Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(Cicéron : *De Officiis*, lib. I.)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896

1921

Soixante-deuxième Année

ANNECY

Imprimerie J. Abry, Editeur

BIBLIOTHEQUE NATIONALE CENTRE DE PRÊT PARIS

PER 8

1921 BIBLIOTHEQUE DE CHARTRES

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606

par Saint François de Sales et le Président Antoine Favre.

Réorganisée en 1851

par

Louis BOUVIER (1819 † 1908).
Etienne MACHARD (1824 † 1887).
Jules PHILIPPE (1827 † 1888).
Eloi SERAND (1826 † 1891).

BIENFAITEURS :

LÉON MARÈS (1854 † 1916)

Donateur du château, des collections et du domaine de Montrottier

Dr C. ANDREVETAN (1802 † 1879)
Dr F. DAGAND (1815 † 1886)
Aimé CONSTANTIN (1831 † 1900)
MELVILLE-GLOVER (1834 † 1897)
Dr THONION (1830 † 1917)
F. GARDIER (1854 † 1919)
ASGHIL FAVRE (1877 † 1920)

MEMBRES DE L'ACADÉMIE FLORIMONTANE

Tués à l'ennemi pendant la grande guerre.

Joseph DINGEON, capitaine commandant le 51e bataillon de chasseurs alpins, tué le 14 novembre 1914, aux environs d'Ypres (Belgique), cité à l'ordre de l'armée.

Alfred-Joseph BARD DE COUTANCE, avocat à Bonneville, soldat au 109e régiment d'infanterie, mortellement frappé le 1er décembre 1914 à l'assaut de Vermelles (Pas-de-Calais), décoré de la médaille militaire.

Pétrus ROLLIER, notaire à Annecy, docteur en droit, capitaine au 416e régiment d'infanterie, tué le 26 septembre 1916 en Champagne (cité à l'ordre de l'armée).

Louis GRIVAZ, notaire à Annecy, docteur en droit, chef de bataillon au 170e d'infanterie, blessé mortellement au Bois du Seigneur, le 3 mai 1917, décédé le 3 juin suivant à l'ambulance allemande de Blanzy (Aisne), où il avait été recueilli. Chevalier de la Légion d'honneur et cité à l'ordre de la division.

LISTE DES MEMBRES

Présidents honoraires : MM. Ch. MARTEAUX ❦ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet ; Max BRUCHET ❋ ❦ I ✠ ❋, archiviste départemental du Nord ; Charles BUTTIN, archéologue, 3, villa Mozart, à Paris.

Trésorier honoraire : M. Jean RITZ ✠ C ✠ ❦ I, compositeur de musique.

COMITÉ.

Président : M. F. MIQUET ❦ A, receveur honoraire des finances.

Vice-Présidents : MM. Albert CROLARD, député, ingénieur ; Isidore NANCHE ❦ I, chirurgien-dentiste, et J. DÉSORMAUX ❦ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet.

Secrétaire perpétuel : M. Marc LE ROUX ❦ I, docteur ès-sciences, conservateur du Musée.

Secrétaire-adjoint et bibliothécaire : M. Louis PFISTER, organiste de la Cathédrale.

Archiviste : M. Joseph SERAND, archiviste-adjoint de la Haute-Savoie.

Trésorier : M. Charles RUPHY, industriel.

Membres du Comité : MM. L. BALLEYDIER, F. CROSET, E. FALLETTI, A. FLAMARY, J. LAVOREL.

Adjoint au Trésorier : M. H. PFISTER.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur de la *Revue :* M. LE ROUX.

Comité de rédaction : Section historique et archéologique : MM. FAURE, LAVOREL, MIQUET. — Section scientifique : MM. FLAMARY et LE ROUX. — Section philologique et littéraire : MM. DÉSORMAUX et G. MARTIN.

DOMAINE DE MONTROTTIER

Conservateur du château : M. J. SERAND.

Adjoint au Conservateur : M. F. SERAND.

Econome du domaine : M. Ch. RUPHY.

MEMBRES D'HONNEUR.

DATES d'admission	MM.
1887	ALLART Achille, ingénieur des Arts et Manufactures, à Genève.
1915	BORDEAUX Joseph-Paul-Emile (le général) C ❋ ❋, à Briançon.
1913	BORDEAUX Henry O ❋ ❋ C ✠, de l'Académie Française, 44, rue du Ranelagh, à Paris.

1892 Bruchet Max ❋ ⚜ I ✠ ⚚, archiviste départemental, à Lille (Nord).
1872 Chantre Ernest ❋ ✠, ancien sous-directeur du Muséum des sciences naturelles de Lyon, à Fontville par Ecully près Lyon.
1920 Charléty Sébastien O ❋ ⚜ I, recteur de l'Université de Strasbourg.
1906 Courtois d'Arcollières ✠, secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1882 Demole Eugène, conservateur du médaillier de Genève.
1921 Denarié Emmanuel, président de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1915 Donnet Fernand, administrateur de l'Académie royale des Beaux-Arts et secrétaire de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique à Anvers.
1878 Dufour Th., directeur honoraire de la Bibliothèque de Genève.
1921 Ferrand Henri, avocat, président de la Société des touristes du Dauphiné, à Grenoble.
1910 Fruttaz (le chanoine), président de la Société académique d'Aoste.
1881 Hollande ⚜ I ⚚, directeur honoraire de l'Ecole préparatoire à l'enseignement supérieur, à Chambéry.
1916 Martin Paul-Edmond, archiviste d'Etat, docteur ès-lettres, à Genève.
1911 Muret Ernest ❋, professeur de philologie romane à l'Université de Genève.
1917 Pariset Ernest, notaire, docteur en droit, à Lyon.
1916 Pérouse Gabriel ⚜ I, archiviste départemental de la Savoie, docteur ès-lettres, à Chambéry.
1916 S. G. Mgr Petit Louis ❋, archevêque d'Athènes.
1915 Plocq Ernest ❋, ingénieur, inspecteur honoraire de l'exploitation aux chemins de fer du Nord, 15, rue Vavin, à Paris.
1881 Revil Joseph ⚜ I, docteur ès-sciences, géologue, ancien président de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1888 Revon Michel ❋, professeur de littérature orientale à la Sorbonne.
1885 Ritter Eugène, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de l'Université de Genève, correspondant de l'Institut de France, 3, chemin des Cottages, à Genève.
1911 Van Gennep ❋, directeur de la *Revue d'Ethnographie et de Sociologie*, professeur, 116, Grande Rue, Bourg-la-Reine (Seine).

MEMBRES EFFECTIFS

1910 Adé Henri, architecte, à Annecy.
1903 Aussedat Louis, ingénieur des Arts et Manufactures, directeur général de la Société des Forces du Fier, à Annecy.
1900 Balleydier Louis ❋ ⚜ I, doyen de la Faculté de Droit de Grenoble.
1906 Barut Jules ❋, directeur de l'usine du Giffre, à Annecy.
1907 Blandin Henri, receveur des Domaines, à Annecy.
1896 Buttin Charles, ancien président de l'Académie Florimontane, membre du Comité de perfectionnement du Musée de l'Armée, 3, villa Mozart, à Paris.
1905 Cattin Benoît, notaire, à Annecy.
1890 Crolard Albert, député, ingénieur des Arts et Manufactures, à Paris.
1897 Crolard Francis ❋ ⚜ A, directeur de l'exploitation du tramway Annecy-Thônes, à Annecy.
1897 Croset François ⚚, ancien économe de l'Hôpital d'Annecy.
1906 Dépollier Louis ⚜ A, imprimeur, à Annecy.
1896 Désormaux J. ⚜ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1910 Desservétaz Alfred, comptable, à Annecy.

1892 Domenjoud Henri, percepteur en retraite, à Annecy et Sevrier.
1909 Dunand Alexis, rentier, à Annecy.
1915 Falletti Eugène, entrepreneur de travaux publics, à Cran-Gevrier.
1901 Ferrero Marius ✻, conseiller général, à Annecy.
1913 Flamary Antoine ⚜ I, entomologiste, au Pont-Neuf, près Annecy.
1916 Fontaine Antoine, architecte, à Albigny.
1901 Frey Charles ⚜ I, entrepreneur de transports, à Annecy.
1906 Gallet Claudius ✻ 🎖 ⚜ A, docteur en médecine, sénateur de la Haute-Savoie.
1883 Galliard Louis, docteur en médecine, à Annecy.
1913 Gavard Adrien (le chanoine), supérieur de l'Ecole de Théologie, à Tessy, par Metz (Haute-Savoie).
1904 Genevois Ferréol, docteur en pharmacie, à Annecy.
1906 Hérisson Jean ⚜ A, imprimeur, à Annecy.
1907 Laeuffer Eugène ✠, directeur de la Manufacture d'Annecy.
1909 Laeuffer Jean C ✠, rentier, à Annecy.
1916 Langlois Pierre, compositeur de musique, à Annecy.
1905 Lavorel J.-M. (le chanoine), à Annecy.
1901 Laydernier Léon ⚜ A 🏵, banquier, à Annecy.
1891 Le Roux Marc ⚜ I. docteur ès-sciences, bibliothécaire et conservateur du Musée d'Annecy.
1908 Letonnelier Gaston 🎖 ⚜ A, archiviste départemental, à Grenoble.
1891 Marteaux Charles ⚜ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1910 Martin Georges ⚜ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1906 Michel Amédée, ancien conseiller général, à Thônes.
1893 Millet François ⚜ A 🏵, ingénieur honoraire des Ponts et Chaussées, à Annecy.
1885 Miquet François ⚜ A, receveur honor. des finances, à Annecy (Vovray).
1903 Murgier Jules, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1874 Nanche Isidore ⚜ I, vice-président de la section d'Annecy du Club-Alpin.
1901 Ogier J.-M. (Mgr), à Talloires.
1906 Orlyé Philibert (d') ✻ 🏵, propriétaire, maire de Menthon-St-Bernard.
1911 Paul-Dubois, conseiller référendaire honoraire à la Cour des Comptes, à Paris et à Menthon-St-Bernard.
1911 Périn Louis ✻, sous-intendant militaire de 2e classe, honoraire, à Annecy.
1915 Pfister Louis, organiste de la cathédrale, à Annecy.
1915 Pfister Hubert, agent général d'assurances, à Annecy.
1894 Piccard L.-E. (Mgr) ⚜ I O ✠, proton. ap., chan. hon., à Thonon.
1897 Raillon Fleury ⚜ I, architecte départemental, à Annecy.
1913 Rebord Charles (le chanoine), prévôt de la Cathédrale, à Annecy.
1912 Revil Jean, licencié en droit, à Annecy.
1901 Richard Jean 🏵, géomètre en chef du Cadastre, à Annecy.
1874 Ritz Jean ✠ C ✠ ⚜ I, compositeur de musique, Annecy.
1894 Robert Victor 🏵, à Annecy.
1908 Ruffier Ernest ⚜ I, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
1906 Ruphy Charles, industriel, à Annecy.
1897 Sautier-Thyrion, propriétaire, à Veyrier-du-Lac.
1908 Serand François, chef de bureau à la Préfecture, à Annecy.
1891 Serand Joseph, archiviste-adjoint, à Annecy.
1908 Servettaz Claudius ⚜ A, professeur à l'Ecole supérieure d'Annecy.
1874 Tissot (l'abbé), curé de Clûses.
1904 Varay François ✻ 🎖, docteur en médecine, à Annecy.

MEMBRES ASSOCIÉS

1910 Abry Joseph, imprimeur-éditeur, à Annecy.
1914 Aix-Sommariva (marquis d') Claude, lieutenant-colonel au 1er régiment d'infanterie italien (Brigade du Roi).
1919 Andre Léon ⚜ A, directeur de la filature de Sainte-Claire, Annecy.
1911 Anthonioz Alfred O ✠ ⚜ A ⛃, industriel, à Genève.
1910 Anthonioz Charles ❋ ⛃ ⚜ A, sculpteur, 11, rue du marché, à Evian.
1920 Aussedat Joseph, industriel, à Cran-Gevrier.
1911 Badin Charles, négociant, à Annecy.
1921 Bartholoni René ❋, député, à Paris.
1910 Blanc Henri ❋ ⛃, avocat. à Paris.
1912 Bouchet Claudius ⛃, négociant, à Annecy.
1921 Bordeaux Louis, avocat, à Thonon.
1920 Brand Charles, industriel, au Châble-Beaumont.
1911 Brocadet A.-P., pharmacien, à Paris.
1919 Brunier Georges, procureur de la République, Annecy.
1919 Burnier Gilbert, agent d'assurances, Annecy.
1921 Buttin J., vétérinaire, à Annecy.
1903 Carle Henri, capitaine d'infanterie, à Chambéry.
1895 Carnot François ❋ ⛃, ancien député, ingénieur des Arts et Manufactures, 8, avenue Montespan, à Paris.
1909 Carrier Maurice, avoué, à Bonneville.
1919 Chappaz Léon, agent d'affaires, La Côte-d'Hyot.
1913 Cholley André ⛃, professeur agrégé au Lycée Ampère, à Lyon.
1909 Cochon Jules ❋ ⚜ O I ⛃, conservateur honoraire des Eaux et Forêts, 5, avenue de Savoie, à Chambéry.
1903 Costa de Beauregard (Cte Olivier) ✠ ⛃, à Sainte-Foy, par Longueville (Seine-Inférieure).
1911 Costaz Gabriel ⚜ A, directeur du Syndicat agricole de la Hte-Savoie, à Annecy.
1921 Crolard Louis, employé de banque, à Annecy.
1906 Croyn A. ❋ ⚜ I, directeur honoraire des Contributions indirectes, à Pipriac (Ille-et-Vilaine).
1916 Curral, avocat, à Bonneville.
1920 S. G. Mgr Cusin Jules, évêque de Nysse et coadjuteur de Mgr l'évêque de Mende.
1906 Deschamps ⛃, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, à Bonneville.
1919 Doyen O ❋ ⛃, commandant de chasseurs alpins, Annecy.
1910 Dubettier Ernest, préposé en chef de l'octroi d'Annecy.
1911 Dufournet Antoine (l'abbé) ⚜ A, ancien professeur, à Paris.
1919 Duparc Emile, agent d'assurances, Annecy.
1913 Dussaugey Ernest ❋, ingénieur civil, à Annecy-le-Vieux.
1921 Faure Claude ⚜ A ⛃ méd. col., archiviste départemental, à Annecy.
1920 Favre d'Anne Pierre ❋ ⛃, géomètre, à Manigod.
1919 Favre-Félix J., président du tribunal, Annecy.
1906 Favre-Lorraine Jean-Marie ⛃, maire de Saint-Jean de Sixt.
1911 Fournier Jacques, propriétaire, à Annecy-le-Vieux.
1920 Girod Paul ❋, industriel, à Ugine.
1916 Gourguet Paul, rentier, à Annecy.
1913 Goy (le Dr) ❋ ⚜ A, maire de Reignier, sénateur de la Hte-Savoie.
1906 Guinier Philibert ❋ ⛃, inspecteur des Eaux et Forêts, Directeur de l'Ecole forestière, à Nancy.

1921 Lachat ✠, inspecteur des Forêts, à Annecy.
1921 Lacombe, notaire, à Rumilly.
1920 Laeuffer Frédéric ✻, notaire, à Paris.
1916 Letestu André O ✠, directeur du Haras, à Annecy.
1911 Marchand Francis, avoué à Annecy.
1916 Marquet Fernand ✠, vétérinaire du Haras, à Annecy.
1913 Martin Paul (l'abbé), curé de Moye (Haute-Savoie).
1911 Marullaz François (l'abbé), économe au Grand-Séminaire, Tessy-Metz.
1911 Menthon ✻ ✠ (le comte Antoine de), à Charbonnière, Menthon.
1916 Michaud François, rentier.
1916 Monnier Jean-Jacques, professeur d'histoire à l'Ecole supérieure des jeunes filles, à Genève.
1921 Morand Louis (le chanoine), à Annecy.
1921 Mouthon Joseph, docteur en médecine, conseiller général, à Faverges.
1906 Orlyé Jean (d') ✠, licencié ès-sciences.
1912 Ormond Marguerite (Mlle), au château de Crevins-Bossey.
1913 Passorio Peyssard (Ch. de), au château de Montaigu (Chalonnes-sur-Loire), et à Nantes.
1916 Paturle Camille, industriel, à Saint-Laurent du Pont.
1902 Périllat, ancien administrateur du Bon Marché, 18, avenue de la Bourdonnais, à Paris.
1911 Pernoud Louis, curé de Bossey-sous-Salève.
1914 Pernoud Louis, inspecteur-voyer en retraite, à Annecy.
1909 Perret Henri, avocat, à Bonneville.
1912 Perrier de la Bathie, ingénieur-agronome, à Ugine (Savoie).
1919 Perrissin-Fabert, maire du Grand-Bornand.
1911 Pissard Louis, notaire, à Saint-Julien en Genevois.
1911 Replat Georges, procureur de la République, à Albertville.
1911 Replat Jacques, directeur de l'assurance « L'Union », à Annecy.
1903 Rey Emile ✠ A (N-I), procureur de la République, à Grenoble.
1921 Ribatto Eugène, directeur de la Manufacture d'Annecy.
1912 Robert Louis, employé à la Société générale, à Annecy.
1909 Rosset Marie ✠ I, instituteur honoraire, à Groisy-le-Plot.
1916 Roussy de Sales ✻ ✠ (le comte de), à Thorens.
1912 Ruphy Louis, architecte, à Annecy.
1901 Seyssel-Cressieu (le c^te Marc de) ✙, château de Musin, par Belley.
1902 Terrier Auguste C ✻ ✠ A, secrétaire général du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc, 17, avenue de Tourville, à Paris.
1914 Trésal (l'abbé), diplômé d'études supérieures d'histoire, à Conflans (Charenton-le-Pont, Seine).
1919 Vinit A., docteur en médecine, Thônes.
1921 Vulliet Henri, conservateur des hypothèques en retraite, à Annecy.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

1916 Boillot (l'abbé), curé de Liesle (Doubs).
1916 Dunoyer Norbert, à Juvigny.
1916 Emprin (l'abbé), curé de Valezan (Savoie).
1921 Maret F., inspecteur de la Cie Péninsulaire havraise, à Madagascar.
1916 Moret Léon ✠, docteur en médecine, chef des travaux de géologie à l'Université de Strasbourg.
1916 Pochat-Baron François (le chanoine), supérieur du collège de Thônes.
1914 Terrier Jean, imprimeur, à Etampes.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *REVUE SAVOISIENNE*

FRANCE.

ANNECY. Académie Salésienne.
AUTUN. Société éduenne.
AVIGNON. Académie de Vaucluse.
BEAUNE. Société d'histoire et d'archéologie.
BESANÇON. Société d'émulation du Doubs.
BELLEY. Société scientifique du Bugey.
BOURG. Société d'émulation de l'Ain.
— Société des sciences naturelles et d'archéologie de l'Ain.
— Société Gorini.
CHAMBÉRY. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
— Société centrale d'agriculture.
— Société d'histoire naturelle.
DIJON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
GAP. Société d'études des Hautes-Alpes.
GRENOBLE. Académie delphinale.
— Annales de l'Université de Grenoble.
— Société de statistique de l'Isère.
— Annuaire de la Société des Touristes du Dauphiné.
LYON. Société de botanique de Lyon.
— Académie des sciences et belles-lettres.
— Annales de l'Université. (Bibliothèque universitaire).
— Revue d'histoire de Lyon.
— Revue alpine (don).
MACON. Académie des sciences.
MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
MOUTIERS. Académie de la Val-d'Isère.
NICE. Société des lettres des Alpes-Maritimes.
PARIS. Polybiblion. (Revue bibliographique universelle.)
— Comité des travaux historiques et scientifiques.
— Société nationale des antiquaires de France.
— « Pro Alesia », revue des fouilles d'Alise.
— Revue mensuelle de l'Ecole d'anthropologie.
— Société nationale d'agriculture (don du Ministère).
— Le Mercure de France.
— Bulletin du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc (don).
— La Grande Revue (don).
— Revue archéologique (souscription).
SAINT-JEAN DE MAURIENNE. Société d'histoire et d'archéologie.
THONON. Académie chablaisienne.

ÉTRANGER.

Aoste. « Augusta Praetoria », revue valdotaine.
Fribourg. Société d'histoire du canton de Fribourg.
Genève. Institut national genevois.
— Société d'histoire et d'archéologie.
— Société suisse de numismatique.
— Société de géographie (le Globe).
Lausanne. Société vaudoise des sciences naturelles.
— Société d'histoire de la Suisse romande.
Milan. Atti della Società italiana di scienze naturali.
Neuchatel. Société des sciences naturelles.
Padoue. Atti dell. Acad. scient. Veneto-Trentino-Istriana.
Turin. Miscellanea di storia italiana (Regia deputazione di storia patria).
— Société d'archéologie et Beaux-Arts.
— Associazione fra oriundi savoiardi e nizzardi italiani.
— Bolletino storico bibliografico subalpino.
Vérone. Madona Verona (Museo Civico).
Washington. (U. S. A.). Smithsonian Institution.
Zurich. Anzeiger fur schweizerische Geschichte alterthumskunde (Indicateur d'antiquités suisses).

JOURNAUX.

Annecy. Industriel savoisien.
Paris. Le Savoyard de Paris.

ACADÉMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Assemblée générale du 15 janvier 1921

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures [1].

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion qui est adopté.

Le Président prononce l'allocution suivante.

Messieurs,

Notre assemblée générale a été fixée à ce jour, 15 janvier, pour commémorer le 70e anniversaire de notre fondation.

Aucun de ceux qui ont assisté à la 1re séance du 15 janvier 1851 n'est survivant. Mais nous gardons fidèlement leur souvenir. Si les hommes passent, les institutions restent, et la nôtre est debout, plus vivante que jamais. Rendons hommage à ceux qui nous ont précédés, honorons leur mémoire et efforçons-nous de poursuivre leur œuvre avec le patriotisme et le dévouement dont ils ont donné tant de preuves.

Messieurs,

L'année est à peine commencée que déjà nous avons à déplorer la perte de deux de nos collègues les plus méritants.

M. le chanoine Rannaud est mort le 2 janvier, à Sixt, où il était né le 11 septembre 1841. Prêtre en 1865, il avait été successivement vicaire à Saint-Nicolas la Chapelle (1865), à Thonon (1871), curé de Marnaz (1877), archiprêtre-curé de Saint-Julien (1880), puis chanoine de notre cathédrale (1907). Esprit très ouvert, affable et laborieux, il a partout laissé de bons souvenirs. Il fut même proposé pour l'épiscopat.

1. Sont présents : *Membres effectifs :* MM. Blandin, F. Crolard, Crozet, Dépollier, Désormaux, Flamary, Fontaine, J. Laeuffer, Lavorel, Laydernier, Le Roux, Marteaux, G. Martin, Miquet, Nanche, Ph. d'Orlyé, Périn, L. Pfister, Rebord, Revil, Robert, Ch. Ruphy, J. Serand, Servettaz.

Membres associés : MM. André, Genevois, J. d'Orlyé, H. Pfister, L. Ruphy.

Excusés : MM. A. Crolard, Domenjoud, Langlois, Sautier-Thyrion, F. Serand.

Toute sa vie, il a consacré ses loisirs à des travaux historiques. On lui doit : *La vie du bienheureux Ponce de Faucigny, La Chartreuse de Pomier* (1909), l'*Histoire de Sixt* (1916), et il mettait la dernière main à une *Histoire de Saint-Julien.*

Nous avons également appris la mort, à la Nouvelle-Orléans, de M. le général Arsène Perrilliat.

Né le 10 juillet 1865 à Paris, il était le petit-fils de notre compatriote François-Marie Perrilliat, natif du Grand-Bornand (1783) et fixé à la Nouvelle-Orléans.

Il était arrivé par son travail au grade d'ingénieur en chef de la Louisiane, grade qui entraînait celui de général du génie, et il exerçait son autorité sur un territoire plus grand que huit départements français.

Mais, vers 1912, le gouverneur de la Louisiane ayant voulu lui imposer une attitude et une conduite politique en opposition avec ses convictions, il n'hésita pas à donner sa démission d'ingénieur en chef.

Il se fit alors entrepreneur de travaux publics et fut mis à la tête d'entreprises considérables, qui donnèrent des résultats splendides.

Il était président de plusieurs sociétés financières et notamment de l'*Hercules Company Limited* et de l'*Hibernia Bank.*

Pendant la guerre, il manifesta ses sympathies françaises en faisant de nombreuses et importantes libéralités, par l'entremise de notre sympathique collègue M. Périllat, ancien administrateur du *Bon Marché.*

Le Président adresse les félicitations de l'Académie à M. Cattin, dont deux fils officiers ont reçu la croix de la Légion d'honneur, ainsi qu'à M. Ch. Buttin pour son fils Pierre, honoré de la même distinction, et à M. Alfred Anthonioz qui a été promu officier de la Couronne d'Italie.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

C. Jullian, *Les origines de la Savoie.* Ext. de la *Rev. des Etudes anciennes*, 1920, don de M. Ch. Marteaux.

Quelques documents sur la période révolutionnaire, don de M. Carle.

Remerciements aux donateurs.

M. H. Pfister, au nom de M. Ch. Ruphy, donne lecture du compte-rendu financier de 1920 ainsi que du projet de budget pour 1921.

SITUATION FINANCIERE DE L'EXERCICE 1920

RECETTES :

Rente 4 % chemin de fer Ouest-Etat	38 »		
— 5 % Fondation Thonion	25 »		
— 5 % Titre Perrilliat	17 50	130 50	
— 5 % Titre Gardier	50 »		
Intérêts des fonds déposés à la Caisse d'épargne		102 72	
Cotisations de 1920		2.032 »	
Cotisations arriérées		30 »	
Abonnements à la *Revue*		332 »	
Annonces dans la *Revue*		100 »	
Ventes de publications		557 25	
TOTAL			3.284 47

DEPENSES :

Revue Savoisienne 1920		2.889 »	
Clichés SADAG		40 50	
Frais généraux : Recouvrements	20 50		
Correspondance	28 55		
Frais de bureau, imprimés, etc	69 65	141 60	
Reliure	8 25		
Assurances	14 65		
Don au Souvenir Français		25 »	
Entretien des tombes		25 75	
TOTAL			3.124 85

RECAPITULATION :

Recettes	3.284 47
Dépenses	3.121 85
Excédent des recettes	162 62

PROJET DE BUDGET POUR 1921.

RECETTES :

Intérêts de fonds placés : Rente 4 % chem. de fer Ouest-Etat	38 »		
— 5 % Fondation Thonion	28 »		
— 5 % Titre Perrilliat	17 50	202 »	
— 5 % Titre Gardier	50 »		
Caisse d'Epargne	68 50		
Fonds à retirer de la Caisse d'Epargne pour solder les frais du 4e trimestre de la *Revue*		690 »	
Cotisations de 1921		2.000 »	
Cotisations arriérées		20 »	
Publicité		100 »	
Abonnements		320 »	
Vente de publications		50 »	
Fonds de réserve prélevés sur les bénéfices de 1920 (1/10e de 162,62)		16 26	
Subvention du Musée Léon Marès pour la *Revue*		»	
TOTAL			3.398 26

DEPENSES :

Impression de la *Revue Savoisienne* et clichés			2.400	»
Facture Abry pour le 4e trimestre 1920			690	»
Frais généraux : Recouvrements	80	»		
Correspondance	25	»		
Articles de bureau, imprimés, étrennes	40	»		
Assurances	15	»		
Bibliothèque. — Archives	20	»		
Reliure	15	»		
Abonnements, achats de livres	75	»	270	»
Entretien des tombes			25	»
Dépenses imprévues			13	26
TOTAL			3.398	26

ACTIF DE L'ACADÉMIE AU 15 JANVIER 1921.

2 obligations Ouest-Etat 4 %, acquises pour le prix de		1.015	40
1 titre Perrilliat, rente 5 %, 12,50 de rente		248	87
1 titre Thonion, rente 5 %, 25 fr. de rente		496	45
Numéraire en caisse : Capital inaliénable (257,33+16,26)		273	59
A la Caisse d'Epargne, dont 102,72 intérêts		1.584	02
Entre les mains du Trésorier		865	70
TOTAL		4.484	03

Ces comptes et projet, mis aux voix, sont approuvés.

M. J. SERAND lit son rapport sur la question du domaine et du Musée de Montrottier. Le Président remercie, au nom de l'Académie, MM. Serand frères qui ont contribué par leur activité inlassable à nous doter d'un revenu inespéré provenant des entrées au Musée pendant la saison d'été. Il rend hommage, en ce jour anniversaire, à la mémoire de leur vénéré père qui fut le plus actif artisan de la reconstitution de la Florimontane, il y a soixante-dix ans.

M. Ch. RUPHY fait approuver la situation financière en fin décembre 1920 et propose le budget pour 1921. Le Président remercie notre dévoué économe du domaine de son excellente gestion.

L'Assemblée s'associe aux deux administrateurs qui connaissent et apprécient le personnel dévoué du château, ainsi que le comptable, M. Roche, pour leur adresser le témoignage de leur entière satisfaction. En même temps, elle adresse un souvenir à notre ancien régisseur Jean Métral, qui est décédé à Annecy le 11 courant. Elle offre également l'expression de sa gratitude à toutes les personnes qui, à des titres divers, ont rendu des services au domaine de Montrottier.

Il est procédé ensuite aux élections portées à l'ordre du jour :

Sont nommés vérificateurs des comptes, MM. Domenjoud, Ph. d'Orlyé, Jean Ritz.

Membres du Comité : MM. A. Crolard, Désormaux, Nanche

Membre effectif élu : M. H. Pfister.

Membres associés nouveaux : MM. Bartholoni, Louis Bordeaux, Buttin, Louis Crolard, Lachat, Lacombe, Chanoine Morand, Dr Mouthon, Vulliet, Ribatto, Faure.

Membres d'honneur : M. Emmanuel Denarié, président de l'Académie de Savoie; M. Henri Ferrand, président de l'Académie delphinale.

Membre correspondant : M. F. Maret, inspecteur de la Cie Péninsulaire Havraise à Madagascar.

Les titres de membres bienfaiteurs sont décernés à deux anciens membres décédés : Asghil Favre, qui a attribué un legs important à l'Académie Florimontane, et Aimé Constantin, dont le fils a généreusement offert à notre bibliothèque, en mémoire de son père, une importante série d'ouvrages philologiques.

M. Miquet donne lecture de son rapport sur le Concours de Poésie de 1920. *(Voir dans le présent fascicule.)*

Le prix n'est pas décerné cette année, étant donné la faiblesse des envois présentés. Les conclusions du Jury sont adoptées.

Il est procédé à l'ouverture des plis cachetés contenant les noms des concurrents.

Obtiennent :

1° *Mention honorable* : Mlle Fauconneau du Fresne, de Paris :

2e *Mention*: M. Paul Louvat, maréchal des logis au 152e A. L., au camp de Mailly.

M. Désormaux demande que l'échange de la *Revue Savoisienne* soit consenti avec les périodiques (ou l'un des périodiques) suivants :

1° L'Académie Royale d'Agriculture de Turin;

2° Le Bulletin de la Société de Géographie de Neuchâtel;

3° Le Bulletin de la Société des Sciences naturelles de Neuchâtel.

L'Assemblée adopte seulement l'échange avec cette dernière Société et décide, avec regrets, de ne pas accepter les deux autres, en raison du tirage réduit depuis l'année dernière de la *Revue Savoisienne*.

M. Miquet fait la communication suivante :

Dès le début des hostilités, nous nous sommes promis de recueillir les faits honorables, les actions d'éclat, les citations

en un mot tout ce qui se rapporte à la part prise par la Savoie dans la guerre qui a bouleversé le monde.

Ce projet a pris corps dans la séance du 3 février 1915, où, sur la proposition de M. J. Serand, « l'Académie Florimontane, fidèle gardienne des souvenirs de notre pays et de tout ce qui peut concourir à la gloire de la Patrie », a décidé de publier après la guerre le *Livre d'honneur de la Savoie*.

En exécution de cette décision, je me suis mis à l'œuvre, et dès la séance du 3 mars je vous ai tenus au courant de mes recherches. A plusieurs reprises, et notamment dans les séances des 14 avril, 10 novembre 1915, 12 janvier, 3 mai, 8 novembre 1916, 7 mars, 4 juillet 1917, 6 février, 9 octobre 1918, j'ai donné lecture des états de situation de mon travail.

Une assez grave maladie ayant paralysé mes efforts pendant l'année 1919, j'ai dû suspendre pendant quelque temps les opérations, mais j'ai repris ma tâche en 1920, et voici les résultats auxquels je suis parvenu :

Légion d'honneur : commandeurs, 10; officiers, 89; chevaliers, 796; Médaille militaire : 2.374; Médaille de la reconnaissance française : 77; Médaille d'honneur des épidémies : 101; Médaille du ravitaillement : 7; Fonctionnaires mis à l'ordre du jour de l'armée : 4; Citations : 6.662.

Il s'agit maintenant de passer à la réalisation matérielle du projet.

Le concours des pouvoirs publics ayant été prévu, nous avons sollicité, sur la proposition de M. Dépollier (séance du 2 juin 1915), l'appui du Conseil général. Celui-ci, dans sa séance du 21 septembre 1915, et sur le rapport de M. le sénateur Chautemps, a émis un vote de principe en notre faveur et nous a donné son appui moral.

Actuellement, je propose à l'Assemblée générale de m'autoriser à adresser en son nom, au Conseil général, une demande ferme de subvention.

J'ai recueilli 10.158 noms, qui réclament chacun 6 lignes d'impression, en moyenne, soit 60.948 lignes. En comptant 40 lignes à la page, on obtient 1.523 pages, dont la moitié pour la Savoie, soit 761. Il reste pour nous 762 pages; soit 47 feuilles de 16 pages à 180 fr. la feuille : prix total, 8.460 francs.

Ma tâche est remplie. Au Conseil général d'apprécier l'opportunité de cette publication.

Quant à la liste des morts, qui comprendrait pour le département 12.500 noms, elle demanderait 312 pages, soit 20 feuilles

à 180 fr. = 3.600 fr. Ce travail peut être fait avec toute l'exactitude voulue par les mairies.

Sauf omissions toujours possibles, le nombre des officiers savoyards morts pour la France s'élève à 340.

50 étaient dans les chasseurs alpins, 38 dans les troupes coloniales, 28 dans l'artillerie, 7 dans la cavalerie, 6 dans le génie et le surplus dans l'infanterie ordinaire. L'aviation en a pris 15.

On compte dans les morts : 14 commandants, 56 capitaines, 84 lieutenants, 170 sous-lieutenants, 6 médecins, 1 pharmacien, 1 chef de musique et 2 officiers d'administration.

Dans cette liste funèbre, l'armée de mer est représentée par un capitaine de frégate et un lieutenant de vaisseau.

Un peu plus du tiers, soit 125, étaient des officiers de carrière.

Dans les grades supérieurs, de Chillaz de Bellegarde, Fuzier, Mercier, avaient en perspective le plus brillant avenir.

Dans les jeunes, quelques-uns avaient déjà fait leurs preuves et pouvaient compter sur une carrière illimitée : tels étaient, notamment, Gromier, Mugnier-Pollet, Vallory.

Plus de deux cents des officiers tombés étaient des civils que leur patriotisme éleva à la hauteur des circonstances.

On compte parmi eux 32 instituteurs, 20 fonctionnaires, 17 commerçants ou industriels, 9 avocats, 7 prêtres, 6 ingénieurs, 5 professeurs dont un professeur de Faculté, 4 étudiants, 2 notaires, 2 typos, 1 architecte, 1 géomètre, 1 peintre, 1 publiciste. 1 vétérinaire.

L'agriculture, notre mère nourricière, a fourni le surplus.

Il y a là des enfants qui ont à peine vingt ans (Abbé, Brouard, Fay-Jacquet, Lacombe, Perrollaz, Rey), toute une élite de notre jeunesse, qui a été fauchée dans sa fleur.

Que de bourgeons détruits, que d'espérances brisées!... Signalons entre tous Hippolyte Pissard, professeur de droit et journaliste à ses heures, et Jean Fontaine-Vive, étudiant-poète, qui se serait fait un nom dans les lettres ou l'enseignement.

* * *

La Florimontane adopte à l'unanimité cette proposition. M. Nanche, vice-président, rend hommage, au nom de tous, à l'énorme labeur et à l'énergie de M. Miquet qui vient de terminer une tâche difficile. Notre Président, qu'il en soit chaudement remercié, aura ainsi élevé un monument impérissable à la gloire des fils de la Savoie, rappelant aux générations à venir

le noble sacrifice de leurs pères qui, par leur héroïque abnégation, ont contribué au salut de la patrie.

Sur la proposition de M. J. Serand, l'Assemblée décide que le concours Andrevetan de 1921 sera consacré à l'architecture afin de provoquer la création des plans de fermes ou de villas ayant un caractère nettement savoyard. Une commission, composée de MM. Adé, Fontaine, Raillon, Ruphy, architectes, Marc Le Roux et J. Serand, est nommée pour élaborer le programme qui sera publié prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée se sépare à 19 heures.

Le Comité reste en séance pour la formation de son bureau pour 1921. Tous les membres sortants sont réélus. M. H. Pfister est nommé en qualité de Trésorier-adjoint.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 2 février 1921

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures [1].

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 15 janvier est lu et adopté.

Le Président fait part des lettres de remercîments des membres d'honneur et des membres associés nouvellement élus.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

Ch. Gorceix, *Traces de l'homme dans les lignites de Voglans (Savoie)*. C. R. Ac. des Sc., décembre 1920.

M. Le Roux, *Notes sur la biologie de la Truite dans les grands lacs savoyards*. Ext. *Rev. Sav.*, 1920.

L. Moret, *Sur la constitution lithologique du Nummulitique et du Crétacé supérieur du plateau d'Arâche*. C. R. Ac. des Sc., décembre 1920.

E. M., *Nouveau projet d'aménagement du Haut-Rhône par dérivation*. Ext. du Génie civil, 25 sept. 1920.

Remerciements aux donateurs.

1. Sont présents : MM. Désormaux, Faure, Fontaine, Lachat, Le Roux, Marteaux, Miquet, Nanche, Périn, Rebord, L. Pfister, Ribatto, Ritz, F. Serand, J. Serand, Vulliet.

Excusés : MM. Langlois, Lacombe, H. Pfister.

M. Miquet fait connaître ses récentes recherches biographiques sur quelques Savoyards émigrés à l'étranger.

F.-E.-G. Rosaz, évêque de Suze.

Gaspard Mermillod (1824-1892), évêque de Lausanne et de Genève, puis cardinal.

Philibert Paris, né à Saint-Ferréol, en 1741. *(Voir articles séparés.)*

Le Président donne lecture d'une notice de M. Boillot, au sujet d'un personnage franc-comtois qui se rattache à la Savoie par son mariage. J.-A. de Mesmay épousa, en 1782, Mlle de Clermont Mont-Saint-Jean, fille du marquis de la Bastie, en Savoie. Il fut nommé chevalier des SS. Maurice et Lazare par Victor-Amé, roi de Sardaigne, en 1788.

Un fait intéressant est l'explosion, le 19 juillet 1789, du château de Quincey, résidence de M. de Mesmay, qui perpétuera son nom dans l'histoire, car elle fut le commencement de l'agitation révolutionnaire en France. Le feu prit accidentellement à un baril de poudre, mis en réserve pour un travail de mines. Les personnes épargnées par l'explosion ne songent plus, dans leur affolement, qu'aux rumeurs répandues avec acharnement contre la noblesse. Elles crient au guet-apens et à la trahison et, pour user de représailles, mettent le feu au château neuf et démolissent en partie l'ancien.

M. Désormaux attire l'attention sur l'opportunité de la reprise des réunions des Sociétés Savantes de la Savoie, dont la tradition a été perdue depuis 1905. Il serait d'avis de réunir un Congrès qui coïnciderait, en 1922, avec le tricentenaire de la mort de saint François de Sales. Les moyens de réalisation de cet intéressant projet seront étudiés par le Comité de l'Académie Florimontane.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 2 mars 1921

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures [1].

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

1. Sont présents : MM. Crozet, Désormaux, Domenjoud, Faure, Flamary, Lachat, Le Roux, Marteaux, Miquet, Nanche, H. Pfister, L. Pfister, Périn, Revil, Rebord, Ritz, Robert, F. Serand, J. Serand.
Excusés : MM. A. Crolard, Langlois, Ribatto.



Le BIBLIOTHÉCAIRE dépose sur le bureau les ouvrages et les dons reçus :

Cl. FAURE. *La garnison européenne du Sénégal et le recrutement des premières troupes noires 1789-1858*, Paris, 1921 ; don de l'auteur.

Deux photographies des travaux du viaduc d'Evires; deux photographies, l'une de l'intérieur de l'église Saint-Maurice, l'autre de l'ancienne église de la Visitation, rue Royale; don de M. H. Pfister. Remercîments aux donateurs.

Le PRÉSIDENT adresse les condoléances de la Société à M. Jean-Jacques Monier, de Genève, ainsi qu'à M. Ernest Dubettier, qui viennent de perdre leur mère. Mme Marc Monier était la veuve du savant professeur de littérature dont le buste décore l'Université de Genève.

M. MIQUET félicite Mgr Petit, archevêque d'Athènes, M. Balleydier, doyen de la Faculté de Droit de l'Université de Grenoble, et M. Van Gennep, sous-chef de service aux OEuvres françaises (Informations), qui ont été nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

Il relève également dans le *Journal Officiel* la nomination au même grade de M. Arpin Emile-Auguste-Marcel, chimiste expert près le Tribunal de la Seine, qui est le descendant d'un Savoyard de Montvalezan, dont il a déjà parlé dans la séance du 1er avril 1914. M. Arpin, « chimiste éminent et d'une compétence unanimement reconnue dans toutes les questions relatives à la meunerie et à la boulangerie; il a fait de nombreuses recherches sur la panification, et a apporté pendant la guerre son concours le plus entier au ministère de l'agriculture et du ravitaillement ».

A l'occasion du centième anniversaire de la mort de Joseph de Maistre, qui est décédé le 26 février 1821, M. MIQUET donne lecture d'une étude sur la vie et les ouvrages de l'illustre philosophe. C'est une manière de s'associer aux hommages qui ont été rendus à la mémoire du grand écrivain, à Chambéry, par une élite à la tête de laquelle figurait l'Académie de Savoie. *(Voir article séparé.)*

M. DÉSORMAUX communique les notes suivantes de Lexicologie et de Toponomastique savoisiennes :

I. **SERVOZ.** — On sait que les toponymes, comme les patronymes savoyards, en *-oz*, *-az* [1], ont la finale tantôt atone, tantôt

1. Pour la bibliographie de cette question, cf. notre étude sur la *Phonétique en Savoie*, p. 33.

accentuée. On sait également que, pour nombre d'entre eux, la graphie influe sur la prononciation et la modifie de plus en plus. C'est ainsi que des mots ayant primitivement la finale atone ont maintenant l'accent sur cette finale. Cf. *Cúloz (=Cule)*, devenu *Culóz; Villaz (=Ville)*, devenu *Villáz*. Un phénomène du même genre transforme *Monte-Cárlo* en *Monte-Carló* [2]. (Comparez *casino* et *casin*, qu'on trouve dans le *Voyage autour de ma chambre*, de Xavier de Maistre.)

Est-il possible de préciser pour chacun de ces mots l'époque où cette altération, devenue générale, a été consacrée par l'usage? L'enquête serait bien délicate, car le plus souvent les documents feraient défaut [3]. En voici un, qu'il n'est pas sans intérêt de relever, à cause de son origine.

Au mois de juillet de l'an 1606, le 28, saint François de Sales visitait Saint-Nicolas de Vérocè et Notre-Dame de la Gorge. Le lendemain, il se rendait à Notre-Dame de Servoz. « Là, rapporte M. l'abbé Gonthier, il réprimande une dame qui voulut se permettre de jouer sur les mots : Notre-Dame du *Cerveau (Servoz)* et de la Gorge [4]. »

Cette anecdote prouve que l'on prononçait alors ce toponyme avec l'accent sur la finale, comme à présent; sinon, le jeu de mots n'eût pas été possible [5]. Elle témoigne aussi que saint François n'aimait guère les calembours, pas plus au cours de ses tournées pastorales qu'aux séances de l'Académie Florimontane, surtout lorsque ces plaisanteries risquaient de tourner en ridicule telle appellation religieuse, à la grande joie des Réformés attentifs.

II. VOUTE. — Nous avons donné jadis (*Revue Savoisienne*, 1913, p. 215) une liste de vocables qui s'appliquaient ou s'appliquent encore à la montagne, liste établie d'après un ancien traducteur de Polybe, en indiquant les continuateurs (ou les équivalents) actuellement usités en Savoie. Cette liste s'accroît du mot *voûte*, grâce à une note intéressante due à l'obligeance de notre excellent collègue M. E. Bernus.

« *Voûte* s'emploie très fréquemment en Maurienne, pour désigner un chemin ou sentier de montagne en lacets nombreux et courts, à tournants brusques.

2. Cf. A. Dauzat, *La Langue française d'aujourd'hui* (A. Colin, 1908).

3. Il faudrait aussi tenir compte des différences de prononciation entre les diverses classes sociales, rechercher l'influence des « allogènes », etc.

4. Gonthier, *Journal de saint François de Sales* (in *Œuvres historiques*, I, 418).

5. Quant au *z*, il n'était pas prononcé. Actuellement *z* est sonore.

« D. Mourral (*Glossaire des noms topographiques les plus usités dans le Sud-Est de la France et les Alpes occidentales*, p. 124) cite les exemples suivants, tous en Savoie :

a) « Le pied de la *Voûte* », hameau de Saint-Etienne de Cuine;

b) « Les *Voûtes* de l'Arc », en descendant du col de l'Infernet sur Saint-Jean d'Arves;

c) La descente du col de la Vanoise sur la Maurienne est connue sous le nom de « *voûte* du clapier blanc ».

« Je puis ajouter les exemples suivants, relevés lors de mes excursions.

a) Le chemin muletier qui monte en lacets rapides de Pontamafrey au village de Montvernier s'appelle « Les *Voûtes* »;

b) De même les lacets du sentier montant de la forêt de Montandré aux pâturages de Plan Monsieur (cf. Joanne, *Savoie*, éd. de 1902, p. 346);

c) Une chapelle au-dessus du sentier qui se détache de la route de Saint-Colomban pour monter à Saint-Alban les Villards s'appelle « Notre-Dame des *Voûtes* ». (Cf. *Carte de l'Etat-Major* au 80/1000.)

« Tous ces exemples se trouvent localisés en Maurienne. Je n'en connais pas dans le reste de la Savoie, pas même en Tarentaise. Sauf pour la Maurienne, *voûte* signifie simplement un rocher surplombant, ou un chemin sous un rocher surplombant. Par exemple, « les *Voûtes* », au Salève, près de Monnetier (cf. Schaub et Briquet, *Guide pratique de l'ascensionniste sur les montagnes qui entourent le lac de Genève*, 3e éd., p. 203).

« Le nom de *voûte*, au sens usité en Maurienne, ne se trouve ni dans les Alpes valaisannes, ni dans les Alpes vaudoises, que j'ai beaucoup parcourues.

« Peut-être trouverait-on des exemples en Dauphiné. (Cf. La *Voulte*, chef-lieu de canton de l'Ardèche, près d'une forte courbe du Rhône [a].) »

Cette appellation est sans doute employée dans la vallée d'Aoste. Elle ne figure pas dans le vocabulaire de l'abbé Cerlogne. Nous nous permettons de la signaler aux géographes, dialectologues, alpinistes, valdôtains qui collaborent à la Revue *Augusta Praetoria*.

Le *Glossaire de Blonay*, de Mme Louise Odin, n'enregistre que *vuta*, au sens ordinaire de *voûte*.

Mais le patois lyonnais emploie encore le vocable *vôte* comme terme de batellerie : « Donner *vôte* », dit Puitspelu, c'est replier

a. Aucun exemple dans A. Ravanat, *Dict. du Patois des environs de Grenoble* (1911); mais *viri-vouta* = volte-face.

le bout d'un câble de manière à lui faire faire une boucle [6]. La corde, ajoute Puitspelu, fait *volte,* retourne sur elle-même.

C'est une explication du même genre pour le terme technique *volte,* employé par les marins, qui désigne l'action de virer pour changer de route.

L'origine de ces mots est identique. *Voûte* et *volte* sont deux doublets, issus, comme l'italien *volta,* comme le triplet français *volute,* du latin *volvere,* tourner. *Volute* est le mot savant; *voûte* (et variantes) le mot populaire, provenant du latin vulgaire *volta,* subst. partic. de *volvere.*

Volte, emprunté à l'italien *volta* (cf. faire *volte*-face, etc.), offre, entre autres sens curieux, celui d'une ancienne danse originaire d'Italie, danse où le cavalier fait tourner plusieurs fois sa dame, et termine en l'aidant à faire un bond en l'air (voir LITTRÉ). La *volte,* dit un écrivain du XVIe siècle, Jean Bouchet, l'auteur des *Serées,* a été amenée par les sorciers d'Italie en France (J. BOUCHET, dans Lacurne et dans Littré).

Si le mot *voûte* était spécial à la Maurienne, il y aurait lieu sans doute de le considérer comme un italianisme. Peut-être a-t-il remplacé le savoyard *étrivaz,* dont M. Marteaux a fait l'historique. (*Revue Savoisienne,* 84, 1910.)

Pour le sens, on peut rapprocher l'appellation récente *vire,* donnée quelquefois aux sentiers de montagne à tournants brusques.

Ajoutons que, dans la région annécienne, on relève le terme *vôrta,* employé dans la locution *oncô na vôrta,* encore une fois (cf. *Dict. Savoyard,* sub v°). Il a pu se produire une contamination entre la famille de *volvere* et celle de *vertere* [7].

III. **MARGAIRE.** — Le dictionnaire de Cotgrave, édition de 1611, donne : *margaire* : « a savoyan bird of sundry colours ». Godefroy se borne à transcrire, sans autre exemple, en traduisant : « oiseau de diverses couleurs, commun en Savoie. » Voilà bien une définition peu précise. Quel est cet oiseau? Nous n'avons pas relevé jusqu'ici de vocable correspondant.

IV. — Rectifions enfin une erreur de détermination. On lit dans la *Descriptio Sabaudiae* (1593-1600) de DELBENE, publiée par l'érudit A. Dufour (*Mém. Soc. Sav. Hist. et Archéol.,* IV [1860]) : « Inter id [Menthon] et Taloiram Charus [roc de Chère] mons cernitur, ne rupem dicam, denique *Vectieranus* vicus ad quem palus est unde oritur rivus Aquarum mortuarum

6. PUITSPELU, *Dict. étymol. du Patois lyonnais,* v° *volé.*
7. Cf. le dauphinois *vorta,* valse, variante de *volta.*

[l'Eau-Morte], propter resides aquas sic dictus, qui a meridie etiam fluens in lacum excurrit. »

M. Dufour (note) expliquait *Vectieranus* par *Veyrier*. Cette interprétation est inadmissible. Il faut dire *Verthier*, et sans doute corriger le texte : *Verlieranus*...

M. Marteaux présente un galet en calcaire liasique noir de Meillerie, de forme ovale et ayant comme dimensions moyennes 0^m22 et 0^m12 avec une épaisseur de 0^m02 environ. Il est constellé sur l'une des faces d'une cinquantaine de petites excavations de forme elliptique, une seule offre celle d'une cupule; l'autre face ne présente que quelques essais. Ces cavités sont dues à une usure dont la cause reste encore inexpliquée; car, étant donné le peu de dureté de la roche, il n'est guère possible de voir en cet objet un polissoir portatif de l'âge néolithique. M. Marteaux est arrivé à cette opinion après une étude attentive faite avec la collaboration de M. Le Roux. Ce galet a été trouvé au bord du Léman sous cinq centimètres d'eau, le 27 septembre 1911, par son collègue, M. Edm. Bernus, et par l'ami de celui-ci, le regretté Maurice Calley, à un kil. environ nord-ouest d'Anthy, à l'est du promontoire dont les terres à vignobles étaient appelées Ballize, aux nos 1742-67 du vieux cadastre. On sait toutefois que cette commune a livré plusieurs blocs à cupules, une palafitte au nord du chef-lieu et, au chef-lieu même, un squelette de la race de Grenelle, décrit par Al. Schenk. M. Bernus, pensant que ce petit monument avait sa place naturelle au musée, a bien voulu, par son intermédiaire, lui en faire don.

M. Cl. Faure fait une intéressante lecture-analyse de plusieurs brochures qui furent acquises par son prédécesseur, M. Letonnelier, à la vente Levet. Certains de ces ouvrages furent imprimés à Annecy par Leyat en 1641, ou par Burdet au XVIIIe siècle, entre autre une édition classique d'un discours de Cicéron.

Le plus curieux est un *Voyage dans les départements en 1793* (département du Mont-Blanc) par le citoyen De Vallée. L'auteur se livre à une violente critique d'Amédée VIII. Cette brochure contient aussi une description d'Annecy et des habitants du pays.

M. J. Serand donne lecture du programme du concours de Beaux-Arts (concours Andrevetan) pour 1921, qui est réservé à une *enquête sur l'architecture savoyarde*. Ce programme sera incessamment publié.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

ACADEMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

FONDATION ANDREVETAN

AVEC LA PARTICIPATION DE LA VILLE D'ANNECY

1921

48e Concours de Poésie et 16e Concours de Beaux-Arts

Les Concours de 1921 sont consacrés à la Poésie et aux Beaux-Arts : 200 francs sont affectés à la Poésie et 400 francs aux Beaux-Arts.

Sont admis à concourir : 1° Les *étrangers* qui sont membres honoraires, effectifs ou correspondants de l'Académie Florimontane; 2° tous les Français, *excepté* les membres effectifs de l'Académie Florimontane ainsi que les personnes qui ont fait partie de cette dernière et dont la démission remonte à moins de quatre années révolues au moment de l'ouverture des Concours : 1re janvier 1921.

Les personnes qui ont obtenu deux fois un premier prix dans un Concours Andrevetan ne sont pas admises à concourir de nouveau dans la section où elles ont été récompensées.

Les difficultés de toute nature qui pourraient se présenter seraient tranchées par les jurys de chaque concours, qui ont pleins pouvoirs à ce sujet.

POESIE

Le choix du ou des sujets est laissé aux concurrents; seront exclues cependant les œuvres présentant un caractère de discussion, de polémique ou de satire politique ou religieuse, de même que celles qui ne pourraient supporter une lecture publique. Le nombre minimum des vers, en une ou plusieurs pièces, est fixé à cent. Les travaux devront être composés en langue française.

Les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté à la cire dans lequel l'auteur indiquera ses nom, prénoms, qualités, nationalité et domicile (les pseudonymes ne sont pas admis). Il devra inscrire sur le manuscrit, *en dessous de l'épigraphe*, la déclaration que l'œuvre est inédite et n'a été présentée à aucun concours. Chaque auteur pourra également le cas échéant, en plus de son nom, indiquer le pseudonyme sous lequel pourraient être publiées ses œuvres.

Les divers envois d'un auteur devront porter la même épigraphe et il sera statué sur l'ensemble des pièces présentées.

Les manuscrits *resteront* la propriété de l'Académie Florimontane qui se réserve le droit de les publier, en tout ou en partie; toutefois, les auteurs pourront en prendre copie.

Les œuvres et billet cacheté devront parvenir franco, par la poste, à M. F. Miquet, Président de l'Académie Florimontane, à Annecy (Vovray), pour le 31 octobre 1921, dernier délai de réception, en un seul envoi, sous pli également cacheté à la cire, avec la mention très apparente : « Concours de poésie 1921. »

Les concurrents qui se feraient connaître par n'importe quel moyen, ou qui ne rempliraient pas exactement toutes les clauses et conditions du concours, seraient exclus.

BEAUX-ARTS

ENQUETE SUR L'ARCHITECTURE SAVOYARDE

A notre époque où les idées de décentralisation semblent prendre un nouvel essor, l'Académie Florimontane a pensé qu'il serait utile de remettre en honneur, dans les constructions modernes, les éléments anciens d'architecture savoyarde.

Dans ce but, elle a décidé de provoquer une enquête et d'encourager par des prix, la recherche des documents d'architecture ayant un caractère purement local, afin de pouvoir les mettre ensuite à la disposition des architectes qui désireraient s'en inspirer.

Le concours, auquel est affecté 400 francs, est ouvert entre les architectes, artistes, dessinateurs ou simples amateurs, de nationalité française, désireux d'apporter leur collaboration à l'enquête.

Les envois devront comprendre des dessins au crayon, à la plume, au lavis, etc., etc., cotés ou non ; des photographies, etc., d'éléments ou d'ensemble de constructions anciennes, très caractéristiques, servant d'habitations, et situées dans le département de la Haute-Savoie.

Par exemple : balcons, corniches, cheminées, escaliers, lucarnes, porches, toits, portes et fenêtres, accolades, galeries, grilles, épis de toitures, chalets de montagne, maisons bourgeoises ou rurales, etc., etc.

Sur chaque dessin, groupe de croquis ou épreuve photographique, dont les dimensions ne devront pas dépasser celles admises pour les expéditions par la poste, l'auteur indiquera le lieu de situation : commune, village ou hameau, de l'habitation reproduite en tout ou en partie.

Les envois devront parvenir au siège de l'Académie Florimontane (Hôtel-de-Ville d'Annecy), avant le 31 octobre 1921.

Ils porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté à la cire dans lequel l'auteur indiquera ses nom, prénoms, qualités, nationalité et domicile. Il sera statué sur l'ensemble des documents envoyés par chaque auteur.

Tous les envois resteront la propriété de l'Académie Florimontane qui se réserve le droit de publier les documents qu'elle jugera intéressants ou d'en faire tel usage qui lui paraîtra utile.

RAPPORT
sur le Concours de Poésie de 1920

Le rapporteur qui remplit la douce mission de distribuer des couronnes avec des compliments peut se présenter aux concurrents sans aucune appréhension; il est même vraisemblable qu'il trouve dans l'accomplissement de sa tâche une certaine satisfaction.

Mais, quand il arrive avec les mains vides et plus préoccupé de dire la vérité que de plaire, il court le risque de voir les beaux sourires se transformer en signes de mécontentement. C'est le cas quand il est tombé sur une année maigre, où l'inspiration n'est pas venue au secours des bonnes volontés. Son rôle ingrat consiste alors à projeter une lumière désagréable sur les défauts du concours et à faire comprendre à chacun des appelés pourquoi il n'est pas élu.

***

Les œuvres que nous avons reçues émanent de neuf concurrents: nous leur attribuons à chacune un numéro, dans l'ordre où elles nous sont parvenues :

N° 1. — *En vedette* (44 vers); *Le Mont Cervin* (64 vers); *Dans les gorges du Sierroz* (116 vers). Total, 224.

N° 2. — *Quelques miettes* (664 vers); *L'Hôte d'un soir* (2 actes en vers).

N° 3. — *Charles VII*, chant XX et partie du chant XXI, 596 vers.

N° 4. — *Le Retour, Paysage, A mon poète, Evocation, Berceuse, L'Inspiratrice au poète, Boutade, Menuet des vieilles filles*, en tout 213 vers.

N° 5. — *Quelques vers (essais de 20 ans)*, 283 vers.

N° 6. — *Aimer, c'est se donner; se donner, c'est souffrir.* 184 vers.

N° 7. — *Fac et spera*, 104 vers.

N° 8. — *A Phœbus*, 170 vers.

N° 9. — *La Trinité en morale. La Trinité dogme*, 204 vers.

C'est dans le même ordre que nous allons les passer en revue.

N° 1. — Débute par une citation de Musset, qu'il attribue à Victor Hugo :

Où le père a passé, passera bien l'enfant!

C'est le 10e vers du *Rhin allemand*, que tout le monde connaît. Après l'avoir pris pour épigraphe, il était bien inutile de revenir à la charge en écrivant :

Ce que l'aïeul osa, *comme l'affirmait blême*
Victor Hugo, l'enfant l'accomplirait de même!.....

Pourquoi *blême ?*

L'auteur a une manière à lui de placer les épithètes :

..... ce sont *les accroupis canons*
Qui sursautent rageurs, hurlant de monts en monts,...
Et les sapins branchus, *aux pyramidaux faîtes*,.....
Qu'un imprévu soleil embrasât la nuée.....

Il emploie le mot *ruer* à tort et à travers :

Les nôtres ont surgi, *ruant* vagues sur vagues.....
Tout rutilait, la pente et *la trombe ruée*.....
Ces flots..... *en cascades rués*.....

N'insistons pas.

Le N° 2 nous envoie 664 vers qu'il intitule : *Quelques miettes.* Ce titre malheureux laisserait croire qu'après avoir prélevé pour d'autres agapes ce qu'il avait de plus substantiel, l'auteur a pensé que les reliefs de sa table étaient suffisants pour nous. C'est l'impression qu'on éprouve en voyant les graves négligences d'un écrivain qui, évidemment, peut mieux faire et qui semblerait nous avoir réservé ses fonds de tiroir. On trouve *guelent* qui rime avec *miettes, maux* avec *repos, pays* avec *nids, sang* avec *méchants, flanc* avec *vent, héros* avec *assauts, parisiennes* avec *plaine, fait* avec *ruisselets, prompt* avec *font, repos* avec *rameaux*, etc.

Un assez grand nombre de rimes sont formées par des adjectifs, sans être pour cela plus riches : *coupables* et *redoutables, juvéniles* et *fragiles, captif* et *pensif*, etc.

Le même présente aussi *L'Hôte d'un soir*, pièce en deux actes et en vers. C'est un pastiche de *L'Amour mouillé*, mais après Lafontaine il est bien imprudent d'aborder Anacréon. Cette pièce, assez terne par elle-même, est encore dépréciée par les fautes d'une dactylo qui paraît ne pas avoir compris ce qu'elle écrivait.

Le N° 3 est exclus de plein droit, pour n'avoir pas rempli les conditions du programme. Il a adressé son poème *sous bande recommandée* (et non sous enveloppe cachetée) *à Messieurs les Conservateurs de la Bibliothèque d'Annecy* et non *à M. le Président de l'Académie Florimontane*, sans y joindre une enveloppe renfermant son nom et son adresse, et sans déclarer que c'est pour le concours.

Le N° 4 débute par une bonne pièce, intitulée *Le Retour*. On y trouve de l'aisance, une grande facilité, du sentiment. Mais il est difficile de rajeunir un pareil sujet. Tout a été dit, depuis des milliers d'années qu'il y a des hommes, et qui reviennent.

Dans la pièce intitulée *A mon Poète,* il y a un vers faux, provenant de ce que l'auteur a compté pour 3 syllabes le mot *bruissement,* qui en a quatre.

La *Berceuse* et le *Menuet des vieilles filles* sont gentiment tournées.

Nous relevons dans cet envoi des idées nettement exprimées, un style correct, mais rien de bien saillant.

Le N° 5 n'est pas un simple rimeur. Il a l'étoffe d'un poète. Ce sont des « essais de vingt ans » qu'il nous adresse, mais il est en bonne voie et se perfectionnera. Nous avons remarqué particulièrement *Vieille chanson,* qui rappelle la *Chanson du Cloutier,* de Brizeux, sans lui être trop inférieure; *Paix aux hommes de bonne volonté.*

Avec le N° 6, nous retombons dans les vers sans poésie : surabondance d'adjectifs (notamment dans *La Libellule* et *Les Fées*), rimes très pauvres (inspiratrice—esquisse. cieux—brumeux, etc), vieux clichés :

Le ciel lui-même a couronné ma foi.....
Le créateur du soleil et des mondes,
... qui régit les terres et les ondes.....

L'auteur parle d'*une étoile guidant ses élans radieux*; mais les élans ne paraissent guère : il manque le coup d'aile.

Sous le N° 7, on nous présente quatre fables : *Le Sage et l'Alchimiste; Le Pigeon et le Tourtereau; Le Singe, l'Ane et la Pie-grièche; L'Anguille et le Serpent.* Ce sont des vers sans prétention, qui conviennent bien au genre, et qui se laissent lire. Mais la fable est un genre secondaire, où des maîtres inimitables occupent des places qu'on ne peut leur disputer.

Le N° 8 est une ode à Phœbus qui ne manque ni d'esprit, ni d'originalité. Les vers sont faciles, trop faciles, et le sujet est rajeuni. Mais on peut reprocher à l'auteur d'avoir un style prolixe et familier.

Le N° 9 nous transporte aux sommets les plus ardus de la théologie. Il est difficile aux profanes de s'élever si haut. Jugez-en :

La spiration est active
Dans le principe spirateur.
La spiration est passive
Dans l'Esprit sanctificateur.

Mais, si ces quatre lignes sont des vers, peut-on dire que ce soit de la poésie?

* * *

Après un premier examen des pièces présentées, le Jury est revenu sur les numéros 4 et 5 et les a jugés dignes d'une récompense.

Regrettant la faiblesse du concours, il propose de ne décerner aucun prix, mais il est d'avis d'accorder une mention honorable au N° 4 et une mention au N° 5.

François Miquet.

LE RETOUR

O ma chère maison, si longtemps désertée,
D'amour et d'allégresse, autrefois habitée,
Il semble que l'exil qui mit mon âme en deuil
Soit oublié soudain quand je revois ton seuil!

Le ciel s'est fait clément pour fêter ma venue...
Un brouillard automnal flotte sur l'avenue,
Des sveltes peupliers, le long rideau mouvant
Vibre comme une lyre au passage du vent!

Là-bas, le vieil étang, dans l'ombre dort tranquille.
Un bouquet de roseaux, délicat se profile...
Les contours familiers, les cèdres bleus, les ifs
Se reflètent dans l'onde aux frissons fugitifs.

Voici l'antique tour que tapissent des lierres,
L'autel, où la Madone accueillit nos prières,
Le vieux mur dégradé, refuge des grillons
Enivrés de parfums, de chants et de rayons...

Je reconnais aussi les clochettes lointaines,
Et la voix du berger conduisant aux fontaines
Des chèvres, des brebis, l'indocile troupeau,
Tandis qu'un gai refrain anime son pipeau.

Tout ce que j'aime est là dans ce cher coin de terre
Je retrouve mes morts dans l'humble cimetière
Qui s'adosse au clocher, gardien des saints espoirs
Et gage d'une foi qui promet des revoirs!

O mon pays natal! ô ma chère colline!
Qu'embaument la bruyère et la pâle églantine,
Douces voix du passé qui parlez à mon cœur
D'un accent si puissant qu'il endort la douleur!

D'où vient que l'on s'arrête, ému de vous entendre?
— Tel un ciel attristé qu'un rayon vient surprendre
Ainsi le souvenir en un soudain retour
Du passé qui renaît ressuscite l'amour...

Toi, qui restes fidèle à la vieille demeure,
Crois-moi, chéris-la bien; le reste n'est qu'un leurre,
Et les appels plaintifs du foyer déserté
Suivent dans son exil celui qui l'a quitté.

Vois-tu, notre âme, amie, est faite de la sorte
Qu'elle se sent mourir, en franchissant la porte
Du gîte familial, où les jours étaient doux
Parce que des parents, l'amour veillait sur nous.

Hélas! l'exil toujours déçoit notre espérance!
L'exil sonne le glas du bonheur de l'enfance!
Dans le sombre chemin où l'on s'est engagé
Par aucune tendresse on n'est plus protégé!

Et, si l'âme se trempe aux luttes de la vie,
La gaîté souriante est un bien qu'on oublie.
Les élans d'autrefois sauraient-ils refleurir
Quand le cœur a mûri d'avoir dû trop souffrir?

Ah! bienheureux celui, qui modérant son rêve
Demeure en sa maison, jusqu'à ce que s'achève
Cet exil passager, qu'abrège enfin la mort,
Et qui, parmi les siens, pieusement s'endort.....

Madeleine Fauconneau du Fresne.

VIEILLE CHANSON

Mon camarade est forgeron,
Frappe le fer en chanson!
Joyeux dans sa forge qui fume,
Frappe le fer sur l'enclume!

Mon camarade est gai luron,
Frappe le fer, forgeron!
Les flammes lui font un costume...
Frappe le fer sur l'enclume!

Mon camarade est fort et bon :
Frappe le fer, gai luron!
L'Aurore se lève : il allume
Sa forge, frappe l'enclume!

Les filles murmurent son nom :
Il frappe au cœur doux et bon!
Au soir, quand le feu se consume,
Laisse le fer sur l'enclume!

Au bourg, il court le cotillon,
Frappe du pied, danse en rond!
Las! il n'a plus le beau costume
Des flammes dorant l'enclume!

Paul Louvat.

MAISTRE (DE)

Joseph-Marie

Né le 1er avril 1753, à Chambéry, de François-Xavier Maistre, alors avocat fiscal général et plus tard président au Sénat de Savoie, et de Christine Demotz.

Il était l'aîné de dix enfants : cinq filles et cinq garçons.

Après de fortes études au Collège des Jésuites de sa ville natale, il fut envoyé par son père à l'Université de Turin pour y suivre les cours de la Faculté de Droit. Reçu licencié le 29 mai 1771, il conquit brillamment son diplôme de docteur utriusque juris le 29 avril 1772, à l'âge où d'autres prennent leur première inscription.

Rentré à Chambéry, il se fit avocat. D'une nature ardente, « affamé d'idéal, de progrès et d'améliorations sociales, », il s'affilia, dès 1773, à la loge maçonnique *La Parfaite-Union,* dont il devint *grand orateur*. C'était une manière de s'occuper. Arrivant de la capitale, il trouvait Chambéry peu agréable. Le séjour de cette ville — que plus tard il regrettera — ne lui plaisait guère. « Suis-je donc, écrit-il, condamné à vivre et mourir ici, comme une huître attachée à son rocher!... J'ai la tête chargée, fatiguée, *aplatie par l'énorme poids du rien!* »

Quoi qu'il en soit, le 6 décembre 1774, il entre dans la magistrature en qualité de substitut surnuméraire de l'avocat-fiscal général. « Il s'était fait une loi de travailler quinze heures par jour; il se reposait en changeant d'occupation et se délassait de l'étude de la jurisprudence par celle du grec et de l'algèbre. » Mais son indépendance, accusée nettement par deux discours de rentrée qu'il prononça : l'un, le 1er décembre 1777, sur la *Vertu,* l'autre, le 1er décembre 1784, sur *le Caractère extérieur du Magistrat,* l'empêcha « d'avancer d'un pas rapide dans la carrière ». Il ne fut nommé substitut effectif que le 14 février 1780, et il occupa cette modeste place jusqu'au 13 juin 1788 date à laquelle il fut appelé à un siège de sénateur.

Il remplissait depuis quatre ans les devoirs de sa charge quand l'armée révolutionnaire envahit la Savoie. Le jour même de l'arrivée de Montesquiou, Joseph de Maistre abandonna Chambéry pour n'y plus revenir.

Il se réfugia à Lausanne. C'est de là qu'il fit pleuvoir sur ses compatriotes une série de pamphlets qui eurent plus de retentissement que d'effet :

Adresse du Maire de Montagnole à ses concitoyens,

Jean-Claude Têtu, maire de Montagnole, à ses concitoyens,

Lettre du citoyen Cherchemot, commissaire du pouvoir exécutif, le jour de la fête de la souveraineté du peuple,

Cinq paradoxes à Mme la marquise de N..., etc.;

Lettre d'un royaliste savoisien à ses compatriotes (1793).

C'est encore en Suisse qu'il publia ses *Considérations sur la Révolution française* (Neufchâtel, 1796, in-8°), qui lui firent une reputation européenne, puis l'*Adresse des émigrés à la Convention Nationale* et le *Discours à la marquise Costa sur la mort de son fils.*

De Maistre quitta Lausanne en 1797 pour se fixer à Turin. Mais l'année suivante, la conquête du Piémont par les Français le força d'aller chercher plus loin un autre asile. Il s'embarqua pour Venise, où il vécut dans un état voisin de la misère.

Le roi de Sardaigne le nomma bientôt régent de la chancellerie royale en Sardaigne, ce qui était la principale magistrature de l'île. Cette position, qui lui permettait de vivre plus à l'aise, lui préparait des désagréments d'un autre genre.

La contrée était une terre à moitié sauvage, où la justice se rendait à coups de carabine, où l'on ne payait pas l'impôt et encore moins ses dettes.

De Maistre y lutta contre des obstacles divers jusqu'en 1802, où il reçut du roi l'ordre de se rendre à Saint-Pétersbourg en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.

Son esprit et ses manières de grand seigneur ne tardèrent pas à lui attirer une grande considération. Mais il souffrait de son isolement.

Par une faveur « souverainement délicate », l'empereur Alexandre appela au poste de directeur de la bibliothèque et du musée de l'Amirauté le comte Xavier qui, depuis 1799, servait dans l'armée russe, et il réunit ainsi les deux frères (1805). Puis, l'année suivante, il offrit un brevet d'officier dans le régiment des chevaliers-gardes à Rodolphe, fils de Joseph, alors âgé de 17 ans. Celui-ci rejoignit alors son père qui ne l'avait pas vu depuis 1792.

Le séjour de Joseph de Maistre à Pétersbourg est l'époque la plus féconde de sa vie politique comme de sa vie de publiciste. Tout en veillant aux intérêts dont il avait la charge, il entrete-

nait des relations intimes avec plusieurs membres influents de l'émigration française, notamment avec le duc de Blacas.

Bien que la plupart de ses grandes œuvres de polémique n'aient paru que plus tard, toutes datent du séjour de l'auteur en Russie; quelques-unes même furent imprimées à Pétersbourg, comme : *L'Essai sur le principe générateur des institutions humaines* (1810, in-8°), et *Des Délais de la justice divine* (1815, 1 vol. in-8°).

De Maistre demanda son rappel en 1817. Le roi de Sardaigne le nomma chef de la grande chancellerie du royaume, avec le titre de ministre d'Etat (31 décembre 1818), et l'Académie des sciences de Turin, qui l'avait admis comme membre non résident dès 1816, l'accueillit comme membre effectif dans sa section des sciences morales, le 17 janvier 1819.

C'est alors que parurent successivement les livres célèbres : *Du Pape* (Lyon, 1819, 2 vol.); *De l'Eglise gallicane*, Paris, 1821, 1 vol. in-8°; *Les Soirées de Saint-Pétersbourg* (Paris, 1821, 2 vol. in-8°).

Joseph de Maistre mourut à Turin, le 26 février 1821. Sa dépouille mortelle repose dans l'église des Martyrs de cette ville.

Les Chambériens sont justement fiers de cet illustre concitoyen. Mais il ne leur rendait pas la pareille. Il plaisantait souvent de sa qualité de savoyard; il croyait que son pays natal avait influé (fâcheusement) sur ses facultés.

« Quelquefois, disait-il, dans mes rêves poétiques, j'imagine que la Nature me portait jadis dans son tablier de Nice en France, qu'elle fit un faux pas sur les Alpes (bien excusable de la part d'une femme âgée) et que je tombai platement à Chambéry. Il fallait pousser jusqu'à Paris, ou du moins aller à Turin, où je me serais formé; mais l'irréparable sottise est faite depuis le 1er avril 1753. »

A Lamartine, il disait : « Vous avez une belle langue pour instrument de vos idées; nous n'avons que le jargon de notre Savoie. » Paradoxe insensé dont il était lui-même le vivant démenti.

Ailleurs, il lance cette impertinence « Moi qui vous parle, je suis né à Chambéry : preuve qu'en cette matière on se permet tout. »

Fils d'un Niçois, il subissait l'influence de ce qu'il appelait *le soufre de Provence* : un Savoyard de vieille souche n'aurait pas tenu de tels propos.

Quatorze ans après la mort de Joseph de Maistre, on publia son *Examen de la philosophie de Bacon* (Paris, 1835, 1 vol. in-8°),

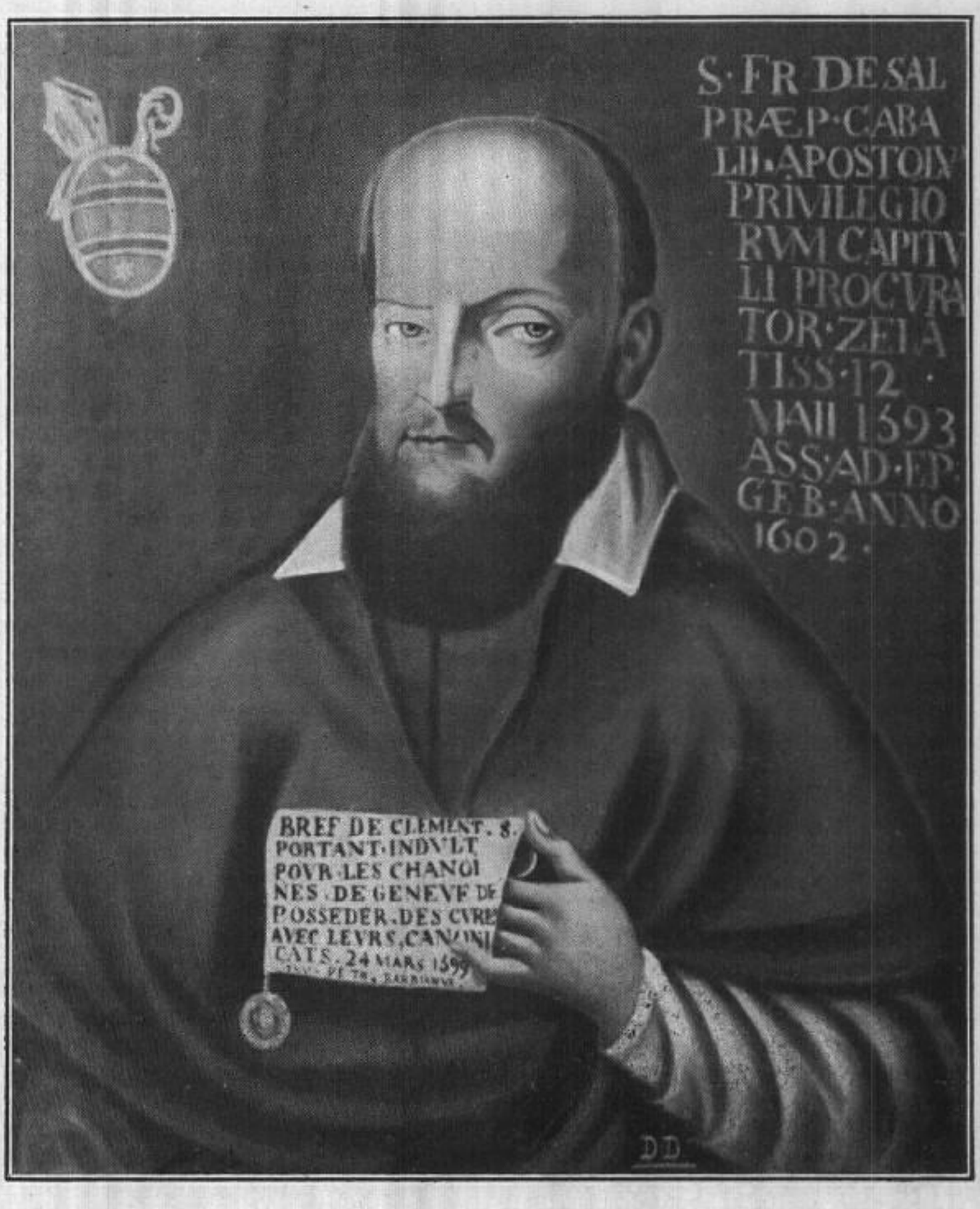
S·FR DE SAL
PRÆP·CABA
LII·APOSTOIX
PRIVILEGIO
RVM CAPITV
LI PROCVRA
TOR·ZELA
TISS·12·
VIII 1593
ASS·AD·EP·
GEB·ANNO
1602·
BREF DE CLEMENT. 8.
PORTANT·INDVLT
POVR·LES CHANOI
NES·DE·GENEVF DE
POSSEDER·DES CVRE
AVEC LEVRS·CANONI
CATS. 24 MARS 1599
DD

qui n'ajouta rien à sa réputation. Mais, en 1858, M. Albert Blanc mit au jour la correspondance politique et diplomatique, extraite des archives de Turin, de l'ambassadeur-philosophe. Ce sont en quelque sorte les *Mémoires d'outre-tombe* de ce grand champion de la Monarchie et de l'Eglise. Ils firent sensation, montrant un Joseph de Maistre inattendu, presque libéral en politique et tolérant en religion.

Quelle que soit l'opinion qu'on puisse avoir sur toutes ces publications, il est un point sur lequel tout le monde est d'accord : c'est que, comme écrivain, Joseph de Maistre est certainement un des hommes qui ont le plus honoré la langue française. « Malgré de nombreuses éditions, ses ouvrages sont toujours recherchés : c'est un fait remarquable, qu'à la tribune comme dans la chaire ou dans les livres, dès qu'on aborde les matières théologiques ou philosophiques traitées par lui, on est forcé de le citer, ou pour le combattre ou pour s'appuyer de son autorité. »

La Savoie a fait ériger à Chambéry, en l'honneur des frères de Maistre, un monument remarquable, œuvre d'Ernest Dubois, qui a été inauguré solennellement le 20 août 1899.

François Miquet.

Un Portrait de saint François de Sales

à la Cathédrale d'Annecy [1].

La Cathédrale d'Annecy possède le portrait sur toile de saint François de Sales que le lecteur a sous les yeux. Hors cadre, il mesure 0,55 c. × 0,68 c. A l'angle supérieur gauche se voient les armoiries du Saint; sur la droite, on lit l'inscription suivante :

S. FR. DE SALES | PROEP. CABAL | LII APOSTOL.
PRIVILEGIO | RUM CAPITU | LI PROCURA
TOR ZELA | TISS. 12 | MAII 1593. | ASS. AD EPIS.
GEB. ANNO | 1602.

1. Lecture faite à la séance de juillet 1920 (Cf. RS., 1920, p. 56).
Le portrait de la Cathédrale a trop souffert de l'injure du temps pour que la photographie puisse en fixer les traits; aussi a-t-il été copié, avec une parfaite exactitude, par M. l'abbé Désiré Duret, aumônier de l'hôpital d'Annecy. C'est le travail de ce trop modeste artiste dont la reproduction est placée en tête de ces lignes.

On peut traduire : Saint François de Sales, Prévôt, Apôtre du Chablais, Défenseur très zélé des privilèges du Chapitre — 12 mai 1593 — Elevé à l'Evêché de Genève en 1602.

Au bas de la poitrine, la main gauche du Saint tient une nouvelle inscription sur carré blanc.

BREF DE CLÉMENT 8 | PORTANT INDULT | POUR LES CHANOI
NES DE GENÈVE DE | POSSÉDER DES CURES | AVEC LEURS CANONI
CATS. 24 MARS 1599.

En dessous, signature : P. BARBIANUS.

De ce qui précède, la conclusion qui paraît s'imposer est celle-ci : Voulant offrir à son insigne Bienfaiteur un témoignage de reconnaissance, le Chapitre de la Cathédrale fit apposer à un des portraits de son ancien Prévôt la double inscription ci-dessus. Le titre de saint, donné à un personnage dépourvu des marques distinctives de la sainteté, plaiderait en faveur de l'antériorité du tableau aux inscriptions.

D'autre part, il serait peut-être difficile d'admettre que le rouleau de papier et la main gauche qui le retient, par une de ses extrémités, entre le pouce et l'index, ne soient pas du même pinceau et de la même date.

S'il en était ainsi, pourquoi le peintre Barbianus, que nous n'avons pu identifier, aurait-il signé au bas d'une inscription et non pas, selon l'usage, au bas de la toile?

Quoi qu'il en soit de ces différentes hypothèses, il est surtout intéressant de nous demander ce que signifie la date du 12 mai 1593? Quel est le bienfait dont elle rappelle le souvenir?

Le 7 mars de cette même année, le Pape signait les Bulles conférant à François de Sales la prévôté du Chapitre de la cathédrale de Genève. Avant même son installation, qui eut lieu le 26 mai suivant, le nouveau prévôt pria Mgr de Granier de vouloir bien annexer à son Chapitre le revenu des chapelles vacantes et à vaquer de la cathédrale de Saint-Pierre de Genève. Il est vrai que la demande officielle fut adressée à l'Evêque par le chanoine Decomba, son vicaire-général substitué; il le fallait bien, car François de Sales, n'étant point encore en possession de sa dignité, n'avait pas qualité pour parler au nom du Corps dont il allait devenir le chef.

Par acte homologué le 1er mai 1593, Mgr de Granier fit droit à la demande. Il unit, incorpora et annexa au Chapitre de sa cathédrale les chapelles des saints André, Laurent, Blaise, Sébastien, Théodule et Pierre, au cloître — ainsi que les chapelles

de saint Michel, de l'Annonciation de la B. V. Marie, des saints Etienne, Martin, Eloi, Maurice, Catherine, Macout ou Malon (Macuti), du Saint-Esprit, Jean-Baptiste et N.-D. — Rien n'est excepté de ce qui regarde ces chapelles; mention expresse est faite des legs pieux, des fondations de messes, des confréries et associations, en particulier des sociétés appelées des Altariens, de Saint-Germain et de Sainte-Madeleine. Je me trompe, une exception, une seule, est faite en faveur des Macchabées. Il est tout naturel que ceux-ci, continuant à Annecy leur existence de Genève, la Cathédrale les laisse en possession de leurs biens.

Et en échange de ces libéralités, dont les Chanoines ne retirèrent jamais aucun profit, l'Evêque impose à son Chapitre l'obligation de célébrer tous les jours, à 6 h. du matin, une messe pour le repos de l'âme des fondateurs et bienfaiteurs des chapelles précitées [1]. La célébration de cette messe n'a pris fin que de nos jours.

Voilà donc le premier bienfait dont le Chapitre a voulu conserver le souvenir. Onze jours après le décret de Mgr de Granier, soit le 12 mai 1593, le même Chapitre a dû prendre une délibération par laquelle il s'engageait à faire la première inscription, et à lui laisser la date du jour où elle avait été votée.

L'étude de la seconde inscription nous demandera un peu plus de temps; le lecteur voudra bien ne pas trop se fatiguer de nos longueurs.

Une lettre de M. de Mouroux à Mgr Biord, écrite le 7 juillet 1770, porte ce qui suit :

« Ayant vu une lettre du Sénat au Roi, pour l'*exequatur* des « Bulles de M. Daviet, portant provision d'un canonicat de la « Cathédrale... j'ai l'honeur de vous dire que vous ferez plaisir « à S. M. de m'indiquer tout ce que vous saurez relativement « à un Indult de dispense dont ces sortes de Bulles font men- « tion en faveur des Chanoines de la Cathédrale de Genève, « de pouvoir POSSÉDER DES CURES AVEC LEURS CANONICATS. »

Le 17, Mgr Biord répond : « Mes recherches, au sujet de l'In- « dult dont il est fait mention dans les Bulles des chanoines « de la Cathédrale, m'ont porté bien plus loin que je ne croyais, « et c'est ce qui m'a empêché de répondre à V. E. par le dernier « courrier, comme je me l'étais proposé. Il m'a fallu parcou- « rir tous les registres de plus de deux siècles, qui se sont

1. Homol. 1769-1773, fol. 103, Arch. départ. de la Haute-Savoie, Fonds de l'Evêché, sér. F. — Reg. 1596-1601, fol. 73, Arch. privées.

« trouvés dans les archives du greffe de l'Evêché. V. E. verra « le résultat de mes perquisitions dans le *Mémoire* que j'ai « l'honneur de lui adresser »; ce Mémoire est trop intéressant pour n'être pas cité en partie :

« On ne sait point si, avant la publication du Concile de « Trente, faite en 1571, dans le diocèse de Genève, le Chapitre « avait obtenu quelqu'Indult des Souverains Pontifes, pour « autoriser les chanoines à posséder des cures avec leurs ca- « nonicats, mais il est certain que, dès la sortie de Genève, « plusieurs, et même jusque vers le milieu du XVIIe siècle, la « plupart ont été effectivement pourvus de cures, qu'ils ont « retenues et possédées avec leurs canonicats, et qu'ils fai- « saient desservir par des vicaires. Saint François de Sales « lui-même, Prévôt de la Cathédrale, fut pourvu, en 1597, de « la cure du Petit-Bornand, qui fut dans la suite conférée à « Jean-François de Sales, son frère, qui la retint, étant évê- « que, jusqu'à sa mort.

« Ange Justinien, qui avait fait publier le Concile de Trente, « ne parut pas contester que les Chanoines de la Cathédrale « pussent posséder et retenir des cures avec leurs canonicats, « mais, ayant voulu, en conformité de la disposition du Concile, « les obliger à résider dans leurs cures, le Chapitre s'adressa « à la Congrégation interprète du Concile de Trente, et le car- « dinal Philippe Boncompagnon écrivit à l'Evêque que *ex de- « creto ejusdem Sacræ Congregationis, Sanctitas sua relin- « quebat conscientiæ suæ* (Episcopi Gebennensis) *ut, habita « ratione securitatis locorum et personarum, dispensare possit « cum canonicis quod residerent in canonicatibus, positis in « parochialibus vicariis idoneis ab ipso approbatis.*

« Non obstant le décret de la Congrégation, le R^me^ Ange Jus- « tinien persista à exiger que les chanoines curés résidassent « dans leurs cures; et le Chapitre ayant encore recouru à la « Congrégation, celle-ci écrivit de nouveau à l'Evêque, pour « lui demander les raisons pour lesquelles il refusait d'exécu- « ter son premier décret, et de dispenser les chanoines de la « résidence dans leurs cures; ce qui occasionna quelques con- « testations entre l'Evêque et le Chapitre, jusqu'à ce que le « R^me^ Ange Justinien se démit de son Evêché, en 1579.

« Claude de Granier, qui lui succéda, s'étant intéressé en « faveur du Chapitre auprès de la Congrégation, celle-ci lui « adressa une lettre, soit décret, daté de Rome, du 17 novembre « 1579, signé par le cardinal Philippe Boncompagnon, portant

« qu'ayant appris, par sa lettre et par les procédures qui l'ac-
« compagnaient, quel était l'état des chanoines de Genève, —
« assuré d'ailleurs par le témoignage du vicaire-général du
« diocèse, que les chanoines avaient accepté le Concile de
« Trente, et fait leur profession de foi suivant la formule pres-
« crite par le Concile, — Sa Sainteté leur permet de retenir,
« avec leurs canonicats, la cure dont ils ne se seront pas démis,
« pourvu qu'ils y résident personnellement. *Indulsit* (Sanctitas
« Sua) *ut posthac, simul cum canonicatu et præbenda, unam*
« *parochialem, quam non dimiserunt, retinere possint, modo*
« *in hac personaliter resideant, et prout in Litteris Apostolicis*
« *hac de re expediendis latius explicabitur.*

« Sur les nouvelles représentations faites par l'Evêque et
« par le Chapitre que, la plupart des chanoines étant curés,
« s'ils étaient obligés de résider dans leurs cures, l'office divin
« ne pourrait se faire dans l'église Cathédrale avec la décence
« convenable, la Congrégation, par un nouveau décret du 18
« octobre 1580, répondit à l'Evêque que S. S. accordait que les
« chanoines actuellement pourvus de cures servissent dans
l'église cathédrale *per turnum, ita ut semper tertia pars eorum*
« *in parochialibus, reliquæ duæ in cathedrali resideant, relictis*
« *tamen vicariis idoneis a te approbatis in ipsis parochialibus*
« Et ensuite il est dit, dans ce même décret : *Posthac vero, si*
« *quis Indultum hujusmodi appetierit, supplicare debebit SS^mo*
« *D^no Nostro qui, loci, temporis et personarum ratione habita,*
« *illud, si videbit, petentibus singulatim concedet.*

« Quoique cette dernière clause du décret n'obligeât les cha-
« noines qui seraient dans la suite pourvus de recourir au
« Souverain Pontife que pour en obtenir la même dispense de
« résider dans leurs cures, cependant le Chapitre, pensant
« qu'ils seraient aussi empêchés de posséder des cures avec
« leurs canonicats, crut devoir faire de nouvelles instances.
« quelques années après, auprès du Saint-Siège, pour en obte-
« nir un Indult général, pour tous et un chacun de ses mem-
« bres qui les dispensât de recourir à Rome chaque fois qu'ils
« voudraient obtenir une cure.

« Ce fut S. François de Sales, pour lors Prévôt de la Cathé-
« drale qui, ayant été envoyé à Rome par l'évêque Claude de
« Granier, en fit la demande au Pape, par une supplique pré-
« sentée à Sa Sainteté au nom de l'Evêque.

« Ensuite de cette supplique, le Pape Clément VIII, par son
« Bref du 24 mars 1599, par lequel il accordait à l'Evêque le

« pouvoir de rétablir les cures du Chablais et des Bailliages, et « fixer les portions des curés, lui accorda aussi celui de dis- « penser les chanoines de sa cathédrale à l'effet de pouvoir « posséder des cures avec leurs canonicats [1]. »

Nous aimons à saluer le geste du Chapitre éternisant par une double inscription sa reconnaissance à saint François de Sales. Si l'annexion des chapelles de l'ancienne cathédrale de Saint-Pierre n'a pas été à nos Chanoines de grand profit, l'Indult de Clément VIII les a déchargés de l'onéreuse obligation de recourir à Rome chaque fois qu'ils ajoutaient une cure à leur canonicat. Il est vrai qu'une clause restrictive exigeait que le service de l'un et l'autre bénéfice n'eût point à souffrir, mais cela était laissé à l'appréciation de l'Evêque.

Ch. Rebord.

1. Reg. 1596-1601, fol. 147-157, Arch. privées. Dans cette pièce inédite, le passage relatif à notre sujet est celui-ci : « Eu égard à la pénurie de prêtres, vous pourrez accorder, en notre nom, aux chanoines de la cathédrale de Genève qui vous paraîtront aptes à exercer la charge des âmes, à vie ou pour le temps que vous jugerez convenable, la dispense de posséder, avec leur canonicat, l'une de vos églises paroissiales, et cela à la condition qu'ils puissent commodément remplir les charges de chacun des deux bénéfices — *dummodo utrique commode inservire valeant.* » Cette dernière clause ne pouvait manquer de devenir source d'inquiétudes de conscience.

NOUVELLES RECHERCHES

sur les familles des

EMIGRANTS SAVOYARDS

fixés en France avant 1860

DOGNIN

Joseph, fils de Pierre et d'Anthelmette Peyzieu,
né le 18 février 1748, à Yenne,
époux de Jeanne-Marie Froissard;
marchand dans la région lyonnaise.

Jean-Claude,
né le 3 octobre 1782;
négociant à Lyon, rue des Capucins, 22,
époux d'Antoinette-Victorine Pautrier,
mort à Nice le 28 décembre 1848.

Michel-Camille, ✲
né le 27 janvier 1812, à Lyon, rue Sainte-Catherine, 9,
époux d'Adèle Renard, de Calais,

négociant, fabricant de dentelles, tulles et broderies,
mort à Cannes, en novembre 1887.

Jean-Claude-*Emile*, né le 25 février 1839, ancien industriel, retiré à Le Béigue, près Voiron.	Paul, né le 10 mai 1847, à Lyon, industriel.	Michel né en 1849 (décédé)	Marie-Amélie, épouse de M. Auguste-Isaac.
	Marcel, Etienne, Pierre, industriels.		3 fils, MM. Isaac Louis Humbert et Joseph, et une fille mariée à M. Paul Perrin, tous associés de la maison.

La maison Dognin, dont l'établissement principal est actuellement à Villeurbanne et qui compte des succursales ou des comptoirs à Calais, Condrieu, Lunéville, ainsi qu'à Paris, Londres, New-York, Berlin, Vienne et Milan, fut fondée en 1805, par Jean-Claude Dognin, à Lyon, place Louis XVI, aujourd'hui place Morand.

Le fondateur fabriqua d'abord le genre de tulle soie qu'on faisait alors dans cette ville sur des métiers à la chaîne dérivés des métiers à bas. En 1815, il envoya son fils Michel-Camille à Calais, pour faire l'acquisition de quelques métiers *bobins*, inventés en Angleterre par Heatcohat en 1808, et utilisa ces métiers pour tisser de nouveaux tulles en soie. En 1825, il inventa *le tulle grenadine*, puis peu après le tulle léger, dit *zéphir*, et le tulle *illusion*. Dès 1827, il obtint une des plus hautes récompenses de l'Exposition de Paris.

Une rue de Villeurbanne porte son nom.

Michel-Camille Dognin fut le premier à faire le tulle dit *Bruxelles* (1838); il s'associa avec Augustin Isaac, inventeur d'un procédé pour appliquer le Jacquard au métier bobin, c'est-à-dire pour obtenir dans le tulle des fleurs et des jours. L'association dura jusqu'en 1859, époque à laquelle les métiers de Calais furent transportés à la Croix-Rousse; ils subirent d'importantes modifications qui permirent de les faire marcher plus vite, à la vapeur.

Michel-Camille Dognin fut décoré de la Légion d'honneur le 24 janvier 1863.

En 1872, la maison Dognin fils et Isaac, devenue Dognin et Cie, depuis 1860, adjoignit à son tissage de tulle d'importants ateliers de mécanique qui lui permirent de construire elle-même tous ses métiers, aussi bien les métiers à tulle que les métiers à dentelle et les machines à broder, sur des plans qui lui étaient exclusifs.

Actuellement, MM. Dognin et Cie, arrière-petits-fils du fondateur, sont arrivés à construire eux-mêmes le matériel nécessaire

à la fabrication de tous leurs articles, depuis le métier sur lequel se produit le tissu, les machines qui servent à le broder, les machines d'apprêt et de finissage, jusqu'aux cartons dans lesquels les marchandises sont livrées à la clientèle. Ils se sont placés au premier rang parmi les créateurs de la mode et n'ont pas de rivaux sérieux pour la fabrication des dentelles, tulles et broderies.

MAGDELAIN

JEAN, fils de Georges et d'Andrée Adiouz,
né vraisemblablement à Flumet, en 1706. Il n'a pas été trouvé dans le registre des naissances de cette paroisse, où figurent ses deux sœurs, Angélique, née le 8 février 1702, et Marie, née le 7 août 1707. Marié à Manigod, le 16 octobre 1729, avec Marie Golliet, il est indiqué comme natif de Flumet. Décédé à Toul, où il avait rejoint son fils, le 25 juillet 1772.

BALTHAZARD,
né le 5 juillet 1730, à Manigod;
marchand à Toul;
marié dans cette ville, paroisse Saint-Agnan, le 13 janvier 1761,
avec Jeanne Chatelain.

Madelin JEAN-BAPTISTE, né le 17 octobre 1761, à Toul, marchand dans cette ville, époux de Rose-Constance Prat.

ANTOINETTE, née le 30 décembre 1762, à Toul.

CLAUDETTE, née le 16 novembre 1764, à Toul.

MARIE-JEANNE, née le 3 février 1767, à Toul.

LOUIS-GASPARD, né le 21 février 1769, à Toul.

BARTHÉLEMY-JEAN-BALTHAZARD, né le 27 juillet 1789, à Toul, sous-lieutenant, tué à Goldberg en 1813.

SÉBASTIEN-JULES, né le 21 avril 1800, à Toul, négociant à Nancy, rue St-Dizier, 20, marié dans cette ville, le 29 septembre 1824, avec Catherine-Virginie Dechiens.

SÉBASTIEN-AMÉDÉE, né le 27 janvier 1835, à Nancy, magistrat, époux de Marie-Félicité Bonnet.

EDMOND-MARIE-*Jules*, ✲ né le 27 novembre 1865, à Lunéville, conservateur des Eaux et Forêts, docteur en droit.

JEAN-MARIE-*René*, O ✲ né le 10 octobre 1868, à Lunéville, général de brigade.

EMILE-MARIE-*Louis*, ✲ né le 8 mai 1871, à Neufchâteau, archiviste paléographe, historien, docteur ès-lettres.

SÉBASTIEN-MARIE-LÉON, ✲ né le 25 avril 1879, à Bar-le-Duc, commandant du 3e bataillon de chasseurs, tué glorieusement le 8 mai 1915, à l'assaut de Lorette.

M. Madelin (Sébastien-Amédée) entra dans la magistrature et

occupa divers postes sans sortir de la Lorraine. Il fut substitut du procureur de la République à Lunéville, procureur à Neufchâteau, puis à Toul et à Bar-le-Duc. Transféré à Saint-Flour, en 1882, sans l'avoir demandé, il n'accepta pas et donna sa démission.

Ses quatre fils se sont particulièrement distingués dans les carrières qu'ils ont suivies.

M. Madelin Jules, entré à l'Ecole forestière de Nancy le 15 octobre 1887, devint garde général adjoint le 30 août 1889, garde général le 11 juillet 1891, inspecteur-adjoint le 11 juin 1898, inspecteur le 17 novembre 1905. Il est actuellement conservateur.

Il a été nommé chevalier de la Légion d'honneur le 4 mai 1916, au titre militaire, comme lieutenant-colonel (service des chemins de fer et des étapes).

Docteur en droit (sciences politiques et économiques), il a publié : *Les restrictions légales au droit de propriété foncière privée en France, en Allemagne, en Autriche-Hongrie et en Suisse,* Paris, Rousseau, 1905, in-8°, VII-227 pages.

Le général René Madelin, entré à Saint-Cyr en 1888, en sortit sous-lieutenant d'infanterie le 1er octobre 1890.

Lieutenant en 1892, il a été promu capitaine au 97e le 8 octobre 1899, breveté d'état-major la même année, chef de bataillon au 21e le 24 août 1911, lieutenant-colonel le 22 mars 1915, colonel au 39e le 30 mai 1917, général de brigade commandant la 28e division d'infanterie, à Chambéry.

Chevalier de la Légion d'honneur le 11 juillet 1914, il a été promu officier pendant la guerre.

M. Louis Madelin, archiviste paléographe, historien, docteur ès-lettres (1900), a été nommé chevalier de la Légion d'honneur le 5 juillet 1913, au titre civil, et s'est montré pendant la guerre « un officier d'une haute valeur morale qui, à ses qualités intellectuelles, joint celles d'un soldat ». Le 7 janvier 1918, il a été fait chevalier au titre militaire.

Il a publié :

De conventu Bononiensi, thèse latine, Paris, Plon, 1900, in-8°, XIV-123 p.

Fouché (1759-1820). Paris, Plon-Nourrit, 1901, 2 vol. in-8°.

Pie V et la première coalition, Nogent, 1902, in-8°, 32 p.

La Rome de Napoléon; la domination française à Rome de 1809 à 1814; Paris, Plon-Nourrit, 1906, in-8°, 727 p. (cartes).

Croquis lorrains, Paris, Berger-Levrault, 1907, in-16, XLII-400 p.

La Révolution, Paris, Hachette, 1911, in-8°, VII-578 p.

France et Rome. Les concordats, Paris, Plon, 1913, in-16, 401 p

L'Aveu. La bataille de Verdun et l'opinion allemande, Paris, Plon, 1916, 79 p.

La Victoire de la Marne, Paris, Plon, 1916, in-16, 135 p.

L'expansion française. De la Syrie au Rhin. Conférences faites au *Foyer;* Paris, Plon, 1918, 327 p.

La mêlée des Flandres. L'Yser et Ypres, Paris, Plon, 1917, in-16, 239 p.

Léon Madelin, entré à Saint-Cyr en 1898, en sortit sous-lieutenant au 1er bataillon de chasseurs le 1er octobre 1900. Il devint lieutenant en 1902, capitaine au 23e bataillon le 23 juillet 1913 (breveté d'état-major en 1911), et la guerre le trouva chef de bataillon commandant le 3e bataillon de chasseurs.

Le *Journal Officiel* du 20 juin 1915 publie à son sujet l'ordre suivant :

« Le 8 mai 1915, a conduit son bataillon à l'attaque d'un ouvrage ennemi solidement fortifié et s'en est emparé (assaut de Larette). Faisant ensuite, seul, une reconnaissance dangereuse, a été mortellement atteint. Relevé quelques minutes plus tard, a demandé a être emmené debout, pour que ses chasseurs ne sachent pas qu'il avait été atteint. Ce furent ses dernières paroles. Officier très brillant, d'un grand courage personnel, qui s'était toujours admirablement comporté, depuis le début de la campagne. »

Le poète Paul Drouot, qui servit sous ses ordres, et qui fut tué peu de jours après lui, le représente comme « un prodige, le type de l'officier français, véritable héros, exerçant une séduction sur ses hommes ».

Voir l'*Echo de Paris* du 24 juin 1915, article signé Barrès.

MIEGE

MARIE-LOUIS, né à Frontenex (Savoie), en 1851,
Rédacteur au Ministère des Travaux Publics,
époux de Pauline-Françoise Sevestre, décédé en 1883, à Paris.

EMILE,
né à Paris, le 14 juillet 1880, avenue de Choisy, 161, Ingénieur agronome,
Docteur ès sciences de l'Université de Paris;
Chef de travaux à l'Ecole Nationale d'Agriculture de Rennes;
Inspecteur adjoint du service phytopathologique.
(A été capitaine pendant la guerre.)

M. Emile Miège s'est signalé par de nombreuses et importantes communications à l'Académie des sciences et à l'Académie nationale d'agriculture.

Voir *Rev. Sav.* 1914, p. 80, et 1918, p. 16.

Il a publié :

Recherches sur les principales espèces de fagopyrum (sarrazin), Rennes, 1910, in-8°, 431 p. avec fig.; *Les nouveaux engrais azotés,* Paris, Baillières (1913), in 8°, 159 p. avec fig.; *Etude anatomique des pailles de blé* (avec Blaringhem), Paris, Dubost 1914, in-8°, 56 p., pl. et fig.; *Comment remédier à la pénurie des engrais,* Paris, Baillière, 1916, in-16, 60 p.

PUTHOD

Louis, né à Pontchy en 1656; marchand en Bresse;
époux de Jeanne Fornier.

|

HENRI,
né à ..... en 1686, praticien à Mâcon;
marié le 21 janvier 1761, avec Elisabeth Poncet,
décédé à Mâcon, le 16 avril 1768, âgé de 82 ans.

|

BENOÎT-JEAN-BAPTISTE,
né le 30 janvier 1719, à Mâcon,
Avocat à Mâcon,
décédé dans cette ville, le 5 juillet 1780.

|

FRANÇOIS-MARIE, *dit Puthod de Maison-Rouge,*
né le 5 juillet 1757, à Mâcon,
Adjudant général des Armées de la République,
mort à Prissé, le 5 mars 1820.

M. Lex, archiviste de Saône-et-Loire, a publié sur François-Marie Puthod de Maison-Rouge un intéressant mémoire auquel nous empruntons ce qui suit, d'après l'*Officiel* du 26 avril 1914 :

« Puthod de Maison-Rouge avait embrassé la carrière militaire. Cavalier au régiment de Bourbon, puis gendarme du roi, ensuite capitaine de chasseurs à l'armée parisienne, il fut promu aux fonctions d'adjudant général des Armées de la République, fonctions qu'il n'exerça pas longtemps, car en 1793, une mesure, injustifiée d'ailleurs, le suspendit de son emploi.

« Artiste et lettré, Puthod fut désigné pour faire partie de la Commission des savans instituée pour établir le classement méthodique et l'inventaire précis des richesses d'art de la nation. A ce titre, et comme membre de la Commission des monuments qui succéda à la Commission des savants il fut chargé d'inventorier les objets d'art et les sculptures qui se trouvaient dans

les églises et les maisons ecclésiastiques du département de Paris. En avril 1793, Puthod fut envoyé à Chantilly, à l'occasion de la vente de « l'émigré Condé ». Les opérations furent longues et traversées de difficultés. Il parvint cependant à dresser un inventaire relativement précis et détaillé.

« La Commission des monuments fut dissoute à la fin de 1793, et Puthod cessa d'exercer son rôle d' « inspecteur des beaux-arts ». Après avoir vainement, sous l'Empire, demandé sa réintégration dans l'armée, il mourut à Prissé en 1820. »

RIVE

ANDRÉ, fils de Jean-Baptiste et de Thérèse Lavigne,
né le 4 janvier 1813, à Belmont-Tramonet,
marié à Belley, le 31 août 1836,
avec Mlle Marie-Henriette Chabert,
banquier à Belley, puis propriétaire-rentier,
décédé le 17 septembre 1879.

JEAN-FRANÇOIS, dit *Francisque*, né le 17 novembre 1837, à Belley, avocat au barreau de Bourg; procureur de la République. *Député de l'Ain à l'Assemblée nationale,* puis *Procureur général* à Douai, mort à Lyon.	FRANCISQUE-EMILE-*Paul*, né le 28 décembre 1848, à Belley, volontaire de 1870; banquier à Belley, puis à Bourg; *Président du Tribunal de Commerce de Bourg*, de 1902 à 1906; *Fondateur et Président de la Chambre de Commerce de Bourg* (1900-1907), décédé à Bourg, le 24 juin 1914.	ANTOINE, dit *Tony*, né le 12 décembre 1839, à Belley, banquier à Belley, (associé de Paul) mort à Belley, le 3 octobre 1914.

« Les trois frères Rive furent, aux environs de 1860, des plus brillants élèves du Collège de Belley. » Le premier et le troisième firent leur droit à Paris.

Francisque, inscrit comme avocat au barreau de Bourg, y conquit promptement le premier rang par son entente des affaires et sa brillante élocution. Au 4 septembre, il fut nommé sur place procureur de la République, mais il abandonna ce poste pour se présenter à la députation. Elu le 2e, par 58.165 voix il prit une part très active aux débats et aux travaux de la Chambre, dont il fut secrétaire de 1872 à 1874.

A la dissolution de cette Assemblée, il refusa les candidatures qui lui étaient offertes à Belley et à Bourg et reprit sa robe d'avocat, qu'il abandonna le 13 avril 1878 pour accepter l'emploi de procureur général à Douai.

François MIQUET.

BOUTAE

par Charles MARTEAUX et Marc LE ROUX

Nouvelles fouilles aux Fins d'Annecy

8e ET DERNIER SUPPLEMENT [1]

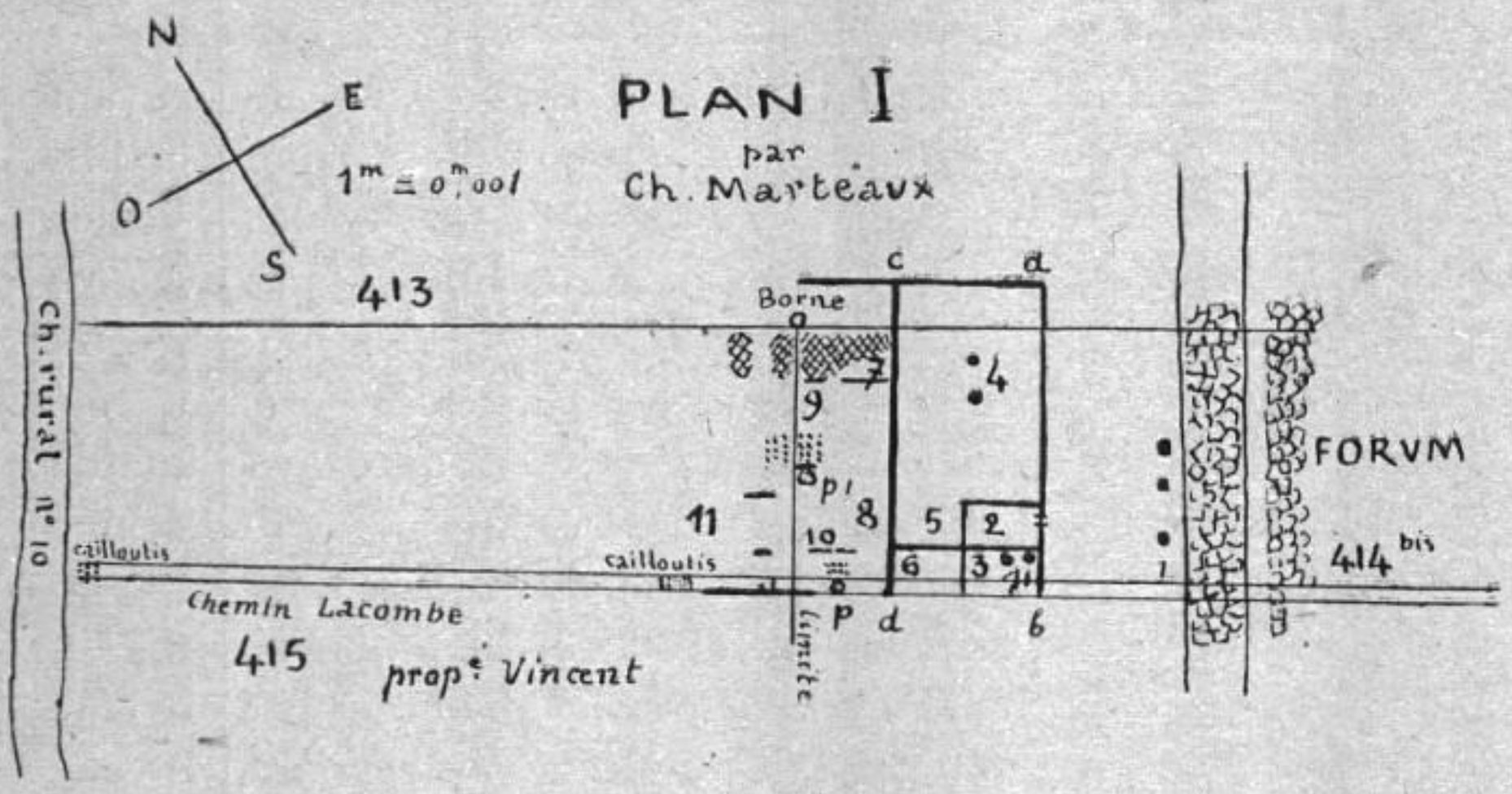

Parcelles *414 bis* et *415*, partie nord. M. Paul Lacombe, continuant d'améliorer le terrain qui s'étend au nord-ouest du forum, l'a miné pendant toute la période 1917-19; j'en ai suivi, selon ma coutume, les travaux. Au cours de ces fouilles, il a déblayé ce qui restait du forum et mis à nu, les gros pavés ayant été extraits depuis longtemps, le cailloutis de la voie, dur, compact, épais de près d'un mètre. Il ramassa à sa surface deux monnaies de Tibère, dont l'une au revers de l'autel de Lyon, ce qui confirme mon hypothèse de la construction de cette rue dans la première moitié du premier siècle [2]. Il remarqua aussi les traces de foyers charbonneux qu'il attribua aux feux allumés par les ouvriers pour leurs repas, pendant les travaux.

1. V. *Boutae*, 1913, et *Rev. Savois.*, Supplém. 1914, 145-66; 1915, 58-74; 1916, 21-41; 1917, 101-111.
2. Cp. *Boutae*, 228.

Ensuite, se dirigeant vers le nord-ouest, entre la parcelle 413 et une partie de la parcelle 414 *bis* à M. Vincent, il mina le terrain à gauche de la voie, moins la bande longitudinale de 1m50 fouillée en 1916 (RS, 36) et convertie en un chemin privé regagnant, le long de cette dernière propriété, le chemin rural n° 10.

Le terrain attenant à la voie offrait, à 0m30 du sol, un lit de tuiles épais de 0m10 et reposant sur une couche argileuse qui renfermait, au bord de la rue, les fondations de trois piliers carrés en maçonnerie : l'un, à cinq mètres de la limite Vincent; l'autre, à quatre mètres de celui-ci; un troisième, à deux mètres du précédent, avec une grande pierre rectangulaire de 0m60 sur 0m40 qui le surmontait. Là s'élevait donc probablement un portique dressé sur des colonnes et recouvert d'un toit en tuiles abritant des boutiques de marchands séparées par des cloisons en bois. Il est difficile d'en dire davantage, des murs ayant pu disparaître en des minages antérieurs [3]. Furent recueillis, en *1* (v. le plan I ci-contre), à la profondeur de 0m30, un denier de Decius Trajanus, au revers de *Pietas Augustorum* avec les instruments du pontificat, a. 250-51 et, près des piliers, deux poids d'argile sans intérêt, un autre avec inscription ayant été égaré et, en outre, un anneau cachet en bronze avec intaille représentant un lion accroupi derrière et au-dessus de l'échine duquel se dressent le cou et la tête d'une chèvre [4].

A dix mètres de la voie, soit à 59m de la limite du 402 *bis*, M. Lacombe démolit, à 0m40 du sol, les fondations d'un mur parallèle *a b* épais de 0m60, fait de pierres de carrière, de cailloux roulés et de fragments de tuiles. En consultant le plan général ou le plan F, *Boutae*, 261, on remarquera qu'il est la suite d'un mur venant de la parcelle 413. Deux murs parallèles lui étaient perpendiculaires, le premier long de 6m et épais de 0m60; le deuxième, ép. de 0m80, long de 12m, aboutissant à un mur *c d*. Il y avait évidemment là deux corps de logis séparés par le mur de 0m80 : l'un dont il ne restait qu'une chambre ayant comme dimensions 6m×4m; l'autre comprenant deux chambres se continuant dans la parcelle voisine. La première présentait en *1'* deux bases maçonnées distantes d'un mètre et la seconde en *3*, une pierre d'âtre en mollasse située dans l'an-

3. Les cubes sont trop étroits pour avoir supporté des bases de statues monumentales.

4. E. Espérandieu, *Fouilles du Vieil Evreux*, 1913, extr. du *Bull. de la Soc. Franç. des fouilles archéologiques*, donne, d'après Bonnin, l'image d'une pierre gravée représentant le même sujet avec cette différence que les animaux ont l'attitude du cri; p. 52, fig. 20-3.

gle des murs et reposant, à 0m80, sur un sol argileux. On y trouva des débris d'amphores et de vases à bandes peintes, une cuiller à manche vertical, brisé [5], avec quelques monnaies

Pl. I

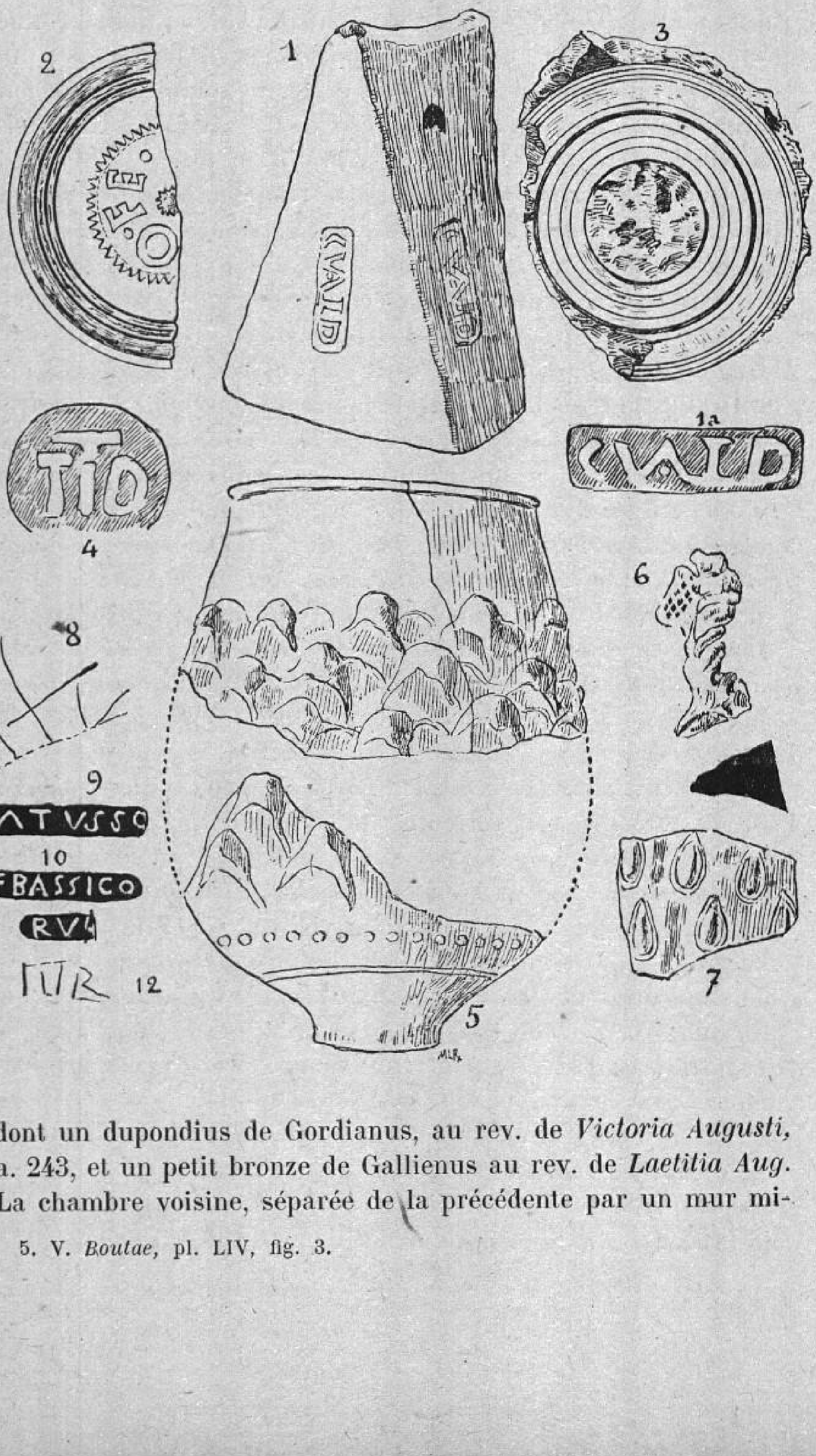

dont un dupondius de Gordianus, au rev. de *Victoria Augusti*, a. 243, et un petit bronze de Gallienus au rev. de *Laetitia Aug.* La chambre voisine, séparée de la précédente par un mur mi-

5. V. *Boutae*, pl. LIV, fig. 3.

toyen, était close en *6* par un mur faisant avec *c d* une double maçonnerie.

On accédait dans la chambre *2* par une pierre de seuil longue de 1^{m}20, large de 0^{m}60, aux extrémités rétrécies en tenons engagés dans le mur; elle était décorée de panneaux peints à la fresque. On y trouva un petit outil en bronze fait d'une lame large de 0^{m}007, ondulée en forme de S et d'une part terminée par une gouge; de l'autre, elle pouvait servir de racloir; puis des débris de vases dont un fond à glaçure noire avec un long cartouche rectangulaire signé CATVSSO avec A sans barre, en lettres h. de 0^{m}003; (*pl. I, fig. 9*); il fut trouvé à moins de 0^{m}70 de profondeur, tandis que des fragments de gobelets du IVe siècle l'étaient à 0^{m}30; plus quatre monnaies frustes.

La base d'une meule de moulin fut exhumée en *5* avec une monnaie de Valentinien et un poids en plomb à section ovale, à poignée de fer à crochets, autrefois mobile. Long de 0^{m}07, large de 0^{m}06, h. de 0^{m}07, il était marqué sur le bord supérieur de trois petites incisions parallèles indiquant qu'il pesait trois livres romaines, soit 982 gr. 368. Comme son poids réel n'est que de 950 gr., il y aurait 32 gr. de déficit expliqués soit par l'oxydation de la poignée, soit par le fait que, dans ces poids grossiers, la valeur officielle de la livre n'était jamais atteinte. S'il s'agit de la livre rurale de 320 gr., comme c'est le cas pour un grand nombre de nos poids d'argile, il n'y aurait plus alors que 10 gr. de déficit. L'aire de la chambre, faite d'argile rouge, renfermait une pierre de foyer creusée en gouttière ; c'était encore une cuisine, celle-ci dépendant du premier corps de logis.

En *4* existaient, à 0^{m}80, les bases de deux piliers. Tout le sol environnant était formé d'une couche d'argile étendue sur un lit simple de cailloux et qui apparaissait rouge comme si elle eût été mélangée à de la poussière de brique; mais elle semblait plutôt avoir subi un feu violent, soit à la suite d'un incendie, soit parce qu'elle constituait l'aire d'un calorifère dont subsistaient des restes de tuyaux. Vingt-cinq monnaies presque frustes, des troisième et quatrième siècles, avec des fragments de gobelets à glaçure noirâtre irisée, étaient éparpillées ça et là au voisinage du dernier pilier.

Entre *4* et le grand mur *c d*, deux fossés remplis de cailloux et de débris de tuiles prouvèrent qu'un minage y avait été fait par un précédent propriétaire. On recueillit cependant un outil en bronze, genre specillum, ayant une extrémité renflée et l'au-

tre terminée par une petite cuillerette allongée en un canal assez profond, longue de 0m08 (*Boutae,* XIX, fig. 8, p. 93) et de facture soignée; puis des débris de fibules, des rondelles en os trouées, etc.

Au-delà du mur *c d,* en *8,* le sol consistait toujours en une couche d'argile rougeâtre durcie dans la direction du sud-ouest vers les restes d'un mur de 0m60 dont les pierres, en *10,* semblaient avoir été disjointes et laissées en place; il aurait ainsi continué le mur de 0m80 qui limitait les chambres *3* et *6.* Le sol se relevait au-delà; mais l'argile, sans lit de cailloux subjacents, était alors recouverte d'un cailloutis qui s'enfonçait sous le petit chemin et qui bordait le puits *P* découvert en 1916[6] : il y aurait eu alors là une petite cour.

Dans la partie profonde de ce terrain, c'est-à-dire à plus d'un mètre, le propriétaire exhuma des vases à bandes peintes, un poids d'argile incomplet de notre type trapézoïdal C[7] marqué de deux croix; un débris de large col d'amphore offrant, dans un cartouche circulaire, les lettres *TIO* en lettres h. de plus d'un centimètre, I étant en outre surmonté, à 0m004, d'une barre horizontale, ce qui paraît donner comme nom de potier, TITO (*pl. I, fig. 4*); des clous de fer à large tête ronde plate, une grosse meule conique en pierre dure percée d'un trou central, etc.

En *7* existait un mur perpendiculaire *c d* lequel se continuait dans la parcelle 413 où un autre mur transversal délimitait avec eux une grande chambre. De la porte ne subsistait plus qu'un ferrement ou éparre au milieu de débris de vases de la première moitié du IIIe siècle. Ce mur *7* cessait brusquement après trois mètres de longueur. De la borne limite à la propriété Vincent, la coupe du terrain présentait les caractéristiques suivantes.

Cette grande chambre *7* offrait, à 0m65, un pavimentum fait d'éclats de calcaire noyés dans de la chaux avec des fragments de briques superficiels, ce qui faisait un joli effet de mosaïque blanche et rouge. Il avait 0m10 d'épaisseur et reposait sur un lit de cailloux établi sur une couche d'argile rougeâtre. A sa gauche, en allant vers le nord-ouest, il était bordé d'une sorte d'allée en rudus épais de 0m06, large de 0m70 et étendu sur un lit

6. J'ai indiqué sur le plan I le puits et le mur trouvés sous le petit chemin, d'après le 3e Suppl., RS, 1916, 36-7.

7. Je regrette vivement que la pl. CXV de *Boutae* soit en partie erronée, la fig. *16* correspondant au type A et non à B; *17* au type B et non à C; *18* au type C et non à D; *19* au type D et non à E.

de cailloux moyens. Cette chambre se continuait jusqu'à 2m80 de la borne limite et se terminait sur une bande de terre nue large de 0m20 au-delà de laquelle apparaissait un autre pavi-ment à rudus plus fin. Un rebord, haut de 0m05, à section prismatique, délimitait, au contact de la bande de terre, chacun de ces deux bétonnages séparés sans nul doute par une forte cloison en planches formant paroi mitoyenne entre les deux chambres. Ainsi quand on étendit le rudus frais, on le releva à la base de la cloison pour éviter toute infiltration d'humidité.

A gauche de la petite allée en rudus située dans la prolongation du mur *7*, s'étendait un espace de terre d'environ 2m de large, celle-ci mélangée à des cailloux et sablonneuse dans sa partie inférieure; elle renfermait, au niveau de ce rudus et près de lui, une pierre rectangulaire de 0m35×0,45, ép. de 0m18, sans doute une base de colonne. Apparaissait ensuite un chemin en cailloutis large de 2m10, épais de 0m15. Il était bordé à sa gauche d'une longue dalle rectangulaire longue de 1m50, large de 0m25 et servant de seuil d'approche à un puits contigu en cailloux ronds, secs, d'un diamètre d'ouverture de 1m20, et se rétrécissant en entonnoir à trois mètres de profondeur. Après le puits, la coupe présentait de la terre avec de gros cailloux; puis, jusqu'au petit chemin Lacombe, une couche d'argile rougeâtre charbonneuse, mélangée à des débris de poteries grossières. Voici les renseignements supplémentaires que j'ai pu recueillir au cours de ce minage par ce que m'en ont dit et montré MM. Lacombe.

Sur le pavimentum blanc et rouge furent recueillies des monnaies constantiniennes, ce qui paraît prouver une réfection de l'aire après les ravages du milieu du IIIe siècle. M. P. Lacombe, ayant fait en *9* un trou plus profond qui le mena jusqu'à l'argile vierge, à deux mètres, en exhuma les débris d'une cheminée paraissant avoir été faite en tuiles et en briques d'argile creusées de rigoles parallèles comme si on les avait appliquées, étant fraîches, sur les baguettes de bois d'un clayonnage [8]. Il existait donc en *9*, entre l'appartement et le chemin du puits *P'*, un calorifère qui fut détruit, puis recouvert de terre et dont les décombres y furent jetés. Ce puits, en effet, était comblé de terre renfermant du mortier, des tuiles à rebord, des tuiles courbes dont l'intérieur était noirci par la suie et qui devaient, deux à deux, servir de conduites, des tuyaux cubi-

8. J'ai reconnu une cheminée de ce genre dans mes sondages particuliers; v. *Boutae*, p. 183, fouille 7.

ques d'hypocauste, du charbon. On retira encore deux fragments de poterie, l'un, de vase à glaçure rougeâtre et à décor oculé; l'autre, de gobelet à dépressions et à glaçure brune [9].

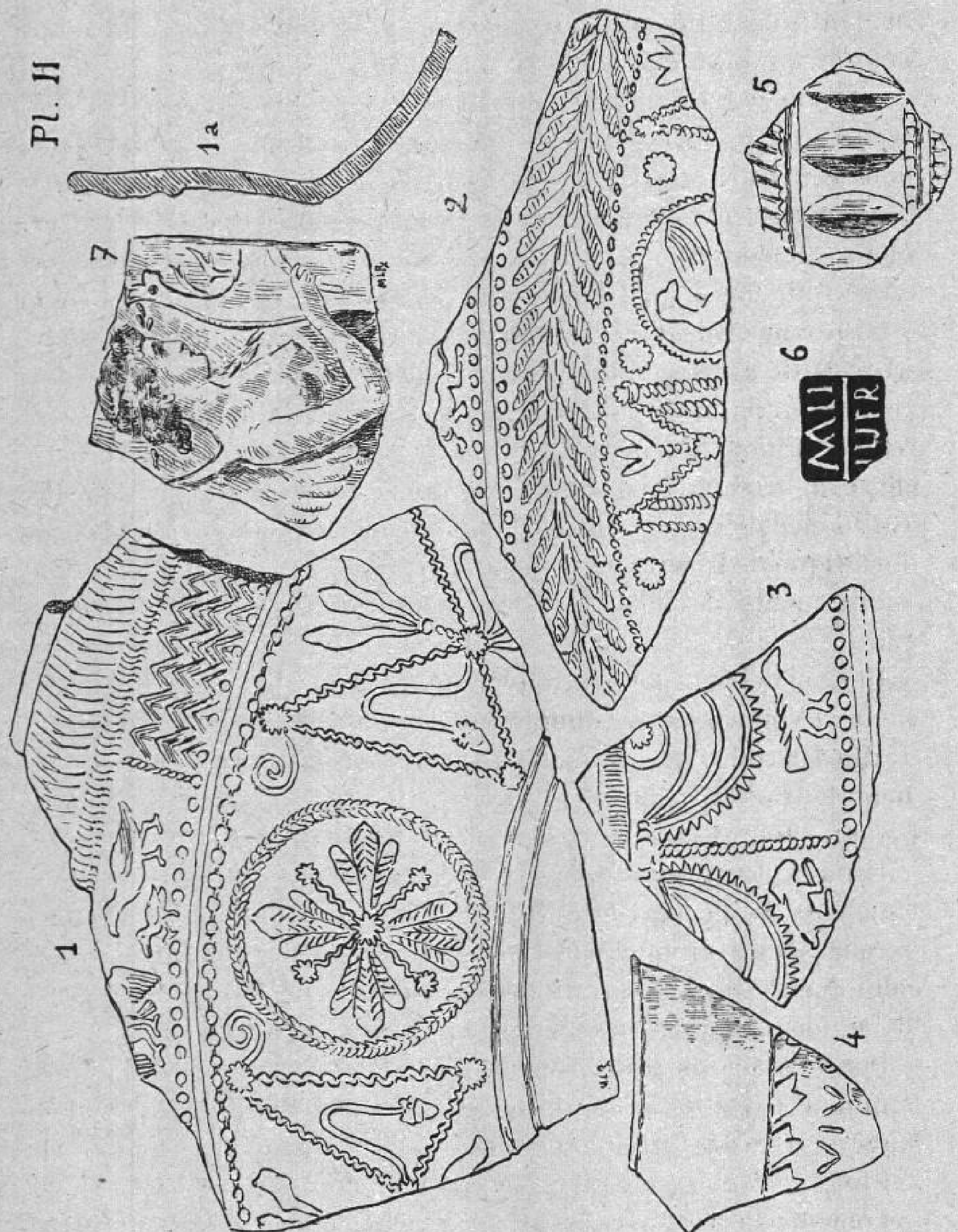

Les débris les plus anciens furent trouvés ensuite entre le puits et *10* et, entre *10* et le petit chemin moderne, furent mis

9. Voir ce que j'ai dit sur ces vases dans *Boutae*, p. 420-21.

au jour des débris appartenant à l'outillage d'une cuisine. En voici l'énumération :

Poterie. — *Vases à glaçure rouge.* — Petit fragment de vase ép. de 0ᵐ002, recouvert d'une fine glaçure rougeâtre foncé, à brillant métallique. Il ne représente plus que le buste nu d'un génie féminin ailé jouant, avec le plectre qu'il tient de la main droite, de la lyre ou cithare dont on n'aperçoit plus qu'une des cordes. La tête, légèrement inclinée, est vue de profil avec la finesse et la régularité des traits de la beauté grecque; un bandeau maintient ses cheveux dont le chignon pend derrière la nuque; le cou est délié, mais, par une défectuosité du moulage, ne se relie pas franchement à la poitrine; les seins jeunes sont d'un joli modelé. Il s'agit probablement là du fragile débris d'un vase sorti, au début du premier siècle, des ateliers de Cerdo, potier d'Arretium, « qui a signé une série de beaux vases avec représentation des neuf Muses [10] »; ce serait donc une Terpsichore à la lyre. L'ensemble est du reste d'un dessin délicat, avec l'élégance et la pureté d'un modèle emprunté à un vase métallique de la Grande Grèce (*pl. II, fig. 7*).

Fragments de bols 29 de La Graufesenque (*pl. II et fig. 1, 2, 3*).

Fragment de fond, marqué d'un petit cercle, d'un gros bol rutène avec, dans un double cercle, l'estampille OFBASSICO; h. des lettres, 0ᵐ03. Bassus et Cœlius exportaient sous Vespasien; leurs vases ont été trouvés à Pompéi. C'est la première fois que cette marque est signalée à Boutae (*pl. I, fig. 10*).

Fond de tasse moyenne, marquée IBERIVS avec la deuxième boucle du B incomplète et la dernière lettre plus petite. Ce potier paraît du premier siècle et je crois qu'il est le même que celui dont le nom a été lu à tort Ibertus; il apparaît pour la première fois à Boutae; h. des lettres assez grasses : 0ᵐ003.

Fond de petite tasse avec OFPRI; F cursif à barre oblique Primus était un potier de la Graufesenque (*Boutae*, 237); h. des lettres, petites et gêles, 0ᵐ0015.

Frag. de fond de petite tasse marquée RV/// (*pl. I, fig. 11*).

Fond de tasse moyenne au nom bien connu de SECV(ND)I, en lettres bien formées h. de 0ᵐ002; sous le fond, en graffito, AI.

Débris de gobelet moyen au col nu avec mince rebord circulaire et à la panse ornée d'imbrications à la barbotine; glaçure

10, Déchelette, *Vases ornés*, I, p. 12-14.

rouge pâle mat. La décoration se termine par une ligne de globules et est séparée du pied très court et à peine dégagé par un filet creux [11] (*pl. I, fig. 5*).

Fragment de fond d'assiette en terre jaunâtre, à glaçure très écaillée et presque mate. En dehors du pied, le graffito **TU(LR)**, Titus Ulattius? R...; h. de ces lettres cursives : 0m05 (*pl. I, fig. 12*).

Vases divers. — Fragment de gobelet en terre rougeâtre mate. Le col, vertical, h. de 0m023, n'offre comme bord qu'un mince cordon; ép. 0m003. La panse présentait une bordure de feuilles de vigne trilobées; dessous, en relief... **VIVS**... en lettres soignées h. de 0m004; le reste était probablement décoré de feuilles; ép. 0m002 (*pl. II, fig. 4*).

Fond de vase gris marqué d'un cachet circulaire en larges lettres à sens convexe, hautes de 0m005, avec bouton central; R affectant une forme cursive ressemblant à notre *n*, on doit lire **EORIIM**. Eorius est un gentilice très rare, d'origine celtique, qui apparaît pour la première fois à Boutae.

Fragment de fond de vase noir marqué ///**O.FE.**=*Seuvo fecit*. Au centre, un globule à rayons, entouré d'un cercle dentelé, diam. 0m0250; les dents sont très rapprochées : il y a certainement dans ces signes la survivance d'un culte solaire chez les potiers allobroges (*pl. I, fig. 2*).

Petit fragment de vase excisé d'environ 0m03 carrés; pâte grise à enduit noir décoré d'une bande d'olives entre deux zones de colonnettes (*pl. II, fig. 5*); h. des olives : 0m016.

Fragment de vase, genre cuveau, à bord rentrant; diam. 0m17, prof. supposée 0m15; terre grise, grossière et mal cuite. A la partie supérieure, décoration de filets creux de nombre irrégulier; dessous, bande de cannelures verticales faites au peigne, h. de 0m02; facture très négligée; cependant, trace d'une marque en relief imprimée sur les filets.

Fragment de lagène en terre rougeâtre; sur la panse, après la cuisson LXV... (*pl. I, fig. 8*).

Assiette à trois pieds, en argile grise [12]; couvercles; débris de vases noirs, de vases à bandes colorées, de gobelets à glaçure métallique barbotinés de globules, etc.

Ont été aussi recueillis : des lampes dont une offrant un gladiateur en relief; un fond plat de gros vase en pierre ollaire

11. Motif analogue dans *Boutae*, pl. CX, p. 400, fig. 7.
12. E. Espérandieu, *Fouilles du Vieil Evreux*, p. 76, fig. 36.

creusé par un *procédé rotatif autour d'un culot central qu'on enlevait ensuite au ciseau* (*pl. I, fig. 3*).

Deux meules de moulin.

Poids d'argile, h. de 0m13, du type trapézoïdal modifié par un sommet en croissant; le trou en est distant de 0m035. Dessous, sur chaque face, a été imprimé, dans un cartouche, le nom en relief du fabricant, C(VAL) ID : *Caius Valerius Id...* A est pointé; h. des lettres de 0m01. Ce poids pèse complet, car il est, pour ainsi dire, intact, 655 gr. : c'est un dupondius relevant de la livre officielle de 327 gr. 456. Il est probable qu'il en était de même pour les poids portant ainsi, avant la cuisson, une marque de fabricant. Le nôtre a été usé dans sa partie centrale par un maniement fréquent, de sorte que tout signe métrologique en graffito a disparu (*pl. I, fig. 1, 1a*).

Comme verre, vases à côtes; ampoule en verre bleu, h. 0m05, dont la panse s'est aplatie sous l'effet d'un incendie; anse d'un vase en verre blanc, en torsade ornée d'oreillettes poinçonnées d'un quadrillage; autres anses de vases très fins, etc. (*pl. I, fig. 6 et 7*).

Pierre de touche consistant en un petit parallélipipède rectangle à angles amortis, h. de 0m03.

Bronze. — Casserole oxydée et détériorée par le feu, à manche long de 0m12; l'extrémité, pleine, est terminée par un double croissant; le manche même est orné de figures en relief impossibles à déterminer; plaque cordiforme de ceinture avec crochet [13]; épingle, l. de 0m04, dont le fil est replié plusieurs fois sur lui-même pour former la tête; anse d'aiguière; chaînette; anse en fils de bronze rouge enroulés en torsade (*pl. III, fig. 5*).

Fer. — Hache de forme rectangulaire l. de 0m215 (*pl. III, fig. 4*). Clou à large tête ronde, diam. 0m034; nombreux clous communs; anneaux, chaînes, etc.

M. P. Lacombe, malade depuis longtemps, eut encore la force de dégager en *11*, deux murs parallèles dont l'un avait laissé des traces au nord du puits *P*, sous *10*; puis, son état s'étant brusquement aggravé, il s'éteignit vers la fin de l'année 1919 et les fouilles furent interrompues. Qu'il reçoive ici l'hommage posthume de ma reconnaissance.

Parcelles *406* à *409* et mas de Solliers. A la fin de l'année

13. Cp. *Boutae*, pl. LIV, p. 207, fig. 1, et Saglio, *Dict. des Antiq.*, art. *cingulum*, p. 1180.

1918, en creusant une tranchée pour l'établissement d'un canal d'adduction d'eau, les prisonniers allemands rejetèrent des déblais que j'ai examinés. Les travaux ont affecté tout le parcours du chemin rural 9 de la route nationale 201 aux Iles par le mas des Solliers, à une profondeur de 0m80. Une étendue de cinq

Pl. III

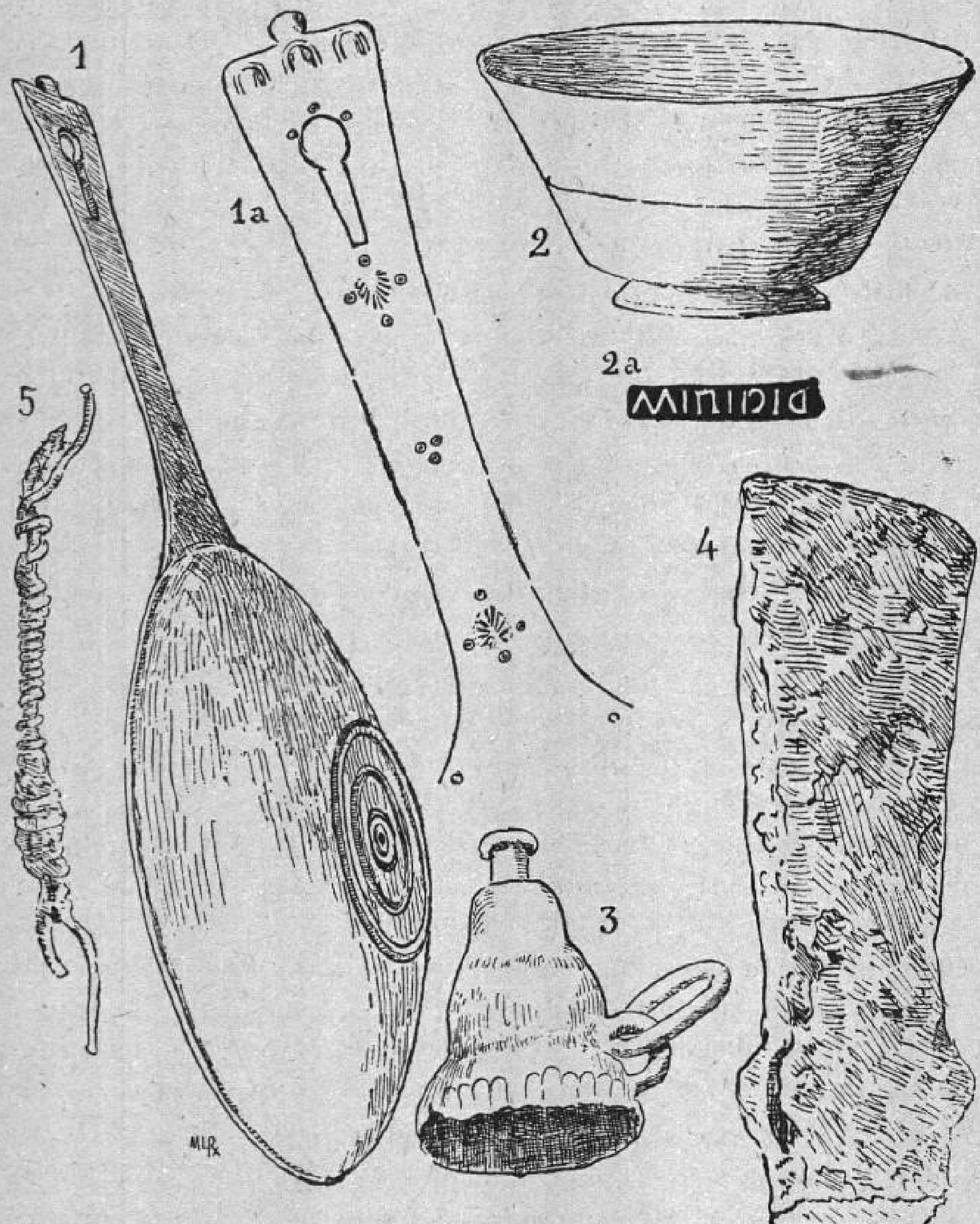

mètres de cailloux et de gros gravier entre A sur la parcelle 410 et *a* sur 406 ont confirmé là le passage d'une voie. La même assise en gravier reparaît à 0m60 en face de la nouvelle maison Calligé du n° 407 : ainsi la voie se confondait ici avec le che-

min rural; il faudrait la faire tourner légèrement sur l'axe A *a* de façon à la rapprocher du carrefour des Solliers sous lequel elle se trouverait en partie.

Pus loin, en face du point de jonction du rural 10 avec la route nationale, j'ai noté plusieurs énormes cailloux encore en place. Mais comme à quelques mètres plus loin, avant d'arriver à la hauteur de la maison Belleville, j'ai reconnu des débris de poterie vulgaire et des scories et que, d'autre part, ce dernier propriétaire a mis au jour dans son jardin même, à quelques mètres du chemin 9 une aire de pavés, il faut admettre qu'à cet endroit la voie s'écartait un peu de ce chemin, au nord. Au-delà, du reste, je n'ai plus trouvé dans la tranchée du chemin, cette ancienne route de Genève, que du gravier naturel.

Après le carrefour des Solliers, v. *Boutae*, 278, 285, le propriétaire de la partie du mas sise entre les chemins ruraux 9 et 10 et la route nationale ayant fait creuser des trous carrés profonds de 0^m80 pour une plantation d'arbres, j'ai pu constater, presqu'au bord de la voie, les fondations d'une maison avec des débris de tuiles, d'amphore, de cuveau et de vases dont un à pâte rougeâtre clair, orné d'une ligne de creux à l'intérieur, près du fond, et un fragment de bol 29 décoré de palmettes triangulaires et d'un rinceau de fleurs de lotus. Tous ces restes avaient subi l'action manifeste du feu.

En face de la parcelle 407, un prisonnier allemand, ayant donné un coup de pioche dans la tranchée d'un canal, traversa de part en part un objet qu'il céda pour un paquet de tabac et qui se trouve maintenant dans la collection de M. V. Robert. C'était une patère en bronze d'une belle patine bleuâtre vert clair (*pl. III, fig. 1, 1a*). De forme arrondie, elle est profonde de 0^m025, d'un diamètre de 0^m135, avec un fin rebord rentrant. L'intérieur offre un faible mamelon central percé d'un petit trou cerclé, soit d'un point oculé. L'épaisseur du métal n'est que de 0^m001. Sur la partie opposée du fond apparaissent quatre cercles concentriques en relief autour d'un petit trou central, ayant comme diam. 0^m055, 0^m033 et 0^m013. Le manche, plat, long de 0^m10, est percé d'une ouverture pour la suspension ornée de trois points oculés; l'extrémité, rectangulaire, est décorée de trois palmettes de godrons et se termine par un bouton, ce qui rapproche ce manche des manches à trois boutons ou à extrémité tréflée que je crois avoir été fabriqués au IIIe siècle. Enfin sur la poignée apparaissent, en remontant vers la patère, une palmette cantonnée de quatre points oculés; puis trois autres points sembla-

bles en triangle, une autre palmette opposée à la précédente et, finalement, deux points isolés situés près du bord aux points de jonction du manche.

M. V. Robert possède aussi, venant peut-être de la même source, un objet en bronze, long de 0m55, en forme de clochette, un anneau extérieur mobile remplaçant le battant intérieur; le bord est décoré d'une bande de godrons (*pl. III, fig. 3*).

Caserne des Chasseurs. — Lors de la construction d'un puits, trouvaille à 1m50 d'un petit seau en bronze à anses verticales pleines rectangulaires; l'une est brisée; panse unie, patine noire verdâtre; h. 0m06. Cet objet paraît provenir d'une sépulture d'enfant.

Parcelle *402 bis*. Au point où se terminèrent en 1904 les fouilles Littoz (*Boutae*, 193), des ouvriers, en faisant les fondations d'une maison, découvrirent un fort mur épais de 0m80 perpendiculaire à une autre mur longeant la limite du *414 bis*. Il y avait là un pavimentum recouvert d'une épaisse couche de tuiles diverses avec des débris d'hypocauste; il reposait sur une couche de cailloux et de quartiers de roche calcaire jaune provenant des carrières de la Perrière, de la Puya ou de Vovray; j'y ai recueilli un *pterocera pelagi*, fossile mis peut-être là par les ouvriers dans un but prophylactique. Près du mur limite, des fragments de poteries diverses et connues ont été recueillis; à signaler une petite tasse incomplète, h. de 0m035, à bord rentrant, avec une estampille à deux registres (MA)II... (*pl. II, fig. 6*).

Monnaies. — Parcelle *393*. As de Domitianus, de l'an 90; rev. MONETA AVGVSTI, avec la balance; pds. 12 gr. Denier de Gordianus III; rev. CONCORDIA AVG; pds. 3 gr. 05.

Mas des Solliers : denier de Trajan; pds. 3 gr. Rev. PARTH.F. DIVI.NER.NEP.PMTRPCOS (*a*-117); en exergue, PAT pour PAX[14].

Denier de Dioclétien, à la couronne radiée; pds. 4 gr. Rev. Jupiter debout avec la lance, le globe et l'aigle, IOVI TVTATORI AVGG; en ex. P (285-305).

* * *

Saint-Jorioz, à neuf kil. d'Annecy, sur la voie de Boutae à

14. Cohen, 1859, nº 337; cp. 339.

Casuaria. M. Jean Pommier, horticulteur, en travaillant son jardin situé entre le lac et la route départementale n° 1, près du chemin de l'embarcadère et à cent mètres environ de la gare, découvrit, à 0m60, de la terre noire avec des restes de poterie, parmi lesquels deux cols de cruche en argile rougeâtre dont l'un est marqué à la base d'un sillon rectiligne long de 0m03 et fait avant la cuisson, et une tasse à glaçure rouge, de forme tronconique et à bords légèrement évasés, ayant, sur le fond, la marque MIRIDIO en lettres assez péniblement tracées sur le cachet, surtout pour R, D, O [15] (*pl. III, fig. 2 et 2a*). Un dupondius de Trajan les accompagnait. M. Pommier remarqua que cette terre noire n'était pas continue, mais qu'il s'en trouvait de mètre en mètre des aires distinctes; il se peut donc qu'il s'agisse là du cimetière des humbles habitants de Macellum, aujourd'hui Sales ou village de l'ancienne église. Plus à l'est, à 100 m. sud environ de la tuilerie, des ouvriers, en extrayant l'argile, sortirent à plus d'un mètre de profondeur, des tuiles à rebord et un fer à mulet avec des restes de clous, paraissant très ancien, mais non antique, car le fer à cheval n'est guère entré en usage qu'au moyen-âge [16].

Bibliographie. — *Indicateur d'antiquités suisses,* 1920, 3, p. 173. W. Deonna, *Notes d'archéologie suisse;* Amulette des Fins d'Annecy; décrit une intaille du musée de Genève sur laquelle il a reconnu l'image d'un dieu égyptien, le serpent Knouphis à la tête de lion ornée de sept rayons et certains signes magiques. « Gravé sur la pierre des bagues, le serpent protégeait contre les douleurs de ventre. »

Musée d'art et d'histoire de Genève, 1916, 20, *fig.* : Statuette en terre cuite modelée d'Athena Parthenos du type de Phidias « ayant appartenu à une honorable famille qui possédait au siècle dernier un domaine à Bassy, » près Seyssel, Haute-Savoie. Le socle porte en lettres grecques le nom divin. Cp. S. Reinach, *Rev. archéol.,* Nov. Déc. 1917, 458, qui exprime quelque doute sur son authenticité; W. Déonna, *Rev. des Etudes anciennes,* XXI, I, 1919, conclut qu'elle n'est pas fausse. Je crois qu'elle a été apportée d'Italie en Haute-Savoie et suis mis en défiance par l'inscription du nom et l'intégrité de l'objet.

Id. 20, *fig.* « Corniche et terre cuite provenant des Fins d'An-

15. Holder cite, d'après Schuermans, le potier Mirido; il faudrait dès lors supposer l'existence d'un potier Miridus ou Miridius et lire *Miridi o(fficina).*

16. Renseignements de M. L. Moret. Sur le fer, v. *Dict. des Antiq.,* art. *solea.* Sur Sales et ses environs, v. RS, 1903, 40, 285.

necy, du premier siècle après Ch. », décoré de masques et de rosaces, dans un encadrement de demi rinceaux et très bien conservée.

Sur ma trouvaille d'un petit bol cylindrique forme 30 et sur un fragment de bol 37 à bordure de masques (4e Suppl. RS, 1917, 102), voir Ph. Fabia, *Rev. des Etudes anciennes*, avril-juin 1918, 129, et son rapport sur les fouilles de Lyon dans *Journal des Savants*, 1915, 170, 169.

Charles MARTEAUX.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

L'inondation du 24 septembre 1920 en Maurienne, par l'abbé F. GEX, Chambéry, Dardel, 1921.

La catastrophe du 24 septembre 1920, qui a détruit les routes, la voie ferrée, les ponts, les murs de soutènement, les barrages, les usines, les lignes téléphoniques et télégraphiques, et ravagé les terres dans la Maurienne, a fait l'objet d'une étude précise et documentée de M. l'abbé Gex, professeur à l'Externat Saint-François de Sales, de Chambéry.

Cette étude a paru dans la *Revue de géographie alpine*. Elle évalue à près de cent millions les dégâts. L'auteur fait remarquer que « l'inondation de 1920 fut la réplique de celle de 1866 : même date, jour pour jour, le 24 septembre; mêmes causes; identité presque absolue des points sinistrés. » En 1906, 1908 et 1914, il y avait eu aussi des accidents du même genre, mais d'une portée plus limitée.

En étudiant la genèse de la catastrophe, M. l'abbé Gex a parfaitement démêlé « l'enchevêtrement de ses causes, la formation de son flot, sa mise en marche et l'historique des dégâts ». Mais ces constatations ne serviraient pas à grand chose si l'historien n'avait su en tirer les leçons qui s'en dégagent. La première est un conseil de prudence aux installations industrielles. La seconde, c'est qu'il faut doter les routes de remblais moins précaires. Il y a des points prédestinés que les usines et les constructions de toute nature devraient éviter. En outre, un service d'alarme s'impose, pour donner, en cas de crue, l'éveil aux barragistes préposés à la manipulation des vannes.

A toutes ces précautions, il faut joindre une étude des cours d'eau, reprendre patiemment le travail de correction des torrents, la règlementation de la pâture, etc.

Nous félicitons M. l'abbé Gex, dont la relation est aussi utile qu'intéressante.

F. MIQUET.

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(CICÉRON : *De Officiis*, lib. I.)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896

1922

Soixante-troisième Année

ANNECY

Imprimerie J. ABRY, Editeur

—

1922

Per. Pe 1280

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606

par Saint François de Sales et le Président Antoine Favre.

Réorganisée en 1851

par

Louis BOUVIER (1819 † 1908). | Jules PHILIPPE (1827 † 1888).
Etienne MACHARD (1824 † 1887). | Eloi SERAND (1826 † 1891).

BIENFAITEURS :

LÉON MARÈS (1854 † 1916)

Donateur du château, des collections et du domaine de Montrottier

Dr C. ANDREVETAN (1802 † 1879) | MELVILLE GLOVER (1834 † 1897)
Dr F. DAGAND (1815 † 1886) | Dr THONION (1830 † 1917)
Aimé CONSTANTIN (1831 † 1900) | F. GARDIER (1854 † 1919)
ASGHIL FAVRE (1877 † 1920)

MEMBRES DE L'ACADÉMIE FLORIMONTANE

Tués à l'ennemi pendant la grande guerre.

Joseph DINGEON, capitaine commandant le 51e bataillon de chasseurs alpins, tué le 14 novembre 1914, aux environs d'Ypres (Belgique), cité à l'ordre de l'armée et nommé Chevalier de la Légion d'honneur après sa mort.

Alfred-Joseph BARD DE COUTANCE, avocat à Bonneville, soldat au 109e régiment d'infanterie, mortellement frappé le 1er décembre 1914 à l'assaut de Vermelles (Pas-de-Calais), décoré de la médaille militaire.

Pétrus ROLLIER, notaire à Annecy, docteur en droit, capitaine au 416e régiment d'infanterie, tué le 26 septembre 1916 en Champagne (cité à l'ordre de l'armée et nommé Chevalier de la Légion d'honneur après sa mort).

Louis GRIVAZ, notaire à Annecy, docteur en droit, chef de bataillon au 170e d'infanterie, blessé mortellement au Bois du Seigneur, le 3 mai 1917, décédé le 3 juin suivant à l'ambulance allemande de Blanzy (Aisne), où il avait été recueilli. Chevalier de la Légion d'honneur et cité à l'ordre de la division.

LISTE DES MEMBRES

Présidents honoraires : MM. Ch. MARTEAUX ❦ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet ; Max BRUCHET ❋ ❦ I ✠ ✠, archiviste départemental du Nord ; Charles BUTTIN, archéologue, 3, villa Mozart, à Paris.

Trésorier honoraire : M. Jean RITZ ✠ C ✠ ❦ I, compositeur de musique.

COMITÉ.

Président : M. F. MIQUET ❦ A, receveur honoraire des finances.

Vice-Présidents : MM. Albert CROLARD, député, ingénieur ; Isidore NANCHE ❦ I, chirurgien-dentiste, et J. DÉSORMAUX ❦ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet.

Secrétaire perpétuel : M. Marc LE ROUX ❦ I, docteur ès-sciences, conservateur du Musée.

Secrétaire-adjoint et bibliothécaire : M. Louis PFISTER, organiste de la Cathédrale, diplômé notaire.

Archiviste : M. Joseph SERAND, archiviste-adjoint de la Haute-Savoie.

Trésorier : M. Charles RUPHY, industriel.

Membres du Comité : MM. L. BALLEYDIER, F. CROSET, E. FALLETTI, A. FLAMARY, J. LAVOREL.

Adjoint au Trésorier : M. Hubert PFISTER, directeur départemental d'Assurances.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur de la *Revue* : M. LE ROUX.

Comité de rédaction : Section historique et archéologique : MM. FAURE, LAVOREL, MIQUET. — Section scientifique : MM. FLAMARY et LE ROUX. — Section philologique et littéraire : MM. DÉSORMAUX et G. MARTIN.

DOMAINE DE MONTROTTIER

Conservateur du château : M. J. SERAND.

Adjoint au Conservateur : M. F. SERAND.

Econome du domaine : M. Ch. RUPHY.

COMITÉ D'ACTION DU MONUMENT A SAINT FRANÇOIS DE SALES

Président : M. MIQUET.

Vice-Présidents : MM. DÉSORMAUX, LAVOREL. P. D'ORLYÉ.

Secrétaires : MM. L. PFISTER, J. REVIL, LE ROUX, G. MARTIN, NANCHE.

Trésoriers : MM. Jean RITZ, CATTIN, LAYDERNIER.

Archiviste : M. J. SERAND.

Membres du Comité : MM. A. CROLARD, Mgr CUSIN, ADÉ.

MEMBRES D'HONNEUR.

DATES d'admission — MM.

1887 Allart Achille, ingénieur des Arts et Manufactures, à Genève.
1915 Bordeaux Joseph-Paul-Emile (le général) C ❋ ⚜, à Briançon.
1913 Bordeaux Henry O ❋ ⚜ C ✠, de l'Académie Française, 44, rue du Ranelagh, à Paris.
1892 Bruchet Max ❋ ❦ I ✠ ⚜, archiviste départemental, à Lille (Nord).
1872 Chantre Ernest ❋ ✠, ancien sous-directeur du Muséum des sciences naturelles de Lyon, à Fontville par Ecully près Lyon.
1920 Charléty Sébastien O ❋ ❦ I, recteur de l'Université de Strasbourg.
1906 Courtois d'Arcollières ✠, secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1882 Demole Eugène, conservateur du médaillier de Genève.
1921 Denarié Emmanuel, président de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1915 Donnet Fernand, administrateur de l'Académie royale des Beaux-Arts etsecrétaire de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique,à Anvers.
1878 Dufour Th., directeur honoraire de la Bibliothèque de Genève.
1921 Ferrand Henri ❋, avocat, président de la Société des touristes du Dauphiné, à Grenoble.
1910 Fruttaz (le chanoine), président de la Société académique d'Aoste.
1916 Martin Paul-Edmond, archiviste d'Etat, docteur ès-lettres, à Genève.
1911 Muret Ernest ❋, prof. de philologie romane à l'Université de Genève.
1917 Pariset Ernest, notaire, docteur en droit, à Lyon.
1916 Pérouse Gabriel ❦ I, archiviste départemental de la Savoie, docteur ès-lettres, à Chambéry.
1916 S. G. Mgr Petit Louis ❋, archevêque d'Athènes.
1915 Plocq Ernest ❋, ingénieur, inspecteur honoraire de l'exploitation aux chemins de fer du Nord, 15, rue Vavin, à Paris.
1881 Revil Joseph ❦ I, docteur ès-sciences, géologue, ancien président de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1888 Revon Michel ❋, professeur de littérature orientale à la Sorbonne.
1885 Ritter Eugène, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de l'Université de Genève, correspondant de l'Institut de France, 3, chemin des Cottages, à Genève.
1911 Van Gennep ❋, directeur de la *Revue d'Ethnographie et de Sociologie*, professeur, 116, Grande Rue, Bourg-la-Reine (Seine).

MEMBRES EFFECTIFS

1910 Adé Henri, architecte, à Annecy.
1903 Aussedat Louis, ingénieur des Arts et Manufactures, directeur général de la Société des Forces du Fier, à Annecy.
1900 Balleydier Louis ❋ ❦ I, doyen de la Faculté de Droit de Grenoble.
1906 Barut Jules O ❋, directeur de l'usine du Giffre, à Annecy.
1907 Blandin Henri, receveur des Domaines, à Annecy.
1896 Buttin Charles, ancien président de l'Académie Florimontane, membre du Comité de perfectionnement du Musée de l'Armée, 3, villa Mozart, à Paris.
1905 Cattin Benoît, notaire, à Annecy.
1890 Crolard Albert, député, ingénieur des Arts et Manufactures, à Paris.
1897 Crolard Francis ❋ ❦ A, directeur de l'exploitation du tramway Annecy-Thônes, à Annecy.
1897 Croset François ⚜, ancien économe de l'Hôpital d'Annecy.

1906 Dépollier Louis ❦ A, imprimeur, à Annecy.
1896 Désormaux J. ❦ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1910 Desservétaz Alfred, comptable, à Annecy.
1892 Domenjoud Henri, percepteur en retraite, à Annecy et Sevrier.
1909 Dunand Alexis, rentier, à Annecy.
1915 Falletti Eugène, entrepreneur de travaux publics, à Cran-Gevrier.
1921 Faure Claude ❦ A ⚜ méd. col., archiviste départemental, à Annecy.
1901 Ferrero Marius ✲, conseiller général, à Annecy.
1913 Flamary Antoine ❦ I, entomologiste, au Pont-Neuf, près Annecy.
1916 Fontaine Antoine, architecte, à Albigny.
1906 Gallet Claudius ✲ ⚜ ❦ A, docteur en méd., sénateur de la H^te-Savoie.
1883 Galliard Louis, ❦ docteur en médecine, à Annecy.
1913 Gavard Adrien (le chanoine), supérieur de l'Ecole de Théologie, à Tessy, par Metz (Haute-Savoie).
1904 Genevois Ferréol, docteur en pharmacie, à Annecy.
1906 Hérisson Jean ❦ A, imprimeur, à Annecy.
1906 Lachat ❁, Inspecteur des Forêts.
1907 Laeuffer Eugène ✠, directeur de la Manufacture d'Annecy.
1909 Laeuffer Jean C ✠, rentier, à Annecy.
1916 Langlois Pierre, compositeur de musique, à Annecy.
1905 Lavorel J.-M. (le chanoine), à Annecy.
1901 Laydernier Léon ❦ I ❁, banquier, à Annecy.
1891 Le Roux Marc ❦ I. docteur ès-sciences, bibliothécaire et conservateur du Musée d'Annecy.
1908 Letonnelier Gaston ⚜ ❦ I, archiviste départemental, à Grenoble.
1891 Marteaux Charles ❦ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1910 Martin Georges ❦ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1906 Michel Amédée, ancien conseiller général, à Thônes.
1893 Millet François ❦ A ❁, ing. hon. des Ponts et Chaussées, à Annecy.
1885 Miquet François ❦ A, receveur honor. des finances, à Annecy (Vovray).
1903 Murgier Jules, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1874 Nanche Isidore ❦ I, vice-président de la section d'Annecy du Club-Alpin.
1901 Ogier J.-M. (Mgr), à Talloires.
1906 Orlyé Philibert (d') ✲ ❁, propriétaire, maire de Menthon-St-Bernard.
1911 Paul-Dubois, conseiller référendaire honoraire à la Cour des Comptes, à Paris et à Menthon-St-Bernard.
1911 Périn Louis ✲, s-intendant militaire de 2e classe, honoraire, à Annecy.
1915 Pfister Louis, organiste de la cathédrale, à Annecy. diplômé notaire.
1915 Pfister Hubert, directeur départemental d'Assurances, à Annecy.
1894 Piccard L.-E. (Mgr) ❦ I O ✠, proton. ap., chan. hon., à Thonon.
1897 Raillon Fleury ❦ I, architecte départemental, à Annecy.
1913 Rebord Charles (le chanoine), prévôt de la Cathédrale, à Annecy.
1912 Revil Jean, licencié en droit, à Annecy.
1901 Richard Jean ❁, géomètre en chef du Cadastre, à Annecy.
1874 Ritz Jean ✠ C ✠ ❦ I, compositeur de musique, Annecy.
1894 Robert Victor ❁, à Annecy.
1908 Ruffier Ernest ❦ I, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
1906 Ruphy Charles, industriel, à Annecy.
1897 Sautier-Thyrion, propriétaire, à Veyrier-du-Lac.
1908 Serand François, chef de bureau à la Préfecture, à Annecy.
1891 Serand Joseph, archiviste-adjoint, à Annecy.
1908 Servettaz Claudius ❦ A, professeur à l'Ecole supérieure d'Annecy.
1904 Varay François ✲ ⚜, docteur en médecine, à Annecy.

MEMBRES ASSOCIÉS

1910 Abry Joseph, imprimeur-éditeur, à Annecy.
1914 Aix-Sommariva (marquis d') Claude, lieutenant-colonel au 1er régiment d'infanterie italien (Brigade du Roi).
1919 Andre Léon ✠ I, directeur de la filature de Sainte-Claire, Annecy.
1911 Anthonioz Alfred O ✠ A, industriel, à Genève.
1910 Anthonioz Charles ✠ A, sculpteur, 11, rue du marché, à Evian.
1920 Aussedat Joseph, industriel, à Cran-Gevrier.
1911 Badin Charles, négociant, à Annecy.
1921 Bartholoni René ✠, député, à Paris.
1910 Blanc Henri ✠, avocat. à Paris.
1912 Bouchet Claudius, négociant, à Annecy.
1921 Bordeaux Louis, avocat, à Thonon.
1920 Brand Charles, industriel, au Châble-Beaumont.
1911 Brocadet A.-P., pharmacien, à Paris.
1919 Brunier Georges, procureur de la République, Annecy.
1919 Burnier Gilbert, agent d'assurances, Annecy
1921 Buttin J., vétérinaire, Isle sur le Doubs (Doubs).
1903 Carle Henri, 10, rue de la Métropole, à Chambéry.
1895 Carnot François ✠, ancien député, ingénieur des Arts et Manufactures, 8, avenue Montespan, à Paris.
1909 Carrier Maurice, avoué, à Bonneville.
1919 Chappaz Léon, agent d'affaires, La Côte-d'Hyot.
1913 Cholley André, professeur agrégé au Lycée Ampère, à Lyon.
1922 Chevrier Pierre, Négociant, à Annecy.
1903 Costa de Beaupegard (Cte Olivier) ✠, à Sainte-Foy, par Longueville (Seine-Inférieure).
1911 Costaz Gabriel A, d' du Syndicat agricole de la Hte-Savoie, à Annecy.
1921 Crolard Louis, employé de banque, à Lyon.
1906 Croyn A. ✠ I, directeur honoraire des Contributions indirectes, à Pipriac (Ille-et-Vilaine).
1916 Curral, avocat, à Bonneville.
1920 S. G. Mgr Cusin Jules, évêque de Nysse et coadjuteur de Mgr l'évêque de Mende.
1906 Deschamps, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, à Bonneville.
1919 Doyen O ✠, commandant de chasseurs alpins, Annecy.
1910 Dubettier Ernest, préposé en chef de l'octroi d'Annecy.
1911 Dufournet Antoine (l'abbé) O, ancien professeur, à Paris.
1919 Duparc Emile, agent d'assurances, Annecy.
1913 Dussaugey Ernest ✠, ingénieur civil, à Annecy-le Vieux.
1920 Favre d'Anne Pierre ✠, géomètre, à Manigod.
1919 Favre-Félix J., président du tribunal, Annecy.
1906 Favre-Lorraine Jean-Marie, maire de Saint-Jean de Sixt.
1911 Fournier Jacques, propriétaire, à Annecy-le-Vieux.
1920 Girod Paul ✠, industriel, à Ugine.
1916 Gourguet Paul, rentier, à Annecy.
1913 Goy (le Dr) ✠ A, maire de Reignier, sénateur de la Hte-Savoie.
1906 Guinier Philibert ✠, inspecteur des Eaux et Forêts, Directeur de l'Ecole forestière, à Nancy.
1922 Guy Lucien, à Bonneville (Haute-Savoie).
1921 Lacombe, notaire, à Rumilly.
1920 Laeuffer Frédéric ✠, notaire, à Paris.
1916 Letestu André O, directeur d i Haras, à Annecy.

1911 MARCHAND Francis, avoué à Annecy.
1916 MARQUET Fernand ✠, vétérinaire du Haras, à Annecy.
1913 MARTIN Paul (l'abbé), curé de Moye (Haute-Savoie).
1911 MARULLAZ François ❦ A (l'abbé), économe au Gd-Séminaire, Tessy-Metz.
1911 MENTHON ❋ ⚜ ✠ (le comte Antoine de), à Charbonnière, Menthon.
1916 MICHAUD François, rentier.
1916 MONNIER Jean-Jacques, professeur d'histoire à l'École supérieure des jeunes filles, à Genève.
1921 MORAND Louis (le chanoine), à Annecy.
1921 MOUTHON Joseph, docteur en médecine, conseiller général, à Faverges.
1906 ORLYÉ Jean (d') ⚜, licencié ès-sciences.
1912 ORMOND Marguerite (Mlle), au château de Crevins-Bossey.
1913 PASSORIO PEYSSARD (Ch. de), au château de Montaigu (Chalonnes-sur-Loire), et à Nantes.
1916 PATURLE Camille, industriel, à Saint-Laurent du Pont.
1902 PÉRILLAT ❋, ancien administrateur du Bon Marché, 18, avenue de la Bourdonnais, à Paris.
1911 PERNOUD Louis, curé de Bossey-sous-Salève.
1914 PERNOUD Louis, inspecteur-voyer en retraite, à Annecy.
1909 PERRET Henri, avocat, à Bonneville.
1912 PERRIER DE LA BATHIE, ingénieur-agronome, à Ugine (Savoie).
1919 PERRISSIN-FABERT, maire du Grand-Bornand.
1911 PISSARD Louis, notaire, à Saint-Julien en Genevois.
1911 REPLAT Georges, procureur de la République, à Albertville.
1911 REPLAT Jacques, directeur de l'assurance « L'Union », à Annecy.
1903 REY Emile ❦ A (N-I), procureur de la République, à Grenoble.
1921 RIBATTO Eugène, directeur de la Manufacture d'Annecy.
1922 RITZ François-Maurice, ⚜ Caissier de la Caisse d'Epargne d'Annecy.
1912 ROBERT Louis, employé à la Société générale, à Annecy.
1916 ROUSSY DE SALES ❋ ⚜ (le comte de), à Thorens.
1912 RUPHY Louis, architecte, à Annecy.
1901 SEYSSEL-CRESSIEU (le cte Marc de) ✠, château de Musin, par Belley.
1902 TERRIER Auguste C ❋ ❦ A, secrétaire général du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc, 17, avenue de Tourville, à Paris.
1914 TRÉSAL (l'abbé), diplômé d'études supérieures d'histoire, à Conflans (Charenton-le-Pont, Seine).
1919 VINIT A., docteur en médecine, Thônes.
1921 VULLIET Henri, conservateur des hypothèques en retraite, à Annecy.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

1916 BOILLOT (l'abbé), curé de Liesle (Doubs).
1916 DUNOYER Norbert, à Juvigny.
1922 DUPUPET, architecte à Thonon.
1916 EMPRIN (l'abbé), curé de Valezan (Savoie).
1921 MARET F., agent général de la Cie Havraise péninsulaire de navigation à vapeur, à Majunga (Madagascar).
1916 MORET Léon ⚜, docteur en médecine, chef des travaux de géologie à l'Université de Strasbourg.
1922 PERNET-SOLLIET, rue Pache à Paris.
1916 POCHAT-BARON François (le chanoine), supérieur du collège de Thônes.
1922 ROSSET Marie ❦ I, instituteur honoraire, à Groisy-le-Plot.
1922 SERAND Jules, maître de phare principal, à Tamara (Guinée française).
1914 TERRIER Jean, imprimeur, à Etampes.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *REVUE SAVOISIENNE*

FRANCE.

ANNECY. Académie Salésienne.
AUTUN. Société éduenne.
AVIGNON. Académie de Vaucluse.
BEAUNE. Société d'histoire et d'archéologie.
BESANÇON. Société d'émulation du Doubs.
BELLEY. Société scientifique du Bugey.
BOURG. Société d'émulation de l'Ain.
— Société des sciences naturelles et d'archéologie de l'Ain.
— Société Gorini.
CHAMBÉRY. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
— Société centrale d'agriculture.
— Société d'histoire naturelle.
DIJON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
GAP. Société d'études des Hautes-Alpes.
GRENOBLE. Académie delphinale.
— Annales de l'Université de Grenoble.
— Société de statistique de l'Isère.
— Annuaire de la Société des Touristes du Dauphiné.
LYON. Société de botanique de Lyon.
— Académie des sciences et belles-lettres.
— Annales de l'Université. (Bibliothèque universitaire).
— Revue d'histoire de Lyon.
— Revue alpine (don).
MACON. Académie des sciences.
MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
MOUTIERS. Académie de la Val-d'Isère.
NICE. Société des lettres des Alpes-Maritimes.
PARIS. Polybiblion. (Revue bibliographique universelle.)
— Comité des travaux historiques et scientifiques.
— Société nationale des antiquaires de France.
— « Pro Alesia », revue des fouilles d'Alise.
— Revue mensuelle de l'Ecole d'anthropologie.
— Société nationale d'agriculture (don du Ministère).
— Le Mercure de France.
— Bulletin du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc (don).
— La Grande Revue (don).
— Revue archéologique (souscription).
SAINT-JEAN DE MAURIENNE. Société d'histoire et d'archéologie.
THONON. Académie chablaisienne.

ÉTRANGER.

Aoste. « Augusta Praetoria », revue valdotaine.
Fribourg. Société d'histoire du canton de Fribourg.
Genève. Institut national genevois.
— Société d'histoire et d'archéologie.
— Société suisse de numismatique.
— Société de géographie (le Globe).
Lausanne. Société vaudoise des sciences naturelles.
— Société d'histoire de la Suisse romande.
Milan. Atti della Società italiana di scienze naturali.
Neuchatel. Société des sciences naturelles.
Padoue. Atti dell. Acad. scient. Veneto-Trentino-Istriana.
Turin. Miscellanea di storia italiana (Régia deputazione di storia patria).
— Société d'archéologie et Beaux-Arts.
— Associazione fra oriundi savoiardi e nizzardi italiani.
— Bolletino storico bibliografico subalpino.
Vérone. Madona Verona (Museo Civico).
Washington. (U. S. A.). Smithsonian Institution.
Zurich. Anzeiger fur schweizerische Geschichte alterthumskunde (Indicateur d'antiquités suisses).

JOURNAUX.

Annecy. Industriel savoisien.
Paris. Le Savoyard de Paris.

ACADÉMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Assemblée générale du 25 janvier 1922

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures [1].

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion, qui est adopté.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau : Collection de lettres pastorales des Evêques d'Annecy, don de M. le Chanoine Rebord.

Le Président prononce l'allocution suivante :

Deux de nos plus sympathiques collègues, M. le Dr Gallet et M. Ch. Ruphy, viennent d'être douloureusement éprouvés par des deuils cruels. Nous prenons la part la plus vive à ces malheurs irréparables et nous prions MM. Gallet et Ruphy d'agréer toutes nos condoléances.

A l'occasion du troisième centenaire de la naissance de Molière (15 janvier 1622), qui vient d'être célébré sur beaucoup de scènes et dans nombre d'Académies, l'Académie Florimontane ne saurait rester indifférente. Elle s'associe, dans sa modeste sphère, à ces manifestations, et rappelle que, d'après une tradition constante, le grand comédien est mort entre les mains de deux religieuses de Sainte-Claire d'Annecy, qui faisaient une quête à Paris.

Un autre centenaire qu'on pourra célébrer en 1922 est celui de la mort de Berthollet (6 novembre 1822).

1. Sont présents : *Membres effectifs :* MM. Adé, Blandin, Croset, Désormaux, Domenjoud, Dunand, Falletti, Flamary, Fontaine, Genevois, J. Lacuffer, Langlois, Lavorel, Le Roux, Marteaux, Miquet, Nanche, Perin, H. Pfister, L. Pfister, Revil, J. Ritz, Robert, Ch. Ruphy, Sautier-Thyrion, F. Serand, J. Serand. — *Membres associés :* MM. Lachat, Ribatto.
Excusés : MM. Albert et Francis Crolard, Ph. d'Orlyé.

A ce propos, le *Savoyard de Paris* du 7 janvier dernier imprime que « *devenu Français par suite de l'annexion,* Claude-Louis Berthollet se rendit à Paris, où il fut nommé professeur de chimie à l'Ecole Normale, en 1794..... »

Or, au moment de l'annexion de 1792, il y avait 22 ans que Berthollet habitait Paris et quatorze ans qu'il était naturalisé. Protégé par le général Monet *(Rev. Sav.* 1906, p. 204) et par Tronchin *(Rev. Sav.* 1866, p. 18), il avait été choisi dès 1773 comme préparateur du laboratoire de chimie du duc d'Orléans et attaché en même temps comme médecin à la maison de Mme de Montesson. Il était membre de l'Académie des Sciences depuis 1780.

Dans les lettres de naturalité qui lui furent délivrées le 25 février 1778, on dit qu' « il est venu en France *à la fin de 1770* pour y perfectionner ses connaissances » et qu'il réside à Paris depuis plus de sept ans.

On sait qu'il avait étudié la médecine à Turin, muni d'un certificat de pauvreté délivré par le Conseil d'Annecy, en 1766, et qu'il en était revenu docteur en mai 1770. Ce n'est que longtemps après qu'il prit le même grade à la Faculté de Paris (1779).

Le *Savoyard de Paris* dit encore que « Napoléon fit du Savoyard, *fils et petit-fils de vignerons,* un sénateur ». Cette filiation bachique est de pure fantaisie : le père et le grand-père du chimiste étaient *notaires,* châtelains de Talloires. Sa mère, Philiberte Donyer, était noble.

Enfin, le même numéro du même journal publie un article intitulé : « Le verre d'eau-de-vie de Claude Berthollet », qui se termine par ces mots : « cette scène est rappelée par un des bas-reliefs de la statue du célèbre chimiste qui décore le jardin public d'Annecy. »

Or les bas-reliefs sont au nombre de quatre. Ils représentent Berthollet : 1° recevant le duc d'Orléans à son laboratoire; 2° donnant le bras à Bonaparte, devant les Pyramides; 3° soignant Monge en Syrie; 4° se présentant à Tronchin.

Quand on ne sait pas, ne serait-il pas préférable de s'abstenir, plutôt que d'induire en erreur ses lecteurs?

Le Trésorier, M. H. Pfister, donne lecture du compte-rendu financier de 1921 ainsi que du projet de budget pour 1922.

SITUATION FINANCIÈRE DE L'EXERCICE 1921

RECETTES :

Rente 4 % chemin de fer Ouest-Etat.....	40 00	
— 5 % fondation Thonion.....	25 00	
— 5 % Titre Perriliat.....	12 50	142 50
— 5 % Titre Gardier.....	50 00	
— 5 % Titre Girod-Ruphy.....	15 00	
Intérêts des fonds déposés à la Caisse d'Epargne.....		44 35
Cotisations de 1921.....		2.214 00
Abonnements à la *Revue*.....		326 00
Annonces dans la *Revue*.....		100 00
Vente de publications.....		545 00
A retirer de la Caisse pour le 4e volume de la *Revue*....		400 00
TOTAL.....		3.771 85

DEPENSES :

Revue Savoisienne de 1921.....		3.306 20
Clichés Sadag.....		210 55
Frais généraux. — Recouvrements.....	88 50	152 00
Correspondance	39 55	
Reliure	8 00	
Assurance	15 95	
Achat de livres.....		77 10
Entretien des tombes.....		26 00
TOTAL.....		3.771 85

ACTIF DE L'ACADÉMIE AU 25 JANVIER 1922.

2 Obligations Ouest-Etat 4 %.....	1.015 40
1 Titre de 12 fr. 50 de rente Perriliat 5 %.....	248 87
— de 25 fr. de rente Thonion 5 %.....	496 45
— de 15 fr. de rente Girod-Ruphy 5 %.....	300 00
— de 50 fr. de rente Gardier 5 %.....	1.006 00
Capital inaliénable.....	273 59
Fonds en Caisse.....	2.005 37
TOTAL.....	5.345 67

PROJET DE BUDGET POUR 1922

RECETTES :

Intérêts des fonds placés.....	142 50
— déposés à la Caisse d'Epargne.....	50 00
Cotisations de 1922.....	2.100 00
Abonnements à la *Revue*.....	330 00
Publicité	100 00
Vente de publications.....	50 00
TOTAL.....	2.772 50

DEPENSES :

Impression de la *Revue*		2.400 00
Frais généraux. — Recouvrements	80 00	
Correspondance, imprimés	80 00	
Assurance	15 00	210 00
Bibliothèque	20 00	
Reliure	15 00	
Achat de livres		75 00
Entretien des tombes		25 00
Dépenses imprévues		62 50
TOTAL		2.772 50

Ces comptes sont approuvés et le budget adopté à l'unanimité.

La parole est donnée à M. J. SERAND pour la lecture de son rapport sur la 4e gestion du domaine de Montrottier. Il remercie en terminant toutes les personnes qui, à divers titres, lui ont apporté leur concours et rend hommage au personnel qui montre toujours beaucoup de zèle et d'activité dans les fonctions qui lui sont confiées.

M. Ch. RUPHY, trésorier et économe du domaine, donne lecture, après examen des comptes par les vérificateurs, de l'état des écritures en fin d'année 1921. Le compte-rendu financier de 1921 ainsi que le projet de budget pour 1922 sont mis aux voix et adoptés à l'unanimité.

(Voir ces rapports aux Archives florimontanes.)

Le PRÉSIDENT remercie au nom de tous MM. Serand et Ruphy; grâce à cette double et féconde collaboration, dit-il, on peut prévoir pour le domaine un avenir très florissant. Il est procédé ensuite à la nomination de trois vérificateurs des comptes : MM. DOMENJOUD, Ph. D'ORLYÉ et J. RITZ sont réélus.

L'ordre du jour portant élection du Président, la période triennale de ses fonctions étant terminée. M. NANCHE, 1er vice-président, prend place au fauteuil et fait procéder au vote.

M. MIQUET ayant obtenu l'unanimité des voix, est proclamé président de l'Académie Florimontane pour trois ans.

M. NANCHE s'exprime en ces termes :

Mon cher Président,

Il m'est particulièrement agréable que ma qualité de plus ancien vice-président m'ait fait présider le scrutin, car cela me donne le plaisir de vous offrir, au nom de l'Assemblée et au mien, nos plus sincères félicitations pour votre nouvelle réélection à la Présidence de notre Académie.

Le vote heureux que je viens de proclamer vous est une haute et double marque de sympathie et de reconnaissance; de sympathie pour votre caractère, pour le zèle, l'intelligence que vous avez apportés dans vos fonctions et, laissez-moi ajouter, le vaillant courage que vous dépensez souvent pour venir de si loin présider les séances. De sympathie pour votre valeur littéraire d'historien local, dont les si intéressants travaux, les recherches continues, les heureuses trouvailles, élèvent comme un Panthéon à tous nos compatriotes, anciens ou contemporains, qui ont illustré ou illustrent à des titres divers notre petite Patrie que nous aimons tous — je dis tous, car en Florimontane nous sommes tous Savoyards — dont les communications sont souvent relevées de cette petite pointe d'humour savoyard qui vous est propre et que nous savourons.

Dans quelques mois, nous allons célébrer le tricentenaire de notre illustre Fondateur; nul ne sera plus qualifié que vous pour faire renaître à nos yeux cette grande et belle figure, le charme, la saveur, le frais coloris de l'aimable écrivain, le doux et populaire Patron de la Savoie.....

De reconnaissance, car je tiens à le rappeler et il m'est agréable de le faire, que c'est pour la plus grande part grâce à votre présidence, à votre personnel mérite, que notre modeste Académie, la plus ancienne de toutes les Académies — et c'est pour nous un titre de gloire que nous pouvons revendiquer — possède, elle aussi un vaste et beau domaine entourant une belle demeure seigneuriale riche de mille trésors, dominée par un majestueux donjon dont les créneaux furent altiers en leur temps, mais qui ne laisseront plus tomber que du bien, du beau et du bon, fleurs et fruits de notre Florimontane.

Je suis heureux, mon cher Président, de vous inviter à reprendre votre place au fauteuil — qui n'est qu'une humble chaise — mais que vous occupez si brillamment.

M. Miquet remercie ses collègues de la confiance qu'ils ont bien voulu lui renouveler et les assure de tout son dévouement pour la plus grande prospérité de l'Académie.

Le Président soumet ensuite au vote :

1° La nomination des *qualre membres du Comité*, renouvelables chaque année par tiers :

Sont élus : MM. Croset, Falletti, Lavorel, Ch. Ruphy.

2° Deux *membres effectifs* en remplacement de MM. Frey et Tissot, décédés.

Sont élus : MM. Faure et Lachat.

3° Election de trois *membres associés* et de quatre *membres correspondants.*

Sont élus *membres associés* : MM. Chevrier, Guy, F.-M. Ritz; *membres correspondants* : MM. Dupupet, Pernet-Solier, Rosset, Jules Serand.

M. Jules Serand, maître de phare à Tamara, a publié en 1921 dans le *Bulletin du Comité d'études historiques et scientifiques de l'Afrique occidentale française,* une étude qui fut très remarquée sur les moyens pratiques de prévision par T. S. F. des grains orageux.

M. Le Roux fait remarquer que M. J. Serand est en outre un auxiliaire très précieux et très averti de la Science. En correspondance avec les professeurs de l'Institut océanographique et du Muséum, il a recueilli pour notre grand établissement national d'intéressants matériaux d'étude. Il a récemment fait don à la Florimontane d'une très belle série de roches et de minéraux, d'une grande rareté, provenant de l'Archipel de Los.

Sur la proposition du Comité, l'Assemblée nomme par acclamation *membre d'honneur* de l'A. F., M. Jules Cochon.

Né le 7 juin 1846, à Blangy (Seine-Inférieure), M. Jules Cochon, ancien élève de l'Ecole forestière de Nancy, a fait en Savoie une grande partie de sa carrière. Retraité en 1907, comme conservateur des Eaux et Forêts à Chambéry, il s'est fixé dans cette ville, où il a acquis droit de cité : bibliophile expert, il est bibliothécaire-archiviste de l'Académie de Savoie et président de la Société Savoisienne d'Histoire. Il possède une belle collection de tableaux et gravures et une riche bibliothèque.

On lui doit de nombreuses publications, notamment une vie du *Général Songeon* (1913), et de savoureuses *Notices* sur divers personnages.

Au sujet du Concours Andrevetan de 1922, dans lequel 200 francs sont réservés à la poésie et 400 fr. à la prose, la Florimontane propose que les concurrents veuillent bien faire porter leurs recherches sur des monographies historiques de communes de la Haute-Savoie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

Les membres du Comité se réunissent pour constituer le Bureau de 1922. Tous les membres sortants sont réélus.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 15 février 1922

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures [1].

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Président adresse les félicitations de l'Académie à M. Jules Barut, qui vient d'être élevé au grade d'officier de la Légion d'honneur, ainsi qu'à MM. André, adjoint au Maire d'Annecy, Alfred Anthonioz, sculpteur, vice-président de la Chambre de Commerce française de Genève, qui ont été nommés officiers de l'Instruction publique, et à M. François Marullaz, professeur au Grand-Séminaire de Tessy, qui a reçu les palmes d'officier d'Académie.

Il signale que notre compatriote, le général Ferrié, a été élu membre de l'Académie des Sciences, par 52 voix sur 57 votants, et que M. de Lavenay, sous-préfet de Dunkerque, a été promu préfet de la Lozère par décret du 10 janvier.

M. J. Ritz offre à la Florimontane le diplôme de chevalier de la Légion d'honneur du capitaine Custine, qui présente cette particularité d'être daté en 1819, de la vingt-cinquième année du règne de Louis XVIII.

M. Désormaux fait une communication sur l'époque où la dénomination *Mont-Blanc* apparaît pour la première fois. *(V. le présent fascicule.)*

M. Le Roux fait un exposé de l'état actuel de la science sur *l'extention des anciennes mers tertiaires en Savoie,* d'après les travaux récents du Dr Léon Moret. *(V. le présent fascicule.)*

M. Marteaux fait une communication sur l'étymologie de Megève :

Megève, en 1202 *Megeva,* SHAG, VII, p. 292, n° 3, en patois *Mejhiva* (Fenouillet), est une commune de la Haute-Savoie dont le chef-lieu est situé sur un affluent de l'Arly appelé le torrent du Planay. En amont coule un autre affluent, le ruisseau du Crêt et, en aval, de même le torrent de la Combe de Lay; ; c'est à cette situation médiane du torrent du Planay que

1. Sont présents: MM. Croset, Désormaux, Domenjoud, Flamary, Fontaine, Lachat, Le Roux, Marteaux, Miquet, Nanche, H. Pfister, L. Pfister, Rebord, Ritz, F. Serand, J. Serand.
Excusés: MM. Falletti, Guy, Faure, Langlois, Jules Sorand.

Megève doit son nom. Celui-ci renferme en effet deux éléments.

Le dernier, *ève,* qui représente le lat. *aqua,* apparaît en toponymie soit isolément comme dans le Plan des Eves, à La Giettaz, soit en juxtaposition, comme dans Bonnève, Malève, torrents de la vallée d'Abondance, et dans Entrèves, *inter aquas,* localité de la commune de Bellecombe en Bauges, Savoie, située entre les deux bras d'un affluent du Chéran.

En ce qui concerne le premier élément, le maintien du *g* nécessitant une consonne d'appui, *meg* ne peut venir que de *medicus,* dérivé tardif de *medius,* qui est au milieu, auquel le suffixe *icus* confère ici encore un sens locatif. Godefroid, V, 322, cite précisément l'afr. *mege,* de même signification, avec la locution *à mege voie,* à mi chemin. *Medica aqua* est donc l'eau qui est au milieu et c'est de ce torrent ainsi placé que Megève tire son nom. Cette idée se trouve exprimée aussi en Savoie où trois petits torrents sont dénommés Nant du Milieu par rapport aux affluents qui s'y jettent à droite et à gauche. Dans le Dictionnaire topographique de l'Isère, j'ai relevé aussi un ruisseau appelé Mège. Il n'est pas jusqu'à la montagne dauphinoise bien connue, la Meije ou la Medje, dont le nom ne s'explique que par *medica.* Dans le même Dictionnaire, il est précisément traduit au xve s. par *(ruppis) mediana,* qui a le même sens. Megevette a la même origine que Megève, le suffixe diminutif ayant servi à le distinguer de son homonyme, commune plus importante, plus peuplée et qui avait au moyen-âge une vie bien plus active.

M. Désormaux, pour expliquer *Meije (Mège, Mèjhe)* et *Mégève,* pense qu'il n'est point nécessaire de recourir au suffixe *icus (medicus).* La forme classique *media* serait suffisante.

Voici quelques-uns des arguments allégués en faveur de cette opinion :

1° En thèse générale, les parlers du Dauphiné et de la Savoie, comme le français proprement dit, tendent à la netteté, à la clarté. Quel besoin de remplacer un mot aussi répandu que le classique *medius,* pour aboutir à une confusion avec *medicus,* médecin?

2° Le suffixe *icus* (avec un *i* bref), qui est assez fréquent en toponomastique, ne s'ajoute pas d'ordinaire au radical d'adjectifs tels que *medius.* Ce suffixe est tombé de bonne heure en désuétude, comme le rappelle M. E. Muret (compte-rendu de Gustav Schnürer, *Die Namen Château d'Oex, Ogo, Uechtland;* extr. de *Zeitschrift für Schweizerische Geschichte,* III, 1, p. 3).

Pour quelle raison? Le *Dictionnaire Général* (I, p. 93) l'indique nettement : Ce suffixe est atone. Par suite, il devait disparaître de la langue populaire.

3° Mais, dira-t-on, la phonétique? *Medium* donne en français *mi*. On ne peut expliquer par là ni *Mèjhe,* ni *Megève*. — A mon avis, la phonétique du français propre devrait être récusée. Ou plutôt il est bon de faire remarquer que la phonétique des parlers dauphinois et savoyards représente une évolution plus lente que celle du francien. Elle en est restée à une étape archaïque (ce qui surprendra moins encore ici puisqu'il est question de toponymes).

Il convient à ce propos de rappeler quelques faits bien connus. En français, *d* médial entre deux voyelles s'affaiblit, puis tombe : *alauda* > *aloe, aloue*. Pour *medium,* le cas est légèrement différent, car il s'agit du groupe *di* en hiatus. Ce groupe aboutit à *i (mi)* par réduction de la triphtongue *iei (miei* > *mi)*.

Mais, à l'initiale, le groupe *di* (+ voyelle) devient *dj*, puis *j* : *diurnum* > *jour*.

Pour admettre que *medium* (ou plutôt *media)* a donné *Meije,* il suffit donc de supposer soit que le groupe *di* a été traité comme s'il était à l'initiale, traitement peut-être favorisé par l'analogie de *mijhor* (de *medium diurnum)*, soit que *medium* a suivi sporadiquement le sort de *hordeum* > orge, de *viridiare* > verger, et non celui de *modium* > mui, *podium* > pui (puy)

Le dauphinois et savoyard *mèjhe* serait la forme correspondante de l'italien *mezza* [1]. *Jh*, = *th* doux anglais, représente la sifflante interdentale. *Mèjhe,* comme je l'ai dit, en est resté au stade ancien. Avant de tomber complètement, *d* médial entre deux voyelles s'est affaibli, on le sait, en un son analogue à celui du *th* doux anglais, son qui disparaît en français vers la fin du XIe siècle.

Une forme dauphinoise relevée par M. l'abbé Devaux, et très fréquente dans les Terres-Froides, *remyezo* < *remedium,* pourrait confirmer cette opinion, comme aussi *envizi*, encore usité autour de Grenoble, et qui continue *invidia* (A. Devaux, *Essai sur la langue vulgaire du Dauphiné septentrional,* p. 306).

4° Enfin, s'il fallait appliquer strictement les règles de la phonétique française, *medicus*, médecin, aboutit parfois à *mège* (à côté de *mire*), cf. patois valdôtain *mëdzo,* médecin; mais il

1. A Gênes, *mejhu* < *medium*.

convient de remarquer à ce propos que la diphtongaison de *e* bref tonique libre est bien plus fréquente dans les mots de même type. Comparez *pedica* > piège, **sedica* > siège.

Conclusion : Pour toutes ces raisons, selon moi, *mèjhe (Meije)* serait le continuateur local de *media,* et *mejhève (Mégève)* représenterait le juxtaposé *media aqua* (un type tel que *med'caqua* < *medica aqua,* serait vraiment trop cacophonique). Quant au diminutif *Mégevette,* il offre un cas très régulier de déplacement de l'accent et un nouvel exemple d'alternance vocalique.

M. Miquet donne lecture du compte-rendu bibliographique du roman de M. Emmanuel Denarié : *Le curé des Avranches. (V. Bibliographie savoisienne.)*

M. J. Serand rappelle que M. E. Chantre, membre d'honneur, fait partie de la Florimontane depuis le 28 février 1872, c'est-à-dire depuis 50 ans. C'est le plus ancien membre de l'Académie. Le doyen des membres effectifs est actuellement M. Nanche, élu le 23 février 1874.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 1er mars 1922

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures [1].

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Président adresse les félicitations de l'Académie à M. Ferrand Henri-Marc, avocat à Grenoble, président de la Société des Touristes du Dauphiné, qu'un décret du 2 février 1922 a nommé chevalier de la Légion d'honneur, et à M. le Comte de Menthon, chevalier du Mérite agricole.

M. Marteaux, au nom de la Florimontane, félicite M. Miquet qui vient d'être nommé membre honoraire de l'Académie de Belgique et de l'Académie de Maurienne.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

1. Sont présents : MM. Désormaux, Faure, Flamary, Fontaine, Lachat, Le Roux, Marteaux, Miquet, Nanche, Perin, H. Pfister, L. Pfister, Robert, F.-M. Ritz, J. Ritz.
Excusés : MM. Falletti, Langlois, Robert, J. Serand.

Ch. Rebord. *Complément du Dictionnaire du Clergé, matériaux pour servir à la monographie des paroisses,* Annecy, 1921.
Tony André. *Xavier de Maistre,* Firenze, 1922.
M. J. Cochon annonce qu'il a le plaisir d'offrir à la Florimontane une lithographie : *Vue du château de Montrottier,* publiée en 1845.
Remercîments aux donateurs.

M. Désormaux donne lecture de deux analyses bibliographiques. *(V. Bibliographie savoisienne.)*

M. Le Roux expose les résultats des recherches de géographie botanique sur la chaîne des Vergys ou Bargy, en Haute-Savoie, dues au savant Genevois, M. G. Beauverd, conservateur de l'Herbier Boissier. *(V. le présent fascicule.)*

Il ajoute que d'après des renseignements recueillis par M. J. Serand, à Mont-Saxonnex, la véritable dénomination de la chaîne, et la seule employée dans le pays, serait non pas Vergys mais Bargy, du nom d'un rocher situé près du col de l'Encrenaz, ayant la forme rudimentaire d'un berger assis, d'où la désignation patoise : *le barjhi,* étendue à l'ensemble du massif montagneux.

M. Miquet fait une analyse biliographique de la brochure de M. L. Raymond : *Le différend Raymond-Veyrat,* réponse à M. A. Berthier. *(V. Bibliographie savoisienne.)*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

Le Secrétaire : **Marc Le Roux.**

ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

FONDATION ANDREVETAN

AVEC LA PARTICIPATION DE LA VILLE D'ANNECY

1922

49e Concours de Poésie et 17e Concours d'Histoire

Les Concours de 1922 sont consacrés à la Poésie et à l'Histoire : 200 francs sont affectés à la Poésie et 400 francs à l'Histoire.

Sont admis à concourir : 1° Les *étrangers* qui sont membres correspondants de l'Académie Florimontane; 2° tous les Français, *excepté* les membres de l'Académie Florimontane ainsi que les personnes qui ont fait partie de cette dernière et dont la démission remonte à moins de quatre années révolues au moment de l'ouverture des Concours : 1er janvier 1922.

Les personnes qui ont obtenu deux fois un premier prix dans un Concours Andrevetan ne sont pas admises à concourir de nouveau dans la section où elles ont été récompensées.

Les difficultés de toute nature qui pourraient se présenter seraient tranchées par les jurys de chaque concours, qui ont pleins pouvoirs à ce sujet.

POESIE

Le choix du ou des sujets est laissé aux concurrents; seront exclues cependant les œuvres présentant un caractère de discussion, de polémique ou de satire politique ou religieuse, de même que celles qui ne pourraient supporter une lecture publique. Le nombre minimum des vers, en une ou plusieurs pièces, est fixé à cent. Les travaux devront être composés en langue française.

Les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté à la cire dans lequel l'auteur indiquera ses nom, prénoms, qualités, nationalité et domicile (les pseudonymes ne sont pas admis). Il devra inscrire sur le manuscrit, *en dessous de l'épigraphe,* la déclaration que l'œuvre est inédite et n'a été présentée à aucun concours. Chaque auteur pourra également, le cas échéant, en plus de son nom, indiquer le pseudonyme sous lequel pourraient être publiées ses œuvres.

Les divers envois d'un auteur devront porter la même épigraphe et il sera statué sur l'ensemble des pièces présentées.

Les manuscrits *resteront* la propriété de l'Académie Florimontane qui se réserve le droit de les publier, en tout ou en partie; toutefois, les auteurs pourront en prendre copie.

Les œuvres et billet cacheté devront parvenir franco, par la poste, à M. F. Miquet, Président de l'Académie Florimontane, à Annecy (Vovray), pour le 31 octobre 1922, dernier délai de réception, en un seul envoi, sous pli également cacheté à la cire, avec la mention très apparente : « Concours de poésie 1922. »

Les concurrents qui se feraient connaître par n'importe quel moyen, ou qui ne rempliraient pas exactement toutes les clauses et conditions du concours, seraient exclus.

HISTOIRE

Le prix sera décerné à l'auteur du meilleur mémoire, en langue française, sur un sujet d'histoire, d'archéologie ou de biographie se rapportant à l'un des départements savoyards. Toutefois, sans vouloir imposer des sujets, l'Académie Florimontane désirerait voir orienter les recherches dans le sens des monographies locales.

Les auteurs ne sont pas tenus de garder l'anonymat. Ils devront déclarer par écrit que leurs travaux n'ont été présentés à aucun concours.

Les mémoires imprimés sont également admis pourvu que leur publication soit postérieure au 1er janvier 1922.

Les envois devront être adressés à M. Miquet, Président de l'Académie Florimontane, à Annecy, pour le 31 octobre 1922, dernier délai.

Les manuscrits et ouvrages envoyés resteront la propriété de l'Académie Florimontane.

Sur les dépôts Eocènes

de Savoie

On sait, depuis les beaux travaux de M. Depéret [1], que « le système Eocène, représenté par ses groupes inférieur et moyen, constitue dans tout le bassin du Rhône un puissant ensemble fluvio-lacustre, à faciès entièrement d'eau douce d'une très vaste extension ». Il n'en subsiste d'ailleurs que des lambeaux, reste d'une couverture autrefois continue, morcelée par les mouvements alpins préoligocènes, puis rongée par l'érosion. Ces deux groupes fluvio-lacustres sont représentés en Savoie, au voisinage ou même en pleine zone subalpine, mais on peut, en outre, reconnaître leurs équivalents marins nummulitiques, ainsi que l'Eocène supérieur, terme qui manquait dans la vallée du Rhône.

L'Eocène inférieur, en Savoie, affleure surtout dans la zone jurassienne; ce sont les sables bigarrés *fluvio-lacustres* des environs de Saint-Jean de Couz, du Semnoz, de Mandalaz, du Salève qui prolongent de toute évidence ceux du Midi de la France. Généralement quartzeux blancs, verts, roux et panachés, même conglomératiques, ils sont interstratifiés dans les sédiments, la plupart du temps entre le Crétacé et le Tertiaire. On les a très souvent et à tort, assimilés aux dépôts sidérolithiques, lesquels sont des formations *continentales* souvent extrêmement ferrugineuses, résultant du lavage des calcaires par les eaux de ruissellement, puis l'accumulation des résidus dans les fissures et poches des dits calcaires. Ces sables sont, au contraire, de véritables sédiments lacustres dont les éléments ont été charriés par les fleuves dans de grands bassins d'eau douce semés sur les terres nouvellement émergées de l'Eocène inférieur.

Si on les trouve quelquefois dans des poches isolées, c'est que le fond sur lequel ils se sont stratifiés était anfractueux, et que la continuité qui existait autrefois a été détruite par l'érosion.

1. Ch. DEPÉRET. *Note sur les groupes Eocènes inférieur et moyen de la vallée du Rhône* (B. S. G. F., 1894, p. 683).

Quant à l'Eocène moyen, il existe dans nos régions sous ses deux faciès marin et lacustre.

Pour rencontrer le faciès marin du Nummulitique, équivalent de l'Eocène moyen, il faut pénétrer dans la zone subalpine, ou même plus profondément, et encore en des points très localisés.

Les dépôts marins du Lutétien (qui est le terme le plus ancien du groupe de l'Eocène moyen) ne sont pas observables dans les environs d'Annecy; ils sont restés localisés dans une zone située en arrière de l'arc formé par les grands massifs cristallins, notamment en arrière du Mont-Blanc et près de Moûtiers où se rencontrent des formations conglomératiques énigmatiques sur lesquelles on a longuement discuté avant de les attribuer, sans preuves très convaincantes, au Tertiaire. Ces dépôts sont en continuité avec les couches à *Nummulites complanatus, N. auricus, N. distans* de la zone du Flysch; en avant du Mont-Blanc, on ne peut signaler, comme représentant de ce Lutétien, que la brèche qui forme la petite butte de Châtillon, au N.-E. de Cluses, dans le ciment de laquelle sont souvent engagées de belles Orthophragmines, ce qui fixe bien leur âge tertiaire; mais, ce conglomérat n'est pas en place, car il repose sur le Flysch oligocène d'une façon anormale et constitue un fragment respecté par l'érosion d'une nappe de charriage autrefois plus étendue; c'est une *Klippe* Préalpine dont les racines sont à rechercher précisément dans la zone du Briançonnais où se trouvent, en place, des dépôts analogues.

Le terme supérieur de l'Eocène moyen ou Auversien existe en Savoie, et sa détermination est toute récente. En effet, les anciens auteurs, à partir de Tournouer et Philippe de la Harpe, avaient bien fait la distinction entre les calcaires à grandes Nummulites, spéciaux aux Bauges, et les calcaires à petites Nummulites qui leur sont superposés. Mais, c'est seulement à la suite d'études très serrées, étendues à tous les gisements nummulitiques, qu'un remarquable géologue, Boussac, put rapporter d'une façon plus précise ces calcaires à grosses Nummulites et Alvéolines des Bauges à l'Auversien. C'est en s'appuyant surtout sur des considérations stratigraphiques qu'il est arrivé à ce résultat [2].

Le Priabonien (Eocène supérieur) recouvre sans discordance l'Auversien des Bauges, et possède une aire d'extension beau-

2. Boussac. *Stratigraphie du Nummulitique alpin* (Thèse, Mém. S. C. G. Fr., 1912.

coup plus considérable. Ce sont les calcaires ou grès classiques à petites Nummulites et Orthophragmines, inclus dans tous les synclinaux de Hautes Chaînes calcaires, et subordonnés aux formations du Flysch Oligocène.

Nous avons vu qu'il se formait dans les régions émergées de l'Eocène, à l'Ouest de l'emplacement du lac d'Annecy, des dépôts continentaux. La mer qui a déposé dans la zone subalpine les dépôts que nous venons d'énumérer est venue de l'Est, et Boussac a montré que cette progression vers l'Ouest s'était faite en trois temps principaux correspondant précisément au Lutétien, à l'Auversien, au Priabonien, c'est-à-dire à des terrains nummulitiques de plus en plus récents, et qui se sont recouverts mutuellement *(Voir fig. 1)*. Or, les dépôts lutétiens n'ont pas dépassé une ligne passant approximativement en arrière du Pelvoux et du Mont-Blanc. La transgression auversienne qui a suivi est allée bien plus avant vers l'Ouest, et nous savons, d'après Boussac, que la mer de cette

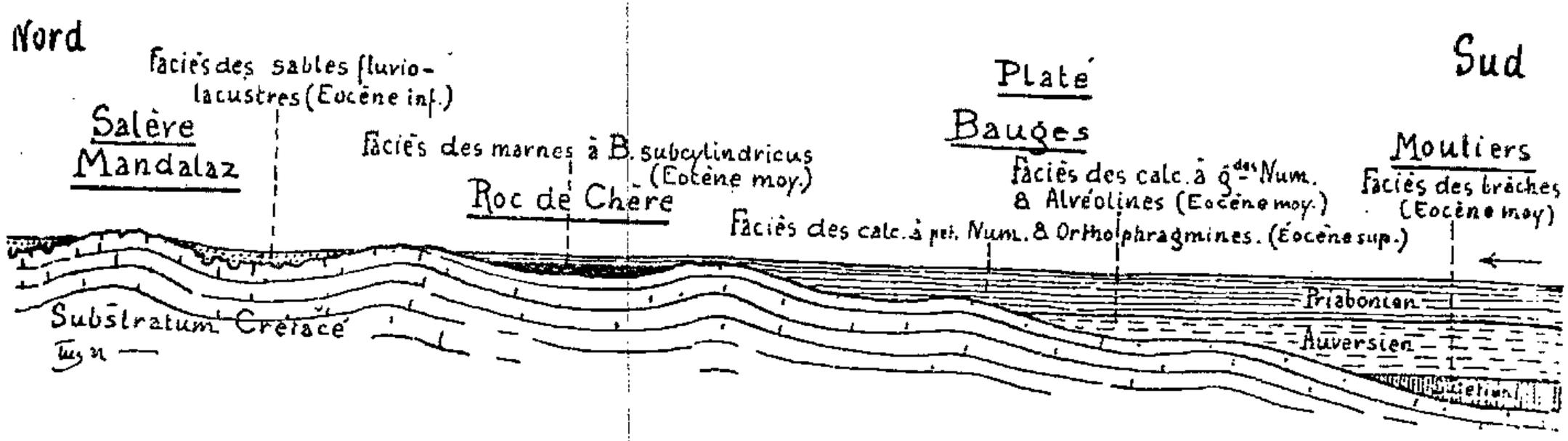

Fig. 1. Coupe schématique idéale montrant l'état de la région vers la fin de l'Eocène sup. Les dépôts de plus en plus récents venus du S. S.-E. (flèche) se sont mutuellement recouverts et sont allés de plus en plus loin vers le N. N.-W. Dans les régions S.-W. (Bauges) et N.-E. du Mont-Blanc, la mer Auversienne s'est insinuée grâce aux abaissements d'axe transversaux des massifs cristallins déjà plissés (? Plis Hercyniens) que la mer Priabonienne a dû submerger. C'est cette région ainsi constituée qui a été reprise par les grands mouvements Alpins miocènes.

époque a déposé, dans les Bauges seulement, ses calcaires et autres sédiments littoraux à Alvéolines. Boussac en a conclu[3] à l'existence d'un véritable golfe, d'une très forte pointe poussée par les eaux auversiennes dans l'intervalle Pelvoux-Mont-Blanc. Cette manière de voir se trouve en partie confirmée par la trouvaille récente, au Roc de Chère, de couches lacustres synchroniques de l'Eocène moyen[4]. Ce sont des couches marneuses blanches et noduleuses qui reposent sur un Sénonien à

3. Boussac. *Sur la répartition des niveaux et des faciès du Mésonummulitique dans les Alpes* (C. R. Ac. Sc., 30 nov. 1908 et carte schématique.

4. L. Moret. *Sur la découverte au Roc de Chère des couches lacustres de l'Eocène* (C. R. Ac. Sc., 1er décembre 1919).

Globigérines et Rosalines, et qui sont recouvertes par un conglomérat, puis par des grès nummulitiques à petites Nummulites et *Pecten*. Elles sont à peu près épaisses d'une trentaine de mètres; leur base contient *Bulimus subcylindricus* et *Limnaea Michelini*, fossiles caractéristiques de l'Eocène moyen, leur partie supérieure, de construction pétrographique analogue, ne m'a pas fourni de fossiles, c'est pourquoi je considère l'ensemble de cette formation comme représentant le groupe Lutétien-Auversien.

D'ailleurs, la partie tout à fait supérieure de cet Eocène lacustre a dû être démantelée lors de l'arrivée de la mer priabonienne puisque, dans les conglomérats de base de cet étage que l'on trouve à quelque cent mètres de là, se peut constater la présence de galets de calcaires quartzeux et oolithique, incontestablement lacustre. Ces couches nous confirment donc que ni la mer lutétienne, ni la mer auversienne n'ont atteint ce point, alors occupé par un lac, le premier lac d'Annecy!

Elles nous montrent également la grande extension de l'horizon des calcaires lacustres dits du Montaignet et de Cuques que l'on ne trouvait, jusqu'ici, qu'en Provence, et dans lesquels on peut récolter les mêmes fossiles. Mais, au Roc de Chère, fait important, ce faciès lacustre est compris entre deux étages marins, le Sénonien (faciès craie), à la base, le Priabonien (grès à *N. incrassatus*) au sommet; ce qui nous donne de précieux et uniques renseignements sur les âges respectifs de ces formations. Il y a donc ici, ce qui n'existe pas en Provence, alternance de faciès marin et de faciès lacustre; la région, immergée au Crétacé supérieur, est restée exondée pendant toute la durée de l'Eocène inférieur et moyen (existence de bassins d'eau douce prouvée par les niveaux à Bulimes); puis, nouvelle arrivée des eaux marines de la troisième transgression et dépôt des sédiments littoraux du Priabonien, lesquels ne dépassent d'ailleurs pas le bord externe des Hautes Chaînes calcaires.

Revenons à la mer auversienne que Boussac croyait localisée dans le mince golfe des Bauges. Une heureuse découverte m'a permis d'en retrouver les dépôts, et sous un faciès absolument identique à ceux du Châtelard (synclinal d'Entrevernes), [5] dans la partie septentrionale du massif de Platé, celle qui butte contre l'anticlinal subalpin du rocher des Cluses au niveau de

5. L. Moret. *Sur l'existence de calcaires à Alvéolines, d'âge auversien, au massif de Platé* (C. R. Ac. Sc., 3 janvier 1922).

Balme-Arâche. Il y a là une série d'anticlinaux couchés vers le Nord, et qui ne sont que la couverture crétacée et tertiaire du soubassement jurassique du massif nettement observable lui-même dans les célèbres contournements en S du Malm de la cascade d'Arpenaz déjà notés par de Saussure. Les synclinaux qui alternent avec ces plis contiennent tous du Sénonien et, tout à fait au centre, de petits coins de calcaire nummulitique. C'est précisément dans l'un de ces lambeaux, marqués en Urgonien sur la carte géologique, que j'ai eu la bonne fortune de trouver de grandes Nummulites, ainsi que des Alvéolines caractéristiques de l'Eocène moyen. Les Alvéolines étant de grands foraminifères essentiellement littoraux et, d'autre part, les bancs qui les contiennent étant situés au voisinage de couches saumâtres [6] à *Cypris, Hydrobia* et *Chara,* tout porte à croire que nous sommes en ce point dans la zone qui correspond au maximum atteint vers le N.-W. par la transgression auversienne. D'ailleurs, plus au N.-W. et près du cimetière de Cluses, absence complète d'Auversien; sur Urgonien reposent successivement et en concordance : l'Aptien, le Gault, le Priabonien, nettement daté par la faune suivante : *Nummulites striatus, N. Fabiani, Operculina alpina, Orthophragmina discus* et Cyrènes.

Tous ces faits complètent donc ceux exprimés par la carte schématique de Boussac relative à l'extension des niveaux et faciès du Mésonummulitique dans la région du Mont-Blanc.

Boussac n'avait pas admis ce que croyait Douxami, d'ailleurs, sans raisons positives, il faut bien le dire : la possibilité de l'existence de couches antérieures au Priabonien dans le massif de Platé. Puisque l'existence de l'Auversien en ce point est actuellement un fait acquis quelles conséquences pouvons-nous en déduire? Il est peu probable que la mer auversienne se soit avancée par dessus le Mont-Blanc, en donnant un golfe symétrique de celui des Bauges; il vaut mieux admettre que la communication se faisait alors au S.-W. et au N.-E., et que les eaux entouraient ou, peut-être, submergeaient complètement le vieux massif cristallin suivant une ligne sinueuse jalonnée par le Châtelard, Cluses, Samoëns, Martigny. Je me propose, d'ailleurs, de rechercher minutieusement de part et d'autre de cette ligne, en partie théorique, évidemment, les af-

6. L. Moret. *Sur la constitution pétrographique du Crétacé sup. et du Nummulitique du plateau d'Arâche (Haute-Savoie)* (C. R. Ac. Sc., 13 décembre 1920).

fleurements d'Eocène moyen, lacutres ou marins. Un premier jalon est constitué par un lambeau de marnes à limnées, peut-être d'âge Eocène moyen, situé aux environs de Samoëns; il m'a été signalé par M. J. Cochon, qui m'a dit y avoir autrefois récolté de nombreux fossiles.

Les divers faciès de l'Eocène de Savoie sont résumés dans le tableau suivant :

Groupes de l'Eocène		Faciès lacustres ou fluvio-lacustres	Faciès saumâtres	Faciès marins	
Mésonummulitique de M. Haug.	Eocène sup. (Priabonien)	?	Marnes à cyrènes et lignites d'Entrevernes. etc.	Schistes, grès, calcaires à petites nummulites et orthophragmines des Bauges, des H^tes-Chaines calcaires, etc.	
	Eocène moy. (Auversien, lutétien)	Marnes à *Bulimus subcylindricus* du Roc de Chère et marnes noduleuses, azoïques superposées.	Calcaire silicieux à *Cypris, Hydrobia, Chara*, d'Arâches (massif de Platé.)	Calcaires et brèches à grandes nummulites et alvéolines des Bauges et de Platé.	Auversien
				Complexe des brèches situées à l'Est du Mont-Blanc. Brèche de Châtillon.	Lutétien
Eonummulitique de M. Haug.	Eocène inf.	Sables bigarrés fluvio-lacustres de Mandalaz, du Salève. etc.	?	?	

L. MORET.

Correspondance de Monseigneur Biord avec Voltaire

Cette correspondance est-elle vraiment « fort connue »? [1]
La question peut se poser, au moins de nos jours.

1. MUGNIER, de qui est cette affirmation dans son livre *Les Evêques de Genève-Annecy*, etc., p. 258, l'appuie de l'autorité du chanoine MERCIER (*Souvenirs historiques d'Annecy*, p. 289), qui n'a reproduit, et en partie seulement, que l'une des lettres de l'Evêque et du chanoine FLEURY (*Histoire de l'Eglise de Genève*, t. II, p. 377), qui s'est borné à regarder cette correspondance comme trop connue pour qu'il en donnât l'analyse. Cfr. *Rev. Sav.*, 1890, p. 49.

De Mgr Biord, cinq lettres ont vu le jour, savoir : la dernière, qui est sans date, les quatre autres des 11, 25 avril et 2 mai 1768, 5 mai 1769.

De Voltaire, nous avons deux réponses des 15 et 29 avril 1768, ainsi qu'un Mémoire du 17 mai 1769, écrit par un anonyme se disant neveu du Patriarche de Ferney à la mode de Bretagne [2]. A cela se borne la correspondance directe entre l'Evêque et le Philosophe.

Elle a été publiée dans deux opuscules in-12, l'un de 20, et l'autre de 32 pages, imprimés sans date, sans indication de lieu ni d'auteur. Dans l'un de ces opuscules, les noms du diocèse de Genève et de Voltaire sont en abréviation. Celui-ci renferme les trois premières lettres du Prélat et les deux premières réponses de son Correspondant; celui-là ajoute les deux dernières lettres du premier, et la dernière réponse du second [3].

A la suite des faits ayant motivé la correspondance qui nous occupe, Mgr Biord écrivit au roi de France et à ses deux ministres, de Saint-Florentin et de la Vrillière. Ces trois lettres, ainsi que toutes celles mentionnées plus haut, se lisent dans un registre conservé à nos Archives départementales; il fait partie du fonds de l'Evêché [4].

Les *Mémoires de Mgr Biord* complètent ce qui précède par un Billet et une nouvelle Sommation de Voltaire à son curé. En tant que ces quatre pièces, non conservées dans un dépôt public, seraient inédites — et, sauf meilleur avis, nous les regardons comme telles — il ne serait pas sans intérêt de les publier. Tel est, d'ailleurs, le désir exprimé par notre distingué confrère, M. G. Letonnelier, aujourd'hui archiviste départemental de l'Isère [5].

REPONSE DE M. DE SAINT-QUENTIN.

« J'ai Monsieur, remis sous les yeux du Roi la lettre que vous m'avez adressée pour S. M., et la copie de celles que vous avez écrites à M. de Voltaire, et des réponses qu'il vous a faites.

2. D'après Fleury, *loc. cit.*, ce neveu était M. de Mauléon; Mgr Biord le dit expressément dans sa 3e lettre.

3. A la suite de la troisième lettre de Mgr Biord, on a inséré quatorze lignes concernant l'insuffisance de la profession de foi de Voltaire. On remarque quelques variantes dans les notes au bas des pages des deux opuscules. J'ai eu le plaisir de les offrir à la bibliothèque de l'Académie Florimontane.

4. Sér. G, n° 109, p. 22, 24, 25, 27, 28, 53, 60, 62, 29, 34, 58.

5. *Voltaire et la Savoie*, in *Rev. Sav.* 1918, fascicules 1, 2, 3. Tirage à part, p. 17.

« S. M. n'a pu qu'applaudir aux sages conseils que vous avez donnés à M. de Voltaire, et aux solides exhortations que vous lui avez faites.

« S. M. lui fera mander de ne plus faire dans l'église d'éclat aussi déplacé que celui dont vous lui avez, avec raison, fait reproche.

« Ce n'est point à un seigneur particulier de sa paroisse à donner des instructions publiques aux habitants; il peut les exciter en particulier — et cela serait même très louable — à se conduire d'une manière conforme aux principes de la religion et de la justice.

« Je suis persuadé que M. de Voltaire aura fait des réflexions sur vos sages avis,

« On ne peut, etc... »

A la suite de cette réponse, l'auteur des Mémoires écrit :

« Il n'est pas difficile de reconnaître, par cette réponse, que le Sr de Voltaire avait eu soin de prévenir ses protecteurs à la Cour de Versailles, et que ce qui regarde l'honneur de la Religion n'était pas ce dont on était le plus affecté dans cette Cour. Je ne doute pas, cependant, qu'on ne lui eût effectivement donné des avis sur l'irrégularité de sa conduite, et je ne sais si c'est par une suite de ces avis que, voulant encore une fois faire ses Pâques l'année suivante, il sembla vouloir prendre les précautions qu'exigerait cette action importante. Feignant d'être malade et de ne pouvoir pas aller à l'église, il en fit donner avis au curé de Fernex par un billet, afin qu'il vînt le communier dans sa maison. Il fit venir un bon vieux capucin, à qui il en imposa par une profession de foi, des marques de douleur, et par la confession qu'il lui fit. Il renouvela sa profession de foi, et ajouta certaines protestations avant que de communier et le curé, prenant tout cela pour bon argent, lui porta la Sainte Eucharistie, et le communia dans sa chambre. »

Voici le billet et la protestation dont il est question ci-dessus :

BILLET DE M. DE VOLTAIRE

A M. LE CURÉ DE FERNEX.

« Les ordonnances portent qu'au troisième accès de fièvre, on donne les Sacrements à un malade. M. de Voltaire en a eu huit, violents. Il en avertit M. le Curé de Fernex.

« Ce vendredi au matin, 24 mars 1769. »

NOUVELLE SOMMATION

PAR LE NOTAIRE RAPHOZ.

« François-Marie de Voltaire, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, seigneur de Fernex, Tournay, etc., âgé de 75 ans passés, étant d'une constitution très faible, s'étant traîné à l'église le jour du dimanche des Rameaux, malgré ses maladies, et ayant depuis ce jour essuyé plusieurs accès d'une fièvre violente, dont le Sr Bergroz, chirurgien, a averti M. le Curé de Fernex, selon les lois du Royaume, et le dit malade se trouvant dans l'incapacité totale d'aller se confesser et communier à l'église, pour l'édification de ses vassaux, comme il le doit et le désire, et pour celle des Protestants dont ce pays est entouré.

« Prie M. le Curé de Fernex de faire en cette occasion tout ce que les ordonnances du Roi et les arrêts des Parlements commandent, conjointement avec les canons de la Sainte Eglise Catholique professée dans le Royaume, Religion dans laquelle le dit malade a vécu et veut mourir, et dont il veut remplir tous les devoirs, ainsi que ceux de sujet du Roi, offrant de faire toutes les déclarations nécessaires, toutes protestations requises, soit publiques soit particulières, se soumettant pleinement à tout ce qui est de règle, ne voulant omettre aucun de ses devoirs quel qu'il puisse être, invitant M. le Curé de Fernex à remplir les siens avec la plus grande exactitude, tant pour l'édification des Catholiques que des Protestants qui sont dans l'enceinte de la maison du dit malade.

« La présente, signée de sa main et de deux témoins, dont copie restée au château, signée aussi du malade et des deux mêmes témoins, l'original et une autre copie laissés entre les mains de mon dit Sr Curé de Fernex par les deux témoins soussignés, sauf à les rendre authentiques par les mains de notaire, si besoin est.

« Le 30 mars 1769, à dix heures du matin.

« Signé : VOLTAIRE; BIGEX, témoin; VAGNIÈRE, témoin. »

« Dans le même temps, dit Mgr Biord, j'écrivis une autre lettre à M. le duc de la Vrillière pour me plaindre de cette nouvelle communion, et réclamer sa protection pour empêcher qu'il ne lui reprît (à M. de Voltaire) dans la suite l'envie de vouloir encore faire de semplables profanations de nos Saints Mystères. »

Voici la réponse du ministre :

« Je ne puis vous dissimuler, Monsieur, que j'ai été très sur-

pris en apprenant que votre correspondance avec M. de Voltaire, et celle que j'ai eue avec vous à son occasion, était publique, et si vous n'y avez aucune part, je ne puis comprendre quel en peut être l'auteur.

« Vous n'êtes pas bien informé sur le fait de la maladie de M. de Voltaire, qui a été très réelle. Je crois, au surplus, que le parti le plus prudent est de ne pas fixer de nouveau sur lui les regards du public, en élevant des doutes sur la sincérité d'une démarche qui, quelle que fût son intention, était placée dans le cas critique où il se trouvait.

« On ne peut vous honorer, » etc...

Le destinataire de la lettre qu'on vient de lire fait les réflexions suivantes : « En me faisant connaître la façon dont on pensait à Versailles, la réponse du Ministre me persuada que d'autres lettres que je pourrais y écrire ne produiraient pas plus d'effet. Aussi n'ai-je plus écrit dès lors, et M. de Voltaire ne s'est non plus avisé dès lors de se présenter à la communion. Est-ce que mes lettres lui avaient fait impression? ou inspiré la crainte? A-t-il reçu quelque nouvel avis de Versailles? C'est ce que j'ignore. » (*Mémoires*, p. 265 à 283.)

Il est à remarquer que M. de la Vrillière se montra très surpris en apprenant que sa correspondance avec l'Evêque était publique; il avait donc adressé à ce dernier une réponse antérieure à celle qu'on a lue ci-dessus. Quelle était cette réponse? Quelle lettre l'avait motivée?

Nous restons sur ce double point d'interrogation. Une fois de plus, il sera vrai que nous ne pouvons savoir le tout de rien.

Le Curé de Fernex qui communia Voltaire à l'église le jour de Pâques et, l'année suivante, porta le Saint-Sacrement au prétendu malade, était Pierre Gros, natif de Gex, prêtre du 24 septembre 1729, curé de sa paroisse depuis le 19 mars 1745. C'était donc un vieillard comptant plus de quarante ans de prêtrise, et vingt-cinq ans de ministère pastoral. Dans ses *Mémoires*, Mgr Biord le qualifie de « bon homme, peu instruit ».

Quel fut le « bon vieux capucin » qui entendit la confession du grand Pécheur public peu familiarisé avec le sacrement de Pénitence?

Encore un troisième point d'interrogation — et il ne faudrait pas se donner le souci de bien longues recherches pour en trouver d'autres.

Ch. Rebord.

LE MONT-BLANC

(A quelle époque apparaît cette appellation ?)

A quelle époque la montagne appelée *Mont-Blanc* a-t-elle reçu, sinon cette appellation, du moins celle que nous traduisons ainsi ? Sans doute nous devrons nous résoudre à l'ignorer toujours. L'origine d'un tel nom, suivant toute vraisemblance, se perd « dans la nuit des temps ». C'est tout ce que nous pouvons dire.

A quelle époque la locution *Mont-Blanc,* appliquée au mont ainsi désigné de nos jours, apparaît-elle pour la première fois? C'est une autre question, plus facile à résoudre. En attendant que de nouvelles découvertes reculent encore cette époque, un document récent permettra de fixer une date approximative, probablement, si l'on admet notre opinion, le milieu du XIVe siècle.

Les exemples recueillis jusqu'ici de cette appellation *Mont-Blanc* ne remontent pas très loin. Voici, en effet, ce qu'on lit dans la *Revue Savoisienne,* année 1916, page 166 :

« Permettez-moi de vous faire remarquer que le nom « Mont-Blanc » fut usité longtemps avant Goethe. La première fois qu'on le rencontre est dans la brochure bien connue de Pierre Martel, de Genève, datée de 1744. »

Ces lignes sont extraites d'une lettre adressée à notre Confrère, M. G. Letonnelier, au sujet de l'identification du nom de lieu *Saix-Blanc (rupes alba)* [1]. Elles ont pour auteur un spécialiste bien connu, R^d^ W.-A. B. Coolidge. Pour lui, le premier texte date de 1744. Or R^d^ Coolidge (et comme lui sans doute la plupart des géographes et des alpinistes) ignore le vers que nous allons citer. Ce vers nous permet de reculer d'environ quatre siècles la première mention du Mont-Blanc [2].

En 1910, un professeur à l'Université de Greifswald, M. E. Stengel, a publié dans les *Mélanges de Philologie romane et d'Histoire littéraire* offerts à M. Maurice Wilmotte, l'éminent philologue de l'Université de Liège, à l'occasion du 25e anni-

1. Cf. *Revue Savoisienne,* 1913, p. 243.

2. Je considère comme fantaisistes les hypothèses de certains érudits, qui ont cru découvrir dans un passage de Polybe relatif à l'expédition d'Hannibal un Mont-Blanc purement imaginaire.

Pour les objections que peut soulever notre conjecture, voir la note finale.

versaire de son enseignement, une suite de textes dont la comparaison offre le plus vif attrait. C'est un épisode d'une chanson de geste franco-vénitienne [3], *Huon d'Auvergne*. M. Stengel donne les variantes de trois manuscrits, le premier, de Berlin, le second, de Turin, le troisième, de Padoue. Le texte de ce dernier manuscrit diffère notablement des autres versions. La laisse CCLXV est, pour le sujet qui nous occupe, la plus intéressante. Au vers 6802, on trouvera la première mention connue jusqu'ici du Mont-Blanc :

Molto fo belo lo castel in ssemblant,
Non è miga si belo lo gran *Montebliant*...

Moult fut beau le château. N'est mie si beau le grand Mont-Blanc.

Le lecteur sera sans doute curieux de comparer lui aussi les variantes de cette même laisse dans les trois manuscrits. Aussi nous la reproduisons, d'après le texte des *Mélanges Wilmotte* :

BERLIN :

Mout par fu biaus le chastel en semblant,
De luy veoir mout s'en va merveillant ;
Le tor sont haut, tors (i) avoit plus de zant.
N'est pas semblance la noif sor geilant,
Com sont le est açe a fin or reluisant.
Entor le mur coruit un' eve grant
Asseç plus clere de cristaus alemant ;
Veoir se poit de ci que al fondemant
Le grant poison, cum il [i] vont noant.
Desor le mur va li quuens reguardant
Vit damiselles et dancels chantoiant,

* * *

TURIN :

Molto fu belo lo chastelo per sembiante,
De luy più e più s'en va meraviando,

3. On sait quelle fut en Italie la fortune de nos chansons de geste. « Nul pays ne s'est aussi facilement assimilé notre littérature épique et ne s'est pris d'un aussi vif amour pour les héros de nos vieux poèmes..... » C'est dans la région lombarde et vénitienne que cette heureuse popularité a pris naissance, et des jongleurs français y ont d'abord chanté des romans composés par des Français de France et dont ils se contentaient de sonoriser, d'italianiser les flexions. Puis ces Lombards, ces Trévisans, ces Vénitiens se sont piqués d'honneur et ont composé eux-mêmes des chansons « en une langue qui a le français pour base, mais qui est fortement influencée par le vénitien et par le lombard ».

(Léon GAUTIER, in *Hist. de la Litt. fr.* publiée sous la direction de Petit de Julleville, I, p. 157.)

4. *Mélanges* cités, II, p. 697.

Rappelons que M. Wilmotte a professé en France pendant la guerre. Il est actuellement directeur de l'Académie Royale de langue et de littérature françaises de Belgique ; c'est en cette qualité qu'il a « reçu » récemment à cette Académie Mme la comtesse de Noailles.

Le tore son alte de la braza più de cento,
Non è ponto sy biancha la neve sopra lo giazo,
6804 Como sono le stanzie, a fino arzento reluzeno,
Entorno le mure coreva un' aqua molto grande
Asay più chiaro che cristalo de alimante ;
6807 Vedere se puo da la cima fino al fondamento
Ly grandy pessy, como li van nodando.
Desopra le mure va lo conte guardando,
6810 Vite done e donzele ynsemile,

* * *

PADOUE :

Molto fo belo lo castel in ssemblant,
6801 *Non è miga si belo lo gran Montebliant* ;
Lli muri son alti, tore li a plui de çant,
6803 No è ça si blanca farina de formento.
6805 E[n]torno li muri core un aqua bruant
Assè pluy clara de nul cristalo alemant,
6807 Veder se podea fin al fondamant
Lli grossi pessi, como va nadant.
Sovra lo muro va lo conte reguardant,
6810 Vete damixelle e doncely cantant.

* * *

Le texte de Padoue, sans insister sur l'intérêt qu'y trouveront les spécialistes des recherches toponomastiques (et peut-être les simples alpinistes ou amis de la montagne), nous paraît le plus vivant. Cette comparaison avec le Mont-Blanc donne à la pensée du vieux poète [5] une précision et surtout un pittoresque grandiose qu'on regrette de ne point trouver dans les deux autres versions.

Une telle hyperbole déplaira sans doute au goût raffiné d'un lecteur contemporain ; elle est faite pour séduire l'imagination de la foule. Pour que le remanieur franco-italien du manuscrit de Padoue ait adopté cette variante, il faut que l'appellation *Montebliant,* Mont-Blanc, ait été familière au public auquel il s'adressait. Elle devait être usitée depuis longtemps en France et en Savoie comme dans l'Italie du Nord [6].

Annecy, 1er février [7].

J. Désormaux.

5. Peut-être était-il d'origine savoyarde.

6. On peut se demander à ce propos vers quelle époque prit cours la dénomination de *Monts-Maudits,* et aussi quelle fut la fortune de cette locution. Rappelons, bien qu'il soit très connu, le passage de Michelet, extrait de *La Montagne.* J'ignore quelle fut la source de l'historien :

« Les glaciers étaient jadis un objet d'aversion ; on les regardait de travers. Ceux du mont Blanc s'appelaient en Savoie *les monts maudits.* »

7. Cet article soulèvera sans doute diverses objections. Voici les deux principales :

a) On n'avait guère de relations, pendant le Moyen-Age, avec la vallée

Le testament et la mort de sœur Rose

(1728)

Dans la *Revue Savoisienne* de 1918, page 164, M. Eugène Ritter a posé une question sur Sœur Rose, qui a joué un rôle équivoque dans les agitations religieuses de la fin du XVIIe siècle et qui vivait, en 1715, retirée à Annecy.

M. J. Serand a découvert dans un registre du Tabellion d'Annecy (1er volume de l'année 1728) le testament et un codicille de cette dame dont le véritable nom était Catherine Dalmayrac ou d'Almerac.

D[lle] Catherine d'Almerac, fille de feu Antoine d'Almerac dit Tessier et de Jeanne d'Almerac, de la paroisse de Lagnac, diocèse de Rodez, fixée depuis plusieurs années dans la ville d'Annecy et naturalisée en Savoie, demeurait dans la maison de spectable Joseph Gentil, avocat, rue de la Filaterie; elle remit au notaire Mauris, le 5 janvier 1728, son testament solennel : deux feuillets cousus avec du filet blanc et cachetés avec de la cire rouge avec son chiffre en six différents endroits.

A cette date, elle était déjà dans son lit, malade. Le 8 mai,

---

de Chamonix et toute la région. Peu nombreux étaient les voyageurs qui remontaient l'Arve pour aboutir à ce petit village et au prieuré. Par suite, le Mont-Blanc ne devait guère être connu, ni peut-être distingué des sommets voisins par un nom qui lui fût propre. — Mais il n'est pas nécessaire d'aller à Chamonix pour voir le Mont-Blanc. De Chamonix, il ne produit pas d'ailleurs cette impression de majestueuse domination qu'éprouverait un spectateur fort éloigné (par exemple, vu de Genève ou de Lausanne, de Lyon ou de la Bresse louhannaise). Chateaubriand l'a remarqué, non sans exagération : « La pompe dont le soleil couchant couvre la cime des Alpes de la Savoie n'a lieu que pour l'habitant de Lausanne. » (Voir ma plaquette *Un détracteur de la montagne :* Chateaubriand et le *Voyage au Mont-Blanc* (1908), ou la récente édition de ce *Voyage* donnée par M. G. Faure.)

b) Rien dans le texte cité ne prouve qu'il s'agit du « géant des Alpes ». On peut entrevoir de Lombardie, de Vénétie, des sommets appelés « Monts-Blancs ». En évoquant l'un d'eux, le trouvère était compris de ses lecteurs ou auditeurs, à qui notre Mont-Blanc était complètement inconnu. [Entre parenthèse, le texte primitif s'adressait-il à ces auditeurs ou lecteurs italiens?] — Assurément rien de plus répandu que cette appellation : *Mont-Blanc.* Il y a même une taupinée en Champagne qui est ainsi désignée. Par suite, le vers du remanieur pourrait être un remplissage quelconque, sans rien de précis. L'objection, je l'avoue, est sérieuse. Mon commentaire, je l'avoue également, n'a pas la rigueur d'une démonstration scientifique. Qu'il soit ici question de notre grand « Mont-Blanc », c'est une impression personnelle, une hypothèse. En attendant que d'autres faits la confirment, elle me paraît assez vraisemblable.

elle fit appeler le même notaire pour lui dicter un codicille, qu'elle ne put signer « à cause de sa grande maladie ».

Le testament solennel fut ouvert par le juge mage de Genevois, le 12 mai 1728. Catherine d'Almerac fut ensevelie le lendemain : l'acte existe dans les registres de l'ancien état civil d'Annecy.

Par son testament, elle demandait à être enterrée dans l'église collégiale Notre-Dame où son héritier ferait dire 60 messes basses de *requiem* à 12 sols. Elle léguait : aux religieuses de Sainte-Claire, 300 livres; à l'abbaye de Tamié, 2.000 livres; à l'archiconfrérie de Notre-Dame des Suffrages, érigée en l'église Saint-Maurice, 100 livres; à demoiselle Jacqueline, fille de noble Henry de Gondé, 1000 livres, un service d'argent, un collier de perles, une malle pleine de linge; la somme de 1000 livres n'était payable qu'au bout de six ans, la dite Jacqueline en percevrait les intérêts à 5 %, sans que son père puisse les toucher; si elle mourait avant la délivrance du legs, il passerait à sa sœur Péronne. La testatrice donnait une somme de 600 livres pour faire élever six enfants pauvres, dont le fils d'une veuve nommée Elisabeth, demeurant au faubourg de Bœuf. A sa servante Péronne Gruffat, elle léguait la moitié de son linge, sa batterie de cuisine et les sommes qui pouvaient lui être dues par l'avocat Joseph Gentil, à charge de payer 200 livres à Pierre Gruffat, son frère, domestique du seigneur de Gondé. Elle donnait à l'hôpital 16 livres pour être distribuées aux pauvres, en argent ou en fèves, et, disposition non dépourvue d'ironie, 5 sols à tous autres prétendants dans son hoyrie. Enfin, elle instituait pour héritier universel Jean-Baptiste, fils de feu Claude Lachenal, marchand bourgeois d'Annecy, son bon ami.

Par le codicille du 8 mai, elle léguait à D^lle^ Louise Dupuis, sa nièce, demeurant à Toulouse, 900 écus de France à elle dus par les Carmélites de Toulouse et diverses autres personnes, et la maison habitée par la dite nièce; elle tenait quitte Mme de Pararard des legs à elle faits par feu M. de Pararard et par l'abbé Desjeant.

A. DE BOISLISLE a consacré à Catherine d'Almerac, sous le titre « la Béate Rose et ses miracles », un long appendice dans le tome VIII des *Mémoires de Saint-Simon* (pages 460 à 510). Pour avoir des renseignements sur elle, il s'était adressé à l'abbé Ducis; celui-ci lui indiqua qu'elle était morte le 12 avril 1722; renseignement erroné reproduit par le savant éditeur à la page 509.

C. F.

Contribution à la Géographie botanique des Alpes de Savoie

Principaux
CARACTÈRES DE LA FLORULE du Massif des Vergys

Une ligne idéale longue de 64 kilomètres et reliant la frontière franco-suisse d'Annemasse au sommet de l'Aiguille du Miage (frontière du Mont-Blanc), détermine l'axe transversal de la Haute-Savoie; au milieu de cet axe, c'est-à-dire à 32 kilomètres de chacune de ses extrémités, la ligne est jalonnée par un fier sommet haut de 2438^{m} sur mer et portant le nom d'Aiguille Blanche des Vergys. C'est le point culminant d'un massif montagneux situé également à 51 kilomètres de rayon de la Chambotte (frontière interdépartementale de la Savoie) et de Saint-Gingolph, au bord du Léman (frontière internationale du Valais), c'est-à-dire au milieu de l'axe longitudinal médian de la Haute-Savoie. Ce qui revient à constater que le massif des Vergys est situé exactement au centre du département de la Haute-Savoie.

∴

Ici se pose une question : « Qu'est-ce que le massif des Vergys? »

— Si vous interrogez les habitants des vallées circonvoisines, et plus particulièrement ceux des communes montagnardes de Mont-Saxonnex et de Brizon, ils vous renseigneront avec leur obligeance accoutumée, désignant avec précision tous les sommets du massif et les noms de leurs principales voies d'accès. Le massif des Vergys, pour eux, est cette citadelle gigantesque portant dans les nues 3 tours formidables et harmonieusement délabrées : la Pointe du Midi (2336^{m}), l'Aiguille Blanche du Vergy (2438^{m}) et le Pic du Jalouvre (2408^{m}); des

contreforts en dos de chèvre se détachent, chenus, de chacun de ces grands pics, tandis qu'une muraille vertigineuse, parcimonieusement gazonnée, sépare la Pointe du Midi de l'Aiguille Blanche pour culminer, telle une bosse de dromadaire, à 2308m, au centre de l'arête acérée qui peut être franchie en col si l'on part du haut plateau de Cenise pour aboutir à la vallée du Reposoir, ou vice-versa. C'est l'arête du Balafras, naguère encore hantée des chamois, aujourd'hui, hélas! bien solitaire. — Dominant les vallées du Reposoir et du Grand-Bornand, cette citadelle étend au loin un formidable système de bastions: les parois d'Andey qui plongent dans la plaine alluviale de l'Arve, puis les hautes murailles calcaires de Leschaux, qu'admirent tous les visiteurs de la vallée du Petit-Bornand; sur la vallée de l'Arve, ces bastions admettent plus volontiers la concomitance de superbes forêts masquant les gorges sauvages du Bronze, de Mont-Saxonnex et du Nant de Marnaz (lac Bénit), tandis que pour compléter le système, une très haute muraille calcaire forme un barrage rectiligne s'étendant de l'Aiguille de la Peuchette (à l'est de la Pointe du Midi) jusqu'au débouché de la vallée du Reposoir, sur Scionzier : c'est le barrage, culminant à 2305m d'altitude, qui est plus spécialement désigné par les habitants sous le nom de « Mont-Bargy ».

A l'appui de cette toponymie locale, il convient de citer les travaux des savants les plus autorisés qui ont eu à s'occuper de ces montagnes au cours de leurs recherches sur l'histoire naturelle de la Savoie. Le plus ancien en date est H.-B. de Saussure, qui cite le nom de notre montagne en ces termes : « Les granges de Solaison sont dominées au Sud-Est par les Monts Vergi..... » (cf. *Voyages dans les Alpes,* vol. I [1779], p. 384, § 446). En 1867, un autre géologue éminent, Alph. Favre, décrit pour les Alpes de Savoie un « District du Mont-Vergy » parfaitement délimité d'après ses points culminants énumérés du Sud-Ouest au Nord-Est : « Rocher de Maise ou de Domingy (2045m); le Jalouvre; l'Aiguille Blanche; le Balafras; l'Aiguille du Midi; la Combe Sauvage; l'Aiguille de la Peuchette; le col de l'Enclave ou de l'Encrenaz (2028m), passage assez mauvais qui conduit dans la vallée du Reposoir » (cf. *Recherches géologiques,* vol. II, p. 163). Dans l'atlas accompagnant cet ouvrage [1862], une carte (pl. I) mentionne le nom de « Mont Vergy » en lieu et place du « Mont Bargy », conformément au texte de la page 163 qui débute en ces termes : « *Les Vergy,* nommés quelquefois Bargy, se présentent d'une manière imposante :

ils se composent d'une série d'aiguilles séparées par des espèces de cols ou de ravins, la plupart impraticables..... »

C'est exactement ce qu'écrivait une année auparavant un botaniste savoisien des plus méritants, l'abbé Puget, en adressant au *Bulletin de la Société botanique de France* (vol. XIII [165], p. cxxviii) une impressionnante liste de plantes « des Monts Vergy appelés quelquefois Bargy »; les mentions du « col de Balafra », des « pâturages élevés du Vergy », des « aiguilles du Vergy » et du « versant du Vergy qui regarde la vallée du Reposoir » ne laissent subsister aucun doute quant à la désignation courante de « Monts Vergy » appliquée à ce massif remarquable. — Reuter, dès la 1re édition de son « Catalogue des plantes vasculaires » [1832], prévient ses lecteurs que le territoire de ses investigations « comprend tout le rayon de la Savoie qui s'étend depuis le Léman et la montagne des Voirons jusqu'à la vallée du Reposoir, le Brizon, le Vergy...., etc. »; dans l'édition de 1861, les citations relatives à la florule des Vergys sont beaucoup plus nombreuses encore, ce qu'il est permis d'attribuer en bonne partie au concours d'un enfant du pays, Joseph-Timothée Moenne-Loccoz [1823-1900], qui fut près de 30 ans conseiller municipal et plusieurs fois adjoint au maire de la commune de Brizon : ses relations avec Reuter, qui datent de 1858, lui permirent d'entrer en correspondance avec de nombreux naturalistes de France, d'Allemagne, d'Angleterre, d'Autriche et de Suisse, et même de fournir des matériaux au *Flora selecta exsiccata,* de Magnier, à Saint-Quentin, ainsi qu'à l'*Herbarium europaeum normale,* de Dörfler, à Vienne, ce qui contribua beaucoup à rendre célèbre en Europe le nom des « Monts Vergys » (voir à ce sujet l'article de M. J. Briquet : « Joseph-Timothée Moënne-Loccoz, collecteur de plantes savoisien », in *Bulletin de l'Herbier Boissier,* 2e sér., vol. II [1902], p. 491).

L'œuvre de vulgarisation si bien commencée par Moenne-Loccoz, Puget et Reuter, fut d'ailleurs largement complétée par une pléiade de botanistes éminents : les flores du Dr Bouvier [1877], de l'abbé Cariot [1879], du Dr Saint-Lager [1882], de Cariot et Saint-Lager [1889 et 1898], de Rouy [*Flore de France,* vol. I-XIV, Tours, 1893-1913], du P. Gave [1912], ainsi que le tout récent *Catalogue raisonné des plantes vasculaires de Savoie,* du Baron Eug. Perrier de la Bathie [Paris et Chambéry, 1917], ont consacré à jamais l'appellation de « massif des Vergys » qui désigne la circonscription orographique et

phytogéographique très nettement délimitée par le talweg des vallées du Reposoir, du Grand et du Petit-Bornand jusqu'à la jonction du Borne à Pontchy, puis la vallée de l'Arve jusqu'au pont du Foron, à Scionzier.

Une seule objection pourrait s'opposer à cette manière de voir : les documents officiels ignorent totalement les Vergys! — Depuis 1869, en effet, dès la publication de la feuille 160 *bis* (Annecy) de la carte d'Etat-Major au 1/80.000, le nom des Vergys ne fait plus partie de la toponymie savoisienne : il ne figure ni dans les guides officiels, ni dans la « Notice explicative » de la carte géologique détaillée de France, ni dans la carte du Service vicinal au 1/100.000. Dans tous ces documents, le nom de « Mont-Bargy » (dont la publication ne paraît dater que de 1869) est maintenu pour le point culminant (2305^{m}) du chaînon Nord-Est du massif, et le « Pic du Jallouvre » désigne toujours le sommet coté 2408^{m} sur la carte d'Etat-Major; mais le nom principal du massif (2438^{m}) est passé sous silence. Cette lacune est très regrettable, sans doute, mais, somme toute, elle est facile à réparer, puisqu'elle ne dépend que des instructions à donner au graveur.....

Dans l'espoir que cette omission et beaucoup d'autres de la carte de Savoie disparaîtront après examen judicieux de la question en haut lieu, nous pensons pouvoir aller de l'avant et apporter quelques nouveaux matériaux à l'édifice phytogéographique des Alpes de Savoie en continuant, pour cela, à nous baser sur la toponymie admise sans discontinuer depuis 142 ans par nos savants prédécesseurs.

* * *

La carte botanique de Savoie, telle que l'a établie le Baron Eug. Perrier de la Bathie dans le 1er volume de son *Catalogue raisonné* de 1917, nous montre la Région des Préalpes calcaires divisée en 4 grandes circonscriptions naturelles, savoir : 1° la *Chartreuse,* qui ne touche à la Savoie que par son extrémité septentrionale; 2° les *Bauges,* entre les vallées de Chambéry et de Faverges; 3° les *Alpes d'Annecy,* qui occupent presque entièrement la feuille 160 *bis* (Annecy) de la carte d'Etat-Major, entre les vallées de Faverges, de l'Arly et de l'Arve; et 4° les *Alpes lémaniennes,* entre la vallée de l'Arve, le Léman, le Rhône valaisan et les Aiguilles-Rouges. Cette conception cadre exactement avec celle de la carte publiée en 1890 par M. John Briquet dans ses *Recherches sur la flore du District Savoisien*

et du District Jurassique franco-suisse, carte dans laquelle la mention des Vergys est imprimée en bonne place.

Ceci admis, il ne nous reste plus qu'à récapituler comme suit cette conception hiérarchique des subdivisions floristiques de la Savoie : 1° le *District* (par ex. « Jura savoisien », « Plaine alluviale ou molassique », « Préalpes calcaires » et « Chaînes alpines »); 2° la *Circonscription* (voir les 4 dénominations pour les « Préalpes calcaires »); 3° le *Massif* (pour la « circonscription des Alpes d'Annecy », 8 massifs d'entre lesquels celui des Vergys défini au cours de cette note); 4° le *Groupe* (pour le « massif des Vergys », 5 groupes respectifs du *Brizon* (1879^{m}), du *Leschaux* (1940^{m}), des *Tours de Mayse* (2058^{m}), du *Vergy* (2438^{m}) et du *Bargy* (2305^{m}); 5° les *Sous-groupes* ou *Chaînons,* subdivisions ultimes qui s'expliquent d'elles-mêmes.

Nos prédécesseurs ayant presque épuisé le travail analytique relatif à la flore des Vergys, nous nous en référerons à leurs œuvres pour ébaucher à grands traits un travail de synthèse portant sur les deux principaux étages altitudinaires compris sous les noms d'*étage silvatique* pour les altitudes comprises du talweg périphérique à la limite supérieure des forêts subalpines, et d'*étage alpin* pour celui des prairies alpestres et de la flore nivale.

I. ETAGE SILVATIQUE. — Plus ou moins modifié par les cultures qui atteignent l'altitude maximale de 1702^{m} au revers Sud de la Pointe d'Andey, sur Solaison (orge et pommes de terre en 1921!), cet étage est avant tout l'apanage du hêtre (*Fagus silvatica*), qui cède progressivement le pas au chêne (*Quercus pubescens, Robur* et *sessiliflora*) et plus rarement au pin (*Pinus silvestris*) vers le talweg, tandis que l'épicéa (*Picea excelsa*), le sapin (*Abies pectinata*), le pin de montagne (*Pinus montana*) et finalement l'arole (*Pinus Cembra* : localisé au chaînon du Bargy) supplantent peu à peu le hêtre aux altitudes plus élevées. — Divers érables (*Acer pseudo-Platanus* et *platanoïdes; A. campestre*), le frêne (*Fraxinus elatior*), les saules (*Salix* sp.) et les sorbiers (*Sorbus aucuparia, S. Aria, S. chamaemespilus*) font souvent cortège aux aulnes (*Alnus* sp.), aux ormeaux (*Ulmus montana*), aux tilleuls (*Tilia cordata* et *platyphyllos*), aux trembles (*Populus tremula*) et aux peupliers (*Populus alba, P. nigra*) disséminés un peu partout, tandis que le châtaignier (*Castanea vesca*) jalonne la lisière qui s'étend au N.-E., de Saint-Pierre de Rumilly à Scionzier, et que le « bois de Sainte-Lucie » (*Prunus Mahaleb*) reste localisé dans les chaudes ex-

positions de la lisière du Borne, vers les Evaux. — Comme particulièrement significative, signalons dans cette dernière station la présence de la vigne sauvage (*Vitis vinifera*), parmi les pins dominant les gorges du Borne; de belles colonies d'*Erica carnea* décorent également le débouché de ces gorges, non loin du hameau de Prélaz, tandis qu'une autre espèce sous-ligneuse, d'affinité sud-africaine, le *Polygala chamaebuxus*, caractérise par son abondance toute l'étendue du massif des Vergys.

Outre l'*Asarum europaeum* et les deux liliacées silvatiques *Allium ursinum* et *Scilla bifolia*, la végétation purement herbacée de l'étage inférieur présente des types relativement méridionaux tels que les *Arabis auriculata, A. muralis* et *Potentilla micrantha* des Gorges du Borne, ou les thermo-silvatiques *Sedum maximum, Cyclamen europaeum* et *Lithospermum purpureo-cæruleum* de la périphérie N. du massif; l'*Arabis serpyllifolia* s'élève jusqu'à 1700m au Plateau de Cenise, tandis qu'au Grand-Bornand le *Sideritis hyssopifolia* descend jusqu'au talweg et se juxtapose aux *Tunica prolifera, Lathyrus silvester, Peucedanum austriacum* et *Taraxacum lævigatum* de la « garide »! — Espèces saxicoles typiques : *Potentilla caulescens* et *Hieracium pseudo-Cerinthe* (tout le massif); puis, spécialement, *Saxifraga mutata* (vallon du Bronze).

Sur le revers N. du groupe du Bargy (délimité par le pied des parois, la plaine de l'Arve à partir du pont de Scionzier, et la rive droite du Bronze), l'étage silvatique présente le caractère suivant : hêtre dominant; *Populus tremula* jusqu'à 1400m, parmi les épicéas; sapin assez rare (remarqué notamment de beaux groupes jusqu'à 1600m); frêne jusqu'au-delà de 1300m; tilleul et chêne ne paraissent pas dépasser 1000m d'altitude sur le plateau de Pincru et les abords de l'église de Mont-Saxonnex; pin très rare, et mélangé à l'épicéa ou au hêtre sur l'éperon des « Volés » qui domine la faille du Bronze; le mélèze, introduit par l'administration forestière, prospère jusqu'à 1100m au hameau des Vuargnes. Enfin les *Pinus montana* et *P. Cembra* maintiennent avec peine leur dernier refuge dans les hautes parois et jusque sur la ligne de faîte du Bargy.

La répartition des bosquets affirme la prédominance du coudrier (*Corylus Avellana*), qui sur le plateau de Pincru accusait, dans nos relevés de 1921, les 25 à 82 % de la population arbustive! — D'ailleurs, le trait saillant de cette formation réside dans la présence du *Lonicera alpigena* et l'abondance relative du *Rhamnus alpina* var. *cordata* Timbal; le *Juniperus*

communis y est rare, ainsi que le *Calluna vulgaris,* sauf sur la moraine de Malacquis; le *Vaccinium Myrtillus* est communément répandu dans les sapinières, dès 800m d'altitude, parmi les tapis de *Thuidium tamariscinum* parfois piqués de *Cetraria foliosa* (var. ?).

Comme végétation herbacée, bornons-nous à noter les caractères saillants :

1. **Elément méridional** : *Melica ciliata* et *Arabis muralis* (Gorges du Bronze, 700 à 1000m).
2. id. **thermo-silvatique** : *Asplenium Halleri; Erythronium dens-canis* (Thuèt), *Cyclamen europaeum* (affleurements urgoniens boisés; jusqu'à 1750m au lac Bénit: P. Gave!).
3. id. **ségétal** : *Vogelia paniculata,* moissons du plateau de Pincru!
4. id. **rudéral** : *Geranium columbinum; Lappa tomentosa; Carduus nutans.*
5. **Formations rupicoles-sciaphiles** : *Saxifraga mutata* × *aizoïdes* (et parents!).
6. id. **silvatiques-sciaphiles** : *Cypripedium calceolus; Circaea intermedia, Doronicum Pardalianches*
7. id. **silvatiques xérophiles** (bois de pins) : *Holcus mollis; Bromus asper; Bisculella lævigata* (var. ?); *Veronica fruticulosa; Globularia nudicaulis.*
8. id. **silvatiques-boréales** : *Epipogon Gmelini; Millium effusum.*
9. id. **praticoles pétrophiles** : *Senecio flosculosus; Cephalaria alpina* (CC!).
10. id. **praticoles silvatiques** : *Myrrhis odorata* (CC!); *Astrantia major.*
11. id. **praticoles subalpines** : *Trollius europaeus; Centaurea montana* (CC. à 900m).
12. id. **argilicoles** : *Plantago serpentina* (moraine de Malacquis, CC!).

II. ETAGE ALPIN. — C'est de beaucoup le mieux connu, grâce aux travaux de tous les auteurs précités, les différentes trouvailles que nous y avons faites jusqu'en 1921 nous permettent de résumer comme suit ses caractéristiques :

a) **Groupe des Tours de Mayse** : *Dracocephalum Ruyschianum; Plantago serpentina;*

b) id. **du Vergy** : *Carex firma; Anemone baldensis; Papaver alpinum; Androsace helvetica; A. pubescens; Scutellaria alpina; Armeria alpina; Leontopodium alpinum;*

c) **id. de Leschaux** : *Carex claviformis; Polygala serpyllacea* (nouveau!); *Genliana purpurea* var. *nana;* × *Gamochaela decipiens* Bvrd. (nouveau pour la science!);

d) **id. d'Andey** : × *Carex subauda* Bvrd. (nouveau pour la science!); *Leontopodium alpinum;*

e) **id. du Bargy** : *Eleocharis benedicta* Bvrd. (nouveau pour la science!); *Poa alpina* var. nov. *psychrophila* Bvrd. (inédit!); *Saxifraga aizoïdes* var. *eu-aizoïdes* subv. *aurantia* Hartman (Scandinavie; nouveau pour la France!); id. var. *pulchella* Bvrd. (nouveau pour la science!). — Parmi les autres plantes anciennement connues, citons les *Poa minor, P. nemoralis* var. *alpina, P. cenisia, Carex firma, Papaver alpinum, Arabis pumila, Draba tomentosa* et *Leontopodium alpinum* caractérisant la flore saxicole du Bargy.

Les nouveautés énumérées ci-dessus sont en cours de publication soit dans le XIe fascicule de la *Société française pour l'échange des plantes* (Agen, 1922), soit dans le volume XIII du *Bulletin de la Société botanique de Genève* [1921]; à l'exception du *Carex sabauda* (= *C. flacca* × *C. fusca*), représenté par un seul exemplaire récolté *inter parentes* sur le plateau de Solaison, toutes ces plantes figurent en grand nombre dans les stations indiquées. C'est ainsi que le *Gamochaeta decipiens,* constituant la première constatation certaine d'une combinaison hybride chez les Gnaphaliées (= *Gamochaeta norvegica* var. *nana* [Saint-Lager] × *G. silvatica* var. *recta* [Gaudin]), abonde dans la tourbe sèche du plateau de Cenise, au milieu de vastes colonies de *G. norvegica* var. *nana* bien spontanées, et à proximité du *G. silvatica* introduit par les troupeaux; le *Saxifraga aizoïdes* var. *eu-azoïdes,* en dehors de la Scandinavie, ne figurait en Europe que dans les Carpathes et en Illyrie, sous sa forme *vulgaris* bien caractérisée par ses longues inflorescences à rameaux supérieurs uniflores et à corolles jaunes : la subvar. *aurantia* Hartman, à pétales orangés, est l'homologue scandinave de la subvar. *crocea* Gaudin qui se rattache à la var. *autumnalis* des montagnes de l'Europe centrale; cette dernière est fort abondamment représentée aussi dans le massif des Vergys, où elle forme des métis avec la var. *eu-aizoïdes* subv. *aurantia.* — La présence de cette plante, jusqu'alors exclusivement nordique au sein de ses congénères purement alpins, constitue une énigme qui mérite de retenir l'attention. — Quant à notre nouvelle variété *pulchella,* elle simule la variété *autum-*

natis subv. *atrorubens* Engl. par la couleur d'un pourpre extraordinairement foncé, presque noir-velouté, de ses corolles; mais elle ne cadre avec aucune autre forme de ce groupe polymorphe, grâce à son inflorescence en large panicule fortement subramifiée, et surtout à ses feuilles inférieures distinctement tridentées au sommet.

Enfin, l'*Eleocharis benedicta,* pullulant sur la plage limoneuse du lac Bénit qui lui a donné son nom, est une plante du plus haut intérêt biologique : elle se distingue des *E. palustris* L. et *E. uniglumis* Link, représentant avec elle la section des *Radicantes* en Europe, par ses bractées caduques disposées sur 5-6 hélices dextorses, tandis que les bractées sont persistantes et disposées sur 2-4 hélices sinistrorses chez les deux autres espèces précitées. Si l'on considère que la section des *Radicantes,* largement répandue sur toute la surface du globe, ne présente des espèces à bractées caduques que dans les contrées équatoriales ou subtropicales de l'Amérique, de l'Afrique et de l'Océanie, on peut s'étonner à juste raison d'en voir un représentant de type particulier sur la plage d'un lac polaire des Alpes de Savoie! Il en faut peut-être chercher l'explication dans le fait que l'immense accumulation des neiges d'hiver et des avalanches du printemps préserve ce végétal de l'effet nocif des trop grands froids durant la saison de repos, tandis qu'à partir de l'évacuation des neiges au début de l'été, la température très élevée des bas-fonds limoneux (nous avons relevé +29° c. le 3 août 1921, à 10 h. du matin, par 20 centimètres de fond) assure à la végétation un milieu thermique plus accusé et plus lumineux que la moyenne de celui de nos stations planitiaires durant la période d'activité, d'ailleurs répartie sur une saison de beaucoup plus longue durée.

Tels sont, brièvement résumés, les faits saillants qui nous ont paru de nature à retenir l'attention de tous ceux qui, à divers degrés, peuvent prendre plaisir à l'étude méthodique de la flore des belles montagnes de Savoie.

Gustave Beauverd,
Conservateur de l'Herbier Boissier,
(Université de Genève).

Le glissement du Vallon Ste-Catherine

Le 10 avril dernier, à la suite d'une série persistante de pluies torrentielles pendant plus d'une semaine, un important décollement de terrain s'est produit, à quelques mètres, au nord de la ferme située sur l'emplacement de l'ancienne abbaye de Sainte-Catherine.

Sur plus d'un hectare une portion de la prairie s'est détachée brusquement de la partie ouest de la montagne en déterminant un effondrement, de 10 mètres environ de dénivellation, précisément sur la ligne de raccordement de la prairie avec les maigres taillis qui végètent sur la roche calcaire.

L'examen de la lèvre de la faille permet de se rendre compte nettement du processus du phénomène. En effet, sur la paroi rocheuse presque redressée jusqu'à la verticale apparaissent des plaques dépendant d'une couche profonde d'argile verdâtre sur laquelle ont glissé les couches superposées.

Considérons d'autre part la structure du vallon de Sainte-Catherine. Ce vallon constitue un synclinal secondaire accessoire accidentant la termination périclinale du grand pli anticlinal (Nivolet-Bange-Semnoz). Les flancs de la cuvette se relèvent dans les escarpements urgoniens du Crêt du Maure à l'Est, et dans le pli fracturé à l'Ouest qui forme la montagne Sainte-Catherine. Dans ce synclinal se sont déposés anciennement les sediments de la molasse qui disparaissent vers le haut sous une épaisse couverture de dépôts quaternaires. Le tout a été postérieurement comblé par un complexe de moraines glaciaires et d'alluvions fluvio-glaciaires. Un torrent peu important occupe le fond du vallon. Il est alimenté par le ruissellement superficiel et les infiltrations pénétrant dans les éboulis, ainsi que par le drainage des nappes collectrices constituées par les bancs argileux des alluvions alternant avec les éléments charriés des moraines. Ce torrent court irrégulièment au travers du bossellement des moraines enchevêtrées du thalweg.

Quelles sont les causes probables de l'éboulement ? La sécheresse continue de l'été dernier a produit des crevasses et des fissures déterminant autant de lignes de moindre résistance favorables à l'érosion. A la suite de la période prolongée des pluies du printemps, les couches d'argiles sous jacentes ont été délayées et sur cette surface mobile les terrains ont glissé tout d'un bloc. Une autre cause importante est à envisager. C'est celle du déboisement intensif et irraisonné

auquel la zone forestière et les taillis du vallon ont été soumis. Il est urgent, si l'on veut éviter des désastres à l'avenir, de renoncer à cette funeste pratique.

Actuellement, un torrent coulant dans le même lit que l'ancien et d'un régime beaucoup plus actif que celui du premier dont le débit était faible, circule maintenant dans le vallon.

De tels glissements et effondrements ont pour règle générale de modifier le régime hydrographique d'une région. Il est vraisemblable, dans le cas présent, que ce glissement aura oblitéré le déversoir de la nappe ordinaire d'alimentation de ce cours d'eau pour livrer passage à un autre niveau d'eau plus important.

Provisoirement la région semble avoir repris son équilibre mais l'abrupt constitué par la faille d'effondrement détermine un point faible qu'il serait utile de consolider par un blocage, simulant un éboulis naturel de protection. Autrement la dépression existante deviendra un réservoir naturel pour les pluies, d'où nouvel effondrement vers les couches profondes dont le délayement pourrait entraîner d'autres terrains vers l'aval.

Les flancs du Semnoz qui formèrent longtemps barrière lors de la dernière glaciation et de support d'arrêt aux moraines qui sont éminemment des terrains mobiles, sont défavorables à l'installation de travaux de maçonnerie, acqueducs et autres. Un de ces endroits essentiellement instables se trouve par exemple sur les dépôts quaternaires qui bordent la route au Nord de la source du Var. Les canalisations d'eau d'alimentation de la ville, subissent périodiquement des poussées déterminant des porte à faux sur les argiles morainiques déblayées dans les ravinements de la molasse qui peuvent provoquer des ruptures. Il y a lieu, en toute circonstance, d'étudier minutieusement la constitution géologique des terrains avant toute entreprise de travaux si l'on veut éviter des accidents regrettables.

Marc Le Roux.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Le différend Raymond-Veyrat, réponse à M. A. Berthier par Louis Raymond, avocat, Chambéry, Dardel, 123 p. in-8°, 1922.

L'auteur de cette brochure a vu dans la biographie de J. P. Veyrat, par M. Berthier, une série de faits injurieux et d'allégations malveillantes contre divers membres de sa famille et notamment contre Anne-Claude Melchior Raymond, dit le *Journaliste* (1804-1874).

Il a tenu à les relever. Nous comprenons qu'une famille aussi justement considérée que la famille Raymond ne laisse pas s'accréditer des

légendes telles que celle présentant le Journaliste comme le bourreau de Veyrat, mais d'autre part, il s'agit de faits si reculés dans la nuit des temps qu'il ne convient pas d'en exagérer la gravité.

La brochure est dédiée à la mémoire de Georges-Marie Raymond (1779-1839) et à celle de son fils Anne-Claude Melchior, cité plus haut et Jacques-Marie (1807-1866) professeur de mathématiques. Ce sont de belles figures qu'il est bon de faire revivre et nous partageons à leur sujet les sentiments de leur héritier. F. M.

Le Curé des Avranches, roman, par Emmanuel DENARIÉ, Paris, Plon, 1921, 247 p.

Pierre Le Gallois, curé des Avranches, est un type de ces prêtres mobilisés chez qui « quatre années de la vie des camps n'ont pu que favoriser l'éclosion des plus dangereuses semences ».

Blessé grièvement, et soigné dans un hôpital de Bourg par Mlle Jacqueline de Prade, infirmière de grande distinction, il en subit inconsciemment le charme. Revenu des tranchées « avec une vue nouvelle des devoirs de son état et une compréhension plus hardie des formes de l'apostolat », il ne put se borner, comme avant la guerre, à la simple administration de sa paroisse par les moyens d'autrefois. Avec le concours de son infirmière, qui est riche et qui est venue habiter sa commune, il fonde un cercle, une fanfare, un jeu de boules, un tir à la carabine, etc. Autant de moyens de propagande qui ne plaisent guère à ses chefs, mais qui mettront hors de lui M. Marius-Napoléon Baumache, propriétaire de l'hôtel du *Soleil Levant*, maire des Avranches et officier d'académie, dont le cabaret s'est vidé le jour où le cercle est entré en jeu. Une dénonciation en règle ne tardera pas d'être envoyée à la Préfecture.

Il va sans dire que le curé n'a pris conseil de personne. Le chanoine Virgile, vicaire général, intervient pour lui ouvrir les yeux et pour le morigéner. Vaine tentative.

Le curé des Avranches s'enferre de plus en plus. Ayant eu vent d'une conférence socialiste annoncée dans le *Cyclope des Alpes* (devise : n'a qu'un œil, mais il est bon), il s'y rend malgré l'interdiction de ses supérieurs, et s'y fait conspuer. Il y perd ses illusions, en même que son porte monnaie.

Après cette équipée, il s'amende, fait une retraite et part pour les missions étrangères, où il trouvera des ouailles plus dociles que les lecteurs du *Cyclope des Alpes*.

Mlle de Prade qui, sans qu'il y ait de sa faute, avait tourné la tête de Pierre Le Gallois, reprend sa robe d'infirmière et vient soigner le capitaine Baudrier, blessé au Maroc, où il était allé pour se consoler d'avoir été éconduit par la belle Jacqueline. On annonce qu'ils se marieront, et tout sera bien qui finira bien.

Voilà la trame. Je n'ai pas parlé des demoiselles Baudrier, tantes du capitaine et propriétaires de la villa qui abritait Mlle de Prade et son père, tous personnages d'aimable compagnie « fleurant le XVIIIe siècle ».

Il y a aussi l'abbé Palombe, aumônier de l'hôpital « âme candide que les infirmières avaient baptisé *le lis dans la Vallée* », Lazarine Péclet, fondatrice de la Ligue des petites vertus, et Grolle, un gavroche qui détonne un peu dans ce milieu, mais, dans un hôpital militaire, on n'est pas éclectique.

Tou ce monde s'agite et concourt, chacun dans sa sphère, à donner de la vie au récit. Il n'y a pas de longueurs ; l'action se déroule naturellement et les dialogues ne manquent ni d'esprit ni de vivacité.

L'ouvrage est écrit d'une plume alerte, qui devient piquante quand elle s'accroche à certains fantoches, comme Baumache, le cabaretier officier d'académie, et son fils « un humanitaire qui avait trop de cœur pour voir des frères s'égorger entre eux et qui s'était embusqué dans un bureau d'intendance pour mieux travailler au bien-être des défenseurs de la patrie ». Elle n'est pas tendre non plus pour le Parigot, mouchard et dénonciateur, ni pour Scipion Lapijade, rédacteur en chef du *Cyclope des Alpes*, ni pour le citoyen Labouze, président des réunions publiques. Chacun en prend pour son grade. Et c'est justice.

J'ai résumé tant bien que mal ce roman pleins d'idées neuves et d'aperçus originaux ; mais les œuvres d'une psychologie aussi délicate ne se prêtent guère à l'analyse : il faut les lire. François Miquet.

Albert Dauzat. **La Géographie linguistique** (avec 7 figures dans le texte) ; Bibliothèque de culture générale, dirigée par L. Matruchot et A. van Gennep, Paris, Flammarion, s. d. [1922], in-18 jésus, 200 p. ; 4 fr. 50 net.

On a fréquemment parlé, dans la *Revue Savoisienne*, au cours de ces dernières années, de la Géographie linguistique et des espérances que fondent les études historiques sur cette branche récente de la science du langage. Voici précisément un ouvrage qui vient de paraître sous ce titre. Il met à la portée de tous la méthode et les principes de la *Géographie linguistique*. Livre excellent, d'une clarté toute française et qui sera, comme il doit l'être, apprécié des travailleurs régionaux.

L'auteur est un linguiste bien connu, M. A. Dauzat, directeur d'études à l' « Ecole pratique des hautes-études ». Nous avons plus d'une fois appelé l'attention de nos Collègues sur ses nombreux travaux, dont plusieurs intéressent plus spécialement la Savoie. Tantôt c'était pour discuter les assertions du linguiste, le plus souvent pour applaudir aux résultats de ses recherches. Ce nouvel ouvrage classe définitivement M. A. Dauzat parmi les maîtres de la science, et il est permis de fonder sur son œuvre future les plus vastes espoirs.

La géographie linguistique date d'un quart de siècle environ. Elle doit, sinon sa naissance, du moins son rapide essor au grand *Atlas linguistique de la France*, de MM. Gilliéron et Edmont[1]. On a indiqué les lacunes ou les faiblesses de cette enquête gigantesque. Inutile d'y revenir ici. Ces lacunes ne pouvaient guère être évitées, si l'on songe aux difficultés de l'entreprise. Pour la Savoie, je l'ai déjà signalé, la principale imperfection tient surtout au très petit nombre des localités explorées. De là, si l'on n'y prend garde, des généralisations hâtives ou inexactes. Il eût fallu faire une enquête plus longue, plus détaillée, mettant à contribution au moins deux ou trois localités dans chacune de nos vallées. A ce compte,

1. Les instruments de travail font trop souvent défaut aux chercheurs éloignés de Paris ou des grands centres. La « crise du volume » a compliqué leurs efforts. On chercherait en vain, par exemple, une revue telle que la *Romania* dans une bibliothèque d'Annecy. Constatons du moins avec plaisir que l'*Atlas linguistique*, d'un prix difficilement abordable pour les travailleurs qui ne sont pas de « nouveaux riches », figure à la Bibliothèque municipale.

il est vrai, ce n'est pas dix ou quinze ans qu'aurait coûtés l'élaboration d'un tel ouvrage : une vie entière eût à peine suffi. Tels qu'ils sont, les résultats ont eu, comme le montre M. Dauzat, des conséquences que les auteurs ne pouvaient prévoir. L'*Atlas linguistique* a renouvelé, avec la dialectologie romane, les méthodes mêmes de cette science. Un reproche plus grave qu'on pourrait adresser à M. Gilliéron, c'est de se cantonner de parti pris dans son *Atlas linguistique*, de travailler comme s'il n'existait, en dehors de ce bel ouvrage, aucune étude dialectologique. Mais les disciples du maître n'ont pas les mêmes raisons pour perpétuer un tel principe. L'élan est donné. Déjà sont nées des œuvres tout à fait remarquables. Elles font le plus grand honneur à la science française ou à des linguistes en grande partie formés par elle, tel M. J. Jud, de l'Université de Zurich, dont j'ai plus d'une fois signalé les recherches dans la *Revue Savoisienne*.

Tout ce que dit M. Dauzat sur les origines comme sur l'historique de la Géographie linguistique est excellent. Dans une seconde partie, il étudie « les phénomènes internes du langage ». Changements de forme, régression, rencontres et attractions homonymiques, pathologie et thérapeutique des mots, phénomènes grammaticaux, les sens et les mots : autant de chapîtres intéressants. L'auteur subit, on s'en aperçoit aisément, l'influence de M. Gilliéron. Moins que lui pourtant il use de ce vocabulaire « pathologique », dont l'abus est parfois regrettable dans les ouvrages récents du maître.

La troisième partie du volume est consacrée aux « phénomènes externes du langage ». M. Dauzat jette une vue d'ensemble sur les « échanges et réactions entre les parlers ». Il explique la variété des idiomes et ses causes. A propos de ce qu'il appelle « les voyages des mots », il recherche les grands courants de diffusion, les barrières qui s'opposent au « cheminement » des vocables (barrières géographiques : montagnes, espaces inhabités, mers, fleuves ; barrières linguistiques). Enfin les « centres de rayonnement et d'influence », les principaux du moins, sont nettement indiqués.

Cette dernière partie, à notre point de vue spécial (étude des parlers de Savoie), est la plus instructive et la plus attrayante, comme la plus riche en aperçus originaux. Pour M. Dauzat, dorénavant les monographies d'un patois (vocabulaire, morphologie, syntaxe) doivent céder la place à l'étude approfondie du rayonnement des mots et des sens. Sans aller aussi loin, car les monographies des parlers locaux rendront longtemps encore peut-être d'utiles services, il n'est que juste de constater tout ce que doivent déjà aux méthodes nouvelles la linguistique et les études historiques.

La géographie linguistique nous permet de mieux apprécier l'importance de certains centres, de Lyon, par exemple. De Lyon part d'abord, on le sait bien, un grand courant de romanisation, puis un courant de « francisation », si l'on admet ce lourd néologisme. On peut suivre, sur une carte dressée par M. Dauzat, comme le rayonnement de l'influence lyonnaise. Je ne ferai qu'une objection. On trace la limite de l'aire *caya*, truie : c'est l'aire lyonnaise minima. De même sont données les limites (ouest et n. est) du type latin vulgaire, *lacrymusa*, « *larmise* », lézard gris ; les limites (est et n. est) du type latin vulgaire *anevoliu*, orvet : ce sont les aires lyonnaises moyennes ; enfin la limite occidentale

e *feta*, brebis : c'est l'aire lyonnaise maxima. Mais ces mots sont difficilement comparables pour étudier l'expansion de l'influence lyonnaise. Si le type *caya* atteint en cheminant une région où l'élevage du porc soit peu répandu, il risque de ne pas aller plus avant. On ne sera pas en droit pour cela de conclure à un affaiblissement de l'influence lyonnaise à une époque déterminée. Le problème me semble d'une complexité plus grande que ne le feraient penser les indications de M. Dauzat.

Peu importent au fond, pour le moment, ces discussions de détail. C'est une voie nouvelle qui est ouverte. Aux linguistes régionaux de s'y engager résolument. M. Dauzat semble d'ailleurs les inviter à le suivre, ne fût-ce qu'en reprenant, pour la compléter, l'enquête de MM. Gilliéron et Edmont.

On peut attendre d'explorations aussi méthodiques bon nombre de faits nouveaux. Ils nous feront mieux connaître la civilisation primitive des peuples alpestres. Pour la Savoie, par exemple, et les régions limitrophes, on a déjà recueilli quelques éléments d'un vocabulaire proto-celtique, vraisemblablement ligure. C'est un agréable devoir de rappeler ici qu'un de nos Collègues, M. Marteaux, est entré l'un des premiers dans cette voie. Ses études de toponomastique contribuent à mettre en relief toute une couche de mots et de suffixes primitifs (ligurocelticques). La liste ne manquera pas de s'accroître quand les savants italiens auront publié les recherches entreprises sur les dialectes du nord de l'Italie. L'impression, que nous souhaitons prochaine, en tout cas impatiemment attendue, du *Glossaire des Patois de la Suisse-romande* nous permettra d'étendre singulièrement nos connaissances sur ce sujet. Ce glossaire jettera sans doute une vive lumière sur ces *substrats*, dont parle M. Meillet, ou si l'on préfère, sur ces « résidus » déposés dans le langage actuel par les diverses populations qui se sont succédé sur notre sol et dans les régions voisines.

Il n'est pas jusqu'au problème de l'étrusque dont la Géographie linguistique n'espère fournir un commencement de solution. Ce problème passionnant, on le sait, a tenté bien des savants. Corssen y a usé sa vie. L'étrusque attend toujours son Champollion. Toute langue inconnue, disait Pascal, est déchiffrable. Comme pour justifier cette pensée, un savant danois, M. Vilhelm Thomsen, à qui M. Meillet vient de rendre un éclatant hommage (*Revue des Deux-Mondes*, 1er février 1922) a déchiffré bon nombre de langages inconnus jusqu'ici, y compris un dialecte turc recueilli sur les rives d'un fleuve sibérien. Pourtant l'étrusque reste encore une énigme. Or l'établissement d'un glossaire des parlers toscans permettra peut-être de risquer une nouvelle tentative. On recueille, et l'on recueillera de plus en plus sans doute, d'antiques vocables, irréductibles aux langues actuellement connues, en particulier au latin et aux divers dialectes italiques. Quelle espérance, et quel triomphe pour la géographie linguistique, si cette espérance n'était pas déçue !

Au reste cette science vient à peine de naître et elle a déjà inspiré de très bons ouvrages. Mieux encore : elle insuffle à la science du langage comme un esprit nouveau. Elle remet en question des problèmes que l'on croyait résolus, par exemple la fixité des lois phonétiques. C'est un coup de plus qui est porté aux théories des nouveaux grammairiens, d'origine allemande, théories que l'un de nos anciens maîtres, M. P. Regnaud, sapait déjà avec énergie. La géographie linguistique est une science bien

française, comme je l'ai dit jadis, en analysant un important travail de M. J. Jud. Pour y réussir, l'esprit de géométrie ne suffit pas ; plus nécessaire encore est l'esprit de finesse. Sachons gré à M. Dauzat de l'avoir si bien montré, en joignant lui-même l'exemple à la définition [1].

* * *

On sait que le duc de Savoie Emmanuel-Philibert épousa la sœur du roi de France, Henri II, Marguerite de Valois. Sous ce titre : **Il vestiario e il mobiliare di Margherita di Valois, duchessa di Savoia,** M. A. Pascal publie dans le *Bollettino storico bibliografico subalpino*[1] deux curieux documents, conservés à la Bibliothèque nationale de Paris[2]. Le premier porte ce titre dans le manuscrit : *Mémoire de ce qu'il faut pour Madame ;* le second : *Pour Madame sœur du roy Tout pareil a celluy de Madame de Lorraine.*

On y trouve énumérés les objets que l'épouse dut recevoir le jour des noces et les meubles destinés à orner son appartement privé à la cour de Savoie. Comme le dit M. A. Pascal, ces deux documents ont certaine importance historique et linguistique : ils contribuent à faire connaître le vestiaire et le mobilier du XVIe siècle (vestiaire et mobilier d'une princesse de la maison de Savoie) : ils montrent comment la mode française triomphait à la cour d'Emmanuel-Philibert ; enfin ils constituent « de précieux vocables relatifs au vestiaire et au mobilier de cette époque ».

Voici, par exemple, quelques termes intéressants, éclaircis par des notes : *loyses* = *laiges ; camelot* = camelotte, au sens étymol. de tissu fait de poils de chameau ; *esquière* = *scodella ; essay* = assiette ; *coquemart ; damars* = damas ; *sarge* = serge ; *planchette* est expliqué par *panello ; davantières* par *gonnelle aperte davanti per permettere alla donna di salire a cavallo ;* c'est le mot savoyard *devanti,* tablier, anc. fr. *devantier ; bizettes* a comme équivalent italien : *pizzi* ; *verdugade* = *vertugadin.*

L'énumération du mobilier et du linge ou trousseau donnerait lieu à diverses observations. Je me borne à noter rapidement : douze draps, douze chemises de jour, douze chemises de nuit « ouvrées » ; « ung vaze dore pour gecter la lessyue sur la teste », etc. Détail singulier : « quatre lictz pour ses huict filles [filles d'honneur]... ». C'est l'usage sans doute, car rien dans le document ne témoignerait d'une parcimonie mal séante. Bref, menus détails à consulter par l'historien des mœurs et coutumes à la cour de Savoie.

J. Désormaux.

1. En terminant cette analyse biographique (séance de mars), M. Désormaux tient à signaler les cartes qui accompagnent le traité de M. Dauzat. L'une d'elles trace les limites de la palatalisation du c latin devant A dans la Gaule. Elle manque de netteté, par suite de son exiguïté. Pour la Savoie, cette carte est dressée d'après le *Dictionnaire Savoyard.*

M. Désormaux fait circuler une carte où sont déterminées, d'après ses recherches et celles d'Aimé Constantin, les limites des multiples continuateurs du c latin dans les deux départements savoyards : équivalence des sons *ch, c'h, jh, ty, dy, f, st, ts, th* anglais (doux et dur), *s, z.* Cette carte est destinée à une prochaine publication linguistique.

1. Année XXIV, n°s 1-2, p. 11 ; Turin, 1922.
2. Mnsc. fr. 3119, f° 50 et f° 55.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

Imp. J. Abry, 3, rue de la République, Annecy.

ACADÉMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Séance du 5 avril 1922

PRÉSIDENCE DE M MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures [1].

Après lecture et approbation du procès-verbal de la dernière réunion, le Président prend la parole en ces termes :

Depuis notre dernière séance, nous avons eu le vif regret de voir mourir M. Jules Cochon, décédé subitement le 7 mars 1922. Conservateur honoraire des Eaux et Forêts à Chambéry, nous l'avions acclamé membre d'honneur en janvier dernier.

Né le 7 juin 1846, à Blangy (Seine-Inférieure), M. Cochon était un ancien élève de l'Ecole forestière de Nancy; il avait parcouru brillamment une carrière qui lui avait permis de rendre de grands services aux populations rurales, notamment à Saint-Claude, où il avait été inspecteur. Retraité le 1er avril 1907, après 38 ans de services, il s'était fixé dans la ville de Chambéry, où il avait atteint le haut de l'échelle, et, par son aménité, ses talents, son zèle pour le bien, il occupait une des situations les plus en vue.

Il était le très érudit bibliothécaire de l'Académie de Savoie, le président autorisé de la Société d'Agriculture et de la Société d'Histoire et d'Archéologie, chevalier de la Légion d'honneur, officier du Mérite agricole et de l'Instruction publique, etc.

On lui doit d'intéressantes publications, notamment :

Concordat du régiment de Beaujolais (1899, in-8°, 15 p.); *Un remplacement militaire dans les dernières années du Ier Empire* (1897, in-8°, 48 p.); *Portraits de Michel Paccard et de Jacques Balmat* (1908); *Le général Songeon* (1913, 220 p., 2 édi-

1. Sont présents : MM. Croset, Désormaux, Flamary, Fontaine, Le Roux, Marteaux, Miquet, Nanche, H. Pfister, L. Pfister, F.-M. Ritz, J. Ritz, J. Serand, Sautier-Thyrion.

Excusés : MM. A. Crolard, Faure, Langlois, Lachat, F. Serand, Jules Serand.

tions); *L'Eglise des Cordeliers ou Mineurs conventuels*, monographie de la cathédrale de Chambéry (1918); *La chapelle du Saint Suaire* (1917).

Nous avons appris avec peine la mort de R^de^ Mère Eugénie Balleydier, de l'Ordre des Sœurs de Saint-Joseph, directrice de l'hôpital de Saint-Julien depuis vingt ans, décédée à l'âge de 74 ans. Elle était la digne sœur de notre éminent collègue, le doyen de la Faculté de droit de Grenoble, et elle alliait une intelligence supérieure à un dévouement qui ne se démentit jamais pendant près de cinquante ans qu'elle consacra au service des malades.

Enfin, M. Joseph Aussedat, notre sympathique collègue, a été atteint dans ses plus chères affections par la perte de Mme Claude Francoz, née Goddard, mère de Mme Aussedat, morte à Annecy, le 2 avril.

Nous prions les familles éprouvées de vouloir bien agréer nos plus sincères condoléances.

Le Président signale que le colonel de cavalerie F.-E.-M. de Viry vient d'être promu général de brigade le 21 mars 1922.

Le général Ferrié est nommé membre du Conseil de l'Observatoire de Paris (25 mars). M. Dufournet obtient la rosette de l'Instruction publique et M. Albert Crolard, député, est nommé membre du Conseil de l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures, pour une période expirant le 31 décembre 1929.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

André (Tony L.-T), docteur en théologie, ancien privat docent à l'Université de Genève, chargé des cours de langue et de littérature française à l'Ecole Normale d'Instituteurs de Florence :

L'esclavage chez les anciens Hébreux, Paris, Fischbacher, 1892, 1 vol. in-8°, 197 p.;

Le prophète Aggée, Paris, Fischbacher, 1895, 1 vol. in-8°, 367 p.;

Etat critique du texte d'Aggée, Paris, Fischbacher, 1895, in-8°, 35 p.;

Les apocryphes de l'Ancien Testament, Florence, Pogi, 1903, 348 p.;

Quelques réflexions sur l'enseignement du français en Italie.

F. Gex. *Les morts de la guerre en Savoie*, Chambéry, 1922.

Notre Savoie, Revue mensuelle éditée à Moûtiers.

Remercîments aux donateurs.

M. Désormaux fait une lecture sur *Lamartine et la question du Chablais. (V. le présent fascicule.)*

Le Même annonce que l' « *Académie de la Chanson* », présidée à Lyon par le poète Camille Roy, a repris son œuvre suspendue par la guerre (réunions, concours, publications du fas-

cicule mensuel *La Chanson*). Pendant les hostilités, tout l'effort de *La Chanson* et toutes ses ressources d'avant-guerre furent consacrées à la fondation et à l'entretien d'un hôpital temporaire où 739 de nos soldats blessés ont été soignés et guéris.

M. Marteaux revient sur l'étymologie de Pontverre :

En 1899, j'avais fait remarquer que la forme latine ancienne de Pontverre, avant 1159 *pons vitreus,* cité par le *Regeste genevois*, d'après Guichenon, *Hist. généal.* Pr. p. 41 et, en 1234, dans Wurstemberger, *Peter IV,* n° 96, p. 45, ainsi que les suivantes, en passant par la forme française de 1308 *Pontvoire,* SHAG, XIV, p. 338, jusqu'à Pontverre, et non Pontvert, comme l'écrit la carte de l'Etat-Major, ne pouvaient donner la véritable étymologie de ce nom de lieu et qu'elles étaient certainement dues à la confusion d'un scribe avec un autre mot, ayant aux XIe-XIIe s., le pont étant antérieur au château, une prononciation semblable. Cette critique, l'hypothèse aventurée d'un *pons viridis* analogue aux Ponteverde italiens, soulevèrent de la part de certains autant de blâme que de commisération. Et pourtant, il m'est impossible d'avoir encore maintenant une dose d'imagination assez forte pour admettre que la fragilité et la légèreté très problématiques de ce pont aient pu inciter nos ancêtres à le comparer à du verre. Je vous soumets donc une autre explication.

C'est du lat. pop. * *vlecum* que sont venus fr. *vieil,* ital. *vecchio,* esp. *viejo;* mais des adjectifs unis à des noms de lieux comme ital. *vetro,* esp. et portug. *vedro* supposent qu'à côté de *veterem* existait un autre populaire * *veterum,* devenu *vetrum.* Ce qui prouve cette existence, c'est la forme féminine correspondante * *vetera* dans (*castrum*) *Vetere ville* ou *Vera villa,* XIIe s., aujourd'hui Viriville, dans le *Dictionnaire topographique de l'Isère* déjà cité, forme à laquelle on peut comparer portug. *vedra.* Dans l'Isère également la forme masculine est rappelée au XIVe s. dans *Borgia Veterorum,* auj. le Monde Vieux, h. de Saint-Vincent de Mercuze. Qu'est devenu *vetrum* en ancien savoyard? Il semble bien que, comme dans l'ancien dauphinois, d'une part, *e* bref tonique n'a pas subi la diphtongaison qui, dit A. Devaux, n'a commencé en Dauphiné qu'à la fin du XIIIe s. et que, d'autre part, dans le groupe *tr* il n'y a pas eu d'assimilation comme dans *Petrum* devenu *Pero, Essais,* 19, 18; il en résulte que *vetrum* a dû aboutir en ancien savoyard à *vero.* Or, de *vitrum,* verre, sont venus également ital. *vetro,*

esp. *vedro,* afr. *veire, voire,* adauphin. *vairo, id.* 159, p. savoyard *vêro,* DS. Il a donc dû exister deux mots *vero* de prononciation semblable ou presque, signifiant l'un verre et l'autre vieux. Un notaire, en écrivant *vero,* l'ayant traduit par *vitreus,* parce qu'il ignorait le vrai sens, cette confusion une fois établie, s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Ainsi Pontverre = Pontvieux et cette appellation témoignerait dans cette partie resserrée et unique du lit rocheux du Fier, sous Lovagny, d'un lieu de passage beaucoup plus ancien que je ne l'avais supposé tout d'abord, les chemins conduisant les voyageurs venant de Sallenove et de Choisy plus directement, à partir du carrefour de Chaumontet, à Alby et à Rumilly, par Poisy, Lovagny, Chavanod et Marcellaz. Il serait aussi intéressant de savoir si Verrepont, Ugine (Savoie) n'aurait pas la même origine.

M. Miquet donne lecture de deux articles bibliographiques. *(V. Bibliographie savoisienne.)*

Le Même termine en disant une pièce de vers dont il est l'auteur : *Vieilles maisons,* toute pénétrée de sensibilité et dégageant le subtil parfum des vieilles choses lointaines. *(V. le présent fascicule.)*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 15.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 3 mai 1922

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures [1].

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Président annonce que la statue en bronze de saint François de Sales, par le sculpteur Descatoire, est actuellement exposée au Salon de Paris et que le jeune fils de notre collègue

1. Sont présents : MM. Croset, Désormaux, Falletti, Faure. Flamary, Fontaine, Le Roux, Marteaux, Miquet, Nanche, Perin, H. Pfister, L. Pfister, F.-M. Ritz, J. Ritz, Robert, J. Serand, Vulliet.
Excusés : MM. A. Crolard, Langlois, Ribatto, F. Serand, Jules Serand.

M. A. Crolard vient également de voir deux de ses œuvres de sculpture admises à chacun des Salons de cette année.

M. Falletti offre à la Florimontane un parchemin qui, lu et expliqué immédiatement par M. Faure, porte acte de vente consentie, en 1545, par Jean Byollet, de la paroisse de Cornier, à André de Agro, son frère, d'une pièce de terre, au territoire de Cornier, contenant environ une demi-pause, pour le prix de 20 florins d'or, petit poids, monnaie de Savoie. Acte reçu par Pierre Berchet, bourgeois de La Roche, notaire.

M. Miquet donne lecture de deux articles de bibliographie savoisienne : *Histoire merveilleuse du vrai portrait de Jésus-Christ,* par F. Talon, et *Pour l'expansion française en Suisse,* par A. Anthonioz. *(V. Bibliographie savoisienne.)*

M. Désormaux fait connaître dans ses grandes lignes un essai de géographie linguistique en étudiant le mot *Hannelon. (Voir le présent fascicule.)*

Le Comité annonce que le Château de Montrottier est ouvert aux visiteurs tous les jours depuis le 1er mai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 15.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 7 juin 1922

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures [1].

Après lecture et approbation du procès-verbal de la réunion précédente, le Président s'exprime ainsi :

Messieurs, notre sympathique député et vice-président, M. Crolard, vient encore d'être atteint par une épreuve des plus cruelles : Mlle Anne-Marie Crolard, sa fille, est décédée à Paris, à l'âge de 16 ans, le 11 mai dernier. Ce grand malheur, après d'autres, ne peut nous laisser indifférents : nous prions la fa-

1. Sont présents : MM. Crozet, Falletti, Flamary, Fontaine, Guy, Lavorel, Le Roux, Marteaux, Miquet, Nanche, H. Pfister, L. Pfister, F.-M. Ritz, J. Ritz, V. Robert, Vulliet.
Excusés : MM. A. Crolard, Lachat, Langlois, J. Serand.

mille de vouloir bien agréer nos plus douloureuses condoléances.

Nous avons également appris avec un vif regret la mort, à Anvers, de Mme veuve Gustave Donnet, née Van Gend, mère de M. Fernand Donnet, administrateur de l'Académie des Beaux-Arts de Belgique et membre d'honneur de la Florimontane.

Nous adressons à notre éminent collègue l'expression de toutes nos sympathies, et nous espérons qu'il trouvera une atténuation à sa douleur dans la haute distinction dont il a été l'objet de la part du Gouvernement de la République française qui l'a nommé commandeur de la Légion d'honneur.

Enfin, nous prenons part à la douleur de M. Tissot-Dupont, qui vient de perdre son père à Faverges.

Le Président donne lecture de la correspondance. Il lit une lettre de M. le Comte de Roussy de Sales qui fait part d'un don de *deux mille francs* pour la statue de saint François de Sales, et une lettre de M. Laydernier, banquier, nous informant que M. Albert Crolard a versé *cinq cents francs* pour la même destination.

Des remerciements chaleureux sont votés aux généreux donateurs.

M. Miquet annonce que la statue de saint François de Sales, par M. Descatoire, a obtenu un véritable succès au Salon des Artistes français, et qu'un critique autorisé du *Journal des Débats*, M. André Michel, en a fait un grand éloge. Il donne lecture de cet article. *(V. le présent fascicule.)*

A la dernière heure, M. Descatoire écrit qu'il vient d'obtenir à l'Exposition des Artistes français la première médaille d'or.

La Florimontane s'associe cordialement à la joie de l'artiste et le félicite chaleureusement.

Nous avons reçu avec plaisir deux nouvelles publications périodiques intéressant la Savoie : l'*Echo de Savoie*, journal hebdomadaire, organe des Savoyards de la région lyonnaise (7, place des Terreaux, à Lyon), et *Notre Savoie*, revue mensuelle, artistique et littéraire, imprimée à Moûtiers.

Nous leur souhaitons une cordiale bienvenue et un plein succès.

M. A. Crolard, qui vient d'être nommé président de la sous-commission des lignites de la Chambre, où il a présenté des échantillons des gîtes d'Entrevernes, de Lathuile et de l'Arclosan, envoie à la Société quelques morceaux d'un lignite trouvé par M. L. Chaffarod, à Saint-Ferréol, filon de 28 à 30 cm. d'épaisseur. Cette découverte confirme les vues exposées l'an-

née dernière par M. Le Roux, qui d'après le plissement des couches, prévoyait la réapparition, vers Saint-Ferréol, des bancs ligniteux de l'Arclosan.

Au sujet d'une nouvelle très belle série de carrelages estampés en terre cuite, provenant de l'ancien château de Cruseilles et généreusement offerte au Musée par M. Pellarin, géomètre à Cruseilles, M. Le Roux, qui avait d'abord attribué ces carreaux au XIVe siècle (*Rev. Sav.* 1921, p. 54) d'après l'étude de quatre exemplaires seulement, croit pouvoir, après examen d'un ensemble de quinze pièces de décor différent, reporter au XIIIe siècle la date de ces briques ornées de reliefs sur creux carré, d'après le style des figures empruntées au Bestiaire du Moyen-Age : aigle, chevaux ailés, Griffons, Guivres, lions, et aussi par l'ensemble ornemental : entrelacs, ogives, quadrilobes arcades trilobées, le monogramme de la Vierge (*M* gothique forme du XIIIe siècle) entouré d'une guirlande en rosace.

Ces briques feront plus tard l'objet d'une note détaillée, accompagnée de dessins, dès qu'on aura obtenu quelques renseignements historiques plus précis sur le vieux château.

Pour terminer, M. Miquet lit une pièce de vers dont il est l'auteur : *La mort du Chamois*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

ERRATUM

Dans la note de M. Moret : *Sur les Dépôts Eocènes de Savoie, Revue Savoisienne*, 1922, 1er trim., p. 14, ligne 11, lire :

Ainsi que les *facies marins* de l'Eocène supérieur (Priabonien), terme absent dans la vallée du Rhône où il est représenté par des horizons lacustres, notamment dans le bassin d'Alais (calcaires à Glandines, *Strophostoma* et mammifères : *Paleotherium medium)* et dans celui d'Aix (calcaires blancs marneux à *Limnœa pyramidalis* et *Planorbis crassus)*.

P. 15, ligne 21, *lire :* âge Eocène *au lieu de :* âge tertiaire.

La statue de saint François de Sales

Dans sa critique artistique du Journal des Débats *(3 mai 1922), l'éminent critique M. André MICHEL consacre les lignes suivantes à la statue de saint François de Sales, exposée au Salon des Artistes français :*

Parmi les bonnes statues exposées cette année et dont le nombre, autant que j'en ai pu juger au cours d'une rapide promenade, est en somme suffisant pour fournir au visiteur attentif l'occasion de quelques observations intéressantes, celle de *saint François de Sales,* par M. Descatoire, me paraît très digne d'attention. Elle a été commandée sans doute (le catalogue ne nous renseigne pas autrement), à l'occasion du prochain centenaire, qui sera célébré en Savoie et par toute l'Eglise le 28 décembre prochain. Il y aura ce jour-là trois cents ans que la mort prit, à Lyon, âgé de 55 ans seulement, mais le corps épuisé par des infirmités précoces, le grand ami de Mme de Chantal. M. Descatoire a fort bien compris et évoqué cette belle figure...

Quand, sous le règne de Louis XVI, « pour perpétuer la mémoire des hommes illustres qu'a produits la France et pour encourager la sculpture », le comte d'Angivilliers imagina de distribuer aux maîtres du temps une série de commandes dont les galeries de l'Institut conservent aujourd'hui quelques excellents spécimens, il créait ou renouvelait un genre que l'on a trop dédaigné par la suite, et que l'abus insupportable de la statuaire électorale de nos politiciens d'arrondissement a achevé de perdre dans l'estime des honnêtes gens... Il n'en reste pas moins que des statues comme le *La Fontaine* et le *Poussin* de Pierre Julien, le *Descartes* et le *Bossuet* de Pajou, sont d'excellents morceaux très dignes de prendre place dans l'histoire de la sculpture française.

C'est à cette tradition que se rattache la statue de bronze à cire perdue que M. Descatoire vient de consacrer au doux missionnaire et pasteur d'âmes dont la Savoie, sa patrie, a conservé le culte si vivant... On voudrait la voir au bord du lac qu'il aimait, en vue de ces montagnes de Savoie qu'il appelait *nos montagnes,* en quelque coin bien choisi de son « petit Annecy » où, écrivait-il, « j'ai appris à me plaire, puisque c'est

la barque dans laquelle il faut que je vogue pour passer de cette vie à l'autre ».

M. Descatoire l'a traitée avec beaucoup de tact, d'intelligence, de simplicité et de talent. Le prélat est assis, en habit de chœur, sur un de ces sièges du temps de Henri IV et des premières années de Louis XIII qui n'ont pas encore l'ampleur du style louisquatorzième et où survit encore le souvenir du mobilier de la Renaissance. Sur le pupitre placé à sa droite, un grand in-folio est ouvert : il y pose la main; l'autre est appuyée sur le bras du fauteuil.

Son visage a la douceur que l'on aime à prêter au directeur de Philotée; mais c'est une mansuétude sans fadeur et qui s'unit très bien à la fermeté. « Il n'y a point d'âmes au monde, comme je pense, qui chérissent plus cordialement, tendrement et, pour le dire tout à la bonne foi, plus amoureusement que moi; et même j'abonde un peu en dilection », écrivait-il; mais il aimait aussi « les âmes indépendantes, vigoureuses et qui ne sont pas femelles » et il se demandait naïvement : « Comment se peut-il que je sente ces choses, moi qui suis le plus affectif du monde? En vérité, je le sens pourtant; mais c'est merveille comme j'accommode tout cela ensemble... »

Et le statuaire l'a fort bien « accommodé » lui aussi pour sa part. Tout, dans cette effigie, est d'une convenance parfaite, intelligent, approprié au sujet. Les ressources que le costume ecclésiastique offre au statuaire ont été utilisées avec l'ampleur, mais aussi la sobriété requises en l'espèce; — le temps du Bernin n'est pas encore venu; aucune redondance, mais encore moins de sécheresse. C'est à peu près ainsi que Jacques Sarrazin eût traité les draperies et les accessoires de la statue de saint François de Sales, s'il avait eu à la sculpter comme il fit celle de M. de Bérulle. Les mains sont vivantes, élégantes, épiscopales et spirituelles; la bouche dans la grande barbe sourit avec onction et bonté. « La racine de la renommée, c'est la bonté et la probité... »

Je serais bien étonné si, pour s'entraîner à évoquer la figure de saint François de Sales, M. Descatoire n'avait pris la précaution de se pénétrer d'abord de l'esprit du modèle dont il ne pouvait plus étudier directement les traits à jamais abolis. Il a dû lire l'admirable cent vingt et unième lettre de Mme de Chantal, le panégyrique de Bossuet, et quelques pages au moins de l'apôtre qui, regardant d'une fenêtre de l'ermitage de Talloires les montagnes, le ciel et le lac, disait au Père prieur :

« Voici une retraite toute propre à bien servir Dieu avec notre plume, les conceptions descendraient et pleuvraient dru et menu ainsi que les neiges y tombent en hiver!... » Je ne sais quels documents iconographiques il a utilisés; mais son *saint François* est si « vraisemblable » qu'il prendra rang désormais parmi les « portraits » vraiment évocateurs du maître de l'*Introduction à la Vie dévole*... Je me rappelle avoir vu à Annecy un portrait qui doit dater des dernières années de la vie du Saint, dont l'expression avec la grande barbe le front haut, la douceur prenante du regard est bien près de la figure de la nouvelle statue...

André Michel.

VIEILLES MAISONS

D'autres rechercheront la maison modern-style,
Souvent originale aux dépens du confort
Et dans laquelle on a sacrifié l'utile
A des combinaisons d'art qui sentent l'effort.....

Pour d'aucuns, c'est joli. Mais moi, ne vous déplaise,
J'aime mieux, de beaucoup, le logis d'autrefois,
Sans prétention, simple, où l'on était à l'aise
Et sans luxe on vivait heureux comme des rois.....

Dans vos constructions froides et tourmentées,
Je ne vois que le vide et l'orgueil du présent,
Tandis qu'en ces maisons, que certains croient hantées,
Le passé, qu'on dit mort, revit pour qui le sent!

Combien de souvenirs dans les vieilles demeures
Parlent à mon esprit, à mon cœur, à mes yeux!.....
Où tant de disparus virent couler les heures,
Je me recueille et bats le rappel des aïeux.....

Des hôtes de jadis la longue théorie
M'apparaît, et chacun défile tour à tour,
Et le temps que je perds à cette rêverie
Est autant de gagné sur les soucis du jour!

F. Miquet.

« HANNETON » en Savoie

(Essai de Géographie Linguistique)

L'étude des noms donnés aux animaux dans les diverses parties du domaine gallo-roman a souvent sollicité l'attention. L'un des plus singuliers est celui qui désigne communément *Melolontha vulgaris,* c'est à dire le *hanneton.* Ce mot est bien fait pour piquer la curiosité des linguistes. La notice présente a pour objet de rechercher les différents termes usités en Savoie, pour tâcher de les expliquer à l'aide de la méthode comparative. Cet examen nous a conduit à des hypothèses et conclusions nouvelles, sinon sur la provenance du coléoptère en question, du moins sur l'étymologie du mot *hanneton* lui-même, comme sur l'origine de diverses appellations synonymes.

Les principales sources de cet article sont :

1° *Dictionnaire savoyard,* complété par de nouvelles recherches;

2° L'*Atlas linguistique de la France* (carte N° 683, *Hanneton;* et aussi les cartes *coq, ver, ver blanc, ver luisant, taon,* etc.);

3° *a*) Autres lexiques savoyards (Brachet, Fenouillet);

b) Principaux glossaires des régions limitrophes de la Savoie ;

4° E. Rolland, *Faune populaire de la France,* t. III;

5° Dictionnaires français (Littré ; *Dictionnaire général,* HDT);

6° Albert Dauzat : *Essais de géographie linguistique.* — III. Contribution à l'histoire du *hanneton* (in *Revue de Philologie française,* XXXIII [1921], 2e fasc., p. 81 sqq.);

Id., *La géographie linguistique.* Ire partie, chap. II;

7° P. Barbier : *Le latin* « quinque cornua » *et ses dérivés* (in *Revue de Philol. fr.,* XXXIV [1922], 1er fasc., p. 39 sqq.).

I° Lexicologie.

L'historique des multiples appellations employées en Savoie pour *Melolontha vulgaris* = hanneton ne peut être esquissé sans qu'on étudie en même temps les noms donnés à la larve de cet insecte (communément appelée *ver blanc*).

A.] Appellations de la larve du Hanneton.

Le type répandu presque partout est *wàra.*
Il se présente sous deux aspects différents : *wàr...*, *vàr...*

a) Initiale *w* :

wàra (Thorens, Seyssel) ;
wora (Thorens, Saint-Julien) ;
wôra (Cruseilles) ;
wâra (région d'Annecy. Le composé *cancwâra, cancwêra,* peut avoir le même sens).

b) Initiale *v* [1] :

vâra (Morzine, Saint-Germain sur Albens, Albertville).

Ce terme, dont on verra plus loin l'origine, a été spécialisé pour désigner la larve du hanneton. Il s'applique plus généralement à tout insecte destructeur, tel que mite, œstre, etc.

A Albertville, suivant Brachet (*Dictionnaire du Patois d'Albertville*), *vàra* sert à former le composé *moustevàra* [2], *moustevér,* « grosse mouche, espèce de taon, qui pique les bœufs et les vaches, dépose ses œufs entre cuir et chair, d'où ils finissent par se former en ver blanc ».

B.] Appellations du Hanneton.

I°] Type *war...*

Le nom de la larve sert aussi, beaucoup plus rarement, à désigner le coléoptère.

On trouve ainsi :

wàra [Thorens ; point 957 (Le Biot) de l'*Atlas linguistique ;* point 956 (Sixt) ; Viuz en Sallaz] ;
wára [958 : Meillerie, canton d'Evian ; 947 : Bons, canton de Douvaine] ;
wâra [Douvaine, Marin].

La *Monographie* de Fenouillet transcrit *ouara* (Seyssel), pour le hanneton comme pour sa larve.

II°] Type *coque, côque,* en fr. local ; patois *cóca, cóca, côca.*

a) Type simple :

Ce type est relevé à Thônes, à Seyssel, à Saint-Germain sur

1. Les formes relevées dans le Valais *(Atlas linguistique)* commencent toutes par un *v.*
2. Ce composé vient à l'appui d'une étymologie proposée plus loin pour *cancwâra* et similaires.

Albens, à La Balme de Sillingy, dans les localités voisines d'Annecy et de Chambéry.

L'*Atlas linguistique* signale *koka* au point 944 (Thônes).

b) Composé avec *bozire* (dérivé de *boza, beuza,* bouse) :

côcabozire (La Balme de Sillingy, Saint-Germain sur Albens, [où ce composé est plus usité que le simple *côca*];

kokabozire, au point 945 (Pringy, canton d'Annecy);

kokabuzire, au point 933 (La Biolle, canton d'Albens).

c) Composé avec *wàra :*

cocwâre (Chambéry, et au point 953 (Epierre, canton d'Aiguebelle).

III°] Type *canc.....*

Ce type, dont nous étudierons plus loin l'origine, ne se présente que sous la forme d'un composé : *cancwêra,* usité dans la région annécienne, mais restreint parfois au sens de ver blanc. Autres formes *cancwéra, cancwâra.*

Le second élément n'est probablement qu'une variante de la forme *wàra,* comme ci-dessus. (Voir plus loin.) Le français local dit *canquoire.*

IV°] Type *barb.....*

barbwéra (région annécienne;)

barbwora, au point 943 (Chignin, canton de Montmélian).

V°] Type *bord.....*

a) *bordwéra* et *bordwére* (Vieugy);

bordiére (Frangy, Mésigny).

b) Finale en *éza :*

bordwéza (Saint-Germain sur Albens);

bordyuéza (Cruseilles);

bardwàza (Saint-Julien).

Au premier type, à finale en *r,* se rattachent :

borjâra (Albertville);

bojora, au point 954 (Verrens-Arvey, canton de Grésy-sur-Isère).

Un compromis entre *barb...* et *bord...,* est représenté par les formes :

bardwéra (Annecy le Vieux, Alex);

borbwéra (Chapeiry).

VI°] Type hétéroclite :

sazavio [genre non indiqué], au point 963 (Saint-Martin de la Porte, canton de Saint-Michel en Maurienne).

Ce type, sauf erreur, n'est signalé nulle part ailleurs [3].

VII°] Type français commun :

Hanneton est relevé dans l'*Atlas linguistique* sous les formes *aneton,* aux points 946 (Saint-Pierre de Rumilly);
965 (Séez, canton de Bourg-Saint-Maurice);
967 (Chamonix);
et *an'ton,* aux points 964 (Bozel);
973 (Lanslebourg).

Ailleurs, dans les villes seulement, *hanneton* a supplanté ou supplante les appellations synonymes.

***

Régions limitrophes de la Savoie.

Il importe de passer rapidement en revue les termes les plus usités dans les régions voisines de la Savoie.

a) [Bresse, Bugey, Valromey, Gex]

burdyéza, burdel, beurdère, bordére, bordéla, bardanne,
cancware.

Le *Dictionnaire de la Bresse louhannaise,* de L. Guillemaut, enregistre aussi *bordiaine, bourdiaine,* et *cancoire, canquoirne, quincorne* [4].

b) [Lyonnais]

bordéla, bordula, bordoiri, bardoiri, bourdoiri, bardoire (cf. Puitspelu, v° *bordoiri*);
cancwire;
cancorna [forézien] (cf. Puitspelu, v° *cancórna,* et *Supplémcnt,* v° *canconna*).

c) [Dauphiné septentrional]

bardwère, borzwari (cf. *bordâ,* souffler violemment, en parlant du vent);
cancara, cancwara, cocwara, cocware, cancore.

3. Au point 955 (Hauteluce, canton de Beaufort-sur-Doron), l'aubergiste interrogé n'a pas su fournir une réponse satisfaisante, puisque sur la carte de l'*Atlas* figure un point d'interrogation.

4. Plus au nord-est, J. Tissot *(Patois des Fourgs,* Doubs; 1865), mentionne : *cancouainot* et *cancouellot.*

Le *Dictionnaire* de RAVANAT mentionne *cocoâra,* pl. *cocoâre* (voir les vers cités) et *cocouara.*

d) [Vallées piémontaises de Suse, Pignerol]
cucwanne, cucwaro, cocwara.

e) [Vallée d'Aoste]
cocoroye,
panpanèla,
tampéro, tampéron.

f) [Valais]
vàra, vàrè, varé.

Toutes les formes inscrites dans l'*Atlas linguistique* ont, comme je l'ai déjà remarqué, l'initiale *v* (en 7 points).

g) [Vaud, Genève, et autres régions de la Suisse romande méridionale]
cancware, cwencare, cucare, kékord, etc;
bordanne.

Le fr. local emploie *vouâre* et *canquoire :* « J'ai entendu *zonner* les *canquoires* [= *hannetons*] *sur les hauts fayards* (CÉRÉSOLE, *Scènes vaudoises,* p. 169) [5].

Le *Glossaire* d'HUMBERT définit *vouâre :* « mans, larve de hanneton et le hanneton lui-même ».

Ce mot *mans* [6] est lui-même fort curieux. LITTRÉ l'enregistre ainsi : † *Mans,* nom en Normandie du ver blanc, ou larve de hanneton.

Le *Glossaire du Patois de la Suisse romande,* de BRIDEL-FAVRAT, donne ce mot comme synonyme de *vouare, vare,* hanneton et de *cotteret.*

Voici l'article *vouare* de ce Glossaire : « *Vouare, vouaire* [ailleurs *vare*], sf, pl. Larves du hanneton sous la forme de ver blanc. La police ordonne de les ramasser en suivant la charrue pour les détruire ou les donner aux porcs. *Vara, vouara* au singulier (Vaud, Genève). — *Man, cotteret,* id. »

Le mot *mans,* que je n'ai pas retrouvé en Savoie, a dû être fort

5. Cf. WISSLER, *Das schweizerische Volksfranzosische,* p. 119, v° *zonner.* Ce verbe a lui-même servi à désigner le hanneton : *zonnan (Atlas linguistique,* au point 87, La Petite-Raon, canton de Senones, Vosges).

6. Terme également relevé dans l'*Atlas linguistique, man,* ver blanc (carte 1739). Il est aussi connu dans d'autres régions, le Bourbonnais, par exemple. *Man* figure dans le *Nouveau Larousse illustré.*

La thèse de O. KELLER, *Der Genferdialekt,* § 109, p. 139, transcrit HUMBERT sous cette forme : *voudre,* « mars »..... C'est évidemment une erreur typographique pour *mans.*

Cf. également Franz FANKHAUSER : *Das Patois von Val d'Illiez,* §. 87, p. 71.

Ailleurs un synonyme de *man* est = *turc.* Pourquoi ce nom ?

usité dans la Suisse romande. En 1479, comme le rappelle M. A. Dauzat, le tribunal ecclésiastique de Lausanne avait condamné les *mans* au bannissement [7].

Le *Dictionnaire historique du Parler neuchâtelois et suisse romand,* de M. W. Pierrehumbert, à en juger par le premier fascicule (A-Allure), et surtout le *Glossaire des Patois de la Suisse romande,* attendu par les romanistes avec tant d'impatience, ne manqueront pas d'accroître ces renseignements succincts, en nous donnant sur *wara* et *vara,* sur *canquoires* et *mans,* de plus amples informations.

II° Origine et étymologie.

Les récentes recherches concernant le hanneton, et tout particulièrement l'article de M. A. Dauzat, ont mis en relief un certain nombre de faits qui paraissent bien démontrés.

En premier lieu, ce coléoptère était sinon inconnu de l'antiquité gréco-latine, du moins peu répandu. Tel est l'avis d'un savant naturaliste, consulté par M. Dauzat sur cette question : « La grande multiplication du hanneton vulgaire est le résultat du défrichement des immenses forêts qui couvraient la Gaule. » Ce défrichement, ajoute M. Dauzat, commencé à l'époque romaine, fut effectué en grande partie sous les Mérovingiens.

On comprend mieux par suite que le mot *hanneton* soit d'origine germanique.

Cet insecte avait-il même un nom en latin? Nullement, répond M. Dauzat. Il semble bien qu'il ait raison. Suivant le baron Walckenaer, dont il invoque le témoignage, « on ignore si les Latins donnaient à cet insecte adulte un nom particulier, ou s'ils le désignaient par les noms généraux de *scarabaeus,* de *cantharis,* si souvent employés par eux pour désigner toutes sortes de coléoptères ». Avec M. Dauzat ,je pense que cette seconde alternative est la plus vraisemblable. Aussi les meilleurs dictionnaires français-latin omettent le mot *hanneton,* ou le traduisent par le terme générique *scarabaeus,* donné sous la garantie seule de l'auteur. Peut-être le latin des Gaules devait-il aussi recourir, soit à *musca* suivi de quelque qualificatif, soit plutôt à *tabanus,* var. * *tabonem* (acc.). La fréquence dans le Midi de continuateurs tels que *taban,* au sens précis de « hanneton » (voir la carte N° 683 de l'*Atlas linguistique*), pourrait appuyer cette observation.

7. D'après Maurice Girard, Les métamorphoses des insectes, p. 81.

En revanche, M. Dauzat me permettra de ne pas admettre aussi volontiers cette autre assertion. « En aucun pays, dit-il, le peuple n'a jamais établi de relations entre le ver blanc et le hanneton, pas plus qu'entre le papillon et la chenille, jusqu'à l'époque toute récente où l'école s'est efforcée de le lui apprendre. » Si le peuple des villes a pu longtemps ignorer une telle relation, en est-il de même des campagnards, habitués dès l'enfance à observer la nature? Depuis combien de siècles recueillent-ils pour les détruire — et cela parce qu' « ils savent » — les vers blancs que la charrue déterre? On se s'étonnera donc pas qu'en diverses régions le nom de la larve s'applique également au hanneton. J'irai même plus loin, comme on le verra, puisque je propose de retrouver le nom même de cette larve dans un certain nombre de composés qui, plus spécialement dans nos régions, sont usités pour désigner ce coléoptère.

En Savoie, le ver blanc s'appelle presque partout *wàra* (et variantes). Ce terme est d'origine germanique.

C'est le vieil allemand *wuore* [8]. J'ai classé les formes savoyardes en deux séries : les unes ont l'initiale *w*, les autres *v*. Ces dernières ont sans doute subi l'influence du latin *vermem* > *vé* (et variantes), ver, ou peut-être celle de *vorare*, dévorer. On recherchera plus tard les causes de cette différence de traitement dans des localités voisines, de même qu'on s'efforcera de déterminer approximativement la voie d'invasion et la date de cette importation [9].

Germanique aussi le mot *hanneton*. Tous les étymologistes, je crois, sont d'accord. L'origine est l'allemand *Hahn* [10], coq. A côté de *Maikafer*, scarabée de mai [cf. l'italien *maggiolino*], des dialectes ont eu recours à la locution *weiden-hahn*, coq des saules, et, par abréviation, simplement *Hahn*. Voilà qui ne laisse pas d'être bizarre : un coq, le hanneton? Si l'allemand seul offrait une telle comparaison, on hésiterait avant d'admettre l'opinion des linguistes les plus autorisés. Mais le même fait est reconnu pour l'anglais, où l'un des multiples noms du hanneton est : coq-scarabée, *cock-chafer* [11].

Le germanique *hahn*, ne se trouve pas (sauf quelque excep-

8. Gilliéron, *Le* w *germanique en Savoie (in Revue des patois gallo-romans*, IIe année, p. 179).

9. Cf. Meyer-Lübke, *Phonétique* (tome I de la *Gramm. des Langues romanes)*, trad. E. Rabiet, p. 36-37.

10. Koerting (art. 4455) renvoie à Mahn, *Etym. Unters.*, p. 79 ; Diez, 610.

11. On a aussi en divers patois *gal* = coq, et *margal* = hanneton *(Atlas ling.)*.

tion), ou ne se trouve plus en français sous la forme simple, mais sous la forme complexe *hanneton*. Les étymologistes font de ce mot un dérivé, créé sur *hann*... à l'aide du suffixe composé *et+on*. Or on ne rencontre en français aucune trace de la forme intermédiaire * *hannet*. Pareille carence semble étrange au premier abord. On peut cependant rappeler quelques faits similaires. Ainsi * *canet*, entre *cane* et *caneton*, n'est pas plus usité que * *hannet*.

Le dérivé (?) *hanneton* se répandit dans une vaste zone au lieu du simple. Celui-ci disparut, comme on l'a dit, à peu près complètement. Pourquoi? Voici, je crois, la raison de ce fait.

Peut-être dès l'origine, on vit dans *hanneton* non pas un dérivé, mais un juxtaposé. Par une sorte d'étymologie populaire qui répondait au besoin de préciser le sens en évitant une confusion, les parlers du Nord de la France interprétèrent le second élément comme s'il était le continuateur de * *tabonem* (pour *tabanum*), qui est le français actuel *taon* (*ton*). D'où une sorte d'hybride : *hanneton* = coq-taon.

Cette explication peut s'appuyer sur un certain nombre de faits, dont voici les principaux.

Pareils hybrides sont rares. On en trouve pourtant. Je citerai tout spécialement le juxtaposé *sigal han*, hanneton, relevé au point 510, à Echiré, canton de Niort (Deux-Sèvres). Ici, le premier élément est roman : *cicadula* > *sigal;* le second est ce germanique *hahn*, que le premier terme a aussi pour objet de préciser : cigale-coq.

Dans plusieurs régions du Midi, le nom donné au hanneton est le continuateur de *tabanum*. Ainsi dans l'Hérault, le Gard, les Alpes-Maritimes, Vaucluse, Basses-Alpes, c'est *taban, tavan* (et variantes). Nul doute que ce terme, avec cette acception, n'ait occupé primitivement une aire beaucoup plus étendue. Il fut refoulé par le germanique *hahn*, ainsi que son congénère * *tabonem*. Celui-ci pouvait à lui seul signifier *hanneton*. M. Dauzat a signalé en Auvergne une petite zone où *taon* désigne notre coléoptère. On s'explique ainsi qu'on ait pu le retrouver aisément dans la finale du mot *hanneton*, ou qu'on l'ait choisi de préférence pour spécifier le sens de *hann'*.

Tabonem aboutit à *ton*, en passant par *tavon, taon*. La prononciation *tan* est récente [12]. *Ton* (*taon*) n'est pas simplement usité de nos jours pour désigner l'insecte diptère; il signifie

12. *Ton*, suivant l'Académie, dit Littré, « mais plusieurs prononcent *tan*, comme *pan* (*paon*) ». — La réduction de *taon* à *ton* est très ancienne. Si

aussi, d'après Littré, aux environs de Paris, la larve même du hanneton. Cette remarque est pour nous précieuse : elle sert non seulement de témoignage en faveur de l'étymologie populaire que j'ai signalée pour *hanneton,* mais encore elle vient à l'appui de l'explication proposée plus loin pour les mots savoyards tels que *cocwére,* mots composés, où le second élément a lui aussi le sens de ver blanc.

En résumé, le dérivé *hanneton* aurait été regardé comme une sorte de réduplicatif, le second terme traduisant le premier ou l'éclaircissant [13].

Rabelais écrit *tahon* (« les *tahons* ou mouches guespes »), c'est une graphie dite étymologique.

Suivant H. D. T., la prononciation actuelle est *tan;* vieillie, *ton.* Peut-être faut-il voir dans cette différence des prononciations l'indice d'une origine diverse. *Tan* continuerait *tabanum,* comme *ton* continuait *tabonem.*

Pour *hanneton,* il y a hésitation en certains points entre la prononciation *hanneton* et *hannetan.* Ce fait est rare. La prononciation ordinaire est (*h*)*anneton*), *an' ton.* (avec disparition populaire de *h*).

Hanneton, d'importation récente dans le Midi, s'y est pourtant acclimaté au point que, suivant Littré (*Supplément,* v° *hanneton*), l'on donne vulgairement le nom de *hanneton écailleux* à *Hoplia farinosa,* coléoptère très commun dans le Midi de la France (d'un beau bleu d'azur, avec reflets violacés et argentés).

13. On sait que les continuateurs de *tabanum, * tabonem : tavan, tavin,* etc., *taon* (*ton, tan*) n'ont pas un sens strictement déterminé, mais variable suivant les régions. Ainsi *ton* désigne, outre l'abeille et le hanneton, la guêpe (carte 672), le bourdon (1471), le frelon (1572), etc. Une forme féminine *tona* s'applique soit à l'abeille, soit au frelon.

J'avais l'intention d'ajouter au texte de cet article, pour l'éclairer, deux petites cartes que j'ai tracées : l'une indique, pour les points cités, les divers mots recueillis; l'autre montre l'aire, en Savoie et hors de Savoie, de *cancwâre, cocwâre,* et variantes. Mais ici un scrupule. M. Edmont a relevé dans chaque localité la forme prononcée devant lui par la personne qu'il interrogeait. Cette façon de procéder, que je suis loin de critiquer, ne tient cependant pas plus compte des synonymes que des fantaisies individuelles. Or les synonymes peuvent être multiples et fort usuels. En Savoie, par exemple, on trouvera en plus d'un point divers mots (ou formes) à peu près également usités pour désigner le hanneton. Il faut en tenir compte, sinon l'on risque d'aboutir à des conclusions erronées. L'objection est du même ordre, en somme, que celle dont se prévaut un grand nombre de romanistes contre le tracé des limites dialectales. Elle peut être invoquée à propos de toute carte linguistique indiquant la répartition des mots romans d'après l'*Atlas linguistique.*

Cet ouvrage capital, « fruit d'un prodigieux travail et marqué au coin de la plus haute probité scientifique » [M. Millardet], ouvrage que M. Meyer-Lübke qualifie pompeusement de *Monumentum aere perennius,* a déjà suscité toute une littérature critique. Sur l'importance et la valeur de l'*Atlas linguistique,* comme sur les divers procédés de documentation en ce qui concerne les patois (emploi d'un questionnaire, conversations et interrogations directes, etc.), cf. outre le volume analysé précédemment d'A. Dauzat, *La géographie linguistique,* G. Millardet, *Linguistique et dialectologie romane* (in *Rev. des Langues romanes,* LXI [1921], notamment p. 30, et p. 32 : sur l'unité linguistique dans un village [après les observations de MM. Rousselot, Gauchat et Terracher]. Tous les dialectologues s'accordent, je crois, à reconnaître que cette unité n'existe nulle part.

Hanneton apparaît pour la première fois au XIIe siècle [14], dans le *Couronnement de Louis* :

Ne valent mais ti colp un *haneton* (v. 1059).

Dès cette époque, on ne reconnaissait plus l'origine composite de ce mot. Aussi n'eut-on jamais l'idée de recourir plus tard à une graphie dite étymologique, ce qui nous explique l'absence dans les textes d'une transcription telle que *hannetaon.*

La comparaison du hanneton avec le coq, singulière au premier abord, l'est moins assurément quand on sait que le premier élément *han...* = coq est pour ainsi dire expliqué par le second, *taon*. Mais fût-il réduit au premier terme, il n'y aurait là qu'une de ces innombrables fantaisies de l'imagination populaire, dont l'étude du mot *rhododendron* et de ses équivalents savoyards nous a déjà fourni de curieux exemples. Il suffit d'ailleurs de feuilleter le texte qui accompagne l'*Atlas linguistique,* sous le nom de *Table,* pour être amplement édifié. On y trouve que ce mot *coq* dont nous parlons a pris les significations les plus divergentes. Qu'on l'ait appliqué à des végétaux, rien de plus naturel; ainsi du chèvrefeuille, du pavot (coquelicot), de l'églantier, de la renoncule, du glaïeul, du rinanthe; mais le même terme, outre qu'il sert à désigner soit un robinet, soit un cor au pied, est également usité pour dénommer le geai et le dindon, ce qui n'a lieu de surprendre personne, et aussi la sauterelle et le ver blanc (carte 1198 et 1739). Bien plus, nous retrouvons bon nombre de ces comparaisons en passant en revue les diverses significations attribuées au mot *poule*. Comme son masculin *coq, poule* est employé notamment pour désigner le hanneton [15] et le ver blanc; le diminutif *poulette* a également le sens de hanneton. On a aussi relevé la locution : *poule des arbres,* ou *poule d'arbre,* par exemple dans le Limousin.

Ce n'est pas plus étonnant en somme que ces noms du bœuf ou de la vache parfois donnés au hanneton, ou que l'anglais *giddy-goose,* l'oie étourdie. Tous ces rapprochements nous servent à mieux comprendre une série d'appellations locales, et particulièrement certains vocables usités en Savoie et dans les régions limitrophes.

Puisque le hanneton répond au nom de *poule,* il nous est

14. Je rectifie ici une inadvertance de M. A. Dauzat.
15. De même, *poule* = coccinelle.

moins difficile d'admettre que tel est bien le sens premier du savoyard *coca, côca,* en fr. local *coque, côque* = hanneton. Pour le masculin, *coq* est rare : on dit généralement *polë;* mais le féminin *côque* est plus fréquent. Dans le langage enfantin, les *polailles,* poules, sont appelées *côques*. C'est aussi le mot qu'emploie la fermière pour rassembler les poules dans la basse-cour [16].

La plupart des parlers populaires ont trouvé que ce terme *côque,* appliqué au hanneton, n'était pas suffisamment explicite. Aussi ont-ils recours, pour plus de clarté, à la juxtaposition d'un autre mot servant de qualificatif ou de déterminatif. C'est, comme on l'a vu, le procédé qui nous aurait donné *hanneton*. Telle est, je crois, l'origine d'une forme *cokwéra*. D'autres fois c'est l'adjectif *bozire,* dérivé de *boza, beüsa,* bouse, qui a joué ce rôle, soit que cet adjectif ait été appliqué au ver blanc par analogie ou par confusion avec l'insecte ainsi dénommé (le *bousier*), soit comme on vient de me l'expliquer, par allusion à la multiplicité des excréments que le hanneton ne cesse de répandre.

Pour en finir avec *coq,* rappelons qu'en différentes régions ce mot réduit à *co, cô,* se retrouve dans le composé *ver à ko,* ver blanc (*Atlas linguistique*), réduit à *ver-ko* [17]. Ne pourrait-on voir dans *ver-co(q)* l'origine de *ver-coquin?* [18]

Restent les très nombreuses variantes où le radical se présente sous la forme *canc*...

Un mot tel que le français régional *canquoire* ne devait pas manquer de susciter nombre d'explications. L. Guillemaut [19] rappelle, par exemple, les essais étymologiques de Delmasse et de Chevallet, suivi par Joubert. L'interprétation la plus vraisemblable, selon M. Dauzat, serait celle que N. du Puitspelu a proposée dans le *Supplément* de son *Dictionnaire étymologique du Patois lyonnais,* v° *cancorna*. Les diverses formes de ce mot lui « paraissent avoir pour origine le genevois *quinquerne,* vielle, instrument de musique; au figuré : personne ennuyeuse et radoteuse. Le mot a été appliqué au hanneton à cause de son bourdonnement... *Quinquerne* a passé à *kincorne,*

16. *Tyite, tyite, côque!* (A Saint-Germain, canton d'Albens, d'après M. Monard). L'*Atlas ling.* mentionne *koke,* poule-mère, et *koka,* oie.

17. Cf. L. Guillemaut, *op. cit.,* v° *varcol, vrecot.*

18. *Atlas ling., ko* = ver luisant et ver blanc; *koken,* ver luisant.

Pour ma part, je ne suis nullement persuadé que notre mot *coq* soit une simple onomatopée, comme on le répète volontiers.

19. L. Guillemaut, *op. cit.*

cancorna, sous l'influence de *cornes*. *Quinquerne* est le vieux fr. *guinlerne*....., forme nasalisée de *guilerne,* de κιθάρα.

« Hypothèse ingénieuse », je le reconnais, avec M. Dauzat; trop ingénieuse même, à mon avis.

Pour expliquer les très nombreuses variantes de *canquoire,* nous pouvons soit prendre comme point de départ la forme suisse et savoyarde, soit la forme *kincorne*.

Pour le type savoyard, on peut admettre le composé *canq+wâra*. La valeur du second élément est connue. Quant au premier, l'origine en est plus douteuse. Serait-il impossible de reconnaître dans *canq* précisément ce germanique *han'* qui, sous l'influence de *coq,* unie peut-être, comme on le verra plus loin, à celle de *quinque* [* *quincorna* < *quinque cornua*], aurait pris à l'initiale et à la finale un son guttural? *Canc+wara* serait ainsi dans nos régions l'équivalent exact de *hanneton*. Ailleurs, *cancwâra, canquoire,* a pu devenir *cancorne* par analogie avec *corne* [20], ainsi que l'ont reconnu Puitspelu et L. Guillemaut, à qui l'idée de corne apparaît « comme caractéristique dans ce nom populaire de hanneton ».

Cette remarque a conduit un romaniste à proposer pour *cancorne* une nouvelle étymologie. Elle est aussi très ingénieuse et s'appuie sur des raisons plausibles; mais, si elle paraît s'imposer pour *kincorne,* elle ne donne pas une explication suffisante des variantes savoyardes.

L'hypothèse que j'ai émise au sujet de *canquoire* (et variantes) vaut surtout par la correspondance des faits signalés (formation analogue pour *hanneton* et pour *cancwéra*). Le dernier fascicule de la *Revue de Philologie française,* dont je viens de prendre connaissance, apporte à cette étude une contribution nouvelle, en fournissant une solution différente pour l'étymologie des mots dialectaux tels que celui de *quincorne,* cité plus haut comme en usage dans la Bresse louhannaise. Partant de cette forme. M. P. Barbier [21] propose d'y voir le continuateur du latin *quinque cornua*. « Cette étymologie, dit-il, est satisfaisante au point de vue de la phonétique et de la sémantique; on a vu des cornes dans les cinq antennes bourrues ca-

20. Dans une foule de localités, *r* finale de *cancwar(e)* s'est adoucie en *l.* d'où les nombreuses variantes du type *cancwal(e)*, *cancwèl(e)*, relevés dans l'*Atlas linguistique* et ailleurs.

Signalons aussi des formes nasalisées. comme *kankwen'* (ailleurs : *kankwel, kannkwaro*), s'appliquant à la cétoine.

21. Barbier, *Le latin* « quinque cornu » *et ses dérivés,* in *Revue de Philol. française et de Littér.*, XXXIV [1922], p. 39.

ractéristiques de ces insectes. » L'auteur s'appuie sur cette remarque pour « débrouiller la filiation » de nombreux dérivés. Plusieurs peuvent en effet s'expliquer ainsi. Pour la Savoie, si je n'ai pas admis ce point de départ, auquel font tout naturellement songer la forme citée par L. Guillemaut et l'interprétation qu'il en a donnée (influence de *corne*), c'est que nulle part je n'ai trouvé le vocalisme que devrait offrir la forme * *quincorna.* Les raisons invoquées en faveur du maintien de la gutturale initiale, qui ne se prête pas à la dissimilation comme *quinque, quinquaginta,* etc., sont assurément très plausibles; elles pourraient expliquer ce fait qu'on n'a pas recueilli de formes avec une initiale *f* dans les localités où *quinque* aboutit à *fin* (*fèn*) [22]; mais il paraît difficile de reconnaître dans la syllabe initiale de *canquoire* (*cankwére*) une voyelle nasale *an* issue de *quin*.....

On pourrait donc admettre, comme je le suppose, une double origine, par suite deux séries de formes; les unes et les autres ont subi des influences analogiques; et il y eut certainement des croisements entre ces mots de provenance différente, mais très rapprochés pour la forme comme pour la signification.

A part le type *wâra,* toutes les formes examinées jusqu'ici impliquent (ou impliqueraient) l'idée de coq. Toutes auraient le germanique *hahn,* ou sa traduction, comme point de départ. Elles ne sont pas les seules, comme on l'a vu. En Savoie, la plupart des autres désignations proviennent, soit du radical *barba,* soit du radical *bord*...

Un mot tel que *barbwéra* peut être le résultat d'une juxtaposition analogue à celle de *cancwêra.* C'était l'opinion d'Aimé Constantin [23]. Il voyait dans *barboéra* (*barwéra*) un composé de l'adjectif *barbu* et de *oéra* mis pour *wara. Barbwéra* peut aussi représenter un adjectif latin *barbatoria,* à côté de *barbosa* (*musca*), la [mouche] barbue, velue. Ailleurs c'est le suffixe *aria : bordiére,* et var. *borjâra.*

De même pour *bordwéra* (et les formes mitoyennes *bardwéra, borbwéra*). Ici, c'est le radical *burd, bord* [24], qui a donné *bourdon, bourdonner.* La finale représente plutôt le suffixe

22. Cf. J. Désormaux, *Contribution à la morphologie des Patois savoyards:* Les noms de nombre. Extrait des *Mélanges F. Brunot.*

23. Voyez son *Esquisse d'un Dictionnaire Savoyard,* lettres A, B, [fascicules rarissimes], v° *barboéra.* Il retrouvait aussi *wara* nom du hanneton, dans *cancoérë, bordoérë.* C'est en somme l'opinion que j'adopte ici, après avoir hésité à la transcrire dans le *Dictionnaire Savoyard,* en remarquant toutefois que la finale *wéra* pourrait également provenir du suffixe — *oria,*

24. Cf. Koerting, article 1652, *burdo.*

-oria > oire, où l'on a pu reconnaître d'ailleurs le mot *wâra,* comme précédemment

Il convient d'insister sur ces conflits ou collisions qui ont existé entre des formes voisines, provenant de diverse origine. Un des cas les plus remarquables me semble être le suivant : en certains points, même mot pour la punaise et le hanneton. Ainsi de *bardanna.* Mais *bardanna,* hanneton, n'est qu'une altération de *bordanna;* tandis que *bardanna,* punaise, comme l'a démontré M. A. Thomas, vient de *parietana,* l'insecte qui hante les parois [25], et non plus « la bourdonneuse ».

Puisque nous en sommes au chapitre des « *collisions* », n'est-il pas tout à fait singulier que, sur certains points, *l'aneton* ait été pris pour un « petit âne »? « Comme cet *ane* ramène à un mot français, on le traduit en patois : d'où les formes du sud-ouest *aze* (733), *aje* (741) [26] ».

Ainsi il s'en faut de bien peu que Buffon ne s'accorde avec Topffer : la plus belle conquête de l'homme, c'est l'*âne,* c'est à dire le *hanneton!*

On a souri souvent des fantaisies étymologiques de Génin, comme il adviendra peut-être de certaines explications actuelles, y compris celles que nous proposons. Littré, par exemple, signale les hypothèses de Génin sur *caneton* et déclare « qu'il n'y a rien à en tirer ». Pourtant la carte 683 de l'*Atlas linguistique* ne pourrait-elle fournir des arguments à ceux qui verraient dans *cane* un mot d'origine germanique, issu de ce même *hahn* qui nous a donné *hanneton?* Si *âne* signifie *hanneton,* voici que *anet, anette* ont le sens de *cane,* tandis que *caneton* s'emploie pour *hanneton.* Quel ne fut pas mon étonnement d'apprendre qu'un des noms de cet insecte était *catolicon!* Quel rapport avec le *catholicon* d'Espagne, la fameuse drogue de la *Satire Ménippée?* Tout s'expliqua bientôt. Rien là de *catholique;* mais altération de *cantharide,* comme je le reconnus en découvrant certaines formes plus rapprochées de l'original, *cantalic, cantaric* [27].

L'*Atlas linguistique* mentionne, comme on l'a vu, le type

25. Cf. A. Thomas, *Notes étymol. et lexicogr.,* Nouvelle série, p. 17 (Extr. de *Romania*). Voyez aussi Puitspelu, sub v°.

Cf. le patois savoyard *parianna.*

Je note que *bordwora* désigne aussi la coccinelle (*Atlas ling.,* 1508).

26. A. Dauzat, *Etude citée,* p. 94.

27. Ici on se rend bien compte de la formation, ou plutôt des déformations du mot. Mais pourquoi ce nom de *mari* donné au hanneton et mentionné dans l'*Atlas linguistique?*

Serait-ce une erreur de lecture ou de transcription, pour *man?*

français pour 5 localités de la Savoie ou de la Haute-Savoie. Certainement ces formes sont d'introduction récente. J'ai même les plus sérieuses raisons pour douter qu'elles aient évincé le terme local. En tout cas, d'une manière générale, en Savoie les personnes qui parlent patois n'emploient pas le mot *hanneton*. Beaucoup l'ignorent. Quelques-uns ne le connaissent que depuis les arrêtés préfectoraux insistant sur la nécessité de détruire ces insectes nuisibles.

Quel que soit le nombre des variantes recueillies en Savoie, les divers types d'origine sont moins nombreux qu'en certaines régions, par exemple en Auvergne [28]. La carte tracée par M. Dauzat est là-dessus fort instructive [29]. Voici, à titre de comparaison, les types relevés : *bertau* [30], *hanneton* (et ses déformations), *cancayo* (et variantes), *bronzi(n)*, *ronfle* et *ronfleur*, *meunier* et *meunière*, *bin*, *vronde*, *sotte*, *taon*, *cétoine*, *bourdon*, *cigale*, *grillon*, *escarbot*, *tourtereau*, *buse*, *mouton*, sans compter divers autres noms d'insectes. Assurément les termes savoyards ne sont pas tous énumérés dans mon article : plusieurs ont dû m'échapper [31]. Tel lecteur accroîtra, je pense, cette liste incomplète. Il serait étonnant, par exemple, que le type *sazavio* fût unique. Quant à l'origine et à la formation de ce mot, je l'ignore. Les hypothèses que j'ai examinées sont loin de me satisfaire.

III° Sémantique.

Nous avons vu plus haut divers exemples de variations sémantiques dues à la « collision » de mots voisins. Suivant Buffon [32], on applique à la *litorne* le nom de *cancoine*, hanneton, à cause du cri rauque et bruyant de cette grive [33].

En Savoie comme ailleurs, on a donné au figuré le nom de *hanneton* aux personnes ennuyeuses, radoteuses [34]. Est-ce pour

28. Le résultat de mon enquête est le même pour *ver luisant*. La floraison est bien plus abondante en Auvergne. Quelle variété, mais aussi quelle imagination triviale! « *Luciole*, là-bas, s'appelle *éclaire-cul* »! *Shocking!* conclurait un Anglais, qui ne serait ni linguiste, ni psychologue.

29. *Revue de Philol. fr.* citée.

30. A rapprocher du *bartou* chambérien.

31. Ainsi je n'ai pas trouvé trace de l'emploi d'un prénom pour désigner le hanneton, appelé en certains points *Jean* et *Jeannette* (calembours sur *han?*) alors qu'on relève en Savoie tant de prénoms appliqués aux animaux (oiseaux, insectes).

32. *Histoire naturelle*, oiseaux.

33. Pour d'autres faits sémantiques curieux, nous renvoyons à l'article déjà signalé de M. Barbier : *Le latin* Quinque cornua.

34. Voyez Puitspelu, *bordoiri* et *cancorna* [au Supplément]. Cf. aussi Onofrio, v° *cancorna*.

une raison du même genre que le sobriquet de *Cocaneyraz* était appliqué à une femme d'Annecy, en 1480 : « la nommée Cocaneyraz [35] » ?

Ce sobriquet aurait-il une signification encore plus péjorative? Ravanat cite des vers de poètes dauphinois tels que le suivant :

Je l'eusso bravamen fat deveni *cocoara*.

Or, entre autres sens, *cocoâra* offre celui de : « femme de mauvaises mœurs, fille qui a des amants ».

On pourrait multiplier les faits curieux. Pour en revenir au germanique *wuore*, il y aurait lieu, je crois, de suivre la diffusion en Savoie de ce radical. On le retrouverait peut-être dans un adjectif fort répandu, sous des formes voisines, et qui signifie *vide* [36].

Quoi qu'il en soit, n'est-ce pas une remarque intéressante que le langage, en Savoie, pour désigner nombre d'insectes nuisibles, et plus spécialement le ver blanc et le hanneton lui-même, ait eu recours à des termes d'origine germanique?

Autre conclusion : Ce petit chapitre, que l'examen du mot *hanneton* m'a permis d'esquisser, servirait à démontrer, s'il en était encore besoin, la puissance créatrice de l'imagination populaire et la diversité des moyens grâce auxquels les idiomes s'enrichissent et se transforment en se pénétrant [37].

Annecy, 15 avril 1922.

J. DÉSORMAUX.

35. Cf. *Revue Savoisienne*, 1921, p. 89 et 92. « *Cocaneyraz* = hanneton noir. » J'aurais pu proposer également l'interprétation : « poule noire ». J'ai renvoyé dans une note de cet article à DU BOIS-MELLY, *Glossaire du XVIe siècle*, IIe fascicule, v° *cauque*.

36. Cf. *Dictionnaire Savoyard*, v° *wêro, wêra*.

A noter que *wara* (et variantes) signifie aussi : morve. Cf. *vor*, *Atlas linguistique*, 1857.

37. Cette communication (séance du 3 mai 1922) a été suivie de quelques réflexions, dues notamment à notre collègue, M. FLAMARY, naturaliste distingué. A notre prière, M. Flamary a bien voulu rédiger la note suivante qui ne manquera pas d'intéresser les lecteurs de la *Revue Savoisienne*.

Essai de justification de quelques noms vulgaires du *Melolontha vulgaris* FAB.

On confond généralement dans la langue vulgaire, sous le nom de hanneton, une foule de coléoptères où la nomenclature scientifique distingue une bonne douzaine de genres et un nombre considérable d'espèces.

L'espèce qui reçut de Fabricius le nom de *melolontha vulgaris* est

assurément la plus commune dans le centre, l'ouest et le sud de l'Europe. C'est là que de tout temps elle a exercé ses ravages : il est assez naturel que son nom soit mi-partie latin, mi-partie germanique. On peut objecter que le hanneton et le taon n'ont rien de commun au point de vue anatomique et que le mot *tabanus*, employé par Pline et par Varron, désignait pour eux, comme pour nous, un diptère buveur de sang. Cependant on ne peut nier que l'idée de bête malfaisante et importune ne convienne aux deux insectes et que, d'autre part, leur vol bruyant ne soit caractérisé, chez l'un comme chez l'autre, par la même tonalité grave du battement des ailes. Pour le peuple, le hanneton fut l'insecte qui bruit comme un taon et qui écarte les feuillets de ses antennes comme un coq dressant sa crête. L'image est juste lorsqu'on l'applique au hanneton volant ou simplement inquiet, agité par quelque besoin physiologique, car les feuillets antennaires sont surtout des organes olfactifs et ce sens paraît prédominer chez notre insecte. Au repos, les feuillets se ferment en s'appliquant les uns contre les autres ; l'antenne, à ce moment figure une massue allongée et n'a plus aucune ressemblance avec la crête du gallinacé. Le langage populaire donne le nom de *poule* à la femelle du hanneton : chez cette dernière, en effet, les feuillets sont beaucoup plus petits que dans le mâle.

Quant au mot vulgaire de *cancorne* (quinque cornua), il est plus difficile à expliquer. Constatons d'abord le fait que le peuple a nommé *corne* tout appendice saillant de la tête des insectes. Ce mot est d'un usage si général que nos anciens entomologistes l'ont introduit dans la nomenclature scientifique pour désigner les antennes. Les Coléoptéristes du temps de Latreille, et même ceux du temps de Mulsant et de Rey, désignent des familles importantes sous les noms de *Lamellicornes, Longicornes*, *Serricornes*, *Pectinicornes*, *Clavicornes*, etc... Ces noms étaient bien faits et il est fâcheux que la règle impitoyable de l'antériorité les ait fait abandonner. Le hanneton commun n'est donc plus un Lamellicorne, c'est un *Scarabœide* du groupe des *Melolonthini*. Cependant les diptéristes ont désigné deux sous-ordres par les noms de *Nématocères* et de *Brachycères* et les lépidoptéristes admettent encore dans la classification les *Rhopalocères* et les *Hétérocères*. Dans tous ces noms nous retrouvons le vieux terme *corne* pris dans le sens d'antenne.

Le nombre des lamelles antennaires des Melolonthini varie avec le genre et avec le sexe. Ainsi le mâle du hanneton vulgaire a sept feuillets et la femelle n'en a que six. Le genre voisin *Anoxia* Lap., qui comprend surtout des *insectes du midi*, a cinq feuillets chez le mâle ; les *Amphimallus* Latr. n'ont que trois feuillets. Le nom de *cancorne* ne peut donc désigner exactement que les insectes du genre Anoxia ; on ne peut le donner aux Melolonthes vrais que par extension. Mais l'observation populaire, c'est un fait à constater, est superficielle, elle manque de précision, et il est vraisemblable que le nom de *cancorne* (quinque cornua) s'est étendu dès l'origine à tous les Melolonthini de la taille des Anoxia et surtout au hanneton commun dont l'aire de dispersion est beaucoup plus étendue.

A. Flamary

Les officiers savoyards en 1860

L'état nominatif des officiers de notre province qui servaient sous le drapeau sarde au moment de l'annexion de la Savoie à la France n'est pas facile à établir exactement. Cependant, le *Calendario generale* de 1859 peut servir de guide, à condition de le mettre au point. D'après cette source officielle d'informations, et toutes autres nécessaires pour tenir compte des mutations survenues du 1er janvier 1859 au 14 juin 1860, la Brigade de Savoie était alors composée comme suit :

Major général commandant la brigade : * Jaillet de Saint-Cergues (comte Humbert) [1].

1er RÉGIMENT D'INFANTERIE (à Turin).

Colonel : * Perrier Louis-François.

Majors : Blanchard Benoît;
Milliet de Faverges Oscar;
* Portier du Bellair Armand-Charles.

Capitaines :

Bidal Frédéric.
* Chevilly (d'Humilly de) Raymond.
Chiron François.
* Déage Albert.
Gabet Marc-Pierre-Hippolyte.
Jacquier Louis.
Montréal Auguste-Jean-Maurice.
Mouxy (de) de Charrière Ch.
Quenard Jean.
Richard Jean-Victor.
Rubin (baron) Charles.
*Vuagnat Joseph-Félix.

Lieutenants :

* Arnaud Etienne.
* Avet Pierre.
Bal Joseph-Marie.
Burgos Jean-Marie.
Charles Ferdinand.
Lacroix Jacques.
Tournaz Joseph.

Sous-lieutenants :

Berthet Constantin.
Berthet François.
Bouvet Louis-Alexis.
Charbonneau (de) Léon-Maur.
Chavasse Jean-Pierre.
Chevalier Joseph-Antoine.
Clerc Basile-Eusèbe.
* Coppier Louis-Henri.

1. Promu lieutenant général le 11 décembre 1859.
2. Promu major général le 10 juin 1859.

* Court Pierre-Joseph.
Dimier Pierre.
Dubois Louis-Joseph-Edouard.
Dupont Félix.
* Hoquiné Claude-Joseph.
Jourdan Jacques.
Lavenaz Jean-Evariste.
* Livet de Moisy (de) François, *porte-drapeau.*
Michon Claude-Gabriel.
Pignière Pierre-Auguste.
Richard François-Nicolas.
Tessier Jean-Antoine.
Thésio Joseph.

Chapelain (aumônier) : Rosnoblet (Rd) Jean-Marie.
Médecin de régiment de 2e classe : Dupont Pierre-Marie.
Médecin de bataillon de 1re classe : Tissot Jean-Baptiste.

2e RÉGIMENT D'INFANTERIE (à Turin).

Colonel : de Rolland Jean-François [1].
Lieutenant-colonel : Buttod Charles-Pompée-Anthelme.
Major : Gabet Antoine.

Capitaines :

* Bastian Claude-François.
Chevilly (d'Humilly de) Louis-François.
Constantin de Magny Alexis.
* Coucy (de) Louis-Charles.
* Longue Ch.-Félix-Ferdinand.
* Maistre (comte de) Joseph.
Martin Jean-Bapt.-Alexandre.
Martin Jules.
* Orsier Louis-Alexis.
Perrier Louis.
Peyssard Alexis-Auguste.
Sibué du Col Ant.-Jean-Bapt.

Lieutenants :

Besson Claude-Vincent.
* Combet Victor-Amédée.
Dronchat Alexandre.
* Georges Alexandre.
* Mégalland Julien.
Orlyé (d') Claude-Antoine.
Sibué du Col Pierre-Antoine.
* Tochon Joseph-François.

Sous-lieutenants :

Bontron François-Marie.
Canton François-Julien.
Charbonneau (de) Ch.-Emile-Joseph.
Comtat Pierre-Joseph.
Cornuty Maurice-Alfred.
Didier Charles-Félix.
Drompt Joseph.
Dumas-Vorzet François.
Duperrey Henri-Eugène.
* Foras (de) Alphonse.
François Edouard.
Maître Jean-François, *porte-drapeau.*
Mugnier Claude.
Perret Joseph.
Perrier Eugène-Hubert-Aug.
* Picolet d'Hermillon Cl.-Aug.
Recordon Jean-Pierre.
Rouge-Potasson Cyprien.

1. Promu major général le 24 juin 1859.

Ruet Camille.
Tour d'Héry (du) Erasme-Ls.
Tour d'Héry (du) Victor.
Veillard François.

Chapelain : Gojon (Rd) François.

On a volontairement omis, dans ce tableau, les officiers non savoyards, au nombre de 20 pour le 1er régiment (1 major, 3 capitaines, 5 lieutenants, 11 sous-lieutenants) et de 22 pour le 2e régiment (2 majors, 4 capitaines, 5 lieutenants, 11 sous-lieutenants). Supprimé aussi le sous-lieutenant Sollier (Aristide-Louis-Dominique) tué à l'ennemi en 1859.

Par contre, il faut y ajouter les officiers qui ont été admis dans la Brigade entre la publication du *Calendario* et le 14 juin 1860. De ce nombre sont les sous-lieutenants suivants :

AU 1er RÉGIMENT.	AU 2e RÉGIMENT.
Anthoine Joseph-Amédée.	* Bétrix Auguste.
* Bebert Fabien-Arthur.	Bompard Alexis.
* Berlioz Constant.	* Burdinat Anselme-Antoine.
Berthod Anselme.	* Chabert Camille.
* Blanc Gaëtan-Sylvain-Jos.	* Chiron Jacques-Edmond.
Chapuis Félix.	* Déturche André-Joseph.
Girard Jacques-Marie.	* Dupasquier Fr.-Cl.-Raoul.
Grand Basile.	* Favier du Noyer M. A. F. S. F
Janin Antoine.	* Lanfrey Joseph.
* Lochon Jean.	Montmasson Alexandre.
Planche Jean-Baptiste.	Perrier Jean-Maurice.
* Porra Laurent.	* Pravaz Augustin-Zacharie.
Salomon Antoine.	* Puthod Victor-Marie-Charles.
	* Rochat Emile-Auguste.
	Santiquet Joseph.
	Tochon Amédée.
	Viale Jean-Henri-Marcellin.
	* Vouthier Victor.

Le total des officiers de la Brigade serait ainsi de 125. Remarquons seulement que les grades qu'on leur attribue ne concordent pas toujours avec la situation réelle, car la plupart des tiulaires avaient obtenu de l'avancement pendant la période de 1859-1860.

On a marqué d'un astérisque ceux qui ont opté pour la nationalité française.

Les résultats d'ensemble relatifs aux votes des officiers des deux régiments de la Brigade au moment de l'annexion, peuvent se résumer numériquement comme il suit :

	1er RÉGIMENT Nationalité		2e RÉGIMENT Nationalité	
	française	*italienne*	*française*	*italienne*
Colonel	1	»	1	»
Officiers supérieurs.....	3	2	»	2
Capitaines	2	9	5	7
Lieutenants	9	5	4	4
Sous-lieutenants	1	25	14	26
Chapelains	»	»	1	»
Médecins	1	2	»	»
	17	43	25	39
	60		64	

En comptant le général de brigade, la proportion des officiers ayant opté pour la nationalité française serait de 42 sur 125 = 33 %.

Mais il y avait des officiers savoyards ailleurs que dans la Brigade : bon nombre servaient dans d'autres corps d'infanterie, dans la cavalerie, dans les armes spéciales dites armes savantes *(armi dotte)*, telles que l'artillerie, le génie, l'Etat-Major. Quelques-uns appartenaient à l'Etat-major des places, au service de santé, à l'Intendance (dite commissariat des guerres) et aux conseils de guerre. En feuilletant le *calendario* de 1859 et les journaux du temps, on en trouve 203, qui se répartissent ainsi :

CORPS ROYAL D'ETAT-MAJOR.

Avet, comte Henri, major.
* Borson François, M. A., lieutenant-colonel.
Charvet Léon-Fr., capitaine.
Gerbaix de Sonnaz, chev. Joseph, capitaine.

ETAT-MAJOR DES PLACES.

Gerbaix de Sonnaz Hector, général d'armée, commandant général de la division de Turin, sénateur du Royaume.
Crud, chev. Jean-Philippe, lieutenant-colonel, commandant Annecy et Genevois.
* Girard-Piolland, chev. Pierre-Antoine, lieutenant-colonel, commandant Moûtiers et Tarentaise.
Perret, chev. Pierre-Paul, lieuten^{t}-colonel, commandant Chambéry et Savoie-propre.
* Bastian, chev. Prosper-Louis, major, commandant Thonon et le Chablais.
* De Mannessy, chev. François, major, commandant Albertville et Haute-Savoie.

* Mollot chev. Jean, lieutenant-colonel, commandant Bonneville et Faucigny.
* Brunier Victor, capitaine, à Bonneville.
Ducloz Emile, lieutenant, à Novare.
Dupupet François lieutenant, à Alberville.
* Henry Frédéric, capitaine, à Thonon.
Pacot Gaudence, sous-lieutenant, au fort de Bard.
* Quisard Claude, capitaine à Moûtiers.
* Bussat Jean-François, sous-lieutenant.
* Miédan-Gros Honoré, sous-lieutenant.

AUDITORAT DE LA GUERRE (Conseils de guerre).

Jacquemoud, av. Louis, ✠, auditeur.
* Bally Jean-Baptiste, secrétaire.
* Revil, av. Alex^re^, vice-audit.

INFANTERIE.

* Mollard Philibert, major général, commandant la brigade de Piémont [1].
Morand Jean, colonel du 4e régiment.
Escard Stanislas, major au 25e.
Gabet Jean - Claude - Gustave, major au 18e.
* Geny Victor, major au 8e.
* Gotteland Victor-Joseph, major au 51e.
Laracine Franç., major au 13e,
* Peissard Edouard, major au 9e.
Vesin Jacques, major au 2e grenadiers.

Capitaines :

Arnaud Etienne, au 24^e^.
* Barnoud Philibert, au 26^e^.
Belly Jean-Antoine, au 3^e^.
Blanc Joseph-Marie, au 24^e^.
* Boggo Jean-Baptiste, au 10^e^.
* Boisson Jos.-Claude, au 19^e^.
* Comte Alexandre, au 3^e^.
Coppier Ernest, au 4^e^.
* Dubois Joseph, au 19^e^.
Duffourd Louis-Aug., au 20e.
Dulac Jos., au 4e grenadiers.
Dunand-Sautier Alexis, id.
Gaillard Thomas, au 4e.
* Lacoste Henri-Franç.-Fleury, au 21e.
Manuel Etienne-Louis, au 12e.
* Massonat Nicol.- Jos., au 24e.
D'Oncieu de la Bâtie Paul, aux bersaglieri.
Orsat Pierre-Auguste, au 24e.
* Rochet Gaétan, capit. au 16e.
Sibué du Col Pierre, au 3e grenadiers.

Lieutenants :

Bidal Frédéric-Antoine, au 10e.
* Bordet François, au 22e.
* Charvoz Annibal, au 3e.
* Chométy Pierre-Jos., au 4e.

1. Promu lieutenant général le 24 juin 1859.

Coppier Ernest au 7e.
David Emmanuel, au 3e.
* Dubois Louis-Franç., au 9e.
Dupupet Joseph, au 5e.
* Frarin Jacques-Philibert, aux bersaglieri.
Huguet Etienne, au 19e.
Lassalle Hippolyte, au 8e.
Mathieu Philippe, au 18e.
Pautrier Angel, aux bersagl.
* Poncet Charles-Pierre-Félix, au 20e.
Rey Joseph, aux bersaglieri.
* Rubin Jean-Marie-Basile, au 23e.
Salvay Jos.-P.-Erald, au 4e.
* Serraz Philibert, au 21e.
Sibué du Col Léonard, au 19e.
Sollier Antoine aux bersaglieri.
Tournier Paul, au 19e.

Sous-lieutenants :

* Arnaud Joseph-Ant., au 8e.
Arnaud Louis-Auguste, aux bersaglieri.
Balmaz Jean-Etienne, au 20e.
Baudin Constantin, au 16e.
* Bellile Anthelme - François-Ernest, aux bersaglieri.
Comte Jacques-Joseph, au 3e grenadiers.
Deléglise Zozyme, au 14e.
* Denarié dit Descostes Jean, au 17e.
Donneat Pierre, au 8e.
* Dubois François-Marie-Philippe, au 24e.
* Ducimetière André, au 24e.
Dulac Jean-Achille, au 14e.
Fèche Joseph aux bersaglieri.
Gaillard Antoine, id.
* Jeantet Philibert-Et., au 15e.
Jourdan Jean-Joseph, au 14e.
Massonat Claude, au 17e.
Matringe Gust.-Mich., au 25e.
Michel Jean-Bapt., aux bersagl.
* Mugnier Alphonse, au 5e.
Orsier François, au 7e.
Pacot Alexis-Louis, au 11e.
* Pallatin Joseph, au 24e.
* Paravy Charles, au 24e.
Perret Auguste, au 21e.
* Perret Louis, au 24e.
Peytavin Cl.-Gustave, au 14e.
* Peytavin Jean-Claude, au 6e.
Pignière Ch.-André-Hippolyte, au 24e.
Quétand Marie-Fr., au 25e.
Roncoz Germain-Joseph, au 4e grenadiers.
* Tiollier Hyacinthe, au 23e.
Tronel Damien au 16e.
Turina Louis-Antoine, au 13e.
Verdun Domin.-Benoît-Louis, aux bersaglieri.
Besson Domin., élève à l'Ecole Militaire,
Pessoz Erasme, id.
Reverdy Edouard, id.
Sabatier François, id.

CAVALERIE :

Bracorens de Savoiroux, cte Charles-Marie, colonel [1], commandant le régiment des chevau-légers d'Alexandrie.
Gerbaix de Sonnaz, cte Louis-Maurice, colonel [1], commandant le régiment des chevaux-légers de Montferrat.

1. Promu major général le 29 juin 1859.

De la Forest Albert-Charles, major dans Aoste cav.
De Barral Charles, capitaine dans Piémont-Royal.
* Duverger de Saint-Thomas Charles-Marie, capitaine, Savoie cav.
* Goybet Charles-Louis, capitaine, Aoste cav.
D'Humilly de Chevilly, baron Charles-Jérôme, capitaine, Nice cav.
De Blonay Ennemond-Louis, lieutenant, Aoste.
Covarel Jean-Pierre, lieutenant, Savoie.
Forest Frédéric, lieutenant, Novare.
Gay Joseph-Antoine, lieutenant, Piémont-Royal.
Martin-Montù Hippolyte, lieutenant, Nice.
Robert Joseph, lieutenant, Savoie.
Suarez Hyacinthe, lieutenant, Alexandrie.

Sous-lieutenants :

Bouvier Philibert, Nice-cav.
Gaillard Pierre-Marie, Savoie.
* Hoquiné Marc-Franç., lanciers de Novare.
* Nicod de Maugny Ch.-A., Aoste.
* Pallud Athanase, Montferrat.
Seyssel d'Aix Artemio, Gênes-cav.

ARTILLERIE :

Cisa de Grésy, chev. Paul, maj.
Dufour Charles-Aug., major.
Seyssel d'Aix, chev. Louis, major.

Capitaines :

Pelloux Léon.
Pelloux Louis.
Robert Ant.-Frédéric.-Agricole.
Perrier Ernest.
Rosset Joseph-Marie.
Tappaz.

Lieutenants :

Brondel Jean-Baptiste.
Lombard Joseph-François.
Mathieu Anatole.
Monet Auguste-Alexandre.
Voisin Auguste,
Vuattoux Louis-Eugène..

Sous-lieutenants :

Dupont Antoine.
Gonnet Pierre-Félix.
Périllat.
Ramus Claude-François.
Rosset François-Bruno.
Terrier Jules.
* De Ville Auguste-Prosper-Gaëtan.

GÉNIE MILITAIRE.

Menabrea Louis, chev., colonel du régiment des sapeurs [1].

1. Promu major général le 22 avril 1859.

Morand Victor, major.
* Picollet Marc-Ant., major.
Doix Jean-Baptiste, capitaine.
* De Vignet, c^te Xavier-Marie-Nicolas, capitaine.
Gonnet Napoléon-Joseph-Ernest, lieutenant.
Gallet Eugène.
Piollet Zénon-Jules, lieuten.
Duboin Hyacinthe, lieutenant.
* De Viry, chev. Charles-Albert, lieutenant.
Veyrat Humbert, sous-lieuten.

GARDES DU CORPS.

Berger Claude, lieutenant.
Richard Jean-Marie, lieuten.

Sous-lieutenants :

Bernard François.
Broissand Charles.
Excoffier Jacques-Joseph,
Girod Eugène.
Savoye Jean-Baptiste.

CORPS SANITAIRE.

* Buthod Louis, médecin de régiment de 2e cl., au 15e rég. d'inf.
* Chabert Jean-Baptiste-Alfred, médecin de bataillon de 2e cl., à l'hôpital de Turin.
* Massola Sabin, médecin de bataillon de 1re classe, à l'hôpital de Chambéry.
Delassiaz Germain, médecin adjoint, au Fort de Bard.
* Cornuty Jean-Léon, docteur, stagiaire à l'hôpital de Turin.

CARABINIERS ROYAUX.

Jacquet Pierre-Firmin, lieutenant, à Arona.
Simond-Viollet Henri, sous-lieutenant appliqué à la division de Nice.

COMPAGNIE DES INVALIDES.

Montmasson Hyacinthe, lieutenant.
De Chavassine Joseph, sous-lieutenant.

COMPAGNIE DES VÉTÉRANS.

Piotton Joseph, lieutenant.

ÉCOLE MILITAIRE.

Chenal-Manoël François-Maurice, sous-lieutenant professeur.

INTENDANCE MILITAIRE.

Lard, chev. Ambroise, intendant militaire de la division de Turin.
* Plantard Jean-Pierre, commissaire des guerres.
* Salvay Adrien, commissaire des guerres.
* Excoffier Pierre, sous-commissaire,

* Favre Joseph, sous-commissaire au fort de Lesseillon.
* Fleury-Levret Jean, sous-commissaire.
Suchet Jean-Baptiste, vice-directeur des subsistances militaires.
Buttin François, écrivain de 2e classe à Novare.
Perret Joseph-Marie, commis de 2e classe à Turin.

MARINE.

De Viry, comte Eugène, capitaine de corvette.
* Arminjon Victor, lieutenant de vaisseau.
Martin-Franklin Ernest, lieutenant de vaisseau.
Pacoret de Saint-Bon, chev. Antoine, lieutenant de vaisseau.
De Viry Henri, lieutenant de vaisseau.
* D'Oncieu de la Bâtie Auguste, sous-lieutenant de vaisseau.
* Costa de Beauregard Paul, garde-marine de 1re classe.
* D'Oncieu de la Bâtie Alexandre,
Tardy Placide, directeur des études et professeur de géométrie analytique à l'école royale de marine.

BATAILLON DE *Real Navi* (Royal Vaisseau).

D'Humilly de Chevilly, noble Pierre, capitaine de 1re classe.
Milhomme Antoine, sous-lieutenant.
* Sage Léopold, sous-lieutenant.

Sur ces 203 officiers, 67 ont opté pour la nationalité française, soit 33 %. La brigade avait donné 42 options pour la France, sur 125 officiers (33 %).

Pour l'ensemble, on obtient 109 sur 328, soit 33 %.

Cette proportion est bien celle indiquée par le colonel Louis Perrier dans son *Historique de la Brigade de Savoie* (page 109) et c'est par erreur manifeste que M. Anthonioz, dans ses *Généraux savoyards* (page 6) l'a renversée en écrivant : « Tandis que les uns, en majorité, suivaient joyeusement la Savoie française vers ses nouvelles destinées, les autres — un peu plus du tiers — demeurèrent fidèles au drapeau et à la glorieuse Maison de Savoie. »

A la date de son annexion à la France, la Savoie comptait huit officiers généraux en activité de service : quatre optèrent pour la France et quatre pour l'Italie. Les premiers sont les lieutenants généraux Jaillet de Saint-Cergues et Philibert Mollard, et les majors généraux Perrier et de Rolland. Les autres sont : le général d'armée Hector Gerbaix de Sonnaz, les majors

généraux Bracorens de Savoiroux, Gerbaix de Sonnaz Louis-Maurice et Menabrea.

En France, Mollard fut choisi comme aide de camp par l'Empereur et nommé sénateur. Jaillet passa au cadre de réserve en 1868, de Rolland en 1867 et Perrier prit sa retraite à l'annexion.

Tous les colonels et lieutenants-colonels furent retraités dans leur grade de 1860, sauf Borson qui devint général de division, G O ✲.

Parmi les autres officiers, deux seulement (Goybet et de Ville) atteignirent les trois étoiles.

Aucun autre ne fut nommé général de brigade, colonel ou lieutenant-colonel.

7 chefs de bataillon furent retraités sans avancement : Bastian P., de Coucy, Duverger, Geny, Gotteland, Orsier, Peyssard.

1 mourut pendant la retraite de l'armée de l'Est en 1871 (de Vignet).

12 officiers subalternes devinrent chefs de bataillon : Bebert, E.-J.-S. Blanc, Chiron, Déturche, Longue, Mugnier, Poncet, Porra, Rochat, Serraz, Tiollier, Tochon.

29 furent retraités capitaines : J.-A. Arnaud, Avet, Barnoud, Bastian, Boggo, Boisson, Brunier, Burdinat, Chométy, Combet, Comte, Coppier, Denarié, Dubois Joseph, Dubois Louis, Dupasquier, Georges, Henry, Hoquiné C., d'Humilly de Chevilly, de Livet de Moisy, Massonnat, Mégaland, Miédan-Gros, Pallatin, Peytavin, Quisard Claude, Rubin, Vuagnat.

4 moururent dans ce grade : Hoquiné Marc, Lanfrey, Lochon, Puthod.

3 furent tués à l'ennemi pendant la guerre de 1870-71 : Perret, Picolet d'Hermillon, Rochet.

9 moururent sans avancement, c'est-à-dire dans la situation qu'ils avaient à l'annexion : Arnaud E., Bordet, Chabert C.-E.-C., Charvoz, Déage, Frarin, Lacoste, Pallud, Sage.

1 fut réformé capitaine (Vouthier).

1 fut retraité sous-lieutenant (Bussat).

19 démissionnèrent : *Arminjon,* Berlioz, *Bétrix,* Costa de Beauregard Paul, Court, Dubois François, *Ducimelière,* Favier du Noyer, *Fleury-Levret,* de Foras, Jeandet, de Maistre, Maître, de Maugny, d'Oncieu de la Bâtie Alexandre, Orsat, Paravy, Pravaz, de Ville de Quincy, de Viry, Les quatres dont les noms sont soulignés reprirent du service en Italie.

Parmi les assimilés, Chabert devint médecin principal de 1re classe, O ✲ ; Buthod et Massola prirent leur retraite comme

médecins-majors de 1re classe; Cornuty mourut au Mexique, aide-major de 1re classe au 8e cuirassiers (Vera Cruz, 4 mars 1867).

Bellille mourut sous-intendant militaire de 1re classe; Plantard et Salvay furent retraités dans la 2e classe.

Les chapelains Gojon et Rosnoblet, les fonctionnaires Revil et Bailly, les sous-commissaires Excoffier et Favre, dont la situation n'avait pas d'équivalence dans l'armée française, furent retraités.

En Italie, la carrière de ceux qui renoncèrent à leur petite patrie plutôt qu'à leur drapeau, « semblerait presque un peu favorisée », dit M. Anthonioz. Ils furent accueillis avec une sollicitude qui n'est pas sans analogie avec celle que la France manifesta pour les Alsaciens-Lorrains après 1871.

Le Conseil municipal de la capitale leur offrit le droit de bourgeoisie.

Le général Hector de Sonnaz, sénateur du royaume, mourut en 1867, chargé d'ans et d'honneurs, et une statue lui fut élevée à Turin.

Savoiroux devint lieutenant général et aide-de-camp du Roi. Maurice de Sonnaz également, et fut, en outre, sénateur; Menabrea fut lieutenant général, marquis de Val Dora, successivement ministre de la Marine, des Travaux publics et des Affaires étrangères, président du Conseil, ambassadeur à Vienne, Londres et Paris, chevalier de l'ordre suprême de l'Annonciade et grand-croix de presque tous les ordres de chevalerie existants.

Quant aux autres officiers restés fidèles au drapeau sarde, on peut dire qu'ils furent une pépinière de généraux et de colonels :

19 atteignirent le grade de lieutenant général : Charles, Chiron, Doix, Duboin, Escard S., de la Forest Divonne Ch.-A., Forest, *Gerbaix de Sonnaz Joseph,* Gonnet, Guy, Lombard, Martin-Montù, *d'Oncieu de la Bâtie, Pelloux Léon,* Pelloux Louis, Rey, Rosset, de Seyssel, de Viry. 4 d'entre eux dont les noms sont soulignés, commandèrent des corps d'armée. Louis Pelloux fut quatre fois ministre de la guerre et deux fois président du Conseil et ministre de l'Intérieur.

16 furent majors généraux : Avet, de Barral, Burnod, Charvet, Chavasse, Dubouloz, Dufour, Dulac, Gabet A., Gabet J.-C.-G., d'Humilly de Chevilly J.-C., d'Humilly de Chevilly P., Mathieu, Milliet de Faverges O., Morand, Perrier E. J.

On ne compte pas moins de 31 colonels ou lieutenants-colonels : Berthet C., Besson C.-V., Besson D., Bidal, Chenal-Manoël, Cisa de Grésy, Cornuty, Deléglise, Drompt, Dupont F., Dupupet J., Escard E., Gallet, Laracine, Massonat C., Michel, Montréal, de Mouxy de Charrière, Perrier E., Perrier L., Pessoz, Peyssard A.-A., Reverdy, Rubin (baron Charles), Ruet, Sabathier, Sibué du Col A., Tessier, Thésio, du Tour d'Héry E., Tronel Viale.

Je n'ai pas poursuivi plus loin mes recherches. J'ajouterai seulement que *tous les officiers de marine* (au nombre de cinq) devinrent amiraux : Arminjon, Martin-Franklin, Pacoret de Saint-Bon et les deux frères de Viry. L'un d'eux (Pacoret de Saint-Bon) fut trois fois ministre de la Marine et une statue lui a été élevée en 1895.

F. MIQUET.

Pour ce travail, j'ai utilisé les notes qui m'ont été données par le regretté général Borson.

Une composition littéraire de Renan élève de seconde, sur l'Incendie de Sallanches

(Mai 1840)

Lors de la séance qui eut lieu le 1er décembre 1920 (Rev. Sav. *1920, p. 142) M. Désormaux avait, à propos de* « Renan et la Savoie », *appelé l'attention sur deux compositions latines que le futur auteur des* Origines du Christianisme *rédigea alors qu'il redoublait la classe de seconde à Saint-Nicolas-du-Chardonnet. L'une de ces compositions est un récit de l'incendie qui venait de dévorer Sallanches.* « *La* Revue Savoisienne, *disait notre confrère, n'est-elle pas indiquée pour reproduire quelques traits saillants de cette narration concernant Sallanches?* »

Le désir de M. Désormaux (et des lecteurs de la Revue) *peut être satisfait, grâce à l'entremise d'un autre membre de la Florimontane, M. l'abbé Dufournet. Il a pu obtenir copie de la composition de Renan et nous l'a envoyée pour la* Revue Savoisienne.

Rappelons à ce sujet l'appréciation déjà citée (Ibid., *p. 143) de M. l'abbé Schœnher sur cet essai savoyard de Renan :* « *Le style est ferme et visiblement inspiré de Tacite.* »

(N. D. L. R.)

Civitatem sub Alpibus Sallanchiam multis abhinc annis penitus die Paschae solemni crematam perhibent; quae nostris temporibus iterata clades fertur quorumdam imprudentia puerorum. Initium in urbis inferiori parte, quo quisque tempore vespertinis precibus aderat : eo improvisior graviorque pestis fuit. Brevi proxima ignis, dein continua amplexus, totam corripuit oppidi longitudinem; per domos eundo crescit, et quia ligno exstructa aedificia; ita uno omnia incendio hausta. Ventorum impetu pervagata calamitas, moxque tota urbs in ardentem focum. Flammarum stridor aethera tum subire et late per montes relucere, voraginis fatale jubar.

Audito casu, festini e templo recessere, ad flammas adcurrere, sed jam remedia malum celeritate superat. Ad solitum incendiorum tumultum feminarum lamenta, virorum clamores, voces etiam aliae miserabiles, dum sibi quisque eorum subrepere, passim cursitare, deficiente consilio et incerti quid tollant, quid relinquant, omnia impediunt. Et plurimi quidem morâ oppressi. Triste spectaculum : viae civium plenae, fletus, pavor et desperatorum circumfuso incendio ploratus. Matres visae ululantes plateas circumire, natis anxiae plebemque perturbidam inquirere, sciscitari. Multi in ferendo auxilio consumpti, plures flammis intercepti, dum fuga tardior, flamma velocior. Sic ingens luctus unâ horâ partus.

Cinis mox jacuit civitas, quam modo leves supervolitabant flammae et fumus densior. Rarae admodum supererant domus, casu an divino tutae consilio. De unâ referam : hanc pii Doctrinae Christianae praeceptores incolebant, utque flammas subeuntes nullumque patere aufugium agnoverunt summum tecti fastigium ruptis quae flagrabant trabibus petierunt. Spes nulla, certus exitus; stabant ergo supplicum more Deumque deprecantes. Nec precibus intermissio, donec, exstincto igne, insperata data salus; quod prodigium vulgo et merito existimatur. Conlapsum et Dei templum, elegantiâ insigne, arte decoratum. — Unde pastor, quum spem omnem perdidisset, sacrum Christi Corpus et pretiosa quaeque extulit; vix relicto limine, ruina tecti facta est igne combusti.

Et jam, universi per agros cives amissis fortunis, diurno victu; miserabile auditu, querelae de exstinctis propinquis quos eripe nequiverant. Quot interierint incertum, sed fuere qui fere centum affirmarent, omissis vulneratis, qui et multi. Nec laborum finis, nam pane, veste, tecto indiget multitudo, subitariis excepta aedificiis; et si novae urbis condendae adessent

facultates, haud absque lite, incensis scilicet publicis tabulis quarum auctoritate cujusque definiebantur fundus et praedia. Illustres ea clade sacerdotum et aliorum virtus : qui dum flamma vim irrideret humanam, per ignes, per cruciatus corporis, per mortis discrimen, ire non dubitabant, ausi vitam pro aliis in periculum dare. De uno sollicite quœsitum; qui velut ex incendio emergere subito visus; nec illi timor inter flammarum globos : timor scilicet est propulsus religione.

Lamartine et la question du Chablais

En 1841, Lamartine fit avec ses nièces un voyage en Suisse [1]. A Genève, il fut l'hôte d'un lettré et d'un soldat qui devait devenir colonel fédéral. « Nous passons ce temps, écrivait-il à sa femme, chez M. Huber Saladin, qui est adorable pour nous et les nôtres [2]. »

Au cours de ce voyage, pendant les mois de juillet et d'août, le poète visita, nous le savons par Lamartine lui-même [3], Thoune, Berne, Interlaken, Lauterbrun, Brientz et le Sementhal. Il comptait s'arrêter douze jours à Berne et à Zurich. Huber Saladin rappelle dans le journal qu'il dirigeait alors (*Le Fédéral,* n° du 16 septembre 1841) les excursions faites en compagnie de Lamartine. Tous deux en furent ravis, mais surtout le poète. « Superbe, superbe! » s'écrie-t-il. « Guéri à jamais des Pyrénées. Ce sont des taupinières sublimes. Celles-ci seules sont des montagnes. Nos compagnes et nos compagnons sont dans l'ivresse... [4] » Et, tout en reportant sa pensée à Mâcon, à Pierreclos, à Alix, en évoquant le souvenir de sa femme, restée là-bas, au pied de modestes collines, Lamartine interroge ses compagnons, ses hôtes; il analyse leurs sentiments, s'entretient avec eux de leurs aspirations, de leurs regrets ou de leurs

1. A la fin de juillet et en août *(Correspond.,* IV, 108, 109).
2. LAMARTINE, *Méditations poétiques,* édition G. Lanson, II, p. 589. [Lettre inédite de Lamartine.] Nous avons ailleurs qualifié d' « admirable » cette édition. Tous ceux qui l'ont pratiquée seront de notre avis.
3. *Ibid.* — Même lettre.
4. *Ibid.*

rêves. L'âme délicate d'Huber Saladin répondait bien à ce qu'il y eut toujours de noble et de généreux dans le cœur de Lamartine. Cet officier suisse souhaitait passionnément le bonheur de son pays; il aspirait à voir plus d'union entre les cantons comme entre les citoyens d'une même ville. Naturellement modéré, il mettait une sorte de fougue à maudire « ces haines de caste soi-disant politiques », et surtout « ces haines puritaines soi-disant religieuses [5]. »

Calviniste mitigé, Huber Saladin comprenait fort bien que d'autres fussent d'une religion différente; aristocrate de naissance, conservateur de tempérament, « il évolua très vite vers le libéralisme ». Un sentiment chez lui dominait tous les autres : le patriotisme. Fils de « la libre Helvétie », il gémit de la voir « ruinée par les partis »; il ira jusqu'à désespérer de la loyauté, de la fidélité de ses soldats. Et pourtant, bien qu'il s'en défendît, il rêvait, lui aussi, non seulement de voir la Suisse pacifiée pratiquant les robustes vertus des ancêtres, mais encore devenue plus grande et plus puissante, grâce à l'annexion de territoires limitrophes.

Peut-être le poète attribue-t-il à son ami les pensées qui, vers 1840, étaient encore celles de plusieurs compatriotes d'Huber Saladin. Le traité de Vienne n'avait pas satisfait toutes les convoitises. En Suisse, notamment à Genève, la déception fut assez vive. Elle dura longtemps. On avait dû restituer Saint-Julien, commune qui avait fait partie du canton de Genève du 15 décembre 1815 au 23 octobre 1816. Surtout, si l'on avait arrondi le territoire genevois, on n'avait pu obtenir ce Chablais qui excitait les convoitises d'un Pictet de Rochemont. En 1815, la Savoie n'avait pu être démembrée. « Une même âme, par suite mêmes devoirs et mêmes droits », voilà ce qu'avait proclamé, semble-t-il, la Savoie unie, lors du plébiscite fameux, dont notre Confrère, M. l'archiviste Max Bruchet, nous a donné une fidèle analyse. Mais ce démembrement que n'avaient pu provoquer les machinations d'un F. Laharpe auprès de son ancien élève, Alexandre de Russie, peut-être, grâce aux circonstances politiques, aux agitations de cette période troublée, parviendrait-on à l'obtenir? Il y avait un quart de siècle que « le peuple savoisien » avait rédigé cette « adresse aux Monarques

5. L'appendice IV de l'édition Lanson contient trois lettres inédites d'Huber Saladin : deux sont adressées à Lamartine, la troisième à Madame de Lamartine. Les deux premières seules nous intéressent ici.

Sur Huber Saladin, cf. *(Ibid.*, II, 479) la notice de la XVIIIe ***Méditation,*** due en partie à une communication de M. G. de Reynold.

alliés » pour protester contre l'annexion à la Suisse d'une portion de la Savoie; un quart de siècle que « les Savoyards du Chablais, du Faucigny et d'une partie de la province de Carouge » avaient plaidé l'unité de la Savoie devant la Diète générale de la Suisse. Si, d'un côté, les ambitions, chez certains, restaient les mêmes, peut-être, de l'autre côté du Léman, les sentiments s'étaient-ils modifiés? Huber Saladin aura beau se défendre de « rêver une plus grande Suisse », suivant l'expression de M. Lanson, il n'en gémit pas moins « sur la protection égoïste des puissances qui n'ont pas donné à la Suisse ses frontières naturelles ». Et ces « frontières naturelles » comportent, naturellement, tout le bassin du Léman, c'est à dire le Chablais. Voilà ce que reconnaît avec bonne grâce l'érudit genevois M. de Reynold, en rappelant « le mécontentement persistant que les patriotes suisses ressentirent des décisions du Congrès de Vienne qui enlevèrent à la Suisse la Valteline et ne lui donnèrent pas le Chablais ».

Huber Saladin a-t-il fait part à Lamartine de ses rêves et de ses déceptions? Je le penserais volontiers. Lamartine crut du moins comprendre que son ami était, ce que nos contemporains appellent un « nationaliste » endurci. Mais il s'agissait bien pour le poète d'agrandir les frontières! Lui, d'une strophe ailée, il les survole. Rappelons-nous les deux réponses que suscita le *Rhin allemand*, de Becker, ce *Rhin français*, éblouissant de verve, où se joue la spirituelle espièglerie d'un Musset, et cette *Marseillaise de la Paix* (datée du 28 mai 1841), admirable vision de ce qui pourrait advenir dans cinquante siècles, mais si dénuée de critique historique comme de sens politique, et dont nous souhaiterions, avec Faguet [6], retrancher tout au moins une ou deux strophes.

Roule libre et superbe entre tes larges rives,
Rhin, Nil de l'Occident, coupe des nations!
Et des peuples assis qui boivent tes eaux vives
Emporte les défis et les ambitions!...

Et pourquoi nous haïr, et mettre entre les races
Ces bornes ou ces eaux qu'abhorre l'œil de Dieu?
De frontières au ciel voyons-nous quelques traces? etc...

Tels étaient encore les sentiments du poète quand il envoya de Genève une « épître en vers » au journal parisien *La Presse*. Cette « épître » fut insérée dans le feuilleton du mercredi, 18 août 1841. Elle était, disait la rédaction du journal, « remar-

6. E. Faguet, *Etudes littéraires sur le XIXe siècle*, p. 113.

quable par la magnificence des descriptions, par la hardiesse et la grandeur des pensées » [7]. Cette pièce, dédiée à Huber Saladin, n'est autre que la XVIIIe *Méditation*. Elle a pour titre : *Ressouvenir du lac Léman*.

L'œuvre de Lamartine nous paraît aujourd'hui fort inégale. Elle offre des vers admirables, quelques-uns, ce qui n'est pas fréquent dans les *Méditations*, d'une frappe cornélienne. On ne cessera de relire telles parties du développement (un peu long), par exemple celle où le poète, après avoir, avec Byron, exalté la beauté du Léman, évoque le souvenir des écrivains qui ont illustré ses rives, Voltaire et Rousseau, Mme de Staël et Byron. C'est là que se place la fameuse apostrophe à Napoléon. Lamartine prend alors le ton des *Iambes* ou des *Châtiments* pour s'indigner contre le persécuteur de Corinne, le rude despote, à la botte et au chapeau, et aussi contre ceux qui se servent du nom et des cendres de l'Empereur comme d'une réclame électorale ou littéraire.

Mais ce n'est pas là ce qui doit aujourd'hui solliciter notre attention. Aux patriotes suisses qui rêvent d'accroître leur territoire, voici la réponse du poète : Quelle erreur vous égare! Comme si la grandeur d'un pays se mesurait aux arpents de son sol! Et Lamartine trouve des accents enthousiastes pour magnifier la patrie spirituelle. Il devance Renan et Fustel de Coulanges. Quand il oppose l'idée au glaive, à la force le droit, il semble pressentir les « Conférences de la Paix ».

Voilà bien, dira-t-on, « l'un des pères » de nos modernes idéologues. Le rêveur qui siégeait au plafond plane au-dessus des contingences. Ecoutons du moins ce visionnaire avec toute la sympathie que mérite son grand cœur, avec tout le respect qu'on doit à son génie. Celui qui supprimait les frontières n'a-t-il pas crié, lui aussi, avec amour

> Le plus beau nom de l'homme à la terre : « O Patrie!... » [8]

Et ailleurs :

> C'est la cendre des morts qui créa la patrie [9].

Or voici comment Lamartine fait parler ceux qui, tel Huber Saladin, trouvaient la Suisse trop petite pour leur amour-propre :

7. G. LANSON, *Ibid.*, p. 480.
8. *Ressouvenir du lac Léman*, v. 86.
9. *La Chute d'un Ange* (*La Tribu nomade*; 3e vision).

v. 89] Mais tu dis, dans l'orgueil de ta fière tendresse :
Ces monts sont trop bornés pour l'amour qui m'oppresse :
On voit la liberté sur leurs flancs resplendir;
Mais pour l'adorer plus, je voudrais l'agrandir.
N'être qu'un poids léger de l'immense équilibre,
C'est être respecté, ce n'est pas être libre :
Dans sa force tout droit doit porter sa raison.
Un grand peuple à ses pieds veut un grand horizon!...
Il faut compter par masse et non par fractions
Pour jouer dans ce siècle au jeu des nations.
La Suisse est l'oasis de mon âme attendrie;
J'y chéris mon berceau, j'y cherche une patrie!... —
Adore ton pays et ne l'arpente pas,

répondra le poète.

Ami, Dieu n'a pas fait les peuples au compas.
L'âme est tout.....

La terre se mesure au seul patriotisme.
Un pays? c'est un homme, une gloire, un combat!
Zurich ou Marathon, Salamine ou Morat!

Mais les temps sont révolus. Fini le règne du « glaive »!

La conquête brutale est l'erreur de la gloire.

Aujourd'hui la pensée doit être l'unique souveraine, la pensée pensée

Par qui des nations la force est balancée...

Et Lamartine salue (avec quel enthousiasme! diront les uns, avec quelle naïveté! clameront les autres) le règne de l'esprit, ce nouvel âge d'or où l'épée de la France » sera « dérobée à l'œil des nations », où resplendira la vérité toute pure.

Tel sera le rêve de cette génération de 1848, celui de Michelet et de Renan. (Presque seul, Edgard Quinet, cet autre prophète des temps nouveaux, sera plus clairvoyant.) Mais quel réveil! 1870; 1914!

Pourquoi donc, conclut Lamartine, en s'adressant plus spécialement, semble-t-il, aux citoyens de Genève, pourquoi cette hantise de vous arrondir? En serez-vous plus heureux? En serez-vous plus glorieux? La véritable grandeur de Genève n'est-elle pas de voir réunis en ses murs, « au confluent d'idées », les représentants des peuples les plus divers? Quelle vision prophétique! Tous y viendront

Echanger la pensée en se donnant la main.

Annexer le Chablais? Mais n'est-il pas à vous, comme sont à nous les paysages de la Suisse ou de la Savoie; à nous, c'est à dire à tous ceux qui,

. . . . . couchés sur le pré sombre
Où les grands châtaigniers d'Evian penchent l'ombre,

savent partout admirer la beauté, en bornant leurs désirs. Il n'y a qu'un poète pour trouver de si élégantes solutions.

Les vers de Lamartine eurent-ils l'heur de convaincre les mécontents de Genève ou d'ailleurs? Qu'importe? Les convoitises d'un petit groupe nous ont valu un poème souvent admirable. Quant à Huber Saladin, il avait l'âme assez haute pour bien comprendre cette pensée : Annexer une population contre son gré, c'est l'avilir, en attisant la haine. Or, nous dit le poète :

Avilir les humains, ce n'est pas se grandir!

Annecy, 4 avril 1922.

J. DÉSORMAUX.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Les Morts de la Guerre en Savoie (1914-1919), par F. GEX. Chambéry, Dardel, 1922, in-8, 113 pages.

M. l'abbé Gex, qui s'est fait remarquer dans l'étude des récents cataclysmes dont les Alpes de Savoie ont été le théâtre, aborde cette fois, avec une égale compétence, les ravages occasionnés par la guerre dans la même région. Il apporte dans ce genre d'études la même précision, le même souci de la vérité, la même indépendance que dans ses ouvrages précédents. Les bouleversements moraux des populations l'émeuvent comme les perturbations physiques du globe et son cœur généreux sympathise avec les victimes de toutes les calamités.

D'après ses statistiques, contrôlées minutieusement, les morts du département de la Savoie s'élèvent à 9.843. Ceux de la Haute-Savoie (qui n'est pas comprise dans cette étude) atteignent environ 10.400. « Cela représente pour l'ensemble de la région savoyarde l'imposant total de 20.243 morts, soit 4.02 °/₀ sur une population globale de 502 890 habitants.

L'œuvre de M. F. Gex est du plus haut interêt, non seulement pour son exactitude, sa valeur documentaire, mais pour ses considérations et appréciations morales. C'est un bon livre. F. MIQUET.

Dictionnaire du Clergé, 2me volume (H-Z) et **Complément du Dictionnaire du Clergé,** par le chanoine C. M. REBORD. Annecy, Imprimerie commerciale, 425 à 803 pages et 490 pages,

Le commencement de cet important ouvrage était à peine connu du public que la seconde et dernière partie a été livrée à la publicité par l'Imprimerie Commerciale. C'est un chef d'œuvre de typographie aussi bien que de rédaction. On y trouve tous les renseignements désirables sur les ecclésiastiques qui ont appartenu au diocèse d'Annecy depuis 1535.

Le *Complément* présente en abondance des matériaux pour servir à la monographie des paroisses. En ne se laissant pas rebuter par les difficul-

tés d'un travail aussi ardu, M. le chanoine Rebord a bien mérité de tous les historiens ainsi que de ses confrères du clergé dont il perpétue le souvenir. Qu'il nous soit permis de l'en féliciter. F. M.

La librairie Dardel, qui depuis quelque temps multiplie ses publications sur la Savoie et nous fait la gracieuseté de nous les adresser, vient de donner **l'Histoire merveilleuse du vrai portrait traditionnel de Jésus-Christ**, par l'abbé François Talon, Chambéry, 1922, 174 pages.

C'est un ouvrage de piété qui a dû coûter de nombreuses recherches, car il est fort documenté. Il est aussi très bien présenté et sa lecture ne peut être qu'agréable et fructueuse. F. M.

Alfred Anthonioz : **Pour l'expansion française en Suisse**, Genève, 1922, 23 pages in-8°.

Notre distingué collègue M. Anthonioz (Alfred), Vice-président de la Chambre de Commerce française de Genève, a publié le compte-rendu des travaux de la Chambre de Commerce française en Suisse, pour 1921. Il passe en revue la question des représentants de commerce, des transports, le Haut-Rhône, la Gare internationale, les Douanes, les Passeports, le Tourisme, les renseignements commerciaux, etc.

Cet opuscule est très intéressant et témoigne de la vigilante sollicitude de notre collègue pour les intérêts dont il a la charge. F. M.

Bonneville et le Faucigny à travers les siècles, par Lucien Guy, 1 vol. in-12, 141 p., Annecy, Imprimerie commerciale, 1922.

Cette publication a pour auteur un débutant, un jeune, que nous voyons avec grand plaisir aborder l'histoire locale.

Enfant de Bonneville, il a étudié avec passion tout ce qui concerne son pays et il a acquis un ensemble de connaissances qui est déjà considérable. Il a lu ce qui a été publié sur la région et il en a retenu l'essentiel.

L'ouvrage comprend six chapitres : *Origines du Faucigny*, *Les rives du Faucigny et les Dauphins*, *Les princes de Savoie*, *La Révolution*, *L'Empire et la Restauration sarde*, *Le second Empire et l'Annexion*, qui nous conduisent à la page 97, où il est question des *Origines de Bonneville et de l'ancienne Cité*, (chap. VII). On pourrait reprocher à l'auteur d'avoir un peu écourté ce chapitre, sans doute pour s'être contenté d'étudier les documents imprimés.

Le chapitre VIII est consacré aux *Organisations diverses* (provinciale, municipale, militaire, judiciaire, religieuse, etc.), et il est bien traité, mais trop sommairement.

Une revue biographique des personnages illustrès et bienfaiteurs du pays nés à Bonneville complète le volume.

Quand il s'agit de créer de toutes pièces un travail sur un sujet non encore étudié, on doit tenir compte des difficultés surmontées, mais on peut espérer que, dans un second essai, l'auteur complètera son œuvre par quelques détails sur les écoles, les juges mages, le personnel ecclésiastique, les syndics et les maires, l'émigration, les biens nationaux, la situation économique, géographique et démographique, etc. Il aurait pu utiliser aussi les savants travaux de M. Marteaux sur la période gallo-romaine.

En attendant, nous félicitons M. Guy de son initiative et nous souhaitons vivement qu'il ne s'arrête pas en si bon chemin, il a tout ce qu'il faut pour réussir. F. M.

Trois essais extraits de la « Revue de Savoie », par Charles ANTHONIOZ. Ils sont intitulés : **de Prisme, Réflexions sur des mines, Châteaux de Savoie ;** ce sont des fantaisies qui révèlent le goût artistique de l'auteur et font honneur à son imagination. F. M.

BIBLIOGRAPHIE SCIENTIFIQUE RELATIVE A LA SAVOIE

Pierre TERMIER. **A la gloire de la Terre**. Paris, Nouvelle librairie nationale, 1922.

Voici un livre qui expose lumineusement les problèmes les plus passionnants de la Géologie. Cette œuvre d'un écrivain de race, d'un penseur et d'un savant de premier ordre, intéresse particulièrement la Savoie, car les nouvelles conceptions des formidables mouvements tectoniques, qui ont changé au cours des âges la face de la Terre, sont nées d'études entreprises dans nos Alpes. M. Termier a groupé dans cet ouvrage ses conférences, discours et articles résumant ses travaux personnels et précisant l'état de nos connaissances actuelles sur la synthèse des Alpes, le problème de la Méditerranée occidentale, la troublante question de l'Atlantide, les grandes énigmes de la Géologie, l'histoire des Océans, le Temps, etc.

Des éloges de savants prennent place dans ce livre : celui d'Edouard Suess, de Marcel Bertrand, un de ceux qui ont le plus contribué au progrès de la Science géologique dans les trente dernières années, l'autre d'Hippolyte Lachat, ingénieur des Mines à Chambéry qui fut, en géologie alpine, un véritable précurseur.

L'objet de *A la gloire de la Terre* est de montrer la beauté de la Géologie et de donner aux jeunes gens le goût de cette science encore pleine de mystères, où l'on rencontre à chaque pas des énigmes, ainsi que de les amener à la recherche désintéressée de la vérité.

Jean LECARME. **Expériences relatives à la marche d'un pendule et d'un chronomètre, effectuées à Chamonix et au sommet du Mont-Blanc.** C. R. de l'Ac. des Sc. 29 mai 1922.

L'auteur surmontant de grandes difficultés d'observations continues, résultant de troubles physiologiques consécutifs aux grandes altitudes et qui ont été combattus par des injections sous-cutanées d'oxygène gazeux, a séjourné à l'observatoire Vallot du 1er août au 10 septembre 1921.

M. Lecarme a déterminé pour la première fois les variations de marche d'un pendule battant la seconde à Paris, ainsi que de deux chronomètres. Il a pu calculer la valeur exacte de l'intensité de la pesanteur au sommet du Mont-Blanc.

à Paris :	lat. = 48°50		g = 980,94
à Chamonix : . . .	lat. = 45°44	alt. = 1050 m.	g = 979.63
à l'Observ. Vallot :	lat. = 45°45	alt. = 4365 m.	g = 979.08
som. du Mt.-Blanc :	lat. = 45°45	alt. = 4810 m.	g = 979,065

Les chronomètres ont subi un retard moyen de 30 secondes par jour, fait difficilement explicable, qui fait l'objet de nouvelles expériences.

M. L. R.

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

Imp. J. ABRY, 3, rue de la République, Annecy.

ACADÉMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Séance du 5 juillet 1922

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures [1].

M. Désormaux fait part de la mort du chanoine Frutaz, président de l'Académie d'Aoste, qui fut un grand ami de la France, défenseur infatigable de la langue française au-delà des Alpes, un savant historien et un homme de grand cœur. M. Miquet, au nom de la Florimontane, s'associe aux regrets exprimés par notre Collègue.

Le Président fait connaître que, sur le rapport de la Commission technique (4e section), le Conseil d'administration de la *Caisse des Recherches scientifiques* institué près le Ministère de l'Instruction publique vient d'attribuer à M. Désormaux, dans sa séance du 7 juin, une subvention de mille francs, « pour contribuer en 1922 à la publication d'une *Bibliographie méthodique des Parlers de Savoie* ». (Rapporteur, M. L. Clédat, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Lyon; secrétaire, M. Coville, directeur de l'Enseignement supérieur.) Au nom de l'Académie, il adresse à M. Désormaux ses plus chaudes félicitations.

M. J. Serand dépose sur le bureau, pour la Bibliothèque de l'Académie :

1° De la part de M. Félix Fenouillet :

Un exemplaire de la généalogie de la famille De Regard;

Un exemplaire du discours de réception à l'Académie de Savoie, prononcé par le Général Borson, au sujet de Ferdinand de Regard de Vars.

2° De la part de notre collègue, M. Lucien Guy :

Un exemplaire de son étude historique sur Bonneville et le Faucigny.

1. Sont présents : MM. Désormaux, Falletti, Flamary, Fontaine, Le Roux, Marteaux, Miquet, Nanche, Périn, H. Pfister, Ribatto, F.-M. Ritz, J. Ritz, J. Serand, V. Robert, Vulliet.
Excusés : MM. L. Pfister, F. Serand, A. Crolard, C. Faure.

3° De la part de notre collègue, M. Favre, président du Tribunal :

Une médaille en bronze de la Société d'Agriculture et de Commerce de l'arrondissement de Bonneville, pour être déposée à Montrottier.

4° De la part de notre collègue M. Eugène Laeuffer, pour l'album des membres de l'Académie Florimontane :

Une photographie de son père Frédéric Laeuffer et silhouette de Louis Revon, par L. Richet, dessinateur à la Filature d'Annecy vers 1860.

M. J. Ritz offre un manuscrit tamoul.

M. Miquet lit les analyses bibliographiques des ouvrages suivants : *Challes-les-Eaux,* par le Dr J. Vincent ; *Bonneville et le Faucigny,* par M. L. Guy ; *Trois Essais,* par M. Ch. Anthonioz.

M. Désormaux fait connaître diverses suggestions, que son récent article sur la dénomination *Mont-Blanc* a inspirées à M. le doyen Eugène Ritter. *(V. publication ultérieure.)*

M. Désormaux donne ensuite lecture d'une étude critique ayant trait à l'un des faits saillants qui ornent la vie de saint Bernard de Menthon. *(V. article séparé.)*

M. Marteaux fait une communication sur les mots *Lachat, Chaux, Cherme. (Voir article séparé.)*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 11 octobre 1922

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures [1].

Après lecture et approbation du procès-verbal de la dernière réunion, le Président prend la parole en ces termes :

Messieurs, la Florimontane, au cours des vacances, a fait une perte sensible en la personne de M. le Comte Marc de Seys-

1. Sont présents : MM. Balleydier, Buttin, A. Crolard, Croset, Désormaux, Falletti, Faure, Flamary, Le Roux, Marteaux, Miquet, Nanche, Périn, H. Pfister, L. Pfister, Rebord, F.-M. Ritz, J. Ritz, F. Serand, J. Serand, Vulliet.
Excusés : MM. Guy, Lachat, Ribatto, Sauthier-Thyrion.

sel-Cressieu, membre associé depuis 1901, décédé le 21 août 1922, au château de Musin, commune de Magnieu (Ain).

Historien, membre de l'Académie de Savoie, M. de Seyssel avait fondé à Belley la Société scientifique, historique et littéraire qui a pour nom « Le Bugey », ainsi que la Revue trimestrielle du même nom qui est l'organe de cette Société.

Il a publié : *La Maison de Seyssel, ses origines, sa généalogie, son histoire*. Grenoble, Allier, 1900-1902, 2 vol. in-f°.

Cet ouvrage magnifique contient une table des fiefs et des renseignements précis sur toutes les familles alliées aux Seyssel : il a été honoré du prix de la fondation Catte.

On doit aussi au regretté défunt un *Rapport sur le Concours de la fondation Guy* (1907) et une *Esquisse historique du Bugey* (1910). Né le 13 juin 1861, M. de Seyssel était chevalier de l'ordre des SS. Maurice et Lazare et officier de celui du Saint Sauveur de Grèce. Il fut maire de sa commune et laisse de vifs regrets auxquels nous nous associons.

Le journaux nous ont également appris la mort de M. l'abbé Laplace, chanoine titulaire de la cathédrale de Belley, président de la Société Gorini.

Né à Lyon, d'une famille originaire de Desingy, le chanoine Laplace s'était fait un nom dans le monde religieux par la publication de plusieurs ouvrages de piété, notamment : *Histoire d'une âme; Une Vocation; La Mère Marie de Jésus.*

Nous prions la Société Gorini et la famille du défunt d'agréer nos condoléances.

Je ne crois pas sortir de mon rôle en adressant le tribut de nos regrets à M. l'abbé Despois, aumônier des Sœurs de l'Immaculée-Conception, décédé à l'âge de 55 ans, presque subitement. Il cultivait la poésie et fut lauréat de divers concours, notamment de l'Académie de Savoie.

Le Président fait une communication de la part de M. l'abbé Boillot sur *des émigrants savoyards en Franche-Comté.*

Il donne ensuite connaissance d'une lettre de M. Servettaz qui, pour raisons de santé, donne sa démission de membre de l'Académie Florimontane. M. Miquet exprime les vifs regrets de la Société en faisant des vœux sincères pour le rétablissement de notre distingué confrère.

Mgr Rebord offre à la Bibliothèque Florimontane son dernier ouvrage :

Administration diocésaine : Gerbe de *notes et documents.* Annecy, impr. Commerciale, 1922.

M. J. SERAND fait part des dons reçus de nos collègues en faveur du Musée Léon Marès et de la Bibliothèque de Móntrottier :

De M. P. CROSET :

Une épée de sous-intendant militaire, du second Empire;
Une cravache sculptée, en baleine;
Un casse-tête empire;
Un fez turc, rapporté de la campagne de Crimée;
Plus de 60 brochures ou volumes divers, dont un très bel exemplaire in-folio, de l'ouvrage de Francis Wey : *La Haute-Savoie;*
Des albums historiques de Dayot; des photographies documentaires, etc., etc.

De M. FONTAINE, architecte :

3 plans de l'intérieur du château de Montrottier.

De M. NANCHE, vice-président :

Une curieuse lithographie représentant l'ancienne rue couverte de Chambéry.

De M. Francis CROLARD :

Un exemplaire, imprimé, des statuts d'une Société fondée à Annecy, en 1850, pour l'établissement d'un service de diligences, entre Annecy et Lyon, par Seyssel.

Le même a le plaisir d'annoncer que, sur l'instigation de notre vice-président M. A. CROLARD, son fils François, élève de l'Ecole des Beaux-Arts, a bien voulu exécuter une importante série de photographies de diverses parties du château de Montrottier et des principaux objets du Musée, qui seront d'une grande utilité pour l'illustration d'un guide en préparation.

De sincères remercîments sont adressés aux généreux donateurs ainsi qu'à MM. Albert et François CROLARD.

M. Claude FAURE fait la communication suivante :

Le tremblement de terre du 9 décembre 1755 a été signalé par M. J. Serand dans la *Liste chronologique des tremblements de terre observés dans le département de la Haute-Savoie (Revue Savoisienne,* 1909, pages 327 à 332), d'après un minutaire de Bovard, notaire à Duingt. Voici un nouveau témoignage sur ce tremblement de terre : il est emprunté à une lettre adressée de Thonon, le 12 décembre 1755, au Gouverneur général de Savoie, par le chevalier d'Hauteville, commandant le détachement du régiment de Chablais, en garnison dans cette ville.

« Quoique je sois très persuadé que Votre Excellence aura

eu des nouvelles du tremblement de terre arrivé le neuf du courant à Thonon sur les deux heures et trois quarts et qui a duré environ une minute, il se peut que les relations qu'a eues Votre Excellence ne seront pas aussi véridiques que celle d'une personne qui s'en est très vivement aperçu. J'aurai donc l'honneur de lui dire que je me suis trouvé le dit jour, sur les deux heures et trois quarts après midy chez le juge mage de cette ville, étant assis auprès de son feu avec sa fille et son fils, nous avons senti une secousse qui nous a fait trembler au point que nous avons cru que le plancher allait tomber, lequel craquait de tous côtés, ce qui nous a fait prendre le parti de nous sauver. J'ai été ensuite dans plusieurs maisons de la ville qui s'en sont vivement aperçu et principalement MM. de la Sainte Maison qui se trouvaient alors à vêpres et qui ont senti remuer leurs formes [1]. L'abbaye de Saint-Jean d'Aulph et l'abbaye d'Abondance ont reçu une secousse beaucoup plus sensible. Lausanne, Vevey et la Suisse, selon les nouvelles que l'on en a eues, ont aussi été beaucoup épouvantés, le tremblement y ayant été beaucoup plus sensible qu'en Chablais. » (Archives de la Haute-Savoie, C, 56.)

M. Marteaux fait une communication sur les dernières fouilles des Fins :

Plusieurs maisons ont été construites sur l'emplacement du vicus de Boutae; mais les fouilles n'ont donné que de maigres résultats. 1° Au nord du mas de Sur les Iles, de l'ancien cadastre, là où le large chemin donné à la Ville par MM. Reignier et Chappaz continue le chemin rural 10, a été découvert, sous la nouvelle maison, un mur parallèle se continuant au-delà du petit chemin SE-NO dans le mas voisin et qui paraît de basse époque. Plus bas, dans l'angle que forme l'avenue des Iles et le rural 10, confins de Cran-Gevrier, des fragments de poterie et de tuiles, sans murs, confirment que là cessait bien l'aire habitée de la petite ville dont ce rural 10 forme en quelque sorte la limite.

2° Au nord, le sol du n° 410 appartenant à M. Lacroix était resté en pré depuis plus d'un demi-siècle; maintenant, il se transforme en jardins et l'on y construit. M. Marro ayant fait élever une maison à l'angle NO de ce mas, les ouvriers ont détruit un mur et sorti des débris de poterie sans intérêt : va-

1. Sièges qui sont dans les chœurs des églises pour asseoir les prêtres, les chanoines et religieux. (*Dictionnaire de Trévoux*, Nancy, 1740, t. III, vol. 939.)

ses divers, poids mutilés, culots de scories de fer jetés hors de leur creuset d'argile et témoignant de l'existence d'une fonderie. A côté, le long du chemin rural 10, M. Sublet a ramassé dans son jardin un as de Trajan datant de son deuxième consulat, a. 98-99; puis, il a découvert le bord cimenté d'un mur ou d'une rue se dirigeant vers le carrefour des Solliers, et, en creusant un fossé près du rural 9, un petit outil en bronze que l'on croit être un instrument de chirurgie, formé d'une tige terminée, d'une part, par un renflement en olive; de l'autre, par une petite cuillère à bords droits, perpendiculaire à l'axe de la tige, fait anormal, dû sans doute à un accident; cp. *Boutae,* pl. XIX, fig. 6, 7 et, en particulier, 8.

3° Dans la partie nord du n° 400 *bis,* à 39m du rural 9, au bord d'un autre chemin dû à M. Reignier et dont l'établissement a fourni des résultats archéologiques consignés dans *Boutae,* 1er Suppl., RS, 1914, 163, le sous-sol de la maison Desbiolles a livré à 2m de ce nouveau chemin, un fort mur cimenté à la chaux grasse, orienté NE-SO, et d'un beton de salle de la fin du IIIe siècle; je n'ai recueilli, parmi les débris, qu'un fragment de pot à bandes peintes noirâtre et blanche avec, sous l'ourlet, fait rare, un nom malheureusement incomplet tracé à la pointe, I...ORA... et un fragment à glaçure rouge avec figures. libres, de la troisième période de Lezoux, représentant les jambes nues d'un homme et deux poissons qui sont probablement des thons. A 15m plus loin, c'est-à-dire à 54m du rural 9, les fouilles de la maison voisine ont mis à jour la suite de ce fort mur avec deux murs transversaux. J'ai noté un beton de chambre fait de menus fragments de calcaire blanc, reposant sur un dallage de tuiles ou de briques étendu sur un lit de cailloux roulés et que je date de la fin du IIIe siècle et aussi des panneaux peints rouge et noir. L'habitation paraissait avoir été reconstruite. En outre, le long du grand mur parallèle courait une tranchée comblée de cailloux et de tuiles extraits d'un précédent minage.

M. Faure mentionne, d'après le *Journal des Débats,* qu'un certain nombre de faux autographes de saint François de Sales furent fabriqués et mis en vente il y a une soixantaine d'années. — L'historien François Mugnier en avait d'ailleurs signalé autrefois l'existence.

M. L. Pfister fait une communication sur *Les Girod de Cluses et Thônes en Savoie et en Amérique. (V. le présent fascicule, article séparé.)*

M. Désormaux fait circuler et analyse une belle étude, fort artistement illustrée que vient de lui adresser M. Brocherel, directeur de la revue *Augusta Prætoria : Arte pastorale in Valle d'Aosta* (in-4°. Extr. du *Bolletino d'Arte del Ministerio della Publica Istruzione;* Milan et Rome, sept. 1922). Il s'agit des travaux d'art accomplis par les bergers, parfois d'une conception très primitive et d'une exécution rudimentaire, souvent aussi d'une facture déjà élégante et délicate. Il y aurait de nombreux rapprochements à établir avec l'art des pâtres savoyards. Un coffret ciselé en bois de pin, datant de 1665, est vraiment très digne de remarque. Signalons aussi de fines quenouilles pour travailler le chanvre et la laine (Cogne et Courmayeur, 1840, 1878). Quant aux figurines humaines de saint Christophe, 1910, il est curieux de les rapprocher de tel type latin vulgarisé par les Atellanes. Signalons encore. comme composition d'art pastoral valdôtain, une Annonciation, du XVIIe siècle, retrouvée dans une vieille maison en bois(« rascard ») à Mascognaz, commune d'Ayas. Tous nos compliments à M. Bocherel.

M. Désormaux rappelle, à propos de la célébration du centenaire de la découverte de Champollion, que, la même année, le fameux numismate J.-F. Tochon, d'Annecy, publiait un ouvrage intitulé : *Recherches historiques et géographiques sur les médailles des nomes ou préfectures de l'Egypte;* Paris, Imprimerie royale, 1822, in-4°.

M. Miquet lit des notices bibliographiques sur les ouvrages suivants :

Gabriel Perouse : *La vie d'autrefois à Aix-les-Bains;* L. Pfister : *L'Harmonie-Chorale d'Annecy;* Pierre de Cardone : *Le retour éternel. (V. Bibliographie savoisienne.)*

M. A. Crolard attire l'attention sur la date du centenaire de la mort de Berthollet, qui se place au 6 novembre prochain. Le Président constate que la Florimontane avait, dans sa dernière assemblée générale, décidé de commémorer ce centenaire. M. Miquet profite de l'occasion pour exposer les origines de la famille du grand chimiste ainsi que quelques points de la biographie de plusieurs de ses membres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 8 novembre 1922

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures [1].

Le PRÉSIDENT prononce l'allocution suivante :

Messieurs.

Depuis la rentrée, notre Compagnie a été cruellement éprouvée. M. Eugène LAEUFFER, industriel, est décédé à l'âge de 68 ans, le 25 octobre.

Il était président du Conseil d'administration de la Manufacture d'Annecy, président de la Société des Gorges du Fier, de la Compagnie des Bateaux à vapeur, de la Banque Commerciale d'Annecy, et membre actif de plusieurs Sociétés commerciales et industrielles qui contribuent à la prospérité de notre région. Il était aussi président du Comité des Ecoles libres où il faisait preuve d'une générosité inépuisable. Malgré sa grande discrétion, on sait qu'il était très charitable.

Partout son dévouement, son zèle et ses connaissances étaient appréciés. A la Florimontane, dont il faisait partie depuis quinze ans, nous garderons le souvenir de sa courtoisie et de son affabilité.

Nous prions Mme Eugène Laeuffer, M. Jean Laeuffer, et toute la famille d'agréer nos sincères condoléances.

L'émotion soulevée par la mort de ce regretté collègue n'était pas encore apaisée quand nous avons appris, comme par un coup de foudre, la mort de notre cher vice-président, M. NANCHE, décédé subitement chez sa sœur, à Annecy-le-Vieux, le 5 novembre.

Ses funérailles ont eu lieu ce matin même et j'ai exprimé nos regrets sur sa tombe. Je propose de lever la séance en signe de deuil.

La prochaine réunion est reportée au 15 novembre.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX,

1. Sont présents : MM. Croset, Désormaux, Falletti, Flamary, Gavard, Lachat, Lavorel, Le Roux, Marteaux, Miquet, Périn, H. Pfister, L. Pfister, Revil, Robert, F.-M. Ritz, J. Ritz, J. Serand, Vulliet.

Excusés : MM. Buttin, F. Crolard, P. d'Orlyé, F. Serand.



ISIDORE NANCHE

1850†1922

VICE-PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE FLORIMONTANE

Séance du 15 novembre 1922

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

En ouvrant la séance à 17 heures [1], le PRÉSIDENT prend la parole en ces termes :

Messieurs,

Mercredi dernier, devant la tombe de notre ami NANCHE, j'ai rendu hommage aux qualités extérieures et publiques de notre regretté vice-président, mais j'ai réservé pour l'intimité de notre séance de ce jour l'appréciation du rôle qu'il a joué dans notre Compagnie et des services particuliers qu'il nous a rendus.

Je dois rappeler ses titres :

Membre de la Société Chorale depuis 1871 et président de cette Société pendant 8 ans; membre de l'Académie Florimontane depuis 1874 et vice-président depuis 1909; membre fondateur et plus tard vice-président du Club-Alpin (section d'Annecy); membre fondateur du Syndicat d'Initiative; secrétaire de la Société d'Agriculture pendant 8 ans; secrétaire de la Société des Beaux-Arts de la Haute-Savoie; président du Cercle Musical; président d'honneur de la section d'Annecy de l'Association des Dames françaises.

Cette simple énumération suffit pour donner une idée du temps qu'Isidore Nanche a consacré aux œuvres d'utilité publique. Il était partout d'une assiduité rare, et l'on a remarqué qu'à la Florimontane il n'a pas manqué dix séances en quarante-huit ans.

Il apportait dans toutes ces Sociétés des goûts artistiques très prononcés, un amour passionné du pays natal, un esprit de camaraderie qui ne se démentit jamais et, par dessus tout, une grande expérience des hommes et des choses.

Son caractère aimable et son esprit liant nous ont valu de nombreuses recrues et des amitiés précieuses. Nos comptes-rendus relatent fréquemment des dons dus à sa générosité et

1. Sont présents : MM. Buttin, Croset, Désormaux, Faure, Flamary, Gavard, Lachat, Lacombe, Langlois, Le Roux, Marteaux, Miquet, L. Pfister, Rebord, Ribatto, F.-M. Ritz, J. Ritz, J. Serand, Vulliet.
Excusés : MM. A. Crolard, Périn, H. Pfister, F. Serand.

la soudaineté de sa mort l'a seule empêché de les compléter, comme il en avait souvent manifesté l'intention.

Dans nos discussions parfois mouvementées, il excellait à circonscrire les questions et à empêcher qu'on ne s'en écartât. Il avait la parole facile et, au besoin, le mot pour rire qui désarmait la contradiction. Il donnait souvent la note gaie, et sa présence était particulièrement appréciée dans les excursions de la Florimontane; on se rappellera toujours avec plaisir sa présidence du Semnoz (11 juin 1911) et celle de Miolans (9 juin 1912).

Pendant la longue maladie de M. Guerby, il présida la plupart des séances, et l'on peut dire qu'il fut toujours à la hauteur des circonstances. Il écrivait peu; mais on lui doit une biographie pleine de cœur du regretté peintre annécien Cabaud, dont il était l'un des élèves préférés.

Quand éclata la guerre, son dévoûment redoubla. Il employa tout son zèle au rapatriement des réfugiés et fit partie de la Commission de secours aux militaires tuberculeux.

C'était un patriote et un bon citoyen. Son souvenir nous sera toujours cher et ne s'éteindra qu'avec nous.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

Alfred Berthier : Le désaccord Veyrat-Raymond, épisode de la vie de Jean-Pierre Veyrat.

Eug. Demole : *Conjectures sur cinq deniers indéterminés du XIe siècle.* (Ext. *Rev. suisse de Numismatique,* t. XXII.)

J. Gruaz : *Le trésor d'Hermenches et les temps carolingiens.* Lausanne, 1922.

Ch. Gorceix : *Le gouf de Cap-Breton* (Ext. de *La Géographie,* avril 1922.)

Ch. Gorceix : *La Répartition des températures dans le lac du Bourget.* (Ext. *Revue de Géog. alpine,* Grenoble, 1922.)

Henri Ferrand : *Cabanes, refuges et chalets dans les Alpes du Dauphiné et de la Savoie.* (Ext. des C.-R. du Congrès de l'Alpinisme à Monaco, 1920.)

Henri Ferrand : *Société des Touristes du Dauphiné,* Histoire de quarante-cinq ans (1875-1920); Congrès de Monaco.

Léon Moret : *Revision de la feuille géologique d'Annecy; Bull. de la C. G. de Fr.,* tome XXV (1920-1921).

Giulio Brocherel : *Arte pastorale in Valle d'Aosta.* (Estratto dal *Boll. d'Arte,* septembre 1922. Milano-Rome.)

Dons des auteurs. Remerciements.

Il est procédé à la réception des envois pour les Concours de Poésie et d'Histoire de 1922. — 7 envois pour la Poésie; aucun pour l'Histoire.

Le Jury de Poésie est composé de MM. Miquet, Le Roux, Faure, Désormaux, J. Ritz, Langlois.

M. Faure donne lecture de l'article suivant du *Journal des Débats* (8 novembre 1822) :

Paris, 7 novembre. — On écrit de Douvaine (Savoie) que, depuis quelque temps, tous les chevaux de cette poste sont occupés sans relâche par le passage des étrangers qui, de France et de Suisse, se rendent par la route du Simplon à Vérone. M. le vicomte de Chateaubriand a dû être agréablement surpris en voyant l'accueil que les habitants de ce village lui ont fait à l'improviste au moment où ils entendirent prononcer son nom et pendant qu'il changeait de chevaux. Un jeune homme a présenté au nom de tous une guirlande au célèbre auteur du *Génie du Christianisme. — (Gazetta Piemontese.)*

M. J. Serand présente de la part de M. P.-E. Martin, archiviste d'Etat à Genève, des épaulettes et un schako ayant appartenu à un officier de la Brigade de Savoie, datant de 1848, époque de la campagne de Novare, offert à la Florimontane pour le Musée de Montrottier. Remercîments au généreux donateur.

La Florimontane, désireuse d'accroître les collections régionales du Musée de Montrottier, sera reconnaissante à tous ceux qui voudront bien lui offrir des objets se rapportant à l'histoire ou aux industries anciennes de Savoie.

M. Marteaux fait la communication suivante :

Certains noms de cours d'eau auxquels on est tenté d'attribuer une origine celtique pourraient bien être simplement d'origine latine. Ainsi, du vieux mot *lix, licis,* ce dernier avec *i* bref, signifiant d'abord eau, puis eau de cendre ou lessive, ont dérivé les mots *lixia* et *lixivia, de lessive,* plus tard **lixiva,* ital. *lisciva,* fr. *lessive,* et encore *lixare* ital. *lessare,* bouillir, dans lesquels *i* initial, originairement long, s'est abrégé en latin populaire. C'est de *lixia (aqua)* avec *i* bref, qualificatif désignant sans doute une eau de couleur brunâtre, que viendraient les noms de torrents la Leisse, l'un, affluent de l'Arc; l'autre, qui se jette dans le lac d'Aiguebelette et un troisième, l'Aisse, affluent du lac du Bourget, où la consonne initiale a fini par jouer le rôle d'article, car les formes anciennes donnent *flumen Lesie,* 1042, *Lessia,* 1234 (Vernier, *Dict. topog. de la*

Savoie). Il est probable qu'on doit rattacher à cette famille la Daisse, sortie des marais d'Albens, où la chute de la consonne initiale a été suivie de l'agglutination de la préposition. D'autre part, la forme masculine, *lixius*, serait représentée par le Lez, affluent du Rhône, dans la Drôme, *flumen Licii*, 640, *Lessium*, 1318 (BRUN-DURAND, *Dict. topog.)*. — Le dérivé roman *lixiarium, -aria*, lieu ou terre avoisinant un torrent dont l'eau présenterait, par exemple, à la suite de pluies, une teinte caractéristique, expliquerait les lieux-dits Laissy, Saint-André, au bord du Fier, si celui-ci ne vient pas d'un gentilice romain, et Lessy, terroir du Petit-Bornand avec lac et torrent, comme, au féminin, les Lessières, Annecy-le-Vieux, au bord du Fier et le terroir des Lessières, Saint-Martin de Belleville (Savoie), avec lac, torrent et glacier.

M. BUTTIN donne lecture d'un mémoire sur *les Eperons à l'Eglise. (V. le présent fascicule.)*

Mgr REBORD fait une communication sur le *Musicien Le Maître, à la Maîtrise d'Annecy. (V. le présent fascicule.)*

M. MIQUET donne lecture de deux articles de bibliographie savoisienne. *(V. le présent fascicule.)*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 15.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

Séance du 6 décembre 1922

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures [1].

Après lecture et approbation du procès-verbal de la réunion précédente, le PRÉSIDENT prend la parole en ces termes :

Messieurs, la Florimontane a encore éprouvé une perte très sensible, en la personne de M. Théophile Dufour, directeur honoraire de la bibliothèque de Genève, qui avait été nommé membre honoraire en 1878 et qui est décédé dans sa ville natale au mois de novembre.

Né le 4 octobre 1844 à Genève, M. Théophile Dufour avait

1. Sont présents : MM. Croset, Désormaux, Faure, Flamary, Gavard, Lachat, Lavorel, Le Roux, Miquet, H. Pfister, L. Pfister, Ribatto, F.-M. Ritz, J. Ritz, Robert, J. Serand, Vulliet.
Excusés : MM. Buttin, Langlois, Rebord, F. Serand.

fait ses études supérieures à Paris, à l'Ecole des Chartes, dont il sortit avec le titre d'archiviste paléographe (promotion du 27 janvier 1873). Sa thèse était une *Etude sur la Diplomatique royale de Bourgogne-Jura* (888-1032), suivie d'un registre des actes rodolphiens.

Licencié en droit, docteur ès-lettres *honoris causâ* de l'Université de Genève, il fut président de la Cour d'appel, vice-président de la Société des études rabelaisiennes, président de la Société d'histoire et d'archéologie, président de la Société d'histoire de la Suisse romande.

Il était commandeur de l'ordre de Sainte-Anne de Russie.

Il fut un collaborateur de la *Revue Savoisienne* et laisse de nombreuses publications bibliographiques et historiques, notamment sur J.-J. Rousseau et sur l'histoire du XVIe siècle.

Nous pouvons citer :

Notice bibliographique sur le Cavalier de Savoie, Genève, 1877;

Jean-Jacques Rousseau et Mme de Warens, notes sur leur séjour à Annecy, Annecy, 1878.

William Windham et Pierre Martel. Relations de leurs deux voyages aux glaciers de Chamonix (1741-1742), Genève, 1879.

Clément Marot et le psautier huguenot.

Notes sur le couvent de Sainte-Claire à Genève, Genève, 1879.

M. L. Dépollier offre à la Bibliothèque florimontane les années 1920 et 1921 de la *Grande Revue,* suite des séries antérieurement données par lui.

M. Fr. Crolard offre également :

L, Thiabaud. *D'Ugines à Chamonix. Histoire d'un calvaire,* Paris, Alcan Lévy;

A. Chabrand. *Vieilles coutumes et traditions briançonnaises.* Grenoble, 1900.

J. Trousset. *Voyage en Dauphiné, en Savoie et en Suisse.* Paris, Fayard.

Remercîments aux donateurs.

Le Président annonce que M. Jules Serand a obtenu une subvention de 3.000 francs sur la fondation Loutreuil, afin de poursuivre ses études, à Tamara (Iles de Los), sur les parasites atmosphériques par la T. S. F.

M. Miquet, qui fut invité comme Président de la Florimontane à faire partie du bureau de la Conférence Henry Bordeaux, dimanche dernier, à Lyon, rend compte de cette solennité dont le produit des entrées a été affecté pour moitié à l'œuvre du monument à saint François de Sales.

M. Léon Moret envoie un mémoire sur ses travaux géologiques récents dans la région d'Annecy. M. Le Roux donne, à l'aide de coupes des explications sur les intéressantes recherches de notre confère : le prolongement vers le Nord des plis du Veyrier; l'étude du Nummulitique de bordure; la structure et la nature des ondulations qui accidentent la plaine molassique jusqu'à l'axe jurassien de la montagne de la Balme-Salève. *(Voir dans le présent fascicule.)*

M. Miquet donne lecture de plusieurs analyses bibliographiques :

Le *Val d'Isère et la Haute-Tarentaise,* par F. Gex.

La Brigade de Savoie, par le baron du Bourget.

(Voir Bibliogr. Savoisienne.)

M. J. Serand rappelle que la fameuse et si populaire cravate rouge des anciens soldats savoyards a été conservée, en souvenir de la *Brigade de Savoie,* à Annecy, où elle fait encore partie actuellement de l'uniforme de notre compagnie de sapeurs-pompiers.

En terminant, M. Miquet dit une poésie, dont il est l'auteur, intitulée : *Décembre.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 8 h. 15.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance extraordinaire du 28 décembre 1922

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures [1].

L'Académie Florimontane commémore aujourd'hui le jour anniversaire de la mort, il y a trois cents ans, de son illustre fondateur saint François de Sales, gloire de la Savoie et des Lettres françaises.

1. Sont présents : MM. Adé, André, Aussedat J., Aussedat L., Blandin, Buttin, Cattin, Crolard F., Croset, Désormaux, Domenjoud, Dunand, Falletti, Flamary, Gavard, Laeuffer J., Lavorel, Le Roux, Marteaux, Miquet, d'Orlyé P., Périn, Pfister H., Pfister L., Revil, Ribatto, Richard, Ritz J., Ritz F.-M., Robert V., Roussy de Sales, Sautier-Thyrion, Serand F., Serand J., Vulliet.
Excusés: MM. Crolard A., Depollier, Ferrero, Laydernier, Marulaz, Rebord.

La photographie du portrait authentique du Saint, conservé à la Visitation de Turin, ainsi que son buste, entourés d'une décoration florale, sont exposés dans la salle des séances de l'Académie.

Devant les Florimontans venus très nombreux à cette séance extraordinaire, le PRÉSIDENT prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

Le troisième centenaire de la mort de notre saint fondateur tombe aujourd'hui. Dans plusieurs villes, on a organisé des cérémonies et même des fêtes à cette occasion :

Paris, Lyon, Marseille ont rivalisé de zèle.

A Lyon, les belles conférences de M. Henry Bordeaux ont été suivies de celles de M. l'abbé La Mache sur *Saint François de Sales et l'Enseignement professionnel.*

Dans l'église Saint-Nizier, le panégyrique du Saint a été prononcé par M. l'abbé Christiani, professeur aux Facultés catholiques. Aujourd'hui même, un autre panégyrique a été fait à la cathédrale par Mgr Rambert Faure, sous la présidence de S. E. le cardinal Maurin.

A Annecy, de superbes fêtes religieuses ont été organisées avec le concours de cinq évêques.

Il a semblé que la Florimontane ne pouvait pas s'abstenir de s'associer à ces manifestations, et c'est pour ce motif que je vous ai fait convoquer en séance extraordinaire.

J'ai prié M. Désormaux de vouloir bien nous donner, en sa qualité de professeur de lettres, non pas une conférence, dont la préparation aurait nécessité des loisirs qui n'existent pas à cette époque de l'année, mais un entretien sur l'œuvre littéraire de notre illustre compatriote.

Avec son obligeance habituelle, M. Désormaux, cependant surchargé de travail, a bien voulu nous accorder cette satisfaction. Je l'en remercie, et je lui passe la parole.

M. DÉSORMAUX fait une communication ayant trait plus particulièrement à cette question : *Saint François de Sales et l'éducation contemporaine. (Voir l'article plus loin.)*

M. Ch. BUTTIN fait circuler une rareté bibliographique : *Un Saint Gentilhomme* (saint François de Sales), par Théodore de la Rive.

Tout a été dit sur saint François de Sales. L'écrivain, le Prélat, le Saint et l'Apôtre ont été étudiés par une foule d'auteurs, et il n'est pas de vie qui ait été plus fouillée que la sienne. La bibliographie des ouvrages écrits sur lui remplirait un volume,

et, s'il est une Société à qui cette littérature soit familière, c'est assurément cette Académie Florimontane qu'il a créée et qui s'est fait un pieux devoir de rassembler tout ce qui concerne son illustre fondateur.

Il est donc bien difficile de signaler, à l'occasion du 3e centenaire de sa mort, dont la commémoration nous rassemble, une œuvre publiée à son sujet qui ne soit déjà bien connue ici. Peut-être cependant, une conférence donnée par M. Th. de la Rive, le 30 août 1908, chez la Princesse de Sayn-Wittgenstein, au château de Monabri, conférence dont il n'a été tiré que quelques rares exemplaires, a-t-elle échappé à l'Académie dans la bibliothèque de laquelle elle ne figure pas.

Son titre : *Un Saint gentilhomme,* est un programme, et le sujet, sans être absolument nouveau, vise cependant une des faces de la vie de saint François qui ont été le moins étudiées. M. de la Rive montre en lui le Savoyard si profondément attaché à sa patrie qu'il refuse, pour rester fidèle à son diocèse, les brillantes propositions de Henri IV; il montre surtout l'homme du monde dans ses relations avec ses amis et ses parents, tous d'anciennes familles de Savoie, dans sa piété simple et ouverte, formant un si frappant contraste avec la piété renfrognée et terrorisée des Jansénistes; et il le caractérise d'un mot qu'il aimait lui-même à répéter et qui le peint tout entier : « Un saint triste est un triste saint. »

On comprend, en lisant cette remarquable étude, combien ces relations ont dû contribuer à faire germer dans l'âme de saint François de Sales cette idée si juste qu'on ne peut demander à chacun que ce qu'il peut donner, et qu'on ne saurait exiger de ceux qui vivent dans le monde les mêmes pratiques de piété que de ceux qui vivent dans le cloître. C'est dans ce contact permanent qu'il a puisé les hautes leçons condensées dans ce livre admirable, son chef-d'œuvre, cette *Introduction à la Vie dévote* qu'on appela jadis le Bréviaire des gens de bien, et qu'on pourrait appeler plus justement encore une Imitation de Jésus-Christ pour gens du monde.

M. le Chan. Lavorel fait une communication sur *Saint François de Sales et la Florimontane.*

Un auteur vient d'écrire une étude critique sur saint François de Sales et son œuvre. Pris à l'improviste, je ne pourrai étudier ce travail intéressant. Je n'en veux retenir que le mot par lequel le savant auteur caractérise l'Académie Florimontane.

Ce fut « météore », dit-il, comme si François de Sales n'avait point pensé faire chose durable [1].

L'Académie Florimontane ne fut pas un météore. Son programme était vaste comme les programmes des Universités. Il touchait à tout ce que l'on enseignait alors.

L'Académie groupa autour d'elle, bien vite, l'élite des gens d'Annecy et des environs. Placée sous la présidence plus ou moins effective de Henri de Savoie, duc de Nemours, elle rassembla, sous la présidence réelle du saint Fondateur et de son bras droit, l'éminent Antoine Favre, Claude Vaugelas, Honoré d'Urfé, Nouvellet, et toute une jeunesse qui put se croire, à Annecy, dans l'Athènes de la Savoie.

Ce ne fut pas un météore. Et les choses marchèrent pendant six ans, 1606 à 1612.

Mais il est dans l'histoire des institutions d'inévitables vicissitudes. En 1612, Antoine Favre est appelé à Chambéry pour présider le Sénat de Savoie. Déplanté d'Annecy, dès lors, il cède son hôtel, au 18 de la rue Sainte-Claire, — s'il portait déjà ce nom et ce numéro, — à saint François, qui, ainsi que le Maître, n'avait pas à lui une pierre pour reposer sa tête.

François de Sales, en ses moments perdus, écrivit dans cette maison le *Traité de l'Amour de Dieu.*

Mais, privé d'Antoine Favre, on conçoit qu'il n'eut pas le loisir nécessaire pour continuer ses soins à la *Florimontane.*

D'ailleurs, son ministère s'élargissait. L'administration de son vaste diocèse lui prenait son temps. Bientôt, le duc de Savoie le chargea d'accompagner son fils à Paris pour le mariage de la princesse Marie-Christine. Il fut treize mois absent, prêchant, confessant, dirigeant les âmes dans la grande ville, sans négliger ses devoirs à la Cour. Il ne pouvait plus être question de la *Florimontane.*

D'autres raisons pourraient être données encore pour expliquer la cessation momentanée de cette Société.

Mais elle ne fut pas un météore. Elle brille aujourd'hui.

M. Le Roux montre un document inédit, conservé au Musée d'Annecy, écrit entièrement de la main de saint François de Sales et daté du 16 août 1604 : Indulgence accordée aux fidèles récitant un *Pater* et un *Ave* devant un oratoire du Châtelard en Bauges.

M. Gavard dit, au sujet de l'Iconographie du Saint :

Un curieux travail serait à faire pour le fervent de saint

1. Le P. L. Sempé, S. J., *Saint François de Sales.* Toulouse, 1922.

François de Sales, chercher les tableaux, les statues, les médailles, les gravures qui donnent la figure de notre Saint fondateur, ou bien essayer de compter les églises, chapelles qui lui sont dédiées en Europe, en Asie, en Amérique, jusque dans les îles perdues de l'Océanie? Ne parlons que des statues.

Si la statuaire religieuse de saint François de Sales est immense, si les représentations de l'Evêque de Genève en stuc, en marbre, en métal, sont innombrables, les statues que j'appelle civiles, c'est-à-dire érigées sur des routes, des places publiques, en dehors des édifices religieux ou des propriétés particulières, sont bien rares, beaucoup plus rares toutefois que les projets souvent émis et nullement réalisés, hélas! d'honorer par un monument public le grand homme qui est la gloire d'Annecy et de la Savoie.

La première statue de saint François de Sales est, à ma connaissance, celle élevée à Viuz-en-Sallaz, le 28 juin 1896. C'est une statue monumentale de 2 m. 30, en fer bronzé, sortie des ateliers de Froc-Robert, à Paris. Sur un gracieux promontoire qui domine la vallée, près de la route de grande communication de Bonneville à Thonon, exhaussé par un magnifique socle de granit de 4 m. d'élévation, dans un ensemble bien harmonisé, le Saint, debout, un livre dans une main, une plume dans l'autre, semble regarder les ruines de son château de Thy. Car la terre de Sallaz ou le mandement de Thy était un fief de son évêché, enclavé dans le Faucigny, et le dernier vestige de la souveraineté temporelle des princes-évêques de Genève, après la réforme. Ainsi l'on comprend ce que notre Saint voulait dire lorsque, le 20 juillet 1607, il écrivait à Madame de Chantal : « Je suis ici à Viuz, qui est la terre de mon évêché », et l'on excuse les descendants des hommes liges du plus débonnaire des seigneurs féodaux d'avoir osé graver en 1896 sur le socle de pierre du monument cette inscription : *A notre compatriote.*

La seconde statue, aussi grande que celle de Viuz, la même exactement, a été hissée par les paroissiens de Lullin, là-haut, sur le mont Forchet, à 1545 mètres d'altitude. M. Henry Bordeaux, avec la plume que vous savez, a raconté dans les journaux de l'époque cette belle audace du curé Gaillard et la rude endurance des robustes gars qui finirent par dresser, sur le plus beau socle qui se puisse rêver, en face du Léman, de Thonon, des Allinges, le lourd bloc de métal. Ce tour de force fut accompli le 21 septembre 1898, deux ans après l'érection de la statue de Viuz-en-Sallaz.

Une troisième statue — toujours le même modèle — mesurant 2 m. 30 comme les précédentes, fut installée quelques années plus tard sur le frontispice de la nouvelle église de Thorens. Peut-être donc devons-nous la considérer comme une statue d'église et ne pas en tenir compte dans notre nomenclature.

La statue qui doit orner la Place au Bois et dire au monde la vénération de l'Académie Florimontane, de la ville d'Annecy, de la Savoie, de la France pour le plus illustre des enfants de nos montagnes, n'aura pas la priorité, comme celle de Viuz, ni le prestige du socle du Forchet, mais elle l'emportera par sa forme artistique et sa magnifique grandeur. Puisse-t-elle se montrer bientôt à tous les regards!

ADRESSE

La Société d'Histoire de Maurienne, réunie en séance le vingt-décembre mil neuf cent vingt-deux, désirant s'associer dans la mesure du possible aux fêtes célébrées à Annecy à l'occasion du troisième centenaire de la mort de saint François de Sales, adresse à l'Académie Florimontane, gardienne vigilante de la gloire de notre illustre compatriote, l'expression de son respectueux hommage à la mémoire vénérée de l'Apôtre du Chablais qui a su allier l'ardeur du zèle à la charité qui gagne les cœurs, du savant théologien proclamé Docteur de l'Eglise, du fondateur de la première Académie de langue française, de l'écrivain à la fois profond et gracieux dont les œuvres, toujours plus appréciées, constituent le plus beau fleuron du patrimoine littéraire de notre Savoie.

Pour copie conforme :

Saint-Jean de Maurienne, le 28 décembre 1922.

Le Président,

A. Gros.

SAINT FRANÇOIS DE SALES

Allocution prononcée
à l'Académie Florimontane, par M. J. DÉSORMAUX, vice-président,
le jour anniversaire de la mort de son Fondateur.

Monsieur le Président,
Messieurs et très honorés Confrères,

Le 27, le 28 décembre 1922 : quelles dates mémorables! Hier, c'était l'un des plus admirables savants qui aient honoré la France et l'humanité; aujourd'hui, c'est une « gloire des lettres françaises », et c'est aussi le grand évêque, le saint, tout rayonnant de charité, de bonté, dont nous exaltons la mémoire.

Hier, à l'aube, il me semblait percevoir l'émoi, joyeux et austère à la fois, des cloches franc-comtoises. De Dôle et d'Arbois nous venait cette bonne nouvelle : Il est né, voilà cent ans, le grand Français, le génial savant, qui a si magnifiquement pratiqué les plus sereines vertus de notre race : l'amour du bien, la poursuite invincible du vrai, l'absolu désintéressement. Alors, dans un élan de ferveur patriotique, d'admiration et de reconnaissance, j'adressai à la mémoire de Pasteur l'humble hommage d'un Français inconnu, en associant à ma gratitude celle de ma famille et de cette famille plus grande que sont pour moi nos élèves.

Aujourd'hui, les fêtes que célèbre notre cité, cette assemblée extraordinaire de notre docte Compagnie, rappellent à nos concitoyens quelle place saint François de Sales n'a cessé de tenir, depuis trois cents ans, non seulement dans la vénération des fidèles, mais encore dans l'admiration des lettrés et des « honnêtes gens » de tous les partis [1].

Parler de saint François de Sales à Annecy, au sein de cette Académie dont il fut avec le Président Favre l'illustre fondateur, en ce moment où tant de voix éloquentes magnifient l'apôtre, le docteur, le saint, quelle témérité, ou plutôt quelle imper-

1. Aussi dirons-nous volontiers, avec le critique liminaire de la *Revue des Deux Mondes* (15 déc. 1922) : « La littérature française a presque autant de droit que l'Eglise à s'associer à cette commémoration. »

tinence! Aussi quand notre estimé Secrétaire perpétuel vint me prier, au nom du Comité, de prendre la parole en ce jour de solennelle commémoration, c'est un refus, un refus absolu, que j'opposai tout d'abord à l'appel de sa sympathie. Et j'avais pour cela de multiples raisons, et les plus légitimes. Notre Président voulut bien insister. Je ne pus, malgré tout, me dérober plus longtemps. « Un devoir », disait-on. Aurais-je fui devant un devoir? Et voilà pourquoi, Messieurs et chers Confrères Florimontans, vous écoutez aujourd'hui cette allocution, hâtivement improvisée. Votre amicale courtoisie excusera volontiers ce qui serait trop sommaire dans les réflexions que j'ai l'honneur de soumettre à votre bienveillante attention.

Permettez-moi d'ajouter encore un mot à cet exorde déjà long. J'ai proposé, il y a un an (peut-être ne l'avez-vous pas oublié?) de convoquer à Annecy, pour ces fêtes du tricentenaire, un Congrès de toutes les Sociétés savantes de la Savoie et des régions limitrophes. J'ignore pour quel motif ce projet n'a pas eu le succès qu'il méritait. Quelle plus belle occasion de réunir dans notre cité les hommes éminents ou distingués que nos Sociétés savoisiennes comptent en si grand nombre? Ils seraient venus de toutes les régions de la Savoie, et nous aurions vu s'unir à ces lettrés, à ces savants, les délégués de la Bresse et du Bugey, du Lyonnais et du Dauphiné, comme aussi de la vallée d'Aoste et de la Suisse romande. Ces réunions si cordiales d'Annecy, de Talloires, d'Aix-les-Bains, sont parmi les plus réconfortants souvenirs que je me plaise à évoquer. Je révois et je salue avec respect quelques-uns des admirateurs fervents de saint François de Sales : c'est, à côté de MM. F. Mugnier et F. Descotes, l'ascétique figure du R^d^ Dom Mackey, MM. Florimond Truchet et le comte de Seyssel, les chanoines Frutaz et Truchet, et ce magnifique soldat, ce noble Savoyard que fut le général Borson. Ceux-là ne sont plus, mais ils ont transmis à d'autres le flambeau. Puissions-nous les trouver réunis bientôt ici-même, les successeurs de ces hommes éloquents ou diserts, le jour où l'Académie Florimontane, achevant la tâche entreprise et triomphant de toutes les difficultés dont elle fut si souvent compliquée, aura la joie de voir enfin s'élever sur une place publique d'Annecy la statue que nos concitoyens devront à sa généreuse initiative.

Mais, sous le patronage de ces travailleurs éminents, de quel sujet m'entretenir avec vous? De saint François, que reste-t-il à dire que l'on n'ait cent fois répété, souvent même en termes

excellents? Après tant d'études pénétrantes, de panégyriques émus, après MM. Rébelliau, Fortunat Strowski, Henry Bordeaux, et cette magnifique édition, véritable titre de gloire pour les Religieuses de la Visitation, pour ceux qui l'ont dirigée ou qui la conduisent à bonne fin? L'influence de saint François sur notre littérature? Le beau sujet, qui me fut proposé; mais en combien de volumes? Sujet traité d'ailleurs maintes fois. Or vous n'exigez pas qu'en vous parlant de saint François on reste aussi banal que superficiel. Restreignons la matière. Saint François et la critique littéraire? Trop vaste encore. Que de jugements spécieux ou hâtifs dont il faudrait faire un examen judicieux et impartial! Réduisons toujours. Et voici qu'en se limitant la question devient plus précise et peut-être à la fois plus neuve et plus modeste. S'il était nécessaire de donner un titre à cette allocution, ce pourrait être : Saint François de Sales et l'éducation moderne. A défaut d'érudition, je puis faire appel à mes souvenirs, j'allais dire à mon expérience, déjà longue, puisqu'elle compte plus de trente années d'enseignement, presque toutes écoulées dans cette petite cité de Nessy qui, aujourd'hui comme au temps de saint François de Sales, a su conserver tant de charme.

La pédagogie? Tout le monde en parle, et presque tout le monde à l'heure actuelle a son projet de réforme, projet excellent, à coup sûr très supérieur au projet du voisin. Il n'est pas jusqu'à un romancier d'origine flamande qui ne trouve exécrables nos histoires de la littérature française et nos recueils de morceaux choisis. Incomplets, démodés, bons au pilon, à défaut de pilori! Hé quoi! nul extrait de M. Barbusse, pas plus que de Barbey d'Aurévilly! Aucun des petits maîtres de la pensée contemporaine, de ces grands artisans du style moderne! En revanche, combien d'obscurs génies remplissent de leur fatras des feuilles et des feuilles! Mieux vaudrait la candeur d'une page immaculée! D'ailleurs que de saints dans les allées de ces cimetières! Voyez : après saint François de Sales, c'est Saint-Evremond, c'est Saint-Simon; jusqu'à Sainte-Beuve! En vérité, je vous le dis : bourgeois, désuets, tous ces manuels de l'enseignement secondaire. Tous suspects de cléricalisme!

J'ai suivi cette campagne avec une curiosité amusée. Et, puisqu'on veut bien me demander mon sentiment sur saint François de Sales, j'ai voulu me rendre compte de la place que lui réservaient ces manuels littéraires ou ces recueils d'extraits, « d'où venait tout le mal ». En les confrontant, du moins

ceux que je possède, une cinquantaine environ, j'ai été conduit tout naturellement à me demander quel était le rôle attribué dans l'éducation contemporaine à ce guide éminent de la « vie intérieure ».

Cette place, je l'avoue, et ce rôle sont au premier abord assez restreints. Saint François de Sales, bien que plus d'un tiers de sa vie, et le plus important, appartienne au XVIIe siècle, est classé toujours parmi les écrivains du XVIe. Ce n'est pas sans raison, mais il est inutile de dire ici pourquoi. L'étude de la littérature française au XVIe siècle relève de la classe de seconde. On procède à l'aide de textes choisis, groupés autour d'une idée directrice, replacés dans leur milieu, expliqués et commentés. Une des questions ainsi traitées sera naturellement : L'expression des idées ou du sentiment religieux, de Calvin à saint François de Sales. Pour me borner au dernier de ces théologiens, de quels textes seront le plus souvent déduites les notions essentielles qui resteront gravées dans la mémoire de l'élève? Il serait fastidieux de vous imposer l'énumération de mes statistiques. Je me bornerai à constater que les extraits choisis sont peu nombreux et peu variés. Ici, c'est une lettre, par exemple celle que l'Evêque de Genève adressa d'Annecy, le 27 mai 1610, à M. Deshayes, sur l'assassinat de Henri IV. Elle est très belle, bien qu'un peu verbeuse et grandiloquente. C'est un raccourci d'oraison funèbre et même de sermon. Comme le fera plus tard Bossuet, saint François ne manque pas l'occasion, en commentant cette « grande et terrible leçon », de s'incliner devant Celui qui règne dans les cieux et se glorifie de faire la loi aux peuples comme aux rois. Excellent thème de comparaison, non seulement avec Bossuet, mais, si l'on a quelque loisir d'insister sur les évènements historiques, avec la lettre de Malherbe sur le même sujet, peut-être aussi avec une scène de *La Maréchale d'Ancre,* d'Alfred de Vigny. Si l'on professe à Annecy, on pourra de plus comparer l'émotion de l'Evêque, à qui Henri IV témoignait la plus profonde estime, avec les sentiments de ce petit bourgeois de la même ville, mis en lumière par le regretté F. Mugnier. Ce sont aussi quelques pages tirées de l'*Introduction à la Vie dévote :* la bouquetière Glycera, les abeilles, les petites vertus, quelques autres encore [1 *bis*].

1 *bis*. Question de mesure avant tout, ou de proportion. Naturellement ces extraits sont plus étendus et plus nombreux dans les *Recueils* consacrés exclusivement au XVIe siècle, par exemple celui de E. TALBOT, ou celui de DARMESTETER et HATZFELD.

C'est peu, dira-t-on, d'autant plus que la *Vie dévote* ne figure pas parmi les œuvres inscrites aux programmes comme textes à expliquer (qu'il s'agisse du baccalauréat, de la licence ou de l'agrégation). Pourquoi ne publierait-on pas, comme j'en ai jadis émis le vœu, à l'usage des maîtres et des élèves, un petit recueil de morceaux choisis de saint François? Cette anthologie serait exquise.

En attendant, si le maître connaît bien sa tâche, quelques extraits pourront suffire à éveiller la curiosité de l'élève. Or, on l'a dit avec raison, en matière d'éducation, ce qu'il y a de plus important, c'est l'éveil. Guidé par le maître, l'élève voudra confronter ses réflexions personnelles avec celles de son manuel d'histoire littéraire; s'il est intelligent et laborieux, il ne s'en tiendra pas à quelques notions. Devenu bachelier, il sait combien il ignore; (il le saura mieux encore un demi-siècle après). Mais il aura du moins « appris à apprendre ». Alors peut-être aura-t-il le désir et le loisir d'approfondir l'étude de ces chefs-d'œuvre des siècles passés qui sont, mieux que les fantaisies d'un Barbey d'Aurévilly ou les facéties de nos esthètes, l'honneur de l'esprit français et la gloire de notre littérature. *L'Introduction à la Vie dévote* est du nombre.

Mais quel attrait et quelle utilité un jeune homme de notre époque trouvera-t-il à bien pénétrer cet ouvrage? En quoi des propos, qui devaient former une femme du monde à la méditation d'une vie qui diffère si complètement de l'existence actuelle, peuvent-ils intéresser une génération qui a vu se déchaîner sur le monde entier le plus épouvantable des cataclysmes, bouleversant jusqu'à sa foi en l'avenir de la science et au progrès moral d'une grande partie de l'humanité?

Pourtant même après l'horrible guerre, il y aurait profit pour notre jeunesse, que sollicitent tant d'attractions matérielles ou grossières, à fréquenter le doux mystique. Avec lui l'imagination se joue en de riants pourpris. Né, comme l'écrivait Nisard, « parmi les grands spectacles de la nature alpestre, élevé en Italie (ce qui est moins exact), il avait la mémoire remplie de toutes ces images de la grandeur et de la bonté de la Providence..... Il égaye sa piété par mille ressouvenirs de la vie des champs, des troupeaux, des abeilles, des vignes plantées parmi les oliviers, des oiseaux qui nous provoquent aux louanges de Dieu. » Il est bon, il est doux, au milieu des tristesses de l'heure présente, que la voix des François d'Assise et des François de Sales se répercute ainsi d'âge en âge, pour adoucir ou pour ré-

conforter l'humanité. Si nos élèves, ce qui n'est pas à craindre, pouvaient rester insensibles au charme de leur terre natale, saint François se chargerait au besoin de leur rappeler combien ils sont favorisés. En relisant quelques vers de Musset, ils seront tout étonnés d'y retrouver comme un écho lointain de la mystique franciscaine. Echo lointain, ai-je dit. Qui saura jamais la délicatesse enclose, dès la prime enfance, dans le cœur de nos grands poètes par des mères ou des aïeules pieuses?

Dites-moi, terre et cieux, qu'est-ce donc que l'aurore?
Qu'importe un jour de plus à ce vieil univers?
Dites-moi, verts gazons. dites-moi, sombres mers,
Quand des feux du matin l'horizon se colore,
Si vous n'éprouvez rien, qu'avez-vous donc en vous
Qui fait bondir le cœur et plier les genoux?

Est-ce à dire que tout soit parfait dans ces œuvres où s'égaie librement une imagination aussi gracieuse que féconde? Pour la *Vie dévote,* M. le chanoine Servettaz, le digne aumônier de notre Lycée, à qui nous venons de rendre les derniers devoirs, s'est plu à cueillir avec les fruits, les fleurs et les fleurettes. Peut-être ces dernières s'épanouissent-elles en trop grande abondance. Depuis l'aube du XVIIe siècle, notre goût s'est affiné. La profusion des images et des comparaisons risque d'éblouir notre vue. Il en est de la *Vie dévote* comme des *Essais* de Montaigne, que saint François lisait et dont il aimait le style. Ces images ne sont pas toujours très heureuses. J'ai peine à croire que saint François ait prononcé cette phrase, relevée dans le *Panégyrique du duc de Mercœur* : « Le Croissant de Mahomet grossissait si fort qu'il semblait vouloir se rendre pleine lune. » C'était le goût de l'époque. Malherbe est loin d'y échapper toujours, N'oublions pas que le marinisme infectera pendant près d'un demi-siècle la littérature française. La préciosité va remplacer l'humeur grossière du temps de la Ligue, ce qui après tout ne fut pas un si grand mal. Ce sont là des vétilles, et l'esprit même peut s'aiguiser à la critique en reconnaissant ce qu'il y a parfois de raffiné et de subtil dans les œuvres morales de saint François comme aussi dans ses controverses.

Bref, l'impression d'un jeune homme du XXe siècle, façonné par la culture à la fois scientifique et littéraire qu'exigent les besoins de notre époque, aussi éloigné des niaiseries de M. Homais que des subtilités quintessenciées d'un des Esseintes, pourrait bien ne pas trop différer de l'appréciation de ce petit

bourgeois parisien, contemporain de la *Vie dévote*. C'est Pierre de l'Estoile qui nous l'a transmise dans son *Mémoire-Journal* [2] : « Des choses superstitieuses, il en trouve encore certes, étant quelque peu « libertin », dans ce nouvel écrit de l'évêque de Genève; mais combien en revanche « de bonnes choses, saintes et vraiment dévotieuses, pleines de grande consolation et édification ».

Aussi bien, comme ce petit bourgeois, qui avait du cœur et ne manquait pas de jugement, à mieux connaître l'œuvre de saint François de Sales, notre jeunesse peut accroître son imagination, affiner sa sensibilité. Elle y trouverait un profit plus estimable encore.

L'auteur de la *Vie dévote* est surtout, je l'ai dit, un guide de la vie intérieure. Selon quelle direction va-t-il nous conduire? Pourrons-nous encore le suivre, sinon avec le zèle enthousiaste d'une Philotée, du moins avec la certitude que notre âme, en écoutant ses conseils, « s'élargit » et « s'emplit », aussi bien qu'elle se purifie?

Le plus grand bienfait peut-être de cette « direction spirituelle », c'est de nous habituer à la réflexion morale, à l'examen quotidien de nos actes. Certes les stoïciens l'avaient déjà fait. Les lettres de Sénèque à Lucilius sont comme autant d' « introductions » abrégées à la vie philosophique. Mais que de grâce et de séduction dans les conseils de saint François! Pour lui, comme pour Montaigne, la vertu n'est pas juchée au sommet d'un roc inaccessible; on peut y parvenir par des sentiers moins rudes et des allées doux-fleurantes. Comme il est loin du morne et décevant rigorisme, le théologien qui donnait à Madame de Chantal cet admirable conseil : « Tenez votre cœur au large, ma fille, vivez, joyeuse et courageuse! » Précepte ainsi résumé et généralisé, dans la *Vie dévote* : « En tout, et toujours, l'esprit juste et raisonnable! » Justesse et raison, douceur et modération, voilà bien, selon moi, les caractéristiques de cette « direction morale ». Ce qui la distingue, c'est l'alliance très judicieusement tempérée de la sensibilité, du bon sens, de la raison. Saint François a la fermeté d'un Bossuet, les effusions d'un Fénelon, sans que son mysticisme risque de s'égarer dans les chimériques visions de ce qui sera le Quiétisme. Il eût paternellement réprimandé Madame Guyon, qui

2. Ed. Monmerqué et P. Paris. — Fév. 1610. — Cité par M. Rébelliau, in *Hist. de la Litt. fr.*, publiée sous la direction de M. Petit de Julleville, t. III, p. 399.

viendra plus tard « rêver », suivant le mot de Michelet, au Monastère de la Visitation d'Annecy. Et pourtant, s'il se fût appliqué à endiguer les *Torrents*, il n'aurait éprouvé ni les tristesses, ni les inquiétudes ou les angoisses d'un Pascal. Le Christ qu'il vénère et qu'il invoque embrasserait sur son cœur l'humanité entière, loin de rétrécir son étreinte, comme s'il voulait en un geste suprême rejeter ceux qui n'ont pas au front le signe des élus, ceux que la prédestination a marqués de toute éternité pour être les éternels réprouvés. C'est le Christ de pitié, de tendresse et d'amour, celui que dressera le poète Verhaeren au milieu de la salle d'hôpital où lentement agonisent les blessés de la guerre :

> Le Christ aux larges bras, le grand Christ d'espérance
> Semblait sortir de l'ombre et planer sur les maux.....

Si les théologiens du XVIIe siècle avaient suivi la voie de saint François de Sales, que de querelles eussent été épargnées à l'Eglise, que de troubles à l'Etat! Un jour le pape Paul V invitait l'évêque de Genève à délibérer sur cette question si épineuse de la grâce, qui va déranger tant de cerveaux, faire écrire tant de sottises. Saint François décline cet honneur périlleux. « Il vaut bien mieux, disait-il, s'attacher à faire un bon usage de la grâce que d'en former des disputes. » Mais ni le grand Arnauld, ni la Sorbonne, ne devaient écouter la leçon.

Après avoir approfondi quelques extraits substantiels des ouvrages de saint François, nos jeunes lecteurs voudront mieux connaître la vie de celui qui, avant le précepte fameux, fut tout autre chose qu'un « auteur ». Ils n'y trouveront rien pour refroidir leur admiration. Les historiens les plus scrupuleux exaltent la bonté de François de Sales, sa douceur, sa modestie. Je me bornerai à citer quelques traits : ils suffiront à mettre en relief ces aimables vertus qui lui ont gagné tant de cœurs, qui doivent maintenant encore lui attirer tant de fervente sympathie. Ces traits sont connus de tous ceux qui ont un culte pour saint François; mais il convient de les rappeler ici comme un très humble hommage rendu à la mémoire de l'illustre fondateur de notre Académie. Les deux premiers sont tirés textuellement de l'ouvrage intitulé : *Saint François de Sales peint par les Dames de la Visitation.....* [3]

« Un commandeur de Malte l'avait vivement sollicité d'ac-

3. Par M. DELORME, principal du Collège de Saint-Chamond; Lyon, 1840. p. 127.

corder un bénéfice à un ecclésiastique de ses amis. Il apprit que le saint évêque avait jugé son protégé indigne de remplir les fonctions de curé et l'avait définitivement refusé. Alors, plein de colère, il entra brusquement et insolemment dans la chambre du Prélat, s'emporta en reproches, en menaces et en injures. Notre Saint l'écouta, son bonnet à la main, quoique le commandeur eût son chapeau sur la tête. Lorsque celui-ci eut fini son injurieux discours, il sortit brusquement sans donner au Saint le loisir de dire une seule parole. Les témoins de cette scène en furent indignés, et dirent qu'il fallait demander raison d'un semblable procédé; le Saint leur imposa silence : *Je dois au contraire*, leur dit-il, *savoir bon gré à cet homme de m'avoir ôté la parole et la peine d'opposer les raisons de la justice aux emportements de ses désirs.....* »

Et voici à l'usage de certains candidats, trop enclins à substituer au mérite le poids d'inutiles sollicitations : « Un prêtre ignorant se présenta au concours pour obtenir un riche bénéfice. Il avait pour toute capacité une multitude de lettres de recommandation, de la part du Prince et des Grands de la cour : le saint Prélat lui dit doucement que tout cela était bon et digne de respect, mais que son ignorance était un obstacle invincible, qu'il ne pouvait pas lui imposer un fardeau qu'il était incapable de porter. Cet ecclésiastique se voyant ainsi renvoyé, entra dans une si grande colère, qu'il n'y eut sortes d'injures ni de menaces qu'il ne vomît contre son pasteur. Celui-ci ne répondit pas un mot, il se contenta de lui dire : *Monsieur, retirez-vous doucement, c'est la passion qui parle; une autre fois ce sera la raison.*

Le lendemain, lorsque le saint Prélat était dans sa stalle au chœur pour dire l'office, cet homme emporté fut assez hardi pour lui présenter un libelle diffamatoire : il le prit avec bonté et le mit dans sa poche. Depuis ce jour, il s'appliqua soigneusement à servir cet homme, et finit par le gagner à force de patience et de bienfaits. Cette héroïque bonté fit passer en proverbe que *pour être favorisé de François de Sales, il fallait lui faire du mal ou lui dire des injures* [4]. »

Quant à son humilité, voici encore deux anecdotes. La première est rapportée par le P. Binet. Je la recueille dans la biographie bien connue de l'abbé Hamon [5] :

« N'êtes-vous pas étonné, disait saint François à un de ses amis, de voir tous ces bons Parisiens venir m'entendre, moi qui

4. *Ibid,* p. 129.
5. T. II, p. 202.

ai la langue si épaisse, les conceptions si basses, les sermons si plats? — Pensez-vous, lui répondit ce digne ami, que ce soient les belles paroles qu'ils cherchent en vous? Il leur suffit de vous voir en chaire; votre cœur parle par vos yeux et votre bouche; ils ne vous verraient faire qu'une courte prière, ils seraient contents..... »

Quel témoin plus digne de foi que saint Vincent de Paul? Ecoutez-le parler du grand évêque, dans une lettre devenue classique, car elle figure dans plusieurs manuels littéraires ou recueils de correspondances du XVIIe siècle. Elle est datée de Paris, 26 novembre 1655, et adressée à M. Martin, supérieur, à Turin [6].

« Feu Mgr de Genève entendoit bien cela. La première fois qu'il prêcha à Paris, le dernier voyage qu'il y fit, on courut à son sermon de toutes les parties de la ville, la cour y étoit, et tout ce qui pouvoit rendre l'audition digne d'un si célèbre prédicateur. Chacun s'attendoit à un discours selon la force de son génie, par lequel il avoit coutume de ravir tout le monde; mais que fit ce grand homme de Dieu? il récita simplement la vie de saint Martin, à dessein de se confondre devant tant de personnes illustres, qui eussent fait enfler le courage à un autre. Il fut le premier à profiter de sa prédication par cet acte héroïque d'humilité.

Il nous raconta cela bientôt après, à Mme de Chantal et à moi, et il nous disoit : « Oh! que j'ai bien humilié nos sœurs, qui s'attendoient à ce que je dirois merveilles en si bonne compagnie! Une telle, qui s'y est trouvée, parloit d'une demoiselle prétendante, qui fut depuis religieuse, qui disoit pendant que je prêchois : Voyez un peu ce maroufle et ce montagnard, comme il prêche bassement! il falloit bien venir de si loin pour nous dire ce qu'il dit, et exercer la patience de tant de monde. »

Lettre bien digne du plus humble et du plus vénérable des saints; bien digne aussi de celui qui devait écrire, peu de jours avant sa mort, le 19 décembre 1622 : « Plus je vay avant dans la voye de cette mortalité, plus je la treuve mesprisable [7]. »

Voilà, dira-t-on peut-être, des traits admirables. Humilité, douceur, charité, vertus chrétiennes, qui méritent d'être offertes en exemple à tous, surtout aux plus élevés; vertus trop ra-

6. Cf. LANSON, *Choix de lettres du XVIIe siècle*, p. 33.
7. *Œuvres de saint François de Sales*, éd. de la Visitation, t. XX, Lettre MCMLXI, p. 395.

rement pratiquées. Mais n'y a-t-il pas une ombre au tableau? Et la mission du Chablais? Le futur saint n'a-t-il point fait appel au bras séculier pour contraindre les huguenots de cette province à revenir aux croyances de leurs pères? Qu'ils soient bannis de leurs terres, nous dit-on, qu'importe? pourvu qu'ils ne le soient pas du royaume des cieux. Je ne sais si elle est exacte, la parole qu'on lui attribue. Le serait-elle, « non saeculi nostri », comme l'écrivait Trajan à Pline le Jeune, qui demandait l'avis de l'empereur sur des libelles anonymes dénonçant les chrétiens. Ce n'est pas de notre temps! Mais, au siècle même de Sébastien Castellion et de Michel de l'Hôpital, comptez les adeptes de la tolérance.

Avec la certitude absolue d'avoir pour soi la vérité, un prêtre, un prélat, pouvait-il admettre « l'erreur », pouvait-il la « tolérer »? Du moins, saint François de Sales fut tout le contraire d'un persécuteur. Il touche, il convainc, il persuade : voilà ses armes. Dans la petite cité qui lui servait de résidence, l'évêque et prince de Genève ne vit jamais rougeoyer d'une lueur sinistre le bûcher d'un Michel Servet.

Car, sans parler des divergences dogmatiques si profondes, mais qu'il m'est interdit d'examiner ici, ce qui creusera toujours un abîme entre Calvin et saint François de Sales, c'est que le second eut une vertu exquise entre toutes, la bonté. Elle manqua totalement au premier. « Loin de nous les héros sans humanité! » proclamait le plus éloquent des orateurs. Voilà pourquoi..... Mais ici je m'arrête. Je crains de froisser peut-être, sans le vouloir, les convictions de l'un de nos Confrères.

Oui, saint François de Sales fut bon. — Sans rechercher le paradoxe, on a pu jadis écrire toute une thèse sur ce sujet : « Saint François de Sales apôtre de la liberté religieuse et de la raison. » Combien je préfère lire, entre les pages toutes vibrantes de ses admirateurs, celles qui exaltent sa bonté!

Quand les parallèles étaient à la mode, on a fréquemment comparé l'auteur de la *Vie dévote* à tel ou tel de nos grands écrivains. Dans son *Port-Royal,* Sainte-Beuve évoque le souvenir tantôt de Fénelon, tantôt de Bernardin de Saint-Pierre ou de Lamartine. Rapprochements ingénieux, mais le plus souvent trop superficiels. S'il fallait absolument, parmi les vers de nos poètes, cueillir la fleur la plus exquise et la plus délicate, toute embaumée de mystique mansuétude, je demande pardon d'un tel choix aux lecteurs de la *Vie dévote,* sinon à saint François lui-même, dont l'indulgente charité fut infinie, c'est au pauvre

Verlaine que je songerais plus volontiers. N'a-t-il pas laissé non seulement les vers les plus mélodieux peut-être qui chantent dans notre mémoire, mais encore, au témoignage des meilleurs juges, les vers les plus suavement chrétiens de toute notre littérature contemporaine?

Je ne veux plus aimer que ma Mère Marie.....
Le Christ m'a dit : Mon fils, il faut m'aimer. Tu vois
Mon flanc percé, mon cœur qui rayonne et qui saigne.....

Et c'est aussi l'auteur de *Sagesse* qui nous invite à écouter cette chanson si douce où palpite comme un frisson de la tendresse franciscaine :

Elle dit, la voix reconnue,
Que la bonté c'est notre vie,
Que de la haine et de l'envie
Rien ne reste la mort venue.

Allez! Rien n'est plus doux à l'âme
Que de rendre une âme moins triste!

Innombrables sont les âmes que saint François a consolées et console encore dans leur tristesse. Comme l'écrivaient les éditeurs en terminant la Préface du Xe volume des *Lettres,* le dernier paru pendant la guerre (1918), « apôtre et docteur de l'Amour, il garde depuis trois siècles son prestige et sa puissance d'attraction; il les gardera toujours; car ce sont les paroles et les œuvres de l'amour qui dominent vraiment l'humanité. »

Messieurs, l'Académie Florimontane est fière de l'éclat que font rejaillir sur elle le nom et les vertus de son illustre fondateur. Comme le juste, saint François de Sales a passé en faisant le bien. Incrédules ou croyants, tous les membres de notre Compagnie s'honorent en vénérant sa mémoire.

Annecy, 28 décembre 1922.

J. Désormaux.

Centenaire de la mort de Berthollet

6 novembre 1822

Lundi a eu lieu la cérémonie organisée par l'Académie Florimontane pour célébrer le centième anniversaire de la mort du chimiste Claude-Louis Berthollet. Le mauvais temps a empêché de se rendre au jardin public autour de la statue de Berthollet; la cérémonie a eu lieu dans le grand salon de l'Hôtel-de-Ville, où un buste de Berthollet, apporté du Musée, était posé sur un socle entouré de plantes vertes.

M. Miquet, président de l'Académie Florimontane, ouvre la séance et prononce le discours suivant :

Messieurs,

La mode est à la célébration des centenaires. Si quelqu'un mérite qu'après cent ans on rappelle son souvenir, c'est assurément Berthollet, le plus grand savant que la Savoie ait vu naître, et qui est mort à Arcueil le 6 novembre 1822.

Dans cet homme au courage antique, dont le caractère était à la hauteur de l'intelligence, et dont le désintéressement égalait la probité, nous admirons l'un des plus beaux spécimens des qualités de notre race. Il faut le dire, en dépit du dictionnaire de Bescherelle qui l'a fait naître dans la Sarthe, Berthollet est un franc produit de notre terroir. Sans remonter au déluge, on constate que, pendant un siècle à Collonges-sous-Salève, et ensuite à Talloires, sa famille a donné des chirurgiens, des notaires, des châtelains, du plus pur sang savoyard, et sans mélange.

Envoyé au Collège des Provinces, à Turin, en 1760, après concours et avec une bourse de la ville, notre compatriote en était revenu avec le diplôme de docteur en médecine en 1770. La même année, il partit pour Paris, où il se fit naturaliser français en 1778, et l'année suivante il y prit, pour la seconde fois, le grade de docteur. A partir de ce moment, sa carrière fut des plus brillantes : qu'on en juge par les inscriptions figurant sur sa statue! Les titres les plus enviés, les plus hautes distinctions, l'amitié de l'Empereur, honorèrent ses travaux. Notre lycée de garçons a été mis sons son patronage, et nous souhaitons qu'il donne à son parrain un continuateur

digne de lui. Gloire à Berthollet, et vive la France qui l'a accueilli, formé, honoré!

M. Miquet dépose une gerbe de fleurs devant le buste de Berthollet.

M. Ringot, proviseur, excuse M. Barrier, inspecteur d'Académie, qui est de cœur avec nous, et confie le soin de prendre la parole à M. Long, professeur, qui s'exprime ainsi :

Messieurs,

Cent ans se sont écoulés depuis la mort, à Arcueil, du chimiste Berthollet.

L'Académie Florimontane a pris l'initiative de commémorer ce centenaire et, par une délicate attention, y a associé le lycée Berthollet. Observateur profond, travailleur acharné, expérimentateur habile, Berthollet, fidèle à la méthode expérimentale, ne fonda d'explications que sur les faits. Aussi son œuvre considérable reste debout, presque intacte malgré les nouvelles théories introduites depuis en chimie.

Né en 1748 à Talloires, Berthollet commença ses études au collège d'Annecy, les continua à l'Université de Turin où il se fit recevoir docteur en médecine en 1770. Il séjourna encore quatre ans dans le Piémont et, poussé par le désir de s'instruire davantage, alla s'installer à Paris où il occupa les loisirs que lui laissait sa profession à suivre les cours de chimie de Macquer et de Bucquet.

Il entend parler de Tronchin, Genevois d'origine et premier médecin du duc d'Orléans. Confiant dans ce quasi compatriote, il lui rend visite; il est reçu avec bonté et Tronchin, devenu son protecteur, le fit nommer médecin de Mme de Montesson. Un laboratoire fut créé, installé dans le palais même du duc et mis généreusement à sa disposition. Désormais, délivré de tout souci matériel, Berthollet s'adonna cœur et âme à l'étude de la chimie.

C'est dans ce laboratoire qu'il répéta les expériences, toutes récentes alors, de : Lavoisier, sur la composition de l'air; Scheele, sur le chlore; Priestley, sur l'oxygène.

De 1776 à 1778, il publia 17 mémoires à l'Académie des Sciences. C'est en lisant un rapport sur l'un d'eux, le 11 mars 1778, que Lavoisier prononça ces paroles remarquables :

« Nous touchons à une révolution heureuse qui ne manquera pas d'avoir une grande influence sur le développement de la chimie. »

En 1779, Berthollet est reçu docteur ès-sciences de l'Académie de Paris, et en 1780 il est élu membre de l'Académie des Sciences en remplacement de Bucquet mort prématurément à l'âge de trente-un ans.

En 1785, Berthollet est appelé à la direction des teintures. Il ne trouve dans cette direction que de la routine. Il y apporte le flambeau de l'expérience et fait de l'art de teindre un art savant et méthodique, une véritable science. C'est alors qu'il applique les propriétés décolorantes du chlore au blanchiment du coton, de la toile. Cette découverte fit l'admiration de l'Europe entière et Berthollet ne songea même pas, tellement son désintéressement était grand, à la faire tourner à son profit : un ballot de toile blanchie par son procédé est tout ce qu'il accepta de ceux qui lui devaient leur fortune.

En 1789, il collabore à la création de la nomenclature chimique avec Guyton de Morveau, Lavoisier, Fourcroy, Prieur. Cette nomenclature, par sa clarté, facilita l'étude de la chimie tout en répudiant des noms barbares qui ne rappelaient ni l'origine des corps, ni leurs propriétés, ni leur constitution.

En 1792, Berthollet participe à la défense nationale. La France doit alors seule lutter contre une formidable coalition. Un appel est fait à la science, les savants ne se dérobent pas et on travaille dur et ferme dans les laboratoires et dans les usines, afin de procurer à l'armée l'outillage nécessaire pour assurer la victoire. Les besoins font naître des découvertes et sous la direction de chimistes tels que Berthollet on trouve des procédés nouveaux pour le tannage des cuirs, pour la fabrication du salpêtre, de la potasse, de la soude. On transforme le bronze des cloches en bronze des canons. On fabrique des armes blanches avec l'acier dont on connaît alors la composition grâce à Berthollet.

En 1793-1794, on manque de professeurs, on manque d'ingénieurs civils : deux créations s'imposent, celle de l'Ecole normale supérieure et celle de l'Ecole centrale des travaux publics qui prendra plus tard le nom d'Ecole polytechnique. Berthollet est nommé professeur de chimie dans l'une et l'autre de ces écoles.

En 1795, il est chargé par le Directoire d'une mission en Italie. Cette mission a pour but de recueillir, de restaurer et d'envoyer à Paris les œuvres d'art des grands maîtres italiens dont les traités nous ont assuré la possession.

En 1798, il est nommé président de la Commission scienti-

fique qui doit accompagner Bonaparte en Egypte, Commission qui prendra le nom d'Institut d'Egypte. En Egypte, berceau de la chimie, Berthollet déploya la même activité qu'en France. Il s'occupa de la fabrication du pain, de la bière, clarifia et rendit potable l'eau au moyen du filtre à sable et à charbon qu'il inventa. Il étudie certaines plantes tinctoriales du pays, et dans une excursion scientifique aux lacs de Natron, étudie sur place la formation naturelle du carbonate de soude dans cette région. Il reconnaît que ce sel résulte de la réaction du sel ordinaire le chlorure de sodium qui imprègne le sol en cet endroit sur le carbonate de calcium qui forme les plateaux calcaires de la Lybie.

Après la malheureuse expédition de Syrie, Bonaparte rentra en France emmenant avec lui Monge et Berthollet.

De retour en 1800, Berthollet continua ses travaux et en 1803, lut à l'Institut dont il faisait partie depuis sa fondation, ses *Recherches sur les affinités* et son *Essai de statistique chimique* ou science de l'équilibre existant entre les diverses forces qui sollicitent les éléments des corps et font que ces éléments se séparent ou s'unissent suivant des lois bien définies.

Ces idées nouvelles furent bien accueillies dans toute l'Europe et lui valurent le nom de « Newton de la chimie ».

C'est à cette époque qu'il se retire à Arcueil où tout le luxe de sa maison consistait en une bibliothèque, un laboratoire et une serre où il se plaît à recevoir ses amis et les savants étrangers qui viennent visiter le patriarche de la chimie. Parmi ces visiteurs citons Berzélius, le savant chimiste suédois, Wollaston, Watt, de Humboldt, Davy et bien d'autres.

Il a comme voisin le géomètre Laplace avec lequel il fonde la société d'Arcueil, composée des savants éminents de l'époque.

Dans les sciences mathématiques : Laplace, Poisson.

Dans les sciences physiques : Biot, Arago, Malus, Gay-Lussac, Berthollet, Thénard, pour ne citer que les principaux.

Cette Société d'Arcueil fit paraître 3 volumes et plus de 18 mémoires et contribua beaucoup au développement des sciences.

Dans cette retraite d'Arcueil, il fut soumis à deux rudes épreuves : la première causée par la mort de son fils Amédée Berthollet, en 1811. Ce fils était à la tête d'une importante fabrique de soude; l'usine ne prospéra pas et la fortune du père

fut compromise. Le jeune Berthollet s'asphyxia à Marseille et la douleur du père fut immense.

En 1815, deuxième épreuve causée par la chute de Napoléon, son bienfaiteur. Berthollet se vit alors retirer la plupart de ses emplois et connut la gêne. C'est alors que des industriels anglais lui offrirent des millions s'il voulait quitter la France et se rendre en Angleterre afin de diriger des usines, conséquence de ses découvertes. Il refusa et répondit : « Je livre mes découvertes à la publicité, heureux quand elles peuvent contribuer au bien de l'humanité, mais je ne quitterai jamais la France ma patrie adoptive à laquelle je dois tous mes services jusqu'à mon dernier soupir. »

Berthollet était d'une constitution robuste. Malheureusement, un mal se déclara subitement, mal qu'il dissimula d'abord à son entourage de crainte de lui faire de la peine; il fut atteint d'un anthrax considérable. La science médicale appelée trop tard ne put conjurer le danger, et Berthollet s'éteignit le 6 novembre 1822.

Tout Arcueil assista à ses funérailles, ainsi que de nombreux amis, des collègues et des disciples.

Des fleurs furent déposées sur sa tombe, pieux hommage de quelques élèves, Gay-Lussac et Thénard, devenus ses disciples, au maître vénéré.

Quatre discours furent prononcés : l'un par Chaptal, son plus ancien ami, les trois autres par des membres de l'Institut. Tous louèrent les qualités morales de l'homme et les services rendus par le savant qui venait de disparaître.

Sa veuve lui fit élever un modeste monument avec une inscription simple : son nom et les dates de sa naissance et de sa mort.

L'Institut fit placer son buste en marbre à côté de celui de Lagrange.

Quant à la Savoie, pour honorer l'un de ses plus illustres enfants, elle lui fit ériger une statue en 1844, statue qui orne aujourd'hui le jardin de l'Hôtel-de-Ville. Berthollet y est représenté debout, la tête légèrement tournée vers son pays natal, Talloires, la main gauche sur un fourneau de laboratoire, la main droite tendue dans une attitude de démonstration. 4 bas-reliefs, disposés autour de la statue, représentent les prinpaux épisodes de sa vie.

Le premier, lorsqu'il se présente pour la première fois à Tronchin, son protecteur.

Le deuxième, recevant le duc d'Orléans dans le laboratoire que celui-ci avait mis à sa disposition.

Le troisième, donnant le bras au général Bonaparte devant les Pyramides.

Le quatrième, au chevet de Monge, son illustre collègue et ami, gravement malade à Saint-Jean d'Acre.

Sur les faces du piédestal, en granit des Alpes, sont gravés ses nombreux titres qu'il n'a jamais recherchés.

Toute sa politique fut un attachement profond aux intérêts de son pays. Toute son ambition consista dans l'amélioration des classes pauvres, des classes inférieures. Aussi voit-on figurer son nom dans toutes les grandes entreprises d'utilité publique. Il fut : membre du Comité de vaccine; membre fondateur de la Société Philanthropique, de la Société Philomathique, de la Société pour l'encouragement de l'Industrie nationale, de la Société pour le développement de l'Enseignement primaire.

Aussi fut-il l'objet de la faveur de tous les gouvernements, du Gouvernement impérial comme du Gouvernement royal.

Toutes ces faveurs allaient au savant utile et modeste, au philanthrope qu'était Claude-Louis Berthollet.

* * *

A la suite de cette touchante manifestation en l'honneur de l'illustre chimiste savoyard, une gerbe de fleurs est déposée sur le socle de la statue de Berthollet au jardin public.

Lachat, Chaux, Cherme.

Grégoire de Tours cite au VIe siècle un mot *calmis* [1] que je pensais pouvoir rattacher au lat. *calamus*, tige creuse du blé, chaume; mais L. Gauchat, notant la même confusion dans Du Cange, y a vu, avec plus de raison, un nom celtique ou peut-être ligure [2]. On le trouve en effet sous sa forme originelle féminine dans nombre de chartes postérieures où il est parfois suivi d'un adjectif indiquant des terrains de nature particulière qui faisaient partie d'une villa ou propriété; plus tard, il a été suivi du nom de leur possesseur.

Calmis paraît avoir eu le sens de pâturage plus ou moins

1. *Hist. Franç.*, 4, 29 : *musticas calmes*, près d'Embrun (Hautes-Alpes).

2. *Essai de Toponymie*, SHSR, VII, 1906, 80; cp. RS, 1905, 152. L. Gauchat, *Bull. du gloss. des patois de la Suisse romande*, 1905, 12; Du Cange, art. *calmus, calmis*.

boisé; dans une charte de 871, Du Cange cite en effet : *per colles et calmes, sive pascuaria.* D'après les multiples lieux dits venus de ce mot, il s'appliquerait non seulement dans les régions alpines, mais encore dans une bonne partie du reste de la France, aussi bien à 400m qu'à près de 2.000m d'altitude, à un terrain généralement en pente, au sous-sol rocheux ou pierreux, impropre à la culture, couvert d'une herbe maigre servant néanmoins à la pâture et entouré de bois ou de broussailles. Moins aride que la teppe, *calmis* serait ainsi un intermédiaire entre le pré et le pâturage non boisé des hauts sommets ou *alpes,* un mauvais pré-bois.

Au point de vue de la filiation phonétique, *calmem* a donné : 1° *chalm;* puis, avec la chute de *m* final, *chal,* patois *chà* par suite de l'amuissement de la liquide, écrit *chat,* d'où Lachat, très fréquent en Haute-Savoie en dehors du Chablais et désignant toujours pour le paysan réaliste un mauvais terrain; enfin, par le changement de *l* final en *r* et peut-être avec l'idée d'un suffixe péjoratif, *char,* d'abord féminin, puis masculin; en Savoie, on rencontre rarement La Chalp (Bessans), commun en Dauphiné [3].

Ces mots se suppléent ou alternent dans la plupart des communes de la Haute-Savoie. C'est ainsi que, d'après le cadastre de 1730, j'ai relevé à Charvonnex à la fois Lachat et La Char, Au Chaz et Au Char; à Domancy, La Char et Au Char, avec un bois de sapin; à Samoëns, le Hâr; à Morillon, les Chars; qui s'appliquent à des prés et à des bois; à Mieussy, au-dessus de Matringe, le Char Moënnant [4]; à Annecy, les Chars, désignant le crêt rocheux qui domine le château en avant de la Visitation et qu'on est en train de raser. Au Grand-Bornand existe la montagne boisée de Lachat; mais cette appellation est due sans doute à un lieu dit Au Char, sis en dessous; enfin, à Saint-Ferréol, Lachal ou Lachat.

En composition, le nom du propriétaire apparaît rarement comme, à Clermont, dans Charbuzier, *calmem Bosiharii.* Le second terme est ordinairement un adjectif : à Chamonix, Bellachat, à 1.900m d'altitude, devenu dans la carte de l'Etat-Major et, de là, dans les guides, Bel-Achat; à Thônes, Bonnachat; à

3. Voir les formes dans les dictionnaires topographiques : J.-J. Vernier (Savoie); Pilot et Ulysse Chevalier (Isère); Brun-Durand (Drôme); Roman (Hautes-Alpes), etc. Dans E. Amé (Cantal), *calmem* aboutit à Cham, prononcé et écrit souvent La Champ.

4. Cp. le v. patois *moinnâ,* mugir d'une voix faible, murmurer = où s'entend un écho; Tavernier, *Mieussy,* dans *Mém. de la Soc. savois. d'hist.,* 1890, XXIX, 73.

Samoëns, Challonge, *c. longam;* à Epagny, Charionde, *c. rotundam;* cp. dans l'Ain, à Benonces, le Molard de Chaleronde, *Chalrionda,* 1228; à Passy, Charousse, *c. russeam*, *russam,* en 1225, *Cherrossa,* 1296, *Carrossia* [5].

2° *Chau,* de *chal,* avec vocalisation de *l* final, pl. *chaux;* cp. les mêmes changements qui ont affecté *vallem.* On rencontre surtout cette forme dans le Chablais, en particulier dans la région des Drances où manque Lachat. De là, la Chau à Valleiry et à La Chapelle, comme la Chaux à Lucinge, où, en 1730, elle est qualifiée de teppe en montagne, etc. En composition, on trouve à Châtel, Cholonge, *calmem longam* [6]; à Seythenex, Chaurionde, *c. rotundam;* et encore, Bassachaux à Seytroux; Rouchaux, à Marin, *Rovachaulx* 1306 [7], auquel correspond sans doute Revachaux, de Margencel.

Chaumeny, à Saint-Gingolph, paraît renfermer un nom de propriétaire, *c. Magenharii.*

Dans les chartes, Chaux est parfois expliqué par *callis,* sentier : Chaufleuriaz, à Abondance, *de calle florita,* 1180 [8]. ou par *calces,* pierre à chaux : Leschaux, *de Calcibus,* 1292 [9], cette dernière traduction admissible en parlant de roches calcaires au pied desquelles sont situées plusieurs de ces localités. Je crois cependant que *calmis* est le plus souvent la forme originelle. Mais exception doit être faite, semble-t-il, quand Chaux est un village situé au bord d'une voie romaine dont il conserverait ainsi le souvenir : tel Chaux (Balmont).

Il existe une autre famille de mots féminins très répandus : chaume, charme, cherme, en Haute-Savoie, avec les dérivés chaumette, chalmette, charmette; ils concernent des bois ou des hauteurs boisées. Les chartes les font remonter, soit à *calmis,* soit à une forme basse, *calma.* Mais alors, dans ce dernier cas, on ne sait pas exactement si *calma=calmis,* ou si *calma=*calama,* fém. de *calamus*. chaume, en parlant d'une terre à l'abandon, couverte de maigres buissons et offrant l'aspect d'un champ après la moisson. Là encore, cependant il semble qu'il faille voir plutôt dans ces mots l'ancestral *calmis,* dont *calma* serait un doublet bas latin.

Charles Marteaux.

5. SHAG, VII, 294; XIV, 261, n° 252. Dans l'Isère, c. de Vaulnaveys le Haut, la montagne de Chamrousse est traduite au XIIe s. par *calmem rupham.*

6. Isère, Cholonge, *Chalma Longa,* XIIIe s.

7. Gonthier, RS, 1907, 162.

8. *Acad. Salés.,* II, 277; en 1135, *Chauxflory,* Gonthier, *Saint-Jean d'Aulps,* n° 404.

9. SHAG, XIII, 71, 78.

LE MAITRE
à la Maîtrise d'Annecy

A la suite de plusieurs historiens dont il rappelle les travaux, notre confrère M. J[h] Serand a publié, dans la *Revue Savoisienne* (1899, p. 304, 1900, p. 241), des mémoires très documentés sur l'*Habitation de Mme de Warens à Annecy,* ainsi que sur Claude Anet et Le Maître. Au sujet de ce dernier, la lecture des registres capitulaires de l'ancien Chapitre de la cathédrale de Saint-Pierre de Genève [1], établi à Annecy dès l'année 1535, nous fournit quelques renseignements inédits.

A l'égard de la Cathédrale qui l'employait et le salariait, le maître de musique contractait de multiples obligations. Il était chargé de diriger les chants et l'orchestre; il donnait des leçons au moins à six enfants de chœur dont il était, au premier étage de la Maîtrise, qui n'en comptait alors que deux, le maître de pension. D'autres musiciens venaient du dehors prendre des leçons de musique vocale et instrumentale. Avec le maître de grammaire, son commensal [2], il partageait le soin de conduire à la promenade ses pensionnaires, auxquels il était sévèrement défendu de sortir sans être accompagnés [3].

Celui qui assumait de telles charges recevait pour salaire « 50 livres par mois, plus six sommées de vin et 32 coupes de froment ». (N° 5, 1762, fol. 2 v°.)

Au mois de septembre 1719, nous voyons apparaître un maître de musique nommé Du Max (N° 3, fol. 36). Trois ans après cette date *(ibid.,* fol. 85), il fut convenu que « la Maîtrise lui rendrait tous les meubles et ustensiles qu'il apporta à son entrée, tant à cause de sa sagesse, que pour n'avoir resté longtemps, et pour n'avoir causé aucun frais de maladie ».

Cette expression : *n'avoir resté longtemps,* n'indique-t-elle pas que Du Max se serait retiré au mois de septembre 1722? D'autre part, comme nulle mention n'est faite du nouveau maî-

1. Nous citerons ces registres simplement par leur n° d'ordre.
2, Le maître de musique devait manger à la table des enfants (n° 1, p. 62).
3. N° 3, fol, 75 — n° 5, fol. 117.

tre de musique qui aurait rempli l'emploi de 1722 à 1726, il est permis de croire que sur les instances du Chapitre, fort content de ses services, le démissionnaire de 1722 consentit à une prolongation de bail de quatre ans.

Dans les premiers jours du mois d'août de l'année 1726 (N° 3, fol. 121 v°), le Chapitre chargeait « le maître de musique qui lui avait été envoyé *tout récemment de Paris,* de lui procurer quelqu'un qui eût bonne voix, et qui sût jouer du *serpent* »; le futur hôte de Rousseau venait d'arriver à Annecy. Entre lui et nos Chanoines, la lune de miel paraît avoir duré presque deux ans.

Aux calendes du mois de mars 1723 (N° 3, fol. 143), on lit ce qui suit : « La réputation de M. le maître de musique ne recevra pas un fort grand échec par les mesures que nous prendrons ici, sur les avis que nous avons de son économie, à laquelle il faut veiller pour se conserver autant de blé qu'il en faut jusqu'après la St Martin. »

On vient de l'entendre, Le Maître s'était fait la réputation de dissipateur.

Ce n'est pas tout.

Au commencement du mois de décembre de la même année 1728, le secrétaire du Chapitre écrit : « Les différents mécontentements que nous souffrons dès longtemps du maître de musique nous ont obligés de lui donner son congé, et de le faire avertir qu'il pourra se retirer le mois de janvier prochain. » (N° 3, fol. 141.)

A l'échéance, personne ne s'étant présenté pour prendre la succession, « la Compagnie a délibéré de faire payer ce mois de janvier à celui qu'elle a renvoyé le mois dernier ». (N° 3, janvier 1729, fol. 141.)

La leçon fut si profitable que, le 1er février 1729, « la meilleure conduite du maître de musique a engagé la Compagnie à suspendre le congé que nous lui avions donné à la calende de décembre dernier, jusqu'à ce qu'on en ait délibéré autrement ». (N° 3, fév. 1729, fol. 141 v°.)

Telles sont les conditions précaires dans lesquelles Rousseau vint s'installer à la Maîtrise.

Le provisoire dura encore une année.

Le premier du mois d'avril 1730 (N° 3, fol. 150, le registre constate qu'il « a été délibéré de chercher un nouveau maître de musique, et de renvoyer un musicien étranger nouvellement venu, nommé Venture, à qui l'on ne payera plus que ce mois

le patagon qui lui avait été promis pour chaque mois, dans la calende de janvier ».

Si donc le trio qui s'était emparé de la Maîtrise a jugé prudent de vider la place le 2 ou le 3 avril, ce n'est pas uniquement pour le plaisir de courir des aventures. A bout de patience, le Chapitre eût pu être homme à recourir à qui de droit pour faire cesser une situation intolérable.

Chercher un nouveau maître de musique était aussi facile à décider que difficile à exécuter.

Abandonné et volé à Lyon par Rousseau, Le Maître a dû venir se jeter aux genoux des bons chanoines. Touché de son infortune, désespérant de pouvoir le remplacer, le Chapitre se décida, une fois de plus, à user de clémence.

Ce qui nous fait admettre cette hypothèse, c'est qu'au mois de mars 1741 on lit au procès-verbal de la calende : « On fera examiner ce qu'il en coûterait pour faire une archive dans le grenier qu'occupe Le Maître » (N° 4, fol. 57). Le Maître qui occupe le grenier est certainement notre fugitif repentant. La lettre L est majuscule, et jamais le registre n'insère le maître tout court, sans ajouter : de musique. Au mois de décembre 1743, Delétraz a succédé à Le Maître (N° 4, fol. 91).

Depuis combien de temps?

Rien ne l'indique. Sans crainte de se tromper, on peut dire que l'hôte du Philosophe genevois a séjourné à la Maîtrise une douzaine d'années.

Ici finit le roman du Parisien. N'est-ce pas de ce nom qu'il convient d'appeler les aventures de l'ami de Rousseau?

Mgr REBORD.

Les Eperons à l'Eglise

1584. « Le champ... est si grand, que, « quelque diligence dont mes devanciers « ayent usé,... ils m'ont laissé... de quoy « glaner. »

(Claude FAUCHET,
De l'origine des Dignitez.)

I. — Une Coutume oubliée.

Les éperons sont considérés, à bon droit, comme une des pièces les plus intéressantes de l'adoubement du Chevalier. Au Moyen-âge, ils étaient la marque extérieure et l'insigne distinctif de la chevalerie [1]; seul, le chevalier pouvait porter des éperons dorés [2]; ceux des écuyers ne pouvaient être qu'argentés, et ceux des pages et valets étaient étamés seulement.

Bien qu'on ne puisse préciser exactement à quelle époque cet usage a été introduit, et à quelle date il a cessé d'être observé, des textes formels nous l'attestent sans doute possible :

1459. « chascun fut pourvu de nouveaulx et semblables es- « perons, qui dorez estoient pour les chevaliers, et argentez « pour les escuyers [3]. »

1570. « Le Chevalier estoit discerné ez esperons qu'il portoit « dorez; l'escuyer les portoit blancs. Ne luy estoit loisible de « les porter dorez [4]. »

Pour les éperons des valets et pages, si l'on ne connaît pas de règle formelle à leur égard, les mentions analogues à la suivante semblent bien prouver qu'ils étaient, comme nous l'avons

1. Cf. LÉON GAUTIER : *La Chevalerie*, p. 198. Paris, Librairies-Imprimeries réunies, 1883.

2. EUSÈBE DE LAURIÈRE : *Glossaire du Droit françois*, Paris, F. Ragneau, 1704. — LE P. DANIEL : *Histoire de la Milice françoise*, liv. VI, chap. VI (vol. I, p. 34), Amsterdam, aux dépens de la Compagnie, 1724. — LA CURNE DE Ste PALAYE : *Dictionnaire de l'ancien langage françois*, v° esperons. — NERBONESI, Edition Isola, IV, 35. — VIOLLET-LE DUC : *Dictionnaire du mobilier*, vol. V, p. 406. Paris, Morel, 1874.

3. ANTOINE DE LA SALE : *L'Hystoire et plaisante Chronicque du Petit Jehan de Saintré*, chap. LXVII, p. 218. Edition Guichard; Paris, Gosselin, 1843.

4. JEHAN DU TILLET : *Recueil des Rois de France, leur couronne, maison*, etc., édition de 1607, I, 431.

La première édition est de 1596, in f°; mais J. du Tillet est mort en 1570; cette année est donc la date la plus récente que l'on puisse assigner aux documents tirés de son ouvrage.

dit, étamés, et se distinguaient par là des éperons argentés de l'écuyer :

1387. « ... pour avoir estamé 4 paires de viez esperons pour « lesd. varlès et paiges [5]. »

En raison de cette qualité d'insigne distinctif, les éperons dorés étaient remis au novice promu Chevalier au moment où il était armé. Ses parrains lui en faisaient présent; les comptes de Charles VI renferment de nombreuses mentions d'éperons dorés achetés par le Roi et destinés à de nouveaux Chevaliers armés par lui :

1386. « A Guillaume des Jumeaux, lormier, pour une paire « d'esperons dorez garnis sur soie pour un nouvel Chevalier « que le Roy fist le xve jour de Juing... xl s. t.

« Pour une autre paire d'esperons dorez garnis sur cuir « pour un nouvel Chevalier que le Roy fist le vi^e^ jour d'octo- « bre... [6] xl s. t. »

Ces éperons dorés étaient attachés en grande cérémonie au « nouvel chevalier » par les parrains eux-mêmes [7]; et parfois les plus grandes princesses ne dédaignaient pas de s'acquitter de cette tâche. Guilhem de Castro a rappelé cette coutume dans sa *Jeunesse du Cid* (1621); c'est l'Infante Dona Urraque elle-même qui, sur l'ordre du Roi son père, boucle les éperons de Rodrigue quand le Roi l'arme chevalier [8]. Par contre, lors de la dégradation d'un chevalier convaincu de félonie, un des actes de cette lugubre cérémonie, consistait à couper ses éperons dorés « raz le talon » [9].

Aussi l'expression « gagner ses éperons » signifiait mériter la chevalerie, et c'est en ce sens qu'il faut comprendre la réponse du roi d'Angleterre à Thomas de Norwich qui lui demandait d'envoyer du secours à son fils, en un moment où la bataille de Crécy semblait tourner à l'avantage des Français :

5. 19e Compte royal de Guillaume Brunel, f° 123. (Ap. V. Gay : *Gloss. archéol.*, p. 650, col. 1.)

6. Archives nationales, KK 35, f° 21 r°. (Comptes de l'Ecurie du Roy.)

Cf. semblable mention f°s 42 v°, 43 v°, 76 r°, 86 r°, etc. Les éperons mentionnés dans ce dernier texte étaient destinés à « Messire Henry de Marle, « président en parlement, lequel le Roy fist nouveau chevalier le jour de « Penthecoustez ».

7. Cf. P. Daniel : *op. cit.*, vol. I, p. 78; et Léon Gautier : *op. cit.*, p. 320.

8. Guilhem de Castro y Bellvis : *Las Mocedades del Cid*, Première Journée, Scène 1.

9. Cf. Eusèbe de Laurière : *op. cit.* — Roquefort : *Glossaire de la langue romane*, v° esperons (coper les). Paris, Crapelet, 1808. — Viollet-le Duc : *Histoire du Mobilier*, vol. V, p. 407. — Demay : *Le costume d'après les sceaux*, p. 145. Paris, Dumoulin, 1880. — Léon Gautier : *La Chevalerie*, p. 321.

1346. « Messire Thomas, or retournez devers lui et devers « ceux qui ci vous ont envoyé, et leur dites, de par moi, qu'ils « ne m'envoient mes-huy requerre, pour aventure qui leur « avienne, tant que mon fils soit en vie; et leur dites que je « leur mande qu'ils laissent à l'enfant *gagner ses éperons;* « car je veux, si Dieu l'a ordonné, que la journée soit sien- « ne [10]. »

Ainsi honoré, l'éperon ne pouvait manquer de figurer parmi les pièces héraldiques, et même il a donné son nom à plusieurs ordres de Chevalerie [11]. On comprend aussi pourquoi les éperons qui ont conservé leur ancienne dorure sont si recherchés par les collectionneurs d'armes anciennes, et comment il se fait qu'ils atteignent dans les ventes des prix exorbitants.

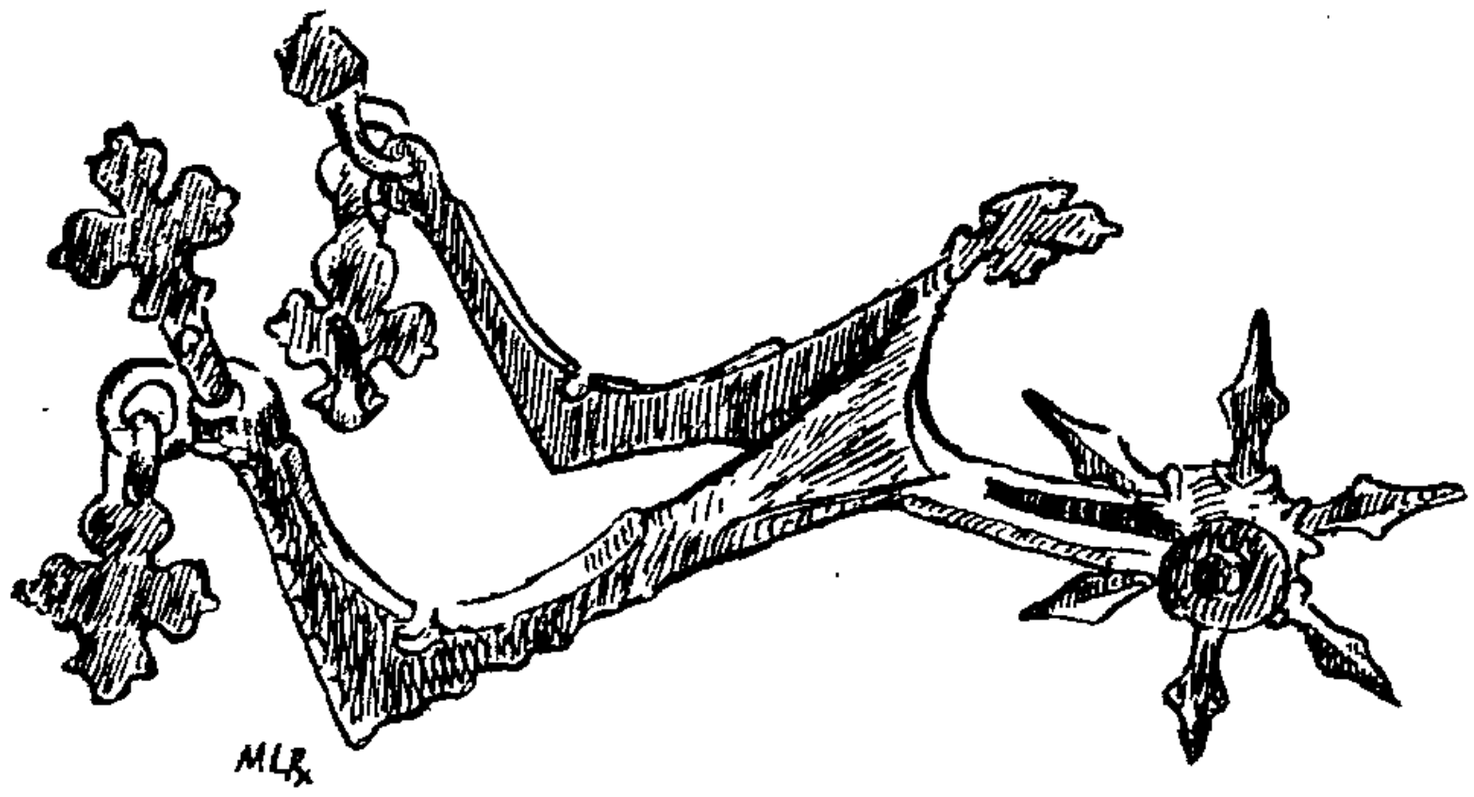

FIG. 1. — Eperon doré du XIVe s.
(Collection Pauilhac, à Paris.)

Etudiés par les auteurs qui ont écrit sur la Chevalerie, sur l'Héraldique, sur les Ordres équestres, sur l'Equitation et l'Hippiatrique, sur l'Armement, les éperons, semble-t-il, devraient avoir livré tous leurs secrets, et l'on pourrait croire qu'il ne reste rien à dire sur eux qui n'ait été déjà répété bien des fois. Et cependant, ils étaient l'objet d'une coutume qui n'a guère été étudiée jusqu'ici et dont ne parle aucun des auteurs qui ont fait des éperons une étude spéciale.

10. FROISSART : *Chronique,* liv. I, part. I, chap. CCXC. Edition Buchon, p. 240, col. 1.

11. L'ordre de l'*Eperon de Naples,* créé en 1268 par Charles d'Anjou, roi de Naples et de Sicile, en souvenir de sa victoire sur Mainfroi.

L'ordre de l'*Eperon d'or* ou de la milice dorée, créé en 1559 par le Pape Pie IV; (un éperon d'or était suspendu au bas de la croix à 8 pointes). En 1841, le Pape Grégoire XVI le remplaça par l'ordre de Saint-Sylvestre ou de l'*Eperon d'or réformé.*

Le Président Fauchet dans ses *Origines des Chevaliers,* le P. Daniel dans son *Histoire de la Milice françoise,* Lacurne de Sainte-Palaye dans ses *Mémoires sur l'ancienne Chevalerie,* n'y font aucune allusion; Paul Lacroix et Léon Gautier l'ont passée sous silence dans leurs ouvrages sur la Chevalerie et le Moyen-âge; enfin Victor Gay et Godefroy, ces infatigables fouilleurs d'archives, n'ont exhumé dans leurs Glossaires aucun texte la concernant

Seul, l'abbé Collette, dans son *Histoire de la Maîtrise de Rouen,* en a parlé comme d'une coutume rouennaise [11 bis]. Nous verrons que la prescription dont il s'agit n'était rien moins que locale; nous aurons à constater cependant qu'elle paraît être restée en vigueur à Rouen plus tard que partout ailleurs.

La règle que nous allons étudier peut se formuler ainsi :

Tout Chevalier entrant au chœur d'une église, place à laquelle lui donnaient droit, même quand il était en amure et avec toutes ses armes [12], *les prérogatives attachées à son titre,* ÉTAIT TENU D'ENLEVER SES ÉPERONS.

Cette règle est fort ancienne. Elle devait exister déjà au Xe siècle, car, au début du XIe on la trouve précisée en termes brefs qui semblent plutôt le rappel d'une coutume admise que l'établissement d'une nouvelle réglementation :

1009. « Nullus cum calcariis, quos sporones rustici vocant, « missam cantet [13]. »

Il n'est pas ici, il est vrai, question de l'entrée au chœur; mais cette partie de l'église a reçu ce nom précisément parce que ceux qui y avaient place prenaient part au chant des offices avec le prêtre et ses assistants. Le chœur est donc implicitement désigné dans cette règle synodale du XIe siècle qui correspond bien exactement à celle que nous avons formulée.

Bien qu'elle semble avoir échappé aux auteurs modernes, elle a cependant laissé de nombreuses traces; nous la retrouvons dans les Romans de Chevalerie, dans les Comptes seigneuriaux, dans les Plumitifs des Chapitres de cathédrale, et même dans l'iconographie. Mais nous devons tout d'abord cher-

11 *bis*. A. COLLETTE : *Histoire de la Maîtrise de Rouen,* p. 22. Rouen, Cogniard, 1891.

12. LÉON GAUTIER : *La Chevalerie,* p. 339, et note 8. Gautier cite un texte formel de « L'Ordene de Chevalerie », relatif à ce droit des Chevaliers d'entrer au chœur avec leur armure et leurs armes, mais ne fait aucune mention de l'exception relative aux éperons, exception qu'il paraît avoir complètement ignorée.

13. *Sermo Synod.* Ap. M. DE LABORDE : *Notice des émaux du Musée du Louvre,* IIe partie, p. 302. Paris, Vuichon, 1853.

cher les causes de cette coutume; on peut en effet se demander pourquoi un Chevalier devait quitter ses éperons avant d'entrer au chœur, alors qu'il lui était permis de garder son armure et ses armes.

II. — Les Raisons de cette prescription.

Et, en vérité, les motifs ne manquaient pas; quand on considère les dimensions gigantesques des éperons antérieurs au milieu du XVIe siècle, on comprend qu'autant aurait valu entrer au chœur avec une épée dégainée. Et encore, les pointes des éperons se trouvant derrière lui, le chevalier pouvait moins facilement veiller à ce qu'elles ne fussent pas une cause de blessure pour ses voisins qu'il n'eut pu le faire pour la lame de son épée.

Ces dimensions exagérées paraissaient déjà au XVIIe siècle ridicules et inexplicables. Les Musées et collections qui possédaient alors des éperons anciens les cataloguaient comme d'usage impossible, faute d'avoir compris les motifs de ces dimensions :

1677. « Quindici sproni antichi diversi; alcuni de' quali hanno « la sella cosi grande, e sproporzionata, et di cōda cosi lunga, « che non poteva essere se non d'impaccio l'usarli [14]. »

Cette longueur était cependant une nécessité. Les bardes rigides de cuir bouilli ou de carton durci qui armaient alors les destriers écartaient le pied du cavalier des flancs du cheval, et, sans ces tiges qui nous paraissent aujourd'hui démesurées, l'éperon eut été parfaitement inutile.

L'habitude de porter ces éperons gigantesques avait fini d'ailleurs par être si bien prise qu'elle subsistait même lorsque le cavalier montait un cheval non bardé, et que la longueur de ses éperons n'était plus par conséquent qu'un embarras inutile. Les tableaux et statues du temps en fournissent de nombreux témoignages [15], et plusieurs dessins du célèbre recueil

14. Lorenzo Legati : *Museo Cospiano*, libro terzo, cap. xvi, p. 252. Bologna, Monti, MDCLXXVII.

15. Voir notamment un saint Georges, à Sienne, église de Saint-Christophe; un autre, de Carpaccio, à Venise, école de Saint-Georges; un saint Chrysogone, attribué à Bellini, à Venise encore, église des SS. Gervais et Protais; un des Rois Mages de Benozzo Gozzoli, à Florence, chapelle du palais Riccardi; le monument équestre de Marrucci, par Andrea de Castagno, au dôme de Florence; et enfin la statue équestre de Gattamelata, par Donatello, à Padoue, place Saint-Antoine.

Dans toutes ces œuvres d'art, la tige de l'éperon, relativement à l'échelle des personnages, a près d'un pied de long, et les chevaux ne sont pas bardés.

Bellini que conserve le Louvre montrent aussi des cavaliers munis d'éperons immenses, bien que montant des chevaux non bardés [16].

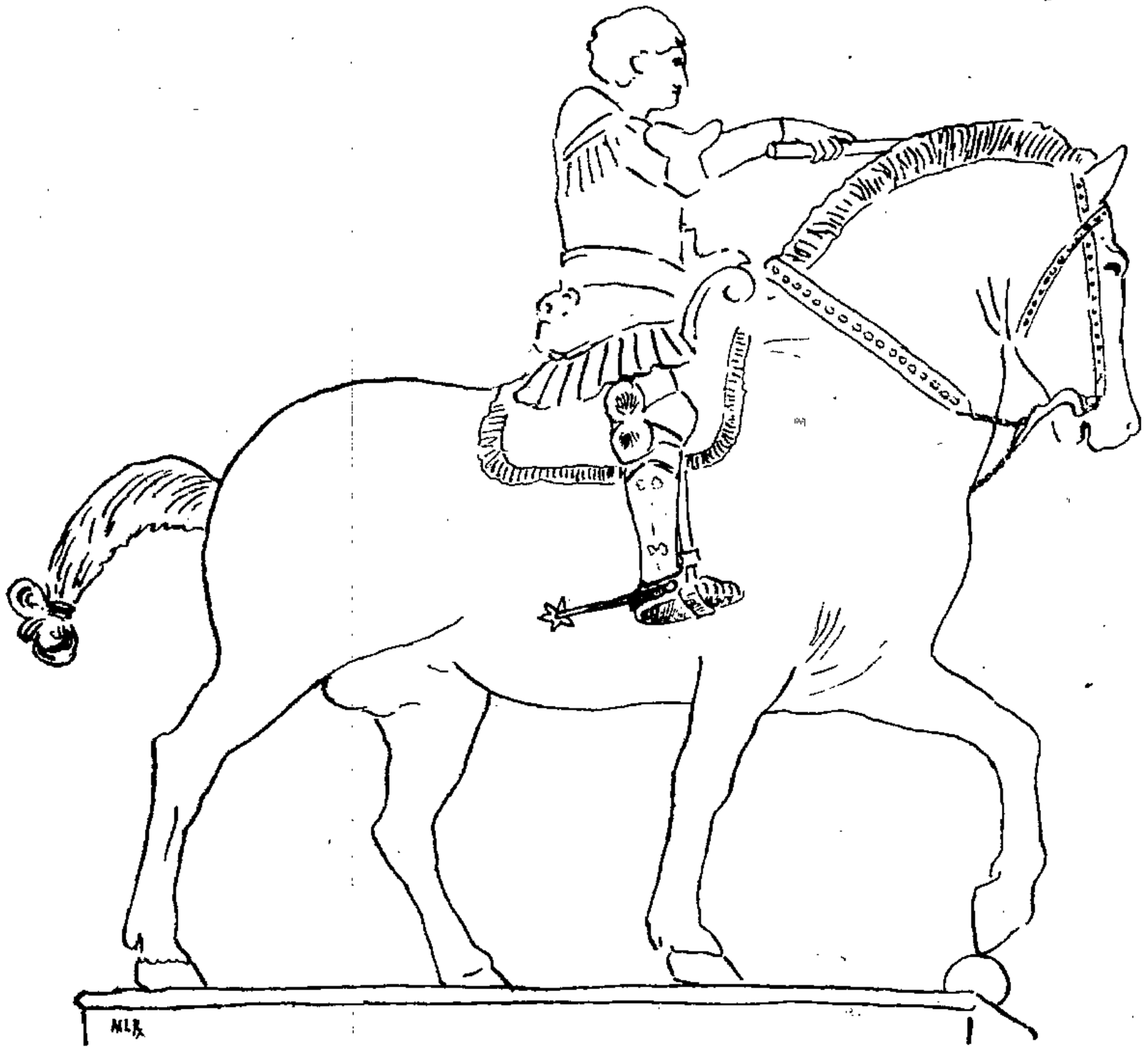

FIG. 2. — Gattamelata (Donatello).
Padoue, place Saint-Antoine.

Ces dimensions valurent parfois aux éperons une utilisation imprévue. Froissart conte dans ses chroniques comment Philippe de Navarre et ses gens, rejoints par les Français à Thorigny, entre Saint-Quentin et Péronne, transformèrent leurs éperons en chausses-trappes et s'en firent un retranchement :

1359. « ... et au pendant de la montagne où ils estoient, ils « firent porter par leurs varlets la plus grande partie de leurs « esperons et enfouir en terre, les molettes par dessus, par « quoi on ne les put approcher, fors en péril et à mal aise [17], »

On s'imagine quels inconvénients pouvaient présenter, au milieu du cérémonial des offices, ces tiges et ces molettes qui suffisaient à arrêter des gens de guerre malgré leurs défen-

16. Jacopo Bellini, 1400-1470, Cf. notamment n° 754 (St Hubert); n° 759 (St Georges); n° 763 (Cavalier); n° 780 (Seigneur et paysan), etc.

17. FROISSART : *Chroniques*, Liv. I, partie II, chap. LXXXVI. (Edition Buchon, vol. I, p. 379, col. 1.)

ses de jambes, et dont on n'approchait *qu'en péril et à mal aise.*

D'ailleurs, s'ils ignoraient encore, et pour cause, que le microbe du tétanos se rencontre dans le voisinage du cheval, les chirurgiens du XVe siècle n'en avaient pas moins remarqué que les blessures produites par les éperons étaient particulièrement dangereuses pour l'homme. Lorsque Philippe le Bon préparait cette fameuse expédition de Turquie qui resta toujours à l'état de projet, les chirurgiens lui adressèrent un état des substances et remèdes qui leur étaient nécessaires pour l'organisation des ambulances. Cet état, conservé aujourd'hui dans les Comptes du Duc, énumère les remèdes par nature de blessure, et montre que la chirurgie de l'époque redoutait les écorchures produites par les éperons à l'égal des piqûres de scorpion ou des blessures de flèches empoisonnées :

1464. « ... pour picceurs de scorpions, d'esperons, de dart en-
« venimé, il fault... [18]. »

Est-ce du tétanos consécutif aux blessures d'éperons, ou simplement de la violence des coups portés par son mari, que mourut la Reine de Jérusalem, femme de ce Jean de Brienne que ce meurtre n'empêcha pas de devenir empereur de Constantinople, il serait difficile de l'établir aujourd'hui. Toujours est-il qu'en cette circonstance les éperons firent œuvre mortelle jusque sur le trône :

1220. « Li rois fut moult dolens : lors bati sa feme des espe-
« rons, si que lon dit qu'ele fu morte de ceste bateure [18 *bis*]. »

Et, qu'on y prenne garde, lorsque le porteur de ces éperons était à genoux, ces pointes qu'on savait si dangereuses se dressaient, dépassant ses talons de près d'un pied, prêtes à blesser et à déchirer tout ce qui passait à leur portée. Il suffit, pour s'en rendre compte, de jeter un coup d'œil sur le célèbre tableau de Mantegna, la Vierge de la Victoire [19], au Louvre. Gonzague, à genoux aux pieds de la Vierge, et qui voulait qu'on le crut tout chaud encore de sa prétendue victoire de Fornoue, n'a eu garde d'enlever ses éperons pour poser devant le Maître. S'il faut en croire un témoin oculaire, Jacques de Mailles *(Le Loyal Serviteur)*, il leur dut d'ailleurs son salut dans sa fuite éperdue :

18. *Trésorerie Générale des Guerres;* Comptes et pièces comptables du Trésorier général des Guerres. (Archives du Nord, B, 3537.)

18 *bis*. *Continuateur de Guillaume de Tyr*. Ap. Cte de LABORDE : *Op. cit.*, p. 302.

19. Peint à Mantoue en 1495-1496.

1495. « ... Ses esperons luy aidèrent bien, et le bon cheval sur « quoy il estoit monté... [19 *bis*] »

Et peut-être pensait-il qu'ayant été à la peine, il fallait qu'ils fussent à l'honneur. Quoi qu'il en soit, Mantegna a reproduit avec une scrupuleuse exactitude tous les détails de son armement, y compris ses éperons, mais il n'a pas manqué d'observer



FIG. 3. — Gonzague et saint Michel (Mantegna).
Paris, Louvre.

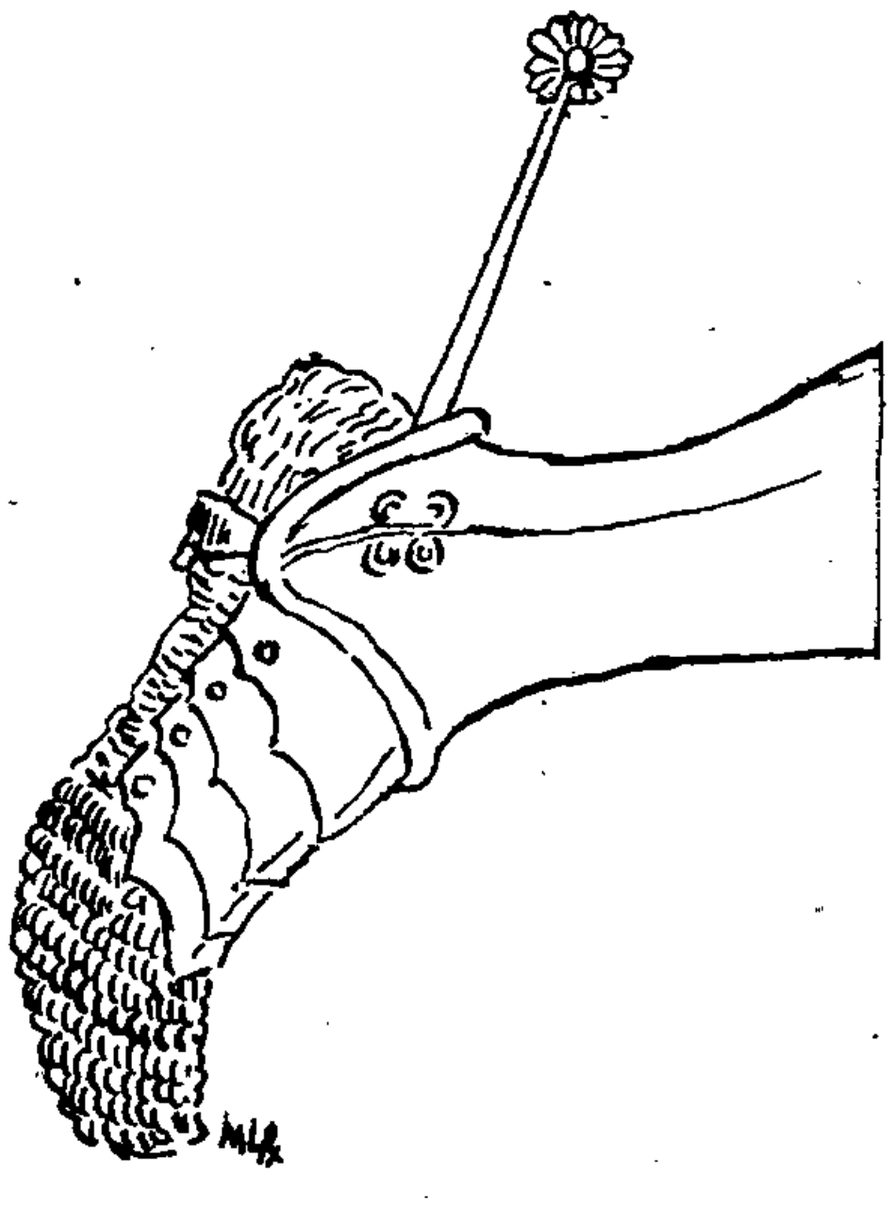

FIG. 4. — Détail des éperons de Gonzague.

le danger qu'ils présentaient; on dirait vraiment que saint Michel, debout derrière le Duc de Mantoue, se recule pour ne pas déchirer sa robe aux énormes molettes dressées en chausses-trappes à l'extrémité de leurs tiges démesurées.

C'étaient là certes des motifs suffisants pour justifier la prescription que nous étudions. On pourrait cependant être

19 *bis*. LE LOYAL SERVITEUR : *Histoire du Gentil Seigneur de Bayart*, chap. XI. Edition J. Roman, p. 56.

tenté d'en chercher d'autres, croire par exemple qu'on a considéré comme une manifestation de respect à l'égard du lieu saint l'enlèvement des éperons dorés d'un chevalier qui constituaient un des insignes de sa dignité.

Mais, si séduisante que soit cette hypothèse, il n'y a pas lieu de s'y arrêter. Le fait que le chevalier qui enlevait ses éperons gardait son épée, et même, lonsqu'il était titulaire d'un ordre, *le collier de cel ordre,* insigne bien plus en vue et bien plus honorifique que les éperons, lève tout doute à cet égard. Les seuls motifs qu'il y ait lieu de retenir pour l'établissement de cette coutume sont donc bien les dangers et les inconvénients des éperons.

III. — Le Droit des Enfants de chœur.

Parmi ces inconvénients, il en était un d'ordre plutôt économique que sanitaire et sur lequel nous n'avons pas suffisamment insisté. La crainte de voir déchirer par les éperons les tentures et les tapis du chœur et aussi les aubes brodées des novices et des clergeons que leurs fonctions obligeaient à des évolutions multiples paraît avoir joué un rôle important dans l'établissement de la coutume dont nous parlons. Toujours est-il que la sanction des infractions à cette règle semble avoir voulu établir une compensation pour les dégâts de cette nature.

Les enfants de chœur étaient chargés de surveiller l'observance de la prescription et de la faire exécuter; pour stimuler leur zèle, il était stipulé que les éperons gardés aux pieds dans le chœur de l'église leur appartiendraient, et que les contrevenants seraient tenus de les leur racheter, s'ils voulaient les conserver. Une anecdote d'un célèbre roman de chevalerie du XVe siècle précise à la fois la coutume et la sanction :

1459. « Il fut jadis un seigneur, qui, tout housé et esperon-
« né, à toute sa gent va en une abbaye pour ouyr messe, qui
« près de son logis estoit. Et quant la messe fut dicte, illec
« furent cinq ou six des plus petits enfans de celle église,
« moyneaulx qui desboucloient ses esperons. Lors qu'il se
« vit de telz gens assailly par les deux piés, il demanda que
« c'estoit? Ses gens, en riant, luy dirent : La coustume de
« toutes celles églises est de rachapter des novisses les espe-
« rons que l'on porte aux cueurs. Lors leur fist bailler ung
« escu... [20] »

20. ANTOINE DE LA SALE : *L'Hystoire et plaisante Chronicque du Petit Jehan de Saintré et de la jeune Dame des Belles Cousines,* chapitre LVIII, p. 176. (Paris, Gosselin, 1843.)

Comme on le voit, il était avec le ciel des accommodements; le chevalier qui préférait garder ses éperons aux pieds pouvait s'en tirer moyennant une redevance, et ceci encore répond victorieusement à l'hypothèse de la manifestation de respect. Si l'enlèvement des éperons eut été inspiré par ce motif, on ne s'en fut pas racheté si facilement pour une somme minime; qui donc a jamais eu l'idée qu'on put demander à rester couvert à l'église moyennant une redevance? D'ailleurs, en ce cas, cette redevance eut été payée aux prêtres, et non aux enfants de chœur, ces « moyneaulx » dont nous parle Antoine de la Sale.

Au reste, les seigneurs auprès desquels ces derniers avaient à exercer leur prérogative n'étaient pas toujours d'aussi bonne composition que le chevalier dont le petit Jehan de Saintré conte la plaisante anecdote, et parfois la chose n'allait pas sans difficulté. Un fait dont le Plumitif du Chapitre de Rouen nous a conservé le souvenir, va nous montrer quels conflits naissaient parfois à cette occasion.

Le 29 janvier 1391 (vieux style), Vincent Roussel, de Harfleur, était entré « heusé et esperonné » au chœur de la Cathédrale de Rouen pour assister à la Grand'Messe. Le premier des enfants de chœur, celui que ses camarades nommaient « l'Evêque des Innocents » [21], ayant voulu, suivant l'usage, lui enlever ses éperons, l'irascible personnage s'emporta jusqu'à frapper le « petit évesque ». Semblable voie de fait au chœur d'une église, au XIVe siècle, ne pouvait rester impunie, et les chanoines de Rouen n'étaient pas gens à laisser violer les prérogatives de leur cathédrale, même quand ces prérogatives ne s'exerçaient qu'au profit des enfants de chœur. Dès le lendemain *(die penultimâ Januarii)*, Vincent Roussel mandé pardevant le Chapitre dut faire amende honorable en présence des Chanoines assemblés et payer aux mains du Trésorier *(Le Grenetier)* la somme à laquelle fut taxée son incartade. Le rédacteur du Plumitif du Chapitre consigna le fait sur son registre en un mélange de latin et de français qui ne manque pas de saveur :

« Eâ die Vincencius Rousselli de harefleu fecit emendam
« dominis predictis in eorum capitulo ad voluntatem domino-
« rum super eo quod heri horâ magne misse dominus Vincen-
« cius exeuns in choro hujus ecclesie heusé et esperonné per-

21. Au sujet du titre et des fonctions de « l'Evêque des Innocents », cf. A. COLLETTTE : *Op. cit.*, p. 19 et suivantes.

« cussit quemdam puerum altaris vocatum le petit évesque « qui puer volebat habere calcaria dicti Vincencii exeuntis in « dicto choro prout est consuetum et de emendâ le Grenetier vo- « catus Guillelmus Fossete plegiavit dictum Vincencium [22]. »

Mais le plus souvent, les Chevaliers oublieux de la règle, parfois volontairement, s'exécutaient de bonne grâce, et ce rachat accidentel passa bien vite à l'état de redevance régulière; d'ailleurs, si le chevalier était en armure, il ne pouvait guère se baisser, et il lui aurait fallu demander à son écuyer le service de lui délacer ses éperons. Dans la pratique, on prit l'habitude de payer d'office aux enfants de chœur une somme proportionnée plutôt à la fortune et à la situation du chevalier qu'à la valeur de ses éperons. Nous allons voir que les plus grands Princes ne se croyaient pas exempts de cette redevance.

IV. — Princes et Rois rachetant leurs éperons.

En 1479, le jeune Duc de Savoie, Philibert le Chasseur, dont la veuve Bianca-Maria Sforza devait plus tard épouser en secondes noces l'Empereur Maximilien, veuf lui-même de Marie de Bourgogne, se rendait auprès de son oncle Louis XI par Briançon et Grenoble. Il arrive à Romans, visite l'église, et les comptes de son Trésorier enregistrent la mention suivante, non moins explicite sur le sujet qui nous occupe que le passage du Jehan de Saintré :

1479. « Item a livré ledict xxi jour de may aux clergons de « l'esglise de Romans pour ce que monseigneur estoit entré « au cueur de l'esglise pourtant ses esperons, en ung florin « xv gros 1 florin xv gr. [23] »

Deux mois après, le Duc arrive à Vienne, et la même mention se retrouve au compte :

Juillet 1479. « Plus, livré aux enfans de cuer de Saint-Mau- « ris de Vienne pour ce que quant mon dit Seigneur arriva

22. *Plumitif du Chapitre de la Cathédrale de Rouen,* f° cxiii, v° in fine. (Archives de la Seine-Inférieure, G., 2117.)

23. *Compte d'Alexandre Richardon, Trésorier du Duc de Savoie, du 1er octobre 1478 au 1er octobre 1479,* f° 71 r°. (Archives camérales de Turin, vol. 128.)

Les comptes relatifs à ce voyage du Duc Philibert ont été intercalés par tranches dans le Compte général de Richardon sans beaucoup d'ordre et pas toujours à leur date, et il serait extrêmement difficile de les suivre sans une particularité qui les distingue : alors que le compte général est en latin, les comptes de ce voyage sont toujours rédigés en français.

« en la dite esglise pourtoit ses esperons, pour
« leur VIII,..... VI gros [24]. »

En novembre, il passe à Lyon où il devait mourir trois ans plus tard; là aussi il doit racheter ses éperons aux clergeons de la cathédrale :

1479. « Et premièrement qu'il a livré le XXVII jour dud. moys
« de novembre lan que dessus à Lyon pour les esperons de
« monseigneur au clercjons de lesglise de Sainct-Jehan de
« Lyon ung florin du trec 1 florin [25]. »

Enfin, en décembre de la même année, il arrive à Bourges où nous pouvons constater une fois de plus la généralité de cette coutume :

1479. « Plus livré à Bourges led. XI jour pour les esperons
« de monseigneur, aux clerjons de Saint-Estienne de Bour-
« ges, ung florin du trec 1 florin [26]. »

A peu près à la même époque, le jeune Duc d'Orléans (le futur Louis XII) se soumettait lui aussi à racheter ses éperons aux novices de l'église de Saint-Omer, et Loys Ruzé, trésorier de la Duchesse sa mère (Marie de Clèves, veuve de Charles d'Orléans), enregistrait en ces termes la mention de ce rachat :

1475. « Audit Trésorier, la somme de deux onzains qu'il a
« baillez, de l'ordonnance de ladicte dame, aux petitz novisses
« moynes de Saint Lomer, à eulx donnez par M. S. le duc pour
« ce que le dit Seigneur entra esperonné dedans l'esglise dudit
« Saint Lomer [27].

Si, de la Savoie et de la France du XVe siècle, nous passons à la Bourgogne, nous allons voir le fastueux duc Philippe le Bon rachetant lui aussi ses éperons aux enfants de chœur :

1427. « Aux petits enfans de cuer de la dicte église de Saint
« Jehan, que MdS. leur donna pour ses esperons qu'il avoit
« apporté en icelle église de Saint-Jean XIIIJ s. [28] »

Dans ces deux derniers documents, les mentions consignées par les Trésoriers ducaux sont aussi explicites qu'on peut le désirer. Trente ans plus tard, dans la même cour de Bourgo-

24. *Même Compte,* même volume.

25. *Compte d'Alexandre Richardon, Trésorier gén du Duc de Savoie, du 1er octobre 1479 au 1er octobre 1480,* f° 77 v°, (Archives Camérales de Turin, vol. 129.)

26. *Même Compte,* vol. 129, f° 78 r°.

27. Biblioth. Nationale, Cabinet généalogique, octobre 1475. Ap. de LABORDE : *Ducs de Bourgogne,* vol. III, n° 7114.

28. COMTE DE LABORDE : *Les Ducs de Bourgogne,* vol. II, p. 389, n° 4941. Paris. Plon frères, 1851.

gne, nous allons voir Charles le Téméraire, alors comte de Charolais, se pliant lui aussi à cet usage, et rachetant non seulement ses éperons, mais encore ceux des Chevaliers de sa suite :

1457. « A messire Jehan Lamirant, prebstre, chapelain et « soubz aulmosnier de mondict Sr..... pour l'offrande à Nostre-« Dame de Tournay, le jour de Nostre-Dame en ce présent « mois de mars..... XXI sols.

« Item, aux enfans de cœur illec pour les esporons de Monsr « et ses gens..... XL sols [29]. »

Le Roi de France lui-même n'échappait pas à la règle. L'aventure de Vincent Roussel, citée au Chapitre précédent, nous a montré déjà que le rachat des éperons était une habitude bien établie au XIVe siècle; en voici un nouvel exemple emprunté aux comptes de Charles VI :

1390. « Perrecon de Faignon, eschançon, pour argent baillé « au Roy pour donner aux enffens de l'esglise de Lusarches, « mercredi XVIIIe jours de may..... [30] »

Si nous avons rejeté ce document du XIV siècle après les précédents qui appartiennent au XVe, c'est que son texte moins explicite ne pouvait guère être interprété qu'en le rapprochant de ceux-là. Il n'est pas ici, en effet, question d'éperons; mais, si l'on compare cet extrait de compte avec ceux que nous venons de citer, on ne peut guère hésiter sur le motif de la somme payée au nom du Roi « *aux enffens de l'esglise de Lusarches* ». Il s'agit évidemment toujours du rachat des éperons payé aux enfants de chœur.

V. — Trace de cette Coutume dans les Arts.

Un usage aussi constant devait nécessairement laisser quelques traces dans les Arts. Si elles ne sont pas plus nombreuses, cela tient d'abord à la rareté des peintures figurant des chevaliers au chœur d'une église, ensuite et surtout à l'habitude prise par les chevaliers de racheter leurs éperons et d'acquérir ainsi le droit de les garder.

Il est cependant une scène souvent reproduite et dans laquelle nous allons trouver quelques souvenirs de cette coutu-

29. *XIVe Compte de Rolland Pippe, Receveur général des finances du Comte de Charolois*, f° 24, v°. (Archives du Nord, B, 3661.)

30. *XIXe Compte des despens de l'ostel le Roy Charles, 1er janvier 1389 au 1er juillet 1390, par Guill. Le Perdrier son clerc en sa chambre aux deniers, et Laurens Bourdon contrerolleur de la dite chambre*, f° 87 v°, in fine. (Archives nationales, KK, 30.)

me : c'est l'Adoration des Rois Mages. Les Primitifs assimilaient volontiers l'attitude des Mages à celle qu'auraient eue de hauts personnages au chœur d'une église, attitude provoquée dans les deux cas par le même motif, la croyance à la présence de Dieu.



Fig. 5. — Roi Mage faisant enlever ses éperons (Gentile da Fabriano).
Florence, Galerie Royale.

Ici, il était difficile de supposer le rachat des éperons et une redevance payée à des enfants de chœur qui n'existaient pas. Il est donc tout naturel que Gentile da Fabriano, dans cette belle Adoration des Mages que conserve la Galerie Royale de Florence, ait fait figurer ce geste au premier plan de son tableau. Les robes somptueuses de deux des Mages, déjà courbés devant l'Enfant-Dieu, cachent leurs talons et ne laissent

pas voir ce détail; mais le troisième vient de descendre de cheval, et, avant qu'il aille s'agenouiller, un des gens de sa suite s'empresse de déboucler ses éperons. Cete petite scène, qui semble vraiment prise sur le vif, est une des parties les plus vivantes de cette importante composition. Commandé par Paul Strozzi



FIG. 6. — Eperons d'un Roi Mage agenouillé à la ceinture d'un hallebardier (G.-B. Bertucci).
Berlin, Galerie Royale.

pour l'église de la Trinité à Florence, ce tableau est daté de 1423.

Cinquante ans après, nous retrouvons la même scène exactement sous le pinceau de Benozzo Gozzoli. L'une des fresques qu'il peignit de 1469 à 1485 sur le mur du nord du Campo Santo de Pise nous montre aussi une Adoration des Rois; c'est le der-

nier épisode du voyage des Mages peint par Gozzoli sur les murs de la chapelle du palais Riccardi, à Florence. Deux des Rois sont déjà agenouillés ; le troisième, debout, s'apprête à les imiter lorsqu'il sera débarrassé de ses éperons que son page déboucle.

Un peu plus tard encore, une autre Adoration des Rois peinte par Vincenzo Foppa (1427-1515), aujourd'hui à la National Gallery de Londres, nous fournit le même détail. L'un des Rois est agenouillé déjà et n'a pas d'éperons. Un autre vient de descendre de cheval et un serviteur se hâte de déboucler ceux qu'il porte.

Enfin la même scène toujours, peinte par G.-B. Bertucci l'aîné (14..-1516), à la Galerie royale de Berlin, nous donne encore une indication analogue. Deux Rois debout ont encore leurs éperons, mais celui qui est agenouillé a dû faire enlever les siens au préalable ; bien que sa robe qui cache ses pieds ne permette pas de le voir, on peut le présumer du fait qu'un homme d'armes debout derrière lui porte une paire d'éperons suspendue à sa ceinture. Cet homme d'armes est un homme de pied, car il s'appuie sur une hallebarde, et ces éperons qui ne peuvent lui appartenir sont évidemment ceux de son Prince agenouillé devant l'Enfant-Dieu. *(V. fig. 6.)*

Il n'y a pas lieu, pensons-nous, de supposer que ces enlèvements d'éperons avaient pour seule cause le fait que le cavalier avait mis pied à terre ; alors comme aujourd'hui, le cavalier à pied gardait le plus souvent ses éperons, malgré leurs dimensions encombrantes, si rien ne l'obligeait à les quitter. Les tableaux du xve siècle en founissent de nombreux exemples, et ce saint Georges de la National Gallery auquel Pisanello a donné les traits de Lionel d'Este suffirait à l'établir ; bien qu'il soit descendu de cheval pour aller au devant de saint Antoine, il n'a pas quitté ses éperons, et ceux-ci cependant comptent parmi les plus longs que l'on rencontre dans l'iconographie du xve siècle.

Ajoutons encore que, dans la Hofkirche d'Innsbruck, les aïeux et le fils de Maximilien et de Marie de Bourgogne, dont les statues de bronze se dressent autour du tombeau de l'Empereur, ne portent pas d'éperons, bien qu'ils soient armés de toutes pièces. Au milieu du xvie siècle, lorsque ce monument fut achevé, la loi de l'interdiction des éperons au chœur des églises commençait à tomber en désuétude, mais les auteurs des statues ont fait des efforts considérables pour arriver à une

restitution archéologique exacte, et leur tentative fut, à ce point de vue, fort admirée à l'époque [31]. Il est inutile de dire que, pour ce qui excédait un siècle, ils n'y sont pas parvenus ; mais du moins ils ont réussi, dans ce détail, à perpétuer la mémoire de cet ancien usage.



FIG. 7. — Lionel d'Este à pied avec ses éperons (Pisanello).
Londres, National Gallery.

VI. — Causes de cessation du rachat des éperons.

Les mentions du rachat des éperons sont nécessairement très rares, et il est facile de comprendre pourquoi. A part les cas exceptionnels, comme celui de Vincent Roussel relaté au cha-

31. KUNIBERT ZIMMETER : *Führer durch die Hofkirche. Innsbruck,* Verlag der Wagner schen Universitæts-Buchandlung, 1902.

pitre III, cas où le refus du contrevenant amenait ce dernier devant le Chapitre et nécessitait la consignation de l'incident sur le Plumitif des Chanoines, la redevance payée par les Chevaliers entrant au chœur avec leurs éperons passait dans leurs menues dépenses et ne figurait dans aucun compte. Seuls les Rois et les Princes souverains qui faisaient acquitter par leur Trésorier jusqu'à leurs moindres dépenses nous ont laissé, relativement à cette redevance, des textes comme ceux que nous avons donnés au chapitre IV.

A partir du XVIe siècle, ces mentions vont devenir presque introuvables. Non que la coutume fut formellement abrogée partout, car nous la rencontrons encore à Rouen au XVIIe siècle; mais les causes qui l'avaient fait établir avaient été profondément modifiées, et naturellement leur effet s'en était ressenti. D'une part, la transformation du harnois avait rendu l'enlèvement des éperons presque impossible lorsque le chevalier éperonné était en armure; d'autre part, la modification apportée aux éperons rendait cet enlèvement à peu près inutile lorsqu'il était possible. Nous allons étudier l'une et l'autre de ces conditions nouvelles.

Un changement radical s'était produit au commencement du XVIe siècle dans le port de l'éperon avec l'armure, changement qui n'a guère été plus étudié que le rachat des éperons. Jusqu'alors la grève de fer ne descendait pas plus bas que la cheville, elle était toujours indépendante du soleret, que celui-ci fut de mailles ou de plaques de fer. Il n'y avait par conséquent aucun inconvénient à fixer l'éperon sur le soleret. Le cavalier gardait libre l'articulation du pied et *sentait* l'action de l'éperon; il ne risquait donc pas de poindre le cheval plus qu'il ne le voulait. Au début du XVIe siècle, une nouvelle forme de grève apparaît avec ces armures dites maximiliennes, parce qu'elles furent mises à la mode par l'empereur Maximilien Ier. Cette nouvelle grève descendait jusqu'au talon, soit jusqu'à la semelle du soleret, avec la partie arrière duquel elle faisait corps. La poussée de l'éperon, s'il eut été lacé sur cette grève de fer, se fut donc répartie sur toute la jambe, du genou au pied; le cavalier eut été par le fait incapable de se rendre compte de la force avec laquelle il piquait sa monture et eut couru le risque de l'éventrer.

Pour parer à cet inconvénient, on pratiqua dans le bas des nouvelles grèves, du talon jusqu'à la hauteur de la cheville, une échancrure par laquelle passait la tige de l'éperon, bouclé

désormais directement sur le bas de chausses d'étoffe. Il est aisé d'observer ce détail dans les Musées et collections d'armes, car les armures complètes du XVIe siècle sont infiniment moins



FIG. 8. — Grève échancrée pour le passage de l'éperon.
(Armure de Henri II.)
Paris, Louvre.

rares que celles de l'époque gothique; mais, dans certains Musées, faute de comprendre l'utilité de cette échancrure, on l'a obstruée à l'aide d'une plaque de fer sur laquelle on a vissé une tige portant une molette d'éperon, en sorte qu'elle n'est plus visible. En dehors des Musées d'armes, de nombreux ta-

bleaux du temps permettent d'étudier cette intéressante modification [32].

Avec cette nouvelle mode, avons-nous dit, l'éperon devait être bouclé directement sur le bas de chausses d'étoffe; de la sorte ses branches étaient *sous* la grève, et, par conséquent il devait être installé *avant* la mise en place de cette grève.

C'était une interversion de l'ordre dans lequel on revêtait les pièces de l'armure. Jusqu'alors, la première pièce dont le chevalier s'adoubait avait été l'armure des jambes. Dès l'origine de l'armure, on revêtait les chausses de mailles avant le haubert, et, si besoin était, les chansons de geste en fourniraient la preuve :

1260 env. « *... Armeures li font aporter en présent*
« *Unes cauchez de fer cauche à noiaus d'argent*
« *Puis vesti I hauberc et I elme luisant* [33]. »

Le même ordre avait été gardé lors des débuts du harnois blanc de fer rigide, et notre expression armure *de pied en cap* est en cela bien plus exacte que la locution anglaise, armure *de cap-a-pié*. Elle existait d'ailleurs déjà au XIVe siècle :

1373. « De pié en cap s'armoient à loi de soudoier [34]. »

Lorsque l'armure de transition du XIVe eut atteint sa perfection définitive et fut devenue l'armure gothique du XVe, le même système fut suivi de façon invariable; les pièces de l'armure étaient agencées de telle sorte qu'on n'eut pas pu les revêtir dans un autre ordre. Antoine de la Sale, toujours si précis dans les questions d'armement, va nous en fournir encore une preuve :

1458. « Après que les jambes, les bras et le corps sont armez, « ils arment le chief [35]. »

Le Président Fauchet enregistre encore ce vieux dicton, bien que de son temps il ne fut plus qu'un souvenir :

1579. « C'est un vieil mot que le chevalier commence à s'ar-« mer par les chausses [36]. »

32. Voir notamment un saint Georges, avec la Vierge et divers saints, de Francesco Raibolini (il Francia), au Louvre; un saint Georges à cheval terrassant le dragon, de Dosso Dossi, à la Pinacothèque de Dresde; enfin une Apparition de saint Antoine au bienheureux Bellandi, de Philippe de Vérone, à Padoue (Ecole du Saint). Dans ce dernier tableau, au premier plan à droite, un cavalier armé de toutes pièces monte à cheval, et se présente de façon particulièrement favorable pour l'étude du détail dont nous parlons.

33. *Doon de Maience*, vers 3241.

34. Cuvelier : *La vie vaillant Bertran du Guesclin, vers 5864.*

35. Anthoine de la Sale : *Des anciens Tournois et faictz d'armes*. Edition B. Prost, p. 210.

36. Claude Fauchet : *Origine des Chevaliers*, f° 39, r°. Paris, Périer, MDC.

La première édition avait paru anonyme en 1579 sous ce titre : ***Recueil***

Les éperons ne pouvaient se boucler qu'après la mise en place du soleret et des chausses, et l'on restait libre de ne les lacer qu'après l'adoubement complet du chevalier. Avec l'armure maximilienne, il fallut au contraire boucler les éperons *avant* de passer les grèves de fer, et par conséquent avant de revêtir aucune des pièces de l'armure. Rabelais, à qui rien n'a échappé, constate déjà le nouveau dicton qui remplace celui cité par Fauchet :

1542. « Voulez-vous, dist Pantagruel, maintenir que la bra-
« guette est pièce première de harnoys militaire? C'est doctrine
« moult paradoxe et nouvelle. Car nous disons que par espe-
« rons on commence soy armer [37]. »

On peut comprendre maintenant pourquoi nous avons dit que cette nouvelle mode rendait presque impossible, au chevalier qui entrait à l'église en armure, l'enlèvement de ses éperons. Il eut dû pour les quitter dévêtir son harnois; autant la chose était facile au XVe siècle alors que les éperons se bouclaient par dessus le soleret, autant elle était impossible avec ce nouveau système. Les enfants de chœur, ces « moyneaulx » dont parle Jehan de Saintré, auraient été bien empêchés désormais « d'assaillir par les piés » le chevalier qui enfreignait la règle, et leurs efforts pour déboucler les éperons seraient demeurés vains.

Peut-être aussi perdait-on de plus en plus l'occasion d'exercer l'antique privilège de la chevalerie d'entrer au chœur en armure. Le harnois était devenu si lourd que nul n'était désireux de le porter plus longtemps qu'il n'était nécessaire, et l'on ne l'endossait qu'au moment du combat. Cet alourdissement, amené par le perfectionnement des armes à feu auxquelles l'armure avait peine à résister [38], avait eu d'ailleurs une autre conséquence, la disparition des bardes de cheval. Dès le milieu du XVIe siècle, Saulx-Tavannes nous dit, à propos de la bataille de Renty :

1554. « Les chevaux armez y seroient inutiles, à cause de la
« pesanteur des espreuves; ils sont assez chargez de porter
« l'homme et ses armes sans en porter davantage [39]. »

Par voie de conséquence, l'abandon des bardes amena le rac-

des antiquitez gauloises et françoises, à Paris, chez Jacques du Puys, libr. juré, à la Samaritaine. MDLXXIX.

37. RABELAIS : *Pantagruel*, liv. III, chap. VIII.

38. Cf. CH. BUTTIN : *Notes sur les armures à l'épreuve*, p. 73 et suiv. Annecy, Abry, 1901.

39. SAULX-TAVANNES : *Mémoires*, p. 191, col. 1. (Mémoires relatifs à l'histoire de France, Paris, Didier et Cie, 1866.)

Cf. également CH. BUTTIN : *Op. cit.*, p. 88.

courcissement des éperons. Nous les avons vus démesurément longs au XVe siècle, même aux pieds des cavaliers qui montaient des chevaux non bardés, parce qu'ils pouvaient avoir à passer de ceux-là sur un cheval bardé; mais, du jour où l'armure du cheval fut abandonnée, la longueur des éperons n'eut plus été qu'un inconvénient sans aucun côté utile, et leurs tiges infiniment plus courtes cessèrent d'être un danger pour le voisinage du cavalier à pied. D'où l'inutilité de prescrire désormais l'enlèvement des éperons réduits à des dimensions normales.

L'iconographie, à laquelle nous avons emprunté déjà tant de preuves, nous montre bien en effet, à partir de cette époque, aux pieds des cavaliers, des éperons dont la tige n'est pas plus longue que celle des éperons actuels [40].

Evidemment, à côté du cas exceptionnel du cavalier en armure, il y avait celui, beaucoup plus fréquent à toute époque, du seigneur simplement « heusé et esperonné » comme Vincent Russel; mais, même pour ceux-là qui auraient pu facilement ôter leurs éperons, le raccourcissement des tiges et la diminution des molettes rendaient cet enlèvement presque inutile.

Ajoutons enfin que, pour les cas où un seigneur voulait garder ses éperons à l'église ou en des circonstances analogues, l'usage s'était introduit de porter des éperons à molettes mousses, qui par conséquent ne présentaient plus aucun danger. Les comptes de l'écurie de Charles IX vont nous en fournir quelques exemples :

1565. « Pour deux paires d'esperons à mollettes qui ne pic-
« quent poinct livrées au bossetier pour en dorer une paire
« et l'autre argenter pour le service du dit Sgr [41]. »

« Pour huict paires d'esperons assavoir 4 paires aiant des
« mollettes picantes et les autres mousses, le tout doré et ar-
« genté et garni de veloux à raison de VI livres une paire [42]. »

Que ces éperons à molettes mousses aient pu être employés aussi quelquefois pour monter des chevaux particulièrement sensibles et ombrageux, nous n'y contredirons point; mais, alors comme aujourd'hui, ils devaient sûrement être préférés pour les occasions où un cavalier à pied ne voyait plus dans ses éperons qu'une pièce d'uniforme ou un objet de parure. Nous avons vu souvent de nos jours des officiers en uniforme aller au bal

40. Un portrait de Pacio Guarienti, par Paul Véronèse, au Musée Civique de Vérone est une preuve frappante de cette modification; la molette de ses éperons touche presque ses talons.

41. *Escuyerie du Roy pour quinze moys finitz le dixième jour de mars mil cinq cent soixante six*, f° XXIII, r°. (Archives nationales, KK 135.)

42. *Même Compte*, f° LXVI, r°.

avec des éperons dont la molette avait été remplacée par une pièce de monnaie; les molettes mousses de Charles IX devaient très probablement avoir une destination analogue.

Ainsi disparaissaient toutes les causes qui avaient motivé la prescription de l'enlèvement des éperons au chœur. L'effet cesse généralement avec la cessation de la cause; aussi, dès le XVIe siècle, ne trouve-t-on plus guère de mentions relatives à l'usage que nous venons d'étudier. En Normandie seulement, il paraît avoir survécu vivace au moins un siècle plus tard, et, là, nous allons en rencontrer encore quelques exemples.

VII. — **Persistance du rachat des éperons à Rouen.**

Si les applications du rachat des éperons se raréfiaient, la coutume n'était cependant pas partout tombée en désuétude. Le Plumitif du Chapitre de Rouen, qui nous a fourni déjà au XIVe siècle le cas intéressant de Vincent Roussel, va nous montrer que, là du moins, les chanoines étaient jaloux de conserver ce privilège aux enfants de chœur de leur cahédrale, et qu'il s'exerçait encore au XVIIe siècle.

En 1617, Rouen attendait la visite du jeune roi Louis XIII, de son frère Gaston d'Orléans, et de Marie de Médicis. La ville faisait de grands préparatifs pour leur faire une réception grandiose, et le Chapitre tenait fréquemment conseil pour discuter avec quel cérémonial il rendrait l'hommage habituel de l'offrande du pain et du vin au Souverain, à Monsieur, et à la Reine-mère. Il est curieux de constater qu'à cette occasion la question du rachat des éperons fut de nouveau mise sur le tapis, de façon qui montre bien que, si cette coutume allait s'oubliant ailleurs, elle avait ici gardé toute sa force :

Mardi XXI novembre 1617. « Monsieur Brice a proposé qu'à « cause que le Roy venoit en ceste ville il venoit plusieurs gen- « tilshommes dans le chœur de ceste église avec des esperons « pour lesquels les enfans de chœur les voullans contraindre « de payer quelque chose il en arrivoit souvent du désordre à « quoy il convenoit remédier. Il a esté ordonné que la cous- « tume d'oster les esperons à ceux qui en apportent dans le « chœur sera observée et que le Maistre des dits enfans sera « advisé de faire qu'iceux se comportent modestement deman- « dant les dits esperons [43]. »

43. *Plumitif du chapitre de la Cathédrale de Rouen* (non paginé), mardi 21 novembre 1617, (Archives de la Seine-Inférieure, C 2184.)

Il faut croire que les prescriptions des chanoines furent respectées et que les enfants de chœur « se comportèrent modestement », car le rédacteur du plumitif n'eut à enregistrer aucune incartade rappelant celle de Vincent Roussel. Les courtisans devaient d'ailleurs avoir la main large et la bourse facile, et ne firent sans doute aucune difficulté pour accorder les libéralités réclamées.

Mis en goût peut-être par les largesses princières recueillies à cette occasion, les clergeons rouennais redoublèrent de zèle dans leur fructueuse chasse aux éperons, et trouvant sans doute que les occasions de saisir un contrevenant dans le chœur se faisaient rares, ils voulurent exercer leur prérogative dans l'église elle-même. C'est du moins ce qui semble résulter des insertions que nous allons relater au plumitif déjà cité.

Le 11 janvier 1632 avait lieu à la Cathédrale de Rouen la cérémonie de consécration de Mgr Louis Bretel préconisé évêque d'Aix-en-Provence. Le plumitif indique qu'il s'y rencontra « grande affluence de peuple, tant de messrs du Clergé, Cours « souveraines, qu'autres personnes de qualité [44]. »

Bien peu durent avoir accès au chœur occupé déjà par le Chapitre métropolitain, les Evêques assistants et le Clergé officiant, et la plupart de ces « personnes de qualité » durent forcément se contenter des nefs de l'église. L'occasion était trop belle et la tentation trop forte; il paraît que les enfants de chœur ne surent pas y résister.

Bien que le registre des chanoines ne s'explique pas à cet égard, les plaintes durent affluer au Chapitre, car trois jours après le plumitif consigne l'admonition suivante, signalée à l'attention par ce titre marginal : « *Avis aux enfans de chœur.* »

« **Du mercredy xiiij^e^ jour de janvier mdcxxxij.** Les enfans « de chœur seront advertis de ne poursuivre à l'advenir au- « cunes personnes hors le chœur de cette Eglise aiants des es- « perons sur peine d'estre chastiez rigoureusement [45]. »

C'est la dernière trace que nous ayons trouvée de la réglementation du port des éperons à l'église.

Ch. Buttin.

44. *Même plumitif,* registre non paginé. (Archives de la Seine-Inférieure, C 2188).

45. Même registre.

Notes Savoisiennes d'Histoire littéraire

Le « Mystère de Saint Bernard de Menthon » et la « Vie de Saint Alexis »

Peu d'Annéciens, je crois, ont lu la *Vie de saint Bernard de Menthon* attribuée à Richard de la Val d'Isère; quelques-uns sans doute savent qu'il existe un *Mystère de saint Bernard;* tous, ou presque tous, connaissent au moins quelque fait de la vie du saint, dont une rue d'Annecy porte le nom, ne fût-ce que l'édifiant récit de la fuite du jeune fiancé, la veille même de son mariage.

Je voudrais indiquer de curieux rapprochements qu'il convient d'établir entre la légende de saint Alexis et toute une partie des faits merveilleux qui ornent la vie de saint Bernard de Menthon. Je me place exclusivement au point de vue de l'histoire littéraire.

La *Vie de saint Alexis,* dont nous devons à Gaston Paris une excellente édition critique, est l'un des plus anciens documents de notre langue et de notre littérature. Voici le résumé de la première partie, la seule qui nous intéresse pour la comparaison signalée. J'emprunte ce résumé à la *Chrestomathie du Moyen Age* de M. le Doyen Léon Clédat.

« Il y avait à Rome un puissant comte, qui s'appelait Eufémien et qui était très aimé de l'empereur... Le ciel lui accorda un fils. qui reçut au baptême le nom d'Alexis, et qui fut élevé par ses parents avec tous les soins que peut inspirer la plus vive tendresse. Voyant bien qu'il n'aurait plus d'enfant, Eufémien voulut marier Alexis de son vivant. Un autre comte de Rome avait une fille : les deux pères parlent entre eux de leurs enfants, et décident de les unir en mariage. Mais, le soir même de la cérémonie, Alexis, résolu à se consacrer entièrement au service du Christ, dit adieu à sa femme en l'engageant à considérer Dieu seul comme son époux, et, après lui avoir confié les « renges » de son épée et son anneau nuptial, il s'enfuit au milieu de la nuit. »

Voilà le trait essentiel pour nous. Comparons-le au récit connu

sous le nom de Richard de la Val d'Isère. Ici, notre guide sera feu le Chanoine GONTHIER, l'érudit historien, connu par ses recherches sur la Savoie. Le résumé qu'il a fait de cette *Vie* d'après l'édition qu'en ont donnée les Bollandistes est savoureux : « Après la mort de Noé, Jupiter et son frère Cordelès, fuyant la colère de leur père Saturne, vinrent se réfugier dans les Alpes. Ils bâtirent un ville », etc. Quel dommage que je sois forcé de résumer ce résumé! Or, « Bernard de Menthon naquit de Richard de Menthon et de Bernoline de Duin... A deux ou trois ans, cet enfant commençait à lire; à quatre ans, il servait la messe et composait; à cinq ou six ans, il chantait en musique, récitait l'office divin et portait le cilice. Ce que voyant, son père se hâta de l'envoyer dans une école publique.

« Là, entendant raconter les prodiges innombrables que saint Nicolas avait opérés,... le jeune écolier sent naître en son cœur une vive confiance en ce grand saint; il se met sous sa protection et conçoit le projet de chasser un jour, avec son aide, les démons du Mont-Joux.....

« Craignant que son fils unique ne songeât à entrer dans les Ordres, Richard de Menthon le rappelle, lui choisit une épouse non moins distinguée par sa naissance que par sa beauté, et convoque toute la noblesse du voisinage pour assister aux fiançailles.

« La veille du jour fixé, Bernard, retiré dans sa chambre, adresse une prière fervente à Dieu et à saint Nicolas. et s'étend sur sa couche. Il était à peine endormi que saint Nicolas lui apparaît en songe, lui disant de se sauver à Aoste. Bernard se réveille en sursaut, écrit quelques mots à ses parents pour leur dire qu'il s'en va où Dieu l'appelle, sort secrètement du château, et, prenant des chemins détournés, il se dirige en toute hâte vers la cité d'Aoste, où il arrive bien vite [1]..... »

Enfin voici le *Mystère de saint Bernard*. On sait que ce *Mystère,* du milieu du XVe siècle, a été publié, d'après le manuscrit appartenant à M. le Comte de Menthon, par A. LECOY DE LA MARCHE, ancien archiviste de la Haute-Savoie [2]. J'emprunte à cet érudit une partie de l'analyse très détaillée qu'il a donnée de cette œuvre dramatique à la suite de son Introduction.

« Richard, seigneur de Menthon, annonce à son fils Bernard qu'il veut le marier. Celui-ci avoue qu'il avait l'intention d'en-

1. F. GONTHIER, *La Vie de saint Bernard de Menthon par Richard de la Valdisère,* in *Revue Savoisienne,* 1897, p. 181.
2. Paris, 1888. — Société des anciens textes français.

trer dans les ordres; mais, sur l'injonction de son père, il se soumet. Richard fait mander le sire de Beaufort, son cousin, qui est le parrain de Bernard, et le sire de Duingt, son beau-frère, pour tenir un conseil de famille et choisir une épouse à son fils...

« Richard, sa femme et son fils accueillent avec empressement leurs parents... Le châtelain expose l'objet de cette réunion. Sur la proposition de la mère, le choix de la famille s'arrête sur Marguerite, fille du seigneur de Miolan. Les sires de Beaufort et de Duingt sont chargés d'aller demander la main de la jeune héritière; Bernard revêt un costume élégant et part avec eux. Bernard laisse aller la compagnie devant, afin de prier Dieu et d'implorer son secours.....

« Les voyageurs sont reçus à bras ouverts par le sire de Miolan, sa femme et sa fille... La demande est agréée sur-le-champ. On convient de la dot et de l'époque du mariage. Bernard offre à sa fiancée le présent symbolique d'usage, et l'on fait collation, au bruit des accords des ménétriers.....

« Les deux seigneurs annoncent au père que le mariage de son fils est décidé. Grande joie dans toute la maison. Bernard se retire soucieux, tandis que chacun commente sa singulière attitude.....

« Bernard prie Dieu, la Sainte Vierge et saint Nicolas de le tirer de l'embarras où il se trouve et de faire en sorte qu'il puisse suivre sa vocation.....

« Bernard, invité à s'occuper de son habillement et à faire bon visage, proteste timidement : son père l'envoie dormir.....

« Le fiancé malgré lui tombe à genoux, invoque de nouveau la Sainte Vierge et saint Nicolas; puis il écrit une lettre d'adieu à ses parents, et s'enfuit à la faveur de la nuit..... »

Si on laisse de côté les broderies accessoires, comment ne pas être frappé de la similitude de ces trois récits? D'autre part, comment expliquer de telles ressemblances? Rencontre fortuite? Non, assurément. Emprunt, copie, adaptation, ou, si l'on veut, « contamination », pour employer un mot cher aux historiens de la littérature latine? Sans aucun doute, à mon avis, il faut chercher le point de départ dans la *Vie de saint Alexis*. Mais comment cette *Vie* (ou les remaniements ultérieurs?) s'est-elle répandue dans la vallée d'Aoste au point d'inspirer non seulement (fondue avec quelques traits du *Miracle de saint Nicolas)*, l'auteur désigné sous le nom de Richard de la Val d'Isère, mais encore le dramaturge inconnu à qui nous devons

le *Mystère de saint Bernard de Menthon?* Celui-ci a pu, il est vrai, ne connaître que le récit de Richard de la Val d'Isère, mais l' « archétype » n'en est pas moins, pour une partie essentielle de l'œuvre, l'antique *Vie de saint Alexis*.

Avec Lecoy de la Marche, en dépit d'assertions différentes, j'admets volontiers que l'auteur du Mystère appartenait bien à nos régions (Savoie, ou plutôt vallée d'Aoste). Ce fut sans doute un religieux du Saint-Bernard, rendant un pieux hommage au fondateur de l'hospice, ou quelque savant clerc, obéissant aux suggestions du prieur, et traduisant une pensée commune de filiale admiration. Mais, si l'on remonte aisément du *Mystère* à la *Vie de saint Bernard* attribuée à Richard de la Val d'Isère, entre cette *Vie* et le *Saint Alexis* les échelons manquaient jusqu'ici. Or une intéressante remarque exposée dans l'excellente Revue *Augusta Praetoria* m'a, je pense, mis sur la voie. La foire d'Aoste est très achalandée et fort ancienne. La foule s'y presse. Parmi les complaintes populaires qui plaisaient à cette foule, on cite la légende de saint Alexis [3]. Et voilà notre intermédiaire. N'est-ce pas du moins très vraisemblable?

Rappelons, en terminant, que la pieuse légende de saint Alexis méritait bien d'inspirer, comme *Grisélidis*, comme le *Tombeur de Notre-Dame*, quelque lettré ou musicien contemporain. M. Henri Ghéon nous en a donné une sorte d'adaptation, sous ce titre : *Le Pauvre sous l'escalier*.

« Vers 1076 ou 1077, dit un critique, à propos de cette œuvre émouvante, Simon de Crépy, comte de Vexin, épousa Judith, fille du comte d'Auvergne. Elle était remarquable pour sa beauté. Le comte Simon employa la nuit des noces à lui prêcher la morale chrétienne, et, le lendemain matin, il la quitta pour aller se faire moine à Saint-Claude.

« Si l'on songe que le Saint-Alexis était dans tout l'éclat de sa nouveauté, il n'est pas abusif de lui attribuer une action si rare et si conforme à son exemple [4]. »

Le critique dont je viens de citer l'opinion a sans doute raison. Devons-nous aller plus loin et supposer que saint Bernard de Menthon, né en 1081 (?) [5], dut sa vocation à la même influence?

3. Cf. *Augusta Praetoria*, F. G. F., *La Foire de Saint-Ours à Aoste*, II, n° 11 [décembre 1920], p. 248 : « Au milieu de tout ce monde, il y avait aussi des ménestrels qui chantaient la *Complainte de Saint-Alexis...* »

4. Cf. Lucien Dubech, in *Revue Hebdomadaire*, 1921, 2 avril, p. 106.

5. C'est la date indiquée dans le dernier grand ouvrage de critique hagiologique concernant la Savoie : Chanoine J. Burlet, *Le Culte de Dieu, de la Sainte Vierge et des Saints en Savoie avant la Révolution*, in *Acad. de Savoie, Documents*, IX [1922], p. 112.

Notons que saint Bernard est représenté comme s'adonnant aux lettres avec passion. Mais je n'ai garde de m'aventurer sur un terrain où de savants hagiographes ne s'avanceraient qu'à pas incertains.

Mieux vaut donc en revenir à la Littérature, en constatant combien ces sujets tirés du Moyen-Age plaisent aux lettrés. Amédée Guiard n'a-t-il pas donné un *Mystère de saint Alexis* sur le même thème que le beau drame d'Henri Ghéon? Et Madame Yvette Guilbert elle-même ne vient-elle pas de fonder comme un « Théâtre religieux du Moyen-Age [6] »? L'artiste a représenté notamment le *Miracle du Guibour*, ou *La Femme que Notre-Dame sauva d'être brûlée* (XIVe siècle).

Je n'en suis que plus à l'aise pour reproduire ici, en terminant, un vœu exposé jadis à l'Académie Florimontane, vœu adopté par l'unanimité de nos Confrères, et qui ne manquera pas d'intéresser également les touristes lettrés qui liront cette *Revue:* « Puisse une adaptation du *Mystère de saint Bernard de Menthon* être représentée dans le cadre qui lui convient, c'est-à-dire dans un théâtre en plein air, soit à Annecy, soit à Menthon même! [7] » Impossible, dira-t-on. Qui le sait? L'idée, croyons-nous, fait son chemin [8].

J. DÉSORMAUX.

6. Voyez l'*Illustration*, n° 4138; [24 juin 1922].

7. Cf. *Revue Savoisienne*, 1919, p. 121 (rappel d'un vœu émis précédemment).

8. J'ai appelé l'attention des « villégiateurs » sur cette question dans la Revue touristique illustrée, *Annecy, Lac d'Annecy et Vallée de Thônes*, n° du 16 juillet 1922, sous ce titre : « Un Théâtre en plein air..... »

Les Girod, de Cluses et Thônes

en Savoie et en Amérique

Déjà M. le chanoine Lavorel, dans *Cluses et le Faucigny*, et M. François Miquet, dans *Les Savoyards au XIXe siècle*, ont consacré quelques lignes à Nicolas Girod, maire de La Nouvelle-Orléans, et à ses œuvres patriotiques. Mais ayant eu la bonne fortune de recueillir divers documents sur ce personnage et ses proches, notamment des notes manuscrites laissées par M. Jean Dalloz [1], dont la mère, née Jacqueline Girod, était

1. Qui fut membre effectif de l'Académie Florimontane.

nièce de Nicolas, il 'a paru intéressant et utile de préciser quelques faits et d'e perpétuer le souvenir.

L'auteur commun Sylvestre-François Girod, descendant des anciennes familles Girod et Vuillet, de Cluses, connues déjà, celle-ci en 1359 et celle-là en 1582 [2], était petit-fils de Jacques Girod, conseiller de cette ville dès 1697. Il avait acquis à Thônes, de la comtesse de Vieu, la maison forte de Montregard, était bourgeois d'Annecy et, en 1783, nous le trouvons fermier général du baron d'Alex. Sur ses dix-sept enfants, issus de son mariage avec Françoise Duboin, et dont onze lui survécurent, plusieurs émigrèrent en Espagne d'abord, puis en Amérique.

Nicolas, né à Cluses le 24 août 1751, et Claude-François, né à Thônes en 1752, arrivèrent vers la fin du XVIIIe siècle à La Nouvelle-Orléans, en Louisiane, où bientôt ils allaient créer l'industrie du coton et augmenter ainsi considérablement la prospérité de ce pays.

Les indigènes ne cultivaient presque alors que les céréales et le tabac, et si quelques cotonniers se rencontraient çà et là, ce n'était que pour leurs faibles besoins particuliers. Nos deux Savoyards, heureusement inspirés, commencèrent par faire établir des moulins à coton et, dans ce but, firent venir de Philadelphie l'ingénieur René Théard qui inventa spécialement pour eux un moulin mû par des chevaux.

Mais à quoi bon et les ouvriers et les moulins, si les producteurs ne pouvaient fournir le principal, le coton, en quantité suffisante? Il fallait donc en intensifier la culture. Pour cela, l'un des frères Girod, parcourant la région et principalement les rives du Mississipi et du Bayon Lafourche, encourageait les habitants, leur avançait au besoin les fonds nécessaires, leur achetait un an d'avance la récolte et, quelle qu'elle fût, s'engageait à la faire prendre par bateaux au plus près de leurs demeures.

De telles propositions ne purent que tenter les Louisianais. Sûrs maintenant de la vente de leurs produits, ils se mirent à l'œuvre. Le coton arriva en quantité aux moulins Girod, les producteurs en tirèrent de beaux profits; une prospérité nouvelle naissait dans cette partie des Etats-Unis.

Coïncidence curieuse; c'est à un habitant d'Annecy, Louis-Alexis Jumel, qu'à son tour, un peu plus tard, l'Egypte devra

2. Chan. LAVOREL, *Cluses et le Faucigny*.

l'introduction en sa terre ferile de cette même culture du coton, depuis si florissante [3].

Les frères Girod, on le comprend, durent jouir bientôt d'une grande popularité et rien d'étonnant qu'en 1813, Nicolas, quoique étranger, fut élu maire de La Nouvelle-Orléans. On connaît la suite; les Etats-Unis étaient en guerre avec l'Angleterre. Subitement, vers la fin de 1814, douze mille hommes approchent de la ville où, hélas! rien n'est prêt. Jackson est bien là avec quelques milices, dont la compagnie franche, qui a pour capitaine Jean-Claude Hudry [4], mais l'argent manque, les convois ne peuvent partir, la terreur est générale!

C'est alors que notre maire sut faire profiter sa patrie adoptive de la fortune qu'il y avait réalisée. « Jakson s'impatientait, écrira un témoin dans un journal de la Nouvelle-Orléans, tout à coup, comme par enchantement, les malheureux sont soulagés, l'ouvrier s'offre au travail, toutes les voitures se présentent aux ordres du Maire, le service, tout en un mot, se fait avec rapidité, les ordres sont remplis aussi vite que donnés. Qui donc produisit ce miracle? Nicolas Girod semait son argent à pleines mains; non content de cela, tous les engagements que la mairie contractait, Girod s'en rendait caution, en engageant sa fortune. »

Par les soins de notre compatriote, la ville fut préservée du bombardement jusqu'à l'arrivée de Jakson et de ses troupes. Avec une quantité énorme de balles de coton, sorties gratuitement de ses magasins, Nicolas Girod avait fait construire un rempart immense qui amortit si bien les boulets des Anglais [5] que ceux-ci, voyant nuls tous leurs efforts de ce côté et ne pouvant de l'autre pénétrer la ligne des miliciens, prirent la fuite.

La Nouvelle-Orléans était sauvée, et si elle le devait au vaillant général et à son armée merveilleuse, une grande part en revenait au dévouement désintéressé de son premier magistrat. A celui-ci, Jakson envoya, le 25 janvier 1815, la lettre flatteuse et mémorable que l'on sait.

Mais si l'Empire Britannique n'arrivait pas à ses fins en Amérique, il allait triompher superbement quelques mois plus tard en Europe, car voici le 18 juin, Napoléon est vaincu à Waterloo.

Dès sa défaite et avant même l'abdication, l'Empereur songea à aller vivre d'une vie nouvelle et paisible dans le Nouveau-

3. E. Tissot, *Revue Savoisienne*, 1876.
4. F. Miquet, *Un émigrant chablaisien.*
5. Fait consigné dans plusieurs chroniques.

Monde. L'histoire nous apprend ses hésitations, les difficultés créées pour retarder son départ, son arrivée enfin à l'île d'Aix, suivie bientôt de celle de Joseph Bonaparte. Ce dernier quitta ce lieu le 13 juillet 1815, gagna Royan et s'y embarqua sur un brick de commerce qui le conduisit en Amérique [6]. Où aborda-t-il, je l'ignore; annonça-t-il la prochaine arrivée de l'Empereur, les mémoires du roi Joseph pourraient peut-être nous le dire? Quoiqu'il en soit, Napoléon y fut réellement attendu. Voici textuellement une note de M. Dalloz à ce sujet : « Nicolas Girod, ayant eu connaissance que Napoléon Ier, à sa chute, devait se rendre à la Nouvelle-Orléans, lui avait préparé un appartement dans son quartier, et il n'a jamais voulu qu'un autre habitât cet appartement de son vivant. »

Comment donc notre Maire avait-il été avisé de ce projet, et l'Empereur avait-il manifesté à son frère l'intention de résider en cette ville? Voilà des points qu'il serait curieux d'éclaircir, d'autant qu'ils touchent à un de nos compatriotes qui témoignait ainsi son attachement à la France.

Et la Savoie non plus, Nicolas Girod ne l'oubliait point, ni Thônes où il avait passé sa jeunesse et dont il fut appelé souvent le bienfaiteur de la vallée. En 1828, il faisait construire de ses deniers (22.000 livres) le pont actuel de Saint-Clair, en remplacement de l'ancien qui s'était écroulé sous le poids des siècles, mais dont le défaut devenait plus que préjudiciable aux habitants et d'Annecy et de Thônes. Notre compatriote, dit-on, s'y était déterminé aussi par le vif désir de voir la route d'entre ces deux villes continuer de passer par Dingy et La Balme [7]. A ce sujet même, il avait fait entrevoir l'intention de consacrer une pareille somme pour l'amélioration de cette route [8], mais je ne sais ce qu'il en advint. Une inscription, gravée sur le Pont Saint-Clair, par les soins de l'Intendant Comte Calvi — inscription, hélas, envahie par la mousse depuis longtemps — rappelle cet acte généreux de patriotisme.

Si Nicolas Girod était économe et même avare pour lui-même, à en croire certaines chroniques, d'ailleurs réfutées plus tard et en particulier en 1853 dans un journal de La Nouvelle-Orléans qui ne craint point d'affirmer que c'était une infâme calomnie dont, mal avisé, le *Courrier des Etats-Unis* fut innocemment la dupe aussi bien que le public à son tour, et que la mémoire d'un

6. Houssaye, 1815.
7. Chan. Lafrasse, *Monographie de Dingy.*
8. *Journal de Savoie,* 13 juin 1829.

gentilhomme fut dénigrée; si, d'autre part, on regrette qu'il ait abandonné Jean-Claude Hudry dans un moment difficile, après l'avoir élevé à une belle position, notre compatriote se montra d'une grande générosité pour les malheureux et aussi pour la ville qui l'avait élu son premier magistrat. De son argent personnel, il fit fouiller, en 1814, un immense canal d'égout allant de la rue d'Orléans au bayon de Saint-Jean, sur 3 milles de longueur. D'après l'opinion publique, la rue qui porte le nom de Girod n'avait-elle pas été une donation de ces Messieurs?

Nicolas Girod mourut en 1840, le 1er septembre, âgé de 89 ans. On connaît de beaux legs dans ses dernières volontés : 500.000 fr. pour la construction d'un hospice à La Nouvelle-Orléans, 150.000 fr. en faveur des orphelins, 150.000 fr. pour l'hôpital de Charité, 250.000 fr. au Consul sarde, 100.000 fr. à son barbier, etc...

Claude-François était décédé à La Fourche, le 27 décembre 1813. Par testament du 30 décembre 1812, il avait laissé 20.000 livres tant en faveur de l'église de Thônes, qu'au profit des pauvres de cette paroisse. Partie de ce don servit à rétablir la flèche du clocher de l'église; abattue sous la Terreur.

Un autre fils de Sylvestre-F. Girod, Jean-François [9], qui avait suivi ses frères en Amérique, vint mourir à Ugine le 27 avril 1850, léguant 25.000 fr. à la ville de Thônes et 12.000 fr. aux 12 arrondissements de Paris, une goutte d'eau dans l'océan!

Mais ces actes généreux, qui devenaient presque une tradition de famille, ne s'arrêtent pas là.

Deux fils de Jacques-Antoine Girod [10], autre frère de Nicolas, et qui en 1832 donnait 1.000 fr. à l'hôpital de Thônes, avaient quitté la Savoie en 1815 et devinrent en Louisiane de gros industriels. Le premier, Joseph-Marie, fut à son tour maire de La Nouvelle-Orléans; président de la Société française de bienfaisance de cette ville, il reçut le 16 août 1868 la croix de chevalier de la Légion d'honneur [11].

Le second, François-Gervais, né à Thônes le 14 février 1793, revint en 1838 se fixer à Paris, à la tête d'une puissante fortune dont il sut faire profiter son pays. L'église d'Annecy-le-Vieux lui est redevable de ses beaux fonts-baptismaux, et sa ville natale de la réparation de la chapelle Saint-Antoine et de son

9. Un autre Jean-François, frère aîné, prêtre, fut missionnaire intrépide pendant la Terreur, dans le canton de Thônes et à Duingt.

10. Grand-père de M. Jean Dalloz.

11. F. Miquet, *Les Savoyards décorés de la Légion d'honneur*.

importante Ecole d'horlogerie qu'il y fonda à ses frais en 1860. Il mourut à Paris en 1871, mais sans oublier ni l'église de Thônes à laquelle il léguait 4.000 fr., ni les pauvres de ce lieu auxquels il réservait pareille somme.

On connaît enfin, à Albertville, l'Hospice de Saint-Jean Baptiste et l'Asile Pargoud. Ces maisons sont des fondations, la première de Mme Jean-Pierre-Hector Pargoud, née Péronne-Bernardine Girod, fille aussi de Sylvestre-François (act. Métraux, notaire, du 23 avril 1849) et la seconde, en 1855, de son fils Hippolyte-François Pargoud, chevalier des SS. Maurice et Lazare, et père du général François Pargoud [12]. Aujourd'hui la rue Pargoud rappelle la mémoire de cette famille.

Telles sont, en partie du moins, les œuvres patriotiques des Girod, et, si Thônes jusqu'ici n'a pas cru devoir imiter Albertville et La Nouvelle-Orléans, en conservant publiquement leur nom, ils n'en restent pas moins des bienfaiteurs qui lui font honneur tant en Savoie qu'au-delà de l'Océan.

Louis PFISTER.

12. Voir pour ce général *Les Savoyards au XIXe siècle*, F. MIQUET.

LA MORT DU CHAMOIS

Quand le chamois blessé sent que la mort s'approche,
Il tourne ses yeux doux, par la fièvre enflammés,
Vers le chasseur cruel, qui ne s'émeut jamais :
Oh! ce regard plein de tristesse et de reproche!

Si celui qui l'a vu n'a pas un cœur de roche,
Comme il doit regretter son coup de fusil!..... Mais
A la compassion les chasseurs sont fermés
Et quelques-uns mettraient leur vieux père à la broche,

S'ils ne craignaient qu'il soit coriace. Pour eux,
Le sentiment est mort, et l'isard gracieux
N'est qu'une peau, des chairs et de la graisse à fondre,

Ou bien trente-cinq francs (c'est, je crois, le tarif!).....
Or, je dis que ces gens devront un jour répondre
D'avoir versé le sang d'un être inoffensif.

F. MIQUET.

La région molassique et sa bordure Nummulitique

d'Annecy à Cluses

Cette étude est la suite d'une note parue dans cette *Revue* en 1919 et relative à la terminaison septentrionale de la Montagne de Veyrier. Elle comprendra trois parties, la première aura plus spécialement pour objet de rechercher la prolongation vers le nord des plis de ce massif et l'étude détaillée du Nummulitique de bordure, la seconde s'occupera de la structure et de la nature des ondulations qui leur succèdent vers l'ouest et qui accidentent la zone molassique jusqu'à l'axe jurassien Montagne de la Balme-Salève. Enfin, dans un troisième paragraphe seront envisagées les conclusions générales qui s'en dégagent.

I

Stratigraphie et tectonique de la bordure nummulitique entre Annecy et Cluses.

On sait fort peu de choses sur le tertiaire de cette région et Maillard ne nous a pas laissé beaucoup de renseignements sauf ses contours de la carte géologique. Par la suite, Douxami a montré que la zone marquée par ce géologue, près de Thorens, en *m'b*, c'est-à-dire en Aquitanien inférieur, n'était autre que la partie tout à fait supérieure du Tongrien. Boussac, dans son gros mémoire sur le Nummulitique Alpin, déclare que nous manquons de documents pour pouvoir suivre cette zone statigraphique [1]. C'est pour répondre au désir de ce regretté géologue que nous avons entrepris cette étude.

1. Maillard. *Note sur les environs d'Annecy, La Roche, Bonneville* (*B. S. C. G. F.*, 1889). — Douxami et Deschamps. *La Molasse de Bonneville et ses fossiles* (*Rev. Sav.*, 1905). — Boussac. *Stratigraphie du Nummulitique Alpin* (Thèse, Paris, 1912).

Nous commencerons par les parties les plus méridionales mais en faisant remarquer que la plaine quaternaire et tertiaire coupe obliquement les axes des Hautes-Chaînes et que nous franchirons par conséquent tous les plis successifs en nous dirigeant vers le nord-est.

A) *Coupe des Barattes.*

C'est aux Barattes, sur le flanc occidental du Veyrier, que le tertiaire atteint son plus beau développement et il est nécessaire de citer cette coupe (Le Roux et Moret) comme point de départ. A partir de l'Urgonien supérieur plus ou moins brèchoïde, on relève :

1° Grès vert à *Ostrea, Lima,* Oursins.....	Albien?
2° Conglomérat de base à silex.....	Faciès des Diablerets (faciès littoral du Priabonien)
3° Grès schistoïde roux à *Cerithium vivarii, Natica Vapincana, Cyrena rugosa, Sabalites* sp.....	
4° Grès jaune quartzeux à grosses *Natica* sp., se désagrégeant en sables.....	
5° Conglomérat à cailloux blancs crétacés et quartzeux, *Nummulites* du groupe *Vascus-Boucheri*	Tongrien inf. (Sannoisien = Lattorfien)
6° Grès dur à quartz roses et *Ostrea, Amussium, Chlamys* devenant au sommet très détritique et pétri de Bryozoaires.....	
7° Banc récifal à *Lithothamnium*.....	
8° Marno-calcaires bleus schistoïdes à *Pecten.* Nombreux fossiles : *Parvamussium Bronni, Cardita Laurac, Crassatella* sp. Grans *Amussium* et *Pecten, Dentalium appeninum, Porina coronata, Retepora tuberculata,* Foraminifères et Grands Bryozoaires.....	
Les parties supérieures très schiteuses renferment *Arca* sp. et *Xenophora* sp.	
9° Grès grossier dur, bleu en profondeur, roux en surface	
10° Grès roux quartzeux et sableux à grains régulièrement calibrés.....	
11° Grès grossier, détritique, gris bleuâtre avec Lamellibranches et Bryozoaires. Un peu plus au nord et après une partie cachée, la coupe se poursuit par de grandes épaisseurs de :	Tongrien sup. (Stampien)

12°	Grès micacés, souvent en petites plaquettes, recouvertes de traces végétales charbonneuses. Dépôt côtier à feuilles de *Posidonia, Cassia, Sabal major* (=grès de Bonneville) [2].....	Tongrien sup.
13°	Marnes schiteuses dures, micacées, à traces d'Annélides	
14°	Alternances de marnes grises et rouges, ces dernières noduleuses avec empreintes végétales, *Sabal major, Laurus (nobilis?)*.....	Chattien?
15°	Molasse Aquitanienne en bancs renversés....	Aquitanien

Les fossiles trouvés ont été déterminés autrefois par Boussac ce qui a permis, en tenant compte également des données stratigraphiques et d'analogies avec d'autres coupes mieux connues, de faire les divisions ci-dessus. Quant aux végétaux, ils ont été étudiés par M. Marty, le spécialiste bien connu.

Nulle part nous ne retrouverons un faciès littoral aussi typique du Priabonien. Nous verrons des Calcaires nummulitiques à Nantné et ailleurs des grès dont Maillard a fait de l'éocène supérieur en se basant uniquement sur des considérations stratigraphiques, car il y a peu de fossiles dans ces couches et il est difficile d'établir des synchronismes. Ces grès se retrouvent sur toute la bordure septentrionale de la montagne de Veyrier, plaqués sur l'Urgonien, au-dessus du village de Nâves dans un repli secondaire de l'Urgonien du Mont Lachat *(voir coupe)*, et à Thorens bordant le pan occidental de Tête Noire. Ils sont toujours très siliceux, très détritiques et renferment, comme débris organisés, de rares *Pecten* et quelques mauvaises Nummulites de petite taille.

Un niveau assez constant et qui sera pour nous un bon point de repère est constitué par les marnes bleues plus ou moins chargées en quartz du n° 8. Presque partout elles contiennent *l'arvamussium Bronni,* de grands Bryozoaires pyriteux à cellules polygonales des plus nettes et, en lames minces, de nombreux Foraminifères (globigérinidés). Quant au grès de Bonneville, il a également une très grande extension.

B) *Région immédiatement au nord du Veyrier.*

On a toujours, au-dessus des grès éocènes, un Oligocène très

2) Ce *Sabal* est l'homologue de l'actuel *S. umbraculifera* des Antilles. C'est une flore nettement tropicale, impliquant une température moyenne de 20 à 25°, dont les débris ont été apportés dans la mer tongrienne par des fleuves ou le vent.

développé. Ainsi au-delà de la station « Sur les Bois » à la carrière Mathelon, prolongement tertiaire de l'anticlinal du Rampon, on voit à partir du grès éocène, d'abord un lit argilo-gréseux tendre, très glauconieux, puis un calcaire gréseux bleu très dur avec deux lits de poudingue à galets blancs et silex crétacés. On peut y récolter de grands *Pecten* et *Chlamys,* un *Echinus* sp. (?), des grains de phtanites verts à spicules de Spongiaires et des fossiles remaniés du Gault. Au-dessus, nous retrouvons les marnes bleues à *Parvamussium Bronni,* Bryozoaires et Foraminifères et enfin les complexe des grès de Bonneville présentant à leur partie moyenne, plus grossière, un banc de micropoudingue à galets exotiques (Le Roux) où j'ai pu identifier en lames minces : silex, quartzides, roches cristallophyliennes, trachyte, andésite, rhyolite, calcaire sénonien, etc... Les grès à plantes se prolongent, ainsi que nous l'avons établi autrefois, par ceux du pont de Nâves, quant aux intercalations de micropoudingues, nous allons les retrouver tout au long de la bordure que nous suivons en ce moment et presque toujours au même niveau stratigraphique où elles n'avaient jamais été signalées. *On peut les considérer comme l'extrême manifestation vers l'ouest du phénomène qui a provoqué le dépôt des grès de Taveyannaz,* phénomène qu'on croyait, jusqu'ici ne point avoir dépassé le synclinal du Reposoir où l'on trouve également, outre le grès moucheté typique, des conglomérats polygéniques très développés [3].

Il existe donc à la carrière Mathelon, outre l'Eocène, l'Oligocène, représenté par les deux divisions inférieure et supérieure du Tongrien. Une autre coupe intéressante nous est fournie par l'étude de la petite voûte de Nantné (prolongement du Mont Baron) et du petit bombement de la chapelle Saint-Clair.

En ce dernier point, on peut observer sur l'Urgonien supéreur un grès grossier à points roses, un calcaire à *Pecten* abondants, Orthaphragmines, Operculines et petites Nummulites du groupe *Striatus* (Priabonien) et une peu plus loin, après un intervalle masqué par la végétation, les marnes bleues à *Parvamussium* du Tongrien inférieur. Les calcaires, en coupes minces, sont très riches en *Lagena,* Fissurines, on y voit quelques Globigérines à gros pores (celle que nous retrouverons dans l'Oligo-

3. On les trouve même jusque dans les parties gréseuses (fausse-molasse) du synclinal d'Entrevernes, avec un faciès identique. Aux Déserts, on voit nettement les schistes à écailles de poissons passer peu à peu à des grès plus grossiers et fedspathiques, aussi, à notre avis, une bonne partie des marnes et schistes à poissons doit-elle être incorporée au Stampien.

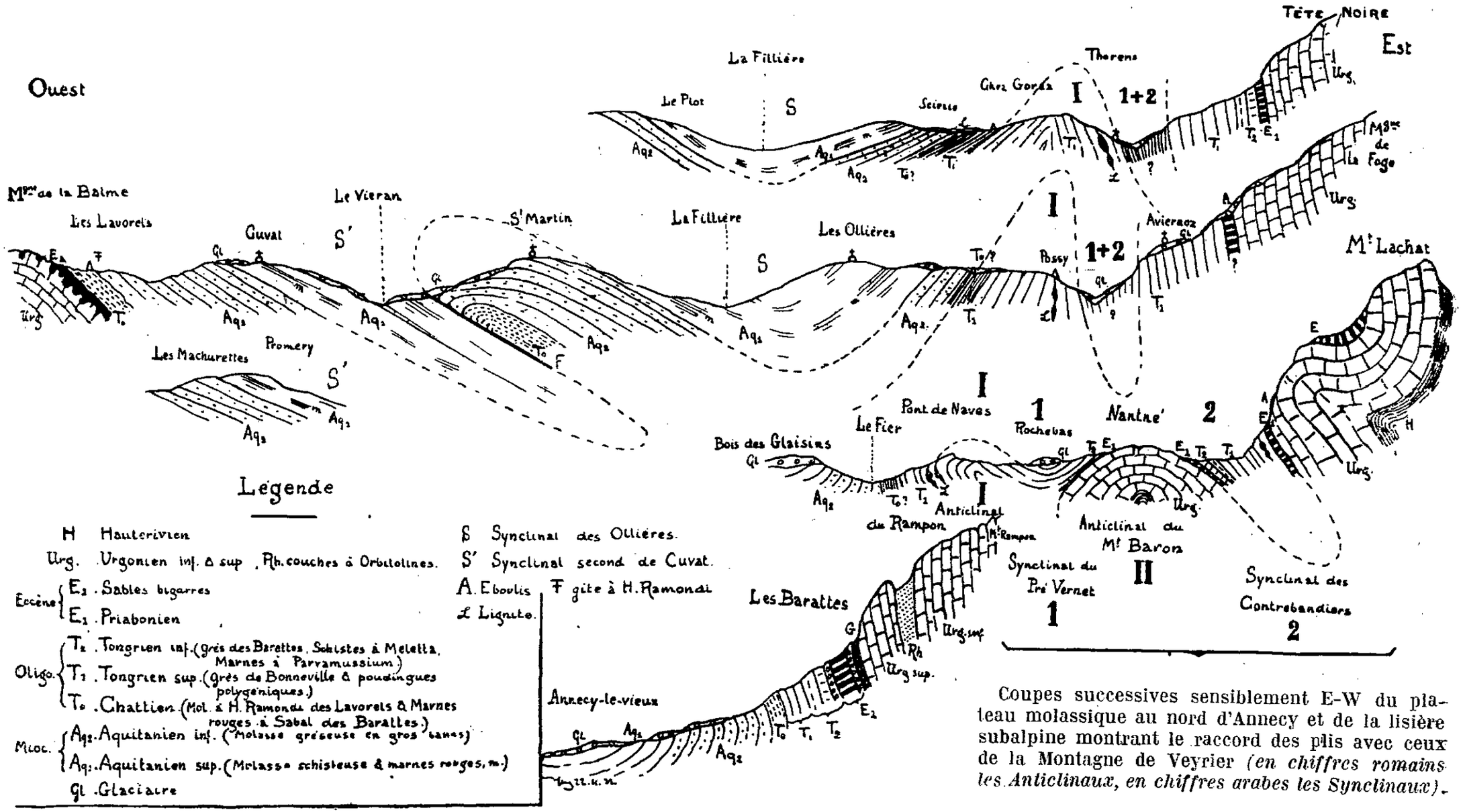

Légende

H Hauterivien

Urg. Urgonien inf. & sup. Rh. couches à Orbitolines.

Eocène { E_2 . Sables bigarres ; E_1 . Priabonien

Oligo. { T_2 . Tongrien inf. (grès des Barattes, Schistes à Meletta, Marnes à Parramussium) ; T_1 . Tongrien sup. (grès de Bonneville & poudingues polygéniques.) ; T_0 . Chattien (Mol. à H. Ramondi des Lavorels & Marnes rouges à Sabal des Barattes.)

Mioc. { Aq_2 . Aquitanien inf. (Molasse gréseuse en gros bancs) ; Aq_1 . Aquitanien sup. (Molasse schisteuse & marnes rouges, m.)

Gl . Glaciaire

S Synclinal des Ollières.

S' Synclinal second de Cuvat.

A. Eboulis

F gite à H. Ramondi

L Lignite.

Coupes successives sensiblement E-W du plateau molassique au nord d'Annecy et de la lisière subalpine montrant le raccord des plis avec ceux de la Montagne de Veyrier *(en chiffres romains les Anticlinaux, en chiffres arabes les Synclinaux).*

cène) et même une Rosaline. Cette dernière espèce semble se poursuivre jusque dans les marnes à *Parvamussium* superposées qui sont également riches en Foraminifères (grosses Globigérines, *Lagena).*

A Nantné, sur le pan est de ce petit anticlinal, l'Urgonien est recouvert par un calcaire nummulitique Priabonien (mais on ne peut voir le contact), un grès grossier à gros éléments et débris blanchâtres de coquilles, les marnes dures à *Parvamussium* elles-mêmes recouvertes par les marnes schisteuses à écailles de poissons *(Meletta)*. Vers l'est, ce dernier ensemble, d'âge Tongrien inférieur en partie, confine aux complexes micacés, Tongriens supérieurs des grès de Bonneville qui affleurent au bord de la route de Nâves où se peuvent observer de petits lits de micropoudingues. On retrouve cette formation très haut sur le versant occidental du Mont Lachat où elle offre des lits à plantes, j'ai même pu y recueillir un cône de *Pinus* sp. analogue à celui des couches typiques de Bonneville. Au-dessous, grès éocènes, dont un lambeau subsiste dans un repli secondaire de l'Urgonien de la montagne.

c) *Région Thorens, Saint-Laurent, Borne, Scionzier, Cluses.*

Les grès micacés à plantes forment une bande continue qui passe approximativement par Nâves, Villaz, Aviernoz, Possy, Thorens, Saint-Laurent, etc... On a autrefois recherché du lignite dans les quatre premières de ces localités. Remarquons qu'à l'ouest de Possy, ces grès sont recouverts par des marnes bleues, tendres, prolongeant celles de Chez Gorez et dont nous reparlerons. Si de Thorens, on suit la route de La Luaz et du col d'Entrave, on fait une coupe assez complète de tous ces niveaux : on traverse d'abord les grès micacés avec poudingues polygéniques lesquels passent aux schistes marneux à écailles de poissons et traces d'algues, enfin les marnes bleues à *Parvamussium* reposant plus haut sur un grès sombre éocène plaqué contre l'Urgonien de Tête Noire. Des affleurement de grès micacés existent encore à Saint-Laurent et une coupe identique à la précédente peut se relever plus au nord, dans la vallée du Borne où, à partir de l'anticlinal Urgonien Rampon-Dessy, on a : Calcaire à *Lithothamnium* et petites Nummulites [4], schistes marneux, schistes à écailles de poissons, grès micacés à végétaux (=synclinal Pré Vernet-Dessy).

4. En coupe mince, le microscope y montre : Miliolidés, Rotalidés et nombreux petits fragments d'opale lardés de spicules d'éponges à canal axial de calcédoine, d'origine inconnue, le tout lié par de la calcite grenue,

Un nouvel anticlinal urgonien à noyau Hauterivien (anticlinal Baron-Vougy) sépare ce premier synclinal d'un second où l'on trouve sur l'Urgonien l'Eocène représenté par : Calcaire noirâtre à odeur pétroloïde et taches bitumineuses, conglomérat, calcaire grisâtre spathique, grès bleu sombre pétroloïde à *Pecten* et petits bivalves, enfin le complexe du Flysch Oligocène. Ce deuxième synclinal ou synclinal Contrebandiers-Vougy se prolonge jusqu'à Vougy même et passe par Chamoute et Balme où sa partie axiale montre alors les grès micacés à végétaux et de fort belles intercalations de micropoudingues polygéniques.

En face de Bonneville, à Pontchy, la bordure de la zone subalpine est constituée par la réapparition de l'anticlinal du Mont Baron, c'est l'anticlinal Vougy d'en bas; là encore s'observent les grès de Bonneville et leurs micropoudingues directement sur l'Urgonien. Certains bancs de grès présentent de petites fentes garnies de quartz enfumés bipyramidés, évidemment secondaires, de plusieurs millimètres de long.

Entre Vougy et Scionzier, Flysch gris schisteux (Tongrien inf.), le Tongrien supérieur forme entièrement la petite butte de Scionzier (grès de Bonneville et micropoudingues).

L'Eocène se montre très développé de Scionzier à Cluses, le long de l'anticlinal du Bargy. Les couches sont renversées :

1° Flysch oligocène.

2° Priabonien comprenant :

a) Calcaire criblé de petites Nummulites;

b) Calcaire à *Lithothamnium;*

c) Schistes noirs à Gastropodes;

d) Poudingue de base étiré en chapelet.

3° Sénonien gris très laminé : 60 à 80 cm. alors qu'à Platé il peut atteindre plus de 80 m.

4° Gault fossilifère.

5° Urgonien.

On voit donc que l'apparition du vrai Flysch (zone plus interne) est liée au développement du Priabonien. Ces affleurements qui se poursuivent jusqu'à l'Arve ne sont point marqués sur la carte géologique, ils correspondent à ceux du cimetière de Cluses caractérisés par une extraordinaire abondance d'Orthophragmines.

Conclusions. — C'est surtout l'Oligocène tout à fait supérieur avec son faciès sublittoral « grès de Bonneville » qui est

l'élément le plus important, le plus constant de ce tertiaire de bordure. Puis viennent les marnes à *Parvamussium* et les schistes à écailles de poissons, surtout visibles de la Montagne de Veyrier à Oranges. Cet Oligocène est en outre infiniment plus varié, moins profond que celui des zones plus internes auquel il passe insensiblement, qui est à l'état de Flysch très monotone et dont les parties supérieures, seules différentes, portent la marque des courants ayant transporté les éléments du grès moucheté. Remarquons que les Schistes à *Meletta* qui sont ici franchement oligocènes sont en général priaboniens dans les Bauges, d'après Boussac (loc. cit., p. 290).

Quant à l'Eocène, il est fort peu développé ou même inexistant dans les plis externes (occidentaux), grès ou schistes grossiers littoraux priaboniens, mais il augmente d'importance en se rapprochant des zones plus internes, et alors le vrai Flysch se développe.

Les intercalations de micro-poudingues à éléments éruptifs dans le Tongrien nous enseignent que les causes qui ont agi dès l'oligocène inférieur, dans la formation des grès de Taveyannaz, ont continué, dans le temps, jusqu'aux parties les plus supérieures du Tongrien, et que, d'autre part, elles se sont étendues vers l'ouest à des régions, bien plus éloignées qu'on ne le pensait, des principaux centres où s'élaborait le grès de Taveyannaz typique.

La série des coupes ci-jointes montre quelle est la tectonique de la région et notamment le prolongement des divers plis.

II

La région molassique des environs d'Annecy.

La zone molassique de Savoie comprend les deux bassins de Saint-Julien et d'Annecy séparés par l'anticlinal du Salève que l'on peut même suivre pendant très longtemps dans la molasse du plateau Suisse. Nous n'avons ici en vue que la deuxième de ces zones et nous l'étudierons spécialement depuis les Gorges du Fier jusqu'au point où son prolongement en Suisse est masqué par la masse des Préalpes.

Comprise entre la zone subalpine et les chaînons jurassiens du Salève et de la Balme, cette région ne montre d'affleurements vraiment intéressants qu'au sud des larges traînées mo-

rainiques de La Roche et de Bonneville étudiées par M. Kilian.

Maillard (loc. cit., p. 3 et 41) l'a étudiée en détail et en a donné une bonne coupe transversale très poussée où il distingue, dans l'Aquitanien, une multitude de niveaux difficiles à retrouver ou à dater, vu la pénurie des fossiles. Il a montré que la molasse git en synclinale et que l'axe du synclinal passe par les Ollières où affleurent les marnes rouges et la molasse schisteuse, division supérieure de l'Aquitanien. Les parties inférieures de cet étage sont représentées par les gros bancs de la molasse grise ordinaire. Ce géologue avait aussi très bien vu la faille qui passe à l'ouest de la colline de Saint-Martin. Reprenant, après vérifications, ces divisions si commodes de Maillard, j'ai cherché à simplifier et schématiser l'allure de la molasse. J'ai pu établir définitivement l'âge aquitanien de ces complexes par la découverte à leur base, près de Ferrières (exactement chez les Lavorel) de couches calcaires jaunâtres à *Helix Ramondi* et *H. rugulosa,* indiscutablement Chattiennes [5].

Reprenons donc cette coupe et faisons-la passer par le flanc oriental de la Montagne de la Balme jusqu'à Thorens *(voir coupe)*.

En repos normal sur le Rhodanien ou l'Urgonien supérieur de la Balme, on note d'abord les sables bigarrés éocènes, puis les calcaires gréseux à *H. Ramodi* très fossilifères, et enfin l'Aquitanien avec de petits lits de poudingues à cailloux blancs, toutes ces couches légèrement inclinées vers l'est. Près de Cuvat, les assises supérieures de l'Aquitanien gréseux présentent un faible pendage vers le sud-est, et deviennent rougeâtres ou même franchement marneuses et d'un rouge violacé. Ces couches sont sur le prolongement de celles du bois des Machurettes, au-dessus de Proméry, et occupent la partie supérieure de la molasse; il y a là l'indication évidente d'un synclinal secondaire, occupé par le cours du Vieran, symétrique de celui des Ollières et que nous appellerons *synclinal de Cuvat.*

Ce synclinal, couché vers l'ouest et séparé vers l'est du

5. Cf. L. Moret. *Descrip. géol. de la Montagne de Mandalaz (Rev. Sav.,* 1912). Benoit ne voulait pas admettre l'existence de la molasse d'eau douce dans le synclinal entre Salève et Alpes. Or Maillard avait déjà découvert en 1891, dans les marnes miocènes de Cran, de mauvais échantillons d'*Helix* et de Limnées spécifiquement indéterminables. Nos spécimens de Ferrières en excellent état, et très abondants, ont été revus par M. Depéret qui a confirmé nos déterminations. Mais, règle générale, la molasse des environs d'Annecy est absolument azoïque!

dôme anticlinal de Saint-Martin par un *pli-faille*, déjà distingué par Maillard et qui fait affleurer près de Villy-le-Pelloux des couches où l'abbé Vallet a autrefois découvert de mauvais échantillons d'*Helix Ramondi*, d'après Maillard, et même des grès micacés durs et des schistes bariolés très sûrement tongriens. Cela n'a rien d'étonnant et il est même probable que des études plus poussées montreront que l'Oligocène est plus fréquent qu'on ne le croit dans cette zone. En tous cas, A. Favre a depuis longtemps signalé, tout le long du flanc oriental du Salève, des grès fins bien lités avec Cerithes et bivalves qui reposent sur les sables éocènes et qui sont certainement Oligocènes supérieurs.

Plus à l'est encore, les dépôts de la molasse aquitanienne superposés aux couches de Villy-le-Pelloux et qui, au sommet de la colline de Saint-Martin, étaient subhorizontales avec une légère tendance à plonger vers l'ouest, modifient leur pendage et s'infléchissent résolument vers l'est, de 45° environ, en arrivant à la station de Saint-Martin-Charvonnex où nous retrouvons les grès rouges et les intercalations marneuses rouges supérieures [6].

Nous arrivons en effet sur le flanc ouest du synclinal des Ollières où les marnes rouges, qui se distinguent de loin, vont prendre un extrême développement.

Suivons maintenant la route du Plot à Thorens où des travaux récents permettent de bien suivre la coupe sur des affleurements de première fraîcheur. Peu à peu, les couches qui pendaient vers l'est, vont se relever pour prendre un pendage inverse. Ce sont toujours les marnes rouges et les grès schistoïdes de l'Aquitanien supérieur du synclinal des Ollières que l'on peut même suivre jusqu'à Evires et dont la carte ne faisait pas mention.

6. Maillard a observé sur le coteau de Saint-Martin des marnes rouges avec veinules de gypse fibreux qui, pour nous, correspondent à la partie supérieure de l'Aquitanien et sont l'équivalent des marnes à gypse de Contamines et de Marlioz, également localisées au sommet de l'Aquitanien. Ces premières influences marines sont le prélude de la tansgrassion Burdigalienne dont il ne reste plus de traces dans la zone molassique Chattienne et Aquitanienne lacustre d'Annecy. Les couches de Contamines sont recouvertes de grès grossier également avec gypse et de marnes avec gros *Cypris* visibles à l'œil nu. J'estime que ces couches sont latéralement en relation avec les molasses à bitumes du pont de Serasson, lesquelles surmontent des argiles rouge vif et calcaires lacustres probablement Chattiens et plaqués sur l'Urgonien anfractueux et à sables éocènes du Mont Musiège. Cet Urgonien est fortement asphaltique. Je rappelle que les couches à pétroles de la plaine Suisse récemment étudiées par A. Heim sont, d'après ce géologue, Aquitaniennes et non Stampiennes comme l'a prétendu Rollier.

Mais en continuant dans la direction de Thorens, nous verrons passer sous ces marnes les gros bancs gréseux de l'Aquitanien inférieur, puis, au niveau d'une dépression, une grande épaisseur de marnes bleues, masquées par les prairies, et qui ont fourni « Chez Gorez » de petits filonnets d'un assez bon lignite. Par analogie avec la coupe des Barattes et des Gorges du Fier, nous conviendrons de rattacher ces marnes à la partie tout à fait inférieure de l'Aquitanien ou mieux au Chattien. Nous verrons en effet qu'aux Gorges du Fier les bancs de calcaire à *H. Ramondi* alternent avec les marnes bleues à lignites souvent très développées. Nous avons vu qu'elles existent également à Possy. Ces marnes passent enfin aux grès fins micacés, en dalles, du Tongrien dont les bancs, subverticaux, modifient leur pendage au-dessus de Thorens, à l'ancienne mine de lignite, où ils plongent nettement vers l'est, pour constituer le noyau d'un petit anticlinal lequel, ainsi que l'indiquent nos coupes, est en relation avec l'anticlinal Rampon-Pont de Nâves.

Dans les galeries de la mine de Thorens, on peut relever la coupe suivante de bas en haut :

1° Grès micacés à nodules pyriteux;

2° Lignites, 30 cm. environ;

3° Alternances de grès en petits bancs et de marnes bleues à végétaux ayant fourni une petite florule qui a été étudiée par HEER [7];

4° Nouveaux bancs de grès micacés à traces végétales.

Enfin, la suite de la coupe est marquée vers l'est par une nouvelle dépression qui s'étend de Thorens à Oranges, comblée par un épais manteau glaciaire. C'est une dépression synclinale dont le centre est certainement formé de marnes bleues très sensibles à l'érosion, plus les grès à végétaux du Tongrien recommencent pour constituer, ainsi que nous l'avons vu dans la première partie de cette note, tout le flanc occidental, renversé sous l'Urgonien, de la montagne de Tête Noire.

Quels sont les prolongements, au nord et au sud des éléments tectoniques que nous venons de décrire de l'ouest à l'est?

Au sud de cette coupe, les couches tertiaires sont resserrées entre le coteau de Lovagny et le Semnoz, tandis qu'elles s'épa-

7. Le bloc étudié par HEER est au musée d'Annecy et montre *Aspidium dalmaticum, A. ligniticum, Arundo Gœpperti*... Au cours d'une visite aux mines en 1917, MM. LE ROUX et CROLARD ont pu récolter dans les marnes *Polypodites* sp., *Cinnamomum* sp., *Eucalyptus* sp., *Myrica* sp. (V. CROLARD et LE ROUX, *Lignites de Thorens, Rev. Sav.*, 1917, p. 94).

nouissent pour ainsi dire vers le nord. Je n'ai pu jusqu'à maintenant y retrouver le Chattien typique de Ferrières et, sur l'éocène, repose directement l'Aquitanien. Par contre, l'extrémité sud de ce petit anticlinal vient s'ennoyer au niveau des Gorges du Fier sous le tertiaire ainsi constitué à partir de l'Urgonien [8] :

1° Gros bancs de calcaire lacustre avec magnifiques échantillons d'*Helix Ramondi* conservés avec leur test. Ces bancs sont séparés les uns des autres par des lits d'argile bleue pyriteuse avec plaquettes dures constellées de débris d'*Helix* écrasées; quelques filonnets de lignite : Chattien.

2° Grosse épaisseur de marnes bleues;

3° L'Aquitanien gréseux visible plus loin ne l'est pas en ce point, où, directement sur les marnes précédentes, reposent les alluvions de progressions et la moraine néowurmiennes.

Le prolongement du synclinal de Cuvat passe au-dessous du quaternaire de la cuvette Epagny-Poisy dont le fond est comblée de tourbe. A Vernoz, à l'est de Poisy, on a signalé des grès à plantes probablement tongriens qui sont l'ennoyage de l'anticlinal de Saint-Martin, lequel se prolonge également par les affleurements molassiques de Brogny, des Iles du Fier et du pont de Cran. Quant au synclinal des Ollières, il viendrait s'écraser à Annecy-le-Vieux, peut-être même se prolongerait-il jusqu'à Seynod où la carte indique un lambeau de m^{2-1}. On sait que la grande zone marquée sur le 80.000e géologique en *m'b* au nord de Thorens et qui, en réalité, est d'âge oligocène supérieur, se poursuit au sud par les affleurements de Possy, Moiron, Villaz, Nâves. Cette bande, avec lignite, forme le flanc occidental d'un synclinal résultant de la fusion vers le nord des deux synclinaux de la Montagne de Veyrier (Pré Vernet et Contrebandiers, 1+2). Nous avons vu plus haut que l'anticlinal du Rampon-Pont de Nâves devenait la crête anticlinale tongrienne Villaz-Thorens mine.

Tous les accidents précédents sont représentés dans la topographie par des reliefs ou des dépressions occupées par des torrents :

Le synclinal de Cuvat correspond à la vallée du Viéran;

L'anticlinal de Saint-Martin à la colline du même nom;

Le synclinal des Ollières à la vallée du Daudens et de la Fillière;

8. Gorceix, Le Roux, Moret. *Histoire géol. de la formation des Gorges du Fier* (*Rev. Sav.*, 1918).

L'anticlinal Villaz-Thorens à la petite crête qui borde la rainure synclinale parallèle aux chaînes subalpines.

Outre ces plissements longitudinaux, la zone molassique est affectée de deux abaissements d'axe transversaux, calqués sur ceux du Crétacé, l'un à Cluse des Usses, l'autre vers le sud, très net, au niveau de la dépression Gillon, Iles du Fier, Fins d'Annecy.

En plus des plis principaux, il y a lieu de noter des plissements plus réduits, telle la petite voûte signalée par Maillard près de Brogny, en amont des viaducs. Le plateau des Bornes, début du plateau suisse, présente donc bien comme lui, mais avec plus de simplicité, plusieurs axes anticlinaux, il n'est pas aussi régulier, aussi uniforme que le pensait Maillard. Enfin, l'existence de couches à *H. Ramondi* est, pour la première fois, nettement établie dans la région, elle permet d'affirmer que les dépôts superposés sont Aquitaniens (s. str.).

III

Conclusion et Comparaison avec les séries tertiaires des régions voisines.

A) *Alsace.* — La comparaison de l'Oligocène des environs d'Annecy est très frappante avec les couches oligocènes de la dépression Alsatique où l'ón trouve, au-dessus des complexes pétrolifères des « couches de Pechelbroon » généralement rapportées au Lattorfien (=Sannoisien), des marnes à Foraminifères, des schistes à poissons et, à la partie tout à fait supérieure, des niveaux dits « couches à *Meletta* » contenant, outre des écailles de ces poissons, des bancs de grès micacés à plantes *(Cinnamomum...)* dont la faune de mollusques, lorsqu'elle existe, est tout à fait celle du bassin de Mayence (Stampien-Rupélien).

C'est absolument l'équivalent de nos marnes bleues à *Parvamussium* et Foraminifères Sannoisiens et de nos complexes marno-schisteux à écailles de *Meletta* et grès micacés de Bonneville à traces végétales *(Cinnamomum...)* du Stampien. La seule différence est que les sédiments de la zone savoisienne ayant été plissés, sont plus résistants que leurs homologues d'Alsace.

Remarquons toutefois qu'il n'existe pas en Savoie l'équiva-

lent des couches saumâtres si importantes de Pechelbroom et que les niveaux inférieurs du Sannoisien y possèdent un faciès nettement différent puisqu'ils sont à l'état de grès ou de calcaires gréseux marins à *Pecten* et petites Nummulites du groupe *Vascus-Boucheri*. On peut déduire de tous ces faits que la mer Alpine n'avait, à l'Oligocène inférieur, aucune communication avec le golfe Tongrien Alsatique, mais que peut-être il n'en a pas toujours été ainsi, sans d'ailleurs pouvoir préciser davantage.

Il est difficile d'admettre un passage direct par la région de Bâle puisque, dans le Jura, l'Oligocène est saumâtre ou même lacustre, et l'on sait d'autre part que le Stampien marin n'est pas connu dans le centre de la plaine Suisse. Peut-on, d'autre part, supposer que des rapports aient pu s'établir entre les deux mers par le sud de la vallée de la Saône, ainsi qu'on l'a déjà admis récemment, chose qui expliquerait parfaitement l'indentité de sédimentation au Tongrien supérieur dans les deux régions? Je crois qu'il est pour le moment prématuré de répondre et qu'il faut se borner à constater la similitude des dépôts.

B) *Suisse.* — Bien que le fait puisse paraître paradoxal, à cause de la proximité, de la continuité évidente de la zone molassique savoisienne par la zone suisse, il est difficile d'établir des parallélismes stratigraphiques rigoureux et de coordonner les abondantes publications des géologues suisses ou français sur ce sujet.

Voici un résumé des formations tertiaires des environs de Lausanne, par exemple, d'après les travaux de Douxami [9], de haut en bas :

1. Molasse marine à faune caractéristique du Burdigalien supérieur.....	Burdigalien.
2. Molasse grise de Lausanne (Langhien), Burdigalien inférieur.....	
3. Molasse à gypse et Néritines.....	Aquitanien (s. str.).
4. Lignites de Rochette à Vertébrés et plantes d'âge Aquitanien supérieur (s. l.).....	

9. Douxami. *Etudes sur les terrains tertiaires du Dauphiné, de la Savoie et de la Suisse occidentale*, Lyon, 1896.

5. Molasse à lignite, bancs calcaires et couches bitumineuses, *H. Ramondi*, Néritines	Chattien.
6. Grès calcaires à *Helix Ramondi* typiques	
7. Molasse rouge de Lausanne à *H. Ramondi*	

Les couches 4, 5 et 6 constituent la molasse à lignites des géologues Suisses. Douxami cite *H. Ramondi* dans le niveau n° 3 qu'il place au-dessus des couches à Vertébrés sans d'ailleurs avoir constaté la superposition. Cette couche, qui butte par faille contre la molasse rouge, n'est sans doute que l'équivalent des couches du n° 5 qui présentent également des filonnets de gypse dans les parties supérieures (molasse à gypse des Suisses). On pourrait dès lors paralléliser les couches à *Helix Ramondi* typiques de Ferrières et des Gorges du Fier avec les n°s 5, 6, 7 qui contiennent toutes ce fossile typique. Les couches de Rochette sont Aquitaniennes, de par leur flore et leur faune, et correspondraient alors à notre molasse gréseuse inférieure. Quant à la molasse grise de Lausanne, elle se place naturellement sur l'horizon de nos molasses schisteuse et marnes rouges supérieures. Si le Burdigalien marin n'est pas représenté sur le plateau des Bornes, on le trouve toutefois plus au sud, à la colline de Saint-Sylvestre et près de Chavanod, en lambeaux conservés sur la molasse lacustre. Il existait donc une zone continue de ces dépôts en bordure des Alpes, l'érosion ultérieure l'a morcelée et en a même fait disparaître une notable partie.

Remarquons pour finir que les couches à *H. Ramondi* sont extrêmement développées en Suisse comparativement à l'Aquitanien (s. str.), or c'est exactement l'inverse de ce qui existe en Savoie.

Dr Léon Moret.

LE BLEU DU LAC

Un des spectacles qui frappent le plus l'observateur sur les bords des lacs d'Annecy, du Bourget et du Léman est, à certains moments, la merveilleuse couleur bleue de leurs eaux.

Suivant l'incidence des rayons lumineux, en raison également de la force et de la direction des vents, les couleurs du lac se transforment en quelques heures en passant par toutes les nuances d'une région de la riche palette spectrale, jouant depuis le violet et toute la gamme brillante des tons bleus jusqu'à la teinte bleu turquoise la plus délicate.

L'opalescence lumineuse est telle parfois, en été, qu'un corps flottant ne laisse pas transparaître sa partie immergée, et que, par exemple, la quille d'une embarcation reste parfaitement invisible; au-dessous de la ligne de flottaison règne une zone, d'un vert opale, très réfringente, rejetant hors du champ de la vision les objets qui y sont plongés.

On a cherché depuis longtemps la raison de cette admirable couleur bleue que présentent ces grands lacs aux eaux très pures. Un certain nombre de limnologistes et de physiciens suisses ont fait, sur ce sujet, d'intéressantes études.

Il y a lieu, d'autre part, à notre avis, de se demander si l'on ne pourrait pas faire intervenir dans l'explication de la couleur bleue des lacs, l'hypothèse de lord Raleigh qui, d'après les idées actuelles, sur la constitution de la matière, semble être vérifiée en ce qui concerne le *bleu du ciel.*

En effet, en vertu de la structure discontinue de la matière, l'air est composé de molécules infiniment petites situées à une certaine distance les unes des autres.

Les ondes lumineuses qui franchissent l'atmosphère rencontrent au passage les molécules de l'air qui s'interposent comme autant d'obstacles éparpillant ces ondes dans toutes les directions. Ces ondes sont *diffusées.*

L'expérience des poussières qui dansent dans un rayon de soleil pénétrant par un étroit orifice dans une chambre obscure, est bien connue. Ce sont ces corpuscules matériels qui produisent une diffusion latérale ayant pour résultat de rendre le rayon visible sur tout son parcours.

Mais toutes les radiations ne se comportent pas de la même manière. Les molécules de l'air sont si petites, que les radiations de grande longueur d'onde (région du rouge dans le spectre) effectuent leur période vibratoire sans être déviées par ces écrans minuscules, tandis que les ondes les plus courtes (région du bleu) qui sont précisément de l'ordre de grandeur des molécules, sont diffusées fortement et celles-ci seulement dans toutes les directions. On ne perçoit donc que de la couleur bleue : c'est le *bleu* du firmament.

Le même phénomène doit se passer en ce qui concerne l'eau. Les molécules du liquide sont d'une telle petitesse, que les rayons rouges de grande longueur d'onde, les embrassent, passent à côté, les négligent en somme et ne sont pas diffusés par elles. Les rayons rouges sont presque totalement absorbés par l'eau.

Au contraire, les rayons bleus à courte longueur d'onde, sont accrochés par les molécules de l'eau et sont réfléchis de tous côtés par diffusion. La quantité de lumière diffusée augmente lorsque la longueur d'onde diminue. L'œil ne perçoit que ces rayons courts et l'eau dans sa masse paraît bleue.

C'est ce que Bunsen a mis en évidence depuis longtemps par son expérience : un long tube de 4^m à paroi noire, rempli d'eau pure, fermé aux deux extrémités par des glaces en verre et se projetant sur un écran fortement éclairé. L'observateur placé à l'extrémité du tube perçoit une magnifique couleur bleue : la couleur propre de l'eau.

Il faut évidemment, pour que la coloration bleue apparaisse, que les molécules soient très petites, c'est le cas de l'eau très pure de nos lacs. Si le liquide contient des corpuscules d'un ordre de grandeur plus élevé, la diffusion des rayons bleus ne se produit pas : c'est le cas des rivières, des étangs et des lacs dont les eaux contiennent en suspension des particules matérielles de grosseur appréciable.

Il est facile de se rendre compte de ce fait par une observation journalière. (Wood, *Optique physique.*) La couleur de la fumée d'un cigare est bleue au moment où on l'allume et où l'on rejette les premières bouffées, car les particules de la fumée sont alors extrêmement petites et la lumière bleue seule est transmise. Au bout de quelque temps, les granules de fumée, grossis individuellement, tendent à s'agglomérer, et la couleur bleue disparaît. On remarque, en effet, que la fumée rejetée devient rapidement grise et trouble.

Nous avons dit que l'eau, dans son épaisseur, paraît d'un

bleu magnifique. Cette teinte d'une grande pureté, virant parfois du bleu profond de gentiane, en passant par le myosotis vers la turquoise, se perçoit particulièrement dans nos lacs savoyards, en se penchant, du côté opposé au soleil, sur le bord d'un bateau à vapeur dont la masse agit comme écran.

Mais ce phénomène se conçoit, dira-t-on, pour une certaine épaisseur d'eau soumise à l'expérience dans un laboratoire, parce que soustraite à l'ambiance des multiples reflets qui dans la nature arrivent de tous côtés.

Comment expliquer la couleur du lac? puisqu'il est bien reconnu que la couleur du ciel, les nuages, n'ont aucune influence sur la teinte bleue des eaux : par exemple le magnifique bleu du lac agité par la bise en temps couvert.

Il y a évidemment absorption de tous les rayons peu réfrangibles de la région rouge du spectre et pour une certaine épaisseur d'eau, le bleu seul parvient à traverser.

Les expériences de Huffner et Albrech (*Ann. des Physik u. Chimie,* 1891) ont montré qu'une colonne d'eau de 1^{m} de longueur ne laisse passer que 5/10 du rouge, tandis que presque tout le bleu, soit 95/100 passe.

Il y a une diffusion pour ainsi dire sélective, car les grandes ondes du rouge étant éteintes, les ondes bleues, les plus réfrangibles, sont seules réfléchies et l'œil perçoit seulement ces dernières.

Pour une vaste étendue comme celle d'un lac, où le rayon visuel sans être tangent à la surface est en général incliné environ de 30 degrés; d'autres considérations entrent en jeu : la réflexion et l'angle limite. (Forel, *Le Léman,* t. II.)

La surface de l'eau, sous l'action du vent, s'accidente d'innombrables rides, de menues vaguelettes, dont les surfaces réfléchissantes sont orientées dans le sens général de la brise et qui présentent aux rayons lumineux un milieu réfractant. Ces rides agissent comme autant de petits prismes élémentaires d'angles dièdres variables.

Si l'angle d'incidence d'un rayon est très grand, le rayon ne pénètre pas à l'intérieur de l'eau, il y a réflexion sur la surface et l'eau paraît blanche, argentée; elle reflète les objets sur les bords du lac, arbres, maisons, ainsi que la couleur du ciel qui peut être claire ou grise.

Si au contraire l'angle d'incidence est très petit, la réflexion sur la surface est presque nulle et le rayon tout entier pénètre dans le liquide, illuminant les couches supérieures de l'eau.

Mais la lumière réfractée dans son chemin de retour parvient cependant à l'œil qui perçoit le *milieu intérieur* de la vague dont la couleur est bleue, en raison du principe de l'extinction des rouges exposé plus haut.

Si on observe, en effet, une vague qui se soulève, la partie plane de celle-ci qui aboutit à la crête est *claire* et reflète les couleurs du ciel ou bien de la montagne, tandis que le creux de la vague, qui *s'incurve avant de s'éteindre,* se montre de ce bleu intense qui est la couleur propre de l'eau.

Maintenant, comme on a affaire à une infinité de points semblables sur la surface du lac, agitée par un vent régulier (fort en temps de bise ou faible par légère brise), le rayon visuel qui est dirigé suivant un angle peu ouvert, tombe sur une série de petites prismes formant des surfaces *réfléchissantes* et *des milieux réfractants*. Ce sont ces derniers qui jouent le rôle important dans la perception de la couleur bleue.

Les abaissements et les relèvements successifs de la crête des vaguelettes obturent périodiquement le rayon visuel, à des intervalles très rapprochés, mais ces mouvements étant *décalés* dans le temps, les uns par rapport aux autres, l'impression de leur somme sur la rétine est permanente et lui donne la sensation de la continuité du bleu.

Le phénomène est d'ailleurs plus sensible lorsque les crêtes de vagues sont perpendiculaires au plan vertical passant par l'œil.

Comme il faut admettre aussi que les dièdres des prismes sont d'angles éminemment variables, car ils se déforment à tout instant, on constatera sur la surface liquide des variations de teintes, chatoyant depuis le violet jusqu'au voisinage des verts dans l'échelle du prisme.

Marc Le Roux.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Le Retour éternel, par Pierre de CARDONE, librairie Dardel, à Chambéry.

L'idée du titre est empruntée à Nietzsche : d'après ce philosophe nébuleux et profond, « le temps ayant une durée indéfinie, les molécules au contraire étant en nombre limité, le temps doit nécessairement ramener, de périodes en périodes, une disposition identique des choses ». « Fatalement, l'homme emporté dans le temps se recommencera éternellement, esclave d'une nature aveugle, prisonnier de l'heure. » « Sinon les hommes, du moins leurs aventures, leurs passions se recommenceront éternellement. »

Parmi les personnages chargés par le romancier de mettre en action cette théorie, brille au premier rang, Madame Liniez-Mauvesin, sémillante créature, mariée à dix-huit ans avec un notaire « d'une bonté trop exclusivement paternelle, où se mêlait peu de tendresse et encore moins de passion ».

Elle trouve sur son chemin « un homme jeune et charmant, qui se prend pour elle d'une folle passion ». Un soir de printemps, « sous les paroles ferventes, sous les caresses ardentes, elle crut défaillir ». Par quelle grâce surnaturelle, à la dernière minute, put-elle se libérer de l'enchantement qui l'enivrait ? Elle pensa perdre la raison, mais son tempérament généreux, son équilibre et son énergie triomphèrent de la folie : elle retrouva peu à peu la maîtrise d'elle-même.

Le temps passe. A trente ans d'intervalle, Madame Liniez-Mauvesin s'aperçoit que son fils Henri, « nature ardente, où elle se reconnaissait », était sur le point de séduire une amie d'enfance, Cécile Darbois, femme d'un ingénieur occupé en Maurienne, et mère de famille. Il lui avait donné rendez-vous à Lyon, et elle avait accepté. C'est la répétition de son aventure.

Madame Liniez-Mauvesin prend son courage à deux mains, va voir son fils, et lui confesse son histoire. Je souffre encore de me souvenir, lui dit-elle ... Cécile a un foyer, des enfants ;... tu ne peux pas vouloïr mettre dans sa vie tant de remords, tant de détresse.... Par ce que j'ai souffert, je te conjure de l'épargner. »

Elle obtient gain de cause. Henri fait son deuil de Cécile. Il épousera Jeanne Vuillioz, une cousine » charmante à souhait ». Et tout sera pour le mieux.

Ce petit livre, au style alerte et pimpant, jette un jour étrange sur la mentalité de certaines femmes qui flirtent jusqu'à l'extrême limite de l'imprudence et qui, tout en s'arrêtant devant l'acte matériel qui doit consommer leur chûte, trouvent naturel de donner leur âme, leur cœur, leurs caresses, à des amants désœuvrés qui prennent la place des maris trop occupés par leurs affaires.

Est-ce ainsi que va le monde ?

François MIQUET.

La Vie d'autrefois : à Aix-les-Bains, par Gabriel PÉROUSE, Chambéry, Dardel, 1922, 1 vol. in-8°, 350 p., 15 planches.

Ce beau volume renferme tout ce qu'il est intéressant de connaître sur Aix. Depuis l'époque romaine jusqu'au séjour de Lamartine, Alexandre Dumas et Balzac, tout est passé en revue : le château et les seigneurs, le prieuré et les chanoines, les saisons des princes de la Maison de Savoie, les touristes et baigneurs de l'ancien régime, l'époque impériale, les hôtelleries, rien n'y manque. D'anciennes gravures, d'un choix judicieux, réimprimées avec soin, donnent un attrait de plus à cette édition.

M. Pérouse, déjà si avantageusement connu par des ouvrages d'érudition, vient d'ajouter un nouveau fleuron à sa couronne en publiant cette œuvre d'esprit, dont la science est assaisonnée d'humour et qui prouve que chez lui le chercheur est doublé d'un artiste. F. M.

L'Harmonie-Chorale d'Annecy, par Louis PFISTER. Annecy, Imprimerie commerciale, 1922, in-8, 62-XIII p.

A l'occasion du cinquantenaire de l'*Harmonie-Chorale*, M. Louis Pfister, organiste de la Cathédrale d'Annecy, vient de publier un très intéressant opuscule, où il rappelle tous les faits saillants qui ont marqué l'existence de cette Société.

Fondée en octobre 1871 par M. l'abbé Joseph-Marie Tissot, alors vicaire de Saint-Maurice d'Annecy, avec une quinzaine de membres, elle fut autorisée le 5 mars 1872 et compte actuellement 55 membres actifs.

Elle a pris part avec succès aux concours de Genève (1872), Chambéry (1873), La Roche (1876), Rumilly (1877), Lyon (1877), Mâcon (1881), Genève (1882), Thonon (1885), Chambéry (1895), Roanne (1898), Turin (1902), Milan (1906). Elle a donné de nombreux concerts de bienfaisance et s'est toujours signalée par son dévouement au bien public.

En remémorant ce passé qui n'est pas sans gloire, M. Pfister a fait œuvre utile, avec talent et compétence. F. M.

Le Désaccord Veyrat-Raymond (épisode de la vie du poète Jean-Pierre Veyrat), par Alfred BERTHIER, Paris, Champion, 1922, in-8, 216 p.

Dans sa remarquable étude sur Jean-Pierre Veyrat, M. Berthier avait fourni des précisions sur les graves démêlés du poète journaliste avec le professeur de mathématiques Jacques-Marie Raymond, directeur propriétaire du *Courrier des Alpes*. Ces appréciations n'ont pas eu l'heur de plaire à M. l'avocat Louis Raymond, qui les a relevées et critiquées, non sans aigreur, dans une brochure de 123 pages, et aujourd'hui c'est M. Berthier qui reprend la plume pour répondre à son tour à M. Raymond. Ce genre de polémique où, de part et d'autre, on donne et reçoit des coups, présente le grave inconvénient de mettre aux prises des personnes également honorables et risque de les amoindrir sans grand profit pour la cause qu'ils soutiennent. M. Berthier reprend pied à pied tous les griefs de M. Raymond et les discute avec une logique et une patience qui ne laissent debout rien de sérieux dans les accusations de son adversaire. Il ne semble pas que Jean-Pierre Veyrat sorte diminué de cette polémique, et c'est l'essentiel, car M. Berthier pour élever sur un

piédestal « le plus grand poète de la Savoie » n'a nul besoin de déconsidérer la famille Raymond. F. M.

Administration diocésaine. — Gerbe de notes et documents, par M. V. C M. REBORD, Annecy. Imprimerie commerciale, 1922, 1 vol. in-8, 365 p.

L'infatigable Mgr Rebord vient d'enrichir les annales de l'administration diocésaine d'un volume aussi important qu'intéressant, où il relate 1° toutes les ordinations du diocèse de Genève-Annecy, de 1546 à 1921 ; 2° toutes les consécrations d'églises et d'autels.

Il traite aussi des *conférences ecclésiasliques* et des *immunités ecclésiastiques*. Un chapitre est consacré à *l'Hospices des Prêtres pauvres et infirmes*, un autre au *Spolio* dans l'ancien diocèse de Genève. (On appelle ae ce nom la dépouille des clercs bénéficiers, c'est-à-dire un prélèvement fait au profit de la Congrégation de la Propagande sur les biens provenant de leurs *bénéfices*.

Enfin une *glane salésienne* révèle un certain nombre de faits inédits relatifs à saint François de Sales.

Tous ces détails sont extraits des registres de l'Evêché et font honneur à la sagacité et à l'érudition de Mgr Rebord. Grâce à lui l'histoire de notre diocèse est mise à la portée de tous, et ne souffre d'aucune lacune importante. F. M.

Val d'Isère et la Haute-Tarentaise, par F. GEX, Chambéry, Imprimeries Réunies, 1 vol. in-16, 118 pages, avec illustrations.

Val d'Isère est la plus haute commune de Savoie : « délicieux nid de verdure, » elle est située à 1850 mètres d'altitude, prés des sources de l'Isère. et présente tous les attraits que réclame une saison touristique.

On y arrive de Bourg-Saint Maurice par une route accessible aux vélos et même pourvue, en juillet et août, d'un confortable auto-car.

Le séjour, en été, « est comme un bain de fraîcheur des plus bienfaisants, » joint à tous les avantages de la cure d'air, de la cure de lait et de la cure d'eau.

Les excursions sont faciles : il y a le col de la Rocheuse, le col de la Galise, la grande Sassière, le lac de Tignes.

L'auteur met en garde le lecteur contre les manuels de géographie qui « condamnent l'Isère à prendre sa source au mont Iseran » : cette source est exactement au pied du cirque de la Galise.

Ce petit volume n'est pas seulement un guide pratique du touriste : il renferme des détails très intéressants sur les forêts, les alpages, l'émigration, les marmottes et les chamois. Edité par l'*Hôtel parisien* de Val d'Isère, il comble une lacune et remplit un rôle utile. F. M.

La Brigade de Savoie (1630-1860), par le baron DU BOURGET, Chambéry, Dardel, 1922, un vol. in-8°, 380 p. avec illustrations.

La Brigade de Savoie qui, comme le dit justement M. Emmanuel Denarié dans une remarquable préface, appartenait jusqu'à ce jour à la

légende, vient de prendre sa place dans l'histoire — et une belle place — avec le volume magnifique dont nous saluons la publication. C'est un ouvrage posthume : l'auteur, M. le baron du Bourget, ancien officier supérieur de cavalerie et ancien président de l'Académie de Savoie, est mort depuis déjà huit ans. Il n'a pas eu, par conséquent, la satisfaction de voir son travail présenté dans une édition comme en sait faire la maison Allier, de Grenoble, mais il a eu un avant-goût du succès dans l'accueil enthousiaste que la Colonie Savoisienne de Paris avait fait à sa conférence sur le même sujet.

Prélevée sur les six provinces du duché, la brigade ne fut d'abord (1639) qu'un *colonellat* composé de quatre compagnies de 400 hommes, puis elle devint régiment de Challes, du nom de son colonel (1659), régiment de Chablais (1660), enfin régiment de « Savoie » (1664). L'effectif était de 700 hommes : en 1667 il s'élevait à 2,000 hommes, répartis en vingt compagnies.

Deux particularités distinguèrent toujours ce corps de troupe : sa fameuse cravate rouge et sa langue : le français y était seul employé, sauf pour les commandements qui se faisaient en italien. Les soldats portaient la tunique bleu foncé serrée à la taille, avec col et parements des manches en velours noir bordé de rouge et le pantalon gris à passepoil rouge.

Staffarde est la première grande bataille à laquelle il ait pris part ; il y perdit en quelques heures son colonel, sept capitaines et un grand nombre d'hommes de troupe. Il se distingua aux sièges de Coni (1691) et de Turin (1706), au combat de *Campo Santo* (1743) et à la défense de l'*Assiette* (1745).

En 1774, le régiment de Savoie prit le nom de brigade : il comprenait alors 1,500 hommes, répartis en 3 bataillons.

En 1786, on choisit les noms de Maurienne, Tarentaise, Genevois et Chablais, qui continuèrent d'être employés jusqu'en 1796.

Pendant la Révolution, le régiment de Maurienne donna un bel exemple de fidélité au drapeau : licencié sur des ordres mal donnés et mal interprétés, il se reconstitua spontanément à Suze le 1er mai 1793, à travers tous les dangers de l'occupation française.

Ce fut alors la guerre de montagne, avec ses petits détachements, ses ruses et ses surprises : « les hommes de la brigade ne démentirent jamais leur réputation ; ils marchaient toujours gaîment au feu. »

La brigade fut soumise aux plus rudes épreuves pendant les campagnes de 1848 et 1849.

Pastrengo, Santa Lucia, Croce-Bianca, Goïto, Mantoue, Rivoli, Sona, Staffalo, Custozza, Volta, La Sforzesca, Mortara, Novare, sont les étapes du douloureux calvaire où elle s'illustra. Ces noms rappellent autre chose que des victoires, mais les troupes d'élite, souvent marquées pour le sacrifice, trouvent leur meilleur emploi dans les affaires désespérées et la grandeur de leur dévouement éclate plutôt dans les revers qu'aux jours de triomphe.

En 1855, deux bataillons de la brigade se couvrirent de gloire en Crimée, à la bataille de la Tchernaïa, mais le choléra leur fit perdre 45 0/0 de leur effectif.

Enfin, la campagne de 1859 mit le comble à la réputation du vieux

corps savoyard : Solférino, San Martino, la Madonna della Scoperta, résonnent comme le chant du cygne.

Les exploits, collectifs ou individuels, de nos soldats sont relatés avec tous les détails utiles ; les anecdotes ne manquent pas, le style, net et entraînant, est approprié au genre : c'est une plume de soldat qui écrit sur la guerre et le récit ne cesse d'être captivant.

L'auteur ne paraît pas avoir eu connaissance des publications ci-après, qu'il aurait pu consulter avec fruit : *Une saison à Aix-les-Bains*, par Amédée Achard, 1 vol. in-8°, 359 p., ill., contient une notice sur la Brigade de Savoie, avec lithographies colorées ; *Causeries franco-italiennes*, par Félix Platel, Paris, 1858, 1 vol. in-8°, 308 p. ; *Soldats décorés pour faits de guerre*, in *Revue Savoisienne*, 1897.

De belles illustrations donnent un attrait de plus au volume, qui mériterait d'être offert en prix dans nos lycées et nos écoles supérieures et qui fait le plus grand honneur à l'éditeur. F. M.

Léon Moret. **Revision de la feuille d'Annecy**, Ext. du *Bull. de la Carte géol. de Fr.* n° 143. t. XXV.

L'auteur a étudié 1° les chaînons jurassiens des environs d'Annecy. Il signale des conditions d'imprégnations secondaires asphaltiques sur l'anticlinal de Poisy. Près de Ferrières la molasse Chattienne, très fossilifère (*Hétix Ramondi* et *H. Rugulosa*) repose en bancs horizontaux sur le Rhodanien ; elle supporte la molasse grise ordinaire (Aquitanien).

2° Les chaînes subalpines. — Découverte des marnes blanches à *Bulimes* du roc de Chère, niveau lacustre d'âge Éocène moyen reposant sur le Senonien. — L'Eocène se retrouve dans tous les synclinaux. Le Tongrien est très développé avec le calcaire bleu à *Chlamys* (carrière Sur les Bois) ; il est recouvert par le Flysch marneux à *Parvamussium* et le Flysch micacé à végétaux du Pont de Naves. Les singuliers galets verts, contenus dans le calcaire, sont de la calcédoine, véritable phtanite à Globigérines, à Textulaires et à Spicules d'Éponges.

3° Le Massif de Platé, Rocher de Cluses, plateau d'Arâches, Lambeaux triasiques ou jurassiques semés sur le Flysch. Le passage du Crétacé au Tertiaire se fait par écailles. Sur le Senonien, au plateau d'Arâches, des calcaires à mollusques d'eau douce et saumâtres sont peut-être l'équivalent stratigraphique des couches à Bulimes du Roc de Chère. En résumé le contact du Nummulitique avec son substratum Sénonien se fait par des couches lacustres, par des conglomérats à cailloux crétacés, enfin par des schistes grèseux. Une telle variabilité, dans un espace aussi restreint, est due en partie à ce que l'on se trouve ici dans une région d'écailles ou de nappes superposées et originaires de zones éloignées les unes des autres.

Une remarquable coupe est celle du massif par les « Escaliers de Platé » Calcaires du Dogger, Oxfordien marneux et schisteux. Malm, Berrias, Valanginien, Hauterivien, Urgonien, Crétacé sup^r, puis schistes nummulitiques. calcaires à Orthophragmina (chalets de Platé) ; schistes à Cyrena et Cerithium dans le Calcaire. La pointe de Platé est constituée de Flysch couronné par le grès de Taveyannaz Le désert de Platé est un immense lapiaz de Calcaire Nummulitique.

M. L. R.

TABLE DES MATIÈRES POUR 1922

N. B. — *Les petits caractères indiquent une communication insérée dans les procès-verbaux des séances*

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Liste des membres de l'Académie Florimontane..... v
Liste des Sociétés savantes qui échangent leurs publications avec la *Revue Savoisienne*..... xi
Séances mensuelles : janvier, 1 ; février, 7 ; mars, 10 ; avril. 45 ; mai, 48 ; juin, 49 ; juillet, 92 ; octobre, 94 ; novembre, 100, 101 ; décembre..... 104
Notices nécrologiques : Mmes Gallet et Ruphy, 1 ; J. Cochon, 45 ; Eugène Balleydier, Mme Francoz, 46 ; Mlle A.-M. Crolard, 49 ; Mme Donnet, Tissot-Dupont, 50 ; Chne Frutaz, 93 ; Cte Marc de Seyssel, 95 ; Eugène Laeuffer, 100 ; I. Nanche, 100, 101 ; Chne Laplace, 95 ; Despois, 95 ; Th. Dufour..... 104
Distinctions et félicitations : MM. J. Barut, André, A. Anthonioz, F. Marullaz, Gal Ferrié, de Lavenay, 7 ; H.-M. Ferrand, Cte de Menthon, F. Miquet, 10 ; de Viry, Gal Ferrié, Dufournet, A. Crolard, 46
Dons à la Florimontane : 1, 7, 10, 11, 46, 49, 50, 93, 94, 95, 102.... 105
Compte-rendu financier de l'exercice 1921..... 3
Projet de budget pour 1922..... 3
Questions relatives au domaine et aux collections de Montrottier : 4, 49, 96..... 103
Election du Président : 4..... 5
Election des vérificateurs des comptes..... 4
Election de Membres du Comité et du Bureau pour 1922 : 5..... 6
Membres effectifs nouveaux : MM. Faure, Lachat..... 5
Membres associés nouveaux : MM. Chevrier, Guy, F.-M. Ritz..... 6
Membre d'honneur : M. J. Cochon..... 6
Membres correspondants : MM. Dupupet, Pernet-Sollier, Rosset, Jules Serand..... 6
Concours de poésie et d'histoire pour 1922 : 6..... 12
Centenaire de la mort de Berthollet : 1..... 124
Monument à saint François de Sales : 48, 50, 52..... 105
Tricentenaire de saint François de Sales : 106 ; Adresse..... 111

ARCHÉOLOGIE

M. Le Roux. Sur des carrelages estampés du XIIIe siècle..... 51
C. Marteaux. Sur les dernières fouilles des Fins d'Annecy..... 97
J. Désormaux. Sur l'art des bergers dans le val d'Aoste..... 99
Ch. Buttin. Les éperons à l'église..... 135

BIBLIOGRAPHIE

F. Miquet. Le différend Raymond-Veyrat, par Louis Raymond 39
— Le curé des Avranches, roman, par Emmanuel Denarié 40
J. Désormaux. La géographie linguistique, par Albert Dauzat 41
F. Miquet. Les morts de la guerre en Savoie, par F. Gex 60
— Dictionnaire du Clergé, par C.-M. Rebord..... 60
— Histoire merveilleuse du vrai portrait traditionnel de Jésus-Christ, par F. Talon..... 91
— Pour l'expansion française en Suisse, par A. Anthonioz 91
— Bonneville et le Faucigny à travers les siècles, par L. Guy..... 91
M. L. R. A la gloire de la terre, par P. Termier..... 92
— Expériences relatives à la marche d'un pendule à Chamonix et au sommet du Mont-Blanc, par J. Lecarme 92
Ch. Buttin. Un Saint Gentilhomme, par Th. de la Rive..... 107
F. M. Le retour éternel, par Pierre de Cardone..... 188
— La vie d'autrefois à Aix-les-Bains, par Gabriel Perouse 189
— L'Harmonie-Chorale d'Annecy, par L. Pfister..... 189
— Le désaccord Veyrat-Raymond, par Alfred Berthier.. 189
— Administration diocésaine. Gerbe de notes et documents, par Mgr Rebord..... 190
— Val d'Isère et Haute-Tarentaise, par F. Gex..... 190
— La Brigade de Savoie, par le Baron du Bourget..... 190
M. L. R. Revision de la feuille d'Annecy, par Léon Moret 192

BIOGRAPHIE

C. Faure. Le testament et la mort de Sœur Rose (1728).. 27
F. Miquet. Les officiers savoyards en 1860..... 72
L. Pfister. Les Girod de Cluses et Thônes en Savoie et en Amérique 163

HISTOIRE NATURELLE

L. Moret. Sur les dépôts éocènes en Savoie..... 14
G. Beauverd. Caractères de la flore des Vergys..... 29
Crolard et Le Roux. Sur les lignites de l'Arclozan..... 51
A. Flamary. Sur quelques noms vulgaires du *Hanneton* 70
L. Moret. La région molassique et sa bordure nummulitique d'Annecy à Cluses..... 169
M. Le Roux. Le bleu du lac..... 184

HISTOIRE

Ch. Rebord. Correspondance de Mgr Biord avec Voltaire 19
J. Désormaux. Le Mont-Blanc : à quelle époque apparaît cette appellation?..... 24
— Lamartine et la question du Chablais..... 85
C Faure. Tremblement de terre en Haute-Savoie en 1755..... 26
— Faux autographes de saint François de Sales..... 98
— Chateaubriand à Douvaine..... 103
Chne Lavorel. Saint François de Sales et la Florimontane..... 108
Chne Gavard. Sur les statues de saint François de Sales..... 109
J. Désormaux. Saint François de Sales..... 112
Mgr Rebord. Le Maître à la Maîtrise d'Annecy..... 132

PHILOLOGIE

Ch. Marteaux. Sur l'étymologie du mot *Mégève*..... 7
J. Désormaux. Forme classique de ce mot..... 8
Ch. Marteaux. Sur l'étymologie de *Pontverre*..... 47

J. DÉSORMAUX. « *Hanneton* » en Savoie..... 55
— Une composition littéraire de Renan sur l'incendie de Sallanches en mai 1840..... 83
J. DÉSORMAUX. Bibliographie méthodique des Parlers de Savoie..... 93
Ch. MARTEAUX. Sur l'étymologie du mot *Leisse*..... 103
— Lachat, Chaux, Cherme..... 129
J. DÉSORMAUX. Le mystère de S. Bernard de Menthon et la vie de S. Alexis..... 159

POÉSIES

F. MIQUET. Vieilles maisons..... 54
— La mort du chamois..... 168

ERRATA

Dans la composition latine de Renan sur l'*Incendie de Sallanches :*
p. 84, 3e ligne du dernier §, lire : *eripere,* au lieu de : *eripe...*;
p. 85, 3e ligne, lire : *Illustris,* au lieu de : *Illustres...*

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

Imp. J. ABRY, 3, rue de la République, Annecy.

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(CICÉRON : *De Officiis*, lib. I.)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896

1923

Soixante-quatrième Année

ANNECY
Imprimerie J. ABRY, Editeur
—
1923

Ga S
1230

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606

par Saint François de Sales et le Président Antoine Favre.

Réorganisée en 1851

par

Louis BOUVIER (1819 † 1908). | Jules PHILIPPE (1827 † 1888).
Etienne MACHARD (1824 † 1887). | Eloi SERAND (1826 † 1891).

BIENFAITEURS :

LÉON MARÈS (1854 † 1916)

Donateur du château, des collections et du domaine de Montrottier

Dr C. ANDREVETAN (1802 † 1879) | MELVILLE-GLOVER (1834 † 1897)
Dr F. DAGAND (1815 † 1886) | Dr THONION (1830 † 1917)
Aimé CONSTANTIN (1831 † 1900) | F. GARDIER (1854 † 1919)
ASGHIL FAVRE (1877 † 1920)

MEMBRES DE L'ACADÉMIE FLORIMONTANE

Tués à l'ennemi pendant la grande guerre.

Joseph DINGEON, capitaine commandant le 51e bataillon de chasseurs alpins, tué le 14 novembre 1914, aux environs d'Ypres (Belgique), cité à l'ordre de l'armée et nommé Chevalier de la Légion d'honneur après sa mort.

Alfred-Joseph BARD DE COUTANCE, avocat à Bonneville, soldat au 109e régiment d'infanterie, mortellement frappé le 1er décembre 1914 à l'assaut de Vermelles (Pas-de-Calais), décoré de la médaille militaire.

Pétrus ROLLIER, notaire à Annecy, docteur en droit, capitaine au 416e régiment d'infanterie, tué le 26 septembre 1916 en Champagne (cité à l'ordre de l'armée et nommé Chevalier de la Légion d'honneur après sa mort).

Louis GRIVAZ, notaire à Annecy, docteur en droit, chef de bataillon au 170e d'infanterie, blessé mortellement au Bois du Seigneur, le 3 mai 1917, décédé le 3 juin suivant à l'ambulance allemande de Blanzy (Aisne), où il avait été recueilli. Chevalier de la Légion d'honneur et cité à l'ordre de la division.

LISTE DES MEMBRES

Présidents honoraires : MM. Ch. MARTEAUX ❦ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet ; Max BRUCHET ❋ ❦ I ✢ ✱, archiviste départemental du Nord ; Charles BUTTIN, archéologue, Les Balmes, par Rumilly (Haute-Savoie).

COMITÉ.

Président: M. F. MIQUET ❦ I, receveur honoraire des finances.
Vice-Présidents : MM. Albert CROLARD, député, ingénieur ; J. DÉSORMAUX ❦ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, et Jean RITZ ✣ C ✢ ❦ I, compositeur de musique.
Secrétaire perpétuel : M. Marc LE ROUX ❦ I, docteur ès-sciences, conservateur du Musée.
Secrétaire-adjoint et bibliothécaire : M. Louis PFISTER, organiste de la Cathédrale, diplômé notaire.
Archiviste : M. Joseph SERAND, archiviste-adjoint de la Haute-Savoie.
Trésorier : M. Charles RUPHY, industriel.
Membres du Comité : MM. L. BALLEYDIER, F. CROSET, E. FALLETTI, A. FLAMARY, J. LAVOREL.

Adjoint au Trésorier : M. Hubert PFISTER, directeur départemental d'Assurances.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur de la *Revue :* M. LE ROUX.
Comité de rédaction : Section historique et archéologique : MM. FAURE, LAVOREL, MIQUET. — Section scientifique : MM. FLAMARY et LE ROUX. — Section philologique et littéraire : MM. DÉSORMAUX et G. MARTIN.

DOMAINE DE MONTROTTIER

Conservateur du château : M. J. SERAND.
Adjoint au Conservateur : M. F. SERAND.
Econome du domaine : M. Ch. RUPHY.

COMITÉ D'ACTION DU MONUMENT A SAINT FRANÇOIS DE SALES

Président : M. MIQUET.
Vice-Présidents : MM. DÉSORMAUX, LAVOREL. P. D'ORLYÉ.
Secrétaires : MM. J. REVIL, L. PFISTER, LE ROUX, G. MARTIN,
Trésoriers : MM. Jean RITZ, CATTIN, LAYDERNIER.
Archiviste : M. J. SERAND.
Membres du Comité : MM. A. CROLARD, Mgr CUSIN, ADÉ.

MEMBRES D'HONNEUR.

DATES d'admission — MM.

1887 Allart Achille, ingénieur des Arts et Manufactures, à Genève.
1915 Bordeaux Joseph-Paul-Emile (le général) C ❋ ⚜, à Gap.
1913 Bordeaux Henry O ❋ ⚜ C ✠, de l'Académie Française, 44, rue du Ranelagh, à Paris.
1892 Bruchet Max ❋ ❦ I ✠ ⚜, archiviste départemental, à Lille (Nord).
1872 Chantre Ernest ❋ ✠, ancien sous-directeur du Muséum des sciences naturelles de Lyon, à Fontville par Ecully près Lyon.
1920 Charléty Sébastien O ❋ ❦ I, recteur de l'Université de Strasbourg.
1906 Courtois d'Arcollières ✠, secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1882 Demole Eugène, conservateur du médaillier de Genève.
1921 Denarié Emmanuël, président de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1915 Donnet Fernand ❋, administrat. de l'Académie royale des Beaux-Arts et secrétaire de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique, à Anvers.
1921 Ferrand Henri ❋, avocat, président de la Société des touristes du Dauphiné, à Grenoble.
1923 Margot O. ❋, Directeur général de la Cie P.-L.-M.
1916 Martin Paul-Edmond, archiviste d'Etat, docteur ès-lettres, à Genève.
1911 Muret Ernest ❋, prof. de philologie romane à l'Université de Genève.
1917 Pariset Ernest, notaire, docteur en droit, à Lyon.
1916 Pérouse Gabriel ❦ I, archiviste départemental de la Savoie, docteur ès-lettres, à Chambéry.
1916 S. G. Mgr Petit Louis ❋, archevêque d'Athènes.
1915 Plocq Ernest ❋, ingénieur, inspecteur honoraire de l'exploitation aux chemins de fer du Nord, 15, rue Vavin, à Paris.
1881 Revil Joseph ❦ I, docteur ès-sciences, géologue, ancien président de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1888 Revon Michel ❋, professeur de littérature orientale à la Sorbonne.
1885 Ritter Eugène, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de l'Université de Genève, correspondant de l'Institut de France, 3, chemin des Cottages, à Genève.
1911 Van Gennep ❋, directeur de la *Revue d'Ethnographie et de Sociologie*, professeur, 116, Grande Rue, Bourg-la-Reine (Seine).

MEMBRES EFFECTIFS

1910 Adé, Henri, architecte, à Annecy.
1903 Aussedat Louis, ingénieur des Arts et Manufactures, directeur général de la Société des Forces du Fier, à Annecy.
1900 Balleydier Louis ❋ ❦ I, doyen de la Faculté de Droit de Grenoble.
1906 Barut Jules O ❋, directeur de l'usine du Giffre, à Annecy.
1907 Blandin Henri, receveur des Domaines, à Annecy.
1896 Buttin Charles, ancien président de l'Académie Florimontane, membre du Comité de perfectionnement du Musée de l'Armée, Les Balmes, par Rumilly (Haute-Savoie).
1905 Cattin Benoît, notaire, à Annecy.
1890 Crolard Albert, député, ingénieur des Arts et Manufactures, à Paris.
1897 Crolard Francis ❋ ❦ A, directeur de l'exploitation du tramway Annecy-Thônes, à Annecy.
1897 Croset François ⚜, ancien économe de l'Hôpital d'Annecy.

1906 Dépollier Louis ❦ A, imprimeur, à Annecy.
1896 Désormaux J. ❦ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1910 Desservétaz Alfred, comptable, à Annecy.
1892 Domenjoud Henri, percepteur en retraite, à Annecy et Sevrier.
1909 Dunand Alexis, rentier, à Annecy.
1915 Falletti Eugène, entrepreneur de travaux publics, à Cran-Gevrier.
1921 Faure Claude ❦ A ⚜ méd. col., archiviste départemental, à Annecy.
1901 Ferrero Marius ❋, ancien conseiller général, à Annecy.
1913 Flamary Antoine ❦ I, entomologiste, au Pont-Neuf, près Annecy.
1916 Fontaine Antoine, architecte, à Albigny.
1906 Gallet Claudius ❋ ⚜ ❦ A, docteur en méd., sénateur de la H"-Savoie.
1883 Galliard Louis, ❦ docteur en médecine, à Annecy.
1913 Gavard Adrien (le chanoine), aumônier du Couvent de l'Immaculée-Conception, à Annecy.
1904 Genevois Ferréol, docteur en pharmacie, à Annecy.
1906 Hérisson Jean ❦ A, imprimeur, à Annecy.
1906 Lachat ❀, Inspecteur des Forêts, à Annecy.
1909 Laeuffer Jean C ✠, rentier, à Annecy.
1916 Langlois Pierre, compositeur de musique, à Annecy.
1905 Lavorel J.-M. (le chanoine), à Annecy.
1901 Laydernier Léon ❦ I ❀, banquier, à Annecy.
1891 Le Roux Marc ❦ I. docteur ès-sciences, bibliothécaire et conservateur du Musée d'Annecy.
1908 Letonnelier Gaston ⚜ ❦ I, archiviste départemental, à Grenoble.
1891 Marteaux Charles ❦ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1910 Martin Georges ❦ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1906 Michel Amédée, ancien conseiller général, à Thônes.
1893 Millet François ❦ I ❀, ing. hon. des Ponts et Chaussées, à Annecy.
1885 Miquet François ❦ I, receveur honor. des finances, à Annecy (Vovray).
1903 Murgier Jules, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1901 Ogier J.-M. (Mgr), à Talloires.
1906 Orlyé Philibert (d') ❋ ❀, propriétaire, maire de Menthon-St-Bernard.
1911 Paul-Dubois, conseiller référendaire honoraire à la Cour des Comptes, à Paris et à Menthon-St-Bernard.
1911 Périn Louis ❋, s-intendant militaire de 2e classe, honoraire, à Annecy.
1915 Pfister Louis, organiste de la cathédrale, à Annecy, diplômé notaire.
1915 Pfister Hubert, directeur départemental d'Assurances, à Annecy.
1894 Piccard L.-E. (Mgr) ❦ I O ✠, proton. ap., chan. hon., à Thonon.
1897 Raillon Fleury ❦ I, architecte départemental, à Annecy.
1913 Rebord Charles (Mgr), prévôt de la Cathédrale, à Annecy.
1912 Revil Jean, licencié en droit, à Annecy.
1921 Ribatto Eugène, directeur de la Manufacture d'Annecy.
1901 Richard Jean ❀, géomètre en chef du Cadastre, à Annecy.
1874 Ritz Jean ✠ C ✠ ❦ I, compositeur de musique, Annecy.
1922 Ritz François-Maurice, ⚜ Caissier de la Caisse d'Epargne d'Annecy.
1894 Robert Victor ❀, à Annecy.
1908 Ruffier Ernest ❦ I, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
1906 Ruphy Charles, industriel, à Annecy.
1897 Sautier-Thyrion, propriétaire, à Veyrier-du-Lac.
1908 Serand François, chef de bureau à la Préfecture, à Annecy.
1891 Serand Joseph, archiviste-adjoint, à Annecy.
1904 Varay François ❋ ⚜, docteur en médecine, à Annecy.
1921 Vulliet Henri, conservateur des hypothèques en retraite, à Annecy.

MEMBRES ASSOCIÉS

1910 Abry Joseph, imprimeur-éditeur, à Annecy.
1914 Aix-Sommariva (marquis d') Claude, lieutenant-colonel au 1er régiment d'infanterie italien (Brigade du Roi).
1919 Andre Léon ❦ I, directeur de la filature de Sainte-Claire, Annecy.
1911 Anthonioz Alfred O ✠ ❦ A ⛁, industriel, à Genève.
1910 Anthonioz Charles ❋ ✠ ❦ A, sculpteur, 11, rue du marché, à Evian.
1920 Aussedat Joseph, industriel, à Cran-Gevrier.
1911 Badin Charles, négociant, à Annecy.
1921 Bartholoni René ❋, député, à Paris.
1910 Blanc Henri ❋ ✠, avocat. à Paris.
1912 Bouchet Claudius ✠, négociant, à Annecy.
1923 Bouchet Jean, Négociant, à Annecy.
1921 Bordeaux Louis, avocat, à Thonon.
1920 Brand Charles, industriel, au Châble-Beaumont.
1911 Brocadet A.-P., pharmacien, à Paris.
1919 Brunier Georges, procureur de la République, Annecy.
1919 Burnier Gilbert, agent d'assurances, Annecy.
1921 Buttin J., vétérinaire, Isle sur le Doubs (Doubs).
1903 Carle Henri, 10, rue de la Métropole, à Chambéry.
1895 Carnot François ❋ ⛁, ancien député, ingénieur des Arts et Manufactures, 8, avenue Montespan, à Paris.
1909 Carrier Maurice, avoué, à Bonneville.
1919 Chappaz Léon, agent d'affaires, La Côte-d'Hyot.
1913 Cholley André ✠, professeur agrégé au Lycée Ampère, à Lyon.
1922 Chevrier Pierre, ✠ Négociant, à Annecy.
1903 Costa de Beauregard (Cte Olivier) ✠ ✠, à Sainte-Foy, par Longueville (Seine-Inférieure).
1911 Costaz Gabriel ❦ A, d' du Syndicat agricole de la Hte-Savoie, à Annecy.
1921 Crolard Louis, employé de banque, à Lyon.
1906 Croyn A. ❋ ❦ I, directeur honoraire des Contributions indirectes, à Pipriac (Ille-et-Vilaine).
1916 Curral, avocat, à Bonneville.
1920 S. G. Mgr Cusin Jules, évêque de Nysse et coadjuteur de Mgr l'évêque de Mende.
1906 Deschamps ⛁, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, à Bonneville.
1919 Doyen O ❋ ✠, commandant de chasseurs alpins, Annecy.
1910 Dubettier Ernest ❦, préposé en chef de l'octroi d'Annecy.
1911 Dufournet Antoine (l'abbé) ❦ O, ancien professeur, à Paris.
1919 Duparc Emile, agent d'assurances, Annecy.
1913 Dussaugey Ernest ❋, ingénieur civil, à Annecy-le-Vieux.
1920 Favre d'Anne Pierre ❋ ✠, géomètre, à Manigod.
1919 Favre-Félix J., président du tribunal, Annecy.
1906 Favre-Lorraine Jean-Marie ⛁, maire de Saint-Jean de Sixt.
1911 Fournier Jacques, propriétaire, à Annecy-le-Vieux.
1920 Girod Paul ❋, industriel, à Ugine.
1916 Gourguet Paul, rentier, à Annecy.
1913 Goy (le Dr) ❋ ❦ A, maire de Reignier, sénateur de la Hte-Savoie.
1906 Guinier Philibert ❋ ⛁, inspecteur des Eaux et Forêts, Directeur de l'Ecole forestière, à Nancy.
1922 Guy Lucien, à Bonneville (Haute-Savoie).
1921 Lacombe, notaire, à Rumilly.
1920 Laeuffer Frédéric ❋, notaire, à Paris.

1916 LETESTU André O ⛪, directeur du Haras, à Annecy.
1923 LEVITTE ✠ I, Professeur honoraire, à Annecy.
1911 MARCHAND Francis, avoué à Annecy.
1916 MARQUET Fernand ⛪, vétérinaire du Haras, à Annecy.
1913 MARTIN Paul (l'abbé), curé de Moye (Haute-Savoie).
1911 MARULLAZ François ✠ A (l'abbé), économe au Gd-Séminaire, Tessy-Metz.
1911 MENTHON ❋ ⚜ ⛪ (le comte Antoine de), à Charbonnière, Menthon.
1916 MICHAUD François, rentier.
1916 MONNIER Jean-Jacques, professeur d'histoire à l'Ecole supérieure des jeunes filles, à Genève.
1921 MORAND Louis (le chanoine), à Annecy.
1921 MOUTHON Joseph, docteur en médecine, conseiller général, à Faverges.
1906 ORLYÉ Jean (d') ⚜, licencié ès-sciences.
1912 ORMOND Marguerite (Mlle), au château de Crevins-Bossey.
1913 PASSORIO PEYSSARD (Ch. de), au château de Montaigu (Chalonnes-sur-Loire), et à Nantes.
1916 PATURLE Camille, industriel, à Saint-Laurent du Pont.
1902 PÉRILLAT ❋, ancien administrateur du Bon Marché, 18, avenue de la Bourdonnais, à Paris.
1911 PERNOUD Louis, curé de Bossey-sous-Salève.
1914 PERNOUD Louis, inspecteur-voyer en retraite, à Annecy.
1909 PERRET Henri, avocat, à Bonneville.
1912 PERRIER DE LA BATHIE, ingénieur-agronome, à Ugine (Savoie).
1919 PERRISSIN-FABERT, maire du Grand-Bornand.
1911 PISSARD Louis, notaire, à Saint-Julien en Genevois.
1923 PISSARD Pierre, Enseigne de vaisseau.
1911 REPLAT Georges, procureur de la République, à Albertville.
1911 REPLAT Jacques, directeur de l'assurance « L'Union », à Annecy.
1903 REY Emile ✠ A (N-I), Avocat général, à Grenoble.
1912 ROBERT Louis, Agent d'assurances, à Annecy.
1916 ROUSSY DE SALES ❋ ⚜ (le comte de), à Thorens.
1912 RUPHY Louis, architecte, à Annecy.
1923 SUCHARD François, Juge au Tribunal d'Annecy.
1902 TERRIER Auguste C ❋ ✠ A, secrétaire général du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc, 17, avenue de Tourville, à Paris.
1912 TISSOT-DUPONT André, à Paris.
1914 TRÉSAL (l'abbé), diplômé d'études supérieures d'histoire, à Conflans (Charenton-le-Pont, Seine).
1919 VINIT A., docteur en médecine, Thônes.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

1923 BERNARD Pierre, Ingénieur, à Moûtiers.
1916 BOILLOT (l'abbé), curé de Liesle (Doubs).
1923 DIJOUD, Directeur de l'*Echo de Savoie*, à Lyon.
1916 DUNOYER Norbert, à Juvigny.
1922 DUPUPET, architecte, à Thonon.
1923 EXCHAQUET Louis ❋, Docteur-médecin, à Lausanne.
1916 EMPRIN (l'abbé), curé de Valezan (Savoie).
1923 MAILFERT André ❋ ⛪ ⚜, Architecte-décorateur, à Orléans.
1921 MARET F., agent général de la Cie Havraise péninsulaire de navigation à vapeur, à Majunga (Madagascar).
1923 MAREUSE, Membre de la Commission du Vieux Paris, à Paris.

1916 Moret Léon ✠, docteur en médecine, chef des travaux de géologie à l'Université de Strasbourg.
1922 Pernet-Solliet ❶, rue Pache, à Paris.
1916 Pochat-Baron François (le chanoine), supérieur du collège de Thônes.
1922 Rosset Marie 🏵 I, instituteur honoraire, à Groisy-le-Plot.
1922 Serand Jules, maître de phare principal, à Tamara (Guinée française).
1908 Servettaz Claudius 🏵 A, professeur à l'Ecole supérieure d'Annecy.
1914 Terrier Jean, imprimeur, à Etampes.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *REVUE SAVOISIENNE*

FRANCE.

Annecy. Académie Salésienne.
Autun. Société éduenne.
Avignon. Académie de Vaucluse.
Beaune. Société d'histoire et d'archéologie.
Besançon. Société d'émulation du Doubs.
Belley. Société scientifique du Bugey.
Bourg. Société d'émulation de l'Ain.
— Société des sciences naturelles et d'archéologie de l'Ain.
— Société Gorini.
Chambéry. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
— Société centrale d'agriculture.
— Société d'histoire naturelle.
Dijon. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
Gap. Société d'études des Hautes-Alpes.
Grenoble. Académie delphinale.
— Annales de l'Université de Grenoble.
— Société de statistique de l'Isère.
— Annuaire de la Société des Touristes du Dauphiné.
Lyon. Société de botanique de Lyon.
— Académie des sciences et belles-lettres.
— Annales de l'Université. (Bibliothèque universitaire).
— Revue du Lyonnais.
— Revue alpine (don).
Macon. Académie des sciences.
Montpellier. Académie des sciences et lettres.
Moutiers. Académie de la Val-d'Isère.
Nice. Société des lettres des Alpes-Maritimes.
Paris. Polybiblion. (Revue bibliographique universelle.)

— Comité des travaux historiques et scientifiques.
— Société nationale des antiquaires de France.
— « Pro Alesia », revue des fouilles d'Alise.
— Revue mensuelle de l'Ecole d'anthropologie.
— Société nationale d'agriculture (don du Ministère).
— Le Mercure de France.
— Bulletin du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc (don).
— La Grande Revue (don).
— Revue archéologique (souscription).
SAINT-JEAN DE MAURIENNE. Société d'histoire et d'archéologie.
THONON. Académie chablaisienne.

ÉTRANGER.

AOSTE. « Augusta Praetoria », revue valdôtaine.
FRIBOURG. Société d'histoire du canton de Fribourg.
GENÈVE. Institut national genevois.
— Société d'histoire et d'archéologie.
— Société suisse de numismatique.
— Société de géographie (le Globe).
LAUSANNE. Société vaudoise des sciences naturelles.
— Société d'histoire de la Suisse romande.
MILAN. Atti della Società italiana di scienze naturali.
NEUCHATEL. Société des sciences naturelles.
PADOUE. Atti dell. Acad. scient. Veneto-Trentino-Istriana.
TURIN. Miscellanea di storia italiana (Regia deputazione di storia patria).
— Société d'archéologie et Beaux-Arts.
— Associazione fra oriundi savoiardi e nizzardi italiani.
— Bolletino storico bibliografico subalpino.
VÉRONE. Madona Verona (Museo Civico).
WASHINGTON. (U. S. A.). Smithsonian Institution.
ZURICH. Anzeiger fur schweizerische Geschichte alterthumskunde (Indicateur d'antiquités suisses).

JOURNAUX.

ANNECY. Industriel savoisien.
— Annecy, Lac d'Annecy, Vallée de Thônes *(don)*.
PARIS. Le Savoyard de Paris.

ACADÉMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Assemblée générale du 10 janvier 1923

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures [1].

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, M. H. PFISTER expose la situation financière et le projet de budget pour 1923.

SITUATION FINANCIERE DE L'EXERCICE 1922

RECETTES :

Rente 4 % Chemins de fer Ouest-Etat.....	40 00
— 5 % Fondations Thonion et Gardier.....	75 00
— 5 % Titres Perrillat, Girod, Ruphy.....	27 50
Intérêts des fonds.....	25 79
Cotisations de 1922.....	2.162 00
Abonnements à la *Revue Savoisienne*.....	316 00
Annonces dans la *Revue Savoisienne*.....	100 00
Ventes de publications, revues.....	538 55
Subvention du Musée Léon Marès sur visites du Château	500 00
TOTAL DES RECETTES...	3.784 84

DEPENSES :

Impression de la *Revue Savoisienne*.....	2.425 00
Frais de recouvrements.....	48 50
Frais de correspondance et de bureau.....	73 80
Matériel	62 50
Assurance	15 95
Achat de livres.....	16 90
Entretien des tombes, gerbe à l'occasion du centenaire de Berthollet.....	47 00
Subvention allouée à M. Désormaux pour l'impression de la « Bibliographie des Parlers de Savoie ».....	250 00
TOTAL DES DÉPENSES.....	2.939 65
EXCÉDENT DES RECETTES...	845 19
	3.784 84

1. Sont présents : Membres effectifs : MM. Blandin, Buttin, Cattin, F. Crolard, Croset, Désormaux, Domenjoud, A. Dunand, Falletti, Flamary, Gavard, Genevois, Lachat, Laeuffer, Lavorel, Le Roux, Marteaux, Martin, Miquet, Périn, H. Pfister, L. Pfister, Rebord, Revil, J. Ritz, Robert, Ruphy, Sautier-Thyrion, J. Serand.

Membres associés : MM. J. Aussedat, F.-M. Ritz.

Excusés : MM. André, A. Crolard, Ferrero, J. Serand.

ACTIF DE L'ACADÉMIE AU 10 JANVIER 1923.

2 Obligations Chemins de Fer Ouest-Etat 4 %.....	698 00
1 Titre de 12 fr. 50 de rente 5 %, Perrillat.....	195 25
— de 25 fr. de rente 5 %, Thonion.....	382 50
— de 15 fr. de rente 5 %, Girod-Ruphy.....	264 65
— de 50 fr. de rente 5 %, Gardier.....	882 50
Numéraire y compris 308 fr. 10 en capital inaliénable	2.850 55
TOTAL...	5.273 55

PROJET DE BUDGET POUR 1923

RECETTES :

Intérêts des Rentes.....	142 50	
Intérêts des Fonds placés.....	70 00	
Cotisations	2.100 00	
Abonnements à la *Revue Savoisienne*.....	350 00	
Publicité	100 00	
Vente de publications.....	200 00	
Subvention sur les entrées du Musée L. Marès	250 00	
TOTAL...	3.212 50	

DEPENSES :

Impression de la *Revue Savoisienne*.....		2.500 00
Recouvrements		50 00
Correspondance, frais de bureau.....		80 00
Reliure		15 00
Bibliothèque		20 00
Achat de livres dont 75 fr., intérêts des fondations Thonion et Gardier.....		120 00
Assurance		15 00
Entretien des tombes.....		25 00
Subvention allouée à M. Désormaux pour l'impression de la « Bibliographie des Parlers de Savoie ».....		250 00
Dépenses imprévues.....		137 50
	3.212 50	3.212 50

Ces comptes sont approuvés. Notre Trésorier reçoit les félicitations du Président pour son zèle et son activité.

M. J. SERAND donne lecture de son rapport sur la gestion du domaine de Montrottier pour l'année 1922. Il en résulte que la situation est des plus prospères.

Le PRÉSIDENT remercie au nom de tous M. J. SERAND qui administre si habilement un domaine qui pourra à l'avenir, par la visite des riches collections conservées au Château, devenir une

source appréciable de revenus pour la Florimontane et maintenir au premier rang des publications savantes de province son organe scientifique, la *Revue Savoisienne*.

Des éloges sont adressés au personnel du Château, dont on apprécie de plus en plus le dévoûment.

M. Ch. Ruphy donne connaissance de la situation financière du domaine et du projet de budget pour 1923. Ces comptes sont approuvés avec remercîments au dévoué Trésorier.

Le Président expose l'état, à ce jour, de la Souscription pour le monument à saint François de Sales. La situation est des plus satisfaisantes. La souscription restant toujours ouverte, on prévoit l'inauguration pour l'été prochain.

En portant à la connaissance de l'Assemblée la tenue très soignée de la Bibliothèque florimontane, le Président est heureux d'adresser les félicitations de l'Académie à l'actif conservateur de ce dépôt, M. L. Pfister.

Il est procédé à l'élection de quatre membres du Comité. Membres sortants : MM. Balleydier, L. Pfister, Flamary, J. Serand. M. Jean Ritz est nommé en remplacement de M. I. Nanche.

Election de trois membres effectifs en remplacement de M. E. Laeuffer, I. Nanche, décédés, et C. Servettaz, démissionnaire :

Sont élus : MM. Ribatto, F.-M. Ritz, Vulliet.

Election de quatre membres associés :

Sont élus : MM. Bouchet Jean, Levitte, Pissard, Suchard.

Election de six membres correspondants :

Sont élus : MM. Bernard, Dijoud, Exchaguet, Maillefer, Servettaz, Mareuse.

Election d'un membre d'honneur. Est élu par acclamation M. Margot, directeur général de la Compagnie P.-L.-M.

Les vérificateurs des comptes pour 1923 seront MM. Domenjoud, d'Orlyé, Ribatto.

M. Miquet lit son rapport sur le concours de poésie de 1922. *(V. le présent fascicule.)*

Les conclusions du Jury, mises aux voix, sont adoptées et les récompenses décernées dans l'ordre suivant :

Prix *ex-æquo*, chacun 100 fr. :

N° 2, Mme Lucie Guigo, de Grenoble;

N° 3, Mlle Juliette Portron, de Niort.

M. Désormaux, au nom du Comité provisoire institué en vue de la célébration des fêtes du Millénaire de saint Bernard de Menthon, fait part de la réunion projetée dimanche prochain. M. Henri Ghéon, le délicat auteur de plusieurs pièces jouées à

Paris, adapterait le *Mystère* du XVe siècle, qui serait représenté à Annecy et à Menthon.

M. DÉSORMAUX se joint à M. le Comte de MENTHON, député, pour solliciter le patronage de l'Académie Florimontane.

L'Assemblée, en formant des vœux pour la réussite de ce projet, lui accorde très volontiers son appui moral. L'Académie Salésienne, par la voix de son Président, M. LAVOREL, s'associe à cette manifestation artistique.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée se sépare à 18 h. 30.

Le Comité reste en séance pour l'élection de son Bureau. Tous les membres sortants sont réélus. M. J. RITZ est nommé vice-président de l'Académie Florimontane.

Le Secrétaire : MARC LE ROUX.

Séance du 7 mars 1923

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures [1].

Après lecture et approbation du procès-verbal de la réunion précédente, le PRÉSIDENT adresse les condoléances de l'Académie à M. Fontaine, qui a eu le malheur de perdre sa femme.

Il envoie en même temps des félicitations à M. Emile Rey, nommé avocat général à Grenoble, à M. Auguste Terrier, qui vient de recevoir la médaille Berge, la plus haute récompense décernée par la Société de Géographie commerciale de Paris, et à M. Ernest Dubettier, nommé officier d'Académie.

A l'occasion de la récente promotion de M. Miquet, officier de l'Instruction publique, M. DÉSORMAUX s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président,

« En qualité de plus ancien des vice-présidents ici présents,

1. Sont présents : MM. André, J. Bouchet, Buttin, Crozet, Désormaux, Flamary, Gavard, Lavorel, Le Roux, Marteaux, Miquet, Périn, H. Pfister; L. Pfister, Robert, F.-M. Ritz, J. Ritz, J. Serand, Suchard.

Excusés : MM. Cattin, A. Crolard, Falletti, Levitte, Ribatto, F. Serand, Vulliet.

j'ai l'honneur de vous exprimer les très cordiales félicitations des membres de l'Académie Florimontane pour la distinction qui vient de vous être conférée.

« Vous me permettrez volontiers cependant de ne pas recourir à la formule usuelle, devenue si banale. Je ne dirai point, mon cher Président, comme tant d'autres : « Personne n'a été « surpris de trouver votre nom sur la liste des nouveaux pro« mus. » Même je prétendrai tout le contraire. Les lettrés annéciens furent, je pense, tout étonnés de cette promotion; car tous s'imaginaient que, depuis des années, vous étiez officier de l'Instruction publique. Il paraît bien que tous se trompaient. Voilà donc une omission réparée, et ce n'est que justice.

« Semblable décoration, beaucoup la méritent, j'aime à le croire, par leurs services; d'aucuns, par leur savoir et leur talent; un petit nombre, pour les deux raisons réunies. Vous appartenez à cette dernière catégorie, à ces travailleurs intellectuels dont les collègues de promotion ne peuvent qu'être honorés de se trouver en si flatteuse compagnie.

« Aussi bien vous me dispenserez, mon cher Président, d'énumérer les titres divers qui devaient vous signaler à l'attention des représentants du Ministère de l'Instruction publique. Je n'en veux retenir qu'un seul. Vous aimez votre Savoie de l'amour le plus ardent. Vous mettez au service de la terre natale, sans parler de votre érudition, le dévoûment le plus absolu. C'est une qualité traditionnelle ici, je le sais. Mais permettez à un travailleur qui a de plus en plus, en vieillissant, le culte de la tradition, parce que pour un patriotisme éclairé il ne saurait y avoir de plus solide fondement, permettez-moi, dis-je, de saluer en vous cette qualité, dont vous êtes comme la vivante personnification. Elle fait la force et la grandeur de nos Sociétés savantes, car toutes confondent dans une même vénération l'amour de la petite patrie et l'amour de cette mère commune qui, suivant la devise de notre *Revue,* embrasse toutes les affections. »

M. Miquet remercie et affirme qu'il n'a fait que s'inspirer de l'exemple de tous ces fils dévoués de la Savoie, nos anciens fondateurs Philippe et Serand, qui ont tracé la voie dans le culte de la petite patrie et des chères traditions régionales.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

Robert Perret. *Carte de la Vallée de Sales et du Cirque des Fonts,* à l'échelle du 20.000e. 1 vol. texte, 28 photographies, 1 planche. Paris, Barrère, 1922. Don de l'auteur.

Annecy, lac d'Annecy et la vallée de Thônes. Annecy, Imp. Commerciale, 1922. Don de M. A. Merle.

Le Roux et Moret. *Le roc de Chère et le lac d'Annecy*. Ext. du *Bull. de la Soc. Géol de France*. — Réunion extraordinaire en Savoie, sept. 1921.

Ernest Muret. *Les noms de personnes dans le canton de Vaud*. Lausanne, 1922.

F. Marullaz. *Histoire de Mélan. Rd Marin Ducrey et le Collège de Mélan* (1804-1834). Annecy, Imp. Com., 1922.

Bartholoni. *Discours sur la réforme du statut douanier des zones franches*, à la Chambre des Députés, le 1er février 1923. Paris, 1923.

Paul Taponnier. *Les zones franches*. Discours prononcé à la Chambre des Députés le 1er février 1923. Paris, 1923.

Emmanuel Denarié. Théâtre en vers. *Le maître de Bruges*. Paris, Plon, 1923,

E. Perrier de la Bathie. *Les insectes des orgues*. Ugine, 1922.

L. Moret. *Notes pétrographiques sur quelques roches sédimentaires des environs de Chambéry*. Ext. *Soc. Géol. de Fr.*, septembre 1921.

Cne Lavorel. *Le chanoine J.-F. Gonthier*. Ext. des *Mém. de l'Ac. Salés.*, t. XLII, 1923. Dons des auteurs.

Ph de la Rive. *Un Saint Gentilhomme*. Saint François de Sales, Fribourg, 1902. Don de M. Norbert Dunoyer.

Capitaine Jules-Jean Bernat. *Lettres de Guerre* (1914-1918). Paris, Plon, 1920. Don de M. de Ferrari Doria.

J. Désormaux. *Bibliographie méthodique des parlers de Savoie*. Annecy, Imp. Com., 1923. Don de l'auteur.

J. Désormaux. *Saint François de Sales*. Allocution prononcée à l'A. F. Ext. *Rev. Sav.*, 1922. Don de l'auteur.

G. Letonnelier. *Les miettes de l'Histoire*, Annecy, Hérisson, 1922. Don de l'auteur.

— *L'Abbaye exempte de Cluny et le Saint-Siège*. Etude sur le développement de l'exemption clunisienne des origines jusqu'à la fin du XIIIe siècle. Paris, Picard, 1923.
Don de l'auteur.

M. Désormaux lit une note sur *Victor Hugo* et *l'Onomastique savoisienne*, ainsi que quelques comptes-rendus de Bibliographie savoisienne : *La bataille verte*, par Pierre Rives ; *Les miettes de l'histoire*, par Gaston Letonnelier.

M. Gavard appelle l'attention sur le récent ouvrage de M. Désormaux, *Bibliographie méthodique des parlers de Savoie. (V. Bibliographie savoisienne.)*

M. Le Roux analyse l'ouvrage de M. Robert Perret : *Carte de la Vallée de Sales et du Cirque des Fonts.* Il montre combien une telle feuille au 20.000e, avec texte relatif à la topométrie et au rendu du terrain, sera utile aussi bien aux touristes qu'aux géologues qui disposeront ainsi d'une carte à grande échelle pour effectuer leurs tracés.

Le même mentionne la notice bibliographique sur l'abbé Gonthier due à la plume de M. Lavorel. L'auteur fait revivre avec émotion le souvenir de l'ami disparu, rend hommage à la probité de l'historien et à son labeur infatigable qui fut trop tôt arrêté par la mort.

M. Miquet lit une communication de M. H. Ferrand, de Grenoble, sur l'époque à laquelle est apparue la première appellation de Mont-Blanc, sujet d'un article publié par l'auteur dans *La Montagne,* du C. A. F., n° d'octobre-décembre 1916, p. 208, sous le titre : « Archéologie chamoniarde. »

Le même donne connaissance de quelques documents recueillis par l'abbé Boillot, sur les *Savoyards fixés en Franche-Comté après le traité de Westphalie.*

M. J. Serand complète les renseignements publiés dans le dernier numéro de l'*Industriel Savoisien,* au sujet d'un séjour d'Ernest Renan à Talloires, en donnant lecture de quelques passages de la correspondance du célèbre écrivain, sur la beauté du lac d'Annecy.

Voici, probablement, sa première impression de Savoie, extraite d'une lettre au chimiste Berthelot, datée de l'île d'Ischia, 17 août 1879, où Renan vient d'arriver après avoir passé à Menthon :

« ... Nous sommes venus toujours par terre, en commençant par la Savoie et notre ami Taine.

« Il a un établissement rustique vraiment charmant sur le bord du lac d'Annecy. On ne peut voir un plus beau pays; verdure exquise du sol, arbres superbes, eaux limpides et fraîches s'échappant de toutes parts. »

Plus tard, le 12 août 1881, étant en villégiature à Talloires, avec sa femme et ses deux enfants : Ary et Noémi, Renan vante de nouveau, à son ami Berthelot, les charmes du lac.

« Nous voici installés, cher ami, et bien installés selon nos goûts. Pays charmant, lac et ciel adorables. Nous nous reposons

jusqu'ici, nous en avions besoin. Ce mois de juillet m'avait fort éprouvé. Je vais bien, je crois. Au repos, à ma table, ou assis dans la prairie sur le bord du lac, je suis dans un état de bien-être parfait; mais la locomotion m'est désagréable au moins dans la journée. Je crois bien que l'altitude est une des causes de cet état, qui du reste n'a rien, je crois, que de satisfaisant. Pauvre lourde machine que nous traînons! Enfin, nous avons fait l'essentiel de notre tâche; ne nous plaignons pas. »

Il parle ensuite de Taine, et de Georges Perrot, directeur de l'Ecole normale supérieure, qui vint régulièrement, pendant 10 ans, en villégiature à Menthon.

« Taine est bien fatigué. Il ne peut travailler, et son livre a cessé de lui plaire. Il voudrait passer à un autre exercice, et il sent qu'il faut finir. Perrot est très bien, très actif. Nous allons fréquemment dîner à Menthon; le retour à pied le soir n'est pas au-dessus de mes forces. Ary a un bateau; il rame et peint toute la journée. Noémi a un piano et nous fait de la musique. Enfin si j'avais de bonnes jambes pour grimper sur ces beaux sommets qui sont-là, au-dessus de nos têtes, ce serait la perfection?

« Je travaille beaucoup. En ce climat et dans ces conditions, je pourrais travailler presque indéfiniment... »

Il convient d'ajouter qu'Ernest Renán a passé également deux étés successifs à Menthon-Saint-Bernard, où il avait loué la villa de l'avocat Carron.

M. Miquet fait part des récentes recherches qu'il a faites au sujet des Morts de la Haute-Savoie pendant la grande guerre. Il a dressé des tableaux canton par canton. Ces résultats seront publiés ultérieurement. M. Miquet termine en lisant une poésie dont il est l'auteur : *A nos Morts. (V. le présent fascicule.)*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

RAPPORT
sur le Concours de Poésie de 1922

Ce n'est pas encore cette année que le concours aura révélé un grand poète, ni même un poète susceptible d'être classé parmi « les premiers d'entre les seconds ». Nous constatons cependant une amélioration sur les envois des années précédentes et nous trouvons matière à décerner des prix. Les concurrents paraissent connaître suffisamment les règles de la prosodie, ils riment avec assez de facilité, mais l'*influence secrète* et l'inspiration leur font trop souvent défaut. Ils semblent ignorer que la poésie est fille de l'imagination, qu' « elle consiste dans un souffle, qui est une émanation directe de l'âme » et qu'il ne suffit pas d'aligner des mots, suivant des règles déterminées, pour émouvoir. Il faut que

> Au moment du travail, chaque nerf, chaque fibre
> Tressaille comme un luth que l'on vient d'accorder.

Or, ce tressaillement n'apparaît guère dans la plupart des œuvres qui nous ont été soumises.

*
* *

Le nombre des concurrents s'élève à sept. Nous allons examiner leurs envois *dans l'ordre où ils nous sont parvenus*, nous réservant de revenir sur ceux qui ont attiré plus spécialement notre attention.

N° 1. — *Galerie de famille.* 19 sonnets; 266 vers. Le premier sonnet est dédié à un père de 17 enfants, le deuxième à la mère et les 17 autres concernent les enfants.

Il est de règle, en matière de sonnets, que le dernier vers doit contenir un trait, exquis ou surprenant, ou excitant l'admiration par sa justesse et par sa force, et Lamartine dit qu'un sonnet n'existe pas si la pensée n'est pas violemment et ingénieusement résumée dans le dernier vers.

On ne trouve rien de pareil dans les 19 sonnets de cet envoi. On y remarque des vers faux :

> Leur cœur reprend *patience* à voir une autre croix....
> Le *fouet* claque au vent....
> Le *fouet* caressant sous la brise vacille....

Certains passages sont bizarres et peu corrects :

Et sa bouche écumante *exhale une toison....*
Le grillon assoiffé *ne râclait plus ses chants.*
Et l'acier *a pris fin d'allumer le parcours.*

N° 2. — Poésies sans titre collectif. Devise : 4 vers d'Edmond Rostand. 332 vers.

Nous relevons deux vers faux :

O printemps qui venez dans un *bruissement d'ailes !*
Où vient s'agenouiller la dame avec piété...

Mais l'ensemble est satisfaisant. La facture est correcte, les vers coulent de source et se présentent bien. Nous avons notamment remarqué *La Fileuse* et la série de 10 sonnets intitulée : *A mon Berger.*

N° 3. — *Le Missel gothique,* 338 vers.

Ce recueil n'est pas très original, attendu qu'il décrit les images d'un missel bien connues de tous, mais s'il donne peu de place à l'invention, il se recommande par la pureté du style, le fini des détails et le bel ordonnancement de la composition.

N° 4. — Devise : La jeunesse s'enfuit, et les étés sont courts. 218 vers.

L'auteur a de la facilité, ses vers sont souvent gracieux; il connaît bien la prosodie. Mais il abuse des redites :

Ceux qui n'ont point goûté..... Ceux-là ne savent pas....
Ceux qui n'ont point brûlé..... Ceux-là n'ont pas vécu....
Ceux qui n'ont point trouvé... Ceux-là n'ont pas connu....
.....
Fûtes-vous pas prince charmant ...
Fûtes vous pas un troubadour....
Fûtes-nous pas, sous le grand Roy,
Jeune seigneur de haute mine ?
.....
Lasse du long repos....
Lasse des songes flous....
Lasse d'alimenter un espoir qui chancelle....
Lasse d'ouvrir les bras au bonheur qui recule....
Lasse de fouiller l'ombre ...
Lasse de trop aimer,...
Etc., etc.

N° 5. — *L'Annonciation,* 102 vers. *La Jeune communiante,* 14 vers. *Chez le Marquis,* 70 vers. Total, 186.

L'Annonciation est une pièce bien écrite, de style correct et naturel. Mais nous lui reprochons de faire rimer des mots iden-

tiques (roses avec roses), et des adjectifs en trop grand nombre, qui doivent être accouplés *le moins possible*.

Même reproche à *La Jeune communiante*, où l'on relève *claire* rimant avec *éclaire* et quatre rimes d'adjectifs.

Chez le Marquis est une pochade qui ne manque pas de sel; mais d'où le sentiment poétique est absent.

N° 6. — *Le berceau de saint François de Sales*, 138 vers, avec musique.

Une sincère piété paraît animer l'auteur, mais Phœbus est resté sourd à son appel. Qu'on en juge :

Lorsque, pélerin, j'arrive
Du pont de Flan au château,
C'est au cri de Vive ! Vive !
Que je lève mon chapeau.

N° 7. — 154 vers, en 11 pièces, sans titre collectif, mais avec la devise : L'art est un rayon divin, qui ne luit pas pour tous.

Nous nous bornerons à citer la pièce intitulée *Désenchantement* :

Qui gaiement chante
Qui pense et veut
Souvent ne peut !
Qui toujours songe
Erre et se ronge ;
Qui vit muet
A son secret.

Ces vers n'ont pas retenu l'attention du Jury.

* * *

En somme, nous n'avons à revenir que sur les envois portant les numéros 2 et 3. Ils sont d'une bonne moyenne et nous paraissent d'égale valeur.

Nous proposons d'accorder à chacun d'eux un prix ex-æquo de cent francs.

François Miquet.

Pour permettre à nos lecteurs d'apprécier les mérites des lauréats, nous donnons ci-après des extraits des poèmes couronnés.

L'ORATOIRE

Ce gros livre est placé dans l'étroit oratoire
Près du prie-Dieu massif au lourd dossier sculpté
Où vient s'agenouiller la Dame avec piété
Quand de glauques reflets l'eau des fossés se moire
Et que le couchant met ses flammes aux vitraux
Etroitement sertis sous le plomb qui les scelle.
Sous ses longs cheveux blonds la châtelaine est belle :
Ce rayon pare mieux que de rares joyaux
Son jeune front penché sur les pages du livre
Et l'image mystique au doux charme naïf
Que peignit autrefois le vieux moine pensif,
Aux derniers feux du jour palpite et semble vivre.

Juliette PORTRON.

LE JUGEMENT DE SALOMON

Le grand roi Salomon à qui, dès sa jeunesse,
Dieu, selon sa demande, a donné la sagesse,
Est assis sur son trône au milieu de sa cour;
Et deux femmes du peuple, à genoux sur la terre
Devant son tribunal exposent tour à tour
Le conflit qui leur cause une douleur amère.
Deux nouveau-nés sont là, deux anges : l'un est mort,
Et sur l'épais tapis, l'autre, paisible, dort.
— « O Roi! Celui qui vit, c'est le mien », disent-elles,
« Il a suçé le lait de mes blanches mamelles
« Et cette femme ment, et l'enfant est à moi :
« Calme, en me le rendant, mon maternel émoi! »
Le sage roi contemple un instant les deux femmes.
— « Puisque toutes les deux, dit-il enfin, réclament
« L'enfant qui vit, chacune en aura la moitié;
« Car chacune disant sur l'innocente tête
« Avoir un droit égal, justice sera faite. »
L'une dit : « C'est cela. » L'autre cria : « Pitié!
« Ecartez de l'enfant le glaive qu'on apprête!
« Donnez-le tout entier à la femme qui m'ent,
« Mais qu'il vive! » Et le Roi dit: « C'est bien son enfant,
« Rendez-lui le doux fruit qu'elle a porté naguère. »
Et riant et pleurant, la véritable mère

De son humble logis reprenant le chemin,
Emporta son petit serré contre son sein.

Juliette PORTRON.

A MON BERGER

IV

Laisse-moi te redire encore, ô mon Berger,
Que mon sommeil fut doux auprès de la fontaine.
Je rêvais que perdue en une île lointaine,
Tu voulais me garder captive en ton verger.

Et tu m'avais liée avec des fils légers
Comme la frange d'or que les nuages traînent
Quand se meurt le soleil, et cependant, mes chaînes
Me rivaient sans espoir à ce sol étranger.....

Et sans me lamenter d'être ta prisonnière,
Je riais en voyant ces liens de lumière
Encercler mes bras nus de leurs rayons tressés.

Mon réveil fut joyeux autant que ce beau songe,
Ou plutôt, depuis lors, le rêve se prolonge :
Mes chaînes, maintenant, sont nos doigts enlacés.

V

O ce premier repas de pain bis et de lait,
La cuillère de buis, l'écuelle de terre,
Et l'ombre revêtant de sa tunique austère
Le verger où le vol des pétales tremblait...

Et comme tu n'avais pas de fruits à m'offrir,
Les cerises n'étant encor qu'une promesse,
Tu me dis, et tes yeux s'embrumaient de tristesse :
« Oh! comme le printemps est lent à défleurir! »

Moi j'avais oublié les saisons anciennes
Et celle qui demain viendrait, magicienne,
Mûrir le cœur des fleurs neigeant sur notre toit.

Pouvais-tu demeurer étranger à mon rêve?
Quand je le souhaitais éternel près de toi,
Pouvais-tu désirer que le printemps s'achève?

Lucie GUIGO.

Note sur les Origines gallo-romaines

des communes de la Vallée d'Abondance

Ce qu'on appelle vallée d'Abondance est un grand territoire montagneux d'environ quatre mille hectares, réparti entre les communes d'Abondance, de La Chapelle et de Châtel. Il a été creusé sur près de 30 kil., par le torrent de la Drance et par ses affluents. Il a comme limites une suite de hautes montagnes dont celle-ci recueille les eaux qu'elle porte au Léman et dont l'altitude moyenne est de 1800^{m} à 2000^{m}.

Ces limites sont marquées, à l'est et du sud au nord, par où court la ligne frontière franco-suisse, par : la Pierre Miaux [1], les pointes de Bécret [2], Corne Bois, de Boccor, de Gingua, du Midi ; puis, après la dépression du col de Morgins, les pointes du Corbeau, de Morclan [3], après le col ou pertuis de Conche [4]; le pic de Chollonge [5], avec une succession de cols allant jusqu'aux Cornettes de Bise, 2241^{m}, et à la Dent du Velland ; — de l'est au sud-ouest, par la pointe de Lachau [5], le mont Chauffé, le rocher d'Ubine et les montagnes d'Autigny jusqu'au pont de Bonnevaux ; — puis, à l'ouest, du nord au sud, par Drouzin [6], la pointe du Cercle [7] ; — enfin, au sud et du nord-ouest au sud-est, par le col de l'Equellaz [8], le Pré Noir, le

1. *Petra medialis,* pierre en roche qui est au milieu ; point de repère ancien séparant les vallées d'Abondance et de Monthey, d'Aulps et d'Illiez ; *pierraz myaux,* 1283, Gonthier, *Inv. de Saint-Jean d'Aulps.* n° 319 ; *petra miaux,* 1365, *Acad. de Savoie,* XI, 237 ; *pira myoux,* 1563, Ducis, RS, 1894, 223-25 ; a pu tenir la place d'un mot celtique ; cp. dans la Drôme, la montagne limite de Mialandre.

2. *Monte de bello cresto,* 1458, L.-E. Piccard, *Abbaye d'Abondance, Acad. Chablais.,* XIX, doc. p. 23 ; Boccor, *p. Bécor, bellum cornu ;* Gingua ; cp. p. *guinguâ,* sautiller, gambader.

3. *Muriculus*, u* bref, dim. de *murex, -icem, u* long, pointe de rochers *+incum.*

4. *Concha,* coquille ; pat. terrine, puis lac ; a été donné aux Vallaisans en 1737.

5. *Calmem longam,* de *calmis,* chau, sol herbeux, plus ou moins boisé ; v. RS 1922, 129.

6. Pat. *drousa,* aune vert.

7. *Circulum,* défrichement circulaire dans un bois ; *Cercloz,* 1373, Piccard, doc. 6.

8. *Scutella,* écuelle ; pâturage dont le sol forme une dépression circulaire.

pic de Corne, le roc de Tavaneuse [9] et Echelette, le rocher d'Entre deux pertuis ou Perron [10], la pointe de Chavache, le col de Bassachaux, les hauteurs de l'Aulps Cottier et de Chaufloriaz [11], le mont Brocheau [12] qui se termine à la Pierre Miaux, au nord du col de Cheserey. Les principales de ces bornes sont citées aussi d'après le *Registre des Délimitations,* Chablais, I, 1730, aux Archives départementales. Au centre de ce territoire, la montagne de Grange, 2438^{m}, irradie ses contreforts de tous côtés.

Un chemin d'origine ancienne pénétrait dans la vallée, à l'ouest, par le défilé dit le Pas, le Pertuis ou encore les Portes et, remontant la rive droite de la Drance, en sortait au sud-est par le col de Morgins : c'est aujourd'hui le chemin de grande communication n° 22.

Il fut certainement utilisé par les Ligures dont l'indépendance finit vers le début du IIIe siècle avant l'ère chrétienne et dont les tribus occupaient les terres comprises entre le Léman, le Rhône, les Alpes et la mer, peut-être dès l'âge de la pierre polie; car il est admis que ce sont eux qui ont donné le nom de *Druantia* au torrent qu'ils ont dû suivre de son embouchure à sa source, comme aussi à la bourgade qui s'élevait alors sur le versant oriental des Alpes, celui de *Morginnum* [13], Morgins, situé, comme Moirans (Isère), au bord d'une antique Morga et par où le chemin cité descendait jusqu'au Rhône.

Un autre mot ligure, nom d'homme ou de localité, paraît avoir survécu dans Ardens, *Ardincus,* et dans son diminutif Ardenchet [14].

Après la soumission des Ligures, un chef allobroge fonda, vers le milieu de la vallée et d'après un rite, semble-t-il, consacré, le village de *Mediolanum,* plus tard villa *Mediolana,*

9. *Tabanosa,* chau pleine de tavans ou taons, avec rocher et lac, cad. n° 3041; *Tavanoza,* 1631, BRUCHET, Archiv. E, 181.

10. En 1730, *Pirron;* b. lat. *pelon-em,* grosse pierre, rocher, servant parfois de limite.

11. V. RS 1922, 131, Bassachaux, grand plateau herbeux avec genevriers et plantes alpestres; v. DUBOULOZ, *Abondance,* Thonon 1904 (tourisme).

12. En 1458, *Brouchiou,* RS 1881, 32.

13. Sur ces noms ligures, v. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Premiers habitants de l'Europe,* II, 152, 162, etc.; E. MURET, o. c. *Romania,* XXXVII, 558, 564. Le mot *alpis* qui, dans le parler local, a le sens de pâturage élevé, a la même origine; on le trouve écrit Aulps, Oz et Haut, comme s'il venait d'*altum.* On lit dans une charte du Vallais, 1227 (SHSR, XXIX, 263) : *totum pratum Muezsum scilicet parvum pratum et magnum et quidquid juris habebant circa pratum et in prato ita quod possit ibi facere* alpem *et excolere terram circumquaque.*

14. Alpage, au sud des chalets d'Ardens, *Arden,* 1651, BRUCHET, E, p. 89; *Ardin,* 1730, avec une bonne source.

aujourd'hui *Miolleine* [15]. Situé sur la rive gauche de la Drance, il était protégé par le torrent et par le marais qui l'entouraient.

Craignant les attaques ou les déprédations de leurs voisins, les Nantuates, les Allobroges durent surveiller la ligne des hauteurs et des cols qui constituait, d'après le principe des eaux pendantes, approximativement leur frontière; une dizaine de cols pouvaient, en effet, donner accès dans la vallée. *Vulna* pourrait bien être le nom celtique de Vonne [16], village bien placé pour défendre la sortie du col de Morgins; plus au nord une hauteur fortifiée, *dunum* [17], surveillait le col de la Reculaz.

Sous les Romains, un sol aussi riche en pâturages et en gibier que celui de la vallée d'Abondance ne pouvait qu'avoir été exploité par un ou plusieurs grands propriétaires fonciers dont les villas, dominant la rive droite de la Drance et recevant les rayons dorés du midi, jouissaient d'un air chaud et pur. Comment connaître leurs noms? A ce sujet, les alpages sont capables de nous fournir d'intéressants renseignements.

L'un d'eux est Autigny, dénomination qui s'applique au territoire situé au nord d'Abondance, par delà les sapins du mont Jorat, et dont l'abbaye avait la possession. On ne peut guère l'expliquer autrement que par *Altiniacus,* fondé par Altinius [18]. Mais, où situer la villa elle-même? Or, si l'on remarque que la première église contruite par les chanoines de Saint-Augustin qu'au XIe s. les sires de Féternes dotèrent de terrains et d'hommes [19], s'éleva près du chef-lieu même, au lieu dit Sur les Crêts; que, près de là, l'ancien cadastre mentionne encore une terre appelée, au n° 3917, la Contamine, rappelant une propriété féodale appartenant, de temps immémorial, en propre au seigneur, on déduira qu'il s'agit là d'une possession ancienne transmise de générations en générations et qu'elle ne peut guère avoir son origine que dans une villa

15. Abondance; v. RS 1920, 54.

16. Châtel; cp. Vonnas (Ain) **Vulnalis; Vulna,* 1150 (E. PHILIPON; *Dict. top.),* et Vosnon (Aube), *Vulno,* 840 (BOUTIOT et SICARD *(id.).*

17. Auj. Tour de Don; v. DUCIS, RS 1894, 231. Les comtes de Savoie, au XVe s., défendirent eux aussi ces passages d'abord par un *parvum castrum,* Petit Châtel; puis, par un *magnum castrum,* Châtel qui, en 1643, devint chef-lieu de paroisse, J. MERCIER, *Abbaye et vallée d'Abondance, Acad. Salésienne,* 1885, VIII, 26 et 11.

18. RS, 1920, 9.

19. En 1080, par Louis de F,; en 1043, par Guido : ...*Dedi supradictæ ecclesiæ quidquid hominibus meis de feudo meo ei dare placuerit;* PICCARD, *o. c.* doc. I, 4. V. aussi MERCIER, *o. c.,* 24, 25.

romaine, Altiniacus. Dans ces parages, sujets aux éboulements [20], il n'est resté d'elle aucun vestige; mais son nom a survécu aux siècles.

Le sentier qui donnait accès à ses pâturages existe encore : c'est celui qui passe par Mont et les Plagnes de Mont. Il n'y a pas du reste de raison pour nier l'existence, sous les Romains, de ces petits sentiers ou *calles* [21], qui conduisaient les troupeaux aux alpages et les hommes vers les cols ou pertuis, offrant souvent sur leur parcours quelque source bienfaisante.

Un autre alpage à signaler est Lens. On s'accorde, par comparaison avec ses similaires [22], à voir dans ce mot un nom gentilice, Lentius. Lens paraît avoir désigné aux premiers siècles après l'ère chrétienne tout le territoire de la vallée de Charmy [23] arrosé par le Malève [24] ainsi que les hauteurs qui limitent la commune d'Abondance depuis la pointe de Grange jusqu'au roc de Tavaneuse [25]. Ce qui le prouve, ce sont les lieux dits suivants différemment situés : au sud-est et près du chef-lieu, l'Enquernaz de Lens; sous le col de Bassachaux, les vingt-deux chalets de Lens avec Lensière, et, au-delà de la limite communale, les chalets de Lens d'Aulps, situés plus à l'ouest; sur le versant occidental du chaînon sud de la pointe de Grange, les chalets de Lenlevay et, sur le versant oriental, de Grange-Bé sous Lens. Ainsi Lentius aurait probablement été un des propriétaires d'Altiniacus qui, le premier, aurait exploré la vallée de Charmy et ses confins et tiré profit de ses plantureux pâturages.

Le domaine romain qui a pu être l'origine de la commune de La Chapelle d'Abondance dont l'église, autrefois chapelle

20. Mercier, *o. c.*, p. 25, 280. A. Beaumont, *Descript. des Alpes*, 2e p., II, 282, dit cependant avoir vu en 1804, attenant à l'abbaye et non loin du chemin qui conduit à La Chapelle, un vieux mur en moëllons réguliers unis par un ciment très dur; il l'attribue au VIe siècle. La conclusion de Mercier, p. 12, me semble inexacte.

21. D'après M. L. Gauchat, *Bull. du glossaire des patois de la Suisse romande*, 1905, 14, *callis+ittum*, ayant fini par désigner la demeure duquel ce sentier conduisait, serait l'origine de *chalet*, en 1730 *chalay*.

22. *Lentia*, Linz sur le Danube; *Lentium*, Linz en Rhénanie; Lens, en Artois, en Vallais. Ici, en 1458, *Lent*, Piccard, *o. c.* doc. p. 30; 1730, *Lens*; pat. *Lin*, *Lensire*.

23. Charmy est plutôt un territoire qu'un village dont le nom s'explique par *calmis+ittum*, d'où pat. *Chermit* (Nécrologie d'Abondance, 352, au XVe siècle) =*Charmet*.

24. *Mala aqua*, la méchante eau, à cause de ses débordements; cp. le Bonnève (La Chapelle).

25. Dans les régions alpines, ce sont surtout les montagnes qui constituent les limites des propriétaires, les torrents et leurs vallées jouant le rôle de chemins de pénétration.

des Frasses, devint paroisse vers le début du XIIe s., nous reste inconnu. Cependant un mas, appelé En Contamine, cadastré sous le n° 257, atteste du moins qu'il y avait là une propriété féodale appartenant aux seigneurs de Neuvecelle ou XIe s.[26] et qu'il en perpétuait la tradition foncière. Aucun des noms d'alpages qu'offre la chartre de 1373 mentionnant les possessions de La Chapelle à cette époque[27] ne rappelle le souvenir d'une villa romaine. Seul, Sion reproduit le celt. *sedunum* qui paraît avoir désigné une hauteur surbaissée adjacente à une montagne plus élevée. Quant au nom de Bise, avec ses montagnes, ses pâturages, ses chalets, son lac, *lavuissèl,* ses chenaux, il me semble être, d'après les formes *in monte Biesii, Biesy,* un adjectif *betium, biesium,* dérivé du mot d'origine celtique, *bedus bedum,* biez, bys, bief, dont le *d* s'est relevé en *t* (cp. en 862, *brunnum betus,* Reg. genevois, n° 94) et qui a été employé au féminin, *betia.*

Charles Marteaux.

26. L. Charvet, *Recherches sur l'abb. d'Abondance,* 1863, 55. Sur l'origine de ces paroisses, v. Mercier, 25, 26.
27. Piccard, *o. c.,* doc. n° 6, p. 12, 16.

Note sur Victor Hugo et l'Onomastique savoisienne

Rien de plus varié, de plus étonnant même, que l'onomastique de Victor Hugo. L'étude critique de ces noms sonores, parfois étranges, et de leur provenance éclaire d'un jour nouveau les procédés de son invention. Comme Molière, Hugo prend, ou reprend, son bien partout où il le trouve. Les exemples fourmillent.. En voici un qui intéresse particulièrement la Savoie. Je l'emprunte à l'un des épisodes les plus émouvants de la *Légende des Siècles : L'Italie, Ratbert.*

Sont présents cent barons et chevaliers, la fleur
Du grand arbre héraldique et généalogique
Que ce sol noir nourrit de sa sève tragique.
Spinola qui prit Suze et qui la ruina,
Jean de Carrara, Pons, Sixte Malaspina
Au lieu de pique ayant la longue épine noire ;
Ugo,...
Guy, sieur de Pardiac et de l'Ile-en-Jourdain ;....

L'exarque *Sapaudus* que le Saint-Siège envoie,
Sénèque, marquis d'Ast ; *Bos, comte de Savoie :*
. . . . . .

(*Légende des Siècles ; L'Italie. — Ratbert*, v, 8-22 ; éd. Paul Berret, t. II, p. 485, sqq). — A défaut de l'édition Paul Berret, cf. éd. Hetzel, en 4 vol., tome II, pièce XVIII.

Les vers que je viens de citer sont le texte définitif. Avant d'aboutir à cette rédaction, le poète les avait ébauchés sous une forme un peu différente. On lit en effet dans une copie manuscrite :

Sieur
Guy, comte de Pardiac et de l'Ile en Jourdain,
Malatesta, plissant sa lèvre avec dédain,
L'Exarque Sapaudus et le marquis Sénèque...

La comparaison est intéressante. « Bos, comte de Savoie », est une addition. « L'exarque Sapaudus » figure déjà dans la rédaction primitive. Où Victor Hugo a-t-il découvert ces deux personnages? Le *Dictionnaire* de Moréri va répondre à cette question, du moins pour *Sapaudus* (dont le dérivé *Sapaudia* continue de vivre sous la forme *Savoie)*.

Victor Hugo se plaisait, en effet, à parcourir ce copieux répertoire de noms et d'événements. Il en a tiré une foule de renseignements.

Le poète va même jusqu'à emprunter à l'annaliste des vers entiers, qu'il se borne à insérer sans modification dans une période rythmique! Telle cette ligne de prose du *Dictionnaire,* devenue un alexandrin dans *Ratbert :*

Il servit les Génois contre les Astisans [1].

On lit aussi dans Moréri, lettre *V,* article *Valence, Conciles :*
« Quelques évêques des Gaules s'assemblèrent en 374 à Valence..... On célébra le IIe Concile (584). *Sapaudus* d'Arles y présida. »

Hugo relate dans ses notes manuscrites : « *Sapaudus* d'Arles fut président du concile »..... Plus loin : « le duc d'Urbin avec son frère l'archevêque, l'exarque *Sapaudus* et le Mis Sénèque [2]. »

Dès le vers 4 de *Ratbert* nous trouvons un autre détail inté-

1. Moréri, article *Malespina.* Cf. l'édition Paul Berret, II, p. 479, note.
2. Ed. Berret, II, p. 480, 481, avec l'indication suivante : « Ces notes sont prises, avec d'autres, sur les feuillets blancs d'une lettre au Docteur P. Lafon (Cf. *Napoléon le Petit,* Livre III, 1) datée du 24 avril 1857. »

ressant également la Savoie. Comme pour le nom de *Sapaudus*, c'est Moréri qui l'a suggéré au poète :

> Ratbert, fils de Rodolphe et petit-fils de Charles
> Qui se dit empereur et qui n'est que roi d'Arles,
> Vêtu de son habit de patrice romain
> *Et la lance du grand saint Maurice à la main*
> Est assis au milieu de la place d'Ancône.

Je relève encore, dans la même édition, la note suivante relative au vers souligné : « Cf. Moréri, article *Saint-Maurice, Ordre militaire de Savoie* : « Amédée VII, premier Duc de Savoye, s'étant retiré en la solitude de Ripaille avec quelques Seigneurs de sa Cour, institua en 1434 l'Ordre des Chevaliers de saint Maurice, tant pour honorer la mémoire de cet invincible Martyr de Jésus-Christ, que pour conserver celle de sa lance et de son anneau, qui sont les marques essentielles de Chevalerie, et qu'on a dans la Maison des Princes de Savoye [3]. »

Ainsi Victor Hugo savait tirer des perles du fatras de Moréri. Comme le constate M. P. Berret, « nulle part mieux que dans *Rabert* ne se montre la faculté qu'avait le poète de donner la vie et le pittoresque à un détail inerte [4]. »

En rédigeant cette courte note, je me suis proposé un double dessein.

D'abord ajouter une remarque à celles qui concernent *Sapaudus* et *Sapaudia;* ensuite et surtout, signaler aux lettrés savoyards qui pourraient encore l'ignorer la très belle édition critique de la *Légende des Siècles* qui m'a fourni les éléments de cet article [5].

Ainsi, grâce à l'érudition de M. P. Berret, nous connaissons l'acte de naissance du *Sapaudus* qui figure dans *Ratbert*. Mais d'où vient ce « *Bos*, comte de Savoie » ? Sans doute M. P. Berret n'a rien découvert, car son édition ne donne aucune note explicative. Il n'y a pas d'article *Bos* (et pour cause) dans Moréri. Ce nom me paraît être comme le cas sujet de *Boson*, personnage historique bien connu. Pour compléter l'hémistiche, devant « comte de Savoie », *Boson* devait se réduire à un monosyllabe. Ce n'est là qu'une hypothèse. Elle est assez vraisemblable.

J. Désormaux.

3. *Ibid.*, II, p. 484, note.
4. *Ibid.*, p. 481.
5. Collection : *Les grands écrivains de la France*, IIe série, XVIIIe et XIXe siècles, publiée sous la direction de M. G. Lanson; Paris, Hachette. 2 vol. gr. in-8°, 1921 et 1922. Nouvelle édition publiée d'après les manuscrits et les éditions originales, avec des variantes, une introduction, des notices et des notes. — Comme l'édition des *Méditations*, ce travail fait honneur au critique éminent qui a su le conduire à bonne fin.

Les Morts de la grande Guerre

en Haute-Savoie

(1914-1918)

Une loi du 27 avril 1916, en son article unique, stipule ce qui suit :

« Un diplôme d'honneur portant en titre *Aux morts de la Grande Guerre, la Patrie reconnaissante,* est décerné à tous les officiers, sous-officiers et soldats des armées de terre et de mer décédés depuis le début des hostilités pour le service et la défense du pays. Ce diplôme sera remis à leur famille par les soins des autorités civiles et militaires. »

L'exécution de cette loi, pour la partie artistique, a été confiée à notre éminent compatriote, M. Ch. Coppier, qui a été bien inspiré en adaptant au diplôme, en gravure, le *Départ,* de Rude, un des chef-d'œuvres de la sculpture moderne, qui décore l'Arc de Triomphe de l'Etoile.

Chaque Préfecture a reçu, du Ministère de la Guerre (service géographique de l'armée), par séries, les diplômes la concernant, et elle en a fait faire, en temps voulu, la distribution par les Mairies, avec toute la solennité désirable.

Dans la Haute-Savoie (et je pense que ce n'est pas une exception) on a eu soin de prendre note de tous les titulaires, commune par commune, et l'on possède ainsi les listes officielles des morts de la guerre.

J'ai consulté ces listes, qui m'ont été communiquées avec la plus grande obligeance par le personnel de la 2e Division, et j'en ai extrait les données qui figurent aux tableaux suivants.

Mais les chiffres qui représentent les pertes ne doivent pas être considérés comme définitifs. Malgré l'intervalle qui nous sépare des hostilités, le Ministère de la Guerre n'a pas fini de fabriquer des diplômes. Au moment même où j'arrêtais mes recherches, il en a encore envoyé 145, ce qui porte le total à 9,190.

Mais, comme le fait judicieusement remarquer M. l'abbé Gex,[1], « la série de la guerre est loin d'être close. Un voile trop

1. *Les morts de la Guerre en Savoie,* p. 69.

discret dérobera à tout jamais à cette lugubre statistique les malheureux réformés et morts dans leurs foyers et tous ceux; moins glorieux, mais non moins intéressants, chez qui l'usure de la guerre aura sournoisement épuisé un organisme, apparemment sain, mais que chaque jour un mal implacable, aux origines trop certaines, rapproche d'une mort inopinée autant que prématurée. Au premier rang, nous saluerons ceux que l'on désigne du nom technique de « gazés », les intoxiqués, rentrés au foyer apparemment guéris, mais qui s'étiolent ou s'éteignent brusquement. »

Notons enfin que les listes officielles ne concernent que les morts aux familles desquels on a envoyé des diplômes.

Mais les disparus? Je n'ai trouvé qu'un moyen d'être renseigné — partiellement — sur leur compte : ça été de consulter les dossiers établis par les communes qui ont demandé des subsides dans le but d'élever des monuments aux morts : comme ces subsides sont basés sur le chiffre des pertes, on en trouve l'estimation dans les demandes.

Le nombre de ces demandes est de 165, émanant d'autant de communes, qui représentent une population de 133.387 habitants. Elles accusent 1504 disparus, soit 0,011 de la population. En appliquant cette proportion à la population des 150 communes qui n'ont pas réclamé et qui comptent 121.750 habitants, on trouve 1339 disparus. Si on les ajoute aux 1504 ci-dessus, on obtient 2843 disparus pour le département, soit 0,011 à ajouter au total des morts, ce qui donne pour le montant des pertes 9193+2843=12.036, soit 0,047 de la population.

D'après les recherches de M. Gex, les chiffres du département de la Savoie sont :

Population, 237.074; 9843 morts + 2686 disparus
= 12.529, soit 0,052.

Les pertes de la France, dans son ensemble, sont résumées comme suit : Population, 39.601.509; 1.032.000 morts; 361.854 disparus, Proportion : 0,035.

Mais il faudrait déduire l'énorme apport des coloniaux, qui ne sont pas compris dans l'effectif de la population française, et M. Gex déclare que, cette déduction opérée, le nombre global des pertes françaises serait ramené à 1.208.872 avec un pourcentage de 0,030.

Suivent les tableaux.

		POPULATION		OFFICIERS	SOUS-OFF.	DIPLÔMES
		Avant la guerre 1914	Après la guerre 1921			
ALBY	Alby	885	884	4	4	43
	Allèves	376	338	»	»	10
	Balmont	200	193	»	»	9
	Chaînaz-les-Frasses	427	367	»	1	14
	Chapeiry	290	268	1	2	11
	Cusy	1004	888	»	2	34
	Gruffy	780	689	»	»	29
	Héry-sur-Alby	650	550	»	1	28
	Mûres	378	321	»	1	19
	Saint-Félix	849	812	»	5	30
	Saint-Sylvestre	465	415	»	»	19
	Viuz-la-Chiésaz	445	423	»	»	21
		6749	6148	5	16	267
ANNECY-NORD	Annecy	15622	15004	44	58	391
	Alex	444	»	»	1	18
	Annecy-le-Vieux	1268	»	2	2	48
	Argonnex	280	»	»	»	12
	Avregny	125	»	»	1	2
	Balme de Sillingy	697	»	»	»	21
	Bluffy	121	»	»	1	7
	Charvonnex	398	»	»	»	16
	Choisy	824	»	»	2	34
	Cuvat	285	»	»	2	11
	Dingy-Saint-Clair	817	»	»	2	20
	Epagny	396	»	»	»	9
	Ferrières	174	»	»	1	6
	Menthon	652	»	1	2	22
	Mésigny	398	»	»	»	14
	Metz	408	»	»	3	13
	Nâves	315	»	1	1	11
	Pringy	345	»	»	1	18
	Saint-Martin	423	»	»	1	17
	Sallenôves	382	»	»	»	15
	Sillingy	1010	»	»	3	44
	Talloires	645	»	3	3	23
	Veyrier	514	»	»	»	21
	Villy-le-Pelloux	166	»	»	»	7
		26709	»	51	83	799

		POPULATION		OFFICIERS	SOUS-OFF.	DIPLÔMES
		Avant la guerre 1911	Après la guerre 1921			
ANNECY-SUD	Chapelle-St-Maurice .	193	»	»	»	9
	Chavanod	568	»	»	»	25
	Duingt	290	»	1	1	10
	Entrevernes	263	»	»	»	9
	Gevrier	1619	1752	»	10	49
	Leschaux	280	»	1	»	12
	Lovagny	373	»	»	»	7
	Meythet	455	»	»	4	22
	Montagny	210	»	»	1	11
	Nonglard	324	»	»	»	8
	Poisy	680	»	»	2	18
	Quintal	276	»	»	»	14
	Saint-Eustache	404	»	»	2	13
	Saint-Jorioz	1051	»	1	»	34
	Sevrier	502	»	»	3	16
	Seynod	540	»	»	2	21
	Vieugy	411	»	»	»	19
		8439	»	»	25	297
FAVERGES	Faverges	2318	2425	1	9	62
	Chevaline	94	»	»	»	5
	Cons	169	»	»	»	4
	Doussard	909	»	1	3	33
	Giez	323	»	»	2	9
	Lathuile	317	»	»	»	10
	Marlens	646	»	»	»	16
	Montmin	376	»	»	1	11
	Saint-Ferréol	592	»	1	1	26
	Seythenex	574	»	»	2	18
		6318	»	3	17	193
RUMILLY	Rumilly	4147	3505	3	9	120
	Bloye	434	»	»	3	16
	Bonneguête	118	»	»	»	3
	Boussy	394	»	»	2	14
	Crempigny	173	»	»	1	8
	Etercy	298	»	»	3	10

		POPULATION		OFFICIERS	SOUS-OFF.	DIPLÔMES
		Avant la guerre 1911	Après la guerre 1921			
RUMILLY	Hauteville	433	»	»	2	14
	Lornay	474	»	»	2	19
	Marcellaz	1036	»	»	2	61
	Marigny-St-Marcel	467	»	»	3	27
	Massingy	832	»	»	1	40
	Moye	1205	»	1	1	56
	Saint-André	177	»	»	1	13
	Saint-Eusèbe	481	»	»	1	24
	Sales	663	»	1	9	36
	Syon	259	»	»	1	11
	Thusy	827	»	»	2	35
	Vallières	672	»	1	2	28
	Vaulx	702	»	»	1	24
	Versonnex	326	»	»	1	16
		14118	»	6	47	574
THÔNES	Thônes	2789	2553	4	5	85
	Balme de Thuy	247	»	»	»	8
	Bouchet (le)	348	»	1	»	17
	Clefs (les)	521	»	»	2	23
	Clusaz (la)	879	»	»	3	45
	Grand-Bornand	2055	1702	»	5	75
	Manigod	1212	»	»	4	49
	St-Jean de Sixt	533	»	»	2	19
	Serraval	668	»	»	1	29
	Villards (les)	742	»	»	1	47
		9994	»	5	23	397
THORENS	Thorens	1983	1626	2	1	77
	Aviernoz	469	»	»	»	11
	Evires	1147	»	»	2	49
	Groisy	1339	»	1	7	56
	Ollières (les)	450	»	»	»	15
	Villaz	705	»	»	»	22
		6093	»	3	10	230

		POPULATION		OFFICIERS	SOUS-OFF.	DIPLÔMES
		Avant la guerre 1911	Après la guerre 1921			
BONNEVILLE	Bonneville	2155	2084	2	8	58
	Ayse	686	»	»	2	22
	Brison	585	»	1	»	21
	Contamine-sur-Arve	732	»	»	3	29
	Côte d'Hyot	359	»	»	»	15
	Entremont	604	»	»	2	19
	Faucigny	342	»	»	»	11
	Marcellaz	370	»	»	1	10
	Marignier	1808	»	»	3	49
	Mont-Saxonnex	1371	»	»	»	37
	Peillonnex	540	»	»	2	28
	Petit-Bornand	1411	»	1	2	69
	Pontchy	888	»	»	2	30
	Thiez	666	»	»	1	24
	Vougy	354	»	»	1	12
		12871	»	4	27	434
CHAMONIX	Chamonix	3109	3040	2	6	97
	Les Houches	1108	»	»	1	37
	Servoz	532	»	»	»	12
	Vallorcines	507	»	»	1	19
		5256	»	2	8	165
CLUSES	Cluses	2155	2216	»	3	56
	Arâches	579	»	»	1	13
	Châtillon	677	»	»	1	26
	Frasse (la)	378	»	»	»	9
	Magland	1620	»	1	1	54
	Marnaz	1355	»	2	1	37
	Nancy-sur-Cluses	343	»	»	»	9
	Reposoir (le)	401	»	»	»	17
	Saint-Sigismond	391	»	»	»	7
	Scionzier	1876	»	»	2	45
		9775	»	3	9	273

		POPULATION		OFFICIERS	SOUS-OFF.	DIPLÔMES
		Avant la guerre 1911	Après la guerre 1921			
LA ROCHE	La Roche	3203	3125	2	6	90
	Amancy	768	»	»	1	23
	Arenthon	711	»	»	»	30
	Chapelle-Rambaud	250	»	»	»	7
	Cornier	525	»	»	3	14
	Eteaux	614	»	»	1	23
	Passeirier	230	»	»	2	6
	Saint-Laurent	501	»	2	2	18
	Saint-Maurice	434	»	»	»	14
	St-Pierre de Rumilly	1159	»	1	4	32
	Saint-Sixt	217	»	1	»	4
		8612	»	6	18	260
SAINT-GERVAIS	Saint-Gervais	2475	2192	»	4	67
	Contamines (les)	605	»	»	3	26
	Passy	3078	2834	1	2	62
	St-Nicolas de Véroce	433	»	»	1	14
		6591	»	1	10	169
SAINT-JEOIRE	Saint-Jeoire	1548	1510	»	3	43
	Onnion	749	»	»	4	39
	S.-Jean de Tholome	888	»	»	»	36
	Tour (la)	476	»	»	»	9
	Ville en Sallaz	323	»	»	1	12
	Viuz en Sallaz	1923	1710	»	5	80
		5907	»	»	13	219
SALLANCHES	Sallanches	2084	2034	1	3	57
	Combloux	1000	»	»	3	37
	Cordon	700	»	»	1	29
	Demi-Quartier	347	»	»	»	7
	Domancy	620	»	»	1	21
	Megève	1746	1557	»	3	76
	Praz (le)	562	»	»	»	14
	Saint-Martin	285	»	»	1	8
	Saint-Roch	1211	»	»	3	51
		8555	»	1	15	300

		POPULATION Avant la guerre 1911	POPULATION Après la guerre 1921	OFFICIERS	SOUS-OFF.	DIPLÔMES
SAMOËNS	Samoëns	2220	1901	2	»	50
	Morillon	507	»	»	1	13
	Sixt	906	»	»	2	29
	Verchaix	316	»	»	»	11
		3949	»	2	3	103
TANINGES	Taninges	2144	1913	2	»	78
	Côte d'Arbroz	369	»	»	1	12
	Gets (les)	1002	»	»	»	41
	Mieussy	1790	»	»	3	56
	Rivière-Enverse	506	»	»	»	17
		5811	»	2	4	204
SAINT-JULIEN	Saint-Julien	1401	1313	2	11	61
	Archamps	562	»	»	1	16
	Beaumont	689	»	»	3	26
	Bossey	328	»	»	1	10
	Chênex	223	»	»	»	4
	Chevrier	280	»	»	1	15
	Collonges-s-Salève	899	»	»	4	30
	Dingy en Vuache	334	»	»	1	15
	Feigères	555	»	1	1	27
	Jonzier-Epagny	425	»	»	1	9
	Neydens	443	»	1	3	15
	Présilly	504	»	»	1	16
	Savigny	523	»	»	1	21
	Thairy	453	»	»	»	8
	Valleiry	686	»	»	2	30
	Vers	360	»	»	»	16
	Viry	1562	»	»	3	57
	Vulbens	671	»	»	»	19
		10898	»	4	34	395
ANNEMASSE	Annemasse	3334	4208	7	7	120
	Ambilly	509	»	»	»	14
	Arthaz	623	»	»	»	31
	Bonne	637	»	»	»	23
	Cranves-Sales	950	»	»	2	28

		POPULATION		OFFICIERS	SOUS-OFF.	DIPLÔMES
		Avant la guerre 1911	Après la guerre 1921			
ANNEMASSE	Etrembières	495	»	1	2	19
	Gaillard	1240	»	»	2	50
	Juvigny	239	»	1	»	13
	Loëx	101	»	»	»	7
	Lucinges	522	»	»	»	22
	Machilly	366	»	»	»	8
	Saint-Cergues	1076	»	2	2	49
	Vétraz-Monthoux	705	»	»	2	20
	Ville-la-Grand	832	»	»	2	20
		11629	»	11	19	424
CRUSEILLES	Cruseilles	1721	1520	»	4	65
	Allonzier	580	»	1	3	39
	Andilly	418	»	»	1	17
	Cercier	518	»	»	»	20
	Cernex	607	»	»	1	28
	Copponex	473	»	»	»	17
	Menthonnex	644	»	1	2	33
	Saint-Blaise	162	»	»	»	5
	Sappey (le)	528	»	»	»	19
	Villy le Bouveret	334	»	1	»	11
	Vovray en Bornes	432	»	»	»	14
		6417	»	3	11	268
FRANGY	Frangy	1179	1051	»	5	37
	Arcine	190	»	»	»	5
	Chaumont	451	»	»	»	15
	Chavannaz	196	»	»	1	12
	Chessenaz	252	»	»	»	5
	Chilly	1165	»	»	2	48
	Clarafond	432	»	»	1	14
	Contamine-s-Marlioz	303	»	1	»	10
	Eloise	339	»	»	2	18
	Marlioz	550	»	»	1	20
	Minzier	444	»	»	»	20
	Musièges	212	»	»	1	7
	Vanzy	348	»	»	»	11
		6061	»	1	12	221

		POPULATION		OFFICIERS	SOUS-OFF.	DIPLÔMES
		Avant la guerre 1911	Après la guerre 1921			
REIGNIER	Reignier	1603	1691	1	2	84
	Arbusigny	804	»	»	1	38
	Esery	529	155	»	»	8
	Esserts	»	250	»	1	6
	Fillinges	1260	»	1	2	53
	Monnetier-Mornex	703	»	2	»	23
	Muraz (la)	661	»	»	»	35
	Nangy	424	»	»	»	15
	Pers-Jussy	1529	»	»	2	56
	Scientrier	373	»	1	1	16
		7976	»	5	9	334
SEYSSEL	Seyssel	1533	1411	»	4	48
	Bassy	506	»	»	2	25
	Challonges	661	»	»	4	37
	Chêne en Semine	260	»	»	1	9
	Clermont	365	»	»	1	21
	Desingy	1036	»	»	»	37
	Droisy	148	»	»	»	10
	Franclens	227	»	»	»	7
	Menthonnex-s-Clermt.	754	»	»	2	38
	St-Germain sur Rhône	203	»	»	»	15
	Usinens	522	»	»	3	20
		6215	»	»	17	267
THONON	Thonon	7232	8042	12	25	233
	Allinges	1007	»	»	2	43
	Anthy	473	»	1	»	28
	Armoy	242	»	»	1	14
	Bellevaux	1619	»	»	2	59
	Cervens	505	»	»	1	18
	Draillant	530	»	»	»	13
	Lullin	921	»	»	»	43
	Lyaud	498	»	»	»	21
	Margencel	667	»	»	1	29
	Marin	639	»	»	1	28
	Mégevette	955	»	»	»	19

		POPULATION		OFFICIERS	SOUS-OFF.	DIPLÔMES
		Avant la guerre 1911	Après la guerre 1921			
THONON	Orcier	704	»	»	1	41
	Perrignier	751	»	»	1	31
	Reyvroz	555	»	»	1	26
	Sciez	1504	»	»	3	53
	Vailly	1158	»	»	1	43
		19960	»	13	40	743
ABONDANCE	Abondance	1448	1274	»	3	64
	Bernex	959	»	»	1	53
	Bonnevaux	237	»	»	»	10
	Chapelle (la)	585	»	»	1	23
	Châtel	562	»	»	»	28
	Chevenoz	730	»	»	»	25
	Vacheresse	975	»	»	»	47
		5496	»	»	5	250
LE BIOT	Biot (le)	550	511	»	1	25
	Baume (la)	526	»	»	1	19
	Essert-Romand	257	»	»	»	8
	Forclaz (la)	288	»	»	1	14
	Montriond	683	»	»	1	23
	Morzine	1465	»	»	3	40
	Saint-Jean d'Aulph	1184	»	»	1	50
	Seytroux	523	»	»	2	24
	Vernaz (la)	403	»	»	»	16
		5879	»	»	10	219
BOEGE	Boëge	1097	948	»	2	52
	Bogève	690	»	»	2	18
	Burdignin	620	»	»	»	12
	Habère-Lullin	453	»	»	1	17
	Habère-Poche	701	»	1	2	35
	Saint-André	553	»	»	»	21
	Saxel	227	»	»	»	9
	Villard sur Boëge	657	»	»	1	22
		4998	»	1	8	183

		POPULATION		OFFICIERS	SOUS-OFF.	DIPLÔMES
		Avant la guerre 1911	Après la guerre 1921			
DOUVAINE	Douvaine	1377	1222	»	1	35
	Ballaison	714	»	»	2	18
	Bons	907	»	»	4	27
	Brens	400	»	»	3	11
	Brenthonne	552	»	»	»	22
	Chens	606	»	»	»	30
	Excenevex	314	»	»	»	9
	Fessy	402	»	»	2	19
	Loisin	612	»	»	1	21
	Lully	420	»	»	1	10
	Massongy	567	»	»	2	21
	Messery	513	»	1	»	22
	Nernier	210	»	»	1	7
	Saint-Didier	521	»	»	2	22
	Veigy-Foncenex	775	»	»	2	35
	Yvoire	420	»	»	1	7
		9310	»	1	22	316
EVIAN	Evian	3271	3125	8	9	107
	Champanges	450	»	»	»	21
	Féternes	1293	»	»	2	50
	Larringes	575	»	1	»	33
	Lugrin	1637	»	»	1	53
	Maxilly	526	»	»	3	30
	Meillerie	1065	»	1	»	34
	Neuvecelle	892	»	»	1	24
	Novel	131	»	»	»	2
	Publier	1288	»	»	1	52
	Saint-Gingolph	725	»	1	1	20
	Saint-Paul	1191	»	»	2	64
	Thollon	765	»	»	»	28
	Vinzier	742	»	»	»	27
		14551	»	11	19	544

RECAPITULATION PAR CANTON

	POPULATION		OFFICIERS	SOUS-OFF.	DIPLÔMES	%
	Avant la guerre 1911	Après la guerre 1921				
Alby	6749	»	5	16	267	0,039
Annecy-Nord	26709	»	51	83	799	0,037
Annecy-Sud	8439	»	3	25	297	0,035
Annecy-Ville	»	»	»	»	»	0,025
Faverges	6318	»	3	17	193	0,030
Rumilly	14118	»	6	47	574	0,040
Thônes	9994	»	5	23	397	0,039
Thorens	6093	»	3	10	230	0,037
Bonneville	12871	»	4	27	434	0,034
Chamonix	5256	»	2	8	165	0,031
Cluses	9775	»	3	9	273	0,028
La Roche.....	8612	»	6	18	260	0,030
Saint-Gervais ...	6591	»	1	10	169	0,026
Saint-Jeoire	5907	»	»	13	219	0,037
Sallanches	8555	»	1	15	300	0,035
Samoëns	3949	»	2	3	103	0,027
Taninges	5811	»	2	4	204	0,035
Saint-Julien	10898	»	4	34	395	0,036
Annemasse	11629	»	11	19	424	0,037
Cruseilles	6417	»	3	11	268	0,044
Frangy	6061	»	1	12	221	0,036
Reignier	7976	»	5	9	334	0,042
Seyssel	6215	»	»	17	267	0,043
Thonon	19960	»	13	40	743	0,037
Abondance	5496	»	»	5	250	0,045
Biot (le).....	5879	»	»	10	219	0,037
Boëge	4998	»	1	8	183	0,036
Douvaine	9310	»	1	22	316	0,034
Evian	14551	»	11	19	544	0,037
	255137	235668	147	534	9048	

PROPORTION DES TUES POUR MILLE HABITANTS

Annecy-Ville	0,025	Cluses	0,028
Saint-Gervais	0,026	Faverges	0,030
Samoëns	0,027	La Roche.....	0,030

Chamonix	0,031
Bonneville	0,034
Douvaine	0,034
Annecy-Sud	0,035
Sallanches	0,035
Taninges	0,035
Boëge	0,036
Frangy	0,036
Saint-Julien	0,036
Annecy-Nord	0,037
Annemasse	0,037
Biot (le).....	0,037
Evian	0,037
Saint-Jeoire	0,037
Thonon	0,037
Thorens	0,037
Alby	0,039
Thônes	0,039
Rumilly	0,040
Cruseilles	0,041
Reignier	0,042
Seyssel	0,043
Abondance	0,045

ETAT DES DISPARUS

(Le premier chiffre est celui de la population.)

Allèves	376	7
Chaînaz	427	5
Cusy	1004	20
Alex	444	11
Argonnex	280	6
Avregny	125	2
Balme de Sillingy	697	1
Bluffy	121	2
Charvonnex	398	4
Choisy	824	9
Dingy-Saint-Clair	817	4
Menthon	652	5
Mésigny	398	4
Pringy	345	4
Saint-Martin	423	3
Sallenôves	382	4
Talloires	645	4
Veyrier	514	7
Villy-le-Pelloux .	166	1
Entrevernes	263	9
Leschaux	280	5
Saint-Eusèbe ...	404	4
Saint-Jorioz	1051	18
Sevrier	502	2
A reporter...		141
Report...		141
Vieugy	411	1
Doussard	909	8
Lathuile	317	6
Marlens	646	13
Montmin	376	4
Saint-Ferréol ...	592	8
Bonneguête	118	1
Boussy	394	6
Crempigny	173	2
Hauteville	433	9
Marigny	467	4
Vallières	672	8
Versonnex	326	13
Serraval	608	3
Thorens	1983	28
Groisy	56	23
Villaz	705	17
Bonneville	2155	17
Ayse	686	5
Brison	585	3
Contamine	732	1
Entremont	604	14
Faucigny	342	9
A reporter...		344

Report...		344
Marignier	1808	16
Mont-Saxonnex .	1371	11
Peillonnex	540	6
Pontchy	888	6
Thiez	666	2
Vougy	354	2
Vallorcine	507	4
Arâches	579	3
Châtillon	677	15
Magland	1620	14
Marnaz	1355	13
Reposoir	401	3
La Roche.....	3203	86
Amancy	768	12
Arenthon	711	9
Cornier	525	12
Etaux	614	3
Saint-Laurent ...	501	11
Saint-Maurice ...	434	1
Saint-Pierre	1159	8
Saint-Sixt	217	6
Saint-Gervais ...	2475	2
Les Contamines..	605	7
Passy	3078	10
Saint-Nicolas ...	433	3
Onnion	749	3
St-Jean de Thol..	888	10
Tour (La).....	476	3
Sallanches	2084	3
Domancy	620	6
Saint-Martin	285	5
Morillon	507	3
Sixt	906	5
Verchaix	316	4
Taninges	2144	19
Côte-d'Arbroz ...	369	2
Archamps	562	9
Chênex	223	6
Collonges	899	6
A reporter...		693

Report...		693
Thairy	453	11
Valleiry	686	6
Arthaz	623	9
Cranves	950	14
Gaillard	1240	2
Juvigny	239	9
Lucinges	522	12
Machilly	366	9
Saint-Cergues ...	1076	15
Ville-la-Grand ..	832	6
Cruseilles	1721	11
Andilly	418	11
Cercier	518	3
Cernex	607	6
Copponex	473	8
Menthonnex	644	8
Saint-Blaise	162	2
Sappey	528	4
Vovray	432	3
Frangy	1179	10
Chaumont	451	5
Chavanaz	196	1
Chessenaz	252	3
Chilly	1165	17
Clarafond	432	4
Contamine	303	10
Eloise	339	7
Minzier	444	6
Arbusigny	804	8
Fillinges	1260	16
Monnetier	703	6
La Muraz.....	661	11
Bassy	506	13
Challonges	661	3
Chêne	260	3
Clermont	365	5
Desingy	1036	27
Droisy	148	3
Saint-Germain ..	203	2
A reporter...		1002

Report...		1002
Allinges	1007	9
Anthy	473	8
Bellevaux	1619	16
Cervens	505	8
Lullin	921	16
Margencel	667	4
Marin	639	6
Mégevette	955	8
Orcier	704	5
Reyvroz	555	12
Sciez	1504	26
Vailly	1158	29
Bernex	959	16
Le Biot.....	550	10
Montriond	683	3
Morzine	1465	20
Seytroux	523	4
Bogève	690	9
Burdignin	620	5
Habère-Poche ...	701	7
A reporter...		1223

Report...		1223
Saxel	227	1
Douvaine	1377	22
Ballaison	714	2
Bons	907	12
Brenthonne	552	11
Chens	606	2
Excenevex	314	10
Loisin	612	11
Lully	420	8
Massongy	567	13
Messery	513	7
Veigy	775	1
Féternes	1293	25
Maxilly	526	6
Meillerie	1065	12
Neuvecelle	892	11
Publier	1288	17
Saint-Paul	1191	23
Thollon	765	6
Annecy-Ville	15622	81
TOTAL...		1504

Ces tableaux sont suggestifs; ils donneraient matière à de nombreuses réflexions, dont nous nous abstiendrons.

Contentons-nous de remarquer qu'Annecy-Ville et les cantons usiniers de Saint-Gervais, Samoëns et Cluses ont un chiffre de tués qui varie de 25 à 28 seulement pour mille habitants.

C'est là qu'on a vu des cuisiniers et des tailleurs, improvisés tourneurs d'obus, s'épanouir avec les gras salaires fixés par les syndicats, tandis que les consciencieux *tapa-terra* des cantons de Cruseilles, Reignier, Seyssel et Abondance, où l'industrie n'a pas pénétré, se faisaient trouer la peau pour la gloire, au tarif d'Austerlitz, dans la proportion de 40 à 45 pour mille habitants.

Jetons un voile sur ces tristesses, et réservons nos sympathies pour ceux qui ont fait tout leur devoir. Honorons nos morts et conservons fidèlement leur souvenir.

F. MIQUET.

A NOS MORTS

A l'appel du tocsin, tous ces vaillants quittèrent
Leurs foyers, leurs travaux, leur esprit de clocher
Pour ne plus voir qu'un but : la Patrie! et marcher
Dans la voie où jadis leurs aînés succombèrent.

Effacer de Sedan le triste souvenir
Et remettre la France à son rang dans le monde,
Après avoir « bouté dehors » le Boche immonde,
Tels étaient l'idéal et la tâche à remplir.

Et c'est d'un cœur léger qu'ils allaient à la gloire,
Car ces héros sentaient en leurs veines le sang
Des preux de la Brigade et le souci pressant
De conserver l'honneur de dix siècles d'histoire!

Ils couraient pleins d'ardeur aux destins inconnus
Que préparait pour eux le Dieu de nos armées
Et qui jetaient le trouble au cœur des bien-aimées.....
De tous ces appélés, combien sont revenus?

Voyez nos bourgs déserts, nos villes désolées;
Les femmes et les sœurs, les veuves long voilées
Vous diront leur détresse, et pourtant leur regard
Laisse percer l'orgueil du renom savoyard!

Saluons-les bien bas, sans marchander l'hommage :
Leur deuil est la rançon de notre liberté;
Les morts nous ont rendu l'orgueil et la fierté;
L'Univers tout entier célèbre leur courage.

Les vaincus d'autrefois peuvent lever le front!
La Savoie a sa part dans cette apothéose :
Honneur à ceux qui sont tombés pour cette cause,
Et, pour tous les défunts, quatre coups de clairon!

F. MIQUET.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

J. Désormaux, **Bibliographie méthodique des parlers de Savoie,** Annecy, Imprimerie Commerciale, 1923.

Depuis longtemps une *Bibliographie méthodique des parlers de Savoie* était attendue. Son auteur, notre collègue, M. Désormaux, l'annonçait ou plutôt regrettait son absence dès ses premières études sur notre patois.

L'ouvrage vient de paraître et, dans ses 318 pages in-8°, offre aux linguistes, aux amateurs du folk-lore, comme aussi aux littérateurs et aux historiens, une foule de renseignements. Pour l'histoire de la langue, phonétique, lexicologie, grammaire, etc. nous avons dans ce livre le catalogue, j'ose dire complet — si c'est permis dans l'espèce — des documents, volumes, revues, journaux, manuscrits, existant chez nous ou à l'étranger et capables de diriger le chercheur.

Dans une seconde partie, nous trouvons l'indication des textes patois connus, dès le bas moyen-âge jusqu'à nos jours, et toutes les références nécessaires pour nous faire découvrir les spécimens nombreux de notre parler populaire. Enfin, un appendice intéressant nous donne des dissertations, des glossaires divers.

L'historien et le littérateur y sauront découvrir plusieurs renseignements, qu'ils n'auraient peut-être pas pensé demander à une bibliographie plutôt spéciale et qui pourrait passer pour dépourvue d'intérêt scientifique à certains esprits. Et c'est là un point sur lequel je me permets d'insister.

Il suffit de parcourir quelques-uns des 1228 articles de cet ouvrage, de voir l'analyse qui est faite des livres ou documents, pour comprendre l'importance de ce travail et voir bien vite que nous avons enfin un répertoire, pouvant être comparé à la *Bibliographie des patois de la Suisse romande*, le chef-d'œuvre en son genre, de MM. Gauchat et Jeanjaquet.

A. Gavard.

Pierre Rives, **La Bataille verte** ; Paris, G. Crès ; in-16, 1922.

Sous ce titre singulier vient de paraître un recueil de nouvelles, ou plutôt, suivant le sous-titre, de « contes et légendes des plus jolis pays de France. » Naturellement la Savoie est au premier rang. Sur les six légendes de ce premier volume, quatre sont localisées dans notre région. Les deux autres concernent le Dauphiné.

Comment analyser un conte, une légende ? On l'écoute en souriant, les yeux mi-clos. Si le conteur a verve, finesse, esprit (tel est le cas de Pierre Rives), « c'est proprement un charme. »

Le premier récit, *La Bataille verte*, donne son nom à tout l'ouvrage. Le « point obscur où tressaille la mêlée, » ce sont les vallées de Montriond-le-Lac et d'Abondance. Ici encore luttent et meurent « les hauts tambours majors aux panaches énormes. » Mais ce sont des *fayards* (hêtres) et des sapins.

Vous souvient-il d'une page admirable de Michelet ? Le poète, car c'est un poéte, et combien émouvant ! exalte le fraternel effort que font pour s'entraider, pour résister ensemble à l'avalanche, les derniers arbres des

hautes cimes. Dans la *Bataille verte*, ce n'est plus seulement la lutte pour l'existence, mais pour la domination. Qui sera roi, roi de la Montagne? Depuis des millénaires, le conflit est engagé : « combat terrible, corps à corps » !

Voilà ce que nous apprend un jovial Chablaisien, cocher de son métier, un peu naïf, un peu bavard, au demeurant le meilleur fils du monde. Naïf ? Il en a l'air. Peut-être l'est-il moins que le touriste curieux dont il va cahotant l'extase ingénue. J'aime ses « répons, » émaillés de vocables savoureux. Chablaisien, l'ami Pénat : « pardi ! c'est tout expliqué » !

Je ne puis qu'indiquer les titres des autres légendes qui viennent accroître les récits folkloriques de Savoie : *Les fées des Dranses* (environs d'Evian et de Thonon) ; *L'Ondine du Sierroz* (environs d'Aix-les-Bains) ; *La Légende du Saut-de-la-Pucelle* (Tresserves). Il y a plaisir à battre les buissons, en compagnie de Pierre Rives, depuis les Dranses jusqu'au Sierroz, parmi les « *boués* » et les sous-bois, tout parsemés d'*embrunes* et parfumés d' « aubépins, verdissants, fleurissants... »

J. Désormaux.

Gaston Letonnelier, **Les Miettes de l'Histoire** *(Mélanges d'Histoire de Savoie)* ; Annecy, Hérisson, 1922, 323 p. — Extr. de l'*Industriel Savoisien*.

Continuons notre voyage en zigzag. Non plus en compagnie de Pierre Rives et de l'aimable Toepffer, mais sous la conduite de M. G. Letonnelier, l'ancien archiviste de la Haute-Savoie, qui est resté notre excellent confrère Florimontan.

Au lieu de *nérettes* et d'*ambresailles*. il nous invite à recueillir les « miettes de l'Histoire. » Si je ne craignais d'évoquer un fâcheux souvenir, je pourrais dire qu'elles suffisent amplement à d'agréables « mérandes. » Mais laissons les métaphores à Philaminte.

Ces « menus propos, » ou comme dit l'auteur, ces « glanes historiques, » nous font mieux connaître les hommes et les mœurs d'autrefois.

J'ai toujours été frappé, pour sa justesse, d'une réflexion de Jean Jacques : « La physionomie ne se montre pas dans les grands traits, ni le caractère dans les grandes actions ; c'est dans les bagatelles que le naturel se découvre. » « Peindre les grands hommes, » ou plus simplement : les hommes, « dans les petites choses, » tel est l'art de l'anecdotier comme du biographe. S'agit-il de Pasteur, un menu fait, qui mériterait d'être plus connu, le mettra mieux en relief que de verbeux commentaires. M. G. Letonnelier rappelle ce trait, simplement admirable, de la vie du génial savant, sous ce titre : « Pasteur et les Allemands, » p. 80.

Ces divers chapitres, tous intéressants, sont aussi très variés. Il y a des analyses critiques, à l'occasion de livres récents, qu'il s'agisse de Naundorff ou de saint François de Sales, des Zones franches ou de la Neutralité de la Suisse et de la Savoie, de la Bibliothèque municipale d'Annecy, ou d'un modèle de géographie urbaine ayant cette ville pour objet. Je note aussi des aperçus linguistiques ou philologiques : telle une dissertation sur *alpenstock*, des réflexions sur l'enquête de Montalivet, en 1806, à propos des patois et de l'histoire de la Savoie. Une conférence sur l'*Histoire du Mont-Blanc* nous rappelle, s'il en était besoin, que M. G. L. fut l'un des plus brillants conférenciers de la *Société d'Instruction populaire*.

Toutes ces notices sont entremêlées de larges vues historiques : « Coup d'œil sur la vie à Annecy au XVIe siècle, » ou de petits articles relatifs à l'histoire de l'art : le bénitier de Cluses, la chaire de l'église Saint-Maurice, à Annecy, la montre du frère Arsène.

Ceux de nos compatriotes qui ont frémi d'indignation en lisant récemment un ordre du jour signé par une municipalité, qu'il vaut mieux, à l'exemple du chef du gouvernement, ne pas désigner plus ouvertement, reliront avec un vif intérêt l'article intitulé : « La France veut-elle garder la Savoie ? »

Çà et là de piquantes anecdotes : La vie de château de Montrottier au XVIIe siècle ; un procès relatif à Montrottier, etc. Nos confrères Florimontans, devenus grâce à M. Marès, si j'ose dire, les « coseigneurs » actuels, ont dû s'égayer ou sourire, en lisant ces fastes de leur antique donjon.

Avant de replacer le volume sur un rayon de ma « librairie, » je songe, en manière de conclusion, à ce beau sujet, sur lequel on a, depuis les anciens, tant et tant disserté : « De la manière d'écrire l'histoire. » Comme s'il y avait une « manière » unique de ressusciter le passé ! Pour moi, à côté des histoires et des historiens, je me plais à ranger les « *essais* » et les « *essayistes*. »

J. DÉSORMAUX.

Les noms de personnes dans le canton de Vaud, Spes, Lausanne, tir. à p., 20 p., tel est le titre qu'a donné M. Ern. MURET, professeur à l'Université de Genève, à une étude parue dans le *Livre d'or des familles vaudoises* et où il analyse brièvement l'évolution historique de ces noms empruntés aux chartes des diocèses de Lausanne, de Genève et de Sion. Il a traité ce sujet, qui intéresse également la Savoie, avec sa maîtrise habituelle, y condensant faits et exemples dans un style clair et substantiel. Après avoir rappelé que les Romains avaient un prénom, un nom de famille, c'est-à-dire de *gens*, et un ou plusieurs surnoms et qu'un de ces surnoms a fini par s'imposer comme nom individuel, il passe en revue les noms uniques et purement individuels du moyen-âge, les uns d'origine chrétienne, les autres d'origine germanique, ceux-ci ayant une forme officielle et familière en *o* avec des dérivés aux variantes nombreuses ; il montre ainsi que « les noms de Mermet, Mermoud, Mermillod, etc. sont issus d'une forme dialectale de celui de Guillaume, *Willermus* » et que de même beaucoup de Monnet, de Monod et de Monnard remontent à Aymon. Il nous parle ensuite des vrais noms doubles, un second ayant été ajouté au premier pour diverses raisons (peut être simplement déjà pour éviter des confusions); c'est le type *Stephanus qui vocatur Brunicardus*, dès le Xe siècle Ainsi est né l'usage des surnoms divisés en trois classes principales : tirés de noms de lieu avec ou sans préposition (cp. en 1201 le curieux nom *Landissiacus, filius Bosonis*, SHAG, II, p. 54, né probablement à Landecy); patronymiques au génitif ou au datif avec, puis sans *filius*, *filia*, le surnom patronymique, dans ce dernier cas, pouvant s'accorder avec le nom au cas du sujet, *Wilhermus Warners* pour *Warnerii* (p. 11); sobriquets relatifs à l'origine du personnage, à sa profession, à son trait caractéristique, avec de nombreux diminutifs. Ce sont ces surnoms qui sont devenus peu à peu par transmission durant les XIVe et XVe siècles de véritables noms de familles, le nom individuel étant devenu prénom; mais ce changement n'est apparu vraiment qu'à partir du XVIe siècle.

L'auteur n'étale pas une érudition indigeste ; il donne même le sens d'un certain nombre de mots curieux, d'autres restant inexpliqués, et il montre, comme en passant, la différence entre les formules *dictus* et *alias* (p. 14). Il aurait peut-être été utile, entr'autres, de dire un mot sur le suffixe fém. *an* (p. 10) ; mais on sent que la brièveté de l'auteur est voulue : elle a atteint pleinement son but.

Charles MARTEAUX.

Notice sur la Carte au 20.000e de la Vallée de Sales et du Cirque des Fonts (Alpes calcaires du Faucigny), à l'échelle du 20.000e, par Robert PERRET. — Paris, Barrère, éditeur, 1922.

Un géographe, M. Robert Perret vient de publier un ouvrage sur une région de la Haute-Savoie, qui va intéresser autant les géologues que les touristes.

Faisant d'abord un examen critique de la nomenclature employée dans les cartes, l'auteur montre que dans une région fréquentée par les touristes qui comprennent mal ce qu'on leur dit, ceux-ci propagent leurs erreurs toponymiques dans les publications et finissent par imposer aux habitants eux-mêmes l'autorité de la chose écrite. Les paysans finissent par adopter les noms des touristes afin d'être compris par eux. Un géographe doit réagir vigoureusement et contribuer à maintenir les anciens noms.

M. Perret a choisi pour ses tracés l'échelle du 20,000e dans le but de fournir une représentation très fidèle des formes du terrain.

Un chapitre très scientifique est consacré à la Topomètrie. Pour établir le réseau trigonométrique les levés ont été effectués à l'aide de la règle à éclimètre du colonel Goulier parce que plus facilement transportable, dans 24 stations. Les calculs portent sur 4,000 points de détail soit 70 points au kilomètre carré.

En ce qui concerne la partie topologique, c'est-à-dire : le rendu des formes, une description très précise de la morphologie des terrains de la région est appuyée sur les données de la structure géologique.

Un dernier chapitre développe des considérations sur l'enneigement, l'étude du petit glacier du Buet et ses nevés. Ceux-ci ainsi que les glacier ont eu leur minîmum de développement en 1899 et 1900 ; ils tendent depuis lors à augmenter. Pendant l'été exceptionnellement sec de 1921 on ne rencontrait plus la neige au dessous de 3200 à 3600 mètres.

Une considération importante au point de vue de la géographie, est ce que les glaciologues appellent : la limite supérieure de la neige ou *limite climatique*. C'est la ligne où les influences extérieures sont impuissantes à fondre la couche de neige, en d'autres termes : la limite du bassin d'alimentation et de la zone d'ablation d'un glacier.

M. Perret établit par une méthode personnelle que la limite climatique dans la région considérée se trouve à l'altitude moyenne de 2564 mètres. Il faudrait aller jusque dans les Alpes calcaires orientales pour trouver une limite aussi basse qu'à Sixt. Cela démontre que les précipitations atmosphériques sont fréquentes dans la vallée du Giffre, « mais, ajoute l'auteur, les alpinistes s'en consoleront en songeant que l'eau courante qui sculpte les montagnes est le facteur essentiel de leur beauté. »

M. L. R.

Toponymie. — L'auteur a eu parfaitement raison de déplorer l'insouciance avec laquelle on substitue aux noms anciens des noms nouveaux qui, une fois introduits dans les cartes et dans les guides touristiques amènent dans les appellatiens autant d'incohérence que d'inexactitudes. Il s'est donné la peine de chercher le sens d'un certain nombre de noms de lieux ; ils sont le plus souvent exacts. Je me permets cependant de lui soumettre quelques remarques. Siz, d'après Sizeret, pourrait bien en effet venir de *cæsum, cisum,* en parlant d'un bois antérieur qui a fait place à des habitations. Tine, p. *tèna,* cuve, lat. *tina.* Salvagny, soit de Silvaniacum, propriété de Silvanius, soit de **silvanarium* formé sur **silvanum,* comme *montanarium* sur *montanum,* montanier. Il est impossible que Samoëns soit une variante de *campum munitum,* Chamonix. On ne peut guère invoquer pour La Celire le fr. *cellier,* inconnu en patois, mais plutôt *secalaria,* terre à seigle. Soret paraît un nom d'homme. Frassette, dim. de frasse, de **frascia,* jeune taillis, broussailles, menues branches, Chaux, de *calmis,* mauvais pré bois. Villy doit représenter un nom germanique Wilharius. Anterne, de l'adj. *interna,* (terre) intérieure, entourée de hauts sommets. Sales ne peut venir que de *sala,* salle franque, puis maison seigneuriale sise bien en aval et qui a donné son nom aux alpages qu'elle possédait ; mais sales n'a jamais signifié montagne. Laouchet, petit lac, de *lacuscellum* (Muret). Foge, de *filicem,* fougère Si le rocher de Brion est schisteux, je rattacherais plutôt ce mot à *brie,* n. verbal de *brier,* broyer. L'origine burgunde des n. en *inge* d'après H. Tavernier n'est plus admissible ; ce sont des noms romains en *i-anicum,* comme l'a prouvé M. E. Muret.

Ch. Marteaux.

Ch. Gorceix. **Répartition des températures dans le lac du Bourget.**
Ext. *Rev. de Géog. Alpine,* Grenoble, 1922.

L'auteur a imaginé un ingénieux appareil électrique pour la mesure des températures dans les eaux profondes, basé sur ce fait que la résistance électrique d'un fil métallique varie proportionnellement à la température. La mesure de la variation de résistance se fait par la méthode du pont de Wheatstone et sa liaison avec la résistance immergée est réalisée par un câble à trois conducteurs de cuivre. (V. Ch. Gorceix, C. R. de l'Ac. des Sc., juin 1922). Un galvanoscope complète le pont et permet de lire les mesures. Des courbes établies d'après 500 prises de température, il résulte que les courbes de deux points à températures superficielles inégales se coupent de façon à présenter sensiblement des aires égales, c'est-à-dire que la quantité de calorique par unité de surface, y est à peu près constante.

C'est une sorte *d'isostasie* calorifique qui se traduit par des courants, bien connus des pêcheurs, l'un superficiel, l'autre de profondeur moyenne en *sens inverse du premier* avec région calme à la hauteur du point d'intersection, soit 10m pour l'époque considérée, du 15 mai au 7 juin 1922. Les courbes moyennes de température dans les deux bassins du Bourget montrent que la quantité de chaleur du bassin nord (flore méridionale à St Gil : Chamoerops fructifiant et se reproduisant en pleine terre) est supérieure à celle du bassin sud (1/2 degré).

L'auteur se propose d'entreprendre des recherches analogues au lac d'Annecy, dans le courant de l'année 1923. M. L. R.

I. — **A la recherche d'un sanctuaire salésien**, par Mgr REBORD, Annecy, imprimerie Commerciale, 1922, 1 vol. in-8, 158 p.

Le sanctuaire dont il s'agit fut une modeste chapelle du 1er monastère de la Visitation, dans laquelle on déposa les reliques des fondateurs de ce couvent, pendant la reconstruction de l'église.

C'était un petit oratoire voûté, qui existe encore, et dont Mgr Rebord a nettement précisé la situation. Rien ne manque à sa démonstration : plans, gravures, devis et documents autographiés. Ce petit volume est un monument de patience et d'érudition salésienne. F. M.

II. — **Visites pastorales du diocèse de Genève-Annecy** (1411-1920), par Mgr REBORD, tome I, Annecy, imprimerie J. Abry, 1922, 1 vol. in-8°, 486 p.

Mgr Rebord a fait la judicieuse observation que les divers auteurs auxquels on doit des ouvrages sur saint François de Sales ont étudié l'Apôtre, le Prédicateur, l'Ecrivain, le Fondateur d'ordres religieux, le Saint...; mais qu'ils ont laissé dans l'ombre le rôle de l'Evêque et qu'ils n'ont parlé que vaguement de l'Administration diocésaine. Il y a là une lacune, que le vénérable Prévôt a entrepris de combler, et c'est par les visites pastorales du Saint qu'il fait ressortir le zèle et l'activité de l'incomparable prélat. Déjà nous avions été édifiés sur les *ordinations* et les *synodes*. D'autres actes de la fonction viendront encore, et l'auteur est bien qualifié pour les mettre en lumière. Son livre n'est pas seulement un *instrument de travail*, comme il l'appelle trop modestement, c'est le complément nécessaire des études qui ont été publiées sur *Monsieur de Genève* F. M.

III. — **Histoire militaire de la Suisse, 12e cahier : L'armée fédérale de 1815 à 1914**, par le Major Paul-E. MARTIN, Berne, 1921, 1 vol. in-8°, 160 p., avec carte et vignettes

Le Major Paul-E. Martin, qui n'est autre que le savant Archiviste d'Etat de la République de Genève, n'oublie pas la Florimontane, dont il est membre honoraire : il vient de nous adresser l'histoire de l'armée fédérale de 1815 à 1914, dont il est l'auteur. C'est un récit très attachant des principaux évènements qui ont plus ou moins intéressé l'armée suisse pendant la période étudiée. Les Français y liront avec intérêt les détails de l'incident Louis-Napoléon Bonaparte en 1838, incident « qui se dénoua sans gloire pour la monarchie de juillet ». Non moins passionnantes sont l'affaire de Savoie en 1860, rappelée sans acrimonie, et la retraite de l'armée de Bourbaki en 1871, pendant laquelle 87.000 hommes trouvèrent un refuge en Suisse, avec 265 pièces de campagne, 19 mitrailleuses, 1158 voitures de guerre, 72,573 armes à feu, 71,746 armes blanches, 10,778 chevaux, etc. « La population prit à cœur de remplir vis-à-vis de ces hôtes imfortunés les devoirs d'une charitable hospitalité. »

La loi d'organisation militaire de la Suisse actuelle est du 13 novembre 1874. L'effectif est de 116,000 hommes pour l'élite, qui comprend les douze plus jeunes classes, et de 208,000 pour la landwehr. C'est l'armée d'une démocratie, redoutable et disciplinée ; « elle permet à la confédération de manifester les intentions d'une politique indépendante, de résister au protectorat des grandes puissances et de s'affranchir de toute influence étrangère. » F. M.

IV. — **Théâtre en vers,** par Emmanuel DENARIÉ, Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1923, 1 vol. in-16, 217 p.

M. Emmanuel Denarié a réuni dans ce volume cinq pièces, dont deux, *Fra Angelico* et *Le Maître à l'Ecole*, ont affronté avec succès les feux de la rampe, et les trois autres, *Le Maître de Bruges*, *l'Iconoclaste*, *Le Lac des Fées*, sont dignes en tous points de retenir l'attention par les délicates pensées, l'idéalisme et le fini de la composition. La lecture de ce beau livre, élève l'âme : on y trouve des vers bien frappés, d'une correction irréprochable, de nobles sentiments artistement exprimés et des accents émouvants qui retentissent au fond du cœur. Il n'est pas exagéré de dire que l'auteur est passé maître. F. M.

V. — **Mémoires et documents publiés par l'Académie salésienne.**

Le tome 42 vient de paraître. Outre les comptes-rendus des séances, il contient une intéressante nécrologie des membres décédés, due à la plume experte de M. le chanoine-président Lavorel, qui donne également une notice émue et sympathique sur le chanoine Gonthier. Dix ans déjà se sont écoulés depuis la mort de ce consciencieux historien, et sa réputation n'a fait que grandir.

Le même volume renferme un ouvrage capital de M. le professeur F. Marullaz : Histoire de Mélan (2e partie) ; Rd Marin Ducrey.

La première partie, due à M. l'abbé Hilaire Feige, a paru en 1898. Interrompue par la mort (1909) de l'auteur, elle attendait un continuateur. M. Marullaz était plus qualifié que quiconque pour se charger de cette tâche ; il s'en est acquitté avec son talent habituel.

F. M.

VI.— **Carte de la Savoie**, au 250.000e, en six couleurs, par le Commt de LANNOY de BISSY, ancien officier cartographe du service géographique de l'Armée, Chambéry, Dardel, 1922.

Cette carte superbe se distingue de toutes celles publiées antérieurement, parce qu'elle est facile à lire et flatte l'œil Les cartes des états majors sarde et français, avec leurs hâchures noires, ont un triste aspect et sont souvent illisibles. Celle-ci, par sa netteté, peut servir aussi bien de *carte murale* que de *carte d'étude* ou *d'excursion*. L'aspect du pays est rendu d'une manière saisissante, *sous l'éclairage oblique du soleil levant*. Le mouvement du terrain est figuré en *hâchures de couleur* et en *courbes* de 200 en 200 mètres, et comporte trois teintes : le bistre jusqu'à 1500 mètres d'altitude, le noir de 1500 à 3000 et le bleu au-delà : cette innovation permet à première vue de situer approximativement l'altitude d'un lieu quelconque.

Un élégant *frontispice à l'antique*, où brillent les armoiries des six provinces de la Savoie, augmente encore l'attrait de ce chef-d'œuvre de typographie, qui sort des presses des *Imprimeries réunies* de Chambéry.

L'auteur, qui a fait ses preuves au service géographique de l'armée, est bien le digne fils du colonel RICHARD de LANNOY de BISSY, qui reçut, en 1890, la grande médaille d'or de la Société de Géographie de Paris pour sa carte de l'Afrique au 1/2000000e. F. M.

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

Imp. J. ABRY, 3, rue de la République, Annecy.

ACADÉMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Séance du 11 avril 1923

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures [1].

Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et adopté.

Lecture est donnée de la correspondance.

M. Laignier, président du groupe espérantiste d'Annecy, fait connaître que l'assemblée générale de la Société des Nations, dans sa séance du 21 septembre dernier a décidé d'approuver le rapport du Secrétariat général sur l'Espéranto. Ce rapport conclut à l'emploi généralisé de l'Espéranto comme langue auxiliaire pour les relations courantes entre nations. Vingt-cinq membres de l'Académie des Sciences ont signé une motion préconisant l'enseignement de l'Espéranto dans les écoles françaises. M. Laignier demande que l'attention des membres de la Florimontane soit appelée sur cette question.

M. DÉSORMAUX expose les raisons pour lesquelles l'Espéranto peut être considéré comme dangereux pour l'expansion de la langue française à l'étranger. L'assemblée déclare s'abstenir.

Notre collègue M. Jean TERRIER, imprimeur à Etampes, écrit qu'en parcourant l'*Abeille d'Etampes* de 1860, il a trouvé, à la date du 30 juin, un article qui rend compte de la manière dont le curé de Boissy-la-Rivière a célébré la réunion de la Savoie à la France. Le 17 juin, ce curé, l'abbé Joseph Bel, de Rumilly, « est monté en chaire et a témoigné, d'une voix émue, toute sa reconnaissance aux évènements qui lui avaient rendu le titre de citoyen français, et il a fini son allocution en invitant ses paroissiens à se rendre, à l'issue de l'office, au presbytère, où une collation toute fraternelle les attendait pour fêter en commun l'annexion ».

1. Sont présents : MM. Buttin, A. Crolard, Croset, Désormaux, Faure, Flamary, Gavard, Lachat, Lavorel, Le Roux, Levitte, Marteaux, Miquet, Périn, H. Pfister, L. Pfister, Rebord, F.-M. Ritz, J. Ritz, Robert, Ribatto, J. Serand.

Excusés : MM. Fontaine, Langlois, F. Serand.

Source gallica.bnf.fr / Académie florimontane

ACADÉMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Séance du 4 juillet 1923

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures [1].

Le SECRÉTAIRE donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion qui est adopté.

Le PRÉSIDENT offre de la part de M. Van Gennep, pour les Archives de l'Académie :

1° Une carte provisoire de la répartition en Savoie des cérémonies de la Saint-Antoine le 17 janvier;

2° Un dossier constitué jadis par le Dr Payen, de Saint-Gervais, concernant l'inscription romaine de la Forclaz. Le donateur estime que l'analyse de ces pièces peut donner lieu à une insertion intéressante dans la *Revue Savoisienne*.

Le PRÉSIDENT adresse des remerciements à M. Van Gennep et prie M. Marteaux, spécialiste en archéologie romaine, d'examiner ce dossier.

M. MIQUET fait part d'une communication qu'il a reçue du Groupe Espérantiste d'Annecy, représenté par M. Marcel Laignier, président.

Cette note donne de multiples détails sur les progrès de l'Espéranto et sur les avantages qu'on retirerait en généralisant l'emploi de cette langue auxiliaire.

La Chambre de Commerce de Paris lui est tout à fait favorable et M. Laignier serait heureux, au nom de son Groupe, d'obtenir l'adhésion de l'Académie Florimontane.

Etant donné le but poursuivi qui est de contrebalancer par des moyens pratiques la propagande pro-allemande et de développer l'influence française à l'étranger, la Florimontane ne peut qu'encourager de tels efforts sous réserve que les procédés employés n'iront pas à l'encontre des intentions manifestées.

1. Sont présents : MM. Crozet, Désormaux, Faure, Flamary, Fontaine. Lavorel, Le Roux, Marteaux, Miquet, Perin, H. Pfister, L. Pfister, F.-M. Ritz, J. Ritz, Robert.

Excusés : MM. Ribatto, J. Serand.

Source gallica.bnf.fr / Académie florimontane

M. Miquet lit deux notes relatives l'une au colonel Ambroise Mermillod, l'autre sur les pensonnaires savoyards dépossédés par la réunion de la Savoie à la France en 1792.

M. Désormaux donne lecture de la note phonétique suivante relative à l'adjonction de *t* à la fin de certains mots en patois savoyard.

Dans son livre *Généalogie des mots qui désignent l'abeille* [2], M. Gilliéron s'occupe incidemment de l'adjonction de la dentale *t* à la fin de certains mots terminés par *r*, comme *amert, arrosoirt, chart, cœurt, entonnoirt,* etc. Après avoir constaté ce fait dans les parlers du Médoc, l'auteur ajoute que ces parlers sont ainsi nettement rapprochés des dialectes de la langue d'oïl et opposés aux dialectes du Midi.

M. Milliardet, qui vient de recueillir en un volume les très intéressants chapitres parus dans la *Revue des Langues romanes* [3] sous ce titre : *Linguistique et Dialectologie romanes,* ne ménage pas les critiques aux théories de M. Gilliéron. A propos du fait qui nous occupe, il écrit : « L'addition d'un *t* après *r* finale, qu'elle soit due à l'analogie ou à un développement purement phonétique, est un fait caractéristique des parlers gascons de la Gironde et du Lot-et-Garonne... Au surplus, cette épenthèse de —*t* n'est pas sans exemples sur d'autres points du domaine méridional. On la retrouve sur les confins du Languedoc et du Roussillon... et ailleurs encore. »

« Ailleurs » est une désignation bien vague. Si l'on essayait de préciser, il conviendrait de ne pas oublier, dans l'aire à déterminer, divers parlers de la Savoie, trop négligés par les romanistes, par exemple celui de Valmeinier (Maurienne).

Il y a déjà longtemps que j'ai constaté ce phénomène curieux, dans un article de mes *Mélanges savoisiens* paru dans la *Revue de Philologie française et de Littérature* [4]. Je me permets de signaler cet article à MM. Gilliéron, Milliardet et aux lecteurs de la *Revue Savoisienne.*

Je crois que cette addition de *t* final n'est point d'ordre phonétique, mais analogique. A Valmeinier, on dit : *évert* (hiver), *ert* (air), *alentort* (alentour), *tanbort* (tambour), *tort* (tour), *vert* (ver), etc. Cette dentale serait due, selon moi, à l'analogie de

2. Page 178.
3. Cf. tome LXI, p. 232.
4. J. Désormaux, *Mélanges savoisiens,* IV, *Contribution à la Phonétique des consonnes :* in *Rev. de Philol. fr.,* t. XX.

mots tels que les continuateurs du latin *portum, mortem, curril, perdit,* etc.

Un tel cas serait-il isolé dans les parlers de Savoie? Ceux de nos confrères à qui sont familiers les patois de la haute Maurienne pourront sans doute ajouter des exemples intéressants, permettant de tracer une aire géographique et peut-être de préciser l'origine de ce fait, ou les influences réciproques de parlers voisins.

Le cas n'est pas inconnu au Moyen Age dans les textes qui intéressent notre région. Je relève en effet la présence de cette dentale finale dans le mot *infert :*

Vous dyables d'*infert*...

(*Mystère de Saint Bernard de Menthon,* v. 2988).

Il est curieux de constater en Savoie le même phénomène que dans les parlers gascons. Cette remarque suffirait à montrer que l'assertion de M. Gilliéron citée au début de cette note peut s'appliquer aussi au domaine franco-provençal [5].

M. Le Roux dit qu'il a reçu pour le Musée, don de M. Claudius Côte, le collectionneur lyonnais bien connu, une empreinte du sceau de l'abbaye du Reposoir, sceau ovale. Vierge portant l'enfant dans une niche gothique sous un dais à pinacles avec la légende en lettres gothiques :

S(igillum) B(ea)TE MARIE VIRGINIS DOMUS
REPAUSATORII A(n)NO D(omi)NI MCCCCLMO

M. C. Faure donne lecture d'un « *Acte de décès du calendrier républicain* ».

Le recteur de la paroisse de Jonzier, Louis Phippaz, a inséré une curieuse note dans le cahier où il enregistrait les baptêmes et les sépultures de ses paroissiens : c'est un véritable acte de décès du calendrier républicain.

Deux décrets de la Convention Nationale, du 5 octobre 1793 et du 4 frimaire an II (24 novembre 1793), avaient aboli l'ère vulgaire et fixé le commencement de « l'ère des Français » au 22 septembre 1792, date de la fondation de la République. Un sénatus-consulte du 22 fructidor an XIII (9 septembre 1805) rétablit l'usage du calendrier grégorien dans tout l'Empire français

5. Pour de plus amples renseignements, je renvoie le lecteur. avec M. Milliardet, à l'étude suivante : F. Krüger, *Sprachgeographische Untersuch. in Languedoc und Roussillon,* p. 70-71. Mots cités : kart < *carum;* rart < *rarum;* klart < *clarum;* madurt < *maturum.* Cf. *Atlas linguistique,* carte 552, *fer;* 944, *or;* 698, *hiver,* etc.

à compter du 11 nivôse suivant, ou 1er janvier 1806. C'est cet évènement que le curé de Jonzier a rapporté en ces termes :

« Anno Domini millesimo octingentesimo quinto, die vero decembris trigesima et una, mediae noctis momento, heu defuncti, nati a XIII° anno completo, et simul sepulti sunt duodecim ejusdem meretricis reipublicae gallicae filii, menses duodecim gallice nominati : nivose, pluviose, ventose, germinal, floréal, prairial, messidor, thermidor, fructidor, vendémiaire, brumaire, frimaire, et cum illis quinque ejusdem matris abortivi, nempe quinque dies complementarii; sepultique in aeternum maneant; nativitatem eorum secuta sunt innumera mala, exitum eorum sequatur pax et laetitia longa. Amen. — L. Ph. »

Louis Phippaz, né à Ayse le 8 mars 1760, avait dû émigrer en 1793 et se retirer en Piémont, d'où il était revenu à Jonzier le 10 août 1796, comme il l'a noté sur son cahier de baptêmes et de sépultures, conservé dans les archives communales. Il avait le droit de voir disparaître avec plaisir un calendrier, création d'un régime dont il avait souffert; mais c'est une idée un peu singulière que d'en avoir établi l'acte de décès et de l'avoir transcrit au milieu des sépultures des habitants de Jonzier.

M. V. Robert présente un verre de l'ancienne verrerie d'Alex portant une inscription en patois savoyard, fait assez rare : *Noble Mlle Josette de Chisismont de la Balme 1788.*

M. L. Pfister lit une notice sur *Un nouveau Divisionnaire : Le général Gotelli.*

Depuis la mort du général Borson, survenue en 1917, la Savoie ne comptait plus de divisionnaire parmi les généraux actuels auxquels elle a donné le jour, mais il semblait qu'il ne pouvait s'écouler longtemps sans que cette distinction fût décernée à l'un de nos compatriotes.

Et cette fois ce n'est pas de France, mais d'Italie que nous avons le plaisir de recevoir l'heureuse nouvelle.

Par décret Royal n° 667 du 25 mars 1923, le général de brigade Joannès Gotelli, de Rome, quoique en *position spéciale* pour cause de santé, a été nommé général de division.

Le nouveau promu, enfant de Faverges où il est né le 16 février 1861, est le fils du chevalier Philippe Gotelli qui fut sous-inspecteur domanial à Annecy et Chambéry, avant l'annexion et mourut ancien intendant des Finances à Naples en 1917.

Par sa mère, née Colline (Pauline) Raphy, il est petit-fils de M. Pierre Raphy, pharmacien à Faverges (décédé en 1874), et

arrière petit-fils du chimiste annécien Fabien Calloud, d'illustre mémoire.

Mais le général Gotelli n'a pas seulement vu le jour en la Savoie qui lui est chère, il y a vécu de longues années et y est revenu à plusieurs reprises, car nombreux y sont ses parents et amis. Et n'est-ce pas d'ailleurs à l'Ecole des Frères de Faverges qu'il fit ses premières classes?

Admis par concours à l'Académie Militaire de Modène en 1881, notre compatriote fut successivement sous-lieutenant au 10e régiment d'infanterie en 1883, lieutenant en 1886, admis à l'Ecole supérieure de guerre de Turin en 1889 et appliqué à l'enseignement d'histoire militaire à l'Académie Militaire de Modène de 1891 à 1895. Promu capitaine en 1896, deux ans après il est nommé aide de camp de brigade, puis en 1903 professeur de tir à l'Ecole d'Application d'Infanterie à Parme. En 1910, il obtint les galons de chef de bataillon, étant classé 2e sur 50 capitaines.

La guerre le trouve lieutenant-colonel au 45e d'infanterie à Sassari. Après un court séjour à l'île de la Madeleine et à Ogrisi, il passe à Tempio pour former le 152e régiment de l'héroïque Brigade « Sassari » avec laquelle en mai 1915 il est envoyé au Carso. C'est là, en 1re ligne, qu'il fut blessé à la tête par un éclat d'obus, le 7 juillet. Sans avoir quitté son poste, il y reçoit le 18 août 1915 sa nomination de colonel au 140e que quelques jours après, à peine guéri, il reconduit au feu.

La conduite héroïque du colonel Gotelli au Carso, lui valut une élogieuse citation et fut l'objet d'un rapport personnel du généralissime Caviglia, le vainqueur de Vittorio-Veneto. Celui-ci s'est dit heureux de rendre hommage à la bravoure et à l'abnégation de cet officier qui, par sa présence, ranima courage et résistance de ses troupes et sut avec une technique remarquable fortifier les difficiles positions du général Bérardi.

Malheureusement le surmenage extrême et les responsabilités vinrent à bout de la santé de notre compatriote si ce n'est de sa vaillance. Evacué à Rome, il ne put refaire campagne qu'en 1918 et c'est alors qu'il fut promu Général de Brigade et chargé à la suite d'inspection et de réorganisation des camps de concentration en Sardaigne. Mais hélas, il était trop tard pour la réalisation de son rêve le plus cher : venir combattre sur le front français avec l'armée italienne!

Le général Gotelli est Commandeur de la Couronne d'Italie,

Officier des Saints Maurice et Lazare, titulaire de la médaille d'argent à la valeur militaire, de la Croix de Guerre, de la médaille commémorative de l'Unité d'Italie, de la croix d'or pour ancienneté de service et aussi de la médaille commémorative d'Afrique, ayant fait comme lieutenant la campagne d'Erytrée (1887-1888).

Très érudit et fin lettré, Joannès Gotelli a fait de nombreuses conférences publiques, fort appréciées, sur des sujets historiques et scientifiques. La plupart ont été publiées et notamment l'une sur la bataille de Palestro (1859).

Dois-je ajouter enfin, que ce vaillant fils de Savoie s'est allié à une ancienne famille de la noblesse italienne, en épousant, en 1898, la Signorina Ricarina, fille du marquis Albert Manca dell' Asinara.

M. Miquet lit une pièce de vers dont il est l'auteur intitulée : *L'Herboriste.*

M. Vassy, conservateur des Musées de Vienne, président de la *Rhodania,* est introduit pour exposer le but de cette association et le projet de réunion à Annecy des Sociétés d'archéologie du Sud-Est, à une époque que l'Académie Florimontane voudra bien fixer.

L'A. F. accède bien volontiers en principe à ce désir, sous réserve toutefois que cette réunion ne coïncidera pas avec les solennités prévues pour 1924 : érection du monument à saint François de Sales et célébration du millénaire de saint Bernard de Menthon.

On pourrait envisager pour l'une des années suivantes la réalisation du projet de tenue du Congrès de la *Rhodania* à Annecy.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

OFFICIERS

ayant servi dans les Volontaires nationaux de Paris

Les Savoyards qui habitaient Paris au moment de la Révolution accueillirent avec enthousiasme le nouveau régime. Prolétaires pour la plupart, ils avaient tout à espérer d'un système de gouvernement qui se présentait sous les auspices de l'égalité et de la liberté. Quoique leur pays ne fût pas encore réuni à la France, ils s'étaient annexés avant la lettre, et leurs cœurs battaient à l'unisson des cœurs parisiens.

A l'appel de la patrie en danger, un grand nombre s'enrôlèrent dans les Volontaires nationaux, et ce n'est pas sans émotion qu'on parcourt ces listes impressionnantes où figurent des hommes de tout âge, de toutes professions. « On y voit des pères signer au registre avec leurs fils, qu'ils offrent à la patrie et il en est même qui s'enrôlent avec eux, » comme Jean-Maurice Métral, de Thônes, âgé de 51 ans, qui s'engage au 7e bataillon *bis* avec son fils Jacques, âgé de 13 ans, reçu comme tambour. « Il y a des engagés mariés et pères de famille, qui abandonnent tout pour servir la nation menacée. Pour 1791, les registres conservés nous donnent les noms de 4535 inscrits, et il en manque 14, soit le quart. » La commune de Megève mérite une mention comme ayant fourni huit volontaires, plus deux officiers : Besson Jacques-Bernard, 19 ans, sergent, disparu le 4 octobre 1796; Gaidon Jean-Baptiste, 23 ans, caporal, tué à Isnich, 24 août 1796; Losserand Gaspard, 21 ans, sergent, tué au bois de Raismes, 1er mai 1793; Losserand Jean-Baptiste, 50 ans, sergent-major, réformé en 1801; Losserand Louis, sergent, 24 ans, mort à l'hôpital de Bruges, 20 novembre 1794; Marin Jean-Marie, 25 ans, retraité en 1798; Socquet Aimé-Claude, 22 ans, caporal, prisonnier de guerre, 7 septembe 1796; Socquet François, caporal, tué à Corfou, le 1er mars 1799.

En ce temps-là, pas de préjugé anti-savoyard. Les Volontaires étaient appréciés selon leur mérite et nombre de nos

compatriotes furent élus officiers. J'extrais du bel ouvrage de MM. Ch.-L. Chassin et L. Hennet [1] les noms qui suivent.

BERARD Jean-Antoine, né le 27 novembre 1759, à Aime :

Soldat au régiment de Beauvoisis, 1785-1788; lieutenant dans la garde nationale de Belleville, 1789; lieutenant au bataillon des volontaires de Saint-Denis, 7 septembre 1792; capitaine, 9 novembre 1792; blessé à Norwinden (18 mars 1793), coup de feu au côté droit; admis aux Invalides, 2 juillet 1793, mais resté au bataillon; fait prisonnier au siège de Landrecies (avril 1794); rentré en 1795; passé à la suite de la 23e demi-brigade légère, 1797; titulaire, 1800; retraité en 1805, à Grenoble. Naturalisé Français le 15 octobre 1817.

« Le 2 septembre 1792, dit-il dans un mémoire appuyé de témoignages, me trouvant avec deux de mes amis dans la rue Saint-Antoine, où l'on promenait la tête de la princesse de Lamballe, j'appris que les forcenés allaient se porter au Temple. Mes deux amis et moi, nous nous y transportâmes de suite, par le chemin le plus court, afin de devancer la bande et pouvoir prévenir très promptement le membre de la Commune qui se trouvait de service de ce qui allait arriver, et le prier de prendre les dispositions nécessaires pour empêcher d'entrer dans le Temple. Mon projet réussit. J'engageai l'officier municipal à parler au peuple afin de le détourner de son dessein; il me répondit : « Faites-le vous-même; vous êtes décoré de l'uniforme d'officier de la garde nationale. » Je montai sur l'un des gradins les plus élevés, d'où je pouvais être vu et entendu; un ruban tricolore tenait d'une colonne à l'autre et formait une barrière. J'adressai la parole au membre de la Commune et lui dis d'un ton élevé : « Donnez des ordres, s'il vous plaît, pour que cette troupe se retire promptement; ce ruban tricolore doit suffire pour empêcher d'entrer dans le Temple; il supplée à la force et aux baïonnettes; ne doit-on pas respecter les prisonniers qui y sont détenus? » Ce discours fit effet; l'un des plus acharnés parmi les forcenés y applaudit; ses compagnons et lui laissèrent entrevoir quelques restes de sentiments d'humanité et promirent de n'entrer qu'une dizaine avec celui qui portait la tête de la princesse, s'engageant à ne commettre aucun excès. Ils tinrent parole. »

Tome III, pp. 145, 178.

1. *Les Volontaires nationaux pendant la Révolution*, Paris, Cerf, 1899, 3 vol. in-8°.

BIGEX Pierre-Marie, né le 1er mai 1759 à la Balme-de-Thuy :
Soldat au 104e rég. d'infanterie en 1789; capitaine dans les Volontaires de Paris en 1792; classé en 1793 dans l'Etat-Major, il repassa par tous les grades inférieurs, devint colonel en 1811 et fut retraité en 1815. Officier de la Légion d'honneur et Chevalier de Saint-Louis. Naturalisé Français le 19 février 1817.

BOSSON Jean-Marie-Joseph :
Avait servi 15 ans au régiment suisse de Châteauvieux et dans la garde urbaine provisoire; lieutenant-colonel en chef du 2e batailllon de la République, 15 octobre 1792; blessé d'un éclat d'obus en faisant sa ronde, au siège de Mayence, 15 juillet 1793; mort à Quiberon, 17 mai 1794.

III, pp. 305, 320.

CHAMOUSSET François :
Volontaire au 14e bataillon, 28 août 1792; sous-lieutenant, 15 novembre 1792; lieutenant, 18 novembre 1792; capitaine, 13 juillet 1793; passé à la 6e demi-brigade de l'Ouest, puis au 6e régiment d'infanterie. Destitué en 1797.

II, p. 451.

CHEVALLIER-JOLY Jacques-Antoine, né le 13 juillet 1768 à Beaufort :
Engagé au régiment des Gardes suisses, 15 mai 1790; y a servi jusqu'au 10 août 1792; caporal au 1er bataillon des Volontaires nationaux du Pont-Neuf, 10 septembre 1792; sergent, 8 octobre 1792; sous-lieutenant, 2 avril 1793; passé à la 86e demi-brigade, puis à la 103e; lieutenant, 1er thermidor, an VII, dans le 19e bataillon de Paris, capitaine le 1er novembre 1806; se distingua à l'affaire de Dierstein (11 novembre 1805) et y fut blessé (coup de feu à la jambe droite et contusion à l'épaule gauche); chef de bataillon au 1er régiment d'infanterie, 20 janvier 1813. Prisonnier de guerre en Italie, le 25 octobre 1813; rentré en 1814; retraité le 7 avril 1819, à Gaillac (Tarn). Naturalisé Français le 18 février 1818. 20 campagnes : 1792-1793; ans 2 à 14 inclus; 1806 à 1813.

(Archives de la Guerre), vol. III, p. 25.

DELEMONTEX Jean-Marie, de Magland, 37 ans :
Grenadier au régiment suisse d'Aubonne, 1771-1776; sol-

dat dans les Gardes suisses, 1779-1780; cavalier dans la cavalerie nationale parisienne, 1789; volontaire dans la garde nationale, section du Panthéon français, 1791-1792. Capitaine à la 3e compagnie de la Section du Panthéon français, 10 septembre 1792; section entrée dans la composition du 11e bataillon de Paris; passé à la 6e demi-brigade légère; blessé à Marengo; retraité en 1803.

Son fils Jean-Marie, qu'il avait enrôlé le 1er décembre 1792 et emmené avec lui et qui figure sur le registre matricule à la page 87, fut réformé pour faiblesse de son âge, 11 ans.

II, p. 182.

DOMMANGE Jean-Pierre, né à Paris de parents savoyards, 23 ans :

Capitaine aux volontaires de Bon Conseil, 21 septembre 1792; passé aux grenadiers, 27 juin 1796; retraité dans la 47e demi-brigade en 1800; chevalier de la Légion d'honneur en 1816.

I, p. 595.

FALCONNET Jean-Sylvain, né à Paris, 27 ans :

A servi dans le régiment d'Aunis et aux Gardes suisses; capitaine au bataillon de Sainte-Marguerite, 21 septembre 1792; réformé de la 1re demi-brigade en 1800.

I, p. 702.

FALCONNET Louis-Sébastien, né à Paris, 29 ans :

Soldat au régiment de Lorraine en 1780; au régiment suisse de Castella en 1781; au régiment de Reinach en 1785 et aux Gardes suisses en 1789. — Sous-lieutenant incorporé au bataillon 7 *bis* de Paris, le 4 septembre 1792; lieutenant, le 31 octobre 1795; passé à la 7e demi-brigade; figure à la réorganisation du 6 juin 1799. Sans renseignements ultérieurs.

I, p. 665.

FAVRE François, de Chênex, 25 ans :

Soldat aux Gardes suisses, 1790-1792; caporal au 1er bataillon de Popincourt, 20 septembre 1792; sergent, 10 mars 1793; sous-lieutenant à la 53e demi-brigade, 1803; lieutenant en 1807; capitaine en 1809. Tué à la bataille de La Moskowa, 7 septembre 1812.

III, p. 103.

FRANCOZ (e) Joseph :

Capitaine de canonniers à la compagnie des volontaires du Théâtre Français, 19 septembre 1792; mort prisonnier de guerre à Pesth, 11 février 1794.

I, p. 633.

JACOMIN Pierre, né à Bessans, 29 ans :

Soldat au régiment de l'Ile de France, 1785-1790; sous-lieutenant au 1er bataillon de chasseurs républicains de Paris, 16 septembre 1792; capitaine, 15 avril 1793. Mis à la suite de la 6e demi-brigade de ligne en 1796; a conduit les conscrits de la 5e demi-brigade en 1799; réformé en 1800.

III, p. 456.

MERMILLIOD Jean-Marie, né à Paris (?), 22 ans :

Capitaine au bataillon de Gravilliers, 15 septembre 1792; remplacé le 29 mars 1793.

MOLLIERE Claude, d'Annecy; 46 ans :

Soldat au régiment suisse de Diesbach, 1768-1778; soldat dans les colonies, 1780-1782; sous-lieutenant au 1er bataillon de Grenadiers de Paris, 15 avril 1793; lieutenant de Grenadiers, 29 juillet 1795; passé à la 18e demi-brigade; blessé à Valenciennes et en Italie; retraité pour infirmités en 1798.

III, p. 677.

MONTSERRAZ Pierre-François, fils de Joseph et de Joséphine Delallier, né le 5 février 1758, au bourg de l'Hôpital (aujourd'hui Albertville) :

Lieutenant au 2e bataillon des Volontaires nationaux de Paris, 20 juillet 1791; capitaine le 8 août 1791; adjudant-major, 14 août 1791; lieutenant au 12e bataillon de chasseurs incorporé dans la 16e demi-brigade d'infanterie légère, le 9 juillet 1792; adjudant-major le 10 mars 1793; capitaine le 6 novembre 1793; chef de bataillon le 8 juillet 1794.

Nommé provisoirement chef de brigade à la suite par le général Mac-Donald, commandant en chef de l'armée de Naples, 13 juin 1799.

Prisonnier de guerre... rentré en France sur parole.

Nommé chef de brigade titulaire à la 29e demi-brigade

d'infanterie de ligne par le général en chef Brune, commandant en chef l'armée d'Italie, 11 décembre 1800.

Confirmé dans ce grade le 6 mars 1801.

Admis au service du roi de Naples en qualité de colonel des Grenadiers à pied de la Garde, 11 juillet 1806.

Général de brigade, 14 avril 1807; admis à la retraite avec le grade de lieutenant général, 29 mars 1811.

Rentré en France en janvier 1816; reconnu au service de France avec le grade de colonel, 20 mai 1818; avec le grade de lieutenant général, 13 janvier 1819. Mort à Meudon, le 17 septembre 1820.

Campagnes :

1792, armée du Nord. — 1793, armée du Rhin. — 1794 à 1798 inclus, armées du Rhin et de Suisse. — 1799 à 1808, armées d'Italie et de Naples.

Actions d'éclat :

S'est distingué par une bravoure soutenue dans les affaires où il s'est trouvé à l'armée d'Italie en 1796 et 1797, et notamment à celles de Neubourg, Rothweill, Biberach. Riegel et au dernier passage du Rhin en 1797.

Par lettre du 28 mai 1798, le Directoire exécutif l'a félicité pour le courage et l'intrépidité qu'il a montrés à la reprise de Sion en 1798 et la belle conduite qu'il y a tenue.

Chargé de la première expédition de l'île d'Elbe, il s'est emparé, à la tête de 500 hommes, de Porto-Ferrajo et a bombardé pendant 45 jours Porto-Longone, défendue par une garnison trois fois supérieure : accablé par le nombre des ennemis qui s'accroissait chaque jour, il se retira dans Porto-Ferrajo, où il eut à soutenir, avec les débris de son faible détachement, les efforts d'une armée considérable. Sommé de rendre la ville, il fit cette belle réponse : « Les Français de notre temps doivent combattre et mourir, mais ne doivent pas se rendre. » Dans la nuit qui suivit, il enleva de vive force, avec une poignée d'hommes, un camp de 8.000 ennemis, s'en empara, prit et conduisit à Porto-Ferrajo 18 canons napolitains, 6 mortiers, toutes les munitions de cette armée et plusieurs centaines de prisonniers.

Décorations :

Chevalier de la Légion d'honneur, 13 décembre 1803; officier, 15 juin 1804. Chevalier de l'Empire, le 29 septembre 1809.

Naturalisé Français, le 5 février 1817.

OLLIER Jean-François, né le 26 août 1765, à Faverges :
Soldat aux Gardes suisses, 1783-1792; volontaire au 11e bataillon de Paris, 27 septembre 1792; sergent de Grenadiers, 18 novembre 1792.

Se distingua particulièrement le 12 septembre 1793, au combat de Chêne, près Vertou, dans lequel il reçut quatre blessures (coups de feu au cou, à l'épaule droite et au bras gauche; coup de crosse à la tempe gauche; fait prisonnier). Il fut, en récompense, nommé lieutenant par décret de la Convention Nationale du 6 août 1795; mis à la suite faute de vacance, et employé comme sous-lieutenant avec rang et paye de lieutenant; réformé en 1797; lieutenant au 1er bataillon auxiliaire du Mont-Blanc en 1799; réformé en 1800; replacé à la 59e demi-brigade en 1801; retraité en 1803; lieutenant à la 23e cohorte des gardes nationales du premier ban en 1812; nommé dans les gardes nationales actives du Mont-Blanc pendant les Cent-Jours.

Naturalisé Français le 17 juin 1818.

II, pp. 172, 184.

OLLINET Jacques, d'Annecy :
Volontaire à la section de Popincourt, 20 septembre 1792: caporal, 28 octobre 1792; sergent, 22 mai 1794; sous-lieutenant à la 23e demi-brigade et embarqué pour Saint-Domingue en 1802.

III, p. 105.

ROLET Joseph-Toussaint, d'Héry-sur-Alby, 21 ans :
Volontaire au bataillon d'Arcis, 16 septembre 1792; caporal, 4 février 1793; fourrier, 9 mai 1793; sergent à la 103e demi-brigade, 1798; chevalier de la Légion d'honneur en 1804; sous-lieutenant en 1805; lieutenant en 1808; mort à Séville, 22 novembre 1810.

III, p. 65.

SOCQUET Joseph-Marie, 16 ans, originaire de Megève :
Volontaire au 11e bataillon, 1er septembre 1792; sergent; chirurgien major au 15e bataillon de Seine-et-Oise, décembre 1793; employé ensuite à l'armée d'Italie; réformé en 1797.

II, p. 194.

SOCQUET Marie-Pierre, aliàs Jean-Pierre-Marie, 23 ans, originaire de Megève :

Avait servi dans les grenadiers royaux; soldat au régiment de l'île Bourbon IIIe, 1790-1792.

Capitaine (16 septembre 1792) d'une compagnie de volontaires incorporée au 11e bataillon de Paris; blessé à Plabennec, 19 mars 1793; passé à la 6e demi-brigade légère (4e compagnie des carabiniers); passé ensuite au 7e régiment provisoire en Espagne, 1808.

III, pp. 166, 182, 196.

VIEUX François dit *Le Vieux*, né le 27 mars 1758 [2], à Montailleur :

Soldat au régiment de la Guadeloupe, de 1775 à 1784; dans la garde parisienne soldée, bataillon Henri IV, de 1789 à 1792.

Capitaine d'une compagnie de Volontaires nationaux formée le 10 septembre 1792; élu lieutenant-colonel en second du 11e bataillon de Paris, le 20 octobre suivant; chef de bataillon en septembre 1793.

Il se distingua le 5, à l'attaque du château de la Ménardière, ainsi que le prouve le certificat ci-après du général Canclaux, qui figure à son dossier :

« Je soussigné, ci-devant général en chef de l'armée des Côtes de Brest et de celle de l'Ouest, certifie que le citoyen Levieux, commandant le 11e bataillon de Paris, s'est comporté sous mes ordres, dans toutes les occasions, en Vendée, avec la distinction, le zèle et le courage d'un bon militaire et d'un zélé républicain, notamment le 5 septembre 1793 (vieux style) où, s'étant emparé sur les brigands du château de La Ménardière, malgré leur nombre et leur forte résistance, il les a forcés à repasser la Sèvre à la nage et a assuré dans cette partie le succès de cette journée intéressante et glorieuse pour les armes républicaines.

« En foi de quoi, je lui ai délivré le présent certificat, pour lui servir à ce que de raison.

« Au Saussay, commune de Ballancourt, canton de Mennecy, le 9 frimaire an V (29 novembre 1796). Signé : CANCLAUX. »

Sous les généraux Haxo, Dutruy et Boussard, le bataillon commandé par Levieux agit sur la rive gauche de la Loire de février à octobre 1794. Il se distingue particulièrement dans

2. Albrin dit 1756, *Naturalisés* (p. 386, n° 406).

la défense de Challans, les 1er et 6 juin, contre des forces énormément supérieures, comme il est constaté par un certificat du général Sainte-Suzanne du 12 nivôse an XII (3 janvier 1804) au dossier Levieux. Il se fit encore remarquer dans la très difficile reprise du Marais breton. Il resta posté à Sallertaine et à Saint-Christophe du Ligneron jusque dans les premiers jours de septembre pour empêcher la rentrée des rebelles dans le Marais et il rentra le 11 à Nantes.

Envoyé de l'armée de l'Ouest renforcer l'armée des Côtes de Brest, lors de la descente des anglo-émigrés à Quiberon, en juin 1795, Levieux préside une des Commissions militaires chargées, à Vannes de juger les émigrés : c'est celle qui en condamne le moins à mort, quatre seulement.

Incorporé à la suite de la 6e demi-brigade légère en 1796; resté dans l'Ouest à l'armée des Côtes de l'Océan, puis à celle d'Angleterre. Il se trouve à Montaigu lors de la reprise d'armes des Vendéens et des Chouans, et repousse les bandes formées par le marquis de Grignon et Suzannet le 29 octobre 1799.

Chef de bataillon à la 19e demi-brigade légère en 1799, à l'avant-garde de l'armée d'Italie, une action d'éclat lui vaut un sabre d'honneur à Marengo, en 1800. Chef de bataillon à la 3e légère en 1801; commandant d'armes à Campiano et Borgo-Taro; chef de bataillon au 113e de ligne en 1808, employé à l'armée d'Espagne.

Retraité en 1809; rappelé à l'activité comme commandant d'armes au Helder en 1811; commandant au fort Socoa, puis à Saint-Esprit et Navarreins, de 1813 à 1815; commandant d'armes à Belleville (Paris) durant les Cent-Jours; retraité définitivement en 1816. Naturalisé Français le 13 novembre 1822; décédé à Challans (Vendée), le 27 juin 1831.

Un certificat donné par le 11e bataillon à son Commandant complètera heureusement cette notice :

« Nous soussignés, membres du Conseil, officiers, sous-officiers et volontaires du 11e bataillon de Paris, certifions à tous ceux qu'il appartiendra que le citoyen Levieux, chef de bataillon, n'a cessé de donner, depuis l'époque de notre formation, des preuves du plus pur civisme et d'un entier attachement à la République. Il a pleinement justifié le choix que nous avons fait de lui; sa conduite et sa moralité ont mérité notre confiance; nous en avons vu la preuve lorsque nous sommes entrés dans la Vendée le 3 septembre 1793 (vieux style) sous les or-

dres du général Canclaux. Le bataillon faisait partie de l'aile gauche; le commandant Levieux fut commandé pour repousser l'attaque des brigands à leur aile droite; il attaqua l'ennemi avec 1400 ou 1500 hommes, soutint l'attaque très vive, prit plusieurs positions à l'ennemi, n'a cessé de le battre depuis onze heures du matin jusqu'à huit heures du soir, qu'il le força à traverser la Sèvre à la nage; il défit plusieurs détachements pendant vingt-cinq jours que nous restâmes au camp des Landes d'Aragon, dans lesquelles il s'est très bien conduit. S'il montra du sang-froid, il ne donna pas moins de preuves de la plus grande fermeté, le 21 septembre 1793 : la colonne, sous les ordres de Beysser, fut mise en déroute, faute de dispositions militaires. Le citoyen Levieux conserva le bataillon en colonne pendant cinq lieues, où il fit mettre en bataille la réserve qu'il commandait, pour empêcher l'ennemi de pénétrer dans les rangs. Le feu que fit le bataillon à Remouillé, où il le fit mettre en bataille pour la troisième fois, a fait perdre aux brigands l'acharnement qu'ils avaient à poursuivre les Républicains. Cette résistance ferme a conservé à la République plus de 1200 hommes de la colonne.

« Après le siège d'Angers, le bataillon fut commandé pour faire partie de la colonne du général Haxo. Le commandant Levieux fit plusieurs détachements contre les brigands des marais de la Vendée, sur lesquels il a toujours eu l'avantage. Dans le courant du mois de ventôse an 2 (mars 1794) il a occupé la garnison de Challans, qu'il commandait, à faire des fascines et des radeaux pour l'attaque des marais de la Vendée, qui n'a pu s'effectuer que le 16 prairial an 2 (5 juin 1794). Il fut chargé par le général Dutruy de commander la réserve, depuis Beauvoir jusqu'à Challans; il a battu l'ennemi sur toute la direction de son commandement; le général le chargea de faire les fonctions de chef d'état-major pour le blocus des marais; il a toujours pleinement satisfait à la confiance qu'ont eue en lui les généraux Haxo, Dutruy et Boussard; ce dernier fut son camarade et son ami. Le général Beaupuy le chargea de faire des chemins pour aller à cheval dans les marais; en sept jours, il construisit des chemins, non seulement pour aller à cheval, mais en voiture, dans un pays impraticable; toute l'industrie des brigands n'a pu parvenir à les défaire.

« Le 18 prairial an 2 (6 juin 1794), il n'a fait qu'accroître notre confiance et l'estime que nous avions pour lui. Le commandant Levieux commandait le camp de Challans, fort de

2200 hommes. Instruit par ses découvertes que les brigands, au nombre de 2200 ou 2500, devaient l'attaquer à la pointe du jour, il prit de si sages dispositions, que sur tous les points où s'est montré l'ennemi, il a été battu. Chargé par le général Boussard de poursuivre l'ennemi dans sa retraite, il l'a suivi à 3 lieues avec une grande activité; la nuit a mis fin à sa poursuite.

« Il n'a pas moins donné des preuves de moyens dans l'arrondissement de Lorient, depuis le 22 messidor an 3 (9 août 1795) jusqu'au 15 messidor an IV (13 août 1796). Le bataillon, réparti en cantonnements depuis Pont-Scorff jusque sur les côtes de Lorient a fait chasser les Chouans de tous ces points et a procuré à ces contrées la paix et la tranquillité.

« Il a toujours été généralement estimé des autorités, tant civiles que militaires; les habitants des pays où a été le bataillon ont toujours témoigné le regret de le perdre; mais pendant quatre ans qu'il a été à la tête du bataillon, il nous a toujours guidés au champ d'honneur et de la victoire. Sa conduite n'a pas été moins louable dans l'instruction du bataillon et la comptabilité, qui a toujours été fidèlement réglée; ses ordres bien conçus ont entretenu le zèle, la discipline et le service, qui s'est toujours fait régulièrement. »

Suit une page de signatures, légalisées à Saint-Brieuc, le 20 frimaire an V, par le général Romand.

Tome II, pp. 157, 163 à 165, 178.

Aussi humain que brave, Levieux avait su se faire apprécier par les habitants du pays qu'il avait contribué à pacifier, et c'est au milieu d'eux qu'il termina sa belle carrière.

Malgré la longueur des documents que je viens de publier, je suis heureux de leur faire voir le jour, car ils mettent en lumière un officier supérieur inconnu de ses compatriotes et qui ferait belle figure dans les *Gloires de la Savoie*.

VIVIAND Claude-François, 30 ans (né à Paris?) :
Volontaire au bataillon des sections réunies de la Commune et des Arcis, 16 septembre 1792; pensionné pour infirmités, 12 janvier 1794; admis comme lieutenant honoraire aux Invalides, 1795.

III, p. 72.

F. MIQUET.

Un Officier Savoyard dans l'Armée française sous Louis-Philippe et le Second Empire

Le Général J.-E. DUMONT

Pendant vingt-trois ans, sous la Ire République et le Ier Empire, la Savoie fut française. Ce fut une époque de vie ardente et active. La France était presque toujours en guerre. A peine annexés, les Savoyards, sans attendre la conscription puis les levées en masse, entrèrent en très grand nombre dans les rangs de l'armée. Ils s'y firent apprécier dans tous les grades; une vingtaine d'entr'eux devinrent généraux. Les noms de ceux-là sont inscrits sur l'Arc de Triomphe de l'Etoile.

Mais ce qui est moins connu, ce qui doit retenir l'attention et susciter notre fierté, c'est leur conduite à tous, leur ardeur, leur dévoûment, lorsque survinrent les mauvais jours, les jours des invasions de 1814 et de 1815. Alors qu'à ce moment tant de chefs de rang plus élevé, rassasiés d'honneurs, perdent courage et se laissent abattre, les nôtres retrouvent l'ardeur de la jeunesse et l'audace de leurs plus belles années. Dessaix, le Bayard du Mont-Blanc, Dessaix l'infatigable, oubliant ses blessures, défend intrépidement son pays, la Savoie, envahie, et met au jour tous ses talents, tout son admirable tempérament de soldat, dans ces deux dernières campagnes. Decouz et François Forestier, respectés par les balles en Italie et en Allemagne, tombent à Brienne sur la terre de France. Pacthod s'illustre à la Fère Champenoise avec des soldats improvisés et force l'admiration de l'ennemi; Curial défend la frontière du Nord; Marulaz défend Besançon contre les alliés et conserve la place, tandis que Mòntfalcon et Guillet à la frontière des Alpes, Chastel devant Paris, Montfort en Champagne, Gaspard Forestier à l'armée d'Italie, luttent jusqu'à ce que tout espoir ait disparu.

Chez ces hommes de cœur, le patriotisme était le seul mobile. Sans doute aussi prévoyaient-ils que la France vaincue serait démembrée et qu'elle pourrait se voir arracher une province qui lui était attachée par des liens toujours plus intimes, et trouvaient-ils dans la crainte de ce malheur un encourage-

ment de plus pour combattre, afin de chasser de l'esprit des diplomates étrangers toute idée de séparation.

***

Cependant la Savoie fut rendue au Roi de Sardaigne. Le calme se rétablit peu à peu. Si les esprits et les cœurs demeuraient en général tournés vers la France, il n'y avait du moins en Savoie nulle haine contre le Gouvernement Sarde, ni contre les Piémontais voisins. En attendant que le retour définitif à la France pût se produire, la Savoie vécut de nouveau, pendant quarante-cinq années, sous le régime de ses anciens maîtres. Ce fut une époque active et généreuse, celle du réveil d'un peuple. Moins intéressée à ces évènements que les nations de l'Italie, la Savoie s'y associa avec loyauté et dévoûment; elle y prit en toute circonstance une part très honorable. Dans l'armée, les officiers et les soldats savoyards étaient grandement appréciés; un très grand nombre parvinrent aux grades les plus élevés. Parmi eux, trois noms semblent résumer et représenter tous les autres, car ils évoquent plus spécialement les souvenirs de cette époque; ce sont ceux des généraux de Menthon d'Aviernoz, Hector de Sonnaz et Philibert Mollard.

Charles de Menthon d'Aviernoz était d'Annecy. On peut dire que son nom est particulièrement lié à l'histoire de la Brigade de Savoie, car il fit partie de l'immortelle Brigade depuis 1819, commanda le 2e Régiment, puis le 1er, avant de prendre le commandement de la Brigade au début de l'année 1848. C'est lui qui la dirigea pendant la rude campagne de cette année, à travers les succès et les revers, jusqu'au 23 juillet où, au combat de Sona, conduit par les circonstances à se porter aux premiers rangs dans un moment critique, il fut gravement blessé à la fois d'une balle au genou et d'un coup de baïonnette à la cuisse, et tomba au pouvoir de l'ennemi [1], qui le traita avec les plus grands égards.

Hector de Sonnaz appartenait à une famille illustre dont l'histoire est liée à celle de la Maison de Savoie. Il avait servi, en 1813 et 1814, en Allemagne et en France, aux armées napoléoniennes. Entré dans l'armée sarde en 1815, il avait consacré

1. Les circonstances de cet évènement ont été étudiées et mises en lumière par le commandant du Bourget, dans le bel ouvrage qu'il a consacré à « la Brigade de Savoie » et qui, débordant les limites de son titre, nous présente, dans l'esprit le plus élevé, deux siècles de l'histoire de notre pays.

les longues années de paix à l'étude et à la pratique du métier des armes et commandé avec autorité la Brigade de Savoie pendant quelques années; il se trouva en 1848, quand vint la guerre, l'un des meilleurs généraux de la monarchie de Savoie. Commandant de corps d'armée, il soutint avec vigueur le poids de cette longue lutte, remporta quelques avantages et fut ferme dans les épreuves. Il fut Ministre de la Guerre en 1848-49. Dix ans plus tard, quand se produisit l'intervention française, le général de Sonnaz, âgé de soixante-douze ans, commandait encore les troupes de couverture sur le Tessin, face à l'armée autrichienne. — Il était de Thonon, comme Dessaix. Ces deux hommes, émules en valeur militaire, furent égaux en patriotisme et en dévoûment au devoir. Les Chablaisiens peuvent être également fiers de voir la statue de l'un à Thonon, sa ville natale, celle de l'autre à Turin, capitale de son pays.

Philibert Mollard était d'Albens. Deux de ses frères avaient été tués sous le Ier Empire; un autre fut major-général dans l'armée sarde. — Ph. Mollard débuta et servit longtemps à la Brigade de Savoie, commanda un bataillon pendant la campagne de 1848, un régiment pendant celle de 1849, une brigade au Corps expéditionnaire de Crimée. En 1859, il commandait la 3e Division de l'armée sarde. Le 24 juin, tandis que l'armée française livrait la bataille de Solferino, au Nord les Sardes eurent à livrer de leur côté, jusqu'à la nuit, à San Martino, de durs et pénibles combats. Ce fut la Division Mollard, renforcée d'autres troupes, qui eut à supporter le poids principal de la lutte, et son chef se montra à la hauteur des évènements. Le général Mollard passa dans l'armée française en 1860, fut aide de camp de l'Empereur, sénateur.

Les noms de ces trois chefs, aux caractères droits, loyaux, fermes, doivent être connus; leur souvenir doit être conservé.

*
* *

En 1860, la Savoie devint définitivement française. Avec son territoire, merveille de la nature et bastion solide du côté de l'Est, elle apportait à la France ses contingents disciplinés et robustes qui furent dès lors incorporés dans l'armée française. Un changement de patrie, même favorisé par la géographie et le langage et préparé par l'histoire, est toujours une épreuve. Celle-ci fut facilitée par les souvenirs et par une situation de fait qui apparut alors. — Après 1815, non seulement les re-

lations de toute sorte étaient demeurées fréquentes et cordiales entre la Savoie et la France, mais un grand nombre de familles de nôtre province s'étaient fixées à Paris, à Lyon ou en d'autres points du territoire français. Dans l'armée en particulier, des familles militaires de la République et du 1er Empire s'étaient prolongées d'une génération à l'autre dans la profession des armes. A travers tout le XIXe siècle,. même après la disparition progressive des survivants des grandes guerres, il y eut toujours en France des officiers savoyards, attirés dans l'armée par leurs goûts, leurs traditions de famille ou par d'autres circonstances. Les guerres d'Afrique et de Crimée permirent à plusieurs d'entre eux de devenir généraux sous la monarchie de Juillet et sous le Second Empire : Chabord, Gagnon, Marulaz (Louis), de Monet, de Montfort, Peyssard parcoururent ainsi des carrières brillantes; nés en France, ils étaient d'origine savoyarde et presqué tous avaient conservé des relations intimes avec leur pays d'origine.

Il y eut aussi des sous-officiers, des soldats, nés en Savoie et qui, enthousiasmés par les récits des anciens, attirés par le goût des aventures, s'en allaient servir la France, soit après naturalisation, soit en gardant leur nationalité et en s'engageant à la Légion étrangère.

Parmi les jeunes gens de notre pays que les circonstances conduisirent en France de bonne heure, il faut citer Joseph-Eugène Dumont, né à Saint-Jean de la Porte, le 5 février 1823 — il y a cent ans — qui devait devenir général de Division, commandant de Corps d'Armée et s'élever par ses services exceptionnels à la haute dignité de Grand Croix de l'Ordre de la Légion d'honneur.

***

La famille du général Dumont est une vieille famille de Savoie. Elle habitait Saint-Jean de la Porte dès la fin du XVe siècle. Au cours des XVIe et XVIIe siècles, plusieurs de ses membres ont été enterrés dans l'église, ainsi qu'il résulte des archives de la paroisse.

Le grand-père du général, Jean Dumont, fut nommé notaire royal en 1777, avec résidence à Saint-Jean de la Porte[2]. — Il eut deux fils qui, nés l'un et l'autre à Saint-Jean, sous le régime sarde, devinrent Français en 1792 et furent entraînés

2. Le parchemin de cette nomination se trouve aux archives de la famille Dumont.

dans le mouvement qui conduisait aux armées la jeunesse généreuse de cette époque.

L'aîné, Thomas Dumont, s'engagea dans la marine, fut fait prisonnier à Trafalgar et interné sur les pontons anglais, d'où il fut libéré en 1806 comme officier et gentilhomme, son nom ayant été orthographié Du Mont. Sa santé s'étant gravement altérée, il quitta le service et se fixa à Saint-Jean de la Porte. Il avait épousé Mlle Eugénie du Peloux, fille du Comte du Peloux, d'une ancienne famille du Dauphiné, qui habitait le château et le domaine du Mollard, au Touvet, dans la vallée de l'Isère. Il mourut à Saint-Jean de la Porte en 1825, laissant deux fils dont le second, Eugène, le futur général, est né, comme on l'a vu, à Saint-Jean en 1823 [3].

Le cadet, Joseph Dumont, élève de l'Ecole Polytechnique, officier d'artillerie, prit part aux guerres de l'Empire, aux armées d'Espagne et de Portugal, depuis 1809 jusqu'à l'invasion de 1814, combattit à l'armée de Belgique en 1815, poursuivit ensuite sa carrière sous le Gouvernement de la Restauration, assistant à l'expédition d'Espagne en 1823, au siège d'Anvers en 1831-32. Il devint colonel, Commandeur de la Légion d'honneur, Chevalier de l'Ordre de Saint-Louis.

Demeuré célibataire, il mourut à Grenoble en 1860 [4].

Devenue veuve en 1825, comme on l'a vu plus haut, Mme Thomas Dumont se fixa d'abord, pendant l'hiver, auprès de son père, au Touvet, puis à Grenoble pour y surveiller l'éducation de ses fils. Elle les avait placés au Petit Séminaire de cette ville [5]; ils y poursuivirent leurs études, l'aîné, Alfred, jusqu'à son entrée à l'Ecole de Médecine Militaire de Strasbourg, le second, Eugène, jusqu'à son entrée à Saint-Cyr en 1841.

Ainsi, tandis que la Savoie demeurait sous le régime sarde et sous l'autorité du Roi de Sardaigne, les circonstances conduisirent ces jeunes gens à faire leurs études à Grenoble, en

3. L'aîné, Alfred Dumont, né en 1820, mort au Touvet en 1882, était le père de M. Joseph Dumont, ancien élève de Saint-Cyr, ancien officier d'infanterie, démissionnaire en 1893, héritier de son oncle le Général, propriétaire du domaine de Saint-Jean de la Porte, qui a bien voulu me donner ces renseignements sur sa famille et me communiquer tous les papiers de son oncle. Je suis heureux de lui renouveler ici tous mes remerciements.

4. M. François Miquet, président de l'Académie Florimontane, dont on connaît les importants travaux et les publications intéressantes sur tout ce qui concerne la Savoie, a publié ses états de service dans la *Revue Savoisienne* en 1905.

5. C'est ce même établissement qui, sous le nom de Rondeau, a reçu et instruit depuis un siècle des milliers de jeunes gens du Dauphiné, de la Savoie et d'autres provinces.

France, c'est-à-dire à l'étranger. Lorsque vint le moment de choisir une carrière, ce fut une grave décision à prendre, car il s'agissait en même temps d'opter entre deux nationalités, de choisir une patrie. En 1892, quelques mois avant sa mort, le général Dumont, présidant la distribution des prix au Lycée de Chambéry, évoquait ce souvenir; il déclarait qu'il n'avait eu aucune hésitation à choisir la nationalité française, ajoutant non sans tristesse : « Ainsi ma vie s'est passée loin du pays. » — « Plus heureux que moi, disait-il encore aux jeunes élèves, vous n'avez pas eu à opter pour la patrie absente. Dans un jour de victoire, elle s'est souvenue de ses enfants exilés. » — Sans doute le souvenir de leur père, les conseils de leur oncle le colonel, et surtout l'inspiration de leur mère, qui était une femme de grande intelligence et de grand cœur, déterminèrent les deux frères à prendre définitivement le chemin de la France.

Mais il faut dire de suite que le lien qui attachait la famille Dumont, en la personne de tous ses membres, à la Savoie, ne fut jamais rompu, qu'il demeura au contraire aussi solide que les circonstances le permirent. Si Mme Dumont, bientôt séparée de ses deux fils par la carrière de ceux-ci, continua de passer les hivers à Grenoble jusqu'à sa mort survenue en 1870, elle ne cessa jamais de se rendre chaque année à Saint-Jean de la Porte, où l'appelait la surveillance d'une importante propriété. Ainsi qu'il arrive souvent en Savoie, car c'est une marque d'union dans les familles, le domaine était demeuré indivis entre les deux frères et leur oncle. C'est auprès de leur mère que les deux jeunes gens venaient passer leurs vacances d'école, leurs permissions de carrière. C'est auprès d'elle aussi que le colonel Dumont venait passer ses permissions et qu'il se fixa lorsqu'il prit sa retraite en 1845. La vieille maison des Dumont était ainsi un centre de réunion familiale.

Après la mort de son oncle et celle de sa mère, le futur général Dumont demeura seul propriétaire des biens de Saint-Jean de la Porte, son frère gardant ceux du Touvet. Tant qu'il fut en activité de service, et en exceptant seulement les années de campagne hors de France, en Afrique ou en Crimée, il y vint chaque année à l'automne. Il était heureux d'y revoir ses parents, d'y retrouver ses amis, et notamment quelques amis d'enfance qui ont laissé un nom et un souvenir en Savoie, M. Charles Morand et M. Ernest Arminjon. Lorsqu'il fut atteint par la limite d'âge et admis au cadre de réserve en 1888,

il vint passer régulièrement tous les étés à Saint-Jean de la Porte.

Ainsi, que la Savoie fût unie au Piémont ou à la France, Eugène Dumont garda toujours un contact intime et régulier avec son pays d'origine. Ce soldat, dont la carrière mouvementée et brillante s'est accomplie, à la différence de celles de ses contemporains savoyards, en totalité dans l'armée française, fut avant tout un Savoyard de cœur et de tradition, fidèle au pays natal.

* * *

Entré à Saint-Cyr en avril 1841, Eugène Dumont y devint successivement caporal et sergent et en sortit en 1843, avec le n° 38 sur 211, à vingt ans, c'est-à-dire à la limite d'âge inférieure. Le 1er avril 1843, il était nommé sous-lieutenant au 6e bataillon de chasseurs à pied.

Il n'y avait pas encore trois ans que les bataillons de chasseurs à pied avaient été créés, sous le nom de chasseurs d'Orléans. C'est en effet une ordonnance royale du 27 octobre 1840 qui a prescrit la formation des 10 premiers bataillons de chasseurs. Parmi les premiers commandants de ces bataillons, on relève les noms de Mac-Mahon, de Ladmirault, Forey, Camou, Mellinet, Uhrich. L'histoire des Chasseurs devait être longue et glorieuse; leur drapeau a été déployé partout où la France a combattu. Eugène Dumont devait leur appartenir pendant quinze ans. Dès le 12 mai 1843, il rejoignait le 6e bataillon en Afrique, où il servait sous les ordres du général Changarnier. Pendant deux ans et demi, il prit part avec ce bataillon à de nombreuses expéditions et eut l'honneur d'assister, sous les ordres du maréchal Bugeaud, à la bataille de l'Isly, le 14 août 1845. On sait que cette victoire eut un grand retentissement.

Nommé lieutenant le 21 juillet 1848, Dumont fut affecté au 7e bataillon de chasseurs, avec lequel il partit pour Rome au mois de juillet 1851. A la suite du siège effectué en 1849, la ville était tombée au pouvoir des Français. L'occupation de Rome se poursuivit, presque sans interruption, jusqu'en 1870. Tous les officiers qui ont séjourné à Rome pendant cette période en ont conservé d'agréables et intéressants souvenirs; un grand nombre d'entre eux pénétrèrent dans la société romaine; beaucoup s'y livrèrent à des études sur l'antiquité latine, sur le Moyen Age; aucun séjour ne pouvait être plus profitable à un jeune homme instruit et sérieux. Le 30 décembre 1852, Du-

mont était devenu capitaine et avait été maintenu à son bataillon.

Mais les guerres d'Afrique se poursuivaient, et dès la fin de février 1853, le 7e bataillon de chasseurs quittait Rome et débarquait à Philippeville pour servir dans la province de Constantine. Il y arriva à temps pour prendre part, sous les ordres du général Bosquet, à l'expédition de la petite Kabylie, où le bataillon se fit maintes fois remarquer. Il participa ensuite, la même année, à une nouvelle colonne, sous le commandement du général de Mac-Mahon, dans le nord de la province, cercle de Djidjelli. — Par décision du 26 décembre 1853, le capitaine Dumont était affecté comme adjudant-major au 1er bataillon de Chasseurs; c'est avec ce bataillon qu'il devait prendre part à la guerre de Crimée.

Le 1er bataillon de chasseurs avait en effet été désigné pour faire partie de la 1re Division (général Canrobert) du Corps expéditionnaire d'Orient, aux ordres du maréchal de Saint-Arnaud, et dès la fin de mars 1854, il débarquait à Gallipoli. Pendant plus de deux ans, le capitaine Dumont demeura en Orient avec son bataillon; il y prit part d'abord à la pénible expédition de la Dobrutscha, où le choléra fit de nombreuses victimes parmi nos troupes, et notamment au 1er bataillon de chasseurs qui perdit son commandant, 4 officiers et plus de cent gradés et chasseurs. Ce fut une dure épreuve, plus dure qu'une période de lutte; l'armée la supporta avec abnégation et énergie. Ce fut avec joie qu'elle reçut, à la fin du mois d'août, les ordres relatifs à l'expédition de Crimée.

Débarqué à Old Fort, le Corps expéditionnaire se mettait en marche le 19 septembre sur Sébastopol; le 1er bataillon de chasseurs était à l'avant-garde. Le lendemain, 20 septembre, se livrait la bataille de l'Alma. Les 1er et 9e bataillons de chasseurs enlevèrent, d'un magnifique élan, les hauteurs du Télégraphe et y plantèrent le fanion du 1er bataillon. Ce fut une belle victoire, la première remportée sur une armée régulière européenne depuis 1815; elle laissa chez tous ceux qui y avaient participé un inoubliable souvenir.

Le capitaine Dumont fit ensuite partie, avec le 1er bataillon de chasseurs, du Corps d'observation et assista avec lui à la bataille d'Inkermann; il subit avec lui le dur hiver de 1854-55, aux tranchées devant Sébastopol, dans le secteur commandé par le général Bosquet, prenant part à divers assauts. Le 1er janvier 1855, il avait été fait Chevalier de la Légion d'honneur.

Enfin, le 8 septembre 1855, le 1er bataillon prit part à l'assaut définitif sous les ordres du général Mac-Mahon; en même temps que le 1er zouaves, il s'emparait de Malakoff et y plantait son fanion.

L'occupation de la Crimée se prolongea jusqu'au mois de mai 1856. Mais, le 6 avril précédent, le capitaine Dumont avait été promu chef de bataillon et affecté au 6e régiment d'infanterie de ligne, avec lequel il rentra en France le 13 mai. Il avait alors trente-trois ans; c'était, même à cette époque, une nomination exceptionnelle.

Le commandant Dumont passa en France un peu plus d'un an. Son passé, ses beaux services, sa valeur déjà bien affirmée, le désignaient pour prendre le commandement d'un bataillon de chasseurs, et il fut en effet affecté au 11e bataillon [6], par décision du 12 août 1857. Il rejoignit son bataillon à Constantine le 12 septembre 1857, et prit part avec lui, pendant près de vingt mois, aux colonnes et aux travaux nécessités par l'occupation et l'organisation de la Kabylie.

Le 5 mai 1859, le 11e bataillon, désigné pour faire partie de l'Armée d'Italie, quittait l'Algérie et était affecté au 2e Corps d'Armée (Mac-Mahon). Cette campagne devait affirmer définitivement la valeur du commandant Dumont et consacrer sa réputation.

Le 4 juin, en effet, jour de la bataille de Magenta, le 11e bataillon de chasseurs était, au départ du bivouac de Turbigo, à l'avant-garde de sa Division. On sait que ce fut grâce à sa conception claire et nette de la situation et à sa décision rapide, mais aussi au concours intelligent et énergique de ses Chefs de Corps que Mac-Mahon contribua pour la plus grande part au gain de la bataille. Le 11e bataillon participa à l'enlèvement du village de Marcallo, puis à la prise de Magenta, qui détermina l'ennemi à battre en retraite du côté de Ponte Vecchio. Le commandant Dumont avait eu un cheval tué sous lui [7]; le fait est mentionné dans le rapport officiel de la Brigade. La lutte avait été vive, la journée pénible; le 11e bataillon avait fourni un bel effort.

Le 24 juin se livrait la bataille de Solferino, l'une des plus considérables que mentionne l'histoire. Le 2e Corps d'Armée se trouvait au centre et marchait sur Cavriana. Il se trouva de

6. Un décret impérial du 22 novembre 1853 avait porté de 10 à 20 le nombre des Bataillons de Chasseurs.

7. A cette époque, ce fait donnait lieu à un certificat analogue au certificat d'origine de blessure, qui était remis à l'intéressé.

bonne heure aux prises avec des forces considérables barrant la route de Mantoue, et, devant les menaces d'une nombreuse cavalerie autrichienne, le 11e bataillon de chasseurs dut déployer plusieurs compagnies qui refoulèrent l'ennemi par leurs feux. Après l'enlèvement des hauteurs de Solferino, le 2e Corps reprit sa marche en formation déployée, sur deux lignes, vers Cavriana. Le 11e bataillon de chasseurs se trouvait à la droite de la première ligne et venait de repousser une fraction d'infanterie autrichienne lorsque de nouveau la cavalerie intervint. Pour la seconde fois, le commandant Dumont dut prendre un dispositif contre la cavalerie. Il déploya trois compagnies, en plaça une en réserve, tandis que les quatre autres se formaient en carré. Le bataillon eut à recevoir successivement plusieurs charges des uhlans et des dragons autrichiens. Cette situation avait appelé l'attention. Le maréchal de Mac-Mahon avait envoyé un de ses aides de camp, qui put joindre le commandant Dumont; mais celui-ci lui fit savoir qu'il répondait de tout et n'avait pas besoin de secours. De son côté, l'Empereur, qui était témoin des évènements, des hauteurs voisines, fit prendre le nom du Commandant du 11e bataillon. A la nuit, les armées française et sarde étaient complètement victorieuses, et la campagne était terminée. Quelques jours plus tard, le 30 juin, le commandant Dumont était nommé lieutenant-colonel et affecté au 8e régiment d'infanterie; il avait alors 36 ans.

Ainsi Eugène Dumont s'était signalé dans les deux principales batailles de la campagne d'Italie. Jadis, il avait déjà servi sous les ordres de Mac-Mahon, en Afrique d'abord, puis en Crimée à l'assaut de Malakoff. Cette fois il avait fait preuve, sous les yeux de ce grand soldat, dans des circonstances variées et difficiles, comme chef de Corps, des plus belles qualités militaires. Le Maréchal n'en perdit pas le souvenir [8].

Rentré en France, le lieutenant-colonel Dumont y passa à peine quatre ans, se consacrant à l'étude et au travail, comme on le verra plus loin. En 1861, il était nommé Officier de la Légion d'honneur. Le 12 août 1862, il était promu colonel, à

8. M. le général Emmanuel de Mac-Mahon, fils du Maréchal, dans une lettre du 24 mai 1923, a bien voulu me faire savoir en effet que le Maréchal parlait avec éloge du 11e bataillon de chasseurs, dans ses notes personnelles sur Magenta et Solferino. Il ajoute : « Je me souviens très bien « qu'ayant servi moi-même au Tonkin au 11e bataillon, mon père me fai- « sait souvent l'éloge du commandant Dumont, qui le commandait en « 1859. — Quelques années après, en 1887 il me semble, j'ai fait des ma- « nœuvres pendant lesquelles le 3e Corps (général Dumont) avait été re- « marqué par le Directeur des Manœuvres, et à ce propos encore, mon « père, avec qui j'en parlais, me faisait de nouveau l'éloge du Général. »

39 ans, et affecté au commandement du 42e régiment d'infanterie. Au commencement de l'année 1863, il retourna en Algérie, où il passa près de trois ans. Il y servit d'abord sous les ordres du général Yusuf. Puis son expérience du pays et des affaires lui valut de recevoir le commandement d'une colonne de troupes de toutes armes, forte d'environ 2.000 hommes, avec laquelle il eut à réprimer une grande insurrection dirigée par Si Lalla, sur le territoire de la province d'Oran. Le chef rebelle avait réussi à rassembler 7.000 hommes. La colonne dura trois mois; elle fut conduite avec prudence et habileté; l'ennemi fut plusieurs fois repoussé et définitivement défait à Aïn Tourkia. Le Colonel Dumont rentra en France avec son régiment au mois de février 1865.

La situation du Colonel parmi ses pairs de l'infanterie était faite; aussi personne ne fut surpris lorsque le colonel Dumont fut appelé, au mois de février 1866, au commandement du 1er régiment de voltigeurs de la Garde Impériale.

* * *

C'est le poste qu'il occupait, à Paris, quand éclata la guerre contre l'Allemagne, au mois de juillet 1870. Il avait alors 47 ans; il avait été fait Commandeur de la Légion d'honneur à la fin de l'année 1867; il était en pleine vigueur intellectuelle et physique; il avait servi hors de France et combattu dans tous les grades, pris part à deux campagnes en Europe; son expérience était entière; il avait toujours travaillé à s'instruire, dans toute la mesure où le permettaient les circonstances de la vie militaire à cette époque; il était de ceux sur qui l'on pouvait compter.

La Garde Impériale, aux ordres du général Bourbaki, fut affectée à l'Armée du Rhin, dont le commandement fut malheureusement confié au maréchal Bazaine. Elle prit part d'abord à la bataille de Rezonville, le 16 août. Le 1er voltigeurs faisait partie de la 1re Brigade (général Brincourt), de la 1re Division (général Deligny). Il fut fortement engagé dans la soirée du côté de Flavigny, dans un mouvement en avant qui refoula l'ennemi. Dans son rapport, daté du lendemain, le général Brincourt se loue beaucoup de la valeur des régiments sous ses ordres, tant de leur solidité soutenue sous un feu prolongé d'artillerie et de mousqueterie que de leur entrain et de leur élan dans la marche sur Flavigny. Ce rapport se termine ainsi :

« M. le colonel Dumont, qui a agi sous vos yeux avec son ré-
« giment, a maintenu sa réputation. C'est un officier d'ave-
« nir. »

La Garde fut engagée ensuite le 18 août à la bataille de Saint-Privat. Puis ce fut l'investissement de Metz et de l'Armée. Quelques combats, où les troupes se firent honneur, marquèrent encore l'agonie de cette Armée du Rhin, l'une des plus belles que la France eut jamais mise sur pied. Le colonel Dumont se signala tout particulièrement le 7 octobre au combat de Ladonchamp, où il fit de nombreux prisonniers. Ce combat fut soutenu par la Division des Voltigeurs dont faisait partie le bataillon de Chasseurs de la Garde. Voltigeurs et Chasseurs durent supporter pendant de longues heures un tir violent et soutenu de l'artillerie ennemie, auquel on ne pouvait répondre que par le fusil, arrêtant ainsi toutefois toute tentative d'offensive de l'infanterie allemande. Puis nos troupes enlevèrent tous leurs objectifs et se replièrent ensuite selon les ordres qu'elles avaient reçus. Par ses dispositions habiles, comme par sa bravoure, le colonel Dumont s'était encore une fois mis au premier rang.

La ferme attitude de notre infanterie avait impressionné l'ennemi. Au cours d'un bref armistice qui eut lieu pour enterrer les morts, les officiers prussiens s'informèrent : « Quels sont donc, disaient-ils, ces régiments jaunes qui tiennent si bien sous le feu de l'artillerie? [9] »

Mais bientôt le maréchal Bazaine, dont l'armée était épuisée et allait manquer de vivres, ouvrit des négociations avec l'ennemi, et l'évènement lamentable que l'histoire appelle la capitulation de Metz s'accomplit le 28 octobre. Deux jours auparavant, le 26, le colonel Dumont, en récompense de ses services avait été nommé Général de Brigade. Il dut subir, avec l'Armée, les rigueurs de la captivité et fut interné à Dusseldorf.

A peine les préliminaires de la paix étaient-ils signés (le 26 février 1871) que notre pays devait traverser une nouvelle épreuve. La Commune insurrectionnelle s'emparait de Paris, et il fallut former rapidement une armée pour reprendre la capitale. Elle comprit quatre Corps d'Armée et une réserve, et fut placée sous les ordres du maréchal de Mac-Mahon. Le général Dumont, rentré de captivité, reçut le commandement d'une Brigade d'infanterie, composée du 30e bataillon de chas-

9. L'uniforme des Voltigeurs portait des parements jaunes.

seurs, du 39e régiment d'infanterie et du régiment étranger, et qui fit partie de la 3e Division (général Montaudon), du 1er Corps d'Armée aux ordres du général Ladmirault. Après avoir participé aux opérations d'approche vers Paris, cette Brigade prit une part active, au mois de mai, aux dures luttes finales de la « semaine sanglante », à travers Paris insurgé et incendié.

* * *

Enfin la France put prendre un peu de repos après tant d'épreuves et songer à sa réorganisation. Celle de l'Armée allait naturellement occuper une place importante; elle était pressante et devait être totale. Le général Dumont avait alors 48 ans. Son expérience s'était encore affermie et complétée. Pendant les mois de la captivité, il avait pu, comme ses camarades, méditer sur les leçons que les évènements venaient de nous donner, et sa préparation antérieure lui permettait tout spécialement d'en profiter. C'est qu'en effet Dumont avait toujours travaillé. Jusqu'à présent, nous n'avons pas voulu interrompre le récit rapide des évènements de sa carrière active et mouvementée. Nous devons présenter maintenant, dans la mesure où il nous a été possible de la reconstituer, l'existence d'un officier travailleur et soucieux de s'instruire [10].

En 1847, le sous-lieutenant Dumont est envoyé à l'Ecole de Tir de Toulouse. A la sortie du cours, sur 21 officiers, il est classé 2e sur l'ensemble, et 1er sur « les théories spéciales du tir ». Dès cette époque et jusqu'à la fin de sa carrière, ainsi qu'on le verra plus loin, il s'est intéressé à toutes les questions d'armes à feu et de balistique, et sa compétence deviendra exceptionnelle en la matière.

En 1849, étant lieutenant, il reçoit une lettre d'éloges du Ministre de la Guerre « pour un travail topographique et militaire », qui a été soumis au Général Directeur du Dépôt de la Guerre, dont l'appréciation favorable a motivé cette distinction.

En 1853, le capitaine Dumont présente à son Général Inspecteur un « Mémoire sur le rôle des bataillons de chasseurs dans la grande guerre »; ce Mémoire est transmis au Ministère de la Guerre, où il est jugé digne d'être « envoyé au Comité de l'In-

10. Je tiens à remercier ici, pour les recherches qu'il a bien voulu faire, mon ancien Chef d'Etat-Major et ami, le lieutenant-colonel Revol, attaché à la section historique de l'Etat-Major de l'Armée.

« fanterie, qui aura à l'apprécier au point de vue théorique et « pratique des idées ou propositions qu'il renferme ».

En 1861, tandis qu'il sert exceptionnellement en France, le lieutenant-colonel Dumont, particulièrement qualifié à cet effet par sa participation aux campagnes de Crimée et d'Italie, par son action spéciale à la bataille de Solferino et par ses aptitudes, est nommé président d'une Commission « d'expériences « relatives au tir de l'infanterie et au moyen d'arrêter les char- « gès de la Cavalerie ». Cette Commission siège au Camp de Châlons pendant plusieurs mois.

En 1870, au mois de janvier, le colonel Dumont fait à Paris une série de conférences, qui sont publiées ensuite avec l'autorisation du Ministre, sous le titre « Théories pratiques sur la « marche et les opérations d'un Corps d'Armée à proximité de « l'ennemi ». Le Colonel qui fut chargé d'examiner ce travail à l'Etat-Major de l'Armée, s'exprima ainsi : « Les Conférences « de M. le colonel Dumont sont ce que j'ai lu de plus net, de « plus précis; elles montrent combien l'homme qui les a faites « a l'esprit pratique. Elles peuvent servir de guide aux jeunes « officiers et être instructives pour tous..... Il est à désirer que « les Conférences du Colonel soient publiées, car il y a plus « d'un enseignement à en retirer. Les conférenciers y trou- « veront un modèle de clarté et de précision qu'ils auront rai- « son de suivre. »

Ainsi, à la veille de la guerre, le colonel Dumont étudiait les questions les plus importantes concernant les armées en campagne et cherchait à répandre le fruit de ses travaux et de ses méditations [11]. Il faut dire de suite qu'il n'était pas seul. Ce serait une erreur — et elle est trop répandue — de croire que personne ne travaillait dans la vieille armée royale et impériale d'avant 1870. Il y a toujours eu des esprits réfléchis et des hommes studieux, et il fut excessif de proclamer un jour, pour grandir une mémoire qui n'en avait pas besoin, que le colonel Ardant du Picq, tué devant Metz, était le seul penseur de l'Armée.

La vérité, c'est qu'il manquait aux officiers studieux, un guide, une direction, un foyer de lumière. Le domaine inépuisable des campagnes napoléoniennes n'avait pas été exploité

11. Je rappelle bien volontiers que pendant ce même hiver de 1869-70, un autre officier savoyard, le colonel Borson, de l'Etat-Major de l'Armée, développait à Paris des conférences qui, réunies et publiées sous le titre « Etude sur la frontière du Sud-Est » sont encore aujourd'hui le travail le plus remarquable et le plus complet sur la matière.

chez nous comme il aurait dû l'être. Nos règlements de manœuvres étaient faits pour la paix et non pour la guerre; ils manquaient d'objectivité. Il y avait bien le service des Armées en campagne, qui contenait une foule de prescriptions et de recommandations judicieuses et utiles, mais il n'était ni connu ni étudié. Peu à peu, sous l'effet des campagnes lointaines, et par suite aussi des victoires remportées en Europe même, un grand nombre d'officiers de tous grades s'étaient inconsciemment persuadés que la pratique de la bataille dispensait de toute étude. Les officiers travailleurs hésitaient, car en soumettant leurs travaux à leurs chefs, ils pouvaient parfois douter, sinon de leur bienveillance, du moins de leur compétence et de l'intérêt qu'ils prendraient à leurs efforts. Il n'y avait que des travailleurs isolés, et partant incapables de produire une doctrine, une lumière dont l'Armée avait besoin. Les études historiques et géographiques revêtaient un caractère purement didactique. L'insouciance du haut Commandement devint telle qu'après une campagne comme celle d'Italie, par exemple, où tant de défectuosités et de lacunes avaient été constatées, on n'entreprit même pas de les étudier et d'y remédier en vue de futurs évènements.

Quand vint, en 1870, la dure leçon des faits, les hommes comme le colonel Dumont en souffrirent plus encore que les autres, car ils savaient, eux, tout ce qui aurait pu être fait, ce qui aurait pu être évité. Le Colonel a laissé un mémoire manuscrit, sorte de journal de marche de sa campagne de 1870 à l'Armée du Rhin; ce document est d'un puissant intérêt. Dans des notes précises, d'une fermeté attristée, il souligne le manque d'outillage et de matériel, l'absence d'un service de liaisons organisé et ses conséquences continuelles et lamentables, l'ignorance totale de la tactique de marche des grandes unités, le désordre consécutif, les retards prolongés; il déplore que le Service des Armées en campagne fût inconnu des Etats-Majors. Les dernières pages, qui relatent les journées précédant la capitulation, sous une extrême correction de langage, sont profondément tristes. Au moment où l'Armée prévoit qu'il n'y aura plus, dans quelques jours, qu'à capituler, le Colonel se raidit et s'écrie : Et pourtant « nous avons la certitude d'être « supérieurs à nos ennemis. En effet, bien qu'il ait toujours « eu l'avantage du nombre, il ne nous a jamais entourés; il ne « nous a jamais enlevé ni position, ni canon, ni drapeaux, tan- « dis que, malgré notre infériorité numérique, malgré l'infé-

« riorité de notre matériel d'artillerie et souvent sans le se-
« cours d'un seul canon, nous lui avons pris presque toutes les
« positions que nous avons attaquées, nous lui avons fait de
« nombreux prisonniers et nous avons entre les mains des dra-
« peaux pris sur le champ de bataille ».

Ces feuillets jaunis, non datés, remplis d'un bout à l'autre de la main du Colonel, ont dû être écrits au jour le jour, à mesure des évènements, ou du moins aussitôt après ceux-ci, en captivité peut-être.

* * *

A la réorganisation de l'Armée, le général Dumont reçut le commandement de la 9e Brigade d'Infanterie, à Paris. En même temps, dès le mois de décembre 1872, il était nommé à la présidence de la Commission d'expérience de tir de Vincennes qu'il devait conserver pendant six ans.

En 1875, les lois organiques, les règlements de manœuvre, la préparation matérielle à la guerre avaient déjà fait un pas sérieux. Le Général rédigea alors et publia à un petit nombre d'exemplaires un « Carnet de campagne de l'Officier d'Infanterie », sorte d'aide-mémoire, le premier qui ait paru. Il en envoya un exemplaire à quelques-uns de ses chefs et anciens chefs. Le duc d'Aumale, qui commandait alors le 7e Corps d'Armée, et dont on sait aujourd'hui la situation prépondérante qu'il occupait au Conseil Supérieur de la Guerre, lui écrivit pour le remercier : « Vous comblez une lacune importante, ajoutait-il. « J'espère que nous saurons profiter de votre travail. » — Les généraux Montaudon, Deligny, commandants des 2e et 4e Corps, le général Février, commandant la place de Lyon, le félicitèrent aussi de cette œuvre utile.

En 1875, le général Dumont rédigeait, à l'usage de sa Brigade, des Instructions qui sont une véritable étude de cantonnement et de tactique de marche, et qu'il fit appliquer dans un voyage de reconnaissance, avec l'approbation du Ministre (général de Cissey).

Le 15 mars 1877, il était nommé général de Division et affecté à la 3e Division, à Amiens. Mais le général Berthaut, ministre de la Guerre, lui écrivit en même temps. « J'ai décidé, « lui disait-il, que vous conserveriez la présidence effective de « la Commission d'expérience de Vincennes, bien que le com-« mandement de la 3e Division vous éloigne de Paris. » Le Général ne quitta en effet ses fonctions qu'à la fin de l'année 1878.

Nous reproduisons ici le texte d'une courte note manuscrite trouvée dans ses papiers, et relative aux travaux de cette Commission et d'une autre dont il eut aussi la direction.

« C'est cette Commission, dit-il, qui a fait adopter la cartouche « métallique et le fusil modèle 1874, appelé fusil Gras. La « même Commission a également fait adopter dans l'Armée « le tir réduit. — Le général Dumont a aussi présidé, pendant « deux années, la Commission dite des armes à répétition. « Quand cette Commission a été licenciée, elle a remis au Mi- « nistre un rapport, dans lequel étaient indiqués tous les prin- « cipes de l'arme à répétition du calibre de 8 m/m. Il ne restait « plus à régler que certaines questions de détail, dont une très « importante, celle de l'enveloppe métallique de la balle, a été « très heureusement résolue par le colonel Lebel [12]. »

En lisant aujourd'hui ces lignes laconiques, bien peu d'hommes peuvent se douter de tout ce qu'il a fallu alors de travail, de luttes, de ténacité pour obtenir ces résultats, d'apparence si naturels et si simples.

Enfin, par décret du 20 mars 1879, le général Dumont était nommé au commandement du 18e Corps d'Armée, à Bordeaux, où il devait passer six ans, car il fut confirmé dans ce commandement, après une première période triennale, en 1882. Deux ans plus tard, en 1884, à la mort du général Carteret-Trécourt, le Ministre de la Guerre, général Campenon, offrait au général Dumont le Gouvernement Militaire de Lyon et le 14e Corps d'Armée; le Général, qui était entièrement consacré à son 18e Corps, refusa. Il le regretta peut-être, car, dans l'impossibilité d'être maintenu à son poste pour une troisième période, il fut envoyé au 3e Corps d'Armée, à Rouen [13], au mois de février 1885. C'est là qu'il devait terminer sa carrière le 5 février 1888, à la limite d'âge de soixante-cinq ans. Un an auparavant, par décret du 5 janvier 1887, il avait été élevé à la dignité de Grand Croix de la Légion d'honneur [14]. Il avait accompli, au

12. Le général Dumont commandait alors le 18e Corps d'Armée. Le Ministre de la Guerre, dans une lettre par laquelle il mettait fin à sa mission, s'exprimait ainsi (13 mars 1884), après l'avoir remercié : « Si, « comme il est permis de l'espérer, l'armement des troupes peut, dans « un avenir prochain, recevoir les divers perfectionnements que la Com- « mission a indiqués, votre nom restera attaché à cette importante me- « sure. »

13. C'est à Rouen que j'eus l'honneur de lui être présenté le 1er janvier 1887, en Saint-Cyrien. Le Général voulut bien faire bon accueil à son jeune compatriote savoyard et l'encourager.

14. Il n'y a que deux Savoyards, nés en Savoie et citoyens français, qui aient été élevés à cette haute dignité. Le premier fut le général comte Curial, nommé par Charles X.

moment de son admission au cadre de réserve, 47 ans de service et 14 campagnes.

Ainsi, le général Dumont occupa pendant neuf ans les hautes fonctions de commandant de Corps d'Armée. C'est sans doute pendant cette période qu'il faut placer les démarches auxquelles il fait une allusion rapide dans une note manuscrite demeurée parmi ses papiers. « Le général Dumont, dit-il, ne « s'est jamais occupé de politique. C'est pour ce motif qu'il « a constamment refusé le Ministère de la Guerre, qui lui a « été offert plusieurs fois [15]. »

* * *

Depuis 1871, et surtout lorsqu'il fut parvenu aux grands commandements, le général Dumont s'était préoccupé attentivement de notre situation militaire vis-à-vis de l'Allemagne. Les questions de préparation à la guerre, de mobilisation, de concentration, l'avaient intéressé au plus haut degré. Mais n'ayant pas été appelé au Conseil Supérieur de la Guerre, il s'était toujours abstenu de présenter au Ministre, chef de l'Armée, ses idées et ses observations au sujet de la question primordiale de la concentration et du plan d'opérations. Une fois libre, il considéra comme un devoir de sortir de cette réserve.

Admis au cadre de réserve le 5 février 1888, il adressa, le lendemain 6 février, au Ministre, une lettre et un mémoire dont les minutes ont été conservées. Depuis cette époque déjà lointaine, les circonstances se sont modifiées; dès le début du xxe siècle, et surtout depuis 1905, les travaux des Allemands dans la région de Thionville se sont développés; il ne leur a plus été possible de dissimuler tout à fait certains projets. En 1888, on pouvait hésiter. Cependant la perspicacité du Général, ses études de géographie stratégique, ses méditations, l'avaient conduit à pressentir les évènements. Sa clairvoyance ne s'était pas trompée, et l'on ne peut s'empêcher d'admirer avec quelle conviction profonde il expose que, d'après ce qu'il a pu savoir des conceptions d'alors, « on néglige la partie la « plus importante de nos positions, qui est la gauche, pour « porter l'attention principale sur la droite ». Il développe sa pensée, combat les thèses opposées, expose que Montmédy doit être le pivot de nos armées au début, quelle que soit la ma-

15. Cette note est datée de « Grenoble, le 23 juin 1890 ».

nœuvre offensive ou défensive adoptée par nous ou imposée par l'ennemi, que l'ennemi pénètrera dans l'Argonne, violera le Luxembourg, sinon la Belgique, que nos forces principales doivent être à gauche. Au cours de sa démonstration, il s'écrie : « On reste confondu, après cela, de voir persister l'idée « contraire. »

* * *

Dès lors, le Général partagea sa vie entre Paris et la Savoie, entre la Capitale, où le titre de Membre du Conseil de l'Ordre de la Légion d'honneur qui lui fut bientôt donné nécessitait souvent sa présence, et sa propriété très aimée de Saint-Jean de la Porte. Depuis l'époque où il allait à Grenoble se préparer à Saint-Cyr, les temps avaient changé; il n'y avait plus de frontière à franchir. Un évènement mémorable, l'annexion de la Savoie à la France, en 1860, l'avait rempli de joie. Il avait été heureux de voir les contingents savoyards entrer dans l'Armée française et une centaine d'officiers, ses compatriotes, revêtir l'uniforme français. Les circonstances de la vie militaire l'avaient mis rarement en rapport avec ceux-là pendant sa carrière active; il en connut alors quelques-uns. C'est ainsi qu'il échangea quelques visites avec le général Borson, plus jeune que lui de deux ans seulement, qu'il alla voir plusieurs fois à Chambéry et à Méry.

Demeuré célibataire, sans préoccupation d'autre sorte, il s'était toujours consacré avec passion au travail. Toutes les questions, histoire militaire et géographie, organisation, législation, administration, État des Officiers, Justice militaire, armes à feu, matériel, l'avaient intéressé, passionné. Les règlements de manœuvres avaient été l'objet de son étude constante; chaque année il adressait aux troupes sous ses ordres, Brigade, Division, Corps d'Armée, des instructions pour les manœuvres d'automne; les dernières étaient destinées au 3e Corps d'armée qui participa aux manœuvres d'armée en 1887. Il a laissé des notes et des mémoires sur les questions militaires les plus diverses. Une fois au cadre de réserve, et après l'envoi au Ministre du Mémoire dont nous avons parlé, il renonça aux choses militaires, se mit à l'étude des sciences et y consacra une bonne partie de son temps.

Un lien solide cependant le retenait à tout son passé. Aussi entreprit-il d'écrire ses souvenirs, dont il a laissé le sommaire,

divisé en 16 chapitres, qui devaient embrasser toute sa vie depuis sa jeunesse et dont le dernier chapitre devait être consacré à sa conception de l'organisation de l'Armée. Si l'on songe qu'il nous a été transmis bien peu de témoignages sur cette époque, par exemple sur l'histoire si attrayante des guerres d'Afrique et de Crimée, on se rend compte combien les souvenirs du général Dumont, écrits à l'âge du calme et du repos, retracés à l'aide d'une mémoire demeurée vive et intacte, auraient offert d'intérêt.

Malheureusement le Général n'eut pas le temps de réaliser ce projet. Au début de l'hiver, en novembre 1892, quelques semaines après qu'il avait quitté Saint-Jean de la Porte pour rentrer à Paris, un mal rapide l'emporta; il mourut à Paris, le 3 décembre 1892. Il n'avait pas encore soixante-dix ans.

* * *

Les obsèques solennelles du Général eurent lieu le 6 décembre, à l'église de la Madeleine. Le Président de la République et le Ministre de la Guerre y étaient représentés. Sur le parvis de l'église, le général Février, Grand Chancelier de la Légion d'honneur, dit adieu au général Dumont dans le langage le plus élevé.

« C'est avec un profond chagrin, dit-il, que je prends la pa-
« role, au nom de l'Armée et du Conseil de l'Ordre de la Lé-
« gion d'honneur, pour dire un suprême adieu à celui qui fut
« mon condisciple de la première enfance, mon compagnon
« d'armes, mon collaborateur et mon meilleur ami. »

Il rappela les origines du Général, sa carrière rapide et brillante, ses travaux, sa haute valeur de chef. « Très intelligent,
« dit-il, d'un esprit large et libéral, il avait le cœur haut placé
« et un sentiment profond des devoirs qu'impose la conduite
« des hommes. Il aimait le travail avec passion. Partout où il
« a passé, il a laissé la trace des connaissances étendues qu'il
« possédait dans l'art de la guerre. »

Il le représenta comme un éducateur et un instructeur de premier ordre, ayant accompli une longue carrière et parvenu justement à l'heure du repos. « Mais, hélas! son heure était
« venue, et une de ces maladies qui ne pardonnent pas l'en-
« vahit. En quelques jours, elle eut raison de sa robuste santé
« et le terrassa sans retour. Dès les premiers jours, il se sen-
« tit mortellement atteint, mais il envisageait la mort et par-

« lait de sa fin en honnête homme dont la vie a toujours été « irréprochable et qui a confiance en Celui qui juge en dernier « ressort les actes de la vie terrestre.

« Sa pensée se reportait souvent vers sa chère Savoie et ce « Dauphiné où il a laissé tant de souvenirs et de regrets, et son « cœur semblait conserver l'espérance d'aller mourir près du « berceau où il était né. Dieu ne l'a pas voulu, mais il lui a « donné la consolation d'embrasser une dernière fois son uni- « que parent, son neveu qu'il chérissait et qui avait pour lui « la tendresse d'un fils. Puissent les sympathies qui entourent « ce cercueil être un adoucissement à son chagrin.

« Et maintenant, mon vieil ami, adieu! Adieu au nom de « l'Armée dont tu emportes l'estime et le respect; adieu, au « nom de tes collègues du Conseil de l'Ordre dont tu avais su « conquérir toutes les sympathies et qui te regrettent. Adieu. »

Le corps du Général fut ensuite transporté au Touvet (Isère) pour y être inhumé dans un caveau de famille. Les obsèques y furent célébrées le 8 décembre, au milieu d'un grand concours de population. Au cimetière, le général Bérenger, commandant la 28e Division à Chambéry, qui avait servi sous les crdres du général Dumont à Rouen et à Paris, adressa à son tour un dernier adieu à son ancien chef.

* * *

Il y a plus de trente ans que le général Dumont est mort. Tous ceux qui avaient été ses collaborateurs immédiats, ceux qui l'avaient approché et qui avaient vécu dans son inlimité militaire ont aujourd'hui disparu. Mais les souvenirs des siens, quelques témoignages qui ont été recueillis, le jugement de quelques-uns de ses Chefs ou de ses Pairs, l'étude de sa vie, nous permettent, semble-t-il, de tracer son portrait avec fidélité.

De taille un peu au-dessus de la moyenne, droit et élégant, il ne fut gagné que tard par un peu d'embonpoint qui n'entrava jamais son activité. Très intelligent, ayant toujours aimé à lire, il grandit tout naturellement avec les situations qu'il occupa. Aimant profondément sa profession dont il avait une conception très haute, il eut toujours le goût et l'amour-propre d'une représentation large, aisée, fastueuse à l'occasion. C'était un grand chef dans toute la force du terme. Esprit réfléchi, parlant avec facilité et élégance, il se fit toujours remarquer par

la netteté de ses idées et par la précision avec laquelle il les exprimait. Il aimait la conversation avec des hommes instruits, et ayant conscience de la valeur qu'il avait acquise, il parlait toujours avec dignité, et avec une autorité grandissante, qui lui était partout reconnue. Il fut profondément discipliné et animé d'un grand sentiment du devoir. Studieux, travailleur infatigable, il était devenu un maître dans son métier, mais toutes ses études étaient objectives et tournées vers les solutions pratiques. A la guerre, il fut homme de sang-froid, de décision rapide et de persévérance. A cette époque où l'action personnelle du Chef pouvait s'exercer en tout temps au combat, il se fit remarquer par une bravoure éclatante. Un officier [16] qui combattit sous ses ordres en Italie en 1859, parlait de lui en ces termes : « C'était un lion au combat, et sa bravoure « faisait l'admiration de ses hommes. » — Esprit large et élevé, il se fit apprécier dans tous les cercles où il vécut; il fut un ami sûr et fidèle. Sans intrigue, il s'imposa à l'attention de ses Chefs, dans tout le cours de cette longue carrière commencée à l'Isly et terminée dans l'exercice du plus grand commandement militaire du temps de paix.

Parmi tant de chefs de valeur, tant de grands soldats que notre province a donnés à la Maison de Savoie et à la France, le général Dumont occupe un rang honorable. A certains égards, c'est l'une des premières places qui lui revient. Il a fait honneur à notre pays.

Général P.-E. Bordeaux.

16. M. le Général Flouvat.

LES BEAUX-ARTS A ANNECY

L'Exposition d'André-Charles Coppier

Au mois d'août, dans la grande galerie de l'Hôtel-de-Ville, a été exposée une série remarquable de pastels, de dessins et d'aquarelles au profit de l'Union Nationale des Combattants. L'excellent peintre graveur André-Charles Coppier, qui a si souvent prouvé sa générosité envers nos œuvres locales (c'était l'an dernier la Mutualité Maternelle), a bien voulu exposer les originaux qui ont servi à l'illustration de son beau livre *Au Lac d'Annecy*, qui va paraître. Cet ouvrage est non seulement une belle œuvre d'art, mais encore un témoignage de piété filiale d'un enfant de la Savoie, fortement attaché à sa terre natale, et qui recherche toutes les occasions de lui être utile.

Comme l'indique le titre de son ouvrage, le lac d'Annecy et les mon-

tagnes qui l'encadrent avec tant de grâce et de majesté, sont l'unique modèle de l'artiste. Il les reproduit à toutes les heures du jour et de la nuit, dans toutes les saisons, de tous les points de vue, et il sait toujours faire ressortir, avec leurs lignes et leurs couleurs caractéristiques, le sentiment secret qui les anime et qui émeut l'observateur. Son art, mélange harmonieux de réalisme et d'idéalisme, s'attache à l'exacte reproduction de la nature, mais sait ensuite y découvrir un état d'âme, qu'il ressent d'abord et qu'il sait ensuite faire éprouver aux autres.

Les procédés qu'il emploie sont variés et appropriés à l'impression qu'il veut produire.

Laissant de côté la peinture à l'huile, peu propre à l'illustration d'un ouvrage, M. Coppier nous montre des pastels, des aquarelles et des dessins.

Ses pastels, solides et somptueux, nous font sentir la fraîcheur humide d'un *Coucher de soleil sur la Sambuy et l'Arcalod* (1) ou la splendeur d'un *Crépuscule d'été sur Duingt* (2).

Ses aquarelles, beaucoup plus nombreuses, réalisent avec beaucoup de limpidité et d'éclat les jeux de lumière du soleil et des nuages sur les eaux et les montagnes. Quoi de plus aérien que *Limpidité de septembre* (18) ou *Talloires en hiver* (22), de plus richement étoffé que *Les marronniers de Duingt en automne* (24) ou *La Pergola* (44), de plus délicieusement fondu que le *Lever de soleil* (8) ou *Villa fleurie* (20), de plus puissant que les pentes de la Tournette dans *Talloires en automne* (5), puissance qui va jusqu'à la dureté dans *les Lanfon* (11 et 42), mais qui atteint un équilibre merveilleux dans *Soir d'automne à Talloires* (32). A noter une curieuse étude de *Perche et feuilles mortes* (12) qui se relie à l'art japonais.

M. Coppier a employé pour ses dessins un procédé assez rare, au brou de noix et au roseau; ces teintes brunâtres, plus ou moins intenses, leur donnent un aspect d'ancienneté qui ne manque pas de saveur. On se croirait souvent en face de vieux dessins de Flandre ou de Hollande. Certains ont la vigueur des eaux-fortes de Rembrandt, en particulier *Matinée claire après la pluie* (106), *Gloire sur Duingt et Angon* (139) et surtout *Un orage sur le lac de Talloires* (115) où le ciel tourmenté semble évoquer les figures fantastiques que le Maître, si bien étudié par M. Coppier, auquel il a consacré de si intéressants travaux, aime à indiquer dans ses gravures.

Une série admirablement réussie nous montre le *Roc de Chère* (98, 100, 101, 102, 108) avec ses puissantes assises et ses falaises crevassées. Quel charme dans *le Vassé en hiver* (59) *Nuit d'été à la Puya* (89), les *Châtaigniers de Fargy* (148), *Limpidité de septembre* (152) et dans ce chef-d'œuvre de composition, *Foins à Sevrier* (155)! Quel pittoresque dans l'ombre portée par *la Lavandière de nuit* (48) ou dans le tournant de la Mâveria (67)! On devrait tout citer, rien n'est insignifiant; chaque dessin a son caractère et son sens. Si la Savoie peut remercier M. Coppier de l'avoir si bien comprise et si bien représentée, M. Coppier peut être aussi reconnaissant à sa terre natale de l'avoir si bien inspiré.

Quant à nous, nous le félicitons bien sincèrement de l'œuvre qu'il a entreprise et réalisée, et nous le remercions d'avoir joint à la beauté de cette œuvre celle de son geste généreux. Les Combattants, les Savoyards et leurs amis ne l'oublieront jamais.

G. MARTIN.

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

L'abbé Bel desservit pendant 36 ans la paroisse de Boissy-la-Rivière (Seine-et-Oise), et y mourut le 22 décembre 1880.

M. Terrier ajoute que d'autres ecclésiastiques savoyards occupaient des postes dans le diocèse de Versailles et il cite M. l'abbé Bize, curé de Saclas, et M. l'abbé Quenard, curé de Guillerval.

Le Président signale avec plaisir que notre savant compatriote, M. Alexandre Moret, conservateur du Musée Guimet, a a été nommé professeur titulaire de la chaire d'égyptologie du Collège de France, par décret du 2 mars 1923.

Le même dit que le général Antoine Balland, du Pont-de-Beauvoisin, est donné comme Savoyard par certains auteurs : une copie de son acte de baptême établit que cet officier est né le 27 août 1751, au Pont-de-Beauvoisin (Isère), et qu'il doit figurer dans les gloires du Dauphiné. Cette copie est versée aux archives de la Florimontane.

M. Miquet fait une communication sur le général Jordy, qui commandait la place de Genève et le département du Léman au moment de l'invasion de 1813, et qui était Savoyard par son grand-père, Maurice *Jourdy,* marchand colporteur en Lorraine, né à Viuz-en-Sallaz, le 26 janvier 1701. Le général Jordy, qui a de superbes états de services et qui s'empara, à la tête de ses troupes, du généralissime vendéen d'Elbée, à la reprise de Noirmoutiers, est inscrit dans les *Fastes de la nation française,* de Tervisien d'Haudricourt.

M. Crolard expose des échantillons de Sylvinite, le sel de potasse d'Alsace. Il fait aussi part des résultats des sondages thermo-électriques exécutés dans le lac du Bourget par le commandant du génie Gorceix. M. Le Roux montre l'un de ces thermomètres, constitué par une résistance électrique, qu'il a expérimenté au lac d'Annecy en compagnie de l'inventeur de l'appareil.

M. Désormaux met l'Académie au courant des résolutions prises par le *Comité du Millénaire de Saint Bernard de Menthon,* qui l'a désigné comme président.

L'adaptation du *Mystère,* du XVe siècle, œuvre de M. Henri Ghéon, est achevée. Malheureusement il est trop tard pour faire coïncider cette fête représentation avec la commémoration religieuse du *Millénaire*. Un Comité (membres d'honneur, membres actifs) a été constitué. Les noms des personnes formant ce Comité seront publiés prochainement, lorsque toutes auront fait connaître leur acceptation. Des Mécènes ont surgi : d'autres sur-

giront. Il leur est seulement demandé de faire une avance de fonds; ces avances seront remboursées au prorata des sommes recouvrées. Les bénéfices, s'il y a lieu, seront répartis entre diverses œuvres locales de bienfaisance. Le Comité espère mener à bonne fin, au mois d'août 1924, grâce au concours de tous, cette manifestation si intéressante d'union patriotique pour le beau et le bien, qui ne manquera pas d'attirer à Menthon, à Annecy, des milliers et des milliers de spectateurs.

M. Désormaux donne ensuite lecture d'un article qu'il vient d'écrire, à la prière de la Rédaction, pour la *Revue française de Prague,* le grand périodique tchéco-slovaque. Ces pages de psychologie et d'histoire sont intitulées : *L'âme savoyarde.* Elles font partie d'une série groupée sous ce titre : *Images de la vieille France (Voir le présent fascicule.)*

En les recueillant, le Directeur de la *Revue française de Prague,* M. D. Essertier, se propose de mieux faire connaître, par suite de faire aimer davantage, à l'étranger, nos « pays de France ».

M. Faure appelle l'attention sur un vœu formulé, au dernier Congrès des Sociétés savantes, par la section d'histoire et de philologie, à savoir que le Gouvernement use de toute son influence pour faire aboutir le projet de loi concernant les Archives communales.

M. Le Roux fait la démonstration, au moyen d'un petit modèle en bois, des éléments astronomiques et du fonctionnement du *Gnomon-Etoile* du Jardin public, qui a récemment attiré l'attention du monde savant. En effet, une étude descriptive très complète vient d'en être faite par le lieutenant de vaisseau H. Bencker, du Service hydrographique de la Marine. *(V. article séparé.)*

M. J. Serand complète la communication de M. Le Roux par les renseignements suivants :

Dumurger Jean-Marie, capucin sous le nom de frère Arsène, est né à Annecy, le 7 avril 1808; sculpteur sur pierre et artiste, il a confectionné de nombreux cadrans solaires en plus de celui qui orne le Jardin public. Il est mort à Annecy, le 27 novembre 1870.

M. Désormaux dépose, pour les Archives florimontanes, une liasse de documents concernant pour la plupart le patois savoyard, plus spécialement la chanson, entre autres de nombreux manuscrits d'Aimé Constantin ou de ses correspondants, qui lui avaient été offerts gracieusement par la veuve du re-

gretté linguiste, avec sible. L'indication de *phie méthodique des* bliée.

mission d'en tirer le meilleur parti possible ces manuscrits figure dans la *Bibliographie Parlers de Savoie,* qui vient d'être pu-

Le Même offre, au premier fascicule paru artistique et littéraire à laquelle collaborent plusieurs lettrés et artistes savoyards. (Directrice, Mlle Marguerite Gilloz, à Bonneville).

nom de la Direction, un exemplaire du des *Tablettes* (édition de Savoie), revue

Remerciements au donateur.

Parmi les dons à la Bibliothèque, signalons l'exemplaire relié, avec dédicace à la Florimontane, de : *Annecy, lac d'Annecy et Vallée de Thônes* (1re année, 1922), offert par l'éditeur, M. Merle.

Le Secrétaire donne lecture de la note suivante due à notre savant collègue égyptologue, M. Pierre Langlois :

Voulez-vous être assez aimable pour bien vouloir excuser mon absence auprès de M. le Président et de vos Collègues florimontans.

Excusez-moi aussi de les entraîner quelques instants sur un terrain très étranger aux travaux habituels de notre Compagnie.

La chaire d'Egyptologie au Collège de France, vacante depuis la disparition de G. Maspéro, en 1916, est enfin rétablie et c'est un fils de la Haute-Savoie, M. Alexandre Moret, qui vient d'être appelé à reprendre la direction de l'enseignement créé le 12 mars 1831 pour Champollion le Jeune, l'illustre fondateur de cette science. Pour le bien de ces études, il y a certes lieu de se réjouir, et l'Académie Florimontane, quoique orientée, dès sa fondation, vers d'autres recherches, ne sera pas la dernière à manifester sa joie. En octobre 1922, l'Université de Grenoble fêtait Champollion, en souvenir des années de vigoureux travail que le grand savant vécut en cette ville — prélude de l'immortelle découverte! L'Académie Florimontane sera fière, je n'en doute pas, de compter parmi ses membres honoraires M. Moret, *enfant du pays,* savant aussi sérieux que modeste.

Je ne vous tracerai pas la biographie de M. Moret; ce sont là des choses qu'on doit réserver pour beaucoup plus tard — fort heureusement! Ses œuvres! Je ne prétends pas vous les énumérer toutes. Certaines sont cependant caractéristiques. M. Moret, historien et philologue — j'ajouterai philosophe de premier ordre — a voulu rechercher posément, sans parti-pris, les éléments les plus proches de la Vérité dans ce troublant

et captivant problème des origines de l'Histoire; j'entends ces petites parcelles de Vérité qui ont leur poids dans l'évolution de ce que nous appellons la Vie. C'est ainsi qu'il fut amené à examiner de très près les questions religieuses dans ce qui nous reste de l'ancienne Egypte; car nous retrouvons toujours, aux origines, le concept religieux, sous quelque forme que ce soit.

Le Rituel du Culte Divin journalier, Du caractère religieux de la Royaulé pharaonique, et, dans un autre ordre d'idées, les études sur *les Chartes d'immunité,* études merveilleusement conduites, sont des livres qui marquent et font autorité. Les trois ouvrages intitulés *Au temps des Pharaons, Rois et Dieux d'Egypte, Mystères Egyptiens,* et le volume tout récent *Des clans aux Empires,* mettent à la portée de tous la discussion de problèmes du plus haut intérêt, très simplement, et sans rien sacrifier, cependant, de ce que l'on doit à la critique la plus rigoureuse. Entre temps, M. Moret publiait des traductions d'œuvres étrangères, tâche ingrate s'il en est, mais de la plus grande importance, au point de vue chronologique en particulier; car on ignore trop en France, pour diverses raisons, ce qui se passe au dehors. Grâce à Dieu, rien de tout ce qui paraît dans les deux Mondes n'échappe à la curiosité scientifique de M. Moret, et cela lui donne une singulière indépendance et sûreté de jugement dans les problèmes qu'il aborde.

Il était donc tout à fait désirable que M. Moret pût poursuivre, en pleine indépendance, ses études sur les textes des Pyramides, déjà commencées à son cours de l'Ecole des Hautes-Etudes, et spécialement ses recherches sur l'essence exacte de l'une des formes de l'âme égyptienne, le *Baï.* Sur ce point, contrairement à ce que l'on imaginait auparavant, cette sorte d'âme ne se réveillerait qu'après la mort — don posthume en quelque sorte — faisant bénéficier le mort de certains privilèges, participant de la Divinité. Ce sont là des vues toutes nouvelles et qui, sans nul doute, seront fécondes, car les textes, interprétés avec précision et finesse par M. Moret, sont formels à cet égard. La possibilité de les exposer librement — privilège unique de la discipline du Collège de France — va permettre à M. Moret de travailler de la façon la plus utile pour l'Egyptologie *qui est et doit rester une science incontestablement française.*

M. Miquet passe en revue les officiers savoyards qui ont

servi dans les Volontaires nationaux de Paris en 1791-1792. *(V. article séparé.)*

M. Miquet ajoute que la commune de Megève mérite une mention comme ayant fourni *huit volontaires* et deux officiers aux Volontaires nationaux de Paris.

Le Président donne lecture de plusieurs comptes-rendus d'ouvrages savoyards récemment parus qu'on retrouvera dans la *Bibliographie savoisienne.*

M. L. Pfister lit une analyse de l'intéressant ouvrage de M. E. Perrier de la Bâthie : *Les insectes des Orgues. (V. Bibl. sav.)*

Au sujet de la traduction de l'épigraphe de la *Revue Savoisienne : Omnes omnium caritates patria una complexa est,* M. Désormaux attire l'attention sur une phrase de Bossuet qui pourrait s'appliquer à cette devise en la commentant :

« Tout l'amour qu'on a pour soi-même, pour sa famille, et pour ses amis, se réunit dans l'amour qu'on a pour sa patrie, où notre bonheur et celui de nos familles est renfermé. » (Bossuet, *Politique tirée des propres paroles de l'Ecriture sainte;* article vi : De l'amour de la patrie, 1re proposition.)

M. J. Serand a le plaisir d'annoncer que, par arrêté ministériel du 6 mars dernier, les quatre bas-reliefs, de Peter et Hans Vischer conservés au château de Montrottier, ont été classés comme monuments historiques. Cette récente décision du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est une nouvelle consécration de la valeur artistique de ces bronzes, les plus beaux spécimens de la sculpture allemande de la Renaissance qui soient en France.

Sur la proposition de M. Désormaux, l'Assemblée décide d'envoyer une adresse de sympathie, avec ses félicitations et ses souhaits, au Congrès de la Fédération des Sociétés savantes de Bourgogne, qui doit s'ouvrir prochainement à Mâcon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 2 mai 1923

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures [1].

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente, qui est approuvé, le PRÉSIDENT s'exprime ainsi :

J'ai le très vif regret de vous faire part de la mort de M. Henri Vulliet, ancien inspecteur de l'Enregistrement et ancien conservateur des Hypothèques à Nancy, que nous venions de nommer membre effectif dans notre assemblée générale de janvier dernier.

M. Vulliet suivait avec intérêt nos travaux; il n'a pas eu le temps de donner sa mesure, mais il laisse parmi nous des regrets sincères et les meilleurs souvenirs.

J'envoie à sa famille, en votre nom et au mien, l'expression de toutes nos sympathies.

J'adresse également nos condoléances attristées à M. MARCHAND, à M. PÉRIN qui ont perdu leur mère et belle-mère, et à M. le Président FAVRE, notre sympathique collègue, qui vient de perdre un frère M. Eugène Favre, ancien receveur de l'Enregistrement.

Le PRÉSIDENT souhaite la bienvenue à M. J.-J. MONNIER, fils du célèbre littérateur, qui assiste à la séance. Le distingué professeur de l'Université de Genève fait une communication sur les traités de délimitation de frontières, au cours de l'histoire, entre Genève et Savoie.

M. DÉSORMAUX étudie l'origine de l'appellation *Mont Malet,* usitée dans la terminologie alpestre. *(V. le présent fascicule.)*

Sur la proposition de M. FAURE, l'Académie Florimontane s'associe au vœu émis par la section d'histoire et de philologie du Congrès des Sociétés savantes, dans sa séance du 3 avril 1923 : « Que le Parlement sanctionne le plus rapidement possible le projet de loi concernant les archives communales, déposé par M. le Ministre de l'Instruction publique le 24 janvier 1923 .»

1. Sont présents : MM. A. Crolard, Croset, Désormaux, Falletti, Faure, Flamary, Lachat, Le Roux, Marteaux, Miquet, J.-J. Monnier, H. Pfister, L. Pfister, Ribatto, F.-M. Ritz, Robert, J. Serand.

Excusés : MM. Périn, F. Serand.

M. Marteaux fait la communication suivante : On apprend dans l'*Inventaire des chartes de l'abbaye de Talloires,* de 1720, Archiv. de l'Acad. Florim., qu'en 1485 les religieux de Faucemagne firent une requête à Janus de Savoie pour qu'il fût crdonné au châtelain de Faverges d'élargir Claude Intus, un des hommes du prieuré détenu au château, afin qu'il payât la dot de Péronette, veuve de Germain Léhens, condamnée à mort pour crime d'hérésie, parce que les biens de cette infortunée revenaient, suivant l'usage, au prieur. Ce nom insolite d'Intus rendrait le passage obscur si l'on ne s'apercevait qu'il n'est autre chose que la traduction latine de Léhens; on comprend dès lors que, si cet homme détenait le bien foncier qui constituait la dot de Péronette, c'est qu'il en était héritier comme membre direct de cette famille ou même comme beau-frère. En effet, Léhens paraît être une forme ancienne du patois *lé iên, lé ian,* là dedans, l'adverbe *intus,* afr. *ens,* étant devenu un adj. avec le sens de profond. Fen. et D. S. Cette famille a continué à subsister; car, en 1528, on trouve encore dans le mandement de Faverges un *de Léens,* Archiv. dép. E 1001, et, en 1730, à Seythenex, des *Deliens* ou Deléan, ainsi qu'à La Balme de Thuy. Ce nom était donc originairement un nom de lieu, comme l'a vu M. Fenouillet, RS, 1893, 184, et l'on pourrait en rapprocher les noms patois des lieux dits *Leyen,* Marlens, et *Layens, Layans,* Les Clefs, *de (il) lac, lay, ley, lé* et d'*intus,* plutôt que d'un dérivé en *incum,* inconnu ailleurs, de *laya,* bois.

Le Président dit qu'il a retrouvé à Paris, dans les registres de l'état-civil, l'acte de décès de Pierre-François Monet, ancien maire de Strasbourg, né à Nancy-sur-Cluses, le 2 juin 1769. Le dit Monet est décédé à Paris le 7 novembre 1840, en son domicile, rue de Bourgogne, 28, 12e arrondissement, propriétaire, époux de Marguerite-Judith Delavaux. (V. *Rev. Sav*, 1910, pp. 32-34 et 241.)

Le Même fournit des précisions sur Guillet-Pongny de Monthoux (Othon-Laurent-François), né à Annemasse, que l'*Armorial* (t. I, p. 286, et t. III, p. 195) donne comme lieutenant-général au service de la France. Du dossier de cet officier, aux Archives de la Guerre à Paris, il n'apparaît pas qu'il ait obtenu de grade. On voit seulement qu'en 1814 il avait fait sept campagnes ,« la dernière en qualité de commandant de la Légion du Midi, sous les ordres du général Comte de Lagrange ». Parti ensuite pour Saint-Domingue, il s'y était distingué.

M. Miquet signale les beaux états de service du colonel Trépier (François-Philibert), né le 22 janvier 1751 à Saint-Genix, qui commandait la 112e demi-brigade d'infanterie, et qui n'a pas encore été mentionné par les historiens savoyards.

Il fait connaître également la brillante carrière du chef d'escadron de Chevilly (François-Clément), qui mourut à 38 ans, à Viry, couvert de blessures; il avait été nommé officier de la Légion d'honneur par l'Empereur, sur le champ de bataille de Bautzen.

Le Même lit une liste de 133 officiers savoyards passés de l'armée sarde au service de la France en 1798. Elle comprend 3 lieutenants généraux, 10 majors généraux, 14 colonels, 13 lieutenants-colonels, 26 majors, 37 capitaines, 18 lieutenants et 12 sous-lieutenants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 6 juin 1923

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures [1].

Après lecture et adoption du procès-verbal de la réunion précédente, le Président s'exprime ainsi :

J'ai le regret de vous faire part de la mort subite de M. Albert Metzger, homme de lettres, survenue à Chambéry, le 29 mai.

Patriote alsacien, il s'était fixé en Savoie après 1871, pour ne pas devenir sujet allemand.

C'était un bibliophile passionné, dont la curiosité embrassait les questions les plus diverses. Il a publié d'importants travaux d'érudition sur Lyon, sur Jean-Jacques Rousseau, sur Doppet et la Révolution en Savoie, sur le bouddhisme et les religions orientales. Il se procurait tout ce qui paraissait con-

1. Sont présents : MM. Buttin, Croset, Désormaux, Falletti, Flamary, Gavard, Le Roux, Marteaux, Miquet, H. Pfister, L. Pfister, Robert, Ribatto, Sautier-Thyrion, J. Serand, Suchard.

Excusés : MM. A. Crolard, Domenjoud, Faure, Fontaine, F. Serand.

cernant l'objet de ses recherches, et quand il avait terminé la lecture d'un livre, il l'envoyait à la bibliothèque publique de Chambéry.

En 1892, il avait fondé à l'Académie de Savoie, dont il faisait partie, un prix (médaille d'or) à décerner tous les deux ans au meilleur ouvrage sur la Savoie paru dans la dernière période écoulée.

Il meurt dans sa soixante-dixième année, emportant des regrets unanimes et après avoir eu la consolation de revoir flotter sur son cher pays le drapeau de la France.

J'ai le plaisir d'adresser les vifs remercîments de l'Académie Florimontane au Conseil municipal qui vient de nous allouer une subvention de deux mille francs pour le monument de saint François de Sales, et je suis particulièrement heureux d'exprimer notre gratitude à M. le Maire et à M. Chapuis, rapporteur, dont la bienveillance a donné un si beau résultat.

M. Miquet fait un communication sur les officiers savoyards ayant fait partie de la Légion allobroge et sur ceux qui ont servi dans les Volontaires du Mont-Blanc. *(Voir article séparé.)*

Le Président donne lecture des états de service, peu connus, des généraux Collomb d'Arcine et Foncet de Montailleur, et du capitaine de cavalerie Joseph Ract-Madoux.

M. A. Crolard fait une communication sur les conférences-promenades qui ont été instituées dans certaines villes d'art, sous la conduite d'historiens et d'archéologues, pour faire aux touristes la présentation et l'histoire des monuments.

Tout en approuvant cette intéressante initiative, la Florimontane n'envisage pas, actuellement, pour Annecy, des moyens pratiques de réalisation.

M. Buttin, au sujet de son article sur les *Eperons à l'église*, signale que des archéologues anglais ont récemment recherché si cette coutume existait dans leur pays. Il en résulte qu'en effet, en 1557, Philippe II, arrivé à Cantorbéry, descendit de cheval et entra tout éperonné dans le chœur de la cathédrale. Un étudiant éleva la voix et réclama l'amende habituelle; le monarque l'acquitta avant de se remettre en selle.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

C. Faure, Compte-rendu des travaux parus dans la *Revue Savoisienne* de 1913 à 1917. Extrait des *Annales du Midi.*

Désormaux, *L'âme Savoyarde*, fascic. de la *Revue française de Prague.*

Don des auteurs.

Abbé Despois, *Le livre d'or du Clergé d'Annecy.*
Don de M. Gavard.

Les Tablettes, édition de Savoie, 2e fascic.
Don J. Désormaux.

Photographie de François Dupont, chimiste savoyard.
Don de M. Croset.

F. Pochat-Baron, *Un peuple d'il y a deux mille ans. Les Acitavones;* Annecy, Imprimerie Commerciale, 1923.

Eugène Demole, *Le trésor de l'abbaye de Saint-Maurice en Valais et la valeur du sou d'Agen en 1115,* Genève, Jarrys, 1923.

Gabriel Pérouse, *Une visite au château de Chambéry,* Chambéry, 1923. Remerciements aux donateurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Présence d'un niveau lacustre à *Limnea longiscata* dans la série nummulitique du pli-couché de Clévieux (rive droite du Giffre).

L'anticlinal du torrent de Clévieux, prolongement de l'anticlinal couché de Balme, forme sur la rive droite du Giffre un ample pli-couché urgonien dont le flanc normal est recouvert par des affleurements très étendus de Nummulitique. Ces affleurements peuvent être étudiés entre Samoëns et Sougey, mais le contact du Tertiaire et de son substratum n'est visible qu'en ces deux localités.

A Samoëns, à partir de l'Albien et d'un Sénonien rosé, on voit successivement un conglomérat à galets crétacés et des calcaires gris à patine jaunâtre; l'une et l'autre de ces formations sont riches en débris de prismes de Lamelli branches. Vers le sud, la suite de la coupe est masquée par la végétation, mais au nord, sur le front de l'anticlinal, existent des schistes gréseux noirs et des calcaires à Nummulites et Orthophragmines (Priabonien) et enfin le Flysch. Tous ces niveaux sont connus dans la belle série tertiaire du plateau d'Arâches [1].

1. L. Moret. C. R. Ac. Sc., 13 déc, 1920.

La coupe de Sougey est infiniment plus intéressante. Pour l'observer, il faut sortir du village et gagner les affleurements qui se trouvent au bord même de la route, en face de Notre-Dame des Neiges. On a là, superposées à des calcaires bien lités que j'attribue provisoirement au Sénonien, des couches grises siliceuses très dures dans lesquelles le microscope ne montre que des Ostracodes, puis au-dessus, des schistes et calcaires noirâtres remarquables par leur abondante faune lacustre [2]. Ce sont les Limnées qui dominent avec deux espèces très distinctes, *Limnea longiscata* et *L. pyramidalis* et quelques autres formes qui sont : *L. fusiformis, L. acuminata, L. æqualis.* Il existe en outre de très petits planorbes de quelques millimètres de diamètre, voisins de *Segmentina Chertieri.* Tous ces fossiles caractérisent le Bartonien s. l. et existent dans l'Eocène lacustre des Diablerets et de la Dent de Morcles dont les coupes sont bien connues depuis les travaux classiques de Renevier [3]. Au-dessus de cet intéressant niveau viennent les schistes et calcaires noirs à petites Nummulites du Priabonien.

La série du pli de Clévieux est donc analogue à celle des Diablerets à cela près que, aux Diablerets, les couches à Limnées sont superposées à d'épaisses marnes à oogones de *Chara* et au Sidérolithique, tandis qu'à Sougey elles reposent sur des calcaires siliceux, saumâtres à *Cypris.* D'ailleurs ce dernier niveau se retrouve non loin de là, sur la falaise d'Arâches, où il est également très siliceux et riche en *Cypris,* les lames minces y montrent, en outre, des sections de tiges de *Chara,* probablement la même espèce qui existe aux Diablerets dans les marnes subordonnées aux couches à Limnées. Concluons pour le moment que les couches à Limnées de Sougey représentent *tout ou partie de l'Auversien.* Nous nous réservons de résoudre ce problème par de nouvelles recherches et d'en dégager alors les conséquences.

Léon Moret.

(Communiqué à l'Académie Florimontane en mai 1923.)

2. C'est grâce aux indications de J. Cochon, ancien conservateur des Forêts à Chambéry, qui m'avait signalé des marnes à Limnées dans les environs de Samoëns, que j'ai pu redécouvrir et étudier cet important niveau.

3. Renevier. *Monographie des Hautes-Alpes Vaudoises* (Mat. p. la C. géol. suisse, XVI, 1890).

L'AME SAVOYARDE

L'article suivant, rédigé pour la *Revue française de Prague,* à la prière de son Directeur, M. D. Essertier, professeur à l'Institut français de l'Université de Prague, a été lu au cours de la séance d'avril de l'Académie Florimontane. Cette communication fut accueillie par de chaleureux applaudissements, et le Directeur de la *Revue Savoisienne* a demandé à l'auteur de la reproduire dans cette Revue.

« L'histoire, écrivait Fustel de Coulanges, n'étudie pas seulement les faits matériels et les institutions : son véritable objet est l'étude de l'*âme* humaine. »

Cette phrase ne pourrait-elle servir d'épigraphe à ces notations rapides que M. D. Essertier se propose de recueillir sous ce titre collectif : « *Images de la vieille France* »?

Mais comment évoquer en quelques pages « l'âme » d'une population? Comment en « fixer l'image »?

Entreprise difficile; plus délicate peut-être quand il s'agit de la Savoie. « Vieille France? — Jeune France », plutôt : la Savoie est la dernière venue de nos provinces, mais elle est si française qu'elle semble avoir toujours été unie à la grande Patrie.

Or voici le scrupule de l'historien-psychologue. Est-il Savoyard? Il risque de paraître, sinon d'être, partial. Est-il « étranger » à la Savoie? On l'accusera volontiers d'ignorance ou d'incompétence. Il y a tant d'exemples pour justifier cette critique! Le mieux serait d'avoir longtemps vécu en Savoie, sans en être originaire. Ni préjugés, ni parti pris. Sympathie, certes; mais au-dessus de tout, vérité. Telle sera notre maxime.

Voilà bien des précautions oratoires. Peut-être ne sont-elles pas inutiles.

L'*âme savoyarde?* Mais ne convient-il pas d'esquisser tout d'abord une description de la Savoie, cet admirable coin de « notre France », où cette âme nous est apparue?

Je crois superflu de redire ce qu'il est si facile de trouver partout.

Quelques mots doivent suffire.

Le magnifique livre d'or qu'une anthologie contenant les seules pages de nos grands écrivains consacrées à la Savoie! Eh bien! la Savoie est plus belle encore. Et ce n'est pas un « autochtone » qui écrit ces mots. Passons. « Amas d'épithètes, mauvaises louanges... »

Il faut bien cependant, répondrez-vous, nous dire un mot de ce « pays » de France. Vous n'êtes pas obligé de rivaliser d'enthousiasme (ou de banalité) avec les guides « modern-style »!

Voyons donc comment on a décrit la Savoie. A dessein je choisis deux extraits d'anciens écrivains, peu connus des Savoyards eux-mêmes, certainement ignorés de la plupart des lecteurs étrangers.

« Nous ne sommes si avant aux montaignes que nous n'aions les belles, longues et spacieuses campaignes, les longs et braves terrois, les beaux prés verdoians, brief les lieux si à propos que toute sorte de biens y foisonne..... Nous avons fertilité de tous blés, nous avons merveilleuse abondance des meilleurs et plus excellens vins, de tout genre de fruitz, somme de tout ce qui est nécessaire pour le support de la vie humaine Je laisse à parler de la salubrité de l'air, de la bonté du terroir, des braves fleuves, rivières, lacs, paluds..... Je laisse à parler des salines, bains allumineux, en souffres et eaux chaudes, ne cédant en rien aux Baianes [les eaux de Baïes, si vantées par les poètes latins]..... Brief, de tous les biens et plaisirs qu'on sçauroit souhaiter, tant nous ha prodigieusement doués la nature que plusieurs estranges [étrangers], oubliant leur païs propre, volontairement viennent vivre et mourir avec nous. Que diray plus? Tant nous ont favorisé les cieux qu'a bon droit on la peut appeler la plaisante et fructifieuse Savoie! »

Ainsi s'exprime un disciple de Ronsard, le poète Marc-Claude de Buttet, dans son *Apologie pour la Savoie* [1].

Que ne peut-on citer ici tout ce plaidoyer, qui magnifie la Savoie et les Savoyards!

Même accent dans le poème en trois chants que Jacques Peletier a consacré à la *Savoye*. Or cet humaniste célèbre, s'il a vécu quelque temps à Annecy, est originaire du Mans.

Voici maintenant le témoignage d'un étranger, beaucoup moins connu, l'historien van der Burch. Son livre : *Sabaudiae Respublica et Historia* [2], débute par un chapitre intitulé : *De Sabaudiae antiquitate et situ.* L'air est pur, écrit-il, le sol fécond, la terre « amoenissima », les vins généreux, etc. Il y a là comme une sorte de lieu commun qui fait songer à l'enthou-

1. *Apologie de Marc Claude de Buttet pour la Savoie,* contre les injures et calumnies de Bartholomé Aneau. A Lyon, chez Angelin Benoist, M. V. L. IIII. — Voir F. Mugnier, *Marc-Claude de Buttet, poète savoisien.* Notice sur sa vie, ses œuvres..... Paris, in-8°, 1896.

2. Edition elzévirienne de 1634.

siasme de Virgile et de Pline l'Ancien exaltant les magnificences de l'Italie.

Après le milieu, la race. Premiers méditerranéens, tribus des palafittes, Ligures, proto-Celtes, Allobroges, Italiotes, Burgondions..... De tous ces éléments, et j'en oublie, il ne reste qu'une harmonieuse fusion. Inutile d'insister. Mais, puisque je viens de rapporter quelques passages d'écrivains oubliés, je citerai un extrait bien plus récent, je n'ose dire beaucoup plus connu, quoique je l'aie cueilli dans un ouvrage de Lamartine [3]. Je le donne à titre de curiosité. Le grand poète n'a pas résisté, semble-t-il, à la fantaisie d'esquisser un parallèle original. Que valent semblables fantaisies?

« Le Bulgare est bon et simple; mais on sent que, prêt à s'affranchir, il porte encore un reste de joug. Il y a dans la pose de sa tête, dans l'accent de sa langue et dans l'humble résignation de son regard, un souvenir et une appréhension sensibles du Turc. Il rappelle le Savoyard, ce bon et excellent peuple des Alpes..... »

Je n'achève pas. Comment Lamartine, qui a vécu, aimé, en Savoie, qui s'est marié à Chambéry, [avec une Anglaise, il est vrai], a-t-il écrit la réflexion dont je parle? Elle fait peu d'honneur à la sûreté de son jugement. Au Savoyard ne manque ni « la dignité de la physionomie », ni celle de la parole, « qui ennoblit toutes les autres vertus ».

A son insu, Lamartine cédait, je pense, à cette sorte de déformation du vrai qui fut appelée « le préjugé anti-savoyard ».

Combien plus équitable est l'appréciation suivante! « Le Savoisien est bon, intelligent, religieux, hospitalier, dévoué à son pays, qu'il n'oublie pas, à quelque distance qu'il s'en éloigne. » Ainsi parlait un évêque de Savoie, Mgr Rendu.

C'est à peu près dans les mêmes termes qu'un jeune érudit, un mutilé de guerre, enfant de la Savoie, exalte ses compatriotes.

Dans une brillante conférence donnée à Seyssel, M. Monard, professeur au Lycée d'Annecy, renouvelant quelques idées chères à l'un de ses anciens maîtres, M. Michel, s'est élevé contre ce qui fut (je ne dis pas : ce qui est) le « préjugé anti-savoyard ».

Qu'était-ce donc qu'un tel préjugé? C'était (j'emprunte ce qui suit au compte-rendu inséré dans la presse régionale) [4] « une

3. *Voyage en Orient*, tome II; éd. de 1887, p. 264.
4. *Le Nouvelliste de Lyon*, 9 mars 1923.

méconnaissance absolue du pays, de ses habitudes, des mœurs, du langage, des ressources des habitants. Dans la littérature, le préjugé s'est répandu un peu partout. M. Monard cite des anecdotes piquantes, telle celle du premier préfet de la Savoie après l'annexion, qui se crut obligé d'apprendre l'italien et qui trouva une population parlant un français très correct, et du premier procureur général près la Cour d'appel de Chambéry, qui, grand amateur de chasse, se figurait pouvoir chasser le chamois autour du tribunal » [5].

« Le conférencier décrit ensuite le véritable caractère du Savoyard, qui a l'amour du sol natal, est très attaché à la terre, laborieux, bon enfant, d'une philosophie aimable, aimant sa petite patrie et passionnément la grande France, à laquelle il s'est donné délibérement, après avoir, déjà bien avant l'annexion, scellé de son sang son attachement sur tous les champs de bataille. Oui, la Savoie est française, et le Savoyard bien français! »

Patriotique affirmation, qu'on est heureux de répéter ici! Elle doit faire rougir de honte quelques « vendeurs du temple », pour qui l'attachement à la France vaudrait à peine quelques liards, tout au plus trente deniers.

A ce témoignage d'estime que des Savoyards se plaisent à rendre à leurs compatriotes, je souscrirai volontiers. Je le crois parfaitement justifié, et je ne saurais être accusé de partialité. Pour qui connaît l'histoire de cette vaillante population, son loyalisme, sa passion du devoir, qualités personnifiées en des hommes tels que le marquis Costa de Beauregard ou le général Borson, le portrait qui vient d'être tracé est l'exactitude même.

Si, pour étayer le jugement de l'histoire, on fait appel à l'étude du langage et des traditions populaires, rien ne contredit une appréciation aussi favorable.

On peut toutefois ajouter quelques traits : une gauloiserie, oserais-je dire, parfois plus que gauloise; certaine âpreté dans la lutte pour la vie; surtout un attachement profond aux traditions ancestrales.

Les parlers savoyards ont évolué lentement. Comment s'en étonner? « Les montagnards qui vont à l'herbe dans les couloirs rapides, le dos chargé d'une hotte qu'ils appelent en patois *la lotta,* ont bien soin d'aller lentement, toujours du même pas. sans effort saccadé. Ils appellent ce pas régulier et lent « le pas

5. Voir ces anecdotes, et d'autres, fort savoureuses, trop peut-être, in J.-R. Michel, *Le préjugé anti-savoyard;* Chambéry, in-8°, 1910.

de *la lolla* » [6]. Et c'est aussi au pas de *la lolla* que jadis a progressé le vocabulaire. Je dis : *jadis*, car depuis plus d'un demi-siècle l'allure est beaucoup plus accélérée. Je n'ai rien à modifier à cette réflexion que m'avait suggérée une phrase charmante de Tœpffer [7]. Je ne résiste pas au plaisir de la transcrire de nouveau.

« Je rapprends et je retrempe mon français chez les gens simples, restés fidèles aux vieilles mœurs, comme il en est encore dans la Suisse romande, en Valais et en Savoie. C'est là qu'en accostant le paysan qui descend la chaussée, ou en s'asseyant le soir au foyer des chaumières, on a le charme d'entendre le français vieilli, mais nerveux, souple, libre et parlé avec une antique et franche netteté par des hommes aussi simples de mœurs que sains de cœur et sensés d'esprit. »

Le fond reste vrai, en dépit d'incidents récents.

On me permettra d'ajouter un autre trait. Il tend à s'effacer. Je ne le trouve nettement accusé que chez certains demi-savants.

Les Savoyards, comme je l'ai rappelé, au cours des premières années qui ont suivi l'annexion, ont été froissés dans leur amour-propre. On les accusait de manquer de finesse ou d'élégance. On répétait parfois cette boutade de Voltaire : « Il se pourrait à toute force que le goût des Savoyards ne fût pas celui des Parisiens. » Voltaire n'aimait pas les *Allobroges*. Jean-Jacques était pour lui le plus connu, mais aussi, avec l'évêque d'Annecy, Mgr Biord, le plus détesté de ces « naturels » [8]. Labiche renchérit, et ses bouffonneries avaient du succès. Jules Philippe lutta contre cet esprit de dénigrement, sans en triompher. De ces brimades il est resté quelque souvenir. Ne blâmons donc pas tel Savoyard d'être chatouilleux ou susceptible. Mais déjà nous semblent lointaines les polémiques interminables qui ont eu pour origine une simple question d'onomastique, l'emploi de l'ethnique *Savoyard, Savoisien, Savoyen* [9]. On m'a blâmé d'avoir usé du premier qualificatif, quand j'ai publié le *Dictionnaire Savoyard* (1902). Un éminent Savoyard, F. Descostes, avait pourtant, semble-t-il, dit le mot de la fin : « *Savoyen* ne veux, *Savoisien* ne daigne, *Savoyard* suis [10] ».

6. J. Payot, *Les Idées de M. Bourru*, p. 114.
7. *Le français parlé en Savoie*. Congrès des Sociétés savantes de la Savoie. Chambéry, 1906. Communication de M. J. Désormaux.
8. Cf. J. Désormaux, *Allobroge;* Annecy, in-8°, 1917.
9. Sur ces questions je me permets de renvoyer à ma *Bibliographie méthodique des Parlers de Savoie*, qui vient de paraître.
10. F. Descostes, *Un gentilhomme savoyard* (Costa de Beauregard) *à l'Académie Française*, in 8°, 1896.

Quelques esprits chagrins, très rares, affectent d'être restés sur la défensive à l'égard de tout ce qui n'est pas né..... en Savoie. La masse est au contraire accueillante. (C'est, il est vrai, son intérêt.) Elle est de plus reconnaissante aux « étrangers domiciliés » de l'affection qu'ils témoignent à la Savoie.

Aussi les touristes et « villégiateurs » sont-ils les bienvenus, et tout spécialement nos amis tchécoslovaques. Certes ils pourront trouver, en Savoie comme ailleurs, des hôteliers cupides, des bourgeois bourrus et bornés, des écumeurs de bourse et des écorcheurs de poule aux œufs d'or. Mais ne risque-t-on pas de rencontrer partout quelques profiteurs de la guerre?

Et les riches grossiers, avares, insolents,
N'ont pas une âme ouverte à sentir les talents...

C'est ainsi qu'André Chénier fait parler le divin Homère. Que dirait-il de ces nouveaux riches? Gardons-nous de généraliser. La Savoie est belle, le Savoyard hospitalier. Au lecteur de venir achever ici-même cette esquisse de « l'âme savoyarde », que j'ai bien imparfaitement ébauchée.

Annecy, 17 mars 1923. J. DÉSORMAUX.

Le Général JORDY

Le général Jordy, qui commandait la place de Genève et le département du Léman au moment de l'invasion de 1813, est peu connu. Il figure cependant dans les *Fastes de la Nation française,* de Ternisien d'Haudricourt, qui le place dans le rang des hommes dont la reconnaissance nationale doit perpétuer le glorieux souvenir.

Thiers le fait mourir subitement le jour de la reddition de la place de Genève; Saint-Genis *(Histoire de Savoie,* tome III, page 201) dit que « le 30 décembre 1813, le général Jordy, désespéré de son impuissance, se brûlait la cervelle »; Dimier écrit (page 316) : « Jordy, qui commande en chef les troupes françaises, se donne la mort ». Tardy, dans *la Savoie de 1814 à 1860,* page 33, en note, précise « que la place de Genève sans munitions, sans défenseurs, était remise au feld-maréchal Von Bubna par le général Jordy, qui en mourait de désespoir quelques heures après », et dernièrement encore, le baron du Bourget, dans sa *Brigade de Savoie* (page 102), répétait que « le général Jordy se brûlait la cervelle ». Or, il n'y a rien de

vrai dans ces affirmations : « désespéré d'avoir livré Genève sans résistance, Jordy fut frappé d'apoplexie après la reddition de la place, mais il n'est pas mort de cette attaque » et c'est seulement le 7 juin 1825 qu'il finit bourgeoisement ses jours, à la Robertsau, « banlieue et commune de Strasbourg », dans une maison qu'il avait achetée et qu'il habitait depuis sa retraite.

Nicolas-Louis Jordy, né le 14 septembre 1758 à Abreschwiller, district de Sarrebourg (Meurthe), était fils de Nicolas, « marchand et receveur des *payages* », et de Christine Levi. Ce Nicolas était lui-même fils de Maurice *Jourdy,* marchand forain, né et baptisé le 26 janvier 1701, à Viuz-en-Sallaz.

Dans un « Précis historique de ses actions civiles et militaires, » daté de Strasbourg, 12 novembre 1814, et qui figure à son dossier aux Archives de la Guerre, Jordy donne les détails suivants sur sa famille :

« Mon père et ma mère étaient marchands. Ils avaient 10 enfants [1]. Ils me placèrent chez un habile chirurgien-major, pour me faire apprendre la chirurgie militaire. »

Ses états de service portent qu'il fut « chirurgien à l'hôpital militaire de Schelestadt, du 15 août 1774 au 9 avril 1778 »,

Le 17 avril de la dite année, il s'engagea comme soldat au régiment d'Alsace. Puis, son esprit aventureux le poussant, il fit les campagnes de 1781 et 1782 en Amérique.

« De retour à la maison paternelle, dit-il dans son *Précis,* je fus placé à la tête d'une papeterie dans mon endroit natal. »

C'est là que le trouva la Révolution, dont il embrassa chaudement les idées.

Elu capitaine au bataillon de la garde nationale du canton de Lorquin (Meurthe), le 6 mai 1790; promu chef du 10e bataillon de la Meurthe, le 19 août 1792; chef de brigade, adjudant général, le 21 juillet 1793, commandant amovible du fort

1. L'un d'eux, Jean-Baptiste, né le 28 juin 1770, à Abreschwiller, fut élu capitaine au bataillon des Volontaires de la Meurthe, le 5 mai 1792; promu adjudant général chef de bataillon, le 15 nivôse an 2, à Noirmoutiers, par les représentants Prieur de la Marne, Bouchotte, Carrier et Turreau « en considération de la bravoure, de l'activité et des talents militaires développés par lui dans les différentes actions qui ont eu lieu entre les troupes de la République et les brigands de la Vendée ». S'est distingué à l'affaire de Kaiserlautern, le 29 messidor an 2, où il a reçu un coup de sabre à la main gauche qui lui a fait perdre l'usage des trois derniers doigts. Fait prisonnier de guerre à cette affaire, il resta en captivité jusqu'au 2e jour complémentaire an 3. Il fut nommé adjudant général chef de brigade le 26 frimaire an IV, puis réformé le 2 floréal suivant comme affecté d'atrophie à la jambe gauche.

Retiré à Sarrebourg, il y fut adjoint au maire.

de Mayence; il fut bientôt nommé commandant en chef des troupes destinées à reprendre l'île de Noirmoutier. « Il éprouva de la part des assiégés la résistance la plus opiniâtre. Un instant avant le débarquement, il eut la cuisse gauche fracassée d'un coup de feu. Cet accident ne l'empêcha pas d'effectuer sa descente dans l'île; il se fit porter par plusieurs grenadiers du 57e régiment, et continua son commandement pendant sept heures, jusqu'à ce qu'il reçût à la tête une nouvelle blessure. Malgré tout, les soldats républicains, sous les ordres de Jordy, entrèrent dans la ville, défendue par 1.800 hommes et 20 bouches à feu, et la forcèrent à se rendre à discrétion (7 janvier 1794). Parmi les prisonniers se trouvait le généralissime vendéen d'Elbée, qui fut jugé immédiatement par une commission martiale et fusillé. Deux jours après, Jordy était promu général de brigade (15 nivôse an 2). Et, le 7 germinal an 2 (27 mars 1794), un décret de la Convention le nommait général de division; mais il refusa cet honneur. Il était alors à l'apogée de sa carrière. Il s'était distingué au siège de Mayence et au combat de Diersheim (armée du Rhin). Au second passage du Rhin, commandant une des colonnes d'attaque, couvert de blessures dès 9 heures du matin, il resta inébranlable à son poste jusqu'à 7 heures du soir. Le général en chef Moreau, témoin de sa bravoure, se fit un devoir d'assister au pansement de ses blessures.

Mais il avait, au cours de ses exploits, reçu *dix-huit* blessures, dont 7 avec fracture; il avait perdu l'usage de l'œil gauche et d'une cuisse; il avait eu la mâchoire inférieure traversée et la langue percée d'un coup de baïonnette; enfin il avait subi l'opération du trépan.

C'était plus qu'il n'en fallait pour le rendre impropre à un service trop actif. Il fut nommé commandant de la place de Strasbourg (24 mai 1798) en remplacement de Pacthod; puis commandant de place à Landau (14 janvier 1801); à Cassel (11 octobre 1806); à Thorn (13 janvier 1807); à Landau (25 novembre 1807); enfin à Genève (1er juin 1812). C'est là, dans les tristesses de l'invasion, qu'il termina sa carrière militaire, et c'est un fait curieux que cette carrière se soit achevée dans le département qui fut le berceau des ancêtres du général Jordy.

Je dois à la vérité de dire que, dans les derniers jours de son commandement, Jordy fut l'objet d'une dénonciation qui jetterait un jour peu favorable sur sa conduite et ses agissements :

« Paris, 15 décembre 1813.

« Le chevalier Jordy, brave militaire couvert d'honorables blessures, mais dépourvu d'éducation et d'un caractère fort emporté, s'est rendu odieux à toute la ville par la manière brutale dont il a traité les conscrits de Genève et même plusieurs maires. Il a donné un soufflet à un conscrit qui insistait pour faire maintenir sa réforme, ce qui ne pouvait faire excuser l'état d'ivresse où il s'est trouvé plusieurs fois en assistant au conseil de recrutement et il se laisse influencer par un nommé Cayla, capitaine de grenadiers de la garde nationale, qui a eu plusieurs accès de folie, et dont la tête est dérangée. La conduite de M. le général Jordy envers les conscrits lui a attiré des menaces, et même des insultes, ce qui l'a tellement aigri, qu'il a manifesté l'intention d'agir avec une extrême rigueur contre les Genevois si l'occasion s'en présentait.

« Signé : le Duc de Rovigo [2]. »

Qu'y avait-il de fondé dans ces accusations? La qualité du plaignant les rendait graves. Mais les évènements se précipitèrent, et la plainte resta sans suite. Les dernières notes de Jordy, données par le général Desbureaux à la date du 8 juillet 1812, le représentent comme « *très zélé et instruit;* moralité très bonne; malgré ses blessures, a toute l'activité nécessaire ».

Jordy, dans son *Précis,* raconte ainsi les dernières heures de son séjour à Genève :

« Le 30 décembre (1813), ayant à défendre cette ville, fortifiée de douze mauvais bastions, attendant toujours des renforts que le Gouvernement ne cessait de m'annoncer, me voyant assailli par un corps d'armée de 20.000 hommes, contre lequel je n'en avais que 91 en état de faire le coup de fusil, et pas un d'artillerie, malgré que je n'ignorais pas à quoi j'étais exposé, j'ai préféré en ordonner l'évacuation (à la vérité, après avoir pris l'avis du Conseil de défense de la place en état de siège) à la vaine gloire de faire aucune résistance, laquelle n'aurait abouti qu'à faire tuer du monde en pure perte et brûler cette ville manufacturière, vu surtout que la totalité de la population était contre nous.

« Les médecins ont tous été d'avis que l'apoplexie dont j'ai

2. Anne-Jean Marie-René Savary, duc de Rovigo, général de division, confident de l'Empereur, ministre de la police en 1810 (1774-1833). Ce général, qui exerça les pires violences contre les indigènes de l'Algérie et dont la mémoire est entachée du massacre des El-Ouffias, le 7 avril 1832, était peut-être peu qualifié pour accuser Jordy.

été frappé au moment même n'a pu être occasionnée que par les efforts qu'une pareille révolution avait dû nécessairement me coûter. La perte totale de l'usage naturel de mes deux jambes, au point de ne pouvoir me poser dessus sans le secours d'un domestique et surtout sur des béquilles, est le résultat de cette terrible et malheureuse maladie qui me tient encore impotent.

« Enfin, n'ayant plus d'espoir de guérison, même de pouvoir dorénavant me servir suffisamment de mes jambes, et malgré mon peu de fortune, je me suis vu forcé de solliciter mon admission à la solde de retraite, laquelle je suis venu attendre à Strasbourg, où je compte fixer ma résidence ultérieure. »

Jordy quitta Genève le 30 décembre 1813 et se retira à Chambéry d'où partit sa demande de mise à la retraite, datée du 8 janvier 1814.

Elle lui fut accordée le 23 février suivant, et il transporta sa résidence à Strasbourg.

Il avait toujours regretté cette ville, et il avait vingt fois demandé à y retourner comme gouverneur. Mais on lui répondait que ce poste important ne pouvait être accordé qu'à un général de division. Alors, il déplorait de n'avoir pas accepté ce grade, quand la Convention le lui avait donné. Il multipliait les suppliques, chaque fois accompagnées de ses états de services : il y en a plus de vingt dans son dossier. Il les signait Jordy l'aîné, pour n'être pas confondu avec son frère l'adjudant général. Quelques-unes sont chaudement apostillées par le général Moreau et le général Desbureaux.

Enfin, pendant les Cent-Jours, un décret du 3 juin 1815 lui conféra le titre de Lieutenant Général.

Il était membre de la Légion d'honeur depuis le 20 frimaire an XII, officier du 26 prairial suivant, chevalier de l'Empire du 12 novembre 1811 et chevalier de Saint-Louis du 4 octobre 1814.

Une rue d'Abreschwiller porte son nom; c'est celle où il naquit, et ses parents y possédaient une maison; mais il avait été obligé de la vendre à une époque où sa solde insuffisante s'élevait à *huit francs* par mois, en *numéraire,* plus des assignats de peu de valeur.

F. Miquet.

JOURDY

MAURICE, fils de Claude-François et de Françoise Musy-Verdel,
né et baptisé à Viuz-en-Sallaz, le 26 janvier 1701.
Marchand colporteur, puis négociant en Lorraine. Habitait Blâmont (Meurthe) quand il se maria, le 18 janvier 1724,
à Saint-Quirin (même département), avec Marguerite Franc. Il se fixa alors à Saint-Quirin, et devint juge de la Seigneurie de ce nom.
Il fut père de neuf enfants, nés à Saint-Quirin.

- MAURICE, né le 11 novembre 1724.
- ANNE-CATHERINE, née le 26 septembre 1727.
- *JORDY* NICOLAS, né le 18 août 1729. S'établit comme marchand, puis fabricant de papier à Abreschwiller (Meurthe). Etait aussi receveur des « payages ». Epoux de Christine Levi. Décédé subitement à Saint-Quirin, sur la route, le 13 Ventôse an II. Il laissa dix enfants, dont deux seulement ont été retrouvés, les archives d'Abreschwiller ayant été détruites par un incendie.
  - NICOLAS-LOUIS, O ✲ né le 14 septembre 1758 à Abreschwiller, *Lieutenant général* Chevalier de l'Empire, époux de Marie-Madeleine Ammel, décédé le 7 juin 1825 à Strasbourg
  - JEAN-BAPTISTE, né le 28 juin 1770 à Abreschwiller. *Adjudant général Chef de brigade*, réformé pour cause de blessures, retiré à Sarrebourg où il fut adjoint au Maire.
- MARGUERITE, née le 7 octobre 1732, décédée le 7 décembre 1769.
- MARIE-ANNE, née le 19 février 1734.
- CLAUDE-FRANÇOIS né le 28 avril 1736. (jumeau)
- IGNACE, né aussi le 28 avril 1736 (jumeau) marié le 13 mai 1766 avec Marguerite Eppel, de Saverne. Négociant et commis greffier à Saint-Quirin, décédé dans cette localité le 17 septembre 1825
  - JOSEPH-ANSELME, né le 25 décembre 1772 à Saint-Quirin, Avocat et juge suppléant élu par la Meurthe en 1806, candidat au Corps Législatif sans être appelé à y siéger.
  - JEAN-BAPTISTE-FÉLIX, juge de paix à Sarrebourg.
- FÉLIX, né le 3 mars 1738.
- MARIE, née le 13 juin 1740.

Etude descriptive

du

GNOMON D'ANNECY

On remarque dans le Jardin public de la ville d'Annecy, comme monument élevé au bord du lac, une sorte de cadran solaire très curieux que son auteur, le P. Arsène, capucin d'Annecy, a intitulé : l' « Unique ».

Nous nous proposons de le décrire succinctement dans ces quelques pages dont le but est d'initier les amateurs, aussi brièvement que possible, au fonctionnement de cette ingénieuse montre-solaire.

Dans un appareil aussi multiple que celui du frère Arsène on ne rencontre pas moins de 3 cadrans solaires.

Le 1er se trouve au centre de la face supérieure de l'étoile *(voir Planche I)*; il sert en été, tant que le soleil demeure dans la partie septentrionale du ciel par rapport à l'Equateur, qui est aussi le plan de l'étoile. Il est dénommé « cadran équinoxial ». Les 2 autres sont disposés symétriquement l'un de l'autre sur la face inférieure de l'étoile à l'enracinement des branches élevées. *(Voir Planche II.)* Ils sont destinés à servir en hiver alors que le soleil demeure en dessous de l'Equateur (ou du plan de l'Etoile), plan dit « équinoxial inférieur ».

Une première famille de cadrans solaires comporte ceux pour lesquels le plan Q est perpendiculaire au style (A). *(Pl I.)*

Une autre famille de cadrans comprend tous ceux pour lesquels le style et le plan Q sont parallèles (B).

Une autre famille englobe ceux pour lesquels le plan Q est incliné sur le style (C).

Les familles (B) et (C) se compliquent encore d'espèces symétriques ou obliques par rapport au méridien ou à l'horizontale.

Envisageons le cas où le plan de projection est à la fois parallèle au style et perpendiculaire au méridien *(figure 1)*. Le plan OPO'P' est le méridien de telle sorte que l'ombre O'P' de OP coïncide avec la méridienne NS. A une heure après-midi l'ombre de OP se fait en O^1P^1 car le soleil s'est déplacé, au-dessus de OP, vers l'Ouest de 15° à gauche du méridien; aussi

(Planche I)

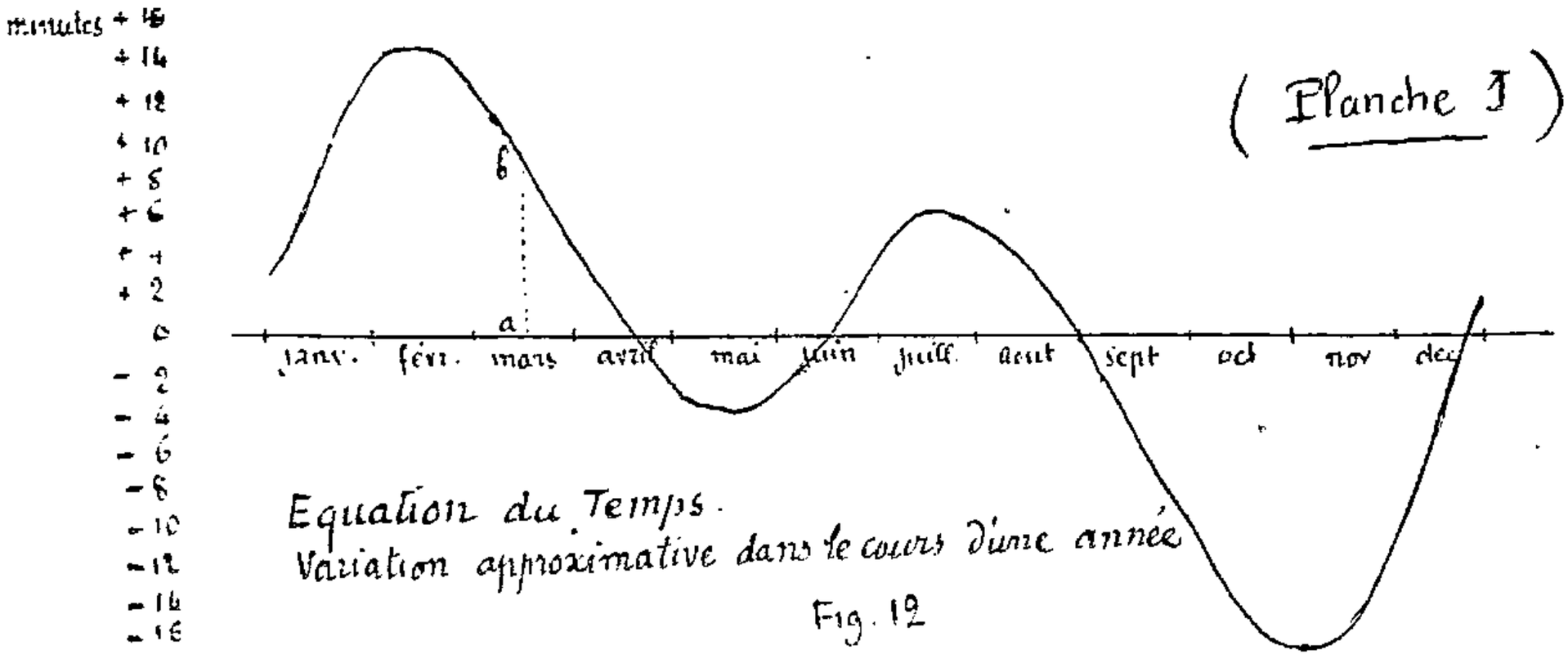

Equation du Temps.
Variation approximative dans le cours d'une année

Fig. 12

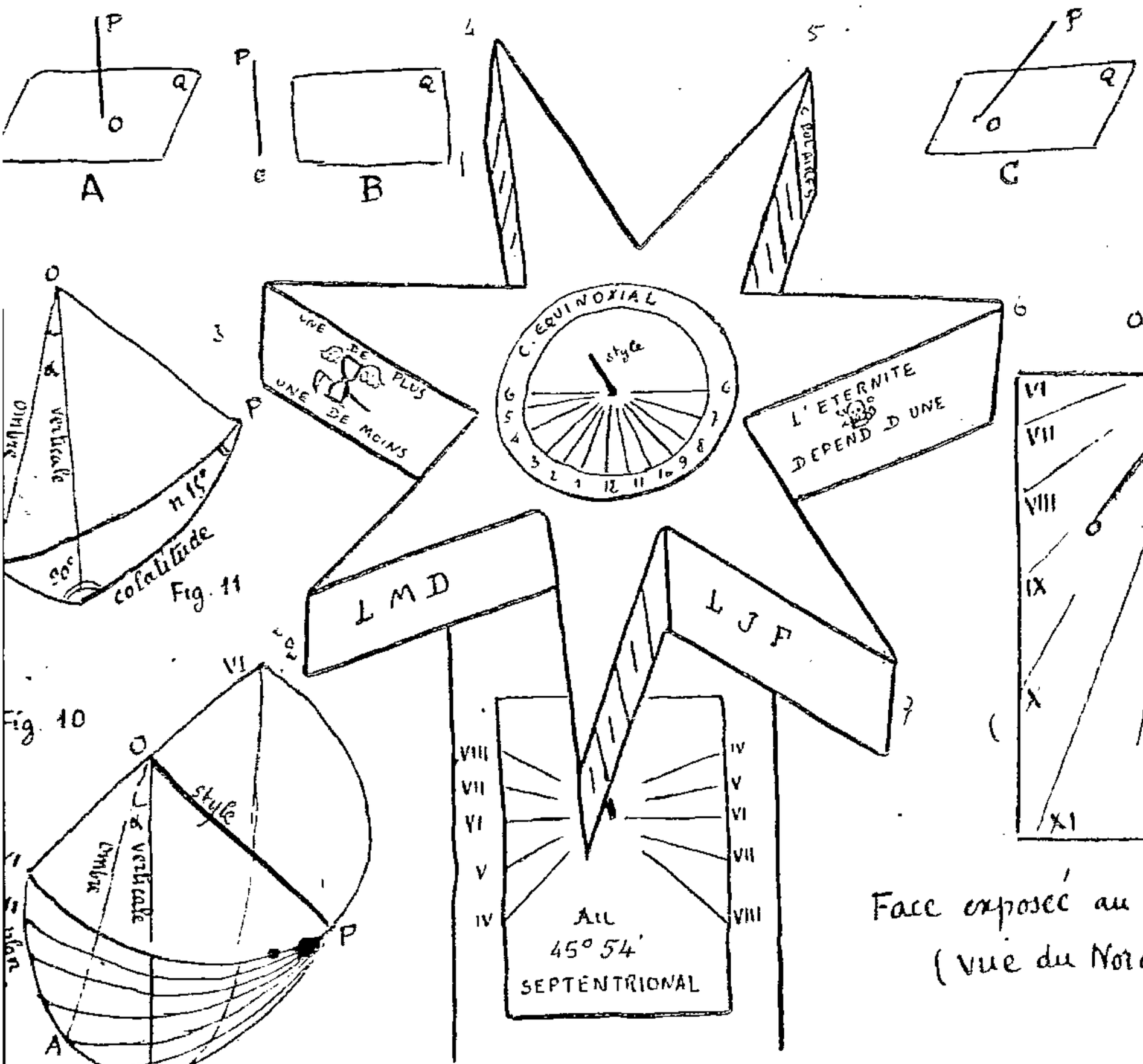

Fig. 11

Fig. 10

Face exposée au Nord Fig. 9
(vue du Nord)

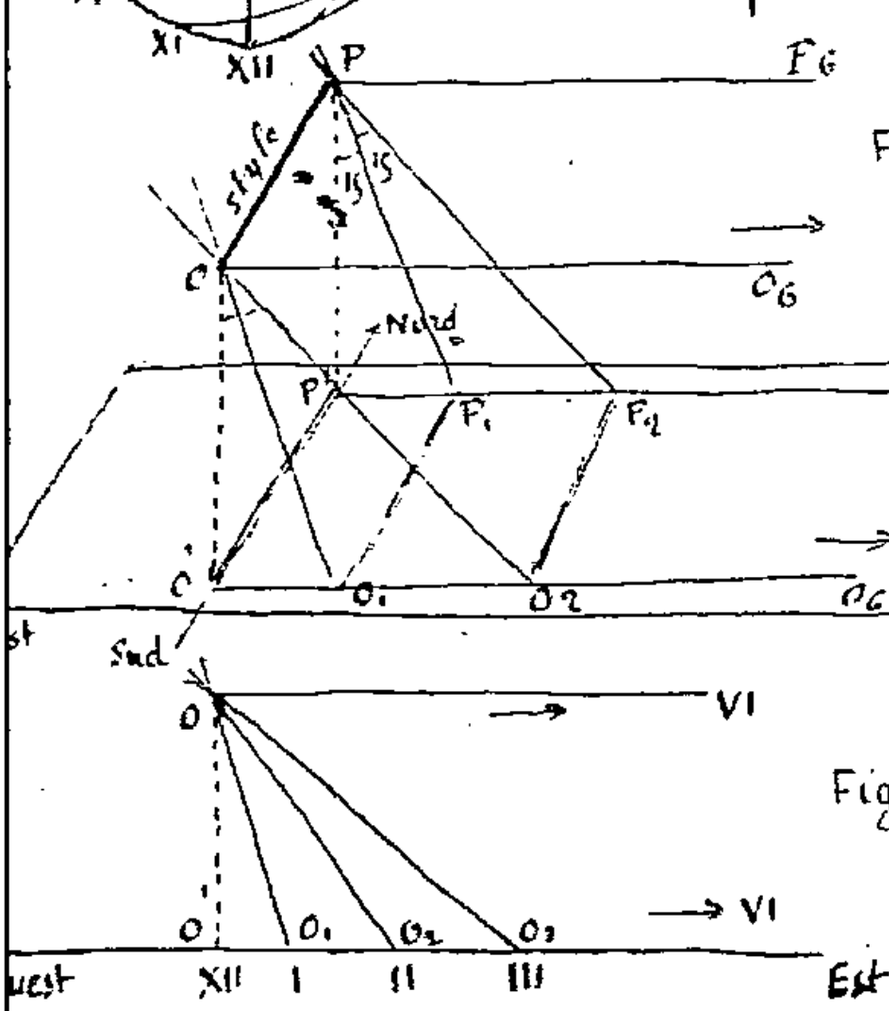

Fig. 1

Fig. 2

Fig. 5

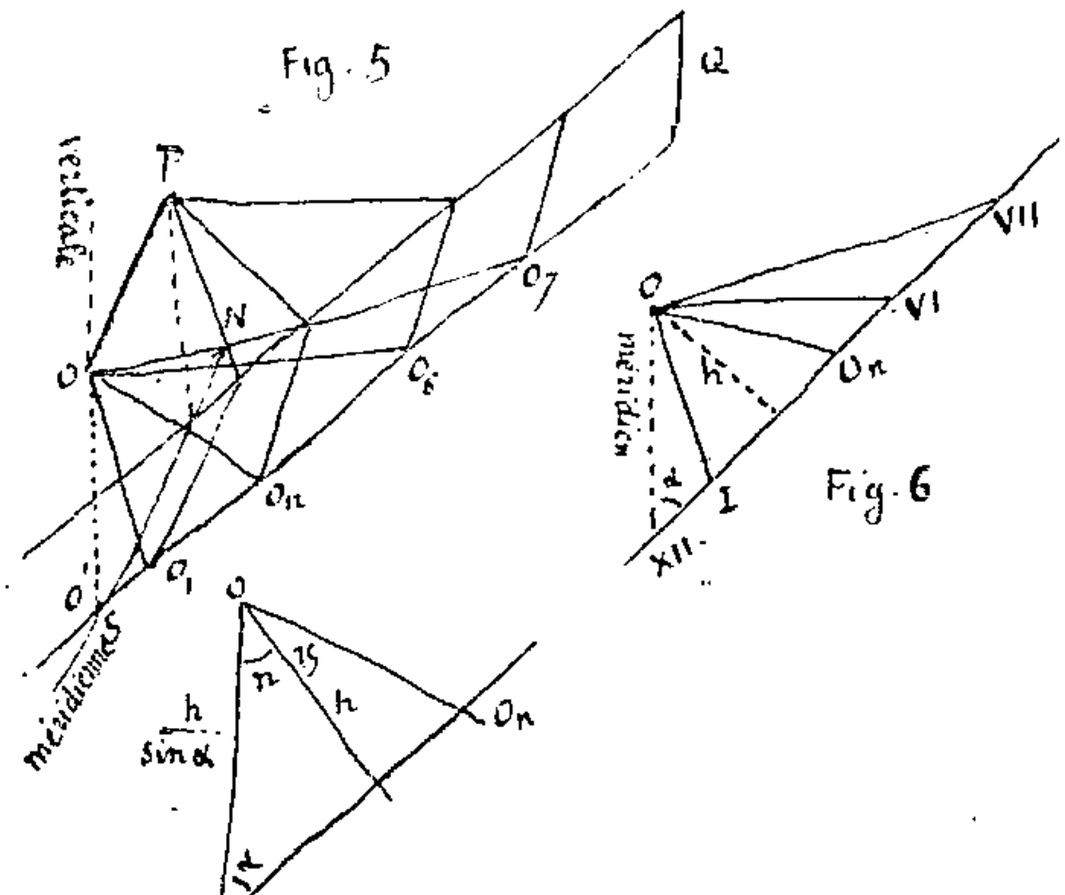

Fig. 6

les angles $O'OO^1$, et $P'PP^1$ sont-ils égaux à 15 degrés. A 2 heures après-midi l'ombre de OP a lieu en $O^2 P^2$ de telle sorte que $O'OO^2 = P'OP^2 = 2 \times 15° = 30°$ et ainsi de suite.

Les distances successives qui séparent l'ombre portée de la méridienne peuvent se calculer, comme on le voit, sur la projection verticale de la figure 2 par la formule

$$O'O^n = h \sin n \times 15°$$

formule dans laquelle h représente la distance du style OP au plan Q et n les nombres successifs entiers et fractionnaires.

Pour 6 heures du soir, l'ombre est rejetée à l'infini dans l'Est au-delà des limites matérielles du plan Q.

Nous verrons plus loin comment le Père Arsène a adapté un tel dispositif à son gnomon.

Dans le cas où le plan de projection est à la fois parallèle au style et parallèle au méridien on obtient un gnomon analogue, seule la numération des traits de graduation change : la symétrie a lieu de part et d'autre de la VIe heure et c'est la graduation correspondant à l'heure de midi qui échappe cette fois aux limites du cadran. L'écart des dimensions successives s'obtient toujours par la formule donnée précédemment.

Nous rencontrons deux applications de ce dispositif dans le gnomon du P. Arsène : ce sont les 2 cadrans gravés sur les 2 faces latérales du piédestal de l'Etoile. Le style est matérialisé par une arête OP *(fig. 3 et 4)* parallèle à la ligne des Pôles (et perpendiculaire au plan de l'Etoile) qui projette son ombre sur le plan méridien. Le côté « oriental » fonctionne de IV heures du matin à XI heures du matin. Le côté « occidental » fonctionne, en sens inverse, de I heure après-midi jusqu'à VIII heures du soir.

D'une manière générale, si le plan de projection Q, tout en restant parallèle au style, occupe une position quelconque oblique sur le méridien *(fig. 5)*, on peut encore tracer les ombres horaires successives sur le plan Q en faisant la construction graphique qui est indiquée en coupe sur la figure 6.

Les distances des diverses divisions au point XII se calculent en appliquant l'analogie des sinus au triangle XII O O^n

$$\frac{\text{XII On}}{\sin n.15} = \frac{h}{\sin \alpha} \times \frac{1}{\sin (\alpha + n.15)}$$

$$\text{XII On} = h \sin n.15 \operatorname{cosec} \alpha \operatorname{cosec} (\alpha + n.15)$$

L'étoile du P. Arsène est une application générale et multiple de ce genre de projection : Les styles sont constitués par chacune des arêtes formant les pointes de l'Etoile. Le plan gé-

néral de l'Etoile est parallèle à l'Equateur et chaque arête se trouve, par suite, parallèle à la ligne des pôles et susceptible de former gnomon avec les plans de projection qui sont constitués par chacune des facettes successives de l'Etoile dont les plans sont parallèles aux arêtes consécutives.

Pour voir comment les choses se passent, nous imaginerons qu'une étoile présentant une certaine épaisseur est centrée sur l'observateur O *(fig. 6 bis)*. A un instant donné quelconque le soleil S envoie sur chacune des arêtes des rayons lumineux, qui, à cause de son extrême distance, sont parallèles à une direction générale SO. Ces rayons lumineux déterminent sur les faces adjacentes de l'étoile des parties ombrées. Il suffira de graduer ces facettes en rapport avec les divisions horaires de notre cercle extérieur, qui vont de 15 en 15 degrés, pour obtenir les divisions correspondant aux heures vraies locales.

Le P. Arsène aurait pu choisir une étoile à 3 pointes ou à 5 pointes : il l'a choisie à 7 pointes pour plus de continuité dans les indications et aussi parce que le dispositif à 7 pointes possède des facettes qui sont de 6 en 6 dans le prolongement l'une de l'autre de telle sorte que l'un de ces plans communs peut être disposé horizontalement (le plan 6-3 de la figure 7, par exemple). Par raison de symétrie, il a disposé la pointe inférieure(1) dans le méridien. Cela permet aussi d'utiliser un plus grand nombre de facettes graduées. Les pointes successives 1, 2, 3..., etc., sont distantes l'une de l'autre sur la circonférence de $3600/7 = 51°26'$ d'arc.

Les 2 branches supérieures 4 et 5 sont marquées « C. Polaires » *(voir Planches II et III)*.

Les figures 7 et 8 indiquent par les lignes de construction tracées en pointillé, la façon de déterminer les graduations qu'il faut inscrire sur les facettes au moyen de directions tracées à partir de chacun des sommets et faisant entre elles des angles de 15 en 15 degrés à partir de l'horizontale (qui correspond à VI heures du matin ou du soir) ou de la verticale (qui correspond à XII, midi).

En traçant l'épure avec exactitude on pourrait discuter les valeurs des différents angles inscrits sur le cercle circonscrit à l'étoile heptacanthe, mais cette discussion n'offrirait ici aucun intérêt.

Les cadrans tracés par le P. Arsène sur les facettes de l'étoile portent aussi les indications des demi-heures par un trait un peu moins long que celui des heures. Les facettes non utilisées

pour les graduations, ainsi que la face dorsale de l'étoile ont été remplies par des figures ou des inscriptions symboliques.

La planche II indique la majeure partie des graduations horaires, elle révèle bien l'aspect le plus général de l'appareil du P. Arsène.

Cette étoile étant disposée dans le plan de l'Equateur, les indications d'heures données par les ombres portées des arêtes se trouvent naturellement indépendantes de la distance qui sépare, dans son cercle horaire, le soleil de l'Equateur (Déclinaison) c'est-à-dire des saisons.

Le prisme qui porte l'étoile comporte encore un autre genre de cadran du type c dans lequel le plan de projection de l'ombre est oblique par rapport au style.

Celui de la face sud de ce prisme est un cadran solaire vertical et perpendiculaire au méridien (ce plan est appelé en astronomie le « premier vertical »), de sorte que les traces d'ombre des divers cercles horaires sont, sur lui, symétriques par rapport à la verticale méridienne XII. Le tracé de ces lignes d'ombre a été limité aux limites d'un rectangle *(fig. 9)*.

Imaginons que l'on prenne sur la figure 10 des longueurs OP, O VI, O XII égales entr'elles. Si, à partir de OP, on mène des cercles horaires successifs équidistants de 15 en 15 degrés on obtiendra sur le plan vertical les traces des ombres horaires en joignant le point O aux points VII, VIII..., XI.

Si par exemple le point A correspond à la n^{ieme} heure à compter de midi, on pourra calculer l'écart angulaire α entre l'ombre OA et la verticale méridienne O XII en envisageant le triangle sphérique AP XII dans lequel l'angle en P est égal à $n \times 15°$. Ce triangle sphérique est rectangle en XII *(fig. 11)* et le côté P XII est égal à la colatitude du lieu.

La formule des 4 éléments consécutifs de la trigonométrie sphérique appliquée à ce triangle donne la relation suivante :

$$\text{cotg } \alpha \cos L = \text{cotg } n.15 + O$$

Cette formule nous permettra de tracer les angles α du cadran solaire en fonction de la latitude locale L.

L'appareil du P. Arsène a été tracé pour $L = 45°54$ de latitude septentrionale, ce qui correspond bien à la latitude d'Annecy (clocher de Saint-Maurice).

Sur la face nord du prisme on trouve un cadran analogue au précédent : il s'étend toutefois de part et d'autre et symétriquement de la ligne Est-Ouest, tandis que la verticale-méridienne n'y figure pas *(Pl. I)*.

(Planche II)

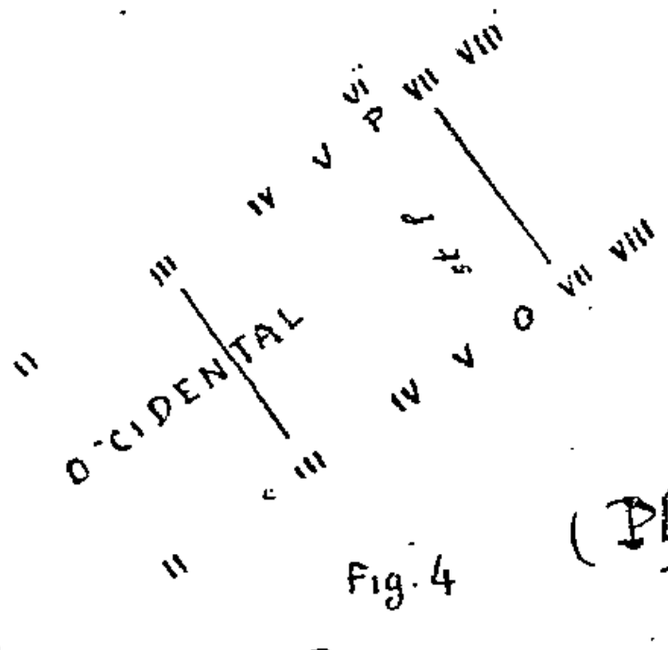

Fig. 4

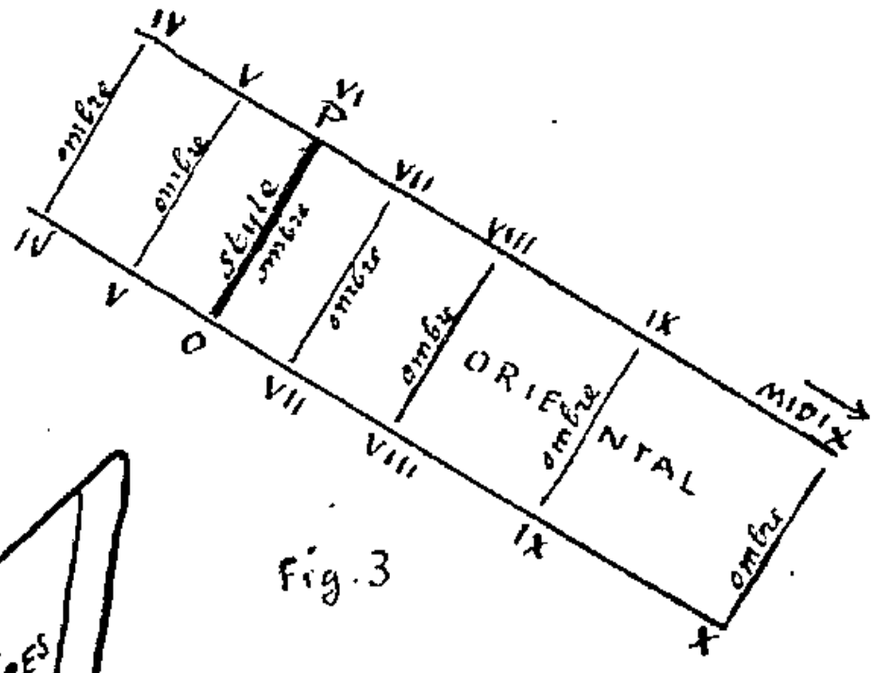

Fig. 3

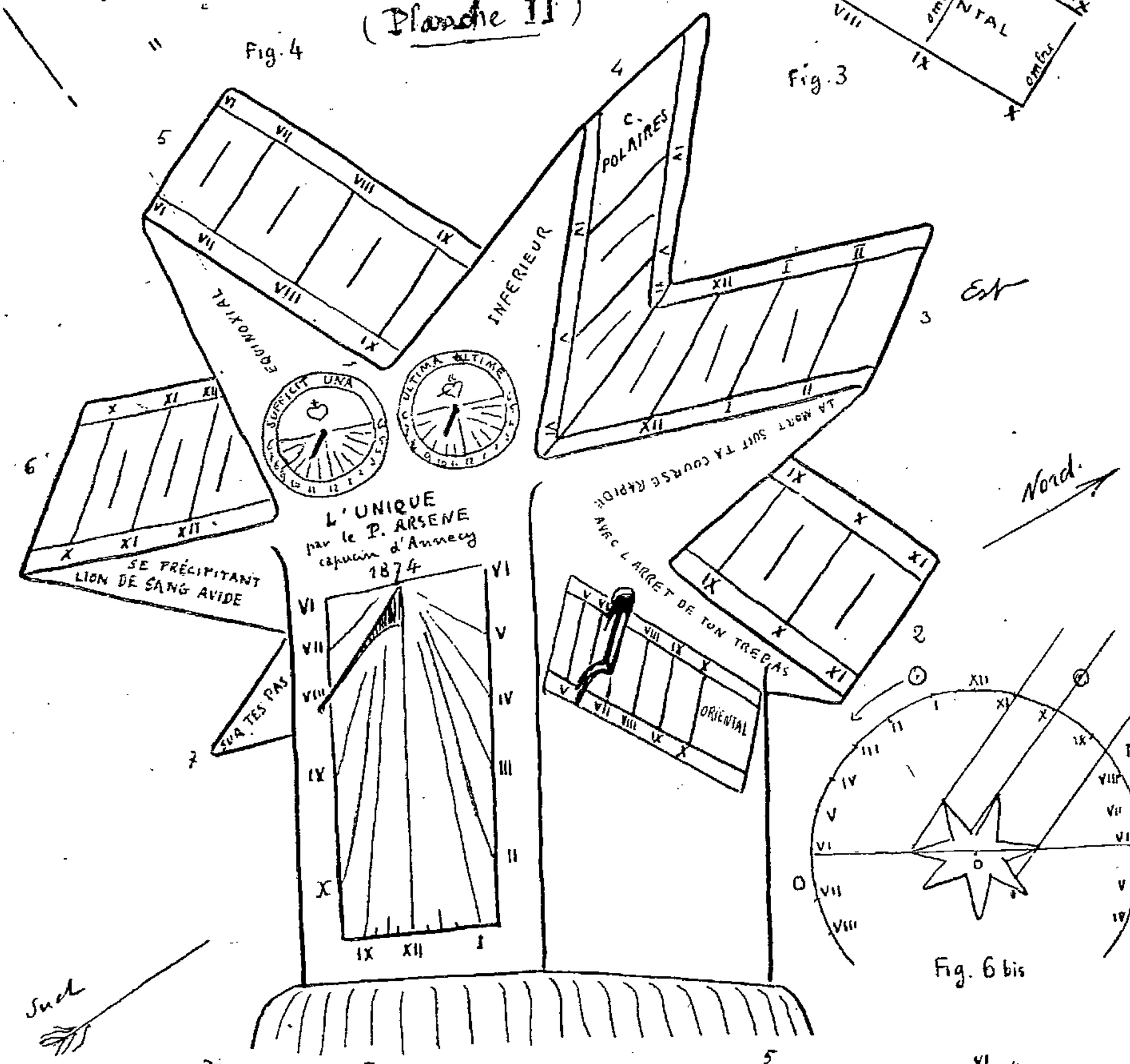

Fig. 7

Fig. 8

Fig. 6 bis

Il est gradué de IV à VIII heures du matin à son côté Ouest alors que l'ombre est descendante.

Au côté Est, il est gradué de IV à VII heures du soir pour l'ombre montante.

Tel est l' « *Unique* » du P. Arsène, capucin d'Annecy, qui constitue ainsi qu'on peut en juger par cette description un gnomon plutôt multiple ou montre-solaire polyorènome.

Nous limitons notre énumération des cadrans solaires aux applications qu'a utilisées le P. Arsène. Mais on conçoit que l'on puisse développer à l'infini les différents genres de projection mentionnées ci-dessus lorsque on utilise pour le tracé des plans qui sont obliques sur le méridien ou sur le premier vertical; ou bien, lorsque au lieu d'utiliser un style OP qui soit parallèle à l'axe polaire, on choisit une tige verticale ainsi que cela était d'usage dans les formes primitives du gnomon.

Dans ce dernier cas, on obtient le cadran solaire dit « azimutal » dont le calcul, bien connu des navigateurs, a donné lieu à des tables qui varient avec la saison et avec la latitude.

Pour terminer, nous dirons quelques mots de la courbe fermée en forme de 8 qui se trouve tracée sur le socle *(voir Planche IV)* sur la face qui est exposée au sud. On désigne cette courbe sous le nom de « méridienne de temps moyen ».

On sait que nos horloges sont réglées, non pas sur le jour solaire vrai, mais sur le jour solaire moyen et que, par suite, elles indiquent le « *temps moyen* » ou « *heure moyenne* » et non pas le « *temps vrai* » ou « *heure vraie* » que donnent les cadrans solaires.

La différence entre le temps vrai et le temps moyen ou entre l'heure vraie et l'heure moyenne d'un même instant s'appelle l' « *équation du temps* ». Cette quantité varie selon la saison de — 16 minutes à + 14 minutes, de sorte que l'heure vraie ne s'écarte jamais de l'heure moyenne de plus de 16 minutes c'est-à-dire d'1/4 d'heure environ au maximum.

La courbe *(fig. 12, pl. I)* indique la variation approximative de l'équation du temps dans le cours d'une année.

Cette courbe donne, pour une date donnée, la correction qu'il y a lieu d'ajouter à l'heure vraie pour avoir l'heure moyenne. C'est-à-dire la quantité qu'il faut ajouter à l'indication donnée par le gnomon du P. Arsène pour obtenir l'*heure moyenne d'Annecy*.

Par exemple, le 15 mars il faudrait ajouter à l'indication du cadran la quantité ab = + 9 minutes.

(Planche III.)

Fig. 15

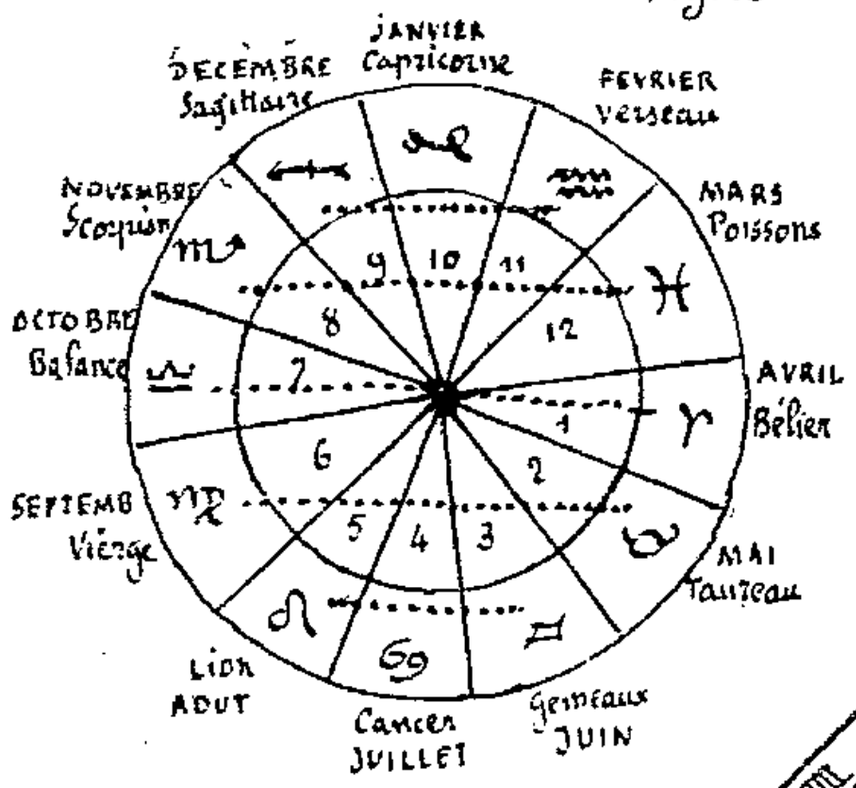

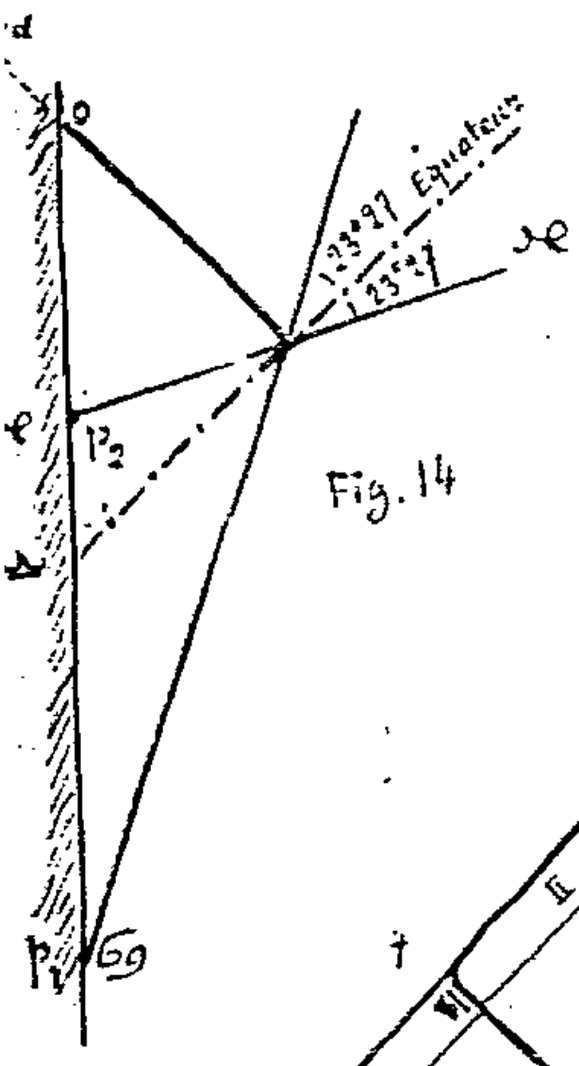

Fig. 14

Fig. 13 Vue de l'Ouest

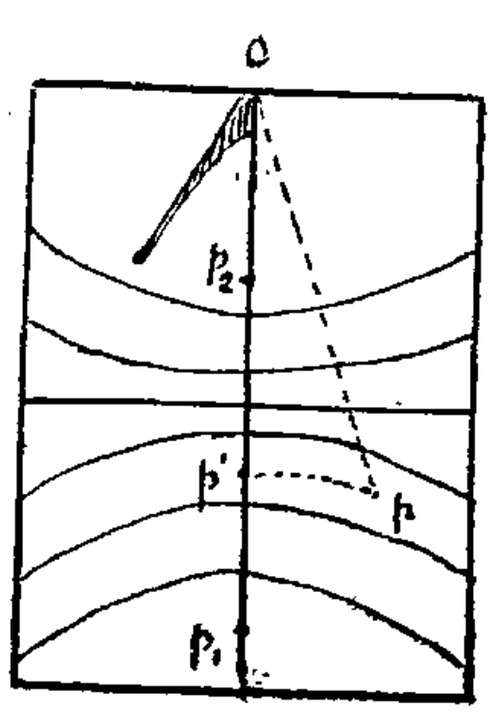

Fig. 16

La « méridienne de temps moyen », tracée sur le cadran lui-même, fait connaître automatiquement cette correction sans qu'il soit utile de recourir au graphique ci-dessus, ni à une table éphéméride.

Reprenons sur la fig. 13 le dispositif de la planche IV et étudions, en un jour donné, la trajectoire de l'extrémité p de l'ombre de OP.

Le jour de l'équinoxe, le rayon lumineux issu du soleil SP est parallèle à l'équateur et perpendiculaire à OP, et la trajectoire du point p est, ce jour-là, la ligne droite)|(perpendiculaire à la verticale figurée sur la figure 13.

En un jour quelconque, la direction du rayon lumineux SP fait un angle constant avec OP et engendre par conséquent un cône de révolution autour de OP et de sommet P. La section plane est donc une cônique : généralement un arc d'hyperbole.

Aux solstices d'Eté et d'Hiver, au moment où le soleil se trouve le plus écarté de l'Equateur (de 23° 27', angle qui correspond aux Tropiques du Cancer et du Capricorne) le point p', ombre de P, passe aux points extrêmes de la verticale qu'il est susceptible d'atteindre p^1 et p^2 (fig. 14).

La planche IV donne les arcs d'hyperbole parallèles aux trajectoires diurnes de l'ombre du style (extrémité) pour certaines saisons correspondant à des signes du zodiaque placés symétriquement comme cela est indiqué sur la figure 15.

Ces arcs d'hyperbole, par leur direction générale, permettent de connaître à la simple vue du cadran solaire en quel point, intermédiaire entre p^1 et p^2, sera coupée la verticale méridienne par la trajectoire de p. En effet, si à une heure quelconque l'ombre de P se fait en p, en estimant par la pensée l'arc pp' parallèle à la direction générale des hyperboles intermédiaires, on trouvera le point p' *(fig. 16)*.

La « méridienne de temps moyen » a été tracée en portant pour chaque jour soit à droite, soit à gauche de p' selon le signe, la valeur de la correction ab de la figure 12 exprimée en minutes et à l'échelle adoptée pour le tracé du cadran solaire.

L'aspect général de la méridienne de temps moyen est donc la courbe fermée en forme de 8 s'étalant entre p^1 et p^2 et ne s'écartant jamais de plus de 16 minutes de la verticale à l'échelle du cadran solaire *(pl. IV)*.

Lorsque la trajectoire de l'extrémité de l'ombre du style coupe la méridienne de temps moyen il est *midi moyen local*,

et cela fait aussi connaître la petite correction ab à apporter ce jour-là à l'heure vraie pour obtenir l'heure moyenne.

Le tableau de la planche IV est enfin complété par l'indication de quelques traces d'ombres horaires provenant du style

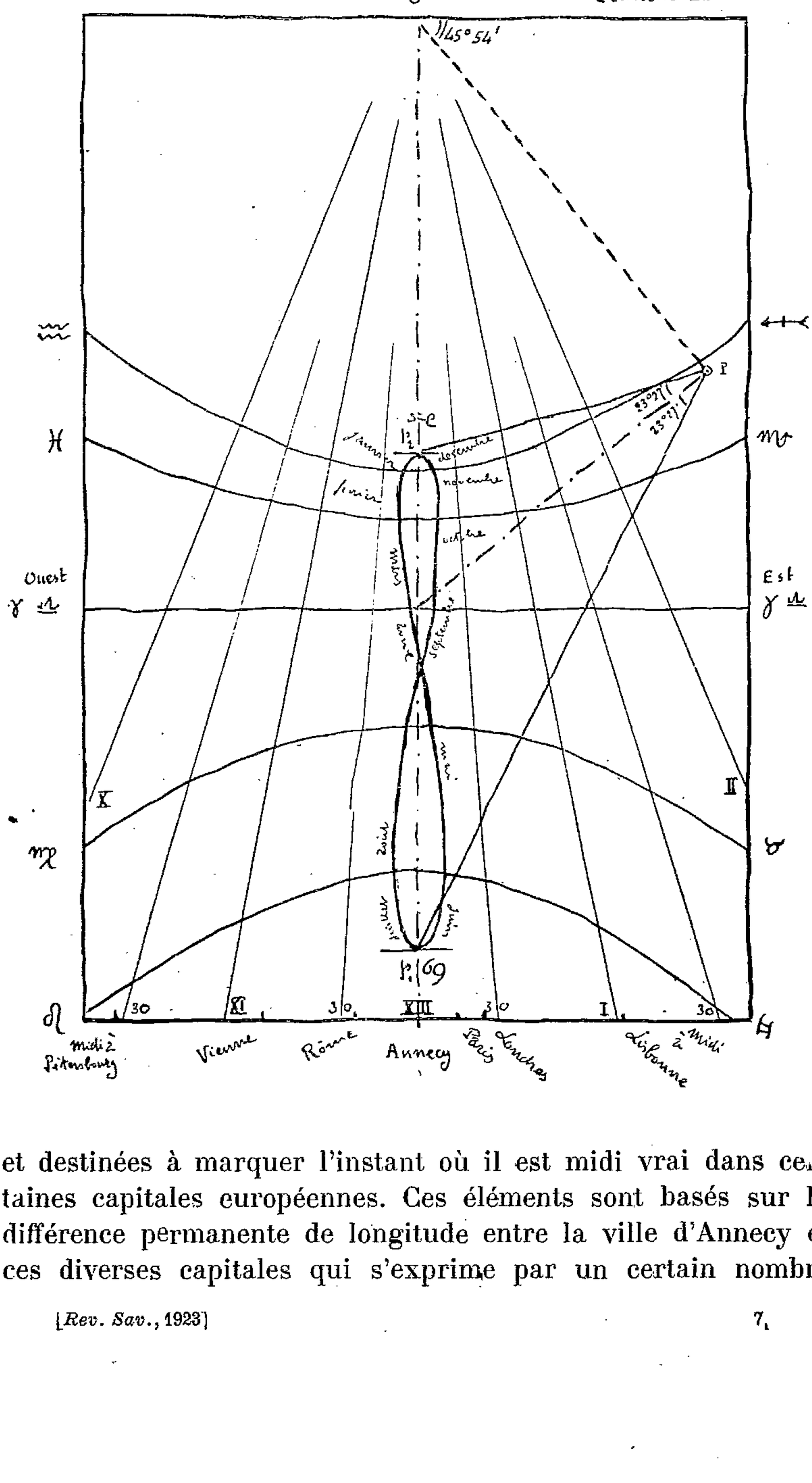

et destinées à marquer l'instant où il est midi vrai dans certaines capitales européennes. Ces éléments sont basés sur la différence permanente de longitude entre la ville d'Annecy et ces diverses capitales qui s'exprime par un certain nombre

d'heures à raison de une heure de temps par 15 degrés de différence de longitude.

Nous avons relevé les longitudes données ci-dessous dans les Positions Géographiques fournies par la *Connaissance des Temps* (année 1912).

LONGITUDES :	DE PARIS		D'ANNECY		
Pétersbourg.	1h 51m 52s 5 Est		1h 36m 42s 3 Est		Xh 23m
Vienne	0 56 09 8 Est		0 40 59 6 Est		XI 19
Rome	0 40 28 2 Est		0 25 18 0 Est		XI 35
Annecy	0 15 10 2 Est		0 00 00 0		midi
Paris	0 00 00 0		0 15 10 2 Ouest		midi 15
Londres ...	0 09 43 0 Ouest		0 24 53 2 Ouest		midi 25
Lisbonne ...	0 45 54 6 Ouest		1 01 04 8 Ouest		I 01

La colonne hors tableau donne les heures du cadran correspondantes (heures vraies d'Annecy).

Pour terminer, nous savons que l'*heure* légale en France est non plus le temps moyen local, non plus que le temps moyen de Paris, mais le *temps moyen de Greenwich* (ou de Londres) qui retarde de 25 minutes sur le temps moyen d'Annecy.

La montre solaire du P. Arsène, telle qu'elle est établie, donne des indications qui sont toujours en avance de 25 minutes sur l'heure légale nonobstant la correction du temps vrai qui est fournie par le cadran auxiliaire de la face sud du piédestal.

La correction totale pour la mettre en concordance avec nos horloges varie dans le cours de l'année entre — 9 minutes et — 41 minutes, selon les saisons.

Paris, le 1er avril 1923.

H. Bencker,

Lieutenant de vaisseau, au Service hydrographique de la Marine.

SAINT-GERVAIS-LES-BAINS

(1892-1922)

Souvenirs d'un témoin de la calastrophe

DEDICACE

Je dédie ces pages à la mémoire de M. Francisque Masclet, préfet de la Haute-Savoie de 1890 à 1898.

D'un esprit de qualité rare, tout en nuances et en finesses, harmonieux et élégant comme un paysage des bords du lac d'Annecy ou du Faucigny, ce très charmant homme, originaire du Vercors et partant prédisposé à mieux comprendre les choses et les gens de la montagne, paraissait — selon l'expression de Renan — avoir élé créé par un décret nominatif de la Providence pour administrer un département où maintenant encore on n'entend parler de lui qu'avec respect.

Appelé par les soins de sa santé à faire une cure annuelle aux bains de Saint-Gervais, je l'y accompagnai plusieurs saisons de suite, et c'esl ainsi que je dus à ce maître hors pair, avec l'orientation de ma carrière sous-préfectorale et préfectorale, la révélation de ces sources de Jouvence de la vallée de Montjoie où il venait se réapprovisionner en énergie vitale et en philosophie.

Délicieux et vénéré ami! que de fois avec lui, par une de ces limpides matinées où l'on boit comme un cordial l'air que l'on respire, j'ai gravi le sentier du Berchat qui nous ramenait à sa villa depuis habitée par le maréchal Joffre mais qui restera toujours pour moi la maison du Préfet! « Etienne, se plaisait-il à me dire de sa belle voix chantante que j'entends encore, Etienne, aimez bien ce pays; il fait tendrement école de santé. »

M. Masclet est mort à Saint-Thomas-en-Royans, au printemps de 1916. Depuis qu'il nous a quitté, il est venu dans ce décor accueillant quantité de personnalités d'élite, des artistes, des écrivains, des savants, tous aptes par leur intelligence et leur sensibilité à se créer un état d'âme à l'échelle de ces altitudes sentimentales; mais de toutes ces figures d'hier ou d'autrefois, aucune, à mon avis, ne mérite d'être honorée de plus

d'hommages et de regrets que celle de l'ancien Préfet dont le sourire, si débonnaire et si subtil, manquera toujours à la beauté du spectacle qui nous reste offert.

C'est à la lumière de ces souvenirs qu'arrivé au déclin de l'âge et désirant acquitter ma dette de reconnaissance envers une vallée heureuse, j'ai considéré comme un devoir de piété filiale d'inscrire au premier feuillet de ce fascicule le nom de celui qui m'initia si délicatement à la douceur de vivre dans ce coin de notre France.

I

Quand, venant de Combloux par la route que suivent les cars P.-L.-M., on débouche du bois des Amerands, en face de vous Saint-Gervais se présente sous son aspect le plus coquet : bien en relief sur la toile de fond des pentes abruptes du Prarion, on dirait un jouet d'enfant, d'une bergerie de Noël peinte de frais et dont un artiste aurait disposé les pièces, les unes près des autres, pour la délectation de nos sens, dans un encadrement de verdure. A l'entrée du village qui n'est qu'une longue rue, l'œil est d'abord attiré par la tour rectangulaire de l'église dont le campanile à l'italienne s'agrémente d'un coq qui tourne à tous les vents. Puis à sa gauche, en file indienne, palaces, hôtels, pensions de famille (car il n'y a guère à Saint-Gervais d'autres habitants que la gent hôtelière) alignent en terrasse une ribambelle de constructions de couleur claire bleu, rose, blanc, crême qui semblent empruntées à un paysage du Tyrol ou de la Forêt-Noire. A les détailler une par une, ces architectures d'opéra-comique, on y trouverait certes plus d'une faute de goût, plus d'un appel aux nouveaux riches plutôt qu'au client sérieux qui s'installe pour la saison; ici comme ailleurs, hélas, le clinquant et le toc ont usurpé leur place. Mais en dépit de ces taches, la guirlande en pierre ou en bois qui s'accroche là aux flancs de la montagne est d'un effet agréable, surtout au soleil couchant lorsque les vitrages s'y allument d'étincelles d'or. Et, en admettant d'ailleurs que le motif central du tableau ne soit pas d'un style très pur, ce qui l'enveloppe et le domine est d'une esthétique si incomparable que nul de ceux qui ont été admis à le voir ne peut l'oublier...

Au-dessus, escaladant le ciel, c'est l'enchantement de toute la flore et de la forêt alpestre, une série de parcs anglais en étage, quadrillage escarpé de prairies et de bosquets de sapins au travers desquels grimpent un minuscule tramway, et, toute

en zigzags, une route gentiment bordée de chalets du plus pur style savoyard. Plus haut, la montagne se simplifie, la solitude pastorale développe le bandeau vert sombre qui décore ce bastion des neiges éternelles... Et plus haut encore, en retrait de la cime du Prarion auquel elles font une frange d'argent, celles-ci planent, comme suspendues dans l'espace, dentelant le lapis-lazuli du ciel d'une frise de glace éblouissante; tel un diadème, et quel diadème! celui du Mont-Blanc posé au-dessus de la vallée de Montjoie.

Montjoie heureusement nommée; joie pour l'œil, joie pour l'esprit de quelque côté que le regard se porte... Au Nord, en face des Aiguilles de Varens, la vallée s'ouvre par une sorte de balcon chargé de frondaisons et de fleurs d'où la vue s'étend sur Sallanches et l'Arve; au Midi, à votre droite, elle s'élargit d'abord en un vaste cirque moussu qui s'arrondit mollement à la base du Mont-Joli tandis que, vis à vis de ce belvédère des Alpes, les glaciers de Miage s'embrasent féériquement..... Et tout dans le dessin de ce paysage de rêve est composé avec une telle harmonie, la croupe inférieure du Prarion vient se confondre avec les premières pentes du Mont d'Arbois dans un mouvement d'une grâce si parfaite et sans solution de continuité apparente, toute cette tapisserie naturelle paraît tissée et brodée en une seule pièce de façon si merveilleuse qu'on ne peut pas supposer qu'il y ait la moindre faille dans cette symphonie de lignes, de couleurs et de clartés.

Et cependant cette faille, cette solution de continuité existe, et vous la constaterez, béante à vos pieds, pour peu que, pour-suivant votre route, vous vous acheminiez vers un thalweg de la vallée. Arrivé au Pont du Diable, à l'entrée même de Saint-Gervais, elle se révèlera dramatiquement à vous par un abîme de vingt mètres de large et de cent mètres de haut au fond duquel le Bont Nant écume, avec un bruit d'enfer, dans une course éperdue de rochers en rochers... Vertigineux, cet abîme que surplombent des sapins agrippés on ne sait comment aux parois de la gorge; très méchant d'aspect, ce prétendu Bon Nant qui se permet un tapage si discordant avec le calme de la nature ambiante... Tout de suite, à le regarder, on se rend compte, sans connaître son histoire, qu'au milieu de cet éden il a dû plutôt jouer un rôle diabolique. Dans la sérénité de ce décor tout en caresses pour les yeux et l'ouïe, il surgit de ce bouillonnement d'eau glaciaire comme un vent de tempête, une menace rageuse à la quiétude des rives, et cette voix hargneuse

si impressionnante le jour, devient tout à fait tragique la nuit, lorsque, comme la plainte effarante d'une bête de l'apocalypse, elle rugit sous la lune, dans le silence de la vallée...

Ah! ce bon Nant, ainsi nommé par antiphrase sans doute, ceux qui l'ont vu en 1892 ne cesseront jamais de reconnaître en lui le sinistre acteur qu'il fut dans le drame du 12 juillet... A l'heure actuelle, on parle encore beaucoup de ses crimes, à voix basse, avec les précautions de langage qu'on a pour la révélation d'une honte familiale; mais, comme il n'existe ici ou là aucun récit détaillé de la catastrophe, à part ceux qu'en donnèrent les journaux de l'époque, comme à Saint-Gervais ou au Fayet aucun monument public n'en porte l'indication précise, la vérité sur la nuit du 12 juillet 1892 — telle que l'auteur de ces lignes a pu l'entrevoir — s'est déformée à tel point en passant de bouche en bouche qu'elle est devenue un conte, une légende où il n'existe plus grand chose de la réalité.

C'est dans la pensée de remettre au point cet épisode douloureux de l'histoire de Savoie que cet opuscule a été écrit. Aussi bien, ainsi que nous espérons le démontrer, Saint-Gervais n'a rien à perdre à ce que d'une main ferme on soulève le voile jeté sur cette plaie de son passé...

Mais, avant de donner la parole au témoin que nous fûmes de ces heures terribles, il nous paraît indispensable de rappeler ici, de la façon la plus brève possible, quel était en 1892 l'état des lieux, et par quel concours de circonstances véritablement extraordinaires le Bon Nant fut appelé à une si funèbre célébrité.

II

Le torrent, qui s'engouffre avec tant de fracas sous le Pont du Diable pour tomber de cascade en cascade dans la gorge du Fayet, est formé de deux affluents; l'un qui vient des Contamines, l'autre qui descend du glacier de Bionnassay et se réunit, trois kilomètres en amont de Saint-Gervais, à celui des Contamines.

C'est au-dessus du glacier de Bionnassay, dans le glacier de Tête-Rousse, à l'altitude de trois mille et quelques cents mètres que se place, entre minuit et une heure du matin, l'origine de la catastrophe de juillet 1892.

Un lac intérieur s'y était formé dont la voûte supérieure s'effondra sous l'action dissolvante des chaleurs d'été. La pres-

sion qui en résulta détermina une rupture des parois de ce réservoir occasionnel, et, par une large brèche de plus de quatre-vingts mètres de large sur quarante de hauteur, une immense vague jaillit qui se précipita sur les pentes raides du glacier de Bionnassay.

De là elle se déversa dans la gorge que domine le hameau de ce nom, déracinant sur son passage et charriant avec elle quantité de sapins géants dont l'enchevêtrement provoqua à plusieurs reprises de véritables barrages qui arrêtèrent pour quelques instants l'impétuosité de la trombe.

Ainsi, de cascade en cascade, cette énorme masse d'eau après une dégringolade folle, vint s'abattre sur Bionnassay où elle fit ses premières victimes. Ce hameau, qui depuis 1892 ne s'est pas entièrement relevé de ses ruines, comptait alors une douzaine de maisons toutes groupées à la jonction des chemins de Contamines et de Bionnassay. Quatre d'entre elles seulement, dont l'école, furent épargnées.

A ce stade de sa course il paraît établi par divers témoignages et les traces laissées par l'inondation que celle-ci fit une sorte de halte avant de continuer son œuvre de dévastation. Dans ce creux de la vallée de Montjoie, comme dans une cuve infernale, glaces, débris de bois, rochers mêlés au flot écumant s'amoncellèrent, affirme-t-on, sur une hauteur de près de cinquante mètres, en une sorte d'entonnoir fantastique dont le revêtement de terre ne tarda pas malheureusement à céder sous les coups redoublés de l'avalanche. Et de là, avec une force et une frénésie encore grandies, une nouvelle tempête déferla vers le Pont du Diable et le chef-lieu du canton.

Saint-Gervais est, il est vrai, situé trop haut au-dessus du lit du Bon Nant (plus de cent mètres), pour que la menace ait pu l'atteindre tant soit peu. Dans les maisons les verres tintèrent, les meubles oscillèrent comme agités par une secousse sismique, en même temps qu'un bruit de tonnerre et qu'une subite odeur de soufre, imputable à l'érosion des roches, éveillaient les habitants qui purent se demander si c'était la fin du monde. Mais tous ici en furent quittes pour la peur.

L'Hôtel des Bains, placé à 180 mètres au-dessous, en contrebas de deux cascades déjà très impressionnantes par leur violence en temps normal, s'offrait, au contraire, comme une proie sans défense, à la fureur des éléments.

Par une sorte de défi à la malveillance de la nature, ses constructeurs avaient eu la singulière idée de le situer tout en tra-

vers du vallon comme si l'on avait voulu s'en servir pour fermer la route au Nant débordé.

Il se composait, en 1892, d'un bâtiment central ayant l'aspect d'un H, c'est-à-dire auquel s'ajustaient de part et d'autre deux pavillons se faisant face et qui s'ouvraient sur deux sortes de cours l'une au Nord, l'autre au Midi.

De l'avis de tous ceux qui l'ont visité, c'était pour l'époque un établissement fort bien aménagé, très confortable et même agréable, où six cents chambres étaient à la disposition des baigneurs. Il y avait cette nuit-là dans l'hôtel environ cent-vingt pensionnaires ou voyageurs, et cinquante hommes ou femmes de service.

Tous furent surpris en plein sommeil. Sous un clair de lune idyllique la trombe, rendue plus meurtrière encore par les blocs de rochers arrachés aux escarpements de Crépin, bondit sur le bâtiment central qu'elle éventra, puis sur le pavillon Nord qui, sur les trois cinquièmes de son développement, s'écroula comme un château de cartes. Seul le pavillon du Midi, plus à l'écart du courant par son adossement à la montagne, réussit à tenir bon. Encore la crue s'y éleva-t-elle jusqu'au dessus du premier étage.

Cette triste besogne faite, le torrent, qui à côté de son lit ordinaire s'en était frayé un second à travers les ruines de l'établissement, abandonna au travers du vallon les rochers qu'il avait entraînés jusque-là, et laissant derrière lui une traînée de vase épaisse par endroits de plus de six mètres, il vint se heurter au pont de pierre de la route de Chamonix.

Mais en s'élargissant et en se séparant des blocs de pierre qui avaient été ses instruments de mort les plus terrifiants, le fléau avait perdu une partie de son énergie destructrice. Le pont résista, et arrêté ainsi dans sa descente vers l'Arve, le flot se détourna vers sa gauche et se répandit sur l'emplacement actuel de l'avenue de la Gare. (Le Fayet ne comprenait alors que quelques maisons et deux hôtels, ceux-ci juchés à l'abri sur les pentes du contrefort de Tête-Noire.)

Enfin, ce dernier mauvais coup accompli, la vague glaciaire alla mourir en forme d'éventail entre Domancy et Passy, son cône de déjection mesurant dans la vallée plus de cinq cents mètres de large. Une heure et quart au maximum s'était écoulée depuis qu'elle s'était échappée du glacier de Tête-Rousse.

III

Lorsque le désastre se produisit, celui qui écrit ces lignes était depuis cinq mois chef de Cabinet du Préfet de la Haute-Savoie. Dès la première heure il fut appelé à se rendre sur les lieux; pour donner une idée du spectacle de désolation qui s'offrit à lui, et aussi de l'attitude admirable des populations de la vallée de Montjoie, nous ne croyons pas pouvoir mieux faire que de reproduire ci-après in extenso les feuillets du journal où il notait sur le vif ses impressions.

Saint-Gervais, hôtel du Mont-Joli, 12 juillet 1892.

Ce matin, à quatre heures, je dormais paisiblement lorsque le concierge de la préfecture d'Annecy m'a monté une dépêche de Just, le sous-préfet de Bonneville; on y annonçait au Préfet que d'après un télégramme du Maire de Saint-Gervais les bains du Fayet avaient été enlevés par une bourrasque de vent suivie d'une trombe d'eau *(sic)* et qu'il y avait de nombreuses victimes. « Je vais à Saint-Gervais, ajoutait le Sous-Préfet. » M. Masclet, auquel je communique de suite cette dépêche, décide aussitôt de se mettre en route, et en raison des mesures spéciales qu'il peut y avoir à prendre, il m'invite à faire toutes diligences pour qu'un ingénieur des Ponts soit avec nous.

Nous sommes partis par le premier train de la matinée, le Préfet, l'ingénieur Legay et moi. A Annecy, au moment de monter dans notre compartiment, le Chef de gare nous assure que l'inondation, dont on ignore les causes, a fait encore beaucoup plus de mal qu'on ne le pensait; il y aurait près de deux cents morts. Voyage angoissant sous un ciel chargé d'épaisses nuées d'où la pluie tombe par intervalles.

A dix heures nous arrivons à Cluses, point terminus du P.-L.-M., d'où une voiture doit nous conduire au Fayet... Mais, avant, le maire nous propose d'aller saluer les cadavres de quelques malheureux que l'on vient de retirer de l'Arve... Ce sera notre premier contact avec l'horrible réalité. Ils sont là une dizaine sur des tréteaux, affreux à voir, maculés de sang et de boue, avec des meurtrissures violacées sur la figure et le corps, certains encore raidis dans des attitudes d'épouvante ou de défense contre la mort. Un notamment, figure de sexa-

génaire, retient mon attention en raison de ses favoris de maître d'hôtel ou de magistrat.

Saint-Martin, près Sallanches... Nouvelle station; nouvelle présentation funèbre... Là, couchés sur la paille, à moitié nus, ils sont une quinzaine, des jeunes gens pour la plupart. Je remarque une femme qui a dû être gentille, menton en galoche de savoyarde paysanne ou fille d'hôtel, et à côté, presqu'intact, un vigoureux garçon, au torse d'athlète, petite moustache brune, qu'on me dit être d'Armentières. D'après un employé de l'hôtel, il était arrivé la veille avec quatre de ses camarades et il avait organisé un concert d'amateurs qui avait obtenu le plus vif succès... La soirée avait pris fin vers minuit; et à une heure...

A peine sortis de la grange où tous ces malheureux étaient groupés, à l'entrée du pont de l'Arve (d'où les gendarmes avec des perches font la pêche des corps), nous rencontrons un groupe bruyant composé de deux hommes et d'une jeune dame élégamment mise. Celle-ci, folle de terreur, pousse des cris stridents : « Oh! ces montagnes, ces montagnes! » Elle montre le poing aux sommets voisins, refuse de traverser l'Arve, et il faut toute notre insistance à Legay et à moi pour qu'elle consente enfin à s'engager sur le pont. C'est, nous dit-on, la femme d'un chef d'orchestre de Paris, M. Vizentini.

Nous sommes arrivés à Saint-Gervais, hôtel du Mont-Joli, vers onze heures et demie, et tout de suite après nous repartons pour l'établissement des bains par le raidillon qui descend à travers bois.

A mi-côte, nous rencontrons un grand diable d'homme, magistrat genevois, paraît-il, qui, s'étant sauvé en chemise, s'est vêtu d'habits d'occasion et dont l'accoutrement nous aurait fait rire si dans cette journée il y avait place pour la gaîté... Les yeux encore agrandis par une vision d'horreur, avec des gestes saccadés, ce monsieur nous fait le récit de la catastrophe

Il était, dit-il, un peu plus d'une heure du matin; réveillé par un grand bruit il s'est mis à la fenêtre, et se rendant compte du danger, s'est laissé couler du pavillon de la montagne dans des fourrés épineux. Le médecin de l'établissement, M. Guyenot, a fait comme lui; mais, moins heureux, il s'est fracturé un bras dans sa chute.

Arrivés en face de ce qui reste de l'Hôtel des Bains (côté Saint-Gervais, un pavillon intact, de l'autre un grand pavillon avec belvédère), nous sommes accostés par le Sous-Préfet et

le député Orsat. Ils nous présentent un blond jeune homme du nom de Denzler qui, d'après divers témoignages, se serait conduit comme un héros. Voici dans quelles conditions :

L'avalanche, torrent, glaces, boues et rochers, après s'être jetée sur le bâtiment central des Bains, s'est ouvert un passage entre les deux pavillons. Pendant une dizaine de minutes elle a fait rage. Lorsqu'une accalmie s'est produite, les pensionnaires qui se trouvaient dans le pavillon du Belvédère resté debout mais branlant sur sa base, manifestèrent leur impatience de gagner la terre ferme du côté de Saint-Gervais. Trois on quatre se hasardèrent sur l'espace boueux qui les en séparait. Ils s'y enlisèrent sous les yeux terrifiés de leurs compagnons d'infortune. C'est alors que Denzler, nous raconte-t-on, a eu l'idée de se procurer des planches, et en nageant pour ainsi dire, à plat ventre sur la boue, d'établir de rocher en rocher une sorte de pont qui a permis aux pensionnaires du pavillon du Belvédère de gagner la rive opposée... Ceux-ci ne tarissent pas d'éloges sur l'initiative et le dévouement du brave garçon que le Préfet félicite en attendant que le Gouvernement le récompense.

Tout le jour nous avons recueilli des témoignages sur les conditions dans lesquelles a eu lieu la catastrophe. Personne n'en sait exactement l'origine. Certains habitants de Saint-Gervais disent que le passage de la trombe était accompagné d'éclairs et de tonnerre, ils prétendent que l'air était empuanti d'une odeur de soufre et que le sol était secoué comme par un tremblement de terre. D'autres mieux renseignés peut-être, croient à une rupture du glacier de Bionnassay où, par des éclaircies entre les nuages qui couvrent la montagne, ils disent avoir vu une large déchirure; des guides partiront cette nuit pour vérifier le fait et se rendre compte du danger qui peut encore menacer la vallée...

A l'Hôtel du Mont-Joli, où nous sommes installés, on entend de temps à autre, aux étages supérieurs, des cris d'aliénés. Ils seraient poussés, nous dit-on, par un Danois, dont l'inondation a collé le lit au plafond et qui, dans cette position critique, a réussi à se sauver en éventrant ce plafond (??)

Le soir, comme nous sortons de table, on vient raconter à Legay qu'on entend des clameurs désespérées dans la plaine du Fayet, au milieu du cône de déjection du torrent. Elles proviendraient de malheureux réfugiés sur des îlots de glace ou de pierre... On a voulu aller jusqu'à eux, mais on a dû y

renoncer à cause de l'épaisseur de la couche de boue; il est question de se servir de chevaux de haute taille pour essayer de les aborder.

Afin de nous changer les idées, si possible, nous allons prendre le frais sur la route de Bionnay. Clair de lune magnifique qui argente le dôme de Miage. Nous faisons halte, émerveillés par ce spectacle. Mais à ce moment le maire de Saint-Gervais, M. Hottegindre, nous aborde et nous demande de venir rendre hommage à ses morts de Bionnay. On les a réunis ici-même, au bord du chemin, dans la cabane des pompes. Pauvres gens méconnaissables pour la plupart comme ceux de la matinée et de l'après-midi. Une femme particulièrement nous crève le cœur; elle serre dans ses bras son bébé avec une énergie telle qu'on n'a pu l'en séparer et qu'on a décidé de les mettre dans la même bière...

Saint-Gervais, 12 juillet.

Mal dormi cette nuit... Dans la salle à manger de l'hôtel, où l'on a installé deux lits pour Legay et pour moi, je me réveille vers une heure et je remarque que la suspension fixée au plafond, presqu'au-dessus de ma tête, oscille de la façon la plus singulière... Dans la torpeur où je suis, ma première idée est que ce mouvement est imputable à une de ces secousses sismiques dont on a tant parlé hier à propos de la catastrophe... Mais immédiatement après j'entends au premier étage des pas pesants, des allées et venues, des gémissements, et je me rends compte que ce sont des survivants de la nuit dernière, incapables de dormir et encore sous la commotion de la peur, qui mettent cette agitation dans tout l'immeuble...

A notre lever nous recevons les guides de Saint-Gervais retour du glacier, et tout de suite leur communication écarte l'hypothèse que le désastre de la veille aurait pu être occasionné par un tremblement de terre... Ils sont montés, ces guides, jusqu'à Tête-Rousse; ils ont constaté une énorme cavité dans le glacier dont le contenu s'est déversé sur la gorge de Bionnassay où ils ont relevé les traces de son passage... Plus rien à craindre, tout le mal est fait, affirment ces braves gens; le torrent est toujours débordé, il est vrai, mais guère plus qu'après une grosse pluie...

On continue à retrouver des corps un peu partout. Au Fayet on a réussi à sauver une vieille femme qui avait été emportée dans son chalet en bois à cinq cents mètres dans la plaine de l'Arve...

Retourné aux Bains où nous rencontrons de nouveau Denzler et où j'ai une longue conversation avec le chauffeur-mécanicien de l'établissement, un nommé Favre...

Celui-ci, qui sous le coup de l'émotion et peut-être aussi de libations anormales, parle sans trop discerner ce qu'il peut avoir intérêt à dire ou à cacher, nous raconte qu'il logeait au premier étage du bâtiment central, au-dessus du bureau de l'hôtel; que, dès qu'il a compris ce qui se passait, sans mettre son pantalon, il est monté sur le toit et s'est avancé jusqu'au bord du côté de Saint-Gervais. « Il y avait des branches d'arbre qui « s'étendaient là à portée de ma main, nous déclare-t-il... Juste « à ce moment, alors que j'allais me laisser couler dans la mon- « tagne, je me suis senti retenu par une main qui avait saisi « mon pied gauche... C'était, je crois, une pauvre fille de l'hôtel « qui me paralysait... J'ai gigolé *(sic)*... Aussitôt après j'ai « senti que la main lâchait prise en même temps que le toit « s'effondrait sous moi... Sans me retourner pour voir, j'ai « tout juste eu le temps de sauter dans les branches qui, ployant « sous mon corps, m'ont lentement déposé à terre sans aucun « mal... J'aurais eu en mains un panier plein d'œufs que pas un « ne se serait cassé. »

Dans l'après-midi, le Préfet me quitte pour rentrer à Annecy, où il doit demain présider la revue du 14 juillet et requérir la troupe en vue des opérations de déblaiement à effectuer... Les émotions de ces deux jours ont mis sur le flanc mon pauvre patron qui a absolument besoin d'un repos momentané. Il est convenu qu'en son absence je resterai à Saint-Gervais pour les diverses mesures à prendre d'accord avec Just qui chaque jour fera la navette entre le Fayet et Bonneville.

A peine sont-ils partis que je me trouve, pour mes débuts administratifs, en face de graves décisions à prendre. Le Maire, à la demande du docteur Robin, a décidé de ne plus procéder à des inhumations dans le cimetière communal autour de l'église; la place manque, il faut aviser de suite aux moyens de s'en créer ailleurs. Une vieille femme de Saint-Gervais, la dame Marquet, propriétaire le long de la route muletière de Bionnay, possède là un champ qui conviendrait très bien; mais elle ne veut pas le céder. Je prends sur moi d'autoriser Hottegindre à s'en emparer, passant outre aux protestations indignées qu'on lui oppose; expropriation en cas de force majeure qui me paraît sinon justifiée par la jurisprudence, du moins par le bon sens et des raisons de nécessité...

Saint-Gervais, 14 juillet 1892.

Ce matin, obsèques des victimes de Bionnay. On étouffe dans l'église où, pendant que le vieux curé Cons sanglotte le *Libera*, flotte une odeur suffocante de cire, de corps déjà en décomposition, d'étoffes mouillées, etc... Au cimetière, éloquents discours par Just et le député Orsat... Beaucoup de monde; mais il est à noter que très peu de gens pleurent... L'impression générale est une sorte de stupéfaction, de consternation muette, sans gestes dramatiques et effets de voix.

L'après-midi, à Bionnay, j'ai constaté un nouveau signe de cette résignation du montagnard devant les trahisons de la nature... Un entrepreneur du pays, M. Machetti, soulevait les planches d'une maison effondrée dans la vase...

M. Emile Berr (du *Figaro*) et moi nous lui demandons ce qu'il faisait là... Il s'est borné à nous dire d'une voix blanche: « On a retrouvé ma femme qui était là avec notre bébé... (C'é-« tait la malheureuse mère dont nous avons vu le corps avant-« hier.) Il me reste à découvrir mon beau-frère, ma belle-« sœur et mes quatre nièces. Je reste seul sur sept. » Et sans plus nous regarder il s'est remis à fouiller méthodiquement les décombres.

Même attitude de stoïcisme chez un moribond, de Bionnay également... On l'a transporté sur la place au Pensionnat des Sœurs où je vais le voir... C'est un superbe garçon, très vigoureux, un cultivateur du nom de Henri Simond... Surpris dans son lit, il a été emporté par le flot et traîné sur une longueur de près de deux kilomètres... Aux Bernards, quelques cents mètres avant le Pont du Diable, il a réussi à s'accrocher à des branchages et on l'a retrouvé, peu après, sur la berge, vivant encore, mais les jambes brisées, dans un état lamentable... Lorsque nous l'abordons sur son lit d'agonie, il répond à nos paroles d'encouragement par un sourire désabusé, et on l'entend d'une voix très résignée murmurer : « On est bien soi-« gné... Il vaut mieux finir ici que là-bas! »

J'ai parlé tout à l'heure d'un reporter du *Figaro*. Il en est venu des kyrielles depuis 24 heures et tous veulent savoir le nombre exact des victimes, leurs noms, leur profession, etc. Il faut leur expliquer qu'on n'a jusqu'ici que des précisions pour les gens du pays : 27 à Bionnay, une dizaine au Fayet; mais pour ceux qui intéressent plus particulièrement la grande presse, pour les pensionnaires des Bains, on ne peut aboutir qu'à des

indications très approximatives, le livre de l'hôtel ayant été détruit. Toutefois, des témoignages recueillis, on est fondé à déduire qu'il y avait aux Bains le 12 juillet environ 120 étrangers avec 50 hommes ou femmes de service et que sur ce nombre une trentaine de baigneurs et dix employés seulement ont pu se sauver... Parmi les morts, on cite la baronne de Tavernost et sa fille, de Chambéry; un riche industriel allemand, baron de Zeidling; le gouverneur de la Banque nationale de Danemarck, M. Moritz Lévy; des industriels de Roubaix, de Lille; un commandant en retraite, etc.

Plusieurs d'entre eux ont été identifiés; beaucoup encore restent à reconnaître ou à retrouver... Pour faciliter les recherches des familles, des professionnels de Bonneville, MM. Tairraz et Hermann Rusché, sont venus dès le premier jour, avec l'autorisation du Sous-Préfet, photographier les cadavres.

Saint-Gervais, 15 juillet 1892.

Ce matin est arrivée d'Annecy une compagnie du 30e réquisitionnée pour aider au déblaiement des décombres et à la recherche des victimes.

Dans la journée, on en extrait trois du lit de vase qui s'est formé entre les deux pavillons de l'Hôtel des Bains, à l'endroit où plusieurs personnes se sont enlisées.

Dans l'après-midi, descendu au Fayet, j'assiste à une scène pénible bien caractéristique de la déférence extraordinaire des populations de ce pays à l'égard de l'autorité. On procédait à des fouilles dans une maison écroulée pour y découvrir un corps. Sur un sentier voisin, un peu au-dessus, vient à passer un cercueil porté par quatre hommes, puis peu après un groupe de cultivateurs jeunes et alertes. Le Procureur de la République de Bonneville, M. Dubouloz, qui n'a vu que ces derniers, les interpelle : « Hé, les amis, venez donc donner un coup de « main aux camarades qui recherchent un des leurs. » Les quatre paysans se concertent à voix basse, un surtout paraît hésiter; mais finalement ils se décident et s'avancent pour se mettre au travail... Je m'approche de celui qui avait hésité et dont l'air triste m'a frappé : « Est-ce que vous connaissez le « mort dont le cercueil est passé tout à l'heure? — C'est le « corps de ma femme que j'accompagne; vous permettez... « Mais comment donc? » et le Procureur et moi de nous excuser comme nous pouvons pour notre excès de zèle...

Les parents des victimes étrangères au pays sont d'humeur

moins accommodante... Les malheureux se plaignent, souvent avec violence, que nous soyons hors d'état de les renseigner et de la lenteur avec laquelle les équipes de secours effectuent leur sinistre besogne...

Pourtant tous, civils et militaires, s'y emploient de tout cœur, et ce n'est pas sans mérite... Une odeur infecte se dégage des dépôts d'immondices que le torrent a laissés derrière lui et la couche de vase où les hommes pataugent est d'une fétidité telle que certains en deviennent malades, avec des nausées comme s'ils étaient empoisonnés.

On me raconte d'ailleurs qu'à l'hôpital de Sallanches des misérables, qui avaient été repêchés vivant encore, après avoir séjourné quelques heures dans la boue glaciaire, sont morts des suites d'intoxication...

Les identifications de corps se multiplient; depuis deux jours j'ai signé pour le Préfet plus de quinze autorisations de transport. On a retrouvé, après le corps de la receveuse des Postes de l'Hôtel des Bains, celui de la directrice, Mme Fauron, qui avait son petit chien près d'elle, encore des industriels du Nord, un autre de Berlin, etc.

16 juillet 1892.

Le cadavre que j'avais vu en descendant du train à Cluses et que j'avais pris pour celui d'un magistrat a été reconnu par sa famille; c'est celui d'un Directeur des Contributions directes de la Haute-Saône. Je viens de signer l'autorisation de transport.

Les visiteurs affluent et aussi les secours. Le Maire a reçu trois mille francs — une goutte d'eau — du Ministre de l'Intérieur, un ami du Préfet, M. Loubet. Le *Journal de Genève* a organisé une souscription qui réunit déjà plusieurs dizaines de milliers de francs. Des prêtres — il y en a plusieurs qui ont disparu dans la catastrophe — adressent à l'abbé Cons d'assez fortes sommes provenant de quêtes.

Cet après-midi, grâce au travail acharné des militaires, on a fait de nouvelles découvertes notamment à Bionnay où il ne reste plus de corps à identifier.

D'après nos renseignements, la première personne noyée par le torrent aurait été une dame Dechosal, de Champel, près Bionnassay.

On raconte aussi — mais que ne raconte-t-on pas? — qu'un chasseur de chamois, du nom de Perroud, qui était à Tête-

Rousse, a été averti du départ de la catastrophe par un bruit formidable qui l'a cloué sur place... « Si j'avais eu un cheval, « disait-il, j'aurais eu le temps d'aller prévenir les Bains!... »

17 juillet 1892.

Je viens de recevoir la visite du docteur Robin. Il m'assure qu'il y a le plus grand danger pour la santé publique à laisser continuer les fouilles des Bains qui, d'ailleurs, ne donnent plus de résultat, les dernières victimes à exhumer pouvant se trouver sous une couche de boue de plus de six mètres de profondeur... Des civils, des soldats du 30e ont été admis déjà à l'hôpital de Sallanches. Il faut, déclare le Docteur, renoncer aux recherches.

Plusieurs familles, que j'instruis de cette démarche, se répandent en protestations indignées. Elles font valoir, avec la question de sentiment, l'intérêt qui s'attache légalement à la constatation effective des décès.

J'ajourne toute décision jusqu'au résultat d'une entrevue avec Just... Dans la soirée, sur les déclarations renouvelées du corps médical que des cas de typhus se sont produits parmi les sauveteurs, je décide, d'accord avec le Sous-Préfet, que les fouilles sont suspendues.

Deux reporters — un notamment du *Progrès de Lyon* — me font part des plaintes qui leur sont adressées par des parents des victimes présumées. D'aucuns même ont télégraphié au Ministère. Protestations et démarches bien excusables, certes; mais le souci de la santé publique ne doit-il pas maintenant primer toute autre considération?

18 juillet 1892.

Dans la matinée, je complète mon enquête sur le cas Denzler.

La plupart des baigneurs qui, le premier jour, demandaient à cor et à cri la croix de la Légion d'honneur pour le coiffeur des Bains, ne sont plus là. Les gens du pays déclarent, par contre, que ce jeune homme n'a pas eu à lui seul l'initiative dont on lui a tant fait honneur, divers employés de l'hôtel ont eu la même pensée... On me parle aussi d'autres dévouements, de Trappier qui avec son cheval est allé sauver des gens isolés dans le cône de déjection du torrent; d'un employé du Mont-Joli, Rosset, arrivé des premiers aux Bains, etc., etc. Mes interlocuteurs ajoutent — ce qui m'avait déjà été dit — que, tandis

que Denzler et ses camarades s'activaient pour transborder les baigneurs sur le pont de leur invention, un des baigneurs, grand garçon de 25 ans, originaire de Lyon, ne savait que trembler de tous ses membres et réciter ses patenôtres. Une Anglaise fataliste était remontée dans sa chambre, sous le Belvédère, pour y écrire son testament!

Déjà des légendes se forment, et j'ai l'impression que même l'histoire de ces moments, que je viens cependant de vivre, sera difficile à écrire sans faute...

A Bionnay, où je suis revenu dans l'après-midi, un ancien du pays raconte avoir entendu dire à son bisaïeul qu'au XVIIIe siècle, vers 1760, une catastrophe avait déjà été occasionnée par une déchirure du glacier de Bionnassay... Il y aurait eu aussi — mais qui peut l'affirmer? — des pertes de vie humaine. Enfin, dans le courant du siècle dernier, une débacle du glacier de Trè-la-Tête aurait aussi mis à mal la vallée de Montjoie... Le vieux, à l'appui de ses déclarations, me montre ça et là des rocs éboulés qui proviendraient, dit-il, de l'avalanche de 1760.

A ma rentrée à Saint-Gervais, au moment où je vais dîner, je suis encore violemment interpellé par un Monsieur qui s'indigne « qu'on puisse se mettre à table tant que le dernier des « corps n'aura pas été retrouvé ». Je le calme comme je peux... Comment mieux faire?

Je rentre demain à Annecy, avec la compagnie du 30e.

IV

Lorsque l'émotion publique eût commencé à s'apaiser, l'Administration préfectorale fit procéder, par les soins du Sous-Préfet de Bonneville, à une enquête complémentaire sur les actes de dévouement qui paraissaient mériter récompense, et, entre autres distinctions honorifiques, la médaille d'or de sauvetage fut décernée à Denzler qui s'établit coiffeur dans la rue principale d'Annemasse à l'enseigne de : « La catastrophe de Saint-Gervais. »

A la Préfecture de nouvelles déclarations arrivaient chaque semaine de l'étranger (plus spécialement d'Italie et d'Amérique) tendant à imputer au glacier de Tête-Rousse la responsabilité de disparitions inexpliquées. A en juger par ces réclamations tendancieuses ou de bonne foi le nombre total des décès se serait élevé à plus de deux cents; nous avons indiqué pour-

quoi ce chiffre nous paraît exagéré, la vérité selon nous devant se placer entre 180 et 190 — dont 45 exclusivement de la commune de Saint-Gervais.

Des souscriptions en faveur des familles sinistrées s'ouvrirent un peu partout, à Paris, à Vichy, à Luchon, dans la plupart des villes d'eaux, à Genève aussi et surtout où une grosse somme, près de 80.000 francs, fut recueillie. Grâce à ces libéralités, bien des gestes secourables purent être tentés, soit par des Commissions municipales nommées à cet effet, soit par le clergé local. Mais, comme il arrive toujours en pareil cas, la meilleure volonté et le plus ferme dessein de justice n'arrivèrent pas à contenter tout le monde. Aujourd'hui encore, lorsqu'on interroge les anciens de la vallée sur ces distributions d'argent, il n'est pas rare de les entendre dire : « Oh! Jean a touché trop parce qu'il était du parti du Maire », ou inversement : « Pierre a été trop avantagé parce qu'il était l'ami du Curé. » C'est l'histoire éternelle... Il ne semble pas d'ailleurs que les dégâts faits aux propriétés aient été malaisés à réparer si l'on considère l'importance des sommes souscrites et le petit nombre ainsi que la rusticité des immeubles détruits. Les biens communaux, par contre, furent moins épargnés; situés en grande partie sur le passage du torrent en amont de Bionnay et dans la plaine de l'Arve, c'est eux qui eurent le plus à souffrir de ses méfaits.

Dans cette circonstance encore, ainsi qu'il advient toutes les fois que l'esprit public est sous le coup d'une commotion violente, il y eut quantité de gens pour se répandre en malédictions contre M. Lebureau qui n'avait pas prévu la calamité et pour réclamer qu'on s'attachât de suite à en empêcher le renouvellement. Les Conseils municipaux, le Conseil d'arrondissement de Bonneville, le Conseil général de la Haute-Savoie s'émurent, nommèrent des Commissions; on prononça de retentissants discours, la Presse annonça *urbi et orbi* l'imminence de mesures préservatrices. D'un peu partout, il vint à Saint-Gervais, des ingénieurs, des inspecteurs des Forêts qui firent enquête sur enquête, rapport sur rapport, et de la surveillance sévère à laquelle la montagne fut soumise sortirent ces travaux que l'on peut voir au glacier de Tête-Rousse et qui, à n'en pas douter, ont eu pour effet, en assurant le déversement du trop plein de la poche d'eau sur les glaciers de Bionnassay et de la Griaz, de mettre la vallée de Montjoie à l'abri d'un nouveau désastre. Le journal *La Nature* (1900), sous la

signature de M. Mougin, a exposé en détail l'économie de ces mesures techniques dont on peut dire qu'elles ont fait la preuve de leur efficacité. Néanmoins, on ne s'est pas endormi sur ces lauriers. Maintenant encore cette région des Alpes, en dépit des résultats obtenus, reste l'objet d'une observation incessante, et sous l'impulsion du même M. Mougin, devenu inspecteur général des Forêts, des expériences ont été tentées et de récents efforts ont été faits pour consolider et renforcer les mesures déjà prises contre une nouvelle rupture du front de Tête-Rousse.

Au moment où nous écrivons ces lignes, M. le Ministre de l'Agriculture est saisi d'un mémoire à ce sujet. Il semble donc que tout ce que la science et le dévouement humains peuvent contre la menace des glaciers a été expérimenté et a réussi ici du moins, à juguler le monstre.

V

Dans ces conditions et en considération même de ces travaux de protection il était naturel de penser que, sitôt après 1892, Saint-Gervais retrouverait sans tarder son heureuse fortune de station thermale. Il n'en fut cependant pas ainsi.

Dans les premières années qui suivirent la catastrophe, un mauvais sort sembla peser sur la vallée.

Il y avait bien des touristes attirés par la célébrité de ces lieux gracieux et tragiques; mais aucun d'eux n'y séjournait, et le Fayet qui avant 1892 n'était qu'une sorte de relais de diligence garda longtemps encore cette situation modeste.

Les crimes du Bon Nant, publiés à travers le monde, y avaient répandu pourtant la réputation du petit trou pas cher où l'on venait, même de loin, soigner des affections désagréables et réputées tenaces; mais l'impression produite par le coup de tonnerre du 12 juillet était plus puissante que la curiosité de l'alpinisme ou le souci d'améliorer sa santé. Beaucoup de gens, un peu partout, étaient encore enclins à se demander si le bon génie qui se cache au fond de la gorge des Bains, bon génie dont les médecins et les malades vantent avec raison la bienfaisance, n'y préparait pas encore quelque méchant tour de sa façon et s'il n'était pas plus prudent de se tenir en garde contre ses perfidies. Je me rappelle avoir connu une vieille dame qui ne pouvait traverser le pont du Fayet sans faire le

signe de la croix et jeter un regard angoissé vers les cascades de Crépin, comme si la Mort allait en surgir...

Il faut déclarer, d'ailleurs, à la décharge de ces âmes pusillanimes, que si ingénieurs, forestiers et savants tentaient l'impossible pour les rassurer, dans le pays on ne faisait pas grand chose pour apaiser ces appréhensions.

Certes, on avait rebâti l'établissement thermal et on lui avait donné pour voisin un magnifique hôtel; mais, tandis que la position de l'ancien bâtiment en barrage du torrent était comme une provocation au destin, on avait exagéré maintenant en sens contraire, et les constructions nouvelles que l'on avait édifiées très à l'écart de la Source Gonthard sur une sorte d'épaulement où elles sont blotties dans l'ombre d'une forêt séculaire, paraissaient dire aux excursionnistes : « Prenez garde au Nant; il reste dangereux. »

Oh! l'on se gardait bien, assurément, de parler de la catastrophe; personne n'en évoquait le souvenir, jamais il n'avait été question de placer ici où là une colonne ou une stèle quelconque en hommage aux disparus de 1892... Seulement on laissait debout, dans la solitude de leur vallon, les débris de l'ancien Hôtel des Bains qui, pareils aux membres épars du poète, proclamaient l'œuvre de destruction ici consommée... On n'avait rien fait non plus pour essayer d'enlever les énormes blocs de rochers qui, gisant encore à droite et à gauche du cours d'eau, y apparaissent en épaves du cataclysme. En vain s'était-on efforcé d'en dissimuler le caractère en dressant sur certains des simili-statues, des silhouettes de bouquetins empaillés; l'imagination des touristes ne s'y était pas trompée, loin d'y trouver des motifs décoratifs pour égayer les idées, beaucoup les saluaient plutôt avec piété et comme s'il s'agissait de pierres tombales anonymes...

Mais ce que Virgile appelle les larmes des choses n'a qu'un temps, comme les vraies larmes... Huit ans après, le Fayet devenait tête de ligne du P.-L.-M; et avec la trépidation des trains, le bruit de la gare et des usines du voisinage, la vision de cauchemar qui pour beaucoup de personnes dramatisait encore ce délicieux paysage allait rapidement s'effacer... Et, de fait, pourquoi n'y vivrait-on pas aussi heureux que précédemment puisque l'expérience était faite de la solidité de l'abri?

A Saint-Gervais-Village en particulier l'ingéniosité savoyarde créa rapidement des merveilles.

Autrefois, il n'y avait là, plantées au bord de la route, que

quelques hôtelleries, le Mont-Joli aujourd'hui si humble et si parent pauvre à côté de l'opulent Mont-Joly Palace, le Genève, le Mont-Blanc, et, sur la place de l'Eglise, la maison Battandier, où l'hospitalité fut longtemps proclamée écossaise... Installées avec simplicité, mais non sans un certain confortable à la Touring-Club, elles étaient la providence d'une clientèle très mélangée où le baigneur coudoyait les gens du pays et le roulier de passage... Une tradition d'aimable fraternité, à des prix d'une modération désormais introuvable, y rapprochait, à la bonne franquette, indigènes et étrangers. Nous connaissons des esprits chagrins qui ne sont pas sans regretter parfois cet aspect désuet des gens et des choses.

Mais lorsque des entrepreneurs du pays, revenus de Paris, les poches gonflées d'or eurent commencé à faire bâtir çà et là, et surtout quand le chemin de fer déversa chaque jour dans la vallée un flot croissant de visiteurs, Saint-Gervais-Village, promu par les médecins à la dignité de cure d'air, ne tarda pas à se donner l'élégance d'une villégiature de premier ordre.

Cette transfiguration fut spécialement l'œuvre de cinq ou six hommes d'action qui, tous originaires du canton et s'inspirant des traditions d'activité et d'ambition de la race, se préoccupèrent d'aider à la fortune de leur pays en faisant la leur..... N'ayant d'autres ressources que leurs économies, sans l'appoint d'un capital étranger à leur petite patrie, ces intrépides se mirent courageusement au travail... Et c'est ainsi qu'ont été construits la plupart des nouveaux hôtels qui sont venus jalonner de façon si pittoresque les routes de Chamonix à Ugines et de Saint-Gervais aux Contamines... Toute cette floraison architecturale, qui s'est épanouie là en notes polychromes, est de souche exclusivement savoyarde.

L'exemple donné par les fortes têtes du chef-lieu ne pouvait qu'être bientôt contagieux pour tous... Actuellement, aux alentours de Saint-Gervais, sur les pentes du Prarion ou du Mont-Lavenas, quantité de paysans, qui n'auraient pas trouvé de quoi élever palaces et hôtels ont réussi à aménager leur chalet dans des conditions telles qu'ils peuvent y organiser pour l'été des pensions de famille. La fièvre hôtelière s'est emparée de tous ces montagnards; ceux-là même qui n'ont pas de chambre à louer donnent à manger ou à boire, et les touristes qui ne viennent à Saint-Gervais que depuis deux ou trois ans s'étonnent d'y constater l'extension prise d'une saison à l'autre par les goûters de miel, de lait, de framboises et de fraises. On n'a qu'à

frapper à n'importe quelle porte pour être servi à son gré et selon sa bourse.

Il y a dix ans, cette passion de profiter, comme disent les belges, s'était même élevée à un tel paroxysme que les capitalistes de la vallée avaient envisagé, pour y attirer plus de ventres dorés, l'exécution de toutes sortes de grands travaux, ascenseur géant du Fayet au village, pont suspendu géant sur les cascades de Crépin, casino géant aussi, etc. Toute un mise en scène colossale qui, si elle avait surgi du sol, aurait certainement fait le plus grand tort aux qualités naturelles du paysage... Il y a des sites, comme des femmes, qui ne gagnent rien à être surchargés d'ornements.

Mais la guerre est venue qui, en réduisant les disponibilités d'argent a, ici comme ailleurs, jeté par terre bien des châteaux en Espagne, et, sans regrets pour ces déconvenues, nous voulons même espérer qu'on ne reprendra jamais ces rêves grandioses. Les salles de baccarat, les caravansérails, les constructions tapageuses seront toujours des fautes de mesure et de goût dans ce cadre agreste et d'une poésie intime. En fait de jeux, nous ne voyons guère que ceux du tennis qui méritent d'y être encouragés sans détriment possible pour la beauté du décor alpestre... Mais, pour l'honneur de cette nature et sa belle tenue, il ne faut pas hésiter à en proscrire tout ce qui vise au bruit et à l'effet... C'est déjà trop que la rue principale du village soit embouteillée tous les jours d'été par une file ininterrompue d'autos qui, avec leurs nuages de poussière, leur corne d'appel et l'essoufflement de leurs moteurs, vous font revivre quelques heures dans l'atmosphère empuantie des grandes villes. Ecartons de notre culte tout ce qui peut le profaner, et aimons la campagne pour la campagne. Que d'autres chalets s'ajoutent à ceux qui parsèment la vallée; que des constructions légères et d'aspect coquet s'accrochent de tous côtés aux escarpements de la montagne, soit. Les amoureux de Saint-Gervais ne protesteront pas et continueront à chérir son image même enjolivée. Mais de grâce, et pour l'esthétique du tableau, qu'on ne s'avise pas d'introduire ici ces grandes machines modern style, d'origine américaine sinon allemande, dont on n'excuse la prétention à Chamonix que parce que le Mont-Blanc leur rend le service d'appeler à lui tous les regards; ici, aucun maquillage, aucune fausse note ne doivent être permis dans cet ensemble tout en demi-teintes de bois et de prairies qui demeureront toujours la plus belle parure de Saint-Gervais. La

vallée de Montjoie ne serait plus la perle des vallées savoisiennes, telle qu'elle a été découverte par les Morny, les Emile Olivier et aimée de nos jours par des Doumic et des Francis de Croisset, si d'aucuns s'appliquaient à la sertir au goût des rastas et des snobs.

Cette préoccupation de conserver à l'exquise fleur alpine son parfum discret m'amène, en terminant, à exprimer un vœu auquel j'ai déjà fait allusion; c'est que l'histoire locale soit plus en honneur en ces lieux qu'on ne laisse voir et que l'on consente enfin à y gratifier d'un geste public de gratitude, si simple soit-il, la mémoire des malheureux de 1892 dont le sacrifice a contribué à la célébrité de la station.

Présentement, tout en haut du cimetière improvisé jadis par mes soins et l'initiative du maire M. Hottegindre, on ne découvre qu'un monument, très fruste et d'aspect abandonné, qui rappelle la triste nuit du 12 juillet; encore aucun nom n'est-il gravé sur la pierre. A la buvette des Bains, la préposée met en vente quelques cartes illustrées qui représentent l'ancien établissement. Et c'est tout. Au Fayet, à Saint-Gervais, à la mairie, à l'église, pas une plaque qui mentionne les victimes. A Chamonix, aux gorges de la Diosaz, des français ont élevé de superbes tombeaux ou des mausolées en l'honneur d'étrangers, voire d'Allemands disparus dans le glacier, le torrent ou la montagne; ici, rien. On dirait qu'on a voulu faire autour des morts de 1892 la conspiration du silence.

Précaution enfantine, osons le dire, le souvenir de la catastrophe devant survivre à tous les efforts tentés pour en écarter l'obsession tant qu'il y aura des esprits curieux et des historiens; j'ajoute, précaution malencontreuse, car la réserve que l'on observe en laissant dans l'ombre les travaux faits pour la sécurité de la vallée autorise d'autant plus l'imagination des excursionnistes à s'exagérer encore la gravité du désastre et la possibilité de son renouvellement.

Aussi bien, n'hésitons pas à le répéter, ces appréhensions sont sans excuse. La débacle glaciaire de juillet 1892, ainsi que nous l'avons longuement expliqué, s'est produite dans des conditions telles qu'on ne pourra jamais en revoir l'affreux spectacle. Il n'y a plus dans la gorge du Bon-Nant d'établissement en forme de digue, Bionnay ne s'est qu'à moitié reconstruit, et au glacier de Tête-Rousse le service forestier exerce une telle surveillance que si, même en pleine nuit et à la même heure, les flancs du glacier se déchiraient et livraient passage

à une nouvelle trombe, celle-ci serait hors d'état de faire le vingtième du mal que celle d'autrefois put se permettre. L'histoire, d'ailleurs, quoiqu'on dise, ne se recommence jamais de la même façon et au même endroit. Il n'y a pas eu deux Pompéi, deux Saint-Pierre, deux tremblements de terre de Lisbonne. Les pauvres gens, qui comme cette vieille dame dont nous avons narré les folles terreurs, sont tentés de voir dans les gorges du Bon-Nant une des bouches de l'Enfer, ne méritent donc qu'un haussement d'épaule ou un sourire de pitié, et même s'ils accourent d'au-delà les mers lourds de dollars ou de piastres, leur faiblesse de cœur ou d'esprit ne vaut pas si cher que l'on doive en tenir compte au point de négliger nos devoirs envers nos ancêtres et la vérité.

Et, au demeurant, même si contre toutes vraisemblances il y avait là encore un danger certain, pourquoi ceux qui viennent admirer la grande montagne seraient-ils présumés moins courageux que ceux qui vivent dans son ombre et sous sa menace? Le sublime dans la nature a ceci de particulier que, partout où il se manifeste, sa beauté est dramatique à ses heures.

La mer a ses tempêtes et ses raz de marée qui n'épargnent pas plus les pêcheurs de profession que les baigneurs, bourgeois, aristocrates ou roturiers, à quelque nation qu'ils appartiennent. L'Alpe elle-même est homicide selon le jour, elle a ses surprises, ses avalanches, ses décrochements contre lesquels nul ne saurait être assuré. Où qu'on aille, personne ne sait ce qui nous guette. Mais puisqu'ici l'impossible a été fait pour interdire à la mort de faciles hécatombes, quelle excuse aurait-on de continuer à paraître honteux d'un deuil accidentel qu'on peut noblement porter, et dont le souvenir, au surplus, ne doit qu'éveiller la sympathie parmi les gens de cœur qui comptent encore et font nombre? La morale éternelle, et la prospérité commerciale de Saint-Gervais ne perdront rien au règlement de la petite dette funèbre dont nous demandons le paiement.

Pour moi, qui connais depuis plus de trente-trois ans ce coin du paradis terrestre, qui ai appris à l'estimer durant l'épreuve et lui suis redevable de tant de bienfaits moraux et physiques, je ne peux dans mon hommage séparer 1892 de 1922, son passé de son avenir, ses petit-fils de leurs grands-pères, ses joies et ses espérances de ses blessures, et, dans ma tendresse pour ce qui m'apparaît comme la quintessence même de la Savoie, je souhaite ardemment que sous sa couronne de nei-

ges éternelles la chère figure de cette paisible vallée de Montjoie conserve à travers les siècles le charme et la fraîcheur de coloris des années de ma jeunesse, fidèle à son origine, à ses souvenirs et à ses mœurs, pareille toujours à elle-même dans la fortune et la juste fierté de sa renommée.

Etienne COYNE.

Saint-Maurice (Seine), le 17 février 1923.

OFFICIERS SAVOYARDS

dans l'armée française

(1792-1900)

Le général Dessaix, dans une note citée par André Folliet (*Les volontaires savoisiens*, p. 373), dit que le traité de Paris, du 30 mai 1814, en séparant la Savoie, « priva la France d'une population brave et loyale, qui lui avait fourni successivement cent mille combattants, huit cent officiers de tous grades et près de vingt officiers généraux ».

Il n'est pas difficile de citer les officiers généraux : Chastel, Curial, Decouz, Dessaix, Doppet, Forestier (François), Forestier (Gaspard), Gay, Guillet, Henriod, Janin, Montfalcon, Montfort, Montserraz, Pacthod, Songeon. On pourrait y ajouter Foncet de Montailleur et Collomb d'Arcine, promus après l'Empire, sans compter le maréchal Maison, les généraux Bouvard, Charlet, Jordy, Marullaz, Tapponnier, nés hors de Savoie, d'émigrants savoyards.

Mais les autres officiers sont, pour la plupart, oubliés.

M. Folliet, dans ses remarquables travaux sur la Révolution et l'Empire, en a exhumé plus de deux cents, dont 65 ayant servi dans la Légion allobroge et 154 provenant des Volontaires nationaux du Mont-Blanc.

Les hommes qui, dans ces temps héroïques, ont joué un rôle même secondaire, méritent que leurs noms soient conservés. Je les extrais sommairement des *Volontaires*, de M. Folliet, où l'on retrouvera toutes les notices biographiques qui les concernent.

Ceux dont les noms sont écrits en italiques sont *morts pour la France*, dans le sens qu'on attache aujourd'hui à cette expression. Il y en a 42+19=61.

Officiers savoyards de la Légion Allobroge

4 Généraux de division : Chastel (Pierre-Améd.), Dessaix, Doppet, Dupas.
1 Général de brigade : *Forestier* (François-Louis).
2 Colonels : Chastel (Balthazard-Marie-Michel), *Marthod.*
1 Chef de brigade : *Dubuisson.*
4 Chefs de bataillon : Chapuis, Dessaix (François-Amédée-Lubin), Savoye, Thonin.
26 Capitaines : Allouard, Baud, Berlioz, Bétemps, *Bocquet,* Bussat, Dallières, *Dessaix* (Claude-François), Dessaix (Jean-François-Aimé), *Deveyle,* Favre, *Forestier* (Antoine), Frézier, Gamen, Gantin, Gariod, *Janet,* Loguet, *Marion, Michel,* Paccard, Royer, *Souviran* (Bruno-Placide), *Terme,* Turinaz, Viviand.
13 Lieutenants : *Arnaud,* Bornand, Cochet, Desservettaz, Donnet, *Gaudet, Maurin, Michel* (Sébastien), Neploz, Paulin, Regnaud, *Souviran* (Georges), Thomas.
12 Sous-lieutenants : *Arnaud* (Jean-Pierre), Arnaud (?), Beauquis, Calligé, Dubouloz, Germain, Janet (Claude), Marion (François), Perret, Pocquel, Royer (Pierre-Alexis), *Vittet.*
2 Chirurgiens : Berthet, Magnin.

—

65

Officiers savoyards ayant servi dans les Volontaires du Mont-Blanc

3 Généraux de division : Curial (Philibert), *Decouz* (Pierre), Pacthod.
4 Généraux de brigade : Forestier (Gaspard), Gay, Guillet, Songeon.
5 Colonels : *Balleydier,* Bochaton, Pillet, *Riondet,* Viviand.
2 Lieutenants-colonels : Durieu, Folliet.
6 Chefs de bataillon : *Déage,* Genevois, Perrot, *Philippe,* Rubellin, *Vindret.*
39 Capitaines : Ailloud, *Arpin,* Baudin, Besson, Blanc (Paul), Blanc (?), Burnod, Carron, *Challut,* Curt, *Curzillat F., Curzillat J.,* Dardel, Doppet, Dunand, Dupanloup (Antoine), Dupanloup (Gaspard), Dupanloup (Joseph, de La Roche), Dupanloup (Joseph l'aîné), Jacquemard, *Julliard, Mamiot,* Milliet, *Molin, Mollot,* Mouthon, Mozet,

Perrier, Peyraud, Pichat, Pradin, *Prailler*, Rey, Rolland, Roujon, Seuvey, Sève, Vincent.

52 Lieutenants : Anrioud, Belly, *Berthier, Bétemps,* Blanc, *Bocquet,* Bouvier, *Brunier* (Antoine), *Brunier* (Claude-Joseph), Chenevier (Jacques), Chenevier (Joseph), *Chesnay,* Cucuat, Decouz, *Décret,* Dumas, Dupanloup (Nicolas), Dupasquier, *Fatoux, Favre, Fleuret,* Fréchet, *Garbillon, Gay,* Girard, Guillermin, *Guillet,* Guy, *Jacquier,* Jeanton, *Lathuile,* Lugrin, Mamiot, Martin, Milliet, Mollard, Pâris, Pellin, *Perréard,* Périllat, Perrot, *Philippe,* Pochat, Polingue, Riccard, Rose, Sibuet, Simond, Tardieu, Thibaut, Tochon, *Trouillet.*

38 Sous-lieutenants : Amoudruz, Arnaud, Bergier, Bévillard, Blanc, Bracliet, Brélaz, Chardon, *Codex, Coudurier,* Dubuisson, *Dumont,* Dupuy, Faure, Favre, Forestier, Gariod, *Gay,* Guyot, Héritier, Jeandet, *Lambert, Landau,* Marillier, Masson, Molin, *Monet,* Parent, Perronet, *Petit,* Pissard, Poncet, Rosaz, Rousseau, Samson, Têtu, Tissot.

2 Chirurgiens : Donche, Petit.

1 Ingénieur géog. : André.

2 Q. M. Trésorier : Bon, Gargouz.

154

(A suivre.) F. Miquet.

MONT MALET

(Note étymologique)

Monts Maudits, Mont Maudit, tel fut pendant des siècles le nom (ou l'un des noms) donné soit au massif du Mont Blanc, soit à tel de ses contreforts.

Mons maledictus : cette appellation est fréquente au Moyen-Age; elle est aussi très diversement localisée. Il y a des monts maudits dans les Pyrénées comme dans les Alpes, comme en d'autres chaînes de montagnes. Il en est de même des multiples « pas *maudit* », « val *maudit* », etc., qui se retrouvent partout.

Mons maledictus figure déjà dans un document que M. G. Letonnelier vient de découvrir aux Archives de Turin, et qu'il ne tardera pas, je l'espère, à publier en le commentant. Ce document est du XIIIe siècle [1].

L'origine de semblable appellation est bien connue. Comme l'a rappelé M. John Grand-Carteret dans son ouvrage *La Montagne à travers les âges* [2], elle évoque les traditions populaires qui faisaient de la haute montagne une résidence du diable et de sa cour.

Or, dans la terminologie du Mont Blanc et des cimes voisines, je relève le nom de *Mont Malet*. On trouve des graphies diverses : *Malai, Malay, Mallay*. Ce terme s'appliquait anciennement à l'aiguille du Géant.

« Toutes ces pointes, écrivait à William Windham l'ingénieur suisse Martel, sont absolument inaccessibles; les unes à cause de la glace qui en couvre la surface presque partout, comme sont le *Mont Mallay* et le *Mont Blanc* [3]. »

Quelle est l'origine de ce nom? *Malet* n'est autre que *Maudit*. Ce sont des doublets, comme disent les grammairiens. Tous deux continuent le latin *maledictum* [4].

A côté du verbe *maudire*, l'ancien français connaît la forme populaire *maleïr*, dont *maleeit, malet*, est le participe passé. On a de même, à côté de *bénit, béni* (et aussi *Bénédict, Benoist*), le populaire *benêt*.

Même double forme dans la vallée d'Aoste. Je peux citer à l'appui divers passages du *Mystère de saint Bernard de Menthon*. Après être parvenus à l'auberge du Bourg-Saint-Pierre, les « romiers » entreprennent avec épouvante l'ascension du Mont Joux, « ce mont terrible, qui fut bien réellement le *mont Maudit du Moyen-Age* [5]. » Plus tard, grâce à la miraculeuse intervention de l'archidiacre Bernard, Jupiter, qui prélevait la

1. On peut donc s'étonner d'une assertion de Bourrit. A l'en croire, ce nom de *monts maudits, montagnes maudites*, ne serait guère ancien, puisqu'il serait dû à l'auteur même de la *Description des Glacières, Glaciers et amas de glace du Duché de Savoye*, publiée en 1773 : « L'affreuse peinture qu'ils [les paysans de Chamonix] nous faisaient de leurs vallées de glace et de leurs hautes montagnes, ces récits tous extraordinaires *qui nous avaient fait donner à ces monts* blanchis l'épithète de *Montagnes Maudites* excitèrent la curiosité de deux gentilshommes anglais... » (p. 4).

2. Tome I, p. 134.

3. Cf. H. FERRAND, *Lettres de Windham et de Martel;* Lyon, 1912, p. 38.

4. Je ne crois pas qu'il faille voir dans *malet* un composé de *mal* et de l'ancien français *hait*, disposition morale, mot d'origine germanique, qu'on retrouve dans *souhait*.

5. John GRAND-CARTERET, *La Montagne à travers les Ages*, I, p. 170.

dîme sur les pèlerins, est enchaîné et précipité avec tous ses diables dans l'abîme de *Mont Malet* :

A *Monmalet* vous fault aler[6]....

La note qui accompagne ce vers dans l'édition Lecoy de la Marche (Paris, 1888; Société des anciens textes français) mérite d'être transcrite ici :

« Montmalet, abîme voisin du Mont Joux, dont le nom, traduit quelquefois à tort par *Mons Maledictus,* est écrit dans le livre de Richard de la Val d'Isère : *Montes Malethi.* C'était, d'après la légende française du château de Menthon, un lieu

Entre les quatre diocèses
Oste, Genève, Tarenthèse
Et Lyon estant bien renclus. »

Montes Malethi n'est évidemment qu'une transcription ultérieure de *monts Malet,* dont l'origine n'était plus comprise. Quoi qu'en pense le savant éditeur du *Mystère,* ce n'est pas à tort que d'anciens copistes traduisaient cette locution par *mons Maledictus.* Ils maintenaient la tradition, que d'autres ignoraient, ou déformaient.

Jupiter, associé à *Diabolus* dans l'imagination des conteurs du Moyen-Age, a-t-il simplement quitté le Mont Joux pour cet « abîme voisin » dont la détermination est si peu précise :

Tu seras batu et traynné
Et estachié a ung gibeth,
Ycy après, en *Monmalet ?*

Eût-il émigré jusqu'au massif du Mont Blanc, son royaume n'eût point changé de nom : *Montem Maledictum,* Mont Maudit, ou *Mont Malet*[7].

J. DÉSORMAUX.

6. Edition LECOY DE LA MARCHE, p. 131, v. 2977. Voyez aussi les vers 2991, 3017, 3047, 3187, 3498.

7. Un second vocable *malet* se rapporte à une autre dérivation. C'est le diminutif de *mal,* à l'aide du suffixe *et.* Le patronyme *Malet,* qui est fort ancien se rattacherait à cette origine. C'est du moins l'interprétation proposée par M. L. CONSTANS *(Chrestomathie de l'ancien français)* pour Robert MALET, qui figure dans *Le dit de la Dent.* Rien ne s'oppose toutefois à ce que *Malet* ici même représente *Maledictum.*

En Savoie, *malet* désigne les convulsions. Cf, A. CONSTANTIN, *La vallée de Thônes en 1799;* in *Revue Savoisienne,* 1889.

Voyez aussi *mallet,* in A. van GENNEP, *En Savoie, Du berceau à la tombe,* p. 65 : « Des bébés qui sourient au berceau naturellement, on dit qu'ils ont le *mallet* et qu'alors il ne faut pas les regarder parce que cette observation les fait souffrir (Cruseilles). » Faut-il voir dans ce mot un continuateur de *maledictum?*

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Jean-Jacques Rousseau en Savoie, extraits des *Confessions,* situés et commentés par F. VERMALE, Chambéry, Dardel, 220 p.

C'est pour éviter aux touristes des recherches longues et désagréables que M. Vermale a extrait des *Confessions* tout ce qui rappelle le séjour de Rousseau dans notre pays, (Annecy-Chambéry-Les Charmettes).

Il a eu l'heureuse idée de résumer dans les marges les faits développés dans le texte, si bien que l'on n'a aucune peine à trouver ce qu'on cherche. De nombreuses notes et d'utiles commentaires complètent les renseignements dont le lecteur peut avoir besoin. M. Vermale a fait œuvre utile et pratique, et nous lui présentons nos félicitations.

F. M.

Gorges du Fier. — Château de Montrottier, par F. et J. SERAND, Annecy, Abry, 1923, *gratis*.

Toujours sur la brêche quand il s'agit de la Florimontane et particulièrement de Montrottier, MM. F. et J. Serand viennent de condenser dans un guide minuscule, agréablement illustré et distribué gratis, tout ce qui peut intéresser le touriste et attirer à Lovagny les promeneurs et les curieux. C'est le guide idéal, qui dit tout et ne coûte rien.

F. M.

Livre d'or du diocèse d'Annecy, par l'abbé J. DESPOIS, Annecy, Imprimerie Commerciale, 1923, in-8°, 338 p.

C'est un ouvrage posthume, auquel l'auteur travaillait de toute son âme quand il mourut. M. le chanoine Gavard a pieusement recueilli et présenté les 53 biographies qui le composent. Ces biographies, très documentées, sont le prix de longues et patientes recherches : elles seront « un sujet d'édification et une consolation. »

Elles concernent 25 soldats, 11 caporaux, 12 sergents, 3 sous-lieutenants et 2 lieutenants. Elles sont écrites avec la plume délicate d'un prêtre qui était poète et ardent patriote.

F. M.

Fleurs et neiges de Savoie, par l'abbé Joseph DESPOIS, Annecy, Imprimerie Commerciale, 1923, in-8, 45 p.

Des mains pieuses ont recueilli les poésies du regretté abbé DESPOIS, et c'est tout profit pour notre littérature. Il y a là des pages émues, attendrissantes, qui prouvent que l'auteur était vraiment doué. Les vers sont d'une correction lamartinienne ; ils sont sonores et bien frappés, comme on en fait bien peu d'aussi beaux, par le temps qui court. Il faudrait tout citer : mentionnons simplement: *La mort de la Mère; une pépinière; mon entrée au collège; l'arbre; la guerre, etc.* L'abbé Despois, qui souffrait d'une maladie de cœur, était un sensitif qu'impressionnaient fortement les scènes de la vie montagnarde et les spectacles

grandioses de la nature : son âme de prêtre patriote était vibrante et son œuvre est vêcue : elle est pleine de délicatesse et de véritable poésie.

F. M.

Les Insectes des Orgues, par M. Ernest Perrier de la Bathie, Ingénieur Agricole à Ugine. — Annecy, Imprimerie Commerciale, 1922, in-4, 12 p., 1 planche et illustrations.

Brochure instructive et charmante, dans laquelle M. Perrier de la Bâthie fait part de ses nombreuses observations sur l'existence d'abord, et sur les méfaits trop ignorés, ensuite, des insectes qui élisent domicile dans les orgues de nos temples ou salons et maltraitent et ravagent toutes leurs parties : peau, colle, boiseries, buffets, etc., jusqu'aux tuyaux d'étain.

Après une savante et minutieuse description de ces parasites indésirables, l'auteur « souffle » aux organiers et organistes divers conseils et moyens préventifs et curatifs, fruit de ses recherches et de sa longue expérience dans tout ce qui touche au pieux instrument.

M. Perrier de la Bâthie qui nous l'espérons ne s'arrêtera pas à cette publication, s'est révélé un entomologiste distingué qui sait avec humour allier l'art à la science.

Ajoutons que *Les Insectes des Orgues* ont été hautement appréciés non seulement en France et en Europe, mais en Amérique même. Nos grands quotidiens et revues savantes les ont cités avec éloges et la pratique Albion en souhaite une traduction.

L. P.

Lucie et ses bêtes, par Mlle J. Perrier de la Bathie; éditeur Bertrand, libraire à Albertville.

Voici un charmant recueil où l'auteur présente de façon très pittoresque les étonnantes manifestations de l'intelligence des animaux. Les scènes décrites se passent dans un paysage des montagnes de Savoie dont l'écrivain exalte l'imposante grandeur.

Lucie, dans la cuisine du château de Rochevieille entoure de soins ses bêtes familières, note les menus incidents de leur vie, ainsi que leurs manifestations intellectuelles. Elle étudie ainsi sa chatte Pépée, les chiens, ses poussins et aussi les levrauts de la forêt; elle narre les aventures de son escargot cueilli dans les plaines italiennes et ramené au fond d'un sac en Savoie.

Les descriptions exposées dans un style élégant et précis sont le résultat d'observations subtiles dignes d'un Naturaliste très averti. Mlle P. de la Bathie, nous fait pénétrer dans la petite âme obscure des bêtes, elle dialogue avec elles, et émaille son récit de réflexions d'une sensibilité attendrie. — La vie est toute frémissante dans ces pages d'une belle venue et d'une forme très élégante. M. L. R.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

Imp. J. Abry, 3, rue de la République, Annecy.

ACADÉMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Séance du 3 octobre 1923

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures [1].

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et approuvé.

Le Président prend la parole en ces termes :

Le jour même de notre dernière réunion, 4 juillet 1923, est décédé des suites d'un accident déplorable, M. Jean Laeuffer, manufacturier, commandeur de la Couronne d'Italie et président de la *Salésienne*. Il avait pendant longtemps dirigé les importants établissements que sa famille possédait à Pont et à Turin, et peu après son retour au pays, il avait été admis dans la Florimontane. Nous perdons en lui un collègue d'une aménité charmante et d'une grande courtoisie; les œuvres locales voient disparaître un précieux soutien. Nous adressons à la famille de M. Laeuffer nos plus sympathiques condoléances.

Par des décisions récentes, M. Alfred Anthonioz, vice-président de la Chambre de Commerce de Genève, a été nommé Chevalier de la Légion d'honneur et les palmes académiques ont été conférées à M. Fontaine, architecte des monuments historiques, et à Mme Lévitte; nous sommes heureux de ces distinctions et nous en félicitons sincèrement les titulaires.

Dans sa dernière session, le Conseil général de la Haute-Savoie a bien voulu nous accorder une subvention de mille francs pour le monument que nous avons entrepris d'ériger à saint François de Sales. En votre nom, je prie le Conseil général et particulièrement M. le docteur Goy, son président, de vouloir bien agréer l'expression de nos vifs remerciements.

Je crois devoir également féliciter Mmes les Religieuses de la Visitation d'Annecy, qui viennent d'obtenir de l'Académie française un prix Saintour, de deux mille francs, pour la

1. Sont présents : MM. Balleydier, A. Crolard, Croset, Désormaux, Falletti, Faure, Flamary, Fontaine, Lachat, Le Roux, Marteaux, Miquet, Revil, Robert, Ribatto, F.-M. Ritz, J. Ritz, L. Pfister, Sauthier-Thyrion, J. Serand, Suchard,
Excusés : MM. H. Pfister, F. Serand.

Source gallica.bnf.fr / Académie florimontane

magnifique édition des *OEuvres de Saint François de Sales*, qu'elles publient depuis trente ans, avec la collaboration de dom Mackey, P. Navatel et le chanoine Lavorel.

Des félicitations sont également dues et adressées à M. Van Gennep, qui vient de recevoir de l'Académie des Sciences morales et politiques un prix de cinq mille francs pour sa série de volumes : *Religion, Mœurs et Légendes*.

M. Jean Terrier, imprimeur à Etampes, nous adresse une liste de quinze prêtres savoyards qui ont exercé leur ministère dans le diocèse de Versailles, au cours du XIXe siècle. Ces prêtres avaient été recrutés en Savoie par Mgr Mabille, évêque de Versailles, qui lui-même avait pris en main toutes les formalités d'incorporation, veillant avec un soin jaloux à ce que son personnel fût une élite.

M. Laignier, président du Groupe Espérantiste d'Annecy, nous envoie une lettre dans laquelle il exprime le désir qu'un de nos membres « écrive un court article sur Annecy ou la Savoie, susceptible d'intéresser un public étranger », et il ajoute que « son Groupe se mettra très volontiers à la disposition de l'auteur pour en faire la traduction en espéranto, puis pour obtenir sa publication dans une des revues qui se publient dans le monde entier ».

M. Laydernier, banquier, nous a fait part en son temps, des dons généreux faits à l'OEuvre du Monument de saint François de Sales, par M. le Comte de Roussy de Sales (5.000 fr.), et M. Jules Barut (500 fr.). De vifs remerciements sont adressés aux généreux donateurs.

Notre collègue, M. l'abbé Boillot, curé de Liesle (Doubs), nous envoie un relevé des états de services du Comte de Vignet, commandant du génie, né le 9 novembre 1819, à La Motte-Servolex, et mort d'inanition à Neuchâtel (Suisse), en 1871, pendant la retraite de Bourbaki.

Il y joint une supplique envoyée à l'Economat de Besançon (par l'entremise du général d'Arcine) au nom de la commune d'Arbusigny pour obtenir des secours à la suite de calamités.

Le même nous communique une brochure intitulée *Hommes et Choses de Franche-Comté*, par Emile Fourquet, dans laquelle une bonne place est occupée par Alfred Rambaud. Nous y relevons d'intéressants détails sur l'ancien ministre et sur divers personnages comtois.

M. le Ministre de l'Instruction publique adresse une circulaire au sujet du 57e Congrès des Sociétés Savantes de Paris

et des départements, qui se tiendra à Dijon du 22 au 26 avril 1924.

M. Désormaux signale, avec le nouveau travail de M. Fourmann, sur « La tradition du Mystère de saint Bernard de Menthon » (traduction française), l'étude fouillée de M. l'archiviste P.-A. Pidoux de Maduère (sera analysée ultérieurement).

M. Marteaux apprend qu'en creusant les fondations d'une maison sise dans la parcelle de l'anc. cadastre n° 385, au sud de la maison Lettraz, les terrassiers ont défoncé quelques tombes du cimetière burgunde (v. *Boutae,* p. 129), dont les pierres en calcaire furent utilisées dans la maçonnerie; plusieurs monnaies ont été trouvées, dont un bronze de Marc Aurèle; j'ai recueilli une lame de plomb rectangulaire de $0^m15 \times 4^m05$, ép. 0^m01, et dont le plan supérieur se relève en son milieu pour dessiner une sorte d'oreillette. — Dans la parcelle 405, M. Grillet, en minant son jardin, a trouvé les débris d'une grosse amphore dont la pointe était marquée, avant la cuisson, d'un M cursif. — Dans la parcelle 400 *bis* (v. RS, 1922, 98), les travaux des nouvelles maisons Desbiolles, Janin et Clerc, ont livré : 1° une petite plaque de calcaire poli avec les lettres C M D assez négligemment gravées; la marque sur bec de jatte bien connue (AV) G. (VA) S S O F; un bronze de Domitien, *Cos VII, Aequitas Augusti,* a. 88; 2° plusieurs murs délimitant deux chambres bétonnées ou à sol nu, larges de 2^m50, séparées par un couloir de 1^m50; une cuisine avec pierre de foyer en molasse carrée placée au centre, des débris de poteries diverses dont des poids d'argile brisés et deux gobelets à glaçure rouge, à panse ovoïde, au diam., en son milieu, de 0^m10, ép. 0^m003; anépigraphes.

M. A. Crolard signale l'importance, dans les pâturages alpestres, de l'*Alchemilla vulgaris* pour l'économie fourragère. La qualité du fromage de gruyère dépendrait du plus ou moins d'abondance de cette plante dans la nourriture du bétail.

M. Flamary offre à la Florimontane deux gravures de l'artiste savoyard M. Ch. Mouthon; enfant d'Annecy, élève du lycée Berthollet et de Paul Cabaud, il entra à l'Ecole Nationale des Beaux-Arts, où il se fit tout de suite remarquer et où il obtint, dès la première année, des récompenses enviées. Il étudia la peinture avec *Gustave Moreau.* Ses amis apprécièrent dans ses premières œuvres des paysages et surtout un portrait de vieillard d'une intensité de vie remarquable. Depuis quelques années, M. Mouthon, sans abandonner la peinture, paraît

être attiré par les difficultés de l'art du graveur. Les deux belles gravures qu'il donne au *Musée Léon Marès* sont la preuve de son talent. Son premier envoi au *Salon des Artistes français* a du reste été remarqué et lui a valu une mention honorable.

M. Mouthon a la culture générale dont un artiste ne peut se passer et il possède à un haut degré la science du dessin. Qu'on examine ses peintures ou ses gravures, on est frappé tout de suite par la précision de la ligne et la vérité des attitudes; enfin un heureux don, le *sens de la caractéristique,* communique à ses œuvres un relief, une force, une vie incontestables. Nous adressons à notre compatriote nos remerciements et nos souhaits.

M. L. Pfister attire l'attention sur un remarquable travail paru récemment dans la Revue du Lyonnais : *Essai topographique du quartier de la Guillotière,* par M. Chollèy, notre collègue florimontan.

Sur la proposition de M. Désormaux, de reprendre la tradition des Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, la Florimontane émet un avis favorable à ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 7 novembre 1923

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures [1].

Lecture est donnée du procès-verbal de la réunion précédente, qui est adopté.

Le Président adresse les condoléances de l'Académie à M. Richard, géomètre en chef du Cadastre, qui vient d'avoir la douleur de perdre un fils, mort subitement, dans la force de l'âge et du talent.

Il en adresse également à M. le Dr Galliard, dont une sœur, Mme Albertine Roch, est décédée à Chambéry, le 28 octobre dernier.

1. Sont présents : MM. le Capitaine Blanc, A. Crolard, Désormaux, Faure, Flamary, Chne Gavard, Lachat, Chne Lavorel, Le Roux, Levitte, Marteaux, Miquet, Perin, H. Pfister, L. Pfister, F.-M. Ritz, J. Ritz, Robert, J. Serand.
Excusés : MM. Buttin, Ribatto, F. Serand.

Il envoie des félicitations à M. Revil, membre honoraire, qui a été nommé Chevalier de la Légion d'honneur par décret du 4 octobre. Les remarquables travaux géologiques de M. Revil ont été appréciés comme ils le méritaient.

Des félicitations sont également adressées à M. Marullaz qui vient d'être nommé chanoine honoraire de la Cathédrale.

M. Miquet donne connaissance d'une publication qui lui a été adressée sur le *Mouvement espérantiste.*

M. Miquet fait la communication suivante :

Le dernier numéro de la *Savoie littéraire et scientifique* nous apprend la mort de M. Joseph Orsier, fondateur-directeur de la *Revue de Savoie;* né le 25 octobre 1843 à Annecy, notre compatriote venait d'achever sa quatre-vingtième année. Docteur en droit, ancien élève de l'Ecole pratique des Hautes Etudes, il fut successivement avocat dans sa ville natale, professeur de droit à Paris et à Louvain, puis publiciste.

Membre de la Société des anciens textes français, il publia *Les Noëls et Chansons de Nicolas Martin* (1879), réimpression de l'édition de 1555; *Notes et Documents pour servir à l'histoire d'Eustache Chappuis, Henri-Cornélius Agrippa, Pierre II de Savoie, le petit Charlemagne,* etc. On lui doit de nombreux ouvrages de droit dont quelques-uns publiés avec la collaboration d'autres jurisconsultes. Il était chevalier de la Couronne d'Italie et officier du Sauveur de Grèce.

En 1912, il avait fondé la *Revue de Savoie,* qu'il dirigeait avec un zèle inlassable, malgré la dureté des temps, changeant d'imprimeur à chaque numéro, et tenant bon quand même.

C'était un travailleur et un patriote aimant passionnément la Savoie.

M. Miquet donne lecture de plusieurs articles de bibliographie savoisienne, relatifs à des ouvrages offerts par M. Dardel ou les auteurs.

M. A. Crolard fait connaître sommairement les ressources en combustibles minéraux de la Haute-Savoie et donne les analyses de deux d'entre eux : lignites de l'Arclosan, houille de Taninges. Il indique la nouvelle utilisation prévue de ces combustibles dont le but est d'en extraire des gaz : 50 pour 100 de produits benzolés.

A propos du futur pont de la Caille, qui sera un des plus hardis viaducs de France avec son arc d'une portée de 140 mètres, M. Crolard exprime le regret de voir l'ancien pont suspendu menacé de disparition. Il demande à l'Académie

Florimontane d'émettre un vœu dans le but d'inviter la Commission de protection des sites d'intervenir pour rechercher les moyens de sauvegarder cet ouvrage en lui conservant au moins sa silhouette sur le prodigieux ravin des Usses. Ce vœu est adopté à l'unanimité.

M. Crolard explique ensuite l'ensemble des utilisations hydrauliques de la région et annonce la récente mise en marche de l'usine de Chavaroche, à la sortie des Gorges du Fier, avec sa chute de 43 mètres développant 12.000 chevaux, tandis que l'usine de Brassilly, avec ses 20 mètres de chute, fournissait seulement 2.450 chevaux. Il attire l'attention sur les nouveaux barrages automatiques des canaux d'amenée des eaux et engage la Florimontane à aller sur place se rendre compte de ces intéressants travaux.

M. Le Roux fait une communication sur les objets préhistoriques légués au Musée par M. François Tissot, instituteur honoraire à Vétraz-Monthoux. Il s'agit de deux *haches polies* en euphotide qui constituent des raretés dans l'outillage néolithique par leurs grandes dimensions, 19 et 22 centimètres, et l'absolue perfection de leur taille. L'une provient de la Balme sous Magland, recueillie en 1879 près du village, sous des éboulis, dans un abri naturel formé d'un rocher en saillie. Elle était accompagnée de deux autres de même dimension qui ont été achetées aux ouvriers carriers par des étrangers de passage.

L'autre fut trouvée au village de Bas-Monthoux, près de l'arrêt du tramway de Samoëns. Elle était à 1^{m}50 de profondeur, à côté d'un *bois de cerf* sur lequel se montrent des incisions pratiquées à la hache.

Ces deux remarquables pièces viennent s'ajouter à la belle collection régionale de haches néolithiques du Musée, dont la plupart sont taillées au dépens de roches exotiques provenant des moraines de l'ancien glacier du Rhône.

On peut les dater de la période de l'industrie lithique polie contemporaine des palafittes de la deuxième époque lacustre, au moment du plein développement de la période sylvatique caractérisée par un réchauffement du climat et l'abondance des cerfs.

C'est à la fin de cette phase que pointe l'aurore des métaux, avant que s'épanouisse en Savoie la civilisation du bronze, représentée dans la même collection Tissot par une *hache en bronze*, type à bords latéraux relevés, trouvée aux environs de Saint-Julien, que l'on peut rapporter à la phase du Bronze II,

époque des stations lacustres de Châtillon et de Veyrier au lac d'Annecy.

M. Marteaux donne lecture de son travail sur l'origine des mots *Joux* et *Jorat. (V. article séparé.)*

Il est procédé ensuite à la nomination des membres du jury de poésie chargé de la lecture des envois au Concours Andrevetan pour 1923. Ce sont MM. Miquet, Le Roux, Désormaux, Faure, Lévitte, J. Ritz.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 5 décembre 1923

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures [1].

Après lecture du procès-verbal de la dernière réunion, le Président exprime les regrets de l'Académie à l'occasion de la mort de M. André Letestu, directeur du Haras d'Annecy, qui est décédé dans sa 60e année, le 13 novembre dernier. M. Letestu était un fonctionnaire aimable et accueillant, dont l'urbanité était très appréciée. Il laisse les meilleurs souvenirs et nous présentons à sa veuve nos sincères condoléances.

Le Même dit que la Florimontane a vu avec plaisir que, sur le rapport de M. Dépollier, le Conseil municipal a donné à trois nouvelles rues les noms de trois anciens maires d'Annecy, qui furent membres de notre Académie : MM. Aimé Levet, Louis Chaumontel et Louis Boch.

M. Miquet lit une lettre de M. Charles de Buttet, de Chambéry, petit-neveu de Joseph de Maistre, qui offre aimablement à la Florimontane, au nom du Comte Xavier de Maistre, un volume intitulé *Les Carnets de Joseph de Maistre.*

Des remerciements sont adressés aux généreux donateurs

1. Sont présents : MM. le Capitaine Blanc, Buttin, Croset, Désormaux, Falletti, Faure, Flamary, Fontaine, Chne Gavard, Lachat, Chne Lavorel, Le Roux, Levitte, Marteaux, Miquet, H. Pfister, L. Pfister, Mgr Rebord, F.-M. Ritz, J. Ritz, Robert, F. Serand, J. Serand.
Excusés : MM. A. Crolard, Perin, Ribatto, Suchard.

et le PRÉSIDENT fait un compte-rendu détaillé de ce volume, dont il cite de nombreux extraits.

M. DÉSORMAUX fait circuler, en les commentant, deux plaquettes dues à deux romanistes suisses, professeurs aux Universités de Zurich et de Berne, MM. Jud et C. Jaberg. Elles sont extraites de *Le vie d'Italia,* revue du Touring-Club italien, et forment comme l'introduction d'un grand ouvrage : *Atlante linguistico-etnografico svizzero italiano,* qui sera d'une importance inestimable pour tout ce qui concerne les dialectes, l'ethnographie et le folklore comparés de l'Italie septentrionale et de la Suisse italienne.

M. DÉSORMAUX donne lecture de certaines observations concernant la diffusion du toponyme *Savoie. (Voir le présent fascicule.)*

M. LE ROUX explique l'origine des cavités qui accidentent la surface des falaises crétacées du bord oriental du lac d'Annecy. Il montre que ce ne sont pas des témoins d'un ancien niveau hydrographique, c'est-à-dire des excavations dues à l'activité des eaux courantes (érosion tourbillionnaire), car elles sont loin d'être situées dans des plans horizontaux.

Les excavations et grottes du Talabar, de Veyrier : grotte du Chapeau, Ogivale, des Sarrasins, sont toutes dans les plans de stratification des roches urgoniennes. Pour ces dernières grottes, elles sont pratiquées au contact de l'Hauterivien, terrain tendre, et de l'Urgonien.

On voit même dans la falaise méridionale du Roc de Chère, une partie rocheuse où l'on constate en activité le mode de formation de ces érosions, représentées par de petites cavités arrondies.

Il n'y a donc pas lieu d'attribuer à d'anciens niveaux du lac ces phénomènes érosifs. Les témoins du niveau après le retrait de la dernière glaciation post-wurmienne subsistent sous la forme des terrasses (altitude 18 à 25 mètres) de Chavoire, Veyrier, Menthon, ainsi que sur la rive opposée : Lettraz, Sevrier, Monnetier près Saint-Jorioz (ici un beau delta sous-lacustre).

Ces phénomènes d'érosion sont, d'après les vues actuellement admises, dues à des décalcifications produites par le ruissellement, l'action des pluies chargées d'acide carbonique et présentant aussi de l'acide azotique, fouettés par les vents régnants (dominants dans la région de la partie Sud-Ouest) et qui entament la roche aux points de plus faible résistance, soit dans le plan des strates des terrains.

Le Président remet à la Bibliothèque florimontane, de la part de M. Merle, imprimeur, l'année 1923 de *Lac d'Annecy et Vallée de Thônes*, que le donateur a fait richement relier. — Remerciements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Sur le patronyme " *Savoye* "

[d'après une correspondance de M. O. Costa de Beauregard].

L'ethnique *Savoie* et ses dérivés ont fourni matière à toute une série d'études [1]. Jusqu'ici toutefois on n'a pu dresser la carte des lieux dits qui tirent leur appellation de ce nom, ni cataloguer les localités où l'on trouve trace de ce mot devenu un patronyme. M. le comte O. Costa de Beauregard a bien voulu appeler mon attention sur cette question. Il m'a communiqué divers renseignements intéressants. Je lui ai demandé de vous les transmettre. Je le fais, avec l'assentiment de notre estimé confrère florimontan, qui « habitant depuis 25 ans la Normandie, n'en est pas moins fidèle de cœur à la Savoie et à ce double titre réunit tout ce qui dans le passé concerne à la fois les deux provinces ».

M. le comte O. Costa de Beauregard fut ainsi conduit à rechercher quelle était l'origine et aussi l'expansion du nom d'homme *Savoye* en Normandie. Il a consulté sur cette origine M. Antoine Thomas. « Je suis persuadé *a priori*, lui répondit l'éminent linguiste, que le nom de famille *Savoye* est identique au nom de votre province : je ne lui vois pas d'autre explication. Le Bottin vous renseignera sur sa diffusion dans toute la France. »

« A Limoges, ajoute le maître, en mars 1442, fut décapité comme ayant comploté de livrer la ville aux Anglais, un écuyer nommé couramment *Savoie:* nous savons de bonne source [2] qu'il s'appelait authentiquement Jehan de Villars, mais qu'il était « surnommé *Savoie,* parce qu'il estoit de Savoie ». — « L'opi-

1. On trouvera l'énumération de ces travaux in J. Désormaux, *Bibl.*, p. 245 sqq. : *Historique des ethniques ou qualificatifs : Allobroge, Savoyen, Savoyard, Savoisien.*

2. M. A Thomas a l'intention de traiter un jour cet épisode dramatique de l'histoire de Limoges.

nion de M. Thomas, continue M. Costa de Beauregard, et l'anecdote sont fort intéressantes. Au surplus, M. Thomas regrette de savoir si peu de chose à ce sujet et me renvoie auprès de vous. »

« Le nom d'homme Savoye est passablement répandu dans la Seine-Inférieure. Il est donc possible que les Savoye de Normandie descendent d'un ou plusieurs émigrés Savoyards, qui pouvaient primitivement s'appeler X ou Y, mais qui, comme l'écuyer félon de Limoges, reçurent le surnom, devenu nom, de Savoye...

« En tout cas, ayant lu déjà passablement de documents originaux du Moyen-Age à la Révolution concernant la Seine-Inférieure principalement, je n'ai pas trouvé jusqu'ici le nom d'homme *Savoye* avant la seconde moitié du XVIIIe s., ce qui ne veut assurément pas dire qu'il n'y ait point apparu antérieurement.

« Je ne trouve pas ce nom parmi les familles d'émigrés Savoyards étudiés par M. Miquet; cela s'explique sans doute par la formation du surnom sur place après émigration, et, si cela est exact, c'est en Savoie qu'on doit trouver le minimum de familles portant ce nom, de même que les *Le Normand, Le Picard, Le Breton,* doivent être théoriquement, et je pense aussi en fait, plus nombreux hors la Normandie, la Picardie et la Bretagne que dans ces provinces même..... » Ici, le cas est un peu différent, puisqu'il s'agit de l'adjectif dérivé du nom de province.

M. C. de B. me demandait ensuite, et je me permets d'adresser en son nom la même question à nos érudits Confrères, ce que l'on sait sur la dispersion hors de la Savoie du nom d'homme objet de sa communication. Pour la diffusion de ce nom, il faudrait consulter les divers annuaires, ce qui pourrait tenter un curieux ayant des loisirs. Dans l'annuaire 1921 de la ville de Rouen, M. C. de B. a relevé 6 *Savoye,* un *Savoyas,* et connaît en Seine-Inf., en dehors de Rouen et du Hâvre, bien d'autres exemples du même nom. Il conclut ainsi : « La dispersion du nom d'homme *Savoye* fait présumer une émigration étendue et ancienne de Savoyards aux noms divers qui furent surnommés *Savoye.* »

Dans une seconde lettre, notre Confrère ajoute de nouveaux renseignements que je m'empresse de communiquer à l'Académie Florimontane.

..... « J'ai depuis trouvé un nom de lieu *Savaumare,* commune de Montérolier, canton de Saint-Saëns (Seine-Inférieure), nom écrit sur la carte de Cassini : *Savoye-mare.* Ce nom de

lieu, dont j'ignore l'antiquité, mais qui, comme les autres noms de lieux normands en *-mare* (désinence fréquente, que l'on attribue aux mares à eau — explication dont je ne prends pas la responsabilité) — paraît remonter à plusieurs siècles, serait peut-être le plus ancien témoignage d'un émigrant de Savoie en Normandie. Mais il convient d'observer que l'hypothèse ne repose que sur l'orthogaphe, fantaisiste peut-être, de Cassini...

« En attendant que des recherches, ou le hasard bienveillant, m'apportent des preuves de meilleur aloi, voudriez-vous, par l'organe de la *Revue Savoisienne,* demander aux Savoyards dispersés dans les provinces de France, et même au-delà, de porter leur attention sur la répartition du nom d'homme *Savoye,* puisque M. Thomas ne doute pas qu'il ne doive son origine à des émigrants de notre pays. »

On voit combien intéressante est la question posée par M. le Comte C. de Beauregard. Grâce aux renseignements qui lui seront adressés, il pourra sans doute tracer la carte marquant la répartition du toponyme *Savoie* et rédiger un chapitre tout à fait neuf sur l'émigration savoyarde.

Pour ma part, je peux signaler l'existence d'une famille *Savoye* à Saint-Germain du Bois (Saône-et-Loire). A Lyon, j'ai connu deux familles Savoie. Le Bottin de 1919 mentionne 4 *Savoie,* 5 *Savoyat,* 13 *Savoye.* — Je me permets d'ajouter que la finale *mare,* selon moi, serait plutôt le vieux fr. *mare,* qui n'a rien de commun avec les « mares stagnantes ».

Sur le toponyme *Savoie* hors de Savoie, cf. Ch. Marteaux, RS., 1908, p. 203.
Sur le mot anglais *Savoy,* cf. *ibid.,* 1917, p. 8 (J. Désormaux).

Comte Olivier Costa de Beauregard et J. Désormaux.

Sur les mots *joux* et *joral*

On croit généralement que le nom de *Jura* s'applique uniquement à cette chaîne de montagnes, de structure si caractéristique, qui sert en partie de frontière à la France. En réalité, il appartient à une famille de mots alpins assez nombreux et d'origine préromaine. M. L. Gauchat [1], s'appuyant sur les formes latines *Jorensia, Jorenses,* de Sidoine Appolinaire et de Gré-

1, *Bull. du Glossaire des patois de la Suisse romande,* 1904, 14-16; voir les formes dans Holder; cp. aussi les formes grecques *iourasios* et *iora,* dans Strabon et Ptolémée.

goire de Tours, alternant dans les manuscrits avec *jurensia.* en a conclu que, à l'encontre des formes *Jura, Jures,* de César et de Pline, auxquelles les lexiques donnent *u* long, il devait exister une racine *jur,* avec un *u* bref qui a eu dans nos patois la même destinée linguistique qu'*o* long. Cette hypothèse, que confirment les faits, sert à expliquer, en Haute-Savoie comme en Suisse romande, bien des variantes de ce nom topographique.

La forme originelle, qui réapparaît au VIIIe s., est *juris* auquel les chartes postérieures donnent le sens de bois ou de forêt de montagne, verte avec les fayards, noire avec les sapins. On trouve, en effet, en 793, *silvam que vocatur Juris* [2], à quoi l'on peut comparer, en 1212, *ad clusam de Jure* [3] et, en 1304, *a predicta jure,* près Valleiry [4]. Les autres formes latines médiévales sont *jora, joria, juria,* lesquelles s'opposent à *silvae* ou à *nemora,* les bois de la plaine. Elles traduisent, en dehors de la forme savante, *jorie* [5], les noms de l'ancien parler, *jour, joz* [6]; ainsi la finale *r* avait cessé de se faire entendre. De là, les lieux dits *jou* [7], écrits *joux,* p. *zhòu,* DS, plutôt rares dans l'arrondissement d'Annecy, mais plus fréquents dans le nord du département, de Valleiry à Chamonix, Samoëns et Thollon, avec les variantes *jo,* écrit *jaud,* Balme de Thuy, *jeu,* Samoëns, Lucinge, etc.

En composition, on trouve Bellajoux, Petit-Bornand; Planajoux, Arâche, Passy; Plainejoux, Onion; Jouxplaine, Verchaix; Jouxverte, Montriond; Jorenloup, Saint-Jean d'Aulps, etc... Les dérivés sont Jorat, qui se dit d'un bois plus petit ou de moindre valeur, comme à Abondance et à Bogève, avec les graphies Joura, Sallanches, Samoëns; Jorra, Le Pratz; les Plains Jourat, Onion; puis les Joufrailles, Saint-Jeoire; les Jorasses, Chamonix, avec un suffixe ayant plutôt le sens pejoratif ordinaire. Il y a enfin le dérivé joran, nom d'un vent d'ouest que M. Gauchat explique par *juranus (ventus),* qui vient du Jura, et qui apparaît à la fin du VIe s. dans le composé *Ultrajorani* de Frédégaire; p. *zhoran, zhorein,* d'après M. Fenouil-

2. Benoît et Brune, *Diplôme de l'abb. de Saint-Claude,* 1891.

3. Cluse de Joux, SHSR, XII, 77, n° 53; cp. XIIe s., *nigre jure,* VII, 7.

4. Id., XII, n° 40, p. 56. Dans l'Ain, Joux était le nom donné au Jura.

5. *Sa jorie et ses prés,* 1360, Tavernier, *Monogr. des Gets* (Acad. Salés., IX) (cet auteur avait appelé l'attention sur ce mot dans RS, 1882, 31); cp. 1168, *pascua jurium,* SHAG, XIV, 13, à Saint Oyen de Joux.

6. Bonnefoy et Perrin, *Prieuré de Chamonix,* 1879.

7. Jou a parfois été traduit par *jugum,* comme dans l'Ain, Joux (La Burbanche). 1239, *loci nemerosi qui jugum vulgariter vocantur.*

let; mais cette dernière forme fait penser à *jurincum* ou *jurin-gum*. Joran est aussi un lieu dit d'Abondance et de Combloux; peut-être faudrait-il alors y voir un nom d'homme signifiant celui qui habite ou exploite une jôr. Ainsi *juris* ne diffère de *Jura* que par son suffixe qui l'apparente aux mots celtiques ou peut-être ligures, *alpis* et *calmis*.

Ch. MARTEAUX.

Toponomastique Savoisienne

Noms patois des communes de la Haute-Savoie

Pour établir l'étymologie d'un toponyme, il est essentiel d'en connaître la prononciation locale. La liste suivante [I] des noms patois désignant les communes de la Haute Savoie m'a été communiquée par feu M. le chanoine F. GONTHIER [1]. Elle devait être insérée soit dans le *Supplément du Dictionnaire Savoyard*, soit dans une nouvelle édition de cet ouvrage. D'autres travaux ne m'ont pas permis jusqu'à ce jour de réaliser ce projet. Nous publions donc ce petit répertoire. Il intéressera sans doute les dialectologues.

A côté du toponyme figure parfois l'appellation locale appliquée aux habitants. On regrettera que ces indications ne soient qu'en petit nombre. Elles pourraient donner lieu à diverses remarques d'ordre phonétique ou morphologique (notamment à l'étude des suffixes)[2]. Un de nos érudits confrères se chargera peut-être de les compléter.

A titre de comparaison, nous publions [II] une seconde liste de « vocables géographiques » tels qu'ils sont prononcés à Morzine, commune du canton du Biot.

Nous devons cette contribution à l'onomastique savoisienne à l'obligeance de M. l'abbé F. MARULLAZ. La liste qu'il a établie termine le *Dictionnaire* manuscrit du parler de Morzine,

1. Cf. F. GONTHIER (abbé), *Dictionnaire des communes de la Haute-Savoie*, in *Annuaire administratif de la Haute-Savoie*. Voir aussi la *Monographie* de M F. FENOUILLET.

2. Ainsi l'appellation *Faucigneran(d)*, formée à une époque où *Faucigny* avait pour doublet *Faucignie(r)*; *Flumeram*, de Flumet; *Sevriolain*, dû à une influence analogique, ou peut-être par adoucissement de *Sevrierain*, etc.

recueilli à notre intention [3], en vue de compléter également le *Dictionnaire Savoyard*.

Enfin, M. le Chanoine Gavard, avec son amabilité coutumière, a bien voulu nous donner [III] la transcription de quelques communes (département de la Haute Savoie) en patois de Peillonnex.

J. DÉSORMAUX.

I

(Les communes sont rangées suivant l'ordre alphabétique de la transcription française. Cf. *Almanachs* des P. T. T.)

Abondanfe
Arby
Alay
Alleve
Allinjho
Allonzy
Amanfi
Andilly
Innecy
Innecy-le-Vy
Nemasse
  ou Lemasse
Anthy
Arâçhe
Arbueseni
Arçhamp
Arsena
Arenthon
Argoenay
Armoey
Arta
Avierno
Avregny
Aïse
Balleyson [*Balleyzeni, ire*].
Barma de Fliinjhi
— de Tuy
Barmont
Bassy
Ballavaux [*Ballavaud, a*]
Barnay [*Barnollan, na*]
Biot
Bloyi
Beufty
Boèjho
Bojhiva [*Bojhevand, a*]
Bonna
Boenavau
Boenavella
Ban
Bossey
Bouçhet (Le)
Bran et Brin
Branteno et Brinteno
Brison
Bordegnin
Çarci
Cérnay
Farvan
Çhallonjhe
Çhamoeni [*Çhamoniard, a*]
Çhampanjhe
Çhapalla
Çhapéry
Çhargoenay
Çhaté
Çhatelion
Çheumont
Çhavanna
Çhavanu
Çhayné
Çhêno (Chêne)
Sessena
Çhevinno [*Çhevinnard, da*]
Çhelii
Çhoeysi
Cliârafon
Cliés (Lez)

3. F. MARULLAZ, *Choix des formes les plus intéressantes du parler de Morzine*, offert à M. J. Désormaux.

Cliârmont
Cnusa (La)
Coèno
Collonjhe
Combliou
Cons
Contamena
Copenai
Cordon
Corni
La Cuta (d'Abro)
Cramve
Cran
Crimpigny
Cré-Volant
Corzelie
Kevat
Desinjhy
Dinjhy
Deussâr
Dovinno
Draillant
Droeyzi
Duin
Elloeyze
Intremont
Intrevérna
Epagny
Essert-Esery
Echerroman
Etaux
Etarfy
Etrambire
Evian (Olim lou Vian).
Evire
Excenevay
Faucigny
Favarjhë
Farrire
Fessy
Féterna [*Félernand, a*]
Felinjho
Forclia (la)
Francliin
Franjhi
Frasse (La)
Gaillard
Jhets (lou)
Jhevry
Gy
Grand-Bornand [*Bornandin*]
Groeyzy
Gruffy
Habèro-Leliin
Habère-Poçhe
Hautavella
Héry
Uches (Lés)
Jhonjy et Jhonvy
Jhevegny
Larrinjhe
La Thuile
Léçhau
Loay
Liveyzin
Lornay
Lovagny
Lefinjho
Legrin
Lelün
Leliy
Lyaud
Macheliy [*Maçheliérand, a*].
Magliand [*Magliançhard, a*]
Manegoud [*Manegoudin*]
Marcela
Mardanfé (Margencél)
Marny (Marignier)
Marny
Marin
Marlan
Marlio
Marna
Massinjhi
Marsanjhi
Masseliy
Mejhiva
Mejhèveta
Mellieyria, Melleria [*Mellieran*]
Maitet
Manthon
Mantenay
Mèzeny
Messery
May
Mieuffy
Monety-Mornay
Montagny
Montmin
Meurrian
Mont-Saxonnay
Morillon

Moyi
Mura (La)
Mûre
Mozèjho
Nancy
Nonjhy
Nâve
Nuvassalla
Neydan
Nongliard
Novella
Ollires [*R'zolliiens (?)*]
Onion
Orsy
Passeiry
Passy
Peillonay
Parny
Pey
Petit-Bornand
Poeyzy
Pontchy
Prâ
Prezeliy
Prinjhy
Pebliy
Quintâ [*Quintalli*]
Regny
Reposoir
Reyvro
Revire (La)
Roçhë (La)
Remeliy [*Remeliin*]
Sant-Andry
San-Bliay
San-Fargo [*San Fargand*]
San-Dedi
Santroge
Sant-âfio
San-Féli
San-Farriou [*San-Farriolin*]
San-Jharmain
San-Jarvais
San-Jingheu
San-Garin
(S. Jan de la Bize) San Dian
San-Dian
San-Joeyre
San-Jhourio [*San-Jhourin*]
San-Jheliin
San-Lauran
San-Martin
San-Mauri
San-Nicolas
San-Gou
San-Roch
San-Fimon
San-Sy
San-Savêtre
Sâle
Sallançhe [*Sallançhard, a*]
Sallanuva
Samoin [*Samointin, inna*]
Sappey
Savegny [*Savegniorand*]
Sassé [*Sasseland, a*]
Chintry
Sy
Schonvy
Sarrava
Servo
Sèvri [*Sèvriolin, inna*]
Sinnu
Saissé
Seythenay
Seytreu
Fliinjhy
Sixt et Hy (guttural) [*Hizerand*]
Tailloaire [*Tailloairin*]
Tagninjho
Thairy
Thy
Thollon [*Thollogand, a*]
Touno [*Thounin*]
Thonon
Thosy
Teur (La)
Usenin
Vachereffe
Vailly
Valléry
Valire
Vallorsine
Vanzy
In Vaulx
Veijhy
Varch...
Verna (La)
Vers
Varzonay
Vétrâ
Veyry [*Veyrollin*]
Vieujhy

Veliar
Vella
Vellà-la-Grand
Villy d'Amot
Velliochon
Vinzy
Vary
Viuz-in-Salaz
Viuz-la-Chieza
Vougy
Vovray
Vrebin

Eveyro

Noms collectifs :

Bornand, habitant des Bornes.
Coelérand, habitant la Côte des Voirons (Bons, Brens; Fessy).
Bemot, a, habitant la vallée d'Abondance.
Verâud, habitant la vallée d'Aulps [1].
Vouacherand, habitant le Vuache.

J.-F. GONTHIER.

II

NOMS GÉOGRAPHIQUES
usités dans le parler de Morzine

A. — NOMS DU PAYS :

Abondance (Signifie toute la vallée de)	*Abaïi* (la commune)
Allinges	*Alinjho*
Annecy	*En necy*
Annemasse	*Alemàssë*
Arbusigny	*Arbousenì*
Argentières	*Arjhentìrë*
Baume (la)	*Bôma (la)*
Bellevaux	*Balavô*
Bernex	*Barné*
Boëge	*Boëjho*
Bogève	*Bojhìvà*
Bonne	*Ban-na*
Bonnevaux	*Bounavô*
Bonneville	*Bounavlà*
Bons	*Ban*
Brenthonne	*Brant'nà*
Cervens	*Farven*
Chamonix	*Çhamouni*
Champanges	*Çhanpànjho*
Chapelle (la)	*Çhapëla (la)*
Châtel	*Çhâlé*
Châtillon	*Çhâtelïon*
Chêne	*Çhéno*
Chevênoz	*Çhevìnno*
Cluses	*Tlusë*
Contamine	*Contam'nà*
Côte-d'Arbroz	*Couta d'âbro*
Cranves	*Cranjhë*
Cruseilles	*Courzelïë*
Douvaine	*Daô vìn no*
Essert-Romand	*Echér-man*
Faucigny	*Faocení*
Faverges	*Favàrjhë*
Féternes	*Félérna*
Fillinges	*Felìnjho*
Flumet	*Felmë*
Forclaz (la)	*Forlla (la)*
Frasse (la)	*Fràchë (la)*
Getz (les)	*Jhë (lou)*
Habère	*Abërŏ*
Larringes	*Lârrinjhŏ*
Lucinges	*Lefinjho*
Lugrin	*Legrin*
Lullin	*Lelïin*

1. Les habitants de la vallée d'Aulps sont appelés : *Vërô, Vërôda,* [Note de M. l'abbé Marullaz].

Lyaud (le)	*Lĭô (le)*
Machilly	*Măçhelĭ*
Magland	*Mădlan*
Margencel	*Mardenfé*
Marignier	*Mârni*
Massongy	*Marsonjhi*
Maxilly	*Maxeli*
Megève	*Mëjhiva*
Mégevette	*Mëjhëv'là*
Meillerie	*Mëlĭêrià*
Mieussy	*Miaôfi*
Montriond	*Meurian*
Morillon	*Morelĭon*
Morzine	*Môrz'nà*
Moussière (la)	*Mouchirë (la)*
Nangy	*Nanjhi*
Neuvecelle	*Nuvasàla*
Novel	*Nové*
Orcier	*Orsì*
Passy	*Pachi*
Peillonnex	*Pëlìené*
Perrignier	*Pârni*
Publier	*Peblì*
Reignier	*R'gni*
Reposoir (le)	*Reposiaô (le)*
Rivière (la)	*Revìrê (la)*
Roche (la)	*Roçhè (la)*
Rumilly	*Remelii*
Saint-Cergues	*San-Fargo*
Saint-Didier	*San-Dedi*
Saint-Gervais	*San-Jharvé*
Saint-Gingolph	*San-Jhindìâo*
Saint-Jean	*San-Jhan*
Saint-Jeoire	*San-Jwéro*
Saint-Paul	*San-Pou*
St-Sigismond	*San-Fimon*
Sallanches	*Solànçhë*
Samoëns	*Samoan*
Savigny	*Savenì*
Saxel	*Sacé*
Scientrier	*Chentri*
Seionzier	*Chonjhi*
Seytroux	*Sêtrâo*
Sixt	*Chi*
Taninges	*Tanìinjho*
Thiez	*Ti*
Thônes	*Toùno*
Tour (la)	*Tor (la)*
Ugines	*Ujhenà*
Vacheresse	*Vachërëfë*
Vailly	*Vâlìi*
Verchaix	*Varçhê*
Vernaz (la)	*Vérnà (la)*
Vétraz	*Vëtrâ*
Villard	*Velâr*
Ville	*V'là*
Vinzier	*Vinzi*
Yvoire	*I-wéro*

Cours d'eau

L'Arva	*La Môrjhë*
La Dranfë	*Le lé de Jhëneva*
Le Jhìfro	*Le lé d'En neci*

B. — Noms étrangers au Département

a) en France :

Çhanbëry	*Esse-lé bin*	*Belegârda*	*Farné*
Grenoùblo		*Culôsse*	

b) à l'étranger :

Champéry	*Çhanpêri*	Vouvry	*Vàovri*
Val d'Illiez (le)	*Vô de lĭé*	Bex	*Bé*
Trois-Torrents	*Trè-torren*	Aigle	*Alĭo*
Massongex	*Marsonjhi*	Villeneuve	*V'la nùvâ*

Lutry	*Letrì*
Lausanne	*Lozenà*
Clarens	*Tlarèn*
Fribourg	*Fribòr*
Berne	*Bérnà*
Porrentruy	*Polìentru* (VX)
Saint-Maurice	*San-Mouri*
Martigny	*Martenìi*
Saubranches	*Sau-brançhi*
Saxon	*Sasson*
Sion	*Chon*
Morges	*Môrjhë*
Ouchy	*Ouçhì*
Château d'Œx	*Çhâté d'é*
Ormon (les)	*Lou-z-Ormon*
Yverdon	*Ivardon*
Genève	*Jhënevà*
Carouge	*Câròjhë*

F. MARULLAZ.

III

Noms de diverses communes (en patois de Peillonnex)

Abondance	*Abondanfe*
Alby	*Arby*
Allinges	*Alinjho*
Amancy	*Amanfi*
Annecy	*An-neci*
Annemasse	*Almàssë*
Arâches	*Aràçhe*
Arbusigny	*Arbuesegni*
Arenthon	*Aranton*
Arthaz	*Artà*
Ayse	*Aïsè*
Ballaison	*Balayson*
Balme (la)	*Barmă (la)*
Bellevaux	*Ballavô (Ballavau, da)*
Bernex	*Barné (Barnolan, na)*
Boëge	*Boëjho*
Bogève	*Bojhivă (Bojhevan, da)*
Bonne	*Ban-na*
Bonneville	*Bounavellà (la)* dans le voisinage: *lavellà.*
Bons	*Ban*
Brens	*Bran*
Brenthonne	*Brant'na*
Brison	*Br'zon*
Burdignin	*Bord'gnin*
Cervens	*Farvan*
Chamonix	*Çham'ni (Çham'niar, da)*
Chapelle-Rambd	*Çhepala (la) (Çhapalin, na)*
Châtillon	*Çhatelĭon*
Chavanod	*Çhavanu*
La Clusaz	*Clĭusa (la)*
Cluses	*Clĭusĕ*
Contamine	*Contamn'a*
Copponex	*Copvené*
Cordon	*Cordon (Cordonan, nanna)*
Cornier	*Corni*
Côte d'Arbroz	*La Culă*
Côte d'Hyot	*La Cută*
Cranves	*Cran-jhĕ*
Cruseilles	*Courzelië*
Cuvat	*C'wà*
Dingy	*Dinjhi*
Douvaine	*Dovan-na*
Entremont	*Antremon*
Eteaux	*Etau*
Etrembières	*Etrambirĕ*
Evian-les-Bains	*Lou Vian*
Evires	*Evìre*
Faucigny	*Feufegni*
Faverges	*Favarjhĕ*
Fillinges	*F'lìnjhŏ*
Frangy	*Franjhi*
La Frasse	*Là Frasse*
Gaillard	*Gaillà(r)*
Les Gets	*Lou Jhé*
Grand-Bornand	*Gran-Bornan*
Groisy	*Groèzi*
Habère	*Habère (Dabéran, çhe)*
Juvigny	*Jhévegny*
Loëx	*Loué*
Lucinges	*Alfinjhŏ*
Lugrin	*Legrin*

Lullin	*L'lïen*
Machilly	*Maçhelĭ*
Magland	*Maglĭan*
Marcellaz	*Maṣselà*
Margencel	*Mardanfi*
Marignier	*Marni (Marnérot, ta)*
Marnaz	*Marnà*
Megève	*Mejhivă*
Mégevette	*Mejhèvelà*
Menthonnex	*Mintenè*
Menthon	*Manton*
Mieussy	*Mieufi*
Monnetier	*Mownti*
Mont-Saxonnex	*Le Mon*
Morillon	*Mourlĭon*
Morzine	*Morjhenà*
Nangy	*Nanjhi*
Neuvecelle	*Novasàlă*
Onnion	*Onnion (Véraugniau, da)*
Passeirier	*Passeri*
Passy	*Passy*
Peillonnex	*Pelĭenay*
Perrignier	*Pareni*
Pers-Jussy	*Pair*
Petit-Bornand	*Petit-Borman*
Pontchy	*Ponçhi*
Reignier	*Regni*
Rivière-Envers	*La Revire (Revèro, la)*
Roche (la)	*Rochë (la)*
Rumilly	*R'melĭ*
Sallanches	*Salan-çhë*
Samoëns	*Saman*
Saxel	*Sassé*
Scientrier	*Chantri*
Scionzier	*Çhonjhi*
Sixt	*Chi*
Saint-André	*San-t-Andri*
Saint-Cergues	*San-Fargò*
Saint-Gervais	*San-Zarwai*
St-Jean-d'Aulph	*San-Guarin* (à cause de saint Guérin, pèlerinage).
St-Jean-de-Th.	*San-Dian*
Saint-Jeoire	*San-Jhourŏ*
Saint-Maurice	*San-Mewri*
Saint-Sixt	*San-Si*
Taninges	*Tagninjhë* ou *ŏ*
Thônes	*Toùno*
Thonon	*Tònon*
Thorens	*Tòran*
Tour (la)	*Teur (la)*
Vailly	*Vaĭlli*
Verchaix	*Varsai*
Veytraz	*Vétrà*
Villard-s-Boëge	*V'liăr*
Ville-en-Sallaz	*V'liă*
Viuz-en-Sallaz	*Viu*

A. Gavard.

Une lettre de Madame Necker du 4 août 1793

Parmi des papiers de famille de l'époque révolutionnaire, j'ai rencontré la lettre suivante, signée : *C. de Nas Necker*. Au dessous, est écrit de la même main : *à Copet, ce 4 aoust.*

Le texte qui est de l'écriture d'un secrétaire, est à la vérité d'un intérêt médiocre, mais la haute notoriété du ministre et de ses proches donnera peut-être quelque prix à ces lignes, au moins pour les curieux genevois et annéciens.

L'adresse manque, mais nous croyons le billet destiné à

la Comtesse Henry Costa [1], réfugiée du château de Beauregard à Genève, puis à Lausanne, à la fin de 1792 : elle avait dû entrer en relations avec les Necker depuis le retour en Suisse du ministre malheureux [2].

Suzanne Curchod de Nasse [3], l'épouse si tendrement dévouée de celui-ci, étant morte dès le mois de mai 1794, il semble que notre lettre ne puisse être datée que du 4 août 1793 : en 1792, en effet, la famille de Necker paraît s'être encore bercée, quant au cours des événements, de certaines illusions que la clairvoyance de Joseph de Maistre et d'Henry Costa, son ami, ne partageaient aucunement [4] ; d'autant plus grand devait être, à Coppet, le désespoir devant les sanglantes réalités de l'année suivante : la lettre ci-dessous en témoigne, et c'est par là qu'elle peut intéresser.

Quant au « pauvre prêtre d'Annecy », c'était selon toute vraisemblance, un ecclésiastique traqué par les terroristes, auquel les correspondantes avaient de concert facilité l'accès du territoire helvétique.

Cte O. Costa de Beauregard.

1. Charlotte-Geneviève d'Auberjon de Murinais, épouse du comte, plus tard marquis Henry-Joseph Costa de Beauregard, quartier-maître général de l'armée de Sardaigne, qu'a fait connaître le livre de son arrière petit-fils : « *Un homme d'autrefois* ».

2. Septembre 1790.

3. On voit qu'elle signait, au moins quelquefois, de Nas.

4. Voir *Un homme d'autrefois*, p. 142 : « Les Necker, les Tronchain et tant de gens habitués à repousser la vérité qui les blesse, reconstruisent le monde, comme nous le reconstruisions l'année dernière, au coin de notre feu... » *Lettre de H. Costa à sa femme.*

Cette lettre est de 1792, mais nous ne sommes pas en mesure d'en donner la date plus précise.

« *Je vous rends mille graces Madame des détails dans lesquels vous avez bien voulu entrer et de votre bonté pour le pauvre prêtre d'annecy ; il faut que je vous importune encor pour scavoir comment je puis vous faire parvenir le Louis que vous avez bien voulu avancer, je n'ai osé le joindre à cette lettre dans la crainte qu'il ne vous parvint pas sûrement, notre cœur est bien cruellement affecté par tout ce que nous voyons et apprenons, et si nous n'avions pas eu l'occasion de vous connoitre ainsi qu'un petit nombre de gens qui pensent et sentent comme vous, nous aurions été tentés de croire que le genre humain est prêt à finir et qu'il a acquis ce degré de perversité et de barbarie qui pourroit entrainer l'anéantissement de l'espèce, nous mettons à vos pieds Madame la Comtesse, l'hommage de notre reconnaissance de notre dévouement et de tous les sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre trés humble et très obéissante servante.*

C. de Nas Necker.

a Copet ce 4 aoust.

Officiers des Troupes Sardes

passés au service de la France en 1798

Par acte du 5 décembre 1798, approuvé, sinon provoqué, par le général en chef Joubert, Charles-Emmanuel IV « renonça à l'exercice de tout pouvoir et ordonna à l'armée piémontaise de se considérer comme partie intégrante de l'armée française en Italie et d'obéir à son général en chef comme à lui-même [1] ».

En exécution de cette convention, « on forma des demi-brigades piémontaises qui combattirent les Austro-Russes côte à côte avec les troupes françaises, et qui devinrent elles-mêmes françaises par la réunion des provinces piémontaises à la République [2] ».

Les officiers savoyards dont les noms suivent en faisaient partie. Je les relève dans un tableau intitulé : « *Militaires piémontais pensionnés.* » Ce sont, en très grande majorité, des nobles. Amputés de leurs particules, comme aux plus mauvais jours de la Révolution, quelques-uns sont à peine reconnaissables. Il faut, pour les identifier, recourir à l'*Armorial.* Ils sont au nombre de 133, dont la moitié sont des officiers supérieurs. On y compte 3 lieutenants-généraux, 5 majors-généraux, 6 brigadiers d'armée, 13 colonels, 14 lieutenants-colonels, 26 majors, 35 capitaines, 17 lieutenants et 14 sous-lieutenants.

On pourra remarquer des lacunes et des erreurs : j'ai copié la liste sans y rien changer. Les chiffres des pensions paraissent particulièrement sujets à caution. La plupart de ces pensions ont été accordées en l'an XII. Après la Restauration, un certain nombre d'officiers reprirent du service dans l'armée sarde.

AUBRIOT-LA-PALME Louis-François, né à Chambéry, major, retraité le 23 vendémiaire an 13, pension de 300 fr.

1. Baron Du Bourget, *La Brigade de Savoie*, p. 95.
2. Folliet, *Volontaires*, p. 356.

(reprit du service et devint lieutenant-colonel au régiment d'Aoste), mort le 20 février 1824.

BASTIAN François, né à Bonneville, sous-lieutenant, retraité le 11 brumaire an 12, 300 fr.

BAZIN DU CHANAY Louis, né à Saint-Jean de la Porte, lieutenant, retraité en l'an 12, pension de 225 fr.

BERTIER-CREMPIGNY Joseph, né à Chambéry le 22 mars 1759, major, retraité le 11 thermidor an 12, 300 fr.

BORINGE François-Victor-Marie, né à Annecy, capitaine en 1er, retraité en l'an 12, 110 fr.

BOVET Laurent, né à Chambéry, lieutenant, retraité le 22 fructidor an 12, 429 fr.

BRUN DE CERNEX Pierre-Louis, né à Chambéry le 24 novembre 1738, lieutenant-colonel de cavalerie, retraité le 28 frimaire an 12, 1220 fr., mort le 4 février 1808.

BUTTET-TRESSERVE Jean-Hyacinthe, né à Tresserve, capitaine, retraité le 22 fructidor an 12, 300 fr.

CAGNON Claude-François, né à Chambéry, sous-lieutenant, retraité le 30 thermidor an 12, 600 fr.

CAPRE-BONPORT Hyacinthe, né à Chambéry le 10 septembre 1726, lieutenant général, retraité le 21 pluviôse an 12, 4000 fr., mort le 17 juin 1811.

CARELLI DE BASSY Claude, né à Bassy, capitaine, retraité en l'an 12.

CASTANIERE-CHATEAUNEUF Jean-Esther-Eustache, né à Chambéry le 20 septembre 1749, mort le 19 juillet 1835, major aux dragons de Piémont, retraité le 9 février an 12, 1346 fr.

CAYEN Jacques, né à Turin, d'une famille d'Evian, colonel, retraité le 24 thermidor an X, 500 fr.

CHASSEY Gaspard-Marie, né à Loëx, lieutenant, retraité le 28 frimaire an 12, 400 fr.

CHEVILLY Jean-Baptiste, natif d'Humilly-Viry, major général, retraité le 9 frimaire an 12, 225 fr. (?)

CHISSEY-POLLINGE-Claude-Melchior, né à La Roche le 1er juillet 1747, major, retraité le 11 brumaire an 12, 1330 fr., reprit du service et devint lieutenant-colonel de Genevois, maire de La Roche, mort le 28 août 1806.

CHOLLET DU BOURGET Maurice, né à Chambéry, 27 septembre 1748, lieutenant-colonel de cavalerie, retraité le 9 frimaire an 12, 1224 fr., mort le 14 octobre 1819.

CISA-ASINARY DE GRESY, Louis, né à Turin, brigadier d'armée, retraité le 22 ventôse an 12, 2284 fr.

CISA-CARASCO DE GRESY Alexandre, natif d'Alba (1767), capitaine, retraité le 23 germinal an 12, 400 fr., mort en 1832.

CONZIER-ALLEMOGNE Joseph-François, né à Chambéry le 3 février 1747, lieutenant-colonel, retraité le 11 brumaire an 12, 1300 fr., mort le 20 octobre 1819.

CORDON Philibert, né à Yenne le 11 juillet 1737, major, retraité le 9 frimaire an 12, 800 fr.

CORDON DE VEYRINS Joseph, né à Belley, lieutenant-colonel, retraité le 11 brumaire an 12, 400 fr.

CROSET Laurent, né à Chiers, sous-lieutenant, retraité le 24 frimaire an 11, 500 fr.

CURSILLAT Jean-Jacques, né aux Ollières, sous-lieutenant, retraité le 22 ventôse an 12, 429 fr.

DAVID Joseph-Marie, né à Bonne, capitaine, retraité le 11 brumaire an 12, 738 fr.

DEBUTTET-TRESSERVE Jean-Hippolyte, né à Tresserve, capitaine, retraité le 28 mars 1806, 255 fr.

DE FESIGNY Pierre, né à Annecy, lieutenant, retraité le 28 floréal an 13, 180 fr.

DELOCHE Jean-François, né à Turin, colonel, retraité le 7 messidor an 12, 1980 fr.

DELOCHE DE SAINT-MARTIN Eugène, né à Sallanches le 26 juin 1768, capitaine-lieutenant, retraité le 9 frimaire an 12, 110 fr., mort en 1813.

DEMOISY Joseph, né à Bonneville, major, retraité le 11 juin 1806, 300 fr.

DEMOLLANS Guillaume, né à Rumilly, capitaine, retraité le 22 fructidor an 12, 300 fr.

DEMOTZ Valentin, né à Rumilly, capitaine, retraité le 16 novembre 1809, 300 fr.

DEROCHETTE Gabriel, né à Rumilly, lieutenant.....

DEROCHETTE Joseph, né à Rumilly, capitaine.....

DEVILLE Joseph, né à Chambéry, capitaine, retraité le 16 messidor an 12, 800 fr.

DEVILLE DE LA CROIX Erasme, né à Chambéry, lieutenant-colonel, retraité le 30 thermidor an 12, 600 fr.

DEVILLE DE TRAVERNAY Louis, né à Chambéry, lieutenant.....

DICHAT-TOISINGE Melchior-Gaspard, né à Turin, colonel, retraité le 28 floréal an 13.

DONCIEU Jean-Baptiste, né à Turin, le 22 mars 1780, capitaine des dragons du Roi, mort en 1862.

DONCIEU-CHAFFARDON Jean-Baptiste-Sylvestre, né à Turin (?) le 17 mai 1749, commandait le régiment de dragons du Roi à la bataille de Mondovi, brigadier d'armée, retraité le 26 frimaire an 12, 1852 fr.

DORLYE Bernard, né à Seynod, le 29 mai 1750, lieutenant, retraité le 28 frimaire an 12, 400 fr., devint capitaine.

DUBOSSON Georges, né à Rumilly, sous-lieutenant, retraité le 22 fructidor an 12, 300 fr.

DUCLOS D'ESERY Hyacinthe, né à Chambéry le 15 octobre 1744, colonel blessé gravement le 5 juillet 1795 à l'affaire du col de Termini, retraité le 9 frimaire an 12, 800 fr.

DUMANEY François-Joseph, né à Margencel, major, retraité le 5 messidor an 12, 504 fr.

DUMOLLARD Charles-Pompée-Bernard, né à Rumilly, major, retraité le 16 novembre 1809, 450 fr.

DUNAND Antoine, né à Annecy, lieutenant, retraité le 28 frimaire an 12, 175 fr.

DUNAND Guillaume, né à Sillingy, capitaine-lieutenant, retraité le 21 pluviôse an 12, 500 fr.

DUTOUR Christophe, né à Moûtiers, colonel, retraité le 9 frimaire an 12, 450 fr.

DUTOUR Hyacinthe-Victor, né à Moûtiers, colonel, retraité le 28 frimaire an 12, 1036 fr.

DUVERNAY Georges, né à Aix, sous-lieutenant, retraité le 9 frimaire an 12, 150 fr.

EVERARD Pierre, né à Chambéry, lieutenant, retraité le 26 brumaire an 13, 934 fr.

FAVIER Sylvestre, né à Chambéry, major, retraité le 11 thermidor an 12, 934 fr.

FAVRE Jean-François, né à Thonon, lieutenant-colonel, retraité le , 1306 fr.

GARBILLON Claude-Melchior, né à Annecy, major, retraité le 7 frimaire an 12, 707 fr.

GENISSIAZ Anselme, né à Genève, capitaine.....

GERBAIX François-Benoît, né à Usinens, garde du corps, retraité le 28 frimaire an 12, 147 fr.

GERBAIX-SONNAZ Janus, né à Sonnaz le 1er novembre 1736, major général, retraité le 22 ventôse an 12, 3775 fr.

GERBAIX-SONNAZ Maurice, né à Saint-Jean de la Porte, le 11 mai 1755, major, retraité le 11 brumaire an 12, 1000 fr.

GONDE Joseph, né à Annecy, major dans la légion des campements, retraité le 23 vendémiaire an 13, 700 fr.

GRAFFION François, né à Saint-Pierre d'Albigny, colonel, retraité le 14 frimaire an 12, 3000 fr.

GRAFFION Joseph, né à Saint-Pierre d'Albigny, lieutenant, retraité le 14 frimaire an 12, 200 fr.

GRASSET François, né à Arvillard, sous-lieutenant, retraité le 7 octobre 1809, 350 fr.

GRENAUD Paul, né à Chambéry, major, retraité le 28 frimaire an 12, 700 fr.

GUYANE Charles, né à Chambéry, sous-lieutenant, retraité le 11 brumaire an 12, 175 fr.

HABERE-SONNAZ Joseph-Hippolyte, né à Thonon, colonel, retraité le 22 ventôse an 12, 1365 fr.

JACQUIER Pierre-François, né à Bonneville, capitaine, retraité le 11 brumaire an 12, 825 fr.

JAILLET Louis-Joseph, né à Genève, capitaine, retraité le 11 brumaire an 12, 225 fr.

LAFLECHERE Ange-Louis....., lieutenant des Gardes.....

LAFLECHERE Claude-François-Marie, né à Veyrier-sous-Salève, capitaine, retraité le 28 floréal an 13, 255 fr.

LAFLECHERE Jean-Pierre, né à Saint-Jeoire, major-général, retraité le 9 frimaire an 12, 2330 fr.

LAFLECHERE Jean-Pierre-Isidore-Alexis..., adjud.-major...

LAGRANGE-CHAUMONT François-Marie, né à Genève, major, retraité le 9 frimaire an 12, 300 fr.

LAMBERT-SOYRIER Amédée, né à Chambéry, major, retraité le 9 frimaire an 12, 600 fr.

LANNOY Victor Amé, né à Chambéry, major, retraité en l'an 12, 440 fr.

LARACINE Amédée, né à Turin, brigadier général, retraité le 9 frimaire an 12, 627 fr.

LARACINE Louis, né à Chambéry, officier des Guides, retraité le 20 juillet 1807, 450 fr.

LATOUR Amédée, né à Turin, lieutenant général, retraité le 24 fructidor an 10, 3000 fr.

LATOUR Joseph-Amé, né à Turin, lieutenant-colonel, retraité le 24 fructidor, an 10, 500 fr.

LATOUR-SALLIER Joseph-Amé, né à Turin, lieutenant général, retraité le 20 floréal an 13, 6000 fr.

LAUNAY Louis-Philibert, né à Annecy, capitaine lieutenant, retraité le 28 floréal an 13, 110 fr.

LEBLANC Etienne, né à La Rochette le 2 mai 1749, major, retraité le 10 thermidor an 12, 300 fr.

LIVRON Louis, né à Chamoux, major, retraité le 28 frimaire an 12, 750 fr.

MAGNY-CONSTANTIN Louis-Marie, né à Reignier, lieutenant-colonel, retraité le 11 brumaire an 12, 1280 fr.

MAISTRE François-Nicolas, né à Chambéry le 6 juin 1756, major, retraité le 3 janvier 1809, 900 fr.; il reprit du service et devint colonel, mort le 14 avril 1836.

MARCLEY Amable, né à Lancy le 21 décembre 1768, lieutenant....., devint capitaine au régiment de Maurienne.

MARESTE-SAINT-AGNEUX Joseph-François-Melchior, né à Chambéry, lieutenant-colonel, retraité le 5 messidor an 12, 1282 fr.

MILLIET-SAINT-ALBAN Joseph, né à Chambéry le 20 août 1720, général-major, retraité le 28 floréal an 13, 4000 fr., écuyer du prince de Carignan, mort le 19 novembre 1804.

MONTHOUX Joseph, né à Annecy, capitaine, retraité le 30 thermidor an 12.

MORAND Claude-François-Antoine, né à Chambéry le 20 septembre 1758, capitaine au régiment des Gardes (il entra dans les Ordres et mourut chanoine honoraire de Chambéry, le 15 juillet 1815).

MORAND Joseph, né à Chambéry le 24 mars 1755, major, retraité le 11 brumaire an 12, 300 fr.; mort à Chambéry le 26 septembre 1824.

MORAND Joseph-Clément, né à Chambéry le 28 février 1757, lieutenant-colonel au régiment des Gardes (mort le 24 septembre 1819).

MORAND-LA MOTTE-MONTFORT Pierre-Gabriel, né à Chambéry le 1er novembre 1748, colonel du régiment de Maurienne, retraité le 11 brumaire an 12, 1126 fr., mort le 23 décembre 1810.

MORAND-SAINT-SULPICE Eugène, né à Chambéry le 2 janvier 1751, colonel du régiment d'Aoste, retraité le 11 brumaire an 12, 1668 fr., mort le 4 février 1830.

MORAND-SAINT-SULPICE Joseph-Nicolas, né à Chambéry le 8 novembre 1764, capitaine qualifié major de cavalerie

par l'Armorial, retraité le 11 brumaire an 12, 800 fr., décédé le 12 octobre 1842.

MORAND-SAINT-SULPICE Noël, né à Chambéry le 24 décembre 1758, capitaine dans Piémont-Royal-Cavalerie, mort en 1828.

MOUTHON François-Joseph, né à Burdignin, capitaine, retraité le 28 floréal an 13, 500 fr.

MOUXY-DELOCHE François, né à Chambéry, lieutenant-colonel, retraité le 17 thermidor an 12, 800 fr.

MOUXY-DELOCHE Joseph, né à Chambéry, capitaine, retraité le 17 thermidor an 12, 600 fr.

MUGNIER Etienne, né à Rumilly, sous-lieutenant, retraité le 23 vendémiaire an 13, 347 fr.

PACORET DE SAINT-BON Jean-François, né à Chambéry le 22 juillet 1752, major, retraité le 19 mars 1808, 255 fr.

PACORET DE SAINT-BON Louis-François-Marie, né à Chambéry en 1755, capitaine, retraité le 19 mars 1808, 255 fr., reprit du service et devint lieutenant-colonel, mort le 12 février 1838.

PASSERAT-SAINT-SEVERIN Louis-Joseph, né à Douvaine le 17 mai 1738, brigadier d'armée, retraité le 7 frimaire an 12, 1500 fr.

PERRAVEX Georges-Joseph, né à Monnetier, lieutenant, retraité le 11 juin 1806, 300 fr.

PERRIN D'ATHENAZ François, né à Chambéry le 8 avril 1755, major, retraité le 22 fructidor an 12, 1006 fr.; reprit du service et devint colonel en 1816, mort le 18 mai 1834.

PERROLAZ Joseph-Marie, né à Annecy, capitaine, retraité le 28 frimaire an 12, 225 fr.

PIGNIER Jean-Baptiste, né à Saint-Pierre-d'Albigny en 1780, capitaine, retraité le 28 frimaire an 12, 600 fr.; reprit du service et devint major général; mort le 22 novembre 1862.

PIGNERE Charles, né à Chambéry, capitaine, retraité le 24 mars 1806, 700 fr.

PILLET Michel, né à Montmélian, sous-lieutenant, retraité le 28 frimaire an 12, 180 fr.

PILLET Thomas, né à Montmélian, lieutenant, retraité le 28 floréal an 13, 110 fr.

PORTIER Charles, né à Rumilly, capitaine, retraité le 28 floréal an 13, 300 fr.

PORTIER Joseph, né à Rumilly, brigadier d'armée, retraité le 11 brumaire an 12, 674 fr.

PRAILLANT-ARCOLLIERES Marc-Antoine, né à Saint-Pierre d'Albigny, colonel, retraité le 25 germinal an 12, 962 fr.

REGARD-BALLON Joseph-Marie, né à Turin, colonel, retraité le 11 brumaire an 12, 830 fr.

REGARD-CLERMONT François-Joseph, né à Chambéry, colonel, retraité le 11 brumaire an 12, 1774 fr.

REGARD-CLERMONT-DE-VARS Joseph-Marie, né à Chambéry, capitaine, retraité le 9 frimaire an 12, 200 fr.

REGARD-LUCINGE Charles-François-Marie, né à Annecy, major général, retraité le 23 germinal an 12, 2000 fr.

REGNAULD-LANNOY DE BISSY François, né à Chambéry, major, retraité le 28 frimaire an 12, 800 fr.

REY Philibert, né à Chambéry, major, retraité le 20 nivôse an 12, 300 fr.

RICHARD Michel, né à Annecy, capitaine, retraité le 28 frimaire an 12; 1270 fr.

ROSE Joseph, né à Chambéry, capitaine.....

RUPHY Aimé, né à Thonon, lieutenant, retraité le 22 frimaire an 12, 225 fr.

RUPHY Henri-François, né à Thonon, major, retraité le 30 thermidor an 12, 300 fr.

RUPHY Jacques-François, né à Thonon, capitaine, retraité le 22 frimaire an 12, 675 fr.

SAINT-AGNES Joseph-Laurent, né à Chambéry, lieutenant, retraité le 28 floréal an 13, 442 fr.

SARDE-CANDIE Henri, né à Chambéry, lieutenant-colonel, retraité le 28 frimaire an 12, 450 fr.

SEYSSEL Henri-Philippe, né à Alexandrie, lieutenant-colonel, retraité le 23 vendémiaire an 13, 1144 fr.

SEYSSEL Joseph, né à Charniaz (?), capitaine, retraité le 18 septembre 1809, 383 fr.

SEYSSEL D'AIX Victor-Amédée-Joseph, né à Turin, brigadier d'armée, retraité le 19 mai 1808, 1554 fr.

TREPIER-LATOUR Henri, né à Saint-Genix, major, retraité le 11 brumaire an 12, 1300 fr.

TRUCHET Henri, né à Saint-Jean-de-Maurienne, sous-lieutenant Garde du Corps, retraité le 20 septembre 1809, 334 fr.

VEUILLET-CHEVELU François-Charles, né à Chambéry, lieutenant-colonel, retraité le 11 brumaire an 12, 1281 fr.

VEUILLET D'YENNE Hector, né à Chambéry, lieutenant-colonel, retraité le 28 floréal an 13, 1228 fr.

VIDAL Joseph-Marie, né à Chambéry, sous-lieutenant, retraité le 24 mars 1806, 88 fr.

* * *

Outre les officiers qui précèdent, on trouve encore, aux Archives de la Guerre, des notices concernant les suivants :

REGIMENT DE DRAGONS PIEMONTAIS
devenu le 21e dragons

CERNEX (DE) Armand, de Cernex (Mont-Blanc) :

Entré dans les dragons de Piémont en 1790 comme officier; promu capitaine le 6 août 1796.

A fait toutes les campagnes. Instruit, brave, moral; beaucoup de fermeté.

DEVILLE François-Louis, de Chambéry :

Entré dans la cavalerie du roi de Sardaigne en 1781, comme cadet. Fait officier en 1784. Lieutenant en avril 1793; nommé capitaine en brumaire an VII.

A fait les campagnes de l'an V et de l'an VII. Du courage, du zèle et de la conduite.

LA MARE Gaspard, de Bonne :

Entré en 1778 dans les gardes du corps du roi de Sardaigne. Passé sous-lieutenant en 1784, dans le régiment de Maurienne; nommé en 1793 capitaine dans le 2e régiment de la marine; passé en cette qualité, en frimaire an VII, dans la 3e demi-brigade de ligne piémontaise. Promu chef d'escadron le 1er thermidor an VIII.

A fait toutes les campagnes, notamment celles de l'an V et de l'an VII.

A reçu des blessures. Proposé pour entrer dans la gendarmerie. Signé : COLLI.

1re Demi-Brigade.

BONNEFOY Jean, de Thonon (Léman) :

Entré dans l'artillerie française le 1er mars 1790. Fait lieutenant dans la 1re demi-brigade le 1er thermidor an VIII.

A fait toutes les campagnes. Bon officier.

GUIGUE Joseph, de Chambéry :

Entré au service du roi de Sardaigne en mars 1771. Devenu chef de bataillon dans la 1re demi-brigade piémontaise.

« Excellent officier; très brave, très instruit; grand manœuvrier. »

TOURNAFOND Etienne, de Chamoux :

Soldat dans le régiment de Savoie en février 1788; sergent-major en 1795; sous-lieutenant le 1er thermidor an VIII.

Instruit, probe, brave.

1re demi-brigade légère piémontaise.

JANNON Jean-Dominique, de Chambéry :

Entré au service du roi de Sardaigne en 1792, dans le régiment d'Oneille, comme cadet; fait sous-lieutenant en 1794; lieutenant le 27 mars 1795; passé en cette qualité dans la 1re demi-brigade piémontaise le 12 pluviôse an VII; devenu capitaine.

A fait les campagnes des ans V et VII. Blessé à l'Ile d'Elbe. Fait prisonnier de guerre; rentré à la paix. Instruit, exact, connaissant les détails de la manœuvre.

MARTINEL Alban, de Chambéry :

Entré au service du roi de Sardaigne en 1787, comme officier au régiment de Maurienne.

Passé en 1791 dans le régiment de Saluces.

Fait lieutenant en 1794. Passé dans la 2e demi-brigade piémontaise en frimaire an VII. Aide-de-camp du général Le Doyen en l'an 2. Capitaine à la 92e demi-brigade de ligne, confirmé dans ce grade par le 1er consul, le 5 prairial an IX.

A fait toutes les campagnes et s'est distingué dans plusieurs affaires. Actif, brave, plein d'ardeur et de capacité.

2e demi-brigade piémontaise.

DUBOURG Antoine-Joseph, de Douvaine :

Enrôlé dans le régiment de Maurienne en 1792. Sergent-major en 1794; adjudant sous-officier en l'an VII. Nommé sous-lieutenant le 1er frimaire an IX.

A fait toutes les campagnes, notamment celles des ans V et VII. Fait prisonnier de guerre avec la division Sérurier, à Vardesio, il fut échangé.

De la bravoure, du zèle, de la bonne conduite.

TREPIED Franç.-Philibert, né à St-Genix le 22 janvier 1751 :

Entré au service en 1769, dans le régiment Sury; lieutenant, puis capitaine dans le même régiment: Passé capitaine dans Chablais en 1786. Major le 4 février 1793. Lieutenant-colonel le 13 avril 1795; colonel en mars 1797; chef

de brigade en l'an VII. Commandant la 112e demi-brigade de ligne le 24 floréal an X.

A fait toutes les campagnes avec beaucoup de distinction. A reçu plusieurs blessures. Très brave, très instruit, plein de zèle, de fermeté et de probité.

François MIQUET.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Un peuple d'il y a deux mille ans. — LES ACITAVONES, par F. POCHAT-BARON, Annecy, Imprimerie Commerciale, 1923.

Dans l'énumération, donnée par Pline l'Ancien, des quarante-quatre peuplades alpines soumises par les Romains, figurent les *Acitavones*. On n'a jamais pu déterminer dans quel *pagus* ou pays vivait cette peuplade.

Les nombreux auteurs qui en ont parlé n'ont pas pu s'entendre sur ce point. Grillet croit « que les *Acitavones* n'ont jamais existé », Dessaix les situe près de la Vanoise, et Ducis, après les avoir cherchés dans le Chablais, puis dans la Haute-Tarentaise, les campe dans la vallée d'Aoste. Saint-Genis, l'abbé Burlet, Camille Jullien hasardent d'autres régions.

M. Pochat-Baron propose une nouvelle solution du problème : « Ces pauvres *Acitavones*, dit-il, ne seraient-ils pas les anciens habitants de Thônes et des environs? » Il fait venir leur nom de la montagne de *Vannessin (Alta Vonessing)*, qui, par suite de contraction, aurait pris cette forme, comme *Aquitania* est devenue *Guyenne* et comme *Alfana* vient *d'equus*,

Sans doute
Mais faut avouer aussi
Que, depuis là jusqu'ici,
Il a bien changé sur la route.

M. Pochat-Baron, qui ne manque pas d'*humour*, insinue en passant qu'*Acitavones* pourrait bien venir de *Ad Tavones* (vers les Taons, qui pullulent dans la région), mais il ajoute : *Risum teneatis?* Que faut-il croire?

F. M.

Une visite au château de Chambéry, par Gabriel PÉROUSE, Chambéry, Dardel, 1923.

M. Gabriel Pérouse, auteur du *Guide historique et archéologique* intitulé *Le Vieux Chambéry*, publié en 1921, a eu l'heureuse idée d'extraire de ce guide ce qui concerne le *château* et de présenter cet extrait sous forme d'une brochure élégante, illustrée avec goût, agréable à lire et d'une manipulation facile. On ne peut que l'en féliciter et souhaiter le plus vif succès à cette propagande qui met à la portée de tous l'art moderne et la science du passé.

Le Sirac, par René Godefroy, Chambéry, Dardel, 1923, in-8°, 36 pages, avec 4 illustrations.

M. René Godefroy est un alpiniste infatigable, qui s'est donné pour mission d'étudier et de révéler au public les recoins oubliés de nos montagnes.

Il présente aujourd'hui *le Sirac*, « superbe et mystérieux ». qui est un sommet méconnu des Alpes Dauphinoises, à la tête des vallées du Champsaur et du Valgaudemar. Il en décrit l'aspect physique et les itinéraires avec une exactitude et une patience méritoires. Quatre belles illustrations complètent le texte et contribuent à le mettre en valeur.

F. M.

Madame de Broc, par Marcel Usannaz-Joris, Chambéry, Dardel, 1923, 58 p. in-8°, 4 illustrations, dont une en couleurs.

Tous les visiteurs d'Aix ont entendu parler de la baronne de Broc, qui fut une victime de la cascade de Grésy. M. Marcel Usannaz-Joris, en des pages très intéressantes. fait revivre cette gracieuse figure, qui comptait parmi les plus charmantes de la société du Premier Empire. Il a recherché tous les souvenirs qui s'y rattachent et presente le sujet avec beaucoup d'attrait, dans une plaquette d'amateur splendidement éditée par la librairie Dardel, avec 4 superbes illustratîons.

F. M.

Grenoble, capitale des Alpes françaises, par Henri Ferrand, édition Rey, 1 vol. 16×21, 158 p., 198 héliogravures, Grenoble, 1923.

Ce magnifique volume est un véritable album, dont les illustrations atteignent la perfection. Nous ne croyons pas qu'il soit possible de mieux faire et de rendre avec une vérité plus saisissante les admirables paysages du Dauphiné. Dire que le texte est d'Henri Ferrand, c'est affirmer qu'il est à la hauteur de la partie d'art, et qu'il réunit aux charmes du récit l'exactitude et la sincérité de l'alpiniste éminent qui, depuis longtemps, s'est classé hors de pair.

M. Henri Ferrand a fait hommage de ce livre superbe à la Florimontane, et nous lui en exprimons toute notre gratitude, avec nos vives félicitations.

F. M.

Les Avalanches en Savoie, par F. Gex, Grenoble, Allier, in-8°, 25 pag., 1923, avec illustrations.

Il s'agit des avalanches de 1922-23, que l'auteur étudie dans toutes les parties de nos deux départements qui en ont souffert. La Maurienne et la Tarentaise en ont été les principaux théâtres. Pour les rendre inoffensives, dit l'auteur, « il n'est que d'en surveiller la zone de départ et les couloirs, et d'intéresser les riverains à la correction des tracés et aux travaux de défense. »

D'après M. Gex, on doit mettre à l'actif des avalanches « outre leur rôle de bûcherons indésirables, mais désintéressés, qu'elles sont d'utiles régulatrices du débit des sources et des torrents, une réserve bénie de houille blanche. »

F. M.

Ascension du Trélod, impressions alpestres, par François SERAND, Annecy, Imprimerie Commerciale, 1923, in-8, 22 pages illustrées.

L'ascension du Trélod par la Combe d'Ire, les chalets du Planet et de Charbonnet, dans une nuit délicieuse de juillet, avec un beau clair de lune, est une source d'impressions délicates, d'émotions charmantes que M. François Serand s'est offerte et qu'il nous fait partager. Son récit dénote une âme sensible, qui a le culte de la belle nature et qui ne néglige rien de ce qui peut intéresser : lambeaux de ciel criblés d'étoiles, effets de lune semblant jouer à cache-cache derrière les silhouettes des sapins, pans de murailles éventrées, torrents qui grondent, carillons de sonnailles saluant le retour du jour, têtes de vaches humant l'air, herbes en fleur et senteurs forestières, tout est noté, saisi par un artiste, auquel nous adressons nos meilleurs compliments. F. M.

Les carnets du Comte Joseph de Maistre, publiés par le Comte Xavier DE MAISTRE, Librairie Vitte, Lyon et Paris, 1923, 1 vol. in-8°, 249 pages, avec portrait.

Ces carnets sont un livre-journal qui embrasse vingt-sept années de la vie de Joseph de Maistre (1790-1817). Ils éclairent d'un jour nouveau la mémoire du grand homme, et nous font entrer dans son intimité. Ses habitudes d'ordre et de sage prévoyance s'y révèlent nettement ; on croit y voir un reflet de la belle ordonnance de ce type supérieur d'humanité, qui exerçait sur lui-même une discipline rigoureuse par un emploi toujours contrôlé du temps.

Sa manière de voyager donne une idée des mœurs patriarcales et accueillantes de son temps :

« Novembre, 6, parti de Chambéry, couché chez le marquis d'Yenne. Lundi 8, dîné à Belley chez l'Evêque, couché à Talissieu. 17, à Seyssel, chez M. de Vens. 19, dîné à Frangy. Couché à Carouge ; soupé chez le marquis du Vuache, couché à l'auberge de Bertrand. 20, dîné à Douvaine, chez le marquis de Saint-Séverin ; couché à Thonon ; jeudi 25, à Carouge, chez le marquis du Vuache, avec ma sœur. 27, dîné à Genève chez le comte Costa. 28, parti pour Chambéry. »

« Lundi, 10 septembre 1771, je vais à Moûtiers dans la diligence. Dîné à l'Hôpital. Le 12, à Moûtiers, j'ai une conversation sur la médecine avec le docteur Abondance ; il me parle d'une thèse, soutenue à Dijon, par un médecin distingué. lequel avait soutenu qu'il serait incontestablement utile au genre humain qu'il n'y eût point de médecin ; non qu'il n'y ait réellement un art de guérir, mais parce que les succès de ceux qui l'exercent sont plus que compensés par leurs bévues homicides. — Le sage docteur me dit qu'il est du même avis. »

1er avril 1792. Il y a aujourd'hui 39 ans que j'ai fait une grande bêtise, vers les 3 heures après minuit. » (Anniversaire de sa naissance, 1er avril 1753.)

« 22 septembre 1792. Invasion des Français, pluye horrible, fuite infâme de la troupe. Trahison ou bêtise des généraux, déroute incroyable et même un peu mystérieuse. C'est la honte éternelle du gouvernement et, peut-être, l'anéantissement de l'état militaire. »

3 janvier 1794. A Lausanne, je reçois une visite de M. de Buren, qui me fait part d'un bruit répandu en Suisse, portant que je ferais des en-

rôlements, ici, pour le roi de Sardaigne. Ce bruit faisant sensation auprès du gouvernement suisse, il me demande un désaveu, par écrit, que je fais en ces termes :

« Je certifie sur ma parole d'honneur à M. de Buren, seigneur baillif de Lausanne, que je n'ai jamais fait dans ce pays aucun enrôlement quelconque directement ou indirectement pour Sa Majesté le Roi de Sardaigne. Si quelque personne, connue de M. de Buren, croit pouvoir contredire cette déclaration, je le prie instamment de l'aboucher avec moi : je me charge du reste. »

31 décembre 1794. Essai fait pendant trois mois d'un régime que je ne pourrais supporter plus longtemps, me privant absolument de l'usage de la viande. »

31 décembre 1793. — Gage d'une servante, 72 livres.

15 février 1795. Je suis chargé d'employer six louis à l'impression de l'ouvrage de mon frère : *Voyage autour de ma chambre.*

28 janvier 1797. J'ai reçu la lettre de M. Ch. Damian, du 21, par laquelle il m'annonce mon rappel en Piémont avec une pension de 2.000 l.. » Il partit de Lausanne le 28 février 1797 et arriva à Turin le 7 mars.

19 septembre 1799. — M. le baron de la Tour m'a fait part que j'étais nommé à la place de Régent en Sardaigne.

27 même mois. — Le Roi m'a donné la croix de St-Maurice.

11 janvier 1800. — Arrivée à Cagliari.

7 octobre 1802. — Une lettre de Rome m'apprend que le Roi m'a destiné à la mission de St-Pétersbourg : grande et inattendue nouveauté, qui, suivant les apparences, m'ôte pour toujours à la Magistrature et doit absolument changer mon sort. Si l'impitoyable loi française contre les Piémontais n'avait pas forcé le Comte de Valaise à quitter son poste, je n'aurais pas cette bonne fortune. C'est toujours ma devise : *Inimicis juvantibus.*

Il part de Cagliari le 11 février 1803, et arrive à Saint-Pétersbourg le 13/1 mai 1803.

« En moins de trois mois, j'ai été présenté au Pape, à l'Empereur d'Allemagne et à l'Empereur de Russie. C'est beaucoup pour un Allobroge qui devait mourir, attaché à son rocher, comme une huître. »

12-24 mai 1804. J'ai reçu la nouvelle, par une lettre de Rome du 22 avril, que S. M. m'avait accordé le Grand ordre de Saint-Maurice.

15-27 juin 1817. — Départ de St-Pétersbourg.

22 août 1817. — Rentrée à Turin. Le comte de Maistre y reprit, avec le titre de Ministre d'Etat, la charge de Régent de la Grande Chancellerie du Royaume, qu'il avait déjà occupée en Sardaigne en 1799.

On trouve, dans les Carnets, de très piquantes notes sur les livres que de Maistre achetait, empruntait ou prêtait ; il lisait à peu près tout ce qui paraissait et il avait ainsi acquis « une merveilleuse souplesse de la mémoire qui, en toute occasion, lui permettait de citer des pages entières et d'appuyer ses dires de l'autorité d'un maître ».

Esquisse d'un traité de généalogie, par Eugène Ritter, Paris, Alcan, 1923, 63 pages.

Toujours alerte, malgré sa quatre-vingt-septième année en cours, M. Eugène Ritter continue d'occuper ses heures de loisir à des recherches généalogiques. C'est un plaisir qu'il s'offre depuis plus de soixante ans, plaisir auquel il nous initie en nous présentant une esquisse d'un traité de généalogie. Cette esquisse est pleine d'aperçus originaux et de faits curieux qui démontrent non seulement l'utilité mais l'agrément d'une pareille étude. Elle rectifie sur bien des points les idées courantes et fournit sur la parenté de certains personnages célèbres des données d'un réel intérêt.

C'est à Genève que, grâce à Galiffe, la science généalogique a produit des œuvres remarquées, ainsi qu'en Allemagne. M. Ritter déplore qu'en France, et notamment à Paris, on puisse à peine citer quelques ouvrages entrant dans cette catégorie. La destruction des registres de l'état-civil de Paris, en 1871, n'encourage pas les travailleurs à entrer dans cette voie.

F. M.

TABLE DES MATIERES POUR 1923

N. B. — *Les petits caractères indiquent une communication insérée dans les procès-verbaux des séances.*

Liste des membres de l'Académie Florimontane..... V
Liste des Sociétés savantes qui échangent leurs publications avec la *Revue Savoisienne*..... XI
Séances mensuelles : janvier, 1; mars, 4; avril, 45; mai, 51; juin, 53; juillet 109; octobre 149; novembre, 152; décembre 155
Notices nécrologiques : Mme Fontaine, 4; H. Vulliet, 51; E. Favre, 51; A. Metzger, 53; J. Laeuffer, 149; Richard, Mme Roch, 152; J. Orsier, 153; A. Letestu..... 155
Distinctions et félicitations : Rey, A. Terrier, Dubettier, Miquet, 4; Alexandre Moret, 46; A. Anthonioz, Fontaine, Mme Levitte, 149; Van Gennep, 150; J. Revil, Marullaz..... 153
Dons à la Florimontane : 5, 47, 54, 109, 151, 155, 156..... 157
Compte-rendu financier de l'exercice 1922..... 1
Projet de budget pour 1923..... 2
Domaine et collections de Montrottier : 2..... 50
Election des vérificateurs des comptes..... 3
Election des Membres du Comité et du Bureau pour 1923..... 3
Membres effectifs nouveaux..... 3
Membres associés nouveaux..... 3
Membres d'honneur..... 3
Membres correspondants..... 3
Concours de poésie pour 1923..... 155
F. Miquet. Rapport sur le Concours de poésie de 1922 et lauréats 9
Mystère de saint Bernard de Menthon : 3, 46..... 151
Monument à saint François de Sales : 149..... 150
Congrès des Sociétés Savantes de Savoie..... 152

ARCHÉOLOGIE

Ch. Marteaux. Note sur les origines gallo-romaines des communes de la Vallée d'Abondance..... 14
M. Le Roux. Sceau de l'Abbaye du Reposoir..... 111
Ch. Marteaux. Fouilles aux Fins d'Annecy..... 151
M. Le Roux. Haches néolithiques..... 154

BEAUX-ARTS

G. Martin. L'exposition d'André-Charles Coppier..... 147
Flamary. Le peintre Ch. Mouthon..... 151

BIBLIOGRAPHIE

A. Gavard. Bibliographie méthodique des parlers de Savoie, par J. Désormaux..... 38
J. Désormaux. La bataille verte, par Pierre Rives..... 38
— Les miettes de l'histoire, par G. Letonnelier..... 39
Ch. Marteaux. Les noms de personnes dans le canton de Vaud, par Ern. Muret..... 40
M. L. R. Notice sur la Carte de la Vallée de Sales et du Cirque des Fonts, par Robert Perret..... 41
Ch. Marteaux. Même ouvrage : *Toponymie*..... 42
M. L. R. Répartition des températures dans le lac du Bourget, par Ch. Gorceix..... 42
F. M. A la recherche d'un sanctuaire salésien, par Mgr Rebord..... 43
— Visites pastorales du diocèse Genève-Annecy (1411-1920), par Mgr Rebord..... 43
F. M. Histoire militaire de la Suisse, par P.-E. Martin.. 43
— Théâtre en vers, par E. Denarié..... 44
— Mémoires et documents de l'Académie Salésienne.... 44
— Carte de la Savoie, par Lannoy de Bissy..... 44
— Jean-Jacques Rousseau en Savoie, par F. Vermale.. 107
— Gorges du Fier. Château de Montrottier, par F. et J. Serand..... 107
— Livre d'or du diocèse d'Annecy, par J. Despois..... 107
— Fleurs et neiges de Savoie, par J. Despois..... 107
L. P. Les Insectes des orgues, par E. Perrier de la Bathie 108

M. L. R. Lucie et ses bêtes, par Mlle J. Perrier de la Bathie 108
F. M. Les Acitavones, par F. Pochat-Baron..... 180
— Une visite au château de Chambéry, par G. Perouse.. 180
— Le Sirac, par G. Godefroy..... 181
— Madame de Broc, par M. Usannaz-Joris..... 181
— Grenoble capitale des Alpes françaises, par H. Ferrand 181
— Les Avalanches en Savoie, par F. Gex..... 181
— Ascension du Trélod, par F. Serand..... 182
— Les Carnets du Comte Joseph de Maistre, par le Comte Xavier de Maistre..... 182
— Esquisse d'un traité de généalogie, par Eugène Ritter 183

BIOGRAPHIE

F. Miquet. Sur François Monet, Guillet-Pougny de Monthoux, Colonel Trépier, Commandant de Chevilly : 52..... 53
— Liste des officiers savoyards au service de la France en 1789.... 53
— Sur les généraux Collomb d'Arcine et Foncet de Montailleur..... 54
— Le général Jordy..... 62
— Officiers savoyards dans l'armée française, 1792-1900, 102, 115
L. Feister. Sur le général Gotelli..... 112
Général P.-E. Bordeaux. Le général J.-E. Dumont..... 126
Boillot. Le Comte de Vignet..... 150
F. Miquet. Officiers des troupes sardes passés au service de la France en 1798 170

HISTOIRE

J. Serand. Séjour de Renan à Talloires..... 7
F. Miquet. Les Morts de la Grande Guerre en Haute-Savoie 21
J. Terrier. Sur la réunion de la Savoie en 1860..... 45
Miquet. Sur les généraux Balland et Jordy..... 46
Faure. Sur le projet de loi concernant les Archives communales.... 51
J. Désormaux. L'âme savoyarde..... 57
E. Coyne. Saint-Gervais les Bains. Souvenirs d'un témoin de la catastrophe..... 79
C. Faure. Acte de décès du calendrier républicain..... 111
Cte O. Costa de Beauregard. Une lettre de Madame Necker du 4 août 1793..... 168

PHILOLOGIE

H. Ferrand. Sur l'appellation Mont-Blanc..... 7
J. Désormaux. Note sur Victor Hugo et l'onomastique savoisienne 18

P. Langlois. L'œuvre de M. Alexandre Moret..... 48
Ch. Marteaux. Sur la forme Léhens..... 52
J. Désormaux. Mont Malet..... 104
— Note phonétique sur l'adjonction de *t* à la fin de certains mots en patois savoyard..... 110
— Sur l'*Atlante linguiste svizzero-italiano*..... 156
Cte O. Costa de Beauregard et J. Désormaux. Sur le patronyme « *Savoye* »..... 157
J. Désormaux, J.-F. Gonthier, F. Marullaz, A. Gavard. Toponomastique savoisienne. Noms patois des communes de la Haute-Savoie..... 161
Ch. Marteaux. Sur les mots *Joux* et *Jorat*..... 159

POÉSIES

J. Portron. L'Oratoire, le Jugement de Salomon..... 12
Lucie Guigo. A mon berger..... 13
F. Miquet. A nos Morts..... 37

SCIENCES

J. Serand. Le constructeur du gnomon d'Annecy..... 47
Léon Moret. Sur un nouveau lacustre dans la série nummulitique..... 55
H. Bencker. Etude descriptive du gnomon d'Annecy (avec figures)..... 68
A. Crolard. L'alchemille dans les pâturages alpestres..... 151
— Combustibles minéraux en Haute-Savoie..... 153
— Viaduc de La Caille..... 153
— Utilisations hydrauliques de la région..... 154
M. Le Roux. Les cavités d'érosion de la montagne de Veyrier..... 156

ERRATA

Page VII Donnet Fernand ✲, mettre : Donnet Fernand C ✲;
— XI Pernet-Solliet..., ajoutez : *Emile;*
— 46 Ligne 25, au lieu de *Tervisien*, écrire : *Ternisien;*
— 52 Ligne 34, au lieu de Guillet-P*o*ngny, écrire : Guillet-P*ou*gny;
— — Ligne 39, au lieu de *de* grade, écrire : *ce* grade.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

Annecy, Imprimerie J. Abry et Cie. — 30.484

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(Cicéron : *De Officiis*, lib. I.)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896

1924

Soixante-cinquième Année

ANNECY
Imprimerie J. ABRY et Cie, Editeurs
—
1924

Pièce 8°
12380

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606

par Saint François de Sales et le Président Antoine Favre.

Réorganisée en 1851

par

Louis BOUVIER (1819 † 1908). | Jules PHILIPPE (1827 † 1888).
Etienne MACHARD (1824 † 1887). | Eloi SERAND (1826 † 1891).

BIENFAITEURS :

LÉON MARÈS (1854 † 1916)

Donateur du château, des collections et du domaine de Montrottier

Dr C. ANDREVETAN (1802 † 1879) | MELVILLE-GLOVER (1834 † 1897)
Dr F. DAGAND (1815 † 1886) | Dr THONION (1830 † 1917)
Aimé CONSTANTIN (1831 † 1900) | F. GARDIER (1854 † 1919)
ASGHIL FAVRE (1877 † 1920)
Isidore NANCHE (1850 † 1922)

MEMBRES DE L'ACADÉMIE FLORIMONTANE

Tués à l'ennemi pendant la grande guerre.

Joseph DINGEON, capitaine commandant le 51e bataillon de chasseurs alpins, tué le 14 novembre 1914, aux environs d'Ypres (Belgique), cité à l'ordre de l'armée et nommé Chevalier de la Légion d'honneur après sa mort.

Alfred-Joseph BARD DE COUTANCE, avocat à Bonneville, soldat au 109e régiment d'infanterie, mortellement frappé le 1er décembre 1914 à l'assaut de Vermelles (Pas-de-Calais), décoré de la médaille militaire.

Pétrus ROLLIER, notaire à Annecy, docteur en droit, capitaine au 416e régiment d'infanterie, tué le 26 septembre 1916 en Champagne (cité à l'ordre de l'armée et nommé Chevalier de la Légion d'honneur après sa mort).

Louis GRIVAZ, notaire à Annecy, docteur en droit, chef de bataillon au 170e d'infanterie, blessé mortellement au Bois du Seigneur, le 3 mai 1917, décédé le 3 juin suivant à l'ambulance allemande de Blanzy (Aisne), où il avait été recueilli. Chevalier de la Légion d'honneur et cité à l'ordre de la division.

LISTE DES MEMBRES

Présidents honoraires : MM. Ch. MARTEAUX ❦ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet ; Max BRUCHET ✵ ❦ I ✠ ✵, archiviste départemental du Nord ; Charles BUTTIN, archéologue, Les Balmes, par Rumilly (Haute-Savoie).

COMITÉ.

Président : M. F. MIQUET ❦ I, receveur honoraire des finances.
Vice-Présidents : MM. Albert CROLARD, ingénieur ;
J. DÉSORMAUX ❦ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, et
Jean RITZ ✠ C ✠ ❦ I, compositeur de musique.
Secrétaire perpétuel : M. Marc LE ROUX ❦ I, docteur ès-sciences, conservateur du Musée.
Secrétaire-adjoint et bibliothécaire : M. Louis PFISTER, organiste de la Cathédrale, diplômé notaire.
Archiviste : M. Joseph SERAND, ancien archiviste-adjoint de la Haute-Savoie.
Trésorier : M. Charles RUPHY, industriel.
Membres du Comité : MM. L. BALLEYDIER, F. CROSET, E. FALLETTI, A. FLAMARY, J. LAVOREL.

Adjoint au Trésorier : M. Hubert PFISTER, directeur départemental d'Assurances.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur de la *Revue :* M. LE ROUX.
Comité de rédaction : Section historique et archéologique : MM. FAURE, LAVOREL, MIQUET. — Section scientifique : MM. FLAMARY et LE ROUX. — Section philologique et littéraire : MM. DÉSORMAUX et G. MARTIN.

DOMAINE DE MONTROTTIER

Conservateur du château : M. J. SERAND.
Adjoint au Conservateur : M. F. SERAND.
Econome du domaine : M. Ch. RUPHY.

COMITÉ D'ACTION DU MONUMENT A SAINT FRANÇOIS DE SALES

Président : M. MIQUET.
Vice-Présidents : MM. DÉSORMAUX, LAVOREL, P. D'ORLYÉ.
Secrétaires : MM. J. REVIL, L. PFISTER, LE ROUX, G. MARTIN.
Trésoriers : MM. Jean RITZ, CATTIN, LAYDERNIER ✵.
Archiviste : M. J. SERAND.
Membres du Comité : MM. A. CROLARD, Mgr CUSIN, ADÉ.

MEMBRES D'HONNEUR.

DATES d'admission — MM.

1887 ALLART Achille, ingénieur des Arts et Manufactures, à Genève.
1915 BORDEAUX Joseph-Paul-Emile (le général) C ❋ ⚜, à Gap.
1913 BORDEAUX Henry O ❋ ⚜ C ✠, de l'Académie Française, 44, rue du Ranelagh, à Paris.
1892 BRUCHET Max ❋ ❦ I ✠ ⚜, archiviste départemental, à Lille (Nord).
1872 CHANTRE Ernest ❋ ✠, ancien sous-directeur du Muséum des sciences naturelles de Lyon, à Fontville par Ecully près Lyon.
1920 CHARLÉTY Sébastien O ❋ ❦ I, recteur de l'Université de Strasbourg.
1906 COURTOIS D'ARCOLLIÈRES ✠, secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1882 DEMOLE Eugène, conservateur du médaillier de Genève.
1921 DENARIÉ Emmanuel, président de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1915 DONNET Fernand C ❋, administ. de l'Académie royale des Beaux-Arts et secrétaire de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique, à Anvers.
1921 FERRAND Henri ❋, avocat, président de la Société des touristes du Dauphiné, à Grenoble.
1924 GROS Adolphe, président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de St-Jean de Maurienne.
1923 MARGOT O. ❋, Directeur général de la Cie P.-L.-M.
1916 MARTIN Paul-Edmond, archiviste d'Etat, docteur ès-lettres, à Genève.
1924 MORET Alexandre ❋, professeur au Collège de France.
1911 MURET Ernest ❋, prof. de philologie romane à l'Université de Genève.
1917 PARISET Ernest, notaire, docteur en droit, à Lyon.
1916 PÉROUSE Gabriel ❦ I, archiviste départemental de la Savoie, docteur ès-lettres, à Chambéry.
1916 S. G. Mgr PETIT Louis ❋, archevêque d'Athènes.
1915 PLOCQ Ernest ❋, ingénieur, inspecteur honoraire de l'exploitation aux chemins de fer du Nord, 15, rue Vavin, à Paris.
1881 REVIL Joseph ❋ ❦ I, docteur ès-sciences, géologue, ancien président de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1888 REVON Michel ❋, professeur de littérature orientale à la Sorbonne.
1885 RITTER Eugène, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de l'Université de Genève, correspondant de l'Institut de France, 3, chemin des Cottages, à Genève.
1911 VAN GENNEP ❋, directeur de la *Revue d'Ethnographie et de Sociologie*, professeur, 10, rue de la Rijole, Bourg-la-Reine (Seine).

MEMBRES EFFECTIFS

1910 ADÉ Henri, architecte, à Annecy.
1903 AUSSEDAT Louis, ingénieur des Arts et Manufactures, directeur général de la Société des Forces du Fier, à Annecy.
1900 BALLEYDIER Louis ❋ ❦ I, doyen de la Faculté de Droit de Grenoble.
1906 BARUT Jules O ❋, directeur de l'usine du Giffre, à Annecy.
1907 BLANDIN Henri, ancien receveur des Domaines, à Annecy.
1896 BUTTIN Charles, ancien président de l'Académie Florimontane, membre du Comité de perfectionnement du Musée de l'Armée, Les Balmes, par Rumilly (Haute-Savoie).
1905 CATTIN Benoît, notaire, à Annecy.
1890 CROLARD Albert, ingénieur des Arts et Manufactures, à Paris.

1897 Crolard Francis ✻ ⚜ A, directeur de l'exploitation du tramway Annecy-Thônes, à Annecy.
1897 Croset François ⚜, ancien économe de l'Hôpital d'Annecy.
1906 Dépollier Louis ⚜ A, imprimeur, à Annecy.
1896 Désormaux J. ⚜ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1910 Desservétaz Alfred, comptable, à Annecy.
1892 Domenjoud Henri, percepteur en retraite, à Annecy et Sevrier.
1910 Dubettier Ernest ⚜, préposé en chef de l'octroi d'Annecy.
1909 Dunand Alexis, rentier, à Annecy.
1915 Falletti Eugène, entrepreneur de travaux publics, à Cran-Gevrier.
1921 Faure Claude ⚜ A ✻ méd. col., archiviste départemental, à Annecy.
1901 Ferrero Marius ✻, président de la Chambre de Commerce d'Annecy.
1913 Flamary Antoine ⚜ I, entomologiste, au Pont-Neuf, près Annecy.
1916 Fontaine Antoine ⚜ A, architecte, à Albigny.
1906 Gallet Claudius ✻ ✻ ⚜ A, docteur en méd., sénateur de la H"-Savoie.
1883 Galliard Louis, ⚜ A, docteur en médecine, à Annecy.
1913 Gavard Adrien (le chanoine), aumônier du Couvent de l'Immaculée-Conception, avenue du Parmelan, à Annecy.
1904 Genevois Ferréol, docteur en pharmacie, à Annecy.
1906 Hérisson Jean ⚜ A, imprimeur, à Annecy.
1906 Lachat Louis ⚜, Inspecteur principal des Eaux et Forêts, à Annecy.
1916 Langlois Pierre, compositeur de musique, à Annecy.
1905 Lavorel J.-M. (le chanoine), à Annecy.
1901 Laydernier Léon ✻ ⚜ I ⚜, banquier, à Annecy.
1891 Le Roux Marc ⚜ I. docteur ès-sciences, bibliothécaire et conservateur du Musée d'Annecy.
1908 Letonnelier Gaston ✻ ⚜ I, archiviste départemental, à Grenoble.
1891 Marteaux Charles ⚜ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1910 Martin Georges ⚜ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1906 Michel Amédée, ancien conseiller général, à Thônes.
1893 Millet François ⚜ I ⚜, ing. hon. des Ponts et Chaussées, à Annecy.
1885 Miquet François ⚜ I, receveur honor. des finances, à Annecy (Vovray).
1903 Murgier Jules, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1901 Ogier J.-M. (Mgr), à Talloires.
1906 Orlyé Philibert (d') ✻ ⚜, propriétaire, maire de Menthon-St-Bernard.
1911 Paul-Dubois, conseiller référendaire honoraire à la Cour des Comptes, à Paris et à Menthon-St-Bernard.
1911 Périn Louis ✻, s-intendant militaire de 2e classe, honoraire, à Annecy.
1915 Pfister Louis, organiste de la cathédrale, à Annecy, diplômé notaire.
1915 Pfister Hubert, directeur départemental d'Assurances, à Annecy.
1894 Piccard L.-E. (Mgr) ⚜ I O ✠, proton. ap., chan. hon., à Thonon.
1897 Raillon Fleury ⚜ I, architecte départemental, à Annecy.
1913 Rebord Charles (Mgr), prévôt de la Cathédrale, à Annecy.
1912 Revil Jean, licencié en droit, à Annecy.
1921 Ribatto Eugène, directeur de la Manufacture d'Annecy.
1901 Richard Jean ⚜, géomètre en chef du Cadastre, à Annecy.
1874 Ritz Jean ✠ C ✠ ⚜ I, compositeur de musique, Annecy.
1922 Ritz François-Maurice, ✻ Caissier de la Caisse d'Epargne d'Annecy.
1894 Robert Victor ⚜, à Annecy.
1908 Ruffier Ernest ⚜ I, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
1906 Ruphy Charles, industriel, à Annecy.
1897 Sautier-Thyrion, propriétaire, à Veyrier-du-Lac.
1908 Serand François, chef de bureau à la Préfecture, à Annecy.

1891 Serand Joseph, ancien archiviste-adjoint, à Annecy.
1904 Varay François ❋ ⚜, docteur en médecine, à Annecy.

MEMBRES ASSOCIÉS

1910 Abry Joseph, imprimeur-éditeur, à Annecy.
1914 Aix-Sommariva (marquis d') Claude, lieutenant-colonel au 1er régiment d'infanterie italien (Brigade du Roi).
1919 Andre Léon ❦ I, directeur de la filature de Sainte-Claire, Annecy.
1911 Anthonioz Alfred ❋ O ✠ ❦ A ⛃, industriel, à Genève.
1910 Anthonioz Charles ❋ ⚜ ❦ A, sculpteur, 11, rue du marché, à Evian.
1920 Aussedat Joseph, industriel, à Cran-Gevrier.
1911 Badin Charles, négociant, à Annecy.
1921 Bartholoni René ❋, 19, avenue Hoche, à Paris.
1910 Blanc Henri ❋ ⚜, capitaine au 27e bataillon de chasseurs alpins.
1924 Blanchard Camille, architecte, 9 bis, rue Royale, Annecy.
1912 Bouchet Claudius ⚜, négociant, à Annecy.
1923 Bouchet Jean, Négociant, à Annecy.
1920 Brand Charles, industriel, au Châble-Beaumont.
1911 Brocadet A.-P., pharmacien, à Paris.
1919 Brunier Georges, procureur de la République, Annecy.
1919 Burnier Gilbert, agent d'assurances, Annecy.
1921 Buttin J., vétérinaire, Caudry (Nord).
1903 Carle Henri, 10, rue de la Métropole, à Chambéry.
1895 Carnot François ❋ ⛃, ancien député, ingénieur des Arts et Manufactures, 8, avenue Montespan, à Paris.
1909 Carrier Maurice, avoué, à Bonneville.
1919 Chappaz Léon, agent d'affaires, La Côte-d'Hyot.
1913 Cholley André ⚜, professeur agrégé au Lycée Ampère, à Lyon.
1922 Chevrier Pierre, ⚜ Négociant, à Annecy.
1903 Costa de Beauregard (Cte Olivier) ✠ ⚜, à Sainte-Foy, par Longueville (Seine-Inférieure).
1911 Costaz Gabriel ❦ A, dr du Syndicat agricole de la Hte-Savoie, à Annecy.
1921 Crolard Louis, employé de banque, à Lyon.
1906 Croyn A. ❋ ❦ I, directeur honoraire des Contributions indirectes, à Pipriac (Ille-et-Vilaine).
1916 Curral, avocat, à Bonneville.
1920 S. G. Mgr Cusin Jules, évêque de Nysse et coadjuteur de Mgr l'évêque de Mende.
1906 Deschamps ⛃, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, à Bonneville.
1919 Doyen O ❋ ⚜, commandant de chasseurs alpins, Annecy.
1911 Dufournet Antoine (l'abbé) ❦ A, ancien professeur, à Paris.
1919 Duparc Emile, agent d'assurances, Annecy.
1913 Dussaugey Ernest ❋, ingénieur civil, à Annecy-le-Vieux.
1920 Favre d'Anne Pierre ❋ ⚜, géomètre, à Manigod.
1919 Favre-Félix J., président du tribunal, Annecy.
1906 Favre-Lorraine Jean-Marie ⛃, maire de Saint-Jean de Sixt.
1911 Fournier Jacques, propriétaire, à Annecy-le-Vieux.
1924 Gaillard Luc, professeur, rampe Perrière, Annecy.
1924 Gayet, négociant, à Annecy.
1920 Girod Paul ❋, industriel, à Ugine.
1916 Gourguet Paul, rentier, à Annecy.
1913 Goy (le Dr) ❋ ❦ A, maire de Reignier, sénateur de la Hte-Savoie.

1906 Guinier Philibert ✻ 🏵, inspecteur des Eaux et Forêts, Directeur de l'Ecole forestière, à Nancy.
1922 Guy Lucien, à Bonneville (Haute-Savoie).
1921 Lacombe Joseph, notaire, à Rumilly.
1920 Laeuffer Frédéric ✻, notaire, à Paris.
1923 Levitte ✪ I, Professeur honoraire, rue Royale, à Annecy.
1911 Marchand Francis, avoué à Annecy.
1916 Marquet Fernand 🏵, vétérinaire du Haras, à Annecy.
1913 Martin Paul (l'abbé), curé de Moye (Haute-Savoie).
1911 Menthon ✻ ⚜ 🏵 (le comte Antoine de), à Charbonnière, Menthon.
1916 Michaud François, rentier.
1916 Monnier Jean-Jacques, professeur d'histoire à l'Ecole supérieure des jeunes filles, à Genève.
1921 Morand Louis (le chanoine), à Annecy.
1921 Mouthon Joseph, docteur en médecine, conseiller général, à Faverges.
1906 Orlyé Jean (d') ⚜, licencié ès-sciences.
1912 Ormond Marguerite (Mlle), au château de Crevins-Bossey.
1913 Passorio Peyssard (Ch. de), au château de Montaigu (Chalonnes-sur-Loire), et à Nantes.
1916 Paturle Camille, industriel, à Saint-Laurent du Pont.
1902 Périllat Emile ✻, ancien administrateur du Bon Marché, 18, avenue de la Bourdonnais, à Paris.
1911 Pernoud Louis, curé de Bossey-sous-Salève.
1914 Pernoud Louis, inspecteur-voyer en retraite, à Annecy.
1909 Perret Henri, avocat, à Bonneville.
1912 Perrier de la Bathie Ernest, ingénieur agricole E. N. A., à Ugine (Savoie).
1919 Perrissin-Fabert, maire du Grand-Bornand.
1911 Pissard Louis, notaire, à Saint-Julien en Genevois.
1923 Pissard Pierre, Enseigne de vaisseau.
1911 Replat Georges, procureur de la République, à Albertville.
1911 Replat Jacques, directeur de l'assurance « L'Union », à Annecy.
1903 Rey Emile ✪ A (N-I), Avocat général, à Grenoble.
1912 Robert Louis, Agent d'assurances, à Annecy.
1916 Roussy de Sales ✻ ⚜ (le comte de), à Thorens.
1912 Ruphy Louis, architecte, à Annecy.
1923 Suchard François, Juge au Tribunal d'Annecy.
1902 Terrier Auguste C ✻ ✪ A, secrétaire général du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc, 17, avenue de Tourville, à Paris.
1912 Tissot-Dupont André, à Paris.
1914 Trésal (l'abbé), diplômé d'études supérieures d'histoire, à Conflans (Charenton-le-Pont, Seine).
1919 Vinit A., docteur en médecine, Thônes.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

1924 Angelloz, professeur au lycée français de Dusseldorf (Rhénanie).
1923 Bernard Pierre, Ingénieur, à Moûtiers.
1916 Boillot (l'abbé), curé de Liesle (Doubs).
1923 Dijoud, Directeur de l'*Echo de Savoie*, à Lyon.
1916 Dunoyer Norbert, à Juvigny.
1922 Dupupet, architecte, à Thonon.
1916 Emprin (l'abbé), à Moutiers (Savoie).

1923 Exchaquet Louis ❋, Docteur-médecin, à Lausanne.
1924 Gruffaz Auguste, président de la corporation des employés de la Soierie lyonnaise, 4, rue de la Gerbe, Lyon.
1923 Mailfert André ❋ 🔥 🎖, Architecte-décorateur, à Orléans.
1921 Maret F., agent général de la Cie Havraise péninsulaire de navigation à vapeur, à Majunga (Madagascar).
1923 Mareuse, Membre de la Commission du Vieux Paris, à Paris.
1916 Moret Léon 🎖, docteur en médecine, maître de conférences de géologie à la Faculté des Sciences de Grenoble.
1922 Pernet-Solliet 🏵, rue Pache, à Paris.
1916 Pochat-Baron François (le chanoine), supérieur du collège de Thônes.
1922 Rosset Marie 🏵 I, instituteur honoraire, à Groisy-le-Plot.
1922 Serand Jules, maître de phare principal, à Tamara (Guinée française).
1908 Servettaz Claudius 🏵 A, professeur à l'Ecole supérieure d'Annecy.
1914 Terrier Jean, imprimeur, à Etampes.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *REVUE SAVOISIENNE*

FRANCE.

Annecy. Académie Salésienne.
Autun. Société éduenne.
Avignon. Académie de Vaucluse.
Beaune. Société d'histoire et d'archéologie.
Besançon. Société d'émulation du Doubs.
Belley. Société scientifique du Bugey.
Bourg. Société d'émulation de l'Ain.
— Société des sciences naturelles et d'archéologie de l'Ain.
— Société Gorini.
Chambéry. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
— Société centrale d'agriculture.
— Société d'histoire naturelle.
Dijon. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
Gap. Société d'études des Hautes-Alpes.
Grenoble. Académie delphinale.
— Annales de l'Université de Grenoble.
— Société de statistique de l'Isère.
— Annuaire de la Société des Touristes du Dauphiné.
Lyon. Société de botanique de Lyon.
— Académie des sciences et belles-lettres.
— Annales de l'Université. (Bibliothèque universitaire).
— Revue du Lyonnais.
— Revue alpine (don).
Macon. Académie des sciences.
Montpellier. Académie des sciences et lettres.
Moutiers. Académie de la Val-d'Isère.
Nice. Société des lettres des Alpes-Maritimes.
Paris. Polybiblion. (Revue bibliographique universelle.)

— Comité des travaux historiques et scientifiques.
— Société nationale des antiquaires de France.
— « Pro Alesia », revue des fouilles d'Alise.
— Revue mensuelle de l'Ecole d'anthropologie.
— Société nationale d'agriculture (don du Ministère).
— Le Mercure de France.
— Bulletin du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc (don).
— La Grande Revue (don).
— Revue archéologique (souscription).
SAINT-JEAN DE MAURIENNE. Société d'histoire et d'archéologie.
THONON. Académie chablaisienne.

ÉTRANGER.

AOSTE. « Augusta Praetoria », revue valdôtaine.
FRIBOURG. Société d'histoire du canton de Fribourg.
GENÈVE. Institut national genevois.
— Société d'histoire et d'archéologie.
— Société suisse de numismatique.
— Société de géographie (le Globe).
LAUSANNE. Société vaudoise des sciences naturelles.
— Société d'histoire de la Suisse romande.
MILAN. Atti della Società italiana di scienze naturali.
NEUCHATEL. Société des sciences naturelles.
PADOUE. Atti dell. Acad. scient. Veneto-Trentino-Istriana.
TURIN. Miscellanea di storia italiana (Regia deputazione di storia patria).
— Société d'archéologie et Beaux-Arts.
— Associazione fra oriundi savoiardi e nizzardi italiani.
— Bolletino storico bibliografico subalpino.
VÉRONE. Madona Verona (Museo Civico).
WASHINGTON. (U. S. A.). Smithsonian Institution.
ZURICH. Anzeiger fur schweizerische Geschichte alterthumskunde (Indicateur d'antiquités suisses).

JOURNAUX.

ANNECY. Industriel savoisien.
— Annecy, Lac d'Annecy, Vallée de Thônes *(don)*.
PARIS. Le Savoyard de Paris.

ACADÉMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Assemblée générale du 16 janvier 1924

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures [1].

Après lecture et approbation du procès-verbal de la séance précédente, le PRÉSIDENT prend la parole en ces termes :

MESSIEURS,

L'Académie Florimontane vient de faire une perte très regrettable en la personne de M. Louis BORDEAUX, avocat, bâtonnier de l'ordre, décédé le 4 janvier, à Thonon, où il était né le 28 novembre 1878.

Fils d'un avocat réputé, il avait pris en 1899 le cabinet de son père, après un intérim de trois ans fait par son frère Henry, aujourd'hui membre de l'Académie Française. Docteur en droit, docteur ès-sciences politiques et économiques, il était aussi doué de rares aptitudes pour les sciences et s'était fait recevoir ingénieur agronome en 1922. Il se passionnait pour des questions astronomiques et fit à Paris, en 1923, à la Société astronomique de France, une conférence qui fut remarquée et le mit en rapport avec les savants les plus distingués de l'Observatoire de Paris.

Pendant la guerre, exempt du service militaire, M. Louis Bordeaux avait organisé l'hôpital auxiliaire n° 14, dont il devint administrateur, et il garda ces fonctions pendant quatre ans, sans un jour de repos.

En 1919, il fut élu conseiller général et premier adjoint au maire de Thonon.

1. Sont présents : MM. Adé, Aussedat, Blandin, Bouchet, Buttin, Cattin, A. Crolard, Croset, Désormaux, Falletti, Faure, Flamary, Fontaine, Chne Gavard, Lachat, Chne Lavorel, Le Roux, Marteaux, Martin, Miquet, Ph. d'Orlyé, Perin, L. Pfister, Mgr Rebord, Ribatto, J. Ritz, F.-M. Ritz, V. Robert, Sautier-Thyrion, J. Serand.

Excusés : MM. André, Laydernier, C. Ruphy, F. Serand,

Une maladie terrible et imprévue l'a terrassé en peu de temps.

C'est une haute personnalité qui disparaît avant l'heure. Nous adressons à sa famille, et particulièrement à nos éminents collègues, M. le général Bordeaux et M. Henry Bordeaux, nos condoléances attristées.

J'exprime, en même temps, tous nos regrets à M. Blandin, qui a eu la douleur de perdre sa mère.

M. MIQUET envoie les félicitations de l'Académie à M. Pariset, qui a été nommé chevalier de Saint Grégoire-le-Grand.

Le BIBLIOTHÉCAIRE dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

Ch. REBORD, *Visites pastorales du Diocèse de Genève* (1411-1921). Notes et documents, t. II. Annecy, Abry, 1923.

Don de l'auteur.

OEuvres de saint François de Sales. Edition complète, t. XXI. Lettres, vol. XI. Annecy, Abry, 1923.

Don du Monastère de la Visitation.

Le PRÉSIDENT donne la parole à M. PFISTER, trésorier, pour l'exposé de la situation financière fin 1923 et du projet de budget pour 1924, qui sont approuvés.

SITUATION FINANCIERE DE L'EXERCICE 1923

RECETTES :

Rente 4 % Chemin de fer Ouest-Etat.....	40 00
— 5 % Titres divers.....	27 50
— 5 % Fondations Thonion-Gardier.....	75 00
Intérêts des fonds plaécs.....	26 15
Cotisations de 1923.....	2.040 00
Abonnements à la *Revue*.....	420 00
Annonces	100 00
Vente de publications.....	191 30
Subvention du Musée Léon Marès sur les Visites du Château	1.000 00
TOTAL DES RECETTES...	3.919 95

DEPENSES :

Impression de la *Revue Savoisienne*.....	3.195 25
Note Société Photogravure pour l'illustration de la *Revue*	115 60
Frais de recouvrements.....	55 00
Frais de correspondance et bureau.....	103 90
A reporter...	3.469 75

Report...	3.469 75
Matériel divers	44 75
Assurance	15 95
Achat de livres.....	35 00
Entretien des tombes.....	29 00
Subvention allouée à M. Désormaux pour l'impression de la « Bibliographie des Parlers de Savoie ».....	250 00
TOTAL DES DÉPENSES.....	3.844 45
EXCÉDENT DES RECETTES...	75 50
	3.919 95

SITUATION AU 15 JANVIER 1924.

2 Obligations Ouest-Etat 4 %.....	610 00
1 Titre de 12 fr. 50 de rente 5 % Perrillat.....	172 00
— de 25 fr. de rente 5 % Thonion.....	344 00
— de 15 fr. de rente 5 % Girod-Ruphy.....	206 40
— de 50 fr. de rente 5 % Gardier.....	688 00
En numéraire, y compris 308 fr. 45 comme capital inaliénable	2.926 05
TOTAL...	4.946 45

PROJET DE BUDGET POUR 1924

RECETTES :

Intérêts des Rentes.....	142 50	
Intérêts des fonds placés.....	60 00	
Cotisations	2.200 00	
Abonnemnts à la *Revue Savoisienne*.....	450 00	
Publicité	100 00	
Vente de publications.....	200 00	
Subvention sur les entrées du Musée Léon Marès	500 00	
TOTAL...	3.652 50	

DEPENSES :

Impression de la *Revue*.....		3.000 00
Recouvrements		60 00
Correspondance, frais de bureau.....		100 00
Reliure		25 00
Bibliothèque		25 00
Achat de livres dont 75 fr., intérêts des fondations Thonion et Gardier.....		120 00
Assurance		70 00
Entretien des tombes.....		25 00
Dépenses imprévues.....		227 50
	3.652 50	3.652 50

M. J. SERAND, conservateur du Château de Montrottier, donne lecture de son rapport annuel sur l'exploitation du domaine pendant l'exercice 1923. Après avoir énuméré les divers travaux exécutés, donné un aperçu de la marche des divers services et des résultats, très satisfaisants, d'une année touristique exceptionnelle, il fait part des dons reçus en faveur du Musée Léon Marès et de la Bibliothèque du Château. Il cite notamment un superbe carrosse du Premier Empire, en parfait état de conservation, offert par Mme Carron, née Masse, de Seyssel; une ancienne photographie de Montrottier et un souvenir de la Commune de Paris envoyé par MM. Déjon et Maître, d'Annecy.

Il annonce que Mlle Francine Nanche et Mme Francisque Paccard, dans le but de réaliser une pensée souvent exprimée par leur frère, ont donné deux tableaux de Paul Cabaud, plusieurs objets de collections, ainsi qu'une grande partie de la bibliothèque d'Isidore Nanche, le regretté vice-président de l'Académie Florimontane.

En terminant son rapport, M. Serand adresse, en son nom et en celui de M. Ch. Ruphy, économe du domaine, de sincères remerciements aux généreux donateurs; à tous les Florimontans qui ont bien voulu les aider, ainsi qu'au personnel du Château dont ils apprécient de plus en plus l'entier dévouement.

Le PRÉSIDENT constate que les résultats magnifiques obtenus dans l'administration du domaine de Montrottier sont dus, pour la plus grande partie, au zèle, à l'intelligente activité et au dévouement de M. Joseph Serand, auquel il est heureux d'adresser, au nom de l'Académie Florimontane, ses sincères remerciements pour les grands services rendus.

Après la lecture du rapport de M. Ch. RUPHY sur la situation financière et le projet de budget pour 1924, qui sont approuvés, le Président adresse des félicitations au dévoué économe du domaine.

Il est procédé ensuite aux élections.

Sont nommés :

Vérificateurs des comptes : MM. D'ORLYÉ, DOMENJOUD, RIBATTO.

Membres du Comité : MM. A. CROLARD, DÉSORMAUX, J. RITZ.

Membres effectifs : MM. Jean D'ORLYÉ et DUBETTIER.

Membres associés : MM. BLANCHARD, GAILLARD, GAYET.

Membres correspondants : MM. Gruffaz, de Lyon; Angeloz, professeur agrégé au Lycée français de Dusseldorf.

Membres d'honneur : M. Alexandre Moret, professeur au Collège de France; M. Gros, président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Saint-Jean de Maurienne.

Sur la proposition du Comité, l'Assemblée vote à l'unanimité l'inscription du nom d'Isidore Nanche, sur la liste des bienfaiteurs de la Florimontane.

M. Faure signale l'entrée aux Archives départementales, grâce à l'obligeante intervention de Me Lacombe, notaire à Rumilly, de nombreux et intéressants documents : minutaires de notaires de la fin du XVIe siècle et de la première moitié du XVIIe siècle, papiers de la famille Echaquet de Mortery, du XVIe au XIXe siècle.

Il donne lecture d'une note relatant le passage de saint François de Sales au Montcel (canton d'Aix-les-Bains), le 1er juillet 1606, et d'une autre note concernant la réception d'une religieuse à l'abbaye de Sainte-Catherine, en 1621. *(Voir article séparé.)*

Note inscrite sur le premier feuillet d'un minutaire de Jean Rouge, notaire ducal, du Montcel, mandement de la Bâtie d'Albanais :

« Le 1er julliet 1606 reverendissime seigneur François de Sales, evesque et prince de Genève, a faict sa visite en l'esglize du Monsel et a confirmé Théodore mon filz, moy estant à Dijon pour le service de Monsieur le Comte de la Foretz baron de la Bastie d'Albanois, mondict filz estant en l'aage de trente-quatre moys, par quoy ledict seigneur evesque commandast à la Françoise Crochon mère dudict Théodore fere rediger ladicte confirmation par escript affin qu'il en soit resouvenant à l'advenir. »

Mgr Rebord lit plusieurs communications extraites des registres des délibérations de l'hôpital de Notre-Dame-de-Liesse, de 1592 à 1793; détails fort curieux sur la cérémonie du Pain bénit. *(Voir article séparé.)*

M. Marteaux fait passer un petit bracelet en bronze que M. Bildé, facteur d'orgues à Annecy, se fait un plaisir d'offrir au Musée municipal. Il gisait depuis quelque temps, abandonné sur le mur du jardin de M. le Curé de Lugrin, proche le cimetière, où il a peut-être été trouvé. Il appartient au type des bracelets aux extrémités bouletées, ne laissant entre elles

qu'un vide de 0m006, dans lequel une petite main de femme pouvait seule s'introduire. Cet objet de parure sera plus amplement décrit dans une étude ultérieure, où il trouvera naturellement sa place.

M. A. Crolard offre au Musée et à la Florimontane plusieurs photographies, dont l'une faite par M. Cochard, à Saint-Jeoire, représente deux blocs du Mont-Cenis, qui furent transportés dans la propriété de l'ingénieur Sommeiller. Ils sont perforés de nombreux trous parallèles, car ils servirent à ce savant pour l'essai de sa machine perforatrice; deux photographies de l'église Saint-François au moment de la démolition des boutiques qui étaient appliquées sur sa face méridionale, et une autre représentant l'ancienne tour de la ville sur la place, à l'emplacement du nouveau clocher de la même église.

Le Concours de 1924 est consacré aux Beaux-Arts (peinture et aquarelle) et à la poésie. Le programme sera publié ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

Le Comité se réunit ensuite pour élire son bureau. Tous les membres sortants sont réélus pour l'année 1924.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 28 février 1924

PRÉSIDENCE DE M. DÉSORMAUX, VICE-PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures [1],

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

En ouvrant la séance, M. Désormaux s'exprime ainsi :

Je dois tout d'abord excuser notre honoré Président. M. Miquet est absent d'Annecy. C'est la première fois depuis son élection à la présidence qu'il ne peut assister à la séance florimontane. Pour ce motif, l'an passé, la réunion de février avait été supprimée. Elle a lieu néanmoins cette année. Ainsi en ont décidé quelques membres du Bureau, sur l'initiative de

1. Sont présents : MM. André, Blanchard, Bouchet, Buttin, Cattin, Croset, Désormaux, Falletti, Flamary, Fontaine, Gayet, Lachat, Chne Lavorel, Le Roux, Chne Morand, d'Orlyé, Perin, L. Pfister, Ribatto, F.-M. Ritz, J. Ritz, Robert, J. Serand, F. Serand.

Excusés : MM. A. Crolard, Faure, Gaillard, H. Pfister, Mgr Rebord, Sautier-Thyrion, F. Serand.

MM. J. Serand et Marc Le Roux, pour une cause absolument exceptionnelle.

Avant de vous en faire juges, je suis assuré d'être l'interprète de tous les membres de notre Compagnie en adressant à M. Charles Marteaux, l'un de nos très estimés Présidents honoraires, à qui la maladie vient de rendre la plus fâcheuse des visites, nos vœux les plus empressés de rapide et complet rétablissement. Le PRÉSIDENT souhaite la bienvenue à M. Camille BLANCHARD, architecte, et à M. GAYET, membres récemment admis, qui assistent pour la première fois à la séance.

M. DÉSORMAUX prononce ensuite une allocution pour commémorer, ainsi qu'il l'a fait récemment, à l'occasion du tricentenaire de la mort de saint François de Sales, le souvenir du Président Antoine Favre, l'un des deux glorieux fondateurs de l'Académie Florimontane. *(Voir article séparé.)*

Cette allocution est accueillie par de chaleureux applaudissements. M. LE ROUX, secrétaire perpétuel, se fait l'interprète des membres présents pour remercier M. DÉSORMAUX qui, encore sous le coup d'une forte grippe, a eu le courage et le dévouement, dont tous ses Collègues lui savent gré, de venir présider la séance.

M. DÉSORMAUX fait part du décès de M. le chanoine Ulysse CHEVALIER. Il associe l'Académie Florimontane aux diverses Sociétés savantes qui ont exprimé leurs vives condoléances à la suite de la mort de l'illustre médiéviste. De la vie et de l'œuvre du savant, il ne veut retenir actuellement qu'un seul fait. Le chanoine U. Chevalier a donné lui-même le récit de sa vocation. C'est un trait de plus à rapprocher, non seulement de la légende de saint Julien Justiniani, mais du fait le plus connu peut-être de la vie de saint Bernard de Menthon [1].

M. DÉSORMAUX signale aux dialectologues savoyards, à titre d'étude comparative, l'*Extrait d'un lexique palois-français du parler de Vaux (en Bugey) -Ain,* inséré dans les *Annales* de l'Université de Grenoble, t. XXXIV, n° 2; Grenoble, Allier, 1923. C'est un fragment d'une prochaine thèse pour le doctorat (lettre *S*). Cette étude a pour auteur M. Antonin DURAFFOUR, chargé de cours de philologie française moderne à l'Université de Grenoble. — Cet extrait fait vivement souhaiter la publication complète de l'ouvrage.

M. LE ROUX donne lecture du compte-rendu suivant de la *Bibliographie méthodique des parlers de Savoie.* Ce compte-

1. Cf. *La France religieuse,* II, n° 13 [15 janvier 1924], p. 38.

rendu, si élogieux pour le travail de notre Collègue, tire surtout sa valeur du nom de l'auteur et du périodique dans lequel il a été inséré *(Le Bibliographe moderne,* courrier international des Archives et des Bibliothèques, XXI [1923], p. 155); sous la signature du directeur, M. Henri Stein, conservateur aux Archives Nationales :

M. Désormaux, à qui l'on doit déjà de nombreux travaux de linguistique, de sémantique, de phonétique et de littérature dialectale, qui s'est livré à une vaste enquête sur l'état actuel des parlers en Savoie et a signé plusieurs articles de bibliographie philologique — dont le *Dictionnaire Savoyard* (avec Aimé Constantin, 1902) a été excellemment apprécié, qui prépare enfin une importante publication documentaire sur le folklore de la Savoie, est un spécialiste trop averti pour que nous ne soyons pas convaincus. avant d'ouvrir le livre nouveau dont nous avons transcrit le titre, de nous trouver en présence d'une œuvre d'une importance exceptionnelle.

L'impression qui se dégage de cette riche *Bibliographie,* lorsqu'on l'a parcourue et étudiée, n'est point faite pour démentir ces prévisions, bien au contraire : on demeure pénétré d'admiration pour un travail d'une érudition aussi exacte et aussi étendue, où rien n'a été négligé comme source d'information philologique, depuis les textes du moyen-âge jusqu'aux compositions patoises publiées par les journaux locaux et aux chansons anonymes imprimées en feuilles volantes, si facilement dispersables. M. Désormaux est aussi familier avec les Archives qu'avec la bibliographie rétrospective et la bibliographie courante. Son ouvrage, très compréhensif, s'étend à la faune, à la flore, aux vocabulaires techniques, à l'argot des métiers et à la lexicographie, à l'onomastique aussi bien qu'à la morphologie et à la phonétique proprement dite. Il vient se placer d'égal à égal à côté de la *Bibliographie* de Gauchat et Jeanjaquet pour la Suisse romande, et il serait bien souhaitable que toutes nos provinces où le langage et la littérature ont leur vitalité propre fussent dotées d'un semblable instrument de travail.

S'il prend envie à quelque érudit languedocien, béarnais, limousin, périgourdin, saintongeois, picard, lorrain, de se livrer à une exploration aussi fructueuse et aussi soignée, il n'aura pas de guide plus sûr et plus recommandable que le livre de M. Désormaux.

M. Le Roux ajoute, en manière de conclusion, que semblables travaux font honneur non seulement à l'auteur, mais à la Société qui les a soutenus de ses encouragements.

M. le Ch^ne^ Lavorel expose un fait peu connu de l'histoire du Président Favre.*(V. article séparé.)*

M. Lavorel offre à la bibliothèque florimontane les ouvrages suivants :

Lavorel. *Pour la résurrection de la France par la multiplicité des berceaux.* Paris, 1923;

LAVOREL. *M. le Chanoine Louis Gruffat, ancien curé de Douvaine*. Annecy, 1924;

— *La Savoie à Paris. Célébration du Cinquantenaire de l'Annexion, 1860-1910.*

Le SECRÉTAIRE donne lecture, au nom de M. Levitte, rapporteur du jury de poésie, des conclusions relatives au Concours de 1923.

Ces dernières sont adoptées et les récompenses décernées dans l'ordre suivant :

Pas de *premier prix.*
Deuxième prix : 200 fr., à Mlle Juliette PORTRON, de Niort.
Troisième prix : 150 fr., à M. Maurice VALETTE, Le Mans.
Mention honorable : à Mme Lucie GUIGO, de Grenoble.

M. Victor ROBERT annonce qu'il va offrir à la Florimontane, pour être exposées dans l'une des salles du Musée d'Annecy au même titre de dépôt que certaines collections, propriété de l'Académie qui sont conservées dans cet établissement, ses belles séries de verreries de Savoie, ainsi que quelques objets anciens.

Des remerciements unanimes sont votés à l'adresse du généreux bienfaiteur pour le don de ces très précieuses et importants exemplaires de l'ancienne industrie savoyarde.

M. J. SERAND fait part des dons suivants pour le Musée Léon Marès :

De M. Camille Blanchard : équipements de garde national d'Annecy de 1848;

De M. Jossermoz : médaille commémorative du deuxième centenaire de la canonisation de saint François de Sales.

Le MÊME soumet une nouvelle rédaction, qui est adoptée, précisant certains détails relatifs aux conditions spéciales des Concours Andrevetan.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

Séance du 19 mars 1924

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures [1].

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière réunion, qui est approuvé.

Le PRÉSIDENT prend ensuite la parole en ces termes :

Messieurs,

Dans votre assemblée générale du mois de janvier, vous avez admis comme membre correspondant M. Auguste Gruffaz, président de la corporation des employés de la soierie lyonnaise. Vous apprendrez avec plaisir que cet excellent compatriote a été, quelques jours après, soit le 24 janvier, l'objet et le héros d'une touchante manifestation dans la grande salle des Syndicats chrétiens de Lyon, à l'occasion de sa décoration par le Ministère du Travail qui lui a conféré la médaille d'or des Syndicats professionnels.

Après des toasts nombreux, rappelant le zèle et le dévouement de M. Gruffaz, le Vice-Président de la corporation lui a offert « une magnifique statuette de bronze représentant un travailleur tenant à la main une branche de laurier et ayant à ses pieds cette devise qui a guidé tous les actes de M. Gruffaz et qui est comme le symbole de toute sa vie : *Per laborem* ».

L'Académie florimontane est heureuse de joindre ses compliments et félicitations à ceux que M. Gruffaz a reçus dans cette circonstance et qu'il mérite à tous égards.

M. MIQUET fait une communication sur *Fanchon la Vielleuse. (Voir article séparé.)*

Le MÊME fournit ensuite des renseignements sur Anne-Gabrielle Babuty, femme du peintre Greuze, *(Voir article séparé.)*

Le MÊME, rectifiant une communication faite en 1920, vient d'acquérir la preuve qu'Etienne-Maurice Falconet, le grand sculpteur, était fils de Maurice Falconet « *né à Sevrier* en 1684, de Claude Falconet, laboureur, et de Françoise Bertholet ». *(Voir article séparé.)*

M. LEVITTE, n'ayant pu assister à la dernière réunion, donne aujourd'hui lecture de son rapport sur le Concours de poésie de 1923, dont les conclusions avaient été ratifiées à la séance de février. Le Président félicite notre Confrère de la forme très

1. Sont présents : MM. Désormaux, Domenjoud, Flamary, Ch^ne Gavard, Ch^ne Lavorel, Le Roux, Levitte, Miquet, H. Pfister, Perin, Mgr Rebord, F.-M. Ritz, J. Ritz, Ribatto, V. Robert, J. Serand.

Excusés : MM. Buttin, F. Serand.

élégante et du fond solide de sa critique littéraire des œuvres présentées.

Mgr Rebord fait une communication sur les *chasse-coquins* préposés, au XVIIe siècle, à des rondes et à la surveillance des étrangers indésirables qui rôdaient dans la ville d'Annecy. *(Voir article séparé.)*

M. Désormaux signale deux récentes études dues à des membres d'honneur de la Florimontane, études qui, à titres divers, ne manqueront pas d'intéresser les lecteurs de la *Revue Savoisienne :*

1° Ernest Muret. *Noms et surnoms usités dans la Suisse romande au moyen-âge et au XVIe siècle.* Ext. de la *Revue d'Histoire suisse,* 1924, III, fasc. 4;

2° Arnold Van Gennep. *Le culte populaire de saint François de Sales en Savoie* (in *Mercure de France),* 1er février 1924.

Cette seconde étude est un essai d'application d'une méthode folklorique aux traditions hagiographiques.

Les conclusions en seront sans doute passionnément discutées.

M. Désormaux fait la communication suivante :

Au nombre des artistes énumérés par A. Dufour et F. Rabut dans leur important travail sur « les orfèvres et les produits de l'orfèvrerie en Savoie », in *Mém. Soc. Sav. d'Histoire et d'Arch.,* t. XXIV [1886], figure un certain *Josson Juer,* orfèvre à Chambéry (p. 376). « Cet artiste, disent les auteurs de la monographie citée, pour lequel nous n'avons rencontré que cette seule mention, remet cette année, 1416, à Pierre de Menthon, official ducal, une coupe couverte en argent doré. »

Le nom de cet orfèvre mérite d'attirer l'attention. A mon avis, *Juer* n'est pas un patronyme. Ce terme serait simplement une épithète indiquant l'origine ou la race et la religion de tel individu, et devenue parfois un simple péjoratif. C'est le patois actuel *jhwêro,* qui signifie juif. (Cf. *Dict. Savoyard,* dub v° *jhwêro).*

L'orfèvre Josson serait un de ces nombreux juifs (ou passant pour tels) à qui les comtes et les ducs de Savoie avaient recours pour se procurer de l'argent, en laissant en gage une partie de leur vaisselle ou de leurs joyaux.

En 1416, nous voyons signalé à Chambéry un orfèvre ducal dont le nom est transcrit *Gossuin* [1] *ou Gosson de Bomel* [2]. L'initiale *G* n'est-elle pas une graphie de *J?* En ce cas, il faudrait lire *Josson* et nous serions tenté d'identifier ce *Josson* et le précédent, « Ce *Gosson (Josson?)* de Bomel venait de Paris,

où il était en 1415 ». *(Ibid.*, p. 337.) On peut conjecturer qu'à son arrivée il fut désigné par l'épithète *Juer*. Il aurait acquis rapidement la faveur du duc de Savoie pour lequel il travailla beaucoup [3]; par suite l'appellation mal sonnante (et peut-être inexacte) ne tarda pas à disparaître. Ainsi s'expliquerait le fait constaté par Dufour et Rabut d'une mention unique de ce *Juer* dans les comptes du Trésorier général de Savoie.

L'épithète de *juer* pourrait d'ailleurs n'avoir été appliquée à *Josson (Gossuyn)* qu'au sens péjoratif du mot, et non comme indiquant sa race. On voit par le procès-verbal (en latin) d'une sentence arbitrale rendue en 1421 entre *Gossuyn* et son frère Alard, orfèvre également, que ce dernier l'avait accablé d'injures : « dicebat quod dictus Alardus plura verba opprobriosa dixit de dicto *Gossuyno* ejus fratre et eum diffamavit quantum potuit..... » *(Ibid.*, p. 380.)

Le Secrétaire donne lecture d'une note de M. Juster, membre de l'Académie delphinale à Grenoble, qui apporte une contribution à l'étude de MM. Costa de Beauregard et Désormaux sur le patronyme *Savoye*. (Voir R. S. 1923, fasc. 4.)

Dans l'annuaire de Grenoble, année 1923, on relève comme noms patronymiques : Savoie, 2 fois; Savoy, 1 fois; Savoyat, 3 fois; Savoye, 4 fois.

Il y a lieu de signaler en outre Savoye-Rolin, né en 1754 à Valence, et qui joua un certain rôle à Grenoble au moment de la Révolution. (V. Rochas, *Biographie du Dauphiné.)*

M. J. Serand fait part des dons reçus depuis la dernière séance :

Pour le Musée Léon Marès : de MM. Louis Ruphy et Camille Blanchard : un casque, un bicorne, un hausse-col, une cravate rouge et un ceinturon de commandant de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers d'Annecy;

De M. François Croset, neuf médailles commémoratives, un jeton et 36 monnaies anciennes de divers pays.

Pour les Archives de l'Académie : de M. Henri Blandin : trois affiches administratives de la période révolutionnaire et un almanach du duché de Savoie, pour l'année 1849.

Des remerciements sont adressés aux généreux donateurs.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18 h. 30.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

1. En 1426 *(Ibid.*, p. 379), il signe : *Gossuyn.*
2. Ou *de Bomet*, texte latin de 1421, cité *ibid.*
3. Cet orfèvre fut aussi maître général des monnaies jusqu'en 1429,

Rapport sur le Concours de Poésie de 1923

MESSIEURS,

Sept envois sont parvenus à l'Académie Florimontane et ont été classés dans l'ordre où ils ont été reçus. Votre commission avait pour tâche de substituer à l'ordre d'inscription celui de la valeur croissante.

Elle a écarté d'emblée le recueil N° 5 (*Toujours de l'avant*), qui souffre d'une extrême indigence de pensée et d'expression, et le N° 2 (*L'épine égratigne et la rose s'effeuille*), où sévit une imagination rebelle à tout contrôle et trop flamboyante pour ne pas être habituellement fatale à la simple et nécessaire clarté.

Deux autres méritent la lecture sans la récompenser pleinement : les N°s 3 et 7.

Le N° 7 a pour épigraphe deux vers de Musset, dont l'un est tronqué :

> Le seul bien qui me reste *au monde*
> Est d'avoir quelquefois pleuré.

Ses 3 pièces (*Annecy*, *le Fier*, *Thônes*) nous montrent l'auteur repassant, en un pèlerinage de deuil, sur les traces de son bonheur perdu. Si respectable que soit sa douleur, si élevés que soient ses sentiments, leur expression n'a pas la force, et le cadre n'a pas le relief qu'on attendait. La langue est souple, mais sans nerf et sans éclat ; la strophe, régulière, est sans essor. Le candidat, n'ayant pas dit adieu à nos parages, y retrouvera peut-être une inspiration cette fois victorieuse, l'effort de réalisation aidant.

L'auteur du N° 3 a pris pour devise : *Chi va piano, va sano*. Il va longtemps aussi, car ses « Brindilles » comptent près de 1000 vers. Ira-t-il loin ? Du moins, il peut dépasser son niveau actuel. Le savoir-faire ne lui fait pas défaut ; il observe les règles de la versification, sauf exception (rimes féminines en série, sans effet assignable, finales en *ion* comptées tantôt pour une, tantôt pour deux syllabes, etc.). Ce qu'il y a de caractéristique ou de suggestif dans un paysage, un être, une scène ne lui échappe pas ; mais il n'arrive jamais à donner à son impression une forme serrée et définitive. En visant à la qualité beaucoup plus qu'à la quantité, en ajoutant à la « sen-

sation personnelle » un travail poussé jusqu'à ces réussites imprévues, quoique longuement préparées, qui sont la première récompense du poète, avant d'être le plaisir du lecteur, sans doute parviendrait-il à faire œuvre d'art.

*
* *

Cette satisfaction d'un goût exigeant, l'auteur du N° 4 (*Ah ! jeunesse, qu'un jour vous ne soyez plus là*) l'a sûrement goûtée et nous la communique, mais trop parcimonieusement, car il ne nous offre que 3 pièces. Le *Miracle des avoines* raconte une victoire légendaire de la piété sur la violence : la subite poussée, en mars, d'une avoine géante qui dérobe la reine Radegonde à la poursuite de son redoutable époux. *Vieillesse* exprime la douloureuse appréhension du déclin. *Nocturne* est une étincelante rêverie qui fait d'une promenade sur un étang un voyage à travers les étoiles. On ne peut refuser à ces poêmes un lyrisme qui, par l'évocation du passé et le souci du moi, rappelle le romantisme. L'émotion avive, élargit la vision et fait chanter le vers. On regrette toutefois que, çà et là, la rime soit seulement ébauchée, ou répétée à l'hémistiche. De plus, une certaine mollesse de l'expression laisse parfois la pensée un peu flottante. Seul, *Nocturne* est à peu près parfait. Vous le lirez dans la *Revue*. Mais, une hirondelle ne fait pas le printemps : quelques stances bien venues ne font pas une œuvre substantielle, comme le sont les suivantes.

*
* *

L'auteur du N° 6 (*Fac et spera*) est plutôt un parnassien. Ses 10 « *poèmes à ma mansarde* » relèvent l'humilité du sujet par une facture extrêmement soignée. La langue est simple et forte ; elle fait revivre volontiers le sens primitif des mots (dépeint, rebattre, etc.). Les vers sont bien frappés, un peu travaillés peut-être ; les rimes, riches, parfois imprévues, obéissent à la distribution classique. Pourtant, il leur arrive (voir *Nocturne*) d'être séparées par 4 et même 6 vers aux rimes diverses ; reconnaissables à l'œil, non à l'oreille, elles ne peuvent alors s'attirer, se faire valoir, ni donner à la pensée l'amusement et l'aide de leur consonnance.

La personnalité de la perception féconde un sujet apparemment pauvre. L'auteur voit et « campe » bien les objets, sait

en rendre la structure et les teintes, en découvrir les lointaines affinités. Par exemple, les rideaux

> ... brodent au vitrage enguirlandé de palmes
> Comme une floraison transparente de gel

Il en saisit les reflets mutuels, perceptibles, sinon à l'œil comme dans les toiles de Chardin, du moins à la pensée. Ainsi,

> Le carré minuscule a l'air mélancolique
> D'être, si près du ciel immense, tout petit.

Il relève enfin, à l'occasion, dans les objets les subtiles empreintes qu'y ont laissées nos habitudes, nos sentiments ; il exprime l'âme des choses et ce qu'elle suggère à la sienne en des vers ingénieux où idées et lignes s'entrelacent, où la rêverie brode sur le canevas du réel :

> L'heure a sur nous suspendu son cours lent,
> Captive des cloisons où la vigne festonne.

Cette collaboration de la pensée et des choses, tourment du philosophe, fait la fortune du poète. Que de détails inaperçus nous fait voir celui-ci dans sa mansarde ! La *Porte*, les *Murs*, les *Rideaux*, le *Secret*, nous mènent de découverte en découverte. Et de sa mansarde, il nous montre, le jour, dans le *Square*, les ébats des moineaux et des bambins et, s'essayant en ceux-ci, la comédie mondaine ; le soir, dans les *Silhouettes*, l'aspect nocturne et,

> S'ouvrant et clignant tour à tour,
> Les yeux paisibles de la ville.

En somme, l'auteur se confine presque dans la poésie de son intérieur, fort bien rendue, notamment dans les *Murs*, qu'on trouvera plus loin. Mais il y a d'autres intérieurs, il y a l'humanité. On l'entrevoit une seule fois dans le *Square*. Le bonheur avec lequel il nous en présente un charmant échantillon — on en jugera aussi sur texte — doit l'engager à continuer.

Il s'essaie bien, finalement (*Farniente* et *Le beau voyage*), à la poésie psychologique. Toutefois elle ne se borne pas à la flânerie ni aux souvenirs d'enfance, encore moins à

> Un savoureux frisson d'égoïste bien-être.

Un esprit visiblement studieux et cultivé ne nous fera pas

croire qu'il ne connaît que cela de son âme et de la nôtre. Tardera-t-il à exploiter de plus riches filons ?

* * *

L'auteur du N° 1 a pris pour épigraphe : « une pastorale pour les grands, des chansons pour les petits. » Les « chansons pour les petits » groupent en strophes menues des vers trop faciles ; malgré l'agrément de quelques-uns (*l'Hirondelle*, *l'Aréoplane*), elles n'auraient pas retenu l'attention du jury, qui s'est, au contraire, arrêtée sur sa « pastorale pour les grands », *Marsyas*. C'est moins une humble pastorale qu'un somptueux « drame lyrique », où dieux et nymphes se mêlent aux bergers et tiennent des propos tendres souvent, mais parfois très relevés. Sans doute le genre est plus favorable à la musique qu'à la poésie, et le libretto n'est généralement que le canevas de la partition. Pourtant il a tenté de vrais, sinon de grands poètes ; il peut avoir sa valeur propre et sa musique intime, surtout s'il ne compte pas sur l'autre, comme c'est sans doute ici le cas, pour dissimuler ses faiblesses. Il convient donc d'aborder l'œuvre sans prévention.

Marsyas est, non le satyre dissolu, mais le satyre railleur et artiste, le divin joueur de flûte, cruellement châtié pour s'être mesuré avec lui, par Apollon, dieu de la lyre et des vers.

> Une peau de satyre écorché pend dans l'ombre,
> Car la lyre a puni la flûte, au fond des bois,

voilà, en deux vers de V. Hugo, le germe du drame en 4 actes et de plus de 1000 vers, qui vous est soumis.

La fable initiale exprimait sans doute la rivalité d'un paganisme primitif et d'un paganisme évolué, des dieux fils de la Terre et des Olympiens et, plus sûrement la lutte de l'humanité, qui se reconnaissait en ses dieux à peine ébauchés, contre les trahisons et les iniquités du sort, imputées aux dieux de l'Olympe. Cette révolte éclate à la fin de la joûte musicale où succombe Marsyas.

Du même coup, ce mythe était un raccourci saisissant de la vie grecque, ballottée entre la joie de vivre et la hantise de l'implacable destin, des vexations et de « l'envie des dieux », hantise dont témoignent vingt autres légendes, les Erinnyes, Prométhée, Sisyphe, Tantale, etc., et de sombres mystères. La vie hellénique ne fut nullement une pure — ou naïvement impure — idylle, comme l'ont prétendu Leconte de Lisle

(*Hypatie*), A. France (*la Révolte des Anges*), et tant d'autres, qui attribuaient charitablement au judaïsme et au christianisme la malencontreuse invention de la tristesse humaine. Notre auteur se rencontre avec des sceptiques et des croyants moins prévenus, Nietzsche et Péguy, par exemple, pour redresser une erreur et une injustice historiques. L'idylle convenue s'épanouit librement au 1er acte surtout, mais la tragédie gronde au 4e.

Entre les deux, la fable nue et dure s'enrichit d'apports personnels, d'ailleurs conformes au développement hellénique.

La joie de vivre, instinctive chez la plupart, se double déjà chez certains d'un souci bien grec de culture esthétique. Au 2e acte, Marsyas donne à son disciple Lycidas une leçon de chant qui s'élève à la philosophie de l'art. A ses yeux, le génie est un don de la nature, accru par la contemplation et l'amour de la nature. Il chante les saisons, l'évolution humaine, la beauté ; il professe un naturalisme éclectique et élevé, qui se heurtera, dans la lutte finale, à l'idéalisme d'Apollon.

Au 3e acte, l'idylle se hausse de la volupté aux scrupules de la dignité morale et à l'amour spiritualisé, réflétant ainsi un progrès historique de la conscience. Le Grec a toujours souffert des fatalités extérieures, mais il n'a pas tardé, malgré l'ivresse des sens, à souffrir parfois de la fatalité intérieure du désir et de la passion. Phèdre en est la proie légendaire ; elle ne s'y abandonne pourtant pas sans horreur ni dégoût d'elle même, et cette « douleur vertueuse » est la première condition de la délivrance, en même temps qu'un second démenti à la conception idyllique de la vie grecque. Diane et surtout sa nymphe Lycoris personnifient dans la pièce ces scrupules moraux, cet effort plus ou moins heureux, mais émouvant et noble d'affranchissement. Lycoris, déliée de ses chastes serments par l'indulgence expérimentée de la déesse, libre de céder à la tendresse de son cœur, non seulement résiste au redoutable caprice d'Apollon, mais, conciliant l'amour et le sacrifice, préfère le vieux chanteur au beau Lycidas. La scène où elle s'apitoie sur la solitude de Marsyas, simule l'amour, se prend à son jeu et s'offre enfin à unir son sort à celui du génial artiste, est conduite avec une sûreté nuancée ; c'est peut-être la meilleure du drame et nous en donnerons des extraits. Je veux, dit-elle magnifiquement,

> Aider ton pur génie enfin à déployer,
> Sous le ciel lumineux, ses ailes frémissantes,

Porté par le bonheur et l'amour triomphant.
Comme ont fait avant moi beaucoup d'autres amantes,
Faisant signe à la gloire avec leurs mains d'enfant.

Ce dévouement de l'amour et de la beauté au génie n'était peut-être pas si fréquent dans l'antiquité ; mais il s'est renouvelé assez souvent chez nous en faveur de la supériorité intellectuelle et, tout récemment, en faveur d'une invalidité glorieuse, pour qu'on ne taxe pas d'invraisemblance sa périlleuse beauté.

N'adressera-t-on pas ce reproche au dénouement ? Apollon, au vu et su des siècles ou plutôt des millénaires, a fait écorcher vif son rival ; peut-il bien lui faire grâce aujourd'hui ? Ce coup de théâtre surprend notre admiration ; mais n'est-il pas la fiction trop arbitraire d'un prosélytisme rétrospectif ? — Il ne le semble pas. Les dieux ont la vie dure : l'homme y tient pour y avoir mis beaucoup de ses terreurs, de ses caprices et de ses vices sans doute, mais aussi de sa pensée et de ses rêves de perfection. Les ayant faits à son image, pourquoi ne les retoucherait-il pas encore à son image, en leur donnant enfin la bonté après la beauté ? Moralement, ils ne valaient pas le diable, assurément ; mais le diable, dit-on, se fait ermite sur ses vieux jours : leur tour est peut-être venu. Dix-neuf siècles de christianisme ont pénétré le mythe d'une sève nouvelle : il peut bien, grâce à une greffe tardive, porter cette fleur de beauté morale.

Le regretté Barrès, dans la « Colline inspirée », propose « pour maintenir la spiritualité de la race » un hardi et généreux programme : « C'est l'heure, dit-il, d'achever la réconciliation des dieux vaincus et des saints. » Pour s'entendre avec les saints, les dieux doivent, ce semble, d'abord, se réconcilier avec Dieu, dont ils ne sont que la menue — et fausse — monnaie : or le dieu chèvre-pied confesse par deux fois le vrai Dieu. Il faut aussi pour mériter une telle fréquentation, qu'ils finissent par se ranger : c'est ce que fait Apollon en se cloîtrant dans l'Olympe. L'auteur a donc contribué à cette forme supérieure d' « union sacrée » que pratiquait Barrès : ce n'est pas une faible recommandation.

* * *

Tant d'idées sont-elles bien mises en œuvre, demandera-t-on ? On ne s'attend certes pas à la magnificence de V. Hugo, ni à la profondeur de Vigny. Du moins le sujet est-il traité avec

une réelle virtuosité qui n'exclut pas la sincérité, ni la vérité humaine. C'est beaucoup mieux qu'une fantaisie d'érudition.

L'idylle s'élève peu à peu de l'ivresse de vivre aux joies de l'art, des joies de l'art à celles de l'amour spiritualisé, d'une lutte de jalousie féroce à une lutte de générosité. Exempte de complications, l'action ne languit pourtant pas. La tendresse inquiète de Lycoris préparé et les sollicitations qu'elle éprouve menacent tour à tour le bonheur de Marsyas, dont nous voyons et dont il ignore l'approche. A peine l'a-t-il saisi, qu'il pense le perdre avec la vie. Et quand il croit tout perdu, tout est sauvé.

L'action n'est nullement embarrassée par les différents thèmes que nous avons démêlés. Loin de là : la lutte de l'homme avec le destin n'est-elle pas le fond de la tragédie grecque, et celle de la femme contre la faiblesse de son cœur, l'âme du théâtre de Racine? Des vues sur la poésie ne surprennent pas de la part des personnifications légendaires de l'art, et c'est de leur conflit que jaillit le débat sur le mal et la responsabilité des dieux. Rien de didactique en tout ceci. L'action reste d'ordre sentimental et les idées s'y subordonnent en un tout organique.

Le foisonnement des personnages, nymphes, muses, laboureurs, etc., ne disperse pas non plus l'intérêt. D'abord, ils sont connus, un peu trop même ; ils concourent à l'action, et les principaux ont un caractère : Lycoris, la réserve et la tendresse méditative, Marsyas, l'élévation, malgré le vague à l'âme tardif dont la nymphe surprend le secret et entreprend la cure, car il en sentait le ridicule et n'en cherchait le remède que dans la mort ; il est plein de gratitude et de respect pour Lycoris, fier et irréductible avec son rival ; celui-ci conserve et rehausse sa royauté esthétique en renonçant à ses faiblesses. Les comparses mêmes ne sont pas interchangeables. Briséis est toujours l'ingénue audacieuse en qui

La valeur n'attend pas le nombre des années.

Canidie, au contraire, malgré les années sert encore Eros, par procuration, et reparaît toujours avec un mélange peu banal de lyrisme et de sens pratique. Les deux mettent la note gaie dans le drame.

On ne peut lui contester une simplicité classique, malgré la grande variété des éléments. Le développement est ample, particulièrement heureux dans l'expression des sentiments

tendres ; le dialogue naturel et vif ; la langue, correcte, imagée, diversement et toujours naturellement rythmée. L'œuvre n'aurait pas déplu, ce semble, à l'auteur de *Télémaque*. Sans doute le style est d'une aisance parfois un peu molle : les images neuves ne relèvent pas assez les réminiscences, et il y a trop de lieux communs mythologiques pour qu'ils soient tous rafraîchis. Mais, malgré ces faiblesses, Marsyas se recommande par une lumineuse harmonie, un intérêt, une vie même qu'on n'attendait pas d'un sujet si archaïque.

*
* *

Pour conclure, 4 œuvres ont été écartées, l'élimination n'étant peut-être, pour certains candidats, qu'un ajournement. 3 ont été retenues. Aucune n'est de premier ordre : en celle-ci la forme n'égale pas le fond ; en celle-là le fond ne vaut pas la forme; la troisième n'est guère qu'un prélude. Aussi convient-il, ce semble, de réserver le 1er prix.

Mais, en raison de leurs mérites respectifs, votre Commission est d'avis d'accorder :

un 2e prix au N° 1 (« Marsyas »)
un 3e prix au N° 6 (« Poèmes à ma mansarde »)
et une mention honorable au N° 4 (3 poèmes).

L'Académie pourrait prélever, sur ses fonds disponibles, 200 fr. pour le 2e prix et 150 fr. pour le 3e.

J. Levitte.

NOCTURNE

L'étang, ce soir, m'attire ainsi qu'un ciel plus proche.
Les étoiles en chœur s'ébattent sur les eaux ;
Essaim silencieux qui flotte et s'effiloche,
En reflets retenus captifs dans les roseaux.

L'ombre des saules gris s'étend comme une brume
Au gré du vent qui vient d'effeuiller les jardins,
Et la vrille de feu d'un falot qui s'allume
Déchire l'onde et creuse un abîme soudain.

Le vent chante à mi-voix les fleurs qu'il a glanées
De sa grande aile noire où se repose encor,
Tel un souffle sacré, leur âme abandonnée.
Son odorant butin alourdit son essor.

Hélas, si nous pouvions voguer à toutes voiles
Dans le ciel rayonnant d'éternelles clartés,

Je voudrais avec toi faire un bouquet d'étoiles
Que ne faneraient point les torrides étés.

Mais nous allons, du moins, en notre frêle barque,
Glisser à bruit léger, sur le flot qui s'endort.
Mes doigts effleurant l'eau sans y laisser de marque,
Comme des fleurs de nuit prendront des reflets d'or.

Et quand je sentirai mon âme débordante
Sous sa riche moisson d'astres tombés des cieux,
Je te dirai tout bas les mots d'amour que chante
Le vent qui se souvient au bord de l'étang bleu.

Lucie GUIGO.

LES MURS

Aux lattes de la treille où son vieux cep s'arqua,
Le long des murs fanés se gonfle un vain muscat.

Car, moderne supplice imité de Tantale,
Sous ses pampres tressés offrant à ton désir
L'or trompeur d'une grappe impossible à saisir,
Le même raisin blond, depuis des mois, s'étale...

Ne raille point, gourmande et lasse d'épier
L'instant de la cueillette aux treilles de papier,
Le peintre qui conçut ce motif monotone :
Garde l'illusion que va descendre encor
Ton premier soir d'amour dans l'agreste décor
De stérile vendange et d'illusoire automne,
Ou que l'Heure a, sur nous, suspendu son cours lent,
Captive des cloisons où la vigne festonne...

Ne raille plus. Aime avec moi le mol élan
Des pampres envrillés aux lattes en losanges,
Et ces riens familiers que, d'un doigt nonchalant,
Cessant de bavarder, quelquefois, tu déranges...
O Mansarde naïve aux raisins jamais mûrs,
Tout mon petit trésor, entre tes quatre murs,
Pour si léger qu'il soit, vaut une lourde châsse
Puisque le Souvenir — qui, dans chaque humble objet,
Vit sans qu'un sot orgueil l'affaiblisse ou le chasse —
Fait du bonheur durable avec le peu que j'ai...

SQUARE

Le Square ombreux — dont les pelouses étalées
Semblent, d'en haut, un tapis vert où l'on broda
Des volutes d'œillets, des grecques d'azalées,
Des points d'iris et des festons de réséda —
Se pare d'un feston capricieux d'allées...

Au bord du toit penchant de la vieille maison
Familier à mon rêve et cher à ma paresse,
J'aime la reposante et soyeuse caresse
Que font à mes yeux las les fraîcheurs du gazon :

Les tilleuls, orgueilleux de leur robe nouvelle,
Ont l'air en confidence avec les marronniers
Solennels et vêtus de jupes à panîers ;
Invisible, un jet d'eau clapotant s'échevèle,
Et les feuillages joints sont comme des réseaux
Capteurs de cris d'enfants et de chansons d'oiseaux.
Car le rire est, ici, le frère du bruit d'ailes...

Oh ! l'adorable coin sableux, où sont venus,
— A pas tremblants, à sauts menus —
Tièdes d'un nid pareil et pareillement braves,
Les pierrots effrontés et les bambins mi-nus!

Oh ! les bras potelés et les visages graves,
Les roseurs qu'on voudrait mordre comme un fruit mûr,
Les cheveux d'or léger où le soleil se joue,
Et les longs cils qui font une ombre sur la joue !
Oh ! les frissons ailés dans le lierre du mur !

Et les airs minaudiers de petites maîtresses
Qu'ont déjà, s'exerçant aux grâces sur les bancs,
Les fillettes à doubles tresses
Qui tapotent leur jupe et lissent leurs rubans !
Leur morgue qui consent à mêler pour la ronde
Leurs doigts fins aux gros doigts d'un danseur aux yeux bleus
— Lui, tout rouge et tout gauche ; elle, sereine et blonde !

Oh ! l'adorable coin sableux,
Minuscule image du monde !

Maurice VALETTE.

Extraits de « MARSYAS »

1° L'AVEU

LYCORIS ET MARSYAS

LYCORIS

Assieds-toi près de moi. Pendant quelques moments
Tu peux te figurer, si tu veux, que je t'aime.

MARSYAS

Mais c'est un jeu ?

LYCORIS

Qu'importe ? Il est des jeux charmants.
N'es-tu pas un poète, un rêveur ? Vis toi-même
Un rêve comme ceux que tu chantais parfois
Lorsque je t'écoutais, le matin, dans les bois.

(*Gaiement, avec une malice tendre.*)
Il était une fois un être un peu sauvage,
Un chèvre-pied barbu qui chantait tout le jour.
Il n'était pas joli pour inspirer l'amour,
Mais sa chanson divine émouvait le bocage.
Un jour que le printemps enivrait la forêt
Et que tout frémissait d'une amoureuse attente,
Il vit près du cristal de la source chantante
Une vierge, et depuis la chérit en secret.
Et comme il répétait le nom de son amie,
Un soir — ce soir — avec de douloureux sanglots,
Il la vit qui venait au bord des calmes eaux
Dans la sérénité de la plaine endormie.

MARSYAS, *anxieux.*

C'est un conte ?

LYCORIS, *troublée*

Sans doute.

MARSYAS, *tremblant.*

Et comment finit-il ?

LYCORIS

Marsyas, il ne faut jamais finir les contes.

MARSYAS, *tristement*

Le conte a mal fini, je le vois.

LYCORIS

Qu'en sais-tu ?
O faible cœur, si tendre et si vite abattu !
Les histoires d'amour n'ont point des fins si promptes,
....

LYCORIS, *timidement*

Reste, ami, je veux bien devenir cette femme
Dont tu parlais.

(*Marsyas, étonné, la regarde et ne répond rien*).

LYCORIS, *poursuivant*

Je veux, assise à ton foyer,
Sur l'autel domestique entretenir la flamme,
Aider ton pur génie enfin à déployer
Sous le ciel lumineux ses ailes frémissantes,
Porté par le bonheur et l'amour triomphant,
Comme ont fait avant moi beaucoup d'autres amantes,
Faisant signe à la gloire avec leurs mains d'enfant.

MARSYAS, *doutant encore*

Tu ne plaisantes plus, Lycoris ? Est-ce un conte ?

LYCORIS

Oh ! non, ne crains plus rien, car maintenant j'ai honte
D'avoir voulu tromper un grand cœur amoureux,
Même pour le guérir. Je veux te voir heureux,
Heureux par moi. Reviens. Pour que tu te rassures,
Pour que ton long tourment puisse enfin s'apaiser,
Ami, voici mon front, voici mes lèvres pures,
Mes lèvres que jamais n'effleura nul baiser.

MARSYAS, *qui l'avait écoutée d'abord avec extase, l'écartant de lui*

Je ne surprendrai point ta tendresse naïve ;
Ne prends pas la pitié pour une ardeur plus vive.
De plus jeunes que moi, là-bas, dans le hameau...
(*Avec effort*)
Lycidas, j'en suis sûr, très sûr, Lycidas t'aime.

LYCORIS, *enjoué*

Et moi je n'aime pas Lycidas. Il est beau,
J'en conviens. il est jeune, il est amoureux ; même
Il me l'a dit, mais c'est Marsyas qui me plaît,
Et Marsyas fût-il encore dix fois plus laid,
C'est lui que je choisis.

MARSYAS

Comment pourrais-je croire
Que ceci ne soit pas la fabuleuse histoire
Que demain le réveil va dissiper ?

LYCORIS

Oh ! non !
Je veux te voir heureux d'un bonheur sans limite
Et qui te soit donné par moi, toute petite,
A toi si grand, à toi si noble, à toi si bon.

....

2e La Joute musicale
(fragment)

APOLLON ET MARSYAS

....

MARSYAS

J'ai pour vous, ô blondes abeilles,
Planté des myrtes et des lis.
Voltigez des roses vermeilles
Aux pétales bleus des iris,
Et faites de la fleur des treilles
Le plus doux miel pour Lycoris.

APOLLON

Volez, abeilles du Parnasse,
En butinant les rimes d'or
Que deux à deux la strophe enlace;
Cueillez, glaneuses de l'espace,
Dans votre radieux essor,
Des sucs et des parfums encor !
Volez, abeilles du Parnasse,
En butinant les rimes d'or.

MARSYAS

Le chêne est le géant des sauvages clairières :
J'aime le chêne vigoureux
Qui brave la tempête et ses âpres colères
Et qui rit sous le ciel joyeux.

O Forêt impuissante, immuable et sacrée,
Avec la force aussi n'as-tu pas la durée ?
C'est sous tes verts arceaux que je goûte la paix ;
Un lien fraternel nous unit à jamais ;
Je te dois la chanson que tu m'as inspirée,
Et je sens, ô Forêt, lorsque j'écoute bien,
Ton cœur, d'un rythme égal, battre comme le mien.

APOLLON

J'aime le vert laurier et ses feuilles fidèles,
Beau feuillage de gloire et d'immortalité.
Poètes et guerriers, dans les champs d'asphodèles,
En ont orné leurs fronts pleins de sérénité.
Et ce brillant laurier que l'on tresse en couronne
Pour les vainqueurs, c'est moi, dieu des vers, qui le donne,
A ceux dont le génie un jour l'a mérité.

....

3° La Clémence d'Apollon

APOLLON

Arrêtez ! je fais grâce.
J'eus tort également : les Dieux ne devraient pas
Se laisser entraîner aux passions des hommes.
Et puisque nous cédons, imprudents, aux appâts
De la beauté, cruels et faibles que nous sommes,
Je ne quitterai plus les sommets éclatants
De l'Olympe où les Dieux siègent dans la lumière,
Dans le calme bonheur d'un éternel printemps.
Et je fais en ce jour mes adieux à la terre.
Muses, ne cherchez plus sur le Parnasse en fleurs
Le compagnon chéri de qui la voix vous mène :
Désormais affranchi des passions humaines,
Je serai de là-haut le grand Inspirateur.
Tous ceux qui chériront d'un cœur pur et sincère
La divine beauté du Vers aux ailes d'or,
Qui chercheront l'idée à travers la Matière,
Dans leur songe enchanté me reverront encor.
Je mettrai dans leurs chants les parfums de la brise,
La fraîcheur de la source et la douceur du miel,
Et l'imposant fracas des flots que le roc brise.
Adieu, soyez heureux.

Pégase, monte au ciel !

Juliette Portron.

Le Président Antoine FAVRE

Allocution prononcée à l'Académie florimontane,
par M. J. DÉSORMAUX, vice-président,
le 28 février 1924, jour anniversaire (tricentenaire)
de la mort du Président A. Favre,
l'un des deux fondateurs de cette Académie

MESSIEURS ET TRÈS HONORÉS CONFRÈRES FLORIMONTANS,

Le 28 février 1624, il y a exactement trois cents ans, mourait, à Chambéry, Antoine Favre, plus connu sous le nom de « Président Favre ». Quand le médecin Bonnet, célèbre praticien genevois, que la famille avait envoyé quérir pour retarder le dénouement fatal, apprit en chemin, à Sallenôve, la triste nouvelle du décès, il s'écria, dit-on : « Voilà un grand flambeau éteint pour l'univers ! » Exclamation emphatique, penserait-on maintenant. Pourtant ce médecin de Genève traduisait le sentiment à peu près unanime de ses contemporains.

Qu'on ait pu tenir un pareil langage sur l'un de ses illustres fondateurs, c'est pour l'Académie Florimontane un très grand honneur. Je n'en suis que plus confus d'avoir à évoquer ici de tels souvenirs. Loin de moi la prétention de faire revivre en quelques phrases cette glorieuse mémoire. Mon incompétence est absolue. C'est par déférence et pour témoigner de bonne volonté que j'ai fini par accepter, malgré une santé actuellement précaire, l'aimable proposition de MM. J. Serand et M. Le Roux. Aussi n'attendez pas de moi un travail original.

Tout lettré, du moins tout professeur de lettres, peut avoir une opinion sur saint François de Sales. Quelques-unes de ses œuvres doivent lui être familières. S'il habite Annecy, il n'a pu se dispenser de feuilleter les copieux volumes de la correspondance du grand évêque, source inépuisable pour l'histoire de notre cité. Enfin saint François a un tel renom de douceur, d'onction, que les plus indifférents, à condition qu'ils soient intelligents, ne sauraient longtemps résister au désir de le connaître, puis de l'aimer davantage. Pour le Président Favre, rien de pareil.

J'ai sous les yeux son portrait. A première vue, cet homme a je ne sais quoi non seulement du chat-fourré, mais du

«*chafouin*», dirait cette mauvaise langue de Saint-Simon. Il n'est permis qu'à un philosophe d'être moins attirant. — « Voilà bien « des futilités, répondraient les disciples de Socrate. Et les li- « vres? » — Les livres du Président Favre, qui donc parmi nous se flatterait de les avoir lus? Pour ma part, je ne les connais guère que par les historiens et les critiques littéraires. Je n'ai jamais eu l'occasion d'approfondir l'œuvre du grand juriste, et je ne suis nullement qualifié pour l'apprécier. Cependant, puisqu'il a paru nécessaire au bon renom de notre Compagnie d'évoquer ici, il y a quatorze mois, l'aimable figure du saint, il serait injuste de laisser écouler ce tricentenaire sans résumer brièvement la vie et l'œuvre de l'homme éminent qui, avec François de Sales, a fondé l'Académie Florimontane.

A défaut de recherches personnelles, je puis du moins m'inspirer des travaux de Grillet, d'Eugène Burnier, d'Avet, de Saint-Genis, et tout particulièrement du très érudit François Mugnier (1), dont la mémoire reste chère aux membres de notre Académie.

*
* *

Pour la biographie d'A. Favre, quelques mots suffiront.

Il est né à Bourg en Bresse, le 4 octobre 1557. Favre aura donc dix ans de plus que François de Sales. Sa famille appartient à la noblesse de robe. Je note bon nombre de notaires et secrétaires ducaux. Signalons en passant un trait tout à l'honneur de cette famille. Comme tous les Favre, Faure, Lefèvre, Lefébure, Dufaure, etc. etc., la souche est un *Faber*, ouvrier, et plus spécialement ouvrier forgeron. Or ce souvenir serait, dit-on, rappelé par le blason des Favre, armes parlantes, où figuraient « trois têtes de forgerons brunis par la fumée de la forge. » — Pour le « cursus honorum » de Favre, il est utile de retenir ces trois traits essentiels : il fut juge maje de Bresse, Président du conseil de Genevois (nommé en 1596; installé à Annecy en 1597); enfin Président du Sénat de Savoie. C'était le juste couronnement d'une carrière bien remplie.

Sur les nombreux travaux juridiques d'A. Favre, en particulier sur ce *Codex Fabrianus* qui mit le comble à sa

(1) F. Mugnier, *Antoine Favre*, Président du Genevois, Premier Président du Sénat de Savoie; 1re partie : *Histoire du Président Favre*. Extr. des *Mém. et doc. de la Soc. sav. d'Hist. et d'Arch.*, XLI [1902]. Avec un portrait.

Id. 2e p., *Correspondance du Président Favre*, 1561-avril 1611; *ibid* ; Chambéry, 1903.

réputation, on trouvera tous les renseignements dans le volume de F. MUGNIER intitulé, *Histoire du Président Favre*, extr. des *Mémoires de la Soc. savoisienne d'Histoire et d'Archéologie*, tome XLI, Chambéry, 1902.

Ces grands ouvrages de jurisprudence sont en latin. Comment s'en étonner ? Le « droit » est l'une des provinces de notre littérature le plus tardivement conquise à notre langue maternelle (1). J'aurai bientôt l'occasion de revenir sur cette importante question, en étudiant le conflit des langues en Savoie. A l'époque de Favre, tout homme docte, à plus forte raison tout légiste, avait fait de solides études latines. Aujourd'hui, suivant certains, il suffirait presque de connaître l'espéranto. Je sais bien que la science juridique du Président Favre a été parfois vivement contestée. Je me plais cependant à rappeler qu'il est d'ordinaire regardé comme un digne successeur d'Alciat, de Cujas, et autres éminents jurisconsultes du XVIe siècle. On admirait comme l'œuvre d'un esprit formé par la sagesse latine, mais ouvert à toutes les connaissances du temps présent, les vingt livres des *Conjectures*, les *Erreurs des Praticiens*, les *Rationnelles*, qui passaient pour l'ouvrage de prédilection d'A. Favre, enfin le *Codex Fabrianus*, ce Code fabrien, resté le plus connu, le plus répandu de ses travaux.

Le *Codex Fabrianus* « s'adressait, nous dit M. F. Mugnier, (*Histoire du Président Favre*, p. 309; in *Mém.* cités), non plus aux professeurs et aux divers théoriciens, mais à la foule de ceux qui avaient à expliquer le droit : magistrats et avocats, procureurs, notaires et praticiens quelconques. Favre lui a donné son nom afin de prendre sur lui-même la responsabilité de toutes les erreurs qui s'y découvriraient. Ce vaste in-folio est cependant très court, parce que chaque matière y est bien déterminée et traitée d'une façon concise, dans un latin simple et clair, qui a rendu l'œuvre accessible à tous les praticiens des divers pays ».

En somme on peut résumer ainsi l'opinion à peu près unanime des connaisseurs : « Antoine Favre fut un génie « aussi hardi que vigoureux. Il avait une connaissance pro- « fonde du droit romain, et cherchait à interpréter les lois « d'après leur esprit, plutôt que d'après les arguties des « commentateurs. »

Comme la volumineuse correspondance du Président suffirait à en témoigner, Favre était aussi un brillant humaniste ;

(1) Voir la grande *Histoire de la Langue française*, de F. BRUNOT.

or tout humaniste devait être poète. A. Favre le fut. Il serait injuste de mettre sur le même plan des œuvres profondes qui furent la préoccupation de toute une vie, et des compositions ayant pour unique portée de distraire le savant. Toujours est-il que ces « carmina » ne sont pas indignes de la réputation que valut à son auteur le *Codex Fabrianus*. Il est de bon ton pour ceux qui ne l'ont pas lue de critiquer durement cette tragédie : *Les Gordians et Maximins*, ou *l'Ambition*. De ce drame moralisant, assez rare, je ne connais que diverses scènes publiées par F. MUGNIER dans son *Théâtre en Savoie* (1). Il y a des vers bien frappés. L'allure archaïque du style rappelle Garnier et les tragiques du XVIe siècle finissant, mais sans faire pressentir Mairet ou Rotrou, à défaut de Corneille. Comme spécimen du talent poétique de Favre, je préfère vous lire un sonnet. C'est le premier de la *Centurie première de sonnets spirituels de l'amour divin et de la pénitence* (Chambéry, Pomar, 1595) :

L'AUTHEUR A SON LIVRET

Que je plains, mon enfant, ton indiscrète audace !
Doncques, et si grossier, et si mal façonné,
Tu oses comparoistre ! et à peine encor né,
Faire desjà rougir de ton père la face !

Hé ! peux-tu bien prévoir de quoi jà te menace
Le malheur de ce temps, et n'en estre estonné ?
Penses-tu que le monde à se perdre obstiné
Souffre qu'un tel que toy sage ou meilleur le face ?

De ton zèle les uns sans doubte se riront,
Les autres plus mal faitz tout autre me diront (2) :
Où fuiras-tu, chétif, n'aiant plus de retraite ?

Mais puisqu'ainsi te plaît, va-t-en, je le veux bien,
Si par mes actions je t'advoue estre mien,
Les bons auront pour nous quelque responce preste.

(1) F. MUGNIER, *Le Théâtre en Savoie*. Les vieux spectacles, etc. ; Chambéry, 1887. — Voir le chap. IX, § II, p. 169.

(2) C'est ainsi du moins que je rectifie ce vers. Il est transcrit par F. MUGNIER, *Histoire...*, p. 29 :

Les autres plus mal faitz tout autre me *mesdiront*,

ce qui donne un vers de 13 pieds et un sens peu intelligible.

La tragédie des *Gordians*, où je ne puis m'empêcher de remarquer deux rôles — peu tragiques — attribués à deux jurisconsultes, avait aussi été imprimée à Chambéry, en 1589, par les soins du même Pomar. Le nom de l'auteur est suivi des initiales S. I. B., où F. Mugnier croit trouver les initiales des mots : Sénateur, Jurisconsulte, Bressan. Si je rappelle ces détails, c'est que, suivant une tradition qui est une simple hypothèse, A. Favre aurait donné lecture, aux séances de la première Académie Florimontane, des passages les plus brillants ou les plus émouvants de sa pièce. Elle est pourtant antérieure de 17 ans à la fondation de cette Académie (1).

Voilà qui me conduit tout naturellement à ce qui doit être la partie essentielle d'une allocution commémorative prononcée à Annecy. Nous saluons dans le Président Favre l'un des deux fondateurs de notre Académie. Il ne m'appartient pas de distinguer dans cette fondation la part qui revient à l'évêque et celle qui est l'œuvre du Président. En renvoyant aux études spéciales de MM. F. Mugnier, J. Corcelle (2), G. Letonnelier (3), je dirai simplement que nous unissons tous dans le même sentiment de reconnaissante vénération le Président Favre et son intime ami, saint François de Sales.

Les faits que je vais rappeler à ce propos sont connus de tous. Mais comment ne pas les mentionner une fois de plus en ce jour ? Je céderai donc un instant la parole au propre neveu du grand évêque, Charles Auguste de Sales (4).

La cité d'Anicy estoit semblable à celle d'Athènes, soubs un si grand Prelat que François de Sales, et soubs un si grand Président qu'Antoine Favre, et estoit habitée d'un si grand nombre de Docteurs, soit Théologiens, soit Jurisconsultes, soit bien versez en lettres humaines. C'est pourquoy, il entra dans l'Esprit tant du Bienheureux François que du Président Favre d'instituer une Academie en une si grande abondance de beaux Esprits. Ce dessein estant proposé fust generalement apprové d'un chacun ; et parce que les Muses fleurissoient parmy les montagnes de Savoye, il fust trové fort à propos de l'appeler *Florimontaine*, et de

(1) Par suite de cette constatation, le fait allégué me paraît fort douteux. Une telle lecture ne pouvait piquer la curiosité, à moins qu'Antoine Favre ne déclamât sa pièce avec le talent d'un acteur professionnel et que tel membre de la docte Académie ne lui donnât la réplique. Tout ce qu'on a pu dire à ce sujet jusqu'ici est simple conjecture.

(2) J. Corcelle, *L'Académie florimontane*. Les Sociétés savantes et les études historiques en Savoie ; Chambéry, 1906. Extr. des *Mém. et Doc. de la Soc. sav. d'Hist. et d'Arch.*, XLIII.

(3) G. Letonnelier, *Notice sur l'Académie florimontane* ; Annecy, 1915. Extr. de la *Revue sav.* (complété). Se termine par une abondante bibliographie.

(4) Charles-Auguste de Sales, *La vie du bienheureux François de Sales*, t. II, p. 2. Cf. Corcelle, p. 37 ; Mugnier, p. 289 ; Letonnelier, p. 26.

luy bailler pour devise un Orenger, avec ceste devise : *Fleurs et fruicts*. Le lieu fust assigné en la maison du Président Favre. Le très illustre Duc de Nemours, Henri de Savoye, prié d'en vouloir prendre le tiltre de Prince et Protecteur : ses Assesseurs furent François de Sales, Evesque de Geneve, pour ce qui regarderoit la Philosophie et Théologie ; et Antoine Favre, pour ce qui regarderoit la Jurisprudence ; et tous deux ensemble indifferemment pour les Sciences et lettres humaines ; et par ce moyen l'Academie érigée sous de telles constitutions...

Un second texte, d'A. Favre lui-même, trouvera naturellement sa place après le précédent, dont il est comme le commentaire éloquent. Voici la traduction de la célèbre lettre latine adressée au juriste silésien Schiffordegher (1) :

Je ne puis taire, et je le dirai, que vous avez vu notre Académie Florimontane, si digne d'éloges sous tant de rapports. Les étrangers eux-mêmes la connaissent et la vénèrent, tant pour les gens de science et d'âge divers qui la fréquentent que pour ses chefs, l'illustre duc de Nemours et notre Evêque, parce qu'elle a été la première qui s'est, à l'imitation des Académies italiennes, formée en deçà des Alpes. Nous avons entendu, nous avons lu les louanges qu'on lui donnait d'avoir si rapidement acquis la célébrité, non seulement en France et dans les pays nos autres voisins, mais en Italie encore. Tout cela, je vous l'aurais indiqué avec plus de détails si vous n'étiez pas au nombre de nos académiciens, si bien souvent vous n'aviez pas assisté à nos exercices et ne pouviez pas témoigner vous-même de l'admiration dont elle est l'objet chez les Allemands.

Quand il écrivit cette lettre, qui est un document important pour notre histoire locale, A. Favre résidait à Annecy depuis environ neuf ans (1597). Il devait y séjourner près de 14 ans. D'autres vous parleront sans doute avec compétence de la maison de Favre, de l'hôtel qui servit aux réunions de cette première Académie, de l'amitié des deux grands hommes, des traces laissées dans notre ville par le Président du Conseil de Genevois, de sa famille et, tout spécialement, du plus connu de ses enfants, cet illustre grammairien Vaugelas, dont un critique malicieux a pu dire que c'était le meilleur ouvrage d'Antoine Favre. Il me suffira de rappeler que, dans cette petite cité de Nessy, A. Favre a publié bon nombre de ses recherches. Il y a composé quelques-uns de ses travaux les plus importants. Le départ du Président pour Chambéry, 1610, fut l'une des causes essentielles auxquelles les chroniqueurs attribuent la disparition de la première Académie Florimontane.

(1) Guichenon, *Histoire de la Bresse et du Bugey*, 3e partie, p. 165. Cf. Gorgelle, p. 43, Mugnier, p. 295, Letonnelier, p. 60.

Après avoir parlé, si brièvement, de l'auteur, quelques mots de l'homme.

Fut-il un sénateur ambitieux, un politique retors, « *amantior sui quam veri* », comme les politiques de tous les temps, de tous les pays? « *Historici certant* », et j'avoue franchement que je l'ignore. Victor de Saint-Genis n'a pas flatté Antoine Favre : petit caractère, dénué de scrupules, ce qui est assurément une tare chez tout homme, et plus encore pour un interprète du droit. Bref, le Président Favre n'aurait été qu'un « habile », qui « eut le rare bonheur de réussir jus- « qu'après sa mort (1). » Réussir ! Voilà le grand mot. Nous n'aimons guère ceux dont c'est l'unique mérite. Mais qui oserait prétendre que tel fut le cas du Président Favre ?

S'il avait poussé trop loin les défauts que des critiques sévères, injustes même, se plaisent à énumérer, aurait-il été digne d'être l'ami de saint François ? Celui-ci lui aurait-il si longtemps conservé son affection ? Or, pendant 28 ans, l'évêque et le magistrat furent « unis d'une amitié intime et « vraiment fraternelle ».

Il me suffit de constater ce fait.

Enfin si l'on voulait montrer, pour conclure, la place tenue par le Président Favre dans l'histoire générale de la Savoie, peut-être suffirait-il de mentionner ici une réflexion d'un historien déjà cité. Je ne veux pas me l'approprier. Je laisse à chacun de vous, Messieurs, le soin de la discuter, de la rectifier au besoin : « Parmi tous ceux qui servirent le duc « Charles-Emmanuel, deux hommes sont restés populaires : « Antoine Favre et François de Sales. Ils résument dans l'o- « pinion le double aspect, religieux et positif, du caractère « Savoyen ». (V. de Saint-Genis).

Messieurs,

Si je n'ai point exalté le souvenir de notre fondateur avec la compétence du juriste et de l'historien, j'aurai du moins, une fois de plus, témoigné de l'attachement qui m'unit à la Savoie et à notre Société. Ainsi que vous, je comprends tout l'intérêt patriotique de semblables commémorations. Si,

(1) V. de Saint-Genis, *Histoire de Savoie.* Voir dans F. Mugnier la discussion critique de ces allégations : *Histoire...*, p. 513 sqq.

Sur l'amitié qui liait saint François de Sales au Président Favre, « amitié fondée sur l'amour des lettres humaines », voir deux pages aussi élégantes que judicieuses in Francis Vincent, *Saint François de Sales directeur d'âmes*, p. 228-229 ; Paris, Beauchesne, 1923.

comme le pensait un historien romain, notre âme se fait antique à fréquenter les grands hommes qui ont honoré le passé, elle trouve à cet effort une récompense bien digne de séduire les érudits modestes pour qui le travail offre tant de charmes, inconnus de vulgaires spéculateurs. Il est bon, ne fût-ce qu'une heure, d'abolir par la pensée ce hideux mercantilisme, opprobre de la victoire française. Et cette réflexion, qui nous est douce, ne serait point pour déplaire aux illustres fondateurs de notre Académie.

Annecy, 28 février 1924.

J. DÉSORMAUX.

La réception de Péronne Pignier

à l'abbaye de Sainte-Catherine.

La famille Pignier, peut-être originaire de Belley, apparaît à Grésy en Genevois au commencement du XVe siècle (1).

Noble Antoine Pignier, seigneur du Fontany, mourut avant 1620. Deux de ses filles furent religieuses, l'une, Péronne, à Sainte-Catherine, l'autre, Jeanne Claudine, à la Visitation d'Annecy.

Antoine et Denis Pignier constituèrent à leur sœur Péronne une dot de 600 florins, par contrat du 13 octobre 1620. Pour se procurer les fonds nécessaires au payement de cette dot, noble Antoine Pignier, en son nom et en celui de son frère Denis, du consentement de noble Jean de Regard, seigneur de Chanay et de la maison forte de Mugniax (2), leur oncle et curateur, vendit, pour la somme de 800 florins monnaie de Savoie, à messire François Crochon, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Offenge-Dessous, les dîmes appartenant aux frères Pignier dans la paroisse de Saint-Offenge-Dessus, appelées les dîmes de la Canche, consistant en 9 vaisseaux de blé froment et avoine. L'acte fut passé le 15 septembre 1621, « au « chemin publicq tendant de Greisy à Mugnax, au-devant la « grange dudict sieur vendeur, » et reçu par Me Jean Rouge, notaire ducal, du Montcel, mandement de la Bâtie d'Albanais.

Ce contrat conclu, Messire François Crochon offrit un dîner

(1) *Armorial et Nobiliaire de Savoie*, t. IV, p. 397.

(2) Mognard, canton d'Albens.

à noble Antoine Pignier et au notaire; puis tous les trois se mirent en route et vinrent à l'abbaye de Sainte-Catherine, où un nouvel acte fut passé. On y trouve des renseignements intéressants, notamment sur les dépenses diverses faites à l'occasïon d'une réception de religieuse à cette abbaye.

« L'an mil six cent vingt un et le dix-septiesme jour du moys de septembre, establyes en leurs personnes dame Pernette de Sirizier, abbesse de l'abbaye de Saincte Catherine fondée en la montagne de Seymenoz lez la ville d'Annessy, dames Yeronime de Malliard, ancienne abbesse, Françoise de Beaufort, Loyse de Challon, Jeanne de Vallance, Jaquelline Ducrest, Bernarde de Vignod, Amédée de Serizier, Loyse de Ballon, Peronne de Rochette, Françoyse de Vallon, Gasparde de Ballon, Françoyse de Regard (1), religieuses et novices à ladicte abbaye, lesquelles de leurs grés tant à leur nom que de Claudine de Rochette, prieuse, Emanuelle de Monthouz et Françoyse de Beaufort absentes, les susnommées dans leur chappitre assemblées et congrégées pour l'effaict de ce contract, confessent avoir heu et receu de nobles Anthoine et Denis, enfantz de feu noble Anthoine Pignier, seigneur du Fontany, ledict noble Anthoine cy présent et acceptant tant à son nom que dudict noble Denis Pignier son frère absent, je notaire ducal soubsigné pour eulx stipulant, scavoir la somme de trois cents florins monnoye de Savoye, à compte de la somme de six cents florins que ledict noble Anthoine Pignier, seigneur du Fontany, est tenu et obligé ausdictes révérendes dames abbesse et religieuses pour reste de la constitution faicte par ledict du Fontany à damoyselle Peronne de Pignier sa sœur, par contract receu et stipulé par Me Falconet, notaire ducal, en datte du treziesme octobre mil six cent vingt. Plus confessent avoir heu et receu des sieurs frères du Fontany, scavoir la somme de vingt ducattons tant pour les espingles desdictes dames, à chacune d'elles ung ducatton que sont quinze ducattons, deux ducattons pour le père confesseur et autres deux ducattons pour les deux prebstres de ladicte abbaye et ung ducatton pour le valet et chambrier d'icelle abbaye; douze ducattons pour le festin le jour de la réception de noviciat de ladicte damoyselle Peronne Pignier; septante florins pour l'achept de sept aulnes de drap estamet blanc pour ung manteau et une robbe de ladicte damoyselle;

(1) Fille de Jean de Regard et de Louise Pignier de Fontany; par conséquent cousine germaine de Péronne Pignier.

cinquante florins pour une robbe et une cotte de cadis blanc; vingt quattre florins pour une aultre robbe de serge de Genève; soixante florins pour douze aulnes de thoille blanche pour des coùvre chefs et aultres choses nécessaires pour icelle damoyselle, douze aulnes de thoille rosse de lin aussy pour des couvre chefs; six florins pour une cullière d'argent; dix huict florins pour une bague d'or pour icelle damoyselle et vingt-cinq florins pour l'achept de cinq aulnes de serge dascot pour la maistresse qui apprend à chanter le plain chant à ladicte damoyselle preste a fere novice; s'élevant le tout, y comprins lesdicts trois centz florins, à la somme de sept centz septante sept florins monnoye de Savoye, reallement par les mains et propres deniers de messire Francoys Crochon, prebstre, curé de Saint Offenge dessoubz, tant en six doublons d'Espagne, valant la somme de deux cent vingt deux florins, cinq doublons de Mantoue vallant cent huictante florins, cinq doubles d'Italie vallants nonante florins, six escus d'Espagne vallantz cinquante cinq florins six sols, quatre chequins de Venise vallantz quarante florins, quattre escus soleil au coing du Roy de France vallantz quarante florins, ung escu de Savoye vallant neuf florins et six solz monnoye de Savoye, le tout de bon or et de bon poids tresbuchant, comptés nombrés et expédiés à ladicte dame abbesse par ledict messire Crochon, et vingt ducattons au coing d'Espagne, faisant le tout le complément de ladicte somme de sept cent septante sept florins savoye, le tout retiré par icelle dame en présence de moy notaire ducal soubsigné et des tesmoings cy apprès nommés et aussy en présence dudict noble Anthoine Pignier, seigneur du Fontany et de ladicte damoyselle Peronne Pignier sa sœur, à bon compte de la somme de huit centz florins que ledict messire Crochon estoit tenu paier a ladicte dame abbesse, soit à ladicte damoyselle Peronne Pignier par contract de vente des dismes de la Canche passé par ledict seigneur du Fontany, scytuées riesre la parroisse de Sainct Offenge dessus par. contract receu et stipulé par je notaire ducal soubsigné le jour d'ier. Tellement que de ladicte somme icelles abbesse et religieuses dudict messire Crochon s'en contentent et le quictent et promettent acquitter envers et contre tous qu'il appertiendra; et par le mesme présent icelle damoyselle Peronne Pignier, de l'authorité desdictes dames abbesse et religieuses, de ce quicte et purement remet ledict m^re^ Crochon en son lieu, droict et place des biens, héritage

et prétentions que ladicte damoiselle a et pouvoit avoir et biens et mayson de ses feuz père et mère pour rayson de ladicte somme, avec devestiture, investiture, clause de constitut à ce requise. Et ce ont faict lesdictes dames abbesse et religieuses et icelle damoyselle avec promission par foy et serment prestés de la main à la poitrine à la mode ecclesiastique, d'avoir le contenu des présentes pour agréable et icelles observer sellon leur forme et teneur, obligeantz tous les biens de ladicte abbaye, qu'elles se constituent aussy tenir pour l'observation du contenu des présentes et renonçant à tous droictz et loys a ce contraires et clauses requises. Faict dans les cloistres et chappitre de ladicte abbaye, apprès le son de la cloche accoustumé pour tel effaict, présents dom Nycolas Honceur, religieulx et père confesseur de l'abbaye de Bond (?), mre Jean Partans presbtre d'Avanchier, mandement de Ballon, presbtre a ladicte abbaie, tesmoins :

Suivent les signatures :

P. de Cirisier, abbesse

Peronne de Pegnier
Hieronime de Maillard
Loyse de Challon
Jaqueline Ducret
Amede de Cirisier
Peronne de Rochette
Gasparde de Ballon Fontany
Françoise de Beaufort
Janne de Vallance
Bernarde de Vignioz
Loise de Ballon
Françoyse de Vallon
Françoyse de Regard

Nicolas Honceur, religieux ordre de Cisteaux tesmoing.
Jean Pertemps, prestre, témoin » (1).

Le curé de Saint-Offenge-Dessous restait redevable à noble Antoine Pignier d'une somme de 23 florins. En retournant à Grésy, on fit halte à Cusy, dans la maison de Claude Berod, châtelain du lieu : là messire Crochon remit cette petite somme au seigneur du Fontany et le notaire Rouge établit la quittance de ce payement.

Claude Faure.

(1) Archives de la Haute-Savoie, Minutaire de Jean Rouge de 1620-1621, fol. 156-159. — On peut comparer cet acte à celui du 20 novembre 1611, relatif à la réception de Charlotte-Françoise du Vallon, publié par F. Mugnier, *Histoire documentaire de l'abbaye de Sainte-Catherine.* Document XVI. p. 278-282.

PAIN BÉNIT

de l'Hôpital de Notre-Dame de Liesse

L'Hôpital de Notre-Dame de Liesse ne manquait pas de faire acte de bon paroissien, en offrant à son tour le pain bénit ; c'était à l'église de St-Maurice, sous le château, l'unique église paroissiale d'Annecy. Entourée d'une solennité extraordinaire, cette cérémonie était un évènement pour notre établissement hospitalier ; qu'on en juge par les procès verbaux des délibérations du Conseil d'Administration, aux dates du 2 mars 1614 et du 22 avril 1674. Après avoir cité *in extenso* le second, nous le compléterons par le premier.

« R^d^ Mre Pierre Communal, moderne recteur de l'hôpital « de la présente ville, aurait fait le pain bénit de la Ville. « Et auraient été convoqués les seigneurs Administrateurs, « avec tous les officiers de l'hôpital, lesquels, après avoir « pris un léger déjeûner dans la chambre du dit S^r^ rec- « teur, seraient descendus pour accompagner le pain bénit, « qui fut porté par les valets de ville. Et immédiatement « après suivait le S^r^ recteur, tenant un cierge de cire « blanche ; et après le S^gr^ doyen avec le S^gr^ Greyfier, « premier syndic ; le Sr Bérard, occupant pour le Sr Dela- « combe, chanoine, qui se trouva hors ville, avec le S^r^ De- « lacombe, deuxième syndic ; le S^r^ chanoine Chastel avec « le Sr Falcoz, et le S^r^ chanoine Masson avec le Sr Gaillard, « les dits S^grs^ Administrateurs clercs aussi avec leurs bonnets « en tête, et les S^grs^ Greyfié et Delacombe avec leurs robes. « Et après suivait le Sr Ribiollet, avocat de l'hôpital, et le « Sr Peyssard, médecin des pauvres ; Mre Burdin, procureur, « et Mre Favre, secrétaire. Et après, honorables Jacques FR. « Estyot et André Rubelin, apothicaire. Ayant baillé à tous « les S^grs^ Administrateurs et officiers susdits, à chacun un sol « pour l'offrande ». (*Archives de l'Hôpital d'Annecy, registre des délibérations, n° 3*).

Sans entrer dans tous les menus détails, nous voyons que le 2 mars 1614, en remontant en arrière de 60 ans, le pain bénit « avait reposé devant la grande porte de l'hôpital, sur « une table garnie d'un parement de damas rouge, et tout « autour tapissée totalement ».

« Le dit pain bénit était merveilleusement élaboré, ayant « trois pains à façon de gâteaux, garnis de plusieurs person- « nages de Saints et Saintes, de plusieurs bêtes et divers arti- « chauts, et entre autres de trois crucifix, de six armoiries « de Monseigneur (dont on donne la description), en plus de « plusieurs armoiries de la Ville et du Chapitre, dorées et « argentées. Et au-dessus des trois gâteaux, un grand carreau « à petits pans, soutenu de quatre piliers à forme de pain. « Et au-dessus le dit carreau étaient dépeints l'Hôtel de Ville « et l'Hôpital.... Quatre armoiries se faisaient pendant deux à « deux : celles de Monseigneur et de l'église et Chapitre de « Notre-Dame ; celles de la Ville et de l'Hôpital, qui sont « Notre-Dame de Pitié, tenant son cher Fils mort sur ses « genoux. »

Toute la Ville vint admirer la merveille, « et honora fort le « Père Recteur ».

Le moment venu de s'acheminer vers l'église St-Maurice, « le 3e serviteur de Ville ouvrait la marche, suivi du pre- « mier et du second serviteur, portant le dit pain bénit sur « leurs épaules, sur deux bâtons joints ensemble, de couleur « rouge, entourés d'un parement de satin blanc ».

La messe terminée, le cortège se dirigea, dans le même ordre vers l'Hôtel de Ville. Avant de se séparer, conseillers, citoyens et bourgeois s'offrirent une rasade d'*hypocras ;* c'était du vin sucré aromatisé avec de la canelle.

Non content de faire servir un léger déjeûner, le Recteur « donna à dîner à MM. les Syndics et au Secrétaire, et non aux « Sgrs Chanoines ».

« Les serviteurs de Ville reçurent chacun une paire de jarre- « tières, et la fille qui porta le pain bénit (sans doute pour le présenter au vicaire de St-Maurice à la table de communion), « reçut une coiffe ».

« Le crochon fut remis, selon la coutume, de main en main, « à la femme d'Antoine Perrin, marchand épicier, demeurant à « la boutique de noble Albert Daussens. »

Le chef-d'œuvre d'architecture, réalisé en pâtisserie, qu'avait été le pain bénit, ne pouvait pas périr ; on en conserva le *pourtrait* à l'Hôtel de Ville. (*Ibid., n° 2, fol. 14 v°*).

On conçoit que les secrétaires du Conseil d'Administration n'aient pas eu le goût ni la patience d'écrire longuement sur un sujet tel que le pain bénit. Au procès verbal de la séance du 25 août 1736, nous lisons simplement : « Demain, l'on fera

« le pain bénit pour l'hôpital, et l'Administration l'accompa-
« gnera en Corps ». (*N° 5, fol. 37*).

En 1750, l'Administration enjoint au recteur de faire le pain bénit de l'hôpital « le plus économiquement qu'il se pourra, « sans envoyer aucun gâteau, sauf aux membres de l'Admi-
« nistration, à l'Avocat, au Procureur, au Médecin et au Chi-
« rurgien du dit hôpital ». (*Ibid., fol. 124*). Le traité d'Aix-la-Chapelle (1748) n'avait encore point permis à notre pays de relever les ruines accumulées par l'occupation espagnole ; les impôts excessifs nécessités par une guerre longue et désastreuse continuaient à peser lourdement sur les épaules du pauvre contribuable. La même injonction de rigoureuse économie se retrouve sous la plume du secrétaire de la séance du 27 juin 1791. (*N° 6, fol. 106 v°*).

Enfin, le 30 juin 1764 et le 3 mai 1777, le procès verbal de la séance porte simplement que l'Administration fera le pain bénit demain. (*Ibid.. fol. 177*).

Ch. Rebord.

Fanchon la Vielleuse

En 1803, parut au théâtre du Vaudeville, à Paris, une comédie-vaudeville en 3 actes, de Bouilly et Joseph Pain, qui était intitulée *Fanchon la Vielleuse* et qui eut un « succès fabuleux », dû en grande partie à des couplets « extrêmement jolis, habillés d'airs charmants », dont la musique était de J.-D. Doche.

C'était « la prétendue histoire » d'une vielleuse réputée pour sa beauté, qu'on appelait *la belle Savoyarde*, ou la *Ninon du Boulevard*.

Aux montagnes de la Savoie,
Je naquis de pauvres parents.
Voilà qu'à Paris l'on m'envoie,
Car nous étions beaucoup d'enfants.
Je n'apportais, hélas ! en France.
Que mes chansons, quinze ans, ma vielle et l'espérance !

. . . . . .

Quinze ans ! et sans ressource aucune,
Que l'on éveille de soupçons !

Cependant, j'ai fait ma fortune
Et n'ai donné que mes chansons.
Fillette sage, apporte en France
Tes chansons, tes quinze ans, ta vielle et l'espérance !

Si nous ajoutons que l'héroïne de la pièce, enrichie par les cadeaux de ses admirateurs, était représentée comme employant sa fortune à soulager les malheureux, nous comprendrons l'engouement du public.

De 1804 à 1811, une dizaine de pièces furent composées sur le même sujet, sans épuiser la veine, et en 1841, *la Grâce de Dieu*, par d'Ennery et Gustave Lemoine, connut des centaines de représentations.

C'est sans doute au souvenir de ces succès prodigieux que Fanchon la Vielleuse doit d'avoir fait son entrée dans *l'Histoire de Savoie*, de M. Dufayard, où nous lisons : « Françoise Chemin, de Faverges, plus connue sous le nom de Fanchon la Vielleuse, fut un instant *la coqueluche de Paris*, et sut gagner une grosse fortune dont elle fit le plus noble usage en secourant ses compatriotes. » Paris, Boivin, 1914, p. 255-256.

Mais ce n'est là qu'une légende. La figure poétique admirée sur les scènes de Paris n'est due qu'à l'imagination des auteurs : bien différente est la réalité.

L'érudit A. Jal, dans son *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire* (Paris, H. Plon, 1872), nous donne des détails très précis, qui ne permettent aucun doute sur l'idole en question.

Françoise Chemin, née le 14 mars 1737, *à Paris* (paroisse de Saint-Jacques-du-Haut-Pas), était fille de Laurent Chemin, gagne-deniers, et de Rose Chemin, sa femme, natifs de Saint-Etienne *en la comté de Nice* (aujourd'hui Saint-Etienne-de-Tinée, arrondissement de Puget-Théniers, Alpes-Maritimes) *et sujets savoyards*. Je souligne ce dernier qualificatif, employé par M. Jal, qui n'est pas complètement usurpé, puisque les habitants du comté de Nice étaient, comme les Savoyards, sujets du roi de Sardaigne ; mais le titre de sujet *sarde* serait plus exact (1).

Le 10 février 1755, Françoise Chemin épousa Jean-Baptiste Ménard, un de ses compatriotes de Saint-Etienne. Ils habitaient rue Mouffetard.

(1) Dans des lettres de naturalité accordées en mai 1670 à Jean-Antoine Peyrany, prebtre, on lit textuellement qu'il est « originaire du bourg de Saint-Estienne, *du diocèse de la comté de Nice en Savoye* » Et voilà comme on écrit l'histoire.

« Dans les cafés et cabarets où la belle porte sa vielle, elle chante des couplets grivois, tient des propos honteux, se grise de vin et de liqueurs, et livre ses charmes avinés aux entreprises des courtauds de boutiques. » Elle eut souvent maille à partir avec la justice et subit plusieurs condamnations.

On croit qu'elle mourut à 43 ans, en 1780.

Françoise Chemin n'est pas née à Faverges ; elle n'a probablement jamais mis les pieds en Savoie, et ses parents pas davantage. Au risque d'ajouter une page au chapitre des *Dieux qu'on brise*, renversons-la de son piédestal, éliminons-la de notre histoire et restituons à la rue Mouffetard cette célébrité de mauvais aloi.

François MIQUET.

Anne-Gabrielle Babuty

femme du peintre Greuze.

Tous ceux qui sont un peu familiarisés avec l'histoire des peintres savent que Greuze avait épousé une demoiselle Babuty.

Ce nom, depuis longtemps, m'avait frappé : je le soupçonnais d'appartenir à une famille savoisienne. Je ne me trompais pas. Un heureux hasard m'a fait découvrir, aux Archives de la Seine, un curieux volume intitulé : « Actes d'état-civil « d'artistes français, extraits du registre de l'Hôtel-de-Ville de « Paris », par H. Herluison, imprimé à Orléans en 1873.

On y apprend qu'Anne-Gabrielle Babuty, née le 25 décembre 1732, à Paris (rue Saint-Benoit) était fille de François Babuty, maître libraire et ancien marguillier de la paroisse de Saint-Benoit. Celui-ci s'était marié le 23 juillet 1715, à l'âge de 32 ans, à l'église de Saint-Germain l'Auxerrois, avec Marguerite Desgodetz, âgée de 25 ans, fille d'Antoine Desgodetz, architecte du roi, et de Madeleine Gougeon de la Baronnière. L'acte de mariage le signale comme « fils de défunt Claude-Charles « Babuty, vivant bourgeois de la Ville d'Annecy en Savoye et « de Charlotte-Jeanne Berthier. »

Voilà donc une origine savoisienne nettement établie.

François Babuty, après avoir occupé « une petite boutique « de libraire sur le quai des Augustins » s'était installé rue Saint-Jacques, « à l'image de Saint-Christophe. »

Passant dans cette rue, Greuze aperçut dans la boutique du libraire une jeune fille, dont la grâce l'attira.

« Elle avait une très belle figure » dit-il; et elle avait fort envie de quitter « ce beau nom de fille qu'Armande vante à « sa sœur Henriette en lui reprochant d'avoir le vulgaire « dessein de se marier.. » C'était une fine mouche.

Greuze était doux, aimable, bien fait. Il hanta la maison Babuty, fut bien accueilli, et fit le portrait de la jeune fille, (celui qui est connu sous le nom de *Philosophie endormie*.)

Un beau jour, prenant par la main le jeune peintre, Anne-Gabrielle lui dit brusquement : « Monsieur Greuze, m'épou- « seriez-vous si j'y consentais ? » A cette question, fort inattendue et faite à brûle-pourpoint, Greuze répondit par une de ces phrases polies qui d'ordinaire n'engagent à rien, mais que la questionneuse prit tout de suite au sérieux.

Le mariage eut lieu le 3 février 1759, à Saint-Martin-Saint-Marcel, « une des petites églises de Paris où se mariaient les filles qui ne voulaient point passer au milieu d'une foule de commères de leur quartier pour aller se soumettre à la critique de toutes les bonnes langues du crû ». « Elle était fort connue dans la rue Saint-Jacques et si son mariage avait été sonné dans sa paroisse, à Saint-Benoit, la foule aurait encombré l'église et rien de sa personne élégante et coquette, rien de son vêtement de mariée, n'aurait échappé au coup d'œil exercé des demoiselles ses voisines, ses rivales en beauté, ses ennemies intimes. »

« La femme de Greuze, dit Charles Blanc, a été pour lui ce type de beauté prospère et pure qu'il a peint dans tous ses tableaux, et qui est resté pour la postérité *la beauté de Greuze*. Au salon de 1765, l'artiste exposa deux portraits de sa femme, à propos desquels Diderot fit à Grimm son ami et son correspondant, la confidence suivante :

« Ce peintre est certainement amoureux de sa femme, et, « en effet, elle a été constamment son modèle. Femme « précieuse, qui a donné la célébrité au peintre et le bonheur « au mari.

« Je l'ai bien aimée, moi aussi, quand elle était jeune et « qu'elle s'appelait mademoiselle Babuty : poupine, blanche « et droite comme le lys, vermeille comme la rose. J'entrais « dans sa boutique avec cet air vif, ardent et fou que j'avais « autrefois, et je lui disais : « Mademoiselle, les *Contes* de « la Fontaine, un Pétrone, s'il vous plait ? — Monsieur, les

« voilà ! Ne vous faut-il point d'autres livres ? — Pardonnez-
« moi, mademoiselle, mais... Dites toujours. — *La religieuse*
« *en chemise*. — Fi donc, monsieur, est-ce qu'on lit ces
« vilenies-là ? — Ah, ah ! ce sont des vilenies, mademoiselle !
« moi je n'en savais rien... Et puis, un autre jour, quand je
« repassais, elle souriait et moi aussi... »

« Les tableaux de Greuze, dit Charles Blanc, devaient
« purifier la jeune fille des lectures de Diderot.

« L'amour de Greuze pour sa femme, la préférence qu'il
« accordait si volontiers à ce genre de beauté vivante et fraî-
« che explique pourquoi il a encouru le reproche d'avoir
« donné à toutes ses têtes de femme un air de famille. »

Pendant nombre d'années, l'époux de Mlle Babuty fut heureux. Il devint père de deux filles : Marie-Anne-Claudine, née à Paris le 20 novembre 1759, et Anne-Geneviève, née le 16 avril 1762, artiste peintre, morte à Paris le 6 novembre 1842.

Mais, dans ce milieu d'oiseaux envolés, de miroirs brisés et de cruches cassées « images complaisantes et perfides de « l'amour voilé » le modèle finit par entrer trop avant dans son rôle, et par succomber à la tentation : elle endommagea sa propre cruche, et fut accusée d'avoir des amants.

Ne lui jetons pas la pierre : elle fut victime de l'extrême liberté de mœurs de son temps et de son entourage.

L'union, devenue intolérable, fut rompue par le divorce, le 4 août 1793.

Greuze mourut le 21 mars 1805, âgé de quatre-vingts ans. C'était « un des plus charmants peintres du XVIIIe siècle, « un des plus originaux aussi ».

Tout le monde connaît ses œuvres admirables. Notons, seulement, parmi celles que cite Charles Blanc, *L'émigration des petits Savoyards*, « belle esquisse d'une pâte corrégesque « et d'un grand sentiment », et, parmi ses élèves sa filleule, Caroline Tochon, une de nos compatriotes, qui devint plus tard Mme de Valory.

Cf. Dictionnaire critique de biographie et d'histoire, par A. JAL, Paris, H. Plon, 1872. (L'auteur écrit Rabuty au lieu de Babuty.)

François MIQUET.

QUELQUES REMARQUES
à l'occasion du Tricentenaire d'Antoine FAVRE

On l'a rappelé, Antoine Favre naquit à Bourg-en-Bresse, le 14 octobre 1557. « Cette ville, dit Guichenon, a autant de sujet de se glorifier de sa naissance que les sept villes de Grèce de celle du grand Homère. » (*Acad. Salés.*, XXVII, p. 264.)

Le parlement de Paris l'a proclamé le plus grand magistrat du monde. (*Œuvres* de saint François de Sales, Edition de la Visitation, tome XI, p. 18, in Nota).

On peut évaluer l'ampleur de son érudition à ce qu'il était capable de dicter en grec en même temps qu'il rédigeait en latin.

Ce qui, pour nous, le rend particulièrement célèbre — et attachant — c'est son amitié avec saint François de Sales. Sur ce point porteront les présentes remarques.

Antoine Favre est de dix ans l'aîné de François de Sales: A 30 ans il est sénateur. Sa patente est du 20 juillet 1587. Bientôt une grande figure apparaît au seuil du Sénat. *Antoine Favre lui sert de parrain.* Le 24 novembre 1592, François, fils du Seigneur de Sales et de Villaroget, docteur en droit de l'Université de Padoue, se présente au Sénat pour être reçu avocat. Après l'examen réglementaire, subi avec grand succès, le premier président Veillet déclare « que le sieur François de Sales, docteur ès-droits, sera reçu au nombre des avocats au Souverain Sénat de Savoie, avec tous les honneurs et privilèges. » L'année suivante, 1593, on voit encore figurer « maistre Françoys de Salles » parmi les avocats au Sénat. Son nom resta au tableau pendant les cinq années suivantes.

Antoine Favre aurait voulu conduire son ami plus avant, jusqu'à la haute et honorable fonction de sénateur. On peut croire que souvent leurs conversations roulèrent sur ce point. Plus que cela, nous avons une lettre du 30 novembre 1593, par laquelle Antoine Favre exhorte François de Sales à devenir Sénateur. Il lui représente que la dignité lui a été offerte « *quæ tibi delata fuit*, par le duc de Savoie, évidemment. Il lui cite l'exemple d'un certain nombre d'évêques, de prêtres, de religieux qui en font partie. Invariablement François répond

qu'il ne peut servir deux maîtres, et que « nul combattant sous les enseignes de Dieu ne doit s'entremêler des affaires séculières ». (V. Burnier, *Sénat de Savoie*, I, p. 456).

Pour nous, François de Sales n'a jamais été sénateur.

Singulière occurrence où, dans une affaire contradictoire, il y avait, pour chacun des deux amis, beaucoup de mérite et beaucoup d'honneur. Pour M. Favre, il était méritoire et honorable de pousser François de Sales au Sénat. C'etait pour la noble Assemblée une illustration nouvelle, pour François de Sales des avantages recherchés. Mais pour François, il était méritoire et honorable de refuser tous ces avantages, de fuir ces honneurs. L'homme qui sait se vaincre à ce point est plus grand qu'un preneur de villes. Ils furent grands tous les deux.

*
* *

Le point extrême de l'amitié, c'est l'ami donnant sa vie pour l'ami. Donner sa maison, le foyer qu'on habite, c'est donner quelque chose de sa vie. Nous l'avons déjà dit, François de Sales, même évêque, n'avait pas où reposer sa tête. *Antoine Favre lui donna son Hôtel.*

Cet hôtel porte actuellement le n° 18 de la rue Ste-Claire. Bâti par Galois Regard, évêque de Bagnorea, il fut vendu à Antoine Favre par un autre Galois Regard, neveu du premier, et seigneur de Morgenex, Vallières. Acte du 12 janvier 1608, Angeloz, notaire, Archives Départementales. On peut croire que, dès lors, François de Sales s'y rendit souvent, pour des visites amicales, pour y présider les réunions de l'Académie Florimontane, pour y voir les feuilles du *Code Fabrien* que le savant magistrat composa en ce lieu.

En 1610, Antoine Favre, définitivement fixé à Chambéry, céda la jouissance de son palais à son illustre ami. C'est donc là que saint François de Sales habita les douze dernières années de sa vie, là qu'il écrivit le *Traité de l'amour de Dieu*, là qu'il opéra plus d'un miracle.... (Gonthier, *Rues d'Annecy*, p. 16).

Dans ce palais, on aimerait à savoir quels appartements, ou même quelles chambres occupait le Saint. Evidemment, Antoine Favre avait tenu à loger son ami le mieux possible. Il est difficile de rien indiquer. L'intérieur de l'hôtel put d'ailleurs être modifié plus tard lorsque cet hôtel fut surélevé d'un étage. La tradition rapporte que saint François, pendant le jour, habitait un salon confortable, où il recevait ses visi-

teurs — c'était la chambre de l'évêque — et pendant la nuit, un réduit plutôt modeste et étroit — c'était la chambre de François de Sales...

* * *

On pourrait maintenant étudier le caractère de l'amitié entre Antoine Favre et François de Sales. C'est bien l'attirance des âmes, la conformité des études, en beaucoup de choses la similitude des goûts. C'était, dans la mesure du possible, la mise en commun des moyens ; ainsi pour la fondation de la Florimontane. *C'était surtout l'intimité.* On ne peut guère la concevoir plus cordiale, plus serrée, plus affectueuse. Ils se concertaient, se confiaient leurs peines et leurs joies, s'encourageaient et se consolaient. (Voir cette correspondance, principalement au tome XI des *Œuvres* de S. F. de S.). Non par concession à la tendance de l'époque, mais par de vrais élans du cœur, ils se qualifiaient de « frère tendre et très doux ». Aux termes affectueux, saint François unissait les honorifiques : *Amplissimo, clarissimo viro.* Parfois des expressions gracieuses, joviales même, venaient au bout de sa plume: *Sed tu, mi frater, inter tuam Fabram Benedictam clarissimam, tuosque omnes Fabros et Fabritios, bene vale et me quod facis ama.* (Ibid. p. 109 et alibi.)

C'est l'idéal de l'amitié parfaite.

J.-M. LAVOREL.

CHASSE-COQUINS [1]

Dans la seconde moitié du XVIIe siècle, on voyait se promener, à l'intérieur et autour des murs de notre vieil Annecy, un Monsieur répondant au nom bien expressif de Chasse-Coquins.

Si coquin dérive du latin *coquus*, que nos Poilus traduisaient par *Cuistot*, il faut avouer que ceux qu'on expulsait étaient ainsi appelés uniquement parce qu'ils faisaient métier de détruire l'œuvre des marmitons. Ces derniers ayant mis à point la nourriture du maître, les Coquins en demandaient avec importunité leur part ; au besoin, si on les avait laissés se multiplier, ils l'auraient arrachée de force.

Le danger de cette multiplication n'était pas imaginaire. Si nombreux étaient dans notre cité les établissements de bienfaisance que, de dix lieues à la ronde, les fainéants, les dissipateurs, les vagabonds se donnaient rendez-vous aux hôpitaux de N.-D. et de la Providence, à la Confrérie de Charité du Grabat, à la porte des Maisons religieuses et des particuliers.

Ce fut l'hôpital de N.-D. qui, le 3 juin 1671, poussa le cri d'alarme. « Dès à présent, lisons-nous au procès-verbal de la séance de ce jour, l'on admettra dans l'état des pensionnaires la somme de 30 florins annuels, pour l'établissement d'un Chasse-Coquins, lequel sera obligé de faire la ronde pendant l'année dans la présente ville et faubourgs d'icelle, pour chasser tous les gueux et pauvres étrangers qui se présentent toutes les heures du jour aux avenues de la dite ville — pourvu toutefois que les nobles Syndics rapportent aveu de MM. du Conseil de Ville de la promesse faite par le Sr Masson (1er Syndic) de fournir, dès à présent et pour l'avenir, à la dépense du manteau soit mandrille nécessaire pour le susdit établissement. »

Les pressants motifs invoqués pour justifier cette mesure sont : « de prévenir les dangereuses suites qui peuvent naître,

(1) Acad. Sal., t. II, p. 101. — Les documents cités se lisent aux registres de la Commission Administrative des Hospices, aux archives de l'Hôpital d'Annecy. — Les Billets de logement et de passade m'ont été signalés par M. Jh Serand, ex-archiviste-adjoint de la Haute-Savoie, aux archives de l'Académie Florimontane, sér. B, Hôpital général d'Annecy. 17 pièces.

tant occasion des maladies pestillentielles qu'ils pourraient semer parmi le public, que pour être déchargé des importunités ordinaires que l'on souffre dans le dit hôpital, par l'affluence et abondance des gueux qui se présentent de toutes parts pour remplir le dit hôpital, en le chargeant de notables dépenses, desquelles il se trouverait soulagé par le moyen du dit établissement ».

Vingt-deux ans après la délibération dont nous venons de citer un extrait, le Chasse-Coquins n'avait encore aùcun traitement fixe ; l'hôpital de N.-D. faisait « mandat de la somme de 10 florins, à compte du gage qui pourra lui être fourni ci après ». (*Fol. 158*).

Enfin, le 8 janvier 1700, « MM. de Ville, pour engager d'autant plus le Chasse-Coquins à continuer de bien servir dans son emploi, comme il a fait, lui ont fixé un gage de 36 florins par année, outre l'habit qu'ils lui font. Et comme il prend bien du soin de faire partir les gueux, et qu'il visite tous les jours l'hôpital, pour le décharger des passants, celui-ci se charge de son traitement ». (*Fol. 163*).

A quelle date, comment et pourquoi, le personnage auquel nous avons consacré ces quelques lignes á-t il disparu ?

Peut-être pourrons-nous répondre à ces questions ; ce qui paraît bien certain, c'est que la chasse ne cessa pas faute de Coquins.

Le 25 mai 1715, « l'hôpital de N.-D. se trouvant extrêmement chargé du grand nombre de pauvres qui passent, jugea qu'il serait à propos de députer quelqu'un pour examiner leurs patentes et passeports, pour ne pas recevoir toutes sortes de gens » (*F. 235*). Le chanoine Rossillon, chargé de ce soin, ne donnera des billets pour être reçu à l'hôpital que le moins que faire se pourra. Voilà le moyen, plus digne et moins coûteux d'éloigner d'Annecy les indésirables. L'un des quatre membres ecclésiastiques de l'Administration de l'hôpital N. D. délivrera, gratis et à bon escient, des billets d'introduction. Faute de s'en être muni, les portes de l'hôpital en tout temps, probablement aussi celles de la ville pendant le jour, demeureront fermées ; on s'en tint à cette manière de faire jusqu'à la Révolution. Le 30 mai 1761, on renouvelait la défense de ne « loger aucun pélerin que ceux qui ont leurs patentes pour cause de dévotion, et on annotera sur leurs patentes qu'ils y ont logé ». (*Fol. 164 v°*).

Les Archives de notre Académie Florimontane conservent

dix billets de logement et cinq billets de *passade*. Les premiers sont des imprimés signés Prévost, doyen de la Collégiale ; un seul, qui est de 1774, porte la signature du doyen Flocard. Nous savons ainsi qu'au mois d'août 1771 on logea, les 2, 6, 9, 11, 25, 26, 27, 28, un pélerin ; le 31, deux pélerins. Prévost accorda encore, cette même année, la passade, le 4 et le 9 août, à trois pélerins ; le 5 et le 28, au mari et à sa femme ; le 9, à un seul pélerin ; les billets de passade sont manuscrits. On désignait sous ce nom une légère réfection permettant à ceux dont les patentes et les passeports laissaient à désirer, de porter plus loin leur misère et souvent leurs vices, cachés sous le titre usurpé de pélerin. Le 27 juin 1772, il fut convenu qu'on « ne donnerait plus à l'avenir, pour la passade et logement des pélerins, que 3/4 de livre de pain pour un homme, 1/2 livre à une femme et à un enfant ; le vin se donnant à la manière accoutumée : 3 verres aux hommes, 2 aux femmes, et 1 aux enfants au-dessus de sept ans ». (*Fol. 7 v°*).

Ch. REBORD.

L'ASCENDANCE SAVOISIENNE

du Sculpteur FALCONET

Dans la *Revue Savoisienne* de 1920, page 121, j'ai dit qu'Etienne-Maurice Falconet, le grand sculpteur, était fils d'un Maurice Falconet, né le 18 janvier 1679 aux Espagnoux, commune d'Annecy, où son père François Falconet, de Sévrier, était venu épouser, le 2 février 1664, Estienne Molinoz.

Le sculpteur était bien le fils d'un Maurice Falconet, mais ce Maurice n'était pas celui que j'ai indiqué : c'était son cousin, Maurice Falconet, né *à Sévrier, en 1684, fils de Claude*, laboureur, et de Françoise Bertholet. Il était *compagnon menuisier* à Paris, rue des Poissonnières. Il se maria dans l'église de N.-D. de Bonne-Nouvelle, le 12 février 1714, à l'âge de 30 ans, avec Françoise Guérin, qui avait 28 ans, et suivant le consentement de sa mère Françoise Bertholet, veuve Falconet, donné devant « R^d^ Lentillon (1), curé de Syvrier (Sévrier), au diocèse de Genève ».

(1) Lentillon, François-Joseph, natif d'Etrembières, fut curé de Sévrier de 1695 à 1728 et se fit trappiste à Tamié (Dictionnaire du Clergé par Mgr Rebord).

De ce mariage sont nés : Etienne-Maurice (1) et Marie-Anne-Françoise.

Devenu veuf, Maurice Falconet se remaria, dans l'église de Saint-Etienne-du-Mont, le 7 juin 1753, avec Emilie Quérat. Dans l'acte, il est alors qualifié « bourgeois de Paris », compagnon menuisier et suisse de N.-D. de Bonne-Nouvelle.

J'ai retrouvé, dans les registres de catholicité de Sévrier, les actes de décès de ses auteurs : le père est mort le 27 février 1697, et la mère à 86 ans, le 31 juillet 1719.

On sait que, sur la recommandation de son ami Diderot, Falconet s'était rendu à Saint-Pétersbourg auprès de Catherine II, pour exécuter la statue de Pierre-le-Grand. Cette statue ut inaugurée le 6 août 1782.

« Pendant cinq ou six ans, de 1767 à 1773, dit M. Louis Réau, Falconet fut à Pétersbourg le représentant le plus qualifié de la France intellectuelle, de la France de Voltaire et de Diderot. C'est qu'il n'était pas seulement, aux yeux de Catherine, un grand artiste, il était avant tout *l'ami de l'âme* de Diderot, le messager du philosophe, le collaborateur de l'Encyclopédie. »

Catherine entretint avec Falconet une correspondance qui comprend 200 lettres, et qui a été publiée par M. Louis Réau, ancien directeur de l'Institut français de Pétrograd : c'est la correspondance la plus importante que la grande impératrice ait entretenue avec un Français.

Le buste de Falconet, par Marie-Anne Collot, sa bru, est au musée de l'Ermitage à Pétrograd. M. Réau en a donné une belle photographie en tête de son livre.

Les papiers de famille ont été légués au musée lorrain de Nancy, par la petite-fille du sculpteur, qui est morte dans cette ville en 1866.

Mes recherches établissent nettement l'inexactitude de la biographie Michaud, qui affirme que « Falconet était d'une famille originaire d'Exilles, sur la frontière du Piémont, et alliée à celle des médecins célèbres de ce nom. » Nous venons de voir que le sculpteur était de Sévrier, et le docteur Leclerc, de Lyon, a démontré en 1913 (voir *Revue Savoisienne* de 1914, page 76) que les médecins célèbres sortaient d'Arenthon. Leur seul point commun est qu'ils étaient d'origine savoisienne.

(1) Le premier décembre 1716 est né et a été baptisé Etienne-Maurice, fils de Maurice.

Falconet est un des plus grands noms de la sculpture française : notre pays peut être fier d'avoir donné à la France le père de cet artiste, comme il a donné le père de Ducis, celui de Monge et celui du maréchal Maison.

François MIQUET.

Par suite de mes nouvelles découvertes, la généalogie des Falconet doit être rectifiée comme suit :

FALCONET

CLAUDE
laboureur, né et mort à Sévrier (16...-1697),
marié à Annecy, le 21 novembre 1677, avec Françoise Bertholet,
morte à Sévrier le 31 juillet 1719

MAURICE	FRANÇOIS
né à Sévrier en 1684, compagnon menuisier, puis bourgeois de Paris, suisse de N.-D. de Bonne-Nouvelle, marié le 12 février 1714 et le 7 juin 1753 :	domestique à Paris, rue Pavée.

1° avec Françoise GUÉRIN âgée de 28 ans, dont il eut :	2° avec Emilie QUÉRAT (sans enfant)

ETIENNE-MAURICE	MARIE-ANNE-FRANÇOISE
né à Paris le 1er décembre 1716. Sculpteur, membre de l'Académie royale, époux d'Anne-Suzanne Moulin, le 19 novembre 1739 (Paris, St-Eustache). Mort à Paris, le 24 janvier 1791.	née à Paris le 5 juin 1718.

PIERRE-ETIENNE	JEAN-FRANÇOIS	ANNE-MARGUERITE	ETIENNE
né le 8 octobre 1741, à Paris, rue Montmartre, peintre, époux, le 29 juillet 1777, de Mme Marie-Anne Collot, statuaire, décédée à Paris, le 25 juin 1791	né à Paris le 13 avril 1745	née à Paris le 29 février 1747	né à Paris le 11 janvier 1748

MARIE-LUCIE
baronne de Jeankowitz,
morte à Nancy,
le 1er janvier 1866.
Elle avait eu un fils, mort avant elle dans un accident de chasse.
Avec elle s'éteignit la famille du sculpteur.

F. M.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Un poète savoyard. Amélie Gex, par F. VERMALE, Chambéry, Dardel, 1923.

Si la personnalité d'Amélie Gex, polémiste aigre-douce et spirite originale, fut discutée en son temps, son œuvre littéraire plane au-dessus de toutes les querelles de parti.

Personne, en Savoie, n'a mieux saisi le caractère, la bonne humeur et la mentalité de nos paysans. Ses chansons sont des tableaux pris sur le vif, pleins de vie et d'entrain. Ses contes en prose nous font délicieusement pénétrer dans les intérieurs savoyards du XIXe siècle. Il est impossible d'apporter dans un récit plus de naturel, de simplicité, d'esprit d'observation.

M. Vermale a été bien inspiré en publiant cette biographie, qu'on nous présente comme la préface d'une édition complète des œuvres d'Amélie Gex. Il s'est acquitté de sa tâche avec autant de tact que de compétence et mérite tous nos compliments. F. M.

La Banque de Savoie, par G. de FONCLARE, discours de réception à l'Académie de Savoie. Chambéry, Dardel, 1924.

L'auteur, que sa profession qualifiait spécialement pour traiter un pareil sujet, fait l'histoire très intéressante des tribulations que la Banque de Savoie eut à subir après l'annexion, et de la lutte homérique qu'elle dut soutenir contre la Banque de France, avec le concours d'Emile Péreire.

Dans cette lutte du pot de terre contre le pot d'argent, la Banque de Savoie fut vaincue, mais son privilège lui fut racheté pour quatre millions au lieu de six cent mille francs qu'on lui offrait d'abord, et avec l'obligation de créer deux succursales, qu'on lui refusait dans le principe, à Annecy et Chambéry.

Les droits de la Banque de Savoie furent défendus avec énergie et talent par le baron Ruphy Scipion, alors président du Conseil d'administration.

M. de Fonclare est un conteur agréable, qui n'est pas gêné par l'aridité de la question, et il a présenté cet épisode de l'annexion sous une forme aussi élégante qu'instructive. F. M.

Visites pastorales du diocèse de Genève-Annecy (1411-1920), par Mgr REBORD. Annecy, Abry 1923, 1 vol. in-8° de 784 p.

Continuant avec une patience inlassable la publication des documents les plus importants de l'ancien évêché de Genève-Annecy, Mgr Rebord vient de faire paraître les analyses détaillées des Visites de saint François de Sales dans 374 paroisses et le texte original des procès-verbaux de ces mêmes visites. Pour chaque cure, il indique la date de la visite et les noms du desservant et des syndics, les charges, le revenu de la cure, l'état des chapelles et les injonctions faites par l'Evêque. De nombreux détails, qu'on ne trouve pas ailleurs, comme ce qui concerne la paroisse de Bans, près Vulbens, qui fut emportée par le Rhône, forment un contingent très appréciable d'informations susceptibles d'être utilisées pour des monographies. Nous prions Mgr Rebord de vouloir bien agréer nos respectueuses félicitations pour cet important travail.

F. M.

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

Annecy, Imprimerie J. ABRY et Cie. — 31.067

ACADÉMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Séance du 9 avril 1924

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures [1].

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance précédente, qui est approuvé.

Le PRÉSIDENT prend la parole en ces termes :

Un deuil des plus regrettables vient de frapper l'Académie Florimontane : M. le Chanoine Marullaz, économe au Grand Séminaire, a succombé aux suites d'une opération chirurgicale, à Paris, dans la nuit du 24 au 25 mars.

Né le 8 février 1856, à Morzine, ordonné prêtre le 2 avril 1881, il avait été tour à tour aumônier, curé, professeur, et, dans tous les postes qu'il a occupés, s'était signalé par son zèle et ses capacités. Il avait la plume facile et publia des ouvrages inspirés par un patriotisme éclairé : *Choses et gens de Morzine, le Général Marullaz, Histoire du Collège de Mélan, La Vérité sur la neutralité de la Savoie du Nord, La Vérité sur la Zone douanière, La Vérité sur l'Escalade de 1602.*

Membre effectif des trois académies de notre département, il les faisait bénéficier de ses travaux et il y laisse les meilleurs souvenirs.

Messieurs,

J'adresse les félicitations de l'Académie à M. Laydernier (Léon-Marie-Joseph), banquier, qu'un décret du 18 mars a nommé chevalier de la Légion d'honneur. Homme d'initiative et de progrès, M. Laydernier n'a jamais marchandé son concours aux diverses sociétés qui travaillent à accroître la prospérité de notre contrée et pendant la guerre il s'est dévoué sans réserve à toutes les œuvres d'utilité publique et spécialement aux écoles des Mutilés d'Annecy et de Cluses.

1. Sont présents : MM. Croset, Désormaux, Faure, Flamary, Fontaine, Chne Gavard, Lachat, Chne Lavorel, Le Roux, Miquet, Périn, H. Pfister, L. Pfister, Mgr Rebord, F.-M. Ritz, J. Ritz, Robert.
Excusés : MM. A. Crolard, Marteaux, Ribatto, J. Serand, Suchard.

Source gallica.bnf.fr / Académie Florimontane

M. Miquet, complétant une communication qu'il a faite en 1906 sur la famille du général de Monet, dit que ce général a été créé « comte héréditaire en France, pour lui et sa postérité, par brevet du roi Louis XVI, en date du 9 novembre 1776, sans être obligé d'affecter le titre sur aucune terre ».

Le *Dictionnaire de la Noblesse,* de La Chenaye-Desbois et Badier, qui fournit ce renseignement, ajoute que Monet était comte de Saint-Jean-Pied-Gauthier, membre de l'Académie royale de Nancy, de l'Académie des Arcades de Rome et de celle de Florence.

Il a publié, sous le voile de l'anonymat, en 1779, un *Essai historique* sur la maison de Savoie, et il est mort cette même année.

Le Même signale l'origine savoisienne de Pierre-François Tissot, professeur au Collège de France et membre de l'Académie française, né à Versailles le 10 mars 1768. *(Voir le présent fascicule.)*

M. C. Faure fait une communication sur les dépenses occasionnées par le sacre de Mgr Biord à Turin, le 12 août 1764. *(Voir le présent fascicule.)*

M. Le Roux fait part d'un don fait au Musée par Mme Henri Hermès, propriétaire de Colmyre. Il s'agit d'un amortissement de nervure de voûte, du xve siècle, en molasse sculptée présentant une ornementation de feuillages de bon style avec grappes de fruits. La face antérieure porte un blason triparti portant au centre un cygne debout et flanqué de deux bandes à trois étoiles. Il s'agira d'identifier la famille qui possédait ces armoiries. Sans être fixé exactement sur l'origine de cette pierre, il est pourtant vraisemblable qu'elle provient de l'ancien prieuré de Dingy, dont plusieurs matériaux ont été apportés à la chapelle de Colmyre par le précédent propriétaire. Remerciements à la donatrice.

M. Flamary lit une étude sur la physiologie végétale des platanes et sur l'histoire particulière de quelques arbres remarquables appartenant à cette essence. Ceci à propos de l'admirable platane du Petit-Pâquier, au Sépulcre, dont il déplore avec tous les amis des arbres le regrettable abatage. *(Voir le présent fascicule.)*

Mgr Rebord lit une communication sur les grands et petits pardons d'Annecy, solennités septénaires de la Collégiale de N.-D. de Liesse au xviiie siècle. *(Voir le présent fascicule.)*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 15.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 7 mai 1924

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures [1].

Après lecture du procès-verbal de la dernière réunion, le PRÉSIDENT souhaite la bienvenue à M. Gaillard, professeur, qui assiste pour la première fois à nos séances. Il adresse les condoléances de l'Académie à M. Jean Bouchet, qui vient d'avoir la douleur de perdre sa fille Odile, âgée de neuf ans.

M. MIQUET prend ensuite la parole en ces termes :

« Messieurs,

« Bien rares sont les Sociétés qui possèdent ou ont possédé dans leurs rangs des membres comptant cinquante ans de présence effective, et plus clairsemés encore sont les sociétaires qui après un demi-siècle peuvent répondre à l'appel.

Ce privilège est acquis à la Forimontane. Il y a cinquante ans aujourd'hui même, que M. Jean Ritz a été admis dans notre Académie, et pendant cette longue période « ce travailleur infatigable a composé plus de quatre-vingts chœurs à 4 voix, dont cinq avec accompagnement d'orchestre ou de musique d'harmonie, et quantité de solfèges à 2, 3 et 4 voix, et tous ces chœurs ont été imposés dans des concours orphéoniques ».

Membre du jury de ces concours depuis 1869, il a été commissaire général des grands concours internationaux de musique qui ont eu lieu à Turin en 1898 et 1902, à Milan en 1906, et encore à Turin en 1911. Il a contribué dans une large mesure à resserrer les liens qui doivent unir la France et l'Italie et « l'on peut dire que c'est à dater du premier grand tournoi musical de Turin que les rapports des deux sœurs latines, assez tendus depuis quelques années, redevinrent fraternels ».

Entre temps, Jean Ritz a inventé le *Gammographe Ritz*, admis dans les écoles de la ville de Paris, « et il a réuni dans un volume fort apprécié *les chansons populaires de la Haute-*

1. Sont présents : MM. Adé, Buttin, Cattin, Croset, Désormaux, Dunand, Falletti, Faure, Flamary, Gaillard, Ch^ne Lavorel, Le Roux, Miquet, Ph. d'Orlyé, Périn, H. Pfister, L. Pfister, Mgr Rebord, Revil, J. Ritz, Robert, L. Ruphy, F. Serand, J. Serand.

Excusés : MM. A. Crolard, F.-M. Ritz.

Savoie (paroles et musique) ».-Il nous a rendu les plus grands services comme trésorier de l'Académie pendant de longues années où il a rétabli péniblement l'équilibre de nos budgets fortement compromis.

Il est officier de l'Instruction publique depuis 1896, chevalier des Saints Maurice et Lazare depuis 1902 et commandeur de la Couronne d'Italie depuis 1911. Nous avons lu dans l'*Orphéon* que des démarches sont renouvelées, en ce moment même, pour lui faire obtenir la croix de la Légion d'honneur. Ce sera un acte de justice, auquel nous nous associons avec empressement.

En attendant, nous avons pensé que le cinquantenaire de son entrée dans notre Société ne devait pas passer inaperçu, et nous avons décidé de le commémorer par un souvenir bien modeste, mais que nous lui offrons de tout cœur : c'est une médaille représentant la *Lyre laurée,* de Vernon, et portant au verso les *fleurs et fruits* de la Florimontane : que cette médaille soit pour ce vétéran toujours jeune de nos concours musicaux ce qu'était, sous le régime sarde, la *médaille mauritienne* accordée aux militaires qui comptaient cinquante ans d'honorable présence sous les drapeaux; qu'elle soit un gage de notre affection pour lui! Et qu'il vive!

Messieurs, dans cette évocation du passé, j'associe à mes vœux et compliments tous les doyens de notre Académie, septuagénaires et même octogénaires, tels que notre ami M. Croset, qui malgré le poids des ans ne négligent pas d'assister régulièrement à nos séances et nous continuent le précieux concours de leur expérience et de leur dévouement. »

« Je suis profondément touché, répond M. J. Ritz, de ce précieux témoignage de sympathie et je ne sais comment vous remercier pour cette plaquette que je reçois sans avoir d'autre mérite que celui d'avoir vécu! Elle prendra place dans ma collection de médailles artistiques et celle-ci me rappellera les heures agréables passées à la Florimontane; elle évoquera les chers souvenirs des fondateurs de notre Société, mes contemporains disparus! Quels regrets n'ai-je pas de n'avoir pu voir mon ami Nanche recueillir, lui aussi le plus ancien, cette médaille du souvenir. Elle me remémorera nos séances si pleines de faits, de discussions et de recherches historiques ou archéologiques. J'ai vu pendant cinquante ans la réputation littéraire et scientifique de notre Académie grandir de jour en

jour grâce à la diffusion de votre belle *Revue Savoisienne*. En rendant hommage à tous nos travailleurs, j'espère qu'il se lèvera une pléiade de jeunes pour suivre vos traces. Je garderai un impérissable souvenir de ce jour et, en vous adressant mes remerciements émus, je forme le vœu que notre cher Président fête à son tour son cinquantenaire de Florimontan. »

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

Henry Bordeaux. *Saint François de Sales et notre cœur de chair*. Paris, 1924.

C.-M. Rebord. *Cathédrale de S. François de Sales, de ses prédécesseurs immédiats et de ses successeurs, 1535-1923*. Notes et documents. Annecy, 1923.

G. Letonnelier. *Le Préfet Fourier*. Discours de réception à l'Académie delphinale, 26 janvier 1923.

Don des auteurs.

Ch. Buttin. *Le chef-d'œuvre de Gaspard Mola au Musée du Louvre*. Paris, *Gaz. des Beaux-Arts*, 1921.

J. Perrier de la Bathie. *Lucie et ses bêtes*, livre II. Nouveaux contes. Albertville, Bertrand, 1923.

L. Dépollier. *Les nouvelles rues d'Annecy*. Rapport présenté au Conseil municipal le 26 novembre 1923.

Remerciements aux donateurs.

M. Miquet lit une liste de personnages ayant porté le nom de Savoye et destinée à compléter les renseignements déjà reçus par M. Désormaux sur ce patronyme.

Dans les tableaux des Pensionnés de l'Etat publiés par le *Bulletin des Lois* (partie supplémentaire) de 1815 à 1906, on relève :

Savoye Jean, né en 1771, à Romans, chef de bataillon, retraité en 1821 à Romans; Savoye Paul-Pierre, né en 1788 à Geislautern, colonel du 3e régiment d'artillerie, retraité en 1848 à Valence; Savoye Adolphe, né en 1797 à Aumale (Seine-Inférieure), inspecteur des Forêts, retraité en 1859 à Saverne; Savoye Pierre, né en 1800 à Pontoise, capitaine au 48e régiment d'infanterie, retraité en 1852 à Mézières; Savoye Alexandre-Napoléon, né en 1811 à St-Bonnet le Château (Loire), inspecteur des Contributions Indirectes, retraité en 1875 à Valence; Savoye Auguste, né en 1815 à Saint-Junien (Haute-Vienne), major du 19e rég. d'inf., retraité en 1869 à Romans.

Des lettres de naturalité furent accordées : le 14 mai 1817, à Claude Savoye, chef de bataillon en retraite, officier de la Lé-

gion d'honneur, né le 2 novembre 1772, à Chambéry; le 13 octobre 1819, à Honoré Savoye, garde forestier, né le 19 octobre 1783, à Valloires.

Un M. Savoye (Louis-Charles-Thomas), né en 1836 à Saint-Valéry-en-Caux, maître des requêtes au Conseil d'Etat sous le second Empire, révoqué le 4 septembre 1870, a été député de la Seine-Inférieure en 1871 et député d'Yvetot en 1876 et en 1877.

Le Même dit qu'il a trouvé à la Bibliothèque Nationale de Paris deux ouvrages de notre compatriote le feld-maréchal Burnod, qui ne paraissent pas, jusqu'à ce jour, avoir été connus des biographes savoyards. Ce sont :

Maximes de guerre de Napoléon, 3e édition, Paris, Dumaine, 1846, in-16, 196 p., et *Etudes sur l'art de la guerre* par un officier général russe. Paris, Dumaine, et Saint-Pétersbourg, Hauer et Cie, 1852, in-16, 160 p.

A l'occasion du prochain anniversaire de Ronsard (IVe centenaire), M. Désormaux lit une pièce de vers qu'il a composée : *A Ronsard.* Cette poésie, dédiée à ses anciens élèves, est sur le rythme si gracieux d'*Avril,* de *Bel aubépin,* ou encore de l'ode à la *Rime* (Sainte-Beuve) et de la *Demoiselle,* libellule (Th. Gauthier). *(Voir plus loin cette pièce.)* Cette odelette est accueillie par de chaleureux applaudissements.

Le Même, poursuivant ses recherches en vue d'une prochaine communication sur *Ronsard et la Savoie* et plus spécialement sur le poète Marc-Claude de Buttet, a trouvé un document qui lui permet d'infirmer tout ce qu'on a écrit jusqu'ici sur la généalogie du plus grand des poètes savoyards.

En donnant connaissance du testament de Marie de Buttet, M. C. Faure complète la communication précédente. *(Voir le présent fascicule.)*

M. Désormaux lit une note au sujet de l'enquête entreprise par M. le Comte Olivier Costa de Beauregard :

Voici un premier complément, relatif à l'emploi du patronyme *Savoie,* en Suisse :

1° 1309. « Liste de plus de deux cents *cives Gebennenses* [parmi lesquels] Stephanus Benedicti dictus *Savoy* »... (in Ernest Muret, *Noms et surnoms usités dans la Suisse romande au moyen âge et au XVIe siècle.* Ext. de *Revue d'Histoire suisse,* 3e année [1924], fasc. 4, p. 438.

2° Les renseignements suivants sont extraits d'une communication que je dois à l'amabilité de M. J. Jeanjaquet, professeur à l'Université de Neuchâtel :

..... « Pour témoigner de l'intérêt que je porte à vos recherches, voici une petite contribution à l'enquête sur le patronyme *Savoie*.

« Ce nom de famille est assez répandu dans le canton de Neuchâtel. Je compte dans l'*Indicateur*, qui est notre Bottin cantonal, une demi-douzaine de *Savoie* à Neuchâtel, une douzaine à La Chaux-de-Fonds et trois au Locle. D'après mes renseignements ils remonteraient tous à une souche commune. Le nom primitif de la famille est *Mélanjoie*, dit *Savoie*, et apparaît dès le XVIe siècle dans les Montagnes neuchâteloises. *Savoie* n'était donc à l'origne qu'un surnom accolé au nom de famille, suivant une habitude très répandue dans la région.

« Le canton de Fribourg a des *Savoy*. — D'après la thèse récente de P. Æbischer *Sur l'origine des noms de famille dans le canton de Fribourg*, p. 25, il s'agirait d'un surnom appliqué vers le milieu du XVIe siècle à une famille De Vuarral. On trouve *Savoex* en 1555. »

J'ajoute que M. Æbischer n'est pas un inconnu parmi nous. J'ai eu l'occasion, lors d'une séance antérieure, de signaler quelques-uns de ses travaux, et plus spécialement sa brochure intitulée : *Notes sur le changement de nom de lieu Dompierre le Grand-Carignan;* Fribourg, 1923. Extrait des *Annales Fribourgeoises*.

M. J. Serand fait part des dons reçus pour le Musée Léon Marès, en adressant des remerciements aux donateurs :

D'un membre de l'A. F., un hausse-col et deux shakos, dont l'un de l'armée sarde et l'autre d'officier d'infanterie française, du Second Empire.

De M. Jules Métral : un poignard marocain, trouvé par le donateur, sur le champ de bataille de Bou Knadel.

M. J. Serand annonce que le guide des Gorges et du château de Montrottier est paru et qu'on peut se le procurer au Syndicat d'Initiative.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 4 juin 1924

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures [1].

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière réunion, qui est adopté.

Le PRÉSIDENT prend ensuite la parole en ces termes :

Messieurs,

J'adresse les condoléances de l'Académie à M. Lachat, inspecteur principal des Eaux et Forêts, qui a perdu son beau-frère, le lieutenant-colonel Chardon, décédé presque subitement. Né à Bonneville le 2 mars 1867, M. Chardon était entré à l'Ecole polytechnique en 1887, et avait commandé le 269e régiment d'artillerie pendant la guerre. Il était officier de la Légion d'honneur depuis le 2 septembre 1918. Il laisse d'unanimes regrets.

Un autre de nos membres, M. Hippolyte Curral, avocat, a été cruellement éprouvé par la mort de son fils Gabriel, âgé de 26 ans. Nous prenons une vive part à sa grande douleur.

Je crois devoir également signaler le décès de Mgr Joseph-Emile Borrel, vicaire général de Tarentaise, qui fut secrétaire perpétuel de l'Académie de la Val d'Isère de 1879 à 1889 et président de cette Société de 1889 à 1906. Il laisse de nombreuses publications, fruits de recherches patientes et inspirées par le plus pur patriotisme. Il était licencié ès-lettres.

Je relève avec plaisir, dans la promotion violette qui vient de paraître, les noms de notre distingué collègue M. Blandin et de M. Emmanuel Ritz, professeur de musique, fils de notre cher vice-président.

Je prie les nouveaux décorés d'agréer nos plus cordiales félicitations.

M. MIQUET donne lecture de l'acte de naissance du maréchal Maison (Nicolas-Joseph), né le 19 décembre 1771, à Epinay

1. Sont présents : MM. Adé, Cattin, Croset, Désormaux, Falletti, Flamary, Chne Gavard, Le Roux, Levitte, Marteaux, Miquet, Périn, H. Pfister, L. Pfister, Mgr Rebord, Ribatto, F.-M. Ritz, J. Ritz, J. Serand, Suchard.
Excusés : MM. A. Crolard, Faure, Gaillard, Lachat, F. Serand.

(Seine), fils de Joseph Maison, bourgeois, et de Marie-Geneviève Guiard.

Il communique ensuite l'acte de décès de Joseph Maison, époux Guiard, en date du 24 ventôse an III, établissant que le père du maréchal était né le 20 avril 1731, à Jarsy-en-Beauges, près Chambéry (Savoie), diocèse de Genève.

Quoiqu'il eût 64 ans au moment de son décès, Joseph Maison ne vécut pas assez pour voir l'étonnante fortune de son fils, promu successivement baron, comte, marquis, pair de France, maréchal de France, ambassadeur à Vienne et à Pétersbourg et ministre des affaires étrangères.

Le Même lit des comptes-rendus d'ouvrages offerts à la Florimontane, savoir : *Cathédrale d'Annecy,* par Mgr Rebord; *Les Avalanches de 1923 en Savoie,* par M. Gex; *Souvenirs de saint François de Sales dans Annecy,* par F.-M. Ritz; *Le préfet Fourier,* par G. Letonnelier, et *Fracas et Murmures,* poésies, par Pierre Piquet.

M. Désormaux, président du comité du *Millénaire de saint Bernard de Menthon,* informe, au nom de ce Comité, l'Académie Florimontane et le public que la première représentation de *La merveilleuse Histoire du jeune Bernard de Menthon* aura lieu le dimanche 3 août, sur la terrasse du château de Menthon. Les représentations se poursuivront pendant le mois d'août (les samedis et dimanches, ainsi que le 15 août). Elles seront placées sous le patronage des deux Sociétés savantes d'Annecy et du Syndicat d'Initiative et sous la présidence des Présidents d'honneur du Comité, M. le Préfet, Monseigneur d'Annecy, M. le comte de Menthon, député de la Haute-Saône, M. le Maire de Menthon.

Le Comité a le droit d'espérer que le succès viendra récompenser ses longs efforts. Il est heureux de remercier de nouveau, avec les généreux souscripteurs, toutes les personnes qui ont encouragé son œuvre patriotique de décentralisation artistique, ainsi que les acteurs et actrices bénévoles, dont le dévouement est inlassable.

Les répétitions continuent activement. Celle qui eut lieu tout récemment à Menthon même a dépassé les plus légitimes espérances. Les artistes, admirablement entraînés par le « régisseur général », M. Proust, professeur agrégé au Lycée Berthollet, ont un jeu si naturel qu'il charmera les spectateurs les plus blasés. Les principaux rôles sont doublés. L' « équipe » de Paris (qu'on nous permette cette expression), comprend,

avec M. Savry, du Vieux-Colombier, Mlle Ghislaine de Menthon et M. Bernard de Menthon. Des répétitions d'ensemble donneront l'homogénéité indispensable.

La scène s'édifie dans un paysage admirable.

Les costumes, fort beaux, sont choisis suivant le goût très sûr de l'auteur lui-même et de M. Blandin, vice-président du Comité, chargé de cette mission délicate. Des artistes connus collaborent à la décoration scénique et aux affiches. Notre collègue, M. G. Martin, président de la Société des Beaux-Arts, a bien voulu accepter la direction musicale. On remarquera que la plupart de nos Sociétés artistiques et littéraires sont représentées dans ce Comité, où l'Académie Florimontane compte de nombreux membres d'honneur et membres actifs (épithète qui convient le mieux du monde à M. Pfister, le très dévoué trésorier, comme à M. Revel, qui assume depuis l'origine les fonctions si absorbantes de secrétaire général).

Bref, il ne reste qu'à souhaiter le concours du beau temps, et aussi (ce n'est point trop tard) la « collaboration pécuniaire » des Savoyards ou des amis de la Savoie, que les efforts du Comité ne sauraient laisser indifférents. — Le total des souscriptions à ce jour s'élève à 32.000 francs.

Ajoutons que des représentations du vieux *Mystère*, habilement adapté par M. Henri Ghéon, sont demandées à Aoste, à Martigny, à Genève. Puisse un tel empressement être un heureux présage!

Il convient enfin de rappeler aux Annéciens épris de notre histoire locale que leurs ancêtres trouvaient un vif plaisir aux spectacles de ce genre. Les pièces étaient souvent composées par les maîtres du Collège chapuisien et jouées avec succès par leurs élèves. (Voir F. Mugnier, *Le Théâtre en Savoie.)* Un détail que cet érudit ignorait nous a été révélé plus récemment par des documents conservés aux Archives municipales d'Annecy : *Le Mystère de saint Bernard de Menthon* fut représenté dans notre ville en 1626. (Voir *Revue Savoisienne*, année 1903, p. 74-75.)

M. Miquet félicite vivement M. Désormaux de son heureuse initiative. Il renouvelle au Président du *Millénaire* et au Comité les sympathies et les meilleurs vœux de l'Académie Florimontane pour le complet succès de cette œuvre si originale.

M. Désormaux donne lecture du sonnet suivant, œuvre d'une Annécienne :

SAINT BERNARD DE MENTHON

A Mademoiselle Ghislaine de Menthon

L'aube furtive moire une crête opaline;
Sur Menthon flotte encore un voile nuageux,
Mais l'aurore étincelle aux flancs des monts neigeux,
Sur les frais aubépins et l'onde cristalline.

Bernard songe : Cilice ou tendresse câline?
La famille ou l'exil? La cour, tournois et jeux,
Le donjon qui se fie à son bras courageux,
Ou, sœur du cloître nu, l'austère discipline?

Les souffles printaniers grisent l'adolescent;
Il aspire une rose au parfum languissant...
Le vent siffle soudain sur les cimes Alpines.

La fleur tombe : Bernard, loin du monde menteur,
Pour couronne tressant les vergettes d'épines,
Ecoute, impérieux, l'appel du Rédempteur.

Annecy, 9 mai 1924.

M. D.

M. Désormaux donne ensuite lecture d'une étude relative au « prix des poissons et du gibier au début du XVIIe siècle », en commentant un article (concernant l'hôtel de Rambouillet) paru dans le *Bulletin philologique et historique* du Comité des Travaux historiques et scientifiques, 1921 (paru en 1923), p. 83. La notice de M. Désormaux sera publiée prochainement dans *Lac d'Annecy*.

M. J. Serand annonce qu'il a reçu pour le Musée Léon Marès :

De notre collègue, M. Favre, président du Tribunal d'Annecy, une lettre de bourgeoisie, sur parchemin, accordée, le 27 novembre 1772, par les syndics d'Annecy, à Henry Quénot, natif de Pierre, en Bourgogne.

De Mlle Jeanne Coutin, en souvenir de son frère, qui s'intéressait aux travaux de l'Académie Florimontane, une collection de 470 médailles ou monnaies romaines, françaises et étrangères.

Des remerciements sont adressés aux généreux donateurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

LA SAVOIE à RONSARD

(Pour le IVe centenaire)

A nos anciens Elèves.

Ronsard, le bel aubépin
Et le pin
Verdissant dans ton ouvrage
Sont après quatre cents ans
Plus puissants
Qu'au frais matin de ton âge.

Tu voulais en Vendômois
Chaque mois
Couronner leur tronc robuste :
Nous, pour dompter les hivers
Par les vers,
Les chantons près de ton buste.

Anne, lisant à Nemours
Tes Amours,
Du ciel vit Eros descendre;
Il vint poser d'un vol prompt
Sur ton front
Myrte et laurier de Cassandre.

Marie..... *Ah! si le Destin*
Ce matin
Pouvait détourner sa course!
L'Amour, hélas! fut moins fort
Que la Mort,
Et le vent tarit la source.

Quand la rose au mois de mai
Parfumé
S'entrouvre à l'aube et s'irise,
Hélène, *pourquoi vos yeux*
Anxieux
Se voilent d'une ombre grise?

Pourquoi donc cueillir ainsi
Le souci
Plutôt que la fleur de rêve?
Que vous servira le fard,
Dit Ronsard?
Et vous y songez sans trêve...

Or « le bien disant » Buttet
Ecoutait,
Croyant ouïr Amalthée,
Qui là-bas « trompait les nuits
Ses ennuis,
*Seule en sa chambre nattée ».

Oui, la Savoie a compris
Tout le prix
De tes leçons, Musagète.
Elle sait en quel vallon
Apollon
Retrouva lyre et sagette.

Lors s'il voit le tronc béant
Du géant
Qu'un barbare déracine,
Ne le sens-tu pas frémir
Et gémir
Comme en forêt de Gastine?

Mais le Maître enfla la voix,
Et les bois
France, ont proclamé ta gloire!
Ton nom rayonna plus pur
Que l'azur
Se mirant aux bords de Loire.

Vis donc, mon gentil Ronsard!
Que ton art
Nous charme et qu'il fasse taire
Les critiques orgueilleux,
Pointilleux,
Qui t'avaient « rué par terre »!

* * *

EPODE.

BUTTET :

Il manque à ta floraison
L'oraison
Des bourdonnantes avettes,
L'appel du rossignolet
Tendrelet
Aux Nymphes « ronsardelettes ».....

LE DISCIPLE :

Voici Daurat et Baïf
Sous cet if
Vers qui Joachim s'avance :
Va mêler à leurs accents
Caressants
L'hymne de ta Savoie et les chants de ma France!

Annecy, 13 avril 1924. J. DÉSORMAUX.

Le gros platane du Sépulcre
A ANNECY

(Platanus orientalis. Linné)

Ce platane mesurait plus de cinq mètres de tour à hauteur d'homme et s'élevait à trente mètres. La partie de la place publique du Petit-Pâquier, qu'il couvrait de sa végétation puissante, ayant été cédée à un propriétaire voisin, en échange d'un autre terrain, l'arbre fut condamné à disparaître.

Les proportions remarquables de ce magnifique végétal, la proximité du champ sacré où dorment nos morts, le mouvement harmonieux de ses branches qui s'élevaient vers le ciel, comme des bras tendus pour une prière, lui valaient la vénération des Annéciens. Ce fut avec un étonnement douloureux qu'on apprit sa prochaine disparition. Plusieurs articles de la presse locale, les démarches de personnes éminentes, une pétition populaire portant huit cent quarante signatures, l'intervention de la Société protectrice des sites et paysages de France, tentèrent en vain de le sauver. Il fut abattu le 5 avril 1924.

Nous sommes convaincu que ce fut une faute. L'arbre n'est

pas seulement un ornement, il faut le considérer comme un être vivant, comme un auxiliaire de l'homme dans la lutte pour l'existence : on ne doit le mutiler ou l'abattre que dans les cas d'absolue nécessité. Les innombrables feuilles du platane du cimetière portaient des milliers de bouches par lesquelles le géant entrait en contact avec l'atmosphère; c'est par elles qu'il rendait aux nuages l'excès d'eau que ses racines puisaient dans le sol, et l'eau est ce qui manque le moins dans cette partie de la terre annécienne située entre le Thiou et les marais de la Prairie. Les arbres sont de merveilleuses pompes d'assèchement; on vient de briser la plus puissante, conservera-t-on les autres? Enfin, pense-t-on que, durant les jours d'été, la quantité d'oxygène dégagée par les cellules à chlorophylle d'une si vaste frondaison fût négligeable, et croit-on que ce laboratoire vivant qui livrait, d'une manière bénévole, l'oxygène à l'état naissant fût inutile dans le quartier du Sépulcre?

Mais, me dit-on, l'arbre était pourri et l'on n'a pas, en l'abattant, de beaucoup hâté sa fin. Il y a peut-être là une faute d'observation et une erreur de jugement. Lorsqu'on dit que le cœur d'un arbre est décomposé, il semble que le végétal est condamné à périr à bref délai, cependant rien n'est moins certain. En somme, qu'est-ce que le cœur? C'est le centre de la tige adulte, c'est la partie la plus ancienne du bois qui fut sillonnée jadis par les vaisseaux conducteurs des liquides nourriciers et qui, envahie par une substance scléreuse, a vu tous ses canaux se fermer; c'est une région où la vie ne circule plus, une partie morte destinée à se consumer et à disparaître : elle n'a d'un cœur que le nom. Le véritable centre de la vie est plus loin, dans la zone génératrice et dans le jeune bois. Quand l'activité de cette région se ralentit l'arbre vieillit, quand elle s'éteint l'arbre meurt, quel que soit du reste l'état de ce qu'on nomme son cœur. L'observation directe de cette double zone n'est possible qu'au prix d'une mutilation grave, mais on peut se former une opinion par l'examen des racines qui fournissent la sève brute et du feuillage qui l'élabore. Ces considérations générales s'appliquent à tous nos grands arbres et plus exactement au platane qu'à tout autre. En effet, le vieux bois n'a pas dans tous les arbres la même compacité ni la même composition chimique. Celui du chêne, qui croît lentement, est d'un grain serré, d'une dureté remarquable et le tanin qu'il renferme augmente sa résistance aux causes de destruction. Le vieux bois du platane, dont la croissance a été très

rapide, est relativement tendre, doux au toucher, moins pesant que celui du chêne et beaucoup plus altérable. Sous l'influence de l'humidité il s'amollit. Cette destruction lente, très lente, commence normalement par le bas, près du sol. Les artisans disent qu'à ce moment le cœur est *cuit*. Une cavité se forme qui finit par communiquer avec l'extérieur par une ou plusieurs ouvertures; ces dernières débouchent au fond des dépressions qui séparent les points d'origine des grosses racines. Mais, même en cet état, l'arbre est bien vivant, les racines saines du pourtour étendent leur champ d'exploration, la sève afflue, la zone génératrice ne suspend pas son travail, l'aubier poursuit son charriage et le platane continue à grossir. On admet que le platane d'Orient, dans les cas favorables, peut atteindre l'âge de huit cents ans. Les vieux platanes de Beïcos, sur la côte asiatique du Bosphore, ont été décrits par Pierre Loti en 1910 [1]. L'histoire a conservé le souvenir de quelques platanes célèbres. Pline rapporte que l'empereur Caligula donna à dîner à quinze personnes dans l'intérieur du tronc du platane de Vellétri [2]. Le même écrivain fait mention d'un platane qui existait de son temps en Lycie (Asie-Mineure) dont le tronc présentait une cavité de 27 mètres de circonférence : le consul romain Lucius Mutianus y coucha avec dix-huit personnes de sa suite [3]. Notre arbre n'avait pas, à beaucoup près, aussi fortement évolué; sa cavité intérieure ne mesurait guère plus d'un mètre au-dessus du sol et ne communiquait avec l'extérieur que par une petite ouverture au rez de terre. Ses racines les plus grosses étaient intactes, pleines de sève, et, dans son immense ramure, on ne voyait pas une seule branche sèche. Nous espérons que sa fin lamentable aura des conséquences heureuses pour les platanes de l'incomparable allée verte qui d'Albigny s'étend jusqu'au Rond-Point. Des personnes mal renseignées affirment

1. « Dans la solitude et le silence, mon caïque aborde aux vieilles dalles, jadis familières, et tout de suite, c'est l'herbe fine et c'est l'ombre des grands platanes qui comptent leur âge par siècles... Il est désert le sentier qui commence là, mais il est toujours pareil et les mêmes racines qu'autrefois s'y déroulent partout comme de gros serpents. Ces platanes, je ne me les rappelais pas si énormes; ils ont des airs de baobabs avec leurs troncs bossués, tordus, formant des creux où l'on peut s'abriter comme dans des grottes. » Pierre Loti. (Fragments de Journal intime.) Publiés par l'*Illustration*, n° 3774 — 3 juillet 1915, sous le titre de « Suprêmes visions d'Orient ».

2. Citation de l'abbé E. Chevalier. (*Notice sur la longévité et les dimensions de quelques arbres*. Page 15.) Imprimerie L. Thésio à Annecy, 1870.

3. Abbé Chevalier (*Notice*, p. 9.). Voir aussi abbé Cariot (*Botanique*, tome III, p. 298. Josserand, éditeur, Lyon, 1872.)



LE GROS PLATANE DU SÉPULCRE

d'après une photographie du 4 avril 1924 (Cliché Verron)

qu'on se propose de tailler ces arbres à dix ou quinze mètres du sol et que, pour leur sauver la vie, on veut les couper en deux. Cette mutilation serait odieuse et nous sommes persuadé que personne à Annecy n'en voudra prendre la responsabilité.

Parlons franc, laissons résolument de côté toute considération autre que celle du bien public. Nous concédons qu'en rase campagne, loin des habitations, les arbres du bord des routes sont d'une utilité contestable : ils ont contre eux les propriétaires riverains, les services de télégraphie, de téléphonie, de transport de force électrique, enfin l'Administration des Ponts et Chaussées qui a, et c'est bien naturel, pour premier souci l'entretien de ses routes. Mais on conviendra que dans une ville, sur nos places, le long de nos avenues, l'arbre est nécessaire : il assainit le sol, il purifie l'air, il embellit la cité. Il faut qu'il vive.

Ant. FLAMARY.

Les dépenses du sacre de Mgr Biord

à TURIN

On sait que l'abbé Jean-Pierre Biord fut nommé évêque de Genève par bulles du 9 juillet 1764 et qu'il fut sacré à Turin le 12 août suivant.

J'ai retrouvé récemment un petit dossier de pièces de comptabilité, relatives au voyage du nouvel évêque à Turin, qui fournissent des renseignements intéressants.

Dans un « Etat de dépenses faites depuis que j'ai été nommé à l'évêché », Mgr Biord a noté lui-même les frais de voyage depuis Annecy jusqu'à Turin : aux voituriers pour trois places, 150 livres; plus 30 livres « pour la bonne main ». Les frais journaliers du voyage furent payés par un certain M. Bouchet, probablement le secrétaire de l'évêque. Il reçut le 18 juillet 102 livres 17 sols 6 deniers et dépensa :

	Livres	Sols
A Aix, pour le dîner de six maîtres, deux domestiques et la débridée de trois chevaux..	13	10
Pour le dîner à Planaise.....	5	
Pour la couchée à Aiguebelle.....	6	5
A l'auberge de Saint-Jean.....	3	

	Livres	Sols	Deniers
Pour la couchée à Saint-Michel.....	6		
Pour le dîner à Modane.....	5	12	
A Termignon, pour du vin aux voituriers...		10	
A Lanslebourg, pour la couchée.....	5	10	
Pour le déjeuner au Mont-Cenis.....	4	18	
Pour les porteurs du Mont-Cenis.....	1	2	6
Pour le dîner au Mont-Cenis.....	5	10	
A Suze, pour du vin.....		5	
A Saint-Ambroise, pour la couchée.....	6	12	6

Ce sont les étapes ordinaires d'un voyage au-delà des monts.

Plusieurs factures concernent l'habillement du nouvel évêque : pour la façon d'une mitre dorée, doublée de taffetas crème, avec des franges dorées, 30 livres; une paire de bas de soie blanche, 9 livres; une paire de gants de soie blanche, 6 livres; ils furent garnis de broderies d'or, pour lesquelles on paya au brodeur 6 réaux de Piémont.

Mgr Biord avait quatre valets, dont la livrée était somptueuse : les étoffes, drap gris royal, serge de Londres écarlate et autres, coûtèrent 240 livres et les galons de soie 104 livres. Au tailleur, Carlo-Felice Maritano, qui fit les quatre habits complets et les garnit chacun de soixante boutons jaunes, tant gros que petits, on paya 52 livres 18 sols. La facture du chapelier Ignace Rocca, qui fournit quatre chapeaux de laine fine galonnés d'or, s'éleva à 52 livres 16 sols 8 deniers.

Pour régler les dépenses de son sacre, Mgr Biord remit, le 6 août, dix pistoles de Savoie, valant 240 livres, à l'abbé Bracchi, maître des cérémonies du cardinal delle Lanze. Cet abbé versa 130 livres au maître de chapelle pour les musiciens qui assistèrent à la consécration; 75 livres pour des cierges, des tapisseries et les charpentiers qui avaient posé celles-ci; 9 livres pour étrenne au clerc de la sacristie de Saint-Philippe; 10 livres à 10 gardes suisses; 3 livres 15 sols pour le déjeuner desdits gardes; 6 livres 2 sols 6 deniers pour du vin.

Mgr Biord eut à payer des frais de chancellerie considérables. Pour l'expédition de la patente :

	Livres
Au bureau d'Etat.....	50
Aux invalides du même bureau.....	3
Parchemin, boîte, cordon et expédition : aux huissiers	9

Pour l'arrêt d'entérinement à la Chambre des Comptes :

	Livres	Sols
Requête et papier timbré.....	1	5
Arrêt	15	
Sceau	7	10
Parchemin	3	2
Couverture, boîte et cordon.....	2	
Expédition	1	10
Total...	92	7

Un graveur, nommé Jacques Stagnon, fournit deux cachets gravés au nouvel évêque, l'un d'argent, pour 14 livres, l'autre de cuivre, pour 10 livres.

Dans son « Etat de dépenses », Mgr Biord a consigné d'autres dépenses importantes faites à Turin :

	Livres	Sols
Aux valets de pied du Roi.....	24	
Au valet de pied qui a fait voir les appartements	4	10
A l'invalide du Bureau des Archives royales....	1	10
A l'invalide du Bureau d'Etat.....	12	
A l'invalide du Bureau des Affaires étrangères...	9	
Pour les valets de chambre du Roi :		
Douze pistoles de L. 24.....	288	
plus	12	
Aux huissiers, 4 pistoles.....	96	
Total...	447	

C'est une somme considérable, presque triple de celle payée aux voituriers pour le voyage d'Annecy à Turin. Il n'est pas possible que ce soit une simple « bonne main » ; ce doit être un droit imposé aux nouveaux évêques au profit de la domesticité royale.

En même temps que M. Bouchet, un personnage nommé Poncié, probablement un valet de chambre de confiance, était chargé d'acquitter diverses dépenses. Son compte fournit des renseignements curieux : ainsi, du 28 juillet au 23 août, il achète 15 onces de tabac à 3 sols l'once. Les fabriques de chocolat de Turin devaient être déjà renommées en 1764 : du 3 au 17 août, Poncié achète 10 livres et demie de chocolat ordinaire à 1 livre 16 sols la livre, et, le 21, 4 livres de chocolat à la vanille à 2 livres 15 sols la livre. Une somme de 12 sols et 6

deniers est payée à la douane, le 22 août, pour cette provision de chocolat. Ce même jour, Poncié achète pour 16 livres, deux « couvertes » de toile cirée doublées de toile ordinaire, évidemment destinées à protéger les voyageurs pendant la traversée du Mont-Cenis. On reprend le chemin d'Annecy le 23 août : Poncié a la précaution de se munir d'une bouteille de liqueur qu'il paye 1 livre 8 sols.

Le compte de M. Bouchet nous indique les étapes du voyage de retour :

	Livres	Sols	Deniers
A Saint-Ambroise, pour la couchée.....	12		
A Novalaise, pour le dîner.....	10	7	6
Aux porteurs de Lanslebourg.....	1	10	
Pour la couchée à Lanslebourg.....	11		
A Modane, pour le dîner.....	7	13	
A Saint-Michel, pour la couchée.....	11	2	
A Aiguebelle, pour la couchée.....	9	15	
A Montmélian, pour le dîner.....	9	10.	
A Saint-Félix.....	34	13	

Ce voyage devait s'accomplir avec un certain apparat : on trouve, en effet, dans le compte de M. Bouchet, à l'aller, une somme de 4 livres 10 sols payée à Saint-Jean « à la garde des dragons » ; cette même somme de 4 livres 10 sols est mentionnée dans l' « Etat de dépenses » de l'évêque, au retour, « à Saint-Jean, pour la garde ». Il s'agit probablement de cadeaux faits à une escorte de cavaliers.

Pour l'arrivée à Annecy, l' « Etat de dépenses » mentionne :

	Livres	Sols	Deniers
A la musique.....	45	1	8
Aux dragons.....	20		
Aux tambours.....	4		
Au poète.....	18	0	8
Aux pauvres.....	20		
A Grivet.....	22	10	
Total...	129	12	4

Souhaitons qu'un heureux hasard fasse découvrir des documents relatifs à l'entrée du nouvel évêque dans sa résidence, peut-être même le texte de la harangue en vers qui lui fut adressée, avec le nom du poète qui l'avait composée.

Claude Faure.

Pierre-François TISSOT

Professeur au Collège de France
et Membre de l'Académie française.

J'ai toujours entendu dire que l'Académicien Tissot était originaire de la Savoie. Dans son livre intitulé *Les Savoyards à Paris* (page 32), M. Buinoud dit que Tissot fit un discours à l'une des séances de la Société philanthropique savoisienne de Paris et il cite (page 34) un discours de M. Quétand qui nomme Tissot parmi les Académiciens de notre province. Mais, jusqu'à ce jour, il n'avait pas été possible d'élucider la question.

En 1889, je m'étais procuré l'acte de baptême du personnage, dont la teneur n'est pas très explicite :

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES DE BAPTÊMES
DE LA VILLE DE VERSAILLES, POUR L'ANNÉE 1768

Paroisse Saint Louis.

L'an mil sept cent soixante-huit, le 11 mars, Pierre-François, né d'hier, fils légitime de Claude-François Tissot, officier de la Reine, et de Marie-Rose Viel, a été baptisé par nous soussigné Prêtre de la Mission, faisant les fonctions curiales ; le parrain a été Pierre-François Perréard, bourgeois de Paris, et la marraine Jeanne-Catherine Lefebvre, épouse du parrain, lesquels et le père ont signé avec nous. Signé : Perréard, Lefebvre, Tissot, et Landrin. »

Le parrain Perréard était, de toute évidence, un Savoyard. C'était un indice, mais combien insuffisant !

On put retrouver, à la date du 23 Juin 1767, l'acte de mariage de Claude-François Tissot et de Rose Viel. Cet acte nous apprend que l'époux, alors âgé de 35 ans, était fils de Dominique Tissot et de Benoîte Lhoste. Il ne contenait aucune indication d'origine. Tout ce qu'on put savoir, c'est que Claude-François Tissot n'était pas né à Versailles.

Pendant nombre d'années, je fis des recherches pour connaître le lieu et la date de naissance de Claude-François Tissot : le nom de Tissot est si répandu dans nos deux départements que je trouvai plusieurs naissances à ce nom, avec ces prénoms, mais aucun de ces nouveaux nés n'était fils de Dominique et de Benoîte Lhoste.

L'affaire en était là, quand M. Faure, archiviste de la Haute-Savoie, rapporta de Bonneville un curieux recensement du Faucigny qui fut établi en 1743, pendant l'occupation espagnole, pour asseoir la taxe de capitation.

En parcourant ce recensement, je trouvai, dans la commune de Reignier, la famille si longtemps cherchée : elle est inscrite comme suit :

Tissot Dominique, 25 ans, laboureur.
Benoîte Lhoste, sa femme, 30 ans.
Claude, son fils, 4 ans.

Comme M. Faure avait également rapporté du Faucigny quelques registres de l'état-civil, ou plus exactement quelques fragments de registres, je consultai ceux de Reignier dans l'espoir d'y rencontrer mes paroissiens, mais ils n'y figuraient pas.

Je découvris cependant qu'à la date du 6 juillet 1735, ils avaient tenu sur les fonds baptismaux un enfant d'Etienne Magnin et de Françoise Besson qu'ils avaient prénommé Dominique, et je remarquai dans cet acte que la marraine Benoîte Lhoste était native d'Aizery.

Avec ce renseignement je me rabattis sur les registres paroissiaux d'Aizery, dont une partie existe aux Archives, et je finis par trouver ce que je cherchais :

« Die nonâ novembris 1732, natus est Claudius-Franciscus Tissot, filius Dominici Tissot et Benedictœ Lhoste, conjugum. Susceptores fuere Claudius-Franciscus Lapierre et Francisca Courajod et a me eadem die baptisatus. A. Costaz, curatus. »

Je relevai également d'autres naissances d'enfants des époux Tissot-Lhoste.

18 juillet 1726, Gaspard Tissot.
29 août 1727, Marie Tissot.
27 juin 1730, Charlotte Tissot.
27 septembre 1735, Marie Tissot.

C'est en 1735 qu'ils allèrent habiter Reignier, probablement comme fermiers. Dominique Tissot ne figure pas au cadastre de cette commune, mais il est inscrit à celui d'Esery pour une broussaille de $2^{j.}$ $118^{t.}$ $3^{p.}$, vers le Clouz, n° 137.

A l'aide de ce qui précède, on peut établir la généalogie qui suit :

TISSOT
DOMINIQUE
né en 1718 à Aizery (1)
époux de Benoîte Lhoste (2)
Domicilié à Reignier à partir de 1735

GASPARD né le 28 juillet 1726 à Esery	MARIE née le 29 août 1727 à Esery	CHARLOTTE née le 27 juin 1730 à Esery	CLAUDE-FRANÇOIS né le 9 novembre 1732 à Esery officier de la Reine à Versailles marié dans cette ville le 23 juin 1767 avec Rose Viel, mort à Paris. oct. 1782	MARIE née le 27 septembre 1735 à Esery

PIERRE-FRANÇOIS
né à Versailles (paroisse St-Louis)
le 10 mars 1768
Professeur au Collège de France
membre de l'Académie française

Après de fortes études au collège Louis le Grand, Pierre-François Tissot entra chez un procureur, puis abandonna la jurisprudence à l'époque de la Révolution. Affilié au club de Versailles, dont il devint secrétaire, il accompagna à l'armée du Rhin-et-Moselle le conventionnel Goujon dont il avait épousé la sœur [3], devint secrétaire rédacteur au ministère de la police après le 18 fructidor, fut élu député de la Seine en l'an VI, mais son élection fut déclarée nulle. A partir de ce moment il ne s'occupa plus que de littérature. En 1810, Delille le prit pour suppléant à sa chaire de poésie latine et à la mort de Delille, Tissot lui succéda (1813). Destitué par la Restauration, il reprit sa chaire en 1830. L'Académie française le reçut dans son sein en 1833.

Outre de nombreux articles dans les feuilles libérales : (*Le Constitutionnel, la Minerve, le Mercure, l'Encyclopédie moderne, etc.*) il a publié :

Les Bucoliques de Virgile, traduites en vers français (1800). *De la poésie latine* (1821) ; *Etudes sur Virgile*, 4 vol. in-8° (1825-1830). *Trophées des armées françaises depuis 1792 jusqu'à 1815*, 6 vol. in-8°. *Histoire complète de la Révolution française*, 6 vol. in-8°. Une *Histoire de France* (1837), un *Précis d'histoire universelle* (1841), etc.

Il est mort en 1854. Détail curieux : ce fils de Savoyard fut remplacé par un Savoyard ; son fauteuil fut attribué à Mgr Dupanloup.

F. MIQUET.

1. On écrit aujourd'hui *Esery*.
2. On écrit aujourd'hui *Lhôte*.
3. Si ce renseignement, qui est extrait du dictionnaire Larousse, est exact, l'épouse de Tissot mourut jeune, et il se remaria : au moment du décès de l'Académicien, sa veuve s'appelait Sophie Mornweiser, née à Versailles le 26 mai 1797, et c'est elle qui toucha la pension.

Grands et petits Pardons d'Annecy

Les Pardons d'Annecy ont-ils été appelés grands d'une manière absolue, ou simplement relative?

C'est la seconde hypothèse qui est conforme à la vérité historique; en d'autres termes, il y avait aux portes de notre ville des Pardons annuels beaucoup moins fréquentés que les Pardons septenaires de la collégiale de Notre-Dame de Liesse. Rappeler sommairement ce que furent les derniers [1] et tirer de l'oubli les premiers : tel est notre dessein.

Annonce des Grands Pardons. — Une lettre pastorale de Mgr Biord, datée du 29 mai 1766, après avoir rappelé « qu'une 54e révolution de sept années ramène le Grand Pardon », nous promet de donner de celui-ci, « d'après les Bulles, une idée précise ».

L'Evêque le définit : « Un jubilé périodique, rouvert chaque septième année, au mois de septembre, durant trois jours consécutifs, qui sont la veille, le jour et le lendemain de la Nativité de la Sainte Vierge — jubilé accordé et confirmé par le Saint-Siège.

« Robert de Genève, pape durant le grand schisme, sous le nom de Clément VII, en a donné les deux Bulles primitives; l'une est de l'an 1388, et l'autre de l'an 1394. On ne saurait que respecter dans leur auteur l'usage de la puissance apostolique, puisque Rome nous en a donné l'exemple. Rome a plus fait encore, du moins pour le peuple, lorsqu'elle a béatifié le cardinal Pierre de Luxembourg, mort dans l'obédience de Robert.

« Cette remarque se porte d'elle-même sur Pierre de Lune, appelé Benoît XIII. Saint Vincent Ferrier fut son confesseur et son plus zélé défenseur jusqu'au concile de Constance. Cependant, nous ne citerons ni sa Bulle de confirmation — elle est trop générale — ni un oracle de vive voix, par lequel il prorogea de trois jours ce jubilé; cette prorogation fut limitée à l'an 1402.

« Nous avouerons même que la Bulle d'Eugène IV est la pre-

1. M. le chanoine Mercier, dans les *Souvenirs historiques d'Annecy*, p. 132 à 134, a très bien traité la question des Grands Pardons.

mière qui spécifie clairement l'ample pouvoir des confesseurs. Cette Bulle, au reste, datée de l'an 1434, confirme l'une et l'autre Bulle de Clément VII. Elle a été confirmée, conjointement avec ces dernières, par Sixte IV, en 1472, et par Innocent VIII, en 1485.

« Nous ne nommons ni Nicolas V ni Léon X, parce que leurs Bulles ne confirment qu'en termes généraux la prérogative dont il est question.

« Ce jubilé a été confirmé par un Concile Général. Nous parlons du Concile de Bâle, qui n'avait pas été transféré encore, et qui était présidé par les Légats du Pape lorsque, en 1437, après un mûr examen, il ratifia cet Indult, et le scella par l'autorité de l'Eglise universelle. » [2].

L'Evêque rappelle encore que ce jubilé a été accordé à la prière d'Amédée VII, le Salomon de son siècle, de Janus de Savoie, comte de Genève, et d'Hélène de Luxembourg.

Voilà donc Mgr Biord pleinement rassuré sur la validité des concessions pontificales faites en faveur des Grands Pardons; une inquiétude lui vient d'ailleurs. « Il est à propos, a-t-il écrit dans ses *Mémoires* (p. 71), de s'éclairer à Rome sur la validité des indulgences de ce jubilé, qui n'ont point été renouvelées depuis plus de deux siècles, et savoir si elles ne sont pas censées révoquées par la Bulle d'Urbain VIII. »

Il ajoute deux observations : « Il n'est pas moins à propos de réveiller l'attention des confesseurs, qui sont plus exposés en cette circonstance qu'en toute autre à se laisser surprendre par les pénitents qui viennent de toutes parts, souvent plutôt pour accrocher une absolution que pour la mériter.

« Il faut aussi prendre des précautions par rapport à ceux qui n'auront pas fait leurs Pâques, les obliger à apporter un billet de permission de leurs curés, et à leur reporter celui de leurs confesseurs »; telle était la discipline de ce temps.

Il est assez curieux de voir, à la suite de l'Evêque, la Collégiale de Notre-Dame en possession du droit d'annoncer elle-même son jubilé; Mgr Biord en parle comme d'une chose de pratique courante.

2. Le chanoine Mercier « regrette qu'un si grand Evêque mette Robert de Genève, Pierre de Lune, Félix V et le Concile de Bâle sur la même ligne que Sixte IV, Innocent VIII et Clément XIV. C'est une fâcheuse réminiscence des traditions de Bâle, que Mgr Biord était allé puiser à la Sorbonne, alors déchue de son lustre et de la pureté de la doctrine ». (*Souv. hist.*, p. 133, note 2.)

Ce dont il se plaint, c'est que le chanoine David, sacristain, « se donna la liberté, en 1766, de faire imprimer, pendant mon absence, dit-il, pour l'indication des Grands Pardons, un Mandement tout à fait différent de celui qui avait été approuvé par moi, et de l'envoyer dans toutes les paroisses, ainsi que je le reconnus en trouvant ce Mandement affiché à la porte d'une église de campagne, où je faisais ma visite, quelques jours avant l'ouverture du jubilé ».

Cérémonies des Grands Pardons. — Les *Mémoires* que nous venons de citer nous montrent l'Evêque faisant l'ouverture des solennités « le 6 septembre après midi. En suite du sermon, prêché par M. le chanoine Riondel, eut lieu la procession où je portai le Saint-Sacrement, puis la bénédiction.

« Le 8, jour de la Nativité, j'officiai solennellement dans ladite église de la Collégiale, à la messe; ensuite je donnai, dans le chœur, la Confirmation — ce qui prolongea, pour ce jour, la cérémonie jusque vers les deux heures après midi.

« Les autres jours, je suis allé dire une messe basse à la chapelle de Notre-Dame, et j'ai donné tous les jours la bénédiction du Saint-Sacrement, le soir, à l'issue du sermon. Il y a eu, au reste, un concours de monde extraordinaire à cette solennité, quantité d'étrangers de Chambéry, de Grenoble, et même de Lyon et des environs. »

Recettes et dépenses des Grands Pardons. — Nous avons pris note, en parcourant les registres des délibérations du Conseil d'Administration de l'hôpital de N.-D. de Liesse, conservés à notre hôpital-hospice d'Annecy, des recettes et des dépenses des quatorze Pardons, de 1634 à 1780 [3].

Les recettes étaient le produit des troncs apposés dans l'église de la Collégiale, et d'un tronc fixé à la porte du même hôpital. Les troncs s'ouvraient à l'Hôtel-de-Ville, en présence des quatre syndics d'Annecy, du doyen et du sacristain, ainsi que de deux chanoines de Notre-Dame; ces huit membres, mipartie laïques et ecclésiastiques, formaient le Conseil d'Administration de l'hôpital précité. Le produit net se partageait par égale part entre la Collégiale et l'Hôpital.

Quel était ce produit?

Il variait nécessairement, et même dans d'assez notables proportions; en moyenne, il fut de 1260 liv. Et comme la

3. Nos Archives municipales ont inscrit les recettes et les dépenses des Grands Pardons de l'année 1612 (B. B., t. 34, fol. 126 à 138).

moyenne des dépenses s'éleva à la somme de 455 liv., la part de chacun des copartageurs fut, en chiffres ronds, de 400 liv.

Le chiffre des dépenses demeure sensiblement le même. Pour en avoir une idée assez juste, il nous suffira de relever dans les registres déjà cités, le « *Rôle de la dépense faite pour les trois jours des Pardons, en l'année 1634* »; les trois colonnes de chiffres sont celles des florins, des sous et des deniers :

6 aulnes de toile pour la bannière	7	6	0
Pour la peindre et écusson	35	0	0
Clous de renard, crosse et maltaillé, pour attacher ladite bannière	0	6	0
27 livres de poudre	27	0	0
Poudre fine	0	3	0
9 aulnes 1/2 mèches	1	2	0
11 livres chandelles suif	11	0	0
Pour les pins et buis	3	0	0
Pour faire boire les arquebusiers le 14 août	2	0	0
Pour les tambours	2	0	0
Journée d'un maître charpentier à lever et remettre la bannière	1	8	0
Autres dépenses faites pour la facture du paradis du Jubilé :			
200 feuillets pour indulgences du Jubilé, imprimés sur 8 mains 1/2 de papier à la couronne	16	3	0
Luminaire : 80 livres 11 onces de cire blanche de Lyon, à 34 sous la livre	228	7	6
3 livres suif, employé sur les autels les trois nuits	3	0	0
700 clous maltaillés	7	3	0
1 livre 1/2 crosses	0	10	6
450 clous de renard, et chassis	1	6	0
Taches de différents calibres	1	0	0
2.000 épingles de différents calibres	1	7	1
3 mains papier blanc, pour faire des flocquets	0	6	0
Pour faire des bandes	0	6	0
Couleurs	0	10	0
Pour faire apporter les tapisseries du château	0	6	0
Pour les faire détendre et retendre au château	4	0	0
10 feuillets papier bleu	0	10	0
1 feuillet papier rouge	0	1	0

Le vendredi 27 août, depuis dîner, trois chapuis à lever les traz, pour faire le théâtre.....	3	9	0
5 journées à Me Jacques Burnier, charpentier, pour les paradis.....	8	4	0
2 journées pour le balustre et agenouillers.....	3	4	0
Pour faire rendre les tapisseries au château....	0	9	0
14.000 petites hosties.....	23	4	0
200 grandes hosties.....	1	3	0
Veilleurs des trois nuits.....	6	0	0
Gaze	37	0	0
Carton pour faire une armoirie.....	0	4	0
Musiciens	31	6	0
Pour faire boire l'homme qui a apporté le buis...	0	4	0
Construction du paradis.....	21	0	0
Pour accommoder le tronc devant l'hôpital.....	1	0	0
2 cartons pour l'intitulation des troncs.....	0	3	0
Ficelle	0	9	0
Pour faire défaire le théâtre et bâtiments du paradis, et faire rendre les meubles qui servaient pour l'honneur du paradis.....	3	6	0
Maniglier	25	0	0
Pour raccommoder un tambour.....	2	0	0
Secrétaire	7	0	0
Serviteur de Ville.....	7	0	0
Portiers	7	0	0
2 livres biscuits.....	4	8	0
30 risquilles et 30 macarons.....	7	6	0
1/4 de livre d'anis confit.....	0	8	0
Citronat	3	9	0
Sucre	0	4	0
3/4 de livre de dragées.....	1	3	0
Encens et storax.....	1	0	0
12 balais.....	0	6	0
200 clous.....	0	9	0
1.500 épingles.....	2	3	0
13 pots vin blanc et 9 chautagne.....	6	9	0

Le « Rôle » précité nous apprend que le grand étendard était hissé aux tours de la collégiale de N.-D. dès la veille de la fête de l'Assomption. Un « Paradis » était préparé, évidemment pour recevoir, comme le Jeudi-Saint, le divin Sacrement de l'autel. Il est même parlé de plusieurs paradis, sans doute

parce que N.-D. de Liesse était, elle aussi, entourée de lumières et de fleurs. Il est permis de croire que le second paradis recevait sa part des riches tapisseries du château, prodiguées au premier. Il y avait aussi, selon l'usage du temps, le théâtre pour la représentation des mystères.

En 1682, on appela à grands frais des musiciens de Chambéry.

En 1745, nous avons à noter des soldats de garde, deux personnes ayant passé chacune trois nuits à surveiller l'église, la nourriture des confesseurs pendant cinq jours, la collation des prédicateurs, les indemnités au maître de musique, aux musiciens et aux enfants de chœur de la Cathédrale, etc.

Le nombre des petites hosties employées fut, en moyenne, de 12,650; environ 200 grandes hosties étaient nécessaires pour les messes. S'il est vrai qu'en 1710 on ait compté 25.000 communions [4], il faut admettre que la moitié des pèlerins communiaient hors de la collégiale, en particulier dans l'église gardienne des reliques de nos Saints.

Tels furent les Grands Pardons d'Annecy.

Ch. REBORD.

4. Mercier, loc. cit., p. 133.

SUR LA GÉNÉALOGIE DU POÈTE
MARC-CLAUDE DE BUTTET

A M. le Comte de Viry, continuateur de l'*Armorial de Savoie*.

I

Nombreuses sont les recherches qui ont eu pour objet la famille du poète Marc-Claude de Buttet. Elles sont résumées et complétées dans le volume consacré par François MUGNIER à l'*Amalthée* et à son auteur [1]. Néanmoins bon nombre de points restent obscurs. Il en est jusqu'ici des origines du poète comme de son héroïne, que personne n'a réussi à identifier d'une manière définitive.

Or, cette année, le quatrième centenaire de la naissance

1. F. MUGNIER, *Marc-Claude de Buttet, poète savoisien.* Notice sur sa vie, ses œuvres poétiques et en prose française et sur ses amis; Paris, Champion, 1896. Extr. du tome XXXV des *Mém. de la Soc. savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.*

de Ronsard doit rappeler notre attention sur les amis et les disciples du maître de la Pléiade. Buttet, chacun le sait, fut du nombre.

Je me propose d'évoquer dans une prochaine séance, sous ce titre *Ronsard et la Savoie*, les relations que le « poète vendômois » avait liées avec les humanistes savoyards. J'ai donc lu ou relu, avec les œuvres de Buttet [2], la plupart des travaux qui lui ont été consacrés [3]. J'ai eu la bonne fortune de retrouver aux Archives départementales de la Haute-Savoie un document important qui me permettra de rectifier tout ce qu'on a dit sur les origines du plus grand des poètes de la Savoie antérieurs au XIXe siècle. Cette pièce n'était pas inconnue, puisqu'elle est signalée dans le répertoire de M. Max Bruchet [4], avec une erreur, il est vrai ; mais personne, à ma connaissance, n'en a tiré parti. Je ne saurais trop remercier M. l'archiviste Cl. Faure, qui s'est empressé de lire avec moi ce document, dont plusieurs mots sont peu facilement déchiffrables. Il a bien voulu compléter cette note par l'analyse de divers documents concernant la famille de Claude de Buttet, recueillis dans les minutaires conservés aux Archives départementales de la Haute-Savoie.

*
* *

2. *Œuvres poétiques de M.-C. de Buttet*, précédées d'une notice sur l'auteur et accompagnées de notes par le bibliophile JACOB ; Paris, Librairie des Bibliophiles, 1880, 2 vol. in-8°.

Les œuvres poètiques de Marc-Claude de Buttet, Savoisien. Nouvelle édition avec une Introduction par A. PHILIBERT-SOUPÉ ; Lyon, N. Scheuring, 1877, in-8°.

3. Qu'on me permette à ce sujet une constatation. Ni la thèse de CHAMARD sur *Du Bellay*, ni son édition de la *Deffence*, ni la thèse de LAUMONIER, *Ronsard poète lyrique*, ne tiennent compte du travail de F. MUGNIER. Son étude sur Buttet contient pourtant l'*Apologie pour la Savoie*, texte important pour connaître le retentissement des discussions relatives à la langue, contemporaines de la *Deffence et Illustration* et inspirées plus ou moins par le dialogue de SPERONE SPERONI. (Cf. VILLEY P., *Les Sources italiennes de la Deffense*).

La copieuse bibliographie de Laumonier, où l'on trouve mentionnés un grand nombre de travaux concernant l'époque de Ronsard, n'indique même pas le *M.-C. de Buttet*, de F. MUGNIER. Mieux informé, M. A. SÉCHÉ rappelle dans une note de son édition de la *Défense*, le débat survenu entre Barthélemy Aneau et Marc-Claude de Buttet, en renvoyant à l'œuvre de F. Mugnier. Je constate aussi la pauvreté de la *Bibliographie* de LANSON, XVIe siècle, en tout ce qui concerne la Savoie, qu'il s'agisse des poètes et humanistes, ou de Saint François de Sales et du Président Favre. Par contre M. de Nolhac fait un bel éloge du mouvement littéraire si intense dans nos regions au milieu du XVIe siècle, mouvement favorisé par une princesse aussi lettrée que charmante, Madame Marguerite (de Berry, ou de France, ou de Savoie), qu'aima du Bellay, que chanta et pleura Buttet (Cf. NOLHAC [P. de], *Ronsard et l'Humanisme*, Paris, Champion, 1921, p. 205-206).

4. Max BRUCHET, *Inventaire sommaire des Archives départementales, Haute-Savoie*, série E. Annecy, 1904 ; E 592, p, 231-232.

A.] Buttet est né à Chambéry, non à Genève [5] ou à Annecy, comme d'aucuns l'ont présumé. Il parle rarement de ces deux villes et ce qu'il en dit n'a rien que de banal [6].

Au contraire, M. Mugnier l'a signalé justement, c'est avec émotion qu'il nomme Chambéry :

> *Mon lieu natal*, où mon désir se fonde,
> Non par tes eaux, non par l'art sumptueux
> De ton palais..:. [7] etc.

Ailleurs :

> Mais à ce coup *mon Chambéry* m'appelle.
> O Paradis de ma félicité,
> Que n'est déjà cette plume immortelle
> Pour tracer vif ton honneur mérité ! [8]

Et c'est à Chambéry que, mourant, à Genève, il demande instamment qu'on l'ensevelisse [9]. — Au reste, Peletier du Mans indique cette ville comme lieu de naissance de son ami [10] :

> De Chambéri, le chef de la Province,
> Ce ne seroit raison que je previnse
> Le bien disant Butet, *qui en naquit*....

De même Jean de Piochet dans un dizain que M. Mugnier n'a pas tort de trouver charmant, avec ses allitérations caractéristiques [11] :

> Tant que le Loir, Loire, Lesse auront voie
> Enflant leur cours à jamais non tari,
> Au Vandomois, en Anjou, en Savoie
> Vivra Vendosme, Angers, et Chambéri.
> Par son Ronsard le grand Loir est chéri,
> Par son Bellai Loire fière se dresse,
> Par son Buttet Lesse est faite déesse.

5. Foras (comte A. de), *Armorial*, Famille *Buttet* : « N^e^ Marc-Claude, l'auteur de l'*Amalthée*, on le croit né à Genève en 1520 ».

6. Or allant voir ta Genève fameuse
O Rosne heureux *meintenant je te voi*....
(*Amalthée*, éd. Philibert-Soupé, p. 318.)

Pour le sonnet : « Fleuves roides-courants.... » (*ibid.*, p. 286), je ne suis pas aussi certain que l'est F. Mugnier, qu'il s'agisse d'Annecy et de son lac. Cf. Mugnier, *Buttet*, p. 59. Je reviendrai sur cette question.

Quand Buttet célèbre la beauté de *son* lac, il s'agit du lac du Bourget. Cf. « O chère Lesse, ô mon lac azuré.... » (*Amalthée*, édit. Philibert-Soupé, p. 238). De même : « Et toi, lac azuré.... ». *Ibid.*, p. 286. Ailleurs : « lac argentin.... », p. 329.

7. *Amalthée*, éd. Philibert-Soupé, p. 239.

8. *Ibid.*, p 50, Ode XII du Premier livre.

9. Cf. *Testament* de Buttet, in Mugnier, *op. cit.*, p. 134.

10. *La Savoye*, de Peletier, Second livre, éd. F. Ducloz, Moûtiers, 1897, p. 121.

11. On trouvera ce dizain dans l'éd. Philibert-Soupé, p. 359-360. — F. Mugnier le cite, p. 211, mais les deux premiers vers sont faux. L'omission de la négation *non* au second vers produit un contre-sens.

Qui a tant haut vostre gloire exaltée
Respondés moi, ô Loir, ô Loire, ô Lesse ?
Cassandre, Olive, et la belle Amalthée.

B.] En quelle année Buttet vint-il au monde ?

A défaut d'un document indiquant la date avec précision, j'admets volontiers le calcul de F. Mugnier [12], établi d'après des textes dignes de foi. « Puisqu'il est mort le 10 août 1586, dans sa 56e année, sa naissance doit être placée en 1529 ou en 1530. »

C.] Quel était le père du poète ?

A cette question, la réponse que nous proposons diffère de l'opinion admise jusqu'ici par tous les érudits.

F. Mugnier, d'accord avec l'*Armorial*, écrit : « Son père était Claude de Buttet, sa mère Jeanne-Françoise de la Mar, ou Delamar, fille d'un syndic de Genève.... On doit croire [remarquons le vague de cette formule] qu'il fit ses premières études à Chambéry, peut-être à Annecy où son père exerçait des fonctions à la Chambre des Comptes du duc de Nemours [13] ».

Claude [de] Buttet, d'une famille originaire d'Ugine [14], fut en effet maître à la Chambre des Comptes de Genevois. On a sur lui peu de renseignements [15]. Le répertoire de M. Bruchet, Série E, fait mention (n° 592, folio 51) pour l'année 1531, 26 septembre, du Testament de ce Claude Buttet. En m'étonnant de ne voir nulle part une allusion à cette pièce, j'eus la curiosité d'en connaître le texte. Et voici toute une série de constatations et de déductions que je dois à ce précieux document.

Il s'agit bien d'un Testament, rédigé encore en latin, car nous sommes en 1531 ; mais ce testament n'est pas celui de

12. Cf. F. Mugnier, *ibid* , p. 10.
13. *Ibid.*, p. 10-11.
14. de Foras, *Armorial.*
15. *La Table des Registres de délibérations de l'ancien Conseil d'Annecy* (Archives départementales, manuscrit in-4°), due à M. G. Letonnelier, signale un document d'après lequel Claude *Buclet* (graphie qu'on retrouve ailleurs) maître des Comptes à la Chambre de Genevois, fut arbitre dans une discussion de voirie, à Annecy, le 17 avril 1528. La date du décès de Claude doit donc être placée entre 1528 (avril) et 1531 (septembre).

Un acte de 1546 concerne Claude Dufour, docteur en droit, et Jacquemine Chapuys veuve de Claude Buttet *(Archives de la Haute-Savoie)*, E 434, f° 137.

Voyez aussi E 424 f° 222, in Bruchet, p. 146. Il s'agit de la fondation d'une messe (1541, 7 janvier) dans la chapelle Saint-Vincent, église Notre-Dame-de Liesse.

Quant à Marie de Buttet, on trouve aux Archives de la Haute-Savoie, E 592, f° 54, une autre pièce la concernant : Noble Marie, fille de feu Claude Buctet, et sa sœur Françoise, femme de N° Gabriel Vionet. Il s'agit d'un procès.

Noble Claude, maître de la Chambre des Comptes. La mention transcrite au verso de ladite pièce l'indiquait avec évidence : il s'agit d'une fille de ce Claude Buttet, nommée Marie. Elle nous fait connaître, avec ses dernières volontés, les membres de sa famille désignés comme bénéficiaires d'un legs. La teneur de ce document est donc pour nous, et à divers points de vue, fort instructive.

On peut le diviser ainsi :

a) Legs divers faits par Marie Buttet à ses frère et sœurs. Ainsi à Noble François Buttet, son frère, elle lègue l'usufruit de la *grangiata* (grange ou ferme et dépendances) *Nanti Turbidi prope Uginam*. (Il s'agit du Nant Trouble, qui se jette dans la Chaise).

A sa sœur Françoise, femme de Noble Gabriel Vionet, Marie donne 200 florins d'or.

A Sigismond et Françoise, ses neveu et nièce, enfants de sa sœur Jeanne et de François Burnet : dix florins.

b) Réserve faite des dons précédents, l'héritière de Marie [de] Buttet est la belle-mère (*noverca*) de la testatrice, c'est-à-dire la seconde femme de son père, Jacquemine Chapuys, « *relictam* (veuve) Spectabilis Claudii Buctet, ejus testatricis novercam ». Jacquemine Chapuys était fille de Noble et Egrège Antoine Chapuys, dont nous retrouvons le nom dans différents actes de cette époque [16]. Le testament la désigne formellement comme légataire universelle, « elle et les enfants de celle-ci nés ou à naître ».

On peut donc, grâce à ce document, tracer ainsi les rapports de parenté :

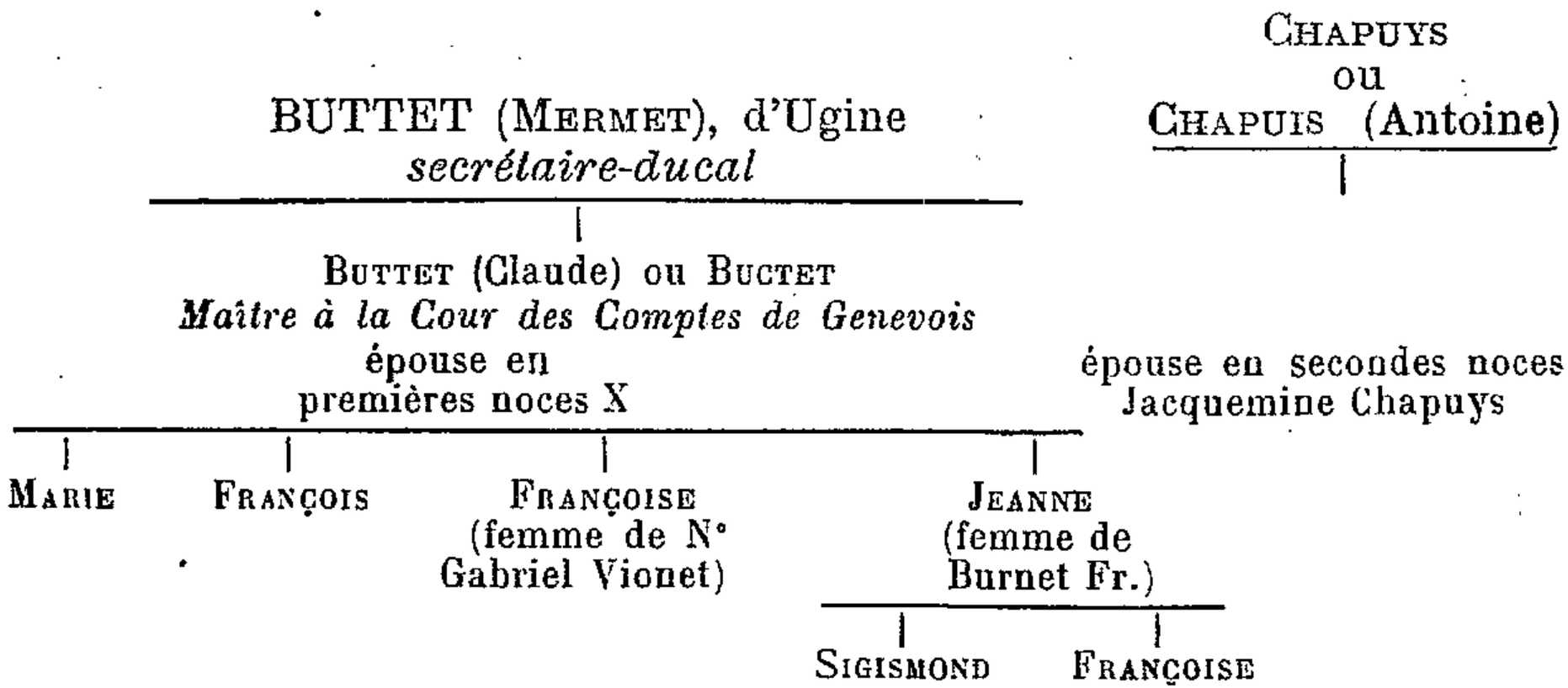

16. Cet Antoine Chapuys fut (1536-1537) maître à la Chambre des Comptes de Genevois, comme Claude de Buttet : il fut aussi secrétaire de la ville d'Annecy, 1538-1540. Voir Bruchet, *Archives de la Haute-Savoie,* série E.

Or toute cette famille est inconnue de l'*Armorial*. En outre, M. de Foras ne fait aucune mention d'un second mariage de Claude de Buttet. Il est seulement question de la première femme, Jeanne Françoise de la Mar, que Claude aurait épousée en 1499.

On le voit, le comte de Foras avait bien raison d'écrire que la généalogie de la famille de Buttet était obscure. Il n'y a aucune correspondance entre les indications fournies par notre texte et les personnages mentionnés dans l'*Armorial*.

c) Marie de Buttet choisit sa sépulture dans l'Eglise collégiale de Notre-Dame de Liesse, près du tombeau de son père (*secus seu prope tumulum prænominati Spectabilis Claudii Bucleti, sui quondam patris*), formule qui équivaut à feu son père.

Ce libellé n'a pas moins d'importance, on le verra, que l'énumération précédente des membres de la famille.

De ces faits il résulte qu'à la date du 26 septembre 1531, Claude [de] Buttet était mort.

Le testament de Marie de Buttet pose les questions suivantes :

Marc-Claude de Buttet, dit le poète (*Armorial*), n'est pas mentionné. Pourquoi ?

Etait-il né à cette date? Oui, d'après les calculs de F. Mugnier. Il ne peut être un fils posthume [17] de la seconde épouse (compris dans la formule anonyme : enfants nés ou à naître).

Qu'il soit du second ou du premier lit, et fût-il fils de cette Jeanne-Françoise de la Mar, comme le veulent ses biographes, pour quelle raison cet enfant d'un an ou deux aurait-il été ainsi déshérité par sa sœur ?

Mais Marc-Claude était-il bien issu de ce Claude, maître à la Chambre des Comptes de Genevois ?

Et voici la grande nouveauté due à nos présentes recherches. A cette dernière question, on peut, je crois, répondre négativement.

Notre document va lui-même nous en fournir une preuve formelle, du moins à mon avis.

Le tombeau de Claude de Buttet, nous l'avons vu, se trouvait à Annecy, dans l'église de Notre-Dame de Liesse. Or, une pièce authentique, le testament même du poète Marc-Claude dit textuellement : « il [Noble Marc Claude de Butet, gentil-

17. La date adoptée pour la naissance du poète s'opposerait d'ailleurs à une telle hypothèse.

homme de Savoye, bourgeois de Chambéry] supplye, nôs tres honnorés seigneurs et supérieurs du dict Genève vouloir permectre son corps estre porté à Chambéry pour estre ensevely au tombeau de ses ancestres.... » [18]

Bien plus, le testament du poète mentionne ses proches parents. Ici encore il n'y a aucune concordance entre les deux parentés, celle de Marie et celle de Marc-Claude.

Dès lors tout ce qu'on a pu dire sur les rapports entre Claude, le père (?), et Marc-Claude, le fils (?), serait inexact. Tout ce qu'on a conjecturé sur les premières années et l'éducation au collège d'Annecy s'effondre. Reste à établir une filiation qui ne soit pas fondée sur des hypothèses démenties par le document le plus authentique [19].

Annecy, 26 avril 1924.

J. Désormaux.

II

Testamentum nobilis Marie, filie et heredis universalis condam spectabilis Claudii Bucteti, ex magistris camere computorum Gebennesii.

Anno Domini millesimo quingentesimo trigesimo primo, indicione quarta et die vigesima sexta mensis septembris. Cum unicuique statutum sit semel mori morsque et vita in manu Dei omnipotentis sint et melius est mortem prevenire quam ab eadem preveniri, ad que premissa animadvertens nobilis Maria, filia et heres universalis quondam spectabilis Claudii Buctet, ex magistris camere computorum comitatus Gebennensis dum viveret, volensque de rebus et bonis sibi a Deo collatis, ne in futurum inter ejus heredes seu posteros successores aliqua questionis differentieve materia suboriatur et emergat, disponere et ordinare, suum fecit et condidit ultimum testamentum nuncupativum in hunc qui sequitur modum.

Imprimis venerando sancte crucis signo se muniens, dicit: in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti amen, animam

18. Ce testament a été publié en partie par Théophile Dufour, dans les *Mém. de la Soc. d'Hist. et d'Archéologie de Genève*, tome XIX [1877]. Le texte intégral est reproduit par F. Mugnier, *op. cit.*, p. 132-139. C'est un document très important pour la famille du poète.

19. Ajoutons que le testament de Marie de Buttet n'est pas l'unique pièce conservée aux archives où il soit fait mention de la seconde épouse de son père, née Jacquemine Chapuys.

vero suam, dum a suo segregabitur corpore, altissimo creatori ac intemerate beateque Marie virgini ejus genetrici gloriosissime, beatoque Mauricio ejus patrono ac sancto Michaeli archangello totique superiorum cetui
et devotissime recommandat. Corpus vero suum seu cadaver vult, jubet et ordinat inhumari et intumulari (fol. 51 v°) in ecclesia collegiata beate Marie Lete Annessiaci et secus seu prope tumulum prenominati spectabilis Claudii Bucteti, sui quondam patris, et ibidem die sue sepulture et inhumationis decantari et celebrari missas facesque incendi pro luminario dicte sue sepulture et alias funerales exequias observari, adimpleri et perfici secundum discretionem et voluntatem et dispositionem suorum heredum infra nominatorum.

Item dat et legat ipsa testatrix ac jure legati relinquit nobili Francisco Buctet, ejus fratri, fructum et usumfructum grangiate Nanti Turbidi et pertinentiarum ejusdem sitarum prope Uginam ; et casu contingat nobilem Franciscum habere et gignere liberos naturales et legitimos ac ex legitimo matrimonio procreatos seu procreandos, eidem Francisco et suis prefata testatrix dat et legat jureque legati relinquit proprietatem et fundum ejusdem grangiate.

Item dat et legat jureque legati relinquit nobili Francesie, ejus sorori, uxori nobilis Gabrielis Vionet, ducentum florenos parvi ponderis pro semel solvendos post annum luctus.

Item dat et legat jureque legati relinquit Sigismundo et Francesie, liberis nobilis Francisci Burnet ex nobili Jana, ejusdem testatricis sorore, suis nepotibus, videlicet cuilibet eorumdem decem florenos parvi ponderis solvendos termino prestabilito.

Item dat et legat jureque legati relinquit Claudio, filio donato nobilis Johannis Buctet, victum et vestitum usque vigesimum sue etatis attingat annum et ab inde post ipsum tempus dat et legat jureque legati relinquit . . . . . excludendo respective quemlibet ipsorum, viginti quinque florenos parvi ponderis pro semel solvendos.

In omnibus autem aliis ipsius testatricis rebus hereditate et bonis, mobilibus et immobilibus, juribusque actionibus, dreytura, parte, portione, creditisque et creditorum (Fol. 52) nominibus, de quibus superius non ordinavit et nullam mentionem fecit, facit creat et jure institutionis universalis instituit et ore suo proprio nominat heredes suos universales scilicet nobiles Jaqueminam Chapuys, relictam spectabilis

Claudii Buctet, ejus testatricis novercam, et Petrum, filium nobilis et egregii Anthonii Chapuys, ipsorum quemlibet equale lance et portione, alterum alteri sine liberis naturalibus et legitimis ac ex legitimo matrimonio procreatis seu procreandis et suos liberos et liberorum suorum liberos naturales et legitimos, ex legitimo matrimonio procreatos seu procreandos, in stirpes et non per capita, vulgariter pupillariter et per fidei commissum hujusmodi instrumenti serie substituendo. Per quosquidem suos prenominatos heredes vult jubet et ordinat quecumque superius per eam legata ordinata, etiam suas funerales exequias decenter et idonee secundum ejus qualitatem et statum adimpleri, clamoresque et errores suos pacifficari et sedari. Volens etc..., revocans etc..., rogans et precipiens etc...

Actum Annessiaci, in camercula anteriori et superiori domus nobilis Jane Chapuys, relicte nobilis et egregii Bernardi Merinard, presentibus venerabilibus dominis Claudio Gigniosii, Johanne Figueti, cappellanis, habitatoribus Annessiaci, nobilibus et egregiis Ludovico de Chambouz, Claudio Paquellet, Ludovico de Leta, Jacobo Fabri, Ludovico filio quondam Caroli Gervasii, Magistro Francisco de Fonte alias Jordanet sartore, magistro Petro Micquet alias Grivet gueynerio, habitatoribus Annessiaci, testibus ad premissa vocatis per ipsam testatricem et rogatis.

MERMIER.

(Archives de la Haute-Savoie, E. 592, fol. 51-52).

III

On retrouve dans divers documents le nom de Marie Buttet et ceux de plusieurs des personnages cités dans son testament.

Marie Buttet et sa sœur Françoise, femme de Gabriel Vionet, avaient un procès en instance devant le Conseil ducal résidant à Chambéry ; par une convention, datée du 8 décembre 1531, elles décidèrent de surseoir à toute démarche jusqu'à la fin du mois de janvier. Le procureur de Marie Buttet fut noble Louis de Lalée, qui figure comme témoin dans son testament [20].

Un autre témoin était François Delafontaine, dit Jordanet, tailleur : c'est à lui que, par un acte du 27 mars 1532, noble

20. Archives de la Haute-Savoie, E. 592, fol. 54.

Antoine Chapuys, receveur de la Chambre des Comptes de Genevois, et sa sœur Jacquemine Chapuys, veuve de Claude Buttet, confient le soin d'enseigner son art (*artem sartoriam et tallianderiam*) à Claude, fils naturel d'egrège Jean Buttet. L'apprentissage devra durer trois ans, moyennant 40 florins d'or ; Antoine et Jaquemine Chapuys versent immédiatement 20 florins et s'engagent à en payer 10 autres à la fête de Pâques de l'année suivante, puis encore 10 autres après une année écoulée [21].

Marie Buttet épousa, avant 1536, Pierre Chapuys, fils d'Antoine, et neveu de sa belle-mère.

Antoine Chapuys, au nom de sa bru, et noble Jaquemine Chapuys, veuve de Claude Buttet, d'une part, noble Gabriel Vionet, agissant en son nom et pour noble Françoise, sa femme, avaient conclu une convention pour assurer l'existence d'Antonie, fille de feu Louis Buttet, bourgeois de Conflans, veuve de Claude Delacroix, qui était devenue aveugle. Il avait été convenu que les époux Vionet nourriraient ladite Antonie, sa vie durant, moyennant une pension annuelle de 10 florins d'or payable par Jaquemine Chapuys. En 1536, les époux Vionet ne voulurent plus exécuter cette convention ; ils expulsèrent la malheureuse Antonie qui vint se réfugier, le 29 juillet, à Ugine, chez Jaquemine Chapuys.

Celle-ci déclara, le 17 août, par devant notaire, qu'elle ne voulait pas la garder chez elle, mais qu'elle était prête à payer la pension promise [22].

Les personnes citées dans ces deux actes devaient être unies par des liens de proche parenté. On peut supposer, avec vraisemblance, que Louis Buttet fut père de Claude, de Jean et d'Antonie.

Le 7 janvier 1541, noble Jaquemine, fille de feu noble Pierre Chapuis, veuve de spectable Claude Buttet, en son vivant maître de la Chambre des Comptes de Genevois, fonde une messe hebdomadaire dans la chapelle Saint-Vincent de l'église Notre-Dame de Liesse [23].

Plusieurs actes de vente et des accensements, passés par Jaquemine Chapuys, par Marie Buttet et son mari Pierre Chapuys, entre 1538 et 1545, se rencontrent dans les minutaires

21. E. 592, fol. 62.
22. E. 418, fol. 35 vo 36.
23. E. 422, fol. 253-256, et E. 424, fol. 222 vo à 225.

du notaire Pierre Deserveta [24], si précieux pour l'histoire d'Annecy au XVIe siècle

Marie Buttet vécut toujours en parfait accord avec Jaquemine Chapuys, sa belle-mère. Le 8 novembre 1545, elle lui fit donation d'une somme de 400 écus d'or, qu'elle hypothéqua sur une vigne, contenant environ 24 fosserées, sise au terroir de Rippes, sur le chemin de Marlens à Ugine. Le préambule de cet acte est fort intéressant. « Comme ainsi soyt que noble Marie, fillie de feu spectable seigneur Claude Buctet, en son vivant des maystres de la Chambre des Comptes de Genevoys, vefve de feu noble Pierre Chapuys, bourgeoys d'Annessy, aye demouré et faict sa demourance ordinayre avec noble Jaquemine Chapuys, vefve dudict feu spectable Claude Buctet, pendant que ledict spectable Claude Buctet auroyt vescuz pour l'espace de douze ans et dempuys le trespas d'icelluy spectable Claude Buctet, père de ladicte noble Marie, pour l'espace de quattorze ans, dans la mayson que fust dudict spectable seigneur Claude Buctet situé Ugine et par ledict Buctet à ladicte noble Jaquemine légué par son dernier testament et codicille declaratoyre d'icelluy receu soubscript et signé par feu François Mermier notayre, des ans et jours y comprins, pendant lequel temps auroyt receupt de ladicte noble Jaquemine plusieurs services gratuits et curialités à elle agreables, icelle et ses enfans régissant et gouvernant bien tendrement et honestement, et que dempuys le trespas dudict spectable seigneur Claude Buctet, ladicte noble Jaquemine aye employé beaucoptz et diverses sommes d'or et d'argent de son bien propre pour la tuhition et défense des biens de ladicte noble Marie, tant en proseqution des procès contre diverses personnes querelans esdictz biens que aultrement [25]. »

Ce texte indique que Claude Buttet mourut en 1531 et qu'il avait épousé, en secondes noces, Jaquemine Chapuys, douze ans auparavant, c'est-à-dire en 1519. Il est fâcheux que la date de son testament ne soit pas indiquée ; il est encore plus regrettable que le texte de ce testament soit perdu : il ne se trouve pas dans l'unique registre du notaire Mermier qui existe encore et qui est conservé aux Archives de la Haute-Savoie sous la cote E. 592.

A la fin de 1545, Marie Buttet était veuve et avait deux

24. 28 juillet 1538 (E. 419, fol 233) ; — 21 août 1539 (E, 421, fol. 101-104) ; — 1er mai 1545 (E. 432, fol. 138-139).

25. E. 432, fol. 281-283.

enfants : à sa fille Pernette, elle donna, pour sa dot, une somme de 100 écus d'or, avec hypothèque sur deux pièces de pré au terroir de Nantrobloz ; à son fils Pierre, elle fit don d'une somme de 300 écus d'or, hypothéquée sur des terres et prés au terroir de Bon Conseil. Ces deux actes, de même que la donation à Jaquemine Chapuys, furent passés le 8 novembre 1545, à Annecy, dans la maison que ladite Jaquemine avait héritée de sa sœur Jeanne, veuve de noble Bernard Merinard, secrétaire ducal [26].

En résumé, dans une quinzaine d'actes passés par-devant notaires, durant les années 1531 à 1545, et concernant Marie Buttet et Jaquemine Chapuys, fille et veuve de Claude Buttet, maître à la Chambre des Comptes de Genevois, il n'est fait aucune allusion à un fils de celui-ci qui aurait porté les prénoms de Marc-Claude. On est donc en droit de déclarer inexacte la généalogie dressée par M. de Foras ; il paraît certain qu'il a confondu deux familles portant le même nom, originaires, l'une d'Ugine, l'autre de Chambéry. Des recherches dans les actes notariés de cette dernière ville permettraient peut-être de découvrir des documents sur la famille de l'auteur de l'*Amalthée*.

Claude FAURE.

26. E. 432, fol. 284-290.

La Savoie militaire - Armée française - (1791-1900)

Officiers pensionnés
à l'époque du 1er septembre 1817

Les désastres du Premier Empire avaient laissé les finances de la France en piteux état. Parmi les lourdes charges qui grevaient le budget, les pensions à payer formaient un gros chiffre. Pour en apprécier exactement la valeur et pour y mettre de l'ordre, une loi du 25 mars 1817 prescrivit d'établir un *Tableau général et alphabétique des Pensions à la charge de l'Etat, inscrites au Trésor royal à l'époque du 1er septembre 1817.*

Ce tableau fut publié dans les délais impartis : il comprend 10 volumes in-4°, d'environ 700 pages par volume, et 196,205

pensionnaires. On y trouve toute espèce de pensions, sauf celles de la marine, qui forment un volume à part. Il y a, notamment, en très grand nombre, celles (bien maigres) des ecclésiastiques et religieux, qu'on leur servait depuis le Concordat « pour leur faire digérer la confiscation des biens du clergé ». J'ai parcouru ces gros volumes, et j'y ai relevé ce qui concerne les officiers savoyards qui jouissaient de pensions à la date indiquée. Ces officiers sont peu nombreux, parce qu'en 1817 beaucoup de nos compatriotes n'avaient pas encore eu le temps d'acquérir des droits à la retraite : on y remarque principalement des blessés et des invalides. Voici l'extrait du Tableau, qui comprend, pour ce qui nous concerne : 3 lieutenants généraux, 3 maréchaux de camp, 5 colonels ou adjudants commandants, 6 chefs de bataillon ou majors, 30 capitaines, 12 lieutenants, 8 sous-lieutenants, 3 inspecteurs ou sous-inspecteurs aux Revues, 2 commissaires de guerre et 1 chirurgien-major.

ANGELLOZ Joseph, né au Grand-Bornand, le 14 août 1772, lieutenant de cavalerie, blessé; ✻ le 13 janvier 1815. 22 ans et 9 mois de services; pension de 900 fr. Résidence : **Evreux.**

Naturalisé le 1er novembre 1816.

AVRILLON Louis, né le 10 mars 1768 ; retiré à Levroux (Indre); lieutenant blessé, 5 ans de services, 750 fr. de pension.

BELLY Alexandre-Madeleine, né le 7 septembre 1786, à Yenne, sous-lieutenant amputé de la jambe gauche, retiré à Belley; 12 ans, 3 mois et 27 jours de services, 808 francs; ✻.

Naturalisé le 6 août 1817.

BENE André, né le 18 décembre 1781, à Chambéry; lieutenant blessé, retiré à Marseille; plus tard, à Luc (Var); 19 ans de services; 350 fr.; ✻.

Naturalisé le 12 décembre 1821,

BERARD Jean-Antoine, né le 27 novembre 1759, à Aime; capitaine blessé, retiré à Grenoble; 22 ans et 20 jours de services, 800 fr.

Naturalisé le 15 octobre 1817.

Voir *Revue Savoisienne* 1923, p. 116.

BERGER Michel, né le 24 janvier 1775, à Thonon; sous-

lieutenant blessé, retiré à Saint-Macaire; 33 ans, 8 mois et 16 jours de services, 356 fr.

Naturalisé le 17 mars 1819.

BERTHELOT François, né le 17 octobre 1763, à Saint-Michel; capitaine, retiré à Saint-Martin (Charente-Inférieure); 49 ans, 2 mois et 11 jours de services, 1.200 fr.

BIGEX Pierre-Marie, né le 1er mai 1759, à La Balme de Ttuy; colonel d'Etat-major, retiré à Paris; 26 ans, 1 mois, 23 jours de services, 2.400 fr.; O ✻.

Naturalisé le 19 février 1817.

Voir *Revue Savoisienne* 1897, p. 257.

BIOLLET Jacques, né le 9 février 1774, au Bourget; sous-lieutenant, retiré à Mesnil-Vigot (Manche); 42 ans, 11 mois et 28 jours de services, 700 fr.; ✻.

Naturalisé le 30 octobre 1822.

BLAY Henri, né le 20 février 1771, à Avressieux (Savoie); lieutenant, retiré à Lyon, ✻; 37 ans et 5 mois de services, 450 fr.

Naturalisé le 4 décembre 1816.

BRONDEL Joseph, né le 30 octobre 1773, à Yenne; lieutenant blessé, retiré à Saintry (Seine-et-Oise); 19 ans, 2 mois et 15 jours de services, 500 fr.; ✻.

Naturalisé le 8 décembre 1819.

CAFFE Charles-Joseph, né le 28 avril 1751, à Chambéry; capitaine, retiré à Grenoble; 34 ans, 6 mois et 3 jours de services, 780 fr.

CAYEN François, né le 3 mars 1760, à Thonon; capitaine, retiré à Dijon; 44 ans et 3 mois de services, 1.200 fr.

CAYEN Jacques, né le 2 mars 1755, à Yenne; lieutenant blessé, retiré à Toulouse; 36 ans, 6 mois et 13 jours de services, 600 fr.

CHARVE Claude, né le 17 février 1773, à Montmélian; capitaine du génie, retiré à Grenoble; 21 ans, 1 mois et 28 jours de services, 1.200 fr.; ✻.

Naturalisé le 20 mars 1816.

CLERC Noël, né le 28 septembre 1774, à Rumilly; lieutenant, retiré à Barraux; 43 ans et 10 mois de services, 450 fr.

COMBET Pierre, né le 4 décembre 1769, à Cuynes (Sainte-

Marie de Cuines); capitaine blessé, retiré à Grenoble; 30 ans, 2 mois et 22 jours de services, 809 fr.; ✲.

Naturalisé le 31 janvier 1815.

COTTIN Claude, né le 9 juin 1777, au Pont-de-Beauvoisin (Savoie); sous-lieutenant blessé, retiré au Pont-de-Beauvoisin (Isère); 22 ans, 6 mois et 18 jours de services, 350 fr.

CROCHON Pierre, né le 12 avril 1770, à Cambrai; lieutenant, retiré à Cambrai; 29 ans, 1 mois et 26 jours de services, 600 fr.

DECLINANT Claude, né le 7 février 1736, à Thonon; capitaine de hussards, retiré à Dampierre-les-Montbozon; 61 ans, 6 mois et 18 jours de services, 1.600 fr.

DELAMARE Gaspard-Philibert-Madeleine, né le 10 juin 1761, à Bonne; adjudant commandant, retiré à Ferney; 39 ans, 7 mois et 25 jours de services, 2.224 fr.; ✲.

Naturalisé le 3 décembre 1817. Mort en 1833.

Voir *Revue Savoisienne* 1897, p. 259.

DE LA TOUR (le comte) Joseph-Clément, né le 14 novembre 1741, à Chambéry; maréchal-de-camp, retiré à Paris; 59 ans, 8 mois et 10 jours de services, 4.000 fr.

DELEMONTEX Jean-Marie, né en 1755, à Magland; capitaine blessé, retiré à Paris; 31 ans, 5 mois et 19 jours de services, 1.600 fr.

Voir *Revue Savoisienne* 1923, p. 117.

DE MONET (le comte) Charles-Marie, né le 6 mai 1759, à Versailles; inspecteur aux revues, retiré à Paris; 35 ans de services, 4.000 fr.

Voir *Revue Savoisienne* 1906, p. 202 à 206.

DESCHAMPS Joseph-Antoine, né le 27 février 1778, à Conflans; sous-lieutenant, retiré à Salins (Jura); 21 ans, 1 mois et 13 jours de services, 350 fr.

DESSAIX Jean-François-Aimé, né le 20 mars 1774, à Thonon; capitaine atteint d'infirmités, retiré à Gex; 17 ans, 7 mois et 3 jours de services, 300 fr.

Naturalisé le 26 août 1818, mort en 1853 (père de Joseph Dessaix).

DESSAIX Joseph-Marie, né le 24 septembre 1764, à Thonon; lieutenant-général, retiré à Fernex; 27 ans de services, 6.000 fr.

Naturalisé le 14 mars 1815, mort le 26 octobre 1834.

Voir *Revue Savoisienne* 1861, p. 62; 1873, p. 98 et 1874, p. 4.

D'HUMILLY DE CHEVILLY François-Clément, né le 19 novembre 1780; chef de bataillon blessé, retiré à Challex (Ain); 31 ans, 10 mois, 17 jours de services, 986 fr.; O ❋.

DOUCET Charles-François, né le 13 février 1749, à Bains (Vosges); colonel atteint d'infirmités, retiré à Bains (Vosges); 19 ans, 5 mois et 16 jours de services, 3.000 fr.

Voir *Revue Savoisienne* 1910, p. 240.

EVERARD Louis, né le 24 avril 1771, au Bourget-en-Huile; capitaine, retiré à Paris, ❋; 25 ans, 10 mois et 8 jours de services, 1.200 fr.

Naturalisé le 23 décembre 1817.

FOLLIET Jacques, né le 23 janvier 1768, à Evian; chef de bataillon, blessé, retiré à Gex; 34 ans, 1 mois et 23 jours de services, 1.200 fr.

Voir *Revue Savoisienne* 1897, p. 260.

FOURNIER Antoine, né le 3 juin 1772, à Annecy; sous-lieutenant de hussards atteint d'infirmités, retiré à Issoudun; 22 ans, 1 mois et 9 jours de services, 700 fr.

Naturalisé le 27 février 1822.

GAIDIOZ Charles-André, né le 17 février 1767, à Bettonet; lieutenant de cavalerie atteint d'infirmités, retiré à Barraux; 27 ans, 11 mois et 11 jours de services, 600 fr.; ❋.

Naturalisé le 23 octobre 1816.

GALLEY Pierre, né le 9 août 1756, à Saint-Julien-Genevois; capitaine, retiré à Fernex; 30 ans, 1 mois, 23 jours de services, 1.105 fr.

GALLIFFET (vicomte de) Pierre, né le 28 mars 1748, à Oncin; chef de bataillon, retiré à Aix-en-Provence; 30 ans de services, 600 fr.

GALLICE Benoît, né le 11 janvier 1757, à Valloires; lieutenant de cavalerie blessé, retiré à Vassy; 37 ans et 24 jours de services, 800 fr.; ❋.

Naturalisé le 28 mai 1817; mort le 16 avril 1830.

GIROD Pierre, né le 22 juillet 1748, à Méry; lieutenant blessé, retiré à La Buissière (Isère); 16 ans, 11 mois, 13 jours de services, 450 fr.

GRIOT Louis, né le 24 janvier 1781, à Chambéry; capitaine

au 15e de ligne, blessé, retiré à Fernex; 16 ans, 10 mois et 18 jours de services, 600 fr.

Naturalisé le 25 septembre 1822.

GRIVAZ Joseph-Marie, né le 14 mai 1744, à Mégevette; capitaine atteint d'infirmités, retiré à Calais; 16 ans, 8 mois et 10 jours de services, 856 fr.

GROBERT Joseph-François-Louis, né le 17 mars 1758, à Alger; sous-inspecteur aux Revues, retiré à Paris; 26 ans, 4 mois et 16 jours de services, 1.200 fr.

HENRIOD (baron) Jean-François, né le 21 octobre 1763, à Rivière-Enverse; maréchal de camp, retiré à Paris; 33 ans de services, 4.000 fr.

Naturalisé le 18 septembre 1816.

Voir *Revue Savoisienne* 1892, p. 225.

HENRIOUX François, né le 15 avril 1759, à Annecy; capitaine atteint d'infirmités, retiré à Blois, puis à Tours; 27 ans, 7 mois, 1 jour de services, 703 fr.

Naturalisé le 18 décembre 1822.

JANIN Claude, né le 25 septembre 1773, à Chambéry; chef de bataillon; 37 ans, 8 mois et 29 jours de services, 1.249 francs.

LEBORGNE Claude-Pierre-Joseph, né le 8 mars 1764, à Chambéry; commissaire ordonnateur, retiré à Paris; 28 ans de services, 3.600 fr. (frère du général Benoît de Boigne).

MANENTAZ Jean-Marie, né le 10 juillet 1763, à Saint-Martin de Belleville, sous-lieutenant blessé, retiré à Cherbourg; 23 ans, 21 jours de services, 700 fr.; ✻ 1er vendémiaire an XII.

Naturalisé le 24 janvier 1815.

Voir *Revue Savoisienne* 1897, p. 17.

MARESCHAL Jean-Pierre, né le 14 octobre 1762, à Aix; commissaire des guerres, retiré à Paris; 10 ans, 2 mois et 25 jours de services, 450 fr.

MARTINEL (de) Joseph-François-Marie, né le 23 octobre 1763, à Aix; adjudant commandant, atteint d'infirmités, retiré à Lyon; 35 ans, 10 mois et 15 jours de services, 2.400 fr.

Voir *Revue Savoisienne* 1897, p. 261.

MARULAZ François-Claude, né à Germarsheim, le 18 fé-

vrier 1740; capitaine, retiré à Sarralbe; 43 ans, 10 mois et 27 jours de services, 1.356 fr.

Voir *Revue Savoisienne* 1910, p. 24.

MARULAZ Jacob-François, né le 6 novembre 1769, à Zeiskamm; lieutenant général atteint de blessures, retiré à Filain; 30 ans de services, 6.000 fr.

Voir *Revue Savoisienne* 1892, p. 225 et 1910, p. 23 à 26.

MARULAZ Jacques-Christophe, né le 31 août 1773, à Belfort; capitaine blessé, retiré à Belfort; 23 ans, 5 mois et 16 jours de services, 1.200 fr.

MEILLEUR Cyprien, né le 3 mai 1767, aux Villards sur Thônes; capitaine blessé, retiré à Limoges; 34 ans, 9 mois de services, 800 fr.; ✻.

Naturalisé le 18 février 1823.

METRAL Jacques-Antoine, né le 24 juin 1767; sous-lieutennnt blessé, retiré à Bourg (Ain); 30 ans, 8 mois et 5 jours de services, 300 fr.

MIQUET Jean-Antoine, né le 9 janvier 1768, à Vouziers; capitaine blessé, retiré à Sablé; 32 ans, 11 mois, 21 jours de services, 919 fr.

Voir *Revue Savoisienne* 1910, p. 29.

MONTMAYEUR Simon, né le 30 juillet 1746, à Gy (Haute-Saône); capitaine atteint d'infirmités, retiré à Marseille; 18 ans, 1 mois et 17 jours de services, 600 fr.

MOUTHON Félix-Emmanuel-Marie, né le 12 janvier 1764, à Turin; capitaine, atteint d'infirmités, retiré à Gex; 15 ans, 4 mois et 24 jours de services, 300 fr.

NACHON Jean-Nicolas, né le 11 juin 1764, à Besançon; capitaine blessé, retiré à Besançon; 23 ans et 24 jours de services, 1.200 fr.

PERRIER François-Marie, né le 9 novembre 1767, à Sallanches; capitaine blessé, retiré à Grenoble; 31 ans, 6 mois et 28 jours de services, 600 fr.

Naturalisé le 12 décembre 1818.

Se trouvant, en 1798, à Cita di Castello, dans les Etats-Romains, il sauva du pillage, au péril de sa vie, le monastère de Tutti-Santi.

PERRIN Joseph-Marie, né le 19 juillet 1761, à Megève; capitaine; 38 ans, 7 mois et 20 jours de services, 1.050 fr.

PUTHOD François-Marie, dit de Maison-Rouge, né le 5 juil-

let 1757, à Mâcon; capitaine atteint d'infirmités, retiré à Prissé; 10 ans, 3 mois et 15 jours de services, 1.100 fr.

Voir *Revue Savoisienne* 1921, p. 35.

REQUIN Pierre, né le 12 août 1757, à Brénod (Ain); adjudant commandant, retiré à Lyon; 44 ans, 7 mois et 1 jour de services, 2.594 fr.

Voir *Revue Savoisienne* 1910, p. 111.

ROSSET Joseph-Marie-François, né le 27 décembre 1767, à Albens; chirurgien major blessé, retiré à Grenoble; 22 ans et 18 jours de services, 1.800 fr.; ✻.

Naturalisé le 15 août 1817; mort le 7 septembre 1846.

ROSSETI Joseph, né le 15 mars 1772, à Yenne; lieutenant blessé, retiré à Grenoble; 25 ans, 8 mois et 16 jours de services, 900 fr.

RUBIN Victor-Félix-Marie, né le 11 août 1768, à Turin; major, blessé, retiré à Paris; 14 ans, 6 mois et 19 jours de services, 1.128 fr.

SAILLET Charles-Antoine, né le 8 novembre 1751; capitaine blessé, retiré à Dôle; 43 ans, 10 mois et 21 jours de services, 1.600 fr.

SAVIOT Louis, né le 14 août 1751, à Charleville; capitaine, retiré à Tours; 38 ans, 11 mois de services, 1157 fr.

Voir *Revue Savoisienne* 1910, p. 186.

SEYSSEL (de) Anne-Joseph-Frédéric, né le 4 mars 1750, à Belley; sous-inspecteur aux Revues, retiré à Belley; 37 ans de services, 2.090 fr.

SONGEON (chevalier) Jean-Marie, né le 30 avril 1771, à Annecy; maréchal de camp, retiré à Lyon; 27 ans de services, 4.000 fr.

Naturalisé le 30 janvier 1817; mort le 13 septembre 1834.

Voir *Revue Savoisienne* 1862, p. 48 et 1875, p. 22.

SONNET Alexandre, né le 17 mai 1766, à La Chavanne; capitaine, retiré à Pontcharra; 38 ans et 7 jours de services, 1.099 fr.; ✻.

Naturalisé le 3 juin 1818.

TAPONIER Alexandre-Camille, né le 2 février 1749, à Valence; lieutenant-général, retiré à Paris; 37 ans, 3 mois de services, 4.087 fr.

Voir *Revue Savoisienne* 1910, p. 191.

VEYRAT Pierre-François, né le 20 février 1765, à Manigod;

lieutenant blessé, retiré à Paris; 13 ans, 3 mois et 20 jours de services, 1.000 fr.

Naturalisé le 17 juin 1818.

VILLIEN François, né le 8 juillet 1759, à Avesnes; chef de bataillon, retiré à Avesnes; 28 ans, 3 mois et 17 jours de services, 1.800 fr.

Voir *Revue Savoisienne* 1910, p. 233.

VOUTIER Jacques-Louis, né le 20 juin 1781, au Chambon; capitaine blessé, retiré au Puy; 16 ans, 9 mois et 17 jours de services, 600 fr.

VULLIOD Jérôme, né le 29 mars 1770, à Chambéry; capitaine, retiré à Florensac (Hérault); 17 ans, 7 mois et 4 jours de services, 600 fr.

Naturalisé le 2 avril 1817.

F. MIQUET.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Cathédrale d'Annecy. — Notes et documents, par Mgr REBORD, Annecy, Imprimerie Commerciale, 1923, in-8°, 398 p.

La cathédrale d'Annecy a déjà fait, notamment au siècle dernier, l'objet d'études nombreuses et bien conçues; mais pour celui qui, comme Mgr Rebord, en connait les arcanes, il reste toujours quelque rectification à faire ou au moins quelque note à glaner. « Tant que la pauvre humanité, dit l'auteur, restera condamnée à ne savoir le tout de rien, chaque génération essayera, avec le même insuccès, de mettre une main qu'elle se flatte parfois de regarder comme la dernière, à un monument que la fin des siècles trouvera inachevé. »

Sans aridité ni monotonie, Mgr Rebord, comme l'abeille qui butine, passe d'un sujet à l'autre avec aisance, et l'on est étonné de voir quelle grande variété de questions se rattache à une simple monographie de cathédrale. On est non moins surpris des vicissitudes par lesquelles a passé cette église, qui, contruite par les Cordeliers, prêtée par eux à l'évêque de Genève, jusqu'à leur suppression, puis sécularisée et transformée en Club des Jacobins, convertie en église paroissiale, restituée en 1822, reprise en 1905, et attribuée à la ville d'Annecy, résiste à tous les évènements et pourrait s'attribuer la fameuse devise : *Stat, dum volvitur orbis*.

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

Annecy, Imprimerie J. ABRY et Cie. — 31.067

ACADÉMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Séance du 2 juillet 1924

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures (1).

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance, le Président s'exprime ainsi :

Messieurs,

L'Académie florimontane vient de perdre un de ses membres les plus sympathiques, en la personne de M. Ernest Ruffier, professeur d'histoire au lycée Berthollet, décédé à Annecy, le 12 juin, après une cruelle maladie, stoïquement supportée.

Né le 17 novembre 1864, à Saint-Julien-en-Genevois, où son père était inspecteur primaire, M. Ruffier avait été successivement répétiteur ou maître d'études dans les lycées ou collèges de Belfort et d'Annecy, puis professeur à Valence, à Rome, à Bourg et à Annecy, où il enseignait depuis 1907.

« Il fut un maître d'un dévouement exemplaire. » Son jugement droit, son esprit naturel, son humour en faisaient un compagnon très recherché et apprécié.

Nous regrettons vivement sa perte, et son souvenir nous sera toujours cher.

Je salue également la mémoire de notre éminent compatriote Mgr Tournier, évêque d'Hippone et de Laryte, qui vient de succomber à Tunis, à l'âge de 82 ans.

Il repose depuis deux jours dans la cathédrale de Tunis, aux côtés de Mgr Lavigerie, dont il avait été le collaborateur le plus actif.

D'abord vicaire de la cathédrale, il avait été nommé directeur des œuvres temporelles du diocèse. Son zèle apos-

(1) Sont présents : MM. Buttin, Croset, Désormaux, Falletti, Faure, Flamary, Fontaine, Gaillard, Chne Gavard, Lachat, Le Roux, Levitte, Marteaux, Miquet, Périn, L. Pfister, H. Pfister, Ribatto, J. Ritz, F.-M. Ritz, Robert, J. Serand.

Excusés : Chne Lavorel, F. Serand.

Source gallica.bnf.fr / Académie florimontane

ACADÉMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Séance du 8 octobre 1924

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures (1).

Après lecture et approbation du procès-verbal de la séance précédente, le PRÉSIDENT prend la parole en ces termes :

Messieurs,

Mon premier devoir est d'exprimer nos plus vives condoléances à M. Désormaux et à sa famille pour le deuil aussi déplorable qu'imprévu qui les a atteints dès le début des vacances.

M. le docteur Geley, mort d'une chute d'avion, le 15 juillet 1924, à Varsovie, avait fait partie de la Florimontane jusqu'à son départ d'Annecy (1917), c'est-à-dire pendant vingt ans, et il y a laissé les meilleurs souvenirs. Directeur de l'Institut métapsychique international de Paris, il avait acquis par ses travaux une réputation mondiale, et il laisse un nom qui sera honoré aussi longtemps qu'on respectera les chercheurs consciencieux et désintéressés.

J'adresse à Mesdames Geley, mère et veuve du regretté docteur, ainsi qu'à ses enfants, l'expression de nos respectueuses sympathies.

Je prie également M. Jean Revil, qui vient de perdre un jeune enfant, d'agréer nos sincères condoléances.

Enfin, ces jours mêmes, M. Charles Ruphy a eu la douleur de voir succomber à un mal implacable une fille de vingt-quatre ans. Nous souhaitons bien cordialement que notre excellent collègue trouve dans les sympathies dont il est entouré un adoucissement à cette cruelle épreuve.

***

Un certain nombre de Florimontans ont obtenu pendant les vacances des distinctions que je suis heureux de mentionner :

1. Sont présents : MM. André, Balleydier, Buttin, A. Crolard, Croset, Désormaux, A. Dunand, Faure, Flamary, Fontaine, Gaillard, Gavard, Lachat, Lavorel, Marteaux, Miquet, Perin, Ph. d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, Mgr Rebord, Ribatto, F.-M. Ritz, J. Ritz, J. Serand.

Excusés : MM. Le Roux, V. Robert, F. Serand.

Source gallica.bnf.fr / Académie florimontane

La rosette de l'Instruction publique a été accordée à M. Faure, et les palmes à Mme Dépollier, à M. Norbert Dunoyer et à M. Jules Serand.

M. Victor Robert a été promu officier du Mérite agricole.

A tous nous adressons nos cordiales félicitations.

* * *

Messieurs,

Les derniers mois qui viennent de s'écouler ont vu s'accomplir deux évènements dont le souvenir mérite de rester dans nos annales.

C'est d'abord la célébration du *Millénaire de saint Bernard de Menthon*, et *la Merveilleuse histoire du jeune Bernard de Menthon* représentées en plein air, sur une terrasse du château de Menthon, les 3, 9, 10, 15, 17 et 24 août, avec un succès qui a dépassé toutes les prévisions. Plusieurs membres de la Florimontane ont, à des titres divers, collaboré à cette œuvre patriotique, mais le principal mérite revient à M. Désormaux qui le premier en a eu l'idée, et qui a mis à la réaliser toute sa ténacité, son talent et son cœur. Il a publié un récit très complet, vivant et justement élogieux pour ses collaborateurs : il n'a oublié que lui ; c'est pourquoi je me permets de réparer cet oubli.

Le comité a fait à la Florimontane l'honneur d'inviter son président à présider la représentation du 9 août. Cette représentation a été très réussie. J'ai été frappé notamment du jeu plein de distinction, de réserve et de sentiment de Mlle Ghislaine de Menthon, qui était bien dans la note, et du talent montré par son frère, M. Bernard de Menthon, qui a soutenu avec beaucoup de tact et de discrétion un rôle difficile. Je me suis retiré charmé par tous les acteurs de la *Merveilleuse histoire* et par l'aimable accueil des familles de Menthon et de Viry.

Le 14 septembre avait été fixé pour l'inauguration du monument à saint François de Sales. Un compte-rendu détaillé sera publié par nos soins. Disons dès maintenant que la cérémonie a fourni à tous les participants l'occasion de manifester une entente cordiale comme on n'en avait pas vu depuis la guerre. Combien la vie serait plus agréable, pour tous, si chacun, s'inspirant des idées qui ont prévalu dans cette belle journée, s'appliquait à éviter à son prochain tout sujet de mécontentement et tout froissement !

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus.

B. Luyet : *Légendes de Savièse.*

Chanoine Gros : *Maurienne.*

LANGRAND : *La flamme au cœur.*

H. RODET : *Le contrat social et les idées politiques de J.-J. Rousseau.*

BUTTIN : *L'Epée dite de Charles IX.*

— *La Rondache de parement de la salle des Armures.*

Dons des auteurs.

Palmarès du Lycée Berthollet 1924, don de M. Désormaux.

R. BLANCHARD : *La Région des Alpes françaises.*

JANET : *Le Volvox.*

GORCEIX : *Essai morphologique sur le lac du Bourget.*

Dons de M. A. Crolard.

A. CROLARD : *Notes sur l'électrification des campagnes.*

Don de l'auteur.

M. FAURE fait une communication sur les deux passages de Charles-Félix à Annecy, en 1824. (V. le présent fascicule).

M. MARTEAUX présente deux fonds de vases qu'il a recueillis dans les déblais dus à la construction de la nouvelle maison sise dans la parcelle nº 385 de l'ancien cadastre (v. RS, 1923, 151.)

Ce sont : un fond de vase rouge avec le graffito A ; un fond de vase gris à argile rougeâtre présentant le nom circulaire du potier CVTIOF (renversé) suivi d'un point triangulaire ; il faut probablement l'interpréter par *Cutio fecit*, les fabricants de vases de ce genre n'employant pas le mot *officina*. Le propriétaire vient aussi de sortir de terre une base de colonne de dimension moyenne avec sa plinthe, en calcaire.

Mgr REBORD nous entretient de l'établissement à Annecy des *Petits Pardons*, en faveur de l'œuvre de l'hôpital des pestiférés, aux Marquisats, pour laquelle en 1496, notre Conseil de Ville chargeait Révérend Pierre Gruet, curé de Saint-Maurice d'Annecy, d'obtenir du Pape Innocent VIII, des Lettres Apostoliques semblables à celles qu'il avait accordées à l'hôpital morbeux de Genève. (V. le présent fascicule.)

M. DÉSORMAUX, en son nom et au nom de sa famille, remercie le président des paroles émues adressées à la mémoire du docteur Geley ; et comme président du Millénaire de Saint Bernard de Menthon, il remercie aussi M. Miquet de ses éloges relatifs aux représentations du *Mystère*. Ces félicitations vont à tout le comité qui compte tant de Florimontans.

A leur tour M. le chanoine Lavorel et M. d'Orlyé, maire

de Menthon, adressent des remerciements à M. Désormaux pour l'honneur qui leur fut fait de présider chacun une représentation, et au nom de sa commune, M. d'Orlyé témoigne sa gratitude pour la belle somme dont bénéficie le bureau de bienfaisance de Menthon.

M. MIQUET fait une communication sur François-Jérôme *Philippe*, député du Léman en 1799, que les historiens ont jusqu'à ce jour considéré comme « n'étant ni Savoisien, ni Genevois et n'ayant avec Philippe Claude-Marie-Joseph, député du Mont-Blanc, d'autre rapport qu'une similitude de nom. »

Or, le député du Léman était né à La Roche-sur-Foron, le 15 mars 1759, comme Joseph-Marie Philippe, père du député du Mont-Blanc, qui était né dans la même ville le 14 avril 1720. Il est vraisemblable qu'ils étaient parents.

Le MÊME signale que, parmi les dernières promotions d'officiers généraux et supérieurs, il y en a qui intéressent la Savoie.

Par décret du 12 septembre, M. Duchêne (Joseph-Claudius), colonel commandant l'artillerie de la 10e Division militaire, à Paris, a été nommé général de brigade. Le nouveau général est né le 17 mars 1871, à Annecy, rue des Annonciades, 8, dans la maison de son père, Annécien, qui était alors agent-voyer cantonal à Thorens.

Il a épousé à Bloye Mlle Collonge, de Rumilly.

Pendant la guerre, il fut affecté à l'état-major des armées françaises sur le front et devint chef de cabinet du maréchal Pétain. Il est officier de la Légion d'honneur depuis le 2 octobre 1920.

Par décrets du 24 septembre, M. Roullet (gendre de M. Alexis Dunand), a été nommé colonel, affecté au 99e Régiment d'Infanterie et détaché à l'école de tir de l'armée française du Rhin.

M. Perrier de la Bâthie (Paul-Marie-Auguste) a été nommé colonel d'artillerie, commandant le 371e régiment.

M. Gazel (Louis-Jules-Joseph-Ernest) a été promu lieutenant-colonel, commandant le parc d'artillerie de Lyon.

M. A. CROLARD communique un recueil réédité en 1679, des *Edits de Savoie* du XVIe siècle. Plusieurs de ces édits relatifs soit à l'économie, à l'alimentation, à la vente du poisson, soit à l'hygiène, paraissent semblables à diverses mesures actuelles et leur étude serait d'un grand intérêt.

Le MÊME distribue enfin des brochures sur le *Tapis Savoyard*, et signale l'attrait croissant qu'a montré, soit à Annecy, soit à Chambéry, la jeunesse et notamment les enfants des écoles pour cette industrie familiale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

Le secrétaire-adjoint, LOUIS PFISTER.

Séance du 4 Novembre 1924

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures (1).

Le procès verbal de la dernière réunion est lu et approuvé.

Le PRÉSIDENT prend la parole en ces termes :

Messieurs,

Quoique M. Fenouillet ne fît plus partie de notre Société depuis quelques années, à la suite d'un incident qu'il fut le premier à déplorer, il ne conviendrait pas de constater sa disparition sans lui adresser quelques paroles d'éloges et de regrets, qu'il a largement mérités.

Né à Pers-Jussy, le 15 octobre 1842, il était entré dans l'enseignement en 1861, et s'y distingua jusqu'en 1899, époque où il prit sa retraite à Desingy, après avoir occupé les postes d'Etaux, Bernex, Thollon, Boëge et Seyssel. Débordant d'activité, il ne se confinait pas dans son école et cherchait à se rendre utile en s'intéressant aux fruitières, pour lesquelles il publia des manuels, en créant des fanfares et en donnant la vie à des sociétés, telles que la Société d'Apiculture de la Haute-Savoie, dont il fut président pendant dix ans. Dès 1873, il publiait une *Géographie de la Haute-Savoie*, qui eut un grand succès. Son *Histoire de Seyssel* (1891) le classa parmi nos bons historiens locaux, et plus tard, les monographies de *Desingy* et de *Savigny*, lui donnèrent une nouvelle notoriété, qui fut encore accrue par son *Histoire de Savoie à l'usage des écoles*. Il publia également une *Monographie du patois*

1. Sont présents : MM. Buttin, A. Crolard, Croset, Désormaux, Faure, Flamary, Fontaine, C. Gavard, Lachat, Le Roux, Marteaux, Miquet, Perin, Mgr Rebord, Ribatto, F.-M. Ritz, J. Ritz, Robert, J. Serand.

Excusés : MM. Falletti, L. Pfister, H. Pfister, F. Serand.

savoyard, où sa grande compétence se donna libre cours, une notice sur Mgr Fenouillet, évêque de Montpellier, et de nombreux articles dans la presse. C'était un travailleur qui a rendu de réels services et qui honorait sa corporation. Il était officier de l'Instruction publique et du Mérite Agricole.

Il est mort à Annecy le 23 octobre 1924.

Messieurs, la Savoie vient de perdre une de ses illustrations, en la personne de M. le général Louis Pelloux, sénateur, ancien ministre de la guerre et président du Conseil des Ministres du royaume d'Italie, grand'croix de presque tous les ordres de chevalerie existants, qui s'est éteint le 26 octobre, à Bordighera, où il s'était depuis longtemps retiré. J'ai la promesse qu'une haute personnalité, bien qualifiée à tous les égards, fera revivre prochainement cette grande figure pour les lecteurs de la *Revue savoisienne*. En attendant, je salue respectueusement sa mémoire.

M. Miquet signale que la ville d'Udine, dans le Frioul, qui est le siège de la vieille brigade de Savoie, a célébré, du 3 au 8 octobre, des fêtes brillantes sur l'initiative du général Anfossi, et avec la collaboration de notre collègue le capitaine Carle, à l'occasion du tricentenaire des *Cravates rouges*. Une délégation des descendants des anciens officiers savoyards y assistait, et le Roi lui-même a fait le plus cordial accueil à cette délégation. Des télégrammes, envoyés par l'Académie de Savoie et le Conseil général portèrent aux manifestants les chaudes sympathies des Savoyards, auxquelles la Florimontane se serait associée si elle avait été prévenue. On trouvera dans l'*Echo de Savoie* du 19 octobre, un excellent compte rendu des fêtes.

Le Président appelle l'attention sur la séance publique annuelle de l'Institut de France tenue le samedi 25 octobre dernier (voir le *Journal Officiel* du 26), et dans laquelle M. Henri Robert, délégué de l'Académie française, a donné lecture d'une notice sur *Un ami de Saint François de Sales, le Président Favre*.

Quand on pense qu'il y a cinquante ans, la plupart des biographes parisiens ignoraient le grand magistrat savoyard, on ne peut être qu'heureux du chemin parcouru, en constatant que les *gloires de la Savoie* sont devenues *les gloires de la France*.

Le Même dit que, dans la dernière réunion de la Florimontane, il a parlé de deux députés au Conseil des Cinq Cents, Claude-Marie-Joseph *Philippe* et François-Jérôme *Philippe*,

originaires de la Roche-sur-Foron, en émettant l'idée qu'ils étaient probablement de la même famille.

Un correspondant bénévole, M. Gaillard, huissier, à Reignier, nous envoie aimablement un tableau généalogique, extrait des registres paroissiaux de La Roche, duquel il résulte que les deux députés en question descendaient de Joseph Philippe, né à La Roche en 1658, syndic en 1701, et époux de Marie Hocquiné.

La famille Philippe a fourni, depuis le 17e siècle, des apothicaires, des chirurgiens et des hommes de loi.

M. Désormaux présente le premier fascicule du *Glossaire des Patois de la Suisse romande*, que la « Rédaction » vient de lui adresser. Ce fascicule in-4o, de 64 pages (Neuchâtel et Paris, 1924, éditions Victor Attinger), comprend les mots *A-Abord*.

L'œuvre de MM. les professeurs Gauchat (Université de Zurich), Jeanjaquet (Université de Neuchâtel), Tappolet (Université de Bâle), Ernest Muret (Université de Genève), à en juger par ce début, sera vraiment digne d'admiration. M. Désormaux, qui a plus d'une fois appelé l'attention de la Florimontane sur cette entreprise magistrale, n'hésite pas à qualifier ce *Glossaire* de « monument » et de « chef-d'œuvre ». Il n'y a rien de pareil dans toute la dialectologie romane.

Bon nombre d'articles sont autant de monographies, complètes en leur brièveté : Mines d'une richesse inépuisable pour le dialectologue et le folkloriste, comme pour l'historien de notre langue maternelle. Voyez, par exemple, l'article *abadâ*, avec la carte donnant l'aire de ce mot. Un coup d'œil suffit et nous sommes renseignés sur les deux zones de pénétration du vocable savoyard et méridional dans la Suisse romande. L'article *abbaye*, orné de belles illustrations (sceau de la Compagnie des Marchands, Neuchâtel ; sceau de la Compagnie des Couturiers, Neuchâtel) vaut à lui seul un bon ouvrage. Même après la lecture (surtout après la lecture) du gros volume de M. Gilliéron : *Généalogie des mots que désignent l'abeille*, l'article *abeille* est tout à fait suggestif, il est accompagné d'un carton donnant la répartition des types lexicaux.

Le *Glossaire* embrasse le patois de tout le territoire suisse de langue française. Outre le lexique complet des patois vivants, il contiendra les formes anciennes et les mots tombés

en désuétude, les mots d'archives et les termes du français provincial et argotique, les noms de lieux, de famille, de personnes.

De chaque mot de quelque importance, le *Glossaire* essaye de reconstituer l'historique et, s'il est possible, l'étymologie. De chaque objet, habitude ou croyance, caractéristique pour le pays roman, il aura soin de donner au lecteur une idée exacte et d'en rechercher l'histoire. Des illustrations rendront le texte plus clair et plus vivant.

Tel était le programme. Le rêve était beau. Quelques-uns le traitaient de chimère. La chimère devint réalité.

Comment s'étonner que la préparation d'un *Glossaire* ainsi compris ait coûté un quart de siècle de labeur persévérant à des romanistes éminents, aidés dans leurs recherches par une foule d'érudits locaux et d'intellectuels avertis, aimant leur pays, ses mœurs et ses coutumes, sa vieille langue et son histoire ? Tous ont mérité la sympathie active des pouvoirs publics. Et c'est assurément un bel exemple.

Faut-il ajouter que ce *Glossaire* intéresse au plus haut point la Savoie et toute la région franco-provençale ? La Rédaction a droit aux vives félicitations de nos compatriotes qui suivent de près l'histoire de notre langue comme celle des parlers ou dialectes pouvant s'y rattacher.

M. Faure, archiviste départemental, commente un document offert par M. Favre Félix, président du tribunal, un ordre de route d'une compagnie d'infanterie à travers la Savoie en 1614. (Voir le présent fascicule.)

M. A. Crolard signale un article de M. Gruffaz, dans la *Voix Sociale,* rappelant que saint François de Sales fut un précurseur de l'enseignement professionnel.

M. Crolard donne connaissance des résultats d'une expérience faite par lui à Veyrier-du-Lac, sur la fabrication du pain de froment et de pulpe de grosse betterave, d'après le procédé publié par le chimiste Bonjean en 1858, qui fut une année de disette : 9 k. de farine et 3 k. 500 de betteraves ont fourni 15 k. 600 d'un pain qui analysé au laboratoire central des recherches au Ministère de l'Agriculture, a présenté tous les caractères d'un pain normal.

Il est procédé ensuite à la nomination des jurys de poésie et des Beaux-Arts chargés d'examiner les envois du concours de 1924.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

Le secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 3 décembre 1924

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures (1).

Après lecture et approbation du procès-verbal de la séance précédente, le PRÉSIDENT prend la parole en ces termes :

Messieurs,

J'adresse les vives condoléances de l'Académie à M. Margot et à sa famille, pour la perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de M. Noblemaire, décédé à Paris le 25 novembre.

Hôte de Talloires depuis cinquante ans, M. Noblemaire affectionnait la Savoie et il y était aimé. Les services qu'il a rendus à notre région, comme Directeur général de la Compagnie P.-L.-M. sont si nombreux et il les a rendus avec une bonne grâce telle, qu'on peut le considérer sans exagération comme un véritable bienfaiteur, et s'il ne dépendait que de nous de manifester notre reconnaissance, nous proposerions d'ériger son buste dans le nouveau square établi près de la gare d'Annecy, qui est aménagé comme s'il attendait un hôte.

J'adresse également l'expression de nos plus sympathiques regrets à Mme et M. Alexis Dunand, et à Mme Eugène Laeuffer, ainsi qu'à leur parenté, pour le deuil qui vient de les frapper. Mme Rochet, née Amblet, leur mère, était veuve d'un officier mort pour la France en 1870 ; elle était mêlée à toutes les bonnes œuvres, et avec elle disparaît un nom qu'on retrouve presque à chaque page des annales de notre cité, nom qui fut très honorablement porté par de nombreux ecclésiastiques, des hommes de loi et des médecins.

Messieurs,

La Florimontane ne saurait rester indifférente aux évènements heureux qui surviennent aux hôtes et amis comme aux enfants de la Savoie, et elle accueille avec joie l'élection de M. Albert Besnard comme membre de l'Académie française (27 novembre). M. Besnard, ancien Directeur de la Villa Médicis à Rome, Directeur de l'Ecole des Beaux-Arts, grand officier de la Légion

1. Sont présents : MM. Buttin, A. Crolard, Croset, Désormaux, Faure, Flamary, Gaillard, Gavard, Lachat, Lavorel, Le Roux, Levitte, Marteaux, Miquet, Perin, H. Pfister, L. Pfister, Mgr Rebord, Revil, Ribatto, F.-M. Ritz, J. Ritz, V. Robert, Suchard.

Excusés : MM. Fontaine, F. Serand.

d'honneur, était déjà membre de l'Académie des Beaux-Arts depuis 1912. Nous le prions de vouloir bien agréer nos plus respectueuses félicitations.

M. MIQUET fait une communication sur Raffet (Denis-Auguste-Marie), dessinateur et lithographe, né à Paris le 1er mars 1804, dont le bisaïeul Claude Raffet était natif de Thiez. On écrit aujourd'hui *Raphet*, mais les registres paroissiaux du XVIIIe siècle portent bien *Raffet*. M. le chanoine Gonthier, avec sa grande connaissance des noms de notre pays, avait eu l'intuition de l'origine savoisienne de l'artiste, et il a écrit quelque part que *le père* du dessinateur était né à Thiez. Mais c'est une erreur.

Denis-Auguste-Marie Raffet, dessinateur de génie, qu'un biographe appela « le plus grand nom de l'estampe originale du siècle » était fils de Claude-Marie, né à Paris, le 15 août 1771, qui avait pour père Nicolas Raffet, baptisé à Commercy le 21 novembre 1728, et c'est le père de ce Nicolas nommé Claude, qui avait vu le jour à Thiez, en 1693.

« Raffet, par une série de chefs-d'œuvre, a élevé un monument impérissable à la glorification de la France, de 1789 à 1859. »

Le BIBLIOTHÉCAIRE dépose sur le bureau les ouvrages suivants, dons des auteurs.

H. GHÉON : *La merveilleuse histoire du jeune Bernard de Menthon.*

ERNEST MURET : *Romanis monastorium.*

A. GROS : *Maurienne, origine et histoire de ce nom.*

Genava. Bulletin du musée d'art et d'histoire de Genève.

Lac d'Annecy et vallée de Thônes. Recueil de 1924. Exemplaire relié, offert par M. Merle.

Mgr PICARD: *Mission de saint François de Sales en Chablais.*

M. MIQUET, au nom de l'Académie, offre aux membres présents un exemplaire du *Livre d'or* des officiers savoyards morts pour la France de 1914 à 1918.

M. J. SERAND, au nom de ses collègues, félicite M. Miquet d'avoir su, par un labeur considérable et qui ne s'est pas ralenti un instant, mener à bien cette œuvre à la gloire de la petite Patrie.

Mgr REBORD fait une lecture sur les *Grands pardons* d'Annecy (V. le présent fascicule.)

M. J. SERAND annonce qu'il a reçu avec reconnaissance, de M. Desrippes, chef de bureau à la Préfecture, pour les

archives de Montrottier, des lettres-patentes du roi Charles-Albert, en date du 15 mai 1832, autorisant l'ingénieur Guillaume-Henry Dufour, plus tard général en chef de l'armée suisse à acquérir, de Jacques-Daniel Fol, un quart du domaine sis sur le territoire des communes de Lovagny et Chavanod, dont les autres trois-quarts étaient déjà possédés, en indivis avec Daniel Fol, par la famille Dufour.

Comme il s'agit du domaine de Montrottier, aujourd'hui propriété de l'Académie Florimontane, ce document sur parchemin, présente un intérêt tout particulier pour les archives du château.

M. Ch. Ruphy a offert également une paire d'épaulettes de sous-officier de la compagnie des pompiers d'Annecy.

M. Serand annonce, également, que grâce à l'obligeance de nos collègues MM. André et Ribatto, administrateurs de la manufacture, il a fait photographier les derniers vestiges du cloître, actuellement en démolition, de l'ancien couvent de Sainte-Claire, et qu'il a copié l'inscription de la cloche placée dans le campanile qui domine le chœur de la chapelle, transformée en magasin.

Cette cloche porte l'inscription suivante :

IESUS MARIA SANTE SEBASTIANE ORA PRONOBIS

Entre deux branches de laurier : un écusson, mi-parti globe crucifère et trois croissants deux en chef, un en abîme.

NOBLE AUGUSTE FRANCOIS JOSEPH DE REGARE
PARAIN ET DEMOISELLE ANNE DES ESSAR
MARAINE 1675.

Une croix sur trois degrés flanquée des lettres N et M.

Le parrain François-Joseph-Charles-Auguste de Regard, baron de Vars, comte de Clermont, etc., marié à Anne, fille de N. Pierre des Essarts, seigneur de Guizigny, en Normandie, mourut le 12 septembre 1703 et sa femme le 10 décembre 1694.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

Le secrétaire : Marc Le Roux.

NOTE

sur les deux passages de Charles-Félix à Annecy en 1824

Le 19 juillet 1824, le roi de Sardaigne Charles-Félix, accompagné de son épouse la reine Marie-Christine et de sa sœur Marie-Anne-Caroline-Gabrielle, duchesse de Chablais, quitta Turin pour faire un voyage en Savoie.

Un récit de ce voyage a été publié dans le *Journal de Savoie* qui paraissait à Chambéry, chaque semaine, le vendredi, et reproduit dans une brochure de 148 pages in-8° (1).

Arrivés à Chambéry le 22 juillet, à 6 heures et demie du soir, les souverains y séjournèrent jusqu'au lundi 9 août. Ce jour-là, ils partirent pour Annecy, où ils arrivèrent à sept heures trois quarts du soir. Le récit de leur séjour, tel qu'il a été imprimé, est la reproduction exacte du rapport adressé au Secrétaire d'Etat de l'Intérieur par l'Intendant du Genevois, Jean-Louis Rubin. On a seulement négligé de reproduire la feuille annexée à ce rapport, où se trouvaient les principales inscriptions que l'on remarquait en transparent sur les maisons illuminées, le soir du 9 août. Après cent ans écoulés, il n'est peut-être pas sans intérêt de réparer cette omission. Voici ces inscriptions, telles qu'on les lit dans le registre de correspondance de l'Intendant.

Chez Monsieur le commandant de Place

Au monarque chéri présentons notre hommage
Qu'il soit de notre amour l'irrévocable gage.
Ses bienfaits dès longtemps ont dépassé ses pas,
Pour nous rendre au bonheur que n'entreprit-il pas ?
Il nous donne la paix, sous ses lois tout prospère ;
Envers un roi si bon, ah ! qui pourra jamais
Acquitter notre dette et payer ses bienfaits.

1. *Récit des voyages de Leurs Majestés le Roi de Sardaigne Charles-Félix et la Reine Marie-Christine, de S. A. R. Mme la Duchesse de Chablais en Savoie et de leur séjour à Chambéry, en* 1824. Chambéry,chez Routin, Bottero et Alessio, imprimeurs du Roi.

Au bureau de l'Intendance

Par de nombreux bienfaits, déjà cette province
Connaissoit que son nom fut celui de son prince,
Un seul manquoit pour couronner ses vœux,
Il vient la visiter, tous les cœurs sont heureux.

Chez M. l'Intendant

Pour fêter notre souveraine
Répétons le chant du bonheur.
Vive le Roi ! vive la Reine !
Tel est le langage du cœur.
En voyant notre amour sincère,
De nos cœurs les transports touchans,
Qui ne reconnoit un père
Au sein de ses nombreux enfans.

Au tribunal

Sa fermeté a fait notre repos et son amour notre bonheur.

Chez M. le commandant des carabiniers (1)

Hoc erat in votis.

A la caserne des carabiniers
au-dessous de l'emblème de l'œil.

Vigilat ut quiescant.
Vive le Roi ! Vive la Reine !
Nescii fallere fidem.

Chez M. le Major de Bellair

Tu trouveras, ô tendre père,
Dans nos cœurs comme aux premiers jours
Amour, fidélité sincère,
Hier, aujourd'hui, demain, toujours.
La piété, la bienfaisance,
Christine enfin est dans nos murs ;
Anges de la reconnoissance
Portez-lui nos vœux les plus purs.

Au petit séminaire

Vive le Roi ! Vive la Reine ! Vive la Duchesse de Chablais !

Plaudite, Pierides, manibus ; procedit ad aedes
En praeses vestras, vester amicus adest.
Dum felix felix erit et Sabaudia felix ;
Dent illi seros prospera fata dies.

Partis d'Annecy le 10 août pour un rapide voyage en Faucigny et en Chablais, les souverains y revinrent le samedi 14, à sept heures et demie du soir. Ils y passèrent la journée

1. Le Chevalier Michaud, capitaine.

du 15 et repartirent le lundi 16 dans l'après-midi. Cette fois encore, le compte-rendu imprimé des évènements de ces journées reproduit exactement le rapport de l'intendant au Ministre de l'Intérieur. Un seul détail est omis : la santé du comte de Sales, ministre plénipotentiaire à Berlin, portée au banquet offert par les gardes de Genevois aux chevaliers-tireurs de Chambéry, Rumilly, la Roche, Bonneville et Thonon.

En transmettant ce second rapport à Turin, l'intendant écrivait : « Je n'ai éprouvé, pour la rédaction de cette note d'autre difficulté que celle de peindre avec toute vérité, le grand enthousiasme et l'indicible joie dont tous les habitants étaient pénétrés ; tout ce que j'y ai consigné n'est qu'une bien faible esquisse de la vérité de leurs sentiments. » (Lettre du 21 août 1824.)

Claude FAURE.

Petits Pardons d'Annecy

SOURCES

Les sources auxquelles nous avons puisé notre documentation sont les suivantes :

A. Manuscrit conservé aux archives de l'Académie Florimontane, série B. Hôpital général ; il nous a été signalé par M. Joseph Serand, ex-archiviste adjoint des Archives de la Haute-Savoie. Le précieux registre renferme 31 pages (la pagination est de moi), et mesure 0,190×0,295. Au verso de la dernière page, il porte la mention suivante : *Receues des pardons de lhospital morbeux, et cemblablement livrés pour icellui faictes*, en d'autres termes: Recettes et dépenses. Plus bas on lit le nº 20, qui paraît se rapporter à un classement d'archives datant de l'époque du manuscrit. Au sommet de la première page on lit : *Les receues et livrés faictes par nous Jehan de Lespine et Jehan Saddier, à cause de lhospital morbeux de la Culla, près la ville d'Annessy, de lan mil cinq cens trente six, et le vingt cinquiesme jour du mois de mars.* Le livre de comptes embrasse une période de vingt-deux ans, entre la fête de l'Annonciation 1536 et la Fête-Dieu 1558.

B. Archives municipales d'Annecy.

1. *Revue Savoisienne*, 1872.

2. Inventaire des Archives de la Haute-Savoie, etc. sér. E.

3. *Mémoires et Documents* publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, tome troisième, p. 165 suiv. « *Des Hôpitaux de Genève avant la Réformation, par M. M. J. J. Chaponnière, D. M. et L. Sordet, Archiviste* ».

A la séance du 9 avril dernier, j'avais l'honneur d'entretenir mes confrères de l'Académie Florimontane des Grands Pardons d'Annecy ; la *Revue Savoisienne* a inséré cette communication à son fascicule du 2e trimestre de la présente année.

Qu'on veuille bien me permettre de tenir ma promesse, faite à la date précitée, de parler des Petits Pardons ; pour être d'importance secondaire, le sujet est assurément moins connu.

ETABLISSEMENT DES PARDONS

En l'année 1496, Rd Pierre Gruet, curé de St-Maurice d'Annecy, fut chargé par le Conseil de Ville d'obtenir des Lettres Apostoliques semblables à celles que le Pape Innocent VIII avait accordées à l'hôpital morbeux de Genève (*B. sér. B. B. III, fol.* 300 *v*o *et* 301.)

Or, par Bulles datées du 2 décembre 1484, lues en Conseil le 2 janvier 1487, Rome avait octroyé des indulgences de dix ans et autant de quarantaines « à tous ceux qui, vraiment pénitents, auraient visité dévotement, le Vendredi Saint, le jour de la Résurrection, ou celui de la fête de St-Sébastien, ou de St-Antoine, la chapelle de l'hôpital, et auraient contribué, par leurs aumônes, à son entretien ou à son achèvement, » (3, p. 289).

On ne saurait douter de la concession d'une indulgence semblable ou analogue à la précédente, en faveur de l'entretien et de l'achèvement de la chapelle de notre hôpital pestiféré ; de telles grâces, auxquelles les particuliers pouvaient alors difficilement prétendre, n'étaient jamais refusées aux Communautés.

En perspective des dons à verser par la future affluence des pèlerins, les promoteurs de l'œuvre se mirent immédiatement au travail. Le 12 septembre de la même année 1596, le Vicaire-Général du diocèse de Genève, à la demande des nobles Sindics et Administrateurs de la ville d'Annecy, et par délégation Apostolique, procéda à la bénédiction « d'une

place spéciale, située dans le clos au-dessus de la maison de l'hôpital, au bas du roc, et destinée partie à la construction d'une chapelle en l'honneur de N. S. J. C. et de sa Mère Immaculée, et de tous les saints et saintes de Dieu, partie à l'emplacement d'un cimetière uni perpétuellement à la chapelle (*B. sér. G. G. beau parchemin*, I, *p.* 58).

Et qu'on ne dise pas qu'il y a loin de la bénédiction d'un terrain destiné à asseoir une chapelle, à la réalisation du projet. Trois ans plus tard, en 1499, les travaux de la chapelle et du mur d'enceinte de l'hôpital étant en voie d'exécution, le Conseil de Ville se transporta sur les lieux pour en prendre connaissance. (*B. sér. B. B.* IV, *fol.* 122,123.)

A quelle date le Souverain Pontife ouvrit-il, en faveur des fidèles dévoués aux pestiférés les trésors de l'Eglise ? Nous ne saurions le dire, ce qui n'est pas douteux, c'est qu'il les ouvrit plus largement pour Annecy qu'il ne l'avait fait pour Genève. Cette dernière ville comptait quatre Pardons annuels, la seconde en comptait cinq, savoir, à la saint Sébastien, le 20 janvier, à l'Annonciation, le 25 mars, au dimanche de Quasimodo, premier dimanche après Pâques, à la Fête-Dieu, et à Toussaint ; la procession de l'un des jours des Rogations n'était pas enrichie d'indulgences.

Les travaux commencés en 1499 ont-ils été continués ? Ce qui nous le ferait supposer, c'est que la tabelle de la mappe d'Annecy de 1730, au nº 1619, parle de masures peu importantes, la contenance n'en est que de neuf toises. A vrai dire, ces masures non spécifiées pouvaient être d'un bâtiment quelconque, aussi bien que d'un oratoire, elles pouvaient être les masures de la chapelle commencée et non parachevée.

A supposer que les constructions de la fin du xve siècle aient été menées à bonne fin, sont-elles devenues dès lors un centre d'attraction pour la piété des fidèles, un lieu de pèlerinage à certains jours ?

Rien ne le prouve, le seul registre des recettes et dépenses des Pardons de l'hôpital morbeux que nous possédions, embrasse une période de 22 ans, entre les années 1536 et 1558. La même incertitude règne quant à la continuation des Pardons à partir de cette dernière date.

Avec l'année 1536, nous entrons dans le domaine de la certitude. Le 5 mai, le conseil de Ville visita l'emplacement de la chapelle à construire, on fit choix du nº 1620, de la

contenance de 7 toises 2 pieds, attenant au nº 1619, que nous savons être celui des masures. De l'ancien oratoire, nulle mention n'est faite, aucune raison n'est donnée de sa reconstruction. Ne faudrait-il pas en conclure qu'il n'a jamais existé qu'à l'état d'ébauche ? Les bulles Pontificales sur lesquelles on comptait pour couvrir les frais s'étant fait attendre, n'a-t-on pas dû ajourner jusqu'en 1636 la réalisation d'un projet datant d'une quarantaine d'années ?

Toujours est il que, cinq jours après avoir fixé l'emplacement de la chapelle, le 10 mai 1536, en l'étude du notaire Pierre Deserveta, on donna à l'entrepreneur Rosset le prix fait de la chapelle. Porteur d'une procuration en due forme, égrège Jean Delespine, l'un des Administrateurs de l'hôpital, traita avec l'entrepreneur, au nom et par l'autorité des « nobles, spectable, égrège et honorables Antoine Bonjour, l'un des syndics actuels de la ville et communauté d'Annecy ; Claude Migard, qui siégeait en qualité de maître à la Chambre des Comptes du comté de Genevois; Jean Lactard, châtelain actuel d'Annecy ; Barthélemi Hugon, Antoine Convers, Claude Paquelet, Bernard Hugon, Louis Deliesse, Jean Mermet, François Guérin, Louis Capt, Claude Fenouillet, Jean Grept et Jean Meynier, tous conseillers et bourgeois des dites ville et communauté d'Annecy ».

La chapelle que s'engagea à construire Rosset, dit Nyer, qui s'était associé un autre maître maçon en la personne de Bertrand Desmaisons, n'avait que 20 pieds de longueur et 6 pieds de largeur, et encore ces mesures étaient prises de l'extérieur. Avant le contrat, les susnommés avaient visité la chapelle de Notre-Dame de Pitié, au sommet du faubourg de Bœuf, et il était stipulé qu'on la prendrait pour modèle. Le travail devait être terminé pour les fêtes de la Toussaint, à l'exception de la voûte et du blanchissement, qui pouvaient attendre Pâques de l'année suivante, le prix convenu était de 360 fl. (2, nº 418, 1, p. 66.)

Le 9 février 1586, Mgr de Granier fit visiter l'hôpital morbeux. Le Visiteur ne parle que d'un oratoire en bon état, et assez distant de la maison des lépreux pour qu'en temps d'épidémie on put y célébrer sans danger ; il était sous le vocable de saint Roch.

Pourquoi n'est-il fait aucune mention de l'oratoire antérieur à celui qui a trouvé place au compte-rendu de la visite de 1586 ?

Eut-il été délaissé, abandonné, en ruines, si jamais il avait eu l'honneur d'être consacré au culte divin, notre oratoire n'aurait pas été passé sous silence, ce serait un fait inouï dans les annales de l'ancien diocèse de Genève, nouvelle preuve qu'il n'a jamais existé qu'à l'état d'ébauche.

RECETTES et DÉPENSES des PARDONS.

En plein mois de janvier, le Pardon de saint Sébastien était peu fréquenté ; celui de la Fête-Dieu laissait à la solennelle procession de ce jour les fidèles d'Annecy; à Toussaint, on visitait plutôt les cimetières que la Culla ; à Quasimodo, les bourgeois prenaient leurs vacances de Pâques. Par la force des choses, le pardon de l'Annonciation était le plus fréquenté. Pendant que les quatre premiers ne produisirent en moyenne qu'un florin et trois sous, deux florins et trois sous, trois florins, et cinq florins sept sous, le dernier donnait à lui seul presqu'autant que les autres réunis, soit dix florins et cinq sous ; la moyenne totale fut de 22 florins 8 sous.

Les dépenses normales se réduisaient à huit sous, partagés par égale part entre le prêtre acquittant de une à trois messes basses ou chantées, et la garde chargée, comme à la collégiale de Notre-Dame pendant la durée des grands Pardons, de maintenir l'ordre parmi les pèlerins, c'est donc la somme de 22 florins qui revenait annuellement à notre hôpital. En l'espace de 22 ans, celui-ci toucha la somme de 444 florins. Et comme le montant du prix-fait était de 360 florins, il restait encore la somme de 124 florins pour l'ameublement. Il est donc exact de dire que ce sont les Pardons qui ont édifié et conservé la chapelle à laquelle ils avaient été accordés.

Les anciens ont gardé souvenir de l'oratoire des pestiférés ; il n'a disparu que quelques années après l'Annexion. Chacun sait qu'à proximité des fours à chaux, la villa Constantin a pris la place de l'ancien hôpital morbeux et de ses dépendances.

Ch. Rebord.

Ordre de route d'une Compagnie d'Infanterie à travers la Savoie en 1614

Le Marquis de Lans, etc.

Au sieur de Chosal salut. Vous avons commis et par ces présentes commettons qu'ayez a vous transporter jusque au lieu du Pont de Beauvoisin, auquel lieu vous trouverez le quinzième de ce courant mois d'aoust pour prendre la compagnie d'infanterie du sieur de Langon du régiment du sieur Collonnel Allard et icelle conduire jusque a la première estappe de Piedmont et par ces estappes portées par nos ordres y joincts, a scavoir pour vous rendre le landemain a Chignin et Tormery, le dix-septième Aiguebelle, le dix-huitième à St-Jean-de-Maurienne, le dix-neuvieme à Modane, le vingtième à Lansnebourg, et le vingtunième passerez la montagne pour vous rendre le mesme jour à la Novaleyse, auquel lieu la remettre au commissere que vous y trouverez pour la recepvoir de part S. A. Aux soldats de laquelle compagnie ferez minestrer vivres necessaires et raisonnables tant seulement sans permettre que soit commis aucuns abbus ny desordres, vous commandant à ces fins qu'incontinant qu'elle arrivera rière chasque estappe de promptement fere fere un bande à son de tambour que toutes personnes de quelle qualité et condition qu'ilz soient de ladite compagnie ayent à entièrement observer et faire observer le contenu de noz ordres et de ne fere aucune concussion ny viollance souz la peine contre les chefz et officiers de l'indignation de S. A. et contre les soldatz de punition exemplaire, commandant aux chastellains et sindicz desdites estappes debvoir en ce vous obéir, comme aussi de promptement fournir les bestes de voittures que vous jugerez estre necessaires pour porter les armes et baccages de ladite compagnie, vous donnant de ce fere le pouvoir et authorité requise. Donné à Montmellian ce 10 aoust 1614.

Signé : SIGISMOND D'EST.

(Sceau plaqué sur papier aux armes de la maison d'Este.)

contre-signé : GISLAND (?)

« Commission au sieur de Chosal pour conduire la compagnie du sieur de Langon à la première estappe de Piémont. »

Au dos : « 10 aoust 1614. Commission à noble Louys de Chosal pour conduire la compagnie du seigneur de Langon en Piémont ».

Le destinataire de cet ordre appartenait à une famille originaire de Cluses en Faucigny et figure dans l'*Armorial et nobiliaire de Savoie* par M. de Foras (t. II, p. 66) : Louis de Chosal, coseigneur de Gacquoz, écuyer, gentilhomme de bouche de S. A., capitaine au préside de Montmélian.

Le signataire de l'ordre de route est Sigismond d'Este, alors gouverneur de Savoie. Mais je ne sais pas ce qu'était le colonel Allard, dans le régiment duquel le seigneur de Langon commandait une compagnie. Il faut noter qu'en 1614 le duc de Savoie Charles-Emmanuel Ier était en guerre avec les Espagnols et en paix avec la France ; c'est peut-être une compagnie d'un régiment français, venant en renfort, que Louis de Chosal était chargé de faire rapidement passer, en six étapes, à travers la Savoie.

C. F.

Encore les « Grands Pardons »
D'ANNECY

Déjà à deux reprises, on a bien voulu me permettre de parler des grands et des petits Pardons d'Annecy : les derniers étaient nettement entre les mains de l'autorité civile.

En était-il ainsi des premiers ?

Pour l'année 1633, les Archives de notre Mairie répondent affirmativement (1). Le secrétaire de mairie de l'époque, dans la longue relation qu'il a écrite du Jubilé de cette année, s'exprime ainsi : « Déjà sur la fin du mois d'août dernier, MM. les Syndics de la présente ville, qui sont : noble et spectable Sgr Noel Dethoyre, avocat au Sénat ; noble Victor Vincent, Sgr de La Ruaz et de Fésigny ; noble J. Fr. Comte, procureur au magnifique conseil de Genevois, et noble Philibert Charcot, tous quatre, comme désireux de s'acquitter de l'accomplissement de leur devoir, aux fins qu'à la posté-

(1) B. B. nº 40, fol. 172 à 177.

rité il ne puisse leur être apporté aucun blâme pour l'imprévoyance de n'avoir tâché, non seulement en suivant les vestiges de ceux qui les ont devancés en leur charge, mais en ce que, par leur prudent et sage jugement ils pourraient connaître être requis pour l'observation d'un si saint trésor de l'Eglise, d'y avoir coopéré de leur soin et diligence ordinaire, aux fins de mettre les affaires en tel état qu'est requis, en ce que particulièrement peut toucher les devoirs du corps de ville, et de MM. les Syndics en particulier, pour l'honneur d'icelle ».

Plus loin, le même secrétaire ajoute : « Bref, toutes choses se disposent à ce jour de jubilé. Les propositions et délibérations se font dans le Conseil de ville de donner tous ordres requis pour ce temps. Plusieurs belles histoires se présentent pour jouer. Les Rds Pères Barnabites en font leur projet ; de leur côté, les religieux de St François projettent d'autres sujets ; M. Convers régent d'Humanité, travaille à autre dessein. Enfin, tout le monde est porté d'un zèle ardent à solenniser ces saints Pardons. L'on désigne des divers feux d'artifice composés par honorable Jean Poentet. A toutes lesquelles choses le Corps de ville délibère de contribuer, pour y faire réussir le tout à l'honneur de la Ville.

Voici maintenant la description de l'un des chefs-d'œuvre de l'artiste Poentet ; elle vaut la peine d'être lue. Un peu d'attention suppléera au style de l'auteur cité, qui ne pèche pas par excès de clarté :

« Je ferais tort à l'auteur d'un si subtil feu d'artifice, si l'on ne laissait à la postérité des marques d'un si heureux succès, exécutant la descente d'un cerf sur une corde, suivi d'un limier courant après, prenant leurs courses dès le clocher de St-Maurice jusques auprès des murailles des jardins de la descente, traversant la place du cimetière, après cela descendant un homme vêtu d'un habit d'arlequin, monté sur un cheval galopant, et jetant divers feux d'artifice par les narines et par la gorge. Et l'homme qui était dessus tenait en main une lance à feu avec laquelle il venait choquer, en descendant, une statue d'homme armé plein de feux d'artifice, tenant un bouclier en une main, et un coutelas en l'autre, tout garnis de feux, à la pointe d'une pyramide toute garnie de feux, pétards, souffleaux et autres artifices.

« A la première course, l'homme descendant sur le dit cheval galopant, au premier choc de sa lance, attache le

feu à une des parties de la dite pyramide, en faisant tourner du même coup la dite statue armée. Le cheval s'en retourne, remonté d'un petit laquais, par la corde, en haut. Et au second choc que l'homme retourne dessus, son dit cheval donne d'une telle violence à la dite statue, qu'il attache, avec sa lance, le feu à tout le corps ; de sorte que le bouclier saute en l'air le premier, après le coutelas saute le ventre, et après la tête, et s'en suit les pétards de la pyramide, qui tirèrent environ 300 coups.

« Bien que la pluie arrivée eût diverti une partie du dessein de jouer, néanmoins ce qui se mit en exécution fut capable d'entretenir l'assemblée, en sorte qu'il a donné occasion à tous de louer une si belle entreprise et si belle exécution, sans aucun dommage de personne, grâces à Dieu. »

Un nouveau feu d'artifice fut lancé le jour de la clôture du jubilé, au dire de notre auteur, « il ne fut pas moins en ordre que l'autre ».

Le second jour des Pardons, « sur le midi à une heure, le temps se montrant un peu clair et élevé, cela donna occasion aux acteurs de l'histoire de Mathatias de jouer leur dessein, étant le théâtre dressé vers St-Maurice, laquelle fut glorieusement parfaite, à l'honneur des acteurs qui s'acquittèrent très bien de leur devoir, et plus particulièrement encore de Monsieur Convers, qui fut auteur du sujet ».

Evidemment l'Autorité civile ne prenait pas souci de désigner les prédicateurs, presque toujours et exclusivement choisis parmi les Capucins, ni les confesseurs au nombre de plus de 50, savoir : 17 à Notre-Dame, 10 à St-Dominique, 11 à St-François, 6 à Ste-Claire, et autant à la chapelle du collège, sans compter les prêtres voisins d'Annecy, mandés pour la circonstance. (*Reg. cap. de N.-D.*) Mais tout ce qui ne revêtait pas un caractère religieux ou ecclésiastique était du ressort de la Municipalité. Nous la voyons même, afin de bien affirmer son droit, dresser le théâtre sur un terrain lui appartenant, devant l'église de St-Maurice ; c'est là encore qu'est lancé le premier feu d'artifice, et le second sur la place de l'Hôtel de Ville.

La même année 1633, le Jubilé n'ayant pas donné une recette suffisante à en couvrir les frais, les syndics versèrent la somme de 9 fl. 2 s. « restant au surplus au Vénérable Chapitre de contribuer de son côté comme la Ville, ainsi et comme il le jugera ». (*B. B.* nº 40, *fol.* 185, 190.)

CH. REBORD.

La Savoie militaire - Armée française - (1791-1900)

OFFICIERS SAVOYARDS

pensionnés
du 1er septembre 1817 au 16 mars 1860

(suite)

GAIDIOZ Charles-André, né le 17 février 1767, à Bettonnet ; lieutenant de cavalerie ; retraité le 15 septembre 1815, à Grenoble ; ✻, décédé le 2 mars 1837.
Naturalisé le 23 octobre 1816.

GANNAZ Alexandre, né le 25 octobre 1786, à Combloux ; lieutenant à la compagnie de gendarmerie de l'Isère ; retraité le 20 octobre 1841, à Vienne ; 34 ans, 9 mois, 29 jours de services, 6 campagnes ; pension de 1.020 fr.
Naturalisé le 10 mars 1839.

GENIN Laurent, né le 12 octobre 1779, à Argentine ; lieutenant d'infanterie, retraité le 5 mai 1828, à Nancy ; 44 ans, 6 mois, 23 jours de services ; pension de 788 fr.
Naturalisé le 18 février 1818.

GUILLET Pierre-Noel, né le 24 décembre 1783, à Chambéry ; lieutenant d'infanterie, retraité le 6 avril 1833, à Grenoble ; 30 ans de services, 12 campagnes ; pension de 1.260 fr.
Naturalisé le 25 décembre 1816.

LACURIAL Ignace, né le 15 novembre 1788, à Vaulx ; lieutenant d'infanterie, retraité le 5 octobre 1842, à Paris ; 31 ans, 10 mois, 18 jours de services, 6 campagnes ; pension de 1.140 fr.

MARTIN Jean-Marie, né le 3 juin 1762, à Saint-Maximin de Beaufort ; lieutenant de gendarmerie, retraité le 1er juillet 1818, à Lons-le-Saulnier ; 22 ans, 10 mois de services ; pension de 900 fr. ; ✻.
Naturalisé le 23 décembre 1817.

MUDRY Pierre-Joseph, né le 7 juillet 1782, au Biot ; lieutenant d'artillerie, retraité le 1er avril 1837, à Paris ; 30 ans de services, 14 campagnes ; pension de 1.296 fr.

NAVET Jean-Baptiste, né le 10 décembre 1778, à Saint-Jean de Belleville, lieutenant d'infanterie, retraité le 10 juin 1829, à Rouen ; 44 ans, 3 mois, 20 jours de services ; pension de 776 fr.

Naturalisé le 2 mai 1818.

SACHE Jean-Maurice, né le 15 avril 1788, à Lugrin ; lieutenant d'infanterie, retraité le 5 novembre 1833, à Ferney ; 30 ans de services, 13 campagnes ; pension de 1.272 fr.

Naturalisé le 3 février 1818.

THARIN Joseph né le 28 février 1777, à Beaufort ; lieutenant d'infanterie, retraité le 29 août 1829, au Puy ; 43 ans de services ; pension de 1.040 fr.

VIAL Jean-Pierre, né le 14 novembre 1781, à Saint-Jean d'Arves ; lieutenant d'infanterie, retraité le 1er juin 1835, à Metz ; 30 ans de services, 13 campagnes ; pension de 1.060 fr.

Naturalisé le 25 février 1818.

VINDRET Jean-Blaise, né le 10 mars 1778, à Ville-la-Grand ; lieutenant d'infanterie, retraité le 22 novembre 1828, à Voiron ; 45 ans, 9 mois, 8 jours de services ; pension de 810 fr.

DUCRAY Marie-Joseph, né le 6 avril 1774, à Pallud ; sous-lieutenant d'infanterie, retraité le 1er juillet 1818, à Saint-Paul (Tarn) ; 21 ans, 7 mois, 12 jours de services ; pension de 700 fr. ; *.

Naturalisé le 10 avril 1818.

JACQUET Thomas, né le 27 janvier 1776, au Châtelard en Beauges ; sous-lieutenant de cavalerie, retraité le 1er juillet 1818, à Vichy ; 22 ans, 3 mois, 25 jours de services ; pension de 700 fr.

JUGE Gaspard, né le 2 mars 1778, à Bellecombe ; sous-lieutenant d'infanterie, retraité le 8 mars 1833, à Villefranche (Aveyron) ; 30 ans de services, 9 campagnes ; pension de 936 fr.

Naturalisé le 25 décembre 1816.

MAGNIN Jean-Pierre, né le 20 septembre 1779, à Andilly ; sous-lieutenant d'infanterie, retraité le 7 juin 1834, à Ferney ; 30 ans de services, 10 campagnes ; pension de 960 fr.

Naturalisé le 15 janvier 1817.

MANUEL Pierre-Claude, né le 8 juillet 1781, à Thonon ; sous-lieutenant d'infanterie, retraité le 23 décembre 1829, à Bourg ; 41 ans, 6 mois de services ; pension de 830 fr.
Naturalisé le 31 décembre 1817.

MERMILLOD Pierre, né le 12 janvier 1760, aux Villards-sur-Thônes ; sous-lieutenant de gendarmerie, retraité le 1er juillet 1818, à Gaillac ; 19 ans, 11 mois, 10 jours de services ; pension de 700 fr.
Naturalisé le 21 janvier 1818.

PERRET Jean-François, né le 23 janvier 1780, à Chambéry, sous-lieutenant de cavalerie, retraité le 1er juillet 1818, à Chapareillan ; 25 ans, 10 mois, 4 jours de services ; plusieurs blessures ; pension de 350 fr.

RAGINEL Jacques, né le 12 octobre 1782, à Menthon ; sous-lieutenant d'infanterie, retraité le 7 juin 1834, à La Villette (Seine); 30 ans de services, 12 campagnes ; pension de 1.008 fr.

GARIN François, né le 26 mai 1769, à Chambéry ; sous-intendant militaire de 1re classe, retraité le 26 février 1833, à Bordeaux ; 35 ans, 7 mois et 20 jours de services, 16 campagnes ; pension de 3.600 fr. ; décédé le 23 novembre 1849.
Naturalisé le 7 août 1816.

GROBERT François, né le 12 février 1763, à Aix-les-Bains ; commissaire des guerres, retraité le 1er juillet 1818, à Grenoble ; 25 ans, 1 mois, 25 jours de services ; pension de 1.800 fr. ; O *, chevalier de Saint-Louis.
Naturalisé le 6 novembre 1817.

PERRET Joseph-Vincent, né le 1er juillet 1780, à Chambéry ; officier d'administration ; retraité le 15 juin 1846, à Pontcharra ; 30 ans, 6 mois, 25 jours de services ; 19 campagnes ; pension de 2.000 fr.
Naturalisé le 21 février 1827.

DUPRAZ Jacques-François, né le 6 septembre 1769, à Saint-Jean de Maurienne ; chirurgien major du 4e régiment d'infanterie ; retraité le 1er janvier 1828, à Grenoble ; 55 ans, 3 mois, 1 jour de services ; pension de 1.800 fr.
Naturalisé le 4 juin 1817.

PIOLLET Pierre, né le 22 juillet 1794, à Lucey ; chirurgien major au train du parc d'artillerie, retraité à Belley le

23 septembre 1846 ; 30 ans, 8 mois, 6 jours de services, 2 campagnes ; pension de 1890 fr. ; ✻, 30 mai 1817.

Naturalisé le 30 janvier 1822.

DURAND Jean-Baptiste-Marie, né le 6 février 1789, à Chambéry ; vétérinaire en 1er, à la suite du 6e dragons, retraité le 5 avril 1858, à Dun-le-Palleteau (Creuse); 30 ans, 1 mois, 17 jours de services, 6 campagnes ; pension de 558 fr.

Naturalisé le 14 août 1822.

RINGUET Jean, né le 2 août 1789, à Rumilly ; vétérinaire en 1er au 3e régiment de cuirassiers ; retraité le 27 avril 1852, à Seyssel (Ain) ; 31 ans, 6 mois, 17 jours de services, 4 campagnes ; pension de 1.104 fr.

Naturalisé le 31 mars 1824.

F. Miquet.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

La chasse au chamois, par le Mis Tredicini, de St-Séverin, préface de Henry Bordeaux, Paris, Firmin-Didot et Cie, 285 p. in-12, avec illustrations.

Le marquis de Saint-Séverin, auteur de ce joli livre, « compte à son tableau deux cents chamois, il parle donc de ce qu'il connaît bien » et de ce qu'il aime.

« Le Chamois, dit-il, est beau dans toutes ses lignes ; il semble que Dieu ait choisi, pour animer les sites les plus imposants des Alpes, l'antilope la plus réussie de sa création. » Le conteur nous fait partager ses sentiments. « On dévore son récit, comme un roman dont les personnages sont à la mode. Et ses personnages, ce sont les chamois et les chiens d'abord. » *Arma canemque cano*, cette citation, qui rappelle le début de l'Enéide, est attribuée par l'auteur à Horace...

Cependant, il n'est pas de Tarascon. Il nous met en garde contre les exagérations et réduit à de faibles résultats les efforts inouïs qu'il faut faire pour tuer quelques chamois. Les meilleurs chasseurs, qui avant 1870, abattaient 40 à 50 sujets, n'en peuvent aujourd'hui compter qu'une vingtaine, et encore ils sont rares. « Heureusement, dit l'auteur, le plaisir de la chasse n'est pas mesuré au chiffre du résultat, car c'est dans nos Alpes qu'ils sont les plus faibles. »

Le temple de la nature, par Henri Ferrand, Paris, 1924, in-8°, 18 p. ill.

Cet opuscule, extrait du *Bulletin de la Société de Géographie* de Paris, nous conte l'histoire du premier refuge élevé au Montanvers sous le nom de *Temple de la nature*. Ce refuge, après des vicissitudes inévitables, a été remplacé en 1879 par l'hôtel du Montanvers.

Brillamment restauré, il a été inauguré le 2 septembre 1923, sous l'égide du Touring-Club et du Club Alpin Français.

La Corne d'Amalthée, par Henri de Ziegler, Lausanne, 1924, 38 p. in-12.

Ce petit livre, écrit à l'occasion du quatrième centenaire de la naissance de Ronsard, est consacré à l'un des disciples de ce maître, notre compatriote Marc-Claude de Buttet. L'auteur étudie avec amour l'œuvre de ce poète et conclut ainsi : « Nous avons vidé de tout son contenu la corne d'Amalthée. Il s'y cache beaucoup de fleurs sèches, dont le parfum est éventé. D'autres conservent une fraîcheur très aimable. Autrement dit, il est facile de trouver dans l'œuvre de Marc-Claude de Buttet quelques centaines de vers qui font le plus grand honneur à son nom. L'heure est venue d'en appeler du jugement incroyablement dédaigneux de quelques auteurs et d'en faire, avec le bibliophile Jacob, « un des poètes les plus remarquables de son temps. »

F. M.

TABLE DES MATIÈRES POUR 1924

N. B. — *Les petits caractères indiquent une communication insérée dans les procès-verbaux des séances*

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Liste des membres de l'Académie florimontane..... V

Liste des Sociétés savantes qui échangent leur publication avec la *Revue Savoisienne*..... XI

Séances mensuelles : janvier, 1 ; février, 6 ; mars, 10 ; avril, 54 ; mai, 55 ; juin, 60 ; juillet, 101 ; octobre, 157 ; novembre, 161 ; décembre, 165.

Notices nécrologiques : L. BORDEAUX, 1; Mme BLANDIN, 2; Ce Ulysse CHEVALIER, 7 ; MARULLAZ, 53 ; Mlle BOUCHET, 55 ; Le colonel CHARDON, 60 ; G. CURRAL, 60 ; Mgr BORREL, 60 ; RUFFIER, 101 ; Dr GELEY, 157 ; Mlle RUPHY, 157 ; FENOUILLET, 161 ; G. PELLOUX, 162 ; NOBLEMAIRE, 165 ; Mme ROCHET, 165.

Distinctions et félicitations : MM. GRUFFAZ, 10 ; LAYDERNIER, 53 ; J. RITZ, 55 ; BLANDIN, E. RITZ, 60 ; FAURE, 158 ; Mme DEPOLLIER, 158 ; Norbert DUNOYER, 158 ; Jules SERAND, 158.

Dons au Musée, 6, 9 102

Dons à la Florimontane : 2, 6, 8, 9, 12, 57, 61, 102, 158, ... 166

Compte-rendu financier de l'exercice 1924..... 2

Projet de budget pour 1925..... 3

Domaine de Montrottier : Rapports de gestion et projet de budget.... 4

Election des vérificateurs des comptes..... 4

Election des membres du Comité..... 4

Election du bureau pour 1924 6

Membres associés nouveaux : MM. BLANCHARD, GAILLARD, GAYET.... 4

Membres correspondants nouveaux : MM. GRUFFAZ, ANGELOZ..... 5

Membres d'honneur nouveaux : MM. Alexandre MORET, GROS..... 5

Membre bienfaiteur : Isidore NANCHE..... 5

Concours de poésie et de Beaux-Arts pour 1924..... 6

Concours de 1923, noms des lauréats..... 9

Dons au Musée de Montrottier, 9, 12, 59, 63, 102 166

J. DÉSORMAUX. La commémoration du millénaire de St-Bernard de Menthon, 61..... 159

Inauguration du monument à Saint François de Sales, avec cinq planches hors texte..... 113

Discours de M. Miquet, 115 ; de M. le Maire, 117 ; de Mgr d'Annecy, 119 ; de M. Henry Bordeaux, 123 ; Banquet, Toasts, 134 ; Compte rendu de M. Roze, 138.

ARCHÉOLOGIE

C. Marteaux. Bracelet préhistorique en bronze..... 5
M. Le Roux. Un amortissement de nervure de voûte du XVe siècle.... 54
C. Marteaux. Trouvailles archéologiques dans les Fins..... 102
C. Marteaux. Sur des fragments de vases gallo-romains..... 159
J. Serand. Sur la cloche de l'ancien couvent de Ste-Claire..... 167

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

F. M. Un poète savoyard, Amélie Gex, par F. Vermale
» La banque de Savoie par G. de Fonclare..... 52
» Visites pastorales du diocèse de Genève-Annecy (1411-1920), par Mgr Rebord..... 52
» Cathédrale d'Annecy. Notes et documents par Mgr Rebord..... 100
F. M. Fracas et murmures, poèmes par Pierre Piquet. 155
Ch. Marteaux. Les vases gaditains de Vicarello, par H. Ferrand..... 155
F. M. Le préfet Fourier, par G. Letonnelier..... 156
» Souvenirs de St François de Sales dans Annecy, par F. M. Ritz..... 156
F. M. Les avalanches de décembre 1923 en Savoie, par F. Gex..... 156
F. M. Le livre d'or des officiers savoyards morts pour la France..... 166
F. M. La chasse au chamois, par le Ms Tredicini de St-Séverin..... 182
F. M. Le temple de la Nature, par H. Ferrand..... 182
« La corne d'Amalthée, par H. de Ziegler..... 182

BIOGRAPHIES

F. Miquet. Fanchon la vielleuse..... 39
» Anne-Gabrielle Babuty, femme de Greuze. 41
» L'ascendance savoisienne du sculpteur Falconnet..... 49
F. Miquet. Sur le général De Monet..... 54
» Deux ouvrages du Feld Maréchal Burnod..... 58
» Sur le Maréchal Maison..... 60
F. Miquet. P. F. Tissot, professeur au collège de France et membre de l'Académie française..... 73

J. Désormaux. Sur la généalogie du poète Marc-Claude de Buttet..... 81
C. Faure. Testament de Marie Buttet..... 87
F. Miquet. La Savoie militaire. Officiers pensionnés, 92, 142..... 179
Général Bordeaux. Le Général L. Pelloux..... 103
F. Miquet. Sur F. J. Philippe député du Léman en 1799..... 160
» Promotions d'officiers généraux et supérieurs..... 160
» Sur les Philippe, députés au Conseil des Cinq-Cents..... 162
» Sur le dessinateur Raffet..... 166

HISTOIRE

Cl. Faure. Visite de St François de Sales au Montcel..... 5
J. Désormaux. Le président Antoine Favre..... 26
Cl. Faure. La réception de Péronne Pignier, à l'abbaye de Sainte-Catherine..... 33
Ch. Rebord. Pain bénit à l'hôpital de N.-D. de Liesse. 37
J.-M. Lavorel. Quelques remarques à l'occasion du tricentenaire d'Antoine Favre..... 44
Ch. Rebord. Chasse-Coquins..... 47
C. Faure. Les dépenses du sacre de Mgr Biord à Turin. 69
Ch. Rebord. Grands et petits pardons d'Annecy..... 76
A. Gavard. Où mourut le dauphin Jean Ier en 1282... 106
C. Faure. Sur les deux passages de Charles Félix, à Annecy, en 1824..... 168
Ch. Rebord. Sur les petits pardons d'Annecy..... 170
F. Miquet. Les fêtes du tricentenaire des *Cravates rouges*..... 162
Cl. Faure. Ordre de route d'une compagnie d'infanterie à travers la Savoie, en 1614..... 175
Ch. Rebord. Les grands pardons d'Annecy..... 176

HISTOIRE NATURELLE

A. Flamary. Le gros platane du Sépulcre, à Annecy, avec planche hors texte..... 66
A. Crolard. Expérience sur un pain de froment et de betteraves..... 164

PHILOLOGIE

Désormaux. Sur un lexique du parler de Vaux en Bugey..... 7
» Bibliographie méthodique des parlers de Savoie..... 7
» Le nom de l'orfèvre Josson Juer..... 11

JUSTER. Sur le patronyme *Savoye*..... 12
F. MIQUET. Sur des personnages du nom de *Savoye*..... 57
J. DÉSORMAUX. Sur le même sujet..... 58
J. DÉSORMAUX. Le Glossaire des patois de la Suisse romande..... 163

POÉSIE

J. LEVITTE. Rapport sur le concours de poésie de 1923. 13
L. GUIGO, *Nocturne* 20
M. VALETTE. *Les murs, Square*..... 21
J. Portron. *Marsyas*..... 22
M. DÉSORMAUX. *Saint Bernard de Menthon*..... 63
J. DÉSORMAUX. La Savoie à Ronsard..... 64

ERRATA

Page 74, ligne 8, au lieu de : 25 ans lire : 35 ans.
Page 75, ligne 3, au lieu de : né en 1718, lire : né en 1708.
Page 101, ligne 16, au lieu de : *à Rome*, lire : *à Roanne.*
Page 136 ligne 23, au lieu de : *succès lourds*, lir : *successions lourdes.*
Page 154, ligne 18, au lieu de : *équipes*, lire : *équipages.*

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

Annecy, Imprimerie J. ABRY et Cie.

tolique était tempéré par un caractère de diplomate, et il fonda plusieurs paroisses dans des conditions difficiles.

C'était une des belles figures de la Régence, et il faisait grand honneur à son pays d'origine, dont il avait pris la croix blanche pour emblème, dans ses armoiries.

M. Gavard fait une communication pour établir d'une manière définitive l'endroit où mourut le Dauphin Jean Ier, fils de Guigues et de Béatrice de Faucigny, le 24 septembre 1282, à la suite d'un accident de cheval. (V. le présent fascicule.)

M. Marteaux fait don au musée de la ville de quelques menus objets antiques : une petite hache en pierre de la fin du néolithique (RS; 1907, 81), une lampe romaine au nom d'Octavus et des débris de bols ornés à glaçure rouge, trouvés dans les parcelles 392, 400 bis et 385 ; et pour la bibliothèque de l'Académie, un petit *Traité de mignature*, 1695, possédé par le Seigneur marquis de Sales et, de nos jours, par le père de M. Bozetto qui avait bien voulu le lui offrir.

M. J. Serand dépose pour la Florimontane, de la part de M. Georges Brunier, la copie d'un plan de la forêt de Sainte-Catherine, tracé en 1809.

Il est fait aussi mention d'un costume de musicien de la Garde nationale de 1848, avec shako, képi, aiguillettes et ceinturon, donné au musée de Montrottier par Mlles Ruscon.

Le Président fait part de la décision prise d'accord avec M. le Maire, fixant au 14 septembre prochain la date de l'inauguration du monument à Saint François de Sales. L'Académie Française a été invitée à se faire représenter à cette cérémonie.

PAROLES

prononcées par M. le Général BORDEAUX

Commandant supérieur du secteur forlifié des Hautes-Alpes à Gap

aux obsèques

du Général L. PELLOUX

Ancien Président du Conseil et Ministre de la Guerre d'Italie

le mercredi 29 octobre 1924, à Bordighera (Italie)

Excellence, (1)

Messieurs,

Au nom du Gouvernement de la République, au nom de l'Armée française, et au nom aussi de la Savoie, pays d'origine du Général Pelloux, de la Savoie qui n'oublie pas qu'elle a été le berceau de l'illustre Maison qui a conduit si haut les destinées de l'Italie, je salue la dépouille mortelle du Général Pelloux.

Le Général Louis Pelloux était né en effet à La Roche, en Savoie, le 1er mars 1839. Italien pénétré de la grandeur de la patrie italienne, il n'avait cependant pas oublié le pays natal, et, dans ces dernières années, sa pensée se portait volontiers de ce côté. Il y a quelques mois, alors que la maladie l'avait déjà atteint, j'avais eu l'honneur de lui rendre visite ici ; je lui avais signalé avec quelle fierté ses compatriotes l'avaient suivi dans le cours de sa brillante carrière et l'intérêt qu'ils portaient à sa santé ; et ces pensées, ces souvenirs, lui avaient été agréables.

Au Général Louis Pelloux s'associent tout naturellement pour nous le nom et le souvenir de son frère aîné, le Général Léon Pelloux, parvenu lui aussi aux plus hautes situations dans l'armée italienne, et dont je salue en passant la mémoire. Les deux frères ont toujours été un lien, un trait-d'union entre l'Italie d'une part, et, de l'autre la Savoie et par conséquent la France.

Et en effet, Messieurs, nous voyons Louis Pelloux associé, à toutes les étapes de sa carrière, à tout ce qui intéresse, en Italie, la France et les Français.

(1) M. Sarocchi, Ministre des Travaux publics, représentant M. Mussolini et le gouvernement italien.

En 1878, c'est le Lieutenant-Colonel Pelloux qui est attaché à la personne du maréchal Canrobert, que le Gouvernement de la République, présidé par le maréchal de Mac-Mahon, a désigné pour représenter la France à Rome, aux obsèques du grand Roi que le peuple et l'histoire ont appelé le Père de la Patrie.

Quelques années plus tard, Major-Général à Rome, le Général Pelloux est Président d'un Concours national et international de Tir, et, à ce titre il reçoit la délégation des tireurs français avec la plus grande cordialité et leur adresse des paroles qui n'ont pas été oubliées.

En 1892, il est membre du Gouvernement, Ministre de la Guerre, lorsque l'Escadre française de la Méditerranée, pour la première fois depuis de longues années, vient saluer la terre italienne et reçoit à Gênes le plus sympathique accueil. Il est chef du Gouvernement lorsque, sept ans plus tard, une autre escadre française, venue pour saluer le Roi Humbert dans les eaux de la Sardaigne, reçoit à Cagliari l'accueil le plus cordial de la part du Gouvernement et de la population.

Mais l'œuvre du Général Pelloux a été plus considérable encore. Au mois de juin 1898, lorsque le pouvoir lui fut confié dans des circonstances difficiles, l'une de ses premières pensées fut de réaliser un projet qu'il avait depuis longtemps à cœur, celui de rétablir le fonctionnement contractuel et régulier des relations commerciales avec la France. Il y travailla personnellement de toutes ses forces ; il y employa toute son intelligence et sa persévérance tenace, de concert avec les Ambassadeurs qui ont représenté la France à Rome à cette époque, M. Billot et M. Barrère ; et lorsqu'au mois de novembre suivant, le traité fut signé, il pouvait se dire en vérité que ce traité était avant tout son œuvre.

Comme vous le savez, Messieurs, ce ne fut pas une simple reprise de relations commerciales, ce fut un véritable rapprochement. C'était une ère nouvelle qui s'ouvrait dans les rapports entre l'Italie et la France. Les suites de cet évènement devaient être considérables, et quand, au mois d'Août 1914 le Gouvernement royal, par une rapide décision de la première heure, proclama sa neutralité, quand, au mois de mai 1915, et bien que l'issue de la guerre fût encore très incertaine, l'Italie décida de se ranger aux côtés des alliés,



Le Monument de saint François de Sales
et le portail de l'église Saint-Joseph

le Général Pelloux, que ces évènements mémorables venaient atteindre et enthousiasmer ici, dans sa retraite de Bordighera, pouvait se dire qu'il avait été l'un des précurseurs de cette alliance, l'un des ouvriers de cet acte d'union, d'une union que nous considérons comme définitive.

Messieurs, lorsque, à l'automne de 1918 la victoire couronna enfin les efforts des alliés, les Gouvernements récompensèrent à l'envi les chefs des armées victorieuses ; les distinctions les plus élevées leur furent conférées, et c'était justice. Mais il semble qu'il y avait pour eux une obligation morale de reporter une part des mérites, des efforts accomplis, des résultats obtenus, sur leurs prédécesseurs, sur ceux qui avaient travaillé depuis un demi-siècle pour l'Armée et pour le pays.

Parmi ceux-là, le Général Pelloux était au premier rang. Dans l'artillerie, à l'Etat-Major, au Ministère, au Parlement, au Gouvernement, il avait travaillé avec la plus extrême ardeur à l'organisation, l'administration, l'instruction et la préparation de l'Armée. Il avait exercé les plus grands commandements. Il avait été l'Inspecteur Général, c'est-à-dire, je crois, le directeur effectif, de ces troupes alpines qui ont porté si haut leur renommée pendant la dernière guerre ; il avait commandé les Corps d'Armée les plus importants, ceux de Vérone, de Rome, de Turin. Pendant quarante ans, il avait travaillé à former à l'Italie des hommes et à lui donner des ressources pour le jour où viendrait l'épreuve de la guerre.

Ainsi, tant dans le domaine purement militaire, que dans celui de la diplomatie et de la direction des affaires publiques, le Général Pelloux a été, longtemps à l'avance, mais d'une manière effective et certaine, l'un des organisateurs, l'un des artisans de la victoire, de la victoire des Armées italiennes, de la victoire des Alliés.

C'est animé de ces pensées et de ces souvenirs, c'est pénétré de ces sentiments qu'au nom du Gouvernement de la République, qui avait conféré au Général la haute dignité de Grand Croix de l'Ordre de la Légion d'Honneur, au nom de l'Armée française, au nom de la Savoie, j'apporte ici à la mémoire du Général Pelloux, pour sa famille, l'hommage de notre reconnaissance, de notre admiration et de nos regrets.

Le Général Pelloux est entré dans l'histoire. Elle dira de lui qu'il fut un grand honnête homme, un homme droit, loyal et sûr, un ardent patriote. Il laissera les souvenirs que laissent après eux les hommes qui ont, comme lui, compris, servi, honoré, ces deux idées essentielles, ces bases même de la société, la famille et la patrie.

Général BORDEAUX.

Où mourut le dauphin Jean Ier

en 1282 ?

Le véritable patriotisme n'est pas l'amour du sol, c'est l'amour du passé. C'est le respect des générations qui nous ont précédés.
(Fustel de Coulanges.)

Les historiens du Dauphiné, de la Savoie, ont raconté la mort tragique du jeune dauphin Jean Ier, fils de Guigues VII et de Béatrix de Faucigny (1). Après le décès de son père en 1269, il avait vu ses domaines disputés par des parents envieux ou envahis par des voisins peu scrupuleux.

Captif avec sa mère au château de Brion près Nantua, il en sortit le 15 novembre 1269, après que Béatrix eut souscrit les dures conditions imposées par son oncle Philippe de Savoie. Il fallut toute l'habileté de celle qu'on a appelée « la Grande Dauphine » pour sauvegarder ses domaines patrimoniaux du Faucigny et les Etats que Jean avait hérités de son père.

Le traité de Versoix, signé le 2 juin 1282, semblait clore bien des discussions en assurant à Béatrix l'aide du comte de Genevois, Amédée, et de Robert, évêque de Genève, contre Philippe de Savoie. Mais un douloureux événement allait se produire et rallumer toutes les convoitises. Le dauphin Jean avait, en 1282, environ 17 ans et semblait plein de vie. Sa mère se trouvait dans ses terres du Faucigny dès le commencement de l'été, au château de Bonne. C'est

(1) Béatrix, héritière par sa mère Agnès, du Faucigny, était fille de Pierre II de Savoie, le petit Charlemagne, à qui succéda, en 1268, non sa fille Béatrix, exclue de la succession paternelle, mais son frère Philippe, appelé au trône de Savoie par testament.

là qu'elle signa, le 1er septembre, une transaction avec Raymond et Pierre de Beaufort (*Reg. Dauphinois*, 12467), s'engageant à la faire approuver par son fils.

Pendant tout ce mois de septembre aucun document ne témoigne de la présence de la dauphine dans un autre lieu. Le château de Faucigny ne semblait plus alors une résidence seigneuriale, mais plutôt une place forte occupée par des gens d'armes (1). Pour le moment c'est à Bonne que Béatrix et son fils semblent vouloir passer l'automne. Le 21 septembre, le jeune dauphin chevauchait dans les environs. Son cheval se cabra sous l'éperon de son ardent cavalier, le jeta à terre et ce fut un mourant que les gens de sa suite transportèrent non pas au château, dont la rampe était trop raide pour son corps endolori, mais à la cure de Basse-Bonne. Une église s'élevait en effet auprès du château sur la plateforme crénelée, c'était l'église de St-Nicolas. Mais plus bas, sur la route, une chapelle dédiée à St Pierre exista de bonne heure pour les habitants *extra muros*. Nous pensons que le chapelain Adot, dont le nom nous est parvenu, était le prêtre résidant au pied des remparts et chez qui fut déposé le blessé (2). Si l'on avait pu sans danger accéder près de l'église St-Nicolas, à Haute-Bonne, il semble qu'on aurait été jusqu'au château alors occupé par la cour delphinale, et où il y avait des médecins, un chapelain et tout un personnel qui figurera bientôt au testament.

Bien vite on appela la dauphine éplorée et l'on courut à Genève, à deux heures de là, quérir du secours. Le médecin Clément de Genève (3) est auprès du prince ainsi que Bruno de Rumilly et Jean de Bonne, deux autres hommes de l'art, sans doute attachés à la famille pendant son séjour dans ces régions. Ils sont impuissants. Autour d'eux s'empressent trois Cordeliers de Rive, venus aussi de Genève au premier signal, pour donner au mourant les consolations de la religion et pour témoigner de leur vive sympathie à la princesse.

(1) C'était à Châtillon que Béatrix s'était mariée en 1241 avec le dauphin Guigues. Plus tard ce sera à Bonneville que seront célébrées les noces du dauphin Hugues, septembre 1309, avec Marie de Savoie, fille d'Amédée V.

(2) Ces deux centres religieux ont existé à Bonne jusqu'à la Révolution. Ce fut même à certaines périodes deux églises paroissiales simultanées. Mais l'église de St-Nicolas est restée l'unique église paroissiale.

(3) Le médecin Clément donna longtemps ses soins à Béatrix et aux siens. Elle ne paya que le 30 avril 1309 au médecin ou à ses héritiers une somme de 50 livres due pour ses honoraires. (*Reg. Dauph.*, 17494).

Nous n'essayerons pas de décrire cette dernière scène, d'ailleurs fort connue. Bientôt le dauphin fera son testament. Il est écrit à la hâte et sans les formules solennelles usitées. Tous les détails sont supprimés. Le temps presse. En quelques mots le mourant confirme les dernières volontés de son père Guigues VII, donne à Amédée de Genève, son allié, les terres de Domène et de la Pierre. Pour le reste, c'est-à-dire les legs et les aumônes qu'il doit faire, il s'en rapporte à sa mère. Les sceaux de la curie du Faucigny sont apposés à l'acte, les autres témoins, le P. gardien des Cordeliers, y ajoutent le leur.

M. le chanoine Ulysse Chevalier a le premier signalé ce testament et nous penserions qu'il a une grande importance pour nous aider à fixer le lieu où mourut notre dauphin. Mais V. de St-Genis, en le publiant un des premiers en 1869, (1) l'a évidemment altéré en le datant de Bonneville, puisque l'original qui se trouve aux archives départementales de l'Isère (cote B. 3162) et que tout le monde peut voir, ne porte aucune indication de lieu (2).

Or si aucun lieu n'est indiqué, pourquoi faire mourir le dauphin à Bonne ? C'est qu'il s'y trouvait avec sa mère, sans qu'aucune pièce historique ne signale leur présence ailleurs pendant tout le mois de septembre, c'est que le lendemain de l'accident — un mieux étant sans doute survenu — il faisait du consentement de sa mère, une concession à Boniface de Bardonèche (*Reg. Dauph.* 12477). L'acte est passé à Bonne, le mardi avant la St-Michel, qui tombait le 22 septembre en cette année 1282 (3).

Ce n'est qu'au matin du jeudi avant la St-Michel, trois jours après l'accident, c'est-à-dire le 24, qu'il mourut et c'était encore à Bonne, dans la maison du curé Adot, chez qui il était resté depuis le 21. C'est ce qu'on lit en propres termes dans une déclaration faite par le curé de Monthoux Guillaume, lors d'une enquête instruite à Fribourg deux ans plus tard. (*Reg. Dauph.* 12476).

Mais voici la difficulté. Ce même 24 septembre 1282, il y a une donation entre vifs faite par Béatrix, aussitôt après

(1) *Histoire de Savoie*, III, p. 447.

(2) Lettre de M. Letonnelier, archiviste, du 16 février 1920, qui a l'obligeance — avec beaucoup d'autres — de me faire savoir que la mention *apud Bonam Villam* est « du crû » de M. Victor de St-Genis.

(3) *Art de vérifier les dates.*

la mort de son fils, en faveur de son petit-fils Jean, fils de Humbert de La Tour, son gendre et d'Anne, sa fille aînée. Or cette donation aurait été faite *apud Bonam Villam* dans la demeure du chapelain, d'après le président de Valbonnais (1) Nous pourrions chercher une explication, supposer que Béatrix, dans son affolement, à ce matin funèbre du 24 septembre, se serait enfuie du côté de Bonneville et y aurait, devant le bailli général de l'empire en Bourgogne, H. de Waldeck, signé le document historique en question, auquel la douleur de la pauvre mère donna cette solennité tragique. Mais examinons le document lui-même. Dès que M. G. Vellein eut publié dans ses *Recherches sur Béatrix de Savoie et le dauphin Jean I*er (2), l'enquête faite à Fribourg en 1284, nous pensâmes nous inscrire en faux contre le lieu assigné par le grave président de Valbonnais (3). Car toutes les circonstances qui précèdent l'accident du 21 septembre 1282, comme celles qui le suivent, nous faisaient déjà croire que la dauphine et son fils étaient à Bonne. Les Cordeliers de Rive, le médecin Clément, arrivés tout aussitôt de Genève, le chapelain de la princesse et d'autres nommés dans le testament, n'auraient pu vraisemblablement être aussi vite réunis à Bonneville.

Mais de Valbonnais aurait-il inventé, comme l'a fait V. de St-Genis pour le testament, le lieu qu'il indique ou modifié le nom de Bonne en celui de Bonneville, *apud Bonam Villam* ? Nous le pensions. Mais comment le prouver ? L'original de cet acte, que Cibrario a encore vu sans doute, lui qui nous dit que le dauphin Jean est mort à Bonne, (4) est aujourd'hui introuvable. Son ancienne cote aux archives de Turin (Archives camérales, *Carte Fucigniaci ab anno* 1280 *ad ann.* 1290) ne permet plus de le découvrir par le fait de

(1) Le document de Valbonnais figure au *Reg. Dauph.* (12477) et déjà il était indiqué dans le *Reg. Genevois* (1184). Le président de Valbonnais a publié *Histoire du Dauphiné*, Genève, 1722, 2 vol. in-folio.

(2) *Bulletin de la société de statistique de Grenoble*, 1910, p. 57. La publication de M. G. Vellein met en lumière bien des faits de cette histoire si obscure de la dynastie des sires du Faucigny et nous a été d'une grande utilité pour la solution de notre problème. Nous aimons à le reconnaître.

(3) Le comte de Savoie voulait éviter la réunion sur une même tête. celle de Jean, fils de Humbert et petit-fils de Béatrix, de la baronnie de La Tour, des états du dauphin, des terres du Faucigny et des autres possessions de la dauphine. Il provoqua une enquête qui tendait à prouver que la donation du 24 septembre 1282 était entachée de nullité, à cause de la surexcitation où se trouvait alors Béatrix.

(4) *Storia della monarchia di Savoia,* II, p. 178. Turin 1840-43.

classements postérieurs. Il a peut-être aussi été détruit. Pendant des années nous avons cherché et sans résultat. Comment dirimer invinciblement la question, du moment qu'on pouvait nous opposer un document que jusqu'ici tout le monde avait admis sans arrière-pensée ? Nous allions abandonner ce minuscule point de notre histoire, si irritant fût-il pour notre curiosité, lorsque le 22 juillet 1922, le surintendant des Archives d'Etat de Turin, M. A. Lusio, voulut bien nous adresser la note suivante :

« Malgré les plus diligentes recherches, il n'a pas été possible de retrouver l'original de la donation du 24 septembre 1282, faite par Béatrix de Faucigny à Jean, fils d'Anne et de Humbert, seigneur de La Tour (acte cité par Valbonnais dans son *Histoire du Dauphiné*).

« Dans nos archives pourtant, sous l'indication « princes du sang » (liasse I, nº 15) est conservé un *vidimus* du 11 février 1314 qui reproduit entièrement la susdite donation (1).

« Le passage qui intéresse V. S. présente la teneur que voici : *Actum apud Bonam in domo capellani dicti loci, presentibus testibus*, etc.

« Il est ainsi permis de supposer que de même dans l'original sur lequel le *vidimus* fut rédigé, il y avait simplement : *Apud Bonam* et non pas *apud Bonam Villam.*

« Il est d'ailleurs à propos de remarquer que la transcription faite par Valbonnais, tout en concordant, quant à la substance avec celle du *vidimus*, s'en écarte cependant beaucoup par l'omission, non seulement de mots, mais de phrases entières et des noms de témoins, parmi lesquels en est un ainsi désigné : « *P. de Vignie, burgensis Bone.* »

Signé : Le surintendant,
A. Luzio (2).

L'affaire est donc entendue. Puisque tous les documents que nous avons, donnent Bonne comme le lieu où mourut le dauphin et que les deux seuls que l'on présentait comme portant le nom de Bonneville, *apud Bonam villam*, sont falsifiés sur ce point, il y aurait maladresse d'insister.

Cependant, et pour mémoire, comme on dit au palais,

(1) Le *Vidimus* est une copie authentique collationnée avec l'original. En 1314, l'on était assez près des évènements de 1282 pour qu'on ne puisse pas s'être trompé, avoir écrit un nom pour un autre.

(2) *Archivio di stato*, Torino, *Directione*, nº 1. 1176, note à M. le chanoine A. Gavard, supérieur du Grand Séminaire d'Annecy.

ajoutons encore un mot, il le faut. Comment aurait-on pu dater un acte de Bonneville en septembre 1282, quand Bonneville... n'existait pas ? La remarque, on en conviendra n'est pas sans importance. Ce fut, tous les chroniqueurs le savent, le jour de la Ste-Catherine 1283, et pas plus tôt, que Béatrix donna le nom de Bonneville au Bourg du Château (*Burgum castri*) qui s'élevait près du pont d'Arve (1). Si de Valbonnais ou V. de St-Genis nous disaient que les documents qu'ils apportent ont été écrits, scellés, au Bourg du château en 1282, nous pourrions les croire. Mais parler alors de Bonneville dans un texte authentique, n'est qu'une plaisanterie. Comment un acte notarié portant qu'il a été passé à Albertville en 1834, par exemple, ne serait-il pas suspect, car avant les R. Patentes du 19 décembre 1835, il ne pouvait être question d'autre lieu dans l'espèce que de Conflans ou de l'Hôpital ? Albertville n'existait pas plus en 1834 que Bonneville en 1282.

Oui, c'est bien à Bonne que mourut le jeune dauphin le matin du 24 septembre 1282, c'est là qu'il avait fait son testament et c'est là que sa mère fit à son petit-fils une donation qui devait émouvoir les chancelleries du temps et provoquer tant de guerres.

C'est pour établir ce simple fait, rétablir un nom, que ces pages ont été écrites avec l'espoir de couper court à une tradition qui tendait à se substituer à la vérité. Voudra-t-on désormais renoncer aux écrits romanesques que des légions de conteurs et d'historiens locaux, après de Valbonnais, sans doute, et Victor de St-Genis, semblaient devoir nous imposer ? Serait-ce téméraire de l'espérer ?

Encore un mot comme épilogue. Le corps du dauphin ne reçut pas la sépulture à Bonne mais fut immédiatement porté à l'abbaye de Sixt (2) et non pas au prieuré de Contamine, la nécropole des sires de Faucigny. L'abbaye de Sixt fut choisie, non parce qu'elle avait été fondée par le B. Ponce de Faucigny (1140) et que tous les membres de la famille l'avaient toujours entourée de leur protection, mais pour une raison, il semble, plus intime. Béatrix rêvait

(1) *Reg. Dauph.* 13593 et *Franchises* de janvier 1289 (1290 nouveau style) où il est dit : Et sciendum quod nomen Boneville primo fuit impositum ipsi ville in festo beate Catharine anno Domini millesimo ducentesimo octuagesimo tertio. (*Mém. et Doc. S. H. A. Genève* XVII, p. 81.)

(2) *Primo fuit sepultus in domo Siz, deindè translatus ad cartusiam Melani.* (*Arch. de la Grande Chartreuse*, dans Feige, *Histoire de Mélan*, p. 14.)

d'avoir ses restes réunis à ceux de son fils dans la chapelle qu'elle allait faire élever à Mélan. Elle voulut donc, en attendant, déposer à l'abbaye voisine le corps de ce fils tant aimé. Et lorsque le 26 décembre 1290, huit ans plus tard, l'évêque de Genève, Guillaume de Conflans, eut consacré l'église de la nouvelle chartreuse, le cercueil du dauphin y fut transféré dans un tombeau où sa mère Béatrix devait prendre place plus tard. L'évêque présida la double cérémonie et les *Annales des Chartreux* en ont conservé la date. La mère rejoignit le fils en 1310 et leur tombe se referma pour toujours (1).

L'église de Mélan, bel édifice gothique, subsiste encore, malgré les vicissitudes des évènements et les changements survenus dans l'antique monastère. Mais depuis longtemps les traces des illustres tombeaux ont disparu. Les fouilles faites déjà en 1781 et en 1876 furent sans résultat (2). On avait conservé à Mélan le souvenir de la fondatrice, de la Grande Dauphine, et la mémoire plutôt vague de son fils, mais on avait complètement oublié le lieu de leur sépulture. *Sic transit gloria mundi.*

A. Gavard.

(1) *Arch. de la Grande Chartreuse*, dans Feige, loc. cit. p. 57. *Béatrix in ecclesia a se edificata sepelitur prope filium*, ib. p. 57 et 77. Elle étaitmorte le 21 avril 1310.

(2) Feige, loc. cit. p. 342.

Monument à Saint François de Sales

COMITÉ D'ACTION

Le *Comité d'action* du monument à Saint François de Sales, constitué dans la séance du 31 janvier 1911, était composé comme suit :

Président, M. Guerby ; *vice-présidents*, MM. Desormaux et Grivaz ; *secrétaire-général*, M. Letonnelier ; *secrétaires*, MM. Gardier, Le Roux, Nanche et Georges Martin ; *trésorier général*, M. Ph. d'Orlyé; *trésoriers*, MM. Cattin et Laydernier ; *archiviste*, M. J. Serand.

Par suite de décès et de départs, au jour de l'inauguration il était ainsi constitué :

Président, M. Miquet ; *vice-présidents*, MM. Désormaux, Lavorel, Ph. d'Orlyé ; *secrétaires*, MM. J. Revil, L. Pfister, Le Roux et Georges Martin ; *trésoriers*, MM. Jean Ritz, Cattin et Laydernier ; *archiviste*, M. J. Serand ; *membres*, MM. Adé, Albert Crolard et Mgr Cusin.

Il a tenu 48 séances, dont la dernière eut lieu le 18 septembre 1924.

Inauguration de la Statue

de

SAINT FRANÇOIS DE SALES

14 Septembre 1924

« Un jour viendra que de m'aymer ne sera plus reproché à personne. »

C'est par le beau temps, dans une atmosphère de respect et de gratitude, de bonne volonté et d'harmonie des cœurs et des esprits qu'a été inauguré dimanche, le monument élevé à Saint François de Sales, place au Bois. La joie des Annéciens a été grande, et leur fierté aussi, de constater que chacun avait compris qu'une telle gloire de la Savoie devait assembler autour d'elle tout ce qui pense, qui aime et qui sait.

A 10 heures 15, M. Blanc, maire, assisté de M. Miquet, président de la Florimontane, reçoit dans le grand salon de l'Hôtel-de-Ville, dont le balcon est pavoisé, M. Henry Bordeaux, délégué de l'Académie française, M. le sénateur Gallet, les membres et les délégués des Sociétés savantes, les chefs des administrations départementales et communales. Après les présentations, au cours desquelles le Rallye-Cor de Chambéry joue sur la place de l'Hôtel-de-Ville, le cortège officiel se forme pour se rendre place au Bois. La vieille place est décorée de drapeaux et sur les murs du couvent Saint-Joseph flottent des oriflammes. La Musique Municipale se fait entendre et le voile qui recouvre la statue est enlevé aux applaudissements de la foule massée sur la place : Saint François de Sales apparaît grave et accueillant, dans son fauteuil épiscopal, la main droite posée sur un de ses livres qui l'ont consacré comme un des grands écrivains français.

Le monument lui-même fait honneur à ses auteurs (1), l'ensemble est bien proportionné, grâce aux bons conseils de M. Adé, architecte, et aux soins de MM. Charvin, entrepreneurs. Sur une face du double tertre sont dessinées en fleurs les armes de saint François de Sales.

Les quatre faces du monument portent en bronze les inscriptions suivantes :

A SAINT FRANCOIS DE SALES
1567-1622
GLOIRE DE LA SAVOIE ET DES LETTRES FRANÇAISES
EVÊQUE ET PRINCE DE GENÈVE
DOCTEUR DE L'EGLISE
FONDATEUR DE L'ORDRE DE LA VISITATION-1610
« UN JOUR VIENDRA QUE DE M'AYMER
NE SERA PLUS REPROCHÉ A PERSONNE »
(LETTRES MARS 1615).

CE MONUMENT
A ÉTÉ ÉLEVÉ
PAR SOUSCRIPTION PUBLIQUE
SUR L'INITIATIVE DE
L'ACADÉMIE FLORIMONTANE
1924

AUTEUR
DE
L'INTRODUCTION A LA VIE DEVOTE
FONDATEUR
DE
L'ACADÉMIE FLORIMONTANE
1606

Les autorités et les invités ayant pris place autour du monument, où la foule se presse en rangs serrés, la cérémonie commence par un morceau exécuté par la musique muni-

(1) M. Descatoire (Alexandre), né à Douai le 22 août 1874, élève de M. Thomas admis avec le nº 1 à l'Ecole des beaux-arts, bourse de voyage, médailles de troisième, deuxième et première classe au salon des artistes français ; hors concours, médailles d'or à l'Exposition de 1900 et au Salon de 1922.

M. Weitmen, d'Albertville, qui a participé à l'élaboration de la première maquette, est décédé en 1918.

cipale qui, sous la direction de M. Gavard, sous-directeur, enlève superbement « Judex » de Gounod.

M. Miquet, président de l'Académie Florimontane, procède ensuite à la remise du monument à M. Blanc, maire d'Annecy, et prononce une allocution où il fait l'historique du monument.

Messeigneurs, Mesdames, Messieurs,

Mes premières paroles seront pour saluer avec vous la présence ici de M. Henry Bordeaux, qui représente l'Académie française à cette cérémonie.

La délégation donnée à notre éminent compatriote comble nos désirs, car, à nos yeux, nul n'était plus apte à remplir cette honorable mission.

Je salue également M. Joseph Blanc, maire de la ville d'Annecy, qui a bien voulu accepter notre invitation et Mgr de la Villerabel, évêque d'Annecy qui, par sa hauteur de vues et son esprit conciliant, s'est montré le digne successeur de saint François de Sales.

Enfin, c'est avec le plus grand plaisir que je vois au milieu de nous Madame la Marquise Tredicini de Saint-Séverin, M. le comte de Roussy de Sales et M. le comte d'Asnières de Sales, qui représentent la famille du Grand Saint et qui portent si dignement un nom à jamais vénéré.

Messeigneurs, Mesdames, Messieurs,

« La pensée d'ériger une statue à saint François de Sales existait depuis longtemps dans tous les cœurs savoisiens (1)», quand M. Lecoy de la Marche, archiviste de la Haute-Savoie, formula pour la première fois la proposition de la réaliser. Dans la séance du 8 janvier 1863, il demanda nettement à la Société Florimontane d'ériger un monument à son fondateur « monument de famille, disait-il, qui fera un digne pendant à celui d'Antoine Favre, à Chambéry ».

Il ajoutait que le projet « allait être soumis à une sérieuse étude, et qu'on aviserait mûrement aux meilleurs moyens de l'exécuter ». En fait, ce n'est que le 15 avril 1865 que la commission lança l'appel aux souscripteurs.

Cette commission comprenait : Mgr Claude-Marie Magnin, évêque d'Annecy, président ; M. Joseph Ferrand, préfet de

(1) Appel de la Commission dans la *Revue Savoienne* du 15 avril 1865.

la Haute-Savoie ; Mgr Gaspard Mermillod, évêque d'Hébron ; M. Aimé Levet, maire d'Annecy ; M. le chanoine Challamel, prévôt du chapitre ; M. le comte de Roussy de Sales, conseiller général; M. le baron du Bourget, receveur général; M. Camille Dunant, président de la Florimontane ; M. Ruck, Inspecteur d'Académie ; M. le chanoine Poncet ; M. le comte d'Asnières de Sales ; M. Charles de Fésigny ; M. Ducis ; M. Alphonse Despine et M. Louis Revon.

Un arrêté du Ministre de l'Intérieur, du 8 juin 1865, autorisa la souscription. Mais des divergences de vues et d'autres causes mal connues empêchèrent celle-ci d'aboutir. L'heure n'était pas venue.

Il fallait attendre jusqu'au 15 janvier 1911, pour que M. Letonnelier, archiviste, reprit la proposition de son devancier, et ce fut dans cette séance, présidée pour la première fois par M. Guerby, que fut votée à l'unanimité l'érection d'une statue à *saint Francois de Sales, premier fondateur de l'Académie Florimontane, gloire de la Savoie et des lettres françaises.*

Cette rédaction, qui paraissait exclure l'idée religieuse (et de fait, ce n'est pas un monument religieux qu'on voulait élever), fut mal interprétée.

Dans des polémiques, inspirées par plus d'esprit que de charité, on nous accusa de vouloir « escamoter l'évêque » ou tout au moins de laïciser le Saint.

La souscription en souffrit. Mais l'entente cordiale a remis au point toutes choses et l'accord parfait d'aujourd'hui nous permet d'oublier ces misères.

Si j'en parle, c'est pour rappeler que dans ces moments difficiles, deux chanoines, MM. Gonthier et Lavorel, prirent vaillamment notre défense et mirent leur précieuse influence au service du Comité : que grâces leur soient rendues.

Un concours fut ouvert, entre tous les artistes français, le 29 janvier 1913, et la maquette présentée par MM. Descatoire et Weitmen fut choisie par le Jury.

Onze ans se sont écoulés depuis cette époque.

De graves évènements ont bouleversé le monde et paralysé toutes les entreprises. La nôtre n'a pas échappé au malaise général.

Le coût de la statue, prévu à 20.000 francs, a dépassé 50.000.

M. le président Guerby est mort le 22 juin 1912, M. Weitmen



Discours de M. MIQUET, Président de l'Académie Florimontane

le 6 novembre 1918, M. Gardier, le plus dévoué des secrétaires en 1919, M. Nanche, vice-président, en 1922 et l'architecte, M. Rostaing, en 1923.

Celui-ci a été remplacé par notre collègue M. Adé, dont l'expérience et le goût sont appréciés de tous. La conception du piédestal, l'aménagement du square et la surveillance des travaux lui sont dues : il n'est que juste de lui exprimer notre gratitude et nos félicitations.

M. Descatoire, resté seul, s'est révélé un maître : il a fait une œuvre qui l'honore et qui lui a valu la médaille d'or au salon des Artistes français de 1922.

Le monument répond lui-même à toutes les critiques : il donne une impression de grandeur et de noblesse, et le saint resplendit dans sa gloire.

C'est à vous, Monsieur le Maire, qu'au nom du comité j'en fais remise, « avec la satisfaction de doter Annecy d'une œuvre d'une haute valeur, qui consacrera la réputation d'un grand artiste. »

Vous avez bien voulu prêter à notre comité, soit comme maire, soit comme conseiller général, un concours qui nous a été profitable, et nous vous en sommes sincèrement reconnaissants. Vous êtes ainsi resté dans la tradition, car le plus aimable des saints fut toujours *persona gratissima* auprès du Conseil de Ville : C'est sous le dais municipal qu'il fit son entrée solennelle à Annecy quand il fut installé comme évêque, et les bâtons étaient tenus par les quatre syndics ; à la fin de chacun des carêmes qu'il avait prêchés, le Conseil lui offrait un tonneau de malvoisie, pour le remercier.

Nous vous abandonnons avec une entière confiance la garde de cette belle œuvre, persuadés que la tâche vous sera facile, avec la juste popularité dont vous jouissez dans cette cité « toute remplie de bon peuple » comme au temps de saint François.

M. Blanc, maire d'Annecy, répond à M. Miquet.

Il le fait en termes particulièrement heureux :

Monsieur le Président,

La ville d'Annecy reçoit avec empressement et reconnaissance l'œuvre remarquable que vous lui remettez et dont la haute conception et le talent magistral de l'auteur ont si bien rendu la noble figure du glorieux savoyard que nous honorons en ce jour.

L'Académie Florimontane, que vous présidez avec un parfait désintéressement, un dévouement rare et une autorité incontestée a, maintes fois déjà, fait preuve d'heureuses initiatives en faveur de notre cité, Les monuments élevés à Fabien Calloud au Musée, à Jules Philippe dans notre champ de repos et à Germain Sommeiller au centre de la verte pelouse du Pâquier, attestent votre bienfaisante action ; action que vous continuez et amplifiez aujourd'hui par la glorification de l'un des plus illustres enfants de la Savoie.

Au nom de la Ville, j'accepte votre don précieux, et vous exprime toute mon admiration pour la ténacité que vous avez mise à poursuivre votre noble but, mes vives félicitations pour le succès qui a couronné vos efforts ; et je vous dis toute la gratitude de la Savoie et d'Annecy pour l'œuvre que vous avez accomplie.

Tous les amis des belles lettres, tous les admirateurs de l'illustre écrivain comme ceux de l'éminent prélat, ont été avec vous ; je les remercie du précieux concours qu'ils vous ont apporté.

L'Assemblée départementale de la Haute-Savoie s'est justement associée à votre effort, et le Conseil Municipal d'Annecy a non seulement répondu à votre appel par le vote d'un crédit, mais il a tenu à ce que le monument que nous inaugurons, fut élevé sur l'une des places les plus belles et les plus fréquentées de la ville, en face de ce joli lac que notre illustre compatriote aimait et qui souvent a inspiré les images qui émaillent délicieusement ses remarquables écrits ; tout près de ce collège où il fit ses premières études, au milieu de ces anciennes demeures, où il comptait tant d'amis et d'admirateurs.

Mon rôle n'est pas de rappeler ici la vie du pasteur éloquent et aimable, ni celle de l'écrivain pur et plein d'attrait ; les hautes personnalités M. l'Evêque d'Annecy et M. l'Académicien Bordeaux que j'ai l'honneur de saluer ici, le feront avec la compétence et l'autorité qui s'attachent à leurs noms et à leurs fonctions ; mais qu'il me soit permis de dire combien a été heureuse l'idée de rendre plus concret le souvenir impérissable de celui dont toute la vie a été consacrée au bien et au beau, et qui a laissé après sa mort, des œuvres qui ne meurent point.

En élevant cette belle statue, les Florimontans rendent



M. BLANC, maire de la ville d'Annecy, prononçant son discours.

un pieux et juste hommage au fondateur de leur Académie ; ils rappellent et rappelleront au passant que la Savoie est bien, suivant l'expression de Sainte-Beuve, « le pays où l'on parle le mieux le français, où on le parle avec le plus de propriété, de clarté et de naturel » ; et que le génie littéraire de notre petit pays a certainement contribué à celui de la France, par l'éminent écrivain dont nous honorons la mémoire, par l'académie qu'il fonda 29 ans avant la création de l'Académie française, par les cours professés par les Florimontans de l'époque qui contribuèrent à former un autre savoyard célèbre : Vaugelas, le premier qui fixa les règles de la langue française.

Ce monument dira aux esprits cultivés, aux penseurs qui vont à la source des choses, que celui dont le statuaire a fait revivre la douce physionomie réunissait en lui à un haut degré les qualités de la race dont il était issu : générosité, finesse d'esprit, indépendance, bonté sans faiblesse, large tolérance.

François de Sales était foncièrement bon, et tolérant ; il n'admettait ni la haine, ni le fanatisme ; la douce charité, aimable, souriante, pénétrante, était sa voie et son but.

« Ne nous courrouçons point en chemin les uns avec les autres, disait-il, marchons avec la troupe de nos frères et compagnons, doucement, paisiblement, aimablement ».

Devant un esprit si large, un cœur si délicat, un talent si rare, les Annéciens et les Savoyards de toutes les opinions s'inclinent, et tous respecteront le bronze qui ravive le souvenir et immortalise les traits de l'un de leurs plus glorieux ancêtres.

La Chorale Mixte et l'Harmonie-Chorale, dirigées par M. Jean Ritz, chantent la Cantate à Saint François, composée par M. Mermety. La musique a été écrite par M. Jean Ritz, dont on ne saurait trop louer la belle inspiration.

Mgr du Bois de la Villerabel, à la voix puissante et sympathique, prononce ensuite l'admirable discours dont la teneur suit :

Mesdames, Messieurs,

Depuis quelques 20 ans, la physionomie de notre ville d'Annecy, bâtie légère et gracieuse au bord de son lac enchanteur, dans le plus merveilleux décor de montagnes qui soit,

s'est profondément modifiée. Elle s'étend et grandit chaque jour embellissant d'une grâce nouvelle ce cadre unique au monde où des temps très anciens en fixèrent autrefois les premières assises.

Et pourtant sur ces splendeurs modernes, comme sur ces antiques beautés, c'est toujours la même figure qui plane, faite de lumière apaisante et de douceur, celle du saint évêque, qui est et restera toujours le plus illustre de ses fils, la plus pure de ses gloires, François de Sales !

Phénomène étrange et émouvant tout ensemble ! Que le voyageur, curieux des souvenirs du passé glorieux autant qu'avide des beaux spectacles de la nature, parcoure les rues de la ville neuve, si fraîche en sa parure de pierres, si harmonieuse en ses avenues où l'ombre des grands arbres se mire dans les flots bleus du lac, ou bien qu'il erre au contraire, au gré de sa flânerie toujours intéressée, dans les dédales des rues étroites de la vieille cité, sous les arches de ses galeries sombres, que dominent — austères et protectrices — les tours de son antique château-fort, le long de ses canaux tantôt tumultueux et tantôt apaisés, la même image se présente à ses yeux, et cette image enchante son cœur, de même que tant de spectacles variés ravissent ses regards. Il revoit l'évêque, qui fut le père de la cité, le bienfaiteur du peuple, celui qui par ses malheurs — lui qui portait le titre douloureux de Genève perdue — et plus encore, par son ascendant extraordinaire, ses mérites éclatants et ses rares vertus, fit connaître au monde chrétien et fit aimer de tous le nom jusque-là peu connu d'Annecy.

Et combien cette vision est douce au voyageur ! Quelles leçons elle fournit à ses réflexions solitaires ! Quel réconfort elle lui apporte en évoquant devant lui tant de grandes, de saintes, d'héroïques actions dont sa vie fut remplie, cette vie brûlante de charité compatissante, débordante de générosité et de dévouement dont l'activité s'usa, sans arrêt, pour le service des âmes, pour la gloire de Dieu, pour l'honneur de la patrie.

Une chose cependant jusqu'ici manquait pour que la leçon portât tous ses fruits : l'effigie même de ses traits aimés. Où donc était-elle dans cette ville où tout parle de lui ? De son tombeau où avec pitié il s'agenouillait, à tant de lieux divers consacrés par le souvenir de sa bienfaisance, de son apostolat,

de ses miracles, le voyageur en cherchait en vain la tangible expression.

Désormais cette satisfaction ne sera plus refusée aux foules immenses, auxquelles un heureux concours de circonstances a ouvert les chemins de notre ville et revélé les incomparables merveilles de notre Savoie. Pélerins et touristes pourront saluer, au passage, la magnifique réalisation de l'aimable image, qui hante ici leur pensée.

Ils la découvriront avec joie sur cette place charmante, où voilà maintenant sa statue dressée, majestueuse comme il convient au pontife, accueillante comme il sied au père. Dans la solennité du bronze dans lequel l'a drapée son auteur, l'artiste de talent auquel tous rendent un très juste hommage, ils retrouveront — autant qu'une œuvre d'art peut l'exprimer — l'autorité du Docteur et la bonté du pasteur, qui rendaient son commerce si facile et si doux à ceux qui, — il y a trois siècles déjà — aimaient à venir chercher auprès de lui force et consolation.

Cette satisfaction, c'est à vous d'abord qu'ils la devront, Messieurs de l'Académie Florimontane. Vous gardez, inviolé, le culte de votre illustre Fondateur. Depuis de longues années vous souhaitiez d'élever à sa mémoire la statue, qui rappellerait jusqu'aux siècles à venir les traits de celui que les siècles passés n'ont cessé d'exalter et dont pour nous, reconnaissants, admirateurs et fidèles, le nom reste grand parmi les plus grands. Soyez félicités d'avoir triomphé des difficultés qui s'opposèrent longtemps à votre pieux dessein. Héritiers de ses nobles désirs, lui qui voulut en toutes choses favoriser l'élan de la pensée humaine vers les plus hauts sommets qu'elle peut atteindre et qui, avec un art si consommé, sut en dégager l'expression, en la fixant dans notre langue française, qui n'avait avant lui trouvé ni tant de clarté, ni tant de force, ni tant d'harmonie — l'illustre compatriote qui vient joindre au vôtre l'hommage, particulièrement cher à nos cœurs, de l'Académie française, ne me démentira pas — vous avez, Messieurs, magnifiquement réalisé votre rêve. Vous n'avez rien ménagé pour glorifier celui que vous considérez à bon droit comme l' « honneur des Lettres françaises » autant que « la gloire de la Savoie ». Soyez fiers de votre œuvre : elle est digne de lui et digne de vous !

Cette satisfaction nous la devrons aussi à la Municipalité d'Annecy. Interprète fidèle des vœux de tous, elle a contri-

bué généreusement à l'érection de ce monument et concédé l'emplacement sur lequel vous désiriez l'élever. Par ce geste gracieux, elle a embelli une de nos places de la manière la plus heureuse ; mieux encore elle a, en quelque sorte, payé officiellement, au nom de la ville toute entière, la dette de reconnaissance que la cité devait à son bienfaiteur d'autrefois, à son protecteur de toujours ! De ce geste, qu'elle soit, elle aussi, félicitée et remerciée !

C'est bien ici vraiment, Messieurs, que saint François de Sales devait avoir sa statue. Cette place l'a vu passer tant de fois ! De son temps, elle n'avait ni la même destination, ni la même forme ; la route qui la traverse n'existait pas encore, pas plus que ces quais, où s'amarrent maintenant les navires qui donnent à notre lac tant d'animation et à ce quartier tant de vie. C'étaient des jardins qui venaient, en pente douce, mourir au bord des eaux. Mais ces jardins entouraient de verdure et de fraîcheur la petite maison de la « Galerie » et l'établissement voisin où l'Evêque avait réuni les premières pierres de son œuvre par excellence : les Sœurs de la Visitation ! Par ces sentiers, il montait donc — et souvent ! — de son logis de l'Evêché ou de la rue Sainte-Claire, pour les entretenir et les encourager. Peut-être, sous quelqu'arbre solitaire, s'est-il assis ici parfois, pour certaines de ces conférences délicates et charmantes, dont on conserve encore le texte au ton plein d'abandon et aux vues si profondes.

D'ici son regard pouvait se reposer sur l'église qui fut celle de son premier monastère et où durant plus de 150 ans, après qu'on eût rapporté de Lyon sa sainte dépouille, le 18 janvier 1623, les générations sont venues, fidèles et émues, prier à son tombeau.

Il a depuis cherché d'autres retraites. Mais Annecy, jamais oublieuse, le conserve toujours. Au sommet de la colline toute proche, une basilique qui sera elle aussi un des beaux monuments de notre ville, s'élève sur sa tombe. Du haut de son grave piédestal de pierre, sa statue s'élèvera donc au centre même des lieux qu'il aima, que, vivant, il anima de son activité inlassable et que, mort, il protège toujours !

Messieurs, les cœurs qui ont cessé de battre, n'ont pas cessé d'aimer ! Qu'il soit permis à celui qui a l'honneur de représenter l'Evêque illustre auquel vous accordez aujourd'hui la seule glorification qui lui manquât encore, de vous remercier d'avoir donné à saint François de Sales un motif de plus de nous aimer toujours !



Mgr DE LA VILLERABEL, Evêque d'Annecy, prononçant son discours.

C'est M. Henry Bordeaux, de l'Académie Française, qui clôt la série des discours en s'exprimant ainsi :

Messieurs,

Aucune mission ne pouvait m'être plus agréable que celle que je remplis aujourd'hui au nom de l'Académie française. Né dans une maison qui appartint à Mme de Charmoisy, la Philothée de l'*Introduction à la vie dévote*, et que visitèrent l'évêque de Genève et Mme de Chantal, nourri dans le culte de notre grand écrivain savoyard et devenu l'un de ses apologistes, je reviens avec joie au pays de mon enfance où je retrouve partout son souvenir.

Mais l'Académie n'a pas cherché que mon plaisir en m'envoyant à vous. Elle a voulu apporter son hommage à l'un des maîtres les plus imagés et les plus purs ensemble de notre langue qui, à l'aurore du grand siècle, lui donna la limpidité de ces lacs de montagne où se mirent les sommets neigeux, où se mireront les Pascal, les Racine et les Bossuet. Elle a voulu aussi, n'en doutez pas, honorer un précurseur. Le grand cardinal qui la créa pour la gloire des lettres, la conservation de la langue et la permanence du sentiment social dans la littérature, avait été précédé dans son innovation par notre compatriote saint François de Sales, qui, avec l'appui du président Favre, avait fondé à Annecy en 1607, l'Académie florimontane. Annecy avait été le siège, au XVIe siècle, de la cour brillante des Nemours dont le château nous recouvre encore de son ombre et couronne la ville de ses murs gris et de ses tours violettes. Jacques de Savoie-Nemours, celui que Brantôme appelle le don Juan de la Cour des Valois, et dont Mme de Lafayette a pris le nom et la figure, sinon le caractère, pour les attribuer à l'amant réfléchi et passionné de la *Princesse de Clèves*, y avait conduit la rivale en beauté de Marie Stuart, cette Anne d'Este qui était veuve de François de Lorraine, duc de Guise, celle que Ronsard surnomma *Vénus la Sainte* et dont la beauté blonde devait triompher de tous les malheurs et du temps lui-même : elle fut ensevelie à Annecy, où l'un de ses portraits est resté, et c'est François de Sales qui prononça son oraison funèbre. Or, inspirés par les petites cours policées d'Italie, l'évêque de Genève et le président du Sénat de Savoie désirèrent de former le goût et diriger la culture des belles-lettres en instituant cette Académie florimontane à qui, pour emblème, ils donnèrent

un oranger chargé de fleurs et de fruits avec cette devise : *Flores fructusque perennes*. Elle comptait déjà quarante membres — chiffre fatidique — qui choisissaient dans leur nombre un président et un censeur parmi des *gens habiles en tous genres et bien près de l'encyclopédie* (il faut croire qu'il y en avait alors à Annecy) et aussi un secrétaire qui devait avoir *des idées nettes et claires, un esprit fin et délié, des pensées nobles et être versé dans les belles-lettres.*

Quand l'Académie française, quelques années plus tard, vit le jour, elle n'oublia pas que notre langue était parlée avec toute sa pureté et son élégance, hors des frontières, dans ce duché de Savoie d'où lui vint le grammairien Vaugelas qu'elle plaça avec Chapelain à la tête de l'entreprise du *Dictionnaire.* Ce premier académicien savoyard fut un modèle, ne manquant pas une séance et emportant du travail à domicile. Zèle excessif : à sa mort, l'Académie dut plaider contre ses créanciers pour obtenir la remise des notes grammaticales qu'il avait rédigées.

Vos érudits, cependant, messieurs, n'ont pu retrouver les noms des quarante membres de la première Société florimontane. Ils ont fait mieux : ils l'ont ressuscitée elle-même. J'apporte aussi le salut de l'Académie française à nos Académies provinciales dont la renaissance est aujourd'hui l'un des plus heureux symptômes de notre vie intellectuelle. Hier, l'Académie de Mâcon glorifiait Lamartine et celle de Dijon Bossuet. Hier les Jeux floraux de Toulouse, pour commémorer leur sixième centenaire, organisaient des fêtes, qui, sous les traits de Clémence Isaure, ont distribué à la France entière une image de sagesse, de raison et de beauté. Hier, l'Académie de Marseille faisait apposer une plaque sur la façade de l'hôtel Beauvau, afin de rappeler le nom de Lamartine qui s'y arrêta avant de s'embarquer pour son voyage en Orient. Hier, l'Académie delphinale prenait à Grenoble l'initiative de célébrer le quatrième centenaire de la mort de Bayard qu'elle proposait à la jeunesse comme le type achevé de l'homme de sports, modeste, loyal, chevaleresque, apte à servir et à commander. Aujourd'hui, votre Société Florimontane offre à la vilie d'Annecy cette statue qui lui manquait et qui achèvera de donner toute sa vertu de plaire et toute sa force d'émouvoir à notre Venise du Nord à demi penchée sur les eaux.

Dans la *Grande pitié des églises de France*, Maurice Barrès



M. Henry BORDEAUX, de l'Académie Française, prononçant son discours.

assurait que nos campagnes n'auraient plus le même aspect et que nos paysages seraient transformés le jour où disparaîtraient, de village en village, ces cloches qui sont des symboles de spiritualité et qui font lever les yeux au retour du travail des champs. Ne peut-on affirmer, dans un autre ordre de pensées, que nos villes, grandes ou petites, seraient atteintes le jour où elles perdraient ces Sociétés littéraires et scientifiques, expertes à libérer les esprits des soucis pratiques et des tâches quotidiennes et à leur proposer des buts désintéressés, quand elles ne fixent pas, comme aujourd'hui, les regards sur un génie et sur une vie exemplaire ? Redoutons les temps où il n'y aurait plus, dans la cité, que des cafés, des gymnases et des banques, et réjouissons-nous de la bienfaisante activité de nos Académies.

Nous devons à la vôtre, nous devons à la bonne école, méthodique et disciplinée, des érudits savoyards, — un abbé Gonthier, un chanoine Lavorel, un Mgr Piccard, pour n'en citer que trois parmi tant d'archéologues et d'historiens de mérite, — une autre statue de saint François de Sales, celle qu'élèvent à la mémoire d'un grand homme ses disciples, ses biographes, ses commentateurs. Depuis un demi-siècle, les travaux se sont multipliés sur celui qui est, avec Joseph de Maistre, la plus haute gloire littéraire de la Savoie : travaux sur ses origines et sur sa famille, sur sa mission en Chablais, sur ses randonnées épiscopales, sur ses innombrables correspondants et correspondantes ; et par dessus tout merveilleuse édition des œuvres complètes par les soins de la Visitation, que l'Académie française a fleurie de l'une de ses plus belles récompenses et qui, avec la publication des onze volumes de lettres classées, a rapproché de nous, pour nous permettre de le mieux connaître et, partant, de le mieux admirer, un directeur d'âmes incomparable, tirant au jour nos pensées et nos désirs les plus chargés de tristesse humaine et les mieux cachés dans les recoins ténébreux de la conscience, pour les faire servir, en les changeant d'objet et non de nature, à l'élargissement et à la paix divine de notre cœur.

« Les saints ? — dit un personnage de l'une des plus profondes comédies contemporaines, *la Journée des aveux* de M. Georges Duhamel, — les saints ? laissez donc ce grand mot. Il n'y a point ici de saints, mais seulement de misérables créatures qui cherchent le bonheur, à tâtons... » Parmi ces

misérables créatures, dont nous sommes, qui cherchent le bonheur à tâtons, il en est tout de même quelques-unes, privilégiées, qui l'ont rencontré. Elles ne l'ont rencontré que dans l'oubli de soi et la totale offrande à Dieu. Ce sont les saints précisément. Mais de mauvaises habitudes hagiographiques, trop longtemps, les avaient séparés de nous. On nous les montrait en plein ciel, ils n'appartenaient plus à la terre et dès lors ne nous intéressaient plus. Ils ne peuvent nous retenir que si nous sentons en eux des hommes. Nous les voulons voir dans la plaine avant de suivre leur ascension, comme nos yeux accompagnent ces avions qui glissent sur la pelouse avant de se détacher du sol ; pour employer un néologisme un peu familier, nous voulons les voir *décoller*.

Une sainte qui sait bien tout le respect dû à la vérité humaine va nous montrer saint François de Sales quittant doucement la terre, si doucement qu'on le croit encore de plain-pied quand déjà il nous oblige à lever le regard. Sainte Chantal, dans sa déposition au procès de béatification, nous le peint dans son amour du prochain, recevant tout le monde, et les plus petites gens ; supportant les niaiseries sans jamais manifester de l'humeur ; ne refusant l'aumône à personne, — un jour il quitta ses souliers pour les donner, une autre fois en plein hiver son gilet de laine ; — secourant avec pitié et mansuétude jusqu'aux femmes débauchées qui retombaient sans cesse dans leur péché ; serein devant les menaces, indifférent, comme il disait, à *la bonace et à la tempête* ; si sobre et tempérant qu'il voulait une nourriture de pauvre, souffrant avec joie toutes les incommodités corporelles, mais, comme il ne se plaignait jamais, on ne s'en apercevait qu'à la longue. D'une chasteté absolue, « il a été, déclare encore la sainte avec cette rudesse dans la vertu qui déteste les mines renchéries, souvent tenté, et rudement, par diverses personnes. » Mais il a dit lui-même « qu'il n'envisagea jamais personne pour en savoir discerner ce qui était de beau ou de laid, et quand il n'avait plus les personnes présentes, il n'eût su dire comment leur visage était fait. » Son humilité attirait ceux que sa majesté naturelle eût risqué d'écarter. Il savait parler aux rois et des rois (qu'on lise sa lettre sur la mort de Henri IV) et aux plus petites gens. L'ambition lui fut inconnue, et il tenait pour rien les honneurs de la Cour. Il prêchait avec une égale affection aux petites chaires comme aux grandes. Son amour des pauvres était si complet

qu'allant visiter un vieillard le plus repoussant du monde, à sa fille qui l'avertissait : « Monseigneur, il est à craindre que vous ne sentiez quelque mauvaise odeur », il répondit: « Ce sont des roses pour moi. » Sa patience était sans bornes ; il supporta le prochain jusqu'à l'extrémité, et la maladie et la mort. Car sa paix, dit Mgr de Bérulle, était « imperturbable ». Elle lui venait de son acquiescement à la volonté divine qui lui en faisait recevoir la vie et la mort du même cœur. Il voyait les âmes comme au travers d'un cristal, et les plus fermées s'ouvraient pour lui. Il lui en venait tant, que cette charge eût accablé tout autre : mais il accueillait toute confidence, comme il répondait à toute lettre, et, soulageant toutes les infortunes qui lui étaient apportées, il mourut, sous le poids des œuvres et non sous celui des jours, en pleine force, à cinquante-cinq ans. Au demeurant, on le voit, un homme tout ordinaire. Car, d'être calme, accueillant, patient, généreux, sobre, tempérant, chaste, prudent, aumônier, clairvoyant, n'est-ce point là pratiquer des vertus sans éclat ?

Seulement, il les pratiqua toutes, et chaque jour, à un degré surhumain. Il introduisit le miracle dans la vie quotidienne, dont il utilisa chaque seconde pour le service de Dieu. Au fond de cette vie, de cette pensée, de ce cœur, il y eut l'unité d'un seul amour. « Ces cœurs demi-morts, à quoi sont-ils bons ? » a-t-il écrit un jour de ceux qui ne savent pas aimer. Pour lui, une vie ne doit être qu'amour. La sienne ne fut qu'une grande passion de Dieu. Voilà, parmi *les misérables créatures, qui cherchent le bonheur à tâtons,* ce que peut être un saint.

Les innombrables travaux historiques de nos Académies locales, en fouillant sa vie dont ils ont pu, quelquefois, nous donner les occupations jour par jour, nous ont restitué cet homme, — cet homme de Dieu. Nous croyons en Savoie, où il a laissé par tous les chemins sa trace, l'avoir connu tout enfant, dans ce château de Thorens, à l'ombre du Parmelan, où les paysans entraient comme chez eux, pour règler à l'amiable les contrats passés sur les *murs du cimetière, près de la Croix.* Une famille nombreuse, un père autoritaire, remplissant de grandes charges publiques et apportant dans la vie quotidienne le reflet des intérêts supérieurs et l'habitude de la subordination au bien du pays ; une mère charitable, accoutumée à l'administration d'une lourde

maison et dont l'activité ménagère tempère la tendresse naturelle ; un château à la campagne, les allées et venues des fermiers, tenanciers, vassaux, clients, solliciteurs ; un contact étroit avec la terre, avec les occupations et les préoccupations rurales ; de la rudesse paysanne et une éducation soignée, un goût affiné et beaucoup d'exercices physiques, les bons conseils de la réalité vue par des yeux d'enfant, voilà les racines qui transmettront leur sève à ce grand châtaignier de chez nous.

Nous ne suivrons pas le jeune François de Sales à Paris et à Padoue où il va perfectionner ses études. Mais nous l'accueillerons à son retour avec les vivats qui, dans un célèbre proverbe d'Alfred de Musset, accueillent le jeune Perdican. Son père attend de lui l'avenir de sa race et l'éclat de sa maison. Le fils lui apportera tout cela, et bien autrement que le pauvre homme ne le peut soupçonner. Mais c'est un avenir tout terrestre, c'est un éclat tout doré que le vieillard convoite. Il le veut faire entrer au Sénat de Savoie et le marier à une fille unique, à une riche héritière, la charmante Françoise de Veigy.

Un drame tout pareil s'était déroulé, six cents ans auparavant, au château de Menthon. Ceux qui, sur la terrasse, au pied du donjon millénaire, ont vu représenter le vieux mystère rajeuni par M. Henri Ghéon, se souviendront en m'entendant de la surprise qui les guettait, quand ils rencontrèrent, au lieu d'une féerie mystique et démodée, l'éternel combat de l'amour sacré et de l'amour profane. Bernard de Menthon a entendu l'appel de Dieu ; mais son père, qui n'a que ce fils, exige son mariage. Il est mis en présence de la plus belle et de la plus noble jeune fille, Marguerite de Miolans, sa fiancée. Et son trouble est tel qu'il attend le dernier moment pour s'évader. Elle aura l'âme assez haute pour le comprendre, lui pardonner, le suivre au cloître. François de Sales, moins romantique, se contentera, pour obéir à son père, d'aller à Sallanches voir la demoiselle, mais il oubliera de la regarder. « Elle mérite un meilleur parti que le mien, » assura-t-il en revenant. Puis, certain de sa vocation, il affronte le courroux paternel. C'était pour son père un rude coup et il fallait en ce temps-là du courage pour le lui asséner en face. Il eut ce courage, il eut tous les courages, mais il avait aussi la manière. Le père s'inclina devant la volonté du fils, et même il le

bénit. Quant à la mère, elle lui avait déjà préparé une soutane en secret.

A peine ordonné, il sollicite la périlleuse mission du Chablais, alors ravagé par les guerres de religion et pour une bonne part aux mains des protestants. Le Chablais est encore aujourd'hui tout chaud de sa miraculeuse épopée. La légende n'y a-t-elle pas fait de lui une sorte d'Orphée apprivoisant à la musique de sa voix les animaux et les hommes plus rudes que les animaux ? A Saint-Cergues, une croix de pierre marque l'emplacement où il s'agenouilla au seuil du pays qu'il allait convertir. Sur la colline des Allinges on cherche l'empreinte de ses pas. Le gouverneur de la forteresse, raconte Charles-Auguste de Sales, lui dit en lui montrant ses canons : « Nous n'avons plus besoin de toutes ces pièces, pourvu qu'il plaise à Dieu que les huguemots de là-bas veuillent vous ouyr. » De la terrasse il pouvait voir « la misérable face de cette province », les croix abattues des clochers, les églises détruites, les presbytères changés en réduits de chats-huants, les châteaux brûlés, et des fourches et potences au bord des chemins. Il ne s'alarma pas. Sa parole, au lieu de la guerre, apportait la paix. Elle valait des canons en effet. Ainsi Thonon fut-il conquis. Il eût donné sa vie pour Genève, qui, du moins, connut sa courtoisie.

Le voici appelé au siège épiscopal d'Annecy. Aucun évêque n'est plus actif, plus charitable, plus accessible. L'hiver comme l'été, il se met en route pour visiter ses plus chétives paroisses, celles mêmes qui, dans la vallée de Chamonix, avoisinent les glaces et, dans un temps où les solitudes de neige et de roc étaient considérées comme des horreurs, il est le premier à leur trouver du charme, car il les peuple d'une présence divine rapprochée. Il précède les romantiques et les alpinistes. Cependant il est souvent appelé hors de son diocèse par une réputation de prédicateur qu'il n'a pas cherchée et même pour des ambassades extraordinaires. La cour de Henri IV lui fait l'accueil le plus flatteur. Le roi veut même le garder, le donner pour coadjuteur à l'archevêque de Paris avec succession future. En souriant, François de Sales écarte les honneurs. N'a-t-il pas épousé une pauvre femme, son Eglise de Savoie, et ne serait-il pas déshonorant de lui en préférer une plus riche.

Une autre entreprise, plus modeste en apparence, et dans la réalité d'un rayonnement prodigieux, l'attire. Avec Mme de

Chantal, qu'il a élue entre toutes, ayant deviné sa ferveur et son élan, il fonde ce monastère de la Visitation que la prière transformera, au-dessus de la mêlée humaine, en un buisson ardent et qui bientôt essaimera comme une ruche d'abeilles à travers la France, à travers le monde. Lui, le laborieux qui n'a pas un jour pour ses chers livres, qui donne à tous et à toutes ce qu'il a de plus précieux, son temps et sa pensée, lui l'homme des directions et des missions, des chaires et des lettres, lui, le chef accaparé par le troupeau, il sait bien que l'agitation n'est pas l'action, et que la véritable action s'exerce par le dedans, par l'exaltation de la vie intérieure dont la plus haute forme est la méditation.

Mais cette action perpétuelle que fut sa vie est multipliée par son génie d'écrivain. Nous sommes ici rassemblés, trois siècles après sa mort, par notre admiration commune pour ce génie d'écrivain. Serait-il possible, serait-il équitable de le séparer d'un cœur et d'un caractère dont il n'est que l'émanation visible ? Tous ses livres, comme d'ailleurs tous les grands livres du XVIIe siècle, ont été composés, non dans un but d'art ni même de théorie abstraite, mais dans un but déterminé : les *Controverses* et l'*Etendard de la Sainte-Croix*, pour ses missions en pays protestant ; les *Sermons*, pour enseigner et répandre la foi ; l'*Introduction à la vie dévote* pour la direction des âmes dans le mariage et la vie du monde ; le *Traité de l'amour de Dieu* pour les âmes qui aspirent à une vie supérieure. Et ils ont été écrits au jour le jour, en marchant, à dos de mulet, le soir, au retour dans son évêché où l'on entrait et d'où l'on sortait comme dans un moulin, et par pièces et morceaux juxtaposés où l'unité de sa pensée cousait l'un à l'autre les chapitres. Jamais écrivain ne ressembla si peu à un homme de cabinet. Mais il connaissait le latin et tous les secrets de sa langue maternelle qui se parlait très bien en Savoie. « La Savoie, constatera Sainte-Beuve plus de deux siècles plus tard, est un des pays voisins de la France où l'on parle le mieux le français, où on le parle avec le plus de simplicité, de clarté et de naturel. » Le patois avait révélé à notre saint le goût des expressions savoureuses et colorées. La pureté et le pittoresque, c'est tout le secret de son parler. Ajoutez-y la clarté et la bonne humeur. Quand il définit la beauté dans son *Traité de l'amour de Dieu*, il met au nombre de ses attributs la splendeur et la clarté, mais il y ajoute la bonne grâce, « laquelle, dit-il, outre la

convenance des parties parfaites qui fait la beauté, ajoute la convenance des mouvements, gestes et actions, qui est comme l'âme de la beauté des choses vivantes, » Cette bonne grâce, âme de la beauté des choses vivantes donne précisément à son style cette souplesse qui le fait paraître comme en perpétuel mouvement. Il s'est rendu compte de très bonne heure que bien écrire est un des plus sûrs moyens d'action, puisqu'on écrit pour être lu. Ce n'est pas autre chose pour lui que le perfectionnement d'un moyen d'agir. Mais il est arrivé à écrire naturellement bien, aussi vite que d'autres écrivent naturellement mal quoi qu'ils fassent. Sa phrase n'est ni travaillée ni surveillée. Elle est la même dans ses lettres et dans ses ouvrages, et passe d'ailleurs des unes aux autres. L'élégance peut être si habituelle qu'elle cesse d'être acquise et fait partie de notre nature. Il exerçait son influence pour la gloire de Dieu, mais il n'y a pas de trace chez lui de vanité littéraire. Prêchant à Paris, au cours de sa carrière, il eut à prononcer un panégyrique de saint Martin et beaucoup de monde y était venu, non pour saint Martin mais pour la réputation du prédicateur. Il s'en aperçut et se borna à une énumération des mérites du saint, où il s'appliqua à ne rien mettre de sa manière. Quand il distinguait un effet dans la phrase qu'il allait prononcer, il le coupait, afin que ses auditeurs ne fussent pas tentés de substituer le sermonnaire au sermon. Et dans ses missions en Chablais, il prêchait pour deux ou trois paysans avec le soin qu'il aurait mis à enseigner une foule.

Vous voyez, messieurs, à quel point il est impossible de séparer l'écrivain de l'homme. Ils sont unis comme la chair et le sang. Parmi les livres de saint François de Sales, il en est deux qui n'ont pas cessé d'être lus, l'un plus que l'autre et cependant inférieur à l'autre ; je veux parler de l'*Introduction à la vie dévote* et du *Traité de l'amour de Dieu.* L'*Introduction*, parue en 1609, connut d'emblée un succès prodigieux. Un tel ouvrage, cent fois ébauché auparavant par d'autres auteurs ecclésiastiques, ainsi que nous le montre M. Henri Brémond dans son *Histoire du sentiment religieux*, manquait encore. Ce petit traité de vie pratique, avec ses images familières, sa bonne grâce et sa belle humeur qui en cachent la rudesse et l'âpre vertu mortifiante, montre que la perfection de la vie chrétienne, de la vie peut être aussi bien poursuivie dans le monde que dans les monastères,

et contient un règlement de la femme dans toutes les conditions. Jeune fille, mariée, veuve, chacun y peut trouver son compte. La bouquetière Glycera faisait avec les mêmes fleurs des bouquets variés. Ainsi les circonstances diffèrent, mais la femme ne change pas, et l'*Introduction à la vie dévote* a gardé son actualité.

Du *Traité de l'amour de Dieu*, je ne crains pas d'affirmer qu'il est un des plus beaux livres de notre littérature. Il faisait entendre, au seuil du XVIIe siècle, un accent nouveau et jaillir une source nouvelle de sensibilité. Le grouillant et formidable XVIe siècle s'était complaisamment étalé dans l'épopée burlesque de Rabelais, dans la savoureuse critique morale de Montaigne, dans le lyrisme ardent et voluptueux de Ronsard. Voici que l'évêque de Genève invitait les âmes à la vie intérieure. Toutes celles qui avaient soif d'un amour si difficilement, si rarement satisfait par les passions terrestres, s'y vinrent désaltérer comme le cerf, après la chasse, court se plonger au torrent. La source de saint François de Sales est à demi cachée par les buissons et les graminées : elle glisse sans bruit sur les mousses, mais elle est d'une pureté où le ciel qui s'y regarde retrouve sa couleur et sa profondeur. Les psychologues du grand siècle se sont penchés sur elle.

Enfin l'auteur du *Traité de l'amour de Dieu* n'apportait pas qu'une analyse renouvelée de la vie intérieure. Sachant que les ouvrages abstraits découragent les esprits faibles qu'il souhaitait d'attirer, il en facilitait la lecture à plaisir par l'abondance des images et des comparaisons. Chateaubriand, deux siècles plus tard, devait déployer une pareille richesse dans le *Génie du christianisme*, avec cette différence essentielle que Chateaubriand la déploie en artiste qui tire le premier sa joie de son étalage, tandis que saint François de Sales n'y voyait que l'occasion d'une agréable aumône à distribuer aux pèlerins qui vont à Dieu. Dans l'*Introduction à la vie dévote*, il avait contracté trop d'emprunts chez Pline et les auteurs anciens, et son goût n'était pas suffisamment épuré : dans le *Traité de l'amour de Dieu*, il tire presque toutes ses images de la nature dont il est un des premiers poètes, et aussi de la vie sentimentale, de la vie quotidienne d'où il nous élève à la vie mystique.

A ces deux grands livres il convient d'ajouter la correspondance. Avec Montaigne saint François de Sales précède

la grande lignée des moralistes français, de ces moralistes français à qui nous devons l'essence même de notre littérature faite de réalisme intelligent, d'observation judicieuse, d'expression polie et surtout de vérité psychologique. Il annonce les La Bruyère et les La Rochefoucauld, et même, tant il va loin dans l'étude du cœur humain, il prépare les analyses raffinées d'une Mme de La Fayette et de ce Jean Racine qui demeure le plus grand poète de l'amour. Nul n'a poussé plus loin l'étude de ces maladies que nous croyons nouvelles et qui sont vieilles comme le cœur humain : l'inquiétude, la mélancolie, la complaisance dans la douleur morale, l'abandon de la volonté. Et je souhaite qu'un choix judicieux des lettres, extraites de la grande édition de la Visitation, vienne bientôt compléter pour la conduite de la vie, le traité de l'*Introduction*.

Monseigneur, si votre patience n'était pas inaltérable, ne vous lèveriez-vous pas de la place où vous êtes assis pour mettre un terme à nos louanges ? Mais pouvez-vous les éviter dans une ville où votre souvenir est partout présent ? Qui ne vous a rencontré, rue de la Cathédrale ou rue Sainte-Claire, rentrant à votre évêché qui fut tour à tour la maison Lambert et la maison Favre. Le portail brisé de l'hôtel Charmoisy nous rappelle que la femme que vous avez dirigée ressemblait à tant d'autres femmes, que toutes ont pu se reconnaître dans le miroir que vous tendiez non à leur visage, mais à leur âme. D'ici même ne voyons-nous pas cette maison de la Galerie qui fut le berceau de la Visitation, de la Visitation aujourd'hui agrandie, qui veille, comme une lampe sacrée dans le sanctuaire, sur vos restes mortels et sur ceux de sainte Chantal ? Mme de Chantal vous garde, Mme de La Fléchère ou Mme de Charmoisy vous cherchent, tandis que vous prient humblement cette villageoise, Pernette Boutey, dont vous ne pûtes apprendre la mort sans vous *torcher les yeux*, comme vous dites, tant vous la saviez grande devant Dieu, et cette pauvre veuve d'Annecy que vous aperçûtes à la suite du Saint-Sacrement, et « où les autres portaient de grands flambeaux de cire blanche, elle ne portait qu'une petite chandelle qu'elle avait faite ; encore le vent l'éteignit... » Entendez leurs appels et leurs prières. Saint François de Sales, restez parmi nous, dans votre ville, dans votre Savoie, au bord de ce lac aussi pur et limpide que votre style et dans ce cadre de montagnes qui, silen-

cieuses et majestueuses, connurent votre enfance, votre activité et votre ascension...

***

A midi 30, un banquet très bien servi par M. Laydernier, réunit invités et convives à l'Hôtel Terminus.

On remarque autour de M. Miquet, président, MM. Henry Bordeaux, Blanc, maire (M. le sénateur Gallet s'est fait excuser ayant dû se rendre à Cruseilles pour l'inauguration du Monument aux Morts), Mgr de la Villerabel, évêque d'Annecy, MM. de Roussy de Sales, conseiller général de Thorens, Denarié, président de l'Académie de Savoie, chanoine Lavorel, président de l'Académie Salésienne, Crolard Albert, Buttin, chanoine Gros, président de l'Académie de Maurienne, Jean Ritz, Barrier, inspecteur d'Académie, Balleydier, doyen de la Faculté de droit de Grenoble, Cattin, Dechelette, conservateur du Musée de Roanne, d'Orlyé père et fils, d'Asnières de Sales, maire de Metz, chanoine Rebord, Vermale, avocat à Chambéry, vice-président de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, Bruchet, archiviste du Nord, Crolard Francis, Adé, architecte, Falletti Eugène, Quiblier, vice-président de l'Académie Chablaisienne, Moret, professeur au Collège de France, égyptologue, Lalanne, Gruffaz, de Bonneguête, président de la corporation des employés de la soierie lyonnaise, Rey, adjoint au maire, Eugéne Falletti, Saxod, président de la Musique Municipale, Serand Joseph, l'animateur de la cérémonie et le dévoué conservateur de Montrottier, Serand François, son précieux auxiliaire, Ch. Ruphy, Pfister Hubert et Pfister L., Revil, Lacombe, notaire à Rumilly, Carrier, avoué, à Bonneville, Charvin Jean, Dunand Auguste, Ritz F.-M., Bouchet, Gayet, d'Arcollières, secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie, chanoine Frison, de l'Académie de la Val d'Isère, Bartholoni, de Menthon, chanoine Gavard, abbé Venance Corbet, Genevois, Suchard, Ribatto, Maître, Domenjoud et les membres de la presse.

Au dessert, M. Miquet remercia les autorités, il dit sa gratitude à M. H. Bordeaux qui a apporté l'hommage de l'Aca-

démie Française à notre saint François de Sales ; il salue les délégués des sociétés savantes et les représentants de la presse, MM. Moret, égyptologue, conservateur du Musée Guimet, Jean Ritz, la Musique Municipale, Lalanne, Laydernier, Revil, Pfister et Joseph Serand, les souscripteurs au monument de celui qui est la plus grande illustration du pays ; il présente les excuses de MM. Herriot, Trouillot, préfet, sénateurs Goy et Gallet, André, Petit, Noblemaire et Margot, Descatoire, général Bordeaux, Pérouse et Revil, Ferrand et Letonnelier, NNgrs Piccard et Harscouet, MM. Désormaux, Marc Le Roux et le Dr Ernest Chantre.

M. Henry Bordeaux remercie au nom de l'Académie Française M. Miquet, pour l'accueil qui lui a été réservé. Il est déjà venu en uniforme à Annecy : il y a 30 ans il habita le château de Nemours sans loyer, avec l'allocation de 1 sou par jour ; il y avait beaucoup de punaises, mais c'était compensé par la magnifique terrasse d'où on aperçoit la ville d'Annecy et son lac et depuis il a nourri une amitié toute particulière pour le lac et la ville d'Annecy. Cette dernière était alors différente ; elle avait ses arcades et ses canaux, mais aujourd'hui elle possède des quartiers nouveaux luxueux. Son grand développement économique et touristique est dû pour beaucoup à son maire, M. Blanc, qui exerce ses fonctions depuis 16 ans. La statue a été inaugurée en présence de M. le Maire et de Mgr de la Villerabel, successeur de saint François de Sales au siège épiscopal. Nous le devons à M. Miquet, président, et à M. Serand : à leur ténacité notre saint doit d'avoir été dévoilé place au Bois.

« Je rends un hommage très reconnaissant aux Académies provinciales : elles donnent des documents pour la grande histoire : en M. Miquet, j'honore celles de nos petites villes, Chambéry, Annecy, Val d'Isère, Thonon, Saint-Jean-de-Maurienne. Je lève mon verre à M. le Maire, à Mgr l'Evêque, à M. Miquet, à toutes nos sociétés savantes des deux Savoies.»

M. Denarié apporte le salut de l'Académie de Savoie, de la Société historique de Maurienne et de l'Académie de Val d'Isère : l'occasion est favorable pour cimenter les liens entre l'Académie de Savoie et l'Académie Florimontane.

Saint François fut le patron de toutes les académies et Henry Bordeaux sera de cet avis. L'Académie de Savoie a le droit de participer à votre gloire. Vous avez relevé avec honneur et éclat le nom d'Académie Florimontane légué par Saint François de Sales ; nous avons pris sa devise : *Fructus floresque perennes* pour lutter et rivaliser, pour que la corbeille de Glycera, la bouquetière, ne soit jamais vide. C'est une rivalité généreuse entre Chambéry et Annecy : Chambéry a triomphé par Joseph de Maistre, vous triomphez par un coup double, saint Bernard de Menthon où M. Ghéon a montré un sentiment de l'art et un goût de la beauté, avec des interprètes dignes de son œuvre, et vous nous opposez encore saint François de Sales. C'est trop : saint François de Sales est si grand, si noble, il a une telle humanité, une telle gloire qu'à Chambéry on a désespéré de jamais reprendre le dessus. Mais vos gloires et les nôtres, ce sont toutes des gloires de la Savoie, de la France. Au nom de l'Académie de Savoie et des autres sociétés, je suis fier de vous féliciter du geste qui a été fait, car il n'est pas, en Savoie, un cœur qui ne batte à l'unisson du vôtre. Je bois à l'Académie Florimontane et à l'émulation qui nous unit pour la prospérité et le bon renom de notre commune patrie.

Mgr l'Evêque d'Annecy dit qu'il est des succès lourds à porter : « Depuis 3 ans, je suis évêque d'Annecy et successeur du saint ; en cette qualité je réponds en son nom. Je ne cesse de songer, en considérant la splendeur de la fête et l'extrême cordialité manifestée, que saint François de Sales eût été heureux de se trouver au milieu de vous. Je fais une réserve : sa modestie aurait eu grand'peine à accepter tant d'hommages éloquents par M. Miquet, M. le Maire et M. Henry Bordeaux, car il n'aimait pas les compliments, même de notre bouche. Cependant, pour ce qui est de l'accueil, il eut été heureux d'être des vôtres aujourd'hui. Saint François de Sales ne fut pas seulement un grand saint, il fut aussi un parfait homme du monde, un homme dans toute l'acception du terme ; il eut les vertus et les mérites qui font l'homme, il eut tout de l'homme, de ce qui caractérise notre nature humaine émanant de Dieu. Homme de bonne compagnie

avec toutes les formes de l'intelligence, il voulut promouvoir tout ce qui était humain ; aimant les belles lettres et les arts, il fut un humaniste, il connut tout ce que son époque connaissait des lettres et de la civilisation ; il parlait latin et grec, la mythologie n'eut aucun secret pour lui, mais il préférait parler le français, cette langue suave et harmonieuse ; avant lui on n'avait pas chanté la plus belle langue d'une manière analogue à celle de saint François de Sales. Il fonda l'Académie Florimontane pour grouper ceux qui aiment les belles lettres, la langue française et la civilisation, et aussi pour les étendre, et apprendre au peuple ce qu'il y a de beau dans cette langue, et dans le développement de la culture humaine. S'il revenait parmi nous, il serait heureux de retrouver l'Académie Florimontane toujours vivante que les siècles n'ont pu abattre ; il se serait penché vers nous pour vous remercier de votre œuvre, il aurait conversé avec vous, de cette conversation qui faisait le grand charme de son commerce, car tous considéraient comme un bonheur particulier de pouvoir venir auprès de lui parce que, s'il était un saint, il était aussi un homme de bonne compagnie ; c'est dire ce qu'eût été sa conversation familière avec vous tous. Sa joie eût été encore plus grande parce que fondateur de l'Académie Florimontane, il n'en aurait pas retrouvé qu'une, mais toutes celles que nous saluons, Val d'Isère, Maurienne, Tarentaise, Savoie, plus encore, mieux encore, bien qu'il s'agisse d'une sœur cadette, l'Académie Française, la dernière née, la plus grande et la plus belle. Sa joie, j'en fais ma joie et je vous dis merci, à vous M. Miquet, à M. le Maire, à MM. les présidents des Académies, à l'illustre représentant de l'illustre compagnie. Vive la Savoie, Vive saint François de Sales, Vive la France ! »

Tous ces toasts éloquents furent vivement applaudis, puis, sous la conduite de M. Joseph Serand, on s'en fut visiter les belles collections du château de Montrottier. M. H. Bordeaux, Mgr l'Evêque et les visiteurs admirèrent les bas-reliefs des Vischer, la salle des chevaliers, les belles pièces du musée réparties dans les diverses salles.

L'Académie Florimontane peut être fière de son œuvre : la magnifique journée de dimanche sera pour elle une juste récompense.

***

La plus grande partie du compte-rendu qui précède a été empruntée à l'*Industriel savoisien*. Quelques jours après la cérémonie, dans son numéro du 18 octobre, ce journal a encore publié sous le pseudonyme de Tony Fleurette, qui cache un écrivain spirituel, aimable et bienveillant (M. Roze), un article dont il nous semble bon de reproduire les extraits suivants, qui paraissent bien résumer l'opinion générale.

L'auteur échange ses impressions avec un de ses amis, qu'il appelle M. de Fifregai :

Lorsque vous m'avez surpris je regardais simplement la statue. Comment la trouvez-vous ?

— Fort bien. Le visage est plein de noblesse et de bonté, le regard ferme et doux et la barbe, si j'ose m'exprimer ainsi, d'un bronze soyeux. L'ensemble est un tantinet lourd mais distingué et d'une belle tenue. Elle fait honneur à son auteur.

— C'est vrai, mon cher Fleurette. Mais il n'y a point d'éloge sans critique et je reproche au sculpteur d'avoir assis notre grand Savoyard d'une façon trop confortable. Regardez-le. Il semble qu'il se trouve bien dans ce fauteuil. Je crois même qu'il s'y étale un peu. Je sais bien que ce fauteuil n'est pas un fauteuil ordinaire. C'est un fauteuil épiscopal, un siège, en quelque sorte sacré. Et puis le sculpteur a pensé, non sans raison, qu'un prélat, sur un tel siège, pouvait se prélasser. Au reste si la position est un peu alanguie elle garde une distinction, une prestance, une dignité qui excluent la plus légère pensée de nonchalance. Mais je ne me suis jamais représenté saint François dans un fauteuil, même épiscopal. Je le vois prêchant dans le Chablais où il passa de rudes heures, ou encore à cheval à travers la montagne pour aller visiter ses paroises perdues dans la neige, ou bien consolant les malades pauvres dont les mauvaises odeurs étaient « des roses pour lui. » Mais tout cela n'est guère sculptural et le ciseau habile, distingué et ferme de M. Descatoire devait préférer l'évêque dans l'épanouissement d'une

gloire qu'il n'avait pas cherchée, mais qui était très justement venue et qu'il supportait avec un peu d'agacement et une délicieuse modestie. Et il a mis saint François de Sales dans son fauteuil épiscopal. Idée heureuse, en somme, et qui a produit une belle œuvre.

***

Saint François de Sales a, si j'ose dire, une sainteté sympathique, une sainteté compréhensible ; elle peut se résumer dans ce mot si juste que vous venez de dire, une sainteté humaine. Et c'est pour cela que saint François a refait autour de lui l'union sacrée. Tous l'aiment, tous l'admirent. Et cette union de pensées a groupé dans un même hommage des adversaires qui ont pu se serrer la main en souriant.

— Et vous avez été content ?

— Ravi. L'ensemble a été charmant. Saint François a été loué comme il le méritait, avec sincérité et talent.

S'interrompant, M. de Fifregai donna un coup de canne léger sur le piédestal et dit :

— Voilà, mon cher ami, un vrai piédestal. Il remplit son rôle à merveille. Il est simple et harmonieux et surtout modeste. Ce qu'il a de remarquable, c'est que justement on ne le remarque pas. Il s'efface devant la statue en lui donnant de la valeur. Beaucoup d'architectes veulent qu'on voie leur piédestal. Ils le veulent à effet. Ce sont de mauvais architectes. Le vrai piédestal doit passer inaperçu. Et il faut beaucoup de talent pour obtenir cet effacement nécessaire. Ce piédestal, d'une modestie si artistique fait le plus grand honneur à M. Adé, l'architecte qui l'a conçu. Et M. Descatoire, le sculpteur, lui doit de chauds remerciements.

... Mais revenons à l'inauguration. Ce qui m'a beaucoup plu, d'abord, c'est le cadre. Cette vieille place au Bois, avec ses toits pointus, ses pignons pittoresques, ces vieilles rues qui y aboutissent, ce canal qui la borde, est extrêmement plaisante. Saint François y est bien. Il est difficile de lui demander son avis. Mais, s'il l'eût donné, c'eût été pour se déclarer ravi de l'endroit où on le mettait. Il a devant les yeux un fort joli coin de lac, les arbres superbes du jardin public, le mouvement des bateaux, le passage rapide des autos. Cela doit le surprendre un peu, mais l'intéresser. Il a à sa droite, tout près, l'endroit où prièrent les premières

sœurs de la Visitation. Il a à sa gauche ce vieil Annecy qu'il connut et où il peut encore voir quelques coins, quelques arcades, quelques rues qui n'ont pas changé. Enfin, il a derrière lui un couvent et l'entrée monumentale d'une chapelle qui encadre merveilleusement sa statue et lui envoie l'écho assourdi des chants religieux qu'il aimait. Il y a des statues qu'on plaint, qui font pitié. On se dit qu'on aimerait mieux ne jamais être célèbre si cela devait vous mener à être statufié dans un endroit pareil. Au contraire, on deviendrait volontiers un saint si cela devait vous mener, non seulement au paradis, mais à être installé sur une jolie place comme la place au Bois... Vous riez ?

— C'est un rire approbatif... Vous avez pleinement raison. Et les discours ?

— Très bien. Tout à fait dans la note. Pas une faute. Et puis cette succession à la tribune de noir, de violet et de vert ne manquait pas de pittoresque. Cette diversité de costumes amusait les yeux et aidait l'attention à rester soutenue. Au reste, je le répète, les discours furent excellents. Aimablement, cordialement, simplement, M. Miquet, notre président, donna la statue à la ville, en la personne de son maire. C'est un joli cadeau. La Florimontane fait grandement les choses. Elle trouve de l'argent, fait exécuter un chef-d'œuvre, et royalement elle le donne, heureuse d'avoir ainsi honoré son fondateur. Il va sans dire que M. Blanc, le maire d'Annecy, a reçu ce cadeau avec reconnaissance et émotion. On ne reçoit pas tous les jours des cadeaux pareils. Et M. Blanc a remercié chaleureusement et a fait de saint François un éloge excellent, plein de chaleur et de tact.

— Mais que vous sembla du discours de Monseigneur ?

— Il me sembla que j'entendais quelque chose de très bien. Prestance, distinction, voix chaude et prenante, diction parfaite, tout y était. Et la tâche de Monseigneur de la Villerabel était rude. Il occupe le siège de saint François de Sales, il le représentait, il parlait en son nom. Belle mission, mais lourde. Il la remplit avec sa simplicité la plus souriante et l'éloquence la plus aimable. Saint François de Sales était une figure trop douce, trop simple, trop pure, trop lumineuse d'amour et de charité pour être louée en périodes grandiloquentes et somptueuses. Au reste la somptuosité des mots cache souvent la misère des idées. Il a été loué de la plus belle façon, avec tout le charme que donne le

talent et le cœur par un évêque qui l'admire, qui le comprend, qui l'aime et qui est digne de lui...

Marchant à petits pas, nous avions quitté la place au Bois et nous arrivions dans le jardin public. Un merveilleux soleil d'automne versait sur nous sa lumière dorée. Le lac étincelait.

— Mon Dieu, que c'est beau, dit M. de Fifregai... Vous allez peut-être vous moquer de moi, Fleurette, mais je me demande si la sainteté de saint François de Sales eût été la même dans un autre pays... Je crois volontiers à l'influence du paysage sur l'âme, qui a quelque chose d'un miroir et qui réflète ce qu'elle voit. L'âme de saint François de Sales était lumineuse et sereine comme ce lac. Elle avait la force, la grandeur de ces montagnes. Elle avait aussi les agitations qui passent sur ce lac et sur ces sommets les jours d'orage. Saint François était vif, et même un peu emporté. Sa douceur fut une perpétuelle victoire sur lui-même. Je reste persuadé qu'il n'eût jamais atteint la même perfection sans l'aide de ce lac, de ces montagnes qu'il aimait et de ce climat qui donnait de la force à son âme et à son corps.

***

L'Académie Française est la sœur cadette de la Florimontane. Sa destinée fut plus brillante et elle habite la capitale, mais elle doit le respect à sa modeste aînée. Elle l'a fort bien compris et elle nous a gentiment envoyé M. Henry Bordeaux, un de ses membres les plus éminents pour nous porter ses compliments et louer notre fondateur. Un Savoyard, du reste, celui qui vint en son nom, et un fervent de saint François de Sales. Et cela nous a valu un discours brillant, merveilleusement documenté, où saint François fut évoqué de telle façon qu'il apparut vivant devant nous. J'ai entendu ce discours. Je l'ai relu. Il est rempli de jolies choses, d'aperçus ingénieux, d'émotion et d'esprit. M. Henry Bordeaux, cela se sent, se voit, aime et admire saint François de Sales. Il en a fait en quelque sorte son saint. En dehors de celui-là, il n'a, j'en suis certain, qu'un coup d'œil distrait pour tous ceux qui illustrent le calendrier. Mais celui-là, il le connaît, si j'ose dire, dans les coins. Il n'ignore rien de sa vie, de ses actions, de ses pensées. Et c'était peu de chose pour lui de faire un discours sur un saint préféré puisqu'il a fait sur lui

un volume. Et comme moi aussi, j'adore saint François de Sales, et que l'*Introduction à la Vie Dévote* — à laquelle, hélas ! je n'arriverai jamais — m'enchante, vous pensez si j'ai été heureux. J'aime aussi beaucoup saint Martin, le saint de la Touraine. Ce n'est lui non plus un saint à l'eau de rose. Mais, pour la charité tout au moins, saint François de Sales le dépasse. Saint Martin ne donna que la moitié de son manteau à un pauvre qui grelottait : saint François de Sales, dans un cas semblable, donna son gilet de laine tout entier. Et la Savoie est bien plus froide que la Touraine.

La Savoie militaire - Armée française - (1791-1900)

OFFICIERS SAVOYARDS

pensionnés

du 1er septembre 1817 au 16 mars 1860

Depuis le 1er septembre 1817, les officiers qui ont reçu des pensions sur le Trésor français sont inscrits au *Bulletin des Lois* (partie supplémentaire). Ce bulletin comprend deux volumes par an, soit 86 volumes de septembre 1817 à mars 1860.

C'est là qu'on retrouve, avec les indications officielles relatives à leur identité, tous les officiers qui ont fait en France une carrière normale. Habituellement, leurs domiciles sont mentionnés. Répartis dans les divers départements, au hasard des circonstances, nos compatriotes furent comme des missionnaires qui ont préparé l'annexion de 1860, et ce fut, pour une bonne part, à leur influence que fut dû le succès de la fête nationale du 14 juin 1860, « qui célébra, dans toute la France, le retour de six cent mille Français dans la mère-patrie. »

Ce groupe est formé par 126 officiers, savoir : 4 officiers généraux, 5 colonels, 4 lieutenants-colonels, 20 commandants, 54 capitaines, 24 lieutenants, 8 sous-lieutenants, 1 sous-intendant, 1 commissaire des guerres, 1 officier d'administration, 2 chirurgiens-majors et 2 vétérinaires.

JANIN Antoine, né le 16 septembre 1775, à Chambéry ; général de division, retraité le 12 avril 1848, à Sauveterre (Basses-Pyrénées) ; 55 ans, 7 mois et 4 jours de services, 18 campagnes; pension de 7.200 fr. Créé baron le 19 juin 1813, décédé le 15 mai 1861. Sa biographie a été écrite par J. Manecy (1906).

Voir *Revue Savoisienne* 1875, p. 67.

PACTHOD Michel-Marie, né le 16 janvier 1764, à Saint-Julien en Genevois, lieutenant-général, retraité le 1er janvier 1826, à Paris ; 50 ans, 11 mois et 11 jours de services, pension de 6.000 fr.

Voir *Revue Savoisienne* 1862, p. 48 et 1876, p. 14.

FONCET DE MONTAILLEUR Henri-Gabriel-Joseph-Justin, né le 15 février 1780, à Chambéry ; général de brigade, retraité le 12 avril 1848, à Paris ; 45 ans et 4 jours de services, 2 campagnes ; 4.620 fr. de pension ; décédé le 20 mars 1851.

Voir *Revue Savoisienne* 1892, p. 222.

MONTFALCON Jean, né le 5 février 1767 au Pont-de-Beauvoisin (Savoie) ; maréchal de camp, retraité à Pont-de-Beauvoisin (Isère) le 1er mai 1832 ; 39 ans, 1 mois, 6 jours de services, 28 campagnes ; 4.800 fr. de pension.

Voir *Revue Savoisienne* 1892, p. 226.

BORSON Etienne-Louis, né le 28 mai 1771 à Saint-Pierre-d'Albigny, colonel d'artillerie, retraité à Dijon, le 11 juin 1833 ; 41 ans, 3 mois et 6 jours de services ; 11 campagnes ; 3.000 fr. de pension.

Voir *Revue Savoisienne* 1897, p. 258 et 1917, p. 143.

BURNIER André-Elisabeth, né le 4 novembre 1793 à Chambéry ; colonel au corps spécial de l'artillerie ; retraité le 25 novembre 1853, à Paris ; 43 ans, 24 jours de services, 4 campagnes ; 2925 fr. de pension ; mort à Paris le 2 août 1879.

Voir *Revue Savoisienne* 1897, p. 258.

DUMONT Antoine-Joseph, né le 1er janvier 1785, à Saint-Jean-de-la-Porte ; colonel du 9e régiment d'artillerie ; retraité le 24 janvier 1845 ; 42 ans, 3 mois et 23 jours de services, 9 campagnes ; pension de 3.000 fr.

Voir *Revue Savoisienne* 1905, p. 96.

MONTMASSON André, né le 27 août 1788, à Evian ; colonel du génie, retraité le 17 octobre 1848, à Chabeuil (Drôme) ;

43 ans, 16 jours de services, 6 campagnes ; pension de 2.985 fr.

Voir *Revue Savoisienne* 1897, p. 261.

THOMAS Charles-François-Bertrand, né le 19 décembre 1791, à Montmélian ; colonel de la 9e légion de gendarmerie ; retraité le 20 janvier 1852 ; 42 ans, 2 mois de services, 5 campagnes, pension de 2.925 fr. C ✲.

Voir *Revue Savoisienne* 1897, p. 264.

AUDÉ Pierre-Antoine, né le 31 mars 1775, à Lanslebourg ; lieutenant-colonel du génie, ingénieur en chef à Grenoble ; retraité le 21 septembre 1835, à Grenoble ; 42 ans, 6 mois et 19 jours de services, 7 campagnes ; pension de 2.400 fr.

Voir *Revue Savoisienne* 1897, p. 257.

DUPLAN Joseph-Victor-Marie, né le 2 juillet 1773, à Moûtiers ; lieutenant-colonel d'infanterie ; retraité le 1er juillet 1818, à Barraux ; 24 ans, 5 mois, 18 jours de services ; pension de 2.000 fr.

Voir *Revue Savoisienne* 1897, p. 260.

ROYER François-Michel, né le 13 janvier 1770, à Thonon ; lieutenant-colonel commandant la place de Pont-de-Beauvoisin (Isère) ; retraité le 20 décembre 1833, à Paris ; 33 ans, 4 mois et 12 jours de services, 24 campagnes ; pension de 2.400 fr.

Voir *Revue Savoisienne* 1897, p. 263.

RUBELLIN Claude, né le 7 janvier 1773, à Rumilly ; lieutenant-colonel, retraité le 8 mars 1823, à Saint-Tropez (Var) ; 31 ans de services, décédé le 16 décembre 1835.

Voir *Revue Savoisienne* 1897, p. 263.

ANSELMIER Claude-Marie, né le 1er septembre 1788, à Chambéry ; chef de bataillon du génie, chef du génie à Pierre-Châtel ; retraité le 16 octobre 1846, à Belley ; 42 ans et 15 jours de services ; 6 campagnes ; pension de 2.355 fr. O ✲.

Naturalisé le 18 avril 1816. Mort à Belley le 19 février 1865.

(Voir Albrier, naturalisé, p. 288.

AVRIL Benoît, né le 20 mai 1760, à Taninges ; chef de bataillon d'artillerie ; retraité le 1er juillet 1818, à Lille ; 22 ans, 1 mois, 27 jours de services ; pension de 1.200 fr. Décédé le 11 juillet 1831.

CARTIER Jacques-Ambroise, né le 3 avril 1796, à Sallanches ; major du 2e régiment de la légion étrangère ; retraité

le 11 septembre 1850, à Verdun ; 36 ans, 1 mois et 27 jours de services ; 21 campagnes ; pension de 2.000 fr.

A été maire de Verdun. Naturalisé le 26 août 1818.

CHEVALLIER-JOLY Jacques, né le 13 juillet 1768 à Beaufort ; chef de bataillon d'infanterie, retraité le 1er juillet 1818, à Gaillac ; 25 ans, 2 mois, 10 jours de services ; pension de 1.800 fr.

Naturalisé le 18 février 1818.

CURT Bernard, né le 25 août 1769, à Cluses ; chef de bataillon d'infanterie, retraité le 12 décembre 1821, à Lyon ; 47 ans, 4 mois et 17 jours de services ; pension de 1.688 fr.

DÉCRET Marie-Jean-Louis, né le 30 mars 1780, à Bonneville ; chef de bataillon d'infanterie, retraité le 1er juin 1834, à Ferney ; 30 ans de services, 11 campagnes ; pension de 1.735 fr.

Naturalisé le 18 février 1818.

DENARIÉ François-Nicolas, né le 5 décembre 1789, à Rivière-Enverse ; chef de bataillon au 24e régiment d'infanterie ; retraité le 26 août 1846, à Ferney ; 37 ans, 7 mois et 15 jours de services ; 14 campagnes ; pension de 2.000 fr.

Naturalisé le 1er novembre 1816.

DESSAIX François-Aimé-Lubin, né le 10 mai 1767, à Thonon; chef de bataillon, aide-de-camp, retraité le 1er juillet 1818, à Ferney ; 31 ans, 10 mois et 8 jours de services ; pension de 1.800 fr. Blessures et infirmités ; *.

Décédé le 3 novembre 1837. Avait été naturalisé le 23 décembre 1817.

DRONCHAT Aimé, né le 23 octobre 1788 à Saint-Innocent ; chef de bataillon d'infanterie, retraité le 28 avril 1841, à Grenoble : 34 ans et 13 jours de services, 15 campagnes ; pension de 1.975 fr. O *, chev. de St-Louis ; naturalisé le 9 octobre 1816.

LACHELLY Benoît-Joseph, né le 8 mars 1781, à Chambéry ; chef de bataillon au 4e régiment d'infanterie, retraité le 1er juin 1834, à Besançon ; 30 ans, 11 mois et 26 jours de services, 10 campagnes ; pension de 1.775 fr.

Naturalisé le 23 octobre 1816.

MAMIOT Didier, né le 8 juin 1771 à Conflans ; chef de

bataillon d'infanterie, retraité le 1er avril 1823, à Lyon ; 50 ans et 22 jours de services ; pension de 1.800 fr.

MORAND Charles-Henri-Alphonse, né le 13 octobre 1785, à Chambéry ; chef d'escadron de cavalerie, retraité le 14 mai 1837 à Bourgneuf (Saône-et-Loire) ; 30 ans, 5 mois et 1 jour de services, 8 campagnes ; pension de 2.085 fr. Naturalisé le 29 mai 1836.

MOUTHON Victor-Emmanuel-Joseph-Charles-Aloyse, né le 9 mai 1789, à La Vénérie près Turin ; major, commandant de place à Schlestadt ; retraité le 25 novembre 1849, à Douai ; 42 ans, 6 mois et 16 jours de services , 6 campagnes; 2.370 fr. de pension.

PERISSIN-FABERT Antoine-Jean, né le 19 novembre 1762, à Paris ; chef d'escadron, retraité le 26 juin 1824, à Paris ; 36 ans, 5 mois et 6 jours de services ; pension de 1.193 fr.

PIGNIERE Jacques-François, né le 13 juillet 1777, à Chambéry ; chef d'escadron du train d'artillerie, retraité le 1er novembre 1831, à Toulouse ; 37 ans, 11 mois, 10 jours de services ; 20 campagnes, pension de 2.400 fr. ; *. Naturalisé le 31 juillet 1816.

PORTE Etienne-Joseph, né le 25 mars 1787, à La Chapelle-Blanche ; chef de bataillon au 1er régiment d'infanterie légère ; retraité le 1er novembre 1837, à Grenoble ; 30 ans, 7 mois et 17 jours de services , 15 campagnes; pension de 1.900 fr.

PRESSET Prosper-François, né le 25 septembre 1788, à Bonneville ; chef de bataillon d'infanterie, retraité le 29 juin 1843, à Paris ; 30 ans, 10 mois et 28 jours de services, 3 campagnes ; pension de 1920 fr. *. Naturalisé le 14 novembre 1827.

QUISARD Joseph-François, né le 22 mai 1786, à Massongy ; chef d'escadron au 6e régiment de chasseurs à cheval ; retraité le 11 décembre 1831, à Pont-à-Mousson ; 25 ans, 9 mois et 20 jours de services, 10 campagnes ; pension de 2.000 fr. *. Naturalisé le 15 novembre 1826.

THOMAS François-Esther, né le 26 mai 1769, à Chambéry ; chef de bataillon d'infanterie, retraité à Grenoble le 1er sep-

tembre 1817, décédé le 17 décembre 1832 ; O * ; chevalier de Saint-Louis.

Naturalisé le 4 septembre 1816.

VIBERT Jean-Joseph, né le 16 octobre 1780, à Yenne ; chef d'escadron de cavalerie, retraité le 18 avril 1833, à Pont-de-Beauvoisin (Isère) ; 30 ans de services, 11 campagnes ; pension de 2.130 fr..

VILLE (de) Charles-Louis, né le 23 mai 1791, à Annecy ; chef de bataillon d'infanterie, retraité le 4 avril 1838, à Genève ; 30 ans de services, 7 campagnes ; pension de 1.675 fr.

ANGEVILLE DE BEAUMONT (d') Henri-Guillaume- Marguerite, né le 16 mars 1790 à Chambéry, capitaine de cavalerie, retraité le 22 octobre 1837, à Lompnas (Ain) ; 23 ans, 4 mois et 4 jours de services ; pension de 940 fr.

ANTHONIOZ Charles, né le 10 mai 1793, à Annecy ; capitaine d'infanterie en demi-solde ; retraité le 25 août 1843, à Seyssel (Ain) ; 30 ans, 7 mois et 7 jours de services, 3 campagnes ; 1.536 fr. de pension.

AVRIL Marie-Antoine-Léger, né le 26 janvier 1791, à Chambéry; capitaine au 28e de ligne; retraité le 10 novembre 1842, à Saint-André (Basses-Alpes) ; 30 ans de services, 6 campagnes ; pension de 1.320 fr.

BABUTY Joseph-Marie, né le 25 août 1786, à Passy ; capitaine au 34e régiment d'infanterie ; retraité le 5 mars 1832, à Loches; 27 ans, 5 mois et 5 jours de services, 15 campagnes ; pension de 1752 fr. Blessures ; décédé le 7 août 1849. *.

Naturalisé le 25 septembre 1816.

BAL Benoît-Joseph, né le 27 février 1787, à Chambéry ; capitaine au 67e de ligne ; retraité le 9 juillet 1848, à Chapareillan ; 30 ans, 7 mois, 24 jours de services, 17 campagnes, pension de 1560 fr. *.

Naturalisé le 15 août 1821.

BALDY Antoine, né le 13 avril 1784, à Annecy ; capitaine d'infanterie ; retraité le 13 avril 1830, à Toulouse ; 30 ans de services, 7 campagnes ; pension de 1.620 fr.

Naturalisé le 10 décembre 1817.

BERTOLUS Ferdinand, né le 21 janvier 1790, à Presle ;

capitaine au 2e cuirassiers ; retraité le 13 mai 1841, à Grenoble ; 32 ans, 6 mois, 18 jours de services, 7 campagnes ; pension de 1.680 fr.

Naturalisé le 25 avril 1816.

BESSON Claude-François, né le 5 septembre 1782, à Sainte-Julien-de-Maurienne ; capitaine au 2e régiment d'infanterie légère ; retraité le 7 décembre 1834, à Troyes ; 30 ans de services, 12 campagnes ; pension de 1728 fr.

Naturalisé le 30 janvier 1817.

BIOLET Charles-François, né le 11 avril 1798, à Evian ; capitaine au 10e dragons ; retraité le 1er septembre 1853, à Paris ; 30 ans, 7 mois, 16 jours de services, 2 campagnes pension de 1.512 fr. *.

Naturalisé le 30 octobre 1822.

BORDERAT Jacques, né le 20 novembre 1783, à Chambéry ; capitaine au 9e dragons ; retraité le 21 juin 1833, à Voiron ; 30 ans, 29 jours de services, 12 campagnes ; pension de 1.450 fr.

BRONDEL Charles, né le 6 avril 1787, à Ontex ; capitaine au 10e de ligne, retraité le 25 novembre 1841, à Cholet ; 33 ans, 16 jours de services, 12 campagnes ; pension de 1.510 fr. ; *.

Naturalisé le 28 août 1832.

BRUN François, né le 10 septembre 1798, à Moûtiers ; capitaine au 21e de ligne ; retraité le 20 novembre 1852, à Paris ; 36 ans, 2 mois, 29 jours de services, 6 campagnes ; pension de 1.450 fr.

CAMPION Pierre-Marie, né le 22 novembre 1773, à Chambéry; capitaine adjudant-major au 8e de ligne ; retraité le 1er janvier 1823, à Toulouse ; rappelé à l'activité en 1830, et retraité à nouveau le 19 août 1833, à Chartres ; 31 ans, 5 mois, 20 jours de services, 23 campagnes ; 1.920 fr. de pension. *.

Naturalisé le 12 mars 1817.

CARREL (de) Jean-Baptiste, né le 8 décembre 1772, à la Croix-de-la-Rochette ; capitaine de cavalerie, retraité le 1er février 1838, à Bourbon-Vendée ; 22 ans, 6 mois, 23 jours de services ; pension de 920 fr.

Naturalisé le 4 septembre 1816.

CHABORD Pierre-Augustin, né le 16 septembre 1766 à

Chambéry ; capitaine d'état-major ; retraité le 1er juillet 1818, à Pontcharra ; 19 ans, 10 mois, 14 jours de services ; pension de 1.200 fr. ; décédé le 8 décembre 1838.

Voir *Revue Savoisienne* 1905, p. 94.

CHAMPROND Antoine-Louis, né le 4 mai 1786, à Chambéry; capitaine au 25e de ligne ; retraité le 22 novembre 1836, à Grenoble ; 30 ans, 6 mois, 18 jours de services ; 13 campagnes ; pension de 1.752 fr.

Naturalisé le 27 novembre 1816.

COMPAGNON Joseph, né le 1er septembre 1790, à Saint-Julien-en-Genevois ; capitaine d'habillement au 1er régiment de dragons ; retraité le 26 août 1842 à Moulins ; 31 ans, 2 mois, 20 jours de services, 6 campagnes ; pension de 1.350 fr. ; * 1er mai 1821 ; O * 12 août 1869.

Ancien chef de bataillon de la garde nationale de Clermont-Ferrand.

COSME Barthélemy, né le 5 mars 1776, à Albane ; capitaine d'infanterie, retraité le 1er juillet 1818, à Tours ; 23 ans, 5 mois, 26 jours de services ; pension de 1.200 fr.

Naturalisé le 20 mai 1818.

COTTIN François, né le 2 juillet 1789, à Motz ; capitaine au 16e de ligne, retraité le 8 décembre 1842, à Strasbourg ; 33 ans; 7 mois, 17 jours de services, 7 campagnes ; pension de 1.420 fr., décédé le 16 avril 1857 ; *.

Naturalisé le 19 avril 1843.

COTTIN Louis, né le 18 novembre 1790, à Frangy ; capitaine d'infanterie, retraité le 1er avril 1839, à Lancrans (Ain) ; 30 ans de services, 10 campagnes ; pension de 1.400 fr. (Père du général Cottin.)

Voir *Revue Savoisienne* 1905, p. 96.

COUCY (de) Bernard-François, né le 20 février 1781, à Mûres ; capitaine de cavalerie, retraité le 23 juillet 1831, à Anglefort (Ain) ; 30 ans de services, 14 campagnes ; pension de 1.776 fr.

DANGON François, né le 4 juillet 1780, à Annecy ; capitaine au régiment des hussards du Nord, retraité le 1er janvier 1820, à Seyssel (Ain) ; 28 ans, 10 mois, 7 jours de services ; pension de 580 fr., blessures ; *.

Naturalisé le 16 avril 1817.

DELAYE Jean-Louis, né le 4 juin 1789, à Chambéry ;

capitaine au 5e de ligne, retraité le 23 octobre 1838, à Grenoble ; 30 ans, 6 mois, 18 jours de services, 10 campagnes ; pension de 1.420 fr.

Naturalisé le 12 mars 1817.

DELÉMONTEX Jean-Marie, né le 4 janvier 1755, à Magland ; capitaine blessé, retraité à Paris le 30 juin 1803 ; 31 ans, 5 mois et 19 jours de services ; pension de 1.600 fr.; décédé le 23 juin 1828.

Voir *Revue Savoisienne* 1923, p. 117.

DÉPIGNY Jean-François, né le 30 mai 1786, à Annecy ; capitaine au 37e de ligne ; retraité le 1er juin 1837, à Toulouse ; 30 ans, 6 mois, 19 jours de services, 10 campagnes; pension de 1.420 fr.

Naturalisé le 23 décembre 1817.

DUROCHAT Louis, né le 26 janvier 1779 au Pont-de-Beauvoisin (Savoie) ; capitaine de cavalerie, retraité le 1er avril 1831, à Tours ; 30 ans de services, 13 campagnes ; pension de 1.752 fr. *.

Naturalisé le 19 juin 1816.

DUVERGER Marie-Jérôme, né le 13 mai 1783, à Grand-Cœur, capitaine de cavalerie, retraité le 1er janvier 1833, à Aire (Pas-de-Calais) ; 30 ans de services, 8 campagnes ; pension de 1632 fr.

EMONET Jean-Claude, né le 1er mai 1788, à Magland ; capitaine au 22e de ligne, retraité à Paris, le 13 juin 1839 ; 31 ans et 18 jours de services, 11 campagnes ; pension de 1.740 fr. ; décédé le 1er août 1861.

Naturalisé le 19 juin 1816, * 25 avril 1821, décédé le 1er août 1861, à Magland.

GERMAIN Gaspard-Amédée, né le 13 août 1786, à Moûtiers : capitaine au 2e régiment de lanciers, retraité le 1er janvier 1835, à Grenoble ; 32 ans, 4 mois, 19 jours de services ; 12 campagnes ; pension de 1.490 fr. ; *.

Naturalisé le 20 mai 1818.

GRILLET Joseph, né le 22 décembre 1794, à Saint-Jeoire ; capitaine-trésorier au 53e de ligne, retraité le 2 octobre 1849, à Verdun ; 35 ans, 7 mois, 7 jours de services, 2 campagnes ; pension de 1.632 fr.

GROSSY Antoine, né le 1er août 1787, à Yenne ; capitaine d'infanterie, retraité le 1er avril 1837, à Lyon ; 30 ans de services, 9 campagnes ; pension de 1380 fr.

GUILLOT Antoine-Marie-Sébastien, né le 10 juillet 1796, à Chambéry ; capitaine de gendarmerie, retraité le 1er janvier 1852, à Valence ; 35 ans, 7 mois et 7 jours de services, 2 campagnes ; pension de 1360 fr.

HUGUENIN Antoine-Frédéric, né le 6 octobre 1789, à Chambéry; capitaine au 60e de ligne, retraité le 3 novembre 1841, à Seyssel (Ain) ; 34 ans, 6 mois, 16 jours de services, 7 campagnes ; pension de 1.728 fr.

Naturalisé le 5 février 1817.

MAGDELAINE Joachim, né le 23 juin 1791, à Evian ; capitaine au bataillon des pontonniers, retraité le 5 juillet 1838, à Paris ; 30 ans de services, 3 campagnes ; pension de 1.512 fr.

Naturalisé le 28 mai 1817.

MAMIOT Philibert-Marie, né le 14 septembre 1787, à Conflans, capitaine d'infanterie, retraité à Marseille le 28 juin 1843 ; 30 ans, 21 jours de services, 4 campagnes ; pension de 1.290 fr.

MARESCHAL Antoine-Hyacinthe, né le 21 novembre 1777, à Chambéry ; capitaine d'infanterie, retraité le 21 décembre 1828, à Paris ; 37 ans, 10 mois, 1 jour de services ; pension de 840 fr.

Naturalisé le 11 décembre 1816.

MERCIER Mathieu, né le 21 septembre 1784, à Evian ; capitaine d'infanterie, retraité le 11 octobre 1835, à Ferney ; 30 ans de services, 19 campagnes ; pension de 1580 fr.

Naturalisé le 1er juillet 1818.

MONTHOUX (de) Pierre-François, né le 3 août 1777, à Annecy ; capitaine de cavalerie, retraité le 1er juillet 1818, à Seyssel (Ain); 20 ans, 26 jours de services ; 1.200 fr. de pension ; ✻.

Naturalisé le 19 février 1817.

MORAND (de) Philippe, né le 16 septembre 1792, à Saint-Girod ; capitaine de cavalerie, retraité le 1er novembre 1837, à Grenoble ; 27 ans, 3 mois, 10 jours de services ; pension de 1.100 fr.

Naturalisé le 6 avril 1838.

MUGNIER Alias Munier Jean-Jacques, né le 25 avril 1786, à Bourg-Saint-Maurice, capitaine à la compagnie de gendarmerie de la Vienne ; retraité à Paris le 1er novem-

bre 1841 ; 35 ans, 16 jours de services, 9 campagnes ; pension de 1.490 fr.

Naturalisé le 18 juin 1817.

PASQUIER Sébastien, né le 3 août 1777, à Saint-Pierre d'Albigny ; capitaine au 8e escadron du train d'artillerie, retraité le 10 août 1831, à Auxonne, 32 ans, 8 mois, 19 jours de services, 19 campagnes ; pension de 2.000 fr. ; *.

Naturalisé le 30 janvier 1817.

PÉCHERAND-CHARMET Joseph-François, né le 9 juin 1785, à Ugine ; capitaine au 57e de ligne, retraité le 7 décembre 1835, à Saint-Germain (Seine-et-Oise) ; 30 ans de services, 9 campagnes ; pension de 1390 fr.

Naturalisé le 17 juin 1818.

PERNET-SOLLIET Antoine, né le 22 avril 1772, au Grand-Bornand, capitaine, retraité à Castres, le 1er juillet 1818 ; 22 ans, 11 mois, 27 jours de services ; pension de 1.200 fr.

Naturalisé le 4 décembre 1816.

PHILIPPE François-Gaspard-Casimir, né le 4 mars 1788, à Chambéry ; capitaine d'infanterie, retraité le 1er juillet 1837, à Grenoble ; 30 ans de services, 7 campagnes ; pension de 1.608 fr. ; *.

Naturalisé le 24 avril 1833.

PHILIPPE François, né le 8 octobre 1793, à Chambéry ; capitaine au 21e de ligne, retraité à Neuilly, le 1er juillet 1841 ; 31 ans, 8 mois, 23 jours de services, 10 campagnes ; pension de 1.440 fr.

Naturalisé le 25 septembre 1842.

PIGNARRE François-Joseph, né le 15 mars 1787, à Bonneville ; capitaine au 61e de ligne ; retraité le 11 mai 1840, Lons-le-Saulnier; 32 ans, 18 jours de services, 12 campagnes; pension de 1.490 fr. ; * 15 octobre 1814.

Naturalisé le 30 janvier 1817.

ROGES Pierre-Antoine, né le 26 juin 1781, à Saint-Jean-de-Maurienne ; capitaine, ex-adjudant de place ; retraité le 21 avril 1834, à Perpignan ; 30 ans de service, 20 campagnes ; pension de 1.920 fr.

Naturalisé le 7 septembre 1815 ; mort en 1850.

SIGOT Pierre-Marie, né le 24 avril 1783, à Saint-Colomban ; capitaine au 38e de ligne, retraité le 7 janvier 1835, à

Grasse ; 30 ans, 8 mois, 7 jours de services, 13 campagnes ; pension de 1480 fr.

SONGEON Jean-Guillaume, né le 28 septembre 1792, à Annecy ; capitaine adjudant de place, commandant le fort Rabot, et la citadelle à Grenoble, retraité le 20 mars 1851, à Grenoble, 39 ans, 1 mois, 17 jours de services, 8 campagnes ; pension de 1.800 fr. (Fils du général).

Naturalisé le 31 décembre 1817.

VELLET Anthelme-Hugues, né le 6 avril 1787, à Chambéry ; capitaine au 11e de ligne, retraité le 13 septembre 1835, à Brives ; 30 ans, 3 mois, 6 jours de services, 9 campagnes ; pension de 1680 fr. ; *.

Naturalisé le 2 octobre 1816.

VEYRAT Maurice, né le 3 février 1770, à Manigod, capitaine adjudant de place, retraité à Grenoble le 28 sep tembre 1833 ; 39 ans, 7 mois, 8 jours de services, 12 campagnes ; pension de 1.920 fr.

Naturalisé le 7 mars 1817 ; * 10 avril 1832.

VIDAL Claude, né le 8 février 1783, à Chambéry ; capitaine au 9e régiment d'infanterie légère; retraité le 16 mars 1835, à La Rochelle ; 30 ans, 8 mois, 5 jours de services, 13 campagnes ; pension de 1470 fr.

Naturalisé le 15 janvier 1817.

VINCENTY Joseph, né le 31 août 1788, à Chambéry, capitaine d'infanterie, retraité le 16 août 1837, à Paris ; 30 ans, 1 mois, 8 jours de services, 8 campagnes ; pension de 1.370 fr.

Naturalisé le 6 février 1818.

VIVIAND Antoine, né le 17 juillet 1793, à Chambéry ; capitaine à la Compagnie de gendarmerie de la Lozère, retraité le 26 août 1849; 37 ans, 2 mois, 25 jours de services, 6 campagnes : pension de 1.470 fr.

Naturalisé le 23 décembre 1817.

BARRAL Jean-Augustin, né le 18 mars 1782, à Saint-Martin-de-Belleville, lieutenant au 47e de ligne, retraité le 7 décembre 1834, à Metz; 30 ans de services, 11 campagnes ; pension de 1.020 fr.

Naturalisé le 15 janvier 1817.

Voir *Revue Savoisienne* 1905, p. 93.

BESUCHET François-Jean-Alexandre, né le 28 février 1783,

à Chambéry ; lieutenant au 5e de ligne, retraité le 25 mai 1835, à Grenoble ; 31 ans, 3 mois, 17 jours de services, 12 campagnes ; pension de 1.070 fr.

BRELAZ Joseph-André, né le 30 juillet 1760, à La Chapelle d'Abondance ; lieutenant adjudant de place, retraité le 1er juillet 1819, à Bayonne ; 33 ans, 28 jours de services, blessures ; pension de 529 fr.

BUFFET François-Marie, né le 21 mai 1770, à Thônes ; lieutenant adjudant de place, retraité le 26 juillet 1833, à Rosheim (Bas-Rhin), 38 ans, 5 mois, 19 jours de services, 15 campagnes ; pension de 1.200 fr.
Naturalisé le 21 janvier 1818.

CHANFORAN Jacques, né le 11 décembre 1784, à La Tour, lieutenant au 6e escadron du train des parcs d'artillerie, retraité le 7 juin 1835, à Metz ; 31 ans, 1 mois, 14 jours de services, 14 campagnes ; pension de 1.110 fr.

CORNUTY Claude-Aimé-François, né le 25 novembre 1775, à Mercury-Gémilly ; lieutenant du train des équipes en non activité ; officier d'ordonnance du général Laffite en 1830, retraité le 16 novembre 1834 à Tarascon (Ariège) ; 30 ans de services, 10 campagnes ; pension de 1.212 fr. ; chevalier de la légion d'honneur le 21 mars 1831 ; naturalisé le 4 décembre 1816 ; décédé à Tarascon le 25 août 1857. Avait débuté comme musicien gagiste.

D'APVRIL François-Philibert-Hyacinthe, né le 24 mai 1769, à Saint-Genix ; ancien prêtre, devint lieutenant de gendarmerie ; retraité à Belley le 1er juillet 1818, 21 ans et 6 jours de services ; pension de 900 fr. ; mort à Grenoble le 18 mai 1827 ; (grand'père du général Dapvril).

DAU Jacques-Antoine, né le 1er décembre 1778, à Chambéry ; lieutenant au 14e régiment de chasseurs à cheval, retraité le 1er janvier 1830, à Moulins ; 48 ans, 6 mois, 3 jours de services ; pension de 1.170 fr.
Naturalisé le 11 février 1818.

DESSERVETAZ François-Hyacinthe, né le 4 octobre 1754, à Talloires ; lieutenant de gendarmerie, retraité le 17 juin 1813, à Seyssel (Ain) ; décédé le 13 avril 1830.

DUBUISSON Joseph-Marie, né le 19 juillet 1766, à Chambéry; lieutenant de gendarmerie, retraité le 1er juillet 1818,

à Chapareillan ; 35 ans, 11 mois, 23 jours de services ; infirmités ; pension de 780 fr.

Naturalisé le 11 mars 1818.

DUNOYER-DUPRAZ Georges, né le 20 octobre 1773, à Samoëns, lieutenant, retraité le 1er janvier 1820, à Molsheim (Bas-Rhin) ; 34 ans, 2 mois, 12 jours de services ; blessures et infirmités ; pension de 429 fr. *.

Naturalisé le 19 juin 1816.

FROMENT Octavien, né le 9 novembre 1776, à Chambéry ; lieutenant d'infanterie, retraité le 1er juillet 1818, à Saint-Rambert ; 22 ans, 9 mois et 20 jours de services ; pension de 900 fr. ; *.

Naturalisé le 10 avril 1818.

(A suivre.)

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Fracas et murmures, poëmes, par Pierre PIQUET, édition d'art du *Croquis,* Paris, 1914, 120 p. avec illustration de Mlle Suzanne Sesbouë.

L'auteur, dans sa dédicace à la Florimontane, dit qu'il est ancien chasseur alpin du 11e bataillon, et « qu'il a souvent révê sur les bords de notre joli lac ».

Il nous donne une *Marche du 11e bataillon* qui n'est pas indigne du sujet et qui est vibrante.

Il traite aussi allègrement les *murmures du sérail* que les aspects de la *grande route,*

Son vers est bien frappé, clair et correct.

De belles illustrations donnent à l'œuvre un charme de plus, mais on est surpris de voir la signature d'une demoiselle au bas de quelques-unes.

F. M.

Les vases gaditains de Vicarello, H. FERRAND (extr. de la *Revue Alpine,* 3e trim., 1924).

L'auteur, bien connu par de nombreuses et intéressantes études sur la cartographie et les anciennes voies alpines, s'est attaché à résoudre certains des problèmes que soulèvent dans la région des Hautes-Alpes les quatre gobelets d'argent de Vicarello reproduisant les stations d'un voyage de Gadès (Cadix) à Rome. S'appuyant sur une proposition d'Ern. Desjardins, il montre avec plus de force que la divergence qui existe entre les stations fournies par le vase nº 4, plus récent, s'explique par un autre tracé que par celui de Briançon au col du Mont Genèvre, *in Alpe Cottia.* En réalité, le voyageur se serait dirigé de Briançon par la vallée de Nevache, où existait une station appelée Tyrio, vers le sommet des Alpes ; mais ici, *in Alpe Cottia* terme général, aurait désigné le col des Muandes par où un chemin conduisait, fait à remarquer, à la très ancienne et très vénérée chapelle de Notre-Dame des Neiges ou de Bon Se-

cours, sur le Mont Thabor, laquelle a pu succéder à un sanctuaire antique que le voyageur, voulant y faire ses dévotions, aurait fait inscrire dans son Itinéraire sous la simple mention d'*in Alpe Cottia*.

Charles MARTEAUX.

Le Préfet Fourier, discours de réception à l'Académie delphinale, prononcé par M. G. LETONNELIER, Grenoble, 1923.

Le personnage auquel ce discours est consacré fut préfet de l'Isère de 1802 à 1815. Il avait débuté comme professeur d'analyse à l'Ecole polytechnique, où il avait connu Monge, qui l'avait choisi pour faire partie de l'Institut d'Egypte.

Aussi remarquable comme savant physicien et mathématicien que comme fonctionnaire, il fut reçu membre de l'Académie des sciences et de l'Académie française, et la ville d'Auxerre où il est né lui a élevé une statue. M. Letonnelier a tracé du fonctionnaire un portrait bien vivant, qui jette un jour nouveau sur une période intéressante de l'histoire du Dauphiné. Le préfet Fourier, passablement original, avait passé brusquement du climat de l'Egypte à celui des Alpes et avait contracté des rhumatismes, dont il souffrit toute sa vie, et dont il rendait le Dauphiné responsable ; il les combattait, à ce que dit Larousse, en s'entourant d'une atmosphère de 30 degrés ; ce qui contribua beaucoup à hâter sa fin. (16 mai 1830).

Souvenirs de Saint François de Sales dans Annecy, par F.-M. RITZ, Annecy, Imprimerie Commerciale, 1924, in-8 32 p. avec une belle reproduction de la gravure de Chastillon.

Rédigée à l'intention des classes populaires et vulgarisée par une conférence, cette étude remplit au plus haut point le but que l'auteur s'est proposé : elle résume agréablement ce que tout le monde devrait savoir sur le séjour de saint François de Sales dans notre ville et sur le rôle qu'il y a joué. L'évêque réformateur, l'organisateur, l'apôtre qui fit la conquête des âmes par la bonté, sont présentés de la manière la plus attachante et sans pédanterie. Cette petite brochure est une bonne action.

F. M.

Les avalanches de fin décembre 1923, en Savoie, par F. GEX, Grenoble, Allier, 1924.

L'auteur, qui est passé maître dans les études de ce genre, a dressé le bilan de tous les méfaits des avalanches en Savoie, bilan qui ne compte pas moins de 20 morts et autant de blessés.

Il démontre que ces malheurs sont « un produit direct de l'énormité inouïe de la masse de neige, de sa chûte longuement prolongée et plus encore de sa qualité qui, à l'état sec et poudreux, ne lui a pas permis de s'accrocher sur les pentes raides et dénudées. »

Son étude est fort documentée et concluante et accorde un juste hommage au ski, qui a rendu de grands services au cours des âpres intempéries de décembre 1923, à tel point qu'on lui doit la survie d'une quinzaine de rescapés des avalanches.

F. M.

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(Cicéron : *De Officiis*, lib. 1.

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896

1925

Soixante-sixième Année

ANNECY

Imprimerie J. Abry et Cie, Editeurs

—

1925

centre national de prêt

BIBLIOTHÈQUE DE CHARTRES

Per 8-12380

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606

par Saint François de Sales et le Président Antoine Favre.

Réorganisée en 1851

par

Louis BOUVIER (1819†1908).
Etienne MACHARD (1824†1887).
Jules PHILIPPE (1827†1888).
Eloi SERAND (1826†1891).

BIENFAITEURS :

LÉON MARÈS 1854†1916

Donateur du château, des collections et du domaine de Montrottier

Dr C. ANDREVETAN (1802†1879).
Dr F. DAGAND (1815†1886).
Aimé CONSTANTIN (1831†1900).
MELVILLE-GLOVER (1824†1897).
Dr THONION (1830†1917).
F. GARDIER (1854†1919).
ASGHIL FAVRE (1877†1920).
Isidore NANCHE (1850†1922).

MEMBRES DE L'ACADÉMIE FLORIMONTANE

Tués à l'ennemi pendant la grande guerre.

Joseph DINGEON, capitaine commandant le 51e bataillon de chasseurs alpins, tué le 14 novembre 1914, aux environs d'Ypres (Belgique), cité à l'ordre de l'armée et nommé Chevalier de la Légion d'honneur après sa mort.

Alfred-Joseph BARD DE COUTANCE, avocat à Bonneville, soldat au 109e régiment d'infanterie, mortellement frappé le 1er décembre 1914 à l'assaut de Vermelles (Pas-de-Calais), décoré de la médaille militaire.

Pétrus ROLLIER, notaire à Annecy, docteur en droit, capitaine au 416e régiment d'infanterie, tué le 26 septembre 1916 en Champagne (cité à l'ordre de l'armée et nommé Chevalier de la Légion d'honneur après sa mort).

Louis GRIVAZ, notaire à Annecy, docteur en droit, chef de bataillon au 170e d'infanterie, blessé mortellement au Bois du Seigneur, le 3 mai 1917, décédé le 3 juin suivant à l'ambulance allemande de Blanzy (Aisne), où il avait été recueilli. Chevalier de la Légion d'honneur et cité à l'ordre de la division.

LISTE DES MEMBRES

Présidents honoraires : MM. Ch. MARTEAUX ✠ I, professeur agrégé en retraite ; Max BRUCHET ✠ ✠ I ✠ ✠, archiviste départemental du Nord ; Charles BUTTIN, archéologue, Les Balmes, par Rumilly (Haute-Savoie).

COMITÉ

Président : M. F. MIQUET ✠ I, receveur honoraire des finances.
Vice-Présidents : MM. Albert CROLARD, ingénieur ;
J. DÉSORMAUX ✠ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet ;
Jean RITZ ✠ C ✠ ✠ I, compositeur de musique.
Secrétaire perpétuel : M. Marc LE ROUX ✠ I, docteur ès-sciences, conservateur du Musée.
Secrétaire-adjoint et bibliothécaire : M. Louis PFISTER, organiste de la Cathédrale, diplômé notaire.
Archiviste : M. Joseph SERAND, ancien archiviste-adjoint de la Haute-Savoie.
Trésorier : M. Charles RUPHY, industriel.
Membres du Comité : MM. L. BALLEYDIER, F. CROSET, E. FALLETTI, A. FLAMARY, chanoine J.-M. LAVOREL.
Adjoint au Trésorier : M. Hubert PFISTER, directeur départemental d'Assurances.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur de la *Revue* : M. LE ROUX.
Comité de rédaction : Section historique et archéologique : MM. FAURE, LAVOREL, MIQUET.
Section scientifique : MM. FLAMARY et LE ROUX.
Section philologique et littéraire : MM. DÉSORMAUX et G. MARTIN.

DOMAINE DE MONTROTTIER

Conservateur du château : M. J. SERAND.
Adjoint au Conservateur : M. F. SERAND.
Econome du domaine : M. Ch. RUPHY.

MEMBRES D'HONNEUR

DATES d'admission

MM.

1887 Allart Achille, ingénieur des Arts et Manufactures, à Genève.
1915 Bordeaux Joseph-Paul-Emile (le général) C ❋ ⁂, à Lyon.
1913 Bordeaux Henry O ❋ ⁂ C ✠, de l'Académie Française, 44, rue du Ranelagh, à Paris.
1892 Bruchet Max ❋ ❦ I ✠ ⁂, archiviste départemental, à Lille (Nord).
1920 Charléty Sébastien O ❋ ❦ I, recteur de l'Université de Strasbourg.
1906 Courtois d'Arcollières ✠, secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1882 Demole Eugène, conservateur du médaillier de Genève.
1921 Denarié Emmanuel, président de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1915 Donnet Fernand C ❋, adminis. de l'Académie royale des Beaux-Arts et secrétaire de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique, à Anvers.
1921 Ferrand Henri ❋, avocat, président de la Société des touristes du Dauphiné, à Grenoble.
1924 Gros Adolphe, président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de St-Jean de Maurienne.
1923 Margot O ❋, Directeur général de la Cie P.-L.-M.
1916 Martin Paul-Edmond, archiviste d'Etat, docteur ès-lettres, à Genève.
1924 Moret Alexandre ❋, professeur au Collège de France.
1911 Muret Ernest ❋, prof. de philologie romane à l'Université de Genève.
1917 Pariset Ernest, notaire, docteur en droit, à Lyon.
1916 Pérouse Gabriel ❦ I, archiviste départemental de la Savoie, docteur ès-lettres, à Chambéry.
1916 S. G. Mgr Petit Louis ❋, archevêque d'Athènes.
1915 Plocq Ernest ❋, ingénieur, inspecteur honoraire de l'exploitation aux chemins de fer du Nord, 15, rue Vavin, à Paris.
1881 Revil Joseph ❋ ❦ I, docteur ès-sciences, géologue, ancien président de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1888 Revon Michel ❋, professeur de littérature orientale à la Sorbonne.
1885 Ritter Eugène, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de l'Université de Genève, correspondant de l'Institut de France, 3, chemin des Cottages, à Genève.
1911 Van Gennep ❋, directeur de la *Revue d'Ethnographie et de Sociologie*, professeur, 10, rue de la Rijole, Bourg-la-Reine (Seine).

MEMBRES EFFECTIFS

1910 Adé Henri, architecte, à Annecy.
1903 Aussedat Louis, ingénieur des Arts et Manufactures, directeur général de la Société des Forces du Fier, à Annecy.
1900 Balleydier Louis ❋ ❦ I, doyen de la Faculté de Droit de Grenoble.
1906 Barut Jules O ❋, industriel à Annecy.
1907 Blandin Henri ❦ A, ancien receveur des Domaines, à Annecy.
1896 Buttin Charles, ancien président de l'Académie Florimontane, membre du Comité de perfectionnement du Musée de l'Armée, Les Balmes, par Rumilly (Haute-Savoie).
1905 Cattin Benoît, notaire, à Annecy.
1890 Crolard Albert, ingénieur des Arts et Manufactures, à Veyrier-du-Lac.
1897 Crolard Francis ❋ ❦ A, administrateur-directeur de la Société des Hôtels et Automobiles des Alpes Françaises, à Annecy.

1897 Croset François ⚜, ancien économe de l'Hôpital d'Annecy.
1906 Dépollier Louis ✠ I, imprimeur, à Annecy.
1896 Désormaux J. ✠ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1910 Desservétaz Alfred, comptable, à Annecy.
1892 Domenjoud Henri. percepteur en retraite, à Annecy et Sevrier.
1910 Dubettier Ernest ✠ A, préposé en chef de l'octroi d'Annecy.
1909 Dunand Alexis, rentier, à Annecy.
1915 Falletti Eugène, ancien entrepreneur de travaux publics, à Annecy.
1921 Faure Claude ✠ I ⚜ méd. col., archiviste départemental, à Annecy.
1901 Ferrero Marius ❋, président de la Chambre de Commerce d'Annecy.
1913 Flamary Antoine ✠ I, entomologiste, au Pont-Neuf, près Annecy.
1916 Fontaine Antoine ✠ A, architecte, à Albigny, par Annecy.
1906 Gallet Claudius ❋ ⚜ ✠ A, doct. en méd., sén. de la Hte-Sav., à Annecy.
1883 Galliard Louis, ✠ A, docteur en médecine, à Annecy.
1913 Gavard Adrien (le chanoine), aumônier du Couvent de l'Immaculée-Conception, à Annecy.
1904 Genevois Ferréol, docteur en pharmacie, à Annecy.
1906 Hérisson Jean ✠ A, imprimeur, à Annecy.
1906 Lachat Louis ⚜, Inspecteur principal des Eaux et Forêts, à Annecy.
1916 Langlois Pierre, compositeur de musique, à Nice.
1905 Lavorel J.-M. (le chanoine), à Annecy.
1901 Laydernier Léon ❋ ✠ I ⚜, banquier, à Annecy.
1891 Le Roux Marc ✠ I, docteur ès-sciences, bibliothécaire et conservateur du Musée d'Annecy.
1908 Letonnelier Gaston ⚜ ✠ I, archiviste départemental, à Grenoble.
1891 Marteaux Charles ✠ I, professeur agrégé en retraite, à Annecy.
1910 Martin Georges ✠ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1906 Michel Amédée, ancien conseiller général, à Thônes.
1893 Millet François ✠ I ⚜, ing. hon. des Ponts et Chaussées, à Annecy.
1885 Miquet François ✠ I, receveur honor. des finances, à Annecy (Vovray).
1903 Murgier Jules, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1901 Ogier J.-M. (Mgr), à Talloires.
1906 Orlyé Jean (d') ⚜, licencié ès-sciences, à Annecy.
1906 Orlyé Philibert (d') ❋ ⚜, propriétaire, maire de Menthon-St-Bernard.
1911 Paul-Dubois, conseiller référendaire honoraire à la Cour des Comptes, à Paris et à Menthon-St-Bernard.
1911 Périn Louis ❋, s-intendant militaire de 2e classe, honoraire, à Nancy.
1915 Pfister Louis, organiste de la cathédrale, diplômé notaire, à Annecy.
1915 Pfister Hubert, directeur départemental d'Assurances, à Annecy.
1894 Piccard L.-E. (Mgr) ✠ I O ✠, proton. ap., chan. hon., à Thonon.
1897 Raillon Fleury ✠ I, architecte départemental, à Annecy.
1913 Rebord Charles (Mgr), prévôt de la Cathédrale, à Annecy.
1912 Revil Jean, licencié en droit, à Annecy.
1921 Ribatto Eugène, directeur de la Manufacture d'Annecy.
1901 Richard Jean ⚜, géomètre en chef du Cadastre, à Annecy.
1874 Ritz Jean ✠ C ✠ ✠ I, compositeur de musique, Annecy.
1922 Ritz François-Maurice, ⚜ Caissier de la Caisse d'Epargne d'Annecy.
1894 Robert Victor ⚜, à Annecy.
1906 Ruphy Charles, industriel, à Annecy.
1912 Ruphy Louis, architecte, à Annecy.
1897 Sauthier-Thyrion, propriétaire, à Veyrier-du-Lac.
1908 Serand François, chef de bureau à la Préfecture, à Annecy.
1891 Serand Joseph, archiviste-adjoint en retraite, à Annecy.
1904 Varay François ❋ ⚜, docteur en médecine, à Annecy.

MEMBRES ASSOCIÉS

1910 Abry Joseph, imprimeur-éditeur, à Annecy.
1914 Aix-Sommariva (marquis d') Claude, lieutenant-colonel au 1er régiment d'infanterie italien (Brigade du Roi).
1919 André Léon ✪ I, directeur de la filature de Sainte-Claire, Annecy.
1911 Anthonioz Charles ✵ ⚜ ✪ A, sculpteur, à Evian.
1920 Aussedat Joseph, industriel, à Cran-Gevrier.
1921 Bartholoni René ✵, ancien député, 19, avenue Hoche, à Paris.
1910 Blanc ✵ ⚜, capitaine au 27e bataillon de chasseurs alpins.
1924 Blanchard Camille, architecte, Annecy.
1912 Bouchet Claudius ⚜, négociant, à Annecy.
1923 Bouchet Jean, négociant, à Annecy.
1920 Brand Charles, industriel, au Châble-Beaumont.
1911 Brocadet A.-P., pharmacien, à Paris.
1919 Brunier Georges, procureur de la République, Annecy.
1919 Burnier Gilbert, agent d'assurances, Annecy.
1921 Buttin J., vétérinaire, Caudry (Nord).
1903 Carle Henri ⊢, 10, rue de la Métropole, à Chambéry.
1895 Carnot François ✵ ⚜, ancien député, ingénieur des Arts et Manufactures, 8, avenue Montespan, à Paris.
1909 Carrier Maurice, avoué, à Bonneville.
1919 Chappaz Léon, agent d'affaires, La Côte-d'Hyot.
1913 Cholley André ⚜, maître de conférences à la Faculté des Lettres de Lyon.
1922 Chevrier Pierre ⚜, négociant, à Annecy.
1903 Costa de Beauregard (Cte) Olivier) ✠ ⚜, à Sainte-Foy, par Longueville (Seine-Inférieure).
1911 Costaz Gabriel ✪ A, dr du Syndicat agricole de la Hte-Savoie, à Annecy.
1921 Crolard Louis ⚜, employé de banque, à Lyon.
1906 Croyn A. ✵ ✪ I, directeur honoraire des Contributions indirectes, à Pipriac (Ille-et-Vilaine).
1916 Curral, avocat, à Bonneville.
1920 S. G. Mgr Cusin Jules, évêque de Nysse et coadjuteur de Mgr l'évêque de Mende.
1906 Deschamps ⚜, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, à Bonneville.
1919 Doyen O ✵ ⚜, commandant de chasseurs, Paris.
1911 Dufournet Antoine (l'abbé) ✪ A, ancien professeur, à Paris.
1919 Duparc Emile, agent d'assurances, Annecy.
1913 Dussaugey Ernest ✵, ingénieur civil, à Annecy-le-Vieux.
1920 Favre d'Anne Pierre ✵ ⚜, géomètre, à Manigod.
1919 Favre-Félix J. ✵, président du tribunal, Annecy.
1906 Favre-Lorraine Jean-Marie ⚜, maire de Saint-Jean de Sixt.
1911 Fournier Jacques, propriétaire, à Annecy-le-Vieux.
1924 Gaillard Luc ✪ I, professeur à l'Ecole supérieure, Annecy.
1924 Gayet, négociant, à Annecy.
1920 Girod Paul ✵, industriel, à La Forclaz (Montmin).
1916 Gourguet Paul, rentier, à Annecy.
1925 Graber ✵ ⚜, inspecteur-adjoint des Eaux et Forêts.
1906 Guinier Philibert ✵ ⚜, inspecteur des Eaux et Forêts, Directeur de l'Ecole forestière, à Nancy.
1922 Guy Lucien, à Bonneville (Haute-Savoie).
1921 Lacombe Joseph, notaire, à Rumilly.
1920 Laeuffer Frédéric ✵, notaire, à Paris.

1923 Levitte ✪ I, Professeur honoraire, rue Royale, à Annecy.
1911 Marchand Francis, avoué, à Annecy.
1916 Marquet Fernand ✠, vétérinaire du Haras, à Annecy.
1913 Martin Paul (l'abbé), curé de Moye (Haute-Savoie).
1911 Menthon ✵ ✠ ✠ (le comte Antoine de), à Charbonnière, Menthon.
1925 Menthon (de) Henri, député de la Haute-Saône.
1916 Michaud François, rentier, Castelnau-le-Sez (Hérault).
1899 Monnet Marie (Mlle), à Annecy.
1916 Monnier Jean-Jacques, professeur d'histoire à l'Ecole supérieure des jeunes filles, à Genève.
1921 Morand Joseph-Marie (le chanoine), vicaire général, à Annecy.
1921 Mouthon Joseph, docteur en médecine, conseiller général, à Faverges.
1912 Ormond Marguerite (Mme), au château de Crevins-Bossey.
1913 Passorio Peyssard (Ch. de), au château de Montaigu (Chalonnes-sur-Loire), et à Nantes.
1916 Paturle Camille, industriel, à Saint-Laurent du Pont.
1902 Périllat Emile ✵, ancien administrateur du Bon Marché, 18, avenue de la Bourdonnais, à Paris.
1911 Pernoud Louis, curé de Bossey-sous-Salève.
1914 Pernoud Louis, inspecteur-voyer en retraite, à Vizille (Isère).
1909 Perret Henri, avocat, à Bonneville.
1912 Perrier de la Bathie Ernest, ingénieur agricole E. N. A., à Ugine (Savoie).
1919 Perrissin-Fabert, maire du Grand-Bornand.
1911 Pissard Louis, notaire, à Saint-Julien en Genevois.
1923 Pissard Pierre, enseigne de vaisseau.
1911 Replat Georges, conseiller à la Cour d'Appel, à Poitiers.
1911 Replat Jacques, directeur de l'assurance « L'Union », à Annecy.
1903 Rey Emile ✪ A (N-I), avocat général, à Grenoble.
1912 Robert Louis, agent d'assurances, à Annecy.
1916 Roussy de Sales ✵ ✠ (le comte de), à Thorens, conseiller général.
1925 Ruphy Fernand ✵ ✠, avocat, à Annecy-le-Vieux.
1923 Suchard François, Juge au Tribunal d'Annecy.
1902 Terrier Auguste C ✵ ✪ A, secrétaire général du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc, 17, avenue de Tourville, à Paris.
1912 Tissot-Dupont André, à Paris.
1914 Trésal (l'abbé), diplômé d'études supérieures d'histoire, à Conflans (Charenton-le-Pont, Seine).
1919 Vinit A., docteur en médecine, Thônes.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1924 Angelloz, professeur agrégé au lycée français de Dusseldorf (Rhénanie).
1923 Bernard Pierre, ingénieur, à Moutiers.
1916 Boillot (l'abbé), curé de Liesle (Doubs).
1925 Bordeaux Jules, ingénieur, à Vincennes.
1923 Dijoud, Directeur de l'*Echo de Savoie*, à Lyon.
1916 Dunoyer Norbert ✪, à Juvigny.
1922 Dupupet, architecte, à Thonon.
1916 Emprin (l'abbé), à Moutiers (Savoie).
1923 Exchaquet Louis ✵, docteur-médecin, à Lausanne.
1924 Gruffaz Auguste, président de la corporation des employés de la Soierie lyonnaise, 4, rue de la Gerbe, Lyon.
1923 Mailfert André ✵ ✠, architecte-décorateur, à Orléans.

1921 MARET F., agent général de la Cie Havraise péninsulaire de navigation à vapeur, à Majunga (Madagascar).
1923 MAREUSE, membre de la Commission du Vieux Paris, à Paris.
1925 MONNET Henri, capitaine d'artillerie.
1916 MORET Léon ✠, docteur en médecine, maître de conférences de géologie à la Faculté des Sciences de Grenoble.
1922 PERNET-SOLLIET ✠, rue Pache, à Paris.
1916 POCHAT-BARON François (le chanoine), supérieur du collège de Thônes.
1922 ROSSET Marie ✠ I, instituteur honoraire, à Groisy-le-Plot.
1925 ROULLET André, colonel, 99e Rég. d'Inf., Lyon.
1922 SERAND Jules ✠, maître de phare principal, à Tamara (Guinée française).
1908 SERVETTAZ Claudius ✠ A. professeur à l'Ecole supérieure d'Annecy.
1925 TAPPONNIER Paul, ancien député, à Collonges-sous-Salève.
1914 TERRIER Jean, imprimeur, à Etampes.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *Revue Savoisienne*

FRANCE

ANNECY. Académie Salésienne.
AUTUN. Société éduenne.
AVIGNON. Académie de Vaucluse.
BÉAUNE. Société d'histoire et d'archéologie.
BELLEY. Société scientifique du Bugey.
BESANÇON. Société d'émulation du Doubs.
BOURG. Société d'émulation de l'Ain.
— Société des sciences naturelles et d'archéologie de l'Ain.
— Société Gorini.
CHAMBÉRY. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
— Société centrale d'agriculture.
— Société d'histoire naturelle.
DIJON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
GAP. Société d'études des Hautes-Alpes.
GRENOBLE. Académie delphinale.
— Annales de l'Université de Grenoble.
— Société de statistique de l'Isère.
— Annuaire de la Société des Touristes du Dauphiné.
LYON. Société de botanique de Lyon.
— Académie des sciences et belles-lettres.
— Annales de l'Université. (Bibliothèque universitaire).
— Revue du Lyonnais.
— Revue alpine (don).
MACON. Académie des sciences.
MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
MOUTIERS. Académie de la Val-d'Isère.
NICE. Société des lettres des Alpes-Maritimes,

PARIS. Polybiblion. (Revue bibliographique universelle.)
— Comité des travaux historiques et scientifiques.
— Société nationale des antiquaires de France.
— « Pro Alesia » revue des fouilles d'Alise.
— Revue mensuelle de l'Ecole d'anthropologie.
— Société nationale d'agriculture (don du Ministère).
— Le Mercure de France.
— Bulletin du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc (don).
— La Grande Revue (don).
— Revue archéologique (souscription).
SAINT-JEAN DE MAURIENNE. Société d'histoire et d'archéologie.
THONON. Académie chablaisienne.
VIENNE. Revue archéologique « La Rhodania ».

ETRANGER

AOSTE. « Augusta Praetoria », revue valdôtaine.
FRIBOURG. Société d'histoire du canton de Fribourg.
GENÈVE. Institut national genevois.
— Société d'histoire et d'archéologie.
— Société suisse de numismatique.
— Société de géographie (le Globe).
— Genava.
LAUSANNE. Société vaudoise des sciences naturelles.
— Société d'histoire de la Suisse romande.
MILAN. Atti della Società italiana di scienze naturali.
NEUCHATEL. Société des sciences naturelles.
NEUCHATEL et ZURICH. Glossaire des Patois de la Suisse romande.
PADOUE. Atti dell. Acad. scient. Veneto-Trentino-Istriana.
TURIN. Miscellanea di storia italiana (Regia deputazione di storia patria).
— Société d'archéologie et Beaux-Arts.
— Associazione fra oriundi savoiardi e nizzardi italiani.
— Bolletino storico bibliografico subalpino.
VÉRONE. Madona-Verona (Museo Civico).
WASHINGTON. (U. S. A.). Smithsonian Institution.
ZURICH. Anzeiger fur schweizerische Geschichte alterthumskunde (Indicateur d'antiquités suisses).

JOURNAUX

ANNECY. Industriel savoisien.
— Annecy, Lac d'Annecy, Vallée de Thônes (*don*).
PARIS. Le Savoyard de Paris.

ACADÉMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Assemblée générale du 21 *janvier* 1925

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 16 heures 30 [1].

Après lecture du procès-verbal de la dernière séance, le PRÉSIDENT dit : Depuis notre dernière réunion nous avons eu à déplorer la perte de notre plus ancien membre d'honneur Ernest CHANTRE, géologue, archéologue et anthropologiste qui était des nôtres depuis 1872. Je laisse à M. Marc LE ROUX qui l'a connu, le soin de rappeler la longue et féconde carrière de ce savant.

M. LE ROUX s'exprime en ces termes : « La science française vient de faire une perte très sensible dans la personne du professeur Ernest CHANTRE, membre correspondant de l'Académie des Sciences, décédé dans sa propriété de Fonville, près de Lyon, le 24 novembre dernier, âgé de 82 ans.

« Le savant professeur avait été en relations scientifiques avec tous les conservateurs du Musée d'Annecy, je le connaissais personnellement et j'avais pu apprécier et admirer sa vaste érudition et sa belle intelligence encyclopédique.

« Son activité fut, toute sa vie, débordante et des plus fécondes car il avait voué à la science un culte aussi ardent que désintéressé.

« Préhistorien, ethnologiste, anthropologiste, le docteur CHANTRE représentait avec honneur l'anthropologie française, dont il fut l'un des maîtres, dans tous les congrès internationaux.

« Ses débuts furent marqués dans le monde savant par

1. Sont présents : *Membres effectifs* : MM. Adé, Blandin, Buttin, Catlin, Croset, Désormaux, Domenjoud, Dubettier, Dunand, Falletti, Flamary, Fontaine, Chanoine Gavard, Lachat, Chanoine Lavorel, Le Roux, Marteaux, Martin, Miquet, J. d'Orlyé. Ph. d'Orlyé, Perin, H. Pfister, L. Pfister, Revil, Ribatto, Richard, F.-M. Ritz, J. Ritz, Robert, Ch. Ruphy, F. Serand, J. Serand.

Membres associés : MM. Chappaz, Gaillard, Gayet, Levitte.

Excusés : MM. Cl. Faure, Mgr Rebord, Suchard, Sautier-Thyrion.

BIBLIOTHÈQUE DE CHARTRES

la publication en 1873 de sa *Monographie géologique des anciens glaciers et des terrains erratiques du bassin du Rhône,* ouvrage capital dans lequel il établissait avec une grande sagacité les contours des diverses glaciations. Il fut ainsi le précurseur des géologues qui ont étudié les terrains quaternaires.

« Elève de l'illustre Broca, il se consacra ensuite plus spécialement à l'anthropologie. L'Etat lui confia des missions au Caucase, en Cappadoce, d'où il rapporta de précieuses collections ethnographiques. Plus tard, dans toute l'Afrique du Nord, en Egypte, en Tripolitaine, au Maroc, il poursuivit des études en collaboration avec Berthollon, dont les résultats furent publiés dans les *Recherches anthropologiques sur la Berbérie orientale.*

« Infatigable travailleur, après 60 ans de labeur, il entreprenait encore à 80 ans, avec son ami le professeur PITTARD de Genève, un ouvrage d'ensemble sur *Les Peuples de la Méditerranée.* La mort lui fit tomber la plume des mains.

« Chantre était un savant modeste auquel vinrent spontanément les plus hautes distinctions. Les plus importantes sociétés savantes de l'Europe se firent un honneur de l'accueillir dans leur sein. L'Institut de France l'avait depuis longtemps élu comme membre correspondant.

« Enfin par ses nombreuses communications très appréciées dans les Congrès internationaux, il contribua à faire rayonner partout la gloire scientifique de la France.

« L'Académie Florimontane adresse à Mme Chantre, dans la douloureuse épreuve qu'elle subit, l'hommage de ses condoléances respectueuses et attristées. A la compagne dévouée, à la précieuse collaboratrice scientifique d'Ernest Chantre, dans ses voyages, ses recherches et ses publications, elle témoigne la part très sincère qu'elle prend à la perte cruelle qu'elle vient de faire, qui met aujourd'hui en deuil la science anthropologique française. »

M. MIQUET signale avec plaisir que M. le général Bordeaux, passé sur sa demande au cadre de réserve, vient d'être nommé lieutenant général honoraire de l'armée hellénique. On sait que notre éminent compatriote a, pendant plusieurs années fait partie de la mission militaire française en Grèce et qu'il a rendu à l'armée de ce pays de grands services.

Le PRÉSIDENT annonce que le Ministre de l'Agriculture va accorder à l'Académie Florimontane une subvention pour

lui permettre de publier les importantes recherches scientifiques de M. Marc Le Roux sur la faune ichtyologique de nos grands lacs savoyards. Le Conseil municipal d'Aix-les-Bains a également voté une somme de 200 francs en vue de cette impression.

M. Miquet donne lecture de son rapport sur le concours de poésie de 1924. Les conclusions du jury sont adoptées et les récompenses décernées dans l'ordre suivant :

Premier prix : 125 fr. : Mme Lucie Guigo, de Grenoble ; 2e prix : 75 fr. : Aline-Henry, de Lyon ; mentions honorables : Mlle Juliette Portron, de Niort, et M. Maurice Valette, du Mans.

M. Le Roux fait connaître les résultats du concours de Beaux-Arts. Sur deux groupes d'envois présentés, un seul est retenu : « Tête de femme », étude peinte, pour laquelle le jury attribue à l'auteur M. Armand-Cap Louis, de Cusy, un troisième prix de 100 fr. Cette décision est ratifiée par l'assemblée.

Le programme du concours d'Histoire pour 1925 est établi. 400 francs de prix seront attribués pour des monographies de communes de la Haute-Savoie et de préférence de l'arrondissement d'Annecy.

M. Blandin offre à la bibliothèque florimontane la collection complète des programmes des spectacles ou concerts donnés à Annecy depuis 1904.

M. Rebord offre également deux nouveaux ouvrages de sa série historique : I. *Mgr Biord et le palais épiscopal* ; II. *Le grand séminaire.* — Remerciements.

Le trésorier M. H. Pfister, expose la situation financière et le projet de budget pour 1925.

EXERCICE 1924

RECETTES :

Rente 4 % Ouest-Etat	35	10
— 5 % Titres divers	27	50
— 5 % Fondations Thonion-Gardier	75	»
Intérêts des fonds placés	53	35
Cotisations de 1924	2.140	»
Abonnements à la *Revue Savoisienne*	336	»
A reporter...	2.666	95

Report...	2.666	95
Annonces dans la *Revue Savoisienne*.....	100	»
Vente de publications.....	105	30
Subvention du Musée Léon Marès sur les visites du Château de Montrottier.....	500	»
Subvention du Conseil Municipal d'Aix pour l'impression de l'ouvrage sur la Biologie générale des poissons du Lac du Bourget.....	200	»
	3.572	25

DÉPENSES :

Impression de la *Revue Savoisienne*	2.810	15
Notes Société de Photogravure pour illustration de la *Revue Savoisienne*.....	302	35
Frais de recouvrements et Correspondance	169	75
Matériel et divers	78	45
Assurance	51	35
Achats d'exemplaires du Livre d'Or des Officiers..	84	»
Entretien des tombes	32	50
Total	3.528	55
Excédent des recettes.	43	70
	3.572	25

PROJET DE BUDGET POUR L'ANNÉE 1925

RECETTES :

Intérêts des Rentes.....	137	60
Intérêts des fonds placés.....	60	»
Cotisations.....	2.300	»
Cotisation en retard.....	15	»
Abonnements à la *Revue Savoisienne*.....	350	»
Publicité dans la *Revue*	100	»
Ventes de publications	100	»
Subvention sur les entrées du Musée L. Marès ...	500	»
Total	3.562	60

DÉPENSES :

Impression de la *Revue Savoisienne*	3.000	»
Frais de recouvrements et correspondance	180	»
Matériel et divers, frais de bureau	50	»
Assurance	60	»
Achat de livres	100	»
Entretien des tombes	25	»
Dépenses imprévues	147	60
Total	3.562	60

Ces comptes et ce projet sont approuvés.

M. J. SERAND donne connaissance de l'état des sommes recueillies pour le monument de saint François de Sales.

En remerciant tous les généreux donateurs, l'Académie Florimontane déclare close la souscription.

M. J. SERAND rend compte de la septième gestion du domaine de Montrottier pendant l'année 1924. Il montre sa situation toujours de plus en plus florissante et remercie chaleureusement les personnes qui ont bien voulu offrir des objets au musée du château.

M. Ch. RUPHY fait l'exposé de la situation financière à ce jour, et du projet de budget pour 1925. Les conclusions de ce rapport sont adoptées et le PRÉSIDENT remercie MM. Serand et Ruphy de leur activité et de leur dévouement qui a permis d'arriver à un résultat aussi brillant.

Il est procédé à la nomination des trois vérificateurs des comptes : MM. DOMENJOUD, d'ORLYÉ, RIBATTO.

L'ordre du jour appelant l'élection du président pour une période triennale, M. MIQUET cède le fauteuil à M. DÉSORMAUX, vice-président, qui fait procéder au vote.

A la suite du dépouillement du scrutin, par 33 voix sur 35 votants, M. MIQUET est élu président. Celui-ci remercie ses collègues du nouveau témoignage de sympathie qu'ils veulent bien lui accorder, et M. DÉSORMAUX pour le bienveillant concours qu'il lui a toujours apporté.

On procède aux élections suivantes :

Quatre membres du comité : MM. CROSET, FALLETTI, LAVOREL et Ch. RUPHY, membres sortants, sont réélus.

Membre effectif, en remplacement de M. Ruffier, décédé. Est élu M. Louis RUPHY, architecte.

Membres associés : sont nommés : MM. GRABER, inspec-

teur adjoint des eaux et forêts, M. le comte Henri de MENTHON, député, et M. Fernand RUPHY, avocat.

Membres correspondants : sont nommés : MM. Jules BORDEAUX, ingénieur ; Henri MONNET, capitaine d'artillerie ; André ROULLET, colonel, et TAPPONNIER, ancien député.

M. DÉSORMAUX remet aux archives florimontanes l'allocution prononcée à la séance de clôture du Millénaire de saint Bernard de Menthon et donne connaissance des décisions prises à cette réunion.

Le MÊME annonce que l'Académie de Savoie a institué une commission philologique pour vérifier les noms de lieu et au besoin rectifier les nombreuses erreurs commises sur les cartes.

M. Désormaux a été choisi pour représenter la Florimontane dans cette commission d'études.

Il est rappelé que, lors d'une précédente séance, sur la proposition de M. DÉSORMAUX, l'échange de la *Revue Savoisienne* avec les publications du *Glossaire des Patois de la Suisse romande (Dictionnaire)* a été voté à l'unanimité.

Ouvrages reçus :

J. DÉSORMAUX, *Le Dr G. Geley*, notice biographique. Extrait de la *Revue de Pologne.*

ID. *Le Millénaire de saint Bernard de Menthon;* Annecy, Abry, in-8, 1924.

Un second exemplaire est remis pour la Bibliothèque de Montrottier.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 18 h. 30.

Le comité reste en séance pour nommer le bureau pour 1925.

Tous les membres sortants sont réélus.

Le Secrétaire,

MARC LE ROUX.

Séance du 11 *février* 1925

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures [1].

Après lecture du procès verbal de la réunion précédente qui est approuvé, le PRÉSIDENT s'exprime ainsi :

« Messieurs,

« J'adresse les condoléances de l'Académie à notre collègue Mlle Marie Monnet qui vient de perdre son frère, Eugène Monnet, docteur ès-sciences, doyen honoraire de la Faculté libre des sciences de Lille, décédé le 21 janvier 1925 à Annecy, dans sa 72e année.

« A peine âgé de 18 ans, M. Monnet s'était engagé dans les zouaves pontificaux pour faire campagne en 1870 contre l'Allemagne. Après de sérieuses études, il fut successivement préparateur, chef des travaux chimiques et professeur à la Faculté dont il devint doyen honoraire, après y avoir donné l'enseignement pendant 37 ans. Au cours de sa longue carrière, il s'occupa beaucoup de thermochimie et il a publié un certain nombre de mémoires sur cette branche des sciences. Il était docteur ès-sciences physiques et chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

« Il laisse des enfants, auxquels nous présentons comme à sa sœur, l'expression de nos regrets.

« Une autre perte sensible est celle du R. P. Joseph Berthier, ancien recteur de l'Université de Fribourg, natif de St-Germain sur Talloires, qui est mort à Fribourg le 4 janvier dernier. On lui doit la restauration de la vieille basilique de Sainte-Sabine et d'intéressantes publications sur l'archéologie, l'hagiologie, la littérature ; entre autres une traduction de la *Divine Comédie*. Il venait d'être décoré de la Légion d'honneur, le 8 décembre dernier, « pour avoir contribué « depuis plus de quarante années par ses ouvrages et son « enseignement à l'échange, à l'expansion de l'influence « française. »

1. Sont présents : MM. Adé, Croset, Désormaux, Domenjoud, Falletti, Faure, Flamary, Fontaine, Le Roux, Marteaux, Miquet, Perin, H. Pfister, Mgr Rebord, F.-M. Ritz, J. Ritz, V. Robert, F. Ruphy, J. Serand.

Excusés : MM. Buttin, Cattin, A. Crolard, Ribatto, F. Serand.

« Messieurs, cette séance est probablement la dernière à laquelle assiste M. le sous-intendant Périn, qui est des nôtres depuis 1911 et qui doit nous quitter incessamment pour rentrer dans sa chère Lorraine. Je suis certain d'être votre interprète en témoignant à M. Périn les vifs regrets que nous cause son départ. Son assiduité à nos séances, sa haute courtoisie, son dévouement aux œuvres locales et le zèle intelligent qu'il a déployé comme président de la section d'Annecy du *Souvenir français*, assureront parmi nous la vitalité de son souvenir. J'associe à nos regrets Madame Périn qui est notre aimable concitoyenne et je dis à tous deux : Au revoir !

« Au dernier moment, j'apprends la mort de Mlle Millet, sœur de notre aimé collègue, M. Millet, ingénieur. Je prie la famille d'agréer toutes nos condoléances.

« Je prie enfin notre sympathique confrère le capitaine Carle, qui vient d'être nommé Chevalier de la Couronne d'Italie, pour sa participation à l'organisation des fêtes d'Udine, d'agréer nos plus cordiales félicitations. »

M. Perin répond en ces termes :

« Je vous remercie bien cordialement des paroles élogieuses que vous avez bien voulu m'adresser à l'occasion de mon départ. C'est avec regret que je quitte Annecy, où je suis arrivé, étant sous-officier au 30e d'Infanterie, il y a 52 ans.

« Je pars, en emportant le meilleur souvenir des Membres de l'Académie et les remercie du concours empressé qu'ils m'ont donné, pour l'érection du monument aux Enfants d'Annecy morts pour la France. »

M. Miquet fait une communication sur Ernest Falconnet, qui fut successivement substitut du procureur du roi près le Tribunal de Saint-Etienne (1839), avocat général à Rouen (1848) ; procureur général à Pau (1855), conseiller à la Cour d'appel de Paris (1861), Président de Chambre à la même Cour (1869) et Conseiller à la Cour de Cassation (1875).

Il fut un maître dans l'éloquence judiciaire et se fit remarquer par son art de faire les *résumés* aux assises de la Seine, qu'il présida pendant huit ans. Il se délassait de ses travaux professionnels par des études historiques et littéraires. On lui doit, entre autres, une bonne édition des œuvres du chevalier d'Aguessau (1865).

Cet éminent magistrat, qui était officier de la Légion d'honneur depuis 1859, descendait (au 4e degré) de Philibert

Falconnet, compagnon tisserand en Bresse, né à Sevrier en 1675.

M. Désormaux, passant en revue les dernières publications relatives à l'Onomastique, précise l'état actuel de semblables recherches en Savoie. (*Voir le présent fascicule*).

M. Désormaux préconise la constitution, au sein de l'Académie Florimontane, d'un comité pour les recherches onomastiques, concernant exclusivement la Savoie. Ce vœu est approuvé et la commission est composée, sous la présidence de M. Désormaux, de MM. Faure, Gavard, Marteaux et des notaires membres de l'Académie.

M. Cl. Faure donne lecture du règlement de l'Ecole des filles de Samoëns au XVIIIe siècle. (*Voir le présent fascicule*).

M. Marteaux fait la communication suivante sur les nouvelles fouilles des Fins :

« 1° Dans la portion sud-ouest-nord-est de la parcelle 400 de l'ancien cadastre, au sud-ouest de l'enclos Scalafiotti, les nouveaux propriétaires ont fait creuser en décembre 1924 pour une canalisation d'eau un fossé long de 131 m., large de 0 m. 50, profond de 0 m. 50 à son embranchement sur la partie restante du vieux chemin rural 11, où il est distant de 2 m. 50 de la limite Ducruet et s'approfondissant jusqu'à 0 m. 80. Ont été coupés par la fouille, en direction oblique SE.-NO., à 28 m. de ce chemin, une aire de pierres sèches posées à plat sur le sol dans l'axe du mur supposé enfoui par Ducruet (*Boutae*, 140) et, à 40 m. un mur épais de 0 m. 70 paraissant faire suite au mur *c d* relevé par le même comme étant parallèle au précédent ; puis, à 51 m., un petit dallage de cour et, après un sol argileux de dix mètres, à 61 m., un fort mur épais de 1 m. 50. Au-delà aurait dû apparaître l'assise en gros cailloux de la voie de 4 m. relevée par Revon (p. 144) et conduisant au temple supposé de Mercure ; mais je n'en ai pas vu trace; le sol sur 50 m. est à peu près vierge. A 112 m. 50 un sol en cailloutis, large de 4 à 5 m. paraissait en revanche continuer l'allée qui conduisait au puits de la parcelle 399 (p. 284). Cette rue était bordée par un mur épais de 0 m. 60 séparé par un sol de pavimentum de l'amorce d'un mur se dirigeant vers l'ouest ; puis, à 4 m. 50, soit à 123 m., l'amorce ouest d'un deuxième mur entourée d'une aire de cailloutis dont la longueur atteint ainsi 8 m. 50; enfin, restent 4 m. de terre mêlée de pierres et de tuiles. J'ai ramassé à 0 m. 70 une moitié de fond d'assiette rouge marquée *OF. CA...*, peut-être

BIBLIOTHEQUE DE CHAT

de Carantinus, de la deuxième période de Lezoux, offrant à l'extérieur le graffito ATE en belle cursive capitale.

« 2° La parcelle 415 est comprise entre l'avenue des Romains et le rural 10. La partie nord-est à M. Vincent en a été par lui utilement minée (p. 216, 217) ; la partie sud-ouest a livré un cimetière barbare (p. 9). Près de Chez Vincent, un propriétaire ayant élevé sa maison au bord du chemin, fit faire vers le sud des excavations pour des arbres et un fossé. J'ai constaté des traces de mur et le sol bétonné d'une chambre voisine d'un hypocauste ; mais rien à signaler qu'un poids d'argile gravé d'un T et la moitié du fond d'un petit vase noir à pâte micacée au nom bien connu de Martinus.

« 3° En face, le long de l'avenue, s'étend la parcelle 385. Le nouveau propriétaire de la maison Lettraz, M. Fontanel, ayant creusé pour les fondations d'une nouvelle maison située entre celle-là et celle dont j'ai déjà parlé dans *R. S.*, 1923, 151, mit encore au jour plusieurs squelettes gisant en terre nue et, à 0 m. 80, un cercueil fait de dalles de dimensions différentes en calcaire, les unes grossièrement équarries, les autres soigneusement taillées et provenant manifestement d'édifices romains, mais anépigraphes ; cp. B., 129 ; le squelette fut brisé pendant l'extraction. Un autre gisait à 0 m. 30 seulement dans le sol ; M. Fontanel a bien voulu m'en donner le crâne. Aucun objet n'accompagnait tous ces restes.

« 4° Enfin, dans la parcelle 398, M. Dallevet, en creusant dans les mêmes conditions, recueillit avec des morceaux de charbon sous un gisement de débris de tuiles intact un fond de vase rouge à couverte mal adhérente, imitation de la poterie à glaçure, un fragment de gobelet à décor imbriqué et un fond de grand bol noir au nom connu de CATVLLVS I = F qu'il a bien voulu m'offrir. Le reste de la partie minée renfermait de nombreuses pierres sans ciment et des débris sans intérêt, tout cela faisant penser à d'anciens déblais. »

M. LE ROUX fait la communication suivante :

« Le crâne recueilli par M. Marteaux provenant des Fins d'Annecy est celui d'un homme jeune. La dentition est magnifique, complète, toutes les dents parfaitement saines, présentant un peu d'abrasion, la dernière molaire à droite commence à paraître hors de son alvéole. La mâchoire inférieure manque, ainsi que la moitié gauche de la cavité nasale. Les parois de la boîte cranienne sont assez épaisses. A noter une légère plagiocéphalie gauche. Les sutures des os craniens sont

très nettes, très compliquées, sans trace de synostose. Une légère dépression se remarque au bregma ; l'inion et la glabelle sont peu marqués. Il en est de même des bosses frontales et des arcades sourcilières. L'un des os propres du nez manque d'un côté, l'inclinaison de celui qui reste indique qu'ils étaient proéminents et accolés en angle obtus.

Les mesures craniométriques que l'on a pu effectuer sont les suivantes :

« Région cranienne { diamètre transversal maximum 132
diamètre antéro postérieur 180
Indice céphalique = 73, 30

« Région faciale { largeur de l'orbite 42
hauteur de l'orbite 35
Indice orbitaire = 83 (mésosène)
largeur de la cavité nasale 22
longueur de la cavité nasale 48
Indice nasal = 44, 80 (mésorrhinien)

« L'angle facial (Angle de Cloquet) est très élevé : 68°

« En résumé on est frappé des proportions harmonieuses et puissantes de ce crâne qui représente un type supérieur de race avec son front haut et large et son angle facial très ouvert.

« L'indice céphalique de 73.30 en fait un *dolichocépale* vrai. On peut donc y voir, comme type pur extrême l'un de ces Burgundes des Fins du VIIe siècle qui dans la moyenne = 75.26 d'indice cephalique de l'ensemble des crânes conservés au Musée d'Annecy, sont des *sous-dolichocéphales*. »

M. Louis PFISTER analyse et commente une ordonnance écrite par un médecin en 1793. (*Voir le présent fascicule*).

Le MÊME dépose pour nos archives de la part de la famille Duchène-Moutte d'Annecy, diverses pièces anciennes dont des Lettres de Bourgeoisie d'Annecy, conférées en 1706, et l'original d'un billet à ordre en date à Lyon du 29 décembre 1856, portant la signature autographe de Lanachio ; enfin, il remet à la bibliothèque florimontane de la part de Mme Gardier, veuve de notre regretté trésorier-bibliothécaire, un lot important d'ouvrages relatifs à la Savoie.

Mgr REBORD fait une communication sur un Carême national civil et politique en l'an II. (*Voir le présent fascicule*).

M. H. PFISTER fait don au Musée de Montrottier d'un pot en grès dit *Tara*, offert par M. Chenu, pharmacien à Chambéry. Il ajoute la collection des cartes postales des représentations du Mystère de saint Bernard de Menthon.

M. Désormaux signale la publication d'une œuvre musicale due à un jeune compositeur Savoyard : un quatuor (inspiré par le Mystère de St Bernard) écrit par M. J. Diacquenod.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18 heures 45.

Le Secrétaire,
Marc Le Roux.

Séance du 11 mars 1925

PRÉSIDENCE DE M. DÉSORMAUX, VICE-PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures [1].

Après lecture du procès verbal de la dernière réunion qui est approuvé, le Président s'exprime en ces termes.

« Messieurs,

« Trop souvent les séances de l'Académie Florimontane doivent débuter par un éloge funèbre. Aujourd'hui c'est le Dr Goy, sénateur de la Haute-Savoie, Président du Conseil général, dont nous déplorons la brusque disparition.

« Il est difficile d'apprécier sa carrière, dans une Société qui s'interdit prudemment toute discussion politique ou religieuse. Mais ce n'est pas violer nos statuts que de louer en M. le sénateur Goy un sentiment qui fut comme le principe directeur de sa vie. Nul plus que lui ne souffrit avec la France, pour triompher avec elle. Son patriotisme certes n'était point celui du brasseur d'affaires cosmopolite, qui tremblant pour son castel récent, pour ses terres ou ses titres mal acquis, est heureux de les voir si vaillamment défendus par d'autres, sachant mourir. Forme hypocrite de la bassesse d'âme, de l'égoïsme et de la cupidité. Pour le Dr Goy, le patriotisme était vraiment le culte des pères, de ceux qui nous ont faits ce que nous sommes. C'était l'amour de tous les grands Français, penseurs et savants, artistes et poètes, de tous ceux qui ont élargi, élevé notre âme, qui ont souffert et sont morts pour la justice et pour la liberté.

1. Sont présents : MM. Buttin, Croset, Désormaux, Domenjoud, Flamary, Gaillard, Gavard, Le Roux, Marteaux, L. Pfister, F. Ritz, J. Ritz, Robert, F. Ruphy.

Excusés : MM. A. Crolard, Miquet, H. Pfister, J. Serand.

« A la Patrie, le Dr Goy donna un fils chéri ; à la Patrie, il consacra sa vie. Elle inspira ses projets, ses discours, tout spécialement ceux qui concernent l'enseignement public. Il cria la grande pitié de nos laboratoires. Il voulait que nos collèges et lycées fussent largement ouverts à tous les enfants du peuple méritants. On peut différer sur les moyens ; comment ne pas être d'accord sur cette fin : tirer un meilleur parti des ressources intellectuelles de notre pays ? Son dernier article inséré dans la *Revue internationale de l'enseignement supérieur*, qui passa en Savoie inaperçu, mérite bien d'être discuté. Les idées originales de M. Goy ont pour les faire valoir une force puissante : l'intégrité de sa vie et la probité de son esprit.

« Les conceptions d'un ordre général n'empêchaient pas le sénateur de la Haute-Savoie de s'intéresser aux travaux intellectuels de ses concitoyens. Comme ses prédécesseurs, André Folliet, César Duval, le Dr Goy avait tenu à honneur d'être de l'Académie Florimontane. Il en faisait partie depuis 1913. Volontiers il rendait hommage au labeur toujours renouvelé de notre Société, à sa production scientifique si variée, que seuls des esprits mal informés ou chagrins, impuissants ou superficiels, s'efforceraient en vain de dénigrer : la Florimontane a bien mérité de la Savoie et de la cité. Notre devise était d'ailleurs faite pour plaire à cet ardent patriote : « *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* »

« Homme politique, le Dr Goy eut des adversaires, peu ou point d'ennemis. C'est à l'unanimité des suffrages qu'il fut récemment réélu président du Conseil général. Voilà un fait significatif.

« Certains, dit-on, lui reprochaient d'être autoritaire. Le mot est-il exact ?

« D'une extrême droiture, M. Goy était aussi très bienveillant. Avait-il reconnu la justesse d'une idée, d'une cause, qu'on lui soumettait, il s'efforçait de la faire triompher. Qu'on me permette un souvenir personnel. Je dus plusieurs fois recourir à son obligeance, à titre soit de président de la *Société d'Instruction populaire*, soit de président de l'*Amicale mixte des Lycées d'Annecy*. J'ai toujours trouvé en lui, avec une grande courtoisie, le vif désir d'être utile, en toute justice, à ses compatriotes.

« Sur la demande du bureau, M. le sénateur Goy avait

accepté de faire partie du Comité du *Millénaire* de saint Bernard de Menthon comme membre d'honneur. Au nom de ce Comité, j'adresse également à sa mémoire un suprême salut.

« Pour l'honorer dignement, s'il me fallait choisir dans cette vie d'un homme combatif deux traits caractéristiques, je les emprunterais, l'un au dernier discours du sénateur défunt, l'autre à ses dernières volontés. Il voulut, publiquement, flétrir la lâcheté. Sa haine vigoureuse, son mépris et son indignation surent trouver des accents émouvants. En décembre 1924, le Dr Goy décida le Sénat à refuser aux déserteurs le droit de vote. « La pire aventure, s'écria-t-il, qui puisse arriver à mon parti, ce serait qu'oubliant ses origines, son passé, ses traditions, la leçon des fondateurs, il laisse à d'autres le soin de défendre l'idéal patriotique qu'on n'effacera jamais du cœur des Français et encore moins du cœur des démocrates qui, comme moi, associent invariablement Patrie et République. »

« Et voici enfin une phrase admirable de son testament :

« En dehors de toute fortune appréciable, je laisse à mes enfants un nom honorable, l'exemple d'une vie de labeur et de désintéressement que je leur conseille d'imiter. »

« Messieurs,

« De tels actes, de telles paroles, méritent l'assentiment de tous les honnêtes gens. Le sénateur Goy n'était pas un croyant ; bon nombre d'entre nous ne partagent pas ses convictions politiques. Il eut ici des adversaires, même un compétiteur. Mais l'Académie Florimontane sera unanime pour honorer les qualités d'un bon citoyen, qui aimait tant son pays.

« En votre nom, je prie Madame Goy et toute sa famille d'agréer l'expression de notre respectueuse sympathie.

« J'adresse également les condoléances de l'Académie à M. Angelloz, professeur agrégé d'allemand au Lycée français de Dusseldorf, membre correspondant. M. Angelloz vient de perdre son père, maréchal des logis de gendarmerie en retraite, décédé à Thônes, où il laisse les plus vifs regrets. M. Angelloz avait été maître d'internat au Lycée Berthollet, où son fils a fait de brillantes études.

« J'ai le plaisir d'exprimer à M. Favre Félix, président du Tribunal, les bien vives félicitations de l'Académie. M. Favre Félix vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur,

Cette distinction réjouira nos concitoyens et tout spécialement les membres de la Florimontane, dont il a depuis longtemps conquis l'estime.

« La même distinction est décernée à M. le Préfet Trouillot, récemment nommé à Bourges. M. Trouillot fut l'un des présidents d'honneur du *Millénaire* de saint Bernard de Menthon. Au nom du Comité, je le prie d'agréer nos sincères félicitations.

« En récompense des services rendus pendant la guerre au ravitaillement, M. Blandin a reçu la grande Médaille du Ministère. Nous lui transmettons les compliments de notre Société. »

M. Faure offre à la Bibliothèque Florimontane le répertoire de la série E des Archives concernant les actes civils des familles Savoyardes du XVIe au XIXe siècle.

M. Désormaux donne lecture de deux articles de bibliographie. *(Voir Bibliographie Savoisienne)*.

Le même fait connaître un chansonnier populaire savoyard. Lecture est donnée de la chanson patoise *Lô Sarvan*. (Voir l'article plus loin).

M. Jean Ritz fait observer que cette chanson des « Sarvants » et d'autres du même auteur étaient connues de M. Aimé Constantin qui lui en avait même communiqué la musique ; mais ni M. Constantin ni lui n'ont cru devoir en faire usage, ces chansons, plutôt modernes et très peu répandues, ne pouvant être considérées comme appartenant à nos *chansons populaires*.

M. Le Roux fait en son nom et celui de M. Ph. Guinier une communication sur le développement dans le lac d'Annecy de l'*Helodea Canadensis*. *(Voir le présent fascicule)*.

M. Marteaux expose le résultat de ses recherches archéologiques sur le Mur des Sarrasins (Duin) ou le château des Fées (Entrevernes). *(Voir le présent fascicule)*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

Le Secrétaire,
Marc Le Roux.

52e Concours de Poésie et 18e Concours d'Histoire

1925

Fondation Andrevetan

avec la participation de la ville d'Annecy

Les Concours de 1925 sont consacrés à la Poésie et à l'Histoire ; 200 francs sont affectés à la Poésie et 400 francs à l'Histoire.

Sont admis à concourir : Tous les Français qui ne font pas partie de l'Académie Florimontane.

Les personnes qui ont obtenu deux fois un premier prix dans un Concours Andrevetan, ne sont pas admises à concourir de nouveau dans la section où elles ont été récompensées.

POÉSIE

Le choix du ou des sujets est laissé aux concurrents ; seront exclues cependant, les œuvres présentant un caractère de discussion, de polémique ou de satire politique ou religieuse, de même que celles qui ne pourraient supporter une lecture publique.

Le nombre minimum des vers, en une ou plusieurs pièces, est fixé à cent et le nombre maximum des vers de l'ensemble de chaque envoi à 500.

Les travaux devront être composés en langue française.

Les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté à la cire dans lequel l'auteur indiquera ses nom, prénoms, qualités, nationalité et domicile (les pseudonymes ne sont pas admis). Il devra inscrire sur le manuscrit, en dessous de l'épigraphe, la déclaration que l'œuvre est inédite et n'a été présentée à aucun concours. Chaque auteur pourra également, le cas échéant, en plus de son nom, indiquer le pseudonyme sous lequel pourraient être publiées ses œuvres.

Les divers envois d'un auteur devront porter la même épigraphe et il sera statué sur l'ensemble des pièces présentées.

Les manuscrits resteront la propriété de l'Académie Florimontane qui se réserve le droit de les publier, en tout ou en partie.

Les œuvres et billet cacheté devront parvenir franco, par la poste, à M. F. Miquet, président de l'Académie Florimontane, à Annecy (Vovray), pour le 31 octobre 1925, dernier délai de réception, en un seul envoi, sous pli également cacheté à la cire, avec la mention très apparente : « Concours de poésie de 1925. »

Les concurrents qui se feraient connaître, par n'importe quel moyen, ou qui ne rempliraient pas exactement toutes les clauses et conditions du concours, seront exclus.

HISTOIRE

Une somme de 400 francs sera affectée à des prix décernés aux auteurs des meilleures monographies de communes de la Haute-Savoie, situées, de préférence, dans l'arrondissement d'Annecy.

Les auteurs ne sont pas tenus de garder l'anonymat. Ils devront déclarer par écrit que leurs travaux n'ont été présentés à aucun concours en indiquant leur nom et adresse.

Les mémoires imprimés sont admis pourvu que leur publication soit postérieure au 1er janvier 1925.

Les envois devront être adressés au Siège de l'Académie Florimontane, Hôtel de Ville d'Annecy, pour le 31 octobre 1925, dernier délai, avec la mention très apparente : « *Concours d'histoire* ».

Les manuscrits et ouvrages envoyés resteront la propriété de l'Académie Florimontane.

Rapport sur le Concours de Poésie

de 1924

Six concurrents ont présenté, dans les délais règlementaires, les œuvres ci-après, que nous numérotons dans l'ordre de leur arrivée :

1. *Asmodée au désert,* pièce en un acte et 12 scènes ; 450 vers.
2. *Les cités en rêve* ; 168 vers.
3. *Ode à Pierre de Ronsard* ; 114 vers.
4. *Quand demain sonnera* ; 100 vers.
5. *Pour Dieu* ; 208 vers.
6. *Le bandeau de l'Amour* ; 152 vers ; *Pastorales d'après Longus* ; 122 vers ; *A Loti* ; 270 vers.

Un septième envoi, parvenu hors délai, comprend 6 poésies et 130 vers. Il a été déclaré non recevable. L'auteur pourra dire comme certain poète éliminé dans les mêmes conditions il y a quelques années : « Je croyais concourir pour la poésie, et je vois qu'il s'agissait d'un concours de vitesse. »

Mais le règlement est formel.

Les poèmes retenus ont été examinés avec soin par le jury, dont on peut résumer ainsi les appréciations :

Nº 1. *Asmodée au désert,* est une pièce où de nombreux personnages (moines, bergers chaldéens, femmes et enfants), habilement présentés, s'exposent tour à tour aux entre-

prises d'Asmodée, déguisé en ermite, qui reçoit leurs présents et les mystifie, mais finit par être exorcisé. Ce n'est pas, à proprement parler, de la poésie, et l'on y trouve des négligences, comme *anges* qui riment avec *partage*, mais on ne peut refuser à l'auteur un vrai talent de mise en scène, et l'épisode de Timée et de Rachel est des plus gracieux.

N° 2. *Les cités en rêve.* Florence, Venise, Byzance, sont les villes qui ont inspiré ce concurrent. Elles sont célébrées en vers de huit syllabes, qui ne sont pas sans valeur, mais dont aucune particularité ne force l'attention. Cet envoi comprend également trois poésies dont une : « C'est encore l'été, mais c'est déjà l'hiver », présente plusieurs incorrections.

N° 3. *Ode à Pierre de Ronsard.* On y trouve des alexandrins, des vers de huit syllabes et des strophes de formes diverses, mais appropriées au genre, qui empêchent toute monotonie. L'auteur connaît bien Ronsard et traite le sujet avec une certaine maestria. On peut lui reprocher quelques rimes défectueuses.

N° 4. *Quand demain sonnera. La mort du chemineau. Dans la solitude.* La facture est plutôt bonne, quelques vers bien frappés prouvent que ce concurrent pourrait mieux faire. On relève plusieurs incorrections, des rimes d'adjectifs, rien de saillant.

N° 5. *Pour Dieu. J'avais rêvé d'être parmi les saintes. Vous m'avez tout donné, vous m'avez tout ôté. Prière. L'Oubli. Il faut quelques instants s'écarter de la vie.*

Ces pièces sont de valeur inégale. *L'Oubli* est plutôt faible. On y relève de nombreuses incorrections. Mais les autres sont d'une facture très satisfaisante et d'une inspiration élevée.

N° 6. *Le bandeau de l'Amour. Pastorales d'après Longus. A Loti.*

Dans *Le bandeau de l'Amour*, le poète met en scène l'amour, la rose, le frelon, la colombe, le ramier, la bergère, le berger, une statue de Vénus. Cette reconstitution de *Bergerie*, un peu vieillotte, ne plaît pas à tout le monde, et l'un des membres du jury fait toutes réserves à ce sujet. Mais il faut reconnaître que l'auteur écrit sans effort et trouve naturellement des images gracieuses et le rythme approprié. Nous en dirons autant des *Pastorales* d'après Longus. Si démodé que soit ce genre, on y remarque des vers superbes, coulant de source et d'une agréable sonorité.

Nous préférons toutefois, les strophes que ce concurrent dédie à Pierre Loti. Il y a là de belles envolées, des évocations poignantes, une poésie intense. Sans s'arrêter à quelques rimes négligées, le jury décerne à cet envoi la première place.

En résumé, le concours est d'une valeur moyenne supérieure à celle des années précédentes. Tous les concurrents connaissent la technique du vers, et s'ils commettent des fautes, c'est plutôt par désinvolture que par ignorance.

Nous regrettons de n'avoir à distribuer qu'une somme de deux cents francs.

Nous écartons les numéros 2 et 4, dont le mérite est inférieur à ceux des autres concurrents ; nous présentons en première ligne le nº 6, en seconde ligne le nº 5, et nous mettons au 3e rang le nº 1 et au 4e rang le nº 3.

Nous proposons un premier prix (125 fr.) pour le nº 6, un 2e prix (75 fr.) pour le nº 5 et deux mentions honorables pour les nºs 1 et 3.

A LOTI

. . . . . .

Toi qui bus la fraîcheur à ses lèvres d'enfant,
Parmi le bruit mouillé des vagues sur la rive
Et lorsqu'elle fut morte, et que la source vive
Fut tarie à jamais sous le sable étouffant,

Toi qui vins doucement t'étendre sur la terre
Pour embrasser le marbre aux belles lettres d'or,
Qui se refroidissait au contact de la Mort,
Comme la sienne, hélas, ta tombe est solitaire.

Mais le vent vers Eyoub comme en ton île pleure...
Ecoute en sa rumeur l'aboiement des grands chiens,
Le chant lointain et doux, le soir, des muezzins,
L'âme d'Aziyadé dans un souffle t'effleure...

C'est elle qui revient comme cette mésange
Entendue un matin d'hiver, sous les cyprès.
Elle baise ta tombe, ô toi qui souhaitais
Un agenouillement entre deux ailes d'ange...

Lucie GUIGO.

J'AVAIS RÊVÉ D'ÊTRE PARMI LES SAINTES

Seigneur, j'avais rêvé d'être parmi les Saintes
Qui gardent votre nom dans leur cœur sans repli,
D'être parmi ceux-là quand les Angelus tintent,
Qui dressent pour prier un corps maigre, affaibli.

J'aurais voulu donner tant de fiertés brisées,
Dans le cloître pieux, tant de coups sur ma chair,
Qu'heureuse, j'aurais joint des mains stigmatisées,
Et que, pour moi, le cœur d'un Dieu se fût ouvert !

Seigneur, j'avais rêvé les entiers sacrifices
Au milieu de l'arène où l'on meurt en chantant...
Ainsi j'aurais goûté les terribles délices
De souffrir et mourir d'un destin éclatant !

Pour Vous, j'aurais aimé vivre de grandes choses,
Réaliser totalement mes beaux désirs,
Par l'Esprit posséder la science des causes,
Puis me laisser docilement endolorir...

Qu'ai-je fait... qu'ai-je fait de ces rêves mystiques
Tout rayonnants d'espoir, de force et de ferveur ?
Qu'ai-je fait de mon âme aux élans pathétiques,
De mon âme qui vous aimait tant, ô Seigneur !

Et j'ai honte aujourd'hui d'arriver les mains vides,
Le cœur morne et vieilli, les yeux découragés...
Inactive devant les hasards qui décident,
Je suis la proie inerte en face des dangers.

Je reste mécontente ainsi qu'un être veule,
Ne sachant point agir, incapable d'effort,
Et le blâme divin, comme une lourde meule,
Est en moi pesamment pour écraser mes torts.

Aline HENRY.

LE RÈGLEMENT
de l'Ecole des Filles de Samoëns
en 1766

Messire Claude Guilliot, doyen d'Annemasse, originaire de Samoëns, après avoir tenu, à ses frais, pendant deux ans, dans son pays natal, une maîtresse d'école pour les filles, résolut de faire une fondation pour maintenir cette utile institution. Il offrit à cet effet une somme de 2.100 livres, dont 50 en argent et 2.050 en créances sur divers particuliers. Le revenu de 105 livres produit par ce capital étant insuffisant, les communautés de Samoëns et de Vallon décidèrent, par une délibération du 1er février 1766, de l'augmenter chaque année de 45 livres, dont 37 livres 10 sols seraient payées par Samoëns et 7 livres 10 sols par Vallon. Cette délibération fut approuvée, le 28 avril 1766, par l'avocat général au Sénat de Savoie : le budget de Samoëns étant de 7.416 livres et celui de Vallon de 785 livres, ce haut fonctionnaire estima que ces deux communautés pouvaient aisément supporter le payement annuel de 37 l. 10 s. pour la première, de 7 l. 10 s. pour la seconde. De plus, la communauté de Samoëns s'engagea à fournir à la maîtresse un logement convenable pour elle et pour tenir la classe.

En conséquence, le 10 octobre 1766, Révérend Claude-François Guilliot, chanoine de l'insigne collégiale Notre-Dame de Samoëns, agissant au nom de son frère Claude, doyen et curé d'Annemasse, fit donation aux communautés de Samoëns et de Vallon, représentées par leurs syndics et conseillers, de la somme de 2.100 livres de Savoie. Un règlement pour l'école des filles fut joint à l'acte de donation et approuvé par l'évêque de Genève, Mgr Biord, qui faisait ce jour-là sa visite pastorale à Samoëns.

Voici ce règlement :

« Afin que l'établissement d'une école procure la gloire de Dieu et l'avantage de la société qui se trouve dans la bonne éducation des filles, qui ayant reçu de bons principes dans leur jeune âge, en produiront les fruits dans les différents états où la Providence les appellera dans la suite, le

principal est d'avoir une maîtresse d'école qui joigne à la pureté des mœurs les talents propres à l'éducation des filles. Il est manifeste qu'elle sache tout à la fois se faire craindre et aimer : l'amour perfectionnera les esprits dociles, la crainte animera et soutiendra les faibles, et rappellera les indociles, en n'oubliant jamais que la crainte qu'on inspire doit toujours tendre à l'amour sincère qu'on doit avoir pour des sujets qui ne sont confiés par des parents à une maîtresse que pour les perfectionner et les conduire à la vertu.

« Cette école sera sous la direction perpétuelle du R. Sr l'Archiprêtre et de ses successeurs, du R. Sr chanoine Guilliot pendant son vivant et du syndic de la paroisse de Samoëns, lesquels, après la mort du fondateur de la dite école, auront le droit de choisir la maîtresse d'école et de la remercier si elle s'en rendait indigne. Après la mort dudit R. Sr chanoine Guilliot, le chapitre de la collégiale de Samoëns choisira la personne du corps de ladite Collégiale la plus propre pour soutenir et procurer avec ledit R. Sr archiprêtre et le susdit syndic le bien de cet établissement, qui selon qu'il prospèrera, ne manquera pas de trouver de nouveaux avantages pour la maîtresse, et de nouveaux agréments pour les familles.

« Messieurs du Conseil de la paroisse de Samoëns sont invités de concourir autant qu'ils pourront à la perfection de cet établissement et de veiller à le rendre utile, stable et permanent; l'on compte sur leurs soins et leur diligence pour la conservation des fonds qui sont destinés à cette fin et l'on espère qu'ils établiront des administrateurs qui auront le droit de placer le plus solidement que faire se pourra les fonds que l'on remettra, qui en feront exiger la cense pour la remettre à la maîtresse et qui feront telles représentations qu'ils croiront nécessaires pour le bien de cette école aux srs directeurs que l'on prie d'y avoir égard ainsi que de raison.

Des privilèges des directeurs de l'Ecole

« Les R. Srs Directeurs auront quant à cette école le droit de nommer et choisir la maîtresse la plus propre pour cet office à perpétuité..., en préférant cependant les parentes de celui qui en fera le fonds au cas qu'il y en eût qui fussent en état et qui voulussent rendre le service au public. Les susdits directeurs auront encore le droit de visiter ladite école ; on les prie même de le faire une fois par semaine pour veiller à ce que chacun y fasse son devoir, pour y maintenir l'ordre et

pour en corriger les abus au cas qu'il s'y en glissasse quelqu'un au préjudice du bien public, de quelques particuliers ou des intentions de celui qui procure cet établissement. Ils sont aussi priés de veiller à la conservation des fonds destinés à cet établissement, en concourant du mieux qu'ils pourront à l'avancement, à la perfection et à la perpétuité de cette école. S'il arrivait dans la suite des contradictions, des difficultés ou des cas inopinés par rapport à cette école, ce sera aux dits directeurs de résoudre lesdites difficultés et de prendre tel arrangement qu'il conviendrait pour le bien de cette école, ayant eu sur ce l'avis des administrateurs du temporel, auquel on les prie d'avoir égard ainsi que de raison. L'on ne pourra refuser aucunes filles de la paroisse dans ladite école, ni exclure que du consentement et de l'avis desdits directeurs, qui ne le permettront que pour des cas graves, ou pour des maladies qui peuvent se communiquer.

Des qualités et devoirs de la maitresse.

« L'on suppose d'abord que la maîtresse qui sera choisie pour cette école sera une fille, ou veuve, ou femme d'une solide piété, et de très bonnes mœurs ; qu'elle sera capable d'enseigner à lire la lettre moulée, la lettre de main, à écrire, à chiffrer, et à faire les petits ouvrages manuels propres aux personnes du sexe, comme coudre, filer, tricoter, broder, etc... Elle enseignera surtout le catéchisme, car cet établissement est proposé particulièrement pour enseigner la religion, pour former l'esprit et le cœur des jeunes filles dans les sentiments de la piété, et pour leur apprendre les exercices de la religion et les devoirs de leur état présent et avenir.

« Premièrement, la maîtresse recevra dans cette école gratis toutes les filles qui s'y présenteront, même les pauvres, et les orphelines avec une charité plus particulière, sans en pouvoir refuser ni expulser aucune sans l'autorité de messieurs les directeurs ou de l'un d'iceux pour des cas graves qui tirent à conséquence.

« 2° Elle tiendra la classe une fois par jour tous les jours de la semaine, sauf les dimanches, les fêtes et les mercredis de chaque semaine. Cette classe se tiendra selon l'ordre qui sera jugé le plus convenable par les Rs srs directeurs, et l'on suivra autant qu'on pourra l'ordre ici fixé.

« 3° L'on commencera l'école annuellement le 3e novembre, qui se continuera pendant l'an jusqu'à la veille de Saint

Michel Archange, jour auquel la maîtresse donnera congé à ses filles jusqu'audit jour 3e novembre, qu'elle devra recommencer l'école. Elle donnera aussi congé depuis la veille de Noël jusqu'au troisième jour de janvier de chaque année, et depuis le dimanche des Rameaux jusqu'au lendemain des fêtes de Pâques.

« L'on a dit que la maîtresse ne tiendrait l'école qu'une fois le jour : 1° parce qu'il sera plus commode aux personnes éloignées d'y venir et de se retirer à des heures convenables sans perdre de temps ; 2° parce que la maîtresse aura plus de temps pour exercer ses filles ; 3° parce que l'école durera plus longtemps ; les mères de famille seront débarrassées de leurs filles qui étant dans un lieu d'assurance, où elles pourront les trouver au besoin, ces filles n'auront pas l'occasion de se distraire de leurs ouvrages qu'elles feront sous les yeux de la maîtresse ; 4° parce qu'on choisira une heure plus propre pour le commencement et la fin de la classe, afin que les garçons et les filles ne se rencontrent pas dans les chemins en allant ou revenant de l'école, et qu'ils évitent par là tout ce que de fréquentes rencontres pourraient attirer d'indécent et de contraire aux bonnes mœurs.

« 4° La maîtresse inspirera par ses exemples des sentiments d'honneur et de vertu à ses filles, en les traitant toujours civilement, sans user de termes injurieux ou bas à l'égard de celles qui seraient plus grossières ou moins dociles, faisant toujours précéder les marques de tendresse et de bonté à l'égard de celles auxquelles elle sera obligée de faire la correction ; elle n'en viendra aux châtiments qu'après avoir épuisé la douceur et les petites humiliations propres à rappeler les enfants à leurs devoirs, se ressouvenant que les châtiments doivent toujours être conduits par la raison et jamais par la passion, en évitant surtout les châtiments qui pourraient être dangereux pour la santé, et pour l'édification publique.

« 5° La maîtresse pourra permettre aux filles lorsqu'elles auront fait leurs devoirs à sortir pour quelque temps sans déranger l'école, en les obligeant de venir surtout avant la fin de la classe pour la prière et le catéchisme.

« 6° La langue usitée dont on se servira dans l'école sera la langue française qu'on apprendra peu à peu à celles qui ne le savent pas ; on y corrigera exactement les défauts ordinaires de la jeunesse, comme le mensonge, les vols, les

imprécations, les immodesties et autres vices dont il faut inspirer une horreur extrême.

« 7º Les samedis de chaque semaine, l'on fera pendant une heure la répétition du catéchisme qu'on aura appris pendant la semaine et cela en présence d'un des Rs Srs Directeurs de l'école, lorsqu'il prendra la peine d'y aller.

« 8º La maîtresse assemblera les filles de l'école tous les dimanches, ou devant ou après vêpres, selon que messieurs les directeurs le trouveront plus à propos, pour aller chanter les litanies de la sainte Vierge devant l'autel du Rosaire. Elles commenceront cet exercice par le chant du *Miserere* d'un ton irrégulier, lequel étant fini, la maîtresse dira l'oraison *Deus cui proprium est misereri*, etc., et l'on chantera immédiatement après les litanies ; après lesquelles elles chanteront aussi le *De profundis* sur le même ton irrégulier, et la maîtresse dira à la fin l'oraison *Fidelium, etc.*

« L'on souhaiterait, si c'était la commodité de la maîtresse, que dans les jours de dimanches et de fêtes, elle fit dans l'école à ses filles assemblées la lecture de la vie du saint du jour ; si elle veut prendre cette peine, on lui procurera la vie des saints pour en faire cet usage.

« 9º L'on prie surtout la maîtresse de remarquer qu'elle ne peut rien faire de mieux pour la gloire de Dieu et pour l'avantage du bien public que de donner tous ses soins pour l'éducation d'une jeunesse qui doit remplir les différents états de la société ; c'est une semence d'honneur et de vertu qu'elle répandra dans l'esprit et le cœur de ces âmes innocentes, qui produira dans son temps les fruits de sagesse qu'on en attend, outre qu'elle aura la gloire de devenir leur mère spirituelle qui leur aura donné une vie nouvelle en leur apprenant à bien vivre.

Des devoirs des filles de l'école

« 1º Toutes les filles qui viendront à l'école devront être habillées modestement selon leur état et venir à l'heure qui leur sera marquée, et s'en retourner dans leur maison l'école étant finie, ne pouvant s'absenter sans raison et, en cas d'absence, elles donneront leurs excuses à la maîtresse.

« 2º Les susdites filles auront pour la maîtresse un grand respect, une obéissance prompte et une confiance sans déguisement ; elles l'aimeront et l'honoreront véritablement.

« 3º Elles seront dans la classe rangées dans la place qu'on

leur aura assignée, sans la changer qu'avec la permission de la maîtresse, qui disposera des places comme elle jugera à propos.

« 4° Si quelques filles de l'école qui sont déjà avancées dans la lecture et dans l'art de travailler, sont chargées par la maîtresse de dire la leçon à celles qui commencent ou de leur apprendre la prière, ou de faire quelque ouvrage, elles doivent le faire promptement et avec soin, après quoi elles s'occuperont elles-mêmes aux devoirs qui les regardent.

« 5° Les filles qui se préparent pour la première communion et qui en seront jugées dignes par monsieur l'archiprêtre, feront une retraite de trois jours pour s'y préparer immédiatement avant la première communion ; la méthode de cette retraite leur sera proposée et sera conduite par monsieur l'archiprêtre, ou par quelques ecclésiastiques de sa part.

« 6° Les filles apprendront dans l'école l'exercice du chrétien et on leur fera faire des actes et oraisons jaculatoires dans chaque classe pour les accoutumer à sanctifier tous les moments de leur vie par cette pieuse pratique.

« 7° Pendant le carême, les filles qui se préparent à la première communion, mêmes celles qui ne seront pas de l'école, s'assembleront tous les jours de fête et de dimanche à la classe, à l'heure qui leur sera marquée par la maîtresse ; elle leur fera le catéchisme et leur apprendra la manière de faire l'examen pour faire une confession générale et les disposera de son mieux à la première communion. Dès qu'elles auront l'âge de neuf à dix ans, elles se confesseront tous les deux mois.

Des devoirs des parents des filles de l'école

« 1° Les parents des filles de l'école doivent avoir pour la maîtresse les attentions convenables et déférer à ses avis pour l'éducation des filles qui sont confiées à ses soins, en l'autorisant sur tout ce qu'elle aura fait avec prudence pour la correction de celles qui en auront besoin.

« 2° Ils inspireront à leurs filles le respect, l'obéissance et la soumission qu'elles doivent à leur maîtresse, sans jamais les autoriser dans ce qu'elles feraient de contraire à ces devoirs.

« 3° Ils auront soin d'envoyer exactement leurs filles à l'école aux jours et aux heures marquées, et à veiller à ce qu'elles ne s'en absentent pas sans raison.

« 4° Les susdits parents sont priés de contribuer autant qu'ils pourront à la conservation des droits de cette école pour le perpétuer jusqu'aux générations les plus reculées, tout le public y étant intéressé.

ORDRE DE LA CLASSE

« Pour prévenir les inconvénients qui pourraient naître de la trop libre fréquentation des jeunes filles avec les garçons, il convient d'établir des heures différentes pour l'entrée et sortie des classes respectives des garçons et des filles. L'heure de l'entrée de la classe des filles se fera à huit heures moins un quart du matin ; elles s'assembleront à l'école, elles iront à huit heures en été, deux à deux, à l'église, accompagnées de la maîtresse pour entendre la messe du R. s^r régent des garçons ; en hiver, elles y iront à neuf heures. Après la messe, elles retourneront en même ordre à l'école, où étant, l'on commencera l'école par la prière du diocèse ; ensuite l'on fera le catéchisme pendant un quart d'heure ; après le catéchisme, la maîtresse dira la leçon aux filles jusqu'à dix heures et demie ; elle marquera ensuite les exemples de celles qui apprennent à écrire et à chiffrer. Depuis onze heures, celles qui voudront aller dîner chez elles, pourront s'en aller jusqu'à midy, étant libre aux autres de rester dans l'école pendant ce temps et d'y manger leur goûté modestement et se récréer honestement. A midy, chaque fille doit retourner à l'école et reprendre la place qui lui aura été marquée. Dez midy jusqu'à une heure, la maîtresse dira la leçon à celles qui en auront plus besoin ; elle fera écrire et chiffrer sous ses yeux celles qui en seront capables, elle fera apprendre aux petites par celles qui sont déjà instruites les prières de l'exercice du chrétien, comme il est dans l'abrégé du catéchisme. Dez une heure après midy, la maîtresse apprendra à ses filles les petits ouvrages manuels, comme coudre, tricoter, filer, broder, jusqu'à deux heures moins un quart. Elle finira la classe à deux heures après midy, après avoir fait la prière du soir du diocèse, et elle congédiera alors ses filles, en leur enjoignant de se retirer sagement et sans délai dans leur maison.

« Il est à noter que les samedis de chaque semaine la maîtresse retranchera l'ouvrage manuel à ses filles, s'il n'y a pas du temps pour faire répéter le catéchisme de la semaine, depuis une heure après midy jusqu'à deux heures ; et pendant le carême les filles de l'école iront à une heure au caté-

chisme de la paroisse, où la maîtresse les conduira deux à deux à l'église ; après quoi, elle sera libre si elle ne veut pas s'arrêter à l'église.

« Et finalement, il sera loisible aux susdits sieurs directeurs de faire au présent statut et règlement les changements qu'ils jugeront convenables, relativement aux circonstances et événements qui pourraient survenir, pour la plus grande utilité et avancement de ladite école. [1] »

M. l'abbé J.-F. Gonthier n'a pas connu ce règlement ; mais dans son *Histoire de l'instruction publique avant* 1789 *dans le département de la Haute-Savoie et dans l'ancien diocèse de Genève*, [2] il a cité la fondation de l'école des garçons de Samoëns, faite le 17 août 1717 par Joseph Duboin, fils de feu François, bourgeois d'Augsbourg, natif de Samoëns. Celui-ci, « ému d'un zèle et d'une affection singulière envers ladite paroisse sa patrie et lieu de son origine », voulant contribuer « à son profit et utilité selon la faculté que Dieu lui aurait donné en bénissant son négoce », fit don aux syndics d'une somme de 4.333 livres 6 sols 8 deniers, devant produire un revenu de 216 livres 13 sols 4 deniers.

Le règlement de l'école des filles a été certainement inspiré, sur certains points, par celui de l'école des garçons. Les vacances pour les garçons étaient ainsi fixées : de la veille de Noël au 3 janvier ; du mercredi de la semaine sainte au lundi d'après Quasimodo ; du 28 septembre à la Toussaint. De plus, les garçons avaient congé l'après-midi des mercredis de chaque semaine depuis la Toussaint jusqu'à Pâques ; et les mercredis entiers de chaque semaine depuis Pâques jusqu'au 28 septembre. Le mercredi était, et est encore, le jour du marché de Samoëns.

A deux reprises le règlement de l'école des filles parle « des inconvénients qui pourraient naître de la trop libre fréquentation des jeunes filles avec les garçons », et de la nécessité de choisir pour le commencement et la fin de la classe des heures telles « que les garçons et les filles ne se rencontrent pas dans les chemins en allant ou en revenant de l'école. » Les filles entraient à l'école à 8 heures moins le quart en été et à 9 heures en hiver pour en sortir à 2 heures de l'après-midi. Ces heures avaient été choisies parce que la

1. Arch. de la Haute-Savoie, V. IC, 1621 (Tabellion de Cluses, année 1766), fol. 803-805.

2. *Mémoires et documents publiés par l'Académie Salésienne*, tome X, 1887.

classe des garçons se tenait deux fois par jour : de 7 à 9 heures le matin et de 1 heure de l'après-midi jusqu'à 3 heures, depuis la Toussaint jusqu'à Pâques, et, depuis Pâques, de 6 à 8 heures le matin et de 2 à 4 heures l'après-midi [1].

L'école des filles devait être gratuite, comme l'était celle des garçons : le régent des garçons était tenu de recevoir tous les enfants de la paroisse « sans pouvoir retirer aucune rétribution d'aucun d'iceux ni de leurs parents, ce qui est expressément défendu ».

L'école des filles était placée sous le contrôle de l'archiprêtre de Samoëns, comme l'école des garçons l'était sous celui du doyen de la Collégiale.

Dans l'une comme dans l'autre, les exercices religieux tenaient une grande place : le régent des garçons commençait ses leçons par la prière et les finissait de même; il conduisait ses élèves dans l'église collégiale, à l'issue de la classe, pour y entendre dévotement la messe ; il devait faire une instruction chrétienne chaque samedi pendant la dernière classe, après laquelle on chantait les litanies de la sainte Vierge ; il faisait assister ses élèves aux catéchismes du dimanche dans l'église ; il avait soin de les faire confesser et communier, particulièrement les jours de Noël et de l'Assomption.

Une même pensée avait inspiré, à cinquante ans d'intervalle, le riche commerçant d'Augsbourg et le curé d'Annemasse : tous les deux estimaient que l'établissement d'une école devait procurer « la gloire de Dieu et l'avantage de la société ».

Claude FAURE.

1. Arch. de la Haute-Savoie, V. IC, 1554 (Tabellion de Cluses, année 1717), fol. 316.

Le mur des Sarrazins (Duin)

ou le Château des Fées (Entrevernes)

En visitant en 1896, sans résultat archéologique, la Borne des Sarrazins située dans les rochers au-dessus de Bredannaz, j'avais appris d'un paysan du lieu qu'il existait plus haut, sur la crête, un mur construit par les Fées. En 1903, Fenouillet, qui avait lu cette indication, m'adressa par lettre les renseignements suivants :

« J'ai vu l'année dernière, presqu'au dessus du hameau des Maisons (Duin), sur la plus haute crête de la montagne appelée Taillefer ou, par les paysans, montagne de la Châ, les débris d'un mur circulaire épais de plus d'un mètre, formé de pierres de petit appareil de diverses grosseurs liées par un dur mortier. Sa longueur est de sept à huit mètres et sa hauteur varie entre 0 m. 60 et 1 m. 50. Il est posé sur une espèce de plate-forme bordée de trois côtés par des rochers à pic et il barre le quatrième côté, le seul par lequel on puisse accéder à la crête. Les paysans d'Entrevernes et de Duin appellent ces ruines le mur des Sarrazins. Le lieu en était bien choisi, soit pour un repaire inexpugnable, soit pour un feu servant de signal, car la vue en est très étendue allant de la plaine d'Annecy à la vallée de Faverges », soit sur vingt-quatre kilomètres de longueur.

A son tour, notre confrère M. Jos. Serand, dans la séance du 2 mai 1917, signalait, au lieu dit le Bourg et à l'altitude de 765 m. environ l'existence de ces murailles désignées sous le nom de Château des Fées ou des Sarrazins, étant d'avis qu'elles étaient « les derniers vestiges de travaux de défense ou les soubassements d'une très ancienne tour signal ».

Ne pouvant aller sur les lieux, je demandai à un alpiniste émérite qui s'intéresse aussi à l'occasion aux restes curieux de notre passé archéologique, M. Bernus, s'il voulait bien diriger une de ses excursions de ce côté et me renseigner sur ces pierres d'une origine si énigmatique. D'après les renseignements qu'il m'a communiqués et dont je ne saurais trop le remercier, il résulte qu'il existe, ainsi qu'en fait foi son croquis, au sud du mamelon rocheux le plus central de la crête (il y en a un autre à proximité) et que désigne la cote

765 de la carte de l'Etat-Major, près du sentier aménagé par le Touring Club, un mur demi-circulaire paraissant avoir été élevé pour défendre, du côté sud seul facilement accessible, l'abord de cette crête, les trois autres côtés dominant un précipice plus ou moins abrupt. Le mur part ainsi de l'est, ne laissant que la place au sentier qui longe le côté qui regarde Bredannaz, près de l'endroit où une barrière de fer protège le passage au-dessus d'une cheminée rocheuse, et décrit une courbe vers l'ouest où M. Bernus l'a relevé pendant plusieurs mètres encore, alors même qu'il suit une portion abrupte de ce bord occidental, fait qui avait échappé à Fenouillet. Il a en tout une vingtaine de mètres ; la longueur de l'espace fortifié jusqu'au mamelon en aurait une centaine.

Les caractéristiques de ce mur sont à peu près celles qui ont été signalés plus haut. M. Bernus a noté cependant que le mur est parfois à peine visible ; que les matériaux sont en pierres de roche prises sur place et grossièrement équarries et qu'enfin le mortier, sans trace de brique, n'a pas la dureté ainsi qu'en témoignent des fragments, du ciment romain de la bonne époque ; de plus, le sol qu'encercle en partie ce mur se creuse en une sorte de dépression qui pourrait donner environ en son centre un mètre de hauteur. Peut-être qu'une fouille qui en remuerait la terre entre les arbustes ramènerait quelque objet significatif. Le diamètre de l'aire totale passant par cette dépression d'un bord rocheux à l'autre aurait environ quarante mètres de longueur.

Il est difficile de déterminer l'époque de la construction du mur de ce château des *Fayes* dont le caractère défensif s'est imposé depuis longtemps à l'esprit de tous ceux qui l'ont vu. Il est impossible d'y voir les fondements d'une tour signal et même un emplacement pour l'allumage d'un feu de bois indiquant aux populations, par exemple, l'approche d'un ennemi ; car, dans ce cas, l'existence du mur aurait été inutile. Si l'on reconnaît au contraire, avec M. Bernus, qu'il a été bâti avec une certaine hâte dans un endroit sans eau, éloigné d'une heure de marche de tout centre habité, on pourrait voir tout d'abord dans ce lieu un refuge temporaire pour un groupe d'hommes ou pour quelques familles apportant avec eux des vivres et de l'eau pour plusieurs jours pendant les affres d'une invasion. Mais quand ce fait s'est-il produit ?

On ne peut s'empêcher de comparer ce poste fortifié à un vrai refuge cette fois et bien différent par le site, l'amé-

nagement et la facture de la construction, celui de la Bornale des Sarrazins, cette grotte à l'entrée large de 8 m., profonde de 17 m., haute de 7 à 10 m., qui s'ouvre dans les rochers presqu'au-dessus de Morat, c. de Veyrier. On sait que cette grotte qui a été taillée intérieurement avec son réduit dortoir pour l'établissement de portes et de planchers et qui m'a livré des monnaies du IIIe siècle, est précédée d'une plateforme qui est comme collée à la muraille rocheuse à une hauteur à pic de plusieurs mètres. Son sentier d'accès y aboutit au nord par une pente rocailleuse couverte de broussailles ; d'autre part, on peut pénétrer dans la grotte, de ce terre-plein, par une corniche taillée de quelques marches et d'entailles à la hauteur des mains, d'une longueur de quatre mètres, mais glissante et étroite, au point de n'avoir plus que 0 m. 15 de large. Le terre-plein large lui-même de quatre mètres, était clos sur sa face ouest par un mur long de 20 m. faisant angle droit au nord avec un autre mur long de cinq jusqu'au rocher ; j'ai reconnu dans celui-ci, en partie détruit, les vestiges d'une porte d'entrée dont l'une des pierres, à hauteur d'homme, offre gravé le signe +, de 0 m. 06, suivi d'un signe vertical indéterminé. Epais de 0 m. 75 à 0 m. 80, les deux murs atteignent à leur angle d'intersection une hauteur de 2 m. 20. Là, le mur ouest est percé d'une petite lucarne de 0 m. 09, à section carrée, ayant une vue bornée, mais directe sur les hameaux de la rive opposée du lac, Lettraz et le Crêt, de la c. de Sevrier. Les pierres forment encore ici un ouvrage de petit appareil. Plus grosses et brutes à la base (0m.40 × 0 m. 25 ; ép. 0 m. 20), étant empruntées à la roche voisine, elles sont ensuite taillées rectangulairement avec assez de soin pour que la trace extérieure offre l'aspect d'un parement ; le mortier est assez dur avec des traces de fragments de briques.

Mes propres fouilles[1] et d'autres fouilles antérieures ont prouvé que la grotte avait été habitée entre 258 et 268 après l'ère chrétienne pendant l'effroyable invasion des Alamans ; il est très probable que l'aménagement de la petite plateforme fut effectué un peu avant ou pendant cette période. Un ruisseau qui activait autrefois un moulin aujourd'hui ruiné, coulait à quelque distance au nord et fournissait de l'eau aux réfugiés.

1. RS, 1890, 62 ; 1903, 279.

Peut-on dater maintenant le grossier et inconfortable refuge de Duin de cette époque ? C'est difficile à admettre. Il doit être postérieur. Or, il est à noter que la voie impériale de Boutae à Casuaria (Viuz) et au-delà traversait Bredannaz et qu'un trésor de 3.000 petits bronzes constantiniens fut caché dans les rochers du Banc de l'Haute, au-dessus du village [1]. Les monnaies, d'après ce qu'il en reste au musée, ne sont pas antérieures à 318-326, temps pendant lequel Crispus régna comme César. L'histoire mentionne justement qu'en 320 celui-ci, vainqueur des Francs, traversa les Alpes pour se rendre en Pannonie. Serait-ce donc par peur de l'approche d'une masse de soldats souvent aussi redoutés que des barbares que les habitants auraient en hâte élevé sur la crête ce mur protecteur ? Il est impossible, dans l'état actuel, de donner une réponse affirmative. Si l'on insiste, au contraire, sur son caractère de simple barrage défensif avec poste d'observation temporaire et utilisé seulement à l'occasion dans des temps troublés, il nous faudrait alors descendre au moyen âge après la construction, faite probablement au xe siècle, du château de Duin à la tour hexagonale dont les meurtrières sont toutes orientées au midi [2]. Qu'au moment d'un différend féodal ou d'une attaque quelconque venant du sud, ses hommes d'armes aient barré le passage à l'est, vers la Maladière, et à l'ouest, à Fontany, l'ennemi aurait pu encore, en suivant la crête, dominer le château par derrière et le menacer sérieusement : le mur en question aurait ainsi paré à ce danger. Malheureusement, l'histoire est muette sur ces faits.

Charles MARTEAUX.

1. RS, 1903, 50.
2. LAVANCHY, *Les Châteaux de Duin*, Acad. Salés., VII, 98.

Un chansonnier populaire Savoyard

(CYPRIEN à CRIQUET)

Le dernier roman de M. Henri Bordeaux, *Le Cœur et le Sang*, publié dans la *Revue des Deux Mondes*, doit rappeler l'attention sur les chansons de Savoie. L'auteur cite en effet l'une de ces mélopées indigènes et la traduit en français (n° du 1er janvier 1925). Cette traduction est à son tour reproduite dans le *Mercure de France* (1er février 1925, p. 789) :

J'avais une maîtresse
Ma tra deri deri dera la la
J'avais une maîtresse,
Y a six mois tout au plus,
Y a six mois tout au plus,
U...

Qu'on me permette à ce propos de donner quelques renseignements sur un chansonnier savoyard peu familier même aux patoisants et aux collectionneurs de chansons populaires.

Il fut connu sous le sobriquet de « Cyprien à Criquet ». On le trouve mentionné sous cette appellation dans ma *Bibliographie méthodique des Parlers de Savoie*, p. 228, nº 1222 :

« Un Savoyard surnommé Cyprien à Criquet, chansonnier et écrivain public, composait des chansons en patois de Thorens, réputées dans cette localité et dans la vallée des Bornes, vers 1870. Ces chansons ne nous sont pas parvenues. — [Renseignement communiqué par Mlle Laffin, professeur d'anglais au Lycée Berthollet]. »

Mademoiselle Marie-Louise Laffin, actuellement professeur à Vire (Calvados), a bien voulu faire des recherches à notre intention, notamment au presbytère et à la mairie de Thorens, sa ville natale. Elle eut récemment l'obligeance de me communiquer de plus amples renseignements, ainsi que le texte d'une curieuse chanson, intitulée *Lô Sarvan*. En reproduisant ce texte, la *Revue Savoisienne* ne fait que continuer la tradition de Despine, de Descostes, d'Aimé Constantin, de MM. Jean Ritz et Servettaz. Mais quel serait l'étonnement de ce brave Cyprien, s'il pouvait, dans sa vie d'outre-tombe, apprendre que l'Académie Florimontane l'a très volontiers admis aux honneurs d'une séance ! (séance de mars).

Le nom du chansonnier est Cyprien Chappaz. Il naquit vers 1814. Lors du recensement de 1876, il vivait à Thorens. Le registre de la mairie donne les indications suivantes :

Chappaz Cyprien. Age : 62 ans (1). Lieu de naissance : Thorens. Profession : cordonnier.

Sa vie fut celle d'un humble parmi les humbles. Il a dû passer de longues années, ajoute Mlle Laffin, au Collège de

1. « Cela porterait la date de sa naissance à 1814. Or ni la mairie, ni le registre du Régime sarde consulté à la cure ne mentionnent un Chappaz *Cyprien*. La maison de ses parents est actuellement en ruines, entre les villages de Laffin et de Bény. Il a habité longtemps gratis dans la vieille maison de mes grands parents... »

La Motte-Servolex. Cyprien serait mort à Annecy, probablement à l'hôpital, vers 1890.

Sa philosophie se résumait, paraît-il, en ces mots, qui n'ont vraiment rien de bien original : « Buvez ! Aimez ! Amusez-vous, pendant qu'il est temps ! » C'est le refrain qui égaye tant de chansons populaires, tant d'odelettes savantes : En Savoie comme ailleurs, il est repris en chœur par de joyeux vivants, qui ne sont pas pour autant des « pourceaux d'Epicure ».

Mlle Laffin termine ses renseignements sur cette phrase joviale : « Tout le monde l'aimait, bien qu'il fût paillard et mécréant. » Les patoisants savoyards compléteront peut-être cette esquisse. Quant aux filles, qu'elles dorment « tranquilles » :

Le bon Dĭu n'ên fâ plë de sarvan !

J. Désormaux.

* * *

LO SARVAN

(Patois de Thorens)

Yë t'ên vá-të ptĭoutá Josètă ?
Vin dan na mită t' achutá :
Ya wè dë sé totă solètă :
D'é cáqë chus' à t' racontá.

Y é-t on secrë ke ma Gran Groussă
M'aprenĭivë l'ôtr' jhò ên çhan ;
E te saié de kintă sourtă
D'yë t'en sourti to lô sarvan.

La dmênj' matin, kant on vó d'chêndrë
Lé flĭë d' Deufi è d' çhi Tiv'lĭon,
Jusq' è bwé i vo faran rêndrë,
Rên q' arguètên leu cotlyon.

I s' léssan vni d' baranĭë pë l'-z orlĭë ;
Al an d' dari comë d' gran van !
D' gran Dĭu ! q' farë-t-on d' cé grouss' bonië,
S' on n'ên fassò pá dé sarvan ?

Lô z ôtrë cou, kan d' étou flĭëtă,
D'êntêndivë parlá d' revënĭên ;
D' n' ousovë pá dromi solètă
Crêntă d' n'en vi diân to lo cwên.

Kan d' parch'vivè tarb'lá na ràtă,
I më senblávë to du lan
Ke mô lenfwé è ma crëvëtă
Etan tèrĭa p' lô sarvan.

Mè ïorë d' nĕ sè plïë pwëreusă,
Q'é tapĕ, q'é bossé, qu'é crĕvè,
D' m'endromêzŏ bin ireusă,
Awè tô, ï é bon de savè.

Lé flïë qu' an fè lé dificilĕ,
E q' é san mortĕ sen galan,
Leu-z âme ne san pá tranqilĕ :
Lĕ bon Dïu n'en fò dè sarvan.

Carême national, civil et politique

Voilà ce qui se lit au premier article d'un arrêté de l'Administration du district d'Annecy, département du Mont-Blanc, daté du 24 germinal an second de la République Française une et indivisible (13 avril 1794).

National, civil et politique ne sont pas les seules caractéristiques du Carême ressuscité en pleine Convention. L'usage de la viande est *prohibé à tous*, et *d'une manière absolue* ; sont seuls exceptés les soldats, les malades dans les hôpitaux et à domicile — les uns et les autres doivent, munis d'un bon de leur municipalité, réclamer des aliments gras. (Art. 1er.)

« Ce bon ne pourra être accordé que sur une déclaration d'un ou deux ouvriers de santé, faite devant le Conseil général de chaque commune, par laquelle il sera clairement expliqué le genre de maladie, la quantité de viande dont le malade doit user pendant une décade, afin de connaître le besoin des réquisitions ». (Art. III.)

Et afin que les conseils généraux n'abusent pas de leur privilège de souscrire des bons, ils « sont tenus, sous leur responsabilité, en cas de réclamation, de prendre la note exacte et précise de tous les différents bestiaux existant dans leur commune, propres à l'abattage, et de la transmettre, dans la décade de la publication, au bureau de cette Administration, pour pouvoir faire une juste et égale répartition. » (Art. VIII.)

Sur l'invitation du district, « chaque municipalité où l'on est en usage d'abattre devra, suivant la déclaration des directeurs d'hôpitaux, d'ouvriers de santé, étapiers ou autres préposés aux subsistances en viande pour l'armée, mettre en réquisition, chaque décade, la quantité de bœufs ou vaches

nécessaires aux dits services, en préférant les vaches, comme moins nécessaires à l'agriculture, et enjoindre aux bouchers et préposés de n'en faire des livrances qu'à ceux qui seront munis des bons requis par le présent. » (Art. IV.)

Autre caractéristique. Ce n'est pas seulement pendant quarante jours, mais pendant trois mois que l'usage de la viande est prohibé d'une manière absolue. On se rappelle, en effet, que l'arrêté est du 13 avril, et il est dit expressément au premier article qu'il demeurera en vigueur jusqu'au 1er thermidor, ou 19 juillet.

Nous savons déjà que la raison principale motivant l'établissement de notre carême, était de ne pas exposer les soldats, sur les champs de bataille et dans les hôpitaux, à manquer de nourriture substantielle.

C'est pourquoi « l'Administration, en suite de diverses représentations, considérant la pénurie de bestiaux que pourrait éprouver bientôt la République, si l'on négligeait plus longtemps l'invitation aux vrais patriotes de se retrancher de la grande consommation de viande qu'ils étaient en habitude de faire », s'est vue dans l'obligation de prendre les mesures que nous venons de rappeler. (Préambule.)

Afin de rendre plus acceptable une restriction susceptible de provoquer du mécontentement, le District rappelle « que chez tous les peuples, l'usage du Carême a été constamment en pratique, pour éviter les différentes maladies que pouvait occasionner la viande des animaux en fermentation » (Préambule).

Pour une fois, vaincus par l'évidence des faits, les auteurs de l'arrêté rendront-ils hommage à l'Eglise qui, en instituant le Carême, indépendamment de toute autre considération, n'avait fait que suivre la tradition universelle, et se conformer aux règles de l'hygiène ?

Voici la réponse :

« Considérant que cet usage a été étrangement dénaturé par les prêtres, qui en ont voulu faire un précepte de religion, principalement dans un temps où ils pouvaient servir utilement la cupidité du tyran à triple couronne, leur maître, à qui la pêche du Marais Pontin fournit un revenu considérable, ainsi que le prouvent les accords faits avec la Hollande, l'Angleterre et la Suède, pour leur faciliter un plus grand débit de poissons secs, qui ne servait qu'à alimenter le luxe de cette cour ambitieuse et criminelle, dont le chef, pour imi-

ter les vertus et la pauvreté de Celui dont il se dit le successeur, n'accordait la dispense de ce Carême qu'à celui qui était assez riche pour la payer. » (Préambule.)

Telle est la réponse. A la lire, on ne supposerait pas que le Garigliano et plusieurs de ses affluents, traversant ce qu'on appelle le Marais, le divisent en plusieurs marais, que les auteurs les mieux informés ont toujours cités au pluriel.

Non moins originale est l'idée d'aller chercher une partie considérable des revenus de la Cour Pontificale en un bourbier infect, rendant malsains tous les environs, dans un périmètre étendu. Si Nerva, Trajan, et en dernier lieu Napoléon avaient été seuls à concevoir et à réaliser en partie le projet d'assainissement des Marais Pontins, on pourrait croire qu'ils avaient une arrière-pensée hostile à l'Eglise. Mais ce sont les Papes eux-mêmes, Léon X, Sixte-Quint, et surtout Pie VI qui ont fait des efforts inouïs, et dépensé des sommes exorbitantes pour se priver d'une partie considérable de leur revenu. Pour notre auteur — il le dit dans une note au bas de la page — le marais Pontin n'est pas le foyer d'infection bien connu, mais « un lac dont la pêche se fait principalement dans le temps du frai, au plein de la lune de mars ».

Si nous avons bien compris le sens des accords du Saint-Siège avec la Hollande, l'Angleterre et la Suède, ces accords avaient pour objet de faciliter à ces puissances, en maintenant l'abstinence pendant le Carême, l'écoulement de leurs poissons secs.

Mais le propriétaire de la riche prébende de la pêche des Marais Pontins ne se portait-il pas préjudice à lui-même en favorisant un commerce rival ?

Et les pays ainsi favorisés à ses dépens étaient livrés au protestantisme, en guerre ouverte avec le Chef de la Chrétienté !

Nous ne dirons rien des dispenses accordées à qui était assez riche pour les payer ; ce serait sortir de la question historique pour entrer sur un terrain qui n'est pas du domaine de notre Académie : le terrain religieux.

Pourquoi notre district d'Annecy parle-t-il avec complaisance de la cupidité du tyran à triple couronne, etc. Nous devons à la vérité de reconnaître qu'abandonné à ses propres inspirations, il se montrait moins violent.

Albitte était dans nos murs, terrorisant tout le monde,

surtout les administrateurs à tous les degrés. Dès le 1er octobre 1793, le représentant Simond « considérant que les Administrateurs du district de Cluses sont à peu près tous convaincus, les uns de l'invicisme le plus dégoûtant et de la plus grande lâcheté, les autres de rebellion ouverte, cassa cette administration impure qui n'a jamais rien su des complots contre la liberté, et qui les fomentait tous». (Dessaix, *Savoie historique*, etc. p. 390.) Le 28 février 1794, Albitte avait nommé de sa propre autorité les membres de l'administration centrale du Mont-Blanc. Le district d'Annecy eut beau lui emprunter son langage, le proconsul le trouva encore trop réactionnaire. Quinze jours après la séance dont nous avons essayé de donner un aperçu, le 10 floréal an II (29 avril 1794), il fit pour nous ce qu'il s'était permis pour Chambéry. Or, à tous les degrés, les membres de l'Administration étaient électifs, et pas une voix n'osa s'élever pour faire entendre à nos proconsuls cette dure vérité : la Convention vous a envoyés surveiller l'application de la loi, mais non pas doter le 84e département d'une législation autre que celle de la mère-patrie.

L'article IX de l'arrêté porte : «Le présent sera envoyé au Représentant Albitte » ; dès lors, rien n'a lieu de nous paraître étrange [1].

C.-M. Rebord.

1. La documentation de ce chapitre est empruntée aux Archives municipales d'Annecy, registre des Arrêtés, 2e vol. 4e et 5e cahier, an II.

Une ordonnance médicale de 1793

Parmi ces papiers poussiéreux et jaunis oubliés dans quelque vieux coffre délaissé, on rencontre parfois des pièces d'une piquante saveur dont les lignes pâlies par les ans en disent long sur les pratiques, les mœurs et le savoir de nos ancêtres.

Telle est cette ordonnance écrite le 17 juin 1793 par le médecin Bigex de la Balme de Thuy [1]. En voici le texte dans toute son originalité :

« Vu l'état du citoyen Patou, il est à propos qu'il use huit jours d'une opiate composée de deux onces environ de

1. Offerte par la famille Duchêne-Moutte aux archives de l'Académie.

racines de chardon à foulon fraîche lavée et pilée et d'une once de bon miel. — Une heure avant le repas ; il en prendra deux fois le jour à la dose d'un gros et demi, c'est-à-dire la grosseur d'une muscade, buvant par-dessus un verre de tisanne composée :

« d'un quart d'once de racine de guimauve sèche ou demi-once si elle est fraîche,

« d'une pincée de graine de lin nouée dans du linge, autant de fleurs de tussilage, de fleurs de mauve et un quart d'once de réglisse effilée.

« Verser sur le tout une pinte d'eau bouillante, couler la au bout de demi-heure, buvez-la tiède.

« Ensuite il farcira un petit poulet de cresson de fontaine, d'oseille, de laitue ou chicorée qu'il fera cuire avec trois écuelées d'eau réduites à un tiers, dans un vase couvert, à petit feu, de terre neuve, s'il se peut, il exprimera tout ce jus avec le poulet dans une forte toile neuve, il boira ce coulis chaud à jeun en deux fois, un poulet fera pour deux jours, il en usera au moins une huitaine de suite.

« Pendant ce traitement il portera à nud sur la poitrine une étoffe de laine blanche, dont il se frottera lorsqu'il sera au lit le ventre et les cuisses, usant de tout modérément, agissant de même et s'égayant le plus qu'il pourra.

« Enfin il prendra une quinzaine de bains froids dans le lac ou la rivière ; déjeunant à sept heures, se baignant à onze heures les jours de soleil seulement, jusqu'à ce que les dents craquent, on sort alors de l'eau pour aller diner. On ne se baigne point les jours de pluye, ni le lendemain quoique jour de soleil, crainte de la galle ; on s'essuye bien avant de s'habiller et l'on agit demi-heure après diner, et le restant de la journée.

« S. Bigex à la Balme de Thuy, médecin consultant. Ce 17 juin 1793, l'an 2e de la République ».

De ces longs et judicieux conseils, on peut déduire que le citoyen Patou devait être atteint d'une inflammation et de l'estomac et des reins, car si le miel, la guimauve, les graines de lin et le tussilage sont émollients, les jaloux disciples d'Esculape recommandaient spécialement la chicorée comme dépuratif, le chardon comme diurétique et le cresson contre les embarras des reins et de la vessie. Le docteur Bigex se souvenait sans doute qu'avec cresson et écrevisses,

les anciens faisaient un bouillon propre à purifier le sang des scorbutiques.

Mais cette délicieuse crucifère au lieu d'être condamnée à farcir une volaille pour être avec celle-ci réduite en coulis, aurait eu semble-t-il, plus d'effet sur l'appétit de notre malade si elle s'était contentée de servir d'assaisonnement aux nombreux poulets dont on lui ordonnait le jus. Car Patou, outre les frictions et les bains à prendre avec tant de précautions dans les eaux curatives du lac d'Annecy ou de la rivière qui ne pouvait être que le Fier, devait s'égayer, « le plus qu'il pourra » dit l'ordonnance. La neurasthénie aurait-elle fait apparition en Savoie avec les soldats de la République ? C'est à en douter dans notre cas, car l'hellébore n'a pas été indiquée par le praticien de la Balme de Thuy !

Quoiqu'il en soit, ce dernier, ennemi sans doute des drogues et potions et aussi... des apothicaires, prouvait sa foi dans les propriétés curatives de la flore de sa riante vallée.

Oui, heureux temps, où les Savoyards savaient se soigner et se guérir en ne cherchant remèdes que dans les produits de leur sol fertile et de la nature : racines et herbages odorants des Alpes, miel au parfum de leurs sapins et de leurs fleurs, volailles engraissées à la ferme, eau vivifiante, fraîchement jaillie des glaciers !

Louis Pfister.

QUELQUES RÉFLEXIONS sur l'Onomastique Savoisienne

(à propos d'un livre récent)

Parmi les études auxiliaires de l'histoire qui relèvent de la linguistique, celles qui concernent les noms de famille et les noms de lieux jouissent actuellement d'une grande faveur, ou, si l'on préfère, d'un nouveau crédit. Je n'en veux pour preuve que le nombre des publications parues au cours de ces dernières années et relatives aux régions les plus diverses du domaine gallo-roman.

Je me bornerai à citer quelques-unes d'entre elles, en rappelant tout d'abord les ouvrages posthumes de M. Longnon édités par ses élèves. C'est, par exemple, pour le Quercy,

M. l'abbé Sol (Eugène), à qui nous devons un travail judicieux sur *L'ancien état civil en Quercy* [1]. M. Æbischer vient de nous donner une brillante monographie sur l'*Anthroponymie wallonne* d'après quelques anciens cartulaires [2]. Le même linguiste, professeur agrégé à l'Université de Fribourg, a publié dans la *Biblioteca dell' « Archivium romanicum »*, dirigé par M. Giulio Bertoni, une thèse tout à fait remarquable sur *L'origine et la formation des noms de famille dans le canton de Fribourg* [3]. Signalons également plusieurs de ses articles onomastiques insérés dans la Revue *Augusta Praetoria* [4]. M. Ch. Ruchet étudie dans la *Revue historique vaudoise* (à partir de novembre 1922) « les noms de famille et leur origine. »

Les lecteurs de la *Revue Savoisienne* connaissent les belles recherches de M. Ernest Muret, membre d'honneur de l'Académie Florimontane [5]. Il serait aisé de multiplier les noms et les exemples. La Suisse peut être fière des travaux de MM. Muret, Gauchat, Jeanjaquet, Tappolet, J. Jud, P. Æbischer, C. Jaberg, pour ne citer que les plus éminents. Ils ont eu comme prédécesseur un autre membre d'honneur de l'Académie Florimontane, M. le doyen Eugène Ritter, dont le nom est aussi respecté en Savoie qu'à Genève. Rappelons que son ouvrage sur *Les noms de famille* fut publié à Paris, en 1875 [6].

Pareilles études, si elles sont renouvelées, établies sur de solides fondements, grâce aux récents progrès de la dialectologie comparée et surtout de la phonétique, ont eu de lointains précurseurs. Il y eut sans doute des étymologistes curieux d'interpréter les noms de personnages fameux bien avant le Cratyle de Platon. La foule elle-même cherche d'instinct l'origine d'un nom de famille, d'un nom de localité qu'elle entend prononcer. C'est une forme du désir de connaître les causes, tendance aussi légitime que naturelle.

1. Sol (abbé Eugène), *L'ancien état civil en Quercy*; Paris, Champion, in-8°, 1924, 267 p.

2. Liège, 1924, in-8°, 96 p. Extr. du *Bulletin du Dictionnaire wallon*, 13e année [1924], f. 3-4.

3. *Biblioteca dell' « Archivium romanicum »*, série II, vol. 6 ; Genève 1923. Publié à part comme thèse de Fribourg.

4. *Augusta Praetoria*, III [1921] ; IV [1922] : *Etudes toponomastiques Valdôtaines.*

5. Muret (Ernest). *Les noms de personnes dans le canton de Vaud*, in *Livre d'or des familles vaudoises* ; Lausanne, 1923. — *Noms et surnoms usités dans la Suisse romande au Moyen âge et au* XVIe *siècle* ; in *Rev. d'H. Suisse*, 1924.

6. Ritter (Eugène). *Les noms de famille* ; Paris, 1875. [*Bibliothèque de l'École des Hautes-Etudes*, série philol., Ve fasc.]

Ce désir se manifeste plus nettement chez les érudits de la Renaissance, en Savoie comme ailleurs. Que d'étymologies, souvent plaisantes, d'*Allobroge*, de *Savoie*, de *Chambéry*, etc ! Au XIXe siècle, les travaux se multiplient. On peut aisément s'en rendre compte en parcourant la notice historique que nous avons consacrée à l'étude de la phonétique en Savoie [7], et surtout notre *Bibliographie méthodique*, où plusieurs chapitres traitent de l'onomastique.

Parmi les membres de l'Académie Florimontane que cet ordre de recherches a tentés, il convient de citer, outre MM. E. Ritter et E. Muret, Aimé Constantin, les chanoines Ducis, Gonthier, Marullaz, F. Mugnier, F. Fenouillet. Ils ont laissé des matériaux dont les linguistes devront tirer parti.

M. Miquet a relevé les sobriquets patois des communes de l'ancien Genevois. M. Max Bruchet, en publiant dans la *Revue Savoisienne* (1903) un répertoire des familles d'Annecy au milieu du XVe siècle, a montré l'utilité de l'onomastique pour l'histoire sociale. Les *Tables* dressées par M. G. Letonnelier des *Registres de délibérations de l'ancien conseil d'Annecy* sont une source très abondante de renseignements (toponymes et surtout anthroponymes) pour le XVe et le XVIe siècles [8].

Que de matériaux également accumulés par M. l'archiviste G. Pérouse, membre d'honneur de la Florimontane, par Mgr Rebord, par M. le chanoine A. Gavard, par nos historiens ou auteurs de monographies locales !

Nous signalons avec plaisir aux commentateurs de la *Chanson de Roland* qui pourraient l'ignorer la dissertation très érudite sur l'étymologie du nom de *Maurienne*, due à M. le chanoine Gros, président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne, membre d'honneur de la Florimontane. Ce travail évoque en même temps le souvenir de feu Pascalein (= Plaisance), qui appartenait aussi à notre Compagnie.

M. le chanoine Pochat-Baron s'est efforcé de retrouver dans le nom des *Acitavones* l'origine de *Thônes*, ville dont il écrit l'histoire.

En ce qui concerne plus spécialement la toponomastique,

7. Désormaux (J.). *L'élude de la phonétique en Savoie* (notice historique et bibliographique) ; Chambéry, in-8°, 1919.

8. Cf. J. Désormaux, *Nomenclature des patronymes et des toponymes* terminés en az, oz, etc. mentionnés dans les Registres de l'ancien Conseil d'Annecy ; in *R. S.*, 1921.

M. Ch. Marteaux a élargi la voie ou l'a rectifiée. C'est à lui que nous devons le plus grand nombre d'articles sur les noms de lieu savoyards. Nous savons qu'il prépare actuellement un travail d'ensemble et nous faisons les meilleurs vœux pour sa prochaine publication.

Elle comblera une lacune. En effet, si les investigations, comme nous venons de l'indiquer brièvement, ont été nombreuses, le champ qui reste à défricher est immense.

Qu'il s'agisse de noms propres à des individus ou de toponymes, un très grand nombre d'entre eux, même des plus usuels, n'ont pas encore été expliqués d'une manière définitive. Un exemple entre cent. Nous savons à peu près certainement comment est formé le nom *Allobroge*[9] et ce qu'il signifie ; mais en est-il de même pour *Sapaudus* et pour *Sapaudia* ?

Parmi les toponymes, que d'erreurs de transcription ! Combien par suite ont été faussement interprétés ! Aussi convient-il d'applaudir sans restriction à l'initiative de M. de Lannoy de Bissy et de l'Académie de Savoie. Une commission interdépartementale, ou plutôt interacadémique vient d'être constituée. Elle a pour objet de rechercher, et au besoin de rectifier, les erreurs constatées dans les documents cartographiques. Tâche déjà fort laborieuse ; pourtant ce n'est qu'une faible partie des travaux qui peuvent tenter les érudits de nos Académies savoyardes. On le verra mieux à la fin de cet article. Mais qui n'aperçoit, dès maintenant, l'importance qu'aurait pour la Savoie l'établissement d'une sorte de *Corpus* des noms de famille savoyards depuis leur première apparition jusqu'à notre époque ? Et le « *Corpus* » des toponymes ? De tels recueils existent ailleurs : ils offrent une mine de renseignements presque inépuisable, à peine soupçonnée. Pourquoi le linguiste et l'historien ne trouveraient-ils pas en Savoie semblables répertoires à leur disposition ?

Voilà ce que nous pensions depuis longtemps ; mais cette opinion s'est encore précisée et raffermie au cours de la lecture que nous venons de faire du dernier ouvrage de M. Albert Dauzat.

« *Les noms de personnes* ; *Origine et évolution* » : tel est le titre de ce volume, paru à la librairie Delagrave avec le

9. Pour les travaux ayant trait à *Allobroge* et *Savoie*, voir ma *Bibliographie* p. 245-249.

millésime 1925. L'auteur passe en revue les prénoms, les noms de famille, les surnoms, enfin les pseudonymes. Il le fait avec cette science et cette clarté qui donnent tant de charme à ses nombreux ouvrages. De telles études, penserait-on, si elles ne rebutent pas le lecteur, doivent offrir peu d'attrait à tous ceux qui n'ont pas une forte culture philologique. Quelle erreur ! Le public, nous l'avons dit, et M. Dauzat a raison de le constater au début de son livre, « s'intéresse vivement à l'origine et au sens des noms de famille, comme aussi à la valeur primitive des prénoms ». Le tout est de ne pas l'ennuyer.

Aussi bien le voyage d'exploration à travers les siècles auquel l'auteur nous convie est-il aussi instructif que divertissant. Avec lui nous suivons les noms de personne d'âge en âge. C'est l'occasion de jeter une vue d'ensemble soit sur l'antiquité, soit sur notre histoire nationale, soit sur l'histoire des pays voisins.

L'onomastique ainsi comprise ne saurait exister sans l'histoire. En revanche, c'est l'un des auxiliaires précieux de l'historien. Augustin Thierry, l'un des premiers, s'en était rendu compte exactement. Mais que de problèmes posés, dont la solution est encore controversée ! M. Æbischer, dans l'une des belles études que nous avons mentionnées [10], rappelle un certain nombre de faits déjà lointains. Il s'agit du changement de nom individuel au début de notre histoire. « S'il n'est pas permis, écrivait Augustin Thierry dans ses *Récits des temps mérovingiens* [11], de prendre pour Franks, jusqu'à preuve du contraire, les personnages des temps mérovingiens qui portent des noms germaniques et pour Gaulois ceux qui portent des noms romains, l'histoire de ces temps est impossible ». Or un philologue contemporain, M. Longnon [12], se croit en droit d'affirmer que, dès le VIe siècle, « il n'était pas toujours facile de juger de l'origine d'un individu au seul énoncé de son nom » ; et les exemples donnés sont convaincants. Nous le pensons du moins avec M. Æbischer, sans aller pourtant jusqu'à nous demander avec lui si les classes inférieures de la société se rendaient bien compte de l'origine germanique d'un nom de famille mérovingien.

On pourra suivre en Savoie les procédés employés plus tard

10. P. Æbischer, *L'anthroponymie wallonne*, p. 10.

11. A. Thierry, *Récits des temps mérovingiens* ; 4e récit ; p. 63, note 2 de l'édition de 1865, in-12.

12. A. Longnon, *Polyptique de l'abbaye de Saint-Germain des Prés*, t. I Les noms propres de personnes au temps de Charlemagne », p. 260.

par des étrangers qui traduisaient ou francisaient leur patronyme. Aussi ne pouvons-nous toujours conclure avec certitude à telle ou telle origine ethnique, en nous appuyant uniquement sur l'onomastique. C'est là une cause éventuelle d'erreurs sur laquelle il convient d'appeler de nouveau l'attention.

Que de réflexions analogues nous pouvons faire en suivant M. Dauzat ! Par exemple, je me suis bien souvent demandé, à propos de l'étymologie de *Sapaudia*, quel était le vocable, des deux mots *Sapaudus* et *Sapaudia*, qui avait précédé l'autre. *Sapaudia* vient-il de *Sapaudus*, ou *Sapaudus* de *Sapaudia* ? Pourquoi le fils du patrice Placide a-t-il porté le nom de *Sapaudus* [13], (nom que Victor Hugo devait intercaler dans un hémistiche de *Ratbert*, in *Légende des Siècles*) [14]. Nous serions heureux que, soit M. Dauzat, soit M. Muret ou M. Æbischer voulussent bien nous éclairer d'une lumière moins vacillante sur les origines du mot *Savoie*.

Dans les chapitres qui suivent, M. A. Dauzat a condensé les résultats de toutes les recherches antérieures relatives à l'anthroponomastique : noms de baptême et prénoms français, noms de famille français, surnoms, etc. Il étudie l'origine et le sens des noms, leur répartition géographique, les transformations ou altérations dues à la graphie et à la prononciation, ainsi que les causes diverses des changements de nom. C'est assez dire combien ce livre mérite d'être lu, discuté, au besoin complété.

On pourra le compléter tout spécialement dans notre région. Je me suis permis de faire remarquer à M. Dauzat que la Savoie et les études savoisiennes tiennent une place minime dans son brillant exposé [15]. Force est bien de n'indiquer, même brièvement, que l'essentiel [16]. Les érudits savoyards

13. On retrouvera cette filiation dans l'étude posthume de Mgr Duchesne, publiée in *Revue des Deux Mondes*, sous ce titre : *L'Eglise dans la Gaule franque au* VIe *siècle* ; 15 nov. 1924, p. 297.

14. Cf. *Revue Savoisienne*, 1923, p. 18-21 : *V. Hugo et l'onomastique savoisienne.*

15. Voir, par exemple, les diverses communications relatives au patronyme *Savoye* insérées in *Revue Savoisienne.* Indication utile pour compléter un développement, p. 90.

16. Une remarque, en passant. Si l'on trouve des familles portant le nom de *Lespagnol*, il en est aussi dénommées *Litalien*. Ces deux patronymes figurent dans les annuaires de l'enseignement. (Rectifier p. 91). Un souvenir à M. *Suisse* (qui fut inspecteur des monuments historiques). Ce n'est pas un inconnu pour les membres de l'Académie Florimontane.

continueront d'accumuler les matériaux. On les appellera « travailleurs locaux », peut-être avec une légère nuance de dédain. Qu'importe ? En servant la petite patrie, ils savent bien qu'ils apportent une pierre au monument qui s'érige en l'honneur de la mère-commune et de la science.

Nous attendons avec impatience le volume que M. Dauzat nous promet. Il sera le complément indispensable de l'ouvrage dont nous parlons — trop rapidement. On y trouvera l'explication des toponymes les plus importants. Toponymes, anthroponymes, bien souvent se confondent : tel nom d'homme devient nom de lieu, tel nom de lieu devient patronyme. On peut trouver en Savoie de multiples exemples.

En manière de conclusion, M. A. Dauzat nous permettra volontiers de transcrire ici quelques passages de son introduction. « Historiens et linguistes qui travaillent en ce moment sur cette matière complexe ont à construire un édifice presque entièrement neuf, dont il faut rechercher de tous côtés les matériaux épars.... Quant aux noms de famille, nous n'avons qu'un répertoire d'ensemble, et fort incomplet, le *Dictionnaire des noms*, de Lorédan Larchey, élaboré à l'aide du *Bottin* de Paris. Les noms de famille, qui constituent le groupe de beaucoup le plus intéressant pour l'histoire de la société et du langage, il faut aller les chercher dans les annuaires, généraux et départementaux, mieux encore dans les registres d'état civil des communes (surtout rurales), dont le dépouillement est indispensable pour quiconque veut reconstituer l'évolution et établir, sur des bases solides, la répartition géographique de ces noms. Œuvre formidable.... »

Et, jetant un coup d'œil rapide sur ce qui s'est fait à l'étranger, en Allemagne, en Angleterre, en Hollande, en Scandinavie, en Suisse, en Italie, M. Dauzat a raison de constater, en le déplorant, le retard de la France, en ce qui concerne plus spécialement les « sommes anthroponymiques ».

« Il est à souhaiter que les pouvoirs publics, qui ont

Ajoutons qu'on a relevé en Savoie des *Aragon*, *Daragon* (et var.), *Catalan*, *Catelan* ; *Navarre*, dans le Dauphiné, etc.

Pour les noms de baptême, il faudrait donner une place plus large à la transmission du nom par les parrains et marraines.

Pour les noms d'origine géographique, la domesticité a dans une large mesure contribué à répandre ces appellations d'origine : *Picard*, *Le)normand*, *Ga(s)con*, etc.

Trouve-t-on des patronymes rappelant les divers « pays » de Savoie ? Tels : Faucigny, Chablais ou Chablaisan, Tarin, etc. ? Le plus souvent, semble-t-il, on s'en est tenu au nom plus générique de *Savoye* (et dérivés).

entrepris le recensement de nos noms de lieux (formes anciennes et modernes) par la publication si utile des *Dictionnaires topographiques* départementaux, organisent un relevé général des noms de famille français, qui serait effectué dans chaque commune par le secrétaire de mairie, et dont les résultats seraient groupés, suivant une méthode et un ordre à établir, dans chaque chef-lieu de département par les soins d'un comité sous le contrôle de l'archiviste. »

Idée excellente, qui germera. Voilà de quoi occuper plus d'un érudit régionaliste. En Savoie, les comités sont tout trouvés. Ils existent au sein de nos Académies et Sociétés savantes. Nous leur soumettons volontiers le vœu de M. A. Dauzat. Il y a là matière à un intéressant travail collectif. Et n'est-ce pas un peu, beaucoup même, pour de semblables travaux que les Académies ont été fondées ?

Ce vœu répond d'ailleurs aux sentiments de nombreux travailleurs provinciaux. On peut donner pour preuve les lignes suivantes, extraites d'un fascicule récent de la *Revue Historique.*

En rendant compte de l'ouvrage cité plus haut de M. l'abbé Eugène Sol : *L'ancien état civil en Quercy*, M. R. Latouche conclut comme M. A. Dauzat.

« Ce travail a paru à son heure. On sait en effet que l'administration des Archives se préoccupe, depuis plusieurs années, de faire verser dans les dépôts départementaux les archives des greffes des tribunaux datant de plus de cent ans ; or, ces archives contiennent les doubles des registres paroissiaux. D'autre part une loi récente vient d'attirer de nouveau l'attention du public sur les archives communales, dans lesquelles l'état civil constitue une série capitale.

« Il serait à souhaiter que des érudits d'autres régions suivissent l'exemple de l'abbé Sol. Ce serait particulièrement désirable pour les provinces qui, telles que l'Alsace, la Lorraine, la Savoie et le comté de Nice ont été tardivement réunies à la France [17]. »

Ces vœux nous pouvons les exprimer à notre tour. Mieux encore, il appartient à l'Académie Florimontane comme à

17. *Revue historique*, n° 293 [nov. déc. 1924], p. 281-282.

l'Académie de Savoie de faire en sorte que l'un des souhaits du linguiste et de l'historien devienne une réalité [18].

Annecy, 9 *février* 1925.

J. Désormaux.

***

A la suite de la communication de M. Désormaux, le vœu qu'il exprimait a reçu un commencement de réalisation.

Une Commission technique chargée de recueillir tous les documents concernant l'onomastique dans notre région a été désignée. Elle aura plus spécialement pour mission de préparer ce « *corpus* » des anthroponymes savoyards dont il a été parlé. Ce comité comprend, outre le président de l'Académie Florimontane et M. Désormaux, M. Marteaux, les archivistes, les notaires, M. le chanoine Gavard, comme aussi tous les membres de l'Académie qui voudraient s'intéresser à ces questions.

18. Parmi les questions connexes qui méritent d'attirer l'attention de nos collègues Florimontans, je me permets de rappeler celles qui ont trait aux mouvements de la population (émigration de la campagne dans les villes), « intermariages », etc. On trouvera un bon guide dans l'ouvrage de M. Terracher.

M. Dauzat mentionne le fait de communes entièrement dépeuplées par les guerres. De nouveaux venus ont introduit des patronymes inconnus dans la région. Je cite l'exemple, car il intéresse la Savoie. Nous devons sur un sujet analogue des renseignements intéressants à M. l'abbé Boillot, membre correspondant de l'Académie Florimontane. Il s'agit ici d'une commune des Vosges, Evaux-et-Ménil.

« Sur 69 familles qui habitaient la paroisse en 1626, 65 disparaissent pendant la guerre de Trente ans ; les quatre autres s'éteignent au siècle suivant. La population s'est renouvelée constamment au cours des XVIIIe et XIXe siècles, avec des immigrants venus en majorité de la région environnante, parfois aussi de fort loin, comme de Savoie ». (A. Dauzat, p. 114).

Voilà un fait qui devait être signalé aux érudits savoyards. M. A. Dauzat ajoute que ce cas représente une moyenne, ce qui est trop dire, du moins pour la Savoie. Il n'en est pas moins vrai que l'on a fort exagéré dans certaines régions de la France « la perpétuité de familles rurales cultivant le même domaine depuis six ou huit siècles. »

Rappelons, avec M. Dauzat, que M. Boillot a dressé une liste des familles de La Grand Combe (Doubs) pour 1872 et pour 1906, in *Le patois de La Grand Combe*, p. 48 sqq. C'est un exemple à suivre pour les villages des vallées de Savoie.

L'« Helodea canadensis » Rich.
dans le lac d'Annecy

Depuis peu de temps, on observe en abondance dans le lac d'Annecy, aux abords immédiats de la ville, une plante qui jusqu'ici n'y avait pas été signalée, l'*Helodea canadensis*, de la famille des Hydrocharidacées.

L'*Helodea canadensis* est facilement reconnaissable. Vivant complètement immergée, elle forme des touffes serrées, de couleur vert-foncé, composées de tiges grêles, dressées, plus ou moins longues. Les feuilles, verticillées par trois, de forme ovale-allongée, sont rapprochées et couvrent en partie la tige. Les touffes sont étendues ; le plus souvent rapprochées en grand nombre, elles forment, suivant la profondeur de l'eau, soit des lacis serrés, l'extrémité des tiges flottant à la surface, ou bien des sortes de gazons sous-lacustres denses.

Actuellement cette plante encombre tout le canal du Vassé depuis son origine jusqu'au pont du théâtre ; elle est abondante dans le canal du Thiou depuis l'entrée jusqu'à l'écluse du Palais de l'Ile. Le long des quais bordant le lac, elle se montre en abondance aux Marquisats surtout depuis les bains jusqu'au delà de la jetée ; plus loin on en observe encore quelques touffes le long de la route de Sévrier. Par contre elle fait à peu près défaut en bordure du jardin public où l'on n'en voit guère qu'une ou deux touffes ; elle semble manquer le long de la rive du Pâquier. Sa présence a été constatée à Talloires, où existent de fortes touffes devant l'hôtel de l'Abbaye et aussi au débarcadère. Probablement, des investigations plus détaillées permettraient de la retrouver ailleurs. En dehors du lac, on la voit par places dans le Thiou, notamment près du pont de la ligne d'Albertville.

L'*Helodea canadensis* croit essentiellement dans la zone bathymétrique correspondant à la Potamaie et à la Charaie [1] : elle s'associe souvent aux *Potamogeton* et aux *Myriophyllum*,

1. Quoique l'*Helodea* soit signalée surtout dans les eaux peu profondes de la Beine et des canaux, les observations récentes de M. Pierre Dangeard montrent que les dragages effectués près de Talloires ont ramené des touffes d'*Helodea* végétant vers 10 à 12 mètres de profondeur. (*C.-Rendus de l'Ac. des Sc.*, 26 *janvier* 1925.)

mais paraît supplanter les *Chara* qui ne peuvent croître en mélange avec elle.

Chose curieuse, cette espèce dont l'abondance locale frappe actuellement, n'existait pas, ou du moins était très rare, il y a peu d'années. En 1906, date à laquelle a été terminée l'exploration du lac qui a abouti à la publication par l'un de nous (M. Le Roux) des *Recherches biologiques sur le lac d'Annecy*, il n'en a été vu qu'une touffe aux Marquisats.

Avant l'apparition de cette plante dans les eaux littorales du lac d'Annecy, le tapis végétal qui garnissait les canaux émissaires, et les régions voisines de la Beine, Marquisats et Albigny, comprenait plusieurs espèces de phanérogames. Il y avait la série presque complète des Potamots inclinant leurs longues tiges dans le sens du courant au-dessus des tapis verts des Characées : *Potamogeton densus*, *P. crispus*, *P. lucens*, *P. perfoliatus*, *P. pusillus*, *P. pectinatus*. En mélange avec ces plantes, quelques pieds de *Batrachium divaricatum*, B. *trichophyllum*. Une plante, assez rare ici, s'était installée au bord des Marquisats : *Utricularia minor* ; on rencontre encore plus profondément quelques gazons de *Naias major* sur les rives dans la région de la Phragmito-Scirpare et tout à fait dans la zone littorale, *Polygonum amphibium* développant sa forme *terrestre*, après une période d'émersion au printemps.

Enfin les gazons sombres des Charas garnissaient tout le fond : *Ch. ceratophylla*, *Ch. gymnophylla*, *C. aspera*, var. *curta*, *Ch. fœtida*, mêlés à quelques rares individus de *Nitella fragilis*.

La physionomie végétale des canaux était complétée par les associations de microphytes : les larges plaques brunes et les tapis veloutés des Oscillaires, O. *limosa*, *Phormidium favosum et Ph. Retzii*, les faisceaux noirs de *Tolypothrix* sur les pierres au niveau du balancement des eaux ; les flocons flottants de *Zygnema*, *Spirogyra*, *Mougeolia*, et les longues houppes des algues vertes filamenteuses accrochées aux cailloux.

Aujourd'hui, le plus grand nombre de ces espèces subsistent encore, mais l'aspect si varié de cette végétation disparaît sous la puissante extension d'*Helodea canadensis* dont les tiges se développent rapidement en formant des couches denses, matelas herbeux, qui peut atteindre une épaisseur de un mètre au pont du Port.

Les Charas sont en voie de disparition, étouffés dans la lutte par la concurrence vitale d'*Helodea*. Ils sont comme déra-

cinés du sol, perdent leur couleur vert sombre, s'agglomèrent en pelotons et sont emportés par le courant.

Il y a là un exemple typique de la disparition d'une espèce n'ayant pu croître à cause de l'apparition d'un végétal plus robuste qui finit par la supplanter.

En tout cas, sans qu'il soit possible de fixer des dates, on peut assurer qu'il s'agit sans conteste d'une extension toute récente.

Cette invasion de l'*Helodea canadensis* n'est d'ailleurs qu'un cas particulier d'un fait général bien connu. Ainsi que son nom l'indique, cette espèce est originaire de l'Amérique du nord. Actuellement elle se rencontre dans les eaux stagnantes, les cours d'eau tranquilles et les canaux de presque toute l'Europe : la date de son apparition ainsi que les diverses phases de sa progression sont suffisamment bien établies.

C'est en 1836 que, pour la première fois, on l'indique dans une localité d'Irlande ; en 1842 on la trouve en Ecosse et en 1847 en deux localités différentes d'Angleterre. Très rapidement, durant les années suivantes, elle s'y étend dans les canaux et cours d'eau au point d'en encombrer le lit et de gêner la navigation.

En 1859 et 1860 des botanistes en transportent quelques brins du jardin botanique de Berlin dans des fossés de la région ; dès 1866 elle avait envahi la Prusse et le Brandebourg. A la même époque on la trouve en Saxe, dans les pays rhénans et dans le duché de Bade. C'est en 1860 qu'elle est vue pour la première fois en Belgique et en 1861 en Hollande et dans ces deux pays, suivant le réseau de canaux, elle devient bientôt abondante et même gênante.

En France la région du nord fut envahie par l'*Helodea canadensis* à partir de 1869 ; en Lorraine la première trouvaille de la plante remonte à 1874. Elle existait aux environs de Paris dès 1868, dans la Haute-Vienne dès 1865. Dans le Centre, où elle fut d'abord cultivée comme curiosité dans une pièce d'eau d'un parc du Cher à partir de 1867, elle progressa de 1871 à 1875 dans tous les cours d'eau. Le bassin inférieur de la Loire paraît avoir été colonisé, comme la Bretagne, aux environs de 1875. Introduite par un botaniste dans un fossé près de Bordeaux, en 1862, elle gagna de là tout le sud-ouest à partir de 1870. Dans le bassin du Rhône, on signale l'espèce à Dijon en 1875 ; elle fut introduite à Lyon vers la même

époque. Dès 1869, Verlot la signalait à Grenoble, où bientôt elle remplissait les fossés des fortifications. Durant une dizaine d'années, depuis 1875, les publications botaniques signalent de toutes parts en France l'extension de la plante.

Il n'est pas facile d'établir l'existence et la date de l'apparition de l'*Helodea canadensis* en Savoie. M. Magnin l'a vue en 1892 dans le lac du Bourget où, d'après des renseignements recueillis par lui elle aurait existé dès 1887.

L'introduction de l'espèce semble avoir été plus tardive en Suisse et dans l'Europe centrale. On ne l'indique qu'en 1880 dans le lac de Zurich, en 1885 dans le lac de Constance, de 1880 à 1884 dans le bassin du Danube et en 1892 seulement dans le lac de Garde.

L'*Helodea canadensis* fournit un exemple remarquable de naturalisation rapide d'une espèce étrangère qui arrive en peu d'années à occuper un territoire étendu, où elle s'installe en supplantant certaines espèces indigènes. Sa biologie explique cette extraordinaire faculté d'extension. Il est à noter qu'en Europe l'*Helodea canadensis* ne fructifie pas : c'est une espèce dioïque, et seuls des individus mâles se rencontrent. La plante se propage uniquement par une sorte de bouturage naturel pour lequel elle est remarquablement adaptée. Un fragment quelconque de la tige, brisé et flottant, est capable de vivre pendant longtemps et de s'enraciner quand il tombe au fond ou s'accroche à une berge. Mais, en plus, l'*Helodea canadensis* produit abondamment des rameaux particuliers que leurs caractères rendent plus spécialement propres à la dissémination de l'espèce. Ce sont d'abord des *pousses hivernales*, courtes, trapues, à feuilles serrées, qui apparaissent à l'automne à la partie inférieure de certaines tiges, et, qui mises en liberté par la désagrégation survenant en hiver de ces tiges, se dispersent au fil de l'eau. Il y a en plus des *bourgeons hivernaux*, de quelques millimètres de longueur, courts et épais, qui apparaissent nombreux durant l'automne et l'hiver, à l'aisselle de certaines feuilles. Ces bourgeons se détachent, flottent, puis s'enfoncent dans la vase et, quand la température de l'eau s'élève, se développent en donnant un nouveau pied.

On comprend qu'une plante aussi bien dotée au point de vue des procédés de multiplication puisse prendre possession rapidement de vastes espaces une fois qu'elle a apparu dans un cours d'eau, un étang ou un lac. Sa dispersion vers l'aval

est facile par entraînement de fragments de tiges, des pousses ou de bourgeons hivernaux par le courant. Ces mêmes fragments, flottant sur l'eau, poussés par les vents ou entraînés par des embarcations, assurent l'extension dans les nappes d'eau. La dispersion vers l'amont est compréhensible, s'il s'agit d'un canal ou d'une rivière parcourus par des bateaux ; elle peut s'expliquer encore par l'apport fortuit de bourgeons hivernaux adhérents aux pattes des oiseaux aquatiques. C'est ainsi également que l'on peut comprendre le transport de proche en proche de la plante dans un étang fermé ou dans un cours d'eau ne communiquant avec aucun de ceux jusque là envahis. Mais le transport à grande distance et l'apparition de l'espèce en des points très éloignés a été, le plus souvent, le fait de botanistes curieux de faire un essai de naturalisation ou d'amateurs désireux de cultiver une plante nouvelle dans une pièce d'eau. Sa première apparition en Irlande semble n'avoir pas d'autres causes. C'est ainsi, on en a la certitude, que la plante a été répandue en Prusse ; c'est ainsi, également, qu'elle a été introduite en France, à Paris, à Bordeaux, dans le département de l'Orne, dans celui du Cher, à Lyon. Connaissant les inconvénients qu'entraîne la présence de l'espèce, on ne peut que regretter ces imprudentes expériences.

Au milieu de cette invasion générale de l'*Helodea canadensis*, il semble que, dans la Savoie restée longtemps indemne, le lac et la région d'Annecy soient restés plus longtemps encore à l'abri. L'isolement relatif du lac et des cours d'eau qui lui servent d'émissaires ou qui s'y déversent explique en partie le fait ; au surplus la plupart des cours d'eau de la région ont un courant trop rapide pour offrir des stations favorables à une plante qui recherche les cours d'eau calmes et les étangs. Il est certain qu'aucune flore n'indique l'*Helodea canadensis* en Haute-Savoie et elle était extrêmement localisée, ainsi que nous l'avons dit, en 1906. Nous ne sommes pas assez documentés sur ce qui s'est passé depuis, mais il est certain que c'est bien récemment qu'elle est devenue d'une telle abondance aux environs de la ville. D'ailleurs les observations faites en divers pays montrent que c'est bien là la marche du développement de l'espèce dans une région nouvelle. Il y a comme une période d'incubation, pendant laquelle la plante n'est pas encore solidement installée, puis, quand tous ses moyens de propagation entrent

en jeu, vient une période d'extension incroyablement rapide. « C'est, a écrit un botaniste, Le Grand, à propos de l'apparition de l'*Helodea* dans le centre de la France, quand cette plante se met à pulluler qu'elle apparaît tout à coup aux regards ; généralement il a été impossible de marquer son point de départ, de préciser son apparition, de suivre ses progrès. » Pour avoir l'explication du fait il suffit peut-être de remarquer que le nombre des rameaux et bourgeons propagateurs doit croître en progression géométrique et que, dans une plante qui se révèle aussi bien armée pour la concurrence vitale, bien peu doivent être perdus.

Quant à la cause de l'introduction de l'*Helodea canadensis* dans le lac, elle paraît bien établie. Il semble bien que c'est une fois de plus, le fait d'un botaniste curieux qui a cédé au plaisir, inoffensif en apparence, d'essayer la naturalisation de l'espèce. En effet, il y a une trentaine d'années, un botaniste amateur présenta à l'un de nous un échantillon vivant d'*Helodea* qu'il venait de recevoir pour son herbier, en ajoutant qu'il en avait jeté quelques rameaux dans le lac afin de voir si cette plante exotique se propagerait dans ses eaux.

L'*Helodea canadensis* est donc installée et en plein développement dans le lac et surtout dans les canaux qui lui offrent, grâce aux circonstances de profondeur et de courant modéré qui y sont réalisées, un optimum de conditions stationnelles. Les inconvénients, si souvent constatés et décrits, apparaissent déjà : gêne de la navigation, ralentissement du cours de l'eau pouvant entraîner un exhaussement du niveau. On comprend, en la voyant, les noms significatifs de *Mauvaise herbe aquatique, Peste des eaux* (*Waterwed, Wasserpest*) qui lui ont été donnés en Angleterre et en Allemagne. Peut-on espérer qu'après une période de prospérité, cette plante perdra du terrain ? Il est difficile de le dire. Cependant il faut toujours tenir compte, dans ces phénomènes de concurrence vitale qui règlent la prédominance de certaines espèces, en une station, de l'intervention de facteurs nouveaux qui peuvent, à un moment donné, exercer leur action. Si, dans la plupart des cas, l'*Helodea canadensis* se maintient avec son allure encombrante, là où elle s'est établie depuis 40 ou 50 ans, il est des points où l'on observe sa régression. M. Schröter a signalé que dans le lac de Constance où, en 1885, elle était si abondante qu'on devait procéder à son extraction, elle a disparu d'elle-même durant les trois années suivantes. Dans

le lac de Zurich, elle s'est développée de façon intense en 1881 pour diminuer d'importance en 1882 et devenir inoffensive plus tard. Peut-être pareil fait se produira-t-il dans notre lac. En tout cas, pour libérer les canaux de cette végétation envahissante, il serait bon de recourir à des faucardages, qui pour être pleinement efficaces, devraient être opérés au début de l'été, au moment où la plante est en plein développement, n'a pas encore accumulé de réserves ni formé de rameaux ou bourgeons hivernaux. Faucarder trop tard ou trop tôt dans la saison serait imprudent et amènerait seulement une dissémination plus facile des germes et une repousse vigoureuse des pieds fauchés.

Ph. GUINIER et M. LE ROUX.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

I. **Registres du Conseil de Genève**, tome IX. — Il convient d'appeler l'attention sur de récentes publications genevoises échangées avec la *Revue Savoisienne*.

L'une d'elles, et c'est le beau périodique *Genava*, entre autres articles se recommandant par la science et le talent de l'auteur, contient un important chapitre de M. Déonna sur le Cardinal de Brogny, sur ses origines et sa légendaire pauvreté. Il serait bon qu'un historien compétent, membre de la Florimontane, mît le lecteur au courant de ce travail fort bien illustré et documenté, qui intéresse de si près les annales d'Annecy.

Une autre production, plus importante encore, bien qu'elle risque de paraître fort ardue à un grand nombre de lecteurs, forme le tome IX des *Registres du Conseil de Genève*, publié par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève [1]. Comme les tomes précédemment parus, ce volume, qui semble au premier abord n'offrir d'intérêt que pour l'histoire particulière de Genève, fourmille au contraire de renseignements relatifs à la Savoie. Comment s'en étonner ? Les faits enregistrés s'ordonnent entre le 3 juillet 1520 et le 3 février 1525 (volumes 19 à 21 des Registres du Conseil). Dans cette courte période se préparent des événements qui auront pour Genève — et, par répercussion, pour la Savoie — une importance capitale.

Le duc de Savoie, Charles III, par une ordonnance en date du 5 décembre 1517, avait défendu « à tous ses sujets, tant médiats qu'immédiats, de contracter aucune bourgeoisie » auprès des cantons helvétiques [2], Berne, Fribourg et Soleure.

Le mois précédent, le duc « s'était rendu à Berne, accompagné de Claude de Seyssel, archevêque de Turin. A cette occasion, une convention avait été négociée par laquelle la Savoie, d'une part, et les trois villes de Berne, Fribourg et Soleure, d'autre part, s'interdisaient réciproquement d'accorder leur bourgeoisie ou leur protection aux communautés ou particuliers dépendant de l'autre partie ».

Telle est l'origine des discussions ou démêlés que le duc de Savoie devait avoir avec les cantons ; par suite l'une des causes de l'affranchissement de Genève.

« Seuls les Bernois ratifièrent au début cet accord. Les Fribourgeois se refusèrent constamment à l'approuver, et ce fut, en partie, l'insistance que le duc mit à les y amener qui entraîna l'échec de la conférence de Thonon, à la fin de décembre 1520. Fribourg se déclarait prêt à observer sur ce point les anciens traités, mais n'entendait pas se lier davantage les mains, ni renoncer aux bourgeois extérieurs qu'il avait reçus au cours des dernières années. Les députés avaient l'ordre de maintenir la thèse suivant laquelle la ville de Genève, étant ville libre impériale, n'était nullement sujette au duc. Berne se borna dès lors à interposer ses bons offices pour le maintien de la paix entre Fribourg et la Savoie. Quant aux Soleurois, ils n'adhérèrent à la convention du 3 décembre 1517 que le 10 février 1521, à la requête du secrétaire ducal Pingon. »

J'ai tenu à transcrire ce passage, qui résume nettement, d'après les documents officiels, les démarches faites et les accords conclus, événements qui intéressent si directement l'histoire d'Annecy, comme la biographie du premier poète et chroniqueur annécien, François de Myozinge. On sait en effet que

1. *Registres du Conseil de Genève*, IX ; Genève, in 8°, 1925, VIII-556.
2. Archives d'Etat, à Turin, mentionnées in *Registres...*, IX, p. 481, notes additionnelles.

Myozinge fit partie de l'expédition *(socii)* organisée contre Genève, en avril 1519 1.

En parcourant les *Registres* récemment publiés, on relèvera, parmi les étrangers admis par le Conseil à la bourgeoisie, plus d'un nom d'immigré savoyard. Par exemple, en octobre 1524, c'est un André Denarié, de Samoëns, cordonnier. Il est admis, ainsi que son frère, mercier, moyennant 8 florins, pour chacun 2.

En octobre 1521, c'est un Pierre Romain, (ou Roman), « excoffier », du Grand-Bornand, reçu pour la même somme 3.

Il en est de même, en décembre 1521, pour un Etienne Blanchet, même profession, également du Grand-Bornand 4. On peut citer aussi, entre beaucoup d'autres, le cas de noble et égrège François de Veigy (de Vegio), secrétaire ducal et apostolique, fils de feu noble et égrège François de Veigy, de la paroisse de Menthon. Il est admis bourgeois de Genève en janvier 1524. 5.

En faisant l'inventaire complet de tous ces nouveaux bourgeois venus des Etats de Savoie delà les monts, on pourrait rédiger un petit chapitre sur l'émigration des Savoyards à Genève au début du XVIe siècle 6.

En présence de ces cas nombreux d'accession à la bourgeoisie de Genève, nous nous demandons quels étaient les sentiments du duc de Savoie. Cette prétention d'une cité sur laquelle il ne cessa d'affirmer ses droits, d'être « ville libre impériale » ne pouvait qu'irriter Charles III. Hostile à ses sujets qui recherchaient la bourgeoisie de Fribourg, de Berne, de Soleure, n'a-t-il pas encouragé par politique ceux qui aspiraient à la bourgeoisie de Genève ?

Ce sont là de minces détails, évidemment. Toutefois quand ces détails se comptent par centaines, on est amené à reconnaître, comme nous l'avons dit, toute l'utilité du présent volume pour les annales d'Annecy, pour l'histoire de la Savoie. La publication de ces documents s'autorise d'ailleurs des noms de MM. Emile Rivoire et Victor van Berchem.

Veut-on quelques autres exemples ? Il n'est que de choisir. Les auteurs constatent que la déférence excessive des conseillers genevois envers le duc « compromet l'indépendance de la ville ». Ces magistrats « se trouvent désarmés le jour où Charles III affirme sa volonté de soumettre Genève à son pouvoir suprême et jette l'effroi dans la ville par l'exécution brutale d'Amé Lévrier (13 mars 1524). Le duc est soutenu dans son dessein par l'action du conseil de Chambéry, qui non seulement entrave l'exercice de la juridiction ecclésiastique de l'évêque [Pierre de la Baume] dans le diocèse, mais cite à tout propos à sa barre les citoyens genevois, afin de les amener à reconnaître sa compétence 7».

Voilà qui éclaire l'histoire des relations entre Genève et Chambéry. Beaucoup d'autres faits, minuscules à première vue, nous permettent de mieux apprécier les historiens qui ont exalté « l'âge héroïque » de Genève, par exemple Michelet.

C'est l'époque précise où « apparaissent les premiers indices de la diffusion dans la population genevoise des idées de Martin Luther ». Cornelius Agrippa 8 va jouer son rôle de propagateur. La tache ne tardera pas à s'étendre. On signalera bientôt à Annecy quelques adeptes — bien rares, bien hésitants — de la doctrine nouvelle.

1. Cf. *Revue Savoisienne,* 1919, p. 79 sqq. ; spécialement p. 87.
2. *Registres* ., p. 436.
3. *Registres du Conseil de Genève,* IX, p. 118.
4. Ibid., p. 132.
5. Ibid., p. 351.
6. Ils n'étaient pas les seuls d'ailleurs; on le sait bien. Voici un chapelier venu de Bourgogne (p. 132). De sa province d'origine il a gardé le surnom (dictus...) de *Borguignyon*. Cité pour l'onomastique.
7. *Opus citatum,* p. VI-VII.
8. Il conviendrait que les auteurs eussent mentionné à ce sujet l'étude de feu J. ORSIER.

L'historien des mœurs, comme aussi le linguiste, trouve dans ces publications d'anciens registres communaux, de quoi satisfaire amplement sa curiosité. Voir, par exemple, ce qui est consigné (p. 428, 431, 433) à propos des « linguae veteris macelli », (emprisonnement des bouchers venant du marché de Bonne) ; les détails concernant la police des mœurs, etc. etc.

Pour contribution dialectologique, j'ai noté les sobriquets curieux, les nombreux anthroponymes à finales atones en *oz*, *az*, pareils à ceux qui ont été relevés et classés dans la *Revue Savoisienne* [1].

Quel plaisir pour le lexicographe de saluer à chaque pas tant de mots expressifs et savoureux ! Ils sont enchâssés dans le latin souvent bizarre du greffier, affublés d'une flexion qui leur donne un air jovial de vocables moliéresques. C'est le vieux dialecte savoyard, qui fut si longtemps le véritable parler indigène des Genevois [2].

On le retrouve dans les *Registres* des délibérations de l'ancien conseil d'Annecy. Mais fera-t-on jamais à ces dernières le même honneur qu'aux décisions prises par les « édiles » de Genève ?

Nous avons du moins, en attendant, une *Table* manuscrite très détaillée pour les premiers de ces Registres, de l'année 1475 à 1538. [3].

Si nous rappelons le travail très méritoire de M. G. Letonnelier, c'est qu'une partie des registres dépouillés date exactement des mêmes années que ceux de Genève.

Qu'il s'agisse de Lyon, de Genève ou d'Annecy, il n'y a guère de source plus importante pour l'histoire de la cité.

J. Désormaux.

II. L. C. Bollea, **La vita e le opere di F. Gabotto.** Le 24 novembre 1918, le Piémont a perdu l'un de ses historiens les plus réputés, Ferdinand Gabotto [4]. A la nouvelle de sa mort, je ne pus écarter une pensée mélancolique : l'un de mes premiers articles de critique insérés dans la *Revue Savoisienne* [5], il y aura bientôt trente ans, concernait ce savant polygraphe. (Cf. nº 92 de l'ouvrage qui suit.)

Aujourd'hui, si j'évoque ce lointain souvenir, c'est que M. L. C. Bollea vient de publier dans le *Bolletino storico-bibliografico subalpino* (XXVII, nº 1 ; Torino, 1925), une importante étude bio-bibliographique (120 p. in-8º), sous ce titre: *La vita e le opere di Ferdinando Gabotto.* Cette analyse ne mentionne pas moins de 712 numéros.

Il convenait d'appeler l'attention des érudits Savoyards sur cet utile répertoire. Ils consulteront avec fruit l'index qui le termine [6].

Nous saluons le grand historien piémontais. Nous admirons volontiers cette « vita di intenso e febbrile lavoro ». Mais son biographe rappelle avec certaine insistance que F. Gabotto était gallophobe. Il nous parle (p. 38) de « la sua convinzione della poca fiducia che l'Italia deve riporre nella sorella latina ».

Gabotto était un irrédentiste. Il tenait son regard fixé sur Nice, sur la Corse, sur Tunis, même sur la Savoie [7]. En bon Italien, en bon Piémontais, écrit M. Bollea [8]. Ce n'est là, nous aimons à le penser, que l'expression d'un senti-

1. *Revue Savoisienne*, 1921.

2. Voir sur cette question les articles suivants :
L. Dumur, *Dialecte savoyard* ou *Dialecte genevois ?* in *Mercure de France*, 1er nov. 1907, p. 189. — A. van Gennep, *Sur le terme patois savoyard ;* in *Mercure de France*, 1907, p. 376.

3. Cf. *Revue Savoisienne*, 1921, p. 85.

4. « F. Gabotto si spegneva con grande iattura per gli studi storici piemontesi » *Biogr.* citée, p. 51.

5. *Poésies du XVIe siècle relatives à Charles-Emmanuel Ier*, in *Revue Sav.* août 1896.

6. Au mot *Savoia*, par exemple, le lecteur est renvoyé à 37 articles.

7. *Opus citat.*, p. 37.

8. « Da buon Piemontese. Oltre che buon Italiano... »

ment individuel. Il serait, me dit-on, et je le crois volontiers, injuste et inexact de généraliser. Mais, lorsque M. Bollea ajoute : un double idéal a inspiré toute la vie de F. Gabotto, « Savoia e Italia », il nous fait soupçonner de quelle nature était l'intérêt que cet historien témoignait à la Savoie.

Je connais trop superficiellement son œuvre pour me permettre de l'apprécier. Mais la devise de Tacite s'impose toujours : « *sine ira et studio* ». S'il en était autrement, cette production si abondante pourrait contenir d'intéressantes confidences sur l'état d'âme d'un grand Piémontais contemporain ; elle risquerait de manquer d'impartialité.

J. DÉSORMAUX.

III. — Van Gennep (Arn.) : **Le culte populaire de sainte Agathe en Savoie,** extrait de la *Revue d'Ethnographie et des traditions populaires* ; 9 pages. L'auteur apporte une très utile contribution au folklore hagiographique en étudiant minutieusement le culte de la sainte et l'aire de son extension en Savoie, le premier, localisé d'abord à Rumilly (il serait curieux de savoir pourquoi les bénédictins, qui plaçaient d'habitude leurs prieurés sous l'invocation de la bienheureuse Vierge Marie, avaient pris comme vocable pour celui-ci, qui appartenait au monastère de Nantua, la sainte en question) et à Queige ; la seconde, embrassant une partie du Genevois et de la Tarentaise, à laquelle s'ajoute la partie adjacente de la Combe de Savoie. Sainte Agathe est encore révérée en Provence et en Suisse, mais elle n'est l'objet d'aucun culte populaire dans les anciennes provinces limitrophes, du Dauphiné à la Bavière et au Piémont. Ce culte est très complexe. Son attribution fondamentale aurait été de préserver des incendies et de tout ce qui brûle. Une pratique populaire, quoiqu'assez rare en Savoie, est la bénédiction du pain comme préservatif du feu. D'autre part, si l'on se rappelle que la sainte subit le supplice des mamelles arrachées, on ne s'étonnera pas qu'elle soit encore la protectrice des femmes.

A Queige, chaque fidèle fait bénir un petit pain en forme de sein qu'on appelle *guêta — l'Aguéta — Agathe* et l'emporte pour préserver sa maison de l'incendie. A Conflans (Albertville), elle protégeait à la fois contre l'incendie et les maux de sein. L'auteur parle aussi des *agathes* ou pains en forme de mains que les femmes mangent le soir entre elles à Saint-Pierre d'Albigny. A ce sujet, le *Petit Dauphinois*, dans son numéro du 5 fév. dernier insérait ces lignes de son correspondant dans ce chef-lieu de canton : « Mercredi, 4 février, veille de la Sainte Agathe, tous les boulangers du pays avaient étalé dans leurs vitrines des espèces de fouaces, en formes de mains. Ces *guétas* étaient achetées et mangées par les femmes pour éviter que leurs seins mûrissent dans l'année... »

Charles MARTEAUX.

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

Annecy, Imprimerie J. ABRY et Cie.



66me Année 1925 2e, 3e, 4e Trimestre

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(CICERON : *De Officiis*, lib. I.

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896

Avis important

aux membres de l'Académie Florimontane

Par décision de l'Académie Florimontane réunie en assemblée générale le 27 janvier 1926 :

1° La « Revue Savoisienne » perdra son caractère de périodicité trimestrielle pour se transformer en un volume annuel sous le titre : « Revue Savoisienne « et Mémoires de l'Académie Florimontane » qui sera envoyé à tous les membres et aux Sociétés correspondantes.

2° La cotisation est fixée, pour les membres effectifs, associés et correspondants, uniformément à vingt francs par an.

ANNECY

Imprimerie J. ABRY et Cie, Editeurs

—

1925

Centre C A D S

Pér. 80
12380

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE
3 7531 02729979 2

Source gallica.bnf.fr / Académie florimontane

Nos 2, 3, 4. 2e, 3e, 4e TRIMESTRES.

ACADÉMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Séance du 1er avril 1925

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures [1].

Après lecture et approbation du procès-verbal de la réunion précédente, le PRÉSIDENT prend la parole et s'exprime ainsi :

« Messieurs,

« Absent d'Annecy le mois dernier, je tiens à m'associer à l'hommage qui a été rendu très justement par M. Désormaux à notre éminent collègue, M. le sénateur Goy.

« Je connaissais M. Goy depuis plus de quarante ans. Venu jeune dans un pays où il était inconnu, il y prit racine petit à petit, sans heurt et sans froissements, et s'imposa par ses talents, par la droiture de son caractère et par la dignité de sa vie. Je joins mes regrets à ceux qui ont été si éloquemment exprimés.

« J'adresse les sincères condoléances de l'Académie à M. Fernand Ruphy, qui vient de perdre sa mère, Mme Veuve Gustave Ruphy, née Dufour, fille d'un ancien Florimontan.

« Nous avons appris avec peine la mort de M. Badin, qui faisait partie de notre Académie depuis 1911. Originaire de Bourgoin, M. Badin était très avantageusement connu sur la place d'Annecy : c'était un homme d'un commerce agréable et d'une parfaite urbanité. Je prie Mme Badin, sa veuve, de vouloir bien agréer l'expression de nos vifs regrets.

« La Savoie a fait une perte sensible en la personne du docteur Jules Socquet, médecin légiste, président de la Société de médecine légale, chevalier de la Légion d'honneur, décédé subitement le 22 février 1925, à Paris. Originaire de Megève, il était très apprécié dans la colonie savoisienne. Nommé médecin légiste en 1884, il avait fait plus de dix mille autopsies.

1. Sont présents : MM. Croset, Désormaux, Falletti, Faure, Flamary, Gavard, Le Roux, Levitte, Marteaux, Miquet, H. Pfister, L. Pfister, F.-M. Ritz, J. Ritz, V. Robert, J. Serand.

Excusés : MM. A. Crolard, Lavorel, Mgr Rebord, Ribatto, F. Serand, Suchard.

Centre National de la Recherche Scientifique
Per. 8° 12380

Son nom a été mêlé à toutes les grandes affaires criminelles de la fin du siècle dernier et du début du XXe.

« J'ai la satisfaction de féliciter M. Louis Dépollier, qui a été nommé officier de l'Instruction publique et M. Henri Blanc, capitaine, qui a été admis à l'Ecole supérieure de guerre.

« A la dernière heure, j'apprends que M. Désormaux vient encore d'obtenir de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres le prix de la fondation Honoré Chavée pour sa *Bibliographie méthodique des parlers de Savoie.* Je le prie d'agréer nos plus sincères compliments. »

M. DÉSORMAUX répond en ces termes :

« Après les compliments de mes anciens Maîtres et de l'Institut, avec ceux de mes Collègues de l'Université, et ceux du Comité du Millénaire (que l'un des vice-présidents me fit l'honneur d'exprimer, au nom du Bureau, lors de la dernière séance), rien ne saurait m'être plus agréable que les cordiales félicitations de l'Académie Florimontane. Je vous prie d'agréer M. le Président, ainsi que tous mes honorés Confrères, l'assurance de ma profonde gratitude.

« Permettez-moi de me reporter un instant vingt-deux ans en arrière. Je venais de recevoir une première fois cette distinction de lauréat de l'Institut, qui m'a été renouvelée pour mon récent ouvrage. Le très estimé et toujours regretté M. Camille Dunant prononça à cette occasion des paroles aimables dont je conserve fidèlement le souvenir. Il voulait bien souligner la valeur de ce prix H. Chavée, que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres se réserve de décerner spontanément à une publication concernant les langues romanes, sans que l'auteur ait fait acte de candidature.

« Aujourd'hui, Messieurs, comme alors, la Savoie m'a porté bonheur. Sans doute, nous le savons, elle est sévère à l'égard de ceux qui la dénigrent injustement ; mais elle est accueillante et douce à ceux qui l'aiment, qui la comprennent, qui travaillent pour elle, en lui consacrant leurs loisirs ou leurs veilles.

« Pour moi, j'ai depuis trente ans trouvé parmi les membres de la Florimontane un appui bienveillant et de chaleureux encouragements.

« Notre « vénérable Compagnie », en votant une subvention pour publier cette *Bibliographie méthodique des Parlers de Savoie,* m'exprimait d'avance, avec une délicate sympathie, en des termes à peu près identiques, ce que M. Jeanroy a

daigné m'écrire, au nom de l'Institut : « Veuillez ne pas considérer la modicité de la récompense matérielle, pour ne voir que le témoignage de la haute estime dans laquelle l'Académie tient vos travaux. »

« Je suis confus de ces marques répétées de bienveillance. Mais de telles paroles ont pour un travailleur une valeur inestimable. Où trouver un meilleur stimulant, au besoin un plus précieux réconfort ?

« Aussi, de nouveau, Messieurs, je vous dis bien simplement, mais bien cordialement : Merci ! »

Le BIBLIOTHÉCAIRE dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

Jean DIACQUENOD. *Etude à quatre* pour quatuor à cordes d'après la légende de saint Bernard de Menthon. Lyon 1925. Offert par le Comité du Millénaire.

Henri de ZIEGLER. *Nostalgie et conquêtes.* Genève, 1923.

Fernand DONNET. *La complainte de la mort d'Isabelle de Bourbon.* Anvers, 1924.

J. BORDEAUX. *Etude raisonnée de l'aéroplane.* Paris, Gauthier-Villars, 1912.

J. BORDEAUX. *La photographie et les couleurs.* Bruxelles 1909.

— *Les transports des poids lourds par vapeur surchauffée.*

E. VINGTRINIER. *La Contre-Révolution*, 1re période 1789-1791.

Albert BORDEAUX. *La Géologie et les mines de la Savoie et des régions avoisinantes.* Paris, 1925. Dons des auteurs.

Archives municipales d'Annecy. *Inventaire de* 1883 à 1924, don de la Mairie.

Sous ce titre : *La Savoie « complément littéraire du canton de Vaud »*, M. DÉSORMAUX a relevé dans la presse régionale (*L'Echo de Savoie*, nº du 22 février 1925) certaines assertions un peu étranges, insérées par un critique genevois dans le *Mercure de France* du 1er janvier, à propos d'un ouvrage de M. H. de Ziegler intitulé *La Corne d'Amalthée.*

L'article de notre collègue lui a valu, dit-il, avec une charmante lettre de M. de Ziegler, le plaisir de connaître son ouvrage *Nostalgie et Conquêtes.* Sur sa demande, l'auteur s'est empressé de dédier un exemplaire de ce volume « à la vénérable Académie Florimontane ». M. Désormaux en donne une brève analyse. Il met principalement en relief, en les commen-

tant, les passages qui magnifient la Savoie. Voici quelques couplets de cet hymne enthousiaste :

SAVOIE

« Le pays délectable. Le pays bien cher. L'effort serait trop grand de le juger. Mieux vaut qu'il chante dans mon cœur. Je ne sais plus si je le vois encore, ombres et lumière, dans sa réalité. Il est trop en moi, et je me suis trop répandu dans sa beauté.

« J'ai découvert du même coup la nature et la Savoie. Je m'y suis ému pour la première fois devant des paysages. J'y ai goûté la campagne pour autre chose que son agrément matériel. Mes yeux s'y sont ouverts : c'est assez, je pense, pour que j'honore en elle une patrie. »

Suivent des notations sur les paysages savoyards. C'est la vallée de l'Arve, vue de Pers ou d'Aisery : « terre parée de négligence divine, majestueuse, et qui sourit ». « Elle est belle, naïvement et gentiment. » « Paysage si doux, si rayonnant et si voilé ; mieux ordonné peut-être que notre jardin genevois. »

Et voici que l'enthousiasme grandit : « Merveilleuse Savoie. Noble Savoie, puis-je aussi dire. »

« Je regarde la plaine, les coteaux, les monts, et je songe à ces terres de chez nous, dont l'homme fourbe a dégradé la figure sous l'insolent prétexte qu'il les aimait... Tu dédaignes les grosses breloques cliquetantes que tes voisines secouent pour qu'on tourne vers elles des yeux conquis par toi. »

Quelle belle leçon, toujours à méditer !

Du paysage, M. de Ziegler passe à l'homme, à ses monuments. Partout l'homme « a construit dans l'esprit des lieux. Clochers, fermes et tours l'expriment diversement, le parent, le complètent. » Autant dire que l'adaptation au milieu est parfaite. Mais en sera-t-il ainsi toujours ? Et le « modern-style » convient-il à nos paysages ?

On ne goûtera pas moins les réflexions inspirées à l'auteur par la guerre et sa répercussion en Savoie. Et voici que j'évoque « ceux de Barivier », et les sympathies de l'élite romande, l'adresse que des lettrés suisses firent parvenir à l'Académie Florimontane, et tant d'autres souvenirs...

L'une des pages les plus touchantes est inspirée par l'église de Thorens. Dans la nef, de structure banale, deux statues : Jeanne d'Arc, saint François de Sales. M. de Ziegler y voit

comme un admirable symbole des sentiments savoyards. Toute vibrante d'enthousiasme, devant l'image de « la bonne Lorraine », la Savoie, tend les bras à la France. Et voici « la France et la Savoie unies en dévouement, en amour ». Aussi l'auteur, qui n'est « ni Français, ni Romain », fait-il vœu de revenir dans cette « humble église », pour y déposer « quelques fleurs de mai, cueillies le long de la route », en souvenir de ceux qui sont morts pour bouter l'ennemi hors de la patrie !

M. de Ziegler « n'est pas Français » ; mais il sent, il aime, comme un Français. La Savoie a fait sa conquête. Souhaitons qu'ils soient nombreux, hors de France, les écrivains qui témoignent à l'égard de notre pays une admiration si pleine de tendresse et de reconnaissance !

Au sujet de la récente proposition de M. Désormaux touchant l'établissement d'un répertoire des anthroponymes savoyards, M. Marteaux expose que l'on pourrait prendre pour base les tabelles des propriétaires de l'ancien cadastre. Ce serait une occasion de discuter leur étymologie, l'origine des familles, l'extension des propriétés roturières et bourgeoises.

M. Miquet fait une communication sur le commissaire des guerres François Grobert. (Voir plus loin).

Le Même donne des détails biographiques sur un Annécien inconnu dont le père a donné son nom à la caserne Balleydier.

M. J. Serand fait part des dons reçus pour les collections de Montrottier :

De MM. André et Ribatto : une colonne en pierre du XVIe siècle provenant du cloître de l'ancien couvent de Sainte-Claire. — De M. Alexis Dunand, divers objets d'équipement de l'armée sarde et de l'armée française sous le second Empire. — De M. Eugène Falletti : un bel exemplaire illustré et relié de l'*Histoire de Flavius Josephe, sacrificateur hébreu* (édition de 1646). — De M. Sautier-Thyrion : une pièce de monnaie obsidionale en carton émise par la place de Langres, pendant le siège de 1870-71.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

Le Secrétaire,

Marc Le Roux.

Le commissaire des Guerres François Grobert

Dans ma liste des officiers savoyards pensionnés après 1817, j'ai mentionné le commissaire des guerres François Grobert, sans entrer dans des détails sur sa carrière. J'ai trouvé depuis, dans les archives du Ministère de la Guerre, un volumineux dossier dans lequel on peut puiser des détails intéressants sur ce personnage. Sa bravoure et son courage (il avait été blessé deux fois) l'avaient fait remarquer et il avait été nommé commissaire de 1re classe le 8 pluviôse an VIII (28 janvier 1800), à l'âge de 37 ans.

Mais il fut accusé de prévarication et signalé « comme un brouillon et un intrigant, un homme actif et à expédients avide de pouvoir et d'argent ». On lui reprocha d'avoir fait, acheter par force, par la municipalité de Barcelone, une quantité considérable de bœufs. La direction de la Monnaie de Perpignan lui réclamait une somme de 8.000 francs. Il fut, en outre, constitué débiteur de 44.000 fr. envers le Trésor royal pour pareille somme qui lui avait été comptée par la province de Padoue, pour rachat des magasins de sel et tabacs qu'il menaçait de faire enlever.

Réformé le 29 décembre 1805, il fut réintégré le 9 septembre 1808.

Mais i ne tarda pas à se faire suspecter de nouveau. Le 6 juin 1810, le maréchal duc de Tarente (Macdonald) envoyé en mission en Espagne pour enquêter sur les exactions commises en Catalogne, écrivait de Girone au ministre de la Guerre :

« Je n'ai pu obtenir le moindre renseignement de mon prédécesseur, ni sur l'armée ni sur les choses du pays.

« C'est un nommé Grobert, commissaire des guerres, qui était le factotum et grand faiseur ; il a sans doute beaucoup usurpé et abusé de la confiance : tout le monde était occupé à ramasser de l'argent par les moyens les plus odieux et les plus violents ; aussi tout ce qui part et est parti est en exécration. »

Le 14 juillet 1810, le même maréchal lança contre Grobert un ordre d'arrestation.

Réformé le 4 juin 1810, le commissaire fut réintégré le 18 mai 1812, sur la demande d'Augereau, qui déclara répondre

de Grobert et expliqua que la réquisition des bœufs avait été faite sur son ordre.

Un rapport du 17 septembre 1810 dit que l'opinion publique « désigne le sieur Grobert comme l'homme qui a le plus d'influence sur M. le Maréchal Augereau. » De fait, le dossier de Grobert renferme de nombreuses recommandations de ce maréchal et de Masséna, duc de Rivoli.

Le 17 septembre 1814, Augereau écrivait :

« Mon cher Général, je ne saurais vous dissimuler que la mise en non-activité de M. Grobert me fait beaucoup de peine.

« Je ne soutiens que les hommes de bien. Je l'avais demandé pour servir à Lyon parce que je le connais parfaitement.

« Les services qu'il a rendus, étant sous mes ordres, étonneraient s'ils étaient mis au jour.

« C'est un homme plein d'honneur et de délicatesse. Je l'ai toujours connu tel, et le Roi n'a pas un serviteur plus actif et plus dévoué que lui. Je puis en répondre.

« Il était sous Louis XVI un officier distingué : ses anciens camarades se plaisent aujourd'hui à lui témoigner leur estime.

« On a été, sous le règne de Napoléon, très injuste à son égard ; au lieu des récompenses et de l'avancement qu'il avait mérités, on l'a abreuvé d'amertumes.

« Il était commissaire de 1re classe ; on l'a mis de 2e. J'ai réclamé moi-même, et pour réponse on ôte à ce commissaire son activité.

« Depuis longtemps je le connais. Il aurait suivi son avancement militaire si deux blessures reçues à la première campagne des Pyrénées ne l'avaient forcé de rentrer perclus dans sa famille et de quitter ensuite le métier des armes pour la carrière administrative.

« Etant commissaire des guerres, il a encore reçu à bout portant une balle dans le ventre.

« Il a fait toutes les pénibles campagnes. Il sort des prisons de Bohême ; il a essuyé une maladie grave.

« Il a éprouvé la perte de tous ses effets.

« Est-il juste, mon cher Legendre, qu'on le confonde aujourd'hui avec ceux que le Gouvernement regarde comme inutiles ?

« Je vous prie, au nom de notre vieille amitié, d'empêcher cette injustice, de devenir le protecteur d'un brave homme et de mettre sous les yeux du ministre la prière particulière que

je lui fais de laisser ce fonctionnaire en activité dans la place de Lyon.

« Faites-moi l'amitié de me répondre positivement.

« J'ai la plus grande confiance en vous, mon cher Legendre, et je sais combien vous aimez à vous rendre l'interprète des hommes injustement opprimés. C'est travailler à la gloire du Ministre que de lui signaler les surprises faites à sa religion.

« Le Maréchal et Pair de France :

« AUGEREAU,

« *duc de Castiglione.* »

Voilà un document qui sort de la banalité des recommandations ordinaires. Je ne lui trouve qu'un défaut : c'est qu'il émane d'un homme qui fut un héros, mais dont les dilapidations sont acquises à l'histoire ; toute l'armée, dit Larousse, connaissait *les fourgons d'Augereau*. La pieuvre défend ses tentacules !

Voici une autre pièce plus convaincante :

Paris, 5 juillet 1815.

« A monsieur le duc d'Auerstaedt, ministre de la Guerre.

« Monsieur le Maréchal, je prie votre Excellence de donner l'ordre à M. Grobert, commissaire des guerres, de se rendre de nouveau auprès de moi pour y être employé comme il l'était avant d'avoir été envoyé en dernier lieu à la Grande Armée. Mon attachement pour ce fonctionnaire et la confiance que j'ai dans son zèle et ses talents me font vivement désirer que votre Excellence veuille bien me l'accorder.

Le Maréchal, DUC DE RIVOLI, pair de France.

Gouverneur de Paris, prince d'Essling, Masséna, dont la réputation est restée intacte n'aurait pas donné son appui à un fonctionnaire prévaricateur. Sa demande fut favorablement accueillie et Grobert lui fut accordé jusqu'au 1er juillet 1815.

« Grobert, d'après son dossier, n'était pas un homme ordinaire, Accusé, il se défendit avec habileté, souvent avec succès. Ses disgrâces momentanées ne l'empêchèrent pas d'être et de rester officier de la Légion d'honneur et Chevalier de Saint-Louis. »

J.-J. Rousseau et le Patois savoyard

Rousseau a-t-il parlé le patois de sa ville natale, c'est à dire un patois savoyard ?

A cette question M. Alexis François, dans son étude sur « *les provincialismes suisses-romands et savoyards de J.-J. Rousseau* », donne une réponse un peu évasive. « Rousseau, dit-il, a passé les seize premières années de sa vie à Genève ou dans les environs. Elevé sur les confins du peuple et de la bourgeoisie, il a eu tout le loisir d'enfoncer ses racines dans le plus pur terroir natal, habitudes, coutumes, *langage*. Il est possible, et même probable, comme l'indique un passage des *Confessions*, qu'il ait parlé le patois local encore en usage de son temps parmi les enfants [1]. »

Ce patois, non seulement Rousseau l'aurait parlé, mais il l'a même parfois écrit.

« On a relevé ici et là, note M. A. François, quelques mots de patois dans la correspondance de Rousseau. »

M. Eugène Ritter a le premier, je crois, mis ce fait en relief dans son ouvrage sur *La famille et la jeunesse de J.-J. Rousseau*. Il cite précisément le passage que nous allons discuter [2].

Rousseau termine une lettre [3] adressée à Madame de Warens, lettre qu'on date des Charmettes, 3 mars 1739, par quelques phrases un peu énigmatiques :

« Je prends la liberté de faire ici mes honneurs à M. le Cureu [4], et mes amitiés à mon frère [5]. Ayez la bonté de dire

1. A. François, *op. cit.*, p. 23. — Extr. du tome III des *Annales de la Société Jean-Jacques Rousseau*.

2. Eugène Ritter, *op. cit.*, p. 229.

3. *Correspondance générale de J.-J. Rousseau*, éd. Th. Dufour et P.-P. Plan, tome I, p. 102 s. q. q.; Paris, A. Colin, 1924.

4. « *Sic*, sur l'imprimé de 1776. Peut-être faut-il lire Curé, car il semble bien qu'il s'agit de l'abbé Léonard ; peut-être aussi Rousseau a-t-il volontairement reproduit une prononciation plaisante de quelqu'un de l'entourage de Mme de Warens. » (Note de l'éd. Th. Dufour).

Il semble pourtant difficile de croire que M. le *Cureu* désigne l'abbé Léonard. Comment eût-il partagé son temps entre Mme de Warens, à Chambéry, et Jean-Jacques, aux Charmettes ?

5. « C'est ainsi que J.-J. nommait le garçon perruquier Wintzenried. » (*Ibid.*)

au premier que comme Proserpine (ah ! la belle chose que de placer là Proserpine !

Peste ! où prend mon esprit toutes ces gentillesses ?) [6]

comme Proserpine donc passoit six mois sur terre et six mois aux Enfers, il faut de même qu'il se résolve de partager son tems entre vous et moi : mais aussi les Enfers, où les mettrons-nous ? Placez-les en ville si vous le jugez à propos, car pour ici, ne vous déplaise *n'en voli pas ges*. J'ai l'honneur d'être du plus profond de mon cœur, ma très chere et très bonne maman

J.-J. Rousseau.

Cette formule finale surprend un peu. Je remarque aussi un détail minuscule : Rousseau aurait accentué *frère*, non *frére* [7]. La lettre est reproduite, dans la *Correspondance générale de J.-J. Rousseau* « collationnée sur les originaux, annotée et commentée par Théophile Dufour, » d'après la première impression (édition de Boubers, t. VIII, 1776). Elle porte cette seule indication : 3 mars, sans millésime. Enfin l'original autographe reste inconnu. Je ne sache pas toutefois qu'on ait contesté l'authenticité de cette lettre. Je l'admets donc.

Les mots soulignés *n'en voli pas ges* sont du patois. Quel est ce patois ? Patois savoyard, pense M. E. Ritter. C'est aussi mon opinion. Je croirais inutile d'insister, si la note de l'édition récente n'appelait un commentaire ou peut-être une rectification.

« M. Ronjat me dit, remarque Théophile Dufour [8], qu'en patois savoyard on prononcerait « *jhe n'in volo jhin* », c'est à dire qu'en savoyard, il faut un pronom sujet ».

Certes le pronom sujet devrait être exprimé, si le sens était bien celui qu'on propose. Mais le pronom n'est pas exprimé. Et, s'il ne l'est pas, c'est peut-être qu'il ne doit pas l'être. Par suite, MM. Dufour, Ronjat, P.-P. Plan, auraient mal interprété la signification du passage discuté.

A mon avis, le verbe est à l'impératif. Ce n'est pas une première, mais une seconde personne. *Voli* correspond directement à *placez*, mis au début de cette phrase. Ainsi je comprends : n'en veuillez pas aucun = n'en veuillez aucunement.

6. Molière, *Amphitryon*, I, v. 72.
7. Cf. A. François, *op. cit.*, p. 32.
8. *Correspondance générale*, I, p. 104, note 4.

La phrase patoise comporte un pléonasme analogue à celui de Martine, dans les *Femmes Savántes* : « ... ne servent pas de rien, » locution qui provoque la réponse connue :

De *pas* mis avec *rien* tu fais la récidive,
Et c'est, comme on t'a dit, trop d'une négative.

Quant à *ges* [9], ce terme correspond au français *gens* ; il est devenu négatif, comme nos mots *guère, pas, point.*

En somme, Rousseau dirait à Mme de Warens : placez les enfers en ville, ne les placez pas ici [10].

M. Ronjat, égaré, si je ne me trompe, par une fausse interprétation grammaticale, s'est efforcé de localiser la phrase controversée. Il « pense que *n'en voli pas ges* est du patois de la région de Béziers, où se produit la rencontre de *ges* et de la désinence de la 1re personne sans pronom sujet. Dans une note brièvement rédigée, ajoute-t-il, il suffirait de dire Bas-Languedoc ». M. Th. Dufour complète ainsi ces observations : « D'ailleurs J.-J. Rousseau a pu mal entendre ou mal noter, et par conséquent toute localisation est dubitative. »

Non, J.-J. Rousseau n'a pas mal entendu, ni mal noté. MM. Dufour et Ronjat ont oublié que, dans une lettre adressée à Madame de Warens, une phrase en patois languedocien serait bien étrange. Rousseau écrivait pour être compris. La locution qu'il emploie est savoyarde. Elle devait être accessible à « maman », et peut-être familière à Rousseau lui-même. C'est dire que M. E. Ritter avait bien jugé.

Annecy, 17 avril 1925.

J. Désormaux.

9. Cf. *Dictionnaire Savoyard*, Vo *jhê*, et aussi Vo *jhin*.

10. Si *voli* signifie bien *veuillez*, l'observation finale de l'éditeur, M. P. P. Plan, n'a plus sa raison d'être. « En patois savoyard, écrit-il, je pense qu'on dit : « *D'n'en vu ran* », pour *je n'en veux aucunement*. Et en effet *voli* ne saurait être en savoyard une 1re personne du sing. de l'indicatif présent.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Folklore. — M. A. van Gennep, dont rien de ce qui concerne le folklore n'échappe à l'infatigable labeur, traite dans différentes revues certains sujets intéressant nos contrées. C'est ainsi que, continuant sa minutieuse enquête sur le culte de nos saints (v. RS, 1925, 60) il parle, dans la *Revue d'Ethnographie et des Traditions populaires*, 1924, no 18 p. 136, du *Culte populaire de Saint Clair et de Saint Blaise en Savoie*. Appliquant au premier le « cherchez la source »

d'Allmer, formule que notre historien national, M. C. Jullian, a brillamment développée dans la recherche de l'origine de nos cités gauloises (v., entre autres, *Rev. des Etudes anciennes*, juill. sept. 1925), il montre que la vertu thérapeutique de l'abbé de Saint Marcel pour les yeux a été surtout localisée sur le Fier, c. de Dingy, près du prieuré qui porta plus tard son nom et à cause d'une source jaillissant au bord du chemin qu'aménagea au premier siècle, dans sa partie rocheuse, le propriétaire Tincius Paculus dont l'inscription commémorative existe encore dans la paroi et qui avait la propriété de guérir le mal des yeux. S'appuyant sur Raverat, dont la description renferme quelques erreurs de détail, il en tire les éléments suivants : « *a*, passage d'un torrent dangereux ; *b*, placé sous la protection de Mercure qui a sans doute succédé à une divinité préromaine ; *c*, source sacrée utilisée cérémoniellement peut-être avant les Romains ; *d*, ensuite spécialisée pour la guérison des yeux ; *e*, christianisation de cette source sur la base d'un jeu de mot, *Sanctus Clarus* donnant la *claritatem* de la vue et, en français, saint Clair faisant voir clair... » Ces conclusions sont parfaitement acceptables. Quant à la Chaise de Saint Bernard, c'est en réalité une espèce de niche taillée dans le rocher dont j'ai bel et bien parlé dans *Voie romaine de Boutae à Casuaria*, p. 73. Sur elle, sur la Sainte Fontaine et sur les reliques du prieuré, l'auteur pourra se reporter à P. M. Lafrasse, *Monographie de Dingy-Saint-Clair*, Mém. et doc. de l'Académie salésienne, 1919, XL, p. 40, 68, 73, etc. L'auteur termine son étude en relatant quelques pratiques subséquentes relatives à ce saint en Savoie et plus rarement ailleurs.

Saint Blaise p. 141, M. van Gennep s'efforce de démêler la complexité de son culte populaire. S'il est considéré un peu partout comme guérisseur des maux de gorge, en revanche cette spécialité est rare en Savoie où elle paraît avoir pénétré par le nord. Il y joue plutôt un rôle sexuel et peut-être a-t-il remplacé quelque divinité antérieure qui présidait à la fécondité ; il y joue aussi un rôle agraire qui paraît à l'auteur fondé sur l'allitération des patois *San Blai et bla*, blé. Il constate que les réponses à des questionnaires sur les paroisses et les chapelles ont fourni peu de faits de folklore. (C'est probablement d'abord que certaines paroisses ont changé de vocable et qu'ensuite nombre de chapelles sont de fondation peu ancienne.)

Dans la même revue, p. 324-42, l'auteur étudie le *Culte du B. Ponce de Faucigny*, fondateur vers 1135 de l'abbaye de Sixt, filiale de l'abbaye d'Abondance. Il suppose que le choix de son emplacement, assez dangereux, fut déterminé par l'existence d'une source sacrée d'origine ancienne, qui porte maintenant son nom et qui eut longtemps la vertu de guérir les ophtalmies. La dalle tumulaire du saint, sur laquelle le dévot se couchait, avait la propriété, en outre, de guérir fièvres et rhumatismes ; ces propriétés curatives furent ensuite attribuées à ses reliques. En somme, Ponce aurait hérité d'un culte préchrétien consacré au génie du lieu et de sa source fraîche et thérapeutique. M. van Gennep admet pour cela que la vallée du Haut Giffre était habitée du temps des Romains ; elle n'est en effet séparée de celle de Samoëns que par les gorges des Tines. Il semble avoir raison, bien que la toponymie n'apporte pas de preuves bien concluantes. Salvagny où l'on peut voir un romain *Silvaniacum*, de Silvanius, pourrait aussi bien descendre de *silvanarium*, comme Montagny, de *montanarium*, Champagny de *campanarium* (RS, 1923, 42). Il se demande aussi incidemment quelle cause a pu amener la persistance du nom plutôt rare de Ponce, du gentilice Pontius, en Faucigny. (Ce nom, qui a été porté par deux saints, paraît avoir été assez répandu dans le midi ; Ul. Chevalier en donne une longue liste dans son *Répertoire des sources histor. au moyen âge*, Bio-Biblio. ; il a essaimé de là un peu partout. Un évêque de Valence portait ce nom en 1031 ; le nom familial Poncet n'est pas rare en Savoie et dans l'Ain.)

Id., 1-21, *La Chandeleur et la Saint Valentin en Savoie*. 1° Rite du cierge béni le 2 fév., conservé à la maison et allumé pour éloigner la foudre et aussi

lors de la bénédiction des maisons, des granges et des récoltes et pendant la veillée des agonisants et des morts ; détails accessoires dans quelques communes ; à Saint-Pierre d'Albigny le mois de février est le mois des servans ; dictons touchant le temps en rapport avec la sortie de l'ours de sa caverne, d'origine montagnarde. « En résumé, la chandeleur semble en Savoie comme ailleurs avoir attiré et fixé calendairement un certain nombre de rites saisonniers primitivement agricoles et qui n'ont été expliqués par la théorie animiste chrétienne que très tardivement. » (Je crois que dans ces rites prédomine surtout le concept indo-européen que la flamme éloigne les mauvais esprits). 2° Apparaît sous deux formes distinctes, *a*, à Annecy, mondaine, d'origine peut-être anglaise, l'élection d'une Valentine et d'un Valentin étant basée sur le choix de la femelle que ferait l'oiseau mâle à la Saint Joseph ; lutte de François de Sales contre cet amusement sexuel ; *b*, populaire et archaïque à Bissy où le vocable de la vieille église est unique en Savoie (il est possible qu'il ait été suggéré par une inscription romaine renfermant le nom de Valentinus) ; étude, d'après A. Perrin, de la vogue où la jeunesse de Maché, faubourg de Chambéry, organisée en abbaye de Saint Valentin, allait chercher au prieuré un poulet que l'on sacrifiait ensuite par jeu à la Saint Pierre ; détails d'origine ancienne de cette pratique agraire. P. 9, n. 2 : *vogue* (*ad votum*) est inexplicable.

Genava, 1925, p. 263, **Le culte populaire de saint Théodule en Savoie.** Difficulté de préciser la date de l'émergence du culte d'un saint ; différence entre les saints au culte d'origine liturgique, épiscopale, « savante » et au culte d'origine populaire ou rurale. Théodule, de son vrai nom Théodore, sav. *Théodole*, év. d'Octodure vers 380, crée le culte des reliques des martyrs d'Agaune de l'hypothétique légion Thébéenne (v. dans la *Note additionnelle* les curieuses conclusions de l'étude de M. de Manteyer). Le culte de saint Théodule, originaire du Valais, ne s'est étendu, mais seulement d'après les documents écrits, qu'au début du XIIIe siècle (chapelle de Flumet en 1202). L'auteur n'est peut-être pas assez affirmatif, sans doute par prudence de savant, quand il étudie ses voies de pénétration du Valais en Savoie. Il paraît cependant peu contestable que les premières vallées savoyardes qui l'ont reçu ne peuvent qu'avoir été, pour des raisons historiques et topographiques, celles d'Abondance, du Giffre, de l'Arve et de l'Arly. Au reste, il sera longtemps difficile de trouver, malgré l'érudite sagacité de M. van Gennep, les causes pour lesquelles ce culte a essaimé dans les localités périphériques. La dévotion de certaines familles nobles et aussi celle de bourgeois enrichis comme l'influence particulière de l'évêque saint François de Sales, est indéniable ; mais à parler franchement, en quoi ce genre de fondations de dates presque modernes, peut-il intéresser vraiment le folklore ? La légende de l'attribut de saint Théodule, la cloche, date du VIe s. ; son rôle prophylactique contre la grêle, les tempêtes et les glissements de terrains (mais alors, dans ce cas, pourquoi le culte du saint est-il si peu répandu en Maurienne ?) 1.

Bulletin de la Société préhistorique franc., 22 mai 1924 : *Note sur l'usage des cupules*, émet l'hypothèse, en s'appuyant sur une coutume de la tribu africaine des Akaré, qu'elles pourraient bien être des mortiers pour l'obtention d'une poudre fine. (Mais les cupules sur roches verticales ?)

Charles MARTEAUX.

1. Voir dans le *Mercure de France*, 1er nov. 1925, p. 793, les félicitations méritées que M. van Gennep décerne à cette publication, ses regrets que les belles collections de Genève aient été recueillies en partie sur le sol français. « Tant mieux pour la science, ajoute-t-il, puisque ni à Annecy, ni à Chambéry, ni à Paris on ne s'en soucie. » Annecy répondra qu'il fait ce qu'il peut et suivant ses moyens ; à chacun sa tâche.

Séance du 6 mai 1925

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures [1].

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente, qui est approuvé, le PRÉSIDENT prend la parole :

« Messieurs,

« Nous avons appris avec regret la mort, à Moûtiers, de M. l'abbé Tremey (Marie-Alexandre), prêtre érudit et patriote, qui entretint autrefois d'agréables rapports avec la Florimontane, à laquelle il fit quelques dons et dont il fut membre correspondant. Il collabora à la *Revue Savoisienne* en 1879-1880. Membre de l'Académie de la Val d'Isère, il fut aussi membre correspondant de l'Académie de Savoie, et laisse plusieurs publications. La vie ne lui fut pas douce : né à Mâcot le 11 novembre 1837, il fut tour à tour vicaire en Tarentaise, curé, aumônier chez le marquis Costa de Beauregard, chapelain à Turin, aumônier de la comtesse de Croix-Laval, attaché à l'œuvre des Emigrants italiens à New-York, prêtre à Buenos-Ayres, prêtre habitué à Saint-Merri (Paris), puis à Choisy-le-Roi. Rentré à Moûtiers en 1905, il vient de terminer à 88 ans son existence accidentée. C'est une lumière qui s'éteint.

« Nous félicitons M. Joseph Serand, qui vient d'obtenir la grande médaille en bronze du C. A. F. pour ses topos-guides, dans lesquels il a su allier le sentiment artistique à la rigoureuse exactitude. »

M. MIQUET fait une communication sur les Savoyards à l'Ecole polytechnique, de 1794 à 1894. Il a relevé sur les registres matricules de cette Ecole les noms de 130 élèves Savoyards ou issus de Savoyards. Dans ce nombre, 7 sont devenus inspecteurs généraux des Mines ou des Ponts et Chaussées ; 11, ingénieurs en chef ; 14, ingénieurs ; 10, officiers généraux ; 12, colonels ; 11, lieutenants-colonels ; 17, chefs d'escadrons ou de bataillons. Onze élèves sont morts avant d'avoir atteint les grades supérieurs ; 14 ont démissionné ; 3 sont entrés dans les finances ; 2 dans la marine ; 1 est

1. Sont présents : MM. Buttin, Désormaux, Falletti, Faure, Flamary, Fontaine, Gaillard, Gavard, Lachat, Levitte, Marteaux, Miquet, H. Pfister, L. Pfister, F.-M. Ritz, J. Ritz, F. Serand, J. Serand, Suchard.

Excusés : MM. Cattin, A. Crolard, Le Roux, F. Ruphy.

devenu notaire à Paris ; il y en a 17 dont la destinée reste inconnue.

Comme provenance, on compte 48 originaires de l'arrondissement de Chambéry (dont 33 de la ville même), 5 d'Albertville, 7 de Moûtiers, 7 de Saint-Jean, 30 d'Annecy, 14 de Bonneville, 7 de Saint-Julien et 12 de Thonon.

Le président lit un compte-rendu bibliographique d'une intéressante biographie du P. Tissot, d'Annecy, par le P. Buffet.

M. Désormaux signale en ces termes une contribution de M. G. Letonnelier à la lexicologie savoisienne.

A diverses reprises, nous avons étudié quelques-uns des éléments dialectaux d'origine savoyarde qui ont reçu droit de cité dans les dictionnaires du français usuel [1]. Ils sont peu nombreux. Souvent même il est difficile de déterminer exactement cette origine : on doit se contenter d'attribuer tel ou tel mot à la région franco-provençale, ce qui manque un peu de précision.

L'un de ces vocables est *glacier*. Ce nom, dérivé de *glace*, « paraît emprunté, suivant le *Dictionnaire Général*, des dialectes de la Savoie ». Le premier texte enregistré ne remonterait qu'à 1737. L'Académie admet *glacier* en 1762.

Or M. G. Letonnelier vient de reculer de plusieurs siècles la date de cette apparition.

Dans une étude fort instructive concernant *La glaciologie et la documentation historique* [2], il signale ce terme en 1327. « Le mot, dit-il, apparaît dans les comptes des châtelains de Montjoie, pour désigner un village, un torrent et un alpage ». On lit en effet, dans un hommage prêté par Jean de Gex au dauphin (Archives d'Etat de Turin, 3e section, Camérales) : versus aquam *de glaciers* ; pro alpe *de glaciers* ».

« Le latin classique, ajoute M. Letonnelier, n'avait connu que le vocable *glacies*, tandis qu'au XIVe siècle on rencontre la forme latine *glacerii* et la forme française *glaciers* employées simultanément, mais toujours au pluriel [3]. »

L'exemple cité est intéressant pour l'étude du français dans nos régions. « Il est curieux de le noter, dit avec

1. Notamment à propos des publications de MM. Antoine Thomas, F. Brunot, Alexis François.

2. Société des Touristes du Dauphiné. Annuaire nº 43, 1920-1923.

3. Article cité, p. 119-120.

raison M. Letonnelier, ne serait-ce qu'au point de vue philologique. »

Voilà une petite découverte qui mérite d'être signalée à M. Antoine Thomas. C'est en dépouillant nos anciens textes et, dans notre région tout spécialement, les documents d'archives, qu'on peut recueillir, en vue d'une nouvelle édition du *Dictionnaire Général*, des exemples antérieurs à ceux qui datent jusqu'ici l'apparition dans notre langue de tel ou tel mot franco-provençal.

Au sujet du patronyme *Savoye*, qui a déjà fait l'objet de plusieurs communications, M. Désormaux ajoute l'observation suivante :

On a remarqué avec raison que ce patronyme devait être beaucoup plus fréquent hors de Savoie que dans cette région. Des émigrants, ou leurs descendants, revenus à la terre natale ont pu rapporter ce sobriquet de l'extérieur. Mais il est une autre origine, bien moins fréquente, il est vrai. De même que dans le *Mystère de Saint-Bernard de Menthon*, le messager des barons de Menthon s'appelle *Menthon*, tout court, de même les hérauts d'armes des comtes ou ducs de Savoie étaient simplement désignés par ce nom : *Savoye*.

En voici un exemple nouveau.

Je relève la phrase suivante dans les *Registres du Conseil de Genève*, tome IX, p. 31 :

« De *Savoex*[1], alloquatur r. d. vicarius quod ministret justiciam. »

Les auteurs de cette publication font à ce sujet cette remarque :

« Par lettre datée de Thonon le 3 décembre 1520 et reçue à Genève le 11, le duc demande aux Syndics de faire restituer à son héraut d'armes, *nommé Savoye*, « quelques bagues et meubles » pris dans la maison de celui-ci en son absence[2]. »

A propos de l'extension de cette appellation : « patois savoyard », M. Désormaux fait la remarque suivante :

Le nom de « patois savoyard » désigna souvent la langue maternelle des Genevois. Rien en cela de surprenant. On ne s'étonne pas non plus de voir ce qualificatif également appliqué jadis aux parlers bressans et bugistes. Mais jusqu'ici nous ignorions que cette appellation eût franchi les limites des ter-

1. On peut noter cette graphie *Savoex*, comme on trouve *loex* pour *loi*.

2. Il est aussi possible, même probable, que le patronyme *Savoye*, rappelle le souvenir de la fameuse Brigade. Cf. *Carignan*, et l'étude de M. Aebischer.

ritoires soumis aux ducs de Savoie, et qu'on eût dénommé patois savoyard le langage des Dauphinois. Or M. G. Letonnelier a l'obligeance de me communiquer le curieux passage suivant. Il est tiré du *Voyage en France*, 1643-1644, de Elie Brackenhoffer, de Strasbourg. Ce voyage vient d'être publié et traduit en français par Henry Lehr (chez Berger-Levrault). L'auteur écrit [1], à propos de Grenoble : « Le langage est rude, et en grande partie *savoyard*, les gens du monde parlent bien le français. »

« Notre voyageur alsacien, se demande M. G. Letonnelier, n'aurait-il pas confondu patois *savoyard* et patois dauphinois ? »

Il est probable que ces deux expressions devaient lui paraître synonymes, pour opposer au français de Paris des parlers indigènes d'ailleurs très voisins.

M. Louis Pfister offre pour le musée de Montrottier, un exemplaire du « Pot d'Annecy ». Bouteille grosse et ancienne portant sur un anneau d'étain scellé, l'inscription « Pot d'Annecy ».

Sur cette ancienne mesure de capacité pour les liquides, M. Pfister, donne les indications ci-après :

« Le Pot d'Annecy, en beau verre noir, d'un poids de 1 kilogr. 125 gr., contient exactement 1 litre 426, soit 4 picholettes de Savoie.

« D'après les *Tables-Rapport des Anciens poids et mesures*, dressées à Turin en 1849 par le Ministère de l'agriculture et du commerce, cette mesure avait cours dans les mandements d'Annecy, Duingt et Thorens. « Dans la commune de Menthon y est-il dit, on se servait autrefois d'un pot particulier dit de Menthon, de litres 1,506... Mais cette commune emploie maintenant le pot d'Annecy, le pot particulier de Menthon et sa charge ayant cessé d'être en usage. »

« Déjà 50 ans plus tôt, le gouvernement français dont dépendait alors notre province, dans le but de les unifier s'occupait des mesures de Savoie. Le 2 fructidor an 9, en réponse à une lettre du 29 thermidor précédent, le sous-préfet d'Annecy adressait au Préfet du Mont-Blanc un long rapport à ce sujet. Copie en a été conservée aux Archives Départementales de la Hte-Savoie (Série K. S. P. d'Annecy — Registre 1800-02, Lettre 1053) [2].

1. P. 98.

2. Sur l'indication de M. J. Serand, ce rapport m'a été aimablement communiqué par M. Faure, archiviste départemental.

« Le pot d'Annecy écrivait donc le sous-préfet, est de un vingtième et quelque chose plus faible que celui de Menthon... Tous les habitants d'Annecy qui y possèdent des biens (à Menthon) et qui sont en grand nombre, s'y servent ordinairement du pot d'Annecy dans leurs transactions commerciales et l'on m'assure qu'il n'existe même plus que trois de ces pots à Menthon. » Il faut croire que même ces trois derniers avaient disparu en 1849.

« Après avoir reconnu que cette mesure annécienne était aussi en usage non seulement sur les rives du lac, aux vignobles alors florissants, mais à Pringy, Alby, Dingy, Montmin, etc., ce fonctionnaire ajoutait : « Les cy-devant comtes de Montrottier avaient aussi des mesures féodales appelées le pot et le quart de Pont-Verre, mais elles ne servaient que pour exiger les servis à Lovagny et dans les autres communes où s'étendait leur fief, mais Allonzier, Nonglard et Lovagny se servent des poids et mesures d'Annecy. » Des exemplaires de ces mesures de Pont-Verre, s'il en survit encore, auraient une place bien marquée au Musée Léon Marès.

« La vue et les noms de ces ustensiles de nos aïeux, nous reportent à un siècle en arrière, alors que le chimiste Fabien Calloud s'épouvantait à la pensée que le peuple allait être contraint de payer les œufs 6 sous la douzaine et que le crieur public, après d'abondantes vendanges, chantait aux carrefours de la ville : « Vin nouveau à 2 sous le pot à la cave de M. Favre. »

M. J. SERAND annonce qu'il a reçu de M. Jossermoz, entrepreneur de charpentes, pour le musée Léon Marès, un moulage en plâtre de l'armoirie ecclésiastique, ornée d'un chevron, qui est encastrée dans le mur de façade du château de Chavaroche.

Le MÊME fait circuler une photographie de Montrottier représentant le petit logis tel qu'il vient d'être aménagé avec sa tour carrée et son échauguette d'angle.

Des remerciements sont adressés à M. Jossermoz, par les membres présents.

M. SERAND annonce encore que le Musée Léon Marès et le Château de Montrottier sont ouverts au public depuis le 1er mai.

Pour les archives de l'Académie, M. MIQUET dépose, de la part de M. Dépollier, imprimeur, le manuscrit relié des travaux de Jules Philippe sur Guillaume Fichet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h.

Le Secrétaire-adjoint, Louis PFISTER.

Les Généraux

Léon et Louis Pelloux

Aussitôt après la campagne d'Italie, dès la fin du mois de juillet 1859, les réunions, manifestations et démonstrations en faveur de l'annexion à la France s'accomplirent et se multiplièrent en Savoie. La presque totalité des députés de la province étaient partisans de l'annexion ; à leur tête était le marquis Léon Costa de Beauregard. Au printemps de 1860, le 25 mars, lendemain de la signature du traité qui proclamait et consacrait cet évènement, de nouvelles élections au Parlement de Turin, fixées depuis quelques mois, se firent en Savoie, et de nouveau des députés favorables à l'annexion étaient élus avec de très fortes majorités. Parmi ceux que leurs compatriotes désignaient avec persistance pour les représenter, se trouvait le Docteur Pelloux, élu par le collège électoral de Bonneville.

Le Docteur Joseph Pelloux était Syndic de La Roche, où sa famille, originaire de Combloux, était installée depuis deux siècles. C'était un de ces hommes de premier plan par l'intelligence, le savoir, l'énergie, tels que nos villes de province en ont produit quelques-uns à toutes les époques.

La famille Pelloux était de bonne et ancienne bourgeoisie ; elle avait produit notamment des Magistrats, des Médecins, des Notaires, des Prêtres, un Officier au Régiment de Savoie pendant les guerres de la Révolution ; elle était justement estimée et considérée dans tout le pays.

Né Français en 1799, Joseph Pelloux avait passé quelques années à Paris, puis il était allé à Turin pour y faire sa médecine. En 1821, il avait fait partie de cette jeunesse généreuse qui, se plaçant sous l'égide du prince de Carignan, futur souverain, et sous la conduite de Santa-Rosa, avait prétendu dicter au gouvernement royal des réformes libérales. Exilé

pour ce fait, il avait poursuivi et terminé sa médecine à Paris, avait pris part comme médecin à l'expédition d'Espagne en 1823, et avait pu rentrer enfin en Savoie en 1828.

Demeuré très attaché à la France, il s'était fait aussi des amitiés solides à Turin, surtout lorsqu'il y était venu siéger comme député, et il avait entretenu avec Cavour des relations particulièrement amicales.

Il avait épousé en 1835 Mademoiselle Virginie Laffin, originaire d'Alex — agréable village situé à l'élargissement de la vallée du Fier, entre Annecy et Thônes — où ses parents étaient industriels et dirigeaient une verrerie. Le Docteur Pelloux et sa femme habitaient, à La Roche, au faubourg de Saint-Martin, une grande maison qui existe encore aujourd'hui et que les habitants ne manquent pas de montrer aux étrangers. C'est là que naquirent en quelques années leurs quatre enfants, trois fils et une fille. Les trois fils vinrent au monde, l'aîné Ernest en 1836, puis Léon en 1837, et Louis en 1839. En 1841, le Docteur eut le malheur de perdre sa femme, et les enfants furent élevés, à ses côtés, par leur grand' mère paternelle. Selon les traditions d'alors, l'aîné devait rester au pays, soit qu'il dût prendre à La Roche la succession de son père et de son grand-père comme médecin, soit qu'il fût attiré vers quelque autre profession sédentaire et provinciale. En fait, Ernest Pelloux entra de bonne heure dans l'Administration de l'Enregistrement. C'est lui qui maintint en Savoie la branche aînée de la famille, où elle demeure dignement représentée aujourd'hui, à La Roche, par son fils le docteur Auguste Pelloux, revenu à la profession ancestrale. Un autre fils, Henri Pelloux, licencié en droit, mobilisé au mois d'août 1914 au 97e Régiment d'Infanterie, a été tué glorieusement le 19 août devant Mulhouse ; et ainsi rien ne manque à la grandeur de cette famille ancienne et respectée.

***

Les deux autres fils du Docteur Joseph Pelloux, Léon et Louis, témoignèrent de bonne heure des aptitudes les plus heureuses pour le travail. Ils accomplirent leurs premières années d'étude au collège de La Roche[1] ; leur père les en-

(1) C'est au collège de La Roche, très ancien, que saint François de Sales a fait ses premières études.

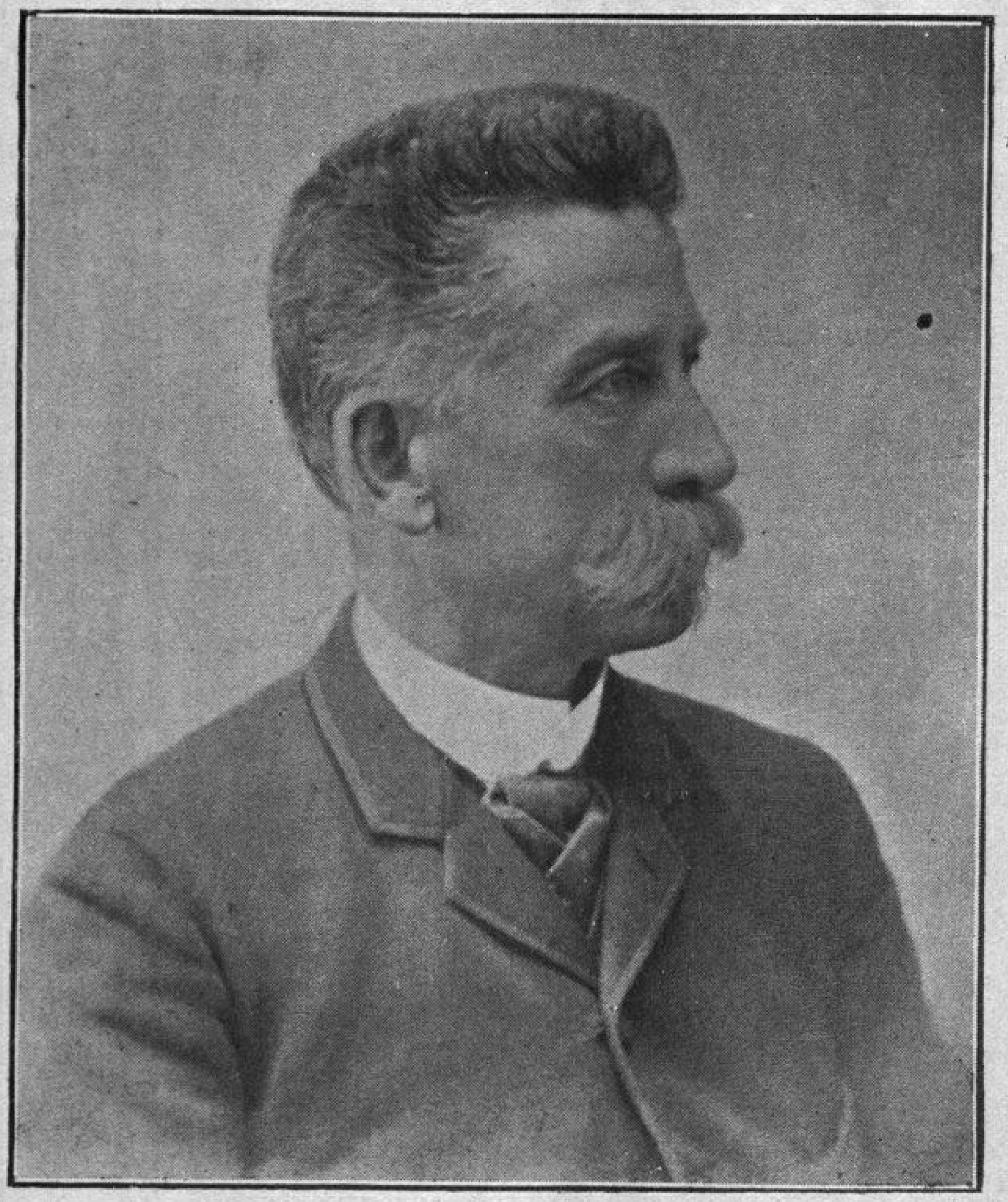

LE GÉNÉRAL LOUIS PELLOUX

voya ensuite au pensionnat des Frères de la Doctrine Chrétienne de La Motte-Servolex, près de Chambéry, qui était réputé pour le premier enseignement des mathématiques ; et c'est là qu'ils se préparèrent à l'Académie militaire de Turin, où ils furent admis successivement, Léon, en 1851 à 14 ans, et Louis en 1852 à 13 ans. Ces deux enfants — les deux cadets de La Roche, comme on les désigna — devaient parvenir l'un et l'autre aux situations les plus élevées dans l'armée italienne ; l'un d'eux, le plus jeune, devait être, en outre, à une époque difficile, le chef du Gouvernement de son pays.

L'Académie militaire de Turin était alors à la fois un collège et une école militaire ; on y entrait entre treize et quinze ans et la durée des cours y était de cinq ans. Pendant ces cinq années, les deux frères revenaient passer leurs vacances à La Roche, où l'on suivait avec intérêt le succès de leurs études. Tous deux furent de brillants élèves et furent nommés, à la sortie de l'école, sous-lieutenants d'artillerie ; tous deux étaient lieutenants lorsqu'éclata la guerre contre l'Autriche, au mois d'avril 1859.

L'armée française, comme on le sait, passa les Alpes dans les premiers jours du mois de mai, et, le 14, l'empereur Napoléon III prenait le commandement des armées alliées. L'Armée sarde, sous les ordres directs du roi Victor-Emmanuel, participa à cette guerre, essentielle pour elle, dans les conditions les plus avantageuses pour sa réputation ; elle se conduisit avec ordre, méthode et discipline ; elle fut l'émule de l'armée française à Palestro ; elle déploya une valeur magnifique le 24 juin à San-Martino. Un grand enthousiasme régnait dans cette armée, qui voyait enfin la victoire couronner la longue série de ses luttes contre l'Autriche. Le jeune Léon Pelloux, lieutenant depuis le 3 avril, eut le bonheur de prendre une part effective à cette campagne, dans une batterie d'artillerie. Son frère Louis fut moins bien partagé. Il appartenait à l'Etat-Major particulier de l'artillerie et non à un régiment de campagne. A ce titre, il faisait partie de la garnison de défense d'Alexandrie et commandait l'artillerie de l'un des forts de cette place, le fort d'Acqui. Après l'occupation de Milan par les Alliés, il fut envoyé à Milan et détaché au parc d'artillerie de l'armée sarde. La section de Parc à laquelle il fut placé eut spécialement pour mission de ravitailler en armes et en munitions le Corps des Volontaires garibaldiens, en sorte que le jeune officier eut personnellement, à plusieurs reprises, des

relations de service avec Garibaldi et avec le colonel Corte, son chef d'Etat-Major, mais il n'eut pas le bonheur de prendre une part plus active à cette première campagne.

***

Après la victoire du 24 juin à Solférino et San-Martino, les préliminaires de Villafranca et le traité de Zurich, l'Italie tout entière se trouva dans l'effervescence et dans l'agitation, et il devint évident qu'aucune convention, aucune force humaine ne pouvait plus empêcher la réalisation de l'unité. Comme compensation naturelle et logique de ces nouvelles et magnifiques destinées qui s'offraient au Royaume de Sardaigne, et à son Souverain, l'empereur Napoléon III réclama l'annexion de la Savoie et de Nice à la France. Le traité fut signé le 24 mars 1860 ; les populations le ratifièrent par leur vote le 22 avril dans les provinces ; le lendemain 23 avril, les officiers et soldats qui servaient dans l'Armée sarde votèrent à leur tour, à Turin pour ceux qui appartenaient à la Brigade de Savoie, et, pour les officiers et soldats appartenant à d'autres corps, dans les villes où ils tenaient garnison.

Dans l'ensemble, les résultats du vote pouvaient être considérés comme une adhésion morale unanime. L'évènement était logique et naturel ; il était prévu depuis longtemps ; la géographie, le langage, l'histoire l'avaient préparé. Les votes négatifs, s'élevant pour la Savoie à cinq cents environ, militaires et civils, contre près de 137.000, étaient également naturels et justifiés. Chacun des opposants avait affirmé son intention personnelle de demeurer sous la Monarchie de Savoie, aucun probablement n'avait eu la pensée de critiquer, de considérer comme abusif, illégitime ou inopportun, l'acte qui allait s'accomplir. La France et l'Italie nouvelle, alliées d'hier, étaient considérées comme nations sœurs, entre lesquelles nul nuage ne pourrait jamais s'élever.

A l'origine des votes négatifs, il y avait d'abord quelques familles anciennes, attachées depuis longtemps à la Maison de Savoie par des liens solides, et qui considéraient qu'elles ne pouvaient pas s'en séparer. Il eût été en effet étrange que la famille de Sonnaz, par exemple, acceptât de changer de nationalité. Dans cette famille éminente entre toutes, on sut toujours discerner le devoir et l'accomplir avec intelligence ; c'est ce qui fut fait en 1860, où l'on vit le Comte Joseph de

Sonnaz, le plus grand propriétaire du Chablais, réunir à Thonon tous ses gens, serviteurs, fermiers, journaliers, leur faire connaître son intention de demeurer sujet du Roi de Sardaigne, mais les engager en même temps à voter tous pour la France [1].

Il y avait aussi des officiers et des fonctionnaires civils, liés au service du gouvernement sarde, dévoués à leur tâche, dont les uns pouvaient à juste titre se préoccuper des difficultés de recommencer un apprentissage dans un autre pays, et de l'accueil qui leur serait fait, dont les autres estimaient que leurs chances d'avenir étaient beaucoup plus grandes dans un pays dont on pouvait dès lors prévoir l'accroissement et l'élévation. Pour tous, surtout pour ceux qui avaient atteint la maturité, ce fut une véritable épreuve. Il s'en trouva qui hésitèrent jusqu'au dernier moment. Chacun dut enfin se décider, les uns sacrifiant les espérances d'une carrière rapide et sûre, acceptant les incertitudes et les difficultés d'un changement de nationalité pour suivre le sort de leur pays natal ; les autres acceptant le dur sacrifice de la séparation du pays natal pour demeurer fidèles à la Monarchie de Savoie et à son drapeau. Sans doute, dans cette épreuve, chacun dut-il faire intervenir tout naturellement le souci de son intérêt personnel et de l'intérêt des siens ; mais tous se comportèrent en gens de cœur, en hommes d'honneur, remplissant le devoir que leur dictait leur conscience. Les uns et les autres étaient également respectables dans leur choix. Nous avons connu des uns et des autres ; nous n'avons jamais entendu adresser par les uns un blâme ou un reproche aux autres. Les décisions prises ont parfois partagé une même famille entre deux nationalités, quelquefois même entre deux armées ; il n'en résulta jamais ni dissentiment, ni discorde.

Le vote des militaires en activité de service, centralisé à Turin, fut proclamé le 14 mai par la Cour d'Appel de Chambéry réunie en séance solennelle. Les résultats étaient :

VOTANTS :	6.350
OUI :	6.033
NON :	283
NULS :	34

(1) Ce fait a été rappelé dans les meilleurs termes, au Parlement de Paris. en 1923, à l'occasion de la question des zones.

Un certain nombre d'officiers et de sous-officiers, après avoir voté « non », donnèrent leur démission ou prirent leur retraite. En fait un peu plus de deux cents officiers demeurèrent dans la nouvelle armée italienne, tandis qu'une centaine environ demandèrent à passer dans l'Armée française [1]. Si l'on voulait essayer de découvrir, à travers de respectables préoccupations personnelles, quelque idée générale qui ait présidé aux décisions individuelles, on se convaincrait probablement qu'un sentiment naturel a souvent servi de guide : la terre a attiré ceux qui étaient propriétaires, les chefs de famille, ceux qui avaient des intérêts matériels en Savoie ; les autres, plus libres, en général plus jeunes, attirés par le goût d'aventures nouvelles, ont voulu suivre les destinées de l'Italie. Ainsi à toutes les époques, depuis les Croisades tout au moins, les cadets de famille, libres comme l'air, sans soucis matériels, amoureux d'aventures, ont rompu sans peine le lien originel, avec l'espoir de se créer ailleurs une situation à la force du poignet, et — qui sait ? — de se tailler peut-être un Empire !

Dans la famille Pelloux, à La Roche, ces principes s'observèrent. Tandis que le père et le fils aîné, fixés dans le pays, votaient pour la France, les deux cadets, Léon et Louis, officiers de l'armée sarde, demeurèrent à leur poste ; et le chef de famille, le docteur Joseph Pelloux, Français de cœur depuis son enfance, qui venait depuis un an de travailler avec énergie en faveur de l'annexion, respecta la libre décision de ses deux jeunes fils et les suivit avec fierté dans leur carrière jusqu'à sa mort, qui arriva en 1866. Il n'y eut jamais aucun dissentiment dans la famille, dont la pérennité était assurée par le fils aîné, tandis que les autres suivaient tout naturellement la voie qu'ils avaient choisie [2].

La nouvelle Italie en formation se montra reconnaissante envers ceux qui lui étaient restés fidèles. Comme marque de gratitude et d'estime, la municipalité de Turin s'empressa de leur conférer le droit de bourgeoisie dont ils se trouvaient privés par suite de la séparation de leur pays d'origine.

(1) D'après les recherches de M. François Miquet, 219 d'un côté et 109 de l'autre.

(2) Il était alors fréquent, dans diverses parties de la Savoie, de voir des jeunes gens, cadets de familles nombreuses, s'expatrier loin du pays, dans la République Argentine par exemple, et parfois rompre le lien d'origine au point de ne jamais plus donner de leurs nouvelles.

***

A peine cette question de l'annexion de la Savoie et de Nice à la France était-elle réglée que le mouvement qui entraînait les populations de l'Italie vers l'unité se faisait de plus en plus irrésistible. Livrées à elles-mêmes autrefois pendant une longue période, ces populations avaient été depuis le XVIe siècle constamment envahies et dominées par les étrangers ; elles avaient appartenu aux Français, aux Espagnols, aux Impériaux ; elles n'avaient plus maintenant qu'un désir : échapper au morcellement, se réunir en une agglomération compacte et solide, de même langue et de même religion, pour être enfin un peuple fort, pour qu'on puisse enfin parler de la *nation italienne.* Un champion hardi de l'indépendance et de l'unité, Garibaldi, passe au premier plan. Soutenu secrètement par Cavour, qui feignait devant la diplomatie d'en avoir peur, il sera en somme le conducteur de l'avant-garde. En quelques mois les Etats de l'Eglise seront en grande partie conquis, le royaume de Naples sera renversé et supprimé, et Victor-Emmanuel deviendra roi d'Italie. A ces évènements, l'armée sarde, renforcée de ses nouveaux contingents, prendra la plus grande part.

Par suite de l'accroissement rapide et considérable de l'armée, les deux frères Pelloux avaient été nommés capitaines d'artillerie par décret du même jour, 11 mars 1860. L'aîné Léon, devait être seul associé à ces nouveaux évènements. Louis, qui avait été maintenu à l'Etat-Major particulier de l'artillerie, devait être encore privé de cette nouvelle campagne : la chance ne semblait pas favoriser, du moins à ce point de vue, ses premières années de carrière.

Au mois de septembre 1860, l'armée piémontaise pénétra dans les Etats Pontificaux, sous les ordres de Cialdini, et défit, à Castelfidardo, la petite armée papale, aux ordres de Lamoricière. Celui-ci se réfugia dans Ancône, dont le siège fut activement poussé du côté de terre, ainsi que par l'escadre sur le front de mer. La place dut se rendre le 29 septembre. Au cours de ces opérations, le capitaine Léon Pelloux, qui faisait partie de l'artillerie de siège, mérita une médaille d'argent à la Valeur Militaire « pour l'intelligence, l'énergie et la valeur dont il avait fait preuve dans la construction des batteries et dans la conduite du feu ».

En octobre, suivant les traces de Garibaldi, qui avait révolutionné tout le royaume des Deux-Siciles, Cialdini pénétra à son tour sur ce territoire et emporta, le 26 octobre, les positions de l'armée napolitaine sur les bords du Garigliano. Le 5 novembre, il entreprit le siège de Gaëte, où le roi François II s'était réfugié avec les débris de son armée. La résistance fut longue et honorable ; Gaëte ne capitula que le 13 mars 1861. Ces opérations valurent au capitaine Léon Pelloux une nouvelle distinction. Par décret du 26 mars, il fut nommé chevalier de l'Ordre militaire de Savoie « pour s'être distingué pendant le siège de Gaëte et spécialement pendant les journées des 8 et 22 janvier 1861 ».

Bientôt l'Italie transférait sa capitale à Florence. Seules, la Vénétie et Rome demeuraient en dehors de l'unité. Ces acquisitions territoriales considérables entraînèrent une transformation de l'armée, qui s'opéra sous la direction du Général Fanti, Ministre de la Guerre, et de ses successeurs. Il aurait fallu de longues années de travail et de paix pour accomplir cette œuvre ; les circonstances ne le permirent pas. En 1866, profitant de la situation, et de l'alliance prussienne contre l'Autriche, l'Italie prenait de nouveau les armes. Cette manifestation prématurée de la valeur de la nouvelle armée ne lui fut pas favorable. Des erreurs, des vices d'organisation et de direction apparurent et l'armée fut vaincue le 24 juin à Custozza. Cette fois, ce fut Léon Pelloux l'aîné, que ses fonctions dans l'artillerie d'une place forte empêchèrent de participer à la guerre. Louis Pelloux, au contraire, eut l'occasion d'affirmer sa valeur ; il commandait une batterie de campagne à l'artillerie de la 3e Division (Général Brignone), au 1er Corps d'Armée (Général Durando).

Tous les ouvrages écrits sur la bataille de Custozza apprécient le rôle joué par la division Brignone ; tous donnent une place à la batterie Pelloux. Installée d'assez bonne heure sur la crête étroite, abrupte et peu étendue du Monte-Croce, au centre de la ligne occupée par la Brigade des Grenadiers de Sardaigne, cette batterie prit une part extrêmement active et honorable à la première partie de la bataille. Pendant plusieurs heures, elle eut à lutter contre trois batteries, ensuite contre cinq batteries autrichiennes. Sous la direction ferme et intelligente de son chef, elle soutint de son mieux ce rude combat, subit de grosses pertes (2 officiers et presque tous les servants tués ou blessés), eut une pièce détruite, deux cais-

sons hors d'usage dont l'un éclata, fut enfin entièrement dominée et dut renoncer à cette lutte inégale. La batterie Pelloux, avec ses 6 pièces, avait si bien rempli son rôle que la relation autrichienne de la bataille signale « la grande batterie italienne de Monte-Croce », ce qui signifie une longue ligne de canons comprenant plusieurs batteries. — « Grande sans doute, dit un historien, par la valeur de ses artilleurs, sinon par le nombre de ses pièces. »

Cet événement valut au Capitaine Louis Pelloux la Médaille d'Argent à la Valeur Militaire « pour l'intrépidité et le sang-froid vraiment dignes d'exemple, avec lesquels il a dirigé le feu de sa batterie dans le fait d'armes de Monte-Croce ». (Décret du 6 décembre 1866). La batterie reçut 7 médailles d'argent, récompense exceptionnelle qui témoigne de l'épreuve subie et de la valeur démontrée [1].

Bien que vaincue, l'armée italienne avait du moins retenu loin du théâtre principal de la guerre une armée autrichienne nombreuse et solide avec le meilleur général de l'Empire, l'Archiduc Albert. L'Italie reçut sa récompense : la Vénétie lui fut remise ; il ne lui restait plus qu'un objectif : Rome capitale.

***

Quatre ans plus tard, en 1870, l'Italie trouvait dans le naufrage de la France l'occasion de saisir Rome. Par égard pour l'Empereur Napoléon III, on attendit, à Florence, que la République eût été proclamée à Paris. Le gouvernement italien forma alors un corps expéditionnaire de 70.000 hommes sous la conduite du Général Raphaël Cadorna. En mettant en action des effectifs aussi considérables (cinq divisions), en face des 11 à 12.000 soldats de l'armée pontificale, le Gouvernement avait eu un double but : d'abord envahir le territoire pontifical en plusieurs points, dans la pensée d'y provoquer des manifestations favorables à l'annexion et d'enlever ainsi à l'opération le caractère d'une conquête brutale ; ensuite, on espérait décourager à l'avance toute résistance.

Mais le Pape Pie IX, sans se faire illusion, avait cependant

(1) Sources : « *La Campagna del* 1866, *in Italia* » par l'Etat-Major de l'Armée italienne.
« *Attorno à Verona* » Colonel Angelo Tragni.
« *Cenni storici sulla battaglia di Custozza* » Capitaine Chiala.
« *L'Artiglieria campale italiana* » Capitaine C. Siracusa.

décidé de ne céder qu'à la force, et ses instructions portaient que l'armée se défendrait — non jusqu'à la première effusion du sang, comme on l'a souvent proclamé, — mais jusqu'à ce qu'une brèche fût ouverte dans le mur d'enceinte de Rome.

Les opérations se déroulèrent normalement du 10 au 19 septembre. Le 20 septembre eut lieu l'attaque de Rome, événement auquel le nom et le souvenir du Major Louis Pelloux devaient être étroitement associés [1].

Selon les instructions du Général Cadorna, plusieurs attaques devaient s'effectuer. La plus importante avait pour objectif les portes Pia et Salara. Mais ces portes étaient naturellement les parties les plus fortes de l'enceinte ; chacune d'elles était précédée d'un tambour, ouvrage solide et pourvu lui-même d'artillerie. Comme on ne pouvait être certain d'en détruire ou d'en éloigner les défenseurs, il était nécessaire, pour assurer un passage à l'infanterie, de pratiquer une brèche dans le mur d'enceinte. C'est ce qui fut décidé ; la brèche devait être faite un peu au nord-ouest de la Porta Pia. Les divisions s'étaient approchées et avaient pris leurs positions, avec leur artillerie, dans la soirée du 19 et dans la nuit suivante ; le commandant en chef fit appel, pour la brèche, au groupe des trois batteries de la Réserve, aux ordres du Major Louis Pelloux.

Les éléments pontificaux qui se trouvaient hors de l'enceinte furent progressivement refoulés, l'artillerie fut bientôt dominée et éteinte ; mais le feu de l'infanterie se prolongea longtemps tout le long du mur. Les batteries de réserve avaient dû s'avancer à moins de mille mètres du point à battre ; sous l'habile direction de leur chef, elles réussirent à abattre le mur à l'endroit choisi et à y pratiquer une brèche à peu près régulière d'environ trente mètres de largeur. La porte Pia, accablée de son côté du feu d'une artillerie divisionnaire, fut peu à peu évacuée par ses défenseurs, et l'infanterie italienne se précipita dans la ville par la brèche, tandis que les soldats pontificaux, selon les ordres de leurs chefs, hissaient le drapeau blanc et formaient les faisceaux. Dans l'excitation de la lutte, et peut-être aussi parce que le drapeau

(1) Sources : « *Operazioni militari del I V° Corpo d'Esercito nelle provincie già pontificie dal* 10 *al* 20 *settembre* 1870. » Rapport officiel du Général Cadorna.
« *Histoire de l'invasion des Etats Pontificaux et du siège de Rome en* 1870 » par le comte de Beaufort.

blanc ne fut pas aperçu tout de suite, le combat se poursuivit encore quelques instants aux abords de la brèche et de la porte, et quelques excès furent commis par les vainqueurs, promptement réprimés partout où se trouvaient des chefs dignes de ce nom.

Les troupes pontificales s'étaient conduites avec discipline, courage et dignité. L'opération ne s'était pas faite sans pertes ; ces troupes avaient eu, sur l'ensemble des fronts d'attaque, 16 tués dont 1 officier et 58 blessés dont 5 officiers. L'armée italienne avait eu plus de deux cents hommes hors de combat, officiers et soldats. Les batteries du major Pelloux avaient compté trois tués dont un officier et trois blessés ; leur chef fut nommé Chevalier de l'Ordre Militaire de Savoie « pour la valeur qu'il avait déployée au cours des opérations pour l'occupation du territoire pontifical ».

Après le plébiscite du 20 octobre, favorable à l'annexion, le Gouvernement décida de transférer immédiatement à Rome la capitale de l'Italie. Il y avait dix ans que Cavour avait réclamé Rome. Il y avait cinquante ans que Napoléon, à Sainte-Hélène, avait annoncé l'événement, en terminant une page sur la situation et les avantages de la ville, par ces paroles prophétiques : « Rome est sans contredit la capitale que les Italiens choisiront un jour. »

Quelque opinion que l'on ait sur la question du pouvoir temporel, il n'y a pas à se méprendre sur les intentions et sur la conduite des combattants de septembre 1870 dans l'armée italienne. Comme leur chef, le Général Cadorna, la plupart des officiers étaient animés de sentiments élevés, profondément respectueux du Saint-Siège, accomplissant avec discipline et conscience les devoirs de leur profession, faisant avec tristesse peut-être, mais sans hésitation, le partage entre leurs sentiments religieux et leur devoir patriotique [1].

Ce mémorable évènement marqua le couronnement de l'unité italienne. Comme souvenir manifeste et visible, la fameuse brèche près de la porte Pia n'a pas été fermée ; elle est demeurée dans le même état [2] ; et le Major Louis Pelloux est devenu, pour la vie, l'homme de la brèche du 20 septembre 1870.

(1) D'autres officiers savoyards faisaient partie du corps d'opération italien, notamment le Major-Général de Chevilly, commandant la brigade de cavalerie, et le colonel Montréal, commandant un régiment d'infanterie.

(2) Du moins l'avons-nous vue ainsi en 1912.

***

Après l'achèvement de l'unité matérielle et effective des peuples de l'Italie, il fallait accomplir l'union morale des esprits et des cœurs. Le gouvernement italien se rendit compte que cette union s'achèverait surtout dans les rangs de l'armée et il donna tous ses soins à l'organisation et à l'entretien de cette nouvelle armée nationale, afin qu'elle pût remplir le rôle qui lui était réservé. Ce n'était plus le Royaume de Sardaigne d'avant 1860, mais un nouvel état quatre fois plus peuplé ; l'armée suivait une progression pareille. L'ancienne armée sarde avait été le noyau autour duquel s'étaient amalgamés les nouveaux éléments ; elle fournissait les cadres les plus nombreux et les plus solides. Comme le dit un historien : « L'Armée du Roi de Sardaigne a frayé les voies à l'armée du « roi d'Italie ; elle a même veillé sur son berceau et guidé ses « premiers pas ; puis elle a disparu comme ces organismes que « la nature condamne à mourir quand ils ont rempli leur mis« sion et parachevé leur œuvre [1]. »

La plupart de nos officiers savoyards surent, par leur travail et leur aptitude professionnelle, profiter des circonstances et se créer des carrières avantageuses. Les deux frères Pelloux, majors de l'année 1868, se classèrent bientôt au premier rang parmi les officiers supérieurs de leur arme et de leur génération. Il fut nécessaire de renforcer progressivement le Corps d'Etat-Major, devenu trop peu nombreux. Tous deux y furent admis, après sélection et concours. Tandis que l'aîné, Léon, demeurait célibataire, Louis s'était marié en 1865 ; il avait épousé à Crema Mademoiselle Terni de Gregorj, d'une ancienne famille historique originaire de l'Ombrie, et avait trouvé dans cette union la compagne distinguée et dévouée de son existence de travail, de luttes et d'épreuves ; de ce mariage naquirent trois fils, Albert en 1868, Richard en 1873, Humbert en 1879 (mort en bas âge) [2].

Les deux frères continuèrent à se suivre de près, Léon conservant à chaque grade une avance de quelques mois. Des situations en vue leur sont données. Léon devient, en 1877,

(1) Charles Malo : « *L'Armée italienne en* 1901. »

(2) Une sœur cadette de Madame Pelloux épousa Benedetto Brin, ingénieur des constructions navales, qui fut ministre de la Marine, puis ministre des Affaires étrangères.

chef d'Etat-Major du 2e Corps d'armée ; puis, nommé colonel, il prend en 1882, au moment de la formation des bataillons alpins en régiments, le commandement du 3e de ces régiments. De son côté, Louis a été, en 1873, directeur de l'Instruction Militaire à l'Académie ; en 1876, il a été appelé, comme lieutenant-colonel, à l'Etat-Major de l'armée, par le général Mezzacapo, Ministre de la Guerre, auquel il a gardé toute sa vie, avec une admiration pour sa valeur et son caractère, un fidèle et reconnaissant souvenir. Devenu colonel, au mois de mai 1878, à trente-neuf ans, Louis a été nommé aide-de-camp du roi, fonction qu'il remplit pendant trois ans ; ces fonctions étaient avant tout honorifiques et n'empêchaient pas le colonel de poursuivre son service à l'Etat-Major de l'armée.

En 1881 se place un événement qui devait orienter la vie militaire de Louis Pelloux et le conduire à de plus hautes destinées. A cette époque, les officiers de l'armée active étaient non seulement électeurs, mais ils pouvaient être élus à la Chambre des députés ; dès lors il y avait intérêt pour l'armée à ce qu'elle fût représentée à la Chambre par quelques hommes de valeur, parfaitement au courant de ses traditions, de son esprit et de ses besoins, en état de travailler dans les Commissions avec toute la compétence nécessaire et de traiter les questions en séance avec l'autorité réelle que cette compétence peut seule conférer. Louis Pelloux appartenait alors à l'Etat-Major de l'armée depuis cinq ans ; il s'y était fait une situation à part ; il était devenu Secrétaire général au ministère de la guerre, où il remplissait des fonctions analogues à celles confiées aujourd'hui au Sous-Secrétaire d'Etat ; il parut à ses chefs comme à ses camarades qu'il réunissait toutes les qualités nécessaires pour être l'agent de liaison permanent et utile entre le Ministère et le Parlement ; on pouvait être embarrassé de lui trouver un siège : il n'était en effet rattaché par sa naissance et ses origines à aucune région de l'Italie ; cependant il se présenta au 2e collège électoral de Livourne et fut élu. Il devait conserver ce mandat pendant quatorze ans.

Dans cette situation nouvelle où il ne fit qu'effleurer la politique, continuant son service à l'Etat-Major de l'armée, il donna bientôt la mesure de ses brillantes facultés. Intelligence vive et souple, esprit droit et jugement sûr, infatigable au travail, persistance tenace dans ses idées, parole facile et claire, aptitude à l'argumentation, ardeur toujours tempérée

par une extrême courtoisie, il semblait qu'il eût vraiment reçu en partage tous les dons. Il n'y eut pas de question militaire dont il n'eut à s'occuper ; il n'y eut guère d'affaires importantes dont il ne fut le rapporteur. Si l'on songe qu'il travaillait en même temps à l'Etat-Major et qu'il ne pouvait perdre de vue le souci de ses électeurs, on se rend compte de l'extrême activité de son existence à cette époque.

Le 5 mai 1885, un même décret éleva les deux frères au grade de major-général ; Léon commandait la brigade d'infanterie de Turin et la quittait deux ans plus tard pour prendre la direction de l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie. Louis reçut le commandement de la brigade d'infanterie de Rome ; mais en 1887, il était nommé à un poste spécial qui venait d'être créé : celui d'inspecteur général permanent des troupes alpines, dont il fut le premier titulaire. Ces fonctions successives, avec résidence à Rome, lui permettaient de continuer à prendre part aux travaux du Parlement, où sa situation se renforçait de plus en plus.

Les fonctions d'inspecteur général des troupes alpines se rapportaient au recrutement, à l'instruction des officiers et soldats de l'infanterie et de l'artillerie de montagne, à l'organisation, à la préparation à la guerre ; le rôle de l'Inspecteur s'exerçait spécialement pendant le séjour des troupes alpines dans la région des Alpes. Le général Pelloux s'y intéressa passionnément ; nous pouvons ajouter aujourd'hui que, dans ces fonctions, comme dans la préparation antérieure d'un emploi à exercer à la mobilisation, et comme par une sorte d'instinct divinateur, il porta manifestement un intérêt plus grand à la frontière d'Autriche qu'à la frontière de France.

Ainsi la formation militaire et parlementaire de Louis Pelloux, sa préparation aux affaires publiques, s'étaient progressivement complétées. A l'Etat-Major de l'armée, au Parlement il était depuis longtemps apprécié ; il était connu du roi, ainsi que de tous les principaux personnages politiques ; on le savait en état de remplir les fonctions les plus élevées, lorsqu'au début de l'année 1891, à la chute du premier ministère Crispi, M. di Rudini, chargé de former le nouveau cabinet, confia au général Pelloux le ministère de la guerre (février 1891). Bien qu'il ne fût encore que major-général, circonstance qui n'était pas pour simplifier et faciliter sa mission, la nomination du général fut partout bien accueillie.

***

Avant lui, dans le cours du même siècle, d'autres officiers généraux savoyards avaient été appelés à la direction des affaires publiques. En 1825, le général Victor-Amédée de La Tour, qui avait pris une part importante au règlement des affaires intérieures de 1821, qui avait plus anciennement rempli d'importantes missions dans différents pays étrangers, était devenu Ministre des affaires étrangères et avait conservé ces fonctions pendant dix ans. Après la campagne de 1848, le général Hector de Sonnaz avait dirigé pendant quelques mois le ministère de la guerre. L'année suivante, après le désastre de Novare et le changement de souverain, c'est au général de Launay qu'avaient été confiés la Présidence du Conseil et le Ministère des Affaires étrangères, situation qu'il conserva pendant près d'un an. Plus tard, après la formation de l'unité italienne, le général Ménabréa avait été, à partir de 1861, ministre de la marine, puis des Travaux publics ; il avait même occupé pendant quelques mois, en 1867-1868, la Présidence du Conseil et le ministère des Affaires étrangères. Enfin, l'amiral de Saint-Bon avait été, pour la première fois, ministre de la marine pendant trois ans, de 1873 à 1876, et avait donné à la fois toute la mesure d'un véritable marin et d'un administrateur ; pour la seconde fois, il entrait au ministère, avec le général Pelloux, le 6 février 1891 [1].

* *

La situation était difficile quand le Ministère di Rudini prit le pouvoir. Le cabinet précédent était tombé dans une impopularité profonde par suite des crises ouvrières, de l'entreprise d'Abyssinie qui n'était pas populaire, d'une situation financière très obérée, enfin de l'attitude malveillante et agressive de M. Crispi à l'égard de la France.

Le nouveau ministre de la Guerre, général Pelloux, se trouvait en face d'un problème difficile : maintenir la force

(1) L'Amiral Simon Pacoret de Saint-Bon est mort à Rome, ministre de la Marine, le 28 novembre 1892. Rarement, en temps de paix, un marin aura atteint une renommée comparable à celle qu'il s'était acquise, non seulement en Italie mais aussi dans les principales marines européennes, notamment en Angleterre et en France. La Marine italienne lui a élevé un mausolée en marbre au cimetière de Rome.

de l'armée, respecter son organisation, et cependant obligation stricte et impérieuse de faire des économies. Le général déposa aussitôt, dès le début du mois de mars, divers projets de loi modestes mais ingénieux et habiles, qui devaient permettre d'atteindre à la fois tous ces buts. Voici comment on appréciait en France ses débuts au pouvoir : « Sans attendre « les résultats de ces projets d'une importance relative, le « Ministre, dont la personnalité s'accuse nettement et par la « suppression du poste de Sous-Secrétaire d'Etat à la Guerre, « et par la rédaction même des décisions qu'il revêt de sa si- « gnature, a pris, dès son arrivée au Ministère, une série de « mesures de détail par lesquelles il a semblé vouloir mettre « en pratique ce principe que, même sur les gros budgets, il « n'y a pas de petites économies. Si, limité par les crédits « qui lui seraient nécessaires, le nouveau Ministre de la Guerre « ne peut faire grand, du moins il fera juste. Jeune, plein « d'ardeur, d'intelligence, d'énergie en même temps que de « force, le général Pelloux est l'homme d'avenir de l'armée « italienne [1]. »

Le nouveau ministre s'affirmait en effet, et justifiait tout ce qu'on avait attendu de lui. Au mois de juillet suivant, il fut nommé lieutenant-général ; cette promotion dont il était l'objet tandis qu'il était au pouvoir, ne pouvait soulever ni objection, ni critique, « le général Pelloux restait sur l'Annuaire « avec le numéro *un* de la liste d'ancienneté des Majors-Géné- « raux [2] ». Sa situation au bout de quinze mois était si solide qu'à la chute du ministère di Rudini, le nouveau chef du Gouvernement, M. Giolitti, tint à le conserver à son poste. Ce nouveau bail devait durer dix-huit mois (mai 1892-novembre 1893), pendant lesquels le général défendit de toutes ses forces, dans des circonstances intérieures et extérieures difficiles, l'organisation et la force de l'armée. Lorsque M. Giolitti dut quitter le pouvoir avec le général Pelloux, M. Zanardelli chargé de former un gouvernement nouveau, échoua, ne pouvant trouver un ministre de la Guerre qui consentit à réduire encore les dépenses militaires. Le général Pelloux avait accompli tout ce qui était possible sans danger pour le pays.

(1) *Revue militaire de l'Etranger*, rédigée à l'Etat-Major de l'Armée, au Ministère de la Guerre. Paris, mars 1891.

(2) *Revue Militaire de l'Etranger*, rédigée à l'Etat-Major de l'Armée, au Ministère de la Guerre. — Livraison de juillet 1891.

***

En quittant le Ministère de la Guerre après deux ans et neuf mois de fonctions, le Général Pelloux ne crut pas devoir se dispenser de remplir, dans la série des commandements, un emploi qu'il n'avait pas encore occupé, et il demanda le commandement d'une division, donnant ainsi une fois de plus le bon exemple. Il fut placé, au mois de décembre 1893, à la tête de la division de Rome ; il exerça ce commandement pendant un an, continuant à s'intéresser, au Parlement, à toutes les affaires militaires.

Au mois de janvier 1895, il fut nommé au commandement du 5e corps d'armée, à Vérone. C'était l'un des commandements les plus importants, face à la frontière autrichienne. Il y succédait au général Sironi, l'auteur de la *Géographie stratégique*. Il y était particulièrement préparé par ses études, par les voyages d'Etat-Major d'armée qu'il avait dirigés, par les fonctions éventuelles de chef d'Etat-Major d'armée auxquelles il s'était préparé. Cependant il jugea que l'importance de ses nouvelles fonctions ainsi que son éloignement de Rome, ne lui permettaient plus de siéger à la Chambre des Députés ; il remercia ses électeurs de Livourne, et donna sa démission de membre du Parlement ; il avait siégé comme député pendant près de quatorze ans.

Les deux frères se trouvaient alors simultanément investis de grands commandements, car le général Léon Pelloux, après avoir commandé la division de Turin, avait été mis à la tête du 7e corps d'armée à Ancône.

Au commencement de l'année 1896, un événement malheureux vint attrister toute l'Italie. Après des alternatives de revers et de succès, le corps expéditionnaire d'Abyssinie avait essuyé le 1er mars à Adoua, malgré le courage et le dévouement des officiers et des soldats, une défaite complète ; la consternation et la colère furent extrêmes dans toute l'Italie. Le cabinet Crispi fut renversé ; le marquis di Rudini le remplaça. Les avis étaient partagés sur la prolongation de la guerre ou sur l'acceptation de la paix. L'agitation se prolongea ; des manifestations violentes contre la France se produisirent au Parlement à l'occasion de la Tunisie. Le ministère en fut ébranlé et le chef du Gouvernement crut devoir modifier la composition de son Cabinet ; il appela dans le nouveau mi-

nistère le général Louis Pelloux (juillet 1896), et l'on est en droit de penser que les sympathies françaises du général ne furent pas étrangères à ce choix. Le roi appela le général à siéger au Sénat, et, quelques mois plus tard, le même honneur fut fait à son frère Léon qui était alors à la tête du 4e corps d'armée à Gênes.

Ce nouveau séjour de Louis Pelloux au ministère de la Guerre devait durer jusqu'au 10 décembre 1897, soit dix-sept mois. Ce fut une période marquée par la continuation des difficultés intérieures provoquées par l'agitation des associations socialistes et de la Chambre du Travail de Rome, et aussi par la misère où se trouvaient les populations des provinces du Midi. Dans le domaine militaire, le général reprit et poursuivit le plan général des réformes et des organisations nouvelles qu'il s'était efforcé de réaliser pendant son premier passage au pouvoir. La question de l'administration de l'armée, celle de l'artillerie, celle de l'état des officiers l'occupèrent tout spécialement. La situation d'un ministre de la guerre sans cesse obligé de compter et d'économiser, de modérer les ardeurs, de réduire là où il voudrait lui-même renforcer, n'est pas commode et ne conduit pas à la popularité. Du moins la compétence et les bonnes intentions du ministre ne furent-elles jamais mises en doute. Son prédécesseur, le général Ricotti, beaucoup plus âgé que lui et l'un des premiers organisateurs de l'armée italienne après Fanti et La Marmora, était tombé pour s'être obstiné à vouloir réaliser des économies importantes ; le général Pelloux avait réussi à résoudre cette question ; mais au mois de décembre, mis en minorité sur la question de l'avancement dans l'armée, il donna sa démission.

Le Général prit alors le commandement du corps d'armée de Florence et bientôt après passa à celui de Rome. Pendant son ministère, il avait eu l'occasion de signer, en faveur de son frère Léon, devenu l'un des plus anciens de son grade, une lettre de service pour le commandement éventuel d'une armée ; lui-même reçut alors un pareil ordre. A cette époque, la Commission supérieure de l'armée italienne comprenait cinq membres : quatre officiers généraux désignés pour commander les armées, et le chef d'Etat-Major-Général. Ainsi, sur ces cinq personnages appelés à jouer éventuellement les premiers rôles et à porter les responsabilités les plus grandes, deux étaient frères, Léon et Louis Pelloux, circonstance exceptionnelle et

qui ne s'était peut-être jamais présentée dans l'histoire ; les « cadets de La Roche » avaient fait leur chemin.

***

Nous ne saurions aller plus loin sans dire quelques mots des officiers généraux originaires de la Savoie, qui servaient dans l'armée italienne à cette époque. Pendant une longue période d'années, l'Italie se détourna de la France et fit partie d'une triple alliance avec l'Allemagne et l'Autriche. La situation de ces officiers était délicate. Tous avaient en Savoie une famille, des parents parfois très rapprochés, frères, sœurs, beaux-frères, neveux, nièces, dont ils portaient le nom, et des alliés en plus grand nombre encore. On ne saurait douter que la pensée d'une guerre possible avec la France, leur fût particulièrement pénible ; certains en ont été obsédés. Un tel événement eut été une véritable catastrophe, mettant aux prises des parents intimement liés, parfois les enfants d'un même père. Puis, la crise passée, un fossé — le fossé des morts — eut été définitivement creusé entre les deux pays ; tout lien aurait été rompu pour toujours. Voilà ce que ces hommes de cœur ne pouvaient s'empêcher de penser. Tous les esprits réfléchis s'en rendaient compte et pensaient qu'en vérité ces hommes ne pouvaient désirer au fond qu'un rapprochement. Il n'y avait aucun rapport entre eux et les officiers alsaciens et lorrains demeurés en France après 1871. Lorsque le Gouvernement français appelait aux grands commandements des hommes qui s'appelaient Wolff, Schneegans, de Berkheim, Zurlinden, Metzinger, par exemple, si ce n'était pas donner un avertissement direct à l'Allemagne, c'était du moins lui rappeler qu'il y avait encore des hommes qui ne pouvaient pas oublier le passé. Rien de pareil dans la situation qui nous occupe ; et tout porte à penser que le Gouvernement italien a toujours considéré nos compatriotes d'origine comme des éléments de liaison et de bon rapport avec la France ; il a bien souvent fait appel à eux pour remplir effectivement ce rôle.

En 1878, le lieutenant-colonel Louis Pelloux est attaché à la personne du maréchal Canrobert, envoyé à Rome pour y représenter la France, aux obsèques du roi Victor-Emmanuel II.

En 1885, le major-général Léon Pelloux est envoyé en

France comme chef de la mission italienne aux grandes manœuvres de l'armée française.

Pendant dix ans (1882-1892), le général Ménabréa représente l'Italie à Paris comme ambassadeur.

En 1890, au Concours International de tir de Rome, le major-général Louis Pelloux est spécialement chargé de recevoir les tireurs français et leur réserve le plus cordial accueil.

En 1893, le général d'Oncieu de la Bâthie, commandant le corps d'armée de Turin, est envoyé à Paris pour représenter l'Italie et son roi aux obsèques du maréchal de Mac-Mahon.

En 1899, le général Léon Pelloux, commandant le corps d'armée de Gênes, remplit la même mission aux obsèques du président Félix Faure.

***

L'Italie continuait à lutter contre les difficultés intérieures, tout en s'efforçant de tenir un rang honorable au dehors. Au printemps de 1898, ce ne furent pas seulement les provinces du Sud qui s'agitèrent. Des émeutes, causées par l'élévation du prix du pain, se transformèrent en un véritable mouvement révolutionnaire, et l'Italie du Nord fut particulièrement troublée. Depuis un demi-siècle, l'Italie n'avait pas traversé d'aussi mauvais jours. Au mois de mai, presque simultanément, des troubles éclatèrent à Naples, à Bari, à Foggia, à Florence, à Pise, à Faenza, à Milan, à Monza. Des scènes d'une violence extrême se produisirent ça et là ; des événements particulièrement graves se produisirent à Milan.

Le Gouvernement prit des mesures énergiques. Des commissaires militaires furent nommés ou envoyés dans les provinces soulevées ; le général Louis Pelloux fut envoyé comme Commissaire royal dans les Pouilles et prit le commandement à Bari avec pleins pouvoirs d'action et de répression. Les Commissaires avaient reçu les instructions les plus fermes ; le journal l'*Italia* les résumait ainsi : « La parole « est à la force pour dompter la violence ; il n'y a pas autre « chose à faire. » Mais tandis que les dictateurs militaires à Milan, à Florence, à Naples réprimaient l'émeute par la force en usant de leurs pouvoirs exceptionnels, le général Pelloux, arrivé à Bari, ayant pris connaissance de la situation qu'au surplus l'annonce de son arrivée avait contribué à calmer, se refusa à proclamer l'état de siège qu'il ne jugeait pas néces-

saire, et rétablit l'ordre public par les seuls moyens normaux et réguliers ; il s'acquit ainsi la considération des pouvoirs publics et la gratitude des populations.

C'était toujours le ministère di Rudini qui était au pouvoir et qui dut faire face à ces difficultés. Lorsqu'il eut rétabli l'ordre par ses mesures fermes et opportunes, lorsque la répression nécessaire eut été exercée, parfois sanglante comme à Milan où il y eut une centaine de morts et plus de trois cents blessés, le Gouvernement estima qu'il ne pouvait conserver le pouvoir et donna sa démission. On peut dire aujourd'hui, car tous les témoignages sont concordants, qu'il n'y eut alors qu'une voix pour proclamer que le général Pelloux était l'homme de la situation. Il avait toute la confiance, l'amitié du roi Humbert. Les principaux personnages consultés par le souverain : di Rudini, Giolitti, le général Ricotti, désignaient le général Pelloux, tandis qu'à la Chambre des Députés et au Sénat, on le considérait également comme l'homme nécessaire.

Le général accepta et prit le pouvoir le 29 juin 1898 ; il devait le conserver presque exactement deux ans. Ces deux années ont marqué véritablement la crise du parlementarisme en Italie, ou du moins l'apogée de cette crise.

Au Parlement, le général avait toujours appartenu au parti libéral ; c'est dans ce parti qu'il avait choisi les membres de son cabinet. Ses premiers actes furent de lever l'état de siège et d'abandonner les projets de loi restreignant la liberté de la presse et le droit d'association, proposés par son prédécesseur. Mais il n'oubliait pas qu'il avait été appelé au pouvoir pour maintenir l'ordre ; et, pour donner à son ministère un caractère d'autorité particulier, il avait pris pour lui le ministère de l'intérieur, placé un général et un amiral à la guerre et à la marine, et appelé au ministère des Affaires Etrangères l'Amiral Canevaro, qui venait d'affirmer sa haute valeur comme président de la Commission des Amiraux en Crète. Le ministère comprenait donc quatre militaires, ce qui exaspéra dès le début les partis avancés ; néanmoins, la tranquillité se maintint pendant toute la fin de l'année 1898.

Le calme était plus apparent que réel ; il avait tout naturellement suivi la répression, mais les perturbateurs se ressaisirent progressivement, et, au début de l'année 1899, le Gouvernement pût craindre de voir le mouvement socialiste s'étendre et se propager avec menace dans toute la haute

Italie. Les troubles de 1898 avaient fait promulguer une législation provisoire de sûreté publique, qui ne devait durer qu'un an. Afin d'assurer l'avenir, le général proposa tout un ensemble de projets de loi qui devait constituer une législation définitive (droit d'association, loi sur la presse, loi sur le fonctionnement des services publics, etc...), et dès lors commença une opposition, violente, irréductible, grossière, dont on a peine à comprendre qu'elle pût se prolonger ainsi. Le règlement du Parlement ne permettait pas de la résoudre ; le général voulut modifier le règlement ; l'obstruction se fit plus violente encore, usant de tous les moyens pour empêcher toute résolution du conflit. Ceux qui ont été témoins de ces séances de désordre peuvent à peine y croire aujourd'hui. Ne pouvant faire aboutir ces projets de loi qu'il jugeait indispensables à la sûreté du pays, le chef du gouvernement usa d'un moyen ferme que lui offrait la constitution ; par un décret-loi, il mit en vigueur, à partir du 22 juillet 1899 le projet de loi de sûreté générale, sous réserve d'approbation parlementaire ultérieure. Cette mesure acheva de déchaîner la violence. Au mois de mai, le ministère avait déjà été ébranlé par un insuccès à propos des affaires de Chine, et le Général avait dû modifier la composition de son cabinet, tout en affirmant par la composition nouvelle, sa volonté de chercher d'abord un appui dans les partis de l'ordre. Peu à peu, il apprenait à connaître les effets de la jalousie ; il se sentait abandonné par ceux-là même sur qui il avait cru pouvoir compter ; il constatait l'insécurité des relations et des amitiés politiques et parlementaires.

Ayant obtenu l'approbation du décret-loi, il fut toujours en butte aux mêmes violences du Parlement, où le désordre — on alla jusqu'à briser les urnes en séance — rendait toute séance impossible. Il recourut alors au dernier moyen, la dissolution de la Chambre (18 mai 1900). Bien que les élections se fussent accomplies dans un calme relatif et qu'une majorité de 40 ou 50 voix lui fût encore acquise, le général démissionna le 18 juin.

Cette période de la vie parlementaire n'est plus en Italie qu'un mauvais souvenir. Ces haines des partis avancés étaient à ce point personnelles au général que le calme se rétablit aussitôt après son départ, non sans que les éléments révolutionnaires qu'il avait combattus et réprimés, eussent accompli leur dernier acte de violence : un mois plus tard, le roi Humbert était assassiné à Monza.

Pendant ce gouvernement de deux ans, la vie publique hors du Parlement avait repris et conservé sa régularité ; il n'y avait eu ni grèves, ni émeutes, ni misère publique. A l'extérieur, le chef du Gouvernement avait résolu de nombreuses questions où les intérêts de l'Italie étaient engagés. C'est ainsi qu'il avait terminé pacifiquement un différend sérieux avec la Colombie, proposé et fait accepter une conférence internationale pour la répression des menées anarchistes, qui eut lieu à Rome à la fin de 1898 [1], entrepris les travaux d'ouverture du tunnel du Simplon d'accord avec la Suisse, en 1899.

Mais l'œuvre principale du général Pelloux en faveur de l'Italie — celle qui nous touche le plus — a été le rétablissement des relations commerciales avec la France. Dès son arrivée au pouvoir, le général y avait pensé et s'en était personnellement occupé. On saura un jour avec quelle habileté ce rapprochement avait été préparé. Le général suivait de près toutes les négociations, d'accord avec les Ambassadeurs de France à Rome, M. Billot et ensuite M. Barrère ; le traité fut signé le 21 novembre 1898 et ratifié par les deux Parlements en janvier et février 1899. Bien que toutes les difficultés ne fussent pas aplanies, c'était en vérité une ère nouvelle qui s'ouvrait dans les rapports entre les deux pays. Le Gouvernement français conféra au général le grand cordon de la Légion d'honneur.

Malgré les services qu'il avait rendus, la violence et la durée de l'opposition qui lui avait été faite avaient réussi à créer dans le pays une légende qui s'établit avec solidité. Le général avait toujours été un libéral et en avait toujours donné la preuve ; on fit de lui un rétrograde. Au moment des troubles de Milan et de la répression sanglante, c'était le ministère di Rudini qui était au pouvoir ; c'est au général Pelloux que le souvenir de cette dictature fut attaché. De tous les Commissaires royaux envoyés dans les provinces troublées, il était le seul qui eût refusé de proclamer l'état de siège ; on fit de lui le promoteur de l'état de siège. Il usa des droits extrêmes de la Constitution sans jamais en sortir ; on fit de lui un violateur de la Constitution. Son second ministère, comme le premier, se composait d'hommes choisis exclusivement dans l'une ou l'autre Chambre ; l'opinion de-

(1) A la suite de l'assassinat de l'Impératrice d'Autriche à Genève.

meura persuadée qu'il avait formé un ministère extra-parlementaire. Bien peu de personnages, à travers l'histoire, ont été aussi injustement jugés ; mais l'histoire véridique et réparatrice ne saurait être l'œuvre des contemporains bruyants, sans impartialité ni justice.

***

Le général reçut le commandement du 1er corps d'armée et alla s'installer à Turin, où il reprit le cours de ses études et de ses inspections ; après les grands commandements de Vérone, de Rome, celui de Bari à l'époque des troubles dans les Pouilles, il servait cette fois en Piémont ; il y retrouvait ces troupes alpines qui avaient conservé toute sa faveur. Il se rendait à Rome pour les sessions du Sénat et se trouvait toujours présent lorsque des questions militaires y étaient discutées.

Au début de l'année 1902, son frère Léon qui était toujours à Gênes à la tête du 4e corps et chargé du commandement éventuel d'une armée, âgé de soixante-cinq ans, s'aperçut que ses forces commençaient à décliner, et loyalement, il demanda son passage au service auxiliaire. Il adressa aux troupes sous ses ordres, le 17 mars, un ordre du jour d'adieu inspiré des sentiments les plus élevés. Le roi lui conféra le grand cordon de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare ; le ministre lui exprima ses regrets et ceux de toute l'armée. Le général s'établit à Turin, fut admis à la retraite en 1905 et mourut en 1907.

Le général Léon Pelloux était connu et apprécié de toute l'armée. Artilleur d'origine, technicien de valeur, il s'était formé progressivement au commandement par l'étude, par la pratique de l'infanterie et par tous les postes qu'il avait occupés. Il avait conservé jusqu'à un âge avancé le goût de la montagne ; il avait été un alpiniste infatigable et avait accompli une foule d'ascensions longues et difficiles, notamment dans le massif du Mont-Blanc, soit de Courmayeur, soit de Chamonix. Parmi tous les témoignages qui lui furent donnés, nous nous bornerons à citer celui de l'un de ses contemporains, le général Perruchetti, l'un des créateurs des troupes alpines. Léon Pelloux, dit-il, « était doué des dons les plus heureux du cœur et de l'esprit : l'égalité d'humeur, l'affabilité, la modestie « et la très haute conception du devoir ». — « Il sut exercer le « plus grand ascendant sur ses subordonnés, obtenant d'eux,

« toujours avec bonne humeur, le concours le plus zélé. » — « Désigné pour le commandement d'une armée en cas de « guerre, après avoir prêté le concours le plus apprécié à la « Commission de défense — il se fit un scrupule d'abandonner « cette situation très élevée, au premier doute qu'il eut que « l'état de sa santé lui permît de s'y donner avec toute l'acti- « vité qu'il jugeait nécessaire [1]. »

La réputation de Léon Pelloux a un peu souffert de l'éclat qui a entouré la carrière de son frère. Dans le domaine purement militaire, il fut l'émule et l'égal des meilleurs chefs de l'armée italienne ; il fut de ceux qui inspiraient toute confiance. Sa ville natale peut être fière de lui.

***

Au mois d'avril 1902, pendant la session du Sénat, le général Pelloux eut une rencontre extrêmement vive avec M. Giolitti, alors ministre de l'Intérieur. Celui-ci avait fait prescrire, par nécessité, la militarisation des ouvriers des chemins de fer, comme avait dû le faire le ministère di Rudini en 1898. Le général Pelloux monta à la tribune, approuva la mesure du Gouvernement, mais fit observer que, la loi ne permettant pas de procéder à ces rappels subits de spécialités, on tombait dans l'illégalité ; il pressa le Gouvernement auquel, en somme, il donnait son appui, de prendre des mesures pour assurer le fonctionnement légal et régulier des services publics.

M. Giolitti, qui était passé du côté des adversaires du général, crut devoir profiter de la circonstance pour attaquer celui-ci avec violence, lui reprochant de proclamer illégale la militarisation des ouvriers de chemins de fer, alors que, comme chef de corps d'armée, il allait avoir à transmettre et à faire appliquer, avec l'appui de sa signature, les ordres du Gouvernement, il alla jusqu'à lui reprocher de provoquer la troupe à l'indiscipline. Il oubliait que le général parlait à Rome, au Sénat, en qualité de Sénateur, sur une question d'intérêt général. Au chef qui avait toujours été ferme en face de l'insurrection et de l'émeute parlementaire, il prétendait adresser le reproche d'indiscipline. Il y eut une vive discussion où le général reprocha justement au ministre d'intervertir les rôles, ajoutant qu'il n'avait pas de leçon de discipline à recevoir de qui que ce fût, mais surtout pas de lui (25 avril 1909).

(1) « *Rivista mensile del Club alpino italiano* ». Octobre 1907.

Un mois plus tard, 23 mai, prenant à son tour l'offensive, le général interpella le chef du Gouvernement sur la façon dont il entendait interpréter et faire respecter la liberté de la parole. Un ordre du jour final lui donna satisfaction. Mais, quelques semaines plus tard, des raisons de famille le poussèrent à demander son passage au service auxiliaire. Et puis il était demeuré indigné par le reproche qui lui avait été adressé publiquement et méchamment, après sa longue carrière de soldat loyal, passionné pour la valeur de l'armée, le souci de la discipline et du respect de l'autorité, et le bien du pays.

Il alla s'installer à Bordighera ; et alors commença pour lui cette dernière période de sa vie qui devait durer vingt-deux ans, pendant lesquels, tout en fréquentant encore le Sénat avec une assiduité décroissante, il vécut dans le calme de la vie de famille, avec la distraction de la lecture et de l'étude, suivant avec un intérêt très vif non seulement les événements de son pays, mais aussi ceux des pays voisins et spécialement de la France. De plus en plus il se détachait des contingences. Sans doute son optimisme naturel disparaissait, mais sans faire place à un vil scepticisme ; et sa sérénité d'esprit, sa bienveillance se faisaient toujours plus grandes. Il venait volontiers en France, à Menton, à Villefranche, à l'occasion des fêtes militaires ou maritimes.

En 1910, il avait soixante et onze ans, lorsque l'occasion se présenta pour lui de sortir une fois encore de sa réserve et de son long silence. A l'occasion de la commémoration annuelle de la prise de Rome en 1870, M. Nathan, banquier israëlite, maire de la ville, s'était permis un discours haineux et insolent qui fut un véritable scandale. Transformant l'événement du 20 septembre 1870, il en fit un acte d'hostilité personnelle et voulue à l'égard de la Papauté, et il s'exprima à l'égard du Saint-Siège avec perfidie, malveillance et dédain. Jamais on n'avait rien vu de pareil depuis 1870 ; les Gouvernements qui s'étaient succédés s'étaient attachés à célébrer simplement l'occupation de Rome, capitale naturelle et normale de l'Italie, l'achèvement de l'unité nationale. A cette inconvenance grave, le pape Pie X avait répondu par une protestation indignée ; le Gouvernement avait gardé le silence. Le général Pelloux écrivit alors au Président du Conseil, M. Luzzati, pour lui annoncer qu'il l'interpellerait à la rentrée du Sénat « sur la « manière d'interpréter la loi des Garanties, à l'occasion des

« graves incidents qui avaient eu lieu à Rome, à la commémo-« ration du 20 septembre. » Puis, cette interpellation se trouvant ajournée par les circonstances, il fit connaître le texte des paroles qu'il aurait prononcées, par une lettre adressée au Président du Conseil le 25 novembre [1].

A la seule annonce de son interpellation, les partis avancés ne lui avaient pas épargné les injures ; on avait exprimé un étonnement ironique de voir sortir de sa réserve précisément l'homme qui avait ouvert la brèche de la Porta Pia. Dans le langage le plus ferme et le plus élevé, le général présenta la situation et ses observations. Il n'était pas admissible, dit-il, que le Gouvernement, après ce scandale, se lavât simplement les mains, alors que le discours du Syndic de Rome, la réponse du Pape, n'avaient pu que troubler profondément des milliers de consciences catholiques, et, avec elles, tous les hommes d'ordre. Il rétablit la vérité des faits, rappela les suites heureuses de la loi des Garanties depuis quarante ans, la nécessité de respecter les promesses solennelles faites en 1870, sous peine de porter le plus grand préjudice au pays. Il invita le Gouvernement à rassurer de façon explicite, par ses paroles et par ses actes, ceux qui veulent que le Gouvernement soit vraiment fort et conduise les destinées du pays avec dignité et autorité. Cette lettre eut un grand retentissement ; ce fut la dernière intervention du général dans les affaires publiques.

Le général avait toujours suivi de très près la vie de sa famille, l'éducation, la carrière de ses enfants. Il avait été heureux de voir l'aîné de ses fils, Albert, brillant élève de l'Ecole Militaire de Modène, devenir bien vite l'un des meilleurs parmi les officiers des régiments alpins et se faire une réputation de chef hardi et habile dans la montagne ; il l'avait vu entrer à l'Ecole de guerre de Turin et servir dans l'Etat-Major. Son second fils, Richard, était passé par l'Ecole Navale et devenait un officier de marine distingué. Capitaine de corvette au moment où s'ouvrit la campagne de Tripolitaine, en 1911, il avait demandé de suite à être employé activement et avait reçu le commandement d'une escadrille de torpilleurs. Il prit part pendant de longs mois, sans trêve et sans repos, à toutes les mesures de préparation, transport, protection, débarquement, reconnaissance, opérations de guerre

(1) Lettre publiée par *Il Giornale d'Italia* le 27 novembre et reproduite par tous les principaux journaux.

proprement dites ; il se dépensa avec une extrême ardeur, et les fatigues dues à ce service, au climat, aux soucis et aux préoccupations, à la vie pénible à bord d'un torpilleur, l'accablèrent ; il dut aller s'aliter à Bordighera, tenta de rejoindre son poste, eut alors une rechute et dut retourner à Bordighera où il mourut le 8 avril 1912. Ce fut un grand chagrin pour le père et pour la mère, pour la famille tout entière ; le général l'accepta avec une tristesse profonde, mais aussi avec la fierté de l'homme qui a donné un fils à son pays.

Quand vint la guerre, le général Pelloux apprit avec joie la déclaration de neutralité de l'Italie au mois d'août 1914, son entrée en ligne aux côtés de la France et de l'Angleterre au mois de mai, 1915. Il suivit tous ces événements, et notamment l'action simultanée des armées italienne et française en Italie, en France et en Orient, avec un intérêt passionné. Il ne quittait plus Bordighera, mais rien de ce qui concernait la direction et les destinées de l'Italie ne lui échappait. En 1919, à l'occasion des événements de Fiume, l'Italie eut une nouvelle crise à traverser. En face des perturbateurs du dedans et du dehors, il fallait des décisions et des mesures fermes. Soit timidité, soit qu'il fût le prisonnier des éléments avancés, le Gouvernement demeurait inerte. Pour sortir de cette impasse, le président du Conseil, M. Nitti, crut devoir proposer au roi, qui l'approuva, la convocation exceptionnelle d'un Conseil de la Couronne, où devaient être appelés tous les anciens présidents du Conseil. Le général Pelloux, malgré ses quatre-vingts ans et son état de faiblesse, se préparait à partir ; il ne fut pas convoqué ; il protesta avec vigueur. Le chef du Gouvernement prétendit que c'était un oubli. — « Cet oubli, répliqua le Général, vous ne l'avez pas « commis de bonne foi. » Et ce fut pour lui l'occasion d'affirmer encore une fois son dévouement au Souverain et au pays. Bientôt le bon sens et le sentiment de la dignité nationale reprirent le dessus en Italie, et le général put se réjouir de voir l'autorité restaurée, l'ordre et le calme rétablis, la prospérité renaissante.

***

La santé du général se faisait de moins en moins solide. Il ne quittait plus Bordighera où il était entouré des soins de sa famille et l'objet de la considération générale. Il pensait

ouvent à son pays d'origine, qu'il n'avait jamais oublié, pas plus que son frère. Durant les premières années de leur carrière, tous deux venaient chaque année à La Roche où leur père les attendait, seul, car ils avaient à peine pu connaître leur mère. Après sa mort (1866), leurs visites devinrent naturellement moins fréquentes ; ils aimaient cependant à venir voir leur frère aîné, leur sœur et la famille de ceux-ci. Le refroidissement des rapports avec l'Italie les contraignit à une réserve toute naturelle ; cependant Léon, plus libre et attiré par sa passion des montagnes, continuait à fréquenter la Savoie. En 1907, l'aîné Ernest Pelloux, chef de la famille, mourut, et, la même année, comme on l'a vu, voyait aussi disparaître Léon, le second. Demeuré seul des trois frères, Louis Pelloux éprouva le besoin de resserrer encore le lien familial, et il fit en 1909 un dernier voyage en Savoie, un séjour à La Roche, avec sa femme et l'un de ses fils. C'était toujours pour lui un plaisir de recevoir la visite de compatriotes savoyards [1]. Jadis, dans leur enfance, les trois frères avaient eu pour camarade, à La Roche, un jeune voisin plein d'intelligence, qui devait être le baron d'Yvoire, député de la Savoie au Corps législatif sous l'empire, écrivain distingué, nature d'élite. Devenu vieux et de santé délicate, le baron d'Yvoire vint passer à Menton l'hiver 1913-1914 ; il avait habité Rome ; il connaissait bien les affaires d'Italie ; il échangea quelques visites avec le général Pelloux, pour la plus grande satisfaction de l'un et de l'autre [2].

En 1923, le Gouvernement italien eut l'aimable pensée de conférer la médaille d'argent à la Valeur Militaire aux survivants français de la campagne de 1859. Par réciprocité, le Gouvernement français décerna un certain nombre de médailles militaires aux survivants italiens de la même campagne ; la première fut attribuée au général Pelloux.

Vers la fin de cette année, la santé du général fut sérieusement ébranlée, et l'année 1924 commença sous de fâcheux auspices, avec des alternatives de repos et d'extrême faiblesse qui ne laissaient plus d'espoir. Il mourut le 26 octobre, dans sa quatre-vingt-sixième année, entouré de sa femme, de son fils Albert, de sa belle-fille et de ses deux petits-fils. Durant

(1) A trois reprises, dans le cours de ma carrière, j'eus l'honneur de rendre visite au Général, à Turin, à Rome, à Bordighera ; je n'oublierai jamais la cordialité de son accueil.

(2) M. de Laval : « *Le Baron François d'Yvoire.* »

tout son long séjour à Bordighera, il avait édifié ses concitoyens par sa religion solide, sans ostentation et sans faiblesse ; ce fut dans ces sentiments qu'il rendit l'âme à Dieu.

Le Gouvernement italien décida que les obsèques du général Pelloux se feraient aux frais de l'Etat, qu'elles seraient solennelles, que le Ministère y serait représenté par un de ses membres. Elles eurent lieu le 29 octobre, avec la participation d'une population nombreuse et recueillie. Des troupes étaient venues de Gênes et de San-Remo pour rendre les honneurs funèbres. Le Gouvernement royal était représenté par M. Sarocchi, ministre des Travaux Publics, et par le général Clerici, Sous-Secrétaire d'Etat au ministère de la guerre ; le duc Borea d'Olmo, préfet du Palais Royal, représentait S. M. le roi. La reine Marguerite s'était fait également représenter.

Après les autres orateurs qui avaient fait l'éloge du général dans les meilleurs termes, M. Sarocchi prit la parole au nom du Gouvernement. Il proclama que le général Pelloux, comme ministre de la guerre, refusa de se plier à des exigences qui eussent pu compromettre la sécurité de la patrie, et qu'il eut, comme homme politique, le sentiment le plus élevé de sa responsabilité et de ses devoirs. Rappelant les événements de 1898, il signala que le Général eut le mérite de rétablir l'ordre dans les Pouilles sans recourir à l'état de siège. Il flétrit avec vigueur les procédés d'intimidation et d'obstruction par lesquels les éléments subversifs avaient fait échouer les projets patriotiques du chef du Gouvernement. « Mais même « dans la défaite politique, dit-il, Louis Pelloux a représenté « une grande victoire devant l'histoire, parce qu'il sut accom- « plir son devoir et qu'il donna, au milieu des troubles par- « lementaires, le noble exemple d'une volonté de gouverne- « ment qui ne se prête pas aux bas calculs des destinées minis- « térielles. » Dès lors, le général Pelloux fut un oublié. Pour le plus grand nombre, « pour les tribuns de la plèbe, il devint « le symbole dédaigné de la plus triste réaction », mais pour l'élite, il eut le mérite d'avoir montré courageusement le péril mortel que courent la patrie et la liberté elle-même, lorsqu'on en vient à se prévaloir de cette liberté pour abattre les institutions qui sont la forme et le symbole de la grandeur du pays.

Ainsi, dès le moment de sa mort, justice commençait à lui être rendue. Au Sénat, par la voix du Président, M. Tittoni, à la Chambre des Députés qui ne manqua pas de commé-

morer celui qui avait siégé jadis dans son sein, les jugements les plus favorables furent portés en sa faveur. Le chef du Gouvernement, M. Mussolini, s'y associa personnellement, déclarant que toujours, et notamment dans les temps difficiles où il s'était trouvé au pouvoir, le général avait accompli strictement son devoir. La presse lui rendit justice ; et plus le jour où il est mort s'éloigne dans le passé, plus l'opinion rend hommage à sa valeur d'organisateur, à son courage au gouvernement, à la dignité de sa retraite, à l'élévation de son caractère. Le général Pelloux avait confiance dans le temps « qui fait justice à tous », et dans la Providence à laquelle il s'était confié. Il n'a rien à craindre du jugement de l'Histoire.

***

Depuis la mort de son second fils Richard, dont nous avons parlé, le général avait concentré son affection sur son fils aîné Albert, qui l'avait remplacé dans l'armée. Quelques années avant la guerre, attiré par son goût pour les sciences et pour l'enseignement, M. Albert Pelloux a quitté l'armée pour devenir professeur de minéralogie à l'Université de Gênes, où s'élevaient ses deux fils. Le général aimait tendrement sa famille. Il a laissé des mémoires — il les a même écrits en français — et les a dédiés à l'aîné de ses petits-fils. Il appartient à celui-ci de décider s'il convient de les publier un jour et de fixer l'époque de cette publication [1]. Ecrits à un âge avancé, dans le calme et la sérénité de l'esprit, ils éclaireront sans doute toute une période de l'histoire de l'Italie, en précisant le caractère des événements et celui des hommes.

***

La période la plus importante de la carrière militaire et politique du général Pelloux s'est accomplie à une époque où les relations entre la France et l'Italie s'étaient assombries par suite de quelques événements et de malentendus. Le géné-

(1) C'est à M. Albert Pelloux que j'ai dû une bonne partie des renseignements et des documents qui ont été utilisés ici. Je lui adresse à nouveau mes remerciements, avec l'expression de ma vive amitié.

ral a été commandant désigné d'armée, ministre de la guerre, chef du Gouvernement, à l'époque où des conventions d'alliance unissaient son pays à l'Allemagne et à l'Autriche. Il fut de ceux qui ne laissèrent jamais échapper une occasion de déclarer que la conduite et l'attitude de l'Italie n'étaient pas mal intentionnées à l'égard de la France. Nous avons lu la plupart de ses discours, du moins tous les plus importants ; nous n'y avons pas relevé une parole qui fut désobligeante pour la France.

A cette époque déjà lointaine, il se trouvait dans l'un et l'autre de ces deux pays faits pour s'entendre, des hommes qui s'efforçaient de maintenir par des faits, par des gestes manifestes pour tout le monde, une entente apparente, en attendant qu'elle pût devenir réelle et définitive. Le général Pelloux fut de ceux-là. Le plus souvent, ces gestes extérieurs qui s'accomplissaient avec une correction bien voisine de la cordialité, consistaient en visites réciproques d'escadres à l'occasion de quelque événement ; plusieurs de ces visites eurent lieu à des époques où le général était membre du Gouvernement et président du Conseil. Nous avons vu que ce fut sur son initiative et par son action personnelle, qu'à la fin de 1898, les relations commerciales furent rétablies entre l'Italie et la France.

Descendu du pouvoir et simple sénateur, plus libre de ses jugements et de ses paroles, il eut plusieurs fois l'occasion d'intervenir en notre faveur ; on peut dire qu'il les rechercha. En 1903, dans un discours sur la politique extérieure, il insista sur la nécessité de démontrer toujours « que la triple alliance « était absolument sans danger aucun pour la puissance, notre « vieille alliée, pour nos compagnons d'armes de Palestro et « de Solférino. » — « Tel était, dit-il encore, le plus vif désir « du regretté roi Humbert. » — Deux ans plus tard (1905), à propos de la discussion du budget de la guerre, il parla longuement de l'organisation de la frontière orientale, signala même les préparatifs de l'Autriche auxquels il y avait lieu de répondre, mais il ne dit pas un mot de la frontière française.

Il est un homme qui a rempli en Italie pendant plus de vingt-cinq années un rôle considérable dans l'intérêt des deux pays, ce fut M. Barrère, ambassadeur de France à Rome. Il pourrait témoigner des sentiments et de l'œuvre du général Pelloux, avec qui le liait une amitié véritable et solide. Venu à San-Remo pendant la guerre, à l'occasion d'une réunion des

chefs de Gouvernement, M. Barrère tint à rendre visite au général à Bordighera [1].

***

Le général Louis Pelloux était d'une taille un peu au-dessus de la moyenne, mince, droit, robuste, actif. Le front droit et élevé, des yeux clairs et francs, donnaient à sa physionomie un caractère d'intelligence et d'énergie qui frappait au premier coup d'œil. Son esprit était sans cesse en éveil, secondé par une mémoire exceptionnelle ; son aptitude au travail, sa persévérance étaient peu communes ; il avait le don de la parole et celui d'écrire ; de bonne heure il apparut comme un tempérament d'élite, digne d'atteindre les situations les plus élevées et d'accomplir de grandes choses.

Témoin enthousiaste, dans sa jeunesse, de la formation de l'unité italienne, passionné pour la grandeur et le bon renom de son pays, il conserva en face des événements et à l'égard des hommes un optimisme qui était dans sa nature, et que les déceptions seules purent atténuer avec le temps et l'expérience. Honnête et droit au suprême degré, il demeura étranger à toutes les compromissions, de quelque nature qu'elles fussent ; il quitta le pouvoir sans profit d'aucune sorte et sans avoir jamais aliéné, de quelque façon que ce fût, malgré les sollicitations dont il fut l'objet, son indépendance d'esprit et sa liberté d'action.

Parmi les souvenirs qui lui étaient particulièrement chers, le Général plaçait celui de son élévation à la dignité de Chevalier de l'ordre de Malte, qui lui avait été conférée lorsqu'il était ministre de la guerre « comme ayant bien mérité de l'Ordre en le faisant admettre sur le même pied que la Croix-Rouge en cas de guerre ».

Il est en Italie des termes élogieux qui suffisent à peindre l'homme auquel on les applique ; ces mots ont un sens pareil ; ils signifient tout à la fois un homme distingué, droit, loyal et sûr. Tels sont les termes qu'emploient à son égard amis et ennemis. Dans ses « *Mémoires de ma vie* » M. Giolitti, peu bienveillant cependant, s'exprime ainsi : « C'était personnelle-

(1) A l'occasion des obsèques du Général Pelloux auxquelles j'ai eu l'honneur d'assister et de représenter l'Armée française et la Savoie, M. Barrère voulait bien m'écrire le 3 novembre 1924 : « Le Général Pelloux était fort de mes amis « et nous avions fait ensemble de grandes affaires. »

« ment un homme hautement estimable, un *gentiluomo* cour-
« tois et honnête, un homme intelligent, actif.... » et M. Tittoni, président du Sénat, prononçant l'éloge du général se résume ainsi : « ... Ce fut un caractère droit et ferme, un « vrai tempérament de *galantuomo*, non seulement dans la vie « privée, mais aussi dans la vie publique. »

L'amour de sa patrie, le souci de sa grandeur, le sentiment de l'ordre et de l'autorité, l'attachement aux siens, ont guidé le général pendant toute sa vie. Ardent à l'occasion, combatif même quelquefois, il se maintenait toujours dans les limites d'une correction irréprochable. Méconnu, injurié par ceux qui étaient incapables de l'apprécier et de juger son œuvre, il étonna ses contemporains par sa sérénité admirable.

Louis Pelloux fut l'un des grands Italiens des premiers cinquante ans du nouveau royaume. De notre point de vue français, nous devons nous rappeler d'abord qu'au milieu des circonstances les plus délicates, il nous garda toujours son amitié ; nous devons retenir aussi qu'en travaillant pendant quarante ans avec intelligence et ardeur à l'organisation et à la force de l'armée italienne, il a contribué à préparer à l'avance la victoire de cette armée, celle des Alliés, la nôtre.

Comme Savoyards, nous ne pouvons pas le considérer comme un étranger. Il est des nôtres, et sa mémoire a sa place marquée, au premier rang, parmi celles des hommes d'élite dont s'honore notre pays.

Général P.-E. BORDEAUX

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Histoire de Thônes, par M. le chanoine F. Pochat-Baron, Annecy, imprimerie Commerciale, 1 vol. in-8° de 435 p., 1925.

La vallée de Thônes, si curieuse à tant de titres, n'avait pas encore son historien, et c'était une lacune regrettable. M. le chanoine Pochat-Baron, supérieur du Collège, vient de combler cette lacune d'une manière très heureuse.

Son livre, écrit avec méthode, est divisé en seize chapitres, qui permettent de s'initier progressivement aux faits et gestes de la cité. Il s'arrête à 1792 et laisse prévoir un second volume qui complètera le premier.

Quoiqu'il soit difficile de donner une appréciation définitive sur un ouvrage en cours, on peut louer sans réserve l'esprit judicieux de l'auteur, la clarté de son style et la sûreté de ses informations.

Cette histoire peut aller de pair avec celles de Cluses, La Roche, Rumilly, Saint-Julien, Seyssel, Thonon, etc.

F. M.

Séance du 3 *juin* 1925

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures [1].

Lecture est donnée du procès-verbal de la réunion précédente, qui est approuvé.

Le PRÉSIDENT adresse les félicitations de l'Académie à M. Descatoire, statuaire, auteur du monument de Saint François de Sales, qui vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur.

M. Descatoire avait précédemment épuisé toute la série des récompenses que le jury des Beaux-Arts peut décerner : médailles de 3e, 2e et 1re classe; bourse de voyage, médailles d'or, etc. Si la nouvelle distinction dont il est l'objet n'ajoute rien à son mérite, elle le consacre une fois de plus.

M. MIQUET fait une communication sur *les Savoyards à l'Ecole spéciale militaire*, de 1803 à 1904.

Il en a relevé 214 sur les registres matricules de l'Ecole, et 23 sont devenus officiers généraux.

Le MÊME lit des comptes rendus bibliographiques sur les ouvrages ci-après offerts à notre bibliothèque :

Horace Bénédict de Saussure, par D. W. FRESHFIIED ;

Personnel ecclésiastique du diocèse de Tarentaise, par EMPRIN ET RICHERMOZ ;

Mgr Biord et le Palais épiscopal d'Annecy, par Mgr REBORD;

Histoire de Thônes, par le chanoine POCHAT-BARON ;

Fert, bulletin de l'Association des Italiens originaires de Savoie et Nice ;

La coupe de l'Exil, par J.-P. VEYRAT ; (réédition de M. Berthier) ;

Contes et légendes du Faucigny, par Lucien GUY ;

Travaux de la Société d'histoire de Maurienne ;

Caisse de la mission du Chablais, par Mgr PICCARD ;

Vieilles gens et vieilles choses, par Amélie GEX (réédition) ;

La flamme au cœur, poèmes, par André LANGRAND ;

1. Sont présents : MM. Croset, Désormaux, Falletti, Flamary, Gavard, Lavorel, Marteaux, Miquet, H. Pfister, L. Pfister, Revil, Ribatto, F. Ruphy, J. Serand.

Excusés : MM. Faure, Le Roux, Rebord, Sauthier-Thyrion, F. Serand, Suchard.

Les fêtes du tricentenaire de la Brigade de Savoie, par le comte de MAUGNY.

M. MARTEAUX fait une communication intéressante sur les trouvailles nouvelles, aux Fins d'Annecy (maison Dallevet). (Voir article séparé).

Au nom de M. LE ROUX, le même donne quelques indications pétrographiques sur l'origine d'un chapiteau en calcaire.

M. le chanoine LAVOREL dépose pour la bibliothèque le nouveau tome des mémoires de l'Académie Salésienne, contenant l'Histoire de Thônes, par M. Pochat-Baron.

M. Joseph SERAND distribue les guides récemment parus du Château de Montrottier, et dépose de la part de M. Paul Guiton le bel ouvrage qu'il vient de publier *Au cœur de la Savoie*, lequel renferme des vues superbes.

M. Louis PFISTER lit un compte rendu bibliographique sur *La Faune des Orgues*, histoire anecdotique et scientifique des Organicoles et des Organophages, publiée par M. Ernest Perrier de la Bâthie, et offerte à l'Académie Florimontane.

Des remerciements sont adressés aux généreux donateurs de ces différents ouvrages.

Pour faciliter le service des entrées au Château de Montrottier, le président invite les membres de l'Académie Florimontane à se présenter avec leur carte de sociétaire et à se conformer aux indications qu'elle porte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h.

Le Secrétaire-adjoint,
Louis PFISTER.

***

Réception de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chambéry

Dimanche 7 juin, la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chambéry, présidée par M. PÉROUSE et comprenant trente-six personnes (dont plusieurs dames) arrivait en gare de Lovagny par le train de 8 h. 57 ; elle était reçue par une délégation de l'Académie florimontane et des représentants de la Société des Gorges du Fier.

Après la visite de ces gorges, offerte gracieusement par la Société propriétaire, les promeneurs montèrent au château où un vin d'honneur leur fut servi. M. Joseph SERAND, conser-

vateur du domaine, assisté de son frère François, montra, avec toutes les explications nécessaires, les curiosités qui constituent le musée Léon Marès. Puis M. Miquet, président, prit la parole en ces termes :

« Mesdames, Messieurs,

« Au nom de l'Académie Florimontane, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie de Chambéry.

« Dès que notre cher collègue et ami, M. le capitaine Carle, votre zélé secrétaire général, nous eut fait part de votre projet, nous nous concertâmes avec empressement pour le faire aboutir.

« Il nous est agréable de rappeler que cette visite a été précédée — il y a bien longtemps — d'une semblable et que déjà nos devanciers ont eu l'occasion de faire les honneurs de Montrottier aux hommes distingués qui composaient alors votre compagnie.

« C'était en 1856 : la Société d'Histoire avait un an, et la Florimontane, cinq ; à cet âge, on se lie aisément. Aujourd'hui, nos sociétés sont septuagénaires et, comme les vieilles personnes, elles sont heureuses de rappeler le passé.

Vous souvient-il, ma douce amie,
Des beaux jours de notre printemps ?...

« Prévenue assez longtemps à l'avance, la Florimontane avait organisé un véritable congrès, avec exposition artistique, qui dura trois jours, les 30 et 31 août et le 1er septembre. Des savants de premier ordre, venus de tous les points de l'horizon, Auguste Bernard, Claparède, Daguet, Forel, Gosse, Griolet, Gaston Revillod, Troyon firent d'intéressantes communications.

« La Société d'Histoire et d'Archéologie, présidée alors par Joseph Dessaix, était aussi représentée par François et Laurent Rabut, Charles Guillermin, qui présida une des séances, et onze autres membres non dénommés dans le compte-rendu.

« Le président de la Florimontane était un Chambérien : Jacques Replat. Il avait à ses côtés des notabilités telles que Gabriel de Mortillet, le commandeur et l'avocat Despine, le baron et l'architecte Ruphy, le docteur Périssoud, Ducis et Eloi Serand ; ce dernier, dit le procès-verbal, « fut l'âme de la

réunion ». Sous ce rapport, il n'y a rien de changé : les fils d'Eloi Serand continuent la tradition et ce sont eux qui ont organisé cette journée.

« Pendant les trois jours de fêtes, on visita le château et le musée d'Annecy, Montrottier, Veyrier, Menthon, Talloires, Duingt, Les Barattes, Dingy-Saint-Clair et Annecy-le-Vieux.

« A Menthon, les congressistes rencontrèrent Mgr Dupanloup qui, dit le compte-rendu « trouva pour eux quelques-unes de ces bienveillantes paroles qui lui sont familières ».

« A défaut de Mgr Dupanloup, vous trouverez ici le souvenir d'un prélat qui peut lui être comparé, Mgr Turinaz, qui fit, à Montrottier, plusieurs villégiatures : une chambre du château porte aujourd'hui le nom de chambre de l'Evêque.

« D'autres souvenirs se rattachent à cette résidence : celui de la famille de Menthon, qui, dès le XIIIe siècle était la puissance féodale la plus considérable de la Savoie et qui posséda le château depuis 1427 jusqu'à la Révolution. Celui du général Dufour, dont le père acquit Montrottier en 1799 et qui l'habita quelque temps puis le revendit en 1839 ; celui de la famille de Rochette qui accueillit aimablement nos sociétés en 1856 ; enfin, celui de MM. Frèrejean, riches industriels lyonnais dont l'un épousa Mlle Marès, sœur de notre bienfaiteur, Léon Marès, qui en hérita en 1906.

« Pendant moins de dix ans, M. Léon Marès a accumulé dans ce château de riches curiosités qui constituent une grande attraction pour les touristes.

« Je signalerai spécialement quatre magnifiques bas-reliefs en bronze, de Peter et Hans Vischer, célèbres artistes nurembergeois du XVIe siècle. Vendues pour la fonte en 1806, ces sculptures furent transportées à Lyon, où M. Frèrejean eut le bon esprit de les conserver. Mais, comme elles étaient encombrantes il les envoya dans une maison de campagne, d'où M. Marès les exhuma pour les apporter ici, ce qui permit à MM. J. Serand et Buttin de les identifier.

« Cet ensemble constitue la pièce rare, unique en France, que nous envient les grands musées et la ville de Nuremberg.

« Je salue avec joie les dames qui ont bien voulu se joindre à votre caravane : elles auraient été accueillies avec enthousiasme par M. Marès qui était le plus galant des châtelains. Elles embellissent le cortège de M. le président Pérouse, dont la science alliée à l'humour représente au plus haut degré, chez nous, le « gai savoir ».

« Vive la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie et qu'elle n'attende pas soixante-neuf ans pour revenir ! »

M. le président Pérouse remercia aimablement. Il rendit hommage à l'esprit éclairé qui a dirigé les réparations du château où l'on a respecté tout ce qui est ancien et restauré dans le meilleur goût ce qui était à modifier. Il exprima la gratitude de sa Société pour la Florimontane, dont l'accueil sera un de ses meilleurs souvenirs.

Sans perdre de temps, la caravane reprenait à midi le train pour Annecy où un déjeuner succulent l'attendait à l'hôtel Terminus.

Au dessert, des toasts chaleureux et très applaudis furent portés par MM. Pérouse, Miquet, Emmanuel Dénarié, Coppier et le docteur Forestier. M. Miquet lut une poésie humoristique sur la *Sasson*, qui fut accueillie par un triple ban.

A quinze heures, eut lieu la visite du château d'Annecy. M. le commandant Véran, commandant d'armes, reçut gracieusement les sociétés à leur arrivée et M. le capitaine Carle, ancien officier du 30e, dirigea les visiteurs avec la connaissance d'un habitué.

La Société d'Histoire, pour finir la journée, voulut voir le siège de l'Académie Florimontane, à l'Hôtel-de-Ville, on visita la bibliothèque. Après quoi, le train de 17 h. 55 emmena à Chambéry les promeneurs qui emportèrent, comme ils laissèrent, le meilleur souvenir.

LA SASSON

Quand, pauvre psychologue et mal documenté,
Falguière entreprit de bâtir la *Savoyarde*,
Il ne se mit en frais pour une montagnarde,
Et se soucia peu d'en faire une beauté.

Une croupe de mule, avec des mains énormes [1]
Et des pieds de vachère en sabots et difformes
Tels sont les éléments rassemblés sans façon
Sous un petit bonnet et voilà la *Sasson !*

C'est d'un sans-gêne qui dépasse un peu les bornes :
Messieurs les délégués de la Convention
Ne s'attardèrent pas avec des maritornes !
On sait bien qui s'offrit à leur attention :

1. M. Pérouse dans le *Vieux Chambéry*, page 166, relève que l'auteur de la statue « a cru devoir prêter à la Savoie des mains et des pieds énormes ».

C'est vous, candide Aurore et sémillante Adèle [1]
Au lieu d'une matrone au torse de jument,
Vous, que le grand David prit un jour pour modèle,
C'est vous qu'on voudrait voir orner ce monument !

Le Père La Pudeur pourra me chercher noise
Et trouver que l'honneur serait peu mérité...
Je le sais, il existe un cheveu : c'est Chenòise... [2]
Adèle n'avait pas fait vœu de chasteté...

Qu'importe ? En attendant qu'on renvoie à la fonte
Ce bronze injurieux qui, parfois, nous fait honte,
Il faut qu'une autre femme, une fleur d'un beau sang,
Se dévoue et se donne en spectacle au passant !

Il faut qu'à la Savoie on prête une autre allure
Qu'elle paraisse avec une noble figure,
Plantureuse sans doute et mère de l'Alpin,
Mais accorte et coquette et chaussant l'escarpin !

Nos vachères sont bien. Qu'on les laisse à l'étable,
Mais, pour faire parade, il faut chercher ailleurs ;
Il existe chez nous plus d'un type sortable
Qui pourrait défier la verve des railleurs.

O femmes qui portez la *frontière* avec grâce,
Ne vous dérobez pas quand on demandera
De poser, pour fixer la beauté de la race :
La gloire du pays vous récompensera !

François MIQUET.

1. Voir Ernest Daudet : *Le roman d'un conventionnel.*
2. F ils naturel d'Adèle.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Horace-Bénédict de Saussure, par D. W. Freshfield avec la collaboration de Henry-F. Montagnier, ouvrage traduit de l'anglais par Louise Plan, librairie Dardel, Chambéry, 1 vol. in-8° 434 p., avec illustrations.

« Saussure n'est pas seulement le fondateur incontesté de la géologie alpine ; il est aussi, par son ascension au Mont-Blanc, le véritable initiateur de l'alpinisme. »

Une monumentale biographie vient de lui être consacrée par M. Douglas Freshfield, président de la Société Royale de Géographie et de l'Alpine-Club de Londres, dont le talent remarquable était bien fait « pour rendre justice aux faces diverses et toutes captivantes de Saussure ».

M. Freshfield nous présente son héros, non pas seulement comme homme de science et comme explorateur des Alpes, mais comme citoyen et philosophe.

« Il a tenu à le situer dans cette Genève de la seconde moitié du XVIIIe siècle », si curieuse et attachante, où une société d'élite entretenait « une haute culture générale, à la fois humaine et scientifique, esthétique et savante ».

Grâce au concours de M. Montagnier, citoyen américain résidant en Suisse, qui a fouillé les bibliothèques publiques et les collections particulières, il est parvenu à reconstituer la vie de Saussure, avec une netteté, un charme et une précision qui nous le font aimer autant qu'on l'admire.

On trouve dans cette biographie des détails du plus grand intérêt sur les familles genevoises de l'époque et notamment sur les demoiselles Boissier, femme et belles-sœurs de Saussure ; sur Chamonix (où fut inventé le piolet), et sur Genève qui « par sa situation semble faite pour inspirer le goût de l'histoire naturelle ».

La famille de Saussure, originaire de Lorraine, est venue en Suisse au XVIe siècle, époque où Antoine se fixa à Lausanne et devint l'ami des principaux réformateurs. Son petit-fils Jean-Baptiste (1576-1647) s'établit à Genève. C'est là que naquit le 17 février 1740, le grand naturaliste, et qu'il mourut le 22 janvier 1799 après avoir occupé pendant 23 ans la chaire de philosophie. Il fut inhumé au cimetière de Plainpalais, mais l'emplacement exact de sa sépulture est resté inconnu : « Les pierres tombales comptaient parmi les articles de luxe interdits depuis longtemps aux habitants de Genève par les lois somptuaires. »

Ce livre, illustré avec luxe, est bourré de faits et de renseignements inédits ; il est agréable à lire autant qu'instructif.

F. M.

Personnel ecclésiastique du diocèse de Tarentaise, du Concordat à la Séparation (1802-1906) par le chanoine Frédéric Richermoz et l'abbé Joseph-Marie Emprin, 1 vol. in-8° de 515 p. Montpellier, 1924.

Le chanoine Richermoz, l'un des auteurs de ce recueil, est décédé le 10 juillet 1918, sans avoir eu la satisfaction d'en voir la publication. Mais son actif collaborateur, M. l'abbé Joseph-Marie Emprin, a fait double besogne et a mis sur pied un beau volume, digne de figurer à côté du *Personnel ecclésiastique du diocèse de Chambéry*, de M. le chanoine Morand. C'est le même plan, le même labeur et la même exposition. C'est comme un livre d'or du clergé de Tarentaise, et il comble heureusement une lacune qu'on regrettait.

F. M.

Mgr J.-P. Biord et le Palais Episcopal d»Annecy, notes et documents, par Mgr Rebord, Annecy, Abry, 1924, un vol. in-8° 326 p.

Mgr Biord est un des prélats qui ont occupé avec le plus de distinction l'évêché d'Annecy. « Fortement imbu des doctrines gallicanes » « dont il avait été enfariné par son professeur à la Sorbonne » il n'était pas toujours en concordance d'idées avec les membres de son chapitre. Il y avait en lui deux hommes : « un évêque orthodoxe poursuivant avec une énergie toute apostolique les écarts contre la saine doctrine » et « le justiciable du Sénat de Savoie, dont les décisions, les arrêts et les refus d'*exequatur* paralysaient son administration. » Il tâchait de concilier les deux manières, et ce n'était pas toujours facile.

Mgr Rebord fournit un appoint considérable à la biographie de ce prélat, et son livre est fortement documenté.

La deuxième partie de ce travail concerne le Palais épiscopal d'Annecy. C'est une monographie complète des vicissitudes par lesquelles a passé cet immeuble, depuis sa construction jusqu'à la dernière loi de séparation. On y remarque un grand souci de l'exactitude et des détails qu'on retrouverait difficilement ailleurs.

F. M.

FERT, *bollettino annuale della Associazione fra oriundi Savoiardi et Nizzardi Italiani*, Torino, décembre 1924, n° 13, in-8° 188 p.

Ce très intéressant volume renferme des études historiques sur *Charles-Albert et la répression de* 1833, sur *les débuts de la politique italienne dans la maison de Savoie*, sur *la Brigade de Savoie*, sur Géo-Ballista Cotta di Tenda (1668-1733) ; sur la famille Da Orestis (1625-1925), etc.

On y trouve également un émouvant récit intitulé *Tra le tombe di Crimea*, une *Revue bibliographique* très bien rédigée, une série d'articles nécrologiques sur les sociétaires défunts (en particulier le marquis Victor-Amédée de Cordon Sallier de la Tour, décédé à Rome le 24 juin 1924, le baron Orlando de Boccard mort le 22 octobre et le Général Louis Pelloux) ; une chronique et la liste des membres.

Nous y relevons avec plaisir que le baron Jean-Albert Blanc, professeur à l'Université de Rome, a été élu député de la circonscription de la Campanie, et que l'ambassadeur Albert Martin-Franklin a reçu le Grand Cordon de la Couronne d'Italie.

F. M.

La coupe de l'exil : station poétique à l'abbaye d'Hautecombe, par Jean-Pierre Veyrat ; étude liminaire, notes de biographie par Alfred Berthier, docteur ès-lettres, Chambéry, Dardel, 1924, 376 p. in-8°

Jean-Pierre Veyrat, si longtemps méconnu et mal jugé, a fini par trouver dans M. Alfred Berthier un appréciateur impartial et bienveillant, qui lui a restitué la place à laquelle il a droit. Tout arrive, et il ne faut jamais désespérer.

En 1921, M. Berthier avait préparé les voies en publiant une magnifique *Etude biographique et littéraire* intitulée : *Autour des grands romantiques. Le Poète savoyard Jean-Pierre Veyrat.*

Aujourd'hui, c'est une édition complète, revue, corrigée et savamment annotée de l'œuvre du poète qui nous est offerte : elle était attendue et désirée depuis longtemps. Tous les lettrés, tous les amis de la Savoie accueilleront avec plaisir cette édition : par ce temps de mercantilisme et de vie chère, il faut savoir gré aux hommes désintéressés qui mettent leurs préoccupations au-dessus de la matière et qui réclament une place pour la poésie. Ils méritent que leur entreprise soit couronnée d'un franc succès.

La flamme au cœur, poèmes par André Langrand (1914-1918), Saint-Etienne, A. Waton, 1 vol. in-12, 100 p. Ces poèmes, dédiés aux héros de la Grande Guerre, sont l'œuvre d'un officier, natif d'Annecy ; ils sont débordants de patriotisme et mériteraient de trouver place dans toutes les bibliothèques scolaires. Nous avons surtout remarqué les pièces intitulées : *Verdun*, *Poilus*, *A Guynemer*.

F. M.

Les fêtes du tricentenaire de la Brigade de Savoie, relation sur la délégation savoyarde à Udine, octobre 1924, par le Comte de Maugny, Thonon, Dubouloz, 1924, in-8°, 20 p.

M. le Comte de Maugny a eu l'excellente idée de conserver par une publication le souvenir « des heures inoubliables d'Udine ». Son récit, plein de vie et d'entrain, fait palpiter les cœurs savoyards.

F. M.

Contes et légendes du Faucigny, par Lucien Guy, Annecy, imprimerie Commerciale, 1925, 1 plaquette in-8°, 71 p.

Cette charmante plaquette, éditée avec goût, remet en lumière des récits déjà connus, mais épars, et qui risquaient de disparaître avec les recueils où ils sont égarés. Nous félicitons M. Lucien Guy de la manière dont il a présenté ses contes et légendes : ils sont un véritable régal pour le lecteur.

Travaux de la Société d'Histoire de Maurienne, 1 vol in-8°, 110 p. La Société d'Histoire de Maurienne, qui n'avait rien publié depuis 1916, grâce à la guerre et à ses conséquences, a fait un acte de résurrection des plus méritoires

en éditant la deuxième partie du tome VI de sa deuxième série, qu'elle a dû faire imprimer à Saint-Dié. On y trouve les éloges funèbres de MM. Florimond Truchet, l'abbé Froment, J. B. Laymond, l'abbé Francoz, Jules Manacy, l'abbé Christin, Joseph Buttaıd, dus à la plume experte du président, M. le chanoine Gros, auquel on doit également une savante dissertation sur l'origine et l'histoire du mot *Maurienne*, et plusieurs autres mémoires très intéressants, qui prouvent que l'auteur est l'âme de la Société.

Un agréable article de M. l'abbé J.-B. Albert, intitulé **Comment on s'appelait il y a deux cents ans**, et deux bonnes études de M. l'abbé A. Gorré sur le patronage de Saint-Alban et la chapelle de Rieubel complètent ce volume, qui n'a pas été publié sans difficultés.

F. M.

Caisse de la mission du Chablais, par Mgr L.-E. Piccard, Thonon, Dubouloz, 1924, 44 p.

Cette brochure donne des détails précis sur les difficultés que la famille de Sales et particulièrement madame de Boisy « une maitresse femme » rencontra pour contribuer aux frais occasionnés par cinq ans d'apostolat en Chablais (1594-1599), frais auxquels on affecta 110 coupes de froment provenant de la seigneurie de Brens, et une partie des revenus de la cure du Petit-Bornand que François de Sales obtint en 1597.

Vieilles gens et vieilles choses, par Amélie Gex, Chambéry, Dardel, 1924, 1 vol. in 12, 324 p.

Cette nouvelle édition, enrichie d'une belle préface d'Henry Bordeaux et d'un portrait d'Amélie Gex, était nécessaire pour remémorer les *Histoires de ma rue et de mon village* dont la publication remontant à 1885, avait été faite à petit nombre.

L'œuvre d'Amélie Gex « débordante de sève du terroir et riche de parfums agrestes, œuvre charmante de naturel et d'esprit, mais émouvante surtout par la sincérité de son accent, » mérite d'être plus connue et d'être répandue partout. Tous ceux qui se sont concertés pour aboutir à ce résultat méritent nos plus chaleureux compliments.

F. M.

La Faune des Orgues. Histoire anecdotique et scientifique des Organicoles et des organophages, par M. Ernest Perrier de la Bathie, Ingénieur agricole, Annecy, Imprimerie Commerciale, 1925, in-8°, 52 p.

Comme nous le pressentions lors de la publication en 1923 des *Insectes des Orgues*, M. Perrier de la Bathie ne devait point borner ses travaux à ce seul ouvrage. Elargissant le champ de ses recherches, ce n'est rien moins qu'une Faune des Orgues qu'il nous offre aujourd'hui. Si surprenant que puisse sembler ce titre, et, sans prendre « notre cage à flûtes pour une succursale du Jardin d'Acclimatation », le lecteur suivra avec une vive curiosité mêlée d'un attrait croissant, la nomenclature des mammifères organicoles, organophiles, organophobes, organistes, organoclastes, etc... de la gent ailée, des batraciens, des reptiles, des insectes, pensionnaires indésirables de l'instrument de nos temples. Il constatera de plus l'existence dans les orgues de registres mammalogiques et ornithologiques.

Littérateur, artiste, organier, naturaliste, chimiste et... humoriste, l'auteur a réussi à développer délicieusement cette « fugue faunesque ».

A la suite de judicieux et parasiticides conseils, notre collègue termine par cet « axiome consolant — pour les organophages — qu'ils sont bien moins nuisibles que le facteur rebouteur qui estropie son tubifère client et l'organiste ignare qui bricole son instr. ment comme sa musique. »

L. P.

Vie du P. Tissot, supérieur général des missionnaires de saint François de Sales d'Annecy, par le P. Léon Buffet, Paris, Beauchesne, 1925, 1 vol. in-8, 475 p.

Plus de trente ans se sont écoulés depuis la mort du P. Joseph Tissot (2 août 1894), et son souvenir reste vivace. Né le 1er septembre 1840, à Annecy, il fut d'abord un enfant « tout angélique », enjoué, répandant autour de lui la gaieté, mais studieux et doué de ce « je ne sais quoi, qui met un élève en dehors et au-dessus de tous les autres. » Après avoir conquis de haute lutte le diplôme de maître ès-arts à l'Université de Turin, il entra au séminaire d'Annecy à l'âge de 16 ans, y resta six ans, et partit pour Rome, où il fut ordonné prêtre le 30 mai 1863. Il se fit bientôt remarquer pour son aptitude spéciale pour la chaire et résolut de se faire prédicateur « et de n'être que cela ».

Dès lors, et jusqu'à son élection comme supérieur, en 1880, ce fut « une série ininterrompue de fêtes, de pèlerinages et d'évènements où il trouva des occasions vraiment hors ligne de se former, avec une véritable gradation comme on en rencontre rarement dans une vie de missionnaire. » Après un pèlerinage à Bethléem, il prit part au Concile de 1869 comme secrétaire de Mgr Tissot. « Il avait toutes les qualités de l'orateur, mais surtout une voix magnifique, à la fois moelleuse et forte, qui remplissait facilement les plus vastes églises. Ses *discours et entretiens*, publiés par le P. Million, forment quatre volumes. « Il avait une âme d'artiste et d'apôtre. Il vivait dans les hauteurs ; tout ce qui était beau, noble, élevé, l'attirait fortement. C'est dire qu'il était poète, mais il l'était beaucoup moins dans ses vers que dans ses sermons. » Ses *Poésies religieuses* ont été très appréciées.

Le biographe reste dans la note juste : son style est agréable, et il possède un véritable talent d'exposition. Nous ne pouvons que lui adresser des félicitations pour avoir fait revivre avec tant de talent une figure annécienne qui méritait bien d'être remise en relief.

F. M.

Séance du 1er *juillet* 1925

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures [1].

Après lecture du procès-verbal de la réunion précédente, qui est approuvé, le PRÉSIDENT s'exprime ainsi :

« Messieurs,

« Nous avons appris avec un vif regret la mort de notre excellent collègue, M. Jean TERRIER, maître-imprimeur à Etampes, décédé le 7 juin dernier, à Annecy, sa ville natale, à laquelle il était venu, depuis quelques semaines, demander un allégement à ses souffrances.

« Pendant plus de quarante années, M. Terrier, « professionnel hors de pair, prote consciencieux et averti » s'était fait remarquer à l'imprimerie Abry par ses mérites et le soin qu'il apportait à la composition de la *Revue Savoisienne*, et la Florimontane lui avait accordé, dans son assemblée générale du 14 janvier 1914, une médaille d'honneur en témoignage de gratitude.

« Peu de temps avant la grande guerre, il avait acquis à Etampes, une imprimerie dont l'importance était en rapport avec ses aptitudes, mais il n'oubliait pas son pays, et il nous envoyait en 1923 deux communications sur des ecclésiastiques savoyards qu'il avait découverts dans le diocèse de Versailles.

« Nous garderons de M. Terrier le meilleur souvenir. J'adresse à sa veuve et à ses fils. ainsi qu'à toute sa famille et spécialement à notre éminent collègue, M. Auguste Terrier, nos respectueuses condoléances.

« Je présente également l'expression de nos regrets à M. Eugène Falletti qui a perdu son beau-frère ; mais je saisis avec empressement l'occasion qui m'est offerte de le féliciter au sujet de la médaille d'honneur et du diplôme qu'il vient de recevoir au Congrès des Architectes de France, tenu à Grenoble les 19 et 20 juin, pour cinquante années de pratique

1. Sont présents : MM. Adé, Croset, Désormaux, Falletti, Faure, Flamary, Gaillard, Lachat, Le Roux, Marteaux, Miquet, Jean d'Orlyé, H. Pfister, V. Robert.

Excusés : MM. Gavard, Lavorel, L. Pfister, Ribatto, J. Serand.

comme entrepreneur, et trente ans de présidence de la Chambre syndicale des entrepreneurs. »

M. MIQUET lit une communication de M. l'abbé Boillot, curé de Liesle (Doubs), qui signale de nombreux émigrants savoyards fixés dans la commune de Mesnay, près d'Arbois (Jura), après la paix de Munster (1648).

Il y a des Mouchet, Vinet, Belliard, Mestrallet, Dérobert, Massot, Chavanne, Bouvet, Forestier, La Faverge, Gaillard, Besson, Bernardet, Vigny, Ancrenaz, Maniglier, Pedat, Bourgeois, Gain, Naville, Favre, etc.

Le MÊME a également trouvé des Savoyards dans la paroisse de La Châtelaine, voisine de Mesnay, qui les reçut de 1651 à 1677 : ce sont un Delagrange, un Avocat, un Roy, un Métral, un Bard, un Command, un Dusonchet, etc.

M. l'abbé Boillot complète sa communication par d'intéressants détails sur le P. Claude d'Orchamps, né en 1695, à Besançon, qui se fit remarquer comme prédicateur notamment en Savoie, et qui mourut à Madrid, en 1758.

Le PRÉSIDENT lit des comptes rendus bibliographiques sur les ouvrages suivants : *Au cœur de la Savoie*, par Paul Guiton ; *La Haute-Savoie aujourd'hui et il y a cent ans*, par F. Gex et le tome 43e des *Mémoires et documents de l'Académie Salésienne.*

M. MIQUET signale une intéressante étude de M. le général Bordeaux sur les *Généraux d'armée maréchaux de Savoie et maréchaux d'Italie*, parue dans le dernier numéro du *Carnet de la Sabretache*, revue militaire rétrospective.

Il donne lecture d'un compte-rendu bibliographique dû à M. le professeur Bernus sur le travail de M. Prechner : *Mouvement révolutionnaire en Suisse et en Savoie en* 1834. (V. Bibliographie savoisienne.)

Il fait remarquer que ce sujet a déjà été traité en 1886 par Frédéric Sassone dans une brochure intitulée *Les deux cent vingt-trois*, Genève, Georg. M. Prechner ne paraît pas en avoir eu connaissance.

M. FALLETTI offre à la bibliothèque florimontane une belle édition (1655) de la *Vie d'Alexandre le Grand*, par Quinte Curce, traduction de M. de Vaugelas.

A propos de la chanson des *Sarvans*, dont la *Revue Savoisienne* a publié précédemment une version en patois de Thorens, M. DÉSORMAUX donne quelques renseignements complémentaires :

On sait, dit-il, avec quelle rapidité se modifient les chan-

sons populaires, avec quelle facilité on les attribue à tel ou tel auteur, qui n'est pour rien dans leur composition. La littérature patoise pourrait fournir en Savoie divers exemples de ce fait. Il en fut ainsi même pour certaines œuvres d'Amélie Gex. La chanson des *Sarvans*, que nous avons publiée récemment, offrirait, s'il en était besoin, une preuve nouvelle.

A Thorens, suivant les renseignements qui m'ont été communiqués, personne ne doute que cette chanson ne soit due au cordonnier-poète Cyprien Chappaz, dit Cyprien à Criquet. En revanche, Thônes la revendique pour François Agnellet. Où est la vérité ?

Dans un recueil manuscrit d'Aimé Constantin, intitulé *La Muse Savoisienne*, II, recueil qui figura avec d'autres productions patoises à l'Exposition universelle de 1878 [1], on peut lire, parmi les textes en dialecte de Thônes, une version de cette chanson des *Sarvans*. A. Constantin l'attribue à Fr. Agnellet, de Thônes. A mon tour je n'hésite pas à adopter l'opinion du regretté patoisant, dont l'esprit critique et les connaissances multiples doivent être pour nous en cette matière une légitime garantie.

Mais il existe un autre témoignage. Parmi les documents relatifs à Fr. Agnellet recueillis par A. Constantin et conservés actuellement aux Archives florimontanes, figurent des cahiers de chansons dues à F. Agnellet, cahiers transcrits par Eugène Périllat. L'un d'eux comprend la chanson *Lous Sarvans*. La transcription est datée [2] du 15 décembre 1874.

Aimé Constantin n'a pas jugé à propos de publier la chanson des *Sarvans*, non plus que M. J. Ritz, à qui le texte en avait été communiqué. Peut-être l'érudit philologue avait-il le projet de faire pour l'œuvre de F. Agnellet ce qu'il avait fait, et bien fait, pour l'œuvre de J. Béard. Je me propose d'imprimer, ailleurs [3] que dans la *Revue Savoisienne*, pour ne pas l'encombrer, les pages extraites de *La Muse Savoisienne* II, (texte et observations), qui concernent cette chanson. La comparaison des deux versions (celle de Thônes et celle de Thorens) peut offrir un réel intérêt non seulement aux

1. J'ai donné la Table analytique de cet ouvrage dans ma *Bibliographie méthodique des Parlers de Savoie*, nº 1202, p. 223.

2. Voir également la *Bibliogr. des Parlers de Savoie*, nº 1197 et 1198, p. 221 et 222.

3. Cet article a paru depuis, sous ce titre : « Folklore savoyard : *Le Sarvan* ». Voir la revue *Lac d'Annecy*, nº 42 [26 juillet 1925].

amateurs de littérature locale et aux dialectologues, mais aux folkloristes, pour qui l'origine du *Sarvan* et l'interprétation de sa légende sont des thèmes aussi riches que variés.

M. Désormaux examine ensuite les diverses appellations de la *faux* usitées en Savoie. Dans un volume intitulé *Essais d'étymologie et de critique verbale latines* (Neuchâtel, 1918), M. Niedermann établit que le latin *falx* serait d'origine ligure. « Le mot ligure se serait conservé jusqu'à nos jours par filiation directe dans des parlers romans qui occupent précisément des régions habitées autrefois par les Ligures. » Suivant M. Grammont (*Revue des Langues romanes* LXI), « il est extrêmement vraisemblable que l'auteur a touché juste ».

Il est donc fort intéressant de rechercher les traces de semblable appellation dans les parlers de la Maurienne, de la haute Tarentaise et du haut Faucigny, où vécurent des peuplades ligures ou liguro-celtiques, Ceutrons, Médulles, peut-être Graiocèles.

Le terme générique en Savoie est *dâille*, qui continuerait le latin *dagula*. On trouve aussi *dâr*, dard, dont l'emploi est connu en vieux français et l'aire très étendue. (Voir ces mots in *Dictionnaire Savoyard*). La plupart des patois alpins de Savoie, par exemple celui de Valmeinier (Maurienne), emploient ces mots. Ainsi *dailli*, faux. Mais l'action de faucher se dit généralement *sêyi* (Valmeinier : *séyél*, ou *séteul*), continuateur du latin *secare*, couper. L'aire de ce dernier mot s'étend bien au-delà des limites de la Savoie. (Pour les diverses études relatives à la fenaison et au mot *seyer*, voir la *Bibliographie des Parlers de Savoie*, p. 269-270). Quant au nom patois de la faucille, c'est *volan*, variante *valan* (Cf. l'article *volamo* du *Dict. Savoyard*).

Il y aurait lieu de compléter ces indications, qui montrent une fois de plus combien la linguistique peut être pour l'histoire et les études protohistoriques un précieux auxiliaire.

M. Désormaux ajoute toutefois qu'il faut être d'une prudence extrême dans les conclusions que l'on tire de l'interprétation des faits linguistiques. A supposer, par exemple, que toute trace du vocabulaire ligure ait disparu de tel patois alpin, cela ne prouverait rien contre l'hypothèse de l'occupation de telle région par des groupes ligures. Ceux-ci peuvent avoir été assimilés par des Gaulois, puis romanisés, au point d'avoir complètement perdu leur langage originel, dont les

derniers témoins seraient seulement des vocables toponymiques.

En revanche, des populations celtiques en contact avec des tribus ligures peuvent leur avoir emprunté et transmis à d'autres un certain nombre d'appellations. Le fait a été mis en lumière pour les noms de poissons et les termes relatifs à la pêche. Pour l'ethnographe ces emprunts ne sauraient démontrer autre chose que les relations de ces divers peuples. Ce témoignage d'ailleurs a son prix.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 15.

Le Secrétaire,
Marc Le Roux.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Mémoires et documents de l'Académie salésienne, tome 43, Annecy. Imprimerie commerciale, 1925, 1 vol. in-8°, 435 p.

La partie principale de ce beau volume est consacrée à l'*Histoire de Thônes*, de M. le chanoine Pochat-Baron, dont nous avons donné le compte-rendu dans une précédente séance. C'est un ouvrage capital, qui fait honneur à l'Académie salésienne.

On peut aussi remarquer un bon travail du défunt chanoine Marullaz, sur *Sainte Colette en Savoie*, qui est présenté par M. Léon Terrier, professeur au Grand Séminaire.

A signaler le *Bulletin des séances*, et le *nécrologe* établi, pour les membres décédés, par le chanoine Lavorel, président toujours actif et infatigable.

Au cœur de la Savoie, par Paul Guiton, 1 vol. in-8°, 152 p. ; nombreuses illustrations ; J. Rey, à Grenoble, 1925.

Ce livre est un véritable album, où l'on a rassemblé avec un goût parfait les meilleures photogravures des sites les plus curieux. Le texte est digne des illustrations, ce qui n'est pas peu dire, et il est digne du sujet.

L'auteur part de Chambéry, vous présente la ville, Aix, les Bauges et vous conduit en Maurienne, puis en Tarentaise. Il revient à Annecy, visite les Bornes, le Faucigny et finit par le Chablais et le Léman. Il parle en érudit de ce qu'il connait bien, mais sans pédanterie et avec un esprit toujours en éveil. Son style est vivant, non dépourvu de malice, avec la sensibilité d'un artiste.

M. Guiton mérite toutes nos félicitations.

La Haute-Savoie aujourd'hui et il y a cent ans, par F. Gex, Chambéry, Dardel, 213 p. in-12, 1924.

L'auteur a recueilli, dans les archives de la division d'Annecy, des notes statistiques dont l'utilité n'est pas contestable. A défaut d'actualité, les notes centenaires peuvent servir de points de comparaison avec la situation actuelle, et jettent un jour lumineux sur l'histoire économique de la région. On y retrouve les qualités d'exactitude et de précision qui caractérisent les publications de M. l'abbé Gex.

F. M.

Dr Wilhelm Prechner : Der Savoyerzug 1834 (Revue d'histoire suisse 1924.) M. Prechner, après de fructueuses recherches dans les archives cantonales suisses, a fait un travail d'ensemble sur la tentative révolutionnaire de 1834 en Savoie. Comme le sous-titre de l'article l'indique, c'est l'histoire d'un échec complet et assez piteux. Cet épisode intéresse avant tout la Suisse, où Mazzini organisa le mouvement et d'où partit la troupe qui devait envahir la Savoie ; mais c'est aussi une page d'histoire savoyarde. Grâce à Mazzini, Genève était devenu un centre révolutionnaire pour les nombreux réfugiés politiques en Suisse (Polonais, Allemands et Italiens). D'après le plan de Mazzini, il s'agissait de libérer l'Italie en commençant par le royaume de Sardaigne, où triomphait alors la réaction. Pour cela il fallait d'abord s'emparer d'Annecy et faire soulever la Savoie. Le Comité révolutionnaire de Genève avait établi des relations avec certains éléments avancés de Chambéry, d'Annecy et du Chablais. Mais tout le plan était mal conçu, mal étudié, et comme l'événement le prouva, il fut encore plus mal exécuté. Des obstacles sérieux vinrent sans cesse faire remettre la réalisation : avant tout le manque d'argent, mais aussi la désunion, l'impossibilité du secret, enfin le choix comme chef du général Romolino. Ce dernier, sorte de condottieri de la cause libérale, avait combattu en Pologne pendant l'insurrection de 1830-1831 ; mais son caractère faible et son intelligence très moyenne n'inspiraient que peu de confiance aux réfugiés polonais, qui étaient l'élément principal de la petite armée révolutionnaire. On comptait sur les sympathies des populations, qui, en Suisse comme en Savoie, étaient acquises aux révolutionnaires, tandis que les gouvernements leur étaient hostiles.

L'équipée, aussi mal organisée, ne fut qu'une suite de déboires. Un détachement polonais qui devait partir de Nyon et traverser le lac pour aborder en Savoie, fut arrêté par les autorités vaudoises et interné au château de Rolle. Un renfort, attendu de Lyon, ne vint pas. Quand la troupe révolutionnaire partit de Carouge, elle ne comptait guère plus de 250 hommes armés. Elle n'osa attaquer Saint-Julien, s'arrêta à Bossey, puis marcha sur Annemasse, où elle démolit le bureau des douanes. Comme succès, c'était maigre, c'est en vain qu'à Ville-la-Grand le général Romolino, à qui on reprochait de peu se montrer, passa sa troupe en revue : la discipline faiblissait de plus en plus, et la démoralisation augmentait. Des bruits alarmants circulaient ; personne, pas même le chef, ne savait au juste ce qu'il fallait faire. Après un petit crochet sur territoire suisse, puis un retour brusqué sur terre savoyarde, les troupes furent licenciées. Elles se réfugièrent en Suisse, où elles donnèrent encore des soucis aux autorités cantonales.

M. Prechner a joint à son travail, comme pièces justificatives, des proclamations révolutionnaires qui furent affichées à Saint-Julien et à Annemasse. Ce sont des appels, généreux sans doute, comme l'était tout le mouvement, mais gauches, écrits dans le style pompeux de l'époque. Ne nous en moquons pas trop : chaque époque a son jargon politique particulier. Ce qui frappe, c'est la langue drôlement pitoyable de certaines de ces proclamations, preuve qu'elles n'ont pas été écrites par des Français. On lit entre autres : « Savoyars ! (sic) voudriez-vous être sauvés sans vous ? ne voudriez-vous pas avoir votre jours (sic) dans l'histoire.... et plus loin : « En avant ! la victoire est certaine ; tout honneur et tous biens en sailliront. »

Ainsi quelque généreuse que fut l'intention, le coup de main avorté de 1834 aura eu jusqu'au bout quelque chose de comique, qui frise le ridicule. Heureusement, si cette tentative fit couler beaucoup d'encre, elle ne coûta pas une goutte de sang.

J. B.

Séance du 7 octobre 1925

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures [1].

Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et adopté.

Le PRÉSIDENT prend ensuite la parole et s'exprime ainsi :

« Messieurs,

« Les vacances étaient à peine commencées, que notre cher vice-président, Jean Ritz, a été ravi à notre affection, le 11 juillet. Il venait d'entrer dans sa quatre-vingtième année et, toujours vert, alerte et plein de vie il avait accepté de remplir au Concours musical international de Cannes, les fonctions de commissaire général, qu'il avait déjà tenues en 1904. Ce fut peut-être une imprudence, étant donné son âge, mais on avait fait appel à son dévouement, et nulle considération personnelle ne pouvait l'empêcher de satisfaire aux vœux d'une ancienne amitié. Le concours donna lieu à une manifestation grandiose en faveur du doyen des orphéonistes français, qui fut acclamé par toutes les Sociétés, au nombre de 112, et l'on peut dire que cette fin de carrière fut une apothéose. Malheureusement, peu de jours après son retour, il fut frappé de paralysie.

« Jean Ritz était né le 14 février 1836, à Annecy, d'une famille originaire de Saint-Gall, qui s'était fixée en 1796, dans notre ville, pour y fonder un établissement de cordonnerie. C'est dans cet atelier qu'il débuta ; mais l'idée ne serait venue à personne de lui appliquer le dicton : *Ne sutor ultra crepidam*, tant il avait franchi avec distinction ce que Bourget appelle l'*Etape*, et tellement il se trouvait à l'aise et à sa place dans les meilleures compagnies. C'est ce qu'on put constater en toute occasion, depuis le banquet de Saint-Mandé (28 juillet 1878), où comme directeur de la Chorale, qui venait de se couvrir de gloire, sous la présidence de Joseph Dépollier, il faisait pendant au premier président de la Cour de Cassation, jusqu'aux grandes réceptions de Turin où chez le comte de Villanova et la comtesse de Rorà, il représentait la France et l'art

1. Sont présents : MM. Balleydier, A. Crolard, Croset, Désormaux, Falletti, Faure, Flamary, Gavard, Le Roux, Levitte, Marteaux, Miquet, H. Pfister, L. Pfister, Revil, Ribatto, F.-M. Ritz, Robert, J. Serand.

musical avec d'Estournelles de Constant, Parès et Laurent de Rillé.

« Pendant sa longue existence, il n'a pas cessé de rendre à sa ville natale des services signalés, dont M. le Maire en un discours éloquent prononcé à ses obsèques a fait l'énumération édifiante et ses œuvres le firent connaître en dehors à tel point qu'on pourrait, toute proportion gardée, lui appliquer ces mots dont un pape avait caractérisé le cardinal Gerdil, qui était un modeste : *notus orbi, vix notus urbi.*

« La ville d'Annecy, pourtant, le connaissait bien et lui a fait de magnifiques funérailles. Elle appréciait, à côté de ses talents, le père de famille modèle, son caractère indépendant, sa droiture et son franc parler.

« A la Florimontane, dont il faisait partie depuis cinquante-un ans, nous perdons le doyen des membres actifs, un homme de bon conseil et un excellent juge des concours de poésie. Je ne parle pas de ma peine personnelle : elle est de celles qu'on ne peut exprimer. Nous prions ses enfants de vouloir bien agréer l'expression de nos douloureuses sympathies.

« La Savoie vient encore de faire une autre perte très sensible, en la personne du grand peintre Charles Cottet, mort en septembre, après une longue maladie. Ce compatriote éminent, que les hasards de la vie avaient fait naître au Puy-en-Velay pendant que son père (un Chablaisien d'Evian), y était juge, laisse une œuvre considérable, qui a trouvé place dans la plupart des grands musées. Il était officier de la Légion d'honneur. Son corps a été ramené à Evian.

« Enfin, nous avons à déplorer la mort de Mme Ormond, décédée à Nyon (Suisse), le 11 février 1925. C'était une femme de haute culture, généreuse et bienfaisante, dont le souvenir sera conservé.

« Au cours des vacances, des distinctions très méritées ont été accordées à deux Florimontans : M. Georges Martin a reçu le ruban rouge et M. Louis Lachat a été promu officier du Mérite agricole.

« Professeur deux fois agrégé, conférencier, artiste, M. Martin est supérieurement doué de talents que tout le monde reconnaît, et sa décoration ne peut que rencontrer une approbation unanime.

« Quant à M. Lachat, dont le mérite professionnel est très apprécié, nous sommes heureux de lui adresser, à cette

occasion, avec nos félicitations, nos remerciements pour les services nombreux qu'il ne cesse de rendre à Montrottier. »

Le PRÉSIDENT dépose, de la part de M. Fernand Donnet, 5 brochures concernant *les tapisseries, les vitraux de la Toison d'or dans l'Eglise de Notre-Dame d'Anvers, un sceau du couvent de Sion à Techeren, et la complainte de la mort d'Isabelle de Bourbon.*

On y trouve l'érudition, le sentiment artistique et l'esprit judicieux qui caractérisent les nombreuses publications de l'auteur.

Le MÊME a reçu, pour la Florimontane, d'un poète qui signe *Pierre du Saix* une plaquette intitulée l'*Ame natale.* Elle renferme de belles pièces, imprégnées d'un ardent patriotisme, et de sentiments délicats. Nous avons particulièrement remarqué *Le mulet.*

M. MIQUET présente également deux recueils dont l'auteur, M. René Mossu, fait hommage à l'Académie. *Sourire d'Aurore* et *Intimité* sont les titres de ces recueils : le premier, qui est en vers, fait partie de la collection des *Tablettes* et le second, en prose, a paru dans les *éditions de la Nef.* Ce sont des débuts pleins de promesses, qui accusent un véritable talent poétique et littéraire.

Le PRÉSIDENT lit des articles bibliographiques sur *La Route des Alpes,* d'Henri Ferrand, et sur *Une ville morte de Savoie* (*Conflans*), par Gabriel Pérouse.

M. LE ROUX dit l'émotion qui a saisi le monde savant à la nouvelle de la mort prématurée de Wilfrid KILIAN, doyen de la Faculté des Sciences de Grenoble, membre de l'Institut. Une notice détaillée sur l'œuvre considérable de ce grand géologue alpin, l'une des gloires de la science française, sera prochainement publiée.

M. LE ROUX présente l'ouvrage de M. Léon MORET sur les *Ressources minérales de la Savoie* dont il fera le compte rendu bibliographique. Ce travail du jeune et savant Maître de conférences de la Faculté des Sciences de Grenoble, met au point l'état actuel de nos connaissances sur les gisements minéraux de Savoie et contient des apercus nouveaux sur la question importante de l'origine des asphaltes.

Le MÊME annonce que la famille de Joseph VALLOT vient d'offrir au Musée d'Annecy la collection des roches du Mont-Blanc qui constitue des séries d'études précieuses pour l'histoire pétrographique et géologique de la région de Chamonix.

Le PRÉSIDENT donne connaissance du don fait à l'Académie Florimontane par la famille de Jean RITZ, d'un médaillier contenant les décorations, les nombreuses médailles et plaquettes obtenues par l'éminent compositeur de musique annécien (1846-1925).

La Florimontane décide que ce médaillier sera exposé au musée. La vue de ces récompenses dues à un infatigable labeur montrera aux jeunes jusqu'où peut atteindre la volonté, unie à l'énergie, à la haute valeur morale et au talent.

M. FAURE dit que l'inventaire des archives série L qui vient de paraître à Chambéry contient les documents de 1782 à 1815 : Délibérations du district d'Annecy.

M. MARTEAUX fait la communication suivante :

« Il n'y a en France qu'une commune qui porte le nom de Fréterive : c'est celle qui existe en Savoie. Elle est traversée et bornée en partie par le ruisseau des Fontaines et séparée de l'Isère par la commune de Chamousset qui s'étend sur ses deux rives. La forme latine de 1100, *Fracta Ripa* du *Cartulaire de Saint-Hugues de Grenoble* a suggéré l'idée qu'une des rives de ces cours d'eau aurait pu subir un affaissement ou un accident quelconque. Mais les terrains avoisinants n'offrent aucune berge rocheuse ; au contraire c'est le site d'une plaine, plus coupée autrefois de marécages et d'ilots boisés. Ducis (RS., 1861, 102) supposait avec doute que le qualificatif était dû à une érosion de la voie romaine par l'Isère ; mais, outre que *ripa* n'a pas en latin le sens de bord de chemin, celui-là aurait dû convenir plutôt à un lieu dit de Chamousset et non à Fréterive dont le chef-lieu est éloigné de l'Isère de deux kilomètres. Il faut donc chercher une autre explication. Or, un lieu dit de la commune du Grand-Bornand, Rive Frette, peut nous la fournir. Là, cette partie de son territoire se termine en un point où la limite qui la sépare de celui de Saint-Jean de Sixt traverse la Borne de l'ouest à l'est ; elle suit ensuite le cours du petit ruisseau dit de Frèterive. On comprend dès lors que cette limite rompt brusquement, pour ainsi dire, la continuité des terres riveraines qui, normalement, auraient dû dépendre de Villevieille, si quelque influence féodale ne les avait rattachées au territoire du Villaret de Saint-Jean de Sixt. La brisure que comporte le nom de Frèterive est donc toute idéale et, si l'on veut appliquer cette conclusion au Fréterive de la Savoie, on s'aperçoit justement, d'après la carte, que sa limite interrompt

brusquement aussi et à deux reprises son territoire en coupant par deux fois le ruisseau des Fontaines du côté de Chamousset et de Saint-Pierre d'Albigny.

M. J. Serand, conservateur du Château de Montrottier, fait part des dons reçus pour le Musée Léon Marès, en adressant de sincères remerciements aux donateurs.

De M. Boileau, instituteur en retraite à Annecy : une ancienne clef du donjon de Montrottier.

De notre collègue, M. Fontaine, architecte : Une paire d'épaulettes d'adjudant d'infanterie coloniale.

De M. Thurin, instituteur, à Lovagny : un bel échantillon de calcaire urgonien, à cristaux de calcite, imprégné d'asphalte, provenant de Rougemont, près de Lovagny.

***

Le comité annonce que le Château de Montrottier sera fermé à partir du dimanche soir 11 octobre.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18 h. 30.

Le Secrétaire,
Marc Le Roux.

Jean RITZ

Les obsèques de Jean Ritz ont été célébrées lundi à 9 heures 30, au milieu d'un immense concours de la population. Le cortège était précédé des clairons des pompiers sonnant aux champs. Les coins du poële étaient tenus par M. Blanc, maire d'Annecy ; et par MM. Le Roux, conservateur du musée ; F. Miquet, président de l'Académie florimontane, et Ch. Dahon, de Cannes, compositeur de musique, tous trois amis intimes du défunt. Le deuil était conduit par Mlle Cécile Ritz, MM. Emmanuel et François-Maurice Ritz ; Mmes Ritz et les petits-enfants. Dans l'assistance, on remarquait MM. André et Rey, adjoints ; la plupart des conseillers municipaux, les chefs de services, une section de pompiers sous le commandement du lieutenant Magnin, les membres du Conseil de direction de la Caisse d'épargne. La Société Chorale avait à sa tête la vieille bannière de velours vert que Jean Ritz avait si souvent conduite à la victoire. La Société Philan-

thropique avait également son drapeau. L'Harmonie Chorale était aussi présente.

A la cérémonie funèbre, à Notre-Dame, la Chorale mixte se fit entendre dans le « Lacrymosa », de Jean Ritz, M. Denizot, directeur de la Société, chanta le « Requiem » de Gabriel Fauré, et M. Ch. Bernard, de l'Harmonie, se fit entendre dans le « Pie Jesu », de Niedermeyer.

Sur le désir même du défunt, il avait été décidé que de même qu'il n'y avait ni fleurs, ni couronnes, il n'y aurait pas de discours. Mais Jean Ritz ne pouvait cependant partir sans le dernier adieu de sa ville natale. Questionnée à ce sujet, la famille autorisa, seul, M. Blanc, maire d'Annecy, à prononcer une allocution. Nous la reproduisons ci-après ; elle résume parfaitement la vie du bon annécien qui s'en va :

« Mesdames, Messieurs,

« La modestie de la famille Ritz lui avait fait décider qu'il n'y aurait pas de discours à la sépulture de celui qu'elle pleure ; mais le représentant de la ville peut-il laisser fermer cette tombe sans exprimer les sentiments qu'impose la reconnaissance envers celui qui a tant donné de sa vie et de son cœur à ses concitoyens ? Autorisé à prendre la parole, j'apporte à Jean-Claude Ritz l'hommage qui est dû à tout homme qui a

le rare privilège de joindre la valeur au dévouement et à la bonté.

« Jean-Claude Ritz, annécien de naissance, meurt dans sa quatre-vingtième année. Lorsque, il y a quelques jours, il fut frappé par le mal qui l'emporte, ce fut une poignante surprise, non seulement à cause de la haute estime dont il jouissait, mais parce que tous, nous étions habitués à le voir toujours plein de vie et de santé. Ne venait-il pas de montrer encore une activité toute juvénile en coopérant aux travaux délicats du Jury du concours de Cannes ?

« Le fatal destin est venu briser presque subitement ce corps encore solide, cette âme encore ardente. Il enlève à sa ville natale un de ses enfants qui lui ont fait le plus d'honneur, qui l'ont servie avec le plus de dévouement et de conscience.

« Jean Ritz, par ses rares talents musicaux, honora grandement notre ville ; il les mit non seulement au service de ses concitoyens et de ses camarades, en dirigeant de longues années notre belle Société chorale, en lui portant constamment un précieux intérêt, en lui montrant à Cannes toute sa profonde affection, et en créant le Cercle musical d'Annecy qu'il dirigea avec une incomparable maîtrise ; il fit plus : son autorité musicale s'étendit bien loin de nos murs.

« On le voit un peu partout diriger d'imposantes masses orphéoniques : en 1880, au festival des Tuileries ; à l'inauguration du monument Carnot, dans la Côte d'Or et à Lyon ; en 1898 et en 1902, à Turin ; en 1906, à Milan, pour ne citer que les principales. Depuis 1869, il fait partie de presque tous les jurys orphéoniques de France et d'Italie. On le voit siéger à Lyon, Alger, Grenoble, Saint-Etienne, Genève, Dijon, Nice, Toulon, Nancy, Chambéry, Turin et encore dans de nombreuses autres villes. »

« Ses œuvres de compositeur sont hautement et partout appréciées ; elles se trouvent au répertoire de tous les orphéons et lui ont donné une célébrité dont sont fiers les Annéciens. Un critique musical appelle Jean Ritz : « Le chantre des grands spectacles de la nature ; celui dont la lyre a vibré sous les plus chauds accents du patriotisme et qui a célébré en une musique de haute envolée ce qu'il y a de plus noble en ce monde. Il en est peu dont l'âme n'ait frémi aux accords patriotiques des hymnes de Ritz, et dont le cœur n'ait pas été touché par les tendres accents de ses mélodies pastorales. » Hommage sincère et mérité à celui qui sut donner pour base à sa haute

inspiration musicale, les généreux sentiments de son cœur :

« Jean Ritz ne fut pas seulement un compositeur, un musicien éminent, ce fut un homme dans la plus haute acception de ce terme. Droiture, parfaite loyauté, constant dévouement, furent parmi les nombreuses qualités qui lui procurèrent l'affectueuse et profonde estime dont il fut entouré. Caissier de la Caisse d'épargne du 28 juillet 1885 au 1er janvier 1921, il releva la confiance en cet établissement, et lui donna une prospérité de plus en plus appréciée et de plus en plus grande ; c'est grâce à sa parfaite gestion que nous avons pu construire l'hôtel où la Caisse est installée, et prêter un précieux concours à l'œuvre des habitations à bon marché.

« Nommé membre du Bureau de bienfaisance le 9 mai 1887, et vice-président le 14 avril 1920, pendant 38 ans, il se dévoua à cette tâche délicate, souvent ingrate, mais toujours utile et bienfaisante. Il fut, en cette occasion un auxiliaire précieux du Maire ; c'est dans cette fonction que j'ai appris à connaître M. Ritz, à apprécier sa haute valeur morale et qu'il a conquis plus que ma grande estime, mais ma sincère et respectueuse sympathie.

« Pendant la guerre et depuis la guerre, M. Ritz fut souvent appelé à collaborer à des œuvres de bienfaisance. Son concours toujours empressé ne fit jamais défaut ; et malgré son âge, on le voit constamment être chargé de fonctions actives.

« Trésorier du Comité d'hygiène sociale, il apporte dans sa gestion, la clarté, la sincérité, et l'esprit d'économie qui assurent le succès du but poursuivi.

« Tant de talents, de rare droiture et de remarquable dévouement, méritaient la reconnaissance de l'Etat ; de hautes distinctions lui furent attribuées par la nation voisine ; il fut nommé chevalier de la Couronne d'Italie en 1884, Officier de cet ordre en 1898, et Commandeur en 1911 ; le grade de chevalier des saints Maurice et Lazare lui fut conféré en 1902 ; le gouvernement français le nomma Officier d'Académie en 1879, et Officier de l'Instruction publique en 1896 ; des démarches pressantes étaient faites en haut lieu pour que la croix de la Légion d'honneur vînt récompenser une vie à la fois si utile et si féconde ; les uns faisant appel au Ministère de l'Instruction publique, pour récompenser le compositeur de talent ; les autres, au Ministère de l'Assistance publique pour remercier le citoyen au dévouement inlassable ; leurs

démarches auraient sans doute abouti sous peu ; aujourd'hui elles deviennent inopérantes. Mais il est une chose qui dépasse toutes les distinctions matérielles ; c'est l'admiration et la gratitude que le défunt laisse au cœur de tous ceux qui l'ont connu.

« Puissent ces sentiments de reconnaissance et d'admiration de la foule, adoucir la douleur que la mort d'un père aimé jette dans une famille des plus unies et des plus estimées.

« Recevez, cher et regretté M. Ritz, l'expression de la profonde gratitude de tous ceux à qui vous avez été utile, c'est-à-dire de toute la population annécienne ; croyez que l'exemple que vous avez donné de la haute conception de la vie ne sera pas perdu ; votre souvenir longtemps durera et honorera votre ville natale. »

La foule s'est ensuite retirée profondément impressionnée.

Nous adressons à Mlle et MM. Ritz, à Mmes Ritz, à Mlle S. Ritz, aux enfants et à tous les parents nos très sincères condoléances.

Wilfrid Kilian et la géologie alpine

La Science française vient de perdre une de ses gloires en la personne de Wilfrid Kilian, professeur de Géologie à la Faculté des Sciences de Grenoble, membre de l'Académie des Sciences, officier de la Légion d'honneur, brutalement emporté en pleine force productive, le 30 septembre 1925, après une courte maladie.

Le rôle joué par Wilfrid Kilian dans la science géologique a été et demeure prépondérant et nous considérons comme un devoir de relater pour les lecteurs de cette Revue, les principales étapes de son œuvre et d'en dégager d'une façon plus particulière ce qu'elle n'a cessé d'apporter de nouveau et de fécond pour la Géologie alpine et la connaissance de nos Alpes de Savoie.

Alsacien de naissance, Wilfrid Kilian avait fait ses premières études au Gymnase protestant de Strasbourg, puis à l'Ecole alsacienne de Paris et enfin à la Sorbonne où il acquit ses grades universitaires. C'est là qu'il se forma, sous la direction de son maître Edmond Hébert, aux rigoureuses méthodes de la paléontologie stratigraphique dans laquelle il devait faire, peu après, ses plus belles découvertes.

Une hérédité magnifique par sa mère, apparentée au grand Cuvier, semblait le prédestiner à la carrière géologique. Il y fit en effet un brillant début, dès l'âge de 26 ans, avec une thèse inaugurale sur la montagne de Lure (Htes-Alpes), travail de tous points remarquable et qui le classait, incontinent, au premier rang des savants de l'époque.

Aussi, après un court passage à l'Université de Clermont-Ferrand et une « Mission d'Andalousie » où il accompagnait Marcel Bertrand et dont il revint avec une riche moisson de faits nouveaux, était-il choisi par ses pairs, le 19 octobre 1889, pour assurer la lourde succession de l'illustre Charles Lory à la Faculté des Sciences de Grenoble.

Il ne devait plus quitter cette Université où il fut titularisé trois années plus tard et sur laquelle il a contribué à jeter tant d'éclat, se consacrant à son enseignement, à son laboratoire de la rue Très-Cloîtres qui est entièrement son

œuvre et dont il était l'animateur, à ses recherches personnelles de science pure ou appliquée.

Les Alpes l'avaient sollicité par la multitude et la nouveauté des problèmes qui se posaient alors et, il faut bien en convenir, la Chaire de géologie de Grenoble réalisait pour un savant jeune et ardent, un champ d'action incomparable.

Les travaux dont il inaugura la publication dans cette ville constituent la partie la plus importante de son œuvre et ne tardèrent pas à lui acquérir, à juste titre, une notoriété mondiale.

Depuis sa thèse sur la Montagne de Lure, W. Kilian était définitivement orienté vers la géologie alpine et, de fait, tous ses travaux vont en quelque sorte marquer une série ininterrompue de bonds vers la compréhension plus parfaite de la grande chaîne européenne.

Ce sont ces bonds successifs que nous allons passer ici en revue, forcés que nous serons d'élaguer, bien à regret, dans cette œuvre vraiment magistrale, pour ne nous attarder qu'aux seuls travaux déjà classiques.

W. Kilian était, par nature, rebelle aux synthèses tectoniques brillantes et hâtives et il a tenu à caractériser lui-même sa méthode dans la notice qu'il rédigea sur ses travaux au moment de sa candidature académique :

« M. Kilian, écrit-il en première page, s'est attaché dans « toutes ses recherches originales à se maintenir constamment « aussi près que possible du contrôle des faits et à ne formuler « et n'accepter les hypothèses que lorsqu'elles sont confirmées « par un nombre suffisant d'observations. Tout en recherchant « toujours à dégager des recherches de détails les conclusions « générales qu'elles comportent, il se livra toutefois de préfé- « rence à des travaux analytiques de géologie régionale et de « paléontologie.... »

Et c'est, en effet, comme stratigraphe et paléontologiste que W. Kilian s'est particulièrement illustré, aussi bien est-ce par l'exposé de ses recherches dans ces disciplines que nous allons commencer.

Quatre ouvrages fondamentaux sont à citer dès maintenant, et qui marquent des étapes importantes dans l'édification de son œuvre.

Dans le premier, paru en 1888, il inaugure ses recherches sur le Crétacé et le Jurassique du Sud-Est de la France par l'installation d'une base solide, qui va être le point de départ

de toutes ses études sur les régions subalpines : c'est son ouvrage classique sur la Montagne de Lure où le Jurassique supérieur et le Crétacé inférieur sont l'objet de sa part d'une analyse extrêmement poussée et pleine de finesse.

— Après de nombreuses années de recherche, une synthèse du Crétacé inférieur s'impose, et c'est à lui que Frech s'adresse spontanément pour collaborer à son *Lethaea geognostica*. W. Kilian nous donne alors, de 1907 à 1913, les trois fascicules en grande partie originaux, qui constituent pour les spécialistes une source inépuisable de documentation stratigraphique et paléontologique sur le Crétacé du monde entier.

Mais l'activité de Kilian s'était portée, dès son arrivée à Grenoble, au cœur même des Alpes, et les résultats de ses investigations au cours desquelles s'institua entre lui et l'éminent géologue de Chambéry, M. J. Révil, une collaboration profondément amicale qui ne devait jamais cesser, sont condensés dans leur monumental inventaire stratigraphique des zones internes des Alpes occidentales dont trois volumes sont déjà parus par les soins du Service de la Carte géologique de France (1904-1908-1917).

Enfin, pour léguer à ses continuateurs en géologie alpine l'outil devenu indispensable avec le flot montant des publications sur les Alpes, Kilian entreprend, de concert avec Octave Nicaud, bibliothécaire de l'Université de Grenoble, ce Répertoire de la Bibliographie géologique du Sud-Est de la France, qui vient à peine de paraître, et dans lequel sont cités et classés méthodiquement près de 7.000 travaux !

Tels sont les traits majeurs de l'œuvre de W. Kilian. Etudions-en les détails.

Le rôle de W. Kilian dans l'histoire stratigraphique et paléontologique des Alpes françaises

Dans ce double ordre d'idée, W. Kilian plus que tout autre géologue, aura contribué par la découverte de fossiles caractéristiques, à fixer l'âge précis de la plupart des termes de la série sédimentaire intraalpine. Et quand les gros fossiles faisaient défaut, c'est aux microorganismes qu'il s'adressait, ainsi peut-on dire qu'il a été un véritable novateur dans l'application du microscope à l'étude des sédiments.

On comprendra toute la valeur du labeur patient de W. Kilian si l'on veut bien réfléchir aux complications tectoniques sans nombre qui affectent ces terrains intraalpins, étirés

ou métamorphisés, et dont les rares fossiles sont le plus souvent déformés par laminage.

Pourtant, c'est à lui que nous devons le plus clair de nos connaissances sur ces terrains, du Carbonifère au Nummulitique :

C'est par la découverte d'empreintes de plantes caractéristiques (*Sphenopteris Essinghi*) dans le terrain houiller du Briançonnais qu'il montra un des premiers que cette zone renfermait non seulement du Stéphanien, mais aussi, pour la majeure partie, du Westphalien. Ce sont ces recherches qui furent poursuivies d'une façon si heureuse par son collaborateur Ch. Pussenot.

C'est, en ce qui concerne le Trias, la démonstration de l'existence indiscutable de ce terrain dans la grosse masse des « calcaires gris du Briançonnais » (attribués en bloc au Lias par Ch. Lory), par la découverte de bancs à Diplopores, équivalents de la « Hauptdolomit » du Trias supérieur, à Escreins et à Rouchouze. Plusieurs horizons, nouveaux pour la stratigraphie alpine, tels que la « dolomie capucin » et le « calcaire nankin, » du Briançonnais et de la Vanoise, sont définis par lui. Il signale également le caractère nettement marin du Trias briançonnais, avec ses calcaires à Diplopores à affinités orientales, qu'il oppose au faciès plus lagunaire, plus détritique, du Trias de bordure des zones cristallines.

Cela l'amène à admettre l'hypothèse d' « influences hercyniennes » profondes (chaîne vindélicienne) ayant séparé la mer alpine de la mer germanique ; et il montre du même coup que ce Trias des Alpes constitue un type de passage entre le type germanique subcontinental et le Trias méditerranéen à Ammonites. Enfin, ses idées sur les communications probables entre la mer du Muschelkalk de Lorraine et la mer aux dépôts si semblables de la basse Provence, furent confirmées par l'examen des carottes d'un sondage récemment effectué dans le bassin du Rhône.

L'étude du Jurassique inférieur ne lui livrera pas moins de faits nouveaux.

Grâce à la découverte de gîtes rhétiens (par lui-même ou par Ch. Pussenot), il est amené à faire la révision de la faune rhétienne des Alpes françaises. Il découvre que ces couches à *Avicula contorta* franchement marines et transgressives sur la partie terminale lagunaire du Trias, présentent en Maurienne (au gisement classique du Pas-du-Roc) et dans le Briançonnais

oriental, un faciès très spécial : c'est le faciès dit Karpathique à *Terebratura gregaria*, *Megalodon*, Polypiers, bien différent du faciès habituel des autres régions françaises, mais qui ressemble étonnamment au faciès préalpin du Chablais.

Ce Rhétien marque donc le début d'une transgression lente et progressive dont il va fixer les vicissitudes par ses recherches sur les couches liasiques superposées. La découverte du faciès du Lias dénommé par lui « brèche du Télégraphe », dans la zone axiale du Briançonnais, lui appartient en propre, de même que celle des lentilles coralligènes (1891) intercalées dans le Lias de Maurienne, Lias de type intermédiaire et qui fait le passage au type dauphinois bathyal. Toutes ces observations vont lui permettre d'esquisser la bathymétrie des mers liasiques alpines, en montrant, concurremment avec É. Haug, l'approfondissement progressif du grand géosynclinal mésozoïque qui, dès cette époque, se trouvait divisé en un géosynclinal dauphinois d'une part et un géosynclinal piémontais d'autre part par la ride du géanticlinal dauphinois, serti par ses brèches du télégraphe.

Déjà, il attire l'attention sur ce fait extrêmement troublant, de l'apparition, en pleine zone du Briançonnais, et dès le jurassique inférieur, de tous les faciès qui caractérisent les massifs charriés du Chablais et des Préalpes suisses. Il y a là une coïncidence qu'il ne cessera de mettre en lumière et de consolider au cours de ses recherches dans cette zone.

C'est ainsi que la même idée surgit à propos du Jurassique moyen dont la découverte dans les zones intraalpines françaises lui est entièrement due.

C'est en 1893, au lac des Neuf Couleurs (massif de la Mortice), qu'il met la main sur un gîte fossilifère bathonien. D'emblée, il remarque que la faune recueillie présente des analogies frappantes avec les « couches à *Mytilus* » des Alpes suisses. Des découvertes ultérieures viennent confirmer ces faits ; Ch. Pussenot lui soumet en effet en 1912 des fossiles par lui recueillis dans les calcaires noirs transgressifs sur le Trias des environs de Briançon, où il reconnaît immédiatement, *Rhynchonella Hopkinsi* et *Mytilus Laitmairensis*, fossiles caractéristiques des couches à *Mytilus*, également transgressives sur leur substratum, de la nappe des Préalpes médianes. Voilà donc un nouvel argument pour emplacer les

racines de cette puissante unité tectonique dans la zone du Briançonnais, ou à son voisinage (1).

Mais, avançons encore, montons dans la série des étages. Nous voici dans le niveau des calcaires de Guillestre, ces calcaires roses, amygdalaires, d'un si joli effet et que Collot et Ch. Lory avaient attribués à l'Oxfordien. W. Kilian fouille les gîtes classiques et ne tarde pas en découvrir d'autres. C'est une Pygope, découverte au lac du Lauzet, accompagnée d'une faune de Céphalopodes, qui lui permet de rajeunir ces calcaires et d'affirmer qu'ils appartiennent au Tithonique. Il montre aussi, fait extrêmement important, la généralité du caractère transgressif de ces faciès à Calpionelles et Globigérines du Jurassique supérieur que l'on a plus tard, retrouvés un peu partout dans les zones internes des Alpes françaises. Plus récemment, en 1905, au cours d'une tournée dans le massif de la Vanoise en compagnie de Pierre Termier, où il était parti avec l'idée que le jurassique supérieur devait y être représenté, il lui était encore réservé de découvrir ce terrain au Plan-de-Nette, sous forme de calcaires bréchoïdes roses et verts, à Belemnites (2).

Nous arrivons maintenant à une des formations les plus curieuses des pays intraalpins et qui a été l'objet de recherches et de longues controverses de la part de tous les géologues qui ont pratiqué le Briançonnais : P. Termier, W. Kilian, É. Haug, Ch. Pussenot, J. Boussac, etc. L'étude de cette formation a été longtemps une énigme et comme on ne savait au juste quel terme de la série sédimentaire elle représentait, à cause de l'absence absolue de gros fossiles, on s'était contenté de la désigner par l'appellation de « schistes luisants et marbres en plaquettes » qui n'engageait à rien et qui traduit assez bien l'allure des affleurements. C'est W. Kilian qui avait ainsi appelé en 1900 cette succession monotone de schistes en petites dalles à cassure translucides se présentant au micros-

1. Ces idées qui avaient aussi été exprimées de tout temps par M. Haug viennent de recevoir leur consécration dans un article magistral et fortement documenté où ce savant établit les fondations d'une synthèse stratigraphique des Alpes occidentales (Bull. Soc. Géol. de France, 4° série, t. XXV, 1925, n° 3).

2. A ce sujet, signalons que W. Kilian n'avait accepté que sous réserves l'attribution au Trias. adoptée pour la carte géologique de tous les calcaires gris et calcaires phylliteux de la Vanoise. M. Gignoux a récemment montré l'importance qu'y prenaient, au contraire, les faciès à Pentacrines et à Belemnites indubitablement liasiques (massifs de la Grande-Casse et de la Grande-Motte). M. Raguin y a même découvert cet été du crétacé supérieur à l'état de schistes rouges à Rosalines !

cope sous l'aspect d'une boue à Globigérines et *Pulvinulina tricarinata* (notre *Rosalina Linnéi*). Il insistait en même temps sur la grande répartition de ces marbres en plaquettes dans tout le Briançonnais, jusqu'en Ubaye.

D'abord assimilées aux calcaires phylliteux dits triasiques, ces assises, décrites en détail dans les Montagnes entre Briançon et Vallouise par P. Termier, furent tour à tour rapportées au Jurassique, au Crétacé ou même à l'Eogène.

W. Kilian s'est particulièrement attaché à l'étude serrée de ce problème et à combattre l'idée séduisante, mais peut-être insuffisamment établie, due à P. Termier et J. Boussac, d'après laquelle cette formation représenterait une « série compréhensive », c'est-à-dire une série monotone, sans fossiles et embrassant plusieurs terrains sous le même faciès, allant du Jurassique supérieur au sommet de l'Eocène. Il admet bien avec eux que cette série passe latéralement au complexe des schistes lustrés (autre série monotone qui domine dans la zone voisine du Piémont), mais il se refuse à admettre qu'elle soit compréhensive, et il apporte en faveur de son argumentation la découverte qu'il vient d'y faire de brèches intercalées à divers niveaux et qui soulignent pour lui des lacunes stratigraphiques.

Après maintes recherches sur le terrain, il estime que ces marbres en plaquettes sont une formation complexe ainsi constituée : une portion inférieure jurassique supérieur et crétacée (analogue aux « couches rouges » des Préalpes), passant latéralement aux schistes lustrés, et une portion supérieure formée de « Flysch noir » probablement priabonien, séparées par des bancs de brèches. Mais, pour lui, il n'y a pas ici de « Flysch calcaire » lutétien faisant passage insensible au Flysch noir, ainsi que le croit Boussac, et il en déduit l'émersion probable de la zone axiale du Briançonnais à l'Eocène (1).

Mais s'il n'a pas pu établir lui-même l'âge entièrement néocrétacé des marbres en plaquettes, ainsi que leur transgressivité sur le socle jurassique ou triasique, comme cela a été récemment démontré, c'est qu'il avait très libéralement abandonné ce problème à ses élèves !

Un autre problème, aussi passionnant que le précédent,

1. C'est donc, d'après lui, l'indication d'une transgression mésonummulitique analogue à celle qui règne, d'après les recherches de M. Lugeon, à la base du Flysch des Préalpes suisses, et par conséquent dans la zone intraalpine, d'où elles sont originaires.

et d'ailleurs connexe, est celui des « Schistes lustrés », cette suite épaisse de calc-schistes métamorphiques qui forme les montagnes de la zone du Piémont, et dont la monotonie n'est rompue que par des lentilles de roches éruptives vertes parfois serpentinisées, les *pietri verdi* des géologues italiens ! W. Kilian avait de bonne heure abandonné l'hypothèse insoutenable d'un âge antétriasique, pour se rallier, à la suite des découvertes de Franchi (découvertes de Belemnites dans des schistes superposés à des couches à *Loxonema* d'âge triasique supérieur) à l'hypothèse plus vraisemblable d'un âge surtout liasique. Les recherches de W. Kilian, poursuivies pendant de longues années avec divers collaborateurs, lui ont permis de montrer que, là encore, l'hypothèse d'une série vraiment compréhensive ne résistait pas à l'observation sur le terrain. Les « schistes lustrés » sont également pour lui un complexe, formé de deux portions très nettes : une portion mésozoïque inférieure avec calcschistes métamorphiques et intrusions de roches vertes, et une série superposée qui débute avec l'Eocène supérieur, formée d'assises moins calcaires et de bancs bruns plus ou moins gréseux, passant vers l'Ouest au Flysch de l'Embrunais. Les brèches abondent dans cette dernière série et renferment des galets de roches vertes de la série subordonnée, preuve de l'existence de lacunes.

Ainsi donc, deux hypothèses restent en présence pour expliquer ce problème de l'âge et de la signification des schistes lustrés, l'une (P. Termier, J. Boussac), voit dans cette formation le résultat d'une sédimentation continue allant du Trias inférieur jusqu'au Nummulitique inclus, véritable série compréhensive, fond de géosynclinal métamorphisé ; l'autre (W. Kilian) se fonde sur l'observation de nombreux niveaux de brèches pour affirmer l'existence de coupures stratigraphiques et de phases orogéniques éogènes brisant cette continuité. L'avenir nous renseignera sur la valeur comparée de ces deux théories.

Enfin, si l'on ajoute que W. Kilian s'est intéressé, avec la plupart des géologues alpins (Franchi, P. Lory, Révil, Gignoux, Pussenot...), à la question des brèches de Tarentaise (encore en suspens !), qu'il a publié une foule de coupes du Nummulitique de Maurienne, de Tarentaise, des régions de la Durance et de l'Ubaye (où avec É. Haug il a distingué et défini de haut en bas les grès d'Annot, le Flysch noir et le Flysch à Helminthoïdes, le Flysch calcaire et ses brèches), coupes lar-

gement utilisées par J. Boussac dans sa thèse classique ; qu'il a mis en évidence l'existence de brèches polygéniques (analogues aux brèches du Flysch préalpin) dans le Flysch intraalpin, on aura ébauché le tableau du travail accompli par lui dans les zones internes des Alpes occidentales.

Tournons maintenant nos regards vers les chaînes externes, ces chaînes subalpines dont il avait brillamment inauguré l'étude avec sa thèse sur la Montagne de Lure et dont il a mené de front l'exploration avec celle des précédentes zones. C'est surtout dans le domaine du Jurassique et du Crétacé qu'il devient le spécialiste incontesté et universellement consulté. L'étude minutieuse qu'il en avait faite en 1888 dans les Hautes-Alpes l'amène à rechercher plus au Nord, jusqu'en Chartreuse, jusqu'en Savoie, la constance des horizons paléontologiques établis dans ces régions. C'est ainsi qu'il retrouve presque partout sa zone à *Peltoceras bicristatum*, ses calcaires à *Phylloceras Loryi*, son Tithonique inférieur à *Perisphinctes Geron* et son Tithonique supérieur à *Hoplites Callisto* ; il montre aussi l'extension des faciès rognonneux, ces fausses brèches dont il a donné par ailleurs une explication judicieuse (courants de fonds) et qui se montrent à partir du Séquanien pour prendre un développement intense au Tithonique.

C'est encore, à la suite d'une longue controverse où ses contradicteurs s'appellent Toucas, Munier-Chalmas, Pavlow, qu'il démontre l'individualité de la zone paléontologique caractérisée par *Berriasella Boissieri* et par des Ammonites spéciales, les *Spiticeras*, non encore signalées en France jusqu'à lui, zone qu'il parallélise avec le Valanginien inférieur de faciès méditerranéen.

Cette zone, que l'on attribuait alors au Jurassique (c'était le Berriasien), devient donc l'équivalent du « marbre bâtard » à *Natica leviathan* du Valanginien du Jura.

Enfin, une multitude de mémoires, de notes, relatifs aux Céphalopodes du Crétacé inférieur du Sud-Est de la France (1900-1924) et pour l'élaboration desquels il sait trouver des collaborateurs tels que MM. Jacob, Sayn, Gignoux, Chaput, Fallot, etc., un important article sur la répartition des faciès de l'Urgonien dans le Sud de la France (1913), une note où il établit l'âge Sparnacien des sables bigarrés à *Lophiodon* des Echelles et une autre où il fait connaître avec P. Termier, l'existence de galets de radiolarites et de variolites, c'est-à-

dire de roches intraalpines, dans les conglomérats burdigaliens des environs de Grenoble et d'ailleurs (1), complètent l'esquisse historique de l'œuvre stratigraphique et paléontologique de W. Kilian, que nous avons essayé de retracer.

Il nous faut toutefois, avant de passer à son œuvre tectonique, dire quelques mots de ses travaux relatifs au Fluvio-Glaciaire et à la Glaciologie proprement dite. Là encore, sa contribution est de premier ordre et a fourni les éléments essentiels de l'histoire pléistocène des bassins de la Durance et de l'Isère, histoire à laquelle Penk et Bruckner ont tant emprunté pour leur ouvrage classique *Die Alpen im Eiszeitalter*. On lui doit, entre autres, la définition de la glaciation néowurmienne et la mise en évidence de nombreux seuils de débordement non franchis par ces glaciers (ex. seuil de Rives), la constatation, aux environs de Chambéry (avec J. Révil) d'alluvions intercalées entre deux complexes morainiques (wurmiens et néowurmiens) aux mines de lignites de Voglans, l'histoire de la dépression du lac d'Annecy au Quaternaire (en collaboration avec M. Le Roux) où il démontre l'âge postwurmien du lac, l'étude des complexes fluvio-glaciaires emboités de la Roche-sur-Foron et du défilé de Fort-l'Ecluse, ... etc., etc.

Enfin, dans un très important mémoire, écrit en collaboration avec M. Gignoux en 1911 il étudie l'allure des dépôts abandonnés par les diverses glaciations (Wurm, Riss, Mindel) dans le Bas-Dauphiné et tente avec succès le raccord des terrasses de l'Isère et de la Bièvre-Valloire avec celles du Rhône si bien étudiées par Ch. Depéret et ses collaborateurs.

N'oublions pas non plus que, de 1890 à 1900, l'étude des glaciers actuels du Dauphiné fut poursuivie activement et avec des ressources modestes par W. Kilian, (qui fut ainsi un précurseur) et ses principaux collaborateurs d'alors, G. Flusin, Ch. Jacob, J. Offner ; et ce n'est pas là une des parties les moins utiles de son œuvre (2).

W. Kilian et la tectonique alpine

Si l'influence de W. Kilian dans le développement des

1. C'est là un fait extrêmement important qui montre qu'au Miocène, les parties axiales intraalpines étaient exposées à l'érosion, donc plissées. Comme la structure en nappes des Alpes est actuellement un fait acquis, il s'ensuit que ces grands charriages étaient déjà déclanchés à cette époque. Rappelons que Ch. Lory et Pillet croyaient que ces galets étaient originaires du Massif Central.

2. On la trouvera résumée au 33e Congrès de l'Assoc. Française pour l'Avancement des Sciences, tenu à Grenoble en 1904.

théories tectoniques modernes sur la structure d'ensemble de la chaîne alpine, n'a pas été aussi fondamentale que celle des Marcel Bertrand, des Lugeon, des Termier, des Argand, c'est que ses goûts le portaient vers d'autres recherches, aussi importantes, et où il pouvait cultiver ses facultés de naturaliste qu'il avait si remarquablement développées.

D'ailleurs, il partait de ce principe judicieux qu'une bonne base stratigraphique est indispensable pour faire de la bonne tectonique, et nous venons précisément de voir combien sa contribution dans cette branche a été considérable, non seulement par ses recherches théoriques, mais aussi par ses travaux cartographiques qui s'étendent à presque toutes les feuilles au 80.000e du Sud-Est de la France. En cela, on peut dire qu'il a rendu un signalé service aux tectoniciens.

Mais il n'en est pas moins vrai, et nous allons le voir, que ses travaux de tectonique pure constituent, à côté de ses autres recherches de stratigraphie et de paléontologie, mais sans les égaler, un ensemble particulièrement imposant et durable. Il importe aussi de souligner ici le caractère modérateur, extrêmement efficace du rôle qu'il s'était imposé pendant la construction de la grande synthèse. S'il a dans beaucoup de cas empêché ses contradicteurs de s'égarer dans une tectonique trop imaginative, c'est ailleurs, pas à pas qu'il a cédé le terrain, et après maintes et ardentes batailles où il forçait ses adversaires à vider et à justifier leur pensée par ses objections puissantes et toujours étayées par des faits précis.

Lorsqu'en 1889, il abordait l'étude des Alpes françaises, l'origine de la structure de la Chaîne était entièrement ramenée à l'existence et au jeu des grandes failles verticales de Charles Lory.

W. Kilian eut alors le grand mérite d'affirmer, après une série d'observations dont celles décisives effectuées dans le Massif de Varbuche, l'unité structurale de la chaîne et de réduire ces grands accidents longitudinaux parallèles aux plissements, à des plis-failles ou à des surfaces de contacts anormaux, et d'inaugurer ainsi une explication tectonique plus conforme à la réalité.

De rigide, la chaîne devenait articulée, plus souple et partant, plus vraie !

A partir de cette date, il ne fit que développer ses idées dans une série de notes et de mémoires, idées dont il avait, entre temps (en 1909), donné un résumé dans l'Aperçu som-

maire de la géologie des Alpes dauphinoises, lumineux exposé de l'état de la question à l'époque, et dont deux éditions sont actuellement épuisées.

En même temps, il établissait ce Schéma structural des Alpes franco-italiennes dans lequel sont tracées d'une façon toute objective ces zones dont il nous dit lui-même qu'elles résultent de « l'interférence complexe des zones de sédimentation avec les zones tectoniques de divers âges ».

La plupart de ces zones si commodes, dues à Diéner, Ch. Lory et É. Haug, qu'il a ainsi distinguées sur sa carte, complétées ou subdivisées, sont actuellement adoptées par la plupart des géologues alpins. Les recherches récentes ont montré que chacune correspond *grosso modo* à une unité tectonique, à une nappe. W. Kilian s'était tout d'abord efforcé d'atténuer les contrastes qui existent entre ces zones, ainsi que nous le verrons plus bas, mais avait été amené par la suite à modifier sa manière de voir.

C'est en 1890, qu'il avait attiré l'attention sur l'allure tourmentée et isoclinale de la Maurienne et l'existence des ondulations transversales au plissement général de la région. Mais, deux années plus tard, une découverte capitale faite en compagnie de son collaborateur et ami, M. Émile Haug, démontrait l'existence, en Ubaye, de nappes de charriage et de lambeaux de recouvrement provenant de la dissection de grands plis couchés. C'est ainsi que, pour la première fois étaient signalés dans les Alpes, ces phénomènes gigantesques, bien avant qu'ils eussent été rendus classiques par leur frénence même (puisqu'aujourd'hui on peut dire que c'est l'autochtonie qui est l'exception !) par les géologues suisses et en particulier par Maurice Lugeon.

La même année (1892), des études poursuivies dans les zones intraalpines l'amenaient à insister sur l'importance de la zone du Flysch, cette grande bande de terrains tertiaires contiguë vers l'Ouest à la zone des massifs cristallins, et sur laquelle Boussac devait plus tard, dans sa thèse, forcer de nouveau l'attention en l'élevant au rang des grandes unités tectoniques (nappe de charriage comme les autres) des Alpes.

A la suite de la découverte des nappes de l'Ubaye, déversées sur la zone delphino-provençale, W. Kilian fut amené à en rechercher les racines dans cette zone du Flysch, dont le bord (Haug, 1897) chevauche les zones extérieures, occidentales. Pénétrant plus à l'intérieur de la chaîne, il put encore

montrer la structure en nappes de toutes ces montagnes de la vallée du Guil où des charnières frontales dominant la vallée de la Durance témoignent de plis à long cheminement reployés en faux anticlinaux et faux synclinaux, le tout chevauchant vers l'Ouest la zone du Flysch.

Et cette coupe devient immédiatement classique ! Elle montrait, en effet, outre la structure en nappes, l'existence de deux sortes de plis, ceux dirigés vers l'Est et ceux dirigés vers l'Ouest, dénotant ainsi dans la partie médiane de cette zone du Briançonnais, l'existence d'un synclinal de symétrie à partir duquel les plis changent de pendage.

C'est le fameux « éventail briançonnais » dont l'histoire fut longue et animée.

Cette structure en éventail tout d'abord mise en évidence en 1894 par Marcel Bertrand pour la Maurienne et la Tarentaise, fut retrouvée par W. Kilian plus au Sud et, en 1897, en compagnie de Maurice Lugeon, dans le houiller du bois des Ayes, près de Briançon. W. Kilian et Ch. Pussenot ont montré plus tard, en 1912, qu'à l'Est de Briançon, à Cervières, le déversement des plis couchés et empilés était très nettement dirigé vers l'Italie. Restait à interpréter cette structure. C'est alors que commença entre W. Kilian et P. Termier une discussion prestigieuse, qui ne cessa jamais de rester courtoise et qui peut se résumer ainsi :

Pour W. Kilian, l'éventail est enraciné à peu près en place.

Pour P. Termier, l'éventail n'est pas enraciné et appartient out entier à une nappe, la nappe du Briançonnais ou nappe du Grand Saint-Bernard d'É. Argand.

W. Kilian soutient que la zone du Briançonnais est en quelque sorte un massif central non décapé, avec son granite au centre, enveloppé de Houiller dans la partie axiale et de mésozoïque dans les parties bordières. Il ne nie pas d'ailleurs la ligne de discontinuité tectonique qui met en contact, par chevauchement, la zone du Briançonnais (bord Ouest de l'éventail) avec la zone du Flysch et il a d'ailleurs été des premiers à montrer ce fait.

Pour P. Termier, au contraire, cette zone du Briançonnais est une nappe reployée, donnant l'illusion d'un éventail, car au-dessous, un sondage retrouverait du mésozoïque d'abord, puis le Flysch de la zone des Aiguilles d'Arves qui pénètre très profondément vers l'Est ; c'est une véritable nappe, fortement charriée vers l'Ouest.

W. Kilian a accumulé une quantité prodigieuse de faits en faveur de son hypothèse.

Tous avaient pour but, sans vouloir nier la nature manifestement charriée des zones intraalpines, de démontrer leur origine peu lointaine, non exotique. C'est ainsi qu'il pensait que la zone des Aiguilles d'Arves (ou du Flysch), n'était pas une unité distincte des autres parties de la zone du Briançonnais à laquelle elle serait au contraire liée (lames de mésozoïque à faciès briançonnais découvertes par W. Kilian et É. Haug du côté de Vars, découverte de galets de microgranulite de Combeynot dans les conglomérats éogènes des Aiguilles d'Arves, identité de faciès entre les deux bords mésozoïques du synclinal vidé des Aiguilles d'Arves du côté des Chapieux, difficultés à établir vers l'Est la limite des faciès briançonnais, transitions graduelles observées dans le val Ferret italien entre le faciès dauphinois et le faciès briançonnais, etc.). De même, il s'est toujours opposé à admettre une origine lointaine pour les écailles décrites par M. Termier entre Briançon et Vallouise ; actuellement, d'ailleurs, l'accord est réalisé : les trois écailles inférieures sont considérées comme des morceaux imbriqués du pays briançonnais et le doute ne subsiste que pour la « quatrième écaille », posée à la partie supérieure de l'écaille précédente au massif de Prorel, près de Briançon, et dont nous allons voir la signification. Malgré les lumineuses réponses de M. Termier, les travaux d'Argand et ceux tout récents de ses élèves, il ne semble pas que la question des nappes briançonnaises soit définitivement réglée et beaucoup de géologues alpins hésitent encore à fixer leur opinion dans un sens nettement opposé à celui de Kilian. Les idées de ce savant sur la structure des Alpes occidentales françaises ne sont d'ailleurs pas si éloignées que cela de celles de ses contradicteurs, c'est une simple question de degré puisqu'il voyait, dans les Alpes, une structure en nappe plus atténuée, quant à leur distance aux racines, que celle rendue classique par les travaux d'Argand.

Cependant, ces dernières années, Kilian avait cédé du terrain et abandonné la conception défendue par lui d'une solidarité formelle entre les diverses zones alpines et notamment entre la zone du Briançonnais et celle des schistes lustrés ; et c'est ainsi qu'à l'idée d'une continuité probable entre les deux zones s'était peu à peu substituée, pendant une série de courses effectuées avec M. Termier, la conviction opposée

de l'existence d'un contact anormal à la base des schistes lustrés. Le résultat de cette collaboration fut une série de notes parues en 1920 et dans lesquelles fut définie d'une façon indubitable la « nappe des schistes lustrés » dont le bord occidental chevauche le pays briançonnais.

C'est à la suite d'une des dernières courses qu'il fit dans ses chères Alpes, en compagnie de P. Termier et du géologue italien Franchi, qui persistait encore à nier une telle possibilité, qu'il revint absolument convaincu de l'existence de cette nappe dont les lambeaux de micaschistes et de roches vertes de Serre-Chevalier, du Jovet, du Mont-Genèvre et du Chenaillet, et peut-être cette fameuse « quatrième écaille » de Prorel, ne constituent que des morceaux isolés par l'érosion et flottant sur le substratum.

Ainsi donc, dans cette histoire du développement de la tectonique intraalpine, le rôle de Kilian n'a pas été minime : nappes de l'Embrunais, nappes du Guil, nappe des Schistes lustrés, tels sont les problèmes auxquels son nom restera définitivement attaché !

Mais il devait encore s'affirmer ailleurs, dans la tectonique des zones externes, et démontrer que les nappes du type helvétique avaient leur équivalent dans les environs de Grenoble. Dans une note parue en 1921, il énonçait simultanément avec Paul Corbin, que les fameux plis du Moucherotte, considérés jusqu'ici comme déversés vers l'Est, n'étaient en réalité que des charnières anticlinales de plis-couchés chevauchant vers l'Ouest le reste des chaînes subalpines (1). Les noyaux anticlinaux de ces plis formés de Lias dauphinois lardé de lames de Trias, se découvrent plus à l'Est, de chaque côté du dôme de Houiller et de Lias néritique (autochtone) de la Mure, dont ils sont séparés par des bancs mylonitiques. (P. Lory). Il ébauchait du même coup tout un programme de recherches qu'il ne devait, hélas, pas achever.

L'activité de Kilian s'était portée jusqu'en Provence ; c'est ainsi qu'une esquisse tectonique de cette région, qui date de 1905, a été mise à profit par Suess dans son *Antlitz der Erde*, et que les difficiles régions des « reprises provençales », où interfèrent plis alpins et plis pyrénéens, ont été étudiées en détail par lui et Antonin Lanquine, en de nombreuses et curieuses notes.

1. C'est une structure analogue à celle qui existe plus au Nord, aux Aravis, et l'unité de la chaîne se trouve ainsi réalisée.

Enfin, en 1923, pendant la réunion extraordinaire de la Société Géologique dans les environs d'Orange, il rallia tous les suffrages en montrant à nouveau la fragilité des arguments proposés pour affirmer l'existence d'une nouvelle et grandiose ensuite tectonique (elle aurait recouvert un territoire d'au moins 5.000 kilomètres carrés et, dans la pensée de ses auteurs, était d'origine briançonnaise), la fameuse « nappe de Suzette ». W. Kilian montra qu'il ne fallait voir dans les lambeaux de cargneules triasiques qui avaient été pris pour des fragments de la nappe en question découpés et isolés sur le substratum subalpin par l'érosion, qu'une série d'écailles subautochtones, de noyaux anticlinaux de plis pyrénéens (E.-W.), repris par les mouvements alpins (N.-S.), et séparés de leurs racines à la suite de ces bouleversements.

Voilà donc, et à traits rapides, exposée l'œuvre alpine de Wilfrid Kilian. On peut dire qu'il a touché à tout avec un égal succès, à tous les problèmes de géologie alpine comme d'ailleurs à tous ceux de la science géologique, et toujours en y laissant la trace profonde de son robuste bon sens scientifique. La patiente méthode analytique que sa grande conscience lui avait imposée, celle « qui consiste à éviter les généralisations hâtives, mais qui conduit parfois ceux qui l'emploient à renoncer à des conceptions brillantes, et à se laisser devancer dans le domaine des hypothèses par des esprits plus hardis(1) », lui a cependant permis de réaliser une œuvre utile et magnifique.

Je ne puis mieux faire, pour clore cette notice, que de citer ici la péroraison du très beau discours prononcé à ses funérailles par M. Pierre Termier au nom de la cohorte des géologues alpins : « Une très belle vie de savant, digne d'être offerte en exemple à notre jeunesse studieuse ; une mort consciente et cependant exempte d'angoisse et comme illuminée par l'espoir de la récompense : telle fut, dans son pèlerinage terrestre, l'histoire de Wilfrid Kilian. Nous ne l'oublierons pas cette histoire. Il en est de plus tapageuse, il n'en est guère de plus utile, ni dont le souvenir pour la famille du défunt et pour tous ceux qui l'ont connu, apprécié, aimé, soit aussi vivace et aussi bienfaisant. » Léon MORET.

1. Notice sur les travaux et les publications scientifiques de M. W. Kilian 230 p. p., Lyon 1915.

Et il n'est question dans cette notice, comme dans cet article d'ailleurs, que de ses travaux théoriques. Dans le domaine de la géologie appliquée (grands travaux hydroélectriques, captages des sources minérales, recherche de matériaux utiles... etc.) les services qu'il a rendus ne se comptent plus car, là aussi, il avait le jugement sûr et ses décisions étaient sans appel.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

La Route des Alpes, par Henri Ferrand, Grenoble, éditions Rey, 1925, 1 vol. in-4°, 149 p., orné de 177 héliogravures.

Ce livre est un enchantement. Il conduit le voyageur de la Côte d'Azur à Evian, en passant par la vallée du Var, les gorges de Daluis, Barcelonnette, Briançon, La Combe de Queyras, Grenoble, Chambéry, Annecy, Saint-Gervais, Le Fayet, Chamonix.

Il y a quelque chose de changé dans la mentalité des voyageurs. Des localités qu'on appelait ironiquement des ports de mer, comme Puget-Théniers, Guillaumes, Entraunes, Guillestre, etc., et qui étaient la terreur des fonctionnaires qu'on y déportait pour leurs débuts ou l'expiation de quelque faute, sont aujourd'hui classées comme curiosités touristiques et se prélassent dans cet album où, d'ailleurs, elles ne font pas mauvaise figure, grâce peut-être à la perfection des gravures et à l'attrait des descriptions.

Le chapitre relatif à la Savoie est écrit avec une sympathie visible, et les illustrations sont admirablement choisies et finement exécutées. Entre autres, nous citerons une très remarquable vue du château de Montrottier. Une légère erreur s'est glissée dans le passage relatif à Annecy. L'auteur regrette qu'on ait détruit « les bâtiments du monastère de la Visitation, tout pleins des souvenirs de sainte Jeanne de Chantal. » Or, les bâtiments démolis ne dataient que de 1822, et ne présentaient aucun intérêt historique.

La Route des Alpes fait partie de la collection « *Les beaux pays* ». C'est un des plus séduisants joyaux de cette collection, autant par le mérite du texte que par le choix des illustrations.

F. M.

Une ville morte de Savoie (Conflans), par G. Pérouse, avec illustrations d'André Jacques, 1 vol. de 162 pages, in 4°, Chambéry, Dardel, 1925.

M. Gabriel Pérouse vient d'enrichir notre littérature savoisienne d'un superbe volume, aussi remarquable dans la forme que dans le fond. C'est une édition splendide, qui fait le plus grand honneur aux imprimeurs Protat frères, de Mâcon, et à l'éditeur, M. Dardel.

C'est une bonne fortune pour un pays que de voir renaître un passé qui semblait à jamais oublié. Conflans, « où cinq châteaux dressent leurs tours », et dont « la grande rue a vu monter et redescendre, aux temps antiques, les ancêtres gaulois, les Romains et les Francs », Conflans qu'on croyait mort est ressuscité par la baguette magique de M. Pérouse » L'archiviste érudit, doublé d'un conteur plein d'humour, fait défiler devant nous des types qui eurent, à des titres divers, leur heure de célébrité : le régent Claude Bally, l'avocat Bibolet, Jacques de Locatel, les de Manuel, les marquis de Conflans, le sculpteur Claude Marin, de Flumet, le curé Revet, ancien ramoneur, Philibert Rosset, Michel Jacquemod, la Marion, qui reçut mainte admonestation « pour se mieux comporter », les familles du Verger, Perrier de la Bathie, Favier du Noyer, etc., Tout ce monde enseveli sort des archives, intact et bien vivant.

Les dessins d'André Jacques, habilement choisis, rendent parfaitement l'impression des sites et des monuments et contribuent au charme du volume.

F. M.

Séance du 4 novembre 1925

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures [1].

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le PRÉSIDENT prend ensuite la parole :

« Messieurs,

« Nous avons appris avec un vif regret la mort prématurée de M. Georges REPLAT, conseiller à la Cour d'appel d'Alger, membre du Conseil général de la Savoie, qui s'est éteint à Annecy, après une douloureuse maladie, le 26 octobre.

« Né dans notre ville le 26 juin 1875, fils d'un président de Moûtiers qui a laissé les meilleurs souvenirs, et petit-fils de Jacques Replat, il était entré dans la magistrature en 1903, comme juge suppléant à Saint-Julien. Il n'avait pas tardé à s'y faire une belle place et il se fit particulièrement apprécier dans le poste délicat de procureur de la République à Albertville. Après un court passage à la cour d'appel de Poitiers, il venait d'être nommé à Alger, quand un mal implacable le saisit et l'emporta.

« L'éloignement de ses résidences successives n'a pas permis à M. Georges Replat de prendre une part active à nos travaux, mais il faisait partie de notre compagnie depuis 1911 et nous savons qu'il s'y intéressait fort. Il portait avec distinction un nom qui sera toujours cher à la Florimontane et il laisse de sincères regrets chez tous ceux qui l'ont connu. Nous prions toute sa famille, et notamment sa mère, sa veuve, ses enfants et son frère, notre aimable collègue, d'agréer nos plus sympathiques condoléances. »

***

M. MIQUET fait ensuite une communication sur le grand peintre Charles Cottet « qui aimait la Savoie entre tous les pays de France, parce qu'elle était le berceau de sa famille » et qui laisse une œuvre considérable, figurant avec honneur dans les musées du Luxembourg, de Bordeaux, Lille, Philadelphie, Helsingfors, Padoue, Bruxelles, Amiens, Marseille, Montpellier, Grenoble, Rouen, Quimper, Alger, etc.

LE MÈME lit une notice bibliographique sur *La Contre-Révo-*

tution (1789-1791) par Emmanuel Vingtrinier, livre neuf et bien documenté, qui intéresse la Savoie à beaucoup de titres et qui jette un jour nouveau sur des faits mal connus.

Le Président offre de la part de l'Imprimerie Commerciale, un exemplaire élégamment relié de la Revue « le Lac d'Annecy », pour 1925. Remerciements au donateur.

M. Désormaux analyse les derniers travaux de linguistique qui, à des titres divers, méritent d'intéresser tout particulièrement les érudits de notre région. Telles sont les publications de MM. K. Jaberg et J. Jud, Gauchat, Jeanjaquet et Tappolet, P. Æbischer, et enfin divers articles de MM. Dauzat et van Gennep. Ce dernier a donné bon nombre de contributions nouvelles au folklore savoyard. Il convient de retenir surtout son essai sur le jeu de quilles. M. Æbischer est l'auteur de deux études parues dans *Augusta Praetoria:* l'une sur l'onomastique de la vallée d'Aoste, offrant de nombreuses comparaisons indiquées ou suggérées avec l'onomastique savoisienne ; la seconde concerne le Mystère de Saint Bernard de Menthon et son auteur. Les conclusions confirment une hypothèse déjà indiquée par Lecoy de la Marche, par MM. Fourmann et J. Désormaux. Le dramaturge serait bien un Vãldôtain (probablement un religieux du Saint-Bernard).

Dans le *Mercure de France*, M. Van Gennep soumet à une analyse critique les nombreuses locutions usitées en Savoie pour désigner le jeune marié qui va s'installer dans la famille de sa femme. Telles sont les expressions : *Marié à jindre* (*jhindre*), *marié en bouc* (*ên boçhé*), et multiples variantes. Le mot *jindre* (*jhindre*), comme l'avait indiqué précédemment M. Désormaux, vient très probablement du latin *junior* (non du cas régime : *juniorem*, comme il est imprimé par erreur). *Jindre* est le corrélatif de *sendre* = *sire*, qui jadis continuait le cas sujet *senior*, à côté de *seigneur*, issu de *seniorem*. On trouvera dans Littré, V° *gindre*, un curieux historique des hypothèses proposées depuis le XVIIe siècle pour expliquer l'étymologie de ce mot, qui a aussi le sens de garçon boulanger.

Mais l'ouvrage capital, paru ces derniers mois à Neuchâtel, est dû à la collaboration de trois éminents linguistes suisses ; on leur devra également ce monument que promet d'être le *Glossaire des Patois de la Suisse romande*, dont le premier fascicule a fait l'objet d'une communication précédente. Cette œuvre vraiment nationale pour nos voisins, MM. Gauchat, Jeanjaquet, Tappolet, l'ont entreprise depuis un quart

de siècle. Ils la continuent, on sait avec quelle persévérance, avec quelle conscience, avec quel succès. Grâce à eux, la science vient de s'enrichir d'un ouvrage de tout premier ordre. Sous ce titre : *Tableau phonétique des Patois suisses-romands*, sont publiés les « relevés comparatifs d'environ 500 mots dans 62 patois-types », avec introduction, notes, carte et répertoire (Neuchâtel, impr. Atinger, 1925, in-4°, XVIII-199 p.)

Ce travail est dédié à la mémoire de G.-I. Ascoli, de H. Morf, de Gaston Paris et de Paul Meyer. Il est digne de ces maîtres des études romanes. Le dialectologue français, en les saluant à cette occasion, peut oublier que l'un d'eux a signé le triste manifeste des 93. Il ne se souviendra que des services rendus aux pays romans, à la « Romania ».

Ce beau livre comporte non seulement, comme le disent les auteurs, avec trop de modestie, les éléments d'une phonétique historique ; c'est une véritable phonétique des parlers de la Suisse romande, tant les mots présentés ont fait l'objet d'un choix judicieux. Tout lecteur averti peut dégager de ce vaste répertoire les lois de la transformation des sons latins en patois romand. Rien de plus facile, par exemple, que de suivre l'évolution des gutturales latines et de comparer cette évolution avec ce qui est constaté en Savoie.

Cinq localités seulement — mais ce chiffre paraîtra suffisant, ont été explorées dans le canton de Genève : Collex, Vernier, Laconnex, Veyrier, Hermance. Chemin faisant, on relèvera cette observation (p. 164), concernant ce canton : « Le patois est en voie de disparition rapide. Eteint à Genève, dans le voisinage de la ville et sur la rive droite du lac, il a mieux résisté dans les communes rurales, surtout dans les territoires catholiques annexés au canton par les traités de 1815 et 1816. Les rapports faciles et suivis avec la campagne savoyarde ont contribué au maintien de l'ancien idiome commun, mieux conservé au-delà de la frontière. Mais partout les jeunes générations l'ont abandonné et il n'est plus pratiqué que par quelques personnes âgées. » La linguistique confirme l'histoire. Les territoires protestants, en général, ont eu moins de fidélité à l'égard de la langue ancestrale, comme à l'égard de la tradition religieuse. Les uns furent plus novateurs, les autres plus conservateurs.

Il est impossible d'insister ici plus longuement sur cette publication ; qu'il soit permis toutefois de répéter que les

auteurs ont bien mérité de leur patrie, de la Romania, de la science.

Il convient enfin de signaler, parmi les ouvrages ou articles de vulgarisation, des pages très attrayantes de M. A. Dauzat, parues dans *La Nature*, sur les noms de personnes. C'est une mise au point très nette des derniers travaux onomastiques. Un des cartons trace approximativement l'aire des multiples continuateurs du mot latin *Faber*, forgeron ; dans nos régions : *Favre* ; ailleurs *Fabre*, *Faure*, *Lefèvre*, etc. etc.

M. Désormaux donne ensuite lecture d'un sonnet intitulé : « Hannibal fend les Alpes », sonnet qu'il a lui-même adapté en patois savoyard. On pourra comparer ces deux textes, publiés dans le présent fascicule.

M. Marteaux fait une communication sur divers objets gallo-romains recueillis par lui aux Fins dans la propriété de M. Clavel, où celui-ci mit au jour trois tombes à incinération.

M. A. Crolard offre à la Bibliothèque florimontane un certain nombre de livres ou de brochures : le traité de Versailles — des documents sur la guerre : ses causes d'après Guillaume II, la réponse de M. Poincaré, le résumé mensuel des travaux de la S. D. N. Un ouvrage dont il est l'auteur : Aménagement des transports du Sud-Est, dont il distribue un exemplaire à chacun des membres présents.

M. Crolard fait une communication sur l'emploi du *liber* de tilleul, à Veyrier-du-Lac, pour l'usage des pêcheurs. M. Jean-Marie Rivolet fait ainsi des cordages qui ne pourrissent pas, à condition de les imbiber de sulfate de cuivre.

Le même montre l'utilisation dans l'art décoratif des écailles de l'ablette qui dissoutes dans l'acétone donnent une liqueur douée de beaux reflets à cause des cristalloïdes de l'écaille qui s'orientent dans la masse par le brassage. On en tire parti pour le placage en pseudo-nacre de meubles de luxe.

Le même offre des échantillons de sable bitumineux du Pont des Douattes, de titane oxydé, minéral rare en Savoie, en filonets près de Brides — de l'albâtre gypseux très favorable à la sculpture, de la terre réfractaire de Cuvat, et enfin du charbon de cornue à l'aspect graphitoïde.

Avant de se séparer l'assemblée procède à la nomination des membres des jurys des concours d'histoire et de poésie pour les œuvres présentées en 1925.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

Fouilles des Fins

I

UN GISEMENT ARCHÉOLOGIQUE à *Boutae* (milieu du IIIe siècle)

La construction de plusieurs maisons sur l'emplacement de l'antique petite ville a mis çà et là au jour, depuis ces dernières années, des portions de murs, des fragments de poterie, des monnaies, des sépultures barbares. J'ai relaté ces trouvailles, du reste de peu d'intérêt, dans la *Revue Savoisienne*, 1922, 97 ; 1923, 151 ; 1924, 159 ; ces communications faisant suite au cinquième et dernier supplément de *Boutae*, 1921, 37. Le présent article concerne les travaux de terrassement de la maison Dallevet dont j'ai déjà dit un mot au début de cette année (p. 10).

Dans cette parcelle 398 de l'ancien cadastre [1], le propriétaire, en approfondissant l'aire carrée des caves, a trouvé dans sa majeure partie, à 0 m. 90, une couche de cailloutis naturel sur lequel reposait une monnaie fruste paraissant du IIIe siècle. Au-dessus, la terre était mélangée de cailloux, souvent équarris, et de pierres de roche sans mortier, parmi lesquelles un fragment de la base ébréchée d'un pilastre quadrangulaire en calcaire et dont les moulures étaient, selon le dire d'un tailleur de pierres, taillantées à la marteline, outil dont se servent les ouvriers piémontais. Ce devait être, chez les Romains, une sorte de grosse boucharde en fer à pointes entaillant la pierre de petits rectangles [2]. (*fig.* 9).

1. En allant du sud-ouest au nord-est, le long du chemin rural 9, appelé bientôt chemin des Fins après son élargissement, cette parcelle renferme maintenant l'ex-jardin Courrier, la maison Berchet, le jardin Faletto, les maisons Zanone et Dallevet ; il ne reste plus qu'une portion de champ qui a livré à 0 m. 30 des monnaies du IVe siècle.

2. Cette base de pilastre paraissait, fait fréquent dans les minages, avoir subi l'action du feu. Je la fis porter au Musée et la soumis à l'examen de M. Le Roux. Dans la séance de juin 1925 de l'Académie Florimontane, il précise « que la pierre appartient aux calcaires ocreux siliceux et spathiques de l'Hauterivien, niveau immédiatemment inférieur au calcaire blanc urgonien. Elle provient vraisemblablement, d'après ses caractères pétrographiques, du versant Balmettes du Crêt-du-Maure où M. Marteaux a montré que les Romains

La tranche nord-est, la seule intéressante, déblayée sur un mètre de large, a présenté les couches suivantes : 1° terre végétale ou rapportée de 0 m. 50 d'épaisseur ; 2° lit de débris de tuiles de toit et de rares cubes de tuf avec quelques pierres, 0 m. 15 ; il se continue donc sur un mètre dans les tranches sud-est et nord-ouest ; 3° couche archéologique de terre noirâtre avec traces de charbon devenue d'une couleur grise cendré à l'air ; épaisseur : 0 m. 55 ; la coupe montre qu'elle a comblé une excavation dont les parois remontent, à gauche et à droite, soit dans les tranches nord-ouest et sud-est jusque sous le lit de tuiles ; 4° argile jaunâtre vierge ou cailloutis, creusés pour l'assise des murs, de 0 m. 20 : en tout, 1 m. 40 de profondeur.

La couche grise paraît due à un dépôt de déchets de cuisine : cendres, crasse de cuisson, os de porc, une vingtaine de coquilles d'escargots, fragments de poteries. D'après les monnaies, ce dépôt peut être daté du milieu du IIIe siècle, ceci étant bien admis que la fabrication des vases lui est évidemment antérieure d'un certain nombre d'années, la même vaisselle pouvant être utilisée, comme de nos jours, pendant vingt ou trente ans. Ces monnaies consistent en quatre petits bronzes dont les légendes sont d'une lecture assez pénible plutôt à cause de leur mauvaise frappe que de leur degré d'usure [3].

Il y en a deux au nom de Valerianus dit Saloninus, tué en 259 : DIVO CAES VALERIANO, avec, au revers, d'une part, CONSECRATIO et l'autel allumé ; de l'autre, ORIENS... et le Soleil, ce dernier bronze couvert d'une crasse charbonneuse. Il y en a deux autres au nom de Gallienus (254-268) ; l'un, au revers de IOVI CONS (*ervatori*) AVG *(usti)* avec la chèvre, en exergue T ; celui du second est peu lisible. La monnaie de

avaient exploité des carrières pour matériaux de construction. La couleur rouge superficielle est due à une excessive température causée par un incendie violent qui par une oxydation intense, a transformé en sesquioxyde de fer rouge l'oxyde hydraté ou limonite jaune qui imprègne le calcaire. La cassure, qui montre la couleur de la pierre normale en profondeur, indique qu'elle est postérieure à l'action du feu. »

3. Au sujet d'une petite pièce fruste qui paraît représenter le buste de Constantin II (317-340), le propriétaire ne m'a pu dire exactement s'il l'avait recueillie au-dessus ou en-dessous du lit de tuiles. Comme, d'une part, plusieurs monnaies constantiniennes ont été, dans le champ contigu, ramassées sous la bêche et que, d'autre part, il n'en a pas été trouvé d'autre dans la couche grise qui se rapportât à la période s'étendant entre 268 au maximum et 317, soit sur l'espace d'un demi-siècle, je crois que ce cinquième petit bronze appartient au sol du IVe siècle qui reposait sur le lit de tuiles ; je n'en fais donc pas état.

Valerianus avec le Soleil a été trouvée à 1 m. 15 ; les autres, vers 0 m. 80.

Quant aux poteries, ce sont des fragments de :

a) grosses ollas à argile grisé ou rougeâtre, à lèvre épaisse et évasée ; leur panse est décorée de zones superposées de pe-

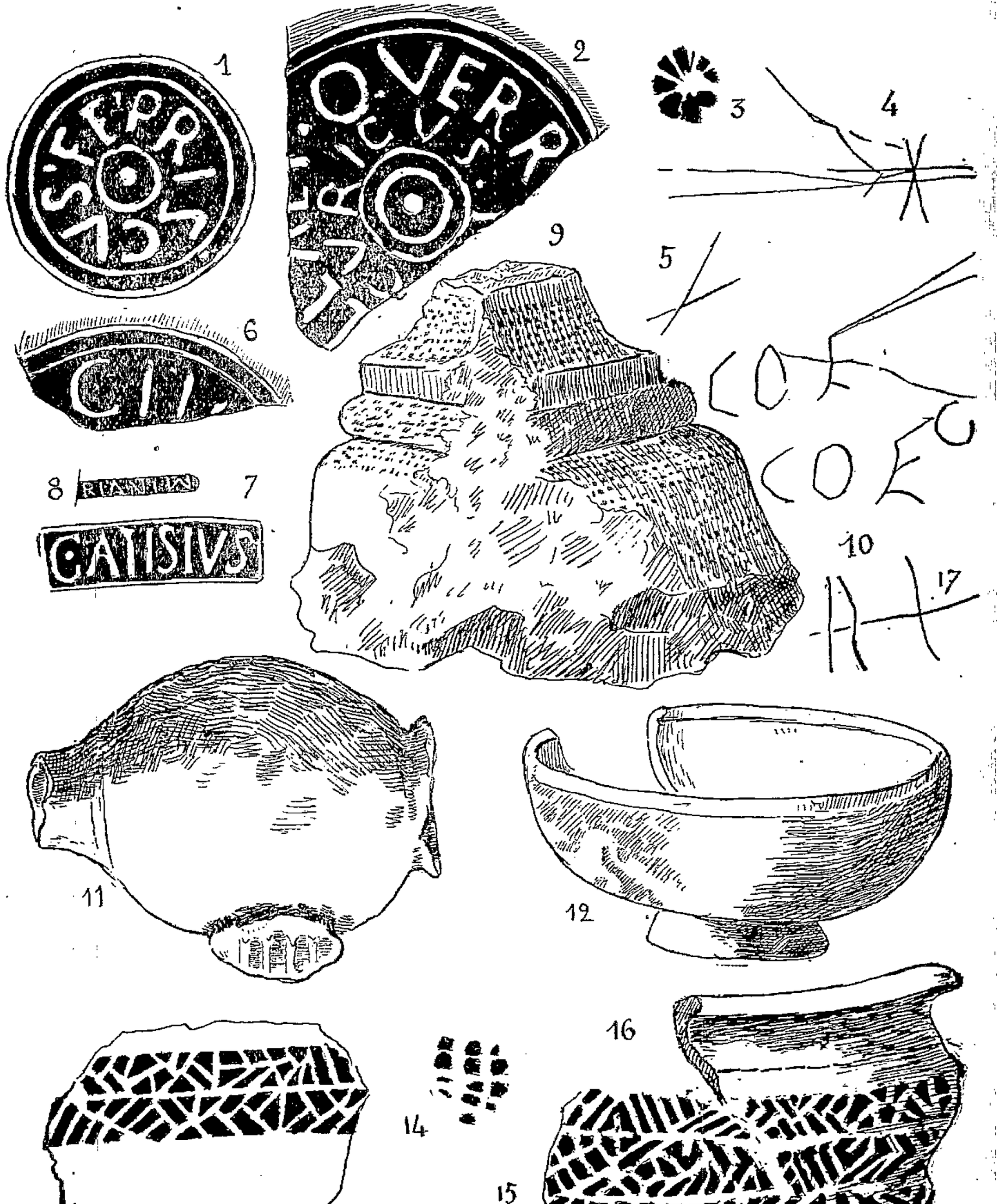

tites impressions rectangulaires ou offrant l'aspect d'un lacis réticulé ou encore de zones de chevrons en relief (celles-ci à 1 m. 10, env.), décors obtenus à l'aide de la roulette [4] ;

b) d'amphores et de lagènes dont une à trois anses ;

c) de fonds de vases gris micacés [5] appartenant à cette famille de vases allobroges dont les plus soignés étaient noircis et décorés à la barbotine ou au lissoir : fond de bol au nom de *Catullus*, quatorzième exemplaire à Boutae, cité précédemment ; écuelle à bord légèrement évasé à celui de *Priscus*, troisième exemplaire connu ici *(fig.* 1*)* ; plat et écuelle à bord droit, h. 0 m. 06, tous deux au nom de Q. Verrius Achillaeus — *Mascuricus*, 11e et 12e ex. gisant à 1 m. 15 *(fig.* 2, 6*)*. Cette profondeur pourrait faire admettre que l'officine de Verrius fonctionnait avant celles de Priscus et de Catullus ; mais il est difficile d'établir une chronologie précise ; le fait que cet affranchi étale ses trois noms prouverait tout au plus qu'il devait vivre quelque temps avant ou après 212 ;

d) d'une olla à bandes blanche et rouge, type dégénéré des ollas de style gaulois de Bibracte et des ollas de Boutae à décor, en outre, de dessins géométriques et d'oiseaux. Sa pâte est rougeâtre et se raye à l'ongle ; la peinture s'efface facilement au lavage. Il n'en est pas moins certain que la majorité des archéologues ont tort de se refuser à reconnaître la survivance de ce type d'origine préromaine au IIIe et peut-être même au début du IVe siècle ; cp. B, 418 et RS, 1914, 152-3 à RS, 1915, 67 et 1916, 30 ;

e) d'un bol hémisphérique à glaçure rouge d'un travail imparfait ; anépigraphe, comme certains autres du genre gobelet [6] *(fig.* 12*)*.

f) d'un bol à glaçure rouge et à décor oculé dont la fabrication a duré depuis la première moitié du IIIe siècle, car on le trouve associé aux vases à mufle de lion, jusqu'au début du IVe s. ; RS, 1915, 65 ; 1916, 22 ; 1917, 106 (prof. 0 m. 35) etc.;

g) d'un gobelet à glaçure rouge et à reflets bruns métalliques irisés, décoré d'une ligne de guillochis et orné d'imbri-

4. Mes propres sondages archéologiques m'ont livré les mêmes fragments (B, 177, 202 ; RS, 1915, 65 ; 1916, 23, etc.) que j'ai toujours attribués à la fin du IIe ou au IIIe siècle.

5. On rencontre des vases à pâte grise pendant tout l'empire romain ; cette poterie n'est donc pas par elle-même un indice d'ancienneté.

6. J'y joins le fragment de la panse d'un gobelet à glaçure rouge excisée de losanges en lacis réticulé (cp. même fragm. dans RS, 1915, p. 64. pl. CXXX, fig. 10) trouvé à 1 m. 20.

cations barbotinées RS, 1915, 67; 1916, 22. Un pied à reflet brun et or réduit à l'état de rondelle a été trouvé à 1 m. 15. Ainsi on les fabriquait eux aussi au début du IIIe s. ;

h) cinq poids d'argile, malheureusement ébréchés ou incomplets dont quatre du type C (et non D de BOUTAE, *fig.* 18; pl. CXL. L'un est marqué de deux cachets circulaires *(fig.* 3) dans lesquels je crois finalement qu'il faut reconnaître avec son moyeu central, la roue, symbole du Soleil, protecteur des potiers (B, p. 450, *fig.* 19) [7]; l'autre est un tripondius avec trois X en grillage (*fig.* 14 et 15) ; le troisième est anépigraphe ; le quatrième trouvé à 1 m. 10, offre sur un petit côté la roue solaire à huit rayons et un X en graffito (*fig.* 3 et 5), sur le petit côté opposé la roue seule, ces roues semblant avoir été piquées intentionnellement ; sur un grand côté, à la pointe fine, un signe métrologique analogue à celui de B *fig.* 28, coup. d'un X à son extrémité (*fig.* 4.) Le dernier est un cône tronqué à la base évidée avec X en relief au sommet ;

i) à 1 m. 20, une sorte de gourde en terre rougeâtre, ronde et pansue avec un pied peu dégagé, haute de 0 m. 13 jusqu'à la brisure du goulot. Sur la panse, le potier avait plaqué, de manière à ce qu'elle fît corps avec elle, une rondelle de 0 m. 03 de diamètre ; elle est décorée de quatre bandes lisses parallèles d'un faible relief dont j'ignore la signification ; serait-ce une marque métrologique indiquant la contenance ? (*fig.* 11).

j) j'ai enfin retiré moi-même à 0 m. 10 en-dessous du lit de tuiles le fragment d'une tuile probablement à rebord ; il offre ceci de particulier que sa surface extérieure restante, soit 0 m. 14 × 0 m. 08, est rayée avec une pointe plus ou moins effilée opérant sur l'argile crue de traits tracés d'abord horizontalement, puis verticalement en un quadrillage énigmatique, quelque chose comme ALH liés, avec des marques d'extrémités de doigts. (*fig.* 17).

Ainsi, il semble bien que ce dépôt est dû à l'entassement dans une excavation faite dans ce but de débris de vaisselle et d'ordures ménagères d'une habitation voisine qui ignorait naturellement encore l'usage des poubelles ; malheureuse-

7. Le double cachet circulaire enfermant le nom des potiers en vases noirs ou gris me parait également un symbole de ce culte celtique ; v. le cachet de (*Seuv*)o, RS, 1921, p. 39, fig. 2. Sur la roue, cp. une roue solaire à dix rayons sur un autel de Vaison, *Bull. archéol.* 1923, 105.

ment, il n'en a été déblayé qu'une faible partie soit sur un mètre de large seulement [8].

II

Sur le sol de Boutae, la parcelle 389 de l'ancien cadastre n'avait livré jusqu'à ce jour absolument rien d'intéressant (v. *Boutae*, p. 131). Sous les Romains, le sol qu'elle occupe était bordé à l'est par la rue centrale du vicus longeant la limite du clos Duchêne, parcelle 390 (p. 132) et il touchait au nord, par dessous l'avenue des Romains, le clos Fontaine, parcelle 401 *bis* (p. 188). En août-septembre 1925, M. Clavel, propriétaire, agent de police en retraite, ayant fait une excavation de dix mètres carrés et de deux mètres de profondeur pour y construire une maison, à dix mètres de la voie et à trente mètres de l'avenue des Romains, en rejeta, sous les 0 m. 40 de terre végétale qui recouvre ici presque toute la couche archéologique, pierres, tuiles, vases d'argile d'âges divers et plaques de marbre qui, déjà plus qu'à moitié brisés, furent au hasard des coups de pioche, réduits en menus fragments ; c'est ainsi que, obligé par les nécessités de son travail, il n'eut pas le loisir ni d'apporter l'attention nécessaire, ni encore moins de cribler les déblais et de noter la profondeur des différents objets. Je n'ai donc pu, grâce à sa bienveillance, qu'examiner le produit des pelletées épars sur l'aire du jardin potager et d'y recueillir quelques restes, exhumés dans les tranches nord (partie est) et est.

Mais ce qui a surtout frappé M. Clavel, c'est qu'il mit au jour en partie quatre excavations verticales, probablement des tombes à incinération, larges de 1 m., profondes de 1 m. 40 à 2 m., encloses entre trois murets faits de cailloux du Fier ou de pierres de roche sans mortier placés simplement les uns au-dessus des autres et se rétrécissant en entonnoir. Au fond de la première sise vers le milieu de la tranche nord gisait sur des fragments d'os un vase sphérique à deux anses d'extérieur rougeâtre, d'un diamètre de 0 m. 20, sans col, ni fond ; il était rempli de la terre rapportée avec laquelle on avait comblé le trou. Dans la tranche est, la troisième excavation, sise également en son milieu, car la seconde et la

8. Je ne saurais trop remercier le propriétaire, M. Dallevet, qui non seulement m'a fourni sur son terrain toutes les explications nécessaires, mais encore a bien voulu me laisser emporter ou me confier tout ce qui pouvait m'intéresser

quatrième, entre esquelles elle se trouvait, furent négligées, s'enfonçait à 2 m. dans une terre rougeâtre mêlée de fragments de tuiles, de charbons de bois et de rares os ; le sol vierge ne fut pas atteint. Au-dessus gisait une amphore de petite taille. Ces tombes rectangulaires dont la longueur reste inconnue, étaient comblées avec de la terre à débris de poteries. Aucun crâne ne fut trouvé et les ossements qui me furent montrés appartenaient à un bœuf, à un porc, à un mouton.

Voici maintenant l'énumération des fragments ou objets recueillis et qui provenaient soit des tombes à murets, soit des espaces intermédiaires :

Moitié de fond d'un bol à glaçure rouge au nom de...RIA-NIM (renversé), peut être le potier arverne Severianus (*fig.* 8) ; débris de bol orné de métopes à scènes de cirque.

Moitié de panse reconstituée d'une olla à bandes peintes blanche, brune et blanche d'un diamètre de 0 m. 15 au col ; sur la bande brune intermédiaire un double graffito en lettres capitales, h. de 0 m. 013, tracées péniblement avec des écarts de la pointe, COE, les deux E pouvant offrir SE en ligature ; cp. RS, 1922, 97 (*fig.* 10) ; fragments d'autres ollas.

Débris de vases à pâte grise, nue ou noircie, ollas, plats, assiettes, avec deux fonds au nom de CATVLLVSI et de (Nos) TE (r).

Fragments de gros vases ou toupines en terre rougeâtre grossière, décorés de zones à dessins géométriques [9] (*fig.* 13, 16) ; à chevrons etc., obtenues par la roulette.

Fragment de rebord d'une jatte au nom bien connu de G. ATISIVS. (*fig.* 7) Débris de gobelets rouge noir, noir irisé, à dépressions, etc. Fragment d'un bol apode en verre blanc, clous de fer. Fragments d'une plaque de marbre ép. de 0 m. 02 sur laquelle ont été tracées à l'équerre avec une pointe fine des lignes en damier d'un centimètre carré.

Une cinquième excavation, nettement visible par la terre noirâtre qui la comblait à travers le gravier fut reconnue dans la tranche O., profonde de 1 m. 30 ; elle était nue ; mais, à peu de distance et à un niveau moyen gisait obliquement une grosse pierre brute oblongue ayant pu servir de stèle. J'ai ramassé dans les déblais qui en avaient été extraits un

9. On y remarquera, enclose dans un losange, une croix à branches égales. trois fois répétée ; faut-il y voir le signe dissimulé d'un potier chrétien ?

grain de collier à pâte de verre bleue et à côtes (diam. 0 m. 012) qui indique son origine barbare [10].

Charles MARTEAUX.

10. M. Le Roux, conservateur du Musée, a bien voulu, avec son talent habituel, dessiner les objets nécessaires ; je l'en remercie vivement.

Hannibal « fend » les Alpes

(*En marge de Tite-Live et de Juvénal*)

A M. Gaston Letonnelier, Archiviste départemental de l'Isère.

« Montem rumpit aceto »

Le soleil empourprait la cime du Crémon,
Irisant les névés qu'un long rai d'or partage ;
Aux pentes des ravins la Nuit monte et s'étage
Sur l'à-pic formidable ouvert au flanc du mont.

Dans un gluant linceul de neige et de limon
Ils sont là, frémissants : vétérans de Carthage,
Numides basanés et Lusitans du Tage,
Gétules demi-nus et transfuges d'Hammon.

Car c'est pour crever là qu'ils ont vaincu Sagonte,
Dompté le Rhône et les Gaulois ! Vengance !... Honte !...
Mort aux Barcas ! Leur sang doit apaiser les dieux !

Mais Hannibal, tourné vers sa cohorte nègre,
Impassible, commande au vieux chef anxieux :
« Pour fendre l'âpre roc, apporte du vinaigre ! »

Les Ormettes, 25 *août* 1925.

J. DÉSORMAUX.

II.

Adaptation en patois savoyard. [1]

Le solwê fa rojhi le sonjhon du Crémon,
U flanban lô nevi qu'on gran fiên d'or partajhe ;
Pe l'étiëla dé bwé; drê, d'étajh' ên étajhe,
La Né grinp' é s'agrop' u flan parfià du mon.

1. Communication faite au cours de la séance de novembre.

J'ai cru bon de ne pas employer complètement dans ce texte la notation purement phonétique : *gonĭĕ*, *vargonĭĕ*, *kri*, etc. Je n'ai pas non plus indiqué les atones par un signe diacritique : *flanbăn*, *venégrŏ*. Le lecteur les distinguera aisément. Il en est de même pour l'*i* formant diphtongue : *diu*, *viu*.

Diên on lenfwé de nê, de borba, de gramon,
I san tot agliëtâ : lô soudâ de Carthage,
Lô Numide bronzâ, lô Lusitan du Tage,
'E lô Gétule nu-z é lô trétre d'Hamon.

« Y é dan pe crevâ tô qu'on a fé tan de gogne,
Dontâ Roun' é Gaulwé ? Crevâ ? Quinta vargogne !
Qu'é crivan lô Barcâ, pe-r apêji lô Diu ! »

Mé, sên bronçhi, tornâ vé sa bênda de négro,
Hannibâ dziv' u « chef » plë grevolan qu'on viu :
« Pe déroçhi lô cré, va dan qu'ri de venégro ! »

J. D.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

La Contre-Révolution (première période, 1789-1791), par Emmanuel Vingtrinier, Paris, Emile-Paul, 1924, 1 vol. in-8°, 384 p.

L'auteur a entrepris de faire l'histoire des conspirations qui eurent pour but le rétablissement de l'ancien régime. Ces conspirations, que certains historiens, même sérieux comme Taine, ont considérées comme chimériques et « fabriquées de toutes pièces par les Jacobins », furent réelles, et les complots Mignot de Bussy, Pascalis, Lieutand et autres, ne sont point douteux.

Le comte d'Artois et les Condé, réfugiés à Turin, nouèrent des intrigues et répandirent dès émissaires en Languedoc, en Provence, dans le Roussillon, le Poitou, la Normandie, l'Alsace et la Franche-Comté.

Quelques nobles d'Auvergne se fixèrent même à Chambéry et en attirèrent d'autres. Installés dans cette ancienne capitale « comme en camp d'observation, les émigrés indisposaient la bourgeoisie et le peuple », on leur reprochait de faire enchérir les vivres.

Tous ces complots se rattachèrent à ce qu'on a appelé depuis *la Grande conspiration de Lyon.* Ils mirent la police sur les dents et servirent de prétexte à de nombreuses mesures de répression.

M. Vingtrinier relate avec beaucoup de talent les événements qui se sont déroulés ; il a le style de l'histoire, clair et concis. Des notes biographiques précieuses complètent les documents ; son livre est neuf et très intéressant.

F. M.

Séance du 2 décembre 1925

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures [1].

Après lecture et approbation du procès-verbal de la séance précédente, le PRÉSIDENT prend la parole :

« Messieurs,

« Un deuil aussi déplorable qu'imprévu vient de frapper la Florimontane : M. Francis CROLARD est mort presque subitement, le 19 novembre.

« Né le 10 août 1865, à Voiron, M. Crolard habitait Annecy depuis son enfance, et avait trouvé dans cette ville un champ favorable au développement de ses remarquables aptitudes et à l'emploi de ses capacités.

« Par son entrain, son activité, sa bonne humeur, il avait, petit à petit, pris pied dans la place et était devenu l'homme indispensable qu'on retrouvait partout où il fallait du tact, de la finesse et de la volonté : président d'honneur de la musique municipale, directeur du tramway d'Annecy à Thônes, président du Syndicat d'Initiative d'Annecy, conseiller municipal, organisateur des services de la Route des Alpes, directeur pour la Compagnie P.-L.-M. du Grand Hôtel de Combloux et du chemin de fer du Revard, secrétaire général des hôteliers de la région, membre du conseil d'administration et conseiller écouté de la plupart des groupements pour faciliter les voyages, etc.! La simple énumération de ces titres et fonctions évoque l'idée du surmenage, et ce fut le destin de notre collègue d'être surmené : véritable animateur du mouvement touristique, il ne se reposait presque pas, poursuivant sa tâche avec un zèle inlassable, toujours sur la brêche, et la mort l'a surpris entre deux voyages.

« Il a traversé la vie sans rencontrer un ennemi, pas même un jaloux, et il emporte l'unanimité des regrets. Ses funérailles ont pris le caractère d'une grandiose manifestation de sympathie.

« Nous prions sa famille de vouloir bien agréer la sincère expression de nos respectueuses condoléances. »

***

1. Sont présents : MM. André, Croset, Désormaux, Faure, Flamary, Gaillard, Lachat, Le Roux, Levitte, Miquet, Marteaux, H. Pfister, L. Pfister, Ribatto, Mgr Rebord, Robert, F. Serand, Suchard.
Excusés : MM. C. Lavorel, Ph. d'Orlyé.

Le Président fait connaître qu'en vertu d'un jugement rendu par le tribunal d'Annecy, sur l'instance engagée par les héritiers Weitmen contre M. Descatoire, les fonds destinés à payer le monument de saint François de Sales ont été retirés de la banque Laydernier et remis à Me Louis Brunier, avoué, nommé sequestre et qui en a pris charge.

Il profite de l'occasion pour remercier, au nom de l'Académie Florimontane, M. Laydernier et son personnel de la grande complaisance qu'ils ont apportée dans la gestion gratuite des fonds depuis 1911.

M. Miquet dit qu'il a donné, dans la *Revue Savoisienne* de 1898, une courte notice sur le sculpteur Weitmen. Il est actuellement en mesure de complèter cette notice par la liste des œuvres exposées après 1898 par cet artiste aux salons de la Société des artistes français. Ces œuvres sont les suivantes : En 1901, *le Paradis perdu*, groupe plâtre. En 1903, *portrait de Gros de Boze*, buste marbre, destiné à la Bibliothèque nationale ; *portrait de M. B...*, buste plâtre. En 1905, *portrait de M. Emile Combes*, buste bronze ; *portrait de M. Gustave Imbart de la Tour*, buste marbre. En 1906, *la Cigale*, statue plâtre ; *Portrait du comte Imbart de la Tour*, buste plâtre. En 1912, *buste de M. Gravin, sénateur*, plâtre patiné.

M. Weitmen avait également collaboré à la maquette du monument de saint François de Sales pour l'Académie florimontane.

Il est mort à Albertville.

M. A. Crolard offre à la Florimontane deux notes du savant professeur Kilian sur quelques ressources minérales de la vallée de Thônes et à propos d'une source thermale sulfureuse à Alex. M. le Docteur L. Moret a envoyé également une très importante notice biographique qu'il a écrite sur le rôle de Wilfrid Kilian dans la Géologie alpine. (Voir le présent fascicule.)

M. Désormaux précise le sens et fait l'historique des vieux mots savoyards : *canavex* (Alex, 1560), *canavel*, et variantes. (Voir le présent fascicule.)

M. Marteaux fait une communication sur le mot *Méselière*. La Maladière, la Madeleine ne sont pas les seuls noms qui désignent en Savoie un hôpital de lépreux. J'ai pu m'assurer qu'il existait encore un autre terme, employé du reste rarement, pour désigner une léproserie : c'est la Méselière. Du Cange cite, avec ce sens, le médiéval *misellaria*, en fr. *meselerie*,

dérivé du lat. *misellus*, pauvre, malheureux, chétif, d'où fr. *misel*, *mesel*, ladre blanc, cités dans Godefroid. Je n'ai trouvé que deux exemples en Haute-Savoie. Le premier concerne la Méselière d'Hauteville, à l'O. du pont de Merluz indiquant l'ancienneté du chemin d'Hauteville à Vallières ou, plus directement au pont de Gerbaz, sur la Morge, d'où il conduisait par Sion jusqu'à Saint-André, sur le Fier. Le deuxième est attesté par un lieu dit de Copponex situé au Nord-Est de Malbuisson, sur la limite de Saint-Blaise, près de l'étraz ou vieux chemin dit des moines de Pommier et au terroir de la grosse Pierre ; on a trouvé là des vestiges de cendres et de tuiles, ce qui suppose que cette léproserie a été incendiée sans être reconstruite. Ces deux maladières sont à ajouter à la liste du chanoine Gonthier, *Œuvres compètes*, III.

Mgr Rebord analyse un manuscrit de Vaullet. Histoire de la construction des hôpitaux de la Ville d'Annecy. Il fait connaître la législation hospitalière et des bureaux de charité à partir du XVIIe siècle. Les hôpitaux étaient nombreux : Hôpital Notre-Dame, très ancien, celui des Templiers, du Saint-Sépulcre, hop. Morbeux en 1495, le Grabat en 1640, la Providence en 1680, enfin l'hôpital général en 1717. (Un mémoire paraîtra à ce sujet.)

M. J. Serand présente les dons reçus en faveur des collections de Montrottier : de M. Albert Crolard, vice-président, deux beaux agrandissements de photographies, exécutées par son fils, de la pièta, du XVIe siècle, exposées dans l'escalier d'honneur, et de la fontaine de la grande fosse du château.

De M. Charles Ruphy, économe du domaine, 577 volumes ou brochures, notamment une collection de l'annuaire du Club Alpin ainsi que plusieurs autres publications périodiques.

De M. J. Désormaux, un exemplaire de sa *Bibliographie méthodique des Parlers de Savoie*, ainsi que le premier projet du *Dictionnaire savoyard*, imprimé par Aimé Constantin lui-même, fascicule devenu rarissime et que des libraires genevois continuent à attribuer inexactement à V. Duret (Cf. *Bibliogr. des Parlers de Savoie*, n° 446).

De notre collègue, M. Favre, président du Tribunal, une médaille en bronze de la 9e session des congrès scientifiques de France, tenue à Lyon, en 1841.

Enfin, de M. Stéphane Passet, administrateur-directeur de Paris-Films : de superbes photographies du film devant

illustrer la partition de la *Damnation de Faust*, de Berlioz qui, très prochainement doit être présenté au théâtre, sous la direction de M. Victor Charpentier, et dont la scène de la Kermesse a pour décor le château de Montrottier.

L'Académie Florimontane remercie les généreux donateurs et particulièrement M. Passet, savoyard d'origine, pour l'utile publicité que ne manquera pas de faire son film en faveur de Montrottier.

En terminant la séance, M. Miquet lit la pièce de vers suivante dont il est l'auteur.

RETRAITÉS

On les voit tous les jours, sortir à la même heure :
Pour aller au soleil, ils quittent leur demeure
Et s'assemblent le long d'un mur bien exposé
Qui doit chauffer un peu leur corps ankylosé.

Si quelque membre usé refuse son office,
La langue va toujours, et fait un bon service
Et les échos mondains, largement commentés
Alimentent l'esprit de nos bons retraités.

Ne croyez pas qu'ils aient horreur du mot pour rire :
Ils lancent aisément les traits de la satire,
Vantant le temps jadis, où tout était bien mieux
Et daubant le présent, si triste pour les vieux !

Ils vivent dans l'espoir que bientôt quelque vote
Permettra d'ajouter du beurre à la popote.
Ils suivent les débats : non sans émotion,
On les entend parler de péréquation...

Vidant leur garde-robe avant le grand voyage,
Ils utilisent tout : l'habit du mariage
Et le hideux gibus, le gilet trop ouvert
Et le pardessus teint, qui tire sur le vert...

Ne riez pas de voir ces antiques défroques ;
Si quelques vétérans semblent un peu baroques
Et si, dans leur ensemble, ils ont un pauvre aspect
Tout leur passé commande estime, égards, respect.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18 h. 30.

Le Secrétaire,
Marc Le Roux.

Savoyard ancien : «canavel», «canavex» Savoyard actuel : « canavé »

Parmi les documents d'archives, les anciens contrats, spécialement les contrats de mariage, sont pour le lexicographe, comme pour l'historien des mœurs, une source abondante de renseignements. On peut exhumer de ces textes une foule de mots désuets, véridiques témoins d'usages abolis. Nous en avons donné jadis [1] quelques exemples curieux.

Dix de ces textes, qui furent enregistrés au Sénat de Savoie, ont été recueillis par l'érudit François Mugnier dans une petite plaquette intitulée : *Trousseaux de mariés en Savoie* [2]. On y relève des mots tels que : *armoisin*, *barrucan*, *cathalogne*, *mantil*, *moëlle* (étoffe), *moncayard*, *papeline*, *rasoir* (étoffe), *ratine*, *tabis*, etc.

L'historique de plusieurs de ces vocables, notamment des noms qui désignent des étoffes, tel celui de *calhalogne* (couverture) [3], pourrait nous renseigner sur les relations industrielles ou commerciales établies entre la Savoie et les autres pays [4].

L'un de ces mots intéressants a surtout piqué ma curiosité. Il s'agit d'un nom, transcrit tantôt *canavel*, tantôt *carnaval*. Citons d'abord les textes.

a) Document daté de Megève, 1er septembre 1593 :

..... pour son trossel, 12 linceuls, un *canavel* de toile [5].....

b) Document daté d'Arith en Beauge, 23 août 1655 :

4 linceuls de toile commune vive, avec son *carnaval*.... [6].

Qu'est-ce que ce *carnaval*, ou *canavel* ?

« *Canavel*, *carnavel*, écrit M. F. Mugnier, ce mot n'est pas dans les lexiques. Est-ce le vêtement qui a été désigné plus tard sous le nom de *casavel* ? Ce serait alors une espèce de casaque. »

1. Cf. *Revue Savoisienne*, 1914 : « Contribution au glossaire du Savoyard ancien. »

2. Albertville, in-8°, 1883.

3. Voir l'article *catelogne*, in *Dictionnaire Savoyard*.

4. J'en ai réuni un certain nombre dans un petit *glossaire*, qui sera publié ultérieurement.

5. F. Mugnier, *op. cit.*, p. 8.

6. *Ibid*, p. 13.

Nullement. A mon avis, *canavel* est un dérivé de *caneve*, qui continue le latin *cannabis*, chanvre. Il est de la famille de *chenevis*, *chenevotte*, etc., et aussi de *canevas*. C'est, avec un suffixe différent, l'italien *canevaccio* (d'où notre *canevas*, cf. H. D. T.), au sens de : réseau de doubles fils de coton. Mais *canevas* [7] désigne aussi une grosse toile écrue, dont on fabrique des voiles, des torchons, etc. Ce sens convient fort bien aux deux passages que nous avons transcrits.

Quant à la variante *carnaval*, elle est due simplement à une sorte d'étymologie populaire.

Je considère comme une variante de *canavel* la forme *canavex*, qui figure dans le texte suivant, daté d'Alex, 1560 :

12 linceulx, 1 *canavex*, 1 couverte drapt pais.... [8]

Au reste, ce mot vit encore dans certains parlers de Savoie. Le *Dictionnaire Savoyard* l'a enregistré, notamment à Thônes, à Saint-Jeoire, à Samoens [9]. Un *canavé*, c'est un « charrier », sorte de drap de lit de toile grossière, qui sert à porter des feuilles sèches. (Ailleurs on l'appelle *serpillière*, *sarpillère*, et variantes nombreuses.)

La *Monographie* de F. Fenouillet relève aussi *canavè* : « mauvais drap de lit, servant à porter de l'herbe ou du foin ».

La gutturale initiale de *canavé* décèle immédiatement une importation, ou une influence, étrangère. En effet dans les parlers savoyards le *c* initial placé devant l'*a* (latin *cannabis*) s'altère suivant les régions en *çh* (th dur anglais), en *ts*, en *st*. La famille du mot *chanvre* offre des exemples caractéristiques :

a) *çhenavo* [10], *çhenevo* (et variantes), chanvre ; *çhnavi* et *çhenavire*, chènevière ; *çhnavâ*, chènevis (graine de chanvre), etc.

b) Dans la région d'Albertville et de Beaufort : *stenavâ*, *stenave*, *stenavié*, etc.

c) Dans la Tarentaise : *tsenëvo*, et dérivés.

Quelle serait l'origine de cette action étrangère que la phonétique rend ainsi manifeste dans le terme *canavé* ?

Evidemment il ne peut être question du picard, à qui l'on

7. Le *Dictionnaire Général* a relevé *canevach*, forme normanno-picarde, dans un texte de Saint-Omer (1281). Le premier exemple cité de *canevas* est de Victor Brodeau (XVIe siècle), fourni par Gay, *Glossaire archéologique*.

8. Cf. Max Bruchet, *Archives départem. de la Haute-Savoie*, série E, 367, p. 115, 1re colonne.

9. Cf. *Dictionnaire Savoyard*, v° *canavé*.

10. Voir ces mots in *Dictionnaire Savoyard*.

attribue *canevas* [11]. J'élimine aussi le provençal, dont l'influence sur les parlers de notre région est relativement peu importante [12].

Par contre, l'importation italienne me paraît fort plausible.

Il existe, on le sait, une région du Piémont où la culture du chanvre est très répandue et la fabrication de la toile fort ancienne. C'est même au chanvre que cette région doit probablement son nom. Je veux parler du *Canavese*. Une des localités s'appelle encore Pont. (Le nom n'a pas été italianisé en *Ponte*). Cette localité est bien connue de nos industriels annéciens.

A mon avis, c'est du *Canavese* que nous seraient venus les termes *canavé* et similaires, en même temps que le produit qu'ils désignent. Cette sorte de toile grossière ou résistante, on l'utilisait notamment pour servir d'enveloppe aux draps, ou *linceulx*.

Le fait serait identique à celui que nous avons signalé pour *catalogne* et pour divers toponymes, devenus des substantifs communs servant à dénommer un objet originaire de telle ville ou de telle région [13].

J. DÉSORMAUX.

11. Voir le *Dictionnaire Général*, sub v°. — Mais l'origine picarde de *canevas* est-elle bien établie ?

12. Voici quelques exemples extraits des archives de la région provençale :

Canabier, chenevière. Cf. P. MEYER, *Doc. Ling. du Midi*, I, 526. Texte des Alpes-Maritimes. *Ibid.*, *canebe*, chanvre, I, 582, 601. Variante graphique : *quanebe*, I, 587.

Dans les Basses-Alpes, *canabier* et *canabiera* : le premier dans un texte de 1512 (*ibid.*, 329) ; le second, p. 315, est tiré d'un ancien terrier de Saint-Julien d'Asse.

Dans les Hautes-Alpes, la chuintante *ch* apparaît : *chanebe*, chanvre, et *chanabier*, chènevière ; *ibid.*, 441 (Embrun), 467 (Gap). Variante : *chenebre*.

Il me paraît d'ailleurs très probable qu'il y eut en provençal contamination entre les continuateurs de *cannabis*, chanvre (et dérivés) et la famille à laquelle appartiennent des mots tels que *calabreta*, (cf. *Docum. linguistiques du Midi de la France*, I, 593), au sens de couvrir d'une toiture. Voyez MISTRAL, *calabert*, auvent.

La région lyonnaise et le sud de la Bourgogne offrent *chenesve*, chanvre, et *chenave* : « Ilz seront tenuz aler mouldre, comme aussi baptre *chenesves*, panil, millet et aultres légumes. » (*Arch. dép. de Saône-et-Loire*, E 1445 ; 1572-1587).

Vente, moyennant 38 francs et 4 gros, d'une rente annuelle et perpétuelle « d'ung quarteron de *chenave* de cœur de *chenave*, battu et farretté bien et dehument.... » (*Ibid.*, E 1327 ; 1536-1553.)

Pour l'Ain, *chenevos*, et *chenava*. (Voyez PHILIPON, in P. MEYER, *Doc. ling.* I ; T. II, 38, VI, 1 ; B. VI, 58.

Voir aussi le *Dictionnaire étymologique du Patois lyonnais*, de PUITSPELU, v° *chanêvo*.

13. Ajoutons enfin que le simple de *canavé* se retrouve dans les anthroponymes sous des formes telles que *Chenavaz*, *Chenevaz*, etc.

Un nouvel ouvrage de géologie alpine

Léon Moret. — *Enquête critique sur les ressources minérales de la Province de Savoie.* Vol. in-8°, 201 pp. avec cartes, planches et figures. Chambéry, Dardel, 1925, prix : 10 fr.

Une question a été souvent posée. Quelles sont les ressources minérales de la Savoie et dans quelle mesure peut-on les exploiter ? La réponse est magistralement donnée aujourd'hui par l'ouvrage du Dr Léon Moret, qui a résumé l'état actuel de nos connaissances, en y ajoutant le résultat de ses recherches ainsi que ses conceptions originales sur l'origine des asphaltes.

Le livre débute par une esquisse géologique illustrée de coupes et de cartes ; c'est une fort belle leçon de stratigraphie et de tectonique alpines.

L'auteur décrit les zones géologiques et géographiques de la Savoie : 1° les terrains à faciès jurassien et la plaine de la molasse ; 2° la zone subalpine ; 3° la zone cristalline (Aiguilles Rouges, Brévent, Prarion, Belledonne, Mont-Blanc) 4° les zones du Briançonnais, des schistes lustrés, enfin les préalpes du Chablais et la curieuse nappe de la Brèche.

***

Au premier rang des ressources minérales apparaissent les asphaltes. Les roches bitumineuses comprennent le calcaire urgonien asphaltique et la molasse pétrolifère. Les hydrocarbures sont localisés dans l'urgonien des plis les plus orientaux de la zone jurassienne et dans la zone molassique à l'Est. On sait que les pétroles sont des mélanges d'hydrocarbures donnant par oxydations successives des corps plus visqueux et par là même moins mobiles. La présence de l'asphalte dans les affleurements ne signifie pas toujours qu'il doit exister du pétrole en profondeur.

L'imprégnation asphaltique est presque exclusivement localisée dans l'Urgonien, précisément dans les parties crayeuses de cette roche et toujours dans le sens de la stratification.

Quant à l'âge du bitume, il est certain que l'urgonien était déjà asphaltique avant les plissements de la fin du miocène qui ont accidenté la région. Quelle est l'origine du bitume ?

Deux théories sont en présence : ou il faut admettre la formation sur place, c'est-à-dire son *origine primaire* ou croire à une venue *secondaire* soit de bas en haut soit de haut en bas. Il semblerait d'après les raisons de l'auteur, que l'on doit concilier la théorie *per descensum* avec celle *per ascensum* (origine lagunaire gypso-saline). Elle montrerait d'autre part que l'asphalte n'est qu'une manifestation secondaire de la grande époque bitumineuse oligocène.

Le calcaire urgonien aurait été imprégné de haut en bas par la molasse pétrolifère stampienne. Cette imprégnation ayant été antérieure au dépôt de la molasse de Pyrimont, il est naturel de trouver parmi les cailloux du conglomérat de base de la formation des galets d'urgonien asphaltique.

Voici comme on peut concevoir l'histoire géologique de la formation des asphaltes dans l'hypothèse d'une migration secondaire de haut en bas.

A la fin des temps éocènes le terrain urgonien émergé, constitué de parties compactes et de zones crayeuses est creusé de dépressions que viennent combler les sables continentaux, apports du régime hydrographique fluvio-lacustre.

A la période suivante on voit s'installer un régime lagunaire (Stampien) dont les sédiments très riches en pétrole se déposent et imprègnent *per descensum* les sables éocènes et l'urgonien sous-jacent. L'hydrocarbure se localise dans les parties poreuses de l'urgonien où, en s'oxydant, il va donner le calcaire asphaltique. Les sables s'imprègnent et deviennent bitumineux.

Vers la fin de l'Oligocène (Chattien) les dépôts stampiens n'existant plus actuellement en Savoie, ont été déblayés par l'érosion. C'est alors qu'une nouvelle migration de bas en haut imprègne de bitume les sables éocènes qui restent.

Enfin un régime lagunaire faiblement pétrolifère s'établit, molasse avec lentilles bitumineuses, et à la base un conglomérat formé d'un mélange de galets d'asphalte et d'urgonien.

***

Le chapitre sur les combustibles minéraux est très détaillé. On trouve les anthracites d'âge carbonifère ; les charbons du Chablais (Bernex, Darbon) d'âge jurassique ; les lignites numulitiques, molassiques et quaternaires. Une bande houillère traverse axialement toutes les Alpes, des Basses-Alpes au Valais.

Les gisements d'anthracite sont : dans la zone interne : ceux de Maurienne, Saint-Michel, Valloires et ceux de Tarentaise : Moûtiers, Bozel ; dans la zone externe : Beaufort, la Girotte, les Houches ; dans la zone préalpine : Taninges.

Les bassins anthraciteux intra alpins renferment un tonnage considérable de combustibles évalués par Kilian à 300 millions de tonnes. Ils sont excellents et leur nature pulvérulente, loin de les déprécier, permet avec les nouveaux procédés industriels d'insufflation dans des foyers spéciaux d'en obtenir un grand rendement.

Les houilles du Chablais (charbon gris) sont sans racines et très disloqués, par conséquent peu exploitable.

Les dépôts de lignites d'âge tertiaire ou quaternaire sont assez nombreux en Savoie, mais, en raison de leur origine (accumulation de débris végétaux charriés par les cours d'eau) ils sont restreints et très localisés.

Ils ont toutefois servi de combustibles pour les usages domestiques ou de l'industrie, mais les pyrites qu'ils contiennent en diminuent la valeur. Il serait plus intéressant et productif de les soumettre à la distillation à basse température pour en extraire le goudron primaire, source de combustibles liquides.

***

Les minerais métalliques se rencontrent dans la zone cristalline (filons métalliques) et dans la zone subalpine (fer sédimentaire).

On peut dire qu'il y a de tout un peu en Savoie ; les indices de minéralisation y sont nombreux et variés mais les gisements importants ou susceptibles d'une exploitation fructueuse sont rares ou épuisés.

C'est ainsi qu'on trouve dans la zone cristalline et sa couverture sédimentaire : le cuivre (massif de Beaufort, La Rochette) ; le fer (Chaîne de Belledonne, St-Georges des Hurtières) et spécialement l'oligiste (Bourg Saint-Maurice) ; le plomb (gîtes de Peisey et la galène argentifère de Macot) ; le zinc (blende de Saint-Avre en Maurienne, massif du Rocheray, qui serait digne d'être exploité sérieusement).

En somme l'exploitation des mines métalliques est très réduite à cause du peu de quantité du minerai et aussi de l'altitude généralement élevée des affleurements fertiles. Seu-

les les mines de plomb argentifère de la Plagne et celles de cuivre des Fosses sont en activité.

***

D'autres produits : les quartzites de Maurienne et de Tarentaise, pourraient être utilisées comme matériaux réfractaires. Les sables siliceux employés autrefois dans les verreries de Thorens et d'Alex et qui provenaient des gisements du Salève, présentent une certaine importance et peuvent être utilement remis en exploitation pour la fabrication des briques réfractaires et comme sables à verreries.

Les matériaux susceptibles d'être employés comme pierres à chaux ou à ciment, pierres de construction, abondent en Savoie ou de bonnes exploitations sont en activité.

L'industrie des chaux et ciments peut se développer grandement en Savoie en raison des gisements : pierres à ciment naturel. On pourra développer aussi la fabrication des chaux grasses à base de calcaire pur, ces derniers calcaires étant aussi recherchés par les industries électrochimiques (carbure de calcium). Quant aux ardoises, très répandues, celles du houiller de Cervins sont aussi estimées que celles d'Angers ; les schistes ardoisiers liasiques, oxfordiens fournissent aussi d'abondants produits mais de qualité inférieure. On trouve encore, utile à des degrès divers, des minéraux tels que gypse amiante, baryte, phosphates, fluorures.

***

Une très intéressante étude sur les eaux minérales de la Savoie termine l'ouvrage. Eaux alcalines, sulfureuses, alcalino-sulfureuses, salines dont un bon nombre sont exploitées. Des recherches sont en cours sur les propriétés radio-actives de ces eaux souterraines ce qui expliquerait, en dépit de leur faible minéralisation, leur action thérapeutique énergique. Des coupes schématiques indiquent aussi l'origine probable et la circulation des eaux (d'après Kilian) de la grande station thermale d'Aix.

***

En résumé, les notions fragmentaires ou imprécises que l'on possédait jusqu'à présent sur la valeur des gîtes minéraux de la Savoie, sont maintenant complètées et fort élargies. Le

jeune savant Maître de conférences de l'Université de Grenoble a retracé avec un lumineux esprit de synthèse la structure et les ressources minières de notre sol. Il faut lire cet ouvrage du Dr Moret qui sera un guide sûr pour le prospecteur dans ses recherches et une source de précieuses indications pour l'industriel dans les applications techniques. La méthode d'exposition sera d'autre part très appréciée par les professeurs de tout ordre qui désireront mettre leur enseignement au niveau de l'état actuel de la géologie alpine.

M. L. R.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Une vie politique brisée. Louis Bordeaux (1878-1924). **Souvenirs fraternels**, par Henry Bordeaux, Paris, 1925, édition Spes, 1 vol. in-8° avec portrait.

Né le 28 novembre 1878 à Thonon, Louis Bordeaux, docteur en droit, docteur ès-sciences économiques, ingénieur de l'Ecole du Génie civil, avocat, versé dans l'astronomie et les sciences naturelles, avec une tournure d'esprit encyclopédique, fut et resta ce que son frère appelle « une supériorité inemployée. »

Il dirigea pendant 56 mois, à Thonon puis aux Marches, un hôpital de guerre (n° 14) qui hospitalisa 3.200 blessés sans compter les rapatriés malades. Pour occuper ce poste il avait quitté sa famille et fermé son cabinet d'avocat. Il fit preuve du plus parfait désintéressement et d'un dévouement de toutes les heures. Il s'y usa, et y contracta ou développa le germe de la maladie qui devait l'emporter à 45 ans, le 4 janvier 1924.

Il fut quelque temps maire de Thonon et conseiller général, mais il se présenta vainement au Sénat.

La question du Rhône et la question des zones furent de sa part l'objet d'études approfondies, qui le mirent en relief et lui valurent les plus hautes approbations des personnalités compétentes. Mais toutes ses qualités n'ont pu donner leur plein rayonnement, parce qu'elles étaient « emprisonnées dans la médiocrité des circonstances » Une scène plus grande et digne de ses talents lui a manqué : des politiciens lui ont barré la route et l'ont empêché de remplir sa destinée. Henry Bordeaux n'est pas tendre pour eux, et il se demande si le suffrage universel « ne se détourne pas fatalement des supériorités ».

Montmélian et ses environs, guide du touriste, par Philibert Falcoz, Chambéry 1925, 1 vol. in-8°, 76 p.

L'auteur, déjà avantageusement connu par une série d'études sur les environs de Chambéry (Aiguebelette, Saint-Saturnin, Montagny, Chambéry-le-Vieux, Saint-Hélène-du-Lac), nous donne aujourd'hui une description de Montmélian et de toutes les communes qui composent ce beau canton. Cette description qui a toutes les qualités d'un bon guide, est exacte, historique, bien documentée et très attrayante. Elle est illustrée de jolies photogravures. M. Falcoz a fait œuvre utile, et nous souhaitons qu'il ne s'arrête pas en si bon chemin. Nous lui signalons, pour une nouvelle édition deux notabilités de Montmélian : le colonel Thomas (Charles-François-Bertrand) et le colonel Richard (Joseph-Joachim), de l'artillerie coloniale, mort pour la France, à Arrancy, le 24 août 1914. Il était né le 12 septembre 1855.

F. M.

OFFICIERS DE L'ARMÉE SARDE

passés au service de la France, en vertu du traité du 24 mars 1860

Cette catégorie comprend 6 officiers généraux, 1 colonel, 3 lieutenants-colonels, 19 commandants, 44 capitaines, 7 lieutenants, 7 sous-lieutenants, 4 médecins et 3 sous-intendants militaires.

Elle a été reconstituée entièrement d'après les notices données par le regretté général Borson, qui les avait obtenues de deux compatriotes détachés au Ministère de la Guerre, M. Converset, alors commandant, et M. Paulier, alors capitaine. Le premier vient de mourir colonel. J'adresse au second l'expression de ma vive gratitude.

OFFICIERS GÉNÉRAUX

BORSON Jean-François, né le 9 août 1825, à Chambéry ; général de division, grand officier de la Légion d'honneur. (Etait lieutenant-colonel d'état-major en 1860). Mort à Chambéry, le 16 décembre 1917.

Son éloge a été prononcé par le Général Bordeaux, devant l'Académie florimontane, le 1er octobre 1919, et par M. Charles Arminjon devant l'Académie de Savoie, le 29 avril 1920.

Voir *Revue Savoisienne* 1892, p. 219, 1918, p. 1.

Une excellente biographie a paru dans l'*Echo de Savoie* du 21 décembre 1924.

GOYBET Charles-Louis, né le 3 décembre 1825, à Yenne ; général de division, inspecteur du 2e arrondissement d'inspection permanente de cavalerie ; décédé à Yenne, le 8 février 1910. Grand officier de la Légion d'honneur. (Etait chef d'escadron en 1860).

Voir *Revue Savoisienne* 1892, p. 223.

JAILLET DE SAINT-CERGUES Humbert-Marie, né le 25 juin 1803, à Lancy ; lieutenant général sarde, le 11 décembre 1859 ; passé au service de la France comme général de division le 4 août 1860 ; grand officier de la Légion

d'honneur et des SS. S. Maurice et Lazare ; médaille à la valeur militaire, 30 mai 1848 (Goïto) ; décédé à Veigy-Foncenex, le 8 juillet 1880.

Voir *Revue Savoisienne* 1892, p. 235.

MOLLARD Marie-Philibert-Félix, né le 13 mai 1801, à Albens ; était lieutenant général depuis le 24 juin 1859, quand il passa au service de la France comme général de division, le 4 août 1860 ; sénateur, aide-de-camp de l'Empereur, grand officier de la Légion d'honneur et des SS. Maurice et Lazare ; commandeur de l'Ordre militaire de Savoie ; médaille d'argent à la valeur militaire, etc.

Voir *Revue Savoisienne* 1892, page 240.

ROLLAND (de) Jean-François, né le 3 décembre 1805, à Villard-Sallet ; était major général commandant la brigade de Savone, depuis le 24 juin 1859, quand il passa en France comme général de brigade commandant la subdivision des Basses-Alpes, le 2 octobre 1860 ; commandeur de la Légion d'honneur et de l'Ordre militaire de Savoie ; officier des SS. Maurice et Lazare ; commandeur de l'Ordre d'Isabelle d'Espagne, etc.

Voir *Revue Savoisienne* 1892, p. 244.

VILLE (de) Auguste-Charles-Prosper-Gaëtan, né le 18 mai 1838, à Chambéry ; élève à l'Académie royale militaire, 15 août 1854 ; sous-lieutenant le 8 août 1857 ; lieutenant le 6 novembre 1859; passé au service de la France comme lieutenant au 7e cuirassiers ; capitaine le 12 août 1864 ; chef d'escadron au 12e cuirassiers, 26 juillet 1877 ; lieutenant-colonel au 2e chasseurs, 22 décembre 1882 ; colonel du 6e rég. de chasseurs, 29 décembre 1887 ; général de brigade, 10 juillet 1894 ; commandant la 6e brigade de cuirassiers ; général de division le 10 juillet 1899, chargé du 5e arrondissement d'inspection permanente de cavalerie ; membre du comité technique de cavalerie ; passé au cadre de réserve, le 18 mai 1903 ; campagnes : 1859, 1870-71, 1878-1880 (Algérie) ; chevalier de la Légion d'honneur, 12 juillet 1879 ; officier, 9 juillet 1895 ; commandeur, 30 décembre 1902 ; grand cordon de Sainte-Anne et de Saint-Stanislas de Russie, commandeur du Nicham Iftikar. Médaille d'Italie.

COLONELS

PICOLET Marc-Antoine, né le 26 juillet 1820, à Chambéry ; élève à l'Ecole royale militaire, 1er février 1832 ; cadet, 9 mai 1835 ; sous-lieutenant le 29 août 1837 ; lieutenant en second à l'état-major du génie, 11 août 1840 ; lieutenant en premier le 1er avril 1843 ; capitaine en second le 5 mai 1848 ; capitaine en premier le 10 décembre 1848 ; chef de bataillon le 28 novembre 1858, lieutenant-colonel directeur du génie à Chambéry, 1er septembre 1859 ; passé au service de la France le 1er juillet 1860 ; colonel commandant le génie du 19e corps à Angoulême, 25 novembre 1870 ; directeur des fortifications de Marseille, le 1er avril 1871 ; décédé à Marseille, 6 décembre 1871.

Voir *Revue Savoisienne* 1897, p. 262.

LIEUTENANTS-COLONELS

BERTHIER DE MANESSY François, né le 8 février 1805, à Crempigny ; soldat volontaire le 9 décembre 1828 ; sous-lieutenant au 1er régiment le 1er janvier 1832 ; lieutenant au 2e, le 15 avril 1834 ; capitaine au 13e, le 21 septembre 1845 ; major au 1er, le 2 mars 1851 ; commandant la place d'Albertville, le 15 mai 1854 ; lieutenant-colonel le 29 mars 1860 ; passé en France comme commandant la place de Neuf-Brisach, 17 août 1860 ; retraité le 17 juillet 1862 ; décédé le 28 août 1870 ; chevalier de la Légion d'honneur le 18 septembre 1860 ; chevalier des SS. Maurice et Lazare, le 27 septembre 1857. Médaille d'argent à la valeur militaire, 13 juillet 1849.

GIRARD-PIOLAN Pierre-Antoine, né le 2 octobre 1802, à Beaufort ; soldat à la brigade de Savoie, le 21 décembre 1822 ; sous-lieutenant le 19 avril 1830 ; lieutenant le 19 février 1831 ; capitaine le 16 mai 1842 ; major le 20 février 1849 ; lieutenant-colonel le 1er juillet 1859 ; passé au service de la France, le 17 juin 1860 ; admis à faire valoir ses droits à la retraite le 13 octobre 1860 ; mort à Chambéry le 26 juin 1865 ; Chevalier des SS. Maurice et Lazare, le 16 novembre 1856 ; campagne de 1848. Blessé à Volta ; chevalier de la Légion d'honneur le 13 octobre 1860.

MOLLOT Jean-Ferdinand-Emmanuel-Joseph, né le 30 septembre 1806, à Palerme (Sicile) ; cadet à la brigade de Savoie, le 8 décembre 1823 ; sous-lieutenant le 8 mars 1828 ;

lieutenant au 1er régiment, le 1er janvier 1832 ; capitaine d'état-major le 25 septembre 1848 ; major le 15 juin 1850 ; passé au service de la France avec le grade de lieutenant-colonel, le 18 juin 1860. Admis à la retraite le 20 octobre 1868.

Voir *Revue Savoisienne* 1897, p. 261.

CHEFS DE BATAILLON OU D'ESCADRON

BÉBERT Fabien-Arthur, né le 19 avril, à Chambéry ; élève à l'Académie royale militaire, le 5 septembre 1859 ; sous-lieutenant au 1er régiment d'infanterie, le 11 mars 1860; passé au 103e français, le 11 juillet 1860 ; passé au 93e, le 29 décembre 1861 ; lieutenant le 9 mars 1867 ; passé au 12e de marche, le 16 août 1870 ; passé au 112e, le 1er novembre 1870 ; capitaine au 12e, le 26 mars 1871 ; chef de bataillon au 139e le 8 mai 1883 ; passé au 142e, le 4 octobre 1883 ; passé au 98e et au 11e ; retraité le 7 mai 1888. Chevalier de la Légion d'honneur, le 29 décembre 1881.

BLANC Etienne-Joseph-Sylvain, né le 26 décembre 1840, à Publier ; soldat volontaire au 1er régiment, le 2 janvier 1858 ; sous-lieutenant, le 11 mars 1860 ; passé au 103e français, le 18 juillet 1860 ; passé au 91e, le 27 décembre 1861 ; lieutenant le 11 mars 1868 ; prisonnier de guerre à Metz le 28 octobre 1870 ; évadé le 21 décembre 1870 ; capitaine le 4 février 1871 ; remis lieutenant par la commission de révision des grades ; capitaine au 43e le 13 juillet 1872 ; chef de bataillon au 8e, le 1er juillet 1887 ; retraité le 25 septembre 1889 ; décédé le 26 novembre 1909. Campagnes : 1859, 1870-71 ; chevalier de la Légion d'honneur, le 18 janvier 1881 ; médaille d'Italie.

CHIRON Jacques-Edouard, né le 23 novembre 1835, à Chambéry ; volontaire du 2e régiment, le 1er août 1854 ; sous-lieutenant le 5 mai 1859 ; lieutenant le 2 mai 1860 ; passé au 103e français, le 4 août 1860 ; au 79e le 27 décembre 1861 ; capitaine le 9 mars 1867 ; prisonnier de guerre le 2 septembre 1870 ; passé au 121e le 9 octobre 1872 ; chef de bataillon au 58e, le 27 décembre 1877 ; passé au 11e ; retraité le 22 septembre 1885 ; décédé le 11 décembre 1908. Campagnes : 1855-56, 1859, 1870-71 ; blessé à la bataille de Sedan, au bras droit et au pied gauche. Chevalier de la Légion d'honneur, le 8 août 1871 ; médailles de Crimée et d'Italie.

COUCY (de) Charles-Louis, né le 18 mars 1813, à Versonnex soldat le 2 avril 1831 ; sous-lieutenant au 2e régiment, le 14 mai 1836 ; lieutenant le 25 septembre 1845 ; capitaine le 30 septembre 1848 ; major le 5 mai 1859 ; chef de bataillon au 103e français, le 11 juillet 1860 ; passé au 83e, le 5 mars 1861 et au 66e, le 19 juin 1861 ; retraité le 10 août 1861. Campagnes : 1848-1849, 1855-1856 ; médaille d'argent de la valeur militaire, médaille de Crimée, le 16 avril 1848 ; chevalier de la Légion d'honneur, le 26 août 1860.

DÉTURCHE André-Joseph, né le 1er novembre 1837, à La Roche-sur-Foron ; soldat au 1er rég. le 12 janvier 1859 ; élève à l'Académie royale militaire, le 1er mai 1859 ; sous-lieutenant au 2e rég., le 27 juillet 1859 ; passé au 103e français, le 11 juillet 1860 ; et au 11e, le 29 décembre 1861 ; lieutenant le 7 août 1867 ; prisonnier de guerre le 1er septembre 1870 ; capitaine le 13 juillet 1872 ; chef de bataillon au 52e de ligne, le 6 mai 1887 ; retraité le 22 décembre 1890 ; campagnes : 1859, 1870-71 ; blessures : coup de feu à la partie supérieure de la poitrine au combat de Beaumont, 30 août 1870 ; chevalier de la Légion d'honneur, 12 juillet 1880 ; médaille d'Italie.

DUVERGER DE SAINT-THOMAS Charles-Marie-François, né le 21 août 1820, à Aire (Pas-de-Calais) ; volontaire au régiment des grenadiers, le 26 décembre 1841 ; sous-lieutenant au régiment de cavalerie de Gênes, 14 septembre 1842 ; lieutenant le 24 mars 1848 ; capitaine dans Savoie-Cavalerie, 24 décembre 1854 ; major le 11 mars 1860 ; passé au 6e dragons français, le 14 août 1860 ; chef d'escadron au 1er cuirassiers de la garde impériale, le 28 décembre 1865 ; retraité le 29 mai 1869. Campagnes : 1848, 1859 ; chevalier de SS. Maurice et Lazare, 27 décembre 1861 ; médaille d'Italie ; mention honorable à Palestro, 23 mars 1859. Autorisé à porter le titre de comte par patentes du 31 octobre 1846.

GENY Marie-Victor, né le 14 septembre 1820, à Ugine ; chef de bataillon au 10e rég. d'infanterie ; officier de la Légion d'honneur.

Voir *Revue Savoisienne* 1898, p. 65.

GOTTELAND Victor-Joseph, né le 20 mars 1810, à Chambéry ; soldat à la brigade de Savoie, le 23 novembre 1830 ; caporal le 1er février 1831 ; écrivain le 1er janvier 1832 ;

sous-lieutenant le 9 décembre 1843 ; lieutenant le 4 juillet 1848 ; capitaine le 1er août 1853 ; major au 51e rég., le 24 mai 1860 ; passé au 38e rég. français, le 18 juillet 1860 ; retraité le 11 décembre 1861. Campagne de 1859 ; chevalier de la Légion d'honneur, le 8 septembre 1861.

LONGUE Charles-François, né le 24 décembre 1823, à Chambéry ; engagé volontaire au 1er régiment, le 3 août 1840 ; sous-lieutenant le 13 août 1846 ; lieutenant au 10e, le 30 septembre 1843 ; capitaine au 2e, le 16 novembre 1856 ; passé au 103e français, le 11 juillet 1860, puis au 2e, le 27 décembre 1861 ; passé au 1er régiment des grenadiers de la Garde, le 21 janvier 1863 ; prisonnier de guerre, le 29 octobre 1870 ; passé au 92e, le 1er mars 1871 ; chef de bataillon au 92e, le 25 octobre 1873 et au 81e, le 9 juillet 1874 ; retraité le 24 février 1879 ; décédé en 1894. Campagnes : 1848, 1855-1856, 1859, 1870-71 ; chevalier de la Légion d'honneur, 26 août 1860 ; officier le 28 décembre 1889 ; médaille d'argent à la valeur militaire, 12 juillet 1859 ; médailles de Crimée et d'Italie.

MUGNIER Alphonse, né le 26 août 1837, à Moûtiers; soldat au 1er régiment, 1er juillet 1856 ; sous-lieutenant au 5e, 11 décembre 1859 ; passé au 103e français, le 18 juillet 1860 et au 38e, le 29 décembre 1861 ; lieutenant le 11 mars 1868 ; capitaine le 19 octobre 1870 ; passé au 34e, le 23 février 1871 ; passé au 1er bataillon d'infanterie lègère d'Afrique le 17 février 1874 ; chef de bataillon au 19e, le 4 octobre 1883 ; passé au 88e le 19 février 1884 ; et à la légion étrangère le 29 novembre 1884 ; passé au 4e bataillon d'infanterie légère d'Afrique, le 1er mars 1889 ; retraité le 8 juillet 1892 ; rapporteur près le conseil de guerre d'Oran, le 18 octobre 1893 et d'Alger, le 1er mai 1895 ; décédé le 5 novembre 1900. Campagnes : 1859, 1869-70 Algérie ; 1870-71 ; 1874-1889 Algérie, 1889 à 1892, Tunisie. Chevalier de la Légion d'honneur le 13 janvier 1879 ; officier le 28 décembre 1889 ; médaille d'Italie ; médaille coloniale.

ORSIER Louis-Alexis, né le 9 mars 1816, à Arbusigny ; soldat au 2e régiment, 16 janvier 1833 ; sous-lieutenant, 7 juin 1837 ; lieutenant, 20 septembre 1845 ; capitaine, 30 septembre 1848 ; major au 13e rég., le 15 mars 1859 ; major au 1er, le 12 juillet 1859 ; passé au 103e français comme chef de bataillon, le 14 juin 1860 et au 68e, le

5 mars 1861 ; retraité le 18 juin 1863. Campagnes : 1848, 1849, 1859 ; blessures : coup de mitraille au bras droit, le 6 mai 1848, à Croce-Biance ; médaille d'argent à la valeur militaire, 1er novembre 1848 ; chevalier de l'ordre militaire de Savoie, 12 juillet 1859 ; officier de la Légion d'honneur, 26 août 1860 ; médaille d'Italie.

PEISSARD Edouard-Rodolphe-Marie, né le 4 octobre 1822 à Saint-Julien en Genevois ; soldat au 2e régiment, le 30 avril 1840 ; lieutenant le 3 juin 1848 ; capitaine au 1er régiment, 12 décembre 1851 ; major au 9e, le 7 octobre 1859 ; passé avec son grade au 94e français, le 22 août 1860. En non-activité pour raison de santé, le 16 juillet 1863, réintégré au 91e de ligne, le 6 mars 1867 ; retraité le 24 juin 1870. Campagnes : 1848, 1849, 1859 ; chevalier de la Légion d'honneur, le 25 août 1862 ; médaille d'Italie.

PONCET Charles-Pierre-Félix, né le 17 mars 1830, à Montmélian ; soldat au 1er régiment, 17 janvier 1849 ; sous-lieutenant, 11 avril 1859 ; lieutenant au 20e, 23 février 1860 ; passé au 103e français le 18 juillet 1860 ; passé au 39e, le 27 décembre 1861 ; passé au 4e rég. des voltigeurs de la Garde, 20 février 1864 ; capitaine au 78e, 10 août 1868 ; prisonnier de guerre, 6 août 1870 ; chef de bataillon au 11e régiment, 3 mai 1879 ; retraité le 22 août 1881. Campagnes : 1855-1856, 1859, 1870-71, 1871-73 (Algérie) ; chevalier de la Légion d'honneur, 8 août 1871 ; officier le 28 juillet 1897 ; médaille d'argent de 1re classe, médailles de Crimée et d'Italie.

PORRA Laurent, né le 14 décembre 1836, à Chambéry ; élève à l'Académie royale militaire, 20 avril 1859 ; sous-lieutenant au 1er régiment, 27 juillet 1859 ; passé au 103e français, le 18 juillet 1860 et au 16e, le 27 décembre 1861 ; lieutenant le 17 juillet 1867 ; capitaine le 15 juillet 1870 ; chef de bataillon au 8e de ligne, 14 décembre 1878 ; passé au 140e, 13 avril 1886 ; retraité le 5 novembre 1887. Campagnes : 1859, 1868-70 Algérie, 1870-71, 1882-1883, Tunisie ; blessures : coup de feu à la hanche droite, le 6 janvier 1871, à la bataille d'Azy ; chevalier de la Légion d'honneur, 13 janvier 1871 ; médaille d'Italie.

ROCHAT Emile-Auguste-Zacharie, né le 21 décembre 1832, à La Rochette ; soldat au 2e régiment, 10 mai 1855 ; sous-

lieutenant, le 5 juin 1859 ; lieutenant 2 mai 1860 ; passé au 103e français, le 4 août 1860 et au 89e, le 27 décembre 1861 ; capitaine le 7 août 1869 ; passé aux 39e, 139e, 99e et 87e ; chef de bataillon au 76e, le 15 mars 1880 ; décédé à Orléans, le 4 septembre 1880. Campagnes : 1859, 1870-71 ; chevalier de la Légion d'honneur, 7 février 1871 ; médaille d'Italie.

SERRAZ Philibert, né le 6 avril 1829, à Saint-Martin sur la Chambre ; soldat au 2e régiment, 16 janvier 1852 ; sous-lieutenant au 1er, 11 avril 1859 ; lieutenant au 21e, 23 février 1860 ; passé au 103e français, le 18 juillet 1860 et au 70e le 27 décembre 1861 ; capitaine le 7 août 1867 ; passé au 2e bataillon d'infanterie légère, le 25 mars 1868 ; Interné en Suisse, du 2 février au 16 mars 1871 ; chef de bataillon au 64e, le 26 octobre 1878 ; passé au 3e régiment, le 9 mars 1879 ; retraité le 5 mai 1882. Campagnes : 1859, 1868-70 Algérie, 1870-71 ; chevalier de la Légion d'honneur, 22 mars 1869 ; médaille d'Italie ; blessé à la main gauche, le 1er février 1869, en Algérie.

TIOLLIER Hyacinthe, né le 13 janvier 1837, à Chambéry ; soldat volontaire au 2e régiment, 16 décembre 1855 ; sous-lieutenant au 23e, 11 décembre 1859 ; passé au 103e français, le 18 juillet 1860 et au 35e, le 29 décembre 1861 ; lieutenant le 17 novembre 1867 ; capitaine le 1er novembre 1870 ; prisonnier de guerre, le 2 décembre 1870 ; chef de bataillon au 77e, 19 février 1884 ; retraité le 6 février 1886 ; décédé le 17 mars 1904. Campagnes : 1859, 1867-70 (Rome), 1870-71 ; chevalier de la Légion d'honneur, 13 juillet 1880 ; médaille de Pie IX.

TOCHON Joseph-François, né le 9 février 1825, à Chambéry ; soldat au 2e rég. le 7 mars 1845 ; sous-lieutenant le 10 juin ; lieutenant le 22 mars 1855 ; capitaine le 24 juin 1859 ; passé au 103e français, le 18 juillet 1860 et au 66e, le 27 décembre 1861 ; prisonnier de guerre, le 29 octobre 1870 ; chef de bataillon au 57e, le 14 novembre 1870 ; passé au 64e et au 67e ; retraité le 28 décembre 1872 ; décédé le 20 septembre 1894. Campagnes : 1848, 1849, 1859, 1866 (Algérie), 1870-71 ; blessures : coup de feu à la jambe gauche et éclat d'obus au cou, le 16 août 1870, à Rezonville ; coup de feu à la jambe gauche au combat de Nuits, 18 décembre 1870. Citation à l'ordre général de l'armée, du

24 septembre 1870, pour sa conduite dans les batailles de Forbach et de Gravelotte ; médaille à la valeur militaire de Sardaigne ; médaille d'Italie ; chevalier de la Légion d'honneur, le 26 avril 1860 ; officier le 5 février 1871.

VIGNET (de) Nicolas-Marie-Aymon-Xavier, né le 7 novembre 1819, à La Motte–Servolex ; sapeur au corps royal de génie, 12 novembre 1839 ; sous-lieutenant le 26 août 184 ; lieutenant à l'école d'application de Turin, 29 septembre 1845 ; lieutenant de 1re classe à Racconigi, 15 avril 1848 ; capitaine, le 7 novembre 1849 ; capitaine de 1re classe, 20 janvier 1855 ; major à Casal, 17 juin 1859 ; passé au service de France comme chef de bataillon à l'état-major, du génie, 5 juillet 1860 ; adjoint au chef du génie, à Chambéry, 17 septembre 1860 ; employé successivement à Grenoble, Briançon, Saint-Etienne et Annecy. Commandant le génie de la 1re division du 18e corps d'armée, 15 novembre 1870 ; décédé à Neufchâtel, 10 février 1871. Campagnes : 1849, 1859, 1870-71 ; chevalier de la Légion d'honneur, 27 décembre 1861 ; chevalier des SS. Maurice et Lazare, 7 mai 1861 ; médaille d'Italie.

CAPITAINES

ARNAUD Etienne, né le 26 février 1822, à Termignon ; soldat au 1er régiment d'infanterie sarde, 10 janvier 1843 ; sous-lieutenant le 17 mars 1849 ; lieutenant au 10e, le 15 août 1858 ; capitaine au 21e, le 15 octobre 1859 ; passé au service de la France comme capitaine au 103e, le 18 juillet 1860 ; passé au 101e, le 27 décembre 1861 ; au 76e, le 21 juillet 1862 ; décédé le 30 juin 1863. Campagnes : 1848, Italie ; 1855, Orient ; 1859, Italie ; médailles de Crimée et d'Italie.

ARNAUD Joseph-Antoine, né le 5 décembre 1882, à Saint Jean de Maurienne ; soldat au 1er régiment sarde, le 18 décembre 1853 ; sous-lieutenant au 8e, 11 décembre 1859 ; passé au 103e français, le 18 juillet 1860 ; au 33e, le 29 décembre 1861 ; lieutenant le 8 janvier 1868 ; prisonnier de guerre, le 28 octobre 1870 ; rentré de captivité, 30 mars 1871 ; capitaine le 13 juillet 1872 ; passé au 75e, le 25 octobre 1877 ; retraité le 7 juillet 1884 ; décédé le 26 juin 1905. Campagnes 1870-71 contre l'Allemagne ; 1871, intérieur ; chevalier de la Légion d'honneur le 6 février 1877.

AVET Pierre, né le 2 octobre 1815, à Saint-Pierre d'Albigny ; soldat au régiment des Grenadiers gardes, le 2 janvier 1836 ; sous-lieutenant au 1er régiment, le 10 juin 1848 ; lieutenant le 22 mars 1855 ; capitaine le 15 juin 1859 ; passé au 103e français, le 18 juillet 1860 ; passé au 61e, le 27 décembre 1861 ; retraité le 29 décembre 1866. Campagnes : 1848, 1849, 1859, Italie. Chevalier de la Légion d'honneur, 16 avril 1861 ; médaille d'Italie.

BARNOUD Philibert, né le 27 juillet 1818, à Thonon ; soldat au 1er régiment, le 16 juillet 1841 ; sous-lieutenant le 17 mars 1849 ; lieutenant au 2e, le 15 août 1858 ; capitaine au 26e, le 15 octobre 1859 ; passé au 103e français, le 18 juillet 1860 ; passé au 98e le 27 décembre 1861 ; en non activité pour infirmités temporaires, le 5 mai 1866 ; retraité le 8 janvier 1870. Campagnes : 1848, 1849, 1859. Chevalier de la Légion d'honneur le 27 décembre 1861. Médaille d'Italie, mentionné honorablement, pour s'être distingué dans le combat de la Madonna della Scoperta, le 24 juin 1859.

BASTIAN Claude-François, né le 9 novembre 1825, à Frangy ; élève au collège royal de marine, le 31 mars 1842 ; sous-lieutenant au 1er régiment, le 30 septembre 1845 ; lieutenant au 14e, le 30 septembre 1848 ; capitaine au 2e, le 6 février 1859 ; passé au 103e français, le 11 juillet 1860 ; passé au 49e, le 27 décembre 1861 ; passé au 1er rég. de voltigeurs de la garde impériale, le 14 février 1866 ; détaché pour commander, comme chef de bataillon, le 3e bataillon de la garde mobile de la Haute-Savoie, le 27 juillet 1870 ; licencié le 7 mars 1871 ; retraité le 28 décembre 1872 ; décédé le 18 février 1890. Campagnes : 1848, 1855, 1856, 1859, 1870-71 ; chevalier de la Légion d'honneur, le 2 septembre 1864 ; officier le 10 octobre 1871 ; médailles de Crimée et d'Italie.

BERLIOZ Constant, né le 25 septembre 1836, à Rumilly ; soldat au régiment d'artillerie de campagne, le 9 novembre 1857 ; élève à l'Académie royale militaire, le 11 avril 1859 ; sous-lieutenant au 1er rég. le 30 juin 1859 ; lieutenant le 10 juin 1860 ; passé au 103e français, le 18 juillet 1860 ; capitaine au 86e le 27 décembre 1861 ; passé au 11e de marche, le 31 août 1870 ; passé au 111e, le 1er novembre 1870 ; démissionnaire le 14 avril 1871. Campagnes : 1859,

1870-71 ; médaille d'Italie ; blessures : coup de feu au cou et coup de feu au pied droit le 30 septembre 1870, à l'attaque du village de Thiais.

BOGGO Jean-Baptiste, né le 22 avril 1813, à Chambéry ; soldat au 2e rég., le 10 janvier 1834 ; sous-lieutenant, le 27 avril 1848 ; lieutenant le 6 mars 1849 ; capitaine au 10e, le 15 août 1858 ; passé au 103e français, le 17 juillet 1860 ; passé au 26e, le 27 décembre 1861 ; retraité le 21 mai 1864. Campagnes : 1848, 1855-56, 1859 ; chevalier de la Légion d'honneur, 13 mars 1861 ; médailles de Crimée et d'Italie.

BOISSON Joseph-Claude, né le 9 novembre 1826, à Chambéry ; engagé volontaire au 1er régiment, le 13 novembre 1843 ; sous-lieutenant le 17 mars 1849 ; lieutenant le 15 août 1858 ; capitaine au 19e, le 15 octobre 1859 ; passé au 103e français, le 4 août 1860 ; passé au 52e, le 27 décembre 1861 ; prisonnier de guerre, le 2 septembre 1870 ; retraité le 28 décembre 1872. Campagnes : 1848, 1849, 1859, 1870-71 ; chevalier de la Légion d'honneur, le 20 décembre 1863 ; médaille d'Italie.

BRUNIER Victor, né le 2 novembre 1819, à Annecy ; soldat au 1er régiment, le 18 février 1837 ; sergent au corps des tirailleurs francs, le 30 décembre 1847 ; sous-lieutenant le 30 septembre 1848 ; lieutenant au 2e, le 8 avril 1857 ; capitaine à l'état-major des places, 9 avril 1860 ; passé au 89e français, le 21 décembre 1860 ; capitaine adjudant de place de 1re classe à Briançon, le 8 janvier 1862 ; retraité le 28 janvier 1873 ; décédé le 6 avril 1875. Campagne : 1848 ; chevalier de la Légion d'honneur, le 11 août 1869.

BURDINAT Anthelme-Antoine, né le 12 novembre 1837. à Chambéry ; soldat volontaire au corps des Bersagliers, le 24 juillet 1855 ; sous-lieutenant du 2e, le 29 février 1860 ; passé au 130e français, le 11 juillet 1860 ; au 78e, le 29 décembre 1861 ; au 4e voltigeurs de la garde, le 21 juillet 1862 ; lieutenant le 6 mars 1869 ; prisonnier de guerre, le 29 octobre 1870 ; passé au 84e, le 2 avril 1871 ; capitaine le 13 juillet 1872 ; retraité le 27 octobre 1885 ; décédé le 8 mars 1911. Campagnes : 1859, 1870-71 ; médaille militaire, 12 janvier 1860 ; chevalier de la Légion d'honneur, le 5 juillet 1882 ; officier le 29 août 1907 ; médaille d'Italie.

CHOMÉTY Pierre-Joseph, né le 23 novembre 1827, à Taninges, soldat au 1er régiment, le 6 janvier 1853 ; sous-lieutenant le 5 juin 1859 ; lieutenant au 4e, le 2 mai 1860 ; passé au 103e français, le 18 juillet 1860 ; au 76e, le 27 décembre 1861 ; capitaine le 10 juillet 1870 ; prisonnier de guerre, le 29 octobre 1870 ; décédé le 9 mai 1873. Campagnes : 1859, 1870-71 ; médaille d'Italie.

COMBET Victor-Amédée, né le 20 juillet 1818, à Albertville ; soldat au 2e régiment, le 10 janvier 1839 ; sous-lieutenant le 20 mai 1848 ; lieutenant le 5 août 1853 ; capitaine le 5 mars 1859 ; passé au 103e français, le 11 juillet 1860 ; passé au 45e, le 27 décembre 1861 ; retraité le 25 octobre 1871. Campagnes : 1848, 1849, 1870 ; blessures : coup de feu à Volba, le 26 juillet 1848 ; mention honorable pour sa conduite à la bataille de Novare, 23 mars 1849 ; chevalier de la Légion d'honneur, 23 août 1861.

COMTE Claude-Alexandre, né le 11 février 1813, à Annecy ; cadet aux gardes du corps du roi, le 24 février 1831 ; sous-lieutenant d'ordonnance, le 11 avril 1834 ; dispensé du service militaire, le 21 novembre 1838 ; engagé volontaire au 2e rég., le 3 juillet 1848 ; sous-lieutenant le 19 août 1848 ; lieutenant de corps des bersagliers, le 4 novembre 1855 ; capitaine au 3e rég., le 25 octobre 1859 ; passé au 103e français, le 18 juillet 1860 ; puis au 94e, le 27 décembre 1861 ; retraité le 20 juin 1866. Campagnes : 1848, 1849, 1855, 1856, 1859 ; médaille d'argent à la valeur militaire, 15 août 1848 ; médailles de Crimée et d'Italie ; chevalier de la Légion d'honneur, le 26 août 1860.

COPPIER Louis, né le 24 juillet 1829, à Annecy ; soldat au 1er régiment, le 31 décembre 1846 ; sous-lieutenant le 27 septembre 1857 ; lieutenant du 21e, le 19 octobre 1859 ; passé au 103e français, le 18 juillet 1860, au 33e, le 27 décembre 1861 et au 66e, le 10 octobre 1866 ; capitaine le 10 août 1868 ; prisonnier de guerre, le 29 octobre 1870 ; passé au 5e, le 9 avril 1871 et au 105e, le 10 mai 1872 ; retraité le 25 février 1873 ; décédé le 10 décembre 1879. Campagnes : 1848-1849, 1855-1856, 1859, 1870-71, médaille militaire, 6 mai 1857 ; médailles de Crimée et d'Italie ; chevalier de la Légion d'honneur, le 1er février 1872.

COURT Pierre-Joseph, né le 17 octobre 1831, à Montaimont ; engagé volontaire au 1er régiment, le 12 janvier 1852 ;

sous-lieutenant le 19 janvier 1859 ; lieutenant le 23 février 1860 ; passé au 103e français, le 11 juillet 1860, et au 37e, le 27 décembre 1861 ; capitaine le 6 mars 1869 ; prisonnier de guerre, le 1er septembre 1870 ; passé au 108e, le 19 juillet 1872 ; démissionnaire le 14 novembre 1872. Campagnes : 1864 à 1870 Algérie ; 1870-71, 1872 Algérie ; chevalier de la Légion d'honneur, le 24 juin 1871.

DÉAGE Albert, né le 17 août 1826, à La Motte–Servolex ; soldat au 2e régiment, le 7 mai 1844 ; sous-lieutenant au 1er rég., le 28 août 1847 ; lieutenant le 30 septembre 1848 ; capitaine le 5 mai 1856 ; passé au 103e français, le 11 juillet 1860 ; passé au 1er rég., le 27 décembre 1861 ; passé au 2e rég. des grenadiers de la garde impériale ; le 21 juillet 1862 ; passé au 97e de ligne, le 30 avril 1871, décédé à Lyon le 11 mai 73 ; chevalier de la Légion d'honneur, le 17 mai 1864 ; médaille d'Italie.

DÉNARIÉ Jean, dit DESCOTES, né le 12 janvier 1833, à Cognin ; soldat au 4e rég., le 2 janvier 1855 ; sous-lieutenant au 17e rég., le 27 juillet 1859 ; passé au 103e français, le 18 juillet 1860 et au 6e, le 29 décembre 1861 ; lieutenant le 30 septembre 1866 ; capitaine le 2 avril 1870 ; prisonnier de guerre, le 29 octobre 1870 ; passé au 127e rég., le 19 janvier 1876 ; puis au 90e et au 122e ; retraité le 28 février 1886. Campagnes : 1859, 1870-71 ; blessures : forte contusion à la cuisse droite, par un éclat d'obus à la bataille de Gravelotte, 16 août 1870 ; contusion au flanc droit par une balle, le 21 août 1870, à Savigny; chevalier de la Légion d'honneur, le 27 décembre 1884 ; médaille d'Italie.

DUBOIS Joseph, né le 13 mai 1820, à Doucy en Beauges ; soldat au 1er régiment, le 15 janvier 1841 ; sous-lieutenant le 17 mars 1849 ; lieutenant le 15 août 1858 ; capitaine au 19e, le 15 octobre 1859 ; passé au 52e de ligne français, le 22 août 1860 ; prisonnier de guerre, le 2 septembre 1870 ; retraité le 27 avril 1872. Campagnes : 1848, 1855-1856, 1859, 1870 ; chevalier de la Légion d'honneur, le 12 août 1864 ; médailles de Crimée et d'Italie.

DUBOIS Louis-François, né le 28 janvier 1825, à Bonneville ; il était lieutenant au 9e rég. d'infanterie en 1860 et passa avec son grade au 103e rég. français ; capitaine au même régiment, il fut détaché en 1870 pour commander le 2e

bataillon de la garde mobile de la Savoie. Il se distingua à Beaune-la-Rolande ; retraité comme capitaine au 121e de ligne, le 27 février 1873, après 31 ans de services et 4 campagnes, mort à Ugine en mars 1900 ; chevalier de la Légion d'honneur, le 19 janvier 1862 ; officier le 19 janvier 1871.

DUPASQUIER François-Claude-Raoul, né le 1er juin 1840, à Chambéry ; engagé volontaire au 2e régiment, le 18 mai 1859 ; sous-lieutenant le 11 mars 1860, passé au 103e français, le 18 juillet 1860 ; passé au 92e, le 27 décembre 1861 ; lieutenant le 10 août 1868 ; capitaine le 19 novembre 1870 ; prisonnier de guerre, le 29 janvier 1871 ; évadé le 27 janvier ; retraité le 21 juin 1886 ; décédé le 24 avril 1897. Campagnes : 1859, 1866 à 1870 Algérie ; 1870-71, 1881 Tunisie ; médaille d'Italie.

GEORGES Alexandre, né le 8 février 1813, à Montepulciano (Toscane) ; volontaire au bataillon des chasseurs de Nice, le 28 novembre 1827 ; réformé le 20 mai 1829 ; soldat dans la brigade de Savoie, le 2 août 1831 ; sous-lieutenant au 2e régiment, le 13 mai 1848 ; lieutenant le 26 avril 1852 ; capitaine le 5 mars 1859 ; passé au 103e français le 18 juillet 1860 ; retraité le 13 octobre 1865. Campagnes : 1848, 1849, 1859 ; médaille d'argent à la valeur militaire, le 13 juillet 1849 ; chevalier de la Légion d'honneur, le 26 août 1860 ; médaille d'Italie.

HENRY Joseph-Frédéric, né le 14 mai 1815, à Termignon ; soldat au 2e rég. le 7 décembre 1835 ; sous-lieutenant au 13e régiment, le 7 mai 1848 ; lieutenant le 11 avril 1851 ; capitaine le 9 août 1860 ; passé au service de la France comme capitaine au 69e rég., le 21 décembre 1860 ; retraité le 16 mai 1866. A repris du service comme chef du 2e bataillon des mobiles de la Haute-Savoie, le 27 juillet 1870 et a été retraité de nouveau, le 6 avril 1871. Campagnes : 1848, 1861 à 1866, Rome, 1870-71 ; chevalier de la Légion d'honneur, le 14 mars 1865.

HOQUINÉ Claude-Joseph, né le 22 mars 1832, à Annecy ; soldat au 2e rég. le 3 octobre 1848 ; sous-lieutenant au 1er, le 9 août 1855 ; lieutenant le 15 juillet 1859 ; lieutenant au 103e français, le 11 juillet 1860 ; capitaine au 23e, le 24 juin 1870 ; prisonnier de guerre, le 29 octobre 1870 ; retraité le 8 février 1879. Campagnes : 1849, 1855, 1856,

1859, 1870-71 ; blessures à la bataille de Rezonville ; chevalier de la Légion d'honneur, le 27 juin 1872 ; médailles de Crimée et d'Italie.

HOQUINÉ Marc-François, né le 5 février 1834, à Annecy ; engagé volontaire aux lanciers de Novare, le 28 novembre 1855 ; sous-lieutenant le 11 mars 1860 ; passé en France le 5 juin 1861, comme sous-lieutenant au 4e régiment de dragons ; lieutenant le 13 mars 1867 ; prisonnier de guerre, le 29 octobre 1870 ; capitaine au 10e dragons, le 23 avril 1872 ; capitaine adjudant-major au 18e chasseurs, 11 octobre 1873 ; capitaine au 1er régiment de chasseurs d'Afrique, le 21 mars 1874 ; passé au 3e régiment de spahis, le 16 novembre 1874 ; décédé à Tibessa, le 12 juin 1877. Campagnes : 1859, 1870-71, 1874-1877, Algérie ; médaille militaire, 12 janvier 1860 ; chevalier de la Légion d'honneur, 9 septembre 1870.

HUMILLY DE CHEVILLY (d') Raymond, né le 23 mars 1828, à Viry ; engagé volontaire au 2e rég., le 4 mai 1844 ; sous-lieutenant le 18 avril 1848 ; lieutenant au 9e rég. le 6 mars 1849 ; capitaine au 1er, le 15 août 1858 ; passé au 103e français, le 4 août 1860 et au 8e, le 27 décembre 1861 ; prisonnier de guerre le 7 août 1870 ; retraité pour blessure, le 28 décembre 1872 ; décédé le 26 décembre 1906. Campagnes: 1848, 1855, 1859, 1870-71; coup de feu au bras droit, le 6 août 1870 à la bataille de Forbach ; chevalier de la Légion d'honneur, le 12 août 1860 ; médailles de Crimée et d'Italie ; mention honorable pour sa conduite à Volbes, juillet 1848.

JEANDET Philibert-Etienne, né le 23 mai 1838, à Saint-Pierre d'Albigny ; soldat volontaire au 1er rég., le 11 novembre 1857 ; sous-lieutenant au 15e, le 11 décembre 1859 ; passé au 103e français, le 18 juillet 1860 et au 52e, le 29 décembre 1861 ; lieutenant le 8 janvier 1868 ; passé au 27e de marche, le 6 septembre 1870 ; capitaine au 27e de ligne, le 2 octobre 1870 ; passé au 37e, le 7 octobre 1870 ; démissionnaire le 30 décembre 1871. Campagnes : 1859, 1870 ; blessé d'un coup de feu à la jambe gauche, le 2 décembre 1870, au combat de Loigny ; médaille d'Italie.

LACOSTE Henri-François-Fleury, né le 29 juillet 1830, à Chambéry ; élève de l'Académie royale militaire ; sous-

lieutenant au 2e rég., le 2 septembre 1848 ; lieutenant le 8 novembre 1859 ; capitaine au 21e, le 21 décembre 1859 ; passé au 103e français, le 4 août 1860, puis au 55e le 27 décembre 1861 ; décédé à Cruet le 19 octobre 1862. Campagnes : 1849, 1855, 1856, 1859 ; médaille de Crimée et médaille d'Italie.

LANFREY Joseph-Marie, né le 15 août 1822, aux Echelles ; engagé volontaire au 2e régiment de la Légion étrangère française, 13 octobre 1843 ; rayé le 4 septembre 1848 ; soldat au 2e régiment sarde, le 5 mars 1851 ; sous-lieutenant le 12 juillet 1859 ; lieutenant le 2 mai 1860 ; passé au 103e français, le 18 juillet 1860, puis au 84e le 27 décembre 1861 ; capitaine le 10 août 1868 ; mort le 9 août 1871. Campagnes : 1855-1856, 1859, 1870 ; chevalier de la Légion d'honneur, le 14 août 1865 ; médailles d'Italie et de Crimée.

LIVET DE MOISY (de) Marie-François-Lucien, né le 30 avril 1830, à Vétraz-Monthoux ; soldat volontaire au 2e régiment, le 6 juillet 1847 ; sous-lieutenant le 17 mars 1849 ; lieutenant au 13e, le 10 février 1859 ; capitaine au 1er régiment, le 23 février 1860 ; passé au 103e français, le 11 juillet 1860, puis au 57e, le 27 décembre 1861 ; prisonnier de guerre, le 18 août 1870 ; retraité le 23 août 1873, à La Roche ; mort en janvier 1891. Campagnes : 1848-1849, 1859, 1870-71 ; blessures : coup de feu au genou gauche, à la bataille de Saint-Privat ; chevalier de la Légion d'honneur, le 28 décembre 1868 ; médaille d'Italie.

LOCHON Jean, né le 6 décembre 1835, à Thonon ; soldat au corps royal d'artillerie, 14 janvier 1857 ; élève à l'Académie royale militaire, 8 août 1859 ; sous-lieutenant au 1er régiment, 11 mars 1860 ; passé au 103e français le 11 juillet 1860, puis au 82e le 29 décembre 1861 ; passé au 2e régiment des voltigeurs de la garde, le 13 août 1863 ; lieutenant le 10 août 1868 ; prisonnier de guerre, le 29 octobre 1870 ; passé au 17e, le 15 avril 1871 et au 117e, le 1er mai 1872 ; capitaine au 22e, le 13 juillet 1872 ; passé au 99e, le 19 novembre 1879 ; décédé le 26 août 1881. Campagnes : 1859, 1870-71 ; chevalier de la Légion d'honneur le 20 novembre 1872 ; médaille d'Italie.

MASSONNAT Nicolas-Joseph, né le 31 décembre 1825, à Aix-les-Bains ; entré au service du 2e régiment, le 1er jan-

vier 1846 ; sous-lieutenant le 1er mars 1849 ; lieutenant le 15 août 1858 ; capitaine au 24e, le 15 octobre 1859 ; passé au 103e français, le 18 juillet 1860, puis au 50e, le 27 décembre 1861 ; mis en non activité pour infirmités, le 17 octobre 1867 ; retraité le 29 juin 1872. Campagnes : 1848, 1849, 1859 ; blessures : coup de feu à la jambe gauche, le 26 juillet 1848 (Volta) ; mention honorable pour sa belle conduite à la Madona della Scoperta (24 ju:n 1859).

MÉGALAND François-Julien, né le 4 octobre 1812, à Moûtiers ; soldat au 2e régiment, 30 novembre 1832 ; sous-lieutenant, 20 mai 1848 ; lieutenant ..... ; capitaine le 16 mars 1859 ; passé au 103e français, le 18 juillet 1860 et au 46e, le 27 décembre 1861 ; retraité le 5 janvier 1864. Campagnes : 1848, 1849, 1859 ; chevalier de la Légion d'honneur, le 12 janvier 1860 ; médaille d'Italie ; cité pour sa conduite à Solferino, le 24 juin 1859.

MIÉDAN-GROS Honoré, né le 3 juillet 1818, à Bourg-Saint-Maurice ; élève-carabinier aux carabiniers royaux, 7 janvier 1839 ; sous-lieutenant d'infanterie, 3 avril 1859 ; passé à la Compagnie de gendarmerie de la Savoie, le 14 août 1860 ; lieutenant le 14 août 1862 ; capitaine à la compagnie de gendarmerie des Vosges, 30 décembre 1869 ; retraité le 19 mars 1870 ; décédé le 3 mars 1896, à Chambéry ; chevalier de la Légion d'honneur, 14 août 1865.

PALLATIN Joseph, né le 7 octobre 1829, à Saint-Offenge-Dessus ; soldat au 1er régiment, 18 janvier 1849 ; sergent le 1er novembre 1853 ; libéré le 4 février 1857 ; engagé volontaire au 1er régiment, le 4 mai 1859 ; sous-lieutenant le 11 décembre 1859 ; passé au 103e français, le 18 juillet 1860 et au 21e, le 27 décembre 1861 ; lieutenant le 8 janvier 1868, capitaine le 12 octobre 1870 ; passé au 123e, puis au 23e, au 15e et au 115e ; retraité le 22 août 1881. Campagnes : 1849, 1859, 1870-71 ; chevalier de la Légion d'honneur, le 22 mars 1872 ; médaille d'Italie.

PEYTAVIN Jean-Claude, né le 21 avril 1840, au Châtelard ; volontaire au 1er régiment, 30 mai 1857 ; sous-lieutenant au 6e, 11 décembre 1859 ; passé au 103e français, le 18 juillet 1860 et au 48e, le 21 décembre 1861 ; lieutenant au 48e, le 12 mars 1866 ; prisonnier de guerre, le 1er septembre 1870 ; capitaine au 43e, le 23 avril 1872 ; passé au 127e, le 24 oc-

tobre 1873 ; pensionné le 15 octobre 1879, (réformé). Campagnes : 1859, 1864-1866 et 1867-68 Algérie ; 1870-71 ; médaille militaire, 12 janvier 1860 ; médaille d'Italie.

PICOLLET D'HERMILLON Claude-Auguste-Louis-Rodolphe, né le 29 février 1832, à Chambéry ; soldat au 2e rég. d'inf., 11 avril 1849 ; sous-lieutenant le 9 août 1855 ; lieutenant le 15 juillet 1859 ; passé au 103e français le 18 juillet 1860 et au 25e, le 27 décembre 1861 ; capitaine le 20 janvier 1864 ; tué à la bataille de Gravelotte, le 16 août 1870. Campagnes : 1859, 1870 ; blessures : coup de feu à la hanche gauche, le 24 juin 1859 ; chevalier de La Légion d'honneur, 26 août 1860 ; médaille d'argent à la valeur militaire, 12 juillet 1859 (Modana della Scoperta) ; médaille d'Italie.

PUTHOD Marie-Victor-Charles, né le 12 mai 1832, à Chambéry ; soldat aux sapeurs du génie, 17 novembre 1853 ; sous-lieutenant au 2e rég., 29 février 1860 ; passé au 103e français, le 11 juillet 1860 ; et au 77e, le 29 décembre 1861 ; lieutenant le 7 août 1867 ; passé au 138e, le 1er novembre 1870 ; prisonnier de guerre, le 21 décembre 1870 ; passé au 77e, 14 mars 1871 ; capitaine le 13 juillet 1872 ; passé dans le service du recrutement, le 13 mars 1875 ; décédé à Chambéry, le 6 août 1876. Campagnes : 1855, 1859, 1864-67, Algérie ; 1870-71 ; médailles de Crimée et d'Italie.

QUISARD Claude-Marie, né le 15 novembre 1813, à Thonon ; soldat au 1er régiment, 22 août 1831 ; sergent le 1er février 1838 ; sous-lieutenant, 27 avril 1848 ; lieutenant, 6 mars 1849 ; passé à l'état-major des places, 17 mars 1851 ; capitaine le 15 juillet 1859 ; passé en France au 8e de ligne, 21 décembre 1860 ; adjudant de place à Oran, 27 février 1861 ; retraité le 11 mars 1864 ; capitaine inspecteur des mobilisés, à Chambéry en 1871 ; décédé le 30 mars 1874. Campagnes : 1848, 1861, 62, 63, Algérie ; chevalier de la Légion d'honneur, 13 août 1863.

ROCHET Jean-Louis-Gaëtan-Vincent, né le 28 août 1827, à Villaz ; capitaine au 43e régiment ; mort au siège de Metz, le 10 septembre 1870. Campagnes : 1859, 1870 ; chevalier de la Légion d'honneur, le 21 mars 1868.

RUBIN Jean-Marie-Basile, né le 1er août 1827, à Mieussy ; soldat au 2e rég., 12 décembre 1851 ; sous-lieutenant

au 23e, 23 février 1860 ; passé au 103e français, 4 août 1860 et au 65e, le 27 décembre 1861 ; capitaine le 24 juillet 1870 ; prisonnier de guerre, 29 octobre 1870 ; décédé à Mieussy, 22 septembre 1881. Campagnes : 1859, 1870-71 ; chevalier de la Légion d'honneur, 13 janvier 1879 ; médaille d'Italie.

VILLE (de) DE QUINCY Joseph-Marie-Jean-Alban, né le 24 mai 1843, à Massongy ; élève à l'Académie royale de Turin ; passé comme sergent au 103e français, le 14 novembre 1860 ; sous-lieutenant au 17e, le 8 septembre 1861 ; lieutenant le 28 janvier 1870 ; capitaine le 13 février 1873 ; passé au 142e le 26 octobre 1873 ; démissionnaire le 6 août 1882. Campagnes : 1864, Algérie, 1870 ; 1881-1882 (Tunisie) ; coup de feu à la cuisse droite, le 30 août 1870, à Beaumont ; chevalier de la Légion d'honneur, 8 août 1871.

VIRY (de) Charles-Albert, né le 30 avril 1834, à Nice; élève à l'Académie royale militaire, le 4 octobre 1850 ; sous-lieutenant, 21 octobre 1854 ; lieutenant au corps royal du génie, 9 août 1855 ; capitaine, 6 novembre 1859 ; affecté au corps royal d'état-major, le 13 mars 1860 ; passé comme capitaine au 103e français, le 18 juillet 1860 ; passé au 53e, le 27 décembre 1861 ; démissionnaire le 2 juillet 1862. Devint chef d'escadron à l'artillerie de la garde nationale mobile du département des Ardennes, le 16 mars 1869. Marié dans les Ardennes avec Mlle Joséphine-Jeanne de Montagnac, il fut le père du comte de Viry (Jean-Elysée-Marie) général commandant la 9e brigade de dragons, passé au cadre de réserve le 25 juillet 1925, et du comte de Viry (Pierre-Marie-Elysée), ancien élève de l'Ecole polytechnique, ancien lieutenant-colonel d'artillerie, continuateur de l'*Armorial*, qui habite le château de Viry.

VOUTHIER Pierre-Victor-Marie, né le 12 octobre 1841, à Saint-Jean de Maurienne ; soldat au 2e régiment, 29 mars 1859 ; sous-lieutenant, 12 juillet 1859 ; lieutenant, 10 juin 1860 ; passé au 103e français, 18 juillet 1860, puis au 92e, 27 décembre 1861 ; capitaine, 26 décembre 1868 ; interné en Suisse, 2 février 1871 ; réformé, 17 février 1876. Campagnes : 1859, 1869-70 Algérie, 1870-71 ; médaille d'Italie.

VUAGNAT Félix-Joseph, né le 2 mai 1811, à Saint-Julien-en-Genevois ; volontaire au 2e régiment, 20 novembre 1832 ;

sous-lieutenant, 18 avril 1848 ; lieutenant, 6 mars 1849 ; capitaine, 15 août 1858 ; passé au 103e français, le 11 juillet 1860 ; passé au 5e, le 27 décembre 1861 ; retraité le 28 mars 1863. Campagnes : 1848, 1849, 1855-1856, 1859 ; chevalier de la Légion d'honneur, 26 août 1860 ; médaille d'argent à la valeur militaire, 26 août 1848 ; médailles de Crimée et d'Italie.

LIEUTENANTS

BORDET François, né le 20 avril 1830, à Vinzier, soldat au 2e régiment le 11 décembre 1851 ; sous-lieutenant au 1er le 1er avril 1859 ; lieutenant au 22e, le 23 février 1860 ; passé au 103e le 18 juillet 1860, et au 38e, le 29 décembre 1861 ; décédé à l'hôpital du Bourget, le 3 octobre 1863. Campagne : 1859 ; médaille d'Italie.

CHABERT Claude-Ernest-Camille-Saturnin, né le 24 octobre 1841, à Vérel-Pragondran ; engagé volontaire au 2e, le 25 avril 1859 ; sous-lieutenant le 12 juillet 1859 ; lieutenant le 10 juin 1860 ; lieutenant au 103e français, le 11 juillet 1860 ; décédé à Chambéry, le 26 décembre 1861. Campagnes : 1859 ; médaille d'Italie.

CHARVOZ Amable, *aliàs* Annibal, né le 4 juillet 1827, à Beaune (Savoie) ; soldat au 2e régiment, le 4 décembre 1851 ; sous-lieutenant le 5 juin 1859 ; lieutenant au 3e, le 2 mai 1860 ; passé au 103e français, le 18 juillet 1860 ; décédé à Beaune, le 1er octobre 1861. Campagne : 1859 ; médaille d'Italie.

FAVIER DU NOYER DE LESCHERAINES Marie-Albert-François-Stéphane-Frédéric, né le 21 octobre 1839, à Chambéry ; élève à l'Académie royale militaire de Turin, le 21 avril 1858 ; sous-lieutenant le 10 juin 1860 ; passé au 103e français, le 18 juillet 1860 ; passé au 87e, le 27 décembre 1861 ; démissionnaire le 3 avril 1863.

FRARIN Jacques-Philibert, né le 28 juin 1836, à Sallanches ; volontaire au 1er rég., le 29 septembre 1855 ; fourrier élève à l'Académie royale, le 11 mai 1859 ; sous-lieutenant au corps des bersagliers, le 5 juin 1859 ; lieutenant le 2 mai 1860 ; passé au 103e français, le 18 juillet 1860 et au 83e, le 17 septembre 1861 ; décédé le 22 octobre 1870. Campagnes : 1855, 1856, 1859 ; médailles de Crimée et d'Italie.

NICOD DE MAUGNY DE NEUVECELLE Charles-Albert-Antoine-Marie, né le 3 janvier, à Chambéry ; élève à l'Académie militaire, le 1er octobre 1852 ; sous-lieutenant au régiment des chevaux-légers d'Aoste, le 3 janvier 1857 ; lieutenant le 15 septembre 1859 ; passé au 1er rég. de chasseurs de France, le 22 août 1860 ; passé au régiment de lanciers de la Garde impériale, le 7 novembre 1860 ; passé au 3e régiment de hussards de la garde, le 22 avril 1863 ; démissionnaire le 20 janvier 1866. Campagnes : 1859, 1863-64 Algérie ; médaille d'argent à la valeur militaire, 24 juin 1859 ; chevalier de la Légion d'honneur, le 27 juillet 1860 ; médaille d'Italie.

PERRET Louis, né le 14 août 1833, à Chambéry ; soldat au 2e rég., le 11 mai 1855 ; sous-lieutenant au 24e, 11 décembre 1859 ; passé au 103e français, le 18 juillet 1860 et au 49e, le 29 décembre 1861 ; lieutenant le 3 avril 1867 ; passé au 36e, le 17 septembre 1867 ; tué à Freschwiller, le 6 août 1870. Campagnes : 1859, 1867-69 Algérie, 1870 ; médaille d'Italie.

SOUS-LIEUTENANTS

BÉTRIX Auguste-Faustin, né le 27 mars 1838, à Annecy ; soldat au 12e rég. d'infanterie, le 28 septembre 1858 ; sous-lieutenant au 2e, le 15 mars 1860 ; passé au 103e, le 11 juillet 1860 ; démissionnaire le 30 mars 1861.

BUSSAT Jean-François, né le 12 février 1813, à Sallenôve ; soldat au régiment piémontais de cavalerie royale, le 20 décembre 1833 ; carabinier à cheval, le 1er janvier 1838 ; sous-lieutenant d'infanterie, le 3 avril 1859 ; passé au 2e de ligne français, le 29 décembre 1860 ; adjudant de place à Lille, le 12 août 1861 ; retraité le 11 août 1866 ; décédé le 11 janvier 1870 ; médaille à la valeur militaire, 15 nov. 1845 ; chevalier de la Légion d'honneur, 30 décembre 1862.

DUBOIS François-Marie-Philippe, né le 4 décembre 1834, à Chambéry ; volontaire au 7e rég. d'infanterie, le 8 août 1852 ; sous-lieutenant au 24e, le 11 décembre 1859 ; passé au 103e français, le 18 juillet 1860 et au 26e de ligne, le 27 décembre 1861 ; démissionnaire le 12 mars 1862. Campagne 1859 ; médaille d'Italie.

PALLUD Athanase, né le 2 mai 1832, à Rumilly ; soldat au 1er régiment de cavalerie de Montferrat, 11 décembre 1853 ;

sous-lieutenant 11 mars 1860 ; passé au 11e dragons français, 16 mars 1861 ; décédé le 30 décembre 1866.

PARAVY Charles, né le 13 avril 1833, à Chambéry ; soldat au 2e régiment, le 8 janvier 1855 ; sous-lieutenant au 24e, le 11 décembre 1859 ; passé au 103e français, le 4 août 1860 et au 40e, le 29 décembre 1861 ; démissionnaire le 13 janvier 1864. Campagne : 1859 ; médaille d'Italie.

PRAVAZ Augustin-Zacharie, né le 14 mars 1840, à Chambéry ; soldat volontaire au 2e régiment, 14 mars 1859 ; sous-lieutenant, 16 mars 1860 ; passé au 103e français, le 18 juillet 1860 ; passé au 94e, le 29 décembre 1861 ; démissionnaire le 9 janvier 1867. Campagne : 1859 ; médaille d'Italie.

SAGE Léopold, né le 26 janvier 1829, à Naves (Savoie) ; soldat au bataillon de Royal-Vaisseau, 22 janvier 1849 ; sous-lieutenant le 18 mars 1860 ; admis au service de France comme sous-lieutenant d'infanterie de marine, 14 juillet 1860 ; décédé à Toulon, 21 avril 1861.

MEDECINS

BUTHOD Louis, né le 23 mars 1817, au Bourget du Lac ; docteur en médecine de l'Université de Turin, 9 août 1844 ; chirurgien sous-aide à l'hôpital militaire de Chambéry, le 1er juillet 1845 ; chirurgien-major de 1re classe, le 21 mai 1849 ; médecin de bataillon de 1re classe, le 30 octobre 1850 ; médecin de régiment à l'armée d'Orient, le 31 mars 1855 ; passé au 15e régiment, puis à l'hôpital de Turin ; passé au service de France comme médecin-major de 1re classe à l'hôpital de Chambéry, 24 juillet 1860 ; employé à l'armée du Rhin, 22 juillet 1870 ; employé aux hôpitaux de la division de Constantine, le 26 août 1871 ; médecin en chef de l'hôpital de Chambéry, le 26 septembre 1873 ; retraité le 6 octobre 1875. Campagnes : 1848, 1849, 1855, 1856, 1859, 1870-71, 1872-73 (Algérie) ; mention honorable à l'armée d'Orient, 28 septembre 1855 et à l'armée d'Italie, 31 mai 1859 ; chevalier des SS. Maurice et Lazare, 19 décembre 1865 ; medjidié de 5e classe, 15 octobre 1859.

CHABERT Jean-Baptiste-Alfred, né le 29 février 1836, à Chambéry ; docteur en médecine de l'Université de Turin, le 12 juillet 1858 ; médecin adjoint à l'hôpital de Turin, le 11 avril 1859 ; médecin de bataillon de 2e classe, le 24 mai 1860 ; médecin aide-major au 103e français, le

17 juin 1860 ; affecté à l'hôpital militaire de Lyon, le 18 septembre 1860 ; médecin major de 2e classe au 39e, le 10 mars 1869 ; médecin chef de l'hôpital de l'école d'artillerie à Metz, le 22 août 1870 ; médecin chef de l'ambulance de la 1re division du 24e corps d'armée, le 18 décembre 1870 ; employé aux hôpitaux de la division d'Alger, le 3 août 1871 ; médecin major de 1re classe, le 30 mai 1874 ; médecin principal de 2e classe, le 22 juin 1880 ; médecin principal de l'hôpital militaire de Bastia, 8 juillet 1880 ; médecin principal de 1re classe à Lille, 27 juillet 1883 ; directeur du service de santé du 10e corps d'armée, 12 octobre 1888 ; retraité le 19 août 1889. Campagnes : 1859, 1862-1865 Algérie, 1870-71 ; 1871-75 et 1886-1888 Algérie ; cité à l'ordre du jour du 4e corps de l'armée du Rhin, le 25 août 1870 ; chevalier de la Légion d'honneur, le 12 octobre 1870 ; officier le 25 décembre 1887 ; médaille d'Italie ; Nicham Iftikar.

CORNUTY Jean-Léon, né le 31 mai 1838, à Mercury-Gémilly ; docteur en médecine de la Faculté de Turin, le 13 juin 1860 ; Interne de l'hôpital de Saint-Jean à Turin, il passa comme stagiaire militaire au Val de Grâce (Paris), le 25 décembre 1860 ; aide-major de 2e classe, le 31 décembre 1861 ; de 1re classe, le 31 décembre 1863 ; détaché au Mexique avec le 10e cuirassiers, en 1864 ; mort du *vomito nero*, à la Vera-Cruz, 4 mars 1867. Chev. de N.-D. de la Guadeloupe.

MASSOLA Joseph-Sabin, né le 10 avril 1824, à Chambéry ; docteur en médecine de la Faculté de Turin, 4 mai 1848 ; soldat volontaire au régiment des grenadiers gardes, 22 mars 1847 ; élève du corps de santé maritime, 20 octobre 1847 ; médecin-maritime adjoint de 2e classe, le 4 juillet 1852 ; médecin de bataillon de 2e classe, le 12 décembre 1852 ; employé à l'hôpital de Chambéry, le 19 juillet 1854 ; employé dans le corps expéditionnaire d'Orient, le 31 mars 1855 ; médecin de 1re classe à l'hôpital de Chambéry, 20 mai 1856 ; employé à l'ambulance du quartier général de l'armée sarde, le 28 avril 1859 ; médecin chef de l'hôpital de Chambéry, 15 mai 1860 ; médecin-major de 2e classe à Chambéry, 18 septembre 1860 ; médecin-major de 1re classe, 23 juillet 1870 ; employé à l'hospice de Briançon, 13 mars 1873 ; retraité le 10 août 1873 ; décédé à Chambéry, le 24 novembre 1891. Campagnes : 1848 à 1852, 1855, 1856, 1859 ; chevalier de la Légion

d'honneur, le 21 décembre 1856 ; médailles de Crimée et d'Italie.

SOUS-INTENDANTS

BELLILE Anthelme-François-Ernest, né le 9 mars 1836, à Chindrieux ; élève à l'Académie royale militaire, le 11 avril 1859 ; sous-lieutenant au corps des bersagliers, le 27 juillet 1859 ; passé au 103e français, le 4 septembre 1860 ; passé au 14e, le 29 décembre 1861 ; lieutenant le 24 juin 1865 ; prisonnier de guerre, 2 septembre 1870 ; capitaine le 23 avril 1872 ; adjoint de 2e classe à l'intendance, le 14 janvier 1875 ; adjoint de 1re classe, le 7 décembre 1877 ; sous-intendant militaire de 2e classe, le 7 février 1882 ; de 1re classe, le 18 novembre 1889 ; décédé à Langres, le 24 novembre 1891. Campagnes : 1859, 1870-71 et 1876-1879 (Algérie) ; médaille d'Italie. Chevalier de la Légion d'honneur, le 12 juillet 1880.

PLANTARD Jean-Pierre, né le 22 janvier 1813, à La Roche-sur-Foron ; admis dans l'administration de l'armée, le 20 juin 1835 ; titulaire le 11 avril 1838 ; sous-commissaire des guerres, le 24 mars 1848 ; commissaire le 3 octobre 1856 ; sous-intendant militaire de 2e classe, le 31 août 1860 ; retraité le 23 décembre 1865. Campagnes : 1848-1849 ; 1855, 1856, 1859 ; chevalier de la Légion d'honneur, le 12 janvier 1860 ; officier le 14 août 1865 ; chevalier des SS. Maurice et Lazare ; médailles de Crimée et d'Italie. Mort à La Roche, le 24 octobre 1890. A été maire et conseiller général de La Roche.

SALVAY Charles-Adrien, né le 11 février 1823, à Chambéry ; Aspirant volontaire dans l'intendance militaire sarde, 18 février 1843 ; appliqué 13 juin 1846 ; sous-commissaire de 3e classe, 26 juillet 1855 ; en disponibilité pour motifs de santé, 30 octobre 1857–20 mars 1859 ; sous-commissaire des guerres de 2e classe, 15 juillet 1859 ; commissaire des guerres, 29 mars 1860 ; passé en France comme adjoint de 1re classe, le 31 août 1860 ; sous-intendant militaire de 2e classe, le 4 mai 1867 ; mis en non activité pour infirmités, 14 mars 1872, 28 juin 1874 ; rappelé à l'activité, 28 juin 1874 ; décédé à Chambéry, 10 mars 1877. Campagnes : 1848, 1849, 1867-68-69 (Algérie). chevalier de la Légion d'honneur, 13 août 1863 ; officier 18 juillet 1868 ; chevalier des SS. Maurice et Lazare, 24 février 1862.

F. Miquet.

Rapport sur le Concours de Poésie en 1925

Trois envois seulement nous sont parvenus, au lieu de 7 l'année précédente où, par surcroît, la qualité avait dépassé la quantité. Il conviendrait peut-être de donner plus de publicité à nos concours, pour attirer et stimuler plus de jeunes talents.

Voici ces envois dans leur ordre de réception.

Nº 1. Epigraphe: « Quid mirum » — *Nos frères inférieurs* ; *la Révolte de l'ange.*

Nº 2 : « Fac et spera » — *Marines.*

Nº 3. Un quatrain pour épigraphe — 6 pièces détachées.

Notre compte-rendu suivra l'ordre inverse.

Nous devons, en effet, écarter tout d'abord du concours le nº 3 : si le recueil répète après chaque pièce la strophe qui lui sert de devise, nulle part il ne porte la déclaration de rigueur qu'il n'a affronté ni l'impression, ni un autre jury. La sévérité du règlement ne porte d'ailleurs aucun préjudice à l'auteur, sa gerbe étant trop grêle ; et cette critique même peut l'acheminer, par un effort plus vigoureux, à un succès prochain, car visiblement il n'a pas du poète que les distractions.

Restent deux concurrents. Pour nous conformer à la gradation naturelle des sujets traités, nous commençons par le nº 2 qui s'attache à des êtres inanimés, tandis que le nº 1 nous présente des animaux et des anges.

Les *Marines* du nº 2 comptent 7 pièces : *Partance, Nocturne, Mouillage, Phare, Crépuscule, Venise, Aquarelle.* Leur auteur est, comme Théophile Gautier, « de ceux pour qui le monde extérieur existe ». C'est un visuel que captivent les choses plus que la vie humaine. Il sait en rendre les contours, les couleurs, les plans par des images toujours précises et souvent pittoresques, en des vers pleins, bien cadencés, aux rimes généralement riches et sonores. On souhaiterait à la forme plus de souplesse et de suggestion, à la pensée plus de mouvement et d'émotion. La peinture, même à la plume, n'est pas la poésie ; celle-ci est « la musique de l'âme », selon Voltaire qui n'abusait pourtant pas du lyrisme.

Il n'est que juste de reconnaître que, malgré son objectivité, le poète n'échappe pas au pouvoir évocateur des choses

de la mer. Si sa description construit parfois une scène sans acteurs, plus souvent un rapprochement final y mêle le frémissement de la vie (*Mouillage*, *Aquarelle*), y profile une silhouette humaine (*Nocturne*, *Le Phare*). Il effleure l'âme des choses qui peut le conduire à la nôtre.

* * *

Le recueil nº 1 nous ramène du genre pittoresque et impersonnel à la poésie sentimentale et psychologique. Il peint, en effet, les animaux « nos frères inférieurs » et, dans la *Révolte de l'ange*, met en scène nos frères supérieurs, nos frères humains, comme dans *Marines*, brillant par leur absence, ou se cachant sous le voile de l'allusion. Sans doute découragent-ils l'artiste contemporain, et ce n'est probablement pas par leur beauté morale.

Nos frères inférieurs groupent 9 pièces qui sont des portraits ou de simples croquis, assez vifs, parfois un peu négligés, d'animaux, à travers lesquels on entrevoit les hommes. On nous annonce un mélange des bons et des méchants, comme dans la vie ; mais il n'y a que le loup pour figurer ceux-ci. Encore est-il confus de ses meurtres, bonne âme trahie par des mâchoires trop impérieuses. Nous voilà loin du monde où l'indulgent Philinte n'est pas seul à voir tant

De singes malfaisants et de loups pleins de rage.

Plus soucieux de son amusement et du nôtre que docile à l'expérience amère de la vie, le portraitiste se plaît parmi les bonnes bêtes, un peu grotesques, mais si loyales (le *Bul!*), indépendantes et fières (la *chèvre*), joyeusement insouciantes (l'*âne*), d'une légèreté de rêve (la *mésange bleue*) ou — constraste piquant — d'une serviabilité inépuisable, quoique tardive (le... puissant héros de Monselet).

Plus que *Nos frères inférieurs*, la *Révolte de l'ange* a retenu l'attention dû jury.

La scène est « dans un immense paradis d'or et d'azur », à la veille de la création de l'homme. Lucifer va prononcer son orgueilleux *Non serviam*. Il a trouvé une admiration éperdue, un dévouement féminin avant la lettre dans une autre ange, Stella. Elle veut l'accompagner dans son bannissement, mais saint Michel, qui vient de terrasser le révolté, annonce à Stella

que Dieu lui fera expier sur la terre l'aveuglement de sa tendresse et va faire d'elle la mère du genre humain.

L'œuvre est un drame très bref, en un acte, et un drame lyrique : il y a, au lieu du chœur antique aux pensées flottantes et contradictoires, deux demi-chœurs représentant le partage des esprits célestes entre l'adoration et la révolte, et exprimant la répercussion des événements dans les deux partis ; et il arrive aux trois personnages de mêler leurs voix et leurs strophes symétriques même dans la dissonance de leurs âmes. Quoiqu'absente, la musique requise par le genre oriente le livret vers les effusions faciles et, sans le dispenser d'avoir sa valeur et sa poésie propres, l'induit en une nonchalance qu'elle n'est pas là pour dissimuler. Assez rares pourtant sont les faiblesses qui déparent une langue naturelle et harmonieuse, ça et là empreinte de vigueur.

L'action est trop ramassée, trop réduite à la crise finale pour dérouler les causes profondes et les péripéties du drame. La genèse et le développement de cet amour immatériel que se vouent deux anges nous échappent : nous le voyons dans sa plénitude. Nul déploiement par Lucifer des séductions de sa personne, encore moins de ses ambitions, si captieuses et si captivantes dans l'*Eloa* de Vigny. Il a cause gagnée ; du reste, le genre humain n'étant pas né, l'Archange ne peut s'attribuer l'universelle royauté du plaisir et le rôle de consolateur de nos misères. Ici, il se propose de créer et d'égaler Dieu. Nul orage dans le cœur de Stella : c'est l'amour ingénu, le dévouement total, qui lui vaudront l'indulgence divine, mais qui s'expriment peu. Après la sentence, Lucifer n'a encore aucun de ces regrets pathétiques qui traversent son âme dans *Eloa* ou qui troublent « la chute d'un ange », chez Lamartine.

Pourtant si, du double fait de la date du drame et de sa limitation à l'heure décisive, la donnée en est bien moins riche que chez ces Maîtres, elle est traitée avec une dextérité qui a son prix, et elle implique, malgré les emprunts qu'elle leur fait, une part d'invention heureuse, ce semble, dans son audace. La voici :

Lamartine admet, avec l'imagination orientale dont un verset de la Genèse, d'après certains, porterait l'empreinte, la séduction possible de l'ange par sa protégée humaine et son incarnation pour en partager le sort : c'est ainsi que Cédar a épousé Daidha.

Vigny épure cette conception et imagine des amours angé-

liques, purement immatérielles encore qu'enrichies de souvenirs humains, car son *Eloa* est née d'une larme du Christ au tombeau de Lazare et Lucifer, auquel elle cède par compassion, un peu par goût du risque et vague à l'âme, joue en virtuose du clavier de nos désirs et de nos illusions.

L'ingénieux candidat s'empare des deux thèmes, greffe son intrigue sur celui des amours purement angéliques et demande son dénouement à celui des amours mi-célestes, mi-terrestres, en intervertissant ici les facteurs : jusqu'ici un ange prenait corps pour s'unir à une femme, cette fois *une* ange prend corps pour s'unir au premier homme.

Solution impossible, dira-t-on. L'âme d'Eve vient de Dieu, et son corps d'Adam — Eh ! Stella ne vient-elle pas de Dieu et la matière vivante qu'il a tirée d'Adam n'a-t-elle pu transformer la forme angélique en corps humain ? Il n'y a pas d'impossibilité de ce côté et la fiction brave les impossibilités, sans que l'austère vérité, établie sur un autre plan, s'en offusque.

En unissant les deux conceptions l'idée nouvelle relie plus étroitement, trop étroitement peut-être, les deux natures, angélique et humaine, et leurs deux chutes. C'est parce qu'elle a péché au Ciel que Stella va expier sur la terre ; c'est parce que Lucifer l'a déjà aimée, qu'il proclame sa résolution de la ressaisir, et s'il n'y réussit que trop bien, c'est qu'un premier amour est difficilement guérissable.

Aussi le féminisme final de l'auteur n'est-il pas si triomphant qu'il le paraît. La femme entend, de nos jours, s'égaler à l'homme, prétention déjà inquiétante pour nous. La voici qui veut s'identifier à l'ange, pour être plus glorieusement la fleur de notre monde sublunaire et pour y faire régner plus impérieusement sa beauté : la prétention n'est-elle pas exorbitante cette fois, et l'illusion excessive ?

Ne la condamnons pas toutefois à la légère, cette illusion : par nos idolâtries sincères ou feintes n'en sommes-nous pas complices, quand nous n'en sommes pas dupes ? N'est-elle pas un élément de notre bonheur ? Elle n'en est pas au reste une garantie parfaite. Car l'ange du foyer est assiégée sans cesse par l'ange de ténèbres, père du mensonge et de toute malice, et il est à craindre que, pouvant invoquer une fraternité véritable et de tendres souvenirs, il ne perde pas toujours sa peine. Ainsi s'expliquerait l'énigme de ce

Sexe adorable, absurde, exécrable et charmant,

qui n'a pas déconcerté que Musset. Le mythe qu'on nous propose rendrait parfaitement compte d'une bonne part de nos enthousiasmes et de nos déceptions et de tout un côté de notre humaine condition. Il aurait ainsi, avec sa beauté et son charme, l'indice de vérité dont se contentent les théories, d'ailleurs changeantes, de la science : les choses se passent comme s'il était vrai.

En somme, ni pour la profondeur de l'analyse morale, ni pour la beauté des vers, la fantaisie lyrique que nous avons commentée avec trop de laisser-aller peut-être n'est comparable, même de loin, aux grandes œuvres qu'elle rappelle. Pourtant l'action ne manque pas de vie, ni le dénouement, d'originalité.

Il est temps de formuler nos conclusions sur le concours. Pas plus que *Marines*, la *Révolte de l'Ange* n'est un ouvrage qui s'impose assez pour mériter un 1er prix : l'inspiration est trop inférieure à la technique dans le premier, l'inspiration n'est pas assez bien servie par l'exécution dans le second.

Mais ils se recommandent incontestablement, l'un par la sûreté de la forme, l'autre par la valeur de l'idée et l'habileté de la mise en scène ; et n'étant pas sûrs de prononcer sans arbitraire entre des mérites si opposés, nous proposons pour chacun un 2e prix de 100 fr., la somme disponible étant de 200 francs.

J. Levitte.

L'ouverture des plis cachetés contenant les noms des concurrents donne le résultat suivant :

N° 1. Mlle Juliette Portron, de Niort.

N° 2. M. Maurice Valette, du Mans.

MOUILLAGE

Amarré dans l'abri solitaire d'une anse
Où se mirent sa coque et son mât effilés,
Au gré du flux qui vient mourir sur les galets,
Le Yacht — tout blanc sur la mer glauque — se balance.

Peut-être, obscurément, rêve-t-il en silence
Aux soirs orientaux, pourpres et violets,
A l'œil fixe qui luit aux phares des goulets,
Aux Pays de soleil, d'amour et d'opulence ;

Peut-être rêve-t-il au large, au flot mouvant,
A la voile qui claque et qui se gonfle au vent,
Au clair sillon d'écume élargi par l'étrave

Et garde-t-il, au fond de son hâvre serein,
— Coursier libre un moment affligé par l'entrave —
L'aventureux regret de l'espace marin...

Maurice VALETTE.

LA RÉVOLTE DE L'ANGE
(Dénouement)

L'ARCHANGE MICHEL aux Anges fidèles

Arrachez-la des bras du coupable rebelle :
Elle est trop douce, elle est trop belle
Pour accompagner son exil !

(à Stella que deux anges maintiennent, tremblante devant lui)

Stella, le Dieu Très Bon l'épargne et te pardonne :
Gardant ton âme tendre et ton cœur puéril,
Sur terre tu seras la compagne de l'homme.
Ainsi le veut le Créateur.

TOUT LE CHŒUR

Sur terre tu seras la compagne de l'Homme,
Ainsi le veut le Créateur !

(Les trois personnages chantent ensemble)

STELLA à l'Archange Michel

Ah ! laisse au révolté la compagne chérie
Qui veut partager son malheur !
Exauce ma voix qui te prie :
Que dans son gouffre amer il lui croisse une fleur !
Peut-être mon amour, mon sourire et mes larmes
Pourraient aux pieds de Dieu l'amener repentant
Et le grand Révolté que la Douleur attend
Cèderait au magique charme
D'une lèvre de femme au baiser caressant !

LUCIFER à l'Archange.

Vas-tu donc m'enlever la compagne chérie
Qui veut partager mon malheur ?
Ne crois pas que Lucifer prie !
Je ne connaîtrai point la lâcheté des pleurs.
J'ai pour moi son amour, son sourire et ses larmes
Et je la poursuivrai sur terre en tous les temps.
Dans sa nouvelle vie où la Douleur l'attend
J'userai d'un magique charme,
Pour subjuguer encor ce faible cœur d'enfant !

L'ARCHANGE MICHEL à Stella.

Non, tu ne seras pas sa compagne chérie.
Il n'est pas digne de ton cœur.
C'est en vain que ta bouche prie :
Aux gouffres du Péché ne croîtra nulle fleur.

à Lucifer

Pourtant l'humilité, la prière et les larmes
Pourraient aux pieds de Dieu t'amener repentant.
Implore ton pardon, il est encore temps :
La colère de Dieu désarme
Quand on vient vers son trône avec un cœur d'enfant !

TOUT LE CHŒUR, admirant et plaignant Stella

O tendresse ineffable ! elle est prête à le suivre.

L'ARCHANGE MICHEL à Lucifer.

Diras-tu le mot qui délivre,
Le mot sacré du repentir ?

LUCIFER

Non ! Je veux vivre pour haïr !

L'ARCHANGE, le frappant de sa foudroyante épée.

Va donc aux flammes éternelles,
Ange rebelle !

Avec un cri terrible, Lucifer, les ailes brisées, tombe d'une chute irrésistible et traverse comme une torche ardente tous les cieux jusqu'aux gouffres d'en bas et disparaît dans un océan de flammes. Stella pleure doucement en se cachant le visage de ses grandes ailes blanches. Michel brandit le glaive formidable qui vient d'exécuter la sentence divine et les Séraphins agenouillés, après un moment de silence, reprennent le chant des louanges du Très-Haut.

SCÈNE VI

LE CHŒUR DES SERAPHINS

Il traverse le ciel comme un aigle blessé
Que de feux entoure l'orage ;
Vaincu mais dévoré de rage,
Tel un éclair il a passé.

STELLA, dont les ailes ont disparu et qu'enveloppe une longue chevelure blonde, éperdue.

Où sont mes ailes frémissantes,
L'étoile que j'avais au front,
Et qui donc m'attire, tremblante,
Dans le vide sans fond ?

L'ARCHANGE MICHEL, avec douceur.

Descends, ô douce Créature,
Vers le monde nouveau créé par le Seigneur,
Vers le monde arrosé d'une eau pure
Et ceint des plus brillantes fleurs !
Avec le lis, avec la rose
Tu seras la plus belle chose,
Le frais joyau de l'univers
Car toujours le front d'ange est visible à travers
Ta nouvelle forme de femme
Et conserve un reflet de l'immortelle flamme.

1er DEMI-CHŒUR, avec une suavité joyeuse.

Dieu fait au monde un beau présent
En lui donnant
L'Eve innocente
Qui s'endormira sur le cœur
De l'Homme épris de sa douceur,
Confiante.

2e DEMI-CHŒUR avec une douceur grave et pénétrante.

Tu te rachèteras, Eve, par la douleur....

Un nuage diaphane enveloppe Eve peu à peu et s'abaisse lentement en l'emportant tandis que la musique des harpes célestes s'affaiblit par degré et s'éteint sur un long soupir plein de douceur.

Juliette PORTRON

Rapport sur le Concours d'Histoire de 1925

Histoire de Morillon par M. Maniguet.

L'histoire de Morillon, par M. Maniguet, est un travail sérieux, consciencieux, complet. L'auteur suit le groupement de Morillon dès sa formation connue. Il en indique les développements. Il suit chaque hameau à travers les âges. Comme toujours la paroisse apparaît avec ses vicissitudes. On voit les particuliers vivre, et parfois comme ils peuvent, sous le régime des Fiefs. Ceux-ci ne furent pas partout aussi peu commodes.

L'histoire des affranchissements féodaux y est développée avec beaucoup de détails et présente un réel intérêt.

D'autres particularités sont montrées dans leur existence complète. Ainsi la *Jacquerie du Faucigny*, ou révolte des *Robes Rouges*. Nous avions narré cet épisode dans *Cluses*. M. Maniguet le complète en indiquant la part prise par Morillon et le nom des chefs qui payèrent de leur tête leur audace et leur témérité.

A côté des excellentes qualités de ce travail, il convient de signaler quelques défauts de méthode : l'indication des sources n'est pas faite d'une façon assez claire ; l'exposé chronologique adopté par l'auteur l'amène nécessairement à des répétitions et à la dispersion des faits.

Ce sont là simples conseils donnés à l'auteur, horloger de son état, qui a su allier la lime et le coup d'œil précis de l'ouvrier avec la plume de l'historien. Ce travail représente un gros effort et mérite d'être encouragé. Aussi l'Académie a-t-elle décidé de lui donner une récompense de 300 francs.

Le rapporteur,

J.-M. LAVOREL.

67me Année 1926 1er Semestre

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(Cicéron : *De Officiis*, lib. I.

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1806

1926

Soixante-septième Année

ANNECY
Imprimerie J. Abry et Cie, Editeurs
—
1926

centre national de prêt

Per. 8° 12380

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606

par Saint François de Sales et le Président Antoine Favre.

Réorganisée en 1851

par

Louis Bouvier (1819†1908).
Etienne Machard (1824†1887).
Jules Philippe (1827†1888).
Eloi Serand (1826†1891).

BIENFAITEURS :

Léon MARÈS 1854†1916

Donateur du château, des collections et du domaine de Montrottier

Dr C. ANDREVETAN (1802†1879).
Dr F. DAGAND (1815†1886).
MELVILLE-GLOVER (1824†1897).
Aimé CONSTANTIN (1831†1900).
Dr THONION (1830†1917).
F. GARDIER (1854†1919).
ASGHIL FAVRE (1877†1920).
Isidore NANCHE (1850†1922).

MEMBRES DE L'ACADÉMIE FLORIMONTANE

Tués à l'ennemi pendant la grande guerre.

Joseph Dingeon, capitaine commandant le 51e bataillon de chasseurs alpins, tué le 14 novembre 1914, aux environs d'Ypres (Belgique), cité à l'ordre de l'armée et nommé Chevalier de la Légion d'honneur après sa mort.

Alfred-Joseph Bard de Coutance, avocat à Bonneville, soldat au 109e régiment d'infanterie, mortellement frappé le 1er décembre 1914 à l'assaut de Vermelles (Pas-de-Calais), décoré de la médaille militaire.

Pétrus Rollier, notaire à Annecy, docteur en droit, capitaine au 416e régiment d'infanterie, tué le 26 septembre 1916 en Champagne (cité à l'ordre de l'armée et nommé Chevalier de la Légion d'honneur après sa mort).

Louis Grivaz, notaire à Annecy, docteur en droit, chef de bataillon au 170e d'infanterie, blessé mortellement au Bois du Seigneur, le 3 mai 1917, décédé le 3 juin suivant à l'ambulance allemande de Blanzy (Aisne), où il avait été recueilli. Chevalier de la Légion d'honneur et cité à l'ordre de la division.

LISTE DES MEMBRES

Présidents honoraires : MM. Ch. MARTEAUX ✠ I, professeur agrégé en retraite ; Max BRUCHET ✻ ✠ I ✢ ✻, archiviste départemental du Nord ; Charles BUTTIN, archéologue, Les Balmes, par Rumilly (Haute-Savoie).

COMITÉ

Président : M. F. MIQUET ✠ I, receveur honoraire des finances.
Vice-Présidents : MM. Albert CROLARD, ingénieur, ancien député ; J. DÉSORMAUX ✠ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet ; M. Louis BALLEYDIER, ✻ ✠ I, doyen honoraire de la Faculté de Droit de Grenoble.
Secrétaire perpétuel : M. Marc LE ROUX ✠ I, docteur ès-sciences, conservateur du Musée.
Secrétaire-adjoint et bibliothécaire : M. Louis PFISTER, diplômé notaire, organiste de la Cathédrale.
Archiviste : M. Joseph SERAND, ancien archiviste-adjoint de la Haute-Savoie.
Trésorier : M. Hubert PFISTER, directeur départemental d'assurances.
Membres du Comité : MM. F. CROSET, E. FALLETTI, A. FLAMARY, chanoine J.-M. LAVOREL, C. RUPHY.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur de la *Revue* : M. LE ROUX.
Comité de rédaction : Section historique et archéologique : MM. LAVOREL, MIQUET.
Section scientifique : MM. FLAMARY et LE ROUX.
Section philologique et littéraire : MM. DÉSORMAUX et G. MARTIN.

DOMAINE DE MONTROTTIER

Conservateur du château : M. J. SERAND.
Conservateur Adjoint : M. F. SERAND.
Econome du domaine : M. Ch. RUPHY.

MEMBRES D'HONNEUR

DATES d'admission

MM.

1887 ALLART Achille, ingénieur des Arts et Manufactures, à Genève.
1915 BORDEAUX Joseph-Paul-Emile (le général) C ❋ ⛯, à Lyon.
1913 BORDEAUX Henry O ❋ ⛯ C ✠, de l'Académie Française.
1892 BRUCHET Max ❋ ✪ I ✠ ⛯, archiviste départemental, à Lille.
1920 CHARLÉTY Sébastien C ❋ ✪ I, recteur de l'Université de Strasbourg.
1906 COURTOIS D'ARCOLLIÈRES ✠, secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie.
1882 DEMOLE Eugène, conservateur du médaillier de Genève.
1921 DINA A., ingénieur, château des Avenières, par Cruseilles.
1915 DONNET Fernand C ❋, secrétaire de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique.
1924 GROS Adolphe, président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de St-Jean de Maurienne.
1923 MARGOT O ❋, Directeur général de la Cie P.-L.-M.
1916 MARTIN Paul-Edmond, archiviste d'Etat, docteur ès-lettres, à Genève.
1924 MORET Alexandre ❋, professeur au Collège de France.
1911 MURET Ernest ❋, prof. de philologie romane à l'Université de Genève.
1917 PARISET Ernest, notaire, docteur en droit, à Lyon.
1916 PÉROUSE Gabriel ✪ I, archiviste départemental de la Savoie, à Chambéry.
1916 S. G. Mgr PETIT Louis ❋, ancien archevêque d'Athènes à Rome.
1881 REVIL Joseph ❋ ✪ I, ancien président de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1888 REVON Michel ❋, professeur de littérature orientale à la Sorbonne.
1885 RITTER Eugène, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de l'Université de Genève.
1911 VAN GENNEP ❋, professeur, à Bourg-la-Reine.

MEMBRES EFFECTIFS

1910 ADÉ Henri, architecte, à Annecy.
1919 ANDRÉ Léon ✪ I, administrateur de la Manufacture d'Annecy.
1903 AUSSEDAT Louis, ingénieur des Arts et Manufactures, directeur général de la Société des Forces du Fier, à Annecy.
1900 BALLEYDIER Louis ❋ ✪ I, doyen honoraire de la Faculté de Droit de Grenoble.
1906 BARUT Jules O ❋, industriel à Annecy.
1907 BLANDIN Henri ✪ A, receveur honoraire des Domaines, à Annecy.
1896 BUTTIN Charles, ancien président de l'Académie Florimontane, membre du Comité de perfectionnement du Musée de l'Armée, Les Balmes, par Rumilly (Haute-Savoie).
1905 CATTIN Benoît, notaire, à Annecy.
1890 CROLARD Albert, ingénieur des Arts et Manufactures, à Veyrier-du-Lac.
1897 CROSET François ⛯, ancien économe de l'Hôpital d'Annecy.
1906 DÉPOLLIER Louis ✪ I, imprimeur, à Annecy.
1896 DÉSORMAUX J. ✪ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1910 DESSERVÉTAZ Alfred, comptable, à Annecy.
1910 DUBETTIER Ernest ✪ A, préposé en chef de l'octroi d'Annecy.
1909 DUNAND Alexis, rentier, à Annecy.
1915 FALLETTI Eugène, ancien entrepreneur de travaux publics, à Annecy.
1921 FAURE Claude ✪ I ⛯ méd. col., archiviste départemental du Rhône, à Lyon.
1901 FERRERO Marius ❋, président de la Chambre de Commerce d'Annecy.

1913 FLAMARY Antoine ❨) I, entomologiste, au Pont-Neuf, près Annecy.
1916 FONTAINE Antoine ❨) A, architecte, à Albigny, par Annecy.
1906 GALLET Claudius ❋ ❨) A, doct. en méd., sén. de la H^te-Sav., à Annecy.
1883 GALLIARD Louis, ❨) A, docteur en médecine, à Annecy.
1913 GAVARD Adrien (le chanoine), aumônier à Annecy.
1904 GENEVOIS Ferréol, docteur en pharmacie, à Annecy.
1906 HÉRISSON Jean ❨) I, imprimeur, à Annecy.
1906 LACHAT Louis ❀, Inspecteur principal des Eaux et Forêts, à Annecy.
1921 LACOMBE Joseph, notaire à Rumilly.
1916 LANGLOIS Pierre, compositeur de musique, à Nice.
1905 LAVOREL J.-M. (le chanoine), à Annecy.
1901 LAYDERNIER Léon ❋ ❨) I ❀, banquier, à Annecy.
1891 LE ROUX Marc ❨) I, docteur ès-sciences, bibliothécaire et conservateur du Musée d'Annecy.
1908 LETONNELIER Gaston ❀ ❨) I, archiviste départemental, à Grenoble.
1923 LEVITTE J., ❨) I, professeur honoraire, à Annecy.
1891 MARTEAUX Charles ❨) I, professeur agrégé en retraite, à Annecy.
1910 MARTIN Georges ❋ ❨) I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1906 MICHEL Amédée, ancien conseiller général, à Thônes.
1893 MILLET François ❨) I ❀, ing. hon. des Ponts et Chaussées, à Annecy.
1885 MIQUET François ❨) I, receveur honor. des finances, à Annecy (Vovray).
1903 MURGIER Jules, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1901 OGIER J.-M. (Mgr), à Talloires.
1906 ORLYÉ Jean (d') ❀, licencié ès-sciences, à Annecy.
1906 ORLYÉ Philibert (d') ❋ ❀ ❀, propriétaire, maire de Menthon-St-Bernard.
1911 PAUL-DUBOIS, conseiller référendaire honoraire à la Cour des Comptes, à Paris et à Menthon-St-Bernard.
1915 PFISTER Louis, diplômé notaire, organiste de la cathédrale, à Annecy.
1915 PFISTER Hubert, directeur départemental d'Assurances, à Annecy.
1894 PICCARD L.-E. (Mgr) ❨) I O ✠, proton. ap., chan. hon., à Thonon.
1897 RAILLON Fleury ❨) I, architecte départemental, à Annecy.
1913 REBORD Charles (Mgr), prévôt de la Cathédrale, à Annecy.
1912 REVIL Jean, licencié en droit, à Annecy.
1921 RIBATTO Eugène, administrateur de la Manufacture d'Annecy.
1901 RICHARD Jean, ❀ ancien géomètre en chef du Cadastre, à Annecy.
1922 RITZ François-Maurice ❀, Caissier de la Caisse d'Epargne d'Annecy.
1894 ROBERT Victor ❀, à Annecy.
1906 RUPHY Charles, industriel, à Annecy.
1912 RUPHY Louis, architecte, à Annecy.
1897 SAUTHIER-THYRION, propriétaire, à Veyrier-du-Lac.
1908 SERAND François, chef de bureau à la Préfecture, à Annecy.
1891 SERAND Joseph, archiviste-adjoint en retraite, à Annecy.
1904 VARAY François ❋ ❀, docteur en médecine, à Annecy.

MEMBRES ASSOCIÉS

1910 ABRY Joseph, imprimeur-éditeur, à Annecy.
1914 AIX-SOMMARIVA (marquis d') Claude, lieutenant-colonel au 1er régiment d'infanterie italien (Brigade du Roi).
1924 ANGELLOZ, professeur agrégé au Lycée français de Dusseldorf.
1911 ANTHONIOZ Alfred, ❋ O. ✠ ❨) A. ❀, industriel à Genève.
1911 ANTHONIOZ Charles ❋ ❀ ❨) A, sculpteur, à Evian.
1920 AUSSEDAT Joseph, industriel, à Cran-Gevrier.
1921 BARTHOLONI René ❋, ancien député, à Paris.
1910 BLANC ❋ ❀, capitaine détaché à l'Ecole de Guerre.
1924 BLANCHARD Camille, architecte, Annecy.

1912 Bouchet Claudius ⁂, négociant, à Annecy.
1923 Bouchet Jean, négociant, à Annecy.
1920 Brand Charles, industriel, au Châble-Beaumont.
1911 Brocadet A.-P., pharmacien, à Paris.
1919 Brunier Georges, procureur de la République, Annecy.
1919 Burnier Gilbert, agent d'assurances, Annecy.
1921 Buttin J., vétérinaire, Caudry (Nord).
1903 Carle Henri ✠, à Chambéry.
1895 Carnot François ❋ ⁂, ingénieur des Arts et Manufactures, à Paris.
1909 Carrier Maurice, ancien avoué, à Chambéry.
1895 Cattin Charles, docteur-médecin, à Annecy.
1913 Cholley A. ⁂, professeur de Géographie à la Faculté des Lettres de Lyon.
1922 Chevrier Pierre ⁂, négociant, à Annecy.
1903 Costa de Beauregard (Cte) Olivier, ✠ ⁂, à Sainte-Foy (Seine-Inférieure).
1911 Costaz Gabriel ❨ A, d^r^ du Syndicat agricole de la H^te^-Savoie, à Annecy.
1921 Crolard Louis ⁂, à Lyon.
1906 Croyn A. ❋ ❨ I, directeur honoraire des Contributions indirectes, à Pipriac (Ille-et-Vilaine).
1916 Curral, avocat, sénateur de la Haute-Savoie, à Bonneville.
1920 S. G. Mgr Cusin Jules, évêque de Nysse et coadjuteur de Mgr l'évêque de Mende.
1906 Deschamps ⁂, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, à Bonneville.
1919 Doyen O ❋ ⁂, commandant de chasseurs, Paris.
1911 Dufournet Antoine (l'abbé) ❨ A, ancien professeur, à Paris.
1919 Duparc Emile, agent d'assurances, Annecy.
1913 Dussaugey Ernest ❋, ingénieur civil, à Annecy-le-Vieux.
1926 Falletti Edouard, directeur honoraire des tabacs, à Annecy.
1920 Favre d'Anne Pierre ❋ ⁂, géomètre, à Manigod.
1919 Favre-Félix J. ❋, président du tribunal, Annecy.
1906 Favre-Lorraine Jean-Marie ⁂, maire de Saint-Jean de Sixt.
1911 Fournier Jacques, propriétaire, à Annecy-le-Vieux.
1924 Gaillard Luc ❨ I, ancien professeur à l'Ecole supérieure, Annecy.
1924 Gayet, négociant, à Annecy.
1920 Girod Paul ❋, industriel, à La Forclaz (Montmin).
1925 Graber ❋ ⁂, inspecteur-adjoint des Eaux et Forêts, à Annecy.
1906 Guinier Philibert O ❋ ⁂, inspecteur des Eaux et Forêts, Directeur de l'Ecole forestière, à Nancy.
1922 Guy Lucien ❋, directeur de banque, Sallanches (Haute-Savoie).
1920 Laeuffer Frédéric ❋, notaire, à Paris.
1911 Marchand Francis, avoué, à Annecy.
1916 Marquet Fernand ⁂, vétérinaire du Haras, à Annecy.
1913 Martin Paul (l'abbé), curé de Moye (Haute-Savoie).
1911 Menthon ❋ ⁂ ⁂ (le comte Antoine de), à Charbonnière, Menthon.
1925 Menthon (comte Henri de), député de la Haute-Saône.
1916 Michaud François, rentier, Castelnau-le-Sez (Hérault).
1899 Monnet Marie (Mlle), à Annecy.
1916 Monnier Jean-Jacques, professeur d'histoire à l'Ecole supérieure des jeunes filles, à Genève.
1921 Morand Joseph-Marie (le chanoine), vicaire général, à Annecy.
1916 Moret Léon ⁂, maître de Conférences à la Faculté des Sciences, à Grenoble.
1926 Moret Maurice, notaire, à Annecy.
1921 Mouthon Joseph, docteur en médecine, conseiller général, à Faverges.
1913 Passorio Peyssard (Ch. de), au château de Montaigu (Chalonnes-sur-Loire), et à Nantes.

1916 Paturle Camille, industriel, à Saint-Laurent du Pont.
1902 Périllat Emile ❋, ancien administrateur du Bon Marché, à Paris.
1911 Pernoud Louis, curé de Bossey-sous-Salève.
1914 Pernoud Louis, inspecteur-voyer en retraite, à Vizille (Isère).
1909 Perret Henri, avocat, à Bonneville.
1912 Perrier de la Bathie Ernest, ingénieur agricole E. N. A., à Ugine.
1919 Perrissin-Fabert, maire du Grand-Bornand.
1911 Pissard Louis, notaire, à Saint-Julien en Genevois.
1923 Pissard Pierre, enseigne de vaisseau.
1911 Replat Jacques, directeur de l'assurance « L'Union », à Annecy.
1903 Rey Emile ❨ A (N-I), avocat général, à Grenoble.
1912 Robert Louis, agent d'assurances, à Annecy.
1925 Roullet André, colonel au 99e régiment d'Infanterie, à Lyon.
1916 Roussy de Sales ❋ (le comte de), à Thorens, conseiller général.
1925 Ruphy Fernand ❋, avocat, à Annecy-le-Vieux.
1922 Serand Jules, ❨ maître de phare principal, à Tamara (Guinée Française).
1926 Souchier ❨ A., professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
1923 Suchard François, Juge au Tribunal d'Annecy.
1902 Terrier Auguste C ❋ ❨ A, secrétaire général du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc, à Paris.
1912 Tissot-Dupont André, à Paris.
1914 Trésal (l'abbé), diplômé d'études supérieures d'histoire, à Conflans (Charenton-le-Pont, Seine).
1919 Vinit A., docteur en médecine, Thônes.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1926 Berger, ingénieur à Ugine.
1923 Bernard Pierre, ingénieur, à Moûtiers.
1916 Boillot (l'abbé), curé de Liesle (Doubs).
1925 Bordeaux Jules, ingénieur, à Vincennes.
1926 Crolard Albert, chef d'exploitation des Automobiles des Alpes Françaises.
1926 Despine Paul, propriétaire à Hauteville.
1923 Dijoud, Directeur de l'*Echo de Savoie*, à Lyon.
1916 Dunoyer Norbert ❨, à Juvigny.
1922 Dupupet, architecte, à Thonon.
1916 Emprin (l'abbé), à Moûtiers (Savoie).
1923 Exchaquet Louis ❋, docteur-médecin, à Lausanne.
1924 Gruffaz Auguste, président de la corporation des employés de la Soierie lyonnaise, 4, rue de la Gerbe, Lyon.
1926 Lortsch Adolphe (Baron de), à Nice.
1923 Mailfert André ❋, architecte-décorateur, à Orléans.
1923 Mareuse, membre de la Commission du Vieux Paris, à Paris.
1925 Monnet Henri, capitaine d'artillerie, à Grenoble.
1926 Mossu René, homme de Lettres, à Annemasse.
1922 Pernet-Solliet ❨, rue Pache, à Paris.
1916 Pochat-Baron François (le chanoine). supérieur du collège de Thônes.
1925 Tapponnier Paul, ancien député, à Collonges-sous-Salève.
1926 Terrier Léon, imprimeur à Etampes.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *Revue Savoisienne*

FRANCE

ANNECY. Académie Salésienne.
AUTUN. Société éduenne.
AVIGNON. Académie de Vaucluse.
BEAUNE. Société d'histoire et d'archéologie.
BELLEY. Société scientifique du Bugey.
BESANÇON. Société d'émulation du Doubs.
BOURG. Société d'émulation de l'Ain.
— Société des sciences naturelles et d'archéologie de l'Ain.
— Société Gorini.
CHAMBÉRY. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
— Société centrale d'agriculture.
— Société d'histoire naturelle.
DIJON. Académie des sciences. arts et belles-lettres.
GAP. Société d'études des Hautes-Alpes.
GRENOBLE. Academie delphinale.
— Annales de l'Université de Grenoble.
— Société de statistique de l'Isère.
— Annuaire de la Société des Touristes du Dauphiné.
LYON. Société de botanique de Lyon.
— Académie des sciences et belles-lettres
— Annales de l'Université (Bibliothèque universitaire).
— Revue du Lyonnais.
— Revue alpine (don).
MACON. Académie des sciences.
MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres
MOUTIERS. Académie de la Val-d'Isère.
NICE. Société des lettres des Alpes-Maritimes.
PARIS. Polybiblion. (Revue bibliographique universelle.)
— Comité des travaux historiques et scientifiques.
— Société nationale des antiquaires de France.
— « Pro Alesia » revue des fouilles d'Alise.
— Revue mensuelle de l'Ecole d'anthropologie.
— Société nationale d'agriculture (don du Ministère).
— Le Mercure de France.
— Bulletin du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc (don).
— La Grande Revue (don).
— Revue archéologique (souscription).
SAINT-JEAN DE MAURIENNE. Société d'histoire et d'archéologie.
THONON. Académie chablaisienne.
VIENNE. Revue archéologique « La Rhodania ».

ETRANGER

AOSTE. « Augusta Praetoria », revue valdôtaine.
FRIBOURG. Société d'histoire du canton de Fribourg.
GENÈVE. Institut national genevois.

GENÈVE. Société d'histoire et d'archéologie.
— Société suisse de numismatique.
— Société de géographie (le Globe).
— Genava.
LAUSANNE. Société vaudoise des sciences naturelles.
— Société d'histoire de la Suisse romande.
MILAN. Atti della Società italiana di scienze naturali.
NEUCHATEL. Société des sciences naturelles.
NEUCHATEL et ZURICH. Glossaire des Patois de la Suisse romande.
PADOUE. Atti dell. Acad. scient. Veneto-Trentino-Istriana.
TURIN. Miscellanea di storia italiana (Regia deputazione di storia patria).
— Société d'archéologie et Beaux-Arts.
— Associazione fra oriundi savoiardi e nizzardi italiani.
— Bolletino storico bibliografico subalpino.
VÉRONE. Madona Verona (Museo Civico).
WASHINGTON. (U. S. A.). Smithsonian Institution.
ZURICH. Anzeiger fur schweizerische Geschichte alterthumskunde (Indicateur d'antiquités suisses).

JOURNAUX

ANNECY. Industriel savoisien.
— Annecy, Lac d'Annecy, Vallée de Thônes (*don*).
PARIS. Le Savoyard de Paris.

ACADÉMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Assemblée générale du 27 janvier 1926

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 16 h. 30 (1).

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance précédente, qui est approuvé.

Le Président adresse les félicitations de l'Académie à M. Philibert Guinier, directeur de l'Ecole nationale des Eaux et Forêts de Nancy, qui vient d'être promu officier de la Légion d'honneur, et à notre jeune et déjà remarqué collègue M. Pierre Pissard, enseigne de vaisseau, qui a mérité la croix de guerre et une belle citation pour « l'habileté et les brillantes qualités militaires » dont il a fait preuve sur le torpilleur *Tonkinois* pendant la campagne du Maroc.

M. Miquet dit qu'il assistait à la séance de l'Académie de Savoie du 17 décembre dernier, où furent proclamés les noms des lauréats des derniers concours, et qu'il a été très heureux d'entendre appeler, parmi ces lauréats, MM. Max Bruchet pour son *Histoire de Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie,* et M. Désormaux pour sa *Bibliographie des parlers de Savoie,* déjà couronnée par l'Institut. Il renouvelle à nos savants confrères les plus chaudes félicitations de l'Académie Florimontane.

M. le Chne Lavorel donne lecture de son rapport sur le concours d'histoire de 1925. Les conclusions du jury ayant été adoptées, il est décerné une récompense de 300 fr. à M. Maniguet, horloger, auteur de l'histoire de Morillon.

M. Levitte donne aussi lecture de son rapport sur le concours de poésie. Les prix sont décernés de la façon suivante :

Prix 100 fr. *ex æquo* à Mlle J. Portron, de Niort, et M. Valette, du Mans.

(1) Sont présents : MM. Blandin, Croset, Désormaux, Domenjoud, Dunand, Falletti, Faure, Flamary, Lachat, Chne Lavorel, Le Roux, Levitte, Marteaux, Miquet, J. d'Orlyé, Ph. d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, Mgr Rebord, Revil, Ribatto, Ritz, Robert, Ch. Ruphy, F. Serand, J. Serand.

Excusés : MM. André, Dépollier, Laydernier.

M. H. PFISTER fait connaître la situation financière de l'Académie fin 1925 et le projet de budget pour 1926.

COMPTE-RENDU FINANCIER DE L'EXERCICE 1925

RECETTES :

Rente 4 % O.-E.	35 10
— 5 %	27 50
— 5 % fondations Thonion-Gardier.....	75 00
Intérêts des fonds placés.....	30 05
Cotisations de 1925 et arriérées	2.170 00
Abonnements à la *Revue Savoisienne*.....	240 00
Annonces dans la *Revue Savoisienne*.....	100 00
Vente de publications.....	114 15
Subvention du Musée Léon Marès.....	3.000 00
TOTAL DES RECETTES..	5.791 80

DÉPENSES :

Impression de la *Revue Savoisienne*.....	5.260 60
Note Société Photogravure pour illustration de la *Revue Savoisienne*	36 45
Frais de recouvrement et Correspondance	130 00
Matériel et divers.....	60 00
Assurance	53 55
Réparations du tombeau de M. le Chanoine Ducis	200 00
Entretien des tombes pour la Toussaint	42 00
Excédent des Recettes	9 20
TOTAL...	5.791 80

PROJET DE BUDGET POUR 1926

RECETTES :

Intérêts des Rentes.....	137 60
Intérêts des fonds placés.....	40 00
Cotisations.....	3.000 00
Abonnements à la *Revue Savoisienne*.....	250 00
Publicité	100 00
Vente de publications.....	100 00
Subvention du Musée L. Marès.....	500.00
TOTAL DES RECETTES..	4.127 60

DÉPENSES :

Impression de la *Revue*	3.500 00
Correspondance et Recouvrement	160 00
Matériel et divers	60 00
Assurance	55 00
Achat de livres	100 00
Entretien des tombes	40 00
Dépenses imprévues	212 60
	4.127 60

M. J. SERAND lit son rapport sur la gestion en 1925 du domaine de Montrottier. Il rend hommage aux qualités du personnel du château, remercie tous les généreux donateurs et en particulier M. P. Guitton qui a bien voulu consacrer quelques lignes à Montrottier dans son bel ouvrage « Au cœur de la Savoie ».

M. Ch. RUPHY, trésorier, expose les recettes et dépenses pour 1925 et propose le budget de 1926.

Le PRÉSIDENT constate de nouveau le grand dévouement et l'activité de MM. Serand et Ruphy et souhaite qu'ils soient toujours les artisans de la prospérité de notre domaine.

Le PRÉSIDENT annonce qu'en raison du renchérissement progressif du coût de la vie, l'Académie se voit dans la nécessité de rehausser le montant des cotisations, en les portant à 20 fr., pour tous les membres sans distinction. Cette proposition est adoptée à l'unanimité. Il est procédé aux élections portées à l'ordre du jour de l'assemblée.

Sont élus : *Membres du comité* : MM. H. PFISTER, L. BALLEYDIER, FLAMARY, L. PFISTER et J. SERAND ; *membres effectifs :* MM. LEVITTE, ANDRÉ et LACOMBE ; *membres associés :* MM. ANGELLOZ, professeur, Dr L. MORET, colonel ROULLET, Ed. FALETTI, Jules SERAND, Dr CATTIN, MORET, notaire, SOUCHIER, professeur ; *membres correspondants :* MM. P. DESPINE, R. MOSSU, L. TERRIER, A. de LORTSCH, Albert CROLARD, BERGER, ingénieur.

A l'unanimité est élu membre d'honneur de l'Académie Florimontane, M. DINA, ingénieur, aux Avenières, en hommage de reconnaissance, pour la magnifique libéralité dont il a doté la science française, et contribué au renom du pays de Savoie par la fondation de l'observatoire du Salève.

Une somme de 100 francs est votée, à l'unanimité, comme

participation de l'Académie florimontane au monument qui sera élevé à l'Institut de Grenoble à la mémoire de l'illustre géologue alpin, Wilfrid Kilian.

M. Faure résume une importante étude sur la diplomatie secrète de l'évêque Jean d'Arenthon d'Alex et du duc de Savoie Victor-Amédée II et leurs projets sur Genève. (V. article séparé.)

Après la séance, le comité procéda à l'élection de son bureau pour 1926. Les membres sortants sont réélus et M. Louis Balleydier, professeur, ancien doyen de la Faculté de droit de Grenoble, est nommé vice-président.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

Le Secrétaire,
Marc Le Roux.

Séance du 17 février 1926

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures (1).

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Président adresse les félicitations de l'Académie à plusieurs membres qui ont obtenu des distinctions : à M. Charléty, recteur de l'Université de Strasbourg, promu Commandeur de la Légion d'honneur ; à M. d'Orlyé (Philibert), officier du Mérite Agricole ; à M. Graber, chevalier du même ordre et à M. Hérisson qui a reçu la rosette d'officier de l'Instruction publique. Il félicite également M. Alfred Anthonioz, qui vient d'être nommé président de la Chambre de Commerce française de Genève.

Il souhaite la bienvenue à MM. Cattin, Graber, Souchier, nouveaux membres, qui assistent pour la première fois à la séance.

Il lit des lettres de remerciements de M. Dina, élu membre d'honneur, des nouveaux membres effectifs, associés et correspondants.

Le président lit des articles de bibliographie savoisienne

(1) Sont présents : MM. B. Cattin, C. Cattin, Croset, Désormaux, Falletti, Flamary, Ch^le^ Gavard, Graber, Le Roux, Levitte, Marteaux, Miquet, H. Pfister, L. Pfister, Mgr Rebord, Revil, Ribatto, F. Ritz, J. Serand, Souchier.

Excusés : MM. A. Crolard, Ch^le^ Lavorel, Sauthier-Thirion, F. Serand.

concernant : *La Révolution en Savoie*, par F. Vermale; La *Presse savoisienne — Après l'annexion*, par Louis Dépollier, et *les généraux Mollard*, par le général Bordeaux.

Remerciements sont adressés aux donateurs des ouvrages suivants : M. Ferrero, *La Haute-Savoie, Alpinisme, Tourisme, Hôtellerie*, offert par la Chambre de Commerce.

Jules Serand, *Sur la prévision des grains en A. O. F., par T. S. F.*

L. Dépollier, *Les noms des nouvelles rues d'Annecy*, rapport au Conseil municipal.

Sous ce titre : *Botanique et Dialectologie savoisienne*, M. Désormaux signale une source inconnue d'études lexicologiques savoisiennes. (Voir article séparé.)

M. Désormaux présente ensuite, en l'analysant, le nouveau tome de l'*Histoire de la Langue française*, qui vient de paraître ce mois. (Voir à la Bibliographie.)

M. Miquet donne de nouveaux renseignements sur un des descendants de Claude-François Perret, entrepreneur, né à Samoëns, en 1747, qui avait fait une fortune considérable en construisant le canal de Saint-Quentin. (Voir *Revue Savoisienne* de 1910.)

Ce descendant, M. Henri-Gabriel-Jean-Martial Perret, qui avait obtenu l'autorisation d'ajouter à son nom celui de *du Cray*, vient de mourir à Versailles, le 3 février dernier, lieutenant-colonel de cavalerie, officier de la Légion d'honneur, croix de guerre. Il était né le 12 octobre 1860, à Buxy (Saône-et-Loire) de Jules-Joseph-Marie Perret (arrière-petit-fils de Claude-François) et d'Elodie-Henriette-Charlotte de Vogny.

Il laisse deux fils, l'un ingénieur civil et l'autre lieutenant, et deux filles : la vicomtesse de Palandre et Mme Hubert Coste (maître de forges).

Mgr Rebord continue la lecture amorcée à une précédente séance de ses recherches sur l'histoire des hôpitaux d'Annecy et en particulier sur l'hospice de la Charité au Saint-Sépulcre (caserne Balleydier), bâti au commencement du xve siècle et incendié par malveillance afin d'éviter la contagion dans le quartier.

En terminant la séance, M. Miquet donne lecture de la poésie suivante dont il est l'auteur :

VOVRAY

Sistimus hic, tandem....

Après avoir couru dans tous les coins du monde
Et jeté notre gourme au large, un peu partout,
Nous avons mis un frein à l'humeur vagabonde
Et borné notre route, heureux d'en voir le bout.

Dans un vallon boisé, qu'un ruisseau frais inonde,
Nous avons rencontré le gîte à notre goût,
Bien loin des trimardeurs, dont la banlieue abonde,
Des mendiants, des sots à l'infernal bagout,

A l'abri des autos, du bruit, de la poussière ;
Environnés d'oiseaux, comme en une volière,
Nous goûtons les plaisirs du sage agrarien ;

La paix autour de nous, le calme et le silence,
Plus de frugalité que de vaine opulence,
Et nous buvons de l'eau qui ne nous coûte rien !

François MIQUET.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

Le Secrétaire,
Marc LE ROUX.

Séance du 10 *mars* 1926

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures (1).

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. MIQUET souhaite la bienvenue à MM. Moret, notaire, et Falletti Edouard, qui assistent pour la première fois à notre séance.

Le PRÉSIDENT lit un mémoire envoyé par M. Paul Tapponnier, ancien député, intitulé : *Une controverse entre le Mont-Blanc et le Léman, au sujet de la représentation nationale* (1798).

Ce différend contestait au Léman la représentation à

(1) Sont présents : MM. André, Croset, Désormaux, E. Falletti, Eug. Faletti, Flamary, Fontaine, Ch^ne^ Gavard, Graber, Lacombe, Le Roux, Miquet, Morel, H. Pfister, L. Pfister, Mgr Rebord, F. Ritz, Joseph Serand.

Excusés : MM. A. Grolard, Faure, Lachat, F. et Jules Serand.

laquelle il avait droit : il donna lieu à de longues discussions, dont nous trouvons l'écho dans la séance du Conseil des Cinq Cents du 3 ventôse, an VII.

Créé par la loi du 8 fructidor an VI, le Léman comprenait : 1° le ci-devant territoire genevois (40.000 habitants) ; 2° une partie détachée du département de l'Ain (20.000 h.) ; 3° une fraction du Mont-Blanc, qui atteignait 120.000 h. ; total : 180.000 habitants. Ce chiffre, qui contient quatre fois celui de 43.945 requis par la loi pour la nomination d'un député, donnait droit à 4 représentants.

Mais on objecta qu'il fallait en déduire les 40.000 habitants du territoire genevois, qui n'avaient pas été prévus dans la répartition des députés faite par une loi antérieure à la réunion de ce territoire.

Finalement, on accorda au Mont-Blanc deux représentants au Conseil des Anciens, et cinq au Conseil des Cinq Cents, et au Léman un député aux Anciens et deux aux Cinq Cents.

Le mémoire donne les noms (bien connus) de tous les représentants, et entre dans des détails (également connus) sur la composition des districts. L'auteur a reproduit, d'après Folliet, l'affirmation que Jérôme Philippe n'était ni Savoyard, ni Genevois. Or, j'ai démontré, dans la *Revue Savoisienne* de 1924, qu'il était natif de La Roche-sur-Foron.

Le travail de M. Tapponnier sera déposé dans les archives de l'Académie, où l'on pourra le consulter.

M. Miquet lit un article de bibliographie relatif à un volume de poésies patoises de M. Georges Kerbœuf, intitulé *Rimes et fianfiournes*.

Mgr Rebord fait une lecture sur l'origine d'un des hôpitaux d'Annecy, à la fin du XVIIe siècle : celui de la Providence, qui occupa un instant la maison historique de la Galerie. L'auteur donne des détails sur l'administration sous la présidence de l'évêque, les règlements de cette maison hospitalière. La fin de celle-ci fut marquée par la destruction de la chapelle incendiée par la foudre en juillet 1725. L'hôpital de la Providence s'élevait à l'emplacement actuel de la maison Laeuffer, aux Marquisats.

M. J. Serand présente deux médailles de Sainte-Hélène et deux insignes de l'ordre du lis, donnés au musée de Montrottier, par Mme d'Orlyé, née Saillet, à laquelle l'Académie Florimontane adresse ses sincères remerciements.

M. Désormaux donne de curieux renseignements sur les coutumes et superstitions populaires dans les Alpes (spécialement dans le Valais), vers 1760. Ils sont extraits d'un manuscrit conservé à Val d'Illiers, que vient de faire connaître un romaniste suisse, M. F. Fankhauser, professeur à Winterthur : *Aus der Walliser Volksunde des* 18 *Jahrhunderts*. Cette brochure fait partie d'un recueil de travaux publiés en l'honneur du savant linguiste Louis Gauchat (*Festschrift*), recueil paru ce mois à Aarau. Le manuscrit de l'abbé Jean-Maurice Clément (1736-1810) est extrêmement intéressant. Les superstitions des paroissiens de Mase ont suggéré à ce prêtre des remarques judicieuses qui témoignent en faveur de ses bonnes intentions. Il s'élève avec indignation contre une foule de coutumes et remèdes étranges, qui n'ont peut-être pas tous disparu. Son jugement est analogue à celui que portera M. de Verneilh, préfet du Mont-Blanc, dans la *Statistique* (1807) publiée par ordre de Napoléon. Ce « recueil des principales superstitions dominantes dans la vallée d'Erens (Hérens), surtout ici, *Marsiae*, et même ailleurs dans le païs », énumère notamment les croyances astrologiques, les remèdes imposés aux enfants « mâcheurs », l'extirpation des verrues, la guérison des maux de dents à l'aide de formules cabalistiques, celle de la jaunisse, des « avives » des chevaux, le rôle des *sarvens*, les « *commençons* », la *béla*, le lait tari, les secrets pour éloigner les loups ou les voleurs d'une paroisse, les hémorragies, l'arrêt du sang, la traite du lait, le rôle des hirondelles dont on mange le cœur, celui des corbeaux qui éprouvent le même sort, etc. Les observations les plus originales concernent les âmes errantes, les fantômes, la « balance égale des âmes », la quête de Dieu ou celle du diable, ainsi que les traditions relatives à la nuit de Noël et à la nuit suivante, etc. Autant de documents très précieux pour le linguiste, le psychologue, l'historien des mœurs et le folkloriste.

Il y a lieu de signaler dans ce même recueil de *Festchriften* des travaux qui se recommandent des noms autorisés de MM. E. Muret, J. Jeanjaquet, J. Jud, K. Jaberg, Tappolet, Bertoni, P. Aebischer, etc. A remarquer notamment une étude de M. O. Keller, sur « le Passé défini dans le dialecte genevois », si proche parent de nos parlers de Savoie.

Le Président annonce que le 21 avril prochain marquera le centenaire de la naissance d'Eloi Serand, l'un des rénova-

teurs de la Florimontane en 1851. L'Académie commémorera cette date par une séance spéciale ce jour-là.

En terminant la séance, M. Miquet donne lecture de la poésie suivante : *Boutiquière*, dont il est l'auteur.

BOUTIQUIÈRE

Au Gagne-Petit.

L'été comme l'hiver, un programme identique
Veut qu'à sept heures juste on ouvre la boutique
Et qu'au public qui passe on présente avec art
Les mannequins parés : *babys*, *boys-scouts*, *Jean-Bart*...

C'est là qu'on m'acheta ma première culotte...
Si, depuis soixante ans, la marchande a flanché,
L'on y trouve toujours la même camelote,
Et le même souci de faire un bon marché.

La boutiquière est dès le matin sous les armes :
Comme sa marchandise, elle expose ses charmes,
Mais il faut être deux pour engager sa foi :
De l'offre et la demande elle subit la loi.

En attendant, avec un calme résolu,
Je la vois chaque soir rentrer les personnages
Qui reprendront demain leur place aux étalages...
Et l'on dit que la vie est pleine d'imprévu !

François Miquet.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18 h. 15.

Le Secrétaire,
Marc Le Roux.

Séance du 21 *avril* 1926

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures (1).

(1) Sont présents : MM. Adé, Aussedat, Blandin, J. Bouchet, Buttin, Cattin, Dr Cattin, Croset, Désormaux, Dubettier, Dunand, E. Faletti, Faure, Flamary, Gaillard, Chne Gavard, Gayet, Genevois, Lachat, Lacombe, Chne Lavorel, Le Roux, Levitte, Marteaux, Miquet, Mlle Monnet, J. d'Orlyé, Ph. d'Orlyé, L. Pfister, Revil, Ribatto, F. Ritz, Robert, Ch. Ruphy, F. Ruphy, L. Ruphy, F. Serand, J. Serand, Suchard.

Excusés : MM. Favre, Laydernier, H. Pfister, Mgr Rebord.

Lecture est donnée du procès-verbal de la réunion précédente qui est approuvé.

Le PRÉSIDENT prend ensuite la parole en ces termes :

« Conformément à la décision que nous avons prise dans notre dernière séance, nous avons ajourné au 21 de ce mois la réunion d'avril, pour la faire coïncider avec le centenaire de la naissance d'Eloi Serand, centenaire que nous voulons commémorer dans un esprit de gratitude, mais avec recueillement et simplicité pour rester en harmonie avec le caractère sans prétention de l'homme que nous n'avons cessé de regretter.



ELOI SERAND (1826-1891)

« Trente-quatre ans se sont écoulés depuis sa mort, et son souvenir, avivé par la présence de ses fils dans nos rangs, n'a jamais été menacé d'oubli, parce qu'il est impossible de feuilleter nos vieilles annales et de rappeler le passé de notre ville sans rencontrer la trace de ce chercheur qu'un amour passionné solidarisait avec son pays.

« Son nom a été donné à une rue d'Annecy, dans un quartier neuf appelé à un bel avenir, et c'est justice, car peu d'hommes ont rendu plus de services en faisant moins de bruit.

« Son extrême modestie qui, de son vivant, lui avait valu

des amitiés précieuses, n'a pas nui à sa réputation : la Florimontane, dont il fut le véritable fondateur et dont les premières séances avaient lieu chez lui, sait ce qu'elle lui doit et son président actuel, qui s'honore d'être un des derniers survivants des amis d'Eloi Serand, est particulièrement heureux de rendre hommage à sa mémoire ; que ses fils veuillent bien agréer, en cette occasion, l'expression de nos plus cordiales sympathies.

« Un hommage du même genre a déjà été rendu à la mémoire du docteur Bouvier, dans la séance du 5 mars 1919, et nous nous proposons de payer l'an prochain le même tribut de reconnaissance à Jules Philippe (né en 1827) ; mais nous avons omis de remplir ce devoir à l'égard d'Etienne Machard, qui était né en 1824 et qui est mort en 1887. En exprimant des regrets pour cet oubli involontaire, nous associons le nom d'Etienne Machard à ceux de ses trois autres collègues et nous enveloppons dans un même souvenir de gratitude nos quatre fondateurs. »

Le Président donne lecture de deux lettres tout particulièrement sympathiques de MM. Louis Dépollier et du Baron de Lortsch.

Au nom de ses deux frères et au sien, M. Joseph Serand exprime ses sincères remerciements au Président et aux nombreux membres présents, pour l'hommage qu'ils rendent à la mémoire de leur père.

Rappelant que l'Académie Florimontane a été reconstituée chez eux, en 1851, ils la considèrent, un peu, comme leur famille et sont heureux de pouvoir continuer une tradition qui remonte, sans interruption, à 75 ans.

Ils offrent à l'Académie Florimontane le portrait de leur père, en souvenir de cette séance commémorative et des précieuses marques de sympathie qu'ils ont reçues en la circonstance et dont ils sont profondément touchés.

Le Président ajoute ensuite : « Nous avons à déplorer la mort de M. Claudius Servettaz, ancien professeur à l'Ecole primaire supérieure d'Annecy, mort prématurément le 20 mars dernier. Né le 18 décembre 1871, à Etercy, il était sorti le premier de l'Ecole normale et il s'était de bonne heure signalé par ses capacités. On lui doit un précieux recueil de *Vieilles chansons savoyardes* recueillies et notées avec commentaires, et publiées en 1910. M. Désormaux, dans l'*Echo de Savoie* du 4 avril, a fait un juste éloge de ce volume et du regretté folklo-

riste. Nous adressons à la famille de M. C. Servettaz nos plus vives condoléances.

« Pour terminer moins tristement, je félicite M. Fontaine, architecte, qui vient d'obtenir la médaille d'or de l'ordre pontifical *Bene merenti*. M. Fontaine est un chrétien convaincu, qui ne craint pas de manifester ses sentiments religieux et qui chante au lutrin de sa paroisse depuis soixante-trois ans, ce qui, par ces temps de veulerie a bien son mérite. »

M. Miquet donne connaissance d'une *Note sur les opérations cadastrales du département de la Haute-Savoie*, dont l'auteur est M. Richard, géomètre en chef, qui, en terminant ces opérations avec un plein succès a eu la bonne pensée d'en relater les intéressantes péripéties avec méthode, exactitude et impartialité.

Commencé en 1862, à la suite d'une délibération du Conseil général du 29 août 1861, le cadastre a été achevé en 1925. Il comprend le lever de 445.200 hectares et de 1.325.142 parcelles.

Il est juste de féliciter notre sympathique collègue M. Richard d'avoir pu mener à bien, depuis 1901, cette tâche hérissée de difficultés, pour laquelle il fallait un homme compétent, désintéressé, bien vu du personnel tout en exerçant son autorité, et nous sommes heureux que cet homme se soit trouvé sans sortir de notre département. (Voir article séparé.)

M. Faure offre pour la bibliothèque de l'Académie un exemplaire du Répertoire numérique de la série G, clergé séculier, des archives départementales de la Haute-Savoie. Ce fascicule indique le contenu de plusieurs fonds, dont le plus considérable est celui de l'évêché de Genève. Une introduction expose les vicissitudes subies par les archives de cet évêché; beaucoup de documents sont perdus ; ce qui subsiste est conservé à Turin, à Genève et à Annecy.

M. Le Roux fait une communication sur une trouvaille archéologique au hameau du Mollard près de Gruffy. En éventrant un tertre on a mis au jour une sépulture à inhumation contenant un squelette couché dans la direction Nord-Sud, accompagné d'un mobilier funéraire consistant en cinq bracelets en bronze gravés de zones de lignes fines parallèles, verticales et horizontales, séparées par des figures angulaires dites : dents de loup, plusieurs morceaux de gros bracelets de lignite et des débris de poterie grise en argile non micacée et un fragment de poignard en fer. L'état du crâne incomplet et dé-

térioré n'a malheureusement pas permis d'effectuer les mesures qui auraient fourni des données anthropométriques. Toutefois en comparant cette trouvaille avec celle du Murgier du Mollard anciennement découvert, dont les objets sont conservés au Musée (poignard à antennes, ceinture en bronze battu et à décor estampé, bracelets en bronze, en lignite, fibules à timbales, etc.), on peut dater approximativement le nouveau Murgier; M. Le Roux estime qu'on doit le rapporter à la deuxième période Hallstadtienne, s'étendant du VIIe au Ve siècle avant J.-C. époque où les Gaulois armés de la grande épée de fer, vinrent définitivement s'installer dans notre pays.

M. SERAND présente un récent ouvrage : *Les Préalpes de Savoie*, dû à M. Cholley, agrégé de l'Université, maître de conférences à la Faculté des Lettres de Lyon.

M. LE ROUX, qui a lu cet important travail, en donne une rapide analyse.

Pour la dénomination de *Préalpes de Savoie*, M. Cholley étudie la morphologie du terrain résultant des effets d'érosion du régime hydrographique ancien et des glaciations quaternaires. Il expose la notion des vallées et des dépressions transversales et discute les formes structurales du terrain.

La deuxième partie extrêmement intéressante de ce travail concerne le climat, les saisons, les types de temps et l'ensemble du réseau hydrographique. L'auteur étudie ensuite l'homme et les conditions naturelles, les rapports de la végétation sur l'économie humaine.

Il montre les genres de vie depuis le moyen âge jusqu'à nos jours, le développement des cultures, l'exploitation du bétail et de la forêt, la vie régionale et l'avenir de la villégiature et du tourisme. Cet excellent ouvrage, très copieusement documenté, représente un effort considérable qui a valu à son savant auteur le grade de docteur ès-lettres.

M. Ch. BUTTIN a étudié un tableau de la collection Manzi attribué par tous les critiques au XVIe siècle allemand. Notre savant maître en armement publie dans la *Gazette des Beaux-Arts* une étude très lumineuse des diverses parties des armures figurées dans ce tableau qu'il restitue à un primitif espagnol du XVe siècle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

Le Secrétaire,
Marc LE ROUX.

Séance du 12 mai 1926

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures (1).

Le PRÉSIDENT exprime les regrets de l'Académie à l'occasion de la mort de l'un de nos membres honoraires, M. Henri Ferrand, ancien président de l'Académie delphinale et président de la Société des touristes du Dauphiné, à Grenoble.

M. Ferrand était un grand ami de la Savoie : il lui a consacré les plus belles pages de ses nombreuses publications.

M. MIQUET lit des comptes-rendus bibliographiques des ouvrages suivants, qui ont été offerts à l'Académie :

La Croix-Rousse sous la Révolution, beau volume envoyé par notre collègue A. Gruffaz, président de la Corporation des employés de la soierie lyonnaise ; il intéresse la Savoie qui peut considérer la Croix-Rousse comme un de ses faubourgs, en raison du grand nombre de nos émigrants qu'on y retrouve ;

La Vallée d'Aoste sur la scène, par le chanoine L. C. Gérard, offert par l'entremise de l'*Echo de Savoie* par M. Joseph-Aira Hugo, qui s'intitula *Globe-Trotter* et fondateur de l'œuvre des prisonniers de guerre valdôtains, à Lyon.

La Vallée d'Aoste sur la scène est un poème patriotique où l'on trouve des vers magnifiques et de belles envolées.

Combourgeois, Genève, Fribourg, Berne, par Edouard Favre, Genève, Atar, 1926, 1 vol. in-8°, 146 p.

Ce superbe volume, édité par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, pour l'anniversaire du quatrième centenaire de la combourgeoisie avec Fribourg et Berne (1526), fait revivre avec talent la Genève du XVIe siècle et il est précédé d'une remarquable introduction par Charles Borgeaud sur la *Destinée de Genève*.

La Haute-Savoie, par M. Ferrero, Annecy, 1926, 1 vol. in-4°, 195 pages.

C'est un inventaire raisonné des richesses touristiques de notre département, et il est illustré de nombreuses photogravures, dont la plupart sont remarquables par leur finesse.

M. MIQUET adresse les félicitations et les remerciements de l'Académie à M. Adé, architecte, qui vient de mettre la der-

(1) Sont présents : MM. Buttin, Croset, Désormaux, Flamary, Le Roux, Levitte, Marteaux, Miquet, H. Pfister, L. Pfister, Mgr Rebord, Robert, J. Serand.
Excusés : MM. Faure, Falletti, F. Serand, Ribatto.

nière main au monument de saint François de Sales, par l'installation d'une grille en fer du meilleur goût, dont on peut dire qu'elle encadre harmonieusement la statue.

M. Désormaux, à propos d'une charte de 1227, pose un petit problème de toponymie annécienne (voir article séparé).

Parmi les manuscrits entrés récemment aux Archives départementales grâce aux recherches et aux démarches de M. C. Faure, figure un curieux document en date de 1384. M. Faure a bien voulu le transcrire et le communiquer très obligeamment à M. Désormaux, qui en donne connaissance, en le commentant.

Il s'agit d'un contrat d'apprentissage, naturellement rédigé en latin et scellé par un notaire d'Annecy, Jean de Villa. En vertu des conventions passées, un nommé Jean « Jordani » (Jourdain ? Jordan ?) fils de « Jordane de Choumonz », s'engage à servir trois ans Jaquemet du Fouz (alias : *de Fago*), chapuis, bourgeois d'Annecy. Celui-ci devra lui apprendre son métier de charpentier, lui fournir vivres et logement, un salaire annuel de vingt sols, et, à l'expiration du terme, un certain nombre d'outils.

Ce document, dont nous publions le texte plus loin, avait été connu de l'abbé Ducis, comme en témoignent quelques lignes d'analyse inscrites en tête. L'ancien archiviste départemental n'avait pas jugé à propos de le publier. Du moins M. Faure n'a pas trouvé trace de cette pièce dans les écrits de ce polygraphe.

Pourtant, comme le montre M. Désormaux, un tel document offre un double intérêt, sociologique et linguistique. La date même et les clauses de ce contrat méritent de retenir l'attention. D'autre part, l'historien du langage y relève quelques bons vieux mots du dialecte parlé dans notre ville au XIVe siècle.

Ceux-ci transparaissent aisément sous l'ancienne graphie ou sous la forme latine dont ils sont affublés.

Le métier de *chapuis*, charpentier, est appelé *ministerium chapoteriæ* : *chapoterie* est un dérivé de *chapot*, verbe *chapoter*. Les outils fournis sont les suivants : une *deluyri* (doloire), une *detra* (de *dextralem*, la hache), une *gogiz* (gouge), une *eschapro* (ciseau), une *rassetam* « rassette » (diminutif de *raisse*, scie), patois actuel : *rastà*, une *taravallam*, où l'on reconnaît aisément la « *taravelle* », tarière.

M. Désormaux fait remarquer l'ancienneté de ces voca-

bles. Tous existent encore de nos jours. Ils ont été enregistrés (ou leurs variantes) dans le *Dictionnaire Savoyard*.

Le Même se plaît ensuite à signaler une courte publication de M. G. Letonnelier : *Le Faucigny il y a cent dix ans* : Rapport de l'intendant de la province (extr. du journal l'*Allobroge*, janvier-mars 1926). On voit que, malgré ses nombreux travaux dauphinois, l'archiviste départemental de l'Isère n'oublie pas la Savoie, où il a laissé les meilleurs souvenirs.

C'est à lui que M. Désormaux doit aussi de connaître une intéressante édition d'un *Noël Savoyard*, qu'il signale à son tour aux nombreux amateurs de cette branche du folklore. Il s'agit d'un *Dialogue entre un ange et les bergers sur la Naissance du Sauveur*, extrait du *Caier* (sic) de chansons pour moi, Marie-Françoise Roullier, du bourg Saint-Maurice en Tarentaire, pais (= pays) de Savoie, district de Moûtiers, département du Mont-Blanc. Fait ce 19e jour du mois de février 1796. » — Paroles et musique avec accompagnement de piano ou harmonium, par Edmond Angot ; Laval, imprimerie Goupil. On remarquera que l'ange parle français, tandis que les bergers s'expriment en patois.

Au nom de l'Académie, le vice-président félicite M. Mriquet, président, d'avoir su mener à bonne fin ses érudites et minutieuses recherches sur *les Officiers savoyards dans l'armée française*. Elles ont été réunies en une brochure tirée à très petit nombre (Abry, éditeur). On lira avec émotion deux belles lettres de feu le général Borson, de si honorée mémoire.

M. Flamary parle de quelques noms populaires et vulgaires de plantes et de leurs rapports avec les termes scientifiques. (Voir article séparé.)

M. Buttin, en présentant une pièce de sa collection, explique le mode d'emmanchement des haches en pierre polie dans une base d'andouiller de cerf, au moyen de bitume. M. Le Roux présente quelques objets intéressants offerts au Musée par M. Jules Laffin, de Thorens : deux haches néolithiques en amphibolite et en euphotide, recueillies sur le territoire de cette commune ; un bronze à l'effigie de Faustine jeune trouvé avec des tuiles à rebord au hameau du Biot — enfin une peau de python de l'Amérique du Sud, mesurant 4 m. 60 de long.

M. Ch. Buttin offre son étude sur l'armement au XIVe siè-

cle à propos du tombeau d'Ulrich de Werdt à l'église Saint-Guillaume de Strasbourg.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

Séance du 2 juin 1926

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures (1).

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière réunion qui est adopté.

Le Président lit un compte-rendu bibliographique d'une plaquette de M. le général Bordeaux intitulée *les Savoyards dans l'armée française après* 1815.

Cette plaquette, extraite des *Mémoires et documents* de l'Académie Chablaisienne, concerne principalement des officiers généraux et supérieurs sur lesquels elle fournit des renseignements précieux, souvent inédits, du plus grand intérêt.

Mgr Rebord continue la lecture de son travail sur les hôpitaux d'Annecy. Il parle de la plus ancienne des maisons hospitalières de cette ville, celle de Notre-Dame qui occupait la cure actuelle dont le jardin était le cimetière. Cet établissement avait entre autres privilèges le droit d'asile. Le bâtiment sur l'emplacement d'un autre très ancien fut reconstruit en 1315. On trouve des devis de travaux en 1444 et une bulle d'Eugène IV, au sujet de la démolition de l'hôpital et de la recherche d'un endroit pour le reconstruire. L'auteur donne des détails inédits sur la grande inondation de 1721. Le lac et les canaux ayant débordé, les eaux démolirent une partie des murailles du cimetière et une tour des Cordeliers.

M. Désormaux informe l'Académie Florimontane que le comité du *Millénaire*, représenté par son président et son trésorier, a rendu visite à M. le Maire de Menthon, pour s'entretenir avec lui des détails de la cérémonie qui doit avoir lieu prochainement, en vue de perpétuer le souvenir des fêtes du Millénaire de saint Bernard de Menthon. Sauf empêche-

(1) Sont présents : MM. Croset, Désormaux, Falletti, Faure, Flamary, Fontaine, Gaillard, Guiber, Lachat, Le Roux, Marteaux, Miquet, H. Pfister, L. Pfister, Mgr Rebord, Ribatto, J. Serand.

Excusés : MM. F. Serand, Buttin.

ment imprévu, la date a été fixée au dernier dimanche de juin, dans l'après-midi. Il sera procédé à l'inauguration du magnifique triptyque dû au talent de M. Tissot, l'artiste annécien bien connu.

Toutes les personnes qui ont contribué au succès du Millénaire, les donateurs, ainsi que les membres de l'Académie Florimontane et de l'Académie Salésienne, compagnies dont les présidents respectifs sont présidents d'honneur du comité actif, sont priés de vouloir bien honorer de leur présence cette fête du souvenir. Un avis ultérieur communiqué à la Presse fera connaître l'heure définitivement choisie, ainsi que le programme arrêté par le Comité, de concert avec M. le Maire de Menthon.

M. Désormaux signale, à titre de curiosité, une singulière méprise que vient de lui faire connaître l'éminent linguiste M. Antoine Thomas, membre de l'Institut. Dans l'*Hommage* offert à Menendez Pidal (I, 808), au cours d'un article intitulé : « Latin universitaire », un savant maître de l'Université de Salamanca parle d'un certain frère « Jacobus Casalis, indignus religiosus sacri cenobii beate Marie de Alpibus ordinis cisterciensis Gebennensis diocesis in ducatu Sabaudie ». Il s'agit de l'abbaye d'Aulps et du diocèse de Genève. Or l'auteur juge à propos d'expliquer l'adjectif *Gebennensis*, terme si fréquent dans une foule de nos chartes. Ce mot concerne, dit-il, « las montanas *Cebenas* ». Et voilà comment le diocèse de Genève a émigré dans les Cévennes. Pareilles méprises doivent rendre modestes les érudits et même ceux qui ne le sont pas. M. A. Thomas relève à ce propos la graphie erronée, mais très répandue : Saint-Jean-*d'Aulph*, au lieu d'*Aulps* (étymologie : *Alpes*).

Au sujet de la dernière communication de M. Désormaux sur une charte dans laquelle il s'agissait de retrouver un mot laissé en blanc dont le qualificatif était *nigram*, M. Marteaux dit qu'on peut le restituer : *joriam nigram*, la Joux ou la forêt noire, comme limite des biens de l'abbaye de Sainte-Catherine dont l'autre limite était le ruisseau de Vovray.

M. J. Serand dépose sur le bureau la nouvelle édition du *Guide des Gorges du Fier et du château de Montrottier* que l'on peut, dès à présent, se procurer au prix de 0 fr. 25 soit au Syndicat d'Initiative soit au château de Montrottier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

Séance du 7 juillet 1926

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures (1).

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et approuvé.

Le PRÉSIDENT prend ensuite la parole en ces termes :

« La Florimontane a été cruellement éprouvée depuis notre dernière séance.

« Le 11 juin, s'éteignait, à Groisy, M. Marie Rosset, ancien instituteur, membre de notre Académie depuis 1909, qui vivait entouré de la sympathie générale au milieu des générations qu'il avait élevées. Né à Evires en 1842, il avait fait un court début à Aviernoz (1862), après quoi il avait obtenu le poste de Groisy qu'il occupa pendant trente-quatre ans (1866-1899). Il y avait mérité tous les genres de distinction qu'un instituteur peut désirer, et, ce qui est plus appréciable encore, il avait beaucoup contribué, par son enseignement et ses conseils, à faire de sa résidence une commune modèle. Sa prestance, son aménité, ses manières qui n'avaient rien de vulgaire, non moins que ses qualités morales, et la dignité de sa vie avaient fait de lui le type idéal de l'instituteur primaire.

« Le 16 juin, M. Domenjoud (Henri-François-Damien), ancien percepteur, qui appartenait à notre compagnie depuis 1892, succombait à une maladie qui le minait depuis quelque temps.

« Issu d'une vieille famille bourgeoise qui a produit nombre d'ecclésiastiques et d'hommes de loi, il comptait parmi ses ancêtres un avocat du Parlement de Paris qui avait épousé une nièce du poète Regnard, nièce dont le portrait charmant fait encore aujourd'hui l'admiration des Annéciens.

« En 1814, un abbé Henri Domenjoud, professeur à l'Ecole Sainte-Barbe à Paris, publiait un poème intitulé *La Lisiade*, pour célébrer le retour des Lys.

« D'autre part, du côté de sa mère, Henri Domenjoud était apparenté à toute une lignée d'officiers.

« Malgré de tels antécédents, quand le moment vint de choisir une carrière, il n'eut pas d'autre ambition que de rem-

(1) Sont présents : MM. A. Crolard, Croset, Désormaux, Falletti, Gaillard, Lachat, Le Roux, Marteaux, Miquet, H. Pfister, L. Pfister, Rebord, Ritz, Robert, J. Serand, Suchard.

Excusés : MM. Lacombe, Ribatto, F. Serand

placer son père qui était percepteur de Duingt, et il fut installé dans ce poste, en résidence à Annecy, en 1874. Il ne le quitta que pour passer quelques années à Faverges, après quoi il revint jouir de sa retraite dans son pays natal, partageant ses jours entre Annecy et Sevrier, qu'il affectionnait particulièrement.

« Il assistait, aussi souvent que possible, à nos séances, et s'intéressait à nos travaux. Il était également membre de l'Académie Salésienne.

« A Sévrier, il fut capitaine des sapeurs-pompiers, président de la fanfare et conseiller municipal.

« Dans toutes les situations qu'il occupa, il ne connut que des amis : son jugement droit, sa modestie et son urbanité lui attiraient toutes les sympathies.

« Une amitié de plus de quarante ans me liait à lui : je sens très vivement sa perte.

« Au nom de l'Académie florimontane, je prie Mme Henri Domenjoud, ses enfants et petits-enfants et Mmes Boimond d'agréer nos plus respectueuses condoléances.

« Enfin, nous avons encore à déplorer le décès de Mme Auguste Ruphy, née Potier, mère de notre excellent trésorier, M. Charles Ruphy, qui est morte le 17 juin, à l'âge de 85 ans. Dernière survivante de la belle jeunesse de l'Annexion, elle avait conservé presque jusqu'à la fin son caractère aimable et son esprit enjoué.

« Nous présentons à sa famille l'expression de nos plus vifs regrets.

« A côté de nos pertes, je dois encore ajouter, dans un autre ordre d'idées, le départ de M. Claudius Faure, archiviste, qui vient d'être nommé archiviste départemental du Rhône, à Lyon. Par sa cordialité, son caractère toujours égal et sa franchise, non moins que par ses qualités professionnelles, il avait su gagner, non seulement l'estime, mais l'amitié de tous ceux qui l'ont approché. Nos meilleurs vœux l'accompagnent dans sa nouvelle résidence. »

M. Miquet lit des compte-rendus bibliographiques relatifs aux ouvrages suivants : *Guide du visiteur aux Allinges*, par le P. Léon Buffet, et l'*Italie actuelle et nos annexions de* 1860, par le général Bordeaux.

M. Miquet fait une communication sur un certain nombre d'émigrants savoyards fixés en Belgique au XVIIe siècle, dont l'existence a été signalée à M. Buttin par M. Edm.

Niffle Anciaux, directeur de la *Revue héraldique et onomastique*, à Ixelles (Bruxelles).

M. Désormaux, étudiant le vocabulaire des chartes savoisiennes, signale une singularité digne de remarque. L'une d'elles, du XIIe siècle, intercale la locution *de Savoja*, dans son texte latin. Il s'agit de la charte de fondation de l'abbaye de Hautecombe. M. Désormaux pose à ce sujet la question de l'authenticité d'un tel document. L'original a disparu. Nous le connaissons par une transcription de Delbene, l'ami de Ronsard, qui fut abbé d'Hautecombe avant d'être élevé au siège épiscopal d'Albi. (Voir article séparé.)

Le Même expose diverses trouvailles archéologiques faites aux Fins par l'un de ses élèves, le jeune P. Broise. (Voir à ce sujet la revue illustrée *Lac d'Annecy*, n° 57, 15 août 1926.) Il analyse ensuite un nouvel ouvrage de M. Albert Dauzat, consacré aux *noms de lieux* (leur origine et leur évolution) : noms de villes et de villages, noms de pays, de cours d'eau, de montagnes, lieuxdits, etc. Une telle étude, due à un linguiste si compétent, ne manquera pas d'être bien accueillie, notamment en Savoie. Beaucoup de nos toponymes sont expliqués avec netteté et précision.

M. Désormaux, au nom du *Comité du Millénaire de Saint-Bernard de Menthon*, offre au Musée de la Ville la maquette du sculpteur annécien M. Tissot, bas-relief destiné à commémorer l'œuvre du Millénaire. (On sait que l'inauguration du triptyque a été reportée au mois d'octobre.)

M. Le Roux fait part à la Florimontane du succès remporté par M. le Dr L. Moret, maître de conférences de géologie à l'Université de Grenoble, qui vient de soutenir brillamment ses thèses de docteur ès-sciences devant la Faculté de Strasbourg où il avait débuté dans l'enseignement supérieur, dès la fin de ses études médicales.

L'Académie des Sciences vient, en outre, de lui décerner l'une de ses plus hautes récompenses : le *grand Prix* Fontanes de paléontologie pour ses magnifiques recherches sur les Eponges fossiles.

M. Moret s'est attaché à un sujet très peu connu : l'étude des *Spongiaires siliceux du Crétacé supérieur français*. Il a découvert et fait connaître le mode de fossilisation si curieux des Spongiaires à squelette d'opale ou de calcédoine, et étudié dans le détail les formes crétacées dont il a décrit de nombreuses espèces nouvelles. On lit avec un vif intérêt le cha-

pitre où l'auteur explique les corbeilles vibratiles et le système canalifère où l'eau circule entrant par les pores inhalants et est expulsée par les canaux exhalants après avoir été privée par les échanges nutritifs de la silice et des matières organiques.

Le squelette siliceux des éponges est une merveille d'organisation, aux formes géométriques impressionnantes, dont M. Moret a mis en relief par de très habiles coupes microscopiques en stéréo l'agencement particulier utilisé dans la classification de ces êtres.

Un chapitre très nouveau est celui de la comparaison des espèces vivantes et fossiles et le problème de l'origine de la Silice dans les tissus de ces êtres.

M. Moret donne la raison définitive de la biologie spéciale de ces animaux, leur distribution dans le temps et dans l'espace, les stations où ils se développent, littorales, récifales ou de profondeur. M. Le Roux expose sommairement les résultats des remarquables recherches de M. Moret. Il prend comme éléments de démonstration quelques formes fossiles et des éponges actuelles, en particulier celles qui habitent les eaux du Thiou. Il explique la place de ces organismes dans l'échelle animale, l'agencement du squelette, la distribution des spicules, enfin leur biologie générale dans les eaux douces et marines.

Mgr Rebord fait une communication sur l'hôpital qui devint propriété de la ville le 10 avril 1793, montrant la vie de cet établissement, les transactions et baux consentis de ses diverses dépendances.

M. le Ch^ne Gavard donne connaissance de trois documents inédits de 1577 sur la duchesse Anne d'Este, femme de Jacques de Savoie Nemours, « fleur de la chevalerie », et ses rapports avec le prieuré de Peillonnex qui fut fondé à la fin du xe siècle par l'évêque Gerold de Genève. (Voir article séparé.)

M. A. Crolard parle des succédanés panifiables qui pourraient être introduits dans le pain en cas de pénurie de blé. Il montre, d'après des observations suivies, que la farine de riz rend le pain lourd et indigeste.

Il a pu recueillir au Semnoz, grâce à l'obligeance de M. Vulliet, l'*alchimille* dite *goutte de rosée* dont le bétail est friand et qui donne aux laitages un goût très délicat.

M. A. Crolard montre un échantillon de l'excellente

anthracite actuellement exploitée en puissant filon à Montagny sur les flancs du Mont-Jovet.

MM. J. et F. Serand déposent trois de leurs topos-guides : le Veyrier, la Tournette et la Pointe Percée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

Le Secrétaire,

Marc Le Roux.

Un contrat d'apprentissage, à Annecy
au XIVe siècle

Anno a nativitate Domini millesimo ccc° lxxxiiii, indictione viia, die peneultima mensis septembris, coram me notario publico et testibus infrascriptis personaliter constitutus Johannes Jordani de Espanie, filius Jordane de Choumonz, filie Perroni de Teralibus (?) condam, sciens et spontaneus ut asserit promittit, per juramentum suum super sancta Dei evangelia corporaliter prestitum et sub obligacione omnium bonorum suorum quorumcumque, morare cum Jaquemeto dou Fouz, burgensi Annessiaci, spatio tres annorum a data presentis instrumenti inquohandorum (*sic*) et continue finiendorum et ipsum Jaquemetum servire posse suo ydoneo spatio predicto de misterio chapoterie preceptaque ipsius Jaquemeti liciter obedire et facere dictusque vero Jaquemetus promittit per juramentum suum... dare dicto Johanni pro solario (*sic*) suo spatio predicto in fine dicti temporis unam deluyri, unam detra, unam gogy, unum eschapro, unam rassetam ferri, unam taravallam bonam et receptibilem, necnon eidem Johanni quo[libet] anno, spatio predicto, dare viginti octo solidos gebennensium, videlicet in principio cujuslibet anni spatio predicto solvere eidem Johanni medietatem dicte pecunie et aliam medietatem in fine cujuslibet anni et dare eidem Johanni victum spatio predicto secundum ejus falcutatem (*sic*) et eidem administrare cameram et lectum ubi jaceat spatio predicto et ipsum Johannem docere posse suo. Dictus vero Johannes promittit modo quo supra se contra predicta non facere vel venire sed omnia predicta eidem Jaquemeto attendere et complere ; pro quibus firmiter attendendis ex parte dicti Johannis et ad ejus requestam se dat et

constituit fidejussorem erga dictum Jaquemetum videlicet dicta Jordana mater ipsius Johannis, que Jordana promittit per juramentum suum..... solvere, emendare et restituere eidem Jaquemeto omnia dampna gravamina disperdos (?) interesse et expensas exinde per dictum Jaquemetum factas et sustentas occasione omnium predictorum per dictum Johannem ut supra dictum non completorum et adrenditorum (?) eidem Jaquemeto, supponentes se et sua dicti mater et filius et Jaquemetus juridictioni, curie, viribus dominorum episcopi et comitis Gebennensis..... Actum Anessiaci in domo habitationis mei notarii infrascripti, testibus presentibus ad premissa vocatis videlicet Johanne Presbiteri de Avyernu, Roleto de Boulo coudurerio et ego Johannes de Villa auctoritate imperiali publicus notarius presens instrumentum recepi, scripsi, signo meo firmavi.

UN TOPONYME DU SEMNOZ

L'érudit historien F. Mugnier, à la fin de son *Histoire documentaire de l'Abbaye de Sainte-Catherine* (Cf. *Mém. Soc. Sav. Hist. et Arch.*, t. XXI [1886]) a publié un certain nombre de « preuves ». Plusieurs de ces documents intéressent non seulement l'histoire d'Annecy, mais la topographie et l'onomastique. Telles les chartes datées de 1227 (Documents I et II).

La première atteste la prononciation à cette date de l'*i* post-tonique, issu d'un *a* final atone soumis à l'influence d'une palatale : *Montanea* > *montagni*, qui deviendra *montagne* : domui « de la *Montagnj* », p. 254.

La seconde charte nous apprend que Guillaume II, comte de Genève, fit donation en faveur des « Dames de Sainte-Catherine de la Maison de la montagne d'Annecy », entre autres biens, de tout ce qu'il possédait dans sa « villa » de *Malaz* (1).

Ce qui suit m'a particulièrement intéressé. Il s'agit de déterminer la partie du Semnoz (2) concédée aux Dames de Sainte-Catherine.

1. « Quidquid habebam vel abere debebam in *villa de Mallaz*. F. Mugnier (p. 255) traduit : « dans le *village* de Malaz », ce qui est légèrement inexact.

(2) Remarquons en passant la graphie du mont Semnoz : « in monte de *Seymeno* ».

Le texte offre une lacune. Cette lacune se retrouve dans une copie faite en 1714 par le notaire d'Annecy Jean-Alexis Collomb. La copie, qui se trouve aux Archives de Turin, fut à son tour transcrite par le général A. Dufour, avec la même lacune. Par suite cette copie n'a pu servir à F. Mugnier pour complèter, comme il l'a fait ailleurs, ou pour rectifier l'original.

Voici le texte : « quidquid juris habebam in monte de *Seymeno* a nanto de *vourey* [= Vovrey] usque ad nigram.... in pratis in pascuis in nemoribus et in terra culta vel inculta.... » (p. 257).

F. Mugnier se demande quel mot il convient de restituer : *rupem* ? *lapidem*? « Jusqu'à la *pierre noire*, peut-être, dit-il. Cette hypothèse passe, sous la forme suivante, dans le commentaire (p. 37) de cette charte :

« Le comte de Genève donne à Dieu, à la bienheureuse Vierge du mont et à ses servantes, à perpétuité, tous les droits qu'il a au mont de Semnoz depuis le nant de Vovray jusqu'*à la* [*pierre*] *noire*....

Quelle est cette *pierre noire* qui sert ainsi de limite ? On l'ignore.

Nous savons toutefois avec quelle constance les générations successives conservent les appellations toponymiques usitées avant elles. Dans la nomenclature du Semnoz y a-t-il quelque accident de terrain conservant de nos jours encore ce qualificatif de *noir*, appliqué à un nom féminin ? Immédiatement le promeneur annécien doit songer soit à *Combenoire*, soit à *Barbenoire*. Mais cette seconde dénomination est toute récente. Elle n'est, paraît-il, que le sobriquet d'un individu, notre contemporain, devenu plaisamment une manière de toponyme.

Reste *Combenoire*. Ce lieu-dit est-il ancien ? Je l'ignore. Il semble d'ailleurs trop rapproché de l'autre limite.

Y aurait-il un autre juxtaposé convenant mieux ? Je n'ai pas su le découvrir ; mais certainement l'un de nos lecteurs sera plus heureux. Le nom féminin à trouver devrait être plutôt le second terme, puisque le texte mentionné indique une lacune après *nigram*. Le type serait alors : *Hautecombe, Noirétable* (*Noire*... ?).

Peut-être le scribe de 1227 a-t-il hésité à transcrire un mot qui lui paraissait bizarre. Quant au notaire de 1714, il avait sans doute bien d'autres préoccupations que les conjectures

linguistiques. Ou plutôt son devoir n'était-il pas de copier exactement la charte qu'il avait sous les yeux ?

J. DÉSORMAUX.

P. S. — M. Marteaux veut bien me rappeler (séance florimontane de juin) que j'ai moi-même répondu — indirectement — à la question posée, en mettant jadis en lumière l'existence d'une appellation usitée dans la toponymie du Semnoz. Il s'agit de la locution *Jou(z) neyri(z)*, qui signifie : forêt noire. Elle figure en effet, pour l'année 1492, dans les *Registres des délibérations consulaires de la Ville d'Annecy*, dont M. l'archiviste G. Letonnelier a dressé une belle *Table* manuscrite. On la retrouvera dans un de mes articles intitulé : *Notes annéciennes* : Une source de l'histoire d'Annecy ; Remarques sur l'Onomastique Savoisienne et le langage d'Annecy à la fin du xve siècle. (Voir *Revue Savoisienne*, 1921, p. 87 sqq.)

La *Jou noire* : tel est probablement le toponyme dont la charte de donation n'a transmis que l'adjectif : *nigram*. Comme je le pensais, le scribe a dû laisser en suspens le mot *jou*, parce qu'il ne savait pas comment le rendre exactement en son latin.

Ce terme, peut-être préceltique ou préligure, a sans doute été contaminé par le mot *jugum*, et aussi peut-être, dans *Mont-Jou(x)*, *Colonne-Jou(x)*, premières appellations du Grand et du Petit Saint-Bernard, par le cas oblique de *Jupiter* (*Jovis*, *Jovem*). *Jou(x)* a donné lieu à de remarquables études linguistiques, en Suisse et en France. On le retrouve dans le nom du *Jura*.

Reste à localiser dans le Semnoz cette *Jou noire* des anciens documents annéciens, formant la limite méridionale du premier domaine concédé aux Religieuses de Sainte-Catherine. Cette limite, d'ailleurs assez vague, commencerait avec les épais fourrés de sapins, opposant leur teinte sombre à celle des bouleaux, des hêtres, et autres essences similaires, qui peuplaient la partie voisine du monastère.

J. D.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Les Savoyards dans l'armée française après 1815, par le Général Bordeaux, Thonon, 1926, 1 vol. in-8°, 58 p.

C'est une bonne fortune pour les officiers savoyards qui ont servi en France après 1815 d'avoir trouvé en M. le Général Bordeaux un biographe averti, qui les aime et qui ne néglige rien pour les mettre en relief.

Dans cette plaquette, extraite des Mémoires de l'Académie Chablaisienne, il s'agit surtout d'officiers généraux et supérieurs dont quelques-uns sont peu connus, même de leurs compatriotes, mais qui n'ont pas passé inaperçus et qui méritent à tous égards que leur souvenir soit conservé.

L'auteur, qui connaît à fond son sujet, fournit des détails circonstanciés, souvent inédits, sur les personnages qu'il nous présente, et il nous les rend sympathiques au plus haut degré.

F. M.

La duchesse Anne d'Este

et la commende du prieuré de Peillonnex

avec trois documents inédits, 1577

Le prieuré de Peillonnex fondé à la fin du xe siècle par l'évêque Gérold de Genève, richement doté quelques années plus tard (1012) par le comte Robert, resta toujours sous la tutelle et la protection des dynastes de la maison de Genève. Ainsi Amédée Ier, en 1156, le plaça sous la juridiction de l'abbaye d'Abondance. En 1219, Guillaume II reconnaît les donations déjà faites par ses aïeux et les augmenta de plusieurs terres (1). Les comtes de Genève semblaient encore exercer leur patronage sur leur ancien prieuré, lorsque le dernier d'entre eux, Robert, devenu pape d'Avignon en 1378 sous le nom de Clément VII, émancipa Peillonnex de la juridiction de l'abbé d'Abondance, voulant tout à la fois rappeler le souvenir de ses aïeux et donner un témoignage d'affection à une maison si ancienne qu'elle se trouvait être la doyenne d'âge parmi tous les autres établissements religieux, abbayes, prieurés, couvents, dans l'immense diocèse de Genève (2).

***

Héritier des Comtes du Genevois, le duc de Savoie n'eut garde de laisser périmer son droit de patronage. Pour en obtenir la confirmation d'une façon définitive et effacer tout ce qu'on pouvait, à Rome, lui opposer contre l'usage plus ou moins constant et continu de ce droit, le roi Charles-Emmanuel III, après Victor-Amédée II, activa ses démarches. Une joute diplomatique dont il reste un volumineux dossier à Turin

(1) On est ici en présence d'un fait assez commun de la géographie féodale. Peillonnex, qui est en plein Faucigny, est une enclave du Genevois, comme d'ailleurs Passy, Charosse, la vallée de Chamonix... Plus tard, lorsque les ducs de Savoie devinrent maîtres du Genevois en 1411, comme ils l'étaient déjà du Faucigny (1355), ces anomalies disparurent et ces divers territoires étant donnés en apanage aux mêmes titulaires, il n'y eut plus raison de maintenir ces divergences administratives. Cependant en 1546, dans le *dénombrement des feux* pour l'assiette de la taille, le prieur de Peillonnex figura encore dans le bailliage du Genevois (G. Perouse, *Revue Savois.*, 1911, p. 173). C'était toujours Peillonnex *in Pago Gebennensi* de la charte du Comte Robert de 1012.

(2) *Peillonnex, Ac. Sal.*, xxiv, p. 9.

dura de 1751 à 1757 (3). A la fin, le pape Benoît XIV déclara purement et simplement que le prieuré de Peillonnex serait considéré comme de nomination royale (4). Parmi les documents allégués dans le débat l'on avait rappelé, à l'appui des revendications royales, le placet d'Emmanuel-Philibert nommant prieur commendataire de Peillonnex le cardinal Gui Ferrero, évêque de Verceil, en 1572. Nous nous y arrêterons, car des pièces d'archives, inconnues jusqu'ici et que ne renfermaient point les dossiers de Turin, nous ont permis de jeter un jour tout nouveau sur ce menu fait de notre histoire religieuse. Il nous paraissait en effet, si naturel que cet illustre personnage, par la nomination du pouvoir civil et les lettres de provision du pape, eût obtenu sans difficulté le titre de prieur de Peillonnex (5).

***

Jean de Saint-Jeoire de l'antique famille de ce nom, prieur de Peillonnex, venait de mourir (6). Pendant sa longue administration (1522-71), il avait vu la réforme s'implanter à Genève, les bandes huguenotes se répandre dans le pays. Grâce à l'intervention de Charlotte d'Orléans, comtesse de Genevois, auprès de son cousin François Ier, le mandement de Thiez (Viuz-en-Sallaz), terre épiscopale, fut préservé de leurs trop longues déprédations en 1536. Mais Peillonnex n'eut-il pas dans cette circonstance lamentable à souffrir de la violence des troupes Genevoises ? Besson parle d'incendie et de pillage. Il y a eu peut-être exagération et l'on a pu confondre cet incendie, avec celui absolument sûr de 1589, mais il y eut certainement pillage du prieuré en 1536 déjà. Nous n'en voulons comme preuve que les réparations considérables faites les années qui suivirent par le prieur Jean de Saint-Jeoire, à l'église, aux murs d'enceinte, à la tour qui protégeait et dominait l'entrée du prieuré (7).

***

(3) Turin, *Archives royales*, liasse nº 9, nºs 23, 24.

(4) Cf. *Peillonnex, Ac. Sal.*, XXIV, chap. XXI tout entier.

(5) Ces trois lettres que nous publions en appendice proviennent de la vente faite à Genève (cat. 42 de la libr. Thury-Baumgartener et Cie), après la mort du Comte Amédée de Foras, auteur de l'*Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie.*

(6) Son neveu fut François-Melchior, baron d'Hermance, futur gouverneur du fort des Allinges du temps de saint François de Sales.

(7) *Peillonnex*, loc. cit. chap X.

A la mort de Jean de Saint-Jeoire, Jean-François Vidomne de Chaumont, protonotaire apostolique, se mit sur les rangs et fut pourvu de la commende de Peillonnex en bonne forme, semble-t-il, car, dans sa requête au duc de Savoie dont il va être question, il se dit « dûment et canoniquement » mis en possession. Peut-être obtint-il des bulles du vivant du prieur de St-Jeoire, qui se serait ainsi démis en sa faveur, ou fut-il installé comme coadjuteur avec future succession, ainsi qu'il était souvent coutume en pareil cas. Nous ne savons pas comment les choses se passèrent. Mais sa nomination fut régulière et sa prise de possession effective, c'est certain.

Pour Gui Ferrero la date du placet ducal est du 19 juillet 1572. A ce moment, son compétiteur s'était déjà démis, il faut croire. Mais il avait joui au moins une année du bénéfice, car il rendit au cardinal les revenus perçus, ainsi qu'il le dit. A Turin l'affaire fut menée avec une certaine précipitation, il semble. Le duc étant *indisposé*, c'est sa femme, Marguerite de France qui signa le *placet* autorisant la prise de possession du prieuré par le cardinal, le 19 juillet 1572 et ce n'est que le 8 décembre suivant que le duc signa lui-même un nouveau placet ratifiant la nomination de *son très cher et très aimé cousin le cardinal de Verceil.*

Comme on le voit le nouveau commendataire de Peillonnex, car il ne sera plus question à ce titre de l'infortuné protonotaire, était hautement favorisé par la cour de Turin. Aussi ce dernier avait-il jugé sage de céder au plus tôt, en relâchant au cardinal tous ses titres au prieuré. Mais ce ne fut pas toutefois sans espoir de compensation. Il reçut, comme bon argent, la promesse du premier bénéfice vacant et en outre, toujours en promesse, une récompense pour la « prise » (récolte) qu'il avait accepté de rendre au cardinal et le remboursement des frais supportés par son frère, M. de Charmoisy, pour « trois voyages faits de là les monts » pour cette affaire. Mais une occasion se présente — et c'est l'objet de sa requête au duc, le premier de nos documents inédits, — on la signale au prince qui n'aurait qu'à renoncer à certains droits dus par le Sr de Charmoisy, résultant de l'acquisition de quelques biens grevés en faveur de Son Altesse. Le Sr de Charmoisy trouverait ainsi la récompense promise — en sus du bénéfice à venir — pour son frère le protonotaire. C'est ce qui ressort très nettement de l'analyse de ce document, la requête adressée au duc de Savoie.

***

Les choses traînèrent et Gui Ferrero jouissait toujours tranquillement de son prieuré, sans qu'on songeât, en haut lieu, à dédommager Jean-Fr. de Vidomne, qui pouvait se plaindre, mais encore devait-il le faire dans les formes. Il était curé de Minzier et de Jonzier, deux petits bénéfices à charge d'âmes, qu'il faisait desservir par le prêtre Pierre Pinget, car lui-même n'était pas dans les ordres.

Sa famille était attachée aux de Genevois-Nemours qui administraient Annecy et l'on pensa à bon droit que l'intervention du duc et de la duchesse Anne d'Este serait capable d'exercer une salutaire pression à Turin. C'est par ce moyen qu'on espérait tirer avantage d'une situation qui paraissait plutôt compromise. Les années passaient et les promesses ne recevaient aucune réalisation : l'on était déjà en 1577, 5 ans après que le protonotaire s'était purement démis en faveur du cardinal.

***

Anne d'Este s'intéressa au protonotaire de Vidomne et c'est là le point vraiment inédit de notre récit. Veuve du duc de Guise, assassiné en 1563, cette princesse illustre par sa famille et distinguée par son esprit, avait épousé en 1566 Jacques, fils de Philippe de Savoie, qui tenait en apanage le duché de Genevois, le Faucigny, Beaufort, le duché de Nemours en France (8). De son château de Montargis elle écrivit une lettre ne portant que la date de l'année 1577, adressée à André de Provana, comte de Leyni, conseiller d'Etat et « admiral de la religion des SS. Maurice et Lazare. » Il avait commandé à Lépante la marine ducale, il pouvait faire arriver à bon port l'infortuné protonotaire.

Le Sieur de Charmoisy, frère du prieur dépossédé, devant aller à la cour « par devers Son Altesse pour la supplier très humblement d'avoir récompense du prieuré de N.-D. de Peillonnex, qu'il avait fait quitter à son frère le protonotaire de Novery, par le vouloir de Son Altesse, » (9) Anne d'Este

(8) Emmanuel-Philibert confirma le don du Genevois, Faucigny, etc. à Jacques de Savoie avec le titre de duc. Ce fut l'apanage de sa famille jusqu'en 1665 ; lors du mariage de Jeanne-Baptiste de Savoie-Nemours avec Charles-Emmanuel II, il fit retour à la branche aînée.

(9) Jean-François de Vidomne de Chaumont, protonotaire, prend le titre de Seigneur de Folliet mais est désigné aussi sous le nom de Seigneur de Novery, titre porté par son frère Georges. Quant à Charles, appelé Seigneur de Villy quelquefois, il signe la requête au duc du nom de Charmoisy.

le recommande lui et son frère au comte de Leyni. C'est pour mieux faire voir la justice de sa réclamation, ajoute-t-elle, qu'elle « a bien voulu accompagner M. de Charmoisy de ce mot, pour être lui et son frère gentilhommes qui le méritent et de nos bons amis. »

La lettre — qui est notre second document — fut sans doute remise au comte Leyni et la recommandation de la duchesse de Genevois suivit son cours naturel.

***

Anne d'Este écrivit aussi au prince de Piémont, fils du duc Emmanuel-Philibert. Elle se dit sa tante : elle l'était en effet, mais à la mode de Bretagne (10). Sa lettre est le troisième de nos documents inédits.

Elle lui rappelle qu'au dernier voyage qu'elle fit en Piémont avec son mari, Son Altesse Emmanuel-Philibert avait promis au Sr de Charmoisy pour son frère le protonotaire le premier bénéfice vacant ou bien l'équivalent, car c'était pour lui obéir uniquement, qu'il s'était démis du bénéfice de Peillonnex, qu'on lui en avait délivré un brevet en bonne et due forme. Elle insiste sur le dévouement de la maison de Vidomne et recommande vivement sa cause à son illustre neveu « de quoy, dit-elle, pour le bien qu'ils en recevront ils vous demeureront à jamais obligés et très grandement tenus. Et moi pour la très humble prière que je vous en fais pour eux, je vous ferai en récompense très humble service. »

On ne saurait mieux dire. Mais les cours et les chancelleries ont leurs secrets et rarement elles sont accessibles aux seuls sentiments (11). Nous n'ajouterons que quelques mots sur les principaux personnages de ce petit drame.

***

(10) Le prince de Piémont qui devait être le futur duc Charles-Emmanuel Ier (1580-1630) était fils de Marguerite de France, cousine germaine d'Anne d'Este. Son père Emmanuel-Philibert l'avait d'ailleurs associé à son pouvoir en lui abandonnant l'administration intérieure. C'est sans doute pour cela qu'Anne d'Este s'adresse à lui pour lui recommander l'affaire de son protégé.

(11) Pendant la lutte de François Ier et Henri II contre Charles-Quint et Philippe II, deux princes de la maison de Savoie s'étaient trouvés dans les camps opposés : Emmanuel-Philibert avec l'empire et Jacques avec la France. Par la restitution de la Savoie ce dernier, héritier de l'apanage du Genevois et des baronies de Faucigny et Beaufort redevenait le feudataire de la branche aînée. Appuyé par la France, il voulait partager avec le duc de Savoie les provinces restituées et arrondir son apanage. Emmanuel-Philibert essaya de satisfaire le chef de la branche cadette en lui concédant le titre de duc de Genevois et en

Jean-François de Vidomne, malgré ses hautes recommandations n'obtint rien. Lors de la visite de Mgr de Granier, le 23 août 1581, il est encore simplement curé de Minzier et Jonzier. Pierre Pinget en avait toujours l'administration spirituelle. Vivant dans son château solitaire de Folliet, sur les bords du Fier, à Alex, le protonotaire mourra en juin 1587. Il ne semble pas avoir été jamais prêtre, jamais non plus il n'eut d'autre titre que celui de curé (12).

Sa famille, les Vidomne de Chaumont, dont les membres étaient seigneurs de Novery, de Charmoisy, de Marclaz, de Villy..., fut illustrée par la femme de l'un d'eux, Louise Duchâtel. Elle épousa en 1600 le neveu du protonotaire, Claude de Charmoisy et fut « la Philothée, » la destinataire de l'*Introduction à la Vie dévote* de saint François de Sales.

***

Le cardinal Gui Ferrero, l'heureux compétiteur de Jean-François de Chaumont fut possesseur du bénéfice de Peillonnex dès l'année 1572. Mais il ne paraît pas en avoir joui jusqu'à sa mort. Car lorsque Mgr de Granier fit la visite du prieuré, le 28 août 1580, il constata que le commendataire n'est plus le Cardinal de Verceil, mais bien Louis de Bourouges (Aloysius Burontius) dont nous ignorons tout, si ce n'est qu'à la même époque il possède aussi comme bénéfice la cure d'Habères, où il est suppléé par un vicaire, Pierre Biolli, de Megève.

Le cardinal mourut à Rome, le 26 mai 1585. C'est la date donnée par les actes du Concile de Trente où il siégea. Son tombeau, nous dit Besson, est à Sainte-Marie-Majeure.

***

Enfin Anne d'Este, la protectrice des gentilshommes de la famille Vidomne de Chaumont, les Charmoisy, si dévoués aux

augmentant ses revenus. Les rapports furent souvent très tendus entre Jacques de Savoie Nemours et la cour de Turin. (Cf. Ducis, *Rev. Sav.* 1877, p. 26.) N'y aurait-il pas là une explication du peu d'ardeur mise par le duc de Savoie à répondre aux désirs de ceux qui étaient les fidèles amis du duc de Genevois ? Il fut toujours si difficile de servir deux maîtres. Les Vidomne de Chaumont l'apprirent après tant d'autres.

(12) Nous avons la lettre par laquelle, après la visite de 1581, Pierre Pinget écrit au protonotaire (Mgr J.-Fr. de Vidompne, seigneur de Folliet) lui parle des injonctions faites par le R^me^ évêque et du commandement *sub paena juris*, d'être promu aux ordres sacrés dans l'année. (N° 235 arch. de Foras, cat. 42, Thury, Genève.)

de Nemours, mourut à Paris. Ses funérailles eurent lieu avec la plus grande solennité à N.-D. d'Annecy, le 5 août 1607. Saint François de Sales prononça l'oraison funèbre.

Celle qui s'était trouvée mêlée à tant d'évènements tragiques, qui avait été contemporaine de la Ligue, vu tant d'intrigues se nouer et se dénouer autour d'elle, s'en vint, selon sa volonté, dormir son dernier sommeil auprès de son second époux, Jacques de Savoie, celui qui avait été « la fleur de la chevalerie ».

A. Gavard.

I. *Requête de Mre Jean-François de Vidompne à S. A. pour Pellionex.*

Monseigneur,

Supplie tres humblement Rd Messire Jehan Françoys Vidompne de Chaumont prothonotaire du Saint Siège apostolique, comme il seroit esté deuement et canoniquement prouvu du prieuré de Pellionex et d'iceluy comme juste tytulaire faict possesseur et jouissant sans contredict de personne, fors de Reverendissime Seigneur monsieur le cardinal Ferrero, qui s'en seroit rendu competiteur dont l'instance a este pendante par devant le juge ordinaire et depuis au moyen de l'instance poursuyte du dit Seigneur Cardinal vers votre Alteze evoquee par devant votre sénat de ce pais, auquel il vous auroit pleu, pour favoriser le dit Seig. Cardinal, ordonner et escrire de mettre en possession du dit prieuré le dit Seigneur cardinal au prejudice du dict suppliant, soubs la promesse qu'il vous plaisait fere au dict suppliant de le prouvoir d'aultre benefice, le premier qui vacqueroit de mesme revenu à celluy dont il a este despouille et pour plus vallider la dite mise en possession au proufit du dict Seigr Cardinal vous auroit pleu commander au dict suppliant de lui relascher le dict prieuré et faire cession de son juste droict et titre en icelluy. A quoy obeyssant le dict suppliant auroit requis le Sgr de Charmoisy son frère d'aller en Piemont devers votre Altesse, pour entre ses mains remettre ledict prieuré et cession en droit d'icelluy pour en disposer à sa volonté dont Votre Alteze, s'il luy plait, se porra souvenir qu'au jour que le dict Sgr de Charmoisy executa ceste charge il luy pleut luy reconfirmer la promesse faicte du premier bénéfice vacquant et en oultre luy promettre recompense tant de la prise qu'il a con-

venu rendre au dict Seigr Cardinal, que despense faicte par ledict Seigr de Charmoisy en trois divers voyages faicts delà les monts a ceste occasion, et que lad. recompense par Vre Alteze declairee de huict cents escus en bas seroit assignée sur partie causuelle qui adviendroict en ce pays, et tout de mesme en fut dict aud. Seigr de Charmoisy par Monsieur de Lenny et par Mongr Delbenne (de) la part de votre Altesse lorsque luy fut baillé le billet du premier benefice vacquant.

Or estant advenu que led. Seigr de Charmoisy a acquis de noble Claude Ypolite de Graveruel, jadis tresaurier de Votre Alteze en Chablais, la moitié du diesme d'Antie et du clos des vignes et près de Valon par led. de Graveruel acquis de Monsr d'Hostel des Maistres auditeurs en vostre Chambre des comptes et procureur de Votre Alteze soubs toutefois grâces de reachat pour le prix de douze cents escus de cinq florins (de) Savoye pièce, iceluy Sgr de Charmoisy desireroit prendre sad. recompense sur le reachept prevaleu du bien par luy acquis appartenant a Vre Alteze et qu'il luy pleut par sa bonté remettre lad. prevaleu et reachept pour la satisfaction sienne de lad. prise et despens et frais par luy supportés occasion dudit prieuré, ce que très humblement il supplie à Vtre Alteze à laquelle ledict suppliant donnera reachept de ses pieces et prevaleu. Et de commander qu'a cet effect luy en soit expedie les lectres requises et necessaires et le suppliant et son dict frere qui par ce moyen porra tant mieulx s'entretenir pour continuer au service de Vre Alteze prieront Dieu pour la prosperite dicelle et augmentation de ses estats.

CHARMOISY.

II. *(Lettre d'Anne d'Este à) Monsieur le conte de Leyny, Chevallier de l'ordre de Son Altesse et admiral de Savoye.*

Monsieur le conte, le Sr de Charmoisy que vous pouvez cognoistre m'a faict entendre qu'il desire s'en aller par devers Son Altesse pour la supplier tres humblement d'avoir recompense du prieure de Nre Dame de Pellionex qu'il auroit faict quitter à son frère le prothonotaire de Novery par le vouloir de Sad. Altesse, ainsy que vous mesme scavez trop mieux pour avoir pris la peine au commencement de cest affair. En avenir il vous fera plus amplement entendre et dautant que l'occasion se presente aujourdhuy den pouvoir treire lad. recompense. Jay bien voulu l'accompagner de ce mot

pour estre luy et son frère gentilhommes qui le meritent et de nos bons amis, pour vous prier bien affectionnément de les avoir en cest affaire pour recommandez et le fruict qu'ils en rapporteront par votre merite ce sera une perpetuelle obligation qu'ils vous auront pour vous faire service et moy je mettray ce plaisir avec tant d'autres que vous mavez faictz pour m'en souvenir quand l'occasion se presentra. Sur ce, apres m'estre bien affectionnement recommandé a vostre bonne grace je praieray Dieu vous donner, Monsieur, le Conte en très bonne santé ce que vous desirez.

Ce jour 1577.

Vre plus affectionée et meylleure amye,

Anne d'Est.

III. *(Lettre d'Anne d'Este à)*

Monsieur le prince de Piedmont.

Monsieur, Au dernier voyage que Monsieur mon mary et moy avons faict en Piedmont à ntre tres humble requeste il auroit pleut à Son Altesse promettre au Sr de Charmoisy le premier benefice vacquant en son pais ou bien la vray valleur du revenu du prieuré de Nre Dame de Pellionex en Foucigny en recompense de la demission que le prothonotaire de Novery son frere auroit faicte du dit prieure de Pellionex par le commandement de S. Altesse. De quoy lors luy fut expedie ung brevet et par ce, Monsieur, que led. Sr de Charmoisy ma faict entendre que l'occasion est presente aujourdhuy de pouvoir estre recompense selon le bon voloir de Son Altesse. Et le brevet qu'il en a comme il luy pourra faire entendre s'il vous plaist luy faire cest bien et a moy cest honneur que de le faire ouyr. Je nay point voulu faillir que en consideration des services quil a faictz a Vos Altesses auxquels luy et ceulx de sa maison desirent, comme il massure, y continuer encore mieulx a l'advenir aux occasions quils se presenteront il vous plaise, Monsieur, davoir en ce faict ledict Sr de Charmoisy et son dict frère pour recommandez. De quoy pour le bien qu'ils en recevront ils vous en demeureront a jamais obligez et tres grandement tenus. Et moy pour la très humble priere que je vous en faict pour eulx je vous feray en recompense tres humble service, qui sera, Monsieur, daussy bon cœur

comme en cest endroit. Je vous baise humblement les mains et prie Dieu vous donner

Monsieur, en très bonne sante tres heureuse et tres contente vie.

Du Chateau de Montargis ce.. de .. 1577.

Votre tres humble et tres obeissante tante et servante,

Anne d'Est.

La diplomatie secrète

de l'évêque Jean d'Arenthon d'Alex

et du duc de Savoie Victor-Amédée II :

leurs projets sur Genève.

Dans sa *Vie de Jean d'Arenthon d'Alex*, dom Innocent Le Masson a parlé du zèle de cet évêque pour la conversion de Genève. « C'étoit icy l'endroit qui tenoit le plus au cœur de notre évêque, et il sentoit que son zèle le brûloit, lorsqu'il considéroit cette belle ville, cette grande cathédrale, qui avoit été le siège de quatre-vingt-quinze évêques ses prédécesseurs, devenue en si peu de temps l'ennemie de la religion de ses pères, le refuge de tous les déserteurs de la religion catholique, et délaissée de ses habitans, qui la plupart en ont été chassez. Cette considération occupoit tout l'esprit de notre évêque, et le faisoit soupirer pour la conversion de cette ville qui est sa ville épiscopale, dont il se voyoit exilé avec injustice et par violence (1). »

Mais le Général des Chartreux s'est borné à rappeler quelques traits édifiants, sans exposer les tentatives de l'évêque pour se faire remettre en possession de Genève : il est d'ailleurs vraisemblable qu'il ne connaissait pas ces tentatives.

En classant la partie des archives de l'évêché de Genève récemment entrée aux Archives départementales de la Haute-Savoie, j'ai découvert un mémoire, tout entier de la main de Jean d'Arenthon d'Alex, dont il a lui-même signalé l'intérêt par cette note préliminaire : « Mémoires très importans sur les affaires de Genève et que Sa Saincteté pourroit envoyer promp-

(1) Livre III, chapitre II. Edition de 1895, p. 238.

tement à ses nonces de France et de Piedmont et les exhorter d'en poursuivre incessamment les effects ; sans néantmoins commettre l'evesque de Genève, ny donner à cognoistre qu'il soit l'autheur de ces mémoires. » En voici le texte :

MÉMOIRE SUR LES AFFAIRES DE GENÈVE

« Quoyque la ville de Genève soit aujourd'huy la Rome des hérétiques, le boulevard des protestans et la clef des Bernois et des autres cantons pour entrer dans la Savoye et dans la France, elle subsistera longtemps dans l'estat où elle est par la concurrence des intérests et des prétensions du duc de Savoye et du Roy de France, si le pape, comme souverain pasteur des ames et comme médiateur naturel des princes chrestiens, ne s'applique a la recherche des moyens de désintéresser ces deux monarques et de les unir pour réduire cette ville infortunée dans le giron de l'église et dans la soubmission qu'elle doit à son légitime pasteur.

« Le duc de Savoye prétend que ceste ville luy appartient et la politique luy peut faire croyre que, ne la pouvant pas posséder, il y a moins d'inconveniens pour ses intérests particuliers qu'elle demeure dans l'estat où elle est, que si elle passoit dans les mains du Roy ou des Bernois, qui estans puissans se serviroient de ce poste pour l'incommoder dans ses estats de Savoye, dont ceste ville est comme la clef.

« Le Roy, au contraire, quoyqu'il n'ait pas des droits sur ceste mesme ville, trouve ses adventages dans sa rebellion, parce qu'elle affoiblit d'autant le duc de Savoye et qu'estant foible au point qu'elle l'est, il en retire des services sans en craindre les forces et qu'elle luy peut servir un jour de porte pour entrer chez les cantons.

« Les Suisses, qui regardent Genève comme une place qui leur donneroit des jalousies mortelles si elle estoit entre les mains du duc de Savoye, parce qu'il seroit en même temps maistre du pays de Vaux dont il est le propriétaire et que les Bernois luy usurpent, et qui les anneantiroit si elle estoit entre les mains d'un puissant monarque comme l'est le Roy de France, parce qu'il pourroit sans crainte parcourir les cantons ou du moins les faire contribuer à tous ses desseins, ils ont intérest de maintenir ceste petite république dans l'estat où elle est et de s'en déclarer les protecteurs et les défenseurs contre tous ceux qui la voudroient attaquer.

« Cela estant supposé comme un principe incontestable, n'y ayant personne qui ne voye que ceste concurrence d'intérest et de prétensions faict toutte la seureté de ceste double rebelle, et qu'elle subsistera dans ce pitoyable estat jusques à ce qu'on ayt trouvé les moyens de désintéresser la France et la Savoye et de donner des bornes à la fierté et à la présomption des Suisses et singulièrement à celle des Bernois, l'on croyt qu'il est temps de mettre la main à ce grand ouvrage et que l'on peut réussir fort aisément si on entreprend la chose en la manière suivante.

« Premièrement, il faut représenter au Roy de France et au duc de Savoye que c'est une chose honteuse à leur règne de laisser cette petite rebelle dans l'estat où elle est, tandis que la Hollande se soumet et que toutte l'Allemagne tremble, et qu'ils ne peuvent rien entreprendre de plus utile à la religion, ny de plus glorieux à leurs armes, que d'y establir la foy catholique. L'on y peut adjouter qu'après la partialité qu'elle vient de tesmoigner aux Hollandois et aux Gênois, on peut bien juger qu'elle est ennemie de ces deux monarques et que, si elle trouvoit des dispositions pour troubler ces deux monarchies, elle pourroit facilement y contribuer en y donnant l'entrée aux Suisses.

« Secondement, que n'y ayant pas de l'apparence que le Roy voulût s'emparer de ceste ville parce qu'elle appartient de droit à l'évesque et au duc de Savoye, ny que le duc de Savoye puisse la conquerir, parce que la France et les Bernois ont intérest de politique de s'y opposer, on pourroit prendre un tempérament, qui seroit d'engager ces deux monarques à favoriser le St Siège et l'évesque et à contribuer de leurs forces au restablissement de la foy et du clergé dans ceste ville, et qu'ils le pourroient faire sans s'exposer à aucun fascheux événement, en faisant cognoistre qu'ils ne l'auroient faict qu'à l'instance du pape et à la prière de l'évesque, si mieux ils n'aymoient fournir secrettement du monde et des secours, pour se conserver la liberté de desadvouer l'évesque au cas que le succès n'en fût pas favorable.

« Troisiesmement, que ces deux monarques y trouveroient des adventages beaucoup plus considérables que ceux qu'ils en tirent dans l'estat où elle est : 1° en ce que l'évesque estant foible, il ne seroit jamais en estat de donner de la jalousie à personne, et qu'au contraire, ne pouvant subsister que par la protection de France et de Savoye, il seroit tousjours prest à

seconder leurs desseins contre les Bernois et contre tous les cantons des Suisses ; 2° que le pape et l'évesque pourroient récompenser ces monarques d'une manière très adventageuse en leur cédant la souveraineté des mandemens, des terres et des fiefs que l'évesque possédoit rière le pays de Gex et rière la Savoye et que la république y usurpe actuellement ; c'est-à-dire que le Roy entreroit en possession de la souveraineté du mandement de Peney, des terres de Mortier et de plusieurs autres terres et fiefs que la république de Genève usurpe dans le balliage de Gex, et le duc de Savoye, outre qu'il pourroit estre conservé dans la possession de nommer à l'évesché de Genève, il entreroit en possession de la souveraineté du mandement de Jussy l'Evesque et d'un très grand nombre de terres et de fiefs que la république usurpe souverainement dans les balliages de Ternier et Gaillard, comme dépendans de le mense épiscopale. Et l'évesque se contenteroit de recognoistre ces terres comme dependantz du Roy rière la France et du duc de Savoye rière la Savoye, et borneroit sa souveraineté par les mesmes limites qui limitent aujourd'hui la jurisdiction de la ville de Genève.

« Que si ces monarques desiroient encor d'autres advantages il y auroit beaucoup d'autres moyens de les contenter, comme de leur donner le droit de nommer aux canonicats à l'alternative, et de leur ottroyer des privilèges et des libertés dans le commerce en faveur de leurs sujets, etc.

« Par ces precautions, on borneroit la fierté des Suisses et par l'establissement de la foy catholique et de l'évesque dans Genève, soubs la protection de ces deux puissans monarques, on leur osteroit tous les moyens de favoriser une irruption des hérétiques dans la Savoye et dans la France et de foumenter aucune brouillerie dans ces deux estats et mesme d'attenter jamais sur la ville de Genève par aucune entreprise. Au contraire, la ville de Genève fourniroit une entrée libre et une retraitte asseurée au duc de Savoye pour réduire le pays de Vaux à la foy et dans son domaine, et au roy pour entrer chez les cantons hérétiques autant de fois qu'il le voudroit.

« Que si touttes ces raisons n'estoient pas assez fortes pour engager le Roy et le duc de Savoye à la destruction de cette petite république et à l'entier changement de son gouvernement pour en rendre l'église absolument maistresse, on pourroit du moins les engager à y establir l'intérim et la liberté de

conscience et à procurer que la République restituât l'église cathédrale et une partie des parroisses et des revenus d'église. Le Roy qui, par l'édict de Nantes, n'accorde l'intérim qu'en faveur de ses sujets, étend ce privilège en faveur des citoyens de Genève et des autres calvinistes étrangers qui viennent négotier dans son royaume ; n'a-t-il donc pas droit de demander le mesme privilège à la république de Genève en faveur des François catholiques qui y habitent pour le commerce et de forcer cette ville à donner des églises aux catholiques ? Les villes d'Allemagne qui sont possédées par les hérétiques, comme Copennagen et les autres, ont accordé des églises aux catholiques sujets de sa Majesté à la première demande de ses ambassadeurs ; est-il probable que Genève, qui n'est qu'une bicoque qui ne subsiste que par la protection de la France, refuse de donner cette satisfaction au Roy s'il la demande et que la soubmission des Hollandais ne serve pas d'exemple à la ville de Genève, pour lui apprendre le respect qu'elle doit à ce grand monarque ?

« Il importe que cette grande négotiation soit entreprise promptement et vigoureusement dans les conjonctures présentes par les nonces de France et de Piedmont, parce que l'indignation que le Roy a conceu contre les Hollandois lui peut inspirer d'entreprendre l'humiliation de la république de Genève, parce qu'elle a tesmoigné insolemment par des prières publiques, par des jeûnes et par cent discours qu'elle estoit outrée des conquestes du Roy dans la Hollande. L'évesque ne peut pas d'abord entreprendre la négociation luy-mesme, parce qu'il a des raisons qui l'obligent à ne pas se commettre avec ces deux monarques et que sa négotiation feroit trop d'esclat et ne manqueroit pas de donner occasion aux Huguenots de se précautionner en touttes manières ; comme il arriva en l'an 1662, quand il fut à Paris pour la démolition des temples de Gex et pour les autres intérests de son esglise, où il n'eut pas plutost obtenu la démolition de 22 temples dans le voisinage de Genève que ceste république ne luy suscita tous ses partisans, et nommément les députés de Hollande, qui rendirent ses sollicitations inutiles pour tous les autres chefs de sa négotiation. De sorte qu'il est évident que, pour réussir, il est nécessaire que le nonce en France négotie sesecrettement auprès du Roy, et celui de Savoye auprès de S. A. R., y ayant d'ailleurs touttes les apparences du monde qu'on réussira, car outre que les gens de bien le croyent et le

publient hautement, la conjoncture des affaires de Hollande et la disposition des esprits des princes et des ministres le font croire à toutte l'Europe et chacun dict que la réduction de Genève est réservée à Clément X^e^ pour faire la matière de sa gloire et un des beaux endroits de son histoire. Fiat (2). »

Le pape Clément X étant mort le 22 juillet 1676, le mémoire de l'évêque de Genève est donc antérieur à cette date ; d'autre part, il est postérieur à l'invasion de la Hollande par Louis XIV au mois de juin 1672.

Il convient de rapprocher de ce mémoire un autre document, anonyme, peut-être incomplet et qui exprime des idées analogues. Il est intitulé : *Réflexions d'un politique chrétien sur l'état de Genève.*

« Lorsqu'on fait réflexion sur l'état de Genève et qu'on remarque qu'elle n'est considérable ny par ses richesses, ny par sa force, ny par ses alliances ; qu'elle est située entre les estats les plus formidables de l'Europe et qu'elle a pour voisins deux monarques qui sont les soutiens et les défenseurs de la foy catholique, on a sans doute sujet de s'étonner que cette ville suive depuis plus d'un siècle la R. P. R. (3) sans souffrir la liberté de conscience ; ne permettant pas mesme aux François l'exercice de la religion catholique dans ses murs, quoyque Sa Majesté très chrétienne permette aux Genevois l'exercice de la R. P. R. dans son royaume.

« Mais il faut avouer qu'il n'y a pas moins de sujet de s'étonner de la liberté que de la religion de Genève, quand on considère que cette liberté est également contre le bien commun des habitans et contre l'intérest des estats voisins.

« Elle est contre le bien commun des habitants, car comme cette ville est rebelle, qu'elle a secoué le joug de son légitime souverain et qu'elle est presque de toutes parts environnée des estats du duc de Savoye, ce prince ne peut pas estre armé sans luy donner beaucoup de jalousie, qui l'oblige souvent de faire des despenses au-dessus de ses forces. D'où vient qu'à présent le peuple y est chargé d'imposts et qu'il y gémit sous la pesanteur d'un joug d'autant plus insupportable que depuis que le duc de Savoye a fait construire quelques barques et bastir un magasin à Bellerive, il ne luy reste que peu

(2) Archives de la Haute-Savoie, 1 G. 197. Cahier de 8 feuillets.

(3) Abréviation constante au XVIIe siècle, signifiant *Religion Prétendue Réformée.*

de commerce sur le lac, étant d'ailleurs privée de celuy qu'elle avoit avec la Savoye dont elle tiroit des avantages considérables.

« Si bien que la liberté de Genève est très désavantageuse au peuple ; car, outre qu'il n'en jouit pas, et qu'au lieu d'un seul maître qu'il auroit sous le commandement de son légitime souverain, il en a plusieurs sous la conduite de ses seigneurs, il est certain qu'il souffre des charges extraordinaires et qu'il est privé du commerce sans lequel il ne peut subsister, pour défendre une liberté dont il n'y a que les seigneurs ou ceux qui gouvernent qui en tirent de l'avantage.

« Il est certain aussy que la liberté de Genève est contre l'intérest de ses voisins, du Roy de France, du Roy d'Espagne et des cantons catholiques, parce que ceux de ces pays, dont la vie est dérèglée et scandaleuse et dont les actions sont criminelles et punissables, se retirent dans cette ville, où ils trouvent un azile et une retraite assurée. Par ce moyen, ils échapent à la justice et le public est privé de l'exemple de la punition qu'ils méritent. Ainsy l'impunité entretient les désordres, le vice déshonore le christianisme, et le libertinage, l'hérésie, l'apostasie et l'impiété se maintiennent parmy les catholiques dans ces estats.

« De sorte que la liberté de Genève n'est pas moins contre l'intérest de ses voisins que contre le bien commun des habitans.

« D'où il faut conclure que Genève ne scauroit prendre un meilleur party que celuy de se soumettre à son légitime prince dont le gouvernement peut estre modéré par les conditions d'une avantageuse capitulation ; car cette ville pourroit demander qu'il luy conserva les mesmes privilèges dont elle jouissoit autrefois, et d'ailleurs sa tranquillité seroit assurée, sous la domination de ce prince, parce qu'il n'est point suspect aux souverains capables de troubler son repos.

« Ainsy Genève sortiroit de la jalousie où elle est et des dépenses qu'elle fait pour maintenir sa liberté, ses alliances et ses fortifications, sans espérance de recevoir désormais aucun secours des Holandois ; elle feroit cesser l'oppression et la misère du peuple ; elle s'attireroit le commerce avec tous ses voisins ; enfin par l'établissement de la liberté de conscience et par la résidence de son évesque, elle deviendroit en peu de temps aussy riche et aussi peuplée qu'elle est belle et agréable par son assiette.

« Mais comme le peuple n'est pas moins préoccupé de l'amour d'une fausse liberté que du zèle d'une fausse religion, il n'y a point d'apparence que Genève se réduise d'elle-mesme, parce que les seigneurs qui la gouvernent ont trop d'intérest à la maintenir comme elle est. Et parmy les souverains capables de la réduire, il n'y a que le Roy qui soit en état de procurer sa réduction, parce que luy seul a la force, le crédit, l'autorité et le zèle nécessaire pour cela ; n'étant pas moins au-dessus des autres princes par la générosité de ses pensées qu'il est au-dessus d'eux par la grandeur de sa puissance.

« D'ailleurs, il a un intérest tout particulier à réduire cette ville, car c'est par ce moyen qu'il affoibliroit le party d'une religion qui a causé tant de désordres dans son royaume, qui ne se maintient dans son pays de Gex que par le voisinage de Genève et qui ne se conserve en France et dans la pluspart des lieux où elle est établie, que par la communication qu'ils ont avec cette ville, qui est le centre du calvinisme et la source de l'hérésie ; c'est par cette marque de son zèle qu'il s'attireroit l'admiration de Rome, l'applaudissement des peuples et les veux de toute la chrétienté ; c'est enfin par la réduction de Genève, rebelle contre Dieu et contre les hommes, usurpatrice des revenus d'une illustre cathédrale et du siège de l'un des plus grans, des plus anciens, et des plus célèbres évesché́s de l'Europe, que Sa Majesté très chrétienne donneroit la dernière élevation à la réputation de sa justice et à la gloire de l'auguste titre qu'elle porte de Roy très chrétien et de fils aisné de l'Eglise.

« Et l'on ne peut pas dire qu'en cette occasion le Roy puisse estre arrêté par aucune considération ny du Roy d'Espagne, ny des Suisses, ny des princes d'Italie. Il ne peut estre arrêté par la considération du Roy d'Espagne, parce que ce monarque prend intérest à la destruction de la liberté et de la religion de Genève, puisqu'il porte le glorieux titre de Roy catholique et que; possédant la Franche-Comté, il luy importe que ceux de ce pays qui sont déreglez, scandaleux, apostats et impies ne trouvent un azile dans cette ville. Il ne peut aussy estre arresté par la considération des Suisses, parce que, outre que Genève n'est point alliée du corps helvétique, les cantons catholiques doivent souhaiter sa réduction, non seulement par les mesmes raisons que Sa Majesté très chrétienne, mais encore par des raisons particulières ; puisque, ayant souvent différend avec les cantons protestans, cette

ville augmenteroit leur force, si elle étoit réduite à la puissance de son légitime souverain, au lieu qu'en l'état où elle est, elle fortifie le party des cantons protestans pour estre alliée du canton de Berne. Enfin le Roy ne peut estre arresté par la considération des princes d'Italie, parce que, aussy bien que la France et l'Espagne, ils ont intérest à la réduction de Genève, et particulièrement le Pape qui ne peut avoir de pensée plus digne de son zèle, ny plus avantageuse à l'Eglise et à la gloire de Dieu que celle de solliciter, d'engager, d'armer toutes les puissances pour la réduction de cette ville d'où sortent tous les livres les plus injurieux à la réputation de son autorité et à l'honneur de la religion catholique.

« De sorte qu'il y a sujet de s'étonner de deux choses également ; la première est que la crainte de donner jalousie aux puissances voisines de Genève ait empêché l'entreprise de réduire cette ville à l'obéissance de son prince, puisqu'il est certain qu'à la réserve des cantons protestans, il n'y a point d'estat qui n'ait intérest à cette réduction. Le second sujet d'étonnement est qu'il y ait des politiques capables de croire qu'il vaut mieux pour la France que Genève demeure dans l'état où elle est, que si elle étoit soumise à son légitime souverain, c'est à-dire, suivant ces politiques, qu'il vaut mieux pour la France que Genève soit libre et hérétique, que si elle étoit catholique et sujette à son prince. Ce qui est si éloigné de la vérité, qu'il est certain que le Roy seroit plus maistre de Genève catholique et sujette à son prince, qu'il ne l'est de Genève libre et hérétique. Car quelque soumission que cette ville témoigne à Sa Majesté, il est indubitable qu'elle est plus attachée aux cantons protestans, et particulièrement à celui de Berne, qu'elle ne l'est à la France : au lieu que si elle étoit réduite à l'obéissance de son prince, elle seroit plus attachée au Roy qu'aux cantons protestans.

« Et quand il y auroit lieu d'en douter (ce qui est contre toute sorte d'apparence), ne seroit-il pas aysé au Roy de prendre ses seuretés et de faire démolir ses fortifications, s'il ne jugeoit plus à propos de les conserver pour l'assurance de la religion et de l'autorité de son souverain.

« Il est donc visible qu'un double intérest de religion et de politique doit porter le Roy à la réduction de Genève, et, quand il n'y auroit que le premier, ne seroit-il pas suffisant, puisque la religion est le fondement des estats et que les Roys et les Monarques n'ont point de plus auguste caractère que

d'être les portraits et les images vivantes de la Divinité sur la terre.

« Mais ce qui y doit engager plus particulièrement le Roy, c'est l'entreprise de porter ses armes en Holande qu'il a exécutée si heureusement ; car après tant de glorieux succès si avantageux à la religion, il semble qu'il manqueroit quelque chose à sa gloire s'il n'entreprenoit de réduire Genève qui est le centre de l'hérésie, comme Rome est le siège de la foy catholique.

« En effet, quelle entreprise pourroit-il former plus digne de la réputation de son zèle, de son autorité, de sa puissance et de sa justice qui le rendent l'arbitre de l'Europe et le protecteur des princes chrétiens, que la réduction de cette ville ? Il est vray que par les conquestes de diverses provinces et de tant de places, où l'hérésie sembloit avoir un retranchement invincible et où la religion s'exerce maintenant avec toute liberté, il a rendu immortelle la mémoire de sa générosité, de son zèle et de sa piété ; mais après avoir établi la foy dans ces pays par ses armes victorieuses, comment se pourroit-il défendre de l'établir dans Genève par son autorité ? Car, sans employer la force il le peut, puisque son autorité ne peut estre plus grande, étant fondée sur la réputation de ses armes, sur le bonheur et sur les glorieux succès de ses grandes entreprises, sur sa puissance invincible et sur sa vertu héroïque, qui le rendent l'étonnement et l'admiration de tout le monde et qui le font craindre et révérer de tous les souverains.

« Et quelle apparence qu'après l'exemple de la Holande humiliée et du pays du monde le plus fort et le plus riche, ou conquis ou réduit à l'extrémité, Genève, avec ses alliés, ose entreprendre de résister aux volontez de Sa Majesté ?

« Ainsy, le Roy peut, s'il veut, détruire la liberté et la religion de cette ville, et cela étant, il n'a qu'à vouloir ce qu'il peut pour persuader toujours plus les peuples de la sincérité de son zèle et de la sainteté de ses intentions dans ses grandes et heureuses entreprises.

« De sorte que si Sa Majesté ne juge à propos de réduire Genève à l'obéissance de son légitime souverain, il y a au moins lieu d'espérer qu'Elle y établira la liberté de conscience ; car il est de sa grandeur, de sa gloire, de sa générosité, de sa piété et de sa justice de ne pas souffrir que les François soient privez de la liberté d'exercer la religion catholique dans cette

ville, puisque le Roy permet aux Genevois d'exercer la religion P. R. dans son royaume.

« Mais il faut avouer que la réduction de Genève au pouvoir de son légitime souverain auroit des suites plus heureuses et plus avantageuses pour la France ; car ainsy non seulement le Roy donneroit moins de jalousie aux souverains par ses conquestes, mais encore il s'attireroit leur confiance et il les obligeroit de rechercher son alliance dans leurs justes prétentions, en voyant un effet et un exemple si illustre de sa puissante protection.

« D'ailleurs, par cette réduction, Sa Majesté se feroit justice à elle-même, puisque la partie de Genève qui est delà le Rhosne luy appartient, s'il faut en cette occasion se régler par le traité de Lyon conclu avec les Ducs de Savoye (4). »

Ce mémoire, probablement incomplet, est antérieur à la conquête de la Franche-Comté par Louis XIV, aux mois de mai et juin 1674. Il paraît avoir été rédigé dans l'entourage de l'évêque et destiné au roi de France.

Malgré toutes les raisons développées dans ces deux mémoires, ni le Pape, ni Louis XIV ne paraissent s'être occupés de faire remettre l'évêque de Genève en possession de sa ville épiscopale (5).

En 1680, Jean d'Arenthon d'Alex fit un voyage à Paris, où il séjourna pendant plusieurs mois. Après son retour dans son diocèse, le bruit se répandit à Genève que le roi de France voulait s'emparer de cette ville. Le résident de France, Roland Dupré, a transmis à Colbert de Croissy, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, à diverses reprises, l'écho des inquiétudes des Genevois.

21 octobre 1681. « Quoy que je puisse dire à Mrs de Genève, je ne sçaurais leur oster de l'esprit que Sa Majesté a résolu de

(4) Archives de la Haute-Savoie, 1 G. 197. Cahier, 4 feuillets.

(5) Si le nonce du Pape en France est intervenu en faveur de l'évêque de Genève, on ne retrouve pas de trace écrite de cette intervention aux Archives du Ministère des Affaires étrangères. On n'y retrouve pas non plus les *Reflexions d'un politique chrétien*. Du moins ces documents ne sont-ils pas mentionnés dans le grand ouvrage d'Edouard Rott : *Inventaire sommaire des documents relatifs à l'histoire de Suisse conservés dans les Archives et Bibliothèques de Paris*. Par contre, il existe un mémoire de Chauvigny, ancien résident de France à Genève, daté de 1683 (Rott, *op. cit.*, t. III, p. 402), que M. Fr. Barbey a résumé dans son Introduction à la *Correspondance de Roland Dupré* (p. xxxv-xxxvii) : Chauvigny proposait, dans ce mémoire, de replacer l'évêque sur son siège et d'annexer Genève à la France.

restablir M. l'Evesque dans cette ville, et que la fin de leur souveraineté est très prochaine. Ils s'en expliquent assez hautement, et le marquis de Falses, qui a passé avant hier ici au retour de Vienne, où il a esté trois ans en qualité d'ambassadeur pour le Roy d'Espagne, n'a pas peu servi à les confirmer dans cette pensée. Il leur a fait un plan des desseins du Roy tel que son imagination vague luy a fourni ; la ville de Genève est comprise dans le nombre de celles, dont il assure que Sa Majesté veut s'emparer. Il la trouve d'une trop grande conséquence par sa situation et un poste trop considérable, pour la laisser entre les mains des magistrats. Je vous assure, Monseigneur, qu'ils sont fort allarmés et qu'ils ont tous beaucoup de disposition à croire ce qu'on leur mande là-dessus de toutes parts (6). »

13 octobre 1682. « Les avis que Mrs de Genève recevoient de toutes parts que le Roy venoit à Lyon pour estre plus à portée de cette ville, dans le temps qu'il plairoit à Sa Majesté d'y faire restablir l'évesque commencent à n'estre plus si fréquens. Ils les croient pourtant fort sincères.... Après avoir inutilement tenté toutes les voies imaginables pour remettre un peu ces esprits allarmez, et voiant que je n'y avançois rien, j'ay dit à ceux qui m'en parloient que Mrs de Genève se faisoient bien de l'honneur de se flater que Sa Majesté prist la peine de venir Elle-mesme dans ce pays, si jamais Elle prenoit la résolution de restablir M. l'Evesque dans les biens qui luy appartiennent, et qu'un ordre suffiroit pour cela (7). »

Pendant l'été de 1683, Louis XIV entreprit un voyage en Bourgogne et en Alsace et cela inquiéta les Suisses. Dupré écrit le 1er juin : « les ennemys de l'Estat ne cessent point de publier que Sa Majesté vient restablir Mgr l'Evesque dans Genève. Je tasche, autant que je puis, de faire connoistre la vanité de ces faux bruits (8). »

***

Si l'évêque Jean d'Arenthon d'Alex affirmait qu'il était le

(6) *Correspondance de Roland Dupré, second résident de France à Genève* (1680-1688), publiée par Frédéric Barbey, 1906, p. 139, lettre nº 106. (*Mémoires et documents publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève*, tome XXIX.)

(7) *Ibid.*, p. 176, lettre nº 145.

(8) *Ibid.*, p. 200, lettre nº 171.

légitime souverain de Genève, le duc de Savoie, lui aussi, prétendait avoir des droits sur cette ville. En 1675, Victor-Amédée II avait tenté d'obtenir du pape l'annulation du traité conclu à Saint-Julien, le 21 juillet 1603, entre Charles-Emmanuel Ier et les Genevois.

Onze ans plus tard, il voulut intéresser le Roi de France à ses projets sur Genève et ce fut précisément Jean d'Arenthon d'Alex qu'il choisit pour confident de ses plus intimes pensées. Il lui adressa, le 19 juillet 1686, des instructions secrètes.

« La Divine Providence s'explique par des événemens si remarquables pour la dépression de l'hérésie et le rétablissement de sa sainte religion catholique (nous venons même d'en ressentir des effets si manifestes par la protection qu'elle a donnée à notre entreprise de chasser le calvinisme des vallées de Luserne) que, bien loin de rejetter les mouvemens qu'elle nous inspire pour sa plus grande gloire, nous croyons d'être en mesure de les suivre, quelque formidables que paroissent les difficultés qui s'opposent à notre idée, quand nous considérons les moyens extraordinaires dont le monde et l'enfer se sont servis pour enlever en mesme tems la ville de Genève à la foy catholique et à notre couronne et pour soutenir un si grand crime que la rébellion à son Dieu et à son Souverain. Mais comme tout est aisé à Celui qui prescrit toujours des bornes à l'impiété, il y a lieu de croire qu'il a enfin décrété de réduire cette ville infidèle, source de tant de maux. Et la confiance que nous prenons en sa bonté, nous fait espérer que sa justice éclatera aussi, rendant également ce peuple dévoyé à son ancienne religion comme à son prince naturel et qu'il ne dédaignera peut-être pas de se servir de nous pour instrument de sa divine volonté. Les bénédictions, que nous remarquons que Dieu répand sur les saints travaux que votre zèle vous a fait entreprendre dans votre diocèse, et que vous continuez sans cesse avec succès, nous animent dans ce dessein, réfléchissant qu'il peut avoir réservé à un si digne évêque la consolation de reporter la croix victorieuse dans l'ancienne cathédrale de Saint-Pierre de Genève. C'est dans cette espérance que nous avons jeté les yeux sur votre personne pour nous en prévaloir à tracer les premiers fondemens de cette entreprise, d'autant plus que nous sommes entièrement persuadé de trouver en vous le zèle fidèle et ardent pour notre service, le secret impénétrable, toute l'habileté, les lumières

et la prudence consommée qui sont nécessaires dans une affaire de cette extrême importance.

« De tous les moyens humains qui peuvent aider à son heureuse issue, celuy de la France est le principal et le plus puissant ; mais, quoique nous ayons tout sujet de recourir à l'appui de ce grand Roy avec une entière confiance, et que toutes les raisons nous fassent présumer qu'un monarque aussi juste que celuy-là, plein d'un si grand zèle pour les avantages de la Religion catholique, se feroit un plaisir d'acquérir de nouveaux lauriers contribuant au rétablissement d'un prince, uni par tant de liens à sa personne et à ses intérests, dans une ville de son ancien héritage, dont il a été spolié d'une manière qui est assez notoire, il semble qu'il est plus de la prudence de ne pas exposer nos instances, et même de ne point laisser pénétrer cette pensée, sans reconnaître le terrein et savoir par une voie bien affidée le fond que nous pouvons faire en cela sur la protection de Sa Majesté. Pour nous assurer d'un point si essentiel et pour tâcher d'y donner les dispositions plus favorables qu'il sera possible par une voie tout à fait sûre et où nous ne paroissions point, nous jugeons à propos que vous preniez occasion de faire un voyage à la cour de France, sous le prétexte apparent des intérests de votre diocèse qui vous y ont conduit d'autres fois. Votre mérite y est si connu et vous y a attiré tant d'estime et d'approbation, que vous n'avez pas besoin d'autre entremise auprès des ministres, de M. l'Archevesque de Paris, du P. de La Chaise et du Roy mesme. Vous y estes certain d'un très bon accueil, après lequel les discours qu'on vous tiendra tomberont naturellement sur les conversions de votre diocèse et sur les progrès de vos soins pastoraux, ce qui vous ouvrira un champ libre de parler du préjudice irréparable que notre religion catholique reçoit par la ville de Genève, qu'elle nourrit les semences du calvinisme dans le secret du cœur de la plupart des nouveaux convertis...

« Cette proposition, qui est fort solide en elle-même et l'intérest que vous avez de rétablir votre siège épiscopal dans Genève ne laissera pas aller plus loin l'idée de ceux qui vous entendront et les engagera aisément à s'ouvrir avec vous des veues qu'on peut avoir en France à cet égard, puisque vous savez qu'on en a fort parlé, que ladite ville en est en alarme, que les Suisses sont dans une continuelle agitation, crainte de

quelque dessein de Sa Majesté Très Chrétienne sur Genève et sur eux....

« Cet éclaircissement vous donnera un grand jour touchant le meilleur biais que vous pourrez prendre pour insérer à propos dans quelque discours les droits que la maison de Savoie a sur la ville de Genève, que si nous pouvons entreprendre de nous y rétablir, ce seroit peut-estre le moyen plus plausible, moins odieux et qui donneroit moins de soupçons et d'alarme aux Suisses et à l'Allemagne qui est déjà beaucoup effrayée des grandes conquêtes de la France : vous insinuerez cette pensée, ou tout d'un temps, ou insensiblement, comme vous jugerez mieux, d'un air qui n'ait rien d'affecté et qui fasse croire qu'elle ne vient que de naître à votre idée ; vous pourrez ajouter que nous avons les qualités personnelles qui paraissent plus propres à une entreprise de cette nature....

« Mais comme quelquefois les grands envient des petits biens dans des personnes qui sont beaucoup au-dessous d'eux, il ne sera pas mal d'avilir cette conqueste, disant que ce qui rend Genève considérable présentement, c'est le réduit de l'hérésie et le grand commerce qui s'y fait par les correspondances qu'elle entretient avec l'Allemagne ; que quand elle ne pourra plus affecter de s'ériger en capitale du calvinisme, que cette religion en sera bannie, elle ne restera au plus qu'un bon bourg. Et si vous remarquez que le Roy ait le moindre ombrage que cette place fût entre nos mains, vous ajouterez à ce que dessus qu'on pourroit démolir toutes les fortifications, les réduisant à une simple muraille d'enceinte comme les bourgs ordinaires, et qu'enfin il n'y a rien de considérable en cela que d'y abolir l'hérésie ; car d'ailleurs ce rétablissement ajoute si peu à l'état présent du duc de Savoie qu'il n'en sera nullement plus considérable, ni le Roy moins au-dessus de luy....

« A mesure de l'impression que vous vous apercevrez que de pareils discours feront, vous les retiendrez ou les pousserez, et s'ils rencontroient une assez bonne disposition pour vous convier à vous offrir de sonder notre inclination, vous le pourrez faire, disant par avance que le recouvrement de Genève est le but ordinaire de la Maison de Savoye, qu'ainsi vous ne doutez nullement que nous ne répondions de tout notre pouvoir aux bonnes dispositions de Sa Majesté....

« On conviendra aisément de la maxime qu'il faut abolir l'hérésie dans la ville de Genève, mais il se peut faire que tous

les discours qui se sont faits des desseins du Roy sur cette ville-là ont effectivement quelque source, comme l'expérience l'a fait voir à Strasbourg. Il est vray que le cas n'est pas pareil, puisque Strabourg était effectivement une ville libre et que celle de Genève est rebelle à la maison de Savoye ; ainsy la conqueste qu'en ferait le Roy renfermeroit en soy une circonstance d'injustice et d'oppression contre nous. En effet, pendant que la ville de Genève sera dans l'état où elle est présentement, la Maison de Savoye n'est pas sans espérance de la recouvrer et elle ne pourroit jamais s'y attendre une fois que la France en seroit en possession....

« On pourroit peut-être alléguer dans ce cas que le service de notre religion catholique exigeant qu'on l'établisse dans Genève, le Roy ne l'entreprend que parce que nous n'avons pas des forces suffisantes de le faire. Il est fort aisé de détruire ce prétexte par les raisons que nous avons alléguées ci-dessus de la facilité et de la gloire avec laquelle le Roy pourroit nous aider à ladite entreprise, qui n'en rendroit pas le succès moins certain....

« Il y a qui a voulu dire un sentiment qui ne peut pas tomber dans l'âme d'un prince catholique, asçavoir que Sa Majesté Très Chrétienne, bien loin de nous aider à recouvrer la ville de Genève, désapprouveroit que nous l'entreprissions et s'opposeroit mesme à notre rétablissement dans ladite ville, par quelques engagements que l'on suppose que la couronne de France a pris en sa faveur par la liaison qu'elle a avec les cantons protestans de la Suisse. Ce sentiment est si éloigné de la bonté de Sa Majesté pour nous, de toute équité, et même si contraire à la conscience d'un prince catholique que nous croirions d'offenser Sa Majesté de l'en croire capable....

« Le nonce qui est à Paris est un prélat de mérite qui est assez estimé en cette cour-là, duquel vous pourrez tirer quelque lumière... Le marquis Ferrero, qui remplit présentement la place de notre ambassadeur en France, n'a aucune connaissance du contenu de cette lettre, dont nous vous avertissons à toute bonne fin, afin que vous sachiez que cette affaire est extrêmement secrette et que notre intention est qu'elle ne passe à la connoissance de personne que de vous et que vous ne devez parler que comme de vous-mesme, sans que notre nom y paroisse en aucune manière. Nous avons seulement marqué à notre dit ambassadeur, il y a quelque tems, de sur-

veiller tout ce qu'il entendra dire touchant la ville de Genève et les Suisses, pour nous en avertir et de glisser dans quelques occasions favorables quelque chose de nos droits sur la ville de Genève et le pays de Vaux...

« La matière dont il s'agit est de telle conséquence qu'il sera nécessaire pour la sûreté du secret d'écrire telle chose qui se peut présenter en chiffre et à cet effet nous vous envoyons celuy que vous trouverez ci-joint.

« Tout ce que dessus vous doit persuader de l'estime particulière que nous avons pour vous et de l'entière confiance que nous y prenons. Nous souhaitons que vous le soyez également du souvenir, qui nous demeurera toujours d'une marque si essentielle de votre zèle que celle que nous en attendons et des effets de notre ressentiment et de notre protection dont, vous confirmant les assurances par ces lignes, nous prions Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

« De Luserne, le 19 juillet 1686 (9). »

En somme, le duc de Savoie demandait à l'évêque de Genève ce que celui-ci, une douzaine d'années auparavant, avait demandé au Pape : une intervention secrète auprès du Roi de France pour le persuader de faire la conquête de Genève afin de la rendre à son légitime souverain. Or, l'évêque et le duc de Savoie se considéraient, chacun de son côté, comme ayant des droits sur la ville ; chacun d'eux estimait que ses droits étaient supérieurs à ceux de l'autre ; chacun se regardait comme le légitime souverain de Genève. Victor-Amédée ne pouvait pas ignorer les prétentions de l'évêque : le choisir pour une mission secrète auprès du Roi de France, loin d'être une maladresse, était une grande habileté. En effet, si l'évêque faisait auprès du Roi de France la démarche dont le chargeait le duc, il reconnaissait par là-même que les droits de la Maison de Savoie sur Genève étaient supérieurs aux siens. Mais, si Victor-Amédée était habile, Jean d'Arenthon d'Alex l'était aussi.

Le courrier, chargé des instructions du duc, rencontra l'évêque en tournée pastorale, dans les environs de Genève. Aussitôt après en avoir pris connaissance, l'évêque écrivit au duc.

(9) TURIN, *Archivio di Stato*, 1re section. Fonds Genève, 1re catégorie, paquet 22, nº 1 (minute et copie).

« Monseigneur,

« Je suis, par la grâce de Dieu, si convaincu et si pénétré de ce que je dois à ma qualité de sujet et à la confiance dont votre Altesse Royale m'honore que je suis prest à me rendre au lieu qu'elle me marque et au temps et de la manière qu'elle me l'ordonnera.

« Je supplie néanmoins V. A. R. d'examiner avant que je parte et d'avoir la bonté de me faire scavoir ses volontés précises sur la réflection suivante, qui est que je m'exposerois à n'estre pas escouté et peut-estre à des rebuts, si je paroissois dans la cour de France, sans en avoir tiré auparavant l'agrément du Roy ou du moins de quelque principal ministre, et cela pour diverses raisons, dont l'une est que l'on a toujours jugé à propos que j'aye pris cette précaution autant de fois que je suis allé à Paris pour les affaires de Gex, et l'autre que le R. Père de La Chaise m'a tesmoigné par sa dernière lettre que je me devois tenir en paix sur ces mesmes affaires sans me tremousser, parce qu'elles se termineront bientôt sans beaucoup de sollicitations. J'adjoute à cela, Monseigneur, que dès le moment qu'on me verra dans la cour de France, Genève, les Suisses et les Hollandois vont augmenter leurs allarmes et leurs précautions pour faire eschouer ma négotiation, comme ils l'ont fait les autres fois.

« Il est mesme à craindre que ma présence ne chagrine le Roy de France dans les conjonctures présentes que l'on voit que, pour endormir les protestans estrangers, il affecte d'écrire aux Suisses et à Genève les lettres du monde les plus obligeantes, parce qu'il est de son intérest et de la sûreté de ses estats d'extirper l'hérésie de son royaume avant que de porter ses armes chez ses voisins... Nous avons pénétré par le canal du Résident de France que ce qui a donné occasion au jeûne solennel que les protestans de Genève et de Berne ont faict depuis peu, a esté un advis que le prince d'Aurenge a donné au comte Donat, son parent et dont le fils commande les gardes de ce prince, que très certainement le Roy alloit attaquer Genève, et cependant nous voyons de nos yeux qu'il affiche en mesme temps de souffrir de cette ville-là des fiertés et des avanies qui surprennent les officiers de Gex et le résident mesme et tous m'en tesmoignent leur estonnement..

« J'ay cru, Monseigneur, que je devois exposer le plan des affaires présentes à V. A. R. avant que de me mettre en voye d'exécuter ses ordres ; si après cela elle me faict l'honneur de

me commander de partir, je le feray avec la fidélité la plus exacte et la plus respectueuse et, pour estre en état de le faire sans delay, je me rendray mardy Annessy pour partir avec moins d'esclat que je ne scaurois faire partant d'icy, où je ne suis qu'à une lieue de la ville de Genève.

« De quelque manière que V. A. R. dispose de moy, j'espère qu'elle n'aura jamais sujet d'entrer en défiance ny de ma parfaite obéissance, ny de mon zèle pour son service, ny de ma fidèlité ; c'est de quoy je luy renouvelle le serment, aussy bien que d'un secret impénétrable avec le mesme respect que j'ay l'honneur d'estre,

Monseigneur,

de V. A. R.,

le très humble, très obéissant, très fidèle et très obligé serviteur et sujet,

« JEAN, evesque de Genève. »

« De Versoix, rière Genève,
le 24 de juillet 1686 (10). »

Le 28 juillet, Victor-Amédée répondit à Jean d'Arenthon d'Alex :

« Nous sommes si prévenu de vostre fidélité et de la fervеur de vostre zèle pour tout ce qui regarde notre service que vous ne devez nullement mettre en doute que nous ne vous rendions en cela toute la justice que vous mérités, attribuant à l'une et à l'autre tout ce que votre prudence vous a suggéré de nous représenter par la réponse que vous avez faite à notre lettre précédente ; entrant donc dans vos justes reflexions, nous convenons qu'il ne serait pas à propos que vous entreprissiez dans les conjonctures présentes d'aller à la Cour de France sans en avoir eu auparavant l'agrément du Roy, mais comme nous serions fort aise que vous puissiez faire ce voyage, nous désirons que vous n'oubliez rien de tout ce qui pourra aider à le faire approuver, vous laissant le choix de la personne à laquelle vous devrez vous adresser et des motifs sur lesquels vous donnerez les couleurs plus apparentes que vous pourrez à votre voyage. »

Le 2 août, de retour à Annecy, l'évêque écrivit au duc de Savoie :

(10) Turin, *Archivio di Stato*, 1re section, fonds et dossier cités, lettre autographe.

« Monseigneur,

« Je ne suis point surpris des bénédictions que le Ciel donne à tous les desseins de V. A. R. ny de ce qu'elle a commencé son règne par un exploit après lequel les plus grands héros de la Maison royale de Savoie avoient soupiré si inutilement depuis 500 ans (11) ; c'est par votre incomparable prudence, Monseigneur, que vous vous distingués si glorieusement d'avec tous vos ancestres. J'en descouvre une marque sensible dans la précaution que V. A. R. veut bien que je prenne avant que j'aille à la cour de France ; elle est d'autant plus nécessaire, Monseigneur, que le Roy vient de voir partir de France le résident de M. de Brandebourg et que M. Fôcher (12) escrit d'Allemagne que la matière qui avait commencé à Ratisbonne s'achève à Clève, où M. de Brandebourg, de concert avec M. le prince d'Orange, se déclare le moteur d'une ligue offensive et défensive de tous les protestants contre la France. M. Focher escrit que la chose est si advancée qu'il la faut tenir pour faicte, et que le Brandebourg a déjà engagé l'électeur du Palatinat et prétend d'y faire entrer l'empereur et toute la maison d'Autriche, si le Pape n'en détourne le coup ; on croit mesme que cette ligue se conclura à Ausbourg. Les deux autres électeurs catholiques refusent d'y entrer, disant que puisque la France ne tesmoigne pas de vouloir troubler l'Allemagne, c'est en vain que l'on propose de lui opposer une ligue.

« C'est apparemment cette grande nouvelle qui engage le Roy à vouloir détruire incessamment tout ce qui reste d'hérésie dans son royaume... Les assurances que M. Tambonneau, ambassadeur chez les Suisses, vient de donner aux cantons, sont encore un effect qui part de la mesme cause ; en vain la France auroit faict porter ce nouveau témoignage de sa parfaicte correspondance avec les Suisses, si elle n'avoit eu dessein de ne pas se faire des affaires avec eux, pour avoir plus de facilité à résister aux Allemands et d'anéantir sans delay l'hérésie dans ses estats.

« Genève s'est flatté d'avoir été nommé dans les paroles obligeantes que M. Tambonneau a porté depuis peu de jours aux Suisses de la part du Roy son maistre, mais, comme bien

(11) Allusion à la guerre faite aux Vaudois de la vallée de Luserna et à leur émigration en Suisse.

(12) Foucher, résident de France à Mayence.

des gens en doubtent, j'ai engagé M. le Résident qui est à Genève d'en escrire à M. Tambonneau pour en scavoir la vérité. Cette prétendue république faict assez voir que sa foy n'est pas grande à l'égard de la France, puisqu'elle a faict venir de Hollande son ancien ingénieur, qui est M. Hyvoëx, et qu'il s'applique continuellement à réparer les fortifications de cette ville-là et a marqué toutes les précautions nécessaires, pour qu'elle puisse estre en estat de donner le temps aux cantons de la secourir au cas qu'elle fut assiégée. Cette mesme ville publie que les cantons catholiques entreront dans la cause parce qu'ils la regardent comme un boulevard nécessaire à la seureté de leurs estats.

« Ce plan de l'estat présent des affaires n'empesche pas que le Roy ne puisse bien faire un coup d'esclat et sauter sur Genève dès le moment qu'il aura une certitude entière de la conclusion de la Ligue. Il scait si bien profiter des intervalles qui sont inévitables entre les résolutions d'une ligue et l'exécution des desseins que l'on y a pris, qu'il pourroit bien faire cette surprise aux Suisses et aux Allemands, et cela avec d'autant plus de sujet, que Genève affecte de se rendre redoutable à ses voisins par ses nouvelles fortifications et qu'elle ne garde point assez de mesure avec la France, par la facilité qu'elle a de donner retraite et le passage aux déserteurs.

« Je vay travailler sans remise à l'exécution des ordres de V. A. R. pour que le Roy puisse aggréer mon voyage. M. le Résident m'ayant vu chez les Jésuites d'Ornex, rière Gex, m'en a fourni une première occasion qui m'a paru assez juste : Mlle Dupré, sa sœur, m'ayant escrit que mes amis ne désespéroient pas de me revoir encore une fois à Paris, j'ay pris ce temps pour luy dire qu'il me feroit un très grand plaisir de pressentir par le canal de M. le marquis de Croissy, qui a le département des Affaires étrangères, et qui est son ami et le mien, si l'on aggréeroit en cour que j'y fisse encore un voyage dans les conjonctures présentes pour les affaires du chapitre de ma cathédrale et pour les miennes. Il en a escrit à M. de Croissy et m'a promis de me communiquer la réponse qu'il en recevra.

« Et comme je vais rendre compte au Roy du bon état où j'ai laissé les affaires de la religion dans la province de Gex et dont j'espère qu'il sera content, j'adresserai ma lettre à M. le marquis de Châteauneuf, qui a Gex dans son département et le prieray en mesme temps de pressentir du Roy

s'il auroit de la répugnance que je lui allasse rendre un compte plus exact des affaires de Gex et le ressouvenir en mesme temps des intérests de ma pauvre église. Ces sortes de réponses ne viennent quelquefois qu'un peu tard ; mais de quelque nature qu'elles soient, V. A. R. peut s'asseurer que je prendray la liberté de les luy envoyer telles qu'elles seront et que je recevray tous ses ordres avec tant de respect et de soubmission qu'elle n'aura jamais lieu de douter ni de la vérité, ni de l'ardeur de ma fidélité... (13). »

Jean d'Arenthon d'Alex n'obtint pas l'autorisation de faire ce voyage à la cour de France. L'archevêque de Paris, malade, laissa trois de ses lettres sans réponse. L'évêque écrivit au duc, le 21 décembre 1686 : « je ne scai si son silence est un peu l'effect de la maladie du Roy ou de la sienne ou de la répugnance que S. M. a tesmoigné d'avoir à mon voyage, dès qu'elle a cru que Genève ou les cantons protestants ne manqueroient pas d'en prendre de nouveaux ombrages. »

L'évêque ne quitta donc pas son diocèse. Il s'intéressait vivement à ce qui se passait à Genève et c'est par son intermédiaire que le duc de Savoie reçut, pendant l'année 1687, les renseignements fournis par un personnage désigné dans ses lettres sous divers noms : le cavalier de Genève, le cavalier, l'inconnu (14). »

Il écrivait le 21 décembre 1686 : « il est d'une noble famille distinguée dans cette ville-là ; il en est le plus honnête et un des plus éclairés des six auditeurs qui administrent la justice, frère du chancelier du Conseil et fils d'un conseiller qui est premier secrétaire d'Etat. » Cinq jours plus tard, il donne le nom du personnage, M. Du Puys, et ajoute : « il a abjuré l'hérésie et embrassé secrètement la foy catholique entre mes mains,... il n'y a pas lieu de se défier de sa sincérité. »

Le 21 mars 1687, l'évêque transmet une lettre du cavalier inconnu : « Genève, écrit-il, est dans un trouble extraordinaire.... V. A. R. verra par les lettres ci-jointes de M. le Résident et du cavalier inconnu qu'ils ont réclamé les recomman-

(13) Turin, *Archivio di Stato*, 1re section, fonds et dossier cités ; lettre autographe.

(14) Les lettres autographes de l'évêque, au nombre de plus de 40, sont conservées à Turin, les unes dans le dossier déjà plusieurs fois cité, les autres dans le même fonds Genève, 12e catégorie, paquet 5. Aux lettres de l'évêque, sont jointes celles de l'inconnu, non signées ou en chiffres ; au dos de la transcription en clair de l'une de celles-ci, on lit : « M. Du Puy, nº 5, li 20 marzo 1687. »

dations de leurs alliés, qu'ils députent au Roy et qu'ils font abbattre tous les bastimens qui sont à 40 ou 50 toises des fortifications. Je crois que ce qui les allarme le plus est la bonne intelligence qui est restablie entre l'Empereur et la France, ils regardent la paix de l'Europe comme leur destruction prochaine. »

Même au cours de ses tcurnées pastorales, l'évêque trouve le temps d'informer le duc des affaires de Genève.

« Au bourg de la Cluse, 12 juin 1687.

« ... Genève craint toujours quelque surprise du côté de France et de Savoie. Mgr de Paris m'a fait avertir par le doyen de La Perrouse de ne point faire de bruit et surtout de ne point aller à Paris sans un ordre exprès, sans doubte parce que mon voyage augmenteroit les ombrages et les précautions de Genève et des Suisses.

« Genève publie malicieusement que le Roy revient sur ses pas parce qu'il a manqué son coup à Philipsbourg où il avoit des intelligences et peut-être aussi dans Bâle. Il est à présumer que c'est un pur artifice de Genève et des protestants pour rendre suspect à l'Empire et aux cantons tous les desseins du Roy... »

Le 26 juin, il rend compte longuement d'une conférence avec l'inconnu : ... « Genève travaille plus que jamais à ses fortifications, à la démolition des maisons qui sont à 60 toises des glacys et continue d'exercer les bourgeois et la milice pour amuser le peuple, qui craint toujours d'être vendu par les magistrats et qui soubçonne toujours M. Franceny, conseiller d'Etat et M. Fabry, premier syndic, d'estre d'intelligence avec M. le Résident pour les intérests de la France.... Les sages y advouent que les magistrats y ont trop d'esgard aux folles préventions du peuple, parce qu'à force de multiplier leurs fortifications, ils se jettent dans la nécessité fatale d'introduire les Suisses dans la ville, parce qu'elle ne sera plus en état de se défendre elle-mesme et qu'ainsi Berne et Zurich s'en rendront les maîtres. »

Le 11 juillet, il écrit encore : ... « Il semble bien que plusieurs personnes notables de Genève croyant leur ville proche de ses fins penchent à se faire des patrons et des aziles, qui du costé de France, qui du costé de Savoye, qui du costé des Suisses et pour peu que la France les presse, chacun se fixera dans l'un de ces trois partys... »

L'évêque profite d'une tournée pastorale pour avoir une conférence à Thonex avec le résident de France et les officiers royaux de Gex. Il voit aussi l'inconnu : « il assure qu'il ne peut estre utile qu'autant que M. son frère marchera d'intelligence avec lui, parce qu'il ne peut voir les lettres et les secrets du Conseil que par son canal. » Il donne des renseignements sur un autre Genevois : « M. Gallatin m'a veu une heure de temps en rase campagne, à la faveur de la lune, à demy lieue de Genève ; mais comme c'est un rusé, nous nous sommes observés l'un l'autre et nous avons renvoyé notre conférence au temps que je passerai Annemasse. Il est cousin du second syndicq de Genève, il a été auditeur et il est actuellement du conseil des 60 ; il se dict originaire du Piedmont et descendant d'un secrétaire d'Estat de Savoye... Il a pris pied sur ce que m'ayant advoué que Genève estoit sur ses fins et que la chose ne porteroit pas loing, je luy dis qu'il estoit de la prudence de Genève de prévenir ce coup et que la voie la plus naturelle estoit celle de s'entendre avec la maison royale de Savoye pour le temporel et avec l'evesque pour le spirituel, et qu'en ce cas Genève pouvoit establir sa seureté dans la main de son souverain légitime et dans la correspondance de son légitime pasteur ; à quoy il répliqua que cela estoit vray mais qu'il y avoit bien des mesures à prendre pour porter ce sentiment dans l'esprit du conseil de Genève.... C'est un esprit fort délié et dont la pénétration est à craindre (15). »

Quelques semaines plus tard, l'évêque écrit d'Annecy, le 19 septembre, qu'il a eu une longue conférence avec l'inconnu « toujours plus enclin à exécuter tous les ordres de V. A. R. » Il donne de nouveaux renseignements sur M. Gallatin « esprit pénétrant, fort remuant et beaucoup intéressé ». Il ajoute : « Il faut que je garde de grands ménagements pour que Genève ne s'aperçoive pas de cette correspondance, parce que le peuple entre dans des défiances mortelles contre le conseil des 25. Il publie que déjà dix ou douze de ce conseil font dire la messe dans des caves et qu'ils sont pensionnaires de France. »

Le 7 novembre, Jean d'Arenthon d'Alex rend compte au duc de ses négociations avec le résident de France : « il me

(15) Lettre écrite de Thonon, le 23 août 1687. — F. Mugnier, dans son livre *Les Evêques de Genève-Annecy depuis la Réforme*, a indiqué les relations de Jean d'Arenthon d'Alex avec le sieur Gallatin et l'Inconnu (p. 132).

sera aisé de lui persuader que V. A. R. ne s'est point départie des droits qu'elle a sur la ville de Genève et qu'au contraire vous souhaiteriez que le Roy voulût vous appuyer pour vous en rendre le maître ; mais comme M. le Résident me dit d'abord dans notre dernier entretien que V. A. R. devoit proposer au Roy d'entrer en intelligence avec elle pour rétablir l'église dans tout ce que Genève luy usurpe hors de ses murs, afin que la souveraineté de ces mesmes biens demeure au Roy rière Gex, et à V. A. R. rière Ternier et Gaillard, apparemment il ne voudra pas s'engager d'en faire lui-même les premières ouvertures dans la Cour de France à cause des bornes que luy prescrit un simple emploi de résident et la délicatesse de l'esprit du Roy et des conjonctures présentes... »

Cependant, le 21 novembre, l'évêque annonce au duc que le Résident de France s'offre à écrire à Colbert de Croissy.

« Il semble qu'en substance il pourroit lui escrire que, puisque Genève va éluder mes demandes par la souveraineté qu'elle exerce rière France et rière Savoye sur les terres de la mense de l'évesque, on pourroit bien l'humilier en ménageant auprès du pape et de l'évesque un département de ceste souveraineté au profit de la France pour les terres de l'évesque qui sont rière Gex et au profit de Savoye à l'égard des terres de l'évesché qui sont rière Ternier et Gaillard et qu'il seroit aisé à ces deux puissances d'en réussir, si elles vouloient agir de concert en nous permettant de demander nos biens par les voyes ordinaires de la justice chacun par-devant les magistrats ou par la voye d'une négociation ou par la force des armes. Genève opposeroit d'abord les traités à ce dessein, mais comme les traités réservent toujours expressément ou d'une manière sous-entendue les droits du tiers non ouy, et que ni le pape, ni les évesques de Genève, n'y ont point été appelés, les ducs de Savoye mes souverains sont en droit aussi bien que le Roy de France de faire justice sur les demandes du pape et sur les miennes sans que les traités leur lient les mains pour ce regard... »

On voit reparaître, dans ces dernières lettres, deux idées plusieurs fois exposées du cours de ces négociations secrètes : faire annuler par le Pape le traité de Saint-Julien ; rétablir à Genève l'évêque, qui reconnaîtrait la souveraineté du Roi de France dans le pays de Gex et celle du duc de Savoie dans les bailliages de Ternier et de Gaillard.

Les réponses du duc de Savoie aux lettres de l'évêque n'ont pas été conservées : on peut supposer qu'il accepta de négocier avec Louis XIV par l'intermédiaire du résident de France à Genève, puisque l'évêque n'obtenait pas l'autorisation d'aller à Paris.

Dupré écrivit à Colbert de Croissy :

« Genève, 8 décembre 1687.

« Monseigneur,

« Il y a desjà quelque temps que M. l'Evesque de Genève m'avoit prié de faire par le moien de Vostre Excellence une proposition qui me paroissoit délicate, et comme il croit que la conjoncture est encore présentement plus favorable, il me presse aussy plus que jamais d'exposer à Sa Majesté la voie qu'il a pour l'avantage de l'Esglise et pour le sien en particulier. Je ne puis refuser à ses instances renouvellées de prendre la liberté de dire à Vostre Excellence de quoy il s'agit.

« Cet évesque croit qu'il seroit aisé de luy faire rendre et à son chapitre tous les biens qui sont hors des murs de la ville de Genève et qu'elle a usurpez sur l'Esglise, s'il plaisoit à Sa Majesté d'agir pour cela de concert avec Monsieur le duc de Savoye, et il offre en ce cas de renoncer à la souveraineté qui luy en apartient incontestablement, laquelle il céderoit au Roy pour les biens qui sont scituez dans le pays de Gex et à Monsieur le duc de Savoye pour ceux qui le sont dans ses Estats. Et de la manière dont il me parle de cette affaire, je croirois mesme qu'il auroit desjà pressenti quels pourroient estre les sentimens de son prince, parce qu'il me marque qu'il espéreroit de ne pas trouver dans l'exécution de ce projet de difficulté de ce costé-là.

« Vous croiez bien, Monseigneur, que M. l'Evesque de Genève n'entre pas dans les expédiens qu'il croiroit les plus propres pour réussir dans ce dessein ; si Sa Majesté ne trouve point la proposition qu'il fait desraisonable ny contraire à ses propres intérests, les voyes ne lui manqueront pas pour remettre ce prélat en possession par exemple de la terre du Mortier, au pays de Gex (ce qui estoit de la mansse épiscopale et dont personne n'a jamais contesté la souveraineté à ses prédécesseurs). Il offre d'en faire une cession authentique à Sa Majesté et de se contenter des revenus qu'il supose qu'Elle voudra bien avoir la bonté de luy faire restituer. J'ose suplier Vostre Excellence d'avoir, s'il luy plaist, celle de me

faire savoir s'il a lieu de l'espérer, afin que je puisse au moins faire connoistre à M. l'Evesque de Genève que je me suis acquité de la commission qu'il m'en avoit donnée (16). »

Il faut remarquer que, dans cette lettre, le résident parle de faire rendre à l'évêque « tous les biens qui sont hors des murs de la ville de Genève » et non point la ville elle-même. Jean d'Arenthon d'Alex n'avait-il pas découvert toute sa pensée à Roland Dupré, ou bien celui-ci n'avait-il pas osé la transmettre tout entière à la cour de France ?

Toute réduite qu'elle fût, la proposition ne fut pas accueillie. Plusieurs semaines passèrent sans que Dupré reçût de réponse, il prit alors la liberté de récrire à Croissy le 27 janvier 1688.

... « Je devrois prendre le parti de garder le silence sur la proposition que M. l'Evesque de Genève m'avoit prié de faire. Mais, Monseigneur, ce prélat souhaite si passionément que je vous la répète et je luy suis engagé par tant d'endroits, que je ne crois pas pouvoir honnestement luy refuser de dire encore à Vostre Excellence qu'il offre, en cas qu'il plaise à Sa Majesté de luy faire rendre et à son chapitre les biens que les magistrats de Genève ont usurpez sur eux d'en céder, en la meilleure forme qu'on le pouroit souhaiter, à Sa Majesté la souveraineté de ceux qui sont scituez dans le pays de Gex et à Monsieur le duc de Savoye celle de ceux qui le sont dans les Estats de ce prince. Il supose que si Sa Majesté veut avoir la bonté d'escouter favorablement cette proposition, Elle voudra bien aussy avoir celle de l'entendre et d'agir de concert avec Monsieur le duc de Savoye, et, de la manière dont il s'en explique, j'ay mesme tout lieu de croire qu'il est en quelque façon assuré de ne pas trouver de difficulté de ce costé-là. Je feray savoir à M. l'Evesque de Genève ce qu'il plaira à vostre Excellence de me commander là-dessus, si elle juge que ce qu'il propose ne soit en rien contraire aux intérêts de Sa Majesté (17). »

Comme la première, cette lettre demeure sans réponse. Cependant, les Genevois, qui avaient peut-être, eux aussi, des moyens de surprendre la correspondance échangée entre l'évêque, le résident et la cour de France, étaient fort inquiets. Dupré écrit à Croissy, le 5 février 1688.

« Jamais l'allarme n'a esté si grande qu'elle l'est présente-

16) *Correspondance de Roland Dupré*, p. 308, lettre n° 297.
(17) *Correspondance de Roland Dupré*, p. 312, lettre n° 302.

ment à Genève et des lettres que les magistrats reçoivent tous les ordinaires d'Allemagne et de Hollande l'augmentent encore considérablement. On leur en donne avis qu'ils ne sauraient trop se précautionner contre les desseins qu'on veut les assurer que la France a formez contre leur ville, et les cantons protestans... des sollicitent fortement d'y recevoir quatre mile hommes... jusqu'à présent Mrs de Genève se sont deffendus d'aquiescer en cela aux volontez de leurs bons alliez... Cependant, on peut tout apréhender de gens qui déférent si fort en toutes choses aux sentimens des Suisses... Ce n'est pas à moy d'examiner s'il est du service du Roy de laisser ces gens cy dans de semblables inquiétudes ; mais je croirois manquer à mon devoir, si je n'informois pas Vostre Excellence qu'elles vont à l'excez et que l'on dit publiquement à Berne et à Genève que l'Evesque sera mon successeur. Cette pensée vient de ce que Sa Majesté n'a encore nommé personne pour venir en ma place. Les spéculatifs assurent mesme qu'il n'y en aura point et qu'un jour je recevrai brusquement ordre de me retirer, lorsque les mesures seront prises pour se rendre maîstre de cette ville (18). »

Le 9 mars 1688, c'est au Roi lui-même que Dupré écrit pour lui signaler ce qui s'est passé à la diète tenue à Aarau par les cantons protestants. « Les deputez qui composoient cette assemblée, ne voulant pas seulement douter que cette ville ne soit à la veille de changer de maistre et de succomber sous les armes victorieuses de Vostre Majesté, ont conclu entre eux qu'il falloit tascher, pour parer ce coup, de persuader aux magistrats d'y recevoir au moins sept ou huict cens hommes, puisqu'ils ne se sont pas trouvez d'humeur à accepter l'offre qui a esté faite de leur en envoyer quatre mile. Cette délibération a esté si fort goustée par les cantons de Zurich et de Berne qu'il en vient tous les jours des lettres pleines d'instance, pour persuader ces gens-cy que leur ville est perdue, s'ils n'en ouvrent les portes à ce secours... Je me suis ataché à faire comprendre à ceux qui ont la meilleure part au gouvernement de cette république, que c'en seroit la ruine certaine que de donner ainsy entrée dans leur ville aux Suisses, qui ne cherchent qu'une ocasion de s'en emparer dessus leur propre conte et la joindre au canton de Berne... Le Conseil s'assemble tous les jours sans qu'il y soit pris aucune résolu-

(18) *Ibid.*, p. 314, lettre nº 304. Le 17 janvier 1688, Croissy avait annoncé à Dupré qu'il était désigné pour le poste de Florence (*Ibid.*, p. 311, lettre nº 300).

tion sur une affaire aussi délicate. D'un costé les Bernois les pressent à se déterminer s'ils veulent recevoir ces sept ou huict cens hommes, et de l'autre, je leur déclare que s'ils le font, sans savoir si Vostre Majesté l'aprouve, ils s'exposent à recevoir des marques de son indignation... (19) »

Le 18 mars, le Roi répondit à Dupré :

... « Il m'importe peu que les magistrats (de Genève)... se mettent en estat de recevoir tout le secours qu'on leur voudra envoyer,... car, comme je n'ay aucun dessein de les attaquer, je ne doute pas qu'ils ne reconnoissent dans la suite du temps le peu de fondement qu'ont les alarmes qu'on leur veut donner ; ... vous pouvez... les assurer de ma part que je n'ay aucun dessein de rien entreprendre contre eux et qu'ils peuvent continuer de vivre en repos et en toute seureté (20). »

Dupré communiqua sans retard la lettre du Roi au premier syndic de Genève. Nul doute qu'il n'en ait aussi donné connaissance à Jean d'Arenthon d'Alex et que le duc de Savoie n'ait été promptement avisé de la décision de Louis XIV. Tous les deux durent comprendre que ces quelques lignes, signées par le Roi de France, étaient la ruine de leurs espérances.

Pour rentrer dans Genève, l'évêque avait, pendant quinze ans, mis en œuvre tous les moyens humains : il avait composé ou inspiré des mémoires, il avait multiplié les lettres et les voyages, même il n'avait pas craint de compromettre sa dignité épiscopale en accordant des entrevues secrètes à des espions. Dans son testament, daté d'Annecy le 1er octobre 1685, il avait écrit : « Je choisis ma sépulture dans l'église où ma cathédrale fera les offices ordinaires au temps de ma mort. Cela s'entend de l'église de saint François de cette ville, ou de l'église de saint Pierre de Genève, si Dieu me faisoit la grâce de mourir dans Genève. » Cette grâce, on le sait, ne fut pas accordée à Jean d'Arenthon d'Alex : il mourut à Abondance, au cours de ses visites pastorales, le 4 juillet 1695, et son corps fut ramené à Annecy, escorté par les lamentations des peuples de la campagne qui accouraient sur son passage.

Janvier 1926.

Claude Faure.

(19) *Correspondance de Roland Dupré*, p. 324, lettre nº 310.
(20) *Ibid*, p. 326, lettre nº 312.

Promenades géologiques au Roc-de-Chère

Le promeneur qui longe en bateau les falaises du Roc-de-Chère, et dont l'œil intrigué s'accroche aux rochers qui d'un à-pic impressionnant s'enfoncent à plus de quarante mètres dans les eaux bleues du lac d'Annecy, ne se doute généralement pas du grand intérêt scientifique qui rehausse pour l'initié le pittoresque de ce petit massif. Si grand même que l'on a parfois, mais bien vainement d'ailleurs, tenté de fixer sur lui l'attention des pouvoirs publics au moyen de rapports ou de vœux dont les conclusions unanimes étaient que le Roc-de-Chère soit transformé en un parc national, minuscule réplique savoisienne des gigantesques parcs américains. C'est là le seul moyen de préserver d'un tourisme envahissant ce merveilleux joyau, hélas trop facilement accessible !

Il n'existe pas, en effet, dans toutes nos chaînes de Savoie et, peut-on dire, dans toutes les Alpes, de site scientifiquement plus privilégié, eu égard à sa faible superficie et à son altitude réduite, et sur lequel se sont accumulées avec autant de profusion, les particularités géologiques et botaniques !

Aussi la bibliographie en est-elle déjà copieuse et de nombreux auteurs, dont quelques-uns assez inattendus tel l'anglais Collingwood, élève du célèbre esthéticien Ruskin, s'y sont intéressés.

J'ai donné ailleurs un historique critique des travaux, spéciaux au Roc-de-Chère où dans lesquels il en est fait mention, il n'y a donc pas lieu d'y revenir, d'autant moins que le lecteur curieux en trouvera la liste à la fin du présent article (1).

Sans m'occuper ici du point de vue botanique qui a été magistralement traité dans cette Revue même en 1906 par M. Ph. Guinier, je voudrais simplement montrer dans ces quelques pages, et pour le lecteur non spécialiste, ce que la Géologie doit au Roc-de-Chère.

Je crois qu'il n'y a pas de meilleur moyen pour cela que

(1) Voir Bibliographie, nº 17. Le Musée d'Annecy comporte une vitrine spécialement consacrée à la Géologie du Roc-de-Chère.

d'y transporter le lecteur, pourvu de quelques notions géologiques sommaires et du classique marteau, et de l'y promener par des itinéraires choisis en notant les faits saillants et en interrogeant chaque affleurement rocheux du sentier.

Au demeurant, il sera facile de suivre les descriptions grâce aux cartes et coupes annexées au texte. La carte géologique a été dessinée sur l'excellente base dressée par M. Guinier pour l'intelligence de son ouvrage classique, c'est dire que chemins et sentiers y sont repérés avec une minutie extrême dont tous les promeneurs seront reconnaissants à l'éminent directeur de l'Ecole forestière de Nancy.

***

Lorsque l'on examine une carte géologique (fig. 1) ou même une simple carte topographique de la région, on s'aperçoit tout d'abord que le Roc-de-Chère y occupe un point singulier. Posé comme une verrue sur la rive orientale du lac qu'il étrangle en son milieu et dans lequel il pénètre en s'arrondissant, le Roc se présente comme un jalon intermédiaire entre la montagne d'Entrevernes et la montagne de Veyrier.

Dans l'ensemble du faisceau des plis de la région, il occupe en outre un point bas sur une dépression transversale aux plis : la dépression ou vallée de Faverges-Annecy. C'est précisément cette situation particulière, à l'intersection de deux systèmes de plis, qui permet d'expliquer, dans une certaine mesure, l'isolement par une série de failles (fig. 1, F) découpant sa périphérie, du territoire destiné à devenir notre Roc-de-Chère, ainsi que le resserrement, la condensation sur un espace limité, des plis qui s'épanouissent et s'individualisent tant au Nord qu'au Sud, au Veyrier ou à Entrevernes. C'est là la conséquence d'une loi très générale mise en évidence par Lugeon dans les Bauges, et d'après laquelle lorsque un système de plis est affecté de dépressions transversales, les plis se propagent en arc de cercle, s'escaladent dans les intervalles tandis qu'ils se tassent, se faillent, se chevauchent aux points bas.

La superficie du massif elle-même est affectée par deux petites failles très visibles et que nous pouvons appeler la faille occidentale (fig. 1, F') qui accidente au Sud la falaise des bains de Menthon, et la faille orientale (fig. 1, F''), pli-faille

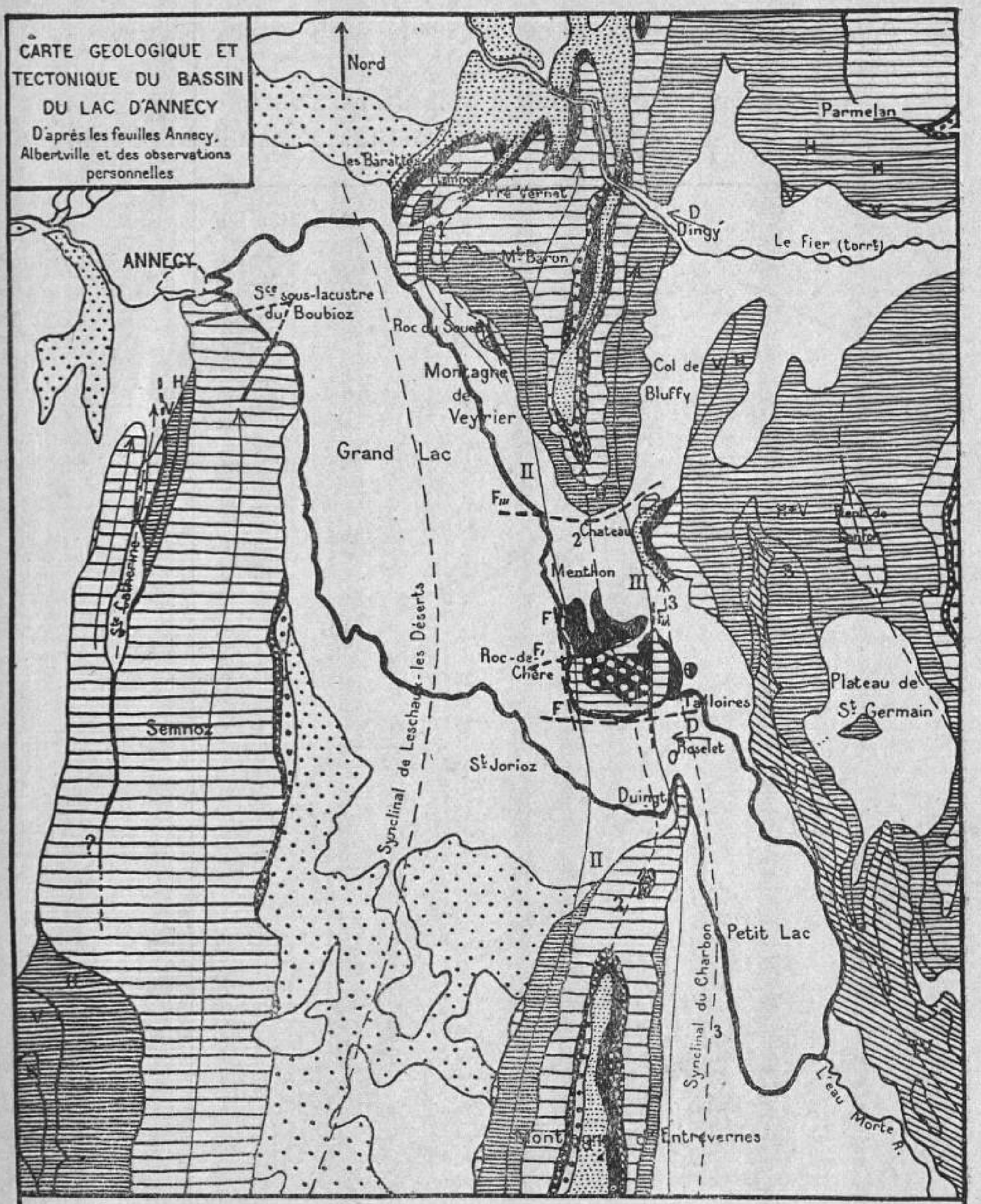

Fig. 1. — Le Roc-de-Chère dans l'ensemble des plis de la région d'Annecy. En chiffres romains les anticlinaux, en chiffres arabes, les synclinaux.

I. Anticlinal du Rampon-Rampignon. — 1. Synclinal du Roc du Souet-Pré Vernet. — II. Anticlinal du Roc des Bœufs-Mont-Baron. — 2. Synclinal d'Entrevernes-Roc-de-Chère-Contrebandiers. — III. Anticlinal de Bornette-Chainon oriental-Beauregard. — 3. Synclinal du Château de Menthon-Charbon.

F failles sinueuses ayant découpé la périphérie du massif ; F' faille occidentale ; F'' faille orientale ; F''' faille de Menthon (ou décrochement ?)

qui détermine au-dessus de l'anse de Talloires le petit chaînon oriental.

Ces accidents concourent à délimiter les régions naturelles du Roc (1) ; c'est ainsi qu'au Nord (fig. 2) s'étale le *plateau*

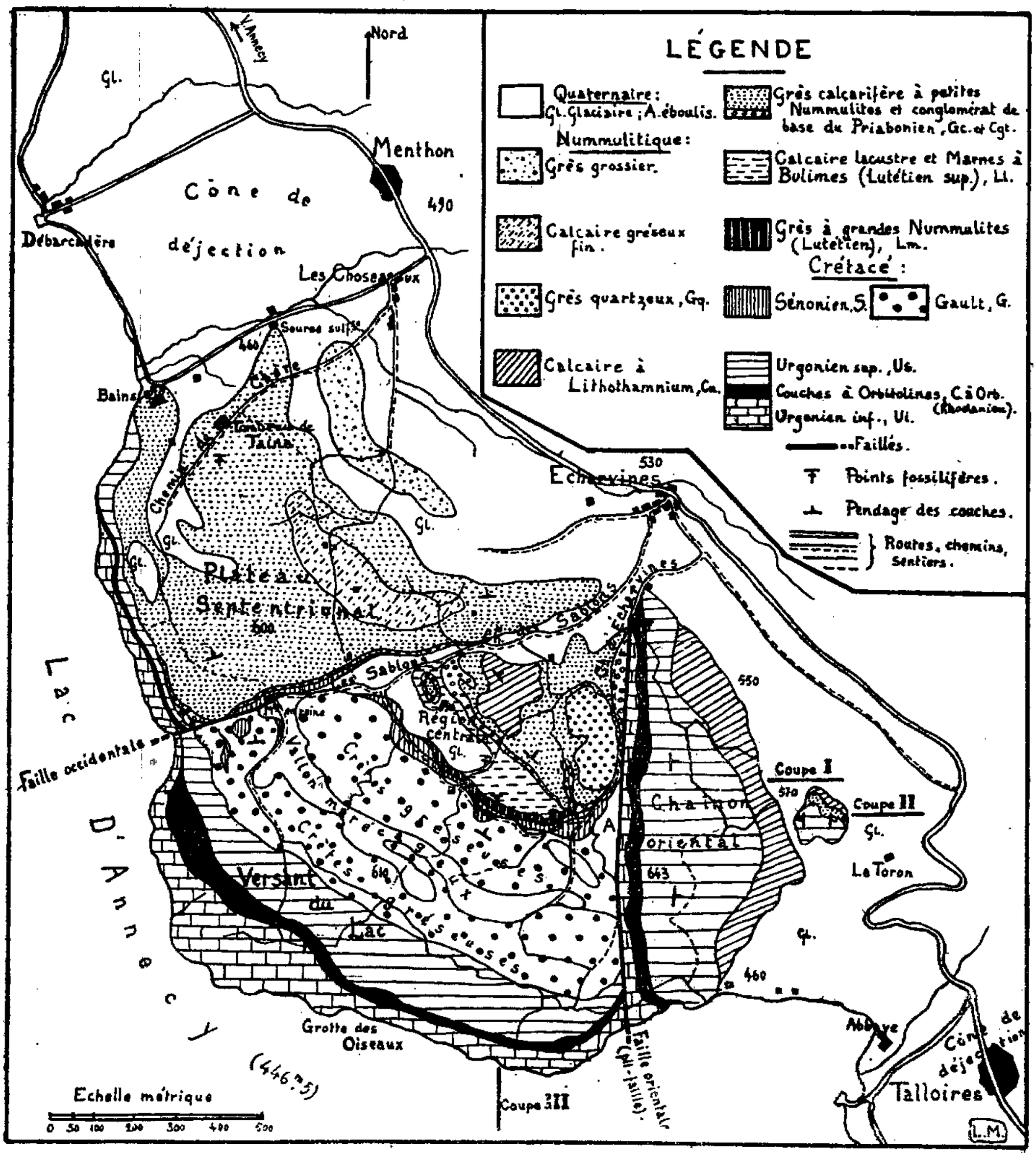

Fig. 2. — Carte géologique détaillée du Roc-de-Chère, montrant la division en régions naturelles.

septentrional surtout gréseux, au Sud le *versant du lac* avec ses falaises calcaires étagées couronnées de croupes gréseuses (610 m.), à l'Est le *chaînon oriental* calcaire culminant à

(1) Nous adopterons ici la division en régions naturelles proposée par M. Guinier.

643 m. et enfin au centre la *dépression des Sablons* creusée dans des sédiments marneux et tendres.

Le coup d'œil que nous venons de jeter sur la carte géologique nous montre en outre que les terrains tertiaires (Nummulitique), les plus importants ici, y sont extrêmement développés dans la région centrale et sur la lisière Nord et Est, mais que la bordure qui baigne dans le lac est uniquement formée de terrains secondaires, le Crétacé inférieur (Urgonien) donnant les falaises et le Crétacé supérieur (Gault et Sénonien) garnissant les crêtes. Disons de suite que la région centrale du Roc est située sur le prolongement exact du synclinal d'Entrevernes dans lequel se retrouvent les mêmes terrains et avec un faciès analogue. En ce qui concerne la continuation du Roc vers le Nord, la question n'est pas encore fermement résolue. On peut en effet la voir dans le synclinal des Contrebandiers, actuellement séparé du Roc par une faille transversale (E-W) qui passe au niveau de Menthon (fig. 1, F'''); mais on peut aussi supposer que la dite faille ayant joué d'Est en Ouest (décrochement) aurait donné lieu à une illusion tectonique, le synclinal des Contrebandiers paraissant prolonger celui du Roc alors qu'il prolonge normalement, et en remettant les choses en place, le synclinal du Château de Menthon situé à l'Est du précédent.

***

Quoi qu'il en soit, ainsi lestés de ce léger bagage technique, et bien persuadés que la structure tectonique, l'architecture du Roc-de-Chère, est assez compliquée et de ce seul point de vue déjà très remarquable, abordons les premières pentes du plateau septentrional par le sentier qui, des bains sulfureux de Menthon, recoupe, peu avant le tombeau de Taine, le chemin de Chère (v. carte géologique détaillée, fig. 2).

Tout d'abord, au dessus de l'établissement et au voisinage du Palace-Hôtel, une carrière nous permettra de toucher la base de notre plateau gréseux. En effet, en ce point, le grès du plateau septentrional (grès à ciment calcaire) repose directement sur l'Urgonien supérieur de la falaise des bains. Retenons ce fait, car dans la classification géologique, ce grès qui représente l'étage Priabonien (Eocène supérieur, Mésonummulitique sup.), va, au voisinage de la faille occidentale et dans la région centrale du Roc, être séparé de

l'Urgonien par une suite de terrains (dont l'un entièrement nouveau pour les Alpes) et qui précisément font tout l'intérêt du Roc-de-Chère.

Notons en passant une petite carrière de grès fin calcarifère à gauche de la route en montant et non loin du banc du Touring-Club, où se montrent quelques fossiles, empreintes de Peignes et petites Nummulites priaboniennes (*N. striatus*). Puis le chemin s'engage dans un léger placage morainique en longeant le haut de la falaise des bains formée des deux masses de calcaires blancs zoogènes de l'Urgonien classique, séparées

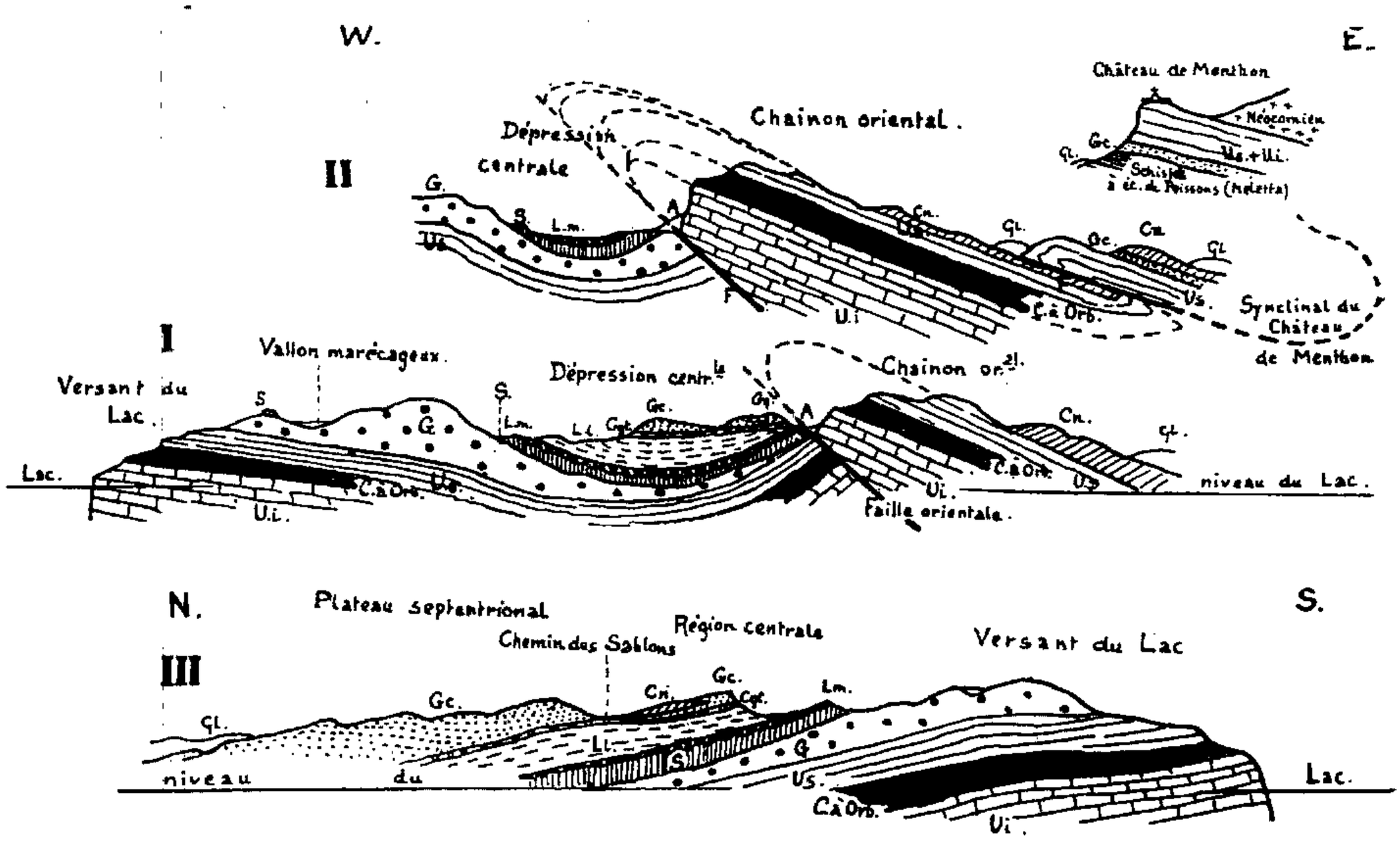

Fig. 3. — Trois coupes destinées à faire comprendre la structure du Roc-de-Chère (pour la situation des coupes et l'interprétation des lettres, voir la fig. 2). Noter les variations d'épaisseur du Gault dues au ravinement par le Sénonien, de même celles du Lutétien raviné par le Priabonien ; ces terrains arrivent même à disparaître complètement notamment dans le chaînon oriental.

par un mince lit de marno-calcaire à Orbitolines donnant lieu à une petite vire gazonnée. Nous retrouverons plus loin ces terrains sur le versant du lac où les masses urgoniennes dures forment deux ressauts bien visibles du large, séparés par le talus des couches à Orbitolines (ou Rhodanien, également bien développé à la Puya au-dessus de l'hôtel Beau-Rivage où il est très fossilifère). Aussi bien, ils entrent dans la constitution de toutes les montagnes des Alpes d'Annecy caractérisées, comme le Roc-de-Chère, par de hautes falaises abruptes ; ils ne nous intéressent donc pas spécialement.

Puis, le chemin s'enfonce vers l'Est, traverse un petit sillon creusé dans le grès qui supporte ici une forêt de châtaigniers, et arrive dans une vaste clairière, près d'une maison en ruine. C'est la dépression centrale : vers le N.-E. s'ouvre la dépression des Sablons qui pousse un diverticule au S.-E. (région centrale proprement dite) et, vers le S.-E., donc parallèlement à la branche précédente, s'insinue l'étroit vallon marécageux bordé de monticules arrondis, formés par les grès verdâtres très quartzeux du Gault, sur les croupes desquels croissent, à une altitude par conséquent médiocre, quelques pieds d'une plante franchement hautalpine, le Rhododendron ferrugineux !

Dirigeons-nous d'abord vers le S.-W. en suivant la lisière du bois : nous constatons que de part et d'autre de notre piste, les terrains ne se correspondent pas exactement. Au Nord, le grès calcarifère qui forme la bordure orientale du plateau que nous venons de traverser repose cette fois, par l'intermédiaire d'un conglomérat de base, sur un nouveau terme de la série stratigraphique : un calcaire à pâte fine sublithographique, dont les bancs sont à nu près de la maison en ruine, c'est le Sénonien.

C'est l'équivalent de la Craie du bassin de Paris ; ici, en bordure des Alpes, ce terrain se présente toujours sous ce faciès de calcaire pélagique bien stratifié, mais dans lequel des coupes minces permettraient de reconnaître les petits Foraminifères caractéristiques de la Craie (Globigérines, Rosalines, Textilaires). Au Sud, ce sont les grès glauconieux du Gault qui affleurent et qui vont former, jusqu'à la faille orientale, les crêtes gréseuses qui dominent le lac.

De place en place, on reconnaîtra sur ce grès des lambeaux de calcaire sénonien, toutefois un peu chargés de grains de glauconie parce que situés à la base de l'étage, au moment où la mer sénonienne mélangeait ses dépôts à ceux du Gault qu'elle abrasait.

Ici, tout est régulier, le Gault s'enfonce sous le Sénonien qui, à son tour, disparaît en bancs toujours inclinés vers le Nord, sous le Priabonien.

Mais si nous avançons encore, les bancs ne se correspondent plus de part et d'autre du sillon qui s'approfondit devant nous jusqu'au lac et qui marque l'emplacement de la faille occidentale, petite cassure que tout promeneur, même inexpérimenté, a pu remarquer du large. La lèvre Sud est abaissée

par rapport à la lèvre Nord laquelle est extrêmement intéressante à étudier.

Si l'on en fait la coupe en remontant par le petit sentier qui recoupe obliquement les couches vers le Nord, on remarque qu'un lambeau de grès vert du Gault a été conservé sur l'Urgonien supérieur et que le conglomérat de base du Priabonien, ici magnifiquement développé avec des galets urgoniens énormes, repose directement sur ce Gault ; le Sénonien est absent, grès vert et grès calcarifère viennent au contact et sont séparés par le conglomérat nummulitique.

Il y a là l'indication d'un fait extrêmement intéressant et qui va s'accentuer lorsque nous étudierons les couches de la région centrale du Roc. C'est ce que nous traduirons en disant que le Priabonien, l'Eocène supérieur, est transgressif, c'est-à-dire que la mer qui l'a déposé s'est avancée sur un substratum formé de terrains déjà inclinés et que les dépôts

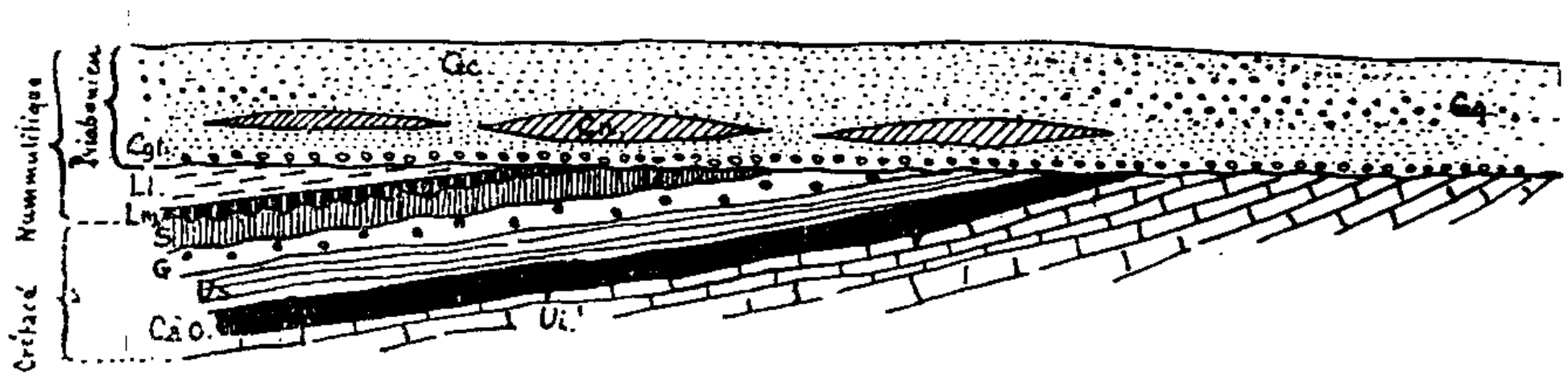

Fig. 4. — Schéma de la transgression priabonienne, avant les derniers mouvements alpins (Miocène sup.). Le Priabonien dont l'épaisseur a été très exagérée entame et coupe en biseau les étages précédents.

priaboniens recoupent donc successivement en biseaux (fig. 4.) Nous verrons plus bas, quel âge peut être attribué au mouvement qui a provoqué l'inclinaison des terrains ainsi transgressés, mouvement dont on peut seulement dire pour le moment qu'ils sont anté-priaboniens.

Revenons maintenant sur nos pas : nous pouvons arriver sur le point culminant du versant du lac en prenant le chemin qui laisse à gauche le vallon marécageux. On traverse les grès verts très épais et par place sableux et contenant des nodules ferrugineux ; ces grès ressemblent beaucoup aux niveaux supérieurs du Gault des Bauges (synclinal d'Entrevernes notamment) ; comme eux ils présentent des stratifications entrecroisées (bien visibles au Roc au point de contact du Gault et de l'Urgonien), comme eux aussi ils semblent dépourvus de fossiles. C'est là un des derniers *desiderata* de la géologie du Roc : découvrir dans le Gault les fossiles qui

ailleurs et particulièrement dans les chaînes calcaires situées au Nord du lac d'Annecy, sont toujours très beaux et des plus abondants.

Le paysage botanique change brusquement en quittant les grès verts, la flore de la silice (Bruyères, Châtaîgniers), fait place à la flore du calcaire du versant du lac. Un chemin longe le palier calcaire supérieur (Urgonien sup.), mais de temps en temps des sentiers en patte d'oie poussent, jusqu'au dessus de l'abrupt inférieur qui plonge dans le lac.

En remontant sur la crête gréseuse la plus élevée, un sentier qui la suit d'Est en Ouest nous conduira jusqu'au banc aménagé par les soins du Touring-Club, qui domine le lac, et d'où le paysage sur les Bauges et en particulier sur la pointe de Duingt et la vallée d'Entrevernes est inoubliable !

Le Gault forme ici des masses arrondies dont la surface se désagrège en un sable quartzeux très fin, grisâtre, qui s'accumule dans les anfractuosités. La faille orientale se voit alors admirablement, nous la suivrons dans un instant.

Le lecteur peut se reporter au croquis tectonique (fig. 1) qui indique clairement le nom et la correspondance des plis qui se poursuivent au Nord et au Sud du Roc et dont le panorama se découvre du « point de vue ».

Notre retour va s'effectuer par un sentier, très bien marqué, et qui aboutit dans la région centrale où nous allons maintenant nous arrêter : c'est la partie la plus importante, géologiquement parlant, du Roc-de-Chère. En effet, nous verrons en cours de route le Gault s'incliner peu à peu vers le Nord, puis s'enfoncer, à un moment donné, sous une petite falaise de Sénonien orientée sensiblement NW.–SE., qu'un chemin (qui conduit aux Sablons en longeant le bord méridional de la dépression accessoire dont nous avons parlé au début) suit assez régulièrement. Engageons-nous dans ce chemin, nous arrivons bientôt en un point où un petit sentier qui sépare prairies et bois, pique brusquement vers le N.-E. C'est là qu'il faut relever soigneusement la succession des terrains.

La partie supérieure de la falaise sénonienne, criblée de perforations dues à des Mollusques lithophages (Pholades, Lithodomes) (fig. 5), supporte un grès verdâtre à gros grains de quartz et qui se caractérise immédiatement par une extrême abondance de Nummulites de grande taille et même d'autres gros Foraminifères (Assilines). Nous sommes ici en présence de dépôts abandonnés par la plus ancienne mer nummuli-

tique qui ait atteint la région. Ces dépôts sont des dépôts de rivage, l'abondance des lithophages qui ont attaqué le substratum sénonien battu par la mer, en est la preuve. Ces grès à



Fig. 5. — Contact du Sénonien et du grès nummulitique lutétien ; Q, gros grains de quartz ; N, sections de grandes Nummulites (*N. perforatus*, *N. irregularis* ?), quelques petites Nummulites. La surface du Sénonien est corrodée et attaquée par les Mollusques lithophages dont les perforations sont remplies par le grès (à peu près grandeur naturelle).

grandes Nummulites, déjà connus d'ailleurs à Entrevernes et au Châtelard, représentent le Lutétien (étage qui dans la classification stratigraphique est subordonné au Priabonien) et nous allons voir pourquoi (1).

Au-dessus de ce grès marin vient un complexe lacustre : calcaire blanc à grains de quartz, marnes blanchâtres noduleuses, marnes blanches et vertes épaisses de 10 mètres environ et bourrées par place de grosses coquilles de Bulimes. Ce fossile, représenté ici surtout par des moules internes sénestres, a pu être déterminé : c'est le *Bulimus subcylindricus*, il est d'ailleurs accompagné dans ce gisement par une Limnée de forte taille, *Lymnea Michelini* et ces deux fossiles caractérisent nettement, dans les régions provençales, le Lutétien supérieur sous son faciès lacustre.

Enfin, couronnant le talus des marnes (grâce auxquelles a pu se creuser la dépression accessoire des Sablons), nous retrouvons, débutant toujours par un conglomérat, mais ici à ciment marneux parce que formé aux dépens du substratum

(1) Ce sont les couches à grandes Nummulites des anciens auteurs attribuées successivement au Bartonien, au Lutétien et finalement à l'Auversien par Boussac dans sa grande synthèse. Cet Auversien, défini dans le Bassin de Paris d'après des sables situés au-dessus du Lutétien y est très discuté, il ne semble pas avoir non plus une grande individualité dans les Alpes et c'est pourquoi nous l'abandonnons (cf. bibliographie n° 15).

lacustre, notre grès calcarifère priabonien avec ses petites Nummulites. Si nous poursuivions notre coupe, nous trouverions plus au Nord, et intercalée dans le grès, une lentille de calcaire nummulitique franc, calcaire qui au microscope se montre uniquement formé de thalles d'Algues calcaires se rapportant au genre *Lithothamnium*, Algue qui entre encore dans la constitution des trottoirs littoraux actuels.

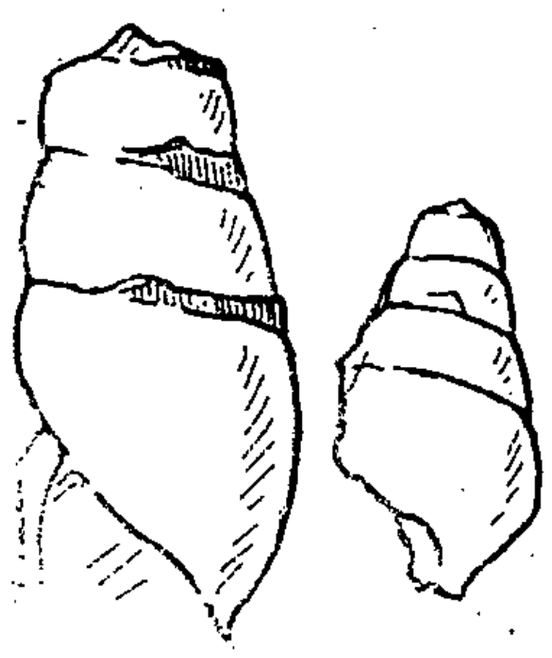

Fig. 6. — *Bulimus subcylindricus* Math. des marnes lutétiennes des Sablons ; moules internes avec morceaux de test conservés par places ; (un peu réduit).

Cette coupe des Sablons est des plus instructives, elle nous montre en effet :

1° Qu'il existe au Roc-de-Chère des couches lacustres à faciès méditerranéen (Bulimes), séparant les couches à grandes Nummulites des couches à petites Nummulites superposées, fait unique dans toute la chaîne alpine, et de plus, l'alternance de couches marines et lacustres pouvant se dater mutuellement.

2° L'existence d'une lacune importante entre le Crétacé supérieur et le Lutétien (il manque en effet tout l'Eocène inférieur). La transgression de la mer nummulitique dirigée *grosso modo* d'Est en Ouest, a donc commencé dans nos régions au Lutétien et le mouvement a été oscillatoire (transgression lutétienne, régression au Lutétien supérieur avec installation d'un régime lacustre, nouvelle transgression de la mer au Priabonien).

3° Que le Priabonien est ici transgressif sur un terme encore plus élevé de la série, le Lutétien (Urgonien aux bains sulfureux, Gault à la faille occidentale, Sénonien à la maison en ruine, Lutétien enfin aux Sablons) ; en conséquence, comme ce Lutétien est soudé au socle crétacé incliné, il en résulte que l'âge du mouvement peut être situé entre le Lutétien et le Priabonien, donc immédiatement avant l'incursion de la mer priabonienne.

Les dépôts laissés par cette dernière mer sont parfois très puissants et variés : c'est ainsi qu'en prenant le chemin d'Echarvines qui suit la falaise urgonienne du chaînon oriental (faille), nous rencontrons sur notre gauche un petit monticule formé par un grès très quartzeux et sableux qui rappelle le Gault ; plus bas nous retrouvons le grès calcarifère et

même le conglomérat de base qui contient le long du chemin, des blocs d'un calcaire lacustre rosé, pisolithique, qui n'existe plus aux Sablons où il a été sans doute démantelé par l'arrivée de la mer de l'Eocène supérieur.

Signalons en passant, à l'extrémité Nord du chaînon oriental, près d'une grange, un affleurement de Rhodanien riche en Orbitolines, autre Foraminifère géant qui caractérise le Crétacé. L'Urgonien montre lui aussi des fossiles, mais en sections sur les blocs exposés aux intempéries (Rudistes, *Itieria*...).

Le chaînon oriental que nous abandonnons sur notre droite ne présente pas un intérêt considérable : formé par le complexe urgonien, il est recouvert à l'Est par le Nummulitique, uniquement à l'état de calcaire à *Lithothamnium*, preuve entre cent des grandes variations latérales de faciès qui existent dans le Nummulitique où ne se retrouve plus la constance des horizons crétacés.

Un peu au Sud, au voisinage de la villa Noblemaire, surgit un petit bombement urgonien serti de grès et de calcaire nummulitique, sa signification est indiquée par le profil II de la figure 3.

Le retour peut s'effectuer par le chemin des Chozeaux. Pour cela, il faut enfiler la dépression des Sablons dans un sens opposé à celui que nous avions tout d'abord suivi, gravir la petite falaise de grès calcarifère qui la borde au Nord et, près d'une maison, suivre un nouveau sentier qui coupe longitudinalement, de Sud en Nord, le plateau septentrional. De nouveaux faciès du Priabonien et peut-être même du Tongrien (Oligocène), vont nous apparaître. D'abord des calcaires fins gréseux, bleus ou brun chocolat, en petites dalles fossilifères (petites Nummulites, Bryozoaires, *Pecten*...), puis, plus bas, à quelques mètres avant d'arriver aux Chozeaux et exploités dans une carrière, des grès grossiers à galets blanchâtres et bleus, calcaires ou siliceux, les fossiles (gros Peignes, Nummulites) n'y sont pas rares mais ne donnent pas d'indication chronologique sérieuse.

Puis les affleurements se cachent sous un épais manteau de glaciaire et le Roc disparaît peu à peu dans la direction de Menthon où s'étale un important cône de déjection.

Notre rapide tournée est terminée, le Roc-de-Chère nous a livré en partie son secret ; la liste bibliographique jointe à cette notice montre que la lutte a été longue et qu'il a fallu nombre d'années pour élucider l'histoire géologique de ce territoire pourtant minuscule.

Puissent ces quelques lignes faire aimer et protéger ce massif, si attachant. Puissent-elles aussi solliciter les jeunes naturalistes, ils trouveront dans ce bloc faillé, véritable socle d'une statue géante disparue, un champ d'initiation et de recherches incomparable !

Léon MORET.

Bibliographie

1. Alphonse FAVRE. *Recherches géologiques dans les parties de la Savoie, du Piémont et de la Suisse voisines du Mont-Blanc.* (Paris 1867, p. 192 et atlas, pl. XI, fig. 7.)

2. W.-G. COLLINGWOOD. *The limestone Alps of Savoy, with an introduction* by John Ruskin, 1884.

3. G. MAILLARD. *Note sur la géologie des environs d'Annecy, La Roche, Bonneville et les régions comprises entre le Buet et Sallanches (Hte Savoie).* (Bull. Serv. Carte géol. France, nº 6, 1889, p. 10.)

4. E. HAUG. *Etudes sur la tectonique des Hautes Chaînes calcaires de Savoie.* (Bull. Serv. Carte géol. Fr., nº 47, 1894-95.)

5. M. LUGEON. *Les dislocations des Bauges.* (Bull. Serv. Carte Géol. Fr., nº 77, 1899-1900, p. 96.)

6. Ph. GUINIER et M. LE ROUX. *Le Roc-de-Chère*; Etude phytogéographique. (*Revue Savoisienne*, 1906-1907, p. 9.)

7. Jean BOUSSAC. *Etudes stratigraphiques sur le Nummulitique Alpin.* (Mém. Carte géol. Fr., 1912, p. 281.)

8. Léon MORET. *Sur la découverte au Roc-de-Chère (lac d'Annecy), des couches lacustres de l'Eocène.* (Bull. Soc. Géol. Fr., 4e série, t. XIX, 1919, p. 279, et *Revue Savoisienne*, 1919, p. 113.)

9. L. MORET. *Sur la tectonique de la rive orientale du lac d'Annecy.* (C. R. Ac. Sc. Paris, 25 mai 1920.)

10. M. LE ROUX. et L. MORET. *La structure de la Montagne de Veyrier et l'origine du lac d'Annecy.* (*Rev. Sav.*, 1920, p. 59.)

11. M. LE ROUX. *La Société géologique de France à Annecy.* (*Rev. Sav.*, 1921, p. 157.)

12. L. MORET. *Sur les dépôts éocènes de Savoie* (*Rev. Sav.*, 1922, p. 14).

13. M. Le Roux et L. Moret. *Le Roc-de-Chère et le lac d'Annecy.* (*in* les Régions jurassienne, subalpine et alpine de Savoie, Réunion extr. de la Soc. Géol. de Fr. en Savoie, 1922, p. 44.)

14. L. Moret et G. Carrette. *Découverte du Lutétien marin au Roc-de-Chère* (lac d'Annecy). (C. R. Ac. Sc., 21 Janvier 1924.)

15. L. Moret. *Sur la classification du Nummulitique autochtone des chaînes subalpines de Savoie.* (C. R. Som. Soc. Géol. Fr. 16 février 1925.)

16. L. Moret, Ed. Parejas, H. Butler, *Nouvelles observations géologiques au Roc-de-Chère* (Lac d'Annecy). (C. R. Som. Soc. Géol. Fr., 3 mai 1926.)

17. L. Moret. *Monographie géologique du Roc-de-Chère* (lac d'Annecy). (Bull. Serv. Carte Géol. Fr., nº 159, 1924-1925), (sous presse).

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

La Révolution en Savoie, par F. Vermale, Chambéry, Dardel, 1 vol. in-16, 98 p.

Ce petit volume représente la matière de quatre conférences faites par l'auteur à l'Ecole préparatoire à l'enseignement supérieur de Chambéry. Dégagé de toute tendance sectaire, il contredit sur bien des points les idées propagées jusqu'ici par nos historiens plus ou moins officiels, et il jette un jour nouveau sur les évènements qu'il décrit. Après l'avoir lu, il est difficile de ne pas reconnaître que « l'enthousiasme révolutionnaire, provoqué artificiellement par des promesses exagérées, fut de courte durée » ; qu'il se changea en hostilité quand les Commissaires de la Convention voulurent appliquer les lois de persécution contre le clergé, et que cette hostilité dura jusqu'à 1799.

L'auteur considère comme une *ténébreuse affaire* la réunion de la Savoie à la France et il met en cause, à ce propos, le Genevois Clavière, ministre des finances dans le premier cabinet girondin, avec Rolland. Il attribue à des menées occultes de ce ministre l'occupation de la Savoie, à laquelle on ne songeait pas, et qui ne fut qu'une première manifestation contre la République indépendante de Genève.

La retraite du général Lazary fait l'objet d'un chapitre accablant pour ce chef incapable et son entourage. L'armée sarde était dans un désarroi sans pareil, et Montesquieu ne sut pas profiter de la situation. Sa conduite, violemment soupçonnée, le fit traduire devant un Conseil de guerre, mais il mourut avant la réunion de ce conseil.

L'ouvrage se termine par des détails précis sur le *Parti français* en Savoie, de 1789 à 1792 : ce parti était constitué par la franc-maçonnerie, qui manœuvrait à la barbe du Gouverneur et des Autorités, sans jamais être inquiétée.

Le Guide du visiteur aux Allinges, par le P. Léon Buffet, une brochure in-16, 32 p. Annecy, Abry, 1926.

Ce petit livre est très pratique : il est destiné aux pèlerins et leur rendra de réels services. Il traite sommairement de la colline des Allinges, de l'histoire des châteaux, de la mission du Chablais, de la Chapelle avant et depuis saint François de Sales, de la Relique, et il est accompagné d'un *Cantique du souvenir.*

Le P. Buffet mérite des félicitations pour avoir fait œuvre utile. F. M.

RÉFLEXIONS

sur

quelques noms de plantes

De tout temps l'homme a éprouvé le besoin de désigner par des noms les êtres vivants et les choses avec lesquels il est en contact journalier. Ce souci qui pendant longtemps, sans doute, fut restreint à un petit nombre d'êtres, se développa avec les progrès de la civilisation ; la richesse des noms acquis, conservée par la tradition orale et par l'écriture, s'accrut à travers les âges malgré les troubles sociaux, les guerres, les cataclysmes.

En botanique, la science contemporaine, avec des moyens d'investigation plus grands et avec une méthode plus sûre, poursuit cette entreprise et s'efforce de pourvoir chaque végétal d'une sorte de casier dont la première pièce est un nom et les autres des renseignements sur son habitat, son mode de vie, son utilité, sa culture, la constitution de ses tissus, la composition de ses *increta* et de ses *excreta*, etc...

Chaque civilisation a possédé des nomenclatures plus ou moins étendues. Quelques noms égyptiens sont parvenus jusqu'à nous, les noms grecs sont plus nombreux et les noms latins le sont bien davantage (1). A la disparition de chaque civilisation un grand nombre de noms de végétaux se sont perdus et d'autres, arrivés jusqu'à nous, sont restés sans utilité parce qu'on ne sait plus à quelles plantes ils se rapportent.

Dans les siècles antérieurs au XVIIe siècle de notre ère, les descriptions manquaient de précision et les plantes étaient groupées d'une manière arbitraire dans de longues nomenclatures. Tournefort, le premier, donne une classification systématique qui n'est pas sans mérite, puis Linné montre l'importance du nombre des étamines et des pistils dans la fleur et celle de leurs positions relatives, enfin il impose la nomenclature binaire : toute plante aura un nom, tiré du grec ou du latin, formé de deux mots dont le premier désignera le

(1) Il existe aussi des noms d'origine celtique : *Blitum* (TOURNEF), vient de blith = insipide ; *Beta* (TOURNEF), vient de bett = rouge. (GILLET et MAGNE, *Nouv. Flore fr.*, p. 413.)

Genre. Adrien de Jussieu et de Candolle établissent enfin des méthodes naturelles où les végétaux sont classés non plus à la suite de l'examen *d'un seul* caractère, mais d'après l'*ensemble* de leurs caractères. Mais il serait injuste de nier les grands services rendus à la science par *Pline l'Ancien* au 1er siècle dans son *Histoire naturelle* et par les nomenclateurs du moyen-âge.

Cependant on comprend combien il est difficile d'établir de nos jours la synonymie, c'est-à-dire la liste des noms attribués à une espèce donnée, même en bornant ses recherches aux noms dits scientifiques. Si l'on cherche à établir l'identification des noms populaires et des noms vulgaires, on se heurte à des difficultés encore plus grandes.

Nous allons examiner un petit nombre de noms vulgaires et de noms populaires en nous efforçant de montrer leur origine, leurs transformations et leur relation avec l'esprit du milieu où ils sont nés.

Noms vulgaires et noms populaires

Un nom vulgaire est généralement le nom scientifique traduit en langue vulgaire, c'est-à-dire, pour nous, en français. Ainsi le nom vulgaire du *Cynoglossum officinale* L. est *Langue de chien officinale* ; le nom vulgaire de la *Pulmonaria officinalis* L. est *Pulmonaire des pharmaciens*. Cependant cette règle comporte de nombreuses exceptions. Ainsi le nom vulgaire du *Cynara scolymus* L. est *artichaut* qui vient d'un mot arabe. La *Clematis vitalba* L. a deux noms vulgaires : *Clematite* et *Vigne sauvage* ; le premier vient du nom latin retenu par Linné et le second est la traduction du grec *Ampelos agria* transmis par Dioscoride. Notre mot *chou* est le nom vulgaire du *Brassica oleracea* L. (1) : il descend du *caulos* de la Grèce ancienne, du *cauli* des Grecs modernes et du *cáule* (2) latin.

Les noms populaires peuvent être la simple traduction du nom savant dans la langue populaire, c'est-à-dire en patois.

(1) Le nom latin *brassica*, vient du celtique *bresic* = chou (Gillet, Magne, *Nouv. Flore fr.*, p. 31.)

(2) Si l'on prononce le nom latin à la romaine, on entend la voyelle composée *aou* de la syllabe tonique qu'on retrouve intacte dans le languedocien *caou* et dans le bas-limousin *thaou* (th anglais). Cette voyelle s'est transformée en passant dans l'italien où *câule* est devenu *cávolo*. Le chou fourrager à haute tige et sans pomme se nomme dans le nord de la France *chou caulet* et, une variété encore plus haute, répandue un peu partout, est le *chou cavalier* dont le nom rappelle le *cavolo* italien.

Mais le plus souvent il est plus exact de dire que lorsque le nom scientifique n'est pas la reproduction plus ou moins fidèle du nom ancien, grec ou latin de la plante, il est la traduction d'un nom populaire en langue grecque ou latine. Quelques exemples vont le montrer. Les deux noms vulgaires du *Taraxacum officinale* WEB. sont *Pissenlit* et *Dent-de-Lion*. Le premier fait allusion aux propriétés diurétiques de la plante et le second à la forme des dents dont la feuille est ornée, ces noms sont donc, malgré leur apparence, d'origine savante ; ils ont donné naissance aux deux noms scientifiques que le végétal a portés successivement : *Taraxacum dens-leonis* L. et *Taraxacum officinale* WEB. Les noms populaires, dans notre région sont : *dèndlĭon* à Annecy, *ley-tëchon* à St-Jean de Maurienne, *lad-chon* à Albertville d'après Constantin et *dé-dë-stin* (= dent de chien) à Thénésol (Savoie) d'après Rolland. Le nom vulgaire de l'*Atropa belladona* L. est *Belladone* tiré d'un mot italien qui désignait un cosmétique à l'usage des femmes dont il embellissait le teint ; il était fabriqué avec la pulpe du fruit. Le nom populaire dans la région de la Dordogne est *Flour-dé-Madamo* qui est antérieur au nom scientifique de Linné. — Le nom vulgaire de toutes les espèces du genre Rhinanthus est *Crête-de-Coq*, traduction de l'un des noms latins de ces plantes usités dès le IVe siècle (Rolland) : linum tartarale et crista-galli. Leurs noms populaires en Savoie, sont *Tartaria* (Rolland), *Tartërià* et *Erba à polë* (Constantin). Linné a tiré le nom scientifique du grec rhis = museau et anthos = fleur. (Gillet et Magne).

Le *Leontopodium alpinum* CASS. a reçu le nom vulgaire de *Pied-de-lion* qui traduit le mot grec, mais son nom populaire, en Savoie, est venu de l'allemand *Edelweiss* (la noble et blanche fleur), introduit sans doute par les touristes et transformé par la prononciation française en *Edelvès*.

Le passage des noms d'une langue dans une autre et la formation des noms scientifiques au moyen de mots appartenant à des expressions populaires ne se sont pas toujours faits d'une manière exacte et rigoureuse. Il est facile de relever en botanique des à-peu-près effarants qui font penser aux noms célèbres des cartographes : St-André-le-Gaz, le Pas-des-Lanciers, etc. !

Ainsi Linné a donné à la tomate le nom grec de *lycopersicon* parce qu'il a cru reconnaître en elle le lycopersicon dont parle Galien ; or les Grecs n'avaient point connu la tomate

puisqu'elle nous est venue d'Amérique au XVIe siècle. L'*Artemisia absinthium* L. qui est l'*Absinthe*, est nommée au moyen-âge herba fortis (Mowat) d'où sont venus les noms populaires de *Fôr* en Savoie et de *Bénèfortt* à Chatillon, dans la vallée d'Aoste (Edmont). Le français populaire *Herbe-Sainte* a été évidemment tiré d'absinthe par fausse étymologie (Rolland). — *Erythrea centaurium* PERS. est le nom scientifique d'une petite plante amère et tonique bien connue, la *Petite Centaurée* ; c'est la *Cétëré* (= centaurée) de Savoie. Eh bien, dans la Franche-Comté, le Berry et le Poitou on en a fait la *Sainte-Honoré* qui dans l'Aveyron devient l'*Erbo de Sent-Honoré* et *Erbo de Sent-Olé* (Rolland). Dans l'ancien français le *Chelidonium majus* L. était nommé *esclaire* et *esclère*, mots qui ont formé le nom vulgaire de *Grande-Eclaire* dans le français moderne. Cependant dans le Var, Vaucluse et le Gard, pour faire disparaître les verrues, on recommande l'*Erbo-de-Santo-Claro !*

L'*Eryngium campestre* L. est l'Eryngium album de Pline qui porta au XIVe siècle le nom gracieux d'*Iringe*. Plus tard on a donné à tort le nom générique de *Chardon* à cette ombellifère et l'erreur s'est répandue partout : c'est le *Sardon étréla* de Chambéry (Colla), c'est le *Tsardon blanc* de Bourg-St-Maurice (Rolland), c'est le *Chardon levraut* de Furetière (1708), le *Chardon vacabon* (= vagabond) en Loir-et-Cher, l'*Echardon courant* de Châteauroux, c'est, en vieux français, le *Chardon rôlant* parce que, en hiver, sa tige, hérissée en boule, se détache du pied et roule au gré du vent (Rolland, *Flore pop.*). Enfin une fausse étymologie change ce dernier nom en celui de *Chardon Roland !* Le vieux nom vulgaire de *Panicaut*, traduction de Panis caldus, lui doit être préféré. — Une espèce voisine, l'Eryngium alpinum L. est une des plus belles fleurs des Alpes. Ne la confondons pas avec *Eryngium Oliverianum* DELAR, qui est souvent offert aux touristes sous un nom qui n'est pas le sien. Ce dernier Panicaut, originaire de l'Orient, est une plante cultivée. Il est plus robuste, plus haut et plus fortement coloré que notre *Panicaut bleu*. Il est beau, certes, mais il ne possède pas cette grâce élégante, cette discrète couleur bleue adoucie par l'air froid des cimes, cette distinction de tenue qui le font saluer par les montagnards de Magland du nom de « *Monsieur* » (Constantin et Gave).

Le *Solanum dulcamara* L. a pour nom vulgaire *Douce-amère* depuis longtemps usité et que Linné adopta. Pourquoi,

dans les environs de Paris, ce nom si connu fut-il tourné en *amère-douce* et enfin en *merdours* qui s'écrit en trois mots ! (Rolland). A Villette, canton d'Aime (Savoie) on a tiré de Douce-amère le nom populaire *Doça-nèrë* qui observe les convenances mais qui est aussi mauvais au point de vue étymologique. -- Dans de nombreux ouvrages de botanique on parle de *Scrophularia nodosa* L. sous le nom d'*Herbe-du-Siège* parce que, dit-on, les Rochellois s'en sont servis pour guérir leurs plaies durant le siège de leur ville par Richelieu en 1628. Or cette plante est désignée sous ce même nom par Stephanus (Sylva 1538), par Gesnerus en 1542 (Rolland, *Flor. popul.*). En réalité la scrofulaire noueuse servait depuis longtemps à panser les hémorrhoïdes, ce qui prouve que dans son nom populaire on fait allusion à un autre siège qu'à celui de La Rochelle.

Dans l'écriture des noms scientifiques les fautes d'orthographe ne sont pas rares. Linné écrit *Cynara* pour *Cinàra* = artichaut. Il donne à la *Bette à côte* qui est la *Cutë* ou *Coutë* de Savoie, le nom de Beta Cycla bien que Simon Januensis en 1486 l'ait nommée *Bleta sicla* et *Beta sicla* et Duchesne en 1544 *Sicula sicla.* (Roll., *Flor. pop.*, p. 145.)

Enfin plusieurs espèces végétales portent le même nom populaire et il en résulte des confusions. A Bourg-St-Maurice, à La Motte-Servolex on nomme *san-fouin* ce qu'ailleurs on nomme *luzerne* (*medicago sativa* L.) Par une sorte de compensation, à La Motte-Servolex on appelle *louizérna* notre *pélagra* qui est l'*Esparcette* ou *Onobrychis sativa* LAM. En réalité, le véritable *sainfoin* n'est ni un Medicago ni un Onobrychis, c'est l'*Hedysarum alpinum* LAM = *H. obscurum* L. qui pousse dans les rocailles des montagnes de notre pays et aussi l'*Hedysarum coronarium* L du Midi.

Sous le nom populaire de *Genépi* on comprend six espèces différentes appartenant aux deux genres Achillaea et Artemisia.

Achillaea moschata WULF. est le génépi des Suisses.
Achillaea nana L. est le genépi blanc.
Achillaea atrata L. est le genépi noir.
Artemisia glacialis L. est le génépi des Savoyards.
Artemisia mutellina VILL. est un génépi blanc.
Artimisia spicata L. est un génépi noir.

En résumé, le *Genépi des Suisses* est une Achillée, le *Genépi des Savoyards* est une Armoise et il y a dans la langue

populaire deux genépis blancs et deux genépis noirs ! Le peuple peut sans grand inconvénient les confondre car ces plantes alpines ont à peu près les mêmes propriétés médicinales : toutes sont toniques, sudorifiques et toutes activent la circulation du sang et des humeurs. Leurs infusions peuvent rendre de bons services dans le traitement des maladies causées par « un coup de froid ». (D'après le Dr Chabert.)

Les noms populaires de Bette et Blette avec leurs variantes locales comme *Blèta* à Annecy, *Blîda* et *Blîta* dans le Bas-Limousin, servent surtout à désigner la *Poirée* ou *Bette à couper* (Beta vulgaris L.) mais ils s'étendent aussi à d'autres plantes telles que les Blitum de Tournefort que le latin du moyen-âge paraît avoir réunies sous le nom commun de *blitea herba* (= herbe fade). Le peuple manifeste ainsi son penchant à l'extension du sens des mots, penchant né de l'esprit de généralisation. C'est pour la même cause que dans les restaurants populaires de Turin le plat d'épinard est désigné sur la carte par le nom collectif de *Verdura*. Dans ce plat, j'ai cru distinguer notre Epinard commun associé à une pointe d'Oseille et à quelques feuilles de Bette. Ces noms populaires répondent à un besoin, ils ont donc leur utilité. Mais n'oublions pas que le peuple les a créés pour lui, avec ses méthodes à lui, sans aucun souci scientifique et ne soyons pas étonnés s'ils ne sont pas exclusifs.

Quelle est l'origine des noms populaires ?

Au moins pour les plantes les plus communes, il est vraisemblable que le premier nom fut créé par le peuple, paysans, jardiniers, fleuristes, artisans, etc... Ce nom rappelait la particularité la plus frappante du végétal comme la beauté et l'éclat de la fleur, l'époque de la floraison, le pays d'origine ou les exigences de sa culture. Les praticiens, herboristes, droguistes, apothicaires et, plus tard, les pharmaciens, s'attachèrent surtout aux plantes auxquelles étaient attribuées, à tort ou à raison, une vertu curative ou simplement alimentaire, et, par une conséquence toute naturelle, aux plantes vénéneuses ou malfaisantes. Le nouveau nom était tiré de la langue familière ; c'était souvent un mot faisant image ou une expression qui portait en elle sa définition, c'était parfois aussi une malédiction ou une invocation pieuse. L'âme du peuple, dans ses créations, obéissait, sans s'en dòuter, aux préoccupations dominantes de son époque. Elle était païenne dans

l'antiquité et encombrait la nomenclature botanique des noms de la mythologie ; durant la nuit des derniers siècles de Rome et des premiers siècles de notre ère, la sorcellerie et la magie l'obsédaient ; enfin, lorsque la civilisation chrétienne s'établit, son ciel se peupla et de nombreuses plantes furent consacrées à la Divinité ou à la mémoire des martyrs et des saints.

En somme, l'éclosion des noms populaires a eu lieu à toutes les époques et elle se poursuit de nos jours. Il suffit qu'une plante non encore décrite ou peu connue attire l'attention générale pour qu'elle reçoive aussitôt un et parfois même plusieurs noms. Citons en exemple le *Piper élongata* qui fit sensation à l'exposition de Londres en 1851. C'était une espèce de poivrier du Pérou nommé Matico dans son pays d'origine ; il fut aussitôt introduit en France sous le nom d'*Herbe-au-Soldat* parce que ses feuilles astringentes étaient vantées pour la guérison des blessures et des écoulements blancs de toute nature. — Les deux noms populaires de la Betterave, *Disette* et *Abondance*, sont nés au commencement du XIXe siècle, pendant le Blocus continental, lorsque le sucre de canne vint à manquer. La betterave potagère (*Beta rapacea* K.) était cultivée en France depuis le XVIe siècle et en 1605 Olivier de Serres avait signalé la présence du sucre dans sa racine. François Achard, élève de Margraff, extrait du sucre de la betterave de Silésie et fonde en 1796 la première usine à Steinau-sur-Oder. Le 29 mars 1811, sur l'ordre de Napoléon, 32.000 hectares sont affectés à la culture de la betterave sucrière et un million de francs sont distribués à titre d'encouragement. (Voir Wurtz, Dre de Chimie, tome III, p. 42.) La *disette* du sucre cessa mais la betterave en garda le nom. D'autre part, la fabrication du sucre laissait inutilisées les feuilles qui donnent un fourrage abondant et la pulpe des cossettes avec laquelle on pouvait nourrir le bétail en hiver : ce fut l'*abondance* à la ferme. Vers la même époque la *Verveine citronnée* (*Lippia citriodora* KUNTH), originaire d'Amérique, fut dédiée à l'Impératrice Marie-Louise ; d'où les noms de *Loyzia* dans le Béarn, *Maria-Lluisa* dans la Catalogne, *Erba Luigia* à Plaisance en Italie. (*Annales du Museum* (1802). Voir Rolland, *Flore pop.*, VIII, p. 43.)

Lorsqu'en 1560 l'ambassadeur de Catherine de Médicis en Espagne, Nicot, introduisit en France le tabac, on désigna aussitôt la plante et son produit sous les noms d'*Herbe à la*

Reine, herbe à Nicot, herbe du Grand-Prieur. Plus tard elle reçut de Linné le nom scientifique de *Nicotiana tabacum.*

Mais l'histoire de la plus commune de nos plantes potagères, la *Pomme de terre,* est la plus instructive à cet égard (1).

Parmentier, grâce à l'aide du bon roi Louis XVI, attire l'attention du grand public sur cette précieuse plante qui reçoit aussitôt en Anjou le nom de *Fleur-de-Lys* et çà et là celui de *Parmentière.*

Elle était originaire de l'Amérique centrale d'où elle fut importée en Europe assez tard, vers la fin du XVIe siècle. Elle pénétra en France par plusieurs points de la frontière. Les Espagnols l'introduisent par voie de terre dans le Midi pyrénéen et un peu partout par les ports de la Méditerranée et ceux de l'Océan, sous le nom de *Patate* qui ne lui appartenait pas. Ce nom, en effet, est tiré du mot indien qui désigne le fruit souterrain du *Convolvulus batatas* L. Cette erreur d'étymologie lui porta bonheur, sans doute, car le nom de patate est encore employé par le peuple sous les formes *Patata* en Italie, *Patata blanca* dans les Pyrénées-Orientales, *Patato* en Provence, Languedoc et Gascogne, Pëtate en Poitou, Patake en Vendée, Patate par Coppier dans « *Voyage* » p. 92 (1645). Dès l'an 1600 Olivier de Serres écrit : « Cest arbuste (sic), dit *cartoufle,* porte fruict de mesme nom, semblable à truffes, et par d'aucuns ainsi appellé. Il est venu de Suisse en Dauphiné despuis peu de temps en ça. » (Rolland, *Flore pop.* VIII, p. 105.) Et la Suisse l'avait reçu sans aucun doute de l'Allemagne où il est encore cultivé sous le nom de *Kartoffel.* Ce nom donne en pénétrant dans les pays de langue française les formes *tartoufe* (Ardennes), *cartofle* (Meuse), *cartofe* (Marne), *cartoufle* et *cartyoufle* (Franche-Comté), *Catifla* (Ain), *tartiflà* à Annecy, avec des variantes : *tartiflë, tartufle, tufelle* à Annemasse, *tiflë* à St-Gingolph, *catiflà* à St-

(1) Je dois sur ce sujet à M. J. Désormaux, vice-président de l'Académie Florimontane, dont l'obligeance est égale à la profonde érudition, l'indication de plusieurs sources qui m'ont été précieuses :

Sur les noms des plantes dans les divers parlers de France : ROLLAND, *Flore populaire,* 11 vol. in-8, Paris 1914.

Sur l'origine du mot *tartuffe,* avant Molière, ses rapports avec *terrae tuber* et avec truffe, tromperie : JEANRON ; Analyse d'un article du *Néophilologus* d'Amsterdam, 1921, p. 145-148, de BUSKEN-HUET. Voir *Bulletin philologique* et *histor.*, année 1921, p. XXVII.

J'ajoute : LEO SPITZER, *Die Namengebung bei neuen Kulturpflanzen in Franzosischen,* cité in *Bibliographie méthodique des Parlers de Savoie,* J. DÉSORMAUX, Annecy 1923.

Paul, *tifëra* à St-Jean de Maurienne, etc... Ajoutons qu'en 1785, en Languedoc, Sauvages relève l'expression ironique : Te donnarai des *tartifles !* c'est-à-dire rien. (Rolland.) D'autre part, la formation souterraine des tubercules porte le peuple à les comparer aux champignons ascomycètes bien connus sous le nom de truffes. On trouve l'expression de *truffe blanche* en français ou en patois dans plusieurs provinces et les mots *trufa* en Limousin, *trufa* dans la vallée d'Aoste (Rolland), *tuféro* dans la Suisse romande (Rolland). Le nom italien de la truffe, *tartufo*, et son dérivé *tartufollo* (1) ont dû, pour la même raison, donner des termes extrêmement voisins qu'il est bien difficile, en Savoie, de séparer aujourd'hui de ceux qui ont une autre origine. Le nom français de *Pomme de terre* adopté dans tous nos départements est d'origine relativement récente. On le trouve cependant en patois dans tout le Nord-Est de la France sous les formes de *pëmetère, pëm'tière, pëmotte de tarre* (Vosges)... Dans la *Henriade travestie* parue à Berlin en 1758, p. 12 (citation Rolland) on lit :

« Ne blâmez rien en Angleterre,
Louez jusqu'aux pommes de terre
Que l'on y mange par ragoût. »

Les expressions *poire-de-terre* et *pois-de-terre* concurrencèrent en beaucoup d'endroits celle qui a fini par triompher.

En parcourant la liste de tous ces noms populaires, on s'aperçoit avec tristesse que les deux hommes qui ont fait les plus grands efforts pour acclimater, améliorer et faire connaître en France la précieuse solanée ont été à peu près oubliés par l'ingrate postérité. La pomme de terre a sauvé notre patrie de la famine au XIXe siècle et aujourd'hui même nous ne pouvons songer sans effroi à ce qui surviendrait si le précieux tubercule disparaissait subitement. Cependant le nom de *Parmentière* n'a jamais été en usage qu'à la Cour et dans les classes cultivées de la nation, il n'a jamais été vraiment populaire et l'expression gracieuse de *Fleur-de-Lys* est tombée dans l'oubli.

Du Signe dans les végétaux

Parmi les végétaux de l'ancienne pharmacopée, il en est qui portaient tout naturellement le nom de leur Signe. Ceci demande explication. Dans l'antiquité on était persuadé

(1) Nom cité par Constantin et Gave (*Flore pop. de la Savoie*). Il ne figure pas dans le *Vocabolario italiano del Fanfani*.

qu'un certain nombre de plantes avaient été placées près de l'homme pour la guérison de ses maux : chacune d'elles portait le signe de la maladie dont elle était le remède efficace. La seule difficulté pour l'homme était de distinguer ces signes. Avec de la bonne volonté on arrivait à les découvrir. En voici quelques-uns :

Dans l'*Echium vulgare* L. l'épiderme porte de nombreuses taches brunes qui lui donnent l'aspect d'une peau de vipère : voilà le signe ! Nicander affirme du reste que cette plante a été nommée *Alcibiacum* parce qu'elle a guéri un nommé Alcibius mordu par un serpent. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'au IXe siècle elle porte le nom de *viperina* qui lui est resté. C'est notre *Borastë sóvazdë* (Constantin et Gave) et la *Boratse dè vipère* de Fribourg (Suisse) d'après Rolland.

La *Pulmonaria officinalis* L. est déjà nommée Pulmonia dans le latin de Dioscoride. C'est que les taches pâles de ses feuilles figurent plus ou moins bien les lobules pulmonaires de l'homme : c'est le signe !

Sur les racines de la *Scrophularia nodosa* L. on remarque des renflements irréguliers analogues aux dilatations anormales qu'on distingue dans les veines des hémorroïdes : c'est le signe, et l'herbe écrasée sert au pansement de cette infirmité. C'est l'*herbe du Siège* dont nous avons parlé plus haut. Mais chez les scrofuleux les glandes peuvent, en certaines régions du corps, balafrer la peau en y creusant des trous, en y formant des saillies plus ou moins semblables aux nodosités de la même plante : c'est encore un signe qui lui vaut les noms de *scrofulaire* et d'*herbe aux écrouelles*.

Sur les racines déliées de la *Ficaria ranonculoïdes* L. on voit des appendices en forme de petites figues (ficus), d'où le nom scientifique de *Ficaria* et le nom populaire d'*Herbe aux hémorrhoïdes*, car c'est encore un signe.

Le *Drosera rotundifolia* L., des marais de nos montagnes, porte sur ses feuilles des poils glanduleux, en aiguillons, qui secrètent des *gouttes* d'un suc âcre. C'est un signe et si ce signe n'est qu'un jeu de mots, il a suffi cependant pour valoir à la plante les noms populaires d'*Herbe aux goutteux, Herbe aux matagots*. Le nom vulgaire est *Rossolis* ou rosée du soleil, terme tout à fait impropre car les gouttes des feuilles n'ont rien de commun avec les perles que la rosée du matin dépose sur les plantes.

De toutes ces plantes signées, la pulmonaire, riche en

mucilage et en nitrate de potasse (comme la bourrache) peut seule rendre quelques services dans les affections légères par ses vertus émollientes, diaphorétiques et diurétiques.

Plantes vouées au malin ou aux dieux du paganisme

Les plantes nuisibles aux cultures, les plantes vénéneuses et aussi celles dont le principe actif mal connu faisait croire à un pouvoir mystérieux, étaient rejetées et vouées au Malin.

En Franche-Comté on donne indistinctement les noms de *Chaudière-du-Diable* et de *Feu-d'Enfer* aux *Ranonculus acris* L. et *bulbosus* L. qui sont vénéneuses (Rolland) : c'est le *piapô* d'Annecy (= pespulli) (1). La *Vigne du Diable* est le nom qu'on donne en Eure-et-Loir à la *Clématis vitalba* L., plante envahissante et sans valeur.

Les noms d'*Erbo d'infer* en Provence et d'*Erbo dou Diable* dans le Bas-Dauphiné sont donnés au *Nymphœa alba* L, le Nénuphar blanc de notre lac.

Le *Datura stramonium* L. porte les noms d'*Herbe du Diable* et d'*Herbe des magiciens* ; son fruit est la *Figue de l'Enfer*. Cette plante est toxique et son odeur est désagréable.

Une autre *Herbe au Diable* est le *cynoglossum officinale* L. dont on utilisait autrefois la poudre et l'extrait dans la préparation de pilules contre la toux.

La *Cuscuta minor* D. C. envahit nos prairies artificielles, épuise les luzernières, aussi la nomme-t-on *Cheveux du Diable*. Notre millepertuis est le *Chasse-Diable* parce qu'on l'employait comme vermifuge. La *Scabiosa succisa* L. se nomme *Mors du Diable* (mors = morsure) parce que la racine principale, l'axe, est tronquée. — Le *Cirsium palustre* L. porte le nom de *Bâton du Diable* parce qu'il est épineux et qu'on ne sait par quel bout le prendre. Deux plantes portent le nom de *Navet du Diable*, ce sont la *Bryonica dioïca* JQ. de nos haies dont le rhizome charnu est très irritant, agissant comme un purgatif drastique violent, dangereux, et l'*Œnothera crocata* L. qui donne par incision un suc blanchâtre durcissant à l'air :

(1) Cette herbe envahissante fait avec la *Riola* (Liseron) et le *Taconnet* (Pas-d'âne) le désespoir de nos horticulteurs qui trouveront pour cette raison quelque intérêt aux quatre vers suivants rapportés de la Suisse romande par Rolland :

« Einke iô cret (le sol où croît) le taconnet
Laisse-lo à koui l'est ;
Einke iô cret le piapô
Atzita-lo (achète-le) se té pô. »

ce suc est un poison redoutable. L'*Œuf-du-Diable* est le *Phallus impudicus* L. encore jeune, avant la rupture de la volva : il est vénéneux à l'âge adulte et son odeur est repoussante. Le *Bolet-Satan*, est le *Boletus satanas* LENZ, au pied renflé dans le bas et réticulé de rouge dans le haut ; il est vénéneux. — Notre *Orchis vanille*, *Nigritella angustifolia* RICH., porte deux tubercules palmés, l'un, noir et ridé, qui nourrit la plante au moment de l'arrachage est nommé en Haute-Savoie *Main du Diable* ; l'autre, blanc et lisse, où s'accumule la substance nutritive pour l'année suivante, est la *Main de Dieu*. (Constantin et Gave. *Flor. pop.* p. 79.)

En somme, le peuple donne, selon sa propre expression, à tous les diables, le végétal qu'il redoute et celui qui le gêne sans lui être d'aucune utilité. Une plante très commune dans les sols humides et profonds,le *Salsifis* (1) *des prés* (*Tragopogon pratense* L.), porte à Annecy et à Thônes le nom de *Barbadian*. Quelle est la signification exacte de ce mot ? Le nom scientifique est la reproduction pure et simple du mot composé grec signifiant *barbe-de-bouc*, par allusion, dit-on, à l'aigrette plumeuse qui couronne la graine. Les noms vulgaires de *Erba de bou* (Val d'Aoste), barbabou, barbaboc (Aime), barbabô (Dingy), etc. présentent la singularité de mots savants en patois, tandis que *barbadian* a tous les caractères d'un nom populaire. En patois Jean, Jhan ou Gian (rapprochez le nom piémontais Gianduio) se prononce *dian* comme la dernière syllabe du mot. A Abondance (H^te^-Savoie), la *Spirea ulmaria* L. se nomme *Erba de Sin-Jhan* (Constantin) parce qu'elle fleurit fin juin. On ne peut voir ce nom dans Barbadian puisque cette dernière plante fleurit dès les premiers jours de mai. Pourquoi ne rapprocherait-on pas *dian* du français *diantre* = *diable* ? Ce qui paraît justifier cette vue, c'est que la barbadian, dont les feuilles, la tige et la racine sont excellentes, même crues, au point que les enfants, les chèvres, les lapins en sont gourmands, n'a plus aucune valeur à la fauchaison : à ce moment, en effet, la plante n'est qu'une paille sèche dans l'herbage encore vert. Aussi le paysan en fait-il fi et dit-il avec mépris, en parlant d'une chose qui n'a point de valeur réelle : « *C'est de la barbadian !* » Il dirait sur le même ton : c'est la barbe au diable ! Il est vrai qu'au moyen-

(1) Le mot *salsifis* est un terme de cuisine importé d'Italie : *sassefrica*, qu'on trouve aussi sous les formes *salsefrica* et *salsefica*. FANFANI, *Vocabolario*, *Firenze*, 1902.

âge on figurait souvent le diable sous les traits de l'animal immonde au front cornu et au pied fourchu.

De cette série de noms il faut rapprocher ceux que la mythologie et la sorcellerie ont inspirés.

Casque de Jupiter = *Aconitum napellus* L.

Barbe de Jupiter = *Centhrantus ruber* D. C.

Fleur de Jupiter = *Lychnis flos-Jovis* D. C.

Cheveux de Vénus appartient à *Nigella Damascena* L. et à *Adianthum capillus Veneris* L.

Miroir de Vénus = *Specularia speculum* D. C.

Peigne de Vénus = *Scandix pecten-Veneris* L.

Sabot de Vénus = *Cypripedium calceolus* L.

Nombril de Vénus = *Umbilicum pendulinus* D. C.

Lavoir de Vénus = *Dipsacus sylvestris* MILL. plus connu sous le nom de *Cabaret des Oiseaux.*

Herbe du Centaure Chiron = *Erythrea centaurium* = Pers.

La Ceinture de Neptune est une algue marine du genre Laminaria. — L'*Herbe égyptienne* est le *Melilotus cœruleus.* — L'*Herbe aux Fakirs* est notre chanvre commun. Les Arabes et les Indiens en extraient encore aujourd'hui le haschisch avec lequel on confectionne des boules à fumer et des liqueurs à boire dont l'abus conduisait et conduit toujours à la folie. — L'*Alchimille porte rosée* de nos pâturages (*alchimilla vulgaris* L.) fournissait aux alchimistes l'eau pure qu'ils estimaient nécessaire dans leurs recherches. — Le *Crachat de la Lune* ou *Salive de Coucou* désigne une algue, le *Nostoc* commun, masse gélatiniforme, ondulée, verte ou brune qui apparaît parfois, après la pluie, sur la terre ou le sable des allées des bois et des jardins.

Parmi les noms populaires français, il faut signaler ceux de quelques plantes qui ont des appellations très diverses. Ces noms datent sans doute d'époques très différentes ; certains étaient peut-être destinés à remplacer des noms qui avaient cessé de plaire. En voici quelques-uns : L'*Adonis automnalis* L. porte outre le nom de *Goutte de Sang*, les noms de *Œil du Diable, Sang de Vénus, Sang-de-Jésus.* — La *Pœonia officinalis* L. est connue, d'après Rolland, sous le nom de *Rose du Diable* dans le Loiret et l'Eure-et-Loir. En 1558 Fuchs la nomme *Rose de Notre-Dame.* Dans la Suisse romande elle est la *Flor-de-Malet*, l'*Erba de Malet.* Ici malet est pris pour convulsions, épilepsie. « Sa graine ou sa racine, cueillie au défaut de lune, pendue au col et appliquée sur les poignets,

ou seule ou avec gui de chesne, est préservatif singulier contre le mal de St-Jean (épilepsie). » Texte du XVIe siècle cité par Rclland (*Flore pop.* I.) — L'*Agrostemma flos Jovis* L. est le *Jovis flos* de Pline. Dans les nomenclatures de Dodonœus (1608), et même de Duchesne en 1544 elle est désignée sous le nom d'*Œil de Dieu.* — Le fruit double du *Geranium Robertianum* L. se nomme *Fourchette du Diable* dans le centre de la France et *Epingles de la Vierge* dans la Haute-Marne et en Normandie (Rolland). — L'*artemisia vulgaris* L. est l'*Armoise* ainsi nommée en l'honneur d'Artémis, déesse de la Lune ; elle porte aussi le nom plus récent de *Couronne de St-Jean* parce qu'elle fleurit à la St-Jean. — Le *sabot de Vénus* porte aussi le nom de *Sabot de la Vierge.* — L'*Hypericum perforatum* L. est nommé en 1496, *Herba fuga demonum* (Bosca), plus tard *Herba Sanctis Johannis* et en 1623 *Herba Sanctæ Mariæ.* — Le *lithospermum arvense* L., désigné dans une ancienne nomenclature par les mots *Gramen solis*, graine du Soleil, devient au XVIe siècle *Lacrymae Mariae* (Lusitanus). — Notre *Myosotis* est d'abord le *Muris auricula* de Dioscoride et il devient au moyen-âge *Oculus Christi.* Jehan Régnier, en 1526, dans *Fortunes et Adversités* lui donne son nom actuel : *Ne m'oubliez mye.* (Rolland. *Fl. pop.*)

Plantes utiles ou remarquables par leur beauté

Les plantes utiles, surtout celles qui étaient utilisées par les herboristes, étaient très souvent placées sous le vocable de la Divinité et des Saints.

Herbe de Ste-Anne = *Parietaria officinalis* L.
— *de St-Antoine* = *Epilobium spicatum* LIM.
— *de Ste-Athalie* = *Delphinium consolida* L.
— *de Ste-Barbe* = *Barbarea vulgaris* R. BR.
— *de St-Benoît* = *Geum urbanum* L.
— *de Ste-Catherine* = *Impatiens nolitangere* L.
— *de St-Christophe* = *Actaea spicata* L.
— *de Ste-Cunégonde* = *Eupatorium cannabinum* L.
— *de St-Guillaume* = *Agrimonia eupatoria* L.
— *des Sts Innocents* = *Polygonum hydropiper* L.
— *de St-Jean* = *Hypericum perforatum* L.
— *de St-Joseph* = *Daphne mezereum* L.
— *de St-Julien* = *Barbarea vulgaris* R. BR.
— *de St-Laurent* = *Mentha pulegium* L.
— *de St-Paul* = *Primula officinalis* L.

Herbe de St-Pierre = *Primula officinalis* L.
— *de St-Philippe* = *Isatis tinctoria* L.
— *de St-Quirin* = *Tussilago farfara* L.
— *de St-Roch* = *Pulicaria dysenterica* GŒR.
— *de Ste-Rose* = *Pœonia officinalis* L.
— *de St-Simon* = *Circaea Lutetiana* L.

La *Verbena vulgaris* L. est la *hierabotane, verbena* et *herbona* des Romains : elle était cueillie à Rome sur le Capitole par les Féciaux. En Gaule elle couronnait le front des druides. Au ve siècle c'est l'*Herbe-Divine* ou *Sacrée.* Aujourd'hui c'est la *varvenna* à Thône, la *darbéno* à Perloz, val d'Aoste (Rolland). — L'*Herbe-de-la-Dame des forêts* est le *Genepi blanc* des Alpes = *Achillœa nana* L.

Parmi les fleurs de montagne, remarquables par leur beauté, il faut citer le *Rosage* ou *Ranssignolet* (1) (*Rhododendron ferrugineum* L.) ; le *Lis martagon* L. de nos prés-bois qui est le *martagone* des Italiens, nommé aussi *Bella montanara* ; le Sabot de la Vierge (*Cypripedium calceolus* L) ; le *lis des Allobroges* (*Phalangium liliastrum* LAM.) dont le vent balance les cloches légères, à partir de mille mètres, sur les maigres gazons et les éboulis pierreux ; la *Croix-de-Savoie* (2) (*Mœhringia muscosa* L.) qui se détache sur son feuillage moussu ainsi qu'un bijou sur le velours vert d'un écrin, glorieuses armoiries d'argent que la nature place tous les ans sous nos yeux comme pour affirmer à la génération qui passe la pérennité du souvenir.

Le beau groupe des Gentianes bleues a toujours attiré l'attention des montagnards. La *Gentiana acaulis* L. et une ou deux espèces affines dressent leurs grandes fleurs vers le ciel comme des cloches lancées à toute volée : ce sont les *Campane bluë dè montaniè* (Constantin et Gave), c'est *la campanula celestia* des Vénitiens du xve siècle. (Rolland.) La *Gentiana verna* L. forme des touffes courtes d'un bleu magnifique : c'est le *Bouquet de Notre-Dame* d'après Constantin et Gave. Mais ce beau nom ne convient-il pas mieux à la *Gentiana bavarica* L. dont les fleurs plus larges, d'un bleu céleste plus tendre, sont de véritables yeux émouvants ? J'ai vu cette fleur admirable, pour la première fois, il y a une vingtaine

(1) Voir J. DÉSORMAUX : *Notes lexicographiques* in *Revue Savoisienne* 1918, p. 109 à 112.

(2) C'est le nom que donnait à cette plante notre peintre Savoyard Paul Cabaud avec, dans la voix, une pointe d'émotion qu'il ne cherchait pas à cacher.

d'années, sur l'arête inclinée qui conduit du Col du Bonhomme au Col des Fours, à l'altitude moyenne de 2400 à 2500 m. Il était environ onze heures et le soleil d'août était haut dans le ciel, lorsque j'aperçus tout à coup sur le fond grisâtre de ce sol couvert de pierraille et parsemé de maigres touffes de gazon, l'éclat des *Bouquets de Notre-Dame* : leur azur céleste était fascinant. Sous l'influence de la chaleur, les fleurs ouvraient amoureusement leurs corolles dont les lobes s'étalaient comme pour s'offrir aux baisers du soleil. L'atmosphère était un peu lourde ; sur les pierres brûlantes on voyait onduler les couches d'air et de blanches fumées montaient des vallées profondes de Montjoie et des Chapieux comme des vapeurs d'encens. On n'entendait aucun cri, aucune rumeur sur ces hauteurs désertes entourées de glaces éternelles ; cependant j'avais l'impression de vivre dans un milieu animé : tout vibrait en moi et autour de moi. Les yeux de la Gentiane, comme en extase, étaient tournés vers les espaces infinis et, au centre des fleurs pâmées, le pistil turgescent et les anthères pleines à éclater accomplissaient l'œuvre mystérieuse et sacrée de l'anthèse : la terre, toujours jeune, chantait son annuel cantique d'amour. Qu'elle est belle notre Savoie toute frissonnante sous l'œil de Dieu ! Je m'éloignai pensif. Les premières neiges recouvriront bientôt ces fleurs de leur manteau glacé et tout ce qui est en elles grâce et beauté périra, mais la promesse de vie qu'elles viennent de recevoir sera protégée par la glace elle-même : la vie est le souffle divin, il s'approche ou s'éloigne et aussitôt l'être naît ou meurt, mais le souffle lui-même ne s'éteint pas, car il vient de l'Eternel.

Ant. FLAMARY.

Annecy, le 28 mars 1926.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Topo-guides Serand — Massif de la Tournette, Mont-Veyrier, Pointe-Percée; Annecy, Imprimerie Commerciale, 1926, 3 fascicules avec cartes. (48 + 32 + 30 p.)

Les *topo-guides* de MM. les frères Serand, qui ont déjà rendu tant de services, viennent d'être réédités sous une forme nouvelle, comprenant texte et topos, qui rendra leur emploi plus commode et qui ne laisse absolument rien à désirer.

Les auteurs, dont on ne compte plus les randonnées *par routes et sentiers de Savoie*, ont groupé sous un petit format tout ce qui peut intéresser le touriste et le renseigner exactement. Leurs élégantes plaquettes sont le vade-mecum de l'excursionniste.

LE LAC DU BOURGET

PREMIÈRE PARTIE

Recherches de biologie générale
Faune et Flore

Un humble village dont le château, aujourd'hui ruiné, fut le berceau du Comte Vert de Savoie au XIVe siècle, possède le privilège de donner son nom au plus important bassin lacustre de la Savoie.

Coordonnées géographiques.

Le lac s'étend par 5°52' de long. moy. Est de Greenwich et 45°44 de lat. moy. Nord.

Son altitude est de 231 m. 50. Il est figuré sur les cartes suivantes : Etat-Major $\frac{1}{80.000}$ ff. Chambéry N.-E. et S.-E. ; Service vicinal du Ministère de l'Intérieur au $\frac{1}{100.000}$ ff. XXIII-25-26, XXIV-25-26 (Belley, Annecy, La Tour du Pin, Chambéry).

La carte des profondeurs a été levée en 1890 par Delebecque au $\frac{1}{20.000}$ par 75 coups de sonde au km. carré. L'équidistance des isobathes est de 5 mètres.

Les murailles géologiques du lac. — Son histoire dans les temps anciens.

Dans une longue vallée, sensiblement orientée N.-S., miroite la nappe du « lac bleu » du Bourget.

De sa muraille occidentale sauvage et abrupte, dont la surface est modelée en ressauts ou terrasses, témoins d'un ancien niveau des eaux, des formes au relief adouci de la côte orientale, surplombée dans sa partie Nord par la cassure formidable des plis calcaires, le lac du Bourget tire son impressionnante beauté, mélancolique ou parfois farouche, au gré des incidences lumineuses, de l'enveloppement ouaté des brumes ou de la rapide chevauchée des nuages.

Ce que nous voyons aujourd'hui de ce lac n'est que le reste d'une ancienne cuvette lacustre, irrégulière, beaucoup plus

étendue, dont les eaux montaient à une altitude assez élevée, marquée dans la topographie actuelle par des gradins ou terrasses de sables ou de graviers (30 m. en moyenne au-dessus du niveau actuel : Drivet, Broisin, Châtillon). Au Sud, elles dessinaient un golfe dans la direction des lointaines chaînes qui dominent Chambéry.

Une vaste plaine alluvionnaire occupe au Nord l'emplacement de l'ancien lac : les marais de Lavours, d'où surgissent les Molards de Vions et le rocher de Châtillon formant des îles à la surface des eaux qui baignaient les flancs du Colombier, atteignaient les environs de Seyssel et pénétraient par la vallée du Séran jusqu'à Artemare. Le lac contournait l'éperon rocheux de Chanaz et venait butter au Sud contre le barrage morainique de Massignieu-Luçay.

Maintenant, le Bourget approche de ce stade de vieillesse du cycle vital des lacs, marqué par l'envahissement lent et progressif du domaine terrestre sur celui des eaux, par suite des phénomènes de comblement résultant de l'apport des matériaux d'alluvion par ses affluents.

Le lac du Bourget est un lac tectonique qui occupe l'emplacement d'un synclinal tertiaire (1).

Sur la côte Est, à partir de la dépression du Sierroz jusqu'à Chindrieux, un ensemble de gradins s'élève mollement d'abord pour se hausser brusquement jusqu'à la cote 960, dans le pli de la Chambotte et de Cessens, dont les falaises urgoniennes tournent vers l'Ouest le regard de leur anticlinal rompu qui laisse affleurer au rivage son noyau jurassique.

La morphologie de la région est caractérisée, près de la baie de Grésine et de Saint-Innocent, par des alluvions de delta lacustre nettement stratifiées et surmontées de moraines glaciaires qui se montrent encore d'une grande fraîcheur dans la topographie.

Le cône de déjection sur lequel le Sierroz a frayé son cours inférieur est formé d'alluvions post-glaciaires, de graviers que le torrent a ensuite entamés et charriés pêle-mêle avec les matériaux modernes pour édifier le vaste delta actuel sous-lacustre, en voie d'accroissement si considérable, qu'il a commencé à séparer le lac en deux bassins.

Depuis le Sierroz jusqu'à l'extrémité Sud du lac, la douce colline de Tresserve laisse entrevoir sous sa parure de fron-

(1) J. Revil. *Géologie des chaînes jurassiques et subalpines de la Savoie*, Chambéry, 1913.

daisons des parois vert sombre sculptées dans les molasses burdigaliennes.

Enfin, au hameau des Cochets, une terrasse d'alluvions inter-glaciaires fortement inclinée, édifiée pendant l'oscillation Wurm-Neowurmienne, permet de fixer l'âge relatif du lac qui est par conséquent antérieur à la récurrence néo-wurmienne. Il faut en conclure que le Bourget était déjà individualisé à cette époque et recueillait un système hydrographique qui accumulait ces épais sédiments anciens, alors que son voisin, le lac d'Annecy, n'existait pas encore.

La rive méridionale est basse, marécageuse, elle ourle une plaine largement ouverte et comblée par les alluvions récentes des affluents Terret-nu et Leysse.

Puis, brusquement la muraille s'élève hardie et sauvage sur la côte occidentale, accidentée d'un plateau cuirassé sur son flanc des couches fortement redressées de l'Urgonien, laissant apparaître par érosion les jaunes calcaires de l'Hauterivien, ou plaqués des grès de la molasse aquitanienne, tandis qu'au delà de Hautecombe, la côte qui plonge dans le lac oppose au dur choc des vagues les conglomérats compacts de la molasse marine.

Sur la rive Nord, une plaine marécageuse uniforme où se creuse le canal émissaire du lac, s'étend de Portot à Châtillon où surgit le pittoresque rocher, brachyanticlinal érodé sur son flanc Ouest. Ce pli incline les couches de son noyau valanginien vers le Nord et déverse au Sud, contre le lac, celles de sa couverture urgonienne.

L'étude de la constitution géologique du bassin du Bourget acquiert une certaine importance en ce sens qu'elle apporte des renseignements sur les différences de composition du sous-sol lacustre (graviers, sables, limon) formés des éléments détritiques arrachés aux rives. Ces dépôts sont en relation étroite, au point de vue écologique, avec les diverses associations végétales qui peuplent les rives et aussi avec les stations des espèces zoologiques.

Eléments limnologiques (2).

Forme. — Le lac du Bourget affecte la forme d'un bassin très allongé, aux rives à peu près parallèles, dont l'axe est dirigé N.–20° O. Les côtes ne présentent aucune articulation

(2) Les caractéristiques des éléments limnologiques sont tirées de l'ouvrage de DELEBECQUE, *Les lacs français*, Paris, 1898.

remarquable ; elles sont accidentées seulement d'un promontoire rocheux à Châtillon, des cônes de déjection de la Leysse, du Tillet-Sierroz et creusées d'une anse : la baie de Grésine. Des délaissés séparés du lac par les routes ou la voie ferrée, mais en communication avec lui par une ouverture étroite, dessinent sur la côte Est quelques étangs marécageux. Le centre de figure du lac est sensiblement sur le parallèle Grésine-Petit Villard qui la divise en deux moitiés égales.

Dimensions. — La longueur est de 18 km.; sa plus grande largeur atteint 3 km. au niveau de la baie de Grésine.

Superficie. — La superficie totale est de 44 kq. 62 hectares.

Volume. — Le volume des eaux du Bourget est de 3.620.300.000 m. cubes.

Profondeur. — La profondeur maxima est de 145 m. 40 à 1.500 mètres au S.-E. de l'abbaye d'Hautecombe.

Relief. — Le lac peut être considéré comme formé de deux bassins : celui du Nord, prof. = 145 m. 40 ; celui du Sud, prof. = 109 m. 80, séparés par une barre aplatie à une profondeur de 109 m., ce relèvement correspondant au prolongement sous-lacustre du delta du Sierroz.

Les accidents topographiques du sol du lac sont : le delta du Sierroz ; un éperon en face de Bourdeau, un haut fond à 33 m. 20 de profondeur au Sud de Tresserve et près de ce dernier un autre monticule remontant sur la beine à une profondeur de 4 m. 20. La baie de Grésine forme un bassin secondaire profond de 46 m. 60, séparé du lac par une barre creusée de deux dépressions : 42 m. 90 et 41 m. 20 de part et d'autre d'un monticule s'élevant jusqu'à la courbe bathymétrique de 33 mètres.

Une plate-forme littorale, la *Beine*, délimitée par la courbe de profondeur de 5 mètres, s'étend sur une grande partie du pourtour du lac. Sur la rive Ouest, elle atteint une largeur de 20 mètres aux environs de Hautecombe, où la côte est formée de molasse.

Elle disparaît complètement au Sud de ce point, là où commencent les calcaires durs de l'Urgonien, où un rapide talus d'éboulis prend place. La beine est très développée au Nord, entre la Chatière et Châtillon, de même qu'au Sud entre le port du village du Bourget et le hameau des Cochets.

Le *talus* entre Bourdeau et Hautecombe plonge par en-

droits avec une pente de 63° jusqu'à une profondeur de 100 m. Le talus du rocher de Châtillon descend avec une inclinaison de 55° jusqu'à 60 m. de profondeur. On retrouve ici une analogie frappante avec ce qui se passe au lac d'Annecy pour le promontoire de Duingt et le roc de Chère.

Le fond du lac se raccorde assez brusquement sur la rive Ouest à un talus incliné de 40°.

Sédiments. — Les limons offrent à l'analyse une grande proportion de silice en face du Sierroz dont le bassin est molassique, tandis qu'à l'embouchure de la Leysse, issue de régions calcaires, le carbonate de chaux domine.

Composition chimique. — Les eaux du Bourget titrent 0 gr. 153 à 0 gr. 167 par litre de résidu sec dont 0 gr. 06 à 0 gr. 068 de carbonate de chaux.

Affluents. — Les affluents sont la Leysse, accrue de l'Hière, le ruisseau de Voglans (Terret-nu), le Tillet, le Sierroz accru de la Deisse, la source de la Pierre du Quart, les ruisseaux de Chindrieu et de Conjux, la fontaine de Hautecombe et les petits torrents de Gerle descendant en cascade des pentes au-dessus de Bourdeau.

Emissaire. — Le canal de Savières, long de 2.500 m., est émissaire pendant dix mois de l'année avec un débit de 25 m. cubes par seconde, tandis qu'à la saison des pluies, un mois au printemps et un mois à l'automne, il joue le rôle d'affluent en déversant les eaux du Rhône dans le lac avec un débit moyen de 20 m. cubes par seconde. Ce phénomène a des conséquences intéressantes au point de vue du peuplement zoologique du lac.

Variations de niveau. — Les observations faites au Grand-Port (Port Puer) de 1867 à 1893 indiquent une variation extrême de 3 mètres.

Température. — Le lac du Bourget appartient au type des *lacs tempérés* de Forel, à stratification thermique alternante, c'est-à-dire directe en été (décroissante de la surface au fond) et inverse en hiver (croissante de la surface à la profondeur).

La température superficielle est tantôt au-dessus, tantôt au-dessous de 4 degrés. En mars 1891, Delebecque a mesuré 3°9 et en février 1895, 3°7 au-dessus de la plaine centrale. De plus, à 10 m. il trouvait encore 3°7 et de 40 à 100 m. 3°8, ce qui montre que la stratification thermique inverse était

établie depuis longtemps et que le lac était dans les conditions physiques requises pour se congeler. Cependant, de mémoire d'homme, le lac n'a jamais gelé.

La température de la tranche superficielle de 0 à 15 mètres s'élève pendant l'été jusqu'à atteindre 20 à 23 degrés. La chute thermique est profonde vers 10 mètres.

L'étude des températures au Bourget a été l'objet en mai-juin 1922 de nouvelles recherches au moyen d'une sonde thermo-électrique, inventée par le Commandant du Génie Gorceix, permettant de prendre la température à une profondeur quelconque, du bateau et sans remonter la sonde (3) ; on peut ainsi avoir les températures de mètre en mètre de profondeur en un point déterminé et en déduire le nombre de calories emmagasinées ou perdues entre deux jours d'opérations. Cette étude ne porte que sur une période qui fut très chaude et consécutive à une série de pluies abondantes.

Alors que la température superficielle variait dans cette période de 12°7 à 21° au-dessous de 10 m., elle ne variait que de 8°9 à 9°5 et ne changeait pas au-dessous de 18 à 19 m. où elle était entre 7 et 8°.

La construction des courbes de température en fonction de la profondeur fait ressortir nettement le mode d'échauffement connu des lacs : par temps calme la chaleur ne pénètre que lentement en profondeur, l'échauffement est superficiel, mais dès que le vent produit une agitation sérieuse, la chaleur gagne en profondeur, on voit la température à la surface baisser, celle des premiers mètres augmente jusqu'à une couche dite du *saut* où elle baisse très rapidement, puis, cette zone franchie, elle conserve l'allure des temps calmes jusqu'à la zone de très faible variabilité. La couche du saut s'abaisse au fur et à mesure que la température superficielle augmente et la zone de faible variabilité fait de même plus lentement.

Une observation qui permet d'expliquer la variation des courants de profondeur est celle-ci : à toute différence de température à la surface, entre deux points, correspond entre la couche du saut et celle d'invariabilité une différence en sens inverse, de sorte que des courants en sens inverse de ceux de la surface se produisent dans cette zone (indépendamment des courants de fond et autres, produits par des causes différentes).

(3) Ch. Gorceix. *Répartition des températures dans le lac du Bourget, Rev. de Géogr. alpine*, t. X, 1922, *Grenoble.*

Une autre conséquence intéressante de cette étude, mais qui mériterait confirmation pour d'autres années, est celle-ci : le bassin Nord emmagasine plus de chaleur que le bassin Sud pendant l'été, et sa température à l'époque étudiée dépassait de un demi-degré celle du second. Pendant l'hiver, ce bassin constitue donc un réservoir de calorique plus considérable que celui du Sud et cela peut expliquer la différence de climat sensible signalée entre les rives de ces deux parties du lac. (Flore méridionale sur les pentes de Brizon ainsi qu'à Saint-Gil où les Chamœrops fructifient et se reproduisent en pleine terre.)

M. Gorceix explique ce fait par l'apport d'eaux du Rhône à 16°5 chargées de limon à la fonte des glaces, qui pénètrent, en raison de leur densité due aux matières étrangères en suspension, dans les couches profondes et plus fraîches du lac et les réchauffent. L'action est prépondérante au Nord où elles arrivent et où elles sont maintenues par le seuil qui sépare les deux bassins.

Pluies. — Aucunes observations suivies n'ont été faites à ce sujet.

Transparence. — Mesurée à l'aide du disque de Secchi, la plus grande limite de visibilité a été de 10 m. 50 en avril 1891 et en février 1895, la plus faible a été de 5 m. 70 en mai 1891. (Delebecque, *Lacs français.)*

Vents. — Le régime des vents avait été soigneusement étu-

MOIS	DIRECTION DES VENTS								Nombre d'Observations
	N	N-E	E	S-E	S	S-O	O	N-O	
Janvier	42	54	1	6	44	11	11	12	2192
Février	44	22	1	2	53	18	19	11	
Mars	56	17	0	2	55	33	36	9	
Avril	60	0	0	0	6	17	60	27	
Mai	37	1	0	2	16	25	72	30	
Juin	52	0	0	0	10	29	60	31	
Juillet	47	0	0	0	10	18	62	49	
Août	59	0	0	0	16	25	51	37	
Septembre	58	0	0	0	18	16	53	26	
Octobre	37	13	0	6	43	19	50	17	
Novembre	46	24	0	7	59	31	8	6	
Décembre	22	20	0	5	80	46	8	6	
	560	151	2	30	410	288	490	261	

dié par le regretté LUYA, ingénieur de la ville d'Aix-les-Bains, qui voulut bien me communiquer les résultats inédits de son travail.

Les observations, au nombre de 2192, ont été poursuivies au Grand-Port depuis le 1er janvier 1907 jusqu'au 31 décembre 1912.

Elles se répartissent de telle manière suivant le tableau ci-contre que si l'on construit le polygone funiculaire afin d'établir la résultante des vents, on voit que les vents dominants au Bourget sont sensiblement de la partie N.–N.-O.

Les courants. — La masse des eaux du Bourget est le siège de courants qu'il est nécessaire d'étudier car ils jouent un certain rôle dans la répartition verticale et horizontale des organismes planctoniques.

Les courants *continus* dus à l'écoulement des eaux vers le canal de Savières sont très faibles dans la masse du lac. Ils ne sont marqués qu'au voisinage de l'émissaire en raison du débit assez considérable, soit vers l'amont soit vers l'aval, suivant le changement saisonnier de direction du courant.

D'autres courants, courants *de poussée*, sont dus à l'*action du vent* qui soulève les vagues en déplaçant devant lui la masse d'eau.

Un phénomène assez curieux a pu être maintes fois constaté par les pêcheurs du Bourget, c'est l'existence de courants de fond dont la marche est en sens contraire de la direction des vagues produites par le vent régnant à ce moment même. Voici l'explication de ce fait. Quand le vent souffle du Nord, par exemple, il pousse devant lui une certaine quantité d'eau qui, par suite de la somme des impulsions élémentaires agissant sur chaque tranche liquide superficielle, se trouve en définitive soulevée en masse à l'extrémité Sud du lac. Cette dénivellation produit par pression un courant de retour en sens inverse. Des filets immergés ont été ainsi entraînés assez loin de l'endroit où ils avaient été placés. J'ai constaté le même phénomène au lac d'Annecy.

Des courants *horizontaux* se produisent par temps calme. Leur cause est due à des différences d'échauffement causées par l'action solaire, ils peuvent se diriger en sens contraire de l'écoulement des eaux du lac. Ainsi une partie du lac recevant l'ombre portée par les nuages ou la montagne, l'autre reçoit directement les rayons du soleil ; alors les couches échauffées

devenant plus légères, glissent sur les couches plus froides et s'étalent à la surface.

D'autres courants, ceux de *convection* thermique, sont dus aux différences de densité de l'eau suivant la température. Si l'eau se refroidit à la surface par suite d'un vent froid, elle descend ; l'eau plus chaude monte de la profondeur. Ce phénomène détermine ainsi des courants *verticaux* qui contribuent à la dissémination des organismes : mélange des espèces de fond avec celles de la surface, par exemple les Diatomées cantonnées dans la profondeur que l'on rencontre à l'état erratique dans le plancton superficiel.

Ces courants n'ont, d'autre part, aucune action sur la répartition du zooplancton dont les migrations sont dues à un véritable tropisme (attraction de la lumière).

D'autres courants profonds se remarquent au moment des crues, lorsque les torrents charrient beaucoup de matériaux en suspension, tels le Sierroz, la Leysse. L'eau plus froide du torrent entraînée par la violence du courant, s'avance dans le domaine du lac sans se mélanger à ses eaux. Elle descend comme en cascade dans la masse liquide en gagnant, par densité, la profondeur. C'est un phénomène analogue à la célèbre Bataillère, embouchure du Rhône dans le Léman, au large du Bouveret ; une puissante cascade sous-lacustre où l'eau limoneuse s'étale en gros nuages qui gagnent lentement la profondeur à travers l'eau pure et bleue du lac. (FOREL. *Le Léman.* Les courants t. II.)

Couleur des eaux. — La couleur des eaux du Bourget correspond à celle des lacs les plus bleus, au nº IV de l'échelle colorimétrique de FOREL, c'est-à-dire au bleu outremer foncé.

LA RÉGION PROFONDE

Le relief des fonds du lac du Bourget est caractérisé dans l'ensemble par une grande plaine centrale, se raccordant par des talus plus ou moins inclinés avec les bords.

Température. — Dans la région abyssale, la température est invariable. Par le moyen des dragages on peut évaluer la température du limon de fond, soit en été soit en hiver. Un pro-

cédé très simple consiste à remonter rapidement à bord du bateau un seau rempli de limon. Un thermomètre est alors plongé dans sa masse. Dans ces conditions, le réchauffement du limon est excessivement lent, car au bout de 5 minutes, la température remonte seulement de 4 dixièmes de degré (Forel). Les lectures peuvent donc être regardées comme suffisamment près de la réalité. La moyenne des températures observées sur les fonds de 80 à 120 mètres est de 3°7.

La pénétration de la lumière. — Des mesures sur la pénétration de la lumière n'ont pu être effectuées dans les eaux du Bourget ; toutefois, on peut conclure, des résultats que j'ai obtenus au lac d'Annecy, étant donnée la similitude des conditions climatiques des deux lacs, qu'en hiver, la limite de pénétration des rayons lumineux est de 80 mètres, tandis qu'en été elle n'est plus que de 60 mètres.

Ces différences dans la transparence d'un même milieu liquide au cours des saisons sont dues à la plus ou moins grande abondance des germes organiques qui se trouvent en suspension dans l'eau.

Au printemps et en été, le développement de ces organismes (innombrables larves d'Entomostracés, Spores, Péridiniens, colonies de Diatomées flottantes) est en pleine activité.

J'ai pu constater maintes fois que l'eau devient trouble du jour au lendemain par l'apparition d'une quantité prodigieuse de Péridiniens (*Ceratium, Dinobryon)*, de Rotateurs *(Anurœa, Hudsonella, Notholca)* et surtout de Diatomées (*Asterionella, Fragilaria)*.

Il y a donc à certaines époques une poussière organique qui oppose un voile opaque à la pénétration de la lumière. En hiver, la prolifération de ces êtres s'arrête, aussi la limite de l'action lumineuse est-elle augmentée.

Pression. — Dans les profondeurs où la tranquillité des eaux est absolue, la pression est considérable. Une atmosphère faisant équilibre à une colonne d'eau de 10 m. de hauteur, nous trouvons sur la courbe bathymétrique de 140 m. une pression de 14 atmosphères.

Limon de fond. — La plaine centrale est partout recouverte d'un limon d'épaisseur inconnue, qui doit être considérable, résultant en partie de la lixiviation puis de la décantation des matériaux impalpables d'apports littoraux, éléments calcai-

res siliceux et argileux des moraines et terrasses quaternaires.

Cet effet mécanique et détritique est loin d'être le seul en jeu dans la formation du limon lacustre. La majeure partie de ces dépôts est composée d'une poudre très fine de carbonate de calcium assez pur, provenant d'une décalcification des eaux qui se traduit par la précipitation à l'état d'élément insoluble du calcaire qui se trouve en dissolution dans l'eau sous la forme de bicarbonate. Cette décomposition est déterminée par l'activité biologique des plantes aquatiques.

J'ai fait connaître au lac d'Annecy (4) le rôle important et d'une très grande ampleur des *Algues incrustantes* et *carian-tes* dans la décalcification des eaux.

J'ai retrouvé au lac du Bourget, les mêmes formations qui se manifestent par des croûtes tufeuses assez épaisses recouvrant les cailloux immergés du littoral (Beine Est entre le Grand-Port et la pointe de Saint-Innocent, grève de Châtillon, côte Ouest entre Bourdeau et Hautecombe).

A un plus faible degré, d'autres plantes agissent dans le même sens. Les feuilles des phanérogames limnophytes tels que *Potamogeton lucens*, *Villarsia*, se recouvrent de couches pulvérulentes témoins de cette décalcification.

Le limon de fond présente dans sa masse des différences de coloration : 1° une couche superficielle brun rougeâtre très mince ; 2° une couche gris bleuâtre ; 3° une couche argileuse noirâtre.

En certains endroits (baie de Mémart, Beine du Nord) le limon est formé d'une poudre blanche presque exclusivement composée de carbonate de calcium très pur.

La couleur de la tranche superficielle est due à une suroxydation des sels de fer contenus dans le limon. Dans celui-ci, le peroxyde de fer se trouve à la surface, tandis que dans la masse interne un certain degré de réduction s'opère par la destruction des matières organiques et le fer y apparaît à l'état de protoxyde.

On peut aisément constater cette modification chimique en abandonnant du limon de fond au repos dans une cuvette de verre ; la partie extérieure qui est exposée à une forte insolation se teinte en moins de quinze jours d'une faible couleur de rouille.

(4) M. Le Roux, *Recherches biologiques sur le lac d'Annecy*, 1907, p. 356.

Physionomie des Sociétés abyssales.

Dans les ténèbres des grandes profondeurs où des êtres seront soumis à d'énormes pressions, sur cette plaine de limon nue et monotone qu'aucun rayon de lumière ne parvient à effleurer, la vie pourtant se manifeste.

Des organismes de taille très réduite, des algues dépourvues de chlorophylle appartenant aux groupes des *Oscillariées*

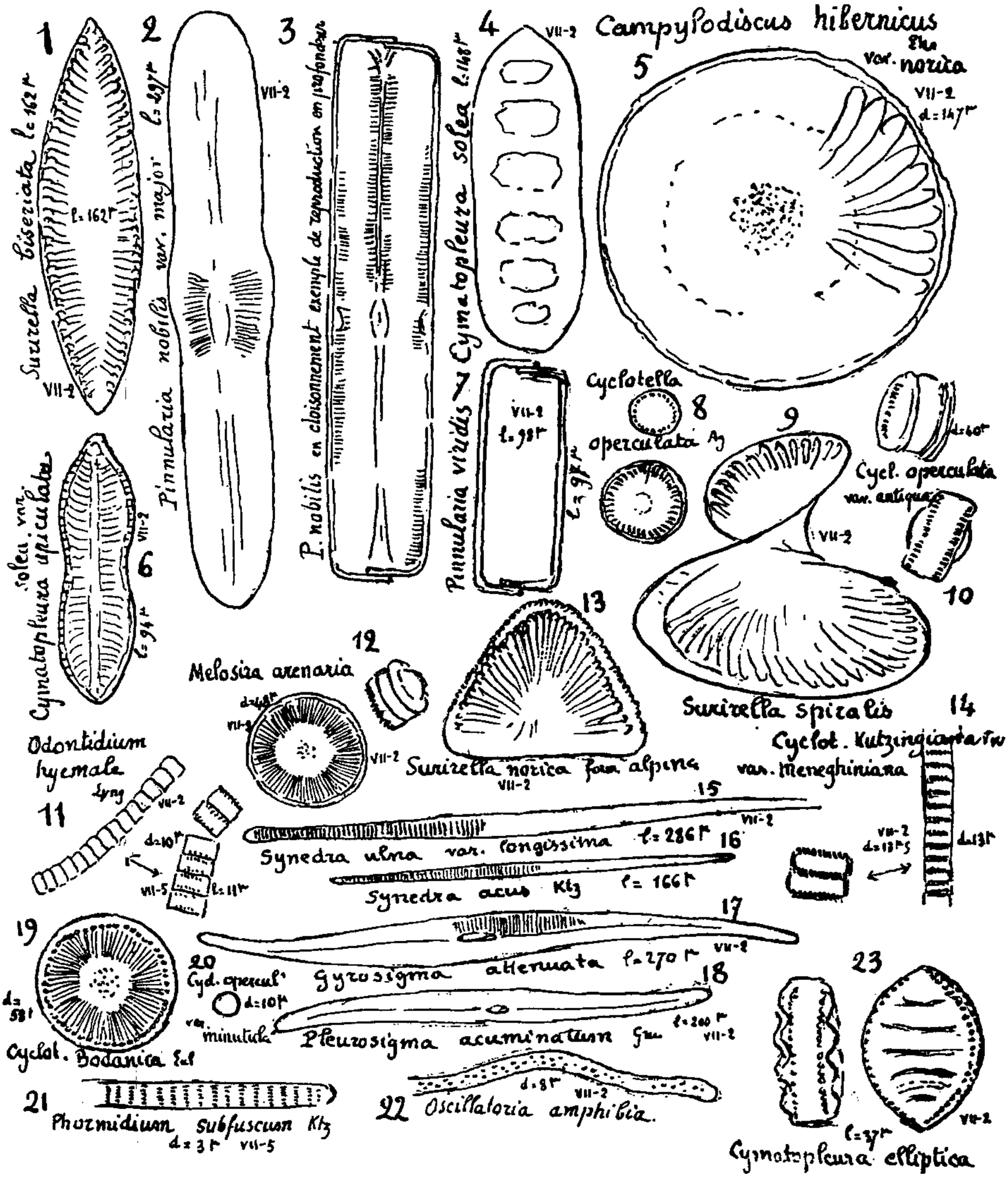

Pl. I. La flore de la région profonde (Oscillariées et Diatomées)

Sur toutes les planches, les figures dessinées à la chambre claire portent les dimensions en 1/1000 de mm. sous grossissements objectifs IV ou VII, oculaires 2 ou 5 du microscope Leitz.

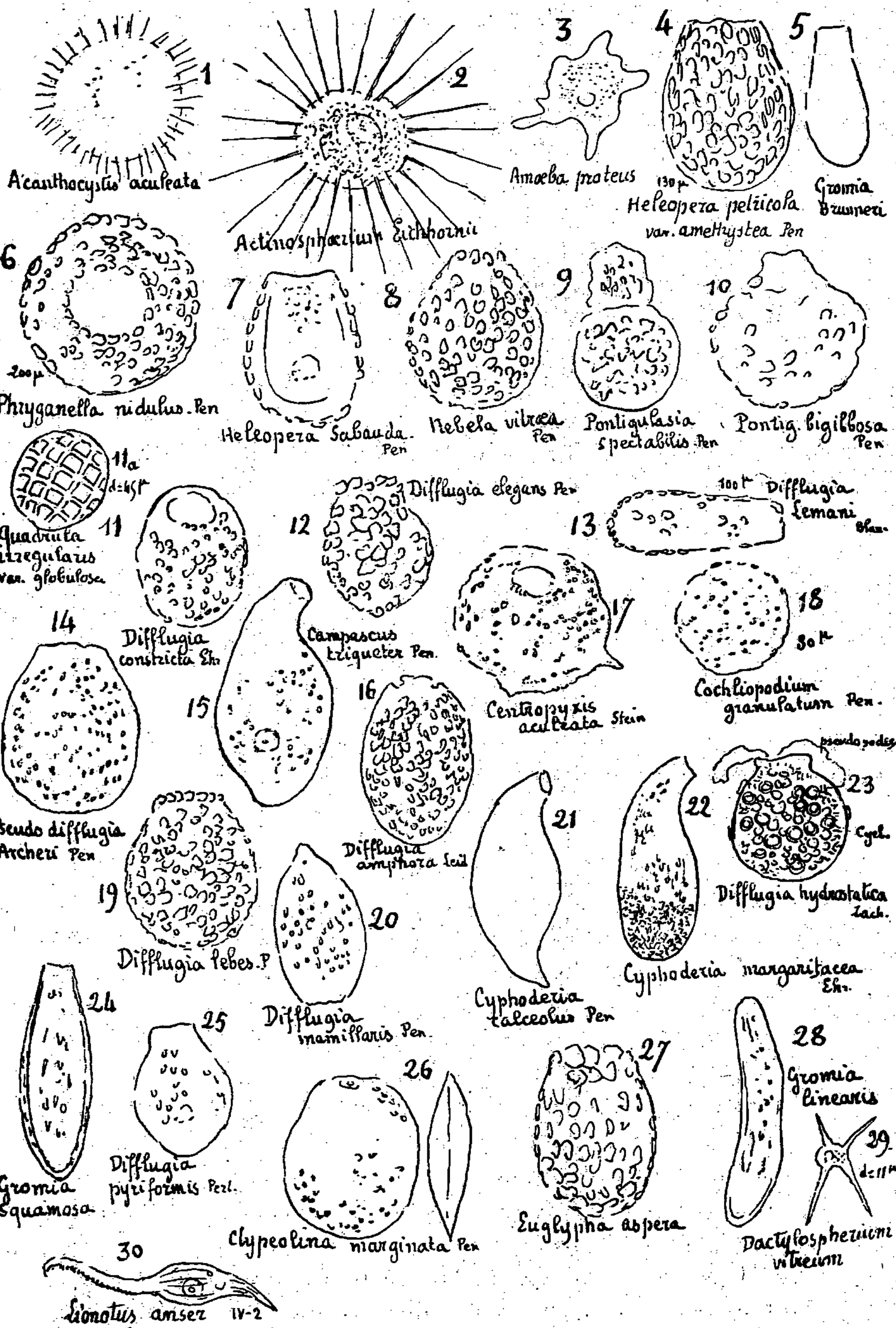

Pl. II. La faune de la région profonde (Heliozoaires et Rizopodes)

et des *Diatomées* peuplent cette vaste étendue désertique. Végétaux et animaux y forment des sociétés peu variées en tant qu'espèces, mais nombreuses en individus.

Le calme absolu, le milieu immobile de ces zones profondes est troublé très faiblement par la descente continue à l'abîme de tous les débris provenant de la surface, poussières organiques et minérales et surtout les innombrables cadavres des populations planctoniques qui sombrent lentement pour se stratifier dans les grands fonds, phénomène qui a été pittoresquement exprimé par FOREL sous la dénomination de « pluie des morts ».

Par contre un courant thermique de convexion inverse, presque imperceptible, ramène à la surface les plus légers des organismes limicoles : Oscillaires, Diatomées, Rhizopodes arrachés à la région profonde où ils vivent et se reproduisent.

***

Que pourrait donc observer à la surface du limon, dans les profondeurs du lac, un œil suffisamment armé pour la perception nette des êtres constituant ce microcosme ?

Les seuls représentants très appauvris de la Flore, s'y éparpillent en un tapis végétal infiniment mince qui drape uniformément le limon lacustre.

Une multitude de Diatomées, d'espèces et de formes variées, garnissent le sol du velours soyeux de leurs paillettes diaphanes aux contours géométriques et dont les stries d'une extrême ténuité dessinent une merveilleuse ornementation. Ce sont les disques des *Cyclotelles* (I, 8, 10, 19) les chaînes crénelées des *Melosira* (I, 12) et des *Odontidium* (I, 11), les frustules elliptiques des *Cymatopleura* (I, 6, 23), ou tordues en hélice des *Surirella* (I, 9), les disques des *Campylodiscus* (I, 5) et les fines aiguilles des *Synedra* (I, 15, 16).

Toutes ces plantes minuscules offrent un caractère commun et constant, étrange en raison de l'obscurité du milieu où elles vivent ; elles se parent d'un endochrome fortement coloré qui donne à l'ensemble de l'association de ces organismes une teinte jaune brun brillante et très accentuée.

Isolées, de ci, de là, parmi cette nappe de Diatomées, pointent les curieux filaments bleu verdâtre des Oscillariées (I, 21, 22), qui ondulent dans un lent et perpétuel balancement.

***

Quelles sont maintenant les petites sociétés animales qui vont chercher leur nourriture au milieu de ces sortes de pâturages abyssaux.

Voici que se dressent les arbuscules fragiles des *Fredericelles* (III, 2, 2ª) bryozoaires libres, non fixés, qui piquent seulement la base de leur colonie ramifiée dans le limon.

L'immobilité relative de ces êtres permet à des Infusoires pédonculés, les *Epistylis* (III, 3), de s'y accrocher et d'utiliser par commensalisme les particules nutritives qui profitent à leur hôte ; de même que d'autres infusoires : *Vorticella convallaria* (IV, 7, 8) emploient la même association biologique vis-à-vis des Ostracodes dont la carapace leur sert de support.

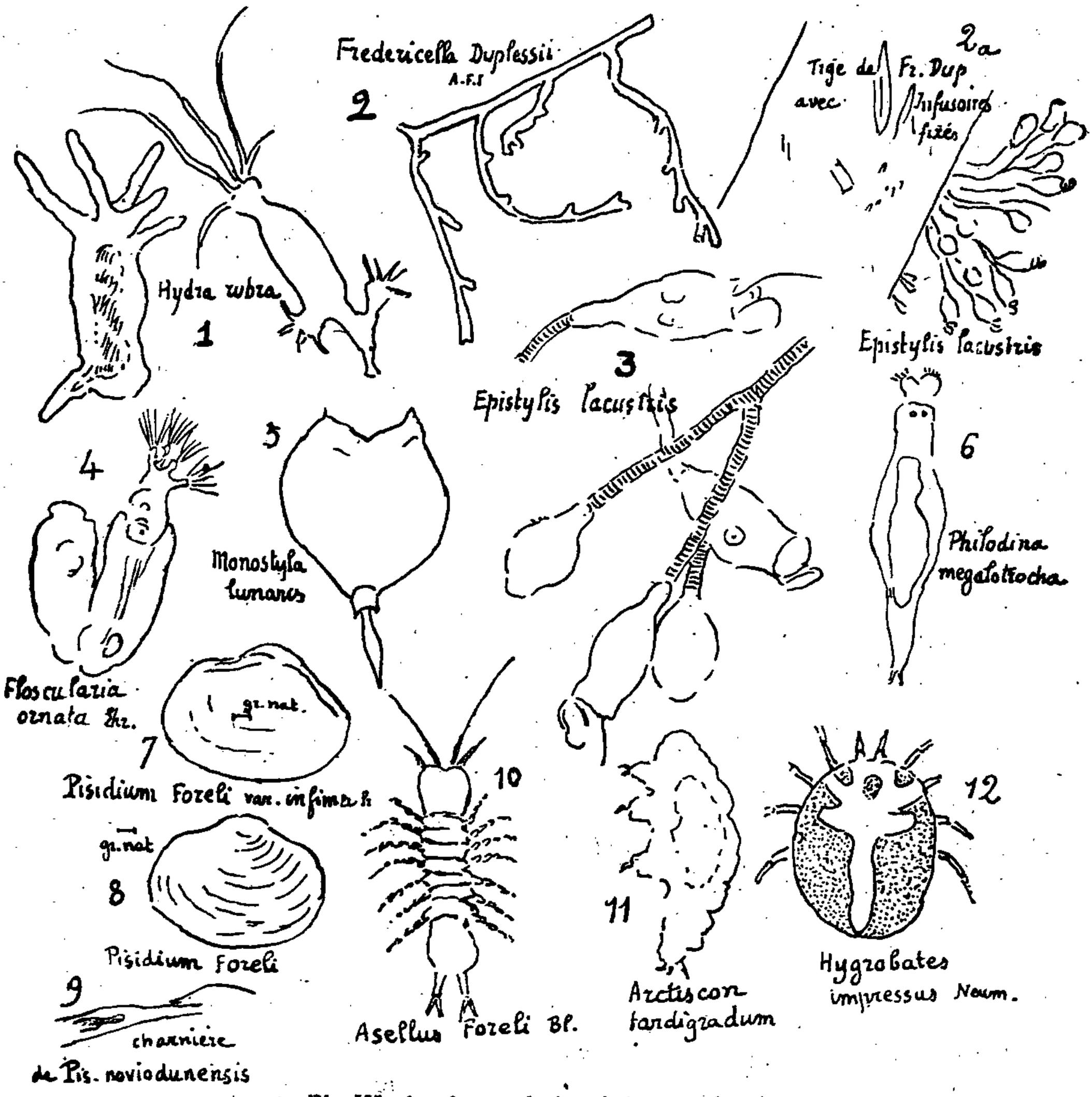

Pl. III. La faune de la région profonde
(Hydroides, Infusoires, Rotateurs, Tardigrades, Isopodes, Hydrachnides, Mollusques)

Non loin, éclate la tache rouge des *Hydres* (III, 1) étalant leurs bras armés de redoutables nématocystes, fils urticants à crochets, qui se détendent brusquement pour frapper la proie de leur piqûre paralysante.

Escaladant ou contournant les ondulations du terrain, les grands Vers Oligochètes : *Bythonomus* (IV, 1), *Embolocepha-*

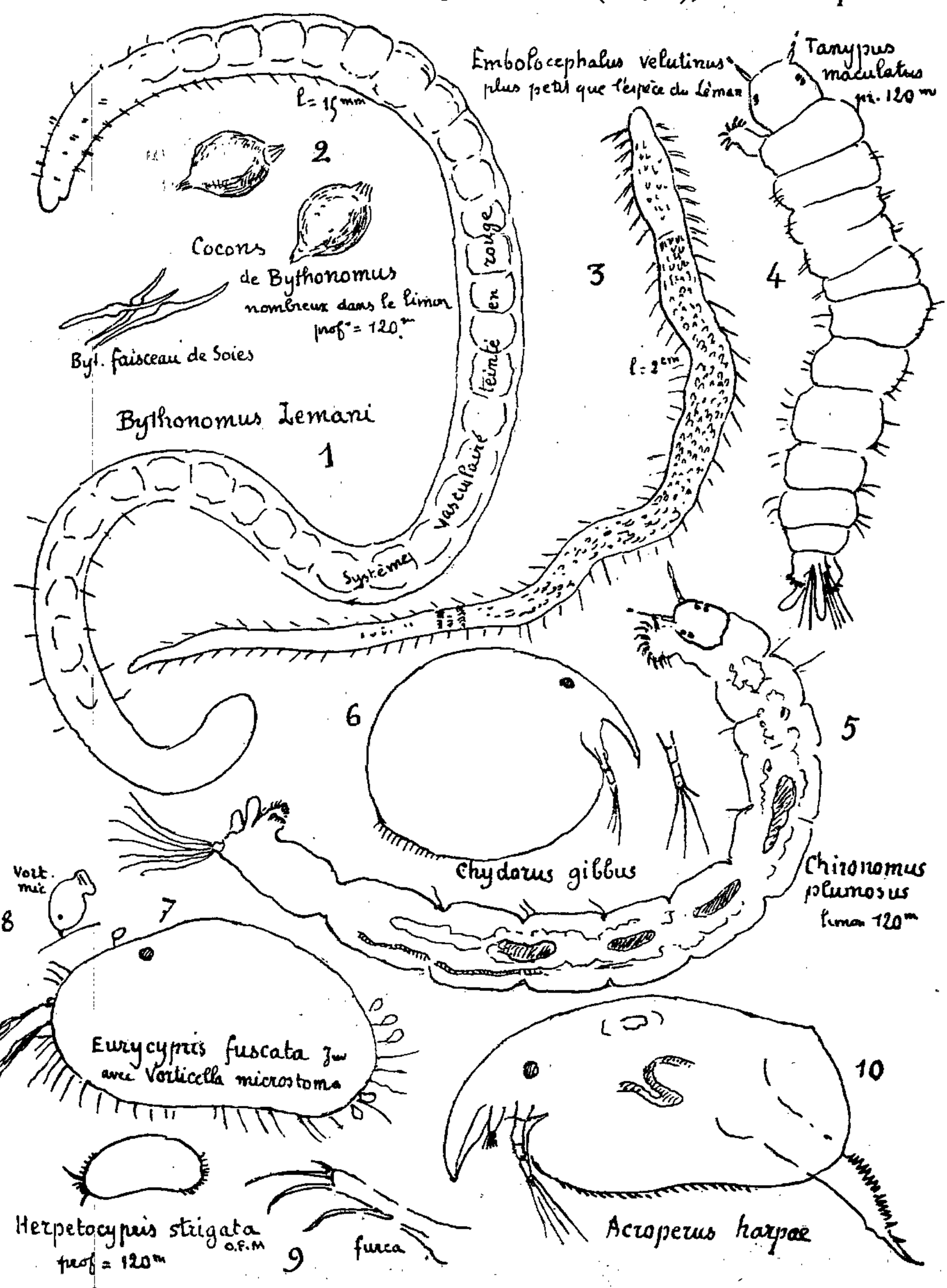

Pl. IV. La faune de la région profonde (Vers, larves de Diptères, Ostracodes.)

lus (IV, 3), rampent agilement, déposant au passage leurs coques ovigères noirâtres (IV, 2) tandis que les Planaires, dans une lente progression, fouettent le liquide de leurs cils vibratiles.

A la surface du limon se meuvent lourdement les *Amibes* (II, 3) qui déforment en pseudopodes, pourvoyeurs de la nourriture, leur vivante gelée protoplasmique. Les Rhizopodes (II, 4 à 28), constructeurs de coquilles dont ils se revêtent, ajustent patiemment des matériaux choisis avec un étonnant discernement pour édifier une merveilleuse mosaïque.

A côté, dans le même groupe d'êtres inférieurs, brillent les splendides Heliozoaires (II, 1, 2) qui émettent, en étoiles rayonnantes, du centre de leur plasma, de fines aiguilles aux délicates ciselures.

Dans ces profondeurs se cantonnent et nagent rapidement les rares *Asellus* (III, 10), singuliers crustacés aveugles dont l'œil rudimentaire est réduit à une tache pigmentaire, organe atrophié par suite de l'adaptation de l'animal à la nuit perpétuelle des abîmes.

Un réseau irrégulier de sillons en pointillé est tracé de tous côtés sur le sol : c'est la trace de la marche saccadée des Ostracodes qui projettent rhytmiquement pour s'avancer antennes et pattes en dehors de leur carapace (IV, 7, 9).

Et voici tout un monde étrange : les Tardigrades (III, 11) se traînant lourdement à l'aide de leurs moignons à crochets ; les Hydrachnides (III, 12) *(Hygrobates, Pachygaster, Limnesia)* aux pattes démesurées et au corps bariolé de macules fauves ou nacrées ; les singuliers Rotateurs (III, 4, 6), espèces d'ailleurs toutes littorales, mais entraînées dans les fonds et qui, accrochées à quelque menu grain de sable ou débris végétal, déforment leur corps par extensions et rétractions successives en agitant l'éventail de leurs cils céphaliques.

Du limon sortent encore des Mollusques de taille très réduite (*Pisidium* et *Lymnée)* qui, provenant sans doute d'espèces littorales, se sont définitivement adaptées à ce nouveau milieu (III, 7, 8, 9). Enfin s'échappent périodiquement de la vase les enveloppes nymphales de certains Diptères *(Chironomus, Tanypus)* (IV, 4, 5) dont la phase larvaire se passe toute entière dans les profondeurs.

Parfois le calme impressionnant des grands fonds est brutalement troublé par l'arrivée des grands poissons carnassiers, Ombles-Chevaliers, Truites, Lottes ou encore Perches et Cyprinides, dans leur migration hivernale, dont les ombres gigantesques, indécises dans la lueur crépusculaire, passent impérieuses au-dessus de cette micro-faune qui, en temps ordinaire, constitue la silencieuse population des régions abyssales.

Les Espèces de la Flore profonde.

	PROFONDEURS 45 m.	80 m.	120 m.
Oscillariées. — Oscillatoria amphibia	+		+
Phormidium subfuscum			+
Diatomées. — Navicula affinis v. amphirhychus		+	
Odontidium hiemale	+	+	
Synedra ulna v. longissima		+	
Amphora ovalis	+	+	
Pinnularia viridis		+	
» nobilis(en reproduction).		+	
Pleurosigma acuminatum	+		
Pinnularia Brebissoni		+	
Synedra acus		+	
Gyrosigma attenuatum			+
Synedra tenuis	+		
Epithemia argus	+		
Cymatopleura solea v. acuminata	+		
» elliptica		+	
Surirella biseriata		+	
» norica (form. alp.)		+	
» spiralis		+	
» ovalis		+	
Campylodiscus hibernicus		+	
Cyclotella Kutzingiana		+	
» Bodanica		+	
» operculata v. antiqua			+
» » v. minima		+	
Melosira arenaria		+	

Les Espèces de la Faune profonde (5).

Rhizopodes. — Amœba proteus	+		
Acanthocystis aculeata	+	+	
Actinosphœrium Eichorni	+		
Campascus minutus*	+		
» triqueter	+		
Centropyxis aculeata	+		
Clypeolina marginata*	+		
Cochlyopodium granulatum	+		
Cyphoderia margaritacea	+		+
» calceolus	+		
» myosurus		+	
» trochus*	+		
Difflugia amphora*	+		
» constricta*	+		
» elegans*	+		
» elongata*	+		
» histrio*	+		
» hydrostatica			

(5) Les espèces marquées * ont été recueillies au Bourget en 1908 par le professeur PENARD, de Genève. Toutes les autres proviennent des pêches de l'auteur.

	PROFONDEURS 45 m.	80 m.	120 m.
Difflugia lebes		+	
» Lemani		+	
» mamillaris		+	
» pulex*	+		
» pyriformis v. lacustris		+	
Euglypha aspera	+	+	
Gromia Brunneri*	+		
» linearis		+	+
» squamosa	+		
Heleopera petricola v. amethysta	+		
» sabauda*			+
Nebela vitrœa		+	
Phryganella nidulus	+		
Pontigulasia bigibbosa*	+		
» spectabilis*	+		
Pseudo difflugia Archeri*	+		
Hydroïdes. — Hydra rubra		+	+
Vers. — Bythonomus Lemani (et nombreux cocons)			+
Embolocephalus velutinus			+
Dorylaimus stagnalis	+		
Rotateurs. — Monostyla lunaris	+		
Philodina megalotrocha	+		
Floscularia ornata	+	+	
Bryozoaires. — Fredericella Duplessii, avec son commensal Epistylis lacustris	+		
Tardigrades. — Arctiscon tardigradum	+		
Diptères. — Chironomus plumosus			+
Tanypus maculatus			+
Corethra plumicornis	+		
Hydrachnides. — Hygrobates impressus	+		
Pachygaster tauinsignita	+		
Lebertia (sp.)		+	
Ostracodes. — Candona candida			
Cypris minuta			
Eurycypris fuscata, avec commensal : Vorticella microstoma			
Herpetocypris strigata			
Cladocères. — Alona quadrata			+
Chydorus gibbus	+		
Acroperus harpæ	+		
Isopodes. — Asellus Foreli			+
Mollusques. — Pisidium Foreli v. infimum et v. noviodunensis		+	+
Pisidium amnicum	+		+
» Henslowianum			+
» nitidum			+

(A suivre.)

M. Le Roux.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

F. Brunot, **Histoire de la Langue française, des Origines à 1900.** Tome VII. Paris, A. Colin, 1926, gr. in-8° 360 p.

Voici un nouvel ouvrage de l'éminent Doyen de la Sorbonne, M. F. Brunot. C'est le tome VII de l'*Histoire de la Langue française*, admirable monument élevé à la gloire de notre « maternel langage ». Je voudrais être le premier à saluer la « parution » de ce volume, le premier du moins à le signaler à nos lecteurs de Lyon et de Savoie. Quels services incomparables M. Brunot ne rend-il pas, non seulement aux lettrés, aux érudits, mais à tous les Français, à tous les étrangers, qui ont à cœur de mieux connaître notre langue, afin de l'aimer, s'il se peut, davantage ! « Il n'est pas un travailleur, écrivions-nous récemment, (*Bibl. méth. des Parlers de Savoie*, n° 298), qui puisse ignorer cet ouvrage fondamental ». Il n'est pas une bibliothèque de quelque tenue qui ne doive le compter au nombre de ses livres de fonds.

Pour le lecteur provincial ce tome VII, plus encore peut-être que les précédents, offre le plus vif attrait. Il traite en effet de la propagation du français en France jusqu'à la fin de l'ancien Régime. M. Brunot se propose (nous le savons — et ce n'est pas trahir ici un secret de l'auteur), de parler plus spécialement de la Savoie dans les volumes qui doivent suivre, et dont l'un est déjà sous presse.

Comment dans une brève analyse résumer un tel nombre de faits, d'idées, de sentiments ? Essayons.

L'auteur étudie tout d'abord « la vie intellectuelle et morale » de la nation. Il montre comment le français devient peu à peu la seule langue « littéraire », en triomphant définitivement du latin écrit, puis des dialectes. Nous assistons à l'agonie de la poésie latine, de l'éloquence latine. La diffusion des sciences contribue puissamment à cette victoire du français. Les anciens dialectes deviennent des patois. La littérature dialectale perd du terrain, d'abord — et c'est tout naturel — dans les provinces de langue d'oui, puis en pays franco-provençal et dans le domaine de la langue d'oc.

Nos compatriotes lyonnais ou savoyards s'attarderont avec plaisir à commenter ces pages substantielles, où chaque ligne s'appuie sur des études régionales précises, sur des documents d'archives, sur un immense dépouillement de faits historiques et linguistiques, classés et interprétés avec la science du philologue ou du linguiste le plus compétent.

Après avoir traité des patois à la fois comme objets de recherches et comme langues parlées, M. F. Brunot étudie les causes et, pour ainsi dire, les instruments de l'expansion francienne. Aux discussions linguistiques se lient intimement des réflexions d'ordre sociologique. C'est peut-être la partie la plus neuve de cet ouvrage si original. On examine le rôle de la presse, celui des bibliothèques et des multiples cabinets de lecture. Que lit-on au village ? à la ville ? Comment les troupes de théâtre, sur les scènes de province, ont-elles servi la cause du français ? En quoi les Académies, les Sociétés savantes, ont-elles été les auxiliaires, ou comme les rouages secondaires, de ce mouvement ? Tout est passé en revue ; tout, notamment les faits essentiels de la vie religieuse : sermons, catéchismes, poèmes, prières, cantiques.

Le livre II traite de l'Education. On sait avec quelle ardeur, avec quelle conviction et quel talent, M. F. Brunot a exprimé les idées qui lui sont chères. De son ouvrage : *La pensée et la langue*, on a pu soutenir qu'il mériterait de jouer, en matière de pédagogie, le même rôle que le *Discours de la Méthode* en philosophie. C'est assez dire combien cette partie de l'*Histoire de la Langue française* intéressera les éducateurs. Avec l'auteur nous pénétrons dans les Collèges, où le français fut d'abord reçu comme un pauvre honteux. Nous nous élevons aux « facultés supérieures », où préjugés et coutumes antiques ont si long-

temps prévalu. Du faîte, redescendons jusqu'aux « petites écoles ». Chemin faisant, nous jetterons un coup d'œil rapide sur les maîtres ou régents d'autrefois, sur les programmes et les matières enseignées, sur les méthodes de lecture, d'écriture, enfin sur l'orthographe, reine bien déchue de son ancienne splendeur.

Le livre III est consacré à la vie matérielle : vie administrative, monde du travail. C'est un chapitre bien curieux que celui du « tour de France ». Les argots (et nulle part ceux-ci ne s'offrent en plus grand nombre que dans la région franco-provençale et notamment en Savoie) ont leur place même dans une histoire de la langue française. Les argots, par suite : les « compagnons » qui les parlent ou qui les parlaient. Saluons en passant le *farià*, le *terratsu*, le *mourmé*, le *ménedigne*, le *magnin*, etc. N'ai-je pas raison d'écrire que c'est tout un monde qui défile devant nos yeux, monde divers, bigarré, vêtu de la toge, de la soutane ou du bourgeron, allant de la chaire doctrinale à l'établi, de la charrue à la varlope, des académies et des églises à la salle où la « mère » reçoit le compagnon.

Nous voilà donc amenés, tout naturellement, à tracer le réseau des routes de France pour étudier les communications de Paris et de la province, les différents modes de déplacement, l'organisation des transports ; car tout cela explique en partie l'expansion de la langue nationale, qui « circule le long des routes ». On ne sait vraiment qui mérite le plus notre admiration, du linguiste ou de l'historien et du sociologue.

Ces routes (livre IV) nous conduisent aux frontières, dans les provinces dites particularistes, ou de langue hétérogène. Ce sont : le Béarn et le pays Basque, le Roussillon, la Corse, la Bretagne, la Flandre maritime, l'Alsace, la Lorraine dite allemande, et qui ne le sera plus. Et l'ouvrage s'achève avec quelques renseignements sur l'état linguistique à la fin de l'ancien Régime : « le français en pays de langue d'oc et sur les confins, en pays franco-provençal et en pays de langue d'oui, le bilinguisme, etc.

Voilà une analyse bien sèche de ce travail magistral. Elle suffit, je l'espère, pour inspirer le désir de connaître d'une façon moins superficielle ce véritable traité de « sociologie linguistique ». Le lecteur y trouvera plaisir, intérêt, profit. Ses idées s'accroîtront, s'élargiront, à mesure qu'il méditera tant de questions, dont plusieurs ont tout l'attrait de l'actualité.

J. Désormaux.

La Croix-Rousse sous la Révolution, par A. Grand, Lyon, 1926, 1 vol. in-8°, 307 pages.

Cet ouvrage, d'un grand mérite et d'un réel intérêt, se présente à nous avec un double attrait. Il a été édité par notre dévoué compatriote, A. Gruffaz, président de la corporation des employés de la Soierie lyonnaise, en souvenir de l'auteur, A. Grand, ancien secrétaire de la dite Corporation. D'autre part, la Croix-Rousse est presque un faubourg de la Savoie. « Elle était, dit justement M. Gruffaz, il y a quelque quarante ans, le centre des artisans tisseurs en soie, peuplée de Savoyards venus surtout de la Haute-Savoie, et il a suffi d'un Carquillat pour illustrer toute une pléïade d'artisans, nos compatriotes, qu'un siècle avant, Philippe de la Salle, le grand artiste dessinateur, avait rendu célèbre. »

Cette histoire, couronnée en 1923 par l'Académie des Sciences, Belles-lettres et Arts de Lyon, est intéressante, agréable à lire et nous fournit bien des renseignements sur divers Savoyards, tels que Jean-François Tissot, natif d'Evires, frère au couvent des Augustins, François Fontanel, officier municipal, lieutenant à la 4e Cie, Tocanier Jean, notable, sous-lieutenant à la 3e compagnie du bataillon de Cuire, Pierre Courajod-Rostaing, commis fabricant, 27 ans, guillotiné le 17 février 1793, Jean Courajod-Motteville, ancien marchand-fabricant, 51 ans, exécuté le 24 février, Courajod-Romieux, Courajod-Molin, Courajod Charles « agioteurs et royalistes », Marie-Placide Miège, Sœur de Saint-Charles affectée à la Maison de l'*Enfance*.

Nous remercions M. A. Gruffaz d'avoir bien voulu nous adresser ce beau volume, qui a sa place marquée dans notre bibliothèque. F. M.

La vallée d'Aoste sur la scène, par le chanoine L.-C. Gérard, réimpression dans les éditions du journal « la Vallée d'Aoste », Paris, 1926, 287 p. in-8°, avec illustrations.

C'est en 1862 que parut ce poëme patriotique, inspiré par un « magnifique ouvrage illustré » *la Vallée d'Aoste*, que venait de publier « M. Aubert, peintre et homme de lettres français. »

A cette époque, le pays d'Aoste partageait avec la Savoie le privilège peu enviable d'être mal connu. Un Valdôtain illustre, le docteur Cerise, avait entrepris de réagir ; il avait confié à M. Aubert, qui était son parent, le soin de mettre en relief les beaux sites de sa contrée.

L'œuvre d'Aubert fit sensation. Celui qui paraît en avoir subi la plus forte impression est un poëte, le chanoine Léon-Clément Gérard, alors curé de Saint-Jean, à Aoste (1810-1876).

« J'ai été si vivement impressionné, dit-il, que je n'ai pu résister à l'idée de reproduire en vers les richesses et les beautés de notre vallée, suivant l'ordre qu'a suivi M. le chevalier Aubert, et de mettre au jour *la Vallée d'Aoste sur la scène*. Comme c'est lui qui m'a servi de guide, comme c'est chez lui que j'ai puisé la plupart de mes matériaux, on ne s'étonnera pas de ce que je lui ai dédié mon opuscule : c'est une fille qui revient à sa mère ; c'est un ruisseau qui retourne à sa source.

« Pour rendre mon œuvre plus intéressante et la scène plus animée, j'ai établi une espèce de rivalité et de lutte entre la Haute et la Basse Vallée. Chacune invoque le secours de ses enfants pour mieux plaider sa cause. Toutes les paroisses trouvent ainsi l'occasion de paraître tour à tour sur la scène et de faire valoir leurs titres de gloire, jusqu'à ce que la ville et le bourg, se trouvant seuls aux prises, finissent par s'accorder et par bénir M. Aubert du zèle qu'il a mis à les faire connaître. »

Quand il édita *la Vallée d'Aoste sur la scène*, le chanoine L.-C. Gérard n'était plus un débutant. Il avait déjà publié cinq volumes de poésies religieuses où l'on trouve les qualités et les défauts de ce genre de production. *La Vallée d'Aoste sur la scène* leur est de beaucoup supérieure. La poésie descriptive est naturellement ingrate. Pour en éviter les écueils, l'auteur a fait intervenir l'histoire, et l'on trouve dans son exposé des épisodes qui accusent « un très réel et très enviable talent. » Le vers est facile, correct, et coule sans effort. Il rappelle ceux de notre abbé Lombard.

Ce livre, accompagné de chants patriotiques, est un véritable monument que le chanoine Gérard a élevé à sa patrie, et nous ne pouvons que féliciter ceux qui ont eu l'heureuse idée de le rééditer. F. M.

L'Italie actuelle et nos annexions de 1860, par le Général P. E. Bordeaux, 1 broch. in-16, 49 p., Chambéry, 1926.

Après la dernière guerre, l'Italie, « n'admettant pas que les cinq cent mille Italiens morts sur le front soient tombés sans profit matériel et moral pour le pays », s'annexa le Trentin, Trieste, la Vénétie Julienne, Fiume et ce fut justice. Mais des exagérations se produisirent dans les revendications, et « des initiatives un peu excessives furent prises dans la presse et dans les réunions publiques. » On réclama la Tunisie, la Corse, la Savoie et Nice. M. le Général Bordeaux remet toutes choses au point et n'a pas de peine à démontrer combien ces prétentions sont mal fondées. Ami sincère de l'Italie, il espère et entrevoit que cette puissance, marchant loyalement avec la France, poursuivra avec celle-ci des destinées parallèles pour exercer une action hautement civilisatrice et bienfaisante.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

Annecy. — Imprimerie J. Abry et Cie



ACADÉMIE FLORIMONTANE

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896)

L'Académie Florimontane a été fondée à Annecy le 15 janvier 1851, par Louis Bouvier, Etienne Machard, Jules Philippe et Eloi Serand, pour faire revivre l'Académie Florimontane, créée dans cette ville, en 1606 (29 ans avant la fondation de l'Académie française) par saint François de Sales et le président Favre.

Son but est d'encourager les lettres, les sciences et les arts ; recueillir les manuscrits, chartes et documents qui peuvent intéresser l'histoire locale ; d'exciter à tout ce qui est bien, à tout ce qui est utile et réalisable ; enfin de multiplier les encouragements partout où sera besoin pour concourir à la gloire et au bien-être de la patrie, suivant sa devise qui résume bien son esprit : « *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* »

L'Académie se compose de membres effectifs et associés, de membres correspondants et de membres honoraires. Les premiers sont admis sur leur demande et sur la présentation de deux membres ; ils paient une cotisation annuelle de 20 francs, reçoivent la *Revue savoisienne,* ont le droit d'avoir en communication les ouvrages de la bibliothèque de l'Académie et d'assister à ses séances qui ont lieu à l'hôtel-de-ville d'Annecy, le premier mercredi de chaque mois, sauf pendant les vacances : août et septembre.

Les membres correspondants sont choisis parmi les personnes qui collaborent à la *Revue* ; ils payent de même la cotisation de 20 francs et reçoivent la *Revue.*

Les membres honoraires sont choisis parmi les personnages de distinction qui font honneur à la Savoie ou qui ont rendu des services à l'Académie. Ils reçoivent la *Revue* et ne paient aucune cotisation.

LA REVUE SAVOISIENNE

Comme moyens d'action, l'Académie Florimontane publie depuis 1860 la *Revue Savoisienne*. Son but est de vulgariser les études qui se rattachent de près ou de loin à la Savoie et de tenir ses lecteurs au courant de tous les travaux qui s'y rapportent.

Un comité de rédaction examine, accepte ou refuse les manuscrits présentés à l'impression et l'Académie laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

L'Académie Florimontane échange ses publications avec les principales Sociétés savantes de France et de l'étranger, et rend compte, s'il y a lieu, des ouvrages qui lui sont envoyés.

Le prix d'abonnement à la *Revue Savoisienne* est de 20 fr. pour la France et de 23 fr. pour les pays de l'Union postale.

Le tarif des annonces industrielles et commerciales intercalées au commencement et à la fin est ainsi fixé : la page, 40 fr. ; la demi-page, 30 fr. ; le quart de page, 20 fr. (Renseignements sur demande.)

MM. les Collaborateurs qui désireraient faire des tirages à part sont priés d'en prévenir à temps MM. Abry et Cie, imprimeurs de la Société, qui leur en feront connaître les conditions.

CONCOURS

Chaque année, l'Académie Florimontane organise et distribue les prix des concours fondés en 1873 par le docteur Andrevetan et la ville d'Annecy, qui ont lieu dans l'ordre suivant :

1re année. — Concours de poésie, 600 fr.

2e année. — Concours simultané de poésie et de beaux-arts ; 200 fr. sont affectés à la poésie et 400 aux beaux-arts.

3e année. — Concours simultané de poésie et de prose ; 200 fr. sont consacrés à la poésie et 400 fr. à l'histoire ou études analogues.

(Concours de 1re année dont le programme est envoyé sur demande.)

Adresser tout ce qui concerne

l'administration de l'Académie Florimontane,

au Secrétaire (Hôtel de Ville, Annecy, Haute-Savoie).

Prix des Ouvrages de fonds de l'Académie Florimontane

Bulletin de l'Association Florimontane, *de* 1851 *à* 1859 *inclusivement*, quatre volumes in-8°. — Il ne reste que des volumes dépareillés. — Un volume, 6 francs.

REVUE SAVOISIENNE, *de* 1860 *à* 1884 *inclusivement sauf les volumes des années* 1860, 1862, 1865, 1870 *et* 1875 ; volumes in-4°, de 100 à 144 pages, composés de 12 numéros dont quelques-uns sont illustrés. — Un volume broché, 10 fr.

REVUE SAVOISIENNE, *de* 1885 à 1889 *inclusivement* ; volumes grand in-8° de 300 à 400 pages. — Un volume broché, 15 francs.

REVUE SAVOISIENNE, *de* 1890 *à* 1916 *et années suivantes, sauf les années* 1893, 1897 *et* 1898 ; volumes grand in-8° de 300 à 400 pages avec illustrations. — Un volume broché, 15 francs.

REVUE SAVOISIENNE, Collection de 1860 à 1921 inclusivement, moins le N° 2 de 1870 : 600 francs.

Ch. MARTEAUX et M. LE ROUX : **Boutae** (les Fins d'Annecy) vicus gallo-romain du Ier au Ve siècle 518 pp. ; 116 planches, 9 cartes : prix : 35 francs.

Charles MARTEAUX : **Table des matières des Bulletins de l'Association Florimontane et de la REVUE SAVOISIENNE**, *de* 1851 *à* 1900 ; vol. gr. in-8° de 88 pages, 10 fr.

E.-G. CAMUS : **Notes floristiques sur la chaîne des Aravis et les environs de la Clusaz (Haute-Savoie)**. Brochure in-8° avec carte et gravures hors texte, 5 fr.

Congrès des Sociétés savantes savoisiennes tenu à Annecy en 1901 (XVIe session), 1 vol in-8° de XLVIII-448 pages avec gravures et planches hors texte, 25 francs.

Jacques REPLAT : **Voyage au long cours sur le lac d'Annecy précédé d'une ascension au Semnoz.** 2e édit. accompagnée d'une notice sur l'auteur et de notes par Jules Philippe. Annecy, 1807. Brochure in-8° de 180 pages, 10 francs.

La plaisante ville et chasteau d'Anissy en Savoie, lithographie de 33/25 représentant une très curieuse vue de la ville d'Annecy, en 1598, extraite de la « Topographie françoise de Claude Chastillon ».
Une légende des monuments représentés complète ce précieux document.
Prix de l'exemplaire : 5 fr.

Ch. Buttin et J. Serand : **Le dernier Chef-d'Œuvre de Peter Vischer.** — Etude historique et descriptive des quatre bas-reliefs de Peter et Hans Vischer, conservés au château de Montrottier, propriété de l'Académie Florimontane d'Annecy. Annecy, 1921, broch. in-8°, 27 p. ill., 8 gr. hors-texte. Prix : 6 fr. Franco recom., 6 fr. 55. Etranger, 6 fr. 80.

Pour les libraires remise de 25 %, *port à leur charge.*

Le prix de l'abonnement à la REVUE SAVOISIENNE est de 20 fr. par an pour la France et de 23 fr. pour les pays de l'Union postale.

Adresser tout ce qui concerne les demandes d'achats et d'abonnements **à M. Louis Pfister, Bibliothécaire de l'Académie Florimontane, 17, faubourg Perrière, à Annecy.**

67me Année 1926 2me Semestre

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(Cicéron : *De Officiis*, lib. I.

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896

Sommaire :

Académie Florimontane...	*Séances des 5 octobre, 3 novembre, 1er décembre* 1926.
J. Richard.....	*Note sur les opérations cadastrales du département de la Haute-Savoie.*
F. Miquet	*La Savoie militaire : officiers retraités de* 1860 *à* 1914*; officiers généraux provenant d'émigrants savoyards ; colonels provenant d'émigrants savoyards.*
Général Bordeaux.....	*Le Médecin-Inspecteur Collomb* (1854-1920).
J. Désormaux	*Notes linguistiques sur la charte de fondation de l'Abbaye de Hautecombe.*
	Botanique et dialectologie savoisienne.
Ch. Marteaux	*Glanes archéologiques à Boutae.*
J. Désormaux	*Le Millénaire de saint Bernard de Menthon.*
Marc Le Roux.....	*Le lac du Bourget, études de biologie générale.*
N. D. L. R.....	*Etienne Machard* (1824-1887).
J. D.....	*Glanes.*
J. D.....	*Nécrologie. Jules Gilliéron. — Camille Latreille.*
A. F.....	*Table des matières.*

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

F. M......	*Rimes et fanfiournes en patois savoyard*, par Georges Kerbœuf. — *La presse savoisienne. Après l'Annexion*, par Louis Dépollier. — *Le général Mollard*, par le général Bordeaux. — *La Haute-Savoie : Alpinisme, Tourisme, Hôtellerie*, par M. Ferrero. — *Combourgeois, Genève-Fribourg-Berne*, par Edouard Favre.

ANNECY

Imprimerie J. Abry et Cie, Editeurs

1926

Per. 80
1238o

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE
3 7531 02729977 6

Centre National de Prêt

Les membres de l'Académie Florimontane peuvent adresser dès à présent le montant de la cotisation de 1927 au trésorier, M. Hubert Pfister, à Annecy. Chèques postaux Lyon N° 5499.

Passé le 31 mars les quittances seront présentées par poste et majorées de 2 fr. pour frais de recouvrement.

ACADÉMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Séance du 5 octobre 1926

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures (1).

Après lecture du procès-verbal de la dernière réunion qui est approuvé, le PRÉSIDENT s'exprime en ces termes :

« Pendant les vacances, l'Académie florimontane a eu le vif regret de perdre un de ses membres d'honneur les plus méritants et les plus sympathiques, M. Emmanuel Denarié, président de l'Académie de Savoie, décédé à Chambéry le 15 juillet, à l'âge de 69 ans.

« Poète et romancier, il laisse des œuvres remarquables, notamment *Fra Angelico* (1906), *Ribera* (1907), *Le maître de Bruges* (1909), *Un médecin de campagne*, *Le Curé des Avranches*, *l'Homme au casque*, etc. Il avait été lauréat de l'Académie de Savoie et de l'Académie française. Henri de Reignier et Henri Bidou ont vanté « la pureté classique de ses vers et leur grâce naturelle ».

« Agronome distingué, viticulteur émérite, il était vice-président du *Syndicat des Agriculteurs*.

« L'Académie de Savoie a encore fait une autre perte très sensible, en la personne de son secrétaire adjoint, M. le chanoine Burlet, directeur du grand séminaire de Chambéry, mort le 5 août 1926. Il était licencié ès-lettres, professeur de philosophie, et laisse plusieurs ouvrages d'érudition, notamment *Le culte de Dieu, de la Vierge et des Saints en Savoie*. Il rédigeait avec compétence et bienveillance les compte-rendus des ouvrages nouveaux dans *la Savoie littéraire et scientifique*.

« Au dernier moment, nous apprenons la mort de M. Frédéric Maret, agent général de la Compagnie hâvraise péninsulaire à Majunga (Madagascar). Il appartenait à notre Académie comme membre correspondant depuis 1921, et s'était fait apprécier très favorablement de tous ceux qui l'ont connu. »

(1) Sont présents : MM. Adé, André, Balleydier, A. Crolard, Croset, Désormaux, Falletti, Flamary, Gaillard, Gavard, Lachat, Le Roux, Marteaux, Miquet, H. Pfister, Mgr Rebord, F.-M. Ritz, Ribatto, J. Serand.

Excusés : MM. Graber, F. Serand.

Centre National de la Recherche Scientifique

Pq. 8° 12380

M. Miquet rappelle que la *Rhodania*, association des préhistoriens et archéologues du bassin du Rhône, lors de son congrès de Chambéry du 2 au 5 août 1926 a consacré une de ses journées à Annecy.

M. Désormaux annonce que l'inauguration du triptyque commémoratif du millénaire de saint Bernard aura lieu à Menthon le dimanche 17 octobre, à 15 heures. Les Florimontans sont cordialement invités à y assister.

Le Président remercie M. A. Crolard de sa gracieuse attention envers ses collègues florimontans qu'il invita à passer une après-midi dans sa propriété de Veyrier où une cordiale réception a eu lieu après examen dans le village de quelques restes intéressants du passé.

Ayant étudié des échantillons rapportés par le Dr Moret de la vallée de Morzine et des Gets, et par M. Pfister, des environs de Manigod, M. Le Roux montre qu'une maladie cryptogamique a envahi généralement les Epicéas dans diverses régions de la Haute-Savoie. L'attaque est due à une Urédinée répartie dans sa biologie sur deux hôtes végétaux différents : *Peridermium abietinum* — *Chrysomyxa Rhododendri*, champignon qui passe une partie de sa vie sur les Airelles ou les Rhododendrons et poursuit son évolution sur les Epicéas. Les pousses de l'année sont seules flétries, elles prennent un aspect jaunâtre et fragile montrant à la surface les conceptacles qui mettent en liberté les spores orangés. La marche de la maladie s'arrête naturellement par la chute des aiguilles infestées.

M. Marteaux fait une communication sur des nouvelles fouilles archéologiques qu'il a pratiquées aux Fins. M. Falletti qui a assisté aux patientes recherches de notre confrère rend hommage au nom de la Société à son labeur infatigable et au désintéressement du savant archéologue qui depuis vingt ans a offert généreusement toutes ses trouvailles au Musée.

Mgr Rebord résume ses communications précédentes sur l'hôpital Notre-Dame : l'une ayant eu pour objet son importance aux yeux de l'autorité, la deuxième sur l'édifice matériel et son pourpris, enfin la dernière sur la cure Notre-Dame, d'abord uniquement locataire puis propriétaire.

M. J. Serand annonce qu'il a reçu pour le musée Léon Marès, de notre collègue M. A. Allart, ingénieur, un portrait en lithographie, du général Dufour, ancien propriétaire du château de Montrottier. Remerciements.

M. A. CROLARD insiste encore sur l'utilité de la reprise au point de vue pratique des expériences du chimiste Bonjean sur le pain de betterave. Il dit que celui-ci sera fabriqué et mis en vente prochainement à la boulangerie de Veyrier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

Le Secrétaire,

Marc LE ROUX.

Séance du 3 novembre 1926

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures (1).

Après lecture et approbation du procès-verbal de la séance précédente, le PRÉSIDENT prend la parole.

« Messieurs, dit-il, nous avons à déplorer la perte d'un de nos membres d'honneur, M. Ernest Plocq, ingénieur honoraire de l'exploitation des chemins de fer du Nord, qui vient de mourir à Paris.

« Chassé de son pays par l'invasion, il était venu en 1914 se réfugier à Annecy, où nous fûmes heureux de lui faire bon accueil.

« Il avait répondu à nos avances en nous donnant une belle conférence sur le tunnel sous-marin projeté pour unir la France à l'Angleterre.

« C'était un homme très aimable, qui laisse de profonds regrets.

« Deux de nos collègues, MM. le docteur Galliard et M. l'architecte Raillon, ont été frappés dans leurs plus chères affections par la mort de leurs épouses.

« Madame Galliard consacrait ses loisirs aux bonnes œuvres de sa paroisse et Mme Raillon avait fait, pendant la guerre, l'admiration de ceux qui ont vu son dévouement, comme infirmière volontaire, à l'hôpital nº 205.

« Nous adressons à nos collègues si durement éprouvés nos plus sincères condoléances. »

Le PRÉSIDENT a le plaisir d'annoncer que l'ouvrage de M. LE ROUX sur la *Biologie générale du lac du Bourget*, les

(1) Sont présents : MM. A. Crolard, Croset, Désormaux, Falletti, Flamary, Gavard, Gayet, Le Roux, Levitte, Marteaux, Miquet, H. Pfister, L. Pfister, Ribatto, V. Robert, J. Serand.

Excusés : MM. Balleydier, Faure, Lavorel, Rebord, F. Serand, Ritz.

poissons, la localisation des frayères et les époques du frai, a commencé à paraître dans la *Revue Savoisienne*. Cet important travail, résultat de quatre années d'études, qui fait suite aux *Recherches biologiques sur le Lac d'Annecy* du même auteur, a été entrepris à la demande du ministère de l'Agriculture. Son but a été d'établir une réglementation rationnelle de la pêche dans les grands lac savoyards. Le président remercie vivement la Direction générale des Eaux et Forêts qui prend à sa charge la majeure partie des frais d'impression.

Le Bibliothécaire annonce les ouvrages reçus.

Rebord. *Divisions administratives du département de la Haute-Savoie et du diocèse d'Annecy.*

Van Gennep. *Saint Antoine, ermite en Savoie.*

— *A propos du totémisme préhistorique.*

J. Reignier. *La vie économique et les classes sociales.*

E. Demole. *D'où vient l'expression, le revers de la médaille.*

H. Bordeaux. *Voyageurs d'Orient*, 2 vol. Paris 1926.

M. Marteaux fait la communication suivante : « On connaît l'origine étymologique de Saint-Jean d'Aulps, *de Alpibus* ; mais ce qu'on semble ne pas avoir encore remarqué, c'est le passage, normal pourtant en Savoie, de *l* à *r* devant la labiale. *Alpis*, *Alpem* peuvent donc aboutir à *ar*(*s*), changement qu'on peut observer dans des formes anciennes du sud-est de la France. Ainsi, d'après les dictionnaires topographiques, dans la Drôme, Larps est, en 1780, l'*Alp*, en 1661, *Lars*, en 1456, *de Alpe*. Dans l'Isère, *Lart* ou Alpe de Venosc avec le pré de Lard, est, au xve s., *pratum de l'Alp*. Il en résulte que l'on peut expliquer par *Alpis* ces noms de lieux de l'arrondissement d'Annecy : Arcalod ou Alpe de Calloud, famille connue aux environs de Faverges et d'Annecy ; Arclosan, *Alpis closa*, l'alpe close, enfermée, au cas régime germanique féminin ; Lars, avec ses chalets, au pied de la montagne de la Tournette, et aussi Lard de Chaz, lieu dit de la c. de Thônes, *alpis de calme*, le pâturage élevé du mauvais pré bois.

M. Miquet donne lecture d'une étude bibliographique sur un nouvel ouvrage de M. R. Mossu : *Enquête critique sur les lettres savoyardes de* 1900 *à nos jours*. Ce petit répertoire, très bien présenté, mérite tous les éloges.

Il est procédé à la nomination du jury chargé d'examiner les envois au concours de poésie de 1926.

M. Désormaux dépose sur le bureau et remet aux membres présents un certain nombre de tracts communiqués par

la Société l'*Alliance Française*, ayant pour but l'expansion de notre langue maternelle notamment aux colonies et à l'étranger.

Il offre, pour les archives de la Florimontane, l'allocution qu'il a prononcée à Menthon, lors de l'inauguration du triptyque commémoratif des fêtes du *Millénaire de Saint-Bernard*. (*Voir article séparé.*)

M. A. Crolard, au sujet de la mine d'Entrevernes dit qu'une galerie commencée jadis a été prolongée et on a rencontré un filon de 2 m. 30 d'épaisseur de lignite. Un échantillon de 1.000 kilos a été envoyé à l'office de chauffe pour essais et analyse.

Le Même s'exprime ensuite ainsi :

Le problème du pain est un problème national et mondial — non économique et social.

On imagine facilement quel soulagement pour un gouvernement d'un pays dans ses préoccupations administratives et quelle assurance pour le pays lui-même contre les fluctuations du prix du pain, résulterait de l'existence d'un succédané du blé tiré du pays lui-même en quantité suffisante pour faire l'appoint du blé, suivant le déficit normal pour la culture, entre la production maximum et la consommation courante ou suivant le déficit accidentel résultant des saisons.

Le résultat de l'analyse officielle du pain de betterave faite à ma diligence au Ministère de l'agriculture par le service des fraudes, analyse dont je possède le bulletin, a été le suivant : *Composition normale, saveur normale, pain bien ouvert.*

Au point de vue *physiologique et hygiénique* donc l'analyse ci-dessus est probante.

Pratiquement l'emploi fait en 1858 à Chambéry sur les indications du chimiste Bonjean et d'après les essais de l'Intendance sarde a été entièrement démonstratif.

Il n'est pas, ce semble, enfantin ni téméraire d'espérer trouver dans la betterave fourragère le succédané désiré. C'est là une question d'adaptation de la culture et de la fabrication, l'industrie du sucre tiré de la betterave en est une preuve.

Dans nos campagnes, déjà, pour la production laitière, on cultive des quantités toujours plus grandes de betterave et la culture réglée d'après la consommation de la ferme pourrait certainement être augmentée suivant les besoins de l'homme. La culture dans des terrains bien choisis offre peu d'aléa, elle dispose du reste d'espèces très judicieusement sélectionnées.

Songez au rôle sur le cours du pain d'un produit d'appoint à la quantité nécessaire à notre pays, pour un produit de base alimentaire comme le blé — et c'est l'existence de l'appoint qui est la cause de variation du prix principal du produit.

Il y aurait lieu, je pense, de transcrire au procès-verbal de cette séance comme élément de propagande pour la recherche de la solution du problème du pain, l'essai étant à la portée de toutes nos boulangeries de campagne, la formule du chimiste chambérien BONJEAN appliquée avec grand succès en 1858 à Chambéry et Bonneville, comme l'exposent les *Annales de la Chambre royale d'agriculture ei de commerce de Chambéry.*

Formule du pain avec incorporation de betterave fourragère. — Betterave fourragère à chair blanche émondée, mise en pulpe fine sur une râpe très propre, juste au moment d'emploi ; ajoutée à la farine avec toute son eau, le complément d'eau nécessaire étant fait avec de l'eau tiède. — Pétrissage avec la quantité de levain ordinaire. Durée de la fermentation environ 3 heures (il est facile de constater si elle est suffisante) ; durée de la cuisson environ 3/4 d'heure.

Des notes complémentaires comportant des chiffres, donnent l'économie du procédé qui se traduit par environ 20 centimes par kilogramme de pain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

Le Secrétaire,
Marc LE ROUX.

Séance du 1er *décembre* 1926

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures (1).

Après lecture du procès-verbal de la dernière réunion qui est adopté le PRÉSIDENT s'exprime ainsi :

« L'Académie Florimontane a fait une perte sérieuse en la personne de M. le chanoine Jean-Marie Lavorel, archidiacre de la cathédrale d'Annecy, président de l'Académie Salésienne, membre du comité de la Florimontane, aumônier de l'orphelinat du Sacré-Cœur, décédé le 20 novembre 1926.

(1) Sont présents : MM. André, Balleydier, Bouchet, Croset, Désormaux, Falletti, Flamary, Gaillard, Graber, Lachat, Le Roux, Marteaux, Miquet, H. Pfister, L. Pfister, Mgr Rebord, Revil, Robert, J. Serand.

Excusés : MM. A. Crolard, F. Serand, P. Pissard.

« Né le 17 janvier 1846, à Ferrières, ordonné prêtre en 1870, il fut successivement vicaire à Ugine et à Cluses, curé de Chevenoz et de Sciez et chanoine de la cathédrale d'Annecy en 1900.

« Il s'occupa beaucoup d'histoire et laissa des ouvrages qui font autorité. Nous citons : *Cluses et le Faucigny* (2 vol. in-8°) ; *les Martyrs de la Savoie pendant la Révolution* ; *les Cartelles de la Cathédrale et du Chapitre d'Annecy*, etc...

« Ne reculant devant aucune difficulté, il avait accepté la tâche, parfois ingrate, de rédiger et diriger la *Croix de la Haute-Savoie* et il occupait ce poste au moment de sa mort.

« Il avait un style à lui, nerveux et coloré, disant bien ce qu'il fallait dire et n'éludant aucune responsabilité.

« C'est par centaines qu'il faut compter les articles nécrologiques, souvent fort détaillés, qu'il a consacrés à des confrères défunts et ces articles se font remarquer par une bienveillante équité.

« M. le chanoine Lavorel était un excellent confrère, plein de courtoisie et d'aménité. Jusqu'à la fin il a tenu à assister à nos séances, et nous garderons de lui le meilleur souvenir.

« J'adresse aussi les condoléances de l'Académie aux familles Bordeaux et Buttin, qui viennent d'éprouver des pertes cruelles, et j'envoie nos plus cordiales félicitations à notre collègue et ami, le capitaine Carle, qui a été nommé chevalier de la Légion d'honneur. »

M. Miquet lit des notices bibliographiques sur divers ouvrages offerts par les auteurs à l'Académie.

Le président rend compte que M. le professeur Eugène Ritter, né le 9 novembre 1836, à Genève, vient d'atteindre ses quatre-vingt-dix ans, et qu'à l'occasion de cet anniversaire ses anciens collègues de l'Université et ses anciens élèves lui ont remis une adresse de sympathie destinée à commémorer cet événement. L'Académie Florimontane, dont M. Ritter est membre d'honneur depuis 1885, est heureuse de se joindre aux admirateurs de l'éminent professeur et le prie d'agréer ses meilleurs souhaits.

M. Marteaux, parlant des trouvailles des Fins, montre un fragment de jatte portant de chaque côté du bec les marques G. ATISIVS et SABINVS. Ces deux estampilles se trouvant sur un seul échantillon permettent de restituer à la même officine des pièces qui avaient été attribuées à deux potiers distincts. Cet intéressant objet a été gracieusement offert au Musée par M. Montmayeur.

Mgr Rebord termine la série de ses recherches sur l'Hôpital-Notre-Dame d'Annecy, en faisant l'histoire des collectivités de personnes qui furent appelées à le diriger. Il étudie les fondations destinées à venir en aide aux pauvres, aux malades, et après leur mort aux bienfaiteurs eux-mêmes. Il entre ensuite dans des détails sur l'organisation dès bourses établies pour l'instruction des jeunes gens, et sur le régime de la pension, de la nourriture et des études.

M. L. Pfister dépose pour les archives une série d'articles que M. Hans Beerli, de Genève, docteur en droit, fait paraître dans la « *Neue Zurcher Zeitung* » (Nouveau Journal de Zurich). L'auteur se propose de faire connaître davantage, en Suisse allemande, la région annécienne et les souvenirs historiques et littéraires qui s'y rattachent. Il traite de saint François de Sales, de saint Bernard de Menthon,. du séjour au bord de notre lac de J.-J. Rousseau, Eugène Suë, H. Taine, etc. Un article spécial est consacré à l'Académie Florimontane, à sa fondation, à ses travaux et au château de Montrottier où M. Berli a admiré les bronzes de Vischer dont il se plaît à signaler la beauté à ses compatriotes. La Florimontane remercie le sympathique auteur.

Le Bibliothécaire fait part du don fait à la bibliothèque par Mme Vve Merle d'un exemplaire richement relié *d'Annecy, son lac*, année 1926.

M. J. Serand fait part des dons reçus pour faire partie des collections de Montrottier, en adressant les remerciements de l'Académie Florimontane aux généreux donateurs.

De notre collègue M. Charles Marteaux : une belle reproduction, gravée par Lucas Vorsterman, du célèbre tableau de Rubens : *La chaste Suzanne.*

De Mme D'Orlyé, née Saillet, les ouvrages suivants : *Jugement porté par Jean Calvin sur les reliques des Saints* (édition de 1551) (1) ; un atlas, deux anciennes cartes des royaumes de Bourgogne et de France ainsi qu'un bel album, comprenant 15 reproductions de paysages savoyards, dessinés au fusain par G. Miriel, artiste peintre de Brest.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

(1) *Judicium Johannis Calvini* de Sanctorum reliquiis, collatum cum orthodoxorum sanctae Ecclesiae Catholicae Patrum sententia..... par D. Alexandrum Candidum, carmelitam. — Sous la même reliure figure un opuscule de Paul Jove : *De bello Germanico dialogus....* (1547).

NOTE
sur les opérations cadastrales
du département de la Haute-Savoie

Le cadastre a été entrepris dans le département de la Haute-Savoie à la suite de la délibération du Conseil général en date du 29 août 1861, votant une imposition de deux centimes et demi en principal de la contribution foncière pour l'année 1862 et cinq centimes pour l'année 1863 jusqu'à l'achèvement des opérations.

Dès 1863, l'assemblée départementale émettait le vœu que le cadastre fût attributif de propriété. En 1868, elle exprime le regret que le cadastre français ne présente qu'un caractère fiscal ; « il est à craindre, » dit le rapporteur de la première commission, « qu'en relevant sur les plans les limites du terrain d'après la possession, sans tenir compte des titres de propriétés, on ne consacre en quelque sorte les usurpations qui ont pu avoir lieu... »; s'associant à un désir exprimé par le conseil d'arrondissement de Bonneville, l'assemblée propose de mentionner dans une colonne spéciale de la matrice cadastrale et en regard de chaque parcelle le titre en vertu duquel la dernière mutation a eu lieu.

En 1869, le Conseil général insiste pour obtenir que le cadastre soit attributif de propriété et subsidiairement, que les matrices présentent l'indication des actes de propriété.

La tendance des délibérations qui viennent d'être rappelées s'explique par ce fait que le cadastre sarde sous le régime duquel se trouvait la Haute-Savoie depuis 1738 était considéré comme le régulateur de la propriété, ses indications en cas de contestation, faisant foi en justice, jusqu'à preuve contraire.

Toutefois l'administration ne pouvait, dans l'état de la législation française, donner satisfaction aux propositions de l'Assemblée départementale.

Au cours de la session de 1871, plusieurs membres du Conseil général insistent sur les vœux déjà formulés ; ils font remarquer que les travaux ont excité des plaintes nombreuses, que le cadastre français, œuvre purement fiscale, est sans

utilité au point de vue civil ; que les géomètres ne s'attachent pas, en effectuant les levers de plans à donner à la propriété les garanties nécessaires. Ils ajoutent que les plans seraient d'ailleurs entachés d'inexactitudes au point de vue purement topographique.

Après une discussion approfondie, le Conseil décide que les travaux en cours d'exécution, autres que ceux de l'arpentage, seront suspendus et que l'étude de la question sera renvoyée à la commission départementale.

A la session suivante, août 1872, le rapporteur de la commission départementale après avoir rappelé les garanties assurées aux propriétaires par le cadastre sarde, conteste au cadastre français toute utilité, même en ce qui concerne la répartition de l'impôt français. S'inspirant de l'ouvrage publié par M. Moiset en 1861 et du discours prononcé par M. le président Bonjean au Sénat en 1866, il fait ressortir les difficultés qu'on éprouve en France à définir exactement les propriétés, objet des transactions, l'incertitude de la possession, les difficultés auxquelles se heurte un propriétaire qui veut s'opposer aux empiètements de ses voisins, les longueurs et les frais excessifs des actions possessoires et pétitoires, l'insuffisance des désignations cadastrales pour fixer les hésitations des intéressés et des juges, les inconvénients de notre système hypothécaire. « Le Cadastre, conclut le rapporteur, doit être réformé pour devenir le grand livre de la propriété foncière. »

Il faut l'appuyer sur un abornement général, reviser périodiquement les évaluations et « tenir, au moyen de la conservation cadastrale les plans et les matrices en harmonie avec l'état de la propriété. En attendant, il conviendra de suspendre les opérations. »

Le Conseil général adopta ces conclusions.

A la suite de cette décision, la direction générale des contributions directes, dans une note au Ministre des finances, en date du 19 janvier 1872, fit observer que le cadastre français comportait évidemment des améliorations mais qu'il ne pouvait être considéré comme entièrement dépourvu d'utilité au point de vue des droits des propriétaires, qu'en tous cas, il permettait d'assurer, dans les communes nouvellement cadastrées une assiette régulière de l'impôt foncier. Elle proposa finalement de confier à l'inspection des finances le soin de renseigner l'Assemblée départementale et de soumettre une enquête sur le mode d'exécution des travaux.

L'enquête proposée eut lieu quelques mois plus tard. M. Matharel, Inspecteur général des finances chargé d'y procéder, informe le Ministre le 19 juin 1872 que la commission veut arrêter le vote de toute nouvelle subvention jusqu'au moment où l'on aura obtenu que le nouveau cadastre devienne comme l'était le cadastre sarde, un titre de propriété faisant foi en justice jusqu'à preuve contraire.

La commission, ajoute-t-il, a refusé de discuter les objections qui lui ont été présentées. « A quoi bon, en effet », ont dit ses membres, « rechercher si les opérations sont bien ou mal faites, si même le système peut être amélioré dans ses détails, alors qu'on est décidé de repousser le système lui-même. »

L'Administration, malgré la netteté de cette déclaration, crut devoir soumettre au Ministre des Finances en le priant de les communiquer au Conseil général par l'intermédiaire de M. le Préfet, quelques considérations sur les sérieux avantages offerts par le cadastre français et sur les conséquences de la résolution prise par la Commission départementale.

Aux termes de la loi du 3 frimaire an VII, la contribution foncière doit, en principe, être répartie par voie d'égalité proportionnelle sur tous les immeubles qui en sont passibles. Pour que cet objet soit rempli, il est indispensable que la contenance et le revenu imposable soient exactement constatés. Tel est le but du cadastre avec son organisation à cette époque, or, si les opérations cadastrales étaient interrompues, il y aurait dans le département de la Haute-Savoie deux catégories de contribuables, les uns appartenant aux communes déjà cadastrées, pour lesquelles la répartition se ferait équitablement, les autres dont les cotisations continueraient à être établies d'après des documents remontant à l'année 1738. Ces derniers contribuables ont cependant supporté les centimes additionnels dont le montant a servi à subvenir en partie aux opérations cadastrales déjà effectuées, et il serait injuste de les priver du concours sur lequel ils étaient en droit de compter.

Cette dernière tentative ne put aboutir. A la session suivante le Conseil général prit la décision de suspendre les opérations.

A partir de cette décision, on se borna à faire terminer l'arpentage dans les communes où ce travail était entrepris, les géomètres privés de leur emploi se dispersèrent et M. Pes-

tel, géomètre en chef fut nommé aux levers généraux de l'Algérie (1873).

Au cours de l'année 1876, à l'occasion de la communication aux conseils généraux d'un projet de loi sur le cadastre, déposé le 23 mars 1876 par M. Léon Say, ministre des finances, l'Administration renouvela ses instances et, pour satisfaire autant que possible, aux vœux formulés par l'Assemblée départementale, elle offrit d'entreprendre dans la Haute-Savoie un essai du système des plans cotés. La proposition fut cette fois favorablement accueillie par le Conseil général.

Il fallut réunir dans une instruction spéciale les prescriptions propres à assurer l'exécution des nouvelles méthodes adoptées, recruter des géomètres. Ces travaux préliminaires durèrent deux ans. En 1879, le ministre des finances nomma un géomètre en chef (M. Bonnevie), chargé de recruter et d'organiser son service, mais ne fut pas plus heureux que son prédécesseur dans sa mission.

Dans sa lettre du 14 février 1887, M. le Préfet a exposé au Ministre les difficultés que l'Administration éprouvait pour le recrutement de son personnel et lui proposait diverses réformes qui ont motivé l'arrêté ministériel du 9 août 1887, réglementant les traitements et les indemnités de tous les agents du cadastre.

En 1888, l'assemblée départementale a examiné un projet d'essai de conservation cadastrale que le gouvernement lui fit communiquer. Sollicitée de voter une somme de 28.000 fr. pour permettre d'entreprendre cette opération, l'Assemblée tout en reconnaissant l'utilité d'un semblable essai, refusa d'imputer la dépense non seulement sur les fonds provenant des centimes départementaux, mais même sur le réliquat des subventions accordées par l'Etat au département.

Pendant la session d'avril 1889, le rapporteur de la 1re commission du Conseil général, M. le Docteur Francoz, contesta l'opportunité de l'essai de conservation que l'Administration serait décidée de tenter à l'aide de ressources prélevées sur les fonds généraux du cadastre et saisit cette occasion pour porter devant le conseil les réclamations des géomètres. Sur sa proposition une commission de 3 membres fut chargée de rechercher les motifs qui avaient empêché jusque là le recrutement du personnel du cadastre de la Haute-Savoie.

A la session d'août 1889, le rapport de la commission d'enquête fut soumis au conseil ; il résulte de ce rapport :

1° Que les géomètres démissionnaires auraient quitté le service parce qu'ils ne pouvaient « vivre en travaillant ».

2° Que les frais de contrôle du cadastre absorbent « les 66 °/₀ de la dépense totale. »

3° Que suivant la déclaration de l'Administration 6407 hectares seulement auraient été cadastrés en 3 ans, ce qui donne pour l'achèvement des opérations environ 120 années.

4° Que ces travaux si lentement conduits ne seraient pas exempts d'erreurs matérielles.

Après avoir donné lecture du rapport des membres de la commission d'enquête et fait la critique du système dit des plans cotés, ainsi que des exigences du géomètre en chef qui, en réalité n'a pu organiser son service ni recruter son personnel, ainsi que de la lenteur des opérations cadastrales, le rapporteur émet le vœu que l'administration supérieure remette ce service en d'autres mains et qu'elle étudie les réformes qui s'imposent pour mettre fin au regrettable état de choses actuel.

Dans sa séance du 16 avril 1890, le Conseil général a adopté les conclusions du rapport de la commission d'enquête. A la fin de cette même année, M. Bonnevie a quitté le service du cadastre et a été nommé Receveur particulier des finances.

De 1891 à 1893 les 4 géomètres en fonctions ont continué leurs opérations sous la direction de l'Inspecteur des Contributions directes, puis le 22 février 1894, M. By, géomètre du service topographique de l'Algérie, a été nommé géomètre en chef à Annecy et a entrepris la réorganisation du service. Sur sa proposition le Conseil général a décidé le 20 avril 1898 la suppression du cotage des plans.

Dans sa séance du 24 août 1898, le Conseil général a réclamé de nouveau l'inscription sur les matrices cadastrales de diverses indications relatives aux mutations des propriétés et l'inscription d'un crédit de 600 francs au budget départemental pour indemniser les contrôleurs des contributions directes chargés de ce travail.

Par décision ministérielle du 15 novembre 1900, M. Richard, géomètre vérificateur, a été nommé géomètre en chef en remplacement de M. By, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Le 21 août 1901, M. le Préfet a communiqué au Conseil général une note de la Direction générale faisant connaître les conditions dans lesquelles les dispositions de la loi du 17 mars 1898 pourraient être appliquées à notre département.

Le Conseil a décidé en principe et provisoirement l'ajournement de l'exécution de toute mesure modificative découlant de la loi précitée, il a aussi décidé le bornage des principaux points de la triangulation et l'inscription dans un tableau spécial à placer en marge de chaque feuille de plan, des coordonnées rectangulaires de tous les points calculés trigonométriquement.

Dans l'élaboration des nouveaux tarifs de rétribution pour les travaux d'arpentage, le géomètre en chef a surtout proposé une majoration appréciable pour l'indemnité afférente aux reconnaissances des propriétés. Par des instructions données à ses collaborateurs, qui ont été suivies ponctuellement, on a obtenu sans trop de difficultés, le bornage à peu près complet des divisionnelles entre propriétaires.

L'on a tenu compte des expériences faites en ce qui touche les dernières méthodes d'exécution des travaux et l'on s'est efforcé d'introduire des améliorations dans tous les cas où cela paraissait utile ou désirable pour atteindre le but poursuivi.

Afin de permettre l'achèvement des opérations cadastrales dans un laps de temps moindre que précédemment, l'administration prenant en considération les vœux exprimés par le Conseil général a augmenté le cadre règlementaire des géomètres arpenteurs qui a été porté de 12 à 17, ce qui a aussi permis de réduire dans une forte proportion les frais généraux et de direction du service.

La liquidation des pensions de retraites des géomètres a été faite en conformité de l'arrêté préfectoral du 16 mai 1883 et de la décision de M. le Ministre de l'intérieur en date du 25 février 1925.

Au terme de sa tâche, le chef de la partie d'art rend un hommage respectueux aux Directeurs des contributions directes qui se sont succédés à Annecy pendant sa gestion et à la mémoire de Monsieur Fauvel, vérificateur en chef du cadastre à Paris pour l'aide précieuse qu'ils lui ont apportée en acceptant ses propositions et en l'aidant de leurs conseils éclairés. M. Perréard, géomètre de 1re classe, employé de confiance, a droit à la reconnaissance de l'Administration pour sa collaboration et son dévouement à ses délicates fonctions.

Les géomètres délimitateurs, triangulateurs et arpenteurs, ainsi que les employés des bureaux ont fait preuve de bon

vouloir, d'intelligence et de ténacité pour mener à bien les différentes opérations qui leur ont été confiées.

Conclusions. — Pour permettre aux Percepteurs d'obtenir tous les renseignements utiles pour établir régulièrement les feuilles de mutations foncières et surtout pour conserver

Numéros d'ordre	NOMS DES CANTONS	NOMS DES GÉOMÈTRES EN CHEF	DATE DU CADASTRE	NOMBRE d'hectares	NOMBRE de parcelles
1	Rumilly	Ricada	1863	17.103	55.483
2	Annecy Sud	Pestel	1864	16.248	46.064
3	Annecy Nord	dº	1865-1866	21.879	65.985
4	Evian	dº	1867	11.629	52.429
5	Le Biot	dº	1868	17.631	81.202
6	Bonneville	dº	1869	20.314	69.614
7	La Roche	dº	1870	9.386	24.056
8	Cruseilles	dº	1871	10.720	30.448
9	St-Julien	dº	1872	15.148	44.161
10	Thonon	dº	1873-1874 (1)	23.122	88.922
11	Douvaine	Bonnevie	1880-1885	12.836	50.350
12	Alby	Bonnevie	1886-1890	9.949	31.409
13	Reignier	Bonnevie, By	1889-1895	1.502	38.761
14	St-Gervais	By	1896-1900	0.073	51.955
15	Annemasse	By, Richard	1900-1901	25.406	37.746
16	Taninges	Richard	1901-1902	138.731	51.498
17	Thorens	dº	1903-1904	14.679	30.954
18	Faverges	dº	1905-1906	16.531	59.512
19	Frangy	dº	1907-1908	10.722	41.134
20	Seyssel	dº	1908-1909	10.315	49.708
21	Cluses	dº	1910-1911	7.658	47.786
22	Sallanches	dº	1911-1912	8.852	42.248
23	Boëge	dº	1913	17.803	32.868
24	St-Jeoire	dº	1914-1919 (2)	18.617	31.173
25	Abondance	dº	1919-1920	20.051	33.616
26	Samoëns	dº	1921-1922	24.675	50.555
27	Chamonix	dº	1923-1924	21.767	38.742
28	Thônes	dº	1924-1925	29.853	46.763
			Totaux. . . .	445.200	1.325.142

1. Interruption de service de 1874 à 1879.
2. Pendant la guerre, il n'est resté en fonction que deux géomètres âgés qui n'ont pas été mobilisés.

une œuvre d'une durée effective de plus de cinquante années de travail ardu ayant nécessité à l'Etat et au département une dépense globale d'environ six millions de francs, il conviendrait de faire compléter les lois existantes sur la transmission de la propriété foncière, lorsqu'il y a modification ou fractionnement des parcelles inscrites au cadastre, par un texte législatif portant obligation pour les parties contractantes de produire pour être déposé au bureau de l'enregistrement en même temps que les actes dont il s'agit (ventes, partages, échanges, etc.)

1° Un extrait de la matrice cadastrale indiquant pour chaque parcelle modifiée, la nouvelle superficie et le nouveau revenu foncier.

2° Un extrait du plan cadastral, figurant exactement les nouvelles divisions de chacune des parcelles ayant subi des changements.

Enfin si ce texte législatif était réalisé, on pourrait envisager la conservation cadastrale par assimilation à la loi du 9 mars 1898, sans trop de complications, car le géomètre conservateur trouverait au bureau de l'enregistrement tous les éléments nécessaires à sa fonction.

Les renseignements concernant la date du cadastre, les contenances et les parcelles de chaque canton sont indiqués dans le tableau ci-devant.

Annecy, le 15 mars 1926.

J. RICHARD.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Rimes et fianfiournes en patois savoyard, par Georges Kerbœuf, 1 vol. in-16, 102 p., Aix-les-Bains, J. Ducret, 1924.

Ce petit volume, élégamment présenté, n'est pas sans mérite. L'auteur a de la verve et tourne agréablement le vers.

Nous lui reprocherons de nombreuses réminiscences d'Amélie Gex et l'emploi de mots qui n'ont jamais été adoptés par les paysans : *l'Annechon*, la *catastropha*, *la mutualita*, *los moyens de transport*, *l'émancipachon*, *réflecchons*, etc. Visiblement, l'auteur pense en français et habille sa pensée de mots qui ne sont pas toujours patois. Quand le paysan veut exprimer de belles idées, il recourt aux périphrases et ne dira jamais :

Arma du principe de la Fraternità
Pe luttà contre la calamità.

On ne trouve dans ce recueil aucune des locutions du terroir qui donnent tant de saveur aux vers d'Amélie Gex.

On voit trop que M. Kerbœuf, qui comprend très bien le patois, ne le parle pas habituellement.

F. M.

LA SAVOIE MILITAIRE

Officiers retraités de 1860 à 1914

Cette liste ne comprend pas les officiers qui ont déjà figuré à d'autres titres sur les listes précédentes.

OFFICIERS GÉNÉRAUX

DUMONT Joseph-Eugène, né le 5 février 1823 à Saint-Jean-de la Porte, général de division, retraité le 11 février 1888, à Paris ; 46 ans, 9 mois, 24 jours de services ; 22 campagnes, 10.500 francs.

Voir *Revue Savoisienne* 1923, p. 126 à 147.

GAGNON Joseph-Oronce, né le 24 novembre 1796, aux Echelles (Savoie) ; général de division, 66 ans de services, 15 campagnes, 10.500 fr. ; retraité le 25 novembre 1861 ; décédé à Grenoble le 24 avril 1883.

Voir *Revue Savoisienne* 1905, p. 97.

GOYBET Charles-Louis, né le 3 décembre 1825 à Yenne ; général de division, retraité le 3 décembre 1890 ; 46 ans de services, 4 campagnes ; mort en février 1910.

Voir *Revue Savoisienne* 1892, p. 223.

SERRE (comte de la) Marie-Jean-Baptiste-Charles-Emmanuel, né le 22 mars 1805 à Chambéry; général de brigade; retraité le 25 juillet 1878 à Paris ; 56 ans de services, 21 campagnes ; 8.000 francs.

VARLOUD Jacques-Joseph-Vincent, né le 25 décembre 1837, au Pont de Beauvoisin (Savoie), général de brigade, retraité le 25 décembre 1899, 44 ans de services, 39 campagnes, 8.000 francs.

COLONELS

RAYMOND Jacques-Marie-Jules, né le 12 janvier 1843, à Chambéry ; colonel d'artillerie à Lyon, retraité le 12 janvier 1903 ; 41 ans de services, 1 campagne ; 5.438 fr.

Voir *Revue Savoisienne* 1897, p. 262.

REGNAULD DE LANNOY DE BISSY Victor-Amédée-Richard, né le 4 janvier 1844 à Valence, colonel du 5e régiment de Génie à Versailles, retraité le 4 janvier 1904 à Nancy ; 5.738 fr. ; décédé le 1er juillet 1906.

Voir *Revue Savoisienne* 1897, p. 263 et 1905 p. 47.

LIEUTENANTS-COLONELS

BADUEL Louis-Henry, né le 7 février 1809 à Evian ; lieutenant-colonel d'artillerie à Lyon ; retraité le 21 février 1869, à Lyon ; 39 ans de services, 6 campagnes ; 2.954 fr.

REGARD DE VILLENEUVE (DE) Jean-François, né le 25 septembre 1848 à Lovagny, lieutenant-colonel au 61e de ligne ; retraité le 25 septembre 1905 à Lyon ; 38 ans 11 mois de services, 5 campagnes ; 4.010 fr. ; décédé à Lyon le 1er avril 1924.

CHEFS DE BATAILLON OU D'ESCADRON

AMOUDRUZ Marie-Célestin, né le 6 novembre 1843, à Verchaix, chef de bataillon au 3e rég. du Génie, retraité le 21 septembre 1894, à Bonneville, 30 ans de services ; 2.675 fr.

BONNE Claude-Albert, né le 27 octobre 1855 aux Echelles (Savoie), chef d'escadron, au 2e rég. d'artillerie, retraité le 10 juin 1907 à Voreppe ; 32 ans de services ; 3.150 fr.

BOSON César-Auguste, né le 8 juillet 1842 à Sciez ; chef de bataillon du 36e de ligne ; retraité le 8 juillet 1888, à Thonon ; 35 ans 10 mois de services ; 1 campagne ; 3.300 fr.

BOURGET (du) Clément-Charles-Marie-Joseph, né le 9 mai 1853, à Genève ; chef d'escadron au 25e dragons ; retraité le 5 juillet 1904 à Chambéry ; 31 ans de services ; 3.075 fr. Mort président de l'Académie de Savoie, à Chambéry, le 12 novembre 1914. Auteur d'une excellente *Histoire de la Brigade de Savoie.*

Voir *La Savoie littéraire et scientifique* de 1917, p. 151 à 172.

CAMER Joseph-Louis, né le 16 août 1845 à Sciez ; chef de bataillon au 68e de ligne ; retraité le 30 juin 1900, à Besançon ; 33 ans de services, 1 campagne ; 3.225 fr.

CHAMOT Louis-Ernest, né le 14 septembre 1843 à Sallanches ; major au 4e régiment de dragons, retraité le 10 mars 1899 à Thonon ; 38 ans de services ; 14 campagnes ; 4.000 fr. Décédé le 7 août 1900.

CHAMPIOT Jean-François, né le 4 octobre 1842 à Arvillard ; chef d'escadron au 36e rég. d'artillerie ; retraité le 4 octobre 1898 ; 34 ans de services, 2 campagnes ; 3.325 fr.

CHASTEL Edgard-Alphonse-Joanny, né le 6 août 1855 à Bonne, chef de bataillon au 23e de ligne ; retraité le 20 juin

1906 à Veigy-Foncenex ; 30 ans de services ; 4 campagnes ; 3.250 fr.

DUPAS Pierre-Augustin-Louis-Antoine, né le 8 février 1812, à Thonon, chef d'escadron au 5e cuirassiers ; retraité le 10 février 1862, à Thonon ; 30 ans de services ; 1966 fr.

DURAND Marie-Adrien-Victor-Raoul, né le 22 août 1861, à Annecy, chef de bataillon au 157e de ligne, retraité le 30 septembre 1909, à Cannes, 26 ans de services ; 3.000 fr.

LAFOREST-DIVONNE (de) Marie-Pierre-Adolphe-Damien, né le 2 mars 1854 à Frosdorff (Autriche), chef de bataillon au 97e de ligne, retraité le 15 janvier 1904 à Chambéry ; 30 ans de services ; 3.025 fr.

LEVET François-Joseph-Aimé-Eugène, né le 5 juin 1850, à Annecy, chef de bataillon du Génie à Nice, retraité le 15 décembre 1904 ; 38 ans de services ; 6 campagnes ; 3.725 fr. Décédé à Bergerac le 27 octobre 1913.

MASSOT Robert, né le 10 janvier 1812 à Chambéry ; chef de bataillon au 53e de ligne ; retraité le 1er novembre 1861, à Voiron ; 31 ans de services ; 13 campagnes ; 2.414 fr.

MOLLARD Joseph-Marie, né le 19 mars 1848 à Saint-Pierre-d'Albigny ; chef de bataillon au 30e de ligne ; retraité le 19 mars 1904 ; 34 ans, 11 mois de services ; 5 campagnes, 3.500 fr.

MUGNIER Marcel, né le 16 janvier 1845 à Domancy ; chef de bataillon d'infanterie au bureau de recrutement de Montauban, retraité le 16 janvier 1902 à Montauban, 31 ans, 9 mois de services, 8 campagnes, 3.500 fr.

PANTHIN Paul-François, né le 29 juillet 1851 à Etrembières ; chef d'escadron au 19e rég. d'artillerie, retraité le 1er juin 1905 à Nîmes, 33 ans de services ; 3.200 fr.

PETROD Joseph, né le 20 novembre 1845 à Seyssel, chef de bataillon au 1er rég. d'infanterie ; retraité le 31 mars 1900, à Lyon, 33 ans de services ; 3.225 fr.

RICHARD Hippolyte, né le 26 août 1844 à Evian ; major du 158e de ligne, retraité le 10 mars 1897 à Lyon ; 31 ans de services ; 3 campagnes ; 3.250 fr.

TRIPPE Anthelme-Marie, né le 7 octobre 1850 à Chambéry ; chef de bataillon au 127e de ligne ; retraité le 15 janvier 1905 à Belley ; 34 ans de services ; 1 campagne ; 3.275 fr.

VIDALON Amédée-César, né le 24 juin 1860 à La Roche-sur-Foron, chef de bataillon au 60e de ligne ; retraité le 30 janvier 1907, à Lyon ; 26 ans de services, 4 campagnes ; 3.000 fr.

CAPITAINES

ADAM Pierre, né le 27 juin 1850, à Choisy ; capitaine au 2e rég. d'artillerie ; retraité le 27 juin 1903, à Eybens (Isère), 32 ans, 8 mois de services ; 1 campagne ; 2.500 fr.

AUDAN Jean-Sylvain, né le 19 décembre 1850, à Modane ; capitaine au 1er régiment étranger ; retraité le 1er décembre 1903, à Sidi-bel-Abbès ; 33 ans de services, 23 campagnes ; 3.300 fr.

BALMONET Joseph, né le 16 juin 1855 à Saint-Pierre-de-Curtille ; capitaine au 140e de ligne ; retraité le 19 avril 1891, à Yenne ; (perte de l'usage d'un membre) ; 15 ans de services, 18 campagnes ; 3.300 fr.

BERTHONNEAU Isaac-Léopold, né le 29 mars 1810 à Servoz, capitaine au 48e de ligne ; retraité le 10 août 1861 à Bergerac ; 30 ans, 6 mois de services ; 11 campagnes, 2.275 fr.

BLANDIN Jean, né le 31 mars 1861 à Carouge ; capitaine au 158e de ligne ; retraité le 31 mars 1907 à Epinal ; 25 ans de services, 3 campagnes, 2.300 fr.

BLOUME Eugène-Pierre-François, né le 25 juillet 1826 à Annecy ; capitaine de gendarmerie ; retraité le 4 mars 1874 à Frangy (amputation d'un membre) ; 28 ans de services, 1 campagne ; 2.544 fr. O ✵.

BROCHET Eustache-Marie, né le 9 octobre 1852 à Saint-Jean-d'Arvey ; capitaine de gendarmerie ; retraité le 28 octobre 1903, à Pontoise ; 31 ans de services ; 2.350 fr.

CHAMOUSSET Antoine, né le 26 juillet 1847, à Albens ; capitaine au 28e rég. d'artillerie ; retraité le 1er février 1899 à Chambéry ; 30 ans de services, 1 campagne ; 2.375 fr.

CHAPPAZ François, né le 16 septembre 1835 à Chavanod ; capitaine au 107e de ligne ; retraité le 23 janvier 1887 à Rumilly ; 30 ans de services ; 2 campagnes ; 2.425 fr.

COUCY (de) Joseph-Edouard, né le 24 juin 1832 à Seyssel (Ain) ; capitaine au 5e de ligne ; retraité le 21 janvier 1882

à Seyssel (Hte-Savoie) ; 30 ans de services, 5 campagnes ; 2.575 fr.

COUTURIER Jean-François, né le 27 janvier 1814 à Metz (Hte-Savoie) ; capitaine à la 5e Cie de remonte ; retraité le 23 avril 1871, à Gex ; 30 ans, 6 mois de services ; 3 campagnes ; 1.700 fr.

CUDET François, né le 17 août 1850, à Savigny ; capitaine de gendarmerie ; retraité le 15 septembre 1899 à Saint-Jean de Maurienne ; 28 ans, 11 mois de services ; 2.300 fr.

DURET Jean-Marie, né le 8 mars 1850 à Chambéry ; capitaine au 37e de ligne ; retraité le 8 mars 1903, à Nancy ; 32 ans, 4 mois de services ; 1 campagne ; 2.475 fr.

GALLIARD Claude-Marie, né le 16 août 1850, à Albertville ; capitaine au 40e de ligne ; retraité le 31 janvier 1901, à Privas ; 30 ans de services, 3 campagnes ; 2.475 fr.

GATÉ-DUPLAT-DUVERNAY François, né le 25 novembre 1833 à La Chapelle-Blanche ; capitaine de cavalerie ; retraité le 17 avril 1885 à Marcigny ; 30 ans de services, 13 campagnes ; 2.975 fr.

GAVARD Jean-Baptiste-Camille-Marie, né le 1er septembre 1846 à Montmélian ; capitaine au 150e de ligne ; retraité le 20 décembre 1897 à Lyon ; 30 ans de services, une campagne ; 2.375. 2 blessures de guerre, ✵.

GENOUD André, né le 24 mars 1841, à Douvaine, capitaine au 31e rég. d'artillerie, officier d'habillement ; retraité le 1er juin 1892, à Douvaine ; 30 ans de services, une campagne ; 2.375 fr.

GIRARDY Auguste-Jacques, né le 26 juillet 1851, à Serrières ; capitaine au 2e rég. de tirailleurs algériens, retraité le 30 mars 1903 à Chambéry ; 30 ans de services, 13 campagnes ; 2.975 fr.

GRENAT Joseph, né le 23 décembre 1839, à Evian ; capitaine au 53e de ligne ; retraité le 5 avril 1891, à Blanzac (Haute-Vienne) ; 30 ans de services, 9 campagnes, 2.775 fr. Décédé le 30 mai 1904.

GUICHON Louis, né le 1er novembre 1845 à Chambéry ; capitaine au 4e de ligne ; retraité le 1er août 1892, à Cosne ; 25 ans 11 mois de services ; 2.300 fr.

MAJONENC Jean-Baptiste-Justin, né le 17 octobre 1858 à

Annemasse ; capitaine de cavalerie ; retraité le 25 septembre 1907 à Annemasse ; 30 ans de services, 6 campagnes ; 2.625 fr.

MICHARD Joseph, né le 1er octobre 1835, à Bassy ; capitaine au 11e régiment de chasseurs ; retraité le 1er septembre 1888, à Pantin ; 31 ans, 10 mois de services, 11 campagnes ; 2.950 fr.

MICHAUD Pierre-Antoine, né le 30 janvier 1849, à Novalaise ; capitaine adjudant-major au 70e de ligne ; retraité le 22 décembre 1895 à Vitré ; (perte de l'usage d'un membre) ; 25 ans de services, 3 campagnes ; 3.300 fr.

PANTALON Jacques-Jean, né le 3 mars 1849 à Chambéry, capitaine d'infanterie au bureau de recrutement d'Orléans ; retraité le 3 mars 1902, à Orléans ; 31 ans, 6 mois de services, 1 campagne ; 2.450 fr.

PEDERSIN Joseph-Auguste, né le 16 août 1858 à Argentine ; capitaine d'artillerie à Valence ; retraité le 10 décembre 1899 à Epierre (perte de l'usage d'un membre) ; 21 ans de services, 11 campagnes, 3.300 fr.

PERRIER Pierre-Joseph, né le 2 février 1840 à Queige ; capitaine d'infanterie ; retraité le 23 février 1886, aux Sables-d'Olonne ; 25 ans de services ; 2.300 fr.

PICARD Eugène, né le 2 mars 1821, à Chambéry ; capitaine au 82e de ligne ; retraité le 27 mars 1874, à Paris ; 33 ans de services ; 24 campagnes ; 2.120 fr.

PINGET Félix, né le 14 septembre 1844 à Viuz-en-Sallaz ; capitaine au 73e de ligne ; retraité le 20 mars 1896, à Annemasse ; 30 ans, 6 mois de services, 1 campagne ; 2.400 fr.

ROUSSY DE SALES (DE) Jules-François-Georges, né le 29 mai 1859, à Tours (Indre-et-Loire), capitaine de cavalerie en non activité ; retraité le 29 juillet 1903, à Paris ; 23 ans, 9 mois de services ; 1.840 fr.

SIMOND Vital, né le 8 mai 1840 à Macot ; capitaine au 78e de ligne, retraité le 1er octobre 1887 à Limoges ; 26 ans de services ; 4 campagnes ; 2.500 fr.

TOCHON Claude, né le 30 avril 1849 à Bissy ; capitaine à l'école d'application de cavalerie, retraité le 1er novembre 1900, à Bar-en-Basset (Haute-Loire) ; 30 ans de services, une campagne, 2.375 fr.

LIEUTENANTS

BOIGNE (DE) Charles-Alexandre-Benoît-Marie-Ernest, né le 19 décembre 1866 à Paris, lieutenant de cavalerie ; retraité pour infirmités le 1er décembre 1903, à Cleppé (Loire) ; 17 ans de services, 1.700 fr.

CLAVEL Alexandre-Joseph, né le 25 mai 1866 à Montmin, lieutenant à la compagnie de gendarmerie de Madagascar, retraité le 19 mars 1905 à Annecy (perte de l'usage d'un membre) ; 19 ans de services ; 7 campagnes ; 2.500 fr.

GOTTELAND Crespin, né le 5 mars 1840, à Bassens; lieutenant au 45e de ligne ; retraité le 10 septembre 1872 à Chambéry (blessures et infirmités) ; 11 ans de services ; 1.120 fr.

HUGARD Laurent-Paul-Marie ; lieutenant à la Garde Nationale mobile de la Savoie, né le 7 août 1846 à Chambéry ; retraité le 14 août 1871 (amputation d'un membre) ; 11 mois et 17 jours de services, une campagne ; 1.680 fr.

MARTIN Jean-Marie ; né le 22 janvier 1865 à Aix-les-Bains ; lieutenant au 2e rég. d'artillerie coloniale, retraité le 3 juillet 1909, à Chambéry (perte de l'usage d'un membre) ; 22 ans de services, 7 campagnes ; 2.500 fr.

SOUS-LIEUTENANT

GARDET Jean-Baptiste, né le 19 mars 1843 à La Trinité ; sous-lieutenant au 11e de ligne ; retraité à La Rochette le 25 octobre 1871 (amputation d'un membre) ; 6 ans, 7 mois de services, 7 campagnes, 1.400 fr.

MEDECINS

BASTIAN Jean-Joseph-Léon, né le 3 juin 1850 à Carouge ; médecin principal de 2e classe des troupes coloniales ; retraité le 1er mars 1902, au Fayet ; 32 ans de services ; 4.935 fr.

BASIN François, né le 2 février 1856 à Saint-Alban ; médecin-major de 2e classe au 115e de ligne ; retraité le 22 novembre 1896, à Saint-Alban (perte de l'usage d'un membre) ; 19 ans de services, 7 campagnes, ✵ 30 janvier 1897 ; 3.300 fr.

DEROBERT André, né le 10 novembre 1858, à Rumilly ; médecin-major de 1re classe au 5e rég. d'infanterie coloniale ; retraité le 1er février 1907 à Rumilly ; 25 ans de services, 11 campagnes ; 3.600 fr.

PORTE Jean-Charles, né le 9 décembre 1833 à Moûtiers ; médecin-major de 1re classe au 2e régiment d'artillerie, retraité le 24 juillet 1875, à Moûtiers ; (blessures et infirmités); 20 ans, 6 mois de services; 11 campagnes ; 1.616 fr.

PERROLAZ Claude-Célestin, né le 25 juillet 1850 à Sallanches, médecin de colonisation à Berrouaghia, retraité le 1er avril 1900 à Chambéry (accident grave) ; 32 ans de services ; 2.500 fr.

TOURNIER Antoine-Benoît, né le 2 avril 1849, à Chambéry ; médecin-major de 2e classe à Fontainebleau ; retraité le 21 juin 1896 à Cannes (perte de l'usage d'un membre) ; 25 ans de services, 9 campagnes, 3.300 fr.; ✵ 5 octobre 1895.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

CARTIER Emile, né le 15 mai 1840 à Doussard ; O. A. de 1re classe, des hôpitaux militaires de Lyon, retraité le 8 septembre 1893 à Lyon, 32 ans de services, 11 campagnes ; 3.175 fr.

DAGAND Pierre-Georges, né le 9 septembre 1858 à Bourg (Ain), O. A. de 1re classe, de l'artillerie coloniale, à Cherbourg ; retraité le 1er janvier 1907 aux Fourneaux (Savoie) ; 27 ans de services ; 23 campagnes ; 3.300 fr.

DEROUX Jean-Clément, né le 28 juillet 1859 à Sallanches, O. A. de 1re classe, au service de l'artillerie coloniale, retraité le 20 avril 1905, à Quimper ; 28 ans, 8 mois de services ; 24 campagnes ; 3.300 fr.

EXCOFFIER Pierre-Louis, né le 5 août 1802, à Moûtiers ; adjudant d'administration au 1er de l'intendance militaire, retraité le 28 octobre 1863 à Moûtiers ; 27 ans, 6 mois de services ; 1.200 fr.

LAROCHE Jérôme-Marie, né le 2 mai 1852 à Chindrieux ; officier d'administration principal de l'Intendance militaire à Orléans ; retraité le 15 juin 1906, à Lyon ; 33 ans de services ; 3.175 fr.

MONET Albert, né le 30 septembre 1852 à La Rochette ; O. A. de 1re classe de l'Intendance militaire à Grenoble ; retraité le 2 décembre 1903 à La Rochette ; 30 ans de services ; 5 campagnes ; 2.600 fr.

ROLLIER Marie-Louis, né le 24 février 1845 à Thonon ; O. A. principal du service de l'Intendance militaire, retraité

le 30 janvier 1902, à Rennes ; 35 ans de services, 10 campagnes ; 3.775 fr.

VIBERT Claude-François, né le 9 février 1843 à Moûtiers ; adjudant d'administration de 1re classe des hôpitaux militaires de Vincennes ; retraité à Marseille le 23 novembre 1880 (perte de l'usage de deux membres) ; 16 ans de services, une campagne ; 2.550 fr.

ADJOINTS DU GENIE

DALIX Paul, né le 8 juillet 1835 à Sollières-Sardières ; adjoint principal du Génie de 2e classe, à Briançon ; retraité le 10 août 1890 à Bourgoin ; 33 ans de services ; 7 campagnes ; 3.050 fr. ; décédé le 13 février 1926.

PERRIER Victorin-François, né le 25 décembre 1848 à La Ravoire, adjoint du Génie de 1re classe à Chambéry ; retraité le 10 juillet 1899 à Chambéry ; 30 ans de services ; 11 campagnes ; 2.875 fr.

GARDES D'ARTILLERIE

FOREL Marcellin, né le 11 mai 1839 à Chens ; garde d'artillerie principal de 2e classe à Bourges ; retraité le 8 avril 1894 à Lyon ; 33 ans de services, une campagne ; 2.725 fr.

ROULIER Joseph, né le 26 décembre 1856 à Saint-Jean-d'Arvey ; garde d'artillerie de 3e classe à Toulon ; retraité le 16 mai 1897 à La Motte-Servolex (perte de l'usage de deux membres) ; 19 ans de services, 2.280 fr.

Officiers généraux provenant d'émigrants savoyards

D'APVRIL Emile-Léon, général de brigade (artillerie), né le 10 décembre 1845 à Grenoble ; petit-fils de François-Philibert-Hyacinthe, officier, né le 22 mai 1769 à Saint-Genix.

BARRACHIN Charles-Anatole, général de brigade, né à Paris le 5 avril 1826 ; petit-fils de Claude-Etienne, né à Marlens en 1751.

BOUVARD Jean-Louis-Eloy, maréchal de camp, né à Corancez le 1er décembre 1768 ; petit-fils de Bouvard Denis, né à Savigny en 1722.

CHABORD Gaspard, général de brigade (artillerie), né le

26 ventôse an VI à Vienne ; fils de Joseph-François-Paul, Ingénieur des Ponts, né le 23 juin 1767 à Chambéry.

CHABORD Rémy-Alphonse, général de brigade, né le 2 janvier 1867 à Limoges ; arrière-petit-fils de Joseph-François-Paul, ingénieur en chef, né à Chambéry le 23 juin 1767.

CHARLET Etienne, général de division, né le 8 avril 1756 à Dijon, petit-fils d'Etienne, manouvrier, né aux Allues le 26 janvier 1699.

CHATELAIN Marie-Joseph, général de division, né le 19 juin 1851 à Villersexel ; fils de Maurice, né le 2 avril 1815 au Bouchet de Serraval.

COTTIN Jean-Antoine, général de brigade, né le 4 juillet 1826 à Lancrans ; fils de Louis Cottin, capitaine, né à Frangy le 18 novembre 1790.

GAY Jacques, général de brigade, né à Lyon le 23 août 1772 ; fils de Jacques Gay, marinier, né le 22 août 1747 à Saint-Genix-sur-Guiers.

GOYBET Mariano-Francisco-Julio, général de division, né le 17 août 1861 à Saragosse ; petit-fils de Alexis-Sébastien, négociant, né le 17 septembre 1786 à Yenne.

GOYBET Victor-Louis, général de brigade, né le 1er juin 1865 à Lyon, frère du précédent.

JORDY Nicolas-Louis, né le 14 septembre 1758 à Abreschviller, général de division, petit-fils de Maurice Jourdy, marchand-forain, né le 26 janvier 1701 à Viuz-en-Sallaz.

MADELIN Jean-Marie-René, général de brigade, né le 10 octobre 1868 à Lunéville ; descendant de Balthazar Magdelin marchand, né à Manigod le 5 juillet 1730.

MAISON Nicolas-Joseph, marquis, maréchal de France, né à Epinay-sur-Seine le 19 décembre 1771 ; fils de Joseph, épicier, né à Jarsy-en-Bauges le 20 avril 1731.

MODELON Louis-Pierre-Marie-Antoine, général de brigade, né le 2 juin 1863 à Sorèze ; fils de François, né le 9 janvier 1823 à Grésy-sur-Isère.

MARULAZ Jacob-François, général de division, né le 6 novembre 1769 à Zeiskam ; petit-fils de Claude-François, marchand, né à Morzine le 20 février 1696.

MARULAZ Louis-Yves, général de division, né à Vesoul le 15 août 1802 ; fils du précédent.

MARULAZ Louis-François-Auguste, Intendant militaire, né à Vesoul le 12 mars 1801, frère du précédent.

MOLLARD Henri-François-Amédée, général de division, né le 15 mars 1850 à Saint-Martin-des-Vignes, fils de Jules-François-Charles, né aux Contamines en 1817.

MONTFORT Emile-Alexandre, général de brigade, né le 30 septembre 1813, à Lectoure (Gers), fils du général Jacques Montfort, né à Sallanches le 22 juillet 1770.

PEYSSARD Anne-Joseph-Théodore, général de division, né le 29 février 1804 à Besançon ; fils de Philibert-Alexis, vérificateur des Douanes, né le 28 juillet 1773 à Chambéry.

SAVIOT Jean-Baptiste, maréchal de camp, né le 22 décembre 1770 à Charleville ; petit-fils de Claude Savioz, marchand colporteur, né le 28 décembre 1714 à Marlens.

SUSCILLON Hippolyte-Gilbert, né le 19 novembre 1853 à Besançon, général de division ; petit-fils de Maurice Suscillon, né le 2 mai 1789 à Montmin.

TAPPONIER Alexandre-Camille, général de division, né le 2 février 1749 à Valence ; arrière-petit-fils de Gabriel Tapponier, serrurier, né à Andilly en 1634.

VILLIEN Louis-François, général de division, né le 12 mars 1843 à Rabastens (Tarn) ; descendant de Louis Villien, né à Bourg-Saint-Maurice en 1717.

Colonels provenant d'émigrants savoyards

CHABORD Auguste, colonel, commandant du palais militaire de Saint-Cloud, né le 28 juin 1794 à Grignan ; fils de Pierre-Augustin, capitaine, né le 16 septembre 1766 à Chambéry.

COGNE Jérôme-Etienne, lieutenant-colonel d'infanterie, né le 30 septembre 1774 à Lens-Lestang (Drôme), fils de Claude Cogne, né à Vers le 19 janvier 1732.

DANTIN Louis-Joseph, colonel d'état-major, né le 7 juillet 1828 à Auxerre ; fils de Joseph Dantin, serrurier, né le 23 avril 1801 à Yenne.

DOUCET Charles-François, colonel du 157e de ligne, né le 13 février 1749 à Bains (Vosges) ; petit-fils de Jean-François Doucet, maître d'hôtel, né à Faverges le 22 février 1693.

DUCIS Paul-Auguste, lieutenant-colonel du 8e chasseurs à cheval, né le 6 mai 1789 à Torbeck (Haïti) ; petit-fils de Pierre Ducis, né le 8 octobre 1699 à Hauteluce.

EMONET Edmond-François, colonel du 50e de ligne ; né à Belfort le 29 juillet 1834 ; fils de Michel Emonet, entrepreneur, né le 23 octobre 1799 à Samoëns.

GALLICE Barthélemy, colonel du Génie, maréchal de camp dans l'armée égyptienne ; né le 25 février 1790 au Monétier (Hautes-Alpes), petit-fils de Barthélemy Gallice, né le 13 juillet 1722 à Valloires.

MIQUET Nicolas-Ambroisé-Gaspard, chef de brigade, né le 6 décembre 1765 à Vouziers, mort à Saint-Domingue ; fils de Jean-Antoine Miquet-Sage, né le 20 février 1735 à Serraval.

PEYSSARD Charles-Grégoire Léonard colonel du 40e de ligne, né le 13 août 1816 à Forbach ; fils de Philibert-Alexis, vérificateur des douanes, né le 28 juillet 1773 à Chambéry.

SERRAZ Pierre-Henri, colonel d'artillerie, né le 17 août 1827 à Auxerre ; fils de Joseph, manouvrier, né à Montpascal le 29 octobre 1796.

TAPPONIER Henri, colonel, commandant de place à Rochefort, né le 26 pluviôse an 3, à Valence ; descendant de Gabriel Tapponier, serrurier, né en 1634 à Andilly.

VILLIEN Augustin-Joseph, colonel au 46e de ligne ; né le 23 août 1796 à Laval ; petit-fils de Benoît Villien, né le 23 octobre 1712 à Bourg-Saint-Maurice.

VOUTIER Pierre-Joseph, colonel, commandant d'armes à Maubeuge, né le 24 janvier 1745 à Tournon ; arrière-petit-fils de Nicolas, marchand, né le 17 février 1641 à Conflans.

***

L'esprit militaire des Savoyards n'est pas mort. Actuellement, notre province peut encore s'enorgueillir d'avoir donné le jour à six officiers généraux, dont 3 en activité et 3 au cadre de réserve.

ACTIVITÉ

BÉTRIX Jean-Joseph-Colin-Lucien-Alfred, né le 16 juin 1867, à Annecy, général de brigade, commandant le point d'appui de Dakar.

DUCHÊNE Joseph-Claudius, né le 17 mars 1871 à Annecy, général de brigade d'artillerie.

FERRIÉ Gustave-Auguste, né le 19 novembre 1868 à Saint-Michel, général de division, inspecteur général de la télégraphie militaire.

CADRE DE RÉSERVE

BORDEAUX Joseph-Paul-Emile, né le 3 avril 1866 à Thonon, général de brigade (21 septembre 1917).

FAVIER DU NOYER DE LESCHERAINES Louis-Marie-Joseph-Robert, né le 24 mai 1864 à Chambéry, général de brigade (18 décembre 1924).

VIRY (de) Jean-Elysée-Marie, né le 25 juillet 1865 à Rubécourt (Ardennes), général ayant commandé la 9e brigade de dragons du 21 mars 1922 au 25 juillet 1925.

F. MIQUET.

Le Médecin-Inspecteur Collomb

1854-1920

Dans l'après-midi du 24 juin 1920, une cérémonie solennelle avait lieu à la chapelle du Val de Grâce, à Paris ; c'étaient les obsèques d'un Officier Général de l'armée coloniale, le médecin-inspecteur Collomb, décédé le 20 juin à l'hôpital du Val de Grâce « des suites de maladies contractées et aggravées pendant la guerre ».

A l'issue de la cérémonie religieuse, un homme s'avança et prit la parole. C'était celui en qui s'incarne aujourd'hui, parmi les vivants, le passé glorieux de notre armée coloniale, celui dont le nom, connu depuis près de quarante ans, demeure attaché à l'histoire de notre empire colonial africain, c'était le Général Archinard. Il adressa à la mémoire du médecin-inspecteur Collomb, avec émotion et dans le langage le plus élevé, un hommage solennel, en un de ces discours qui présentent

en une synthèse rapide toute la vie, la valeur et le mérite, d'un grand serviteur du pays.

Le docteur Collomb était un Savoyard ; cependant sa mort fut à peine signalée dans notre pays. C'était un de ces hommes modestes, dont le devoir et le souci de se rendre utile avaient été jusqu'à sa dernière heure la loi constante et quotidienne. Il y a maintenant plus de six ans qu'il a disparu ; sa carrière militaire et coloniale, si longue et si exceptionnellement remplie, doit être rappelée et conservée, pour être citée en exemple, et pour l'honneur qu'elle a fait au pays d'origine de celui qui l'a parcourue.

***

Jean-Marie Collomb était né à Chambéry le 27 novembre 1854 ; il était fils de Pierre Collomb, qui était commerçant, et de Joséphine Démarie (1) qui eurent quatre enfants, trois fils et une fille. Il avait onze ans lorsque son père mourut, laissant à sa mère seule le soin de l'éducation des quatre enfants encore jeunes. Jean-Marie fit ses études au lycée de Chambéry et entreprit sa première année de médecine à Grenoble ; mais ses goûts et ses dispositions naturelles le portaient du côté des voyages, de la vie active, du côté de la marine et des colonies, et en 1874 il entrait à l'école de médecine navale à Toulon.

A cette époque, les écoles de médecine navale (Toulon, Brest et Rochefort) étaient des écoles préparatoires, destinées à fournir au service de santé de la marine la plus grande partie de son personnel médical et pharmaceutique. Après deux années d'études et après un concours, les élèves étaient nommés aides-médecins auxiliaires de la marine avec le grade d'officier (sous-lieutenant). Ils étaient alors appelés à servir en sous-ordre soit à bord des navires de la flotte, soit dans les établissements de la marine, soit dans les hôpitaux et les postes détachés aux colonies. Les aides-médecins devenaient ensuite médecins auxiliaires de 2e classe. Pour être nommé médecin auxiliaire de 1re classe, il fallait avoir obtenu le diplôme de docteur en médecine devant une Faculté de l'Etat.

Jean-Marie Collomb passa donc deux ans à l'école de Toulon, 1874-1876, et, dès sa sortie de l'école, commença

(1) Pierre-Louis Collomb, né à Chambéry en 1818, mort à Chambéry en 1865. Joséphine Démarie, née à Aix-les-Bains en 1828, morte à Flumet en 1906. Son père avait servi comme capitaine dans les armées de Napoléon.

pour lui une carrière maritime et coloniale ininterrompue, si occupée et si brillante qu'il y en eut certainement bien peu de pareilles et dont on pourra se faire une idée par l'examen du tableau des campagnes qui est joint à cette notice. En 1890 la scission fut faite entre le « Corps de Santé de la Marine » et le « Corps de Santé des Colonies » ; Collomb opta pour le second. Enfin en 1901 fut créé le « Corps de santé des Troupes Coloniales » dont il fit tout naturellement partie.

Si l'on veut bien examiner le tableau des campagnes accomplies par Collomb, on constate que pendant trente-trois années consécutives, de 1876 à 1909, ce fut une vie coloniale sous les climats les plus durs, durant laquelle les séjours en France furent toujours réduits au minimum, où jamais un tour de service colonial ne fut manqué ou même différé, ce qui, après un certain nombre d'années, se produit presque inévitablement pour raisons de santé. Pour la première fois en 1909 on aperçoit un séjour d'environ quatre ans en France, où le docteur Collomb est directeur du service de santé du Corps d'Armée colonial ; puis, dans son grade élevé, il retourne encore aux colonies avant de prendre part à la grande guerre. Le tableau de cette admirable existence devient véritablement émouvant, si l'on songe que cette époque fut celle de la conquête de notre empire colonial, l'époque des luttes, des efforts, des épreuves de toutes sortes, des improvisations, des organisations rapides, au total d'une existence particulièrement dure, marquée chaque jour par des pertes sérieuses pour le personnel français qui s'y trouvait associé.

***

A sa sortie de l'école de Toulon, Collomb s'embarqua pour la Cochinchine et y fit un séjour de plus de six ans, interrompu seulement par des périodes de service, sous le climat de l'océan indien, à bord des navires de guerre et de transport, notamment au Tonkin où s'ouvre en 1880 la longue période des opérations qui devaient assurer la conquête de notre empire asiatique. Dès ce premier et long séjour, Collomb donna la marque de l'intérêt qu'il portera toute sa vie aux pays où il vivra et à leurs habitants. C'est dans ce sens qu'il poursuit, loin de France, ses études médicales. Rentré en France au mois de février 1883, il obtint le 24 juillet suivant le diplôme de docteur devant la Faculté de médecine de Lyon ;

sa thèse principale avait pour sujet les maladies et la médecine en Cochinchine.

Après ce long séjour en Extrême-Orient, le docteur Collomb ne passa que six mois en France, dans un repos bien relatif puisque ce fut l'époque de ses examens pour le doctorat, et le 17 septembre 1883, il s'embarqua pour le Sénégal. C'est là, dans ce domaine sans cesse accru vers l'intérieur, c'est dans ce Soudan alors mystérieux et où il retournera toujours avec plaisir malgré les rigueurs du climat, que s'écoulera une bonne partie de sa vie coloniale. Six fois il s'embarquera pour l'Afrique Occidentale Française, le Sénégal, le Soudan, le Dahomey, pour des séjours de longue durée, presque toujours à l'époque d'opérations actives.

Il prend part d'abord aux campagnes de 1883-1885, sous les ordres du colonel Boilève, qui a succédé au général Borgnis-Desbordes dans l'œuvre de la conquête et de l'organisation du Soudan. C'est alors qu'il fit la connaissance du commandant Archinard, dont il devait être bien souvent par la suite le compagnon d'armes actif et zélé, le chef du service de santé plein d'expérience et de dévouement, et qui lui donna toutes les marques d'une estime et d'une amitié, créées et développées dans les travaux et les épreuves. Après ces deux campagnes le docteur Collomb reçoit de ses chefs les appréciations les plus favorables, dont le caractère particulier se retrouvera dans toute sa carrière. On lui trouvait dévouement, zèle, intelligence, travail. « Il n'a jamais marchandé sa peine » dit le chef du service médical au Soudan, qui ajoute : « Il s'est « livré, en dehors de ses services de médecin, à des tra- « vaux scientifiques très sérieux. »

Après un séjour de quelques mois en France le docteur Collomb, devenu médecin de 2e classe de la marine, s'embarque le 13 janvier 1886 sur la « Pique », à destination de Madagascar, où l'amiral Pierre, puis l'amiral Galiber, viennent de commander la première expédition française et de s'emparer de Tamatave et où il servira pendant plus de deux ans, soit à bord des transports et des stationnaires de la marine de guerre, soit dans les ports comme Diego-Suarez où tout est à créer et à organiser. A son départ il est signalé par le Commandant du stationnaire la « Dordogne » comme ayant rendu de très grands services à Diego-Suarez, comme ayant « donné « des soins gratuits à la population civile, qui l'a beaucoup « regretté ».

***

Un séjour en France de quelques mois vient ensuite, repos bien modeste après de tels services ; puis le docteur Collomb reprend le chemin du Soudan le 5 octobre 1888. Pendant six ans (octobre 1888-novembre 1894), sauf deux congés en France de deux et quatre mois, il est associé à toutes les opérations de la conquête qui se poursuit et s'étend sans cesse, véritable épopée où reviennent les noms des colonels Galliéni, Humbert, Combes, Bonnier, où celui du colonel Archinard brille au premier rang. Sur les états de service du docteur Collomb figurent tous les noms qui retentirent alors dans les bulletins de victoire, dont la plupart sont aujourd'hui les noms de cités régulières et florissantes ou de postes militaires commandant et dominant des régions immenses : Koudian, Dangoura, Kourousso, Ségou-Sikoro en 1889, Ouossébougou et Koniakary en 1890, Nioro-Youri, Diéna, Kankan en 1891, Djenné et Bandiagara en 1893. Le docteur Collomb reçoit tous les éloges pour son ardeur et son zèle, et en même temps pour son talent d'organisateur. En le proposant à la fois pour la croix de la Légion d'Honneur et pour le grade de médecin de 1re classe, en 1889, après la prise de la citadelle de Koudian et la marche sur Bafoulabé, le gouverneur du Sénégal Clément Thomas signalait spécialement sa belle conduite : « sur un parcours « de cent kilomètres, dit-il, il organise des ambulances, fait « construire des civières, surveille ses porteurs et, grâce à « cette bonne organisation, les blessés sont en bonne voie de « guérison. »

Quatre ans plus tard, en 1893, le colonel Archinard, devenu commandant supérieur civil du Soudan français réorganisé, écrivait à propos du docteur Collomb : « Jamais la « mortalité au Soudan n'a été moins élevée, à une époque de « l'année où d'ordinaire les décès sont nombreux. Jamais les « mesures prises n'ont donné de résultats aussi satisfaisants ; « mais jamais aussi un médecin ne s'est montré plus dévoué « à son service et à ses malades. »

En 1891, par décret du 12 juillet, Collomb avait été fait chevalier de la Légion d'honneur pour faits de guerre ; quelques mois auparavant ses études et ses travaux l'avaient fait nommer Officier d'Académie. Il était médecin de 1re classe des colonies depuis le 1er août 1890.

***

Après cette longue série de campagnes soudanaises, le docteur Collomb passe un an en France ; il en profite pour poursuivre ses études et compléter sa formation professionnelle, en travaillant dans les hôpitaux et établissements de la marine à Paris, à Bordeaux, au Havre. Le 1er août 1895 il est nommé médecin principal des colonies. Au début de 1896, il remplit une mission de quelques mois sur mer, à bord du « Cachemire », qui transporte des troupes en Indo-Chine, en qualité de médecin et de commissaire du gouvernement. Puis il s'embarque à nouveau, le 16 août 1896, pour la Cochinchine cette fois, où il passe quatre années sans interruption (août 1896-octobre 1900), ayant demandé et obtenu de redoubler la période de séjour règlementaire qui était de deux ans. Il y remplit d'importantes fonctions, dans son grade déjà élevé, se fait apprécier comme « Officier consciencieux, expé-« rimenté, montrant de la décision, ayant une aptitude mar-« quée pour les questions administratives. »

A la suite de ce double temps de service en Extrême-Orient, le docteur Collomb passe un an en France, et, le 10 décembre 1901, ayant pris à la réorganisation le titre de médecin-major de 1re classe des troupes coloniales, il s'embarque pour le Dahomey où il devient, en juin 1902, médecin principal de 2e classe et où il remplit pendant plusieurs mois les fonctions de chef du service de santé de la colonie. Il mérite en quittant le Dahomey cette appréciation du gouverneur général Liotard : « M. le docteur Collomb, seul pour assurer « la direction du service de santé, les soins à donner aux fonc-« tionnaires et aux particuliers, le service de l'hôpital et « même souvent, par suite du défaut de personnel, la visite « des indigènes, des prisonniers etc... a ruiné sa santé à ce « labeur considérable. Il vient d'être obligé de rentrer en « France, à bout de forces. Il serait juste de lui tenir compte « de son dévouement en l'inscrivant au tableau pour le grade « d'officier de la Légion d'honneur. » Collomb devait attendre près de sept ans cette récompense.

Après un séjour en France de moins d'une année, le docteur Collomb s'embarque à nouveau, le 29 novembre 1903, cette fois pour la Nouvelle-Calédonie, où il passe deux ans et demi en qualité de directeur du service de santé. C'est la première fois depuis le début de sa carrière, qu'il a été désigné pour une colonie de climat tempéré. En 1904 et en 1905, il reçoit les éloges du gouverneur général Charles Rognon

qui, à l'occasion d'une proposition pour le grade de médecin principal de 1re classe, ajoute : « Il s'est occupé spécialement « des questions se rattachant à la lèpre et prépare à ce sujet « un important travail. » De son côté le colonel commandant supérieur des troupes, écrit : « Le directeur du service de santé « apporte tous ses soins à l'hygiène militaire et au traitement « des malades militaires. Il entretient les meilleurs relations « avec les corps et services de la garnison. » Selon son habitude, le docteur Collomb porte un intérêt particulier à la prophylaxie des maladies spéciales aú pays où il réside et s'efforce d'apporter son tribut à la recherche des améliorations et des moyens de guérison.

Le 27 septembre 1906, Collomb était nommé médecin-principal de 1re classe (colonel).

***

Cette fois le séjour du docteur Collomb en France fut de neuf mois à peine. Nous le voyons en effet s'embarquer le 3 février 1907 pour le Tonkin, où il va prendre les fonctions de sous-directeur du service de santé de l'Indo-Chine. Dans cette grande colonie, en pleine période d'organisation, d'activité, et de travail, il passe deux années très occupées, soit à Hanoï, soit en longues et fréquentes tournées à travers le Tonkin, l'Annam et le Cambodge. Son chef, le médecin-inspecteur Clavel se loue beaucoup de son concours et de ses services. « Outre sa valeur professionnelle, dit-il en 1907, il « possède des connaissances administratives très étendues « qu'il aura l'occasion d'utiliser dans ses délicates fonctions... « Depuis son arrivée, il a déployé la plus grande activité, le « plus grand zèle, ne voulant rien ignorer des choses de « l'Annam-Tonkin où il sert pour la première fois. » Et l'année suivante, en présentant de nouveau l'éloge du docteur Collomb, le médecin-inspecteur Clavel s'exprime ainsi : « Ses nombreuses tournées dans les postes ont amené d'excel- « lents résultats, toutes propositions et décisions de sa part « étant basées sur des études faites sur place. L'énergie de son « caractère, la sûreté de son jugement et la dignité de sa « conduite, jointes à ses brillantes qualités d'ordre adminis- « tratif et à sa valeur technique, en font un serviteur d'élite. »

En 1908, c'est un autre directeur, le médecin-inspecteur Prinet, qui en rappelant (Hanoï avril 1908), les notes données par son prédécesseur au docteur Collomb, ajoute : « Je connais

« trop son esprit de dévouement poussé jusqu'au sacrifice, « son activité inlassable, son énergie, son entrain, son ardeur « au service, pour ne pas louanger à mon tour, et comme il « convient, les mérites d'un pareil collaborateur. » Six mois plus tard, le même chef de service disait encore : « Le Médecin « principal de 1re classe Collomb apporte toujours dans le « service le même entrain et le même dévouement profession- « nel que je lui ai connus au Soudan. Malgré les fatigues, il « n'hésite pas, quel que soit le moment, à payer de sa person- « ne pour inspecter les postes les plus éloignés... C'est un ser- « viteur de tout premier ordre. » C'est pendant ce séjour en Indo-Chine que le docteur Collomb reçoit une lettre de félicitations du Ministre de la Guerre et la médaille de bronze du service des épidémies.

Rentré en France le 8 avril 1909, Collomb était nommé officier de la Légion d'Honneur au mois de juillet suivant. Après un congé de quelques mois, il était désigné pour les hautes fonctions de directeur du service de santé du corps d'armée des troupes coloniales, à Paris. Pendant deux ans 1910-1912, il exerça cet emploi important, sous les ordres du général Archinard, puis du général Vautier, qui se succédèrent à la tête du corps d'armée colonial, signalé tour à tour comme « excellent médecin, tout dévoué à ses malades et « à son devoir », comme « habile opérateur et remarquable « administrateur. » A la suite de grandes manœuvres préparatoires à la guerre et où il a dirigé le service de santé d'un corps d'armée dans des conditions nouvelles pour lui, il est signalé comme ayant « déployé un très grand zèle et une méthode « sûre dans la direction du service médical du corps provi- « soire chargé d'appliquer le nouveau règlement du service « de santé. Connaissances professionnelles étendues, grande « expérience, fermeté de caractère alliée à une grande bien- « veillance. » (Général Vautier.) Et le général Galliéni, inspecteur général, appuye dans les meilleurs termes une proposition pour le grade de médecin-inspecteur.

Il ne semble pas douteux que le docteur Collomb aurait pu, s'il l'avait désiré, prolonger la durée de son séjour à Paris, dans un emploi où il avait si bien réussi ; mais il n'était pas dans sa nature de se soustraire aux difficultés, aux épreuves des climats sévères, et le 11 janvier 1913 il s'embarquait encore une fois pour Dakar, comme directeur du service de santé de l'Afrique occidentale française. C'est dans ce poste,

où il passa deux ans et trois mois, qu'il reçut le 29 avril 1913, le grade de médecin inspecteur (général de brigade). Il avait alors cinquante-huit ans ; les étoiles venaient récompenser justement une carrière si bien remplie et qui était encore loin de son terme.

Successivement, le général Pineau et le général Lasserre, commandants supérieurs des troupes de l'Afrique Occidentale, rendent hommage au docteur Collomb. On ne saurait se dispenser de rappeler brièvement leurs appréciations. « Mal-« gré l'insuffisance numérique du personnel médical mis à sa « disposition, il (le médecin-inspecteur Collomb) assure, grâce « à son activité, à son zèle et à sa grande expérience, le fonc-« tionnement du service dans les meilleures conditions. De « grandes améliorations ont été apportées à l'hygiène des « casernements du bas Sénégal, et des mesures ont été prises « en vue de prévenir la réapparition de la fièvre jaune. » (Général Pineau, septembre 1913.) L'année suivante, au mois d'août 1914, la guerre éclatait et la mobilisation générale s'accomplissait en Afrique Occidentale. Les circonstances étaient particulièrement défavorables, car la peste sévissait cruellement depuis le mois de mai sur la population indigène. Aussi est-ce dans les termes d'une véritable gratitude que le général Lasserre, commandant supérieur, exprime tout ce qui a été dû au médecin-inspecteur Collomb, aux mesures sanitaires qu'il a prises, aux résultats qu'il a obtenus, à la fermeté de sa direction en matière disciplinaire.

Mais de telles fatigues chez un homme qui ne s'était jamais ménagé et ne pensait jamais à lui, avaient gravement altéré la santé du docteur Collomb. Il dut rentrer en France au mois d'avril 1915 pour raisons de santé. Le général Pineau, qui avait repris le commandement à Dakar, disait de lui à cette occasion : « Jusqu'au dernier moment, il a assuré son « service d'une façon tout à fait remarquable, et je suis très « heureux d'avoir eu comme collaborateur un Officier-Géné-« ral de cette distinction. »

***

C'était le 29 avril 1915 que le docteur Collomb, fatigué, surmené, très anémié, débarquait à Bordeaux. Un long congé, un repos complet pendant plusieurs mois, lui eussent été nécessaires. Mais on était alors en pleine guerre, et il ne pouvait lui convenir de rester inoccupé, inutilisé dans de telles cir-

constances, au milieu de l'animation générale. Dès son retour il demanda un emploi, et le 2 juin, il était nommé inspecteur permanent des services sanitaires de la 10e région, dont le siège est à Rennes. Il recevait ensuite du Ministre de la Guerre diverses missions plus actives : inspection des troupes coloniales en Algérie et en Tunisie (décembre 1915), contrôle inopiné des formations sanitaires coloniales (février 1916).

Le 12 juillet 1916, le docteur Collomb était nommé Commandeur de la Légion d'Honneur. Le 27 novembre suivant, il était atteint par la limite d'âge de son grade (62 ans), mais maintenu dans ses fonctions jusqu'au 27 février suivant. A cette date il était placé dans la section de réserve. Mais la guerre se poursuivait, et le docteur Collomb pensait qu'il pouvait être encore utile. Il demanda encore à servir, et le 20 août 1917, il était mis à la disposition du Sous-Secrétaire d'Etat du Service de Santé. On mit de nouveau à profit son expérience en lui confiant diverses fonctions et missions relatives aux travailleurs indigènes, provenant de nos colonies d'Asie et d'Afrique, qui étaient utilisés sur le territoire ou dans la zone des Armées (1). Enfin après l'armistice, à l'époque où l'on s'occupait de l'organisation des contingents nouveaux des pays libérés de leurs anciens maîtres, le docteur Collomb fut mis à la disposition de la mission franco-polonaise comme directeur du service de santé.

Ce ne fut que le 15 juillet 1919 qu'il fut définitivement replacé dans la réserve. Le Ministre tint alors à lui exprimer officiellement « qu'il appréciait hautement les services qu'il « a rendus au cours de sa longue carrière et lui adresse ses « remerciements pour le dévouement et la conscience avec « lesquels il a rempli sa tâche ». Mais une existence si prodigieusement remplie et occupée, où le repos avait toujours fait défaut, aussi bien le repos de l'esprit que celui du corps, car le docteur Collomb portait partout avec lui la préoccupation, le souci de ses fonctions et de ses charges, avait forcément ébranlé son organisme. Le docteur Collomb avait contracté aux colonies le germe de maladies graves dont il s'était trop désintéressé ; ses organes étaient affaiblis ; en 1918, la grippe espagnole l'avait gravement éprouvé. Le 15 juin 1920 il dut

(1) C'est en 1917 que je rencontrai pour la première et dernière fois le médecin-Inspecteur Collomb, à Paris, à l'occasion d'une permission. Je ne pus le voir que quelques instants ; il avait hâte de rejoindre le poste auquel il était appelé.

entrer à l'hôpital du Val de Grâce à Paris ; il y mourut le 19 juin suivant, dans les sentiments de religion, de soumission à la volonté de Dieu, qui avaient été ceux de toute sa vie. Aux termes du certificat médical relatif aux circonstances du décès, le médecin-inspecteur Collomb est décédé des suites de maladies contractées et aggravées pendant la guerre. C'est pourquoi son nom figure parmi ceux des Officiers Généraux morts pour la France à l'occasion de la grande guerre, dont la liste sera gravée sur le monument qui doit être élevé dans l'église des Invalides.

***

Cette existence accomplie pour la plus grande partie hors de France, presque toujours loin de la terre natale, n'avait pas détourné le docteur Collomb de son pays d'origine, au contraire. Il était demeuré très attaché à la Savoie, où il retrouvait sa mère, du moins pendant les premières années de sa carrière, puis les siens, presque tous disparus avant lui. Il aimait à rencontrer au loin des compatriotes savoyards ; c'est ainsi qu'il avait rencontré au Soudan le commandant Richard, de l'artillerie coloniale, originaire de Montmélian (1), et le capitaine Baud, de l'infanterie coloniale, originaire d'Annecy (2), qui tous deux accomplirent en Afrique Occidentale les principales étapes de leur carrière. Dans sa parenté même, il avait trouvé une amitié solide et de l'ordre le plus élevé. Le docteur Collomb était en effet, par son père, le cousin germain de Monseigneur Jalabert — son cadet de cinq ans seulement — le prêtre admirable, le grand évêque de Sénégambie, qui lutta et travailla de toutes ses forces, à la Guyane et en Afrique, pendant quarante ans pour Dieu et pour la France, et qui disparut trop tôt, enseveli dans la catastrophe d'un navire en route pour Dakar le 12 janvier 1920 (3).

(1) Joachim Richard, né à Montmélian en 1855, Elève de l'Ecole Polytechnique, Colonel d'Artillerie Coloniale, Officier de la Légion d'honneur, mort sur le front, à l'hôpital de Dunkerque, le 18 décembre 1914.

(2) Joseph Baud, né à Annecy en 1864, élève de Saint-Cyr, capitaine d'Infanterie Coloniale ; fut le plus jeune officier de la Légion d'honneur de son temps ; mort en 1904. Explorateur de l'hinterland du Dahomey et de la boucle du Niger, le Capitaine Baud occupe un rang très honorable parmi les premiers conquérants et explorateurs de notre domaine africain. Sa famille et ses concitoyens, ses amis et ses compagnons d'armes, attendent encore que sa ville natale donne à sa mémoire le souvenir auquel elle a droit.

(3) Voir le livre « Mgr Hyacinthe Jalabert » par Marthe Ponet-Bordeaux, Beauchesne, éditeur, Paris, 1924.

Le missionnaire et le soldat se rencontrèrent souvent en Afrique.

C'est en Savoie que le docteur Collomb avait trouvé la compagne de sa vie, celle qui devait le suivre hors de France, sans souci de la rigueur du climat, du manque de confort et des risques d'une maternité suivie d'éducation d'enfants dans des conditions particulièrement ingrates. Il avait épousé, à Bonneville, le 12 mai 1896, mademoiselle Hélène Fontaine, fille de M. Fontaine, ingénieur des Ponts et Chaussées, d'une famille originaire de Magland. A cette solennité avaient assisté le colonel Archinard, dans tout l'éclat de la renommée acquise au cours de ses campagnes au Soudan, le capitaine Marchand qui devait s'embarquer quelques semaines plus tard comme chef de la mission Congo-Nil qui allait illustrer son nom, le capitaine Baud, en instance lui aussi de départ pour le Dahomey et le Gourma. Le docteur Collomb avait alors 41 ans ; il était médecin principal des colonies. De cette union naquirent deux enfants, un fils et une fille, qui vinrent au monde l'un à Saïgon et l'autre à Nouméa.

Le docteur Collomb et sa famille passaient tous leurs congés en Savoie, partageant leur temps entre Chambéry, Flumet et Bonneville. Dans sa ville natale, le docteur était toujours accueilli avec empressement et avec joie par ses cousins de la famille Longue-Jarre. Il eut aussi des amitiés de carrière solides et précieuses, au premier rang desquelles il faut citer celles qui l'unissaient au sous-intendant militaire Guyho et au docteur Lorion. Une véritable intimité familiale unissait Monseigneur Jalabert, le sous-intendant Guyho et le docteur Collomb, tous trois vétérans de l'Afrique Occidentale.

Très instruit, affable, bienveillant, causant volontiers dans l'intimité et faisant profiter les autres de son expérience exceptionnelle, le docteur Collomb faisait illusion aux siens sur sa vigueur physique et sur son état de santé. Dans le courant de l'année 1918, comme on l'a vu, il fut très éprouvé par la grippe, et l'on peut dire qu'il ne se remit pas de cette épreuve. Au mois de janvier 1920 la mort de Monseigneur Jalabert l'impressionna et l'attrista profondément. Cinq mois plus tard, il suivait le grand évêque dans la tombe. Il mourut le 19 juin. Il avait accompli quarante-quatre ans et demi de service effectif, dont trente-deux ans et demi de campagne sur lesquelles quatorze campagnes de guerre ; il comptait, suivant le

décompte règlementaire, quatre-vingt douze annuités de service ; il était titulaire de la Médaille Coloniale avec agrafe « Sénégal et Soudan », des médailles commémoratives du Tonkin et de Madagascar, et de plusieurs Ordres Coloniaux. Il avait reçu en 1917 la Médaille d'Or des épidémies pour ses services pendant les premières années de la guerre.

Les obsèques du Médecin-Inspecteur Collomb furent célébrées le 24 juin (1) ; elles furent solennelles. Le général Mazilier, commandant le corps d'armée colonial, représentait le Ministre de la guerre. De nombreux officiers généraux, les médecins inspecteurs généraux et médecins-inspecteurs Kermorgant, Grall, Gouzien, Chevalier, Prinet, Calmette, etc., des intendants, des médecins civils, un nombreux clergé en tête duquel le R. P. Brothier, l'ami de Mgr Jalabert et le continuateur de son œuvre, y assistaient. La Société philanthropique savoisienne de Paris était représentée par une délégation, conduite par son président.

Le médecin-inspecteur Camail, des troupes coloniales, prit le premier la parole et salua, dans le docteur Collomb, celui qui, dans les situations les plus difficiles, « a toujours été l'hom-
« me de devoir, le chef énergique, mais aussi l'ami bienveil-
« lant et sûr aux sages conseils duquel nous nous plaisions à
« faire appel ».

Le général Archinard prit ensuite la parole pour adresser au docteur Collomb, au milieu d'une émotion profonde, un dernier adieu. Je regardais, dit-il, comme « de mon devoir
« de rendre un spécial hommage à mon vieil ami et collabora-
« teur, en pensant à tous ceux auxquels je l'ai vu prodiguer ses
« soins, à tous ces blessés de nos guerres coloniales, à tous ces
« braves qui luttèrent contre les terribles maladies des pre-
« mières années de notre occupation en Cochinchine et au
« Soudan, avec la même énergie qu'ils mettaient à combattre
« autour du drapeau. Auprès d'eux le docteur Collomb ou-
« bliait sa propre fatigue, oubliait même la maladie qui par-
« fois l'étreignait aussi. »

Le général rappela ensuite la longue carrière de Collomb et signala qu'une haute récompense, la Croix de Grand Officier de la Légion d'honneur, pour laquelle il était proposé, devait couronner cette existence consacrée au service du pays. Si-

(1) Pour permettre au jeune fils du docteur Collomb de poursuivre les épreuves écrites de l'admission à l'Ecole navale, l'Administration du Val de Grâce conserva le corps pendant cinq jours en chapelle ardente.

gnalant à la fois la valeur professionnelle et le dévouement du docteur, il s'exprima ainsi :

« Au Soudan notamment il a empêché autrefois nos faibles « effectifs de se fondre sous l'action du typhus, des accès per- « nicieux et de la fièvre hématurique, alors que le traitement « de cette dernière était tout à créer.

« En Indochine il était légendaire comme chirurgien, et, « à l'hôpital de Saïgon, c'était toujours lui qui opérait les « abcès du foie. Partout il a eu la réputation d'avoir pour les « malades quels qu'ils fussent le même dévouement et la « même inlassable sollicitude.

« Les noirs qui le voyaient, les jours de combat, leur prodi- « guer des soins, le regardaient comme un demi-dieu, et les « blancs l'estimaient, malgré sa modestie, comme un praticien « des plus habiles, un grand savant et un bon médecin entre « les mains de qui ils s'abandonnaient avec confiance.

« Tout dernièrement c'est lui qu'on envoyait en Algérie « et dans les camps du midi faire des enquêtes et chercher des « remèdes lors des grandes mortalités contre les indigènes, « malgaches, somalis, anamites et sénégalais. »

Et le général Archinard, dominant avec peine son émotion, terminait par cet adieu suprême :

« Mon cher docteur, merci pour tout le bien que vous avez « fait. Gloire à vous ! Car vous avez bien servi votre pays « jusqu'au bout de vos forces et de toute votre âme ; et vous « avez été l'un des artisans passionnés de la victoire. La sym- « pathie, l'affection, l'estime de tous ceux qui vous ont vu à « l'œuvre feront l'orgueil de vos enfants. Puissent-ils, ainsi « que votre noble et courageuse compagne, y trouver quelque « réconfort au fond de leur immense douleur.

« Mon cher Collomb, adieu ! »

Le corps du docteur Collomb fut ensuite transporté à Bonneville, où il repose dans le caveau de la famille.

***

Pour faire connaître, comme il conviendrait, le docteur Collomb, il faudrait rapporter, à côté des appréciations officielles, le témoignage de quelques-uns de ceux qui l'ont vu et connu de plus près. Pour ne pas trop allonger ce récit, nous nous bornerons à citer ici quelques extraits d'une note du Sous-Intendant Militaire Cruchet, de l'Armée coloniale ; ils se rapportent aux campagnes du Soudan.

« Les médecins des troupes coloniales ont, au plus haut « degré, le sentiment de la conscience professionnelle et nul, « plus que le docteur Collomb, ne montra jusqu'où peut pous- « ser le dévouement.

« Au Soudan, pendant les campagnes 1890-91-92, il fut « toujours sur la brèche, soit en colonne, soit en garnison.

« A Kayes, pendant la colonne Humbert, il avait à assurer « seul un service qui aurait eu raison d'une âme moins trem- « pée que la sienne. A 7 heures, il passait la visite à l'ambu- « lance de la garnison, montait ensuite à cheval pour se rendre « à l'hôpital distant de 2 kilomètres. Cette visite terminée, il « remontait à cheval et faisait 12 kilomètres pour aller à Mé- « dine, où il examinait les malades de la garnison. Ce devoir « accompli, il reprenait son cheval et se rendait au camp de « Lontou, près des chutes du Felou. Après cette dernière visi- « te il déjeunait, et vers trois heures, faisait le même trajet en « sens inverse, avec arrêt pour la contre-visite à Médine et à « l'hôpital. Tout cela, par une température de 40 degrés.

« La nuit son palefrenier et son cheval couchaient à sa « porte, de façon à pouvoir répondre sans retard à un appel « téléphonique qui lui aurait signalé un malade grave à « l'hôpital.

« Seul, l'officier qui habitait la chambre voisine de celle du « docteur Collomb, aurait pu dire combien de fois, la nuit, « celui-ci se levait, soit pour se rendre compte de l'état d'un « malade, soit pour frapper lui-même à l'unique machine « Carré dont il disposait, une carafe d'eau, dont il portait « un verre, un seul petit verre, à un dysentérique qui lui « réclamait avec insistance une quantité plus grande de ce « breuvage apaisant. C'est assez, disait le docteur ; dans deux « heures, si vous êtes sage, je vous en apporterai un autre. Ni « la fatigue, ni le sommeil provoqué par ce surmenage, n'em- « pêchaient le docteur de se lever encore pour apporter au « malade le verre d'eau attendu avec une impatience fébrile. « Et jamais, dans la journée, on n'entendait le docteur Col- « lomb faire la moindre allusion aux dérangements survenus « pendant la nuit.

« Il considérait ses blessés et ses malades, comme une chose « sacrée, dont il avait la responsabilité, et tout le monde, y « compris ses chefs, devait s'incliner quand il réclamait une « chose pouvant leur être nécessaire. »

En 1890, après une rencontre avec l'ennemi qui avait été

vive et chaude, le convoi de blessés suivait la colonne et arriva au village où le campement avait été fixé, après l'installation des troupes. Sur cet emplacement, il n'y avait qu'un seul bouquet d'arbres, et l'officier chargé du campement y avait fait placer, selon la coutume, la tente du Colonel chef de la colonne, et celle de l'Etat-Major.

« A qui sont ces tentes, dit le docteur Collomb, qui était « bien fixé à ce sujet ? Au colonel et au chef d'Etat-Major. — « Enlevez-les. Personne naturellement n'exécuta cet ordre « antihiérarchique. Ce que voyant, le docteur demande où est « le colonel, va le trouver et lui dit : « Mon Colonel, votre chef « d'Etat-Major a fait mettre sa tente et la vôtre au seul « endroit où il y ait un peu d'ombre. Cet emplacement revient « à mes blessés et je ne les soignerai pas tant qu'ils n'y seront « pas installés. » Le Colonel, qui avait pour son médecin-« major autant d'estime que d'amitié, se borna à sourire en « répondant : « Ne vous fâchez pas, Collomb, nous allons démé-« nager »; et il donna des ordres pour que sa tente et celle du « chef d'Etat-Major fussent déplacées. Les blessés purent « être installés à l'endroit ombragé que réclamait pour eux « leur médecin, lequel, quoiqu'il ait dit, les aurait bien soi-« gnés tout de même. »

***

Il semble maintenant possible, à la lumière des faits, des témoignages recueillis, des notes obtenues au cours de sa vie militaire, de porter un jugement d'ensemble sur le docteur Collomb et sur la carrière qu'il a remplie. L'impression qui se dégage de cet examen et qui domine toutes les autres appréciations, c'est que Collomb fut, dans sa partie, un homme complet, qu'il sut être, autant par son travail et sa volonté que par ses dons naturels, l'homme qu'il fallait être dans toutes les circonstances qu'il traversa. Soldat, médecin, colonial, organisateur et administrateur, il fut tout cela à la fois, à un degré qui étonne et qui se mesure aux éloges qui lui furent partout décernés.

Soldat dans l'âme, il le fut toute sa vie, modèle de discipline et de devoir. Mais ce fut surtout au cours de ses campagnes soudanaises qu'il se révéla tout entier. Dans les grades et les emplois subalternes qu'il occupait alors, vivant de la vie des capitaines et des lieutenants, prenant sa part des fatigues, toujours présent au combat, ne connaissant ni trêve ni repos

tant qu'il pouvait être utile, il fut un exemple et un réconfort pour ceux qui l'entouraient.

Médecin, il eut la passion de l'être dans toutes les branches de cette profession complexe. Après des débuts difficiles, nous voyons le docteur Collomb s'élever et se former progressivement, s'affirmer comme praticien, comme hygiéniste, comme chirurgien opérateur, méritant et obtenant partout une entière confiance.

Colonial, certes, il voulut l'être, à la fois par goût et par devoir ; il servit en Afrique et en Asie avec un égal succès, s'intéressant aux populations du pays, à leurs mœurs et coutumes, se passionnant pour l'étude des maladies spéciales à chaque pays et pour la recherche des moyens de guérison, toujours prêt à rejoindre un nouveau poste, ne différant jamais un départ, prolongeant plusieurs fois son séjour au-delà de la règle, dans les colonies au plus dur climat.

Organisateur et administrateur, il se révéla aussi dans ce domaine ; partout son initiative, son jugement clair et sûr, son autorité, son ingéniosité, furent mis en évidence et appréciés.

Au-dessus de tout cela, dominant et inspirant toutes ces aptitudes et toutes ces valeurs réunies, apparaissent les qualités de l'homme : le sentiment du devoir et le dévouement. Ce sont les bases de son tempérament et de son caractère ; il a pratiqué ces vertus sans limite. Le docteur Collomb fut une belle conscience et un grand cœur ; tous ceux qui l'ont connu, tous ceux qui l'ont vu à l'œuvre, sont d'accord pour lui rendre un respectueux et solennel hommage. Il a fait honneur aux siens, à l'armée, à la Savoie son pays d'origine.

Notre vieille et chère province a donné, à toutes les époques, des hommes d'intelligence, des gens de cœur, des hommes de devoir ; elle a fourni au pays bien des dévouements ; elle a mis au jour des caractères. Parmi tous ses fils dont elle garde le souvenir, il en est peu qui l'aient honorée à un degré pareil à celui-là.

Général P.-E. BORDEAUX.

Campagnes du Médecin-Inspecteur J.-M. COLLOMB

« Provençale »	du 12 décemb. 1867 au 19 janvier 1877.	« Provençale »	du 26 juillet 1879 au 19 septemb. 1879
Cochinchine	du 20 janvier 1877 au 25 avril 1879.	Cochinchine	du 20 sept. 1879 au 7 janvier 1880.

« Du Couèdic » Tonkin (guerre)	du 8 janvier 1880. au 23 mars 1880.
Cochinchine	du 24 mars 1880 au 9 février 1883.
Sénégal	du 17 sept. 1883 au 17 nov. 1883.
Haut-Sénégal et Niger (guerre)	du 18 nov. 1883 au 15 juin 1884.
Haut-Sénégal et Niger	du 16 juin 1884 au 20 octobre 1884.
Haut-Sénégal et et Niger (guerre)	du 21 octobre 1884 au 10 avril 1885.
« Pique » Madagascar (guerre)	du 13 janvier 1886 au 13 mars 1886
« Pique » Madagascar.	du 14 mars 1886 au 17 juin 1886.
« Romanche » Madagascar	du 18 juin 1886 au 29 octobre 1886.
« Dordogne » Madagascar	du 30 octobre 1886 au 25 avril 1888.
Soudan français	du 5 octobre 1888 au 9 février 1889.
Soudan français (guerre)	du 10 février 1889 au 12 juin 1889.
Soudan français	du 13 juin 1889 au 14 février 1890.
Soudan français (guerre)	du 15 février 1890 au 2 juillet 1890.
Soudan français	du 3 juillet 1890 au 9 décembre 1890
Soudan français (guerre)	du 10 décemb. 1890 au 26 juin 1891
Soudan français	du 27 juin 1891 au 18 juillet 1891.
Soudan français	du 20 sept. 1891 au 20 nov. 1891.
Soudan français (guerre)	du 21 novemb. 1891 au 22 mai 1892.
Soudan français	du 23 mai 1892 au 10 nov. 1892.
Soudan français (guerre)	du 11 nov. 1892 au 11 juillet 1893.
Soudan français	du 12 juillet 1893 au 17 juillet 1893
Soudan français (guerre)	du 5 décemb. 1893 au 1er juin 1894.
Soudan français	du 2 juin 1894. au 17 novemb.1894
Service à la mer (guerre)	du 18 janvier 1896 au 17 avril 1896.
Cochinchine	du 16 août 1896 au 20 octob. 1900
Dahomey (guerre)	du 10 décemb. 1901 au 17 décem. 1902.
Nouvelle-Calédonie	du 29 nov. 1903 au 4 mai 1906.
Tonkin (guerre)	du 3 février 1907 au 8 avril 1909.
Afrique Occid.	du 11 janvier 1913 au 29 avril 1915.
Contre l'Allemagne	du 30 avril 1915 au 1er mars 1917.
Contre l'Allemagne	du 20 août 1917 au 14 juillet 1919

NOTES LINGUISTIQUES

Sur la charte de fondation de l'Abbaye de Hautecombe

En dépouillant les vieilles chartes savoisiennes pour en étudier le vocabulaire, je me suis arrêté sur l'une d'elles, qu'on attribue au XIIe siècle. Non seulement les fêtes projetées à Aix-les-Bains pour le mois d'août lui donnaient dans mon esprit comme un nouvel attrait dû à l'actualité, mais encore la rédaction de la phrase initiale n'a pas laissé de retenir mon attention. Il s'agit de la charte de fondation de l'Abbaye de Hautecombe.

L'original a disparu. Nous possédons seulement une copie

très postérieure, que Delbene a insérée dans l'ouvrage intitulé : *Alphonsi Delbenei.... abbatis Altœcombœ, de familiœ cisterciancæ Altœcombœ origine....* (Chambéry, Claude Pomar, M. D. XCIIII) (1).

Cet important document est analysé dans le *Regeste genevois*, nº 275. (2).

Les auteurs renvoient à GUICHENON, *Savoie, Pr.* p. 31.

Le texte intégral est reproduit dans l'*Histoire de l'Abbaye d'Hautecombe*, par Claudius Blanchard (3).

Cette charte de donation n'est pas datée. On croit pouvoir la faire remonter jusqu'à l'une des années comprises entre 1125 et 1144.

Le début, ai-je dit, est fait pour éveiller l'attention : « Ego Amedeus Comes *de Savoja*.... »

Cette forme *Savoja*, intercalée dans ce texte latin du XIIe siècle, ne semble-t-elle pas étrange ? Est-elle unique ? De quelle manière l'expliquer ?

Au premier abord, la locution *de Savoja* paraît insolite. Tel érudit, mis en présence de ce texte isolé, le regarderait volontiers comme suspect.

Mais, pour peu qu'on examine les textes contemporains, on s'aperçoit que la forme donnée par cette charte de fondation n'est pas exceptionnelle. (Toutefois, comme il est naturel, la forme latine prévaut dans une foule de documents postérieurs (4). On ne saurait donc inférer de cet emploi que la charte signalée n'est pas authentique. Sinon cet argument pourrait être invoqué contre plusieurs autres. Pareille suspicion serait-elle légitime ?

A priori si *de Savoja* était un exemple unique, on hésiterait fort à l'attribuer, pour cette simple raison, à un faussaire. Comment celui-ci n'aurait-il pas évité de donner, dès le début, à son invention une allure suspecte ? Il n'eût point dérogé à un usage constant, qu'il devait connaître. Je ne crois pas non

(1) Petit in-4º de 19 feuillets non chiffrés. Un exemplaire est conservé à la Bibliothèque de Grenoble.

(2) *Regeste genevois*, p. 79. On sait que Delbene, ami de Ronsard, fut abbé de Hautecombe avant d'être élevé au siège épiscopal d'Albi.

(3) Voir le document nº 3. A défaut du tirage à part, se reporter aux *Mémoires de l'Académie de Savoie*, 3e série, tome Ier, p. 542 ; Chambéry, 1875.

(4) Un exemple, entre cent, pourra suffire. En 1236, l'épitaphe de Béatrix de Genève, femme de Thomas, comte de Savoie, ensevelie dans l'église même de Hautecombe, porte : *Sabaudie comitissa.* (Cf. *Regeste genevois*, nº 693, p. 183). — Le *Regeste* renvoie à la *Chronique de Hautecombe*, dans *Historiœ patriœ Monumenta, Script.*, I, 673, ainsi qu'à diverses autres sources.

plus à quelque fantaisie du copiste postérieur. Elle serait peu digne d'un érudit tel que Delbene.

Reste à expliquer la présence de cette locution *de Savoja* dans la charte originale, du XIIe siècle.

Cette forme romane est-elle une transcription approximative de la prononciation vulgaire en Savoie, à cette époque ? Est-ce un italianisme ? En tout cas, pourquoi le scribe n'a-t-il pas eu recours au terme latin usuel ?

Je me contente de poser la question. Je la soumets aux spécialistes, par exemple au très érudit archiviste M. Gabriel Pérouse, qui prépare, me dit-on, un travail approfondi sur l'abbaye de Hautecombe.

Il ne sera pas inutile, en attendant, de jeter un coup d'œil rapide sur les continuateurs de *Sapaudia* > *Sabaudia* (et leurs dérivés) qu'on a relevés dans les chartes savoisiennes du XIe et du XIIe siècle.

1022. — In agro *Savogensi* (5).
1036. — In pago *Savogense* (6).
1111. — Apud *Savogiam* (7).
1125. — Comes *de Savoja* (8).
1167. — *Savoiæ* comes (9).
1170. — Comes *de Savoia* (10).

(5) Cf. entre autres références, J. DESSAIX, *La Savoie historique....*, I, 265. Je renvoie à cet ouvrage de vulgarisation parce qu'il est plus facile de le consulter en Savoie que les *Historiae patriae Monumenta.*

(6) D'après Guichenon. Cf. L. MENABREA, ainsi commenté par J. DESSAIX I, 266 : « A cette époque, la Savoie se réduit approximativement à ce qui fut l'ancien décanat de ce nom, soumis à l'autorité temporelle et ecclésiastique des évêques de Grenoble. Descendue à un des derniers degrés des fractions territoriales, nous allons bientôt la voir s'étendre de nouveau et imposer encore son nom aux provinces qui s'étaient, pour ainsi dire, soustraites à sa domination. »

Si la fin de cette phrase ne rend pas très exactement compte des faits, il n'en est pas moins vrai que, pour un linguiste, les vicissitudes de la Savoie pourraient tenir comme en raccourci dans le cadre d'une étude toponymique partant de la *Sapaudia* primitive, reconstituée par M. Camille Jullian à la suite de Léon Ménabréa, pour expliquer, comme J. Dessaix à tenté de le faire, les transformations et l'historique de ce nom à travers les âges et les régions.

J'ajoute que, suivant J. Dessaix, *ibid.* p. 103, c'est au temps de Charlemagne que « la *Sabaudia* modifie son nom en celui de *Saboia.* » Notons que, dans les *Serments de Strasbourg* (842), le *p* intervocalique est déjà tombé au *v* : *sapere* > *savir.* Mais la graphie des clercs a dû rester longtemps en retard sur la prononciation usuelle. Cette fidélité à l'archaïsme a pu être plus prononcée en Savoie qu'ailleurs.

(7) J. DESSAIX, *ibid.*, I, 265.

(8) GUICHENON, *Savoie, Preuves*, p. 31.— Or je constate que, plus loin, dans le même ouvrage, p. 36, le comte Amédée est dit : comes *Sabaudiæ.*

(9) et (10). *Ibid*, p. 42.

Il serait fastidieux de pousser plus loin cette énumération. Je compte approfondir ailleurs les diverses questions de phonétique et de graphie que suggèrent les documents savoisiens du XIe au XIVe siècle.

J. Dessaix, dont l'ouvrage, diffus et hâtif, vaut cependant un peu mieux que la réputation dont il jouit auprès des critiques, constate, d'après l'examen des chartes de cette époque, « qu'il s'était établi une étrange confusion dans les désignations des circonscriptions territoriales » (11).

« C'était là, continue-t-il, une conséquence de l'anarchie féodale, où les seigneurs, affranchis de l'autorité royale, brisaient et bouleversaient l'ordre des choses établi, et acceptaient ainsi les expressions reçues *dans le langage vulgaire*, en en modifiant le sens. »

Cette anarchie, nous la retrouvons également, en Savoie comme ailleurs, dans la rédaction des chartes (12).

J. Désormaux.

(11) J. Dessaix, *op. cit.*, I, 180.

(12) Une dernière remarque, pour ne pas abuser. — Dans les chartes savoisiennes des XIIe-XIIIe siècles, le rapport de détermination que nous rendons actuellement par *de* (comte *de Savoie*) est exprimé de quatre façons distinctes :

a) comes *Sabaudiæ* (soit : le génitif du nom latin désignant la région) ;

b) comes *maurianensis* (soit : l'adjectif correspondant) ;

c) comes *de Savoia* (soit : le nom de pays précédé, comme actuellement, de la préposition *de*) ;

d) marchio *in Ytalia* (soit le nom de pays précédé de la préposition *in*). A l'origine, le sens de ces deux locutions : marchio *de* ou *in* Italia a dû être quelque peu différent. Toutefois on relève indistinctement: marchio *in* Italia, marchio *de* Italia, et aussi marchio *Italiæ*.

Botanique et Dialectologie Savoisienne

Les anciens répertoires où l'on peut trouver des remarques intéressant la lexicologie savoisienne sont peu nombreux. Je n'en suis que plus reconnaissant à M. Antoine Thomas de m'avoir fait connaître une source de renseignements curieux. Sans l'obligeance de l'éminent membre de l'Institut, j'aurais toujours ignoré sans doute l'ouvrage qu'il a bien voulu signaler à mon attention. Je m'empresse de l'ajouter au chapitre de ma *Bibliographie des Parlers de Savoie* intitulé : « Etudes et Sources d'études lexicographiques. »

Il s'agit d'un *Catalogus plantarum*, publié à Zurich, en

1542, par Conrad Gessner. Certes le nom de ce grand humaniste est encore honoré par les érudits qui se passionnent pour les travaux de la Renaissance : ils ne sauraient oublier que Conrad Gessner a donné le premier grand recueil de bibliographie : *Bibliothèque Universelle* (Zurich, 1545-1548), vaste répertoire « renfermant tous les titres des livres alors connus, grecs, hébreux, latins, avec des jugements, des sommaires, des spécimens, etc. »

C'est dans un autre ouvrage du même savant qu'on aurait pu, semble-t-il, découvrir des observations concernant le dialecte savoyard. Je veux parler de son *Mithridates, de differentiis linguarum*, « contenant des notices sur 130 langues anciennes ou modernes ». Il y aurait lieu de dépouiller cette œuvre immense, ainsi que l'*Histoire des animaux*, qui valut à Conrad Gessner le surnom glorieux de Pline de l'Allemagne. En attendant, voici les remarques tirées du *Catalogus plantarum* et communiquées par M. Antoine Thomas, à titre de « sabaudismes ».

Page 12-13 : BLITUM... *du blit, breyon* apud Sabaudos. Cf.

Ibid : BOTRYS, Pijmen, Sabaudis *la migraine.*

Page 14-15 : BUNIAS, rapus, *Rave ronde de Savoye*, ou de Limosin.

Page 28-29 : DIAPYRON, Pate du Lyon. Apud Allobroges *marsieure* et *delorbe.*

Page 36-37 : GENTIANA : Hujus genus maximum Sabaudi vocant *verlache*, minimum autem *du peret.*

Page 96-97 : PULMONARIA : *Marsieure* apud Antuates (sic) et Allobroges, *Pate de lyon, massijlle* (sic).

A ces extraits, M. A. Thomas veut bien ajouter les observations suivantes :

L. à Quercu (L. Duchesne), dans son opuscule publié à Paris en 1544 et intitulé : *In Ruellium de Stirpibus Epitome* etc., a utilisé Gessner, mais en supprimant les indications géographiques. Par exemple, p. 17 : « BOTRYS, du pymen, ou pigmen, quibusdam *la migraine* » ; p. 16 : « BLITUM, blette rouge, ou espinard, TOURGO, du *blit, breyon* » ; p. 36 : « GENTIANA, gentienne, *verlache* ou *peret* ».

M. A. Thomas termine sur cette appréciation : « Il ne faut pas exagérer l'importance du *Catalogus* de Conrad Gessner, mais il est bon qu'on sache qu'il existe. »

On le saura donc en Savoie, grâce à l'un des maîtres de la linguistique et de la philologie. Nous le prions d'agréer de nouveau nos respectueux remerciements.

J. Désormaux.

Glanes archéologiques à *Boutae*

A. En juin-juillet 1926, le lotissement de la grande parcelle 401 vendue par son propriétaire, M. A. Crolard, avait nécessité des travaux de canalisation pour un égout courant sous une nouvelle et large avenue que borderont des maisons dans un avenir prochain. Son tracé traversait obliquement la parcelle de l'ouest à l'est, depuis l'avenue des Romains jusqu'au chemin rural 9, soit sur une longueur de près de 200 m. Obligeamment prévenu par un ouvrier, employé de la ville, je me rendis sur les lieux, alors que les travaux de creusement étaient déjà à moitié achevés. J'ai pu constater cependant que la profonde tranchée avait coupé, sous l'invariable couche de tuiles romaines, c'est-à-dire de 0 m. 40 à 1 m. 50 de profondeur, des murs, des chambres à pavimentum, deux hypocaustes, plusieurs cailloutis de rues allant du nord-ouest au sud-est, dont une, large de trois mètres, devait d'une part aboutir à la voie centrale, de l'autre, rejoignait la portion découverte sous le chemin Reignier, entre les cotes 8 et 9 (v. R. S. 1914, 163, plan G), un puits en pierres sèches avec, à proximité, le fragment d'une pierre d'évier semi-circulaire en calcaire blanc et des meules de moulin en lave ; puis, des espaces nus de jardins ou de cours.

Les ouvriers ont exhumé et gardé des monnaies, des fragments de vases rouges à reliefs et divers autres objets perdus pour l'étude, entre autres une boucle d'oreille en or, petite plaque circulaire du métal estampé en forme de fleur à pétales avec rubis au centre, etc.

Sont entrés en ma possession, par voie d'achat ou de donation (1) : 1° Un fragment de bronze long de 0 m. 13, trouvé à 0 m. 65 de profondeur à l'extrémité est de la tranchée et

(1) Je me fais un plaisir d'offrir toutes mes trouvailles au musée d'Annecy. Le dessin des figures est encore dû ici à la gracieuse collaboration de M. Le Roux.

représentant l'auriculaire légèrement courbé d'une main droite appartenant à une statue de grandeur plus que nature, celle d'un empereur ou d'un haut fonctionnaire, avec une partie de la paume et de la naissance de l'annulaire ; la join-

Pl. I.

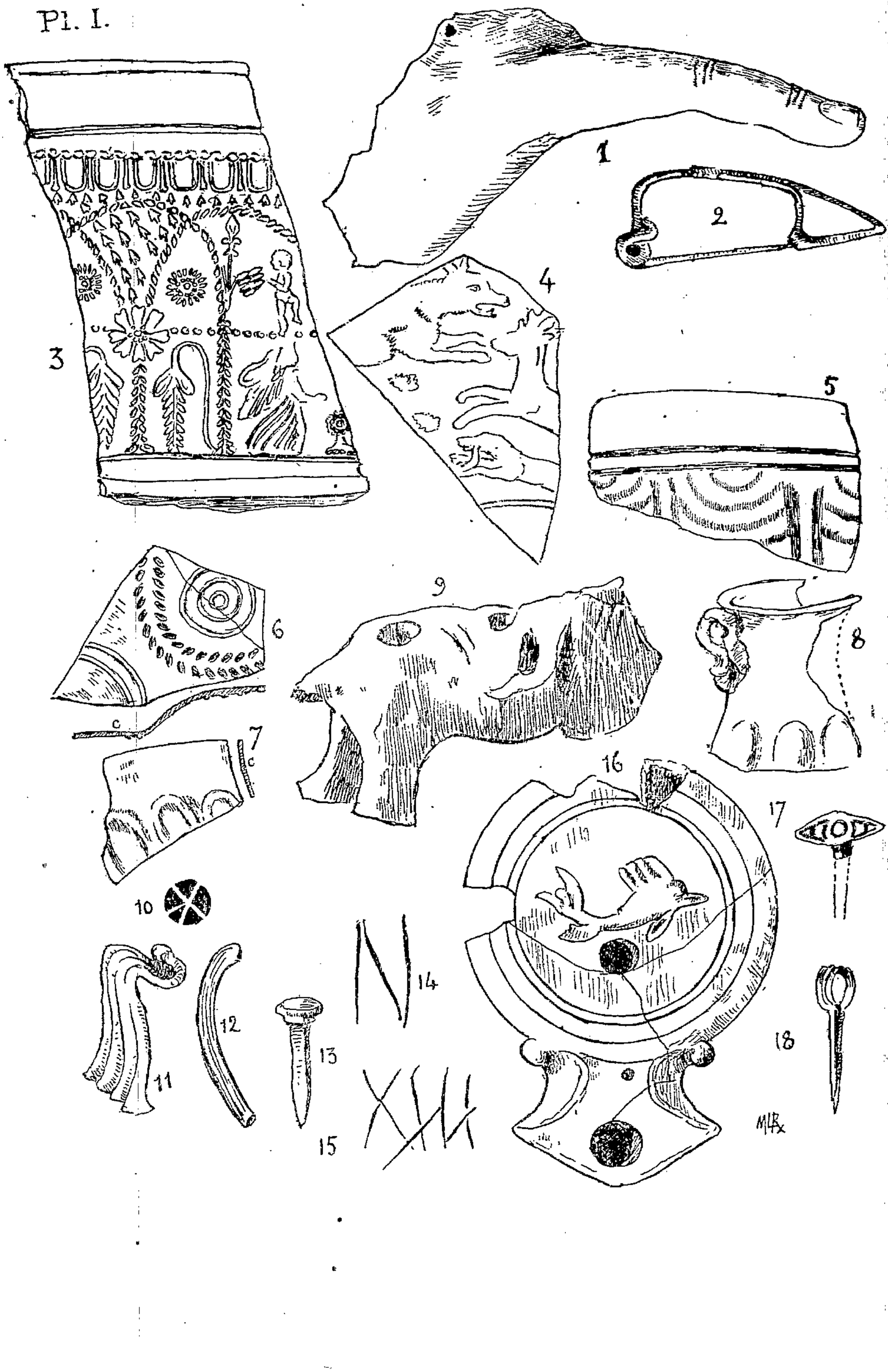

ture des phalanges y est indiquée par trois traits parallèles gravés au burin. La paume et les autres doigts semblent avoir été violemment brisés lors de la destruction de cette statue arrivée probablement sous Gallien, si l'on fait état d'une monnaie de ce prince trouvée à côté et au même niveau, le revers représentant un soldat tenant une enseigne militaire avec LIBERAL (*itas*) AVG (*usti*) ; dans le champ, S (2) ; (Pl. I, *fig.* 1). 2°, la moitié d'une tasse rouge à feuilles de lierre ; le potier, tenant le fond du vase entre le pouce et le medius y a imprimé, fait assez fréquent, ses empreintes digitales ; puis, le propriétaire, sous le pied, a gravé, à l'aide d'une pointe, l'abrégé de ses trois noms SMVAT (Pl. II, *fig.* 1, 2) ; 3° figurine en terre rouge ordinaire représentant un animal malheureusement mutilé ; il manque la tête et les deux pattes de devant; long. 0 m. 095, sans compter un reste de queue ; haut. 0 m. 07 en comptant les deux pattes restantes qui sont massives et presque cylindriques. Trois petits traits parallèles près de la tête font penser à la stylisation d'une crinière analogue à celle des mufles de lion dans les vases à déversoir. Le dos, à la naissance de la tête et de la queue est perforé de part en part ; deux autres trous simples au milieu du dos (Pl. I, *fig.* 9).

Un ouvrier fontainier, employé de la ville, M. Belleville, m'a remis enfin, l'ayant exhumé dans le travail d'une bouche d'eau opéré dans l'avenue des Romains en face de cette parcelle 401, un fond de vase noir au nom connu de CATVLLVS.F. la base de cette dernière lettre suivie d'un troisième point. (Pl. II, *fig.* 20.)

B. Dans les années 1915, RS. p. 59 ; 1916, p. 24 ; 1917, p. 101, j'avais fouillé avec mes propres et maigres moyens le fossé ou égout à ciel ouvert en bordure de la voie centrale qui longe encore presque parallèlement la limite des parcelles 401-401 bis. En juillet-août 1926, des travaux furent effectués dans l'angle O que fait cette limite avec l'avenue des Romains pour la construction d'une maison avec caves à fromages. A 9 m. de l'avenue et à 2 m. 15 de la limite fut creusée une aire de 23 m. de long sur 11 m. de large. La coupe de la voie a révélé que ses gros cailloux superficiels, restés longtemps apparents, ont été déchaussés et enlevés peu à peu par la culture d'où 0 m. 20 de terre végétale. Le cailloutis sous

(2) Sur les trouvailles d'autres débris de statues, v. *Boutae*, 44-50, 88, 189, 273.

jacent qui les soutenait était agglutiné avec du mortier et formait une masse compacte et résistante d'un mètre d'épais-

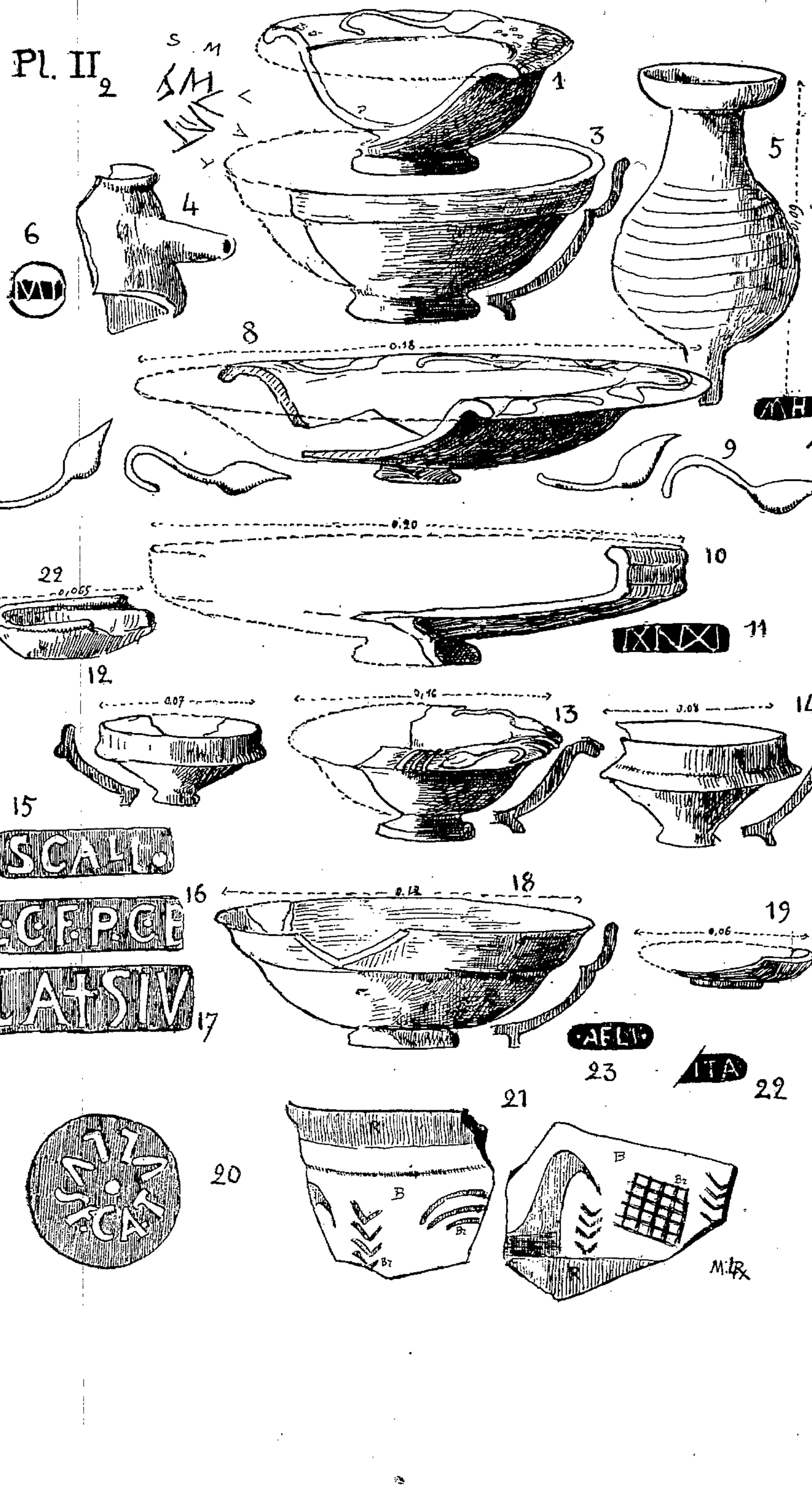

seur. Le fossé, large toujours de 0 m. 80, avec sa direction légèrement oblique comme la voie par rapport à la limite, avait un fond de cailloutis d'alluvion aplani par la main de l'homme et recouvert du sable descendu de la voie.

Voici la liste des objets que j'ai recueillis entiers ou réduits à des fragments isolés dont j'ai pu reconstituer certaines parties, soit en examinant le sol moi-même soit en en triant les déblais. Ils gisaient à la profondeur d'un mètre à 1 m. 25 et ils paraissent la plupart appartenir à la fin du premier siècle et à la première moitié du second.

Vases a glaçure rouge. Tasses et patères à feuilles de lierre anépigraphes, peut-être parce qu'elles servaient au culte (P. II, *fig.* 8, 9, 13). Fragment d'un bol rutène nº 30 de Déchelette ; haut. 0 m. 10 ; prof. 1 m. 10 (Pl. I, *fig.* 3) ; autre fragm. avec scène de chasse (*fig.* 4). Tasse à bord renflé marquée .AELI. dans un cercle en lettres haut. de 0 m. 002 ; peinture rouge jaunâtre ; ne peut être que le rutène Aelius de la fin du premier siècle (Pl. II, 18, 23).

Fragment de fond de petite tasse marquée MI ou F. (Pl. II, *fig.* 6). Fond de petite tasse ; dans un cercle M. HN (Pl. II, 7).

Moitié de tasse au nom de VITA (lis), potier rutène déjà trouvé deux fois à Boutae, p. 133, 150 et dans les terrains contigus à ces fouilles. Fragment de très petite tasse rouge, diam. 0 m. 045 ; haut. 0 m. 03. (Pl. II, *fig.* 3, 22).

Fragm. de plat à bord incurvé pouvant bien avoir près de 0 m. 17 de diam. ; la glaçure a une teinte rougeâtre brune due à un défaut de cuisson ; cachet rectangulaire au centre d'un grand cercle de guillochis, IXNXI ; haut. des lettres 0 m. 004 ; cp. RS., 1916, 29-30 ; pourrait appartenir au premier tiers du troisième siècle (Pl. II, *fig.* 10, 11).

Vases divers. Vases peints à décor d'oiseaux et d'arbres stylisés ; v. B. p. 417 ; RS., 1914, 153 ; 1916, 31 ; 1917, 105. (Pl. II. *fig.* 21). Moitié de grand bol à bandes blanches et rouges sans dessins ; prof. 1 m. 10.

Vases noirs ; v. RS, 1916, 33 ; 1917, 105. Fragm. de la partie supérieure d'un vase gobelet droit à côtes, pouvant avoir un diamètre d'orifice de 0 m. 065 ; sa surface était divisée en compartiments longitudinaux offrant comme décor des demi-cercles concentriques (Pl. I, *fig.* 5). Moitié de petite tasse, h. 0 m. 045 (Pl. II, *fig.* 14).

Moitié de panse d'un petit vase genre *guttus* en argile rou-

geâtre recouverte d'une peinture rouge, peut être un biberon (*fig.* 4).

Moitié de tasse en argile rosée, à peinture rouge effacée, de même forme et de même hauteur que la tasse de la fig. 14 (Pl. II, 12).

Petit vase en argile brunâtre, sorte d'amphore en miniature avec col évasé, ébréché peut-être à la place du bec, et pied cylindrique vertical destiné à s'emboîter debout dans un support de bois ou d'argile, à panse décorée de côtes parallèles semblant usées par la préhension de la pleine main ; haut. 0 m. 10, diam. de l'orifice, 0 m. 05 ; ép. visible 0 m. 005 ; devait probablement faire partie d'un humble service de table, peut être un vinaigrier (*fig.* 5). Comme il était rempli de cendres, il doit dater de la première moitié du IIIe s.; v. RS., 1916, 25 (*coupe*).

Moitié de panse d'un petit vase analogue, ép. de 0 m. 01 ; la panse, dans sa partie supérieure, est décorée de bandes en relief parallèles.

Fond de petite lampe nu de travail grossier ; petit diam. 0 m. 042 (*fig.* 22).

Fragm. d'anse plate de lagène marquée du graffito XXVI.. (Pl. I, *fig.* 15) et d'une petite soucoupe en terre blanchâtre, diam. 0 m. 065 ; haut. 0 m. 01. (Pl. II, 19).

Amphore complète à anses rectangulaires, haut. 0 m. 83 ; trouvée couchée par les ouvriers à 1 m. 30 ; ne renfermait qu'un peu de sable ; elle a le galbe élégant du premier siècle avec un tour de panse de 0 m. 98.

Anse d'amphore ronde ; dans un cachet rectangulaire l. de 0 m. 045, h. 0 m. 01, SCA.... (Pl. II, *fig.* 15) ; cp. Allmer et Dissard, *Insc. de Lyon*, IV, p. 292-3.

Rebord de jatte marqué LA(TI)SIVS en belles lettres du IIe s., h. 0 m. 015 (v. plus bas) (Pl. II, 17).

Poids en argile rouge, type A, soit tronc de pyramide droit à base carrée, h. 0 m. 105 ; sur la petite base, poinçon circulaire renfermant un X cantonné d'un rayon oblique (Pl. I, 10) ; sur un côté, graffito inexpliqué ; pds avec quelques cassures supplées, 425 gr. soit une livre moyenne de 320 gr. et un triens ; cp. B. p. 452, nos 3 et 4. Un deuxième poids identique exhumé à cinq mètres du précédent, prof. 1 m. 20. Entre les deux, un autre, ébréché, au type du tronc de cône droit.

Débris de vases en verre fin ornés de rameaux et de cercles.

concentriques ou de godrons, d'anses, etc. (Pl. I, *fig.* 6, 7, 8, 11, 12) ; fragm. de plaque de verre et de verre de vitre.

Métal. Fibule, type à ressort et à arc avec un ingénieux système de renforcement ; l. 0 m. 055, haut. moyenne 0 m. 02. (Pl. I, *fig.* 2) ; clou d'ornement, l. 0 m. 045 ; clou de fer moyen à tête de br. en forme de losange ; anneau ; petite applique d'usage indéterminé, l. 0 m. 037 (Pl. I, 15, 17, 18). Un fort clou de fer de 0 m. 23, à section carrée pour charpente de toit. Petite charnière en fer.

En continuant les travaux, les ouvriers dégagèrent deux murs en direction nord-est-sud-ouest, parallèles à l'égout, mais toujours un peu obliques par rapport à la limite et d'autres perpendiculaires, l'espace étant trop restreint pour qu'un plan utile en soit donné.

Le premier, de 0 m. 65, était recouvert par une grande dalle brute longue de 1 m. 10. De chaque côté furent déterrés des squelettes enfouis à 1 m. 40. Au-delà, près de la tranchée sud-est, j'ai trouvé en place à 1 m. 20 un foyer de cuisine en pierres de molasse et, à côté, la lame d'un couteau en fer qui s'est émiettée et un ciseau, l. restante 0 m. 17, le tout au milieu d'un amas compact de cendres. Par-dessus, on avait jeté une couche d'argile d'où j'ai extrait les fragments du couvercle, orné d'un dauphin en relief, d'une lampe en argile rougeâtre à bec avec oreillettes (Pl. I, 16) ; une petite tige de bronze, brisée, pouvait avoir été l'aiguille qu'on fixait dans un des trois trous pour arrêter la mèche. Sur la couche d'argile précitée reposait un lit de mortier et de cailloux roulés, base du pavimentum de la dernière période, soit à 0 m. 40 du sol, sur lequel étaient tombées les tuiles éclatées par le feu, brisant un gros cuveau en argile grise et une grand vase en terre grossière, grise également et ornée, sur la panse, de lignes horizontales de petits rectangles en creux, donnant une suite de bâtonnets parallèles en relief faits à la roulette. A un mètre du foyer, trois monnaies de Nîmes au crocodile. Dans ce coin, deux squelettes ont encore été retirés du sol.

Le deuxième mur, plus éloigné du fossé que le précédent qui lui, le longeait, en était séparé par un sol d'hypocauste aux lits d'argile rougeâtre et de charbon ou de terre cendreuse, sans parler de deux ou trois tranchées à déblais de date moderne. Là furent recueillis une anse ronde d'amphore marquée L. C. F. P. C. E (Pl. II, 16). et un pied cylindrique d'amphore

ayant en graffito la lettre N, peut-être l'initiale de Narbo ou de Nemausus, du IIe siècle, (Pl. I, 14).

C. La parcelle 415 a son angle nord-ouest limité par l'avenue des Romains qui a ici son point terminus et par le chemin rural 10 qui la borne : c'est là que doit s'élever la maison Poncet, occupant une surface de 13 m. 25 × 10 m. 80. Au cours du travail de creusement, M. Montmayeur, parent du propriétaire, a bien voulu sur place me fournir quelques indications.

Il fut démoli un mur coupant obliquement l'avenue et aboutissant à une aire pavée, à 0 m. 50, de gros cailloux ronds et paraissant avoir été exhumée en partie. Près du mur gisait un moellon de molasse, diam. 0 m. 30, rendu grossièrement hémisphérique et offrant sur sa face aplanie le dessin d'un fronton semi-circulaire entaillé au ciseau, peut être le dessus d'une stèle barbare. Trois squelettes furent découverts à 0 m. 65, la tête inclinée sur l'épaule vers différents points de l'orient suivant les saisons avec les fragments d'une grande tuile à rebord protégeant la tête et les pieds ; un autre squelette gisait à un mètre. Je n'ai pu me rendre compte de la position des bras, mais ces sépultures doivent certainement être rattachées à celles de la maison Lettraz, de la parcelle 385 séparée par l'avenue. Quelques clous seuls ont été remarqués, mais j'ai recueilli une petite perle en verre qui indique une origine barbare.

A une certaine place, quelques débris de poteries romaines furent mis au jour, entre autres les fragments d'une grande assiette grise et deux becs de jattes dont l'un, complet, offrait de chaque côté, les noms du fabricant G. ATISIVS-SABINVS qui prouvent que le surnom, trouvé jusqu'ici isolé à Boutae, doit être restitué à ce gentilice, ce personnage étant sans doute apparenté à L. Atisius Secundus, autre fabricant de terrines.

Ch. MARTEAUX.

Le Millénaire de Saint Bernard de Menthon

INAUGURATION DU MONUMENT COMMÉMORATIF

Cette cérémonie, émouvante dans sa simplicité, eut lieu à Menthon, le dimanche 17 octobre 1926, par une de ces rayonnantes après-midi d'automne qui ont tant de charme sur les bords du lac d'Annecy.

Le Président et les membres du Comité sont reçus au débarcadère par une délégation du Conseil municipal, à laquelle s'est joint M. le comte Henri de Menthon. M. le Maire, entouré de son Conseil, fait au Comité l'accueil le plus chaleureux.

La mairie, comme l'église, est toute pavoisée de drapeaux et d'oriflammes. La place du « Souvenir » offre l'aspect qui sied à cette « fête intime » : décoration sobre, d'un goût exquis.

Les discours, dont nous donnons le texte, ont été prononcés dans l'ordre suivant :

Discours de M. J. Désormaux, président du Comité du Millénaire.

Monsieur le Maire,
Messieurs les Membres du Comité,
Mesdames, Messieurs,

Au nom du Comité du Millénaire, j'ai le grand plaisir de remettre à la commune de Menthon, en le confiant à la sollicitude éclairée de M. le Maire, le *monument* destiné à glorifier un Savoyard illustre et à perpétuer le souvenir des fêtes grandioses célébrées, pendant les mois d'août et de septembre 1924, en l'honneur de saint Bernard de Menthon.

Qui de nous pourrait oublier la magnificence de cette évocation du Passé, le concours immense de spectateurs venus de toutes les vallées de la Savoie et des régions voisines, les applaudissements répétés des foules ravies, l'approbation, les félicitations unanimes des critiques et des lettrés ? Spectacle merveilleux, où tout contribuait à élever l'âme, en charmant l'oreille et les yeux : l'œuvre émouvante d'un « poète », inspi-

rée par l'un des plus attrayants *Mystères* du Moyen Age ; une phalange d'artistes au talent primesautier ; des chœurs, une musique de scène, d'une suavité toute mystique ; un décor enfin associant dans un rythme incomparable la grâce à la majesté ! Heures trop brèves de concorde et d'allégresse, d'enthousiasme et de recueillement !

Cette fête de l'*Art* était en même temps la fête du *Souvenir* ; celle aussi, pour beaucoup, de la vénération et de la reconnaissance. Il y avait mille ans, suivant une tradition discutée, mais admise par d'érudits historiens, il y avait mille ans qu'était né, aux flancs de ces verdoyants coteaux de Menthon, celui qui devait immortaliser ce nom, en devenant l'une des gloires les plus pures, les plus universellement admirées de la Savoie. Aussi bien, nulle dissonance : tous les spectateurs, quelles que fussent leur condition sociale, leur origine ou leurs croyances, oubliant leurs divergences politiques et religieuses, charmés d'une trêve si rare, furent heureux de s'unir pour exalter un insigne bienfaiteur de l'humanité.

Comment s'en étonner ? Au début de la seconde journée, dans le vieux *Mystère* du Moyen Age, le Meneur du Jeu proclamait déjà les services rendus par ce

« noble hospital
De Mont Jou : Au monde n'a tal
Plus nécessaire, ne mieulx faisant
A riche ne a pouvre passant. »

(*Le Mystère de Saint Bernard de Menthon*, vers 1893.)

Aujourd'hui, comme au milieu du XVe siècle, comme il y a neuf cents ans, la mémoire de saint Bernard de Menthon doit être chère à quiconque, « riche ou pouvre », se dit « concitoyen, » sinon « de tout homme qui pense », du moins de tout homme qui souffre et qui va mourir. Voilà pourquoi le « héros des Alpes » n'a jamais rencontré de détracteurs, pourquoi d'éminents représentants de la Société des Nations ont uni leurs applaudissements à ceux des montagnards valdôtains, faucignerands ou tarins. Hommage solennel, bien dû au fondateur des Hospices du Mont Jou, de Colonne Jou, par qui tant de *romiers* ou de voyageurs devaient être arrachés au linceul mouvant qui déjà les recouvrait !...

Mais pourquoi rappeler ici de tels souvenirs ? Cette « résurrection » des âges révolus n'a pas besoin d'apologiste. Si, parmi ceux qui m'écoutent, la plupart ignorent les longs, les

tenaces efforts du Comité du Millénaire — et Messieurs les Membres de ce Comité permettront volontiers à leur Président de ne pas insister —, ils savent du moins combien notre œuvre fut sereine. Elle s'éleva, bien au-dessus des controverses politiques et des mesquineries quotidiennes, jusqu'à ces régions lumineuses où l'âme se purifie en contemplant le Beau et le Bien.



Dessin à la plume offert par M. Tissot, auteur du triptyque commémoratif

C'est pour convier à de tels sentiments le promeneur solitaire ou les théories de touristes qui se laissent en si grand nombre séduire à l'enchantement de nos paysages, que nous érigeons aujourd'hui ce bas-relief, à quelques pas de cet autre symbole auguste qu'est le monument consacré aux héros morts pour la Patrie. Croyant, cet inconnu qui passe voudra

lire ou relire la « geste » de saint Bernard. Elle est toute fleurie de naïves légendes : il en goûtera le parfum mystique, si doux, si pénétrant, qu'il ravirait l'âme d'un Fra Angelico ou d'un saint François d'Assise. Sceptique, ce promeneur qui sourit en évoquant la vie de saint Alexis ou de saint Fiacre, qui se demande aussi par quelle vertu ou par quelle dureté surhumaine ils ont pu, comme saint Bernard, comme saint Julien Justiniani, et tant d'autres pieux imitateurs, abandonner sans remords

« *Damoiselle bien gracïouse*
Et, qui myeulx vault, moult virtuouse »

(Mystère... vers 281).

ce sceptique, si blasé fût-il, réfléchira. Il se dira sans doute, en s'arrêtant de préférence devant un volet de ce beau triptyque : Qui le sait ? Il y a peut-être, comme on le prétend, quelque chose au monde qui vaut mieux que la fortune, mieux que les honneurs ou les plaisirs, mieux que la santé même, et le grand historien à qui est empruntée cette réflexion lui pardonnerait d'ajouter, en modifiant sa pensée : Oui, il y a quelque chose qui vaut mieux peut-être que la science elle-même : c'est l'abnégation, c'est le « dévouement » absolu, c'est l'amour de l'humanité poussé jusqu'au sacrifice ! »

Ces diverses méditations, l'œuvre d'un grand imagier annécien les traduit avec une élégance, une perfection, qui lui vaudront, après les suffrages du Comité, les éloges de nos concitoyens. Qu'il me permette d'être leur interprète, en lui renouvelant nos chaleureuses félicitations.

***

Voilà donc achevée la double tâche assumée par le Comité du Millénaire. Achevée ? Qui peut le dire ? Quelques-uns d'entre nous ont en effet souhaité (peut-être le désirent-ils encore) que l'œuvre commune fût non seulement perpétuée grâce au ciseau d'un habile sculpteur, mais qu'elle fût aussi continuée ou prolongée par des manifestations périodiques d'art régionaliste. Forts du succès qui a récompensé leur initiative, ils ont rêvé que de telles journées méritaient d'avoir un lendemain.

Pourquoi n'en serait-il pas ainsi ? Qui oserait affirmer maintenant encore qu'un théâtre populaire, en plein air, sur

les rives de notre lac aimé, soit une pure chimère ? Théâtre où seraient représentées par des artistes bénévoles, comme jadis le furent *Miracles* et *Mystères*, comme vient de l'être cette « Merveilleuse histoire du jeune Bernard de Menthon », dans une perspective idéale, des pièces inspirées par les hauts faits des aïeux ou par de captivantes légendes de Savoie. Si, comme il est permis de le souhaiter, la région annécienne doit rivaliser un jour avec ce que fut Oberammergau, c'est aux fêtes radieuses du *Millénaire* qu'on devra l'origine, ou si l'on veut, la reprise, d'une tradition à la fois glorieuse et utile à ce pays.

Excusez-nous, Monsieur le Maire, si de tels rêves bercent encore en ce moment notre imagination. Veuillez accueillir plutôt, ainsi que Messieurs les Membres du Conseil municipal, les remerciements du Comité pour votre bienveillant concours. Nous sommes heureux d'unir dans ce même témoignage de gratitude, avec M. le comte de Menthon et les généreux souscripteurs (parmi eux, spécialement, ceux dont le geste a rendu possible la présente commémoration), l'Académie Florimontane, l'Académie Salésienne et les autres Sociétés Savoisiennes qui nous ont honorés de leur patronage ou de leurs vœux ; enfin tous ceux qui, à des titres divers, nous ont aidés, avec tant de dévoûment, tant de désintéressement, à réaliser notre pensée. Que tous ces bons ouvriers me permettent de leur répéter une dernière fois, au nom du Comité du Millénaire, en face de ce monument du Souvenir : « Vous avez bien mérité de l'Art, bien mérité de la Savoie ! »

Discours de M. Philibert d'Orlyé, maire de Menthon.

Monsieur le Président,
Messieurs les Membres du Comité.

Un écrivain, aimant notre pays de Savoie, disait à l'occasion de l'inauguration de la statue de saint François de Sales à Annecy, « que nos provinces semblent se soucier plus qu'autrefois de leur renom et savent se parer de la gloire de ceux de leurs enfants qui accomplirent de grandes choses dans le monde ».

Le Comité du Millénaire de Saint-Bernard de Menthon n'a pas manqué à ce souci. Après avoir célébré la gloire de saint

Bernard dans des fêtes grandioses, il a voulu en perpétuer le souvenir par l'érection d'un monument confié aujourd'hui à la sollicitude de la commune de Menthon. Qu'il en soit remercié, et félicité. Merci aussi à vous, Monsieur le Président, qui nous avez fait ce don précieux en termes si éloquents et si cordiaux.

Placé sur une des façades de la Maison de Dieu, dominant le vieux cimetière, à proximité du mausolée élevé aux morts de la grande guerre, c'est tout un passé qu'évoquera ce bas-relief. C'est la place de la reconnaissance et du souvenir. C'était celle qui convenait à la glorification d'un enfant de Menthon, dont l'histoire merveilleuse, traduite par le sculpteur avec tant d'art et de perfection, sera un enseignement éternel pour les générations présentes et futures.

Monsieur le Président, permettez au Maire de cette commune de ne pas oublier son rôle d'administrateur soucieux de l'avenir. Il faut à cette fête, pour la rendre durable, des preuves écrites. Puissiez-vous, en même temps que ce triptyque, nous remettre votre beau discours, afin qu'il compte désormais parmi nos archives [1] !

Discours de M. le Curé de Menthon.

Monsieur le Maire,
Mesdames,
Messieurs,

Je me serais effacé volontiers devant Monseigneur notre Evêque ou son délégué pour bénir le monument à saint Bernard et vous adresser la parole. Mais, je puis bien vous avouer que c'est avec fierté et plaisir que j'ai reçu et accepté la mission d'accomplir le geste religieux qui a consacré ce glorieux souvenir de notre Patron. Et je félicite le Comité d'avoir bien voulu donner à cette fête, selon son heureuse expression, un caractère familial.

Scellés dans le mur de notre église, ces trois feuillets de granit sur lesquels a éloquemment écrit le maître sculpteur Tissot, rappelleront pour des siècles, et Bernard de Menthon et son Millénaire.

Je vous félicite, Messieurs, d'avoir eu cette inspiration de rendre durable le souvenir de ces fêtes du millénaire : sans ce triptyque, il aurait peut-être disparu demain.

1. Il va sans dire que ce vœu si courtois fut le lendemain satisfait.

Fêtes très belles... il vous en souvient. Elles furent plus qu'une manifestation, qu'un chant mélodieux qui s'éteint. Elles furent l'expression d'une pensée, d'une idée qui doit rester et restera.

Le chant mélodieux... il fut modelé — vous savez avec quel art — par Henri Ghéon. Il fut dit par d'admirables acteurs, avec une conviction, une vérité d'expression qui firent l'admiration de tous. Oui, ce fut une fête, pendant une saison entière, de l'âme, de l'esprit, du cœur. Fête si belle que ses inspirateurs : Académie Florimontane, famille de Menthon, Membres du Comité, virent leurs désirs et leurs espérances dépassés. Large, abondante fut la récompense de leur dévouement.

Aller chercher dans le passé — un lointain passé — l'une de nos gloires, Bernard, faire revivre cette gloire dans toute sa vérité, était œuvre utile, patriotique et religieuse.

C'est fini de cette erreur que tout doit partir de cent vingt-six ans, que plus loin, il n'y a qu'ignorance et laideur. Plus loin, il y a nos ancêtres, plus loin, il y a la patrie..., plus loin, il y a la religion..., plus loin il y a beauté, vérité, sainteté !

Vous l'avez vue, dans l'œuvre de Ghéon, cette figure de Bernard, illuminée des clartés du dévouement, de la charité, de la pureté ! Elle est vieille cependant, vieille de mille ans. Oh ! c'est qu'il y avait à la base de ces vertus : l'amour de Dieu et des âmes, la sainteté qui, seule, donne à un homme la perfection de la vie.

Il y a dans la sainteté cette puissance d'attraction qui n'existe nulle part ailleurs. D'autres que Bernard, et en même temps que lui, se dévouaient à leurs semblables. Leurs noms sont oubliés, leurs œuvres sont tombées. Le sien est vivant, son monastère est toujours debout. Pourquoi ? il était un Saint. Pourquoi encore ? C'est Pie XI qui va répondre, écrit Carrère, du *Temps* :

« Avez-vous remarqué, dit le Pape, l'ineffable charme qu'exercent sur toutes les âmes les actes et les paroles des saints? Et, nous ne vous parlerons pas ici en pontife s'adressant à un chrétien, mais en lettré parlant à un autre lettré, en dehors de toute préoccupation purement religieuse. Voyez votre histoire, et la nôtre et celle de tous les peuples. Quels sont les êtres les plus infailliblement populaires, plus même que les héros et les génies : ceux dont la figure et le souvenir s'imposent le plus à la foule et aux élites, les Saints.

« Il y a dans la sainteté, aux yeux des foules, quelque chose qui dépasse toutes les autres beautés d'ici-bas et qui s'impose à l'affection universelle. »

Qu'elles sont vraies ces profondes réflexions du Pape !

Messieurs, en mettant en plus claire lumière la beauté morale de saint Bernard, en rendant plus vivant son souvenir, vous avez fait œuvre de régionalisme. Vous avez fait mieux : vous avez servi les âmes et l'Eglise.

De tout cœur, je vous dis : Merci.

Discours de M. le Comte Henri de Menthon, député de la Haute-Saône.

Monsieur le Président,
Mesdames,
Messieurs,

Après les éloquentes paroles que vous venez d'entendre et d'applaudir, j'aurais mauvaise grâce à faire un discours hors-programme. Mais vous comprenez que je dois m'acquitter du plus élémentaire devoir de gratitude. Aussi bien, les amis de saint Bernard, qui ont contribué à l'éclat des inoubliables fêtes de son millénaire, sont devenus bien vite et restés pour toujours pour moi et les miens des amis et je n'ai guère qu'à laisser parler mon cœur pour les remercier.

Sous l'impulsion de son président M. Miquet, l'Académie Florimontane d'Annecy accueillait avec intérêt la généreuse initiative de M. Désormaux, de faire revivre, à propos du millénaire de la naissance de saint Bernard, le vieux Mystère du quinzième siècle. Dans les derniers mois de 1922, j'avais la bonne chance d'en confier le précieux manuscrit à Henri Ghéon, l'auteur de tant de belles adaptations de nos vieilles légendes, et d'intéresser son talent aux désirs plusieurs fois manifestés par M. Désormaux.

En décembre 1922, si j'ai bonne mémoire, M. Désormaux, Henri Ghéon et moi-même, nous nous réunissions chez M. le Chanoine Lavorel, président de l'Académie Salésienne. L'œuvre y était décidée. Peu après, le Comité des fêtes du Millénaire était créé, ayant à sa tête M. Désormaux, président, M. Revel, secrétaire général, M. L. Pfister, trésorier, chacun assumant avec courage la tâche de faire représenter en plein air, sous les vieux murs qu'il avait franchis dans sa fuite tar-

dive, la veille de ses noces, *la « Merveilleuse histoire du jeune Bernard de Menthon »*.

Comment l'œuvre fut traitée, avec quel souci de fidélité au vieux langage, avec quel souffle religieux, la belle histoire fut composée, avec quelle ardeur et quel dévouement des acteurs savoyards sous l'intelligente direction de M. Savry surent l'interpréter, quels concours dévoués assurèrent le succès, vous tous qui l'avez vu jouer, vous le savez. Le succès parle plus éloquemment que tous les commentaires.

Quelles furent les difficultés du début, les obstacles à vaincre, la dose de volonté, de ténacité, de bonne humeur et, pour tout dire, de dévouement, des membres du Comité et des ouvriers de la première heure, vous le savez moins, et ces Messieurs me permettront de le dire ici (à « cette dernière journée » qu'annoncerait si bien notre brillant fou, que je vois ici, si notre désir à tous n'était celui qu'exprimait tout à l'heure M. Désormaux : « qu'elle soit suivie de plusieurs autres »).

Grâce à tous ces collaborateurs, et je n'en oublie ici aucun, désirant rappeler le concours assidu de ceux qui organisèrent si heureusement les transports par bateaux et par cars, pendant deux mois, malgré vents et intempéries, qui nous épargnaient toujours à l'heure dite, une foule attentive, étonnée d'abord et vite enthousiaste, revécut les grandes scènes de la vie du héros savoyard, de l'ardent apôtre des Alpes, du Saint qui sut, comme tant d'autres, trouver dans son cœur et réaliser à l'heure qu'il fallait l'œuvre de charité et apporter au mal du moment le remède nécessaire !

Dix siècles ont passé depuis, et, dans les neiges cruelles des deux cols illustrés par son œuvre, des religieux continuent au même lieu la tâche que saint Bernard leur a léguée, de prière et de charité. Oubliés, certes, ils ne l'étaient pas ces vieux hospices, monuments impérissables qui sont la gloire de nos Alpes ; car les neiges mouvantes, créant les mêmes dangers, perpétuent les mêmes dévouements, et nombreux sont les voyageurs dont les troupes comme dans le Mystère seraient décimées sans les gardiens vigilants du Mont-Joux, nombreux sont « les pauvres pèlerins des Alpes Pennines » qui, après la dure étreinte des neiges, trouvent là-haut l'accueil affectueux et salutaire de l'hospice.

La « *Merveilleuse histoire du jeune Bernard* », le Comité du Millénaire, les efforts couronnés de succès de tous les colla-

borateurs de ces journées, ont fait connaître au monde entier la vieille histoire vécue de 923 à 1008, l'œuvre de salut menée à bien par l'archidiacre d'Aoste, que le poème d'Henri Ghéon raconte aujourd'hui par delà les mers aux spectateurs de Londres, en même temps qu'en Ecosse se développe le film tiré de la pièce.

Et voici qu'aujourd'hui, vient d'être inauguré, dans une fête qu'on a voulue toute intime, ce beau triptyque où l'artiste M. Tissot a su résumer avec tant de puissance et de vérité l'œuvre de saint Bernard. Le Comité en a pris l'initiative ; beaucoup parmi les bienfaiteurs des fêtes du Millénaire ont généreusement abandonné leurs souscriptions pour que soit perpétuée dans cette pierre la mémoire des grandes journées du « Mystère ». Au chevet de cette antique chapelle des Trois-Rois, en face de cette route sillonnée par la plus moderne des locomotions, tous ceux qui, par milliers, visitent les rives de notre beau lac, trouveront ici, au pied des murs qui ont abrité la dernière nuit dans son castel du jeune Bernard, l'affirmation que les œuvres des saints ne meurent pas et la preuve que les cœurs savoyards restent fidèles à leurs bienfaiteurs et fiers de leur histoire.

Laissant et rendant à chacun ce qui lui est dû, c'est donc avec une profonde gratitude que je remercie le Comité du Millénaire et son distingué président, l'auteur et les acteurs de « *la Merveilleuse Histoire* », et l'artiste de talent qui en perpétue si bien le souvenir sur ce mur, et tous ceux dont les efforts ont réalisé le succès du « Millénaire ».

A tous et de tout cœur, je dis très simplement un affectueux et chaleureux merci !

***

Ces diverses allocutions furent accueillies par les applaudissements d'un public d'élite. Il en fut de même au moment où le voile qui recouvrait la façade de l'église fut enlevé, quand le chef-d'œuvre de M. Tissot apparut dans la pure lumière de cette soirée ensoleillée. M. le Curé de Menthon avait tenu à diriger lui-même l'exécution d'une très belle cantate en l'honneur de saint Bernard. La chorale mixte de Menthon, accompagnée à l'harmonium par M. L. Pfister, recueillit d'unanimes félicitations.

La bénédiction du triptyque, encastré dans la paroi exté-

rieure de l'église, fut donnée, suivant les rites usuels, par M. l'abbé Grange, curé de Menthon.

Après la cérémonie, un lunch fut offert par le Comité du Millénaire aux artistes et aux dévoués collaborateurs, dans la salle des fêtes de l'hôtel Nicollin. Mlle Monnet nous pardonnera de rappeler qu'elle s'était plu à la parer de fleurs, sans oublier une ornementation plus substantielle en sa délicatesse.

Au champagne, des toasts furent prononcés par M. Désormaux, en l'honneur de la commune de Menthon, du Comité, des artistes ou collaborateurs, et des souscripteurs. M. Ph. d'Orlyé remercia, au nom de la Municipalité ; M. le comte H. de Menthon, député, au nom de la famille.

Et telle fut la fin de ces fêtes inoubliables [1].

J. DÉSORMAUX.

1. Lire, entre autres comptes-rendus, une relation spirituelle et sympathique, sous ce titre : *Propos familiers*, de Tony FLEURETTE (*Industriel Savoisien*, 4 décembre 1926). Voir aussi divers *Croquis*, de PALAFITTE.

Cf. J. DÉSORMAUX, *Le Millénaire de Saint Bernard de Menthon*, Annecy, Abry, 1924 ; J. DÉSORMAUX et L. PFISTER, *Id. II, Livre d'Or*, Annecy, Abry, 1926.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

La presse savoisienne. Après l'Annexion, par Louis Dépollier, Annecy, 1925, 1 vol. in-16, 294 p.

M. Dépollier, qui avait publié en 1910 un fort volume intitulé *l'Annexion et la Presse savoisienne*, où il avait recueilli tous les extraits de journaux édités avant l'Annexion, vient de compléter son travail par un nouveau recueil relatif à la *période transitoire* (Juin-décembre 1860).

C'est une histoire très documentée de l'Annexion où l'on trouve, au jour le jour, les faits qui se sont déroulés dans cette période, comme si l'on feuilletait les journaux du temps, mais avec, en moins, la peine de les rassembler, et d'en extraire ce qui est intéressant. Le choix des articles est judicieux, impartial, et l'auteur connait à merveille son sujet.

M. Dépollier a eu le bon esprit d'éclairer le texte par des notes biographiques d'une grande exactitude, où l'on retrouve avec plaisir le souvenir d'une cinquantaine de personnages un peu oubliés aujourd'hui mais qui ont joué leur rôle à cette époque.

Le livre de M. Dépollier sera consulté avec fruit par tous ceux qu'intéresse la période dont il s'est occupé.

Le Général Mollard, aide de camp de l'Empereur, par le Général Bordeaux, Chambéry, 1926, in-16, 39 p.

La biographie d'un homme de guerre, écrite par un Général qui a lui-même les plus beaux états de services, est un véritable régal pour le lecteur et une bonne fortune pour le biographié. Les frères Mollard, légendaires héros des guerres de l'Indépendance italienne, ne pouvaient pas rencontrer un apprécia-teur plus qualifié de leurs mérites : ils apparaissent grandis et sympathiques et occupent une belle place parmi les Gloires de notre pays. Le Général Bordeaux, qui tient la plume aussi bien que l'épée, est passé maître dans ces récits militaires dont ont déjà bénéficié les généraux Borson, Dumont et Pelloux ; l'hommage rendu aux deux Mollard a tout le prix qui s'attache à l'opinion d'un connaisseur.

LE LAC DU BOURGET

(Suite)

LES SOCIÉTÉS PÉLAGIQUES

La limpidité des eaux du « lac bleu » du Bourget, dont la somptueuse couleur n'est égalée que par celle des lacs Léman et d'Annecy, semble devoir exclure de ce milieu, à l'exception

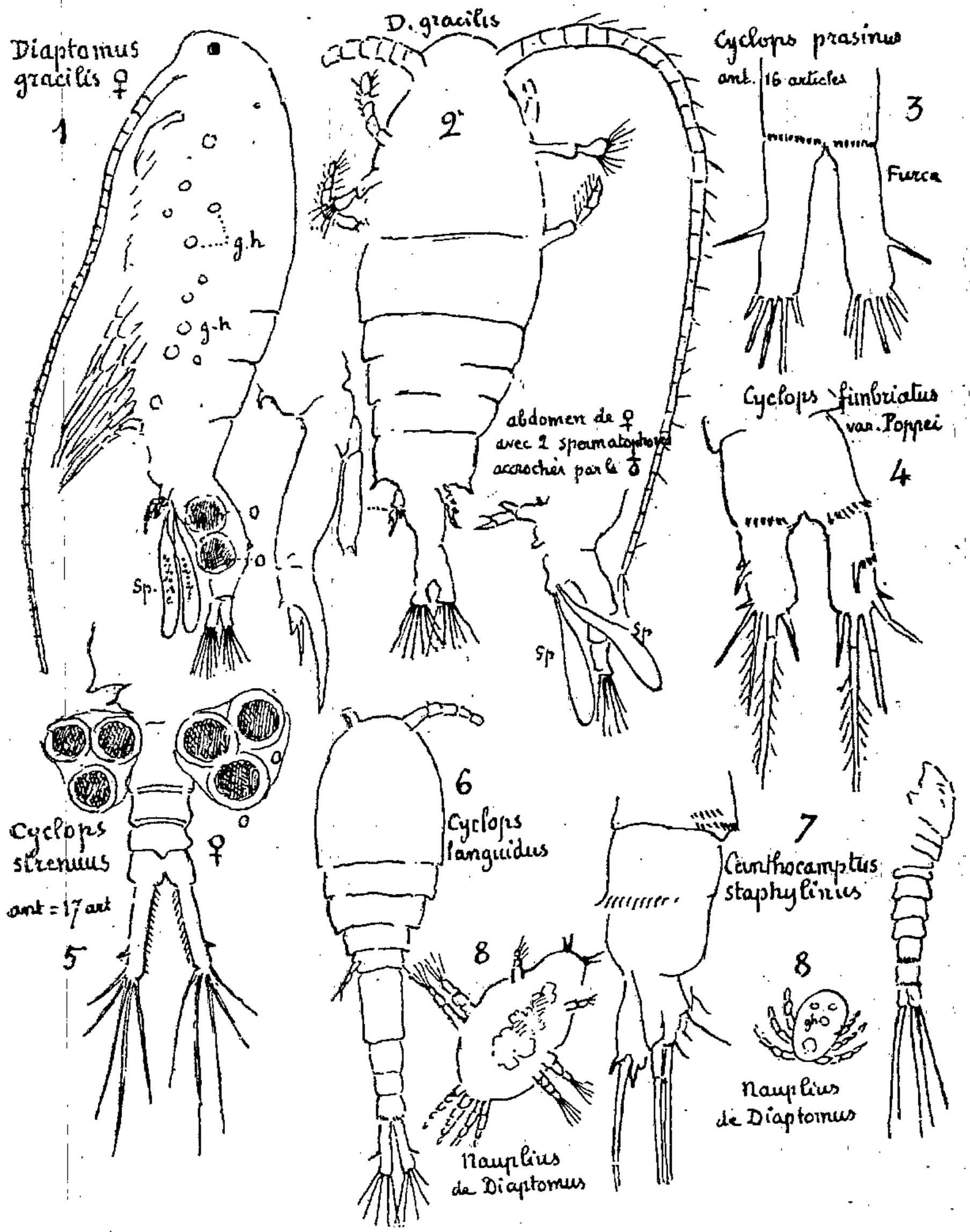

Pl. V. — Les Sociétés pélagiques (Les Copépodes)

des poissons, tous les êtres minuscules dont la prolifération troublerait son extrême pureté.

Si le regard pénètre fort profondément dans l'épaisseur de

ces eaux d'une idéale transparence, sans s'y heurter au moindre obstacle, en réalité la vie s'y multiplie d'une manière intense, partout, à toutes les profondeurs, et ses manifestations sont admirablement adaptées à ce milieu cristallin.

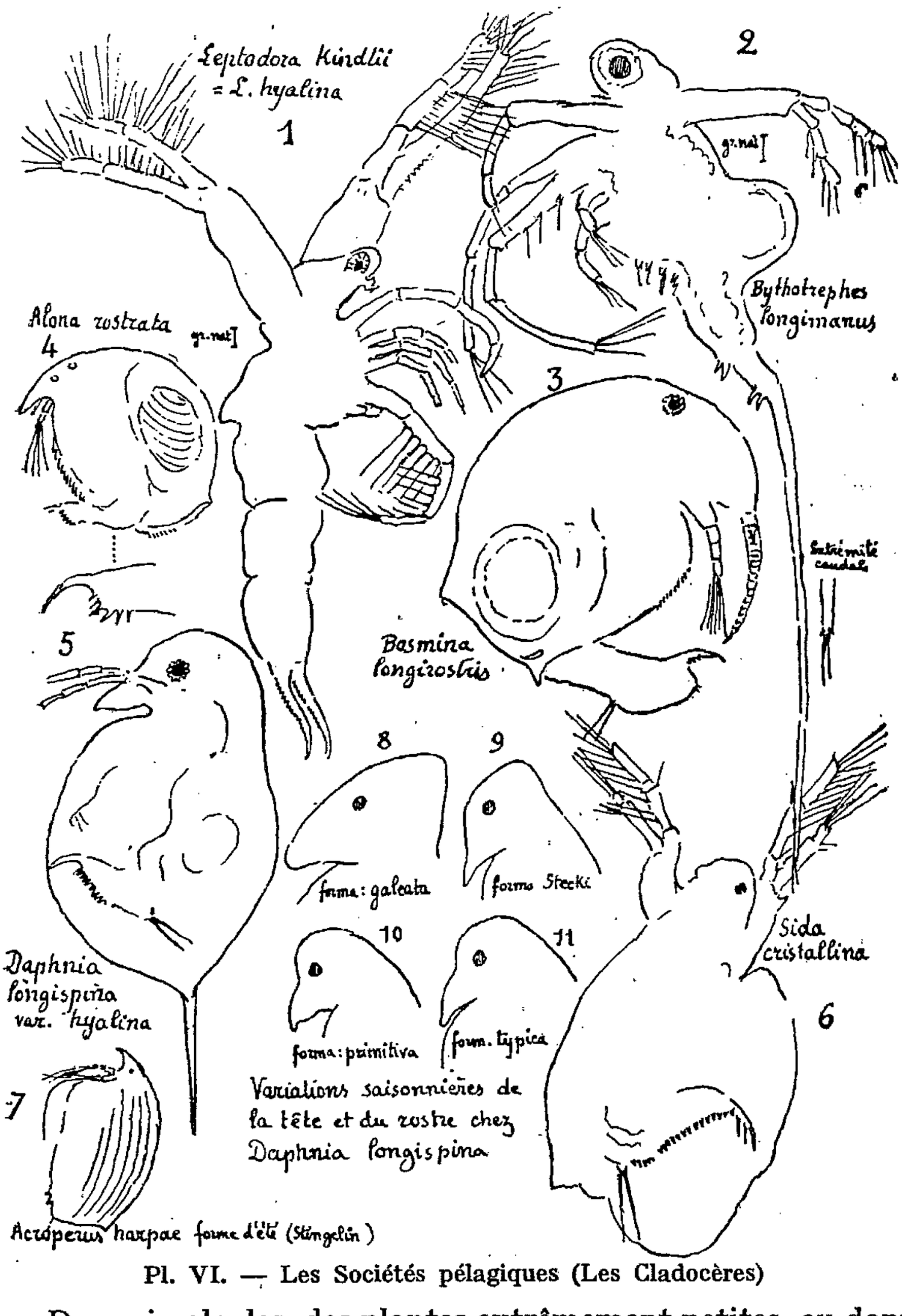

Pl. VI. — Les Sociétés pélagiques (Les Cladocères)

Des animalcules, des plantes extrêmement petites, ou dont l'ordre de grandeur maximum se tient sur la limite où ils sont encore perceptibles à l'œil nu, nagent ou flottent par myriades dans les eaux.

Si on pousse l'investigation jusque dans le domaine mi-

croscopique, c'est alors que l'étude des organismes, soit entraînés au gré des courants et des vagues, soit se déplaçant par leurs propres mouvements (flotteurs passifs ou nageurs du *plancton)*, décèle tout un monde des infiniment petits dont l'organisation et la biologie sont fécondes en surprises.

Le Zooplancton. — Voici d'abord de petits crustacés très agiles, progressant par mouvements vifs et saccadés *(Cyclops* et *Diaptomus)* (V, 1, 2-7), bien qu'alourdis parfois par les sacs ovigères et les tubes spermatophores (sp.) qu'ils traînent accrochés à leur abdomen. A certaines époques, les tissus de ces Copépodes sont farcis de gouttelettes d'une huile réfringente rouge orangé ou bleu qui transparaissent sous leur carapace comme des gemmes brillantes (V, 1, gh).

Les Cladocères, animaux bizarres et polymorphes : *Bosmina, Daphnia* (VI, 5, 3), ces derniers déformant suivant les saisons leur tête et leur bec en profils inattendus (VI, 8-11). Ils enclosent leurs œufs d'hiver dans une cavité incubatrice ou les expulsent munis d'une enveloppe très dure (Ephippium) pour résister aux intempéries, tandis qu'à d'autres moments des jeunes déjà développés s'échappent de l'abri maternel pour nager en essaims d'escorte près de leurs parents.

Au milieu d'eux, précédées de leurs longues antennes à fouets, passent les géantes de ce groupe, les merveilleuses *Leptodora* et *Bythotrephes* (VI, 1, 2) aux formes invraisemblables dont le corps bossué par la protubérance de l'œuf énorme s'allonge en crochets ou en un style démesuré.

Comme élément le plus constant du zooplancton apparaissent les Rotateurs explorant l'eau de leurs disques céphaliques dont les franges ciliaires se couchent et se relèvent en ondulations rhytmiques. D'abord la série des nageurs cuirassés, favorisés d'une remarquable transparence : *Triarthra* (VII, 3), *Notholca* (VII, 8) prolongés en avant ou en arrière par de longues épines rigides ; *Anuræa* (VII, 5) revêtus d'une carapace de plaques hexagonales et terminées par une pointe aiguë. Toutes ces espèces charrient avec elles leur œuf parthenogène. Les *Polyarthra* (VII, 4), sacs ovoïdes portant rangées au long du corps des faisceaux d'épines leur servant au saut.

Les ravissantes *Hudsonella* (VII, 2), les *Anapus* (VII, 1) tout lavés de tendres couleurs rosées ou lilacines.

Enfin les *Asplanchna* (VII, 6), sacs dont l'enveloppe hyaline laisse percevoir le lent mouvement des organes intérieurs.

Mêlés aux précédents, viennent se joindre, à titre errati-

que, les Rotateurs à pied articulé muni de doigts *Monostyla* (VII, 7), *Euchlanys* (VII, 12), *Mastigocerca* (VII, 15) *Cœlopus*

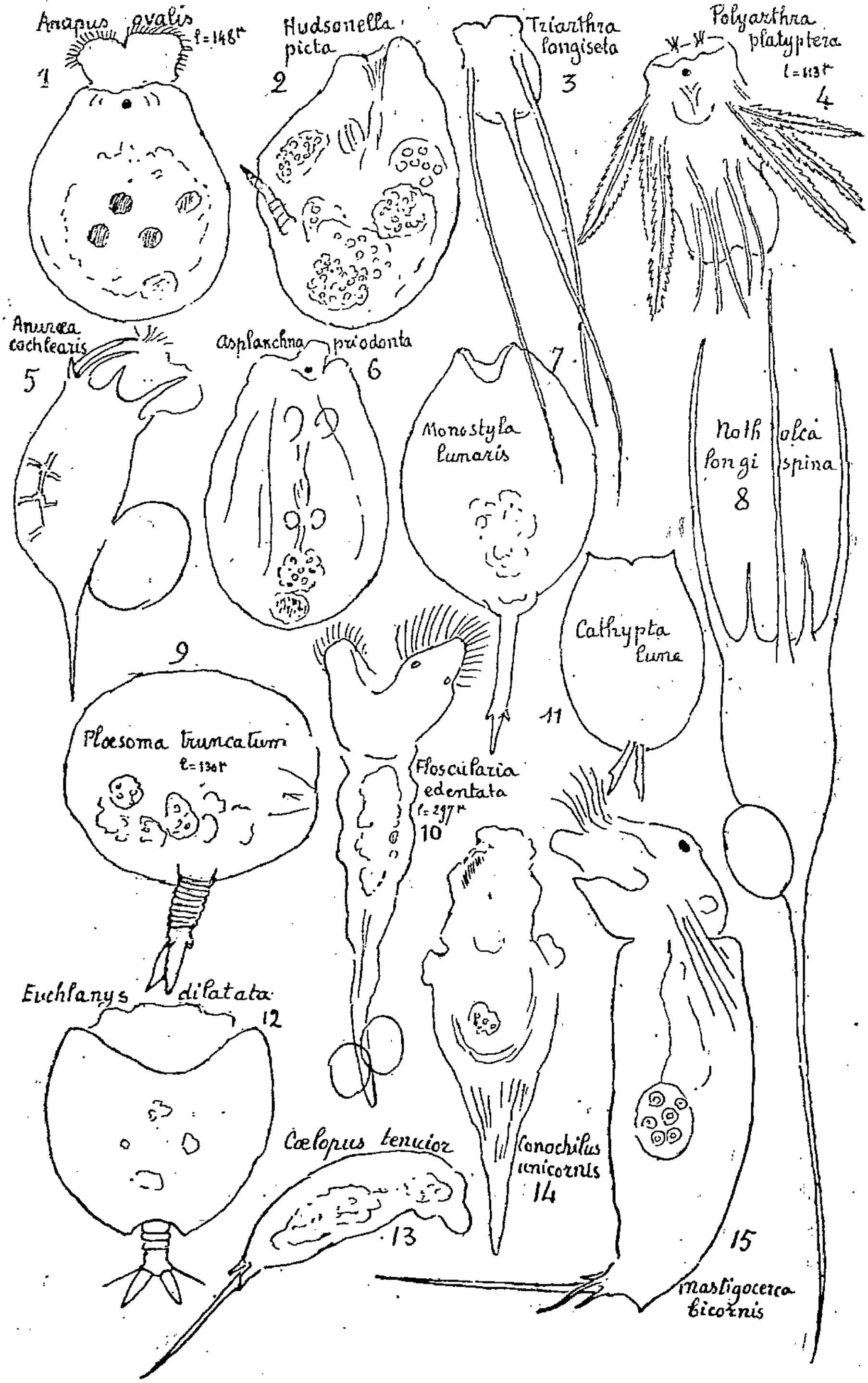

Pl. VII. — Les Sociétés pélagiques (Les Rotateurs)

(VII, 13), *Cathypta* (VII, 11) ; la plupart d'entre eux, enlevés par les vagues aux stations littorales, où ils vivent dans la

zone des microphytes, c'est-à-dire des coussinets des algues qui revêtent les cailloux, l'enduit muqueux des tiges des Roseaux et des Joncs.

Des êtres situés au bas de l'échelle animale, les Protozoaires, errent souvent dans le plancton. Ce sont les élégantes masses protoplasmiques des Héliozaires: *Acanthocystis* (VIII, 1, 2). *Actinophrys* (VIII, 4) auréolées de la couronne de leurs délicates aiguilles rayonnantes ; les Infusoires : Acinètes (VIII, 8) aux tentacules rigides dressées, véhiculées par les Copépodes sur lesquels ils se fixent ; les *Coleps* (VIII, 11), les *Holophrya* (VIII, 9) profitant par commensalisme de l'activité des échanges respiratoires d'algues vertes monocellulaires ; enfin les *Vorticella* (VII, 14) en mouvement rhytmique perpétuel sur leurs pédoncules contractiles en ressort, s'accrochant aux rubans des Fragilaires (IX, 1), aux chapelets entortillés des *Anabœna* (X, 4).

Certains Rhizopodes qui vivent normalement en grand nombre dans les ténèbres de la région profonde, s'en échappent souvent pour venir se joindre aux sociétés planctoniques. Masses amorphes, allongeant des prolongements protoplasmiques (pseudopodes) destinés à saisir les petites proies et à les digérer, ces êtres rudimentaires manifestent une singulière faculté organisatrice. Architectes incomparables, ils édifient patiemment une coquille : mosaïque minutieusement ajustée de particules minérales choisies avec un discernement judicieux et fixent de place en place à la surface des frustules vides de Diatomées (*Cyclotelles)* (VIII, 7) qui vont faire l'office de minuscules bouées dans le but de procurer à l'animal un appareil hydrostatique parfait qui assurera sa flotabilité.

Enfin arrivent à la surface, parmi toute cette poussière vitale, les pupes et larves de Diptères : les Corethra (VIII, 12, 13) dont le corps d'une transparence absolue réalise un engin de flottaison par le moyen de quatre vessies aériennes sous cutanées ; les enveloppes nymphales d'Ephémérides, les larves trochosphères de Mollusques (VIII, 15) et celles des Hydrachnides (VIII, 16).

Et tous ces organismes errants peuvent être considérés comme ayant une finalité déterminée, car ils constituent l'élément nécessaire à l'alimentation des jeunes poissons et des Corégones qui chassent sans répit au travers de la masse des eaux à toutes les profondeurs et qui consomment d'énormes quantités de plancton.

Le Phytoplancton. — Parmi cette population innombrable du zooplancton s'organisent également des sociétés végétales errantes (Diatomées, Peridiniens, Algues vertes) qui

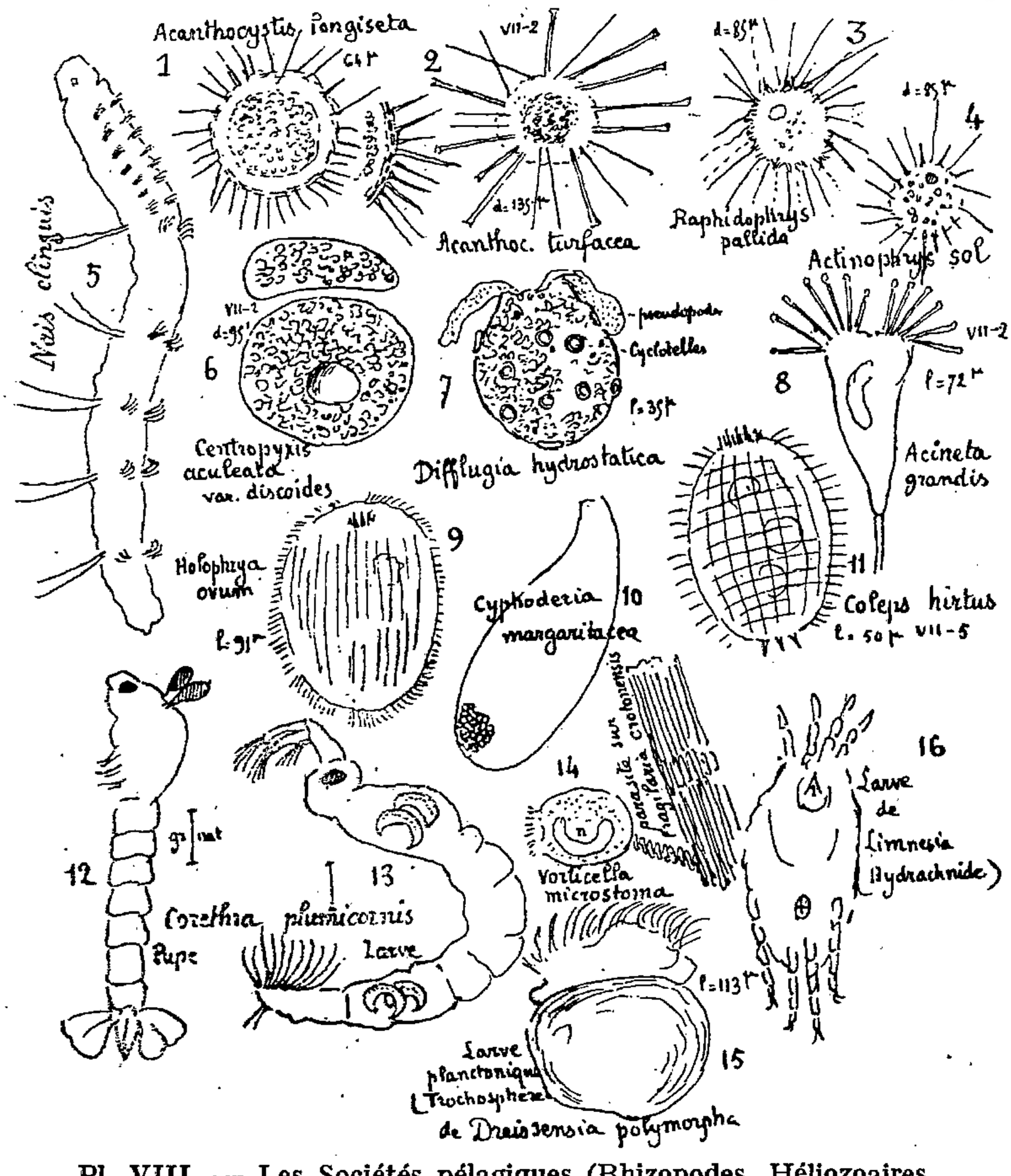

Pl. VIII. — Les Sociétés pélagiques (Rhizopodes, Héliozoaires, Infusoires, Larves)

vont servir de nourriture à ce petit monde animal qui circule dans ces pâturages flottants.

Le phytoplancton joue en outre un rôle des plus importants dans le cycle biologique des lacs en contribuant par sa fonction respiratoire et les échanges gazeux à maintenir l'eau à un titrage constant en oxygène dissous.

Trois groupes dominent dans le plancton végétal dont la plupart des espèces sont hautement organisées en vue de la flottabilité. Ce sont les Diatomées, les Peridiniens et les Chlorophycées. — Les premiers prolifèrent parfois en quantité si prodigieuse que l'eau qui les contient, observée dans un flacon, paraît trouble et jaunâtre.

Dans ce règne des Diatomées se manifestent les organisations géométriques, les formes symétriques par rapport à l'axe de figure de l'agencement morphologique, suivant le principe du *moindre effort* dans l'adaptation au milieu où ces êtres doivent vivre.

Qu'est-ce en effet que ce milieu, sinon un fluide soumis aux variations climatiques de température et de pression et par conséquent de densité variable, par suite de son réchauffement en été et de son refroidissement en hiver ?

Or, ces organismes doivent venir à la surface pour y chercher l'énergie lumineuse nécessaire à leur activité biologique. Le procédé qu'emploient les Diatomées pélagiques est simple : elles élargissent ou réduisent leur surface de sustentation.

Les élégantes *Asterionelles* (IX, 18-22), les joyaux de ce petit monde, font rayonner leurs frustules en étoile à huit branches autour d'un centre commun en les fixant par leur base au moyen d'une goutte de gelée. Ces Diatomées montrent des variations saisonnières assez sensibles de longueur et d'agencement. Suivant la densité de l'eau, elles augmentent le nombre et la longueur de leurs éléments en été. Elles les raccourcissent ou en diminuent le nombre en hiver parfois jusqu'à quatre seulement disposés crucialement (IX, 21). Si la densité de l'eau diminue, les Asterionelles réalisent la surface optima de flottaison en groupant leurs baguettes en formation serrée et souvent suivant une surface gauche hélicoïdale (IX, 22).

D'autres Diatomées, les *Fragilaires*, accolent leurs baguettes en forme de peigne et déroulent des rubans plus ou moins longs suivant les saisons, où l'on peut compter jusqu'à 300 individus : *Fragilaria crotonensis*, *Fr capucina*, *Fr. mutabilis* (IX, 2, 3, 5).

Les *Tabellaria* (IX, 4, 6), les *Diatoma* (IX, 11, 12) secrètent un petit coussinet mucilagineux qui relie chaque frustule par un angle. Elles disposent leurs éléments en zig-zag ou en étoile incomplète.

Les *Cyclotelles* (IX, 7, 8, 9), disques étincelants, tachés de fauve en leur centre, voguent isolées ou bien soudées en longues chaînes incluses dans un tube gelifié : *Cyclotella comta* (IX, 8), ou pelotonnées en écheveau lâche : *C. melosiroides* (IX, 7).

Les longues aiguilles libres des *Synedra* sont flottantes (IX, 1) partout dans les eaux tandis que les espèces parasites de cette famille hérissent de faisceaux aigus, adhérents par un coussinet muqueux, les algues vertes filamenteuses flottantes.

Enfin le *Meridion* (IX, 17), forme littorale qui s'accommode souvent de la vie pélagique, laisse bercer au gré des vagues le magnifique éventail perlé de ses frustules agglomérées.

Voici maintenant des êtres qui offrent un aspect des plus étranges. Ce sont les Peridiniens, organismes armés d'un fouet

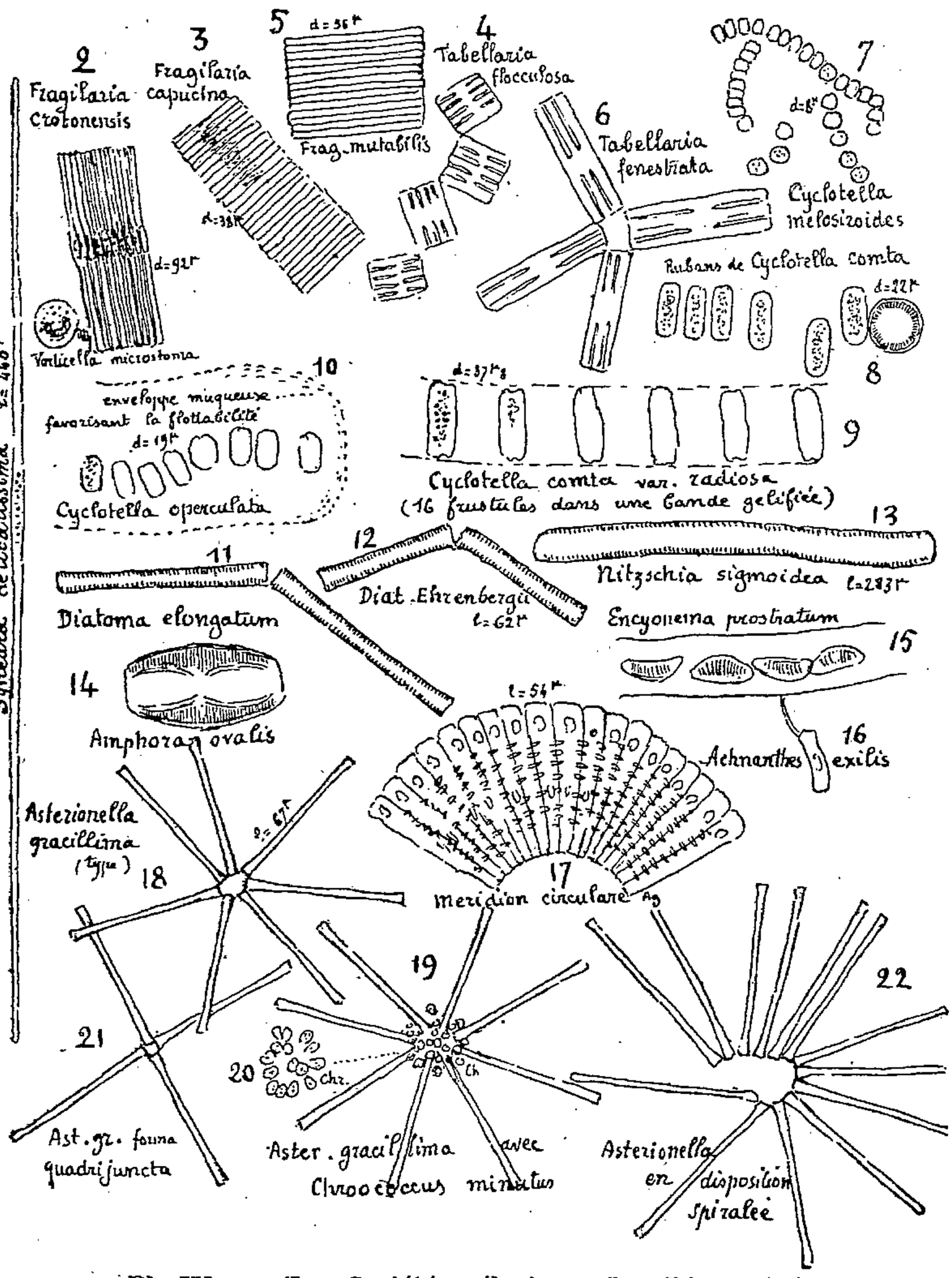

Pl. IX. — (Les Sociétés pélagiques Les Diatomées)

mobile et cuirassés d'une carapace prolongée en cornes ténues : *Ceratium hirundinella* (X, 15) ou massives : *C. cornutum* (X, 16). Ils se déplacent avec agilité en exécutant une série de culbutes.

Chez ces êtres, on constate un polymorphisme saisonnier assez marqué. Les cornes s'allongent et s'écartent plus ou moins de l'axe ; les postérieures varient de longueur, de nom-

bre et surtout d'angle de divergence (X, 15 a-f et 16 a-e). Ces êtres peuvent s'adapter aux conditions de milieu les plus extrêmes en se mettant en état de vie ralentie par la formation de kystes recouverts d'une dure carapace d'où sortira plus tard l'individu (X, 15 b).

D'autres êtres de ce groupe des Flagellés s'étalent en arbuscules délicats d'une extrême transparence qui ne se décèlent que par la masse brune du plasma interne *Dinobryons* (X, 12, 13, 14), parmi lesquels *Peridinium* et *Glenodinium* (X, 9, 10 11) roulent leurs sphères cuirassées et glissent les *Mallomonas* hérissés de cils rigides (X, 7).

Les Chlorophycées (algues vertes) sont bien représentées dans le phytoplancton. C'est chez elles que l'on rencontre les plus remarquables adaptations à la vie flottante.

Des cellules chlorophylliennes sont incluses dans des sphères gélatineuses emboîtées elles-mêmes dans une enveloppe commune pour former les belles colonies de *Sphœrocystis* (XI, 3), des *Oocystis* (XI, 1), des *Glœocystis* (XI, 19). Cette gelée, secrétée par la plante, augmente le volume de l'algue et constitue pour elle un appareil hydrostatique des plus efficaces.

Les *Bothryococcus* (XI, 2) amas de cellules vertes en grappes, secrètent dans certaines circonstances à la suite, par exemple d'une longue période de temps très ensoleillée, une huile rouge qui imprègne tout le réseau de la colonie et qui sert en tant qu'écran coloré à protéger le végétal contre l'action très violente de l'insolation (6).

Merveilleuse faculté chez une algue inférieure qui semble avoir trouvé, dans la lutte pour l'existence, le procédé du photographe préservant, par l'intervention d'un écran rouge, sa plaque sensible contre l'action chimique des rayons lumineux : ou plutôt manifestation admirable du prévoyant pouvoir organisateur et conservateur de la vie.

Les flocons des Conjuguées filamenteuses vertes acquièrent une sensible facilité de flottaison par le dégagement des bulles gazeuses résultant des échanges respiratoires de ces algues (XI, 6-12, 21).

Ce phénomène de production de nombreuses bulles d'oxygène se constate facilement dans les plaques brunes des Oscillarées. Ces humbles plantes, *Oscillatoria limosa*, *O. rubescens*, *O. prolifica* (X, 1, 2, 3), qui parfois pullulent jusqu'à donner

(6) R. Chodat. *Etudes de biologie lacustre*, Genève, 1898.

aux eaux une coloration marquée, sont arrachées aux fonds littoraux et, dissociées, montent à la surface où vont flotter leurs filaments doués d'une mystérieuse mobilité.

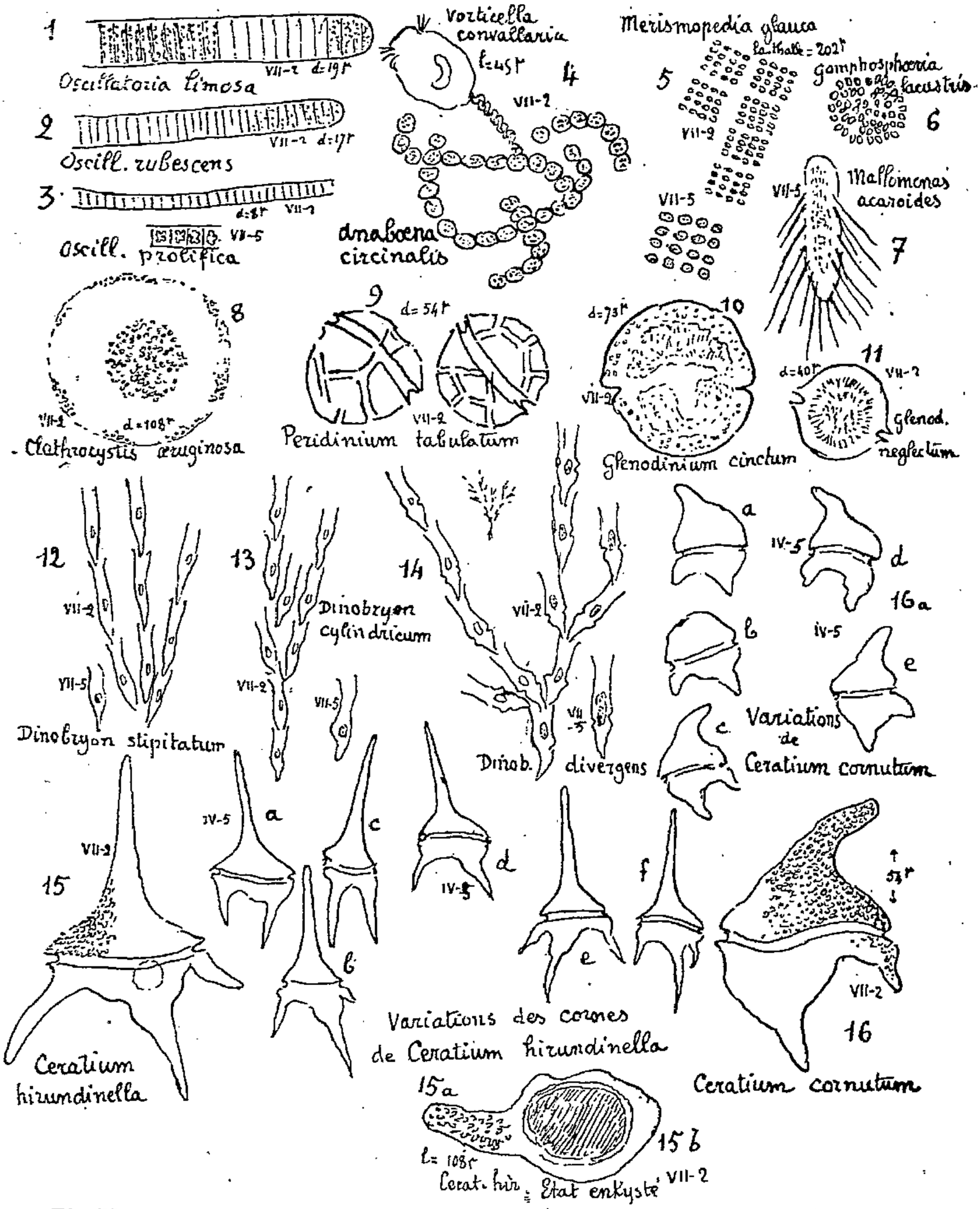

Pl. X. — Les Sociétés pélagiques (Les Schizophycées, les Péridiniens)

Enfin, d'autres algues bleues, les *Anabœna* (X, 4) associent en chapelet leurs cellules criblées de vacuoles où se développe un certain gaz (une amine, d'après Chodat), elles viennent flotter dans les eaux superficielles en entraînant leur habituel infusoire commensal : *Vorticella convallaria* (X, 4). Dans le même groupe, les *Merismopedia* (X, 5) s'organisent en colonies de cellules associées en grand nombre pour former des rectangles d'une parfaite régularité noyés dans un coussinet muqueux.

Migrations journalières. Périodicité.

Un certain nombre d'animaux et de plantes se rencontrent presque en tout temps dans le plancton. D'autres apparaissent ou disparaissent à certains moments de l'année. Il existe à cet égard une périodicité bien marquée. Les uns sont très *abondants* en été ; les autres passent par *deux maxima* de valeur inégale soit au printemps, soit en automne.

A côté des éléments *eu-pélagiques*, c'est-à-dire n'existant que dans le plancton, on en rencontre un certain nombre, habituellement cantonnés dans les profondeurs (Diatomées et Rhizopodes) qui sont lentement amenés à la surface par les courants de convection et, en mélange avec celles-ci, quelques espèces du littoral entraînées au large.

Certains animaux pélagiques, les Entomostracés (Copépodes et Cladocères), exécutent dans la masse des eaux des *migrations verticales journalières* : mouvements ascensionnels et de descente alternatifs qui se produisent rhytmiquement.

Ainsi, le matin, *Copépodes* et *Calanides* montent à la surface mêlés aux algues planctoniques : *Botryococcus* et *Anabœna*. D'autre part, les pêches de nuit indiquent l'absence presque absolue des Copépodes ; en revanche, les *Cladocères* qui commencent au crépuscule leur mouvement ascensionnel dominent seules à la surface pendant la nuit et parmi eux les admirables *Leptodora* et *Bythotrephes* qui sont rares pendant le jour.

Les formes larvaires, *Nauplius* et *Metanauplius*, sont également très abondantes pendant la nuit. Il semble d'ailleurs que l'émission des jeunes chez les Cladocères se produit surtout à la faveur de l'obscurité.

La plupart des êtres pélagiques sont étroitement adaptés aux conditions du milieu très transparent des eaux du lac. Leur corps laisse presque complètement passer la lumière. A peine si la tache noire pigmentaire de leurs yeux, les gouttelettes vivement colorées de leurs tissus, l'imperceptible traînée de leur tube digestif, permettent de les déceler au repos, tandis que favorisant leur fuite rapide, la réfringence parfaite de leur corps procure à ces animaux une protection efficace contre les attaques de leurs ennemis.

La périodicité du Plancton.

Des pêches ont été effectuées chaque mois de jour et de nuit au lac du Bourget, et chacune dans des conditions iden-

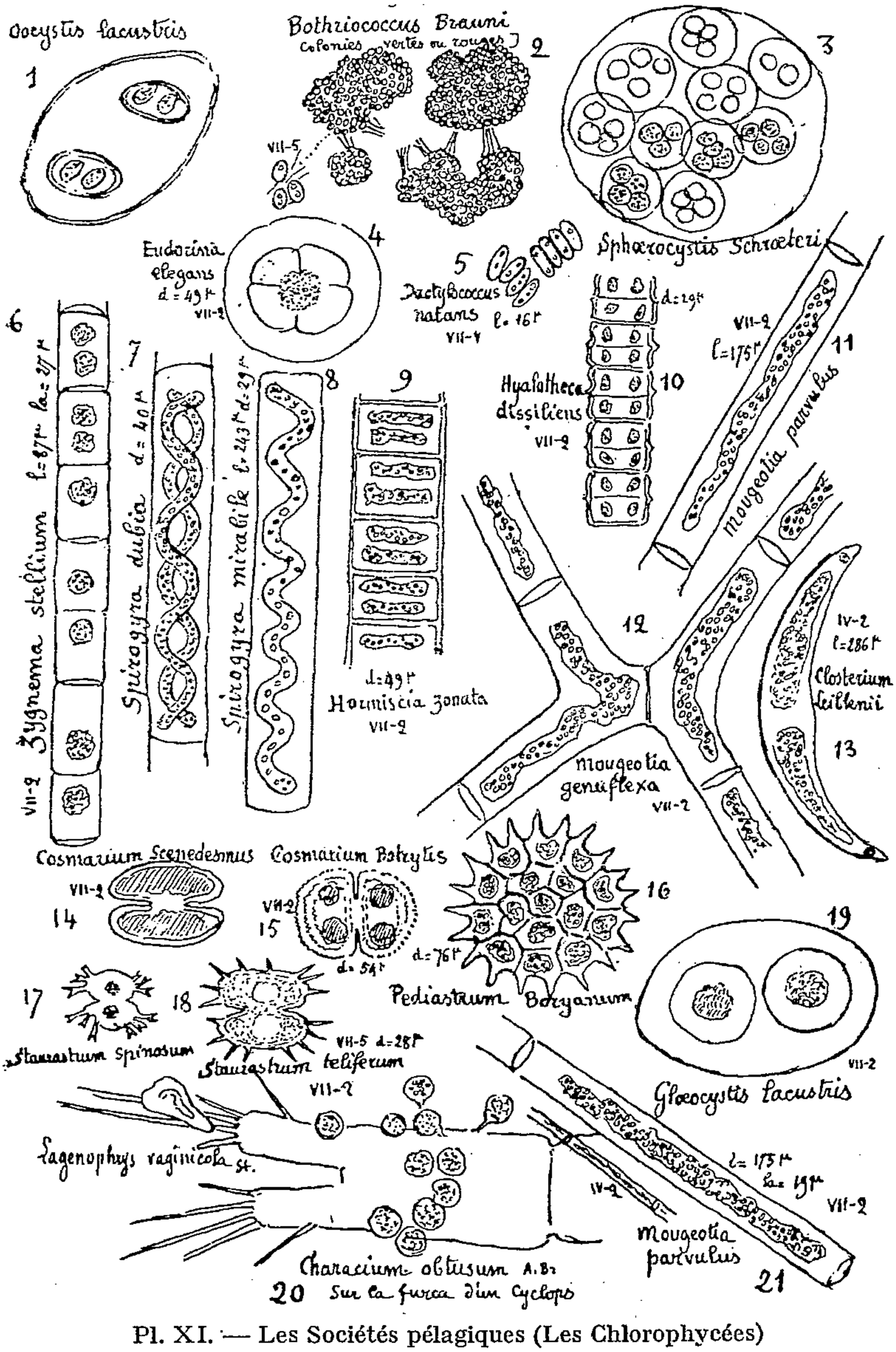

Pl. XI. — Les Sociétés pélagiques (Les Chlorophycées)

tiques, afin que les résultats en soient le plus possible comparables en vue de l'évaluation qualitative et quantitative du plancton.

Le journal mensuel des pêches établi en 1913, 1914, 1917 et 1918 a permis de dresser les tableaux suivants relatifs à la périodicité du plancton (7).

Phytoplancton – Périodicité

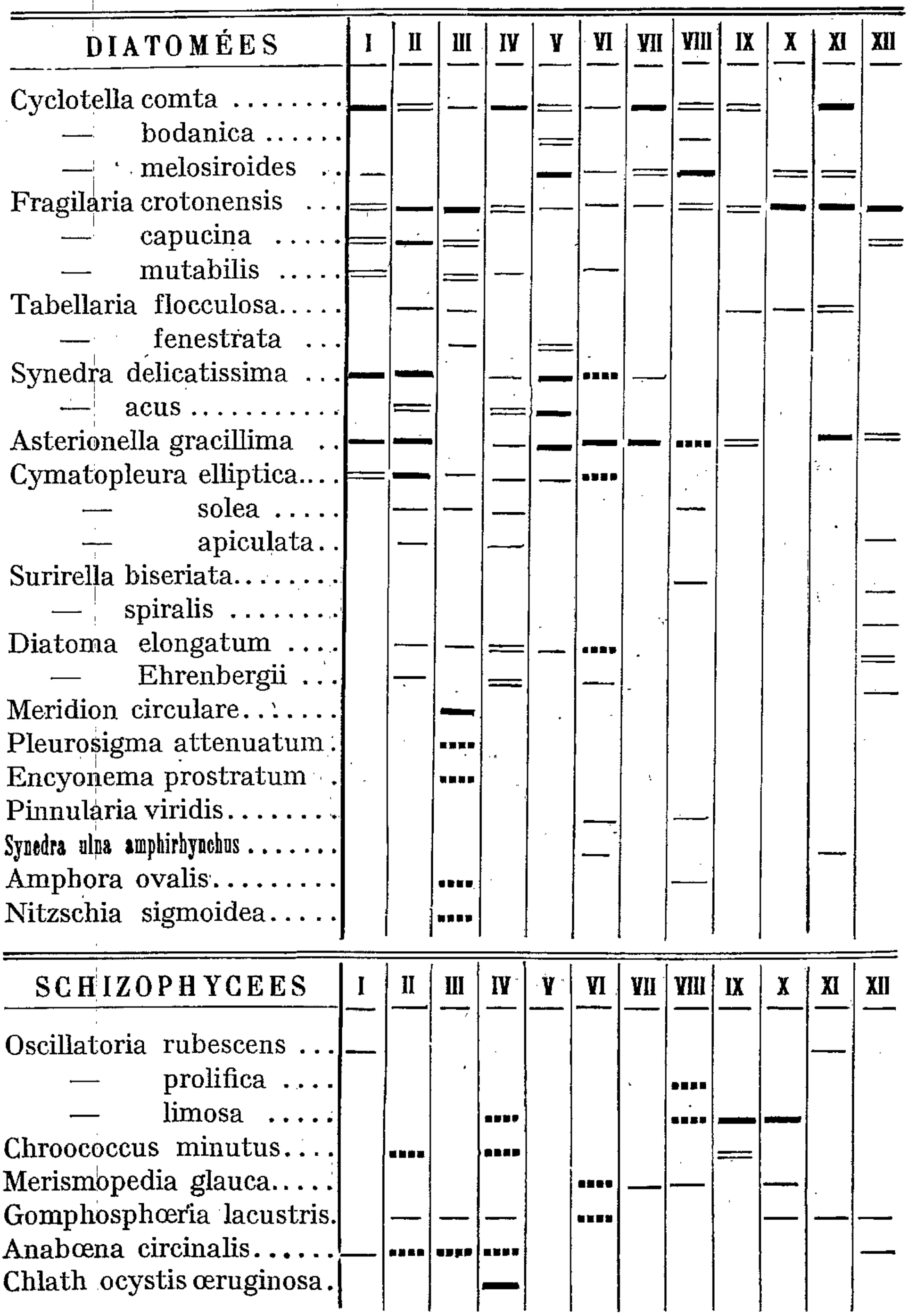

(7) Les mois sont indiqués par des chiffres romains dans les colonnes. — Fréquence des espèces : Dominants ▬ ; Nombreux ═ ; Disséminés — ; Rares ▪▪▪▪ ;

FLAGELLATES (Péridiniens)	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII
Ceratium hirundinella....	—	=	=	▬	=	▬	—	▬	▬	▬	▬	▬
— cornutum.....							▬	▪▪▪		▪▪▪	▪▪▪	
Peridinium tabulatum ...		▪▪▪			▬	=	—	—	▬	▬	=	▪▪▪
Glenodinium cinctum....						▪▪▪				=	=	
— neglectum...							—			=		
Dinobryon divergens	—	—	—	▬	—	—	▪▪▪		=	=	▬	=
— stipitatum		—	—			—			=	—		=
— cylindricum ..					=	—						=
Mallomonas acaroides				—								▪▪▪

CHLOROPHYCEES	—	II	III	V	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII
Scenedesmus quadricauda	=											
Pediastrum Boryanum...		—				—			—			=
Bothryococcus Brauni....	=					▬	▬				=	
Sphœrocystis Schrœteri ..	—	—	—	=	▬	=	=			—	=	
Oocystis lacustris.....					—	—	=					
Closterium Leibenii.....					—				—			
Cosmarium .botrytis.....									—			
— scenedesmus.											—	
Spirogyra dubia.....								▪▪▪				
— mirabilis		▪▪▪										
— fluviatilis		▪▪▪				—		—				
Zygnema stellium					—			▬				
Dactylococcus natans....					▬	=	—					
Mougeotia genuflexa.....								▪▪▪				
Mougeotia parvula.....								▪▪▪	—	—		
Hormiscia zonata.....							—					
Hyalotheca dissiliens....		—		▪▪▪								
Eudorina elegans.....							▪▪▪					

Zooplancton - Périodicité

ROTATEURS	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII
Anurœa cochlearis	—	▪▪▪▪	═	▬	▬	—		═	▬	═	▬	▬
— aculeata								▪▪▪▪				
Notholca longispina	═	—	—	═	▬	▬	═	—			═	═
Asplanchna priodonta	▬	═	—	═	═	═	═	▪▪▪▪		▪▪▪▪	═	▬
Polyarthra platyptera	═	▪▪▪▪	▪▪▪▪	—		▬	═	═	▬	▬	▪▪▪▪	
Hudsonella picta		—	▪▪▪▪	▪▪▪▪	═				═	═	—	▬
Notholca striata						▪▪▪▪						
Triarthra longiseta	▬	▬	▪▪▪▪	—		—	═					
Monostyla lunaris									▪▪▪▪			—
Anapus ovalis				—	═	═	▬	—	═	═	▬	
— testudo							—					
Conochilus unicornis											—	
Euchlanys dilatata									═			
Plœsoma truncatum									═			
Metopidia solidus									═			
Floscularia edentata							▪▪▪▪					
Mastigocerca bicornis						—	═	═	—	—		
Cathypna luna							═					
Cœlopus tenuior							—	═				

COPEPODES ET CLADOCERES	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII
Cyclops fimbriatus				═			—	▪▪▪▪				▬
— prasinus					═		—	▪▪▪▪		═		
— strenuus	—	▪▪▪▪				▬					▪▪▪▪	
— C. Leuckarti	—	—	—	—								
— diaphanus			▪▪▪▪				—	—	▪▪▪▪			
— languidus				═					═		▬	
Canthocamptus staphylinus			▪▪▪▪					▪▪▪▪				
Diaptomus gracilis	▬	▬	▬	▬	═	—		▪▪▪▪	▬		—	▬
— laciniatus	—	—	—	—	═	—		▪▪▪▪	—		—	—
Nauplius de Copépodes		▬	▬		═	—	▬	═		═	═	
Daphnia longispina		▬			—	—	▬	▬	▬	═		—
Diaphanosoma brachyurum		—					—	—	▬			
Sida cristallina	═								▬		—	
Bosmina longirostris	▬	▬	▪▪▪▪		—	—	▬	▬	—	═	▬	▬
Simocephalus vetulus								—				
Acroperus harpae			▪▪▪▪			▪▪▪▪		═	═			
Alona rostrata								▪▪▪▪				
Leptodora Kindtii								▬	▬			
Bythotrephes longimanus		═									═	

RHIZOPODES, INFUSOIRES	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII
Acanthocystis spinifera ..		▪▪▪▪			—		—			▪▪▪▪		
— longiseta ..	▪▪▪▪						—					
— aculeata ..							—					
Difflugia hydrostatica.....					—	—	—	▪▪▪▪		—		
Cyphoderia margaritacea.					—						▪▪▪▪	
Centropyxis aculeata....												▪▪▪▪
Vorticella convallaria ...	═	▬	▬	═						▬		═
Coleps hirtus		▪▪▪▪										
Holophrya ovum.....		▪▪▪▪										
Acineta grandis							▪▪▪▪					
OLIGOCHETES												
Nais elinguis.....		▪▪▪▪										
LARVES												
L. d'hydrachnides	—							▪▪▪▪				═
L. trochosphères.....							═	═			—	
L. et pupes de Diptères .									═			
L. d'ephémerides.....												

Quantités relatives de Plancton.

Il résulte de dosages effectués, pendant environ quatre années, que la quantité de plancton varie au lac du Bourget dans d'assez fortes limites au cours des saisons. — Les quantités mesurées sont notablement inférieures par exemple à celles du Léman ; elles concordent à peu près avec celles du lac d'Annecy. Il semble que le Plancton, au Bourget, passe par deux maxima : en avril avec 17 c. cubes et en octobre avec 11 c. cu-

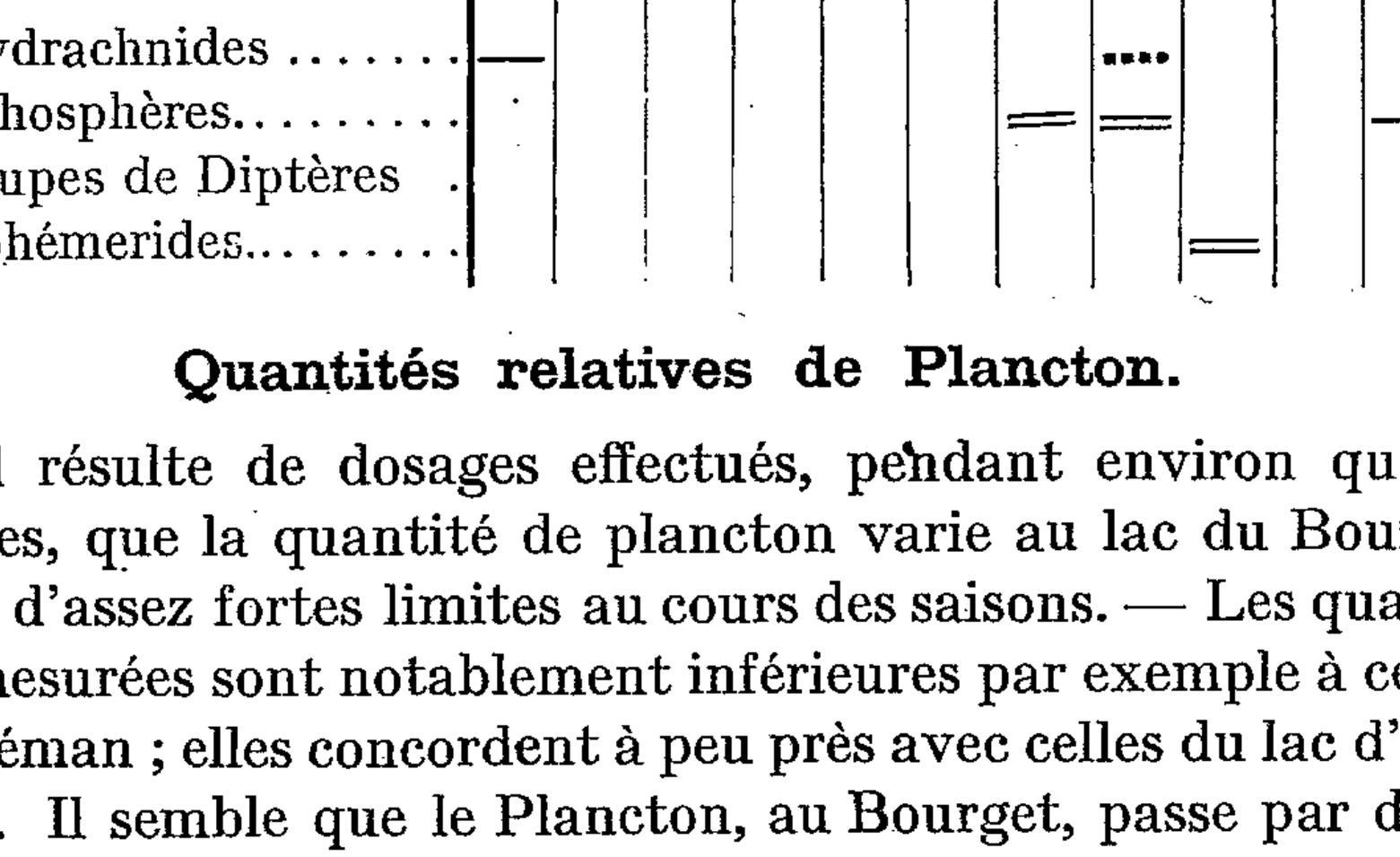

Courbe des quantités mensuelles de plancton

bes pour marquer un fléchissement sur deux minima relatifs qui se situent en mars avec 3 c. cubes et en septembre avec 6 c. cubes.

Cette notion des maxima et minima correspond dans l'ensemble avec celle fournie par les recherches effectuées dans les autres lacs.

Les Espèces Planctoniques.

Parmi les espèces qui composent le plancton, les unes sont exclusivement adaptées à la vie flottante *(esp. pélagiques)* ; elles se retrouvent en tout temps, passant, suivant les saisons, par des maxima et des minima, ceux-ci tendant à la disparition presque complète. D'autres y arrivent accidentellement *(esp. erratiques)*, étant des formes littorales entraînées dans la grande circulation du lac, par le mouvement des eaux (ex. : *Meridion circulare*, qui en mars 1918 était absolument dominant). Enfin, d'autres organismes *(esp. de fond)* montent à la surface, en hiver surtout, sous l'influence des imperceptibles courants de convection, que nous avons notés.

I. — PHYTO-PLANCTON.

Diatomées. — *Espèces pélagiques:* Cyclotella comta, C. Bodanica, C. melosiroides, Fragilaria crotonensis, F. capucina, F. mutabilis, Tabellaria fenestrata, Asterionella gracillima, Synedra delicatissima, Diatoma elongatum, D. Ehrembergii.

Espèces erratiques : Tabellaria flocculosa, Synedra ulna, S. acus, Surirella biseriata, Meridion circulare, Pleurosigma attenuatum, Encyonema prostratum, Pinnularia viridis, Amphora ovalis, Nitzchia sigmoidea.

Espèces de profondeur : Surirella spiralis, Cymatopleura elliptica, C. solea, C. apiculata.

Schizophycées. — *E. pélagiques:* Gomphosphœria lacustris, Anabœna circinalis, Clathrocystis œruginosa, Chroococcus minutus, Oscillatoria rubescens.

E. Erratiques : Oscillatoria prolifica, O. limosa.

E. de profondeur : Merismopedia glauca.

Péridiniens. Flagellates. — *E. pélagiques* : Ceratium hirundinella, C. cornutum, Peridinium tabulatum, Glenodinium cinctum, G. neglectum, Dinobryon divergens, D. sipitatum, D. cylindricum, Mallomonas acaroides.

Chlorophycées. — *E. pélagiques :* Sphœrocystis Schrœ-

teri, Oocystis lacustris, Dactylococcus natans, Mougeotia parvulus, Botryococcus Brauni, Scenedesmus quadricauda.

E. erratiques : Pediastrum Boryanum, Closterium Leiblenii, Cosmarium botrytis, C. scenedesmus, Spirogyra dubia, S. mirabilis, S. fluviatilis, Zygnema stellium, Mougeotia genuflexa, Hormiscia zonata, Hyalotheca dissiliens, Eudorina elegans.

II. — ZOO-PLANCTON.

Rhizopodes. Infusoires. — *Espèces pélagiques:* Acanthocystis spinifera, A. longiseta, A. aculeata, Difflugia hydrostatica, Vorticella convallaria.

E. erratiques : Coleps hirtus, Holophrya ovum, Acineta grandis.

E. de profondeur : Cyphoderia margaritacea, Centropyxis aculeata.

Rotateurs. — *Esp. pélagiques :* Anurœa cochlearis, A. aculeata, Notholca longispina, Asplanchna priodonta, Polyarthra platyptera, Hudsonella picta, Notholca striata, Triarthra longiseta, Mastigocerca bicornis, Anapus ovalis, A. testudo.

Esp. erratiques : Monostyla lunaris, Conochilus unicornis, Euchlanys dilatata, Plœsoma truncatum, Metopidia solidus, Floscularia edentula, Cathypna luna, Cœlopus tenuior.

Entomostracés. — *E. pélagiques :* Cyclops fimbriatus, C. prasinus, C. strenuus, C. diaphanus, C. Leuckharti, Diaptomus gracilis, D. laciniatus, Daphnia longispina, Diaphanosoma brachyurum, Sida cristallina, Bosmina cornuta, Acroperus harpae, Leptodora Kindtii, Bythotrephes longimanus.

E. *erratiques :* Cyclops languidus, Canthocamptus Staphylinus, Alona rostrata.

Larves d'Entomostracés. — Nauplius.

Larves de Diptères. — *Esp. pélagiques :* Corethra plumicornisnis.

E. erratiques : Chironomus plumosus.

Larves d'Hydrachnides. — Atax crassipes, Nœsea, Hygrobates.

Larves de Mollusques. — Trochosphères de Dreissensia (Lamellibranche très abondant, en bancs, au Bourget).

Parmi les éléments accessoires du Plancton : le Pseudo-

plancton ou Pleuston (SCHRŒTER), il faut signaler au printemps et en été, de nombreux poils épidermiques doublement étoilés, qui forment le tomentum des jeunes feuilles des Platanes ; les grains de pollen des Conifères qui sont parfois en telle abondance qu'ils donnent à l'eau une teinte soufrée ; les Zygospores d'algues. Quelques champignons inférieurs font aussi exceptionnellement partie du pseudo-plancton : les *Leptothrix* dont les poils hyalins hérissent les algues filamenteuses flottantes ; et les houppes blanches d'*Achlia ferax* qui constituent la maladie épidermique, dite la Mousse, de quelques Cyprinides.

La Périodicité des Espèces Planctoniques.

En dépouillant les notes relatives aux pêches mensuelles, on constate que la valeur *qualitative* du Plancton varie, au cours de l'année, dans de notables proportions. A côté d'espèces *permanentes* qui figurent, à peu près en tout temps, dans le plancton, certaines formes sont *temporaires*, c'est-à-dire qu'elles deviennent progressivement et souvent brusquement dominantes, pour diminuer ensuite et disparaître ou ne laisser subsister que de rares individus.

Il y a donc là une certaine périodicité dont l'allure est différente suivant que l'on considère séparément les groupes du Phyto ou du Zooplancton.

I. — PHYTO-PLANCTON.

Diatomées. — Les *Cyclotelles* acquièrent leur plus grand développement depuis octobre jusqu'à avril. On constate un autre maximum plus faible en juillet et en août. Il en est de même des *Fragilaires* qui pullulent à la même époque. Les *Synedra* ont leur maximum de janvier à mai.

Les *Asterionelles* sont toujours présentes dans le phytoplancton. Il y a toutefois un maximum en mai, juin, juillet et un deuxième en janvier et février.

Diatoma elongatum, D. Ehrembergii ont leur maximum en décembre, février, mars, avril, *Surirella :* max. en décembre. *Meridion circulare, Nitzchia sigmoidea :* max. mars. *Cymatopleura elliptica, C. solea, C. apiculata :* max. février, mars, avril. *Surirella biseriata, S. spiralis :* max. décembre.

Schizophycées. — Les *Oscillatoria rubescens*, amenés à la surface par les courants de convection, ont leur maximum en

hiver. *Anaboena circinalis* : max. de janvier à mai. *Clathrocystis* : max. avril.

Peridiniens. Flagellates. — *Ceratium hirundinella* a son max. de juin à décembre, tandis que *C. cornutum* présente son max. en juillet. *Dinobryon divergens* a deux maxima, l'un en avril, l'autre de septembre à janvier. Il en est de même des deux autres espèces *D. stipitalum*, *D. cylindricum*. *Mallomonas acaroides* se rencontre en décembre et avril.

Chlorophycées. — *Sphœrocystis Schrœteri* et *Oocystis lacustris* ont leur max. en mai, juin, juillet. *Pediastrum Boryanum* : max. décembre ; *Botryococcus Brauni* : max. juin, juillet. *Dactylococcus natans* : max. mai, juin. Les autres Chlorophycées filamenteuses semblent être en plus grand nombre dans le plancton depuis avril jusqu'à octobre.

II. — ZOO-PLANCTON.

Rhizopodes. Infusoires. — *Acanthocystis* : max. juin, juillet. *Difflugia margaritacea* : max. juin, juillet. *Vorticella convallaria* : en commensalisme avec *Fragilaria crotonensis* en février, mars, avril et aussi en octobre.

Rotateurs. — *Anurœa* : max. de septembre à décembre. *Notholca* : 1er max. avril, mai, juin ; 2e max. décembre, janvier. *Asplanchna* : max. décembre, janvier. *Polyarthra* : 1er max. juin ; 2e max. octobre. *Triarthra* : max. septembre, octobre, novembre. *Hudsonella* : max. septembre à fin décembre. *Mastigocerca* : max. juillet, août, septembre.

Entomostracés. — *Cyclops fimbriatus* : max. décembre. *C. strenuus* : 1er max. juin ; 2e max. décembre, *C. languidus* : max. novembre. *Diaptomus gracilis* : 1er max. décembre, janvier, février ; 2e max. mars, avril. *Daphnia hyalina* : max. juillet, août, septembre. *Bosmina cornuta* : 1er max. juillet, août ; 2e max. décembre à février. *Leptodora* : max. août, septembre. *Bythotrephes* : max. février.

Larves d'Entomostracés. — 1er max. février, mars ; 2e max. juillet, août.

Larves d'Hydrachnides, de Diptères, de Mollusques. — Max. août, septembre.

Associations végétales et Sociétés pélagiques saisonnières.

I. — PHYTO-PLANCTON.

Hiver. — Caractérisé par l'abondance des Diatomées : Cyclotella, Fragilaria, Synedra, Asterionella, Diatoma, Surirella, puis Oscillatoria, Pediastrum, Mallomonas.

Printemps. — Meridion circulare, Cymatopleura, Dinobryon, Anabœna, Clathrocystis, Dactylococcus.

Eté. — Les deux Ceratium, Sphœrocystis, Oocystis, Botryococcus, Chlorophycées filamenteuses.

Automne. — Ceratium hirundinella, Dinobryon (les 3 espèces), Chlorophycées filamenteuses.

II. — ZOO-PLANCTON.

Hiver. — Notholca, Asplanchna, Triarthra, Cyclops fimbriatus, C. strenuus, C. languidus, C. Leuckharti, Diaptomus gracilis, Bosmina, Bythotrephes.

Printemps. — Notholca, Cyclops strenuus, Diaptomus gracilis.

Eté. — Acanthocystis, Difflugia hydrostatica, Polyarthra, Mastigocerca, Daphnia, Bosmina, Diaphanosoma, Leptodora, Larves d'Hydrachnides, de Diptères, de Mollusques.

Automne. — Anurœa, Polyarthra, Anapus, Hudsonella.

***

En comparant la composition *qualitative* du plancton du lac du Bourget à celui de son voisin le lac d'Annecy (9), on constate des différences assez sensibles pour les mêmes espèces, dans la position des maxima et des minima. Des espèces saisonnières apparaissent ou disparaissent sous l'influence de causes encore indéterminées.

Les organismes sont en effet soumis à des facteurs de natures très diverses, biologiques ou physiques, dont les actions se combinent et se pénètrent à l'infini et qui, en somme, sont fonction d'éléments et d'énergies qui échappent à nos investigations.

D'autre part, la distribution *quantitative* de plancton présente de tels écarts, qu'il est difficile de déduire les lois qui la régissent. Quelle est la raison, par exemple, de ces amas d'or-

(9) MARC LE ROUX. *Recherches biologiques sur le Lac d'Annecy.*

ganismes des « chemins de plancton » que le filet traverse ? Pourquoi ces apparitions brusques, cette étonnante prolifération qui arrive à donner aux eaux une senteur particulière : l'odeur du lac ?

On voit des espèces saisonnières constituer des associations de formes qui se groupent pour donner, en quelque sorte, un *facies temporaire* et éminemment fugace à la végétation flottante. Il en est de même en ce qui concerne la physionomie des Sociétés animales planctoniques.

Il est impossible, dans l'état actuel de nos connaissances, d'interpréter d'une manière satisfaisante des faits parfois tout à fait déconcertants. Peut-être, un jour, de la coordination de nombreuses observations rigoureusement sériées, sortira une explication acceptable des phénomènes généraux de la biologie du plancton.

LES ASSOCIATIONS VÉGÉTALES

A. — LES PLANTES MACROPHYTES LITTORALES

Observée d'une altitude suffisamment élevée, la nappe du lac du Bourget se montre partagée en deux zones nettement tranchées. L'une, la plus rapprochée de la rive, est constituée par une sorte de plateforme littorale, la *Beine* ou *Blanc Fond*, très discernable par sa couleur verte d'opale très douce, tandis qu'à l'intérieur de ce contour, une teinte d'un bleu intense marque la zone profonde que les cartes indiquent au large de la courbe bathymétrique de 5 à 10 mètres. Le passage entre ces deux zones est formé par un *talus* rapide dont la ligne de raccordement avec la beine est désignée sous le nom de *Mont* ou *Molard*. La Beine et le Mont sont des régions biologiques intéressantes au point de vue des flore et faune littorales.

***

Si l'on circule en bateau sur la beine, on remarque un beau développement des associations végétales qui accommodent leurs exigences physiologiques : pénétration des rhizomes, foliaison et floraison (10), à la composition minéralogique et chimique du sol : limon des estuaires, sables et graviers des

(10) Chapitre biologique in Le Roux. *Recherches biologiques sur le lac d'Annecy*, 1907.

deltas torrentiels, éboulis, et à des conditions physiques : température, faible épaisseur d'eau très pénétrée par les rayons lumineux.

A partir du rivage bordé de *Peupliers*, *Saules*, *Aulnes*, sur la grève émergée ou périodiquement inondée, s'installent les touffes de *Graminées*, les *Molinies* et les mottes compactes des *Carex*. Sur le sol graveleux ou formé d'un limon blanchâtre de la beine, s'étale une puissante végétation en fourrés, parfois très denses, de *Roseaux* et de *Joncs*.

Au milieu ou à côté de ces derniers, émergent les plantes enracinées aux longues tiges ondulantes qui étalent à la surface leurs feuilles et leurs fleurs : les *Nénuphars*, les *Villarsia*, les *Polygonum* et les *Potamots*.

Dès que la profondeur augmente, on voit le sol s'assombrir des gazons verts des *Naïades*, mêlés aux rameaux découpés des *Myriophylles*. Enfin les tapis de *Charas* descendent jusqu'à 10 mètres de profondeur sur le talus du lac. Au-delà de cette limite la végétation des macrophytes disparaît.

Tous ces groupements végétaux jouent un rôle important dans la biologie des espèces animales lacustres. De telles associations réservent à tout un groupe de poissons : les Cyprinides, d'excellents pâturages, des frayères bien abritées et une sorte de cantonnement naturel d'élevage pour les jeunes qui y trouvent la tiède température nécessaire à leur développement et une nourriture abondante aux dépens des organismes qui fourmillent au milieu de ces plantes (11).

D'autre part, la végétation forestière et arbustive qui garnit les rives abruptes de la côte Ouest, est à considérer aussi dans le cycle biologique du lac. Ces arbres donnent en effet asile à de nombreux insectes que les vents enlèvent, que les eaux charrient, apportant ainsi sous forme d'élément adventif, un appoint appréciable à l'alimentation des poissons.

***

De cet aperçu sommaire, il résulte qu'on doit distinguer dans ce complexe de végétation, des *unités topographiques*, c'est-à-dire la région où la plante croît de préférence.

La végétation des eaux, celle des marais, constitue un

(11) En raison des rapports étroits qui existent entre les mœurs des poissons et les formations végétales du littoral, la description de ces dernières prendra place dans le chapitre consacré à la localisation des frayères.

type de végétation, sorte de *facies du paysage*, en relation étroite avec le milieu et dépendant des conditions physiques de la *station*. Ce type de végétation est caractérisé par une *Association* ou *Groupes d'associations* (FLAHAUT) ou *Formation* (GRISEBACH et SCHIMPER). C'est l'*unité biologique*.

Des individus d'une seule espèce, des Roseaux vont se grouper sur la beine pour constituer une Formation : la PHRAGMITAIE ; les Joncs détermineront une SCIRPAIE ; que des Joncs viennent à se mélanger aux Roseaux, on aura un nouveau groupement de deux Sociétés : la PHRAGMITO-SCIRPAIE.

Ainsi seront déterminés d'autres groupes d'associations : la CHARAIE, caractérisée par les Chara ; la POTAMAIE, par les Potamots, la MYRIOPHYLLAIE, par les Myriophylles ; la CARICAIE, par les Carex, etc.

Il est important de noter que ces groupes d'associations peuvent être remplacés dans leur zone par des *Associations représentatives* (espèce prenant la place de l'espèce type dans la formation) ; par exemple : la TYPHAIE, remplacera la PHRAGMITAIE, la MOLINAIE pouvant se substituer à la CARICAIE, qui elle-même disparaîtra pour faire place à l'AULNAIE ou à la SAULAIE.

***

La flore des rives du lac du Bourget est assez bien connue. Les résultats des explorations d'un certain nombre de botanistes sont consignés dans les « Flores » régionales. Mais les plantes aquatiques (*macrophytes* : Phanérogames et quelques Cryptogames) considérées au point de vue de la géographie botanique ont fait l'objet des recherches du professeur MAGNIN (12).

Au cours de fréquentes excursions au Bourget, j'ai eu l'occasion de vérifier l'exactitude de la répartition topographique des limnophytes telle qu'elle a été établie par ce savant.

Ayant été surtout préoccupé par l'étude des *microphytes* sur lesquelles aucun travail n'a encore été publié, je me suis contenté de combler quelques lacunes, notamment en ce qui concerne les *délaissés* de la côte Est et certaines parties de la côte Ouest.

(12) MAGNIN. *La végétation des lacs du Jura.*

Il n'y aura donc lieu de revenir sur la description des limnophytes que pour envisager leurs formations comme des stations zoologiques en étudiant plus spécialement les endroits envahis par les végétations aquatiques qui sont recherchées par les poissons pour l'établissement de leur frayère.

B. — LES PLANTES MICROPHYTES LITTORALES
(Les algues)

Si les associations de phanérogames ne s'organisent pas au Bourget, en zones emboîtées et concentriques suivant le type constaté par MAGNIN dans les lacs jurassiens et par moi-même au lac d'Annecy, il en est autrement chez les microphytes (Algues).

On peut en effet constater chez ces dernières une tendance à se disposer, dans le voisinage des rives, en localisations assez distinctes. Ces plantes se groupent, dans les régions littorales où l'eau peu profonde, permettant une facile pénétration de la lumière, recouvre des cailloux et graviers ; elles garnissent les enrochements, les murs des quais, les pilotis, enfin les tiges de Roseaux et des Joncs (enduit muqueux) dans la partie immergée de ces organes.

Les microphytes trouvent les conditions les plus favorables à leur existence dans ces stations spéciales, soumises à l'action de certains agents physiques : éclairage intense, température variant dans de notables écarts, alternatives de sècheresse et d'humidité en raison de la hauteur des eaux.

On peut donc distinguer les zones d'associations suivantes, s'étageant sur des points déterminés et à des niveaux peu différents de profondeur. En se dirigeant de la côte vers le large, on rencontre successivement ou se pénétrant parfois l'une l'autre cette série de formation.

1° La TOLYPOTRICAIE. Station des Algues brunes (*Cyanophycées*) sur la bande littorale des pierres submergées.

2° La CHLOROPHYCAIE et la DESMIDIAIE (mixtæ) : station des Algues vertes (*chlorophycées* et *Desmidiées*) sur les cailloux et dans les Roselières.

3° La DIATOMAIE : station des *Diatomées*, enduit jaunâtre des cailloux et feutrage muqueux des tiges des Roseaux et des Joncs.

4° La SCHIZOTRICAIE. Station des *Algues incrustantes et cariantes*. Zone des tufs lacustres et des galets sculptés.

I. La Tolypotricaie.

L'attention d'un observateur se promenant le long du littoral, sera de suite attirée par la présence d'une singulière bande continue de couleur brune foncée, qui recouvre tous les corps immergés : cailloux, enrochements, pilotis, sur une

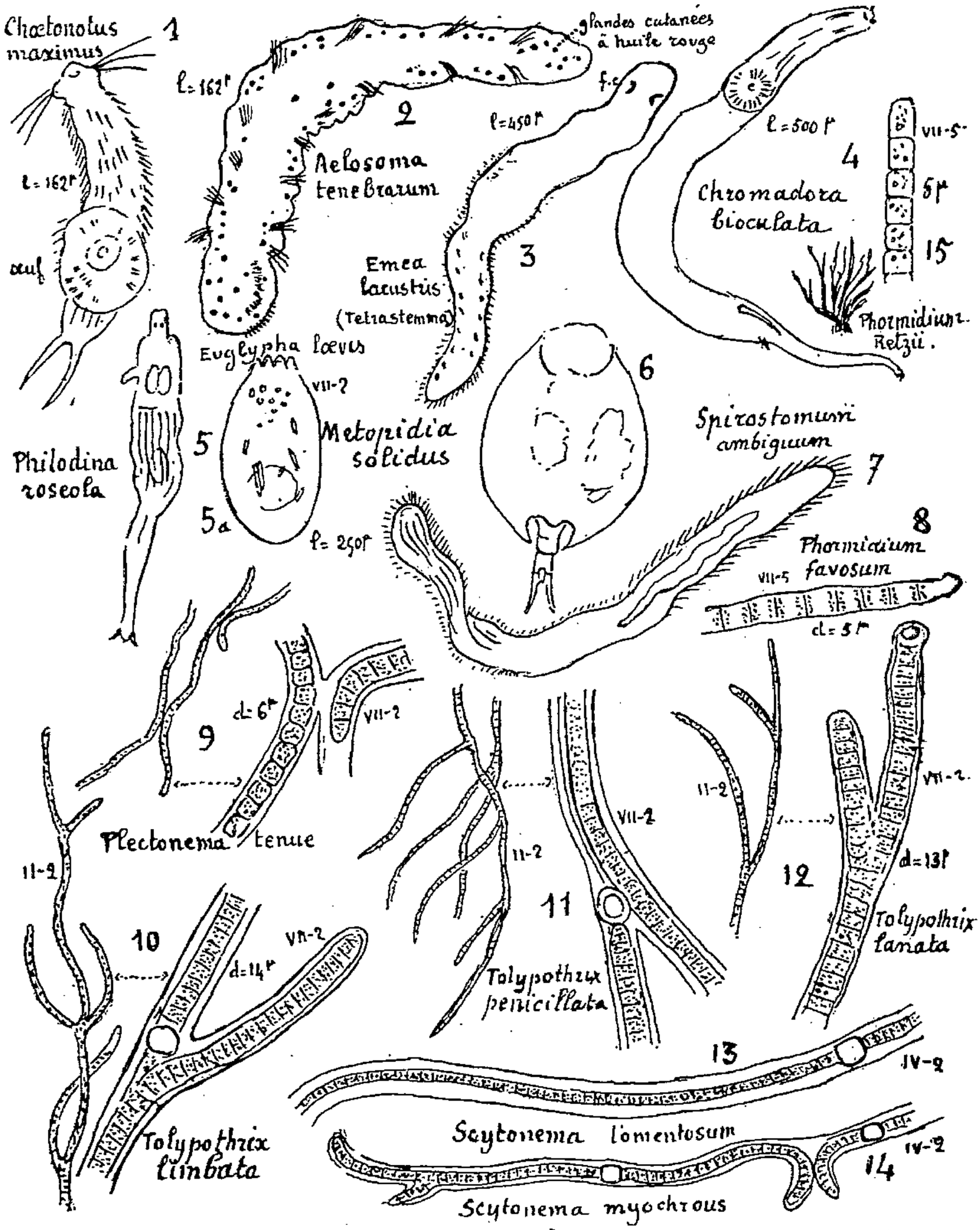

Pl. XII. La Tolypotricaie (Flore et Faune)

largeur de quelques centimètres, *exactement au niveau de l'eau*. Cette bande se définit comme une frange de filaments dont les houppes s'élèvent ou s'abaissent en suivant le mouvement des vagues. D'autre part, lorsque les eaux sont basses, ces végétations se dessèchent et apparaissent comme un

enduit noir caractéristique qui subsiste comme témoin du niveau antérieurement atteint par le lac.

Nous sommes ici dans la zone la plus littorale, formée à la limite du balancement des eaux, par une association d'algues brunes : la Tolypotricaie dans laquelle dominent deux espèces constantes : *Tolypothrix penicillata* (XII, 11) et *T. lanata* (XII, 12), mêlées à une autre moins commune : *T. limbata.*

Plusieurs Nostocacées accompagnent les Tolypothrix dans cette station : *Plectonema tenue* (XII, 9) *Scytonema tomentosum* (XII, 13), *S. myochrous* (XII, 14).

La Tolypotricaie semble subir en hiver un arrêt de développement et c'est seulement au commencement du mois de mars que les algues reprennent leur activité végétative.

Une faunule spéciale de Rotateurs, Vers, Infusoires, vit sous le couvert de ces minuscules végétations.

Chœtonotus maximus (XII, 1) portant souvent son œuf énorme, glisse parmi les fils de Tolypothrix, en compagnie de *Nais elinguis* (VIII-5) et du bel Oligochœte : *Aelosoma tenebrarum* (VIII, 2) dont les glandes colorées transparaissent comme des rubis sous le tégument.

A côté rampent un rare Nemertien : *Emea lacustris* (XII, 3), des Tardigrades : *Macrobiotus macronyx* et *Arctiscon tardigradum* (III, 11) espèce qui hante également la région profonde ; des Nématodes : *Chromadora bioculata* (XII, 4), *Dorylaimus stagnalis* ; quelques Rotateurs : *Philodina roseola* (XII, 5), *Cathypna luna* (VII, 11), *Metopidia solidus* (XII, 6), enfin des Infusoires : *Spirostomum ambiguum* (XII, 7), l'un des géants de ce groupe ; des Rhizopodes : *Acanthocystis aculeata, Euglypha lœvis* (XII, 5 a) *Cyphoderia margaritacea* (VIII, 10).

Un autre groupe de Cyanophycées végète également dans cette formation littorale ; il est représenté par des Oscillariées qui tapissent les cailloux et les fonds des anses tranquilles où se déposent les débris végétaux en décomposition : *Oscillatoria Frœlichii.*

O. limosa (X, 1) *Phormidium favosum* (XII, 8) et *Ph. Retzii* (XII, 15) form. *fasciculata*, dont les houppes ou les plaques lichenoïdes brunes à reflets verdâtres se développent, en godronnant leurs contours et les soulevant légèrement, sur une largeur parfois de plusieurs décimètres.

II. La Chlorophycaie et la Desmidiaie.

Une série d'autres petites plantes se fait remarquer par de vives couleurs variant du vert olive au vert émeraude brillant.

Dès le réveil de la végétation, au printemps, on voit les pierres de la beine, tout près des bords, se revêtir d'une toison

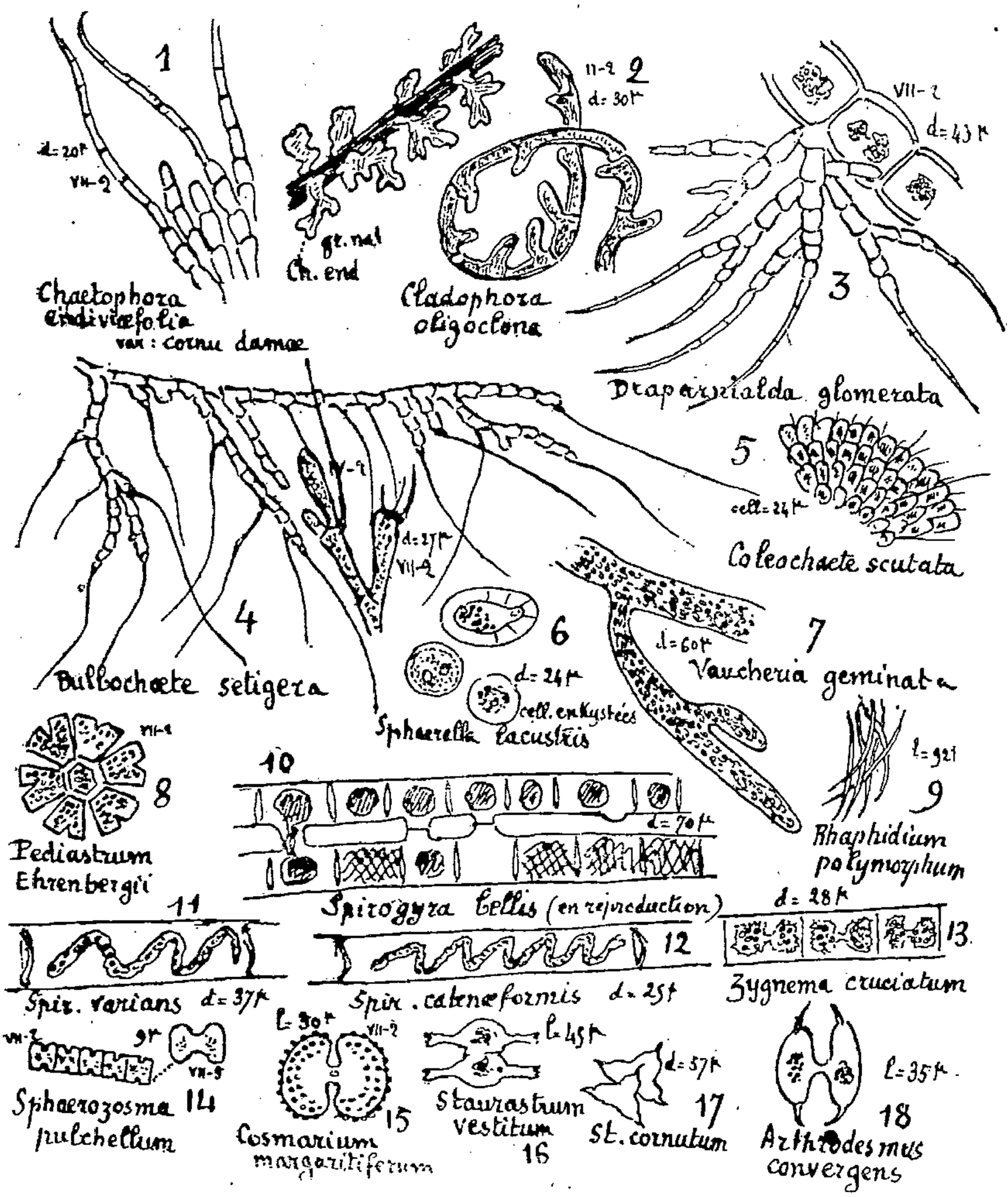

Pl. XIII. — La Chlorophycaie et la Desmidiaie

de délicats filaments verts, soyeux ou rugueux ; ailleurs de vaporeux flocons d'un vert tendre s'accrochent aux plantes aquatiques où reposent sur les gazons de Characées. Ces petites masses prennent peu à peu une couleur plus foncée et s'agglo-

mèrent en masses qui finissent par couvrir le sol sur une certaine étendue.

Ce sont des algues filamenteuses vertes du groupe des Chlorophycées. Bientôt l'activité respiratoire de ces végétaux détermine l'apparition de nombreuses bulles gazeuses qui, jouant le rôle d'appareil de flottaison, détachent du sol les flocons et les amènent à la surface où ils sont entraînés par les courants : phénomène caractéristique du printemps et du commencement de l'été.

D'autres algues vertes, aux formes capricieuses, armées de pointes ou s'organisant en contours géométriques, les *Desmidiées* vivent en association parmi ces masses flottantes qui constituent, à cause de la fonction chlorophylienne très active, un milieu avec des conditions biologiques excellentes pour les petits animaux qui habitent ces prairies flottantes ou les gazons des pierres.

Les chlorophycées les plus communes dans ces stations sont : (pl. XIII).

Confervoidées : *Hormiscia zonata* (XI, 9), *Coleochaete scutata* (5), *Draparnaldia glomerata* (3), *Chaetophora endiviaefolia* (1), *Bulbochaete setigera* (4) *Cladophora glomerata, Cl. oligoclona* (2). — Siphonées : *Vaucheria geminata* (7). — Protococcoidées : *Pediastrum Boryanum* (XI, 16) *P. angulosum*, P. *Ehrenbergii* (8), *Raphidium polymorphum* (9). — Conguguées : *Mougeotia genuflexa* (XI, 12), *Zygnema stellium* (XI, 6), *Z. cruciatum* (13), *Spirogyra bellis* (10), *Sp. varians* (11), *Sp catenaeformis* (12). — Desmidiées : *Hyalotheca dissiliens* (XI, 10), *Sphaerozosma pulchellum* (14), *Closterium Leibleinii* (XI, 13), *Cosmarium margaritiferum* (15), *C. Botrytis* (XI, 15), *Staurastrum spinosum* (XI, 17), *St. teliferum* (XI, 18), *St. vestitum* (16), *S. cornutum* (17), *Arthrodesmus convergens* (18).

Dans les cavités du rocher lavées par l'embrun des vagues, et restées au sec pendant une période de basses eaux, apparaissent des plaques d'une belle couleur rouge. Ce sont d'autres algues vertes cellulaires : *Sphaerella lacustris* (XIII, 6) qui se trouvent soumises à une lente dessication. Dans cet état transitoire de vie ralentie, la plante réagit en secrétant une huile protectrice rouge (hematochrome).

Il est à remarquer que les Desmidiées sont en somme peu abondantes au Bourget dont les eaux sont remarquablement pures. Ces plantes étant des organismes habituels de marécages, n'existent que dans les régions de la Beine où s'instal-

lent les roseaux et les joncs, dans le voisinage de Port-Choudy, du Sierroz et de l'égout de la ville d'Aix. Les fragments de plantes phanérogames, les détritus de toutes sortes, tombent au fond de l'eau où la macération de leurs tissus fournit un milieu favorable au développement des Desmidiées.

Parmi ces gazons qui revêtent les pierres ou dans les masses errantes au gré des eaux de ces algues vertes habite toute une faunule de petits êtres nageurs qui s'accommodent admirablement des excellentes conditions biologiques de la vie flottante, ou qui profitent de la forte aération causée par les échanges gazeux de ces chlorophycées. Ils rencontrent en plus dans ces stations une nourriture abondante aux dépens des protophytes et algues de petite taille.

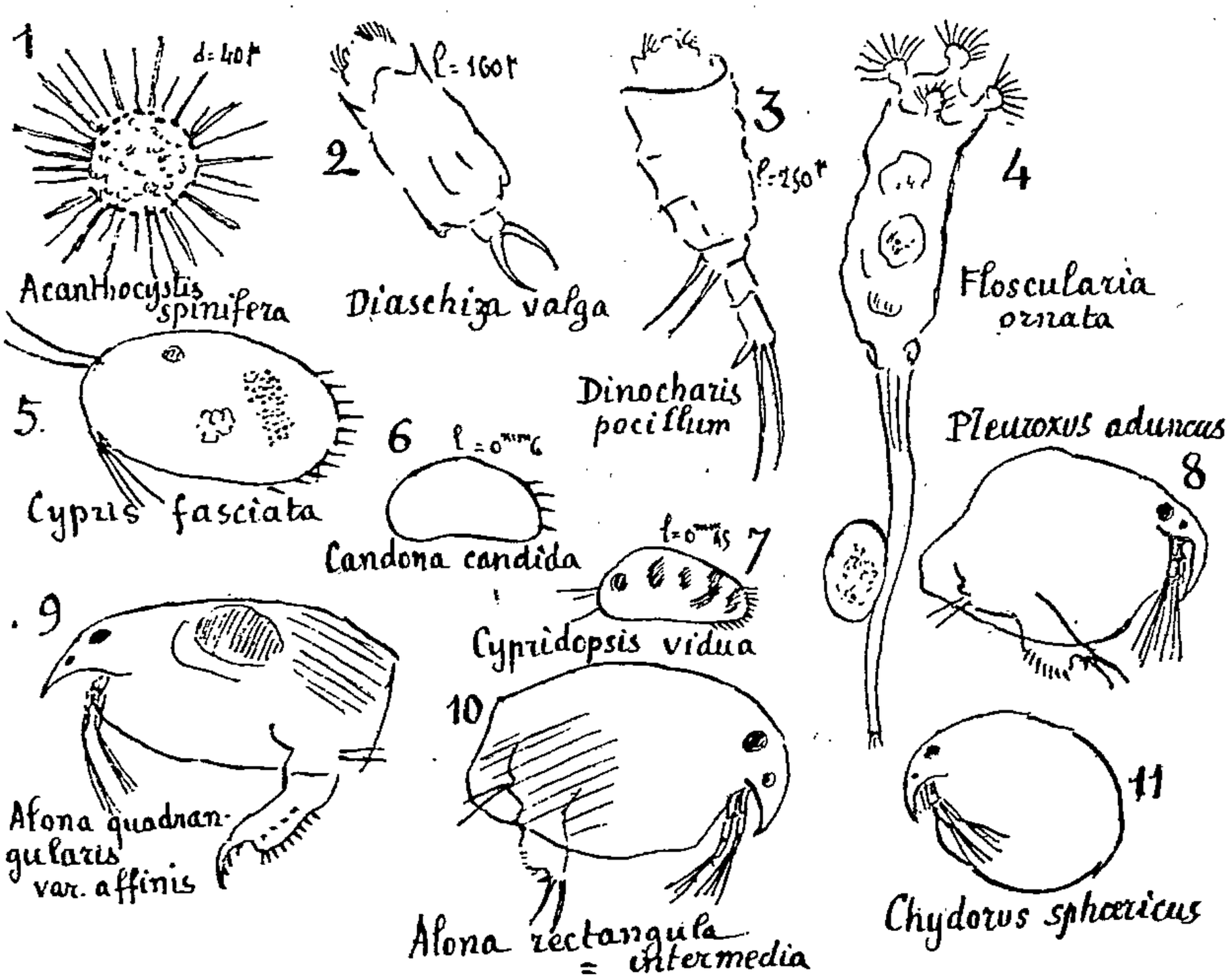

Pl. XIV. — Faunule littorale

Rhizopodes : *Acanthocystis spinifera* (pl. XIV, 1)
Rotateurs : Monostyla lunaris (VII, 7).
Cathypna luna (VII,11) *Floscularia ornata* (4), *Diaschiza valga* (2), *Dinocharis pocillum* (3) ;
Ostracodes : *Candona candida* (6) *Cypris fasciata* (5) *Cypridopsis vidua* (7).
Cladocères : *Alona rectangula* (10) ; *Alona quadrangularis* (9) ; *Chydorus sphœricus* (11).

Copépodes : *Cyclops languidus* (V, 16) *Canthocamptus staphylinus* (V, 7).

III. La Diatomaie.

Pendant l'hiver, la végétation des algues vertes subit un ralentissement très marqué ; elle est remplacée dans les mêmes stations du littoral par un enduit glaireux recouvrant les cailloux immergés d'une uniforme teinte jaune brun, qui est presque uniquement formé d'une multitude de *Diatomées*.

L'association des diverses espèces de ces algues constitue la DIATOMAIE qui, en toute saison, se localise surtout et est toujours présente sur la partie submergée des tiges des roseaux et des joncs et en général sur tous les bois ou débris végétaux qui sont continuellement sous l'eau.

Les tiges se revêtent en effet d'une couche organique assez épaisse, se séparant parfois en houppes ou lanières, dont la consistance mucilagineuse est due aux gaînes ou enveloppes que secrètent les colonies de certaines Diatomées.

C'est toute une végétation qui doit sa physionomie spéciale aux touffes de *Gomphonema* dressant leurs frustules au sommet de pédicelles enchevêtrés ; aux chaînes sinueuses articulées des *Diatoma*, à la multiplication énorme des *Navicula* incluses dans une gelée muqueuse (pl. XV).

Au milieu de ces Diatomées végètent quelques Chlorophycées ou Cyanophycées dont les filaments servent de support aux élégantes *Meridion* (2) aux délicates *Achnanthes* (11) *Cocconeis* (13), *Synedra* (8). On y rencontre en outre des Oscillariées disséminées : *Lyngbia prolifica* (1) et *Phormidium favosum* (XII, 8). Les Diatomées dominantes dans cette formation sont (pl. XV) :

Meridion circulare (2) aux frustules disposées en éventail. Elles sont souvent entraînées de la région littorale pour apparaître comme élément parfois très abondant dans le phytoplancton de surface. *Diatoma elongatum* (3) ; *D. vulgare* (5), *D. Ehrenbergii*. *Odontidium hiemale* (6), *Synedra ulna* (10), *S. acus* (9), S. *tenuis var subtilis* (8) dont les frustules se hérissent, divergeant d'un coussinet muqueux qui les fixe sur *Cymbella prostrata* (7) ou d'autres algues filamenteuses ; *Himantidium arcus* (12), *Achnanthes exilis* (11), *Cocconeis placentula* (13), ces deux dernières fixées sur d'autres algues ; *Navicula vulgaris* (14, 15), nombreux individus groupés dans

une gelée translucide ou disposés en buissons à éléments en série, se fixant sur les poteaux immergés.

Pinnularia viridis (16) qu'on observe souvent en division par déboîtement des frustules.

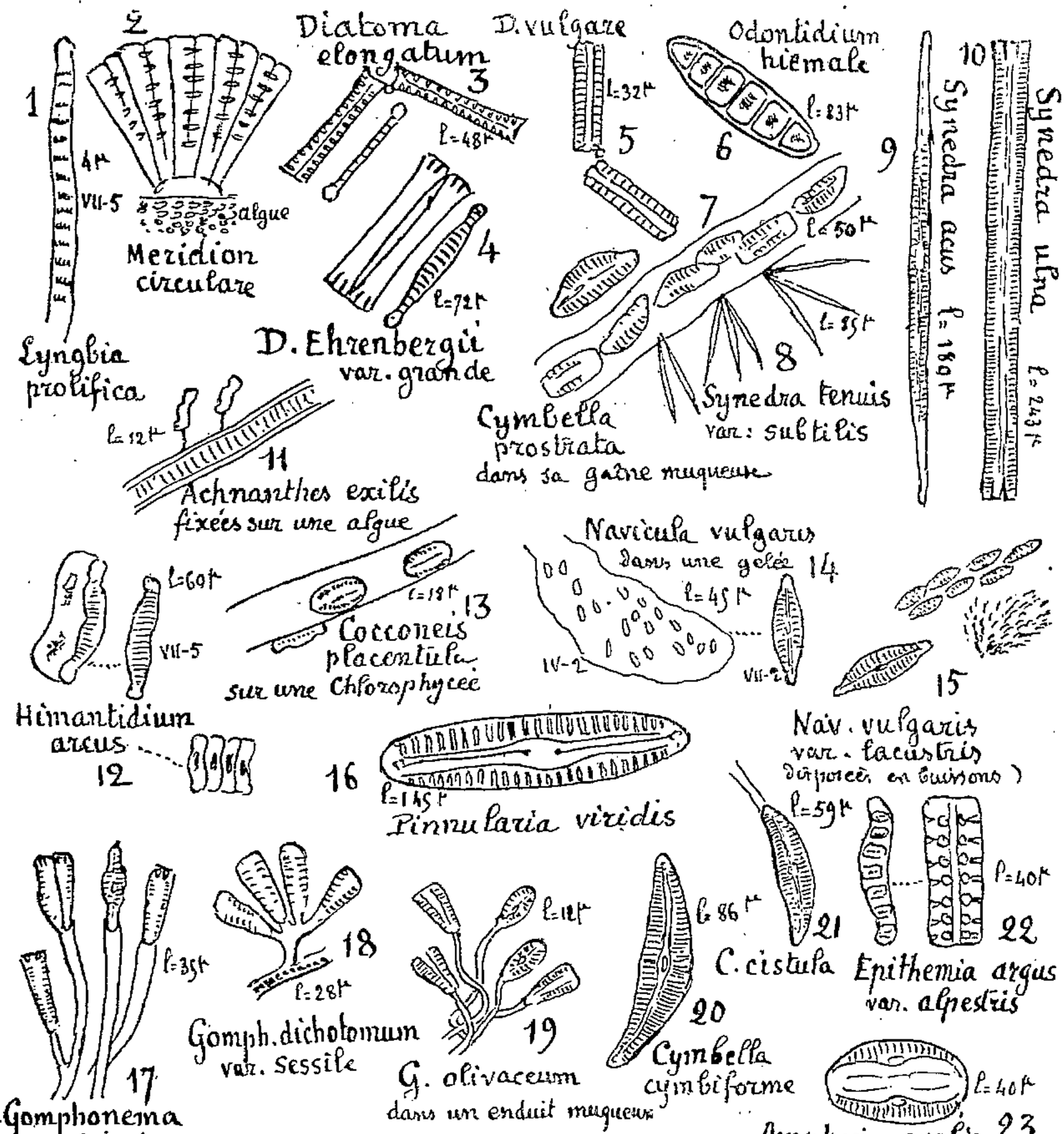

Pl. XV. — La Diatomaie

Gomphonema intricatum (17) aux pédicelles épais, dichotomes noyés dans un mucilage ; *G. Olivaceum* (19) à pédicelles grêles au sein d'une gelée jaunâtre ; *G. dichotomum* (18) fixé sur des algues filamenteuses ; *Cymbella prostrata* (7) incluses dans un tube muqueux ; *C. cymbiforme* (20) ; *C. cistula* (21), *Amphora ovalis* (23) ; *Epithemia argus* (22).

IV. La Schizotricaie.

Une formation végétale toute particulière, extrêmement curieuse, s'organise en certains points le long des grèves.

Les cailloux qui reposent sur des fonds de un à deux mètres, se montrent souvent revêtus de masses mamelonnées, grisâtres et spongieuses. Ce sont les TUFS LACUSTRES que j'avais découverts et étudiés au lac d'Annecy en 1907 et que j'ai retrouvés au Bourget, sur les beines de la rive Est et Nord (Châtillon) aussi bien que sur les roches abruptes immergées de la côte Ouest, de Bourdeau à Conjux (pl. XVI, fig. 7).

A l'état frais ces masses se présentent sous l'aspect d'encroûtements pierreux d'une assez grande légèreté et très fragiles ; desséchées, elles acquièrent une consistance crayeuse et deviennent moins friables.

Elles se développent à la surface et sur les côtés des cailloux tandis que la face inférieure de ceux-ci qui repose sur le sol, est complètement dépourvue de concrétions.

Une coupe pratiquée au travers de ces tufs dont la masse est formée de calcaire pulvérulent, les montre comme lardés dans toute leur épaisseur de myriades de filaments, morts ou vivants, d'algues enchevêtrés les uns dans les autres. Ces algues sont des Nostocacées homocystées ; des *Oscillariées*.

Si on enlève la partie superficielle de ces tufs qui se désagrègent très aisément, on atteint la pierre, support commun de ces végétaux, et dans la plupart des cas cette pierre a perdu sa compacité, sa consistance est devenue molle et comme caseuse.

On est donc en présence de deux actions :

1° La production d'un dépôt calcaire par les *algues incrustantes*.

2° L'attaque et la transformation des couches superficielles des pierres par des *algues cariantes* qui sculptent les galets.

Dans une publication antérieure (13) j'ai cherché à expliquer la formation des tufs lacustres, leur origine, le rôle des algues qui décomposent. le calcaire contenu en dissolution dans l'eau à l'état de bicarbonate de calcium. Elles s'emparent de l'acide carbonique en laissant précipiter le carbonate de chaux insoluble qui édifie au milieu des filaments d'algues un coussinet pierreux. Il est inutile de revenir sur ces phénomènes.

Mais le dépôt calcaire formé par les algues n'est pas la seule manifestation de leur activité biologique. Ces algues attaquent aussi la pierre qui se montre, une fois débarrassée de

(13) M. LÉ ROUX. *Recherches biologiques sur le lac d'Annecy.* Les tufs et les galets sculptés, p. 347 à 365.

son revêtement tufeux, creusée de sillons méandriformes. Ce sont les *galets sculptés* (pl. XVI, 7).

Les principaux agents du dépôt des tufs lacustres et de la carie des pierres sont des algues Cyanophycées du genre *Schizothrix*. Leur association constitue une formation spéciale la SCHIZOTRICAIE.

Les algues cariantes sont principalement (pl. XVI) : *Schizothrix lateritia* (2), *S. fasciculata* (1), *Rivularia hematites* (3). Au sein de ces concrétions tufeuses, on rencontre toujours mélangées avec les premières, les filaments bruns de *Dichothrix Orsiniana* (6), *Calothrix gypsophila* (4), *Scytonema tomentosum* (XII, 13), *Scyt, myochrous* (XII, 14), *Sirosiphon pulvinatus* (5).

Il y a là évidemment une action chimique qui désagrège les pierres et une action mécanique qui déblaye les parties minérales devenues friables et laisse à nu les sillons. Toutefois, malgré les recherches des auteurs qui ont étudié ce phénomène dans les lacs suisses : FOREL (14), KIRCHNER (15), R. CHODAT, entre autres (16), le problème est loin d'être résolu. On peut toutefois essayer d'expliquer le mécanisme de cette attaque des galets, consécutive au développement des algues incrustantes et de montrer pourquoi les intervalles ou crêtes séparant les dépressions sont recouverts par une couche d'*algues jeunes*, tandis que les creux marquent l'emplacement des coussinets des algues plus *anciennes* qui ont disparu.

Considérons un tuf en formation (pl. XVI, fig. I à VI) représenté par un caillou où sont accrochés quelques coussinets isolés des algues *Schizothrix lateritia, S. fasciculata* (XVI, 7, 8). Deux jeunes thalles élémentaires formés de nombreux trichomes enchevêtrés, se fixent à peu de distance l'un de l'autre (I. A. B.).

Par suite de l'accroissement végétatif, les deux coussinets se rapprochent et finissent par confluer (II) pour arriver au bout d'un certain temps à n'en former qu'un (III). C'est à ce stade II que la carie de la pierre commence en A et B. Par la réunion de nombreux coussinets, on arrive au stade *mamelonné* des concrétions tufeuses.

Les parties *vivantes* des algues sont tout à fait à la péri-

(14) FOREL. Note *sur les galets sculptés des lacs*. Soc. Vaud. du Sc. nat. 1877.
(15) KIRCHNER. *Végétation des Bodensees*, 1877.
(16) R. CHODAT. *Etudes de biologie lacustre*. Lab. de bot. de l'univ. de Genève, 4e série, VIIe fasc.

phérie, tandis qu'à mesure que celles-ci vieillissent, les filaments les plus anciens et les plus internes meurent et se réduisent à des gaînes vides (V, VI, *a*, *b*). Mais il faut considérer en même temps, que pendant toute la vie de la plante, la carie superficielle de la pierre s'est effectuée et qu'elle est d'autant

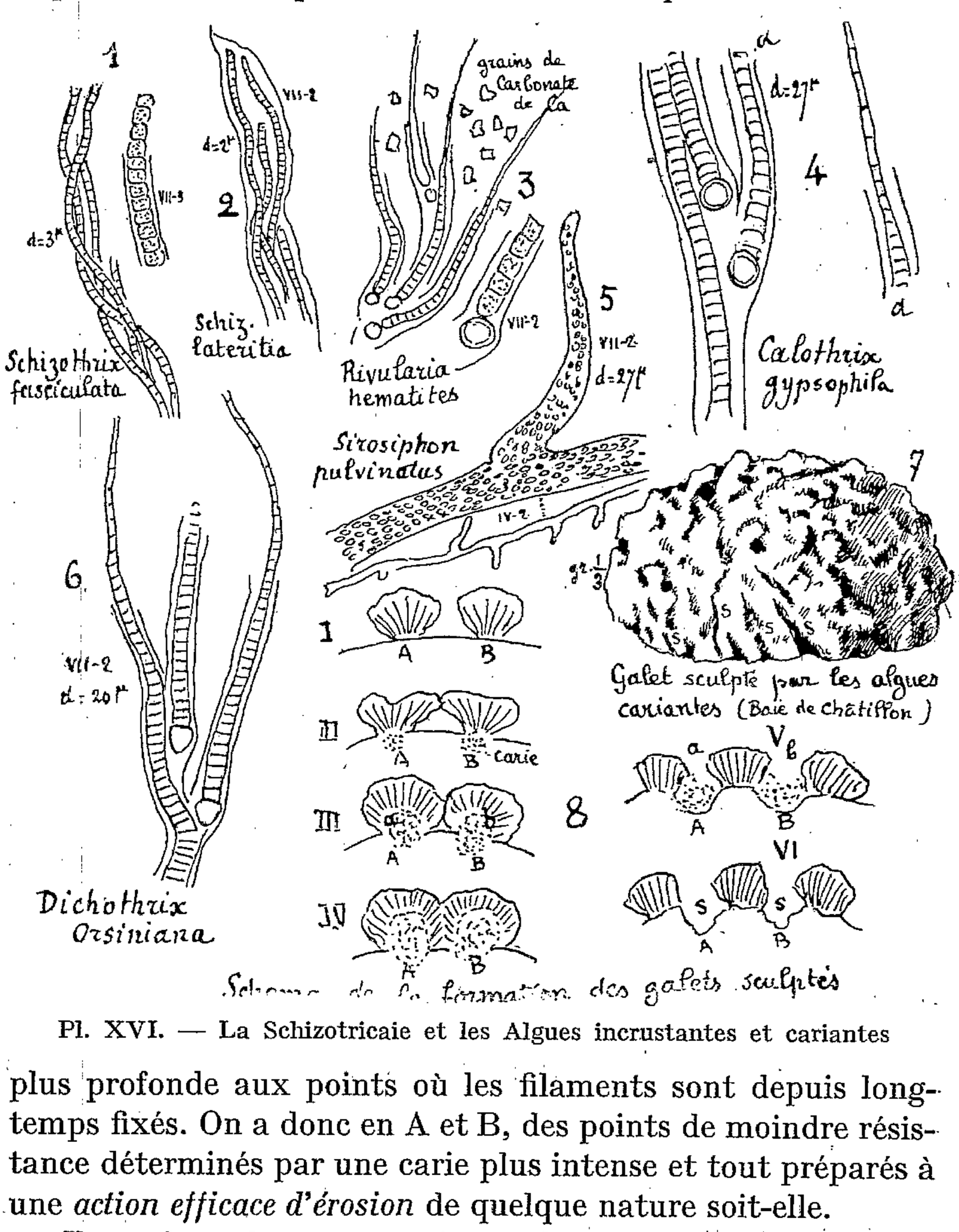

Pl. XVI. — La Schizotricaie et les Algues incrustantes et cariantes

plus profonde aux points où les filaments sont depuis longtemps fixés. On a donc en A et B, des points de moindre résistance déterminés par une carie plus intense et tout préparés à une *action efficace d'érosion* de quelque nature soit-elle.

Il y a donc dans ce premier stade un processus tout à fait comparable à celui qui caractérise la biologie bien connue des *Sphagnum* : leur développement, la mort des touffes les plus anciennes et la formation consécutive de la tourbe.

Il est à remarquer que dans les coussinets d'algues les couches intérieures de la masse sont *seules vivantes*, tandis que dans la profondeur on ne rencontre que des gaînes.

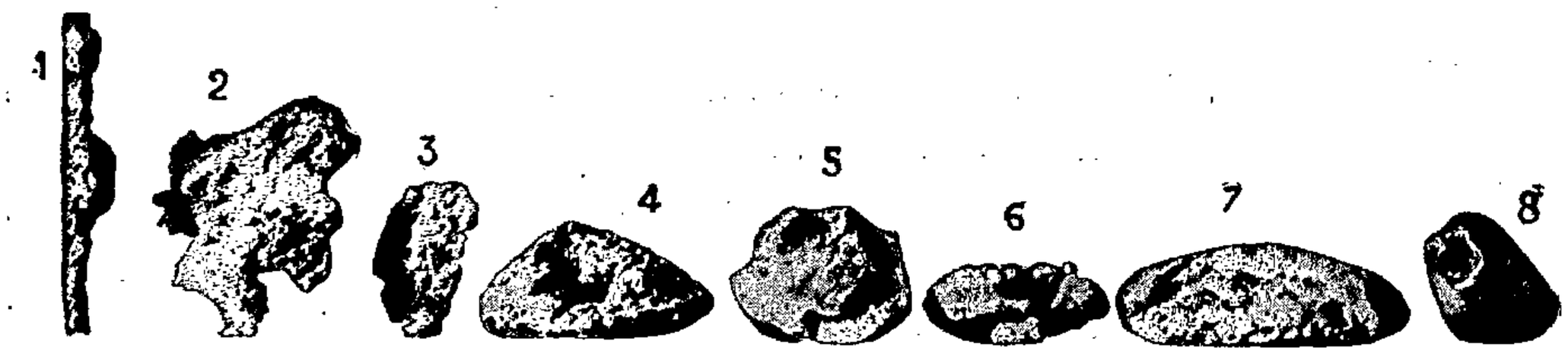

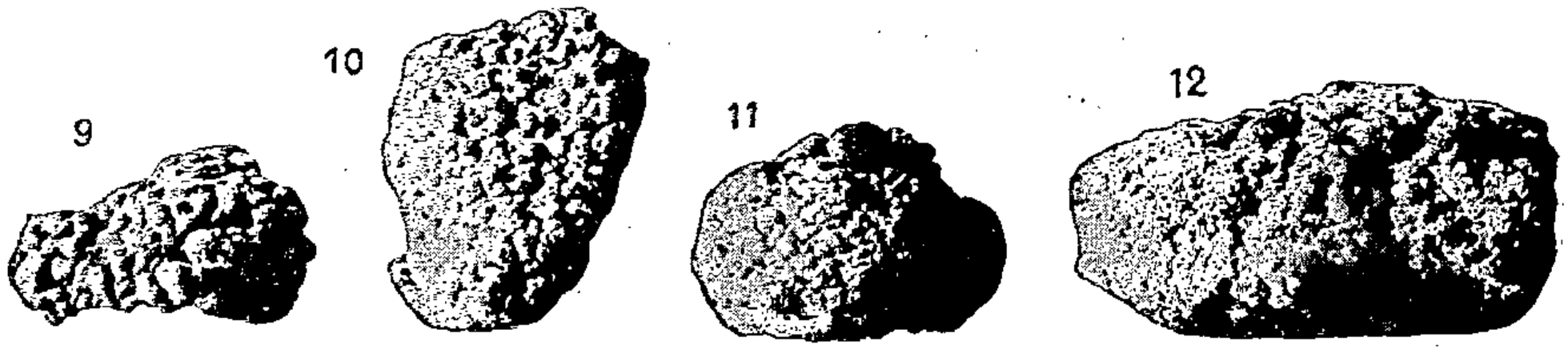

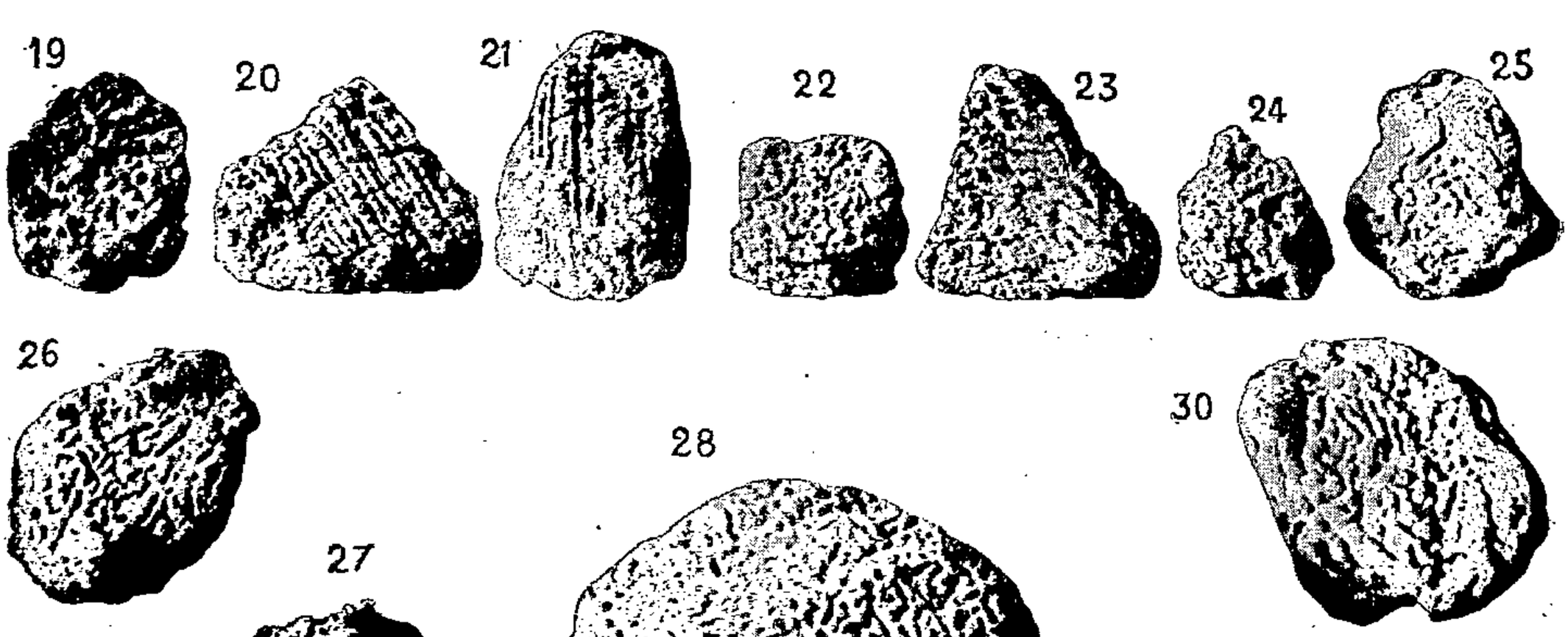

TUFS LACUSTRES ET GALETS SCULPTÉS

1. Tige de Roseau recouverte d'incrustation tufeuse.
2, 3. Type spécial d'incrustation, sorte de feutrage de *Schizothrix* étalé en membrane sur le sol de la beine exondée.
4, 5, 6, 7, 8. Cailloux montrant en section l'épaisseur du tuf.
9, 10. Cailloux à incrustations mamelonnées. (Types les plus fréquents au lac du Bourget).
11, 12. Les mêmes montrant des coussinets isolés ou confluents de Schizophycées : *Scytonema turfaceum* et *Rivularia hæmatites*.
13, 14, 26, 27. Pierres à demi débarrassées de leur revêtement d'algues montrant la partie cariée sillonnée de galeries méandriformes.
15. Caillou sculpté de petites cupules coniques profondes, au milieu de galeries sinueuses.
16, 17, 18. Fragments de tufs à cupules formées par la confluence d'érosions profondes.
19, 20, 21, 22, 24, 25. Cailloux débarrassés en partie de leur couverture d'algues, cariés suivant des lignes irrégulièrement divergentes (19) ou sinueuses (23, 24), ou suivant des lignes marquant les points de moindre résistance, par conséquent plus solubles, veines alignées parallèlement, situation favorable à la décalcification.
28. Très bel exemplaire d'un galet sculpté méandriforme.
29, 30. Types de cailloux à incrustations cérébriformes.

Un curieux rapprochement s'impose d'autre part. S'il était possible de comparer des formations naturelles d'une importance aussi inégale, on pourrait dire que ces concrétions pierreuses d'origine végétale ressemblent à celles qu'édifient les Coralliaires dans les récifs madréporiques.

Dans un « galet sculpté » encore recouvert de ses coussinets végétaux, on remarque que les sillons sont à peu près déblayés d'algues, tandis que les crêtes en sont pourvues. L'examen (de la fig. 8, IV, V, VI) montre nettement comment les coussinets arrivent à se réunir, en laissant en A et B, par suite de la mort des algues, place à la désagrégation par l'action mécanique des eaux, et aussi au nettoyage résultant de la circulation des animaux : *Gammarus*, petits Coléoptères et leurs larves, cheminant en tout sens parmi la substance devenue comme caséeuse de ces tufs.

Les parties externe et médiane sont recouvertes par les coussinets jeunes, tandis que les régions *a* et *b* formées d'algues anciennes et mortes sont dissociées et emportées. On arrive ainsi, en définitive, à concevoir la disposition des algues sur les crêtes de la pierre tandis que les sillons *a* et *b* en sont dépourvus.

L'action chimique, encore inexpliquée, est d'ailleurs indéniable. Il suffit de considérer les cailloux sculptés dont les reproductions photographiques garnissent la planche ci-contre. On voit les pierres en partie débarrassées de leur revêtement d'algues, où la décalcification a progressé en suivant des lignes directrices déterminées par de petites strates de substance plus tendre ; ou en des points plus délitables sur lesquels l'attaque s'est produite avec plus d'efficacité.

La planche des tufs lacustres et galets sculptés ci-contre est relative à ces formations du lac d'Annecy où elles ont fait l'objet d'une étude complète. (M. Le Roux, *Le Lac d'Annecy*, recherches de biologie lacustre, 1907).

(*A suivre.*) M. Le Roux.

Etienne MACHARD

1824-1887

l'un des fondateurs de l'Association florimontane en 1851

L'Académie Florimontane conserve la tradition d'apporter l'hommage de sa reconnaissance à la mémoire des fondateurs en 1851, de l'Association florimontane, destinée à faire revivre la célèbre Académie fondée en 1606 par saint François de Sales et le Président Favre.

Lors de la commémoration des centenaires du Dr Bouvier et d'Eloi Serand, on rappela le nom d'un de ces hommes d'initiative. Etienne Machard fut l'un de ceux à qui doit aller la gratitude de cette société savante d'Annecy qui entre aujourd'hui dans sa soixante-seizième année.



Machard, né en 1824, après avoir été directeur de l'usine à gaz d'Annecy se lança dans l'industrie, et fonda sur les bords du Thiou une usine où il fabriquait des cuillers en fer battu. Il donna des cours de chimie appliquée aux arts en 1852, sous les auspices de la Société qu'il avait contribué à fonder.

Il s'était occupé de recherches sur la fabrication du papier de bois pour laquelle il avait, en collaboration avec François Bachet, découvert un procédé spécial.

Machard dont la grande intelligence était vivement appréciée, s'intéressait également, quoique spécialisé dans la science, à tous les travaux littéraires, historiques et archéologiques que la jeune Société commençait à publier. En 1887, il mourut en Italie où il avait fixé sa résidence.

GLANES

Tous les Savoyards qui s'occupent de l'histoire de leur pays connaissent l'ouvrage de Jean CORDEY, *Les Comtes de Savoie et les rois de France pendant la guerre de Cent ans* (1), si nourri de faits, si riche d'extraits de nos vieux documents (Archives de Turin, Archives nationales, Archives départementales, notamment Côte-d'Or, Ain, etc.). L'un de ces textes me semble présenter une erreur. Elle est due peut-être à une transcription inexacte ou à une faute de lecture, qui aboutit, je le crois du moins, à une curieuse interprétation.

Lorsque Amédée Monseigneur se rendit à Reims pour assister au couronnement de Charles VI, un de ses trésoriers, Pierre Andrinet, l'accompagnait, notant scrupuleusement, avec les moindres détails du voyage, toutes les dépenses, même les plus menues. C'est ainsi qu'il aurait consigné certain *potagium piscorum alborum* (Archives de Turin, *Comptes de l'hôtel*, n° 20, Voyages).

M. J. Cordey donne le commentaire suivant (*op. cit.*, p. 222, note 2) :

« Nous apprenons que chaque jour, ou à peu près, le potage aux herbes alternait avec le potage aux poissons blancs (*potagium piscorum alborum*) ; qu'Amédée était friand de champignons en salade, et même qu'il ne redoutait pas l'ail. »

Un « potage aux poissons blancs » ? Voilà un article de menu quelque peu insolite, même plus rare que ne doit l'être ce barbarisme *piscorum*, pour *piscium*. Mais est-ce bien *piscorum* qu'avait écrit le trésorier ? Ne faut-il pas lire *pisorum* ? On aurait ainsi un potage aux pois blancs (par opposition, je pense, aux pois verts). Je ne puis vérifier sur le texte cette hypothèse. Un chercheur curieux le fera peut-être.

J. D.

(1) Paris, H. Champion, 1911, in-8° ; 189e fascicule de la *Bibliothèque de l'Ecole des Hautes-Etudes*.

NÉCROLOGIE

Jules GILLIÉRON. — Camille LATREILLE

Nous saluons la mémoire de ces deux maîtres, qui viennent d'être enlevés, l'un à la linguistique, l'autre à l'histoire et à l'histoire littéraire.

La thèse de J. Gilliéron sur le patois de Vionnaz fut accueillie avec honneur en Savoie. Elle fit beaucoup pour inciter divers travailleurs « locaux » aux recherches patoises. Parmi les multiples publications qui suivirent, on doit se borner à mentionner ici cette œuvre capitale : *L'Atlas linguistique de la France*, qui a rénové les études dialectologiques. Nous dirons simplement, avec M. Léon Clédat (*Revue de Philologie française*, XXXVIII [1926], p. 87): C'est la perte la plus sensible qu'ait faite la philologie romane depuis la disparition de Gaston Paris et de Paul Meyer.

Quant à C. Latreille, un « Allobroge de Vienne », professeur à la Faculté des Lettres de Lyon, il appartient par ses travaux beaucoup plus que Gilliéron à la Savoie. Dans un article émouvant du *Salut Public*, M. Joseph Buche évoque cette vie toute de labeur et de dévoûment. Il fait une belle place dans la série des œuvres littéraires de C. Latreille au volume consacré à Joseph de Maistre. Au grand lettré, au patient érudit, au professeur éminent, qu'on me permette d'ajouter : à l'ancien condisciple, nous adressons un suprême hommage.

J. D.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

La Haute-Savoie, Alpinisme, Tourisme, Hôtellerie, par M. Ferrero, 1 vol. in-8°, 195 p. avec illustrations, édité par la Chambre de Commerce d'Annecy, Annecy, Abry, 1926.

Ce livre est un inventaire, aussi complet que possible, des richesses touristiques de notre département. Il a pour but, non seulement de renseigner sur ce qui existe, mais de signaler les lacunes et les imperfections et d'appeler l'attention sur ce qui devrait exister.

Avec sa grande compétence, le président de notre Chambre de Commerce démontre que « l'avenir est à l'hôtellerie *moyenne* » plutôt qu'aux *Palaces*, et par *hôtellerie moyenne* il entend *l'auberge moderne*, avec l'hygiène et le confort réclamés par le progrès, mais avec les traditions anciennes et « la bonne grâce de l'hôtelier ».

Des photogravures, dont bon nombre sont remarquables par leur finesse, agrémentent ce beau volume, qui est presque un album, tant il a d'attrait pour les yeux.

La Chambre de Commerce a été bien inspirée en éditant cette publication, qui contribuera certainement à mieux faire apprécier notre région et, comme conséquence, à développer le tourisme.

F. M.

Combourgeois, Genève-Fribourg-Berne, 1526, récit historique par Edouard Favre, avec introduction par Charles Borgeaud, Genève, Atar, 1926, 1 vol. in-8°, 146 p.

La Société d'histoire et d'archéologie de Genève a estimé que, pour l'anniversaire du quatrième centenaire de la Combourgeoisie avec Fribourg et Berne, il devait être présenté au peuple genevois un récit des événements grâce auxquels Genève « est sortie du moyen-âge pour entrer dans les temps modernes appuyée sur les Confédérés, assurant ainsi son indépendance et sa destinée ».

Sous les auspices du Conseil d'Etat, ce récit a été confié à M. Edouard Favre, historien qualifié pour satisfaire les plus exigeants.

Une introduction de M. Charles Borgeaud sur *la Destinée de Genève*, donne à ce travail « une ampleur singulière ».

La Genève du XVIe siècle revit dans ce récit, non seulement par l'accumulation des faits, mais par les gravures du temps, au nombre de 29, qui illustrent la publication.

C'est une édition de luxe, bien digne du sujet, et qui fait honneur à tous ceux qui l'ont préparée, depuis les écrivains jusqu'à l'imprimeur.

F. M.

TABLE DES MATIERES POUR 1926

N. B. — *Les communications insérées dans les procès-verbaux des séances sont indiquées en petits caractères*

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Liste des membres de l'Académie Florimontane..... V
Liste des Sociétés savantes qui échangent leurs publications avec la *Revue Savoisienne* XI
Séances mensuelles : janvier, 1 ; février, 4 ; mars, 6 ; avril, 9 ; mai, 14 ; juin, 17 ; juillet, 19 ; octobre, 117 ; novembre, 119 ; décembre, 122.
Notices nécrologiques : C. SERVETTAZ, 11 ; H. FERRAND, 14 ; ROSSET, 19 ; H. DOMENJOUD, Mme RUPHY, 19, 20 ; E. DENARIÉ, F. MARET, 117 ; E. PLOCQ, 119 ; Chme LAVOREL, 122.
Distinctions et félicitations : Ph. GUINIER, P. PISSARD, M. BRUCHET, J. DÉSORMAUX, 1 ; d'ORLYÉ, GRABER, HÉRISSON, ANTHONIOZ, 4 ; FONTAINE, 12 ; MIQUET, 16 ; CARLE, 123 ; E. RITTER, 123.
Concours de poésie et d'histoire pour 1925. Lauréats .. 1
Compte-rendu financier de l'exercice 1925 2
Projet de budget pour 1926..... 2
Domaine de Montrottier. Rapport de gestion et projet de budget 3
Election des membres du Comité 3
Election du bureau pour 1926..... 4
Nouveaux membres : *effectifs* : MM. LEVITTE, ANDRÉ, LACOMBE ; *associés* : ANGELLOZ, Dr MORET, Col. ROULLET, Ed. FALLETTI, Jules SERAND, Dr CATTIN, MORET, notaire, SOUCHIER, prof. ; *correspondants* : DESPINE, MOSSU, TERRIER, de LORTSCH, A. CROLARD, BERGER..... 3
Membre d'honneur : M. DINA..... 3
Souscription au monument Kilian..... 3
Centenaire d'Eloi Serand..... 10
Dons à la bibliothèque florimontane, 12, 16, 23, 120 124
Dons au Musée de Montrottier, 7, 118,..... 124

ARCHÉOLOGIE

M. LE ROUX. Tombe hallstadtienne à Gruffy 12
Ch. BUTTIN. Un tableau primitif espagnol du XVe siècle 13
J. DÉSORMAUX. Trouvailles archéologiques aux Fins 21
Ch. MARTEAUX. Marques ATISIVS SABINVS 123
Ch. MARTEAUX. Glanes archéologiques à Boutae 167

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

CHOLLEY. *Les préalpes de Savoie* (M. L.), 13. F. MIQUET, 14. L. MORET. *Spongiaires siliceux du Crétacé supérieur français* (M. L.), 21. Gén. BORDEAUX. *Les Savoyards dans l'armée française après* 1815 (F. M.), 26. F. VERMALE. *La révolution en Savoie*, 78. L. BUFFET. *Guide du visiteur aux Allinges*, 78 (F. M.), 78. F. et J. SERAND. *Topo-guides, Tournette, Veyrier, Pointe Percée* (F. M.), 94. F. BRUNOT. *Histoire de la langue française* (J. D.), 114. A. GRAND. *La Croix-Rousse sous la Révolution* (F. M.), 115. GÉRARD. *La vallée d'Aoste sur la scène* (F. M.), 116, Gén. BORDEAUX. *L'Italie actuelle et nos annexions de* 1860 (F. M.), 116. G. KERBŒUF. *Rimes et fianfournes* (F. M.), L. DÉPOLLIER. *La presse savoisienne. Après l'annexion*, 185. M. FERRERO. *La Haute-Savoie, Alpinisme, Tourisme, Hôtellerie*, 223. Ed. FAVRE. *Combourgeois, Genève-Fribourg-Berne*, 225. Sur le recueil des *Festchriften* Louis GAUCHAT (J. D.), 8. Sur une publication de G. LETONNELIER concernant le Faucigny (J. D.), 16. Sur les *Noms de lieux*, d'Albert DAUZAT (J. D.), 21. Sur des articles de *Neue Zurcher Zeitung* (L. P.), 124.

BIOGRAPHIES

F. MIQUET. Sur la famille Perret 5
F. MIQUET. La Savoie militaire..... 133
Général BORDEAUX. Le Médecin-Inspecteur Collomb . 145
N. D. L. R. Etienne Machard 223

HISTOIRE

Ch. REBORD. Sur l'histoire des hôpitaux d'Annecy 5, 7, 17, 22, 118.. 124
P. TAPPONIER. Une controverse entre le Mont-Blanc et le Léman au sujet de la représentation nationale (1798) 6
MIQUET. Emigrants savoyards fixés en Belgique au XVIIIe siècle..... 20
X. Un contrat d'apprentissage au XIVe siècle..... 23
A. GAVARD. La duchesse Anne d'Este et le prieuré de Peillonnex 27
Cl. FAURE. La diplomatie secrète de l'évêque Jean d'Arenthon d'Alex et du duc de Savoie, Victor-Amédée II..... 36
J. RICHARD. Sur les opérations cadastrales du département de la Haute-Savoie..... 125
J. DÉSORMAUX. Le millénaire de Saint Bernard de Menthon, 7, 21, 118, 121,..... 175

[Discours de MM. DÉSORMAUX, 175 ; Ph. d'ORLYÉ, 179 ; abbé GRANGE, 180 ; comte H. de MENTHON, 182.]

HISTOIRE NATURELLE

A. CROLARD. Sur des succédanés panifiables et le pain de betterave 22, 119 121
» *Alchimille*, goutte de rosée 22
» Sur la mine d'Entrevernes 121
L. MORET. Promenades géologiques au Roc de Chère.. 65
A. FLAMARY. Réflexions sur quelques noms de plantes 79
Marc LE ROUX. Le lac du Bourget. Recherches de biologie, 95 186
Marc LE ROUX. Une maladie cryptogamique des Epicéas..... 118

PHILOLOGIE

J. DÉSORMAUX. Sur des coutumes et superstitions dans les Alpes 8
» Sur un contrat d'apprentissage du XIVe siècle 15
» Sur un Noël savoyard 12
» Note philologique : *Gebennensis, Saint-Jean d'Aulph*, d'après nne nouvelle communication de M. Antoine THOMAS 18
» Sur la locution : « comes de *Savoja* »..... 21
J. DÉSORMAUX. Un toponyme du Semnoz 24
» Notes linguistiques sur la charte de fondation de l'abbaye de Hautecombe, 21 162
» Botanique et dialectologie savoisienne 165
» Glanes. Potage aux *pois* ou aux *poissons* ? 224
» Nécrologie : J. Gilliéron. -- Camille Latreille 224

POÉSIES

F. MIQUET. *Vovray*, 6 ; *Boutiquière*..... 9

ERRATA

Page IX. Dr MORET, lire ✠ (croix de guerre) et ✠ A.
Page 124. Note (1), 2e ligne, lire *per* D. Alexandrum et non par.

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

Annecy. — Imprimerie J. ABRY ET CIE

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(CICÉRON : *De Officiis*, lib. I.

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 decembre 1806

1927

Soixante-huitième Année

ANNECY

Imprimerie J. ABRY et Cie, Editeurs

1927

Rés. 8-12380

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606

par Saint François de Sales et le Président Antoine Favre.

Réorganisée en 1851

par

Louis BOUVIER (1819†1908).
Etienne MCAHARD (1824†1887).
Jules PHILIPPE (1827†1888).
Eloi SERAND (1826†1891).

BIENFAITEURS :

LÉON MARÈS 1854†1916

Donateur du château, des collections et du domaine de Montrottier

Dr C. ANDREVETAN (1802†1879).
Dr F. DAGAND (1815†1886).
MELVILLE-GLOVER (1824†1897).
Aimé CONSTANTIN (1831†1900).
Dr THONION (1830†1917).
F. GARDIER (1854†1919).
ASGHIL FAVRE (1877†1920).
Isidore NANCHE (1850†1922).

MEMBRES DE L'ACADÉMIE FLORIMONTANE

Tués à l'ennemi pendant la grande guerre.

Joseph DINGEON, capitaine commandant le 51e bataillon de chasseurs alpins, tué le 14 novembre 1914, aux environs d'Ypres (Belgique), cité à l'ordre de l'armée et nommé Chevalier de la Légion d'honneur après sa mort.

Alfred-Joseph BARD DE COUTANCE, avocat à Bonneville, soldat au 109e régiment d'infanterie, mortellement frappé le 1er décembre 1914 à l'assaut de Vermelles (Pas-de-Calais), décoré de la médaille militaire.

Pétrus ROLLIER, notaire à Annecy, docteur en droit, capitaine au 416e régiment d'infanterie, tué le 26 septembre 1916 en Champagne (cité à l'ordre de l'armée et nommé Chevalier de la Légion d'honneur après sa mort).

Louis GRIVAZ, notaire à Annecy, docteur en droit, chef de bataillon au 170e d'infanterie, blessé mortellement au Bois du Seigneur, le 3 mai 1917, décédé le 3 juin suivant à l'ambulance allemande de Blanzy (Aisne), où il avait été recueilli. Chevalier de la Légion d'honneur et cité à l'ordre de la division.

LISTE DES MEMBRES

Présidents honoraires : MM. Ch. MARTEAUX ✠ I, professeur agrégé en retraite ; Max BRUCHET ✠ ✠ I ✠ ✠, archiviste départemental du Nord ; Charles BUTTIN, archéologue, Les Balmes, par Rumilly (Haute-Savoie).

COMITÉ

Président : M. F. MIQUET ✠ I, receveur honoraire des finances.
Vice-Présidents : MM. Albert CROLARD, ingénieur, ancien député ; J. DÉSORMAUX ✠ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet ; M. Louis BALLEYDIER, ✠ ✠ I, doyen honoraire de la Faculté de Droit de Grenoble.
Secrétaire perpétuel : M. Marc LE ROUX ✠ I, docteur ès-sciences, conservateur du Musée.
Secrétaire-adjoint et bibliothécaire : M. Louis PFISTER, diplômé notaire, organiste de la Cathédrale.
Archiviste : M. Joseph SERAND, archiviste-adjoint de la Haute-Savoie, en refraite.
Trésorier : M. Hubert PFISTER, directeur départemental d'assurances.
Membres du Comité : MM. F. CROSET, E. FALLETTI, A. FLAMARY, Mgr C. REBORD, F. SERAND.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur de la *Revue* : M. LE ROUX.
Comité de rédaction: Section historique et archéologique: MM. MIQUET, AVEZOU, BALLEYDIER, chanoine GAVARD.
Section scientifique : MM. FLAMARY, LE ROUX, Léon MORET.
Section philologique et littéraire : MM. DÉSORMAUX, G. MARTIN, LEVITTE.

DOMAINE DE MONTROTTIER

Conservateur du château : M. J. SERAND.
Econome du domaine : M. F. SERAND.
Econome honoraire ; M. Ch. RUPHY.

MEMBRES D'HONNEUR

DATES d'admission

MM.

1887 ALLART Achille, ingénieur des Arts et Manufactures, à Annecy.
1915 BORDEAUX Joseph-Paul-Emile (le général) C ❋ ✠, à Lyon.
1913 BORDEAUX Henry O ❋ ✠ C ✙, de l'Académie Française.
1892 BRUCHET Max ❋ ✪ I ✙ ✠, archiviste départemental, à Lille.
1920 CHARLÉTY Sébastien C ❋ ✪ I, recteur de l'Université de Paris.
1906 COURTOIS D'ARCOLLIÈRES ✙, secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie.
1882 DEMOLE Eugène, conservateur du médaillier de Genève.
1921 DINA A., ingénieur, château des Avenières, par Cruseilles.
1915 DONNET Fernand C ❋, secrétaire de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique.
1924 GROS Adolphe, président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de St-Jean de Maurienne.
1906 GUINIER Philibert, O ❋ ✪ I, inspecteur des Eaux et Forêts, directeur de l'Ecole forestière de Nancy.
1923 MARGOT O ❋, Directeur général de la Cie P.-L.-M.
1916 MARTIN Paul-Edmond, archiviste d'Etat, docteur ès-lettres, à Genève.
1924 MORET Alexandre ❋, professeur au Collège de France, membre de l'Institut.
1911 MURET Ernest ❋, prof. de philologie romane à l'Université de Genève.
1917 PARISET Ernest, notaire, docteur en droit, à Lyon.
1916 PÉROUSE Gabriel ✪ I, archiviste départemental de la Savoie, à Chambéry.
1916 S. G. Mgr PETIT Louis ❋, ancien archevêque d'Athènes à Rome.
1881 REVIL Joseph ❋ ✪ I, ancien président de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1888 REVON Michel ❋, professeur de littérature orientale à la Sorbonne.
1885 RITTER Eugène, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de l'Université de Genève.
1911 VAN GENNEP ❋, professeur, à Bourg-la-Reine.

MEMBRES EFFECTIFS

1910 ADÉ Henri, architecte, à Annecy.
1919 ANDRÉ Léon ✪ I, administrateur de la Manufacture d'Annecy.
1903 AUSSEDAT Louis, ingénieur des Arts et Manufactures, directeur général de la Société des Forces du Fier, à Annecy.
1900 BALLEYDIER Louis ❋ ✪ I, doyen honoraire de la Faculté de Droit de Grenoble.
1906 BARUT Jules O ❋, industriel à Annecy.
1907 BLANDIN Henri ✪ A, receveur honoraire des Domaines, à Annecy.
1896 BUTTIN Charles, ancien président de l'Académie Florimontane, membre du Comité de perfectionnement du Musée de l'Armée, Les Balmes, par Rumilly (Haute-Savoie).
1905 CATTIN Benoît, notaire, à Annecy.
1890 CROLARD Albert, ingénieur des Arts et Manufactures, à Veyrier-du-Lac.
1897 CROSET François ✠, ancien économe de l'Hôpital d'Annecy.
1906 DÉPOLLIER Louis ✪ I, imprimeur, à Annecy.
1896 DÉSORMAUX J. ✪ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1910 DESSERVÉTAZ Alfred, comptable, à Annecy.
1910 DUBETTIER Ernest ✪ A, préposé en chef de l'octroi d'Annecy.
1909 DUNAND Alexis, rentier, à Annecy.
1915 FALLETTI Eugène, ancien entrepreneur de travaux publics, à Annecy.

1921 Faure Claude ✪ I ✠ méd. col., archiviste départemental du Rhône, à Lyon.
1901 Ferrero Marius ❋, président de la Chambre de Commerce d'Annecy.
1913 Flamary Antoine ✪ I, entomologiste, au Pont-Neuf, près Annecy.
1916 Fontaine Antoine ✪ A, architecte, à Annecy.
1924 Gaillard Luc, ✪ I, professeur d'Ecole supérieure en retraite à Annecy.
1906 Gallet Claudius ❋ ✠ ✪ A, doct. en méd., sén. de la Hte-Sav., à Annecy.
1883 Galliard Louis, ✪ A, docteur en médecine, à Annecy.
1913 Gavard Adrien (le chanoine), aumônier à Annecy.
1904 Genevois Ferréol, docteur en pharmacie, à Annecy.
1925 Graber, ❋ ✠, Inspecteur adjoint des Eaux et Forêts à Annecy.
1906 Hérisson Jean ✪ I, imprimeur, à Annecy.
1921 Lachat Louis ✠, Inspecteur principal des Eaux et Forêts, à Annecy.
1921 Lacombe Joseph, notaire à Rumilly.
1916 Langlois Pierre, compositeur de musique, à Nice.
1901 Laydernier Léon ❋ ✪ I ✠, banquier, à Annecy.
1891 Le Roux Marc ✪ I, docteur ès-sciences, bibliothécaire et conservateur du Musée d'Annecy.
1908 Letonnelier Gaston ✠ ✪ I, archiviste départemental, à Grenoble.
1923 Levitte J., ✪ I, professeur honoraire, à Annecy.
1891 Marteaux Charles ✪ I, professeur agrégé en retraite, à Annecy.
1910 Martin Georges ❋ ✪ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy
1906 Michel Amédée, ancien conseiller général, à Thônes.
1893 Millet François ✪ I ✠, ing. hon. des Ponts et Chaussées, à Annecy.
1885 Miquet François ✪ I, receveur honor. des finances, à Annecy (Vovray).
1903 Murgier Jules, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1901 Ogier J.-M. (Mgr), à Talloires.
1906 Orlyé Jean (d') ✠, licencié ès-sciences, à Annecy.
1906 Orlyé Philibert (d') ❋ ✠ ✠, propriétaire, maire de Menthon-St-Bernard.
1911 Paul-Dubois, conseiller référendaire honoraire à la Cour des Comptes, à Paris et à Menthon-St-Bernard.
1915 Pfister Louis, diplômé notaire, organiste de la cathédrale, à Annecy.
1915 Pfister Hubert, directeur départemental d'Assurances, à Annecy.
1894 Piccard L.-E. (Mgr) ✪ I O ✙, proton. ap., chan. hon., à Thonon.
1897 Raillon Fleury ✪ I, architecte départemental, à Annecy.
1913 Rebord Charles (Mgr), prévôt de la Cathédrale, à Annecy.
1912 Revil Jean, licencié en droit, à Annecy.
1921 Ribatto Eugène, administrateur de la Manufacture d'Annecy.
1901 Richard Jean, ✠ ancien géomètre en chef du Cadastre, à Annecy.
1922 Ritz François-Maurice ✠, Caissier de la Caisse d'Epargne d'Annecy.
1894 Robert Victor ✠, à Annecy.
1906 Ruphy Charles, industriel, à Annecy.
1912 Ruphy Louis, architecte, à Annecy.
1897 Sauthier-Thyrion, propriétaire, à Veyrier-du-Lac.
1908 Serand François, chef de bureau honoraire de la Préfecture, à Annecy.
1891 Serand Joseph, archiviste-adjoint en retraite, à Annecy.
1904 Varay François ❋ ✠, docteur en médecine, à Annecy.

MEMBRES ASSOCIÉS

1910 Abry Joseph, imprimeur-éditeur, à Annecy.
1914 Aix-Sommariva (marquis d') Claude, lieutenant-colonel au 1er régiment d'infanterie italien (Brigade du Roi).
1924 Angelloz, professeur agrégé au Lycée de Laon.
1911 Anthonioz Alfred, ❋ O. ✙ ✪ A. ✠, industriel à Genève.
1911 Anthonioz Charles ❋ ✠ ✪ A, sculpteur, à Evian.

1920 Aussedat Joseph, industriel, à Cran-Gevrier.
1927 Avezou Robert, archiviste départemental de la Haute-Savoie, à Annecy.
1921 Bartholoni René ✵, ancien député, à Paris.
1910 Blanc ✵ ⚜, capitaine détaché à l'Ecole de Guerre.
1924 Blanchard Camille, architecte, Annecy.
1912 Bouchet Claudius ⚜, négociant, à Annecy.
1923 Bouchet Jean, négociant, à Annecy.
1920 Brand Charles, industriel, à Neydens.
1911 Brocadet A.-P., pharmacien, à Paris.
1919 Brunier Georges, procureur de la République, Annecy.
1919 Burnier Gilbert, agent d'assurances, Annecy.
1921 Buttin J., vétérinaire, Caudry (Nord).
1903 Carle Henri ✵ ✠, capitaine en retraite, à Chambéry.
1895 Carnot François ✵ ⚜, ingénieur des Arts et Manufactures, à Paris.
1909 Carrier Maurice, ancien avoué, à Chambéry.
1926 Cattin Charles, docteur-médecin, à Annecy.
1913 Cholley A. ⚜, professeur de Géographie à la Faculté des Lettres de Lyon.
1922 Chevrier Pierre ⚜, négociant, à Annecy.
1903 Costa de Beauregard (Cte) Olivier, ✠ ⚜, à Sainte-Foy (Seine-Inférieure).
1911 Costaz Gabriel ✠ A, d^r^ du Syndicat agricole de la H^te^-Savoie, à Annecy.
1921 Crolard Louis ⚜, à Lyon.
1906 Croyn A. ✵ ✠ I, directeur honoraire des Contributions indirectes, à Pipriac (Ille-et-Vilaine).
1916 Curral, avocat, sénateur de la Haute-Savoie, à Bonneville.
1920 S. G. Mgr Cusin Jules, évêque de Nysse et coadjuteur de Mgr l'évêque de Mende.
1906 Deschamps ⚜, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, à Bonneville.
1919 Doyen O ✵ ⚜, commandant de chasseurs, Paris.
1911 Dufournet Antoine (l'abbé) ✠ A, ancien professeur, à Paris.
1919 Duparc Emile, agent d'assurances, Annecy.
1913 Dussaugey Ernest ✵, ingénieur civil, à Annecy-le-Vieux.
1920 Favre d'Anne Pierre ✵ ⚜, géomètre, à Manigod.
1919 Favre-Félix J. ✵, président du tribunal, Annecy.
1906 Favre-Lorraine Jean-Marie ⚜, maire de Saint-Jean de Sixt.
1911 Fournier Jacques, propriétaire, à Annecy-le-Vieux.
1924 Gayet, négociant, à Annecy.
1920 Girod Paul ✵, industriel, à La Forclaz (Montmin).
1922 Guy Lucien ⚜, éditeur à Lyon.
1920 Laeuffer Frédéric ✵, notaire, à Paris.
1911 Marchand Francis, avoué, à Annecy.
1916 Marquet Fernand ⚜, vétérinaire du Haras, à Annecy.
1913 Martin Paul (l'abbé), curé de Moye (Haute-Savoie).
1911 Menthon ✵ ⚜ ⚜ (le comte Antoine de), à Charbonnière, Menthon.
1925 Menthon (comte Henri de), député de la Haute-Saône.
1916 Michaud François, rentier, Castelnau-le-Sez (Hérault).
1899 Monnet Marie (Mlle), à Annecy.
1916 Monnier Jean-Jacques, professeur d'histoire à l'Ecole supérieure des jeunes filles, à Genève.
1921 Morand Joseph-Marie (le chanoine), vicaire général, à Annecy.
1916 Moret Léon ⚜, maître de Conférences à la Faculté des Sciences, à Grenoble.
1926 Moret Maurice, notaire, à Annecy.
1926 Mossu René, homme de lettres, à Annemasse.
1921 Mouthon Joseph, docteur en médecine, conseiller général, à Faverges.
1913 Passorio Peyssard (Ch. de), au château de Montaigu (Chalonnes-sur-Loire), et à Nantes.

1916 Paturle Camille, industriel, à Saint-Laurent du Pont.
1902 Périllat Emile ✵, ancien administrateur du Bon Marché, à Paris.
1911 Pernoud Louis, curé de Bossey-sous-Salève.
1914 Pernoud Louis, inspecteur-voyer en retraite, à Vizille (Isère).
1909 Perret Henri, avocat, à Bonneville.
1912 Perrier de la Bathie Ernest, ingénieur agricole E. N. A., à Ugine.
1919 Perrissin-Fabert, maire du Grand-Bornand.
1911 Pissard Louis, notaire, à Saint-Julien en Genevois.
1923 Pissard Pierre, enseigne de vaisseau.
1916 Pochat-Baron François, chanoine, supérieur du eollège de Thônes.
1911 Replat Jacques, directeur de l'assurance « L'Union », à Annecy.
1903 Rey Emile ✪ A (N-I), avocat général, à Grenoble.
1912 Robert Louis, agent d'assurances, à Annecy.
1925 Roullet André, colonel du 99e régiment d'Infanterie, à Lyon.
1916 Roussy de Sales ✵ ✵ (le comte de), à Thorens, conseiller général.
1925 Ruphy Fernand ✵ ✵, avocat, à Annecy-le-Vieux.
1922 Serand Jules, ✪ maître de phare principal, à Tamara (Guinée Française).
1926 Souchier ✪ A., professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
1923 Suchard François, Juge au Tribunal d'Annecy.
1902 Terrier Auguste C ✵ ✪ A, secrétaire général du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc, à Paris.
1912 Tissot-Dupont André, à Paris.
1914 Trésal (l'abbé), diplômé d'études supérieures d'histoire, à Conflans (Charenton-le-Pont, Seine).
1919 Vinit A., docteur en médecine, Thônes.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1927 Arpin, chimiste à Paris.
1926 Berger, ingénieur à Ugine.
1923 Bernard Pierre, ingénieur, à Moûtiers.
1916 Boillot (l'abbé), curé de Liesle (Doubs).
1925 Bordeaux Jules, ingénieur, à Vincennes.
1927 Broise, archéologue à Annecy.
1926 Crolard Albert, chef d'exploitation des Automobiles des Alpes Françaises.
1926 Despine Paul, propriétaire à Hauteville.
1923 Dijoud, Directeur de l'*Echo de Savoie*, à Lyon.
1927 Domenjoud Roger, architecte à Annecy.
1916 Dunoyer Norbert ✪, à Juvigny.
1922 Dupupet, architecte, à Thonon.
1916 Emprin (l'abbé), à Moûtiers (Savoie).
1924 Gruffaz Auguste, président de la corporation des employés de la Soierie lyonnaise, 4, rue de la Gerbe, Lyon.
1926 Lortsch Adolphe (Baron de), à Nice.
1923 Mailfert André ✵ ✵, architecte-décorateur, à Orléans.
1923 Mareuse, membre de la Commission du Vieux Paris, à Paris.
1925 Monnet Henri, capitaine d'artillerie, à Grenoble.
1922 Pernet-Solliet ✪, rue Pache, à Paris.
1927 Revel, commandant en retraite à Besançon.
1327 Roupioz Francis, négociant à Annecy.
1925 Tapponnier Paul, ancien député, à Collonges-sous-Salève.
1926 Terrier Léon, imprimeur à Etampes.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *Revue Savoisienne*

FRANCE

ANNECY. Académie Salésienne.
AUTUN. Société éduenne.
AVIGNON. Académie de Vaucluse.
BEAUNE. Société d'histoire et d'archéologie.
BELLEY. Société scientifique du Bugey.
BESANÇON. Société d'émulation du Doubs.
BOURG. Société d'émulation de l'Ain.
— Société des sciences naturelles et d'archéologie de l'Ain.
— Société Gorini.
CHAMBÉRY. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
— Société centrale d'agriculture.
— Société d'histoire naturelle.
DIJON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
GAP. Société d'études des Hautes-Alpes.
GRENOBLE. Academie delphinale.
— Annales de l'Université de Grenoble.
— Société de statistique de l'Isère.
— Annuaire de la Société des Touristes du Dauphiné.
LYON. Société de botanique de Lyon.
— Académie des sciences et belles-lettres.
— Annales de l'Université. (Bibliothèque universitaire).
— Revue du Lyonnais.
— Revue alpine (don).
MACON. Académie des sciences.
MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
MOUTIERS. Académie de la Val-d'Isère.
NICE. Société des lettres des Alpes-Maritimes.
PARIS. Polybiblion. (Revue bibliographique universelle.)
— Comité des travaux historiques et scientifiques.
— Société nationale des antiquaires de France.
— « Pro Alesia », revue des fouilles d'Alise.
— Revue mensuelle de l'Ecole d'anthropologie.
— Société nationale d'agriculture (don du Ministère).
— Le Mercure de France.
— Bulletin du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc (don).
— La Grande Revue (don).
— Revue archéologique (souscription).
SAINT-JEAN DE MAURIENNE. Société d'histoire et d'archéologie.
THONON. Académie chablaisienne.
VIENNE. Revue archéologique « La Rhodania ».

ETRANGER

AOSTE. « Augusta Praetoria », revue valdôtaine.
FRIBOURG. Société d'histoire du canton de Fribourg.
GENÈVE. Institut national genevois.

GENÈVE. Société d'histoire et d'archéologie.
— Société suisse de numismatique.
— Société de géographie (le Globe).
— Genava.
LAUSANNE. Société vaudoise des sciences naturelles.
— Société d'histoire de la Suisse romande.
MILAN. Atti della Società italiana di scienze naturali.
NEUCHATEL. Société des sciences naturelles.
NEUCHATEL et ZURICH. Glossaire des Patois de la Suisse romande.
PADOUE. Atti dell. Acad. scient. Veneto-Trentino-Istriana.
TURIN. Miscellanea di storia italiana (Regia deputazione di storia patria).
— Société d'archéologie et Beaux-Arts.
— Associazione fra oriundi savoiardi e nizzardi italiani.
— Bolletino storico bibliografico subalpino.
VÉRONE. Madona Verona (Museo Civico).
WASHINGTON. (U. S. A.). Smithsonian Institution.
ZURICH. Anzeiger fur schweizerische Geschichte alterthumskunde (Indicateur d'antiquités suisses).

JOURNAUX

ANNECY. Industriel savoisien.
— Annecy, Lac d'Annecy, Vallée de Thônes (*don*).
PARIS. Le Savoyard de Paris.

ACADÉMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Assemblée générale du 2 février 1927

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 16 h. 30 (1).

Après lecture et approbation du procès-verbal de la séance précédente, le Président s'exprime ainsi :

« Messieurs,

« Depuis notre dernière réunion, deux de nos membres d'honneur ont obtenu des plus hautes situations qu'ils pouvaient atteindre : M. Alexandre Moret, égyptologue, a été nommé membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 4 décembre 1916) et M. Charléty, recteur de l'Académie de Strasbourg, est devenu recteur de l'Académie de Paris.

« La Florimontane, qui depuis longtemps suit avec un intérêt croissant la brillante carrière de MM. Moret et Charléty (voir *Revue Savoisienne* 1913, p. 270 ; 1919, p. 128 ; 1923, p. 46 ; 1926, p. 4) présente ses plus chaudes félicitations à ces deux éminents compatriotes qui font honneur à leur pays.

« Mais, dans la vie, une joie est presque toujours compensée par une peine : la Savoie a perdu une de ses illustrations, en la personne de M. Antoine Pillet, professeur de droit international à la Faculté de Paris.

« Ce n'était pas une de ces célébrités tapageuses dont les exploits remplissent les colonnes des journaux. Professeur à la Faculté de Grenoble, appelé en 1896 à faire partie du jury de l'agrégation de droit, il avait su faire apprécier ses brillantes qualités et l'Université de Paris avait tenu à se l'attacher. Depuis le 5 décembre 1896, il occupait avec la plus grande distinction la chaire de droit international public, et il avait

(1) Sont présents : MM. André, Aussedat, Blandin, Buttin, Croset, Dépollier, Désormaux, Falletti, Flamary, Gayet, Lachat, Laydernier, Le Roux, Levitte, Marteaux, Miquet, Morand, Ph. d'Orlyé, J. d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, Mgr Rebord, Revil, Ribatto, Richard, J. Serand.

Excusés : MM. A. Crolard, Graber, Lacombe, Martin, Ritz, Ch. Ruphy, F. Serand.

acquis une notoriété du meilleur aloi, soit par son enseignement, soit par ses ouvrages, qui font autorité. A la veille d'être mis à la retraite, il se proposait de se retirer à Chambéry, sa ville natale. La mort l'a surpris, mais il a voulu être inhumé dans cette ville.

« Au cours de notre séance du 7 juillet 1926, M. Le Roux a fait part des succès remportés par M. le docteur Léon MORET qui a obtenu de l'Académie des Sciences le prix Fontanes, de 2.000 fr., pour sa « *Contribution à l'étude des spongiaires siliceux du crétacé supérieur français.* » C'est dans la séance du 13 décembre que ce prix lui a été décerné. »

Le PRÉSIDENT donne la parole à M. H. PFISTER, trésorier, pour la lecture du compte rendu financier de l'exercice 1926 et du projet de budget pour 1927.

SITUATION FINANCIÈRE DE 1926

RECETTES :

Intérêts des rentes 5 % et Ouest-Etat	139	75
Intérêts des fonds placés.....	31	35
Cotisations de 1926	3.080	00
Abonnements à la *Revue Savoisienne*	210	00
Annonce dans la *Revue Savoisienne*	100	00
Ventes d'ouvrages divers	100	00
Subvention allouée à M. Le Roux par le Ministère pour l'impression de l'ouvrage sur « Le lac du Bourget »	2.000	00
	6.412	10

DEPENSES :

Impression de la *Revue Savoisienne* (1er semestre 1926 et reliquat 4e trimestre 1925).....	3.863	05
Notes Société Photogravure	387	50
Recouvrements et correspondance	262	05
Frais de Bureau et Matériel	351	00
Assurance	53	55
Souscription pour le monument Kilian	100	00
Souscription pour l'épée d'Académicien de M. Albert Besnard.....	50	00
Achat de livres	63	30
Entretien des tombes des membres du Comité...	40	00
	5.170	45
Excédent des recettes	1.241	65
	6.412	10

SITUATION AU 2 FÉVRIER 1927

2 Obligations Ouest-Etat 4 %	520 00
1 Titre de 14 fr. de rente 5 %	196 00
1 Titre de 28 fr. de rente 5 %	392 00
1 Titre de 65 fr. de rente 5 % amortissable	1.025 00
En numéraire y compris capital inaliénable	4.220 60
	6.352 60

PROJET DU BUDGET POUR 1927

RECETTES :

Intérêts des rentes	137 60
» des fonds placés	50 00
Cotisations.....	3.100 00
Abonnements	200 00
Publicité	100 00
Vente de publications.....	100 00
Subvention du Musée Léon Marès.....	500 00
	4.187 60

DÉPENSES :

Impression de la *Revue*	3.500 00
Correspondance et recouvrements	250 00
Matériel et divers	100 00
Assurance	60 00
Achat de livres	100 00
Entretien des tombes	40 00
Dépenses imprévues.....	77 60
Gratification à l'appariteur	60 00
	4.187 60

Ces comptes sont approuvés à l'unanimité.

M. J. SERAND donne lecture de la situation financière et morale résultant de l'exploitation du domaine de Montrottier et du musée Léon Marès et expose le projet de budget pour 1927.

En terminant son rapport, M. J. SERAND cite les nombreuses personnes qui ont fait, pendant le cours de la belle saison, une utile propagande en faveur du musée Léon Marès.

Au nom de l'Académie Florimontane il leur adresse de sincères remerciements ainsi qu'au dévoué personnel du Château de Montrottier.

Après approbation par l'Assemblée, de ces comptes, le

président félicite M. SERAND de son zèle infatigable et de son dévouement.

Sur la proposition du comité, le titre d'*économe honoraire* du domaine de Montrottier est décerné à M. Charles RUPHY et cette fonction est désormais confiée au conservateur adjoint M. François SERAND.

On procède ensuite aux élections :

Mgr REBORD est élu *membre du comité* en remplacement du chanoine LAVOREL, décédé.

Sont nommés *membres effectifs*, MM. GAILLARD, professeur en retraite et GRABER, inspecteur des Eaux et Forêts.

M. Ph. GUINIER, directeur de l'Ecole nationale des Eaux et Forêts de Nancy, est élu *membre d'honneur.*

Sont nommés *membres associés*, MM. AVEZOU, archiviste départemental, R. MOSSU, homme de lettres, POCHAT-BARON, directeur du Collège de Thônes.

Membres correspondants, MM. ARPIN, chimiste, BROISE, archéologue, R. DOMENJOUD, architecte, commandant REVEL, percepteur, à Besançon, Fr. ROUPIOZ, négociant.

Vérificateurs des comptes, MM. Ph. d'ORLYÉ, E. RIBATTO, L. LAYDERNIER.

Membres du Comité de rédaction de la *Revue Savoisienne,* MM. MIQUET, M. LE ROUX, DÉSORMAUX, BALLEYDIER, G. MARTIN, FLAMARY, LÉVITTE, Chanoine GAVARD, AVEZOU, Léon MORET.

M. LÉVITTE donne lecture de son très remarquable rapport *(V. article séparé)* sur le concours de poésie de 1926. Après approbation des conclusions du jury, il est procédé à l'ouverture des plis cachetés contenant les noms des concurrents. Les récompenses sont alors décernées dans l'ordre suivant : Prix ex-œquo, chacun 300 francs :

Gaston CHARBONNIER, avocat, à Nice :

Maurice VALETTE, au Mans.

M. J. SERAND fait part de la mort récente, à l'âge de 90 ans, du poète Achille MILLIEN, ancien membre correspondant de l'Académie Florimontane, plusieurs fois lauréat des concours Andrevetan, et il rappelle que notre compatriote, François BULOZ, fondateur de la *Revue des Deux Mondes*, dont l'on vient de commémorer, à Paris, le cinquantenaire de la mort, fut également membre de l'Académie Florimontane, de 1858 à 1877.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée se sépare et le

Comité restant en séance procède à l'élection de son bureau pour 1927. Tous les membres sortants sont réélus.

Le Secrétaire,

Marc Le Roux.

Séance du 2 mars 1927

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures (1).

Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et approuvé.

Le président souhaite la bienvenue à M. Broise, nouvellement élu.

Il annonce, avec une vive satisfaction que notre éminent compatriote, Mgr Petit, précédemment archevêque d'Athènes, vient d'être appelé à Rome, où il est pourvu d'un poste de choix, avec le titre d'archevêque de Corinthe, titre abandonné par le nouveau nonce à Paris.

M. Miquet lit des comptes rendus bibliographiques d'ouvrages qui ont paru récemment. (V. *Revue bibliog. savoisienne.*)

Le Même complète et rectifie la liste des *Intendants de Savoie* qu'il a publiée dans la *Revue Savoisienne* de 1918, pages 42, 43 et 44. *(Voir article séparé.)*

M. Le Roux résume un important travail du Dr Léon Moret sur les *Algues des neiges.* (Voir le présent fascicule.)

M. Le Roux signale le mémoire d'un Alsacien, M. Wickersheimer, sur un médecin-chirurgien, Jean Gispaden, établi à Annecy à la fin du xve siècle. Il contient de curieux détails et cite un grand nombre de noms des habitants de la ville à cette époque. Ce mémoire a été offert par l'auteur à la bibliothèque florimontane.

M. Flamary fait don d'un plan-projet de galerie dans les Gorges du Fier sur la rive droite du torrent, dû à l'architecte Porreau.

(1) Sont présents : MM. André, Broise, Croset, Désormaux, Falletti, Flamary, Gaillard, Graber, Lachat, Levitte, Le Roux, Marteaux, Miquet, Chan. Morand, H. Pfister, L. Pfister, Mgr Rebord, Revil, Ribatto, F.-M. Ritz, J. Serand.

Excusé : M. F. Serand.

Mgr Reboïd fait une nouvelle lecture sur l'histoire de l'hôpital d'Annecy et des œuvres de bienfaisance faisant partie de son important travail sur cet établissement.

M. Désormaux donne connaissance des nouvelles trouvailles effectuées par un de ses élèves, le jeune P. Broise, dans la plaine des Fins. Il a recueilli ainsi, sur l'emplacement de Boutae, surtout des débris de poteries rouges avec sujets de chasse, des estampilles sur vases noirs des potiers *Sextus* et *Martinus* ; son camarade Bernard Tissot a trouvé un fragment de jatte avec la marque *urso fecit.*

Sur la proposition de M. J. Serand, qui fait ressortir que l'un des buts de l'Académie Florimontane est d'encourager les sciences, les arts et les métiers, il est décidé que la somme de 600 fr. de la fondation Andrevetan sera affectée de la manière suivante, en 1927 :

200 francs à la poésie ;

400 francs à un concours de dessins et modèles industriels, ouvert entre les élèves de nationalité française, des cours du soir et ceux de l'Ecole pratique de la Ville d'Annecy.

A ce sujet, M. Serand donne lecture de l'article 10 des statuts de 1606, rédigés par saint François de Sales et le président Favre, qui vient à l'appui de sa proposition : « *On admettra aux assemblées générales tous les braves Maistres des arts honnestes, comme peintres, sculpteurs, menuisiers, architectes et semblables.* »

L'Académie Florimontane nomme une commission composée de MM. Serand, Flamary, Falletti, Gaillard qui sera chargée d'établir les modalités de ce concours.

Le Même présente un exemplaire d'une médaille de l'ancienne Ecole des Mines du département du Mont-Blanc, fondée sous le Consulat, en 1802, à Pesey, puis transférée à Moûtiers, où elle cessa d'exister vers la fin du Ier Empire.

Cette médaille, peu commune, fait partie des collections du musée Léon Marès.

Elle est en fonte grossière, à l'effigie de Napoléon Ier, par Andrieu, d'après Denon. Le revers est occupé par un personnage accroupi représentant un mineur ou le dieu Saturne, par allusion, probablement, au plomb argentifère exploité à Pesey. Dans le bas se trouve la légende suivante : « *Ecole des Mines du Mont-Blanc.* »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

Séance du 6 avril 1927

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures (1).

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le Président signale ensuite que dans sa séance solennelle du 27 mars dernier, la Société nationale d'acclimatation a décerné une médaille d'argent grand module à M. Marc Le Roux, conservateur du musée d'Annecy, pour son important travail sur la *biologie lacustre et les poissons des lacs d'Annecy et du Bourget.*

En même temps, le ministère de l'Agriculture, grâce à l'intervention de M. Fernand David et de M. Lachat, inspecteur principal des Eaux et Forêts, a accordé à l'Académie Florimontane une subvention de 3.800 francs pour permettre à cette Société de faire imprimer le beau travail de M. Le Roux.

Il adresse ses plus chaudes félicitations à notre très méritant collègue, et nos remerciements à ceux qui ont obtenu ces résultats.

Le Président donne lecture d'une communication de M. l'abbé Boillot, membre correspondant, curé de Lesle (Doubs), à qui il adresse ses félicitations pour sa nomination de chanoine honoraire de Besançon.

M. le chanoine Boillot a pris la peine de copier, pour nous en faire part, le discours prononcé le 10 juillet 1872 à Béthoncourt, en l'honneur des mobiles de la Savoie, par M. l'abbé Besson, alors supérieur du collège Saint-François-Xavier de Besançon et plus tard évêque de Nîmes. Ce discours complète heureusement les récits de Frédéric Sassone et de François Descotes.

M. Miquet lit un compte-rendu bibliographique de l'*Histoire de la Suisse* par William Martin (1926).

Le Même donne des renseignements inédits sur la famille

(1) Sont présents : MM. André, Avezou, Broise, Crozet, Désormaux, Falletti, Flamary, Fontaine, Gaillard, Ch^me^ Gavard, Lachat, Le Roux, Marteaux, Miquet, H. Pfister, L. Pfister, Mgr Rebord, Ribatto, F.-M. Ritz, Robert, F. Serand.

Excusés : MM. A. Crolard, J. Serand.

Vinit, originaire d'Argentine, dont un membre, Charles-Léon, architecte, peintre et publiciste, fut pendant trente ans, agent puis secrétaire de l'Ecole des Beaux-Arts. Décédé à Paris le 30 avril 1862, chevalier de la Légion d'honneur, Charles-Léon Vinit a laissé un fils Pierre-Alphonse, artiste peintre de grand talent.

M. Miquet donne encore des précisions sur Louis-Charles-Thomas Savoye, ancien député d'Yvetot, né en 1836, à Saint-Valéry-en-Caux, dont le trisaieul Noël Savoye était né le 8 avril 1702, à Valloires.

Mgr Rebord, qui avait exposé dans la dernière séance un chapitre de son histoire de l'hôpital Notre-Dame de Liesse en ce qui concerne les secours et les œuvres de bienfaisance, s'étend maintenant sur l'organisation des soins donnés aux malades, des fondations de messes et de legs pour l'institution de pratiques pieuses, pendant le cours du XVIIe siècle.

M. Flamary donne lecture du rapport suivant :

« La Commission que vous avez formée dans la séance du 2 mars 1927 en vue d'une meilleure utilisation des ressources de la fondation Andrevetan, a examiné la proposition de notre excellent confrère M. J. Serand.

« Les intentions du Dr Andrevetan sont clairement exprimées. Le philanthrope a voulu encourager les Lettres et les Arts dans notre ville par l'attribution de récompenses que l'Académie Florimontane est chargée de décerner et il a exprimé la volonté que les bénéficiaires soient des Français. C'est là l'origine de nos concours de poésie, d'histoire locale, de dessin et de peinture. Mais tandis que les concours de poésie brillent tous les ans par le nombre et la valeur des concurrents, les concours de dessin et de peinture sont ternes et presque délaissés. Il est visible que ces derniers, sous leur forme actuelle, ne donnent aucun résultat utile. Si les amateurs d'art et les artistes sont peu sollicités par un concours triennal pauvrement doté, nous sommes persuadés qu'il est possible de trouver dans le monde du travail un public plus sensible à nos encouragements. L'ouvrier d'aujourd'hui, plus instruit et moins surmené que celui d'autrefois, nous paraît, pour ces raisons, plus accessible à un enseignement capable d'élever son niveau d'une manière singulière. Adressons-nous donc résolument à l'ouvrier, à l'apprenti et aussi à l'écolier qui, pendant les deux ou trois dernières années de scolarité, reçoit les notions techniques destinées à faciliter son appren-

tissage. Montrons-leur à tous, aussi bien à ceux qui travaillent le bois qu'à ceux qui forgent le fer ou taillent la pierre, que la première connaissance à acquérir, pour se perfectionner dans un métier, est celle de la langue universelle des artisans, c'est-à-dire le dessin entendu dans le sens le plus large du mot et complété par le modelage. Aucun discours n'égale en clarté et en précision, pour le mécanicien, un simple croquis coté de la pièce à construire, pour le menuisier, une vue par plan, élévation et détails d'exécution du meuble demandé. Enfin, le dessin permet l'analyse des chefs-d'œuvre des maîtres. Il met l'ouvrier en contact intime avec l'œuvre d'art et lui communique sinon toute l'émotion de l'artiste, au moins un reflet de son état d'âme. Des cours, compléments des travaux habituels de l'atelier ou du chantier, ainsi compris, deviennent des cours de *Perfectionnement ouvrier*. A la connaissance du métier qui, par la répétition monotone des mêmes gestes, forme l'œil et assouplit la main, ils ajoutent une pénétration plus grande de l'esprit et une délicatesse de la sensibilité qui développent le goût. Former la main de l'ouvrier est certes une œuvre utile, cependant mettre un peu plus de lumière dans son cerveau et de chaleur dans son cœur est une œuvre plus haute qui l'élève au-dessus de la lourde tâche matérielle, le conduit au seuil du domaine du Beau et le rend apte à se construire un noble idéal.

« Ne craignez pas que le but ainsi fixé aux *Cours de perfectionnement ouvrier* soit trop élevé. Il n'est pas impossible de l'atteindre : nous en voyons la preuve dans le jugement de l'Illustre Fondateur de notre Académie, rappelé par M. J. Serand, et dans les résultats obtenus par les *Cours du soir* qui furent créés par la Ville d'Annecy à la demande de *Paul Cabaud*. Votre Commission vous propose donc de remplacer les concours de peinture et de dessin par des prix et des subventions aux établissements d'instruction et aux cours spéciaux qui entrent dans la voie du *Perfectionnement ouvrier* dont nous venons de parler, sans faire d'autre distinction entre eux que celle de leurs efforts vers le but indiqué.

« Les arts féminins de la dentelle, de la broderie, de la tapisserie occupent de nombreuses ouvrières dans notre ville et demandent une connaissance approfondie du dessin et de l'aquarelle pour la création et pour la reproduction des modèles artistiques ; mais, pour cette première année 1927, nous vous proposons de réserver vos encouragements aux seuls

BIBLIOTHÈQUE DE CHAMBÉRY

ouvriers et apprentis hommes et d'attribuer 200 fr. à l'*Ecole municipale du soir* et 200 fr. à la section industrielle de l'*Ecole pratique d'Annecy*.

: En adoptant ces conclusions vous confirmerez le vote de principe émis dans votre dernière séance et vous exprimerez en même temps des intentions qui étaient dans la pensée de tous. »

L'Assemblée approuve à l'unanimité les termes de ce rapport.

Il est donné ensuite lecture d'une lettre de la Société de Saint-Hubert d'Annecy, remerciant l'Académie Florimontane d'avoir bien voulu lui accorder des facilités, à Montrottier, pour l'installation d'un parc de réserve pour les lièvres et lui annonçant qu'en témoignage de reconnaissance elle lui a donné le titre de membre bienfaiteur. L'assemblée est très sensible à ce témoignage.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18 h. 30.

Le Secrétaire,
Marc Le Roux.

Séance du 4 mai 1927

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures (1).

Après lecture et approbation du procès-verbal de la réunion précédente, le Président prend la parole :

« Messieurs, dit-il, l'Académie Florimontane vient de perdre un de ses membres les plus distingués, M. Edouard Falletti, directeur honoraire des Tabacs, décédé dans notre ville le 1er mai. Né le 21 février 1866, il avait été vérificateur de culture en 1888, contrôleur en 1892, contrôleur principal en 1906, rédacteur principal à la rédaction générale en 1909, sous-chef de bureau en 1910, chef de bureau en 1916 et directeur des tabacs à Chambéry en 1920. C'est là qu'il prit sa

(1) Sont présents : MM. Avezou, Croset, Désormaux, Flamary, Levitte, Marteaux, Miquet, H. Pfister, Robert, Ritz, F. Serand, J. Serand.

Excusés : MM. André, Gavard, Lachat, Le Roux, L. Pfister, Mgr Rebord, Ribatto.

retraite pour venir se reposer dans sa cité natale en 1926 ; mais il profita très peu de cette retraite et vient d'être emporté par une maladie incurable, laissant d'unanimes regrets.

« Nous présentons nos plus vives condoléances à sa famille, et entre nous à notre collègue Eugène Falletti, qui était son frère.

« J'adresse les félicitations de l'Académie à M. Pierre PISSARD, enseigne de vaisseau du port de Toulon, qui vient d'être nommé chevalier du Mérite naval espagnol, à M. Léon LAYDERNIER, banquier, nommé commandeur du Nicham-Iftikar, par le bey de Tunis, pour services rendus à la colonisation tunisienne, et à M. Alfred ANTHONIOZ, promu officier du Mérite agricole. »

Le SECRÉTAIRE donne lecture du programme du concours d'histoire et d'archéologie ouvert par l'Académie Salésienne, à l'occasion du cinquantenaire de sa fondation et auquel est affecté un prix de 400 fr.

M. MIQUET lit deux notices bibliographiques. (Voir *Revue bibliogr. Savoisienne.*)

LE MÊME remet pour la bibliothèque, de la part de M. le général Bordeaux, deux numéros de la « *Sabretache* », contenant une notice du donateur sur le général Baron de Perron.

M. DÉSORMAUX offre à l'Académie, qui l'accepte avec reconnaissance pour le conserver dans ses archives, un recueil ou livre d'or, artistiquement relié, des plaquettes publiées à l'occasion du millénaire de Saint Bernard de Menthon, accompagnées de 36 lettres autographes d'adhésions des membres du Comité.

L'Académie Florimontane s'associe à M. Désormaux pour exprimer sa reconnaissance au Conseil municipal d'Annecy, à l'occasion du choix qu'il vient de faire, pour la dénomination de nouvelles rues de la ville, des noms de deux de ses anciens et regrettés membres : Gustave Geley et Jean Ritz.

M. DÉSORMAUX fait l'historique du mot *moraine.* C'est l'un des rares termes franco-provençaux qui aient acquis droit de cité dans la langue usuelle. (Voir plus loin article séparé : *Notices lexicologiques savoisiennes.*)

Parmi les publications de linguistique parues cette quinzaine, M. DÉSORMAUX signale particulièrement à l'attention de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de notre langue : les *Mélanges d'étymologie française,* de M. Antoine Thomas, seconde édition, revue et enrichie de remarques nouvelles (chez

Champion), ainsi que le tome IX de l'*Histoire de la Langue française*, due à M. F. Brunot : *La Révolution et l'Empire*, 1re partie ; *Le français langue nationale* (chez A. Colin). Une analyse critique de ces grands ouvrages sera insérée dans la bibliographie de la *Revue Savoisienne*, 1927, 2e fasc.

M. Marteaux fait une communication sur l'origine du mot *écherène* :

Dans leur ouvrage, le *Prieuré de Chamonix* (Acad. de Savoie, doc. III, IV, 1879), A. Bonnefoy et A. Perrin ont publié des chartes traitant de la délimitation des mandements de Chamonix et de Montjoie (montagne de Voza) où est mentionné le mot *écherène* dont le sens, que je sache, n'a pas encore été bien défini. Il se présente sous une forme latinisée, en 1264, *descendendo per caput et sommitatem ruynarum et escharenas* ; en 1297, *escherenes, loca que dicuntur eschereynes* ; en 1300, *per cacumen ruinarum echeyrenarum o. c.* I, p. 24, 138, 161 ; les auteurs lui donnent le sens d'éboulis sans autre explication. En 1457 fut rédigé le procès-verbal d'une délimitation entre ces deux mandements dont nous avons une copie du xviie siècle ; il s'agissait de spécifier le sens précis de ce même mot noté le plus souvent sous la forme *exerenae*. M. Joseph Désormaux, après avoir ici même étudié et contrôlé les réponses des témoins lesquels sont unanimes pour n'en pas connaître le sens exact, le rattache avec doute à *serenum*, celui-ci ayant pu passer du sens de *serein* à celui de cime, avec *ex*, idée de contraire ; v. RS., 1912, 161, avec le texte latin. M. P. Massia (*Boll. storico subalp.*, Torino, xxvi, 397, 1924) explique ce mot par *scalina*, dérivé de *scala*, d'où le sens de pente raide d'une montagne avec un chemin en escalier. Le suffixe *ina* aboutit en effet à *ène* en patois, comme *tina*, *tène*, *spina*, *epena* ; mais, d'après le contexte cité plus haut, *écherène* paraît non pas désigner un sentier en escalier, mais s'appliquer à un aspect particulier, du sol rocheux d'un sommet dominant des précipices et des éboulis, et que suit normalement la ligne des limites. Finalement, peut-être pourrait-on voir en ce mot un dérivé du grec *eskhara*, foyer, par le latin *eschara* du iiie siècle, fr. *eschare* ou *escarre*, croûte, mais ayant aussi le sens ancien de brèche dans un mur, d'après le *Dictionnaire de la Langue française*. Ainsi, *escharina*, terme alpin, désignerait une fracture naturelle de la ligne rocheuse de faîte accompagnée d'éboulis, les formes médiévales *exerenae* n'étant que la traduction de la prononciation patoise *éçherène*. Ce mot, du

reste, n'est pas spécial au Haut-Faucigny ; on le retrouve, en Savoie, dans le nom du village commune de Lescheraines, aux XIIIe-XIVe siècles, *Excherena*, *Echereyna*, *les Cherenes* (J. J. Vernier, *Dict. topo.*, et Morand, *Hist. des Bauges*, I, 502, 503), et au sud, jusque dans les Hautes-Alpes sous la forme l'Echarène. En ancien français, Godefroid cite deux mots qui paraissent de la même famille : *escharalle* (= suff. *elle* ?), chair molle et puante d'une blessure, et *excharenier*, écorcheur.

Le Même signale dans la *Revue de Paris*, A. R. Hamelin, *Douze ans de ma Vie*, 1796-1808, deux pages intéressantes sur Monge (1er Janv. 1927, p. 48-50.)

M. J. Serand signale la découverte récente, de 16 à 18 squelettes d'humains, dans une gravière située à environ 600 mètres au nord-est du chef-lieu de Lathuille, en amont du pont du ruisseau de Bornette. Aucun mobilier funéraire n'accompagnait ces corps dont plusieurs étaient assez bien conservés.

Le Même présente un tableau, à l'huile, exécuté par M. Marc Le Roux, de la partie principale du très beau panorama que l'on découvre du sommet du donjon de Montrottier, où il sera placé prochainement.

Les membres présents se font un plaisir d'adresser des félicitations à l'auteur.

A l'issue de la séance, levée à 18 h. 30, le Comité décide que le montant du prix de rachat de la cotisation de membre de l'Académie Florimontane est porté, dès ce jour, à 300 fr.

Le Secrétaire,
Marc Le Roux.

Séance du 1er *juin* 1927

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures (1).

Le Président souhaite la bienvenue à MM. Brand et

(1) Sont présents : MM. Balleydier, Brand, Croset, Désormaux, Domenjoud, Falletti, Chne Gavard, Le Roux, Levitte, Marteaux, Miquet, H. Pfister, L. Pfister, Robert, F. Serand, J. Serand.
Excusés : MM. Avezou, Buttin, Crolard, Flamary, Lachat.

DOMENJOUD, qui assistent pour la première fois à nos séances.

Il dépose sur le bureau :

1° Une carte d'ensemble du Massif du Mont-Blanc, par Charles Vallot et de Larminat, offert par la librairie Dardel ;

2° *Chambéry il y a cinquante ans*, par M. Philibert Falcoz, don de l'auteur.

Remerciements aux donateurs.

M. MIQUET fait part de la correspondance.

Une circulaire de M. le Préfet de la Haute-Savoie recommande les Pupilles de la Nation à toutes les Sociétés et associations diverses de la Haute-Savoie.

Il sera fait état de cette circulaire au moment de l'établissement du budget de 1928.

Notre collègue, M. Lucien GUY, précédemment à Sallanches, informe qu'il a quitté la Savoie pour se fixer à Lyon, la Demi-Lune, 3 *bis*, route de Saint-Bel, où il entreprend l'édition de toutes publications.

Il se recommande aux auteurs désireux de faire éditer des ouvrages et il promet d'accorder les conditions les plus avantageuses aux membres de l'Académie Florimontane.

M. DÉSORMAUX expose les réflexions suivantes à propos des *Monographies locales* :

Ce fut une mode jadis de dédaigner les monographies de communes ou de paroisses. De nos jours on apprécie avec plus d'équité ces travaux ingrats. Ils exigent de patientes recherches, une compétence très étendue. Quant à leur utilité, nul ne saurait la contester. Tel est, ou tel devrait être le fondement solide d'une histoire régionale.

Il est peu de « pays » en France où ces monographies soient plus nombreuses qu'en Savoie. Je m'en suis rendu compte en dressant la liste des principales pour ma *Bibliographie méthodique des Parlers de Savoie*. J'ai complété ce petit répertoire. En attendant qu'il soit publié, je le tiens à la disposition de nos Collègues florimontans.

Remarquons, en passant, que ce genre de recherches est principalement en honneur à l'Académie Salésienne. Il convient de l'en féliciter. Souhaitons en même temps que toute commune de la Savoie ait tôt ou tard son historien.

Je crois bien avoir lu, ou du moins parcouru, toutes, ou presque toutes ces monographies. Je comptais en tirer grand profit pour ma future *Histoire du Langage en Savoie*. Or, je suis frappé d'une omission regrettable. C'est pour qu'une

telle lacune soit comblée désormais que je me permets de la signaler ici.

Un fait d'importance primordiale, c'est le langage, ce qu'on est convenu d'appeler le parler local. Nulle part je n'ai trouvé consacré à cette question, un chapitre ayant l'étendue que devrait comporter un tel sujet. Les auteurs de ces monographies, pour la plupart enfants de la commune, ou installés depuis longtemps dans la région, ont dû s'intéresser au langage usuel. Ils sont tout qualifiés pour recueillir d'intéressantes observations. Ils ne reculent pas devant le travail. Pourquoi donc cette fâcheuse omission ? Je pressens bien la réponse : C'est, dira-t-on, affaire aux linguistes de métier, aux dialectologues. Et d'ailleurs où trouver un modèle ? Mais, à défaut d'étude approfondie, pourquoi ne pas signaler des faits caractéristiques ? Quant aux exemples, ils ne manqueraient pas depuis Gilliéron. Si l'on désire, afin de s'initier, consulter une notice moins étendue que *Le patois de Vionnaz*, et plus récente, voici le travail le plus nouveau que je connaisse. J'emprunte ce « modèle » au Bugey, région voisine, qui a longtemps suivi les destinées de la Savoie.

Un érudit bugiste, M. Janichon, vient de publier une monographie de Cerdon. Il en étudie la vie historique, économique et sociale. Cet ouvrage est accompagné d'une brève notice sur le patois de Cerdon, due à M. Antonin Duraffour, professeur à l'Université de Grenoble, directeur de l'Institut de phonétique. Cet aperçu débute par un « coup d'œil général sur l'histoire de nos patois. » Ces pages prêteront matière à d'intéressantes comparaisons. On les trouvera dans le dernier *Bulletin de la Société des Naturalistes et des Archéologues de l'Ain* (XXXe année, nº 41 [janvier 1927], p. 117-142). Voilà un bon exemple à suivre.

L'auteur espère que son étude « suscitera quelque intérêt pour les questions linguistiques ». Souhaitons-le du moins. Avec lui, nous convions de nouveau les chercheurs « à relever, avec les précautions d'usage, et à serrer soigneusement, comme on ferait pour une espèce biologique sur le point de s'éteindre, tout ce qui dans les patois présente quelque intérêt, ou offre la moindre originalité ». (Fascicule cité, p. 118).

M. Duraffour rappelle très justement que « rien n'est plus fécond en observations de toute nature que le lexique d'un parler ». (1).

Sous ce titre : *Onomastique diabolique* (Le *diable* et les rites

diaboliques dans les Parlers de Savoie, M. DÉSORMAUX vient d'écrire une étude destinée à la *Revue française de Prague*, le périodique si répandu, qui fait mieux connaître la France et l'esprit français en Tchéco-Slovaquie. (Son distingué directeur, M. Daniel Essertier, ancien professeur au Lycée d'Annecy, a soutenu brillamment ses thèses en Sorbonne. Elles ont été très remarquées et ont valu au jeune docteur la mention très honorable et les félicitations du jury.) M. Désormaux donne lecture d'un chapitre de son travail. Il est consacré au terme « *Synagogue* en Savoie ». L'auteur suit ce mot et ses congénères à travers chroniqueurs et légistes Savoyards, dans les actes ou documents d'archives, notamment dans les nombreux procès de sorcellerie, dans la littérature dramatique, enfin dans les parlers de Savoie, dans la toponymie et l'anthroponymie, dans la flore et la faune, comme dans les récits des lettrés et dans les traditions populaires. Rien de plus curieux que l'histoire de *synagogue* (*sandgoga*, *sandgouga*, *goga*, *gogant*, etc.). Il y a sur ce « thème diabolique » de jolis récits : tels la *Sandgouga de l'Esser*, et la *Gouga du Fayet*. On sait que le mot *synagogue* est devenu synonyme de sabbat. Il désigne les réunions de « sorciers » dont les documents médiévaux et ceux du XVIe siècle notamment évoquent si fréquemment le triste souvenir.

M. BROISE offre à la Florimontane de fort belles photographies qu'il a exécutées de l'inscription et de la voie romaine de Dingy-Saint-Clair. Ce sont des documents archéologiques très précieux dont l'Académie est reconnaissante à notre collègue.

M. BRAND fait don d'une admirable hache polie néolithique en cupholide trouvée à Pers-Jussy ; le même ajoute un lot de photographies qu'il a faites des divers aspects du nouveau pont en construction sur les Usses.

Parmi les ouvrages offerts à signaler : un article dû à M. Jules SERAND sur les *Iles de Los*, paru dans la revue la

(1) Dans ce même numéro figure précisément un article de M. A. TROLLIET (p. 263), intitulé : « Pour les Monographies communales. » L'auteur propose un plan de recherches pour les publications de ce genre. On pourra compléter ses indications rapides. Elles ne seront pas inutiles aux « travailleurs locaux » qui, pour leurs débuts, auraient besoin d'un guide.

Ce guide pourrait être, en tout ce qui concerne l'étude générale des patois, le nouveau volume de M. A. DAUZAT, qui vient de paraître (Librairie Delagrave) : *Les Patois* ; évolution, classification, étude. Une analyse critique en sera donnée par M. DÉSORMAUX dans notre *Bibliographie savoisienne* (*Revue Savoisienne*, IIe fascicule de 1927).

Géographie ; un travail de M. Ch. Buttin publié dans la *Gazette des Beaux-Arts* sur l'Epée offerte par la ville de Paris au Comte de Paris en 1835. Remerciements sincères aux donateurs.

M. Désormaux donne connaissance des trouvailles faites dans les Fins par M. Bernard Tissot : divers fragments de vases rouges à reliefs et une monnaie d'Auguste.

L'Académie Florimontane est heureuse d'adresser ses encouragements aux jeunes gens qui veulent bien s'intéresser aux recherches archéologiques locales.

M. J. Serand annonce qu'il a reçu de M. Louis Blondel, architecte et archéologue cantonal de Genève, sept photographies d'anciens plans et dessins de Montrottier, antérieurs à la restauration du château.

Ces documents, dont les originaux sont la propriété de Mesdames de Beaumont, petites-filles du général Dufour, qui ont bien voulu autoriser M. Blondel à les photographier pour l'Académie Florimontane, présentent un très grand intérêt historique. Ils donnent, en effet, un aperçu des dispositions intérieures des appartements, avant 1839, date de la vente du château, par le général Dufour, au chevalier Jules de Rochette.

Le Président se fait l'interprète de tous les membres présents, vivement intéressés par la vue de ces photographies, en adressant à M. Blondel ainsi qu'à Mesdames de Beaumont, les sincères remerciements de l'Académie Florimontane.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

Le Secrétaire.
Marc Le Roux.

MENUS FAITS DE L'HISTOIRE DE SAVOIE

L'émigration savoyarde et le droit d'aubaine

Qu'une foule de Savoyards aient quitté leurs vallées pour chercher fortune, ou simplement pour vivre ailleurs : voilà un fait bien mis en lumière. Il suffit de rappeler ici le récent travail de M. G. Letonnelier. On a recherché et trouvé les causes principales de cet exode. On a de même insisté sur le retour

des émigrants dans leur ville ou dans leur village : pieux attachement à la famille, au clocher, à la terre natale (1). Autre fait, non moins connu que le précédent. Toutefois il est un motif, peut-être secondaire (mais on aurait tort de le négliger), qui dut inspirer au Savoyard vieilli sur un sol étranger le plus vif désir de revoir ses montagnes. Je veux parler du *droit d'aubaine.*

Qu'était-ce que l'*aubain* ? On appelait ainsi tout étranger qui passait un an et un jour sur le fief d'un seigneur. Il devenait son homme. C'était, a-t-on dit, comme une « épave » jetée sur la terre féodale. Si cet étranger mourait, ses biens appartenaient au seigneur. Tel était le droit d'*aubaine*, ou *aubenage* (*jus albanagii*). « *Epaves*, dit une vieille coutume de Laon, citée par Chéruel, ceux qui sont natifs hors du royaume et demeurant au dit royaume. » Cette coutume s'appliquait, par réciprocité, à peu près à tous les pays. Au Moyen-Age, pour le « déraciné », sauf quelques exceptions, qui allèrent croissant, « ni justice, ni pitié ». Montesquieu constate le fait, et s'en indigne.

Avec les progrès du pouvoir royal, le sort de l'*aubain* devient en France moins précaire. Que fut-il exactement en Savoie, à travers les âges ? Il y aurait lieu de le rechercher, en analysant édits et lettres patentes des comtes, ducs et rois, qui présidèrent aux destinées de ce pays. En France, on a rappelé qu'un édit d'Henri IV (1608) interdisait aux procureurs fiscaux de s'emparer pour le roi, en vertu du *droit d'aubaine*, des biens des Genevois qui mouraient sur les terres de Sa Majesté. Mais les autres *aubains* ? ceux du moins qui n'étaient pas exemptés de l'*aubenage* par des lettres patentes, pour avoir introduit dans le royaume quelque industrie nouvelle, ou pour toute autre raison. Après avoir longuement et

(1) Voici, par exemple, l'appréciation curieuse du Préfet du Mont-Blanc, de Verneilh, en 1807. (*Statistique générale de la France* : Département du Mont-Blanc, p. 287) :

« L'attachement à la patrie a toujours été le même chez le Savoyard : il semble qu'en parcourant des contrées riches et belles, il devrait oublier ses rochers et ses âpres montagnes ; il en est autrement ; et quelle que soit la fortune qu'il s'est acquise en parcourant le monde, il est bien rare qu'il ne vienne pas finir ses jours sur le sol qui l'a vu naître. Les distances ne changent rien à ces affections ; peut-être ne font-elles que les rendre plus vives. »

Notons en chemin que, pour M. le préfet de Verneilh, la Savoie ne passait pas pour une contrée « riche et belle » : trop de rochers ! trop d' « âpres montagnes » ! Au fond, c'est le jugement de Chateaubriand, dans son *Voyage au Mont-Blanc*, qui date à peu près de la même époque.

durement peiné pour amasser un petit pécule, un émigrant devait avoir hâte de soustraire ses économies à la main-mise des procureurs fiscaux, en retournant au « pays ».

L'*aubenage*, avons-nous dit, existait également en Savoie. En voici un exemple, choisi parmi les plus récents. Il intéresse Annecy. Le document qui le constate est conservé aux Archives départementales de la Haute-Savoie (Série E, 30) (1).

Une dame Charlotte de Franken, fille de feu Jean-Bernard de Franken, baron du Saint Empire, née à Dusseldorff, dans le Palatinat, avait épousé un bourgeois d'Annecy nommé Jacques Cardinal. Elle devint veuve, et mourut sans enfant, à Annecy (1780). En vertu du droit d'*aubaine*, il y eut main-mise sur la succession.

Ce cas est, il est vrai, moins caractéristique, car il n'y avait pas d'héritiers en ligne directe (2).

Que pensaient nos concitoyens du *droit d'aubaine* exercé dans sa stricte rigueur ? Je l'ignore. En France, les philosophes du XVIIIe siècle s'élevèrent contre pareil usage. Il blessait les sentiments de famille : les héritiers légitimes étaient injustement dépouillés. Ce droit n'était pas moins contraire aux intérêts bien compris du commerce et de l'industrie. « Droit insensé », proclame Montesquieu. Aussi l'Assemblée Constituante, le 6 août 1790, abolit-elle ce droit médiéval, devenu tout à fait impopulaire. Pourtant, le Code civil le rétablit, à titre de réciprocité, frappant les étrangers ressortissants des pays où l'*aubaine* existait encore. Il fallut attendre une loi du 14 juillet 1819 pour que le *droit d'aubaine* fût en France définitivement périmé. Le droit plein et entier de

(1) Aux mêmes Archives départementales, E 163, on trouve une requête, datée de 1751, d'un habitant de Chambéry, nommé Joseph Vincent, qui sollicite la main levée du séquestre mis sur les biens de sa femme, Marie Salomé La Cour. Ces biens avaient été saisis par droit d'aubaine, la défunte étant originaire de Brisach. Les conclusions de la Chambre des Comptes mentionnent des arrêts relatifs à la jurisprudence suivie en matière de droit d'aubaine en Autriche, en Piémont et en Savoie. Cf. Max BRUCHET, *Inventaire des archives départementales*, Haute-Savoie, série E, p. 66.

(2) En diverses régions d'Allemagne et en Alsace, les Savoyards émigrés avaient cependant le droit d'hériter. La preuve en est attestée par des pièces concernant la succession du général Balayra. Celui-ci était « mort à Turin, possesseur de grands biens situés à Vienne, que le gouvernement autrichien, sous prétexte d'appliquer le droit d'aubaine, refusait de livrer à l'héritier du défunt ». Les 139 pièces de cette procédure (1754-1767) offrent de « nombreux exemples relatifs aux usages suivis dans divers pays pour les successions recueillies par des étrangers. » *Ibid.*, E 8, p. 4.

recevoir legs et successions fut désormais reconnu à tous les étrangers, qu'ils fussent domiciliés ou passagers.

Quand la Savoie fut devenue française par l'occupation de Montesquiou, nos lois s'appliquèrent naturellement à son territoire. Déjà auparavant, peut-être (mais je ne saurais l'affirmer), sous la pression de l'opinion publique, les rois de Sardaigne avaient pris des mesures concernant le *droit d'aubaine*. Ainsi une convention fut signée avec l'empereur d'Allemagne, le 31 août 1763. Elle sera plus tard confirmée (1825) par un manifeste qui étendra le bénéfice de cette convention aux pays réunis dès lors aux deux monarchies. En 1797, un accord est établi avec le roi de Prusse. Il sera renouvelé en 1820.

Après la Restauration, les conventions réciproques supprimant le *droit d'aubaine* se multiplient. Je note successivement : 1817, accord avec le duc de Modène, avec la Suisse et Genève, avec Parme et Plaisance. En 1818, c'est le tour de la Toscane, des duchés de Massa et Carrara. Mêmes stipulations avec le Pape Pie VII. En 1822, conventions avec les Pays-Bas, avec le roi des Deux Siciles. Puis, c'est la Saxe (1826) qui signe avec le roi de Sardaigne un accord « pour l'abolition du *droit d'aubaine* et de *détraction*, et pour la réciprocité des successions ». La même année Lucques agit de même. Enfin c'est le Wurtemberg (1827), Hambourg, le Danemarck, la Bavière (1831) (4).

Ainsi, il y a moins d'un siècle (exactement 96 ans), un sujet bavarois expatrié mourait-il en Savoie, les biens qu'il possédait sur ce territoire — sauf exceptions — étaient attribués au roi de Sardaigne. Inversement, un Savoyard émigré à Nuremberg, par exemple, ou à Munich, risquait de voir les biens qu'il avait acquis dans cette ville échapper à ses hoirs naturels. Législation vétuste. Combien de nos contemporains songent à un état de choses qui semble déjà « enseveli dans la nuit des âges » ?

J. DÉSORMAUX.

(4) Des conventions ultérieures, s'échelonnant entre les années 1839 et 1841, furent encore signées par le roi de Sardaigne avec le Hanovre, les princes de Hohenzollern-Sigmaringen et Elchingen, le grand-duc de Saxe-Weimar, l'électeur de Hesse, le roi des Belges, le grand-duc de Hesse ; avec le roi de Grèce, « pour l'abolition des droits d'*aubaine* et de *détraction*, de l'impôt d'*émigration* », et autres semblables ; enfin avec « Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies, à l'effet de déclarer réciproquement la non-existence, dans leurs Etats respectifs, des droits connus sous le nom de *droits d'aubaine, droits de détractions*, etc. (Voir le *Répertoire des Edits, Lettres-patentes, billets royaux, manifestes, ordonnances, règlemens, instructions, circulaires et autres actes du gouvernement, émanés depuis le mois de mai* 1814.)

Rapport sur le Concours de Poésie de 1926

L'Académie Florimontane a reçu 7 envois, ainsi classés par ordre de réception :

1° Epigraphe « Ama et fac quod vis » *Le poète au Village*, triptyque.

2° « Laisse faire le temps, l'endurance et tes juges » *Aimer*, etc., 7 pièces.

3° « Fac et spera » *Pastorales*, 11 pièces.

4° « Pax » *O la douce pensée*, etc... 12 pièces.

5° « Par plain chemin » *Nostalgie*, 1 poème.

6° « Ouvre tes yeux sur la beauté du monde », 8 pièces.

7° « O poésie, oubli des maux, douceur profonde », *la Veillée*, etc., 14 pièces.

Les recueils n°s 2 et 4 ne portent pas la mention que les vers en sont inédits et n'ont été présentés à aucun concours ; ils ont dû être écartés de celui-ci. Au reste, l'examen bénévole de leur contenu nous permet d'atténuer les regrets de leurs auteurs. L'expérience de la vie que dénote le n° 4 n'a d'égale que l'inexpérience technique et verbale ; et la virtuosité expéditive dont fait preuve le n° 2, tout en retenant l'attention, n'aurait pu se mesurer avec l'effort plus soutenu et plus heureux des meilleurs candidats.

Il ne reste que 5 concurrents. Comme toujours, leurs mérites sont fort inégaux ; en voici la gradation.

***

Le triptyque du n° 1, *Le Poète au Village*, nous présente, dans un premier tableau, le retour du poète à la terre natale, pour la cultiver avant de la chanter ; dans le deuxième, la majesté de la Nuit et ses bienfaits pour ceux qui en observent la trêve ; dans le troisième, l'adieu du Village aux estivants qu'il n'a pas reconquis et la prière du poète pour que Dieu bénisse ses chants prochains.

Si bienfaisante que soit la cure de travail rural, qu'approuverait sans doute M. Louis Mercier, le poète ne semble pas en avoir tiré tout le profit qu'il s'en promettait, car sa pensée, assez claire et ornée au début et vers la fin, s'obscurcit — effet de couleur locale peut-être, mais vraiment trop poussé — dans sa peinture de la Nuit qui « obombre » « le repos rituel »

des humains « perdus dans sa forêt sans longueur ni milieu » ? L'auteur a d'excellentes intentions, le sens du rythme, la couleur ; qu'il tienne son imagination en bride, qu'il revienne à la simplicité si convenable à la poésie des champs, et il pourra réussir dans ce genre.

***

La pensée, diluée ici en un symbolisme laborieux, reste très maîtresse d'elle-même dans les deux recueils suivants, mais sans se donner la parure, à la fois neuve et naturelle, qu'exige la poésie.

La Nostalgie du nº 5 est une nostalgie héréditaire, qui a passé du père au fils. L'auteur, né hors de Savoie de parents savoyards, évoque le souvenir de son père et du pays paternel, Samoëns, dont ce père aurait pu être le « Camoëns ». Soyons indulgents à cette rime trop riche, de sonorité et de gloire : l'attrait des consonnances est si fort, l'admiration filiale est si digne de respect et devient si rare ! Ce père, jeune alors et heureux, avait dû quitter le chalet natal — amoureusement décrit par l'auteur — à la mort désastreuse du chef de famille. Il peina toute sa vie à élever la sienne, sans pouvoir jamais revoir sa petite patrie ; mais il y pensait toujours et en parlait si éloquemment que son fils la chante et espère y dormir son dernier sommeil.

Le thème est de nature à réjouir les ombres de Soumet et de Guiraud ; il prête au pittoresque et au lyrisme. Il est développé avec correction — sauf un énorme lapsus — avec chaleur, çà et là avec quelque bonheur. Mais, autant le récit serait honnête en prose, autant, transposé en poème par la seule grâce du mètre et de la rime, il provoque notre sévérité en trompant notre attente d'une forme que la poésie veut personnelle et rare et qui apparaît trop souvent molle et banale.

Plus variées sont les sources d'inspiration du nº 6 : « Ouvre tes yeux sur la beauté du monde ». L'auteur chante abondamment, mais assez faiblement, *Choses et Gens*, *l'Oiseau*, le *Village*, la *Fille du potier*, avec plus d'émotion *Botrel* et surtout *Loti*, l'enchanteur toujours désenchanté. Il termine par deux thèmes qui sont peut-être les plus heureuses trouvailles du concours : les *Trois mères*, celles des deux larrons et celle du divin Crucifié, tragique sujet seulement esquissé, et le *Poète inconnu*, frère du soldat inconnu, obscur martyr du beau comme celui-ci le fut du droit. Il mériterait une stèle en un

vallon discret et, s'il ne l'obtient pas, consolons-nous. Le plus humble serviteur de l'art n'a-t-il pas ses intimes satisfactions, pour lesquelles il bénit la vie ? La conviction aidant, la forme égale ici, ou peu s'en faut, l'idée et il y a des strophes qui, comme quelques-unes à Loti, se lisent avec un réel plaisir.

Mais en général l'auteur paraît se contenter trop facilement ; un goût plus exigeant obtiendrait vraisemblablement d'un effort plus soutenu le plein succès.

***

Après les versificateurs, les poètes : ce sont les auteurs des envois nos 3 et 7, l'un du genre impersonnel et plastique, l'autre du genre personnel et lyrique.

C'est la campagne antique et une humble humanité qui se reflètent dans les *Pastorales* du no 3. Parfois la nature fait seule les frais de la pièce. Un essaim vient habiter un tronc desséché et lui rendre une vie adventice, mais innombrable (*Résurrection*). Une nappe d'eau offre la moisson de joncs et d'osiers de ses bords à des enfants qu'on n'aperçoit même pas (*l'Oseraie*). Le paysage se complète ailleurs par une figure humaine : un chevrier fait d'un roseau une flûte et les sons qu'il en tire charment ses boucs (*l'Etang*), un bouvier se baigne au gué où il vient d'amener son troupeau (*Baignade*). Plus souvent, il y a deux personnages et c'est l'idylle classique, la leçon de danse et de chant (*Bucolique*), ou l'entrelacement de deux noms sur l'écorce d'un érable (*Eglogue*), ou l'orgueil attendri de la jeune mère (*Maternité*) ou, ironique contraste, l'apostrophe un peu amère du défunt sous la dalle au passant (*Epitaphe*). Enfin, le groupe s'accroît un peu : c'est le cercle de famille ouvert à l'étranger pour ses devoirs et les rites de l'hospitalité (*Pèlerin, Hospitalité*), ou bien une troupe de vendangeurs dans la joie débordante de leur tâche (*Bacchanales*).

La matière est modeste, mais elle est traitée de main de maître. Le coin de nature choisi est attentivement observé, bêtes et gens sont amoureusement décrits, on dirait sculptés. La perception est, çà et là, transfiguration : l'essaim se fixe

Pour qu'un manteau royal vête l'arbre béant.

Une lueur d'infini élargit parfois l'étroit paysage, se reflète par exemple dans la nappe d'eau :

L'invisible berger des pâturages bleus
Vient y baigner, ce soir, son blanc troupeau de nues.

Le vers très-ferme a quelquefois une extrême fluidité, pour peindre la « mollesse limpide » du ruisseau et

La sinuosité flâneuse de ses eaux,

ou de fines sonorités, pour rendre, auprès des joncs,

Comme un chuchotement de vagues confidences.

Le rythme est sûr, la rime impérieuse. C'est un travail d'une incontestable valeur.

* *

L'auteur du recueil nº 7, *La Veillée*, etc., 14 pièces inspirées par la Provence, n'est pas étranger à la poésie objective : témoin le réalisme ému de *la Veillée*, le réalisme badin de *Rainette*, et la chaude couleur locale de mon *Village*. Mais au lieu de soumettre sa personnalité aux choses, il ne leur demande, d'ordinaire, qu'une chiquenaude pour faire vibrer sa sensibilité, des couleurs et des formes pour en exprimer les fantaisies et les émotions.

Un jet d'eau ensoleillé aux prises avec le vent devient un prestigieux valseur (*Danseur irisé*). *Le Grillon* est, l'été, l'amant de la lune et, l'hiver, le petit dieu du foyer. Les *Cigales* deviennent, métamorphose hardie,

Fileuses de lumière, aux lyriques fuseaux,

les pins, les « lyriques compagnons » du poète : ils chantent, comme lui, malgré leurs blessures. Des gouttes de rosée sur des fleurs lui révèlent les menues peines de leurs âmes falotes (*Regrets de fleurs*), et les brefs chagrins des enfants trouvent en lui un interprète subtil et attendri (*Larmes d'enfants*). Novembre lui rappelle les morts aimés, « étendus au plus doux de nous-mêmes ». Les cloches sèment, avec leurs sons et leurs rythmes divers, les souvenirs d'enfance émerveillée, des Noëls radieux, des générations disparues (*Semeuses de lumière*). Un beau soir lui fait sentir, en des songes ravissants,

Le flux paisible, intime et discret du bonheur *(Tisser des songes)*.

Enfin il a

Tous les essors, tous les élans, toutes les joies
Qu'exaltent la lumière et le chant des couleurs,

et il les a encore, sans cette magie des choses, par la magie intérieure de la jeunesse d'âme (*Riche*). Et cette allégresse généreuse s'exprime, on a déjà pu en juger, en une langue souple, colorée et chantante.

* *

Ce rapport toucherait à sa fin à la satisfaction de tous, sans l'exceptionnelle valeur de ces deux œuvres nos 3 et 7, qui se sont d'abord disputé et partagé à égalité les suffrages du jury. C'est attester le haut mérite des candidats et la conscience des juges que de résumer les discussions soulevées par leur classement. Elles pourraient bien être un écho lointain de la querelle des classiques et des romantiques, de la règle et de la liberté, qui d'après M. Lanson (1), dans un article d'après-guerre, domine encore notre littérature. La préface de *Cromwel*, qui ouvrit le feu, est de 1827 : notre débat coïncide donc avec le centenaire de l'évènement, rencontre qui vaudra, au besoin, à ma rallonge les circonstances atténuantes.

Il a porté sur les défauts, les mérites et les modèles probables des deux oüvrages.

A) On a relevé dans les 494 vers du no 7 une douzaine de rimes douteuses (brille-filles, soies-joie...) La plus hardie est : étoiles-moelles, qui s'autorise de Samain. Mais on peut en découvrir une demi-douzaine dans les 230 vers du no 3 (échut-déchu, toit-toi...) la proportion est donc la même et la pécadille négligeable.

Il y a bien trois ou quatre impropriétés ou autres défaillances verbales dans le recueil 7 ; seulement le no 3 en recèle une ou deux (voir fin de *Baignade*). Passons.

Le no 7 est « inégal », a-t-on dit : de fort jolies strophes alternent avec des passages trop faciles. Ces jolies strophes, qui embrassent souvent le morceau entier, donneraient l'équivalent de « *Pastorales* » et le reste résiste, gagne même à une lecture répétée, si fatale aux séductions superficielles. Il n'y a pas un quart de page esthétiquement indifférent. De la redondance, çà et là, dont on trouverait aussi des traces dans *Baignade* et *Bacchanales* du no 3 ; de l'insignifiance, jamais. Combien peu de jeunes poètes, même connus, mériteraient ce témoignage !

La comparaison des défauts ne tranche donc pas le débat.

B) Que donne celle des qualités ? Comme les toiles de Téniers, disent les uns, les brefs poèmes du no 3 contiennent beaucoup de vie dans un petit cadre ; il y a en eux accord parfait du fond et de la forme. Le second offre-t-il le même équilibre ?

1o Le *fond*, observent les autres, l'emporte incontesta-

(1) « Réflexions d'un vieux critique sur la jeune littérature ». *Revue des Deux-Mondes*, novembre 1921.

blement dans l'œuvre du second. Il se réduit chez le premier à un minimum de nature et d'humanité ; des personnages rustiques, dans un milieu rustique, éprouvent plus qu'ils n'expriment des sentiments très simples : l'enchantement de l'heure, l'amour caprice, l'amour maternel, les devoirs de l'hospitalité. Encore le « pèlerin » — on dirait mieux le chemineau — d'une indulgence attendrie pour les enfants de son hôte, confesse-t-il qu'il descend « Sa pente sans espoir et son chemin sans but » pessimisme sceptique qu'exprime aussi l'*Epitaphe* :

Un vin terne emplissait ma coupe : je l'ai bu ;

en y ajoutant quelque misanthropie, car le passant reçoit en somme ce double avis ; à bientôt ton tour ; adieu, je ne te retiens pas.

Notre chanteur provençal, au contraire, également épris de la nature, à l'amour-caprice substitue l'amour vrai, de ses vieux,

Car pour partir ensemble ils voudraient bien s'attendre,

et lui-même ne regrettera que de laisser un « cœur inconsolé ». Au lieu d'un scepticisme désenchanté, il exprime l'allégresse vaillante qui brave la maussaderie des choses et fait chanter même la douleur ; au lieu de la misanthropie, l'amour de la petite patrie, la sympathie la plus attendrie pour les vieillards et les enfants et l'intime fidélité à la mémoire des morts. Le registre de ce chanteur est donc plus étendu.

Le genre impersonnel du nº 3, dira-t-on, exclut le lyrisme. Mais ce genre fut une réaction violente de l'intelligence contre l'excès du lyrisme romantique, réaction qui suscita bientôt celle de la sensibilité pure, attachée à la musique des mots, plus qu'à leur sens, et qui fut le symbolisme, en attendant l'introuvable « poésie pure » de M. l'abbé Brémond. — On suit ici l'évolution de la fameuse querelle du classicisme et du romantisme. — Il est temps de chercher la poésie entre ces exclusions intransigeantes. « L'art impersonnel, selon M. Lanson, est essentiellement pittoresque ou scientifique, et l'art personnel, essentiellement poétique. » La poésie est donc essentiellement personnelle et lyrique.

2º Le fond est de meilleure qualité dans le nº 7. Mais *la forme* demandera-t-on ? Distinguons la langue et les images qu'elle reflète. La langue du nº 3 est nuancée, pleine et très sûre. Peut-être celle du nº 7, souple et brillante, est-elle d'une structure moins soignée.

Pour les images dont les mots sont imprégnés, elles sont, de part et d'autre, très variées et curieusement associées, ce qui fait la vie et l'imprévu du langage poétique. Une différence toutefois est à noter. Les images visuelles et auditives s'appuient souvent, dans *Pastorales*, à des images tactiles — de solidité, de poids, etc... « la grappe lourde d'un essaim, » « le poids des cous musclés et des cornes trapues », etc. — qui nous imposent la sensation du réel ; tandis que, chez l'autre, la plupart gravitent autour des images lumineuses, ce qui donne à la langue quelque chose de plus aérien et de plus chatoyant. Il excelle à traduire les carillons en dentelles, les couleurs en chant et, plus souvent les sons en lumière physique (les cigalès sont « fileuses de lumière ») ou intellectuelle (les cloches sèment de radieux souvenirs) ; il ne cesse de filtrer, filer, tisser les rayons et les songes. De ces rayons multicolores en effet, que lui prodigue la nature ou son imagination visuelle, il tisse à sa pensée de l'heure le vêtement étincelant ou délicatement nuancé qui lui convient. D'où cette « joliesse », cette « grâce » — plus belle encore que la beauté, selon le fabuliste, — que lui reconnaissent ses juges les plus sevères. Et cette grâce n'exclut pas le souffle et la vigueur ; *Riche* l'atteste, ni les hautes pensées ; vous lirez *Semeuses de lumière.*

Si le poète est « chose légère, ailée et sacrée », comme le définissait poétiquement Platon, l'auteur l'est incontestablement, et plus peut-être que son rival. Du moins, lyrisme à part pour tenir compte de la différence des genres, il a une plus riche palette, et il l'emporte par la couleur, si l'autre l'emporte par le dessin.

Seulement, comme ce sont là deux qualités fondamentales et complémentaires du peintre et du poète, les avantages se compensent, et les lacunes aussi : la question n'est pas résolue.

3° l'auteur de *Pastorales*, fait-on remarquer, essaie dans *Bacchanales*, *Eglogue*...) des « dispositions rythmiques originales » : il déploie parfois son développement, non pas en stances régulières, mais en éventail pour ainsi dire, en groupes de vers d'un nombre imprévu, généralement croissant, et il entrelace alors curieusement les rimes, les projetant quelque fois à 5 ou 6 vers de leur sœur jumelle.

Le goût des innovations est louable. Observons toutefois que tous les vers de l'auteur sont des alexandrins, et ceux-ci, selon Verlaine, se prêtent moins que le nombre impair des pieds à la nouveauté rythmique. Le principal mérite de la

strophe semble sa régularité même, qui en fait le rythme fondamental du poème. D'autre part, les rimes trop éloignées échappent à l'oreille, sinon à l'œil, cessent de se faire valoir, de soutenir la pensée et la mémoire.

D'ailleurs si le nº 7 est étranger à ces tentatives, il paraît bien innover dans son interprétation heureuse, hardie quelques fois — mais la surprise initiale pourra bien céder à une nouvelle habitude d'esprit — des sensations en fonction de la lumière. Il ne sacrifie, du reste, pas l'oreille à l'œil, puisqu'il obtient, dans *Grillon*, les *Chanteurs* provençaux, etc..., de notables effets d'harmonie imitative.

***

C) Nous restons perplexes entre ces essais divers de procédés nouveaux, entre la langue plus sûre de l'un, plus brillante, et plus neuve de l'autre, entre la poésie plastique du premier et le lyrisme si allègre du second. Est-ce le prestige de leurs maîtres qui va trancher le débat ?

L'auteur de « *Pastorales* », a-t-on remarqué, est disciple d'André Chénier (voir surtout la première pièce) et de Hérédia (cf. *Eglogue*). Sans doute il rappelle Chénier par le détail pittoresque et par une mythologie toujours vivace, non pour le programme :

Sur des pensers nouveaux faisons des vers antiques,

Sa devise serait plutôt :

Sur des sujets antiques faisons des vers nouveaux,

c'est-à-dire parnassiens. Précisément, ajoutent ses partisans : il a la forme pleine et saillante de Hérédia — sans en avoir la prédilection pour le sonnet, ni l'éclat ni la densité historique ou scientifique, telle que les *Trophées* attendent encore un commentaire égal à leur érudition.

Le même paraît aussi avoir emprunté à Samain — (cf. le *Bonheur* dans *Aux flancs du vase*) le sujet de *Maternité*, et à H. de Régnier des symétries faciles d'hémistiches et de développement (rapprocher les « Voici », les « Laisse » de *Baignade*, et les « voici », les « je t'apporte » de l'*Amie*, dans les *Jeux rustiques et divins*).

On pourrait dire, de même, le nº 7 disciple de Théophile Gautier, dont il s'inspire dans le *Grillon* et dans *Chanteurs Provençaux* (voir le *Pin des Landes*) et de Samain auquel il emprunte (voir *Forêts*) certaines expressions de la même pièce et le sujet de *Rainette* (cf. *la Grenouille*), dont le badinage, les

strophes grêles et les rimes amusantes rappellent plutôt Th. de Banville. L'auteur a bien de Th. Gautier le coloris, mais non le dédain du sentiment et un peu de la subtilité de Samain — plus dans l'expression que dans la pensée — et de sa sensibilité, sans en avoir la profondeur ni l'acuité quelquefois morbide.

Que conclure de tous ces rapprochements ? Quelques-uns peuvent n'être que des coïncidences, les autres — que nous ne connaissons pas tous — attestent de la lecture, de la culture et des emprunts *très partiels*, de ton, de sujet, d'expressions, etc. ; ils impliquent donc affinité plus que docilité, émulation plus qu'imitation.

Les modèles ont suggéré « la scène à faire » en montrant la scène à ne plus faire, parce que définitivement faite, ils ont aiguillé l'invention et affranchi la personnalité par leur multiplicité même. Il y a du vrai dans le vers paradoxal :

Qui faut-il imiter pour être original ?

Le classement des maîtres, subjectif au surplus et révisable, ne peut donc servir à celui de disciples si éclectiques.

***

Au terme de cette longue confrontation du réaliste, aux thèmes et à la forme si classiques, avec l'idéaliste plus libre, plus épris de la vie et de la lumière, les juges savaient un peu moins lequel des deux l'emporte, et un peu mieux la nature et la vigueur de ces deux talents. Les opinions s'étaient rapprochées, et le Président renonçait à user de sa voix prépondérante : ne rappelle-t-elle pas un peu « le fait du prince » anachronisme dans la république des lettres ?

Aussi la commission fut-elle finalement unanime à admettre l'égale valeur des deux œuvres et à leur accorder le 1er rang.

M. Lanson nous annonce que la fameuse querelle du Classicisme et du Romantisme s'achemine à une large et équitable conciliation : nous sommes donc dans le mouvement.

L'impression d'ensemble du Jury est plutôt favorable. Les lauréats confirment ce jugement du « Vieux critique sur la jeune littérature » : « Elle imagine un art plus riche, plus subtil, plus complexe, plus souple que celui des classiques ». Et les ajournés, qui pourraient bien avoir pâti du voisinage des premiers, justifient cette autre observation du même que les jeunes ne prennent plus l'indiscipline, le relâchement de la

forme et l'incohérence pour les signes irrécusables du talent.

Une dernière remarque de bon augure, s'impose : sur les cinq concurrents, quatre chantent leur village et le 5e la campagne. Ils éprouvent cette nostalgie — trop platonique — de la terre natale et de la vie simple, qui est propre aux sociétés raffinées : témoin Théocrite s'évadant de la civilisation alexandrine, ou fatiguées par de longs troubles : témoin les *Georgiques* de Virgile au siècle d'Auguste. Puissent nos jeunes poètes conquérir le public rural, pour lui faire connaître enfin son bonheur et assurer le nôtre avec notre équilibre économique et social !

***

Concluons. Les envois nº 2 « Laisse faire le temps... » et nº 4 « Pax » n'ont pu être retenus : ils ne portent pas la mention règlementaire que « l'œuvre est inédite et n'a été présentée à aucun concours. »

Les recueils nº 1 « *Ama et fac quod vis* », nº 5 « *Par plain chemin* », et nº 6 « *Ouvre tes yeux sur la beauté du monde* », développent des thèmes recommandables avec conscience et chaleur, mais le 1er à l'aide d'un symbolisme nébuleux et oratoire, les deux autres en une langue trop voisine de la prose : ils n'atteignent pas au diapason poétique ou y atteignent trop rarement pour être récompensés.

Au contraire, les ouvrages nº 3, « *Fac et spera* » et nº 7 « *O poésie, oubli des maux...* » dénotent de vrais artistes et présentent deux ensembles remarquables et sensiblement équivalents de qualités diverses en des genres opposés. Aussi votre jury leur a-t-il attribué un premier prix *ex aequo* et vous propose-t-il de leur partager par moitié les 600 francs affectés au présent concours.

J. Levitte.

RÉSURRECTION

Ce tronc mort, silhouette informe et renfrognée
Que la mousse tapisse et que le lierre ceint,
Ne le vouais-tu pas au fer de la cognée ?

Pan l'a voulu soustraire à ton fer assassin.
Regarde : il était pauvre et voici qu'il est riche !
Sans sève à ses moignons, sans ombrage à son fût,
Il reconquiert l'orgueil du chêne altier qu'il fut !
Un sang nouveau gonfle l'écorce dédaignée...
Regarde : l'Aube fraîche a blotti dans son sein,
Comme un nid d'hirondelle au creux d'une corniche,
La grappe bruissante et lourde d'un essaim !

Ta hache, aveuglément, convoitait cette bûche !
Le caprice d'un Dieu — rends grâce à son dessein —
Daigna l'endormir souche et la réveille ruche !

L'espace d'une aurore a suffi pour qu'échut
Cette faveur insigne à l'ancêtre déchu ;
Pour que ton ciel, drapé d'un azur identique,
Change ton humble clos en verger bleu d'Attique ;
Pour qu'un manteau royal vête l'arbre béant ;
Pour que, du cœur des lys au suc ambré des treilles,
Se hâte le labeur joyeux d'un vol d'abeilles ;
Pour qu'un nimbe sans prix couronne le géant
Et pour que la tiédeur d'un soleil clair y mette
Tout le bourdonnement radieux de l'Hymette !

EGLOGUE

Vers le bois mauve où grimpe une route en lacets,
Téléas et Myrtho cheminent enlacés.
Déjà l'ombre y pénètre et le silence y tombe.

Le vent tiède du soir baise leurs fronts jumeaux.
Leur présence effarouche à peine une colombe
Arquant comme un fruit lourd la cime des rameaux...

Ils vont, le cœur en fête et la marche légère.
Ils vont vers la forêt secrète où le sentier,
Frangé d'abord d'ajoncs, de menthe et de ciguë,
Se retrécit, s'égare et s'efface à moitié,
Rongé de mousse dense, envahi de fougère.

Un arbre y croît : un arbre rude, un arbre altier,
Gonflé de sève ardente, éployant avec force

Un branchage noueux sur le taillis entier.
Pour Myrtho, Téléas a, d'une pointe aiguë,
Pareil à l'artisan qui donne à son métier
Tout son soin, tout son zèle et toute sa tendresse,
Marqué d'un double nom la cuirasse d'écorce.

Et, naïve, Myrtho s'émerveille.
Et Myrtho,
Blanche au pied du géant dont le fût noir se dresse,
Tend sa bouche au graveur qui vint, d'un lent couteau,
Tailler en les mêlant ces deux noms dans l'érable
— Sans songer au jour proche où les lierres mettront,
O gage d'un amour qui paraissait durable,
Leur vert manteau d'oubli sur l'écorce du tronc...

LE PÈLERIN

Voyageur dont la route a poudré les sandales,
Je rends grâce au hasard qui m'amène à ton seuil
Puisque l'hospitalière usure de ses dalles
S'offre à mes pas meurtris comme un gage d'accueil.

Je suis celui qui vient, qui fait halte et qui passe,
Celui que nul n'attend ou que nul ne retient...
Reçois du moins les vœux que ma vieillesse lasse
Forme, étant sans foyer, pour le bonheur du tien.

N'apprête point pour moi l'amphore avec la coupe ;
N'allège point la treille où pend le raisin mûr,
Ni le figuier verni dont l'ombre se découpe
Et tend des arceaux noirs sur la blancheur du mur.

N'écarte pas non plus cette enfance étonnée
De voir mon bâton rude et mes pieds poussiéreux :
Rien n'est doux à mon Soir comme une Matinée
Et mon déclin sans joie aime le rire heureux.

C'est un tel don, surtout, que mon cœur te réclame.
Garde ta vaine amphore et tes fruits jaunissants.
Mais frais comme leur voix, mais blanc comme leur âme,
Doux comme le collier de leurs bras innocents,

Avant de dévaler, Pèlerin solitaire,
Ma pente sans espoir et mon chemin sans but,
Je ne désire rien, dans la jatte de terre,
Qu'un peu du lait mousseux que tes petits ont bu...

Maurice VALETTE.
(Le Mans.)

DANSEUR IRISÉ

Nuancé d'arc-en-ciel, dans un scintillement,
Du marbre rose clair le jet d'eau svelte fuse.
Perles, saphirs, béryls dont il jongle et s'amuse
Forment l'écrin qu'il pille inépuisablement.

Libertin comme un prince et fou comme un amant,
La brise le séduit et, pour lui plaire, il ruse,
Chatoie, ondule, fuit, à ses jeux se refuse,
Eparpillant au loin son fin ruissellement !

Avec la nuit il perd ses couleurs, une à une,
Ou s'habille d'argent parmi les pleurs de lune
Qui frissonnent au fond du bleu jardin rêveur...

Puis, pour bercer un peu son âme musicienne,
Sur un rythme très doux, mélodieux danseur,
Languissamment il flûte une chanson ancienne !

RICHE

Je suis un pauvre hère ; on me croit sans pécune :
De fait nul sol ne tinte en ma poche sans fond ;
Mais j'ai l'or du soleil et l'argent de la lune,
Et suis riche de tout le plaisir qu'ils me font.
Dédaigneux à loisir du luxe faux des princes,
Habits de cour, châteaux, diamants et piqueurs,
Hochet d'un vain orgueil donnant des bonheurs minces,
Moi, j'ai mon cœur, fleuri de rêves pour dix cœurs,
Par lui je puis étreindre ou cueillir ce qui passe,
Suivre de rose en lys l'abeille des chemins,
Cette musique d'or vivante de l'espace,
Prendre à l'air lumineux des rayons dans mes mains,
Et, par les bois, peuplés de rires d'églantines,
Sentir au frisson neuf des haleines de mai,
Avec sa sève ardente, et sa fougue enfantine,
Se mêler à mes sens le printemps parfumé.
J'adore ce qui vit, vole, jaillit ou brille,
L'eau mouvante et légère aux courants onduleux,
L'humide éclair qui luit sur les lèvres des filles,
La neige d'un beau lys, le sang des raisins bleus,
L'effleurement divin, les caresses de soie
Des brises, des oiseaux, des feuilles et des fleurs
Tous les essors, tous les élans, toutes les joies,
Qu'exaltent la lumière et le chant des couleurs.

Je savoure à longs traits les voix pures et fraîches
Des beaux enfants joueurs qui, dans l'aube, pieds nus,
Eparpillent au ciel leurs cris, comme des flèches,
Et l'eau vive qui court dans leurs yeux ingénus.
La nature, en dormant, m'ouvre tous ses calices,
Exhalant cet arome exquisement amer
Que distillent sans fin, ô subtiles délices,
Les herbes des forêts, les algues de la mer.
J'aime les nuits de juin, si tièdes, si tranquilles,
Dans les halliers leur souffle vague qui frémit,
La douceur de sentir, loin des rumeurs des villes,
Que tout est simple et bon, que tout vous est ami...
Et quand l'automne vient, j'éprouve et je respire
Comme un je ne sais quoi, dans l'air tendre resté,
De la fèrveur d'avril, de son rose sourire,
Ou des langueurs baignant les âmes en été.
Enfin, les soirs d'hiver que l'ombre grave inhume,
Nulle tristesse en moi ! De lointains carillons
Reviennent doucement m'appeler dans la brume,
Comme le fin cristal du flûteau des grillons.
Et les heures, pour moi, glissent, mélodieuses,
Ni lourdes à passer, ni lentes à venir,
Courant allégrement sur le cadran, rieuses,
Aux lueurs du présent éclairant l'avenir.
C'est mon cœur toujours fort, c'est mon cœur toujours jeune
Qui penche son amour sur la réalité,
Egayant mes chagrins, ma détresse et mon jeûne
D'un beau reflet de tendre et chaude volupté...
Alors, seul, du foyer rapprochant bien ma chaise,
Dans ma chaumine pauvre, étroite et sans volets,
J'illumine mon rêve aux rougeurs de la braise,
Avec mes souvenirs je construis des palais,
Et je fais refleurir dans mon cœur, dans mes moelles,
Tandis qu'aux toits la pluie enfle ses ruisselets,
— Magique jardinier — de grands bouquets d'étoiles !

SEMEUSES DE LUMIÈRE

Un ciel sinistre et lourd s'est couché sur la plaine
Qu'il étreint lentement ! Au loin on voit à peine
Quelques vols sombres de corbeaux.
Les formes, les couleurs se fondent dans la brume,
Et nos pensers, sous ce linceul qui les inhume,
Semblent s'effeuiller par lambeaux.

Oh ! ce jour léthargique et noyé de grisaille !...
Dans les branches, le vent, par rafales, nous raille
D'un ironique sifflement
Qui perce, suraigu, la solitude immense,
Puis s'apaise... Et les champs retombent au silence
D'un long anéantissement !

Et, triste à l'infini, triste et las dans la chambre
Où, farouche geôlier, m'emprisonne décembre,
Le cœur plus vide qu'un désert,
Je cherche à percevoir de la vie, et j'écoute !...
Nulle rumeur humaine... Aucun pas sur la route...
Rien que ta plainte, ô morne hiver !

Mais voici que, là-bas, de la petite église,
Un carillon très doux s'élève et se précise,
Et c'est un magique réveil
De jeunesse et d'azur illuminant notre âme,
Une aurore en frissons... un tendre épithalame
Tissé d'amour et de soleil.

Lorsque vous effeuillez, semeuses de lumière,
Dans vos tintements d'or le chant de la prière,
De cet envolement lointain,
Cloches, vous dispersez tous les brouillards moroses,
Et vous mettez dans l'air ces frissonnantes roses
Qui sont l'offrande du matin.

Et nos tristesses, nos langueurs, s'évanouissent,
Et vos battements clairs au loin épanouissent
De si fines vibrations
Que nous sentons bientôt de ces notes fleuries
Eclore en nous d'harmonieuses rêveries
Et de pures émotions !

Vos carillons, légers comme des mousselines,
Nous enlacent !... Leurs chants ont des clartés divines
Dont s'étoilent les yeux en pleurs !
Ils allègent pour nous le poids des heures lentes
Au bercement de leurs musiques consolantes,
Douces, si douces à nos cœurs !...

En leur envol vous essaimez parmi les branches
L'espérance infinie avec ses ailes blanches !
Vous faites un décor riant
D'une forêt sauvage où l'orage déferle
Et la goutte de pluie est par vous une perle
D'un resplendissant orient !

Mais vous avez aussi vos soirs mélancoliques !
Alors, en tintements doucement nostalgiques,
Sur un ton confidentiel,
Vous évoquez en nous les lointaines années,
De chantants souvenirs... les grandes cheminées,
Et les réveillons de Noël !

Vous nous enveloppez, visions familières,
De nos ferveurs d'antan. Ainsi qu'en des volières
Dont vos ondes sont les réseaux,
Des choses que la vie a faites fugitives
Demeurent près de nous, docilement captives
Comme de caressants oiseaux !

. . . . . .

Du pâle oubli des morts les vieux clochers nous gardent.
Silencieux là-haut, sans cesse ils nous regardent !...
Au Temps ils enchaînent le Temps...
Et quand leur grande voix mystérieuse chante,
C'est votre voix, c'est votre voix toujours aimante,
O morts fidèles, que j'entends !

CHARBONNIER.
(Nice).

LES ALGUES DES NEIGES

La Biologie qui nous renseigne sur le mode de vie et sur la manière de se comporter entre elles des innombrables formes qui peuplent la terre, attire aussi notre attention sur l'exceptionnelle diffusion de la vie.

Certains naturalistes, frappés de ce fait et aussi des rapports physico-chimiques incessants qui existent entre le monde vivant et son milieu (hydrosphère ou atmosphère), se servent même du terme de *biosphère* pour désigner l'ensemble de la toile vivante ténue qui enveloppe le globe et pour en marquer l'importance.

Les êtres vivants, animaux ou végétaux, se rencontrent en effet dans les conditions les plus variées et si l'on jette un regard en arrière, tout nous parle de vie et dans les milieux également les plus divers aux époques géologiques passées.

Ce caractère de l'ubiquité de la vie va nous apparaître avec une saisissante intensité si nous nous adressons aux plus humbles des végétaux, aux Algues microscopiques.

Que l'on parcoure les solitudes glacées des pôles et des montagnes aux neiges éternelles, que l'on sonde les mers, que l'on étudie les lacs, les étangs, les torrents, les marécages, les lieux humides, et même les eaux thermales, nous les trouverons toujours là, accomplissant leurs fonctions simples, écoulant leur vie rudimentaire !

Pour ne faire intervenir qu'un seul des facteurs qui déterminent les nombreux milieux auxquels sont strictement adaptées ces petites Algues, celui de la température, disons que des Algues et des Bactéries s'accommodent fort bien de températures oscillant au voisinage de 90 à 100° (flore des eaux chaudes du Parc de Yellowstone notamment), et, à l'opposé de la gamme thermique, citons les Algues de la région des neiges qui trouvent leur optimum de vie à 0° et dont nous allons maintenant nous occuper.

Ces Algues des neiges, actuellement bien connues, sont assez communes dans les régions neigeuses des hautes montagnes, au voisinage des névés et des glaciers, de même que dans les zones polaires.

Mais elles n'auraient certainement jamais attiré l'attention si elles ne s'y étaient manifestées d'une façon singulière, nous voulons parler des « neiges colorées », phénomène qui avait depuis longtemps frappé l'imagination populaire en même temps qu'un autre phénomène du même ordre, celui des « mares sanglantes », et dont on trouve maintes traces effrayées dans le folklore populaire.

I. — Historique

C'est en 1778, au Grand-Saint-Bernard, que le phénomène de la neige rouge fut pour la première fois scientifiquement noté par de Saussure, le génial observateur des Alpes.

Se méprenant sur sa véritable cause, il le désigne sous l'expression de « terre rouge des neiges » (1).

Puis plus tard, en 1819, l'expédition arctique dirigée par John Ross fit des observations analogues et rapporta des échantillons qui furent étudiés au microscope par le naturaliste Bauer. Dès lors, le mystère des neiges sanglantes était percé à jour, car Bauer découvrit le petit organisme fortement teinté, dont l'accumulation était cause du phénomène et le baptisa, à tort d'ailleurs (car ce n'était pas un champignon), *Uredo nivalis*, la rouille des neiges.

Mais l'attention était attirée sur ce problème, aussi, à la suite d'expéditions polaires nouvelles, les recherches purent se multiplier grâce aux matériaux récoltés, étudiés sur place, ou rapportés. C'est en 1823 que la vraie nature du petit organisme des neiges rouges fut reconnue par Agardh qui le classa définitivement parmi les Algues, en en faisant un *Protococcus*, le *Protococcus nivalis*.

Après des vicissitudes diverses (2), car il fut difficile d'attribuer dès le début à ce petit être sa vraie place dans la classification des Algues, R. Chodat, qui s'était intéressé aux neiges colorées alpines à la suite d'observations capitales faites

(1) Mais il peut exister de vraies terres rouges des neiges. C'est ainsi que récemment des poussières ocreuses ont coloré toutes les neiges des hautes régions des Basses-Alpes, poussières que l'on a pu mettre en relation avec des vents africains puissants.

(2) Il devint successivement la fleur des neiges (*Sphaerella nivalis* Sommerfeld, 1824), et l'*Haematococcus nivalis* Flottow, parce qu'il était alors considéré comme très voisin de l'*Haematococcus pluvialis* si fréquent dans les endroits abrités et humides de la plaine ou de la montagne.

au Col des Ecandies (Massif du Mont-Blanc), suggéra de le considérer comme une Algue du genre *Clamydomonas*, conclusion qui fut adoptée en 1903 par Wille, de Christiania, lequel montra le bien-fondé de cette détermination. L'élément principal de la neige rouge devint donc le *Chalamydomonas nivalis*.

Cette question des neiges colorées a fait de grands progrès grâce aux recherches du savant botaniste de Genève, Robert Chodat, qui vient précisément de leur consacrer un chapitre de son charmant petit livre « La biologie des plantes ».

Les travaux originaux de Chodat ainsi que ceux des biologistes qui, à sa suite, se sont attachés à cette question, tant dans le domaine des hautes montagnes européennes ou autres, que dans les régions arctiques et antarctiques, nous ont appris qu'à côté des neiges rouges, les plus fréquentes, il y avait aussi des neiges brunes, des neiges jaunes, des neiges vertes et que dans les neiges rouges elles-mêmes, prospéraient, avec les rouges *Clamydomonas*, nombre d'autres petites Algues intéressantes.

Nous allons successivement passer en revue ces différents types de neiges colorées en examinant avec quelques détails l'organisme ou les organismes spécifiques qui les provoquent. Puis nous étudierons le mode de vie de ces Algues et enfin le procédé par lequel elles ont pu s'acclimater dans les milieux glacés où elles se rencontrent exclusivement.

II. — Les organismes des neiges colorées

1° *Les Neiges rouges*

L'aspect de ces neiges est assez curieux ; Chodat qui les a observées en 1896 au Col des Ecandies, à 2.799 m. d'altitude, nous les décrit comme formant des taches vineuses localisées, ou alors de grandes plages d'un rouge pourpre, parfois très étendues.

La neige est même envahie en profondeur sur plusieurs centimètres par la coloration qui peut devenir rouge brique suivant le degré de multiplication des petites Algues ; et l'aspect de la neige, dont la coloration augmente d'ailleurs sous la pression du pied, est alors celui d'une glace aux fraises ou à la framboise !

Ce phénomène a pu être remarqué dans différentes parties

des Alpes (1) des Carpathes, du Jura, soit par Chodat, soit par d'autres naturalistes. Je l'ai moi-même observé dans le Massif de Platé (Haute-Savoie), en 1920, sur les névés fondants qui entouraient la Pointe du Colloney et il est bien connu de tous les alpinistes dauphinois dans le Massif d'Allevard au col de la Fraîche.

Les neiges rouges sont aussi connues au Spitzberg, au Groënland septentrional, en Skandinavie, dans les Andes de l'Equateur, en Bolivie et jusque dans l'Antarctique où elles ont été récemment étudiées par Gain, le naturaliste du « Pourquoi Pas ? »

L'organisme principal producteur de ces neiges est, avons-nous dit, une Chlorophycée (exactement une Volvocacée), du genre *Chlamydomonas* (*Chl. nivalis*).

C'est une Algue minuscule, ovoïde, unicellulaire, de 15 à 65 μ de plus grand diamètre et dont l'un des pôles, plus ou moins appointé en cône mousse, porte deux cils destinés en principe à la locomotion. Elle possède en outre, dans son protoplasma, un noyau, une tache oculaire (stigma) située au niveau du point d'attache des flagelles, des matérieux de réserve, des vacuoles. Mais cette Algue, dont l'aspect permanent, ainsi constitué, rappelle beaucoup les zoospores (2) d'autres Algues voisines, est peu mobile dans la neige fondante et, de plus, elle est très polymorphe, ce qui explique les méprises successives qu'elle a provoquées quand il a fallu lui donner une place systématique (3).

Parfois, sous des actions diverses, le gel ou l'élévation de la température, ces pseudozoospores peuvent s'enkyster, s'entourer d'une membrane gélifiée épaisse à structure en coques emboîtées : elle devient alors tout à fait semblable à un *Protococcus*. C'est ainsi qu'elle acquiert un stade de repos qui lui permet de supporter, à l'état de vie latente, la congélation qui la guette. Puis le kyste peut se rompre, lorsque les conditions sont favorables, et mettre en liberté des spores, généralement 3 ou 4, qui se sont formées à l'intérieur par morcellement pur et simple du protoplasma. C'est un processus analogue qui

(1) Dans le « vallon des Morts », au Grand Saint-Bernard, il s'y maintient presque toute l'année, contrairement à ce que l'on croyait.

(2) C'est-à-dire les petites cellules ciliées très mobiles qui résultent habituellement de la division totale et simultanée du protoplasma d'une cellule.

(3) Chodat a observé quelques cas de sexualité qui valent d'être notés : deux de ces cellules s'abordent, s'accolent, se fusionnent.

donne lieu, dans d'autres Algues, à la formation des zoospores habituelles.

Chose importante, cette petite Algue est généralement d'un *rouge vif*, non seulement sous le microscope, mais en masse. Cette coloration est due à ce que le protoplasma qui tient en suspension le noyau et les plastides verts à chlorophylle est mêlé à une huile rouge prédominante. La matière colorante est dissoute dans cette huile, elle est bien connue des botanistes, puisque c'est la même qui colore les racines de carottes et les fruits de tomates, c'est la *carotine*.

Ce *Chlamydomonas nivalis* caractérise surtout nos neiges rouges alpines, mais il existe aussi dans les régions polaires.

Une autre espèce, le *Chlamydomonas antarcticus* serait, suivant l'algologue Gain, qui l'a récoltée dans les terres de l'Antarctique, associée au précédent dans les neiges rouges de ces régions.

Le 1er Mars 1909, nous apprend-il, par une température de + 6°, toute la surface basse de l'Ile Petermann était recouverte par les colonies de *Chlamydomonas* de teinte rosée qui augmentait par la pression du pied sur la neige ; ailleurs, la teinte était d'un beau rouge écarlate et se propageait sur une certaine épaisseur de neige.

Avec juste raison, Chodat pense que, étant donné le polymorphisme intense, constaté, du *Chlamydomonas* européen, il est plus logique d'admettre qu'une seule espèce, très ubiquiste, peut donner lieu à un certain nombre de variétés locales !

D'autres Algues, seules ou associées aux *Chlamydomonas*, peuvent intervenir dans le phénomène de la neige rouge. En effet, tout récemment, on a pu découvrir (1) dans les neiges d'un rouge brique qui avoisinent les lacs de Montana (Valais) et de Davos (Grison) un Péridinien hibernal, le *Glenodinium Pascheri*, dont la multiplication exclusive provoquait le phénomène.

Une autre petite Algue (Mesoténiacée ou Desmidiée), *Ancylonema Nordenskioldii*, ainsi nommée parce qu'elle a été trouvée pour la première fois au Groënland par l'expédition Nordenskiold, concourt à la formation des neiges rouges. Ce sont de petites cellules subsphériques associées en chapelets, qui communiquent à la neige des falaises neigeuses du Groën-

(1) C'est R. Chodat qui rapporte ce fait.

land une teinte d'un pourpre livide. C'est la « neige brune » des explorateurs. Nordstedt l'a retrouvée en 1878 en Skandinavie et Chodat dans le Massif du Mont-Blanc et au Mont-Rose ; Gain la signale sporadiquement dans l'Antarctide.

Le colorant de cette algue n'est pas le même que celui du *Chlamydomonas* : c'est une anthocyane pourpre, dissoute dans le suc cellulaire, qui superpose son effet à celui des plastides verts.

Enfin, deux derniers organismes des neiges rouges, à citer, sont, d'une part, le *Raphidonema nivale* signalé par Gain aux Iles Wienski et le *Raphidonema brevirostre* découvert dans le Haut Tatra par Scherfell, d'autre part les curieux *Raphidium* qui prospèrent sur les neiges accrochées aux flancs du volcan Pichincha (Equateur) et étudiés par le Suédois Lagerheim.

A côté de ces Algues « rouges », et associées à elles sur les mêmes champs de neiges, Chodat a montré, par ses travaux sur les neiges colorées du Col des Ecandies, qu'il en existait d'autres et différentes. C'est ainsi que dans cette région, cet auteur signale avec les rouges *Chlamydomonas nivale* et *Ancylonema Nordenskioldii*, une petite Algue verte, le *Raphidium nivale*. Toujours du Col des Ecandies, citons le curieux *Scotiella nivalis*. Ces deux espèces peuvent d'ailleurs se multiplier d'une façon indépendante et donner lieu au phénomène de la neige verte ou à celui de la neige jaune que nous allons présentement étudier.

2° *La neige jaune*

C'est Chodat qui a découvert l'organisme qui détermine cette neige jaune, dans les neiges du Col des Ecandies. C'est un petit corps en fuseau, muni latéralement d'une paire d'ailerons courts, peu mobiles. A cet état, il rappelle certains états dits « dormants » du *Pteromonas* de nos mares et c'est pourquoi Chodat le baptisa du binome *Pteromonas nivalis*. Mais comme on n'a jamais pu mettre la main sur les états mobiles de cet organisme, Fritsch, qui l'a étudié plus tard, dans les neiges récoltées par l'expédition de la « Scotia » proposa le terme générique, qui lui est resté, de *Scotiella*. Voilà donc l'histoire de notre *Scotiella nivalis*.

Ici encore, un colorant vient se superposer à la chlorophylle : c'est une huile, d'un beau jaune d'or, qui se mêle au protoplasma et dont la teinte est due à la xanthophylle, substance familière aux botanistes.

Cet organisme est fréquent, Chodat nous l'a appris, dans les neiges rouges et les neiges noires (neiges où les débris organiques oxydés sont abondants) des Alpes, du Jura et du Spitzberg. Gain et Fritsch l'ont, de leur côté, signalé dans les neiges rouges des terres antarctiques. Mais tandis que l'on n'en connaissait qu'une seule espèce dans les régions européennes, ces auteurs en ont ajouté deux nouvelles pour ces régions polaires où l'on trouve donc associées, *Sc. nivalis*, *Sc. antarctica*, *Sc. polyptera*. Et alors, dans ces régions, les Scotielles peuvent s'isoler des autres Algues des neiges, se sélectionner en quelque sorte, pour donner lieu, à cause de leur couleur propre, au magnifique phénomène de la neige jaune si bien observé par le naturaliste de la « Scotia », Brown.

3° *Neiges vertes*

De nombreuses petites Algues ne possédant que la coloration verte habituelle qui leur échoit, et qui est due à la chlorophylle, peuvent produire ce phénomène par leur accumulation. Il a pu être observé localement dans les Alpes. Ainsi, en 1910, Viret remarqua, au glacier d'Argentières, des plaques vertes sur la neige ; les échantillons par lui récoltés furent soumis à Chodat qui y reconnut immédiatement une petite algue nouvelle, en forme de bâtonnets plus ou moins effilés, et parfois associés en étoiles, le *Raphidium Vireti*. Ce *Raphidium* n'a jamais été retrouvé depuis ; il était accompagné de quelques *Chlamydomonas* et de *Scotiella*.

Un autre *Raphidium* (*R.* (*Ankistrodesmus*) *nivale*) avait d'ailleurs été signalé depuis longtemps par Chodat au Col des Ecandies, mais plus ubiquiste que le précédent, puisque cet auteur l'a retrouvé dans presque tous les échantillons des neiges fraîches des Alpes étudiés systématiquement par lui. Ce sont de petites cellules baculiformes, tronquées obliquement aux deux extrémités, qui accompagnent fréquemment *Scotiella nivalis*. C'est une espèce européenne ; découverte d'abord dans les Alpes, elle a été retrouvée par la suite dans les Carpathes.

Mais, le phénomène de la neige verte a pu être observé en grand dans l'Antarctide où il est alors dû à un autre organisme, une espèce de *Stichococcus*, le *St. nivalis*. Gain, à qui nous

devons ces observations (1), écrit que ces neiges vertes étaient, en 1909, très développées le long de la côte Ouest de la Terre de Graham, principalement au voisinage des rookeries de Pingouins. Le même auteur signale aussi, à l'Ile Wienske, un *Ulothrix* (*U. subtilis*) associé à d'autres organismes dans de la neige verte.

Tous ces microorganismes producteurs de neiges colorées sont donc variés, et il est probable que les études futures en accroîtront notablement la liste.

III. — Biologie des Algues des Neiges

1° *Le milieu*

C'est toujours dans la neige fondante, mouillée en surface, dont la température est très voisine de 0° qu'on les trouve, et, de plus, dans des régions d'éclairement maximum. Elles se multiplient avec intensité pendant la période de fonte et, pour un champ de neige déterminé, au voisinage des rochers, c'est-à-dire aux points où la fonte est la plus active, Gain nous dit qu'elles tapissent, dans les terres antarctiques, les falaises de glace qui arrivent à la mer, pour les mêmes motifs. A l'Ile Petermann, notamment, la neige verte abondait sur les parties basses de l'Ile, où elle formait des plaques de plus d'un hectare, surtout en février, en mars, pendant les journées de fort dégel. En avril, toutes ces neiges disparaissent, enfouies sous les neiges neuves, et ne reprennent leur développement que huit mois après.

Dans les chaînes européennes, les mêmes conditions d'habitat ont été constatées pour ces organismes. Je les ai observés, à Platé, sur des névés finissant, pendant la période des grosses chaleurs estivales de 1920. Il est juste de reconnaître cependant que certaines neiges rouges, dues à des Péridiniens, se perpétuent pendant tout l'hiver dans les Grisons et le Valais ; on pensait en effet que seules les neiges colorées estivales étaient possibles.

Malgré tout, il résulte des nombreuses observations accumulées, que c'est surtout pendant l'été que ces Algues des

(1) Cet auteur avait homologué ce *Stichococcus* avec *S. baccillaris* Naeg, des lieux humides de la plaine. Chodat s'est attaché à démontrer la spécificité de question l'organisme en (méthode des cultures pures) qui est ainsi devenu le *St. nivalis* Chod.

neiges trouvent toutes les conditions nécessaires à leur plein développement.

Elles se multiplient le jour, dans la neige fondante, à 0° ; puis la nuit, le gel les fait passer à l'état de vie ralentie et les suspend dans la glace jusqu'au lendemain. Après ce « frisson nocturne » selon la poétique expression de Chodat, elles se réveillent et reprennent leur vie active.

Si l'on ajoute qu'un éclairage intense, réalisé au maximum, ainsi que chacun sait, sur les névés ou les glaciers et pendant les longues journées polaires d'été, préside à ces alternatives de vie et de sommeil, on aura achevé de dépeindre le milieu dans lequel s'écoule l'existence de ces petits êtres.

2° *Propriétés, mode de vie des Algues des neiges*

L'étude expérimentale (par cultures pures en « thermos », Chodat) de ces Algues, a montré que tout leur cycle vital s'opérait à la température de la glace fondante, soit 0°.

Cela, contrairement aux autres plantes dont l'échelle thermique est bien plus étendue, même celles qui, comme les Soldanelles et les Perce-neiges, trouent la neige et suivent pas à pas le névé fondant, mais qui réclament une température plus élevée pour fructifier.

Nous venons de voir qu'elles sont soumises aux alternatives de gel et de dégel ; l'expérience, comme l'observation prouvent qu'elles vivent admirablement à la température de la neige fondante.

Or, on sait que l'eau glacée est beaucoup plus nutritive pour les végétaux que l'eau des étangs et des lacs, parce que plus riche en gaz carbonique dissous et en oxygène. Il s'en suit que la nutrition carbonée et la respiration sont particulièrement favorisées dans un tel milieu. Et c'est ce qui va nous expliquer la pigmentation de ces Algues.

En effet, toutes les espèces, malgré leurs colorations diverses, possèdent de la chlorophylle : Chez les Algues des neiges rouges, c'est tantôt une huile tenant en dissolution de la carotine (*Chlamydomonas nivale*) qui s'ajoute à la chlorophylle et en masque la teinte verte, tantôt une anthocyane (*Ancylonema Nordenskioldii*). Chez les algues des neiges jaunes (*Scotiella nivalis*), le colorant surajouté est une huile qui contient de la xanthophylle.

Enfin, chez les Algues des neiges vertes, la chlorophylle

intervient seule (*Raphidium*, *Stichococcus*, *Ulothrix*) et trouve son support habituel dans les plastides qui flottent dans le protoplasma.

Les remarquables expériences de Chodat (entreprises sur plusieurs espèces d'Algues de milieux divers) ont toujours montré que, pour pouvoir accumuler les pigments rouges ou jaunes, qui contrarient et masquent momentanément la teinte verte de la chlorophylle, l'Algue doit être soumise à une lumière intense : avec une diminution de lumière, l'Algue des neiges perd sa couleur et redevient verte. Mais, autre fait expérimental important, il faut pour cela fournir à l'Algue, et simultanément, un excès de nourriture hydrocarbonée.

Or, toutes ces conditions se trouvent précisément réalisées dans le milieu où vit l'Algue des neiges et que nous venons d'analyser :

a) Vivant dans des eaux à 0°, riches en acide carbonique CO^3H^2, la fonction chlorophyllienne, intensifiée par l'éclairage s'en donne à cœur joie ; elle est même manifestement avantagée par rapport à la respiration. Or, cette fonction chlorophyllienne accumule les réserves (huile, sucre, favorisant la production de la carotine) ; d'autre part, la basse température atténue la respiration qui, elle, sans cela, brûlerait ces réserves. Il s'ensuit que ces corps hydrocarbonés, et en particulier les pigments, s'accumulent dans la plante. De plus, le gel nocturne, en suspendant complètement la respiration de la petite Algue, favorise encore cette accumulation.

b) L'intensité lumineuse, requise pour le fonctionnement optimum de l'assimilation chlorophyllienne, est extrêmement puissante dans les régions des neiges d'altitudes : le rayonnement qui se produit sur les névés, les glaciers, est un fait d'observation courante. De même, dans les régions polaires, on sait que les journées estivales sont très longues, ce qui augmente d'autant la quantité de lumière reçue.

Constater l'accumulation des pigments colorés chez la plupart des Algues des neiges est bien, l'expliquer comme Chodat a pu le faire est encore mieux. Mais il y a plus, et c'est ici que nous allons voir intervenir cette finalité par laquelle le moindre petit phénomène peut s'expliquer.

On sait qu'une lumière trop intense détruit la chlorophylle. Comment cette substance peut-elle donc subsister chez les Algues des neiges qui vivent en milieu particulièrement favorisé sous ce rapport ? La réponse est facile. Le pigment coloré

doit sans doute jouer un rôle physiologique important ; on peut même dire qu'il constitue un véritable écran protecteur contre cette forte insolation si nuisible à l'organisme ; mais s'il atténue l'intensité lumineuse, il laisse surtout passer les radiations rouges ou jaunes, les plus favorables à la nutrition de la plante.

Des faits analogues, qu'il est bon de rapporter ici, ont d'ailleurs été établis par M. Le Roux (1) pour certaines Algues du lac d'Annecy, les *Botryococcus Brauni*. Cette petite Chlophycée qui forme habituellement des colonies mamelonnées d'un beau vert à la surface ou entre deux eaux, peut développer, à un moment donné, des gouttelettes huileuses dans sa membrane. Or, à la suite de périodes prolongées de temps clair et ensoleillé, en été, au printemps ou même en hiver, cette huile devient d'un beau rouge brique.

Ces colorations, qui peuvent varier avec les conditions saisonnières ou de milieu ont donc un rôle déterminé dans l'économie de l'Algue des neiges (2).

3° *Le peuplement des neiges*

Toutes les études qui ont été faites sur les Algues des neiges ont abouti à cette conclusion que ces organismes sont spécifiques et rigoureusement adaptés à leur milieu. C'est pourquoi Chodat, qui avait été frappé de ce fait, a proposé, dès 1902, le nom de *cryoplancton* pour désigner cette petite flore qui constitue vraiment un monde à part.

On a bien signalé, dans les neiges colorées, des Diatomées et une foule d'Algues autres que celles citées dans cette étude,

(1) Recherches biologiques sur le Lac d'Annecy (*Annales de Biologie lacustre*, t. II, 1907, Bruxelles, p. 24).

(2) Le problème de l'assimilation de l'azote et des autres corps simples nécessaires à la vie végétale n'est pas encore tout-à-fait au point. En particulier, pour les Algues des neiges, il ne semble pas que l'on s'en soit occupé jusqu'ici. La question serait cependant de haute importance. Vivant dans la neige fondante, ces Algues pourraient utiliser les nitrates du sous-sol dissous dans l'eau qui s'infiltre de bas en haut par capillarité. Mais l'on se heurte à l'objection tirée de l'épaisseur parfois énorme de la neige sur laquelle se développent ces Algues et alors il faut faire appel aux poussières organiques amenées à la surface par les vents, car il est bien évident que la neige n'est pas un milieu aseptique. Des expériences seraient nécessaires et si elles étaient négatives on pourrait alors songer au grand réservoir d'azote que constitue l'air : les algues des neiges puiseraient directement, dans cette hypothèse, leur azote dans l'atmosphère, ce qui serait très intéressant à établir.

mais l'analyse critique de ces organismes a chaque fois démontré que l'on était en présence d'éléments erratiques, non permanents, et du même ordre que les grains de pollen ou les spores de Lichens que l'on y constate fréquemment. D'ailleurs, seules les vraies Algues des neiges colorées sont capables de prospérer dans un milieu dont la température moyenne n'excède pas 0° (1) et où l'action comburante du soleil donne lieu, par suite de la formation d'eau oxygénée (2), à une oxydation extrêmement énergique. On comprend aisément que ces petites Algues ne puissent trouver, ailleurs que dans la neige, leurs conditions d'existence, comme aussi, que les organismes tous voisins des terres et rochers humides et des lacs haut-alpins ne puissent s'y perpétuer ?

Un important problème se pose : *Comment a pu s'opérer le peuplement des neiges vierges ?*

La *propagation actuelle* des organismes des neiges rouges ou autres peut évidemment se faire de plusieurs façons et très simplement : Le vent, en arrosant la surface des neiges sèches, enlève des petits kystes et les transporte avec les poussières telluriques : des neiges vierges sont alors ensemencées de proche en proche ou à des distances parfois considérables. La propagation peut aussi s'effectuer par les oiseaux migrateurs ou balladeurs, qui transportent des germes accrochés à leurs pattes. Dans les régions polaires, on a remarqué depuis longtemps que les champs de neiges colorées étaient presque toujours très développés au voisinage des rookeries de Pingouins, où la neige est tassée par ces animaux.

Ce qu'on comprend moins bien, c'est le *peuplement initial des neiges vierges*, des neiges qui étaient alors de véritables « espaces vides ».

L. Cuénot (3) appelle ainsi des milieux nouveaux artificiellement créés et susceptibles de donner asile à la vie (galeries de mines, salines,.. etc.). Mais il est de toute évidence que les neiges polaires, les neiges éternelles ont dû être aussi, à un moment de l'évolution géologique, des espaces vides, puisque

(1) Une température de quelques degrés au-dessus de zéro, assez brusque, est fatale aux Algues des neiges. Au-dessous de zéro, elles peuvent mener une vie latente.

(2) Produite par une vive insolation dans l'air sec des glaces, sous l'influence de catalyseurs (matières minérales et organiques) : c'est alors la neige noire qui se produit.

(3) L. Cuénot. *La génèse des espèces animales*, Paris, Alcan, 1911.

la flore, comme la faune d'ailleurs, y sont si réduites et si spéciales.

Or, le peuplement de ces espaces, ainsi que le conçoit Cuénot, a dû être opéré par des êtres de milieux analogues voisins, mais seulement par les espèces capables (influence de tropisme ou causes accidentelles) de gagner la place vide, de s'habituer aux conditions spéciales, et de s'y multiplier. Il y a donc dû y avoir *filtrage* de la faune ou de la flore avoisinantes.

Examinons comment a pu se faire le peuplement des espaces vides, à l'origine des temps.

Il est probable, et tous les naturalistes sont d'accord sur ce fait, que la vie a dû prendre naissance dans l'eau marine et seulement lorsque sa température eut atteint 55° environ. Le peuplement s'est sans doute effectué de proche en proche à partir de régions marines de profondeur moyenne vers les abysses ou, à l'opposé, vers les régions saumâtres, de celles-ci vers les régions littorales, puis vers les marais, les eaux douces et enfin la terre humide, en remontant vers des latitudes et des altitudes de plus en plus élevées, de plus en plus froides (1).

On est ainsi conduit à admettre que les êtres qui vivaient dans le milieu le plus voisin, où les conditions étaient les plus semblables à celles réalisées à la surface des neiges, ont été naturellement amenés à peupler ces dernières.

Or, avons-nous dit, les Algues des neiges sont strictement adaptées à leur milieu, elles ne peuvent vivre que là et, d'autre part, les Algues des milieux environnants ne peuvent plus s'adapter aux rigueurs des neiges. Il faut donc, de toute évidence,que les ancêtres lointains de ces petites Algues des neiges aient possédé en eux, en plus des propriétés qui leur permettaient de vivre dans les milieux situés au voisinage des névés, un ensemble d'autres propriétés adéquates aux conditions nouvelles qui allaient se présenter. Chose mystérieuse, ces propriétés spéciales ne devaient d'ailleurs pas se traduire dans la morphologie de ces êtres complexes, car, si l'on compare extérieurement certaines de nos Algues des neiges, aux formes analogues des mares ou des rochers humides tout proches, on ne constate pas de différence ; cependant, seules les espèces

(1) Certaines formes simples, ayant gardé de leur origine première, et à l'état latent, obscur, une résistance particulière aux températures élevées, ont pu tout naturellement se réadapter à ces conditions et sont devenues les Algues des thermes.

des neiges possèdent cette propriété de sécréter, à un moment donné de leur existence, et dans des conditions spéciales, les fameux pigments rouges ou jaunes !

Nous admettrons donc, avec Cuénot, qu' « une adaptation suffisante est nécessairement antérieure à l'installation dans la place vide ». Ainsi se trouvent définies les espèces *préadaptées* de Cuénot ; nos petites Algues étaient donc préadaptées.

Parmi les espèces des mares, lacs et lieux humides des régions haut-alpines où elles étaient progressivement arrivées (1), il en était donc qui possédaient, outre les propriétés leur permettant de vivre dans ces conditions, d'autres propriétés obscures, prophétiques, ne se traduisant pas dans leur morphologie, mais qui les prédestinaient en quelque sorte à la vie dans le rude milieu glacé ! Elles ont pu y être transportées sous l'influence de tropismes (phototropisme si prononcé chez les Algues ?) ou encore par les vents ou les oiseaux migrateurs avec d'autres spores et débris minéraux et organiques divers pendant qu'elles étaient à l'état de kyste à vie latente. A leur réveil, les conditions de milieu étant changées, seules les Algues aux propriétés spéciales ont pu se perpétuer, les autres n'ont pas tardé à être détruites. Enfin, et comme conséquence nouvelle, les propriétés qui avaient jusque là permis à ces petites Algues de vivre dans les eaux froides du voisinage se sont peu à peu perdues au cours des temps, puisqu'aussi bien, transplantées dans leur ancien milieu, elles y dépérissent et que la moindre augmentation de température au-dessus de 0° leur est même funeste !

IV. — Conclusions

De l'enquête à laquelle nous nous sommes livrés, il résulte que les vraies Algues des neiges, c'est-à-dire celles qui ne peuvent vivre que dans ce milieu, cette entité biologique dénommée *Cryoplancton* par Chodat, sont assez réduites. Elles sont

(1) L'extension énorme des glaciers pendant la période quaternaire a certainement facilité l'installation de ces organismes dans leur nouveau milieu. Le front du glacier skandinave n'était pas alors très loin de celui des Alpes et les communications par les vents et les oiseaux devaient être fréquentes et aisées.

Il est vraisemblable que les Algues des neiges devaient être extrêmement développées sur les immenses étendues mises à leur disposition. Aussi, peut-on dire que les quelques espèces actuelles ne constituent qu'une florule résiduelle, une véritable « relique glaciaire ».

indiquées dans le tableau qui suit, avec les points où elles ont été signalées et les neiges colorées qu'elles provoquent (1).

	Alpes	Carpathes	Jura	Amérique	Régions Arctiques	Régions Antarctiques
CHLOROPHYCÉES						
Chlamydomonas nivalis Wille	r	r	r	r	r	r
Chlamydomonas nivalis var. *antarcticus* Gain	.....	.....	....	.....	.....	r
Stichococcus nivalis Chod.	.....	.....	....	.....	.....	v
PÉRIDINIENS						
Glenodinium Pascheri	r					
DESMIDÉES						
Ancylonema Nordenskioldii Berg.....	r	.....	....	.....	r	r
PLEUROCOCCACÉES						
Scotiella nivalis Fritsch	j	.....	....	.....	j	j
Scotiella antarctica Fr.	.....	.....	....	.....	.....	j
Scotiella polyptera Fr.	.....	.....	....	.....	.....	j
Raphidium Vireti Chod ...	v					
Raphidium (*Ankistrodesmus*) *nivale* Chod.	v	v				
ULOTHRICHACÉES						
Ulothrix subtilis Keitz.	.....	.....	....	.....	.....	v
Raphidonema nivale Lager...	r	....	....	.....	.....	r
Raphidonema brevirostre Scher .	.....	r				

La spécificité de ce cryoplancton est extrêmement remarquable. Seules les vraies Algues des neiges peuvent donc subsister dans le « milieu de culture » que constitue la neige et s'y multiplier car la barrière est infranchissable pour les autres Algues qui pullulent sur les terres humides, aux abords immédiats des neiges, et dont la morphologie n'est cependant pas sensiblement différente. De plus, les Algues des neiges ne peuvent plus s'adapter à un autre milieu. Leur cycle vital oscille en effet aux abords de 0° ce qui, avec l'intensité lumineuse, favorise l'accumulation des réserves hydrocarbonées (accélération de la fonction chlorophyllienne, ralentissement ou arrêt de la respiration) et en particulier des pigments. Ces

(1) *Nota* : r = Algues donnant lieu au phénomène de la neige rouge.
j = » » » » » jaune.
v = » » » — » verte.

derniers ont un rôle important : véritable écran (rouge ou jaune), ils protègent l'organisme contre l'excès de lumière qui deviendrait nuisible en détruisant la chlorophylle.

Le peuplement des neiges a dû se faire à l'origine, grâce à certaines espèces des terres humides, plus robustes, possédant à l'état latent des propriétés mixtes, ubiquistes. Transplantées sur la neige par des forces diverses, un seul faisceau de propriétés a joué, l'adaptation s'est faite d'emblée, mais, en revanche, ces petites Algues n'ont pas conservé la possibilité ancestrale de vivre dans leur ancien milieu, et c'est ainsi qu'en un sens, on peut dire qu'elles ont dégénéré !

BIBLIOGRAPHIE

R. Chodat. *La flore des neiges des Ecandies* (*Bull. Herb. Boissier*, Genève, t. IV, 1896, 886).

» *Algues vertes de la Suisse*, Berne 1902.

» *Sur la neige verte du Glacier d'Argentières* (*Bull. Soc. b› Genève*, IIe série, t. I, 1909, 295).

» *Etude critique et expérimentale sur le polymorphisme des Algues*. Genève, 1909.

» *Monographie d'Algues en culture pure*. Berne, 1913.

» *Rapport sur le Laboratoire alpin de Linnae* (*Bull. Soc. bot. Genève*, 1915).

» *Les neiges colorées* (*Rev. Gén. des Sciences*, 1917, 12).

» *La biologie des plantes*. — I. *Les plantes aquatiques* (Edit. Atar, Genève, 1917, II avec pl. et fig.).

F. E. Fritsch. *Freshwater Algae collected in the South Orkneys by R. N. R.* Brown (*Linn. Soc. Journ. Botany*, t. XL, 1912, 294).

L. Gain. *La flore algologique des régions antarctiques* (IIe *exp. française Charcot* 1908-1910, avec une note de N. Wille).

» *La neige verte et la neige rouge des régions antarctiques* (Résumé de l'étude de N. Wille) (*Bull. Mus. Hist. Nat.*, nº 6, 1911, 479).

G. Lagerheim. *Die Schneeflora des Pichincha* (*Bericht. d. deutsch. bot. Ges.*, t. X, 1892, 530).

A. Scherffel. *Raphidonema brevirostre* nov. sp. (in *Kulonlenyomata, Botanikaikozle-menyek*, 1910, 116).

E. de Wildeman. *Algues de l'Expédition antarctique belge* (t. 6, fasc. 3).

V. B. Wittrock. *Om snons och isens flora, in Nordenskiold* (*Studien*... etc. *i hoga Norden*, Stockholm, 1883, 78 (avec bibliographie ancienne).

Wollenweber. *Untersuchungen uber die Algengattung Haematococcus*, (Thèse Berlin, 1909).

Léon MORET.

Intendants de Savoie

Grâce aux recherches de M. Pérouse, qui a rapporté des Archives d'Etat de Turin des documents inédits (Voir *Mémoires de la Société Savoisienne d'Histoire*, pages 4, 14 et suivantes), je suis en mesure de compléter et rectifier ce que j'ai dit des Intendants de Savoie dans la *Revue Savoisienne* de 1918, pages 42, 43 et 44.

Depuis Emmanuel-Philibert, la Savoie était administrée par deux compagnies judiciaires qui siègeaient à Chambéry, et qui étaient le Sénat et la Chambre des Comptes.

« Cette organisation a duré sur le même pied jusqu'à l'année 1686, auquel temps le Roi, voyant que presque tout le revenu qu'il avait en Savoie se consommait en des frais par les fréquentes vacations et faux frais qui se faisaient, et autres raisons à lui connues, établit un Intendant en Savoie, en la personne de M. le comte Tarin, qui pour lors ne fut établi qu'en qualité d'intendant général d'artillerie et bâtiments avec l'inspection sur les chemins, primitivement à la Chambre des Comptes, et cet intendant continua son emploi jusqu'à la déclaration de la guerre, que les Français occupèrent la Savoie et qu'il fut fait prisonnier le 15 août 1690.

« D'abord après la paix de 1696, le Roi envoya en qualité d'Intendant Général deça les monts Monsieur le comte Gropel, général des Finances de sa Majesté, avec un pouvoir presque despotique, l'ayant fait président en ladite Chambre, aux assemblées de laquelle il assistait quand bon lui semblait, et il prit une entière connaissance de ce qui pouvait être utile aux finances de S. M. »

« Ayant ensuite été demandé en Piémont à la charge de général des Finances, le Roi envoya pour son intendant général deça les Monts, M. le comte Brichantoz, avec la juridiction de connaître et décider privativement à qui que ce soit et sans appel sur toutes les affaires de la taille, domaines, gabelles, artillerie, fortification, manutention des chemins et ponts, et toutes autres qui pouvaient regarder l'économie des finances ; il a continué son emploi depuis l'année 1696 jusqu'en l'année 1699.

M. le comte de Robillan lui succéda en qualité que dessus, avec l'entière juridiction sur le militaire, et avec préséance sur toutes autres autorités.

Il resta en Savoie depuis l'année 1699 jusqu'en 1700.

Audit temps, M. le comte de Ressen lui succéda, aux mêmes qualités, pouvoirs et prérogatives, et resta en Savoie jusqu'au mois d'octobre 1703, que la guerre fut déclarée et que les Français occupèrent le pays.

En l'année 1713, la paix étant faite, le roi envoya en qualité d'intendant, comme dessus, l'avocat Jean-François Palma, avec le gage annuel de 4.000 livres, monnaie de Piémont. (*La Vénérie*, 19 mai 1713.)

La création d'un Intendant Général avait pour but d'amoindrir les deux corps traditionnels : la Chambre des Comptes et le Sénat ; le premier disparut en 1720 ; les attributions du second furent réduites ; en attendant sa suppression, « on se plaisait à effriter son autorité. »

F. M.

Notices lexicologiques savoisiennes

I. — Moraine

On peut classer parmi les mots français venus du franco-provençal, et, plus précisément, de nos régions alpestres, le nom *moraine.*

Il doit son succès à l'emploi fréquent que les géologues et les alpinistes font de ce terme dans leurs descriptions. Ce n'est pourtant pas, comme on pourrait le penser, un mot d'origine savante.

Moraine est le continuateur alpin d'un adjectif * *murana*, dérivé de *murus*, mur. La signification primitive serait : en forme de mur.

La succession des sens me paraît être :

1.] Amas de pierres formant une sorte de mur au bout d'un champ.

2.] Pierres formant comme un mur à la limite d'un glacier ; ou, si l'on préfère : « bande de graviers, de fragments de roche, qui ont glissé et se sont accumulés au pied d'un glacier ou sur ses côtés (*Dictionnaire Général*, H. D. T.).

Comme exemple du premier sens, je citerai le terme sa-

voyard *morêna* lui-même, dont l'étude m'a mis sur la voie de l'étymologie.

Le *Dictionnaire Savoyard* a en effet l'article suivant :

Morêna (1) (Leschaux) : « Renflement qui se forme à la lisière inférieure d'un champ en pente par suite de la descente de la terre.

« On appelle en français *moraine* une enceinte de pierres au pied des glaciers, et à Genève, suivant HUMBERT, des terres escarpées au bord d'un torrent, d'un fleuve, d'une rivière. » (2)

Le mot *moraine* n'a été admis par l'Académie qu'en 1878.

Le premier exemple cité date seulement de 1779. Il est tiré du *Voyage dans les Alpes*, de SAUSSURE :

« Cette *moraine*, haute de 100 à 150 pieds, borde au Nord-Est le petit lac que nous côtoyions. »

Ailleurs :

« Les paysans de Chamouni nomment ces monceaux de débris la *moraine* du glacier. » (3)

Le mot ne tarda pas à se répandre. Je l'ai recueilli notamment dans le *Journal d'un Voyage en Savoie et dans le midi de la France*, en 1804 et 1805, publié par L. C. Henri de LA BÉDOYÈRE, en 1807 (4) :

« Lorsque nous eûmes atteint l'endroit où il [le glacier des *Buissons*] repose sur un plan presque horizontal, nous escaladâmes le rempart de terre et de débris de rochers qui nous en séparoit. »

L'auteur ajoute en note : « Ce rempart, dans la langue du pays, s'appelle *moraine*. » (5)

Plus loin (p. 332-3) : « Armés de nos bâtons ferrés, après avoir franchi la *moraine*, nous entreprîmes de la [= la « vallée » de glace] traverser. »

« Dans la langue du pays », écrit La Bédoyère. Il a raison

(1) Pour le traitement de l'initiale, cf. le sav. *moraille* au fr. *muraille*.

(2) FENOUILLET enregistre aussi, dans sa *Monographie* : *Moranna, morainna*, pente, talus, falaise, moraine.

Si notre étymologie est admise, et M. A. Dauzat, le premier, lui a fait bon accueil, il y aura lieu d'insérer un article *muranus* dans le *Romanisches Etymol. Woerterbuch*, de M. MEYER-LÜBKE.

(3) Ailleurs encore : « On va descendre au bord du glacier, et l'on suit pendant quelque temps sa *moraine* ou l'encaissement de pierres et de gravier qui l'accompagne. » Cet exemple est remarquable, puisqu'il comporte en même temps une brève définition.

(4) Paris, GIGUET, in-8°, avec frontispice gravé d'après Moreau le jeune. Une seconde édition, revue, devait être imprimée par Crapelet, en 1849. La première avait été traduite en allemand, à Berlin, en 1809.

(5) Page 331.

de signaler ce fait. J'en conclus que la notice étymologique donnée par le *Dictionnaire Général* est inexacte. Le mot *moraine* est savoyard ; il n'est pas « emprunté du provençal moderne *mourreno*, qui semble, ajoutent les auteurs, dérivé de *mor*, museau ; [cf. *moraille*] ».

L'explication que nous proposons est à la fois plus simple et plus logique (6).

Le *Dictionnaire Général* me semble plus heureux en constatant la fortune des mots originaires de la Suisse romande [comme aussi de la Savoie] et du franco-provencal :

« Quelques-uns des mots venus de cette région se sont vite acclimatés, et personne n'en sent plus la provenance exotique... Les autres conservent toujours un caractère sinon strictement local, au moins spécial à tel ou tel groupe d'études, par exemple *moraine*, *névé* et *piolet*, qui ne sont familiers qu'aux géographes ou aux touristes membres d'un club alpin. » (7)

Ajoutons que, grâce à l'essor prodigieux du tourisme, ces mots deviennent de plus en plus « familiers » aux Français de toutes les régions.

II. Chalet

Voici comment Grillet (*Dictionnaire historique... du Mont-Blanc et du Léman* (II, 29) décrit les « *chalets* des Alpes » :

« Les chalets des Alpes sont, dans les hautes montagnes du Léman et du Mont-Blanc, de petites habitations construites dans les endroits où les troupeaux paissent, en été, les gras pâturages dont elles abondent ; leurs murs peu élevés ne sont la plupart que des assemblages informes de pierres brutes, sans mortier ni ciment. Ces édifices rustiques qui rappellent l'idée des huttes où durent s'abriter les premiers hommes, ne sont formés que par une seule pièce carrée, dont la moitié sert à retirer les bestiaux pendant la nuit et les orages, et l'autre à loger les bergers : une crèche haute de deux pieds sépare les vaches de l'espèce de cuisine qu'habitent les pasteurs. »

(6) Littré, pour qui *moraine* est « d'origine inconnue », avait pressenti l'étymologie que nous proposons : « *Moraine* tient sans doute au bas-latin *morena*, digue de pieux ; ital. *mora*, tas de pierres. »

(7) *Dictionnaire Général, Traité de la formation de la langue française*, p. 28-29.

Littré a un second article *moraine* : « Terme de construction. Cordon de mortier que le maçon forme autour d'un ouvrage en pisé. Etym. : Ce *moraine* est probablement le même que le précédent. » Je supprimerais l'adverbe, en réunissant les deux articles. Je constate en outre que le sens du terme technique vient à l'appui de notre assertion.

Malgré tout l'agrément que le chanoine Grillet trouve à ce genre d'habitat primitif, on comprend l'exhortation que Chateaubriand adressait, quelques années auparavant, aux lecteurs de son *Voyage à Clermont* : « Chantez les *chalets*, mais ne les habitez pas (8). »

Le mot était donc d'un usage répandu au début du XIXe siècle. Rousseau l'avait mis à la mode. On le relève dès l'année 1723, dans le *Dictionnaire du Commerce, de* SAVARY (9).

Quelle est l'origine de *chalet ?*

Chalet, ainsi d'ailleurs que plusieurs termes alpestres, a suscité de nombreuses discussions. Les étymologies fantaisistes sont presque aussi nombreuses que celles de *Chamonix*. Inutile de les énumérer.

Parmi les discussions sérieuses, il suffit de rappeler celles qui rapportent *chalet* soit à *casa*, soit à *callis*. Je laisse de côté *castellum*, qui ne convient ni pour la phonétique, ni pour la sémantique.

M. Gauchat a proposé *callem* + *ittum* (10). Cette origine me paraissait jusqu'ici fort plausible (11). Or on doit se rallier, je crois, à une théorie nouvelle. M. A. DAUZAT vient de l'exposer avec des arguments qui semblent convaincants dans une récente brochure, intitulée « *Cala* dans la toponymie gauloise et espagnole. » (12)

Cala est un vieux mot prélatin, préceltique, probablement ligure. Il entre dans la composition du toponyme *Calagurris* (*Calahorra*). M. Dauzat énumère plusieurs autres noms de lieu

(8) Sur cette appréciation et d'autres analogues, je me permets de renvoyer à mon étude : « Un détracteur de la montagne : *Chateaubriand et le Voyage au Mont-Blanc* » ; Annecy, Abry, 1908, p. 18.

(9) Cf. Alexis FRANÇOIS. *Les Provincialismes suisses-romands et savoyards de J.-J. Rousseau*, p. 40.

(10) Pour *castellum*, cf. MEYER-LÜBKE, *R. E. W.*, 1745. Pour *callis*, cf. L. GAUCHAT, *Bull. Gloss. des Patois de la Suisse romande*, 1905, p. 14.

(11) Au temps où je préparais l'édition du *Dictionnaire Savoyard*, entre 1900 et 1902, j'avais songé à une autre explication. Je la donne ici pour mémoire. J'étais tenté de regarder *chalet* comme une sorte de doublet dialectal de *châlit*. On trouve pour *châlit* les formes suivantes, dans le *Glossaire de Ripaille*, dû à M. BRUCHET : *chalietus*, *chaulietus*, *challi*, *chauliet*, etc. Voir aussi DU CANGE, v° *cadeletus*, et GODEFROY, *Complément*, v° *chaalit*.

Chalet et *châlit* me paraissaient remonter l'un et l'autre à *catalectum*. L'espagnol et l'italien (cf. LITTRÉ) fournissaient les relations sémantiques : litière (italien), surtout : lit de branches d'arbres (espagnol). Le premier sens de *chalet* me semblait être : litière disposée dans la montagne, abri pour le bétail, puis construction servant d'abri. Si je n'ai point admis cette hypothèse dans le *Dictionnaire Savoyard*, c'est à cause de la différence des voyelles initiales : *â* dans *châlit*, *a* dans *chalet*.

(12) Extr. de *Zeitschrift fur Ortsnamenforschung*, 1927, 216-221.

(tel *Challes*) moins connus, dont le plus remarquable est *Challant*, dans la vallée d'Aoste. Ce dernier et ses congénères ont été l'objet d'une étude due à M. P. Aebischer. (13)

Ces toponymes, ainsi que le mot alpin *chalanche*, couloir d'avalanche, comme *chalet* lui-même, « paraissent se ramener à un sens primitif : « pente abritée, » ou : « abri en pente. » M. Dauzat conclut en admettant que le sens originaire de la racine *cala*, c'est abri. Pour *chalet*, le sens primitif est indubitablement : « abri de montagne ».

Chalet apparaît sous de multiples formes dans nos documents du moyen âge. Ainsi on relève dans les textes relatifs au Prieuré de Chamonix recueillis par Bonnefoy et Perrin : *challechium*, *challesium*, *chaletus*, *challeges*, *challeys*, *calletus*, *chaloyes*. A ce dernier je rapporterais volontiers le patronyme *Chaloyard*.

Une autre variante est celle que je relève dans le curieux procès inquisitorial dont nous devons la connaissance à M. l'abbé Lavanchy (14) : ...*confitetur quod ejus baculum et pixidem unguenti sibi traditos per dictum demonem ejus magistrum por eundo ad synagogas tenebat seu tenet in archa sua in quodam* callato.

Ce *callatum* est la forme la plus voisine du radical primordial.

Sous l'influence analogique de mots tels que *Valais*, *palais*, *chalet* est parfois devenu *chalais*.

Je le trouve écrit *chaleys* dans le passage suivant d'un manuscrit cité par M. Cholley (15) : « Rolle des plus aisés de la paroisse de Doussard avec annotation de ceux qui ont part aux *chaleys* des montagnes indivises entre Doussard, la Thuile et Chevalines. (Actes de location, V, C, nº 25, fº 369.)

La graphie *chaleys*, *chalais*, a donné naissance tout récemment au dérivé *chalaisan* (cf. *Valaisan*). (16)

(13) *Etudes toponomastiques valdôtaines*, in *Augusta Praetoria*, 1921.

(14) *Processus formatus... contra Anthoniam uxorem Johannis Rose de Villario Chabodi, parrochie Sancti Jorii* (en 1477). Texte publié et commenté par l'abbé Lavanchy, in *Mém. Acad. Salésienne*, viii, p. 438.

(15) A. Cholley, *Les préalpes de Savoie*, p. 720.

(16) Le savoyard a le mot *chaloupe*. Je l'extrais d'une pièce datée de 1542, citée par C. Duval, (*Procès de sorciers à Viry* de 1534 à 1548, p. 74) : « ...il respondit quil estoit le dyable et elle lui dict quil estoit ung orde *chalouppe* » Ce terme péjoratif doit-il être lui aussi inscrit, malgré la bizarrerie de la dérivation sémantique, dans la famille de *cala* ?

III. Savoyard ÉPELIR, ÉPLI

On lit dans GODEFROY (*espelir* 2.) la citation suivante, de Philibert MONET :

« Les oyseaux *épelissent* leurs œufs en couvant. »

Philibert Monet, né à Bonneville en 1566, est un Jésuite qui eut une grande notoriété. (Cf. GRILLET, I, 382). Il y aurait lieu de dépouiller ses nombreux ouvrages, spécialement les diverses éditions de son *Parallèle des Langues françoise et latine*, pour y relever d'intéressants « sabaudismes ».

Espelir serait du nombre si ce mot n'était d'un usage bien plus répandu. Ce verbe n'est autre, en effet, que l'ancien français *espeaudre*, dont M. Antoine THOMAS a retracé l'histoire, en prenant comme point de départ de ses observations l'article *expellere* du *Roman. Etymol. Woerterb.* (17), de M. MEYER-LÜBKE. Je me bornerais donc à renvoyer le lecteur à ce que dit le maître dans ses *Etimolojies françaises et provançales* (Paris, 1913, p. 32), si M. A. Thomas n'avait ajouté la note suivante à ses explications :

« Monet est savoyard, comme on sait ; l'usage qu'il fait de notre verbe doit tenir à son origine, bien que le *Dictionnaire Savoyard* de CONSTANTIN et DÉSORMAUX n'ait pas d'article correspondant. »

La remarque est exacte. A. Constantin n'avait pas relevé le mot au cours de ses investigations linguistiques. Je ne l'ai pas non plus rencontré sur mon chemin. Le mot est pourtant bien usité en Savoie. On l'emploie, par exemple, en Semine. (M. A. Thomas m'excusera de ne pas lui avoir signalé le fait, en rendant compte de son ouvrage). FENOUILLET a inséré *épli* dans sa *Monographie*. Il lui donne exactement le sens d'éclore, en parlant des œufs. Fenouillet a aussi bien vu l'étymologie : *expellire* (forme analogique, à côté de l'infinitif classique *expellere* > fr. *espeaudre*).

Peut-être cette courte notice (ou plutôt l'excellent article de M. Antoine Thomas) donnera-t-elle l'idée à quelque érudit savoyard d'entreprendre le travail dont j'ai parlé au début sur les sabaudismes de Philibert Monet. Ils seraient sans doute beaucoup plus nombreux que ceux de Vaugelas. On se souvient que, malgré son purisme, celui-ci n'avait pas échappé

(17) Voici les formes citées dans le Dictionnaire de MEYER-LÜBKE, n° 3041 : prov. *espelir*, gascon *esperi*, lyonn. *epüli*, dauphin. *epeli*. Une remarque, entre parenthèses : Souhaitons que les Parlers de Savoie tiennent dans une nouvelle édition de cette œuvre magistrale la place à laquelle ils ont droit, à tous égards.

aux critiques malignes de Ménage et d'autres adversaires, le traitant d'Allobroge.

A la famille de ce verbe *épli* appartient sans doute le dérivé *épélé, épelé*. C'est le nom d'une sorte de fête, la fête des œufs, dont les enfants ont conservé la tradition, le lundi de Pâques, dans la région de Cruseilles.

On désignait encore ainsi la « bénédiction des poules couveuses ».

IV. Bilboquet

Parmi les nombreux mots français dont l'étymologie est encore discutée, je citerai *bilboquet*.

Beaucoup d'hypothèses furent émises. L'avant-dernière, due à M. F. Baldensperger, figure dans la *Revue de Philologie française et de Littérature*, t. xxxiii [1921], p. 161.

Le jeu que nous appelons *bilboquet* tirerait son nom d'une ville espagnole : *Bilbao*. Les arguments ne m'ont point convaincu. Si je me permets d'accroître ici le nombre des étymologies proposées, c'est que le vieux vocabulaire savoyard y est pour quelque chose.

Sauf M. Baldensperger, la plupart des lexicographes voient dans *bilboquet* un mot composé de deux éléments dont le premier est *bille*. Pour les auteurs du *Dictionnaire Général*, le second terme reste obscur. Suivant M. L. Clédat, ce serait un mot de la famille de *bois*. Suivant d'autres, *bille* est juxtaposé à *bocquet*, qui, dans le blason, désigne un fer de lance.

Au lieu de *bocquet*, je propose *bloquet* : *bilbloquet*, réduit à la forme actuelle par une sorte de dissimilation.

Bloquet désignait au moyen âge une espèce de jeu appelé aussi jeu de troncs (ou billes de bois). Ce jeu fut peut-être, comme on l'a remarqué, la première ébauche de notre jeu de quilles.

Voici un texte de 1415 cité par Gay, dans son *Glossaire archéologique du Moyen-Age et de la Renaissance*, tome I, V° *bloqueau* :

« Deux ou trois compaignons qui s'esbatoient et gettoient un *bloqueau* ou tranchet de bois. »

M. Bruchet transcrit ce texte dans son *Glossaire* du Château de Ripaille (p. 597, v° *bloquetus*), et renvoie à Du Cange, *bloquelet*, sous *blocus*.

Voici le passage tiré du *Château de Ripaille* auquel M. Bruchet fait allusion dans son *Glossaire* (p. 320, 23 juin 1391) :

Libravit... domino nostro comiti... pro ludendo ad bloquetum, 8 fl. p. p. (Compte de l'Hôtel des princes de Savoie 74. f° 191, v°.)

La chute de *l* que j'attribue à une sorte de dissimilation (*bilbloquet* ⩾ *bilboquet*) a pu d'ailleurs être facilitée par l'analogie avec le mot de la famille de *bois* auquel songeait M, Léon Clédat.

V. Septante. Octante. Nonante.

Ces mots sont, comme on sait, des archaïsmes. Quel est l'usage suivi en Savoie ?

I. — Il y a un quart de siècle, voici les réflexions que j'ai exposées à ce sujet dans une étude relative aux « Noms de nombre cardinaux », insérée dans les *Mélanges de Philologie* offerts à M. F. Brunot par ses élèves et ses amis. (*Contribution à la Morphologie des Parlers savoyards* (18).

J'avais relevé les variantes usitées dans 28 localités.

Pour *soixante-dix*, écrivais-je, on ne trouve une forme correspondant à cette locution française que dans trois des localités mentionnées. Partout ailleurs c'est une variante de *septante*.

La numération par *vingt*, d'origine celtique, était tellement ancrée dans les habitudes que dans certaines vallées (Thônes, Beaufort), même en français local, on disait encore : *trois-vingts*, et même *trois-vingt-dix* (Les Clefs, Vaulx, Sevrier, etc.) A Viuz-en-Sallaz (19), les locutions *trê*, *si*, *sà*, *wi van* (= 60, 120, 140, 160) étaient encore fort usitées dans certains cas, par exemple lorsqu'il s'agit de poids. On disait ordinairement *sa van livre* (= 140 livres), *wi van livre* (= 160). Par contre, à Vaulx, on ne disait pas *sa vin* (140), mais bien *cin carênta*. L'usage variait de commune à commune, peut-être de hameau à « village ». La statistique détaillée de ces faits ne manquerait pas d'intérêt.

J'ai relevé à ce propos dans le *Supplément* de Littré l'exemple suivant : « En Savoie, dans le peuple, on dit *trois-vingts*, pour soixante. J'ai *trois vingt et neuf* ans, disait une vieille mendiante à Evian-les-Bains. »

Pour quatre-vingts, voici la constatation faite en 1902 :

(18) Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition ; p. 10-11 du tirage à part.

(19) Renseignement postérieur à ma publication, dû à l'obligeance de M. l'abbé Gavard.

« On trouve partout l'analogue du terme français », [réduit parfois à *cat'vin*]. A côté de celui-ci, des variantes de *huitante* (5 localités). « *Huitante* a pour doublet *octante*. Ces deux mots sont des archaïsmes (cf. *Dictionnaire Savoyard*, v° *huitante.)*

HUMBERT dit à ce sujet : « Aucun dictionnaire usuel n'a recueilli ce terme, qui est fort usité en Suisse, en Savoie, en Franche-Comté et dans le Midi. » (*Nouveau Glossaire genevois.*)

Mon étude, publiée en 1904, ne faisait pas mention des termes complexes : *octante-deux, huitante-cinq.*

Quant à *quatre-vingt-dix*, on employait le vieux terme *nonante*, avec de curieuses variantes phonétiques ou analogiques. Telle *novênn'ta*, transcrite à Modane.

A côté de *nonante*, très répandu, l'expression relevée correspondait exactement à la locution française *quatre-vingt-dix.* (20)

II. — L'usage ainsi constaté sommairement en 1902 s'est-il modifié ?

Voici d'abord le sentiment d'un linguiste, doublé d'un alpiniste, qui connaît bien notre région, pour l'avoir souvent parcourue, étudiée, décrite.

En rendant compte des fascicules VII-XII du *Dictionnaire historique du parler neuchâtelois et suisse-romand*, œuvre de M. W. PIERREHUMBERT, M. A. DAUZAT s'exprime ainsi (*Revue de Philologie française et de Littérature*, XXXVIII [1926], p. 72 :

« Pour les noms de nombre *septante, huitante* [et *octante*], *nonante*, il faut insister davantage sur l'opposition absolue, à l'heure qu'il est, entre l'usage français et l'usage suisse-romand. M. P. se contente de dire que ces mots ont vieilli en France, tout en restant usuels dans l'Est et le Midi... En réalité ces termes ne sont plus usités nulle part en France : je ne les ai jamais entendus, pas plus en Savoie que dans le Midi, où j'ai fait de nombreux séjours ; j'ajoute même qu'ils ne sont plus compris en dehors de l'Est et du Sud-Est (vieilles gens),

(20) Pour de plus amples comparaisons, ainsi que sur le vieux système celtique de numération conservé au-dessus de cent (dont la survivance la plus connue est l'hôpital des *Quinze-vingts*), je renvoyais à F. BRUNOT, *Origines de la Langue française*, in *Littérature fr.* publiée sous la direction de M. Petit de Julleville, t. I, p. LXIV, et à la *Grammaire savoyarde* de Victor DURET, p. 25. Actuellement, on peut aussi se reporter à l'*Histoire de la Langue française*, de F. BRUNOT, t. I, 54 : « Cet usage de multiplier vingt par d'autres nombres est tout-à-fait inconnu du latin et commun au contraire dans les idiomes celtiques. »

Sur les « noms de nombre » en Savoie en général, voyez aussi A. CONSTANTIN et J. DÉSORMAUX, *Essai de Grammaire*, 1re p., p. 23.

et, ailleurs, d'une très petite élite intellectuelle. » (21)

III. — Les observations de M. A. Dauzat sont-elles complètement exactes ? L'information de M. Pierrehumbert, écrit-il, retarde sur ce point. La sienne n'est-elle pas, pour la Savoie du moins, quelque peu en avance ? *Septante* et *nonante*, sinon *octante* ou *huitante*, vivent encore dans nos régions, et d'une vie, semble-t-il, assez robuste. Ce ne sont pas seulement les vieilles gens qui les emploient, mais presque tout le monde, dans les bourgs et les villages.

« Il serait intéressant, écrit encore M. A. Dauzat, de noter ici le rôle de l'école. » L'école, naturellement, est une grande force au service de *soixante-dix*, *quatre-vingts*, *quatre-vingt-dix*. Mais hors des classes, souvent même en classe (au lycée d'Annecy comme dans les écoles primaires), *septante* et *nonante* font encore concurrence à leurs rivaux.

J'ai eu la curiosité de me livrer à une petite enquête sur ce sujet. Voici quelques réponses, fidèlement transcrites en leur simplicité :

1° *Nonante et Septante.* — Pour ces deux termes, je peux dire que nous les employons assez souvent dans nos conversations entre camarades.

Pourtant, *soixante-dix* et *quatre-vingt-dix* semblent vouloir s'imposer de plus en plus.

Pour moi, je n'ai jamais entendu parler de la « guerre de *septante* » ; à la maison, dans nos conversations, je n'emploie, et tous ceux que je connais n'emploient, pour désigner cette guerre, que : « la guerre de *soixante-dix* ».

Pourtant, mon grand-père, un vieux cultivateur, affirme que, dans les milieux ruraux, il n'a jamais entendu dire : « la guerre de *soixante-dix*, mais toujours : « la guerre de *septante.* »

Octante, huitante. — Quant à ces termes, je ne les ai jamais employés, ni jamais entendus prononcés dans une conversation.

(21) Je transcris encore ici quelques observations de M. A. Dauzat. Elles ne manqueront pas d'intéresser nos lecteurs : « La remarque de l'auteur [M. Pierrehumbert] rappelant que ces trois mots ont été rendus obligatoires en Suisse par l'administration fédérale pour les appels au téléphone, ne suffit pas à expliquer la vitalité de ces mots en Suisse, où ils sont enracinés profondément dans l'usage (avec quelques réserves pour Genève)... Pour 80, M. P. déclare (v° *huitante*) que *huitante* est seul usuel, et qu'*octante* (oublié dans le Glossaire) n'existe plus que dans le langage administratif des Postes suisses. Mon impression personnelle est différente : j'ai entendu en Suisse bien plus souvent *octante* que *huitante*, non seulement dans la bouche des Suisses alémaniques parlant français, mais aussi dans la bouche de Romands, notamment dans le Valais et l'Est du canton de Vaud. »

Mes grands-parents, de même, n'ont pas souvenir d'avoir entendu ces termes.

(J. LACROIX, élève de 2e B.)

2° *Septante.* - J'ai souvent entendu prononcer *septante*, au lieu de *soixante-dix*. Mais je dois dire qu'à mesure que les années passent, je l'entends moins fréquemment. Cependant ce sont les vieillards, qui, fidèles aux vieilles habitudes, me semblent le prononcer plus souvent ; quelquefois aussi les enfants, mais plus rarement, car ils sont imprégnés du mot *soixante-dix*, qu'on leur enseigne dans les classes. J'ajouterai même avoir entendu un vieillard parler de la guerre de « *septante* » au lieu de *soixante-dix.*

Nonante. — *Nonante*, comme *septante*, est venu souvent frapper mon oreille. Cependant il me semble l'avoir moins entendu que le précédent.

Octante. — Je n'ai jamais entendu ce mot.

(René COURTY, élève de 2e A.)

3° Il semble que ces mots ont vieilli, en général ; mais leur usage est loin d'être délaissé complètement.

Je puis dire que, autrefois, je les ai employés couramment ; mais, depuis 5 ou 6 ans, je n'emploie que leurs équivalents : *soixante-dix, quatre-vingt, quatre-vingt-dix.*

« Je ne les ai entendus pas plus dans le Midi qu'en Savoie », a dit quelqu'un.

Cette assertion n'est pas du tout juste pour la Savoie. *Septante* et *nonante* sont employés exclusivement, dans tous les pays de la Haute-Savoie frontières avec la Suisse. Mais il semble qu'ils soient employés de préférence par les enfants et les paysans.

Octante et *huitante.* J'avoue n'avoir jamais entendu ces mots, dits par des Savoyards. Mais quand nous téléphonons à Genève, nous devons les employer (la loi suisse proscrivant l'usage des mots *soixante-dix, quatre-vingt, quatre-vingt-dix,* dont la prononciation prête à confusion).

(C. COCHET, élève de 2e B.)

4° *Septante.* — On emploie indifféremment *septante* ou *soixante-dix.* Par contre, on dit : « la guerre de *soixante-dix*, et la guerre de *dix-huit cent septante.*

Octante. — Je n'ai jamais entendu dire *octante*, mais quatre-vingts.

Nonante. — On dit aussi bien *nonante* que *quatre-vingt-dix.*

Il semble que la campagne dise plutôt *nonante, septante*, que la ville, où l'emploi de *soixante-dix, quatre-vingt-dix* est plus usité.

(THÉVENET, élève de seconde D.)

Les autres réponses sont concordantes. Cette enquête pourrait être poursuivie dans les divers établissements secondaires et dans les écoles primaires. Les résultats seraient,

je crois, identiques. Bon nombre d'élèves des lycées et des collèges viennent d'ailleurs d'un milieu rural.

Quelle conclusion tirer des faits qui précèdent ? L'usage, on le sait, est le véritable maître du langage. Il n'y a qu'à le constater et à le suivre, l'usage des bons écrivains, s'entend, appuyé sur la conversation des « honnêtes gens ». Cet usage refoule les provincialismes, les archaïsmes. Il est en faveur de *soixante-dix* et de *quatre-vingt-dix*. On peut regretter toutefois la future disparition de *septante* et de *nonante*, mots très clairs et plus courts.

« Mais quoi ? La mode vient et tue un vieil usage... (22).

Faut-il s'en étonner ? Il y a longtemps que les anciens l'avaient constaté : « *Consuetudo loquendi semper est in motu.* » Seulement, en Savoie, pays traditionnaliste, plus lente jusqu'ici fut cette évolution.

J. DÉSORMAUX.

(22) Voici encore des témoignages de ce vieil usage, recueillis au cours de mes lectures, depuis la publication de ma brochure :

En 1660, a lieu, à Thônes, la sépulture de Dominique Viffray, dit Bouchex (du Borjal), « âgé de *six-vingts ans* ». (*Journal de la Vallée de Thônes*, 24 avril 1927, *Ephémérides de l'histoire locale*).

L'abbé RICHERMOZ (*Monographie de Peisey*, p. 31), cite un passage d'une convention concernant les fondeurs dont le travail devait être fait pour le prix de « *douze vingt et deux florins* monnoye de Savoye » (*Archives communales* de Peisey, 25 août 1577).

L'auteur ajoute cette remarque : « Nos pères employaient volontiers le système vigésimal à la place du système décimal. Il y a soixante ans, on disait couramment : *douze vingts*, pour 240, et *quinze vingts*, pour 300. Nous disons encore, et l'on dira longtemps, *quatre vingts*, ce qui est une expression appartenant à ce même système. »

Quant à *huitante*, je relève dans *Scarron* (*Dom Japhet d'Arménie*, I, 2) le plaisant dérivé *huitantième* :

> « L'empereur Charles-Quint, ce héros redoutable,
> Mon cousin au deux mille *huitantième* degré. »

La famille du latin *octo* est d'ailleurs assez riche. Voici un dérivé peu connu hors de la Savoie : *octane*. « Le muid contenait 24 *octanes* ; l'*octane* équivaut à 61 litres 20 centilitres. » (BONNEFOY et PERRIN, *Le Prieuré de Chamonix*, Documents, I, 15, note).

Ajoutons, pour terminer, que, dans sa récente notice sur le patois de Cerdon (Ain), M. A. DURAFFOUR, passant en revue les noms de nombre, signale : *sèplanta, quatrovin, nonanta*. (*Bulletin de la Société des Naturalistes et des Archéol. de l'Ain*, n° 41 [30e année, janvier 1927], p. 126.

Il resterait à expliquer pourquoi la numération celtique l'a emporté et survit dans *quatre-vingts*.

LE LAC DU BOURGET

(Suite)

LA FAUNE LITTORALE

LES INVERTÉBRÉS

Une plage tranquille où, dans la transparence lumineuse de l'eau, le friselis des vaguelettes irise le fond pierreux d'accents fugitifs ; les cailloux d'un torrent, les graviers de son cône de déjection que ravine un courant rapide, semblent, au premier aspect, des stations où la vie animale est d'une extrême pauvreté.

Mais que l'on se donne la peine de retourner ces pierres si bien lavées, celles surtout dont la surface se revêt d'une couche muqueuse jaunâtre de Diatomées, ou qui laissent flotter au fil de l'eau la chevelure de ses Algues vertes filamenteuses, on sera vivement intéressé par l'apparition subite d'une population singulièrement active.

C'est d'abord de tous côtés, la course oblique des Crevettes d'eau douce (*Gammarus*) se frayant un chemin autour des Planaires blanches et noires (*Planaria*, *Polycelis*) immobiles à l'abri d'une petite aspérité ; les vers Oligochètes (*Nais*) rampant parmi les coques ovigères brunes des Hirudinées adhérentes à la pierre par leur ventouse et contournant de petits amas gélatineux qui ne sont autres que des pontes de Mollusques (Pl. XIX).

Ailleurs, c'est la progression saccadée de certaines Sangsues : les *Nephelis* et les curieuses *Clepsines*, traînant accrochée sous l'abdomen, la nichée de leurs jeunes (Pl. XIX).

Voici maintenant le monde des larves bâtisseuses : les Phryganes. Çà et là, à la face inférieure des cailloux, s'accrochent les fourreaux multiformes des « Traîne-bois » ; les tubes mi-pierreux, mi-ligneux des *Anabolia*. Ailleurs, s'appliquent hermétiquement sur leur support les huttes édifiées avec de petites pierres, par les moins habiles maçons de ce groupe : les *Gœra* ; les noires coques nymphales des *Ryacophila* dissimulées sous une carapace pierreuse ; les admirables tubes coniques délicatement formés d'une extraordinaire mosaïque à

éléments choisis et patiemment ajustés par les *Odontocères*, *Drusus*, *Leptocères*, *Micropterna* ; les étuis en fin tissu arachnoidéen des *Plectonemya* ; ceux en sable fin agglutiné par un mucus durcissant, des *Hydropsyché* ; enfin les coques parcheminées siliquiformes des *Hydroptiles* (Pl. XVIII).

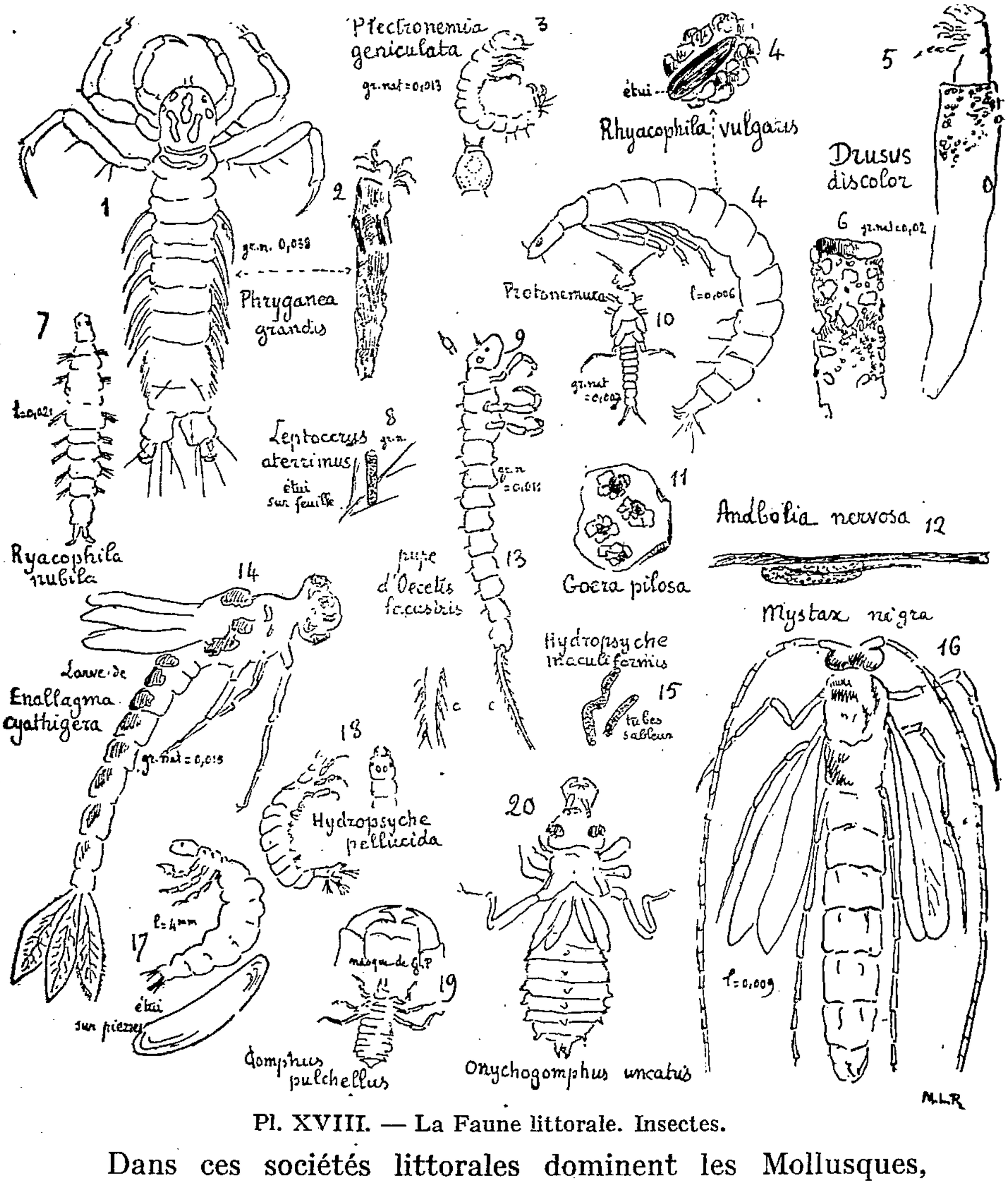

Pl. XVIII. — La Faune littorale. Insectes.

Dans ces sociétés littorales dominent les Mollusques, *Planorbis*, *Lymnea*, *Bythinia*, *Valvata*, *Ancylus*, *Sphœrium*, *Neritina* aux brillantes coquilles marbrées, *Dressensia*, au test zébré fixées par le cable de leur byssus, qui se groupent souvent en bancs serrés, comme les moulières de l'océan, sur les fonds sableux et sur les rocs immergés (Baie de Mémart, rive de Brizon (P. XIX).

Enfin sous tous les cailloux, c'est la fuite hâtive de l'agile phalange des larves d'Ephémérides et d'Odonates (*Gomphus*, *Agrion*) ; les grandes *Perlides* aux superbes et brillantes maculés, les *Bœtis*, *Nemura*, *Choroterpes*, etc., dont l'activité respiratoire, aidée par des lames et filaments trachéens, très développés à l'extérieur de leur corps, trouve dans les eaux littorales et torrentielles un milieu puissamment aéré (Pl. XXI).

Tout ce dernier groupe d'animaux constitue la nourriture préférée des Truites et de nombreux Cyprinides.

***

Les individus qui composent la faune littorale appartiennent à presque tous les groupes, parmi les Invertébrés. Il est inutile de dresser la liste des très nombreuses espèces : seules seront notées les plus caractéristiques.

Heliozoaires, Rhizopodes. *Actinosphœrium Eichornii. Acanthocystis spinifera ; Ac. aculeata ; Diflugia globulosa ; Cyphoderia margaritacea ; Euglypha lœvis.* Tous ces organismes vivent dans la zone des Tolypothrix et se nourrissent de Diatomées (Pl. XX).

Infusoires. *Dendrocometes paradoxus, Spirochona gemmipara.* Ces deux infusoires se rencontrent souvent fixés sur les lamelles branchiales des Gammarus ; *Chilodon cucullatus ; Spirostomum ambiguum ; Ophrydium versatile*, apparaissant au printemps inclus dans une masse gélatineuse accrochée aux tiges de Chara. Ces Infusoires sont bourrés de Zoochlorelles, algues vertes qui vivent en symbiose avec eux (Pl. XX).

Hydroides. *Hydra vulgaris*, sur les plantes aquatiques.

Turbellariés et **Nemertiens.** *Polycœlis nigra ; Pol. cornuta ; Planaria subtentaculata , Plan. polychroa ; Tetrastemma* (*Emea*) *lacustris*, sous les pierres immergées (Pl. XX).

Nematodes. *Chromadora bioculata ; Dorylaimus stagnalis*, parmi les houppes des Tolypothrix (Pl. XIX).

Gastrotriches. *Chœtonotus maximus.* (Pl. XX.)

Oligochœtes. *Aelosoma tenebrarum ; Nais elinguis* parmi les Tolypothrix. *Tubifex tubifex*, dans la vase ; *Helodrilus octoculatus* sous les feuilles de Limnanthemum (Pl. XIX).

Hirudinées. *Herpobdella* (*Nephelis*) *octoculata* avec leurs coques ovigères collées sous les pierres ; *Helobdella stagnalis* (*Clepsine bioculata*) avec les jeunes groupées sous l'abdomen

de la mère ; *Glossiphonia paludosa ; Gl. complanata.* (Pl. XIX), sous les pierres.

Bryozoaires. *Plumatella repens* sous les pierres et sur les pilotis ; *Paludicella articulata* sur les feuilles submergées.

Rotateurs. *Monostyla lunaris, Philodina roseola ; Cathypna luna ; Metopidia solidus ; Diaschiza valga ; Dinocharis*

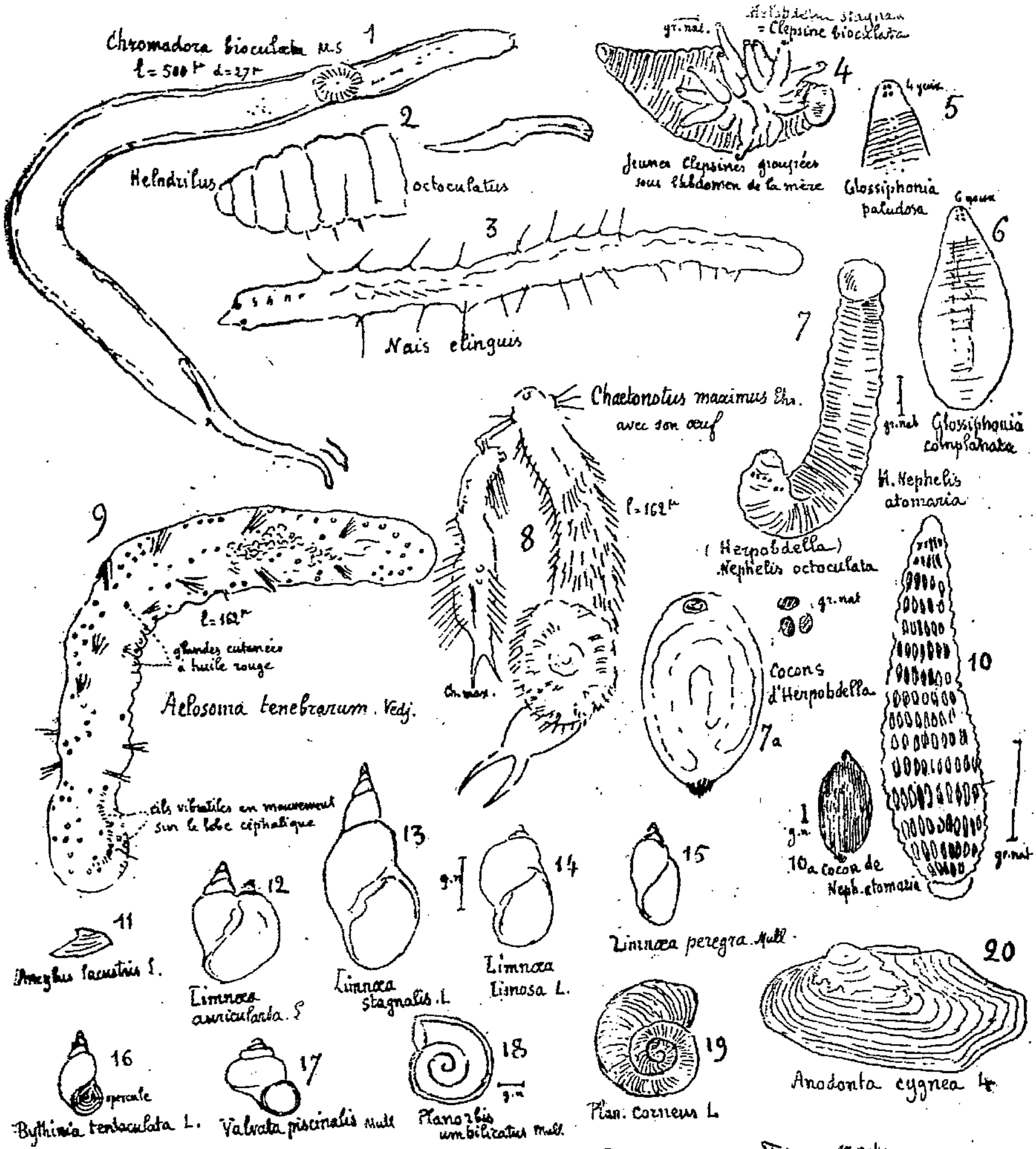

Pl. XIX. — La Faune littorale. Vers, Mollusques.

pocillum ; Floscularia ornata. Fl. edentula ; Plœsoma truncatum ; Cœlopus tenuior ; Euchlanys dilatata.

Tardigrades. *Macrobiotus macronyx*, sur l'enduit musqueux des tiges de Roseaux.

Entomostracés. — *Gammarus pulex*, quelques individus sont parasités par *Cyathocephalus truncatus* et aussi par une Grégarine : *Telohania Mulleri*, transparaissant comme des taches blanches sous la carapace. *Cyclops languidus, Canthocamptus staphylinus ; Alona affinis ; Chydorus sphœricus ; Alona rectangula ; Pleuroxus aduncus ; Candona candida ; Cypridopsis vidua ; Cypris fasciata.*

Hydrachnides. *Atax crassipes*, parmi les algues vertes

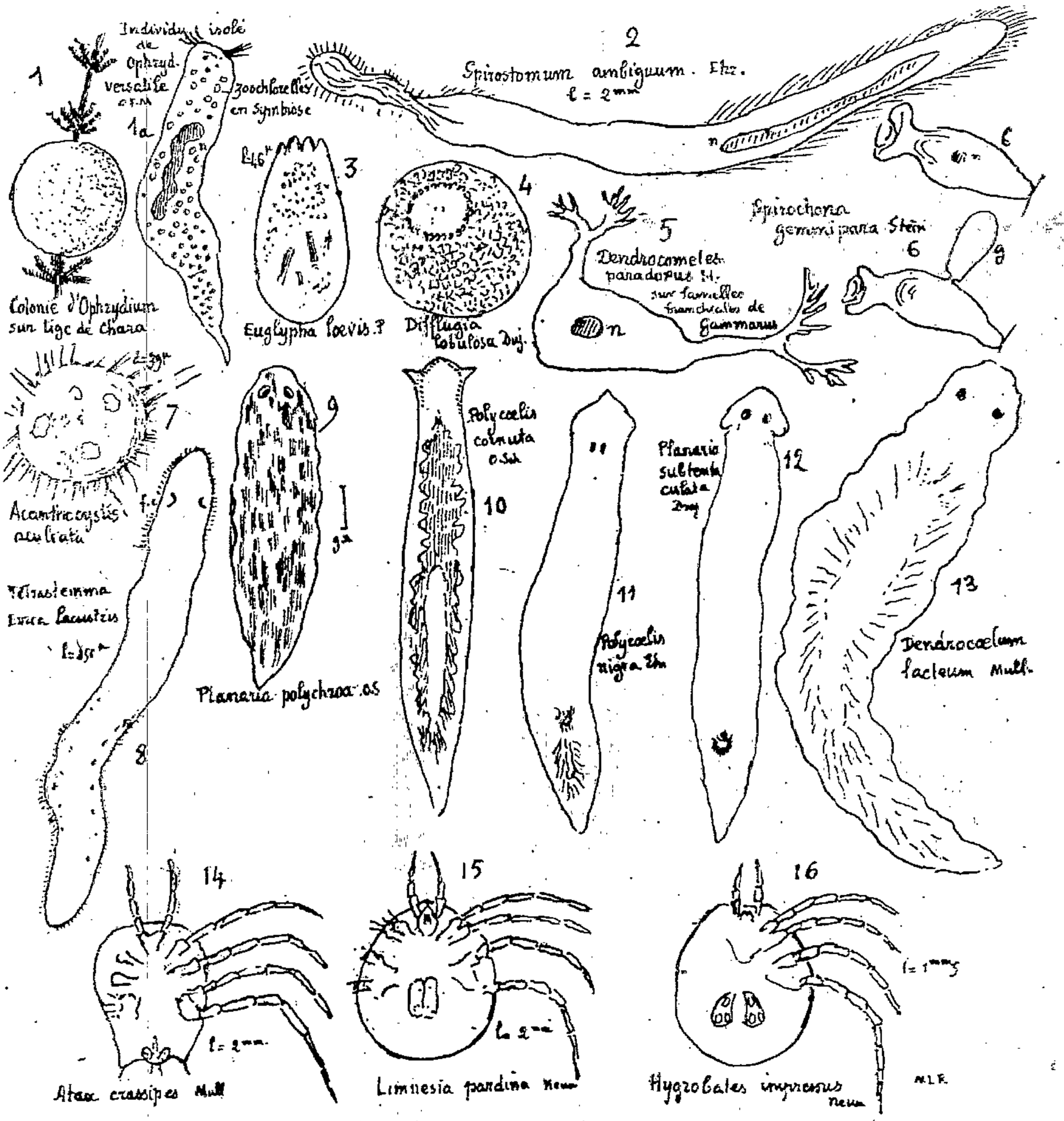

Pl. XX. — La Faune littorale. Infusoires, Turbellariés, Hydrachnides.

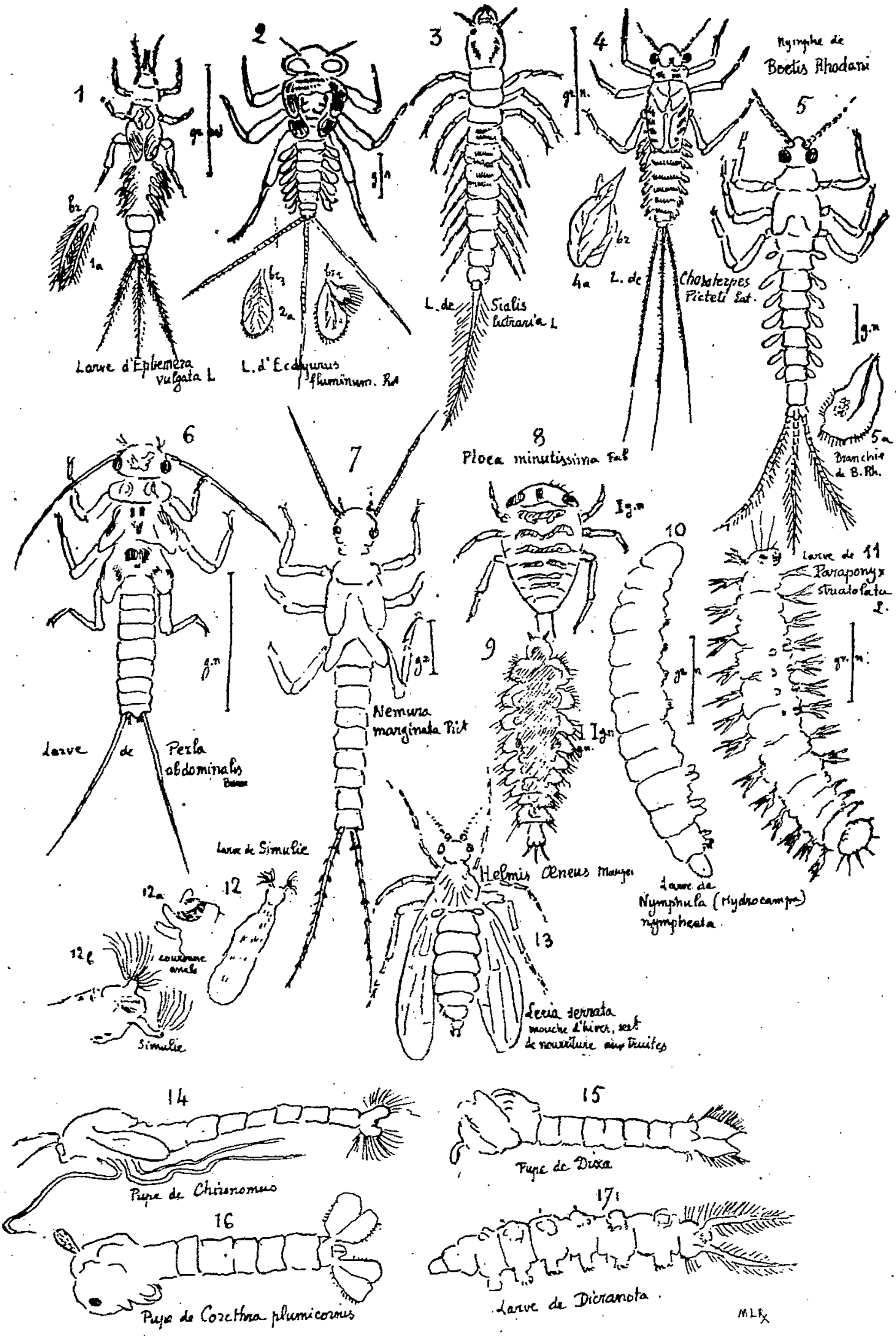

Pl. XXI. — La Fane littorale. Insectes.

flottantes ; *Limnesia pardina ; Hygrobates impressus*, parmi les Tolypothrix (Pl. XXet Pl. III, 12).

Mollusques. — *Lymnœa stagnalis ; L. palustris L. limosa ; Planorbis carinatus ; P. marginatus ; P. contortus ; Neritella fluviatilis ; Dreissensia polymorpha ; Valvata piscinalis ; Bythinia tentaculata ; Ancylus fluviatilis ; Sphœrium corneum ; Pisidium amnicum* (Pl. XIX).

Insectes. Ephémerides. *Ephemerella vulgata, Sialis lutraria ; Cœnis dimidiata ; Ecdyurys fluminum ; Bœtis Rhodani ; Perla abdominalis ; Nemura marginata ; Choroterpes Picteti* (Pl. XXI).

Odonates ; *Gomphus pulchellus ; Onychogomphus uncatus ; Enallagma cyathigera* (Pl. XVIII).

Trichoptères. *Phryganea grandis ; Leptocerus aterrimus*, sur les feuilles des plantes aquatiques ; *Oocetis lacustris ; Drusus discolor*, tube en mosaïque de petites pierres ; *Goera pilosa*, abri composé de petits cailloux agglomérés en forme de toit ; *Anabolia nervosa*, tube fixé à un débris de bois ; *Mystax nigra Ryachophila vulgaris ; Hydropsyche maculicornis*, tubes sur les cailloux ; *Hyd. pellucida ; Ryachophila nubila ; Hydroptyle pulchricornis*, dans un étui siliquiforme sous les pierres (Pl. XVIII).

Coléoptères : *Helophorus granularis ; Hydrœna riparia ; Riolus cupreus ; Agabus nebulosus ; Haliplus variegatus ; Helmis œneus ; Haltica pseudacori.*

Lépidoptères : *Nymphula* (*Hydrocampa*) *nympheata* larves se construisant un fourreau aux dépens des feuilles de Nuphar ou de Villarsia (1) ; *Paraponyx striatota* sur les mêmes feuilles (Pl. XXI).

Hemiptères : *Ploea minutissima* nageant sous très peu d'eau sur les fonds marécageux ; *Ranatra linearis* ; *Notonecta glauca Nepa cinerea ; Velia currens.*

Diptères : *Simulium*, dans les ruisseaux des marécages ; *Dicranota*, embouchure de la Leysse et anse de Lévicher ; *Chironomus plumosus*, dont les larves construisent leurs tubes sur les pierres. L'imago vole en grand nombre en octobre à la surface du lac ; *Corethra plumicornis*, les pupes reposent sur

(1) Une formation considérable de *Villarsia nymphoïdes* existe sur la beine S. à l'embouchure du Terret-nu. Toutes les feuilles de ces Gentianées sont abondamment tachées des auréoles orangées de l'Aecidie de *Puccinia Scirpi*, forme anciennement désignée par de Candolle sous le nom d'*Aecidium Nymphoïdes*,

le limon près des bords ; *Tanypus*, volant de décembre à fin janvier à la surface de l'eau ; elle sert de nourriture aux Truites (Pl. XXI).

***

A la faune littorale, il faut rattacher les espèces qui habitent les marécages, les affluents et qui sont d'ailleurs toutes représentées dans le lac. Comme elles jouent un rôle important dans l'économie piscicole, en qualité d'éléments nutritifs des alevins et des Salmonidés adultes, leur répartition dans les eaux des torrents sera étudiée dans le chapitre relatif à la capacité nutritive de ces affluents.

DEUXIÈME PARTIE

Les Poissons

dans les deux grands lacs Savoyards [1]

Les lacs du **Bourget** et d'**Annecy** offrent un caractère ichtyologique tout spécial.

Le milieu aquatique constitué par nos deux grands bassins savoyards peut être considéré comme l'épanouissement sur une large superficie de la ligne de démarcation idéale entre les eaux de montagne et celles de la plaine.

Dans les premières, froides et puissamment aérées par la rapidité du courant qui écume contre les obstacles, vivent exclusivement les *Salmonidés* (Truites) ; car ces poissons doués d'une vaste capacité respiratoire exigent pour assurer cette fonction une proportion d'oxygène dissous de 6 à 7 centimètres cubes par litre.

La partie basse de ces torrents est en outre habitée par les petites espèces fluviatiles : Soueffe, Chabot, Loche, qui tiennent là compagnie aux Truites.

(1) La première partie de ce mémoire consacrée à la biologie générale du lac du Bourget constitue ainsi une **Monographie** aussi complète que possible de ce grand bassin lacustre sur lequel quelques notes seulement ont été publiées jusqu'à ce jour par divers naturalistes.

La deuxième partie traitera de **l'hydrobiologie piscicole comparée** des lacs du Bourget et d'Annecy ainsi que des considérations en vue d'une règlementation rationnelle de la pêche en Savoie, telle qu'on peut l'établir à la lumière des faits observés.

Dans la plaine, où fleuves et rivières tendent de plus en plus vers leur profil d'équilibre définitif, les eaux coulent tranquilles et lentes ; elles se maintiennent à une moyenne de température plus élevée. C'est le domaine des *Cyprinidés.* pour lesquels une quantité d'oxygène dissous de 3 à 4 centimètres cubes suffit amplement.

Les deux lacs du Bourget et d'Annecy, où le faible degré thermique du milieu permet un large développement des Salmonidés, constituent cette zone intermédiaire des eaux moyennes où Cyprinidés et Salmonidés sont également représentés en notables proportions.

***

Les Salmonidés carnassiers trouvent dans ces lacs une nourriture abondante grâce aux « Poissons blancs » qu'ils chassent activement. Seules les espèces lacustres proprement dites, les Corégones : Lavaret, Bezoule (Bourget), Corégone alpin (Annecy) se contentent à peu près exclusivement des Crustacés minuscules composant le Plancton : élément essentiel qui marque l'un des stades du cycle alimentaire des lacs.

Autour des Truites, qui se raréfient depuis un certain nombre d'années au Bourget, mais qui sont relativement abondantes au lac d'Annecy, viennent se grouper les Ombles-Chevalier, notables destructeurs de Cyprinidés.

Les Cyprinidés, d'autre part, ne laissent pas de se propager largement en raison de la capacité nutritive des eaux qui baignent lès vastes associations végétales des rives, des hauts-fonds des estuaires et des beines où pullulent d'innombrables organismes.

Si les Salmonidés peuvent si parfaitement s'adapter aux eaux moyennes de nos laçs, c'est que leur développement est d'abord fonction de la quantité de plancton qu'elles contiennent et ensuite de la proportion d'oxygène dissous dans ces eaux.

Or, cette proportion se maintient toujours à peu près constante. C'est ici qu'intervient le rôle merveilleux du plancton. Si celui-ci est d'une part un élément nutritif indispensable aux jeunes poissons, d'autre part, les myriades d'organismes qui en forment la *partie végétale* (le Phyto-plancton) servent précisément à maintenir l'équilibre dans la teneur de l'eau en gaz dissous.

Les dosages quantitatifs et qualitatifs de plancton opérés dans tous les mois de l'année au Bourget, m'ont permis de constater des périodicités ou variations saisonnières très nettes. En effet les organismes flottants se développent énormément au printemps et en été, justement à une époque où la température s'élevant, l'eau est plus pauvre en gaz dissous. Mais alors les protophytes (minuscules plantes du plancton) agissent énergiquement en réduisant l'acide carbonique par les échanges gazeux dus à l'activité vitale de la fonction chlorophyllienne : la photosynthèse. Inversement, la quantité de plancton diminue en hiver. En compensation la température très basse favorise le maintien dans les eaux de la proportion constante et nécessaire d'oxygène dissous.

Il y a là à noter un harmonieux balancement organique dont la finalité a pour expression un double but : l'abondante nourriture planctonique pour les poissons et l'aération des eaux indispensable à la vie des Salmonidés, dont les exigences sont à cet égard extrêmement impérieuses.

Liste des espèces habitant les lacs du Bourget et d'Annecy

Indigènes + Importées ×

	Bourget	Annecy
Famille des PERCIDÉS.		
Perca fluviatilis L. Perche	+	+
Acerina cernua L. Perche goujonnière	+	0
Eupomotis gibbosus L. Perche soleil	0	×
Famille des COTTIDÉS.		
Cottus gobio L. Sassot	+	+
Famille des BLENNIDÉS.		
Blennius fluviatilis Ass. Blennie alpestre *Alpestris* Blanch	+	0
Famille des CYPRINIDÉS.		
Cyprinus carpio L. Carpe	+	+
C. regina variété	0	+
Tinca vulgaris L. Tanche	+	+
T. aurata Sch. Tanche dorée	0	+
Barbus fluviatilis C. V. Barbeau	+	0
Cyprinus gobio L. Goujon	+	×
Abrama brama L. Brême	+	+
Hybride Brême × Rosse	+	0

	Bourge-	Annecy
Alburnus lucidus Heck. Ablette Mirandelle.....	+	+
Scardinius erythrophtalmus L. Rosse.....	+	0
Gardonus rutilus L. Gardon.....	+	+
G. var. *pallens* Bl.....	0	+
Leuciscus cephalus L. Chevaine.....	+	+
Leuciscus vulgaris L. Vandoise.....	+	0
Squalius Agassizi C. V. Blageon, Soueffe.....	+	+
Phoxinus lœvis Ag. Vairon.....	+	+
Chondrostoma nasus L. Nase, Hottu.....	+	0
Idus orfus L. Ide, Melanote.....	0	×
Famille des Cobitidés.		
Cobitis barbatula L. Dormille, Loche.....	+	+
Famille des Clupeidés.		
Clupea alosa L. Alose.....	+	0
Famille des Salmonidés.		
Coregonus lavaretus L. Lavaret.....	+	×
Coregonus bezola Fatio. Bezoule.....	+	0
Coregonus Schinzii alpinus = *helveticus* Fatio Corégone alpin.....	0	×
Salmo trutta L. *forma major, f. minor*.....	+	+
Truite var. Truite bleue ou argentée, forme féconde et forme stérile.....	+	+
Salmo irideus Gibb. Truite arc-en-ciel.....	×	×
Salvelinus umbla L. Omble chevalier.....	+	×
Salvelinus fontinalis Mitch. Saumon de fontaine....	×	×
Famille des Esocidés.		
Esox lucius L. Brochet.....	+	0
Famille des Siluridés.		
Ameiurus nebulosus Lesueur. Poisson-Chat.....	×	×
Famille des Anguillidés.		
Anguilla anguilla L. Anguille.....	+	+
Famille des Gadidés.		
Gadus lota. L. Lotte.....	+	+
Famille des Pétromyzonidés.		
Petromyzon marinus L. Grande Lamproie.....	+	0

DESCRIPTION ET BIOLOGIE DES ESPÈCES ET OBSERVATIONS SUR LA PÊCHE

La Perche *Perca fluviatilis* L.

Il existe au lac du Bourget deux variétés de Perches :

1° L'une aux bandes vivement colorées qui se tient sur la beine.

2° L'autre à teinte plus sombre et à taches noires plus ou moins distinctes, à dos plus voûté, vit sur le talus de la beine à la limite du Bleu et voyage généralement en eau plus profonde.

Ces deux variétés sont connues dans les lacs suisses, où elles présentent les mêmes particularités de livrée et d'habitat, sous les noms de *Trichter-Egli* et de *Land-Egli* : perche de fond et perche des bords.

La Perche, qui peut atteindre exceptionnellement une taille de 0 m. 60, est très vorace. Elle chasse activement les Mirandelles dont elle poursuit les bancs sur les fonds de gravier où des milliers de ces cyprins sont en train de frayer. Elle ravage également les frayères de Truites et de Lavarets.

Les *Perchettes* d'un an mesurent 8 cm. de longueur, celles de 3 ans (*demi-perches*) sont adultes et atteignent 15 à 20 centimètres. Ce sont ces jeunes qui, en troupes nombreuses, suivent la côte et se massent à l'embouchure des affluents. Elles se nourrissent d'alevins, d'insectes, de crevettes, de petits mollusques et dévorent souvent leur propre frai.

Comme tous les Cyprinidés qui montrent un tropisme thermique très marqué, aux premiers froids, Perches et Perchettes se retirent dans la profondeur où elles se tiennent en état de vie ralentie hibernante tandis que les Salmonidés continuent à se déplacer.

Les Perchettes d'un ou deux ans apparaissent en quantité à certaines périodes de l'année et voyagent en bancs compacts. Elles poursuivent au large les jeunes Ombles-Chevalier qu'elles dévorent.

Au début du printemps, quand la végétation aquatique reprend son activité, que les houppes des algues vertes filamenteuses commencent à recouvrir les cailloux de leurs gazons, et leurs flocons à s'agglomérer sur les tapis de Charas-

et de Myriophylles, les Perches se rapprochent de la Beine où s'effectuera l'acte reproducteur.

La Perche fraye en beine et surtout sur le molard du 15 *mars au* 15-20 *mai*. Elle dépose ses chapelets d'œufs, reliés par un ruban mucilagineux sur les plantes (Potamogeton, Myriophyllum, Chara) qui tapissent la beine et le mont. Ce chapelet de plus de 1 m. de longueur et de 4 à 5 centimètres de largeur est composé de cent à deux cent mille œufs.

Une quinzaine de jours après, les alevins éclosent.

Des observations poursuivies pendant toute la période du frai m'ont démontré que le 20 mai, les Perches ont terminé leur ponte. Dès le 23 mai, les ovaires et testicules sont extrêmement réduits.

Ce n'est qu'à partir du mois de septembre que les organes sexuels semblent accuser une nouvelle activité.

Pendant les mois d'octobre, de novembre et de décembre les ovaires se montrent gonflés d'œufs dont le diamètre atteint 9/10 de ^{mm}. Or la dimension des œufs mûrs est de 2^{mm} à $2^{m}5$. Il y a là un phénomène dont il ne faut pas s'exagérer l'importance. Les organes reproducteurs commencent de bonne heure leur développement qui s'arrête ensuite, pour reprendre leur activité au moment où l'eau atteint la température de 12 à 13 degrés. Dès le mois de février, on constate souvent que chez les Perches, les organes sexuels s'approchent de la maturité et que la laitance s'échappe sous la pression des doigts.

Localisation des frayères.

D'une manière générale la Perche affectionne comme stations pour y déposer ses œufs, le mont de la beine, très garni de plantes. Les frayères sont donc indiquées au large par la courbe bathymétrique de 5 m.

Les Perches fréquentent en outre toutes les parties de la beine abondamment pourvues de végétation ; les beines Nord et Sud du lac, et tous les délaissés de la rive Est ; la baie de Mémart, sous Talamont et autour du haut fond garni de roseaux en face Mémart ; toute la baie de Grésine, depuis le tunnel jusqu'à la pointe Sud ; sur la rive Ouest : la baie de Hautecombe.

Lac d'Annecy. — Les deux variétés de Perches habitent également le lac d'Annecy. Les frayères se trouvent d'une façon générale à la limite du blanc-fond vers la courbe bathymétrique de 5 mètres ; dans le Grand-Lac, depuis la Puya,

par Albigny et la côte Est jusqu'au torrent de Menthon. A partir de ce point, la côte très accore du Roc de Chère dépourvue de végétation macrophytique ne permet pas l'établissement des frayères. Celles-ci reparaissent au cône de déjection du torrent d'Angon jusqu'au bout du lac. Une zone circulaire s'établit autour du haut fond du Roselet, en face Duingt (individus de forte taille), puis les frayères se poursuivent le long de la phragmitaie de la beine où les Potamots sont très développés, jusqu'au port d'Annecy.

Observations.

Doit-on protéger ces poissons très carnassiers ou bien s'opposer à leur multiplication ? Il est évident que la Perche est d'un goût très délicat et d'une valeur marchande à considérer. D'autre part les individus de *forte taille* font des ravages considérables ; ils suivent les Cyprinidés (Gardons, Mirandelles), quand ceux-ci vont frayer et en détruisent un grand nombre.

Il faudrait donc, au moment du rassemblement sexuel des Cyprinidés, écarter les grosses Perches du bord par tous les moyens possibles.

Autoriser à ce moment l'emploi des Verveux, engin garni de branches de résineux, ces essences attirant particulièrement les Perches ; celles-ci entreront dans la nasse à *l'exclusion* de tout autre poisson.

Etablir près des rives, aux endroits reconnus comme frayères, des clayonnages ou treillis métalliques. Les Perches viendront s'engager au moment de la ponte dans ces réseaux que l'on pourra enlever rapidement. On détruira ainsi tous les œufs qui restent adhérents au treillis.

Permettre les pêches exceptionnelles de perchettes du 1er *mars* au 1er *avril* et aussi du 15 *septembre* au 15 *octobre*, mais pas plus tard que cette derniere date, car sous prétexte de pêcher des Perches, on pourrait capturer des Ombles. Ces pêches exceptionnelles ne devront pas être autorisées en été, car à cette époque les bancs de Perchettes sont mélangés de Salmonides.

La Perche est parasitée par : *Cucullanus elegans ; Tetracotyle pescae ; Triœnophorus nodulosus ; Cyathocephalus truncatus ; Echinorhynchus.*

La Perche goujonnière *Acerina cernua* L.

La Perche goujonnière est un poisson vorace qui est un grand dévastateur de frayères.

Elle se retire en profondeur pendant l'hiver et revient en beine au printemps.

Elle fraye dans les mêmes conditions que la Perche en *avril et mai* déposant ses œufs en chapelets adhérents sur les plantes aquatiques de la beine ou sur le sable.

La Perche goujonnière fréquente tous les bords du lac, au même titre que les Cyprinidés ; on la pêche facilement au mois d'août. L'une de ses stations est la rive graveleuse sous le village des Cochets, au nord du Port de Drivet.

Lac d'Annecy. La Perche goujonnière n'existe pas.

Le Chabot : Sassot *Cottus gobio* L.

Ce petit poisson vit sous les pierres du littoral et à l'embouchure des cours d'eau qui se déversent dans le lac, ainsi que dans l'émissaire.

Il fraye en *avril et mai* et dépose ses œufs dans une cavité pratiquée sous les cailloux. Le chabot sert d'amorce pour la Lotte, le Brochet, la Perche et le Chevaine. On le pêche à la fourchette ou en traînant à contre-courant un troublet ou filet emmanché.

Lac d'Annecy. On rencontre partout le Sassot, sous les pierres immergées des rives du lac, à l'entrée des affluents et au débouché des émissaires (canaux). Il sert aux pêcheurs d'amorce pour la ligne de fond.

La Blennie alpestre *Blennius alpestris*. Blanch.

Le genre Blennie est représenté au Bourget par une jolie petite espèce *Blennius alpestris*, découverte par Blanchard en 1862, au cours d'une exploration ichtyologique sur ce lac.

C'est un poisson long de 7 cm. au maximum, délicatement lavé d'une teinte marron, finement sablé de noir et relevé de gros points de même couleur ; de courtes bandes transversales courent sur les flancs jusqu'au ventre qui est blanc d'argent. Un appendice frangé long et grêle surmonte l'œil.

Cette Blennie qui fut capturée au filet à l'embouchure de la Leysse n'arrive qu'accidentellement dans le lac où elle peut être envisagée comme élément erratique, car elle vit sous les pierres dans le torrent.

La Blennie alpestre existe dans d'autres ruisseaux tributaires du lac du Bourget et elle doit être considérée comme une simple variété de la Blennie cagnette.

Les pêcheurs là confondent avec le Sassot et s'en servent pour amorcer leurs lignes.

Lac d'Annecy. La Blennie alpestre n'existe pas.

La Carpe *Cyprinus Carpio* L.

La Carpe type (C. *carpio*) existe seule au Bourget. Les quelques variétés accidentelles de couleur, noire, bleue, verte, rougeâtre que l'on peut constater chez certains individus de cette espèce sont le résultat d'adaptations locales.

La Carpe se nourrit de plantes aquatiques, de vers et d'organismes enfouis dans la vase qu'elle sait très bien aller chercher en creusant des sillons et fouillant le sol de son museau comme la Brême. Elle ne dédaigne pas non plus les proies animales car on a constaté qu'elle dévore parfois des alevins. L'autopsie d'une carpe de 6 kilos a fait sortir de son estomac quelques jeunes perchettes.

Des individus de très forte taille fréquentent la côte rocheuse entre Bourdeau et Hautecombe. Les pêcheurs les appâtent au moyen de pomme de terre à demi-cuite et les capturent à l'hameçon armé d'un gâteau composé de farine, de sucre et de safran.

Quand les eaux sont basses on pêche les Carpes à la senne. A Bon-Port, en une seule pêche on en a ramené un jour un millier de kilogs.

Aux environs du Terret-Nu, où la Carpe est très abondante, il n'est pas rare de pêcher des spécimens atteignant un poids de 15 à 16 kilogs.

Ce poisson se tient sur les bords pendant tout l'été (Leysse, Bon-Port, Port Choudy, Sierroz) et pendant la mauvaise saison il regagne la profondeur où il se tapit dans le limon.

Dès que la température se relève, la Carpe commence à arriver en beine. Elle vient frayer de bonne heure lorsque la température est suffisamment élevée, mais la ponte exige pour se produire que l'eau atteigne 18 degrés.

L'époque de la ponte varie du 15 *mai à la fin de juin.*

Dès le 3 juin 1917, les Carpes avaient effectué leur rassemblement sexuel et frayaient en troupes nombreuses à l'amont du pont du marais de Terret-Nu.

Localisation des frayères.

Partout où les plantes aquatiques ; Potamots, Fétuque flottante croissent, la Carpe dépose ses œufs adhérents. Les

bonnes frayères sont constituées par tous les délaissés de la rive Est, les beines Sud et les marécages du Terret-Nu, la beine Nord entre la Châtière et le canal de Savières.

Lac d'Annecy. — La Carpe commune *C. carpio* et sa variété *regina* Bon. forme italienne qui tient le milieu entre *C. hungaricus* et *C. elatus* vivent en été sur la beine ou à la limite du bleu et descendent en profondeur pour y passer la mauvaise saison.

Elle établit ses frayères vers les marais d'Albigny, de Saint-Jorioz, de Duingt, du Bout du Lac. Sur la côte de Sevrier, une ancienne carpière, délaissé du lac, a été comblée par les déblais de la ligne de chemin de fer.

Le déclanchement de la ponte se fait de bonne heure lorsque la température est suffisamment élevée. Dès le 20 mai, on a vu des Carpes immobiles à fleur d'eau près d'Albigny, se réchauffant pour préparer leur frai.

La température optima des eaux doit être de 18 à 20 degrés. Il ressort toutefois d'une statistique portant sur une période de quinze années que l'eau du lac atteint en moyenne 14 degrés pendant la première moitié de juin ; 18 degrés du 15 juin au 15 juillet et 20 degrés fin juillet. On a constaté en effet l'arrivée de la Carpe aux bords pour y frayer en *juillet* fait exceptionnel résultant d'un printemps et d'un début d'été particulièrement froids.

Au lac d'Annecy les Carpes ne se pêchent pas au filet. Les amateurs peuvent les capturer quelquefois à la ligne, en amorçant avec des pommes de terre ou comme appât un gâteau de *matafan*. Les professionnels ne pratiquent pas cette pêche.

On peut capturer les Carpes aussi à la nasse (côte de Saint-Jorioz) ou au moment du frai à la foene ou au trident lorsqu'elles sont en somnolence, presque immobiles.

Cette espèce étant en somme peu pâchée se multiplie bien dans le lac où elle atteint parfois d'énormes dimensions.

La Tanche *Tinca vulgaris* L.

La Tanche habite pendant l'été les parties du lac dont le fond est vaseux et herbeux (beines Nord et Sud, délaissés de Grésine, Port-Choudy). Pendant l'hiver elle s'enfonce dans la vase où sa peau prend une teinte noirâtre.

Lorsqu'elle est demeurée longtemps dans les eaux du lac, à une faible profondeur, la Tanche acquiert une belle couleur

jaune-verdâtre presque dorée. Elle atteint parfois un poids de plus de 3 kilos et sa peau est dans ce cas d'une épaisseur énorme (1 centimètre).

La fraye commence dès que l'eau arrive à la température de 16 à 17°. La Tanche recherche surtout pour y effectuer sa ponte, les Potamots flottants (*Potamogeton perfoliatus, P. lucens, P. natans.*)

Il résulte d'observations effectuées en mai et juin 1917 que les œufs sont tout près de leur maturité dans la *première quinzaine de juin.* La période du frai est *terminée fin juin.*

La Tanche choisit comme frayères les mêmes parages que la Carpe. Elle arrive sur les beines et dans les cours d'eau des marécages, effectue sa ponte pendant deux ou trois jours, puis reste une quinzaine de jours sans frayer suivant les variations de température. Elle profite pour cette opération des temps orageux ou des périodes de forte chaleur puis elle s'éloigne de la beine.

Lac d'Annecy. — La Tanche adopte comme frayères les mêmes parages que la Carpe. Elle arrive vers la fin de mai et pendant tout le mois de juin dans les bas-fonds des beines Albigny (Sevrier, Bout-du-Lac).

Une variété : la *Tanche dorée* est parfois pêchée dans le lac (côte de Sevrier, Beau-Rivage). Sa couleur est d'un jaune orangé très chaud, le corps est parsemé en outre de taches noires. C'est une variété ornementale très belle.

La Tanche, comme le Gardon, est souvent parasitée par un Cestode *Ligula digramma* Crep, dont la prolifération détermine chez ce poisson un ballonnement énorme du ventre.

Le Barbeau *Barbus fluviatilis.* C. et V.

Le Barbeau devient rare au Bourget. Depuis une dizaine d'années on n'en a pour ainsi dire point pêché.

Ce poisson se prend sur la côte, non loin du bord, en janvier, quand on pêche le Lavaret.

Il fraye *en mai* et dépose ses œufs sur les fonds sableux et graveleux.

Lac d'Annecy. — Le Barbeau n'y existe pas.

Le Goujon *Cyprinus Gobio f. Cuv.*

Le Goujon est très abondant dans le lac. Il vit en sociétés et se tient surtout à l'embouchure des affluents. Sa nourriture

se compose de vers, petits mollusques et larves d'insectes. Il ne se prive pas également de dévorer le frai des autres poissons ; ses organes de tact, les barbillons, lui servent à découvrir les petites proies cachées dans le limon. Le Goujon recherche pour sa ponte les fonds sablonneux, après avoir passé l'hiver sous les abris que lui procurent les débris végétaux qui parsèment la beine ou l'embouchure des affluents.

L'époque du frai est *mai et juin.*

Ses meilleures frayères sont sur la beine Sud, vers Terret-Nu et de Drivet à Bourdeau.

Lac d'Annecy. Un essai d'acclimatation du Goujon a été fait par la Société de pêche d'Annecy. 2.000 adultes ont été immergés en 1909. Ce Cyprinide ne paraît pas avoir réussi. Deux ou trois exemplaires seulement ont été capturés en 1911 sur la côte Est, sous Chavoire : c'étaient probablement des individus ayant fait partie du lancement primitif.

Le Goujon est parasité par la *Ligule* et un *Ascaris* (sp.)

La Brême *Abramis brama* L.

Espèce très abondante au Bourget. Elle vit en beine parmi les roselières, à Port-Choudy, au débouché de l'égoût collecteur, à Terret-Nu et sur les côtes Nord et Est, dans les délaissés (Quinsard, Grésine).

Les Brêmes se nourrissent de matières végétales, de vers et de petits mollusques ; elles fouillent la vase de leur museau en progressant par bonds successifs.

Lorsque les Brêmes effectuent leur rassemblement sexuel, elles s'agitent en troupes bruyantes ; elles vont déposer leurs œufs par paquets sur les herbes aquatiques.

La période du frai est en *mai, entre le* 8 *et le* 10 ; elle est terminée *fin mai,* ainsi qu'il résulte de l'examen des organes génitaux de ces poissons. Par les temps doux et lors des pluies persistantes la Brême *fraye dès le* 15 *avril.*

Localisation des frayères.

Les délaissés du lac depuis Châtillon jusqu'à Terret-Nu, les roselières de l'extrémité Sud et Nord du lac.

La Brême se croise avec le Gardon blanc ou le Gardon rouge pour donner un hybride appelé par les pêcheurs Vairon× Brême ou Auvergnat. Ces hybrides se pêchent dans les roselières.

Lac d'Annecy. La Brême y existe depuis quelques années ; l'une d'elles capturée récemment au Petit Lac pesait 1400 gr.

La Mirandelle Ablette *Alburnus lucidus* Heck

La Mirandelle du Bourget n'est qu'une variété de l'Ablette commune. Son corps est plus allongé, le dos au lieu d'être bombé, se continue en droite ligne avec la tête. Le dos est bleu foncé et les flancs blancs d'argent.

La Mirandelle vit en troupes. Elle est omnivore et se nourrit de Diptères, d'Ephémères et d'autres insectes qu'elle saisit en bondissant à la surface de l'eau.

Il résulte d'observations du contenu stomacal de quelques-uns de ces poissons qu'elle dévore parfois du frai et les *tout jeunes* alevins d'autres espèces. On sait que les Mirandelles frayent sur les bords du lac aux mêmes endroits que les Lavarets. Or les pêcheurs de Conjux attribuent la raréfaction de ces Corégones, qui s'est manifestée au cours de ces dernières années, à la grande destruction des jeunes Lavarets récemment éclos, que font les Ablettes qui arrivent au printemps sur les mêmes lieux de ponte. Le fait n'est pas invraisemblable.

La Mirandelle recherche pour y déposer ses œufs les plages de gravier ou l'embouchure des affluents. A l'époque du rassemblement sexuel, on constate d'abord une prédominance des mâles. La fraye a lieu en bandes compactes, qui produisent par leur violente agitation, un bruit semblable à une forte averse sur l'eau.

La période du frai s'étend du *commencement de mai à la fin juin*, mais le moment le plus actif se place entre le 15 *mai et le* 15 *juin*. Des observations portant sur une centaine d'individus ont montré que les ovaires et les testicules étaient arrivés à maturité. On note parfois des retardataires *jusqu'au* 15 *juillet*.

Localisation des frayères.

Les frayères s'étendent d'une façon générale sur tout le pourtour du lac, aux places mêmes, garnies de gravier, que recherche le Lavaret.

Côte Sud. — Sur les graviers à l'embouchure du Terret-Nu, jusqu'au hameau des Cochets.
Depuis la pointe de Lévicher, à l'ouest de l'Albane, jusqu'au port du Bourget.

Côte Ouest. — Du port du Bourget jusqu'à la maison Excoffier (pointe de la Mirandelle) ; à la grande Carrière et sur toute la côte jusqu'à Conjux.

Côte Est. — A partir du délaissé de Châtillon, jusqu'à la pointe de Largue, sous Brizon-Saint-Innocent.

Sur les graviers du cône de déjection du Sierroz.

Depuis le dernier délaissé au sud de Bon-Port jusqu'au port de Drivet.

La Mirandelle, qui trouve une station remarquable de graviers bien lavés à l'embouchure de la Leysse, remontait autrefois jusqu'à plus de un kilomètre à l'amont de ce torrent ; elle y a disparu depuis une dizaine d'années à cause des résidus déversées dans les eaux par les usines.

Lac d'Annecy. L'Ablette mirandelle y a été introduite en juillet 1909 par 1,000 reproducteurs capturés au lac du Bourget. Déjà au commencement d'avril on avait immergé quelques douzaines d'adultes et une centaine d'œufs embryonnés qui furent déposés sur fond de gravier à la presqu'île d'Albigny. Enfin en mars 1914, la Société de Pêche y jeta 4.000 individus.

Elles ont très bien prospéré. Des bancs considérables de ces Cyprinidés fréquentent les rives caillouteuses du lac. Les Mirandelles frayent sur la rive Est, dans le Petit Lac à Angon, aux Balmettes. On les voit pénétrer également dans les canaux émissaires, près des pontons des bateaux à vapeur, nageant en automne à la surface et bondissant à la poursuite des *Cœnis dimidiata*, proie très appréciée, voltigeant en nuées compactes au ras de l'eau. En certains printemps particulièrement chauds, la ponte peut être avancée au début d'*avril* ; car dès les premiers jours de mai on voit des milliers de jeunes de l'année, longs de 3 centimètres, nageant dans les eaux tranquilles des anses abritées, tandis qu'aux endroits où le vent ride la surface, se groupent les jeunes, plus vigoureux, de l'année précédente, longs de 7 à 8 centimètres.

La Mirandelle est parasitée par *Echinorhynchus proteus Ligula*, *Triœnophorus nodulosus* Rud.

Observations.

En ce qui concerne la pêche de la Mirandelle, qui est un élément nutritif important pour les Salmonidés, il serait nécessaire d'édicter quelques mesures de protection, par exemple, l'interdiction de la maille de 10^{mm} jusqu'à la fin de juin.

Pour les petites espèces, il faut d'une façon générale pro-

hiber toute maille mesurant moins de 27 mm, maille qui ne permet pas de capturer des individus de moins de 300 à 350 grammes. Il faudrait interdire au Bourget, de pêcher à moins de 400 mètres sur la rive Est et 150 mètres sur la rive Ouest ; l'autorisation de pêcher en plein lac serait seule accordée. Au lac d'Annecy, la pêche au filet mirandellier n'est pas encore pratiquée.

Le Gardon rouge, Rosse, *Scardinius erythrophtalmus* L.

Le Gardon rouge, Rosse ou Rotengle, se distingue nettement du Gardon blanc par sa bouche oblique, par sa nageoire dorsale naissant en arrière de l'aplomb des ventrales et par son iris d'un rouge vif.

La Rosse vit sur la beine, en sociétés, où elle se nourrit de végétaux, de vers et de petits mollusques ; elle pond ses œufs sur les plantes aquatiques.

L'époque du frai se place entre *le* 15 *avril et la fin de mai.*

Exceptionnellement quelques individus retardent l'émission de leurs œufs jusqu'au 15 juin.

La Rosse se croise avec la Brême qui dépose ses œufs dans les mêmes endroits qu'elle.

Les frayères se rencontrent sur les beines et dans les délaissés.

Le Gardon *Gardonus rutilus* L.

Le Gardon est très répandu au lac du Bourget. Il recherche les fonds herbeux où il se nourrit de débris végétaux et de petits mollusques (Neritina, Valvata, Dressensia, etc.)

Il fréquente plus particulièrement les beines Sud et Nord, Bon-Port, Port-Choudy et le voisinage de l'égoût de la ville d'Aix.

Le Gardon se déplace en troupes en compagnie de la Rosse et de la Brême avec laquelle il se croise parfois.

Pendant l'hiver, ces poissons se tiennent dans la profondeur et ils se rapprochent de la beine au printemps.

Dès le 15 avril, on voit les Gardons, mêlés avec les jeunes de l'année précédente, s'agiter en bandes sur les bords.

L'époque du frai dépend aussi de la température.

Dès le 15 *avril*, on constate des essais de ponte, mais c'est surtout le *mois de mai* qui constitue la période active.

En 1917, les Gardons commençaient leur ponte seulement le 2 mai à Terret-Nu. Celle-ci dura trois ou quatre jours et

s'étendit progressivement du Sud au Nord ; le 2 juin suivant ces poissons avaient terminé.

L'étude du développement des organes sexuels montre que chez de nombreux spécimens, la ponte était achevée le 23 mai 1917. Le 4 juin, un seul sur 15 examinés possédait des œufs mûrs prêts à être expulsés. C'était d'ailleurs un retardataire et on peut sûrement considérer la ponte comme terminée le 1er juin.

Il est à remarquer que chez le Gardon, ainsi que chez la Perche, le Blageon, etc., les testicules et les ovaires extrêmement développés remplissent toute la cavité viscérale aux mois d'octobre, de novembre et de décembre. On ne doit pas considérer ce phénomène comme l'indice d'une ponte prochaine. Les organes sexuels passent par une période lente et continue d'élaboration génitale pendant les mois d'été, puis s'arrêtent dans leur évolution pendant le repos hibernal pour reprendre leur activité fonctionnelle au printemps.

En général, les Gardons arrivent au bord, au moment de l'apparition de la verdure et de la pousse des jeunes feuilles de hêtre. Le temps du frai coïncide également avec le développement des Algues chlorophycées en masses flottantes et la formation, sur les gazons de Charas, des colonies d'Infusoires en sphéroïdes gélatineux (Ophrydium versatile).

Le Gardon vient frayer au bord pendant la nuit. Il est poursuivi pendant cette opération par l'Omble, la grosse Perche, le Chevaîne, tous poissons voraces qui détruisent la ponte.

Observations.

Pour remédier aux ravages causés par ces déprédateurs, il y aurait lieu d'autoriser l'emploi des filets pour la capture des gros carnassiers pendant la période d'interdiction partielle du printemps, *au large en réservant une zone côtière* à déterminer.

La prohibition de cet engin de pêche pendant le temps du frai des Gardons permet aux déprédateurs de se livrer impunément à leurs méfaits. Si l'on veut préserver les Gardons, il faut impitoyablement repousser des bords les poissons carnassiers, pour protéger l'alevinage et sauvegarder les œufs pendant la période de leur incubation qui dure de 10 à 15 jours. Il faut donc chasser la grosse Perche et autoriser des pêches exceptionnelles de Perchettes.

Lac d'Annecy. Le Gardon *Gardonus* var. *pallens* Blan-

chard, improprement appelé Vairon par les riverains de ce lac, fraie sur les rives où se développe une abondante végétation de plantes aquatiques : Albigny, Sevrier, Saint-Jorioz, Bout-du-Lac, c'est-à-dire aux endroits où une beine véritable existe. Autrefois les canaux émissaires du lac constituaient de remarquables frayères, mais leur utilisation pour le stationnement des bateaux moteurs ou autres, la circulation continuelle, le faucardage intempestif, ont contribué à faire disparaître ces excellentes réserves.

Les Gardons ont été ces dernières années, en voie de diminution. Les causes en sont multiples :

1° Ils ne sont pas protégés contre les grosses espèces voraces ;

2° Au moment du frai l'eau n'a pas été maintenue à son niveau par le jeu des barrages des canaux. Si on ouvre trop les vannes, les œufs se trouvent à sec sur les bords et périssent;

3° Les bateaux à vapeur produisent de fortes vagues qui viennent se briser à la côte où elles rejettent au sec œufs et alevins ;

4° Au moment de l'ouverture de la pêche, les troupes de Perchettes donnent une chasse active aux jeunes Gardons.

Le Chevaine *Leuciscus cephalus* L.

Le Chevaine atteint une assez forte taille : longueur 30 à 50 cm. et un poids de 2 kilos. Ce poisson tout en étant omnivore est le plus vorace des Cyprins ; à l'âge adulte, il se nourrit de proies vivantes et détruit œufs et alevins en assez grande quantité.

Par les temps calmes, on le voit, immobile sous une faible épaisseur d'eau, guettant les jeunes poissons qui errent dans son voisinage. Il cause de véritables ravages chez les Gardons, Rosses, Mirandelles, Goujons, dont au moment du frai de ces derniers, il dévore les œufs. Le Chevaine suit le Gardon, en nageant au-dessous de lui, pour gober ses œufs, au moment même où ce dernier les émet.

Le Chevaine descend en profondeur pour son repos hivernal ; toutefois, même dans la mauvaise saison, on le voit, par les temps ensoleillés venir se réchauffer dans les Roseaux, où on peut le capturer à la foene comme la Carpe.

Les gros individus de cette espèce arrivent aux bords, en général quinze jours avant l'époque du frai qui *commence en mai* et se poursuit *jusqu'à la fin de juin.*

Plusieurs Chevaines examinés (du 2 au 9 juin) montraient leurs ovaires garnis d'œufs incomplètement mûrs : diam. : 1mm. Un seul individu avait terminé sa ponte.

C'est, en somme parmi les Cyprinidés l'un des derniers à frayer.

Il recherche les stations garnies de graviers près des rives et dépose ses œufs aux mêmes endroits que les autres Cyprinidés.

Les gros Chevaines suivent en compagnie des grosses Perches, les Gardons au moment où ceux-ci vont déposer leurs œufs et font de grands ravages dans ces frayères.

On capture le Chevaîne au moyen des nasses et des filets dormants et aussi à la ligne, surtout au lever et au coucher du soleil, avec comme appâts des vers, des sauterelles, du fromage.

Localisation des frayères.

Les Chevaines frayent à Terret-Nu, à Port-Choudy, dans les délaissés et sur les grandes beines Nord et Sud.

Lac d'Annecy. Très commun, ce Cyprinidé remonte un peu, comme la Truite, les affluents Laudon, Ire, Eau-Morte, ou descend dans les canaux émissaires pour aller parfois frayer jusqu'au pont Saint-Joseph.

La Vandoise *Leuciscus vulgaris* L.

La Vandoise appartient au même genre que le Chevaîne ; c'est la *Suiffe lombarde* du Dauphiné.

Elle se nourrit d'herbes, de petits mollusques et de vers. Assez vorace, comme le Chevaine, la Vandoise s'attaque aussi aux jeunes poissons.

La période du frai s'étend depuis la *fin de mars* jusque *parfois en mai* ; mais le mois *d'avril* est le temps le plus actif.

Ce Cyprinidé est le premier qui fraye après le Brochet.

Réunies en troupes, les Vandoises déposent leurs œufs sur le gravier près des bords, beines Nord et Sud, côte de Bonport jusqu'à Terret-Nu et tous les délaissés et leurs environs immédiats.

Lac d'Annecy. La Vandoise n'y existe pas.

Le Blageon *Squalius Agassizii* Heck

Le Blageon, aussi appelé Soueffe ou Armesse, n'est autre que la Suiffe bouchesse, très commune dans l'Isère et dans le Drac.

Il est très répandu au Bourget où il sert uniquement d'amorce vive pour la pêche à la ligne de fond et à main.

Il fait son rassemblement sexuel au printemps, époque à laquelle il circule en troupes pour remonter les cours d'eau (Leysse) en vue de la ponte. On le capture au moyen de l'épervier et du petit filet.

Le Blageon se nourrit surtout de plancton, de larves d'insectes, et un peu de débris végétaux.

La période du frai s'étend depuis le *début d'avril jusqu'à la fin de mai.*

Le développement des organes sexuels recommence bientôt après l'évacuation des œufs, car on rencontre au mois de novembre, des individus dont les ovaires sont très gonflés mais seulement d'œufs immaturés.

Lac d'Annecy. Le Blageon atteint dans ce lac une taille et un poids beaucoup plus considérables que dans le Bourget et les cours d'eau des régions voisines. En revanche, sa chair est moins estimée et est utilisée comme amorce.

Le Blageon d'Annecy est d'un vert bronzé s'étendant jusque sur les flancs qui passent au blanc-jaunâtre argenté. Au-dessus de la ligne latérale qui s'infléchit en bas vers le milieu du corps, règne une bande continue noirâtre depuis l'œil jusqu'à la caudale. Cette couleur est due au pigment noir du bord externe des écailles. La ligne latérale est d'un beau jaune-orange, la même couleur borde les pièces operculaires. Les nageoires sont incolores mais teintées d'orangé à la base. La dorsale et la caudale sont grisâtres. L'œil possède un iris argenté avec cercle orangé autour de la pupille.

Toutes ces couleurs s'atténuent en dehors de l'époque de la reproduction où l'on rencontre des individus à teintes pâles. La paroi interne de la cavité du corps est revêtue d'une membrane fortement pigmentée de noir.

La période du frai se place en *avril* et *mai* et parfois s'étend jusqu'au 15 juin.

Le Blageon dépose ses œufs, très petits et verdâtres, sur tout le pourtour du lac, là où il y a du gravier, ainsi qu'à l'entrée des canaux, mais il a disparu des émissaires du lac depuis l'époque où les vannes ont été ouvertes en vue des travaux d'assainissement et par suite du faucardage intensif des herbes aquatiques. Les frayères se rencontrent au port de la Tour, à Chavoire, à Sevrier, au Roc de Chère et sur la côte Est du Petit Lac.

Le Vairon *Phoxinus lœvis* Ag.

N'existant qu'à l'état erratique dans les deux lacs, le Vairon habite les eaux claires des cours d'eau affluents. C'est une espèce de petite taille, assez carnassière, car il se nourrit de proies vivantes, œufs, alevins, insectes. L'époque du frai se place du 15 *avril au début de juin*. Les pêcheurs se servent comme amorce de ce poisson, qui est aussi très recherché par la truite.

Le Hottu Nase *Chondrostoma nasus* L.

Le Hottu est assez commun au Bourget. Ces poissons vivent en société et au printemps quittent les eaux profondes où quelques-uns ont hiverné ou bien arrivent en bandes, du Rhône par le canal de Savières au moment du renversement de courant.

Ils se tiennent généralement en compagnie des Chevaines et des Vandoises. Quand le temps va changer ils manifestent une certaine agitation et on les voit sauter sur l'eau.

Le Hottu se nourrit de matières végétales mais surtout des œufs des autres poissons, aussi peut-il être considéré comme un dévastateur de frayères.

La période du frai s'étend depuis le 15 *avril jusqu'au* 10 *juin*. Les individus que j'ai examinés en 1917 montraient qu'à la fin de mai et au commencement de juin la ponte, pour la plupart, était achevée. Chez quelques-uns seulement les organes sexuels très développés étaient sur le point d'émettre leurs produits.

Observations.

En raison des dégâts causés par les Hottus sur les frayères, les pêcheurs devraient organiser des battues soit avec les filets traînants soit avec l'épervier au moment de la remontée de ces poissons.

Le *Nase* n'existe pas au lac d'Annecy.

L'Orfe ou Ide melanote. *Idus Orfus* L.

Lac d'Annecy. Ce Cyprinidé a été introduit en 1910 par l'immersion de 1.000 alevins. L'Ide fraye en même temps que le Gardon, *du* 5 *au* 10 *mai*, quelques jours avant ou après ; la ponte continue jusqu'à *fin mai*. On a constaté une frayère dans le canal du Thiou, en amont du Pont de la Halle. L'Ide a disparu totalement des canaux depuis les travaux d'assai-

nissement, curage pour l'installation de la canalisation des égoûts.

La Dormille *Cobitis barbatula* L.

La Dormille, nom de la Lotte Franche en Savoie, se tapit dans les anfractuosités des enrochements, et sous les pierres tout autour du lac. Elle fréquente les délaissés et les affluents en compagnie du Vairon. La Dormille dépose ses œufs sur le sable, entre les pierres et parmi les plantes aquatiques.

L'époque de la fraye est *avril et mai.*

On pêche ces poissons à la fourchette ou au filet emmanché pour les utiliser comme amorces.

L'Alose *Clupea alosa* L.

L'Alose, ainsi que peut-être l'Alose finte (*A. finta*) pénètrent par le Rhône dans les eaux du Bourget en *avril et mai.*

Cette remontée coïncide avec le renversement de courant dans le canal de Savières.

L'Alose se montre peu fréquemment au Bourget ; on en capture seulement quelques exemplaires chaque année non loin de l'embouchure de la Leysse.

Elle recherche spécialement comme frayères les parties de la beine où dominent les Potamots.

Lac d'Annecy. L'Alose n'y a jamais été signalée. Le bassin de ce lac étant isolé biologiquement par les gorges du Fier à Lovagny, dont ces poissons ne peuvent franchir les remous dus à un courant extrêmement rapide et violent.

La même impossibilité de remontée existe pour d'autres espèces telles que le Nase, le Barbeau, la Lamproie que l'on a cependant pêchées en aval des gorges. (Exemplaires dans la collection ichtyologique du Musée d'Annecy.)

(A suivre.)

M. Le Roux.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Revue des Etudes anciennes, avril-juin 1926 ; A. Dauzat, *Quelques noms prélatins de l'eau dans la toponymie de nos rivières* ; p. 152-168.

Certains intéressent particulièrement la Haute-Savoie. Ce sont : 1° gaulois *dubron, dubra*, eau (A. Longnon qui, dans ses *Noms de lieu de la France* a trop négligé la Savoie — il a consacré deux lignes à nos noms en *inge* — paraît avoir oublié Douvres, comm. de Desingy, petit village avec source voisine). 2° gaulois *vaberos*, d'une racine vieux celtique * *vobero* reconstituée par M. J. Loth qu'il rattache au type indo-européen * *upo-bhero* « qui porte [l'eau] en dessous, rivière souterraine. J'ai, dans RS, 1914, 178, appelé l'attention sur ce nom qu'on retrouve sous les formes *Vuavre*, d'où le village de Vers les Vuavres au bord du torrent ici très encaissé du Foron, jadis la Molliettaz, d'après H. Tavernier, RS, 1878, 18, 46, et *Vouèvre*, La Muraz. Les dérivés en *etum*, Vovray, prouvent que le sens premier s'est perdu. 3° gaulois *Vera* ; pourrait se retrouver dans notre Viéran, affl. du Fier, de la déclinaison en *ane* aboutissant ainsi à un changement de genre ; cp. d'une part, *Cerus*, le Fier ; de l'autre, *Cara*, le Chéran. 4° gaulois *nantos*, vallée, puis torrent. (Souvent, le principal torrent de la commune, passant par le chef-lieu, s'appelle simplement le Nant, fait qui vérifie la remarque préliminaire de l'auteur.) 5° ligure *onna, onno*, ayant fini par devenir un simple suffixe. (Vesonne, Faverges, sur le nant de Montmin, aurait mérité une mention.) L'auteur est d'avis qu'il faut ranger dans le même groupe les noms anciens de rivières en *unna* et *onna, umna* et *omna*, le radical primitif *umn* étant peut-être le même que celui du lat. *amnis*. 6° *equaranda, equoranda*, ligure *equa, equo*, eau, gaulois *randa*, limite = limite d'eau, n'a pas laissé de trace en Savoie romanisée de bonne heure, mais il a pu y-être remplacé par *Borne*. (Il est vrai qu'Ygrande, Allier, n'est pas sur un cours d'eau, mais au sommet d'un mamelon creusé en entonnoir où affleure l'eau en abondance ; lettre de M. L. Avenier, directeur d'école, 1920).

7° Dôr —, *Dur* — avec *u* bref, d'où *Durius, Duria*, celle-ci ancêtre des Doire de la Cisalpine, noms antérieurs à l'arrivée des Gaulois en Gaule, série à laquelle on doit rattacher les Doron savoyards ayant le valeur générique d'eau courante et étant sans doute d'origine ligure. Ici, l'auteur soumet aux toponymistes savoyards le petit problème de savoir si l'aiguille *Doran*, au-dessus de Modane, ne tirerait pas son nom d'un torrent appelé *Dora* au cas sujet, s'il n'est pas un ancien nom de cette partie du cours de l'Arc. Mes recherches particulières n'ont pu répondre à cette question ; mais ce nom de *Doran* se retrouve en Haute-Savoie : c'est celui du cours supérieur de la Dière, affluent de l'Arve, descendu de la Pointe Percée au N.-O. de Sallanches. D'autre part, on peut ajouter aux Doires italiennes la Doria, affluent de la Leisse(Sav.), limite entre Saint-Alban et Saint Jean d'Arvey avec, sur le sentier des Deserts, le col de la Dora, E. M. 8° préceltique *ar*, eau courante. Rejetant mon hypothèse d'*alva*, RS, 1910, 210-11, et la forme médiévale *Araris* qu'il croit une fantaisie de scribes influencés par l'ancien nom de la Saône, l'auteur explique *Arva*, l'Arve, par un primitif *Arua* dans lequel *u* en hiatus s'est consonnifié en *w*, puis en *v*. Il conclut,, après l'examen de nombreux dérivés de cette racine *ar*. à laquelle il rattache l'Arc faussement latinisé Arcus (et alors forme masc. qui suppose une latinisation ancienne en *Arus*), qu'elle appartient à la langue d'un peuple préceltique, et la duplication *Ar-ar-is* est un indice de son existence, qui, après avoir colonisé le grand couloir Rhin-Saône-Rhône, aurait été refoulé dans les Pyrénées. Il est à désirer que l'archéologie et l'anthropologie confirment cette intéressante conclusion.

Genava, IV, 1926. Magnifique publication, toujours intéressante à parcourir. Les travaux d'embellissement de la Ville ont eu, en particulier, l'avantage de

servir grandement à élucider la topographie galloromaine de Genève. M. L. Blondel, architecte cantonal, a pu ressusciter l'oppidum allobroge, une habitation gauloise, le port romain, sa voie, son forum, son sanctuaire de Maia, etc. P. 106, pl. 1, spécimens très bien reproduits de poteries peintes dont M. L. Blondel fixe ainsi la chronologie : « Pendant la fin de la Tène, de simples bandes rouges et noires ou noires et blanches ou bien des décors à sujets curvilignes prédominent (type qui n'existe pas à Boutae) ; puis viennent les dessins linéaires, purement géométriques, enfin seulement et pendant le début de l'époque impériale les vases à sujets figurés (dessins géométriques et têtes d'oiseaux ont apparu à Boutae jusqu'au IIIe siècle ap. l'ère chr. ; les assiettes y manquent.) En somme, les différences d'aspect dans la décoration prouvent que Genava et Boutae s'alimentaient à deux officines distinctes. W. Deonna, *Les Collections lapidaires au musée d'art et d'histoire* ; catalogue des Inscriptions. P. 225, Moillesullaz *(mola sola)* aurait reçu son nom de la pierre à Bochet ; mais c'est impossible ; Moillesulaz = mouille semelle.

P. 237 ; nº 36 ; « Provenance : environs d'Hermance ; milliaire marquant le 7e mille de la route Nyon-Genève, a. 305-306. » Répétons, après Revon (*Insc. antiq.*, 83) qu'Hermance n'a rien à voir ici. Le milliaire a été trouvé entre Crevy et Veigy (Haute-Savoie) sur le bord S.-O. de la route de Genève à Thonon, dans un endroit désert et marécageux appelé le marais de Savouye, celle-là ayant succédé à un ancien chemin appelé étraz. On ne sait pourquoi on a fait venir ce lourd bloc de la côte opposée.

P. 244. Si *Sacconacum* aboutit à la forme officielle Sacconnex, comment *Frontonacum* aboutirait-il à Frontenex ? Un Frontinus n'aurait-il pas pu être le fondateur de cette dernière villa ?

P. 261. Si un aqueduc est mentionné dans l'insc. de Ville-la-Grand, RS, 1893, 204, il faudrait restituer *ad aquas duce* NDAS ; *undas* n'est pas d'un style épigraphique.

P. 271. « L'existence de cette voie (par la rive gauche du Léman), jadis contestée, est définitivement prouvée par des fouilles récentes. » Les archéologues suisses niaient en effet l'existence de cette voie, hautement affirmée par Ducis qui s'appuyait sur de nombreux restes galloromains et sur des noms de lieux comme *estraz*, *Vaudestraz*, RS, 1865, 1866, 1871, parce que les deux milliaires de la rive gauche devaient être attribués à la voie Nyon-Genève ; mais c'est là une autre question. Pour ma part, j'en ai relevé des vestiges et suivi son tracé dans mes *Etudes sur les villas romaines du Chablais* en particulier dans RS 1920, 77 ; 1921, 115, etc. Quant aux milliaires, puisque les Romains marquaient leurs distances routières en partant d'un chef-lieu de cité, il faut nécessairement les replacer sur la voie partant de Noviodunum, capitale des Equestres, Genève étant resté simple vicus jusqu'au IVe siècle, etc., etc.

Les inscriptions mêmes suggèrent les réflexions suivantes : Nº **2**. La sobriété de la rédaction, la formule finale appellent le règne de Trajan ; mais le nom de M. Aurelius, peut-être soldat de Marc Aurèle peut en faire reculer la date jusqu'à la fin du IIe siècle. **3** ; il me paraît difficile que Mithra puisse être en même temps le génie d'un lieu ; c'était pour les Romains, deux conceptions tout à fait différentes. **7** ; la dédicace à Jupiter, la forme du G postulent la période flavienne. **9** ; la formule *pro salute* nous amène vers l'a. 201, date du nº 3 ayant la même formule ; d'autre part le culte de Silvain était fort en honneur au IIIe siècle ; mais le fait que le dédicant affirme son titre de citoyen helvète doit faire placer la rédaction av. l'an 213. **10** ; la légion de ce soldat avait dû aller sur mer ; les gentilices formés d'un adj. + *in* + *ius* sont fréquents pendant la période des Sévères, 193-235. **13** ; d'après la forme cursive des lettres, paraît de la fin du IIIe siècle. **15-100** ; je daterais cette inscription d'Hadrien ; cp. Revon, nº 8. **16** ; lettres de bonne époque ; Q caractéristique ; pourrait bien être du milieu du Ier siècle. **18** *bis* ; Q. Decius Alpinus, quatuovir de Vienne au Ier siècle, était peut-être parent

d'A. Decius Alpinus, fabricant de tuiles et briques qui paraît avoir vécu sous Néron. **43** ; n'est pas antérieure à la fin du 1er siècle à cause du nom ; mais le décor du griffon l'amène vers le début du IIIe siècle. **44** ; l'abréviation du gentilice, l'abus des épithètes, bien que conciliable avec la douleur de l'assassinat, repousse cette insc. après Caracalla. **47**, l'insc., avec la mention du nombre des années et l'épithète *karissimo* ne paraît pas antérieure à Hadrien. **49** ; la formule *Her (edes) ex testamento* est du premier siècle. **59** ; ne paraît pas antérieure à Hadrien ; serait plutôt du premier tiers du IIIe siècle, à cause de l'absence de prénoms et du gentilice employé comme surnom. **63** ; du premier siècle. **66** ; paraît de la belle époque du milieu du IIe siècle. **70** ; on sait que les noms en *inula*, rares au premier, deviennent plus fréquents au deuxième. **78** ; l'insc. de Sex. Crispinius et de D. Valerius Amatus doit être placée sous les Sévères. **87** ; à cause de la forme de Q, fin du IIe siècle. **89** ; lire Caius. **93** ; l'épithète *pientissimus*, rare dans le sud de la Narbonnaise (C. XII, 856, sous Domitien) ne pénètre pas dans la Viennoise avant Hadrien. **104** ; Victor, affranchi de Commode, a dû élever son monument entre 202 et 211 ; v. Allmer, 3, 260. **106** ; cp. n° 10. **108** ; Valerius Kanus pourrait appartenir à la période flavienne.

Congrès de l'histoire des religions ; A Van Gennep : *Le culte de Saint Antoine, ermite, en Savoie* ; p. 132-165, extr. sans date. L'érudit folkloriste, puisant encore dans son abondant fichier, étudie avec sa méthode habituelle le culte de ce saint dans nos régions. Il constate d'abord qu'il est plutôt rare comme patron de paroisse et même qu'il n'est celui d'aucune en Tarentaise ni en Maurienne là où cependant son culte populaire présente le plus d'extension.

C'est peut-être que ce saint, en faveur chez le peuple, ne paraît avoir été tout d'abord très reluisant aux yeux des autorités ecclésiastiques et que c'est à son rôle de protecteur contre la peste qu'il vit s'accroître la dévotion des fidèles et le nombre de ses chapelles. Je ne sais plus quel évêque en tournée disait à ceux qui l'entouraient : « Saint Antoine est un grand saint ! » N'était-ce pas là une sorte de réhabilitation officielle ? Les familles seigneuriales l'employèrent comme prénom assez tardivement, surtout à partir du XIIIe siècle.

L'auteur parle ensuite de son rôle agraire. Dans de nombreuses communes qu'il énumère, le prêtre, le 17 janvier, bénissait sel et grains pour les animaux et ceux-ci mêmes, dans l'espèce, les bêtes de somme, et parfois avec le rite de la cavalcade.

L'auteur voit dès lors, dans ces coutumes, la survivance d'un culte gallo-romain envers Epona, la déesse chevaline, dont la fête, coïncidence curieuse à un jour près, se célébrait dans la Cisalpine officiellement le 18 janvier. On pourrait objecter à cette identification qu'Epona n'est représentée dans la Narbonnaise romanisée par aucun monument figuré ou presque (à moins que son culte n'ait été remplacé par celui de Castor et de Pollux) et que rien dans la vie de l'ermite, comme le remarque l'auteur même, ne le prédestinait à ce rôle. C'est cependant ce point obscur qu'il serait intéressant d'éclaircir dans un travail méritoire, malgré quelques affirmations discutables, comme celle de la p. 151, l. 6, où l'auteur semble croire que le maïs est la nourriture exclusive des poules, alors qu'on leur donnait au moyen-âge de l'avoine. Que veut bien dire ce nom de territoires, Bormes ?

Charles MARTEAUX.

Hautecombe, par Gabriel Pérouse, Chambéry, Dardel, 1 vol. in-4° 136 p. avec illustration de Johanny Drevet.

L'histoire d'Hautecombe, « que vingt générations ont faite », est un défilé qui dura 700 ans depuis le XIIe siècle, où figurent des saints, des princesses, des comtes de Savoie, des abbés commendataires, des moines et des vignerons, dont l'existence est restée assez nébuleuse.

M. Pérouse n'en a retenu que les grandes lignes, les traits et les figures les plus caractéristiques.

Il ne faut pas s'attendre à trouver dans ce livre une énumération plus ou moins sèche de personnages sans relief et de faits secondaires, mais on éprouve à le lire un agrément qui ne faiblit pas et qui retient l'attention sans fatigue. L'auteur a le talent de donner la vie aux sujets qu'il traite, et son érudition discrète ne va pas sans le sourire.

L'ouvrage est divisé en six chapitres : I. Les Origines ; II. Le Moyen-Age ; III. Les Tombes ; IV. Les Commendataires ; V. Le Déclin ; VI, La Restauration.

De superbes illustrations, par Johanny Drevet, rehaussent le charme du volume : les exemplaires numérotés contiennent des eaux-fortes et les autres des planches hors-texte en phototypie, qui sont de véritables œuvres d'art.

F. M.

Le Triomphe de la Race, roman, par Bernard de Préverenjes, Paris, *Revue Moderne*, 1925, (R. Capt. de la Falconnière, 6, rue Fendt, Genève.) 1 vol. in-16, 270 p.

Gilbert de Chaligny, marié à 29 ans, avec Anne d'Ormoncourt, était un châtelain des environs de Lausanne qui vivait heureux quand un accident banal vint bouleverser sa vie.

Une voiture, contenant un monsieur, une dame et une fillette, avait versé sur la route, à deux pas du château : la fillette avait un bras cassé et la mère de légères contusions. Le médecin ayant déclaré qu'un repos absolu était nécessaire, tout le monde resta au château, profitant de la plus large hospitalité. Madame Vernère (la maman) parut à Gilbert « une créature délicieuse, en qui tout fascinait. » De son côté, cette beauté s'était éprise du châtelain. On promit de se revoir.

Ce qui devait arriver arriva. Chaligny abandonna sa femme pour suivre Mme Vernère, qui divorça et qui en eut un fils, élevé sous le nom de Roland Jacques. C'est ce fils qui, après des vicissitudes nombreuses et des empêchements divers, à défaut d'enfant légitime prédécédé, fut reconnu par le père et continua la race des Chaligny.

Il y a dans ce roman des situations poignantes, exposées avec un grand talent, dans un style correct et entraînant.

F. M.

Mémoires et documents de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, tome LXIII, Chambéry, 1926.

Ce volume de 319 pages contient, outre une intéressante chronique de la Société, les précieuses notes rapportées de Turin par M. Pérouse sur l'état de la Savoie à la fin de XVIIe siècle.

« Puisque la plus grande et la meilleure partie des archives de la Savoie se trouve à Turin, on a pensé que si, chaque année, pendant quelques jours, l'archiviste départemental y travaillait pour rapporter des copies ou des analyses, on finirait par constituer peu à peu, à Chambéry, une collection de textes qui suppléerait aux originaux peu accessibles. »

Cette œuvre, de très longue haleine, encouragée par le Conseil Général et le Ministère de l'Instruction Publique, a permis, dès 1922, de mettre à la disposition du public deux gros volumes de documents inédits, dont une partie est ou sera publiée dans les Mémoires de la Société d'Histoire. On ne peut qu'applaudir à l'initiative de M. Pérouse et le féliciter de son labeur.

Les Archives hospitalières de Chambéry sont une riche mine où les chercheurs n'ont pas beaucoup puisé jusqu'à ce jour. M. Biver en a entrepris le dépouillement, déjà commencé par M. Perpéchon, et son inventaire sommaire ne contient pas moins de 96 pages présentant un grand intérêt pour nombre de familles et de localités.

Une trentaine de pages agréables à lire et fort bien présentées ont été consa-

crées aux Charmettes par M. Maurice Denarié dont la famille a possédé ce domaine pendant longtemps, et qui lui rappelle des souvenirs personnels, dont il fait bénéficier le lecteur.

M. Philibert Falcoz continue ses publications d'histoire locale par le récit d'un épisode de la Révolution à Sainte-Hélène-du-Lac. Les petits côtés de la grande histoire sont toujours instructifs.

On doit à M. Biver des détails inédits sur l'arrestation du roi Victor en 1731. Ce sont des pages qui méritent d'être connues.

Enfin, sous le titre de *Figures du temps de la Révolution*, M. F. Vermale passe en revue Amédée Doppet, Philibert Simond et Carelli de Bassy. Il rectifie et complète sur plusieurs points les biographies de ces personnages, qui furent de premier plan dans notre pays et qu'on peut considérer comme des calomniés, quoique, sauf Doppet, peu sympathiques.

Napoléon commence ainsi une diatribe contre Doppet : « Il était Savoyard, médecin et méchant. » Savoyard et médecin, Berthollet l'était aussi, ce qui ne l'empêche pas d'être ami de l'Empereur. Louis Blanc, rejetant ce parti-pris, lui oppose le témoignage de Jomini, qui n'est pas sans poids. M. Vermale invoque celui de Dumouriez, qui est des plus flatteurs.

Simond fut l'inséparable d'Hérault de Séchelles, qui le demanda comme défenseur. Une éloquence qu'on ne peut nier, son énergie et son audace ont rendu des services et font pardonner, dans une certaine mesure, ses tares.

Carelli de Bassy reste le type achevé de l'arriviste qui sert avec le même zèle le régime sarde, la Révolution, le Consulat et l'Empire. En 1814 il demanda son maintien dans la magistrature royale, mais ne put l'obtenir. Il n'est pas mort président du Tribunal de Florence, mais simple particulier, à Bassy, le 18 janvier 1818. Il était né à La Roche-Cevin (Savoie) le 5 mai 1759 ; on a prétendu qu'avant de mourir il s'était réconcilié avec l'Eglise. J'en doute fort, en voyant son acte de décès rédigé en deux lignes, comme celui d'un simple croquant, alors qu'il avait repris les titres de comte de Cevins, seigneur de Bassy, Veytrens, La Forêt en Bornes, etc. Aucun de ces titres et aucune qualité n'y sont mentionnés par le curé, qui n'a pas traité Carelli en ami. « Le 18 janvier 1818 est mort Jean-Baptiste Carelli, âgé de 59 ans. » C'est un peu sec, mais juste.

M. Vermale a fait preuve d'une érudition bienveillante qui n'est pas exempte d'équité.

Histoire de l'abbaye de Tamié, par Joseph Garin, Chambéry, Dardel, 1927, 1 vol. in-8, 414 pages.

Il paraît que l'histoire d'Eugène Burnier, publiée en 1865, était épuisée et presque introuvable. Il y avait donc lieu d'en écrire une nouvelle, et M. l'abbé Garin, déjà avantageusement connu par de nombreuses publications, fut chargé de ce soin.

Cet auteur a divisé son œuvre en cinq livres : 1° *Les origines*, 2° *La Décadence*, 3° *La Réforme*, 4° *La Destruction*, 5° *La Résurrection*. Il suit à peu près le plan d'Eugène Burnier, et il le copie quelquefois. Je ne lui en fais pas reproche, car le style de cet historien est « lucide, facile et élégant. »

L'abbé Garin complète sur bien des points le travail de son prédécesseur, notamment en ce qui concerne la vente des biens nationaux et la situation de l'abbaye actuelle. Son livre est illustré d'un assez grand nombre de gravures, dont plusieurs ont une valeur documentaire.

Ce bel et consciencieux ouvrage mérite de prendre place dans toutes les bibliothèques savoyardes, et l'auteur a droit à toutes nos félicitations.

F. M.

Histoire de Saint-Pierre de Soucy, par Ad. Pascal, instituteur honoraire, Chambéry, Dardel, 1 vol. in-8, 256, p., 1926.

L'auteur de ce livre a passé à Saint-Pierre de Soucy une bonne partie de sa carrière d'instituteur, et il s'est intéressé à la commune et aux habitants. Ce

sont d'excellentes conditions pour écrire une histoire locale, et M. Pascal a fait une œuvre de réelle valeur.

Il passe en revue l'ancien régime et la vie féodale, les légendes, mœurs et coutumes d'autrefois, les notabilités communales et les faits divers méritant d'être conservés.

Il donne les noms des morts de la dernière guerre, dont le nombre est de 28, sur une population de 482 habitants.

Cette petite commune a eu la bonne fortune de voir naître M. Antoine Girard, ancien pharmacien à Paris, actuellement industriel, inventeur du *vin Girard, de la crème floréine* et d'autres spécialités de parfumerie, ce généreux donateur a institué une rente de 5.000 francs, distribuée de son vivant, en vue d'organiser dans cette commune diverses œuvres de bienfaisance. M. Antoine Girard, intelligent philanthrope, est l'inspirateur et l'associé de multiples bonnes œuvres et il a fondé en 1910 un prix de 1.000 francs qui est attribué chaque année à un jeune peintre de la Société des Artistes français, sous le titre : *prix de la Savoie.*

F. M.

Les Espagnols en Savoie (1742-1749), par le commandant Edouard Revel, Chambéry, 1925, 1 vol. in-8. (147 p.)

L'occupation de la Savoie par les Espagnols a déjà fait l'objet d'assez nombreuses publications, mais il manquait un travail d'ensemble, coordonnant et complètant ces publications. Cette lacune est aujourd'hui comblée, grâce au commandant Revel, un grand mutilé de la dernière guerre, pour qui l'histoire de notre province n'a pas de secrets et qui évolue au milieu des marches, des contremarches, événements tristes ou gais, pillages, incendies, bals et processions avec une aisance et une maëstria qui entraînent le lecteur. On trouve, dans ce volume compact, toute espèce de détails intéressants : les misères de la population n'empêchaient pas l'infant et sa cour de multiplier les divertissements ; les bals et les réceptions de don Philippe sont restés légendaires, et la société chambérienne ouvrait ses portes aux officiers, qui faisaient assaut d'amabilités et de galanterie et qui étaient fort distingués. Et cela dura six ans, pendant lesquels les cris de douleur de ceux qui gémissaient étaient étouffés par les cris de joie des jouisseurs. Ainsi va le monde, Entre temps, les Savoyards avaient délégué à Madrid, pour porter leurs plaintes, un ambassadeur, François-Joseph de Conzié, comte de Chanaz et seigneur des Charmettes ; mais, quoique accueilli gracieusement, il était revenu sans avoir obtenu même des promesses.

F. M.

Langue anglaise. Etude sur les verbes irréguliers, par J.-A. Roux, professeur, ex-directeur d'écoles Berlitz, Chambéry, 41 p. in-8, 1927.

Cette brochure, composée sur un plan nouveau, est appelée à rendre de grands services aux personnes ayant déjà une connaissance approfondie de la langue anglaise. Connaissant les difficultés que présente l'emploi des verbes anglais, l'auteur s'est attaché à traduire, avec des idées, le sens de chacun de ces verbes, et, pour chaque sens, un ou plusieurs exemples frappants ont été donnés et traduits dans l'idée correspondante en français.

L'auteur a eu pour but d'apporter une aide efficace aux étudiants, et nous croyons que ce but a été atteint.

F. M.

La flore des orgues, par Ernest Perrier de la Bâthie, Ingénieur agricole,, Annecy, imprimerie commerciale, 1 plaquette in-8, 16 pages, 1927, avec illustrations de l'auteur.

Notre spirituel confrère, qui se traite modestement *d'égrotant organomane* mais que les infirmités n'empêchent pas de fureter dans le moindre repli du grand livre de la nature, vient de donner un pendant à sa *Faune des Orgues*, qui dénote le même esprit et un égal talent d'observation.

C'est tout un monde parasitaire que l'auteur découvre et qu'il nous fait

connaître, avec force citations, verve endiablée et plaisante érudition.

L'étude consolatrice inspire heureusement M. Perrier de la Bathie, et nous souhaitons que « sur son raidillon de misère » il continue avec le même talent et la même philosophie ses explorations dans les sombres recoins des buffets, qui ne sont pas indignes d'illustres auteurs de botanique en chambre.

F. M.

OMISSION

Revue Savoisienne 1926. — Table des matières, page 228. Philologie, ajouter : Ch. Marteaux : *Lars*, *Arcalod*, *Arclosan*.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

Annecy, Imp. J. ABRY et Cie, 3 rue de la République

BIBLIOTHÈQUE

68me Année 1927 2e Semestre

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(CICÉRON : *De Officiis*, lib. I.)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1806

Sommaire :

Académie Florimontane .. *Séances des 6 juillet, 5 octobre, 2 novembre, 7 décembre* 1927.

F. Miquet..... *M. Louis Balleydier* (1856-1927).

Ch. Marteaux..... *Fouilles aux Fins d'Annecy.*

A. Gavard..... *Le Général Comte Jean-Pierre Muffat de Saint-Amour.*

Louis Dépollier ..... *Jules Philippe* (1827-1888).

Ant. Flamary ..... *Les Cyclamens L.*

Ch. Buttin ..... *Un portrait de Madame Royale, à Annecy.*

M. Le Roux ..... *Le Lac du Bourget (suite), Description et biologie des espèces et observations sur la pêche.*

Académie Florimontane ... *Table des matières pour* 1927.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE :

F. Miquet ..... *Le Drame irlandais et l'Irlande nouvelle. — O ma Savoie. — Savoie et Franche-Comté. — Vie du P. Mermier. — Les îles de Los (Guinée française). — Philippe Ier, comte de Savoie et Palatin de Bourgogne. — Enquête critique sur les lettres savoyardes de* 1900 *à nos jours. — Lamartine et la Savoie. — Lamartine à Tresserve.*

J. Désormaux ..... Antoine Thomas, *Mélanges d'Etymologie française.* — F. Brunot. *Histoire de la langue française, des origines à* 1900.

ANNECY

Imprimerie J. ABRY et Cie, Editeurs

1927

centre national de prêt

Per. 80
12380

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE
3 7531 02729981 8

Source gallica.bnf.fr / Académie florimontane

ACADÉMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Séance du 6 juillet 1927

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures (1).

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente, qui est approuvé, le PRÉSIDENT prend la parole en ces termes :

« Ce matin même ont eu lieu les obsèques de Mgr Charles-Marie REBORD, protonotaire apostolique, prévôt du Chapitre de la Cathédrale d'Annecy, vicaire général, archidiacre, président de l'Académie Salésienne, membre effectif de l'Académie de Savoie et membre du Comité de la Florimontane, décédé le 4 juillet.

« Né le 4 mai 1856, à Crest-Voland, ordonné prêtre en 1879, il avait été successivement vicaire à Saint-Jorioz, à Thônes et à Saint-Maurice d'Annecy, puis aumônier des Sœurs de Saint-Joseph, supérieur du Grand Séminaire (1898), chanoine honoraire (1899), chanoine titulaire (1915), prévôt du Chapitre, vicaire général et official (1922).

« Je l'avais connu vicaire de Saint-Maurice, en 1882, bon, simple et accueillant, et je le retrouvai trente ans plus tard, toujours simple et aimable au sein des honneurs.

« C'était un laborieux, qui ne reculait devant aucune tâche, même ingrate, comme le *Dictionnaire du Clergé*, qui est appelé à rendre les plus grands services, *les Visites Pastorales de Saint François de Sales*, *Gerbes de notes et documents*, etc., etc.

« Depuis quelques années, Mgr REBORD, éprouvé par plusieurs indispositions dont il ne méconnaissait pas la gravité mettait ordre à ses affaires et c'est dans ces conditions qu'il publia coup sur coup quatre ou cinq volumes de plusieurs centaines de pages, qui sont de précieux matériaux pour celui qui voudra écrire l'histoire de notre diocèse.

(1) Sont présents : MM. Avezou, Balleydier, Buttin, Croset, Désormaux, Gaillard, Gavard, Flamary, Le Roux, Levitte, Marteaux, Miquet, H. Pfister, L. Pfister, Ribatto, Robert, F. Serand, J. Serand.

Excusés : MM. Broise, A. Crolard, Lachat, Letonnelier.

BIBLIOTHÈQUE DE CH... SAVOIE

Cent... national

Pet. 8° 12380

« Son souvenir nous restera cher et lui survivra longtemps. »

Profondément émue par la perte de l'érudit travailleur que fut Mgr REBORD, l'Académie Florimontane adresse ses respectueuses condoléances à sa famille, à Monseigneur l'Evêque d'Annecy et au vénérable Chapitre de la Cathédrale.

***

Le PRÉSIDENT adresse les condoléances de l'Académie à notre sympathique collègue, M. Léon ANDRÉ, premier adjoint au maire d'Annecy, qui vient de perdre son frère, ingénieur au Val d'Ajol (Vosges).

M. BUTTIN fait une communication sur une partie d'armure : corselet repoussé et ciselé, ayant appartenu à un grand Maître de Malte d'Omédès d'Aragon, qu'il a reconnu être un travail français du XVIe siècle. (*Gazette des Beaux-Arts*, 1927.)

M. ALLART, ingénieur, fait don d'une collection assez rare du *Journal des Internés français*, pendant la guerre, à Genève.

M. LE ROUX dépose un certain nombre de brochures offertes par M. le commandant QUENEDEY, docteur ès-lettres, spécialisé dans les questions de géographie et d'archéologie urbaines, qui, depuis quelques années, pendant ses séjours d'été à Annecy, s'est attaché à l'étude des formes architecturales, des éléments et de la technique de la construction, des escaliers, des charpentes dans les maisons de divers styles qui sont encore nombreuses dans les passages et cours du vieil Annecy.

Parmi les savants travaux de cet auteur, l'un des plus intéressants est celui qui a trait à la *Prison de Jeanne d'Arc, à Rouen*. A l'aide des dépositions écrites du procès de condamnation, il fait une évocation profondément émouvante, décrivant la chambre où fut enfermée la Sainte de la Patrie, la poutre scellée dans le mur, au pied du lit, où devait se fixer par un cadenas la chaîne partant des anneaux qui immobilisaient douloureusement les jambes de la martyre. « Et scait de certain celluy qui parle, que de nuyt elle (Jehanne) estoit, couchée, ferrée par les jambes de deux paires de fers à chaîne et attachée moult estroitement d'une chaine traversante par les piedz de son lict, tenante à une grosse pièce de boys de longueurs de cinq ou six pieds et fermante à clef, par quoy ne pouvait mouvoir de la place. *Déposition de Massieu*, QUICHERAT, t. III. »

Sur la proposition de M. DÉSORMAUX une adresse de sym-

pathie et de félicitations va être envoyée par l'Académie Florimontane à l'Université de Louvain, à l'occasion de l'heureuse reconstitution de sa Bibliothèque, et en souvenir des liens qui unissent les deux cités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

Le Secrétaire,

Marc Le Roux.

Séance du 5 octobre 1927

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures (1).

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Président prend ensuite la parole :

« Messieurs, dit-il, les vacances qui viennent de s'écouler ont été un temps de tristes épreuves pour plusieurs de nos collègues : MM. Marc Le Roux et Alexis Dunand ont perdu leurs épouses et M. Jules Barut a vu mourir son frère Jacques, industriel, à Chambéry.

« Madame Le Roux avait pris depuis peu sa retraite après avoir professé pendant de longues années au lycée de jeunes filles, où elle était très appréciée.

« Madame Dunand, née Rochet, s'occupait activement de bonnes œuvres et laisse les meilleurs souvenirs.

« Notre sympathique collègue M. Jacques Replat, est mort à 54 ans. Avec lui disparaît un nom qui sera toujours cher à la Florimontane.

« J'adresse aux familles si cruellement frappées nos plus vives condoléances.

« Pendant la même période, un certain nombre d'heureuses nouvelles nous sont parvenues :

« Un décret du 6 août a promu M. d'Orlyé (Marie-Philibert) officier de la Légion d'honneur. « Président d'un grand nombre d'importantes associations agricoles », notre éminent collègue « a témoigné, au cours de sa longue carrière, d'une

(1) Sont présents : MM. Allard, Avezou, Broise, Buttin, Désormaux, Falletti, Flamary, Gavard, Le Roux, Levitte, Marteaux, Miquet, H. Pfister, L. Pfister, Revil, Ritz, F. Serand, J. Serand.

Excusés : MM. André, Crolard, Domenjoud, Lacombe, Lachat, Ribatto.

activité inlassable et d'un très grand dévouement à la chose publique ».

« M. Charles ANTHONIOZ a obtenu la même distinction pour services militaires.

« M. LACHAT, inspecteur principal des Eaux et Forêts, à Annecy, a été nommé chevalier. Fils d'un inspecteur de mes amis, M. Lachat a sucé avec le lait l'amour des forêts savoyardes, et il n'a jamais marchandé à la Florimontane le concours de son expérience et de ses talents.

« M. le chanoine GAVARD a été élu président de l'Académie Salésienne et ce choix a rencontré une approbation unanime.

« M. le chanoine MORAND est devenu Prévôt du Chapitre ;

« Une dépêche annonce que la Direction du Séminaire français de Rome a été confiée à un Savoyard, le P. BERTHET, de Chens.

« Enfin, un décret du 2 septembre a élevé au grade de général de brigade le colonel d'artillerie BOCQUET (Alphonse-Jean-Jacques), né le 17 août 1868 à Genève de parents chablaisiens. Un autre décret attribue le même grade à M. RIEDER gendre de notre collègue, M. BLANDIN.

« J'envoie à tous, au nom de la Florimontane, les plus chaudes félicitations. Je souhaite la bienvenue à M. ALLART, qui nous revient après une longue absence».

M. MIQUET lit des comptes-rendus bibliographiques sur des ouvrages offerts à l'Académie Florimontane (Voir *Bibliographie*).

Le MÊME donne connaissance de son rapport sur un manuscrit du regretté Mgr REBORD.

M. LE ROUX rappelle que l'ouvrage du Dr L. MORET : *Les Ressources minérales de la Savoie* a obtenu le prix de 1.500 fr. réservé par l'Académie de Savoie au meilleur travail sur l'histoire naturelle régionale.

Le Dr MORET, chargé de mission au Maroc, a exploré de mai à juillet dernier la partie du Haut-Atlas située au sud de Marrakech et en a dressé la carte géologique. (*V. Comptes-rendus de l'Académie des Sciences, octobre* 1927.)

M. A. CROLARD offre à l'Académie Florimontane de la part de son fils François, sculpteur, une statuette de saint François de Sales. Cette œuvre d'un sentiment délicat est bien équilibrée dans un modelé très doux sans ombres accentuées laissant à l'ensemble une tonalité de lumière adoucie pour mieux exprimer la pureté du modèle.

M. Avezou signale le don fait récemment aux Archives Départementales par M. Théodore Reinach, membre de l'Institut, ancien député de la Savoie, d'un petit fonds de documents concernant certaines communes du département de la Haute-Savoie.

Ces papiers proviennent des archives Costa, dont M. Reinach a dû acquérir une partie en devenant propriétaire du château de La Motte-Servolex.

Notamment pour Cluses et Evian, ils apportent une contribution intéressante à l'histoire locale.

On y trouve plusieurs minutes de lettres écrites de 1780 à 1793 par Jacques-Gabriel du Clos de la Place, premier syndic de Cluses. Une des plus intéressantes est celle dans laquelle il rend compte à la commune de sa mission à Chambéry auprès du général français, marquis de Montesquiou. Textes de la harangue adressée par Duclos de la Place au général et de la réponse du général. Détails sur les premières manifestations de l'esprit révolutionnaire en Savoie.

Les papiers concernant Evian sont de beaucoup les plus nombreux et remontent à la fin du xve siècle. Plusieurs pièces m'ont paru dignes de mention ; je signalerai une attestation de l'enserrement de la ville d'Evian en juin 1638 à l'occasion d'un décès causé par la peste.

Il s'agit probablement d'un des premiers cas de la deuxième vague épidémique (celle de 1628 avait à peu près épargné le bassin du Léman ; le fléau ne devait reparaître qu'en 1639, dit Mgr Piccard).

La pièce est pittoresque par les détails qu'elle donne ; arrivée de la contaminée du pays de Vaud ; cas de gale chez une femme de chambre d'une dame bourguignonne réfugiée à Evian.

Dans l'ensemble, ces documents éviannais concernent l'administration syndicale, les communautés religieuses, les confréries, les chapelles ; la pièce la plus ancienne est un « Rôle et dénombrement des droits de la chapelle de la Trinité en l'église d'Evyan », de la fin du xve siècle.

M. Buttin dans un article savamment documenté, démontre que le portrait conservé à la cure de Notre-Dame n'est pas celui d'Anne d'Este, mais représente Christine de France, fille de Henri IV qui épousa en 1619 Victor-Amédée Ier : Une gravure d'Auroux de 1648 montre en effet Mme Royale en voile de veuve, remettant la couronne à son fils. Le portrait

d'Annecy a été manifestement exécuté d'après cette gravure. La comparaison avec les médailles frappées à l'époque confirme encore cette attribution (Voir article séparé).

M. MARTEAUX communique ses récentes trouvailles aux Fins qu'il veut bien offrir au musée. (Voir article séparé.)

M. BROISE fait une communication sur le séjour de Lamartine en Haute-Savoie.

Lamartine a été célébré le mois de septembre dernier (1927) à Mâcon et à Aix-les-Bains.

Le « Lac » qu'il a chanté proche de cette dernière ville n'est pas le seul qui l'ait attiré. Les souvenirs qu'il a laissés sur les bords du lac Léman ne sont pas encore effacés dans la mémoire des habitants de Nernier, dans la presqu'île d'Yvoire.

Ce fut pendant les « 100 jours » qu'il vint se retirer dans ce petit village de pêcheurs. Les indications données sur la maison qu'il habita sont vagues ou controuvées. D'après ce que j'ai pu recueillir, il ressort que le grand romantique logeait dans une petite maison aujourd'hui rasée qui faisait suite à la tour romaine en demi-lune qui forme terrasse sur le lac à 150 mètres au N.-E. du château actuel.

Il passa aussi quelques jours dans le moulin qu'alimentait le Marquille et dont les pans de murs se voient encore couverts de lierre.

M. GAVARD complète heureusement la biographie peu connue du général Cte J.-P. Muffat de Saint-Amour, né à Megève en 1662 à laquelle il apporte une contribution très importante consistant en un portrait appartenant à la famille Jacquier de Bonneville et quelques lettres intéressantes. (Voir acticle séparé.)

Le PRÉSIDENT annonce que le 29 octobre prochain marquera le centenaire de la naissance de JULES PHILIPPE, l'un des fondateurs de la Florimontane. M. L. DÉPOLLIER qui dans de minutieuses recherches a étudié la vie du patriote savoyard et vécu dans son entourage nous exposera la biographie de cet homme éminent dans la séance extraordinaire commémorative que l'Assemblée décide de tenir le 2 novembre. Il donne la parole à M. DÉPOLLIER pour lire la première partie de son travail.

M. J. SERAND annonce que depuis la dernière séance le procès intenté à l'Académie Florimontane, au sujet de l'application de la taxe sur les spectacles et du droit des pauvres sur le produit des entrées au château de Montrottier, s'est heureu-

sement terminé par le désistement de l'administration des Contributions Indirectes.

Cet acte a été confirmé, officiellement, par un arrêt de la Cour d'Appel de Chambéry, en date du 27 juillet dernier, qui a condamné l'Administration aux dépens.

Le même remet, de la part de notre collègue, M. Raillon, architecte départemental, pour les archives de l'Académie, la lettre de voiture du transport à Bonneville, de l'argenterie de l'empereur Napoléon III, lors de son voyage en Savoie après l'Annexion, en 1860. Les frais de port de 470 kilos de vaisselle d'argent furent de 30 fr.

. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 45.

Le Secrétaire.
Marc Le Roux.

Séance du 2 novembre 1927

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est consacrée à la commémoration du centenaire de la naissance de Jules Philippe, l'un des fondateurs de la Société Florimontane (1).

Le portrait de l'écrivain patriote est exposé, entouré d'une belle décoration florale.

Le Président s'exprime en ces termes :

Mon premier devoir est d'adresser les remerciements de l'Académie Florimontane et de souhaiter la bienvenue à Mmes et M. Brunot, à Mme Auguste Dunant, née Chaumontel et à Mme d'Orlyé née Saillet, qui ont eu l'amabilité d'accepter notre invitation et qui par leur présence ou leur adhésion complètent ainsi le caractère familial de cette cérémonie.

En commémorant le centenaire de la naissance de Jules Philippe au sein de cette société dont il fut un des fondateurs

(1) Sont présents : MM. André, Avezou, Blandin, Broise, J. Bouchet, Croset, M. et Mme Dépollier, Désormaux, Dunand, Falletti, Flamary, Che Gavard, Gaillard, Lachat, Le Roux, Marteaux, Miquet, Mlle Monnet, Ph. d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, Revil, Ribatto, Ritz, F. Serand, J. Serand, Suchard, les membres de la famille de Jules Philippe, M. et Mme Brunot, Mme d'Orlyé née Saillet, Mme Aug. Dunand.

Excusés : MM. Balleydier, A. Crolard, Buttin.

et successivement sous-secrétaire, secrétaire et vice-président, nous voulons rendre un hommage discret, mais sincère et mérité à l'un de nos plus éminents concitoyens, dont l'intégrité, les talents et la bonté ont de tout temps recueilli les plus vives sympathies.

Ecrivain patriote, à vingt ans il se lançait dans l'arène politique du journalisme et luttait pour l'annexion de la Savoie à la France ; il fondait des journaux démocratiques et la *Revue Savoisienne*, composait des ouvrages d'histoire et publiait des opuscules qui portent l'empreinte d'un dévouement sans bornes à son pays.

Il jouit bientôt d'une popularité du meilleur aloi, et, quand la faveur populaire l'eut poussé au premier rang, « il eut le rare mérite de pardonner à ses adversaires leurs attaques et leurs injures, et il eut la force de résister, dans des temps difficiles, aux injustices des entraînements politiques ».

Son existence laborieuse a été traversée par bien des épreuves, mais elles n'ont jamais abattu son courage et nous le rendaient plus cher : il semble même que son souvenir gagne à être entouré du nimbe de la souffrance.

Il me serait agréable de poursuivre l'énumération des belles qualités de Jules Philippe, qui fut un des hommes les mieux doués que j'aie connus, mais nous avons confié sa biographie à un écrivain qui a grandi dans le culte de sa mémoire, au neveu d'un collaborateur et confident de la première heure, bien placé pour nous donner un portrait qui fera pendant à celui, justement remarqué, de Camille Dunant.

M. Dépollier donne alors lecture de sa biographie de Jules Philippe. (Voir le présent fascicule.)

***

Lecture est donnée du procès-verbal de la réunion précédente, qui est approuvé.

Le Président adresse les condoléances de l'Académie à M. le général Bordeaux, qui vient de perdre son épouse, et à M. Charles Ruphy qui est en deuil de sa sœur, Mme la comtesse d'Arloz d'Entremont ; à M. Pissard, lieutenant de vaisseau, dont le père est décédé.

Il félicite M. Graber, inspecteur adjoint des Eaux et Forêts, promu inspecteur à Moûtiers. Il espère que ce déplacement ne sera que momentané et que notre aimable collègue nous reviendra sans trop tarder.

M. Avezou fait la communication suivante :

MM. Emile Rivoire et Victor Van Berchem viennent de publier le premier tome d'une collection de documents appelée à rendre les plus grands services : *Les Sources du droit du canton de Genève, des origines à* 1460.

Ce volume, qui forme la 22e partie d'un recueil intitulé : *Les Sources du droit suisse*, publié sous les auspices de la Société Suisse des Juristes, contient les sources, uniquement classées dans leur ordre chronologique, du droit de la ville de Genève, avec sa banlieue, et celles des autres territoires dépendant, soit de l'évêque, soit du chapitre, ou encore du prieuré de Saint-Victor. Comme, au Moyen-Age, c'est plutôt dans les documents historiques que dans les actes législatifs qu'on doit chercher les sources du droit proprement dites, les deux savants genevois ont groupé là plus de 200 documents remontant à la fin du xie siècle, et dont l'ensemble forme un matériel scientifique extrêmement précieux que ne devra plus ignorer aucun spécialiste de l'histoire de Genève et même du Genevois.

C'est à ce titre surtout qu'il importe de signaler la publication de ce volume. Un coup d'œil jeté sur l'index final, établi avec un soin parfait, permet de se rendre rapidement compte de l'utile contribution que la consultation de ce groupement de textes pourra apporter à la connaissance des choses de Savoie, dans les domaines de l'histoire des personnes et des biens, des relations commerciales, de la géographie historique. Il s'agit naturellement, dans leur grande majorité, de textes déjà connus et imprimés, mais le fait de trouver groupés dans un même recueil des documents qu'il fallait auparavant aller chercher dans le *Regeste Genevois*, dans les *Mémoires et Documents de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève*, dans Spon, Besson, Galliffe, dans les bullaires, obituaires, etc., présente bien un intérêt et un avantage suffisants. De plus, pour le xve siècle en particulier, MM. Rivoire et Van Berchem nous font connaître quelques pièces inédites, copiées par eux à Genève et à Turin. A citer parmi celles-ci :

Une sauvegarde accordée par Anne de Chypre, duchesse de Savoie, aux bons hommes de la châtellenie de Peney ;

Une ordonnance du duc Louis de Savoie en faveur de la juridiction de l'Official de Genève ;

Des lettres du même par lesquelles il reconnait n'avoir pas

droit au logement gratuit dans Genève et s engage à y laisser apporter les vivres ;

Un sauf-conduit, daté de Chambéry, accordé par le même aux marchands fréquentant les foires de Genève.

Parmi les documents non inédits, on a plaisir à retrouver deux textes précieux pour l'étude du commerce en Genevois : l'exemption réciproque des péages et leydes entre les citoyens de Genève et les bourgeois de Cruseilles en 1361 et les privilèges réciproques entre Genève et La Roche, datés de 1459.

A partir des dernières années du XIIIe siècle, une bonne partie des textes publiés est en français (le plus ancien est une cession de droits par la dame de Gex en faveur des hommes du prieuré de Satigny, datée de 1295).

La présentation de ce volume est absolument parfaite ; les notes accompagnant chaque texte témoignent du souci absolu de rigoureuse méthode qui a inspiré les auteurs. Un pareil travail, conforme en tous points à la tradition scientifique genevoise, faite de conscience et de vérité, devrait donner l'idée à nos savants d'entreprendre une œuvre depuis longtemps attendue : la publication des Sources du droit savoyard.

M. DÉSORMAUX cite quelques faits honorant la mémoire de Jules Philippe. Il rapporte notamment le jugement de Léopold Delille, sur l'ouvrage le plus important peut-être de l'écrivain annécien : *L'Introduction de l'imprimerie à Paris.*

Cette critique figure dans une plaquette rare, peu répandue en Savoie, la reproduction héliographique de *l'Epître adressée à Robert Gaguin*, le 1er janvier 1472, par Guillaume Fichet :

« Il serait superflu, écrivait le grand érudit que fut Léopold Delille, de joindre à l'épître de Guillaume Fichet des observations sur les débuts de l'imprimerie à Paris. Le sujet a été épuisé dans le livre de M. Philippe, et c'est à peine si j'ai à présenter un seul petit fait... »

L'autorité de L. Delille dispense d'insister sur un tel éloge.

M. DÉSORMAUX dit qu'il est bon de rappeler en séance Florimontane, comme dans la *Revue Savoisienne*, que, parmi les écrivains tombés pour la Patrie dont les noms sont gravés sur les plaques de bronze inaugurées tout récemment au Panthéon, lors d'une émouvante cérémonie, figure le jeune poète annécien, lieutenant Jean FONTAINE-VIVE. (Voir la *Revue Savoisienne*, 1916 et 1917, et la Préface de *Fleurs printanières.*)

M. Flamary fait une communication sur le Cyclamen d'Allonzier qui forme une variété distincte du *Cyclamen de Naples* pour laquelle il propose le nom de *C. Salesianum.* (Voir article séparé).

M. Le Roux attire l'attention sur les intéressantes expériences faites depuis plus d'une année sur les ondes courtes électro-magnétiques en T. S. F. par M. F. M. Ritz qui vient d'être nommé l'un des trois membres de province de la Commission de liaison entre les amateurs et le Comité français de l'Union radiotélégraphique scientifique internationale.

Une lettre du général Ferrié fait à notre collègue les plus grands éloges pour son activité.

Nous avons abordé cette année, dit M. Ritz, l'étude des ondes ultra-courtes, de l'ordre de 3 m. Ces ondes dont la fréquence est de cent millions de périodes par seconde, semblaient devoir se prêter très bien à des essais en montagne, car en plaine, leur essor était rapidement arrêté.

La construction de deux appareils, à la fois émetteurs et récepteurs fut réalisée. Chaque appareil en ordre de marche, c'est-à-dire avec tous ses accessoires, ses batteries, ses antennes de 80 centimètres et son support, pèse 14 kilos et peut donc se porter assez facilement à dos d'homme.

Nos essais ont toujours été faits avec une puissance minime, environ cinquante fois plus faible que celle qui est nécessaire pour éclairer une seule lampe ordinaire, et toujours sur une longueur d'onde de 3 mètres.

Le premier essai intéressant fut fait entre le Chalet du Parmelan et le Crêt-Blanc au Semnoz, points distants de 20 kilomètres. La réception des signaux était *lisible à plus d'un mètre des écouteurs.* De cet essai et d'autres, nous sommes fondés à croire que entre deux points en vue l'un de l'autre, bien dégagés et sans cause d'absorption notable entre eux, *une liaison sera possible quelle que soit la distance.*

Ce fait acquis, nos recherches ont porté sur le principal ennemi de ces ondes, *l'absorption.* Les deux appareils sont-ils au niveau même du lac ? Cette onde qui tout à l'heure franchissait 20 km. avec la plus grande aisance, la voici déjà languissante à 1300 mètres et à 2 kilomètres, elle n'est plus. A cette absorption horizontale du lac, ajoutons un nouvel élément d'absorption latérale en amenant les deux appareils au pied de la falaise de la Puya, l'un au hangar des bateaux, l'autre à Beau-Rivage. Le vol de l'onde déjà pénible à quelque

300 mètres est complètement brisé à 500 mètres. Elevons au contraire les deux appareils d'une cinquantaine de mètres au-dessus de tout obstacle, entre le clocher de Sevrier par exemple et la grotte de la Vierge à Duingt ; l'onde reprend toute sa vigueur. Comme l'âme dans le domaine spirituel, l'onde pour planer à son aise, doit se dégager des liens de la terre et s'élever vers le ciel. Quittant un sol horizontal, si elle veut éviter son étreinte mortelle, il faut qu'elle pointe vers le ciel *d'un angle de* 10 *degrés au minimum.*

Tels sont brièvement résumés, les résultats d'essais poursuivis avec patience et qui se continueront. Ils ont ceci d'intéressant que dès maintenant, ils permettent de fixer grosso modo sur la carte, des points entre lesquels une liaison sur onde ultra courte pourra être tentée avec quelque chance de succès. Ils permettent ainsi d'entrevoir la possibilité d'une *liaison par sans fil avec des moyens très simples* entre le chalet du Parmelan par exemple ou celui de Blonay-Dufour, et Annecy. Et cela peut présenter un intérêt pratique pour un centre touristique quelconque. Nous comptons pouvoir en faire l'an prochain la démonstration.

M. Flamary offre pour la bibliothèque florimontane, de la part de M. Montmasson, négociant, rue Carnot, un certain nombre d'ouvrages de matière médicale, et quelques volumes de la *Gazette* et du *Mercure de France* de la fin du XIXe siècle.

M. J. Serand fait part des dons reçus depuis la dernière séance : de M. Adé, architecte, le buste, en plâtre, de saint François de Sales, présenté par M. Lamberton au concours de 1911 de l'Académie Florimontane ; de M. Jean Bouchet : une monnaie de l'île de Sainte-Hélène, d'un demi penny, frappée en 1821, l'année de la mort de Napoléon Ier ; de M. Charmot : une assiette au marli ajouré, de l'ancienne faïencerie de Jussy, près Thonon ; de Mme Diacquenod : un portrait encadré, de Jules Philippe. Des remerciements sont adressés aux généreux donateurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 45.

Le Secrétaire,
Marc Le Roux.

Séance du 7 décembre 1927

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 16 h. 30 (1).

Après lecture et approbation du procès-verbal de la réunion précédente, le PRÉSIDENT prend la parole. Il souhaite la bienvenue à M. Roupioz, qui assiste pour la première fois à la séance.

« Messieurs, dit-il, c'est avec un serrement de cœur et une émotion douloureuse que j'adresse le dernier adieu à notre cher vice-président, M. Louis BALLEYDIER, doyen honoraire de la Faculté de Droit de l'Université de Grenoble, décédé le 10 novembre.

« Un an ne s'est pas écoulé que pour fêter son retour nous l'avions appelé à faire partie du bureau comme vice-président, et nous espérions bien qu'il ne s'arrêterait pas à cet échelon.

« Mais les volontés des hommes sont écrites sur le sable, et la Providence, en qui M. Balleydier avait une foi sincère, en a décidé autrement.

« Vous trouverez dans la *Revue Savoisienne*, avec le portrait du regretté doyen, le *curriculum vitæ* de cet homme laborieux et infatigable.

« Il m'honorait de son amitié depuis plus d'un demi-siècle, et je puis dire que, pendant cette longue durée, je ne lui ai connu que des qualités.

« Son souvenir vivra dans nos cœurs et ne s'éteindra qu'avec nous.

« Une seule chose peut atténuer l'amertume de nos regrets, c'est qu'il n'est pas mort tout entier. Il laisse des enfants qui s'inspireront de son exemple : ses deux fils et ses gendres sont ingénieurs industriels ; cette profession est, depuis longtemps, en honneur dans la famille ; deux oncles de M. Balleydier occupaient naguère, à San-Pier-d'Arena, une des plus hautes situations de l'industrie italienne, et son frère, M. Jo-

(1) **Sont présents : MM, André, Aussedat, Avezou, Broise, Croset, Désormaux, Domenjoud. Flamary, Fontaine, Gavard, Lachat, Laydernier, Le Roux, Marteaux, Miquet, H. Pfister, L. Pfister, Roupioz, F. Serand, J. Serand.**

Excusés : MM. A. Crolard, Falletti, Levitte, Robert.

seph Balleydier, est un ingénieur civil des mines dont le mérite égale la modestie.

« Au nom de l'Académie florimontane, dont notre ami faisait partie depuis vingt-sept ans, j'adresse à Mme Louis Balleydier et à toute sa famille, nos plus respectueuses condoléances. »

« Un autre deuil très regrettable a encore atteint la Florimontane et le monde savant : Mgr PETIT, ancien archevêque d'Athènes et archevêque de Corinthe, un de nos membres d'honneur, est mort le 5 novembre, en villégiature à Roquebrune. Parmi les Savoyards de marque, c'est un de ceux qui faisaient le plus d'honneur à notre pays. M. le général Bordeaux, qui l'a beaucoup connu, lui a consacré dans le *Journal des Débats* et dans l'*Echo de Savoie* des articles nécrologiques. »

M. MIQUET signale que, dans sa séance du 24 novembre 1927, l'Académie française a accordé le fauteuil de Robert de Flers, au premier tour de scrutin, par 19 voix sur 31 votants, à M. Louis Madelin, archiviste paléographe, historien et conférencier, député des Vosges, dont le trisaïeul, Balthazard Magdelain, était né le 5 juillet 1730, à Manigod, d'un père originaire de Flumet.

M. BROISE dit devoir à l'amabilité de M. le baron Chaulin, propriétaire du château de Nernier, la communication d'une intéressante monographie sur les *Seigneuries du Chablais, de ceux qui les ont possédées et de ceux qui les possèdent présentement*, écrite, à en croire la date citée la plus récente à la fin du XVIIIe siècle, par M. le comte de Saint-Jeoire, dit d'Antioche et dont l'original se trouve aux archives du château. On a respecté dans la copie l'orthographe, la ponctuation et les références.

L'importance de ce document (73 pages grand format) tiendrait de trop longues séances pour être lu ici. Cette copie, versée aux archives de l'A. F. pourra, espérons-le, servir aux recherches de ceux que tenterait l'histoire du Chablais.

LE PRÉSIDENT adresse ses vifs remerciements à M. BROISE pour ce don très précieux.

Le PRÉSIDENT donne lecture d'un questionnaire envoyé par M. VAN GENNEP sur les fêtes calendaires et les usages locaux. Il prie nos collègues qui auraient quelques renseignements à ce sujet de les fournir au savant ethnographe.

M. MARTEAUX donne une étymologie du mot *haussiège* : On sait que l'*haussiège*, écrit aussi *auciège*, *ociège*, *aussiège*,

auchiège, haut ciège, auchéage, ochéage, en lat. médiéval *auchiagium, aucheagium, hausiegium,* était un droit féodal par lequel un seigneur propriétaire d'un alpage qu'il avait albergé exigeait du possesseur indirect une cense annuelle consistant dans le produit, soit par exemple des fromages, fabriqués pendant un ou plusieurs jours avec le lait des troupeaux. H. Tavernier et J. Vuy ont fourni une courte étude sur la signification de ce mot, (v. *Rev. Sav.*, 1879, 2, 16). On doit tout d'abord se garder de le confondre, comme l'a fait ce dernier auteur (V. encore la *Bibliogr. des parlers de Savoie,* de Jos. Désormaux, 1923, p. 252) avec l'*hoschège, l'oschage,* droit sur l'oche, ce dernier mot (v. *Rev. Sav.*, 1919, 64) n'ayant aucun rapport avec le nôtre et Godefroid citant les précédents dérivés d'après des exemples surtout normands. Au contraire, *haussiège,* car je ne compte pas la plaisante étymologie, *Haut siège* de l'Armorial II, 91, se laisserait bien expliquer par un bas lat. *altiaticum* (*jus*) où le double suffixe *aticum,* fréquent dans les termes similaires des droits féodaux, aurait été adjoint à un adjectif nom, *altium,* d'*altum,* le haut, d'où a dérivé à son tour *altiare,* médiév. *alsiare, alciare,* Duc. ancêtre des fr. *hausser, haussière.* Or, *altium* apparait tout au début du XIIe s. dans ces mots *qui in altiis degunt,* d'une charte concernant les moines d'une abbaye alpine (*Acad. de Savoie,* série 2, II, 299). *Altia,* ou *altiae* désignerait ainsi les hauteurs, les montagnes et *altiaticum* aurait été un droit s'y exerçant, l'*haussiège,* et *h* n'est pas aspiré ici comme en français moderne, ayant été en effet employé surtout dans les pays d'alpages.

M. MIQUET donne lecture de la poésie suivante dont il est l'auteur :

TRISTIA

Que mes contemporains deviennent clairsemés !
Je les vois disparaître au son des glas funèbres
Sans trève et pêle-mêle, inconnus ou célèbres,
Et les indifférents comme les plus aimés !

Le rosier défleuri, l'arbre qui perd l'ombrage,
Ont l'espoir de revoir les jours du renouveau,
Mais l'homme, que peut-il attendre du tombeau
Dans lequel il a vu sombrer son entourage ?

Il faut pourtant rester, et jusqu'au bout tenir !
Accepter sans broncher les croix et les épreuves,
Et des membres usés tirer des forces neuves,
Comme si l'on avait la foi dans l'avenir !

L'avenir ! on y croit quand on a la jeunesse
Et quand la route, avec quelques fleurs sous nos pas,
A nos yeux confiants prend des airs de promesse
Et nous laisse espérer ce qui n'arrive pas !

Mais quand on a tout vu, tout pesé, tout souffert,
Quand après l'heure triste en vient une pareille,
Et qu'on refait demain ce qu'on a fait la veille,
Beaucoup n'ont qu'un désir : sortir de cet enfer ! F. M.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

Le Secrétaire,

Marc Le Roux.

M. Louis BALLEYDIER

Doyen honoraire de la Faculté de Droit de l'Université de Grenoble

(1856-1927)



Ce compatriote, aussi modeste qu'éminent, était né le 30 juillet 1856, à Albertville, où son père, annécien de vieille roche, était magistrat.

Il fut orphelin de bonne heure, et sa mère vint habiter Annecy, où l'appelaient sa parenté et ses intérêts. C'est ainsi

qu'il fit toutes ses études au collège chappuisien, dont il fut un des meilleurs élèves.

Bachelier ès-lettres en 1873, il partit à Paris pour suivre les cours de la Faculté de Droit.

Lauréat de cette Faculté en 1876, avec un premier prix de droit romain et une deuxième mention de droit français, il fut reçu licencié le 5 août 1876, et docteur le 30 juin 1880.

Après trois années d'un travail ardu, il subit avec succès les rudes épreuves de l'agrégation, et fut institué agrégé des Facultés de droit le 12 janvier 1883. Il était, depuis quelque temps, chargé de cours.

Le 6 août 1887, il fut nommé professeur de procédure civile à la Faculté de Grenoble, et le 2 août 1893 il fut transféré dans la deuxième chaire de Code civil. C'est dans la même Faculté qu'il poursuivit, avec un zèle inlassable et une grande distinction, une carrière fructueuse, où il mérita l'estime de ses collègues et l'affection des étudiants, jusqu'aux vacances de 1926, où il fut atteint par la limite d'âge.

Depuis longtemps officier de l'Instruction publique, il reçut la croix de la Légion d'honneur le 1er février 1921.

Un décret du 16 février 1914 lui avait conféré la dignité de doyen, et les services qu'il rendit aux Serbes expatriés lui valurent la cravate de commandeur de l'ordre de Saint-Sava.

Rentré dans ses foyers après son admission à la retraite, il quitta momentanément sa résidence pour aller subir à Grenoble une opération, dont il mourut le 10 novembre 1927, laissant à tous ceux qui l'ont connu d'unanimes regrets. Sa mort inattendue à Grenoble, où il n'était pas oublié, fournit à la Faculté l'occasion de lui témoigner une dernière fois ses sympathies : tous les professeurs en toge, assistèrent à ses funérailles, qui furent imposantes.

Le doyen Balleydier a publié :

Thèse pour la licence, Paris, Derenne, 1876 ;

Thèse pour le doctorat, Paris, Larose, 1880.

La question d'Etat devant les Cours d'appel, Grenoble, Allier, 1893.

L'assurance sur la vie au profit d'un tiers et la jurisprudence (1904) en collaboration avec H. Capitant.

La Faculté de Droit de Grenoble, 1805-1905, Grenoble, 1906.

François MIQUET.

Fouilles aux Fins d'Annecy

Emplacement du *vicus Boutae* A. Parcelle 415 ; minage de mars 1925 par MM. Pollier et Lorelli, propriétaires, en une tranchée de deux à trois mètres de large. A 67 m. de l'avenue des Romains, on a mis à découvert, commençant à un mètre sud-ouest, avec mur transversal, de la borne plantée sur la limite de la parcelle voisine 414, un fort mur, épais d'un mètre et long, dans la direction du nord-est, de huit. Il était légèrement oblique à cette limite en étant distant d'un mètre à la borne et s'en écartant de deux, si l'on prolongeait sa direction à vingt-quatre mètres de cette borne.

Entre ce mur et la limite parcellaire, on a reconnu, sous 0 m. 20 de terre végétale et 0 m. 35 de terre à décombres avec des débris de gobelets et d'un plateau à glaçure brune irisée, les restes d'un hypocauste se continuant dans le nº 414, caractérisé par le sol d'argile rougeâtre recouvert de poussière charbonneuse, de cendres et de branches calcinées qui était celui du *praefurnium* ou fourneau (1). Au nord-est et, contigu, s'étendait le pavimentum de la chambre habitée fait de béton rouge, tuileau et chaux, épais de 0 m. 15, et reposant sur de petits piliers à trois briques carrées placés eux-mêmes sur un pavimentum inférieur, étant tous deux limités par un mur vertical fait d'un double crépi du même mortier rouge. On a retrouvé aussi des débris de tuyaux ou *tubuli*. Profondeur totale, 1 m., la couche sous-jacente étant constituée par du gravier vierge. Là s'élevait certainement une maison patricienne de premier ordre.

B. Parcelle 410 ; fouilles juin-juillet 1927, dans la partie de l'angle nord de ladite parcelle pour la construction de trois maisons contiguës sises près de la parcelle 401, (2). Profondeur 1 à 1 m. 20. Le creusement le plus rapproché de cette dernière limite et de la voie qui se confond presque avec elle

(1) V. Saglio, *Dict. des Antiquités*, art. *hypocausis*. L'aspect de ce sol a fait croire souvent à l'incendie des maisons ; mais cela n'infirme pas la destruction du vicus au IIIe siècle.

(2) Je remercie vivement M. Joseph Jacquet, directeur de l'entreprise, qui m'a donné toute facilité pour examiner le terrain et ses déblais et M. Bouvier, ouvrier chef, qui a mis de côté pour moi plusieurs poteries intéressantes.

a défoncé, sous le pavimentum, une couche de terre charbonneuse, puis rougeâtre et calcinée attestant ici encore l'emplacement d'un calorifère avec ses briques carrées, ses tuyaux, tous ces débris bouleversés et mélangés à la terre, aux fragments de tuiles, aux cailloux, ou pierres des murs dont les fondations subsistaient. J'ai pu noter ou recueillir, principalement en cette partie des fouilles, les objets suivants :

1 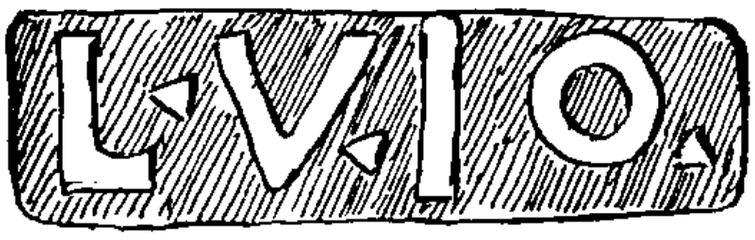

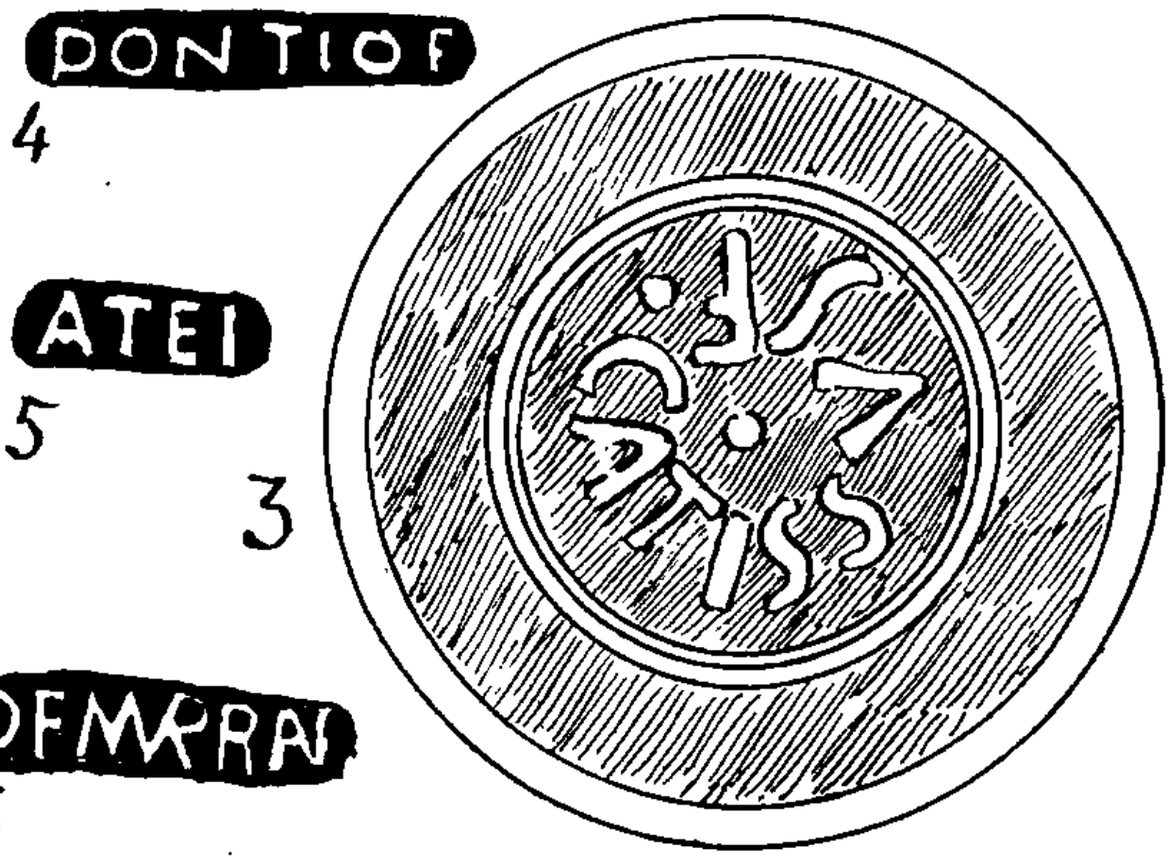

2 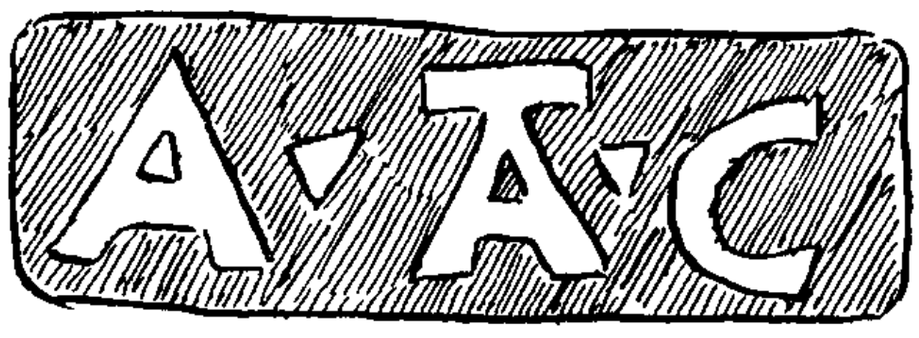

Poterie à glaçure rouge : 1° fond de grande tasse à panse évasée au nom d'Ateius, ATEI dans un cartouche rectangulaire *(fig.* 5*)* ; 2° de Murranus, OF(MVR)R(AN), sur un fragment de fond umbonné *(fig.* 6*)* ; cp. CXII, 5686, 611 ; 3°, de Pontus, potier rutène antérieur à 79 ap., PONTI OF *(fig.* 4*)* ; V. *Boutae,* 468, et CXII, id., 698ª, tous trois ayant 0 *m.* 002 comme hauteur des lettres ; 4° fragm. d'un bol 29 d'Aquitanus à décor de rinceaux, etc.

Anses d'amphore, du premier siècle ; 1° ronde avec rainures de préhension et cartouche rectangulaire marqué A.(AT).C., belles lettres de fort relief h. de 0 m. 015, séparées par des points triangulaires *(fig.* 2*)* ; 2° ronde, au nom de L.V.IO. *(fig.* 1).

Fond de vase gris micacé à enduit noir trouvé dans un autre creusement, marqué d'une empreinte circulaire en lettres à sens convexe, h. de 0 m. 006, au nom de CATISSVS. F., rencontré pour la première fois à Boutae *(fig. 3)*.

Petit récipient en forme d'amphore et en terre blanchâtre avec pied vertical ; sous le col, brisé, partie supérieure de la panse décorée de bandes parallèles de faible relief ; h. restante, 0 m. 13. Cet objet est peut-être un vinaigrier de table ; le musée archéologique de Rouen en possède plusieurs exemplaires sans aucun renseignement.

Dolium sphérique ou amphore avec col brisé. Tuile avec cercles elliptiques concentriques dessinés au doigt. Brique marquée V au couteau dans l'argile crue. Fragment de base de moulin en roche dure. Petite maille en bronze. Fragment de fond de vase en verre bleu.

Monnaies de Tibère au revers de l'autel de Lyon ; de Domitien, *a* 87, de Trajan ; dupondius de Gordien le Pieux, rev. *Fortuna red...* etc.

C. Parcelle 398 bordée par le rural 9 rectifié, auj. Chemin des Fins : jardin M. Faletto, en face de sa maison. Défoncé en 1925 à 0 m. 40, il livra une grosse pierre cubique évasée ayant pu servir de fondement à une colonne et un fragment de base ; comme monnaies, un as d'Antonin et un denier de Salonina, femme de Gallien, 253-268, au rev. de Vesta. Le sol paraît avoir été déjà fouillé.

D. Maison et jardin Belleville (v. *Boutae*, 278) sis au nord de la propriété Gay (RS., 1921, 48) laquelle est comprise entre la route nationale 201 à l'est, l'ancienne route de Genève à l'ouest ou chemin rural 9 et le chemin rural 10 rejoignant la grande route après le carrefour des Solliers. Le mur découvert par le propriétaire (1) dans son jardin avait un mètre de large et plusieurs mètres de long étant parallèle à l'ancienne route et à la voie romaine vers Genève, probablement revélée un peu plus loin à un mètre de profondeur par une aire de pavés rencontrée par lui en plantant des arbres ; il y recueillit, à 0 m. 80 un bel as de Trajan de l'an 99. C'est à ce jardin qu'il faut res-

1. Les objets antiques de sa petite collection sont mélangés à des objets modernes amenés avec des ordures ménagères ou des détritus de démolitions : petite médaille en or de saint François de Sales et de Madame de Chantal, médaille en argent grand module, prix décerné par la Ville de Saint-Etienne, etc.



tituer la patère en bronze dont j'ai parlé, RS. 1921, 47, 48, avec de fausses indications d'origine qui m'avaient été fournies.

Charles MARTEAUX.

Le Général Comte Jean-Pierre Muffat de Saint-Amour

DE MEGÈVE

Maréchal-Lieutenant de Camp

(1662-1734)

La Savoie ne s'est pas contentée de donner à ses princes des soldats et des chefs, qui ont su défendre leur pays et contribuer à sa gloire, elle a aussi exporté ses hommes d'armes, particulièrement des généraux qui se sont fait un beau renom à l'étranger. Jean-Pierre Muffat de Saint-Amour est un de ceux-ci et son nom s'ajoute à ceux des de Boigne, des de Motz-Lallée, des de Monnet et de tant d'autres.

Né à Megève, le 16 octobre 1662, il quitta tout jeune ses montagnes pour aller guerroyer par delà les Monts. Sa famille était considérée, car dans les registres de l'époque, rédigés en latin, son père Pierre Muffat-Saint-Amour est qualifié *d'honorabilis*, ainsi que sa mère, Anne-Marie Clavel, ce qui est à remarquer, car ces titres ne se prodiguaient point à l'époque (1).

***

Jean-Pierre était le troisième fils d'une famille de onze enfants. Son instruction fut très sommaire, croyons-nous. Il partit comme simple soldat, n'ayant, pour le recommander que sa bonne conduite et son courage. Il servit d'abord en Piémont et ce fut au siège de Crémone, en 1702 seulement, que le célèbre prince Eugène de Savoie le distingua et résolut de

(1) On disait alors Muffat-Saint-Amour : au nom patronymique Muffat s'ajoutait simplement le surnom Saint-Amour. Cette adjonction se fit ensuite avec la particule, lorsqu'arriva l'anoblissement. (Cf. Registre de l'Etat-Civil de Megève, *Archives départ.*)

s'attacher ce fils de paysan savoyard et de travailler à sa fortune. Tout en parachevant son éducation militaire, le prince développa les qualités de son protégé, qui montra tant d'habileté, que portant son épée au service de Sa Majesté Impériale et catholique, il l'emmena avec lui.

Déjà au siège de Turin en 1706, Muffat s'était brillamment signalé, mais ce n'est que plus tard qu'il donna la vraie mesure de sa valeur, à la bataille de Peterwardein (1716) et au siège de Belgrade (1717), contre les Turcs.

***

Muffat devint colonel propriétaire du régiment des dragons « de Saint-Amour ». Les services qu'il rendit aux empereurs lui valurent le grand cordon de l'ordre de Saint-Etienne et le grade de général.

Déjà le roi de Sardaigne, Victor-Amédée II l'avait anobli dès 1719, en lui conférant le titre de comte. Son frère Jean-François, son aîné, fut aussi élevé au même titre, en 1732, par Charles-Emmanuel III, et sans finances, est-il dit, à cause des mérites de son frère et parce que deux de ses fils étaient officiers au régiment de Saint-Amour. Si les empereurs d'Autriche avaient récompensé le général savoyard, les rois de Sardaigne n'omirent point non plus d'honorer qui les avait dignement servis au début de sa carrière.

***

Le vieux soldat fut enfin nommé gouverneur de Pavie dans les terres de l'empereur et reçut le titre de maréchal-lieutenant de camp. Il mourut le 16 mai 1734 et fut enterré à Saint-Benedetto, dans le duché de Mantoue.

On raconte qu'au commencement de 1731, à l'ouverture des hostilités de la succession de Pologne, comme la Sardaigne était entrée dans l'alliance de la France contre l'Autriche, le général Mercy d'Argenteau accusa le fier et loyal soldat d'avoir favorisé Charles-Emmanuel III, son souverain naturel, à l'affaire de Casalmaggiore et du passage de l'Oglio. Le reproche était grave pour qui, placé dans des circonstances bien perplexes, ne voulait aucunement sortir d'une neutralité voulue, ni manquer aux serments faits à l'empereur. Il succomba, dit-on, au chagrin qu'il en éprouva (1).

(1) *Dict. historique*, GRILLET, III, p. 22.

***

Le général Muffat ne laissait pas d'enfants. Mais deux de ses frères, Jean-Nicolas et Jean-Baptiste, étaient capitaines dans son régiment.. Deux de ses neveux étaient enseignes, l'un au régiment de Montferrat, l'autre dans celui de Savoie-infanterie. Ajoutons qu'un de ses petits neveux, Jean-François, prit comme son illustre parent du service en Autriche et devint général-major. Un descendant de cette famille, le marquis Pierre-Ferdinand de Saint-Amour obtint le grade de major-général dans l'armée sarde. Son arrière petit-fils, le colonel de Saint-Amour de Chanaz, sert actuellement dans l'armée italienne (1). On comprend que Amédée de Foras ait pu dire : « Cette famille, l'une des plus nombreuses qui aient été anoblies pour services militaires, a conservé le goût des armes et n'a pas cessé de fournir des officiers distingués (2). »

Après cette bien courte biographie, qui est à peu près tout ce que nous savons du général Jean-Pierre Muffat de Saint-Amour, voici un portrait et quelques lettres inédites de lui (3). C'est la contribution vraiment nouvelle apportée à l'histoire locale par notre petite étude.

***

Le portrait nous vient de son neveu Mgr Conseil, mort en 1793, évêque de Chambéry.

Michel Conseil, docteur en théologie de l'Université de Turin, devint vicaire général et official du diocèse de Genève (Annecy) et fut nommé en 1780, évêque de Chambéry dont le siège venait d'être créé.

Né à Megève, en 1716, de Me François Conseil, notaire royal, et de Dlle Anne-Marie Muffat St-Amour, la sœur du général, le nouvel évêque dut se constituer des armoiries, la famille Conseil n'en possédant pas, mais bien la famille de sa mère déjà depuis 1719 et 1732, anoblie dans la personne du général et celle de son frère Jean-François. Or le général et

(1) *Généraux Savoyards*, Alfred ANTHONIOZ, Atar, Genève, p. 198.

(2) *Armorial*, A. DE FORAS, IV, p. 232.

(3) C'est Grillet qui a donné, en quelques lignes la substance de tout ce qui jusqu'ici a été écrit sur le général et sans que personne y ait ajouté un fait nouveau, un détail inédit quelconque. Les lettres que nous publions proviennent des Archives du Comte AM. DE FORAS, auteur de l'*Armorial*.

sa famille portaient : *écartelé au* 1 et 4 *d'azur au lion couronné d'or, au* 2 *et* 3 *de gueules à trois têtes de loup d'argent allumées du champ* (1). Mgr Conseil prit un des quartiers du blason des Saint-Amour et c'est pourquoi il porta : *d'azur au lion couronné d'or* — des Saint-Amour — *et au chef cousu de gueules chargé d'une étoile d'or* (2).

Mgr Conseil mourut à Chambéry, le 29 septembre 1793, prisonnier dans son palais épiscopal, où l'avait consigné le gouvernement révolutionnaire. Sa famille fut son héritière dans la personne de ses neveux, je ne sais dans quelles proportions, ni dans quelles conditions, vu les troubles du temps.

Joseph-Gaspard-Balthazard Conseil, avocat, habitant à Viuz-en-Sallaz, paraît avoir été le principal légataire (3). C'est ainsi que les archives de l'évêque passèrent à Viuz, où elles furent conservées et parvinrent par diverses générations successives à un arrière-neveu par alliance, feu M. H. Tavernier, dernièrement juge de paix à Taninges, fort avantageusement connu grâce à plusieurs travaux historiques d'un réel mérite.

***

Gaspard-Hippolyte Conseil, ancien officier sarde, un autre neveu de l'évêque de Chambéry, acheta de la famille Roget de Cholex une maison sise rue Pertuiset, à Bonneville, le X prairial an X (30 mai 1802), s'y installa avec sa femme Josette Cohendet, fille d'un ancien secrétaire de l'intendance sarde, il meubla sa nouvelle habitation de divers souvenirs de son oncle, notamment d'un lit à grandes tentures de soie rouge, d'une commode fort belle et d'un tableau représentant le maréchal-lieutenant Jean-Pierre Muffat de Saint-Amour.

Devenue veuve et héritière de son mari, Josette Cohendet épousa, en 1813, François Jacquier, dont elle eut trois enfants et leur laissa, à sa mort survenue en 1819, la maison de la rue

(1) Ce blason était accompagné de la devise *Fortitudo* ou *Virtute et Armis* (*Armorial* IV, p. 232).

(2) *Armoiries* de Mgr Conseil, in *Savoie litt. et scient.*, 1922, p. 421, par M. l'abbé G. LORIDON.

(3) Me François Conseil, beau-frère du général, fut notaire à Megève et à Bonneville, où il mourut le 19 avril 1754. Il eut, outre l'évêque de Chambéry, un fils avocat, Jean-Pierre, qui épousa Josette-Françoise de Musy, de Viuz-en-Sallaz, héritière des grands biens de sa famille. Jean-Pierre laissa plusieurs fillse et deux fils seulement, qui n'eurent pas d'enfants. J.-G. Balthazard, maire de Viuz, sous l'Empire, mourut en 1834. Sa fortune fut dévolue à des nièces.

Pertuiset, provenant de son premier mari et tout ce qu'elle contenait. C'est ainsi que le tableau en question est resté à Bonneville dans la famille Jacquier jusqu'à nos jours (1).

***

Ce tableau est une toile non signée, mais évidemment peinte du vivant du général, dans les dernières années de sa vie. Elle mesure 92 cent. sur 67 et se trouve en bon état de conservation. Elle représente le personnage en grand costume de major général (colonel) de cavalerie. Il tient à sa main son bâton de maréchal-lieutenant de camp, porte la cuirasse sous son riche pourpoint chargé de lourdes broderies d'or, son chapeau gansé passé sous le bras gauche. Une seule décoration, la croix des SS. Maurice et Lazare. Selon l'usage du temps il porte perruque et son visage austère et méditatif révèle le chef et l'homme d'action.

***

Après avoir essayé de découvrir sur la toile quelque chose du caractère et de la nature morale du soldat, lisons quelques-unes de ses lettres. Elles dénotent l'homme d'affaires précis, peu accessible aux entraînements du cœur, quoiqu'il fut en réalité bon et généreux. C'est ainsi que nous le savons fondateur à Megève d'un petit collège et que nous le voyons augmenter les revenus de l'hôpital. Il offrit même à l'église de sa paroisse natale l'écharpe garnie de diamants qu'il enleva à un pacha lors du siège de Belgrade.

Les lettres que nous publions aujourd'hui sont au nombre de trois. Elles sont écrites de Pavie, où J.-P. Muffat de Saint-Amour était gouverneur pour S. M. Catholique et datées de 1731. Ce sont des lettres d'affaires, le général en écrivit-il jamais d'autres ? Possesseur d'une grande fortune, acquise avec soin, administrée sagement, fruit de ses gratifications et de sa solde au cours d'une longue carrière, le vieux soldat se souvenait de ses humbles débuts dans la vie militaire et se tenait en garde contre une parenté sans doute intéressée. Il ne fallait pas que ses richesses considérables, résultat d'une vie d'ordre et aussi d'honneur, fussent dispersées aux quatre vents du ciel.

(1) Actuellement ce portrait est à Lyon, où habitent Mme Jacquier et sa fille Mme du Verdier.

***

Ces lettres paraissent avoir été écrites par un secrétaire qui avait la *main* de son maître. Elle sont signées « Le comte de Saint-Amour » et datées de Pavie. Nous les donnons avec leur orthographe parfois fantaisiste, sauf cependant pour des détails d'accentuation et de ponctuation.

La première datée du 29 mars 1731 est adressée à Me François Conseil, notaire.

Monsieur et cher beaufrère Conseil,

La vostre en datte du 26e décembre passé m'a esté rendue avec celle de Monsr le Président, sur laquelle je ne sai que vous respondre, sinon que si on veut me laisser cette terre sur le pied du quatre pour cent, je la prendrai, mais pas austrement et si l'on veut me la laisser sur ce pied il est nécessaire qu'on me le fasse savoir sitôt — ou de n'en plus parler — tant pour prendre les mesures nécessaires (que) pour le paiement d'icelle.

Que dans les autres endroits à ce subjet, M. de Montfort m'a aussi remis le plan pour le battiment de l'hôpital dont je conviens qu'il soit sur ce pied faict et baty. Vous me dites aussi que les gros bois nécessaires pour cet édifice sont déjà presque tous sur les lieux. Ainsi je vous prie, de concert avec M. Socquet plébain, de vouloir au plus tost faire un accord et faire travailler les bois, de mesme que de prévoir ce qui pourra encore manquer, vous estant connu que nous sommes tous mortels.

J'ai aussi receu la liste du déboursement qu'on faict pour le collège et lorsque vous m'envoirez une liste du tout lorsqu'il serat fini, je vous la renvoirai signée. Ayez de mesme la bonté de faire parachever le tout au plus tost concernant le collège et la chapelle.

A ce moment je reçois la seconde des vostres en datte du 3e courant par laquelle j'apprends la triste nouvelle de la mort de ma sœur Dunant. Dieu veuille avoir pitié de sa pauvre âme.

Par les lettres de Monsieur le marquis de Saint-Michel et de Monsieur de Thoire, je prévois que nous ne ferons rien, puisque s'ils ne me la donnent, comme je me suis expliqué, au quatre pour cent, je ne veux plus entendre parler, ce dont je vous prie leur faire savoir et de marquer leur dernier sentiment, ne voulant point entrer dans des cas de renonciation ni d'autres. Que Monsieur de Thoire aie la bonté de se vouloir ressouvenir de ce dont il a escrit au pauvre défunt Silvan en datte du 2e février 1730 laquelle lettre je vous ai envoyé. Sur quoi je me suis toujours réglé et si j'avais creu qu'on ne fusse pas de cette intention je n'en aurais jamais plus parlé ni escrit, croyant de m'estre assez expliqué en disant que sur le pied du reve-

nu réel d'aujourd'hui, dès tout le commencement que je la prendrai sur le pied du quatre pour cent sur lequel on aurait fixé la somme et une partie du paiement serait déjà faict. On s'imagine peut-être qu'il faut que ça soit rien moins que ça, ce dont je prie ces Messieurs d'estre persuadés et de vouloir agréer mes respects très humbles.

Ayez la bonté de faire venir le fils de Dunant auprès de vous et de lui demander s'il a envie de se faire soldat, de mesme que d'escrire au fils du frère Joseph (1) qui doit estudier à Chambéry, selon que vous me l'avez marqué. Qu'il m'escrive et marque ce dont il a envie de faire ou devenir. Quant au fils du frère François (2) par rapport à la méchante éducation que lui a donné M. son père, je prévois que je serai obligé de le renvoyer, ce dont il devrait bien estre honteux.

Je vous embrasse joint votre famille et toute la parenté qu'il vous plaira de saluer et je suis, Monsieur, vostre obéissant serviteur.

Le Comte DE SAINT-AMOUR.

Pavie, ce 29 janvier 1731.

Cette lettre plus que le portrait reproduit plus haut dépeint son homme. Les affaires avant tout, mais la précision partout et une haute probité.

Il a une larme sur la mort de sa sœur Dunant. Mais pourquoi s'attendrir davantage ? Il pense à un fils qu'elle a laissé et auquel il s'intéresse, car il lui fait demander s'il désire se faire soldat, il serait alors homme à le pousser. Un mot aussi de deux autres neveux, le tout avec une austère bienveillance qui ne se livre qu'à bon escient. La grande affaire est le placement de son argent, l'achat de terres. Malgré ce grand souci, il n'oublie pas l'hôpital qu'il fait reconstruire, le collège dont il va doter le pays natal. En somme cette lettre est à son éloge.

***

La seconde lettre, sans date, de la même écriture, adressée à un grand personnage est aussi une lettre d'affaires.

Monsieur,

Je viens de recevoir celle qu'il a plut à V. E. de m'honorer sous la datte du 19 courant, à laquelle j'aurai celuy de luy dire que je suis prest selon sa demande et à raison du cinq pour cent à lui prester les quarente milles livres, sous la condition que ce sera pour un seule année et pour assurance qu'il me mettra en propre lieu et

(1) Claude-Joseph probablement, qui était son frère aîné.

(2) Il s'agit évidemment d'un fils de Jean-François, qui était un frère plus âgé que le général.

place de Monsieur de Ville et non point en rente constituée, ce dont je suis bien fasché de lui refuser, attendu que la ditte somme est destinée pour l'achat d'une terre. Mais si il la souhaite aux subdites conditions, elle n'at que m'honorer de ses ordres pour que je la puisse faire venir au plus tost possible.

En me recommandant à l'honneur de ses bienveillances j'ai celui de me dire avec respect, Monsieur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

Le Comte de Saint-Amour.

***

La troisième lettre est aussi de Pavie, à la date du 10 décembre 1731. Elle est évidemment adressée à l'Excellence qui avait reçu la précédente et qui de fait, répondit le 22 nov. 1731, par une lettre dont nous avons la minute, datée, mais non signée. Ce correspondant resté inconnu accepte avec plaisir le prêt et souscrit à tous les conditions indiquées, terme et taux. La somme est destinée, en effet, à M. de Ville, comme le dit la lettre précédente.

Mais entre temps voici un événement qui change momentanément, du moins, les dispositions du Comte de Saint-Amour.

De Pavie, ce X novembre 1731.

Monsieur,

Après avoir receu celles que V. E. s'est donné la peine de m'escrire en datte du 9e octobre passé, j'ai contre toute attente receu une meschante nouvelle qui est que le bancquier qui me doit a peu pres la somme qu'elle souhaite et que j'avais crut faire payer à Genève pour luy estre compté, vient de faire bancqueroute. Ainsi je ne peu plus la luy faire payer de ce coté, mais bien à Turin pour la fin du mois de janvier 1732, sans y manquer. Si cela luy convient, qu'elle-même me le fasse savoir au plus tost.

Mais comme j'ai eu l'honneur de le lui dire par ma précédente que la subdite somme me sera rendue — ou à ceux que je nommerai — à la fin de l'année 1733, avec les interests, ne pouvant la lui laisser que pour cette anné.

En attendant une response, j'ai l'honneur de me dire de V. E., Monsieur,

Votre tres humble et tres obéissant serviteur,

Le Comte de Saint-Amour.

On le voit, les ressources du prêteur n'étaient pas limitées par une perte de 40.000 livres. Il pourrait facilement obvier à cette difficulté, place de Genève ou de Turin, peu importe.

***

Dans ces lettres il est question pour le Comte de Saint-Amour d'achat de terres. En effet la famille Muffat de Saint-Amour acquit vers cette époque beaucoup de propriétés en Faucigny. Mais elle recherchait avant tout, semble-t-il, des terres nobles avec juridiction féodale et titres en résultant.

Voici quelques détails sur l'achat de l'un de ces domaines qui fut convoité de longue date par le général et les siens. Déjà en 1733, Victor-Amédée de la Forest avait obtenu, à la suite des propositions du général de Saint-Amour, agrément pour vendre le comté de Rumilly-sous-Cornillon et dépendances (1). Les pourparlers subirent un arrêt à la mort du général en 1734, car rien n'était encore conclu. Des actes particuliers étaient survenus, comme en 1736, mais la vente définitive ne fut faite aux héritiers du comte Muffat de Saint-Amour que le 5 sept. 1737.

La terre en question était belle et comprenait la seigneurie de Rumilly-sous-Cornillon (Saint-Pierre de Rumilly, Haute-Savoie) et de Saint-Laurent. Elle était dotée de titres nobiliaires, mais grevée de dettes et d'hypothèques dont l'apurement légal avait retardé la vente plusieurs années.

L'acte fut passé à Chambéry, judiciairement, en présence de noble Pierre François, sénateur, commissaire délégué par la Chambre des Comptes, afin d'assurer la continuité de la conservation des droits féodaux existants, et reçu par Me Defforges, notaire à Megève (2).

Les acheteurs furent les trois frères de Saint-Amour, neveux du général, et ce fut Pierre-François, l'un d'eux, l'aîné qui acheta pour lui et aux noms de ses deux frères, Jean-Baptiste et Pierre, tous enfants de noble Jean-François mais absents aux armées.

Tous étaient nobles, à raison des mérites de leur oncle et en vertu des lettres d'anoblissement du 2 mars 1732, concédées à leur père défunt par le roi de Sardaigne. Ils pouvaient donc posséder des terres nobles et en porter les titres y attachés.

Le prix fut de 57.000 livres et dix louis d'or vieux de France d'épingles. Tous les droits féodaux dépendants de ces

(1) *Revue Savoisienne*, 1900, p. 23, *Le château et le Mandement de Rumilly-sous-Cornillon*, par le Cte Henri de la Forest-Divonne.

(2) Tabellion de Megève, *Arch. dép.* 1737.

terres passèrent aux nouveaux seigneurs de Rumilly, acquéreurs (1). Ce ne fut là évidemment qu'un placement entre plusieurs de l'immense fortune du comte de Saint-Amour.

***

A la fin de l'acte du notaire Defforges, du 5 septembre 1737, se trouve l'étrange mention suivante : le dit noble Pierre-François de Saint-Amour « n'a su signer pour être illetéré. » Il n'en prit pas moins bravement le titre de Comte de Rumilly, comme étant l'aîné et ses frères, Jean-Baptiste celui de Comte de Saint-Maurice, Pierre, celui de comte de Saint-Pierre.

Pierre-François, l'illettré, épousa une Dlle de Loche et dans un second mariage Claudine-Clémence de Menthon d'Aviernoz. Ses deux frères firent aussi de beaux mariages. Car au XVIIIe siècle, comme aujourd'hui, la fortune comptait déjà pour beaucoup. Elle était d'ailleurs acquise honorablement et passait entre des mains loyales comme celles du premier Muffat de Saint-Amour.

La branche aînée, celle des Comtes de Rumilly-sous-Cornillon, s'est éteinte au commencement du XIXe siècle.

Pierre, comte de Saint-Pierre, ne paraît pas avoir eu d'enfants (2) et Jean-Baptiste devint le chef de la branche des Marquis de Chanaz, qui habite le Piémont, où elle est fixée dès la Révolution, ce sont les Saint-Amour de Chanaz (3).

***

En traçant ces lignes et en rappelant un nom peut-être trop oublié, nous voudrions concilier au général Muffat de Saint-Amour, dans le recul de l'histoire, un regain de respectueuse sympathie. Dans d'autres temps il aurait pu devenir un personnage de légende. En réalité, il honora son pays et montra une fois de plus où pouvait arriver, par sa propre initiative et ses qualités naturelles, dans ce passé trop décrié, un enfant de nos montagnes de Savoie. C'est le cas de répéter sa devise : *Virtute et armis*, par la bravoure et les armes.

A. GAVARD.

(1) *Revue Savoisienne* 1905, p. 121.

(2) Il testa en faveur de ses deux neveux, enfants de son frère Pierre-François, 3 déc. 1777.

(3) *Armorial* A. DE FORAS, IV, p. 232.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Le drame irlandais et l'Irlande nouvelle, par Louis Paul-Dubois, Paris, Perrin, 1 vol. in-8°, 249 p., 1927.

M. L. Paul-Dubois, qui a publié en 1907 *l'Irlande contemporaine et la question irlandaise*, ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques, a tenu à mettre à jour ce beau travail, et vient de publier *Le drame irlandais et l'Irlande nouvelle*.

Liée malgré elle à la Grande-Bretagne par l'acte d'union de 1800, l'Irlande s'est vue pendant presque tout le cours du XIXe siècle maintenue sous un joug d'oppression civile et politique et d'exploitation économique et financière.

Jamais elle n'a renoncé à ses droits nationaux, jamais elle n'a cessé d'en poursuivre la reconnaissance.

Elle a tout essayé, mais en vain. Pendant trois ans, de 1918 à 1921, voyant que l'Angleterre refusait les concessions nécessaires, l'Irlande engagea la lutte, et ce fut la guerre sans merci, « l'horreur sans nom, dans un crescendo de férocité ». Les excès britanniques allaient de pair avec les excès irlandais et la guerre civile en Irlande ajoute encore à l'horreur de la situation. Un traité du 6 décembre 1921 mit fin à ce carnage.

Ruines immenses, dépenses effroyables de la guerre et de l'après-guerre, voilà le bilan. C'est à remettre les choses en bon état que s'applique l'Irlande nouvelle. Transformée en *dominion* britannique, avec le titre d'*Etat libre*, elle accepte franchement les conséquences du traité ; mais, dans sa pensée, celui-ci n'est que provisoire et elle garde au fond du cœur son idéal, qui est l'indépendance absolue.

Toute la doctrine du *Sinn Fein* repose sur la haine de l'Angleterre et la conviction que tous moyens sont bons pour secouer le joug de l'étranger. F. M.

O ma Savoie, poèmes par Henry Dubouloz, Paris, *Revue moderne des Arts et de la Vie*, 1 vol. in-12, 55 p., 1927.

Ces poèmes, au nombre de vingt, et comprenant 468 vers, sont inspirés par un ardent amour du pays natal. Ils sont d'une excellente facture, et leur lecture est agréable. L'auteur respecte les règles de la poésie et mérite des compliments.

Savoie et Franche-Comté, discours de réception à l'Académie de Besançon, par le commandant Revel, 1 plaquette de 20 p., in-8°, Besançon, 1927.

L'auteur, en des pages colorées et bien vivantes, indique les points de contact, assez nombreux, qui, au cours des siècles, rapprochèrent deux régions, en apparence si éloignées l'une de l'autre. Appelés pour combler les vides occasionnés par les guerres, les Savoyards ont repeuplé une partie de la Franche-Comté, où leurs traces sont encore apparentes. Je signale à M. le commandant Revel les recherches fructueuses auxquelles s'est livré, sur ce point, depuis longtemps, M. le chanoine Boillot, curé de Liesle.

Des faits saillants, comme le mariage de Louise de Savoie avec le sire de Châlons, l'entrevue de saint François de Sales avec madame de Chantal, en 1604, à Saint-Claude, où fut décidé la fondation du premier monastère de la Visitation, la belle défense de Besançon, par Marulaz en 1814, sont rappelés à propos pour confirmer les rapports qui existaient entre les deux pays. F. M.

Vie du P. Mermier, par le R. P. Buffet, 1 vol. in-8°, 286 p., Paris, Beauchesne, 1927.

Le clergé du diocèse d'Annecy, laborieux et instruit, a toujours compté des prêtres de grande valeur, vivant modestement dans leur province, sans bruit et sans éclat, mais capables de faire bonne figure ailleurs. Ils passent en faisant le bien, sans souci de la postérité. Il arrive cependant que l'existence édifiante de quelques-uns tente les biographes, et c'est le cas du P. Mermier, que le P. Léon Buffet vient d'exhumer 65 ans après sa mort.

Né le 28 août 1790, à Chaumont, canton de Frangy, Pierre-Marie Mermier appartenait à une famille des plus considérables du pays. Sa mère était une Bastian, et sa sœur Louise-Henriette, épouse de M. Chautemps, de Valleiry, fut la mère du docteur Amédée Chautemps, conseiller général, et de Marie Chautemps agronome, fondateur d'une véritable dynastie de parlementaires.

Après avoir fait ses études à Sallanches et à Mélan, il entra au séminaire de Chambéry en 1809 et fut ordonné prêtre le 21 mars 1813, à 23 ans. Successivement vicaire à Magland, professeur à Mélan, curé-archiprêtre du Châtelard-en-Bauges, missionnaire, directeur au Grand-Séminaire, fondateur des Missionnaires de Saint-François de Sales et des Sœurs de la Croix (1836), supérieur du collège de Mélan, curé de Pougny (1857), il mourut le 30 septembre 1862.

Le P. Buffet ne présente pas son héros comme un surhomme inimitable ; il le donne comme un homme de foi, un convaincu, un organisateur. « Ce sont, dit-il, ces organisateurs qui réalisent les grandes œuvres. »

Les fondations du P. Mermier lui ont survécu. La congrégation des Missionnaires de Saint-François de Sales a créé et dirige aucore aux Indes deux diocèses, Vizagapatam et Nagpore, et elle a produit plusieurs évêques de grand mérite.

Quant aux Sœurs de la Croix, qu'on a essayé de ridiculiser sous le nom de Dames de la *Sainte-Boye* parce qu'on les utilisait pour les lessives, elles ont rendu de grands services ; elles donnaient un enseignement approprié aux filles de la campagne et leurs élèves prirentsouvent les premières places dans les concours.

Le P. Buffet, qui est l'auteur d'une remarquable *biographie du P. Tissot*, se place au premier rang parmi les biographes de notre temps : son livre est clair, bien écrit, concis et agréable à parcourir. F. M.

Les îles de Los (Guinée française), notes sur la côte sud-ouest de l'île Tamara, par Jules Serand. Extrait de *La Géographie*, Paris, 1927. Les îles de Los constituent, en Guinée Française, en face de Konakry, un archipel contenant trois îles principales, Kassa, Roume et Tamara.

Elles appartenaient autrefois à l'Angleterre et ont été cédées à la France en 1904. M. Jules Serand, qui les habite, fournit de très intéressants détails sur ce pays. Après un aperçu minéralogique, il nous renseigne sur la végétation côtière, et la faune, et fait connaître avantageusement tout ce qui mérite d'être s gnalé.

Philippe Ier, comte de Savoie et Palatin de Bourgogne, par le commandant Revel, 1 vol. in-16, 40 p., Chambéry, librairie Dardel, 1927.

Il s'agit d'un prince de Savoie, né en 1207 à Aiguebelle, qui, après avoir embrassé la carrière ecclésiastique et obtenu l'évêché de Valence en 1243, devint archevêque de Lyon, puis, après avoir abandonné ses titres épiscopaux et ses bénéfices ecclésiastiques, épousa Alix de Méranie, qui gouvernait la Franche-Comté. Peu après, par la mort de son frère Pierre, il devint souverain de la Savoie, et cumula les titres et fonctions.

Cette étude, très documentée et bien présentée constitue une véritable trouvaille, et assure la résurrection d'un personnage injustement oublié. F. M.

Enquête critique sur les lettres savoyardes, de 1900 à nos jours, par René Mossu, édition de la Pensée latine, 1 vol. in-12, 1926, 64 p.

L'auteur passe en revue tous les éléments de notre littérature, académies, cercles, congrès, revues, journaux, almanachs, éditeurs, romanciers, poètes, historiens, géographes, et autres qui n'ont rien publié. C'est une tâche aussi ingrate que méritoire d'entreprendre un pareil travail, où l'on risque d'éveiller de nombreuses susceptibilités. Mais la critique de M. René Mossu est bienveillante et désarmera les mécontents, s'il y en a.

Une préface enthousiaste rappelle que la Savoie a été » chantée par les gloires de tous les siècles, et chantée avec des lyres qui ne meurent point. » « Les montagnes, dit-il, les eaux qui captent l'attention des grands prosateurs et des grands poètes, ont une identique influence sur les auteurs du terroir. »

Enquête curieuse, intéressante et qui mérite d'être continuée. F. M.

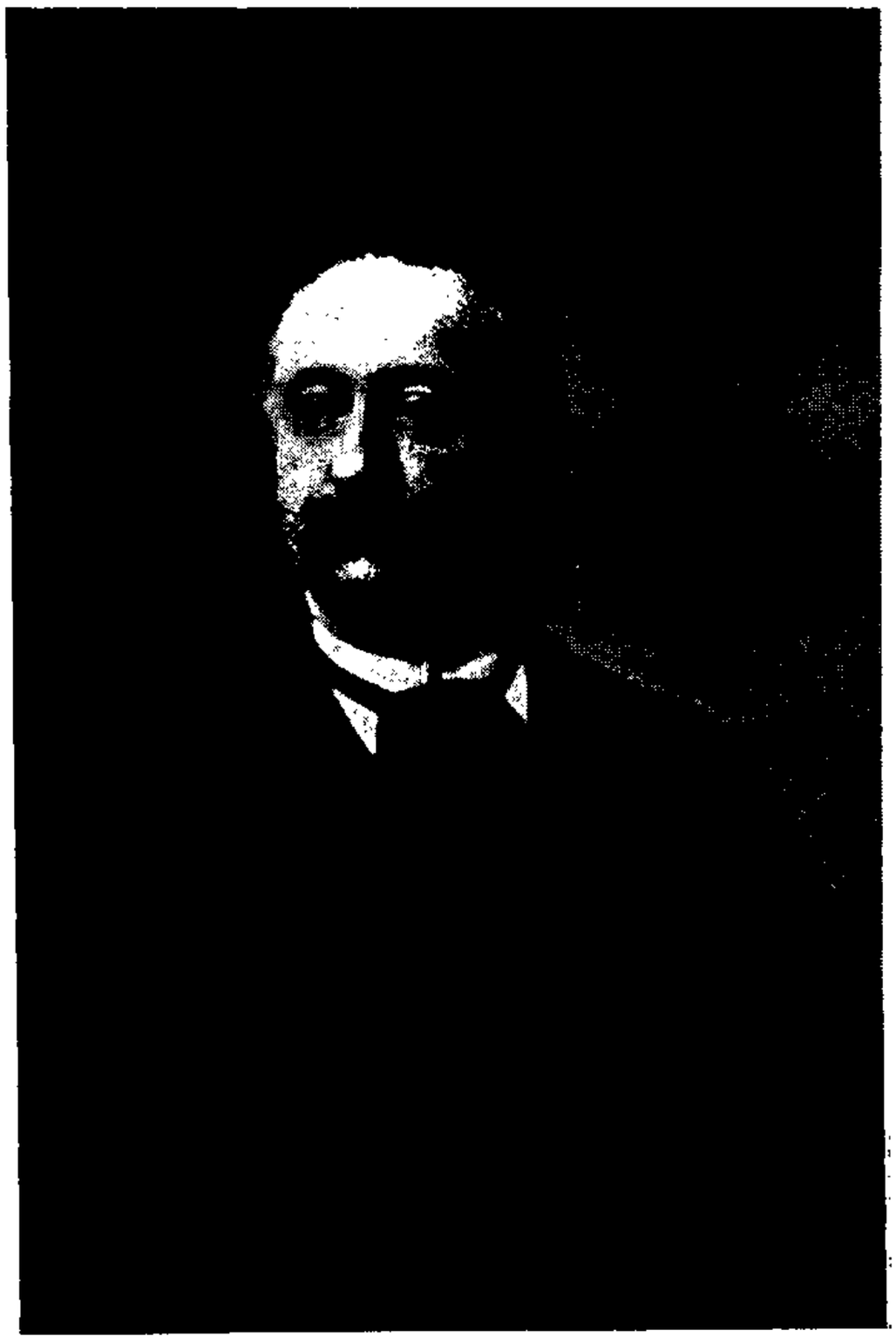

JULES PHILIPPE

ÉCRIVAIN PATRIOTE

PRÉFET DE LA DÉFENSE NATIONALE

DÉPUTÉ D'ANNECY

1827-1888

l'un des fondateurs de l'Académie Florimontane

(1851)

Jules PHILIPPE

(1827-1888)

I

30 octobre 1927.

Il y a cent ans naissait à Annecy un homme qui devait avoir une influence considérable sur tous ses concitoyens et qui fut le plus populaire des Savoyards dans la seconde moitié du XIXe siècle. Des quatre Annéciens qui fondèrent, en 1851, l'Association Florimontane, il était le plus jeune, mais il était aussi le plus brillant, sinon le plus cultivé. La trace profonde qu'il a laissée dans la vie de notre cité et de notre province, la part active qu'il a prise à la fondation et à la vie de l'Académie, méritent qu'on donne à Jules Philippe une place à part dans cette *Revue Savoisienne*, dont il eut l'idée, le premier, en 1859.

Né le 30 octobre 1827, Jules Philippe appartenait à une vieille famille de La Roche, venue s'établir à Annecy dans le courant du XVIIIe siècle. Joseph-Marie Philippe, notaire et procureur, fut, en effet, reçu bourgeois d'Annecy et nommé cinq fois syndic jusqu'en 1789. L'un de ses fils, Claude-Marie-Joseph, né en 1761, acquis aux idées révolutionnaires, devint, après la réunion de la Savoie à la France, en 1792, membre de l'administration du district, puis commissaire du directoire exécutif près le tribunal de police correctionnelle de l'arrondissement d'Annecy. En mai 1799, il fut élu député du Mont-Blanc aux Cinq-Cents d'où le dix-huit brumaire le fit sortir (novembre 1799). Rentré à Annecy, il se tint à l'écart de la vie publique jusqu'en 1809, époque où il accepta, pour vivre, le poste de procureur impérial du tribunal de première instance d'Annecy. Pendant les Cent Jours, il fut envoyé à la Chambre des représentants, dispersée après Waterloo ; à la chute de l'Empire, il reprit sa robe d'avocat et mourut en 1834.

Un an avant d'être élu député, en 1798, Claude-Marie avait épousé Marguerite-Françoise Gaud, veuve du général

de Badelanne (1) qui avait trois enfants. Il lui en donna encore deux, un garçon et une fille.

Le garçon c'était Alexandre Philippe, né le 6 thermidor, an X (1802) qui fit de brillantes études de droit, de 1820 à 1823, à Turin. Installé la même année à Annecy, il ne quitta plus sa ville natale. Il s'y maria avec Louise Perrissin dont il eut un fils Jules Philippe. Veuf de bonne heure, il vivait dans la maison familiale de la rue Sainte-Claire, nº 18. entre son père et son fils, entouré de trois domestiques. Il mourut dans sa maison de campagne d'Annecy-le-Vieux, où il allait pendant la belle saison, le 22 août 1843. Il n'était âgé que de quarante-un ans.

Si l'on en croit certains témoignages, Claude-Marie et son fils Alexandre avaient conservé des « opinions françaises », c'est-à-dire démocratiques. Le premier avait été compromis, en 1821, dans les mouvements de la jeune Italie, si violemment réprimés par les baïonnettes autrichiennes, de l'autre côté des Alpes et il n'avait dû son salut qu'à l'intervention de son parent, l'avocat général Falquet, plus tard ministre (2). Le second aurait eu souvent maille à partir avec les commandants de place du « buon governo », notamment lors des événements de 1831 et 1833. Ceci explique le soin pris par Alexandre Philippe pour que son fils reçoive une éducation conforme aux traditions paternelles. Il était alors d'usage, en Savoie, que les familles qui désiraient donner à leurs enfants un enseignement laïque les envoyassent faire leurs études en Suisse. En 1839, à peine âgé de douze ans, Jules Philippe suivit la

(1) On trouvera d'intéressants renseignements sur cette curieuse figure révolutionnaire dans l'étude, publiée en 1894, par Charles PHILIPPE, intitulée : *Le Général Badelaune et la Défense des Alpes*, Annecy, Imprimerie J. Dépollier et Cie.

Un autre Philippe, prénommé Jérôme, cousin germain de Claude-Marie, ainsi que l'a démontré M. F. Miquet dans la *Revue Savoisienne* de 1924, siègea également aux Cinq-Cents comme représentant du département du Léman.

Le frère de Claude-Marie, François Philippe, né à Annecy en 1774, s'engagea en 1792, et devint lieutenant de grenadiers en 1793. Capitaine en 1796, il passe le premier le pont de Lodi, où il est si grièvement blessé qu'il doit renoncer au service actif. Après avoir, pendant quelque temps, commandé la place de Crémone, puis celle de Montpellier, il revint à Annecy et se retira à Menthon où il mourut des suites de ses blessures en 1803.

(2) Joseph-Bernard Falquet, né à Annecy en 1776. Juge au tribunal d'Annecy en 1804, puis conseiller à la Cour de Grenoble. Avocat fiscal général près le Sénat de Savoie en 1821, il devient, en 1828, secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur. Fr. Miquet dans son *Répertoire biographique* dit qu'il prit une part importante à l'élaboration du Code Civil. Il mourut à Turin en 1836.

coutume et partit pour Genève où il entra au pensionnat que tenait à Plainpalais, chemin Gourgas, Mathias-Alphonse Briquet.

Ce pensionnat comptait à peine vingt élèves dont la moitié étaient Américains ou Anglais. Les autres provenaient de Suisse ou du Piémont. Parmi ces derniers il faut citer Charles-Guillaume Huber, dit William, qui devint lieutenant-colonel du génie dans l'armée suisse et qui coopéra à la négociation du traité relatif à la vallée des Dappes, entre la Suisse et la France, en 1863. Il y avait aussi les deux frères Pargoud, fils d'un Savoyard d'Albertville émigré en Amérique. L'un, François, devait être général dans l'armée Lee, pendant la guerre de sécession, l'autre, Hippolyte, mort à Paris en 1889, très fortuné, laissa à la ville dont sa famille était originaire des legs importants (1). Jules Philippe était donc en compagnie de jeunes gens d'une belle valeur intellectuelle dont la fréquentation paraît avoir laissé une profonde impression sur son esprit, d'autant plus qu'il était parfois, comme en 1843, le seul élève savoyard de l'institution. Il y fut le héros d'un incident qu'il a raconté lui-même dans la *Nymphe des Eaux*, journal publié à Evian-les-Bains, numéro du 7 août 1859. Il est assez caractéristique pour trouver sa place ici. Il montrera tout de suite le caractère de Jules Philippe et sa fierté d'être Savoyard :

« J'étais dans un pensionnat de Genève, écrit-il, dont les élèves étaient en majeure partie américains. Chaque année, nous célébrions l'anniversaire de l'indépendance des Etats-Unis ; à cette fête prenaient part tous les élèves, à quelque nation qu'ils appartinssent et les drapeaux français, sarde, suisse, voire même anglais, entouraient celui de Washington. A l'une de ces fêtes, au moment où tous les élèves étaient rangés dans la grande cour, drapeaux au vent, on s'aperçut qu'un étendard manquait à l'appel, l'étendard tricolore. Le Français qui devait avoir l'honneur de le porter n'étant pas là, je crus pouvoir le remplacer. Je saisis donc le pavillon à l'ombre duquel La Fayette avait traversé l'océan pour aller prêter son bras à la jeune république américaine. et je le déployai avec orgueil. A peine étais-je en place, que le porte-étendard désigné arriva ; c'était un Alsacien ; il m'arracha brusquement

(1) Je dois à l'extrême obligeance de M. Paul Martin, archiviste d'Etat de Genève, d'avoir pu identifier le pensionnat dans lequel Jules Philippe fit ses études.

le drapeau, sans beaucoup de peine, puisqu'il me prit à l'improviste, et faisant un geste de mépris : « Donne-moi ce drapeau, s'écria-t-il, *un Savoyard n'est pas digne de le porter !* » A ces mots je pâlis ; mes jambes fléchirent, j'étais anéanti ; mais, reprenant bientôt mon sang-froid je sautai sur l'Alsacien et lui fis mordre la poussière, aux grands applaudissements des Anglais et des Américains (1). »

En 1843, à la mort de son père, Jules Philippe ne retourna plus à la pension Briquet ; son tuteur lui fit suivre les cours du collège chappuisien où il termina ses études. On le destinait à la basoche ; certains disent qu'il devait être procureur ; je penche plutôt à croire qu'il devait succéder à l'un de ses oncles Jean-Joseph Saillet, notaire à Annecy depuis 1827 et dont l'étude disparut en 1849, son chiffre d'affaires étant presque nul. Mais le métier d'homme de loi ne disait rien à un jeune homme ardent, avide de liberté, nourri d'idées enthousiastes du genre de celles qui devaient aboutir à la généreuse révolution de 1848. Il se mit à écrire. Il était passionné pour la Savoie et son histoire, et pour la littérature. S'il n'avait pas de journal à sa disposition, il avait du moins un imprimeur en la personne de son oncle François Saillet (2) à qui il fit éditer un almanach : *Le Glaneur*. Dans la brochure de 1847, écrite par conséquent un an auparavant, Jules Philippe étant dans sa dix-neuvième année, on trouve des articles sur le Musée d'Annecy et la Bibliothèque, la Caisse d'Epargne, qui révèlent bien sa manière. Un autre article sur les Ecoles primaires des villes et des campagnes réclame dans ces établissements l'enseignement de l'histoire de la Savoie. Un troisième intitulé : Notes sur l'histoire de la Savoie, est signé en toutes lettres du nom de l'auteur. Un de ses amis qui écrivit, à l'occasion de sa mort, d'intéressants articles dans l'*Allobroge*, de Bonneville (3), dit qu'il était doué d'une âme ardente, d'une grande imagination et qu'il a produit « des poésies fugitives et de charmants madrigaux qui ont touché plus d'un jeune cœur. » J'ai retrouvé dans l'Almanach cité tout-à-l'heure l'une de ces poésies, qui a pour titre : « Combien je t'aime », et qui

(1) L'article de la *Nymphe des Eaux* a servi à la rédaction de la préface des *Gloires de la Savoie*, paru en 1863.

(2) François Saillet, libraire et imprimeur à Annecy, avait épousé Augustine de Badelaune, tante de Jules Philippe, fille du général et de Françoise Gaud, veuve à dix-huit ans (1809), de Lemaignan, sous-préfet d'Annecy.

(3) Louis Terrier, percepteur, mort en 1888.

est adressée à une jeune fille, probablement l'élue de son cœur, à ce moment-là. Ce sont les vers d'un jeune homme de vingt ans....

Libre et jouissant d'une certaine fortune, Jules Philippe voyagea aussi. Il n'est pas à Annecy au moment du recensement de 1847. On le retrouve à Evian, en septembre de cette année-là, en compagnie d'aimables baigneuses et d'amis qui ont laissé un certain nom dans le journalisme savoyard : Aimé Ferraris qui fut rédacteur au *Patriote Savoisien*, de Chambéry, Alfred de Bougy, bibliothécaire de Sainte-Geneviève, qui rédigea pendant plusieurs mois *Les Alpes*, en 1870, après l'élévation de Jules Philippe à la préfecture de la Haute-Savoie, Antony Luyrard, ancien collaborateur à la *Gazette de France*, rédacteur en chef de la *Sentinelle Catholique*, de Genève dont les idées évoluèrent beaucoup dans la suite. Revenu à Annecy, le jeune homme voulut faire profiter ses concitoyens de ses connaissances. Il se fit autoriser par la « Réforme des études » à donner un cours d'histoire de la Savoie qu'il commença le 18 janvier 1848, et qu'il poursuivit gratuitement deux fois par semaine. La même année il entrait dans la garde civique et était élu sergent de la troisième compagnie dont le capitaine était Charles de Fésigny. Au mois de mai, des remercîments officiels lui sont adressés publiquement dans l'unique journal d'Annecy, l'*Echo du Mont-Blanc*, par le Dr Lachenal, syndic, pour s'être mis à la tête d'une souscription ouverte afin de venir en aide aux femmes et aux enfants des soldats « temporaires » appelés sous les drapeaux pour la guerre de l'indépendance.

Mais tout ceci ne faisait que tromper le besoin d'agir et de se dévouer à ses idées, à la Savoie, qui animait Jules Philippe. On était alors dans cette année magnétique qui avait vu, le 24 février, le renversement d'un trône, à Paris. Dans les Etats Sardes, le mouvement avait eu sa répercussion. Charles-Albert par la promulgation des lois organiques du 30 octobre 1847 était déjà entré dans les voies libérales. Le statut du 4 mars 1848, accueilli partout avec une joie débordante devait libérer la presse à son tour. Dans son article 28, il était dit : « La presse sera libre, mais une loi en réprime les abus. ». Cette loi attendue, ce fut l'Edit du 26 mars qui supprimait d'un seul coup toutes les entraves : autorisation, cautionnement, timbre. Aussitôt, de tous côtés les journaux surgirent.

La ville d'Annecy ne possédait alors qu'un seul journal

qui paraissait depuis deux ans. Publié d'abord sous le titre de *Feuille d'Avis*, puis de *Journal de la Division*, il avait pris récemment le titre d'*Echo du Mont-Blanc*. Il était l'organe de ceux que la chute de Louis Philippe avait effrayés et qui ne voyaient pas sans beaucoup d'appréhension les idées françaises reprendre en Savoie une nouvelle force. Jules Philippe se souvenant sans doute des enseignements de son grand-père et de son père, se joignit au mouvement qui naissait avec toute la flamme de son enthousiasme juvénile. Aidé des chefs du parti libéral, il trouva le concours nécessaire dans la personne de l'imprimeur François Saillet. A eux tous, ils fondèrent le *National Savoisien*, journal quotidien dont le premier numéro est du 27 juin 1848. La rédaction en fut assumée pour la plus grande partie par Jules Philippe. Le nouveau journal n'était pas fait pour plaire aux amis de l'*Echo du Mont-Blanc* car il exposait un programme totalement opposé au leur. Il se posait nettement en partisan déterminé de la République française et dans son premier numéro il censurait vivement l'évêque d'Annecy pour une lettre pastorale relative aux congrégations enseignantes que Mgr Rendu défendait et que le gouvernement voulait dissoudre. Cependant l'*Echo* ne se montra pas immédiatement l'adversaire du nouveau venu. Le 30 juin. il écrivait tout en réprouvant la critique de la lettre pastorale : « Applaudissant aux idées de nationalité, de liberté et d'ordre qu'il proclame, lesquelles il saura, nous l'espérons, maintenir à l'abri de tout système qui ne serait pas savoisien, nous lui souhaitons la bienvenue. » Sous une apparence courtoise et mesurée, les polémiques furent vives entre les deux journaux, mais le *National* ne devait pas avoir une longue carrière. Un an plus tard, presque jour pour jour, le 30 juin 1849, il annonçait qu'il suspendait sa publication. Dans son dernier article, Jules Philippe, malgré une déception évidente exprimait encore son ardent amour pour la France libératrice : « Au premier janvier, disait-il, nous écrivions : l'annexion de la Savoie à la France, nous l'entrevoyons comme une éventualité inévitable.... Notre désir a été, pour nous, un mirage trompeur. Nous avons vu, devant nos yeux, à la portée de notre main ce qu'un sort décevant repousse encore dans les contingents de l'avenir. Mais si nous nous sommes trompés sur le moment fixé par les décrets d'en haut, nous n'avons point erré sur le fond. Notre foi est aussi vive qu'au premier jour. Aujourd'hui, comme au 1er janvier, nous

répétons : L'annexion de la Savoie à la France est marquée à l'avance par la force des choses. C'est une invicible nécessité. Nous ajouterons seulement : ce n'est qu'une question de temps. A Dieu seul, il appartient désormais de fixer l'heure ! » Paroles prophétiques qui devaient se réaliser onze ans plus tard, mais non point avec l'esprit des promoteurs de l'annexion de 1848....

Cinq jours avant, le 25 juin, Jules Philippe avait signé en l'étude de Me Burdallet, notaire, à son contrat de mariage avec une jeune fille de son âge, appartenant à une des familles les plus en vue et les plus honorées de la ville et le 2 juillet, il épousait Mlle Louise-Péronne Chaumontel, fille de Pierre Chaumontel, intendant honoraire et syndic, et sœur de Louis Chaumontel qui devait être sénateur et maire d'Annecy.

(A suivre.) Louis DÉPOLLIER.

Les Cyclamens L

(Famille des Primulacées)

Le mot Cyclamen vient de Κύκλος, *cercle*, par allusion aux pédoncules floraux roulés en cercles ou, plus exactement, en spires avant et après la floraison.

Caractères généraux. — Calice en cloche à 5 lobes ; corolle à tube court, ovoïde, à gorge dilatée, à 5 lobes allongés, entiers et réfléchis, dressés ; 5 étamines insérées au fond du tube de la corolle, à anthères conniventes et incluses ; style filiforme ; capsule un peu charnue, globuleuse, s'ouvrant du sommet à la base par 5 valves réfléchies.

Fleurs rouges, roses ou blanchâtres, presque violettes dans une espèce, penchées et généralement odorantes, solitaires sur des hampes nues, longues ; feuilles longuement pétiolées, arrondies ou ovales en cœur, échancrées à la base, souvent marbrées de blanc en-dessus et rougeâtres en-dessous. Plantes vivaces à souche tubéreuse, charnue. Environ douze espèces dont quatre seulement appartiennent à la flore française (H. COSTE. *Flore T.* II. p. 531).

TABLEAU DES ESPÈCES FRANÇAISES

1. Plantes adultes à tubercules petits, ne dépassant pas

3 centimètres de diamètre. Floraison printanière. Plantes de la région méditerranéenne..... 2
— Plantes adultes à tubercules gros de quatre à dix et même parfois quinze centimètres de diamètre. Floraison en fin d'été et automne 3

2. Style très grêle et longuement saillant ; tubercule florifère de la grosseur d'une noix (2 à 3 centimètres de diamètre), portant quelques racines sur le pourtour. Corolle d'un rose violet.

C. repandum SIBTH. et SM.

— Style conique non saillant. Tubercule florifère de la grosseur d'une noisette (1 à 2 centimètres) et nu. Corolle petite, blanchâtre, à gorge rose.

C. balearicum WILLK.

3. Feuilles ovales-pentagonales construites sur un type voisin des feuilles florales du lierre, sinuées anguleuses, parfois crénelées. Corolle à orifice pentagonal portant cinq groupes de deux dents blanches, les groupes sont séparés par la largeur de chaque lobe qui est marqué sur son pli transversal d'une tache carminée plus vive que la couleur du lobe. Tubercule en forme de pain de munition, couvert de nombreuses radicules fines sur la face supérieure et sur le pourtour. La fleur vient avant la feuille. Floraison tardive, d'août à fin octobre.... 4
— Feuilles ovales ou arrondies, non anguleuses, en cœur et à lobes contigus à la base. Les taches vert-pâle de la face supérieure irrégulières, disposées sans ordre et le plus souvent peu apparentes. Corolle d'un rose généralement vif, rarement blanche. La gorge est largement ouverte, à contour presque circulaire et sans dents. Tubercule globuleux ou déprimé muni sur le pourtour de radicules peu nombreuses. Floraison : août-septembre. Les fleurs et les feuilles paraissent en même temps. Odeur suave et pénétrante.

C. rotundifolium, Dodoens.

Synonyme : *C. Europæum* L.

Ce cyclamen est une plante alpine se trouvant ça et là, par places, depuis le Jura et nos Alpes jusqu'en Suisse, en Bavière, en Italie septentrionale, en Autriche, en Serbie, en Bulgarie. (COSTE, *Flore fr.*).

4. *Contour de la feuille faiblement denté, à angles très obtus.* Dans une variété la feuille, semblable à celle de la violette, est nettement cordiforme, sans autre angle que celui de la pointe du cœur et les dents, très fines, sont régulières, c'est-à-

dire toutes égales ; une large bordure vert pâle entoure tout le limbe et se détache avec netteté sur le fond vert foncé et mat du milieu ; il existe parfois une tache de la même nuance pâle au point d'insertion du pétiole. Le tubercule porte sus ra

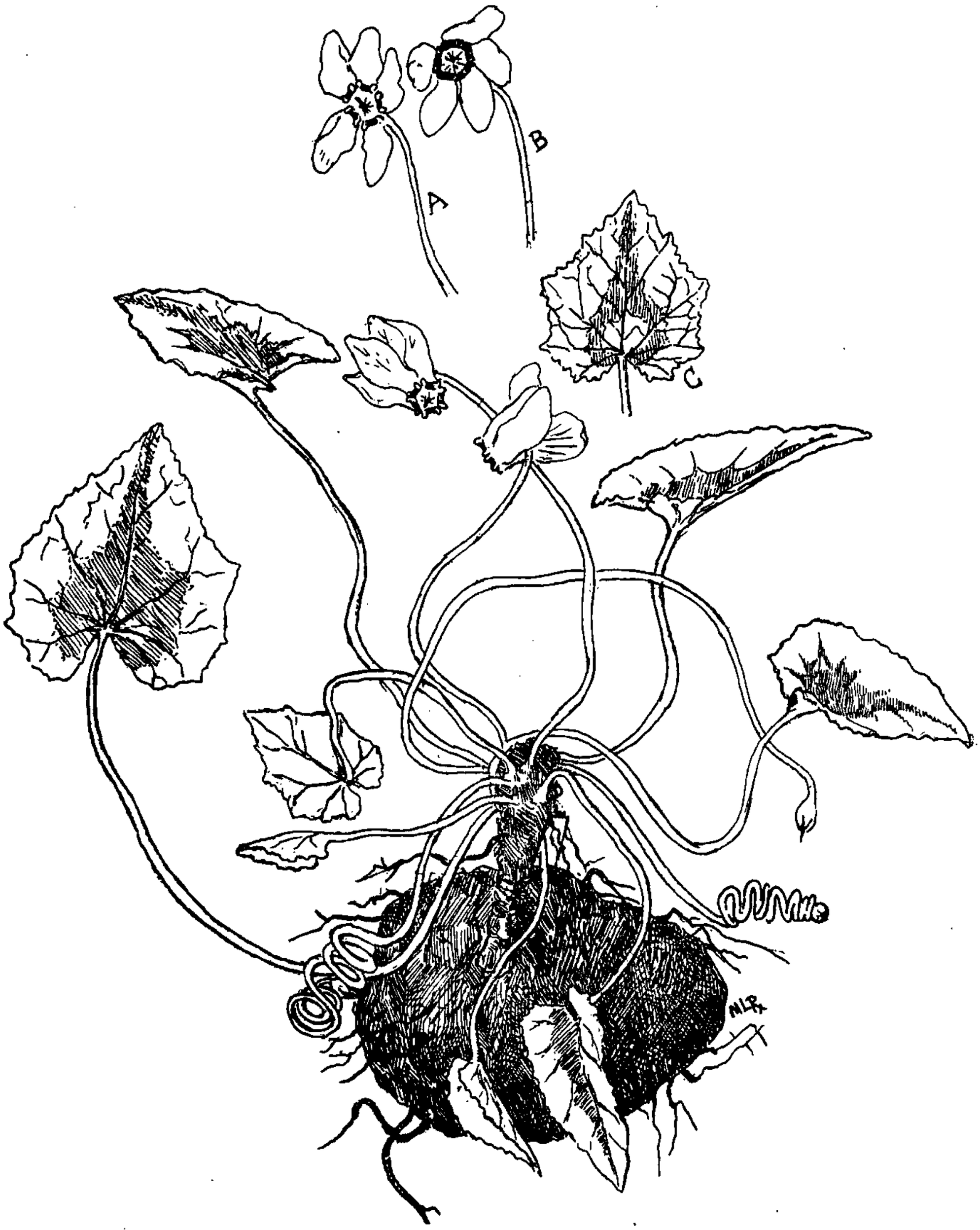

CYCLAMEN HEDERIFOLIUM, *var.* SALESIANUM

Echantillon récolté vers la fin de la floraison, le 16 octobre 1927

(Dessin de M. Marc Le Roux, réduit aux trois quarts de la grandeur naturelle)

A. Fleur vue de face montrant les dix dents blanches.

B. Fleur du *C. rotundifolium* Dod. à gorge entière sans dents.

C. Variété de feuille du C. *salesianum* portant une tache vert pâle au point d'insertion du pétiole, sur la face supérieure.

face supérieure un ou plusieurs bourgeons-tiges, striés en travers, plus ou moins allongés selon l'âge de la plante, d'où partent les hampes florales et les pétioles des feuilles ; les hampes et les pétioles sont plus grêles à leur base qu'au milieu. Fleurs d'un rose plus ou moins vif, tachées à la gorge de rouge carminé, dix dents blanches. Odeur suave, très fine.

C. hederifolium, Pena et Lobel.

Synonyme : *C. neapolitanum* Ten.

On trouve cette espèce dans le centre, l'ouest et le midi de la France où elle a été vraisemblablement naturalisée, en Corse et dans toute l'Europe méridionale.

Le *Catalogue des plantes vasculaires de la Savoie*, de M. Perrier de la Bathie, indique dans le 2e volume cette espèce comme se trouvant à Allonzier, d'après Puget et aux Evouettes, d'après Briquet. (Communication de M. Maurice Dénarié.)

— *Contour de la feuille à angles plus accusés*, marquant plus nettement les sommets du polygone, dents plus aiguës et de grandeur irrégulière. Feuilles plus petites que dans le type : leur plus grande largeur est au moins deux fois plus petite, mais le pétiole est plus long. *C. hederifolium*, var. *salesianum*.

Haute-Savoie : Allonzier. Nous n'avons pas vu la plante des Evouettes.

Remarques. — 1. *La Flore Cariot*, édition Saint-Lager 1897, dit : « La plante d'Allonzier a la feuille plus petite, les segments de la corolle sont d'un tiers plus courts et, ordinairement d'un tiers plus étroit que les échantillons rapportés de Rome et de Naples.

2. Cette variété, que nous proposons de nommer *C. salesianum*, vit à 800 mètres d'altitude à l'abri d'une haute roche verticale exposée au sud-ouest. Elle est localisée dans un espace restreint. Elle fut découverte par l'abbé Delavay et signalée à la *Société de Botanique de France* par l'abbé Chevalier, alors professeur au Grand Séminaire d'Annecy, le 9 août 1866 (1).

3. Le *Cyclamen salésien* a tous les caractères d'une plante originaire d'une région de faible altitude, à climat doux, qui a été transportée dans un pays à climat rude et d'altitude plus élevée. La plante s'est adaptée à son nouveau milieu grâce à l'écran rocheux qui la met à l'abri des vents du nord-est, à la présence d'un taillis qui fournit une couche protectrice de

(1) Voir *Bulletin de la Soc. Bot. de France*, t. XIII, p. xxiii. C'est à l'obligeance de MM. François et Joseph Serand que nous devons la connaissance de ce document.

feuilles mortes et à une terre de bruyère riche recouvrant des rocailles calcaires qui la drainent. Mais la plante a perdu une partie de la taille de ses organes aériens, tout son parfum et elle a fortifié son organisme souterrain : le tubercule atteint parfois un diamètre énorme, quinze centimètres, et porte un chevelu long et fourni. Les bourgeons-tiges, dans les sujets jeunes, forment des saillies peu marquées, de un à deux millimètres à peine ; ils s'allongent à mesure que la plante vieillit et l'on en voit qui atteignent six à huit centimètres, mais ils demeurent toujours plus ou moins cachés sous la terre ou les débris végétaux ; ils portent les pédoncules des fleurs et des feuilles et souvent aussi des racines adventives. De cet ensemble d'observations il résulte que le *C. salesianum* appartient sûrement à l'espèce *C. hederifolium*, mais qu'il diffère du type par des caractères qui ont bien quelque valeur. Si l'on réfléchit que ces différences morphologiques, auxquelles s'ajoute l'absence totale de parfum (1), c'est-à-dire la disparition d'une fonction physiologique liée à la fonction de reproduction, sont uniquement le fait du milieu dans lequel la plante vit depuis un temps qu'il est impossible d'évaluer exactement mais qui n'est pas inférieur à un siècle et demi, sans aucune intervention humaine, on conviendra que nous sommes en présence d'une *variété* et que nous sommes fondés à lui donner un nom sans qu'on puisse, de bonne foi, nous accuser de *jordanisme*.

4. Le *Cyclamen à feuille de lierre* se cultive aisément en pleine terre. Il suffit de planter le tubercule sur la pente d'un talus ombragé par des arbustes et exposé de préférence, dans notre région, au sud-ouest. Un cyclamen de cette espèce, acheté à Lyon et transporté au Pont-Neuf, il y a une quinzaine d'années, semble bien acclimaté puisqu'il se multiplie spontanément par sa propre graine mais, à la vérité, avec lenteur. Le pied primitif forme aujourd'hui une touffe de verdure d'un diamètre de quarante centimètres ; il est accompagné à faible distance par une troupe satellite de six pieds d'âges différents.

(1) D'après les travaux de plusieurs chimistes, notamment ceux de *Hesse* et de *Charabot*, le parfum des plantes dont la fleur seule est odorante proviendrait de l'hydrolisation, dans la fleur, d'un glucoside précédemment formé dans la feuille. Cette réaction se fait sous l'influence d'un enzyme. On connaît un certain nombre d'enzymes végétaux mais celui du cyclamen est inconnu. On peut supposer que le cyclamen salésien, qui renferme en quantité dans son tubercule le glucoside nécessaire (cyclamine), est dépourvu d'enzyme dans sa fleur, tandis que le cyclamen à feuille de lierre type et le C. à feuille ronde en possèdent. Pourquoi ?

Il nous a paru intéressant de comparer un C. *hederifolium*, naturalisé dans une autre région, au type naturalisé au Pont-Neuf (altitude 448 m.) et à la *var. salésienne*. M. Bunel, Receveur principal des postes, a bien voulu, à notre demande, récolter des échantillons de feuilles sur des pieds qui poussent autour des ruines de la célèbre abbaye du Lys, fondée par Blanche de Castille, dans la région parisienne (commune de Dammarie-lès-Lys, en Seine-et-Marne). Ces feuilles nous ont été remises le lendemain, 8 novembre 1927, dans un parfait état de fraîcheur. Nous les avons comparées aux feuilles de la petite colonie naturalisée au Pont-Neuf. Elles sont mieux nourries ; le limbe de l'une d'elles mesure neuf centimètres de long sur sept centimètres dans sa plus grande largeur, mais elles sont construites, comme les feuilles annéciennes, la plupart sur le type polygonal à angles obtus et quelques-unes, nettement cordiformes, sur le type de la feuille de violette. Le cyclamen du Lys est donc le *C. à feuille de lierre* typique avec son feuillage polymorphe. On ne peut le confondre avec le *C. salésien* à feuillage réduit et sans odeur.

Nous tenons enfin à faire remarquer, en passant, que si dans les feuilles du Lys on voit une ou deux formes de transition entre la « feuille de lierre » et la « feuille de violette », dans la petite colonie du Pont-Neuf il n'existe qu'un seul pied, sur les six issus du type C. *hederifolium*, qui ait la feuille de violette. Ce pied fortement évolué, vient directement de la plante-mère qui, seule, a fleuri : il n'y a pas eu de terme intermédiaire entre les deux extrêmes. L'axiome de Linné « la nature ne fait pas de sauts » et la théorie darwinienne « la transformation est lente et progressive », se trouvent donc ici en défaut. La nature, en passant d'un seul bond à la forme feuille de violette, apporte un fait de plus en faveur de la théorie de M. de Vries sur l'évolution *par mutation* (*Die Mutationsthéorie*, 2 vol. Leipzig 1901 à 1903). La théorie de Vries avait été établie sur les variations d'*Œnothera Lamarkiana* ; nous ne croyons pas qu'on ait jamais cité le cas du *C. hederifolium*.

Sur la culture de ce dernier cyclamen et sur la répartition géographique du *C. rotundifolium*, Dodoens s,, nous avons reçu de M. Maurice Dénarié, le très érudit botaniste, vice-président de la Soc. d'Hist. Natur. de Chambéry, les lignes suivantes qui apportent des précisions utiles. « Il y a de nombreuses années, environ trente ans, j'ai rapporté d'Italie quelques pieds de *C. neapolitanum* (= *hederifolium*) récoltés près de

Rome, à Tivoli, où l'espèce est abondante. Je les ai plantés dans mon jardin où ils ont prospéré pendant plusieurs années, mais à la fin, faute de surveillance, ils ont été arrachés et détruits. Un seul pied a pu être sauvé ; il existe toujours très vigoureux bien qu'il ait été souvent maltraité et déplacé. Il se serait sans doute multiplié spontanément s'il eût été planté dans de meilleures conditions car j'ai vu à plusieurs reprises de jeunes plantes qui ont été malheureusement détruites. Le *C. neapolitanum* s'est ainsi montré d'une rusticité à toute épreuve. Il en est tout autrement du *C. europæum* (= *rotundifolium*). J'ai souvent essayé de l'introduire dans des endroits que je pensais lui être favorables ; ces plantes n'ont jamais bien prospéré et ont disparu au bout de peu d'années. D'ailleurs notre cyclamen indigène paraît assez capricieux dans sa répartition géographique. Répandu dans une grande partie de la Haute-Savoie, il pénètre peu dans le département de la Savoie. Ses stations les plus avancées vers le sud sont dans le massif des Bauges ; là il s'arrête brusquement et on ne le retrouve ni dans le massif voisin de Beaufort, ni en Tarentaise, ni en Maurienne non plus que dans les environs de Chambéry. »

Utilisation des Cyclamens. — L'horticulture utilise des Cyclamens d'origine étrangère d'une nature plus délicate que nos espèces indigènes, mais dont les fleurs, grâce à une sélection attentive, peuvent atteindre des dimensions et un éclat remarquables. Le *C. persicum* MILL. nous vient, malgré son nom, non de Perse mais d'Alep en Syrie. La variété à grandes fleurs est une plante d'une rare beauté ; ses fleurs atteignent souvent une largeur de sept à huit centimètres ; elles sont d'un coloris varié allant du blanc au rose tendre, au rouge-cerise et au pourpre-noir. La variété Papillon, (*C. grandiflorum-fimbriatum* VILMOR.) se distingue de la précédente par ses pétales aux bords fortement ondulés et finement frangés. Le Cyclamen de Perse se cultive en pots dans les serres et les appartements. Un mélange en parties égales de terreau et de terre de bruyère lui convient. Il est indispensable que le pot soit bien drainé : un excès d'eau fait pourrir le tubercule. Il faut donc lui épargner les « bains de pied » dans la soucoupe traditionnelle.

L'odeur suave des fleurs du *Cyclamen à feuilles rondes* plaît à tout le monde. Depuis les temps les plus reculés les parfumeurs cherchent à l'imiter. Il est possible maintenant,

grâce aux dissolvants volatils dont on dispose, d'extraire le parfum naturel de la fleur, mais pratiquement on ne le fait jamais à cause du prix élevé de l'opération. On extrait industriellement le principe odorant de la violette parce que la plante est d'une culture facile et rapide : elle fleurit dès la première année du semis et on peut la cultiver dans presque tous les terrains. Cependant le prix moyen d'un kilogramme d'essence naturelle concrète de violette s'élevait ces dernières années à douze ou treize mille francs. Il est fort heureux que les chimistes aient découvert l'ionone, le méthyl-ionone, l'heptine carbonate de méthyle et quelques autres produits de synthèse qui permettent de fabriquer de bonnes violettes artificielles liquides à moins de mille francs le kilogr. A quel prix s'élèverait l'essence pure du cyclamen qui ne fleurit que la 4e ou la 5e année après le semis et dont la culture en grand présenterait certaines difficultés ? Aussi peut-on affirmer que tous les produits de parfumerie vendus sous le nom de cyclamen sont des mélanges artificiels d'essences naturelles diverses (mais sans cyclamen) et de produits chimiques. Chaque parfumeur a sa formule. En voici une qui a été publiée par R. Cerbelaud :

Essence liquide d'ambrette	1 gr. 50
— d'opoponax	2 gr.
— absolue liquide de jasmin	2 gr.
— absolue liquide de fleur d'oranger	3 gr.
— d'ylang-ylang extra	2 gr.
Santalol redistillé	6 gr.
Essence liquide de rose	10 gr.
Musc en larmes	4 gr.
Infusion de civette à 1 %	8 gr.
Infusion de vanille à 25 %	15 gr.
Alcool de riz rectifié à 90°	1 litre.

On peut trouver chez les bons parfumeurs du cyclamen concentré liquide très réussi, donnant presque l'illusion de la fleur fraîche pour huit à neuf cents francs le kilogr. (octobre 1927). Il est inutile d'ajouter qu'il existe de prétendus extraits de cyclamen à des prix plus bas. Mais là comme ailleurs on n'en a jamais plus que pour son argent et souvent on en a moins.

Histoire et Légende

Les Cyclamens étaient connus des Grecs et des Romains : Κῦκλαμινος de Dioscoride = *Cyclamen* de Pline = *Palalia* d'Apulée.

Pline l'Ancien dit : « Le Cyclamen fleurit deux fois l'an, au printemps et à l'automne car il craint l'hiver et l'été. » *Hre natur.* livre XXI, chap. xxxviii. Son annotateur, Fée, confirme cette assertion dans l'édition Panckoucke (Note 113 p. 479, T. 13). Il est évident que Pline au Ier siècle et son annotateur au XIXe siècle ont confondu les espèces de printemps et les espèces d'automne qui sont cependant bien distinctes. « La racine du Cyclamen, ajoute Pline,est bonne contre toutes les espèces de serpents. » Il a déjà attribué une vertu curative à la Vipérine et à une foule de plantes. Le pédoncule floral, en spirale plus ou moins serrée des Cyclamens figure trop bien un serpent au repos pour que l'*Hermétique* ait négligé ce *signe !* Pline nous découvre ainsi un coin de l'âme antique : la peur du reptile était une véritable obsession. Le bon naturaliste nous dit encore « Le Cyclamen a les fleurs pourpres, la racine est large, à peau noire et semblable à celle du raifort. Elle croît dans les lieux ombragés. Les Latins l'appellent *tuber terræ.* On devrait en planter dàns toutes les maisons s'il est vrai qu'elle neutralise l'effet des maléfices partout où elle croît ; on la désigne sous le nom d'*amulette.* La racine desséchée et coupée en morceaux, comme la scille, se garde à part.... Elle a cependant une propriété malfaisante : on prétend que si une femme enceinte marche par-dessus, il lui survient une fausse couche. » Livre XXV, chap. lxvii. Son annotateur ajoute : « Oserons-nous reprendre Pline de ses préjugés superstitieux quand nous voyons un Anglais, Gérard (Herb. p. 845) assurer que cette plante détermine de graves accidents et qu'il en a été témoin, ayant *imprudemment* cultivé le Cyclamen dans son jardin ! » Evidemment non, mais le Britannique ne dit pas si sa femme ou sa fille se sont contentées de mettre le pied dessus.

C'est en souvenir des noms grecs et latins qu'en Italie et en France le tubercule des Cyclamens porte les noms d'*Artanita* et *Artanite* (αρτος = pain), de *pan porcino, pain de pourceau, pan terreno.* Au moyen-âge on trouve les noms de *Rapum terræ* Lob. *Icon.* 604 et *Umbilicus terræ* Trag. L'expression

de Pain de pourceau ne doit pas, selon nous, être prise à la lettre. C'est un terme de mépris dû à l'aspect noirâtre et terreux du prétendu pain et à son âcreté rebutante. Les sangliers qui depuis la guerre vivent en nombre dans nos forêts et en labourent le sol, ne nous ont jamais paru fréquenter d'une manière particulière les endroits où le cyclamen ordinaire abonde. Ils paraissent chercher dans la terre certaines racines ou rhizomes charnus, la truffe blanche moins rare qu'on ne croit, et, peut-être, aussi des larves d'insectes et des rats.

On a remarqué que Pline ne s'arrête pas à louer la fleur des cyclamens de son pays ; son attention se porte uniquement sur le tubercule en raison des propriétés qu'on lui attribue. On trouve la même préoccupation dans les siècles qui suivent. En 1757 Geoffroy écrit dans son *Traité de matière médicale* : « La racine fraîche est fort âcre.... On la compte parmi les *violents purgatifs* ; elle évacue la bile et la sérosité. On la corrige avec le Cabaret (1), le Diagrède (2) ou la Crême de Tartre. Mais son usage interne est peu sûr car elle excite des inflammations à la gorge, à l'estomac, aux intestins et à l'anus. » Suit un assez long développement sur son emploi à l'extérieur. La citation que nous venons de faire montre fort bien qu'il peut être dangereux de s'en servir dans certains cas. C'est avec les tubercules des Cyclamens qu'on fabriquait, il y a deux cents ans, le célèbre *Onguent d'Artanita.* « Cet onguent fait vomir étant appliqué sur la région de l'estomac ; purge quand on le met sur le ventre ; excite les urines appliqué sur les reins. » (Geoffroy, *Matière médicale*, t. VI, p. 183 à 188.) Le principe actif est la *cyclamine.* C'est un glucoside puisque les acides et les alcalis peuvent la scinder en un glucose incristallisable, dextrogyre, fermentescible et en un alcool hexavalent, la mannite. La cyclamine se présente sous l'aspect d'une poudre blanche formée d'aiguilles réunies, enchevêtrées, en boules ; elle rend l'eau opalescente et mousseuse ; en poudre sèche, elle est violemment sternutatoire par irritation de la muqueuse nasale ; en solution elle est émétique et drastique. Enfin, introduite dans l'organisme humain, elle agit à la manière de la saponine, par empoisonnement du globule sanguin. Du reste L. Mutschler dit qu'elle est probablement identique avec la saponine. (*Bull. Soc. Chim.*

(1) C'est l'*Asarum europæum* L. des bois de montagne.

(2) On donnait ce nom à la *Scammonée* cuite et préparée pour les purgations.

t. xxix p. 77.). On peut la rapprocher encore de la *picrotoxine* de la Coque du Levant, poisôn convulsivant et tétanisant trop connu. La cyclamine est donc un poison dangereux et c'est la difficulté de la doser, lorsqu'on emploie le tubercule, qui a fait dire à Geoffroy que celui-ci est un remède peu sûr. Dès 1869 Guibourt, dans son *Histoire des Drogues simples* écrit que son usage est abandonné. Et aujourd'hui ni la cyclamine, ni l'onguent, ni les cataplasmes, ni les infusions du tubercule ne sont employés. Mais il faut retenir que pendant un temps très long et particulièrement au XVIIe et au XVIIIe siècle, le Cyclamen, surtout celui à feuille de lierre, qui était le plus commun en Italie et le seul connu dans le midi de la France, était une plante médicinale fréquemment employée. Et comme le *Cyclamen Salésien* présente les caractères d'une plante « naturalisée » nous sommes amenés à penser qu'il a été importé à Allonzier. Dans toutes les abbayes il y avait jadis une ou plusieurs personnes instruites dans les sciences profanes, qui étaient chargées de donner autour d'elles les premiers soins médicaux et de préparer les composés pharmaceutiques. Or il se trouve précisément qu'à Allonzier existe encore un hameau nommé l'Abbaye, que l'une des éminences qui mettent cette région à l'abri des vents du nord porte sur la carte le nom de *Crêt à la Dame* et que le bois qui est au pied est nommé dans le pays le *Bois du Curé.*

De quelle abbaye s'agissait-il ? Grâce à l'aide obligeante de M. J. Serand, pour qui la Savoie n'a pas de secrets, nous avons appris que cette terre n'a jamais été le siège d'un monastère mais qu'elle appartenait jadis à l'abbaye de Sainte-Catherine près d'Annecy.

Le cyclamen d'Allonzier était donc la fleur des Dames de Sainte-Catherine et le nom de *Cyclamen salésien* que nous lui donnons rappellera que saint François de Sales fut leur évêque et travailla à la réforme de ce monastère cistercien. Depuis l'époque, fort lointaine sans doute, où le premier cyclamen fut planté là-bas, que d'évènements se sont succédé ! Que reste-t-il aujourd'hui de l'établissement fondé en l'an 1179 par Béatrice, fille de Guillaume Ier, pour être le lieu de sépulture des comtes de Genève (1) ? L'abbaye de Sainte-Catherine n'existe plus. A Allonzier, la terre de l'Abbesse, comme ses

(1) Guillaume Ier comte de Genève mourut à Novel, près de Brogny. Le 25 juillet 1195 son corps fut transporté en grande pompe à Sainte-Catherine et confié à la garde de sa fille. (Voir *Lac d'Annecy* du 21 août 1927, p. 4.)

autres terres, a été morcelée. Il reste sur la carte un mot qui est moins un nom qu'un point d'interrogation et, au fond d'un taillis fourré, épineux, armé pour la défendre, une petite fleur... qui est un bijou.

Ant. FLAMARY.

N.-B.— Un arrêté du Préfet de la Haute-Savoie interdit l'arrachage. le colportage et, à plus forte raison, l'exportation des cyclamens.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Lamartine et la Savoie, par Georges Roth, professeur au collège Chaptal, Chambéry, Dardel, 1927, 1 vol. 328 p., in-16.

La Savoie est inséparable de l'œuvre de Lamartine. On n'en peut douter après avoir parcouru le beau volume que vient de publier M. Georges Roth. Cet admirateur du grand poète s'est attaché à recueillir dans les œuvres et dans la biographie de Lamartine tout ce qui concerne ses rapports avec la Savoie.

Ce pays fut pour le poète une région vraiment prédestinée : « C'est là qu'il a trouvé le plein épanouissement de son génie et de son cœur. »

« C'est là, dit-il, que j'ai contracté et que je conserverai toujours mes plus tendres amitiés ; c'est là que j'ai respiré l'air natal de la poésie ; c'est là que j'ai été accoutumé, dès mes plus jeunes années, à regarder la Savoie comme ma propre patrie. »

M. Georges Roth excelle à nous montrer combien le génie du poète anima la nature et pour l'éternité « consacra » la Savoie.

Son livre est d'une aimable érudition, vivant et concluant.

F. M.

Lamartine à Tresserve, Dardel éditeur, Chambéry, 1927, 1 vol. in-12, 129 p.

Le Comité Savoyard des Amis de Lamartine et M. Dardel, à qui nous devons les initiatives les plus heureuses, en matière de librairie, viennent de faire paraître, en un élégant et coquet volume, *la Colline de l'Inspiration*, de Mme Michaud-Lapeyre, et les discours prononcés par MM. Henry Bordeaux, Henri Robert, Georges Goyau, Mme Marguerite Henri-Rosier, MM. Albéric Cahuet, Charles Arminjon, et Charles Fournet, le 10 juillet 1927, à l'inauguration de la stèle de marbre rose élevée à l'endroit où fut composé *Le Lac*.

« C'est comme une gerbe que, dans un nouveau geste de piété, le Comité dépose au pied de la stèle du souvenir. »

Le volume est orné d'une reproduction du bas-relief en bronze de la stèle de Tresserve, œuvre de Mlle Brevaort-Kane.

Il a sa place marquée dans toutes nos bibliothèques et mérite les compliments les plus flatteurs.

F. M.

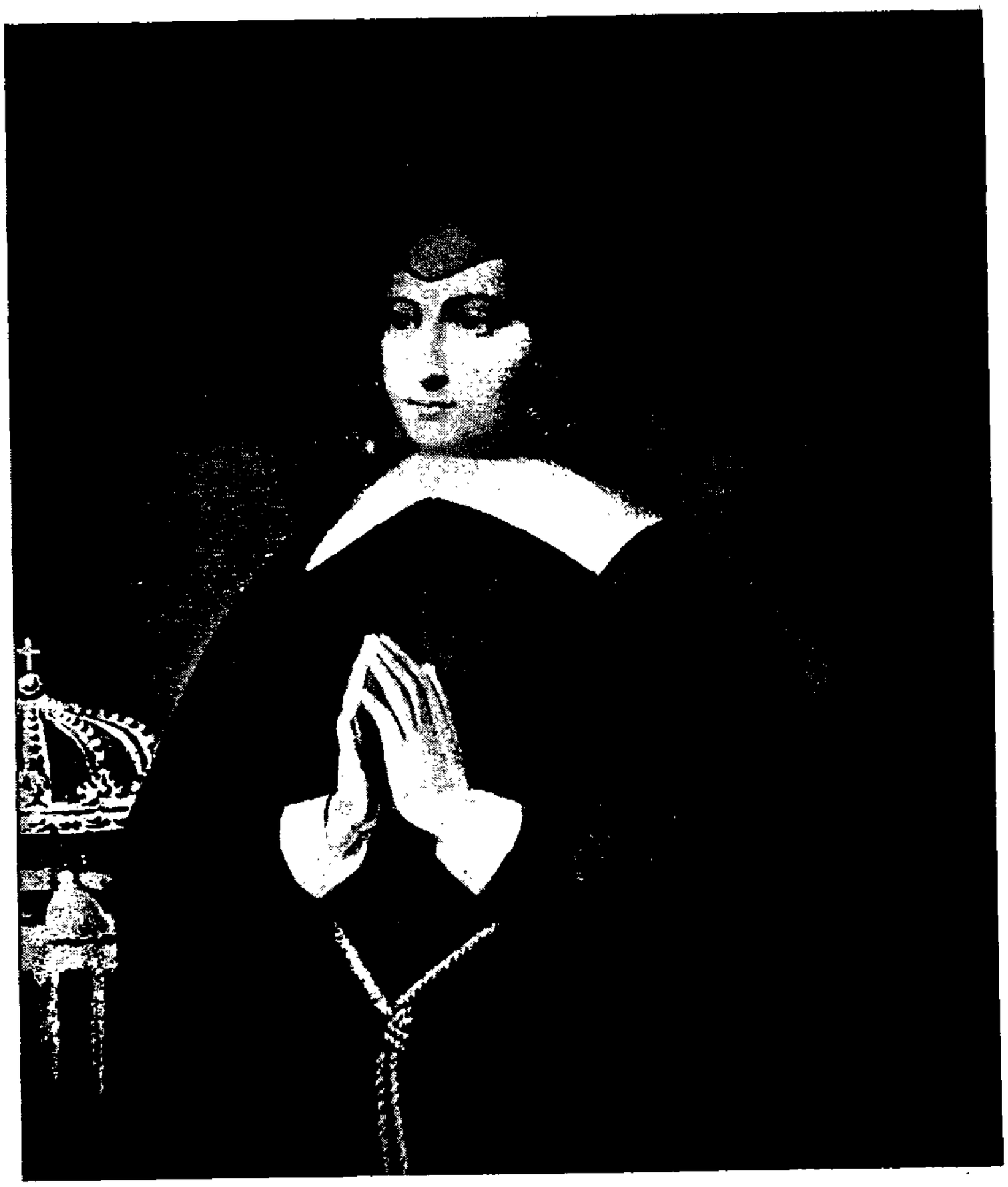

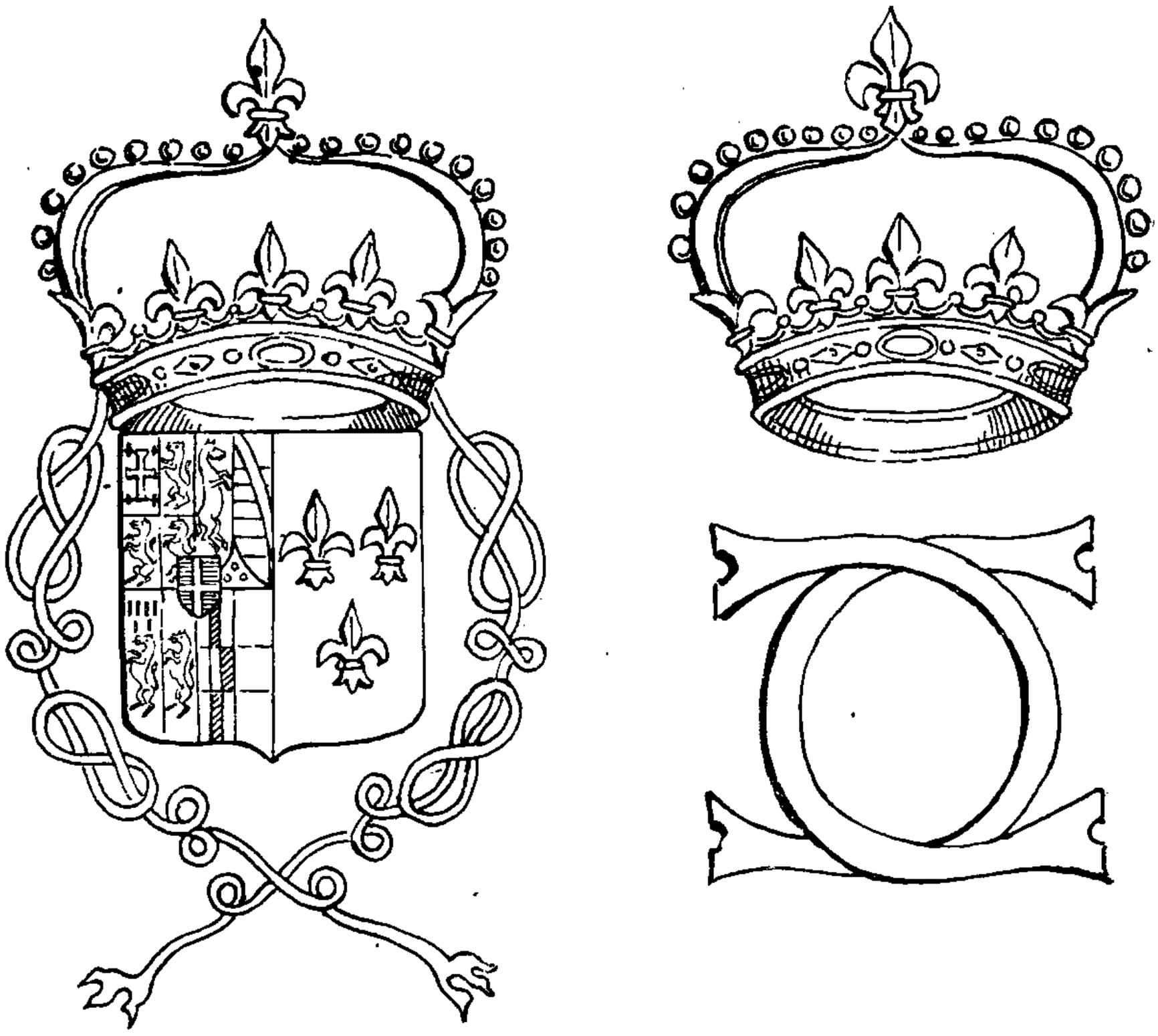

GRAVURE (FACE ET REVERS) D'UNE PERTUISANE DES GARDES DE MADAME ROYALE (Coll. de l'auteur.)

Un portrait de Madame Royale à Annecy

Le presbytère de Notre-Dame de Liesse à Annecy possède un beau portrait de femme, de la première moitié du XVIIe siècle, à en juger par le costume qu'elle porte (1), et qui ne paraît pas avoir reçu jusqu'ici l'attribution qui lui convient.

Cette femme est jeune encore ; sa tête aux longs cheveux châtains bouclés est couverte du voile des veuves, et *elle a la taille ceinte de la cordelière des membres du Tiers-Ordre.* A sa droite, sur une table recouverte d'un tapis rouge, est posée une couronne fermée surmontée d'une croix. Couronne et tapis pourraient être une adjonction postérieure sur laquelle

(1) Nous adressons ici nos plus vifs remerciements à M. le Chanoine Chaumontet, curé de Notre-Dame, qui a mis la plus parfaite complaisance à nous permettre d'étudier, autant de fois que nous l'avons désiré, le beau portrait qui appartient à la cure de Notre-Dame de Liesse.

nous reviendrons. Au dos du tableau, dans une inscription tracée à la sanguine en cursive du XVIIIe siècle, inscription certainement très postérieure au portrait, on peut lire : Anne d'Est, Duchesse de Genève et de Nemours, l'an 1536 (*sic*).

Ce tableau était, croit-on, appendu jadis dans l'église Notre-Dame ; on a dû, à l'époque où il fut transporté à la cure, y apposer cette inscription pour tenter de le relier à l'histoire de cette église. Anne d'Este (ou d'Est, comme on disait alors), y fut en effet inhumée à côté de son second mari, Jacques de Savoie-Nemours ; mais il est aisé de voir que cette inscription est apocryphe.

Anne d'Este, fille d'Hercule II, duc de Ferrare et de Renée de France (fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne), née en 1529, fut d'abord mariée en 1549 à François de Guise, et, lorsque ce dernier fut assassiné en 1563 (1), par Poltrot de Méré, elle avait 34 ans. Brantôme qui l'a vue aux premiers temps de son veuvage, la dépeint en ces termes :

« A cette entrevue de Bayonne que j'ay dict ci-devant, « Madame de Guyse, aujourd'hui madame de Nemours y « estoit, où elle parut *fraischement vesve*, et très belle et en bon « poinct, ainsi que de son temps jeune il n'y en a poinct eu « une qui l'ait passée, comme son automne en donne encore « une belle apparence. Et, bien qu'alors elle fust plus aagée « de beaucoup que Magdeleine de Giron, elle l'effaça fort... (2) »

C'était donc à cette époque une femme dans tout l'éclat de sa beauté et qui ne craignait pas au lendemain de son veuvage, de paraître aux fêtes de la Cour. Elle cherchait alors à disputer à la malheureuse Françoise de Rohan le mari sur lequel cette dernière pensait avoir, par la naissance de son fils, le droit de compter ; elle voulait, *per fas et nefas*, se remarier avec le beau Jacques de Nemours, de deux ans plus jeune qu'elle.

Elle ne songeait donc guère à se faire peindre en veuve, et dut bien vite arborer « le deuil blanc » dont le portrait de Marie Stuart par Clouet (3) nous a laissé un exemple célèbre, tout à fait contemporain du veuvage d'Anne d'Este. Ce « deuil blanc » eut mieux convenu à ses visées matrimoniales

(1) C'est évidemment la date qu'a voulu mettre l'auteur de l'inscription apocryphe ; mais, sa mémoire l'ayant trompé, il a interverti les deux derniers chiffres. En 1536 Anne d'Este n'avait que sept ans.

(2) BRANTOME : *Rodomontades espaignolles*, édition elzévir., vol. IX, p. 181. Paris, Plon, MDCCCXCIII.

(3) Bibliothèque Nationale, Cabinet des Estampes.

ouvertement déclarées, que la robe sombre, le voile noir et la cordelière de tertiaire du portrait de la Cure Notre-Dame.

Anne d'Este se remaria en 1566 à Jacques de Savoie-Nemours, et quand ce dernier mourut, le 15 juin 1585, elle avait 56 ans. Elle avait peut-être encore de beaux restes, mais c'était une vieille femme, et, moins encore qu'à son premier veuvage elle ne pouvait ressembler à la femme du portrait qui nous occupe. A aucune de ces deux époques, surtout, elle ne put porter le costume des veuves du temps de Louis XIII, avec son voile si typique qui recouvre la tête de cette dernière, pas plus qu'elle n'avait droit à la couronne fermée posée à la droite de la Dame du portrait.

Cette jeune veuve est Christine (1) de France, fille de Henri IV et de Marie de Médicis, et sœur de Louis XIII. Née le 10 février 1606 et mariée le 1er février 1619, à treize ans, à Victor-Amédée I de Savoie (2), encore prince de Piémont (duc de Savoie en 1630), elle en resta veuve le 7 octobre 1637. Cette Princesse qui avait été appelée pendant son enfance « la petite Madame » (3) pour la distinguer de sa sœur aînée Elisabeth, plus tard femme de don Philippe IV d'Espagne, qui avait quatre ans de plus et portait en France le titre de « Madame » prit, lors de son veuvage le titre de « Madame Royale » que ses sujets piémontais traduisirent par « Madama Reale » (4). Elle signait d'ailleurs : « Chrétienne, fille de Roy de France. »

Tout, dans ce portrait, la dénonce visiblement, et il est stupéfiant qu'on ait pu, pendant deux siècles, et en Savoie, la méconnaître de façon si complète, sans que personne ait relevé cette fausse attribution. En dehors même de son cos-

(1) On disait alors Chrétienne.

(2) Les fêtes données à Chambéry à l'occasion de son mariage coûtèrent plus de 300.000 écus, y compris la fête nautique sur le lac du Bourget (cf. L. DIMIER, *Hist. de Savoie*, p. 185.)

(3) Cf. HEROARD DE VAUGRIGNEUSE : *Journal de l'enfance et de la jeunesse de Louis* XIII, p. 185, 187, 191, 233, et passim. Paris. Firmin Didot, 1868.

(4) Ce titre devait être pris une seconde fois dans l'histoire de Savoie, par la belle-fille de Christine de France, Jeanne-Baptiste de Savoie Nemours, seconde femme, puis veuve de Charles-Emmanuel II, laquelle en imitation de sa belle-mère, prit, lors de son veuvage, ce titre auquel elle n'avait pas droit de par sa naissance, mais auquel elle tenait peut-être d'autant plus. Elle n'imita pas d'ailleurs son illustre devancière dans l'empressement de cette dernière à résigner ses fonctions de Régente dès que la majorité légale (14 ans) de son fils le lui permit. Elle chercha plutôt à endormir le plus longtemps possible Victor-Amédée II dans les plaisirs, et ne lui laissa les rênes du pouvoir que lorsqu'il les prit, et bien malgré elle.



Cliché Alinari

CHRISTINE DE FRANCE A 13 ANS, EN FIANCÉE (Pourbus le jeune,

Florence, Musée des Offices

tume, il y a, pour prouver son identité, cette étonnante ressemblance avec son frère, constatée maintes fois par Héroard de Vaugrigneuse, médecin attaché à la personne de Louis XIII dès sa naissance, et qui, dans son journal, a consigné jour par jour les détails, parfois puérils, qui concernaient le jeune Dauphin ainsi que ses frère et sœurs (1).

Il existe au Musée des Offices, à Florence un superbe portrait de cette princesse, attribué à Pourbus le jeune, et qui dut être fait à l'époque de son mariage. Christine qui n'avait alors que treize ans, a encore les formes de l'enfance, et il faut les bijoux qui la parent à profusion et la somptueuse toilette dont elle est revêtue, pour faire illusion et la faire prendre pour une femme faite. On ne peut d'ailleurs avoir le moindre doute sur son identité, ni la confondre avec ses sœurs Elisabeth, reine d'Espagne, et Henriette, future reine d'Angleterre ; bien qu'elle n'ait été identifiée à Florence que comme sœur de Louis XIII, un détail du portrait la désigne nettement : elle s'appuie au bras d'un fauteuil sur le dossier duquel est brodé un écusson parti de France et de Navarre, *et cet écusson est entouré d'une cordelière à lacs d'amour, emblèmes bien connus de la maison de Savoie.* Pourbus l'a campée de face en sorte que le nez bourbonien qu'elle tenait de son père est peu visible ; on le devine néanmoins, de même que dans le portrait d'Annecy où il est plus effacé encore.

On le voit mieux dans une médaille du cabinet de la Bibliothèque nationale où elle est représentée de profil à droite (2). Il était de mode à cette époque de faire faire sa médaille, comme aujourd'hui on fait faire sa photographie ; et nous allons voir que les médailleurs avaient alors autant à faire pour retoucher les médailles de femme, que les photographes de nos jours pour retoucher les clichés de portraits féminins. Celle dont nous venons de parler, représentant à l'avers le Duc de Savoie avec la Duchesse au revers, est signée de Guillaume Dupré, le médailleur attitré de Henri IV, de Marie de Médicis et de Louis XIII. Elle est datée de 1636. Christine alors avait 30 ans, et elle y paraît en grand costume de cour avec une couronne fermée et fleurdelysée sur la tête.

Dupré était alors en France le médailleur à la mode. Il

(1) Cf. HEROARD DE VAUGRIGNEUSE : *Op. cit.* vol. 1, p. 350, et passim. Paris, Didot frères, 1868.

(2) Lég. : CHRISTIA.(na) A FRANCIA DVCISSA SAB. (audiæ) REG. (ina) CY(priæ). L'avers de la médaille représente Victor-Amédée I.

avait terminé la série des médailles d'Henri IV et de Marie de Médicis ; Louis XIII lui laissant alors quelque répit, il voulut en profiter pour faire un voyage en Italie où tout artiste devait à cette époque aller une fois au moins en sa vie. Il était d'ailleurs attiré de ce côté par la présence de son fils cadet, Abraham Dupré qui l'avait aidé autrefois dans ses travaux et qui était alors à la tête de la fonderie de canons du Duc de Savoie, Victor-Amédée I (1). Il s'arrêta donc à Turin où tout naturellement il fut chargé de faire la médaille du Duc et de la Duchesse de Savoie.

Malgré la réputation de Dupré qui semble avoir été cette fois inférieur à lui-même, sa médaille ne paraît pas avoir eu l'agrément de la Duchesse, et nous devons convenir qu'elle n'avait pas tort. Sans être une beauté, ses divers portraits nous montrent que ses traits ne manquaient ni de grâce ni de noblesse, et G. Dupré l'avait représentée franchement laide et outrageusement vieillie. *La légende*, ou plutôt sa disposition, lui avait déplu d'ailleurs plus encore peut-être que sa propre effigie. On ne pouvait annuler cette première médaille dont l'avers donnait satisfaction au Duc, mais une seconde médaille fut décidée pour laquelle il fut convenu que les deux faces, de très grand module cette fois, seraient séparément fondues en coquille et reprises en ciselure, pour être ensuite soudées l'une à l'autre après leur achèvement. Le Duc et la Duchesse s'adressèrent cette fois à Abraham Dupré. Ce dernier n'était pas aussi novice qu'on aurait pu le croire dans l'art du médailleur, et, avant de fondre des canons, il avait exécuté quelques rares médailles, toutes très remarquables.

A. Dupré n'eut pas de peine à contenter le Duc, moins difficile peut-être que sa femme, aussi l'avers de cette deuxième médaille, à l'effigie du Duc de Savoie, comme celui de la première, ne présente-t-il guère d'autre changement que l'agrandissement, et porte la même date. A peine quelques retouches dans les cheveux pour dégager l'oreille, les traits mieux finis, le nez proportionnellement un peu moins long ; c'est tout. Au-dessous du buste du Duc de Savoie, la signature du fils, cette fois A. DVPRE F., 1636. Cette face de la médaille que G. Dupré dut voir et peut-être retoucher à son retour est-elle réellement d'Abraham comme pourraient le

(1) F. Mazerolle : *Les médailleurs français du* XVe *au milieu du* XVIIe. Tome I, p. CXXXVIII. Paris, Imprim. Nationale, 1902 et suiv.

faire croire les dimensions données à l'initiale de son prénom, ou G. Dupré, vexé d'avoir vu critiquer son œuvre, a-t-il fait comme ces monarques qui abdiquent quand une guerre ne tourne pas au gré de leurs espérances, et laissent à leur fils le soin de conclure la paix, — tel Charles-Albert après Novare —, et n'a-t-il pas voulu signer une médaille qu'il avait retouchée un peu malgré lui, bien que le changement de module en ait fait pour ainsi dire une œuvre nouvelle ? Nous ne savons. Quoiqu'il en soit la Duchesse fut moins aisée à contenter, et l'empreinte lui donnant satisfaction ne fut terminée que dans les premiers mois de l'année suivante. G. Dupré cette fois avait regagné Paris. Aussi le revers de cette deuxième médaille fut-il signé : AB. DVPRE F. 1637, et l'on peut cette fois en attribuer avec certitude la paternité à Abraham Dupré qui paraît avoir voulu lever tous doutes à cet égard en y mettant les deux premières lettres de son prénom.

L'effigie de Christine avait été modifiée et avait incontestablement gagné ; sa coiffure était restée la même, additionnée simplement d'une boucle de cheveux retombant sur le cou. La couronne fermée était la même aussi, mais... l'effigie était cette fois tournée à gauche, et les effets de ce retournement dont il faut à coup sûr attribuer l'inspiration à Christine, avaient été considérables.

Cette couronne fermée posée en arrière sur la tête de la Duchesse masquait, dans la première médaille le mot FRANCIA, ce qui avait dû vexer beaucoup Christine, si fière de signer : « fille de Roy de France. » Au contraire, dans la seconde médaille, et par l'effet du retournement de l'effigie, la couronne porte sur le mot DVCISSA dont on ne voit plus que les premières et dernière lettres, et qui est devenu à peu près illisible, et découvre en plein le reste de l'inscription REG. (ina) CYPRI (æ). Ce titre de reine de Chypre qu'il fallait deviner dans la première médaille a été dans la seconde particulièrement soigné. Ainsi se trouvait résolu, au bénéfice de la vanité de la Duchesse de Savoie, le problème de la faire l'égale de ses deux sœurs. Si elles étaient reines d'Espagne et d'Angleterre, Christine était, elle, reine de Chypre et de Jérusalem et non plus simplement Duchesse de Savoie.

Nous avons ainsi Christine à treize ans en Princesse de France et fiancée, à trente ans en Duchesse de Savoie, dans tout le déploiement de son costume d'apparat, et à trente et un ans en veuve dans le portrait d'Annecy. Le rapproche-

ment de ces diverses effigies parfaitement d'accord entre elles suffirait déjà à identifier ce dernier portrait. Nous pourrions encore faire état d'une gravure de la Bibliothèque Nationale (1) représentant également Christine en veuve et avec le même voile de forme typique ; la figure est rigoureusement d'accord avec la grande médaille et montre que Christine eut raison de faire modifier son effigie ; mais, dans cette gravure, elle est en buste seulement, et ne montre pas, par conséquent, cette cordelière de tertiaire que nous avons signalée dans le portrait d'Annecy ; nous préférons donc, pour l'identification définitive de ce portrait, nous servir d'une gravure faite précisément *d'après ce tableau*, et sous l'inspiration de Madame Royale. Mais nous devons auparavant dire quelques mots des circonstances qui l'amenèrent à la faire exécuter.

Le rôle que nous avons vu jouer à Christine dans cette question de la deuxième médaille éclaire d'un jour singulier une mesure prise par Victor-Amédée quelque temps auparavant, et laisse penser que la Duchesse dut également peser de toute son influence sur la décision de son mari en cette occasion. S'appuyant sur le titre un peu platonique de roi de Chypre et de Jérusalem, auquel les Ducs de Savoie avaient droit depuis 1487, par suite de la donation faite par Charlotte de Lusignan, dernière reine légitime de Chypre et de Jérusalem, à son neveu Charles I, Victor-Amédée, changeant et complétant les quartiers des armoiries de son écu où il plaça, lui le premier, la croix potencée de Jérusalem et le lion de gueules couronné d'or de Chypre, fit fermer sa couronne, et prit le titre d'Altesse Royale dont ses aïeux n'avaient pas su voir l'importance (2).

C'était le premier pas vers la royauté où tendait la Maison de Savoie, et à laquelle elle ne devait parvenir de façon définitive qu'avec Victor-Amédée II petit-fils de Victor-Amédée I, d'abord roi de Sicile, puis roi de Sardaigne, et peut-être n'a-t-on pas assez remarqué que ce premier pas qui prépara le second fut franchi par Victor-Amédée I, et à l'instigation de Christine de France. Ses successeurs prirent désormais le titre de Roi de Chypre et de Jérusalem dans tous leurs actes et

(1) Cabinet des Estampes.

(2) « Non solamente fece chiudere la sua corona, e prese il titolo regio, ma « riordino altresi, ed accrebbe i quarti dello scudo delle sue arme.... »

(VITTORIO AMEDEO CIGNA-SANTI, storiografo della Santissima Nunziata ; *serie cronologica de' Cavalieri dell'Ordine Supremo di Savoia*, p. 133. Torino. MDCCLXXXVI, nella Stamperia Reale.)





LES DEUX MÉDAILLES DE CHRISTINE (Dupré Guillaume et Abraham)

Cabinet des Médailles

jusque sur leurs monnaies et le gardèrent jusqu'au jour où ils furent rois d'Italie.

Plaintes et protestations des Vénitiens, rien n'y fit (1). Victor-Amédée n'était pas homme à s'en émouvoir, sachant qu'il avait le bon droit de son côté. Il pouvait désormais traiter d'égal à égal avec les Princes souverains. Des instructions données par le Duc au P. Monod, de Bonneville, Jésuite, et confesseur de la Duchesse, servirent à cet habile casuiste à écrire son livre du *Titre royal*, exposant les droits des Ducs de Savoie devant l'Europe, livre composé en 1636 et 1637, mais qui ne parut qu'en 1638, après la mort du Duc. En attendant, ce dernier se heurtait à des difficultés imprévues.

Le Cardinal-Infant don Fernand, frère du roi d'Espagne Philippe IV, étant venu à Villefranche en ambassade pour tenter de détacher Victor-Amédée de l'alliance française, fut prévenu à bord de sa galère de la nouvelle qualité prise par le Duc de Savoie. Il pensa tomber de surprise en apprenant cette nouvelle ! Lui qui comptait le prendre de très haut avec le Duc, en sa double qualité de Prince de l'Eglise et d'Infant d'Espagne, devoir traiter d'Altesse royale le Prince de ce petit Duché ! Altesse, passe encore, puisque Charles-Quint avait daigné concéder ce titre à son neveu Emmanuel-Philibert, mais, Altesse royale ! cela passait les bornes. Il dépêcha courriers sur courriers à Madrid pour savoir comment il devait

(1) Janus ou Jean II, roi de Chypre avait laissé la Couronne à sa fille Charlotte qui épousa Louis de Savoie. Jacques, *fils naturel* de Jean II, renégat et réfugié en Egypte, en revint avec une armée musulmane pour disputer le trône à l'héritière légitime des Lusignan. Charlotte vint en 1462 chercher des secours en Savoie, cortre promesse de léguer son royaume au Duc de Savoie à défaut d'héritier. Elle leva huit cents hommes commandés par François de Langins, Seigneur de Veygié, avec lesquels elle revint s'enfermer dans le château de Cérino (aujourd'hui Kérynia, au nord de l'île,) seul point qui tint encore pour elle. Langins organisa la défense et tint pendant *trente mois* contre des forces supérieures. A la fin il dut se rendre avec les débris de son armée. Charlotte s'enfuit à Rome auprès du Pape Sixte IV et y mourut en 1487 après avoir, suivant sa promesse, legué tous ses droits à son neveu Charles I.

Jacques, son frère naturel, avait épousé la célèbre Catherine Cornaro, qui gouverna après sa mort, d'abord au nom de son fils Jacques II enfant, puis après la mort de ce dernier, en son propre nom. En 1489 les Vénitiens finirent par la contraindre à leur céder ses droits sur Chypre, droits qu'elle ne tenait d'ailleurs pas de son mari, car avant sa mort, arrivée en 1473, ce dernier avait légué ses droits et ses titres a sa sœur Charlotte en signe de repentir de sa conduite envers elle.

Les droits de Venise étaient donc *d'origine illégitime*, et de *date postérieure* à ceux transmis par Charlotte au Duc de Savoie. D'ailleurs les droits de la maison de Savoie ayant été en 1530 soumis par le Duc Charles III à l'arbitrage du Pape Clément VII, furent trouvés parfaitement réguliers.

prendre la chose, et, en attendant il engagea des pourparlers sur cette futile question d'étiquette. Au bout de quelques jours, voyant que le Duc ne cédait pas et ne se laissait pas intimider, il leva l'ancre sans avoir mis pied à terre et sans avoir dit mot du sujet de son ambassade, préférant renoncer à l'exposer plutôt que de céder sur une question de protocole.

Cet orgueilleux formalisme devait coûter cher à l'Espagne, Victor-Amédée qui se doutait sûrement des motifs de la venue du Cardinal-Infant en Savoie avait peut-être préféré rompre sur une question d'étiquette plutôt que d'engager la discussion sur un point sur lequel il n'était pas libre de transiger, Richelieu lui ayant dit de façon impérative : « Alliance, ou guerre ».

A la tête des troupes franco-savoyardes dont le Cardinal, connaissant ses talents militaires, lui avait laissé le commandement en chef, le Duc engagea la campagne et écrasa l'armée espagnole à Montebaldone (8 septembre 1637).

Ce fut la dernière victoire de ce vaillant général, qui à l'exemple de son père et de son aïeul n'hésita jamais, quand il le fallait, à payer de sa personne dans l'action, mais qui fut toujours condamné, par l'exiguité de ses Etats, à tirer les marrons du feu pour les autres. Quelques jours après, comme il poursuivait sa marche sur Milan, il fut atteint à Verceil d'un mal foudroyant qui le mit en peu de jours aux portes du tombeau. Prévenue, la Duchesse accourut en toute hâte amenant les meilleurs médecins de Turin. Les soins les plus dévoués furent inutiles et Victor-Amédée expira le 7 octobre, après avoir institué Christine tutrice de son fils et Régente de ses Etats.

A partir de ce moment, cette femme, jusque-là futile, comprit soudainement les devoirs que lui imposait le testament de son mari, et ce que Victor-Amédée et la Savoie attendaient d'elle : garder intact pour son fils les droits que lui avait laissés son père ; et elle tendit vers ce but tous les ressorts d'une énergie que l'on ne soupçonnait pas chez elle et qu'elle tenait de Henri IV.

On l'a accusée de tergiversations et de fluctuations dans sa politique ; mais songe-t-on aux difficultés auxquelles elle fut en butte au-dedans et au-dehors, dès les premiers actes de sa vie politique ? D'un côté, Richelieu qui crut avoir bon marché d'une femme jeune et sans expérience et pensa l'assujettir. sans obstacles à ses impérieuses volontés ; de l'autre, ses deux beaux-frères, le Prince Thomas de Savoie-Carignan, un des

meilleurs capitaines de son temps (1) et le cardinal Maurice de Savoie (2), qui tous deux ambitionnaient la Régence et prétendaient qu'elle leur revenait de droit. La Régente sut faire face à ce double danger. Un nouveau malheur vint encore la frapper sans l'abattre : son fils François-Hyacinthe, né le 14 septembre 1532, mourut le 4 octobre 1638. Son frère Charles-Emmanuel II lui succéda et la Régence ne fit que continuer.

Cependant le mécontentement habilement fomenté par les Princes Thomas et Maurice grandissait en Savoie et en Piémont (3), et Richelieu qui travaillait activement de son côté dut être pour beaucoup dans les bruits répandus alors en Savoie sur la conduite de Madame Royale et sur ses relations avec le Comte Philippe de Saint-Martin d'Aglié. A ces attaques sournoises Madame Royale ne répondit que par l'austérité de son deuil rigoureux et de son costume quasi monacal, et par le port ostensible sur ses vêtements de sa cordelière de tertiaire.

Cette silencieuse protestation ne pouvait toucher Richelieu. Il avait rêvé d'asservir la Savoie à la France et de faire du « Portier des Alpes » un vassal toujours prêt à en ouvrir la porte aux armées françaises et à joindre ses forces aux leurs, et, derrière la résistance obstinée de Christine à son projet de

(1) C'est celui auquel faisait allusion le Duc d'Aumale dans son éloquente riposte à l'insolent discours prononcé par le Prince Napoléon à la Chambre française :

« Vous vous êtes allié récemment, écrivait-il, à l'une des plus anciennes et « des plus illustres Maisons de l'Europe. Ouvrez son histoire : vous y verrez il « y a deux cents ans, *le chef de la branche de Savoie-Carignan*, celle même qui « est aujourd'hui sur le trône, conduisant à plusieurs reprises les étrangers dans « sa patrie, pour arracher la Régence à sa belle-sœur... »

(Duc d'Aumale : *Lettre sur l'Histoire de France*, p. 8. Paris, Dumineray, éditeur, 1861.)

Cette lettre ouverte, envoyée de l'exil, eut à l'époque un énorme retentissement ; mais elle eut en même temps les honneurs de saisies et de destructions qui en font aujourd'hui une rareté bibliographique.

(2) Cardinal à 14 ans, Maurice de Savoie renonça plus tard à la pourpre romaine. Il fit la paix avec sa belle-sœur et épousa sa nièce Louise-Christine de Savoie (1642), fille aînée de Madame Royale, suivant en cela l'exemple de son oncle par alliance, l'archiduc Albert, qui, cardinal et archevêque de Tolède, renonça aussi au cardinalat et aux ordres, avec l'agrément du Pape, pour épouser l'Infante Isabelle-Claire-Eugénie, fille de Philippe II qui lui apportait en dot le royaume des Pays-Bas.

(3) « I. Principi suoi cognati chi, alcun tempo prima, avevano abbracciato « il partito spagnuolo, formavano de' grandi maneggi per mezzo degli aderenti « loro, a fine di rendere sospetta ai sudditi la di lei Reggenza... » V.-A. Cignasanti : *op. cit.* p. 142.

domination, il avait cru deviner un conseiller qui la soutenait et l'encourageait, et il accusait le Comte d'Aglié d'être l'instigateur de cette politique. Une fois déjà, lors de l'entrevue de Christine avec son frère à Grenoble, Richelieu avait laissé percer sa fureur et ses projets de vengeance, et le comte d'Aglié, comprenant le danger aux regards que le Cardinal-ministre jetait sur lui s'était dérobé par une prompte fuite et était venu à franc-étrier s'abriter derrière les murailles de Montmeillan.

Mais Richelieu avait la rancune tenace et n'oubliait jamais. Profitant de la présence de troupes françaises à Turin, il fit arrêter Philippe d'Aglié à la sortie d'un diner où il avait été invité chez l'ambassadeur français, au mépris du droit des gens, regardant son acte comme justifié par les bruits qu'il avait fait répandre. Il fit conduire son prisonnier à Pignerol d'abord, puis à Vincennes d'où la mort du cardinal put seule le faire sortir, après deux ans de captivité.

Louis XIII se hâta de profiter de son pouvoir reconquis pour lui donner la liberté et lui exprimer des regrets de la violence qui lui avait été faite.

En Savoie et en Piémont on accusait Madame Royale d'être trop française, et d'autre part Louis XIII poussé peut-être par Richelieu, reprochait à sa sœur de trahir les intérêts de son ancienne patrie. Prise entre ces deux courants contraires, Madame Royale dut redoubler de prudence. D'un côté elle ne voulait pas se brouiller irrémissiblement avec son frère de qui elle attendait toujours secours et protection, de l'autre elle tenait à garder l'affection de ses sujets et à transmettre intact à son fils l'héritage paternel. C'est à cette époque qu'elle dut faire ajouter à son portrait d'Annecy cette couronne de Savoie fermée, surmontée de la Croix de Saint-Maurice, mal tracée d'ailleurs, que nous avons signalée en commençant. Madame Royale en effet a dans ce portrait une attitude qui ne s'expliquerait pas sans cette hypothèse, et qui laisse supposer que la couronne était remplacée primitivement par un crucifix ou une image religieuse devant laquelle elle faisait une prière. Elle dut y faire substituer cette couronne de Savoie, qui synthétisait dans sa pensée les droits de Victor-Amédée Ier.

Pour bien marquer qu'elle tenait balance égale entre la Savoie et la France, elle affichait, suivant d'ailleurs la coutume des veuves, un écusson parti au 1 de Piémont, avec

l'écu de Savoie en cœur, et au 2 de France, et pour bien montrer qu'elle ne gouvernait qu'au nom de son fils elle entrelaça deux C adossés, initiales de Christine et de Charles-Emmanuel, et fit graver le tout sur les lames des pertuisanes si typiques, à lame flamboyante et unique aileron, des Gardes de son palais. Et pour qu'on ne put feindre de croire que ces deux C adossés étaient son initiale redoublée, elle les entrelaça parfois de deux palmes marquant le chiffre ordinal de Charles-Emmanuel II qu'elle porta ainsi entrelacé jusque sur les bossettes du mors de son cheval.

Autour des armoiries que nous avons décrites, une cordelière tressée en lacs d'amour, emblème de la Maison de Savoie, remplaçait le collier de l'Annonciade, et les extrémités dénouées de cette cordelière, auxquelles ne pendait nul médaillon indiquaient que ces armes appartenaient à une femme.

Malgré tous ces efforts pour répondre aux calomnies répandues contre elle et dissiper l'hostilité semée sous ses pas par Richelieu et le Prince Thomas (1), Madame Royale avait hâte de résigner ses fonctions de Régente et de faire proclamer son fils. Pour protéger le jeune Prince contre Richelieu qui voulait le faire élever en France pour l'imprégner de l'esprit français et avait tenté plusieurs fois de le faire enlever par son homme à tout faire, Michel Particelli d'Emery, la Régente avait dû le conduire en Savoie où Charles-Emmanuel II resta cinq ans, tantôt à Chambéry, tantôt à Montmeillan dont les murailles le mettaient mieux à l'abri d'une tentative d'enlèvement. Il n'en revint qu'en 1545, deux ans après la mort de Richelieu. Lorsqu'il eut enfin atteint sa majorité (2) elle s'occupa d'organiser cette proclamation. Craignant quelque tentative de la part de son beau-frère, elle feignit une partie de chasse qui l'aurait entraînée elle et son fils, jusqu'à Ivrée, dont précisément le Prince Thomas était gouverneur, mais dont il était alors absent. Parfaitement accueillie à Ivrée, dès le lendemain, en présence du Grand Chancelier et des présidents de Cours souveraines convoqués secrètement par ses soins, elle se démit de ses fonctions de Régente et

(1) Le cardinal Maurice avait, on l'a vu déjà, fait la paix avec Madame Royale et épousé sa fille Louise-Christine (1642). Il avait été nommé par sa belle-sœur gouverneur de Nice. Le prince Thomas restait donc seul hostile.

(2) La majorité des Ducs de Savoie était alors, comme celle des rois de France depuis Charles V, fixée à 14 ans. Charles-Emmanuel né en 1634 devint par conséquent majeur en 1648.

remit à son fils le sceptre et la couronne. Non contente de la publicité donnée à cet acte, elle voulut le commémorer par une gravure qu'elle pourrait répandre dans les Etats de Savoie pour notifier à ses sujets l'avènement de Charles-Emmanuel II.

Elle s'adressa pour cela à un artiste français alors fixé à Turin, Nicolas Auroux, né à Pont-St-Esprit, et qui travailla à Turin et à Lyon. La période d'activité artistique d'Auroux paraît même avoir commencé avec cette gravure, vers 1648 (1). Tout dans la composition de cette œuvre indique que l'ordonnance en fut inspirée par Madame Royale elle-même.

Christine est représentée agenouillée au pied d'un crucifix de l'autre côté duquel se tient dans la même posture son fils tenant dans ses mains le sceptre et la couronne qu'elle vient de lui remettre. Cette gravure fut exécutée précisément *d'après le portrait d'Annecy*. La pose de la Duchesse est la même, le costume est identique. Il n'est pas jusqu'à la cordelière du tiers-ordre qui ne soit reproduite exactement. La couronne que tient le jeune Duc est bien la même que dans le portrait, et les fleurs de lys couronnant les armoiries et les initiales de Christine dans les pertuisanes de ses gardes ont cédé leur place aux feuilles d'ache de la couronne de Savoie.

Dans le haut de la gravure on voit saint François d'Assise, reconnaissable à ses stigmates, tenu dans un des bras du Christ, et serrant lui-même le Christ de son bras gauche. Madame Royale avait pour ce saint une dévotion si vive qu'elle avait voulu donner son nom à son fils aîné (2), malgré l'opposition de son mari qui voyait avec peine l'introduction dans la succession des Princes de Savoie de ces prénoms étrangers à l'histoire de sa Maison (3). Il céda néanmoins, par affection pour sa femme et pour ne pas la contrarier au mo-

(1) Dans une de ses gravures, la marque de J.-B. Devenet libraire à Lyon, figurent deux anges de chaque côté d'une croix. Datée de 1649 cette gravure dut suivre de près celle de Madame Royale et de Charles-Emmanuel II, et s'en est évidemment inspirée.

En 1659 Auroux était établi à Lyon ; il épousa dans cette ville Antoinette Gonon fille d'un horloger de Lyon. Il ne paraît pas être jamais retourné à Turin. Il dut mourir vers 1680 ; dans l'acte de mariage de sa fille (9 mai 1689) il est mentionné décédé. (Cf. E. Vial et C. Côte : *Les Horlogers Lyonnais*, Mâcon, Protat fr., 1927.)

(2) Prénommé François-Hyacinthe.

(3) Cf. Princesse Christine Trivuce de Belgiojoso : *Histoire de la Maison de Savoie*, p. 209. (Paris, Michel Lévy frères, 1860.)

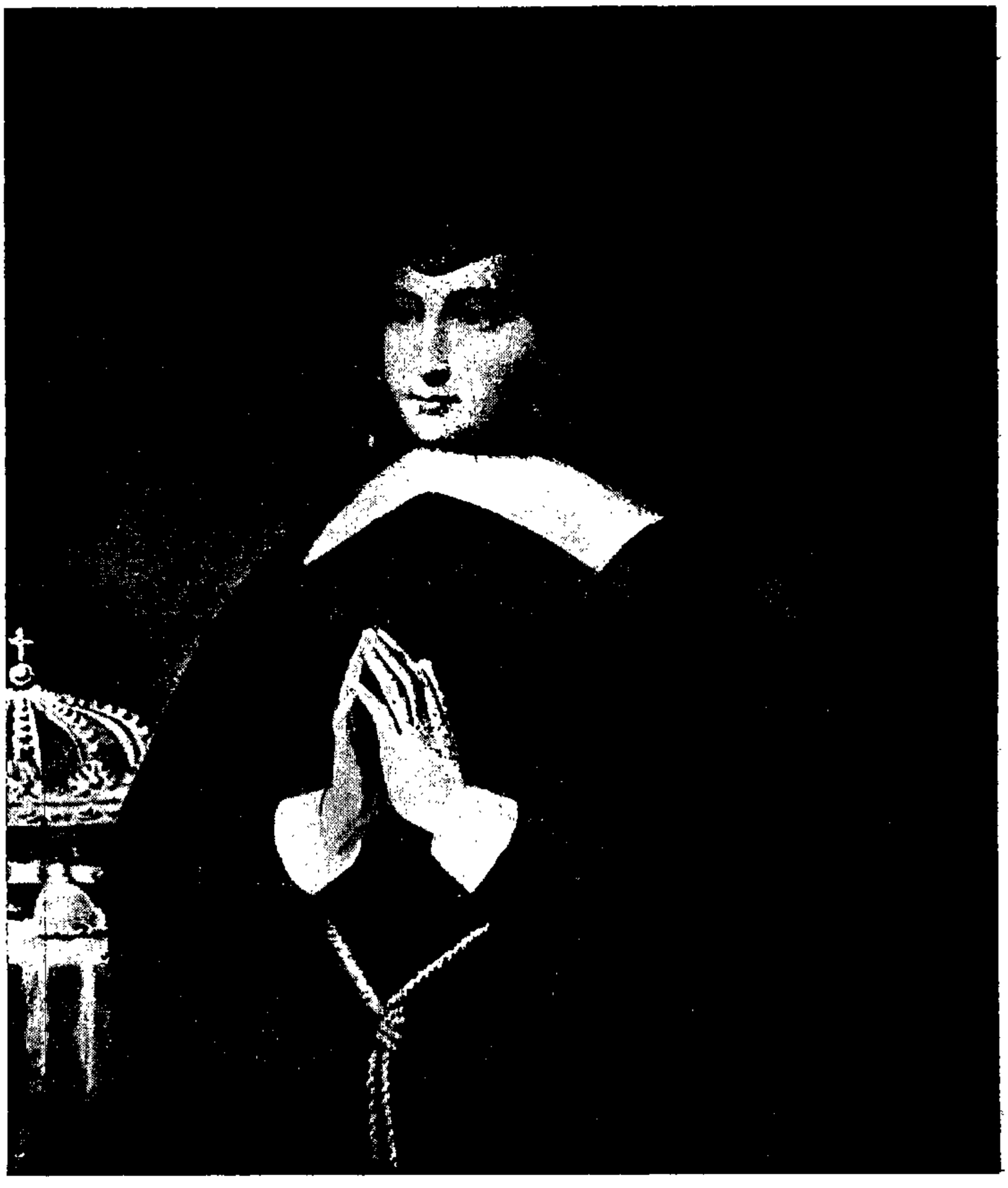

PORTRAIT D'ANNECY, INSPIRATEUR DE LA GRAVURE D'AUROUX

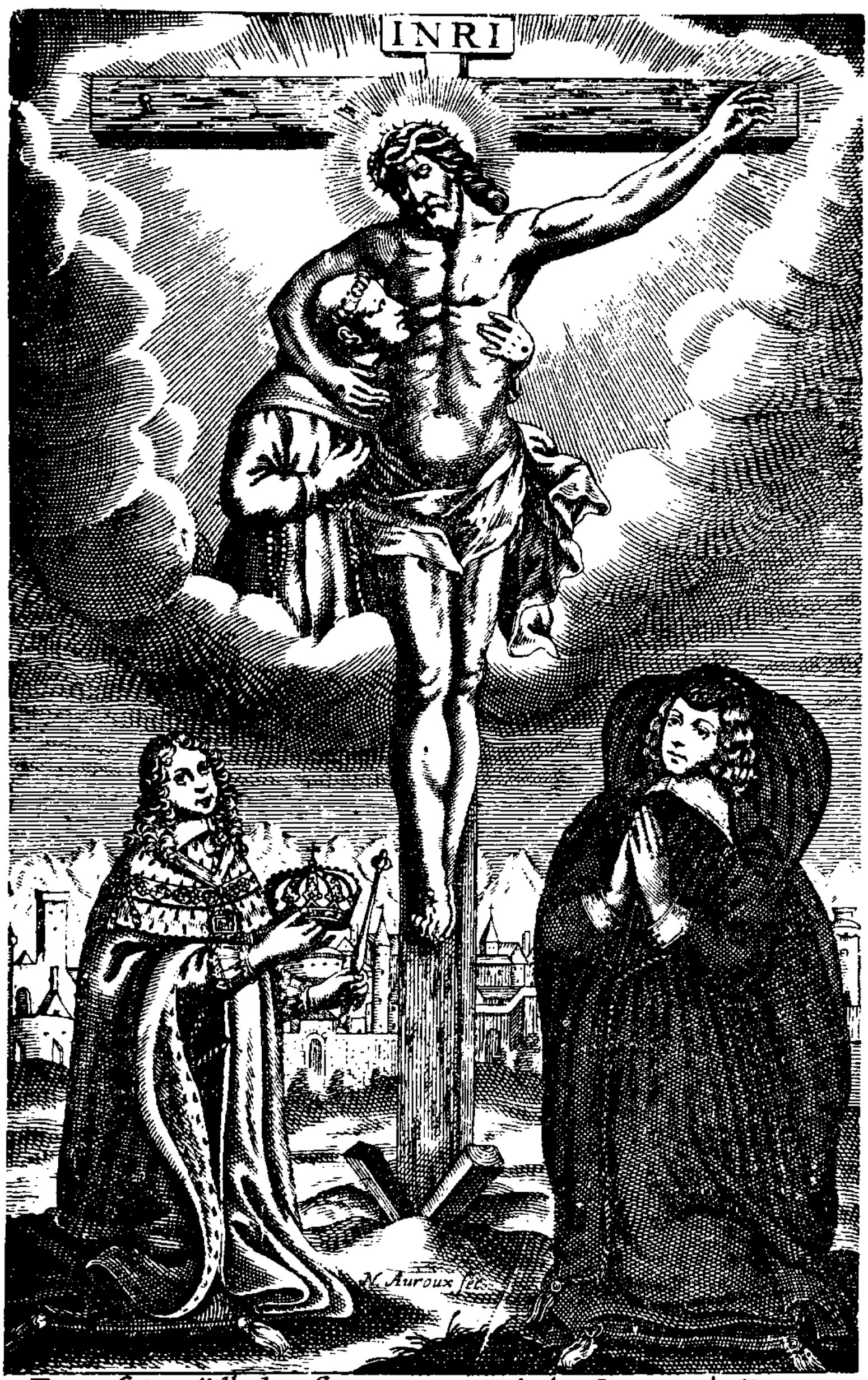

Pour faire l'Illustre figure Le Ciel, la Grace et la Nature
d'Un Monarque qui fust parfait. Ont Composé ce Beau Portraut

CHRISTINE DE FRANCE REMETTANT LA COURONNE A SON FILS
(Cartons de l'auteur).

ment de ses couches. La mort du jeune Prince qui suivit d'un an celle de son père montra la vanité de ces soucis et fit reprendre l'alternance régulière des Charles-Emmanuel et des Victor-Amédée qui se succéda sans interruption jusqu'au début du XIXe siècle.

C'est également cette dévotion à ce saint poussée à l'extrême (1), qui fit prendre à Madame Royale la cordelière du Tiers-Ordre dont saint François était le fondateur et le patron, cordelière qu'elle porte ostensiblement, nous l'avons remarqué déjà, dans le tableau et dans la gravure. Ce détail, joint à l'apparition de saint François dans les bras du Christ suffirait à identifier Madame Royale tant dans la gravure que dans le tableau d'Annecy, même sans le rapprochement des diverses effigies que nous avons vu concorder à la même conclusion.

L'entrée en religion, dans l'ordre de Saint-François d'Assise, de deux des Sœurs de son mari, les Princesses Catherine et Marie de Savoie, mortes toutes deux en odeur de sainteté, à la prise d'habit desquelles elle avait assisté avec toute la Cour, le 4 octobre 1629 (2) avait fait sur Christine une profonde impression (3) et ce fut sans doute ce qui la détermina plus tard à s'agréger aux membres séculiers du Tiers-Ordre. Ce fut également cette impression qui lui fit répondre un jour à l'émissaire de Richelieu : « Si on ne cesse de me persécuter, il « ne me reste qu'une chose à faire, m'enfermer dans un cloî- « tre et laisser l'Etat entre les mains de mes beaux-frères ; et « ce projet je me sens la force de l'accomplir. » Richelieu, inquiété, et qui se souciait peu de voir succéder à la Régente, somme toute favorable au parti français, le gouvernement du Prince Thomas, général réputé, et tout dévoué au parti espagnol, ralentit pour quelque temps ses manœuvres.

(1) Elle avait fait fondre par Abraham Dupré une médaille de saint François d'Assise, seule médaille religieuse faite par cet artiste. (cf. Fernand MAZEROLLE, loc. cit.)

(2) Date de la fête patronale de saint François d'Assise.

(3) Cf. le P. MAURICE ARPAUD, Barnabite, d'Annecy : *Vita dell'Infanta Caterina di Savoia, Religiosa del Terzo Ordine di San Francesco*, p. 125 et suiv. Annecy, chez Jacques Clerc, MDCLXX.

Cet ouvrage terminé le 17 novembre 1640 ne put être imprimé qu'en 1670 en raison de l'humilité de Marie de Savoie qui vivait encore, et qui, se trouvant à toutes les pages comparée à sa sœur, s'opposa à ce qu'il fut imprimé de son vivant.

Au-dessous de la gravure d'Auroux ce quatrain en style de l'époque, gravé par lui :

« Pour faire l'illustre figure
« D'un monarque qui fut parfait
« Le Ciel, la Grâce et la Nature
« Ont composé ce beau portrait. »

Mlle de Montpensier qui vit Charles Emmanuel I à Lyon lors de l'entrevue de 1663 en parle dans ses Mémoires et nous a laissé de ce Prince un portrait tout à fait en concordance avec l'habile flatterie d'Auroux.

La similitude de la pose de la Duchesse dans la gravure de ce dernier et dans le portrait d'Annecy comme celle des vêtements de deuil, de la cordelière, du voile, des cheveux et des traits est parfaite. Seuls les yeux de Christine sont levés vers le Christ et le saint, et semblent les remercier de lui avoir permis de mener à bonne fin sa lourde tâche.

Ce fut le dernier acte politique organisé par la Régente et fait officiellement en son nom. Elle mourut en 1663 après avoir longtemps aidé son fils de ses sages conseils, mais sans chercher jamais à jouer un rôle personnel dans les affaires, et la gravure d'Auroux fut sans doute le dernier portrait de Madame Royale.

Ch. BUTTIN.



BOSSETTE DE MORS DE CHEVAL DE MADAME ROYALE
(Coll. de l'auteur)

LE LAC DU BOURGET

DESCRIPTION ET BIOLOGIE DES ESPÈCES ET OBSERVATIONS SUR LA PÊCHE

(Suite)

Le Lavaret *Coregonus lavaretus* Cuv. et Val.

Deux Corégones habitent le lac du Bourget : le Lavaret *Coregonus lavaretus* C. et V. qui rappelle assez le Blaufelchen du lac de Constance et la Bezoule *Cor. bezola* Fatio.

Au point de vue morphologique, le premier peut être rattaché au type C. *dispersus* ; le deuxième au type *C. balleus*.

Le Lavaret a le corps plus élancé que la Bezoule ; il est bleu-vert en dessus tandis que ce dernier est olivâtre. Ses nageoires paires et anale sont teintées de noir bleu ; les nageoires de la Bezoule sont jaunâtres.

Au point de vue biologique, la différence s'accentue. Tandis que la Bezoule fraye en profondeur, le Lavaret dépose ses œufs sur le gravier à la côte sous une faible épaisseur d'eau.

Le Lavaret dont la taille varie de 28 à 44 centimètres peut atteindre un poids de 1 kilo.

C'est un poisson pélagique, vivant en plein lac. Sa nourriture est presque uniquement composée de zooplancton : Cladocères (*Daphnia, Sida, Diaphanosoma, Leptodora*), formant une véritable bouillie dans l'estomac, mêlés à des pupes et larves de Diptères (*Corethra plumicornis*).

Rares sont les Copépodes et Calanides (*Cyclops, Diaptomus*) qui constituent une forte proportion du plancton *diurne* superficiel.

Etant données les migrations rhytmiques des Entomostracés qui amènent la montée des Copépodes à la surface *pendant le jour* et leur descente *pendant la nuit*, le phénomène inverse se produit pour les Cladocères. Ce fait éclaire la biologie des Corégones, qui chassent à la surface la nuit.

Le Lavaret est une espèce sociale qui voyage par groupes. En été il abonde dans la baie de Bernoud près de Conjux et dans la partie Sud du lac ; il se tient à environ 400 mètres des Roselières depuis la Maisonnette sur une longueur de

2 à 300 mètres. Il rencontre là, à la limite de la beine, en quantité maxima, le plancton qui habite entre les courbes bathymétriques de 5 à 10 mètres.

Pendant les hivers rigoureux on constate une plus grande abondance de Lavarets.

Le Lavaret fraye généralement du 15 *novembre au* 10 *décembre*. Mais la date varie suivant la température. Quand les froids sont précoces, ce poisson fraye plus tôt. Certaines années la ponte a lieu dans les *derniers jours de décembre*. D'une façon générale elle peut être regardée comme ayant pris *fin le* 10 *janvier*.

En 1917, les Lavarets ont commencé à frayer le 5 décembre ; la température de l'eau était de 5°2.

Les mâles apparaissent les premiers et sont en plus grand nombre que les femelles pendant quelques jours.

Les Lavarets arrivent en troupes pour frayer à la tombée de la nuit ; ils manifestent une grande agitation en frappant l'eau violemment de leur queue ; ils regagnent le large vers 9 ou 10 heures du soir.



La pêche au lavaret

Ils déposent leurs œufs près des bords sur du gravier très propre et sous une faible épaisseur d'eau.

On a remarqué depuis quelques années un important fléchissement dans les captures de Lavarets. Ceux-ci, quand ils sont jeunes, sont en butte aux attaques des poissons carnassiers tels que l'Omble. On doit aussi incriminer les ravageurs de frayères qui dévorent les œufs de ces Salmonidés.

En revanche, en 1917, les pêches de Lavarets ont été exceptionnellement abondantes.

La pêche du Lavaret se pratique à la Senne ou Grand filet : vaste nappe de 150 mètres de longueur sur 15 à 20 m. de hauteur, munie d'une poche à flotteur à son extrémité.

L'engin est tendu entre deux bateaux et ramené à bord à l'aide d'un treuil qui enroule le filin. Le battage de l'eau, à l'aide de longues gaules, au moment de la remontée du filet, empêche le poisson de fuir en dehors des mailles de la poche.

La piscifacture du Lavaret a été quelquefois effectuée sommairement par les pêcheurs de Conjux. C'est une pratique à encourager. Lorsqu'ils ramènent à bord le filet, ils exécutent la fécondation artificielle en pressant le ventre de la femelle au-dessus d'un récipient et répétant la même opération sur le mâle. Ils agitent avec un morceau de bois le mélange des œufs et de la laitance et rejettent le tout sur les graviers de la côte où les Lavarets ont l'habitude de frayer.

Localisation des frayères (voir carte).

Sur toute la cote où le fond est formé de graviers.

Baie de Bernoud, près de Conjux.

Pierre Meunier entre Brizon et Saint-Innocent à 500 mètres au nord du délaissé de Grésine, près du grand tunnel.

Pointe de Largue. Sous Terramont.

Lac d'Annecy. — Des essais de peuplement ont été faits en 1892, 1905, 1906, 1911. Cette dernière année on immergea 50.000 alevins provenant de l'établissement de pisciculture de Thonon. Pendant longtemps on n'aperçut dans le lac aucun Lavaret ; ce n'est que depuis quelques années que, de loin en loin, on capture quelques individus de cette espèce.

Les Lavarets sont parasités par *Triœnophorus robustus* Olls *Ichtyotœnia longicollis* Rud.

La Bezoule *Coregonus bezola* Fatio

La Bezoule est un Corégone qui se rapproche assez de la Gravenche C. *hiemalis* du Léman. Sa taille varie de 30 à 40 cm, son poids atteint quelquefois un kilogramme. Comme il a été indiqué à propos du Lavaret ses différences morphologiques avec ce dernier sont peu accentuées, tandis qu'au point de vue biologique ce Corégone diffère du Lavaret en ce qu'il dépose ses œufs dans la profondeur.

Il faut probablement expliquer ce fait par la quantité d'oxygène dissous nécessaire pour déclancher le reflexe de la ponte, et qui est plus considérable à la basse température des profondeurs. La valeur du p^H optimum doit aussi entrer en jeu. On ne peut actuellement se prononcer, car des recherches suivies n'ont pas encore été tentées à cet égard.

La Bezoule fraye sur le limon par 80 à 100 mètres d'eau au

mois de janvier. La ponte commence dès la *fin de décembre* et se poursuit plus tard que celle du Lavaret, *jusqu'au* 20 *janvier* ; elle commence parfois dès le 15 novembre quand les froids sont précoces et rigoureux.

C'est un poisson pélagique qui se nourrit presque exclusivement de plancton (gros Cladocères, *Leptodora*, *Bythotrephes*). On la pêche dans toutes les régions du lac.

Localisation des frayères.

Depuis le ruisseau de Gerle sous Bourdeau jusqu'à Conjux, surtout entre la Grande Carrière et Hautecombe et partout dans la profondeur.

Le Corégone Alpin

Coregonus Schinzii helveticus = *Alpinus* Fatio

Ce beau Salmonidé a été introduit dans le lac d'Annecy en 1888 par l'administration des Eaux et Forêts. 3.334 alevins de « Féras »'y furent immergés. Ces poissons trouvèrent dans ces eaux des conditions de développement si favorables, qu'une dizaine d'années après on commençait à pêcher des individus de taille et de poids respectables : 0 m. 60 à 0 m. 70 de longueur, de 2 à 2 k. 500, que les pêcheurs continuent à qualifier sur le marché du nom de Féras.

Désireux de déterminer rigoureusement cette espèce, j'entrepris des recherches en collaboration avec M. l'Inspecteur des forêts Crettiez, directeur de l'établissement de pisciculture de Thonon. Nos observations respectives concordèrent entièrement et nous acquîmes la certitude que la soi disant Fera d'Annecy n'était autre que *Coregonus Schinzii helveticus* = *alpinus* Fatio, le Weissfelchen ou Sandfelchen, le Corégone spécial au lac de Constance. Des renseignements demandés au pisciculteur M. Lugrin, fournisseur de la commande vinrent confirmer notre détermination ; les œufs ayant produit les alevins immergés dans le lac provenaient effectivement du lac de Constance.

Le Corégone alpin est gris olivâtre avec reflets bleuâtres en dessus, les flancs sont argentés jaunâtres, le ventre est blanc. Un pointillé pigmentaire est abondant sur le bord des écailles des faces supérieures. La dorsale et la caudale sont d'un gris noirâtre un peu mâchurées vers les extrémités. Les anales, ventrales et pectorales sont grisâtres et largement marquées de bleu noir sur moitié à partir de l'extrémité. Les pectorales sont subtriangulaires, acuminées.

La tête est assez forte, *convexe devant l'œil*, le museau carrément tronqué. L'intermaxillaire assez élevé et un peu incliné en arrière, la bouche pré inférieure. Les pectorales sont subtriangulaires et acuminées, la caudale assez échancrée.

La formule des écailles est 90 $\frac{10}{8}$ c'est-à-dire : ligne latérale 90, au dessus 10, au-dessous 8.

Le C. alpin diffère sensiblement de la Féra du Léman comme aussi de la Palée du lac de Neuchâtel.

Si on le compare à la Féra, le C. d'Annecy est moins massif, plus comprimé latéralement, le dos est moins convexe, la tête moins trapue, plus conique, l'opercule moins allongé dans le sens vertical, lès écailles moins grosses et plus nombreuses. Au lieu de couper la partie supérieure de l'opercule, la *ligne latérale passe au-dessus de celui-ci ou lui est tout au plus tangente*, tandis que chez la Féra elle coupe la partie supérieure de l'opercule.

Mis en regard de la Palée, notre Corégone a la tête plus grosse et moins conique, le museau moins pointu, l'intermaxillaire plus oblique, la bouche placée plus inférieurement.

Il semble y avoir deux sous-variétés au lac d'Annecy, car la fraye se fait dans des conditions différentes. L'une appelée par les pêcheurs Féra de bourbe, à dos verdâtre, dépose ses œufs sur les herbes du talus du Mont ou sur les cailloux de la beine à une faible profondeur dès le 15 *novembre* ; l'autre à dos gris jaunâtre fraye au large par les fonds de 20 à 25 mètres, à *la fin novembre* et au *commencement de décembre* et parfois jusqu'au 10 *janvier*.

Le diamètre des œufs mûrs varie de $2^{mm}6$ à $2^{mm}8$.

Le Corégone alpin est un poisson pélagique qui vit en profondeur pendant la saison froide ainsi qu'il résulte de l'examen du contenu stomacal de plusieurs individus qui a fourni certaines espèces de mollusques habitant les grands fonds : *Limnœa profunda*, *Pisidium Henslowianum*, *Pis. pusillum*, *Pis. Foreli* var. *infima*, *Pis. noviodunensis*. Dès que la température remonte, il apparaît chassant au bord de la beine, à la limite du bleu,au moment où le plancton est en plus grande abondance.

Localisation des frayères.

Sous l'hôtel Beaurivage, à la Planche, côte de Sevrier, autour des hauts fonds de Châtillon et d'Anfon, devant Chavoire, Albigny, à l'extrémité Est du chenal du port.

Observations.

Les frayères sont largement dévastées par les Lottes.

L'examen du contenu stomacal de ces poissons voraces en décembre et janvier a révélé la présence en grandes quantités d'œufs de Corégone alpin. Il y aurait lieu d'établir une certaine protection, en autorisant la pêche de la Lotte pendant la période du frai des Salmonidés et prescrivant la fermeture, seulement en *février* (époque active de la ponte de la Lotte). Ce poisson étant pêché au lac d'Annecy par le moyen des nasses, il n'y a pas à craindre de voir capturer les Salmonidès que l'on désire protéger.

Le Corégone est parasité par *Ichtyotœnia longicollis* constamment présent dans l'intestin.

Lac du Bourget. Le Corégone alpin n'existe pas au Bourget.

La Truite. *Salmo trutta* Linné (1)

La Truite arc-en-ciel *Salmo irideus* Gibbons

Ce Salmonidé est une des espèces d'importation américaine, introduites récemment dans nos bassins lacustres. Il existe au Bourget depuis 1905.

La Truite arc-en-ciel aux flancs d'une belle couleur cuivre rayée longitudinalement de pourpre est extrêmement rustique et s'acclimate parfaitement. C'est un poisson à croissance rapide, exigeant des eaux à une température plus élevée que la Truite ordinaire, soit 18 degrés, et où il peut rencontrer en abondance les diverses variétés de poissons blancs dont il fait sa nourriture.

Il s'accommode d'ailleurs de proies variées, et à défaut de Crevettes d'eau douce, consomme beaucoup de petits mollusques, de vers et de larves de Diptères.

On voit les Truites arc-en-ciel suivre en troupe les Gardons au moment où ceux-ci s'approchent de la côte pour y frayer et elles en font une grande destruction.

On les capture dans les Roselières de la Beine Sud du lac. Elles atteignent exceptionnellement un poids de 3 kilos.

La Truite arc-en-ciel fraye à l'embouchure du Sierroz, de la Leysse et du canal de Savières, du 15 *mars à la fin d'avril.*

On rencontre parfois des hybrides *Salmo trutta* × *iridens*, caractérisées par de petites taches noires semées sur fond cuivré.

Lac d'Annecy. Des essais de peuplement ont eu lieu depuis 1900. On a capturé sur la côte de Sevrier des indi-

(1) Voir : M. Le Roux, *Note sur la Biologie de la Truite dans les grands lacs de Savoie*, publiée dans la *Revue Savoisienne* 1920, p. 173.

vidus pesant de 150 gr. à 1 kg. 500. On la pêche également par 35 mètres de fond dans le Petit Lac, mais l'espèce semble aujourd'hui en voie de raréfaction.

L'Omble-Chevalier *Salvelinus umbla* L.

La livrée de l'Omble-Chevalier est variable, à tel point qu'on a cru reconnaître dans ce Salmonidé au moins deux variétés. Les pêcheurs les appellent *Omble blanche* et *Omble grise.*

L'Omble dite *blanche* est lavée d'un bleu olivâtre depuis la tête, sur le dos, jusqu'à la queue. Cette teinte s'atténue en s'approchant de la ligne latérale. Les flancs sont blancs rosés et le ventre argenté. Les nageoires dorsale et anale sont jaune clair légèrement pointillé.

L'Omble dite *grise* possède le dessus de la tête et le dos d'un bleu vert foncé. Les flancs sont blanc jaunâtres, le ventre argenté rosé ; ils sont semés de fines macules auréolées d'une faible teinte orangée. Les dorsale et anale sont tachées d'un pointillé noir ; l'anale est plus claire, très faiblement mâchurée avec son premier rayon d'un blanc pur. Les pectorales et ventrales sont jaune orangé.

A l'époque de la reproduction, ces couleurs s'accentuent ; le ventre devient rouge saumon et souvent la mâchoire inférieure présente à son extrémité un tubercule noir recourbé (individus *bécards*).

Les Ombles dont quelques exemplaires atteignent parfois un poids de 3 kg., la moyenne étant de 7 à 800 gr., sont essentiellement carnassières. Elles dévorent indistinctement des jeunes poissons ou des œufs de leur propre espèce.

Les œufs d'omble forment en effet d'excellentes amorces employées par les braconniers pour pêcher à la ligne ce Salmonidé en temps prohibé.

Même prises dans les filets, les Ombles se déchirent entre elles avec leurs dents et s'enlèvent mutuellement des lambeaux de chair.

Chez ces êtres, essentiellement pélagiques, la nourriture, à certaines époques est presque entièrement composée de plancton. Au printemps et en été, surtout au moment du 1er maximum du plancton, on trouve l'estomac de ces poissons rempli de nombreux Cladocères (*Daphnia, Daphnella, Bosmina, Leptodora*) des pupes de Diptères (*Culex* et *Chironomus*) des larves d'Ephémérides et des Copepodes et des Calanides *teintés d'une belle couleur rouge.*

En hiver, ce sont des *Gammarus*, larves de *Sialis*, de

Phryganides, de Diptères, des œufs de Truite, de Lavaret et même d'Omble-Chevalier.

En automne, on ne rencontre dans l'estomac que du plancton composé surtout de gros Cladocères.

Causes de la salmonisation des Ombles.

Chez les Ombles, on rencontre des individus à chair blanche ou à chair *rosée*. Cette différence de couleur est due au régime alimentaire. En effet les Ombles à chair saumonée capturées pendant les mois d'avril et de mai m'ont souvent montré un estomac bourré de Copépodes et de Calanides (*Cyclops sirennus* et *Diaptomus gracilis*) fortement colorés par les gouttelettes huileuses d'un lipochrome rouge-orangé.

Les pêches au filet fin pendant cette période ramenaient un plancton presque exclusivement composé d'Entomostracés rouges. C'est cette huile qui, une fois la proie ingérée, diffuse dans les tissus du poisson pour donner à sa chair la couleur orangée.

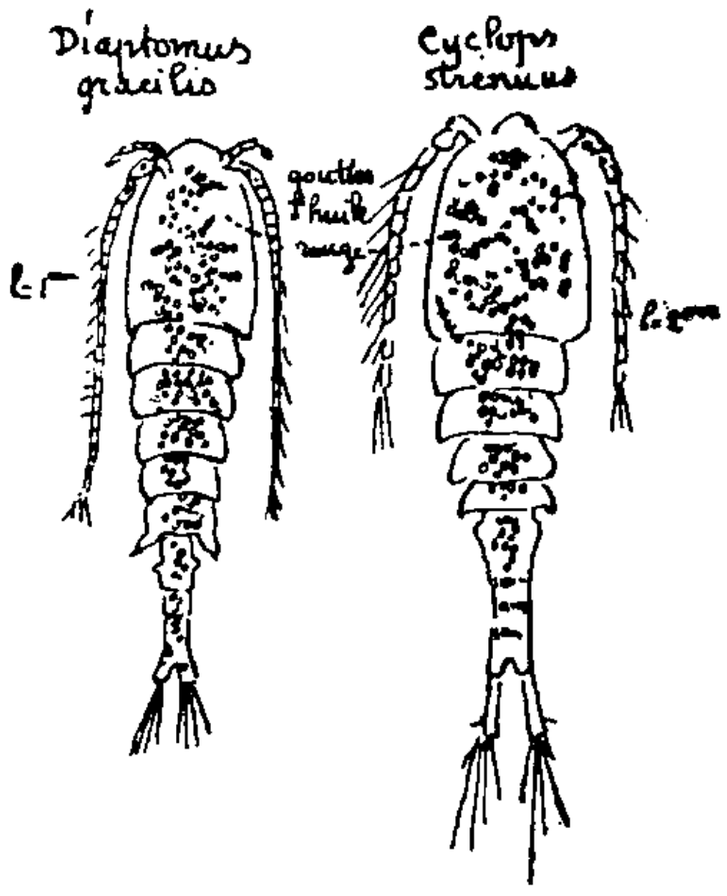

Cette observation concorde avec celle du professeur Léger qui, par expérimentation dans les bacs de son établissement de pisciculture (1) a obtenu des Salmonidés à chair saumonée, en les nourrissant avec des Crevettes d'eau douce farcies de globules d'une huile rouge.

Au Bourget, en juin, les Ombles se tiennent près de la côte Ouest du lac, en compagnie des Bezoules. En automne elles descendent dans les profondeurs moyennes pour y chercher leurs frayères.

Les mâles apparaissent les premiers ; au début du rassemblement sexuel il y a prédominance des mâles.

Le début du frai se place ordinairement dans les *premiers jours de novembre*. C'est en effet à partir du 1er *novembre* que les œufs sont près d'atteindre leur diamètre normal. Ils deviennent alors libres dans la cavité générale ; la laitance commence également à diffluer. Ces Salmonidés sont prêts à frayer. La ponte se poursuit jusqu'au 15 *janvier au maximum*.

L'examen des organes génitaux pratiqué pendant tout le cours de l'année indique que le développement des œufs se

(1) L. Léger. *Bull. du labor. de pisciculture de Grenoble*, 1910, I. p. 550.

poursuit depuis le mois de juin jusqu'au mois de septembre et les pêcheurs affirment que l'Omble blanche fraye en été tandis que l'autre fraye en hiver. Le fait n'est pas exact, car les œufs se rencontrent à un état de développement à peu près uniforme 1^{mm} à 2^{mm} ; ils sont immatures et ils n'atteindront qu'en décembre leur diamètre normal 4^{mm} à $4^{mm}5$. Ce qui a pu causer cette erreur, c'est que l'on trouve très fréquemment dans la cavité générale, pendant la période d'été, des œufs *flasques*, de diamètre normal. Ce sont les œufs qui n'ont pas été expulsés lors de la dernière ponte.

On peut se rendre compte par le tableau suivant du développement des œufs.

Année 1917	8 juin	œufs, diamètre =	1^{mm}
	15 »	»	$1^{mm}5$
	2 juillet	»	$1^{mm}5$
	18-25 juillet	»	2^{mm}
	2 août	»	2^{mm} à $2^{mm}5$
	16 »	»	3^{mm}
	27 septembre	»	3^{mm}
	19 octobre	»	3^{mm}
	3 novembre	»	$4^{mm}2$ libres.
	1er décembre	»	$4^{mm}5$ libres.
	20 décembre	»	$4^{mm}5$ à $4^{mm}6$ lib.
Année 1918	18 mars, ovaires nuls des œufs très petits ; d. = $0^{mm}45$ et $0^{mm}81$.		

La durée de l'incubation étant de 65 à 70 jours, les œufs restent abandonnés sans protection sur le fond et deviennent une proie facile pour les autres carnassiers, Truites et Lottes. J'ai rencontré souvent au mois de janvier dans l'estomac de ces dernières de nombreux œufs d'Omble et de Truite.

La pêche de l'Omble-Chevalier se pratique soit au grand filet dormant soutenu par des flotteurs, soit dans une embarcation avec plusieurs cuillers le long du fil de ligne.

Localisation des frayères.

Les frayères d'Ombles sont situées au Bourget par 10, 20 ou même 30 mètres d'eau sur les parties déclives formées de talus d'éboulis ou de graviers (*Voir Carte*).

En face de la côte Ouest entre Bourdeau et Hautecombe, (à la Grande Carrière). Dans la partie Nord depuis Saint-Gil jusqu'à la hauteur de La Chatière. Sur la rive Est, tout le long du chemin de fer jusqu'à l'extrèmité Sud du Grand Tunnel, autour de la Pointe de Brizon — de Bon-Port à Drivet et sur

tout le pourtour de la partie méridionale du lac, dans les profondeurs moyennes de Drivet au port du Bourget et jusqu'à Bourdeau.

Lac d'Annecy. L'Omble-Chevalier n'existe dans le lac d'Annecy que depuis 1890. A cette époque on y jeta 2.200 alevins. D'autres peuplements ont eu lieu : en janvier 1907, 5.000 alevins ; en janvier 1908, 5.000 alevins ; en mai 1908, 10.000 Ombles de trois mois ; en mai 1910, 10.000 individus de quatre mois. Ce Salmonidé s'est admirablement multiplié et c'est une des ressources alimentaires les plus appréciées de ce lac.

L'Omble s'approche des bords au mois d'août, les gros individus fréquentent la limite du Bleu et les petits se tiennent habituellement plus au large. Ces derniers trouvent dans cette région le plancton indispensable à leur nourriture, tandis que les autres recherchent dans les plantes aquatiques des proies plus grosses ou des alevins.

Les Ombles blanches et grises frayent dans une faible profondeur en *novembre, décembre jusqu'au* 15 *janvier* sur les cailloux, graviers et éboulis bien lavés, différence biologique avec la même espèce au Bourget.

Localisation des frayères.

Côte de Chavoire, de la Tour jusqu'au Prieuré ; du ruisseau des Bains de Menthon, tout autour du Roc de Chère, jusqu'à la grande faille orientale du Roc ; du port de Talloires jusqu'au Sud du delta torrentiel d'Angon ; partie S. E. de la beine Sud du lac ; côte Ouest depuis la Maladière jusqu'au ponton de Duingt ; depuis l'hôtel Beaurivage, jusqu'au promontoire de la Puya ; les graviers de la presqu'île d'Albigny (Impérial Palace) ; enfin sur les scories abandonnées par les bateaux à vapeur dans les profondeurs moyennes.

Les Ombles-Chevalier sont parasités par *Ichtyotœnia longicollis*, et par *Botryocephalus latus*.

Le Saumon de Fontaine *Salvelinus fontinalis* Mitch.

Espèce américaine d'introduction récente dans nos lacs.

Elle recherche comme la Truite les eaux froides et vives, et fraye en *novembre* et *décembre*.

En 1905 et 1906 on immergea dans le lac d'Annecy 26.000 individus de six mois. Le développement de ce Salmonidé n'a pas été bien remarquable : on en capture de temps en temps

sur la côte de Sevrier, près de l'embouchure du ruisseau de la Planche.

Le Brochet *Esox lucius* L.

Le Brochet abondant au Bourget, atteint parfois une taille considérable. On a capturé à Terret-Nu, un individu pesant 13 kg. 500. On le pêche à la ligne amorcée avec la Soueffe, la Vandoise ou encore à la grande nasse ou au filet dormant.

Le Brochet fraye de très bonne heure, dès le 15 *février jusqu'à la fin de mars*. L'époque la plus active est le *commencement de mars*.

Il s'engage dans les délaissés, même les fossés où il trouve des eaux tranquilles et peu profondes, abondamment garnies de végétation. Il affectionne particulièrement les plantes à longues tiges : (*Ranunculus aquatilis, R. trichophyllus, R. lingua*) qui acquièrent un beau développement par exemple dans le délaissé de Châtillon, où débouche le ruisseau de Chindrieu.

Il dépose également ses œufs dans les délaissés de Grésine, Quinsard, de Bon Port ; à Terret-Nu et sur toute la beine méridionale ainsi que sur la vaste beine entre La Châtière et Châtillon.

Le Brochet est parfois envahi, à la fin de la période du frai en mars, quand la température se radoucit, par une maladie épidémique : une Mousse (*Achlya prolifera*) qui fut si meurtrière en 1911 qu'on voyait flottants sur les bords du lac, de nombreux cadavres de jeunes brochets variant en poids de 250 à 300 grammes.

Lac d'Annecy. N'y existe plus depuis au moins un siècle. Il était très abondant autrefois ainsi qu'il résulte d'un texte de la fin du XVIe siècle. A. Delbene. *Fragmentum descriptionis Sabaudiæ* 1593-1600. Ms. lat. Arch. d'Etat de Turin.

Le Poisson-Chat *Ameiurus nebulosus* Jen.

Ce Silure, introduit, on ne sait quand, ni comment, au lac du Bourget, s'y est multiplié et il n'est pas rare d'en capturer des exemplaires d'assez belle taille, dans les endroits où l'eau peu profonde s'échauffe facilement.

Ce poisson exotique est carnassier et vorace ; il constitue un réel danger pour les espèces indigènes, car il est dévastateur de frayères.

Le Poisson-Chat qui se nourrit de Loches, Vairons et de Grenouilles s'attaque aux œufs et aux alevins. Il est parfaitement armé pour la lutte, car les piquants de ses pectorales empêchent même le Brochet de s'attaquer à lui.

Il s'introduit en *juin et juillet* dans les délaissés pour y frayer. C'est ainsi qu'en août 1917, on voyait un grand nombre de jeunes, longs de 7 cm., nageant en bandes parmi les plantes aquatiques du délaissé de Brizon.

Lac d'Annecy. La présence du Poisson-Chat y fut constatée en 1910. Un exemplaire de belle taille, 30 cent. de longueur a été pêché au Bout-du-Lac. Depuis cette époque on n'en a plus revu. Il résulte d'une enquête sur l'origine dans nos eaux de ce poisson que deux jeunes ayant été conservés pendant quelques semaines dans un aquarium à Talloires par un touriste, ce dernier s'en serait ensuite débarrassé au moment de son départ en les jetant dans le lac.

L'Anguille *Anguilla vulgaris* L.

L'Anguille commune est peu abondante au lac du Bourget. Les Anguilles des fossés et ruisseaux des plaines marécageuses du Nord et du Sud, pénètrent à l'état erratique dans le lac.

Elles y atteignent, une fois définitivement fixées dans ce milieu, tout en devenant stériles une taille assez considérable.

Elles subissent, ainsi que le fait remarquer Roule, en raison de leur séjour permanent en eau douce, une véritable castration naturelle dont les conséquences d'engraissement se réalisent de la même façon qu'ailleurs.

On prend parfois, à la ligne de fond, de beaux exemplaires pesant jusqu'à 4 kilogrammes.

Une forme intéressante, au point de vue morphologique, est à noter au Bourget. Elle est intermédiaire entre les anguilles à bec moyen et les anguilles à long bec. Blanchard, qui la caractérise par un museau court et obtus en fait la variété *A. oblongirostris*.

Lac d'Annecy. L'Anguille y est extrêmement rare. On en prend cependant à de très longs intervalles, de beaux exemplaires dans les nasses ou à la ligne de fond, à la Puya, sur les côtes de Sevrier et de Saint-Jorioz, au Bout du Lac, à Talloires et au ruisseau des bains de Menthon.

Une Anguille prise à Sevrier parmi les roseaux dans une nasse mesurait 1 m. 07 et pesait 3 kg. 200 ; un autre de 3 kg. a

été capturée à Albigny. Un exemplaire de 90 cm. de longueur est conservé au Musée d'Annecy.

La Lotte *Lota vulgaris* Cuv.

Il existe deux variétés de Lottes : l'une de grande taille et de couleur grise qui fraye dans les eaux du lac ; l'autre dite noire, moins grosse, d'une teinte plus foncée, à marbrures brunes, qui fraye dans les affluents et les fossés.

La taille des Lottes est comprise entre 0 m. 25 et 0 m. 60 ; quelques individus atteignent un poids de 1 k. 500 à 3 k.

On pêche les Lottes avec un filet de 1 m. 50 de hauteur descendu sur les fonds de 80 à 100 mètres où ces poissons se tiennent.

L'époque la plus favorable est le mois de mai.

Du fait des habitudes de la Lotte qui fréquente les grands fonds, il résulte que souvent, le contenu de son estomac révèle des espèces de profondeur très intéressantes, qui vivent uniquement dans ces régions, tels *Pisidium Foreli*, P. *Henslowianum*, P. *nitidum*, petits mollusques dont l'existence a été connue par l'examen viscéral.

L'époque de la ponte s'étend du 15 *décembre* au 15 *février*, mais surtout depuis le 1er *janvier* ; elle peut se prolonger certaines années jusqu'à la *fin de février*.

Localisation des frayères.

Les Frayères se rencontrent sur les côtes abruptes et rocailleuses de la côte Ouest où la Lotte colle ses œufs aux cailloux et graviers. Elle fraye plus au large par les temps froids sur les fonds de 80 à 120 mètres.

La petite Lotte noire, remonte un peu les affluents et va déposer ses œufs dans les fossés des marécages, tout près des rives du lac.

La dimension des œufs mûrs varie de $0^{mm}7$ à $0^{mm}8$.

Le tableau suivant résumant les observations faites en 1917 et 1918 montre les stades du développement des œufs de la Lotte.

1917	23 mai	diam. des œufs =	$0^{mm}3$	
	3 août	»	0	2
	4 octobre	»	0	2
	17 novembre	»	0	3
	1er décembre	»	0	2
1918	3 janvier	»	0	7
	31 janvier	»	0	8

8 février	»	0 min 8
16 février	»	0 8
28 février	»	0 8
28 février	»	0 8

On voit que la maturité de l'œuf est atteinte fin janvier et que la période active de la ponte est le *mois de février*.

La voracité de la Lotte est extrême. L'examen du contenu stomacal de nombreux individus démontre que ce poisson se nourrit de petits crustacés, de larves d'insectes, de mollusques, de poissons, de perchettes, de jeunes ombles-chevaliers et surtout en grande quantité d'œufs de Salmonidés. A plusieurs reprises j'ai même trouvé l'estomac des Lottes rempli des œufs de leur propre espèce. Les pêches du matin fournissent des Lottes dont l'estomac est bourré surtout de Cladocères ; ces poissons ayant chassé à fleur d'eau pendant la nuit ou dans leur rythme journalier ces Entomostracés montent à la surface.

La Lotte est parasitée par *Cucullanus elegans* bourré d'embryons en juillet, *Ascaris mucronata* et dans les appendices pyloriques par *Echinorhynchus globulosus* qui existent constamment en énormes quantités dans ces organes.

Observation. Il serait certainement utile d'autoriser la pêche de la Lotte pendant toute l'année, sauf pendant les deux mois de janvier et février. *L'interdiction réduite au besoin au mois de février* (moment le plus actif de la ponte) suffirait pour protéger la reproduction de l'espèce. La pêche restant ouverte pendant le reste de l'année modèrerait la pullulation de ce poisson très prolifique et très dévastateur.

Lac d'Annecy. Les deux variétés de Lottes existent dans le lac d'Annecy.

La pêche s'effectue soit à la ligne de fond, soit au moyen de nasses non amorcées. Ces nasses sont fabriquées avec des brins d'osier, leur longueur est de 0 m.70, l'ouverture arrondie a 0 m. 25 de large sur 0 m. 15 de hauteur. L'écartement réglementaire des brins est de 27 millimètres. On les amarre au nombre de 30 à 40 sur une corde de 200 à 220 mètres qu'on immerge dans l'eau à une profondeur de 40 à 50 m. Ces nasses servent de refuge pendant le jour aux Lottes qui en sortent la nuit pour chasser.

La Lamproie *Petromyzon marinus* L.

La Lamproie appelée vulgairement Sept-Yeux, est un

poisson migrateur qui effectue sa croissance principale à la mer et vient frayer en eau douce, arrive du Rhône dans le lac, par le canal de Savières, en même temps que l'Alose, vers le mois de *mai*.

Elle effectue sa remontée soit en nageant soit en s'accrochant par son suçoir aux Aloses qui ainsi les transportent.

La Lamproie, une fois dans le lac, s'attaque aux poissons vivants en s'y fixant au moyen de sa ventouse buccale et déchire avec ses dents les téguments de sa victime. Il n'est pas rare de recueillir à la surface de l'eau des poissons gravement endommagés par la succion de ce Cyclostome.

La Lamproie n'existe pas au **lac d'Annecy.**

LES FRAYÈRES

Leurs relations avec les Associations végétales

I. Lac du Bourget *(Voir cartes pp.* 190-191.)

Du port du Bourget à Bourdeau.

Beine très étroite formée de sables et de graviers. Associations végétales : Roseaux au bord, Joncs vers le large ; plus profondément *Myriophyllum* et *Chara*.

Cyprinidés : *Perches* sur le molard, à la limite du bleu ; *Mirandelles*, belle frayère à la pointe de la Mirandelle, près de la maison Excoffier ; au Sud du torrent de Gerle, à la grotte de Lamartine.

Salmonidés : *Lavarets*, depuis le port du Bourget jusqu'à la maison Excoffier.

De Bourdeau à Pierre-Meunier.

Côte formée de rochers abrupts, éboulis, beine presque nulle. Associations végétales : Côte désertique, rares îlots de joncs.

Cyprinidés : *Mirandelles.*

Lottes dans les parties rocheuses au sud de la Grande Carrière. Salmonidés : *Omble-Chevaliers*, au nord de Bourdeau, à la Grande Carrière, devant Pierre Meunier ; *Lavarets*, tout le long de la côte ; *Bezoules* : entre la Grande Carrière et Hautecombe.

De Pierre-Meunier à Conjux.

Rochers tombant à pic dans le lac, blocs, éboulis, graviers ; à Hautecombe, petite beine sableuse.

Associations végétales : Rares îlots de Roseaux et de Joncs. Dans l'anse d'Hautecombe, Roseaux au bord, Joncs en dehors ; sur le Mont : *Polygonum amphibium*, *Potamogeton*, *Myriophyllum*.

Cyprinidés : *Perches* sur le Mont, jusqu'à Hautecombe ; *Mirandelles* jusqu'à Conjux. Tous autres Cyprinidés dans l'anse d'Hautecombe.

Lottes, sur le mont, dans les excavations des rochers.

Salmonidés : *Lavarets* jusqu'à Conjux : frayère importante à la baie de Bernoud. *Ombles-Chevaliers* : frayères en bandes presque continues ; *Bezoules*, au large en profondeur.

De Conjux à Châtillon.

Une beine importante se développe à partir de Saint-Gil ; elle est formée d'un limon blanchâtre très calcaire et atteint une largeur de 400 à 500 mètres, de la Chatière à Conjux. Ce sol limoneux est semé de concrétions tufeuses (algues incrustantes et cariantes), jusqu'à l'Est de la pointe de Châtillon.

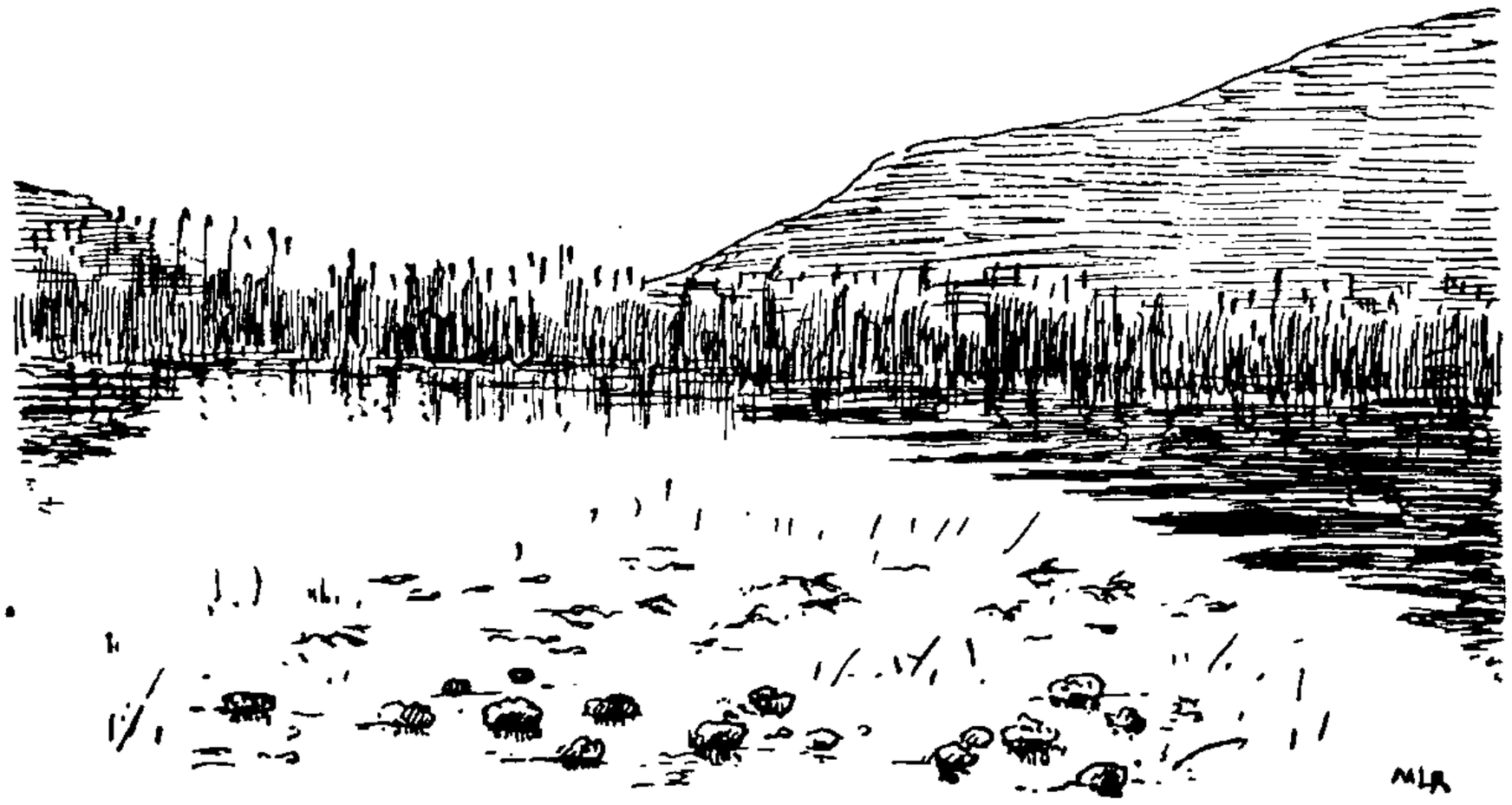

La grève de Chatillon par baisse exceptionnelle des eaux.

La Scirpaie très développée (*Scirpus lacustris*). — En avant la Polygonaie (*Polygonum amphibium* vers *natans*). — Au premier plan les cailloux sculptés recouverts d'Algues incrustantes et cariantes.

Associations végétales : A Saint-Gil : alternance de Roseaux et de Joncs. A Conjux : une Phragmito-Scirpaie. Au bord : *Potamogeton perfoliatus*, *Myriophyllum*, *Ranunculus trichophyllus*. A partir de Conjux, formations végétales très denses. Au bord *Polygonum amphibium*, *Nymphea alba*. Plus loin vastes fourrés de *Phragmites* et de *Scirpus* en mélange. Le

Canal de Savières s'ouvre dans cette puissante formation. Sur le mont : *Chara, Naias major.* Disséminés. *Villarsia.*

Cyprinidés : Importantes frayères : *Gardons, Vandoises, Hottus, Tanches, Carpes, Brêmes, Rosses, Goujons, Brochets. Perches* sur le mont.

Lottes, sur le mont.

Salmonidés : quelques frayères d'*Omble-Chevalier*, au large, *Lavarets* autour du rocher de Châtillon. Au large, *Bezoules.*

Du rocher de Châtillon à l'extrémité Sud du délaissé.

Dans l'anse, entre le rocher de Châtillon et le délaissé, dépôts limoneux, calcaires et sableux. Nombreux tufs lacustres.

Associations végétales. Roseaux et Joncs alternants. En dedans *Polygonum, Myriophyllum, Villarsia, Nymphea,* contre la ligne du chemin de fer.

Dans le délaissé de Groisin ou de Châtillon : *Phragmites, Scirpus, Typha, Ranunculus lingua, R. trichophyllus, Potamogeton lucens, P. perfoliatus, Villarsia nymphoïdes.*

Sur la beine et dans le délaissé excellentes frayères de Cyprinidés.

Perches sur le Mont.

Salmonidés : *Lavarets* depuis le rocher de Châtillon.

Du délaissé de Châtillon à Pierre-bise.

Graviers, enrochements du talus d'accotement de la route, éboulis.

Associations végétales : Plages disséminées et alternantes de Roseaux et de Joncs. Sur le mont : *Myriophyllum, Potamogeton, Charas.*

Cyprinidés : *Mirandelles, Goujons, Gardons, Brêmes, Vandoises, Perches* sur le mont.

Salmonidés : *Lavarets, Ombles-Chevaliers* à Pierre-bise.

De Pierre-bise à la pointe de Largue.

Sables et graviers, rochers, menus éboulis du talus de la voie du chemin de fer. Beine réduite au Nord, large en bordure du délaissé de Grésine. Associations végétales. Ilots très espacés de Joncs alternant avec quelques touffes de Roseaux. Sur le mont : *Potamogeton, Myriophyllum, Chara, Naias.*

Cyprinidés : *Mirandelles* sur les graviers dans tout ce secteur. Tous autres poissons blancs sur la beine. *Perches*, importante frayère sur les plantes aquatiques du mont, dans toute la baie de Grésine jusqu'au delà de la pointe de Largue.

Salmonidés : *Lavarets* sur les graviers dans tout ce secteur, *Ombles-Chevaliers*. Plus au large depuis la sortie du tunnel jusqu'à la pointe de Brizon-Saint-Innocent, toute la baie de Grésine.

Délaissés. I. Brizon.

Ce délaissé s'étend à l'Est de la voie du chemin de fer dont le remblai le sépare du lac. Il est en communication avec ce dernier par un canal sous un ponceau.

Fond vaseux, par places sableux, couvert d'un tapis de matières végétales décomposées.

Associations végétales : *Phragmites* dominants, mêlés à quelques *Scirpus*. Dans les espaces libres flottent les feuilles et fleurs de *Villarsia nymphoïdes*. Le fond est tapissé de *Myriophyllum*, de flocons d'algues *Chlorophycées* et de plaques d'*Oscillatoria*.

Importante frayère pour tous Cyprinidés. — En septembre 1917, une grande quantité de Poissons-Chat (*Ameiurus nebulosus*) longs de 8 centimètres nageaient dans les eaux de ce délaissé.

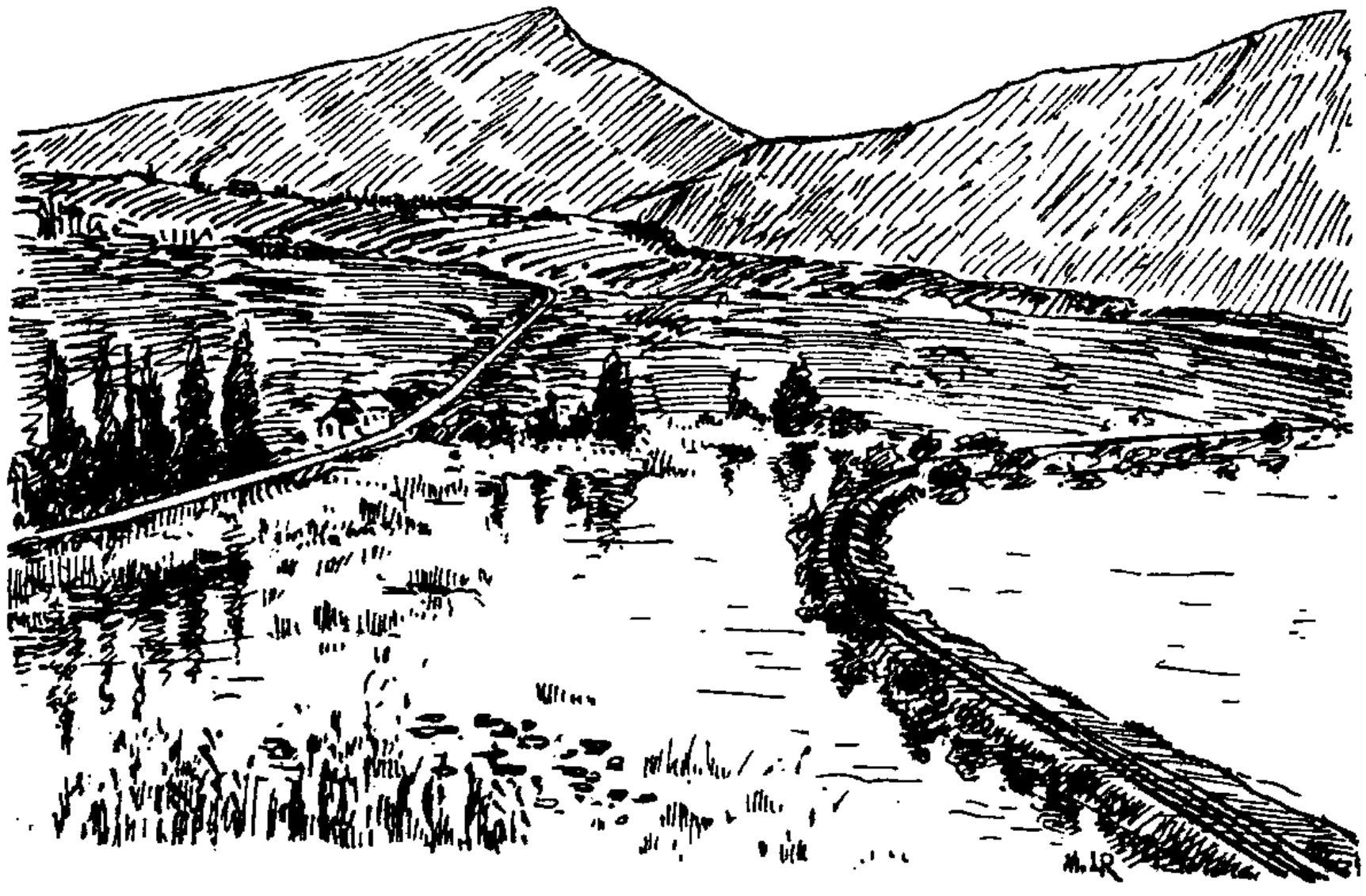

Le délaissé de Grésine à gauche de la voie du chemin de fer. A droite, le lac du Bourget ; au fond Phragmito-Scirpaie (Roselière). Les roseaux forment ceinture au bord, les joncs sont en dedans. Disséminés : îlots de joncs, *Nuphar*, *Nymphæa*, *Potamogeton*, *Myriophyllum*. — Au fond la Dent du Chat.

II. Grésine.

C'est le plus vaste délaissé. Le fond est un peu sableux et en majeure partie vaseux.

Associations végétales : *Carex stricta* au bord, *Typha lati-*

folia, *Phragmites* et *Scirpus* se pénétrant les uns les autres avec prédominance de Roseaux. Au centre *Nuphar*, *Potamogeton*, *Myriophyllum*. Au bord *Populus nigra*, *Salix incana*, *Lythrum salicaria*.

Excellente frayère pour tous les Cyprinidés : *Carpes*, *Tanches*, *Brêmes*, *Rosses*, *Gardons*, *Vairons*, *Brochets*.

III. Quinsard.

Dans ce délaissé isolé du lac par la voie du chemin de fer, le fond sableux contribue à maintenir l'eau très claire.

Associations végétales. Carex stricta dont les gazons for-

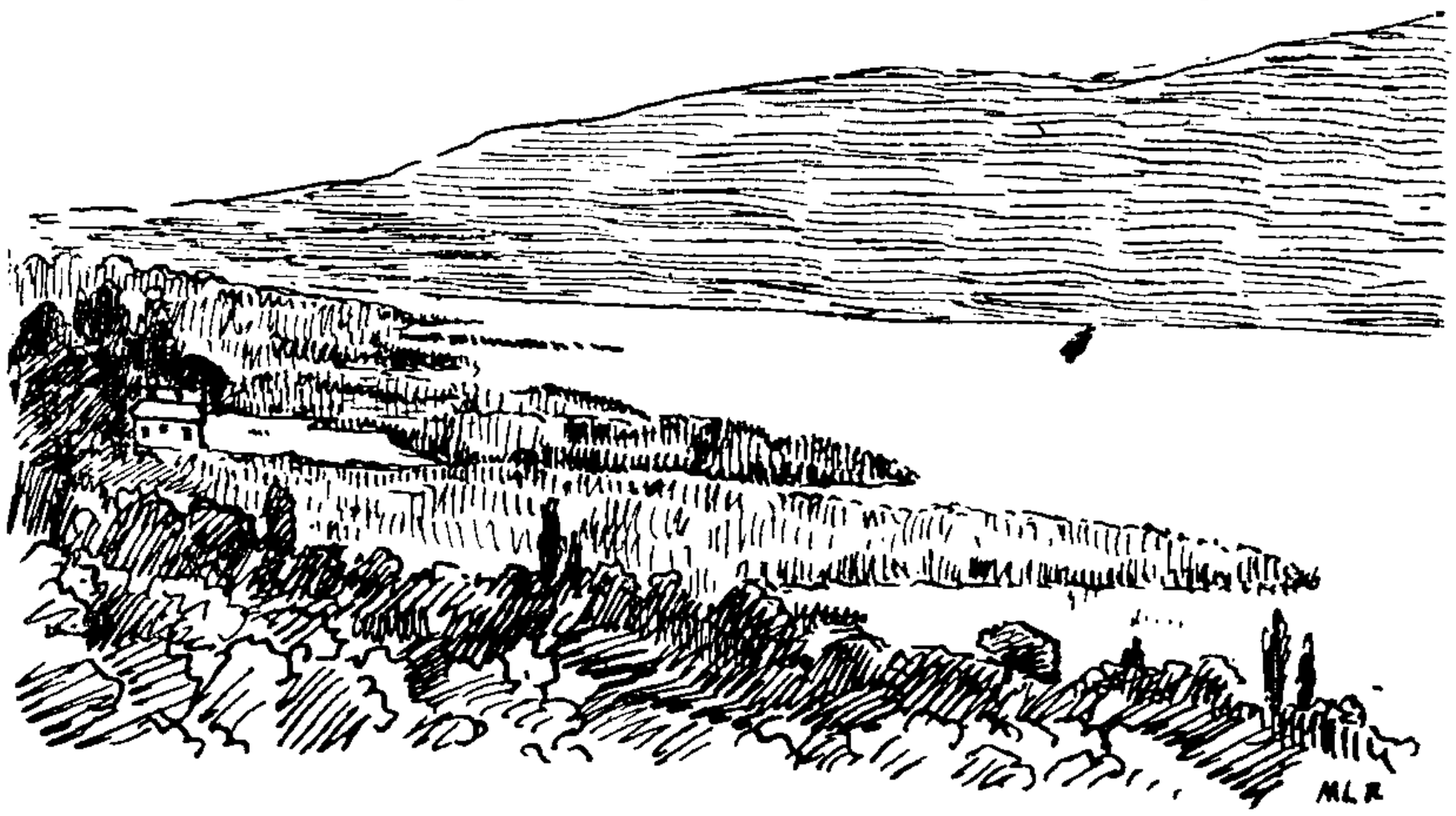

Les grandes Roselières au nord du Grand Port
Phragmitaie très dense et très large avec Joncs disséminés en îlots.

ment bordure. *Scirpus* formant zone interne aux *Phragmites* sur la rive Est. Dans les espaces libres flottent les feuilles de *Nuphar* et de *Villarsia*. Au fond le sombre tapis des *Myriophyllum*.

Petite frayère, assez bonne pour quelques Cyprinidés.

De la Pointe de Largue au Petit-Port.

Fond calcaire mi-sableux, mi-vaseux, interrompu par le large cône de déjection du Sierroz. Beine assez vaste de la pointe de Largue au Grand-Port.

Associations végétales. La côte, sous Talamont est garnie de *Phragmites* et de *Scirpus*, en îlots alternants plus ou moins étendus. Sous Mémard, où la beine atteint une largeur de 300 mètres s'étale une dense Phragmitaie flanquée d'une Scirpaie, au Nord et au Sud. Près du Grand-Port : *Myriophyllum* et *Potamogeton*. Quelques plages de Roseaux et de Joncs, au Nord de l'embouchure du Tillet, *Potamogeton perfoliatus* et *P. lucens*.

Cyprinidés : *Mirandelles* au bord sur les graviers à la pointe de Largue. Bonne frayère de *Perches* sur le mont et sur le haut fond de Talamont. Dans tout ce secteur : *Brêmes, Carpes, Tanches, Gardons, Rosses, Chevaines, Anguilles, Goujons, Brêmes, Vandoises, Brochets.*

Salmonidés : *Lavarets* de la pointe de Largue à Talamont, à l'embouchure du Sierroz et du Tillet.

Du Petit-Port à Drivet-Terret-Nu.

Limon blanchâtre, argilo-calcaire, graviers et cailloux par places. Beine de 100 à 150 mètres de large jusqu'à Bon-Port.

Association végétale : Large Phragmito-Scirpaie dans l'anse au Sud du Petit Port. Disséminés : *Potamogeton, Nuphar, Myriophyllum.* Ilots très espacés de Roseaux et de Joncs jusqu'aux Cochets.

Cyprinidés : *Mirandelles, Brêmes, Carpes* et autres.

Perches sur le Mont et autour d'un haut-fond en face de Bon-Port. *Perches goujonnières,* sous le hameau des Cochets.

Salmonidés : *Lavarets,* anse au Sud du Petit-Port, sous Tresserve et de Bon-Port au Terret-Nu. *Ombles-Chevaliers* plus au large depuis le Petit-Port.

De Drivet au Port du Bourget.

Fond limoneux, terrains d'alluvions, marécages. Vers l'embouchure de la Leysse, cailloux roulés et hauts fonds de graviers et de sables. Une vaste beine se développe sur une largeur de 500 à 600 mètres.



La beine au Sud du Lac, à l'embouchure du Terret-nu.

Phragmitaie et Villarsaie. Roseaux mêlés avec des Rubaniers. (*Sparganium ramosum*), Importante formation de *Villarsia nymphoïdes* (feuilles flottantes au premier plan).

Associations végétales : A l'embouchure du Terret-Nu : *Phragmites, Sparganium ramosum, Polygonum amphibium Villarsia nymphoïdes, Potamogeton perfoliatum, P. lucens* avec alternances de *Scirpus,* jusqu'à la pointe de Levicher. Phrag-

CARTE PISCICOLE
DU
LAC DU BOURG

SITUATION DES FRAYÈRES
Points de capture

Echelle = 1 : 50 000

PARTIE NORD

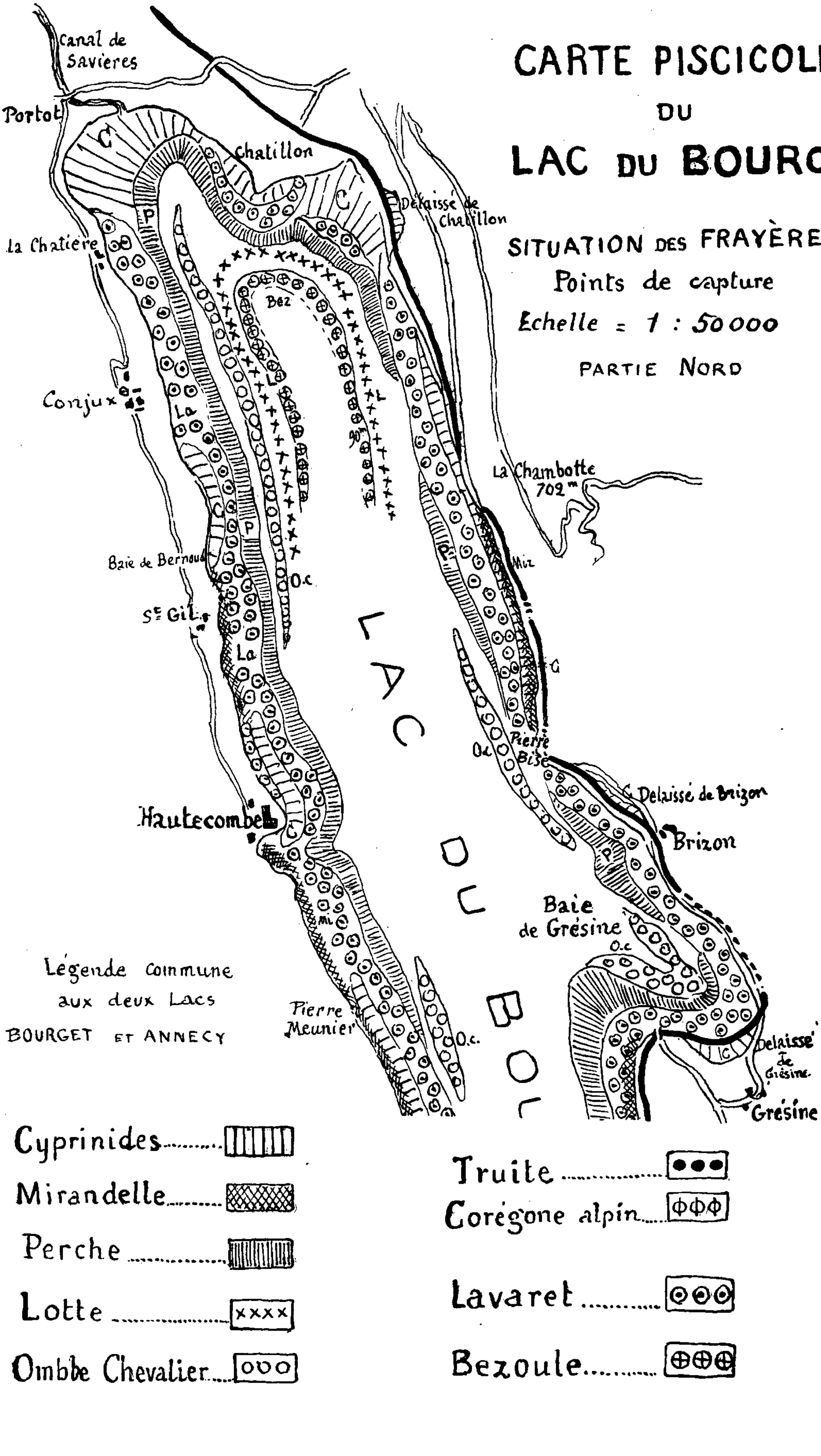

Légende commune aux deux Lacs BOURGET ET ANNECY

- Cyprinides
- Mirandelle
- Perche
- Lotte
- Ombbe Chevalier
- Truite
- Corégone alpin
- Lavaret
- Bezoule

LE LAC DU BOURGET — PARTIE SUD

CARTE DE LA SITUATION DES FRAYÈRES

M. LEROUX. Recherches biologiques sur les grands lacs savoyards. Annecy 1927

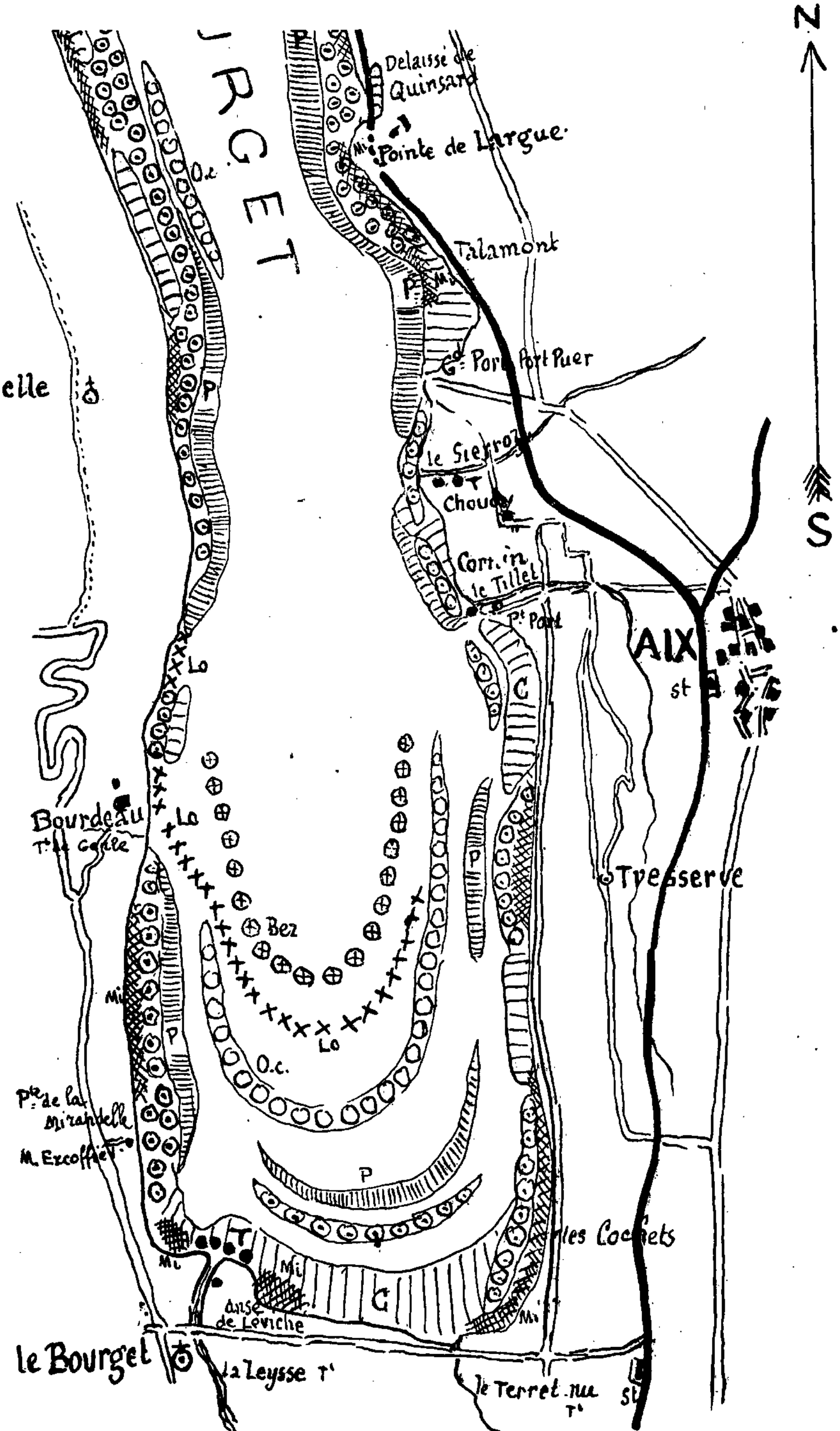

mito-Scirpaie, emboîtée l'une dans l'autre s'étendant vers le large. *Chara, Naias major* : ces deux dernières limnophytes végétant sur le mont dans tout le secteur. Vers la Leysse : formations plus disséminées de Joncs, Roseaux, Myriophylles et Potamots.

Cyprinidés. A l'embouchure du Terret-Nu, belles frayères : *Brochets, Tanches, Vandoises, Gardons, Rosses, Brêmes, Chevaines, Goujons, Gardons.* De la pointe de Levicher au port du Bourget : *Mirandelles, Goujons* et *Carpes. Perches* sur le Mont.

Salmonidés : *Truites* à l'embouchure de la Leysse. Au large, *Ombles-Chevaliers, Lottes, Bezoules.*

Les délaissés du lac envisagés comme cantonnements : frayères et alevinières

Les délaissés de la rive orientale pourraient être utilisés en vue de favoriser la reproduction des Cyprinidés. Ils sont dans d'excellentes conditions car, une communication facile avec le lac leur est assurée par les canaux pratiqués sous la voie du chemin de fer.

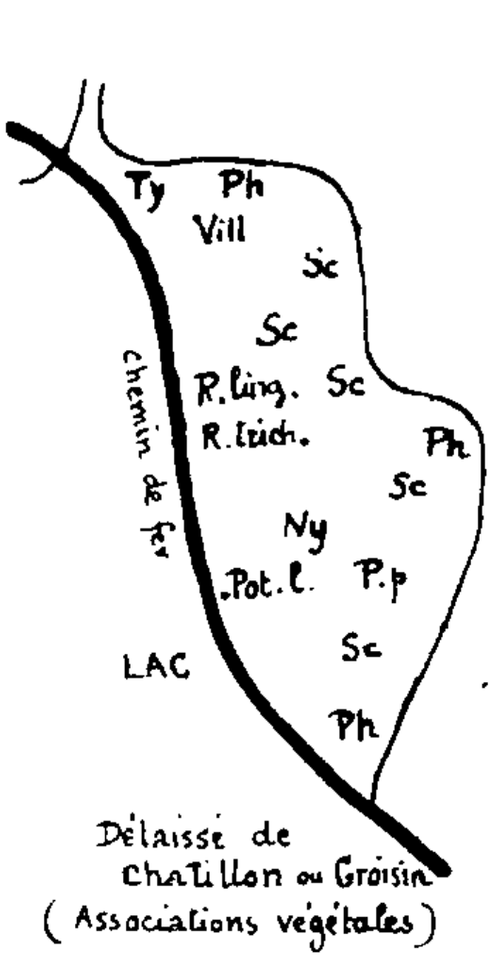

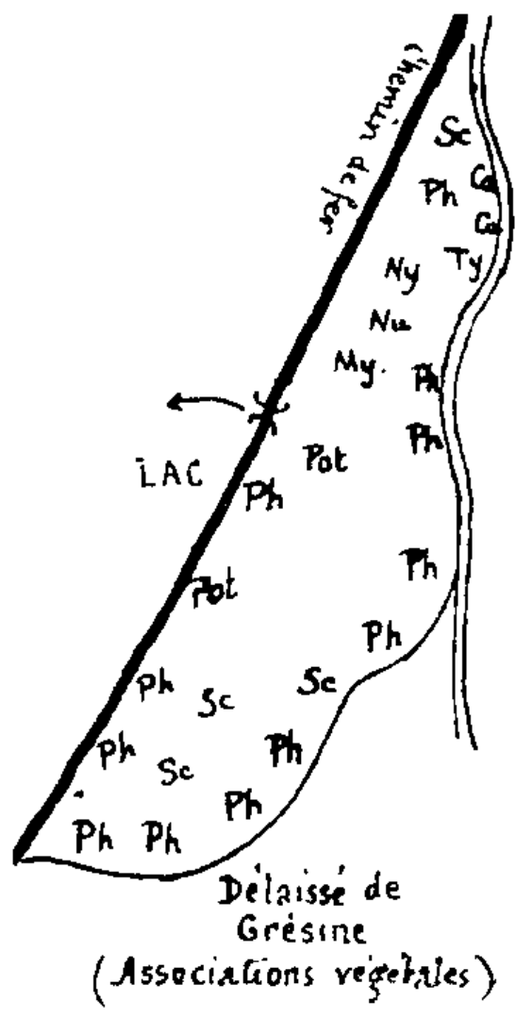

Ces bassins naturels sont garnis d'une abondante végétation aquatique (v. plan ci-contre) et constituent dès maintenant de bonnes frayères pour les Cyprinidés.

Il est à remarquer que pendant les crues, période où l'eau du lac s'introduit en masse dans les délaissés, le poisson ne pénètre pas dans ceux-ci ; il attend que l'équilibre se soit rétabli.

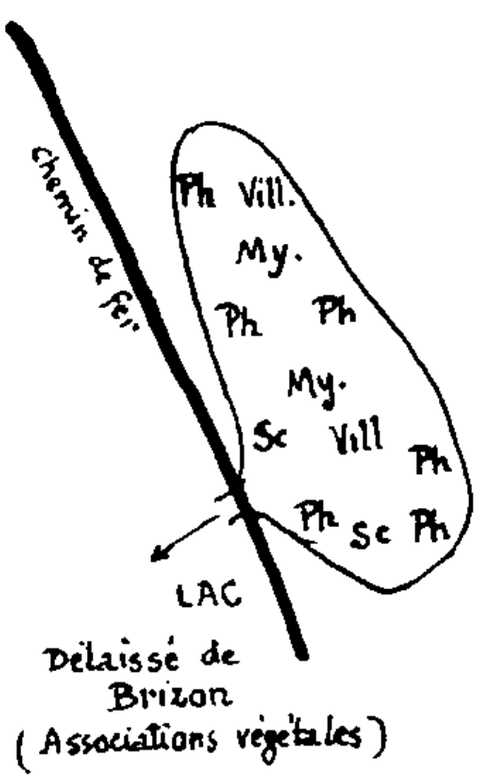

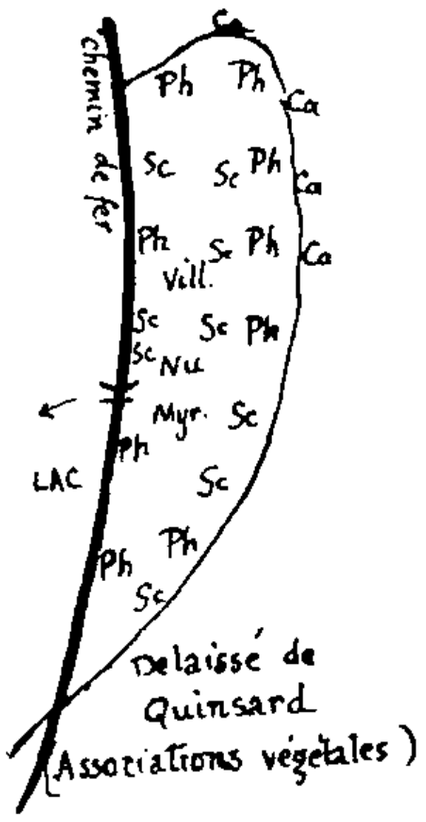

On pourrait donc interdire périodiquement la communication de ces délaissés.

avec le lac par l'installation et le jeu de vannes ou grilles qui seraient ouvertes au moment du frai.

Les reproducteurs s'introduiront ainsi dans ces réserves pour y pondre. Ils retourneront naturellement au lac lorsque cette fonction sera terminée.

Ou bien après avoir fermé les vannes on les pêchera au moyen de filets à mailles appropriées, ce qui permettra de capturer en même temps les poissons déprédateurs qui auraient pu s'introduire dans le délaissé.

Les alevins auront ainsi un enclos bien protégé pour se développer en toute sécurité et lorsqu'ils auront acquis les forces et l'agilité nécessaires pour échapper à leurs ennemis, on permettra à ces jeunes de gagner les eaux du lac en ouvrant les vannes. Ce procédé mériterait d'être étudié afin de faire produire à ces délaissés, qui sont déjà de bonnes frayères, leur rendement maximum au point de vue piscicole.

II. Lac d'Annecy *(Voir cartes, pp.* 196 *et* 197*)*

Du port d'Annecy à Chavoire.

Vaste beine couverte d'un dépôt limoneux calcaire très fin dans toute la partie Nord du lac jusqu'à La Tour en diminuant de largeur à la pointe d'Albigny. Puis la côte devient déclive jusqu'à Chavoire, formée de graviers et d'éboulis.

Associations végétales : Gazons de *Chara gymnophylla, C. fœtida* associés à rare *Myriophyllum spicatum.* A l'Est de la presqu'île d'Albigny : au bord une Scirpaie, puis une large Phragmitaie ; en eau plus profonde Potamaie avec *Polygonum natans,* puis sur le talus de la beine : Charaie.

Cyprinidés : *Gardons, Chevaines, Mirandelles, Carpes* et *Tanches* dans les eaux marécageuses d'Albigny. Sur le mont : *Perches* ; en profondeur : *Lottes.*

Salmonidés : *Truites bleues,* belle frayère en face de l'Hôtel Impérial. Vers la balise du chenal : *Corégones alpins.*

De Chavoire aux Bains de Menthon.

Côte très déclive, pentes caillouteuses donnant prise à une beine très étroite.

Associations végétales : Rares *Scirpus* alternant avec *Phragmites* : zone continue de *Potamogeton* et de *Chara* formant bordure au large.

Cyprinidés : *Mirandelles, Perches.*

Salmonidés : *Ombles-Chevaliers, Corégones alpins* (bonnes frayères).

La falaise du Roc de Chère.

Muraille rocheuse tombant à pic dans le lac jusqu'à 40 mètres de profondeur. En certains points de minuscules plages de sable et graviers. Une corniche sous-lacustre sur une largeur de 2 mètres présente un beau développement de tufs calcaires (algues incrustantes et cariantes).

Cyprinidés : Quelques frayères de *Perches* près des Bains et dans la baie de Talloires, sur les cônes de déjection des deux torrents.

Salmonidés : belles frayères d'*Ombles-Chevaliers.*

Lottes sur tout le pourtour du Roc, dans les anfractuosités.

De la baie de Talloires à l'Eau-Morte.

Beine très réduite, berge déclive se raccordant à un sol de sables et graviers. Associations végétales. Ilots de Roseaux jusqu'à Angon, puis ceinture discontinue de Joncs. Les Roseaux faute de beine limoneuse et meuble ne peuvent y prendre pied par leurs rhizomes. Le cône de déjection du torrent d'Angon donne prise à l'envahissement de la végétation sylvatique avec ses éléments habituels. Plus au large : Potamaie, Naiadaie et Charaie. En profondeur *Elodea canadense.*

Cyprinidés : belles frayères de *Mirandelles, Gardons, Perches, Lottes,* un peu au large.

Salmonidés : *Ombles-Chevaliers.*

De l'Eau-Morte au Bout du Lac.

Sol limoneux calcaire avec débris végétaux et passant vers le Sud au marécage et à la prairie souvent inondée. Là se développe une énorme association de Roseaux hauts de 3 à 4 mètres, serrés en une sorte de brousse presque impénétrable bordée sur le littoral par des gazons de *Carex stricta* en mottes disjointes. Dans les eaux mêmes du lac apparaissent : une Scirpaie avec taches de *Nymphoea,* une Phragmitaie. La série se complète plus loin d'une Potamaie (*Pot. pectinatus*) pénétrant la Scirpaie avec associations représentatives de *Polygonum amphibium* var. *natans, Ranunculus trichophyllus Hippuris vulgaris.* Sur le talus de la beine s'installent les *Chara.*

Cypriñidés : *Carpes, Tanches, Chevaines, Gardons, Perches.* Plus profondément : *Lottes.*

Salmonidés : *Truites* frayères sur les graviers et dans les torrents, Eau Morte, Ire, Bournette.

Du Bout du Lac à Duingt.

La côte se dirige sans articulation du Sud au Nord, avec une beine très réduite. Le lac a entamé les alluvions fluvio-glaciaires des environs de Bredannaz en édifiant une rive caillouteuse et très déciive.

Associations végétales : zone continue de Joncs pénétrée ça et là par de rares taches de Roseaux. Au port de Duingt, en eau profonde : *Polygonum, amphibium* var. *natans, Nuphar luteum* et *Naias major.*

Cyprinidés : *Perches,* tout le long de la côte et autour du Roselet (belle frayère).

Salmonidés : *Ombles-Chevaliers* depuis Bredannaz jusqu'à Duingt.

De Duingt à Sevrier.

Beine très développée formée d'un fin limon calcaire.

Associations végétales : La ceinture littorale est formée en général de *Scirpus* au bord et de *Phragmites* au large ; tantôt ces deux formations sont inversées. Au bord s'installent les mottes de *Carex stricta* envahissant la Scripaie dont le sol est jonché de concrétions tufeuses. La côte est accidentée des cônes de déjection du Bourdon et du Landon qui imposent une discontinuité dans la série des associations littorales. Ce sont des exemples intéressants de la prise de possession du terrain conquis sur le domaine du lac par la végétation sylvatique. La Phragmitaie est envahie par les alluvions avec cordon littoral de galets. On reconnaît les stades successifs de la végétation forestière : *Salix incana, Populus nigra, Hippophae rhamnoides, Frangula vulgaris.* Le tapis végétal est formé par une graminée *Molinia cœrulea* plus ou moins abondante à mesure que les *Phragmites* disparaissent. Depuis le Laudon jusqu'au ruisseau de la Planche s'étend aussi une immense Roselière sur une largeur de plus de 400 mètres. Aux embouchures des ruisseaux et contre les jetées des débarcadères s'organise une végétation de Potamots envahie parfois par les *Charas* et piqués par endroits de taches de *Nuphars.*

Cyprinidés : frayères de *Perches, Carpes, Gardons, Chevaines.*

Salmonidés : *Ombles-Chevaliers* et *Corégones alpins* autour des hauts fonds de Châtillon et d'Anfon. *Saumons de fontaine* (rares). *Truites* au bord du lac au Sud du Laudon et dans tous les torrents affluents. Entrevernes, Bourdon, Laudon, La Planche.

CARTE PISCICOLE
DU
LAC D'ANNECY

SITUATION DES FRAYÈRES

Points de capture

Echelle 1 : 50 000

PARTIE NORD

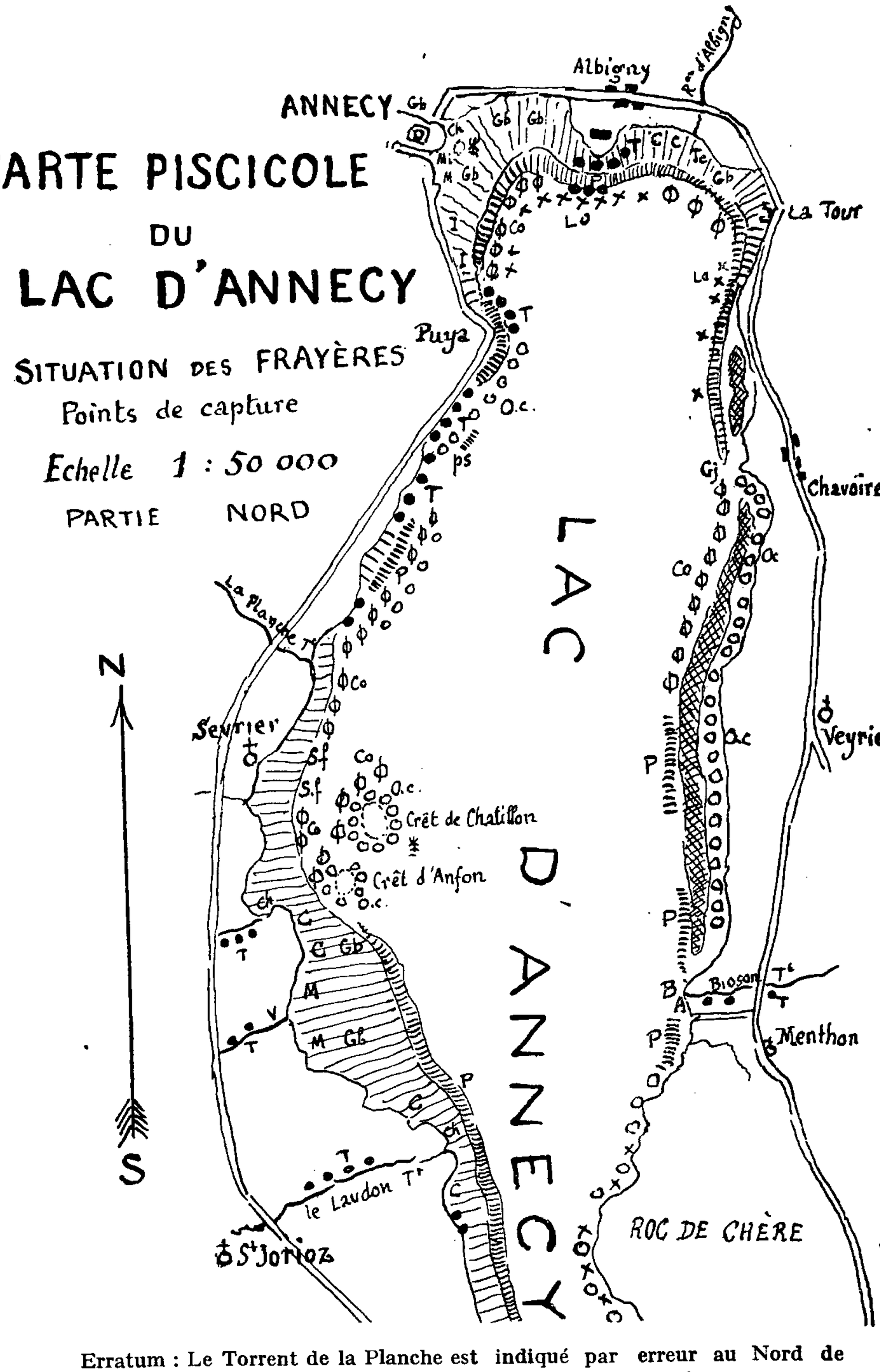

Erratum : Le Torrent de la Planche est indiqué par erreur au Nord de Sevrier tandis qu'il se jette au Sud à la hauteur du Crêt d'Anfon.

LE LAC D'ANNECY .— PARTIE SUD

CARTE DE LA SITUATION DES FRAYÈRES

M. LE ROUX. *Recherches biologiques sur les grands lacs savoyards*

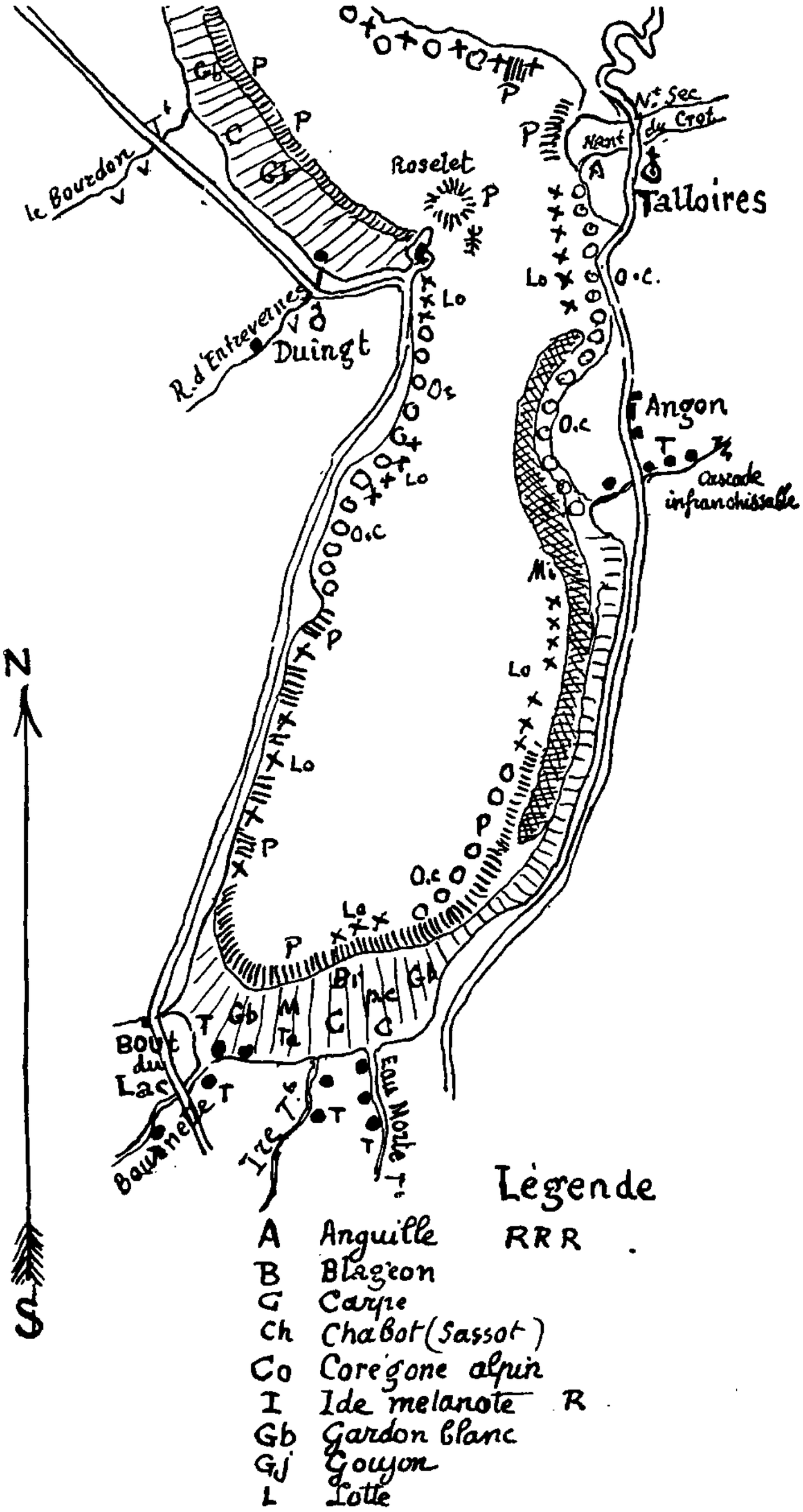

De Sevrier au Port d'Annecy.

Côte plate limoneuse. Beine de 150 mètres de largeur, puis rive rocheuse avec éboulis et eau profonde à partir du tunnel de Beaurivage jusqu'au Nord du promontoire de la Puya.

Associations végétales. Ceinture littorale de *Scirpus* plus ou moins pénétrée par les *Phragmités*. Enorme Phragmitaie, puis à mesure que l'eau devient plus profonde les limnophytes se réduisent à des touffes de *Myriophyllum spicatum* mêlés à des gazons de Chara (*C. fœtida, C. aspera*) ; *Potamogeton perfoliatus, P. natans* et quelques *Ceratophyllum demersum* au Nord de la Puya la beine reparaît donnant prise aux Joncs et Roseaux. Vers la jetée apparaît un beau développement de *Chara ceratophylla* associés à *Naias major.*

Dans les émissaires le Thiou et le Vassé, la profondeur de l'eau permet l'établissement des associations habituelles de *Chara,* mêlés à quelques *Nitella flexilis,* et de toute la série des Potamots : *P. perfoliatus, P. densus, P. crispus, P. lucens, P. pectinatus, P. pusillus* et enfin depuis quelques années est apparue une plante envahissante *Elodea canadensis* dont le développement est inquiétant.

Cyprinidés : *Mirandelles, Gardons, Chevaines, Perches* à la limite du Bleu. *Perche soleil. Lottes* en profondeur et dans les enrochements.

Salmonidés. *Ombles-Chevaliers, Corégones alpins,* le long de la côte jusqu'à la balise du chenal. *Truites* frayères sur les graviers du lac, au Nord de Sevrier, à Beau-Rivage, à la Puya.

(*A suivre.*)

M. Le Roux.

LAC D'ANNECY

Tableau des époques du Frai (1)

ESPECES	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.	janv.	fév.
Perche	15		15									
Perche Soleil	15		15									
Chabot												
Carpe			15		15							
Tanche			15									
Goujon	n. o.											
Brême	n. o.											
Mirandelle												
Gardon		15										
Chevaine												
Blageon				15								
Vairon	n. o.											
Dormille												
Orfe Ide Melanote		15	5	10								
Lavaret	n. o.											
Corégone alpin								15	10			
Truite									20			
Truite arc-en-ciel	15									15		
Omble-Chevalier									15			
Saumon de fontaine												
Lotte								15				

(1) Les tracés en pointillé indiquent les pontes particulièrement hâtives ou tardives résultant de conditions atmophériques. n. o. non observé.

LAC DU BOURGET

Tableau des époques du frai (1)

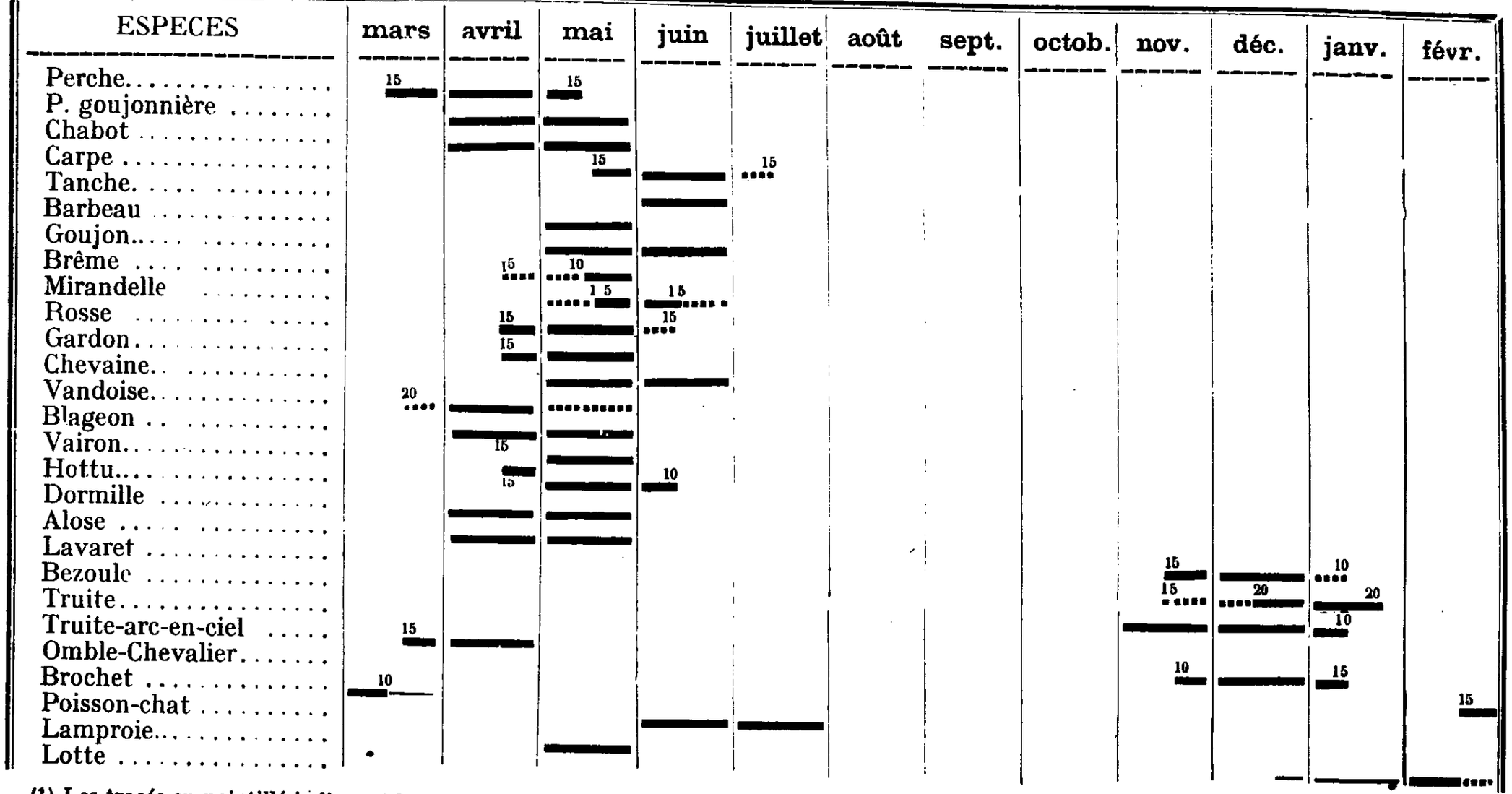

(1) Les tracés en pointillé indiquent les pontes particuli èrement hâtives ou tardives résultant de conditions atmosphériques.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Antoine THOMAS, Mélanges d'Etymologie française. Première série. Deuxième édition, revue et annotée. Paris, H. Champion, 1927, gr. in-8°, XI-303 p. — Collection linguistique publiée par la Société de Linguistique de Paris ; XXII.

Comme l'indique le titre, cet ouvrage est une seconde édition, « revue et annotée ». La première, publiée en 1902, était épuisée, introuvable en librairie. Le public qui s'intéresse à l'histoire de notre vocabulaire saura gré à l'auteur d'avoir mis à sa disposition, en le perfectionnant, un tel instrument de travail.

On trouvera dans ce recueil l'origine et l'historique d'une foule de mots rares ou techniques, de provenances diverses. C'est l'occasion d'admirer la richesse de notre langue. Pour le travailleur isolé, cette série de notices est peut-être plus précieuse encore en ce qu'elle lui donne des exemples frappants de méthode et de précision.

M. A. Thomas est le « maître » des études lexicographiques. Ces études relèvent de la sémantique — naturellement —, et plus encore peut-être, de la phonétique. Sans la phonétique, pas d'étymologie sûre. La folle du logis bat la campagne, quelquefois agréablement, presque toujours sans profit (1).

L'ouvrage de M. A. Thomas contient 259 notices étymologiques. La nouvelle édition comporte quelques retouches au texte de 1902. Quand l'opinion de l'auteur a varié. des notes l'indiquent. Elles sont placées entre crochets, comme les additions proprement dites.

On ne peut évidemment passer en revue toutes ces notices. Bornons-nous à signaler, sinon les plus importantes, du moins celles qui intéressent les parlers de notre région, en regrettant de n'avoir pu soumettre à M. A. Thomas quelques-unes de ces réflexions lorsque parut la première édition.

Si l'on désire un aperçu des mots d'origine franco-provençale expliqués ou mentionnés, voici, à titre d'exemple, la liste de ceux qui ont pour initiale *A*, *B* ou *C* : *abenevis*, *aleiron*, *asiar*, *assado*, *at*, *atofayi* et *atefia*, *avair*, *avé*, *avi*, *aville* ; *benevisar* ; *carementran*, *carillono*, *chambuclio*, *chamouta*, *charbuclio*, *charolesse*, *chavasson*, *chavisso*, *civelot*, *cossou*, *couessindre*....

Article *chebiche*, p. 67. — En Savoie, *échevé* (var. *estevé*). Origine : **capicium*, dérivé de *caput* [*capum], fanes. Addition au texte primitif.

Atofayi, lyonnais. Correspond au provençal moderne *atefia*. Etymologie : *aptificare*.

Aioux (p. 13). — M. A. Thomas passe en revue un certain nombre de mots qui offrent des exemples d'agglutination (l'*a* de l'article féminin). Ainsi : *agland* (gland). Le fait existe aussi en Savoie (*aglian*) (2), comme en Poitou, Berry, Morvan, bas Maine. J'ai étudié des cas analogues dans un chapitre intitulé : *agglutination de l'article* [en Savoie] ; *Revue de Philologie française et de Littér.*

Comme exemple d'étymologie hardie, appuyée sur le témoignage de la phonétique, on peut signaler celle de *baillard* et *baillarge*, « noms vulgaires de la variété d'orge que les botanistes appellent *hordeum distichon* ». L'ancien *baillarc* est devenu *baillard* par suite d'une altération graphique ou d'une confusion de

(1) L'élégance et la clarté de l'exposition sont relevées d'une pointe d'humour. Voyez la note piquante qui termine l'avant-propos. Parlant d'un volume récemment paru : *Les sources indigènes de l'étymologie française*, M. A. Thomas écrit ces lignes : « L'auteur est assez aimable pour déclarer que « je fais souvent preuve de savoir et de méthode » ; je suis au désespoir de ne pouvoir lui rendre sa politesse ».

(2) *Aglian* (Thônes, La Balme-de-Sillingy, Gruffy, Albens, etc.) ; *aglan* (Genève, Annecy, Bozel).

suffixe. Ce *baillarc, baillarge* [d'où le patronyme Baillargeat], est le continuateur de *Balearicum*, proprement : produit des îles Baléares. Le savoyard offre *bayar*, usité surtout au féminin : *bayarda*. On désigne ainsi dans certaines régions de la Savoie une vache tachetée. Le sens premier ne serait-il pas : couleur d'orge, par opposition à *Fromê*, froment ? autre appellation populaire, donnée aux bœufs dont la robe est d'un rouge tendre.

A l'article *chevasson*, on peut ajouter les renseignements fournis par le *Dict. Savoyard*, au mot *chavasson*. C'est l'un des noms régionaux donnés au *chabot* ou *chevêne, chevène*. *Chavasson* est encore un dérivé de **capum* (*caput*) ; il remonte à une forme **capacionem*. Etymologie excellente.

Du wallon *consire* (p. 72), amas de neige formé par le vent, on peut rapprocher le savoyard *conçhire* (Taninges). Ces formes, comme le lyonnais *conziri*, proviennent de *congeria*, doublet de *congeries*. Le genevois *gonvière* peut s'expliquer par une dissimilation de la seconde gutturale.

Un des noms toulousains de la groseille est *coulindrou*. Par une suite de déductions « élégantes », M. A. Thomas a retrouvé l'origine de cette forme, qui surprend au premier abord. C'est le nom de ville *Corinthum*. « La groseille a été ainsi appelée à cause de sa ressemblance avec le raisin de Corinthe, dont le grain est très petit. » Il y aurait à écrire une intéressante notice sur les appellations de la groseille en Savoie et leur origine, en complétant ce que disent le *Dictionnaire Savoyard* et la *Flore populaire de la Savoie*.

Dans la région de Pont-de-Beauvoisin et dans celle de La Motte-Servolex, le fléau à battre le blé s'appelle généralement *écosseu* ; *écocheu, écochoù* (et variantes) dans la vallée de Thônes et aux environs d'Annecy. Ces mots appartiennent à la même famille que le verbe français *écoucher*. « *Ecoucher* le lin, le chanvre, c'est frapper la filasse avec une baguette, dite *écouche*, pour en faire tomber les fragments de la tige qui y sont restés adhérents. » L'origine de ces mots, qu'indique M. A. Thomas, est **excuticare*, composé-dérivé de *cutis*, peau, *écorce*. Ce dernier mot a contaminé quelques-unes des formes savoyardes (1).

A propos de la notice *hurebec*, je me permets de renvoyer à l'article concernant le nom d'un insecte appelé jadis en Savoie *amblevin* ou *verpillon* (voir *Lac d'Annecy*, n° 72). Au paragraphe *escofier*, on peut ajouter quelques renseignements fournis par le *Dict. Savoyard* (V° *escoffier*.) On y a mentionné l'opinion de Du Cange : » Apud Sabaudos *escoffier*, tanneur, mégissier «. Suivant M. A. Thomas, ce mot est d'origine germanique : *skoh* + *arius*. A remarquer l'hypothèse proposée pour expliquer le *f* du franco-provençal.

Du vieux français *gremissel*, peloton (*Arch. de la Côte d'Or*, in Godefroy) sont rapprochées des formes relevées dans les patois de l'est. On peut ajouter *gromsé*, usité à Thônes et dans la région annécienne. *Gromelu* (Leschaux) a le même sens. *Gromsé* remonte au latin vulgaire **grumiscellum*, dérivé de *grumus*, grumeau ; *gromelu* se rattache à *glumus*. Les deux mots ont d'ailleurs, comme le remarque M. A. Thomas (p. 119), réagi l'un sur l'autre. L'auteur rappelle, à propos du béarnais *gusmet*, la forme *grosmé* (p. 120) enregistrée par le *D. S.*, à côté de *gromsé*.

Le savoyard connaît aussi la forme *jhoutlâ*, mettre sous le joug, attacher deux bœufs au joug. Elle corrobore l'étymologie **juxtulare*. Quant à *jhouclîâ* (cf. la notice *jouclia*), rappelons une intéressante dérivation sémantique mentionnée par le *Dictionnaire Savoyard*.

M. J. Jud a signalé à l'auteur le mot *remé*, enregistré par ce même glossaire à Samoëns, avec le sens de saindoux. M. A. Thomas rapproche *remé* d'exemples fournis par Godefroy. Dans ces divers passages *remès* signifie suif. L'étymologie proposée est le latin *remissum*. On sait que l'un des sens du verbe *remittere* est

(1) Sur le *fléau* et ses parties dans la Suisse romande, on lira une bonne étude de J. Jeanjaquet, in *Bull. Gloss. des Patois de la Suisse romande*, 1905, p. 33. Pour les appellations savoyardes, cf. *Dict. Savoyard*, V° *flé*.

fondre, signification qui a survécu à la fois dans l'ancien français et dans l'ancien provençal (p. 163).

L'article *revola* (p. 170) intéresse le patois lyonnais. Ce mot est rapporté à *robur*, rouvre ; à juste titre, semble-t-il, puisque *revola* désigne un terrain planté de jeunes chênes. En Tarentaise, *roubêla* s'applique à un lieu couvert de broussailles. L'origine est différente : *rubus* (dimin. **rubellum*), ronce. [A noter le maintien du *b* intervocalique, comme pour le nom de la montagne *Robailaz*, qu'une excursion botanique de Rousseau et sa déception si joliment contée ont rendue célèbre]. Il est possible qu'il y ait eu contamination entre les deux familles (*robur* et *rubus*), **robulla* et **rubella*.

Le vieux français connaît un verbe *semouster*, fouler le raisin, dont Godefroy a relevé un exemple unique. Il l'a judicieusement rapproché du savoyard *semouta*, piétiner, et du romand *semouter*. M. A. Thomas renvoie à l'article *chamoutâ*, du *D. S.*, et à la famille de ce mot. L'étymologie donnée est excellente : ***submustare***, verbe formé sur *mustum*, moût.

En transcrivant ces notes, je me place uniquement au point de vue savoyard. Le vocabulaire de notre région, d'une richesse que beaucoup de linguistes ne soupçonnent même pas, abonde en mots curieux, dont l'étymologie et l'histoire restent encore à préciser. Je me suis permis de souhaiter que M. A. Thomas voulût bien les expliquer, avec cette maîtrise que nous avons souvent signalée. Je renouvelle ce souhait.

J. DÉSORMAUX.

F. BRUNOT, Histoire de la Langue française, des origines à 1900. Tome IX : La Révolution et l'Empire. Première partie : « Le français langue nationale » Paris, A. Colin, 1927, gr. in-8° raisin, XV-616 p. ; 20 cartes.

Il est difficile d'analyser un tel ouvrage. Tout compte-rendu est forcément superficiel ; les faits, comme les idées, sont trop nombreux ; trop importants aussi. Je me bornerai à quelques réflexions.

Ce nouveau volume est l'histoire de la langue française pendant la Révolution et l'Empire. Il montre comment le français est devenu « langue nationale ». Une seconde partie, en préparation, étudiera le » mouvement interne de la langue ». On y verra comment et pourquoi le français perd alors l'hégémonie qu'il avait en Europe.

Deux gros volumes pour cette période relativement courte : n'est-ce pas altérer les proportions du monument ? (Le tome I va des origines au XVIe siècle ; le tome II est consacré au XVIe siècle.) Mais les dimensions correspondent à la valeur des faits, non à la somme des années. L'époque où le français devient « langue nationale » mérite que l'historien insiste, même sur les détails.

Langue nationale : à l'heure actuelle le français ne l'est pas encore complètement. Cette simple remarque suffit à montrer l'importance et l'intérêt de la question. La Convention l'a bien compris. Elle eut ce qu'on peut appeler « une politique de la langue », politique ébauchée déjà par la Constituante. Pour être « une », la République doit lutter contre le fédéralisme linguistique, comme elle combat le fédéralisme politique. Que tous les Français parlent français ! Le latin? Aristocrate ! Hors la loi ! Les idiomes? Proscrits ! Les dialectes? Incivisme! Au nom, et en faveur de l'égalité, on refoule la liberté. Telle est l'antinomie. Tout pour la nation. L'individu n'est rien. Voilà ce qui fait la force du jacobinisme, comme aussi sa faiblesse. Car dans le domaine moral la force échoue. Mais les grands Conventionnels avaient la flamme du patriotisme. Beaucoup aujourd'hui seraient suspects. On les traiterait de « nationalistes ». Nationaliste Barère, et son rapport. Nationaliste surtout cet abbé Grégoire, dont la figure se détache avec un relief saisissant. La langue est partie intégrante de la nation. C'est le plus bel héritage qu'un Français reçoive de ses pères. Or, pour que nul citoyen

ne soit plus deshérité, il faut créer des écoles, les multiplier, accroître le nombre et la valeur des instituteurs. Que tout Français sache le français : n'est-ce pas, encore aujourd'hui, l'idéal ? Car, en dépit des efforts de la Convention, le but n'a pas été atteint. Il ne l'est pas encore.

Et c'est l'histoire de ces efforts, de ces luttes, de ces déceptions et de ces espérances, qui fait l'attrait passionné de cet ouvrage. Qu'on lise les pages magnifiques d'enthousiasme d'où s'envolent les strophes de la Marseillaise, on verra que l'auteur n'est pas seulement un historien « national », qui enrichit notre patrimoine intellectuel ; c'est aussi un « rare » écrivain.

Grâce à lui, grâce à cette « résurrection du passé », nous comprenons mieux le présent, « Lux veritatis, nuntia vitae ». Qu'on me pardonne cette réminiscence classique, à propos d'un livre tout « moderne ». L'un des « problèmes du temps présent », c'est encore la « question des langues ». Les flamingants la posent en Belgique ; les autonomistes, en Alsace ; les Bretons-bretonnants en Bretagne. Il est des félibres hostiles à tout ce qui n'est pas « occitanien » (1). Tel espérantiste ne voit-il pas déjà dans ses rêves la « langue commune universelle » triompher des langues « nationales » ? Voici la règle qui doit nous guider : Pour une nation, surtout depuis la grande guerre, l'unité de langage est une force immense. Tout ce qui peut favoriser cette cohésion, encourageons-le. Tout obstacle, cherchons à l'aplanir ou à le surmonter. Non par la violence, qui échouera toujours, mais par la persuasion, par l'école. On l'a dit justement : bien savoir notre langue est l'une des formes les plus pures du patriotisme.

Je n'insiste pas sur les réactions qui suivirent l'agonie de « la grande République ». Les fonctionnaires de l'Empire eurent du moins le mérite de rechercher quelle était l'importance exacte des idiomes parlés en France et dans les nouveaux départements. De là cette floraison de statistiques, plus ou moins précises. En Savoie l'enquête prescrite par le ministre de l'Intérieur nous a valu un ouvrage précieux, dû au préfet du Mont-Blanc, M. de Verneilh. M. Brunot en a reproduit le chapitre concernant la langue. Les documents (réponses des préfets, correspondance diverse , sont conservés en grande partie aux Archives Nationales. M. Brunot a dépouillé tous ces manuscrits pour en tirer la substance. Il les interprète avec une science dont nous admirons la sûreté.

Il y aura lieu de revenir sur les appréciations que le préfet du Mont-Blanc exposa dans la *Statistique* signée de son nom. On voudrait aussi connaître les sentiments des représentants allobroges à propos des idiomes, dialectes ou patois, comme sur tout ce qui concernait l'instruction publique et plus généralment le développement intellectuel dans notre région.

M. F. Brunot (2) convie de nouveau ses disciples et les érudits à glaner dans

(1) Voir sur cette question spéciale le chapitre de M. Albert Dauzat intitulé : « La défense des dialectes. Les félibres et le régionalisme » (in *Les Patois*, p. 58, q. q.).

Des efforts analogues à ceux des félibres, écrit-il, « n'ont pleinement réussi que là où l'idiome régional est encore en usage dans toutes les classes de la société, comme en Catalogne. Chez nous, il est trop tard, — deux ou trois siècles trop tard, et je ne crois pas qu'on puisse sérieusement le regretter, car de tels mouvements, lorsqu'ils réussissent, aboutissent fatalement au séparatisme. La déchéance des dialectes est la rançon de l'unité nationale. »

Voilà constatée, sous une forme nouvelle, l'antinomie que nous avons indiquée, comme, chez certains patoisants, il peut exister un conflit réel entre l'intérêt et le sentiment, parfois peut-être entre l'amour de la petite et celui de la grande patrie. — « France, d'abord », diront les uns ; Alsaciens avant tout, répondront certains autres. Ces diverses façons de penser et de sentir s'atténueront avec le temps. L'essentiel est de ne pas heurter des convictions respectables. Avant tout, du tact [

(2) Les anciens élèves de M. Brunot trouveront à son ouvrage un autre genre d'intérêt. Ils doivent suivre avec une déférente sympathie le développement de la pensée du maître. Rien de plus logique, de plus cohérent. Cet amour de la langue *nationale* transparaîtdans toutes ses appréciations, notamment dans celles qui concernent le rôle du latin et son conflit séculaire avec le fran-

l'immense champ où il a recueilli de si fécondes moissons. Puisse-t-on répondre à son appel confiant ! C'est le meilleur moyen de lui témoigner en quelle estime nous tenons l'œuvre magistrale, l'œuvre vraiment « nationale », à laquelle l'éminent Doyen de la Sorbonne a consacré la plus grande partie de sa vie.

J. DÉSORMAUX (a)

*
* *

Sous ce titre : *La Vie des Mots. — Onomastique diabolique*, la *Revue française de Prague* (VIe année ; fasc. 32-33 ; octobre 1927) a publié l'étude de M. J. Désormaux relative au *diable* et aux *rites diaboliques* dans les parlers de Savoie, dont un chapitre : *Synagogue* avait été lu au cours de la séance florimontane de juin. (Cf. *R. S.*, 1927, p. 5).

Voici les diverses parties de ce travail linguistique : Préambule ; I. *Diable* ; II. *Synagogue* ; III. *Chette* ; IV. *Noms « diaboliques »* ; V. *Hiryge* ; Conclusion.

çais. L'historien montre la voie au pédagogue. Il me semble entendre encore notre maître commenter, il y a quelque quarante ans, aux étudiants de la Faculté des Lettres de Lyon le manifeste de la Pléiade. « Comment veux-tu qu'on te lise, latineur, quand à peine lit-on Stace ? » Ainsi parlait Joachim du Bellay. M. Brunot pense comme l'auteur de la *Défense et Illustration*. Il enregistre avec une satisfaction visible toutes les défaites du latin. Il proclame la nécessité, comme la fécondité, de ce que plusieurs ont appelé « les humanités françaises ». Notre langue, que tant de chefs-d'œuvre ont « illustrée » n'a plus besoin, semble-t-il, d'être « défendue ». Qu'on lui fasse dans l'enseignement, y compris l'enseignement secondaire, la place à laquelle elle a droit, la première. Cela, répondrez-vous, est l'évidence même. Depuis combien de temps ?

Est-ce à dire qu'il faille proscrire le latin ? Point du tout.

Il doit être, pour une élite, l'auxiliaire des études françaises. Telle est, si je ne me trompe, l'une des pensées essentielles de M. F. Brunot. C'est du moins la leçon qui ressort de son œuvre. Mais, qu'on ne s'y méprenne pas : sa méthode est celle de Montesquieu, non de Jean-Jacques. Les faits d'abord ; on en tirera des lois, ou conséquences nécessaires. Une histoire de la langue française, comme toute histoire, politique ou sociale, ne doit pas, ne peut pas, être construite *a priori*. Cela, pour répondre aux « politiques », accusant l'auteur de je ne sais quel « jacobinisme pédagogique ».

(a) Nous sommes obligé de remettre à un prochain fascicule l'analyse critique, précédemment annoncée, du livre d'A. Dauzat, sur les *Patois*, ainsi que le compte-rendu de B. Luyet, *Dictons de Savièse*, dont on nous a chargé.

TABLE DES MATIÈRES POUR 1927

N. B. — *Les communications insérées dans les procès-verbaux des séances sont en petits caractères*

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Liste des membres de l'Académie Florimontane v
Liste des Sociétés savantes qui échangent leurs publications avec la *Revue Savoisienne* vi
Séances mensuelles : février, 1 ; mars, 5 ; avril, 7 ; mai, 10 ; juin, 13 ; juillet, 101 ; octobre, 103 ; novembre, 107 ; décembre, 113.

Notices nécrologiques : A. Pillet, 1 ; A. Millien, 4 ; E. Falletti ; Mgr Rebord ; André, 102 ; Mmes Le Roux et Dunand, 103 ; MM. Replat, Barut, 103 ; Mme Bordeaux, 108 : Louis Balleydier, 113 ; Mgr Petit, 114.

Distinctions : MM. A. Moret, Charlety, Mgr Petit, 5 ; Marc Le Roux, 7 ; P. Pissard, L. Laydernier, A. Anthonioz, 11 ; d'Orlyé, Ch. Anthonioz, Lachat, Chmes Gavard, Morand, MM. Bocquet, Rieder, 104 ; Dr Léon Moret, 104 ; Graber, 108:

Concours de poésie de 1926. Lauréats 4
Compte-rendu financier de l'exercice 1926 et budget de 1927 2
Domaine de Montrottier. Rapport de gestion et projet de budget 3
Election de membres du Comité : Mgr Rebord 4
Nouveaux membres : *effectifs* : MM. Gaillard et Graber, 4 ; *associés* : MM. Avezou, Mossu, Pochat-Baron, 4 ; *correspondants* : MM. Arpin, Broise, Domenjoud, Revel, Roupioz, 4.
Membre d'honneur : M. Ph. Guinier.
Election du bureau et du Comité de rédaction pour 1927,..... 4
Dons à la bibliothèque florimontane, 5, 11, 14, 16, 102, 104, 107..... 112
Dons au Musée de Montrottier..... 112
Concours de dessins et modèles industriels..... 6
Flamary. Rapport sur le programme de ce concours... 8
Adresse à l'Université de Louvain..... 103
Commémoration du centenaire de la naissance de Jules Philippe..... 107
Un poète savoyard commémoré au Panthéon..... 110

ARCHÉOLOGIE

Broise et Tissot. Trouvailles sur l'emplacement de Boutae, 6..... 17
J. Serand. Cimetière ancien à La Thuille..... 13
Ch. Marteaux. Fouilles aux Fins d'Annecy..... 118

BIOGRAPHIES

MIQUET. Sur la famille Vinit, et sur L. C. Savoye..... 8
REBORD. L'hôpital N.-D. de Liesse..... 8
F. MIQUET. Intendants de Savoie..... 53
Louis DÉPOLLIER. Jules Philippe (1827-1888)..... 133
A. GAVARD. Le général comte Muffat de Saint-Amour.. 121

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

DAUZAT, *Toponymie des rivières* ; VAN GENNEP, *Le culte de Saint Antoine en Savoie*, analysés par C. MARTEAUX, 95 ; PEROUSE, *Hautecombe* ; De PREVERENJES, *Le triomphe de la race*, Mémoires et documents de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, t. LXIII ; J. GARIN, *L'abbaye de Tamié* ; PASCAL, *Histoire de Saint-Pierre de Soucy* ; REVEL, *Les Espagnols en Savoie* ; ROUX, Langue anglaise, *Les verbes irréguliers* ; E. PERRIER DE LA BATHIE, *La flore des orgues* ; L. P. DUBOIS, *Le drame irlandais et l'Irlande nouvelle*, 131 ; H. DUBOULOZ, *O ma Savoie* ; REVEL, *Savoie et Franche-Comté*, 131 ; BUFFET, *Vie du P. Mermier*, 131 ; J. SERAND, *Les Iles de Los*, 132 ; REVEL, *Philippe Ier comte de Savoie et Palatin de Bourgogne*, 132 ; R. MOSSU, *Enquête sur les lettres savoyardes*, 132 ; ROTH, *Lamartine et la Savoie*, 150 ; DIVERS, *Lamartine à Tresserve*, 150 ; analysés par F. M. ; A. THOMAS, *Mélanges d'Etymologie française*, 201 ; F. BRUNOT, *Histoire de la Langue française, des origines à* 1900 ; analysés par J. DÉSORMAUX.

HISTOIRE

BOILLOT. Sur les mobiles de la Savoie..... 7
DÉSORMAUX. Sur les monographies locales..... 14
J. DÉSORMAUX. L'émigration savoyarde et le droit d'aubaine..... 17
AVEZOU. Documents provenant des archives Costa sur Cluses et Evian.. 105
BROISE. Sur le séjour de Lamartine en Haute-Savoie..... 106
AVEZOU. Sur les Sources du droit du canton de Genève, des origines à 1460 109
J. DÉSORMAUX, A propos de Jules Philippe..... 110
BROISE. Document sur les seigneuries du Chablais..... 114
C. BUTTIN. Un portrait de Madame Royale, à Annecy.. 151

HISTOIRE NATURELLE

L. MORET. Les algues des neiges..... 37
M. LE ROUX. Le lac du Bourget..... 66
» Les poissons dans les deux grands lacs savoyards, 73..... 170
A. FLAMARY. Les Cyclamens..... 139

PHILOLOGIE

MARTEAUX. Sur l'origine du mot *echerène*..... 12
J. DÉSORMAUX. Notes lexicologiques savoisiennes. . . 54
J. DÉSORMAUX, Onomastique diabolique..... 15
MARTEAUX. Sur l'étymologie du mot *haussiège*..... 112

POÉSIE

LÉVITTE. Rapport sur le concours de poésie de 1926... 21
M. VALETTE. *Résurrection, Eglogue, Le pèlerin*..... 31
CHARBONNIER. *Danseur irisé, Riche, Semeuses de lumière*..... 33
F. MIQUET, *Tristia*..... 115

SCIENCES

F. M. RITZ. Expériences sur les ondes hertziennes ultra-courtes 111

ERRATA

P. 16, ligne 30, au lieu de cuphatide, lire euphotide.

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

Annecy. — Imprimerie J. ABRY ET CIE

BIBLIOTHÈQUE DE CHARTRES

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(CICÉRON : *De Officiis*, lib. I.)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par decret du 17 décembre 1896

1928

Soixante-neuvième Année

ANNECY

Imprimerie J. ABRY & Cie, Editeurs

—

1928

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606

par Saint François de Sales et le Président Antoine Favre.

Réorganisée en 1851

par

Louis Bouvier (1819†1908).
Etienne Machard (1824†1887).
Jules Philippe (1827†1888).
Eloi Serand (1826†1891).

BIENFAITEURS :

Léon MARÈS 1854†1916

Donateur du château, des collections et du domaine de Montrottier

Dr C. ANDREVETAN (1802†1879).
Dr F. DAGAND (1815†1886).
MELVILLE-GLOVER (1824†1897).
Aimé CONSTANTIN (1831†1900).
Dr THONION (1830†1917).
F. GARDIER (1854†1919).
ASGHIL FAVRE (1877†1920).
Isidore NANCHE (1850†1922).

MEMBRES DE L'ACADÉMIE FLORIMONTANE

Tués à l'ennemi pendant la grande guerre.

Joseph Dingeon, capitaine commandant le 51e bataillon de chasseurs alpins, tué le 14 novembre 1914, aux environs d'Ypres (Belgique), cité à l'ordre de l'armée et nommé Chevalier de la Légion d'honneur après sa mort.

Alfred-Joseph Bard de Coutance, avocat à Bonneville, soldat au 109e régiment d'infanterie, mortellement frappé le 1er décembre 1914 à l'assaut de Vermelles (Pas-de-Calais), décoré de la médaille militaire.

Pétrus Rollier, notaire à Annecy, docteur en droit, capitaine au 416e régiment d'infanterie, tué le 26 septembre 1916 en Champagne (cité à l'ordre de l'armée et nommé Chevalier de la Légion d'honneur après sa mort).

Louis Grivaz, notaire à Annecy, docteur en droit, chef de bataillon au 170e d'infanterie, blessé mortellement au Bois du Seigneur, le 3 mai 1917, décédé le 3 juin suivant à l'ambulance allemande de Blanzy (Aisne), où il avait été recueilli. Chevalier de la Légion d'honneur et cité à l'ordre de la division.

LISTE DES MEMBRES

Présidents honoraires : MM. Ch. MARTEAUX ✠ I, professeur agrégé honoraire ; Max BRUCHET ✠ ✠ I ✠ ✠, archiviste départemental du Nord ; Charles BUTTIN, archéologue, Les Balmes par Rumilly (Haute-Savoie).

COMITÉ

Président : M. F. MIQUET ✠ I, receveur honoraire des finances.
Vice-Présidents : MM. Albert CROLARD, ingénieur, ancien député ; J. DÉSORMAUX ✠ ✠ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, A. FLAMARY, entomologiste.
Secrétaire perpétuel : M. Marc LE ROUX ✠ I, docteur ès-sciences, conservateur du Musée.
Secrétaire-adjoint et bibliothécaire : M. Louis PFISTER, diplômé notaire, organiste de la Cathédrale.
Archiviste : M. Joseph SERAND, archiviste-adjoint de la Haute-Savoie, en retraite.
Trésorier : M. Hubert PFISTER, directeur départemental d'assurances.
Membres du Comité : MM. F. CROSET, E. FALLETTI, chanoine GAVARD, LEVITTE, F. SERAND.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur de la *Revue* : M. LE ROUX.
Comité de rédaction: Section historique et archéologique: MM. MIQUET, AVEZOU, chanoine GAVARD, J. SERAND.
Section scientifique : MM. FLAMARY, LE ROUX, Léon MORET.
Section philologique et littéraire : MM. DÉSORMAUX, G. MARTIN, LEVITTE.

DOMAINE DE MONTROTTIER

Administrateur du domaine et Conservateur du château : M. J. SERAND.
Econome du domaine : M. F. SERAND.
Econome honoraire : M. Ch. RUPHY.

MEMBRES D'HONNEUR

DATES d'admission

MM.

1887 ALLART Achille, ingénieur des Arts et Manufactures, à Annecy.
1915 BORDEAUX Joseph-Paul-Emile (le général) C ❋ ⚜, à Lyon.
1913 BORDEAUX Henry O ❋ ⚜ C ✠, de l'Académie Française.
1892 BRUCHET Max ❋ ✪ I ✠ ⚜, archiviste départemental, à Lille.
1920 CHARLÉTY Sébastien C ❋ ✪ I, recteur de l'Université de Paris.
1906 COURTOIS D'ARCOLLIÈRES ✠, secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie.
1928 DARDEL, éditeur, Chambéry.
1921 DINA A., ingénieur, château des Avenières, par Cruseilles.
1915 DONNET Fernand C ❋, secrétaire de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique.
1924 GROS Adolphe (le chanoine), président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de St-Jean de Maurienne.
1906 GUINIER Philibert, O ❋ ✪ I, inspecteur des Eaux et Forêts, directeur de l'Ecole forestière de Nancy.
1923 MARGOT O ❋, Directeur général de la Cie P.-L.-M.
1916 MARTIN Paul-Edmond, archiviste d'Etat, docteur ès-lettres, à Genève.
1924 MORET Alexandre ❋, professeur au Collège de France, membre de l'Institut.
1911 MURET Ernest ❋, prof. de philologie romane à l'Université de Genève.
1917 PARISET Ernest, notaire, docteur en droit, à Lyon.
1916 PÉROUSE Gabriel ✪ I, archiviste départemental de la Savoie, à Chambéry.
1881 REVIL Joseph ❋ ✪ I, ancien président de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1888 REVON Michel ❋, professeur de littérature orientale à la Sorbonne.
1885 RITTER Eugène, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de l'Université de Genève.
1911 VAN GENNEP ❋, professeur, à Bourg-la-Reine.

MEMBRES EFFECTIFS

1910 ADÉ Henri, architecte, à Annecy.
1919 ANDRÉ Léon ✪ I, administrateur de la Manufacture d'Annecy.
1903 AUSSEDAT Louis, ingénieur des Arts et Manufactures, directeur général de la Société des Forces du Fier, à Annecy.
1927 AVEZOU Robert, archiviste dépertemental de la Haute-Savoie, à Annecy.
1906 BARUT Jules O ❋, industriel à Annecy.
1907 BLANDIN Henri ✪ A, receveur honoraire des Domaines, à Annecy.
1927 BROISE, archéologue à Annecy.
1896 BUTTIN Charles, ancien président de l'Académie Florimontane, membre du Comité de perfectionnement du Musée de l'Armée, Les Balmes, par Rumilly (Haute-Savoie).
1905 CATTIN Benoît, notaire, à Annecy.
1890 CROLARD Albert, ingénieur des Arts et Manufactures, à Veyrier-du-Lac.
1897 CROSET François ⚜, ancien économe de l'Hôpital d'Annecy.
1906 DÉPOLLIER Louis ✪ I, imprimeur, à Annecy.
1896 DÉSORMAUX J. ❋, ✪ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1910 DESSERVÉTAZ Alfred, comptable, à Annecy.
1910 DUBETTIER Ernest ✪ A, préposé en chef de l'octroi d'Annecy.
1909 DUNAND Alexis, rentier, à Annecy.
1915 FALLETTI Eugène, ancien entrepreneur de travaux publics, à Annecy.

1921 Faure Claude ✪ I ⚜ méd. col., archiviste départemental du Rhône, à Lyon.
1901 Ferrero Marius ❋, ✪, président de la Chambre de Commerce d'Annecy.
1913 Flamary Antoine ✪ I, entomologiste, au Pont-Neuf, près Annecy.
1916 Fontaine Antoine ✪ A, architecte, à Annecy.
1924 Gaillard Luc, ✪ I, professeur honoraire d'Ecole supérieure, à Annecy.
1906 Gallet Claudius, O ❋ ✠ ✪ A, doct. en méd., sén. de la H^te^-Sav., à Annecy.
1883 Galliard Louis, ✪ A, docteur en médecine, à Annecy.
1913 Gavard Adrien (le chanoine), aumônier à Annecy, président de l'Académie Salésienne.
1904 Genevois Ferréol, docteur en pharmacie, à Annecy.
1925 Graber, ❋ ⚜, Inspecteur adjoint des Eaux et Forêts à Annecy.
1906 Hérisson Jean ✪ I, imprimeur, à Annecy.
1921 Lachat Louis ❋ ⚜, Inspecteur principal des Eaux et Forêts, à Moûtiers.
1921 Lacombe Joseph, notaire à Rumilly.
1916 Langlois Pierre, compositeur de musique, à Nice.
1901 Laydernier Léon ❋ ✪ I ⚜, banquier, à Annecy.
1891 Le Roux Marc ✪ I, docteur ès-sciences, bibliothécaire et conservateur du Musée d'Annecy.
1908 Letonnelier Gaston ✠ ✪ I, archiviste départemental, à Grenoble.
1923 Levitte J., ✪ I, professeur honoraire agrégé, à Annecy.
1891 Marteaux Charles ✪ I, professeur honoraire agrégé, à Annecy.
1910 Martin Georges ❋ ✪ I, professeur honoraire agrégé, à Annecy.
1906 Michel Amédée, ancien conseiller général, à Thônes.
1885 Miquet François ✪ I, receveur honor. des finances, à Annecy (Vovray).
1903 Murgier Jules, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1901 Ogier J.-M. (Mgr), à Talloires.
1906 Orlyé Jean (d') ✠ ✪ A, licencié ès-sciences, à Annecy.
1906 Orlyé Philibert (d') O ❋ ⚜ ✠, propriétaire, maire de Menthon-St-Bernard.
1911 Paul-Dubois ❋, conseiller référendaire honoraire à la Cour des Comptes, à Paris et à Menthon-St-Bernard.
1915 Pfister Louis, diplômé notaire, organiste de la cathédrale, à Annecy.
1915 Pfister Hubert, directeur départemental d'assurances, à Annecy.
1894 Piccard L.-E. (Mgr) ✪ I O ✙, proton. ap., chan. hon., à Thonon.
1897 Raillon Fleury ✪ I, architecte départemental, à Annecy.
1912 Revil Jean, licencié en droit, à Annecy.
1921 Ribatto Eugène, administrateur de la Manufacture d'Annecy.
1901 Richard Jean, ⚜ ancien géomètre en chef du Cadastre, à Annecy.
1922 Ritz François-Maurice ⚜, Caissier de la Caisse d'Epargne d'Annecy.
1894 Robert Victor ⚜, à Annecy.
1906 Ruphy Charles, industriel, à Annecy.
1912 Ruphy Louis, architecte, à Annecy.
1897 Sauthier-Thyrion, propriétaire, à Veyrier-du-Lac.
1908 Serand François, chef de bureau honoraire de la Préfecture, à Annecy.
1891 Serand Joseph, archiviste-adjoint en retraite, à Annecy.
1904 Varay François ❋ ⚜, docteur en médecine, à Annecy.

MEMBRES ASSOCIÉS

1910 Abry Joseph, imprimeur-éditeur, à Annecy.
1914 Aix-Sommariva (marquis d') Claude, lieutenant-colonel au 1er régiment d'infanterie italien (Brigade du Roi).
1924 Angelloz, professeur agrégé au Lycée de Laon.
1911 Anthonioz Charles ❋ ⚜ ✪ A, sculpteur, à Evian.
1920 Aussedat Joseph, industriel, à Cran-Gevrier.
1910 Blanc ❋ ⚜, capitaine détaché à l'Ecole de Guerre.

1924 Blanchard Camille, architecte, Annecy.
1912 Bouchet Claudius ✠, négociant, à Annecy.
1923 Bouchet Jean, négociant, à Annecy.
1920 Brand Charles, industriel, à Neydens.
1911 Brocadet A.-P., pharmacien, à Paris.
1919 Brunier Georges, procureur de la République, Annecy.
1919 Burnier Gilbert, agent d'assurances, Annecy.
1921 Buttin J., vétérinaire, Caudry (Nord).
1903 Carle Henri ❋ O ✠, ancien officier, à Chambéry.
1895 Carnot François ❋ ✠, ingénieur des Arts et Manufactures, à Paris.
1909 Carrier Maurice, ancien avoué, à Chambéry.
1926 Cattin Charles, docteur-médecin, à Annecy.
1913 Cholley A. ✠, professeur de Géographie à Paris.
1922 Chevrier Pierre ✠, négociant, à Annecy.
1903 Costa de Beauregard (Cte) Olivier, ✠ ✠, à Sainte-Foy (Seine-Inférieure).
1911 Costaz Gabriel ✪ A, dr du Syndicat agricole de la Hte-Savoie, à Annecy.
1928 Coutin A.-J., curé d'Alby.
1928 Crolard Albert, chef d'exploitation des Automobiles des Alpes Françaises.
1921 Crolard Louis ✠, à Lyon.
1906 Croyn A. ❋ ✪ I, directeur honoraire des Contributions indirectes, à Pipriac (Ille-et-Vilaine).
1916 Curral, avocat, sénateur de la Haute-Savoie, à Bonneville.
1920 S. G. Mgr Cusin Jules, évêque de Nysse et coadjuteur de Mgr l'évêque de Mende.
1906 Deschamps ✠, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, à Bonneville.
1928 Domenjoud Roger, architecte à Annecy.
1919 Doyen O ❋ ✠, commandant de chasseurs, Paris.
1911 Dufournet Antoine (l'abbé) ✪ A, ancien professeur, à Paris.
1919 Duparc Emile, agent d'assurances, Annecy.
1913 Dussaugey Ernest ❋, ingénieur civil, à Annecy-le-Vieux.
1920 Favre d'Anné Pierre ❋ ✠, géomètre, à Manigod.
1919 Favre-Félix J. ❋, président du tribunal, Annecy.
1906 Favre-Lorraine Jean-Marie ✠, maire de Saint-Jean de Sixt.
1911 Fournier Jacques, propriétaire, à Annecy-le-Vieux.
1924 Gayet, négociant, à Annecy.
1920 Girod Paul ❋, industriel, à La Forclaz (Montmin).
1922 Guy Lucien ✠, à Lyon.
1920 Laeuffer Frédéric ❋, notaire, à Paris.
1928 Laydernier René, Annecy.
1911 Marchand Francis, avoué, à Annecy.
1916 Marquet Fernand ✠, vétérinaire du Haras, à Annecy.
1913 Martin Paul (l'abbé), curé de Moye (Haute-Savoie).
1911 Menthon ❋ ✠ ✠ (le comte Antoine de), à Charbonnière, Menthon.
1925 Menthon (comte Henri de) ❋, ancien député de la Haute-Saône.
1916 Michaud François, rentier, Castelnau-le-Sez (Hérault).
1899 Monnet Marie (Mlle), à Annecy.
1916 Monnier Jean-Jacques, professeur d'histoire à l'Ecole supérieure des jeunes filles, à Genève.
1921 Morand Joseph-Marie (le chanoine), vicaire général, à Annecy.
1916 Moret Léon ✠, maître de Conférences à la Faculté des Sciences, à Grenoble.
1926 Moret Maurice, notaire, à Annecy.
1926 Mossu René, homme de lettres, à Annemasse.
1921 Mouthon Joseph, docteur en médecine, conseiller général, à Faverges

1913 Passorio Peyssard (Ch. de), au château de Montaigu (Chalonnes-sur-Loire), et à Nantes.
1916 Paturle Camille, industriel, à Saint-Laurent du Pont.
1911 Pernoud Louis, curé de Bossey-sous-Salève.
1914 Pernoud Louis, inspecteur-voyer en retraite, à Vizille (Isère).
1909 Perret Henri, avocat, à Bonneville.
1912 Perrier de la Bathie Ernest, ingénieur agricole E. N. A., à Ugine.
1911 Pissard Louis, notaire, à Saint-Julien en Genevois.
1923 Pissard Pierre, enseigne de vaisseau.
1916 Pochat-Baron François, chanoine, supérieur du collège de Thônes.
1903 Rey Emile ✪ A (N-I), avocat général, à Grenoble.
1928 Richard, dentiste à Annecy.
1912 Robert Louis, agent d'assurances, à Annecy.
1925 Roullet André, colonel du 99e régiment d'Infanterie, à Lyon.
1916 Roussy de Sales ❋ ✠ (le comte de), à Thorens, conseiller général.
1928 Roze Etienne, publiciste, à Annecy
1925 Ruphy Fernand ❋ ✠, avocat, à Annecy-le-Vieux.
1922 Serand Jules, ✪ maître de phare principal, à Tamara (Guinée Française).
1926 Souchier ✪ A., professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1923 Suchard François, Juge au Tribunal d'Annecy.
1902 Terrier Auguste C ❋ ✪ A, secrétaire général du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc, à Paris.
1912 Tissot-Dupont André, à Paris.
1914 Trésal (l'abbé), diplômé d'études supérieures d'histoire, à Conflans (Charenton-le-Pont, Seine).
1919 Vinit A., docteur en médecine, maire de Thônes.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1927 Arpin O ❋, chimiste à Paris.
1926 Berger, ingénieur à Ugine.
1923 Bernard Pierre, ingénieur, à Moûtiers.
1916 Boillot (l'abbé), curé de Liesle (Doubs).
1925 Bordeaux Jules, ingénieur, à Vincennes.
1928 Capt de la Falconnière, homme de lettres, à Genève.
1928 Charvin Alexandre, entrepreneur à Annecy.
1926 Despine Paul, propriétaire à Hauteville.
1923 Dijoud, Directeur de l'*Echo de Savoie*, à Lyon.
1928 Dubouloz François, avocat, Thonon, Annecy.
1916 Dunoyer Norbert ✪, maire de Juvigny.
1922 Dupupet, architecte, à Thonon.
1916 Emprin (l'abbé), à Moûtiers (Savoie).
1924 Gruffaz Auguste, président de la corporation des employés de la Soierie lyonnaise, 4, rue de la Gerbe, Lyon.
1928 Lamarque directeur du Comptoir National d'Escompte, à Annecy
1926 Lortsch Adolphe (Baron de), à Nice.
1923 Mailfert André ❋ ✠, architecte-décorateur, à Orléans.
1925 Monnet Henri, capitaine d'artillerie, à Grenoble.
1922 Pernet-Solliet ✪, rue Pache, à Paris.
1928 Quenedey (Commandant), à Rouen.
1927 Revel, commandant en retraite à Besançon.
1327 Roupioz Francis, négociant à Annecy.
1925 Tapponnier Paul, ancien député, à Collonges-sous-Salève.
1926 Terrier Léon, imprimeur à Etampes.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *Revue Savoisienne*

FRANCE

ANNECY. Académie Salésienne.
AUTUN. Société éduenne.
AVIGNON. Académie de Vaucluse.
BEAUNE. Société d'histoire et d'archéologie.
BELLEY. Société scientifique du Bugey.
BESANÇON. Société d'émulation du Doubs.
BOURG. Société d'émulation de l'Ain.
— Société des sciences naturelles et d'archéologie de l'Ain.
— Société Gorini.
CHAMBÉRY. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
— Société centrale d'agriculture.
— Société d'histoire naturelle.
DIJON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
GAP. Société d'études des Hautes-Alpes.
GRENOBLE. Académie delphinale.
— Annales de l'Université de Grenoble
— Société de statistique de l'Isère
— Annuaire de la Société des Touristes du Dauphiné.
LYON. Société de botanique de Lyon.
— Académie des sciences et belles-lettres
— Annales de l'Université (Bibliothèque universitaire).
— Revue du Lyonnais.
— Revue alpine (don)
MACON. Académie des sciences.
MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres
MOUTIERS. Académie de la Val-d'Isère.
NICE. Société des lettres des Alpes-Maritimes.
PARIS. Polybiblion. (Revue bibliographique universelle.)
— Comité des travaux historiques et scientifiques
— Société nationale des antiquaires de France.
— « Pro Alesia », revue des fouilles d'Alise.
— Revue mensuelle de l'Ecole d'anthropologie.
— Société nationale d'agriculture (don du Ministère).
— Le Mercure de France.
— Bulletin du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc (don).
— La Grande Revue (don).
— Revue archéologique (souscription).
SAINT-JEAN DE MAURIENNE. Société d'histoire et d'archéologie.
THONON. Académie chablaisienne.
VIENNE. Revue archéologique « La Rhodania ».

ETRANGER

AOSTE. « Augusta Praetoria », revue valdôtaine.
FRIBOURG. Société d'histoire du canton de Fribourg.
GENÈVE. Institut national genevois.

GENÈVE. Société d'histoire et d'archéologie.
— Société suisse de numismatique.
— Société de géographie (le Globe).
— Genava.
— (Petit-Lancy). Cahiers valaisans de Folklore.
LAUSANNE. Société vaudoise des sciences naturelles.
— Société d'histoire de la Suisse romande.
MILAN. Atti della Società italiana di scienze naturali.
NEUCHATEL. Société des sciences naturelles.
NEUCHATEL et ZURICH. Glossaire des Patois de la Suisse romande.
PADOUE. Atti dell. Acad. scient. Veneto-Trentino-Istriana.
TURIN. Miscellanea di storia italiana (Regia deputazione di storia patria).
— Société d'archéologie et Beaux-Arts.
— Associazione fra oriundi savoiardi e nizzardi italiani.
— Bolletino storico bibliografico subalpino.
VÉRONE. Madona Verona (Museo Civico).
WASHINGTON. (U. S. A.) Smithsonian Institution.
ZURICH. Anzeiger fur schweizerische Geschichte alterthumskunde (Indicateur d'antiquités suisses).

JOURNAUX

ANNECY. Industriel savoisien.
— Annecy, Lac d'Annecy, Vallée de Thônes (*don*).
PARIS. Le Savoyard de Paris.

ACADEMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Fondation Andrevetan avec la **participation** de la **ville d'Annecy**

1928

55e Concours de Poésie et 19e Concours d'Histoire

Les Concours de 1928 sont consacrés à la Poésie et à l'Histoire ; 200 francs sont affectés à la Poésie et 400 francs à l'Histoire. (Monographie de commune ou biographie d'un Savoyard.)

Sont admis à concourir : Tous les Français qui ne font pas partie de l'Académie Florimontane.

Les personnes qui ont obtenu deux fois un premier prix dans un Concours Andrevetan, ne sont pas admises à concourir de nouveau dans la section où elles ont été récompensées.

Les manuscrits resteront la propriété de l'Académie Florimontane qui se réserve le droit de les publier, en tout ou en partie.

Les œuvres et billet cacheté devront parvenir franco, par la poste, à M. F. Miquet, président de l'Académie Florimontane, à Annecy (Vovray), pour le 31 octobre 1928, dernier délai de réception.

ACADÉMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Assemblée générale du 1er février 1928

PRÉSIDENCE DE M. DÉSORMAUX, VICE-PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 16 h. 30 (1).

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

M. SERAND lit une lettre de M. le président Miquet félicitant, au nom de l'Académie Florimontane, M. Désormaux, nommé chevalier de la Légion d'honneur. Il met en relief les beaux travaux de philologie de notre savant collègue et son activité féconde dans la *Revue Savoisienne*. Tout ce labeur a été justement récompensé par cette haute distinction. M. DÉSORMAUX prend ensuite la parole en ces termes :

« Messieurs et très honorés confrères florimontans.

« Je vous remercie, ainsi que notre dévoué président, de vos cordiales félicitations. Vous me voyez aussi ému que confus de ces témoignages répétés de votre sympathie.

« Emu, je le suis profondément. Comme il y a quelques jours, j'évoque en ce moment, permettez-moi ces souvenirs personnels, avec la satisfaction de ma famille, la joie qu'auraient éprouvée ceux qui ne sont plus. Je pense à mes très honorés Maîtres : je les salue avec respect, avec reconnaissance, car ils m'ont donné le goût des recherches patientes et une haute leçon de labeur et de probité scientifique. Je songe aussi, en même temps qu'à mes chers collègues du Lycée Berthollet, à ces nombreuses générations d'élèves que j'ai contribué à former, à ceux de ma classe actuelle, qui m'ont témoigné leur estime par une si touchante manifestation. Comme mes maîtres, comme mes chefs, ils savent que, cet honneur, je ne l'ai point sollicité, que je me sentirais diminué à mes propres yeux, si je le devais à la moindre brigue. Parmi les compliments qu'on veut bien m'adresser, l'un m'a frappé par ces ressouvenirs antiques, qui ne sont point pour déplai-

(1) Sont présents : MM. Allart, Avezou, J. Bouchet, Buttin, Croset, Désormaux, Domenjoud, Dunand, Flamary, Fontaine, Gaillard, Gayet, Lachat, Le Roux, Lévitte, Marteaux, J. d'Orlyé, Ph. d'Orlyé, H. Pfister, Revil, Ribatto, Ritz, F. Serand, J. Serand, Suchard.

Excusés : MM. André, Blandin, Falletti, Gavard, Lacombe, Miquet, Robert

re à un professeur d'humanités. Je me permets d'y faire allusion ici, car il émane d'un érudit historien, notre confrère florimontan :

..... Respexit inertem,
Candidior postquam tondenti barba cadebat ;
Respexit tamen et longo post tempore venit.

« Certes le « *candidior barba* » ne manque pas du moins d'exactitude. Quant à cette épithète *inertem*, combien elle m'a charmé par sa justesse ! Avec les appréciations bienveillantes de mes chefs, je n'ai eu, pour témoigner en ma faveur, que le jugement des linguistes ou des critiques, et une vie consacrée tout entière à l'étude.

« Mais ici, messieurs, mon émotion devient une confusion véritable. Combien nombreux sont les travailleurs, combien peu sont récompensés ! Je n'ai qu'à jeter les yeux autour de moi et les noms se pressent sur mes lèvres. Sans parler des longs et signalés services rendus à la cité, à la province, à la nation, par nombre de nos distingués confrères, dans l'administration de notre ville, dans l'enseignement, dans les finances ou le cadastre, dans l'industrie et dans la presse, comme en d'autres carrières, quelle pléïade d'hommes éminents ! L'un dote Annecy d'un monument plus durable que les bronzes mêmes de Boutae : cet ouvrage, a dit l'un des juges les plus qualifiés, est un modèle de monographie historique ; cet autre a pareillement le génie de l'archéologie : pour tout ce qui concerne l'armement, depuis les plus lointains tchâkras jusqu'aux derniers perfectionnements de la balistique contemporaine, ses études lui valent une réputation plus qu'européenne ; celui-ci est comme un précieux répertoire de faits, de noms, de dates : c'est la biographie savoyarde elle-même ; celui-là dérobe à la Nature ses secrets les plus cachés ; il pénètre dans les profondeurs de nos lacs, et toute cette vie transparaît ou palpite à nos yeux étonnés. Et cet érudit historien que ses multiples connaissances comme son aménité ont désigné aux suffrages des membres de l'Académie Salésienne pour présider aux destinées de cette docte Compagnie ? Et notre charmant entomologiste, qui chante en poète les insectes, les arbres, les fleurs, et les décrit avec un rare bonheur ? Et notre dévoué conservateur de Montrottier ? Et tant d'autres, parmi lesquels je m'en voudrais de ne pas mentionner l'un de mes bons condisciples de la Faculté des Lettres de Lyon, cet ancien

collègue qui m'eût assurément précédé dans la Légion, si l'état de sa santé ne l'eût forcé d'interrompre sa carrière. C'est, Messieurs (car il faut bien m'arrêter), l'honneur de notre Compagnie de compter tant de talents divers, comme aussi tant de dévoûments. Et n'ai-je pas raison d'être confus, en rendant hommage à ces savants confrères, futurs chevaliers, ou si dignes de l'être !

« Mais peut-être l'un d'eux viendra-t-il me trouver à la fin de cette séance, pour me rappeler une parole de l'Ecriture, que saint Jean Chrysostome, avant notre Bossuet, mit en relief avec une admirable éloquence :

« *Vanitas vanitatum, et omnia vanitas !* »

« N'est-ce pas à cette grande leçon que tout aboutit ? Je l'ai méditée, plus encore peut-être que de coutume, le jour de ma nomination. Oui, tout est vanité ! Tout, sauf ce que renferment ces deux simples mots, d'une compréhension si magnifique : *Labor* et *Caritas !*

Le PRÉSIDENT fait part des nouvelles distinctions accordées à plusieurs de nos collègues. M. le sénateur GALLET et M. ARPIN, chimiste, promus officiers de la Légion d'honneur, M. Jean d'ORLYÉ, président de la S. I. P. nommé officier d'Académie, M. le professeur CHOLLEY, appelé à la chaire de géographie de la Sorbonne et M. le docteur MORET, nommé professeur à la Faculté des Sciences de Grenoble. Cordiales félicitations à tous. Il évoque le souvenir d'un ancien Florimontan que la maladie retient loin de nous, M. F. DUMONT, qui a reçu récemment le prix Gegner pour l'ensemble de ses recherches mathématiques et en particulier pour son introduction à la géométrie du 3e ordre.

M. D'ORLYÉ, en sa qualité de maire de Menthon, félicite tout particulièrement M. Désormaux, qui fut le promoteur de la célébration du Millénaire de saint Bernard de Menthon, fête où les représentations du *Mystère* eurent tant de succès.

M. DÉSORMAUX remercie chaleureusement M. le Maire de Menthon.

M. AVEZOU donne lecture de son rapport sur le concours de poésie de 1927. Les conclusions du jury ayant été approuvées, les récompenses sont décernées dans l'ordre suivant :

1er prix, 200 fr., M. Maurice VALETTE, du Mans ; mentions honorables, Mlle Juliette PORTRON, de Niort, et M. Patrice O'GORMAN, de Nantes.

Le président proclame ensuite les prix du concours industriel réservé à l'école technique d'Annecy : charpente, TROLLIET Etienne, d'Annemasse ; ébénisterie, LEVET François, de Thorens ; ajustage, BERTHET Marius, d'Annecy-le-Vieux.

M. H. PFISTER donne lecture de la situation financière en fin 1927 et du projet de budget pour 1928, qui sont approuvés.

M. J. SERAND, administrateur de Montrottier, donne lecture de son rapport sur l'exploitation du domaine pendant l'année 1927 (10e exercice) ; après avoir indiqué les diverses améliorations et réalisations effectuées, remercié les personnes qui ont contribué au développement de la fondation Léon Marès et adressé des félicitations au personnel du château, il termine son exposé par une proposition qui fait l'objet de la décision suivante, votée par l'assemblée générale :

« L'Académie Florimontane, réunie en assemblée générale, après avoir constaté les résultats de l'exploitation, pendant les dix années écoulées, du Musée Léon Marès au Château de Montrottier, et désirant répondre aux vœux exprimés par de nombreuses personnes compétentes qui l'ont visité et s'intéressent à sa prospérité ainsi qu'à la conservation du Château ;

« En s'inspirant, d'autre part, des initiatives prises depuis longtemps, en France et à l'étranger, par des Sociétés, pour le développement ou la conservation de muséees nationaux ou particuliers, ainsi que de monuments historiques ;

« Décide :

« 1° De poursuivre aussi rapidement que possible, à l'aide des revenus du domaine, la restauration et l'embellissement du Château de Montrottier, comme étant le plus précieux spécimen, existant encore dans le département, de l'architecture médiévale savoyarde qu'il importe de conserver avec soin ;

« 2° De continuer à développer les collections rassemblées par Léon Marès, mais dans le sens régional, en réunissant uniquement des objets, publications, estampes, etc., intéressant l'histoire, l'archéologie, l'art et le folk-lore du pays, de manière à en faire, de plus en plus, un foyer intime du souvenir savoyard ;

« 3° D'ouvrir, en outre, une souscription permanente, dont le minimum est fixé à 100 fr., auprès de toutes les personnes qui voudront bien coopérer à la réalisation de ces buts ;

« 4° Il sera rendu compte à l'assemblée générale annuelle de l'emploi des fonds ainsi recueillis pendant le cours de l'année précédente et la liste des souscripteurs ou donateurs, auxquels l'Académie pourra décerner le titre d'*amis du Château de Montrottier et du Musée Léon Marès*, sera publiée dans la *Revue Savoisienne*, organe de l'Académie Florimontane. »

Il est procédé ensuite aux élections annuelles. Sont nommés :

Membres du Comité : MM. Croset, Faletti et F. Serand.

Membres effectifs : MM. Avezou et Broise.

Membres associés : MM. Albert Crolard, Roger Domenjoud, abbé Coutin, curé d'Alby, René Laydernier, Richard, dentiste, Etienne Roze, publiciste.

Membres correspondants : MM. Al. Charvin, Dubouloz, avocat, Lamarque, directeur du Comptoir national d'escompte, Commandant Quenedey, à Rouen, Capt de la Falconnière, homme de lettres, à Genève.

Membre d'honneur : M. Dardel, éditeur à Chambéry.

Sont nommés vérificateurs des comptes : MM. Ph. d'Orlyé, Ribatto et Laydernier; membre du Comité de rédaction, section historique : M. J. Serand.

On procède ensuite au vote pour l'élection du président : M. François Miquet est réélu.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau le magnifique ouvrage de notre président d'honneur, Max Bruchet, archiviste du Nord : *Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie.* Le président félicite chaleureusement M. Bruchet de la somme immense de travail qu'il a fournie pour édifier ce monument historique qui forme le digne pendant du *Château de Ripaille,* du même savant auteur.

L'ordre du jour étant épuisé, le Comité reste en séance pour l'élection du bureau de 1928. Tous les membres sortants sont réélus et M. Flamary est nommé vice-président.

Le Secrétaire,
Marc Le Roux.

Séance du 7 mars 1928

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures (1).

Après lecture et approbation du procès-verbal de la réunion précédente, le PRÉSIDENT prend la parole :

« Messieurs, dit-il, l'indisposition qui m'a retenu à Chambéry le mois dernier m'a empêché de vous remercier de ma réélection. Je vous en exprime toute ma gratitude et je m'efforcerai de mériter jusqu'au bout votre confiance.

« Je tiens également à m'associer aux compliments si mérités qui ont été adressés à M. Désormaux, au sujet de sa décoration.

« Messieurs, peu de jours après notre dernière séance, les journaux nous ont appris la triste catastrophe dont a été victime, avec 44 autres, notre sympathique collègue, M. René Bartholoni.

« Né le 22 juin 1881, au Petit-Sacconex (Suisse), il était entré en 1901 à Saint-Cyr, avec le nº 126, et il en était sorti dans la cavalerie. Il commença la guerre comme officier de dragons, mais il ne tarda pas à passer dans l'infanterie sur sa demande, et devint capitaine au 112e ; blessé à maintes reprises, il gagna la croix de la Légion d'honneur et la croix de guerre, avec cinq citations.

« Elu député de la Haute-Savoie, il quitta l'armée en 1919 et représenta l'arrondissement de Thonon.

« Il fut, pendant deux ans, président de la Société philanthropique savoisienne de Paris et il remplaça M. de Pateck à la présidence de la section de Thonon de la Croix-Rouge.

« M. Bartholoni possédait en Indo-Chine de gros intérêts miniers ; il était administrateur de la Société française d'étain de Palz-Hier-Boun, dans le Laos, et c'est en allant inspecter cet établissement qu'il trouva la mort, le 4 février, sur une chaloupe postale transportant de l'essence qui fit explosion.

« Homme d'action, riche et généreux, notre collègue pou-

(1) Sont présents : MM. L. Aussedat, Avezou, Croset, Désormaux, Domenjoud, Flamary, Gayet, Lachat, R. Laydernier, Lévitte, Marteaux, Miquet, H. Pfister, L. Pfister, Revil, Ritz, F. Serand.

Excusés : MM. Gavard, Le Roux, et J. Serand.

vait encore faire beaucoup de bien et sa perte est un malheur pour le pays.

« Nous adressons à sa veuve et à ses enfants nos plus vives condoléances.

« J'envoie également l'expression de nos sympathies à notre collègue M. Gruffaz, président de la corporation des employés de la soierie lyonnaise, qui vient d'être cruellement éprouvé par la mort de Mme Gruffaz.

« Nous apprenons, d'autre part, qu'aux concours qui ont précédé l'exposition nationale du Travail, M. Gruffaz a été classé premier dans la catégorie des employés supérieurs ; nous le félicitons, en espérant que cette satisfaction apportera un soulagement à sa douleur.

« Je suis en retard pour signaler que notre concitoyen, le colonel Louis-François Carron, fils d'un avocat qui fut longtemps notre collègue, a été promu, par décret du 20 janvier, général de brigade commandant les subdivisions de Marseille et Digne, à Marseille.

Un autre de nos concitoyens, M. le général Duchêne (Joseph-Claudius) a été promu général de division.

« Nous envoyons à tous nos cordiales félicitations.

« Notre ville d'Annecy compte en ce moment, parmi ses fils, 3 officiers généraux : MM. Bétrix, Carron et Duchêne.

« Je souhaite la bienvenue à M. René Laydernier, qui assiste pour la première fois à notre séance. »

M. Miquet lit des notices bibliographiques sur des ouvrages récemment parus, savoir : *Lac d'Annecy*, par F. et J. Serand ; *Joseph de Maistre, substitut et sénateur*, par Bernard Secret ; *Joseph de Maistre émigré*, par F. Vermale ; *A travers les Alpes militaires*, par le général Bordeaux ; *La révolte des Arves*, par le chanoine Gros ; *Le Tourisme en Haute-Savoie*, par M. Ferrero ; *Le Général Muffat de Saint-Amour*, par le chanoine Gavard.

M. Marteaux fait la communication suivante : Le Pont Morens, sur l'eau de Thiou, est le plus ancien pont de pierre avec parapets d'Annecy. Bâti avant 1293, année où il est cité sous le nom de *pons de petra*, (Archiv. dép. E 55,151), il reliait les habitations groupées d'abord sous le château à une nouvelle agglomération née sur la rive droite et que défendit plus tard une autre enceinte avec murs, canal et la porte dite aujourd'hui de Notre-Dame. Il ne faut pas voir ici en ce qualificatif un nom d'homme comme Morand, de Mauringus, de-

venu Morens, mais l'adj. *morens*, vieux mot, primitivement *murincum*, lieu où il y a un mur, *murus*, le suffixe *incum* étant d'origine prélatine. Cette forme de l'ancien parler est traduite au XIVe siècle par (*pontem*) *murenum*, *morenum* avec la variante *pontem magnum mureum* (*Armorial* IV, 130, V, 323), en 1512-1659, *Morenc*, *Morent*, Pourpris de Sales, 328, 507. La loi phonétique qui, en français, maintient *u* long initial, n'est pas applicable à notre patois où il s'affaiblit généralement en *o*. Cette dénomination de Pont morens se retrouve également à Chambéry, en 1382, *pontem mureyn* (*Soc. sav.* V, 366), en Isère où, au XIVe s., le Muret, près de Moirans, est un *Pons murencus* et à Fillinge, sur la Menoge, mais j'en ignore les formes anciennes. Enfin, au masc. *morens* correspond normalement le fém. *morenche*, *moranche*, comme à Chamonix ce nom d'une maison appelée en 1329 *domus murenchia*, en 1365, *mureynchy*, (Bonnefoy et Perrin, *Prieuré de C.*, I, 196, 226, 279), de *murinca*, sans doute parce qu'elle était construite toute en pierres.

M. Désormaux offre à la bibliothèque florimontane, de la part de M. Croyn, directeur honoraire des contributions, deux brochures dues à notre estimé confrère : *Du plaisir de la marche* (ou *De l'art de vieillir*), et : *Pour l'enseignement de l'histoire*. On pourra se reporter, dit-il, pour l'analyse et l'impression que le lecteur conservera de ces notes attrayantes, à l'agréable compte-rendu que M. Blandin a récemment inséré dans l'*Industriel*. M. Croyn a également publié dans un journal de Rennes, l'*Ouest-Eclair*, sous ce titre : *L'Autonomie alsacienne* (remis aux archives), le résultat d'une enquête ouverte sur cette question parmi les Alsaciens-Lorrains.

Sous ce titre : *Amusettes élymologiques*, M. Désormaux donne lecture du premier article d'une série écrite à la demande d'une revue de Grenoble. (Voir article séparé).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h.

Le Secrétaire adjoint,

Louis Pfister.

Séance du 18 *avril* 1928

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures (1).

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance précédente, qui est approuvé.

Le PRÉSIDENT exprime les regrets de l'Académie au sujet de la mort de M. Eugène DEMOLE, conservateur du médaillier de Genève, qui était membre d'honneur de la Florimontane depuis 1882.

« Nous avons, dit-il, également à déplorer la perte de M. François MILLET, ingénieur honoraire des Ponts et Chaussées, décédé le 19 mars, à l'âge de 84 ans. Originaire du département de l'Ain, M. Millet était venu jeune à Annecy, où il avait successivement franchi tous les grades de son administration. Pendant la dernière guerre, il avait rempli, avec autant de compétence que de dévouement, les fonctions d'ingénieur en chef. Il avait été conseiller municipal, administrateur de la Caisse d'épargne, membre du bureau de bienfaisance et il était officier de l'Instruction publique et chevalier du Mérite agricole.

« C'était une des bonnes figures qu'on aimait à rencontrer, et il ne compte que des amis.

« Nous prions Mesdemoiselles Antonie et Lucile Millet, d'agréer nos plus sincères condoléances. »

Le PRÉSIDENT adresse les félicitations de l'Académie à M. Joseph SERAND, qui vient d'être élu président de la section d'Annecy du Club Alpin Français.

Cette distinction n'est que la juste récompense des services rendus depuis tous les temps par notre sympathique archiviste.

Le PRÉSIDENT annonce que le 1er mai seront célébrées à Turin le 4e centenaire d'Emmanuel Philibert et le 10e anniversaire de la Victoire. Le président et M. le Chanoine Gavard représenteront la Florimontane à ces cérémonies.

(1) Sont présents : MM. Avezou, Broise, Croset, Désormaux, Flamary, Gavard, Le Roux, Lévitte, Marteaux, Miquet, Mlle Monnet, H. Pfister. L. Pfister, Ribatto, F. Ritz, F. Serand, J. Serand.

Excusés : MM. Buttin, Falletti, Lachat, Roze.

M. Miquet lit une notice bibliographique sur l'ouvrage de l'ingénieur Sylvestre sur *la Houille blanche.*

M. Avezou fait une lecture sur des documents qu'il a relevés aux archives de Turin relatifs aux bénéfices ecclésiastiques de Savoie. (Voir article séparé.)

M. Désormaux communique le second chapitre de ses *Amusettes étymologiques.* Il est relatif à Chambéry (Voir article séparé).

M. Broise signale que la colonne commémorative de *Boutae* se trouve incluse actuellement dans une propriété qui fut aliénée, il y a deux ans par M. Crolard. Ce dernier a oublié de spécifier dans l'acte de vente que le monument avait été élevé sur son terrain avec une colonne appartenant au Musée, et remis à la ville d'Annecy par l'Académie Florimontane qui s'était chargée de l'inscription. Des démarches vont être faites afin d'obtenir le déplacement de la colonne qui sera rétablie sur terrain communal. Une commission composée de MM. Broise, Le Roux, Marteaux, Serand est chargée de s'occuper de cette question.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h.

Le Secrétaire,
Marc Le Roux.

Séance du 9 mai 1928

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures (1).

Lecture est donnée du procès-verbal de la réunion précédente, qui est approuvé.

Le Président expose que le 1er mai il s'est rendu à Turin pour représenter la Florimontane à l'inauguration des fêtes organisées dans cette ville à l'occasion du 4e centenaire de la naissance d'Emmanuel-Philibert et du dixième anniversaire de la victoire.

Dans les salons du Valentin étaient groupés les souvenirs venus de Savoie : tableaux, autographes divers, cartes, plans,

(1) Sont présents : MM. Brand, Broise, Crozet, Désormaux, Dubouloz, Falletti, Flamary, Gavard, Le Roux, Lévitte, Marteaux, Mlle Monnet, Miquet, H. Pfister, L. Pfister, Revil, Ribatto, F. Ritz, F. Serand, J. Serand.

Excusés : MM. Allart, André, Avezou, Buttin, Lachat.

médailles, volumes, disposés avec un goût parfait, dans un cadre digne d'eux.

La pièce principale était une belle maquette du château de Chambéry, tel qu'il existait au XVIe siècle ; c'est l'œuvre de M. le marquis de Bissy, président de la délégation, qui fut chaudement félicité.

S. M. le Roi, reconnaissant le marquis de Bissy, ancien officier supérieur qui, pendant la guerre, l'avait accompagné sur le front français, s'avança vers lui et le pria de lui nommer les personnalités présentes : M. Louis Domanget, d'Aix-les-Bains, M. le comte de Sonnaz, de Chambéry, M. Miquet, M. le chanoine Gavard, président de l'Académie Salésienne, M. l'abbé Loridon, de l'Académie de Savoie, et M. le chanoine Gros, président de la Société d'histoire de Maurienne.

Le roi eut un mot aimable pour chacun, et exprima le plaisir qu'il avait à voir les sociétés savantes de Savoie participer à l'organisation des salles historiques de l'exposition.

S. M. la Reine et plusieurs Altesses royales (duc et duchesse d'Aoste, duc et duchesse de Pouilles), prirent part à la conversation qui laissa le meilleur souvenir à la délégation.

Le BIBLIOTHÉCAIRE dépose les ouvrages reçus :

Buttin : *L'épieu de Nicolas de Lorraine.* — L. Dépollier : *Les nouvelles rues d'Annecy.* — Pochat-Baron : *Histoire de Thônes* (2e vol.). — Merle : *Lac d'Annecy et Vallée de Thônes,* année 1927 (belle reliure). — Remerciements aux donateurs.

M. LE ROUX offre à la bibliothèque florimontane son ouvrage : *Recherches biologiques dans les grands lacs de Savoie,* qui vient de paraître. Etude de la faune et de la flore des profondeurs, du plancton, de sa périodicité et de ses variations saisonnières. Description détaillée des poissons, carte des frayères et époques du frai, exposé des éléments généraux qui conditionnent le genre de vie des poissons ; enfin la règlementation rationnelle de la pêche.

M. LEVITTE rend compte de l'opuscule « *L'Or du Chéran* », par le Dr Vincent, d'Alby, médecin à Challes (Voir Bibliographie Savoisienne).

M. MARTEAUX dit quelques mots sur l'étymologie de Brenthonne :

Le nom de la commune de Brenthonne paraît être d'origine ligure ou celtique et, comme ceux de Vesonne, Faverges, et de bien d'autres, provenir de l'existence d'une source. Il y en a en effet une dont l'eau abondante et bonne sourd à

même dans un pré dit Préfont, *pratum fontis,* situé à une centaine de mètres au Nord-Est de l'église, à gauche de la route d'Annecy à Thonon. Brenthonne est cité en 1191 sous la forme *de Brenthono*, SHAG II, 48, mais c'est évidemment une faute de lecture pour *Brenthona*, mieux *Brentona*. On reconnaît dans la finale le nom suffixe ligure *ona*, ayant le sens général de cours d'eau et que M. A. Dauzat a étudié dans *Rev. des Etudes anciennes*, 1926 ; (V. aussi *Rev. Sav.* 1927, 94). Quant à la première partie du mot, on ne peut que lui comparer Brinta, ou Brintesia, auj. la Brenta, rivière qui passe à Padoue, citée dans Holder, et le nom commun *Brenta,* hotte de vendange, sorte de cuve, que M. Meyer Lubke, W 1285, propose comme ancêtre populaire latin aux mots similaires de certains patois de l'Italie du nord comme au sav. *brenda,* D S, bien que l'affaiblissement de la dentale reste obscur. En tout cas, le sens de cuve conviendrait bien, par un procédé de comparaison assez fréquent, à l'image de la cavité originelle d'une source.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h.

Le Secrétaire,
Marc Le Roux.

Séance du 6 juin 1928

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures (1).

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la réunion précédente qui est approuvé.

Le Président souhaite la bienvenue à M. Roze, nouveau membre. Il adresse les condoléances de l'Académie à MM. Laydernier père et fils qui ont perdu leur belle-mère et grand'mère et à M. Jean Bouchet qui est en deuil de son beau-frère M. Gardet.

Il exprime également des regrets au sujet de la perte que le tourisme et particulièrement la Savoie viennent de faire en la personne de M. Francisque Regaud, président général du

(1) Sont présents : MM. Allard, Avezou, Broise, Buttin, Croset, Désormaux, Falletti, Flamary, Gavard, Le Roux, Lévitte, Marteaux, Mlle Monnet, Miquet, H. Pfister, Roze, F. Serand, J. Serand.

Excusés : MM. André, L. Pfister, Ribatto.

Club Alpin Français et Directeur de l'Office National du Tourisme, décédé subitement le 23 mai, à Bucarest dans un congrès auquel il était appelé par ses fonctions.

Né à Lyon d'un père savoyard, le 5 septembre 1871, M. Regaud était avocat et fut député du Rhône de 1917 à 1924 ; il s'était distingué pendant la guerre comme capitaine puis commandant de Chasseurs Alpins ; était officier de la Légion d'honneur et Croix de guerre. Avec Fernand David et Antoine Borrel il faisait un trio qui a rendu de grands services à notre pays.

M. Miquet lit des comptes-rendus bibliographiques (Voir bibliographie savoisienne).

Nous avons appris avec grand plaisir que l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres a décerné, dans une de ses dernières séances, le prix Gobert, d'une valeur de 9.000 francs à notre éminent collègue, président honoraire de la Florimontane, M. Max Bruchet, archiviste du Nord pour son magnifique ouvrage sur *Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie.* C'est la juste récompense du beau travail d'érudition, exposé dans une forme littéraire impeccable auquel M. Bruchet a consacré de longues années.

M. Buttin montre des dents de squales fossiles provenant de la molasse marine des environs de Rumilly et comme terme de comparaison, fait circuler une dent de squale de très grande taille ayant probablement été utilisée comme arme préhistorique.

M. Le Roux annonce que le professeur Léon Moret fait en ce moment une nouvelle campagne géologique au Maroc dans le but d'étudier la structure de l'Atlas et de dresser la carte géologique de cette région. Des faits nouveaux importants seront décrits par notre savant collègue à son retour.

M. Désormaux signale les nouvelles recherches onomastiques de M. P. Æbischer. Dans la *Revue Celtique*, xliv (1927), 3-4, sont étudiées les origines de deux toponymes en *-dunum : Minnodunum* > *Moudon*, et *Eburdunum* > *Yverdon*. Cette discussion méthodique et documentée rappelle l'attention sur un problème parfois insoluble dans l'état actuel de la linguistique : la première partie de ces toponymes et d'autres analogues doit-elle être expliquée par un nom d'homme, ou bien par une particularité d'ordre physique ? On a longtemps discuté le cas de *Lugdunum*. La conclusion du romaniste suisse n'élucide pas complètement la question. Ces doutes

mêmes peuvent être une leçon pour nos modernes auteurs d' « amusettes étymologiques » (1).

Dans les *Annales Fribourgeoises* de 1928 (nos 2 et 3) M. Æbischer publie la 3e série concernant « les noms de quelques cours d'eau fribourgeois ». Elle traite de : *Mionnaz, Sallanchi, Javroz* et *Javrez, Rin, Veveyse, Vernoublan.*

Les linguistes savoyards trouveront là d'intéressants rapprochements. Le chapitre relatif à *Sallanchi* principalement sera pour eux d'une utilité incontestable, comme, pour l'érudit bugiste, ce qui concerne l'*Albarine* (*Revue Celtique*, p. 326).

Rappelons, avec l'auteur (p. 63), que le thème *–Sal* est un thème hydronymique répandu, déjà étudié par M. Ernest Muret dans ses recherches sur « quelques désinences de noms de lieu particulièrement fréquentes dans la Suisse romande et en Savoie ». (*Romania*, xxxvii (1908).

L'auteur rapporte à semblable origine le nom du *Salenton*, aiguille et col de la Haute-Savoie, au sud-est de Sixt.

M. Marteaux fait une communication sur le mot *filaterie.*

Le nom de la rue Filaterie, comprise entre la première et la deuxième enceinte de la ville d'Annecy, paraît lui avoir été attribué aux xvie-xviie siècles et avoir désigné, comme à Rumilly, la rue des marchands drapiers. Il a été formé par analogie sur un mot comme *ferrattier*, p. *jarati*, Dict. sav., en 1318, *ferratarius*, synonyme de *ferrarius*, forgeron, Ducange ; de là, *ferraterie*, ferronnerie, quincaillerie, v. en 1727, Arch. dép. E 486. Dans *ferratarius*, *ferrum* est suivi des suffixes *att* et *arius* ; dans *ferraterie erie* est en lat. médiéval *eria* dérivé fém. d'*arius*, alors que ce dernier gardait encore la forme intermédiaire *erus*, v. H. D. T., *Dict. général.* Comme noms similaires, on peut citer *barlattier*, p. *barlati*, roulier, de *barril* ; au xive siècle, *coyraters*, tanneur, de *cuir*, J. Ronjat, *Comptes consulaires de Grenoble*, *Revue des Langues romanes* 1912, 311 ; la rue *Granaterie*, 1382, ou Grenette, de *gran*, grain, (car. ord.), Soc. Sav. V. 365. Le patois a encore *cocati* coquetier, *foliati*, vagabond, de *folie*, feuille, D. S. On doit évidemment rattacher à cette formation le nom de la rue Corraterie, à Genève, qui était alors celle des *corratiers* ou maquignons,

(1) Voici cette conclusion (p. 328) : « Il n'y a pas d'impossibilité à ce que le *Minno-* de *Minnodunum* ne représente pas un nom de personne, mais qu'il est dû à un fait précis, à un détail géographique local, particulier et caractéristique ». Peut-être, en effet, devrait-on réduire le nombre des anthroponymes devenus toponymes. Quelques-uns paraissent bien de création factice.

mot que H. D. T. font dériver de l'afr. *correr*, courir, en afr. *coratier, coretier*, prov. *couratier* que M. Meyre Lubke, W. 2250, fait descendre du lat. *correctarius*, courtier, malgré la persistance du suff. *att.* Nous avons en effet en Savoie les p. *corati*, garçon qui aime à courir, *corateri*, action de courir les rues, DS, et à Giez, en 1730, le nom de famille Corratier.

Le Même appelle l'attention des membres compétents sur quelques restes de sculpture médiévale que M. Davignon, commis principal des postes, a bien voulu lui montrer dans sa propriété, avenue du Stand. Comme il a eu l'occasion d'en céder un certain nombre, ils sont maintenant réduits à quelques bases et fûts de colonnes en molasse dont deux avec chapiteaux décorés de feuilles d'eau simples et de rosaces. Il les a trouvés, lors de son acquisition, enfouis dans la terre herbeuse de son jardin actuel. Comme l'un des propriétaires précédents avait été, il y a plus de vingt-cinq ans, le regretté Aug. Fournier, maire d'Anne;y-le-Vieux, il est probable que ces restes proviennent de la démolition de l'église Notre-Dame et qu'ils furent entreposés là dans un but qui ne s'est pas réalisé. Ces chapiteaux pourraient être attribués au XIIe siècle comme ceux qu'ont étudiés MM. Le Roux, puis M. A. Fontaine, dans la *Rev. Savois.* de 1896, 310 et de 1911, 156.

Le programme de l'excursion de l'Académie Florimontane, fixée au 17 juin, est exposé par M. J. Serand, organisateur :

Visite du château de Thorens et des souvenirs de saint François de Sales.

Après le déjeuner, départ pour La Roche. Visite de la vieille tour, puis à Reignier (le Dolmen), et retour par Evires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

Le Secrétaire,
Marc Le Roux.

Rapport sur le concours de poésie de 1927

Pour le concours de poésie de 1927, cinq concurrents ont présenté les œuvres suivantes, dont voici la liste, par ordre d'arrivée :

1. *Visions du Moyen Age.*
2. *La légende catholique.*
3. *Sophonisbe. Castalie,* scènes lyriques.
4. *Vaine chimère,* recueil de sept poésies.
5. *Irrévérences,* recueil de neuf poésies.

L'ensemble est moyen ; si les règles de la métrique sont généralement respectées, il est assez inquiétant de constater que les moins favorisés des concurrents s'expriment dans un français souvent incorrect et prennent avec l'orthographe des libertés déconcertantes. En général il y a trop de platitudes, trop de longueurs, des assonances disgracieuses, des rimes souvent misérables ; en somme, ce ne sont pas là des défauts sans remèdes, et tous les concurrents, sauf un, savent prouver malgré tout, par certains accords harmonieux de leur lyre, qu'ils ont le goût de la belle poésie, et la possibilité de faire mieux, et très bien.

En détail, le jury a apprécié de la façon suivante les poèmes présentés au concours :

Les Visions du Moyen Age, que leur auteur, pour montrer que tout poète se double d'un artiste, a ornées d'un dessin à la plume représentant le castel, cadre de son intrigue, sont assez dépourvues de suite et de vraisemblance. Le seigneur chasse ; il s'ennuie, rien ne peut dissiper sa mélancolie, mais voici qu'un cortège brillant arrive aux portes du château, y conduisant une princesse inconnue, dont la grâce le charme aussitôt. C'est la compagne qu'il rêvait, et dont il avait tant besoin ; le bonheur va leur sourire. Rien de plus mièvre en vérité ; le jury n'a pas retenu cette œuvre, où abondent les vers mal frappés et les inélégances.

Il n'a pas été possible non plus de retenir le second envoi, *La Légende catholique,* œuvre d'un auteur évidemment mieux doué que le précédent, mais dont on ne saurait admettre le ton de polémiste et les écarts de langage souvent exagérés.

L'ensemble est d'ailleurs très inégal ; quelques vers sont agréables à l'oreille, mais il y a une abondance d'hiatus, de termes malsonnants, voire de mots inconnus de la langue française, qui choque réellement.

Des deux scènes lyriques intitulées : *Sophonisbe*, et *Castalie*, il y a du bien à dire. L'auteur est plein de bonnes intentions et il y a par moments une vie réelle dans son dialogue ; la mythologie l'a mieux inspiré que l'histoire romaine et certains passages de *Castalie* sont aimables et harmonieux.

La métamorphose de cette nymphe poursuivie par Apollon, en une fontaine du Parnasse, dont les eaux avaient dans l'antiquité la réputation de donner à ceux qui les buvaient le génie poétique, est habilement retracée en quatre scènes où l'exposition est parfois aussi agréable à lire que les vers eux-mêmes.

Sous le titre de *Vaine Chimère* sont groupés plusieurs morceaux de valeur très inégale, certains franchement mauvais ou d'un goût assez douteux, comme « Pensée », « Un record », « La baleine ». Mais l'attention du jury a été attirée sur le poème intitué « Crépuscule » bien venu, aux vers colorés et sonores. La paix du soir, les bruits discrets de la vallée, le son des cloches, la préparation de la terre à son sommeil d'une nuit, sont rendus par l'auteur de « Crépuscule », avec une justesse et une délicatesse indéniables. Il est dommage que les derniers vers de cette pièce soient plus médiocrement frappés. La transposition en vers du *Credo*, par le même auteur, a donné un très honnête résultat.

Au recueil intitulé « Irrévérences », sont allées toutes les préférences du jury. Sans conteste c'est là qu'il faut chercher la meilleure facture, la manière la plus élégante, le choix de rimes le plus judicieux. Rebelle à tous les engouements du présent, resté fidèle à un passé qui lui paraît, naturellement bien préférable, l'auteur, modeste émule de Villon, nous dit dans « Baîllements », « Pulvis », « Complainte », dans la « Ballade des Sans-Ecole », son dégoût des richesses, son mépris de la mentalité bourgeoise, son affection pour les poètes au talent méconnu, trop modestes pour s'être fait de la réclame, trop pauvres pour qu'on ait daigné leur accorder quelque attention. La « Complainte » chante l'humiliante destinée des milliers de poèmes qui dorment à Paris dans les boîtes des quais, où personne ne les feuillette jamais. Il émane de ce morceau, comme des deux ballades que contient le recueil, une certaine

mélancolie non exempte de charme et la justesse des expressions y vient compléter l'élégance de la forme. De tous les essais de l'auteur d'*Irrévérences*, c'est le premier poème, intitulé « Baîllements », qui a conquis les suffrages unanimes du jury, par sa grâce nuancée et son évocation délicate d'une époque plus indulgente que la nôtre à l'insouciance d'une jeunesse aimant le rêve et la nonchalance.

En résumé, nous écartons les numéros 1 et 2 ; nous demandons pour le numéro 5 la première place avec un second prix de deux cents francs, et nous proposons d'accorder deux mentions honorables aux numéros 3 et 4.

Robert Avezou.

BAILLEMENTS

Dieu ! Que ce Siècle à peine né
Est donc saturé de sagesse !
On n'y connaît plus la largesse,
On y vit comme emprisonné.

Pour restreindre ainsi la dépense,
O cervelle des gens qu'on prit
Pour des quidams de quelque esprit,
Es-tu plus pauvre qu'on ne pense ?

Ici, la morgue ; là, l'ennui...
Partout des fronts qu'un tracas ride :
Tes « jeunes », sont, Epoque aride,
Tristes comme un bonnet de nuit !

On avait volontiers, naguère,
— La moindre occasion s'offrant —
Le cœur tendre et le rire franc :
De nos jours, on n'y songe guère !

On est froid, pratique et guindé ;
On a des pudeurs de novice :
Aimer le Rêve est presque un vice,
Aimer l'Amour est démodé.

Où donc êtes-vous, gais compères
Capables de verve et d'élans ?
Quoi ! Nous, ronds-de-cuir somnolents,
Nous serions les fils de tels pères ?

Où donc êtes-vous, vieux flonflons,
Hautbois aigres, basses grinçantes ?
Et Vous, les valseuses absentes,
Nez espiègles et cheveux blonds ?

Coins propices aux confidences,
Où donc êtes-vous, dites-moi ?
Et vous, baisers tremblants d'émoi
Qu'on échangeait entre deux danses ?

Bois de Bagneux, bois de Meudon,
Connaissez-vous encor le rire,
La farandole et son délire,
La caresse et son abandon ?

Et vous, guinguettes à tonnelles,
Oasis des poudreux chemins ?
— Fanés, vos lys et vos jasmins !
Mortes, vos amours éternelles !

Sous les bosquets des Robinsons
Le même vin luit dans les verres,
Mais les buveurs y sont sévères
Et ne savent plus de chansons.

Où te retrouver, main jolie
Qui, dans le noir Quartier Latin,
Agitait d'un geste mutin
Les grelots clairs de la Folie ?

Eros n'est plus notre vainqueur :
C'est Plutus qui nous endoctrine
— Et nous n'avons dans la poitrine
Qu'un coffre-fort au lieu d'un cœur....

BALLADE DES RÊVEURS

«... garde tes songes ;
« Les sages n'en ont pas d'aussi beaux que les fous ! »
(Baudelaire.)

Tant d'autres, sages par nature,
Ont pour souci fondamental
L'argent qui gonfle leur ceinture
Ou leurs « biens » du hameau natal
Que, — dût ce vice être fatal —
Paresseux avec gourmandise,
Nous dédaignons le Dieu-Métal :
Le Rêve est si doux, quoi qu'on dise !

Prenant sa plus docte posture
Et son grand air sacerdotal,
Mossieu Prud'homme conjecture
La mort sur un lit d'hôpital :
« Que peuvent gagner au total
« Ces gueux farcis de balourdise,
« Griffonneurs d'écrits au quintal ? »
— Le Rêve est si doux, quoi qu'on dise !

« Mirage, leur Littérature !
« Pfut ! Le rond-de-cuir ou l'étal
« Dans la moindre sous-préfecture
« Vaut bien l'attrait d'un piédestal !
« En ce Siècle hostile et brutal,
« Les mots sont piètre marchandise ;
« Or, vendre est d'intérêt vital... »
— Le Rêve est si doux, quoi qu'on dise !

Envoi :

Prince au coffre monumental
Ou marchand oint de roublardise,
Ne crains rien pour ton Capital :
Le Rêve est si doux, quoi qu'on dise !

Maurice VALETTE.

CRÉPUSCULE

Déjà l'or des ajoncs et du souple genêt
Brille aux feux du couchant. L'immense mer revêt
Sa parure du soir. L'horizon déjà sombre,
Prend sa place au cortège envahissant de l'ombre ;
La brume, exquise artiste, estompe ses dessins :
Les contours des objets se font plus incertains.
De lourds parfums chargée, une brise marine,
Devant laquelle fuit légère, la bruine,
Par ses baisers prélude au paisible sommeil
De la terre alanguie en son voile vermeil.
Dans les nids, tout se tait. L'homme las et morose
Se hâte vers son chaume, où déjà tout repose.
Heureux, il va goûter l'oubli d'un dur labeur,
Retremper au foyer une saine vigueur.
Des pâtres attardés, au loin dans la clairière,
Et que libère enfin la tâche journalière,
Ramènent leurs troupeaux nonchalants au bercail.
L'obscurité s'étend, le ciel, sombre corail,
Est bientôt parsemé de lumières tremblantes,

Tels de craintifs regards, des âmes hésitantes,
Penchés sur l'infini. De son clocher lointain,
L'Angélus parle au cœur inquiet et chagrin,
Tous deux, dans leur exil, à la Reine des Anges,
Offrent pieusement leur tribut de louanges,
Chacun entend l'appel avec recueillement,
Et l'homme aspire à Dieu dans son isolement.
C'est le moment où tend vers lui toute la terre !
La Mer unit son chant, son rythme à la prière,
Elle prodigue au ciel les splendides échos
De son psaume puissant, et la voix de ses eaux
Célèbre la grandeur insondable et divine,
Dans le calme du soir, à l'heure qui décline,
Tandis que l'ombre étreint l'horizon tout entier,
J'écoute avec ferveur cet Océan altier,
Sa grave mélopée a des plaintes poignantes,
Et mon cœur est semblable aux ondes gémissantes,
A ces flots révoltés et sans cesse mouvants,
Cherchant dans l'infini la fin de leurs tourments !

Patrice O'Gorman

CASTALIE

. . . . . .

CASTALIE. *éblouie*

C'est le Dieu jeune et beau qui répand sur le monde
La clarté du soleil
Et qui fait dans la plaine blonde
Mûrir le fruit vermeil !

APOLLON

Tu l'as dit, c'est Phœbus, la joie et la lumière,
Le Dieu du Jour !
Sois la première
A voir en lui l'Amour !

CASTALIE, *interdite*

Que dis-tu ?

APOLLON

Que je t'aime, ô belle !
Que ni déesse ni mortelle
Ne me causa pareil émoi !

CASTALIE, *émue*

Pourquoi me choisis-tu ? Pourquoi ?

APOLLON

J'ai dix cordes à ma lyre,
Trois d'airain, quatre d'argent
Et trois d'or. Ce que m'inspire
Le poétique délire,
S'en exhale, frémissant.

Les premières, aux sons graves,
Chantent les mâles travaux,
Les nobles exploits des braves
Et le trépas des héros.

Celles d'argent clair rédisent
Les chants d'oiseaux dans les bois,
Ceux des eaux fraîches, des brises,
Toutes les rustiques voix.

Les dernières, les plus belles
Disent la splendeur des cieux,
Les vérités éternelles
Et la puissance des Dieux !

Mais, pour susciter la flamme
Du génie et des beaux vers,
Il faut rencontrer une âme
Qui soit pour nous l'univers !

C'est toi, cette Inspiratrice,
Par le rythme de ton corps,
La blancheur de ton front lisse
Et tes bras souples et forts !

Juliette PORTRON.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Echos lamartiniens du Léman au Bourget, par Paul Tapponnier, Thonon, 1926, 1 vol. in-16, 46 pages.

Dans cette élégante brochure, dédiée à ses amis Lamartiniens, l'auteur, bien inspiré, a recueilli tous les souvenirs qui se rattachent au séjour de Lamartine en Savoie. On y trouve des citations bien choisies, des portraits, des aperçus nouveaux, une grande connaissance du sujet.

Divisions administratives du département de la Haute-Savoie et du diocèse d'Annecy, de 1723 à nos jours, par Mgr Rebord, vicaire général, Annecy, 1 vol. in-8, 100 pages.

Ce tableau, facile à consulter, présente les circonscriptions administratives de notre diocèse et permet de trouver sans peine la situation de chaque commune et paroisse. L'auteur, auquel toutes les questions diocésaines sont familières, n'a pas dédaigné de faire les frais d'une publication utile, quoique ingrate, et il mérite des félicitations pour son désintéressement et son labeur persévérant.

L'Excursion de la Florimontane

L'Académie Florimontane est une vieille personne, mais une vieille personne aimable et souriante, fort bien conservée et qui tient à montrer que si elle aime les études sérieuses et graves elle aime aussi la gaieté et les passe-temps qui instruisent en amusant.

Et c'est pourquoi elle avait convié ses membres, le troisième dimanche de juin, à une excursion délectable qui se passa le mieux du monde et se termina dans le regret d'une belle journée trop vite passée. (1)

Le parcours proposé par M. J. Serand était fort bien choisi ; pittoresque à souhait, tantôt sauvage, tantôt entouré de verdure et nous promenant au milieu des souvenirs historiques les plus émouvants et des souvenirs archéologiques les plus curieux. Départ à neuf heures, devant la Mairie. Deux confortables cars P.-L.-M. nous emportent. Il fait beau. Les figures sont souriantes comme le temps. On suit la route de Thônes. Les arbres inondés de soleil sont d'un vert transparent et les quelques gouttes d'eau qui restent de la nuit y mettent de jolis points brillants et irisés. On tourne à gauche, on dégringole jusqu'au torrent et puis on remonte avec agilité jusqu'à Nâves. Un peu plus loin, à Villaz, pendant qu'on admire le Parmelan, extrêmement beau de ce côté, quelques gouttes d'eau tombent. Mais la bouderie du soleil ne trouble personne. Et les figures, sous l'ombre assez froide d'un nuage noir, restent ensoleillées.

Au reste le soleil, un peu honteux de sa mauvaise humeur, ne tarde guère à reparaître et nous arrivons à Thorens sous un ciel clément et qui n'avait de blanc que ce qu'il fallait pour mieux mettre en valeur tout son bleu.

Thorens, en effet, était la première étape du voyage. Belle

(1) Ont pris part à l'excursion : M. et Mme L. André, M. et Mme Avezou, M. et Mme Dépollier, M. J. Désormaux, Mme H. Domenjoud, M. et Mme R. Domenjoud, M. et Mme E. Falletti, M. et Mme Flamary, M. L. Gaillard, M. Lachat, MM. L. R. et Mlle Laydernier, M. Levitte, M. C. Marteaux, M. et Mme G. Martin, M. et Mme F. Miquet, Mlle Monnet, MM., Mme et Mlle Mouthon, MM. H. et L. Pfister, M. le comte de Roussy de Sales, Mlle Roux, M. E. Roze, MM. F. et J. Serand.

étape, car Thorens est construit dans une vallée harmonieuse et douce qui est un repos pour les yeux.

Jadis il y avait dans cette vallée deux seigneuries : l'une appartenait à la famille de Sales, l'autre à la famille de Compey. Les seigneurs de Compey étaient violents, tracassiers, batailleurs, insolents et hautains. Ils ne purent supporter le voisinage des de Sales qui étaient serviables et bons et fort aimés dans le pays. Et ce fut pendant cinq siècles une lutte qui ne cessa guère et où il y eut des meurtres, des incendies et des pillages. Un seigneur de Menthon fut même tué par les de Compey qui étendaient loin leurs rancunes. Finalement les de Sales l'emportèrent et ce fut chez eux que mourut, misérable et ruiné, Philibert de Sacconay, le dernier des de Compey, auquel Christophe de Sales avait offert une généreuse hospitalité. Ce Philibert, du reste, mourut saintement, après avoir demandé pardon aux de Sales de tout le mal que sa famille leur avait fait.

Et ce fut quelques années plus tard, en 1567, que saint François naquit dans le château de Sales. Ce château, pour des raisons politiques, fut détruit en 1630 sur l'ordre de Louis XIII. De ce grand manoir fortifié de six tours, de trois tournelles, et enceint de hautes murailles, il ne reste plus qu'un modeste oratoire ombragé de magnifiques tilleuls qui virent sans doute jadis saint François enfant courir sous leur ombre.

Les de Sales vinrent alors habiter un peu au-dessous, dans un autre château, joliment planté sur un tertre avec une vue superbe et reposante sur la vallée si verte où coule la Fillière... Ce château date de diverses époques, mais ses tours et son donjon carré lui donnent grand air. Sur le seuil, le comte de Roussy de Sales nous attendait. Toutes les traditions d'une noblesse superbe, aimée et respectée pendant des siècles, revivent en lui. Il est d'une courtoisie délicieuse et son érudition très vaste s'enveloppe d'une grande modestie. Il nous guide lui-même dans une demeure où tant de choses lui font honneur. Et nous avons pu voir plusieurs mitres, une crosse, une chasuble, des burettes, un calice ayant appartenu à saint François de Sales. Le testament écrit de la main même du saint y est aussi. Quelles reliques ! Et nous avons vu aussi dans des pièces superbes, de beaux meubles et aussi de beaux tableaux qui rappellent que des ancêtres furent grands dans les armes, dans les sciences et dans la diplomatie. Il ne faut pas oublier que M. de Cavour, un des grands hommes d'Etat

du siècle dernier, descend des de Sales par sa grand'mère dont le portrait orne un des salons du château.

Après ce régal historique, il fallut penser à un régal d'ordre moins élevé, mais plus substantiel, le déjeuner. Il était midi. Les estomacs criaient famine. Cette famine dura peu. Trente-sept convives, parmi lesquels quatorze dames, trouvèrent à l'*Hôtel de Savoie* un déjeuner plantureux, savoureux et bien servi auquel on fit honneur. Ce fut d'abord le silence qu'impose toujours l'appétit, fort indifférent à tout ce qui n'est pas destiné à le calmer. Puis les langues se délièrent et on vit éclore la gaieté et l'esprit qui accompagnent en général la bonne chère et le bon vin. La Florimontane est une Académie. Les propos de ses membres furent donc académiques, mais sans contrainte et sans austérité. Lorsque le champagne a passé, la gaieté académique diffère fort peu de la gaieté ordinaire et si l'esprit en devient plus vif, il y gagne un charme de plus.

Au dessert, M. Miquet, notre très aimable — j'allais dire notre très jeune président tant il a en lui de verdeur souriante — porta un toast charmant dont ceux qui n'ont pu l'entendre goûteront ici le tact, la jolie tournure et l'esprit.

Mesdames, Messieurs,

En reprenant aujourd'hui la série de nos promenades annuelles, interrompue par la guerre, nous avons cru répondre au désir, plusieurs fois manifesté, du plus grand nombre des membres de l'Académie Florimontane.

Nous avons choisi Thorens comme lieu de réunion parce que c'est un des cantons les plus pittoresques de notre contrée : dédaigné par le chemin de fer et placé en dehors de la grande circulation, il est resté un pays agricole et poétique où l'on peut respirer l'air pur sans craindre les émanations des usines, où les réclames tapageuses et obsédantes n'ont pas encore pénétré, et où le chant des oiseaux n'a pas encore été chassé par le clackson et par la corne des autos.

Nous l'avons aussi choisi parce qu'il a vu naître la plus grande illustration de notre pays, et qu'à travers les siècles la famille de saint François a conservé les traditions d'honneur, de bienfaisance et de simplicité salésiennes, que nous sommes heureux de saluer dans la personne de son représentant actuel M. le comte de Roussy de Sales, Conseiller Général et Membre de la Florimontane, comme son regretté père le fut pendant 42 ans.

Quoique les gloires de cette famille soient, en partie, comme dit

Jacques Replat, « éclipsées par le nimbe d'or d'un élu », nous nous permettons de rappeler le nom de Joséphine-Françoise-Philippine de Sales, qui fut la grand'mère du grand ministre Cavour, le principal négociateur de l'annexion de la Savoie à la France et le lieutenant général Paul-François de Sales, ambassadeur de Sardaigne à Paris, de 1829 à 1836 et chevalier de l'ordre suprême de l'Annonciade (1778-1850).

Autour du château de Sales et sous sa protection vécut une population saine et laborieuse, d'un sang pur, dont les femmes étaient réputées pour leur beauté et dont les hommes, vigoureux et robustes se classèrent parmi les meilleurs soldats de l'armée sarde.

Permettez-moi d'en citer un, Claude-Marie Chappaz, né le 20 février 1834 à Thorens, soldat au 6e bataillon de bersagliers, décoré par décret du 17 mai 1859, « pour le rare courage avec lequel, après avoir traversé de nuit le Pô à la nage, au péril de sa vie, il parvint à incendier et détruire le matériel d'un pont que l'ennemi avait préparé sur la rive opposée (Castelnuovo-Scrivia).

Les détails de cet acte d'héroïsme méritent d'être rappelés. « Dans une reconnaissance faite par nos troupes, pendant la nuit du 8 mai 1859, à Frassinetto, on résolut d'incendier sur la rive gauche le matériel du pont qui devait servir à l'ennemi pour traverser le fleuve. C'était une entreprise difficile et hardie : on demanda quatre hommes de bonne volonté. Le bersaglier Chappaz se présenta, et fut de suite désigné. Avec trois camarades, il se jette à l'eau, traverse le Pô à la nage et arrive, lui le premier, sur la rive gauche. Un seul des trois avait pu le suivre : des deux autres, l'un s'était noyé, le deuxième avait été rejeté à moitié mort sur le rivage. Nos deux braves avaient emporté sur eux le phosphore incendiaire, et parvinrent, non sans peine, à appliquer le feu aux bateaux et aux madriers, dont ils jetèrent à l'eau les chaînes, les avirons et autres engins. Cela fait, Chappaz et son compagnon Perotti Jean se remirent à la nage. Malgré l'impétuosité du courant et malgré leur fatigue, ils eurent le bonheur d'aborder sur la rive droite, où les attendaient avec anxiété les applaudissements de leur bataillon et une gratification de leur colonel. »

La commune de Thorens fut quelque temps célèbre par ses verreries, fondées en 1755 dans la vallée d'Usillon, par le marquis de Sales en société avec Duchosal et Meyer, et plus tard exploitées par Chappuis ; mais après un siècle d'existence elles ne purent supporter la concurrence des verreries de la Loire et éteignirent leurs fours à l'annexion. Notre collègue M. Victor Robert a rassemblé une intéressante collection des produits qu'elles fabriquaient.

La commune d'Evires a vu naître le major général Félix Challut, qui se distingua dans les guerres de l'Indépendance et qui fut gouverneur de la province d'Alexandrie.

Celle de Villaz était la patrie du capitaine Rochet, mort pour la France, au siège de Metz, le 10 septembre 1870.

L'ensemble du canton a perdu, pendant la dernière guerre, 37 habitants pour mille : ce fut un des plus éprouvés.

Tous les appelés se montrèrent dignes de leur Conseiller Général, engagé volontaire, qui rapporta de la campagne une grave blessure, la croix de guerre et la légion d'honneur.

Je lève mon verre en son honneur, ainsi qu'à sa famille, et au canton de Thorens.

M. de Roussy de Sales, qui avait aimablement accepté d'être des nôtres lui répondit. Il remercia la Florimontane d'être venue lui rendre visite. Où pouvait-elle être mieux chez elle que dans la demeure près de laquelle naquit saint François de Sales. Il était ravi d'avoir pu lui faire en personne les honneurs du château où se trouvent tant de souvenirs de son illustre fondateur.

On applaudit. Et les conversations reprirent alertes et variées, traitant de toutes les choses connues et même des autres comme eut pu le faire Pic de la Mirandole lui-même. Puis on partit pour La Roche dans la sérénité d'une digestion heureuse.

Nous prenons, pour aller à La Roche, une route fort jolie qui nous amène doucement au col de Sur-les-Bornes. On frise l'altitude de mille mètres. Toute la plaine superbe s'étend sous nos yeux bordée au loin par la ligne bleue du Léman. Et déjà La Roche profile devant nous ses toits rouges et tourmentés et la belle masse de la roche énorme sur laquelle se dresse son vieux donjon.

Sans se perdre dans la nuit des temps, l'origine de la ville est d'une ancienneté respectable. Elle date du XIe siècle. A cette époque, il n'y avait là que des forêts. Un comte de Genève, Aymon, y fit construire un rendez-vous de chasse. Puis, ce rendez-vous de chasse devint un château-fort autour duquel vinrent se grouper de nombreuses habitations. Et La Roche se trouva fondée. Ce château-fort n'était point un château de parade. Il vit couler du sang sur ses murailles. Béatrice de Genevois, poursuivie par ses ennemis, s'y réfugia et y soutint un siège victorieux qui permit à son mari de venir la secourir. Elle fonda, en reconnaissance, le monastère de Pomiers. La ville fut prise et saccagée en 1536 et en 1590 par les Genevois. Elle a relevé ses ruines. C'est aujourd'hui une petite ville qui a quelque chose d'aristocratique. On sent que

de grandes familles y demeurèrent. On y voit encore de vieux hôtels qui ont grand air et qui mettent là un noble souvenir du passé. L'un d'eux, près de l'église, construit en magnifiques pierres de taille porte la date de 1509.

Les excursionnistes, d'un jarret vigoureux, montèrent à l'assaut du donjon. Il est superbe, ce vieux donjon mutilé, grimpé sur sa roche noire qui est son piédestal. Et quelle vue ! toute la plaine des Bornes, les Voirons ; le Salève, l'Arve, le Foron, qui mettent leur sillon clair dans la vallée. On ne voulait plus descendre de là-haut....

Il fallut partir après un dernier regard jeté sur Bénite-Fontaine, où saint Joseph pour protéger la Vierge poursuivie, fit tomber un roc en travers du chemin, et jaillir de terre une source fraîche qui permit à la Mère du Christ épuisée de se rafraîchir.

Nous traversons la curieuse plaine des Rocailles. De tous côtés, au milieu des champs, au milieu des prés, d'énormes blocs surgissent (1).

Et nous arrivons à la Pierre des Fées, énorme bloc de granit, lourd, disent les connaisseurs, de 150.000 kilos, et qui forme un superbe dolmen. Cette pierre magnifique a ceci de particulier qu'elle ne ressemble pas aux autres pierres parsemées dans la plaine des rocailles. Elle est en granit. Toutes les autres sont calcaires. Blocs de granit et blocs de calcaire sont également des blocs erratiques, mais qui n'ont pas été amenés par le même glacier. Le calcaire vient du glacier du Borne, le granit vient du glacier qui suivait la vallée de l'Arve. Les blocs de granit sont du reste extrêmement rares dans cette vallée. Il ne semble donc pas vraisemblable que

(1) Voici l'explication du phénomène d'après les études géologiques les plus récentes.

Tous les blocs de cette prodigieuse traînée erratique qui s'étend entre Saint-Pierre de Rumilly et Reignier proviennent d'un *seul terrain* : le calcaire blanc urgonien, contrairement à ceux qui jalonnent le parcours de l'ancien grand glacier de l'Arve qui ne sont que roches cristallines (protogine du Mont-Blanc, micaschistes, talcschistes). D'où viennent donc les matériaux de la plaine des Rocailles ? Pas de très loin, car ils sont encore à angles vifs et ont tous les caractères de *roches d'éboulis*. Une vallée s'ouvre tout près : celle du Borne. Dans cette cluse dont les roches de part et d'autre se correspondent exactement, cheminait un glacier local, le dernier de la série des temps quaternaires, et un moment donné, sur le dos de ce glacier, s'est écroulée la partie supérieure de la cluse : le terrain urgonien uniquement et non aucun de ceux qui lui sont subordonnés (hauterivien, valanginien), car parmi les blocs de la plaine aucun n'appartient à ces derniers niveaux. Alors le formidable éboulis a été charrié et abandonné sur place lors de la fonte des glaces.

les six ou sept blocs qui forment le dolmen aient été déposés là, côte à côte, par le glacier. Evidemment la main des hommes les a réunis. Sans doute ils ne viennent pas de très loin. Mais quel travail, pour des hommes qui ne disposaient guère que de leurs bras, et du plan incliné de terre, comme appareil de levage, de transporter des blocs d'une telle grosseur. Ces blocs n'ont pas été seulement transportés, ils ont été travaillés. On y trouve des rainures assez larges — 30 à 50 centimètres — et profondes de 3 à 7 centimètres. Et on a creusé cela avec des outils de pierre qui n'étaient guère plus durs que le granit qu'ils taillaient. Nos pères étaient des modèles de patience et de ténacité !...

Naturellement une légende est attachée à la Pierre des Fées. Une jolie légende, où l'amour menacé triomphe.... Le chevalier Aymon de Bellecombe aimait sa jolie voisine Alice du Châtelet. Amour audacieux, car Aymon était pauvre et Alice était riche, de haute naissance et d'une beauté renommée. Le baron du Châtelet, son père, ne repoussa pas la demande d'Aymon de Bellecombe. Il lui déclara simplement que pour avoir sa fille il devrait transporter dans la nuit quatre énormes pierres dans la plaine et placer la plus grosse sur les autres pour en faire la table du festin.

Heureusement il y avait des fées, dans ce temps-là. Aymon les invoqua. Or les fées, qui sont femmes, aiment beaucoup les amoureux. Elles sourirent à Aymon et le lendemain matin le seigneur du Châtelet put voir, à l'endroit indiqué, la table du festin dressée avec les blocs transportés. Il était homme d'honneur. Il tint sa parole et les amoureux s'épousèrent. L'histoire ne le dit pas, mais tout porte à croire qu'ils furent très heureux et eurent beaucoup d'enfants.

Malheureusement le dolmen est fâcheusement caché par des buissons épais. On le voit à peine. Et on décide d'adresser un vœu au conseil municipal de Reignier pour lui demander de dégager ce monument superbe et de le mettre en valeur. Nul doute que ce ne soit bientôt chose faite. Nous avons vu, en passant à Reignier, un monument aux morts très beau, et dont l'idée nouvelle et bien exécutée a beaucoup plu. Les édiles qui ont fait construire ce monument sont des hommes de goût. Ils comprendront vite l'intérêt qu'il y a dégager la Pierre des Fées de ses buissons.

Aux environs de Reignier se trouve le château de Magny. Un souvenir doit être donné à Constantin de Magny qui adres-

sait à son frère, à l'occasion de son mariage, les vers suivants :

Malgré Rome et ses adhérents,
Je n'admets que six sacrements.
Croire qu'il en est davantage
C'est n'avoir pas le sens commun.
Je trouve, moi, que mariage
Et pénitence ne font qu'un.

Et en quittant Reignier nous rentrons à Annecy par Evires et le Plot, route qui n'est pas sans charme, mais qu'une température singulièrement refroidie empêcha de goûter comme elle le méritait....

Remercions la Florimontane d'avoir repris ses bonnes traditions d'avant guerre en organisant une excursion qui se renouvellera chaque année. Et remercions aussi et de tout cœur M. J. Serand, l'organisateur. Tout fut parfait.

Et saint François de Sales, qui était un homme de montagne, un homme qui aimait les chevauchées et le grand air, dut sourire là-haut, en voyant les membres de son académie, par des moyens qui l'étonnent sans doute un peu quand il les compare à son modeste cheval, venir le saluer dans le village où il est né et en visiter avec grand intérêt tous les environs (1)....

Etienne Roze.

(1) La documentation de ce compte rendu a été prise dans *La Haute-Savoie*, du baron Raverat ; *Annecy et ses Environs*, de Jules Philippe, une étude de Gustave Maillard, parue dans la *Revue Savoisienne* de juin 1889, et une note de M. Le Roux, sur la plaine des Rocailles.

La Société Suisse de Préhistoire
à ANNECY

La Société suisse de Préhistoire qui a tenu son vingtième Congrès à Genève, les 6, 7 et 8 juillet, avait inscrit à son programme pour le samedi 7 la visite des collections archéologiques du Musée d'Annecy et en retournant à Genève, celles du dolmen de Reignier et de l'allée couverte de Saint-Cergues, deux de ces monuments mégalithiques si rares dans le Sud-Est de la France.

A 10 heures 30 deux cars déposaient devant l'Hôtel de Ville nos visiteurs au nombre de quarante-cinq, savants émi-

nents de tous les cantons suisses, quelques directeurs de grands musées d'Allemagne : MM. Amrein de Lucerne, Président du Congrès, Tatarinoff, Secrétaire, Forrer, Directeur du Musée de Strasbourg, Viollier, de Zurich, Vouga, de Neuchâtel, Sulzberger, de Schaffouse, Reinerth, de Tubingen, Bersu, de Francfort, Tschumi, de Berne, Montandon, Musée d'archéologie de Genève, Reverdin et Favre, du Museum de Genève, Deonna, Conservateur du Musée d'art et d'histoire à Genève, Penard, Prof. Pittard, de l'Université de Genève, et Mme Pittard bien connue en littérature sous le nom de Noëlle Roger.

Un vin d'honneur est servi dans le grand salon de l'Hôtel de Ville. Le Président et les Membres du Comité de l'Académie Florimontane sont aux côtés de M. Blanc, maire d'Annecy, qui prononce l'allocution suivante :

Monsieur le Président, Messieurs les Membres de la Société Suisse de Préhistoire,

Vous faites le grand honneur à la Ville d'Annecy d'une visite à son Musée municipal, je vous en remercie bien vivement.

J'aurais manqué à mes devoirs de bon voisinage, si je n'avais pu vous saluer au passage dans notre Hôtel de Ville ; mais vous avez bien voulu accepter cette modeste réception, et vous avez ainsi répondu aux sentiments de sympathie qui sont ceux de notre population entière, et les miens en particulier, pour la Nation qui tant de fois déjà, a montré à notre pays son attachement basé sur les plus nobles principes d'une fraternité effective et admirable.

Vous êtes ici, Messieurs, les bienvenus comme voisins à qui nous devons toute notre reconnaissance, et comme savants qui favorisez l'avenir en étudiant le passé.

Pour la visite de notre Musée, vous aurez en la personne de notre distingué et dévoué Conservateur M. Le Roux, un guide qui facilitera vos études. Vous trouverez dans nos collections l'outillage des palafitteurs, leur première utilisation des métaux, la céramique, des produits de l'agriculture, végétaux et animaux qui jouaient un grand rôle dans la vie économique de nos ancêtres. La connaissance des vestiges de la préhistoire est due aux travaux des savants de nos deux pays, qui les ont fait réapparaître au jour après des siècles d'oubli, ainsi que les pilotis, les plates-formes des huttes où vécurent les habitants des bords de nos lacs de Savoie si semblables aux lacs de la Suisse.

Vous, Messieurs, qui êtes les utiles ouvriers de la science préhistorique, laquelle a révélé au monde les civilisations lacustres, qui avez déjà réuni dans vos Musées les plus précieuses collections archéologiques, qui jetez par vos travaux incessants une vive lumière

sur les âges perdus dans les brumes de la préhistoire, vous méritez, non seulement les remercîments des générations actuelles et futures, mais toute leur reconnaissance et leur admiration.

Et puisque je parle de l'époque préhistorique, qu'il me soit permis de rappeler qu'à un certain moment de cette époque, marqué dans l'évolution humaine par la grande épée de fer qui battait aux flancs des Gaulois, deux branches sœurs de cette race, essaimant vers l'Occident, les Helvètes et les Allobroges vinrent coloniser nos régions.

Au cours des siècles, le noble peuple suisse a suivi ses destinées qui ont abouti à la plus belle conception de la liberté dans les institutions. Ses relations amicales avec ses voisins de Savoie, basées sur une origine commune et un esprit identique ne furent pas souvent troublées et existent aujourd'hui plus fortes, plus solides que jamais.

C'est à ces sympathies sincères et durables des Allobroges pour les Helvètes que je lève mon verre.

Après les remercîments exprimés par le président, M. Amrein, les Congressistes vont parcourir sous la conduite du Conservateur M. Le Roux, les salles du Musée consacrées à la préhistoire et à l'archéologie locale.

Les collections lacustres retiennent d'abord leur attention et en particulier la très intéressante station néolithique du Port, puis Châtillon et Vieugy (époque du Bronze II), enfin le Roselet (Bronze III-IV).

Le matériel recueilli dans les palafittes du port donne l'impression d'une station néolithique pure. La bourgade lacustre était construite très près de terre sur des pieux de fort diamètre. Toutes les fusaioles sont en pierre. Les nombreuses et superbes pointes de lance et de javelots, les flèches finement retouchées, les marteaux haches en serpentine habilement perforés et polis, les marteaux-haches en bois de cerf, révèlent une technique particulière. Les haches polies en chloromelanite, serpentine, éclogite qui font presque défaut à l'aurore du néolithique, sont en plus grande proportion que les haches faites des roches communes.

La technique des poteries indique une époque de transition entre l'âge de la pierre polie et celui du bronze. Les Préhistoriques du lac d'Annecy n'avaient à leur disposition que les silex de la Craie et ils faisaient parfois venir de très loin (silex blonds du Grand Preisigny) leur outillage tout confectionné.

Les trouvailles dans cette station d'un grain de collier

en ambre de la Baltique et d'une coquille méditerranéenne perforée sont caractéristiques (indice de relations lointaines).

La vitrine contenant les restes végétaux recueillis sur la station du port, est particulièrement remarquée. De grandes quantités de graines ont été recueillies dans la couche archéologique, tombées sur le sol après l'incendie qui a détruit le village. On a retrouvé les bois utilisés comme matériaux de construction ou comme combustibles : chêne, frêne, bouleau, hêtre, pin, erable, if, les débris de charbon appartenant à l'aulne, peuplier, saule, orme, les plantes à fruits et graines comestibles : noisettes, glands, pommier sauvage, fraisier, ronce, framboisier, prunellier, cornouiller.

Les habitants de la palafitte du Port connaissaient la vigne, ainsi que l'attestent de nombreux pépins de raisin recueillis dans le lacis de végétaux de la couche archéologique. — Les plantes cultivées sont représentées par le blé antique, une épeautre, l'orge à six rangs, le millet.

***

La visite se continue par la belle salle d'archéologie gallo-romaine où sont rangés chronologiquement tous les débris extraits du sol de Boutae : céramique du Ier au Ve siècle : vases rouges à bandes blanches, poteries noires indigènes, vases à vernis rouge et à reliefs, amphores, la nombreuse série des marques de potiers, les monnaies, les trouvailles faites dans les tombeaux, datées parfois par des monnaies, poids rustiques en terre cuite, portant des marques métrologiques. M. Marteaux qui se joint à M. Le Roux fournit des explications très écoutées sur ses recherches personnelles dans le sol du vieux vicus.

***

On se rend ensuite au déjeuner qui fut très finement préparé et très bien servi à l'Hôtel de Savoie.

Au dessert, le Professeur Pittard prend le premier la parole. Dans une brillante et éloquente improvisation l'éminent anthropologiste remercie M. le Maire de la réception qui a été faite à la Société de préhistoire. Il confirme le rapprochement que celui-ci a fait ressortir de ce fait que Suisses et Savoyards sont bien issus d'une même souche ethnique.

Le caractère des peuples étant souvent fonction du sol, Helvètes et Allobroges en ont subi l'empreinte. Au cours des

siècles, la liaison s'est faite plus intime et l'essor est devenu pareil dans le domaine de la pensée et de la recherche scientifique.

En saluant dans le Président de la Florimontane, le représentant de la vieille et noble Académie, le Professeur Pittard rend hommage à l'activité inlassable de ses écrivains et de ses savants, à l'énergie déployée pendant la tourmente mondiale, par la Florimontane qui n'a pas interrompu ses publications. Il suffit de feuilleter la collection de sa *Revue Savoisienne* pour se rendre compte des importantes contributions qu'elle a apportées à la science dans le domaine des études régionales.

Après cette allocution qui fut très applaudie, M. Miquet prononce les paroles suivantes :

Mesdames, Messieurs, l'aimable invitation qui nous a été adressée par la *Société Suisse de Préhistoire* est un honneur dont nous apprécions le prix, et qui confirme, en les continuant, les bons rapports que la Florimontane a toujours entretenus avec les archéologues de votre pays.

Nous n'avons pas oublié que c'est à des savants suisses, MM. Frédéric Troyon, de Lausanne, Forel père et fils, Duguet, Revilliod, Claparède, Gosse, de Montet, que nous devons la découverte de nos stations lacustres : ils avaient à peine exploré depuis deux ans les lacs de leurs Alpes quand survint le congrès des Sociétés savoisiennes d'histoire et d'archéologie à Annecy, les 30, 31 août et 1er septemple 1856 : ils y prirent une part brillante. Frédéric Troyon fit une conférence du plus haut intérêt sur les pilotis, armes, ustensiles, anneaux, épingles à cheveux, hachettes, faucilles, vases et objets divers trouvés dans le lac de Zurich en 1854 : ne pensant pas que ces découvertes devaient être limitées aux lacs de Suisse, il émit l'idée qu'on arriverait à des trouvailles du même genre en Savoie et il termina en faisant connaître les indices auxquels on peut les soupçonner et les moyens employés pour retirer de l'eau les objets qui peuvent s'y trouver.

MM. Replat et Serand ayant fait remarquer qu'il existait des rangées de pilotis en face de Sevrier et au Roselet, l'assemblée décida d'explorer dès le lendemain ces localités, ce qui fut fait avec un plein succès, sous la direction de Frédéric Troyon, et c'est ainsi que nos premières stations virent le jour.

Il n'est que juste de rappeler, après soixante-douze ans, les noms des savants qui ont obtenu ce résultat et d'exprimer à leurs successeurs nos sentiments de déférente estime et de gratitude.

Votre visite, Mesdames et Messieurs, nous fournit une occasion de payer notre dette de reconnaissance : puisse-t-elle contribuer à

raffermir les bonnes relations qui existent depuis si longtemps entre les Sociétés savantes de nos deux pays !

Je lève mon verre à la Société suisse de Préhistoire !

M. Le Roux prend ensuite la parole en ces termes :

Il m'est très agréable de remercier d'abord mon vieux camarade et ami Pittard de l'appréciation flatteuse qu'il a formulée sur les collections scientifiques du Musée d'Annecy qui rangent cet établissement au rang des meilleurs de France — et aussi d'avoir si heureusement mis en lumière l'œuvre de notre Académie Florimontane.

En ma qualité de Conservateur du Musée d'Annecy, je remercie également la Société Suisse de Préhistoire d'avoir bien voulu consacrer une journée de son Congrès à la visite de nos collections.

Ce que vous avez vu, Messieurs, dans nos galeries est le résultat de l'effort collectif des savants à qui fut confiée successivement l'organisation du Musée. A l'entrée de la galerie d'histoire naturelle régionale, une grande figure vous accueille : Gabriel de Mortillet, le plus éminent de mes prédécesseurs, dont l'esprit encyclopédique s'attacha autant au classement du Muséum qu'à l'interprétation des débris qui sortaient de notre sol gallo-romain. Aussi bien vous savez tous la contribution très précieuse qu'il apporta aux études préhistoriques et les ingénieuses classifications qu'il établit. A ses côtés, j'évoque la figure de son dévoué collaborateur Eloi Serand, fondateur du Musée d'Annecy. Vint ensuite Louis Revon — un de vos compatriotes — qui consacra toute son activité pendant plus de trente ans à la mise en ordre systématique des objets composant un musée d'enseignement, qui dans son esprit devait servir à l'illustration des leçons professées dans les écoles et lycées. Enfin, Gustave Maillard, Vaudois, géologue de premier ordre et qui fut enlevé prématurément à la Science.

Les belles séries d'archéologie romaine ont dû certainement retenir votre attention ; elles évoquent et font revivre à vos yeux la petite bourgade de Boutae qui vécut pendant cinq siècles, parfois détruite par les invasions, puis rebâtie, du Ier au Ve siècle, sur la voie impériale de Darentasia à Genava. Ce fut l'objet de l'effort de mon savant ami Charles Marteaux, qui débrouilla avec une inaltérable patience cette céramique multiforme éparse sur et dans le sol et par des fouilles méthodiques data les trouvailles et établit la chronologie des niveaux archéologiques.

Je tenais à rappeler devant vous l'œuvre de ces savants à qui le Musée d'Annecy doit sa belle tenue scientifique et leur rendre l'hommage qui leur est légitimement dû.

Et maintenant, je saisis l'occasion qui m'est offerte dans cette réunion pour être l'interprète des remercîments de tous les travailleurs intellectuels de Savoie qui ont eu recours dans leurs recher-

ches, à l'obligeance des savants suisses et aux ressources incomparables de leurs bibliothèques qu'ils ont mises avec la plus grande libéralité à notre disposition. Nous leur serons toujours reconnaissants de leur accueil si cordial.

Puissiez-vous, Mesdames et Messieurs, remporter de votre trop court passage en Savoie l'impression profonde et durable que produit notre lumineuse nature même seulement entrevue. De notre côté nous garderons le souvenir de cette réunion amicale, en exprimant le vœu qu'elle se renouvelle afin de resserrer toujours de plus en plus les liens fraternels entre les Savants des deux pays.

***

Le temps presse, l'heure de la séparation va bientôt sonner. En quelques mots aimables, le Maire d'Annecy fait une allusion charmante à la collaboration des savants de toutes les nations unis dans les sereines régions de la Science. Il convie les Congressistes au Casino municipal pour des adieux où le vin clair et spirituel des grands crus de Savoie, chante la joie de vivre en accrochant au cristal des verres les étincelantes paillettes des rayons d'une belle journée ensoleillée sur son déclin.

Marc Le Roux.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Voyageurs d'Orient (Lamartine, Michaud, Barrès), 1 vol. de 258 p., et **Voyageurs d'Orient** (des Pèlerins aux Méharistes de Palmyre), 1 vol. de 295 p., par Henry Bordeaux, librairie Plon, à Paris.

Ces deux volumes renferment des détails nombreux, la plupart inédits, sur le séjour de Lamartine à Beyrouth en 1832, sur la mort de sa fille Julia, sur notre compatriote l'historien Michaud, qui fit le voyage d'Orient en 1830, « entraîné par Godefroy de Bouillon, Richard-Cœur-de-Lion et saint Louis, » et sur Maurice Barrès qui refit le même pèlerinage en 1914.

M. Henry Bordeaux, qui a entrepris en 1922 le voyage d'Egypte, de Palestine et de Syrie, a pris la peine de rechercher les noms de ses principaux prédécesseurs, pèlerins, soldats, historiens, archéologues qui ont visité le Levant et les Lieux Saints. Nous ne nous attarderons pas à les énumérer : ils sont trop. Disons seulement que ce livre est copieusement documenté, vivant et plein d'attrait. Il est surtout très instructif et témoigne de connaissances variées, dont le lecteur doit profiter.

Le général comte J. P. Muffat de Saint-Amour, maréchal-lieutenant de camp, notice par M. le chanoine Gavard, Annecy, 1927, 14 p. avec portrait.

Les lecteurs de la *Revue Savoisienne* ont eu la primeur de cette notice, qui a le grand mérite de mettre au jour des faits nouveaux, avec le portrait d'un homme de guerre trop peu connu de nos contemporains, mais digne de mémoire.

La brochure est éditée avec élégance et présentée avec le talent sans prétention qu'on reconnaît à l'auteur.

F. M.

Jules PHILIPPE

(1827-1888)

II

A cette époque, il y avait déjà un an que Jules Philippe avait rassemblé les éléments d'un premier ouvrage, car, chez lui, l'amour de la chose publique marchait de pair avec l'amour des lettres. Ce premier ouvrage, *La Savoie Poétique* (1), il l'avait dédié à Lamartine, dont il était un admirateur passionné. Dans ce « recueil de poésies, extraites des principaux auteurs savoisiens » figurent tous ceux de nos compatriotes qui se sont quelque peu signalés dans l'art poétique, depuis Jacques Pelletier du Mans, jusqu'à Claude Genoux, cet ouvrier autodidacte qui était aussi un historien, et aux rimeurs contemporains de l'auteur, dont la plupart des noms sont aujourd'hui tombés dans l'oubli. Il aurait voulu faire de *La Savoie Poétique* un ouvrage classique, destiné à la jeunesse savoisienne. Je ne pense pas que ce but ait été atteint, mais c'était une nouvelle tentative, très honorable, pour attirer l'attention du public sur un intéressant chapitre du brillant passé de la Savoie.

Ce goût de l'érudition et des recherches historiques et archéologiques, cet amour de la Savoie méconnue, Jules Philippe le partageait avec d'autres annéciens.

Il y avait alors, sous les arcades de la rue Filaterie, un vieux magasin, à demi-obscur, dont les lourds vantaux s'ouvraient sur une devanture percée d'une multitude de petits carreaux, derrière lesquels s'étageaient les denrées coloniales et les parapluies (2). Mais entre deux opérations, celui que les événements avaient prématurément fait commerçant et chef de famille, aimait à discuter de choses moins terre à terre et il réunissait dans l'arrière-boutique, des amis qui pensaient comme lui. Ce jeune homme de vingt-cinq ans, c'était Eloi

(1) *La Savoie Poétique*, ou Recueil de Poésies extraites des principaux auteurs savoisiens, par Jules PHILIPPE. Annecy 1849. Imprimerie F. Saillet, libraire-éditeur.

(2) Actuellement magasin « à la Petite Lorraine », n° 6.

Serand, et les autres, c'étaient surtout le Dr Bouvier (1), Etienne Machard, industriel et chimiste, et Jules Philippe. Au cœur de cet Annecy si calme du milieu du XIXe siècle, dans cette rue moyennâgeuse qui s'animait seulement les jours où le marché tout proche amenait la foule des paysans et des marchands ambulants, j'évoque ces quatre jeunes hommes, aux destinées si différentes, échangeant leurs idées sous la faible clarté de la lampe familiale. Qui sait si de ces réunions presque quotidiennes ne sont pas sortis des projets qui, plus tard, ont été profitables à toute la cité ? Un jour, ils se dirent que leur cercle pouvait être élargi, que d'une assemblée plus nombreuse sortiraient des discussions plus intéressantes et peu à peu, il leur vint à l'esprit de créer une Association où les Annéciens aimant les sciences intellectuelles, l'histoire, l'archéologie, auraient plaisir à se rencontrer. Au mois de janvier 1851, l'idée était mûre et Eloi Serand pouvait écrire un soir sur un carnet d'éphémérides où il notait les menus faits de la vie locale : « 15 janvier 1851. — De concert avec le Dr Louis Bouvier, Etienne Machard et Jules Philippe, nous avons jeté les premières bases d'une Société pour le progrès et l'encouragement des sciences, arts et métiers à laquelle nous avons donné le nom d'Association florimontane. » Ils se mirent aussitôt à l'œuvre ; pendant six mois, ils cherchèrent les concours qui leur paraissaient nécessaires et ils eurent la satisfaction, au début de juin, de réunir autour d'eux des hommes de toutes opinions, mais qui étaient tous animés de la même passion pour la petite patrie : le Dr Lachenal, premier président de l'Association, député et maire d'Annecy ; Jacques Replat ; Aimé Burdet, imprimeur ; Despine, inspecteur des mines, député de Duingt ; Jean Laeuffer, directeur de la Manufacture ; Aimé Levet ; de Reymondi, intendant général du Genevois ; Mgr Rendu, évêque d'Annecy ; le chanoine Buttet, grand vicaire ; le chanoine Magnin, supérieur du grand séminaire, mort évêque d'Annecy, etc.

Au début de juin parut un prospectus intitulé : Association Florimontane d'Annecy pour le progrès et l'encouragement des sciences, des arts et des métiers. Il portait en épigraphe la citation du Livre Ier du *De Officiis* de Cicéron qui est restée la devise de l'Académie : « *Omnes omnium caritates*

(1) Dans un rapport lu à la séance du 17 janvier 1861, Jules Philippe déclare que le Dr Bouvier fut le principal promoteur de l'Association.

patria una complexa est. » En se défendant de vouloir instituer une académie, ni même une société savante, les fondateurs se traçaient néanmoins un vaste programme. Ils voulaient d'abord rechercher et mettre en lumière toutes les ressources vives du pays ; provoquer toutes les améliorations possibles dans le domaine de l'économie, de l'hygiène et de la salubrité publiques. La nouvelle association s'appliquerait à rechercher, pour les développer, les aptitudes diverses semées dans les jeunes intelligences; elle ouvrirait des cours pour l'instruction du peuple : « Ce n'est pas trop du concours de tout le monde pour le bien de la patrie. » L'assemblée constitutive se tint le 11 juin. La présidence fut dévolue au Dr Lachenal. Des quatre fondateurs, trois faisaient partie du bureau : Eloi Serand était élu archiviste ; le Dr Bouvier, secrétaire et Jules Philippe lui était adjoint. Aussitôt, l'association essaya de réaliser la partie de son programme qui lui tenait le plus à cœur et elle voulut organiser des cours publics à l'usage des classes laborieuses. Dès le 7 juillet, Jules Philippe s'offrait à donner des leçons d'histoire et de géographie. L'autorisation ministérielle, qui était nécessaire, ne parvint qu'en décembre, et les cours ne commencèrent qu'en janvier 1852. Si le cours d'histoire ne lui fut point attribué, du moins Jules Philippe consacra-t-il à l'association, comme en témoignent les Bulletins, une large part de son activité, qui allait bientôt le placer au premier plan de la vie annécienne. De cette époque datent des travaux sur le général Songeon d'Annecy ; sur le second monastère de la Visitation ; sur des documents inédits provenant de l'abbaye de Talloires ; une note sur la tour de Montfalcon, près d'Albens et une autre sur un intéressant manuscrit du XVIIIe siècle relatant les événements à Chambéry.

Les liens noués par la nouvelle Association n'empêchaient point les hommes qui la composaient d'être profondément divisés dans leurs idées et la situation politique, très agitée, contribuait à entretenir un esprit combatif. La disparition du *National Savoisien* n'avait pas ralenti l'activité des libéraux. Secrétaire du Comité démocratique, Jules Philippe attendait avec ses amis le moment de reprendre ouvertement la lutte. Comme on le lira plus loin, il venait d'être en butte aux attaques des conservateurs à l'occasion d'un ouvrage qui n'avait cependant rien de politique et cette maladresse devait exciter les amis d'un homme dont la popularité grandissait chaque jour. Vers la fin de 1853, ils lancèrent un nouveau

journal, *L'Ami du Peuple*, qui prenait immédiatement une attitude très nette dans la question religieuse et demandait l'observation intégrale du Statut, accepté à regret, semblait-il, par beaucoup de fonctionnaires de l'ordre judiciaire et administratif. On lui suscita des difficultés, et il disparut après un deuxième numéro. plus agressif encore que le premier.

Le gouvernement n'avait pas vu sans mauvaise humeur certains de ses amis dépasser la mesure qu'il s'était assignée dans son action contre les privilèges ecclésiastiques. En parcourant les deux numéros de l'*Ami du Peuple*, on s'aperçoit que le premier sort des presses de J.-A. Saillet (1), imprimeur de l'Intendance générale de la Division d'Annecy, tandis que le second porte la firme de Joseph Prévost. Si l'on rapproche ce fait des difficultés que je signalais tout à l'heure, on est amené à conclure qu'une intervention avait dû se produire et que les rédacteurs de l'*Ami du Peuple* avaient été obligés de publier leur feuille ailleurs. Il faut penser que l'on réussit cette fois encore à arrêter une publication jugée nuisible aux intérêts de l'Etat. On aurait tenu cependant à pouvoir opposer à l'opinion conservatrice, qui disposait à Annecy de deux organes, les principes démocratiques ouvertement favorisés par le gouvernement. Les éléments du parti libéral ne demandaient qu'à se laisser convaincre. Habilement secondés, ils consentirent à donner leur appui à un journal qui, tout en maintenant un programme résumé dans ces deux mots : Progrès et Liberté, serait plus pondéré et suivrait une ligne de conduite parallèle à celle du ministère, sans chercher à gêner par des critiques incessantes une action jugée très difficile. La politique des Etats Sardes était alors la plus avancée de toute l'Europe, certains la jugeaient démagogique ; il ne fallait pas effrayer des intérêts respectables, déjà inquiets. Pour rédiger le journal que l'on envisageait, un homme d'une certaine autorité était nécessaire. Mais, tout en faisant preuve de fermeté sur les principes, il devait se montrer conciliant et chercher à maintenir l'union indispensable entre les impatients et les timorés. Cette tâche honorable mais difficile fut confiée à Jules Philippe dont le caractère répondait parfaitement au but à atteindre. Une semaine s'était à peine écoulée depuis la disparition de l'*Ami du Peuple* que paraissait, le 23 décembre

(1) J.-A. Saillet, fils de François, avait succédé à son père en 1853. Il était donc cousin germain de Jules Philippe.

1853, à l'imprimerie J.-A. Saillet, le premier numéro du *Moniteur Savoisien.*

Dans son « Avertissement », le *Moniteur Savoisien* annonçait un programme modeste : « Nous ne voulons point faire de notre journal un champ ouvert à toutes ces discussions acrimonieuses et souvent déplacées qui n'occupent que trop certains journaux. Nous nous adresserons à cette majeure partie du peuple, qui n'a que faire des grands mots et des grandes discussions, mais qui veut améliorer son existence et s'instruire. » Il appelait dans son premier article l'attention du gouvernement « libéral et sincèrement dévoué au progrès » sur les besoins de la Savoie, délaissée par ses souverains. « Lorsqu'il aura vu combien ces besoins sont urgents, il n'hésitera pas à porter remède au mal. » Parallèlement aux polémiques qu'il soutiendra, sur le terrain religieux, avec les conservateurs de l'*Echo du Mont-Blanc*, c'est là un thème sur lequel le *Moniteur* reviendra souvent, en accentuant peu à peu ses plaintes, accompagnées de timides comparaisons avec ce qui existe de l'autre côté du Rhône, mais on sent que l'enthousiasme pour la France est tombé.

On peut se demander les causes de cette évolution qui va se poursuivre pendant plusieurs années et qui entraînera l'esprit du fougueux rédacteur francophile du *National Savoisien* de 1848. C'est qu'entre cette époque et le moment où nous sommes arrivés, un événement s'est produit, qui a dissipé les dernières illusions des libéraux sur l'homme placé par le suffrage universel à la tête de la République Française. Louis Bonaparte a fait le coup d'Etat du 2 décembre et est devenu Napoléon III. A la suite de cet événement, de nombreux proscrits sont arrivés en Savoie. L'un des plus illustres et des plus ardents, Eugène Suë, amené par l'éditeur parisien Masset, s'est installé aux Barattes où la villa de la Tour est devenue un centre de réunion des exilés. On y rencontre entre autres Floccon, le colonel Charras, le poète Ponsard, l'écrivain Etienne Arago, Barbès, les représentants du peuple Saint-Ferréol, Faure établi simple coutelier à Annecy, la délicieuse Mme de Solms, née Bonaparte-Wyse, cousine de l'empereur, qui vient souvent d'Aix-les-Bains, dont elle a fait son séjour préféré (1) et jusqu'au ministre piémontais alors en lutte ou-

(1) Un autre réfugié, A. David, était prote à l'imprimerie Jules Philippe et servit quelque temps de secrétaire à Eugène Suë. A l'annexion, comme beaucoup d'autres, il s'enfuit à Genève.

verte avec Rome, Ratazzi, qui sympathise avec les idées anticléricales du maître de céans Des relations de plus en plus cordiales se sont établies entre eux et Jules Philippe et ses amis. Au contact de ces réfugiés qui montrent l'empire sous le plus mauvais jour, d'une part ; sous l'influence de la ligne politique suivie par le Piémont qui, d'autre part, les séduit, chaque jour de plus en plus, les libéraux savoyards abandonnent la France impériale où toute liberté politique est à peu près abolie et ils se retournent vers le champion de l'unité italienne, le Piémont, qu'ils accepteraient, presque sans regrets, d'une manière définitive.

Cette attitude est très nette, dans le *Moniteur Savoisien*, à partir du moment où Jules Philippe en prend la direction. Il vient de vendre à son beau-frère la propriété qu'il possède à Annecy-le-Vieux et le 20 décembre 1854 il a acheté à son cousin Saillet le *Moniteur*, qu'il dirige effectivement depuis un mois déjà et son imprimerie (1). L'opposition à l'empereur qu'il s'obstine à appeler Louis Bonaparte devient plus marquée. Il ne cesse de combattre les actes du gouvernement impérial. Lorsque, en 1855, le *Courrier des Alpes*, de Chambéry, posera nettement la question de l'annexion de la Savoie à la France, Jules Philippe se refusera à examiner cette possibilité, se contentant de demander pourquoi, en 1848, au moment où il n'aurait fallu que bien peu d'efforts pour obtenir cette annexion, ce journal avait combattu avec acharnement, à outrance, le parti français ? « Si les hommes du *Courrier*, écrit-il (2) veulent devenir Français, ce n'est pas par principe politique, peu leur importe d'être Français, Sardes ou Chinois, ils désirent seulement être débarrassés de la Constitution, qui ne leur permet pas d'exécuter toutes leurs volontés. » Pour lui. la liberté passe avant tout et le Piémont est de plus en plus le seul pays libre.

Cependant, une sorte de malaise commence à peser sur la Savoie. Le traité de Paris qui termine la guerre de Crimée vient d'être signé et la participation du Piémont à cette expédition lointaine, grâce à la perspicacité de Cavour, lui a permis de siéger au Congrès qui a précédé la conclusion de la paix. La question italienne reste au premier plan des préoccupations des puissances, en particulier de la France et de l'Angle-

(1) Notons ici une curieuse disposition de la loi sarde : l'obligation pour les maîtres-imprimeurs d'avoir fait leur rhétorique.

(2) Numéro du 28 septembre 1855.

terre dont Victor-Emmanuel II et son premier ministre sollicitent l'appui, avec insistance. Les modalités de prochains remaniements territoriaux sont couramment discutées dans la grande presse européenne, ce qui inquiète les libéraux savoyards. Au mois de juillet 1856, un journal anglais, l'*Economist*, qui jouit d'une incontestable autorité « parce qu'il reçoit les confidences des grands personnages de ce pays » publie un article sur les affaires d'Italie où il laisse espérer une entente prochaine entre l'Angleterre et la France sur ce point : « L'Angleterre, dit-il, a un aussi vif désir de voir rétablir dans le pays l'ordre et la liberté, que la France souhaite, de son côté, *de rentrer en possession de la Savoie. Les Savoyards eux-mêmes aimeraient ce changement* ; la cour de Sardaigne paraît n'avoir pas d'objections insurmontables contre ce projet, si on lui donnait une compensation sur un autre point... et nous ne voyons pas quel intérêt pourrait avoir ce pays (l'Angleterre) à soulever quelque objection... ». Jules Philippe n'y tient plus et il répond aussitôt dans le *Moniteur* du 22 juillet en contestant vivement que les Savoyards aimeraient le changement. Il y a, pour cela, des raisons politiques et économiques. Certes les Savoyards, par les affinités de mœurs, de langage, d'origine, sont Français : « Mais ce qui à une autre époque, nous faisait ardemment désirer l'annexion, son gouvernement libéral et le despotisme abrutissant du nôtre, est, par suite des changements survenus depuis, dans les deux pays, ce qui nous la ferait repousser aujourd'hui de toutes nos forces. » On se fait « de trompeuses illusions sur l'intérêt que nous trouverions dans l'annexion à un marché de trente-six millions d'habitants. Le développement que notre industrie a pris dans ces dernières années serait arrêté et il est certain qu'elle serait étouffée par la concurrence française. » L'affluence des capitaux français pourrait créer une fièvre d'agiotage qui « mène plutôt aux catastrophes qu'à la prospérité » et comme conséquence des droits réunis, la Savoie verrait fleurir « cette inquisition à domicile qu'on nomme l'exercice ». Enfin, la politique religieuse de la France ne peut convenir à des populations qui jouissent des libertés de la constitution piémontaise. Et Jules Philippe continue son opposition à l'empire, si vive parfois, que ses adversaires accusent le *Moniteur* d'être rédigé par des émigrés français. Il dénonce toutes les fois que l'occasion lui est donnée, le coup d'Etat du 2 décembre ; il proteste encore et avec véhémence, lorsque,

en juin 1857, sur une demande envoyée de Paris, des ordres venus de Turin et avec le concours de la police française (1) on perquisitionne chez quatre libraires d'Annecy qui ont mis en vente des exemplaires du pamphlet d'Eugène Suë : *La France sous l'empire.*

Qu'il me soit permis de raconter à ce sujet, une anecdote à laquelle ma famille a été mêlée. La division administrative d'Annecy avait alors à sa tête un fonctionnaire très habile, l'Intendant général Salino, entièrement dévoué aux idées libérales. Ce n'était pas la première fois qu'il recevait des ordres du même genre, lui demandant, soit de surveiller tel ou tel personnage, soit d'effectuer telle ou telle opération. Le malin personnage qui avait la plus grande partie de ses amitiés parmi ceux qu'on lui enjoignait d'atteindre ne se mettait jamais en campagne sans les avoir fait prévenir discrètement. C'est probablement pour cela que ni chez Didier-Monnet, ni chez Joseph Prévost, ni chez les deux autres libraires visés, on ne trouva l'ouvrage incriminé dont il s'était cependant vendu un certain nombre d'exemplaires comme nous l'apprend la correspondance de l'Intendant, conservée aux archives départementales. Les carabiniers ne s'en tinrent pas là. Ils cherchèrent même chez Jules Philippe où ils avaient l'intuition qu'ils seraient plus heureux ; mais là aussi, on veillait et les exemplaires de l'ouvrage séditieux avaient été transportés rue du Collège, au domicile de Joseph Dépollier, mon oncle, alors employé à l'imprimerie. Les carabiniers, connaissant, sans doute, ses opinions, y vinrent peu après et fouillèrent de la cave au grenier où ma grand'mère et ma tante les suivirent, plus mortes que vives. Négligeamment, elles allèrent s'asseoir sur des fagots de bois tandis que les agents du roi parcouraient la pièce en tous sens. Enfin, ils se retirèrent sans demander que les fagots soient déplacés. Il était temps, car les exemplaires qu'ils cherchaient étaient précisément cachés sous ces fagots. On juge de la joie de mes parents lorsqu'ils virent les carabiniers s'éloigner !

Tous les événements sont bons à marquer l'opposition du

(1) « Nous sommes péniblement surpris de voir notre gouvernement se prêter aux excès de zèle de la police française qui a jugé opportun de nous envoyer quelques-uns de ses ignobles employés... » *M. S.* du 27 juin 1857.

D'après une correspondance d'Annecy adressée au *Courrier des Alpes*, n° du 27 août 1857, une édition de ce pamphlet aurait été imprimée clandestinement à Annecy, mais ce n'est pas sûr.

Moniteur Savoisien, seul journal libéral de toute la Savoie, au gouvernement français. La victoire des candidats républicains aux élections parisiennes du mois de juillet est saluée avec enthousiasme et fêtée à Annecy, dans l'intimité, par Jules Philippe et ses amis. C'est bientôt le motif d'un nouvel hymne au Piémont « seul pays resté debout dans le cataclysme qui a mis en lambeaux les principes libéraux, dans ces dernières années et ayant à sa tête un roi qui ne considère pas sa parole et son serment comme un vain mot ». La mort d'Eugène Suë survenue le 3 août et les funérailles imposantes qui lui sont faites, contribuent à entretenir cet état d'esprit (1). Sous l'impulsion de Jules Philippe, un Comité se constitue pour élever un monument à la mémoire de l'écrivain. Secrétaire du Comité, il publie les noms des souscripteurs dans son journal et cette initiative a un grand retentissement en Belgique, en France, en Suisse et dans tous les pays italiens.

Cette continuité d'efforts et de propagande paraît indiquer que la situation du journal et du parti qu'il soutient est solidement assise, lorsque brusquement, sans cause apparente, le *Moniteur* qui a agrandi son format au début de l'année, cesse sa publication. Le 7 novembre 1857, par une note brève, Jules Philippe annonce que le dernier numéro est paru. « Le *Moniteur* disparaît, écrit-il, pour apporter au *Progrès* (2), fondé à Chambéry, sa part de force et de vitalité et pour concentrer les forces vives du parti libéral. Pendant quatre ans, nous avons combattu, sinon toujours avec un plein succès, du moins avec toute la force et l'énergie dont nous étions doué ; nous n'avons reculé devant aucun de ces sacrifices, aucun de

(1) Il faut signaler ici la polémique qui s'éleva, en octobre, entre Mme de Solms et Jules Philippe, à propos de l'annonce d'un pamphlet contre elle, par une correspondance de Turin, du *Moniteur Savoisien*. Cette querelle personnelle ne peut trouver place dans ce travail, mais elle est intéressante pour ceux qui « étudieraient la période, si curieuse, qui a précédé l'annexion de la Savoie à la France et l'histoire littéraire du temps ». Voir aussi *Eugène Suë photographié par lui-même* par Mme DE SOLMS. (Genève, 1858, imprimerie Sabot, Rive, 10).

(2) Malgré nos recherches, nous n'avons pu trouver ni à Annecy, ni à Chambéry, ni à Genève, une collection du *Progrès*. Nous savons seulement qu'il parut à Chambéry, du 21 novembre 1857 au 6 septembre 1858. Le principal actionnaire était Hudry-Menos, homme de lettres protestant, né à Villard-sur-Boëge, en 1823 et mort à Naples en 1873. Il eut pour rédacteur en chef Victor Fillias, ancien élève de l'école normale supérieure de Paris, collaborateur à la *Revue de l'Instruction publique* et au *Dictionnaire des Contemporains*, qui mourut en février 1859 à Paris, à l'âge de 31 ans. Jean-Jacques Rey, l'un des plus en vue des avocats de Chambéry, le chef du parti démocratique, fut aussi au nombre de ses rédacteurs.

ces déboires qui accompagnent invariablement le journalisme de province ; nous avons tenu haut et ferme le drapeau de la liberté et de l'indépendance.... Mais nous ne nous retirons point de la lutte : si nous cédons la première place,... nous ne cesserons pas de combattre, soldat obscur, mais dévoué, pour le triomphe de la vérité politique... » (1).

Au moment où Jules Philippe abandonnait pour la seconde fois le journalisme, c'était l'un des hommes les plus en vue d'Annecy et certainement le plus populaire par sa bienveillance pour les petites gens, par son affabilité avec tous, par son incessante activité à défendre publiquement les causes qui lui paraissaient justes. Depuis deux ans, il faisait partie du Conseil communal où il intervenait fréquemment, surtout dans les questions intéressant les embellissements de la ville, la garde nationale et les pompiers.

La même année, les gardes nationaux de la 4e compagnie, où il avait le grade de lieutenant, et qui l'aimaient beaucoup, l'avaient élu, à l'unanimité, capitaine. C'est à cette compagnie qu'appartenait la Musique de la Garde Nationale dont il présidait depuis plusieurs années la Commission d'administration, fonction qui lui donnait le titre d'officier de musique, un de ceux qu'il affectionnait.

La 4e compagnie se recrutait dans les quartiers du Sépulcre et de Sainte-Claire, où Jules Philippe habitait. En peu de temps, elle devint la première du bataillon, grâce à la discipline et à l'entrain de son chef : cet allant l'avait rendue populaire dans tout Annecy ; on l'appelait la compagnie des zouaves (les zouzous). Quand la guerre de 1859 est décidée, on la voit prendre l'initiative d'une souscription en faveur des familles pauvres des soldats rappelés sous les drapeaux. C'est sur l'initiative de son capitaine qu'en juillet de la même année, un banquet est organisé à l'occasion de la formation du contingent de soldats mobilisables, pris parmi les hommes de 21 à 35 ans. Jules Philippe y prononça d'éloquentes paroles qui témoignaient, comme toujours, de son vibrant patriotisme.

(1) Je dois mentionner une série d'articles écrits dans un genre où Jules Philippe excellait. Sous le titre de *Lettres annéciennes* et la signature d'Alfred d'Albigny, il a publié dans plusieurs numéros du *Moniteur Savoisien* de 1857 de petits tableaux, légers et fort spirituels de la physionomie de notre ville à cette époque. Il y a là, racontés dans une langue alerte et colorée, les mille riens qui traversaient la vie de nos pères et qui égayaient la monotonie de leur existence dans une petite cité, obligée, par la rareté et la lenteur des moyens de communication, à vivre un peu repliée sur elle-même.

A toutes ces occupations, il avait ajouté, en 1856, celle de membre du Conseil de surveillance de la Caisse d'Escompte, nouvelle banque créée à Annecy le 14 septembre, sous la direction de François Bachet. Cette nomination lui donnait une grosse responsabilité dans la gestion de l'affaire, et devait lui attirer, par la suite, de graves ennuis, mais Jules Philippe, honnête homme, croyait tout le monde comme lui et il apporta, sans hésiter, son concours à une œuvre qu'il croyait utile au développement de la prospérité de sa ville natale.

Ayant tout de même, grâce à la suppression de son journal, reconquis un peu de liberté, il se remet aux études historiques et il publie, en juin 1858, un *Manuel Chronologique* (1) de l'histoire de la Savoie, aide-mémoire précieux aux érudits, aux historiens et qui n'a point été recommencé. Il revient avec empressement vers la Florimontane qu'il aime d'une particulière affection et c'est avec joie qu'il la représente, au mois d'août de la même année à la réunion d'été de la Société d'histoire de la Suisse romande, à Montreux. Il y prononce un discours qui reflète exactement la pensée des libéraux savoyards, dans ce moment où les esprits sont si vivement préoccupés de l'avenir de la Savoie, mais où cet avenir paraît encore incertain. Examinant l'histoire de la Suisse française politiquement unie pendant de longues années à la Savoie: « Aujourd'hui, s'écrie-t-il, nous formons deux peuples libres ; libres sont nos institutions ; libres sont nos cœurs ; libres flottent nos drapeaux au centre de l'Europe occidentale ; nos Alpes sont aujourd'hui le rempart de cette liberté dont nous sommes tous les champions ; la providence leur a confié la garde du trésor sacré qu'elle distribuera aux peuples deshérités lorsqu'ils s'en seront rendus dignes. Cette communauté de gloire et d'honneur entre la Suisse et la Savoie, voilà ce qui répand dans mon âme un orgueil légitime ; voilà ce qui me fait apprécier davantage cette réunion de citoyens des deux contrées assemblés aujourd'hui sous la protection de la science. » Et il termine en demandant l'aide de la Suisse pour rendre à la Savoie, par l'union intellectuelle, la place à laquelle elle a droit. A travers ces paroles ardentes prononcées dans un milieu littéraire où le sens de la mesure est la règle, on sent sa haine contre l'empire et son

(1) *Manuel Chronologique*, contenant les principales dates de l'histoire politique, municipale, ecclésiastique et littéraire de la Savoie, jusqu'à la fin de l'année 1848, ouvrage destiné aux établissements d'instruction publique. Annecy, imprimerie Jules Philippe, 1858.

entraînement vers la Suisse, berceau des libertés européennes, qui va soumettre son profond amour de la Savoie à une rude épreuve.

A mesure que s'écoule l'année 1859, l'annexion à la France se pose chaque jour un peu plus nettement. La dernière voix libérale qui a protesté avec énergie, mais sans écho, contre la politique francophile de Cavour vient de s'éteindre, par la disparition du *Progrès*, de Chambéry. Officiellement, la *Gazette de Savoie*, organe du gouvernement, combattra encore l'annexion, mais elle se ralliera à son tour, lorsque Victor-Emmanuel et Napoléon III auront prononcé les paroles décisives. Jules Philippe, grâce à sa situation d'imprimeur de l'Intendance générale, pourrait, s'il n'écoutait que ses intérêts matériels, paraître indifférent à la crise qui se développe, certain en montrant un peu de souplesse de conserver les mêmes avantages avec la France. Mais il lui répugne profondément de servir Bonaparte. Il n'a plus de journal pour se faire entendre, mais il a continué une action personnelle et de tous les instants contre le régime français. Pour ne pas « se vendre à l'empire », selon sa propre expression, il cède son établissement à un rédacteur du *Courrier des Alpes*, Louis Thésio, au mois d'août 1859 et il attend les événements. Un moment, il peut reprendre espoir. Cavour, décontenancé par la paix de Villafranca, survenant après la retentissante victoire de Solferino, a donné sa démission. Le ministère La Marmora-Ratazzi est plus préoccupé de réchauffer le sentiment dynastique, en Savoie, que de préparer l'annexion. Il y a un temps d'arrêt pendant lequel les partisans du *statu quo*, soutenus par le gouvernement semblent l'emporter. Mais Cavour revient aux affaires en janvier 1860 et le mouvement annexionniste reprend avec plus de force. Jules Philippe maintient sa vive opposition qu'il ne cessera que lorsque la stérilité lui en sera démontrée par le traité du 24 mars. L'événement ne pouvait que lui être désagréable. Il n'ignorait pas que l'empire où la loi de sûreté générale venait d'être mise en vigueur, était dur pour ses ennemis politiques et il ne voulait pas exposer sa famille à être privée de son chef ; il redoutait les poursuites ou la déportation parfaitement possible, sous un prétexte quelconque. Une certaine agitation régnait à ce moment dans la Savoie du Nord dont une petite minorité bruyante demandait la réunion à la Suisse. Jules Philippe songea, un instant, à chercher là une nouvelle patrie. Il s'en

ouvrit à ses parents et à ses amis : « Je vais vendre tout ce que je possède, leur disait-il, et filer à Genève. » Tous l'en dissuadèrent, lui représentant qu'il ne connaissait l'empire que par ce qu'avaient pu lui en raconter les émigrés entourant Eugène Suë et que c'était un devoir, pour lui, de ne pas quitter sa ville natale où il avait tant d'affections.

Des sollicitations lui venaient également de l'autre côté des Alpes. Connaissant sa valeur, le gouvernement de Victor-Emmanuel lui fit offrir une brillante situation, s'il voulait rester italien. Après un moment d'indécision bien compréhensible, Jules Philippe ne se résigna pas à abandonner la Savoie. Sans doute, à ce moment décisif, se souvenait-il de tout ce qu'il avait écrit douze ans auparavant en faveur de cette France pour laquelle, malgré tout, il ressentait une secrète et profonde affection. N'avait-il pas, même dans le *Moniteur*, protesté souvent contre ces exécrables traités de 1815 qui humiliaient la France ? N'avait-il pas dit, à plusieurs reprises, que ce pays, dont on voyait monter à l'horizon les trois couleurs victorieuses, était pour les Savoyards une seconde patrie ? Mais s'il renonça à s'expatrier, il s'abstint de toute action publique. Le 2 avril, le Conseil municipal signait une adresse à Napoléon III, il refusa de s'y associer. Il laissa passer le vote d'annexion, sans y prendre part : « Si, en 1860, écrira-t-il plus tard, nous avons manifesté une hésitation marquée, ce n'était point que nos sentiments ne fussent plus les mêmes (qu'en 1848) ; mais, comme à tous les amis de la liberté, il nous coûtait d'échanger des institutions libérales contre un régime absolu ; nous n'avons pas voté l'annexion ; nous nous sommes abstenu ; nous aimions la France, mais nous ne voulions pas de l'empire. »

D'autres tâches allaient le solliciter. La nouvelle province française était loin d'être appréciée comme elle le méritait. On la raillait et on la ridiculisait de toute manière. Ces attaques injustifiées étaient insupportables à Jules Philippe. Elles piquaient au vif les Savoyards qui attendaient de lui la réponse nécessaire. Mais le moyen d'exprimer publiquement sa pensée lui manquait. La Florimontane le lui procura en créant, sur son initiative, la *Revue Savoisienne* (1).

(*A suivre*) Louis DÉPOLLIER.

(1) Le 22 janvier 1860, Jules Philippe avait été élu pour la seconde fois conseiller communal.

Notes de Linguistique

(à propos d'ouvrages récents)

Albert DAUZAT. — **Les noms de lieux.** Origine et évolution. Villes et villages. Pays. Cours d'eau. Montagnes. Lieux dits.

Albert DAUZAT. — **Les Patois.** Evolution. Classification. Etude.

I

Sous ce titre : *Quelques réflexions sur l'Onomastique*, nous avons rendu compte précédemment de l'intéressant ouvrage d'A. Dauzat : *Les Noms de personnes* (origine et évolution). Deux volumes ont suivi, dans la même collection (Librairie Delagrave (1). L'un, publié en 1926, étudie *Les Noms de lieux* ; le second (1927) passe en revue *Les Patois* (évolution, classification, étude).

C'est un plaisir pour moi de contribuer à faire connaître les publications du savant linguiste, professeur à l'Ecole des Hautes-Etudes de Paris. A des préjugés, à des erreurs fortement enracinées, l'auteur s'efforce de substituer les découvertes que nous devons à des méthodes plus rigoureuses, spécialement à la phonétique et à la linguistique comparée. Je n'ose plus féliciter M. A. Dauzat. Je l'ai fait si souvent qu'il m'accuserait de me répéter.

Ces deux récents volumes ne sont pas seulement œuvres de vulgarisation claire, méthodique et précise ; ils mettent à la portée du grand public les résultats acquis grâce aux travaux de maîtres tels que d'Arbois de Jubainville et A. Longnon, Gaston Paris, Antoine Thomas, Gilliéron et autres savants éminents. L'auteur rectifie au besoin les vues de ses prédécesseurs ; il leur ajoute souvent des idées neuves et fort suggestives. La critique peut en être féconde. Telle assertion, telle hypothèse sera discutée. Comment s'en étonner ? C'est en effet une science toute récente que celle, par exemple, de l'onomastique, bien que les débuts remontent à une lointaine antiquité. Inséparable de l'ethnographie et de l'anthropologie, comme ces disciplines, elle peut errer longtemps encore. Pourtant quel chemin parcouru depuis seulement un quart de siècle !

(1) Bibliothèque des chercheurs et des curieux.

Pour la toponymie, A. Longnon a bien raison de constater, au début de son grand ouvrage (I, Avant-propos) que les noms de lieux « forment la plus riche des nomenclatures qui se rattachent à la langue usuelle ». Il compte environ 200.000 vocables dans le *Dictionnaire des Postes* (édition de 1898). « Si tous les lieux habités y figuraient, leur nombre dépasserait certainement le million ; et si l'on faisait le dépouillement du cadastre, on arriverait incontestablement à cinq ou six millions de vocables géographiques ».

Voilà qui est suffisant pour indiquer l'immensité du champ à défricher. Quant à l'intérêt de cette tâche, je l'ai exposé dans un article précédent ; il paraît superflu d'y revenir ici.

Un exemple montrera quel utile auxiliaire la toponymie doit être pour les études historiques. J'ai rappelé récemment l'opinion de certains érudits du siècle passé pour qui la finale *y* (*i*) des noms de lieu tels qu'*Annecy* témoignait d'une origine teutonique (*teutonicité*). Or c'est précisément en étudiant ces toponymes, et d'une façon plus générale les noms de lieux terminés par le suffixe celtique —*acos*, que le savant linguiste a pu donner une base solide à des aperçus d'histoire sociale.

A l'époque de l'indépendance gauloise, la propriété rurale était encore indivise dans chaque cité. Après la conquête romaine, la culture des céréales se développe. La conséquence en est le partage de la propriété collective, la constitution et le développement dans notre pays de la propriété individuelle, qui prend le nom du fondateur du domaine rural ou *fundus*. La grande majorité des gentilices romains sont terminés en —*ius*, d'où la finale —*iacum*. Celle-ci a été diversement traitée suivant les régions (1). Pour m'en tenir à la Savoie, je relève des toponymes terminés en *y*, en *ier* (*Reignier*, jadis *Régny* ; *Sévrier* et *Veyrier*, prononcés *Sevri*, *Véri*), etc. Il y aura lieu de dresser une carte précise de ces appellations, avec celle des localités en *-inge*, celle des noms à finale atone en *az*, *oz*, *uz*, celle encore des toponymes d'origine ecclésiastique. Pour le lecteur attentif, la seule vue de cartes semblables équivaut à plusieurs chapitres d'histoire.

L'ouvrage de M. A. Dauzat sur les noms de lieux est ainsi divisé : L'introduction expose les caractères des noms de lieux et leur intérêt ; elle signale les travaux antérieurs, avec

(1) Cf. Longnon, I, p. 76.

les documents anciens ou modernes. La première partie traite des phénomènes généraux : désignation originaire des noms de lieux ; substitutions ou changements de noms ; transformations à l'intérieur d'une langue ou d'une langue à une autre. La deuxième partie a pour titre : Catégories et couches historiques (formations préceltiques, gauloises, romaines, franques, féodales, modernes). Quelques pages sont réservées aux régions non romanes ; un chapitre aux noms de lieux divers : noms de territoires et noms d'habitants, noms de cours d'eau, etc. Un petit index bibliographique termine l'ouvrage.

Cet aperçu peut suffire pour indiquer l'étendue et la complexité des faits catalogués et étudiés par l'auteur. Il m'est impossible de le suivre dans un aussi vaste domaine. Je dois me borner à lui soumettre quelques remarques ayant trait à la région franco-provençale, en particulier à la Savoie.

A. Dauzat connaît bien cette province, comme les publications des érudits savoyards. C'est une satisfaction pour les collaborateurs de la *Revue Savoisienne*, organe de l'Académie Florimontane, de savoir quelle estime ont pour ce périodique les linguistes de notre pays et ceux de la Suisse romande ou alémanique.

Parmi les questions qui ont le plus divisé les dialectologues figure celle des toponymes en *-inge*. Longnon l'a esquissée, Philipon l'a discutée ; MM. Muret et Marteaux, après nombre de « travailleurs locaux » (Ducis, Tavernier, Fenouillet), ont insisté en renouvelant le sujet. Cette controverse est liée à l'étude de l'occupation burgonde. On en voit toute la portée. M. A. Dauzat expose l'état actuel de ce problème en quelques pages substantielles (p. 142 sqq.).

Non moins que ces controverses, l'étrange fortune de certains toponymes fera l'étonnement du lecteur qui n'est point initié. Telles altérations risquent de lui paraître bizarres. Il ne saisit pas ou comprend mal les rapports ; aussi, quand on lui parle d'étymologie, il lui arrive de ne point dissimuler un sourire ironique ou sceptique. Il y a tant d'explications fantaisistes ! Notre petit chapitre d'*Amusettes* en est un témoignage, entre cent autres. Quelle relation, au premier abord, entre *Offenge* et *Euphémie*, entre *Eusèbe* et *Usuge* (3) ? Mais entre *augurium* et *eur* l'intervalle n'est-il pas plus grand pour quiconque ignore les lois phonétiques ? Les altérations

(1) *Saint-Eusèbe* est même devenu *Saintrüge*.

de noms sont aussi fréquentes en Savoie qu'ailleurs. Le contraire nous étonnerait. Les confusions ou substitutions par suite d'étymologies populaires fourmillent partout. Cette sorte de musée est aussi divertissant qu'instructif.

Mais que d'énigmes restent à déchiffrer ! Parmi les noms dont nous serions heureux de voir éclaircir les origines, je signalerai ceux de *Boutae* (ville gallo-romaine qui précède Annecy), *Thiou* (déversoir du lac), *Talabar* (rocher du mont Veyrier, peut-être apparenté au Talèfre). *Talloires* me paraît inséparable du nom de *Taluyers*, localité du Rhône. Ce dernier mot me rappelle que le président de la Société d'histoire de Maurienne, M. le chanoine Gros, vient de publier une intéressante plaquette sur les noms du *Rhône* et de l'*Isère*. Mais c'est naturellement l'appellation même de *Savoie* qui mériterait d'être définitivement expliquée. J'y suis revenu plus d'une fois. Pourtant j'hésite encore. Voici ce que dit l'auteur (p. 189) à ce sujet : « L'origine de la *Sapaudia*, Savoie, citée pour la première fois par Amnien Marcellin, est obscure ». Oui, certes. Raison de plus pour l'élucider.

Il me semble aussi que les motifs allégués pour expliquer l'usage des suffixes *ois*, *ais*, dans un grand nombre d'ethniques ne sont pas toujours absolument convaincants. (Cf. p. 192) : *Français*, *Anglais*, *Japonais*, à côté de *Suédois*, *Danois*, *Hongrois*, *Chinois*, etc. (1). Quant aux adjectifs dérivés de noms de province ou de ville, on n'a pas encore, du moins en Savoie, approfondi l'examen de cette question, Pour les derniers. l'usage ordinaire était d'employer le nom de la localité précédé de la locution *ceux de*. C'est un legs de la syntaxe patoise : *slo d'Enn'ci* (ceux d'Annecy). Cette construction, devenue archaïque pour les villes, se maintient pour les villages. Un ethnique tel que *Faucignerand*, habitant du Faucigny, doit remonter à *Faucignier*, sorte de doublet graphique de *Faucigny*, analogue à *Reignier* = *Regny*. Quant à l'étymologie des toponymes (voir nos *Amusettes*), elle continue sinon à passionner le public, du moins à le divertir. Elle fournit ample copie aux journaux. La seule bibliographie des articles récemment publiés pour expliquer le nom de *Chamonix* remplirait plus d'une page. Ajoutons qu'un dérivé tel que *Sevriolain*, de *Sevrier*, atteste la vigueur des créations analogiques.

Il faut lire, relire, l'excellent volume de M. Dauzat. C'est

(1) On peut comparer *François*, prénom, et *Français*.

le type d'un ouvrage de vulgarisation ; mieux encore, c'est un résumé aussi vivant que suggestif des multiples questions se rattachant à l'étude si attrayante des noms de lieux. Ce sera, si je puis dire, le *vade-mecum* des chercheurs isolés, leur guide très sûr en des excursions qui risquent de l'être moins. Pour le lecteur étranger, il peut être un modèle digne d'inspirer linguistes et historiens.

II

Je suis forcé d'être plus bref sur *Les Patois*. Non que le sujet soit moins intéressant ou traité avec moins de maîtrise. Mais il convient d'imposer des bornes étroites à tout compte rendu.

Pourtant la matière est immense. M. Dauzat a le mérite de la condenser en un raccourci puissant. Pour ceux qui ne sont point des spécialistes, ce petit livre sera la meilleure initiation. Mis en goût peut-être, ils désireront approfondir quelques-uns des problèmes actuellement en discussion, concernant la dialectologie, ou la géographie linguistique. Ils trouveront dans la bibliographie succincte qui forme le dernier chapitre l'indication des ouvrages essentiels et les plus récents.

Après quelques notions préliminaires concernant l'étude des patois et son intérêt ainsi que l'historique de la dialectologie, l'auteur traite de « l'histoire externe ». Il rappelle la formation des patois, leur évolution sociale, leurs rapports avec le français commun, le rôle de la littérature dialectale. Celle-ci est de plus en plus incapable d'empêcher la déchéance des parlers locaux. La 2e partie est consacrée à la géographie linguistique ; la 3e, plus spécialement à l'étude des patois (la récolte des matériaux ; la mise en œuvre : glossaires, travaux linguistiques, atlas).

Parmi les développements qui méritent surtout d'attirer l'attention et qui porteront le plus à réfléchir, je citerai les pages relatives aux patois et à l'enseignement, à l'unification nationale et à la diffusion du français, à la déchéance sociale du dialecte devenant patois. Ce dernier mot, malgré sa noble origine, ne finit-il pas par se charger d'une nuance de sens nettement péjorative ? L'auteur ne s'interdit pas de faire une rapide excursion à travers la littérature classique. Molière lui permet d'esquisser un chapitre fort attrayant sur « les français régionaux au XVIIe siècle, d'après Molière ». L'étude de Boursault, de Daucourt, et autres comiques secondaires,

fournirait aussi d'utiles termes de comparaison. Partout on pourra noter l'action du français sur les patois, en relevant dans un domaine restreint, comme le fait A. Dauzat plus généralement, les infiltrations du francien dans le vocabulaire, la phonétique, la sémantique et la syntaxe.

A propos du dernier tome paru de l'*Histoire de la Langue française* de M. F. Brunot, j'ai eu l'occasion de mentionner le jugement d'A. Dauzat relatif à l'antinomie qui pourrait exister entre l'unité nationale et le morcellement linguistique. Les grands Conventionnels s'en étaient bien rendu compte, en exagérant le péril. De nos jours la question a quelque peu changé de face. On note chez certains l'opposition entre deux sentiments très respectables ; chez d'autres, le conflit singulièrement atténué entre le traditionnalisme et l'intérêt.

Quelques observations de détail : on trouvera peut-être un peu générales ou vagues les remarques historiques (p. 41) relatant les influences qui ont agi sur la Savoie. La question mérite d'être approfondie. Elle ne pouvait pas l'être dans un exposé aussi succinct. Il en est de même pour la théorie des substrats. De savants linguistes suisses ont montré, notamment M. J. Jud, quelle place il convient de faire à ces résidus des langages antérieurs à la romanisation et même à la « celtisation ». Si l'on étudie, par exemple, les noms de poissons des lacs helvétiques ou savoyards, des instruments de pêche, etc., comme les vestiges des appellations primitives de la *faux* dans les parlers alpestres, on reconnaîtra de quelle importance semblables recherches peuvent être pour les études préhistoriques ou protohistoriques. M. A. Dauzat le sait d'ailleurs aussi bien que personne. Son récent article sur la famille du mot *cala*, supposé ligure, suffirait à l'attester.

Je souhaite que de pareils ouvrages suscitent des vocations. Il n'est pas encore complètement trop tard. Pour ne parler que de la Savoie, dont je m'occupe tout spécialement, la besogne est immense. Elle peut solliciter de nombreux dialectologues, passionnés pour leur petite patrie ou leur pays adoptif. La Suisse nous a donné un magnifique exemple. Le *Glossaire des Patois de la Suisse romande*, publication que poursuivent actuellement des romanistes tels que MM. Gauchat, Jeanjaquet, Tappolet, E. Muret, peut être un objet d'envie, ou plutôt, un motif d'émulation, pour les linguistes de tous les pays. La France aura donné le branle, avec notre Gaston Paris, dont A. Dauzat, comme nombre de savants

étrangers, alors même qu'il s'écarte des voies tracées par le maître, s'honore d'être le disciple, un des plus distingués.

J. Désormaux.

Notes prises au cours d'une mission à Turin

Au cours d'une récente mission aux Archives de Turin, en vue de compléter la documentation que nous apportent les fonds ecclésiastiques des Archives départementales sur l'histoire religieuse du diocèse de Genève, j'ai consulté à l'*Archivio di Corte* et à l'*Archivio Camerale*, les titres concernant les bénéfices ecclésiastiques de Savoie.

Il y a un peu de tout dans cette série « Bénéfices ecclésiastiques de là des monts » ; comme toujours des pièces de procédure, des fondations, des titres de propriété, remontant jusqu'à la fin du XIIIe siècle ; il y a aussi, ce qui est plus intéressant, beaucoup de lettres concernant la discipline ecclésiastique, le développement des ordres religieux, leurs conflits avec les séculiers, la misère des paroisses de montagne, l'enseignement dans les collèges. Quelques exemples en démontreront l'intérêt.

On n'ignore pas que les rapports entre les Evêques de Genève et leur Chapitre Cathédral furent souvent, surtout au XVIIIe siècle assez tendus. Il en résultait un certain affaiblissement de l'autorité épiscopale, propre à décourager parfois les successeurs de saint François de Sales ; on trouve dans un mémoire annexé à une lettre écrite par Mgr de Rossillon de Bernex au roi Victor-Amédée II l'écho de ce découragement (2 juillet 1715) :

« ... Il est certain que la condition d'un Evêque de Genève est à plaindre quand il veut mettre le bon ordre dans son diocèse qui est très vaste, car d'un côté il faut beaucoup s'observer pour ne pas se commettre avec le Sénat dans toutes les procédures que l'on fait.... de l'autre côté le Prélat craint de se commettre avec des corps ecclésiastiques qui allèguent la plupart diverses exemptions, de sorte qu'il est dans la ville d'Annessy sans y avoir qu'une faible authorité sur son clergé, d'où il arrive que le clergé de la campagne prend occasion de

se relascher, et les uns cherchent l'indépendance à l'exemple des autres, c'est ce dont se sont plaints les évêques précédents, mais les choses n'en étoient pas venues au point où elles sont presentement, car les corps ecclésiastiques aiant entrepris successivement sur les droits des Evêques, il se trouve que l'épiscopat est très affaibli dans l'Eglise Cathédrale.... »

Entre l'Evêché de Genève et les Barnabites de Thonon, un conflit assez sérieux devait éclater dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Du temps de Mgr de Rossillon, il pouvait y avoir quelques divergences au point de vue de l'enseignement donné au collège de Thonon, mais le désir de l'Evêque était d'éviter autant que possible les malentendus. Dans une lettre curieuse envoyée à Turin, le 21 novembre 1718, Mgr de Rossillon, comme suite aux instructions royales sur l'enseignement de la doctrine thomiste dans les collèges du diocèse, reconnaît que cette doctrine n'y est pas très en honneur :

« ... Il est vray que dans nos collèges on n'est pas attaché à la doctrine qu'on professe dans les écoles de Saint-Thomas parce qu'on laisse aux régents la liberté d'enseigner l'opinion qu'ils veulent et comme quelques-uns ont fait leurs études en Italie, ils ne suivent pas en plusieurs choses les sentiments de l'Université de Louvain à laquelle le collège d'Annessy est uni. J'ay de la peine à croire qu'en cela les Pères Jésuites de Chambéry influent, d'autant que c'est une coutume, comme c'en est une autre parmi les Rvds. Pères Barnabites dont la province s'étend en des lieux étrangers, d'y envoyer des religieux de notre nation et de recevoir en échange des étrangers pour régents dans les collèges de Savoye. Je suis cependant persuadé qu'ils se conformeront aux intentions de notre Roy lorsqu'ils les connaitront.

« Pour ce qui est de la doctrine, je crois que si V. E. témoigne au Provincial que le Collège d'Annessy étant uni à l'Université de Louvain, il serait à propos pour cimenter cette union qu'on enseignât la doctrine de St Augustin et de St Thomas, cela aurait un bon succès, d'autant plus que souvent on a des différends à Louvain pour le nombre des écoliers qui y sont reçeu et qui y seront mieux venu étant Tomistes.

« Après cela le Collège de Thonon pourrait suivre l'exemple de celuy d'Annessy d'autant qu'on envoie des professeurs de l'un à l'autre et les intentions de S. M. s'exéquteront insensiblement et sans bruit. Pour moy, qui aye besoin des Rvds.

Pères Barnabites qui me servent pour les missions, prédications et direction des Religieuses, j'ay des ménagements à garder avec eux et je souhaiterois de ne pas paraître en cette affaire si vous le jugés à propos.... »

Mgr Deschamps de Chaumont est présenté par ses biographes comme n'ayant pas joui, vers la fin de ses jours, d'une santé bien équilibrée. Doit-on attribuer à une nature neurasthénique le ton de découragement complet qui est celui d'une lettre au roi, datée du 6 juillet 1758, ou réellement, y avait-il à ce moment des projets de démembrement de l'Evêché de Genève propres à tourmenter ainsi le prélat ? Je n'ai pas eu le temps d'approfondir la question. Voici le passage le plus caractéristique de la lettre de Mgr Deschamps de Chaumont :

« ... V. M. aura pu voir par le compte qui lui a été rendu que je n'ay pas pris beaucoup de feu sur ce qui vient de se passer à Thonon ; rien de moins surprenant, Sire, que les mouvements qui se sont élevés à la Sainte Maison ; je suis surpris que l'on s'en soit tenu là, depuis le temps que la Province de Chablais se flatte toujours d'avoir un Evêque ; comme j'ai souvent ignoré les vues de V. M. à ce sujet, je me suis borné à dévorer dans un profond silence bien des inquiétudes ameres, que je n'ay pu refuser au bien de la Religion, et au zèle qui doit m'animer dans une circonstance qui l'intéresse pour un point aussi capital, mais les sentiments dont V. M. est pénétrée pour le bien de cette meme Relligion, m'enhardissent à rompre enfin un silence qu'un plus long terme pourroit peut être rendre criminel. Ceux qui ont imaginé ce projet par des vues que je laisse à la discussion du Souverain Arbitre qui nous jugera tous, trouvent fort extraordinaire que je m'allarme sur des bruits non interrompus d'un demembrement dont il y a tant d'exemples. Ils repetent jusqu'à la lassitude que ce n'est pas la première fois qu'une ville seule a paru suffisante pour y mettre un évêque. Je sçais aussi bien qu'eux que dans un certain sens il serait à souhaitter que l'estendue des eveschés fust proportionnée à l'étendue des forces de l'esprit et du corps humain quoique cette règle souffre ses difficultés, puisqu'une expérience journalière montre aux yeux de tout l'Univers que les sujets ne sont nulle part aussi rares que dans les petits Evechés. Je la passe pour un instant, mais quand à tous égards elle serait irrefragable, il serait impossible d'en faire une juste application pour ce qui regarde le diocèse de Genève, le gouffre de l'hérésie se trou-

vant malheureusement dans son centre, je soutiendray toujours à la face de toutes les Nations que la conformation actuelle de ce diocèse seule peut le mettre en état de faire face à ce gouffre infernal qui ne pense qu'a s'étendre et à gagner du terrain.... »

Sur l'enseignement donné à la Maison des Arts de Thonon à la fin du XVIIIe siècle et les projets de rénovation de cet enseignement, j'ai trouvé dans le dossier Thonon de la série des Bénéfices Ecclésiastiques une longue lettre de l'Abbé Mellarède, qui constitue un précis très utile de l'industrie en Chablais à cette époque.

L'étendue considérable, la pauvreté, le manque de ressources de certaines paroisses de nos montagnes amenait fréquemment, aux XVIIe et XVIIIe siècles les curés ou les fidèles à formuler des revendications à l'autorité ecclésiastique et laïque ; c'était comme pour Argentière, la demande de construction d'une nouvelle église, pour éviter, pendant les longs mois d'hiver, de pénibles trajets dans la neige jusqu'à Chamonix ; d'autres fois, c'était, comme pour Chatel, des demandes de secours humblement adressées à Turin par le curé, ou bien encore, et ce sont les exemples donnés par N.-D. de la Gorge et Bellevaux en Chablais, l'exercice du ministère des âmes était rendu difficile par des conflits de personne ou la mauvaise volonté des commendataires.

Dans une supplique à Madame Royale, datée du 16 mai 1688, le sieur Grillet, curé de Chatel, donne une description bien triste de sa paroisse :

« ... Lieu situé entre des rochers et des bois noirs, au plus haut lieu de la dite vallée, où l'on ne seme que de l'avoene, et quelque peu de feves que l'on expose à la gelée, et fort peu d'orge mal nourri qui y dépérit, bien des années qu'il y tombe de la neige tous les mois de l'an, et l'estée par conséquent sur la prise même au temps que l'on espere en faire la récolte, et ensuitte la gellée perd les grains et bien souvent la paille ainsi qu'il est arrivé cette dernière année, et tant d'autres précédentes, ce qu'oblige et contraint les necessiteux et pauvres mendiants de traverser une penible montagne dite Morgen, qui est de passage, non sans exposer leur vie, pour s'en aller au pays de Valley en Suisse chercher l'aumosne et de quoy suppediter à leurs necessités.... »

A Notre-Dame de la Gorge, les efforts du curé pour attirer au sanctuaire la foule des fidèles, la décoration de l'église, due

à son initiative, la construction de 15 oratoires représentant les 15 mystères du Saint Rosaire, de la cure, d'un logis pour les étrangers, d'un autre pour abriter les gens qui faisaient des neuvaines, toutes ces entreprises, qui avaient été à sa charge, étaient contrariées par la malignité de son voisin, le curé de Saint-Nicolas de Véroce, dont le seul but était, au dire du plaignant, de s'approprier tous les paroissiens de Notre-Dame de la Gorge, peu nombreux d'ailleurs, puisque seize familles seulement y habitaient. Les archives de Turin nous conservent le dossier concernant cette procédure entre les curés de Notre-Dame de la Gorge et Saint-Nicolas de Véroce ; il contient quantité de détails tour à tour pittoresques et intéressants. Cette contestation est de l'année 1718.

Les Religieux d'Ainay à Lyon se désintéressaient totalement, quoiqu'il dépendît d'eux, du sort du prieuré de Bellevaux en Chablais, isolé dans les montagnes, et si loin du lieu de leur résidence qu'ils en perdaient le souvenir. Mgr d'Arenthon d'Alex, dans une lettre du 28 octobre 1683, flétrissait en termes énergiques la conduite de ces religieux :

« ... Le prieuré de Bellevaux dans les montagnes de Chablex est uni à l'abbaye d'Esnay de l'ordre de St Benoit, dans Lyon, et donc Mgr l'Archevêque de Lyon est abbé commendataire. Ces Messieurs les Religieux d'Esnay ont laissé ruiner le presbytère et le prieuré, et refusent avec la dernière injustice au curé de lui entretenir un vicaire, quoique la paroisse soit dans les plus rudes montagnes, composée de douze ou quinze villages escartés de deux lieues, et chargé de trois ou quatre mille ames. J'y ai envoyé depuis 2 mois un prestre pour seconder le curé qui est un bon homme tout chenu et tout espuisé de vieillesse et de fatigues. Les Chartreux qui ont leur maison de Vallon dans cette paroisse, y contribueraient volontièrement de quelque chose, mais Messieurs les Religieux d'Esnay promettent toujours et ne font jamais rien, et cependant tandis que le Curé court à une extrêmité de sa paroisse pour servir les malades, ils meurent sans sacrement dans l'autre. Cela crie vengeance. Il en est de même dans la vallée de Chesery, qui est aux portes de St-Claude, et à quatre lieues de chemin de la paroisse. Est-il possible que l'on ne trouve jamais de moyen pour faire servir tant d'âmes ainsi abandonnées ? »

Je ne veux pas multiplier des exemples qui lasseraient ; je tiens seulement à faire connaître à ceux de nos con-

frères qu'intéresse l'histoire du diocèse de Genève, qu'ils trouveront aux Archives départementales un état manuscrit, aussi complet que possible, des documents conservés à Turin, aux Archives de Cour, concernant les principaux établissements religieux de la Haute-Savoie. Il est bon de savoir dans quelle mesure les collections d'archives savoyardes demeurées la propriété du gouvernement italien, peuvent compléter la documentation fournie par nos propres archives. C'est ce à quoi ont travaillé, au cours de leurs nombreuses missions dans la capitale piémontaise, MM. Bruchet, Letonnelier et Faure, mes prédécesseurs, dont on ne dira jamais assez le dévouement désintéressé à l'histoire de Savoie ; c'est un honneur pour moi de continuer leur tâche et d'en faire profiter les membres de l'Académie Florimontane.

Je tiens aussi à signaler, comme intéressant l'histoire anecdotique de la Maison de Savoie, les quelques pages écrites par M. Camille Couderc dans le dernier *Annuaire Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, sur le rôle joué à la cour de Turin depuis la mort de Victor-Amédée Ier jusqu'à celle de Richelieu par un jeune noble piémontais, le comte Philippe de St-Martin d'Aglie. Ce personnage, intrigant et habile, exerça la plus grande influence sur Madame Royale, Christine de France, fille d'Henri IV. La sœur de Louis XIII, que l'austérité et la simplicité de son mari avaient lassée absolument, avait du goût pour les aventures amoureuses ; le comte Philippe arriva à tenir tellement de place dans son cœur et à sa cour, que Richelieu dut le faire arrêter et conduire de Turin à Vincennes, où il composa, dans la tristesse de sa prison, un long poème en l'honneur de sa bien aimée, intitulé : « La prigione di Fillindo il Costante ». Le récit de M. Couderc, alerte et spirituel, fait revivre très aimablement cet épisode tragi-comique de notre histoire.

R. Avezou.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Le Tourisme en Haute-Savoie, avant le XXe siècle, par Marius Ferrero, Grenoble, 1927, 12 p.

Il s'agit d'une conférence faite à l'hôtel-de-ville d'Annecy, par M. Ferrero, le 27 juin 1927. L'auteur passe en revue, avec autant d'esprit que d'érudition, les diverses caravanes qui ont parcouru notre pays depuis les temps anciens ; il décoche un trait, en passant, à l'Administration des Ponts et Chaussées, dont les routes font parfois regretter les voies romaines.

On n'a pas dû s'ennuyer à cette conférence. F. M.

Amusettes étymologiques

« L'imagination est une maîtresse d'erreurs ». — « Je le dirais, s'il n'avait été dit ». — Réminiscences classiques, toujours nouvelles. Jamais « la folle du logis » n'est plus heureuse de battre la campagne qu'en servant de guide unique à l'érudit en quête d'étymologies. Les petits chapitres qu'on va lire, et ceux qui suivront, pourraient servir à démontrer cette vérité. Mais la preuve est-elle nécessaire ?

Ces fantaisies abondent chez nos vieux chroniqueurs. Elles font sourire le lecteur avisé. Ne soyons pas injustes toutefois, ni trop sévères. Ces précurseurs déjà « cherchaient », « furetaient », « crochetaient ». Ils voulaient se rendre compte, expliquer les causes. Mais la phonétique est une science toute récente. Excusons les défunts érudits de l'avoir ignorée. Or la phonétique est le garde-fou qui empêche les touristes enthousiastes, mais trop aventureux, de tomber dans l'abîme. Cette catastrophe s'est produite souvent, très souvent, au cours des âges écoulés. Elle arrive encore de nos jours. Il sied d'être plus circonspect, plus modeste également.

Commençons par Annecy, naturellement, l'historique (très succinct) de ces « amusettes » divertissantes.

I.

Annecy

On a cherché l'étymologie d'Annecy dans les langues égyptienne, grecque, celtique, dans le latin, dans les dialectes germaniques, enfin dans le patois savoyard. On s'étonne de ne point trouver dans cette collection, avec l'hébreu et le « sarrazin », un parler ibérique ou ligure, quelque dialecte troglodyte-alpin, l' « idiome palafittique » ou le néo-glozellien. Mais je n'ai pas la prétention d'avoir lu tous les grimoires, anciens ou récents. D'ailleurs, en dépit de La Bruyère, tout n'est pas encore dit.

I] Il en est qui ont cru retrouver dans Annecy le nom d'*Isis*. Rappelons qu'il exista dans la plaine des Fins une antique cité, désignée par l'appellation encore mal expliquée de *Bautas*, ou plutôt *Boutae*. *Bautas*, disait-on, n'est autre que

la contraction de *Bovis civitas*, la cité du bœuf. Quel bœuf ? Le bœuf Apis, de toute évidence. Vous en doutez ? C'est que vous ignorez l'histoire, comme aussi la littérature : « Procumbit humi *bos* ». Quand vous dites : « Faubourg de *Bœuf* », vous parlez presque égyptien, sans le savoir. Du moins vous évoquez le souvenir d'un long périple d'Isis. Ses hiérophantes furent peut-être les premiers touristes qui vinrent admirer les splendeurs du lac d'argent.

II] Les Grecs, envieux, suivirent. Car c'est d'un mot grec, plutôt, que dérive le nom d'Annecy. Le grec n'appelle-t-il pas *nêsos* ce que vous dénommez île ? Telle est l'opinion de Fodéré. Elle était répandue au temps de saint François de Sales. Alors, Annecy, comme divers noms dont l'initiale est une voyelle, « avait perdu la tête ». L'expression me plaît. Elle est de M. Antoine Thomas. Je demande pardon au maître de ce larcin. Restait *Necy*, *Neci* (*Nessy*, et autres variantes). Je m'en rapporte à la graphie de saint François, dans une lettre adressée au président Antoine Favre, et ainsi datée : *A Neci*, le XXX octobre 1604. (Edition de la Visitation, tome XXI, p. 80). (1)

III] Annecy grec ? Quelle sottise ! Gaulois, vous dis-je, ou celtique, à votre gré. Ainsi parla le chanoine Ducis. Les érudits du XVIIIe siècle en frémirent. Ils ne savaient pas, les ignorants, que le grec *nêsos* avait le plus redoutable concurrent dans le gaulois *enesi*. Justement ce mot signifie : l'île. Comment pourriez-vous en douter, puisque *Bautas* désigne, en celtique, un pâturage, une grange, une étable ?

IV] Mais voici les Romains. Vous m'accorderez qu'ils ont conquis la Gaule. Par suite, il doit avoir existé, que dis-je ? il a certainement existé un général fameux, nommé *Anicius* (*Annicius*, si vous préférez). Pourquoi notre ville n'aurait-elle pas adopté son nom glorieux ? Quel meilleur moyen de lui témoigner éternellement sa reconnaissance ?

Laissez donc là votre « annexum aquis ». Simple plaisanterie ! On le sait bien qu'Annecy est à proximité du lac. « Errat, qui non putat... » C'est une règle de nos grammaires. Albanis Beaumont l'ignorait-il ?. Avant lui, un traducteur de Pline, plus éminent encore, avait découvert la peuplade des *Avanticii*. Annecy fut sans doute leur capitale. Donc c'était « un oppi-

(1) Parmi les formes latinisées, Grillet cite *Necium aquarum*, que je n'ai pas su retrouver.

dum celtique ». Toutefois cette place forte ne put résister à notre *Annicius*, d'illustre mémoire. Il nous faut bien y revenir. Celui-ci fut-il le véritable fondateur d'Annecy ? Vous admettrez du moins qu'il en fut le réédificateur. La preuve en est faite, irréfutable. Ce grand chef portait le prénom de *Titus*. Or c'est à ce Titus que nous devons le nom du déversoir de notre lac, que nous appelons aujourd'hui *Tiou* (*Thiou*).

Nous savons bien que cet *Anicius* a vu surgir un concurrent redoutable. Ce fut l'un des frères mentionnés dans l'inscription du clocher d'Annecy-le-Vieux : *Vinicius* Latinus. Mais comptez les suffrages : combien sont en faveur de cet intrus ? *Annecy* sera toujours la cité de notre vieil ami, *Anicius*.

V] Cette finale en y (*i*), que la phonétique explique si régulièrement, avait induit en erreur un certain nombre d'esprits curieux. Tels ces érudits savoyards ou romands de la première moitié du XIXe siècle, dont l'opinion est reproduite dans la *Savoie historique* de J. Dessaix.

Pour eux, les toponymes en *i* décèlent une origine germanique.

Cette erreur risquait de les conduire à des conclusions inexactes. Ainsi de Gingins s'appuyait sur les noms de Dingy, Sillingy, Lovagny, Gruffy, Pringy, « et peut-être Annecy », noms « portant évidemment la livrée burgunden », pour affirmer que les Burgondions, ces nouveaux venus, s'établirent dans la région annécienne sans forcer les habitants à émigrer. Conclusion admissible, certes, mais la preuve qu'on en prétendait donner était manifestement controuvée.

Il en est de même pour le jugement suivant de l'érudit si estimable que fut Léon Ménabréa. « Annecy, écrivait-il, conserve dans son appellation un certain caractère de teutonicité. Ce nom dériverait de *An*, auprès, et de *Ach*, qui, dans l'ancien langage teutonique, signifiait eau, ruisseau, lac, étang ».

VI] Reste le patois savoyard. Au moyen-âge le maître de Dante proclamait le français « la parleüre [la] plus delitable (délectable) ; un moine anglais trouvait cet idiome si doux, si suave, que certainement c'était le langage usité au paradis. Ce moine, comme Brunetto Latino, se trompait. Tous deux ignoraient le patois savoyard. C'est du moins ce que me laissait jadis entendre un de mes correspondants, en réponse à mon enquête sur les parlers de Savoie : feu M. l'abbé Tissot,

qui fut curé de Cluses et l'un des doyens de l'Académie Florimontane. Comment nous étonner s'il expliquait le nom d'Annecy à l'aide du patois qui lui était si cher ?

Dans une épître en vers conservée aux archives de l'Académie Florimontane, il proscrit *Annecy*, « nom favorable aux hiatus ». Combien *Nessy* est plus harmonieux (!). Ecrivons : *Nessy*, *Necy*, comme saint François de Sales. *Nessy* est d'ailleurs plus voisin des origines. N'avez-vous pas reconnu et salué les beaux termes patois : *nê*, noir, et *si* (variante de *saix*), qui signifie : rocher, comme chacun le sait.

J'ai peur d'attrister les mânes de cet excellent confrère. Mais n'avais-je pas raison d'intituler ce petit chapitre : « *Amusettes étymologiques* » ? (1)

II

Chambéry

Pour expliquer le nom de Chambéry, les étymologies proposées ne sont pas moins nombreuses. Elles sont tout aussi étranges. T. Chapperon, dans son ouvrage sur *Chambéry à la fin du XIV*e *siècle*, énumère, après Léon Ménabréa, quelques-unes de ces fantaisies. Il les traite « d'extravagantes assertions ». Nul ne protestera contre ce jugement. Toutefois les érudits des siècles passés n'ont invoqué ni le grec, ni les dialectes germaniques (2), ni même l'égyptien. Du moins à ma connaissance. Au tableau, avec l'hébreu, seuls figurent le latin, peut-être le celtique, et, naturellement, le patois savoyard.

I] Dans *Chambéry*, il y a *Cham*. — Eh bien ? — Comment ! Ignorer à ce point les traditions bibliques ! Pourtant vous devez connaître celui qui planta la vigne, notre aïeul Noé. Rappelez-vous ses trois fils : Sem, *Cham* et Japhet. C'est *Cham*, vous dis-je, le plus fameux. C'est lui qui, après des « erreurs » plus longues et plus fatigantes que celles d'Ulysse, s'installa près d'un lac marqué par le destin pour l'immortalité. Au reste ce voyage n'aura lieu que si vous refusez d'admettre l'opinion d'un auteur plus ancien. Car suivant cette autre tradition, l'arche vint d'elle-même s'arrêter sur la cime du Nivolet.

(1) Réserve faite de toutes ces fantaisies, c'est à un anthroponyme latin muni du suffixe celtique — *acos* que nos linguistes contemporains font remonter le nom actuel de notre ville : *An(n)iciacum Annecy*.

(2) Pour le germanique, voir ce que nous avons dit à propos d'*Annecy* et des toponymes à finale semblable.

II-III] Vraiment dans *Chambéry* il y a *Cham* ; mais il y a aussi *Béri !* Or *Béri* est un nom latin, au génitif, s'il vous plaît. Et vous nous donneriez pour héros éponyme le fils maudit jusqu'aux ultimes générations ! Crime de lèse-Savoie ! Bien mieux, de lèse-histoire ! Votre *Cham* hébreu, c'est tout simplement notre *champ* vulgaire. Il est issu, non de Noé, comme vous le pensez, mais du beau mot latin *campus*. Chambéry, c'est « la plaine de *Bérius* ».

Entre tous les paladins qui guerroyaient à la suite d'Artus (ou Artur), notre *Bérius* doit avoir été célèbre. Avec ses pairs il a purgé la région des monstres qui la désolaient. Car nous aussi nous avons eu notre hydre de Lerne. C'était un simple chat, mais quel chat ! Monstrueusement énorme. On peut encore en juger par la dent qu'il nous a laissée. Elle est bien plus illustre que la dent d'or, et mit aux prises autant de savants fameux. Voyez comme on l'aperçoit de loin, cette merveille, l'une des gloires de la contrée. Vous connaissez tous Johannes Reynerius, autrement dit Jean Reynier. Il fut recteur, ou régent, des écoles de Chambéry. Eh bien, c'est lui qui a conté ce combat surhumain. Non le premier, certes, mais avec quel souci de la vérité ! Avant lui, comme le chat et le paladin, « grammatici certant », les grammairiens s'entretuent ; depuis, ils battent en retraite. C'est Juvénal qui l'a dit. Donc Reynerius avait relaté l'horrifique prouesse des chevaliers du roi Artus. Le combat eut lieu à trois plèthres du sommet, et non sur la cime elle-même, comme l'ont prétendu des chroniqueurs mal informés. Depuis ce temps, la *Dent du Chat* doit transmettre aux plus lointaines générations le souvenir de notre Bérius. Il est sorti vainqueur d'un combat dont l'immortalité fut le prix. Artus n'était que le général en chef. Comme à l'impérator victorieux, on lui attribue parfois toute la gloire. Pourtant c'est *Bérius*, son légat, qui a occis le chat. En voici la preuve irréfutable. La plaine qui s'étend du Bourget à la capitale s'est appelée *Chambéry*. A-t-on jamais dit, a-t-on jamais lu, *Champartur ? Champartus ?*

D'où venait notre héros ? De Rome, sans doute, comme l'indique la fin de son nom. Il est vrai qu'Artus était breton. *Bérius* aussi peut-être. Il a pu changer de nom, comme son parent *Caluriges*, autre fondateur de Chambéry et 13e roi des Allobroges. Celui-ci naquit, précisons, 971 ans avant Jésus-Christ, ou plutôt quelque trente ans auparavant, puisque cette date serait celle de la fondation. Fut-ce un rival de

Bérius ? Son frère ennemi, comme Rémus de Romulus ? Il ne doit pourtant sa naissance qu'au très érudit Rochex, qui fut, comme on sait, moine de Lémenc. De Caturigès à Chambéry il y a loin, pensez-vous. Bien moins que *d'equus* à *Alfana*. N'empêche que le rejeton de Rochex était mort-né. Il n'a pu, il ne pouvait pas, triompher de Bérius !

Bérius lui-même, songe creux. Ne remarquez-vous pas combien Chambéry se rapproche de *chambre* ? *Chambre*, c'est *camera*, et c'est *camera* qui doit être la souche qu'on va chercher si loin. Chambéry est une ville noble par excellence. De toute antiquité elle eut une cour de justice. De cette *camera* dérive l'adjectif *Camerinus* ; d'où le territoire de ce nom : *Camerinus ager*. Chambéry en deviendra la capitale. Il faut bien le croire, puisque Paradin l'a dit. Bien mieux les humanistes de la Renaissance se portent garants de cette explication. L'un d'eux fut cet élégant Boyssonné dont feu François Mugnier a retracé la vie inquiète et commenté les ouvrages. Or Boyssonné célébra dans une ode latine fort bien tournée le nom et le site (1) de la ville où il avait trouvé asile, amis et admirateurs. Les indigènes l'appelaient *Nisinus*, quand elle n'était qu'un petit bourg. Il n'y avait pas encore cette « citadelle aux tours superbes, ce noble château, cette chapelle sainte.... » Maintenant notre époque l'appelle Chambéry (*Camberium*). Ce nom vient de ce que, jadis, tout ce territoire était « *Camerina tellus* ». On ajouta un B (« *Beta addiderunt nescio qui* »). Telle est l'œuvre du temps, qui transforme les noms, en les détériorant, comme toute chose. Le temps n'a-t-il pas modifié le mot de *gurges*, ancienne appellation du lac voisin (ainsi désigné parce que c'était le plus grand des gouffres, le « *gurges maximus Allobrogum aquarum* ») ? Ainsi *Burget* (Bourget) a succédé à *Gurget*.

IV] Au moment même, peu s'en faut, où Boyssonné se glorifiait de pareilles trouvailles, d'autres érudits lui opposaient leurs découvertes plus admirables encore. *Camera*, dites-vous, c'est *chambre* ? Parfaitement. — Mais *La Chambre* n'est point *Chambéry*. D'ailleurs bien que vous soyez étranger, excellent Boyssonné (et vous l'êtes, puisque vous êtes venu de Toulouse), vous ne sauriez oublier que les Savoyards sont des Allobroges. Or les Allobroges parlaient allo-

(1) *De nomine et situ Camberii.* — Pour l'indication plus complète des sources essentielles, voir ma *Bibliographie méthodique des Parlers de Savoie*, « Glossaire onomastique », v° *Chambéry*, p. 279.

broge. C'est dans cette langue qu'il faut chercher l'origine et le sens de notre Chambéry. Ainsi pensait Jacques Delex (d'Elex, Delexi, etc. ; Jacobus Delexius), s'il ne s'exprimait pas tout à fait en ces termes. Eh quoi ! Vous ignorez le mot *chamberoz* ? (1) Il n'en existe pas moins. Dans « le langage du pais » (du pays), comme on écrira plus tard, ce terme signifie écrevisse. Non que la cité ou les habitants aient la moindre ressemblance avec ces crustacés. Mais « voici le bon du conte », comme dit l'autre. Pour bâtir (2) et fortifier Chambéry, on creusa des fossés. Naturellement ces fossés se remplirent d'eau, car le lac du Bourget venait à peine d'évacuer cet emplacement. Et dans cette eau (*mirabile dictu*) surabondaient (3) les écrevisses ! Est-ce pour les pêcher que l'infortuné Cham avait quitté les parages du mont Ararat ? Qui le saura jamais ? (4)

Annecy, 7 avril 1928. J. Désormaux.

(1) Cf. le *Dictionnaire Savoyard*. J'ai laissé subsister une réflexion d'Aimé Constantin. Actuellement je la trouve plus sujette à caution. Voici l'article : *Chanbero* (Chambéry) : écrevisse ; *chanbro* (Albens). Ce mot... se rattache plutôt à *chanba* qu'au latin *cammarus*, écrevisse. [A corriger une faute typographique : lire 5 A (Chambéry), au lieu de 4 A.]. — Voyez l'article 1551 du *Dict. de* Meyer-Lübke.

(2) Cette légende évoque celle du *Capitole*, terme dont l'explication usuelle rappelle aussi une étymologie populaire ou pseudo-savante.

(3) Il y avait là, comme écrivait naïvement le P. Pelin, « une formelliere de gros escrivisses ». La *Chronique* du P. Pelin (1600-1661) a été publiée dans les *Documents relatifs au couvent de Saint-Dominique de Chambéry*, par F. Rabut, (2e Série). Voyez les *Mémoires et Documents de la Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie*, t. II [1868], p. 36 sqq. Voici le passage essentiel concernant l'étymologie de Chambéry :

« Le nom de *Chambery* a esté imposé à la ville par une certaine allusion d'un mot *descrevisse*, lequel selon le langage du pais est appelé *chambero* ». (On ajoutera cette référence à ma *Bibliographie*).

(4) Outre *Caturigum* (chronique manuscrite de Vaud), *Campus Berii*, *Camera*, *Camerinum*, L. Ménabréa mentionne aussi *Cambium*. Voici ce qu'il transcrit sur *Chamberoz*, étymologie qui lui paraît assez valable : « substantif patois ou roman qui signifie écrevisse, vu que la ville est assise en un terrain marécageux où il existait autrefois une pêche d'écrevisses ». Ménabréa cite le curieux, très curieux, passage suivant de Fodéré : « La fosse n'est pas si tost faite qu'elle se treuve presque a moitié pleine d'eau claire avec une formiliere de grosses escre visses qui courent et voltigent dedans ». Voyez L. Ménabréa, *Histoire de Chambéry*, p. 17. Cf. *ibid*, p. 20 : *Chamberoz* ou *Gambero*, « un lieu où l'on pêchait aux écrevisses ». Voir aussi Grillet, *Dictionnaire historique*, II, 32.

LES LACS DE SAVOIE

(Suite et fin)

TROISIÈME PARTIE

LA PÊCHE

et sa réglementation rationnelle

LES PÉRIODES DE LA REPRODUCTION

I. — Lac du Bourget

Il est extrêmement difficile, en raison de la variabilité des éléments climatériques, qui influencent les saisons d'une année à l'autre, de préciser les *dates extrêmes entre lesquelles* s'étend l'activité reproductive d'une espèce donnée de poissons.

Pour l'ensemble des deux grands groupes : **Salmonidés** et **Cyprinidés**, on constate que les pontes se succèdent, avec quelques intervalles de repos, pendant toute l'année. Le réchauffement de l'eau, une insolation persistante, la précocité de la végétation, la continuité des temps doux sont autant de facteurs décisifs pour la maturité génitale et pour le déclanchement du réflexe de l'émission des produits sexuels chez les **Cyprinidés.**

Ces poissons se réfugient en hiver dans les profondeurs où ils se tiennent en état de vie ralentie, tandis que les **Salmonidés**, à cette saison, circulent en plein lac, se préparant à leur manifestation reproductive.

Il y a lieu de noter que la vie nutritive des poissons se passe en général dans les endroits autres que ceux où ils iront effectuer leur ponte.

Si certains Corégones, poissons très pélagiques (*Lavaret*) recherchent sur la côte les faibles profondeurs d'eau sur fond de gravier pour y déposer leurs œufs, une autre variété (*Bezoule*) quitte les eaux superficielles pour choisir des frayères à une assez grande profondeur. Les *Ombles* se dirigent vers les

fonds littoraux moyens. Les *Truites*, dans la règle, remontent les cours d'eau, ou bien, exceptionnellement, ne quittant pas le bassin lacustre, fouillent les rives caillouteuses pour y établir le berceau de leur ponte. (Bourget, Annecy.)

Les *Cyprinidés*, au début du printemps, gagnent les eaux attiédies et calmes des beines, des délaissés du lac, bien garnis de végétation, où les futurs alevins trouveront à leur portée un abri sûr et une nourriture abondante et variée (plancton littoral et nombreux organismes).

Les femelles rechercheront les tapis végétaux et les fourrés de plantes aquatiques pour s'y débarrasser par frictions de leur ponte *adhérente*, ou bien se dirigeront vers les plages de sable et de gravier pour y déposer leurs œufs *libres* dont l'incubation sera favorisée par la température plus douce de ces eaux littorales.

***

Pour les **Cyprinidés** les périodes de frai s'étendent, si l'on considère l'ensemble du groupe, sur plusieurs mois. A l'égard d'une même espèce, l'émission des œufs peut se produire en une fois ou bien se fragmenter. Après un arrêt de quelques jours causé par un refroidissement du temps, la ponte reprendra son activité et ces alternances se poursuivront ainsi à intervalles plus ou moins rapprochés.

C'est ainsi qu'une précocité de quelques semaines résultant d'un temps doux est fréquemment constatée chez la *Brême*. On observe les *Gardons* faisant des essais de fraye dès le 15 avril, la ponte durant deux ou trois jours et se propageant le long de la côte depuis le sud en remontant vers le nord. Chez la *Tanche* l'émission des œufs subit une stase pendant une quinzaine de jours, puis elle reprend s'il survient une période de temps orageux. Pour la *Carpe* la crise génitale est déterminée par une élévation de température continue qui aura porté les eaux à 16 ou 18 degrés. Un retour exceptionnel de froid l'arrête.

Pour les **Salmonidés** il existe une température optima de 5 à 6° au-dessus de laquelle la ponte sera retardée.

C'est ainsi que pour la *Bezoule*, l'époque du frai commence pendant les hivers rigoureux dès le 15 novembre et que dans des circonstances particulières la période active du *Lavaret* peut se poursuivre jusqu'au 10 janvier. Il en est de

même, au lac d'Annecy, pour le *Corégone alpin* dont la ponte peut être reculée jusqu'au 10 janvier.

Les avances ou retards dans les dates de l'émission des œufs dépendent donc des conditions climatériques. Il en résulte que l'établissement des règlements de la pêche ne doit pas être basé sur la période active de la reproduction d'une même espèce, mais sur les époques prédominantes où les espèces d'un même groupe zoologique vont se reproduire.

Sur ces périodes scientifiquement déterminées doit porter l'interdiction de la pêche afin de protéger ce groupe.

C'est ainsi qu'il est nécessaire d'envisager *deux* périodes d'interdiction : l'une de printemps pour les **Cyprinidés** ; l'autre d'hiver pour les **Salmonidés.**

LA RÉGLEMENTATION DE LA PÊCHE

Si l'on veut établir une règlementation rationnelle de la pêche pour les lacs du Bourget et d'Annecy, nécessité qui s'impose en raison des particularités climatériques et biologiques qui sont propres à ces deux bassins, on doit l'appuyer essentiellement sur l'étude scientifique des mœurs des diverses espèces de poissons qui les habitent.

Nous essayerons de serrer le plus près possible la solution de ce difficile problème.

On doit en premier lieu se préoccuper de fixer des périodes d'interdiction qui auront pour but de protéger le développement de chacun des deux groupes de poissons : **Salmonidés** et **Cyprinidés** et de les établir aussi de manière à ce que la surveillance soit efficace et que la répression du braconnage soit grandement facilitée aux agents.

La délimitation de ces périodes est chose assez délicate. Il est équitable de ne pas léser par une réglementation trop rigoureuse les intérêts de toute une population de riverains auxquels une interdiction d'une durée excessive serait préjudiciable.

En tenant compte d'abord de ce but essentiel d'assurer la *reproduction des espèces*, on peut essayer de réduire au minimum ces périodes d'interdiction qui seront déterminées par les *exigences biologiques* de chaque groupe.

Si on consulte le tableau dressé pour les époques du frai,

il est facile de se rendre compte, en sériant les espèces précoces et tardives, que les faits suivants sont nettement établis :

CYPRINIDÉS

Lavaret : 15 novembre au 10 janvier ;
Truite : 1er novembre au 10 janvier ;
Bezoule : 15 novembre au 20 janvier ;
Omble-chevalier : 10 novembre au 15 janvier.

Espèces hâtives :
Lotte : janvier et février ;
Brochet : 15 février au 31 mars.

SALMONIDÉS

Espèces hâtives ayant terminé leur ponte fin mai :

Perche, perche-goujonnière, barbeau, brême, rosse, gardon, vandoise, blageon, hottu, alose.

Espèces tardives :

Carpe, tanche, chevaine, mirandelle, goujon.

***

L'interdiction de la pêche pour les **Salmonidés** s'étend d'après les arrêtés actuels du 20 *octobre au* 31 *janvier*. Mais cette période ne devra, en réalité, n'embrasser que le moment d'activité de la ponte car toute une catégorie de pêcheurs serait immobilisée pendant un temps trop considérable, sans aucun profit pour la *préservation du poisson*. On ne gênera donc aucunement le développement des **Salmonidés** en fixant la période **d'interdiction absolue du 15 novembre au 15 janvier.**

***

Pour tous les **Salmonidés** la période du frai *s'étend, en effet, entre ces limites* (voir tableau) excepté pour la *Truite* dont le frai débute le 1er novembre. Mais la *Truite* est en forte diminution au lac du Bourget et il n'y a pas lieu de la considérer pour l'établissement de la période d'interdiction.

La circulaire ministérielle du 3 juillet 1913 interdit de maintenir sur un même cours d'eau deux périodes d'interdiction absolue.

En décrétant la fermeture complète de la pêche pour toutes espèces pendant l'hiver, on doit établir une période *d'interdiction partielle de printemps* pour les seuls **Cyprinidés.**

Ces mesures, tout en sauvegardant la reproduction du poisson, contribueront à diminuer d'autant l'importance globale d'un prèlèvement dommageable sur la population du lac.

En ce qui concerne les **Cyprinidés**, il faut noter que le rassemblement sexuel s'opère souvent de bonne heure, dès le 15 avril. Ces poissons quittent les profondeurs où ils stationnent en état de vie ralentie hibernale, pour s'approcher des bords dès que la température se relève.

***

Il est donc nécessaire de protéger par des *mesures rigoureuses* l'arrivée des poissons blancs dans les eaux littorales, de leur *réserver* une région absolument tranquille où ils pourront déposer leurs œufs, enfin, d'assurer la sécurité de ceux-ci pendant tout le temps nécessaire à leur incubation, en *écartant* des frayères les ravageurs et déprédateurs de toute nature.

L'interdiction partielle de printemps doit donc comprendre non seulement le *temps de la crise génitale des* **Cyprinidés**, mais encore deux semaines environ *avant* et *après* cette période active.

Il y aura lieu de l'établir du 15 avril au 15 juin, mais en tempérant cette interdiction par des mesures spéciales relatives à la pêche des **Salmonidés.**

La capture des individus en état de *maturité sexuelle* ou de crise génitale est funeste à ce moment car elle détruit la ponte qui est sur le point de s'effectuer. Elle compromet donc gravement les futures générations. Pendant cette période, toute l'activité vitale des poissons est, pour ainsi dire, polarisée vers la fonction de la reproduction. Ces êtres qui se trouvent dans cet état physiologique passager ne réagissent plus en vue de leur défense et se laissent plus facilement capturer.

D'autre part, la *quinzaine* qui succède à l'évacuation de la ponte doit être également comprise dans l'interdiction car il est indispensable d'assurer à ce moment la protection des œufs dont l'éclosion exige à peu près ce laps de temps. On conçoit la destruction qui s'opérerait dans ces frayères. à la suite, par exemple, de la traîne des filets à ce moment dans la zone côtière.

Nous devons envisager maintenant la faculté d'employer *au large*, pendant cette période, les filets pour la pêche des

Projet de réglementation de la pêche au lac du Bourget

	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.	janv.	fév.
Cyprinidés		15		15					15		15	
Salmonidés		Pêche autorisée filet à mailles de 40mm excepté dans les zones côtières réservées.							15		15	
Lavaret									15		15	
Lotte											15	

Nota. — Les traits noirs indiquent les périodes d'interdiction.

Projet de réglementation de la pêche au lac d'Annecy

	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.	janv.	fév.
Cyprinidés		15		15					15		15	
Salmonidés		Filets à grandes mailles et pêche à la traîne autorisée en dehors des zones côtières réservées.							15		15	
Lotte											15	

carnassiers qui suivent vers la côte les bancs de **Cyprinidés** (*fait absolument constaté*), et causent de grands *ravages parmi ces derniers* et sur leurs frayères.

Il est d'ailleurs légitime de chercher à restreindre le nombre des *grosses pièces*, soit parmi les **Salmonidés carnassiers**, soit parmi les *Perches* et les *Brochets*, car la capture des individus de grande taille d'une espèce préservera aussi de la destruction leurs propres alevins et même leur frai.

Le dicton des pêcheurs « la pêche entretient le poisson », semble, dit le professeur ROULE *(Pisciculture et Pêche)* en quelque mesure justifié, mais sous condition que la pêche soit modérée et rationnellement pratiquée. C'est ainsi que l'emploi des filets à mailles trop étroites doit être absolument prohibé.

Les filets à grandes mailles utilisés à *une certaine distance de la côte* auront pour avantage de détruire non seulement les **Salmonidés carnassiers**, mais aussi les grosses *Perches* qui, ayant terminé leur *ponte de bonne heure*, viennent en compagnie des *Ombles-Chevaliers ravager les bancs de Gardons, Rosses, Mirandelles, Goujons*. Les *Chevaines, Perches Goujonnières* et autres dévoreurs d'œufs contribuent à accroître le dommage.

Zone côtière réservée *(voir carte)*

On est amené par toutes ces considérations à édicter la protection absolue d'une zone côtière et, dans ce but, empêcher dans des limites topographiques à déterminer, l'emploi, dans cette zone, des filets pendant la période d'interdiction partielle de printemps.

Une *sévère prohibition* doit donc s'étendre à toutes les parties du lac où les **Cyprinidés** viennent frayer ; l'autre région où se tiennent les **Salmonidés** sera *ouverte* à tous les *engins permis*.

Les **Salmonidés** se pêchent en effet au large.

La *Truite* est maintenant assez rare dans le lac.

L'*Omble-Chevalier*, poisson hautement pélagique, chasse en plein lac ; il est pêché soit au filet soit au moyen d'une ligne armée de plusieurs cuillers. Le *Lavaret* et la *Bezoule* sont capturés au large en tendant des filets à une quarantaine de mètres de profondeur. Il est de toute nécessité d'*interdire la pêche* sur tous les blancs-fonds (*beines*) garnis d'abondantes végétations aquatiques, à partir de l'endroit où la beine plonge par un talus dans la profondeur (*le mont ou molard*).

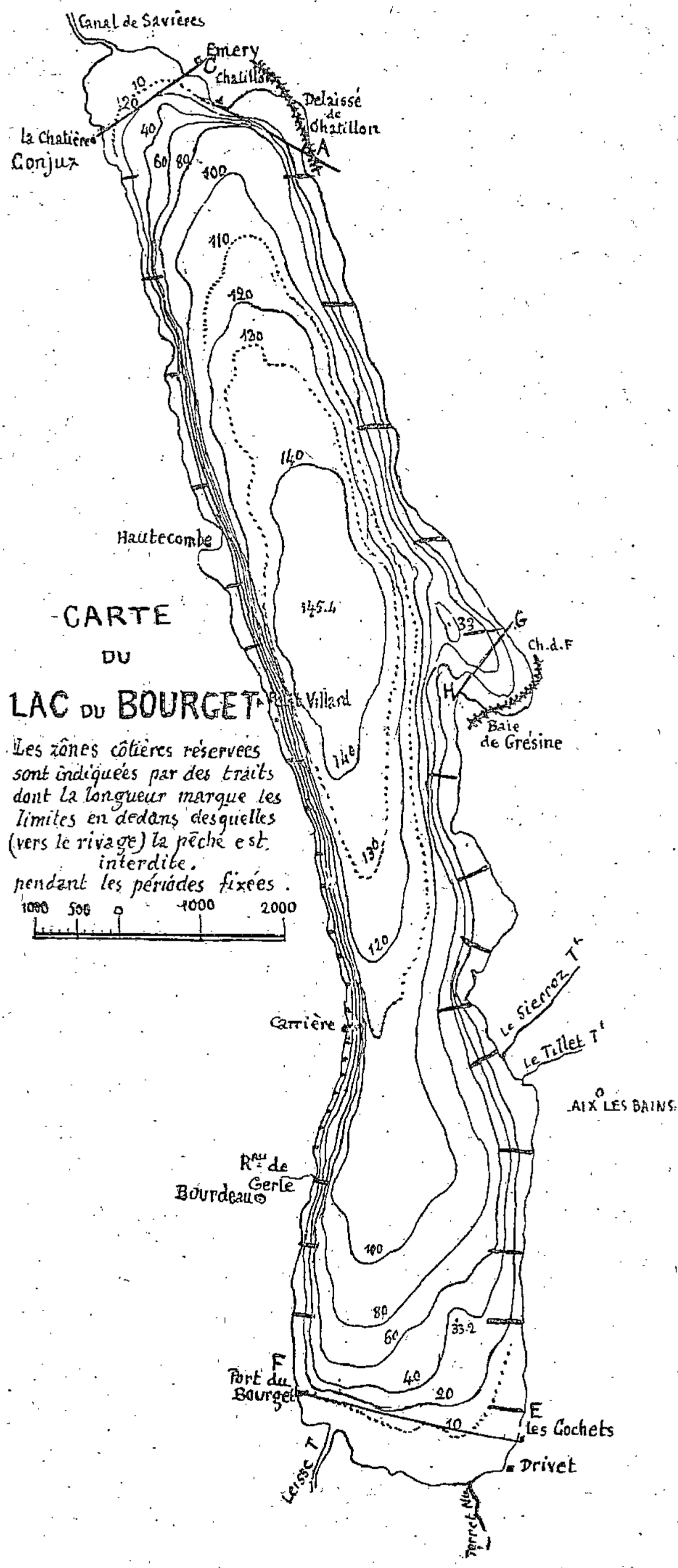
Canal de Savières
Emery
Châtillon
Delaissé de Châtillon
A
la Chatière
Conjux
10
20
40
60
80
100
110
120
130
140
Hautecombe
145.4
33
G
Ch.d.F
H
Baie de Grésine
Villard
CARTE
DU
LAC DU BOURGET
Les zônes côtières réservées sont indiquées par des traits dont la longueur marque les limites en dedans desquelles (vers le rivage) la pêche est interdite. pendant les périodes fixées.
1000 500 0 1000 2000
Carrière
Le Sierroz T.
Le Tillet T.
AIX LES BAINS
R.au de Gerle
Bourdeau
33.2
F
Port du Bourget
E
les Cochets
Drivet
Terrest Nu
Leisse T.

C'est dans cette région limitée par une ligne tracée entre les courbes bathymétriques de 5 à 10 mètres que la *ponte des Cyprinidés est localisée.* Le molard, en particulier, revêtu d'un tapis de charas, de naïades, de myriophylles et de potamots, est la station choisie généralement par la *Perche* en vue de sa ponte.

***

La zone côtière réservée est composée de plusieurs parties :

1° *Tous les délaissés du lac ;*

2° *Une bande de* 400 *mètres de largeur* le long de la rive Est, depuis Drivet, où la ligne de chemin de fer atteint l'extrémité Sud du délaissé de Châtillon ; la *baie de Grésine* limitée par la ligne G. H.

3° *Une bande de* 200 *mètres de largeur*, le long de la rive Ouest, depuis le port du Bourget jusqu'au ruisseau de Gerle, ensuite 50 *mètres* jusqu'à la hauteur du hameau de Petit-Villard, enfin 200 *mètres* de ce point jusqu'à la Chatière (Conjux).

4° La partie comprise entre *la rive et une ligne menée du point A* jusqu'à la pointe B du rocher de Châtillon. Le point étant à 100 mètres au large de cette pointe ;

5° Toute la beine nord, entre la rive et une ligne tracée, entre la Châtière (point D à déterminer) et le hameau d'Emery (point C à déterminer) ;

6° Toute la beine sud, c'est-à-dire une *bande au Sud,* d'une ligne tirée depuis un point E, hameau des Cochets, au nord de Drivet, jusqu'à un point F, à déterminer sur la côte, au nord de la jetée du port du Bourget.

Dans toute la partie du lac non comprise dans ces zones interdites, seront seuls prohibés, pendant la période d'interdiction partielle du printemps, les engins spécifiés par les arrêtés antérieurs.

II. — Lac d'Annecy

Les observations relatives à la biologie générale des poissons qui viennent d'être exposées, en ce qui concerne le lac du Bourget sont applicables au lac d'Annecy.

Les conditions climatériques sont les mêmes ; l'orientation des couloirs montagneux y amène un régime analogue de vents. La différence d'altitude et les précipitations atmosphériques ne jouent pas un rôle appréciable pour amener des

différences dans la répartition et la vie des êtres qui habitent ce bassin d'eau douce. Ce milieu aquatique subit les mêmes influences thermiques que celui du lac du Bourget. Comme ce dernier, le lac d'Annecy appartient au type tempéré à stratification alternante *décroissante de la surface au fond* en été et *croissante de la surface* au fond en hiver.

La composition qualitative du plancton est à peu près semblable dans les deux lacs ainsi que ses variations saisonnières. Sa quantité est toutefois plus faible que dans le lac du Bourget ; les écarts dans la position des maxima et minima saisonniers différencient également le lac d'Annecy de son voisin. Un certain nombre d'espèces de poissons qui habitent le Bourget sont absents du lac d'Annecy, mais pour les espèces communes aux deux lacs, les conditions et les époques du frai sont sensiblement les mêmes.

***

Une différence remarquable existe toutefois dans la teneur des eaux en oxygène dissous qui titrent en effet de 6 cm. c. 5 à 7 cm. 66 par litre, quantité plus élevée qu'au Bourget où la moyenne est 5 cm. 10.

Les torrents affluents Laudon, Ire, ruisseau de Menthon, donnent une moyenne oscillant entre 7 cm. c. 8 et 7 cm. c. 3. On voit donc que ces torrents contiennent à quelques dixièmes près la même quantité en oxygène dissous que le lac.

Cette constatation expliquera l'abondance relative des truites dans le lac d'Annecy et ce phénomène biologique particulier que la Truite du lac n'aura pas besoin de remonter les affluents à la recherche d'eaux plus oxygénées en vue du déclanchement de l'acte de la ponte ; de là vient l'habitude acquise par une notable partie de ces Salmonidés d'établir leurs frayères sur les graviers du littoral même du lac.

***

Les statistiques démontrent que le lac d'Annecy possède 4 espèces qui prospèrent incontestablement : les *Ombles-Chevaliers*, les *Truites*, les *Lottes* et les *Perches*, toutes éminemment carnassières et il apparaît qu'actuellement leur multiplication est en raison directe de la diminution des Cyprinidés, jusqu'à ce qu'un jour l'équilibre s'établisse par sélection naturelle. Les Carnassiers ayant suffisamment dépeuplé le lac, diminueront, faute de nourriture, tandis que les Cy-

prinidés, moins pourchassés reprendront la prédominance (1).

Le phénomène n'a rien de surprenant. On a constaté, principalement depuis un certain nombre d'années, une inquiétante diminution des Gardons.

Ce fait est dû à plusieurs causes exposées au chapitre de la biologie spéciale du Gardon.

La protection réclamée par les pêcheurs, par l'avancement de la date de la fermeture de la pêche au printemps pour cette espèce a été tout à fait illusoire.

Il résulte des enquêtes effectuées auprès des pêcheurs professionnels et aussi de la Société de Pêche du Lac d'Annecy, que la Perche doit être considérée comme *très dévastatrice*. Il faudrait, disent-ils, la poursuivre activement afin d'en restreindre le développement. D'autres demandent l'autorisation de la pêche à la ligne de la perche en *tout temps* pour cette raison que ce poisson *seul* mord à l'amorce au vif ou à la libellule. Ce qui est vrai.

J'ai indiqué dans le chapitre consacré à la biologie de la Perche les moyens qui me paraissent les plus efficaces :

1° Autoriser, au *large* la pêche au filet en établissant des *zones de protection littorales pour le frai des Cyprinidés*. Les grosses pièces carnassières Perches, Truites, Ombles-Chevaliers seront ainsi capturées avant d'avoir pu s'approcher des bords.

2° Emploi de la nasse tel qu'on le pratique au Bourget. Il est reconnu qu'au moment de leur frai, les Perches se rassemblent sur le mont, c'est-à-dire à la limite du « *Bleu* », où s'effectue principalement la ponte. Les engins destinés à la capture de ces poissons, les nasses sont posées dans cette région du lac. *Seules les Perches* pénètrent dans ces nasses, sollicitées par le réseau d'osier pour se frotter et y déposer leurs rubans d'œufs. Elles les accrochent même à l'extérieur de l'engin, sur la poche en filet, en quantités énormes. La fécondation s'opère immédiatement par l'arrivée des mâles. Au bout de quelques heures les engins sont garnis d'œufs fraîchement pondus et aussi d'œufs embryonnés.

(1) Il est utile de faire remarquer que les essais de peuplement en Mirandelles, ayant bien réussi, ce poisson, qui devra être protégé pendant quelques années, fournira une nourriture abondante aux carnassiers de valeur : Ombles, Truites, et ceci au bénéfice des Gardons et autres Cyprinidés sans défense qui pourront plus facilement échapper à la poursuite de leurs ennemis. On pourra plus tard envisager l'emploi du filet mirandellier à mailles de 20 mm. qui sert à la pêche de ce petit Cyprinidé dans le lac du Bourget.

La Perche ayant terminé sa ponte de bonne heure va donner la chasse aux Gardons en train de frayer. Les gros individus sont particulièrement dangereux.

Une mesure pourrait donc, à cet égard, être envisagée aux conditions suivantes :

1° Autorisation de la pose des nasses du 1er au 15 *mai*.

2° Relève des engins au moins 48 heures après leur mise en place. Ce laps de temps étant nécessaire pour être assuré que la fécondation est effectuée.

3° Obligation de rejeter à l'eau, au moment de la relève de l'engin de tous les paquets d'œufs qui s'y trouvent accrochés.

Quand les perchettes se présentent en bancs, on pourra autoriser des pêches exceptionnelles du 1er *mars* au 1er *avril* ainsi que du 15 *septembre au* 15 *octobre* ; pas plus tard, car sous prétexte de capturer des perchettes on pourrait détruire de jeunes Ombles. L'apparition de bancs de perchettes, à l'encontre de ce qui se passe au Bourget, est assez rare au lac d'Annecy.

***

Un autre poisson éminemment destructeur est la *Lotte* qui opère, pendant les mois de décembre et de janvier, de grands ravages dans les frayères de Salmonidés (1).

On pourrait donc autoriser la pêche de la Lotte pendant toute l'année. L'interdiction *réduite au mois de février* seulement (moment le plus actif de la ponte) suffirait pour protéger la reproduction de l'espèce.

Mais cette pêche ne pourra être pratiquée pendant la *période d'interdiction totale* qu'au moyen du seul engin (la nasse) habituellement employé au lac d'Annecy, dont l'écartement des brins d'osier ne sera pas moindre que 27 millimètres.

***

Quelques mesures préventives, d'ordre général, en vue de la protection du poisson devront être prises pour atténuer certaines causes de dépopulation qui sont les suivantes :

I. La Pêche.

Dans quelle mesure la pêche qui n'est pas modérée par une règlementation peut-elle amener le dépeuplement des eaux.

(1) J'ai maintes fois constaté en ouvrant des Lottes, capturées pendant les mois de décembre et de janvier, que leur estomac était rempli d'œufs de Salmonidés (Truites et Ombles).

Les avis sont partagés à cet égard. Il faut toutefois faire remarquer que si les rendements piscicoles sont entravés par la capture d'une grande quantité de reproducteurs, nombreux sont les adultes qui échappent à la destruction et les œufs qu'ils produisent fournissent des jeunes qui continueront le peuplement, pourvu qu'ils trouvent dans le milieu aquatique où ils sont cantonnés une alimentation suffisante. Il faudra donc étudier soigneusement les conditions que doivent remplir les eaux pour être douées de la capacité nutritive nécessaire.

On devra parfois pêcher les individus de grande taille d'une même espèce car leur capture sauvera de la destruction leurs propres alevins et même leur frai.

Cette pratique maintiendra l'équilibre biologique entre les poissons carnassiers et les poissons blancs ; le surpeuplement, ainsi que l'a constaté le professeur Léger conduisant à des formes chétives et amaigries qui deviennent réceptibles aux maladies épidémiques.

Les lignes directrices sont donc celles-ci :

1° Empêcher la capture des très jeunes individus en proscrivant les filets à mailles trop étroites.

2° Surveiller la pêche en temps prohibé, afin d'empêcher le braconnage qui est une cause importante de dépeuplement.

II. Les animaux déprédateurs.

Les Mammifères : Loutres, Rats, Surmulots ; les Ophidiens : Couleuvres d'eau, ne font que des ravages peu importants.

Il n'en est pas de même des Oiseaux et des Poissons carnassiers. En ce qui concerne les oiseaux de passage, la liste des espèces qui fréquentent la région indique leur régime alimentaire.

Les Palmipèdes, Canards, Cygnes sont éminemment destructeurs des œufs et des alevins. Les Plongeons, Foulque sont négligeables. En ce qui concerne les Canards, en dehors des oiseaux de passage de cette famille, qui sont activement chassés, il n'y a pas à s'en préoccuper, car les fermes n'existent pas aux abords immédiats du lac. Les Grèbes chassent activement les jeunes poissons.

Les Cygnes cherchent leur nourriture parmi les herbes aquatiques. Ils dévorent indistinctement œufs et alevins. En hiver au moment du frai des Ombles et des Truites, les Cygnes

grattent le gravier de leurs pattes et de leur bec pour s'emparer des œufs de ces Salmonidés qui reposent à une faible profondeur. Ils ravagent également les frayères des Poissons blancs. Les Cygnes causent d'importants dégâts matériels en *déchirant les filets* des pêcheurs tendus pendant la nuit. A l'aube, on voit ces oiseaux attirés par le miroitement des petits poissons (mirandelles) capturés dans les mailles, les dévorer en grande quantité. Ce fait que j'ai constaté au Bourget, pourra se produire au lac d'Annecy, lorsqu'on emploiera le filet (mirandellier) à petites mailles. Il serait utile, en définitive, au moment du frai des Cyprinidés, et de celui des Salmonidés, de parquer les Cygnes, comme on avait l'habitude de le faire autrefois, par un barrage à l'entrée du Canal du Vassé ou autour de l'Ile des Cygnes.

Les Poissons carnassiers sont plus redoutables.

Le Brochet est connu comme un grand destructeur, mais aussi la valeur alimentaire de ce poisson est grande, et il suffira de tendre à un peuplement intensif d'espèces de valeur médiocre qui lui fourniront la nourriture.

Le Nase (1), le Chevaine, la Perche poursuivent les bancs de Mirandelles qui cherchent à frayer. Les Perches, en particulier dévorent les alevins de Salmonidés et les Perchettes, empêchées, en raison de leur petite taille, de s'attaquer aux adultes, détruisent en revanche les tout jeunes poissons et préparent ainsi le dépeuplement progressif des eaux.

Conséquence : autorisation des pêches exceptionnelles de Perchettes, dans les conditions spécifiées p. 79, et pendant certaines périodes, deux ou trois jours par semaine lorsqu'il aura été dûment constaté que ces jeunes poissons voyagent par bancs.

III. Le braconnage.

Il va sans dire que l'on peut compter au premier rang des déprédateurs les braconniers sans scrupule, qui dans un but de lucre, ne se gênent pas pour dépeupler le lac. Ainsi, certains d'entre eux, au lac d'Annecy dévastent les frayères des Ombles-Chevaliers sous la falaise du Roc de Chère, dans le but d'amorcer leurs lignes avec les œufs de ce Salmonidé. Il n'est pas rare aussi de leur voir employer les explosifs.

IV. Faucardage intensif des canaux.

Les plantes aquatiques constituent les frayères indispen-

(1) Brochet et Nase ne se rencontrent qu'au Bourget.

sables aux Cyprinidés, car elles donnent asile à une foule d'organismes : petits mollusques, crustacés, vers, larves d'Ephémérides, de Phryganes, qui sont la nourriture préférée de ces poissons.

Les canaux émissaires du lac étaient autrefois d'admirables frayères, mais ils sont utilisés maintenant par la navigation.

Le faucardage de ces canaux qui se pratique généralement au *commencement de l'été* ne devrait pas être *total*. Il semble indispensable de réserver une zone de 1 m. 50 au bord du quai qui ne serait pas touchée par la faux.

En outre la levée des vannes de décharge des canaux ne devra être pratiquée qu'après la période du frai des Cyprinidés.

En toute circonstance, aucune opération de ce genre ne devra être exécutée sans l'avis préalable de l'Administration des Eaux et Forêts, seule compétente en matière d'aménagement piscicole des eaux.

La coupe des herbes aquatiques qui s'installent surtout dans les canaux émissaires prend une importance particulière à cause de l'apparition depuis quelques années, dans le lac, aux abords immédiats de la ville, d'une plante très envahissante : *Helodea canadensis* (1).

Les touffes serrées de cette plante d'origine américaine encombrent les deux canaux ; elle est abondante dans le Vassé jusqu'au pont du Théâtre ; ainsi que dans le Thiou, jusqu'au barrage du Palais de l'Ile. On la voit encore le long des quais bordant le lac, et aux Marquisats depuis les Bains jusqu'au delà de la jetée. L'*Helodea* fournit un exemple remarquable de naturalisation rapide d'une espèce étrangère qui arrive en peu d'années à occuper un territoire étendu, où elle supplante les espèces indigènes. Elle se propage par une sorte de boutturage naturel ; un fragment de tige, brisé et flottant, finit par s'enraciner quand il tombe au fond. La plante produit des *pousses* hivernales qui mises en liberté par la désagrégation des tiges, se dispersent au fil de l'eau. Il y a en plus de très petits *bourgeons* hivernaux qui se détachent, s'enfoncent dans la vase et se développent, donnant un nouveau pied, quand la température de l'eau s'élève. Les inconvénients résultant de l'envahissement de cette plante apparaissent déjà : gêne de la navigation, ralentissement du cours de l'eau pouvant en-

(1) Guinier et Le Roux, L'*Helodea canadensis dans le lac d'Annecy*, Rev. Sav., 1926.

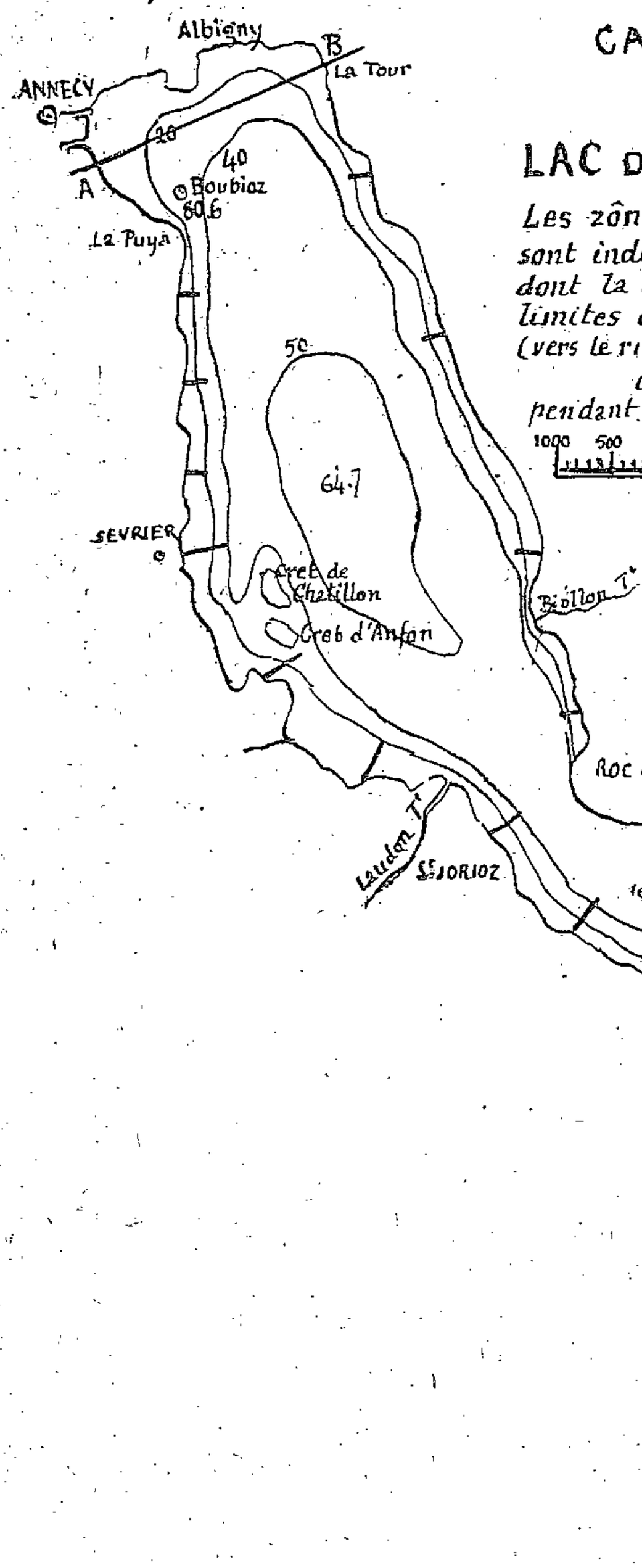

CARTE — DU LAC D'ANNECY

Les zônes côtières reservées sont indiquées par des traits dont la longueur marque les limites en dedans desquelles (vers le rivage) la pêche est interdite pendant les périodes fixées

1000 500 0 1000 2000

traîner un exhaussement du niveau, et le colmatage du fond On a nommé à juste titre l'*Helodea* : la peste des eaux.

Il semble que les touffes extrêmement serrées de cette plante qui s'accroît en hauteur et finit par former un épais matelas végétal reposant sur le fond doit être peu favorable à l'établissement des frayères des Cyprinidés. Ceux-ci qui avaient disparu par suite du faucardage intensif des canaux, ont abandonné définitivement leurs anciens lieux de ponte, malgré l'abondance des buissons que forme l'*Helodea.*

Pour libérer les canaux de cette végétation il serait bon d'effectuer les faucardages au début de l'été, au moment où la plante en plein développement, n'a pas encore formé de pousses ou de bourgeons hivernaux. Faucarder trop tard ou trop tôt serait imprudent et amènerait seulement une dissémination plus facile des germes et une repousse vigoureuse des pieds fauchés.

IV. Troubles apportés par la navigation.

Au lac d'Annecy, la circulation des bateaux à vapeur dans le voisinage des régions de frayères est très nuisible. Les ondes produites par la marche du bateau, atteignent les rives, interfèrent au retour avec les suivantes et les vagues produites rejettent *au sec* œufs et alevins. Ce fait a été maintes fois constaté.

Il y aura lieu, pendant les périodes actives du frai des Cyprinidés (*au printemps*) et des Salmonidés au mois de *décembre* de modifier quelque peu l'itinéraire des bateaux, dans certaines conditions à établir par la Cie des Bateaux à vapeur.

***

La réglementation de la pêche pour le lac d'Annecy pourrait être ainsi établie :

Zones réservées en dedans (vers le rivage) des limites suivantes :

1° Une largeur de 200 m. des rives sur toute la côte Est du lac depuis le port de la Tour jusqu'au point où le chemin de Verthier s'écarte du lac.

400 m. depuis ce point jusqu'au débarcadère du Bout du lac.
200 m. entre le Bout du Lac et le Promontoire de Duingt.
400 m. sur le large blanc fond entre Duingt et Sevrier.
200 m. entre Sevrier et La Puya.

Enfin la zone interdite sur la côte Nord s'étend entre les rives et une droite AB joignant la jetée des Marquisats au port de la Tour à Albigny.

LES ENGINS DE PÊCHE

Les engins et procédés employés par les pêcheurs professionnels ou les amateurs aux lacs du Bourget et d'Annecy sont les suivants (1).

Araignée ou Rêt. C'est un filet dormant à mailles de 27 ou 40^{mm}, long de 35 à 40 mètres sur 1 m. 20 de hauteur. Il est muni de flotteurs en liège enfilés dans la ralingue supérieure de la nappe et de plombs à la ralingue inférieure. L'engin est immergé le soir pour être relevé le matin. Avec les mailles de 40^{mm} on capture Brêmes, Brochets, Carpes, Lavarets, Ombles-Chevaliers. Avec la maille de 27 mm. on prend Barbeaux, Gardons, Lottes, Tanches. Les poissons sont retenus par les ouïes dans l'engin.

Boulet. Ce filet rectangulaire a une longueur de 40 à 60 m. sur 2 à 4 m. de hauteur. Des ralingues munies de flotteurs en liège et de lest le garnissent en haut et en bas. Les mailles ont 40^{mm}. On pêche au moyen de cet engin : Brochets, Lavarets, Perches, Truites qui se prennent par les dents, les nageoires et les ouïes.

Eperviers. Trois dimensions : le petit à mailles de 10^{mm} ; le moyen à mailles de 15 à 18^{mm} ; le grand à mailles de 27^{mm}. C'est un engin extrêmement destructeur, car il capture non seulement les Perchettes, mais toutes espèces de poissons. Quand on jette ce filet pour la pêche des Mirandelles, les mailles retiennent également de petits Lavarets.

Mirandellier. Ce filet est très employé au Bourget pour la pêche de l'Ablette mirandelle. La nappe est longue de 35 à 40 m., haute de 15 m. Les mailles ont 10^{mm}.

Pic. Ce filet rectangulaire en fil très fin et très solide, long de 100 m., haut de 10 à 30 m. est pourvu de mailles de 50^{mm}. La ralingue supérieure est garnie de flotteurs en liège, l'inférieure de plombs. On peut soit y attacher des grappins pour entraîner l'engin au fond, soit le laisser flotter. Des bidons métalliques vides, attachés à la ralingue supérieure marquent

(1) Ces renseignements sont extraits en partie de l'ouvrage de Raoul DE DROUIN DE BOUVILLE : *La Pêche fluviale en France.*

l'emplacement où l'engin est immergé. Ce filet est posé le soir et ramené le matin. Les poissons y restent pris, les Lavarets par les ouïes, les Ombles-Chevaliers et les Brochets par les dents. Quant aux Truites, elles s'entortillent dans le filet.

Senne ou Grand filet. Le grand filet très employé au Bourget. Sa longueur est variable ainsi que sa hauteur ; les mailles ont de 27 à 40^{mm}. Il est terminé par une poche. Une vessie est attachée à cette poche et flotte à la surface pour en marquer la position. Les ailes ont un développement double de la poche. La manœuvre d'immersion et de relève est effectuée par deux bateaux. La corde est frappée sur un treuil (tour avec manches en bois alternants). Le filet est chargé en travers des deux bateaux, puis la poche est mise à l'eau. Les embarcations s'éloignent pour déployer les ailes du filet ; elles sont ensuite amarrées et les cordes halées de chaque côté par le treuil. Pendant cette opération on bat l'eau avec une grande gaule afin de refouler le poisson dans le sac.

Le Sauret. Sorte de Senne formée d'une nappe rectangulaire de 15 à 20 mètres de longueur sur 3 mètres de large. A chaque extrémité se trouve une traverse de bois de 1 mètre, emmanchée d'une perche en son milieu. L'un des bateaux est amarré à la rive où le pêcheur maintient l'un des manches enfoncé. La deuxième barque s'éloigne pour déployer le filet. Sur la berge, on bat l'eau, puis la barque revient à son point de départ pour replier le réseau sur lui-même.

Tramail. Filet de 20 à 25 mètres de longueur sur 1 à 2 mètres de hauteur, à trois rêts superposés et montés sur les mêmes relingues. Celle de tête porte des flotteurs en liège et celles du bas, des balles de plomb. Engin très destructeur, à proscrire, car toutes les grandes et petites espèces s'y prennent sans exception.

Branlette. Procédé de pêche tout particulier. Un hameçon double ou triple, amorcé avec un ver est fixé à l'extrémité d'une ligne, où est attaché un petit poids en plomb. On descend le poids à toucher le fond ; on le relève un peu et on le laisse retomber par saccades successives. Le bruit ainsi produit attire les Perches et les Brochets.

Ligne de fond. Elle se compose d'une corde garnie de plusieurs hameçons, retenue par une grosse pierre sur le fond. Ces lignes se tendent le soir pour être relevés le matin. On les

amorce avec des morceaux de perche ou des petits poissons vifs, pour pêcher la Lotte, l'Anguille et l'Omble-Chevalier.

Ligne à main. Cet engin classique est employé sur les rives ou en bateau stationnant par tous les pêcheurs amateurs.

Verveux à ailes. Cette cage à deux ou trois chambres est longue de 3 à 4 m. et a un diamètre de 1 m. 20. Les filets attachés à l'ouverture sont rectangulaires, longs au plus de 15 m. et munis aux ralingues de lièges et de plombs. La pointe et les extrémités sont maintenues par des piquets enfoncés dans le sol. Cet engin est très employé au Bourget.

Nasses à Lottes. Au lac d'Annecy on emploie pour la pêche des Lottes une sorte de panier à claire-voie conique, dont l'intérieur est garni de branches flexibles d'osier en forme d'entonnoir à large ouverture tournée vers l'extérieur. Le poisson qui pénètre dans l'engin n'en peut plus sortir car il vient buter sur l'extrémité des tiges. Ecartement des brins d'osier : 27^{mm}.

Nasses en filets. Ensemble de filets coniques intérieurs avec ouverture postérieure montée sur des cercles en osier en pourtour desquels est monté un filet enveloppe. Ces filets sont ainsi emboîtés les uns dans les autres. L'appareil est maintenu ouvert et rigide au moyen de deux minces perches en bois réunies à l'extrémité de la poche et qui forment tendeur ; elles s'introduisent d'autre part par leur bout bifurqué dans le cercle de l'ouverture principale. Un gros caillou sert de lest pour descendre la nasse au fond. Six ou sept nasses sont ainsi associées en série ; l'emplacement est marqué par deux flotteurs à chaque bout du fil qui est attaché à l'un des cercles.

Ces nasses, très en usage au Bourget, sont posées surtout sur le « molard », à la limite des eaux profondes pour la capture des Perches, qui *seules* y entrent au moment de leur frai, pour se débarrasser par frottement contre les parois de leur ponte, et n'en peuvent plus sortir. On relève les nasses, le matin, toutes garnies de rubans d'œufs, à l'extérieur et à l'intérieur des filets.

M. Le Roux.

BIBLIOGRAPHIE LINGUISTIQUE

Glossaire des Patois de la Suisse romande. — Nous donnerons une analyse critique détaillée des fascicules parus depuis notre dernier compte-rendu. Je me borne à mentionner, comme je l'ai fait précédemment, le récent *Rapport annuel* de la Rédaction (pour 1927 : paru en 1928 ; Neuchâtel, P. Attinger).

Rien de ce que publient les éminents linguistes qui dirigent une œuvre maîtresse telle que le *Glossaire* indiqué ne devrait être indifférent aux dialectologues savoyards.

Jaberg (K.) et Jud (J.). J'ai applaudi en son temps au projet de ces deux romanistes, si favorablement connus en France, de publier un *Atlas linguistique ethnographique de l'Italie et de la Suisse méridionale.* L'ouvrage comprendra 8 vol. Les enquêtes ont été faites par P. Scheuermeier, G. Rohlfs et M. L. Wagner. A en juger par le fascicule préliminaire que nous avons reçu, cette œuvre sera grandiose. Elle doit s'imposer également aux dialectologues de la Savoie et, plus généralement, de la région franco-provençale, comme à tous les romanistes à qui l'Atlas linguistique de la France fournit les éléments de leurs études de géographie linguistique. J'ai sous les yeux la carte : *La Culla, Wiege-Berceau,* enrichie d'illustrations d'une netteté parfaite. Souhaitons que les auteurs puissent mener à bonne fin cette publication dont le dessein leur fait honneur. L'*Atlas* est imprimé avec le concours de la Société de recherches scientifiques de l'Université de Zurich par la Maison d'édition Ringier, à Zofingue (Suisse)

Keller (Oscar). **La Flexion du Verbe dans le patois genevois** : Genève, Olschki, 1928, gr. in-8°, xxviii-216 p. — Je m'empresse de signaler ce beau volume, complément de l'étude phonétique dont nous avons donné précédemment un compte-rendu. Le travail de M. Keller mérite toute l'attention de ceux qui s'intéressent à l'étude des parlers de Savoie. L'auteur a dépouillé, pour les comparer, les formes verbales qui figurent dans un très grand nombre de textes savoyards, ainsi que la plupart des recherches dialectologiques ayant trait à nos régions. Ses conclusions sur le franco-provençal sont particulièrement intéressantes. Nous y reviendrons avec plaisir, pour donner de cet ouvrage une analyse approfondie.

Krüger (Fritz), **Volkundliche Forschung in Südfrankreich. In Volkskum und kultur der Romanen Sprache, Dichtung, Sitte** ; Hambourg, 1re année, 1er fasc., 1928, p. 34 sqq.

Je ne mentionnerai ici que la partie de ce travail qui concerne nos régions. Outre le chapitre consacré (p. 44) à notre *Bibliographie méthodique* (je me permets, en passant, de remercier M. F. K. de sa critique si favorable), on verra comment l'auteur, qui est un linguiste et surtout un folkloriste très distingué, apprécie les publications de M. Van Gennep relatives à la Savoie, ainsi que celles de M. E. Goldstern, *Hochgebirgsvolk in Savoyen....* Voir aussi (p. 50) ce qui est dit des « Maisons et meubles dauphinois, lyonnais, savoyards. »

Le résumé critique de M. Krüger nous fait connaître des faits et des œuvres qui risquaient de passer inaperçus, confinés dans des publications rares ou des revues spéciales. Souhaitons que ce nouveau périodique, dont il est l'un des principaux collaborateurs, contribue non seulement à la recherche de la vérité historique, mais au rapprochement des savants par le travail et la paix fondée sur l'équité.

Luyet (Basile). **Dictons de Savièse.** Contribution à l'étude des langues et du folklore de la Suisse romande. In-4°, 51 p., chez l'auteur, à Petit-Lancy, Genève.

M. l'abbé Luyet est un savant professeur qui joint au culte des sciences proprement dites celui de la langue, des traditions, des usages de sa petite patrie. Il donne un bel exemple de travail. Aussi avons-nous lu avec la plus vive sympathie, accrue de tout l'intérêt qu'offre la matière de pareilles recherches, cette belle plaquette dont un exemplaire est offert à la Bibliothèque florimontane. L'œuvre est dédiée « aux maîtres de la philologie romane en Suisse, Louis Gauchat, Ernest Muret, Jules Jeanjaquet, Ernest Tappolet. » C'est la plus favorable des introductions. Le recueil est extrait des *Petites annales valaisannes*. « M. B. Luyet, lit-on dans le XXIXe rapport annuel de la Rédaction du *Glossaire des Patois de la Suisse romande* (1), a fait paraître dans les *Petites annales valaisannes*, t. II, 1927 (aussi à part), sous le titre de *Dictons de Savièse* une copieuse collection de 601 numéros, à ajouter à ceux du P. Favre. »

La collection est singulièrement attrayante. Pour moi, c'est un curieux document psychologique, autant qu'une source de renseignements linguistiques et folkloriques. Un grand nombre de ces dictons existent également en Savoie et dans la vallée d'Aoste. Quelques-uns furent jadis recueillis par Aimé Constantin. M. Cassano a relevé nombre de proverbes analogues dans un ouvrage dont j'ai rendu compte en son temps. C'est « la sagesse des nations, » dit-on. Elle est bien terre à terre. De là ce « goût de terroir » si prononcé. Il peut ne point charmer l'odorat de gens trop délicats. On étudiera les images, les comparaisons, comme l'a fait, pour une région de l'Isère, M. Vernay, ancien inspecteur primaire à Annecy. Ces images ne laissent pas d'être parfois tout à fait réjouissantes. Je me souviens encore de mon ahurissement (le mot n'est pas trop fort), lorsque dans une localité de la Bresse j'entendis l'une des personnes qui jouaient aux cartes prononcer cette rimaille énigmatique :

Trèfle Aldin,
Mon cousin,
Qu'est trépassé
L'an passé,
Est mort de la gravelle.
En mangeant des châtaignes !

Et je ne sais pourquoi je songeais au *Trufaldin* de la scène comique.

Dans le recueil de M. Luyet on découvrira nombre d'associations d'idées, plutôt de sons, tout aussi étranges que cette autre facétie de joueurs :

Pique || Denis,
La vache || Enrage !

Tout cela mérite-t-il quelques instants d'attention ? Qu'on ne réponde pas trop vite par la négative. Cet examen nous permet de saisir quelques traits de l'âme rustique ou populaire. Ce n'est peut-être pas très « esthétique ». C'est du moins la nature saisie sur le vif.

Je termine en signalant, du même auteur, une publication fort digne d'estime et d'intérêt, *Les Cahiers valaisans de folklore* :

I. Luyet (Basile), *La médecine populaire à Savièse* ;

II. Perraudin (Louis), *Quelques jeux anciens à Bagnes* ;

III. Luyet (Basile), *Un « bâton à marques » à Savièse en* 1821.

Pourquoi la Savoie n'a-t-elle pas, pourquoi n'aurait-elle pas. un recueil périodique de ce genre ?

Muret (Ernest). — Ce n'est pas la bonne volonté qui fait défaut aux érudits de notre région que sollicite l'étude si vaste, si attrayante, des noms de lieux. Ils pèchent plutôt par l'ignorance des méthodes de la science actuelle. A ce titre, et pour compléter ce qui a été dit plus haut du volume d'A. Dauzat et des recherches de M. P. Æbischer, je suis heureux de renvoyer à l'article de M.E. Muret

(1) Neuchâtel 1928, p. 5.

paru dans la *Revue Celtique*, t. XLIII, nos 3-4 (1926), p. 343. Il concerne les noms suivants : *Lugnore*, *Champlauroz*, *Toleure* et *Limmat*.

Paulyn (Willy), **Lautzeichen und ihre Anwendung iin verschiedenen Sprachgebieten** ; Extr. de *Romanische Sprachen und Dialekte* ; Berlin, 1928.

La question de la graphie des patois savoyards a fait l'objet de nombreuses recherches. On s'en rendra compte en feuilletant ma brochure relative à l'Histoire de la phonétique en Savoie, ou ma *Bibliographie méthodique*. Le système d'Aimé Constantin, que nous avons suivi dans nos publications dialectologiques, est généralement simple et fidèle. D'aucuns le trouvent encore trop compliqué. C'est qu'ils ne se rendent pas entièrement compte des exigences de la science actuelle et de la multiplicité des phonèmes qui doivent être transcrits exactement.

Afin de mieux renseigner le public qui s'intéresse à ces questions, je lui indique la brochure toute récente d'un ancien membre correspondant de l'Académie Florimontane, M. Willy Paulyn. Il s'est donné la tâche de confronter les différents systèmes adoptés en diverses régions : ceux de E. Bohmer, de G. Weigand, de E. Gamillscheg, d'Ascoli, de Goidanich, de Merlo, de K. Jaberg et J. Jud, de Gilliéron, de Gauchat, Jeanjaquet, Tappolet, de Barnils-Griera, de Griera, d'Alcover, de Navarro Tomas. On peut ajouter, outre celui d'A. Constantin, celui de P. Passy.

Le travail, très estimable, de M. W. Paulyn est présenté avec une netteté parfaite. Nul doute que ces comparaisons ne rendent d'utiles services aux dialectologues comme aux phonéticiens.

J. Désormaux.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

« L'Or du Chéran », par le docteur Vincent (1).

Cet opuscule, illustré de vues pittoresques, reproduit un mémoire présenté en 1924 à la « Société d'Histoire et d'Archéologie de la Savoie ». Le sujet passionnait l'auteur dès son enfance, dont les premières pages racontent les ébats dans le Chéran et sur ses rives, les rêves d'or et les visites aux derniers orpailleurs. « Une belle vie, a dit un poète, est une pensée de la jeunesse réalisée dans l'âge mûr ». Plus modestement et aussi naturellement, une idée de la jeunesse mise au point dans l'âge mûr donnera naissance à une œuvre vivante et bien venue. Telle est celle-ci, au jugement de maîtres comme MM. Marcel Prévost et Raoul Blanchard. Elle est d'un scientifique qui laisse parfois à son imagination la bride sur le cou, parce qu'il en est bien maître, et d'un lettré qui ose encore demander des lumières aux Grecs et aux Romains.

Sur l'or du Chéran, il a interrogé successivement la Légende, l'Etymologie, l'Histoire et la Géologie.

***

Les légendes ont pullulé autour de la Grotte de Bange, où l'imagination populaire a placé la source des paillettes d'or. En voici quelques échantillons. La grotte recèle 3 tonnes d'or, gardées par des esprits, des ours, des ânes sauvages. Elle a été creusée par des fées, habitée tour à tour par le diable, des sorciers, des faux monnayeurs, des brigands, des Sarrazins. Le vrai maître en est le diable, et seul un pacte avec lui pouvait mettre en possession du trésor. Celui-ci est resté inviolable : c'est donc que les riverains sont restés incorruptibles. Honnêteté incomparable !

(1) Chambéry, Imprimeries réunies, 1928.

Pourtant, une fois, ils ont failli céder à la tentation. En 1740, à la veillée, des gens d'Héry-sur-Alby convoitaient les terres environnantes et gémissaient sur leur pauvreté. Le diable se présente à eux sous les espèces d'un beau seigneur et leur offre de faire passer par le village 7 mulets chargés d'or, s'ils lui livrent une âme. N'osant vendre la leur, ils imaginent d'en donner, tant bien que mal, une à un chevreau, en le faisant allaiter par une femme et baptiser par un mauvais prêtre. Ils finissent par découvrir au loin ce prêtre qui célèbre la messe à reculons, c'est-à-dire en commençant par la fin et procède au sacrilège baptême. On appelle encore, parait-il, les habitants d'Héry « baptiseurs de cabris », dans toute discussion un peu vive. — Les 7 mulets traversèrent le bourg, mais personne ne les arrêta pour livrer le chevreau et son ersatz d'âme, pourtant moins criminellement négociable que la nôtre. C'était manquer de cran dans le satanisme, mais qui n'admirerait ces scrupules, encore qu'un peu tardifs ? Il est tant d'humains résolus à sacrifier leur âme propre au mirage de l'or !

Quelques traditions se greffent sur l'histoire. Ainsi « les Sarrazins qui envahirent les Bauges en 952, d'après l'abbé Morand, *(les Bauges)*, passent pour avoir exploré toutes les grottes de Savoie et exploité toutes ses richesses minières. » Il est bien improbable qu'ils aient ignoré celles du Chéran.

« Il est à peu près certain », d'autre part, d'après G. de Mortillet, que les Templiers, ordre célèbre et malheureux (1118-1314), joignirent aux commanderies de Chambéry, Annecy et Clermont, un prieuré à Allèves. Leurs richesses étaient immenses ; un des griefs articulés contre eux est celui de « fabrication de fausse monnaie » : n'est-il pas permis de conjecturer qu'ils devaient une partie de leur fortune à l'or du Chéran ?

***

Mis en goût par ces légendes — j'en passe et des meilleures — l'auteur va se livrer, nous en sommes bien avertis, à « des fantaisies archéologiques et étymologiques » dont aucune ne manque d'ingéniosité, si plusieurs manquent de vraisemblance. Bornons-nous à deux vocables : *Semnoz* et *Alby-sur-Chéran*.

Le premier vient, selon M. Marteaux, de *sediminum* = Dépôt rocheux ; et selon le chanoine Ducis, du mot grec *semnos ê, on* = vénéré, majestueux. Le docteur Vincent se range à ce dernier avis pour deux raisons : 1° Il a trouvé *Semnon*, comme appellation d'une mine d'or d'Ille-et-Vilaine : notre « Righi savoyard » pourrait bien devoir son nom, lui aussi, moins à son incontestable majesté qu'à ses réserves métalliques depuis longtemps connues ; 2° Il admet, avec Albanis Beaumont, qu'une colonie d'*Albani*, race celto-scythe assimilée par le peuple grec, et étudiée par Aristote, a donné son nom et quelques mots de sa langue à la région d'Alby, hypothèse confirmée par la découverte, au chef-lieu, de deux médailles massaliètes, de provenance phocéenne, donc grecque.

S'il est permis d'attribuer aux Grecs le baptême du Semnoz, il est plausible aussi d'admettre que les Romains ont mentionné Alby et vanté l'or du Chéran. Le docteur Vincent, en effet, a remarqué dans le livre XXXIII de « l'Histoire naturelle » de Pline l'Ancien (27-79 après Jésus-Christ) un passage où celui-ci, après avoir constaté que, « dans tout or, il y a de l'argent (un métal inférieur qui devait être l'argent, sous peine de mésalliance), en quantité variable, ici 1 /10, là 1 /9 ou 1 /8 », ajoute : « *In uno tantum Galliæ metallo, quod vocant albicratense, tricesima sexta portio invenitur : ideo cæteris præest.* » Ce qui signifie : « C'est seulement dans le métal appelé *albicratense* en Gaule, que la proportion est de un trente-sixième, aussi est-il le plus pur de tous. » Le docteur Vincent a comparé 5 variantes du mot *albicratense*, et en propose une 6e : *albicarense*, dont la 1re partie désignerait Alby, la 2e, *carense*, (venant de *carus, a, um* = précieux), signifierait : « de Cara », nom ancien du Chéran, rivière précieuse par son or. et dont l'ensemble se traduirait par « *d'Alby du* ou *sur Chéran* ». L'attribution du métal le plus pur à l'Albanais, serait confirmée par l'identité-

à 2 ou 3 millièmes près, du titre du métal albicratense, d'après Pline, et du titre de l'or du Chéran, d'après l'ingénieur Héricart de Thury, au XIXe siècle.

M. Marcel Prévost appréciant « ce qui est plus de sa partie », trouve « la conclusion très défendable » et « la déduction d'une charmante ingéniosité ». M. Raoul Blanchard juge ces étymologies trop hardies. Elles seront sûrement discutées.

***

Après l'Etymologie l'auteur consulte l'Histoire. Les documents sont rares avant le XIXe siècle, parce que l'orpaillage du Chéran est intermittent et souvent clandestin. Ils suffisent toutefois à établir qu'il est soumis à une taxe dès le XIVe siècle, ce qui suppose qu'il est déjà prospère et date de plus haut, des Templiers probablement. Il est imposé par planche de triage au XVIe, affermé avec les mines de Savoie, en 1654. Les Genevois viennent la nuit chercher les paillettes dans le lac de la Grotte de Bange (1752) ; l'exportation de l'or du Chéran, ainsi que du Fier, de l'Arve, etc., est interdite en 1762 ; un document de 1763, trouvé par M. Miquet dans nos Archives départementales, atteste qu'il faut protéger l'exploitant patenté et son équipe souvent molestée : autant de signes d'une forme vivace de l'activité économique, où le monopole ne parvient pas à tuer la concurrence.

Au XIXe siècle, de nombreuses études d'ingénieurs et l'exemple de la Californie, en proie à la fièvre de l'or, déclanchent un mouvement de prospection considérable : « de 1848 à 1858 des nuées de chercheurs s'abattent sur l'Abyme » (abbé Martin, « Orpailleurs et chercheurs d'or de l'Abyme »). On creuse des galeries un peu partout ; le pont de l'Abîme est le centre des recherches ; des travaux gigantesques sont entrepris pour barrer et dévier le courant et explorer le gouffre. Une crue de février 1858 les détruit.

Une dernière décade fiévreuse va de 1881 à 1891, marquée par des fouilles à Gruffy, sur le Semnoz, et par une tentative lyonnaise d'exploitation plus scientifique : une nouvelle crue emporte le matériel. Il faut lire la brochure pour se rendre compte de la diversité, de l'acharnement, des vicissitudes et de l'échec final de toutes les entreprises.

Si l'utopie s'égarait, le vieil orpaillage poursuivait ses destinées modestes. Sa plus heureuse trouvaille est une pépite de 43 grammes dont notre Musée conserve un moulage : mais son rendement moyen est faible, de 1 à 5 fr. par journée. Malgré la hausse des salaires agricoles, il conserve, paraît-il, quelques fidèles obstinés.

***

L'auteur demande enfin à la Géologie l'origine du trop rare métal. Il rappelle les interprétations de Dolomieu, de Mgr Rendu, de Pillet et expose les vues des deux remarquables géologues alpins Revil et Combaz. Je signale, en regrettant de ne pas m'y arrêter, car c'est un remarquable exemple du progrès scientifique, l'enchaînement de ces théories qui nous acheminent peu à peu, malgré telle fausse piste, très spécieuse, à la meilleure approximation de la vérité, et je transcris le commentaire de la communication de M. Le Roux à l'auteur, sur l'état actuel de la question :

« Le grand glacier de Tarentaise ayant débordé les cols des Bauges par une de ses branches latérales poussait son front terminal et déposait sa moraine profonde dans la cluse du Chéran, qui était déjà esquissée. Il accumulait là des matériaux qui y sont restés par suite d'une rupture de pente inverse du thalweg. Ces roches dans le mouvement de rabotage du glacier avaient été arrachées à une région encore à déterminer des Alpes cristallines (quartzites, micaschistes), présentant à l'état tout à fait sporadique des imprégnations d'or — semblables par exemple aux minerais de la Gardette en Isère. Une fois le *gisement épuisé*, l'appareil glaciaire ne charria plus que des roches stériles.

« Vint ensuite le retrait des glaces suivi d'une activité torrentielle formidable due à la fonte : creusement et ravinement de la vallée, arrachage et broyage des matériaux de la moraine qui, réduits à l'état de sables, sèment les paillettes d'or dans le lit du torrent. On s'explique ainsi comment, en amont du défilé de Bange il n'existe pas de sables aurifères car les roches mères du métal précieux n'ont pas été déposées dans cette région par le glacier, mais transportées et déposées seulement entre l'entrée et la sortie de la cluse. »

***

On entrevoit à quelle variété d'informations, à quelles collaborations qualifiées l'auteur a eu recours : il n'a rien épargné pour atteindre la certitude scientifique. S'il y supplée, là où trop souvent elle nous échappe, par des conjectures hasardées, du moins il ne confond jamais le possible avec le probable, ni le probable avec le certain. Ses erreurs éventuelles sont donc inoffensives et pourront être fécondes, en provoquant des hypothèses meilleures jusqu'à la seule vraie, qui n'est sûre d'elle-même qu'après avoir mis toutes les autres hors de combat, rare victoire ! L'avenir peut aussi donner raison au chercheur, car il est bien improbable qu'il n'ait jamais rencontré juste.

En le lisant, M. Marcel Prévost a rêvé d'une nouvelle sur « le dernier des orpailleurs ». L'ambition de l'auteur serait plutôt de susciter, à son heure, « l'orpailleur nouveau », armé d'une technique plus efficace par une science plus avancée. La radio-tellurie, notamment, étude des champs magnétiques et radioactifs, permettra sans doute quelque jour de repérer les réserves métalliques. Hâtons ses progrès, si possible, mais attendons-les, avant de reprendre des fouilles jusqu'ici décevantes.

Jean Levitte.

Histoire de Thônes, par M. le chanoine Pochat-Baron, Annecy, imprimerie commerciale, 2e vol. in-8, 532 p., 1926.

Ce beau volume, orné de gravures, est le digne complément du premier, Il donne tous les détails désirables sur la paroisse de Thônes, les plébains et le clergé : sur le collège, les écoles, et les services publics. Le chapitre relatif à la Révolution est particulièrement documenté. La vie des Thônains d'hier et d'aujourd'hui est présentée d'une manière agréable, avec méthode et sincérité. Le grand bienfaiteur de la ville, Joseph Avet, y occupe une belle place, ainsi que divers notables dont le souvenir mérite d'être conservé (le chansonnier François Agnellet, Constantin, Vaschy, les curés Lavorel, etc.). La superbe vallée de Thônes est maintenant dotée d'une histoire en rapport avec son passé.

Histoire de la Suisse, par William Martin, Paris, Payot, 1 vol. in-8°, 319 p. (1926).

Les histoires de la Suisse ne manquent pas, mais la plupart ont été écrites en vue de l'enseignement primaire ou universitaire. Il restait une place à prendre, pour une histoire de dimensions modestes, d'une lecture facile, et basée sur les résultats les plus récents de la science historique.

L'histoire, dit William Martin, n'est pas une collection de faits, une sèche nomenclature : c'est un choix. Ce choix doit être fait d'une façon attrayante. Entourez les événements de quelques explications, reliez-les entre eux, montrez leurs causes et leurs conséquences principales, leur enchaînement logique, et vous les verrez prendre, sur le fonds gris du passé, un relief inattendu.

L'auteur fait remarquer que la Suisse, pendant de nombreux siècles, a appartenu à l'Empire allemand, qu'elle a eu les traditions des communautés germaniques et que c'est seulement à partir de la paix de Westphalie, en plein dix-septième siècle, que l'histoire suisse entre, en quelque mesure, dans le cadre de l'histoire de France.

Il signale le danger, pour les écoliers de la Suisse romande, d'apprendre l'histoire générale dans des manuels de langue française, écrits pour les écoles

françaises, où la France est le centre du monde, où les événements s'ordonnent autour d'elle et sont présentés à son point de vue. Dans l'histoire ainsi conçue, la Suisse n'a pas de place.

Tout autre est le point de vue de William Martin, qui s'applique à réintégrer l'histoire suisse dans la suite des événements européens.

La lecture de ce livre est nécessaire à tous ceux qui veulent comprendre les origines et le développement d'une confédération d'Etats et la vraie nature des raisons qui poussent l'Europe vers cette forme d'organisation politique. F. M.

La Houille blanche, par Victor Sylvestre, ingénieur, éditions J. Rey, Grenoble, 1925, 1 vol. in-8°, 218 p.

L'auteur de ce superbe volume est un de nos compatriotes « pour qui les problèmes que pose l'utilisation de la houille blanche n'ont aucun secret. » Il nous donne un ouvrage « si documenté, si nourri de faits, et, par endroits, si plein de belles envolées « sur le prestigieux passé de la houille blanche et sur son plus bel avenir », qu'on peut le considérer comme le meilleur historique de la question.

Il n'a garde d'oublier ceux qui furent les précurseurs et les fondateurs de la nouvelle industrie : Benoît Fourneyron, l'inventeur de la turbine hydraulique, Aristide Bergès, Alfred Fredet, Amable Matussière, Hippolyte Fontaine, Marcel Desprez, et plus tard MM. Aubry, Paul Girod, Dusauget, Janet, Barbillion, et beaucoup d'autres.

Les beaux travaux de M. Aristide Bergès dans le bassin de Lancey sont rappelés très justement et présentent un grand intérêt.

L'utilisation des lacs de haute altitude et notamment du lac de La Girotte (à la cote de 1730 m.) fait l'objet d'un chapitre spécial qui est aussi instructif que captivant.

A tous égards, on peut dire que M. Victor Sylvestre a bien mérité du pays.

F. M.

La révolte des Arves (1326), par A. Gros, chanoine, 1 brochure de 29 p., Saint-Jean-de-Maurienne, 1928.

En 1326, les habitants des Arves se révoltèrent contre l'évêque de Maurienne-Aymon de Miolans, qui était leur seigneur temporel en même temps que leur chef religieux.

D'après M. le chanoine Gros, la principale, sinon l'unique cause de la révolte, ce sont les exigences et les vexations des fonctionnaires épiscopaux, surtout des décimeurs et collecteurs d'impôts.

Des écrivains ont prétendu que c'était plutôt *le droit du seigneur*, mais M. Gros les considère comme des *faussaires de l'histoire*, et leur dit leur fait. Il n'y a pas de preuves, l'accusation est mal fondée.

Par contre, il n'est pas éloigné de croire que le comte de Savoie avait, sinon suscité, du moins encouragé secrètement la rébellion, dont il ne pouvait retirer que des avantages.

Et cette manière de voir n'est pas dénuée de vraisemblance. F. M.

A travers les Alpes militaires. Quelques souvenirs, par le général P.-E. Bordeaux, 1 brochure de 75 p., Grenoble, 1928.

C'est à l'Académie Delphinale, dont il fait partie, que M. le Général Bordeaux a donné la primeur de cette étude, qui est dédiée à ses compagnons d'armes et qui est un tableau saisissant de la vie militaire dans les Alpes (Hautes et Basses) pendant la période de 1887 à 1924. La première de ces notes est celle où le sous-lieutenant Bordeaux, frais émoulu de Saint-Cyr, débuta au 13e chasseurs alpins, et la seconde est celle où il termine sa carrière comme général, prématurément et sur sa demande. L'auteur rend hommage aux grands chefs qui ont créé et organisé la défense de contrées précédemment sacrifiées, Berge, Voisin, Zédé, Massiet du Biest, Arvers, Lapouge, Lacroix, etc. et il n'oublie pas les officiers subalternes.

C'est à l'armée qu'on doit l'alpinisme d'hiver : la raquette, le chausson et le ski furent introduits par les chasseurs alpins.

L'auteur ne marchande pas son admiration pour les vaillants qui ont créé et pratiqué ces sports, et, malgré son amour de la montagne, il fait une belle place aux victimes de l'Alpe homicide.

Détaché de son commandement pendant la guerre, où il fut mis à la tête de plusieurs brigades et d'une division, le général voulut rejoindre, à la fin des hostilités, son ancien poste, et fut heureux de retrouver les Alpes. Il concourut activement à la réparation des maux de la guerre, au retour à l'Alpinisme et à la résurrection des institutions et méthodes abandonnées pendant trop longtemps par la force des choses, jusqu'au jour où, pour des raisons personnelles, il demanda sa retraite.

Ce livre est une espèce de *curriculum vitæ* qu'on ne peut lire sans émotion : il donne la meilleure idée de l'auteur, qui est un homme de cœur et de talent.

F. M.

Joseph de Maistre, émigré, par F. Vermale, 1 vol. in-8°, 174 p. Chambéry, Dardel, 1927.

Sous ce titre, M. Vermale nous retrace l'existence entière de Joseph de Maistre, et nous explique les circonstances personnelles et politiques qui provoquèrent la publication de ses ouvrages. Il donne de curieuses révélations sur le rôle que joua notre illustre compatriote en Russie, en tant que chef du parti catholique russe et conseiller du tzar Alexandre Ier. Le rêve de de Maistre était de reconstituer l'unité primitive du christianisme en réconciliant Rome avec l'orthodoxie grecque et les protestants : ce rêve causa sa disgrâce et son retour en Piémont.

Cet ouvrage n'est pas une œuvre d'imagination : c'est le fruit d'études approfondies, dont on trouve la preuve à chaque page, dans des faits inédits et d'heureuses citations. Il présente le véritable portrait de Joseph de Maistre et nous n'hésitons pas à le placer au premier rang de ceux qu'a publiés l'auteur. F. M.

Joseph de Maistre, substitut et sénateur, par Bernard Secret, un vol. in-8°, 39 p. Chambéry, Dardel, 1927.

Ce petit volume est consacré aux lettres qu'écrivit Joseph de Maistre pendant la période de 1775 à 1796, soit pendant toute la carrière judiciaire de leur auteur. On y voit que de Maistre était non seulement versé dans les questions de droit, civil, criminel, administratif et canonique, mais encore au courant du régime fiscal, de la réforme des études, et de la réorganisation administrative. Il avait acquis des connaissances presque universelles.

On y trouve également des précisions biographiques peu connues et des éclaircissements sur le rôle joué comme franc-maçon par Joseph de Maistre. La franc-maçonnerie, en ce temps-là, était, au premier degré, une société de bienfaisance.

Des commentaires judicieux complètent cette publication, qui présente un véritable intérêt.

Lac d'Annecy, par François et Joseph Serand, Annecy, Imprimerie commerciale 1927, 63 p.

MM. les frères Serand, dès leur enfance, ont pris l'habitude de parcourir avec leur père les environs d'Annecy, et, dans l'âge mur, ils n'ont guère laissé passer de jours fériés sans continuer leurs excursions. A ces exercices, ils ont acquis des connaissances aussi complètes que possible sur la région qui est le théâtre de leurs promenades.

Ils ont précédemment édité d'admirables *topo-guides* du Mont-Veyrier, du Massif de la Tournette, de Pointe-Percée, et des plans précieux du Parmelan, de Soudine et du Mont-Charvin. Ils viennent d'ajouter à leur collection *Le Lac d'Annecy*, monographie d'un format commode, agrémentée de croquis, cartes et plans, qui met à la portée des plus inexpérimentés les richesses touristiques de la contrée. Dans ce petit volume, élégamment présenté, l'on trouve tout ce qui

peut intéresser le touriste ; distances des étapes, histoires, légendes, en style clair et suffisamment concis. C'est un *vade-mecum* indispensable aux visiteurs de notre pays. F. M.

Recherches biologiques dans les Grands lacs de Savoie, par Marc Le Roux, Annecy, Abry, 1928, 164 p. in-8°.

C'est avec une grande satisfaction que nous voyons publier enfin ce travail important, qui date de 1913 et 1918, et qui a coûté à son auteur tant de peines et de recherches. Une subvention accordée par le Ministre de l'Agriculture et une souscription de la Ville d'Aix-les-Bains ont permis d'en réaliser l'impression, si longtemps attendue.

Ce n'est pas aux lecteurs de la *Revue Savoisienne* que nous avons besoin de faire ressortir les mérites et l'utilité d'un tel ouvrage, dont ils ont eu la primeur et dont ils ont suivi toutes les péripéties.

L'auteur, qui est un dessinateur habile, a su représenter par des dessins suggestifs et saisissants les êtres bizarres qui constituent la faune des lacs. Son livre est aussi agréable qu'utile. F. M.

Du plaisir de la marche ou l'art de vieillir, par Adolphe Croyn, Rennes, 1928, in-8°, 25 p.

Notre distingué et sympathique collègue M. Croyn, prêchant d'exemple, prouve que la marche excite le cerveau, développe les facultés intellectuelles et concourt pour une bonne part à l'art de vieillir. Il agrémente sa démonstration de nombreux traits d'esprit et la complète par des vers agréables à lire et fort bien tournés. Puisqu'il a trouvé le secret, nous lui souhaitons bien cordialement d'en profiter, et de continuer. F. M.

La population et l'état économique de la Savoie de 1921 à 1926, par F. Gex, Grenoble, Allier, 1928, 29 p. in-8°.

La Savoie et la Haute-Savoie sont parmi les rares départements où le recensement de 1926 accuse une augmentation sensible de population par rapport à celui de 1921 : la première a un gain de 6178 et la seconde un gain de 9649 habitants. M. Gex en recherche les causes : reprise de la natalité au lendemain de la guerre, immigration de nombreux Italiens, développement de l'industrie et particulièrement de celle de la *houille blanche ;* l'hôtellerie, les apports du tourisme, le change suisse, le marasme des affaires à Genève. Il cite Annemasse, qui a passé de 4208 à 6009 habitants.

Il y a malheureusement une ombre au tableau : la Maurienne et la Tarentaise sont en déchet, la première d'un et demi pour cent, la deuxième d'un demi. Les autres arrondissements doivent surtout leurs augmentations aux étrangers. Souhaitons avec M. Gex que la Savoie finisse par retrouver « les éléments moraux et physiques qui ont fait longtemps sa vigueur rayonnante et sa riche santé. » F. M.

Emmanuel-Philibert, la Savoie et la France, par le général Bordeaux, Torino, Bono, 1928, 15 p., in-8°.

A l'occasion des fêtes qui ont été et seront célébrées en Italie en l'honneur et pour l'anniversaire de la naissance d'Emmanuel-Philibert, M. le général Bordeaux, toujours infatigable, a publié un intéressant opuscule, qui contient tout ce qu'il importe de connaître sur la vie et les exploits de notre illustre compatriote. Né le 8 juillet 1528 au château de Chambéry, Emmanuel-Philibert fut le principal lieutenant de Charles-Quint, qui était son oncle. Après s'être distingué à Mulhberg, à Metz, à Hesdin, et ailleurs, il fut nommégouverneur des Pays-Bas, et chef d'armée, puis, après la paix de Cateau-Cambrésis, il transféra sa capitale à Turin et prépara avec un génie et une prévoyance qui étonnent, les destinées de l'Italie moderne, dont il fut le précurseur. Il avait mérité le surnom de *Tête-de-fer* par sa large compréhension des affaires, et le parfait équilibre de ses facultés. C'est le plus grand homme de guerre que la Savoie ait produit : s'il

était né ailleurs, il y a longtemps qu'il aurait une statue, sans préjudice du superbe monument qui décore une des places de Turin.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie, 5e série, tome V, Chambéry, imprimeries réunies, 1928, 1 vol. in-8°, 415 pages.

Ce beau volume est entièrement consacré à la suite du *Catalogue raisonné des plantes vasculaires de Savoie*, du baron Eugène Perrier de la Bâthie, dont le premier volume a été publié en 1917. Il témoigne, comme le précédent, du labeur énorme de l'auteur et de ses vastes connaissances. C'est, en outre, un chef-d'œuvre d'imprimerie, ce qui n'est pas peu dire, étant données les difficultés de composition que soulève un pareil travail. Publier un tel volume, par le temps qui court, est un véritable tour de force. F. M.

Le Comte de Cavour et la Houille blanche, par Marcel Mirande, Grenoble, Allier, 1927, in-8°, 40 pages.

Dans cette brochure très intéressante, due à la sagacité d'un professeur de sciences de l'Université de Grenoble, on détruit une légende, d'après laquelle Cavour, en soumettant au Parlement de Turin les projets de Sommeiller, en 1854, aurait employé pour la première fois le terme de *Houille Blanche* ou de *Carbone bianco*. Le discours de Cavour, qui a été retrouvé, montre « qu'il eut la claire révélation d'une énergie nouvelle mise au service de l'humanité par Sommeiller, et, sans prononcer le mot *charbon*, il faisait une lumineuse comparaison entre l'énergie fournie par cette matière et celle des chutes d'eau. » Mais le premier emploi de l'expression *Houille Blanche* revient sans conteste à Aristide Bergès, industriel grenoblois. F. M.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

Annecy. Imprimerie J. Abry et Cie.

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(CICÉRON : *De Officiis*, lib. 1.

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PERIODIQUE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par decret du 17 decembre 1896

1929

Soixante-dixième Année

ANNECY
Imprimerie J. ABRY & Cie, Editeurs

1929

BIBLIOTHÈQUE DE CLERMONT

centre national de prêt C.N.P.

Per. 80 12380

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606
par saint François de Sales, Prince Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie.
Réorganisée en 1851

par

Louis Bouvier (1819†1908).
Etienne Machard (1824†1887).
Jules Philippe (1827†1888).
Eloi Serand (1826†1891).

Léon MARÈS 1854†1916

a légué le château de Montrottier et ses collections.

DONATEURS :

Dr C. ANDREVETAN (1802†1879).
Dr F. DAGAND (1815†1886).
MELVILLE-GLOVER (1834†1897).
Aimé CONSTANTIN (1831†1900).
Dr THONION (1830†1917).
F. GARDIER (1854†1919).
ASGHIL FAVRE (1877†1920).
Isidore NANCHE (1850†1922).

MEMBRES DE L'ACADÉMIE FLORIMONTANE

Tués à l'ennemi pendant la grande guerre.

Joseph Dingeon, capitaine commandant le 51e bataillon de chasseurs alpins, tué le 14 novembre 1914, aux environs d'Ypres (Belgique), cité à l'ordre de l'armée et nommé Chevalier de la Légion d'honneur après sa mort.

Alfred-Joseph Bard de Coutance, avocat à Bonneville, soldat au 109e régiment d'infanterie, mortellement frappé le 1er décembre 1914 à l'assaut de Vermelles (Pas-de-Calais), décoré de la médaille militaire.

Pétrus Rollier, notaire à Annecy, docteur en droit, capitaine au 416e régiment d'infanterie, tué le 26 septembre 1916 en Champagne (cité à l'ordre de l'armée et nommé Chevalier de la Légion d'honneur après sa mort).

Louis Grivaz, notaire à Annecy, docteur en droit, chef de bataillon au 170e d'infanterie, blessé mortellement au Bois du Seigneur, le 3 mai 1917, décédé le 3 juin suivant à l'ambulance allemande de Blanzy (Aisne), où il avait été recueilli. Chevalier de la Légion d'honneur et cité à l'ordre de la division.

LISTE DES MEMBRES

Présidents honoraires : MM. Ch. MARTEAUX ✪ I, professeur agrégé honoraire ; Max BRUCHET ✻ ✪ I ✠ ✠, archiviste départemental du Nord ; Charles BUTTIN, archéologue, Les Balmes par Rumilly (Haute-Savoie).

COMITÉ

Président : M. F. MIQUET ✪ I, receveur honoraire des finances
Vice-Présidents : MM. Albert CROLARD, ingénieur, ancien député ; J. DÉSORMAUX ✻ ✪ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, A. FLAMARY, ✪ I, entomologiste.
Secrétaire perpétuel : M. Marc LE ROUX ✪ I, docteur ès-sciences, conservateur du Musée.
Secrétaire-adjoint et bibliothécaire : M. Louis PFISTER, diplômé notaire, organiste de la Cathédrale.
Archiviste : M. Joseph SERAND, archiviste-adjoint de la Haute-Savoie, en retraite.
Trésorier : M. Hubert PFISTER, directeur départemental d'assurances.
Membres du Comité : MM. F. CROSET, E. FALLETTI, chanoine GAVARD, LEVITTE, F. SERAND.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur de la *Revue* : M. LE ROUX.
Comité de rédaction: Section historique et archéologique : MM. MIQUET, AVEZOU, chanoine GAVARD, J. SERAND.
Section scientifique : MM. FLAMARY, LE ROUX, Léon MORET.
Section philologique et littéraire : MM. DÉSORMAUX, G. MARTIN, LEVITTE.

DOMAINE DE MONTROTTIER

Administrateur du domaine et Conservateur du château : M. J. SERAND.
Econome du domaine : M. F. SERAND.
Econome honoraire : M. Ch. RUPHY.

MEMBRES D'HONNEUR

DATES d'admission

MM.

1887 ALLART Achille, ingénieur des Arts et Manufactures, à Annecy.
1915 BORDEAUX Joseph-Paul-Emile (le général) C ✻ ⛃, à Lyon.
1913 BORDEAUX Henry O ✻ ⛃ C ✠, de l'Académie Française.
1892 BRUCHET Max ✻ ⚜ I ✠ ⛃, archiviste départemental, à Lille.
1920 CHARLÉTY Sébastien C ✻ ⚜ I, recteur de l'Université de Paris.
1906 COURTOIS D'ARCOLLIÈRES ✠, secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie.
1928 DARDEL, licencié ès-lettres, éditeur, Chambéry.
1924 GROS Adolphe (le chanoine), président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de St-Jean de Maurienne.
1906 GUINIER Philibert, O ✻ ⚜ I, inspecteur des Eaux et Forêts, directeur de l'Ecole forestière de Nancy.
1923 MARGOT O ✻, Directeur général de la Cie P.-L.-M.
1916 MARTIN Paul-Edmond, archiviste d'Etat, docteur ès-lettres, à Genève.
1924 MORET Alexandre ✻, professeur au Collège de France, membre de l'Institut.
1911 MURET Ernest ✻, prof. de philologie romane à l'Université de Genève.
1917 PARISET Ernest, notaire, docteur en droit, à Lyon.
1929 PITTARD, professeur de l'Université de Genève.
1881 REVIL Joseph ✻ ⚜ I, ancien président de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1888 REVON Michel ✻, professeur de littérature orientale à la Sorbonne.
1929 SHILLITO-DINA Mary (Mme), château des Avenières, par Cruseilles.
1911 VAN GENNEP ✻, professeur, à Bourg-la-Reine.

MEMBRES EFFECTIFS

1910 ADÉ Henri, architecte, à Annecy.
1919 ANDRÉ Léon ⚜ I, administrateur de la Manufacture d'Annecy.
1903 AUSSEDAT Louis, ingénieur des Arts et Manufactures, directeur général de la Société des Forces du Fier, à Annecy.
1927 AVEZOU Robert, archiviste départemental de la Haute-Savoie, à Annecy.
1906 BARUT Jules O ✻, industriel à Annecy.
1907 BLANDIN Henri ⚜ A, receveur honoraire des Domaines, à Annecy.
1927 BROISE, archéologue à Annecy.
1896 BUTTIN Charles, ancien président de l'Académie Florimontane, membre du Comité de perfectionnement du Musée de l'Armée, Les Balmes, par Rumilly (Haute-Savoie).
1905 CATTIN Benoît, notaire, à Annecy.
1890 CROLARD Albert, ingénieur des Arts et Manufactures, à Veyrier-du-Lac.
1897 CROSET François ⛃, ancien économe de l'Hôpital d'Annecy.
1906 DÉPOLLIER Louis ⚜ I, imprimeur, à Annecy.
1896 DÉSORMAUX J. ✻, ⚜ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1910 DESSERVÉTAZ Alfred, comptable, à Annecy.
1910 DUBETTIER Ernest ⚜ A, préposé en chef de l'octroi d'Annecy.
1909 DUNAND Alexis, rentier, à Annecy.
1915 FALLETTI Eugène, ancien entrepreneur de travaux publics, à Annecy.
1921 FAURE Claude ⚜ I ⛃ méd. col., archiviste départemental du Rhône, à Lyon.
1919 FAVRE-FÉLIX Joseph, ✻, président du Tribunal, Annecy.
1901 FERRERO Marius ✻, ⚜, président de la Chambre de Commerce d'Annecy.

1913 Flamary Antoine ✠ I, entomologiste, au Pont-Neuf, près Annecy.
1916 Fontaine Antoine ✠ A, architecte, à Annecy.
1924 Gaillard Luc, ✠ I, professeur honoraire d'Ecole supérieure, à Annecy.
1906 Gallet Claudius, O ❋ ✠ A, doct. en méd., sén. de la Hte-Sav., à Annecy.
1883 Galliard Louis, ✠ A, docteur en médecine, à Annecy.
1913 Gavard Adrien (le chanoine), aumônier à Annecy, président de l'Académie Salésienne.
1904 Genevois Ferréol, docteur en pharmacie, à Annecy.
1925 Graber Eugène, ❋ ✠, Inspecteur des Eaux et Forêts à Annecy.
1906 Hérisson Jean ✠ I, imprimeur, à Annecy.
1921 Lacombe Joseph, notaire à Rumilly.
1916 Langlois Pierre, compositeur de musique, à Nice.
1901 Laydernier Léon ❋ ✠ I ✠, banquier, à Annecy.
1891 Le Roux Marc ✠ I, docteur ès-sciences, bibliothécaire et conservateur du Musée d'Annecy.
1908 Letonnelier Gaston ✠ ✠ I, archiviste départemental, à Grenoble.
1923 Levitte J., ✠ I, professeur honoraire agrégé, à Annecy.
1891 Marteaux Charles ✠ I, professeur honoraire agrégé, à Annecy.
1910 Martin Georges ❋ ✠ I, professeur honoraire agrégé, à Annecy.
1906 Michel Amédée, ancien conseiller général, à Thônes.
1885 Miquet François ✠ I, receveur honor. des finances, à Annecy (Vovray).
1899 Monnet Marie (Mlle), à Annecy.
1903 Murgier Jules, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1901 Ogier J.-M. (Mgr), à Talloires.
1906 Orlyé Jean (d') ✠ ✠ A, licencié ès-sciences, à Annecy.
1906 Orlyé Philibert (d') O ❋ ✠ ✠, propriétaire, ancien maire de Menthon-St-Bernard.
1911 Paul-Dubois ❋, conseiller référendaire honoraire à la Cour des Comptes à Paris, et à Menthon-St-Bernard.
1915 Pfister Louis, diplômé notaire, organiste de la cathédrale, à Annecy.
1915 Pfister Hubert, directeur départemental d'assurances, à Annecy.
1894 Piccard L.-E. (Mgr) ✠ I O ✠, proton. ap., chan. hon., à Thonon.
1897 Raillon Fleury ✠ I, architecte départemental, à Annecy.
1912 Revil Jean, licencié en droit, à Annecy.
1921 Ribatto Eugène, administrateur de la Manufacture d'Annecy.
1901 Richard Jean, ✠ ancien géomètre en chef du Cadastre, à Annecy.
1922 Ritz François-Maurice ❋ ✠, Caissier de la Caisse d'Epargne d'Annecy.
1894 Robert Victor ✠, à Annecy.
1906 Ruphy Charles, industriel, à Annecy.
1897 Sauthier-Thyrion, propriétaire, à Veyrier-du-Lac.
1908 Serand François, chef de bureau honoraire de la Préfecture, à Annecy.
1891 Serand Joseph, archiviste-adjoint en retraite, à Annecy.
1904 Varay François O ❋ ✠, docteur en médecine, à Annecy.

MEMBRES ASSOCIÉS

1910 Abry Joseph, imprimeur-éditeur, à Annecy.
1914 Aix-Sommariva (marquis d') Claude, lieutenant-colonel au 1er régiment d'infanterie italien (Brigade du Roi).
1924 Angelloz, professeur agrégé au Lycée de Laon.
1911 Anthonioz Charles O ❋ ✠ ✠ A, sculpteur, à Evian.
1920 Aussedat Joseph, industriel, à Cran-Gevrier.
1910 Blanc ❋ ✠, capitaine détaché à l'Ecole de Guerre.
1924 Blanchard Camille, architecte, Annecy.
1912 Bouchet Claudius ✠, négociant, à Annecy.
1923 Bouchet Jean, négociant, à Annecy.

1920 Brand Charles, éditeur-photographe, à Neydens.
1911 Brocadet A.-P., pharmacien, à Paris.
1919 Brunier Georges, ancien procureur de la République, Annecy.
1919 Burnier Gilbert, agent d'assurances, Annecy.
1921 Buttin J., vétérinaire, Caudry (Nord).
1903 Carle Henri ✻ O ✠, ancien officier, à Chambéry.
1895 Carnot François ✻ ✠, ingénieur des Arts et Manufactures, à Paris.
1909 Carrier Maurice, ancien avoué, à Chambéry.
1926 Cattin Charles, docteur-médecin, à Annecy.
1928 Charvin Alexandre, entrepreneur à Annecy.
1913 Cholley A. ✠, professeur de Géographie à la Sorbonne.
1922 Chevrier Pierre ✠, négociant, à Annecy.
1903 Costa de Beauregard (Cte) Olivier, ✠ ✠, à Sainte-Foy (Seine-Inférieure).
1911 Costaz Gabriel ✪ A, dr du Syndicat agricole de la Hte-Savoie, à Annecy.
1928 Coutin A.-J., curé d'Alby.
1928 Crolard Albert, chef d'exploitation des Automobiles des Alpes Françaises.
1921 Crolard Louis ✠, à Lyon.
1906 Croyn A. ✻ ✪ I, directeur honoraire des Contributions indirectes, à Pipriac (Ille-et-Vilaine).
1916 Curral, avocat, sénateur de la Haute-Savoie, à Bonneville.
1920 S. G. Mgr Cusin Jules, ancien évêque de Nysse et actuellement évêque de Mende.
1906 Deschamps ✠, ingénieur T. P. E., à Bonneville.
1928 Domenjoud Roger, architecte à Annecy.
1919 Doyen O ✻ ✠, commandant de Chasseurs, Paris.
1911 Dufournet Antoine (l'abbé) ✪ A, ancien professeur, à Paris.
1919 Duparc Emile, agent d'assurances, Annecy.
1913 Dussaugey Ernest ✻, ingénieur civil, à Annecy-le-Vieux.
1920 Favre d'Anne Pierre ✻ ✠, géomètre, à Manigod.
1906 Favre-Lorraine Jean-Marie ✠, maire de Saint-Jean de Sixt.
1911 Fournier Jacques, propriétaire, à Annecy-le-Vieux.
1924 Gayet, négociant, à Annecy.
1920 Girod Paul O✻, industriel, à La Forclaz (Montmin).
1922 Guy Lucien ✠, à Lyon.
1920 Laeuffer Frédéric ✻, notaire, à Paris.
1928 Laydernier René, Annecy.
1911 Marchand Francis, avoué, à Annecy.
1916 Marquet Fernand ✠, docteur-vétérinaire du Haras, à Annecy.
1913 Martin Paul (l'abbé), curé de Moye (Haute-Savoie).
1911 Menthon ✻ ✠ ✠ (le comte Antoine de), à Charbonnière, maire de Menthon-Saint-Bernard.
1925 Menthon (comte Henri de) ✻, ancien député de la Haute-Saône.
1916 Michaud François, rentier, Castelnau-le-Sez (Hérault).
1916 Monnier Jean-Jacques, professeur d'histoire à l'Ecole supérieure des jeunes filles, à Genève.
1921 Morand Joseph-Marie (le chanoine), vicaire général, à Annecy.
1916 Moret Léon ✠, professeur à la Faculté des Sciences, à Grenoble.
1926 Moret Maurice, notaire, à Annecy.
1926 Mossu René, homme de lettres, à Annemasse.
1921 Mouthon Joseph, docteur en médecine, conseiller général, à Faverges.
1929 Mugnier Jeanne (Mlle), à Annecy.
1913 Passorio Peyssard (Ch. de), au château de Montaigu (Chalonnes-sur-Loire), et à Nantes.
1916 Paturle Camille, industriel, à Saint-Laurent du Pont.

1911 Pernoud Louis, curé de Bossey-sous-Salève.
1914 Pernoud Louis, inspecteur-voyer en retraite, à Vizille (Isère).
1909 Perret Henri, avocat, à Bonneville.
1912 Perrier de la Bathie Ernest, ingénieur agricole E. N. A., à Ugine.
1911 Pissard Louis, notaire, à Saint-Julien en Genevois.
1923 Pissard Pierre, lieutenant de vaisseau.
1916 Pochat-Baron François, chanoine, supérieur du Collège de Thônes.
1903 Rey Emile ✻ ✪ A (N-I), avocat général, à Grenoble.
1928 Richard, dentiste à Annecy.
1912 Robert Louis, agent d'assurances, à Annecy.
1925 Roullet André O ✻, colonel du 99e régiment d'Infanterie, à Lyon.
1916 Roussy de Sales ✻ ✠ (le comte de), à Thorens, conseiller général.
1928 Roze Etienne, publiciste, à Annecy.
1925 Ruphy Fernand ✻ ✠, avocat, à Annecy-le-Vieux.
1922 Serand Jules, ✪ maître de phare principal, à Tamara (Guinée Française).
1926 Souchier ✪ A., professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1923 Suchard François, Juge au Tribunal d'Annecy.
1929 Sylvestre Victor, Ingénieur à Lyon.
1902 Terrier Auguste C ✻ ✪ A, secrétaire général du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc, à Paris.
1912 Tissot-Dupont André, à Paris.
1914 Trésal (l'abbé), diplômé d'études supérieures d'histoire, à Conflans (Charenton-le-Pont, Seine).
1919 Vinit A., docteur en médecine, Thônes.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1927 Arpin O ✻, chimiste à Paris.
1926 Berger, ingénieur à Ugine.
1923 Bernard Pierre, ingénieur, à Moûtiers.
1916 Boillot (le chanoine), curé de Liesle (Doubs).
1925 Bordeaux Jules, ingénieur, à Vincennes.
1928 Capt de la Falconnière, homme de lettres, à Genève.
1926 Despine Paul, propriétaire à Hauteville.
1923 Dijoud, Directeur de l'*Echo de Savoie*, à Lyon.
1928 Dubouloz François, avocat, Thonon, Annecy.
1922 Dupupet, architecte, à Thonon.
1916 Emprin (l'abbé), à Moûtiers (Savoie).
1929 Fillion Paul ✻, Administrateur colonial au Tonkin.
1924 Gruffaz Auguste ✻, président de la corporation des employés de la Soierie lyonnaise, 4, rue de la Gerbe, Lyon.
1928 Lamarque, directeur du Comptoir National d'Escompte, à Annecy.
1923 Mailfert André ✻ ✠, architecte-décorateur, à Orléans.
1925 Monnet Henri, capitaine d'artillerie, à Grenoble.
1922 Pernet-Solliet ✪, rue Pache, à Paris.
1928 Quenedey O ✻, (Commandant), à Rouen.
1927 Revel O ✻, commandant en retraite à Besançon.
1327 Roupioz Francis, négociant à Annecy.
1925 Tapponnier Paul ✻, ancien député, à Collonges-sous-Salève.
1926 Terrier Léon, imprimeur à Etampes.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *Revue Savoisienne*

FRANCE

ANNECY. Académie Salésienne.
AUTUN. Société éduenne.
AVIGNON. Académie de Vaucluse.
BEAUNE. Société d'histoire et d'archéologie.
BELLEY. Société scientifique du Bugey.
BESANÇON. Société d'émulation du Doubs.
BOURG. Société d'émulation de l'Ain.
— Société des sciences naturelles et d'archéologie de l'Ain.
— Société Gorini.
CHAMBÉRY. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
— Société centrale d'agriculture.
— Société d'histoire naturelle.
DIJON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
GAP. Société d'études des Hautes-Alpes.
GRENOBLE. Academie delphinale.
— Annales de l'Université de Grenoble.
— Société de statistique de l'Isère.
— Annuaire de la Société des Touristes du Dauphiné.
LYON. Société de botanique de Lyon.
— Académie des sciences et belles-lettres.
— Annales de l'Université. (Bibliothèque universitaire).
— Revue du Lyonnais.
— Revue alpine (don).
MACON. Académie des sciences.
MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
MOUTIERS. Académie de la Val-d'Isère.
NICE. Société des lettres des Alpes-Maritimes.
PARIS. Polybiblion. (Revue bibliographique universelle.)
— Comité des travaux historiques et scientifiques.
— Société nationale des antiquaires de France.
— « Pro Alesia », revue des fouilles d'Alise.
— Revue mensuelle de l'Ecole d'anthropologie.
— Société nationale d'agriculture (don du Ministère).
— Le Mercure de France.
— Bulletin du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc (don).
— La Grande Revue (don).
— Revue archéologique (souscription).
SAINT-JEAN DE MAURIENNE. Société d'histoire et d'archéologie.
THONON. Académie chablaisienne.
VIENNE. Revue archéologique « La Rhodania ».

ETRANGER

AOSTE. « Augusta Praetoria », revue valdôtaine.
FRIBOURG. Société d'histoire du canton de Fribourg.
GENÈVE. Institut national genevois.
— Société d'histoire et d'archéologie.

GENÈVE. Société suisse de numismatique.
— Société de géographie (le Globe).
— Genava.
— (Petit-Lancy). Cahiers valaisans de Folklore.
LAUSANNE. Société vaudoise des sciences naturelles.
— Société d'histoire de la Suisse romande.
MILAN. Atti della Società italiana di scienze naturali.
NEUCHATEL. Société des sciences naturelles.
NEUCHATEL et ZURICH. Glossaire des Patois de la Suisse romande.
PADOUE. Atti dell. Acad. scient. Veneto-Trentino-Istriana.
TURIN. Miscellanea di storia italiana (Regia deputazione di storia patria).
— Société d'archéologie et Beaux-Arts.
— Associazione fra oriundi savoiardi e nizzardi italiani.
— Bolletino storico bibliografico subalpino.
VÉRONE. Madona Verona (Museo Civico).
WASHINGTON. (U. S. A.). Smithsonian Institution.
ZURICH. Anzeiger fur schweizerische Geschichte alterthumskunde (Indicateur d'antiquités suisses).

JOURNAUX

ANNECY. Industriel savoisien.
— Annecy, Lac d'Annecy, Vallée de Thônes (*don*).
PARIS. Le Savoyard de Paris.

ACADÉMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Assemblée générale du 16 janvier 1929

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 16 h. 30 (1).

Lecture est donnée du procès-verbal de la réunion précédente, qui est approuvé. Le Président prend la parole.

« Messieurs, dit-il, le jour même de notre dernière séance, le 5 décembre 1928, est mort à Chambéry M. Gabriel Pérouse, archiviste de la Savoie, docteur ès-lettres, membre de l'Académie de Savoie, Président de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, membre d'honneur de la Florimontane depuis 1916. Il venait d'apprendre sa nomination dans la Légion d'honneur et l'on a pu croire que l'émotion ressentie n'était pas étrangère à l'issue fatale d'une maladie qui ne laissait plus d'espoir. Ce deuil est fait pour affliger toutes les sociétés savantes de la Savoie. Sans doute l'Ecole des Chartres ne sera pas embarrassée pour fournir un successeur à M. Pérouse, mais une assez longue période sera nécessaire pour que ce successeur ait acquis l'adaptation, les connaissances spéciales et les sympathies qui distinguèrent le défunt. L'archiviste de la Savoie avait le talent plutôt rare de rendre attrayants tous les sujets qu'il abordait, et de les vivifier en mêlant judicieusement l'humour à la science. Ses œuvres seront toujours consultées avec autant de plaisir que de profit, et les regrets qu'il laisse seront partagés même par ceux qui ne l'ont pas connu.

« Un grand malheur, absolument imprévu, a jeté la consternation dans notre ville et atteint l'un de nos membres, M. Graber, auquel nous présentons nos condoléances : M. Léonce Clair, fils du sympathique commandant Clair et cousin germain de notre collègue, a été emporté par une avalanche en faisant une excursion en Tarentaise, au Mont-Jovet.

« Nous avons encore à déplorer la mort de M. Louis Ruphy,

(1) Sont présents : MM. André, Blanchard, Broise, Croset, Désormaux, Domenjoud, Dubettier, Dunand, Falletti, Flamary, Fontaine, Gaillard, Gavard, Gayet, Genevois, Le Roux, Lévitte, Marteaux, Martin, Miquet, Mlle Monnet, J. d'Orlyé, Ph. d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, Ribatto, Ritz, F. Serand, J. Serand.
Excusés : MM. Avezou, Blandin, Bouchet, Dubouloz, Lachat, Roze.



architecte, ancien conseiller municipal, qui continuait avec distinction les traditions d'une des plus anciennes familles du pays. Nous prions ses enfants de vouloir bien agréer l'expression de tous nos regrets.

« Nous présentons également nos plus vives condoléances à notre collègue M. le capitaine Henry Blanc qui vient d'avoir la douleur de perdre sa mère.

« Nous sommes heureux de renouveler les félicitations que nous avons précédemment adressées à notre éminent confrère M. le docteur Varay, au sujet de sa promotion au grade d'officier de la Légion d'honneur, qui a paru à l'*Officiel* du 30 décembre. M. Varay compte 32 ans de services, 5 campagnes et une citation.

« Il nous est agréable aussi de mentionner la décoration qui vient d'être accordée au titre militaire, à l'un de nos collaborateurs M. le lieutenant Beauquis Jules-Emile, comptable à la manufacture d'Annecy et teneur des comptes du château de Montrottier, qui a été nommé chevalier de la Légion d'honneur le 28 décembre. Déjà titulaire de la médaille militaire, pour faits de guerre, M. Beauquis s'est signalé pendant la dernière guerre « par un courage indomptable et un sang-froid merveilleux » qui lui ont valu les plus élogieuses citations. »

M. Miquet lit un compte-rendu bibliographique d'un superbe volume publié par la Royale Université de Turin et offert à la Florimontane à l'occasion du quatrième centenaire de la naissance d'Emmanuel-Philibert.

Le Président remercie, au nom des membres présents, Mlle Monnet qui, par une gracieuse attention, offre à ses confrères ses souhaits de l'année nouvelle en faisant circuler de délicieux bonbons.

Publications reçues : A. Gavard, *Les Vaudois en Savoie* ; M. F. Ritz, *Essais sur les ondes très courtes*.

M. Désormaux présente, de la part des Religieuses de la Visitation, les deux derniers volumes parus de la magnifique édition de Saint François de Sales, publiée par les soins du Monastère d'Annecy. Ces ouvrages, édités en 1925 et 1928 (Imprimerie Abry), ont été offerts gracieusement à l'Académie, à la prière de notre collègue, en vue de compléter la collection que possède la Bibliothèque Florimontane. Le tome XXIII, le dernier imprimé, forme le IIe volume des *Opuscules*. Une analyse critique sera insérée dans la *Rev. Sav.*

M. Désormaux signale à l'occasion le très curieux anagramme de saint François de Sales, mis en lumière dans ces deux volumes : « *Foi sans descaler* », c'est-à-dire : foi inébranlable. On trouve cet anagramme notamment dans un manuscrit autographe d'un cours de droit datant de 1591. Il mérite d'être mis au nombre des anagrammes célèbres.

Des remercîments chaleureux et des félicitations unanimes sont adressés aux Religieuses chargées d'achever cette œuvre admirable, récemment couronnée par l'Académie Française.

Le trésorier M. H. PFISTER expose la situation financière :

EXERCICE 1928

Recettes :

Excédent des Recettes au 31 décembre 1927	4.252	05
Intérêts des Rentes.....	139	75
Intérêts des Fonds placés	142	05
Cotisations de 1928	3.140	»
Abonnements à la *Revue Savoisienne*	240	»
Ventes d'ouvrages	725	15
Subvention du Musée Léon Marès.....	3.623	»
	12.262	»

Dépenses :

Impression de la *Revue Savoisienne* de 1928	6.135	85
Impression de l'ouvrage de M. Le Roux sur les poissons du lac du Bourget.....	1.388	»
Notes de la Société de photogravure	170	15
Recouvrements et Correspondance	255	80
Frais de bureau	115	»
Assurance	57	05
Reliure	22	45
Achat d'ouvrages	86	85
Allocation à M. Agnans, appariteur	60	»
Remboursé à M. Le Roux sur la subvention ministérielle (réservé pour de nouvelles recherches personnelles de l'auteur).....	800	»
Déplacements pour recherches historiques.....	623	»
Fonds libres en réserve	2.547	85
	12.262	»

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1928

Portefeuille :

2 Obligations Ouest-Etat, 4 %	1.015	40
2 Titres de rente 5 % Rachats de cotisations	548	85
1 Titre de rente 5 % (Fondation Thonion)	496	45
1 Titre de rente 5 % (Fondation Gardier)	1.006	»
Numéraire :		
Fond de réserve inaliénable en banque	311	60
A la Caisse d'Epargne	833	55
En banque	1.157	70
Chez le Trésorier	245	»
	5.614	55

PROJET DE BUDGET POUR 1929

Recettes :

Excédent des recettes des exercices précédents	2.547	85
Intérêts des fonds placés	170	»
Intérêts à affectation spéciale des fondations Thonion et Gardier	75	»
Cotisations des membres	4.000	»
Abonnement à la *Revue Savoisienne*	250	»
Vente de publications	250	»
Subventions et revenus divers	3.000	»
Fondation Andrevetan (montant des prix du Concours de poésie à distribuer en 1929)	600	»
	10.982	85

Dépenses :

Revue Savoisienne, impression et expédition	7.500	»
Assurance de la Bibliothèque et des Archives	100	»
Frais de correspondance, recouvrements, trésorerie	300	»
Administration et frais de bureau	200	»
Bibliothèque et archives, abonnements, reliure	250	»
Bibliothèque. Achat de livres provenant des rentes des fondations Thonion et Gardier	300	»
Distribution des prix du Concours de poésie (fondation Andrevetan)	600	»
Dépenses imprévues	500	»
Fonds libres en réserve	1.142	85
	10.892	85

Ces états et projet de budget sont mis aux voix et approuvés.

M. J. SERAND donne lecture de la situation financière de l'exploitation du domaine et du Musée de Montrottier et propose le budget à adopter pour 1929. Les comptes et le budget sont approuvés et le président remercie les frères Serand, conservateur et économe du château pour leur intelligente et fructueuse gestion, ainsi que tous ceux qui ont apporté leur concours désintéressé, et ont contribué à l'excellence des résultats obtenus, sans oublier le très dévoué personnel.

Il est procédé ensuite aux élections annuelles. Sont élus :

Membres d'honneur : Mme SCHILLITO-DINA dont la générosité éclairée ne cesse de prodiguer ses bienfaits autour d'elle, et M. le professeur PITTARD, de l'Université de Genève, l'un des plus savants anthropologistes de l'Europe, et qui étudia le premier les crânes burgondes et savoyards.

Membres effectifs : Mlle MONNET, M. FAVRE-FÉLIX, président du Tribunal.

Membres associés : Mlle Jeanne MUGNIER, MM. Alexandre CHARVIN et Victor SYLVESTRE, ingénieur.

Membre correspondant : M. Paul FILLION, administrateur colonial.

Les quatre membres du comité renouvelables sont réélus : MM. FLAMARY, LEVITTE, L. PFISTER, J. SERAND.

Nomination de trois vérificateurs des comptes : MM. Ph. d'ORLYÉ, RIBATTO et Léon LAYDERNIER.

Le comité soumet les propositions suivantes à l'assemblée qui les approuve à l'unanimité. La cotisation est portée de 20 à 25 fr. pour les membres effectifs, associés et correspondants.

L'abonnement à la *Revue Savoisienne* est porté à 25 fr. pour la France et 30 fr. pour l'étranger.

Enfin le rachat de la cotisation est porté à la somme de 400 francs.

Après lecture du rapport de M. AVEZOU, sur le concours de poésie de 1928, le PRÉSIDENT met aux voix les conclusions du jury qui sont adoptées et procède à l'ouverture des plis cachetés contenant les noms des candidats.

Les récompenses sont décernées dans l'ordre suivant : 1er prix, nº 4, 120 fr., Mme Marie FOURNIER DE FLORIDO ; 2e prix, nº 2, 80 fr., Mlle Juliette PORTRON ; mention très

honorable, nº 7, M. Maurice VALETTE ; mention honorable, nº 5, M. Patrice O'GORMAN.

Le PRÉSIDENT donne la parole à M. le chanoine GAVARD, rapporteur du concours d'histoire.

Un seul ouvrage a été présenté au *Concours d'Histoire* : La *Vie du P. Mermier, fondateur des Missionnaires de Saint-François de Sales d'Annecy et des Sœurs de la Croix*, par le R. P. Buffet. Si les œuvres n'étaient pas nombreuses, le volume à examiner était excellent.

La *Vie du P. Tissot*, du même auteur, avait été couronnée par l'Académie Française et l'Académie de Savoie. C'était un précédent qui pouvait engager l'Académie Florimontane. Il n'en fut pas besoin, car la *Vie du P. Mermier* mérite, sans autres considérations, tous les éloges : sûreté de plan, agréable exposé d'un récit, qui nous fait suivre avec sympathie le héros du livre pendant toute sa carrière. Si l'on s'arrête un instant pour entendre une anecdote, un menu fait, ce n'est jamais pour longtemps et toujours l'on voit le prêtre, le missionnaire, le fondateur de congrégations travaillant à son œuvre d'apostolat et d'édification. Le style est sans recherches, soigné, alerte ; les références sont indiquées avec souci de l'appareil scientifique requis. La critique est saine et le biographe ne songe nullement à faire un panégyrique. Mais, si cette histoire intime d'une âme a son intérêt et sa légitime raison d'être, il y a pour une Académie, chargée de donner un prix d'histoire, un point qu'elle ne saurait méconnaître. La *Vie du P. Mermier* nous rappelle nos chroniques locales et donne un tableau de la société savoisienne à la sortie de la Révolution, sous l'Empire, à la Restauration... On voit la vie familiale de ces temps déjà lointains, les relations sociales, les institutions de l'époque en Savoie.

C'est donc une réelle page d'histoire que le P. Buffet nous a présentée et c'est pourquoi le jury a voulu en reconnaître la valeur en attribuant à son auteur la totalité du prix, 400 fr., et en lui exprimant ses sincères félicitations pour cette nouvelle biographie, parfaitement digne de la première.

Sur la proposition de M. J. SERAND, la Florimontane réunie en assemblée générale formule à l'unanimité le vœu que le célèbre et historique pont suspendu de la Caille soit conservé. D'autre part, M. BROISE attire également l'attention sur la nécessité de la conservation des deux ou trois ponts couverts

en bois qui existent encore en Haute-Savoie. La Florimontane approuve également cette intéressante proposition.

La séance est levée à 18 h. 30 et le Comité se réunit pour l'élection de son bureau. Tous les membres sortants sont réélus.

Le Secrétaire,
Marc Le Roux.

Séance du 6 février 1929

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures (1).

Lecture est donnée du procès-verbal de la réunion précédente, qui est approuvé.

Le Président prend la parole.

« Messieurs, dit-il, je suis heureux d'adresser les félicitations de l'Académie à notre éminent collègue, M. Paul Girod, fondateur des usines d'électro-métallurgie et d'électro-chimie d'Ugine, qui vient d'être promu officier de la Légion d'honneur. Le succès prodigieux des découvertes de M. Girod justifie depuis longtemps cette haute distinction, qui est un acte de justice.

« En quittant Ugine, en 1926, l'inventeur de *l'acier électrique* a créé à Cogne, dans la vallée d'Aoste, un groupe de hauts fourneaux, au capital de cinquante-cinq millions, que le gouvernement italien vient d'acquérir, pour en faire un établissement national.

« Nous prions M. Paul Girod de vouloir bien agréer nos meilleurs compliments.

« Un autre de nos collègues a également droit à nos félicitations, c'est M. Gruffaz, président du Syndicat des employés de la soierie lyonnaise, qui, par décret du 5 février, est nommé Chevalier de la Légion d'honneur. Agé aujourd'hui de 70 ans, il compte plus de quarante ans de services dans la même maison. »

(1) Sont présents : MM. Avezou, Broise, Croset, Désormaux, Falletti, Fontaine, Gavard, Le Roux, Marteaux, Miquet, J. d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, Ritz, Roze, F. Serand, J. Serand.

Excusés : MM. Lachat, Flamary, Coutin, Ribatto.

M. MIQUET dépose sur le bureau un volume de grand luxe et d'inestimable valeur offert par le comité de Turin du 4e centenaire de la naissance d'Emmanuel-Philibert.

Il fait un compte-rendu de cet ouvrage, dû à la collaboration des plus compétents personnages de Turin.

Il rend compte également de deux remarquables brochures de M. le général Bordeaux, l'une sur *Emmanuel-Philibert et la bataille de Saint-Quentin,* extraite de la Revue des Etudes historiques, et l'autre concernant le général comte Jaillet de Saint-Cergues, extraite des Mémoires de l'Académie chablaisienne.

Il adresse enfin des félicitations à M. le chanoine GAVARD, président de l'Académie Salésienne, qui vient de publier un très intéressant travail sur *les Vaudois* (*Luzernois ou Barbets*) en Savoie (1685-1690).

M. AVEZOU lit une étude historique suggérée par la publication des registres du Conseil de Genève, tome X (1525 à 1528) qui continue d'être un instrument de travail de premier ordre, non seulement pour l'histoire de Genève, mais encore pour les relations de cette ville avec le duc Charles III de Savoie, entre la ville et l'évêque Pierre de la Beaume.

Ce qui intéressera les chercheurs savoyards c'est qu'il n'est guère de page où l'attention ne soit fixée sur des noms de lieux ou de personnes de notre province : habitants de Genève, originaires de Rumilly et de Cluses, itinéraires des ambassadeurs à travers la Savoie, mouvements de gens de guerre au Chablais, marchés de Cruseilles et Thorens où les Genevois font acheter des porcs, mentions d'officiers locaux et pour finir cette énumération sur un détail pittoresque : la saisie aux portes de Genève pour représailles contre l'interdiction d'entrer des vivres en ville, d'un lot de douze truites destinées au prieur de la Chartreuse de Pomier et qui sont mises en conserves, après vidage.

Sous le titre « Amusettes étymologiques III », M. DÉSORMAUX réfute spirituellement diverses étymologies fantaisistes qui ont été proposées sur les noms de Talloires, Thônes et Alby.

M. SERAND fait part de dons à la bibliothèque et aux archives :

De Mgr Ogier : *Les cloches d'Annecy,* par Feraigu ; *Epître de Ferdoux à Fertrempé* ; *Epître de Ferdoux à Fertrempé,* au sujet des cloches, de Feraigu ; De Madame Lacombe-Dagand : Liste imprimée des médecins et officiers de santé,

du département du Mont-Blanc, en l'an XI ; idem, une brochure relative aux cloches d'Annecy ; de Mademoiselle Francine Nanche : *Lettres de bourgeoisie*, sur parchemin, avec sceau de la Ville appendu, données par les syndics d'Annecy, à Antoine Chevalier, le 23 décembre 1737.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

Le Secrétaire,
Marc Le Roux.

Séance du 6 *mars* 1929

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures (1).

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance dont la rédaction est adoptée.

Le Président prend la parole :

« J'adresse, dit-il, les vives condoléances de l'Académie à notre très distingué collègue M. Blandin et à sa famille, qui viennent d'être frappés par un deuil cruel. Mme Blandin était une femme au plus haut point sympathique qui laisse le meilleur souvenir.

« Nous avons appris avec regret la mort du commandant Etienne Aymonier, qui fut successivement officier d'infanterie de marine, administrateur du Cambodge, inspecteur des services civils de l'Indo-Chine, résidant à Ben-Thuan, et premier directeur de l'Ecole coloniale.

« Né le 26 février 1844, au Châtelard, il s'est fait un nom dans le monde savant par ses publications sur les peuples et les langues de l'Annam, du Cambodge et du Laos. Chargé de plusieurs missions scientifiques, il fut deux fois lauréat de l'Institut, notamment en 1886, où il reçut le prix Jean Reynaud, de 10.000 francs, décerné alternativement par l'une des cinq Académies à toute œuvre intéressant la gloire de la France. (Voir *Revue Savoisienne* de 1896, pages 222-223.)

« Une salle du musée Guimet, dont il fut un des principaux pourvoyeurs, porte son nom.

(1) Sont présents : MM. Avezou, Broise, Croset, Désormaux, Domenjoud, Flamary, Fo taine, Gaillard, Le Roux, Marteaux, Miquet, Mlle Monnet, L. Pfister, F.-M. Ritz, F. Serand, J. Serand.

Excusés : MM. Buttin, Falletti, Lachat, J. d'Orlyé, H. Pfister, Ribatto.

« Informé au dernier moment de la nomination de Mme Désormaux au grade d'officier de l'Instruction publique, je me fais un plaisir d'adresser nos meilleurs compliments à notre cher collègue et à sa très méritante compagne.

« Nous félicitons également M. Avezou, qui vient d'être nommé membre de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève. »

M. Miquet lit un compte-rendu bibliographique d'une intéressante plaquette offerte par son auteur, M. le colonel Gautier et intitulée *Histoire sommaire de la Ville et du Comté de Nice.*

Entre autres articles très remarquables, communique M. Désormaux, qu'on a le plaisir de lire dans le IVe fascicule du *Glossaire des Patois de la Suisse romande* (de *akousti* à *alyo* ; Neûchâtel, Attinger, 1928), il convient de signaler, pour leur importance linguistique et folklorique, comme pour l'intérêt offert au lecteur Savoyard, les rubriques *aloulye* et *aloulyi* (p. 307-308). Toutes deux ont pour auteur M. L. Gauchat. Voici une remarque bien faite pour attirer l'attention des érudits de notre région. C'est à ce titre que nous la transcrivons ici.

« Des recherches en Savoie, conclut l'éminent professeur de l'Université de Zurich, devraient montrer si le verbe (*alouyâ*) y existe indépendamment de la coutume des *alouilles* et s'il se prononçait autrefois avec *l* mouillée. Les matériaux que nous avons à notre disposition ne permettent pas de trancher ces deux questions importantes pour la recherche de l'étymologie. » Avis aux patoisants savoyards que semblables problèmes ne laissent pas indifférents.

Rappelons, comme le fait le *Glossaire* de la Suisse romande, que le verbe *alouiâ* est relevé en Semine au sens de : jeter en l'air (Fenouillet) ; il en est de même pour le Genevois (*Histoire de Desingy*, p. 65). Le *Dictionnaire Savoyard*, d'autre part, enregistre ce même verbe avec la signification de : gaspiller, jeter par les fenêtres.

Quant aux multiples étymologies d'*alouilles*, on les trouvera pour la plupart énumérées dans l'étude de M. Van Gennep intitulée : *Le cycle cérémoniel du Carnaval et du Carême en Savoie*, in *Journal de Psychologie* XXII (1925), et tirage à part.

Nous avons suggéré jadis *allocare*. M. von Wartburg met en relief cette étymologie dans *Franz. Etym. Woerterb.*, 73.

A ce sujet M. Gauchat s'exprime ainsi : « Si *y* est le son primaire, on peut dériver le mot, avec Wartburg, de *allocare*, « dépenser », sens bien attesté pour *allouer* en ancien et en moyen français et conservé en Wallonie... En attendant, l'identité d'*aloï, aloyi, alouâ* savoyard, dont le sens se rattache étroitement à notre *aloyi*, avec *alouiâ*, « jeter », n'est pas suffisamment prouvée.

Il y a là, en effet, deux verbes dont l'origine est peut-être différente ; mais entre ces deux mots la contamination semble manifeste.

Au cas où le son primitif comporterait bien une *l* mouillée (et les Florimontans présents à la séance, questionnés à ce sujet, n'ont pas souvenance d'avoir jamais entendu cette prononciation dans leur enfance), ne pourrait-on proposer un diminutif *alloculare* ? (1)

M. Avezou lit une analyse de l'ouvrage : *Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie*, par M. Max Bruchet, l'érudit de tout premier ordre qui a su extraire des riches archives des Flandres, des matériaux qu'il a mis en œuvre avec un sens critique, une élégance de style et une autorité couronnée. (Voir Bibliographie Savoyarde.)

M. Le Roux dit que les nouvelles récentes de la santé de M. Bruchet qui l'avait obligé de suspendre tout travail ces temps derniers, sont meilleures. L'Académie Florimontane adresse à son cher Président d'honneur ses plus affectueux souhaits de prompt rétablissement.

M. Broise communique la note suivante signée du Conseiller général des Postes Lavallette sur le Passage du Mont-Cenis, ouvert en 1802.

« En exécution des ordres de Sa Majesté le passage du Mont Cenis a été rendu pratique et commode.

« Les voitures peuvent traverser la montagne dans toutes les saisons sans danger.

« On a établi 25 maisons de refuge sur différents points. Elles sont habitées par des cantonniers qui tiennent auberge et vendent, à des prix fixés par M. le Maire du Mont Cenis, des comestibles et autres objets. Ils sont au nombre de soixante-quinze et une partie d'entre eux est continuellement occupée à parcourir la route pour la déblayer et pour assister les voyageurs dans leurs besoins.

« On a pris également les mesures convenables pour que, dans

(1) Avec contamination de *allodiare* ?

les passages extraordinaires, les moyens de service et d'assistance soient augmentés dans la proportion des besoins et aux prix indiqués par le règlement publié et affiché dans l'étendue de la route. En conséquence et pour éviter toute espèce de retard, les personnes qui auraient à leur suite un grand nombre de voitures, sont invitées à expédier un « avant courrier » à M. le Maire du Mont Cenis, pour le prévenir de leur passage et demander l'exécution des mesures nécessaires sous le rapport de la saison,de l'état de la route, et du nombre de voitures dont leur service est composé. Elles obtiendront de lui toute la satisfaction désirable. »

Le Conseiller d'Etat, Directeur Général des Postes

LAVALETTE ?

M. BUTTIN offre son mémoire sur l'*Armure aux lions* du Musée d'artillerie. Avec sa sagacité habituelle, notre confrère, par l'étude de la forme, du décor et de certaines particularités qu'il a su découvrir, démontre que cette armure de parement a été fabriquée pour le roi François Ier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-huit heures 30.

Le Secrétaire,
Marc LE ROUX.

Séance du 10 *avril* 1929

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures (1).

Lecture est donnée du procès-verbal de la réunion précédente, qui est approuvé, et le PRÉSIDENT prend la parole :

« Nous avons à déplorer la perte d'un de nos membres les plus dévoués et les plus méritants, M. Louis Lachat, inspecteur principal des eaux et forêts, chevalier de la Légion d'honneur et officier du Mérite agricole.

« Une vieille amitié me liait à son père, qui s'était déjà distingué dans la même carrière et qui était issu d'une famille marquante de Cruseilles, d'où sont sortis des notaires, des

(1) Sont présents : MM. Allart, Avezou, Ecuchet, Broise, Buttin, Croset, Désormaux, Domenjoud, Falletti, Flamary, Gaillard, Gavard, Le Roux, Marteaux, Miquet, Mlle Monnet, H. Pfister, L. Pfister, F. Serand, J. Serand.

Excusés : MM. André, Coutin, H. Pfister, Ribatto, Roze.

ecclésiastiques, un inspecteur général des mines et un administrateur des colonies.

« Louis Lachat était un forestier dans toute l'acception du terme ; il aimait son métier et n'était jamais plus heureux que lorsqu'une occasion se présentait de manifester son zèle et de payer de sa personne en entraînant ses gardes,qui lui rendaient en affection les égards dont il les entourait.

« Il avait trouvé une compagne digne de lui dans une famille des plus considérées du Faucigny, et trois enfants étaient venus compléter son bonheur. Pourquoi faut-il que ce bonheur s'écroule subitement ? C'est le sort des choses humaines.

« Nous garderons fidèlement le souvenir des services que M. Lachat nous a rendus, et nous prions sa veuve, ses enfants, son frère et toute sa famille d'agréer l'expression de nos plus vifs regrets.

« A peu près en même temps que notre collègue M. Louis Pfister perdait en M. Lachat son beau-père, un malheur du même genre atteignait son frère, M. Hubert Pfister, notre excellent trésorier, qui a vu mourir le père de son épouse, M. Chenu Joseph, ancien pharmacien à Chambéry.

« Nous adressons à tous ces affligés nos sincères condoléances.

« Nous avons appris également avec peine, la mort de Mme Vallin, veuve de M. Marius Vallin, l'architecte toujours regretté, fondateur des Gorges du Fier et de l'hôtel du Semnoz. Mme Vallin était une femme d'une grande distinction, qui, pendant sa gérance de l'hôtel d'Angleterre, avait donné à l'hôtellerie annécienne un relief et un cachet particuliers. Nous présentons à ses enfants et à sa sœur nos compliments attristés.

« Pour faire diversion à ces tristesses, nous relevons avec plaisir que les dernières promotions du Ministère de la Guerre contiennent deux nominations de colonels savoyards : celle de M. Marius Daille, né le 20 octobre 1878 aux Molettes, et celle de M. Louis-Jules-Joseph-Ernest Gazel, né le 20 octobre 1871 à Frangy.

« D'autre part, M. Painlevé a déposé et fait voter un projet de loi tendant au maintien en activité, sans limite d'âge, du général de division Ferrié, commandant supérieur des troupes et services de transmissions radiotélégraphiques.

« Le Ministre de la Guerre estime qu'il convient de conser-

ver à l'armée le savant qui a créé les postes les plus importants et les plus perfectionnés de radiotélégraphie : Tour Eiffel, La Doua, La Croix d'Hins, etc.

« Le rapport officiel conclut ainsi :

« Hors de France, son autorité technique et sa notoriété sont telles, que dans toutes les conférences internationales relatives à la radiotélégraphie, la délégation française a fait écouter et accepter ses propositions, qui toujours réussissent à concilier l'intérêt général et l'intérêt national.

« Savant et soldat, le général Ferrié a bien mérité du pays. »

M. Désormaux esquisse une brève analyse bibliographique.

Parmi les publications de premier ordre dont viennent de s'enrichir l'histoire et l'histoire littéraire de la Savoie (ainsi que les collections de notre Bibliothèque florimontane), il importe de signaler l'étude concernant Claude de Seyssel. Elle forme à elle seule le tome XXIII de la IIIe série (XLIV de la collection) des *Miscellanea di Storia italiana* (1) ; Turin, 1928. C'est un gros in-4° de XXIII-656 p., dû à Alberto Caviglia. Cette œuvre magistrale rend au diplomate, à l'évêque, à l'humaniste, l'hommage que méritait cette grande mémoire. Le sous-titre précise d'ailleurs l'intention de l'historien : *Claudio di Seyssel* (1450-1520). La vita nella Storia de'suoi tempi.

Cette vie, ces œuvres, débordent l'histoire proprement dite de la Savoie. Elles relèvent, on le sait, de l'histoire générale, comme de la littérature française. Aussi bien est-ce un travail d'une importance exceptionnelle que nous présente l'érudit italien. Il a su mettre en lumière des documents nouveaux et rester original, même après les nombreux ouvrages qui ont été consacrés à Claude de Seyssel.

Si l'on désire se borner à l'histoire particulière d'Annecy, il convient de renvoyer spécialement aux chapitres 3 et 4 de la seconde partie. L'auteur y traite longuement de cette « affaire *De Furno* », qui a inspiré tout récemment à M. Max Bruchet (*Marguerite d'Autriche*) de piquantes réflexions. C'est un des petits côtés de cette histoire, et l'Annécien *Du Four*, de triste mémoire, ne mériterait pas qu'on s'arrêtât longtemps à con-

(1) R. Deputazione sovra li studi di storia patria per le antiche provincie e la Lombardia.

templer sa figure déloyale. Mais les « faux *De Furno* » ont eu sur Charles III (Charles II), et plus généralement sur la Savoie, une influence néfaste, ce qui explique l'intérêt des discussions que les érudits ont multipliées sur un tel sujet.

Ces quelques mots suffiront pour éveiller l'attention de nos Collègues, en attendant qu'une analyse détaillée soit donnée (s'il se peut dans la *Revue Savoisienne*) de l'ouvrage de M. A. Caviglia.

Ajoutons simplement que le répertoire des documents, notamment lettres de Claude de Seyssel, lettres de Charles III (Charles II), comporte CVIII pièces et 100 pages (556-656).

Encore une remarque. L'auteur dit toujours Charles II, pour nommer le duc de Savoie communément désigné sous l'appellation de Charles III. Il s'en explique très nettement dans une note de la page 95, en s'appuyant sur l'autorité de Claude de Seyssel :

> A mon Seigneur et prince naturel
> Charles Second : noble duc de Savoye
> Ce petit don : fait Claude de Seyssel
> Son bon subject : luy priant qu'il le voye.
> (Msc. 701, f° 20).

Charles II : c'est ainsi que s'appelait le duc lui-même, d'après ses signatures, comme d'après ses monnaies. M. A. Caviglia renvoie sur cette question déjà amplement controversée au *Corpus Nummorum italicorum* (Rome, 1910), I, p. 135-185, etc.

Ces indications pourront être utiles aux historiens savoyards.

Le Même fait connaître, d'après une correspondance échangée avec un érudit alsacien, des détails nouveaux sur l'émigration savoyarde à Colmar.

M. Avezou dépose le 2e fascicule du Répertoire numérique de la série G (clergé séculier) qui sera un instrument de recherches très utile aux travailleurs locaux. Ce fascicule contient le classement complet du fonds si important de la collégiale de Sallanches.

M. Flamary donne lecture d'une étude fortement documentée et lumineusement exposée de l'histoire de la Botanique en Savoie. Il rappelle les travaux des précurseurs et insiste sur l'œuvre féconde de l'abbé Delavay, des Missions étrangères, né aux Gets en 1834, qui fit un long séjour comme missionnaire au Yunnan où il mourut en 1895. Cet infatigable

travailleur a enrichi la science de nombreuses espèces nouvelles, son herbier constitue une des précieuses collections du Muséum de Paris. Ce botaniste peut être ajouté à la liste des Gloires de la Savoie. (Voir article séparé.)

M. Ch. Buttin offre à la bibliothèque ses deux travaux : Les *Armures de Greenwich*. Extr. de la « Gazette des Beaux-Arts », et le *Gisant d'Ulrich de Werdt*, extr. des Archives alsaciennes d'histoire de l'art.

M. le chanoine Gavard analyse les deux nouveaux volumes récemment publiés par les soins des religieuses de la Visitation sous le titre d'Opuscules. (Voir Bibliographie.)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

Le Secrétaire,
Marc Le Roux.

Séance du 8 mai 1929

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures (1).

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente, qui est approuvé, le Président prend la parole :

« J'adresse les félicitations de l'Académie à notre sympathique collègue, M. Marquet, qui vient de subir avec succès les épreuves du doctorat des sciences vétérinaires.

« Je félicite également M. Joseph Serand, qui a cédé aux pressantes sollicitations des dirigeants du Club-Alpin, en acceptant de nouveau les fonctions de président de la Section d'Annecy. Aucun choix ne pouvait être plus justifié : par son dévouement, son zèle et ses capacités M. Joseph Serand est l'animateur du Club-Alpin, et il s'en trouve bien, car si l'Alpe est parfois homicide, elle a rendu la santé à notre ami qu'aucune fatigue ne rebute et qui figure au premier rang des plus intrépides excursionnistes.

« J'adresse les condoléances de l'Académie à M. le commandant Quenedey, qui a eu le malheur de perdre son père. »

(1) Sont présents : MM. Allart, André, Croset, Désormaux, Domenjoud, Falletti, Flamary, Gavard, Le Roux, Marteaux, Miquet, Mlle Monnet, Ph. d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, Ribatto, Ritz, F. Serand, J. Serand,

Excusés : MM. Avezou, Lévitte, Roze.

M. Miquet lit des comptes-rendus bibliographiques sur le *Panorama du Mont-Blanc*, par Robert Perret et sur un volume de F. Gex intitulé : *Autour des clochers de Savoie.*

Au sujet de la mise au jour d'ossements humains, au cours de fouilles exécutées pour la construction d'un réseau d'égoûts à Cruseilles. M, Le Roux fait connaître les renseignements qu'a bien voulu lui adresser M. Baillard, secrétaire de Mairie, sur les circonstances de la trouvaille.

Cinq sépultures furent découvertes, présentant la même orientation. On recueillit plusieurs os longs et quelques crânes qui furent malheureusement brisés par les coups de pioche ; les fragments en furent dispersés ; il a été impossible d'assembler les quelques débris sauvés, ce qui rendait impraticables les mesures craniologiques.

On a trouvé aussi des morceaux de planches disposés en forme de cercueils ; parois verticales maintenues par des piquets de bois. L'examen microscopique montre que l'on se trouve en présence d'épicéa et de châtaignier. En résumé, aucune conclusion ne peut être formulée. Les ossements qui n'ont subi aucune modification dans leur texture, paraissent relativement récents. Il s'agit probablement d'inhumations faites isolément au cours du XVIIe siècle et non d'un cimetière communal dont on n'a conservé nul souvenir.

M. R. Domenjoud donne lecture de documents datant de 1803, mentionnant l'intention des Eaux et Forêts de louer la pêche sur toute l'étendue du lac d'Annecy et le différend qui s'en suivit entre la commune de Sevrier et cette administration.

M. J. Serand développe le programme de l'excursion que la Florimontane se propose de faire cette année. Il s'agirait de visiter les châteaux des environs, restaurés ou ruinés qui sont intéressants aux points de vue archéologique, architectural et historique : Sallenôves, Chaumont, Frangy (déjeuner) ; l'après-midi, visite de l'église de Chessenaz (décorée par le peintre Maurice Denis), la Tour de Mons, les châteaux de Pelly, Clermont, Chitry, ruines d'Hauteville et enfin réunion à Montrottier où l'on inaugurera la plaque de marbre apposée en souvenir des bienfaiteurs de notre Académie.

Ce projet est adopté à l'unanimité et la sortie fixée au dimanche 16 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h.

Le Secrétaire.
Marc Le Roux.

Séance du 5 juin 1929

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 17 heures (1).

Lecture est donnée du procès-verbal de la réunion précédente. Le PRÉSIDENT annonce que Mgr Gély, évêque de Mende, qui était malade depuis longtemps, est mort la semaine dernière. Notre éminent collègue, Mgr CUSIN, était son coadjuteur avec succession future. Par suite de ce décès, Mgr CUSIN devient *ipso facto*, titulaire de l'Evêché de Mende. Ses confrères florimontans lui adressent leurs félicitations.

M. MIQUET lit une notice bibliographique sur un volume de M. Trésal, intitulé *Les Sœurs de Saint-Joseph de Moûtiers* (1828-1928).

LE MÊME lit une pièce de vers dont il est l'auteur et intitulée *Manoir antique.*

M. LE ROUX donne une explication de cette odeur particulière qui, depuis quelque temps, se dégage des eaux du lac, rappelant celle de la marée et celle des fermentations gazeuses qui se dégagent de la vase au moment des chaleurs et des dépressions atmosphériques. La cause de l'*Odeur du Lac*, étudiée au cours des recherches sur le lac d'Annecy est due à une prodigieuse prolifération d'organismes microscopiques animaux et végétaux suivie de leur *mort brusque.* Celle-ci est due à l'influence sur ces êtres minuscules, des *modifications* du milieu où ils vivent. Le rôle du plancton qui flotte dans les eaux est bien connu par son rôle primordial dans la nourriture des jeunes poissons. Les exigences vitales des constituants du plancton : respiration, échanges gazeux, excrétions causent en raison du nombre énorme des organismes, des perturbations dans la composition du milieu ambiant, c'est-à-dire des eaux qui deviennent *acides.* Conséquence : la multiplication des êtres planctoniques extrêmement sensibles à toute altération de caractère nocif, s'arrête et qui plus est, tout périt en masse dégageant les gaz ordinaires de la décomposition. A ce moment l'équilibre organique se rétablit et le milieu redevient

(1) Sont présents : MM. Broise, Croset, Désormaux, Domenjoud, Falletti, Flamary, Gaillard, Gavard, Le Roux, Marteaux, Miquet, H. Pfister, L. Pfister, Ribatto, F. Serand, J. Serand.

Excusés : MM. Avezou, Lévitte, Roze.

neutre ou *alcalin*. Par la suite les organismes réapparaissent et le cycle se répète. Il est vraisemblable que les conditions atmosphériques, température et pression sont des facteurs décisifs dans le sens de la prolifération, d'après un certain nombre de pêches pélagiques faites au lac d'Annecy où le filet fin ramenait quantité de cadavres de petits crustacés, et que la mortalité en masse du plancton soit la cause de cette singulière odeur du lac.

Les petits êtres flottent, entraînés au gré des courants pendant quelques heures à la surface, puis par lente décantation descendent dans les profondeurs. C'est alors suivant la pittoresque expression de l'illustre naturaliste Forel : « La pluie des morts sur le sol des abîmes. »

Il est d'ailleurs évident que ces infimes épisodes du cycle organique des eaux ne peuvent être que négligeables vis-à-vis de l'énorme masse des eaux de notre lac, très riches en oxygène dissous, soumises à une très forte insolation et d'une incomparable pureté.

M. Le Roux fait circuler quelques objets antiques recueillis dans la parcelle 415 des Fins (champ Pollier) par M. Bernard Tissot qui s'occupe avec ardeur de recherches archéologiques : un fragment de bol rouge estampillé du potier *Passienus*, un fond de vase noir de fabrication locale avec la marque *Martinus*, un petit bronze figuré, à belle patine verte, représentant un canard, enfin une intéressante intaille en cornaline rouge. Cette pierre gravée rentre, d'après l'avis autorisé du savant conservateur du Musée de Genève, M. Deonna, dans la catégorie de ces nombreux talismans appelés grylles, qui montrent d'étranges combinaisons d'êtres humains et animaux. Dans cette figuration symbolique, un coq à tête de bouc se dresse devant un autel à trois pieds surmonté de deux flammes ou épis.

M. Marteaux pense qu'on pourrait interpréter cet assemblage d'animaux comme la représentation des dieux Mercure par le coq et Bacchus par le bouc, dieux dont on recherchait la protection.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

Le Secrétaire,
Marc Le Roux.

VARIÉTÉS SCIENTIFIQUES

L'HOMME FOSSILE

SON ORIGINE, SES RACES

I

Le Problème Paléontologique des Origines

La science paléontologique est, de nos jours, parmi tant d'autres branches de l'activité humaine, sollicitée de sortir du cercle de spécialistes où elle était jusqu'ici confinée.

En particulier, la Paléontologie humaine et sa sœur inséparable la Préhistoire, c'est-à-dire la somme de ce que nos observations, nos théories, passées au crible d'une rigoureuse critique, ont apporté de nouveau et de fécond sur le problème passionnant de nos origines et de nos premières vicissitudes sur terre, sont incontestablement à l'ordre du jour.

Ce sont d'ailleurs des sciences jeunes : en effet, la Préhistoire, cette conjonction de l'Histoire et de la Géologie, ne s'est guère développée, scientifiquement parlant, que dans la deuxième moitié du XIXe siècle, et grâce surtout aux efforts patients et soutenus et même aux luttes ardentes d'un français désormais célèbre, Boucher de Perthes, dont les principaux travaux datent de 1847.

C'est ce savant génial qui a fait pénétrer dans la science officielle d'alors, où les idées cuviériennes régnaient en maîtresses, la notion qui nous paraît aujourd'hui banale (1), de la nature utilitaire, intentionnellement taillée, des haches de silex éparses dans les vieilles alluvions de nos rivières et que l'on avait si longtemps prises pour de simples jeux de la nature ou des pierres produites par l'éclatement de la foudre. (On sait d'ailleurs que les fossiles eurent longtemps le même

(1) Notion depuis longtemps admise par des esprits de génie, dont le premier en date est Mercati qui vivait au XVIe siècle, mais qui ne purent être suivis.

sort et que c'est à Bernard Palissy et Léonard de Vinci, que l'on doit la démonstration de leur origine organique.)

L'Homme avait donc vécu aux époques lointaines, bien antérieures à l'époque moderne, et se révélait à nous par un outillage lithique archaïque (d'où le nom de Paléolithique qui lui fut donné par la suite), mais qui n'était pas sans rappeler celui de certaines peuplades arriérées actuelles ainsi qu'on en fit la remarque plus tard.

L'Homme ne fut longtemps connu que par ses outils et ses armes de pierre, mêlés dans les alluvions aux ossements d'animaux aujourd'hui disparus, Ours, Hyènes, Rhinocéros, Mammouth, etc., qui étaient alors ses contemporains.

Mais la démonstration de l'existence de ce lointain ancêtre, nié par l'illustre Cuvier (dont l'erreur est d'ailleurs excusable en un sens), devint irréfutable lorsqu'on eut découvert des restes fossilisés de cet Homme lui-même : la Paléontologie humaine prenait naissance à son tour.

Bien entendu, dès le début de ces découvertes, la crédulité publique fut en butte à des exploitations, et aux supercheries les plus grossières, et c'est ainsi qu'à côté de pièces authentiques bien datées, furent produits comme devant être rapportés à l'Homme fossile, nombre de débris ayant appartenu à divers animaux (os d'Eléphants, de Baleines, de Salamandre géante, dépistés par Cuvier), ou même d'ossements humains récents, dépourvus d'intérêt, et qui éloignèrent de ces études d'excellents esprits scientifiques.

Il a donc fallu se livrer à une critique approfondie des documents ostéologiques et ne conserver que ceux présentant (du moins pour les premières trouvailles, car les recherches actuelles sont plus scientifiquement conduites) un caractère absolu d'authenticité.

C'est ainsi que le nombre des fossiles humains indiscutables, malheureusement trop souvent représentés par des os isolés, ou même de simples fragments, se monte actuellement à quelques dizaines (près de 90 environ) !

Ils viennent précisément d'être l'objet d'un inventaire extrêmement remarquable et particulièrement précieux par la prudence avec laquelle il a été établi, dû à l'éminent professeur de Paléontologie du Muséum de Paris, M. M. Boule, qui est bien le maître incontesté en matière de paléontologie humaine.

Une première édition déjà épuisée de son livre « Les Hommes Fossiles », une seconde près de l'être, la rapidité avec la-

quelle sont colportées par les grands quotidiens et les principaux périodiques les découvertes les plus récentes, prouvent surabondamment le désir général de nous rattacher à quelque chose d'antécédent, le besoin de posséder quelques lueurs sur les conditions temporelles de notre existence qui hantent l'esprit de tout homme cultivé.

Le but de cet article est d'exposer d'une façon sommaire et aussi simple que possible, le point où nous en sommes arrivés.

Mais, pour bien saisir l'ensemble et la place des problèmes que nous allons examiner, il est indispensable de se remémorer les données essentielles de la Géologie et de la Paléontologie.

Les méthodes mises en œuvre par ces deux sciences ont en effet contribué pour beaucoup à donner à la Préhistoire, dès qu'elles lui furent appliquées, toute sa valeur et sa portée.

Une des notions fondamentales de la Géologie est celle de l'âge. Aucun travail solide, fécond, n'a pu voir le jour tant qu'une bonne chronologie n'a pas pu être établie.

La croûte terrestre, la lithosphère, est formée, du moins dans ses parties superficielles, de couches rocheuses, de terrains sédimentaires successifs, souvent comparés aux feuillets d'un livre. Ces couches, de natures diverses (grès, calcaires, schistes, etc..., c'est le faciès d'une roche), se sont empilées, stratifiées, dans un ordre donné, ce qui fait que, si aucun dérangement ultérieur dû aux mouvements du sol n'est intervenu, ces couches sont rangées par ordre d'ancienneté : c'est-à-dire qu'une couche donnée de la succession est antérieure à celle qui lui est superposée et postérieure à celle qui lui est subordonnée.

Or, on trouve fréquemment dans ces terrains des débris organiques, animaux ou plantes, parfois admirablement conservés, et que l'on appelle les fossiles. Ces fossiles, chose importante, se trouvent être assez différents les uns des autres, dans le temps, pour caractériser des lits successifs, groupés en ensembles, que l'on a désignés sous le nom d'étages. Mais, dans l'espace, les fossiles d'un lit choisi sont les mêmes.

Les étages, à leur tour, ont été réunis en grandes périodes ou ères, d'après leurs traits fauniques et paléogéographiques majeurs (car la répartition des terres et des mers n'a pas été autrefois ce qu'elle est aujourd'hui).

C'est ainsi que l'on a pu distinguer successivement, à partir des terrains cristallins très anciens de la base de l'écorce

sédimentaire : une ère primaire, une ère secondaire, une ère tertiaire et enfin une ère quaternaire qui, pour certains se perpétue de nos jours !

Mais, si les contrastes entre les trois premières ères sont assez marqués, il n'en est plus de même entre le Tertiaire supérieur (le Pliocène) et le Quaternaire, et l'on discute pour en placer la limite, ce qui prouve bien que le passage d'une ère à l'autre se fait d'une manière insensible dans ce cas particulier (important pour nous).

En étudiant les restes organisés contenus dans cette suite d'ères géologiques, on constate, chose notable, une ascension progressive de la vie vers la perfection (1).

Les organismes du Primaire sont encore des Invertébrés à caractère archaïque ; au sommet, cependant, se rencontrent les premiers Vertébrés, sous forme de Poissons extrêmement primitifs. Le Secondaire est l'ère des Reptiles, d'abord simples, ils se perfectionnent et se compliquent en se multipliant ; enfin les Mammifères n'apparaissent qu'à la partie tout à fait supérieure du Secondaire et s'épanouissent dans le Tertiaire en devenant de plus en plus parfaits. Enfin, le roi de la création, le dominateur de tous les êtres, l'Homme, apparaît à son tour pendant le Quaternaire !

Mais, tandis que les périodes primaire, secondaire, tertiaire, sont presque uniquement connues par des dépôts marins, le Quaternaire, dont la géographie était déjà très semblable à celle de notre époque, se manifeste surtout par des dépôts continentaux : alluvions d'anciennes rivières, en terrasses, remplissage de grottes, moraines d'anciens glaciers, lesquels étaient alors extrêmement développés.

La chronologie quaternaire a été longtemps difficile à établir, car il a fallu faire cadrer entre elles les chronologies partielles résultant de l'étude des alluvions glaciaires, des terrasses fluviatiles, des faunes de vertébrés, de l'outillage paléolithique et des rares dépôts marins.

L'exposé plus détaillé de la chronologie des temps quaternaires sera donné plus bas. Contentons-nous, pour le moment, d'envisager le problème humain.

Nous aurons à étudier ce problème des deux points de vue suivants : le point de vue zoologique (espace) et le point de

(1) Les premières faunes nous demeurent à jamais cachées, à cause du métamorphisme.

vue paléontologique (temps), dont les données vont se renforcer mutuellement.

Tout d'abord, plaçons-nous du point de vue zoologique, et sans faire intervenir les caractères psychiques (langage articulé, intelligence).

Nous y verrons que l'Homme occupe, dans l'espace, une place de choix ; la classification zoologique, c'est-à-dire la répartition naturelle des vivants (ce que l'on appelle encore la Systématique), nous le montre comme au centre de cadres emboîtés, de groupes d'êtres qui s'éloignent de lui, de plus en plus, et insensiblement, en perdant peu à peu ce que nous pouvons appeler les caractères humains : la noblesse du port, le développement de la boîte crânienne et des lobes frontaux aux dépens de la face qui s'amenuise, aplanit ses angles disgracieux, la réduction des canines et la régularisation de la mâchoire inférieure avec projection du menton en avant.

« L'Homme, nous dit Cuvier, est, de tous les animaux, celui qui a le crâne le plus grand et la face la plus petite, les animaux s'éloignent d'autant plus de cette proportion qu'ils deviennent plus stupides ou plus féroces. »

La Systématique nous permet donc de situer exactement l'Homme dans l'ensemble des êtres et nous amène à le considérer, morphologiquement, comme s'il était l'aboutissant de formes vivantes en voie de développement.

Il n'est plus possible, aujourd'hui, de lui ménager une place à part et, comme l'a écrit très justement Darwin (dans sa *Descendance de l'Homme*), « si l'Homme n'avait pas été son propre classificateur, il n'eut jamais songé à fonder un ordre séparé pour s'y placer ».

On réunit donc actuellement sous l'appellation de Primates les trois grands groupes suivants :

Les Hominiens, les Simiens et les Lémuriens, dont le plan architectural général est assez semblable, mais qui se distinguent cependant par des caractères tirés de la constitution des membres (l'Homme est un bimane, les Simiens et les Lémuriens sont des Quadrumanes) et de la forme de l'orbite (complètement fermée chez les Singes, incomplètement fermée chez les Lémuriens). Tous, par contre, possèdent la propriété de l'opposabilité du doigt intérieur, caractère qui ne se retrouve chez l'homme qu'au membre supérieur alors qu'il est présent à tous les membres chez les autres groupes.

PRIMATES

- Bimanes..... .. A) Hominiens.
- Quadrumanes
  - Orbites fermées
    - B) Simiens
      - Catarrhiniens (32 dents) Europe
        - Anthropomorphes (Chimpanzé, Gorille, Oran, Gibbon).
        - Cynomorphes (avec queue) Cercopithèques
      - Platyrrhiniens Amérique
        - Cebiens Cebus) (36 dents)
        - Arctopithèques (Ouistitis) (32 dents)
  - Orbites incomplètement fermées
    - C) Lémuriens (Maki)
    - D) Tarsiens

Les Lémuriens sont des Mammifères arboricoles actuellement relégués en Afrique et surtout à Madagascar où ils sont nombreux et variés. On les appelle aussi Faux-Singes ou Singes à museau de Renard, parce qu'ils ne rappellent les vrais singes que de très loin. Nous dirons que ce sont des Primates à caractères très primitifs.

Les Simiens ont été classés en deux grandes divisions : les Platyrrhiniens ou Singes à narines écartées, à mâchoire pourvue de 36 dents (3 prémolaires) ou quelquefois 32, et les Catarrhiniens chez lesquels la cloison nasale est mince et dont la mâchoire ne comporte, comme celle de l'Homme, que 32 dents (2 prémolaires). Les Platyrrhiniens sont spéciaux au Nouveau-Monde et sont considérés comme plus archaïques que les Catarrhiniens, lesquels peuplent l'Europe (Gibraltar), l'Afrique, l'Asie, et marquent un degré très net dans le perfectionnement de la lignée des Primates. C'est en effet parmi ces Catarrhiniens que se trouvent les grands singes à forme humaine, les Anthropomorphes ou Anthropoïdes : Gibbons de l'Inde, Orangs-Outangs des Iles de la Sonde, Chimpanzés et Gorilles de l'Afrique centrale. Ces grands singes anthropoïdes

sont en outre, à l'encontre des précédents et des autres Catarrhiniens Cercopithèques, dépourvus de queue.

S'ils se rapprochent de l'Homme, ils en diffèrent, morphologiquement parlant, par le faible développement de la boîte crânienne (souvent rostrée et carênée, caractère en rapport avec la robustesse des muscles masticateurs qui s'y insèrent et naturellement empêchent le développement du crâne), la réduction moins grande de la face, le développement des canines, très fortes chez les Anthropomorphes, ne dépassant pas sensiblement la taille des autres dents chez l'Homme, enfin l'attitude parfaitement droite de l'Homme, qui résulte de la façon dont s'articule le crâne sur la colonne vertébrale (au-dessous du crâne chez l'Homme ; sur les côtés et à la partie postérieure chez les Singes). Enfin, d'autres caractères tirés de la constitution du pied, de la colonne vertébrale et du bassin, achèvent de séparer, dans le détail, l'Homme des Singes, même les plus élevés.

A côté des 3 grands groupes des Hominiens, Simiens, Lémuriens, il y a place pour un groupe, moins important par le nombre de ses représentants, mais dont le rôle morphologique est capital en ce sens qu'il relie, dans l'échelle des Primates, les Lémuriens aux Singes. Nous voulons parler du petit groupe des Tarsidés, dont le représentant actuel, relégué en Malaisie, est le Tarsier, singulier petit animal, à la tête très développée contenant un cerveau volumineux, aux orbites énormes, à la face effilée en un petit museau.

Si les différences entre les Hominiens et les Grands Singes anthropomorphes sont assez accentuées, il n'en reste pas moins que l'Homme nous apparaît, dans l'espace, en plan (Biosphère), comme au centre d'une série de cercles successifs : le cercle des Lémuriens, celui des Tarsidés, celui des Simiens et enfin le reste du monde animal, dont il serait facile de faire toucher le même style de distribution.

Sa place n'est pas le résultat du hasard et nous voici donc invinciblement amenés à une opération de causalité, à rattacher l'Homme à quelque objet antécédent, à des êtres voisins de lui comme morphologie, comme organisation.

Hâtons-nous de dire que, *aucun naturaliste digne de ce nom ne songe plus maintenant à rattacher l'Homme aux Singes.* Dire que l'Homme descend du Singe, c'est proférer une absurdité analogue à celle qui consisterait par exemple à déclarer,

dans le domaine de la Physique, que le moteur électrique est issu du moteur thermique.

Mais, si un rapprochement quelconque dans l'espace conduit à des erreurs manifestes, le problème devient tout autre quand on l'envisage dans le temps, et du point de vue de la Paléontologie évolutive.

Il n'est plus possible, en effet, de se passer actuellement de la notion d'évolution biologique, de ce que l'on appelle souvent l'orthogénèse. Bien que nous ne l'expliquions pas encore, tout semble bien la démontrer, la rendre nécessaire, ne serait-ce que la place de l'Homme dans la Systématique, ainsi que le suggère Bergson dans son admirable livre « l'Evolution créatrice ».

C'est l'introduction de cette « manière nouvelle de penser », qui a fait vraiment de l'Histoire Naturelle une science, car auparavant elle n'était qu'un catalogue (où chaque être était une parcelle envisagée en soi et sans rapports avec les êtres voisins).

Si l'on ne discute plus sur le fait lui-même de l'évolution, on ratiocine sur ses modalités, sur les comment de la théorie, et à ces questions des réponses, sur lesquelles je n'ai pas à insister, ont été faites dès le début, et successivement par Lamarck, Darwin, Geoffroy-Saint-Hilaire... pour ne citer que les plus célèbres d'entre les créateurs du transformisme (le problème est d'ailleurs loin d'être résolu actuellement) !

Mais il faut reconnaître que des exagérations néfastes, pouvant être excusées dans une certaine mesure par l'enthousiasme soulevé par la publication des livres de Darwin (ceux de Lamarck avaient passés inaperçus), ont contribué à jeter un certain discrédit sur la théorie. Le biologiste allemand Haeckel, en particulier, s'est signalé par la construction hâtive d'arbres généalogiques de l'Homme, ne répondant en aucune façon aux faits d'observation et dans lesquels la part de l'hypothèse, de l'imagination, ferions-nous mieux de dire, était vraiment trop grande.

Darwin lui-même, qui se devait de donner son avis sur une des applications brûlantes de sa théorie, s'était déjà exécuté par la publication de son livre sur la *Descendance de l'Homme* (et en cela, il fut moins prudent que son compatriote Wallace, qui avait eu, en même temps que lui, les mêmes idées).

Nous n'avons pas à revenir ici sur ces applications extrê-

mes d'une théorie qui reliait d'une façon tout arbitraire, les groupes zoologiques les uns aux autres et qui se passait presque complètement des vérifications paléontologiques. Elles ont fait l'objet de critiques serrées et d'ailleurs justifiées (1).

De nos jours, on a procédé à la révision de ces arbres généalogiques et l'on s'est aperçu que les points de bifurcation des groupes étaient beaucoup plus profondément situés dans la série des étages géologiques qu'on ne l'avait pensé. On a ainsi décrit, en ce qui concerne les familles et les genres de Vertébrés, des faisceaux de rameaux parallèles entre eux, dont on a pu suivre les écheveaux de couche en couche, écheveaux constitués par des séries d'espèces passant d'une manière plus ou moins insensible les unes aux autres. Ces rameaux, ces séries d'espèces dans le temps, ont été appelés rameaux phylétiques et plus simplement phylums (2), et l'on vient de voir que ces phylums ont une très grande longévité, autrement dit un long parallélisme.

Il en résulte que la faune actuelle n'est que l'aboutissant, virtuellement fixé, d'une quantité prodigieuse de phylums ; dès lors, pour retrouver les points singuliers susceptibles de nous éclairer sur les enchaînements organiques des animaux, c'est-à-dire sur leur origine, il nous faudra nous enfoncer dans les entrailles du globe, pousser très profondément nos investigations dans la suite des terrains.

C'est donc la paléontologie seule qui va être notre fil conducteur, c'est-à-dire l'étude de l'ordre d'apparition, de complication, de perfectionnement des êtres dans le temps.

Cette magnifique vision d'ensemble qui nous avait frappés déjà pendant l'écoulement interminable des ères géologiques va se retrouver dans le détail, lorsque nous raccourcirons notre domaine d'étude (et cela même en dehors de toute hypothèse transformiste, par la simple constatation des faits).

L'Homme étant un Mammifère, étudions tout d'abord la disposition d'ensemble du groupe au travers des couches géologiques et dès son apparition, avant de serrer le problème de plus près.

Au Secondaire, nous ne trouvons que de très petits Mammifères, très frustes, très primitifs, ce qui est bien la caracté-

(1) Voir notamment : Ch. Depéret, « Les transformations du monde animal ».

(2) Evidemment, nos phylums ne sont que des constructions composites, approchées, qui zigzaguent au travers de l'axe constitué par le faisceau réel d'évolution d'un groupe (Teilhard de Chardin).

ristique d'un groupe à ses débuts (loi de l'augmentation de taille). L'Homme n'a donc pas pu apparaître avant le Tertiaire.

Prenons maintenant, et dans l'ordre d'ancienneté, toutes les subdivisions du Tertiaire :

L'Eocène (aurore des formes actuelles) (1) ne nous montre que des Marsupiaux (Didelphes) et des Placentaires primitifs, donc des types simples, encore archaïques, difficiles à classer, pas spécialisés et d'où peut sortir n'importe quoi. Cette faune ne peut nullement être considérée comme une création car elle a ses racines dans le Crétacé, elle annonce les formes actuelles.

A l'Oligocène (peu de formes actuelles) se différencient les principaux types de Mammifères actuels, il y a comme un foisonnement de rameaux phylétiques, mais aucun de ces genres oligocènes n'a survécu jusqu'à nous. Il faut donc bien que les genres et espèces actuels résultent de la transformation des genres et espèces passés.

Les familles actuelles se constituent au Miocène (proportion d'espèces actuelles moindre qu'au Pliocène) ; on y voit même apparaître des genres pouvant être considérés comme les ancêtres des genres actuels.

Au Pliocène, par lequel se termine le Tertiaire, vivaient déjà de nombreux genres actuels, mais représentés par des espèces éteintes pouvant être considérées comme les ancêtres des espèces actuelles.

Enfin, au Quaternaire, le nombre des formes actuelles domine, ainsi que de nombreuses variétés de ces formes.

Or, l'Homme apparaît un peu partout, et avec tous ses caractères indiscutables, au Quaternaire moyen ; on comprend donc que ses ancêtres devront être recherchés dans le Quaternaire inférieur ou même le Pliocène (réservoir des genres actuels et donc du genre *Homo !*).

Resserrons encore notre analyse, et envisageons maintenant le groupe des Primates. Ici, il est nécessaire de faire un acte d'humilité et d'avouer que les documents fossiles sur lesquels nous fondons nos théories sont non seulement peu abondants, comparés à ceux des autres Mammifères, mais aussi souvent très frustes et très incomplets. Cela non seulement pour le groupe des Simiens, mais aussi pour celui des

(1) Termes créés par Lyell, mais d'après la faune de coquilles.

Hominiens. Les représentants fossiles du groupe des Simiens sont restés longtemps inconnus des paléontologistes, mais, grâce à l'activité des chercheurs, nous possédons actuellement assez de documents (1) pour pouvoir nous faire une idée assez approchée de l'évolution réelle du groupe. Contrairement à ce que l'on croyait autrefois, les Primates enfoncent très profondément leurs racines dans le passé (2), les premiers nous apparaissent en effet dès l'Eocène inférieur d'Amérique et ce sont, comme il fallait s'y attendre, des types inférieurs, des Lémuriens. On les a retrouvés dans l'Eocène supérieur de la région parisienne. Les Tarsiens actuels sont également représentés par des ancêtres peu différents, mais simplement plus petits, dans l'Eocène inférieur du Nouveau Monde et dans l'Eocène supérieur d'Europe (exemple de migration). A l'Oligocène on voit apparaître les vrais singes, mais ce sont des singes à queue, les Platyrrhiniens de l'Amérique. Puis, les premiers Catarrhiniens et Anthropomorphes vont se multiplier au Miocène et au Pliocène, pour diminuer peu à peu jusqu'à nous.

On voit donc que le *phylum humain*, qui apparaît à son tour au Quaternaire, a suivi l'apparition de phylums simiens graduellement perfectionnés ; *mais tous ces phylums peuvent se suivre isolément jusqu'à l'époque actuelle et aucun n'a pu, paléontologiquement parlant, engendrer le phylum humain, ni même le suivant.*

En effet, dès leur apparition, les représentants de ces divers phylums et notamment de celui des Tarsiens, qui a été l'objet d'études très attachantes de la part du P. Teilhard de Chardin, professeur à l'Institut Catholique de Paris, sont déjà très spécialisés. Si les premiers Tarsiens sont plus petits que les actuels (taille d'une souris, et en cela, ils suivent la loi d'augmentation de taille observée pour tous les phylums bien

(1) Souvent fragmentaires et misérables évidemment ; on ne connait comme squelettes complets que ceux du Mésopithèque et du Dolichopithèque, c'est-à-dire de deux singes à queue, donc peu intéressants pour nous.

(2) Nous ne parlerons pas ici des Tupaidés de Malaisie, ces curieux petits animaux, à peine singes, qui font le pont entre les Insectivores et les Primates inférieurs, et dont les premiers représentants se rencontrent au Crétacé. Ils foisonnent à l'Eocène mais sont presque éteints actuellement. Cette première ébauche vers la race humaine fut suivie de celle des Tarsiens qui ont eu le même sort.

étudiés), ils en possèdent déjà tous les caractères (1). Nous avons là une idée de ce que furent les premiers singes. Mais les Tarsiens ne sont pas les ancêtres des Simiens, ils constituent un faisceau emboîté extérieurement à celui des Singes.

Il y a plus, puisque les Tarsidés étaient déjà nettement différenciés dès l'Eocène il devient nécessaire, pour rechercher le réservoir commun des Lémuriens, Tarsidés et autres Primates d'où ces divers rameaux ont évolué en divergeant, de descendre plus bas que l'Eocène inférieur (puisqu'ils y existent déjà) et peut-être même faudra-t-il atteindre le Crétacé, époque où les Primates étaient encore plus ou moins confondus avec les Insectivores qui leur ont probablement donné naissance.

Nous voici donc déjà en possession d'un groupe de rameaux (eux-mêmes formés de nombreux phylums), que nous pourrons, avec le P. Teilhard, représenter schématiquement de la façon suivante (fig. 1) :

Une succession d'ébauches de plus en plus parfaites, se rapprochant progressivement du type humain, et se disposant comme les écailles imbriquées d'un bourgeon autour d'un axe, d'une tige centrale, réservoir commun de vie, qui va représenter notre phylum humain.

Le rameau des Catarrhiniens, celui qui se rapproche le plus du rameau humain, est bien individualisé dès l'Oligocène par des formes petites et primitives. L'Oligocène du Fayoum, en Egypte, a livré en effet, il y a quelques années (1910) des documents sensationnels, le Propliopithèque et le Parapithèque, petites formes à canines réduites, exactement intermédiaires, du point de vue morphologique, entre les Lémuriens et les Anthropoïdes et que nous pouvons par conséquent emplacer sur la tige virtuelle qui réunit tous ces rameaux divergents. Peut-être pourrait-on même dire qu'à cause de leurs petites canines ces formes se rapprochent davantage de l'Homme que les Anthropomorphes. Plus haut, dans le Miocène, on connaît deux autres formes, cette fois nettement anthropomorphes (donc les 2 rameaux : Cynomorphe et Anthropomorphe sont individualisés) le Pliopithèque et le Dryopithèque arrivés en

(1) Petitesse de leurs canines, dentition rappelant encore plus celle de l'Homme que celle du Singe. « A ce moment (Eocène), dit l'abbé Teilhard, aucun animal ne respirait sur terre qui fût plus sur le chemin de l'Homme que ces petits grimpeurs. »

Europe avec les Proboscidiens (Mastodontes), par suite de l'établissement probable de ponts transméditerranéens dus aux plissements alpins (nouvel exemple de l'importance des migrations qui amènent ainsi brusquement en Europe une faune africaine et asiatique). *A la base du rameau ainsi individualisé des grands Singes voisins de l'Homme, se présentent donc des formes déjà très spécialisées*, ce qui cadre encore avec

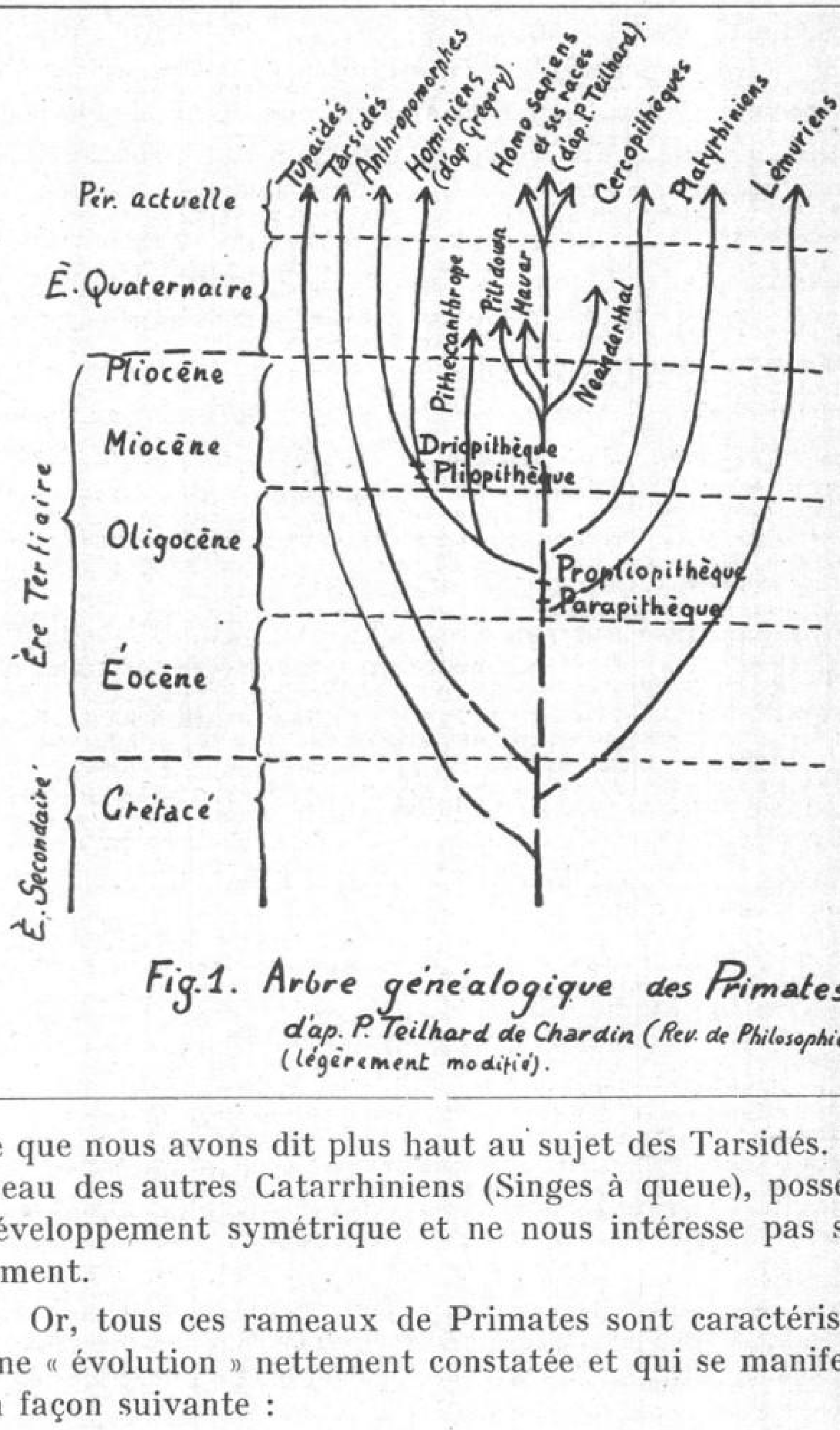

Fig. 1. Arbre généalogique des Primates
d'ap. P. Teilhard de Chardin (Rev. de Philosophie, 1923) (légèrement modifié).

ce que nous avons dit plus haut au sujet des Tarsidés. Le rameau des autres Catarrhiniens (Singes à queue), possède un développement symétrique et ne nous intéresse pas spécialement.

Or, tous ces rameaux de Primates sont caractérisés par une « évolution » nettement constatée et qui se manifeste de la façon suivante :

1° Céphalisation, c'est-à-dire réduction de la face au profit du crâne et donc du cerveau.

2° Redressement progressif de la tête.

3° Arrondissement de la mâchoire inférieure ; diminution progressive du nombre des dents ainsi que de la grosseur des canines.

Et, à l'intérieur même de chaque phylum, l'évolution se fait vers un type anthropoïde plus ou moins grossier, mais pas vers le type humain.

Nous arrivons ainsi au point délicat.

Notre examen nous a permis de saisir l'existence de rameaux divergents, indépendants, *mais il ne nous a pas mis en présence d'un échantillon de Singe fossile pouvant avoir joué le rôle de jalon intermédiaire, dans le temps, entre les Anthropomorphes et les Hominiens.*

En effet, puisque ces derniers apparaissent brusquement au Quaternaire, avec tous leurs attributs humains, il existe donc un hiatus entre les Simiens et les Hominiens, hiatus morphologique sur lequel nous avons insisté plus haut et, aussi, hiatus intellectuel profond, car ces premiers représentants de l'Humanité sont accompagnés d'un outillage déjà très varié et qui implique l'intelligence. *On ne peut donc pas dire que l'Homme soit un « Anthropomorphe perfectionné »* ; tout se passe comme s'il occupait le centre du groupe des Primates et, avons-nous dit, l'extrémité terminale d'une tige qui semble avoir été le réservoir commun dont sont sortis tous ces Primates.

Et tout ce que nous venons de dire ne nous autorise pas à penser qu'il puisse remonter plus haut que le Miocène si tant est que l'Homme tertiaire ait existé. Or, jusqu'ici, toutes les recherches dans ce sens n'ont pas été couronnées de succès. En effet, les fameux silex découverts dans l'Oligocène de Thenay (Loir-et-Cher) par l'abbé Bourgeois, et ceux du Miocène d'Otta ramassés par le géologue portugais Ribeiro en 1878, et produits comme dénotant une taille intentionnelle (admise il est vrai par Quatrefages et Mortillet) (1) ne réunissent plus de défenseurs de nos jours.

Cette question des silex tertiaires revint à flot en 1889, à la suite des découvertes de prétendus outils, par Prestwich.

(1) Mortillet avait même imaginé un être intermédiaire entre l'Homme et les grands Singes, auteur des dits silex.

dans le Pliocène d'Ightham (Angleterre). Un géologue belge, Rutot, se fit l'ardent défenseur de ces éclats, baptisés par lui du nom d'éolithes, c'est-à-dire de cailloux éclatés naturellement et qui auraient été utilisés tels que par l'Homme. Plus récemment, à Ipswich, en Angleterre encore, Moir signalait à la base du « Crag rouge » pliocène du Suffolk, des silex dont la taille intentionnelle spéciale (silex dits rostro-carénés, en bec d'aigle) fut admise par le biologiste Lankester. Eh bien, toutes ces découvertes ont été étudiées de près, soupesées, discutées, et il en résulte que l'utilité de ces silex ne paraît absolument pas saisissable (1). D'ailleurs, ces éolithes ont été finalement rencontrés un peu partout dans le Tertiaire, et même à la base de l'Eocène. Il n'est pas possible, d'autre part, d'admettre, en se plaçant du point de vue paléontologique, l'existence d'un être assez intelligent, capable d'avoir taillé les silex oligocènes de Thenay, lesquels sont des débris de hasard, éclatés par des causes purement physiques. *L'existence de l'Homme tertiaire n'est donc pas démontrée par le prétendu outillage qu'on lui a délibérément attribué.*

Mais, évidemment, cela ne veut pas dire qu'il n'ait pas existé et qu'un être, un anneau, réunissant les Hominiens aux grands Anthropomorphes n'ait pas vécu alors.

C'est là qu'apparaît précisément la misère de notre situation de paléontologistes. Nous ne pouvons en effet posséder la notion de l'existence d'un rameau que lorsqu'il est suffisamment développé pour avoir pu se conserver jusqu'à nous par fossilisation (2). Or, au moment de l'individualisation de ces rameaux, de rares espèces ont seules pu faire (pour des raisons qui nous échappent), ce « pas de côté » dans une direction plus perfectible qui va devenir l'écaille suivante. C'est ainsi que l'on peut interpréter la pénurie de notre documentation paléontologique, car ces êtres ont, à cause de leur rareté, échappé à la fossilisation et n'ont pas laissé d'espèces-reliques.

Tous les rameaux nous apparaissent donc exactement comme des verticilles emboîtés autour de l'axe humain, *mais suspendus*, les points de bifurcation, à moins de chances ex-

(1) En sens contraire, voir l'ouvrage récent de H. F. Osborn « Man rises to Parnass », Princeton Univ. Press, 1927.

(2) Plus les individus sont nombreux, plus il y a de chances pour que quelques-uns se soient conservés par fossilisation.

ceptionnelles, nous échapperont à tout jamais et il faut se résigner à cette triste condition.

Cependant, il y a trente ans, une lueur avait lui, et l'on avait alors cru très fermement que l'anneau situé entre le verticille anthropomorphe et le verticille humain était enfin trouvé ! C'est la fameuse découverte du Pithecanthrope de Java, par le médecin hollandais Dubois, en 1894. Mais, là encore, et malgré l'exploitation bruyante et tendancieuse de cette découverte (on est allé jusqu'à reconstituer en image modelée et colorée à l'exposition de 1900, le Pithecanthrope dont on ne connaissait pourtant que des débris), il a fallu déchanter. Les débris de Pithecanthrope gisaient dans des alluvions d'âge mal défini, peut-être post-pliocènes, en compagnie d'ossements d'animaux dont certains portaient des traces de rayures intentionnelles, et de silex taillés. Donc l'Homme vivait déjà (1). Mais, cependant, cette découverte est intéressante parce que les débris trouvés groupés (calotte crânienne, 1 molaire un peu simienne cependant, 1 fémur identique à un fémur humain indiquant une station debout) et surtout la calotte crânienne sont morphologiquement intermédiaires entre les mêmes éléments pris chez un Anthropoïde (Chimpanzé, Gibbon) et un Hominien archaïque. M. Boule considère ce grand Primate à allure d'Hominien, non plus comme le progéniteur du rameau humain, ainsi que le voulait Dubois, mais comme un Gibbon géant issu du tronc des Anthropomorphes après que le tronc des Hominiens se fut individualisé (fig. 1).

Dès lors, la lignée humaine nous apparaît comme moins indépendante, moins isolée qu'auparavant.

Après cette tentative avortée, on a cherché l'anneau indispensable du côté des Simiens américains, qui, nous le savons, sont cependant des Platyrrhiniens (à 36 dents ou 32). Le géologue argentin Ameghino avait cru, un instant, pouvoir assis-

(1) La découverte récente des PP. Teilhard de Chardin et Licent, en Chine, d'outils de silex et de foyers à la base du lœss de l'Ordos dans lequel les vallées actuelles ont été creusées, prouve la grande antiquité de l'Homme sur le continent asiatique.

On vient de mettre à jour, paraît-il, à Trinil (village de Java), un nouveau squelette de Pithecanthrope. Mais on n'a pas encore publié d'étude critique sur les ossements recueillis.

Je ne parlerai pas ici du fameux Australopithèque qui a défrayé la presse en 1925, trouvé au Nord de Kimberley dans l'Afrique du Sud, dans des alluvions dont l'âge n'est pas nettement établi. L'homme vivait peut-être déjà à ce moment, ce qui enlève beaucoup de son intérêt à cette découverte, due au professeur Dart.

ter aux transformations tant cherchées (1). En effet, en 1906, dans un terrain d'âge probablement oligocène, de l'Amérique du Sud (Patagonie) et dans un autre d'âge éocène, Ameghino avait signalé une série de Primates auxquels il avait donné les noms tendancieux de *Homunculus*, *Tetra*, *Tri*, *Diprothomo*, qui signifient à peu près, petit homme, quadrisaïeul, trisaïeul et bisaïeul de l'Homme.

Le berceau de l'humanité n'était donc pas situé dans la région asiatique centrale, ainsi que l'avait suggéré de Quatrefages, et cet honneur revenait incontestablement au continent américain.

La science actuelle a fait justice de ces quelques débris, trop frustes pour prêter à des conclusions aussi graves, et l'on s'accorde à y voir tout simplement les ancêtres des Platyrrhiniens, c'est-à-dire d'une branche simienne américaine, trop éloignée du rameau humain, et que, pour cela, nous avons abandonnée.

Nous voici donc encore amenés à la constatation de notre impuissance paléontologique à découvrir, aux âges reculés, l'existence d'un intermédiaire réel entre les Anthropomorphes fossiles et l'Homme fossile.

L'Homme semble ne se rattacher à rien dans le passé, et quand il apparaît au Quaternaire, c'est brusquement, et en plusieurs points à la fois. Si les caractères ostéologiques des rares et précieux débris que nous en connaissons témoignent d'une organisation encore archaïque, du moins sont-ils toujours mêlés à un outillage qui prouve à la fois l'intelligence de ces premiers Hommes et leur condition misérable.

En l'absence de découvertes sensationnelles, la théorie a dû intervenir. Il y a actuellement trois tendances concernant l'origine du rameau humain :

A) Wood Jones considère les divers rameaux de Primates comme indépendants et réellement divergents d'un point inconnu; dès lors, la fibre humaine irait se perdre vers ce point, sans se confondre avec les autres fibres (2).

(1) Cette tendance qui fait descendre l'Homme des Singes Platyrrhiniens avait été suggérée, bien avant Ameghino, par Carl Vogt ; elle a été reprise récemment par Sera. Anatomiquement et paléontologiquement, elle est insoutenable.

(2) Cope estime que la forme ancestrale de l'Homme serait à rechercher parmi les Lémuriens. Boule pense qu'il faut la voir sur le tronc des Primates jusqu'au point de départ commun des Singes.

B) Mais, plus récemment, l'habile paléontologiste américain Gregory, s'est élevé contre cette théorie et, reprenant une idée ancienne, abandonnée depuis longtemps parce que trop simpliste, greffe le rameau des Hominiens sur le rameau des Anthropomorphes au moyen du Dryopithèque, cet Anthropoïde très évolué découvert en 1856 dans le Miocène de Saint-Gaudens et étudié par Lartet et Gaudry (fig. 1).

Gregory affirme que la révolution organique qui a dû se produire pour faire passer un être, tel que le Dryopithèque, de la vie arboricole, à la vie terrestre, a pu amener des modifications profondes dans les caractères ostéologiques et que c'est ainsi qu'a pu s'opérer le passage du type anthropoïde au type humain.

Malgré la haute valeur scientifique de ce fin connaisseur d'os fossiles qu'est M. Gregory, cette hypothèse ne paraît pas pourtant acceptable. Pour le P. Teilhard, les caractères du Dryopithèque sont encore trop gorilles, trop chimpanzés, ainsi qu'il en fait judicieusement la remarque, et donc trop engagés dans la voie anthropomorphe, pour que ce singe ait pu donner un type humain. Il faudrait en quelque sorte le faire revenir en arrière, à un type plus généralisé, moins spécialisé, or la loi d'irréversibilité de l'évolution s'y oppose.

Et puis, n'oublions pas que nous sommes ici sur une écaille plus externe, plus éloignée du phylum humain que celle du Pithecanthrope auquel nous avons donné sa vraie place plus haut.

Des singes géants, analogues à ce Dryopithèque, malheureusement connus comme lui que par des mâchoires inférieures, ont été retrouvés dans le Miocène des Siwalicks dans l'Asie méridionale, par Pilgrim; ces fossiles prouvent que les formes d'Europe n'étaient qu'une tribu isolée parmi le grand groupe anthropoïde si développé au Miocène.

Pilgrim, lui aussi, a cru mettre la main sur le fameux anneau, le « missing-link », avec le genre Sivapithèque mais, là encore, les caractères simiens sont trop évidents et il est impossible de faire entrer cet être dans la généalogie humaine.

Tout ce que l'on peut dire, c'est qu'au Miocène, l'Inde nourrissait de grands singes probablement encore plus voisins de l'Homme que ne le sont les Anthropoïdes actuels et dont le Pithecanthrope n'est qu'une manifestation voisine et dérivée, plus récente d'ailleurs.

Il résulte donc de tout ce que nous venons de dire, que

l'Humanité primitive semble être arrivée d'emblée à sa pleine expansion zoologique. Un hiatus existe, ainsi que nous l'avons vu, et que jusqu'ici ni les découvertes paléontologiques, ni nos théories ne peuvent combler.

Mais ce hiatus est-il pour nous étonner ?

C) Répondons hardiment non. Car les autres groupes de Primates apparaissent avec la même brusquerie déconcertante, et nous n'en admettons pas moins une continuité biologique indispensable.

Si linéairement l'homme ne fait suite à aucun singe, du moins, et c'est là la troisième tendance qui s'est fait jour depuis les études du P. Teilhard, vient-il tout naturellement s'insérer au sommet de la tige où il est enveloppé par le groupe entier des Primates en voie de perfectionnement, lui aussi, et qu'il doit relayer (fig. 1).

Et nous allons précisément constater, dans le groupe des Hominiens lui-même, cette structure en écailles, en essais successifs : Homme de Piltdown, Homme de Mauer, Homme de Neanderthal, véritables ébauches de moins en moins grossières, issues les unes à la suite des autres, de la tige centrale, laquelle s'est finalement épanouie, comme les étamines au centre d'une fleur, pour donner l'*Homo Sapiens* et ses races diverses qui peuplent aujourd'hui la terre.

Le problème paléontologique de l'origine de l'Homme, s'il n'est pas résolu complètement, se pose du moins à nous d'une façon telle, qu'il est permis d'espérer qu'un jour viendra où un coin du voile sera enfin soulevé et qui nous révèlera l'unité merveilleuse de l'Univers.

(A suivre.)

Léon Moret,

Professeur de géologie à la Faculté des Sciences de l'Université de Grenobte.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Emmanuel-Philibert et la bataille de Saint-Quentin, par le général Bordeaux, Paris, 1928, librairie Aug. Picard, in-8°, 20 pages.

C'est un sentiment patriotique des plus louables qui a poussé M. le général Bordeaux à faire connaître en France, par la *Revue des études historiques*, la vie et les hauts faits d'Emmanuel-Philibert. Et c'est une bonne fortune pour la mémoire de ce prince d'avoir trouvé un biographe aussi compétent pour l'apprécier. Cette étude, écrite avec autant d'exactitude que de talent, comble une lacune et met en relief un héros doublé d'un réformateur, trop peu connu dans son pays.

Femmes de Savoie

Fanny BURNIER, dame Mongellaz

Née à Chambéry, le 16 prairial an VI (4 juin 1798), Françoise, dite Fanny Burnier était fille de Charles Burnier, rentier, et de Victoire Bataillard. Elle était nièce de Berthollet, et habita quelque temps Arcueil, avec la veuve du grand chimiste.

Elle était également nièce du célèbre doyen de la Sorbonne Burnier-Fontanel.

Ses parents lui firent donner une excellente éducation à Genève et elle se fit remarquer de bonne heure par la vivacité de son intelligence. C'est à Paris qu'elle épousa, en 1823, le docteur Pierre-Joseph Mongellaz, médecin qui eut son heure de célébrité.

Elle débuta dans les lettres par *Louis XVIII et Napoléon aux Champs-Elysées*, sans nom d'auteur, qu'elle écrivit au bénéfice de la grande souscription en faveur des Grecs, en 1825, et qui rapporta 1.200 francs. En ce temps-là tous les esprits étaient tournés vers la terre des Sept Sages ; Byron et Casimir Delavigne avaient fait entendre des accents fermes et patriotiques en faveur des Grecs, et notre compatriote François Blanc, de Saint-Julien, leur avait dédié un *chant lyrique.*

Trois ans plus tard, parut son ouvrage capital, intitulé : *De l'influence des femmes sur les mœurs et les destinées des nations, sur leurs familles et la société, et de l'influence des mœurs sur le bonheur de la vie.* Paris, L.-G. Michaud, 1828 ; 2 vol. in-8°, réédité en 1831, chez Michaud, avec 2 gravures sur acier, 2 vol. in-8°, 534 et 508 pages.

Rappelons d'abord que ce sujet avait été brillamment traité, dès 1778, par le marquis Costa de Beauregard, qui avait remporté le prix d'éloquence à l'Académie de Besançon avec un discours intitulé : *Combien l'éducation des femmes pourrait contribuer à rendre les hommes meilleurs.* Ce discours était le développement de cette maxime de J.-J. Rousseau : « Les hommes seront toujours ce qu'il plaira aux femmes ; si vous voulez qu'ils deviennent grands et vertueux, apprenez aux femmes ce que c'est que grandeur d'âme et que vertu. »

On a reproché à Mme Mongellaz de n'avoir fait aucune allusion à cet ouvrage, quoiqu'elle ait mentionné nombre

d'écrivains qui se sont occupés de la question. Il est probable qu'elle n'en avait pas connaissance.

Son travail, qui est considérable, se compose de trois parties. La première comprend trente-huit chapitres, où l'auteur expose successivement l'influence des femmes dans les premiers âges du monde, dans les premiers siècles du christianisme, et ensuite chez les diverses nations de l'Europe et de toutes les parties du monde habité ; et après quelques considérations générales, le livre est terminé par un chapitre consacré à l'influence des femmes sur les arts et la littérature.

Dans la seconde partie, qui traite de l'influence des femmes sur leurs familles et la société, Madame Mongellaz nous montre tour à tour la jeune fille, l'épouse, la mère, la veuve, la vieille fille, la sœur de charité, la femme légère, coquette et galante, et la femme célèbre.

Enfin, dans le dernier livre, l'auteur s'attache à démontrer l'influence des mœurs sur le bonheur de la vie.

L'ouvrage entier se fait remarquer par une abondance d'idées et une justesse de vues qui ont assuré son succès. On y trouve autant de grâce dans le style que de facilité d'élégance et de correction. On est frappé des vastes recherches auxquelles l'auteur a dû se livrer pour recueillir les matériaux d'un tel travail.

Charles Nodier lui a consacré, dans le *Journal des Débats*, un article des plus élogieux, qui a été reproduit en tête de la 2e édition.

Les œuvres humaines sont de courte durée et les livres de Madame Mongellaz sont aujourd'hui bien oubliés ; mais on fait acte de justice en rappelant le souvenir d'une femme-auteur qui a honoré notre pays. Elle est morte à la fleur de l'âge, le 30 juin 1829, et repose au cimetière de Flumet, pays de son mari. (*Journal de Savoie* du 8 novembre et du 6 décembre 1828.) Madame Mongellaz a laissé une fille, Angeline, qui épousa M. Achille Babuty, docteur en droit, juge de paix d'Annemasse sous le second Empire.

On a souvent signalé l'incroyable indifférence des Savoyards pour leurs compatriotes arrivés : nous en voyons ici un cas flagrant ; voici une véritable célébrité dont tous les contemporains ont reconnu le mérite ; ses ouvrages sont inconnus à la bibliothèque publique d'Annecy, qui contient des milliers de volumes dont beaucoup n'intéressent presque personne, et il faut aller à Chambéry pour en trouver un exemplaire.

François Miquet.

LE POÈTE DUCIS

(1733-1816)

(Suite)

II. — Formation domestique et scolaire

Pierre Ducis avait pris, à Versailles, comme son cousin, un commerce de lingerie et de poterie. Il épousa, le 3 février 1728, Thérèse Gleyron-Rappe, également de souche savoyarde, et fonda une famille de onze enfants : Jean-François, le futur poète et l'aîné ; Georges, né en 1743, magistrat à Saint-Domingue, puis conseiller d'appel à Paris, mort en 1811, laissant un fils officier, mort en 1844 ; Louis, né en 1744, qui avait à Versailles un dépôt de la Manufacture de Sèvres, qui eut pour fils Jean-Louis (1775-1847), peintre de talent, époux d'Euphrosine Talma, et Georges (1776-1851) de l'administration des Forêts. Une sœur du poète, Marie-Thérèse, épousa P.-Jacques de la Grange, architecte du roi et fut, ainsi que ses filles, mêlée à la vie du poète. Nous omettons les autres. Ce dénombrement, quoique imparfait, nous aidera à comprendre les relations familiales et la correspondance du poète. On voudra bien s'y reporter, au besoin.

Les parents de Jean-François le marquèrent d'une telle empreinte et furent, de sa part, l'objet d'une telle tendresse, qu'il importe de les présenter ; ou plutôt c'est lui-même qu va nous les présenter.

Pierre Ducis, le tarin devenu Versaillais, avait à un haut degré les qualités de la race : s'il était peu instruit, il avait le goût de la lecture, le sens droit, l'horreur des apparences, le fond solide que donnent l'expérience et la réflexion ; il était laborieux, probe, énergique et fier. Son âme était supérieure à sa condition. Il exerçait chez lui, dit-on, le pouvoir absolu, mais il en était digne. Il sympathisait avec les héros de Plutarque, qu'un prix de son fils lui avait permis de connaître.

Le duc de Noailles, gouverneur de Versailles, lui offrit de faire les frais de l'éducation de celui-ci dans un collège de Paris : il refusa, l'enfant devant porter quelque temps la livrée. Quand il le vit, un peu malgré lui, sur le chemin de la célébrité, il lui dit : « Sois grand poète, mais sois aussi grand père de

famille, et que tes filles ne sachent pas plus ce que c'est que le théâtre, que si c'était moi qui les eusse élevées » ; et le fils, qui note cette conversation et les suivantes dans son journal intime : « Ma grande affaire », entrant dans ces vues d'une austérité un peu farouche, lui répondait : « J'aimerais mieux les marier à d'honnêtes porteurs d'eau que dans le grand monde. » Un jour, son fils Georges, le magistrat, lui disait : « Si vous aviez été juge et si j'avais été coupable, vous m'auriez condamné tout comme un autre. » Et le poète, renchérissant, ajoutait : « J'imagine que quand vous auriez eu à condamner et lui et moi, vous auriez fait votre devoir. » — « N'en doute pas, mon fils, répondit-il. Si vous aviez mérité d'être rompus, je vous aurais condamnés à être roués. Je n'aurais pas voulu violer ma charge. Mais aussitôt après, j'aurais tout vendu, charge et biens, et j'aurais été dans un trou mourir de douleur. » Comment concilier mieux que cet humble commerçant l'incorruptible justice et la tendresse paternelle ? « Je crus entendre parler Caton ou Brutus, » observe Jean-François.

Et quelle sérénité courageuse dans l'épreuve la plus implacable ? Un cancer lui rongea lentement le cou et la face pendant près de dix ans : « Il me dit qu'il n'était pas triste, qu'il gardait toujours bien son équilibre, qu'apparemment l'état où il était, était celui où Dieu le voulait. » Et cette intrépidité de logique dans la foi n'était pas purement verbale, car il était la droiture même : « Il ne pouvait souffrir ces esprits ingénieux qui font paraître blanc ce qui est noir et noir ce qui est blanc. »

D'ailleurs, cette foi robuste ne doit pas nous surprendre ; elle est l'âme de toute la famille. Un frère de Pierre, Joseph, qui mourut jeune, l'avait rejoint pour suivre les cours de l'ancienne Sorbonne ; un autre, Jean-François, était resté au pays et devint chanoine de Moûtiers. Leur mère était la sœur de Pierre Ligeon, « docteur de la Sapience ». Et la religion familiale qui parfois s'épanouissait ainsi, des deux côtés, en science théologique, reflétait celle de la communauté, sur laquelle l'église romano-gothique d'Hauteluce, depuis 1553, et la curieuse chapelle de Belleville, depuis 1428, projetaient le double rayonnement de l'art et de la foi (1). Pierre faisait honneur à cette forte discipline.

Aussi Jean-François avait-il de qui tenir et en avait-il

(1) Renseignements, malheureusement abrégés ici, dus à l'extrême obligeance de M. Dunand, curé d'Hauteluce.

pleinement conscience. Il eut de la déférence — une déférence excessive, insinue P. Albert (1) — pour son père jusqu'à la mort de celui-ci, en 1770, et de la vénération, jusqu'à la sienne propre. Octogénaire, il écrivait de lui à un ami qui lui avait reproché une excessive libéralité (2) : « Mon père, qui était un homme rare et digne du temps des patriarches, le pratiquait ainsi ; c'est lui qui, par son sang et ses exemples, a transmis à mon âme ses principaux traits et ses maîtresses formes. Aussi, je remercie Dieu de m'avoir donné un tel père. Il n'y a pas de jour où je ne pense à lui ; et quand je ne suis pas trop mécontent de moi-même, il m'arrive quelquefois de lui dire : « Es-tu content, mon père ? » Il me semble alors qu'un signe de sa tête vénérable me réponde et me serve de prix. » Septuagénaire, il va faire remettre à la scène *Hamlet*, sa première tragédie, qui a jadis tiré des larmes à son père et il écrit : « Qu'elle soit jouée ou non, peu m'importe, pourvu qu'elle soit réimprimée et que je puisse la dédier à mon vénéré père. » Et il le fit en des termes dont la solennité, inséparable du genre et de l'époque, ne parvient pas à voiler la délicate tendresse et la vibrante émotion.

Il chanta aussi plus d'une fois sa gratitude et son admiration filiales, dans des vers que nous avons déjà cités et dans ceux-ci empruntés à l'envoi de sa *Fête de la Vieillesse* :

> Il m'a transmis ses traits, son caractère,
> Pour les pervers polis sa noble aversion,
> Son goût pour les forêts, pour la retraite austère,
> Ses profonds souvenirs, sa longue émotion.
> Peut-être que par lui je suis un bon lion,
> Mais je suis berger par ma mère.

***

De même, en effet, qu'il croyait tenir de son père sa vigueur, tour à tour débonnaire et impétueuse, à l'aise dans le drame, il rapportait à sa mère la simplicité de ses goûts et ses inspirations pastorales. Il se dessaisissait pour chacun d'eux de la moitié de son âme et de son œuvre.

Il est vrai que le couple était parfaitement assorti. Thérèse Gleyron-Rappe était une personne d'une grande simplicité de mœurs et de mise, mais judicieuse, gaie, très attachée à tous ses devoirs et d'une « piété douce, humaine, tolérante »,

(1) Essai p. XXVIII.
(2) O. Leroy. 2e éd. 1835, p. 210. — Cf. A 150e, 109e, etc.

note P. Albert, sans doute parce que c'était une seconde nature où s'épanouissait la première. Ce biographe en fait une nièce de Bourdaloue et la sœur d'un chanoine de Senlis. On reste rêveur devant cette assertion. Ugines est loin de Senlis et du Poitou, patrie de Bourdaloue, et cette double parenté est, à première vue, fort invraisemblable. Le professeur du Collège de France a confondu la mère de Ducis avec sa première femme. C'est celle-ci, Elisabeth Henillard, et non Thérèse Rappe qui s'honore de cette flatteuse parenté, et sans conteste : le poète dit expressément, dans son testament (1) qu'il a « l'honneur d'être le petit neveu » de Bourdaloue « par sa première femme ».

Nous n'avions rien trouvé, sauf cette méprise, sur l'ascendance maternelle du poète et notre chapitre sur « la part de la race » en Ducis était imprimé, quand nous avons appris qu'un infatigable érudit, le P. Léon Buffet, déjà lauréat de l'Académie Française pour sa « *Vie du P. Tissot* » et, *si parva licet...*, de l'Académie florimontane, pour celle du P. Mermier, préparait la première monographie d'Ugines. Nous nous empressons de combler, grâce à ses lettres et, finalement, à son manuscrit, une lacune de notre travail, au prix d'une involontaire faute de plan.

« Pierre Ducis, écrit le chanoine Ducis (2), épousa à Versailles, en 1728, Thérèse, fille de Joseph Gleyron-Rappe et de Thérèse Buchard, tous deux d'Ugines, en Savoie. » Voici ce que nous apprend le P. Buffet sur les familles Gleyron-Rappe et Buchard. « Les Glairon-Rappe (il y a trois ou quatre variantes du nom) sont très anciens à Ugine (3). Dans un acte latin de 1391, il est question d'une « grange appartenant à Aymon Glairon » : *Grangiam Aymonis Glaironis*... Les Glairon se distinguaient en Glairon-Mondet, famille fixée à Ugine depuis de longs siècles, et en Glairon-Rappaz, habitant plutôt le Montgombert », hameau pittoresque. Joseph dut, à Versailles, omettre son nom générique, et l'orthographe de son nom distinctif se modela naturellement sur la prononciation savoyarde, qui laisse tomber certaines finales : d'où l'appellation et la signature abrégées « Joseph Rappe ».

Tous les habitants du Montgombert dépendaient de la Commanderie des Saints Maurice et Lazare ; ils durent, en

(1) Coüard, p. 46, op. cit.
(2) Op. cit. p. 6.
(3) L'auteur adopte cette orthographe ancienne et simple du mot Ugine.

1720, reconnaître expressément cette dépendance, et dans les actes qui l'attestent figure « Urbain, fils de Bartholomé, qui était fils de Nicolet Glairon ». Les redevances, plutôt bénignes, étaient compensées par les charges du Commandeur concernant le culte et les pauvres et surtout par la discipline morale que maintenait l'institution mi-féodale, mi-religieuse.

Les Buchard habitaient Ugines même. Ils paraissent avoir joui d'une plus grande notoriété. Thérèse Buchard, belle-mère de Pierre Ducis, est dite, dans son acte de baptême du 20 mars 1683 « fille d'honorable Claude Buchard » appelé ailleurs « cavalier d'Ugine ». « Le notaire Thomas Buchard, sous-prieur de la Confrérie du Saint-Sacrement en 1636, avait pour assesseurs 6 ou 7 notaires ou praticiens, et c'est lui qui fonda la mission d'Ugine en 1664... Les fils et petits-fils de Thomas lui succédèrent comme notaires. » Dom Théophile Buchard, né en 1677, est « bénédictin de Talloires ». Claude-Buchard, ordonné prêtre en 1724, fut chanoine de Notre-Dame d'Annecy ; son frère Philibert fut également ordonné prêtre en 1729. « Le seul livre de raison que nous ayons pu rencontrer a été tenu à Annecy par « spectable » Bernard Buchard, médecin. Il l'a commencé en 1722. »

Nous n'avons pas de généalogie précise ni de Joseph Rappe ni de Thérèse Buchard, parents de la mère du poète ; mais nous sommes assurés de l'ancienneté et de l'honorabilité de leurs familles. La Commanderie du Montgombert et la Confrérie d'Ugines, les vocations sacerdotales fréquentes attestent un niveau moral et religieux élevé. Les études théologiques, les professions libérales des uns compensent le défaut d'instruction de quelques autres : ainsi, d'après l'acte de mariage de Pierre Ducis, ni Sébastien Ducis, son cousin, ni Thérèse Buchard, sa belle-mère, ne savent signer. Au surplus, c'est, m'assure le savant chanoine Gavard (1), le cas de tel syndic, de tel anobli pour services éminents. L'expérience, l'initiative, le caractère pouvaient suppléer à l'instruction, qui ne les donne d'ailleurs pas. Nous voyons, au contraire, en la mère de Ducis, la longue portée de l'éducation morale.

Elle a, en effet, transmis à ses enfants, surtout à son aîné, sa fraîcheur d'âme et sa foi profonde et sereine. « Les genoux de la mère, a-t-on dit, sont le premier prie-Dieu de l'enfant. »

(1) Auteur de tant de remarquables travaux *(Les Archives de l'Abbaye de Sixt — L'Obituaire de l'Abbaye de Sixt*, etc.*)*, en dernier lieu des *Vaudois... en Savoie*, Mémoires de l'*Académie Salésienne*, tome XLVI.

Ayant failli la perdre en 1777, il dédiait à la convalescente un poème émouvant d'allégresse et d'admiration :

Dis-moi pourtant, dis-moi comment de ta gaieté,
Comment de ton esprit le ton piquant s'allie
Avec le grave front de la mélancolie
Qui médite l'éternité ?
. . . . . .
Aussi, plein d'espérance et de sérénité,
Aux portes du trépas, ton esprit immobile
S'est posé doucement sur un chevet tranquille,
Ne voyant dans la mort que l'immortalité
Et dans le tombeau qu'un asile.
Tu l'avais craint de loin, tu l'as bravé de près.
Tu m'as appris par tes mœurs la vertu, l'innocence,
Tu viens dans tes douleurs de m'apprendre à mourir.
Donne-moi maintenant des leçons de constance,
Hélas ! j'en ai besoin, l'homme est né pour souffrir.

Quand il la perdit, dix ans plus tard, il écrivait (1) à un ami très cher, quoique mécréant : « Elle a été ma mère dans mon enfance et presque dans ma vieillesse. Elle m'a porté dans son cœur comme elle m'avait porté dans son sein. L'ange de la paix n'a pas quitté son lit. La mort n'avait pas détruit la grâce naturelle de son visage. Mon cher ami, j'ai mis ma confiance dans le Dieu de ma mère. Je lui demande de mourir comme elle, sous la bénédiction céleste. Je n'aimerai jamais personne sans lui souhaiter une mort aussi douce et aussi sainte. » Quel hommage et quelle discrète prédication !

La piété filiale du poète était donc aussi ardente que justifiée, et l'on ne saurait exagérer la valeur morale de ses parents, ni mettre en doute l'excellence de l'éducation qu'il reçut d'eux. Elle fut « libérale et soignée », déclare-t-il dans son testament ; elle ne perdit rien, ajouterons-nous, à être profondément savoyarde. Les fortes vertus de son père, la tendresse avisée de sa mère, les joyeux souvenirs de leur jeunesse, gravitant autour de la maison familiale longtemps conservée, la nostalgie issue de l'hérédité, tout contribua à graver et à embellir, dans l'âme du jeune homme, l'inoubliable image de sa petite patrie.

Cette formation domestique, ce culte de la famille n'étaient pas rares alors dans la petite bourgeoisie, qui n'avait ni le temps ni les moyens d'imiter les vices à la mode, et ils

(1) A 50e

apparentent Ducis à Florian, Sedaine, Andrieux. Mais ils manquèrent à la plupart des hommes en vue de ce XVIIIe siècle, à préoccupations politiques et polémiques, plus que morales et religieuses, bien qu'il eût toujours la vertu à la bouche, pour se dispenser de la mettre dans la conduite. Aussi Ducis échappa-t-il aux entraînements périlleux de son temps, sans en perdre les faveurs, nous le verrons.

L'instruction du futur poète ne fut peut-être pas au début aussi soignée que son éducation. Il commença le latin dans une pension privée de Clamart, puis continua ses études au Collège de Versailles, appelé alors Collège d'Orléans, parce qu'il avait été fondé par le duc d'Orléans (1). M. Max Bruchet (2) nous a analysé le programme d'une fête scolaire dudit collège, donnée le 13 juin 1747, programme conservé aux Archives de Seine-et-Oise. On y lit en latin que Jean-François Ducis, et deux autres élèves de Seconde, — secundani — « s'efforceront d'interpréter (interpretari conabuntur) l'*Éneide* de Virgile et *Les Catilinaires* de Cicéron », tout simplement. Jean-François achevait donc sa Seconde à 14 ans et comptait parmi les trois premiers de sa classe. On n'enseignait pas le grec dans son collège (3) et il n'y apprit pas l'anglais (4). Apprit-il l'allemand qui lui aurait servi pendant la guerre de sept ans, et aurait fait de lui, non seulement le secrétaire, mais l'interprète de son chef ? On l'ignore.

Quel profit, demandera-t-on, retira d'un enseignement sans grec ni langue vivante le poète qui devait emprunter deux de ses sujets au théâtre grec, et la plupart des autres au théâtre anglais ? Celui, sans doute, de plier son aventureuse liberté à la discipline des maîtres du XVIIe siècle, sinon de Racine, dont la perfection lui parut bientôt plus admirable qu'imitable, du moins de Corneille, à qui l'apparentait son instinct de la grandeur morale. Dans ses poésies diverses, que d'aucuns ont préférées à ses tragédies, il s'inspire de Boileau, du Boileau des *Epîtres*, voire du *Lutrin*, plus que des *Satires*, et plus souvent de La Fontaine, dont il a parfois l'allure nonchalante et les mètres variés, et dont il a dit :

C'est lui qui m'a formé, je lui dois tout peut-être.
. . . . . .
Et, sans l'avoir appris, je le savais par cœur.

(1) Cf. *Œuvres de Ducis*. édition Hiard, 1837. Introduction.
(2) 18 janvier 1903, *Revue Savoisienne*.
(3) A 203e.
(4) A 2e.

Enfin, les Lettres de Madame de Sévigné, qu'il avait dans sa modeste bibliothèque ne furent sans doute pas étrangères à la rare valeur des siennes.

Que dut-il au latin, insistera-t-on ? D'abord, comme tous ceux qui l'étudient, une meilleure possession du français, mais aussi une connaissance sérieuse de la civilisation romaine, dont témoignent tels tableaux soit de la vieille Rome (1er *Epître à Odagarthy*) soit de celle de la décadence (*Epître à Soldini*). Il lui dut également le commerce fécond de certains auteurs : jeune, il se mesura avec Juvénal ; et toujours il fut épris d'Horace, dont il rappelle parfois la familiarité spirituelle, le goût de la campagne, la sagesse enjouée.

En somme, grâce à l'enseignement de son Collège, ce précurseur du romantisme fut trop imbu de la tradition classique pour se prêter à une évolution brusquée de la poésie française.

Mais un poète relève surtout de lui-même, et il est temps de voir la formation plus personnelle que, ses études terminées, il se donna.

III. — Formation personnelle

Il finit vraisemblablement ses études en 1749 par la philosophie, à l'âge de 16 ans. Que fit-il, de cette date à 1752, où son père le plaça à Paris, chez Oudin, procureur au Châtelet ? Nous l'ignorons. Peut-être son insouciance de la vie pratique inquiéta-t-elle légitimement son père et la réputation de sévérité de celui-ci date-t-elle de cette période, car elle ne se justifie pas, dans la suite, nous allons le voir. Au bout de quatre mois, il fut dégoûté de la procédure et du mercantilisme qui la gonflait démesurément. L'autorité paternelle ressemblait si peu à la dictature discrètement incriminée par P. Albert, qu'elle s'accommoda dès lors de l'indépendance des goûts du jeune homme, en raison de leur qualité et de sa droiture. On vit alors celui-ci, avec son condisciple Vallier, prendre des allures originales de pèlerin ou de trouvère. Pour être moins à la charge de leurs parents, ils allaient « vêtus d'un large habit gris, coiffés d'un chapeau rond, chaussés de souliers ferrés, » et l'escarcelle vide, de cure en cure, autour de Versailles, sonnant et servant la messe et débitant des vers en retour de l'hospitalité reçue. Ces vers étaient parfois de leur cru et appelaient la réciprocité des confidences poétiques. « Un de ces bons curés, raconte Campenon (1), trouvant deux jeunes *poètes*

(1) C. IV, *Notice sur Ducis*, p. VI.

dans ses deux hôtes, leur avait avoué, sous le sceau du secret, qu'il s'occupait aussi de poésie. » Il traduisait les *Métamorphoses d'Ovide,* et il avait ainsi rendu, non sans savourer la réussite, le changement de *Daphné* en laurier, pour échapper aux importunités d'Apollon :

Sa prière est à peine poussée,
Que des dieux elle est exaucée.
Aux premiers accents de sa voix
La voilà... Madame *du Bois.*

L'esprit souffle où il veut, et le malicieux trouvère, dont la vieillesse s'égayait encore à ce souvenir, devait en éprouver lui-même les intermittences. Nos joyeux pèlerins faisaient ainsi par mois deux randonnées de huit à dix jours chacune, et ne manquaient jamais, au retour, le spectacle des marionnettes. « Il mena ce genre de vie pendant plusieurs années », assure son premier biographe. Ce genre de vie dénotait chez ces jeunes gens une belle confiance en eux-mêmes et en ceux qu'ils considéraient comme leurs meilleurs amis. Etait-elle indiscrète ? Ils payaient leur écot en bons offices, en gaieté et en littérature, et ils espéraient bien s'acquitter mieux un jour. La générosité de la jeunesse n'a parfois d'égale que son « impécuniosité. » Jean-François paya sûrement sa dette : il était très hospitalier et fut très secourable à tel prêtre poursuivi sous la Révolution. L'accueil dont bénéficiaient ces jeunes gens n'était-il pas, d'autre part, une forme charmante de l'antique hospitalité chrétienne, et l'extension aux laïcs — qui étaient alors des fidèles et non des mécréants — de cette « franc-maçonnerie » — les extrêmes se touchent — que Jules Lemaître admirait dans le clergé, seule catégorie sociale, d'après lui, qui échappât à l'effacement des types dans la banalité contemporaine.

Paul Albert trouve l'autorité paternelle un peu déprimante et la déférence filiale un peu timorée chez les Ducis. Campenon « homme de goût » d'après Sainte-Beuve, ne met-il pas d'avance les choses au point, quand il écrit : « A 19 ans, le jeune Ducis pouvait être cité comme le fils le plus soumis et comme l'enfant le plus habitué à faire ses volontés ? » Non vraiment, il n'a pas manqué de la liberté, de la fantaisie même, propices à l'éclosion d'un poète.

L'occasion est bonne pour signaler une singulière hypothèse de P. Albert : il fait de Vallier, dans la correspon-

dance de Ducis, un « confident de théâtre » et soupçonne même Campenon « d'en être le père ». Pourquoi ? Parce qu'une lettre de 1793 qui flétrit les excès de la Révolution, donc un peu suspecte à ses yeux, lui est destinée et parce que Campenon lui en adresse une autre, en réalité envoyée à Deleyre, sans doute « pour lui créer une personnalité quelconque ». Comme si une méprise de Campenon n'était pas possible, comme si le compagnon de Ducis dans ses tournées, mi-liturgiques, mi-poétiques, devait manquer de personnalité ! C'est lui, très probablement, que nous retrouvons « avocat au Parlement, demeurant à Versailles », comme témoin du second mariage (1) de Ducis. Un seul doute subsiste : nous avons ses prénoms dans l'acte et nous ne les avons pas dans la correspondance, pas plus d'ailleurs que ceux de la plupart des autres destinataires ; mais la triple identité de nom, de résidence et d'amitié intime emportent la conviction : un ami auquel Ducis reste si fidèlement attaché, n'est pas un prête-nom.

Revenons à l'heureuse jeunesse de notre héros. Si agréable qu'elle fût, cette vie de chevalier errant ou de moine gyrovague, par trop médiévale, ne devait durer qu'un temps et pouvait, une fois de plus, inquiéter la prudence paternelle. Heureusement, en 1756, le jeune trouvère fut pris comme secrétaire par le maréchal de Belle-Isle qui l'avait remarqué et s'intéressait à sa famille. Il accompagna le maréchal dans l'inspection de nos forteresses et en revint avec des notes sur... nos paysages et nos monuments religieux.

« L'année suivante (1757), écrit le chanoine Ducis (2) le prince Louis, comte de Provence, plus tard Louis XVIII, attacha à son cabinet le jeune Ducis qui n'était pas fait pour la guerre. » Or Louis XVIII est né en 1755 : quelles auraient bien pu être les fonctions de « l'attaché de cabinet » d'un prince de deux ans ? C'est beaucoup plus tard, vers 1774, nous en verrons les preuves en prose et en vers, qu'intervint ce choix flatteur et rassurant pour l'avenir du poète. Après le littérateur, plus attentif aux idées qu'aux dates, c'est l'archiviste que nous prenons en défaut. *Errare humanum est.* Nous voyons-là un avertissement et d'avance une excuse.

Le jeune Ducis n'était pas fait pour la guerre, c'est vrai ; mais il ne le sut qu'après en avoir goûté. En 1757, le maréchal

(1) Dossier du P. Bouchage.
(2) Op. cit. p. 7.

de Belle-Isle, devenu ministre, l'attacha à ses bureaux comme commis, aux appointements de 2.000 fr. par an ; mais, pour lui épargner l'ennui d'une vie sédentaire, il le confia, en qualité de secrétaire, au comte de Montazet autorisé à prendre part à la guerre de Sept ans. Il fit « six campagnes », nous apprend une correspondance publiée en 1899 (1), assista à la bataille de Torgau et admira la savante retraite par laquelle le maréchal Daun contint Frédéric II. Ce n'est pas mal pour un ennemi de la guerre. Mais il est vrai qu'il en revint avec une répugnance insurmontable et définitive pour ses atrocités. « Toute idée de guerre, écrira-t-il vingt ans plus tard (2), me ferait fuir à cent lieues », et en mars 1814 des soldats français: « on les voit marcher, côte à côte, avec tous les prisonniers qui nous viennent du bout du monde. Ah ! mon cher ami, qu'il en coûterait peu pour faire que tous ces gens-là s'entendissent et se donnassent la main au lieu de se tirer des coups de fusil (3). » C'est donc, indiquons-le en passant, un précurseur du pacifisme contemporain; si généreux dans son principe, sinon dans tous ses facteurs, et encore bien énigmatique.

***

Les missions militaires lui déplaisaient; son père, craignant peut-être de nouvelles flâneries, lui « signifia » d'avoir à exercer effectivement les fonctions de commis, qui devaient être les siennes d'après sa nomination initiale. « Au bout de huit jours » atteste Campenon (4), il renâcla devant sa fastidieuse besogne ; ses collègues se la partagèrent bénévolement ; mais sa droiture, sans avoir raison de son horreur pour l'emploi, répugnait à leur donner ce surcroît gratuit de travail : il alla trouver le ministre à la fin du mois et le supplia « d'arranger les choses pour qu'il cessât d'être commis sans mécontenter son père ». Le ministre jugea qu'il n'est pas interdit à Mars de protéger les Muses. Il dispensa le commis de tout service régulier et lui laissa son titre et son traitement. Le père se résigna à cette solution débonnaire, convaincu que son fils s'acquitterait sous une autre forme. Et les successeurs du maréchal à la guerre maintinrent jusqu'à la Révolution cette

(1) E. de Refuge. Correspondance de Ducis avec le prince de Wurtemberg, lettre I. En abrégé, R. 1e.

(2) A 27e

(3) A 219e.

(4) C. IV, *Notice*, IX.

faveur de plus en plus justifiée par les succès dramatiques du bénéficiaire.

Alors, le jeune Ducis, ayant ingénieusement et modestement assuré son lendemain, se partagea entre Versailles et Paris, la famille et l'art, les orateurs de la chaire et les acteurs, quand ils jouaient du Corneille. Avant d'avoir déployé les richesses de sa personnalité, il la pressentait et lui faisait confiance, refusant de la soumettre au laminoir des mécanismes sociaux, lui conquérant, non sans hardiesse et sans bonheur, la liberté dont elle ressentait l'impérieux besoin avant d'en trouver le meilleur emploi. Et cette vigoureuse spontanéité n'allait pas sans quelque « bizarrerie », remarque son premier biographe, comme il arrive aux esprits supérieurs, qui laissent pourtant aux autres la meilleure part. A vingt ans, il passait du recueillement des presbytères aux bouffonneries de Polichinelle ; à vingt-trois, il mêlait à l'étude de nos fortifications la visite des cathédrales, de celle notamment de « saint Fénelon » ; vers vingt-huit ans, il va de l'église au théâtre, du P. de Neuville, prédicateur en renom, à Lekain ou à Mlle Dumesnil (à laquelle il disait plus tard : « Que de fois j'ai mis en gage mes boucles et mes effets, pour aller vous entendre ! »), de l'examen de conscience aux relations littéraires ou aux distractions mondaines. Un tel divertissement, chez d'autres, n'irait pas sans dissipation ; un tel partage, sans dissonance. Chez lui, la dissonance se fond en une harmonie supérieure que domine son avenante droiture. Il était à lui-même son propre Mentor, incorruptible malgré son inexpérience et sa jeunesse.

D'ailleurs cette inquiétante période dura peu, ce semble : si, depuis 1757, il fit « six campagnes », s'il assista à la bataille de Torgau en 1760 et se maria en 1761, la transition de la vie militaire à la vie conjugale ne fut donc que d'un an et orientée vers un tel objectif, elle ne put être que très correcte.

Le fiancé était donc irréprochable : n'avait-il d'autre poésie que celle de ses rêves de félicité conjugale ?

***

Premiers Essais du poète

Le poète s'annonçait vaguement en Jean-François par sa répugnance pour le rond-de-cuir et toute activité pratique,

par la fantaisie qu'il avait, malgré la médiocrité de ses ressources, réussi à mettre dans sa vie et par les vers que sa verve ambulante semait dans les presbytères ; le poète tragique, par sa fréquentation des théâtres : la tentation devait lui venir d'y supplanter les pâles disciples de Voltaire, Saurin, Lemière de Belloy. Cependant qu'avait-il produit, à cette date de 1761 ?

Il est des natures qui se forment lentement : cette lenteur est la rançon de leur robustesse, ou de leur nonchalance, du moins apparente. Jean-François était de ce nombre. Son caractère est loin d'avoir alors, nous le verrons, la cohérence et le pur relief qu'il prendra ; son esprit tarde aussi, sinon à s'organiser, du moins à s'attester par des œuvres. Il n'est pas pressé d'arriver : nous sommes au temps des diligences. Il compte moins sur son effort que sur les suggestions de la bonne nature et des circonstances, pour lui pseudonymes de la Providence. Il a, nous le verrons, toujours, et trop peut-être, fait fond sur l'inspiration plutôt que sur la technique.

Il avait bien, nous dit Campenon, traduit vers la vingtième année, des pièces de Juvénal ; mais il les avait jetées au feu, sur le conseil de son ami Vallier, qui décidément n'est pas un ami banal. C'est dommage peut-être : il y avait en lui un satirique que fit taire son humeur pacifique et qui se révéla une seule fois, et de premier ordre, à l'occasion du sacre de Napoléon.

Ne s'essaie-t-il pas, ce satirique, dans le badinage, moitié vers, moitié prose, qu'il adresse, dès 1752, vers la vingtième année, à Vauchelle (1) ? Il est d'une légèreté un peu... lourde, quand il décrit les bonnes fortunes de son ami ; mais sa gaieté sait égratigner quand il leur oppose les fructueuses complications de la procédure, qui lui vaut alors pourtant plus de travail que de profit. Voici un assez joli couplet sur diverses façons de voler :

Un papillon aux jeunes fleurs
Vole les couleurs les plus belles,
Un jeune abbé dans les ruelles
Conte et dérobe des douceurs.
De l'hiver craignant les rigueurs,
La fourmi dans nos riches plaines
De Cérès pille les présents.

(1) A 1e.

Quand on vient de semer les champs
Les oiseaux enlèvent les graines.
Les procureurs, toujours pillants
De rapines ont les mains pleines ;
Les contrôleurs, toujours galants,
Volent les cœurs des inhumaines.
Ainsi tout vole également.

Dix ans plus tard, vers 1760, il adresse au maréchal autrichien Daun, sans la publier, la première de ces Epîtres qui seront la partie substantielle — trop parfois — de ses poésies diverses. Le jeune poète avait vu à l'œuvre, tour à tour vainqueur et vaincu, le général en chef des armées de l'Autriche, notre alliée dans la guerre de Sept ans. Il le montre tel qu'il lui apparut à Torgau (1760), assailli par les masses prussiennes :

Tout s'émeut, tout combat et déjà la tempête
Gronde, obscurcit les cieux et s'étend sur ma tête,

tendant un piège à Frédéric II :

S'armant, même à dessein, de son propre danger
. . . . . .
Et, sûr du piège heureux qu'il vient de lui dresser
Il nourrit son orgueil pour le mieux terrasser

Et, en effet, la victoire lui sourit d'abord :

Ce héros, que de loin tu vois dans la fumée,
C'est Daun, qui dans ses yeux porte sa renommée,
Daun, qui délivra Prague et l'empire à la fois,
Daun, suivi de sa gloire, armé de ses exploits.
Sous ses coups redoublés, l'ennemi se renverse,
La fureur le rejoint, la terreur le disperse...

Mais Daun est blessé :

Il s'obstine, il combat, il dompte la nature,
Il se fait un devoir de cacher sa blessure...

Il faut céder :

Ta blessure en est cause et non pas notre effroi ;
Tu languis : nos destins languissent avec toi.
Ne crains rien cependant ; nos ennemis timides
Ne te poursuivront pas par des marches rapides...
. . . . . .
Tout a passé les ponts. Spectateurs immobiles,
Quoi ! vous laissez ainsi vos ennemis tranquilles ?
Qui peut vous retenir ? Daun est à notre tête
Son âme est avec nous, son nom seul vous arrête.

Enfin il console, réconforte le guerrier dont la stratégie avait pâti de l'indécision des alliés, et lui propose l'exemple de sa reine — les soldats disaient « notre roi », — Marie-Thérèse :

> Le sort a ses retours ou cruels ou propices.
> Thérèse assez longtemps éprouva ses caprices ;
> Naguère tu la vis, au milieu des revers,
> Jeune encore, attendrir, étonner l'univers.
> Sa gloire et ses vertus s'accroissent avec elle ;
> C'est peu de la servir : choisis-la pour modèle.

Malgré quelques vers trop faciles, l'Epître dénote une pensée et une plume sûres d'elles-mêmes, et ne manque ni de mouvement, ni de noblesse. Honorer le vaincu, lui rappeler qu' « il est des défaites triomphantes à l'envi des victoires », est plus digne que d'encenser le vainqueur. Avantage sur Boileau, dans le *Passage du Rhin*. Celui-ci s'était tant moqué de nos tentatives épiques qu'il n'ose emboucher la trompette et badine : il se bat avec les noms rébarbatifs, comme Louis attaque les forteresses ennemies. — Il l'emporte, dira-t-on, par l'esprit et la perfection de la forme. — De l'esprit, Ducis n'en avait que faire ici et en montre ailleurs. Et le législateur du Parnasse ne laisse-t-il pas dans son Epître échapper cette perle :

« Pégase s'effarouche et recule *en arrière.* » ?

Ne soyons donc pas trop exigeants.

En fin de compte, la gerbe poétique que le jeune homme pouvait offrir à sa fiancée, même avec quelques fleurs de circonstance, disparues comme tout ce que lui inspira sa première femme, était assez grêle. Il s'y joignait heureusement des « espérances » du même ordre, qui, plus flatteuses encore que substantielles, n'en étaient pas moins escomptées pour l'avenir de la nouvelle famille. Jean-François ne semblait pas devoir tarder à justifier la confiance qu'amis et protecteurs avaient mise en lui.

(A suivre.)

Jean Levitte.

MARGUERITE D'AUTRICHE

(A propos d'un livre récent)

M. Max Bruchet a publié à Lille, à la fin de 1927, sous les auspices du Comité Flamand de France, l'ouvrage (1) sur Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie, que sa situation d'archiviste du département du Nord (2) et sa connaissance approfondie des riches documents du dépôt de Lille le mettaient à même d'écrire avec une autorité consommée. La contribution remarquable apportée par M. Bruchet à l'histoire de Savoie pendant son si fructueux séjour à Annecy, éloigné de nous de plus de vingt années déjà, est aujourd'hui parachevée et couronnée par la publication de ce beau livre.

Car Marguerite d'Autriche, « fille et tante de Césars », descendante des illustres ducs de la seconde Maison de Bourgogne, ayant incarné, petite fille et adolescente, les espoirs malheureusement évanouis des royaumes de France et de Castille, est devenue et restée, par les liens du cœur, après tant de vicissitudes, une princesse savoyarde. Et Brou, qu'elle a fait élever, demeure aux yeux de tous le symbole de sa fidélité de pensée au duc Philibert le Beau et à la Savoie. Mais la politique, insensible aux élans du cœur, devait arracher très tôt Marguerite d'Autriche à sa patrie d'adoption. Veuve à vingt-quatre ans, presqu'aussi jeune que le sera sa belle-sœur Philiberte de Savoie dont on nous écrivait récemment l'histoire, quand elle perdra Julien de Médicis, cette femme de grand entendement n'était pas faite pour pleurer dans l'inaction la perte d'un mari dont la beauté réelle était,

(1) Nous avons déjà donné un compte-rendu, plus sommaire, de cet ouvrage, dans le journal « *L'Echo des Alpes* », numéro du 11 février 1928.

(2) C'est la correspondance de Marguerite d'Autriche, confiée aux Maîtres de la Chambre des Comptes de Lille peu après la mort de l'Archiduchesse (1533), qui a constitué la principale source de l'auteur. En dehors de l'admirable fonds de la Chambre des Comptes (série B. des Archives départementales du Nord), dont la richesse proverbiale est connue de tous les érudits de France et de l'étranger, M. Bruchet a aussi utilisé des documents des Archives Nationales et de la Collection Godefroy à la Bibliothèque de l'Institut à Paris, de la Bibliothèque de Dijon, de la Bibliothèque Royale à Bruxelles, de l'Archivio di Corte, de l'Archivio Camerale et de la Biblioteca Civica à Turin. Les sources imprimées étaient considérables ; une bibliographie de Marguerite d'Autriche, qui comprend 140 articles, occupe les pages 283 à 300 du livre.

hélas, la plus évidente parure. Marquée pour le gouvernement elle ne devait rien attendre de la Savoie ni de son duc, l'indécis Charles III ; repartie pour les Flandres en 1506, elle allait, pendant près d'un quart de siècle, illustrer à Malines les pouvoirs de régente des Pays-Bas, s'acquittant merveilleusement de son rôle d'organisatrice et de gouvernante responsable des plus riches provinces de l'Empire.

Max Bruchet a divisé la partie narrative de son volume en chapitres correspondant aux différentes étapes de la vie privée et politique de Marguerite, écrits avec une clarté, une élégance et une force de style trop rares chez beaucoup d'historiens.

Après les deux mariages manqués, le mariage français, qui restera le grand affront de sa triste enfance, et celui d'Espagne, courte étape de splendeurs et d'espoirs vite anéantis par la mort du mari épuisé, voici, en 1501, le mariage savoyard. Il est tout politique, Marguerite a toujours refusé de reconnaître qu'elle n'y avait pas été contrainte ; le duché de Savoie est à cheval sur les frontières naturelles, l'Empereur espère donc gagner à l'Autriche ce gendre qui pourrait éventuellement barrer à la France la route des Alpes. Les vues de Maximilien étaient justes, et l'union autrichienne de Philibert le Beau devait éloigner la Savoie de Louis XII. Nous suivons avec l'auteur le cortège princier qui parcourt, par un mauvais automne, le long chemin des Flandres à la Comté, avec des arrêts souvent triomphaux à Reims, à Troyes, à Dijon. Mariée par procuration à Salins, où elle se coucha pour la forme quelques instants auprès du bâtard René de Savoie, en présence d'une nombreuse assistance, Marguerite rejoint, trois jours après ces pittoresques formalités, son mari à la limite de ses états, à Romainmotier, dans le Pays de Vaud. A Genève, l'entrée solennelle des souverains a lieu le 8 décembre, jour de l'Immaculée Conception, et est ainsi mentionnée, dans un latin au laconisme admiratif sur le registre (3) du Conseil de Ville :

(3) *Registres du Conseil de Genève*, publ. par la Soc. d'Hist. et d'Arch. de Genève, t. VI (1501-1508), Genève, 1916, p. 2.

Dans les registres de délibérations du Conseil de Ville d'Annecy, on trouve d'intéressants détails sur les préparatifs d'entrée dans cette ville de Marguerite d'Autriche et de Philibert le Beau, en mars et avril 1502. (Arch. mun. d'Annecy, B. B. 6. fol. 243 à 260, passim : protocole de la réception, contribution pour couvrir ses frais, tenture de tapisseries, représentations d' « ystoires ».)

« Qua die, illustrissima domina Margareta duchissa Sabaudie inter terciam et quartam horas post meridiem hanc civitatem cum maximo triumpho intravit, de cujus sagacicitate et pulchritudine morumque venustate fama undique spargitur. »

L'histoire de Marguerite, du vivant de son mari, est vite écrite ; ce fut un temps très court, à peine trois ans, pendant lequel elle sut affirmer sa personnalité, préciser ses sympathies et ses antipathies à l'égard des membres de la Maison de Savoie, choisir ses familiers, parmi lesquels nous retiendrons Jean de Marnix, de bonne souche tarine, Gui de La Baume, comte de Montrevel, père de l'évêque de Genève Pierre de La Baume, et Gorrevod, né comtois, mais savoyard par ses charges et seigneuries, et frère de l'Evêque de Maurienne.

Deux ans après son veuvage (Philibert le Beau était mort en septembre 1504), Marguerite d'Autriche quittera la Savoie pour ne plus y revenir. Mais, aux termes de son contrat de mariage, un douaire de douze mille écus d'or annuels lui avait été réservé, pris sur les revenus de divers domaines, notamment du pays de Vaud et du Faucigny. L'argent de Savoie, perçu par les châtelains des vallées de l'Arve, du Giffre, de la Menoge et du Bon Nant, ira, ce qui peut sembler paradoxal, s'amonceler dans les coffres de Malines ; mais Marguerite ne se servira jamais de cet argent pour son entretien, c'est à l'édification des tombes et de l'église de Brou (4) qu'elle le consacrera tout entier ; les florins savoyards, employés à des fins désintéressées, allaient perpétuer dans la plaine bressanne, le souvenir d'un duc de Savoie et de deux princesses, Marguerite de Bourbon, sa mère, Marguerite d'Autriche, sa femme.

Le chapitre consacré au Douaire, à sa constitution, à son administration, aux incidents qu'il provoqua entre la douairière et les gens de Savoie, est bien, de tous ceux du livre, le

(4) Le chapitre sur Brou détruit radicalement la légende du maître d'œuvres Colomban, personnage imaginaire auquel on consacrait pourtant encore au milieu du siècle dernier des notices biographiques. On relèvera parmi les noms de ceux qui ont participé à la construction de la célèbre église celui de Nicolas Ducré, tailleur de pierres, né à Bonneville en Faucigny.

M. Bruchet a donné en appendices un Répertoire des Documents archéologiques relatifs à Brou qui sera le plus précieux des instruments de travail pour les archéologues et les historiens curieux de ce monument. (Ap. I, pp. 187-265, 203 articles). Une bibliographie de Brou (147 articles, pp. 267-282), forme l'Appendice n° 2.

plus inédit (5) et le plus intéressant pour notre histoire locale, en particulier pour celle du Faucigny. L'argent rentrait mal ; la Chambre des Comptes de Bresse, à qui les châtelains du Faucigny devaient présenter annuellement leur gestion, était un organisme situé trop loin de ces montagneuses régions pour qu'on reconnût partout et sans protester sa compétence. D'ailleurs les Faucignerans ont été de tout temps indépendants et procéduriers ; Bruchet fait observer fort justement qu'au début du XVIe siècle ils n'étaient savoyards en somme que depuis deux cents ans, ayant dépendu antérieurement des Dauphins de Viennois. Si l'adaptation à la Savoie commençait à peine à devenir un fait accompli, que croit-on qu'ils pouvaient penser d'un pouvoir qui siègeait à Malines, et, par l'intermédiaire de Bourg, prétendait intervenir jusque dans le fond de leurs vallées ? D'où les difficultés sans nombre rencontrées par Marguerite dans l'administration du douaire de Faucigny ; c'est d'abord la création du Conseil de Genevois, dont il fallut craindre la concurrence, au point de vue judiciaire ; ensuite la question de la disposition des bénéfices ecclésiastiques du douaire motiva en 1524 l'envoi sur les lieux d'une mission composée de Nicolas Perrenot, le futur Granvelle, et de Claude de Ray ; au Palais de l'Isle, à Annecy, siège de cette juridiction qui empêchait, au grand détriment de l'ordre public, les officiers de la Douairière de poursuivre en première instance les malfaiteurs, celui qui devait être plus tard Chancelier de Charles Quint, et dont le fils, Antoine Granvelle, serait un des hommes politiques les plus étonnants du XVIe siècle, défendit avec force les droits de Marguerite ; il fit de même en Faucigny ; mais, une fois les envoyés partis, si notables fussent-ils, les Annéciens, comme les gens de Bonneville ou de Sallanches, se gaussaient d'eux. D'autres missions pouvaient être appelées à plus de succès ; c'étaient celles confiées à des enquêteurs, comme Gattinara, chargés d'informer sur les abus des châtelains et l'accroissement du brigandage en Faucigny. Les nombreux documents fournis à l'appui par Bruchet, prouvent avec quel soin fut menée cette enquête et le bien qu'elle fit dans plusieurs cas aux populations, convaincues d'avoir en cette princesse lointaine, mais soucieuse

(5) On consultera avec un intérêt particulier parmi les pièces justificatives les preuves concernant l'administration du douaire de Faucigny, principalement les numéros XXVII, XL, XLVI, L, LII, LXXXIV et LXXXVII.

d'équité, une solide protectrice contre les malversations et parfois les cruautés des officiers locaux. Le châtelain de Bonneville, un certain Chateauneuf, n'était qu'une brute sanguinaire qui se plaisait à torturer dans sa geôle un prisonnier en lui enfonçant un bâton dans l'oreille jusqu'à ce que le cri du suprême désespoir : « Maudite soit l'eure que je jameys nasqui ! », échappât au malheureux. Un tel exemple est déjà significatif ; il nous suffira d'ajouter qu'ailleurs, dans le mandement de Bonne, les abus du châtelain Cohendier causaient la dépopulation du pays ; plus de vingt feux disparurent pendant sa gestion, tant ce tortionnaire faisait la vie impossible aux pauvres gens.

On épuiserait difficilement en un simple compte-rendu tout ce qui, de près ou de loin, dans « Marguerite d'Autriche », intéresse l'histoire de Savoie. Le chapitre sur Charles III contient un portrait de ce triste prince, brossé de main de maître, et on y lira avec une attention particulière les renseignements, si clairement exposés, concernant les agissements du faussaire Jean Dufour, un Annécien dont il n'y a aucune gloire à tirer, et qui réussit à faire extorquer indûment par les Suisses au duc de Savoie une somme de 300.000 florins. De Pierre de La Baume, le Prince-Evêque si lâche devant la crise religieuse de Genève, Bruchet a tracé aussi un portrait, tout empreint de mépris et cruellement vrai. Marguerite d'Autriche fit sa fortune ; c'était le fils d'un de ses conseillers. C'est grâce à elle qu'il put conserver la si avantageuse abbaye de Saint-Claude ; elle insista vainement pour qu'il eût en 1516 l'Archevêché de Turin ; mais plus il était comblé de dignités, plus s'affirmaient son caractère superficiel et sa platitude de courtisan ; ni le pallium, ni le chapeau de cardinal ne pouvaient l'améliorer.

Si Marguerite, comme tous les puissants, dispensait parfois maladroitement ses faveurs, elle a laissé en Savoie, où son autorité fut surtout suspecte aux gouvernants, des traces de sa générosité pour les communautés et les particuliers. C'est à ses libéralités que le couvent de Cluses, gravement endommagé par un orage, devait sa réfection ; un zélé pèlerin d'Annecy, qui voulait dévotement visiter tous les grands sanctuaires connus, Saint-Jacques de Compostelle et même Jérusalem, s'adressait à elle pour obtenir des subsides ; les Dominicains de la même ville d'Annecy l'entretenaient de leur projet d'installer au couvent de Ste-Croix des religieuses do-

minicaines, et elle s'intéressait affectueusement à leur œuvre ; elle intervint aussi pour obtenir la canonisation de sainte Colette, dont le souvenir reste attaché au village de la Balme, tapi au pied de la montagne de Mandallaz.

Marguerite d'Autriche est une grande figure du XVIe siècle ; en lisant son histoire, écrite par un savant dont l'éloge n'est plus à faire, surtout dans cette Savoie qu'il a tant honorée par ses recherches, son activité et ses écrits, c'est toute l'histoire de l'Europe occidentale que nous évoquons, sa civilisation, la culture de ses lettrés à l'apogée de la Renaissance, l'intelligence éclairée de ses diplomates, la grande capacité de travail de ses administrateurs hors pair, de ses hommes de finance au bel équilibre, et, suprême vision d'art et de repos au-dessus du tumulte de la bourdonnante, la noble église de Brou, symbole de volonté, de ténacité constante et de la religion du souvenir.

Robert Avezou.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Le général comte Jaillet de Saint-Cergues, par le général Bordeaux, Thonon, 1929, 21 p. in-8°.

Poursuivant la tâche qu'il s'est donnée de remettre en lumière les illustrations militaires de notre province, M. le Général Bordeaux a consacré, au général Jaillet de Saint-Cergues, dans le dernier volume des Mémoires de l'Académie Chablaisienne, des pages éloquentes et bien documentées.

Ces pages remettent en bon rang un personnage un peu oublié, qui a commandé pendant huit ans la Brigade de Savoie, et qui fut le dernier titulaire de la division militaire sarde de Chambéry.

Les Vaudois (Luzernois ou Barbets) en Savoie, par le chanoine Gavard, Annecy, 1928, 45 pages in-8°.

L'auteur s'est proposé de présenter un tableau des excursions des Vaudois à travers la Savoie, à la fin du XVIIe siècle. Expulsés du Piémont en 1686-1687, ces hérétiques (qui n'ont rien de commun avec le canton de Vaud) étaient des réfugiés français qui entreprirent en 1688-1690 de rentrer dans les vallées d'où on les avait chassés. Ils firent dans ce but quatre expéditions, dont trois à main armée. Leurs équipées et leurs avatars sont rappelés avec impartialité, dans un récit bien ordonné qui présente un véritable intérêt. C'est une bonne page d'histoire.

F. M.

Histoire sommaire de la ville et du comté de Nice, par le colonel Ch. Gautier, Nice, 1928, 1 vol. in-12, 85 p.

L'intérêt de ce charmant volume est très vif pour les Savoyards, qui ont partagé pendant des siècles les destinées des Niçois et qui retrouvent dans cette histoire un parallélisme étroit entre les deux pays. L'auteur se défend d'avoir voulu faire de l'érudition : il n'en est que plus agréable à lire. Son étude, préparée en principe pour une conférence, est visiblement inspirée par le souci de ne pas fatiguer l'attention : vive et colorée, elle est exempte de longueurs et de hors-d'œuvre. De nombreuses notes, judicieusement semées au bas des pages, éclairent le récit sans l'alourdir.

F. M.

Les Registres du Conseil de Genève

(A propos du tome X de cette publication)

Février 1525 à février 1528

A l'automne dernier est sorti des presses de la maison Kundig le tome dixième des Registres du Conseil de Genève, dont la publication, entreprise en 1900 par MM. Emile Rivoire et Victor Van Berchem, se continue ainsi avec une admirable régularité et s'achemine progressivement vers sa fin.

Les auteurs de ce magnifique ouvrage confirment une fois de plus leur réputation de savants distingués, à l'érudition scrupuleuse, à la conscience parfaite. Seuls les initiés à la rigoureuse méthode historique peuvent réaliser l'immense somme de travail que nécessite une telle publication : la mise au point d'un texte souvent difficile, dont quantité de passages demandent un examen minutieux et une longue réflexion pour être tirés au clair, l'établissement d'un appareil de notes explicatives infiniment précieux, supposant la consultation de plusieurs fonds d'archives disséminés loin de Genève, la constitution d'un index-glossaire de 80 pages, dont on devine sans peine l'ingrate préparation. MM. Rivoire et Van Berchem ont séjourné très longtemps à Turin et ont tiré du fonds « Genève » des Archives de Cour, la matière de nombreuses pièces justificatives qui font plus de lumière encore sur une époque déjà bien connue, et on ne peut plus troublée, de l'ancienne ville épiscopale.

1525-1528 : c'est une période capitale pour Genève ; dans ces trois années se précise la rupture avec le passé ; Charles III y vient sans qu'il s'en doute, pour la dernière fois; le prestige de l'autorité ecclésiastique s'affaiblit de plus en plus ; un fossé, plus profond chaque jour, se creuse entre le parti savoyard et les Eidguenots ; l'orientation vers Berne et Fribourg est sanctionnée par le Traité de Combourgeoisie de 1526. Pour des raisons impérieuses : politiques, religieuses et de sentiment, Genève échappe à la Savoie.

A ce titre, les moindres détails de l'activité genevoise pendant ces trois années sont d'une extrême importance, et le tome X des Registres du Conseil, s'il constitue un instrument

de travail de premier ordre pour l'histoire de Gnève, ne peut pas être laissé de côté par les historiens de la Savoie. Il éclaire bien des points, fixe définitivement la nature des relations entre la ville et le Duc, entre la ville et l'Evêque ; il fait ressortir dans toute sa cruelle vérité la situation pénible d'une ville que déchirent les factions, dont le commerce est anémié, dont les habitants, harcelés de toute part, blessés dans leur dignité, troublés dans leur conscience, vivent d'une vie fébrile, harassante, tout entière donnée au salut de la communauté.

On n'analyse pas une publication de cette sorte, car on ne la lit pas d'un trait. Chacun, pour sa part, y prend ce qui peut contribuer à enrichir ses connaissances sur un chapitre quelconque de l'histoire. Nous y glanerons donc quelques notes en rapport avec celle de la Maison de Savoie, des Evêques de Genève, des gens et des choses de Savoie à la fin de ce premier tiers du XVIe siècle.

Les procès verbaux des séances du Conseil donnent bien l'image exacte de la façon dont se comportait Charles III vis-à-vis de Genève : méconnaissance absolue du caractère des Genevois, volonté très ferme d'empiéter sur la juridiction épiscopale, procédés en apparence courtois avec les habitants et leurs représentants, mais au fond, haine violente, compréhensible chez un dynaste du XVIe siècle, à l'égard d'une population trop consciente de sa valeur morale, trop frondeuse et trop éprise de liberté.

La tension des relations entre le duc de Savoie et Genève, au milieu de 1525, était symbolisée par l'intention des Genevois d'en appeler à Rome contre le Conseil de Chambéry, à propos de l'affaire du Trésorier Boulet, contre qui Genève avait de sérieux griefs. Rien ne pouvait plus offenser le duc, qui menace dès lors de couper les vivres à Genève. Les ambassades, assez fréquentes, qui lui sont envoyées des bords du Léman à Chambéry, reçoivent un accueil correct, mais très froid ; au début de juillet, les envoyés, partis de Genève un samedi matin, avaient couché à La Combe, près de Sillingy, et prenaient leur repas de midi le dimanche à Rumilly ; là ils apprennent que le duc doit partir pour Miolans le lendemain de bonne heure ; ils font telle diligence qu'ils arrivent à Chambéry assez tôt pour pouvoir espérer une audience. Peine perdue, ils ne voient que le seigneur de Musinens, Grand Ecuyer. Le duc part à Miolans, en revient, y repart, toujours sans voir

les ambassadeurs. Il leur fait dire en guise de consolation la joie qu'il éprouvera à les voir : Musinens le leur explique :

« ... eis dixit quod vitam letam facerent, quoniam prelibatus illustrissimus dominus dux vultu rutillanti eos audiret.., »

L'audience enfin accordée, les ambassadeurs reçoivent des promesses vagues : pourvu que les Genevois se conduisent bien, eux et leur cité auront droit à la protection ducale.

Le mois suivant, il y a un motif tout trouvé pour écarter doucement les ambassadeurs de Genève ; une ambassade espagnole est en même temps à Chambéry ; tous les égards sont naturellement pour elle. Mais la lenteur des gens de Chambéry à statuer sur l'affaire Boulet, était propre à exaspérer les meilleures volontés. Cette question de détail fit du reste éclater le conflit. Le vidomne de Genève le dit à Charles III lors de son ambassade de septembre, en présence de l'évêque de Maurienne qui le soutint : par le fait d'un simple particulier, exposa Gorrevod, la ville de Genève, dont la renommée est mondiale, ne peut pas souffrir ainsi :

«... operam dedit apud... ducem ut... nollet permictere quod pro uno particulari civitas hec, cujus fama undique resonat, ad instigacionem perniciosam dicti Boulet paciatur... »

Le moment paraissait indiqué au duc de Savoie pour faire acte de présence à Genève et y briser les résistances qui se dessinaient. Dès le 19 septembre, il est à Annecy ; son arrivée à Genève est annoncée par un déploiement de forces aux alentours du pont d'Arve ; tous ces hommes d'armes du Faucigny et d'ailleurs inquiètent les Genevois qui s'efforcent de faire contre mauvaise fortune bon cœur. Le 22 septembre 1525, Charles III fait sa dernière entrée à Genève ; tous les syndics, sauf deux, sont allés le recevoir au delà du pont d'Arve. Ils lui font la révérence et lui souhaitent ainsi la bienvenue :

« Tres excellent et nostre très redoubté seigneur, voys soyés le tres-bien venu. Nous sumes tres joyeux et consolé de vostre venue ».

La ville, comme don de joyeuse entrée, lui a fait remettre un carlat de vin de Malvoisie, douze torches de trois livres de bonne cire et six boîtes de dragées du poids de trois livres chacune. Pareillement, pour ne pas être en reste avec le Chancelier Ballaison, elle lui fera remettre deux quarterons d'hydromel et autant de Malvoisie, six chapons et trois paires de poulets.

Le mot d'ordre semble être d'éviter avec le duc toute explication épineuse pendant son séjour et de le tolérer. Il est aimable quand il reçoit les syndics, il renouvelle ses assurances protectrices, comme si vraiment le seigneur de Genève n'était pas l'évêque Pierre de La Baume, qui, loin de sa ville, quelque part là-bas, en Piémont ou en Milanais, se lamente sur l'émiettement progressif de sa juridiction. Mais comme il faut bien aborder malgré tout les sujets graves, l'affaire Boulet, la question des fugitifs, de leurs biens séquestrés, le duc s'impatiente et le procès verbal de la séance du 3 octobre nous rapporte le texte des paroles françaises qu'il adresse aux Syndics :

« Vous n'avés gueyre pansé en ce que je vous aye dict. Je le mectrey en mon conseil avant mon département, que le trouvera bien estrange, et vous feray response devant mon departement. »

Genève doit subir jusqu'en décembre la présence du maître ; il y a un court répit, du 4 au 17 novembre, pendant que Charles III séjourne à Annecy. La détente se manifeste aussitôt par les rues ; on a vu le samedi, entre 8 et 9 heures du soir, enregistre le procès-verbal de la séance du Conseil, le lendemain, un joueur de fifre qui causait quelque tumulte dans la ville, et on interprétait cela comme un signe de mépris envers le duc et d'allégresse causée par son départ :

«... et interpretebatur quod esset in spretum illustrissimi domini nostri ducis, qui inde herina die recessit, et posset inferri quod civitas letatur de recessu illustrissimi domini ducis. »

Enfin, le 10 décembre, est tenu ce fameux « Conseil des Hallebardes », dont le procès-verbal ne figure pas au registre, et où les serments bruyants des mammelus donnèrent à Charles III la conviction, sincère ou non, que Genève lui resterait fidèle. Satisfait de cette manifestation plus militaire que politique, il débarrassait dès le lendemain Genève de sa présence.

Dès lors tous les esprits, uniquement tendus vers Berne et Fribourg, ne pensent plus qu'à la Combourgeoisie. Moins de trois mois après elle sera un fait accompli. Mais ceci est du ressort de nos voisins, plus que du nôtre. Voyons plutôt ce que devenait, pendant cette époque troublée, celui à qui les titres anciens conféraient des droits imprescriptibles sur Genève, son Prince Evêque : Pierre de La Baume.

Il n'est pas encore impopulaire dans sa ville, il est considéré comme incarnant l'autorité légale, jusque dans les tavernes on discute à propos des prétentions ducales et les partisans de l'Evêque ne sont pas les moins nombreux. Aussi faut-il se le ménager ; c'est lui qui ira à Turin négocier au sujet de l'affaire Boulet. Préalablement on l'a intéressé par des dons en nature et en argent : il reçoit le 3 mars 1525 deux barriques de vin de Bourgogne, du meilleur, des torches et des dragées; quelques jours après, 200 écus, plus 25 pour l'Official.

Au cours de cette négociation, Pierre de La Baume est tombé malade à Milan ; Chapelain, bailli de la terre de Saint-Claude, l'y a vu « corpore tunc debilitatum et in disploide super lecto ». Au récit des difficultés qui s'accumulent à Genève, l'Evêque s'emporte. En un latin très peu classique, le procès-verbal de la séance du 16 mai 1525 rapporte ces détails de la relation de Chapelain :

« Qua enarratione audita, ipse dominus noster episcopus multum fuit tristis et in colleram cecidit et dixit quod si prelibatus illustrissimus dominus dux vellet ipsum eo modo tractare, suos suum in auxilium requiceret amicos ; et tandem se retraxit in suum cabinetum. »

Entre les multiples textes du tome X des Registres du Conseil qui mentionnent l'activité de Pierre de La Baume, à Genève ou hors de Genève de 1525 à 1528, il faut retenir le procès-verbal de l'Assemblée au cours de laquelle fut approuvée la bourgeoisie entre Genève, Berne et Fribourg. Quand l'évêque se présenta, sans être attendu, le 25 février 1526, à l'Assemblée Générale tenue à la Maison de Ville, Besançon Hugues lui fit remarquer poliment que sa place n'était pas là où se débattaient exclusivement des questions politiques, mais que néanmoins sa venue était agréable à tous. Pierre de La Baume put mesurer, lorsque l'Assemblée se prononça à mains levées en faveur de la combourgeoisie, toute la force du courant qui emportait Genève vers de nouvelles destinées. A l'injonction : « Messeigneurs, que ceux qui ne veulent pas de la bourgeoisie lèvent la main », six seulement répondirent. L'Evêque se lève alors, proclame que jamais il ne consentira à cette bourgeoisie, si elle porte préjudice à son autorité, qu'il en appellera au Pape et à l'Empereur, puis il se ravise, et devenu aussi souple qu'il était violent un instant auparavant, il déclare :

« Toutefois si vous estes en possession de faire et contrac-

ter borgeoisies sans vostre prince et que ainsy le portent voz francises escriptes et aussy voz libertés, aux quelles ne veulx point deroguer ne contrevenir, faictes le, je m'en reporte à vous ; en tel cas ne m'oposé-je point. »

A part quelques heurts, notamment lors du procès Cartellier, l'impression qui se dégage de la lecture du volume est celle de bons rapports entre le prélat et les gens de sa ville ; il n'est pas encore question des Luthériens, du moins pas avant les derniers jours de 1527, et l'adversaire commun, celui dont la brutalité maladroite a blessé Genève, dont les empiètements successifs de juridiction ont blessé l'Evêque, c'est le duc de Savoie.

Ceux qui auront la patience de dépouiller petit à petit le beau volume publié par MM. Rivoire et Van Berchem, y trouveront plus d'un détail typique sur cette guerre de juridiction entre l'Evêque, le duc de Savoie, et le comte de Genevois. Plusieurs particuliers, enfermés dans les prisons d'Annecy comme les gens du procureur fiscal Thomas Vandel, arrêtés dans les Bornes par les officiers du comte de Genevois pour avoir cherché à y obtenir l'exécution des lettres de l'Official de Genève, en étaient les victimes.

Ce qui intéressera surtout les chercheurs savoyards, c'est que, dans ce volume comme dans les précédents, et l'index final en donne rapidement une idée, il n'est guère de page où l'attention ne soit fixée sur un nom de lieu ou un nom de personne de notre province : habitants de Genève originaires de différents points de la région, comme Rumilly en Albanais et Cluses, itinéraires des ambassadeurs à travers la Savoie, mouvement de gens de guerre en Chablais, marchés de Cruseilles et Thorens, où les Genevois font acheter des porcs, mentions d'officiers locaux surtout dans la banlieue genevoise (Bonne, Gaillard, Ternier, Confignon, Douvaine), et pour finir cette énumération, un détail assez pittoresque, la saisie aux portes de Genève, par représailles contre l'interdiction d'entrer des vivres en ville, d'un lot de douze truites destinées au prieur de la Chartreuse de Pomier, et qui seront mises en conserves, après vidage :

« Datur licentia easdem salsandi in hac civitate, deportatis ventris duntaxat ; et non deportentur extra civitatem dicte truyte donec relaxatis nobis victualibus. »

Les textes réservés pour la fin et réunis sous le titre de Notes complémentaires, ont été judicieusement choisis. La

plupart ont été fournis par les documents de la série « Genève » à l'Archivio di Corte à Turin, les autres, par ceux des archives cantonales de Genève, Berne et Lucerne. Il faut signaler parmi eux : des lettres de Pierre de La Baume au Conseil de Genève, des Bernois au duc de Savoie, de Charles Quint aux syndics de Genève, des instructions aux ambassadeurs savoyards à Fribourg, Berne et Soleure, les griefs des fugitifs genevois contre le duc de Savoie, des lettres du lieutenant du vidomne au duc contenant le récit de plusieurs épisodes de la lutte entre les partis dans Genève, et enfin les instructions des « forensifs » genevois ou adversaires de la combourgeoisie et réfugiés à Annemasse, remises au châtelain de Gaillard pour être portées au duc de Savoie.

En terminant, qu'il soit permis d'exprimer un vœu : la ville de Genève possède une série de registres de délibérations qui, si elle ne remonte pas à une époque très ancienne (1409), compte parmi les plus riches et les plus intéressantes qui soient ; d'ici peu d'années la partie la plus curieuse de ce trésor sera connue grâce aux efforts conjugués et tenaces de MM. Rivoire et Van Berchem. Nous aussi, à Annecy, dans notre plus modeste sphère, nous possédons une série, très belle dans sa continuité, de Registres de délibérations de l'ancien Conseil de ville ; c'est la perle de nos archives municipales. De 1475 à 1538, le contenu de ces registres nous est connu grâce à une table alphabétique excellente, impeccablement rédigée par M. Letonnelier, et, pour une époque plus récente, nous possédons des tables plus succinctes, mais fort utiles, dues au zèle de M. Pissard, ancien secrétaire général de la mairie. Une publication intégrale de ces registres demanderait le concours de plusieurs travailleurs et un délai de beaucoup d'années. Est-on en droit d'espérer qu'un jour se rencontreront les bonnes volontés, les capacités et les ressources nécessaires pour mener à bien une telle œuvre ?

Robert Avezou.

Les Combles annéciens

La ville d'Annecy, si remarquable par ses pittoresques maisons de pierre, n'est pas moins intéressante par ses combles, où apparaît l'art original des anciens charpentiers. L'étude de ces combles présente l'avantage, non seulement de nous renseigner sur les particularités relatives au pays, mais encore de permettre des comparaisons instructives au point de vue de l'évolution générale des charpentes. L'objet du présent mémoire est de décrire succinctement les caractères essentiels de ces organes d'architecture et de faire ressortir ce qu'ils ont d'original. Les observations ayant porté sur 35 constructions d'Annecy, château, églises ou maisons, et sur 4 bâtiments situés aux abords de la ville, leur nombre est suffisant pour qu'on puisse en tirer des conclusions légitimes (1).

Nous commencerons cet exposé par quelques considérations générales. Nous envisagerons ensuite les trois principaux types des combles annéciens. Nous présenterons enfin nos observations et nous formulerons nos conclusions.

GÉNÉRALITÉS

D'une manière tout à fait générale, les combles se classent dans deux catégories principales : les combles dits *à chevrons portant fermes, ou à fermettes*, et les combles *à pannes*. Cette distinction est d'autant plus nécessaire, que les deux types ainsi déterminés ont été l'objet de diverses théories de la part des savants. Suivant M. Ostendorf, le premier est d'origine germanique, et le second d'origine romaine. D'après M. Deneux, le comble à fermettes a été seul usité dans la France du centre et du nord jusqu'au XVIe siècle et le système des pannes n'a guère pris naissance dans cette région que vers le XVIe ou plutôt le XVIIe (2).

(1) Nous exprimons toute notre reconnaissance à M. Fontaine, architecte, pour l'obligeance avec laquelle il nous a facilité l'accès de plusieurs monuments et pour les renseignements intéressants qu'il nous a fournis sur le petit château de Trésun.

(2) M. Deneux a surtout étudié les édifices religieux. En ce qui concerne les constructions civiles, nos recherches nous ont fait constater l'existence de pannes et de fermes depuis une époque très ancienne.

On sait que la couverture d'un toit est portée par des *chevrons* dont les extrémités reposent sur des pièces de bois longitudinales, le *faîtage* (F) placé au sommet des combles et les *sablières* (S) couronnant le mur (Voir les figures). Il existe bien entendu une sablière sur chaque mur latéral, dit *mur goutterot* parce qu'il porte les gouttières. Or, plus les chevrons sont longs, plus ils tendent à fléchir sous le poids de la couverture ; il faut alors, ou bien leur donner une plus forte section, ou bien les soutenir de place en place. Les deux types de combles résultent des dispositions adoptées à cet effet.

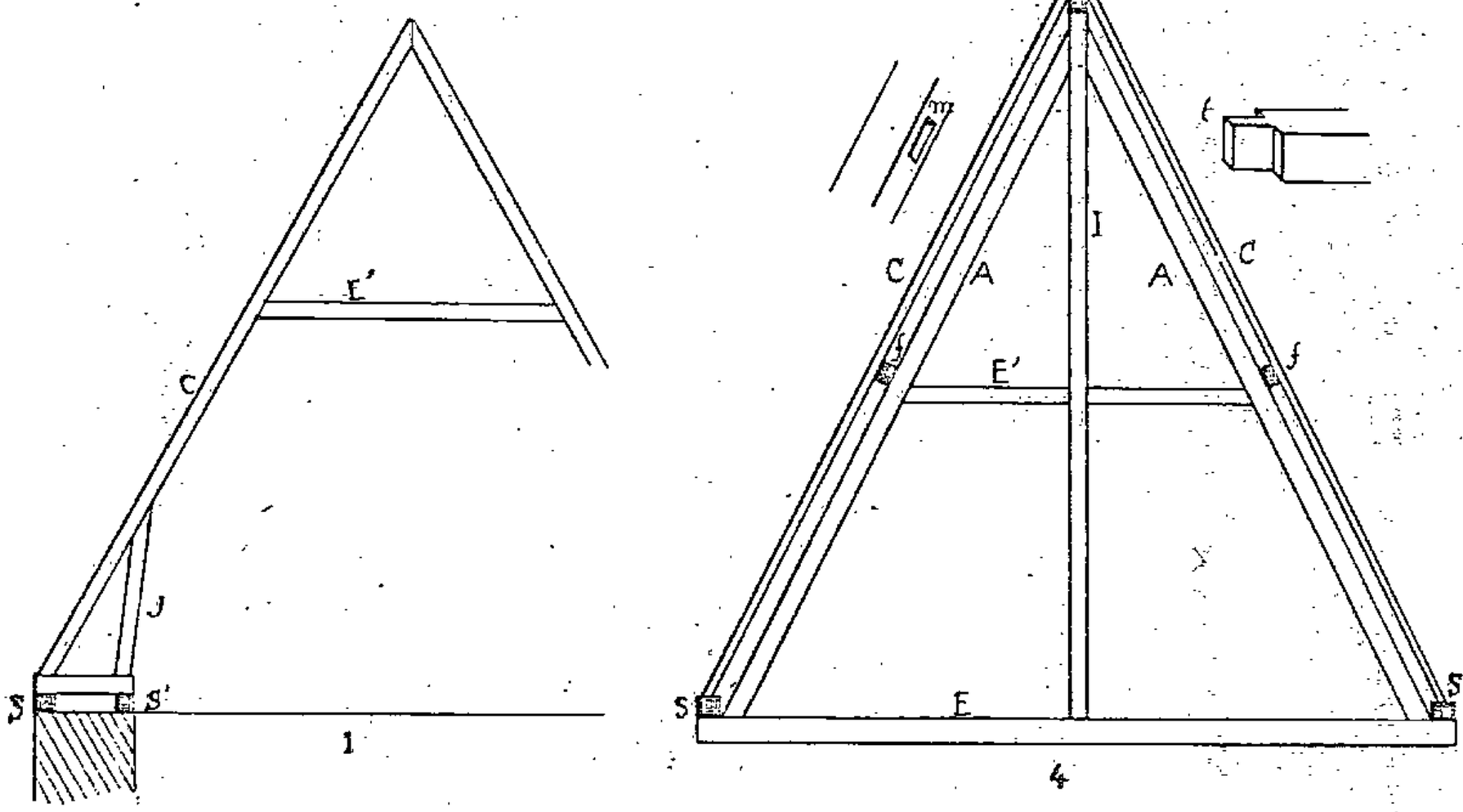

Figures 1 et 4.

Dans le premier (fig. 1), on a donné une forte section aux chevrons C, assemblés par couples formant des fermettes. Dans chaque fermette, on a réuni les chevrons par des traverses horizontales (E'), appelées *entraits retroussés*, et par des *jambettes* (J) soutenant leur partie inférieure.

Dans le deuxième (Fig. 4), on a soutenu les chevrons (C) de place en place par des pièces longitudinales (*f*), les *pannes*. Lorsque les combles avaient peu de longueur, on fichait ces pannes dans les murs extérieurs (fig. 2). Dans le cas contraire, on les faisait reposer à des intervalles suffisamment rapprochés sur de grands triangles de charpente, appelés *fermes* (fig. 4). Il est à remarquer que ce type est plus économique que le premier, car il nécessite un moindre cube de bois.

Les combles annéciens que nous avons étudiés appartiennent tous, sans exception, au système à pannes ; mais ils présentent des caractères particuliers qui conduisent à les

ranger dans une catégorie spéciale. Ces caractères résident dans la contexture des combles à poteaux et dans le mode des assemblages. D'une manière générale, on rencontre à Annecy trois types : *les combles à pannes seules* ; *les combles à poteaux* ; *les combles classiques, ou à fermes normales.*

COMBLES A PANNES SEULES

Nous avons dit plus haut comment ces combles sont constitués (fig. 2) : les *chevrons* (C) reposent sur des *pannes* (*f*),

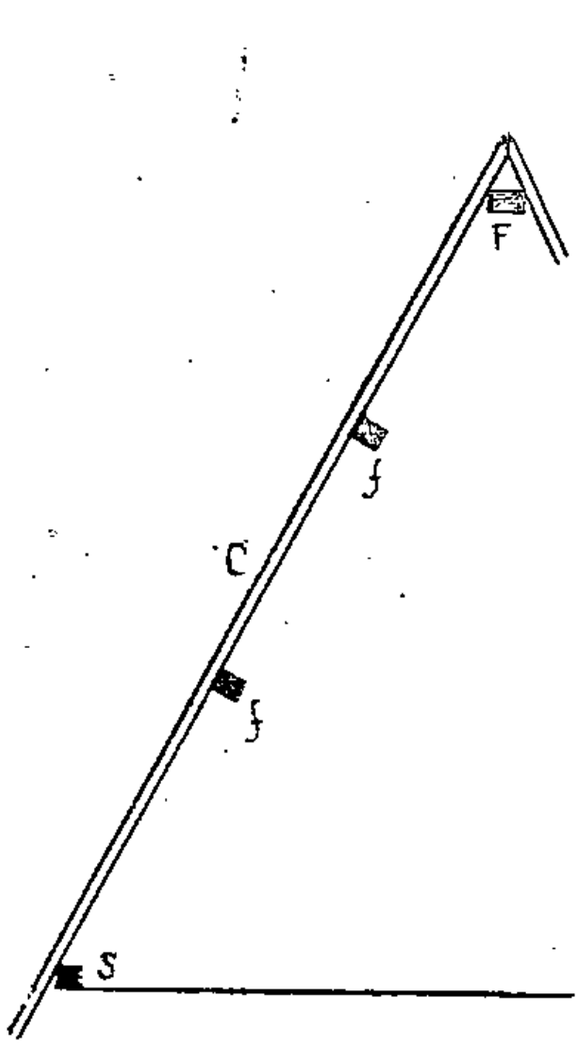

2.

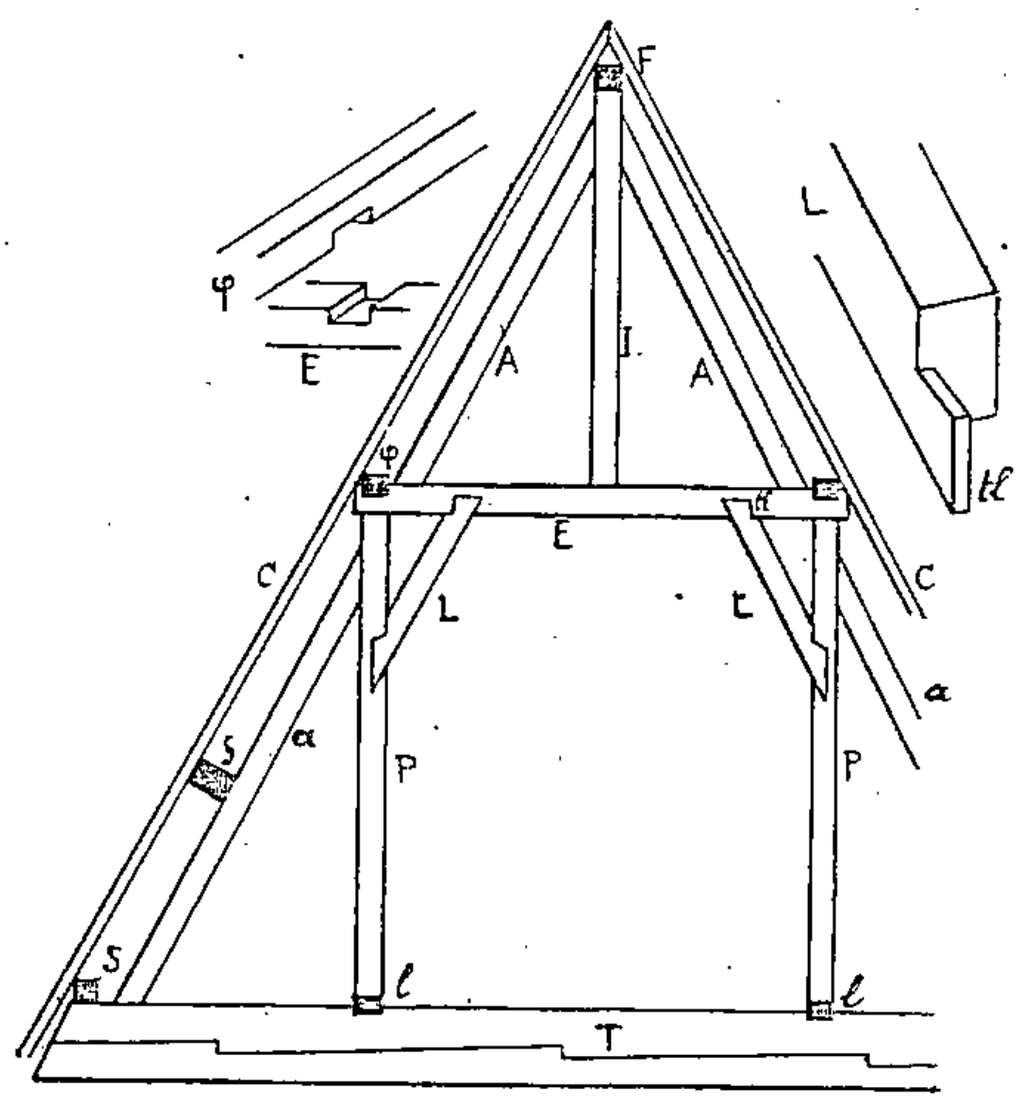

3

Figures 2 et 3.

placées dans le sens de la largeur du bâtiment et encastrées à leurs extrémités dans les murs latéraux. Ces murs sont des murs pignons, les murs goutterots, portant les sablières (S) des chevrons, se trouvant régulièrement parallèles à la rue.

Ce système se rencontre en général dans de simples maisons n'ayant pas une grande largeur. En vue de parer à l'inconvénient résultant de l'absence d'appuis intermédiaires, on a donné une forte section aux pannes et on les a placées assez près les unes des autres en en multipliant le nombre.

COMBLES A POTEAUX

C'est le système courant à Annecy dans les grands édifices, dans les églises et dans les hôtels importants du Moyen Age.

Il consiste essentiellement (fig. 3) dans des pannes reposant sur un type particulier de fermes. En négligeant les variantes, qu'il n'est pas possible d'examiner ici, on voit que les fermes sont constituées de la manière suivante. Une ferme normale, composée de deux *arbalétriers* (A), d'un *poinçon* (I) et d'un *entrait* (E), est placée sur deux *poteaux* P. Deux arbalétriers inférieurs (a), prolongeant les premiers s'appuient à un fort *sommier* T qui porte également les poteaux P. Les *pannes*, supports des chevrons, sont de deux sortes : les unes (*f*) sont placées sur les arbalétriers, les autres (φ) sur les extrémités des entraits (E). Des pièces obliques, les liens (L), raidissent les fermes elles-mêmes, dont la fixité est assurée par l'interposition entre elles de pièces longitudinales *l* et de croix de Saint-André.

Ce qui caractérise particulièrement ces combles est tout d'abord la disposition qui les fait ressembler à des halles, avec une nef centrale et deux bas-côtés séparés de la nef par deux files de poteaux, la partie centrale surmontée de fermes, et les côtés traités comme des appentis.

Les assemblages ne sont pas moins remarquables. Les *liens* (L), pièces obliques, s'assemblent dans les pièces horizontales et dans les pièces verticales par des *tenons latéraux* (*tl*), c'est-à-dire par des tenons pénétrant dans des évidements pratiqués *sur les côtés* de ces dernières pièces de bois. Les pièces qui se croisent sont entaillées chacune sur la moitié de leur épaisseur : c'est ce que l'on appelle l'assemblage *à mi-bois*. Les pannes et les entraits E s'assemblent à tiers-bois ou à quart-bois (d'une manière générale, *à entailles*). Le fort sommier T, qui supporte le poids des poteaux et de leur charge, est formé de deux poutres superposées liées l'une à l'autre par des endentures en zigzag (assemblage *à trait de Jupiter*). Tous ces modes conviennent parfaitement au sapin, bois partout employé dans ces charpentes.

COMBLE NORMAL

C'est la forme de comble que l'on peut appeler classique (fig. 4). Elle comporte des fermes simples, analogues à celles qui reposent sur les poteaux P du type précédent. Les *arbalétriers* A destinés à recevoir les *pannes f*, s'appuient à l'*entrait* horizontal E, qui en retient les extrémités et les empêche de s'écarter. Un *poinçon* I, dans lequel s'assemblent les arba-

létriers, est fixé au milieu de l'entrait pour en prévenir le fléchissement. Souvent, un *faux-entrait* E' étaie les arbalétriers et contribue ainsi à en maintenir la rigidité.

On rencontre aussi parfois le comble à la Mansard, comble brisé un peu différent du précédent, et imaginé vers le XVIIe siècle. C'est un comble en deux parties superposées, dont le haut sert de grenier, et le bas, d'étage sous comble. Il n'est pas utile d'en donner ici une description détaillée, et nous nous contenterons de le mentionner comme une forme tardive.

En principe, les assemblages de ce type sont essentiellement à tenon et mortaise : le *tenon t*, qui termine une pièce, pénètre dans un évidement correspondant *m*, la *mortaise*, pratiqué non sur le côté, mais dans la partie médiane de l'autre pièce. Mais il est curieux de constater que les moyens d'assemblage usités aux XVe et XVIe siècles se retrouvent dans les plus anciens des combles annéciens de type normal.

Ce système existe, de même que le précédent, dans de grands édifices ou dans des hôtels importants.

ÉPOQUE ET CARACTÈRE DES TYPES DE COMBLES

Le comble à pannes seules se voit dans le bâtiment central du château d'Annecy (vers 1430) ; mais c'est là un fait exceptionnel. C'est essentiellement le comble des maisons de petite ou de moyenne largeur, où il se rencontre dès les époques les plus anciennes que nous connaissions. Nous l'avons observé dans des maisons des rues Filaterie, Jean-Jacques Rousseau et de l'Ile, que leurs caractères, portes, forme des fenêtres et décor classent aux XVe et XVIe siècles. On sait que ce mode simple est encore usité de nos jours.

Le comble à poteaux est, comme il a été dit, celui des églises et des grands édifices. On le trouve vers 1430 aux tours de la Reine et Saint-Pierre (château d'Annecy) ;— vers 1491 à l'église Saint-Maurice (ancienne église des Dominicains) ; — au logis Nemours du Château, construit de 1533 à 1565 ; — à l'ancien Collège, dans le vieux bâtiment de 1549 ; — vers 1559, à la Cathédrale d'Annecy ; — au Logis Neuf du château, élevé de 1560 à 1570 ; — dans le corps du bâtiment central du Palais de l'Ile (vers le XVIe siècle) ; — à la maison Lambert (vers le XVIe siècle). — Ce type a donc été d'un usage courant aux XVe et XVIe siècles. Dans les campagnes, il semble avoir été employé jusqu'à l'époque actuelle.

On trouve le comble simple de type normal dans des bâtiments secondaires du Palais de l'Ile, et le comble à la Mansard dans deux combles de la maison de Sales, 12, rue du Pâquier (XVIIe siècle), mais avec la persistance des anciens modes d'assemblage à tenon latéral et à entailles. Au XVIIIe siècle, au contraire, les grands combles simples du type normal du Logis Perrière (château d'Annecy), reconstruit vers 1758-1764, du bâtiment dit « L'Evêché », de 1784, et de la maison Favre (étage supérieur et comble de 1795), ne conservent plus que de rares détails des dispositions traditionnelles et se rattachent au type classique des charpentes de l'époque.

Ainsi, nous voyons le système des pannes seules se montrer de bonne heure dans les maisons de dimensions moyennes : c'est là un fait tout naturel en soi, ce système étant à la fois simple, économique et pratique dans des constructions où les pignons de pierre encadraient la construction.

D'autre part, les combles à poteaux, logiquement employés dans les grands combles, cèdent ensuite la place aux combles de type normal, déjà en usage d'ailleurs dans les bâtiments longs et étroits. Au XVIIe siècle, ces derniers conservent encore bien des caractères traditionnels, mais au XVIIIe, les formes générales, que l'on pourrait qualifier de classiques, ne tardent pas à prévaloir. Avec elles disparaît l'originalité des vieilles charpentes annéciennes.

OBSERVATIONS

On a constaté dans cet exposé que les combles d'Annecy étaient tous à pannes dès les XVe et XVIe siècles. Il paraît plus que probable que ce type remontait à une époque très antérieure, car un système complet comme celui des combles à poteaux, entièrement constitué vers le début du XVe siècle, ne saurait avoir été élaboré pendant une courte période de temps. Doit-on voir dans l'emploi des pannes une tradition romaine ? C'est possible, mais il est encore difficile de l'affirmer d'une manière positive.

Le caractère spécial du comble à poteaux réside dans sa similitude avec la charpente des halles. Ce type convient admirablement quand il s'agit de couvrir des espaces larges et longs. Composé en réalité de petites fermes prolongées par deux appentis, il forme un système simple, qui permet d'éviter la construction de fermes à grands arbalétriers nécessitant

des dispositions complexes. D'autre part, les forts sommiers doubles et les pièces longitudinales, barrant l'espace en tous sens à une hauteur qui atteint et dépasse même souvent la moitié de la taille humaine, entravent beaucoup la circulation.

Les assemblages à mi-bois, à tenon latéral et à entailles, usités jusqu'au XVIIe siècle à Annecy, avaient été abandonnés vers 1260 dans les régions de la France du Nord, dont M. Deneux a étudié les monuments religieux (1). On constate ainsi la survivance tenace des anciennes traditions. Mais il y a également lieu de remarquer que ces modes de jonction des pièces de charpente conviennent particulièrement au sapin, car ils permettent de ne recourir qu'à une taille simple du bois et d'éviter les complications de saillies et de cavités malaisées à pratiquer avec des essences dont les fibres s'arrachent facilement. Or toutes les charpentes que nous avons examinées étaient en sapin. La persistance de ces anciens modes d'assemblage s'explique ainsi par la nature des matériaux employés. Les mêmes types se rencontrent aussi en Suisse, pays de sapins, où ils sont restés en usage au moins aussi longtemps qu'à Annecy (2).

L'étude des combles annéciens fait donc ressortir leur originalité, les conceptions ingénieuses de leurs constructeurs, l'esprit de tradition qui animait ces derniers et l'influence des conditions locales, particulièrement des matériaux de la région. Ces constatations ne sont pas les moins intéressantes parmi celles que l'on peut faire sur les monuments de la vieille cité.

Raymond QUENEDEY.

(1) H. DENEUX, *L'évolution des charpentes du XIe au XVIIIe siècle*. Paris, 1927, Extrait de la Revue « *L'Architecte* », p. 21-22.

(2) E. G. GLADBACH, *Die Holz. — Architectur der Schweiz*, Zürich und Leipzig, Art. Institut Orell Füssli, 1885, p. 48 et suiv. — A Pralognan, l'assemblage à tenon latéral se voit dans des constructions du XVIIIe siècle. (Notes de voyage.)

Notes sur les voies romaines

de la Haute-Savoie

(*suite*) (1)

V. — *Voie impériale de Condate à Genava, section de Frangy à Saint-Julien.* L'instituteur Fenouillet, qui a beaucoup travaillé pour sa petite patrie, m'avait remis, peu d'années avant sa mort, quelques notes manuscrites sur la direction des deux voies impériales dans la Haute-Savoie en me laissant la faculté de les utiliser. J'ai publié de son vivant (*Rev. Savois.*, 1917, 16-7), ses conclusions touchant les tracés de *Boutae* à Pringy et de Seyssel à Frangy (2). Voici ce qu'il dit sur la partie de la voie allant de Frangy à Chaumont, confirmant avec plus de détails ce que j'en avais exposé dans *Rev. Savois.*, 1907, 31-2 : « De Frangy la voie sortait par la Rue haute et la rampe de la Margande en s'écartant peu à peu de la route actuelle sur la gauche où ont été trouvés à plusieurs reprises des pavés. J'en ai constaté moi-même en 1907, à 200 m. des dernières maisons, un tronçon assez visible recouvert de quinze centimètres de terre. Arrivée au lieudit *le Reposu*, le Reposoir, elle prenait la direction du village et du château de Collonge dont elle rasait presque les maisons à l'E., s'élevait ensuite par une longue rampe encore pavée en partie au lieudit les Hautes Fontaines où les pavés gisent de tous côtés autour des vignes. Arrivée en face de l'église de Saint-Jean-sous-Chaumont, mais à soixante mètres plus au N., la voie suivait le vieux chemin en corniche appelé par les habitants le Chemin romain et qui conduit en quatre minutes au col de Bataillard, au pied de la roche escarpée du Barrioz. A l'entrée du col, des ouvriers ont mis à découvert en 1908 un tronçon de plusieurs mètres encore intact dont ils ont arraché une partie des pavés au bord d'une vigne appartenant à M. l'abbé Mermoud, curé des Clefs. La chaussée est formée d'un pavage serré en moellons calcaires, la seule pierre abondante dans le

(1) *Revue Savoisienne*, 1928, p. 120.

(2) F. a constaté que, dans cette section, la voie passait à Etrable, c. de Desingy, dont le nom, en 1250 *de Stabulo*, SHAG IV, 75, lui avait suggéré l'idée d'une station routière.

pays, grossièrement équarris, de 0 m. 25 à 0 m. 30 de hauteur. La face supérieure est un peu usée et l'extrémité inférieure plonge dans une couche de gravier terreux et sableux. La largeur de ce pavé est d'environ quatre mètres. Le terrain environnant est parsemé de ces blocs bien reconnaissables et tous les murs de soutènement des vignes et du chemin en sont faits. Dans le col même, plusieurs parties du roc qui émergent du sol ont été rayées, érodées et polies par les frottements éprouvés au cours des siècles. »

Fenouillet, bien qu'ayant résidé quelque temps à Savigny dont il a écrit une utile monographie (1), n'a pas suivi la voie au-delà des Roches. H. Chaumontet nous dit que celle-ci, appelée *Vi du Barrioz*, gagnait Prévy par l'avenue du Château des Roches (2) ; de là, elle aurait alors rejoint, ayant été remplacée par le chemin de Chaumont à Minzier, la route départementale 2 d'Albens à Saint-Julien, par Frangy, et cela de façon à rejoindre les vestiges signalés dans *Rev. Savois.* 1907, 32, situés entre la route et le ruisseau de Minzier, au S., et qui étaient dirigés parallèlement à la première. Ce parcours par Prévy, que je regarde comme provisoire, était en tout cas dominé, au N.-O. de Prévy, par un châtelard, lointain ancêtre du château de Novéry, tandis qu'un peu plus loin vers le N., Nioux, commune de Savigny, p. *Nieu*, Fenouillet, évoque un village liguroceltique, *Novioscus*.

Dans la commune de Jonzier (3), *Jucundiacus*, la route, en 1730, sert de limite communale avec Minzier sur presque tout son parcours très rectiligne (4), sauf à la Greffière, tandis que sur la carte de l'Etat-Major au 1/80.000e, cette limite longe, à 150 m. environ à droite, le ruisseau qui descend au moulin d'Epanesey. C'est très souvent une preuve de l'anti-

(1) *Mém. de la Soc. Savois. d'Histoire*, Chambéry, LIV, 1913 = SS.

(2) *Académie Salésienne*, III, 261-2, 1881. F. ajoute seulement que le vieux chemin fut abandonné à la suite d'un éboulement qui détruisit le village de *Terenna*, mentionné en 1310 (SS, XXIII, franchises de Chaumont); on dut donc passer par le défilé dangereux du Malpas. Il existait encore en 1730 dans l'ancienne paroisse de Saint-Jean sous Chaumont, un lieudit avec maisons appelé Terennaz ou Terannaz sis à l'O. du Crêt, N.-O. de la route ; son origine remonte peut-être à un village allobroge, *Terinna* ou *Terenna*.

(3) Sur les trouvailles archéologiques de ces communes, voir *Rev. Sav.*, 1907, 32-4 ; sur leurs formes anciennes, v. *Boutae*, 388.

(4) Le petit terroir qui longe ici, sur Jonzier, la vieille route, entre elle et un ruisseau parallèle, s'appelait en 1730, *la Soit, la Soye*. Faut-il voir en ce mot le bas lat. * *soca*, corde, afr. *soue*, Meyer-Lubke, *Wört*, 8051, image de sa direction droite ? Dans les *Délimit.* ce ruisseau est appelé *nant de la Soif* ; cp. afr. *soi*, de * *sitem*.

quité d'un chemin, quand celui-ci sépare les territoires de vieilles paroisses. Il faut en conclure que la voie, l'ancienne route appelée Grand chemin royal de Seyssel à Genève et la route départementale ont suivi à peu de chose près le même tracé jusqu'entre Vers et Bellossy (1).

Quand, sur la mappe cadastrale de 1730, la vieille route pénètre dans la commune de Vers (2), elle traverse, à la limite de Jonzier-Minzier, un terroir appelé les Mouilles ; d'abord, la tête des Mouilles, *jadis appelée en Lestraz* ; puis, les Fourches des Mouilles, parce que là s'embranchait le chemin dit de Chambéry ou de Marlioz à Genève, N.-E. de la cote 670 m. Après venait le mas de Longerey (3) à cause des champs allongés en bordure, dans l'angle de la route et de la *Vi de Vers* à Bellossy, aujourd'hui les Maisons neuves. Enfin, au N.-E. de cette dernière localité, à la limite de Vers-Viry et au lieudit En Bossière, sur le bord gauche de la vieille route qui s'incline vers la droite, les pavés signalés dans *Rev. Savois.*, 1907, 33-4, pourraient bien être rattachés à l'assiette de la voie. En effet, à partir des Maisons neuves, la vieille route, laissant la route départementale poursuivre son tracé rectiligne vers le chef-lieu de Viry, tend plus directement vers Saint-Julien en longeant sur Viry, après la limite de Vers, les terres de la Parraille ou Peraille, *petralia*, amas de mauvaises pierres, peut-être encore ici par allusion aux restes de la voie.

L'Eluiset était, au moyen âge, une station routière assez importante dont le centre se trouvait surtout sur le chemin du chef-lieu de Viry ; elle possédait une maladière (4). La

(1) Bellossy, Vers, pourrait être une villa *Belluciacum*, de Bellucius, avec *u* bref, Holder, plutôt qu'un * *belociarium*, lieu à beloces. De même, Vigny malgré le voisinage du lieudit Vignette, pourrait représenter *Viniacum*, de Vinius, préférable à *vinearium* ou au germain. Winèharius.

(2) Probablement de Vernus, nom d'homme galloromain, également l'ancêtre de Vaires, Seine-et-Marne, en 710, *a villa sua Verno*, v. Holder ; en 1730, *Vers*, *Verz* ; en 1259, *Ver*, Institut genevois IX, 10.

(3) Entre Longerey et le chef-lieu existait le Marterey, emplacement d'un très ancien cimetière ; cp. *Rev. Savois.* 1898, 260. D'autre part, Longerey était, av. le XIIIe s., une possession de l'abbaye de Bonlieu. De même, *Blusy* en 1730, champs et prés au n° 1849, en face deVigny, mais sur Minzier, près des confins de Vers-Cernex, en 1160, *Blisiaci*, SHAG XIV, 330, plus tard, *Blusier*, *Blussy*, d'origine romaine, peut-être *Blossiacum*, de Blossius ; v. Brasier, *Les Abbayes de Cisterciennes*, *Académie Salésienne* 1892, XV.

(4) Citée en 1730 dans l'angle N.-O. du chemin de Germagny. Dans l'angle N.-E. opposé était l'Orme, cadastre n° 721, cité en 1278 lors de la délimitation de la juridiction du château de Viry : *a quercu forchuto* (angle S.-O. du bois des Rippes, en face de Sur-la-Côte, n° 7506), *versus castrum* (le Château vieux

vieille route, le laissant à gauche, se dirige vers le village de Sur la Côte après avoir traversé les nants des Ruttets et de Malvoisin. A partir du village, elle a été améliorée jusqu'à Saint-Julien sous le nom de chemin d'intérêt commun 24. Elle traverse ainsi, en plaine, le terroir du Plot, souvenir de justice seigneuriale ; puis, laissant à gauche, entre l'Oche et le Grand-Pré le chemin de Songy (1), va, parallèlement au ruisseau du Petit Credo ou gottale de la *Pira Poinbu* et au nant d'Ogny, limite de Thairy-Feigères, franchir l'Aire et de là gagner Saint-Julien. Enfin sous le nom d'Etraz, elle paraît, par Arare et le Plan les Ouates, du canton de Genève, se diriger vers Carouge.

Je crois que cette vieille route, très utilisée au XVIe siècle avec son parcours de l'Eluiset à Saint-Julien, (2) a remplacé la voie antique. Dans son étude, qui n'est du reste qu'une simple esquisse sans précision, Ducis optait pour le tracé par le chef-lieu de Viry et par Thairy, mais à tort (3).

n°s 7483-91, au S.-O. du moulin de Viry sur le nant de Malvoisin que longent le boïs des Rippes et les champs de *Tré Châté*, au N. n° 7513, près de la cote 505 ^m.^ ; en 1422, *castri veteris cum mota et fossalibus*, *Armorial V*, 368 ; cp. sur son emplacement V, 363) — *a quercu forchuto usque ad lestrablo sito in finagio de Virier versus Jurem — a dicto estrablo versus quercum de Essertet usque ad ulmum situm subtus Eluset* (en 1273, *luluset*, SHAG XIV, 138) — *a dicto ulmo usque ad predictum quercum forchutum*, SHAG VII, 338.

(1) En 1263, *Sunzie* (et non Scionzier, vu les personnages de la charte ; celui-ci est aussi appelé Songy en 1730) ; 1284, *Saintgie* ; 1302, *Seingier*, SHAG XIV, 74, 186, 283 ; *Siongy*, Grillet, *Dict. hist.* ; 1730, *Sonsy*; remonte (cp. au contraire le Songy, Sciez, *Rev. Sav.* 1921, 116) à une villa *Secundiacum*, de Secundius. A noter, au S.-E. et sous le mamelon du fort de Sainte-Catherine, le mas de Tinsy. Ogny, Thairy, (N.-O. de Chez Joliet, Feigères) a livré des *tegulae*.

(2) *Revue Savoisienne* 1907, 33.

(3) *Revue Savoisienne* 1863, 14, ou *Questions archéologiques* 1893, 323. — On lit dans l'*Armorial*, V, p. 353 ; en 1213 : *Petrus, miles de Rubeo monte* (Rogemont, au N. de la Perrière, cad. 4255, E. M. Château ruiné) *accepit ab Hugone de Sellanova quidquid habebat in castro de Viriaco a quercu furcuta usque ad straam inter duos rivos*.... Il semble qu'il ne peut s'agir ici de la partie de notre voie comprise au S.-O. de Sur la Côte entre le nant des Ruttets et le nant de Vaux ou Grandnant, plus bas nant de Malvoisin. Il est probable qu'on a voulu parler d'un vieux chemin allant de Viry vers Veigy et descendant parallèlement, entre le dernier nant et celui d'Humilly. Or, il existe encore. D'après un renseignement obligeamment fourni par M. Gaston Gaillard, de Veigy, il part à peu près du milieu du chemin de Veigy à Malagny (les terres qui l'avoisinent ici s'appellent encore l'*Etraz*, 1730, cad. n°s 4845-55) et aboutit, en longeant le bois de Viry situé à l'O. du chef-lieu, à la station du P.-L.-M. Large d'un à trois mètres, il est encore sous une couche de terre pavé çà et là de dalles de pierres plates. Maintenant, est-il d'origine romaine et unissait-il les villas de Veigy, de Malagny, d'Humilly et de Viry à notre grande route ? C'est fort possible.

VI. *Voie de Genève-Annemasse au pays des Ceutrons.*

On ne concevrait guère que les Romains n'aient pas desservi la riche vallée de l'Arve par une voie allant de Genève par Annemasse vers Passy et le pays des Ceutrons, ici limitrophes des Viennois Allobroges. Ses nombreuses villas, sa population, les besoins du commerce, en particulier l'exploitation et le transport des bois en faisaient une nécessité. Malheureusement, sa restitution est fort difficile par suite de l'absence presque totale de vestiges. Ducis, qui opinait avec raison pour son passage sur la rive droite, mieux exposée, en avait déjà fait la constatation (1). Malgré cela et pour aider à des recherches futures, j'essaierai d'indiquer approximativement sa direction en utilisant les quelques renseignements archéologiques et topographiques dont j'ai connaissance.

Depuis Genève jusqu'à Annemasse, la voie antique n'a pu que précéder la route actuelle utilisée, au moyen âge, par Chêne dont la maladière (2) est citée en 1270, et Moillesulaz ; et cette possibilité devient une certitude depuis que M. L Blondel a déterminé avec beaucoup de vraisemblance à la suite de nombreuses recherches le tracé de l'aqueduc de Cranves à Genève (3), demeuré certes encore hypothétique entre Genève et la Saime, quoique restant très probablement parallèle à la route, et reconnu comme certain d'après d'authentiques vestiges relevés entre la Saime et le Foron qu'il aurait franchi sur des arches, près du lieudit *En Chatelet Malportier*, lequel se trouve, d'après le cadastre de 1730, commune de Gaillard (Thonex), au carrefour des routes de Moillesulaz au pont d'Etrembières et à Annemasse (4).

Mais la voie de Genève à Cranves vers Saint-Jeoire n'était pas la seule qui traversât le territoire d'Annemasse. Pendant

(1) *Rev. Savois.* 1866, 6, ou *Questions archéol.*, 1871, 75-6.

(2) SHAG I, 107.

(3) L. Blondel, *L'Aqueduc antique de Genève*, avec plans, *Genava,* VI, 1928. L'auteur admet qu'avant Moillesulaz et avant la traversée du Foron aboutissait une double canalisation basée également sur quelques trouvailles : l'une suivait la vieille route de Cranves (sur cette voie, v. *Rev. Sav.* 1928, 126-7), à Moillesulaz par Malebrande et le nord d'Annemasse ; l'autre, desservant les villas de Romagny et d'Ambilly, et rejoignant la première avant le passage du Foron, sous le Châtelet de Malportier.

(4) Ce lieudit a été heureusement identifié par M. L. Blondel avec le (*apud locum quidicitur Rost, supra*) *castellarium quod vocatur Malporter*, 1228, SHAG VII, 291-2. Ce même mot désigne aussi en 1730 un mas avec une maison sise au chef-lieu S. d'Ambilly : c'est probablement un nom d'homme.

la période romaine, le *vicus Namasce* ? (1) paraît avoir occupé, d'après les restes exhumés, les terrains où s'élèvent aujourd'hui l'église, le Petit Malebrande et le Château rouge, et une autre voie, venue d'un pont en bois sur l'Arve, coupant la précédente, se continuait par Ville-la-Grand et Juvigny vers Thonon (v. *Rev. Sav.*, 1928, 124). Enfin, au nord de l'église, devait s'embrancher la voie de la vallée de l'Arve dont je m'occuperai maintenant.

Recouverte sans doute ici par la route départementale 4 (1847) de Genève à Chamonix, appelée en 1730 route de Vétraz, elle franchissait d'abord le ruisseau de la Geline. Or, près de ce pont, fut exhumée une pierre milliaire, brisée à la base, des années 305-8, ce qui prouve bien l'existence de la voie en ce lieu (2). D'autre part, il y a une quarantaine d'années, m'a dit le géomètre A. Thierry, on découvrit au lieudit le Bry (3), sur une longueur de 200 m., un vieux chemin assez large empierré de cailloux de la Menoge et qui aboutissait au torrent à une soixantaine de mètres en amont du pont actuel. Ce tronçon, situé ainsi entre les Places et la Menoge, paraissait venir par le sommet de la rampe d'Hauteville, 1730 *Ostevelle*, nos 540-9, au N. et au N.-O. du chef-lieu. Mais ce vieux chemin, pouvant avoir dévié de sa direction rectiligne, en désespoir de cause, nous supposerions que la voie suivait le chemin de Collonges par le S. des Puses longes, no 27, et par les Places, jadis Losset, pour prendre à peu près la direction du chemin actuel des Places à la route départ. 4, au S. du pont. Peut-être alors pourrait-on faire état d'une charte de 1282 mentionnant *strata publica per quam itur de Nyruel versus nemus de planter* et à laquelle confinait *clausum es Dardez*, sous Chetaz (4), lequel clos seigneurial des Dardel d'Arthaz pourrait être identifié avec le *Grand clos* de 1730, nos 762-78, au N. des Places ; mais, comme les lieux cités n'ont pas d'équivalents connus, toute supposition de tracé antique manque de base sûre, d'autant plus qu'on pourrait voir aussi bien dans

(1) Forme de 522, (lue aussi *Nam a se*), SHAG XV, 275 ; XVI, p. 23 ; 1153, *Anamasci* ; 1250, *Anamachy*, XIV, p. 9, 29 ; p. *Nemasse*, *Almassë*, *Rev. Sav.*, 1923, 162, 167.

(2) Revon, *Insc.* 50 ; C. XII, 5517.

(3) Cad. nos 861-71 avec masure. Ce mot, cp. pat. *bri*, berceau, paraît dû à une courbe du lit de la Menoge.

(4) SHAG XIV, 180. Vetraz, *Vitraz*, de *Victorata villa*, de Victor, plutôt que de Victorius, *Rev. Sav.* 1912, 266. Le Plantier est un bois planté, une pépinière, de *plantarium*.

cette *strata* le chemin de Collonges, *colonica*, vers Bonne par le sud de Corly, appelé en 1730 le Grand chemin d'Etrembière (le pont) en Bonne.

Un fragment de colonne, marqué I...ER CAESAR a été indiqué comme trouvé à Nangy, au bord de la route de Bonneville ; malheureusement, il ne semble pas pouvoir avoir appartenu à un milliaire (1). Il convient donc d'examiner les deux tracés possibles ici sans tenir compte du chemin vers *Loyes*, Loëx.

Après la traversée de la Menoge dont le pont, construit en 1776, était appelé en 1805 pont de la Trebille (2), le chemin de 1730, sur Arthaz, après avoir décrit une courbe par Rossaz, laissait à droite le chemin du Pont-Notre-Dame dominé par la Batiaz, jadis la Bâtie Dardel (3), château ruiné au nº du cadastre 1241, et passait par la croix indiquée sur la carte de l'Etat-Major au 80.000e entre Pilly et le chef-lieu (4), point après lequel il est interrompu sur près d'un kilomètre. En réalité, franchissant le ruisseau limite du Croz, il continuait, sur Nangy, par les Tattes où, à cause d'un sol pierreux, il prenait le nom de *Vi ferraz* (5) pour aboutir à Boringe. De là, on le voit descendre vers l'Arve pour atteindre soit le pont de Boringe, cité en 1306 et détruit en 1589 par les Bernois (6), soit, au terroir des Conches dont l'appellation est encore due à une courbe de l'Arve, le Vuaz, sans doute un très vieux gué qui sous les Romains, a pu être utilisé par les villas de la rive gauche (7). Mais, si nous admettons que la voie a pu suivre ce tracé d'un chemin qui a dû être le plus

(1) C. XII, 5515. L'abréviation *Imper.* ne paraît pas admissible, parce que non usuelle.

(2) Alb. Beaumont, *Descript. des Alpes*, 2e p., II, 17 et suiv.

(3) Fr. Brachet, *Monographie de la paroisse d'Arthaz Pont Notre-Dame*, *Acad. Salés.* III, 1881. En 1726, *Theatrum Sabaudiæ*, la vieille route du Faucigny est indiquée comme franchissant, de Genève, l'Arve au pont d'Etrembières, et, de nouveau, au Pont Notre-Dame ; puis, passant entre Pilly (et non Villy) et Arthaz et, de là, gagnant Contamine par Nangy et Findrol, puis Bonneville.

(4) Le territoire compris entre l'Arve et la Menoge à leur confluent renfermait certes des villas d'origine antique : *Piliacum*, de Pilius et les propriétés secondaires d'Arthaz, *Arctata v.*, d'*arcta*, *arta*, qui est resserrée, ou d'Artos, avec son petit Mercure de bronze, *Rev. Sav.* 1908, 32 ; Rossaz, de *russata*, au sol rougeâtre ou de Russus.

(5) Ducis, *Rev. Sav.* 1866, 6.

(6) SHAG XV, doc. 32, *a ponte de Buringio* ; mais son existence doit remonter plus haut. Grillet, I, 373 ; Spon, *Hist. de Genève*, I.

(7) Cad. nº 1114 : c'est en ce point, altit. 423 m., que passe la route départ. 8 de La Roche à Findrol par Bellecombe.

anciennement pratiqué, il faudrait alors faire continuer à celle-ci son trajet, au N. de Boringe, par les Erongiers ; puis, à l'E., par le chemin de la Fin de Boringe et enfin, sur Contamine, par le chemin au N. des Tuileries jusqu'à la cote 461 m, où elle rejoindrait la route 4. C'est le tracé le plus direct ; mais, trop rapprochée de l'Arve, cette section a dû être détruite ou enlisée par ses débordements et par les marais (1). On pourrait supposer encore que la voie a pu précéder le chemin de 1730 qui passe par les chefs-lieux d'Arthaz et de Nangy et le N. du château de Pierre jusqu'à Findrol et à Pouilly, sur Contamine, remplacé par la route 4. Mais il ne faut pas oublier que les voies étaient plutôt éloignées des villas auxquelles les reliait un chemin transversal ; du reste, le chemin du XVIIIe siècle est noté comme coupant en deux des parcelles, preuve de son peu d'ancienneté. On peut dire, il est vrai, qu'on a pu modifier le tracé, que l'emplacement de la villa n'était pas où se trouve l'église, etc. Ce sont des minages fortuits qui pourraient en somme nous livrer la clef de l'énigme. Acceptons donc provisoirement le tracé par Boringe.

Sur Contamine-sur-Arve, à partir de la cote 461 m', l'ancienne route passe par le chef-lieu ayant longé à droite les terres dénommées le Grandchamp, le Champ vieux (2), 1730, cad., nos 1031, 1050; puis, après l'église, les Usses, le Pont (3), nos 427, 73, et la Perrine près du nant de la Pesière, limite de la Côte d'Yot. Sur ce parcours, la voie a pu servir d'assiette aux chemins postérieurs, si l'on explique la Perrine, non pas par le féminin de Perrin, dénomination de propriété qui est assez tardive, mais par l'adjectif latin du IIIe siècle, *petrina*, de pierre, d'où *petrina* (*via*), voie pavée, équivalent de *stra-*

(1) Villas : Nangy, *Nammiacum* de Nammius, en 1083, *Nangiaco*, Chartes de Cluny, IV, no 3599 ; 1190, *Nangie*, 1205, *Nangiey*, SHAG II, p. 46 ; VII, p. 294 ; son sol a livré, outre la colonne, une tasse rouge, Musée de Genève. Sur le nom de Boringe, voir E. Muret, Romania, XXXVII, 396 : *Burianicum*, de Bur(r)ius. Loex a livré des tuiles et des monnaies, E. Vuarnet, *Bull. archéol.* 1919, p. CIV : Laudius, Logius, 1012, *Loyas*, Guichenon, *B. seb.*, I, 40. Findrol, 1730 *Sanderole.*

(2) Là aboutissait le chemin vers l'Arve, au N.-O. des Tuileries, 1730 *la Tuilière*, no 1016, que nous croyons avoir succédé à la voie.

(3) En 1450, il n'y avait qu'un bateau à la Perrine pour traverser l'Arve ; on a trouvé sous le village des traces de digue ; cp. *portum et passagium et pontanagium de Contamina*; c'est le seul renseignement topographique intéressant dans F. Bouchage, *Prieuré de Contamine-sur-Arve*, Chambéry, 1889, p. 87 et doc. I.

ta (1). Dans ce cas, elle aurait laissé à gauche, sur la pente bien exposée suivant l'usage romain du choix raisonné des sites, les villas de Pouilly, de Villy, d'Arecy et de Faucigny (2).

Sur la Côte Dyot (3), la vieille route, laissant la route 4 continuer parallèlement à droite, traverse Clermont, et à Corman, est rejointe par la route départementale qui descend vers la Bonne ville, localité détachée de la paroisse de Saint-Etienne et nommée ainsi en 1282, auparavant Bourg du château (4), alors que le vieux chemin et la voie doivent tendre vers Ayse. Il existe bien sur la mappe de 1730 et relevé en partie sur la carte de l'Etat-Major, depuis le terroir de *la Thoranze* qui appartenait avec le château de ce nom aux seigneurs de Thoire, entre la route 4 et l'Arve, un chemin parallèle qui longe les vignobles et continue jusqu'à Corman ayant été absorbé en partie après les Baudiers par la route moderne. Mais ce vieux chemin, nommé la Vy étroite et qui n'apparaît en 1730 que sous le château précité auquel il est relié en un coude brusque par une traverse, est trop rapproché de l'Arve pour être considéré comme l'héritier direct de la voie ; mieux vaut donc supposer à la voie le tracé de la vieille route à mi-côte.

Sur la commune d'Ayse (5) apparaît pour la première fois l'appellation d'*étraz* appliquée en 1730 à un groupe de maisons et à un mas en bordure du chemin de la Bonne ville à Marignier (6) entre l'église et la chapelle de Chez Leroy. Mais alors il faudrait faire état ici d'une portion d'empierrement trouvée en partie sous ce chemin, maintenant vicinal 1, c'est-

(1) En 1179-92, *de Petrina*, *Acad. de Savoie*, 2, II, 279 ; *Giroldus de Perrina*, id. p. 280, 1202, *Perrina*, SHAG VII, p. 293.

(2) Pouilly, *Pauliacum. Pulliacum*, de Paulius ou Pullius ; Villy, *Villiacum*, de Villius, vestiges d'une villa avec tuiles et poteries, *Rev. Sav.* 1908, 33 ; en 1170, *Villie*, SHAG doc. p. 37. Arecy, *Arrecy*, *Aressy*, *Recy*, au N.-O. de Jolivet, limite de Contamine, *Atrectiacum*, d'Atrectius ou d'Aristius cp. Muret *o. c.* 393. Faucigny, *Fulciniacum.* de Fulcinius, en 1059, *Fulciniaco*, SHAG XV, doc. 1, II, doc. 20 ; 1208, *Fulcinie*, *Acad. de Sav.* 2, II, 279 ; p. *Feufegni*, *Rev. Sav.* 1923, 167 ; voir *Boutae*, 391.

(3) En 1137, *de Boscodei*, SHAG II doc., p. 26 ; 1295, *Boscidyoz*, Besson, *Mem.* Pr. 70.

(4) A. Gavard, *Rev. Sav.* 1924, 111.

(5) En 1012, *Acisia*, A. Gavard, *Peillonnex*, 15, peut être pour *Agisia*, d'Agisius, Holder ; 1281, *Aysi*, SHAG XIV, 178. Noter dans le journal *Les Alpes*, 24 mars 1898, la découverte au lieudit *la Mure* (mot qui s'entend toujours d'un mur antique, *mura*) près de la fruitière, « de trois sarcophages de pierre avec crâne et os calcinés (?), sans objet », probablement barbares.

(6) Citée en 1345, *Inv. de Saint-Jean d'Aulps*, 604.

à-dire entre celui-ci et les ruines du château sises au S.-E. des Contamines. Sa structure de fracture médiocre en cailloux moyens n'est certes pas celle des voies impériales, mais il s'agit ici d'une voie secondaire construite avec une économie de matériaux, de temps et de main-d'œuvre servile (1). Entre Corman et ce point, la direction exacte de la voie est à peu près impossible à déterminer, d'autant plus que l'assiette du sol a été modifiée par les ravinements des petits torrents et même par des éboulements (2). Le détour par Bonneville étant inadmissible, il faudrait donc relier ces deux points par une ligne plus ou moins droite passant en-dessous de l'église (détruite) de Saint-Etienne, sous les Mirigay ; puis, en-dessous de l'Epargny ; enfin, entre les Tours et la cote 530 m', cad. nos 4080, 3986, et, de là, suivant le chemin actuel jusqu'au pont de Marignier.

Sur Marignier, le vieux chemin, ayant continué par Terloup (3) et par le chef-lieu, aboutissait, d'après Ducis (4) au Pontvy, aux culées romaines, *pons vetus*, sur le Giffre, affluent de l'Arve, à 80 m. en amont du pont actuel. Cette localité, d'origine antique (5), avait été protégée avec le chemin contre les débordements du torrent par une digue formée d'une succession de groupes de trois blocs prismatiques en gravier ciménté, longs chacun de 1 m. 50 et encastrés l'un, la pointe en bas en clef de voûte, dans les deux autres. Ducis a comparé à cette digue celle d'Albertville en blocs de béton carrés mis au jour avec des monnaies romaines en creusant les fondations du nouveau pont en 1862 (6).

(1) *Revue Savoisienne* 1909, 266, où je doutais encore de l'antiquité de ces vestiges ; Ducis, id., 1890, 154.

(2) Alb. Beaumont, *Desc. des Alpes*, 2e p., II, 38.

(3) En 1730, *Torlo*, *Torolu* ; XIVe siècle, *Trelouz*, *Treloux*, *Inv. de Saint Jean d'Aulps*, 598, 610.

(4) *Revue Savoisienne* 1890, 154 ; en 1730, *les Pontvy* et, plus bas, le village de *Ponty*. Un chemin ancien reliait Saint-Jeoire au pont par Cormand, au XIIIe siècle, *Corman*, SHAG XV, 54, doc., et Ossaz ; voir les formes anciennes dans *Rev. Sav.* 1912, 205.

(5) Villa *Mariniacum* ou *Matriniacum* fondée par Marinius ou Matrinius ; en 1012, *Mariniaco*, A. Gavard, *Peillonnex*, 15; lu *Marimaco* par Guichenon *Bibl. sebus*, I, 40. Elle aurait livré une tête de bacchante en marbre blanc et des monnaies impériales, A. Beaumont, *Desc. des Alpes*, 2e p., II, 42. Une autre villa était Moisy. Mentionnée comme existant près de Marignier par H. Tavernier, *Mieussy*, 25, et citée en 1465, Arch. dép. E 116, p. 48 ; cp. en 1361, *Meysier*, *Inv. de St-J. d'Aulps*, 609.

(6) On lit dans les *Délimit.* de Pontchy-Ayse, 1730 : « *Tête des vestiges de la vieille digue dessous les Charbonnières.* »

Au sortir du pont, quelle était vers Cluses la direction de la voie ? Continuait-elle, comme les routes médiévale et départementale 10, en longeant le pied des côteaux où prenait-elle le chemin de Thiez, comme le supposait Ducis (1) ? Il semble plus vrai que cette villa, comme du reste la plupart, était réunie à l'O. à la voie par ce chemin même comme elle l'était à l'E. par un autre dont un minage a relevé en 1852 une portion dallée (2). Si ces derniers vestiges appartiennent à notre voie, car tout dépend de leur direction restée inconnue, celle-ci aurait pu peut-être ici continuer directement vers Cluses et sa disparition aurait pu être causée par de violentes crues de l'Arve. Mais, sur Thiez, il n'y a aucune trace en 1730 d'un chemin côtoyant cette rivière et qui aurait rejoint sur Cluses le chemin d'Arve desservant les pâturages d'Anglenaz, aujourd'hui chemin de la Sardagne. Il paraît donc plus rationnel de faire suivre à peu près à la voie le tracé de l'ancienne route plus ou moins absorbée par la route moderne, sans compter que la voie ferrée a encore singulièrement modifié l'aspect topographique de cette région. La voie aurait ainsi passé au bas des villas qui s'étageaient sur les pentes comme Quenchy, Achy, sur Thiez; sur Cluses, Pressy et Pigy (3) ; puis, par-dessous le Noiret et par les Evouex (4), elle aurait gagné la ville en passant devant l'ancienne église; elle aurait ainsi laissé dans la plaine la villa de Thiez (5).

Cluses tire son nom du défilé étroit où les chemins qui s'y

(1) *Questions archéologiques* 247 ; *Rev. Sav.* 1867, 15.

(2) En 1852, les frères Paccot découvrirent au levant du presbytère un chemin dallé, 36 pièces de monnaies et une petite statuette avec anneau au sommet de la tête (contrepoids de balance ?), Gonthier, *Annuaire de la Haute-Savoie*, 1900, Thiez.

(3) Achy, 1730, *Assy* ; en 1481, *Achiaco*, A. Gavard, *Peillonnex*, doc. 8 : *Appiacum*, d'Appius; aux Granges: monnaie de la colonie de Nîmes, Tavernier, *Rev. Sav.* 1881, 80 ; entre les G. et le chef-lieu : *tegulae*, id. 1908, 42. Pressy,1291, *Prissie*, SHAG XIV,224, de *Prisciacum*, fondé par *Priscius*. Pigy, *Pygy*, en 1296 *unam cletam vince inter Pigiacum et fontes*, SHAG IV doc., p. 22. Au lieudit Quenchy, entre les Bossons et Achy, cp. Coinsins, Vaud, *Dict. hist.* 1914, *Consianum* ou *Contianum*, de Contius ou Consius, Muret, Romania, XXXVII, 34. Sur Châtillon, Soucy, *Soussy*, peut-être, au lieu de Sorcy, Orcier, (*grangiam de*), *Sulciaco* de 1204, SHAG XV, doc. p. 50.

(4) Le Noiret dessous est cité au XIIIe siècle comme touchant le chemin public, *Inv. de St-J. d'Aulps*, 622, 643. Les Evouex, 1730 *les esuuues*.

(5) Thiez ou Thy, comme son homonyme, autrefois possession de l'évêque de Genève, aujourd'hui sur La Tour, avec son ruisseau, 1730, *le Thy, le Tyl* ; 1289, *Tez* ; 1301, *Thyez*, SHAG XIV, 211, 276, 284 ; 1444, *castrum de Tielz, Tie* id., V, p. 277. Pour Thiez, près Cluses, 1155, *Tyes*, Ch. de l'abb. de Cluny, V, n° 4375, etc. Trouvailles romaines, Tarny et Rosey : tradition d'une villa détruite, substructions, aire de pavés, *Rev Sav* 1908, 42. Chef-lieu (voir ci-dessus) ;

sont superposés y étaient resserrés entre le torrent de l'Arve et la montagne dite de Chevran (1). Les Allobroges avaient dû fortifier ce point propice à la défense ; mais le nom du petit vicus a disparu (2). Pendant la paix romaine, au contraire, la voie a pu continuer librement tout le long de la rive droite remplacée au moyen âge par le grand chemin de Cluses à Saint-Martin, au bord duquel, à une demi-heure de la ville, existait une maladière citée en 1282 (3). Cluses avait aussi jadis de l'importance à cause de son Pont-Vieux sur l'Arve, cité en 1225 (4) et probablement lui aussi d'origine antique, car il faisait accéder sur la rive droite le chemin de la rive gauche, aujourd'hui route départ. 4, nécessaire aux localités moins bien situées, mais encore romaines de naissance comme Messy (Cluses), Nancy, Scionzier et Miosinge, Marnaz, etc., (5). Après Cluses, il n'y avait donc pas d'autre chemin possible que celui de la rive droite, celui de gauche sous la montagne de Vuan ayant dû être à peine praticable pendant trois kilomètres. La voie ne pouvait donc que suivre la rive droite desservant les villas de Magland, probablement préromain, d'Oex, de Luzier, de Reninge et, dans les alpages, d'Arâche (6). En

murs, blocs taillés, rudus, poteries, monnaies, Beaumont, *Descript.*, 1re p. I, 120 ; Ducis, *Rev. Sav.* 1867, 15 ; inscription votive sur pierre à Mars, C. 2572 ; fragment 2573. En 1848, près de l'église, sépultures à inhumation en dalles ; l'une, en béton, recouverte d'une large pierre, avec épingle de bronze et d'or, fragments de bracelets et d'ustensiles, *Acad. de Savoie*, 2, I, XLVII, peut-être des Ve-VIe siècles. Tarny, peut-être = Terny, de *Tertiniacum*, de Tertinius ou de Terrinius.

(1) Nom d'un groupe de chalets d'alpages sur la commune de La Frasse, en 1310, *a summitate montis de Chevrens*, SHAG XIII, p. 126.

(2) Je ne sais si, à l'E. de Cluses, le lieudit Chessy, avec molard, source et où s'élevait au XVIIIe siècle la maison du marquis de Cluses (J.-M. Lavorel, *Cluses et le Faucigny*, *Acad. Salésienne*, 1888, XI, 12, 155 ; très rares renseignements topographiques) rappelle la possession d'une famille seigneuriale ou une villa *Cassiacum*, de Cassius, qui aurait englobé le vicus.

(3) Gonthier, *Académie Salésienne*, XXII, 131.

(4) SHAG VII, p. 295.

(5) Messy, *Messiacum*, de Messius. Nancy, *Nansy*, p. *Nanci*, de *Nantiacum* de Nantius. Scionzier, *Songy*, au XIIIe siècle ; *Siunziey*, SHAG IV, doc. p. 46 ; *Syoncie*, id., p. 20 ; *de Sunziace* (= *aco*), id. XV, doc. p. 50. Miosinge, de *Militianicum*, de Militius, Muret, Romania, XXXVII, 407. Marnaz, *villa Marinata* : de Marinus ; cp. *Rev. Sav.* 1912, 265.

(6) Magland, en 1219, *Maglenz*, Spon, *Hist. de Genève*, II, 440 ; 1344, Archiv. dép. E., 1039.

Oex, en 1344, *Heez*, Arch. dép. E. 1039, p. 328 ; 1365, *Oez*, Bonnefoy et Perrin, *Prieuré de Chamonix*, I, 222, prob. du gentilice Otius, origine, d'après M. Muret, de (Château d') Oex, *Dict. hist. du canton de Vaud*, 1914, p. 371. Luzier : peut-être par *Lusiacum*, de Lusius. Reninge, *Relinge*, *Rennianicum*, fondé par Rennius, Muret, Romania, XXXVII, 410. Arâches, peut-être d'origine ligure **Arasca* ; 1204, *Arachia*, SHAG XV, p. 30, puis *Arachy*.

face, on ne relève guère que Chessin, d'origine sans doute tardive (1). Le nom du village de Saint-Martin semble dû au vocable du pont même près duquel on avait sans doute d'abord élevé un oratoire au point précis où le lit de l'Arve, plus étroit, permettait d'aller sur la rive gauche (2). On a remarqué que les plus vieilles paroisses qui ont pris ce saint comme patron étaient toutes situées près d'antiques chemins (3). Ce pont a donc pu être romain à l'origine ; comme le pont de Cluse, il est cité en 1225 et sa maladière en 1262 (3).

Maintenant, il s'agit de savoir quelle était, à partir de ce point, la direction de la voie et il paraîtrait peu croyable qu'elle n'ait pas continué jusqu'au fond de cette partie de la vallée où l'appelaient les villas de Villy, de Passy, de Marlioz, de Bonney, de Dingy et de Chedde (4). Mais, après cette localité, elle ne pouvait aller plus loin. D'une part, le passage trop accidenté par le territoire alors presque désert de Servoz (5) n'avait aucune utilité et Ducis a nié l'authenticité des prétendus vestiges de voie pavée signalés par Grillet (6). D'autre part, la haute bordure rocheuse très inclinée qui, avec, en face, les pentes boisées et en précipice de Servoz, ne laisse à l'Arve qu'un étroit défilé, rendait une voie vers Chamonix

(1) Probablement un nom d'homme ; car on ne comprendrait pas l'existence, ci d'une *villa Cassianum* du premier siècle. De même Chamonix, nom d'homme ; cp. en 1304, Boège, *Jos. Chamunys*, SHAG IX, p. 202.

(2) On disait encore en 1344 *ecclesia pontis S. Martini*, SHAG IX, p. 231. Pour la maladière, Gonthier, *Acad. Salés.* XXII, 131.

(3) Sur l'extension du culte du saint comme protecteur en Savoie des voyageurs des routes et des ponts, voir Ducis *Rev. Sav.* 1879, 61 ; il a dû en effet la traverser pour aller à Milan, en 356. Saint-Martin du Mont, près Annecy, sur la voie de *Boutae* à Genève était déjà *Montem Sancti Martini* dans une charte de Lothaire de 866. Cp. A. Van Gennep, *Rev. d'Ethnographie*, 1928.

(4) Villy, *Villiacum*, de Villius. Passy, 1012, *ecclesiam de Paciaco*, A. Gavard, *Peillonnex*, 15 ; 1219, *Passier*, 1236, *Passiez*, SHAG IV, doc. p. 26, XIV, §38, p. 386 ; p. *Passy*, de *Pacciacum*, de Paccius, avec sa villa aux Outards : Insc. à Mars, CXII 2349, 2350 ; lieuxdits le Temple et Saint-Pierre : débris d'un temple, pierres taillées, colonnes, chapiteau toscan, fragment de corniche, plaques de marbre blanc et de granit rose, tuiles, poteries, monnaies dont un aureus de Trajanus ; cimetière ayant livré des fibules et des bagues ; comte de Gérin-Ricard, *Rev. Sav.* 1920, 21-2 ; Ducis, 1868, 110. Marlioz, *Marullicum*, de Marullus, *Rev. Sav.* 1910, 101. Bonney, en amont du précédent, XIIIe siècle, *Bonaco*, de Bonus, Gavard, *o. c.*, 19. Dingy, *Dimmiacum*, de Dimmius. Chedde, *Cheyde*, *Siede.*

(5) Paroisse peu ancienne dont l'église a succédé à celle de Notre-Dame du Lac, en 1344 *eccl. de Lacu*, SHAG IX, p. 231, peut-être après 1411, Gonthier, *Servoz, Acad. Salés.* XVII, 1894. Le village, *villa de lacu*, est cité en 1250, SHAG XIV, 339.

(6) Grillet, *Dictionnaire*, III, 170 ; Ducis, *Quest. arch.*; 67, 68.

impossible ici. Cependant, aux siècles passés, un petit chemin, venu de Chedde, franchissait le torrent sur le pont aux Chèvres, gravissait les Egraz ou degrés, *gradus*, taillés dans le roc et, par le vallon du Châtelard (1) en 1730 sur la commune de Passy, pénétrait dans la vallée de Chamonix après avoir laissé à gauche le *castellum* celtique du monticule de la Rateriaz (2) qui défendait le chemin préromain, et plus bas, à droite, après la chapelle du Lac, le molard où en 1319 Béatrix avait élevé le château de Saint-Michel (3), qui défendait l'accès du Faucigny.

Recouvert en partie par la route moderne, le vieux chemin, après le pont Pelissier qui existait déjà en 1289, ne tarde pas à s'en éloigner et se dirige par les Houches, 1730 *l'Ouche*, vers Chamonix, d'abord sur la rive gauche, puis sur la rive droite. On ne conçoit guère l'établissement d'une voie pavée dans ces parages depuis Chedde et cependant, après le château de Saint-Michel, en-dessous des Bochards, ce vieux chemin était qualifié au XIIIe siècle de *strata* (4). Les Romains alors auraient-ils établi à partir de ce point une voie étroite vers Chamonix de façon à rejoindre la voie de Martigny, Vallais, et *Campus munitus* serait-il la plaine où l'on a ouvert une route ? (5) Sans doute qu'elle n'a pas laissé de traces visibles, mais il faut tenir compte aussi des glissements de terrain et des apports des torrents comme les nants Nalien, avant Les Houches, le nant de Taconnaz, limite communale après 1735, etc. Mais alors comment se raccordait-elle avec la section de Passy ?

(1) Village cité en 1289, SHAG, XIV, 214, p. 216.

(2) Probablement = la Ratière, pour désigner plaisamment la galerie énigmatique prétendue romaine et dont l'utilité échappe encore ; voir Ducis, *Rev. Sav.* 1880, 68, Comte de Gerin-Ricard, id., 1920, 22.

(3) En 1289, *quoddam molare situm apud territorium de lacu prope pontem aque que dicitur arva*, SHAG XIV, 364, p. 425 ; V. Bonnefoy et Perrin, *o. c.* I, 179 ; II, 343 ; Cl. Faure, *Rev. Sav.* 1909, 31 ; en 1730, lieudit la Blachère, avec masure.

(4) Bonnefoy et Perrin, en 1286, *prope feratam* (lire *stratam*) *publicam*, I, 136 ; cp. p. 236. C'est aux Houches le chemin vicinal 1. Noter qu'on aurait trouvé dans ce village quelques monnaies romaines ; Reg. du musée d'Annecy, 1890; Alc. Gex, *La Commune des Houches* (Archiv. de l'Académie Florimontane).

(5) Cp. l'expression *rupem munire*, percer un rocher. C'est en 1088 que le *Campus munitus* a été donné avec toute la vallée par Aimon de Genève aux moines de Saint-Michel de la Cluse, Piémont. Ducis constate l'absence de vestiges de route romaine et s'appuyant sans doute sur la forme de 1290 (*domus de*) *Chamoni*^*c*^, SHAG IX doc. 28, y voit le mot *chamo*, lieu inculte, Ducange, *Rev. Sav.* 1866, 22 et *Questions archéol.*, 66.

Revenons en aval à Pont-Saint-Martin et à sa maladière. Le vieux chemin, s'éloignant de l'Arve, montait à Sallanches (1) et, entre les routes nationale 202 et départementale 4, suivait une direction rectiligne par les Golettes (2) et les Bottoliers, aujourd'hui les Boteliers. Sous le chef-lieu de Domancy (3), recouvert alors par une portion de la route moderne, il portait en 1730 le nom d'*étraz* étendu à un terroir jusqu'à un bras limite de l'Arve. Existait-il donc ici un tronçon de voie pavée recouvert à son tour au cours des temps ? Quoiqu'il en soit, cette étraz, laissant à gauche la route moderne, longe Chessy et passe sous la Viaz, *via*, et à Vervex, à la source sulfureuse. Le chemin qui continue par la Palud, aujourd'hui sur Saint-Gervais, et par le Champ-long n'est pas ancien ; car, sur la mappe, il coupe des parcelles. Mais, si de Vervex, on oblique à droite, la vieille route monte, comme maintenant, aux Amerans, connus par leur *castellum* allobroge (4), à Cupilin (5) ; de là, franchissant le Bonnant, elle se dirige par le sud de Saint-Gervais, vers Motivon, Bionnay, les Contamines, Notre-Dame de la Gorge (6) avec sa Sainte-Fontaine, pour gagner la Tarentaise par le col du Bonhomme. Alb. Beaumont et Ducis (7) ont parlé de ce chemin ceutronique. Mais il est fort douteux qu'il ait succédé à une voie pavée.

En résumé, il existe dans cette partie supérieure de la vallée deux mentions d'une étraz, l'une, sous Domancy ; l'autre, entre le molard de Saint-Michel et les Houches. Comment raccorder ces deux points ? Il y a bien le chemin de montagne

(1) *Sallanca*, probablement vicus ligure ou allobroge, XIIe siècle, *Sallanchia* voir Muret, Romania, XXXVII, 553 ; le nom a pu être emprunté à l'un des deux torrents qui se réunissent pour se jeter dans l'Arve (sur ces torrents, voir en 1280, *Acad. Salés.* XX, p. 429).

(2) En 1310, *a magna quercu de Goleta* SHAG XIII, p. 126. Entre Sallanches et les Golettes, le village des Tronchets a remplacé Féchy et son terroir, villa romaine d'origine inconnue, 1730 *Fessy*, *Féchy*.

(3) 1730, *Domancy*, *Domency*.

Chessy, XIIe siècle, *Chesiaco*, Gavard, *Peillonnex*, 19 ; 1205, *Chesiey*, SHAG VII, p. 294, n° 5 ; de *Cassiacum*, fondé par Cassius ; 1730, *Sessy* ; son ruisseau était appelé en 1453, *Ocysy de Chissi*, Archiv. dép. E. 993. Ne pas confondre avec Chissé ou Chissey, au N.-O. de Sallanches, sur Saint-Roch, en 1310, *Chissaco*, SHAG, XIII, p. 126.

(4) Revon, *Rev. Sav.* 1879, 78. Aux environs devait se trouver le nant *de Rutilingio*, *Acad. Salés.* XX, p. 429, d'une villa * *Ruttilianicum* ou *Ruttonianicum* et, sur Combloux, Gemoen ; cp *Rev. Sav.* 1910, 196.

(5) Cp. en 1202, *Aimo de Cupilis*, SHAG VII, p. 293.

(6) Trouvaille de quelques monnaies romaines, A. Beaumont, *o. c.*, 1re p., I, 115-120.

(7) *Questions archéol.*, 63-4 ; *Rev. Sav.* 1880, 66.

qui de Saint-Gervais regagnait la route de Chamonix par le col de la Forclaz et la Vaudagne et près duquel, au Larioz, à l'O. du Prarion, fut trouvée la célèbre pierre épigraphique fixant sous l'empereur Vespasien, en 74, la ligne frontière *inter Viennenses et Ceutronas* (1). Ducis penche pour faire passer par là le chemin romain. Mais, comme l'exposé de l'auteur n'entraîne pas la conviction, on en est réduit provisoirement aux résultats suivants : 1° la voie pavée ou étraz par Sallanches et Domancy ne devait guère dépasser Vervex où aboutissait une branche de l'*actus* venu de la Tarentaise ; 2° le chemin de la Forclaz, autre branche de cet *actus*, ne pouvait être utilisé que par les voyageurs à pied et par les mulets ; 3° la seule voie vers Chamonix praticable au char aurait dû passer dessous Chedde et gagner le vallon du Châtelard, mais, même avec des circuits et des murs de soutènement détruits par les déprédations de l'Arve et des âges, la montée des Egraz paraît avoir été impossible. Le problème d'une voie vers Chamonix reste donc insoluble, à moins que Grillet n'ait eu raison.

En conclusion, à part le milliaire d'Annemasse et les empierrements de Vétraz et d'Ayse, aucun autre vestige de la voie n'est venu sur ces cinquante kilomètres à ma connaissance. Sans doute qu'il aurait fallu pendant quelques années consacrer ses loisirs à parcourir et à explorer les trente communes environ qui s'échelonnent le long de la rive droite de l'Arve et interroger les habitants au travail sur leurs terres. Mais, au risque d'encourir le reproche que M. M. Besnier adresse aux « érudits locaux qui s'exagèrent quelquefois la valeur des indices qu'ils ont recueillis, alors que « certaines portions des trajets qu'ils décrivent avec complaisance sont tout au plus possibles (2) », j'ai pensé qu'un travail imparfait avait tout de même son utilité, laissant à d'autres le soin de le perfectionner.

Charles MARTEAUX.

(1) CXII, 113. Ducis, voir note précédente 4.

(2) *Enquête sur les routes de la Gaule romaine*, Revue des études latines (extrait), 1929.

Les études botaniques en Savoie au XIXe siècle

L'étude des plantes est très répandue en Savoie vers le milieu du XIXe siècle, c'est-à-dire avant la réunion de la province à la France. La situation de notre pays entre les foyers intellectuels de Lyon et de Genève, où des noms illustres jettent un vif éclat, explique ce goût pour la Botanique.

Parmi les nombreux adeptes, il convient de citer en premier lieu Louis Bouvier, et Eugène Perrier de la Bâthie. Le Dr Louis Bouvier, né à Saint-Félix (1819-1908), a déjà herborisé sous la direction d'Adrien de Jussieu lorsqu'il vient s'établir à Annecy. Il y séjourne pendant vingt ans, puis il va habiter Lancy près de Genève. Il publie en 1878 la première édition de la *Flore des Alpes de la Suisse et de la Savoie*. En 1882 une deuxième édition contient une clé analytique. En 1885 paraît son complément illustré, la *Botanique pratique de la Suisse et de la Savoie*, en 2 volumes, 319 planches coloriées. La *Flore* de Bouvier comblait une lacune, et elle a rendu de grands services. Ce travail a été cependant critiqué. Existe-t-il donc un naturaliste qui puisse se flatter d'écrire quelque chose de définitif ? L'herbier de Louis Bouvier est conservé à l'Institut Botanique de Genève. Il comprend 72 fascicules de Phanérogames renfermant les types décrits par lui dans sa Flore des Alpes, 8 fascicules du genre *Rosa* sur lesquels il établit son travail sur les Roses des Alpes, enfin 2 fascicules de Cryptogames (1).

Le baron Eugène Perrier de la Bathie (1825-1916), avec son collaborateur André Songeon, explore plaines et monts et rassemble les matériaux de son excellent ouvrage, le *Catalogue raisonné des Plantes vasculaires de la Savoie*, publié en deux volumes par l'Académie de Savoie, le premier en 1917, le second en 1928 (Mémoires : 5e série ; tomes IV et V). Ces deux volumes mettent sous la main des botanistes une

(1) Cf. G. Beauverd : *Notice sur l'herbier du Dr L. Bouvier*, in Bulletin de la Soc. botan. de Genève ; séance du 14 févr. 1921. — Voir aussi : *Revue Savoisienne*, 1919, p. 11 et 61.

masse énorme de renseignements précieux qu'il serait souvent difficile de trouver ailleurs. On peut regretter que l'auteur n'ait pas donné un plus grand développement à la synonymie et n'ait pas toujours indiqué à la suite des noms d'auteurs la date de chaque terme générique ou spécifique. Mais il est vrai qu'à l'époque où Perrier de la Bâthie commença son Catalogue on se préoccupait peu de la question de priorité. Quoi qu'il en soit, cet ouvrage, tel qu'il est, a pour nous, Savoyards, une valeur inestimable. E. Perrier de la Bâthie a découvert et décrit plusieurs espèces nouvelles, notamment dans les genres Gentiana, Tulipa, Polygala, Viola, etc... Ce botaniste était remarquablement doué, consciencieux, laborieux, érudit ; ses vues étaient larges et profondes. La publication en 1863 de son *Aperçu sur la distribution des espèces*, en collaboration avec Songeon, marque une date dans l'histoire de la Phytogéographie des Alpes de Savoie (1).

Après les noms de Louis Bouvier et de E. Perrier de la Bâthie on peut citer ceux des botanistes suivants :

Le cardinal BILLIET (2), archevêque de Chambéry (1783-1873) né aux Chapelles, dans la haute Tarentaise, avait un goût très vif pour les sciences naturelles. Il fut un botaniste zélé et, par son exemple, il contribua à répandre l'étude des plantes dans le clergé de la Savoie. Son herbier, conservé au Grand Séminaire de Chambéry, est considérable. Les 160 fascicules qui le forment contiennent, avec l'herbier préparé par le Cardinal lui-même, de nombreuses plantes récoltées par Perret, d'Aix-les-Bains, et par l'abbé Jouty, de Saint-Félix. Le P. Gave qui a pu l'étudier, y a trouvé le *Cyperus sabaudus*, BILLIET, découvert dans le cours d'eau d'alun à Aix-les-Bains ; la diagnose est écrite de la main du Cardinal. Cette espèce est voisine de *Cyp. flavescens* L. Jordan dédia à l'éminent prélat la *Tulipa Billietiana* qui croît au Clapey près de Saint-Jean de Maurienne. Sur les feuilles qui ont été préparées par Perret se trouvent environ 215 espèces de lichens ori-

(1) Voir : Catalogue raisonné des plantes vasculaires de la Savoie : *Préface par le Dr Offner*. Voir aussi : *Liste des contrib. apportées à la Flore de la Savoie* par l'abbé Gave, in XVIIe Congrès des sociétés savantes de la Savoie, Chambéry 1906 ; p. 280 à 282.

(2) Voir : L. Morand : *Personnel ecclésiastique du Diocèse de Chambéry*, Chambéry 1895, p. 79 à 94. Je dois la connaissance de cette source à M. Miquet, Président de l'Académie Florimontane. Voir aussi : Abbé Gave, *Liste des Contrib. apportées à la Flore de la Savoie*, in Congrès des Soc. savantes de la Savoie, 1906, p. 267 et 268.

ginaires, pour le plus grand nombre, des Bauges, du Semnoz et des environs d'Aix.

Venance Payot (1816-1902), né à Chamonix dont il fut maire de 1863 à 1865. Il a exploré avec un grand zèle le vaste massif du Mont-Blanc et il a laissé au Musée d'Annecy un herbier volumineux dont la valeur est augmentée par les précieux *exsiccata* qui ont été préparés ou déterminés par des botanistes distingués.

Le Dr Chabert (1836-1916), né à Chambéry (1). Médecin militaire de l'armée sarde, il prend part à la guerre d'Italie, opte pour la France, fait campagne en Algérie (1862-1865). En 1870 il est cité à l'ordre du jour du 4e corps de l'armée du Rhin. En 1888 il est médecin principal et directeur du service de santé du 10e corps d'armée. Il a publié des *Etudes* sur le genre *Rhinanthus*, sur les *Euphrasia* de France et sur les *Erables* de Savoie. Il fit connaître et décrivit environ 50 plantes nouvelles, espèces ou formes critiques. Son herbier, enrichi de l'herbier de Songeon, est à Florence,

Le comte René de Menthon (1833-1917) (2). Botaniste distingué. Il signale la présence à la Tournette de la belle *Primula candolleana* Rechl. = *integrifolia* L. qui, semble-t-il, a disparu de cette station. Il trouve *Orchis pallens* L. au col de Bluffy et, en descendant du Petit St-Bernard, *Andromeda polifolia* L. avec *Oxycoccos palustris* Pers. que M. G. Beauverd a vus depuis dans le marais des Glières au-dessus du Petit-Bornand. Il a laissé un herbier précieux pour la connaissance de la flore des environs d'Annecy. On y remarque de nombreux doublets des *Roses* de l'abbé Puget.

Jean-Baptiste-Charles-Maurice Chatelain (1851-1914), né à Faverges, notaire au même lieu, a publié (*Revue Savois.* 1901) : *Apercu sur la Flore de Faverges et de quelques localités voisines* où il signale la présence de *Rubia peregrina* L, d'*Astragalus Monspessulanus* LL. et de *Pedicularis gyroflexa Vill.* Son herbier est déposé au Musée d'Annecy.

A peu près à la même époque vivaient quatre prêtres dont la Savoie gardera les noms. Ce sont les abbés Chevalier, Puget, J.-M. Delavay et Gave.

(1) Lire le bel article ému consacré au Dr Chabert par M. Maurice Denarié, in Bulletin de la Société d'Histoire Naturelle de la Savoie, tome XVIII, p. 112 à 122.

(2) Cf. G. Beauverd : *Le comte René de Menthon*, in Bullet. Soc. Hist. Nat. de la Sav. XVIII, p. 131 à 134.

L'abbé Etienne CHEVALIER (1826-1914) naquit à Crest-Voland. Sa vaste intelligence eut des clartés sur les sujets les plus divers. Il présida à Annecy une séance de la Société botanique de France le 9 août 1866. Il a laissé (Bibliothèque du Grand-Séminaire d'Annecy) un important herbier préparé avec un soin remarquable et grossi de la riche collection des *Roses* de Puget. Il a découvert dans la forêt du Grand-Bois, au-dessus de Crêt-Voland, la rare *Trientalis europœa* L. Il avait aussi réuni une belle collection minéralogique. Il fut chanoine puis Prévôt du Chapitre de la Cathédrale d'Annecy.

L'abbé François PUGET (1829-1880), né à Feigères, fut vicaire à Annecy-le-Vieux, curé à Pontchy, à Viry... Chercheur infatigable et trouveur heureux, son œuvre est considérable ; il est l'un des botanistes qui ont le plus contribué à la connaissance de la flore de la Savoie. M. Ph. Guinier, directeur de l'Ecole nationale forestière de Nancy et bon juge en botanique, a dit de lui, en 1906, dans son excellente *Etude phytogéographique du Roc de Chère* : « En 1855, dans le premier volume du *Bulletin de l'Assoc. florimontane*, ce botaniste consciencieux montrait, par des considérations pleines de justesse, l'intérêt qu'il y a à examiner les faits relatifs à la distribution des plantes, à étudier leurs relations avec les conditions du milieu, les causes de leur dispersion. Un an après il publiait quelques observations personnelles sur ces sujets. » En effet, Puget, sans être à proprement parler un précurseur, eut à cette époque reculée l'intuition de l'existence d'associations végétales naturelles longtemps avant que Flahaut publiât son *Projet de Carte botanique forestière et agricole de la France* (Bull. Soc. botan. de France, t. XVI, année 1894), avant même que Perrier et Songeon eussent écrit : *Aperçu sur la distribution des espèces végétales dans les Alpes de Savoie.* (Bull. Soc. bot. de France t. X. p. 675, année 1863.) Et ce fut un grand mérite. Aujourd'hui la *Phytogéographie* avec l'*Œcologie* ou *Ecologie* et la *Phytosociologie* sont l'objet d'études extrêmement intéressantes. Les botanistes consentent enfin à considérer cette vérité, aussi vieille que le monde, que le végétal est *un être vivant*, et ils en tirent les déductions logiques. Le riche herbier de l'abbé Puget est maintenant en Angleterre.

L'abbé Pierre GAVE (1846-1916), né à Saint-André sur Boëge. Il fut professeur d'histoire naturelle d'abord au collège de Contamine-sur-Arve, puis à Uvrier (Suisse). Il a publié la *Flore populaire de la Savoie* en collaboration avec

A. Constantin et écrit l'*Histoire d'un Herbier* (Thonon 1912, chez J. Masson). Il a fait de nombreuses communications aux sociétés savantes. Ame enthousiaste et lyrique. Il était Rédemptoriste : il fut victime des lois sur la laïcité. A la fin de sa vie, il porta la douloureuse croix de l'exil et il mourut devant les portes closes de la patrie bien-aimée, à Uvrier en Valais.

L'abbé Jean-Marie DELAVAY (1834-1895) est né aux Gets, le 28 décembre 1834. Son père et sa mère possédaient une petite propriété sise « aux Mouilles ». Ils avaient huit enfants (1) sur lesquels deux garçons devinrent prêtres et une fille religieuse.

Le plus âgé de ces deux frères, Joseph, né en 1827, fut nommé, sur la fin de sa vie, vicaire à La Côte d'Arbroz, tout près du lieu de sa naissance, et il résida aux Mouilles jusqu'à sa mort. Jean-Marie, le futur botaniste, entra au petit séminaire de Mélan, puis au Grand-Séminaire d'Annecy. Ordonné prêtre le 22 décembre 1860, il est deux jours après nommé vicaire à Serraval, puis à St-Nicolas-la-Chapelle et à Allonzier. Il entre au Séminaire des Missions Etrangères, à Paris, le 19 novembre 1866 et part le 15 juillet 1867 pour la mission de Kouang-Tong et Kouang-Si en Chine. Revenu pour cause de maladie, il est nommé vicaire à Notre-Dame de Bellecombe. En 1881, le 16 juin, il retourne en Chine et passe dans la mission du Yunnan, district de Houang-Kia-Pin. Il prend la peste, en guérit et vient se reposer en France. Il retourne enfin une dernière fois au Yunnan et y meurt le 31 décembre 1895. Il avait 61 ans (2).

Dans ce modeste travail, qui lui est particulièrement consacré, nous parlerons d'abord du botaniste et de ses travaux scientifiques, mais nous n'oublierons pas que J.-M. Delavay fut prêtre avant tout, ni que l'objet de sa mission en Chine était tout autre que d'en étudier la flore. « Il aimait la botanique, dit le P. Le Guilcher, mais ce n'était pour lui qu'un hors-d'œuvre de prédilection. » Nous n'avons pas le droit de présenter un homme diminué. Pour ce motif, nous donnerons dans la seconde partie de cette étude un résumé des docu-

(1) C'étaient, dans l'ordre de leur naissance : 1° François-Marie, 2° Marie, 3° Jeanne, 4° Joseph, 5° *Jean-Marie*, 6° Françoise, 7° Antoine, 8° Joséphine en religion Sœur Saint-Marc, de l'Ordre des Sœurs de Bon-Secours à Paris. (Renseignement fourni par M. Michel Mugnier, propriétaire aux Gets, fils de Jeanne Mugnier, née Delavay.)

(2) Cf. A. Gavard et Ch. Rebord : *Dictionnaire du Clergé de Genève-Annecy.*



R. P. JEAN-MARIE DELAVAY
des Missions Etrangères
(1834-1895)

(Dessin de Mme Flamary, d'après une photographie)

ments écrits et des témoignages verbaux que nous avons pu recueillir sur l'envoyé des Missions Etrangères.

Nous tenons dès maintenant à exprimer notre reconnaissance aux personnes qui ont bien voulu répondre à nos multiples demandes de renseignements et, d'une manière toute particulière, à M. le Directeur de la Société des Missions Etrangères, 128, rue du Bac, à Paris, à M. le chanoine A. Gavard, Président de l'Académie Salésienne, à Annecy, et à M. Maurice Denarié, vice-président de la Société d'Histoire Naturelle de Chambéry.

A

LE BOTANISTE DELAVAY

I. La Vocation Scientifique

Que la famille Delavay ait donné, dans une seule génération, trois de ses enfants à l'Eglise, c'est une chose qui s'explique aisément en Savoie, dans la première moitié du XIXe siècle. Mais on distingue moins bien les motifs qui engagèrent le jeune Delavay à étudier la botanique. Il est vrai que les sciences naturelles, depuis le commencement du siècle, étaient en honneur, néanmoins elles devaient occuper une bien petite place dans les programmes de Mélan d'abord, du Grand-Séminaire ensuite. Remarquons du reste que la botanique qui aujourd'hui étend si loin son domaine, fut presque réduite pour J.-M. Delavay à la morphologie végétale descriptive, c'est-à-dire à la Systématique et qu'il restreignit cette dernière à peu près uniquement aux Phanérogames dont l'étude suffit d'ailleurs largement à remplir la vie d'un homme (1). En rapprochant quelques dates on s'aperçoit que lorsque le docteur Bouvier s'installe à Annecy en 1851 soutenu par l'éclat de son titre (2) et de ses relations avec Adrien de Jus-

(1) Notons cependant que dans la séance de la Soc. botan. de France du 14 janv. 1887, l'abbé A.-M. Hue donne la liste des lichens envoyés du Yunnan par le R. P. Delavay. Il y a 51 espèces ou var. sur lesquelles 8 sont nouvelles.

(2) L. Bouvier avait soutenu en 1850 sa thèse de doctorat à Montpellier sur : « *Bichat et son système de physiologie* » qui lui valut les félicitations officielles de M. de Parieu, ministre de l'Instruction publique. (G. Beauverd : *Notice sur l'herbier du Dr L. Bouvier*, in Bulletin Soc. botan. Genève 1921.)

sieu, J. M. Delavay est un jeune homme de 17 ans dont la curiosité scientifique s'éveille. En 1860 il quitte le Grand-Séminaire. Deux ans après, l'abbé Chevalier, professeur à Montcaliéri, puis à La Roche-sur-Foron est nommé professeur au Grand-Séminaire d'Annecy. L'abbé Puget, prêtre depuis le 2 juin 1855, est vicaire à Annecy-le-Vieux, curé à Pontchy, etc Enfin, de l'archevêché de Chambéry rayonne sur toute la Savoie l'exemple du cardinal Billiet. On étudie donc la botanique dans tous les milieux cultivés et particulièrement dans le clergé. L'abbé Delavay obéit à la fois à l'entraînement général et à l'appel secret de son aptitude pour l'observation attentive. Le naturaliste bien doué ne peut en effet se contenter des perceptions simples, rapides et fugaces des sens, il concentre instinctivement son attention sur l'objet, il regarde, il examine, il compare et enfin il s'étonne. L'étonnement est la première étincelle de l'enthousiasme, feu sacré sans lequel il n'y a pas de véritable vocation scientifique. Le jeune abbé herborise donc dès sa sortie du Grand-Séminaire et si bien qu'il découvre à Allonzier la station du *Cyclamen neapolitanum, var. salesianum*. Ce fut sans doute l'une de ses premières trouvailles intéressantes. On le voit pendant quelques années parcourir les stations botaniques réputées de la Savoie du Nord. Il suffit d'ouvrir au hasard le Catalogue de E. Perrier de la Bâthie pour s'en convaincre. Il signale *Hieracium glaucum* All., *H. scorzonerifolium Vill.* et sa *var. glabratum* A.-T., *H. sixtinum* A.-T. à la Tournette ; *Phyteuma Michelii* Bert. *var. betonicifolium* Koch au mont Joli, *Ph. orbiculare* L. aux Verts sur La Giettaz, *Ph. hemisphericum* L. aux Hauts-Forts sur Morzine ; *Grégoria Vitaliana* Duby au col de Chavière ; *Swertia perennis* L. au lac de Montriond ; *Tozzia alpina* L. à la pointe d'Angolon et aux Gets ; *Pedicularis rosea* Wulf. au col de Chavière ; *Pedicularis Barrelieri* Rchb. à la Tournette ; *Eriotrichum nanum* Schr. sur les pentes du Buet, du côté de Sixt ; etc., etc... Bref, lorsque l'abbé J.-M. Delavay quitte la Savoie pour sa mission en Chine, il connaît la flore du pays natal et il emporte dans sa mémoire les formes caractéristiques des groupes végétaux. Le 15 juillet 1867 il part pour la Chine. Il dirige plusieurs districts, en particulier ceux de Loui-Tcheou et de La-Fou. Il se donne tout entier aux soins de son ministère. Il y a tant à faire ! Le climat, le travail, les soucis et les persécutions altèrent sa santé. Il revient en Savoie.

II. — Les Herborisations en Chine

Le P. Delavay retourne en Chine le 15 juin 1881 dans la province du Yunnan. C'est surtout à partir de 1881, durant les cinq ou six années qui suivent qu'il faut placer ses herborisations les plus fructueuses. Feuilletons le *Bulletin de la Société botanique de France.*

Nous lisons dans le compte rendu de la séance du 9 janvier 1885 : « M. Delavay a fait récemment parvenir au Museum une petite collection de plantes recueillies par lui dans le nord du Yunnan où il réside. Toutes ces plantes ont été récoltées dans les hautes montagnes à des altitudes quelquefois supérieures à 3.000 mètres, principalement dans le voisinage de la ville de Tali et du grand lac qui porte ce nom, situé par 26° de latitude N., presque à l'une des extrémités de cette longue chaîne qui court du nord au sud depuis le Yunnan jusqu'à la pointe de l'Annam. La végétation du Yunnan est à peu près inconnue. Le Dr Anderson put réunir une collection d'environ 800 espèces, malheureusement beaucoup de ces plantes, récoltées sans fleurs ni fruits, ne sont pas dans des conditions qui permettent une détermination rigoureuse. Les plantes envoyées par M. l'abbé Delavay présentent une affinité beaucoup plus grande avec les formes hymalayennes et le nombre des formes autonomes y est considérable... »

Dans la séance du 24 juillet 1885 : « M. l'abbé Delavay vient d'envoyer au Museum 20 espèces du genre *Primula* récoltées autour du lac de Tali. Cette richesse de formes accumulées sur un même point et qui ne constitue sans doute qu'une part de ce qu'on trouvera plus tard surprendra plus encore quand je dirai que parmi ces 20 espèces, 16 sont absolument inconnues. La plupart des nouveaux *Primula* des hautes montagnes du Yunnan sont singulièrement remarquables par la beauté de leurs fleurs qui surpassent même, par l'éclat de leur coloris, toutes les espèces de l'Himalaya. Leurs formes générales n'appellent pas moins l'attention : c'est ainsi que l'un d'eux a ses fleurs écartées, disposées en épi lâche, subunilatéral, montrant ainsi sous sa forme la plus typique, l'inflorescence des *Primula*. Un autre, très élégant d'aspect a ses feuilles presque pinnatifides, rappelant assez bien celles de certains *Pedicularis*. Mais la plus singulière espèce est peut-

être la Primula Delavayi dont la grande fleur purpurine se développe, avant les feuilles, au centre d'une sorte de cornet formé de larges écailles membraneuses...

« Ce zélé missionnaire qui consacre à la science tout le temps que lui laisse son ministère a déjà bien mérité de la botanique. Il y a lieu d'espérer que le Museum recevra bientôt les quatre caisses qui contiennent, comme il le dit, le gros de ses récoltes faites dans le cours des années 1883 et 1884 ; en attendant, la poste a transmis près de 300 espèces préparées avec un soin merveilleux et dont on peut dès maintenant considérer les deux tiers comme inconnues avant lui. »

A propos de cette communication, Colson fait remarquer que le fait de la localisation d'un grand nombre de Primulacées nouvelles, est d'un grand intérêt en géographie botanique, car on sait que la plupart des plantes de l'Himalaya connues jusqu'à ce jour ont une aire très étendue. Cette observation est d'autant plus importante que le genre Primula est loin d'être un des plus riches en espèces.

Dans le *Bull. Soc. botan. de France*, t. XXIIIe, 1886, p. 358 à 467, A. Franchet rappelle ce qu'on doit au P. Delavay à cette époque : « La végétation des vastes régions de l'Est et du Sud-Est de la Chine est demeurée jusqu'ici à peu près inconnue... Vers la fin de l'année 1881 un prêtre des Missions Etrangères, déjà cité par Hance pour des plantes récoltées en Chine, M. l'abbé Delavay, sollicité par un autre explorateur célèbre, M. l'abbé David, vient offrir au Museum de faire dans le nord du Yunnan toutes les récoltes botaniques que lui permettraient ses loisirs... Parvenu au Yunnan vers la fin d'avril 1882 il commença immédiatement la récolte des plantes... Un premier fascicule parvint au Museum en septembre 1883 et depuis lors les envois se succèdent sans interruption, le chiffre des espèces s'élève aujourd'hui à plus de 1.500 et celui des échantillons dépasse certainement 10.000. De nouveaux envois sont annoncés et il est permis d'espérer que si M. Delavay peut étendre le champ de ses explorations, le nombre des espèces envoyées par lui sera peut-être doublé dans peu d'années. Je ne m'étendrai pas aujourd'hui sur l'intérêt que présentent les importantes collections de M. Delavay au point de vue spécial de la géographie botanique. Pourtant je ne puis m'empêcher de faire remarquer dès maintenant l'apport considérable fourni à la flore de Chine par la connaissance des plantes de la région montagneuse du Yunnan. L'*Index Florae*

Sinensis, paru en mars 1886 énumère 100 Renonculacées dont 8 appartenant exclusivement au Yunnan sont citées d'après une première liste des plantes de M. Delavay. Dès maintenant on peut en ajouter 41 autres, ce qui porte le chiffre des Renonculacées de la flore chinoise aujourd'hui connues à 141 espèces, dont 49, c'est-à-dire plus du tiers sont fournies par une petite portion du territoire du Yunnan. Les Crucifères donnent des chiffres un peu inférieurs mais encore remarquables. L'*Index* en cite seulement 61 espèces, chiffre que les récoltes de M. Delavay permettent de porter à 82... Quant aux Primulacées, aux Ericacées, aux Gentianées, on peut dire que leur nombre sera plus que doublé. » (1)

Dans la séance du 8 juillet 1887 Franchet donne les diagnoses de 8 espèces et 4 variétés nouvelles du genre *Rhododendron* tirées des envois du P. Delavay. Il ajoute : « Les 8 espèces que je signale ici portent à 32 le nombre des Rosages trouvées jusqu'à ce jour par M. Delavay. C'est là un chiffre très élevé si l'on considère le peu d'étendue du terrain exploré... Il semble établi que chaque espèce a une aire d'extension très limitée, chaque petit groupe de montagnes ayant, pour ainsi dire, ses types particuliers. »

« En somme, pendant son séjour au Yunnan seulement, le P. Delavay explora un territoire d'environ 300 kilomètres carrés ; le nombre des espèces de plantes envoyées par lui dépassa 3.200 : sur ce chiffre 1.000 n'avaient pas encore été signalées en Chine. Ce fut certainement l'herbier chinois le plus important expédié en Europe (2). »

Au lecteur non averti qui objecterait l'inutilité de cueillir, de préparer et d'expédier des spécimens de deux mille plantes déjà décrites, il est bon de rappeler les conditions dans lesquelles se trouvait le missionnaire. Le P. Delavay exerçait son apostolat en extrême Orient dans une région montagneuse mal connue, loin des grandes voies de communication, au milieu de populations souvent hostiles. Son bagage était

(1) A. Franchet avait commencé chez Klincksieck la publication d'un atlas des plantes envoyées par le P. Delavay, sous le titre : *Plantae Delavayanae*. C'était une superbe collection de planches gravées, avec texte explicatif. Il parut seulement deux fascicules : la publication, arrêtée par la mort de Franchet, n'a jamais été reprise. Je dois la communication du 1er fascicule à l'obligeance de mon cher confrère et honoré maître, M. G. Beauverd, de la Soc. botan. de Genève, Docteur *hon. c.* de l'Université de cette ville.

(2) Extrait de la notice que le Séminaire des Missions Etrangères a eu l'obligeance de m'envoyer.

réduit à quelques livres et aux objets de première nécessité : l'étude sur place était à peu près impossible. A vrai dire, il est admirable que A. Franchet, du Museum, ait trouvé dans les envois une plante nouvelle sur trois. Les botanistes herborisants, surtout ceux qui ont travaillé seuls loin des riches bibliothèques et des collections-types, seront unanimes à louer la sûreté du coup d'œil et la grande expérience du botaniste savoyard. Ils comprendront que lorsque son flair le mettait en présence d'une forme qu'il soupçonnait être nouvelle, il lui était impossible d'arriver à la certitude et par suite de donner un nom. Le chercheur modeste et consciencieux qui était en Delavay multipliait alors les spécimens de cette forme sous ses divers aspects et à ses divers états de développement afin de faciliter l'analyse qui serait faite au Museum. Aussi Franchet insiste-t-il sur le soin avec lequel les plantes étaient présentées en rappelant les exsiccata sans fleurs ni fruits du Dr Anderson. Enfin, le nombre élevé des espèces nouvelles par rapport au total des plantes cueillies prouve à l'évidence que le P. Delavay ne récoltait pas sans discernement ; il faisait *un choix*. Ce n'était pas là le fait d'un collecteur quelconque, c'était le fait d'un botaniste expérimenté.

Les nouvelles formes florales, révélées en si grand nombre ne furent pas seulement une fête pour les yeux désintéressés des botanistes (1), elles excitèrent aussi l'admiration des horticulteurs qui y virent un moyen de satisfaire les goûts mobiles de leur clientèle toujours avide de nouveauté. Les plantes du Yunnan eurent un grand succès. Aujourd'hui encore on trouve dans le commerce des *Clematis*, des *Anemone*, des *Thalictrum*, des *Incarvillea*, des *Primula*, etc..., dont un grand nombre portent le nom savoyard de Delavay et viennent de lui soit directement, soit indirectement.

Tant d'heureuses découvertes méritaient une récompense. En 1886 le savant botaniste fut nommé officier d'Académie ! Il ne faut pas sourire : jamais décoré n'honora mieux sa décoration.

(1) Le magnifique *Thalictrum Delavayi*, Fr. eut les honneurs d'une planche coloriée dans le célèbre *Curtis botanical Magazine*, année 1890, T. 116.

III. — Une conséquence imprévue

Dans la nature tout se tient par un fil conducteur ou, pour mieux dire, par un lien plus ou moins difficile à découvrir qui permet à la science humaine de progresser en passant d'un fait à un autre fait, du connu à l'inconnu. Nous avons dit que les plantes du genre Primula découvertes par le P. Delavay étaient particulièrement remarquables. Or, les botanistes savaient déjà que dans ce Genre la tige de toutes les primevères n'est pas construite sur le même type. Je dis la tige, non le pédoncule floral. Vaupell en 1855, Kamienski en 1875, de Bary en 1877 disent, en substance, que les Primula dont la tige est constituée comme celle de la Primevère officinale, sont normales, c'est-à-dire qu'elles ont sous leur écorce un unique cylindre central de grand diamètre, pourvu d'une moelle, et que les Primula, telles que l'Oreille d'Ours, dont la tige est dépourvue en son axe d'un pareil cylindre, sont *anomales*. Le professeur Van Tieghem, du Muséum, à la vue de l'abondante *manne céleste* qui lui vient par les mains du P. Delavay, a l'idée d'examiner les tiges de 23 Primula qu'il vient de recevoir. Il constate qu'il y a 15 anomales et 8 normales. Cette proportion le frappe et il cherche à découvrir la cause profonde de l'anomalie. En collaboration avec H. Douliot, il fait des coupes dans la tige de notre Oreille d'Ours et dans celle des Primevères anomales du Yunnan ; puis il traite ces préparations d'abord par la fuchsine qui colore le bois en rouge, ensuite par le bleu d'aniline qui colore le liber en bleu. Il peut voir ainsi les positions respectives du liber et du bois dans les faisceaux ou cordons libero-ligneux et en même temps la position des cordons dans la tige (1). « D'abord tout autour de chaque cordon le parenchyme dispose ses cellules régulièrement comme il le fait autour du cylindre central de la plupart des racines et de certaines tiges. La dernière de ces assises prend le plissement caractéristique de l'endoderme et enveloppe immédiatement le cordon. Celui-ci commence, sous l'endoderme, par une ou deux assises de parenchyme formant un péricycle dans lequel prennent naissance les racines adventives... Puis viennent un certain nombre de groupes libériens, deux, trois, quatre, cinq, rarement davantage dans l'auricule, équidistants sur toute la périphérie du cordon,

(1) Soc. Botan. de France. Séance du 12 février 1886.

séparés l'un de l'autre par des cellules ordinaires continues avec celles du péricycle. A chacun de ces groupes libériens correspond, vers l'intérieur, un groupe vasculaire, triangulaire, centrifuge, constituant avec lui un faisceau libero-ligneux ; seulement ces groupes sont directement en contact latéralement et au centre, et tous ensemble forment un cylindre vasculaire dans l'axe du cordon. De temps en temps l'un de ces groupes libériens, avec le groupe vasculaire correspondant, quitte le cordon et traverse le parenchyme externe à l'état de faisceau libero-ligneux bi-latéral pour se rendre plus haut dans une feuille ; après son départ, le cordon se referme amoindri. On voit donc que chaque cordon est un véritable cylindre central, ordinairement sans moelle, dans lequel les faisceaux libero-ligneux, confluents par leurs parties ligneuses, ne sont distincts que par leurs libers, pareils, en un mot, au cylindre central unique qu'on observe dans l'axe de certaines tiges aquatiques (Myriophylle, etc...) ou dans certains rhizomes (Moschatelline, etc..). La différence est qu'il y a ici plusieurs de ces cylindres centraux sans moelle se dédoublant en certains points, s'anastomosant en d'autres, diversement disposés dans un parenchyme qu'on doit regarder tout entier, du centre à la périphérie, comme étant l'écorce. *La tige des Primevères anomales n'est donc pas une tige sans cylindre central, comme on l'admettait jusqu'à présent, mais au contraire une tige à plusieurs cylindres centraux, anomalie jusqu'ici sans exemple.* »

Le 26 février de la même année, Van Tieghem et H. Douliot reviennent sur cette question. « Dans le type normal, le cylindre central de la tige se dilate en prenant une moelle au-dessus des cotylédons et se prolonge ensuite indéfiniment avec sa structure normale. Dans le type anomal, le cylindre central demeure très étroit et sans moelle pendant un plus ou moins grand nombre d'entre-nœuds au-dessus des cotylédons ; puis, sans se dilater, il subit une série de bifurcations progressives à mesure que la tige s'élargit et produit en définitive un nombre plus ou moins grand de cylindres centraux sans moelle ou à très faible moelle, dont la forme, la dimension, le nombre et la disposition dans l'écorce de la tige adulte varient suivant les espèces. *C'est cette pluralité de cylindres centraux qui constitue l'anomalie, mais elle ne se manifeste qu'à partir d'une certaine hauteur et jusque-là la structure de la tige, quoique déjà très différente de celle de la même région dans le premier type, est en réalité normale... Ce qui distingue le second*

type du premier, c'est donc bien moins l'anomalie que l'étroitesse du cylindre central et son incapacité de se dilater quand l'élargissement progressif des entre-nœuds et l'agrandissement progressif des feuilles exigent un accroissement correspondant dans le système libero-ligneux, circonstance qui précède et provoque l'anomalie. » Et Van Tieghem propose la classification suivante : les primevères seront séparées en deux genres distincts, comme le faisait déjà Tournefort, les genres Primula et Auricula.

PRIMULA — Tige normale

Section I. — *Sinenses*. Pivot persistant ; pas de racines adventives ; liber et bois secondaires exfoliant l'écorce. Ex. : Primula sinensis, bullata Fr., etc...

Section II. — *Cortusoïdes*. Pivot fugace ; racines adventives ; liber et bois secondaire exfoliant l'écorce. Ex. : Primula cortusoïdes, obconica, etc...

Section III. — *Officinales*. Pivot fugace ; racines adventives ; pas ou très peu de liber et de bois secondaires sous l'écorce persistante. Ex. : Primula officinalis, elatior, variabilis, grandiflora, acaulis, etc...

Section IV. — *Reptantes*. Cylindre central axile, unique, sans ramifications. Ex. : Primula reptans. (Cette section établit la transition entre les Primevères vraies et les Auricules.)

AURICULA — Tige anomale

Section V. — *Ursinae*. Cylindres centraux circulaires plus ou moins nombreux et diversement disposés, çà et là fusionnés en petits arcs. Ex. : Auricula ursi, marginata, viscosa, Delavayi, etc...

Section VI. — *Farinosae*. Cylindres centraux étalés en arcs disposés en cercle et çà et là fusionnés en arcs plus larges. Ex. : Auricula farinosa, borealis, etc...

Section VII. — *Japonicae*. Cylindres centraux fusionnés en un anneau plus ou moins complet. Réseau radicifère étalé sur toute la périphérie de l'anneau. Ex. : Auricula Japonica, purpurea, obtusifolia, etc...

Dans la séance du 9 avril de la même année 1886, Van Tieghem et H. Douliot étudient les cordons des tiges chez les Gunnera, les Fougères, les Marsiliacées et les Sélaginelles comme ils l'avaient fait pour les Primevères et les Auricules et ils tirent les conclusions générales suivantes :

« En somme on voit que la disposition des faisceaux libero-ligneux dans la tige peut se rattacher à trois types suivant qu'ils sont groupés en un cylindre central unique, en plusieurs cylindres centraux, ou isolés sans cylindre central. Pour abréger, on peut appeler *stèle* (στηλη = *colonne*) un cylindre central et qualifier de *monostélique* la première de ces dispositions, de *polystélique* la seconde et *d'astélique* la troisième. A son tour, la structure polystélique peut être dite *dialystèle* lorsque les cylindres centraux sont isolés comme dans l'Auricula ursi, *gamostèle* lorsqu'ils sont fusionnés en anneau comme dans l'Auricula japonica.

1° *Structure monostelique* : Toutes les racines à l'exception de celles des Lycopodiacées ; la plupart des tiges des Phanérogames, le pétiole des Solanées, des Cucurbitacées, etc...

2° *Structure polystélique* : La racine des Lycopodiacées, la tige des Auricules, des Gunnera, de la plupart des Fougères, des Marsiliacées, des Sélaginelles, des Lycopodes, etc...

3° *Structure astélique* : La tige des Nymphéacées, de diverses Renoncules, de l'Hydrocleis, la limbe des feuilles.

Les pages ci-dessus ne donnent pas le texte complet des communications que Van Tieghem fit à la Société botanique de France, mais seulement un large résumé destiné à montrer la genèse des travaux du savant sur un point particulier : la disposition des faisceaux libéro-ligneux d'abord dans la tige des Primevères et des Auricules, ensuite dans les plantes vasculaires en général. Ne soyons pas étonnés que l'éminent botaniste, dans son exposé, n'entre pas dans le détail de l'anatomie de la tige végétale : c'est un savant qui parle à des savants, il doit se borner à attirer l'attention de ses confrères sur la découverte qu'il vient de faire. Depuis cette époque de très nombreux travaux, notamment ceux de G. Chauveaud, ont poussé plus loin nos connaissances sur la constitution et le développement de la tige. Des recherches comparatives ont été faites, le vocabulaire scientifique s'est enrichi de mots nouveaux, cependant la question est loin d'être épuisée... Mais ce qu'il convient de souligner, c'est que les conclusions de Van Tieghem furent acceptées et que sa terminologie, aujourd'hui vieille de près de cinquante ans, est encore en usage.

Lubimenko l'emploie dans son récent *Traité de Botanique Générale* (Paris 1927. t. I. p. 353 et 355). Certes Van Tieghem a fait en botanique d'autres études remarquables, mais celle-ci nous est particulièrement chère à nous, Savoyards, car elle lui fut suggérée par la vue des plantes inconnues que le P. Delavay avait découvertes et qu'il avait préparées de ses propres mains.

B

Le P. J.-M. DELAVAY, des Missions Etrangères

Le P. Delavay partit le 15 juillet 1867 pour la mission de Chine (Kouangton et Kouangsi). Nous savons qu'il dirigea plusieurs districts, en particulier ceux de Loui-Tchéou et de La-Fou où il s'occupa activement du rachat des femmes annamites enlevées par les pirates et vendues sur les frontières du Kouangton. Les lettres qu'il écrivit à ce sujet émurent la charité des catholiques et lui procurèrent des aumônes. La plupart de ces lettres sont perdues. Cependant l'*Union Savoisienne* en a publié deux qui donnent quelques détails sur les dangers que le missionnaire a courus, sur son courage et sa résignation.

Le 25 décembre 1868, dans la capitale Loui-Tcheou, les païens ameutés le traînèrent par les rues. Il fut retiré de leurs mains presque mourant. Il resta caché pendant quatre mois au fond du mandarinat militaire dont toutes les avenues étaient gardées. Il revint à Canton. Le 14 juin il se rendit au nouveau district que Mgr Guillemin lui avait assigné à l'extrémité occidentale de la province confinant avec le Tonkin, à 180 lieues de Canton. Il écrit à l'un de ses frères le 10 août 1869 : (1).

«... Je m'étais embarqué à Hay-Kao avec mes deux catéchistes le 11 juillet dans l'après-midi... Le lendemain, à la pointe du jour, nous sommes attaqués par deux jonques de pirates. Notre pilote vire de bord et cherche à fuir vers le ri-

(1) *Union Savoisienne* du 6 octobre 1869.

vage qui n'est pas très éloigné, mais il tombe frappé à mort par une balle. Toute résistance devient alors inutile ; notre barque est prise. Les pirates ne se contentent pas de la piller, ils gardent la barque elle-même pour faire de la piraterie... » Le P. Delavay demeure avec ses deux hommes pendant trois jours sur l'une des jonques, incertain sur le sort qui les attend. Quelques pirates voulaient les jeter à la mer, d'autres s'y opposèrent. Une canonnière chinoise passe près d'eux sans visiter la jonque. Les pirates, revenus de leur frayeur, les mettent dans une barque de pêcheurs pour s'en débarrasser et rendent les deux caisses de livres qui étaient dans les bagages du missionnaire. Le maître de la barque consent moyennant huit piastres (44 fr. or) à les conduire à l'île de Sancian. Ils y arrivent sains et saufs au bout de quatre jours de navigation pénible, le 21 juillet.

«... Le P. Brand, qui habite cette île, nous fait un si bon accueil et j'ai tant de bonheur à faire le pèlerinage du tombeau de saint François (Saint François Xavier), que les sentiments qui me restent envers les pirates qui nous ont procuré cet avantage ressemblent beaucoup à de la reconnaissance... »

La seconde lettre publiée par l'*Union Savoisienne* est adressée à un ami (1). Elle est datée de Canton, 10 septembre 1870. Elle donne des détails sur les massacres de Tien-Tsin où périrent plusieurs de nos compatriotes. « ...Le jour était fixé et toute la population païenne de la ville et des environs savait que ce devait être le 23 de la 6e lune, soit le 27 juin de notre calendrier... Le prétexte mis en avant a été l'absurde accusation que les Sœurs de Tien-Tsin mettaient inhumainement à mort les enfants en leur arrachant les yeux et le cœur pour composer des remèdes. Donc le jour arrive... Un certain magicien, comme il y en a beaucoup en Chine, assure qu'il a acquis par son art surnaturel, la connaissance certaine qu'un grand dépôt de remèdes faits avec des yeux et des cœurs de petits enfants, se trouve dans une armoire au fond de l'église catholique. En conséquence la foule prie le mandarin de faire des perquisitions. » On ne trouve rien, mais la populace continue à pousser des cris de mort contre les Français. Le consul de France, M. Fontanier, accompagné de M. Simon, son interprète, va demander protection au mandarin. Celui-ci refuse. M. Simon est tué le premier à la porte du mandarinat et M.

(1) *Union Savoisienne* du 19 novembre 1870.

Fontanier, percé de plusieurs coups de lance, tombe en arrivant au consulat. Son corps est jeté dans le fleuve et le consulat est livré aux flammes. A l'église des Lazaristes deux prêtres sont égorgés et l'église est réduite en cendres. La foule traverse le fleuve et se rend à l'orphelinat des Sœurs. On tue les dix sœurs dans la rue, on coupe leurs corps en morceaux que le peuple se dispute.

On lit dans « *Les Missions catholiques* » (1) un intéressant article non signé sur les épidémies au Yunnan. Il est attribué avec vraisemblance au P. Delavay car la date, le lieu, le sujet traité, les qualités avouées de son auteur et le style confirment cette opinion. L'auteur définit d'abord le climat tropical, puis il décrit d'une manière saisissante les épidémies qui désolent ce pays. C'est d'abord le typhus fort répandu dans toute la Chine, puis le *Mâ-kiô-onèn*, mot à mot, « la peste qui paralyse les pieds », enfin et surtout le *yang-tsé-tchen* ou la peste à bubons. Ce fléau est le plus récent ; il apparut pour la première fois en 1873 et succéda à la guerre mahométane. Le peuple l'appelle « *la maladie des rats* ».

« Le symptôme précurseur de la peste est toujours le même : la mort des rats. On voit ces pauvres rongeurs, oubliant leur timidité naturelle, sortir de leurs trous en plein jour et courir ça et là, à l'aventure. Ils font quelques pas en trottinant péniblement puis s'arrêtent haletants et finissent bientôt par succomber. Les hommes atteints par l'épidémie ressentent d'abord un malaise général qui se manifeste par une sorte d'agitation inquiète ; bien qu'ils n'éprouvent encore d'autre incommodité qu'une certaine chaleur fébrile, l'aspect du visage indique à un œil exercé la présence du mal... Bientôt on remarque l'apparition d'un, rarement de plusieurs bubons pestilentiels. De la grosseur d'un pois d'abord, il arrive peu à peu à celle d'une noisette et, dans quelques cas, à celle d'un œuf de pigeon... Peu après l'apparition du bubon une fièvre violente se déclare ; le malade éprouve un grand mal de tête, tout le corps est brûlant. Ces symptômes s'aggravent de plus en plus et la mort survient souvent au bout de 24 heures, quelquefois au bout de deux ou trois jours. Si la terminaison de la maladie ne doit pas être fatale, la fièvre diminue peu à peu, le bubon se résorbe de lui-même et disparaît.

(1) *Missions catholiques* des 19 et 26 novembre 1886 sous le titre : *Etude sur les épidémies au Yunnan*. Je dois la connaissance de ce document à M. l'abbé Terrier, professeur au Grand Séminaire d'Annecy.

« Par suite des ravages du fléau, le bien-être général des populations a subi un contre-coup funeste : on meurt defaim là où jadis tout le monde était à son aise. Ce qui frappe surtout le voyageur et remplit son cœur de tristesse, c'est l'aspect désolé que présente le pays. On voit que la guerre et la peste, ces deux grands fléaux que Dieu emploie pour châtier l'humanité, ont passé par là. Puissent nos pauvres populations du Yunnan, si malheureuses depuis trente ans, comprendre enfin que la paix et le bonheur ne sont point de ce monde et tourner leur esprit et leur cœur vers Celui qui conduit au tombeau et en ramène, le seul et véritable Maître de la vie et de la mort. »

Les dernières lignes de cet extrait, toutes pleines d'émotion, montrent la grande sensibilité de l'âme du prêtre et l'élévation de son esprit. Le *Compte-rendu des Missions Etrangères* de 1896 contient une lettre de M. Le Guilcher, provicaire du Yunnan, qui pendant huit ans vécut dans le voisinage du P. Delavay ; elle confirme cette impression.

« ... Une épidémie d'une violence extrême, la peste à bubons, sévissait alors dans le pays ; elle semblait avoir choisi son domicile de préférence à Houang-Kia-pin, tellement qu'un dicton s'établit parmi nos néophytes : *Pour manger du bon riz en paix, il faut aller habiter à Kieou-ya-pin ; si vous voulez aller vite au ciel, demeurez à Houang-Kia-pin.* On devine le travail du missionnaire dans cette dernière localité, et certes M. Delavay était apte à cette besogne car il était homme de foi et de devoir avant tout. Il aimait la botanique, mais ce n'était pour lui qu'un hors-d'œuvre de prédilection et il s'y adonnait dans un esprit surnaturel. Ennemi du *far niente*, il aimait à nous répéter : « Il faut savoir s'occuper ; ayez donc une occupation utile, à votre choix, à laquelle vous vous livrerez volontiers dans les loisirs que vous laisse le ministère apostolique ; ne soyez jamais sans rien faire. » Il disait à celui qui recevait habituellement ses confidences : « Quand les besoins de mes chrétiens m'appellent, je me dis aussitôt : J'irais à la montagne si j'espérais y trouver une plante rare, et je ne volerais pas au secours de mes chrétiens dans le besoin ? » Aussi accourait-il au chevet de ses malades dès la première alerte. Il tenait du reste de ses prédécesseurs que la terrible épidémie ne fait pas de quartier et temporise rarement. Il se rendait donc au premier signal sans tergiverser une minute. Sous la pluie ou sous un soleil de plomb, la nuit tout comme le jour, il partait à l'instant pour la gloire de Dieu et le salut des âmes... Un jour M. Delavay fut lui-même atteint par le fléau ; il employa d'abord les remèdes ordinaires, mais bientôt sa foi lui inspira de recourir aux moyens surnaturels. C'est alors aussi que se souvenant d'une guérison précédemment obtenue pour lui par la protection de la très sainte Vierge,

il lui vint à la pensée que Notre-Dame de Lourdes pourrait bien rendre la salubrité à son district trop longtemps éprouvé. Mgr de Ténédos lui envoya une bouteille de l'eau miraculeuse... Cette confiance ne fut pas trompée, les malades, administrés la veille, revinrent à la santé et le fléau cessa pour ne plus reparaître de longtemps... Quand, pris de rhumatisme articulaire, il comprit qu'il fallait se résigner à partir, il prolongea ses visites à l'église... Ses insomnies l'y ramenaient encore. Il faisait sans doute alors ses adieux à la belle et chère chrétienté que la maladie le forçait à abandonner. »

Le P. Delavay fit cette fois, en Savoie, un séjour plus long que d'habitude. L'air du pays natal relevait lentement ses forces, peut-être lui aurait-il donné la guérison si le Missionnaires avait consenti à renoncer à sa Mission... Mais combien, devant les appels de l'âme, sont timides et faibles les désirs d'un corps habitué à se dompter ! Les Delavay avaient, dit-on, adopté cette devise brève et impérieuse comme un ordre d'En-Haut : « *De via, ne devia* » (1). Un *Delavay* ne pouvait sortir *de la voie* sacrée qu'il avait choisie. Joseph Delavay n'était-il pas mort au pied de l'autel et sa sœur, la religieuse, sous son voile ? Jean-Marie, comme eux, suivrait sa voie jusqu'au bout... Sa santé était loin d'être rétablie lorsqu'il se remit en route pour la Chine. Peu de temps après son arrivée, il mourait à Yunnan-Fou après avoir donné des soins à des indigènes malades. Le sacrifice était accompli.

Le P. Le Guilcher termine sa relation par ces mots :

« Ses néophytes à son départ avaient partagé sa douleur. Ils n'ont cessé depuis de me demander de ses nouvelles et, quand ils ont appris sa mort, ils ont prié avec ferveur pour leur regretté pasteur. »

(1) Cf. J.-M. Pettex : *Notice biographique sur l'historien Joseph-Antoine Besson.* Note de la p. 32. Je dois cette indication à l'obligeance de M. J. Serand.

SOUVENIR

L'abbé Joseph Delavay avait sept ans de plus que son frère le missionnaire. Il ne quitta jamais la Savoie mais sa pensée suivait Jean-Marie. Le 13 juillet 1871 il fut nommé vicaire à la Côte-d'Arbroz et autorisé à résider sur sa terre natale. C'est alors qu'il fit construire la chapelle des Mouilles dans la propriété paternelle, sur la pente du synclinal nummulitique qui envoie à la Dranse les eaux du ciel et celles de ses innombrables *mouilles*. La chapelle fut consacrée d'une manière solennelle le 6 octobre 1874 et dédiée particulièrement à la Sainte Vierge dont la statue, dorée avec soin par le peintre Baud, de Morzine, étincelait au sommet du clocher à jour. Un édifice durable, élevé à la gloire de la Divinité, est une magnifique prière. Cette prière, le vicaire de la Côte-d'Arbroz l'avait faite beaucoup moins pour lui que pour le frère tendrement aimé qui, au-delà des mers, courait chaque jour de terribles dangers.

J'avais déjà remarqué ce modeste édifice en 1906. Vingt-deux ans après, vers la fin d'août 1928, j'eus le plaisir de le revoir.

La chapelle est solidement construite en bonne maçonnerie. C'est une nef voûtée, simple, sans bas-côtés ni transept. A l'ouest, un parvis couvert en protège l'entrée contre les vents dominants. Le chevet est demi-hexagonal, trois fenêtres ogivales l'éclairent ; quatre fenêtres identiques égaient le corps de l'église. Des colonnes cylindriques, à demi engagées dans les murs latéraux, portent des chapiteaux rustiques, en pierre du pays, décorés de feuillages en relief. De ces chapiteaux sortent les nervures de la voûte semblables à des bras blancs aux mains jointes. L'autel est surmonté d'une belle statue blanche et bleue de la Vierge de Lourdes. Au bas, sur le premier degré, je remarque deux vases contenant chacun, un bouquet de fleurs de bruyère d'une conservation parfaite et, sur la nappe, devant le tabernacle, aux pieds de la Vierge, trois tiges, c'est-à-dire trois fleurs, trois, pas davantage, de *Parnassia palustris*, disposées avec goût. On continue donc à venir ici pour prier. Une mère de famille diligente a sans doute apporté la bruyère fleurie où butinent les abeilles ; une âme plus tendre, poétique et rêveuse, a fait l'offrande des trois

fleurs du Parnasse... Que la main hâlée et les doigts roses soient également bénis !

Mais j'entends des pas au dehors. La porte s'ouvre. Ce sont trois femmes du pays, sans âge, vêtues de noïr, qui vont à Saint-Jean d'Aulps (1) prier saint Guérin de protéger leurs troupeaux. Elles font une génuflexion, se redressent et, joignant pieusement les mains, elles se mettent à prier debout, à haute voix, comme elles ont l'habitude de le faire en plein champ, lorsqu'elles sont seules, sous la voûte du ciel. Puis elles déposent leur offrande dans le tronc et sortent.

« Je viens de Taninges, me dit l'une d'elles, et mes deux compagnes se sont jointes à moi à la traversée des Gets. Nous faisons ce pèlerinage tous les ans, à l'époque de la grande neuvaine de saint Guérin et chaque fois nous nous arrêtons ici. Nous venons prier Notre-Dame des Mouilles de bénir notre voyage et demander à l'âme du Missionnaire qui chassa les Gogans (2) de nos montagnes, de veiller sur nous. Son pauvre corps, maintenant en poussière, est resté en Chine, mais son

(1) Ce nom est orthographié de plusieurs manières. Cependant son étymologie est établie avec certitude : l'ancienne abbaye était dédiée à Saint-Jean des Alpes (*alpibus*). L'orthographe des cartes, *Saint-Jean-d'Aulph*, résulte d'une mauvaise lecture des textes du XVIIIe siècle, époque où les scribes ornaient les lettres finales des mots et particulièrement le s, surtout dans les têtes de chapitres, de fioritures compliquées. Quand on examine les noms des parcelles du cadastre savoyard de 1730 on comprend fort bien qu'un lecteur peu attentif ait lu *Aulph* au lieu de *Aulps* qui est la forme adoptée aujourd'hui par la plupart des écrivains. Sans nous arrêter à la coexistence des lettres *l* et *u* dans un dérivé de l'acc. *alpes*, notons que dans le parler savoyard les trois lettres finales de *Aulps* tombent absolument comme si le mot était écrit : *Saint-Jean d'Au*. Cette dernière forme extrêmement réduite, se retrouve dans l'écriture du nom d'un hameau : *Nautau* qui a servi à désigner la *Pointe-de-Nautau* au-dessus de Mont-Riond. *Nautau* signifie donc : *en'haut de l'alpage* de Mont-Riond, ou *l'haut au* de Montriond*, de même qu'à la Tournette l'expression *le chalet de l'au* désigne le chalet de l'alpage de Montmin, non le chalet du haut qui est proprement l'ancien chalet du Casset. Du reste dans le vieux cadastre de Montriond (1730) on lit : n° 2851, champ *en l'haut Mont-Riond* ; n° 3893, bois noir sapin *en hautau* ; n° 3923, pâturage à hautaux d'Héry, etc. Ajoutons qu'en Savoie *l'Au* désigne le plus souvent un pâturage (prairie ou pré-bois) qui est ou qui a été une propriété communale.

(2) *Synagoga, sandgoga* ou simplement *goga* sont des termes du parler savoyard ; ils renferment la même racine grecque qui leur donne le sens d'assemblée. Ils désignaient probablement à l'origine les assemblées de sorciers et, plus tard, les assemblées plus ou moins secrètes des hérétiques. Lorsque ces assemblées étaient tenues dans un endroit écarté, forêt ou lande sauvage, les assistants ou *gogans* se donnaient souvent rendez-vous sous un arbre qu'il était facile de répérer soit par ses grandes dimensions, soit par son isolement. Cet arbre recevait aussi le nom de *gogan*. On buvait copieusement dans ces réunions et

* On sait qu'en patois la première lettre de haut est muette.

âme, toujours vivante, est parmi nous. Vous voyez cette cloche, ajouta-t-elle en désignant la campane suspendue dans le clocher à jour, c'est par elle que, depuis sa mort, le Père chante et prie. Elle n'a pas la taille des bourdons d'Annecy, néanmoins lorsqu'elle sonne, la veille de l'Assomption ou pendant les messes que le Curé des Gets dit pour les trépassés, on entend sa voix claire de la Pointe de Chéry au Roc d'Enfer et au Nautau de Mont-Riond ; sa prière, comme un bouclier invisible, couvre ce pays depuis les hauts sommets baignés de lumière jusqu'à l'ombre bleue de la vallée profonde. »

Je crois avoir montré dans le cours de cette étude que le botaniste Delavay n'est pas mort tout entier ; les trois pieuses femmes m'ont prouvé que le Missionnaire vit encore.

Ant. FLAMARY.

l'on y mangeait abondamment de la viande de porc, salée, fumée, bouillie, rôtie... A noter que dans le Bas-Limousin le boudin, fabriqué exclusivement avec du sang de porc, se nomme *goga*. Aujourd'hui le mot *gogan* désigne un homme paresseux, ivrogne, ou vaniteux et vantard. Cependant dans la bouche de la pieuse femme des Mouilles il a visiblement le sens d'hérétique ou de mécréant, Cf. Désormaux : *Onomastique diabolique*, in Revue française de Prague : VI, nos 32-33. Octobre 1927, p. 217-229. Les prétendus *cercles des Sorciers* qu'on voit souvent dans les prés et dans les jachères n'ont absolument rien de commun avec les *gogans*. Leur formation en couronne par deux circonférences concentriques est due à l'action d'un champignon. Plusieurs espèces différentes de champignons peuvent ainsi former des couronnes ; les deux espèces les plus connues autour d'Annecy sont le *Tricholoma Georgii* ou mousseron de la Saint-Georges, au printemps, et le *Marasmius oreades* ou faux-mousseron, en été. Ils n'ont rien de diabolique ; ils sont tout bonnement délicieux. Cependant il convient d'ajouter que certains champignons vivant en *cercles* ou fractions de cercles sont durs, âcres ou indigestes.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Les sœurs de Saint-Joseph, de Moûtiers (1828-1928), par J. Trésal, Paris, Gabalda, 1929.

M. l'abbé Trésal, à qui l'on doit notamment une bonne histoire de l'annexion de la Savoie à la France en 1860, vient de publier un très intéressant volume où sont exposés en détail tous les faits relatifs aux sœurs de Saint-Joseph, de Moûtiers, pendant un siècle, soit en Savoie, soit au Brésil, où elles ont fondé des établissements.

C'est un récit très animé et bien vivant, qui met en lumière le zèle et l'abnégation d'un personnel d'élite qui, avec des moyens de fortune, a joué un rôle important dans l'œuvre civilisatrice de la France à l'étranger. L'ouvrage est illustré de belles gravures, parmi lesquelles figurent, non sans distinction, les évêques de Tarentaise.

M. Trésal a eu l'amabilité d'offrir un exemplaire de ce beau travail à l'Académie Florimontane, dont il est un membre des plus distingués. Nous le prions d'agréer tous nos remerciements.

F. M.

Jules PHILIPPE

(1827-1888)

III (suite)

L'*Almanach des Gloires de la Savoie* (1) parut en 1868. La préface de ce remarquable petit opuscule est à retenir. Ayant affirmé qu'après le travail matériel, le premier devoir de l'homme est de s'instruire, l'auteur continuait : « Après la lecture, l'écriture, le calcul et les notions élémentaires les plus indispensables de morale, ce qui importe le plus à tout citoyen, c'est la connaissance des choses de la patrie » ; mais il ne voulait pas les considérer avec un étroit esprit de clocher. Devançant des idées qui ont encore peine à se faire jour aujourd'hui, il estimait au contraire que les devoirs envers l'humanité sont plus sacrés que les devoirs envers la patrie. Cependant, « pour travailler utilement au bien de l'humanité, il faut, avant tout, apprendre à se connaître soi-même. Pour qu'un homme vive en bonne harmonie avec ses proches, il faut qu'il ait mérité leur estime ; pour qu'un peuple soit aimé et respecté par un autre peuple, il faut qu'il puisse prétendre, avec conviction, qu'il est digne de ce respect et de cette amitié. La fraternité naît de l'estime mutuelle et cette estime ne peut exister, complète, qu'autant que chacun a la conscience de n'avoir pas démérité de son voisin. » Il est donc nécessaire que le peuple connaisse les fastes de l'histoire de sa province et voilà pourquoi il dédiait aux « travailleurs de la Savoie », ouvriers et paysans, l'*Almanach des Gloires*.

La première année réunissait les noms des érudits les plus connus. Ducis y étudiait les anciens Allobroges ; Louis Revon y décrivait la situation de l'instruction publique, dans notre département ; Eloi Serand exposait les « Gémissements des Savoyards sous la domination espagnole » ; F. Rabut publiait un curieux article sur les Orpailleurs de nos rivières ; André Folliet, de Thonon, mort sénateur, y racontait la vie et les

(1) *Almanach des Gloires de la Savoie* pour 1868, publié par Jules Philippe avec la collaboration de MM. Derisoud, C.-A. Ducis, A. Folliet, Jalabert, F. Rabut, L. Revon, E. Serand, J. Vuy, etc. Première année. En vente chez tous les libraires de la Savoie et de la Haute-Savoie. 1868.

Pour les années 1869 et 1870, les noms des collaborateurs ne figurent pas dans le titre. L'année 1868 sort de l'imprimerie Burdet, les années 1869 et 1870 de l'imprimerie J. Dépollier et Cie.

œuvres de Marc-Claude de Buttet, le meilleur poète savoyard du XVIe siècle ; Jules Vuy y parlait du Salève et Jules Philippe figurait dans ces pages qu'on feuillette avec un intérêt croissant, par un tableau de l'histoire littéraire de la Savoie, la biographie des généraux savoyards sous la République et l'Empire, une Note sur une lettre peu connue de Xavier de Maistre et plusieurs autres petits articles. L'*Almanach* obtint un succès tel « qu'il est rare d'en constater un pareil en province ». L'idée était en effet nouvelle et séduisante. Ici encore il faut constater l'unanimité des journaux de toute opinion à louer cette utile publication écrite par un homme qui avait le rare mérite « d'aimer en fils, la terre qui l'a vu naître ».

L'*Almanach des Gloires de la Savoie* ne devait voir le jour que deux années encore, la guerre de 1870 ayant mis un terme à l'activité littéraire de Jules Philippe, appelé, grâce à son universelle popularité, à prendre en mains la direction des affaires publiques de la Haute-Savoie. Dans les fascicules de 1869 et 1870, sans parler des nombreux travaux de l'éditeur, on trouve une intéressante étude sur les jaspes de Saint-Gervais, par Louis Revon ; une curieuse relation du passage de Victor-Amédée III à Rumilly, due au regretté avocat François Descostes ; un remarquable article, sans signature, sur l'art du dessin en Savoie. Joseph Dessaix envoyait un chapitre de son ouvrage sur le *Général Dessaix*, son oncle, qu'il finissait d'écrire, et Amédée Achard, un récit des exploits de la brigade de Savoie dans les campagnes de 1848 et 1849. Il faudrait tout citer ; il faudrait surtout pouvoir placer sous les yeux du lecteur ces articles aussi brillants que spirituels publiés sous le titre « Parisiens et Savoyards ». On y raillait agréablement la manie de dénigrement dont la Savoie était l'objet dans la presse parisienne et même chez les Français en général. Il y a là toute une série de petits tableaux, d'anecdotes présentés et racontés avec une verve débordante où les détracteurs de notre province sont malicieusement et judicieusement remis à leur place. Lisez l'arrivée des premiers fonctionnaires français en Savoie, le prétendu sermon en patois du prêtre savoyard, la légende de la création du Savoyard et vous applaudirez à l'esprit, plein d'à-propos, de l'écrivain Feraigu, pseudonyme sous lequel se cachait la personnalité de Jules Philippe. Mais Feraigu était, à cette époque, aussi populaire que lui-même, on verra ailleurs pourquoi.

Les nombreuses publications, dont on vient d'essayer

l'analyse, toutes écrites avec conscience et probité, le faisaient rechercher des Sociétés savantes. L'année même de l'apparition des *Gloires*, en 1863, l'Institut national genevois et la Société d'histoire et d'archéologie de Genève le nommaient membre correspondant. L'Académie de Savoie, la Société littéraire de Lyon suivaient bientôt ainsi que les Associations littéraires et scientifiques de la région savoyarde. Il était l'envoyé préféré de la Florimontane à tous les congrès. On le voit représenter l'Association aux séances solennelles de l'Institut national genevois, de la Société helvétique des sciences naturelles, de la Société botanique de France qui siège à Annecy en 1866 et où il assurera les botanistes qu'ils trouveront toujours en Savoie des bras ouverts pour les recevoir et des cœurs pour les comprendre.

D'ailleurs, pendant les dix années qui s'écoulent entre l'annexion à la France et la malheureuse guerre de 1870, l'activité de Jules Philippe, éloigné de la vie publique, peut s'exercer dans tous les domaines. Il prend l'initiative ou il collabore à toutes les tentatives de décentralisation intellectuelle. De généreux citoyens tentent en 1867 de créer dans nos deux départements un mouvement en faveur du développement de l'enseignement du dessin et ils fondent la Société des Amis des Arts ; Jules Philippe est au nombre des promoteurs. Avec le député Bartholoni, Camille Dunant, Louis Revon, Eloi Serand, il fait partie de la Commission d'organisation provisoire pour la Haute-Savoie et il est maintenu à la Commission d'administration par l'assemblée générale constitutive d'Aix-les-Bains, tenue sous la présidence de l'excellent artiste lyonnais Fonville. Ancêtre des deux Sociétés savoisiennes des Beaux-Arts, la Société des Amis des Arts voulait favoriser les progrès de la peinture et de la sculpture au moyen d'expositions publiques se tenant alternativement à Chambéry et à Annecy et, chaque année, à Aix-les-Bains. Réduite à des ressources très modestes, puisque le nombre des membres titulaires et souscripteurs était si infime qu'on n'osait pas le faire connaître, la Société fit néanmoins preuve, pendant plusieurs années, d'une certaine vitalité (1). L'exposition de 1868, tenue à Annecy, peut en témoigner, puisqu'elle réunissait cent vingt toiles. C'est à Genève où, comme nous l'avons vu, il avait fait une

(1. *Almanach des Gloires* pour 1869, article sur l'art du dessin en Savoie, page 49.

bonne partie de ses études, et où sa sympathie pour la Suisse le ramenait souvent, que Jules Philippe avait senti s'éveiller en lui l'amour des arts. La gloire naissante de la célèbre école genevoise des Calame, des Diday, des Hornung, des Lugardon, avait frappé sa jeune imagination : « Ceux-là, les premiers, écrit-il (1), avaient réveillé en moi le sentiment du beau, ils m'avaient appris comment l'on peut rêver durant des heures entières devant une toile sur laquelle une main habile, dirigée par une intelligence poétique, a distribué, avec art, le trait et la couleur (2). »

La musique ne le laissait pas non plus insensible. Tout jeune, il réunissait dans la villa qu'il possédait alors à Annecy-le-Vieux un certain nombre d'amis jouant de divers instruments et, comme l'écrivait l'un d'eux, c'étaient « de bonnes heures » passées sous la direction du maître de musique de l'époque (3). On n'a pas oublié qu'il devint plus tard officier de musique de la garde nationale ; à la dissolution de celle-ci, il fit partie, pendant longtemps, du Conseil d'administration de la Musique municipale. Vice-président du Comité d'organisation du concours de musique de 1869, il donna un particulier dévoûment à cette œuvre qu'on soupçonna un instant d'être organisée comme une manifestation démocratique contre le gouvernement de l'empire. Le souvenir de cette fête de l'harmonie est à peine effacé. Les journaux de toute la France célèbrèrent l'accueil des nouveaux Français qui n'avaient rien négligé pour recevoir chaleureusement leurs visiteurs. C'est à cette occasion que Jules Philippe composa les paroles du chœur : *Salut à la Patrie*, que Laurent de Rillé, un des maîtres de la musique populaire, nota sur un air chanté encore aujourd'hui presque à l'égal d'un chant national. Des Savoyards se réunissent-ils dans une de ces grandes villes où leur colonie forme un important groupement, ils n'oublient jamais d'entonner les « Allobroges » avant de se séparer, mais la fête serait incomplète, il manquerait quelque chose à l'hommage rendu à la Savoie lointaine

(1) *Revue Savoisienne*, 1868, page 45.

(2) L'un de ses fils, Charles Philippe, a raconté que son père avait découvert, chez un fripier de la rue de l'Ile, et sauvé de la destruction, les restes d'une toile qui fut, dans la suite, attribuée au Tintoret. Cela prouve que le goût de Jules Philippe était sûr.

(3) Il était d'usage que les amateurs se réunissent entre eux pour faire de la musique d'une manière suivie. Le maître de musique était probablement Macario qui dirigeait la Musique des pompiers.

si les strophes vibrantes de Jules Philippe ne venaient souligner l'hymne de Joseph Dessaix :

Salut ! Salut ! Antique Allobrogie
Terre d'honneur, libre et fière patrie
Dont l'étendard, sur sa flamme rougie
Porte la croix du Christ libérateur !

Combien de fois aussi, ces fières paroles n'ont-elles pas retenti dans notre pays, que ce soit sur les bords du Léman, chez nos voisins de Chambéry ou dans la ville même où elles ont été écrites !

Ceci permet de découvrir un aspect nouveau des multiples facultés de Jules Philippe qui, non seulement aimait la poésie, mais s'essaya heureusement à rimer. Il a déjà été fait allusion aux vers qu'il écrivit dans sa jeunesse. Dix-huit ans plus tard, une nouvelle tentative était beaucoup plus heureuse. En 1865, de grandes réparations avaient totalement transformé le théâtre d'Annecy et en avaient fait cette jolie salle que nous avons tous connue, avec son élégant plafond si délicatement peint à l'italienne et sa sobre décoration. L'inauguration était fixée au 1er octobre ; la troupe Bozia devait représenter deux pièces très en vogue dont la première était *Par Droit de Conquête*, de Legouvé. Le rideau venait à peine de tomber sur la dernière scène qu'on le vit se relever et le premier sujet de la troupe, Mme Nevers, vint lire, d'une voix émue, mais bien timbrée, une pièce de vers « composée à la hâte » si l'on en croit un auditeur renseigné. C'était un hommage sans prétention, mais gracieux, à Thalie qui venait de reconquérir

... sur ce riant rivage
Un temple digne d'elle où l'on va l'adorer...

Spirituellement l'auteur raillait les méfaits de l'éclairage à l'huile et le chauffage de la salle à laquelle le nouveau théâtre succédait :

Que de fois son visage, éternel de jeunesse,
Apparut devant nous ses beaux yeux larmoyants !
Sans pitié, les frimas arrêtaient son sourire ;
Ils glaçaient, de son sein, l'admirable contour,
Et sa lèvre bleuie avait peine à redire
Les accents de la joie et les chants de l'amour !

Mais ces temps étaient révolus ; Thalie avait « retrouvé son

trône aux brillantes couleurs ». Et le poète conjurait la Savoie de lui être propice :

... offre-lui tes vallées,
Et tes lacs et tes monts ; laisse s'épanouir
Dans tes sentiers fleuris, en tes fraîches allées,
Cette céleste fleur qui vient te réjouir...

Puis, se tournant vers les spectateurs, venus les premiers fêter le retour de la Muse, il leur disait :

... Venez ici sans cesse
Déposer à ses pieds un tribut espéré.
Et puis..., n'oubliez point qu'aux marches de son trône,
Se tiennent ses enfants, ses fidèles échos ;
Si pour elle, Messieurs, vous gardez la couronne,
Réservez-nous, au moins la moisson des bravos !

Le public fit fête à l'auteur qu'il exigea à grands cris. Jules Philippe, rappelé plusieurs fois, ne put se dérober à l'ovation qui l'attendait dans ce théâtre où il cherchait à attirer d'excellents artistes. Non content, en effet, d'inciter ses concitoyens à fréquenter la salle qui venait d'être brillamment réouverte, il avait créé un an auparavant la « Société du Théâtre d'Annecy » dont le but était d'obtenir après concession de la salle par la ville, une bonne troupe dramatique qui donnerait chaque semaine, plusieurs représentations pendant la saison d'hiver. Les fondateurs étaient, avec lui, l'avocat Louis Chaumontel, son beau-frère ; Buttin Jules, ancien avoué ; Blanchet Janus, banquier, et Léon de Rolland, conservateur des hypothèques. Le capital, de 10.000 francs, était divisé en quarante actions de 250 francs. Commençant à fonctionner le 1er octobre 1865, jour même de l'inauguration de la nouvelle salle, la Société devait durer trois ans ; elle ne finit même pas sa première année, les résultats déplorables ayant obligé à sa dissolution, dès le mois de mars 1866 (1).

Une fois encore Jules Philippe devait montrer qu'il savait être poète : ce fut au moment où la Florimontane fêtait en un banquet à l'hôtel de Genève, en février 1870, le vingtième anniversaire de sa création et le dixième anniversaire de la *Revue Savoisienne*. Il donna lecture à la fin du repas d'une

(1) Je dois ces renseignements à l'obligeance de Me Brunet, notaire, dont l'étude possède les minutes de Me Bally qui passa l'acte de formation de la « Société du Théâtre d'Annecy », le 1er novembre 1864. Le traité de concession fut adopté par le conseil municipal dans la séance du 4 mars 1865.

assez longue pièce de vers, dans laquelle il célébrait « les plaisirs de la Table ». Cette poésie, imprimée en un petit tract, est aujourd'hui introuvable, mais elle a été heureusement reproduite dans *Les Alpes*. Après un dîner succulent et copieux, ces vers étaient de circonstance. Savoir manger ! Encore une chose qui paraît à peu près disparue, aujourd'hui qu'on avale en vitesse les aliments, après avoir avalé un certain nombre de kilomètres et avant d'en avaler un nombre plus considérable encore. Ecoutons le docte et spirituel florimontan, qui a délaissé, pour un jour, l'archéologie, l'histoire et autres sciences plus ou moins abstraites :

Avaler ce n'est rien : MANGER est difficile !
L'homme qui sait manger ne fut jamais glouton ;
Il ne se remplit point, et c'est avec science
Qu'il choisit dans les mets ce qui lui paraît bon ;
Il mâche avec lenteur et sans impatience ;
Tandis que son palais titille de bonheur
Il triture sans cesse et, sans perdre courage,
Imitant l'ouvrier qui brise la couleur,
Vingt fois sous sa mâchoire il remet son ouvrage.
Il cherche les saveurs, les saisit tour à tour,
Il les goûte en secret ; c'est un dieu qu'il adore !
Pour elles, son cœur bat, il se remplit d'amour :
Elles ont déjà fui qu'il les perçoit encore !...

Et voici le moment où la fine liqueur

Va, le long du palais, le mouillant lentement,
Aux parfums des grands mets marier son arôme ;
L'instant est solennel et n'a pas son égal !
Son œil est langoureux, sa bouche se fait ronde :
Il tend la main, soupire, approche le cristal,
Boit et rend grâce à Dieu de l'avoir mis au monde !

Après cela, le poète concluait qu' « alentour de la table », on oublie peine, douleurs, soucis, tourments et qu'il faut oser s'abandonner à cette saine joie qui mène non seulement à « l'esprit sain dans un corps sain » de l'auteur latin, mais encore à la fraternité humaine. Ces vers, fort agréables et bien tournés ne figurent pas dans la *Revue Savoisienne* où le repas commémoratif lui-même n'est que brièvement signalé. La trop grande modestie de l'auteur doit être la cause de cette regrettable omission.

Mais si Jules Philippe cédait parfois aux plaisirs, essentiellement physiques, de la bonne chère, il savourait par-dessus

tout les joies de l'esprit. Il aimait réunir chez lui, avec les meilleurs de ses amis qui partageaient ses idées, les artistes du théâtre dans la société desquels il se plaisait. En 1866, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de Molière, il y a dans le vieil appartement familial de la rue Sainte-Claire une soirée dont l'art et la littérature font tous les frais. L'opposition à l'empire naissait et la politique devenait chaque jour plus ardente ; aussi, ce-soir-là, était-elle complètement bannie de la conversation. Ceux qui enfreignaient la règle se voyaient infliger des amendes, dont le montant irait grossir les fonds de l'association des artistes dramatiques, créée à Paris. Ce fut, paraît-il, une soirée qui marqua dans la vie annécienne et où les artistes furent affectueusement fêtés.

Le théâtre avait un si grand attrait pour lui qu'il voulut essayer aussi de composer une pièce. Jules Philippe, auteur dramatique ! Qui eut pensé, dans les années qui précédèrent l'annexion de la Savoie à la France que le vigoureux polémiste d'alors écrirait un jour pour la scène ? Jacques Replat avait publié quelques années auparavant *Les Amours de la Joson*, roman réel inspiré d'un manuscrit trouvé, vers l'année 1861, scellé dans un mur de la maison portant le numéro 4 de la rue Notre-Dame. Ce manuscrit enfermé dans une boîte de fer contenait l'histoire, écrite au siècle précédent, par le chanoine Favre (1), des amours de son neveu André. Ce chanoine devait être un excellent homme, prompt à souscrire à tous les projets d'André qu'il aimait beaucoup. C'était certainement un précieux observateur, qui, sachant raconter, nous a transmis un document où la vie de nos ancêtres est prise sur le vif. Jacques Replat en fit un récit vivant et coloré, curieux et charmant tableau des mœurs annéciennes du XVIIIe siècle, qui obtint, en librairie, un bienveillant accueil. Jules Philippe, frappé par les situations qui s'y développaient, y trouva le sujet d'une comédie de belle couleur locale, dans laquelle les évènements s'enchaînent bien et qu'il intitula *Le Mariage de la Joson*. Dans le manuscrit et dans le roman de Jacques Replat, le chanoine lui-même est mis à la scène. Pour éviter tout désagrément, l'auteur changea son nom, le transforma en notaire et il ajouta, pour augmenter l'intérêt, un nouveau personnage, le chevalier de Saint-Ours, dont la découverte de la véritable identité fera un sensationnel coup de théâtre.

(1) L'un des créateurs de la bibliothèque municipale d'Annecy.

L'action se passe dans la famille de l'avocat Ribitel dont l'appartement est situé rue Notre-Dame. Pour Mademoiselle Joson, leur fille, M. et Mme Ribitel ont chacun leur prétendant. Celui du mari est précisément André, le neveu du notaire Aubert. Celui de Mme Ribitel n'est autre que le chevalier de Saint-Ours. Elle voudrait bien en parler à son mari, mais celui-ci est tout entier à l'étude de son discours au peuple pour l'élection des syndics. Juste au moment où elle croit cependant pouvoir placer sa requête, paraît M. Aubert avec qui la conversation s'engage. M. Aubert apporte des nouvelles de la ville : On dit que Mme de Warens fait jaser d'elle, à propos d'un grand garçon, nommé Rousseau, qu'elle a adopté et qui l'appelle *maman*... Un autre événement met en émoi les habitants : Venture, dont les exploits divers ont fait tant de bruit, à Grenoble, serait caché à Annecy. On le cherche, mais on ne l'a point encore trouvé, ce qui empêche de dormir le juge-mage Simon et ce qui inquiète fort les dames qui écoutent Me Aubert. Celui-ci, pourtant, n'est pas complètement à son aise, car il venait demander, pour son neveu, la main de Mlle Joson, et il n'a pu encore s'expliquer. Il y parvient cependant. Le choix est agréé avec joie par l'avocat Ribitel, mais il faut le faire accepter par sa femme... Après une entrevue, bien ménagée, ni l'un ni l'autre ne veulent céder : « Encore un avocat ! s'écrie Mme Ribitel. » — « Et moi donc, que suis-je ? » riposte avec à propos le mari.

Sur ces entrefaites le chevalier de Saint-Ours vient se rendre compte de l'état de ses affaires ; il est suivi de près de Me Aubert et de son neveu. M. Ribitel, pour éviter la rencontre, qu'il juge inopportune, fait entrer Saint-Ours dans un cabinet voisin où, malheureusement, il entend tout ce qui se dit. Pendant que Ribitel et Aubert vont tenter une démarche décisive auprès de Mme Ribitel, Saint-Ours s'approche d'André, resté seul, et insinue qu'on va lui faire épouser une jeune fille qui en aime un autre. André veut alors rompre et il l'annonce bientôt à la famille assemblée, mais le notaire a la tête dure et il veut savoir l'origine de cette résolution si prompte. André répond que Mlle Joson est déjà liée. Protestation générale ; celle de la jeune fille n'est pas la moins vive. Soudain, on perçoit un bruit de vaisselle brisée. M. Ribitel se précipite dans le cabinet et ramène le chevalier qui, mis au courant, déclare qu'il ne sait de quoi il s'agit... Une lettre va précipiter les événements. Elle est du juge-mage Simon prévenant le

maître de céans qu'on a vu s'introduire chez lui le soi-disant Saint-Ours qui n'est autre que Venturè lui-même. Il y a un moment de stupeur dont le chevalier veut profiter pour fuir, mais il est arrêté par les gens de justice et conduit à la prison du Palais de l'Isle. Cela finit naturellement par le mariage d'André et de « la Joson » et le rideau tombe sur ce mot de l'avocat : « Mon Dieu ! merci ! Une fois la Jupe a cédé à la Robe ! »

Le Mariage de la Joson, scène de mœurs en un acte, du vieil Annecy, fut représenté sur notre théâtre le 22 février 1868, par les artistes de la troupe Wagner, devant un public nombreux et choisi qui soutint la pièce de ses applaudissements. On lui a reproché quelques longueurs et parfois le manque d'action. Cependant, des journaux ont écrit que c'était là un essai de décentralisation théâtrale parfaitement réussi de la part d'un écrivain qui abordait ce genre pour la première fois. Il nous est malheureusement impossible de juger la valeur des critiques, comme des éloges, la pièce n'ayant pas été imprimée et le manuscrit restant introuvable. On a eu l'espoir, à un moment donné, de le découvrir dans les papiers laissés par celui des fils qui avait la pleine confiance de son père, le professeur Charles Philippe, qu'on aurait pu considérer comme son continuateur, si la mort ne l'avait frappé brutalement en 1910, à l'âge de quarante-sept ans. Mais les recherches ont été vaines et il faut se contenter, pour connaître *Le Mariage de la Joson*, de l'analyse très complète qu'en a donnée le journaliste Louis Thésio dans la *Revue Savoisienne* du 25 février 1868 et des articles, d'ailleurs élogieux, publiés dans la presse.

Après cet essai, Jules Philippe revint définitivement vers le journalisme pour lequel il avait un penchant très vif, parce qu'il y voyait le moyen le plus sûr d'atteindre le peuple. Tout en dirigeant la *Revue Savoisienne* et en la rédigeant en grande partie, il envoyait encore des articles à diverses revues savantes, parmi lesquelles la *Revue de Savoie*, publiée à Paris, depuis 1866 par un de nos compatriotes Ernest d'Albane (1). Mais tout cela ne s'adressait point au grand public duquel les circonstances l'avaient considérablement rapproché. L'homme

(1) A la mort de F. Pouchet, imprimeur et rédacteur du *Courrier des Alpes*, en 1870, Ernest d'Albane quitta Paris pour Chambéry où il ouvrit un cabinet d'affaires et acheta l'imprimerie Pouchet. Il publia une revue intitulée *Sabaudia*, qui ne dura que quelques années.

qui, grâce à sa popularité, avait été le candidat de l'opposition républicaine, aux élections législatives de 1869, en était resté incontestablement le chef dont les avis faisaient autorité. Entre le *Mont-Blanc*, journal officiel du gouvernement impérial et l'*Union Savoisienne*, organe du clergé, il y avait la place marquée d'un journal républicain qui répondrait aux idées de citoyens dont le nombre augmentait tous les jours. Jules Philippe était naturellement désigné pour en prendre la direction. Malheureusement, il y avait de gros obstacles ; les lois sur la presse, très rigoureuses au début de l'empire (1) avaient bien été modifiées récemment par des dispositions moins sévères, mais la loi du 11 mai 1868, si elle supprimait l'autorisation préalable, laissait subsister le cautionnement et le timbre pour le journal politique. Il fallut momentanément y renoncer.

L'idée de créer un journal populaire n'était cependant point abandonnée. En 1854, quand il était devenu imprimeur, Jules Philippe avait vite remarqué, dans son personnel, un jeune employé avec lequel il s'était peu à peu lié d'amitié. La similitude complète d'opinions, la respectueuse affection de Joseph Dépollier pour l'écrivain déjà populaire, avaient créé entre les deux hommes des liens étroits que rien ne devait effacer. Lorsque, comme nous l'avons vu au chapitre précédent, Jules Philippe vend, en 1859, son imprimerie pour ne point servir l'Empire, Joseph Dépollier se refuse à travailler sous les ordres du successeur et il se rend à Genève. Il n'en reviendra que pour relever, avec son ami et associé Eugène Gallet, en 1865, une vieille imprimerie ruinée par l'annexion de la Savoie à la France, celle de Joseph Prévost. C'est là que Jules Philippe a déjà fait éditer plusieurs ouvrages, là qu'il a trouvé l'homme assez courageux pour imprimer ses proclamations républicaines de 1869 ; c'est là encore qu'il va trouver, quelques mois plus tard, le concours le plus dévoué pour la publication du journal *Les Alpes*, dont les imprimeurs assumeront tous les frais.

Le 15 décembre 1869, on distribuait dans la ville un prospectus annonçant la prochaine apparition de la nouvelle feuille, non politique. Il était signé des membres du Comité de rédaction, trois citoyens d'Annecy d'opinions libérales reconnues : Isidore Leblond, professeur de sciences au collège

(1) Décret du 17 février 1852.

chappuisien ; Eloi Serand, archiviste-adjoint, conseiller municipal, et Jules Philippe, chargé des fonctions de directeur. Le premier numéro, daté du 30, parut dans la soirée du mercredi 29 décembre et fut accueilli avec une faveur marquée. Un avant-propos inséré en tête de la première page exposait les projets et le but des fondateurs : « Notre premier désir, écrivait Jules Philippe, sera de nous rendre utiles en faisant tourner nos travaux au profit de l'instruction, de l'éducation ; notre but le plus cher sera de venir en aide à l'ouvrier, à l'industriel, à l'agriculteur en leur parlant des choses qui se rapportent à leur milieu.... Nous aurons, en outre, à soutenir et à discuter certains intérêts matériels de notre pays, et dans l'accomplissement de cette partie de notre tâche, nous apporterons la plus scrupuleuse attention, l'impartialité la plus complète en nous guidant toujours sur les droits de la majorité. » Puis, il invoquait le principe de la décentralisation littéraire, « la seule dont nous puissions parler ». Cette émancipation est nécessaire, dans l'intérêt général de la nation, car on doit éviter que le grand centre absorbe par trop les forces vives de la province. Paris, « cette montagne de lumière », ne doit pas annihiler les forces de rayonnement qui peuvent et doivent se joindre à la sienne propre pour répandre la vie intellectuelle avec profusion. Ce premier numéro rédigé à peu près entièrement par Jules Philippe, contient un remarquable article de Louis Revon sur la bibliothèque municipale et sur la création d'une bibliothèque circulante à Annecy et une communication d'Eloi Serand sur les fêtes annéciennes révolutionnaires. Le professeur Leblond s'était réservé la vulgarisation des questions scientifiques.

Le journal, présenté sous une forme originale, d'une lecture d'autant plus facile et intéressante qu'il n'était à peu près composé que d'articles inédits, plut beaucoup. Les numéros suivants tinrent largement ce que le premier avait promis. Louis Revon y passait en revue les industries savoisiennes ; sous le titre : « Visites aux ateliers », il parlait des peintres savoyards, comme Firmin Salabert et Paul Cabaud ; le naturaliste de Chamonix, Venance Payot, de bonne renommée, envoyait des notes sur les évènements de la vallée ; le professeur de philosophie Landrin étudiait les questions sociales ; Eloi Serand continuait ses curieuses recherches sur l'histoire

d'Annecy, et Antony Dessaix (1) un des neveux du général du même nom adressait chaque semaine les amusants *Echos* de Chambéry. Jules Philippe se réservait la défense des intérêts généraux du département. De nombreux articles sont consacrés à la question des chemins de fer, qui divisait alors les populations. Devait-on construire en premier lieu la ligne de Collonges à Thonon ou celle d'Annecy à Genève ? La première était réclamée par le Chablais et l'arrondissement de Saint-Julien, tandis qu'Annecy et Bonneville combattaient pour la seconde. Le directeur des *Alpes* démontrait que la logique exigeait qu'on construisît d'abord le chemin de fer reliant tous les arrondissements au chef-lieu du département. A propos des bains d'Aix, il insistait sur les moyens à créer pour attirer les étrangers en Savoie et sur « la réclame » incessante à faire dans ce but. Les « Lettres de ma chaumière » étaient consacrées aux moyens à employer pour retenir le paysan à la terre, non seulement par ses intérêts matériels, mais encore par le cœur et par l'instruction, aussi nécessaire à un agriculteur qu'à un avocat : Faites instruire vos fils, dit-il en substance aux paysans, mais ne les croyez pas, pour cela, des phénomènes, et conservez-les à la ferme. Ailleurs, montrant l'utilité des sociétés de tir et de leur reconstitution, il rappelait les services qu'elles avaient rendus autrefois et leurs magnifiques réjouissances solennelles. Mais ce sont là des temps révolus que nous ne devons pas regretter, « car, disait-il, la loi du progrès est là qui nous force à porter nos regards en avant et à nous transformer sans cesse pour le plus grand bien de tous ». Il faut borner ici les citations qui pourraient être beaucoup plus nombreuses, Jules Philippe ayant su aborder tous les sujets avec un égal bonheur.

Il est nécessaire, cependant, de signaler encore ce qui donnait aux *Alpes* une note essentiellement originale, ce qu'on ne pouvait trouver nulle part ailleurs : je veux parler des *On Dit des Portiques* de Jean de Brogny. Sous cette signature un peu énigmatique, Jules Philippe publiait chaque jeudi des articles légers et spirituels où étaient racontés les menus faits de la vie courante annécienne. Il y citait des traits piquants, il y évoquait, d'une manière fort pittoresque, le vieil Annecy

(1) Antony Dessaix, mort en 1893, à Chambéry, était archiviste-adjoint du département de la Savoie. Il a publié divers ouvrages, humoristiques pour la plupart : *Les Baigneuses*, *Fantaisies savoisiennes*, *La Lacustromanie*, *Le Panthéon savoisien*, etc.

de son enfance et de sa jeunesse ; il y égratignait même, en les effleurant, tous les travers de ses concitoyens. Mais l'opération était si délicatement conduite que personne ne se plaignait et que c'était un honneur recherché de figurer dans la galerie de Jean de Brogny. Certains de ces « On Dit » sont de petits chefs d'œuvre d'un charmant badinage qui resteront comme une des choses les plus caractéristiques de l'atmosphère annécienne de la fin de l'empire.

Ces gracieux jeux de l'esprit devaient cesser brusquement au grondement du canon. Le 18 juillet, la guerre était déclarée à la Prusse. Cinquante jours après, Sedan marquait la fin d'un régime qui avait accumulé fautes sur fautes et la *Revue Savoisienne* pouvait bientôt annoncer la nomination de son fondateur, désigné par les acclamations de toute une population, à la Préfecture de la Haute-Savoie. En enregistrant l'événement avec une légitime satisfaction, la *Revue* écrivait que « la nomination de M. Jules Philippe a rencontré un écho sympathique et chaleureux dans le département. » *Les Alpes*, à leur tour, « applaudissaient à cet appel pressant, fait au plus pur patriotisme du généreux citoyen, car le poste d'honneur est un poste de combat dans les graves circonstances où se trouve le pays... Ce choix a été accueilli avec une satisfaction enthousiaste par la population tout entière.... Aussi, pour accomplir sa tâche difficile, notre nouveau préfet peut-il être assuré du concours de tous les citoyens, dont il a toujours possédé la confiance, l'estime et l'affection. »

On verra que ces lignes ne dépassaient point l'exacte expression de la vérité.

(A suivre.) Louis Dépollier.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Philiberte de Savoie, Duchesse de Nemours, 1498-1524, par le vicomte Greyfié de Bellecombe, Imprimeries Réunies à Chambéry, 1927, in-8°.

Les Ducs de Nemours de la Maison de Savoie, discours de réception du même à l'Académie de Savoie. Imprimeries Réunies de Chambéry, 1928, in-8°.

Ce n'est pas à proprement parler une biographie que la « *Philiberte de Savoie, duchesse de Nemours* », publiée par M. le Vicomte Greyfié de Bellecombe, l'an dernier à Chambéry et couronnée par l'Académie de Savoie. La personnalité de l'héroïne n'était pas assez accusée malgré tout pour qu'on se bornât à étudier les péripéties de sa triste et courte vie sans être amené à des digressions, toujours agréables et précises sous la plume de l'auteur, sur les différents milieux dans lesquels elle a vécu, sur les intrigues auxquelles elle s'est trouvée mêlée, sur les aspects variés des problèmes politiques qui préoccupaient ses contemporains.

Fille de Philippe II, duc de Savoie, et de Claudine de Bretagne, sa deuxième femme, Philiberte, née au début de 1498, quelques mois après la mort de son père, était la demi-sœur de Philibert le Beau qui repose à Brou, et de Louise de Savoie, mère de François Ier, la sœur de Charles III, duc de Savoie, et de Philippe, premier duc de Genevois-Nemours, la belle-sœur de Marguerite d'Autriche, qui fit construire l'église de Brou. Enfin, l'année de son mariage, en 1515, son neveu, François d'Angoulême, deviendrait roi de France. Cette petite orpheline ne manquait donc pas d'illustres parentés.

Grandie dans le triste domaine de Billiat, face à la rive savoyarde du Rhône, emmenée plus tard à la cour sévère de Chambéry, elle se trouva brusquement, à seize ans, fiancée à un des membres les plus en vue de l'opulente famille des Médicis : Julien, le Magnifique, frère du Pape Léon X. Ce n'est pas le moindre intérêt du livre de M. Greyfié de Bellecombe que le contraste frappant entre la réserve, la simplicité et la vertu natives de Philiberte de Savoie, et le faste des cours où son triste destin l'appelait à vivre : Rome, où elle fut, jeune mariée, reçue par le Pape avec un déploiement de luxe extraordinaire, Florence où, dans son palais de Fiesole, Julien de Médicis devait mourir phtisique un an à peine après son mariage, laissant sa veuve désemparée, dépaysée, sans ressources, en butte aux tracasseries de Léon X devenu soudain hostile parce qu'elle n'avait pas assuré la descendance de sa famille, obligée à 18 ans de reprendre le chemin de la France, déjà vieillie sous ses voiles de deuil par sa triste quoique très courte expérience des intrigues, de la dépravation et du luxe insolent des milieux romains.

Elle traversait seulement la Savoie pour se fixer en France, car c'est au royaume de son neveu François Ier qu'elle allait vivre cinq années durant, figurante indispensable et résignée à toutes les fêtes, à toutes les entrevues, à toutes les entrées royales. Pourquoi cette existence turbulente lui était-elle ainsi presqu'imposée ? C'est que Philiberte de Savoie est maintenant la Duchesse de Nemours ; François Ier a donné, peu de temps après sa victoire de Marignan, le duché de Nemours à ses oncle et tante de Médicis. Julien mort, Philiberte fait maintenant partie de la cour de France, à la fois par ses liens de parenté avec le roi et par ses terres de Nemours, si voisines de la capitale.

M. le vicomte Greyfié de Bellecombe a réussi à caractériser parfaitement, au cours d'une série de récits épisodiques exacts et attrayants, la vie monotone de cette jeune femme aux ressources modestes, obligée pour des raisons politiques de tenir un rang fastueux en opposition avec ses goûts et ses sentiments intimes. Car il est bien évident que Philiberte de Savoie, dont les qualités d'intelligence paraissent réelles, jouait un rôle d'intermédiaire entre Turin et Paris ; Louise de Savoie se servait de l'influence de cette jeune sœur sur Léon X pour faire solliciter, par son entremise, la canonisation de François de Paule ; de l'autre côté des Alpes, Charles III, dont le célibat prolongé n'était pas compatible avec la bonne marche des affaires de l'Etat, pensait que Philiberte pourrait négocier son mariage avec une princesse française ; négociations sans succès puisque c'est en Portugal que le duc ira chercher cette Béatrice dont le dédain et la superbe indisposeront si fort les Genevois quelques années plus tard.

Mais la veuve de Julien de Médicis elle-même, n'était pas restée cinq ans dans le sillage des souverains français sans être pressentie elle aussi pour un nouveau mariage. Elle resta insensible à toutes les propositions ; la destinée voulait qu'elle revînt en Savoie en l'année 1521 pour y paraître quelquefois encore aux fêtes de la cour, au mariage de son frère notamment, à Genève, en 1523, puis pour se retirer à Billiat, cadre de son enfance, où elle devait, atteinte d'un mal qui n'est pas précisé, finir ses jours à 26 ans, aussi vertueuse, aussi détachée de tout qu'une vraie sainte.

Avec la correspondance de l'époque, les lettres de Philiberte conservées aux Archives d'Etat de Turin, de Florence, aux Archives départementales du Nord, et dans d'autres dépôts encore, avec un registre de comptes extrêmement pré-

cieux du secrétaire de la Duchesse, conservé à Turin, le vicomte Greyfié de Bellecombe a solidement étayé son récit de preuves authentiques et souvent inédites. Il est seulement regrettable qu'il ait intercalé dans son texte les documents qu'il nous fait connaître, au lieu de les réserver pour la fin, groupés en pièces justificatives. Il eût été aussi préférable, mais c'est peut-être trop demander à un travailleur qui a le mérite, au terme de sa carrière militaire, de s'être très brillamment improvisé érudit, qu'il allât lui-même explorer les fonds d'archives français et étrangers susceptibles d'enrichir son sujet. La documentation par correspondance, inévitable parfois, n'est jamais, à notre avis, ni parfaite, ni complète. Mais cette réserve finale ne doit aucunement atténuer l'excellente impression laissée par la lecture de *Philiberte de Savoie*, lecture facile, agréable, claire, qui nous fait souvent pénétrer dans le domaine, toujours apprécié, de l'inédit.

Le Duché de Nemours, devenu disponible par la mort de Philiberte en 1524, allait être donné quatre ans plus tard par François Ier à Philippe, comte de Genevois, quand il épousa Charlotte d'Orléans-Longueville. C'était aussi un frère de Philiberte, né un an avant elle, et de Charles III ; il allait être le premier duc de Genevois-Nemours. C'est l'histoire de ces ducs de Nemours de la Maison de Savoie que le Vicomte Greyfié de Bellecombe a retracée rapidement et, comme à son habitude, très habilement, dans son récent discours de réception à l'Académie de Savoie. L'histoire d'Annecy et celle des ducs de Genevois-Nemours se complètent ; à ce titre la biographie des princes de cette maison ne doit pas nous être indifférente ; elle a inspiré déjà quantité d'auteurs ; le chanoine Ducis, l'abbé Gonthier, Max Bruchet. L'intérêt du discours de M. Greyfié de Bellecombe réside surtout dans les passages relatifs à l'entrée solennelle à Annecy d'Anne de Lorraine, veuve d'Henry de Genevois-Nemours, en 1634, et aux graves difficultés soulevées par elle pour les honneurs à rendre à ses enfants, ainsi que dans les lignes consacrées à ceux-ci : Louis, mort à 20 ans, Charles-Amédée, tué en duel en 1652 et dont le récit détaillé des funérailles solennelles à Annecy en 1659 est connu de tous les érudits locaux, enfin Henri, Marquis de St-Sorlin, un bizarre archevêque de Reims qui renonça au pallium pour épouser sa cousine Marie d'Orléans-Longueville, mariage mortel, si l'on peut dire, puisque ce dernier duc de Nemours tomba malade le jour même pour ne guérir jamais. Après lui, le Duché tombait en quenouille.

M. le Vicomte Greyfié de Bellecombe, quand il composa son discours de réception, ne connaissait pas, ou plutôt n'avait pas encore utilisé la magnifique série des Registres de Délibérations du Conseil de Ville, de nos Archives Municipales. Il l'a depuis explorée avec fruit et nous croyons savoir que, grâce à elle, il enrichira d'ici peu, pour notre plus grand plaisir, la bibliographie de l'Annecy du XVIIe siècle.

R. AVEZOU.

Œuvres de saint François de Sales, les Opuscules.

On pouvait croire que les 21 volumes in-8° des *Œuvres de saint François de Sales*, éditées par les soins des religieuses de la Visitation d'Annecy avaient vraisemblablement épuisé la matière et que la suite de cette publication n'offrirait plus qu'un intérêt secondaire. Il n'en est rien. Après les grands ouvrages de *Controverse*, l'*Introduction à la vie dévote*, le *Traité de l'Amour de Dieu*, les *Entretiens*, les *Sermons* et surtout cette admirable collection de *Lettres*, qui a été pour tant de lecteurs une vraie révélation, il y avait encore place pour de l'inédit et des documents d'une importance de tout premier ordre, malgré leur classement sous ce titre d'*Opuscules*. Ces écrits variés sont répartis en six séries : Etudes et vie intime, Apostolat, Controverse, Administration épiscopale, Fondations et réformes, Ascétisme et mystique.

Déjà deux de ces derniers volumes ont paru, nous donnant mieux que cette appellation plutôt modeste laissait supposer. Car ils nous offrent des détails inédits et nullement puérils sur les études et la vie intime du jeune gentilhomme

fils de M. de Boisy, sur son apostolat en Chablais, quand une fois prêtre il entreprit la conversion de ce pays, sur ses démêlés et discussions théologiques avec les ministres protestants, enfin sur l'administration épiscopale qui allait lui incomber bientôt. Que de mémoires, de rapports adressés au pape, au nonce, au duc de Savoie, à d'illustres personnages du temps.

Nous trouvons dans le second volume de la série des écrits théologiques du saint, des lettres nouvelles et surtout des ordonnances épiscopales rendues par l'évêque de Genève et s'adressant à tout son clergé, pièces officielles, souvent inédites.

C'est dire par ce court exposé tout l'apport, le charme et l'intérêt que fournissent ces deux premiers volumes des opuscules — en attendant les autres — aux futurs biographes du saint et à l'histoire civile et religieuse du pays.

Des notes et une parfaite exposition de ces matières, avec tables et glossaire, le tout dressé par les mêmes mains pieuses et expertes, rendent les *Opuscules* dignes de tous les volumes précédents. A. GAVARD.

Dr G. Beauverd et A. Flamary. — **Sur la nomenclature et la dispersion du Cyclamen neapolitanum** TENORE (1824) (in Bulletin Soc. botan. de Genève. Vol. XX (1928), fasc. 2, p. 416-463.)

Les deux auteurs considèrent comme erronées les mentions suivantes qu'on lit dans la *Flore descriptive du Bassin moyen du Rhône*, 7e édition et réimpressions subséquentes, p. 573, par Cariot et Saint-Lager :

a) *Cyclamen europaeum* L., *ou mieux C. rotundifolium* (DODOENS).

b) *Cyclamen hederifolium* (PENA et LOBEL) = *C. neapolitanum* (TENORE).

En effet, d'une part on sait que Dodoens écrivait environ deux siècles avant l'apparition du *Species plantarum* où Linné devait jeter les bases de la nomenclature binaire, d'autre part les textes signalés par M. G. Beauverd, textes publiés par Dodoens en 1554 et les gravures du *Stirpium Historiae* publié chez Plantin en 1583, ni le terme *cyclamen*, ni le terme *rotundifolium* n'ont été employés par le botaniste du XVIe siècle pour désigner la plante visée par Cariot et Saint-Lager. — Enfin le nom *C. neapolitanum* (TENORE) doit être employé exclusivement et de préférence à tout autre parce que c'est Tenore qui a donné l'une des plus anciennes (1824) et la meilleure description qui ait été écrite depuis Linné. Donc l'observation des règles établies pour fixer la nomenclature impose l'abandon des termes considérés comme meilleurs par Cariot et Saint-Lager, malgré le mérite incontestable qu'ils ont de former image.

Il y a donc lieu de rectifier de la manière suivante la nomenclature employée dans la *Revue Savoisienne* (1927), p. 140 et suivantes :

a) *Cyclamen europaeum* L.

b) *Cyclamen neapolitanum* TENORE (1824) var. nov. *salesianum* Flamary (1928). Suit la diagnose latine de ce dernier, conformément aux exigences des *Règles de* 1905.

Histoire des Missions de Tarentaise (1794-1802), par Joseph Garin, curé d'Ivry, 1928, 1 vol. in-8°. 404 p.

L'auteur de ce remarquable travail est connu depuis longtemps par ses *études d'histoire religieuse du diocèse de Paris* et par ses publications sur l'histoire de la Savoie, notamment *l'Histoire de Chevron* et l'*Histoire de l'abbaye de Tamié*.

On lui a reproché d'être prolixe et d'étaler, à propos d'un simple village, une érudition que le sujet ne comportait pas. Ce reproche ne serait pas justifié dans le cas présent. Il s'agit d'un recueil de documents judicieusement triés pour mettre en lumière une des périodes les plus troublées de la Révolution en Tarentaise. Ces documents sont puisés aux meilleures sources et « font connaître dans le détail les travaux, les souffrances et les actes parfois héroïques d'intrépides missionnaires qui méritent d'être cités comme exemples. »

Une élogieuse lettre-préface de Mgr Termier met en relief l'auteur et le volume, qui sont dignes à tous égards de cette recommandation. F. M.

Madame de Chantal et les échevins de Saint-Claude, par le commandant Revel. Besançon, 1928, plaquette de 19 p. in-8.

M. le commandant Revel a la main heureuse : après avoir découvert un portrait inconnu de saint François de Sales, il exhume des archives du Doubs une lettre inédite de sainte Jeanne de Chantal, s'excusant de ne pouvoir venir en aide aux échevins de Saint-Claude qui l'avaient suppliée de secourir leur ville affligée. Et de cette lettre, M. Revel fait surgir « toute une époque troublée, avec les personnages qui la remplissent, et les événements qui la traversèrent. »

Il faut souhaiter que d'autres trouvailles du même genre soient encore faites par un chercheur qui sait les utiliser. F. M.

Studi publicati dalla Regia Università di Torino nel IV centenario della nascita di Emanuele Filiberto, 8 juillet 1928, Torino, 1 vol. in-8, 498 p.

Sous ce titre, et sous la direction du professeur Alfred Pochattino, Recteur magnifique, l'Université royale de Turin qui doit se reconstitution au duc Emmanuel-Philibert, a rassemblé, pour payer une dette sacrée de reconnaissance, une série de travaux dus à des professeurs illustres, et concernant : Emmanuel-Philibert et les Universités de Mondovi et de Turin, les Lecteurs de l'Université de Turin, au temps d'Emmanuel-Philibert, la Médecine en Piémont, au 16e siècle, la Fondation des collèges des Jésuites dans les Etats du duc, Emmanuel-Philibert et l'Art figuratif, les mathématiciens piémontais au temps d'Emmanule-Philibert, l'œuvre du duc en faveur de la Botanique et de l'Agriculture ; Chimie et Alchimie dans leurs rapports avec Emmanuel-Philibert ; l'Agriculture, l'Industrie, le Commerce, la Banque et les Mines ; Matteo Gribaldi Mofa, et Antonio Govea ; Marguerite, duchesse de Savoie, et la poésie française ; Monsregalensia et Caurinensia, les Lettres et la culture littéraire en Piémont, à l'époque d'Emmanuel-Philibert ; Giraldi, Ancina, Vopisco ; le mécénisme littéraire d'Emmanuel-Philibert ; Nicolo Balbo, quatre sonnets avec musique pour les noces et en l'honneur d'Emmanuel-Philibert et de Marguerite de France.

Le volume se termine par le texte des diplômes conférés *honoris causa* à L. L. A. A. R. R. Emmanuel-Philibert de Savoie, duc d'Aoste, pour la jurisprudence et Louis-Amédée de Savoie, duc des Abruzzes, pour les sciences géographiques et naturelles.

Il avait débuté par un solennel hommage au roi Victor-Emmanuel III, proclamé professeur *honoris causa*, de la Faculté des Lettres et de Philosophie.

On trouve, au cours de ces récits, quelques noms de Savoyards, aujourd'hui inconnus dans leur pays : Félix Bonnaz, herboriste, dont l'herbier est encore conservé à Turin dans la bibliothèque du prince Thomas, duc de Gênes.

Claude Balando (Balland ?) de Chambéry, « jeune homme de mœurs intègres et de riche savoir, grand voyageur pour s'instruire, qui avait parcouru toute l'Italie et, après avoir fait un long séjour à Rome, s'était fixé à Turin pour s'y perfectionner dans la science des lois, très heureux (félicissime) poète, inventeur d'une versification qu'on appelle la huitième rime. »

Les auteurs de ces *Etudes* ne se sont préoccupés que de montrer l'influence d'Emmanuel-Philibert sur les lettres, les sciences et les arts, et ils sont restés dans leur rôle. Mais on aimerait à être renseignés sur les quarante gentilshommes que le prince, âgé de vingt ans, choisit pour partager ses périls et sa gloire et conduisit de Verceil aux armées de Charles-Quint pour l'aider à reconquérir ses Etats. Voilà un beau sujet à traiter pour nos futurs historiens. F. MIQUET.

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

Annecy, imp. J. ABRY et Cie

Per 29

7ome Année 1929 2e Semestre

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(CICÉRON : *De Officiis* lib

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PERIODIQUE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par decret du 17 decembre 1896

Sommaire :

Académie Florimontane...	*Séances des* 10 *juillet*, 9 *octobre*, 6 *novembre*, 4 *décembre* 1929.
»	*Programme du concours de poésie et histoire pour* 1930.
Robert Avezou	*Rapport sur le concours de poésie de* 1928.
F. Serand	*Promenade annuelle de l'Académie Florimontane.*
Louis Dépollier	*Jules Philippe (suite).*
Léon Moret	*L'homme fossile, son origine, ses races.*
F. Miquet	*Femmes de Savoie : Madame Jay Marie-Louise, épouse de M. Cognacq.*
Jean Lévitte	*Le Poète Ducis* (1733-1816) *(suite).*

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

F. Miquet.	*Le Plaisir de la marche ou l'art de vieillir. — Les Aigles. — Débris de vers. — Emanuele Filiberto.*

ANNECY

Imprimerie J. ABRY & Cie, Editeurs

1929

Per 80
12380

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE
3 7531 02729983 4

Centre de Prêt de Périodiques

Source gallica.bnf.fr / Académie Florimontane

N° 2 — 2e SEMESTRE

ACADÉMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Séance du 10 *juillet* 1929

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures (1).

Après lecture et approbation du procès-verbal de la séance précédente, le PRÉSIDENT s'exprime en ces termes :

« Nous avons à déplorer la perte d'un compatriote illustre, le peintre Henri Gervex, membre de l'Institut, conmandeur de la Légion d'honneur, qui vient de mourir à Paris dans le courant de juin.

« J'ai donné, dans la *Revue Savoisienne* de 1914, page 8 et dans celle de 1920, page 122, tous renseignements biographiques utiles pour le faire apprécier. La liste de ses œuvres pourrait être complétée par une série de paysages, de portraits et de grandes compositions, telles que : *A la République française, Les Membres du Jury de peinture,* le *Panorama du Siècle, le Banquet des Maires, la Distribution des récompenses à l'Exposition de* 1889. La vieillesse n'avait pas éteint sa ferveur artistique. Sa prestance, son esprit alerte et malicieux lui valurent de nombreux succès d'homme et d'artiste : « Je n'ai jamais vu, dit Jacques Baschet, porter soixante-dix-sept ans avec une ardeur plus juvénile. » La fortune l'a suivi jusqu'au bout : il meurt sans infirmités, sans déchéance, faisant à tous égards honneur à la race savoisienne, dont il était un des plus brillants spécimen. »

Le PRÉSIDENT communique une lettre qu'il a reçue de M. Léon Vibert, chercheur infatigable de documents savoyards, qui signale un fait curieux : un nommé Jean Blanchet, né le 22 mars 1763 à Chambéry, commis principal de la marine, épousa le 21 mars 1808 à Fort de France (Martinique) une demoiselle Bénaguette, en présence du général d'Haudetot, de l'inspecteur colonial Camboularel, du général Villaret-Joyeuse et d'Anne Tascher de la Pagerie.

(1) Sont présents : MM. Avezou, Broise, Buttin, Croset, Désormaux, Flamary, Gavard, Le Roux, Lévitte, Marteaux, Miquet, J. d'Orlyé, Ph. d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, Roze, F. Serand, J. Serand.

centre national de la
Pér. 8° 12380

Or, en octobre 1857, un sieur Blanchet, fils du précédent, écrivait à Napoléon III que sa mère n'était ni plus ni moins qu'une fille naturelle de Joséphine, veuve de Beauharnais et épouse de Napoléon Ier.

M. Miquet lit une pièce de vers, dont il est l'auteur, et intitulée : *Prière.*

M. Avezou donne lecture d'une circulaire au sujet d'un projet de fédération régionale, dans le cadre des Académies et sociétés savantes, groupant tous les spécialistes de l'histoire. La fédération représentée au Comité national aurait pour but d'encourager les travaux historiques et d'aider à leur publication.

Favorable en principe à cette idée, l'Académie Florimontane charge son comité d'étudier les moyens de réalisation de cette intéressante initiative.

M. Ch. Marteaux remet au Musée de la ville de la part de M. Noirtin, conseiller municipal, un moyen bronze très bien conservé de Crispus qu'il a ramassé à la surface du sol dans sa propriété rue Louis Boch, au nord de la nouvelle école supérieure. Il est difficile d'expliquer comment cette pièce a pu se trouver là dans un terrain vierge de restes archéologiques. Av. : Tête à dr., Crispus nobilis Caesar (317-326). Rev. : dans une couronne Vot. X et Nostrorum Caesarum ; en exergue, Tr (frappée à Trèves). Pds., 3 gr.

Le Même présente quelques débris mis de côté par M. Janin lors d'un creusement de terrain dans la parcelle 401 en face de la maison Desbiolles, entre autres des fragments de panneaux peints à la fresque en vert avec filets verdâtres et un énigmatique petit fragment de vase en fer épais de 0 m. 001 à enduit blanchâtre et décoré de traits verticaux et de quadrillés peints en brun clair ou foncé, décor rappelant assez la technique de certains vases gallo-romains. L'emploi du métal fait naître le doute.

M. Avezou vient d'être nommé Inspecteur départemental de la Société française d'archéologie dans le but de maintenir le contact entre ce groupement et les archéologues de la Haute-Savoie. Il serait utile que les fouilles ou trouvailles d'objets antiques, lui soient signalées afin que la Société d'archéologie puisse être au courant de l'activité scientifique et des richesses archéologiques du département.

En fin de cette dernière séance de l'année universitaire,

au moment de la séparation, M. DÉSORMAUX renouvelle à ses collègues florimontans ses adieux très émus, résumant ses regrets et ses sentiments amicaux en une simple phrase extraite d'une des pièces de sa fille Mlle Mathilde Désormaux : « Je dirai, loin de vous, *toujours* : je me souviens. »

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18 h. 15.

Le Secrétaire,
Marc LE ROUX.

Séance du 9 octobre 1929

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures (1).

Après lecture du procès-verbal de la dernière réunion, le PRÉSIDENT s'exprime en ces termes :

« Les vacances qui viennent de prendre fin ont été pour beaucoup d'entre nous une période douloureuse : la mort a endeuillé un trop grand nombre de nos familles, et le nécrologe est chargé.

« C'est d'abord Mme DÉPOLLIER, décédée le 16 juillet, et Mme LEVITTE qui l'a suivie le 10 août. Rien ne faisait prévoir ces malheurs et les victimes étaient dans la force de l'âge. Toutes deux étaient des femmes de bien, qui participaient avec un grand dévouement aux œuvres sociales. Mme Dépollier avait reçu les palmes d'officier d'académie.

« Le 17 juillet a vu mourir M. Maurice SAUTHIER-THYRION, vétéran qui avait fait la campagne de 1870-71 comme officier de mobiles, et qui jouissait d'une grande considération, grâce à la dignité de sa vie et à son urbanité. Pendant un séjour à Lyon, il avait goûté du journalisme et on lui doit quelques brochures relatives à saint François. On lui attribue aussi un opuscule à forme de pamphlet contre Eugène Sue.

« Avec M. Pierre BROCADET, docteur en pharmacie et ancien interne des hôpitaux de Paris, nous avons perdu un

(1) Sont présents : MM. Avezou, Broise, Charvin, Croset, Falletti, Flamary, Favre, Fontaine, Gaillard, Le Roux, Marteaux, Miquet, Mlle Monnet, L. Pfister, Revil, Ritz, F. Serand, J. Serand, Suchard.

Excusés : MM. Buttin, Gavard, H. Pfister, Ph. d'Orlyé, J. d'Orlyé, Ribatto.

excellent camarade et un des meilleurs amis de la Savoie. Né à Vierzon, en 1876, et fixé à Paris, il s'évadait de la fournaise pour se retremper dans l'air vivifiant de Talloires, où il avait fait construire une charmante villa. La Savoie l'avait si profondément conquis qu'on le vit abandonner Paris pour créer une pharmacie à Megève, où il est mort le 10 août. Il laisse les plus vifs regrets chez tous ceux qui l'ont connu.

« Le 12 août, c'était le tour de Victor ROBERT. Enfant du vieux faubourg de Bœuf, qu'il n'avait jamais quitté sauf pour s'engager dans les Francs-Tireurs du Mont-Blanc en 1870, il était patriote et surtout Annécien jusqu'aux moëlles. Il avait son franc-parler, avec une pointe d'originalité qui ne nuisait pas à ses qualités. Ancien conseiller municipal, il avait présidé le comité du monument aux morts de 1870 et il avait rassemblé une belle collection de verreries de Thorens et d'Alex, qu'il destinait à la Florimontane. Il était chevalier du Mérite agricole.

« Le 14 août s'est éteint, après de longues souffrances, M. Francisque DUMONT, ancien professeur de notre lycée. Pendant sa maladie il avait quitté notre Académie, mais les motifs qui lui avaient fait prendre cette décision n'étaient pas de nature à lui aliéner nos sympathies et il était resté notre ami.

« Enfin, le 22 septembre, quatre jours après un accident d'auto qui parut d'abord insignifiant, est mort subitement, à Saint-Etienne (Loire), M. Jules BARUT, industriel, officier de la Légion d'honneur.

« Il était administrateur de la Banque de France, conseiller du commerce extérieur, inspecteur de l'Enseignement technique de la Haute-Savoie, vice-président délégué de la Société d'électro-chimie, d'électro-métallurgie et des aciéries électriques d'Ugine, vice-président de la Chambre syndicale des forces hydrauliques, président du Comité électro-métallurgique de France, président de la Société des Forces du Fier, de la Banque Commerciale d'Annecy, de la Clinique générale, du tramway d'Annecy à Thônes, des établissements Jacques Barut et fils, de Chambéry, et membre de la Chambre de commerce.

« La simple énumération de ces titres et qualités peut donner une idée du cerveau puissant qui était capable de mener de front, avec plein succès, de pareilles entreprises. Je ne connais personne, en Savoie, qui ait jamais embrassé avec une telle maîtrise la direction d'affaires aussi variées.

« Arrivé par son mérite à une situation hors de pair, qu'importe, M. Jules Barut était resté simple et bienveillant ; il laisse d'unanimes regrets.

« A cette liste déjà trop longue, il faut encore ajouter le savant prévôt de notre cathédrale, M. le chanoine Joseph-Marie MORAND, mort hier, 8 octobre, après une cruelle et longue maladie.

« Né au Pratz de Megève, en 1860, il avait complété ses études au séminaire pontifical de Rome et y avait conquis les grades de docteur en théologie, docteur en philosophie, docteur de l'Académie de Saint-Thomas, et licencié en droit canonique (1883-1886).

« Dès son retour, il fut nommé professeur d'écriture sainte et de droit canon au séminaire d'Annecy, en même temps qu'économe.

« Chanoine titulaire en 1920, vicaire général en 1921, il était devenu prévôt de la cathédrale à la mort de Mgr Rebord, en 1927.

Il était en outre excellent musicien et artiste en art photographique.

« Nous prions les familles si cruellement éprouvées d'agréer nos plus vives condoléances. »

« Je félicite enfin notre sympathique collègue, M. RIBATTO, du succès de son fils, qui vient d'être admis à l'Ecole polytechnique.

M. MARTEAUX fait la communication suivante : « Ayant appris par notre confrère, M. Broise, que son fils, M. Pierre Broise, qui s'intéresse beaucoup à l'archéologie gallo-romaine, avait vu à *Boutae* une marque de potier sur amphore et des fragments de ces vases, je me suis rendu sur place et j'ai pu constater qu'il s'agissait de restes antiques extraits lors du creusement (prof. 2 m.) d'un réservoir à essence dans la fromagerie Métral, de la parcelle cadastrale 401 (V. mes recherches dans *Rev. Savois.* 1926, 169-74). Grâce au bon vouloir du propriétaire, j'ai pu examiner trois amphores, l'une, entière, d'une belle forme allongée classique ; une autre, ronde, sans fond ; une troisième du même genre et bien conservée, offrant sur l'une des anses la marque $\overline{\text{III}}$ ENNI (VL) (OR) ? ; cp. à Vienne, la marque du CXII, 5683, 89 *c.* M. P. Broise lui a trouvé un poids de 34 kg. Dehors avaient été jetés les débris de trois autres amphores anépigraphes et toutes les six

gisaient, complètes ou brisées, au milieu d'un amas de pierres.

« Ayant remué les déblais déposés au bord de la nouvelle avenue, j'y ai reconnu, avec les pierres d'un mur, des débris de tuiles, de tuyaux d'hypocauste, et d'une vaisselle ayant appartenu au mobilier d'une cuisine attenant sans doute à un cellier : quelques fragments de vases à glaçure rouge dont un débris au nom de SECVN, soit de Secundus, très connu ; d'ollas à enduit noir ou à bandes peintes, de cruches, d'écuelles à bord courbe en terre grise (l'une presque entière, sorte de soupière basse à trois pieds, est conservée par le propriétaire), de couvercles, de bols de verre à côtes, etc. Je ne puis guère offrir au musée que la moitié de la portion supérieure d'une grosse olla à bandes peintes d'un diamètre probable d'ouverture de 0 m. 17 et qui offre, entre deux bandes rougeâtres

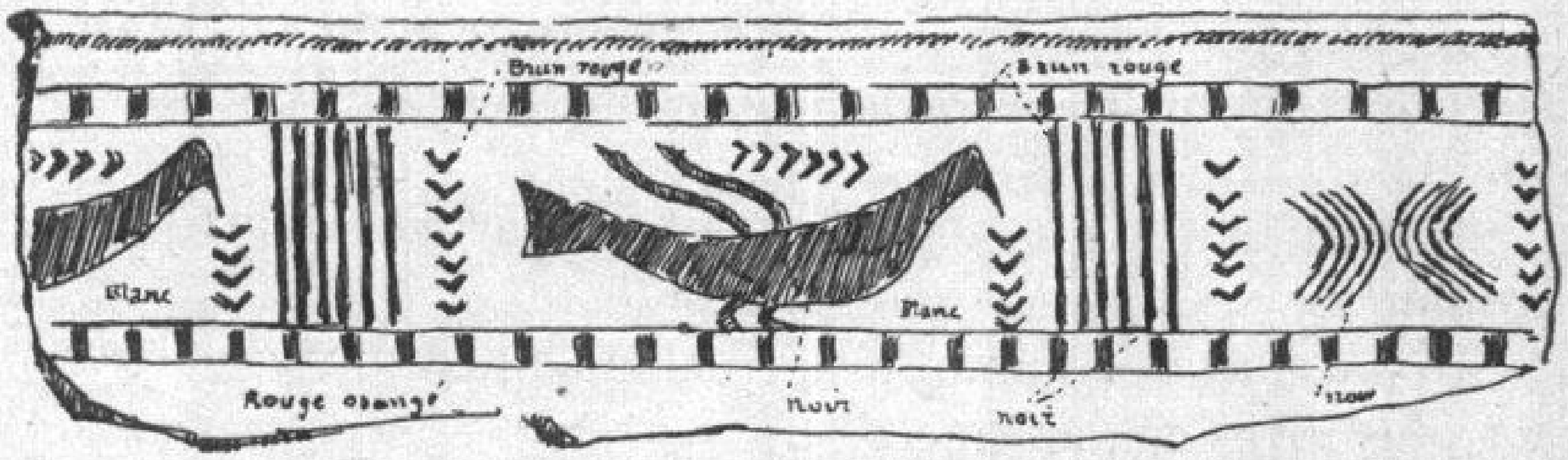

une jolie bande décorative reproduisant dessinés en brun sur blanc dans une série de compartiments les motifs connus de l'oiseau, des arbres schématisés,etc., et une petite olla à enduit noir bien incomplète, h. de 0 m. 09. Plusieurs monnaies ont été trouvées par l'ouvrier dont un dupondius de Nero. — Les fouilles d'une maison nouvelle sise à l'extrémité ouest de la parcelle 410 (v. ma note sur les fouilles de la maison Marro, *Rev. Savois.* 1922, 97) ont livré, outre de nombreuses tuiles, les mêmes fragments de poteries enfouis dans un gros tas de déblais malheureusement défendu par les tentacules d'une cohorte de courges. Je n'ai pu déterrer qu'un couvercle d'argile grise ébréché, décoré de filets circulaires parallèles et un fragment de poterie rouge à reliefs représentant un groupe à sujet érotique. »

M. LE ROUX croit pouvoir indiquer la technique probable du potier décorateur antique. Il a essayé lui-même de tracer ces figures en noir en utilisant un simple bout de bois taillé carrément ou évidé en dents ce qui permet d'obtenir une silhouette rigide et un parallélisme rigoureux des chevrons et des lignes de la frise.

M. Avezou annonce que Mlle Daudens, propriétaire du château de Sallenôves, lui a remis pour être déposé aux archives, un précieux fonds de documents privés provenant du château de Marlioz : gros registre de reconnaissances des XIVe et XVe siècles.

M. J. Serand présente un denier de l'évêché de Lausanne, découvert récemment près de l'emplacement de l'ancienne maladière de Pontverre, au bas du château de Montrottier, et donné au Musée Léon Marès par M. Belleville, de Lovagny.

Cette petite monnaie, en argent, frappée sous l'épiscopat d'Aimon de Cossonay, évêque, de 1355 à 1375, porte sur sa face le temple, surmonté d'une boule, placé sur trois besants, avec la légende Sedes Lausane. Au revers la croix cantonnée au 1er d'un besant et au 4e d'une pointe doublement barbelée, avec la légende Civitas Eqstre.

M. Miquet lit des comptes-rendus bibliographiques sur des ouvrages donnés par les auteurs, savoir : *Les Aigles*, par André Mailfert, et *Débris de Vers*, par Marc Puispin.

Le Même signale un article du *Temps*, du 2 septembre dernier, concernant Emilie Broisat, la grande actrice qui vient de mourir à Cannes et qu'il soupçonnait d'origine savoisienne, il s'est mis en campagne pour recueillir des renseignements précis et a été assez heureux pour trouver la preuve que cette artiste était notre compatriote. Elle était, en effet, la fille d'*Amafroid-Broisat* Marie-Auguste, dit Broisat, né à St-Gervais, le 10 mai 1821, de Pierre-Marie et de Marie-Rosalie Paccard.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

Le Secrétaire,
Marc Le Roux.

Séance du 6 *novembre* 1929

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures (1).

(1) Sont présents : MM. Broise, Croset, Falletti, Flamary, Fontaine, Che Gavard, Marteaux, Miquet, Mlle Monnet, Cap. Monnet, H. Pfister, L. Pfister, Ribatto, F.-M. Ritz, F. Serand, J. Serand. Excusé : M. Le Roux.

Lecture est donnée du procès-verbal de la réunion précédente, qui est approuvé.

Le PRÉSIDENT adresse les chaleureuses félicitations de l'Académie à notre cher collègue M. le docteur GALLET, sénateur, qui vient d'être choisi comme ministre des Pensions dans le cabinet du 3 novembre. Il eut été difficile à M. Tardieu de trouver un collaborateur plus sympathique et plus compétent.

M. MIQUET lit une notice biographique sur Marie-Louise Jay, épouse de M. Ernest Cognacq. Ce couple bienfaisant était propriétaire de la *Samaritaine* et fondateur de dotations sans pareilles en faveur des familles nombreuses, dotations qui s'élèvent, en rentes à 2.250.000 francs, et en capital à 44 millions 582.458 francs, versé le 31 juillet 1919 chez Mes Labouret et Ador, notaires à Paris, en vertu d'un décret d'acceptation du 15 octobre 1919.

LE MÊME dit que dans les publications faites à Turin, à l'occasion du quatrième centenaire de la naissance d'Emmanuel-Philibert, il a relevé les noms de deux Savoyards, alors célèbres, et actuellement peu connus dans leur pays, savoir :

Bonnaz Félix, de Châtillon-sur-Cluses, savant naturaliste, qui recueillit dans les vallées de Suze, d'Aoste et de Turin un remarquable herbier encore conservé à Turin dans la bibliothèque du prince Thomas, duc de Gênes.

Claude Ballando (Balland ?) de Chambéry, voyageur explorateur, poète et jurisconsulte, fixé à Turin.

M. SERAND offre, de la part de MM. Hérisson, un dossier de photographies d'actualités relatives à la Savoie ainsi que de nombreux journaux et publications renfermant des articles sur l'inauguration du balustre d'or de J.-J. Rousseau. De vifs remerciements sont adressés aux donateurs.

M. L. PFISTER dépose pour les archives une série de photographies de châteaux du Faucigny et de la région qu'il a exécutés au cours de l'été dernier.

M. H. PFISTER remet aussi la photographie du groupe des Florimontans qu'il a faite à Montrottier, lors de la promenade du 16 juin. Ce groupe sera reproduit dans la *Revue Savoisienne*.

M. GAVARD annonce que l'Académie Salésienne publiera dans ses prochains mémoires une étude illustrée sur de nombreux châteaux du Faucigny, par M. Lucien Guy.

M. MIQUET signale que la *Revue des Deux-Mondes* publie

à l'occasion de son centenaire, la reproduction d'une médaille à l'effigie de Buloz. La Florimontane décide de souscrire à un exemplaire. de cette œuvre d'art.

Sur proposition de M. J. SERAND, l'Académie Florimontane émet le vœu que l'église Saint-Maurice (XVe siècle), l'un des monuments religieux des plus intéressants d'Annecy au point de vue archéologique, soit classée comme monument historique. Ce vœu sera transmis pour être appuyé, à la Municipalité d'Annecy, à la Société des Beaux-Arts et à l'Académie Salésienne.

Il est procédé à la nomination des membres du jury du concours de poésie de 1929.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

Le Secrétaire-Adjoint,
L. PFISTER.

Séance du 4 décembre 1929

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures (1).

Le PRÉSIDENT prend la parole.

« Messieurs, dit-il, nous avons appris avec peine la mort prématurée d'un de nos présidents d'honneur, M. Max Bruchet, archiviste en chef du département du Nord, décédé le 26 novembre, à Lille.

« L'étroite amitié qui unissait le défunt et sa famille à M. Marc Le Roux me fait un devoir d'abandonner à celui-ci le soin d'exprimer nos regrets ; je lui donne la parole, approuvant par anticipation tout ce qu'il pourra dire. »

M. LE ROUX s'exprime en ces termes :

« Un télégramme m'apprenait brusquement, le mercredi 27 novembre, la mort de notre Président d'honneur MAX BRUCHET, archiviste du Nord, enlevé après quelques mois d'une maladie dont je suivais avec angoisse la marche inéluctable vers un dénoûment fatal.

(1) Sont présents : MM. Avezou, Brand, Croset, Domenjoud, Falletti, Favre, Flamary, Gaillard, Chanoine Gavard, Lévitte, Marteaux, Miquet, Mlle Monnet, Mlle Mugnier, J. d'Orlyé, Ph. d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, Ribatto, Roze, F. Serand, J. Serand.

« Une amitié profonde, vieille déjà de trente ans, m'impose le douloureux devoir de vous annoncer la tragique nouvelle.

« C'est une perte cruelle que font les Sciences historiques, dont il était l'un des représentants les plus estimés et en particulier notre Florimontane qui doit tant de mémoires et de notes à l'ancien archiviste de la Haute-Savoie, publiés dans la *Revue Savoisienne.*

« Mac Bruchet était une de ces personnalités de premier plan qui laissent après elles un sillon lumineux et fécond dans la sphère d'activité intellectuelle où elles se meuvent.

« Savant dans toute l'acception noble et désintéressée du mot, c'était un chercheur doué d'un sens critique historique très subtil.

« Combien de fois ai-je admiré moi-même dans nos conversations son esprit affiné et son goût extrêmement sûr en art et en archéologie ? Mac Bruchet poussa l'ardeur du travail jusqu'à la passion et à l'oubli de soi-même. Hélas ! cet excès de labeur dépassa ses forces et l'abattit !

« Il avait une intelligence exceptionnelle, une âme d'élite ; ce fut surtout un caractère. Ne l'a-t-il pas prouvé par son énergie infrangible pendant les quatre années d'occupation allemande de Lille lorsqu'il défendait contre l'ennemi les trésors historiques de la cité ? Cette belle conduite lui valut les croix de guerre et de la Légion d'honneur.

« Poursuivant sa voie d'une inflexible volonté, il refusa des postes brillants qui lui étaient offerts, pour se consacrer tout entier au classement et au dépouillement des riches archives des Flandres dont il avait déjà utilisé de nombreux matériaux pour son *Histoire de Marguerite de Bourgogne, duchesse de Savoie.*

« Des voix plus autorisées, celles de ses collègues paléographes retraceront la biographie et feront ressortir l'œuvre considérable de Max Bruchet. Il appartiendra d'autre part à l'un de ses successeurs à Annecy, de dire ce qu'il a fait dans son passage si fécond en résultats, aux Archives de la Haute-Savoie.

« Il meurt en pleine maturité de production laissant inachevée l'œuvre à laquelle il avait voué toutes ses forces.

« Son soleil s'est couché avant la fin du jour. »

« Inclinons-nous devant cet exemple d'une noble vie de travail et conservons-en le précieux souvenir.

L'Académie Florimontane, par la voix du Président, adresse à Madame Bruchet et à ses enfants l'expression de sa profonde sympathie et de ses condoléances émues.

La séance est levée à 18 heures.

Le Secrétaire,
Marc Le Roux.

Rapport sur le Concours de Poésie de 1928

Huit envois, dont la liste suit, ont été adressés à l'Académie Florimontane pour le Concours de poésie de 1928 :

1. *E finita la commèdia.*
2. *Gerbes effeuillées* (recueil de huit poèmes).
3. *Ecce Panis Angelicus.*
4. *Sous les Voiles* (recueil de six poèmes).
5. *Une rose effeuillée. Evocation. De ci, de là.*
6. *Il ne faut jurer de rien* (recueil de treize poèmes).
7. *Bohême* (recueil de dix poèmes).
8. *Traité sur la Méditation.*

Dans l'ensemble, l'impression laissée par la lecture de ces envois est bonne, et les œuvres présentées sont en progrès sur celles de l'an dernier. Un seul envoi est écarté pour insuffisance réelle et les autres s'échelonnent de l'honorable à l'excellent, les moins favorisés méritant un encouragement pour quelques passages heureux.

Le numéro 8 : *Traité sur la Méditation*, méthode d'oraison pauvrement mise en vers, ne peut pas être retenu. Et sa brièveté suffirait à l'éliminer d'office.

Les numéros 1 et 3 : *E finita la commèdia* et *Ecce Panis Angelicus*, présentent entre eux de frappantes analogies. L'idée maîtresse est la même : mépris du monde, scepticisme absolu au point de vue religieux. Mais pourquoi l'auteur du premier poème, dont la manière n'est pas inconnue aux membres du jury, et qui a des dons d'imagination très précieux, persiste-t-il à user d'un vocabulaire dont le réalisme confine parfois au mauvais goût ?

Cette comédie qui a fourni le titre, c'est naturellement la vie, et notre auteur en a vu un raccourci bien frappant, dans une sorte d'espagnolade grotesque qu'il a pu contempler, par dessus les Pyrénées, au travers d'une lorgnette dont il n'in-

dique malheureusement pas les dimensions. Il y a là une mascarade où figurent moines et paladins, duègnes et hétaïres, sans compter un étrange marquis d'Aragon, moins invraisemblable encore, pourtant, qu'un certain vieux duc Almanzor, à la rime claironnante. C'est de la poésie apparentée au roman feuilleton, et qui doit être épurée et renouvelée pour mériter une récompense.

Le thème d'*Ecce Panis Angelicus* c'est celui d'un homme qui a perdu la foi, esprit compliqué cherchant une explication matérialiste du grand problème de la vie. Mais la vision, derrière un pilier de l'église où il rentre en sceptique, d'un groupe de communiantes simples, radieuses, confiantes, réussit à émouvoir l'incrédule. Et peut-être la pompe liturgique, le scintillement des lumières, le parfum grisant de l'encens ne sont-ils pas étrangers à ce revirement inattendu ? L'auteur de ce poème est sans conteste doué d'une vaste intelligence et d'une grande facilité de versification, mais les mots savants qui abondent par trop dans son œuvre, obscurcissent souvent ses intentions. « Pulcritudes, vélaires, victimaires, dictame, animique, informels, électuaires », résonnent désagréablement aux oreilles, et c'est dommage, car la facture est excellente, et certains passages, plus simples, constituent de fort harmonieuses descriptions (celle de l'office, par exemple). Cet excès de termes sybillins, qui nuit malencontreusement à de réelles qualités d'ensemble, n'a pas permis de décerner cette fois-ci à l'auteur une récompense qui ne lui sera pas mesurée lorsque la simplicité et la clarté caractériseront sa poésie.

Le recueil de treize poèmes groupés sous l'épigraphe *Il ne faul jurer de rien* (numéro 6), est très inégal. L'auteur, une femme passionnée, mais dont la passion détachée des sens n'aspire qu'à la recherche d'une âme sœur, n'a pas su éviter la platitude et la grandiloquence ; certains vers sont bien médiocres, et les retombées inharmonieuses ne manquent pas ; néanmoins des qualités réelles percent dans cet ensemble passable, et il y a du sentiment dans les « Triolets » à la maison natale, et beaucoup de grâce mélancolique dans la pièce intitulée « L'automne ». Encore quelques progrès à réaliser dans la forme, et l'auteur pourra figurer sur le palmarès des concours.

Une rose effeuillée. Evocation, De ci, de là (numéro 5), sont trois poèmes très corrects, où l'auteur fait preuve d'une grande

délicatesse de sentiment et de sérieuses qualités descriptives, qu'il s'agisse de la poésie des fleurs ou de l'évocation lugubre de la nuit au cimetière, mais l'ensemble manque d'émotion et de vigueur. Sous cette réserve, le concurrent doit être encouragé pour sa technique et sa persévérance.

Les poèmes réunis sous le titre de « *Bohême* » (numéro 7), sont gracieux, alertes, tout imprégnés du regret de la vie de Bohême du temps jadis, si peu conforme à nos aspirations d'hommes du xxe siècle. Si on voulait discuter les préférences de l'auteur, fermement convaincu que la vie contemporaine est inique si on la compare à celle que menaient les joyeux rapins et les poètes sans le sou du Paris d'il y a soixante ans et plus, on pourrait leur opposer certains arguments en faveur d'une conception plus pratique de l'existence ; mais le jury s'en est tenu au seul examen des qualités poétiques de ce choix de ballades et de rondeaux ; il a reconnu leur grand mérite, la pureté de forme de certains morceaux comme *Bohême*, *la Mansarde*, *Sonnet à un poète qui veut être imprimé*. Il exhorte l'auteur à persévérer dans le perfectionnement de ses belles qualités, auxquelles ne saurait nuire une plus grande variété dans le choix des sujets.

C'est à une amie morte que son amie dévouée, dont le souvenir lui sera toujours fidèle, a dédié les émouvants poèmes groupés sous le titre de *Gerbes effeuillées* (numéro 2).

Hymne très émouvant à la gloire de la pure et totale amitié, vibrant à ses débuts, triste et désabusé ensuite au fur et à mesure des désillusions, cette œuvre renferme des strophes belles et poignantes dans leur simplicité : telles sont celles de « *Joies*, *Brouilles*, *Séparation*, *Fidélité* ». Ici la poésie est bien l'expression de la vérité, ce sont les sentiments intimes qui s'épanchent en de très beaux vers, qui font oublier facilement quelques défauts techniques et des tournures maladroites.

De l'amitié, nous passons à l'amour, avec l'auteur de *Sous les voiles* (numéro 4). Ici la passion éclate, farouche et douloureuse : une veuve ne peut se consoler de la perte de celui qu'elle a aimé par-dessus tout ; elle s'abandonne tour à tour à la révolte (*Défi à la mort*, *Révolte*), aux souvenirs évocateurs de l'heureux temps, et qu'elle ne revit que dans les larmes (*Le nid*, *la bague de fiancée*), ou bien elle jette un cri tout à la fois d'amour, de joie et de désespérance (*Ah ! quand je t'ai connu*), avant de regarder, lasse et résignée, mais plus

confiante, vers la vie future qui peut lui rendre l'être chéri (*Après ma vie*). Ces six poèmes, ardents, vibrants, vécus, ont obtenu sans peine tous les suffrages du jury.

Nous proposons, en conséquence, après avoir écarté les numéros 1, 3, 6 et 8 :

le numéro 4 (*Sous les voiles*), pour un premier prix de 120 francs,

le numéro 2 (*Gerbes effeuillées*), pour un second prix de 80 francs,

en demandant qu'une mention Très Honorable soit réservée au numéro 7 (*Bohême*); et une simple mention au numéro 5 (*Une rose effeuillée, Evocation, De ci, de là*).

Robert Avezou.

AH ! QUAND JE T'AI CONNU

Ah ! quand je t'ai connu, quand ta voix caressante,
Ton regard pénétrant, quand tout ton être enfin
Fit de l'illusion une forme vivante
Sur mon chemin,

Quand l'idéal chéri qui hantait ma jeunesse
Le rêve lumineux poursuivi si longtemps,
Prit un corps, exista, prodigua son ivresse
A mes vingt ans,

Et quand tu m'emmenas, émue et frémissante,
Vers des pays nouveaux, quand je vis sous mes yeux
S'étendre les grands lacs aux nappes transparentes,
Les fonds neigeux,

Quand tu voulus, enfin, que la nature entière
Fit un cadre magique à notre amour vainqueur,
Que tu me découvris les beautés de la terre
Et leur grandeur,

Quel bonheur fut le mien ! Comment est-il possible
Qu'entre mes faibles mains je l'aie vu dépérir
Et se perdre à jamais dans l'ombre inaccessible
Sans en mourir ?

Marie Fournier de Florido.

JOIES

Nous avons jadis dit bien des folies.
O jours de bonheur, êtes-vous si loin ?
Plaisirs puérils et gaîtés jolies,
Etes-vous blottis dans quelque recoin ?

Dans le frais salon vous dormez peut-être,
Epars au milieu des coussins soyeux ;
Vous êtes tapis près de la fenêtre
Par laquelle entrait le soleil joyeux.

Partout dans le parc les traces mêlées
De nos pas égaux ont marqué jadis
Sur le sable fin des courbes allées
Et sur les gazons offrant leur tapis.

Mais les rires gais qui tintaient naguère
Près des bassins bleus où goutte un jet d'eau,
L'écho de sa voix si nette et si claire
Répondant au chant proche d'un oiseau,

Le jet d'eau qui pleure en ce lourd silence
Depuis que s'est tu l'intime concert,
Le jet d'eau pleurant l'éternelle absence
Les rend en sanglots au jardin désert.

J'ai dans ma mémoire fidèle
Gardé tout acte de bonté
Tout mot d'amitié venu d'elle :
C'est un trésor qui m'est compté.

Que ne s'efface, ô page intime
De ma joie et de ma douleur,
Même le mot le plus intime,
Qui me fut jadis un bonheur !

Juliette PORTRON.

BALLADE DE L'ÉCU TRÉBUCHANT

Client du coupeur de bon ton,
Rastas qu'un peuple veule encense,
Cercleux méprisants du piéton,
Oisifs par goût et par naissance,

Savez-vous — vous dont l'indécence,
Au théâtre, au Bois, à Lonchamp —
Fait assaut de munificence —
Le prix d'un Ecu trébuchant ?

Toi, barbouilleur de feuilleton
Qui comblas avec innocence
De vingt ouvrages ton carton ;
Toi, téméraire Adolescence
Qui voulus faire connaissance
Avec la lyre et son doux chant,
Vous connaissez (par son absence !)
Le prix d'un Ecu trébuchant...

O la barbe, rude au menton,
De malade en convalescence !
O, dans la poche du veston,
La dernière « reconnaissance » !
O la concierge et sa quittance,
Le terme fatal approchant !
C'est le gîte et c'est la pitance,
Le prix d'un Ecu trébuchant !

Envoi

Prince, je n'ai concupiscence
De ton blason doré sur champ,
Mais donne à qui veut ta puissance
Au prix d'un Ecu trébuchant !

Maurice VALETTE.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Le plaisir de la marche, ou l'art de vieillir, par M. Adolphe Croyn, Rennes, 1929.

Notre infatigable collègue vient d'ajouter un 3e fascicule à l'intéressante étude qu'il publie sur le *Plaisir de la marche.*

Un des acteurs principaux dont les péripéties animaient les récits précédents a été victime d'un accident qui le réduit à une demi-inaction ; c'est M. Morel, qu'une marche désormais ralentie, privé du plaisir de faire des kilomètres, mais a l'avantage de mettre en contact plus direct avec le paysage. On savoure mieux les joies de la marche quand on va plus lentement.

Une vie intérieure plus féconde en jouissances intimes est désormais le lot de M. Morel, qui continue d'aimer la nature et d'en faire apprécier les merveilles à son entourage.

Une grande sensibilité et de fines observations donnent à ce travail un relief qui sort de la banalité. F. M.

Promenade annuelle de l'Académie Florimontane

Dimanche 16 juin 1929. — Le beau temps favorise, une bis de plus, la sortie annuelle de la Florimontane. A 8 h. 30 eux cars automobiles du P.-L.-M. emportent près de quaante personnes. L'itinéraire de la journée prévoit la visite de lusieurs châteaux et ruines historiques de la Semine et de 'Albanais.

A vive allure nous traversons le bourg industriel de Cran t voici la belle campagne dans sa fraîcheur printanière, la laine de Meythet, de Metz, les vastes marais d'Epagny, enore un peu jaunis, où la route longe sur plusieurs kilomètres e canal Calvi creusé en 1849-50 pour les assainir. L'eau pareseuse miroite à travers une double rangée d'aulnes touffus. A droite, au pied du talus boisé de la montagne de la Balme 'élevait autrefois un petit château où les comtes de Genevois battaient monnaie. Plus loin, on aperçoit les bâtiments rustiques des Bains de Bromine, près desquels on a trouvé des monnaies qui feraient supposer que les Romains utilisaient déjà les vertus de la source d'eau sulfureuse.

La route s'élève un peu pour traverser le petit col de Chaumontet ouvert entre la montagne d'Age à gauche, et celle de Mandallaz, à droite, couronnée par une haute falaise de rochers calcaires. Aux époques lointaines de la préhistoire les eaux du lac d'Annecy grossies de celles du Fier, avant d'avoir creusé, durant des siècles, leur cours actuel, franchissaient ce passage pour aller se déverser dans le Rhône par la vallée des Usses. On est ici en pays de légendes et le site s'y prête. Sur un banc de rocher escarpé, à mi-hauteur entre la plaine et les à-pics de Mandallaz, existent les vestiges d'une tour et d'anciennes murailles. Un figuier, des iris, d'autres plantes étrangères, qui persistent à pousser parmi les ruines, attesteraient la présence d'un ancien jardin abandonné. Dans le pays on désigne ces ruines sous le nom de château des Fées. A défaut de renseignements plus précis on pense que c'était une dépendance (ouvrages de défense ou de guet) du château que les Comtes de Genevois possédaient plus bas au hameau de la Petite Balme et dont il ne reste plus trace.

Nous filons à travers une plaine plantureuse. A gauche, sur une colline, le village de Sillingy ; à droite, autour d'une église neuve à clocher élancé, celui de la Balme-de-Sillingy

qui fut un chef-lieu de canton du département du Mont-Blanc.

Les cars continuent à rouler sur la route blanche à l'ombre de beaux arbres fruitiers. La vallée se resserre en un corridor verdoyant où s'amorce le cours sinueux de la Petite Usse,

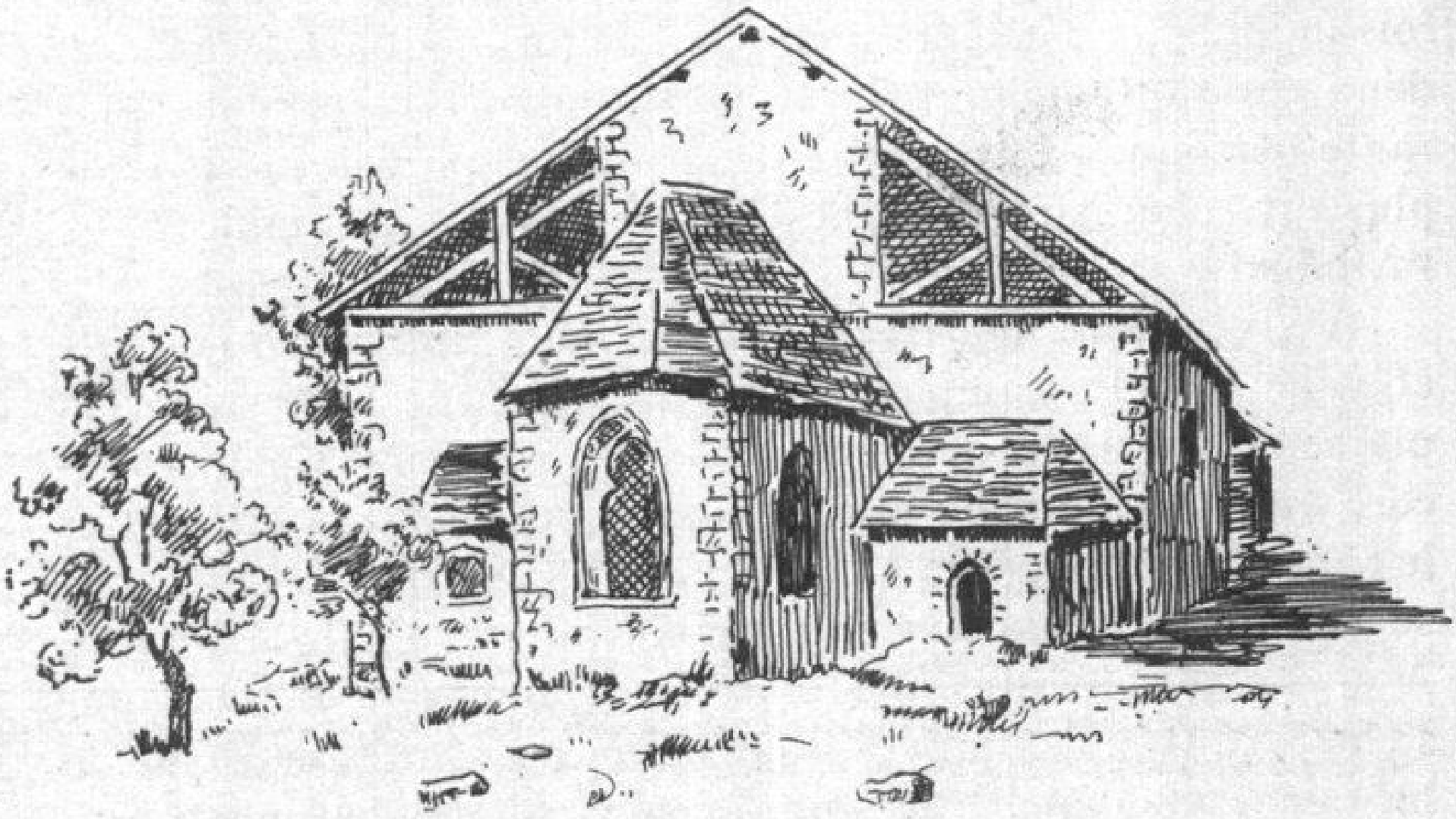

Restes de l'ABBAYE DE BONLIEU, fondée vers 1160 (Besson).

(D'après un dessin de Louis Coppier, vers 1848.)

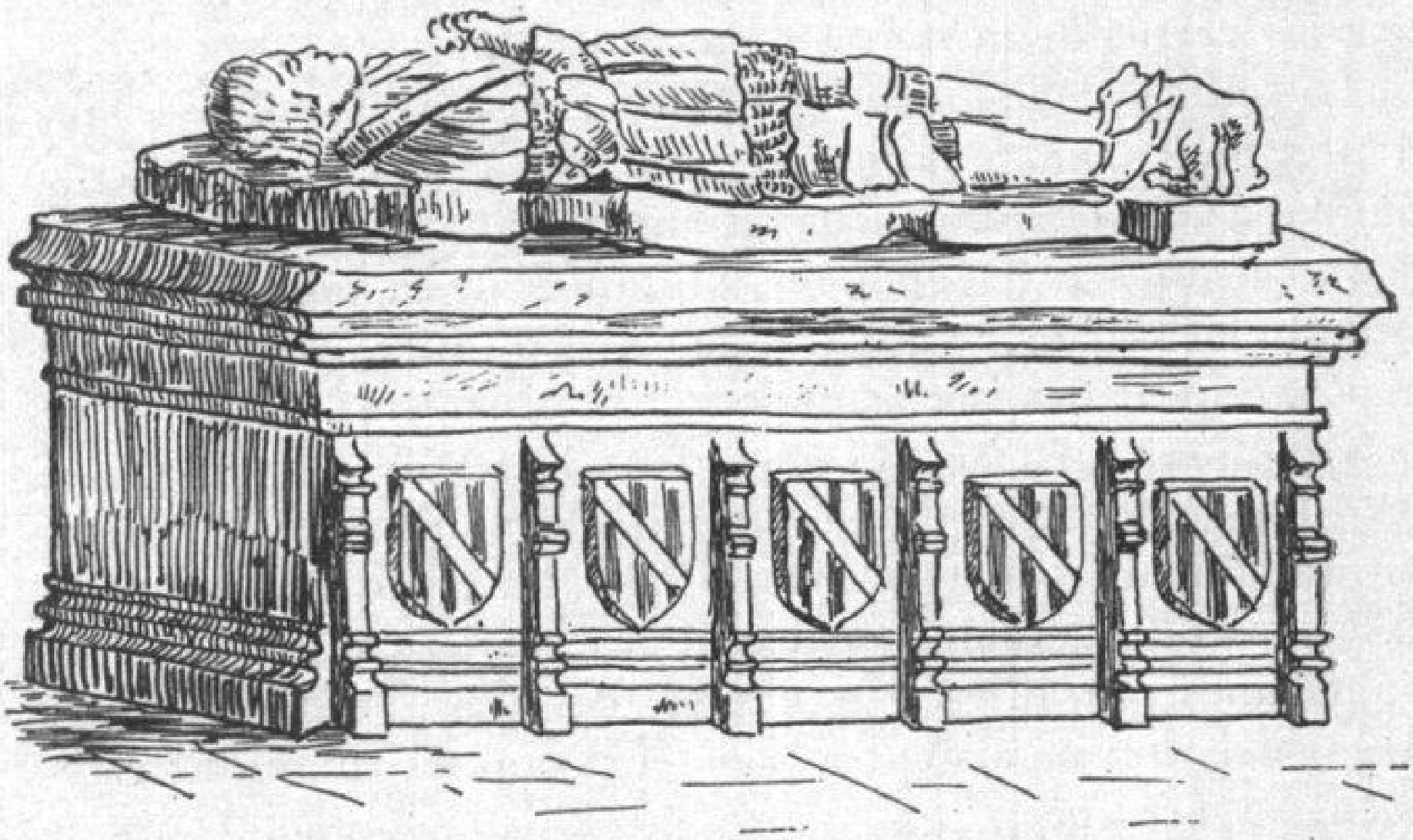

Tombeau qui existait autrefois à l'ABBAYE DE BONLIEU.

Ce monument fut élevé au commencement du XVIIe siècle, ainsi que l'indiquent la coiffure, le vêtement et l'armure du « Gisant », en mémoire d'un seigneur de Sallenôve de la fin du XIIe siècle. Sur le socle, armoiries des de Sallenôve. L'inscription suivante (lecture de E. Serand), style du XVe siècle, courait sur le soubassement : HIC JACET HUGO DOMINUS AULE NOVE DIE XVIII MENSIS MARTIS ANNO DNI MOXLVII ET DNA ANTHONIA DE BALMA EJUS UXOR QUORUM ANE RESQUIESCANT IN PACE.

(D'après un dessin de L. Coppier.)

affluent de la grande. Sur une colline boisée, à gauche, on entrevoit les ruines du château de la Bâthie.

Court arrêt au hameau de Bonlieu, près du confluent des

deux Usses. Dans le voisinage se trouvent les ruines de l'antique abbaye de Bonlieu fondée — pense-t-on — avant 1047, par la puissante famille de Viry-Sallenôve pour abriter des religieuses bénédictines puis des cisterciennes qui, en l'an 1227 envoyèrent quelques sœurs fonder le couvent de Sainte-Catherine, près d'Annecy. Plusieurs fois saccagé au cours des guerres, plusieurs fois incendié, le couvent de Bonlieu fut abandonné en 1644 et les religieuses vinrent s'établir à Annecy. Le temps ne nous permet pas de visiter ces ruines.

Abandonnant la route départementale, nous remontons à droite, la vallée des Grandes Usses qui fuit vers Saint-Julien en Genevois. La rivière paisible coule, en flânant, sur un lit de petits cailloux entre des berges peuplées d'osiers, de peupliers, dont les feuilles argentées frissonnent au souffle de la brise matinale. A droite se développe une longue colline boisée, aux flancs abrupts, à l'extrémité sud de laquelle, dominant le confluent des Usses, surgit, à demi-caché dans les frondaisons, l'antique château de la famille de Sallenôve, autrefois l'un des plus somptueux du duché de Savoie.

C'est le but de notre première visite. Les cars s'arrêtent sur la route et nous montons à pied vers le château. On suit un chemin qui se développe au milieu de prairies, bruissantes d'insectes, pénètre, en se creusant, sous un bois touffu de hêtres et de chênes, plein de gazouillis d'oiseaux. Parcours délicieux par cette belle matinée de juin, sous le clair soleil, dans l'enchantement de la campagne épanouie.

Le chemin creux contourne un mamelon, on franchit une poterne aux murs verdis de mousses et de capillaires pour pénétrer dans l'ancienne cour d'honneur du château.

Ce que l'on voit tout d'abord, ce sont les vastes bâtiments d'une exploitation agricole, une cour encombrée de herses, de charrues, de faucheuses, d'instruments aratoires peints de vives couleurs. Des vaches évadées d'une étable se précipitent vers une fontaine qui paraît très ancienne, des poules picorent le sol et des chiens s'élancent vers nous en aboyant pour la forme. Et, comme une vision imprévue dans ce décor campagnard, voici les façades du château avec leurs fenêtres à croisillons, les tours, les machicoulis, qui apparaissent.

Les fermiers, prévenus de notre visite, nous accueillent très poliment. Une jeune fille blonde, en fraîche toilette du dimanche, va nous servir de cicérone. Elle paraît toute fière de son rôle.

Nous la suivons à travers les escaliers aux marches disjointes, dans des salles aux planchers vermoulus et croulants où il faut parfois sauter d'une poutre à l'autre. Successivement nous admirons tout ce qui reste d'à peu près intact de cette demeure seigneuriale qui eut jadis ses jours de faste et de grandeur. Oh ! la mélancolie de cette visite qui semble nous replonger si loin dans le passé !

On trouve déjà en 1275 mention de ce château qui était tenu en fief du comte de Genevois par le damoiseau Aimon de Sallenôve. En 1589 il fut le siège d'une conférence entre le duc de Savoie représenté par le comte de Chalant et les Bernois. Un demi-siècle auparavant Alexandre de Sallenôve avait disputé victorieusement le passage des Usses aux troupes de François Ier, roi de France, allant au secours de Genève.

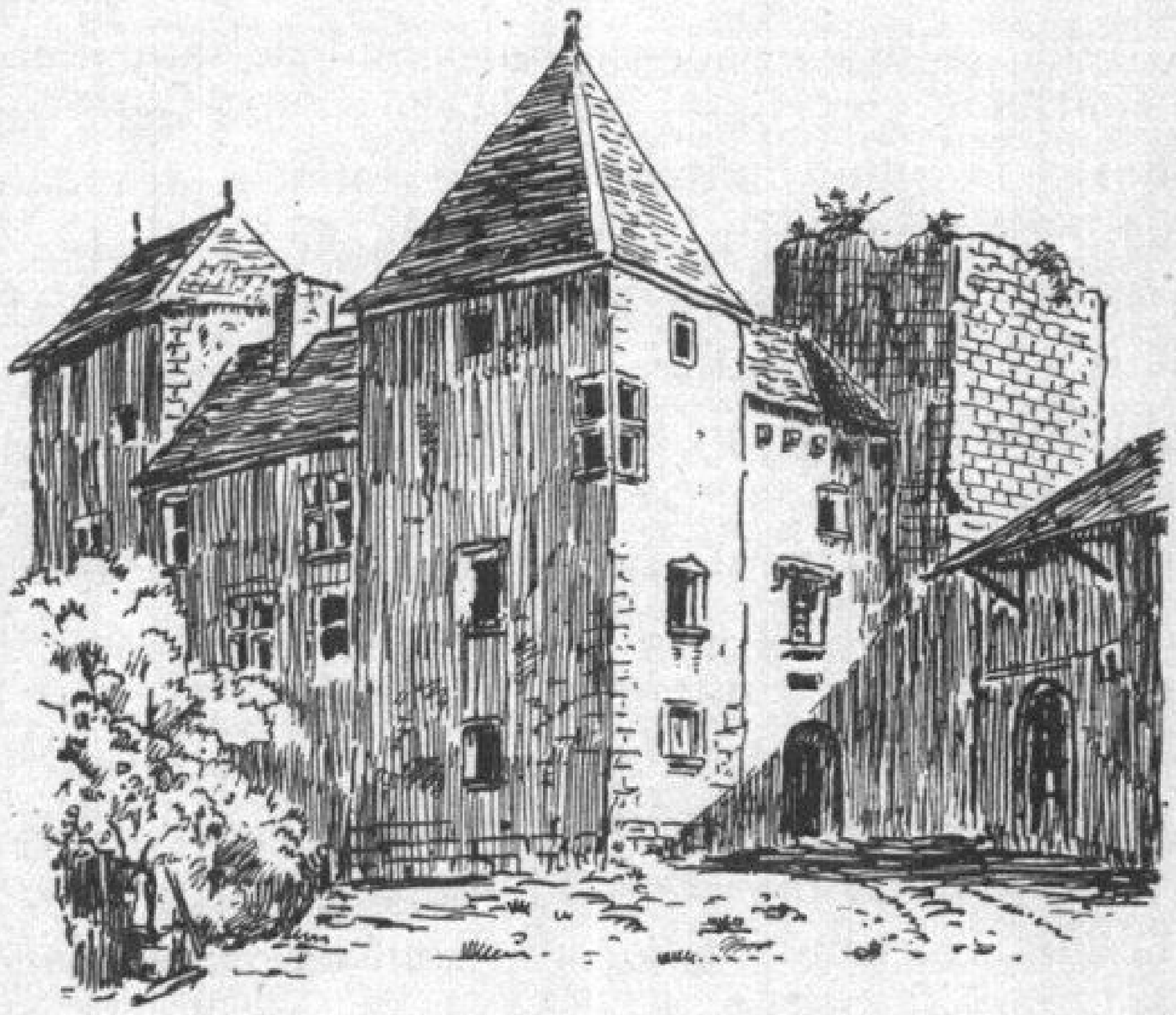

Château de SALLENÔVE.

Donjon du XIVe siècle. Corps de logis du XVe. Parmi les fenêtres à meneaux et en accolade : la fenêtre d'angle.

D'autres souvenirs historiques s'y rattachent.

En montant d'un étage à l'autre nous admirons de curieux vestiges d'architecture : escaliers à nervures croisées et main-courantes encastrées dans les murs — fenêtres à bancs de pierre, armoiries des Pingon et des Sallenôve sur des cheminées sculptées et sur l'immense arcade d'un foyer de cuisine. Dans une tour, au midi, une salle est éclairée d'une manière originale par une seule fenêtre s'ouvrant sur deux façades,

ses baies étant séparées par l'angle même du mur faisant office de meneau. Près de l'entrée principale se dresse un énorme donjon carré, du XIVe siècle, en pierres de taille, appelé la Tour de César qui a été en partie démoli. Des arbustes poussent entre les pierres et le couronnent de leur verdure. Le corps du bâtiment principal est du XVIe siècle. Près de la Tour de César s'ouvre une porte surmontée d'un balcon à machicoulis qui donne accès à une courette étroite servant d'entrée intérieure du château. Sur une tourelle est gravé, avec le millésime 1535, un écusson assez bien conservé, portant un aigle éployé sur son champ avec deux lévriers pour appui. La chapelle particulière du seigneur était située au premier étage occupant un palier de l'escalier. On distingue encore sur les murs des traces de peintures et de dorures.

Cette revue archéologique terminée, nous tenons séance dans la cour. Les gens de la ferme se joignent à nous, même les marmots qui ouvrent de grands yeux étonnés. M. Joseph Serand évoque en quelques mots l'histoire du château et ses légendes, car il y en a, comme dans tout château qui se respecte : une salle est appelée la Chambre du Diable. Certains soirs d'orage un cheval fantôme, bardé de fer, les naseaux écumants, y apparaît et fait un tapage infernal... Et voici qu'une vieille femme qui a écouté ce récit nous affirme que les apparitions se renouvellent encore de nos jours... Nous nous gardons bien de la contredire, trop heureux de constater que les vieilles et poétiques légendes qui ont enchanté l'imagination de nos ancêtres ne sont pas tout à fait oubliées et survivent encore parfois dans nos campagnes...

En quittant ce château enchanté pour redescendre nous souhaitons tous que le propriétaire puisse en entreprendre la restauration ou, tout au moins, en conserver ce qu'il en reste d'intéressant.

Les cars se remettent en mouvement ; nous roulons à travers une région mamelonnée, très fraîche, très verte, pour passer devant le château moderne de Marlioz, sur un côteau élevé. Partout la plantureuse campagne : des prairies toutes roses de sainfoins, toutes blanches de marguerites, des champs de blé d'un vert cendré, qui ondulent sous la brise, de petits vallons ombreux, de beaux villages aux maisons enguirlandées de vigne. Toujours le ciel bleu, sans un nuage.

Après avoir franchi le ruisseau du Fornant une route taillée à flanc de pente dans le rocher monte doucement vers l'ex-

trémité méridionale du Mont Vuache où, dans une sorte d'échancrure, est blotti le village de Chaumont.

C'est un vieux petit bourg moyennageux qui était protégé et défendu par la citadelle fameuse qui le dominait au sud. Des ruelles étroites et montantes, quelques vieilles maisons épargnées par le temps qui ont encore leur aspect d'autrefois. En 1536, le 24 février, François Ier, qui venait de Seyssel à la tête d'une armée de 24.000 hommes, pour aller au secours de Genève, a passé la nuit dans une maison de ce village transformée en 1900, en mairie. Le petit bourg fut en partie détruit ainsi que son château-fort pendant les guerres du XVIe siècle.



Eglise de CHAUMONT.

Petite porte latérale à tiers-point (XIVe siècle) avec tympan trilobé, croix pattée fleurdelysée, feuilles de vignes et raisins sculptés en rinceaux.

Nous arrivons à l'heure de la sortie de la grand'-messe. Des gens endimanchés stationnent devant l'église, très intrigués par l'apparition insolite des deux cars alpins dont l'un porte le fanion de la Florimontane et qui se sont arrêtés pendant que nous grimpons, en file indienne, vers l'emplacement de l'ancien château.

Nous montons sous le chaud soleil par un petit sentier dallé de pierres glissantes, longeant des assises de rochers humides, de vieux murs verdis de mousses et de fougères, qui, sans doute, est encore tel qu'il était au moyen-âge lorsque les hommes d'armes en cuirasses le suivaient pour aller au château. En dix minutes nous atteignons le faîte du monticule où se dressait la citadelle. C'est un mamelon assez étendu situé à 706 mètres d'altitude, dominant de 400 mètres la vallée de Frangy et des Usses. On distingue encore des traces de substructions, de talus et de terrasses qui peuvent donner une idée de la disposition du château disparu et de son importance stratégique. Déjà à l'époque des Allobroges, ce point était utilisé pour la défense du pays ; les Romains durent

aussi l'occuper. Les comtes de Genevois en firent, plus tard, une position fortifiée redoutable. Le château recouvrait une superficie de 10.000 mètres carrés. Il y avait trois murailles d'enceinte superposées, une haute tour quadrangulaire, un puits très profond et d'importantes constructions. Tout cela a disparu pour toujours. La nature a semé sa verdure sur les ouvrages des hommes. Partout de petits arbustes, des genêts aux fleurs d'or, des genévriers, des buissons que broutent des chèvres et un frais tapis d'herbe fine parsemée de scabieuses et d'œillets roses.

Seuls quelques pans de vieilles murailles se tiennent encore debout bravant les injures du temps. De hautes murailles ébréchées et croulantes qui se dressent sur le ciel, percées de trous ; qui tombent un peu chaque jour, pierre par pierre,

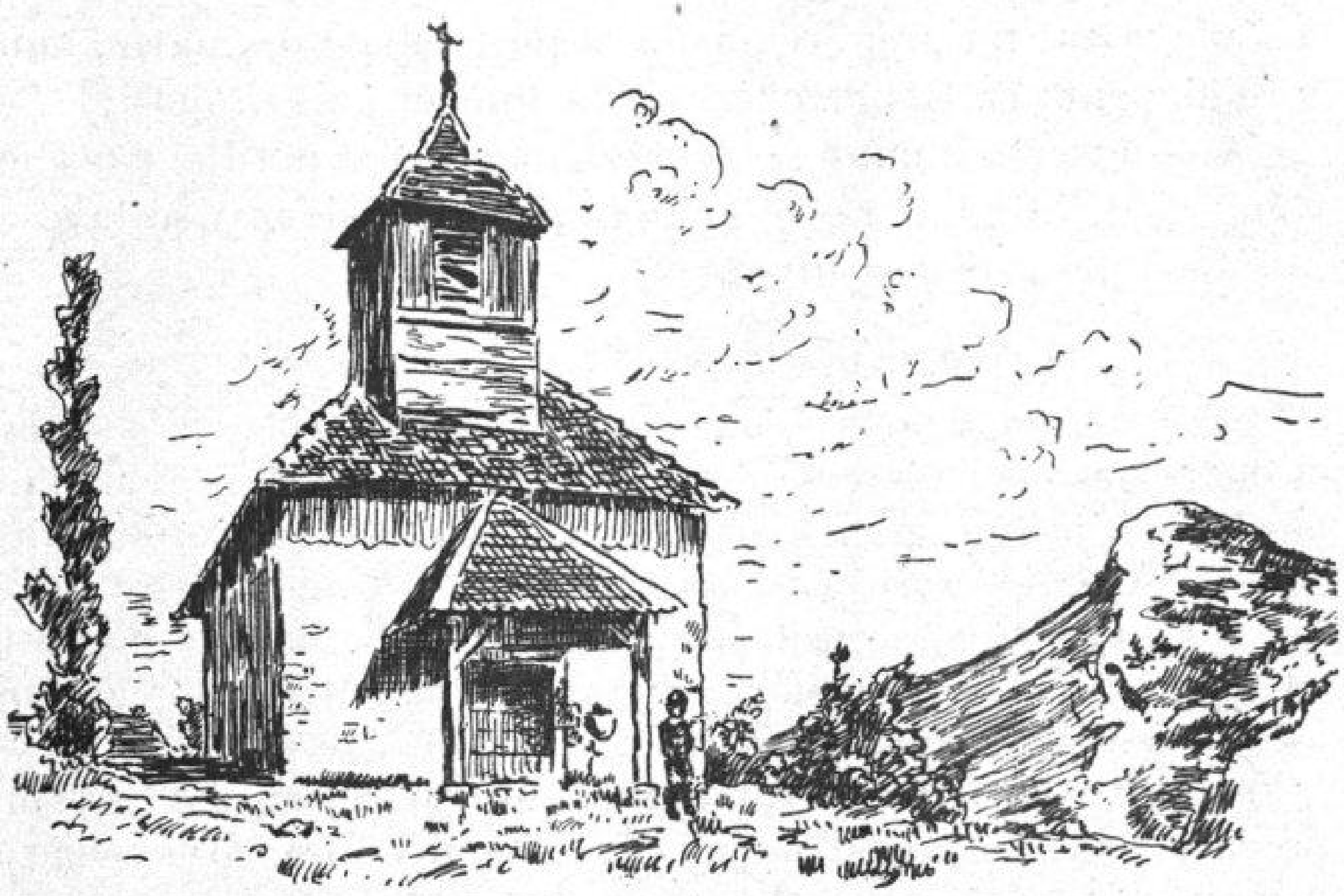

Chapelle SAINT-JEAN, à CHAUMONT.

Type d'une chapelle rurale de Savoie avec clocheton en bois et abat sons, et auvent au portail.

avec cette teinte bronzée et chaude, cette patine spéciale que donnent les siècles et la longue succession des brûlants étés. Elles paraissent orgueilleuses encore et dans leur décrépitude semblent vouloir toujours menacer...

Si les vestiges de l'ancien château-fort ont à peu près disparu, en revanche on jouit de ce plateau isolé d'une vue merveilleuse sur tout le pays alentour. Le regard s'étend au loin sur les vallées du Rhône, de la Chautagne, de la Semine, de l'Albanais. Vaste panorama de coteaux, de bois, d'ombreux

vallons, de plaines égayées de villages et de hameaux, sillonnées de blanches routes, qui va jusqu'aux lointains horizons bleuâtres où s'estompent sur le ciel les silhouettes vaporeuses des montagnes des Beauges, du bassin d'Annecy, de la Tarentaise et du Mont-Blanc.

Nous passons des instants exquis sur ce plateau, assis sur l'herbe, admirant ce beau paysage calme et reposant ou cueillant des fleurs.

Par une route en lacets à travers de beaux vignobles tout tièdes de soleil, nous descendons vers le fond de la vallée, saluant en passant l'ancienne et coquette petite chapelle de Saint-Jean, surmontée d'un clocheton pointu. A 11 h. 30 nous faisons notre entrée au chef-lieu de Frangy.

Un délicat repas est servi à l'hôtel du Commerce dans une vaste salle à manger. Quelques florimontans et leurs familles, qui n'avaient pu prendre part à la promenade du matin, nous y rejoignent (1). Bonne chère, bons vins et gais propos.

Au dessert, quand le Seyssel mousseux pétille dans les coupes, M. Miquet, notre sympathique Président, se lève et prononce le discours suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le canton de Frangy, dont nous avons commencé le parcours et dont nous poursuivrons ce soir la visite, est un de ceux où l'industrie n'a pas pénétré. Essentiellement agricole, et surtout viticole, il conserve l'esprit paisible et reposant des campagnes d'autrefois. Sa population, accueillante et gaie, a puisé dans le jus de la treille un caractère aimable, enjoué et bon enfant. Nombreux sont les sujets d'élite qu'elle a produits.

Frangy a vu naître le capitaine Louis Cottin, un des héros du premier Empire, qui fut le père du général Cottin, bien connu à Annecy. C'est également le berceau du peintre Jean Bonier, dont notre musée possède un beau portrait du notaire Dupont, homme d'esprit qui se faisait appeler, en plaisantant, Dupont *de la minute*,

(1) Etaient présents : M. et Mme L. André ; M. J. Aussedat ; M. et Mlle L. Aussedat ; M., Mme et Mlles C. Bouchet ; MM. Broise ; M. et Mme L. Dépollier ; M. J. Désormaux ; M. R. Domenjoud ; M. et Mme E. Falletti ; M. et Mme A. Flamary ; M. L. Gaillard ; M. le Chanoine Gavard ; Mme Lacombe-Dagand ; M. C. Marteaux ; M. et Mme G. Martin ; M. et Mme F. Miquet ; MM. et Mme Mouthon ; Mlle J. Mugnier ; M. et Mme Murgier ; MM. P. et J. d'Orlyé ; MM. et Mmes H. et L. Pfister ; M. et Mme F.-M. Ritz ; Mlle Roux ; MM. F. et J. Serand. S'étaient fait excuser : MM. J. Bouchet, C. Buttin, Lévitte, L. et R. Laydernier, E. Ribatto, ainsi que M. Marc Le Roux, Secrétaire perpétuel, empêché au dernier moment, qui a bien voulu exécuter les dessins de la présente relation.

par opposition à Dupont *de l'Eure*. Ce brave officier ministériel avait choisi pour emblème de sa résidence, une amphore, avec la devise : *Potius frangy quam siccari* : ce qui peut se traduire ainsi : plutôt la mort que la soif.

Il est difficile de parler de Frangy sans évoquer le souvenir de la famille Bastian, famille considérable, dont le chef fut un moment le plus grand propriétaire foncier de la Haute-Savoie : quand il mourut, son glas fut sonné dans les 23 clochers des communes où ses biens s'étendaient.

A Chaumont, ancien bourg fortifié qui avait jadis plus d'importance qu'aujourd'hui, sont nés les frères de Thiollaz, Emmanuel, lieutenant général en Saxe, ambassadeur à Berlin, et Claude-François, évêque d'Annecy et conseiller d'Etat.

Natifs aussi de Chaumont François Curtet, médecin de l'hospice de Bruxelles, membre de la Société des sciences de cette ville et agrégé de l'Académie de Turin, et François-Antoine Dechaumontet, major général en Prusse.

A Chessenaz, nous aurons le plaisir de voir un curé annécien de la rue Sainte-Claire, qui, avec des moyens pécuniaires invraisemblablement limités, a eu le talent de reconstruire une église, œuvre d'art et de goût, qui n'a pas sa pareille.

De Chilly sont sortis les de Lavenay, dont un fut président de la section des Finances du Conseil d'Etat, à Paris, et dont un autre fut préfet, cité à l'ordre de la nation pour sa belle conduite pendant la guerre.

Cette commune est aussi la patrie de Mgr Jean-Marie Crochet, évêque de Nagpour, et de l'abbé Louis Crochet, chanoine d'Orléans, docteur en théologie et auteur de nombreux ouvrages de piété.

A Marlioz, la famille de Pingon possédait un superbe château qui, après diverses vicissitudes, était devenu la propriété d'un enfant du peuple. M. Daudens, marchand de comestibles à Paris.

A Musièges, appartenait la famille du cardinal Mermillod, dont le père avait quitté cette localité pour aller tenir un petit commerce à Carouge.

Un enfant de Vanzy, parti en 1852 pour tenter la fortune à Lyon, a laissé un fils, M. Henri Gorjux, qui fut successivement ouvrier en soie, employé de fabrique, représentant de commerce, conseiller municipal de Lyon, adjoint au Maire, président de l'école de tissage, administrateur des hospices, directeur de l'hôpital de la Croix-Rouge, président de la Caisse d'épargne de la Croix-Rousse, etc.

C'est un bel exemple des qualités de persévérance, d'initiative et de volonté de notre race, et c'est par lui que je veux finir.

Je lève mon verre à la prospérité du canton de Frangy dont les habitants, depuis un temps immémorial, suivent le cours du Rhône et vont porter à la grande cité lyonnaise le concours toujours apprécié de leurs bras et de leur intelligence.

En sa qualité de doyen de l'assistance, M. Philibert d'Orlyé dit sa joie de se retrouver au milieu de nous.

De longs applaudissements saluent les paroles des deux orateurs.

A deux heures trente, sous un soleil brûlant, on se réinstalle dans les cars pour monter à Chessenaz où l'on va visiter la délicieuse petite église campagnarde, de style moderne, que vient de faire édifier, avec un grand souci d'art, un enfant d'Annecy, M. l'abbé Fromaget, curé de Chessenaz.

Malgré la pente très accentuée, en quelques instants nous sommes sur le plateau élevé où le village groupe ses maisons rustiques au milieu des vergers. L'église, avec ses murs tout neufs, ramassée et comme agrippée au sol, son large toit savoyard couvert de tuiles rouges et son clocher rouge aussi et pointu met une note gaie et chantante parmi les vieux toits et les arbres verts.

Sous le porche, M. le Maire de Chessenaz et M. le Curé nous souhaitent la bienvenue.

Nous entrons dans la nef et c'est tout de suite une impression de douceur mystique qui nous charme, une lumière discrète tamisée par de riches vitraux qui symbolisent les litanies de la Vierge, où l'or et le bleu dominent.

Avec une émotion de père et d'artiste M. le Curé Fromaget va nous donner des renseignements aussi précis que détaillés sur son église. Nous nous garderons bien même de résumer sa conférence si attrayante. Il s'exprime ainsi :

Monsieur le Président de la Florimontane,
Mesdames,
Messieurs,

C'est un grand honneur que vous faites à notre modeste village, en venant, ce soir, visiter son église.

Ma tâche, douce et facile, est de vous en rendre grâces.

Rendre grâces, c'est selon le mot du Fondateur de votre Académie, ce qu'il y a de meilleur au monde. On ne peut rien dire de plus court.

Je vous remercie d'être venus, parce que vous représentez mon pays natal, ma ville d'Annecy « *natale solum* » à laquelle, en dépit de l'éloignement, je demeure attaché par des liens indissolubles.

***

... Il n'y a pas longtemps, la verve d'un vaudevilliste parisien, Clément Vautel, ne ménageait guère nos académiciens de pro-

vince... Il s'en donnait à cœur joie sur cette foule de doux érudits, cherchant à singer leurs grands confrères de la capitale.

Or, il se trouve, pour cette fois du moins, que c'est Paris qui a *imité* la Province... et que cette puissante dame qu'est l'Académie Française est *un peu la fille* de cette *petite montagnarde* qui fut, à Annecy, l'Académie Florimontane.

Oui, trente ans avant que Richelieu eut l'idée de son Académie et de ses quarante fauteuils, *votre Florimontane* avait déjà pour emblème un oranger chargé de fleurs et de fruits. Regardez-le : je l'ai mis sur ce vitrail... il n'y manque que la devise de l'aimable saint : « *flores fructusque perennes* » (fleurs et fruits éternels).

Je salue donc avec joie, dans *notre* église, la présence de *votre* Académie, gracieuse et noble dame, aujourd'hui âgée de 78 ans, plus florissante et plus active que jamais : Votre Florimontane est une douairière qui ne se contente pas d'avoir un glorieux passé... Elle a son castel, son domaine rural, son grand musée, ses bibliothèques... et je vous envie tout bas de pouvoir, tout à l'heure, en nous quittant, admirer les splendeurs de Montrottier et vous sentir là-bas « CHEZ VOUS ».

***

« *Dic nobis, Maria,*
Quid vidisti in via ?... »

lisons-nous dans l'hymne de la fête de Pâques. — « Marie, dites-nous... Qu'avez-vous vu sur votre chemin ? »

Vous revenez de Chessenaz, Membres de la Florimontane ? Qu'avez-vous vu là-bas ?

N'est-ce pas la question qui vous sera posée à tous, dès que, ce soir, vous aurez regagné vos demeures ?

***

Ce que nos yeux ont vu...

Dans un coin charmant de la Semine, au-dessus de la route de Frangy à Seyssel, nous avons découvert une petite église où l'on ressent, dès le seuil, la calme suavité d'un cloître.

Son clocher de tuiles rouges souligne la blancheur du gros œuvre et jette une note joyeuse au milieu des verdures.

Est-ce une chapelle de château pour un prince dévôt, s'il en est encore ?... Non point. Un sanctuaire de pèlerinage populaire ?... Pas davantage. Mais une église de village, d'où l'on sort, pour peu qu'on y reste, meilleur ou moins mauvais qu'on y est entré.

« Car le silence lui-même parle dans cette église.

« Ce confessionnal où le sceptique n'entre pas, lui arrache quand « même, à distance, des lambeaux de *Mea Culpa*...

« Ces bancs... d'où il s'écarte avec orgueil, agenouillent malgré « lui, ses pensées...

« Ces stations de ce chemin de Croix, en camaïeu, si pénétrant « de vérité et de douleur, lui jettent, sur les épaules, et jusqu'au « fond du cœur, leur sort bienfaisant... Et, si endurci que l'on soit, « si étranger qu'on puisse être aux pratiques religieuses, il y a une « profonde douceur à se sentir un peu chrétien, ne serait-ce que par « la filière de la race, l'écho lointain d'un cantique, l'exemple « oublié des parents, le souvenir exhumé des morts. » (*Henri Lavedan, de l'Académie Française.*)

***

Cette moderne église a une petite histoire qui vaut d'être contée. Napoléon Ier répétait volontiers que *le plus court croquis* en disait plus long qu'un *long rapport*.

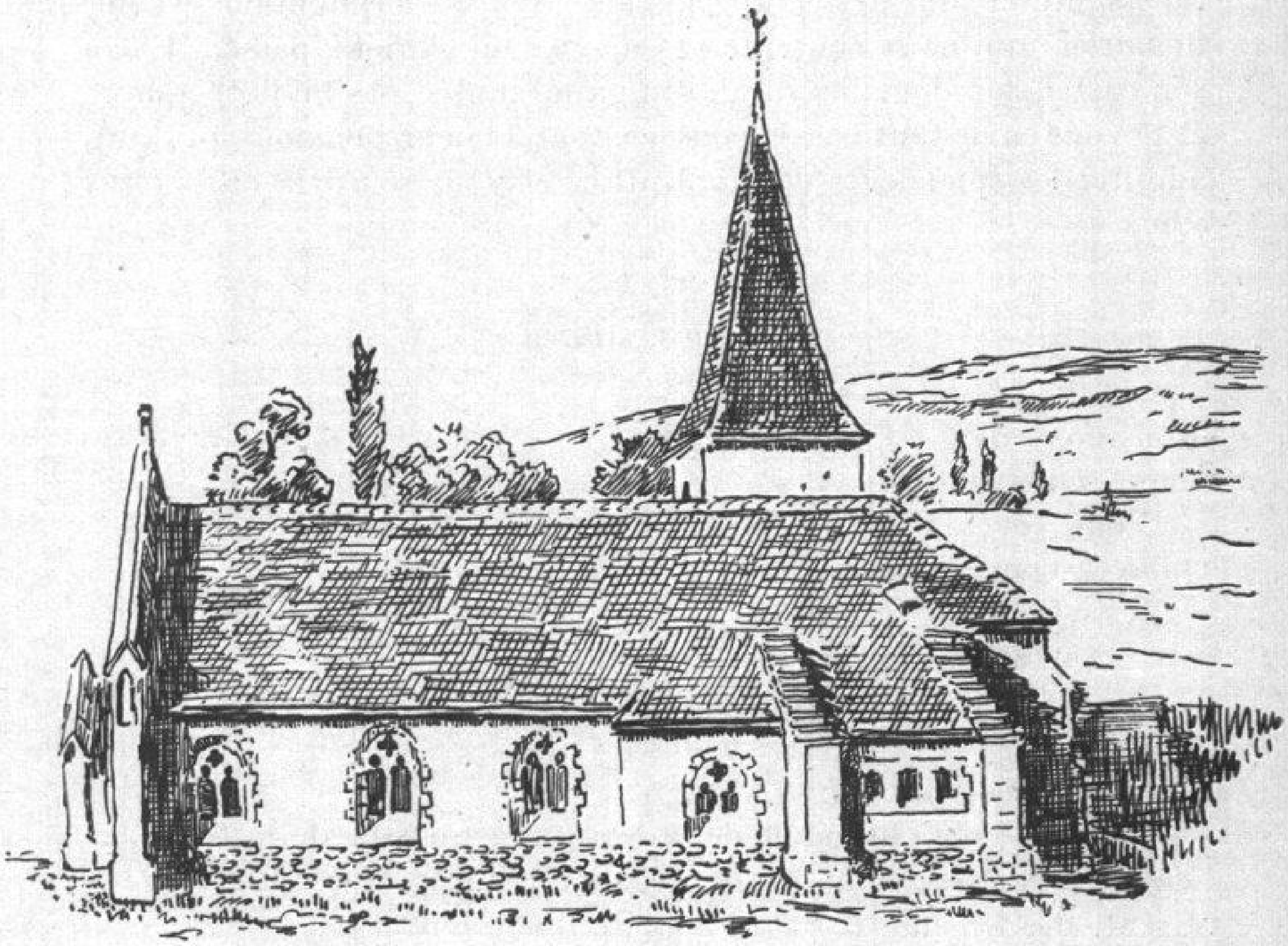

Moderne église de CHESSENAZ.

Donc, en 1922, quand j'y fus nommé curé, la vieille église s'écroulait sur les fidèles...

Tuberculeuse des pieds à la tête, elle a le catarrhe des vieillards. Ouverte à tous les vents, comme l'étable de Bethléem, elle n'a que des plaies béantes et des guenilles de pierre. Les pays dévastés n'en auraient point voulu... Que faire ? La rebâtir ? ? Mais quand je parle de reconstruire le temple du Seigneur...

— Eh quoi ! me disait-on, par ces temps de vie chère, jeter dans des pierres inertes un argent que réclament tant de détresses ;

rebâtir *ici*, alors que, *là-bas*, les églises des pays envahis dressent encore vers le Ciel, comme des bras suppliants, leurs murs pantelants et calcinés... ? — Quelle folie ! — M. le Curé... Vous avez la simplicité de la colombe... Ayez un peu la prudence du serpent — Eh bien ! Cette folie, je l'ai commise.

En 1923, cinq mois après, l'église est rasée. Où vont se faire les offices ?... On cherche... Rien. Pas la moindre grange. Aucun local. Alors ? Comme à la guerre, à ciel ouvert, dans la cour du presbytère. Les bancs sont durs, l'autel branlant... Ça manque de fresque et de bien d'autres choses... Mais le gazouillis des oiseaux dans la ramille se mêle au chant des vieux chantres, à la voix rude.

Puis, le 18 août, on pose la première pierre. Et bientôt la nouvelle église sort du sol où notre foi l'a plantée, toute souriante dans la grâce de son baptême.

Les lignes se dessinent, les arceaux se rejoignent et s'harmonisent... les voûtes se forment. Elle croît rapidement, à l'ombre des hauts peupliers qui lui feront un écrin de verdure. Elle se dresse enfin telle qu'un art délicat l'a conçue, elle arbore à son fronton la croix de Savoie. Le style est de « *chez nous* », pur, sobre, vigoureux.

En 1924, année pénible, hérissée de mille difficultés. Allons-nous, faute d'argent, être réduits à l'impuissance ?... Nous ne sommes pas riches. Les nouvelles murailles n'ont plus de lézardes, mais elles sont crevassées de dettes. L'enfant de pierre a la croissance difficile. Il faut aller chercher des parrains et des marraines à ce nouveau-né. La foi transporte les montagnes. Si les semailles sont difficiles — « qui bâtit, pâtit » — la joie sera immense au jour de la moisson.

En 1925. Effort magnifique : *Lyon*, *Paris* ouvrent toutes grandes les chaires de leurs églises et le curé de Chessenaz revient, non plus comme le petit ramoneur de la légende, n'ayant dans son sac que sa raclette, mais avec de quoi... *meubler*, *orner*, *embellir* son église.

— 3 autels en marbre jaune de Bourgogne et vert des Pyrénées ;

— 1 table de communion en marbre vert des Alpes (sculpteur Anthonioz) ;

— 24 bancs confortables en pichepin ;

— 18 stalles en chêne clair sculpté, exposées et primées à la foire de Lyon ;

— 36 mètres de balustrade en simili pierre, en grande union avec le porche et faisant corps avec l'église.

— 2 Anges Adorateurs, d'André Vermare, grand prix de Rome ;

— 1 Vierge du Marturet, du XIIe siècle, œuvre de M. Gruyet.

Avez-vous remarqué tous ces travaux ?

Un idéal si haut engendre le plus grand art.

***

Une fois sortie des mains de l'architecte et le gros œuvre étant accompli, la moderne église offre ses murailles aux peintres, ses baies au verrier, sa résonnance aux musiciens... Et peu à peu, elle devient un composé de tous les arts unis au bénéfice de sa Beauté.

A l'intérieur, une nef unique comportant deux cents places.

On a conservé le chœur vétuste et chenu de la vieille église, comme pour enchaîner l'avenir au passé : belle façon d'affirmer que la Beauté d'aujourd'hui n'a rien d'humiliant pour la ferveur d'hier.

Ce qui frappe, dès l'entrée, c'est la douceur dorée de l'éclairage ; l'enchantement d'une atmosphère bleu et or ; la séduction de vitraux lumineux qui chantent les litanies de la Sainte Vierge ; l'émotion d'un chemin de Croix, sobre et pathétique, vivant, animé, parlant,

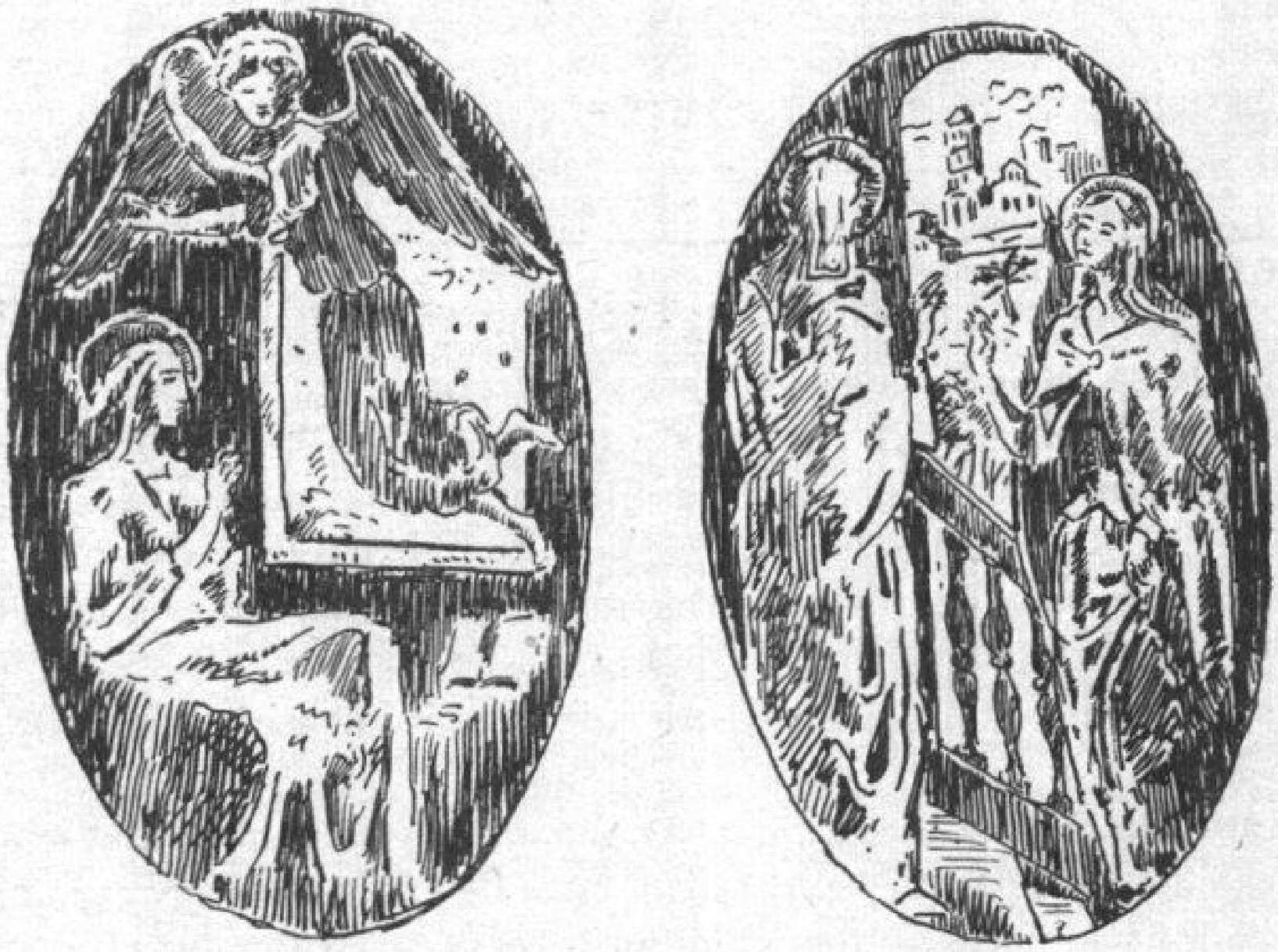

Eglise de CHESSENAZ.
Fresques : l'Annonciation ; la Visitation.

de M. Casimir Raymond ; un Christ de Desvallières. — M. Maurice Denis et son gendre *Marcel Poncet*, dans une harmonie de teintes sanguines sur un fond bleu de roi ont fait évoluer, dans le chœur, autour du Maître-Autel, une composition dont il faut d'autant plus admirer l'ingéniosité que les difficultés imposées par le cadre étaient plus grandes.

Ce sont des toiles marouflées représentant, dans un triptyque en camaïeu, l'*Annonciation*, face à l'entrée du côté gauche ; du côté droit, la *Visitation*, et au-dessous les rejoignant le *Couronnement de la Sainte Vierge* au milieu *des Saints de France*, nos *alliés du Ciel*.

C'est un étonnement de constater tout l'art — et d'une belle valeur — enfermé dans le petit sanctuaire — Une *vraie surprise* et *une joie*.

C'est la séparation nette d'avec ce qu'on a appelé l'art de la

rue Saint-Sulpice, si justement décrié par Huysmans, et l'entrée, dans une voie nouvelle qui ne heurte pas la tradition, qui ne déconcerte pas, parce que s'y rejoignent heureusement la *vérité liturgique* et la *plus tendre piété*.

***

Il est temps que toutes les formes du culte s'anoblissent et se dépouillent des pauvretés dont le mauvais goût les accable.

Allez, par exemple à Lisieux ou à Lourdes. Un affreux mercantilisme y sévit, emplissant les *boutiques* de *statues bariolées*. Tout est trop riche, et **presque rien n'est beau.**

Je crois qu'en écartant les mièvreries et en faisant preuve d'un goût très sûr, l'église de Chessenaz donne un *salutaire exemple*.

Puisse-t-il être entendu, compris, imité !... Et souhaitons que de petites équipes ferventes d'artistes authentiques — maîtres de leur inspiration comme de leur outil — tous, marcheurs à l'Etoile.... n'ayant peut-être ni or, ni aïeux, mais seulement le désir, en notre époque de grisaille, de faire, par la Beauté, rayonner de plus en plus dans les âmes, le Dieu vivant de nos autels. L'Eglise a toujours appelé la Beauté à son service. Le Christ fut le plus beau des Enfants des hommes, et sa robe, sans couture, se défendit par sa beauté contre le couteau, contre le partage des bourreaux.

***

L'église de Chessenaz chantée par ses vitraux.

Nos verrières ont pour auteur *Georges Decôte*, le professeur du Palais des Beaux-Arts, de Lyon, et auteur des vitraux de la Basilique de Fourvières. Elles sollicitent les yeux.

C'est une gamme de couleurs virginales en l'honneur de la Vierge, patronne de notre église. Sur toutes les baies des deux côtés, M. Georges Decôte a jeté par brassées les fleurs des litanies.

La conception était neuve. On fut d'abord surpris. Mais la beauté fit très vite accepter le symbole. Et pourquoi n'ouvrirait-on point dans nos églises de Savoie de larges brèches sur une campagne de rêve ?...

— Une vision de fleurs empruntées aux champs d'alentour, c'est un peu de *fraîcheur retrouvée* pour nos *âmes enfumées de citadins*.

***

Les verres antiques très morcelés et affranchis de toute peinture, n'ont rien de commun avec les chromos qui enlaidissent bien des vitraux. Les nôtres chatoient, chantent, jouent, s'allument ou s'éteignent suivant les heures du jour et parlent à tout instant un langage différent. On dirait des tapisseries d'Orient, mais transparentes, frémissantes, dont la sensibilité s'exalte avec la lumière du soleil.

C'est le grand art du verrier que le choix de ces verres dits « anciens » aux tons profonds et dégradés. Chaque couleur, chaque nuance, amoureusement choisie, est encerclée de plomb, et dans cette dispersion voulue, l'œil est attiré par d'innombrables pierreries, au travers desquelles se décompose la lumière.

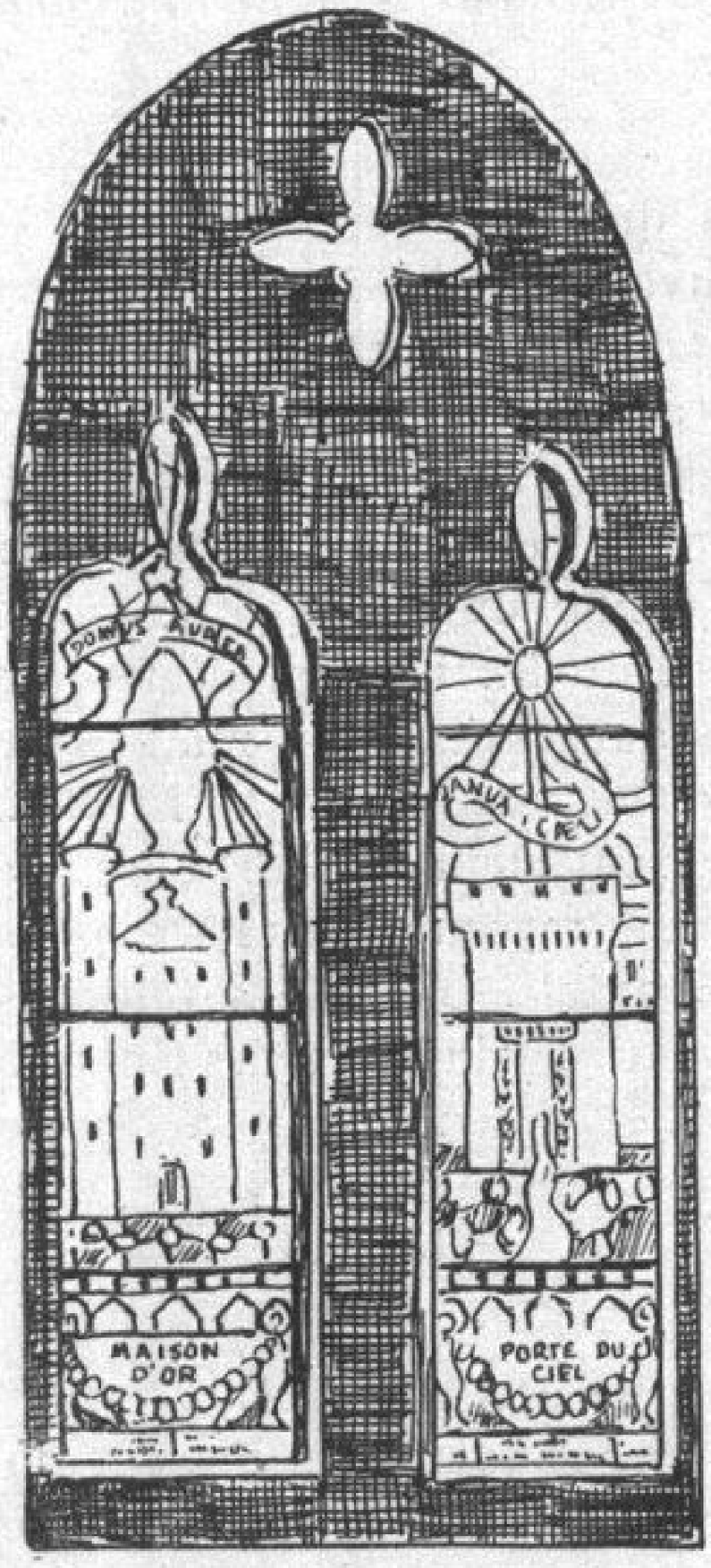

Eglise de Chessenaz.

Les vitraux : litanies de la Vierge.

Nous retrouvons à l'église de Chessenaz les procédés techniques employés autrefois dans les verreries du XIIe siècle, à *Chartres*, à *Bourges*, à la *Sainte Chapelle*, à *Rouen*.

Devons-nous dire qu'on y retrouve aussi la *richesse des tons ?*... Faisons la part des siècles et de la patine inimitable qu'ils fournissent... et nos petits vitraux, d'un bleu limpide et profond, comme le ciel des belles matinées dans nos montagnes, soutiendront la comparaison avec leur flamme sans cesse vivante. La mosaïque de couleurs y pétille, les tons se mêlent, les éclairs s'entrecroisent. Le regard dépasse l'écran et cherche déjà le Paradis.

Et quand, enfin, on rompt le charme pour s'attacher à la lecture — car les vitraux de Chessenaz, c'est *tout un livre, toute une épopée mariale* aux vastes et merveilleux feuillets, le bouquet de lumière s'ordonne et il parle à l'esprit.

On voudrait pouvoir examiner longuement chaque pièce du mobilier :

— la porte du Tabernacle, de l'atelier d'Armand Caillat ;

— le baptistère et la cathèdre, œuvre des ateliers lyonnais, dirigés par M. l'abbé Lamache ;

— la sainte Thérèse, en pierre reconstituée, exposée au Pavillon de Marsan, au Salon de la Nationale ;

— le bénitier tout à fait curieux de Gilbert Bernasconi, marbrier sculpteur.

On voudrait pouvoir donner aussi de longs détails sur les ornements et chasubles anciennes confectionnées par les Bénédictines de la rue Monsieur à Paris.

Mais le temps passe et l'auto vous attend.



De gauche à droite, 1er rang : Mlles M. Bouchet, Aussedat, M.-L. Bouchet, Roux, Mmes J. Mouthon, H. et L. Pfister ;
2e rang : Mmes F. Miquet, A. Flamary, L. André, L. Dépollier. MM. J. Désormaux, F. Miquet, Mme Lacombe-Dagand, Mlle J. Mugnier, M. C. Marteaux.
3e rang : Mmes C. Bouchet, E. Falletti. F Murgier, F.-M. Ritz, G. Martin ; MM. L.Dépollier, E. Falletti, Chanoine Gavard, L. André, P. d'Orlyé, L. Pfister, J. Serand, L. Aussedat, Broise.
4e rang : MM. G. Martin, J. d'Orlyé, L. Gaillard, J. Mouthon, F. Serand, C. Bouchet, J. Murgier, J. Aussedat, A. Flamary, Abbé Fromaget, R. Domenjoud, P. Broise.

***

Jadis, les grands pécheurs, quand ils ne pouvaient plus aller à la Croisade pour se purifier de leurs souillures, croyaient qu'ils faisaient presque autant pour le salut de leur âme en construisant une église.

Nous n'avons fait hélas ! qu'une toute petite église de campagne.

Sa forme pratique, originale, économique et nouvelle, peut se survivre dans d'autres églises dont elle serait en quelque sorte la génératrice.

M. le Maire et M. le Curé ne veulent pas nous laisser partir sans nous faire goûter un vin blanc du crû très apprécié. On trinque à la mode savoyarde. De cordiales paroles sont échangées et le Président, dans une heureuse improvisation, remercie nos hôtes de leur accueil si bienveillant et se félicite de constater la bonne harmonie qui règne à Chessenaz entre la mairie et la cure. Cette harmonie a permis la réalisation de l'œuvre d'art que nous venons d'admirer et dont nous emportons tous un charmant souvenir.

Les mains s'agitent pour un dernier adieu et les cars redescendent jusqu'au bord des Usses où nous suivons la route départementale dans la direction de Seyssel.

Sur un monticule dominant la rivière se dresse, à demi-ruinée, mais imposante encore, la Tour de Mons. De forme carrée elle se dessine, très patinée par le temps, sur le vert tendre des vignes. Un petit peuplier a poussé à son sommet comme un panache. Elle fut bâtie au XIe siècle pour défendre le passage et appartenait au XIIIe siècle à la puissante famille d'Arlod. Comme toutes les ruines elle a sa mélancolie ; on dirait qu'elle a conscience de son inutilité présente, de sa définitive déchéance...

A Châtel nous abandonnons la route pour grimper sur le plateau de Desingy, d'où la vue plonge sur la vallée du Rhône. Çà et là on voit briller au loin les eaux du fleuve à travers des masses d'arbres. Encore un château à l'extrémité d'une longue avenue, celui de Peilly, qui appartenait autrefois à la famille de même nom, l'une des plus anciennes de la noblesse savoyarde. Il a été restauré récemment par son ancien propriétaire M. Baud. Plusieurs corps de bâtiments d'époques diverses sont reliés par un mur d'enceinte flanqué de quatre tours cylindriques percées de meurtrières. L'entrée principale est surmontée d'un ancien corps de garde orné des armes des de Peilly sculptées sur marbre. Donjon cylindrique,

vastes salles dallées éclairées par des fenêtres géminées avec une voûte massive soutenue par un pilier central d'où rayon-

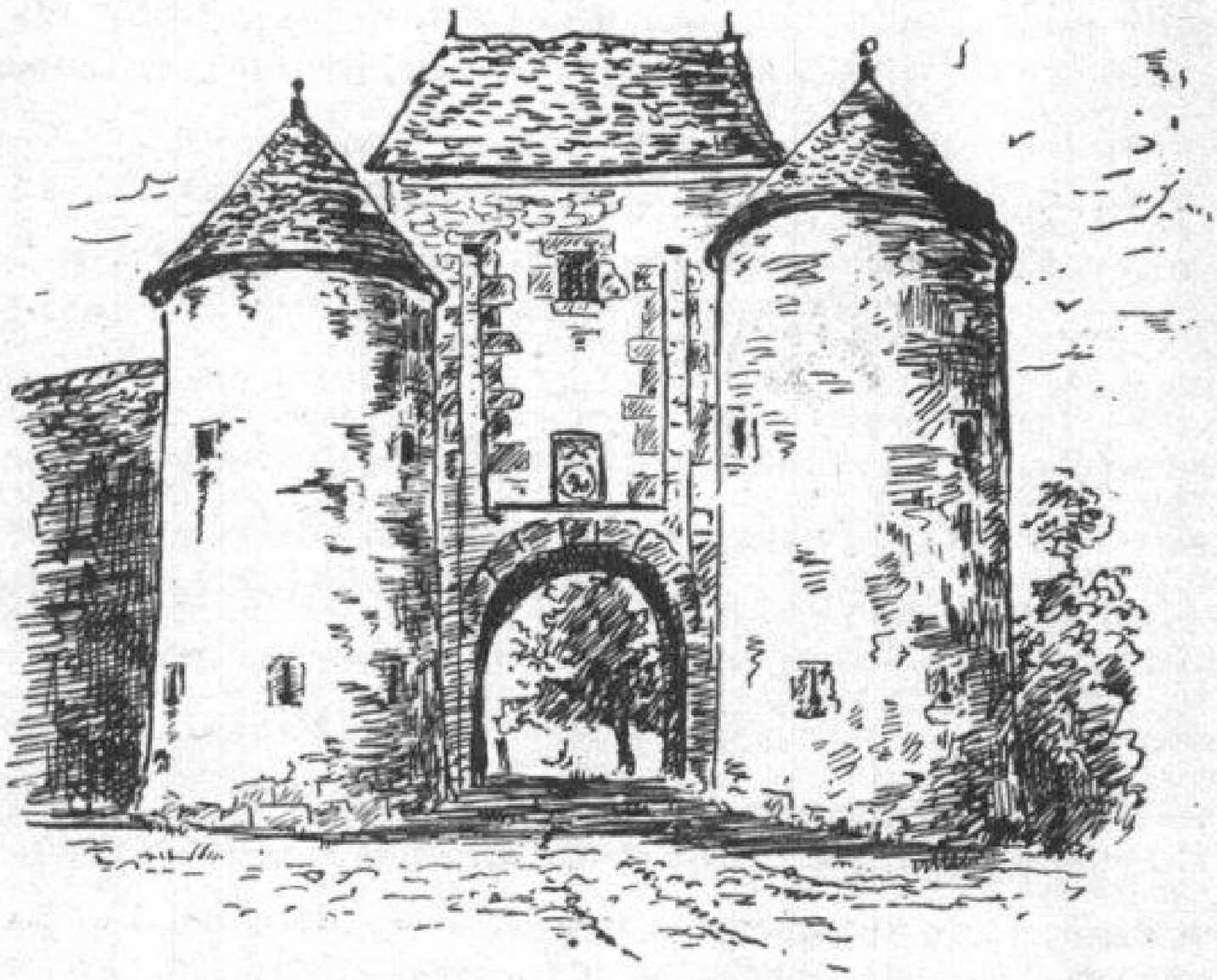

CHATEAU DE PEILLY.
Porte fortifiée avec tours à archères (XVe siècle).

nent des nervures — chapiteaux et piédestaux d'un joli dessin — petite chapelle ogivale — immense cheminée en pierre de taille, occupant tout un côté d'une salle — escalier de la Re-

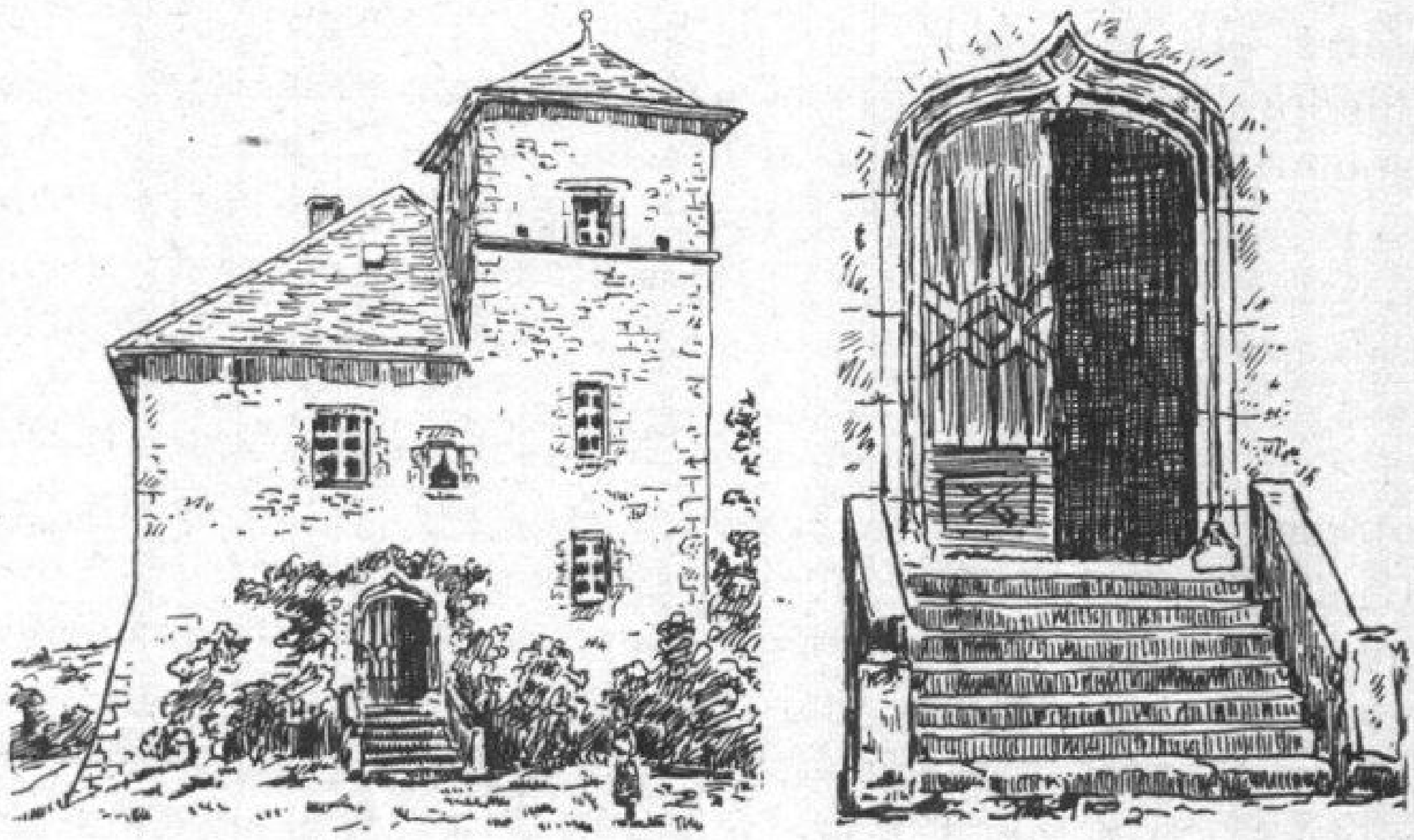

CHATEAU DE LA TOUR.
Type du manoir savoyard du XVIe siècle. Escalier et porte à accolade.

naissance avec clefs de voûte ornées de délicates sculptures. En somme, ensemble curieux qui nous intéresse beaucoup.

Un coup de sifflet ramène les visiteurs dans les cars. Nos

instants sont comptés, il faut partir. Traversé le village de Desingy, laissant à droite l'église, d'architecture romano-byzantine, qui est une des plus anciennes de Savoie, puis, à gauche, La Tour, petit château à portail ogival, ayant appartenu aux familles de Desingy, de la Croix, de Baytaz, de Montailleur et de Lavenay.

Un frais petit vallon nous conduit à Clermont. Au-dessus du village nous visitons le château bâti en 1578 par Mgr Regard de Gallois, originaire de Clermont, qui fut évêque de Bargneray dans le royaume de Naples et camérier du pape Paul IV. Il fit édifier cette somptueuse résidence sur le modèle du Vatican avec les débris de l'ancienne forteresse des

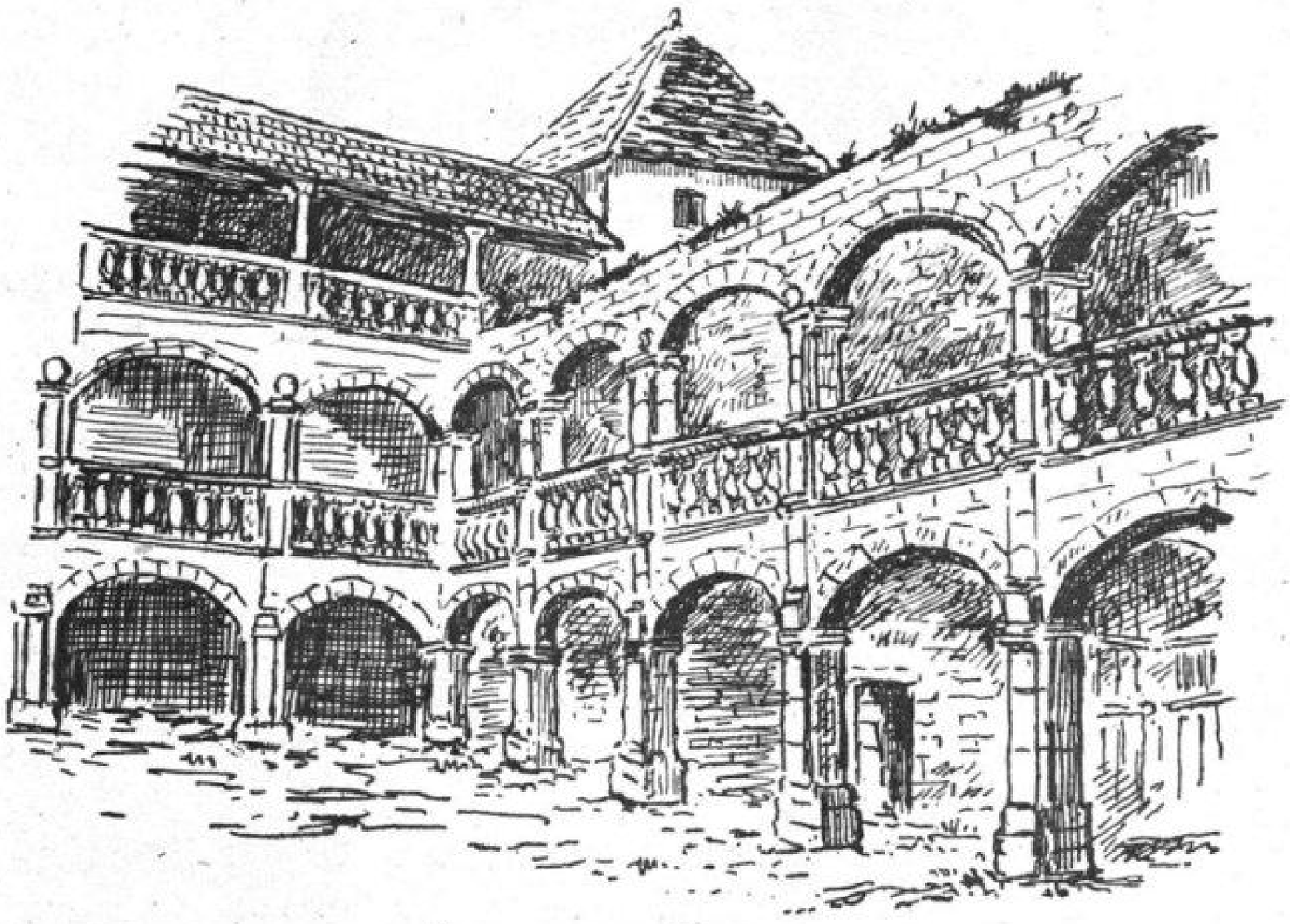

CHATEAU DE CLERMONT.

Cour d'honneur entourée de deux rangs superposés de galeries à arcades.

comtes de Genevois qui couronnait, un peu au-dessus du château actuel la colline de Clermont et dont on voit encore quelques restes.

Nous admirons une vaste cour d'honneur entourée de deux étages de galeries à arcades et balustres en pierre qui, malheureusement, sont très délabrées et sans entretien. A l'intérieur existe une petite chapelle où saint François de Sales reçut la tonsure.

La course continue. En descendant pour rejoindre la route de Rumilly à Frangy, nous avons, en arrière, une vue d'ensemble sur le village de Clermont avec ses maisons en

amphithéâtre, que le soleil à son déclin colore de teintes chaudes.

Voici le vallon encaissé de la Morge et sur un éperon avancé le château de Foras ; puis Mionnaz, Versonnex et les tours de Crête, le château de Morgenex dominant la Morge ; Vallières où nous abandonnons la route de Rumilly pour suivre celle d'Hauteville.



CHATEAU DE CLERMONT.

Fin du XVIe siècle, bâti par l'évêque Gallois de Regard.
Porte monumentale.

Courte visite, en passant, au château de Chitry. Nous sommes reçus très aimablement par M. Muhem, au nom de M. de Castella, propriétaire actuel.

Quelques jolis salons, ornés de peintures et vue splendide, depuis la terrasse, sur tout le bassin de Rumilly.

Vers six heures du soir les florimontans voient un dernier château, heureusement mieux conservé que la plupart de ceux visités dans la journée,

C'est Montrottier ! Ils sont chez eux grâce à la générosité de Léon Marès. Le drapeau de Savoie flotte au-dessus du portail ogival pour leur souhaiter la bienvenue.

En passant par l'escalier d'honneur on inaugure une pla-

que de marbre gris, récemment apposée, sur laquelle sont gravés en lettres d'or les noms des fondateurs de l'Académie, ceux de ses rénovateurs, de Léon Marès et des donateurs.

Puis un lunch est servi dans le grand salon brillamment éclairé, où des tables chargées de cristaux, d'argenterie et de délicates porcelaines ont été dressées.

Coup d'œil ravissant, cordiale animation. M. Miquet prend la parole en ces termes :

Mesdames, Messieurs,

Nous avons pensé que la réunion de la Florimontane en ce jour de fête était une excellente occasion pour donner plus d'éclat à une manifestation de sympathie que nous voulons faire en l'honneur d'un de nos membres les plus méritants, M. le Vice-Président Désormaux, qui va nous quitter.

Notre aimable et docte collègue a demandé et obtenu sa mise à la retraite, et il est à la veille de regagner son cher pays bressan, où déjà Madame et Mademoiselle Désormaux l'ont précédé.

Depuis trente-trois ans, M. Désormaux était des nôtres, et nous pouvons dire sans exagérer qu'il a laissé passer peu de séances sans les agrémenter de ses communications, marquées au coin de l'érudition la plus sûre et documentée. Deux fois lauréat de l'Institut, il est devenu un spécialiste de la philologie, et ses études sur les parlers de Savoie, non moins que sa collaboration au *Dictionnaire savoyard*, lui ont valu une grande notoriété.

Sa compétence et son esprit judicieux nous ont été précieux pour le jugement de nos concours. Je ne m'étendrai pas sur les qualités du professeur, laissant ce soin à de plus qualifiés, mais je veux rappeler qu'il ne considérait pas sa tâche comme terminée quand la classe était finie, et qu'il suivait ses élèves dans leurs carrières avec un intérêt pareil à celui du semeur qui voit lever le bon grain. Il a ainsi mérité la reconnaissance des familles.

Pour un travailleur comme M. Désormaux, la retraite n'est pas l'abandon de toute distraction intellectuelle. Nous espérons que, tout en jouissant d'un repos bien gagné, M. Désormaux trouvera le moyen de nous donner signe de vie, de temps à autre, par l'envoi de quelques communications comme celles auxquelles nous sommes habitués.

Pour mieux marquer notre désir de ne pas nous séparer de lui, nous avons décidé de lui conférer le titre de président d'honneur, par acclamation, en attendant qu'un vote régulier confirme, en temps opportun, cette nomination.

C'est dans ces sentiments que je porte un toast chaleureux à M. Désormaux et à sa famille, et que je lui dis, au nom de tous, non pas adieu, mais au revoir !

M. Désormaux, très ému, lui répond ainsi :

Monsieur le Président,
Mesdames,
Mes chers Collègues Florimontans,

Je suis touché, plus que je ne saurais l'exprimer, de la haute distinction que l'Académie Florimontane veut bien me décerner, comme des paroles si bienveillantes qui viennent d'être prononcées. J'en garderai toujours, fidèlement, la mémoire.

Cette promenade fut aussi attrayante qu'instructive. Pour moi cependant le plaisir était nuancé d'une profonde mélancolie. Je vais quitter Annecy, ce Lycée dont je suis le doyen, les Sociétés auxquelles j'appartiens, (l'une d'elles (1), dont je salue ici le distingué Président, m'a pareillement conféré, jeudi passé, le titre de Président d'honneur) ; enfin notre Académie Florimontane, qui m'a vu souvent à la tâche et qui, souvent aussi, a voulu que je fusse à l'honneur. Voilà pourquoi, avec une émotion troublante, j'évoquais, chemin faisant, les choses et les figures de Savoie.

Cette âme des choses m'accompagnera loin d'ici. Partout elle viendra me hanter. J'emporte avec moi l'ineffable vision des paysages que vous aimez. Je n'aurais pu contempler longtemps encore la netteté de leurs lignes harmonieuses. Mais, les paupières closes, je les apercevrai, et je ne cesserai d'admirer leur grâce ou leur majesté. Parfois même je croirai retrouver la ferveur de ma jeunesse au souvenir des nants frémissants, des combes verdoyantes et des cimes où s'attarde un dernier rayon. Tant que je vivrai, la symphonie des forêts, l'appel nostalgique du lac, trouveront un écho dans mon cœur.

Ces paysages familiers, je me plairai souvent à les animer de visages qui me sont chers. Tantôt j'évoquerai les travailleurs disparus, ces bons ouvriers de la Florimontane qui m'ont accueilli jadis avec une exquise courtoisie (2). Tantôt l'une de nos récentes séances se prolongera dans ma pensée. Avec les savants éminents qui sont nos Présidents d'honneur, j'aurai plaisir à saluer notre Président actuel, qui dirige avec la compétence et le dévoûment que vous connaissez les « débats » de nos réunions mensuelles. En face de lui, notre Secrétaire perpétuel, directeur de la *Revue Savoisienne*, à qui rien de ce qui concerne l'art, la science, les lettres, ne doit être indifférent. Auprès d'eux, nos très estimés vice-présidents, notre sympathique trésorier, nos archiviste et bibliothécaire, toujours prêts à rendre un service avec cette bonne grâce qui en double le

(1) La *Société d'Instruction Populaire* des arrondissements d'Annecy et de Saint-Julien, dont le président actuel est M. J. d'Orlyé, qui assistait à l'excursion florimontane.

(2) Particulièrement MM. Aimé Constantin et Camille Dunant.

prix. Je sais bien que, loin d'Annecy, lorsque j'aurai besoin, parfois, pour compléter ma tâche, de recourir à leur obligeance, c'est avec la même cordialité qu'ils répondront à mes désirs.

Je n'aurais garde d'omettre les administrateurs de Montrottier et les autres membres du Comité : parmi eux, le très érudit Président de l'Académie Salésienne, qui voulut bien, il y a quelque trente ans, rédiger pour mes études dialectologiques de précieuses observations. Et mon excellent camarade de l'Université lyonnaise, est-il de ceux qu'on pourrait oublier ? Enfin je me permets de saluer, avec mes dévoués correspondants, tous les habitués des séances florimontanes, et vous, Mesdames, vous Messieurs, dont la sympathie me rend plus clémente cette heure mélancolique.

En vous quittant bientôt pour cette Bresse que ma fille a chantée, je resterai fidèle encore à la Savoie. Je me propose de lui consacrer mes derniers loisirs. J'espère achever, si Dieu le veut, l'étude entreprise sur l'*Histoire du langage en Savoie.* En attendant, je compte vous envoyer, en guise d'adieu, non point une pièce de vers, comme le faisaient au XVIe siècle humanistes et poètes, pour prendre congé des villes où ils avaient reçu l'hospitalité, mais une prosaïque notice de quelques pages.

Il s'agit d'un testament, publié pour la première fois et commenté : testament de celui qui fut le premier professeur de rhétorique au Collège fondé par Eustache Chapuis dans notre cité. C'était un humaniste érudit, un poète disert, que Révérend Angelon de Bellegarde, chanoine de Notre-Dame de Liesse. Qui le connaît maintenant ? C'est à lui cependant, je l'ai montré naguère, que Marot fugitif dédiait l'une de ses dernières œuvres, l'épître *A un sien Amy.*

Le *Testament* d'Angelon de Bellegarde vient d'être exhumé et catalogué dans nos Archives départementales. A ma prière, M. Avezou, qui continue la lignée de prédécesseurs tels que les Ducis, les Max Bruchet, les Gaston Letonnelier, les Claude Faure, a bien voulu transcrire pour moi ce précieux document. La teneur en est aussi intéressante qu'elle me paraît originale.

Il sera peut-être piquant de lire ce texte, annoté, avec le concours de M. Avezou, par le dernier professeur de rhétorique (actuellement du moins), le « moderne régent », comme on disait à l'époque de Jean Ménenc, en ce lycée Berthollet qui perpétue le collège chapuisien.

Tout en commentant ces suprêmes dispositions d'un lointain précurseur, le Collègue qui va prendre congé de vous ne pourra s'empêcher de songer aux circonstances indépendantes de sa volonté qui le contraignent à vieillir, à s'éteindre, loin de votre cité.

Il est temps de conclure. — En vous remerciant du fond du cœur de cette chaude sympathie qui vient de se traduire si délicatement par les paroles de notre Président et par la motion dont je

suis aussi touché qu'honoré, je me permets, Mesdames et Messieurs, d'émettre deux souhaits.

Le premier, c'est que la Florimontane, toujours fidèle à ses nobles traditions, ne cesse d'accroître chaque année le patrimoine intellectuel de la province et de la nation.

Le second est plus égoïste ; mais vous l'excuserez, je crois, volontiers.

A celui qui fut si longtemps, si fidèlement, des vôtres, j'ose espérer, mes chers et honorés Confrères Florimontans, que vous accorderez parfois un amical souvenir !

M. Philibert d'Orlyé, en sa qualité d'ancien maire de Menthon, s'associe aux paroles du Président et rappelle la féconde collaboration de M. Désormaux à l'œuvre du millénaire de saint Bernard de Menthon.

Enfin, se faisant l'interprète de tous, M. Georges Martin remercie très aimablement les organisateurs de la promenade, en tous points réussie.

Et c'est le retour à Annecy. Retour un peu mélancolique ! La campagne s'endort aux chants des grillons. L'Angelus du soir tinte au vieux clocher roman de Poisy. Voici les milliers de petites lumières de la ville, pareilles à des étoiles tombées du ciel et, plus loin, les Dents de Lanfont, la Tournette majestueuse, les sommets des montagnes du fond du lac où le jour se meurt en teintes mauves d'une douceur infinie...

F. Serand.

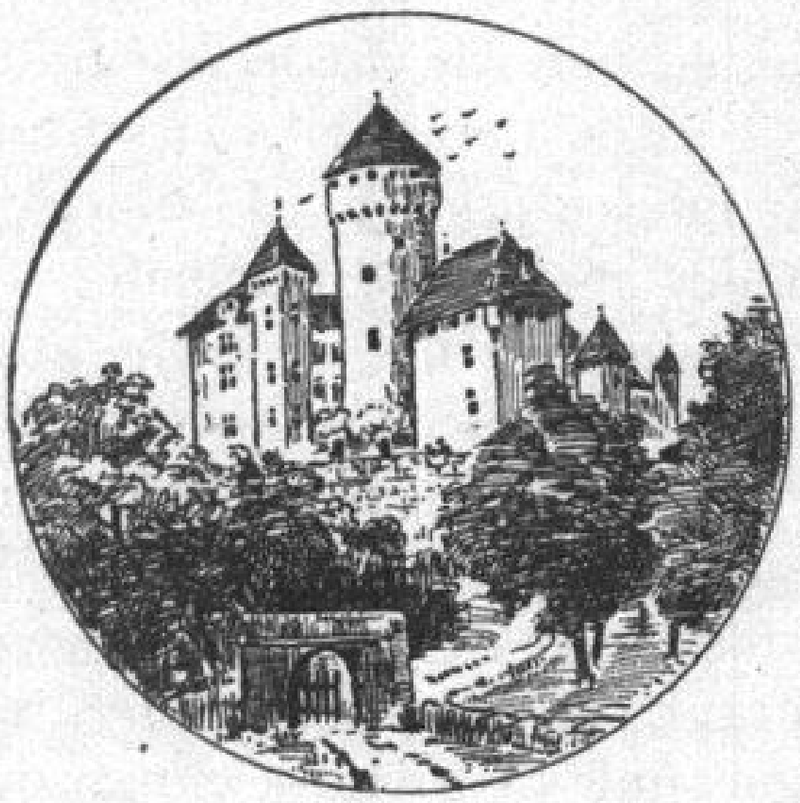

Jules PHILIPPE

(1827-1888)

IV

Lorsque, dans les derniers mois de 1859, Jules Philippe qui craignait pour les siens et pour lui-même les conséquences de l'établissement du régime impérial en Savoie, se résolut à céder à Louis Thésio, son imprimerie, celle-ci avait acquis une certaine importance. Située dans des locaux du rez-de-chaussée, à l'angle du passage Golliardi et du quai de la Halle, elle occupait une douzaine d'employés dirigés par un proscrit français, le prote A. David, et elle possédait plusieurs presses typographiques et lithographiques. Jules Philippe abandonna, à ce moment, son appartement au-dessus des ateliers, au numéro 1 de la rue des Annonciades, et il revint s'installer dans la maison paternelle de la rue Sainte-Claire. Il avait cinq enfants dont l'aîné atteignait dix ans ; les revenus de sa petite fortune suffisaient à peine, aussi accepte-t-il, en juin 1860, d'être agent, pour l'arrondissement d'Annecy, d'une compagnie d'assurances contre l'incendie.

L'annexion venait d'être réalisée. Le premier préfet du département, M. Levainville, n'avait fait que passer et au mois d'août 1860, arrivait à Annecy un homme envoyé sur l'initiative de Napoléon III lui-même, qui l'appréciait fort : j'ai nommé Anselme Petetin. Celui-ci avait accepté le poste avec une grande joie. Né à Morzine, en 1806, il était fils de Jean Petetin, « lieutenant d'ordre dans les gabelles impériales ». Toute son enfance s'était écoulée dans nos montagnes et il avait conservé pour son pays natal un amour profond. Journaliste de talent, il avait fait de l'opposition à Louis Philippe. Nommé par la Seconde République, commissaire général dans les départements de l'Ain et du Jura, il savait que si la France l'avait osé, elle aurait déjà, à ce moment, annexé la Savoie sans coup férir. Rallié à l'Empire, Petetin avait repris sa plume de journaliste et soit dans l'*Opinion nationale*, soit dans des brochures, avec une maîtrise incomparable, il avait mené campagne en faveur de-

l'annexion de la Savoie. Le choix de Petetin comme préfet paraissait donc particulièrement heureux : « Revoir les beautés et les divines grandeurs de cette splendide contrée — les revoir françaises, tout entières françaises, disait-il dans sa proclamation aux populations, et y représenter la loi de la France, c'est un bonheur auquel je ne pourrais rien comparer, si j'étais sûr de réussir à réaliser les désirs de l'empereur pour la prospérité de ce pays et à mériter l'affection de tous ses habitants. »

On comprend qu'un tel homme était fait pour s'entendre avec Jules Philippe. Petetin qui savait apprécier les caractères avait tout de suite reconnu sa haute valeur, les causes de sa popularité et la grande influence qu'il exerçait sur ses concitoyens. Ils se rencontrèrent à la Société Florimontane dont le préfet, très ouvert à toutes les choses de l'esprit, encourageait les efforts. Déjà, le collège d'Annecy venant d'être transformé par décret impérial en collège communal de plein exercice, il avait donné à son ami une marque d'estime et de sympathie en le nommant membre du Conseil d'administration. Mais cela ne lui suffisait point. Petetin connaissait les opinions de Jules Philippe et son attitude au moment de l'annexion. Il sentait qu'il pourrait à l'occasion gêner l'action de l'administration et il essaya de le rallier. Il avait conçu le projet de grouper sous une direction unique les services d'assistance comme cela existait déjà dans beaucoup de départements français et comme le désirait le gouvernement. Dans le courant de janvier 1861, il fit appeler Jules Philippe et lui proposa l'emploi d'inspecteur des hospices, des bureaux et des établissements de bienfaisance, auquel serait rattaché le service des enfants assistés. Le traitement de 3.000 francs n'était pas très élevé, mais il devait cependant faire réfléchir un père de famille nombreuse dont les revenus ne dépassaient pas 5.000 francs. Aux premiers mots de Petetin, Jules Philippe déclara que l'acceptation lui paraissait impossible, ses actes et son attitude antérieurs l'empêchant de servir l'empire. Mais le préfet se fit insinuant. Il fallait prêter serment : c'était là un geste que tout le monde devait accomplir dans les actes de la vie publique. Ne serait-il pas obligé de le prêter, ce serment, si, par hasard, il voulait briguer un mandat électif ? Né l'avait-il pas déjà prêté, au titre de conseiller municipal de la ville, fonctions auxquelles il venait d'être réélu pour la troisième fois à la presque unanimité des vo-

tants ? (1) D'ailleurs, là n'était pas la question. Gardez vos opinions dont vous n'avez à rendre compte à personne, lui dit-il en substance, la mission que je vous offre n'étant nullement une mission politique, mais une mission de charité, totalement étrangère au gouvernement, puisqu'elle n'est rétribuée que par le département.

Jules Philippe finit par se laisser fléchir. Nommé par arrêté du 2 février, il fut installé le 5. Peu après le préfet annonçait ainsi cette entrée en fonctions, par le *Recueil des Actes Administratifs :* « J'ai institué une inspection des hospices, des bureaux et des établissements de bienfaisance. J'ai confié cette inspection à M. Jules Philippe, chargé, en la même qualité, du service des enfants assistés du département. J'ai la plus grande confiance que ce fonctionnaire remplira, avec le zèle dévoué, intelligent, prudent et ferme qu'elle exige, la mission qui lui est donnée et qui est une des plus élevées que puisse souhaiter un homme de bien. » Petetin avait vu juste. Le premier inspecteur des enfants assistés de la Haute-Savoie fit preuve de hautes qualités dont le témoignage se trouve consigné dans les rapports au Conseil général et au ministère. La bonté, la sensibilité, la sympathie agissante de Jules Philippe pour les humbles trouvaient là de multiples occasions de se manifester utilement, avec un tact et une discrétion dont la mémoire fut longue à s'effacer. Mais cette nomination avait soulevé des protestations chez certains amis trop zélés de l'empire. On ne comprenait pas qu'on soit allé chercher un ennemi du régime, un adversaire acharné de l'annexion, alors que ceux qui avaient soutenu, pendant trois ans, la cause annexionniste « étaient mis en oubli »... Tant qu'Anselme Petetin fut à Annecy, ces protestations se heurtèrent à sa décision bien arrêtée de maintenir Jules Philippe, — qui lui donnait, d'ailleurs, satisfaction, — au poste où la réelle habileté du préfet, paraissait avoir réussi à le neutraliser. Mais les adversaires intéressés de l'écrivain populaire trouvèrent une oreille plus complaisante chez son successeur.

Le vote d'annexion, acte spontané chez la grande majorité de nos compatriotes, devint, par la suite, pour beaucoup d'entre eux, la source de grosses déceptions. La France amena avec elle, en Savoie, des fonctionnaires qui, bien souvent,

(1) Le 30 décembre 1860, Jules Philippe avait été réélu conseiller municipal par 1.201 voix sur 1.458 votants. Le 1er février 1861, le Conseil municipal le désignait comme membre du Conseil des Directeurs de la Caisse d'épargne.

manquaient du tact le plus élémentaire. Les uns pensant qu'ils allaient habiter une contrée sauvage, arrivaient chargés de provisions de toutes sortes. Les autres, prenant à la lettre l'explication des dictionnaitres qui décrétaient que le Savoyard était un être ignorant, grossier, incapable de toute délicatesse, prenaient des airs conquérants, parlaient de haut à des populations en apparence froides, réservées et semblant fermées à tout ce qui n'émanait pas d'elles-mêmes, mais non dénuées de sensibilité, cependant, et montrant de rares qualités lorsqu'on savait trouver le chemin de leur cœur. Il faut avouer qu'en Savoie, il y eut aussi une crise dans les années qui suivirent la réunion à l'empire français. Il arriva quelquefois, par exemple, à la police, de trouver à Annecy, sur les murs, sur les arbres du Pâquier ou de la promenade des « Charmilles » (1) des placards injurieux pour nos nouveaux compatriotes ; on bouscula quelques Français ; on s'abstint d'en fréquenter d'autres ; mais on ne mit jamais en cause la question nationale.

Ce qui blessait, surtout, le très vif amour-propre des Savoyards, c'était de se voir tourner en ridicule, dans les conversations, dans des livres et surtout par le journal. La Savoie était à peine française que déjà des protestations s'élevaient dans les rares feuilles, qui, malgré la rigueur de la loi sur la presse, avaient continué leur publication. Quoique Jules Philippe eût abandonné la plume, ses concitoyens voulaient, cependant, voir dans les protestations publiées, une de ces initiatives qu'ils attendaient de lui, parce qu'ils le regardaient comme leur défenseur naturel. Le bruit de sa collaboration au *Moniteur de la Haute-Savoie* finit par prendre tant de consistance qu'il dut démentir : « Ayant abandonné le journalisme politique depuis tantôt deux ans, disait-il, je ne me sens aucune velléité d'y rentrer aujourd'hui et cela, pour des motifs que ceux qui me connaissent apprécieront sans doute. » Ce n'était là qu'une abstention passagère. On a vu au chapitre précédent qu'il avait déjà protesté dans la *Revue Savoisienne* contre la position faite à la Savoie. Certaines attaques pouvaient être négligées, leur publicité atteignant à peine notre pays. Mais d'autres étaient plus graves. Telles sont par exemple les réflexions du *Siècle*, de mauvais goût, provoquées par le Congrès scientifique de 1863, tenu à Cham-

(1) Quai Eustache Chappuis.

béry, auxquelles Jules Philippe répondit par un article énergique publié dans le *Courrier de Savoie*, journal littéraire de Chambéry. Il y faisait une description peu sympathique des gens qu'on lance sur la province pour en médire et qui parlent du Congrès scientifique comme quelqu'un qui n'y a jamais assisté. A une réplique, il déclarait : « Les Savoyards sont fatigués de toutes ces appréciations ridicules dont eux et leur pays sont l'objet de la part des journalistes parisiens. »

D'autres journaux très répandus ouvraient aussi leurs colonnes à des auteurs dont le nom seul était une garantie. Au mois de juin 1862, un savant, Stéphane Robinet (1), avait publié des impressions d'un voyage en Savoie qui soulevèrent de nombreuses protestations. D'après lui, les campagnards ne se nourrissaient que de maïs, de pommes de terre, de fèves et de châtaignes. Ils ne mangeaient jamais de viande, jamais de froment, et leurs bêtes étaient à peine alimentées. Pendant six mois de l'année le pain aurait été composé de seigle et d'avoine, avec les grains tout entiers. Bref, ce pauvre pays ne pouvait faire vivre que des ramoneurs et des hommes primitifs. « L'annexion, concluait-il, était aussi bien préparée pour les bêtes que pour les gens ! » Jules Philippe répondit dans le *Mont-Blanc* avec vivacité. « M. Charles Dupin, disait-il spirituellement, s'était donc trompé, lorsqu'il avait dit à la tribune que la Savoie était peuplée de 600.000 *misérables* ; il aurait dû dire 1.500.000 *bêtes* ! » En conjurant les Savoyards de rester fiers d'être ce qu'ils sont, il ajoutait : « Vous avez fourni à toutes les nations d'Europe, des esprits d'élite qui ont glorifié votre nom. Vous avez fourni des ramoneurs, mais des ramoneurs illustres : Vaugelas a ramoné la langue française et Favre a ramoné la législation de son temps. François de Sales a ramoné l'esprit religieux de son siècle. De Maistre et le cardinal Gerdil ont eu de rudes raclettes philosophiques. Berthollet n'a pas mal nettoyé les cheminées des alambics des chimistes et les épées des onze généraux que vous avez fournis au premier empire n'ont pas mal balayé les épaules des ennemis de la France ! Glorieux décrotteurs !... La France intelligente vous appréciera et vous apprécie déjà ; vous lui avez rendu la nature la plus grandiose qui soit au monde, et elle comprend que le peuple qui vit au

(1) Chimiste français, né en 1796, mort en 1869, membre de l'Académie de médecine, célèbre par ses travaux sur l'industrie de la soie.

milieu de ces merveilles ne peut qu'avoir une intelligence élevée, un esprit solide et un cœur dévoué. »

La réponse de Jules Philippe obtint dans toute la Savoie un succès marqué. Les Annéciens, surtout, approuvèrent cette protestation qui mettait les choses au point, et disait leur fait à ces Français qui prenaient notre pays pour une colonie. L'administration dont Jules Philippe dépendait fut moins satisfaite. Il y eut échange de correspondance entre le ministre et le préfet d'Annecy, qui n'était déjà plus le loyal Anselme Petetin. Mais on résolut de faire le silence sur l'incident qui, cette fois, n'eut d'autres conséquences que d'accroître l'influence et la popularité de l'auteur.

Le fonctionnaire alors à la tête des services de la Haute-Savoie, Joseph Ferrand, était tout l'opposé de son prédécesseur. Autant celui-ci, ancien diplomate, avait de larges idées et l'esprit ouvert, autant le nouveau venu donnait l'impression d'un homme à l'esprit étroit, autoritaire, et d'une correction rigoureusement administrative jusque dans sa famille. Ambitieux, mais obséquieusement soumis à son ministre auquel, dès qu'il le put, il ne cessa de demander de l'avancement, c'était un préfet à poigne, ne supportant aucune contradiction, aucune difficulté qui aurait pu ne pas le conserver « bien en cour ». Un journaliste du *Figaro*, voulant le dépeindre en une phrase écrivait drôlement : « Il est né préfet, il mange et il dort préfet et il mourra préfet. » Il était de notoriété publique qu'il avait des préventions contre les Savoyards. En arrivant à Annecy, il commença par se renseigner minutieusement sur le milieu dans lequel il allait vivre. Il classa méthodiquement les gens avec lesquels il devait être en relations quotidiennes et il faut avouer que ces renseignements avaient assez d'exactitude. Voici ce que l'on trouve en face du nom de Jules Philippe dans un « Etat des notabilités » qu'il envoyait à son ministre, au début de l'année 1862. « Philippe Jules, ancien rédacteur de journaux, actuellement inspecteur des enfants trouvés (Secrétaire de la Société Florimontane, ex-imprimeur), très connu dans le pays par quelques productions littéraires qui ont eu un certain succès. Il est aimable et paraît avoir de l'esprit. Il a appartenu au parti démocrate avancé ; il paraît, aujourd'hui, rallié au gouvernement de l'empereur. Il n'est pas sans influence dans le pays. »

A la première entrevue, Jules Philippe lui avait fait connaître comment il était entré dans l'administration et la la-

titude qui lui avait été laissée relativement à ses opinions. Le nouveau préfet ne répondit pas, mais l'inspecteur des enfants assistés sentit, tout de suite contre lui, la sourde hostilité de son chef qui ne pouvait supporter qu'un subordonné ne fut pas soumis aveuglément comme il l'était lui-même à l'ordre établi. Il existait aussi, entre les deux hommes, un point de friction encore plus sensible ; le préfet voyait de très mauvais œil la popularité de Jules Philippe. Il en était vexé et le succès des *Gloires de la Savoie*, ne fit qu'accroître son ressentiment. Tout en donnant, à Paris, le change sur les opinions de son collaborateur, comme on l'a vu, dans la note envoyée au ministère, il le surveillait étroitement, espérant découvrir la faute professionnelle qui lui permettrait de s'en débarrasser. Il était secondé, dans cette besogne, par un de ses employés qui détestait les Savoyards et qui ne manquait pas une occasion de faire subir des avanies au malheureux inspecteur. Mais si Jules Philippe, en dehors de la préfecture, faisait preuve d'une certaine indépendance, il était irréprochable dans son service et le préfet Ferrand désespérait de pouvoir jamais sévir contre lui, lorsqu'un nouvel incident précipita les choses.

Les attaques contre la Savoie et les Savoyards qui continuaient dans la presse parisienne, avaient fini par mettre à fleur de peau la susceptibilité des populations ; ces attaques contribuaient à entretenir un état d'esprit tout à fait contraire à la « fusion » entre anciens et nouveaux Français dont paraissait se désintéresser presque complètement le gouvernement, malgré les nombreux rapports adressés des deux départements annexés. C'était l'époque où le journal populaire à un sou commençait à se répandre. La nouvelle formule, réalisée avec le *Petit Journal*, réussissait mieux encore que ses promoteurs ne l'espéraient. Au *Petit Journal* s'adjoignait bientôt un supplément, le *Petit Illustré*, accueilli par le public avec la même faveur. Ce fut lui qui mit le feu aux poudres.

Au mois d'août 1864, un journaliste nommé J. Boyer, dans un article du *Petit Illustré* sur les bruits de la rue, écrivait ces lignes malencontreuses : « O loi sage ! ô loi humaine ! ô loi, protectrice des nerfs et des tympans des citoyens honnêtes, quand donc passeras-tu le détroit ? Paris t'attend, Paris t'implore, ne fût-ce que pour affranchir nos oreilles de l'enragé sabat de ces Savoyards *que l'annexion a vomis* sur le pavé de Paris. » Cette phrase n'échappa point aux nombreux lec-

teurs annéciens sur lesquels elle eut une fâcheuse répercussion. Le trouble des esprits était même si profond que le commissaire de police crut devoir en entretenir le préfet. Il lui apprit qu'un grand nombre d'habitants lui en avaient parlé, en manifestant leur indignation, qu'il avait fait tous ses efforts pour les calmer, en essayant de leur prouver que « ces sottes lignes d'un méchant écrivain » n'avaient pas d'importance et que l'administration était « la première à déplorer de semblables choses ». « Il est à peine croyable, écrira un peu plus tard, à Paris, le préfet Ferrand, qu'un article émanant d'un écrivain inconnu, ait pu être considéré comme l'expression de la pensée de la presse parisienne et presque de la France. Telle est, cependant, l'impression qui a prévalu, à Annecy, chez une notable partie de la population. » C'est que nos compatriotes, excédés des ironies ou des injures publiées un peu partout, sans répit, depuis quatre ans, en étaient arrivés à ne plus pouvoir rien supporter.

C'était à la *Revue Savoisienne* que Jules Philippe destinait l'article qu'il avait écrit, sous le coup de la colère, en réponse au journaliste Boyer. Le jour où il l'apporta à l'imprimeur, qui n'était autre que Louis Thésio, lui-même rédacteur du *Mont-Blanc*, celui-ci lui fit remarquer que l'article était politique, et que la *Revue* ne l'étant pas, il ne pouvait le publier. « Mais, ajouta-t-il, pourquoi ne lui donnerai-je pas asile au *Mont-Blanc* ? — Oseriez-vous, répliqua l'auteur ? — Pourquoi n'oserai-je pas ? Ne suis-je pas libre d'imprimer dans mon journal ce que bon me semble ? — Eh ! bien, faites... » L'article parut en tête du numéro du 26 août, sous le titre : *Encore les Savoyards* ! Jules Philippe s'y élevait très vivement contre l'injustice et le cynisme des attaques déshonorantes dont les Savoyards étaient continuellement l'objet : « Une chose nous étonne, concluait-il, c'est que l'autorité supérieure centrale ne prenne pas des mesures pour empêcher des scandales pareils à celui que nous venons de signaler. Qu'on nous plaisante, à l'égal des Auvergnats, des Normands et autres, c'est très bien ; mais qu'on vienne nous dire que l'annexion nous a VOMIS sur la France, c'est fort, trop fort, et on comprend que nous puissions difficilement digérer un soufflet pareil. Qu'en résulte-t-il alors ? C'est qu'en dépit des efforts des honnêtes citoyens qui voudraient établir une concorde parfaite entre Français anciens et Français nouveaux, une lutte sourde s'établit sur toute l'étendue du pays savoisien. Les

journalistes de Paris qui s'égaient grossièrement à nos dépens, ignorent tout le mal qu'ils font à la classe des employés français que la masse rend injustement responsable des écarts d'esprit des Parisiens... Le gouvernement ne doit plus tolérer que les efforts généreux qu'il ne cesse de faire pour la prospérité de la Savoie, soient en partie annulés par les excitations à la haine entre citoyens d'un même pays, journellement renouvelées par quelques saltimbanques de la presse parisienne. »

Si l'article du *Petit Illustré* avait soulevé les Annéciens, la riposte, énergique et décidée, produisit une satisfaction profonde. Jules Philippe trouva, comme toujours, chez ses concitoyens, une approbation unanime. Elle menaça, cette fois, de se traduire en actes. L'autorité judiciaire commençait à s'émouvoir de ces sympathies sans cesse renouvelées. « Il ne semble pas que ce soit là le chemin de la fusion » écrivait le commissaire de police, dans un rapport du jour même de la publication de l'article du *Mont-Blanc*, en se plaignant du peu de résultat de ses appels au calme, en dénonçant cet « écrit sans mesure, sans à propos et qui dépasse le but à atteindre ».

Le préfet, irrité, mais au fond satisfait de l'occasion qui s'offrait de sévir contre un fonctionnaire trop indépendant, sollicita par télégraphe, du ministre de l'intérieur l'autorisation d'adresser au *Mont-Blanc* un « communiqué » qui, après des adoucissements dans les termes, selon les ordres mêmes de Paris, parut dans le numéro du 31 août. On y déclarait que l'article du *Petit Illustré* n'était pas de nature à motiver l'application de mesures de répression ; que les allégations de cet article étaient de celles auxquelles personne ne s'arrête et qu'en les relevant, le *Mont-Blanc* leur avait donné une importance qu'elles n'auraient jamais eue sans lui. Puis le préfet fit comparaître le coupable, bien résolu à le briser s'il lui résistait. Il commença par de sévères observations sur l'inconvenance et l'imprudence de tels articles, lui rappelant que, dans une circonstance analogue, il s'était lui-même empressé de signaler à l'attention du ministre les écarts de la presse parisienne, touchant la Savoie. Sur un ton sec, il ajouta qu'il n'admettait pas qu'un fonctionnaire public pût, à son insu, par imprudence ou autrement, compromettre les intérêts de l'assimilation du pays et troubler les rapports des anciens et des nouveaux Français.

Mais Jules Philippe, contrairement à l'attente de son adversaire, ne se courba pas sous la mercuriale. Redressant la tête, il répondit par des paroles agressives, revendiqua la pleine responsabilité de ce qu'il avait fait, jeta sa démission au préfet interloqué et quitta la préfecture en faisant claquer les portes.

L'incident connu en ville, y produisit une grosse émotion. Pour les Annéciens, Jules Philippe était victime de son dévoûment à l'honneur outragé et aux intérêts de son pays ; — et aussi des agissements du personnage, éminence grise du préfet, qui lui avait voué la haine que l'on sait : « J'aimerais mieux, disait-il à ses amis, crever de faim, que de rester une heure de plus avec ce Rodin. » Le sentiment public voulait une protestation énergique et générale contre un affront par lequel chacun se sentait atteint. Il fallait prouver à l'autorité que toute la ville se solidarisait avec l'homme qui savait si bien défendre les Savoyards. Une manifestation publique s'organisa, qui serait allée acclamer l'écrivain populaire. Mais, toujours modeste et animé de sentiments de paix et de concorde, celui-ci persuada ses amis de ne rien faire et ils finirent par se rendre à ses raisons. Jules Philippe était clairvoyant. On apprenait, d'une part, que des désordres étaient à craindre, les fonctionnaires étrangers au pays et les officiers de la garnison se proposant de s'opposer à la manifestation ; d'autre part, que les dispositions étaient prises en haut lieu pour l'empêcher et même pour la réprimer. Grâce aux conseils de modération de l'auteur de l'incident et de ceux qui l'approchaient le plus près, le calme se fit rapidement ; le 4 septembre, le préfet pouvait écrire à son ministre que le « communiqué » inséré dans le *Mont-Blanc* avait produit le meilleur effet en dégageant nettement la responsabilité du gouvernement. « La décision que j'ai prise concernant M. Philippe (1) continuait-il, contribuera notablement à créer parmi les fonctionnaires savoisiens l'esprit de discipline et de hiérarchie dont ils manquent en général... On a su, dans la ville, que tout était dis-

(1) En écrivant ces mots, le préfet se vantait. Il y a, au sujet de cet incident qui pouvait être gros de conséquences, deux rapports dont les minutes sont aux Archives de la Haute-Savoie (Affaires politiques, 1864). Dans le premier de ces documents, il est dit que Jules Philippe à *offert* sa démission. Dans le second rapport, il est bien écrit, ce qui est conforme à la vérité : « *En acceptant* la démission de M. Philippe... », mais le préfet a barré cette phrase d'un trait de plume et l'a remplacée par celle que j'ai citée ci-dessus : « La décision que j'ai prise... etc. »

posé pour réprimer énergiquement la manifestation projetée. Cette circonstance, aussi, aura, pour l'avenir, une influence salutaire au point de vue de la direction des esprits. »

Jules Philippe ne cessa son service que deux mois après, lorsqu'on lui eut trouvé un successeur plus docile. Il sortait de l'administration impériale, librement, comme il y était entré. Il y avait toujours, du reste, conservé son indépendance, ainsi que le prouvera ce fait : Depuis 1862, il faisait partie de la Commission de publication de l'*Album de la Haute-Savoie*, splendide ouvrage rédigé par Francis Wey (1), illustré par Terry, et destiné à faire connaître mieux la Savoie. La Commission qui réunissait les notabilités du pays dans tous les domaines, aidait et conseillait l'auteur qui écrivait le livre et l'artiste qui l'illustrait. Un jour, on vint proposer à cette Commission de dédier l'*Album* au prince impérial ; Jules Philippe s'abstint dès lors d'assister aux séances et lorsque, plus tard, l'édition étant terminée, on le pria de signer la dédicace, il s'y refusa, regardant cette signature comme un « acte d'adhésion imposé » au régime impérial.

Quelques jours à peine après son départ de la Préfecture, Jules Philippe devenait libraire ; dans les premiers jours de novembre, il succédait à Didier-Monnet, dont le magasin était situé place Notre-Dame (2).

En acceptant si rapidement la démission de l'inspecteur des enfants assistés, le préfet avait commis une maladresse dont il n'avait pas mesuré les conséquences. A la tête de la librairie, au milieu des livres qu'il aimait tant, Jules Philippe était dans son élément. Il voyait, dans cette profession, alors règlementée comme celle de notaire ou d'avocat, un moyen efficace de concourir utilement à l'instruction du peuple, ce dont il avait fait un des buts de sa vie. Il aimait à s'entretenir avec les acheteurs, conseillant les uns et les autres, s'at-

(1) Francis Wey, né à Besançon en 1812, après avoir été admis à l'Ecole centrale, prit ses grades universitaires et entra à l'école des Chartes. N'ayant pas obtenu d'emploi d'archiviste paléographe, il se voua à la littérature et publia plusieurs romans et des œuvres philologiques. Nommé en 1853, inspecteur général des archives départementales, il remplit en cette qualité une mission dans la Haute-Savoie aussitôt après l'annexion. C'est à la suite de cette mission qu'il fut choisi par la Commission de l'Album pour rédiger le texte qui devait accompagner les dessins de Henry Terry. L'ouvrage de Francis Wey sur la Haute-Savoie qui témoigne d'un amour enthousiaste pour notre pays a été également publié, sans dessins, dans le format ordinaire des romans. Francis Wey est mort à Paris en 1882.

(2) Actuellement, chapellerie Burdin.

tardant avec ceux qui lui étaient le plus sympathiques, à commenter les évènements littéraires, à échanger des impressions sur le mouvement intellectuel du moment qui était si brillant. Il aimait surtout à deviser des choses de la Savoie et à parler de la *Revue Savoisienne*, qu'il dirigeait, avec deux amis très chers : le discret et modeste érudit Eloi Serand, qui devait bientôt abandonner le magasin de la rue Filaterie pour les archives départementales où il était nommé adjoint à l'archiviste, et l'aimable Louis Revon, le savant conservateur du musée, cachant une vaste culture sous une simplicité délicate qui n'excluait, d'ailleurs, ni l'esprit malicieux, ni la bonté (1).

Mais il ne venait pas que des amateurs de science et d'art. Par la force même des évènements, grâce à la haute autorité du nouveau propriétaire, la librairie devenait, peu à peu, un foyer d'idées libérales, le centre de l'opposition républicaine. Elle était fréquentée non seulement par les « irréconciliables », selon l'expression alors à la mode, mais encore par tous ceux qui s'étaient laissés séduire par les apparences démocratiques du régime, et qui s'en détachaient peu à peu pour des causes diverses. Les familiers étaient de tous les milieux. On y rencontrait des avocats comme Louis Chaumontel, d'une combativité naturelle, mais sachant rester prudent et attendre son heure qu'il sentait prochaine : le feu qui couve sous la cendre ; le bon et charmant Jacques Replat, tout fier et attendri du talent et de la notoriété de l'un des siens ; Bianco, à l'éloquence incisive et mordante ; parmi les jeunes : Henri Déléan et Charles Thomasset, ardents, enthousiastes, donnant les plus belles promesses et Félix Brunier dont la vivacité des opinions était inséparable d'une rare élégance. On y voyait des médecins, comme le Docteur Perrissoud, autrefois la providence des proscrits de l'Empire dans le besoin, réservant aujourd'hui aux pauvres sa proverbiale bonté ; le Docteur Claude-Marie Duparc, primesautier, d'une cordialité et d'une gaieté brutale et franche ; le Docteur Thonion, à la science large, voltairien hautain et spirituel. On y rencontrait encore le notaire

(1) Louis Revon se déplaçait beaucoup, dans l'intérêt du musée et de la bibliothèque municipale. Au cours de ses voyages, il écrivait souvent à Jules Philippe, le tenant au courant de ses achats et de ses échanges. Celui-ci avait conservé un grand nombre des lettres de son ami ; quelques-unes sont adressées simultanément à Eloi Serand, « Eligius », comme Revon l'appelait familièrement. Toutes révèlent l'affection profonde qui unissait ces trois hommes. Ces lettres seront utiles à qui voudra, plus tard, écrire l'histoire de notre musée.

Jean-Louis Grivaz, calme et pondéré, mais ami sincère et sûr ; Aimé Levet qui allait quitter la mairie d'Annecy pour la direction de la Banque de France, rallié peut-être à l'Empire, mais resté profondément anticlérical. Il y avait aussi des humbles, des gens du peuple, qui venaient saluer ou consulter « M'sieu Philippe » et dont le plus représentatif était Philippe Calligé, un brave homme, entraîné par ses idées généreuses, qui n'avait qu'un tort, celui de négliger ses propres affaires pour chevaucher les rêves d'une humanité meilleure.

D'autres personnages y faisaient des apparitions passagères : c'étaient des exilés que les diverses révolutions avaient rassemblés à Genève, ou des hommes politiques piémontais, comme ce singulier Crispi, qui venait souvent dans la région d'Annecy, avant 1860, et qui, un beau jour, avait emmené de Saint-Jorioz la fille du sacristain, Rosalie Montmasson, pour l'épouser quelques années plus tard, à Malte. Crispi et Jules Philippe s'étaient liés d'amitié et il était rare que le député italien passât par Annecy sans visiter notre compatriote. Leur correspondance était même surveillée. A l'occasion du concours de musique de 1869, Jules Philippe lui avait demandé d'être son hôte « ce qui confirme le plan de faire du concours musical, une manifestation démocratique », écrivait sérieusement le commissaire de police qui signalait peu après la présence du ménage Crispi pendant toute la fête (1).

Le dernier lien qui retenait encore un peu le nouveau libraire au régime allait d'ailleurs être rompu par un incident électoral. Le 22 juillet 1865, les trois quarts des électeurs l'avaient élu conseiller municipal pour la quatrième fois (2), mais la loi française, moins accommodante que la loi sarde, ne permettait pas à deux beaux-frères, dans une ville de l'importance d'Annecy, de siéger ensemble à l'assemblée communale : ou bien l'avocat Louis Chaumontel, élu avec lui, démissionnerait, ou bien Jules Philippe quitterait le Conseil dont il faisait partie depuis dix ans. Pour ne pas prêter, à nouveau, un serment qui répugnait à sa conscience, celui-ci céda la place.

Deux ans passèrent ainsi. Tandis que, dans le pays, la situation de l'Empire s'affaiblissait chaque jour, par suite de

(1) Rapports du 5 août 1869 et *sqq.* relatant les allées et venues de Crispi dans la région.

(2) Jules Philippe avait obtenu 714 voix sur 1080 votants.

sa politique hésitante et tracassière à l'intérieur et d'une politique extérieure qui l'avait mené de l'immobilité devant Sadowa aux désastres du Mexique, l'opposition libérale et républicaine reprenait vie et activité. Elle observait passionnément les phases des évènements européens. A Annecy, elle s'intéressait surtout aux mouvements qui agitaient l'Italie, où la Savoie avait laissé tant de souvenirs. En 1867, l'expédition de Garibaldi contre les Etats pontificaux et son échec à Mentana, grâce à l'intervention française, furent l'occasion de nombreux et grands débats au Corps législatif, auquel le droit d'interpellation venait d'être rendu. L'un d'eux produisit, dans nos deux départements, une certaine stupeur. Le 4 décembre, la Chambre discutait une interpellation de Jules Favre sur l'expédition de Rome, lorsque Thiers, un de ceux pour qui les libéraux savoyards avaient le plus de respect, s'écria, à la tribune : « Messieurs, qu'y avait-il en Italie ? Il y avait une maison dont l'histoire est très grande, c'est la maison de Savoie. Ses caractères sont indélébilement tracés par l'histoire : elle s'est toujours distinguée par l'énergie, une profonde habileté, une grande ambition *et une complète absence de scrupules*.... S'il y a eu une maison qui ait abandonné la France dès que le moindre intérêt l'y a portée, *c'est celle-là*... » Puis, exprimant l'idée que la France avait eu tort de laisser l'Italie faire de Florence sa capitale, Thiers ajoutait : « Le palais Pitti, cette ancienne résidence des Médicis n'avait pas été fait pour ce qu'on appelait *les loups de Savoie !*... »

Il n'y avait pas dix ans que l'annexion était consommée et si l'on comprenait que l'intérêt et l'avenir de la Savoie étaient en France, on avait gardé, néanmoins, un souvenir ému des anciens souverains dont le courage et la simplicité avaient toujours touché les populations. Les libéraux savoyards surtout, ceux qui avaient voté *non* ou qui s'étaient abstenus le 22 avril 1860, avaient gardé une instinctive affection pour les princes d'outre-monts dont ils n'avaient pas oublié la politique démocratique. Jules Philippe fut l'éloquent interprète de tous ses compatriotes en écrivant : *Les Princes-Loups de Savoie. Lettre à M. Thiers* (1) énergique et

(1) *Les Princes-Loups de Savoie.* — Lettre à M. Thiers par Jules Philippe, secrétaire de la Société Florimontane, membre correspondant de l'Institut de Genève, de la Société d'histoire de la même ville, et de la Société littéraire de Lyon. Annecy, Typ. Cli. Burdet, 1867.

solide protestation contre les affirmations de l'éminent homme d'Etat ; Reprocher à la Maison de Savoie son ambition ? Mais quel est l'homme au pouvoir qui sera assez fort pour résister à la tentation d'agrandir sa puissance ? « On en a vu, écrivait malicieusement l'auteur, qui, sans être rois ont été tourmentés de ce démon ; vous avez dû, Monsieur, en connaître plus d'un dans votre carrière. » Reprocher à la Maison de Savoie son énergie et son habileté ? Mais que pouvait-elle faire, en face des rivalités de ses puissants voisins, sinon essayer d'en profiter, tantôt avec l'un, tantôt avec l'autre, pour s'efforcer de sauver son existence. Le manque de scrupule existait surtout chez ceux qui avaient leur « plan bien arrêté d'escamoter les Etats du petit duc ». Le palais des Médicis n'est pas fait pour les loups de Savoie, dit-on ? Mais si les Médicis « furent les amis des arts, ils furent aussi des empoisonneurs » et Catherine de Médicis a été l'instigatrice du massacre de la Saint-Barthélemy. Dans la Maison de Savoie, il n'y a pas de criminels. « Sans autre grade que celui que donne l'honnêteté, concluait Jules Philippe, moins animé de sentiments monarchiques que beaucoup d'autres, je rends hommage à cette Maison à laquelle mon pays a donné naïssance, à laquelle il a dû la liberté dans l'époque moderne... »

Les Princes-Loups parurent le 19 décembre ; quarante-huit heures après, l'édition était épuisée. Une deuxième édition était aussitôt mise en vente chez l'éditeur parisien Dentu et s'enlevait en quelques jours. Un troisième tirage effectué à la fin de l'année disparaissait encore en très peu de temps. On compta six éditions en quelques mois. Le retentissement de cette protestation légitime était énorme : « Bravo, Monsieur, écrivait à l'auteur Sainte-Beuve, qui venait de connaître la deuxième édition ; vous avez fièrement relevé le gant pour ces braves loups de Savoie dont le dernier n'est que le plus noble des vaillants soldats et des patriotes. » Le Docteur Guilland, président de l'Académie de Savoie, constatait la succession rapide des éditions, en France et en Italie, témoignant de l'opportunité de la publication, et lui annonçait peu après sa nomination de membre correspondant. La Florimontane lui votait des félicitations officielles ; des journaux parisiens, comme *La Liberté*, discutaient la brochure et Crispi lui déclarait : « C'est un juste cri d'indignation, et il vous fait honneur. »

Celui-ci n'était pas le seul italien à l'approuver. Le prési-

dent du Conseil des ministres de cette jeune nation était alors le général savoyard Louis Ménabréa, à qui Jules Philippe avait adressé *Les Princes-Loups.* Il lui répondait aussitôt avec une émotion non dissimulée : « Le cri du cœur que les paroles acerbes prononcées au Corps Législatif par M. Thiers ont arraché à un Savoisien, devait trouver un écho dans la nation italienne qui est fière d'avoir à sa tête l'illustre dynastie de Savoie ; aussi, j'ai applaudi de tout mon cœur à votre patriotique écrit dont un exemplaire se trouve déjà entre les mains de Sa Majesté qui saura, j'en suis sûr, apprécier cet ouvrage. » La *Correspondance Italienne,* organe officieux du gouvernement, publiait ensuite un article élogieux où l'on pouvait lire : « L'homme qui a écrit ces quelques pages a fait preuve d'une grande énergie de langage, d'une noblesse malheureusement peu commune de sentiments et d'une érudition historique incontestable. Nous ne savons pas si, dans la brochure de M. Philippe, nous devons le plus admirer le culte d'un souvenir profondément enraciné de la gloire de sa patrie, ou bien l'esprit de justice et d'impartialité qui donne à ses paroles le cachet de la conviction. » Le gouvernement fit plus encore ; il fit traduire la *Lettre* en italien et l'envoya à toutes les autorités du royaume (1). Le prince héritier Humbert adressa personnellement des félicitations écrites. Quant à Victor-Emmanuel II, il n'eut pas plutôt achevé la lecture de ces pages brûlantes qu'il créa Jules Philippe, *motu proprio,* chevalier des Saints Maurice et Lazare. L'auteur n'eut pas, comme en 1863, à l'occasion des *Gloires,* à accepter ni à refuser. On ne le consulta pas et il n'apprit sa nomination que par les journaux. Quelque temps après, le brevet arrivait au consulat de Chambéry. Par une délicate attention du consul, il était apporté à Jules Philippe par un de ses parents, l'avocat Blanc, gendre de Jacques Replat et frère du diplomate Albert Blanc, alors secrétaire d'ambassade à Vienne. Le brevet et les insignes de l'ordre au chiffre du roi furent remis à Jules Philippe le soir, chez lui, dans une petite réunion d'amis. Quelle émotion dût être celle de l'homme qui, malgré sa haine de l'empire, reconnaissait tous les bienfaits de la France, en Savoie, et qui, cependant, ne pouvait oublier et les huit siècles de vie commune des Savoyards avec la fa-

(1) La brochure fut publiée à Florence.

mille des jeunes rois d'Italie, et la constitution démocratique généreusement donnée à leurs états depuis vingt ans.

Les *Princes-Loups* (1) suscitèrent, en Savoie, nous l'avons dit, un véritable enthousiasme, sauf peut-être chez les « anciens » Français dont beaucoup se considéraient froissés dans leur amour-propre. L'un d'eux, le capitaine des douanes J.-J. Roux, qui, sous des pseudonymes divers, collaborait assez régulièrement au *Mont-Blanc*, fit imprimer au début de l'année 1868, une brochure intitulée : *Lettre d'un Loup de Provence, réponse à M. Jules Philippe, à propos des Princes-Loups de Savoie* (2). Pour lui, Thiers n'avait voulu insulter ni la Maison de Savoie, ni surtout les Savoyards, car toute la Chambre aurait protesté. Mais peut-on nier que les princes de la Maison de Savoie aient souvent employé des moyens peu consciencieux ? Il s'agissait de leur vie et c'était nécessaire : tous les peuples, hélas ! en sont là. Tous les peuples veulent se grandir aux dépens de ceux qui les entourent, c'est là une vieille marotte. Ne pouvant arriver à dépouiller vos habiles ducs, leurs voisins recherchaient leur alliance et on se consolait en les appelant des « loups », ce qui, en langage diplomatique, peut passer pour un titre de gloire. Mais vous qui appartenez « au camp de la démocratie, où l'on discute les droits de l'humanité et où l'on combat vaillamment pour elle », vous qui appartenez au camp des nobles intelligences, ne perdez pas votre temps à redorer les vieux blasons et ne pensez qu'à la France dont la grandeur peut nous abriter tous, et à son avenir.

(*A suivre.*) Louis DÉPOLLIER.

(1) Signalons qu'en février 1868, dans un concert à Bonneville la Musique de la ville joua un grand quadrille intitulé *Les Princes-Loups*, dont la musique était due à son chef Abbiate.

(2) *Lettre d'un Loup de Provence.* — Réponse à M. Jules Philippe à propos des *Princes-Loups de Savoie*, par J.-J. Roux. Annecy, Imprimerie Louis Thésio, 1868.

VARIÉTÉS SCIENTIFIQUES

L'HOMME FOSSILE

son origine, ses races

II

Les Races humaines Fossiles

Nous avons essayé de rattacher l'Homme à quelque chose d'antécédent et, ce faisant, nous n'avons réussi qu'à montrer combien le verticille humain terminal de notre bourgeon, après être apparu brusquement et parfaitement caractérisé au Quaternaire, était apparemment isolé des autres verticilles de Primates qui l'avaient précédé et en particulier des Singes anthropomorphes.

Mais nous avons fait la remarque que ces derniers étaient eux-mêmes aussi isolés les uns des autres, aussi suspendus, que le cercle des humains, et que tout cela n'était nullement en opposition avec une continuité biologique par ailleurs indispensable.

La preuve en est que, dès l'apparition de l'Homme, nous allons assister à la répétition, en petit, de cette structure en ébauches successives dans son propre verticille.

L'incertitude règnera pendant longtemps encore sur la date exacte et le lieu de l'apparition de l'Homme. Nos connaissances sont, sur ce point, destinées sans doute à se modifier encore.

Les Hommes fossiles les plus anciens que nous connaissions ont été découverts en Europe. On a cru pendant longtemps qu'ils y apparaissaient dès le quaternaire inférieur ; or, dans une magistrale synthèse, M. Ch. Depéret, professeur à la Faculté des Sciences de Lyon, a rajeuni considérablement cette date et prouvé que, lorsque l'Homme se montre en Eu-

rope, plus de la moitié des temps quaternaires était déjà écoulée.

L'Homme y apparaît donc, dans l'état actuel de nos connaissances, au Quaternaire moyen. Venant d'où ? Là est le problème.

Peut-être d'Asie ?

Une importante découverte, due à deux pères Jésuites, les PP. Licent et Teilhard, et faite en 1923, dans le Nord de la Chine, aux confins de la Mongolie, semblerait le faire croire. En effet, ces savants ont trouvé, à la base du grand loess de l'Ordos, des vestiges indiscutables du passage de l'Homme : outils de quartzites taillés, os rayés intentionnellement, traces de foyers !

Or ce loess, qui forme l'immense région des terres jaunes, est un dépôt éolien (sub-glaciaire), qui a déterminé des accumulations énormes sur ce pays, avant le creusement des vallées actuelles.

L'Homme est donc là prodigieusement ancien, peut-être plus ancien que tous ceux que nous connaissions jusqu'ici. Et cela apporte un argument inattendu aux partisans de l'origine asiatique du rameau humain.

Mais il faut bien reconnaître qu'il est malheureusement difficile, actuellement, de paralléliser les divers dépôts mondiaux du Quaternaire, ce qui nous empêche momentanément de donner, à la découverte de ces géologues, toute la portée qu'elle mérite.

Toutefois, cette découverte met en lumière un fait important : c'est l'extrême diffusion de l'outillage paléolithique. Lorsque l'on compare, en effet, le nombre des fossiles humains authentiques à celui des produits de l'industrie humaine, on ne manque jamais d'être frappé par la rareté des premiers et l'abondance des seconds.

En effet, les silex taillés par lesquels des populations innombrables d'Hommes ont tout d'abord été exclusivement connues se ramassent parfois par milliers et possèdent, d'autre part, une aire de dispersion extrêmement vaste : on les connaît un peu partout en Europe (France, Angleterre, surtout), en Afrique (Afrique du Nord), enfin en Chine, ainsi que nous venons de le dire (ce qui démontre que les territoires de l'Asie centrale, depuis l'Himalaya jusqu'à l'Altaï, ont été peuplés, contrairement à ce que l'on avait cru, dès l'aurore du Paléolithique).

Cette industrie primitive a précédé dans le temps les industries du cuivre, du bronze, du fer ; elle s'est progressivement perfectionnée au cours des millénaires et il y a eu des industries successives qui se retrouvent, dans les alluvions, avec un ordre de superposition qui est toujours le même. D'où l'idée de s'en servir comme base d'une classification archéologique (la première en date des classifications quaternaires), ainsi que le fit Gabriel de Mortillet.

Comme la France est un pays particulièrement favorisé en ce qui concerne les vestiges préhistoriques, cela explique pourquoi c'est dans notre pays que se sont développées ces études, et aussi que les noms des civilisations paléolithiques successives, soient tirés de localités françaises.

Voici cette classification, et sa situation dans l'ensemble des autres divisions archéologiques et géologiques.

Périodes géologiques.		*Classification archéologique.*		*Hommes fossiles.*	
QUATERNAIRE	Holocène	P. Historique Age du fer Age du bronze Age du cuivre Néolithique (pierre polie)			Homo sapiens et ses races
		Epoque de transition : Azilien			
	PLÉISTOCÈNE	Paléolithique Paléolithique (pierre taillée)	Magdalénien Solutréen	H. SAPIENS FOSSILIS	Race de la Chancelade
			Aurignacien		R. de Cromagnon R. de Grimaldi
			Moustiérien		H. de Neanderthal
			Acheuléen		
			Chelléen		
			Préchelléen (1)		H. de Heidelberg (Mauer) H. de Piltdown H. de la Denise ?
TERTIAIRE	Pliocène	Eolithique (éolithes !)			

Mais une remarque s'impose : certaines localités types (d'où sont précisément tirés les noms des civilisations que je viens de citer), n'ont jamais fourni, à côté de l'outillage lithique caractéristique, d'ossements de l'Homme qui s'en était servi !

(1) Récemment proposé par Ch. Depéret pour l'industrie de la base de la terrasse de 30 m. de St-Acheul.

C'est ainsi qu'à Chelles, près de Paris, pour ne citer qu'un des plus anciens gisements connus, les outils de silex sont faciles à découvrir, mais on n'a jamais pu mettre la main sur le moindre fossile humain (1). La rareté de ces ossements peut, dans une certaine mesure s'expliquer par le fait que les premiers hommes vivaient sans doute par petits clans et

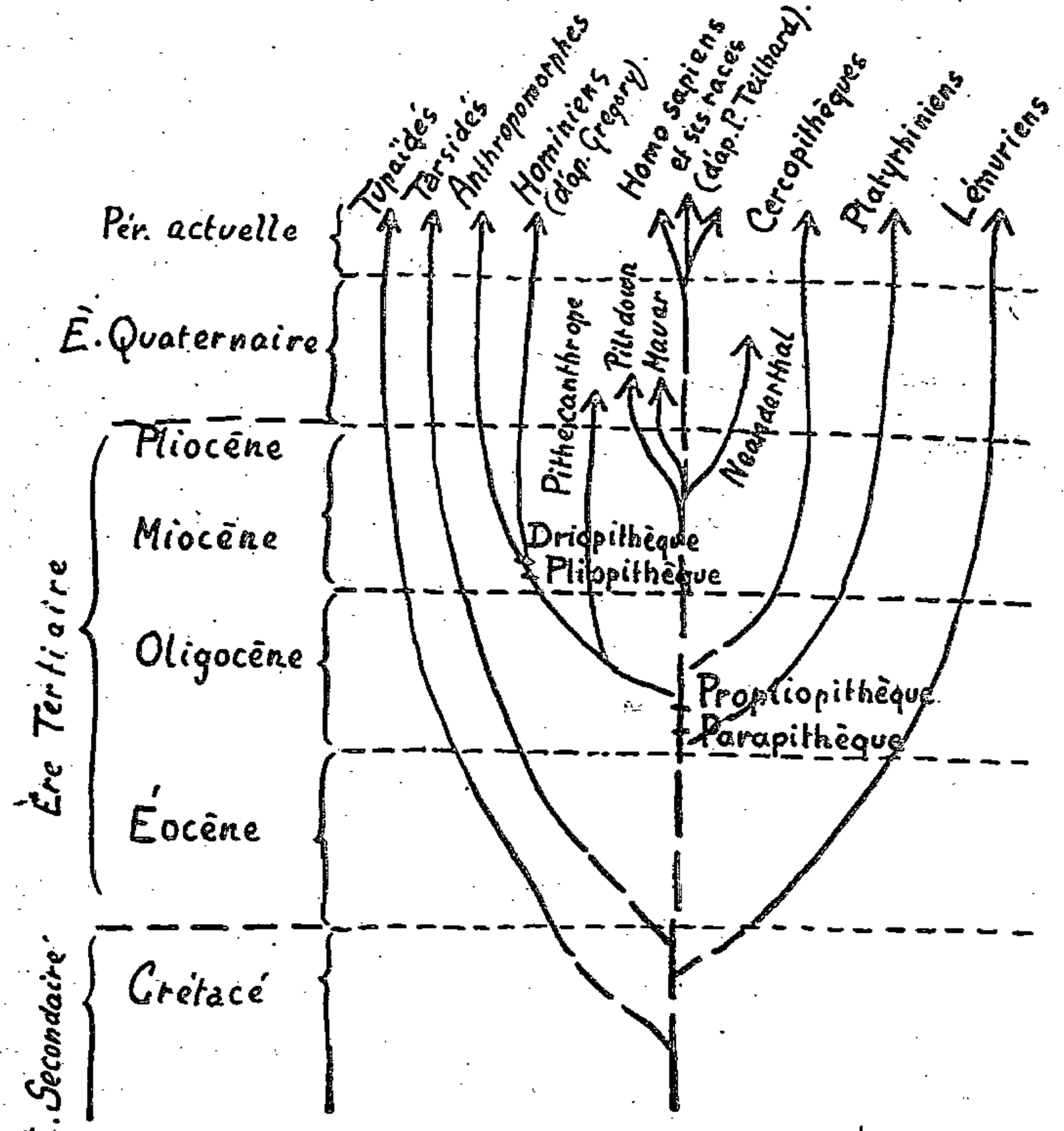

Fig. 1. Arbre généalogique des Primates
d'ap. P. Teilhard de Chardin (Rev. de Philosophie, 1923)
(légèrement modifié).

que l'habitude a longtemps prédominé de ne pas pratiquer de sépulture.

Mais, si l'homme de Chelles n'est pas connu, comment se fait-il que l'on puisse parler couramment des Hommes chel-

(1) Il en est de même à St-Acheul, où, à la base du gisement, on connaît une industrie très ancienne qui correspond à une subdivision plus ancienne, le Préchelléen de Depéret ou Chalossien de Passemard, (AFAS, Grenoble 1925).

léens et que l'on décrive comme tel l'Homme de Heidelberg par exemple, dont on connaît une mâchoire découverte pourtant assez loin de la localité de Chelles ?

Pour répondre à cette question, nous devons donner ici quelques indications sur la classification des temps Quaternaires. Or, le Quaternaire est, de ce point de vue, particulièrement délicat à étudier. Contrairement à ce qui se passait pour les autres ères, où ce sont les dépôts marins qui prédominent, les dépôts que nous en connaissons sont surtout des dépôts continentaux (moraines, alluvions, remplissages de grottes...) difficiles à synchroniser ; les dépôts marins contemporains sont peu développés, la silhouette des continents quaternaires étant déjà sensiblement celle de notre époque. La méthode employée sera donc différente de celle employée pour les précédentes ères, elle sera surtout morphologique.

On a, pendant longtemps, et sans esprit de synthèse, classé toutes ces formations. On avait bien distingué plusieurs séries de moraines emboîtées, vestiges d'avancées glaciaires successives ; on savait aussi que les alluvions de nos vallées n'étaient pas toutes du même âge, qu'il y en avait d'anciennes, renfermant une faune de Mammifères vivant dans des climats chauds (Rhinocéros de Mercke, Eléphant antique, Hippopotame), d'autres plus récentes associées à une faune froide (Mammouth et Rhinocéros à toison laineuse), et enfin d'autres encore plus voisines de notre époque où c'est une faune de Toundras, puis de Steppe avec Renne dominant qui se développent ; et que ces alluvions où l'on trouvait aussi répartis les divers outillages de silex, se disposaient en terrasses étagées sur les flancs de nos actuelles vallées fluviales.

D'un autre côté, on avait étudié ce que l'on désignait sous le terme de « plages soulevées », c'est-à-dire une succession, au-dessus du niveau actuel de la mer, de cordons sableux contenant des coquilles marines parfois différentes de celles vivant actuellement.

C'est seulement au cours de ces dernières années qu'un essai de coordination de toutes ces chronologies partielles (fondées sur l'étude séparée des faunes marines ou terrestres, des terrasses, des anciens glaciers, des vestiges archéologiques) a été tenté par M. Ch. Depéret.

Cette classification est, ainsi que nous allons le voir, d'une simplicité et d'une élégance rares ; elle a beaucoup soulevé de-

critiques et n'est pas adoptée par tous les géologues. Mais elle a l'avantage immense de faire comprendre la succession ou la simultanéité des divers phénomènes et de mettre de l'ordre là où il n'en existait pas du tout !

C'est pourquoi nous l'adopterons.

On sait que l'époque quaternaire a été essentiellement caractérisée par le débordement des glaciers des zones arctiques et de ceux qui s'étaient installés sur les sommets des Alpes sitôt la surrection définitive de la chaîne, après le Miocène.

L'Homme a donc été le témoin de ces invasions et la classification de Depéret va nous indiquer lesquelles.

Or, par quatre fois, ces grands glaciers ont envahi le Nord de l'Europe et l'Amérique, poussant à un moment leur front jusqu'aux abords de Londres ou au-delà de New-York.

Simultanément, les glaciers alpins sortaient de leurs vallées pour aborder la plaine : le glacier du Rhône atteignait ainsi les premiers affleurements du socle du Massif Central, non loin de Lyon (collines de Fourvière, et de Sainte-Foy, bloc bien connu de la Croix-Rousse) (1). On a donné les noms de mindélienne, rissienne, würmienne (2) aux crues glaciaires alpines les plus étendues, qui se sont ainsi succédées dans le temps, séparées par des périodes dites interglaciaires ou de recul. Ces glaciations ont laissé en avant des Alpes des arcs moraniques emboîtés que l'on distingue encore sous le nom de moraines externes (Mindel et Riss) et de moraines internes (Würm), ces dernières caractérisées par leur fraîcheur.

Pendant les avancées glaciaires, le fleuve issu du front glaciaire remblayait sa vallée. A chaque grande crue correspond donc une longue nappe alluviale s'abaissant insensiblement vers l'aval (mer) et se raccordant vers l'amont avec l'arc morainique dont elle était issue.

Pendant les périodes de recul (dues à un réchauffement général), les fleuves ont creusé leurs propres alluvions. C'est un fait bien établi et qui a déterminé la formation de ce que

(1) Ces débordements des glaciers alpins ont empêché l'Homme de pénétrer dans nos régions, et en particulier en Savoie, avant la « Pierre polie ». Toutefois, il s'est installé dans les régions de bordure un peu plus tôt, vers la fin de l'âge du Renne (stations de Veyrier-sous-Salève et des Grottes de la Maladière ou de la Grande Cave, près d'Yenne).

(2) Noms de cours d'eaux des régions des Alpes autrichiennes où ces phénomènes ont été étudiés attentivement.

l'on a appelé des terrasses, c'est-à-dire des replats continus étagés sur les flancs des vallées actuelles.

La disposition en gradins des terrasses d'une vallée donnée résulte donc précisément de l'interférence des avancées et reculs successifs des glaciers (c'est-à-dire des périodes de remblaiements et de creusements) (1).

Il y aura donc *a priori* autant de systèmes de terrasses emboîtés que de crues glaciaires. C'est bien en effet ce qui se passe à peu près.

A chaque arc morainique correspond une terrasse. Chose importante, avons-nous dit, ces systèmes sont, comme les moraines, emboîtés et les terrasses successives s'étagent à des altitudes relatives, au-dessus du fond du thalweg, qui sont toujours les mêmes sur tout leur parcours. C'est ainsi que l'on a distingué dans nos régions des terrasses de :

18- 20 m.	se raccordant vers	Wurmiennes
30- 35 m.	l'amont aux mo-	Rissiennes
55- 60 m.	raines	Mindéliennes
90-100 m.		Pas de moraines dans la vallée du Rhône.

Mais il y a plus, et, vers l'aval, c'est-à-dire vers la mer, d'habiles observateurs, dont le premier en date est le général de Lamothe, ont pu se rendre compte que ces terrasses se prolongeaient régulièrement en conservant leurs distances et venaient à leur tour se raccorder aux plages dites soulevées, dont nous avons parlé plus haut, plages soulevées, étagées par conséquent au-dessus du niveau marin actuel à des distances analogues à celles qui séparent les principales terrasses.

Il résulte de ce fait important, que la cause de la formation des terrasses ne réside pas uniquement à l'amont ; il faut admettre que, simultanément avec le recul ou l'avancée des glaciers, s'est opéré un déplacement de la ligne de rivage : c'est ce que l'on a appelé l'oscillation du niveau de base. Les oscillations positives correspondent aux périodes de remblaiement, les oscillations négatives aux périodes de creusement, c'est-à-dire respectivement aux avancées et aux reculs glaciaires. On voit aussi que ces oscillations peuvent être expliquées soit par un mouvement d'ensemble des eaux marines (eustasie), soit par le déplacement vertical des socles

(1) Chacun des cycles successifs ébréchant et s'emboîtant dans le précédent.

continentaux (isostasie) et l'on dispute actuellement sur le rôle respectif de ces deux actions, également possibles.

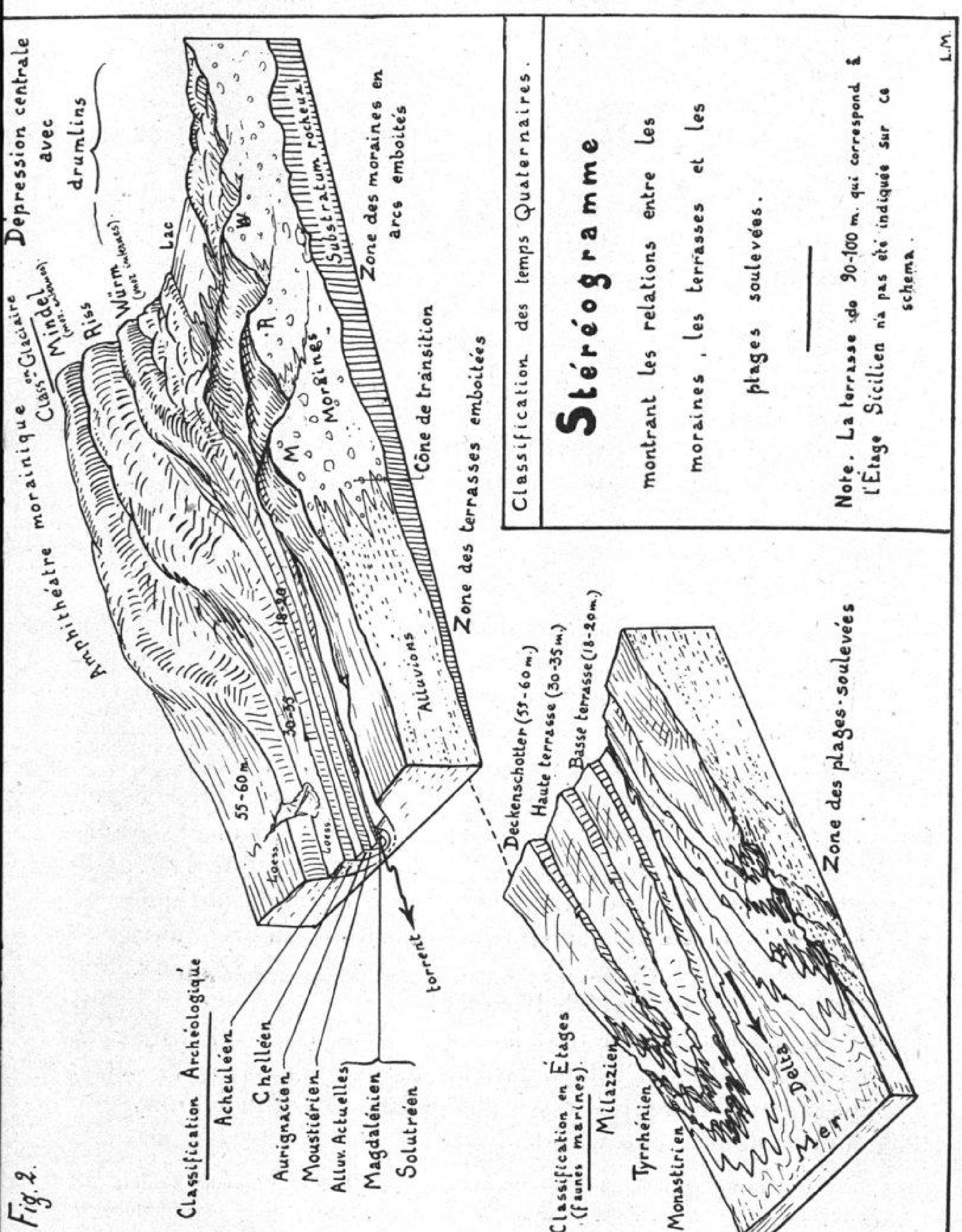

Fig. 2.

Quoiqu'il en soit, le résultat de ces mouvements seul nous intéresse ici.

On saisit maintenant l'importance de ces rapports entre moraines, terrasses, anciennes plages. Toute classification des niveaux marins peut se prolonger par les terrasses (qui recèlent les vestiges de l'Homme) jusqu'aux dépôts glaciaires d'amont.

Ainsi se trouve réalisé ce synchronisme, longtemps désiré, de toutes les classifications partielles, et que j'ai cherché à schématiser dans le stéréogramme ci-contre.

Abordons maintenant l'étude des diverses espèces d'Hommes qui se sont installées et tour à tour relayées sur notre terre pendant le Quaternaire.

On a pu calculer avec précision que la dernière glaciation scandinave (celle qui correspond à notre Würmien des Alpes), a mis plus de 5.000 ans à reculer de 1.000 km. Or, l'Homme vivait déjà depuis longtemps, puisque nous avons admis que le Chelléen, dans lequel il nous apparaît pour la première fois (1), est plus ou moins contemporain de la glaciation précédente ou rissienne ; c'est par dizaines de milliers d'années qu'il faut par conséquent chiffrer l'antiquité de l'Humanité et la durée des temps Quaternaires.

A. — C'est donc un vénérable ancêtre que nous allons dresser sous le nom d'Homme chelléen.

Mais, hélas, combien misérable est notre documentation : une mâchoire usée (à Mauer) et des débris de crâne et de mandibule (à Piltdown). C'est tout.

La célèbre mâchoire de Mauer (fig. 3, I) fut trouvée en 1907 dans des sables exploités près de ce petit village, aux environs d'Heidelberg. Elle gisait, à 24 mètres au-dessous de la surface du sol, en compagnie d'os d'Eléphants antiques, de Rhinocéros étrusque, d'Ours des cavernes (faune chaude), et à la base d'une terrasse de 32 m. de la vallée du Neckar (donc chelléenne, même préchelléenne) !

Une chose frappe tout d'abord dans cette mâchoire : c'est sa forte taille, sa robustesse, les branches montantes s'élargissent rapidement, il n'y a pas de menton et la symphyse se courbe doucement vers le bas.

(1) D'après les recherches récentes de Depéret (1926), le fameux homme fossile du Volcan de la Denise près le Puy-en-Velay, trouvé dans des alluvions intercalées entre deux coulées de basalte, serait peut-être préchelléen. On aurait donc là un des plus anciens représentants de l'homme ; malheureusement, les débris exhumés sont trop mauvais pour qu'on puisse en tirer des conclusions anthropologiques intéressantes. Mais cette opinion n'est pas admise par tous les géologues.

La dentition qu'elle supporte est nettement humaine et ressemble à celle des races inférieures actuelles (Tasmaniens), les canines sont petites, les molaires fortes et carrées (5e denticule aux arrière-molaires inférieures).

Si nous replaçons par la pensée cette mâchoire dans la charpente squelettique dont elle faisait partie, elle permet de conclure à un ensemble assurément archaïque, mais indiscutablement humain, dosant assez bien, comme on l'a dit, ses caractères pithécoïdes et ses caractères humains.

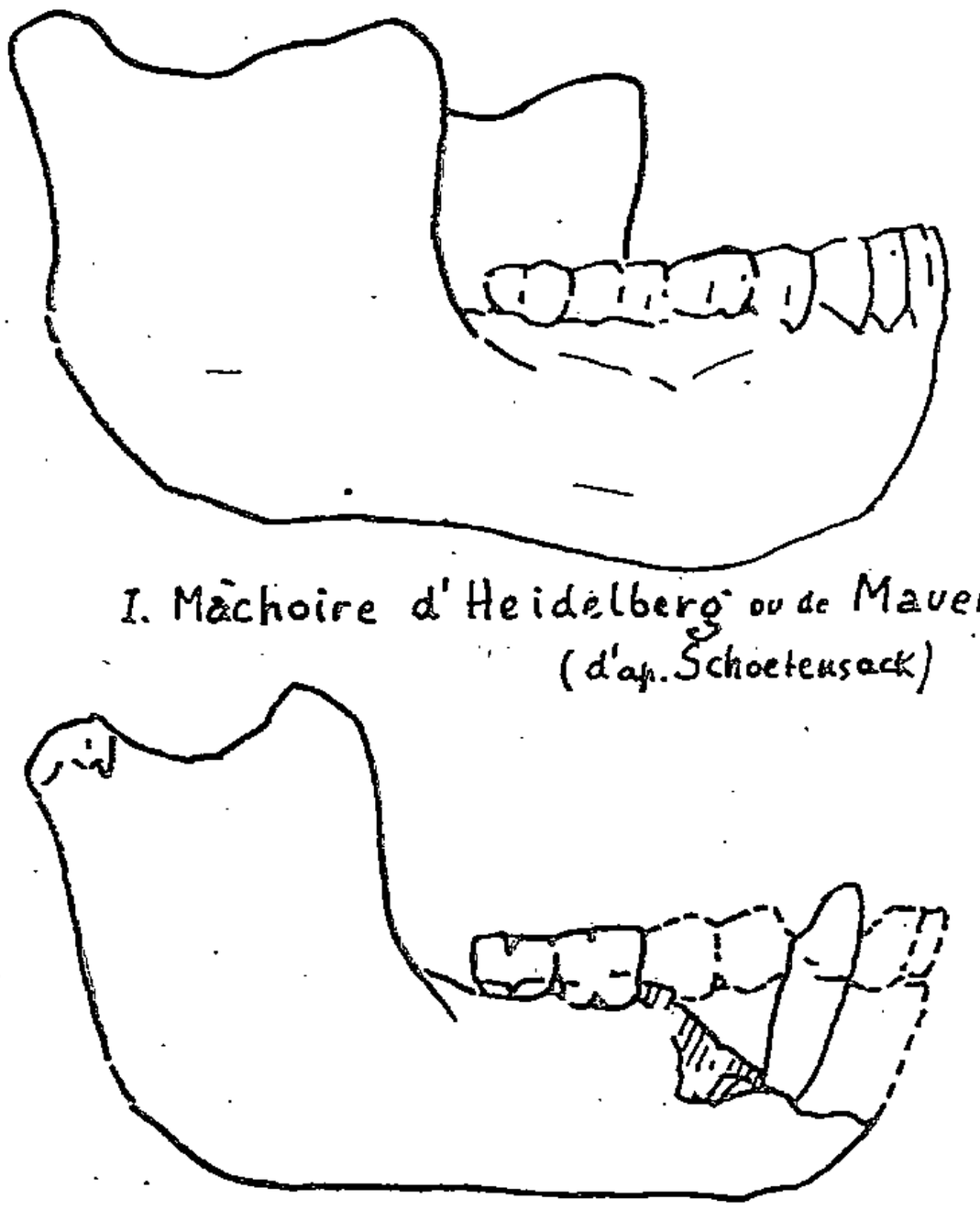

I. Mâchoire d'Heidelberg ou de Mauer.
(d'ap. Schoetensack)

II. Mâchoire de Piltdown (Sussex).
(d'ap. Smith Woodward)

Fig. 3. Hommes Chelléens.

Humain, cet homme de Mauer l'était aussi par l'intelligence, prouvée par son outillage qui montre, à côté de pièces frustes, d'autres pièces déjà perfectionnées : cet Homme taillait à ce moment ce que l'on a appelé le « *coup de poing* » sorte de hache à main à grands éclats ayant acquis cette forme par un martelage déjà savant, mais qui se perfectionnera plus tard, par des retouches, à l'Acheuléen (limandes).

A côté de cette découverte de Mauer, vient s'en placer une autre, plus récente, puisqu'elle date de 1912, et qui fit, à l'époque, grand bruit, c'est celle de Piltdown (Sussex).

C'est en creusant des graviers ferrugineux formant une terrasse de 30 m. environ au-dessus du cours de l'Ouse (au

Nord de Newhaven), que des ouvriers mirent à jour des débris de crânes caractérisés par la grande épaisseur des os et une demi-mâchoire ; plus tard, des fouilles pratiquées systématiquement permirent de découvrir une canine (P. Teilhard) et d'autres débris de crâne, le tout associé à des ossements de Mastodontes roulés, d'Eléphants, Hippotames et à des silex taillés sur une seule face. L'âge de ce gisement, à cause d'un mélange de faunes, a été très discuté, tout au plus serait-il chelléen pour certains auteurs et pour d'autres préchelléen et même plus ancien.

Chose curieuse, le crâne restauré par Smith Woodward, se montra beaucoup plus près de celui de l'Homme actuel (1) que le crâne de l'Homme de Neanderthal (qui va cependant lui succéder), et que la mâchoire de Mauer pouvait le faire supposer.

Les os sont épais, c'est entendu, mais les arcades sourcillières sont normalement développées.

Par contre, la mâchoire et la canine ont nettement le type chimpanzé (fig. 3, II) ; c'est pourquoi, pour les uns cette mâchoire n'a pas appartenu au crâne de Piltdown ; pour d'autres auteurs, ayant été trouvée à proximité des débris de crânes, elle leur est indiscutablement liée.

Actuellement, on en arrive de plus en plus à cette dernière opinion et l'on admet que l'Homme de Piltdown que l'on a appelé *Homo* (*Eoanthropus*) *Dawsoni*, (du nom du naturaliste Dawson qui l'a sauvé de la destruction), était une sorte d'être composite, plus ancien que l'Homme de Mauer, mais qui s'est perpétué avec lui.

Tels sont les documents les plus importants que nous puissions verser au débat de la question des Hommes chelléens.

D'où venaient ces Hommes ? Nous avons émis tout à l'heure l'hypothèse de l'Asie. Mais comme les gîtes du Nord de la Chine sont encore mal datés, il est prudent d'attendre encore le résultat de nouvelles explorations. Tout ce que nous savons de précis, c'est que deux races humaines ont probablement vécu à ce moment en Europe.

La migration qui les a amenées là, et dont l'origine nous restera probablement longtemps inconnue, s'est évidemment opérée pendant l'étage Tyrrhénien (faune chaude en Médi-

(1) La capacité crânienne est de 1.300 cm3 ; elle est comparable à celle des sauvages inférieurs actuels (Australiens).

terranée), et après le maximum de l'extension glaciaire mindélienne ; les industries préchelléenne et chelléenne étant déjà très perfectionnées, une longue phase de préparation psychique et intellectuelle est nécessaire pour expliquer ces hommes intelligents.

Retenons donc qu'au début du Quaternaire moyen, et sous un climat relativement chaud (prouvé par l'étude des faunes associées, marines et continentales), vivaient deux races dont l'une très primitive, probablement brutale, la race de Heidelberg, et l'autre qui se rapproche davantage de nous par son crâne, mais dont les caractères archaïques sont inscrits sur sa mandibule.

Ces deux races, ébauches premières de l'*Homo sapiens*, ont précédé, dans le temps, la race suivante, ou de Neanderthal, que ni l'une, ni l'autre, ne semblent d'ailleurs annoncer. Si nous reprenons le schéma dont nous nous sommes servis pour illustrer l'origine des rameaux des Primates, elles doivent être insérées dans les zones les plus externes du verticille humain (fig. 1).

B.—L'Homme de Neanderthal est l'artisan de la civilisation moustiérienne.

Celui-là, nous le connaissons très bien, et il en a été découvert de nombreux restes, parfois assez complets, qui tous possèdent un fond important de caractères communs et témoignent ainsi de l'existence d'une race très homogène : la race de Neanderthal du nom de la localité allemande, voisine de Dusseldorf, où, en 1856, fut trouvé, dans une petite grotte, le premier débris de crâne.

Disons de suite qu'il s'agit, là encore, d'une race extrêmement primitive et que l'outillage qu'elle nous a laissé, outillage d'une grande simplicité, est en accord avec un développement intellectuel peu avancé et une prédominance indiscutable des fonctions végétatives. Cet Homme qui vivait au temps du Mammouth, du Rhinocéros à narines cloisonnées, du Bison, du Bouquetin, c'est-à-dire d'animaux pourvus d'une épaisse toison dénotant un climat devenu froid et humide, se servait de râcloirs de silex, ou de pointes, taillées d'un côté seulement.

Il devait habiter les cavernes, repoussé qu'il était par les glaciers de la dernière grande extension (würmienne).

Ses caractères sont si inférieurs, que l'on avait taxée de pathologique la première calotte crânienne qui en fut trouvée à Neanderthal.

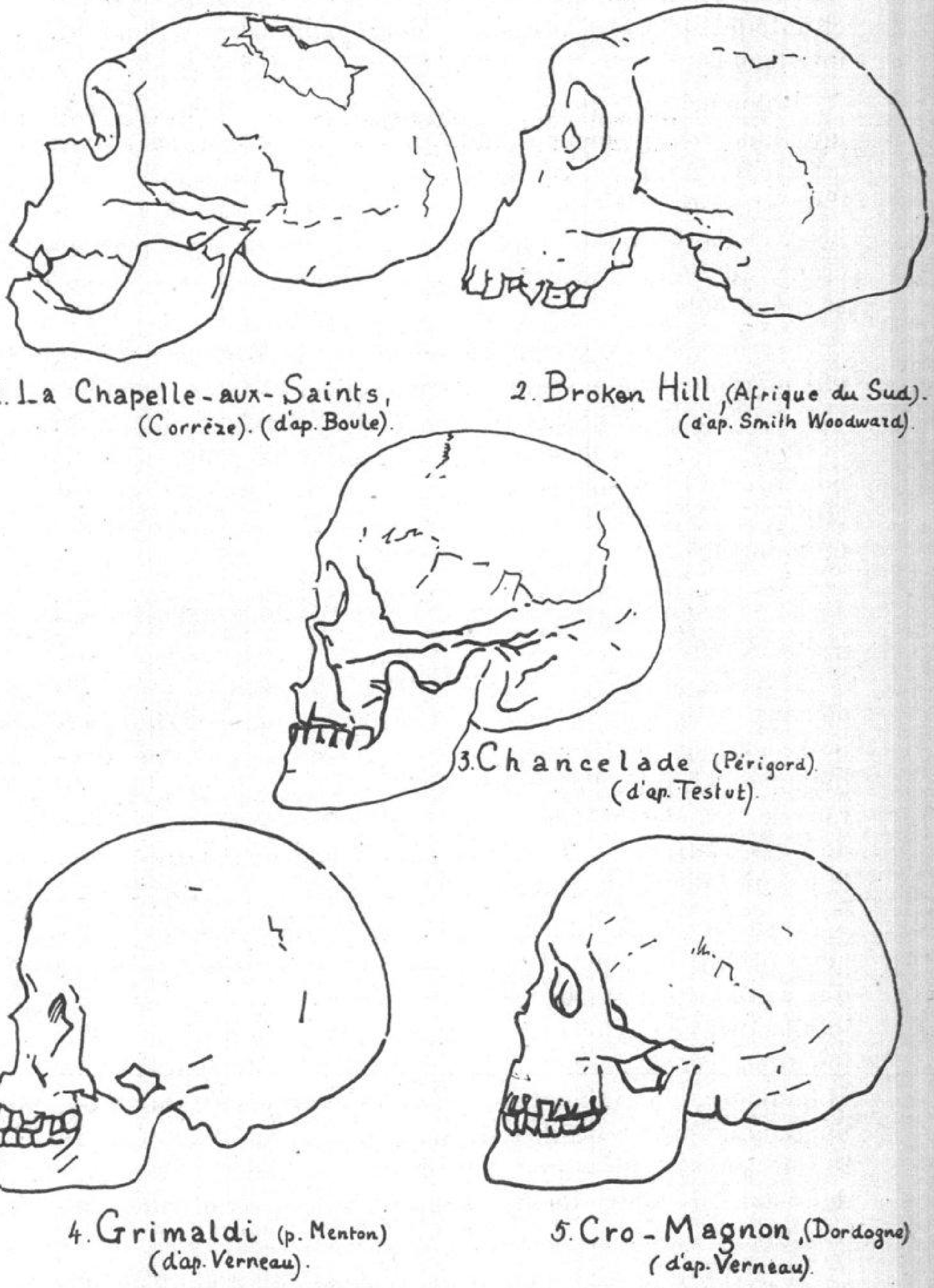

1. La Chapelle-aux-Saints, (Corrèze). (d'ap. Boule).

2. Broken Hill, (Afrique du Sud). (d'ap. Smith Woodward).

3. Chancelade (Périgord). (d'ap. Testut).

4. Grimaldi (p. Menton) (d'ap. Verneau).

5. Cro-Magnon, (Dordogne) (d'ap. Verneau).

Fig. IV. Principaux types d'Hommes fossiles.

Les nombreuses découvertes ultérieures de Krapina (Croatie), de Spy (Belgique), de la Ferrassie (Dordogne), et surtout celle de la grotte de la Chapelle aux Saints (Corrèze), d'où l'on exhuma un magnifique squelette (Abbés Bouyssonie et Bardon), nous le montrent comme de faible taille (1 m. 55), mais extraordinairement robuste (fig. 4, *1*).

D'après Boule qui a consacré au squelette de la Chapelle une admirable monographie, le crâne est très simien : la dolichocéphalie est très prononcée, le front est bas, il existe une saillie occipitale nette ; la face, projetée en avant est très développée au détriment du crâne ; elle est surplombée par des arcades sourcillières énormes, donnant à l'ensemble un caractère plutôt bestial.

Ici encore, pas de menton, mais la dentition robuste est nettement humaine (et du type des races inférieures actuelles, avec un cinquième denticule aux molaires inférieures). Le moulage du cerveau a montré des circonvolutions simples, peu nombreuses ; les lobes frontaux sont peu développés.

Enfin, les fémurs très arqués, devaient déterminer une station ployée.

Tel que je viens de le décrire, cet Homme de Neanderthal a été retrouvé en Angleterre, en France, en Belgique, Allemagne, Bohême, Moravie, Hongrie, Espagne, Gibraltar, etc. Son aire de dispersion est donc très grande.

Ce type, qui peut être considéré comme très inférieur aux plus inférieurs des Hommes actuels (Australiens), n'a pas survécu. On a voulu voir en lui un descendant de l'Homme de Mauer, mais rien ne le prouve.

Pour Boule, c'est un type isolé, relégué au milieu de la faune froide à Mammouth, et qui n'est point l'ancêtre direct de l'*Homo sapiens* puisque les découvertes récentes semblent bien prouver que les deux races ont vécu simultanément, en certains points du globe.

Tel est le cas de la découverte de l'Homme de Broken Hill en Rhodésie (Afrique du Sud), qui a beaucoup agité savants et journalistes il y a quelques années (en 1921), et qui vient à l'appui de cette manière de voir (fig. 4, *2*).

Cet Homme est représenté par un crâne non fossilisé, trouvé dans une grotte et ce crâne est celui d'un néanderthaloïde indiscutable, mais plus néanthrope cependant que les crânes types. Il a dû appartenir à un homme dont les congénères, chassés d'Europe par les dernières invasions glaciaires,

sont venus s'échouer à l'extrémité du Continent africain, où ils se sont perpétués jusqu'à une époque relativement récente, en compagnie d'une race nègre très caractérisée (découvertes d'ossements à Boskop, dans des alluvions synchroniques).

Il s'est passé là, en Afrique, ce qui, au Chelléen, s'était passé en Europe avec les deux races associées de Heidelberg et de Piltdown.

Il était tentant de chercher à lier ces Hommes de Neanderthal à l'*Homo sapiens*.

Certains savants ont produit des crânes dont on peut évidemment dire qu'ils sont de néanderthaliens aspirant à devenir des Hommes actuels.

C'est le cas du crâne de Galilée étudié par Keith, et celui du crâne dit de Londres exhumé tout récemment par Dawson, du Paléolithique récent (Aurignacien probablement), d'Angleterre.

Le premier possède des caractères néanderthaliens très accusés, bien que ses circonvolutions cérébrales soient plus complexes, mais il est trop incomplet pour pouvoir accréditer une telle parenté.

On a bien aussi cité le cas des variétés de néanderthaliens (Gibraltar, Krapina), aux caractères moins prononcés que ceux des néanderthaliens typiques de France et d'ailleurs.

Mais il est évident que certains groupes de Néanderthaliens ont eu la possibilité d'évoluer vers un type plus affiné, plus moderne et que quelques-uns (le crâne féminin de Londres, précisément, qui possède des caractères mixtes, analogues à ceux des crânes de même sexe de Gibraltar et de la Quina, le prouve), se sont perpétués, même après l'extinction de l'ensemble de la race.

Enfin, quelques savants sont même allés plus loin, et ont prétendu que le type de Neanderthal pouvait réapparaître de nos jours, par atavisme. On a cité le crâne connu de Saint-Mansuy, évêque de Toul, qui, paraît-il, rappelle trait pour trait la silhouette du crâne de Neanderthal.

Mais tout cela n'empêche pas que cette race de Neanderthal, que nous considérons avec la majorité des paléontologistes comme une humanité développée en marge des écailles destinées à donner les races suivantes, incomparablement supérieures, s'est éteinte après avoir achevé son évolution.

Et à ce sujet, il n'est pas inutile de rappeler que les races

actuelles d'*Homo sapiens* dites inférieures, comme les Australiens, ne doivent à aucun prix être considérées comme dégénérées, régressées. Ce sont des races très anciennes (on a précisément voulu les rattacher aux Néanderthaliens par l'homme de Rhodésie, Dubois), qui divergent de la nôtre tout simplement, en poursuivant l'évolution qui leur est assignée. Dans le verticille de l'*Homo sapiens*, elles forment les écailles extérieures.

C. — Le temps passe, de nouveaux hommes se succèdent et qui nous demeurent inconnus quand, brusquement, au Paléolithique supérieur, et vers la fin de la dernière époque glaciaire, une transformation fondamentale s'accomplit.

Cette fois, c'est bien l'*Homo sapiens* fossile, notre ancêtre direct, qui se montre partout avec ses facultés spirituelles et morales, au moment où décline la civilisation moustiérienne et s'éteignent les derniers Néanderthaliens d'Europe.

Nous sommes à l'époque du Renne ; cet animal se répand à profusion, grâce à un froid sec car il est réputé pour redouter le brouillard.

On a pu se rendre compte que deux faunes se succèdent pendant cette époque du Renne :

La première froide (Toundras, cercle polaire) avec le Bœuf musqué, le Renard bleu, le Lemming; le Mammouth et le Rhinocéros à toison laineuse subsistent. Elle correspond au Solutréen et à l'Aurignacien.

La deuxième moins froide (faune de Steppe russe et sibérienne), avec Saïga, Chamois, Bouquetin, Marmotte, Cerf du Canada, Bison, Glouton, correspond au Magdalénien.

A l'aurore de l'âge du Renne, nos très vieux ancêtres ont encore vu l'Angleterre reliée au Continent ; l'Europe et l'Afrique réunies (Provence, Corse, Sicile, Tunisie) expliquant précisément la survivance en Afrique de néanderthaliens attardés ; les centaines de volcans qui illuminaient encore le Massif Central.

Ces hommes, presque tous chasseurs, vivaient dans les cavernes et abris sous roche. Ils prenaient leurs repas en famille, autour d'un foyer ; les os et débris divers s'entassaient là, pêle-mêle, dans la cendre avec les outils et armes abandonnés. Tout cela nous a été admirablement conservé par une couverture d'alluvions ou une croûte calcaire stalagmitique superposée après l'abandon de l'abri. On a même trouvé de nombreux squelettes, peut-être enterrés sur place.

Aussi, sommes-nous très documentés sur les hommes qui se sont succédés pendant ce paléolithique supérieur et qui, chose notable, portent déjà en eux toutes les nuances caractéristiques des races actuelles.

La plus ancienne de ces races est celle dite de Grimaldi, connue surtout par de beaux squelettes découverts par Verneau dans l'une des grottes de Grimaldi près de Menton (base de l'Aurignacien) et à la base du remplissage (car dans la partie supérieure on a trouvé des squelettes de la race suivante ou de Cro-Magnon). Ce sont des Aurignaciens enfouis dans un substratum moustiérien.

L'étonnement des paléontologistes fut porté à son comble lorsque l'on se rendit compte que ces Hommes de Grimaldi étaient des Négroïdes, des noirs (fig. 4, *4*). En effet, ils en possèdent tous les traits ostéologiques : hyperdolichocéphalie, nez large, prognathisme des maxillaires, dentition du type australien, grande longueur des membres supérieurs comparée à celle des membres inférieurs.

Des crânes analogues, très anciens, sont connus en Afrique orientale et notamment au Transvaal (Boskops), où ils ont été les contemporains des Neanderthaliens attardés.

La race noire est donc très ancienne et serait bien d'origine africaine.

Ces Hommes se servaient d'un outillage beaucoup plus compliqué que celui des races précédentes : pointes et lames de silex retouchées, burins, pointes en os fendus. Enfin le goût de la parure était né.

On a comparé avec raison ces Hommes de Grimaldi aux Hottentots et aux Boschiman, ces races en voie d'extinction, à peau jaunâtre, reléguées dans l'Afrique du Sud. En effet, les produits de l'art aurignacien, qui ne saurait avoir d'autres auteurs que ces Grimaldi, rappellent étonnamment les Vénus hottentotes et justifient cette assimilation.

D. — Il est probable que ces hommes de Grimaldi n'ont fait qu'une courte incursion en Europe, car une autre race ayant vécu de l'Aurignacien au Solutréen leur succède et les supplante.

Nous sommes en présence cette fois d'hommes remarquables par leur haute stature (moyenne 1 m. 82) et dont plusieurs squelettes, en bon état de conservation, ont permis de fixer tous les caractères.

C'est en 1868, à Cro-Magnon (Dordogne), près des Eysies,

que Lartet découvrit pour la première fois les représentants de cette race : 5 squelettes (1 vieillard, 2 hommes adultes, 2 femmes, 1 fœtus) semblaient avoir été inhumés au fond de la grotte de Cro-Magnon.

Mais des découvertes plus récentes ont singulièrement augmenté notre documentation et notamment celles faites à Solutré, près Mâcon, par MM. Depéret, Arcelin; Mayet.

Le crâne de ces hommes est toujours dolichocéphale, volumineux, pyriforme ; le front est élevé, les arcades sourcillières peu développées, dessinent des orbites en travers. La croûte crânienne se développe harmonieusement, mais la face reste basse et large (type dysharmonique) et les pommettes saillantes (fig. 4, 5).

Le nez est étroit, long et fin. La mâchoire inférieure est puissante et le menton proémine vigoureusement. Ce sont des Hommes intelligents.

D'une manière générale, les os sont longs, d'où la grande taille de ces hommes.

Par tous ces caractères, ces Hommes de Cromagnon, de la localité type ou de Solutré, rappellent tout à fait nos Kabyles.

Ce sont de grands Kabyles !

Chose importante, à Solutré, les squelettes, étendus entre deux pierres, avaient tous la tête orientée vers le levant (comme le font encore les indigènes de l'Afrique du Nord). Donc, contrairement à des hypothèses ancrées et injustifiées, et en accord avec les idées du P. Mainage (1), ces hommes avaient un sentiment religieux développé !

Cette race de Cro-Magnon, dont l'extension est très vaste (elle a peuplé toute l'Europe occidentale et peut-être une partie de l'Afrique du Nord), semble bien avoir son centre de développement dans le Sud de la France, en Dordogne.

S'ils rappellent sur tant de points les Kabyles, sans doute en sont-ils les ancêtres et, dès lors, ceux-ci auraient une origine européenne. Ou, au contraire, les Cro-Magnons d'Europe résulteraient-ils d'une migration nord-africaine ? Mystère.

Si l'Homme aurignacien est bien connu, on n'a, par contre, jamais découvert de squelettes dans les couches archéologiques solutréennes superposées et dont l'outillage, pourtant si perfectionné (grands silex retouchés, dits en feuilles de laurier), porte à penser qu'il n'a pu être enfanté que par un Homme encore plus civilisé que le précédent.

(1) Les religions de la Préhistoire.

E. — Le problème de l'Homme solutréen reste ouvert, car la race nouvelle qui relaie celle de Cro-Magnon, la race dite de Chancelade, décrite en 1883, par L. Testut, d'après un squelette trouvé dans cette localité (près Périgueux), date d'une couche archéologique située au-dessus du Solutréen : le Magdalénien.

Les représentants fossiles de cette race sont assez rares, par contre, c'est à elle que nous devons le magnifique essort de la civilisation magdalénienne qui nous est bien connue, (et le mot civilisation prend ici toute sa valeur).

Nous avons affaire cette fois à des hommes de petite taille (moyenne 1 m. 50), quoique de conformation musculaire vigoureuse.

Le crâne possède toutes les caractéristiques des races supérieures : c'est un crâne en ogive, avec un front bombé, pourvu d'arcades sourcillières peu apparentes ; face large et haute ; c'est donc un type harmonique qui s'oppose aussi aux Cro-Magnons. Les pommettes sont toujours saillantes et le nez long ; il n'y a pas de prognathisme et la mâchoire inférieure, étroite et robuste, possède un menton bien dessiné (fig. 4, *3*) ; les fémurs sont solides, un peu courbés et, détail curieux, le pied est grand et possède un pouce très mobile (ayant pu servir de pinces à la manière de celui de certaines races actuelles).

Testut dans son étude du squelette de la Chancelade compare avec juste raison cette race aux Esquimaux de l'Est, dont elle possède les caractères craniens essentiels (dolichocéphalie, crâne élevé à crête sagittale, tête grosse et taille petite).

Ces Hommes de la Chancelade, les derniers paléolithiques, constituent un groupe plus élevé que le précédent, plus septentrional aussi, et qui, dans la suite des temps, se serait retiré sous la poussée de nouvelles races, vers le Nord, comme, à l'opposé de la gamme des races, les Néanderthaliens et les Grimaldi avaient été refoulés vers le Sud.

On peut dire que les Esquimaux actuels continuent l'âge du Renne dans les régions circumpolaires. A Raymonden (p. la Chancelade), en effet, un squelette était replié, peut-être ficelé, et saupoudré d'ocre rouge, comme dans les sépultures esquimaudes.

Toutefois, il serait abusif et peu scientifique de vouloir instituer une filiation directe entre les Chancelade, chasseurs de Renne, et les Esquimaux, et d'admettre que progressive-

ment relégués vers le Nord à la suite des troupeaux de Rennes, les premiers se seraient peu à peu réduits aux quelques clans actuels formés par les seconds ! Nous n'avons pas assez de documents pour conclure à cela.

Ces hommes robustes et intelligents qui semblent avoir été faits de toute pièce pour lutter contre la rudesse du climat et les périls quotidiens de la vie sauvage de cette époque, étaient aussi des artistes incomparables.

Non seulement le magnifique outillage lithique ou d'ivoire dont ils se servaient le prouve, mais aussi les chefs-d'œuvre qu'ils nous ont laissés, lesquels sont maintenant presque aussi classiques que telle toile ou telle sculpture d'artiste réputé.

Et telle est la solidarité des unités qui constituent les Humanités, que nous reportons spontanément le mérite de ces œuvres anonymes sur toute la race dont elles deviennent l'expression.

L'art est né, il est vrai, chez les Aurignaciens qui nous ont laissé quelques statuettes d'ivoire ou de calcaire ; Vénus aux formes opulentes, un peu caricaturales (statuettes stéatopyges de Willendorf et de Lespugnes (Haute-Garonne), mais qui, toutefois, ont l'avantage de nous renseigner sur la plastique et les goûts de ces Hommes.

Avec les Magdaléniens, l'art s'affine, la technique devient d'une sûreté étonnante ; ces artistes savaient observer et possédaient un sens précis du mouvement qui fait que nous n'hésitons pas quant à l'espèce animale représentée.

Ils brossent des fresques sur les parois de leurs cavernes, modèlent l'argile, sculptent des bas-reliefs, gravent les pierres tendres, le bois, l'os...

Qui ne connaît, maintenant, les prodigieuses fresques de la caverne d'Altamira en Espagne, que l'on a pu appeler la Chapelle Sixtine de l'art préhistorique ; les bisons d'argile du Tuc d'Audoubert (Ariège) ; les cerfs de la Grotte de Lorthet (Hautes-Pyrénées) ; la tête de cheval du Mas d'Azil (Ariège), etc., etc.. et tant d'autres chefs-d'œuvre !

Tous ces Hommes du Paléolithique supérieur ont laissé une longue traînée d'outils et d'œuvres de la France (c'est l'Ecole de la vallée de la Vézère) au Cap, en passant par l'Espagne, l'Afrique du Nord, le Soudan, le Tchad, le Transvaal. Et c'est pourquoi l'on a parfois parlé de l'Afrique comme d'un centre possible d'une race eurafricaine.

N'allons pas si loin.

Constatons seulement que ces races, déjà évoluées (Grimaldi, Cro-Magnon, Chancelade) et que nous pouvons réunir sous la rubrique de *Homo sapiens fossilis*, parce qu'elles ont entre elles beaucoup de points de contact, ont, comme les précédentes, disparu après avoir parcouru les étapes de leur évolution.

Comme les précédentes aussi, elles semblent suspendues, et sans liens avec celles qui les ont précédées. Mais celles-là, du moins, font incontestablement partie de notre cercle et sont déjà teintées différemment comme les races qui constituent l'Humanité actuelle.

Ce sont les ultimes écailles, les dernières ramifications du sommet de la tige, qui va finalement s'épanouir et conduire, après des vicissitudes encore nombreuses, complexes (et sur lesquelles je ne puis insister ici, car il semble y avoir eu au cours de la protohistoire un brassage intense de races), jusqu'à l'Humanité présente.

Telles sont, dans leur constitution et dans leur civilisation, ces premières races vraiment annonciatrices de l'Humanité moderne, et qui, des millénaires avant Egyptiens, Chaldéens, Egéens, ont porté l'art à un tel degré de perfection.

Chose curieuse, si l'art est né aussi brusquement que ses créateurs, il disparaît complètement avec eux.

L'activité humaine change en effet de direction, à l'époque néolithique, mais celle-ci nous apporte, en compensation, avec les brachycéphales, venus peut-être d'Asie, un nouveau bienfait : l'agriculture. Les préoccupations artistiques ne renaîtront qu'après que de longs siècles se seront écoulés.

Léon Moret,
Professeur de géologie à la Faculté des Sciences de l'Université de Grenoble.

FEMMES DE SAVOIE

Madame JAY Marie-Louise

épouse de M. Ernest Cognacq

née à Samoëns en 1838, morte à Paris le 27 décembre 1925

Négociante et fondatrice d'œuvres de bienfaisance à Paris.

Après des débuts très modestes, elle est devenue, avec son mari, propriétaire des Grands Magasins de la *Samaritaine*.

En dehors du dévouement personnel dont elle a fait preuve, notamment pendant la guerre, pour un grand nombre d'œuvres d'utilité publique, elle a créé ou développé diverses institutions sociales.

Elle a fait remettre à M. Clémenceau, président du Conseil des Ministres, une somme de 500.000 francs destinée aux Alsaciens-Lorrains et une somme de 200.000 francs pour les populations les plus éprouvées du département du Nord.

Elle a permis, par sa générosité, à l'Académie Française de distribuer des dotations importantes aux familles nombreuses (90 dotations annuelles de 25.000 francs destinées chacune à des familles pauvres de neuf enfants vivants, du même lit (*Officiel* du 2 août 1919). Ces dotations sont constituées par une rente de 2.250.000 fr., provenant d'un capital de 44.582.458 francs, versé le 31 juillet 1919, chez MM. Labouret et Ador, notaires à Paris. Décret du 15 octobre 1929.

Chevalier de la Légion d'honneur le 7 septembre 1920.

M. Cognacq Ernest, né le 3 octobre 1839 à Saint-Martin (Ile de Ré), avait épousé Mlle Jay en 1856 ; il est mort à Paris le 21 février 1928, officier de la Légion d'honneur.

Il avait débuté comme commis à *la Nouvelle Héloïse*, puis à *Notre-Dame de Lorette*, aux *Dames Françaises*, au *Tapis rouge*, et à *la Madeleine*.

En 1867 il ouvrit, dans la rue Turbigo, un modeste déballage « *Au petit bénéfice* ».

En 1870, il fonda la *Samaritaine* : cette maison a fait, en 1927, un milliard cent millions d'affaires.

Les dons faits par les époux Cognacq-Jay à l'Académie Française et qui sont attribués chaque année à des familles nombreuses, représentent une somme annuelle de 4.480.000 francs.

M. Cognacq a, d'autre part, employé une partie de sa fortune à constituer une collection de tableaux et d'objets d'art du XVIIIe siècle, qu'il se proposait de léguer à l'Etat.

Le couple avait fondé à Rueil, une maison de retraite pour son personnel, et, depuis 1914, ce personnel est associé aux bénéfices de la maison dans la proportion de 65 %. En 1927, plus de 26.000 ouvriers et employés sont actionnaires de la *Samaritaine*.

Les époux Cognacq-Jay étaient des types accomplis du vrai philanthrope.

(Voir le *Nouvelliste de Lyon* des 22 et 25 février 1927.)

ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

FONDATION ANDREVETAN
avec la participation de la ville d'Annecy
1930

Concours de Poésie et Concours de Beaux-Arts

Les Concours de 1930 sont consacrés à la Poésie et aux Beaux-Arts : 200 francs sont affectés à la Poésie et 400 francs aux Beaux-Arts.

Sont admis à concourir : 1° Les *étrangers* qui sont membres honoraires, effectifs ou correspondants de l'Académie Florimontane ; 2° tous les Français, *excepté* les membres effectifs de l'Académie Florimontane ainsi que les personnes qui ont fait partie de cette dernière et dont la démission remonte à moins de quatre années révolues au moment de l'ouverture des Concours : 1er janvier 1930.

Les personnes qui ont obtenu deux fois un premier prix dans un Concours Andrevetan ne sont pas admises à concourir de nouveau dans la section où elles ont été récompensées.

Les difficultés de toute nature qui pourraient se présenter seraient tranchées par les jurys de chaque concours, qui ont pleins pouvoirs à ce sujet.

Le programme spécial qui sera publié ultérieurement sera envoyé sur demande.

Le Poète DUCIS

(1733 - 1816)

DEUXIÈME PARTIE

LE BONHEUR (1761-1773)

Nous nous attacherons successivement à la vie du poète pendant cette période, qui est une vie d'intérieur, et à ses premières grandes productions.

CHAPITRE I

VIE DE FAMILLE

Comment se représenter Ducis lors de son mariage, dans l'épanouissement de sa jeunesse ? Une naturelle curiosité se le demande, sans obtenir pleine satisfaction. Le septuagénaire nous est bien connu, grâce surtout à son portrait par Gérard (1) que la gravure a reproduit dans la plupart des éditions de ses œuvres. Pourtant sa gloire naissante l'avait engagé, dès la quarantaine, à confier ses traits à des artistes. Nous n'avons pas retrouvé la trace d'un pastel fragile où Mme Guyard, de l'Académie royale de peinture et de sculpture, l'avait représenté en pied, « dans la force de son âge », rappelle encore avec complaisance son testament (2). Ses lettres (3) nous apprennent qu'il avait été peint en 1777, par Duplessis, de Carpentras, membre plus connu de la même Académie, « artiste admirable, écrit-il, dont j'aime et honore infiniment le caractère ». Après maintes conjectures et diverses recherches, nous avons eu la chance de découvrir ce portrait à Chambéry, chez M. Chapperon, neveu du P. Bouchage, qui l'a lui-même reçu de son oncle, le chanoine Ducis. Il avait été envoyé à celui-ci, en 1868, par Adélaïde Ducis, fille de Georges, qui, avec sa sœur, avait charmé les derniers jours du poète, retiré auprès de son neveu.

(1) Il est de 1805-6. Cf. P. A., 119e, 155e.
(2) Coüard, p. 47.
(3) P. A., 16e et dossier Bouchage, lettre du 23 juillet 1777.

La reproduction ci-contre, due à un habile amateur de nos amis, M. Bunel, atteste encore la haute valeur de l'œuvre. Nous avons ici Ducis dans la plénitude de sa maturité : avec un peu d'imagination, nous devinons ce qu'était le fiancé, quinze ans auparavant, dans la fraîcheur, les formes plus sveltes et la grâce mobile de sa jeunesse.

PORTRAIT DE DUCIS JEUNE

Interrogeons donc ce portrait, avec cette légère transposition, en nous aidant d'indications des biographes, ou du poète lui-même.

Ducis y respire visiblement la santé, la force, la joie de vivre. Il est de constitution robuste, de haute stature, de tempérament sanguin (1). Il nous laisse entendre qu'il est une bonne fourchette :

« Tous les grands talents mangent bien (2), »

remarque-t-il au cours d'un récit plaisant que nous rencontrerons. Et ses poésies familières ne le montrent pas insensible aux plaisirs substantiels de la table.

« Il avait les yeux bleus, le regard mobile et doux, » atteste Campenon. Les yeux bleus s'harmonisent ordinairement avec une chevelure et une barbe blondes ou châtain. La barbe se portait peu alors, la chevelure disparaît sous la perruque, mais les sourcils révèlent qu'elle est châtain foncé. Le front est large et légèrement fuyant, les traits accentués, mais réguliers, le visage plein. Sans doute, le menton ne se dédoublait pas encore chez le fiancé, mais les narines relevées et les lèvres fortes et sinueuses aspiraient déjà aux joies de la terre. La physionomie exprime une placidité robuste, dans le portrait. Dans la vie, elle était mobile, empreinte tour à tour de rêverie ou d'une vivacité cordiale, quelquefois combative.

« Il avait une belle voix, déclare le prince de Ligne qui l'avait fréquenté en Allemagne, et je l'aimais beaucoup. » Cette voix, qui était « une voix de stentor », selon Villemain, dans le feu de la contradiction, même avec Bonaparte, faisait remarquablement valoir ses vers et devait contribuer à son éloquence, sur laquelle insiste le même témoin, et qu'atteste

(1) P. A. 162e.
(2) Œuvres de Ducis, 3e vol., p. 375 ; en abrégé : D. III, p. 375.

déjà l'heureuse conciliation de sa liberté avec la volonté paternelle et les règlements administratifs.

Nous glissons sur ses dons intellectuels : ils ressortiront de l'étude de son œuvre. Signalons pourtant, dès cette époque, son penchant à la méditation, au cours de longues et incessantes promenades au bois de Satory, près de Versailles, et son goût de l'observation : il adore la campagne, sans l'attifer ni la peupler de bergeries, selon la mode d'alors ; il en « dévore les formes » et en saisit les traits saillants et rudes, qu'il rendra dans une poésie un peu inculte elle-même.

La pensée d'un poète est imprégnée de sentiment : celle de Ducis relève toujours d'une inspiration morale. Le portrait de Duplessis dénote une bonté paisible et souriante, sans révéler, dans l'immobilité forcée de son expression, la mobilité et toutes les richesses de l'âme. Nous les démêlerons mieux dans son portrait (1) littéraire, peint par lui-même sur le tard, avec une rare justesse. N'en retenons que ce qui s'applique à sa vigoureuse jeunesse. Nous y lisons :

> Simple, mais fier, pour lui ce monde étrange
> Ou l'attristait ou n'offrait rien de beau.
> Il se sentait, par un confus mélange,
> Doux ou terrible, ou torrent ou ruisseau.

Il se plaisait peu dans le monde, avec lequel seule une fréquentation habituelle et surtout précoce nous met de plain-pied. Toutefois, s'il resta toujours, et volontairement, étranger à « cet art aussi futile que compliqué qu'est l'usage du monde », il y suppléait, assure Campenon (2), par « un sens inné des vraies bienséances ».

Il nous indique bien, par delà une timidité banale, les vraies causes de cette aversion pour le monde, doublée, naturellement, de l'amour de la solitude : c'est qu'il est « simple, mais fier » par un contraste fréquent du caractère savoyard. Simple, naïf même, dira Villemain, comme le sont le rêveur ou le chercheur, souvent dépaysés dans le réel quotidien, comme l'est aussi une nature foncièrement droite, et fier, par tradition familiale et pressentiment de sa valeur, il doit fatalement se heurter à la suffisance dédaigneuse ou à l'hostilité sournoise du monde, qui n'abuse pas de la simplicité, mais plutôt l'abuse. D'où ces brèves colères — comme ces orages de

(1) D. III, p. 375.
(2) D. IV. Notice, LXIX.

montagne qui parfois ne troublent qu'une heure la sérénité et l'éclat du jour — qui traduisaient les déceptions de sa confiance et les révoltes de sa droiture : il est tour à tour :

> Doux ou terrible, ou torrent ou ruisseau,
> Même lion, dans sa brusque colère,
> Il secouait parfois sa crinière,
> Et tout à coup redevenait agneau.

Mais Ducis nous découvre le fond de sa riche nature dans les vers suivants :

> Né pour l'amour et la mélancolie,
> Grave et rêveur il fut dès le berceau.
> Il se plaisait à l'aspect d'un tombeau.
> Il l'invoquait et sa mère attendrie
> Craignant son cœur, trembla pour son cerveau.

Le tempérament sanguin annonce l'équilibre et l'expansion. L'hérédité paternelle y ajoutait l'énergie, l'hérédité maternelle, la tendresse, et toutes deux, la délicatesse morale. Aussi se sent-il « né pour l'amour », c'est-à-dire pour aimer et se donner. Nous avons déjà remarqué, à propos de Vallier et de Vauchelle, la longue fidélité de ses camaraderies de collège et nous verrons bientôt la haute et pure idée qu'il s'était faite de l'amour proprement dit, et plus tard, son culte de l'amitié. Il fut vraiment, selon le mot d'un moraliste, « amoureux de l'amitié ». Ce fort était vraiment un tendre.

Et il n'a pas tort de lier ces deux dispositions, la tendresse et la mélancolie. Certes, celle-ci devait figurer dans le cortège de la sensibilité régnante, et le poète anglais Young l'avait déjà mise à la mode, avant son prochain triomphe romantique. Mais elle était foncière chez Ducis, inhérente, non pas à une complexion débile, mais à sa nature affective. Cette tendresse débordante, souvent refoulée par la légèreté ou la malignité humaine, devait devenir son tourment avant de l'incliner à la misanthropie ; déchirée par les deuils, elle allait lui causer des accès de dépression à inquiéter ses amis, surtout sa mère, qui

> Craignant son cœur, trembla pour son cerveau.

Mais ces tentations de misanthropie n'avaient pas raison de son équité profonde, qui opposait toujours au mal la belle exception du bien, et les cruautés du sort ne prévalaient pas contre l'interprétation réconfortante du drame humain, qu'il

avait reçue de ses ancêtres. Sa bonté ne s'aigrit jamais : il fut et resta « le bon Ducis », et l'inscription que Versailles a gravée sur sa tombe en témoigne encore.

A trente ans surtout, la note dominante de son âme est un robuste optimisme, de tempérament et de conviction, qui n'a pas encore été, selon le mot d'un ancien, « humilié par la vie ». « Grave et rêveur il fut dès le berceau. » C'est sans doute plus vrai de l'enfant que du jeune homme, car sa gravité, nous l'avons vu, s'accommodait d'une bonne dose de fantaisie et ce rêveur savait atteindre ses fins avec autant de souplesse que de sûreté. Sa sympathie enveloppante ne recueille-alors que suffrages et concours, qui écartent de sa route tous les obstacles.

Il va donc s'engager dans les risques et les responsabilités de la vie sous d'heureux auspices et avec les illusions qui en sont l'amorce nécessaire. Il ne lui demande d'ailleurs ni les plaisirs, ni la fortune, mais le seul nécessaire, comptant, pour un superflu irréprochable et noble, sur les joies de l'âme et les créations de l'esprit.

Son mariage

Un dernier trait nous intéresse, à cette date surtout, dans *Mon Portrait.*

> Son cœur ardent lui dictait son langage.
> Le sexe aimable eut pour lui tant d'appas
> Qu'en le craignant, il lui rendit hommage.

En effet, « son cœur ardent » et son charme viril, bien faits pour l'engager dans tous les pièges du génie de l'espèce, se refusèrent toujours la forme de rayonnement et de conquête la plus instinctive et la plus flatteuse pour la vanité masculine. Toujours ému par l'éternel féminin, il le plaçait toujours dans son cadre normal, et dans la femme il voyait, selon l'âge, l'épouse d'aujourd'hui ou de demain, l'enfant ou la mère (1). Sa délicatesse héréditaire répugna toujours à toute « surprise des sens » selon l'euphémisme cher au XVIIIe siècle, à toute bonne fortune, à tout ce qui altérait l'idéal du mariage. Tous les biographes sont d'accord sur ce point délicat. « Le respect de la famille, remarque finement et sévèrement P. Albert, exclut la rêverie sentimentale, qui trompe souvent, et la sé-

(1) D. IV. Notice p. XII.

duction qui trompe toujours (1). » Et Sainte-Beuve lui avait rendu le même témoignage paradoxal et presque désobligeant pour un Français en vue. « Ducis resta toujours un homme de Savoie au cœur d'or, aux vertus de famille, sans un jour de désordre, ni d'oubli dans les mœurs (2). » Qu'importe si cette parfaite droiture de cœur n'allait pas sans une « vertueuse gaucherie » dont sourit Sainte-Beuve (3), dans une attitude que troublait l'admiration et l'inexpérience ? L'expérience que dénote l'assurance cavalière n'est-elle pas acquise le plus souvent aux dépens de la loyauté, de l'amour même, et de l'amitié ? « Je n'ai jamais su tromper une femme », confessait-il (4) à des amis qui auraient désiré plus de tendresse racinienne, plus de stratégie sentimentale dans ses pièces. « Je n'ai jamais su qu'aimer et me donner tout entier. »

C'est ce qu'il fit lorsqu'il épousa, en avril 1761, Elisabeth Heuillard, « jeune et belle personne de 17 ans », atteste Campenon, « fille d'un écuyer de la bouche du roi », homme de goût par conséquent, qui dut l'initier au bon ton. Elle était, par surcroît, petite-nièce de Bourdaloue, et la piété devait s'allier chez elle à la distinction.

Cette union dura douze ans, du 7 avril 1761 au 23 mars 1773 ; elle « semble avoir été parfaitement heureuse, pense P. Albert, malgré les tracasseries d'une belle-mère, accident trop fréquent pour qu'on s'y arrête ». De cette union naquirent Aure (pour Laure), le 5 janvier 1764, Henriette, le 23 janvier 1766, Thérèse-Elisabeth, le 26 octobre 1767, et Pierre-Jean-François-Louis, le 27 septembre 1770 (5). Les deux derniers moururent en bas-âge ; mais les deux premières semblaient appelées à une vie normale et heureuse. Et c'est tout ce que relatent P. Albert et Campenon sur cette période d'intime félicité !

« Les peuples heureux n'ont pas d'histoire », a-t-on dit. Sans doute en est-il de même des ménages heureux. Nous regrettons pourtant cette muette monotonie du bonheur, dont nous échappent ainsi le bienfaisant spectacle et la contagion, alors que les maux de la vie laissent des traces si profondes et si attristantes ! Heureusement un érudit a édité et

(1) P. A. *Essai sur Ducis.*
(2) *Causeries du lundi*, VI, Ducis.
(3) *Portraits littéraires*, I, p. 36.
(4) P. A., 12e.
(5) Dossier Bouchage, *passim*

commenté scrupuleusement une correspondance (1) de Ducis avec un prince étranger, qui se rapporte à cette période et y fait pénétrer, avec la lumière, le mouvement et la diversité de la vie.

Une amitié princière

Commençons par esquisser le personnage.

Le prince Louis-Eugène de Wurtemberg avait connu et distingué Ducis pendant la guerre de Sept ans. Il était né en 1731, donc à peu près du même âge que celui-ci, né en 1733. C'était le troisième fils de Charles-Alexandre, le 11e duc souverain ; il tenait de sa mère, Maria-Augusta, princesse de la Tour et Taxis, une vive sympathie pour la France, et de son rang dans la famille peu d'espoir de régner, peut-être l'espoir de ne pas régner. Après avoir passé à Versailles plusieurs années de sa jeunesse, servi dans les armées de Louis XV et reçu l'ordre du Saint-Esprit, il s'était brouillé avec son frère et souverain Charles-Eugène, avait fait un mariage d'amour en 1762, peu après Ducis, et habitait *incognito* Renan, entre Berne et Lausanne. Il avait fréquenté Frédéric II et correspondu avec Voltaire. Celui-ci, en 1750, lui enviait « les plaisirs brillants qu'on rencontre à Paris ». « Ils ne me tentent nullement, avait répliqué le jeune prince. J'y trouve un vide affreux, indigne de tout homme qui pense. J'en cherche de plus solides, et celui d'oser et de pouvoir me respecter est le seul que j'envie. » Cette austère préférence n'était peut-être pas du goût du maître ; mais elle se recommande, sans toujours s'imposer, hélas ! à toute jeunesse bien née. Le prince, avec la dignité intime, prisait les vertus domestiques, détestait le luxe et la guerre. Que d'affinités avec Ducis ! Tous deux étaient religieux, mais celui-ci avec une foi aussi discrète que profonde, le prince avec un rigorisme réfrigérant. Réconcilié avec son frère et rentré dans sa patrie en 1778, il devint pour cette raison et malgré ses idées égalitaires, antipathique à ses futurs sujets. Il succéda pourtant à son frère en 1793 et mourut en 1795, alors que les armées de la République envahissaient son duché (2).

Les lettres que Ducis lui écrit de 1763 à 1773 — nous n'avons pas celles du prince — nous renseignent sur la personne

(1) E. de Refuge. *Correspondance inédite de J.-Fr. Ducis avec le prince Louis-Eugène de Wurtemberg*. Noël Charavay, Paris, 1899.

(2) E. de Refuge, introduction.

du poète, sur sa nouvelle famille, sur son œuvre et sur la cour.

Elles attestent d'abord que l'amitié a tenu une place dans cette période de sa vie, à côté de l'amour. Celui-ci n'eut, ce semble, aucune raison d'en prendre ombrage. Car elle n'eut plus la confiance joyeuse, la vivacité remuante des camaraderies de collège — je pense aux tournées semi-liturgiques, semi-lyriques avec Vallier — et n'eut pas encore l'intimité agissante et dévouée de celles qui l'uniront à Thomas ou à Deleyre.

Nous ne sommes pas sûr, d'abord, de la durée de cette amitié, car la correspondance publiée cesse vingt-deux ans avant la mort du prince. Sans doute, la suite peut en être perdue, mais il y a lieu de croire qu'elle devint intermittente avant de cesser tout à fait, par suite de la disproportion des rangs et des destinées. Si l'amitié n'avait été brisée que par la mort, Ducis en eût parlé à ses autres amis, comme il parle de Thomas à la plupart jusqu'à son extrême vieillesse.

En outre, il entre beaucoup de curiosité dans l'amitié du prince, et des préoccupations d'avenir, j'allais dire d'avancement dans les confidences du poète ; il paraît bien rechercher son appui. De telles relations fort légitimes, certes, et très courtoises, rentrent plutôt, pour user d'une terminologie célèbre, dans les amitiés d'intérêt que dans les amitiés de vertu.

Enfin, malgré la ressemblance des goûts et des convictions, Ducis subit trop l'ascendant de la hiérarchie sociale pour arriver à l'égalité morale, qui est, on le sait, le vœu de la vraie amitié. C'est une amitié à distance, pourrait-on dire, distance géographique, car ils ne se revirent pas, et distance sociale, double obstacle à la vraie intimité. Le prince voudrait que cette amitié fût affranchie du protocole, le poète y consentirait, mais il avoue ne pas savoir comment s'y prendre ; il rachète du moins l'abus des compliments par la sincérité de son estime et l'élan de son cœur : « J'honore en vous, écrit-il, le prince, le fils, le frère, l'héritier du souverain, mais j'adore l'homme (1). » Ducis — nous en aurons d'autres preuves — n'était que trop enclin au cérémonial avec les grands, par discipline héréditaire, peut-être aussi, par l'involontaire intimidation de l'homme qui, n'ayant pas pris ni voulu prendre l'habitude du monde, ni de la cour, en exagère, à l'occasion, l'étiquette, un peu comme l'avare a parfois des accès de prodigalité. Ce n'est qu'avec le temps et avec son temps, qu'il

(1) E. de Refuge, 4e lettre, en abrégé : R. 4e.

arrivera à l'indépendance fière et intrépide du citoyen, et la conservera mieux que son temps, sous le despotisme impérial.

Soucis de famille et compensations

Il montre une constante préoccupation de ses charges de famille. Voici une lettre du 24 avril 1764 (1), révélatrice de cet état d'âme et de la situation domestique qui le provoque. « Quant à mes propres affaires, il s'en faut de beaucoup que j'en sois content. M. de Montazet n'a rien fait pour moi ; il m'a promis et me promet encore ; mon état est absolument précaire et incertain ; mais, en supposant qu'une grâce de notre cour puisse être solide dans les temps où nous sommes, je ne puis l'espérer que très modique et au-dessous même de mes besoins les plus raisonnables. Je suis père d'une petite fille qui vit et qui fait une partie du bonheur de ma femme, dont la mère vit avec moi. Je suis devenu son fils par l'attachement que je lui porte, et son soutien à cause des circonstances malheureuses où elle se trouve. Voilà, Monseigneur, les vrais motifs qui augmentent en moi le désir d'un certain bien-être et surtout l'ennui presqu'insupportable des espérances... C'est ce qui fait que je vais prendre une petite maison à une lieue de Paris, où je vivrai à meilleur compte. J'irai cependant deux fois par semaine dans la capitale pour suivre mes affaires et avertir mes protecteurs de mon existence. Ma femme sera bien avec moi dans le fond d'un désert, et un désert à ce prix n'est point affreux quand on connaît les hommes. Pardon, Monseigneur, de cette échappée de mélancolie. »

Que de choses dans cette lettre ! On y voit, vingt-cinq ans avant la Révolution, l'instabilité des faveurs de la cour et l'incertitude du lendemain politique, qui va bientôt donner lieu à une première crise grave. On y lit les déceptions et l'impatience de Ducis qui attendait mieux de ses services. M. de Montazet, son chef pendant la guerre de Sept ans, mourut en 1770, sans avoir rien obtenu, ni peut-être sérieusement demandé, pendant dix ans, pour les « six campagnes » de son secrétaire, qui dut attendre quatre ans encore, jusqu'à la mort de sa femme, une flatteuse, mais assez maigre compensation. Je ne sais s'il fut « cajolé » plus tard, comme le pense Paul Albert, en vue de faire de lui « un poète de cour ». Le souvenir de la longue et souriante indifférence de la cour à ses titres et

(1) R. 2e.

à sa gêne dut s'ajouter à son caractère pour décliner ce rôle. On comprend son amertume, on s'explique son éloignement de Versailles et de Paris, par pauvreté et par dépit, les intelligences qu'il garde toutefois en haut lieu, et aussi sa déférence un peu excessive pour un prince étranger qui peut intervenir en sa faveur au nom de ses anciennes relations avec la Cour. Tactique inséparable d'un régime de bon plaisir, et qui, du reste, a survécu à la Révolution. Il fallait intriguer même pour faire valoir ses services ! Elle est loin, l'insouciance pratique de la jeunesse, et loin encore dans l'avenir, le désintéressement superbe devant toutes les offres de la République et de l'Empire ! Avec les responsabilités d'une famille, les doléances sont permises, et l'irritation de ne pas obtenir justice, et les sollicitations mêmes. Les plus belles natures ont leurs attaches aux conditions matérielles de l'existence, conditions dont les événements les affranchissent plus que leur volonté, et c'est une erreur d'optique bien faite pour décourager notre faiblesse, que de prendre le terme d'une ascension laborieuse pour une perfection avec laquelle quelques privilégiés de l'ordre spirituel se seraient simplement « donné la peine de naître ».

On aura remarqué aussi les dernières lignes, un peu amères, de la lettre que nous commentons. On y lit l'aveu d'un de ces accès de mélancolie, de misanthropie même — « un désert n'est point affreux quand on connaît les hommes », — dont il portait le germe, nous l'avons vu, dans la générosité de sa nature. Ces accès sont dus à l'aimable indifférence des gens de cour pour son mérite et à l'étroitesse de ses ressources. Un peu plus tard, ils naîtront de l'âpreté, ouverte ou sournoise, de la concurrence littéraire, et il écrira au prince (1), en 1772, une lettre qui montre les froissements de sa sensibilité et sa résolution de la mâter. « Je regarde d'avance les effets dans leurs causes, pour n'être pas surpris. » C'est d'un philosophe. Ceci est d'un militaire : « J'ai pris la ferme résolution de défendre ma paix et ma tranquillité, en formant des remparts et en plaçant des vedettes par toutes les avenues où l'on pourrait entreprendre sur elles. J'ai été trop prodigue de ma sensibilité, j'ose le dire, pour ne pas finir peut-être par en devenir avare et je ne mettrai pas mon bonheur dans les mains trompeuses de la légèreté et de l'opinion. » Cette discipline de prudence et

de demi-détachement lui réussit-elle pleinement ? C'est douteux, et ce n'était du reste pas désirable : il n'y a pas de poète sans une sensibilité vibrante, à la condition de dominer et d'idéaliser ses émotions apaisées. Elle n'était d'ailleurs pas inconciliable avec le bonheur, puisqu'il s'agissait de le défendre contre les caprices de l'opinion. Nous allons en découvrir graduellement les éléments, après en avoir déjà remarqué les ombres, dans le souci même de le mieux garantir.

La lettre à laquelle nous nous sommes attardé, si révélatrice sur cette amitié de Ducis, sur les soucis et les négociations que ses responsabilités paternelles infligeaient à son indépendance, sur sa sensibilité frémissante et quelque fois chagrine, l'est également sur la famille qu'il avait fondée. Il va, à cette date (1764) l'établir à la campagne, par économie et aussi, sans qu'il l'avoue alors, pour la santé de sa femme. Après d'autres résidences sans doute, il choisit Montmorency en 1770 (1), sur une colline d'où la vue émerveillée embrasse une vaste plaine où luit le lac d'Enghien, et que borde, au loin, une ligne de collines brisée à souhait pour découvrir la capitale. Ce site charmant, le village même furent peut-être le plus joli cadre de son bonheur, tant ils laissèrent d'heureux souvenirs au vieillard. L'année même de sa mort, à quatre-vingt-trois ans, il écrivait encore ces vers pittoresques et attendris (2) :

Si quelque souvenir charme encore mon vieil âge,
Voyons, d'où me vient-il ? Il me vient du village.
Oublierai-je jamais, qu'au temps de mes amours,
J'ai, quand ma jeune épouse animait mes beaux jours,
Du plus riant vallon parcouru les demeures,
Et qu'à Montmorency l'amour fila mes heures,
Là, mon plus vif attrait, là mon plus cher désir,
Quand la terre aspirait la fraîcheur du zéphir,
C'était de voir, errant, travailler les familles,
Accourir les amants, rêver les jeunes filles,
Sans cesse, à droite, à gauche, entre leurs doigts charmants,
De voir de leur travail voler les instruments.
Partout des chants naïfs, des ris, des mains actives,
Partout sur leurs foyers, des Baucis attentives ;
Les fruits de leur amour jouant dans les berceaux,
Et les vieillards dormant au doux bruit des fuseaux.

(1) R., 20e.
(2) D. IV, *Le coin du feu*, p. 237

Ce bonheur fut-il gâté par les « tracasseries d'une belle-mère », comme l'avance Paul Albert ? La lettre que nous analysons nous rassure. Une femme sensée, fût-elle belle-mère, peut-elle borner à des tracasseries sa reconnaissance envers celui qui est son unique et nécessaire « soutien » ? Et si, par impossible, il en était ainsi, la vivacité naturelle de celui-ci s'en fut-elle accommodée, et surtout professerait-il pour elle « un attachement filial » ? La droiture eût suggéré à sa plume experte une déclaration plus atténuée, et plus conforme à des sentiments forcément mêlés. Croyons-en donc le principal intéressé et ne soyons pas plus royalistes que le roi. Il était bienveillant, certes, mais sa bienveillance n'était pas aveugle, ni disposée au martyre. Et puis, l'indulgence n'est-elle pas plus près de la justice que la sévérité traditionnelle à l'égard des belles-mères, d'ailleurs plus malicieuse que chagrine, qui ajoute, comme on l'a dit « des arêtes au poisson et des épines au buisson » ?

Un voisinage parfois peu récréatif ne l'empêche pas d'être heureux avec sa « bonne première petite compagne » (1), avec celle que dans son testament (2), il appelle sa femme « très-aimable et très-aimée ». Lui qui laissa toujours parler son cœur, lui consacra plusieurs pièces ; mais il n'a pas voulu (3) les publier du vivant de sa seconde femme, et l'on y renonça après lui. C'est bien ainsi : est-il possible d'égaler ses chants au bonheur ? Cette discrète félicité prévalait sans doute sur les soucis d'avenir, sur les menus ennuis quotidiens, sur la gêne même. Ducis eût dit, comme notre poète philosophe :

> « Et puis, qu'importe ? Epine ou fleur, mousse ou granit,
> Où se pressent deux cœurs, tout leur devient un nid. »

A l'accord parfait s'ajoutaient des talents de société dont la famille est la première à bénéficier. « Ma femme est au lait pour toute nourriture, écrit-il au prince (4) en 1765 ; mais cela ne l'empêche pas de suivre beaucoup son clavecin, et surtout la musique vocale, où Bérard se flatte de la faire exceller. » Bérard (1710-1778) était un ténor de l'Opéra devenu professeur en vogue. La musique vocale et instrumentale complétait donc celle des âmes.

(1) P. A., 199e.
(2) Coüard, p. 47.
(3) P. A. 199e.
(4) R. 4o.

L'heureux père avait annoncé au prince la naissance de sa première fille. Il lui offre (1) d'être parrain de la seconde, et, comme la correspondance subit alors une interruption de cinq ans, T. de Refuge conjecture qu'un refus pourrait bien avoir été la cause d'un refroidissement. C'est donc à Vauchelle, le joyeux destinataire de ses premiers vers, le témoin de son mariage, qu'il confie (2), en juillet 1769, que « la troisième est la plus jolie de ses trois grâces ». Mais, en septembre 1771 (3), il annonce au prince, avec lequel il avait repris des relations cordiales, d'une part que sa femme est malade, de l'autre que « ses filles sont bien nées et fort jolies » : il ne parle pas de son fils né en 1770 ; ce fils est donc déjà mort et peut-être aussi sa troisième fille. Son foyer a déjà été attristé par leur disparition, ainsi que par celle de son vieux père (1770). Peut-être les années 1769-1770 furent-elles les plus heureuses de la vie du poète, avant ces pertes relativement bénignes. Peut-être eut-il un moment, réunis, ses « trois grâces », son fils et leur mère bien-aimée, souffrante parfois, mais vite rétablie. Alors il pouvait dire, comme V. Hugo :

Oh ! que de soirs d'hiver, radieux et charmants,
Passés à raisonner langue, histoire et grammaire,
Mes quatre enfants, groupés sur mes genoux, leur mère
Tout près, quelques amis causant au coin du feu !

Il venait de remporter, avec *Hamlet*, son premier et éclatant triomphe. Garrick, le célèbre auteur anglais, lui avait envoyé deux gravures, l'une de Shakespeare, l'autre d'Hamlet, associant ainsi l'Angleterre à Paris dans les applaudissements qui saluaient sa gloire naissante. Saluons nous-mêmes cette heure unique où il goûte les meilleures joies de la vie, sans en avoir encore éprouvé les cruautés. Dans les intérieurs privilégiés « rien ne brille et tout attache » a-t-il écrit. Oui, à tout s'attachent le souvenir et le regret, plus que l'attention, émoussée par l'habitude. Puisse-t-il avoir savouré son trop court bonheur et n'avoir pas eu à dire, le malheur venu, comme notre grand lyrique :

J'appelais cette vie : être content de peu (4) !

(1) R. 5e.
(2) P. A. 4e.
(3) R. 20e.
(4) *Contemplations* : Autrefois.

***

Coup d'œil sur la cour et sur la politique

Plus encore que sur son intérieur, les lettres du poète au prince nous renseignent sur la cour de France dont celui-ci avait goûté l'accueil et les fêtes, et à laquelle il s'intéressait malgré ses goûts démocratiques et sa retraite rustique. Il semble qu'il ait demandé à son ami Versaillais d'être son observateur et nous devons à ce rôle du poète des aperçus piquants et de graves réflexions qu'il n'aurait pas consignées sans cela.

Il se fait naturellement l'écho de la chronique mondaine : un jour, les avis sont partagés sur le genre de charme et de beauté (1) de la comtesse de Provence, princesse de la Maison de Savoie, comme la comtesse d'Artois ; plus tard (2) ce sont les pronostics, sur ses chances de maternité prochaine. La princesse Louise vient d'entrer au Carmel, et M. de Senlis, grand aumônier du roi et futur ami et commensal de Ducis, a parlé avec plus de raison que d'onction, en cette circonstance.

Le prince a demandé à son ami des renseignements sur une dame Jeanne Leprince de Beaumont, à laquelle il pense confier ses filles, élevées à Paris et visitées par Ducis. Voici la fiche, en abrégé : son mariage a été annulé pour vice de forme ; elle a fait plusieurs éducations aristocratiques et « soixante-dix volumes de contes, romans, morale » ! Elle cherche à faire agréer son fils comme chirurgien du roi. « Elle restera à Paris dans cette vue, ou retournera à Annecy, en Savoie. » Cet « ange gardien » à la plume féconde doit être connu de nos érudits ; au besoin, nous le leur signalons.

Mais, ce qui domine alors l'actualité, c'est la lutte du chancelier Maupeou contre les parlements (1770-1774). Choiseul avait obtenu d'eux la condamnation, et du roi la dispersion des Jésuites. Ceux-ci avaient réussi à faire tomber le ministre, et son successeur, d'assez fâcheuse mémoire, avait répondu à la suppression de l'ordre par celle des parlements. La lutte qui s'engageait était un combat dans la nuit, quoiqu'on fût au siècle des lumières, tant étaient mêlés, dans les deux camps, les intérêts et les principes, le droit et la force ! Les parlements étaient une institution respectée, le plus solide

(1) R. 17e.
(2) R. 18e.

appui de la monarchie, après le clergé ; par tradition, par droit de remontrance, ils représentaient aussi les libertés publiques, le droit de la nation en face de la royauté ; mais, depuis leur victoire sur les Jésuites, ils devenaient envahissants et inquiétaient le régime.

Déjà, ils avaient, en 1733, suspendu arbitrairement le cours de la justice. Menacés par les ordres du roi, pour avoir refusé d'enregistrer certains édits fiscaux, ils cessèrent encore spontanément leurs fonctions. C'était une forme de résistance « qui rappelait les interdits du moyen-âge », remarque Villemain, une grève de hauts fonctionnaires, dirons-nous, un acte révolutionnaire au premier chef, une violation de la justice et de la loi par ceux qui en avaient la charge. La répression était inévitable ; elle fut maladroite et violente : les magistrats furent enlevés *manu militari* et dispersés par l'exil. Le Parlement de Paris fut supprimé et remplacé par le Conseil d'Etat installé dans la Grand'Chambre, ceux des provinces, par « six conseils supérieurs », en dehors des conditions traditionnelles du recrutement de la magistrature. Remarquons que c'était la suppression de la vénalité et de l'hérédité des charges, mesure jugée excellente en soi par nos historiens, mais imposée brutalement, et dès lors incomprise. Ajoutons qu'en défendant leur existence, les parlements défendaient leurs privilèges abusifs et leurs intérêts, en même temps que les libertés publiques, tandis qu'en les appuyant, la majorité de l'aristocratie applaudissait d'avance à la ruine des siens. Le libéralisme se doublait là d'intérêts corporatifs, ici d'inconséquence et de légèreté. De son côté, en brisant les Parlements, la monarchie ébranlait elle-même le régime, s'aliénait l'opinion et, loin de l'apaiser par une réforme improvisée et imposée *ab irato*, en provoquait les soulèvements.

Cet exposé sommaire d'une crise politique, qui fut, quinze ans avant 89, la préface de la Révolution, permettra de mieux suivre les péripéties de la lutte et de mieux juger l'attitude de Ducis.

Le chancelier s'évertue à mettre au pas les différentes juridictions, le roi sévit contre leurs partisans à la cour, et le comique se mêle à la violence dans cette lutte.

« Voilà les Choiseul déracinés, écrit Ducis (1) en décem-

(1) R. 8e.

bre 1770 ; jamais fureur n'a été plus grande entre les deux partis » et en mars (1) 1771 : « La fureur contre les conseils supérieurs est toujours la même, mais ils vont toujours leur train. Le nombre des imprimés audacieusement séditieux qui ont été répandus dans les provinces est immense... Plusieurs gens sensés pensent que le roi est parfaitement instruit de ce qui se passe et que sa fermeté et sa conduite étonneront plus d'une personne. » De fait, en dépit de sa longue indolence, il mourut sans céder.

Un mois plus tard, la Cour des Aides a été frappée, Malesherbes en tête (2) : « Vous ne sauriez croire, Monseigneur, jusqu'où vont les déclamations et les raisonnements de nos Républiquains (*sic*). Ce qui les fâche, c'est que le peuple ne remue pas. Le moindre allégement d'impôts rendrait au roi sa popularité. » Réflexions judicieuses et vain espoir !

Peu après (3) : « M. de Choiseul est au bout de son rôle. C'est un malade qui n'a plus la fièvre. C'est un malade qui commence à sentir ses blessures. L'ennui est venu et l'homme se montre avec sa faiblesse. » Ses adversaires prennent leur désir pour la réalité.

M. de Beauvau (août 1771) (4) a eu l'audace de prendre parti, en pleine Académie, pour son parent, Choiseul. « Le prince Superbe » va expier son esprit de famille : il perd son gouvernement du Languedoc... Les dépenses de la maison d'Orléans sont réduites, sans compter les pensions. »

Le roi tient bon, le chancelier aussi : « il a une audace qui ne craint rien et une finesse qui prévoit tout » (5) (nov. 1771).

« Tous nos Romains n'en peuvent plus. (décembre (6) 1771). Voltaire a, le premier, déserté le camp Choiseul. Aussi le duc l'a-t-il fait mettre en fer blanc bien battu et bien mince sur toutes les girouettes du château de Chanteloup. » Spirituelles et mordantes représailles ! Voltaire, qui n'avait pas d'excessive tendresse pour l'ordre des Jésuites, tout en gardant un reste d'affection à ses anciens maîtres, avait appuyé Choiseul. Mais, d'autre part, il ne désirait pas que le Parle-

(1) R., 9e.
(2) R. 10e.
(3) R. 16e.
(4) R. 19e.
(5) R. 22e.
(6) R. 23e.



J.-F. DUCIS, par Duplessis, 1777.

ment de Paris fût trop puissant ! C'était le seul pouvoir qu'il craignît un peu.

La dernière lettre (1) du recueil (janvier 1774) signale au prince « la scandaleuse » affaire Goesman-Beaumarchais. En elle-même, elle se réduit à assez peu de chose. Beaumarchais, pour stimuler l'activité du conseiller Goesman, avait fini par donner cent louis à sa femme, et une montre de quinze louis à son secrétaire. Il perdit son procès et les cent louis lui furent « honnêtement » rendus. Il eut le tort de réclamer les quinze autres et un procès en corruption lui fut intenté. Alors il saisit le public de sa querelle. Plus que le Mémoire de la Chalotais, écrit en prison avec un cure-dent « qui grave pour l'immortalité, » selon Voltaire, et qui avait provoqué la crise, plus que les graves remontrances de Malesherbes, l'intervention du célèbre dramaturge et pamphlétaire allait contribuer à la victoire des parlements. Il raconta comment cent louis, puis quinze louis lui avaient ouvert la porte du magistrat instructeur, obtinément close jusqu'alors. Hélas ! la vénalité des charges était plus facile à supprimer que celle de certaines consciences. Il joua de ces quinze louis pour disqualifier la nouvelle magistrature par une généralisation abusive, mêla avec une verve étourdissante l'intérêt général à ses affaires privées, la bouffonnerie à la gravité, la gaieté à l'amertume, l'ironie à l'indignation, dans ses Mémoires fameux, le 4e surtout, et quoiqu'ils eussent été condamnés au feu et leur auteur « blâmé », c'est-à-dire déchu de ses droits civils, (et d'ailleurs bientôt réhabilité par faveur royale,) plus que tous les autres opposants, il fit échouer la réforme et, par ses pamphlets suivis du « *Mariage de Figaro* », plus mordant que le « *Barbier de Séville* » hâta la Révolution. Ducis ne se trompait pas en attribuant, dès le début, à cette affaire, une extrême gravité.

Quel remède entrevoyait-il aux abus ? Il en indique un, à la fois paradoxal et alors banal, quand il écrit (2) au prince : « Je voudrais bien voir sur notre politesse, sur notre vernis, sur nos modes, sur nos connaissances, sur notre philosophie, une bonne grosse couche de barbarie, pour ensevelir nos vices et reproduire, avec l'antique simplicité, le bon sens et la vertu. » C'est le paysan du Danube, qui se montre ici dans sa rude philosophie, comme il se montrait parfois dans sa mise

(1) R. 26e.
(2) R. 8e.

et ses allures, à en croire Campenon (1) ou plutôt c'est Rousseau, le champion de la nature gâtée par la civilisation. Rien de plus problématique que cette vertu régénératrice des Barbares, tant vantée depuis Tacite, contre laquelle Fustel de Coulanges s'inscrit en faux ; et cette « bonne grosse couche de barbarie » serait, comme toujours, trempée de sang et bien faite pour confondre et désoler un pacifiste. Ce n'est sans doute qu'une boutade, le fugitif écho d'un thème littéraire et d'un rêve dangereux.

Ce qui ne fut pas un rêve, c'est l'intervention, non de la barbarie, mais de l'Europe civilisée et monarchique, dans l'assaut donné à la royauté française. Des velléités, des résolutions mêmes, s'esquissent dès cette première crise. Témoin la nouvelle transmise au prince dès avril 1771 (2) : « Le roi d'Espagne a écrit à notre souverain qu'il savait les embarras où il se trouvait, mais qu'il était prêt à le secourir et à tout entreprendre pour soutenir le trône de leurs pères, et que lui et toutes les Espagnes marcheraient à son premier signal. » Solidarité bien naturelle de dynasties unies par la communauté du sang et du péril. Pourtant, de s'y être appuyé a peut-être coûté la vie à Louis XVI.

Ducis attendait plutôt le remède de la royauté elle-même. La fermeté tardive de Louis XV l'avait frappé, nous l'avons vu, et il croyait en sa justice : « Personne, attestait-il (3) en juillet 1771, ne hait plus l'injustice et l'iniquité que lui. » « L'ébranlement viendra du trône, et il n'y a que lui qui peut nous sauver de l'anarchie en travaillant lui-même (4). » La tâche était vraisemblablement au-dessus des forces humaines. Le trône ne put, hélas ! nous épargner l'anarchie, et c'est un trône nouveau qui la fit cesser.

D'avance, pourtant, Ducis mettait sa confiance dans le futur Louis XVI. Il sait que le dauphin est un sportif (5) : « Ce sera un homme » présage-t-il. Un homme, en effet, qui expia terriblement les fautes de ses pères et dont la mort, du moins, fut d'un roi. Dès son avènement, il crut servir la paix du royaume en rétablissant les parlements dans tous leurs

(1) D. IV, Notice, p. XLIX.
(2) R. 15e.
(3) R. 18e.
(4) R. 13e.
(5) R. 24e.

droits. Ils en profiteront bientôt pour réclamer et imposer la convocation des Etats-Généraux.

On voit la position prise par Ducis dans ce redoutable conflit. Son loyalisme est éclatant et il vient moins de la discipline que du cœur, tant est grande, héroïque, si l'on veut, sa confiance dans la royauté. Et ce loyalisme, nous l'avons vu, pouvait se concilier avec un libéralisme, un esprit de réforme sincères. Voltaire avait varié par opportunisme, Ducis avait des raisons suffisantes de rester fidèle à la royauté. Elle était menacée par une sédition judiciaire. Sans la manière forte, la répression eût concilié l'ordre et le progrès. Il y avait de quoi rassurer une conscience délicate.

Quoiqu'il en soit, à cette date il est incontestablement monarchiste, et Paul Albert n'en eût pas douté, s'il eût connu cette correspondance qui fait honneur à la souplesse de plume autant qu'à la droiture politique de Ducis.

CHAPITRE II

LES ŒUVRES

Vie intellectuelle

Ducis entretenait trop fidèlement le prince des événements de la cour pour n'avoir pas le droit de lui parler, avec sa belle franchise, de ses propres travaux, car c'est bien l'essentiel pour un poète qui va enfin donner sa mesure. Le prince paraît bien s'être fait son Mentor, à en juger par les réponses de Ducis. Celui-ci renouvelle (1) entre les mains du piétiste rigide le serment de ne jamais offenser, non seulement la morale élémentaire, mais la plus ombrageuse délicatesse. Que d'autres y voient une gêne, un réfrigérant pour sa Muse ; ce scrupule venant d'une haute moralité, ce serait de passer outre qui troublerait sa sérénité esthétique et paralyserait ses créations. Cette moralité, d'ailleurs, n'a-t-elle pas été pour certains anciens, pour un Milton, une puissante inspiratrice ? Et cette résolution sévère, il l'a proclamée en vers (2), comme en prose :

> Voici mon dernier vœu : c'est qu'une mère tendre
> Que je n'aurais pas vue, un moment sur ma cendre

(2) D. IV.

Jette un regard sensible où je sois regretté,
Et croie avec mes vers sa fille en sûreté.

Le prince flairait quelque mondanité dans les lectures où le poète essayait ses créations. Ducis s'en explique (1) en des termes qui éclairent sa sociabilité et ses goûts : « Il est peu d'auteurs plus ennemis du grand monde et moins liseurs que moi... cette manière de vivre, qui n'est pas la mienne, demande des grâces et un genre de mérite qui m'est étranger et que je ne suis pas tenté d'acquérir. » Mais il avait besoin de l'avis des gens de goût, prélude habituel de celui du public, et bien servi par sa voix puissante et souple, il emportait leur suffrage. Sa voix et le jeu de Talma eurent leur part dans ses succès, part qui manque hélas ! à la postérité. Il regrette de ne pouvoir proposer une de ces lectures à son grand ami, politesse d'une jolie ironie, impliquant que le blâme s'est vraiment trompé d'adresse.

Pour un peu, le prince confisquerait l'activité intellectuelle de son ami. Ascendant de l'amitié et du rang ! Il lui avait fait part du plan et de certains développements d'un ouvrage contre le luxe. Ducis prend feu (2) et lui confesse un projet semblable (juin 1772). Le sujet « serait d'une variété prodigieuse. Le touchant et le pathétique n'en seraient pas exclus, tout y serait image et sujet de tableau et de tapisserie. Ce serait une très grande, très vaste, très utile entreprise qui exigerait toute l'éloquence de l'âme, toute la finesse du comique et du sarcasme, toute la profondeur de la raison. Elle me fait trembler. » Heureusement, car elle n'aurait peut-être guère mieux réussi au disciple qu'au maître. Il faut être Fénelon ou Rousseau pour s'imposer dans l'utopie pastorale. Mieux valait continuer dans le genre en vogue de la tragédie.

L'ambition lui vient avec le succès, tour à tour modeste et très haute. N'écrit-il pas, en janvier 1770 (3), à son ami : « Je désire ardemment d'être membre de l'Académie de Lausanne... mes titres sont : *Amélise*, *Hamlet*, le désir de travailler et l'honneur de votre protection. » Le prince habitait alors la Chablière, près de Lausanne. Je ne sais s'il seconda ces velléités imprévues. Après tout, Ducis ne pouvait-il pas aimer dans la Suisse la voisine, j'allais dire la sœur de sa petite

(1) R. 25e.
(2) R. 25e.
(3) R. 7e.

patrie, dont les fêtes des bergers et de la vieillesse faisaient encore l'admiration de ses derniers jours ? N'avait-il pas quelques années auparavant (janvier 1765) (1) écrit à l'habitant de Renan : « Pourquoi ne puis-je, Monseigneur, vous consacrer à jamais mes services, et vivre et mourir auprès de vous ? » On ne peut croire à des propos de pure flatterie de la part de l'honnête Ducis. Il aimait l'homme et sa résidence, et il pouvait priser l'élite intellectuelle du canton. Il y eut donc un flottement bien humain et très légitime dans les projets du jeune père, mécontent d'une situation voisine de la gêne. Un véritable ami qui fût un Mécène et délivrât le poète de tout souci matériel, peut-être ce fut, à certaines heures de sa jeunesse, son rêve modeste et un peu chimérique. *Primo vivere, deinde vaticinari.*

Mais bientôt il devait nourrir une ambition plus haute qu'un siège à l'Académie de Lausanne. Car, en mai 1772 (2), parlant de certaines candidatures à l'Académie Française écartées par la Cour à la grande fureur de d'Alembert, il ajoutait : « Moi, qui ne suis curieux du fauteuil qu'autant que la bonne conduite et le cri public m'y appelleront et m'en jugeront digne, je suis un spectateur tranquille de ces légers orages. » On ne peut envisager une si enviable éventualité avec plus de sérénité et de droiture, six ans avant le succès.

Amélise

Au surplus, il travaillait à mériter cette haute récompense par ses œuvres. Dès 1765 il écrivait d'*Amélise* à son correspondant : « Plusieurs gens de lettres en pensent assez de bien pour m'en promettre quelque gloire. » Et quelle troupe ! « Mlle Dumesnil, Doligny, MM. Lekain, Brisard, Molé m'ont donné leur parole. » (3) Elle ne fut représentée qu'en 1768. Malgré cette lente élaboration et ces concours de choix, quel fiasco ! « Les Comédiens français, écrit, dans son *journal* (janvier 1768), Collé, qui ne redoutait pas de chute aussi retentissante, travaillant dans le huis-clos des salons pour un dilettantisme faisandé, ont donné le samedi 9 du courant, la première représentation d'*Amélise*, tragédie d'un M. d'Ussy, auteur inconnu. On m'a dit que sa pièce fut huée depuis un bout jusqu'à l'autre...

(1) R. 3e.
(2) R. 24e.
(3) R., 4e.

Messieurs les gentihommes de la Chambre avaient forcé les Comédiens à représenter cette rhapsodie. » « Auteur inconnu », alors qu'il est poussé par les gentilshommes de la Chambre, et qu'il vit en marge de la Cour. « Rhapsodie », la pièce dont des gens de goût lui avaient promis le succès et dont le sujet lui avait été suggéré par une représentation d'*Athalie* à la campagne, dans son enfance, c'est-à-dire par un de ces radieux souvenirs qui semblent rajeunir l'homme et lui donner des ailes ! Jusqu'à son nom, vaguement anobli, mais déformé (1) ! La gloire a parfois des préludes mortifiants.

Cette chute d'*Amélise* était-elle méritée ? On a peine à le croire. Ducis et ses amis lettrés pouvaient-ils se tromper totalement ? Sur le succès immédiat, qui dépend parfois d'une opinion maniable en divers sens, de meneurs occultes, fort bien, mais non sur la valeur foncière de l'œuvre. Des retouches en avaient fait aux yeux de l'intrépide auteur « un ouvrage d'un certain ordre ». Il renonça à affronter encore le jugement prévenu du public, mais son éditeur Nepven eut raison de faire figurer la pièce dans ses œuvres posthumes, sans doute avec les amendements suggérés par une fâcheuse expérience. Le lecteur, en effet, tout prêt, ne fût-ce que par paresse, à donner raison au public, éprouve, avec une heureuse surprise, combien, entre le succès et l'échec, la frontière est parfois indécise.

Bornons-nous à quelques remarques et quelques citations. Le sujet est, au camp de l'armée des Parthes, sur l'Euphrate, un coup d'Etat particulièrement odieux et lâche, empêché au dernier moment par un coup de théâtre. Le roi Phraate a péri dans une bataille, apparemment tué à l'ennemi, en réalité assassiné par son frère Orobaze. Celui-ci calomnie la reine, Amélise, pour disqualifier l'orphelin Arsacès et lui voler la couronne ; il l'accuse de s'être donnée à Gélanor, roi grec allié des Parthes. Il croit avoir pour complice le grand-prêtre Idamas. Mais celui-ci, grâce à un témoin du fratricide, fait éclater la vérité et reconnaître le jeune roi, au moment où l'ambitieux comptait voir la reine, pour sauver la tête de son fils

> Aux yeux du camp séduit, s'accusant elle-même,
> Enlever à son fils tout droit au diadème.

(1) Remarquons qu'il est déjà mal orthographié dans son acte de naissance et qu'il fallut une sentence du baillage de Versailles, en 1779, pour le restituer et l'inscrire correctement aux registres de l'Académie. Cf. Dossier Bonchage.

L'éditeur, écho sans doute de l'opinion créée par l'échec, juge l'action faible, et conjecture que « le style correct et pur », tient, imparfaitement du reste, de la manière de Racine, et que celui-ci fut le premier modèle de Ducis.

La pièce, en effet, rappelle *Athalie* par les rôles du grand prêtre et de l'enfant dont il sauve la couronne, par certains détails, et surtout par le triomphe final de l'innocence et du droit. Mais bien des éléments diffèrent : le grand-prêtre joue un double jeu et n'est pas tout d'une pièce comme Joad, la reine est opprimée au lieu d'être despotique, l'enfant est vaillamment défendu par sa mère au lieu de l'avoir perdue, comme Joas.

L'action doit-elle être taxée de faiblesse ? A la fourberie lâche d'Orobaze qui se dépense au premier acte s'oppose, au second, l'amour de Gélanor ; sans grand succès, convenons-en, par suite de la fierté farouche de la reine, qui refuse son amour, tour à tour refuse et accepte sa protection, comme dernière ressource : péripéties un peu superficielles peut-être, qui tiennent toutefois en suspens le sort du petit prince et de sa mère. Un stratagème de l'ambitieux, au troisième acte, parait le fixer : Orobaze fait prendre d'assaut le temple pour s'assurer de la reine qui a été confiée avec son fils au grand-prêtre, et il a déguisé certains de ses soldats en Grecs, pour faire croire que Gélanor vient la délivrer et est bien son amant. La reine paraît perdue.

A l'alternative odieuse de choisir entre son déshonneur et la vie de son fils, elle oppose, au 4e acte, celle de sa vaillance désespérée : faire couronner son fils ou le tuer et se tuer. Que d'oscillations et de résolutions contraires avant la volte-face subite et pourtant vraisemblable du destin, au dénouement ! Non, l'action ne languit pas. Elle se précipite, un peu trop sûrement et artificiellement vers l'issue qu'elle manquera ; mais ne fallait-il pas rendre plus saisissant le contraste de la machination irrésistible et de son châtiment ?

Les caractères se soutiennent. Seule, la reine manque de diplomatie avec le soupirant grec, dont elle a pourtant si grand besoin, de suite et de mesure dans les sentiments et dans les résolutions. Nous sommes loin de l'*Andromaque* de Racine et de sa « coquetterie vertueuse ». L'énergie qu'elle déploie pour faire régner son fils est louable, mais sa résolution de le tuer, si elle n'y parvient, est peu maternelle et un peu folle, chez une princesse si confiante en son droit et en ses

dieux. Peut-être alléguera-t-on qu'elle n'en est que plus à l'aise pour jouer les Médée en imagination, que la passion est intransigeante, que sa devise est « tout ou rien », ici : qu'il règne ou qu'il meure ! D'ailleurs ce paroxysme de l'ambition maternelle est si éloquent !

Si ce caractère, bien qu'introduit par la mythologie dans le drame (voir la *Médée* de Corneille) est à la limite du possible, sinon hors nature, celui du grand-prêtre, mélange vivant, hardi, d'astuce et de justice, est bien frappé, humain et presqu'irréprochable, le patriotisme autorisant et la droiture vomissant finalement l'astuce.

Les vers, unis et corrects, sont loin de la perfection racinienne. Mais ils sont soulevés parfois par le mouvement même de l'action, dans l'acte III, par exemple, ou par la passion des personnages. Ainsi, quand la reine exprime sa résolution suprême, (IV, 10e) :

Barbare, as-tu bien pu, sans que ton cœur frémisse
Proposer à mon choix ma honte ou mon supplice ?
Grâce au ciel, mon tyran qui me croit sans appui,
M'a fourni les moyens de m'armer contre lui.
Il m'attend dans son camp ; j'irai, c'est là peut-être
Que mes sujets, Doris, reconnaîtront leur maître.
Une mère éplorée, en proie à ses douleurs,
Montrant de rang en rang et son fils et ses pleurs.
Mes soldats attendris admirant mon courage,
Mes cris, mon désespoir entraînant leur suffrage,
Un Dieu qui, par bonheur, m'anime en ce moment,
Tout me promet, Doris, un succès éclatant.
Mais si je n'obtiens rien, s'il faut subir l'outrage,
Sans accuser les dieux, sans me plaindre du sort,
Je prends mon fils, l'embrasse et lui donne la mort.
Mais aussitôt, Doris, je me perce moi-même,
Et sur son corps sanglant...

DORIS

Quoi ! ce fils qui vous aime ?...

AMÉLISE

L'effort en est horrible, exécrable, inhumain,
Je le sais, j'en frémis, mais j'y réduis ma main.
Que perdons-nous, Doris ? Quand la vertu succombe,
Trop heureux les mortels endormis sous la tombe !
Crois-moi, la barbarie est de sauver le jour
A qui doit, après nous, le maudire à son tour.

Mes yeux n'ont plus de pleurs, le sang n'a plus d'empire.
Que le Parthe me juge au moment où j'expire,
Et que mon fils sanglant, percé dans ma fureur,
Le force à m'admirer en reculant d'horreur !

De même, quelle véhémence vengeresse dans le langage du grand-prêtre, confondant à la fin l'usurpateur !

Avant que ce billet fût remis dans ma main
Paraissant te servir, j'abhorrais tes desseins.
Ton choix pouvait ailleurs te faire un vrai complice,
J'en rougis, à ton art j'opposai l'artifice.
Dans le crime avec toi je parus m'égarer ;
Je te livrai mon fils pour mieux te rassurer.
Mes soins ont réuni ce camp qui t'environne ;
A tes yeux fascinés, j'ai montré la couronne.
Pour sauver la vertu, noblement imposteur,
Je l'ai conduite aux pieds de son accusateur.
C'est là que je devais, d'une voix menaçante
Flétrir au nom des dieux une reine innocente,
Soulever ses soldats et leur montrer leur roi.
J'ai rempli mes serments : le voilà devant toi.
Pardonnez-moi, grands dieux, si pour sauver mon maître
J'ai semblé profaner ce saint nom de grand prêtre !

Et, comme Orobaze l'accuse de vouloir régner sous le nom d'un enfant, incrimine

... son zèle fanatique
Des intérêts du ciel couvrant sa politique,

Il réplique :

Va, tu dois m'accuser, tu le peux sans danger.
Tu ne m'as pas séduit ; ne crois pas m'outrager.
Je suis né citoyen, j'ai dû sauver mon maître.
Nomme-moi lâche, impie, ingrat, parjure, traître,
J'accepte sans rougir tous ces noms odieux :
Qui massacra son roi peut blasphémer ses dieux.
Ah ! lorsque j'ai remis mon fils en ta puissance,
Si le moindre soupçon t'eût éclairé d'avance,
Dis-moi quel souverain m'aurait jamais payé
Ce fils qu'à mes yeux même on eût sacrifié.
Voilà ce que j'ai fait : je n'ai pu davantage.
Grands Dieux ! Voici l'instant, achevez votre ouvrage...

Un souffle cornélien n'anime-t-il pas ces vers ?

Il y a là une langue qui ne changera guère, une habileté, poussée peut-être à l'artifice, de l'énergie dans les caractères,

mais tendue à l'extrême, jusqu'au fratricide chez l'usurpateur, jusqu'à l'effacement de l'instinct maternel, chez la reine, jusqu'à une simulation périlleuse pour le père et leur fils, chez le grand-prêtre. Ducis est déjà là tout entier, ou peu s'en faut, qualités et défauts, avec sa force réelle, son imagination parfois démesurée, son goût de l'extraordinaire. Le public fut d'abord dérouté et rebelle. Il l'habituera à sa poétique ; en imprégnant sa force de plus de grandeur d'âme et de tendresse, en gardant mieux la mesure dans les situations et dans les caractères, il le conquerra, non sans résistance, çà et là. *Amélise*, dont on s'explique l'échec, annonce donc et prépare les succès suivants : c'est pourquoi il importait de l'examiner. Quoique méconnue, elle a son intérêt propre, elle révèle un tempérament dramatique, dont elle conditionne toute l'évolution. De plus grands n'ont pas ainsi trouvé leur voie du premier coup.

L'œuvre promettait un poète, le sort de l'œuvre révéla un homme. Ni cet échec retentissant, ni des conseils pusillanimes ou intéressés ne le firent renoncer au théâtre. « Quelques espérances timides, écrira-t-il, sur le tard (1), à Népomucène Lemercier, soumis à pareille épreuve, m'ont fait lutter contre tant d'honnêtes gens ou d'envieux cachés qui voulaient me détourner, par intérêt pour moi, de tous ces vains et stériles efforts vers la gloire. » A cette heure, il fut vraiment un caractère, et, loin de renoncer à la gloire, le Savoyard « simple mais fier », malgré vents et marées, allait bientôt inscrire son nom, en bonne place, dans l'histoire des Lettres françaises. C'est qu'il avait conscience de la valeur de l'œuvre sifflée et un secret pressentiment de la valeur plus incontestable d'*Hamlet*, qu'il avait déjà en portefeuille. Ses espérances n'étaient pas si timides, et le jugement se joignait à la volonté dans la confiance de ce débutant.

Hamlet (1769)

Il mit *Hamlet* à la scène l'année suivante, et cette fois gagna la partie. Les oppositions ne manquèrent pourtant pas à cette nouvelle tentative. La plus sensible fut celle de Lekain, l'acteur attitré de Voltaire qui n'admettait pas qu'on tirât de Shakspeare plus qu'il n'avait fait lui-même dans *Zaïre* et dans *Sémiramis*. Ne faisait-on pas courir le bruit que le jeune et impertinent auteur se permettait de refaire cette

(1) P. A. 206e.

dernière tragédie ? La lecture de la pièce avait été néanmoins du plus heureux augure. « C'est Molé qui l'a lue : toute la compagnie a été transportée, écrit (1) l'auteur sans fausse modestie, et il n'y a eu qu'une voix pour le recevoir. On a trouvé mes corrections admirables. J'ai eu des compliments de tous côtés... Dorat et Dudoyer m'ont fait hier, à l'orchestre, les compliments les plus flatteurs. Tout le peuple auteur ne sera pas également satisfait... la perfidie, la cabale, l'intrigue ont contribué à rendre mes affaires excellentes et je ne négligerai rien, tu peux me croire, à m'assurer un succès qu'on s'efforce de me disputer. »

Il l'eut, franc et durable, Campenon l'atteste : « Le succès prodigieux de l'ouvrage, qui se soutient encore après plus d'un demi-siècle, lui fit oublier le chagrin passager que Lekain lui avait causé. »

Pourtant la tentative était périlleuse, l'audace grande, soit de traduire littéralement Shakspeare, soit de le remanier. Ducis s'en explique à l'acteur anglais Garrick qui avait réveillé l'enthousiasme initial de son pays pour Shakspeare, fait célébrer un jubilé en son honneur et était venu en France pour faire connaître son répertoire (2) : « Je conçois, Monsieur, que vous avez dû me trouver bien téméraire de mettre sur le théâtre français une pièce telle qu'*Hamlet*. Sans parler des irrégularités sauvages dont elle abonde, le spectre tout avoué qui parle longtemps, les comédiens de campagne et le combat au fleuret m'ont paru des ressorts absolument inadmissibles sur notre scène. J'ai bien regretté cependant de n'y pouvoir transporter l'Ombre terrible qui expose le crime et demande vengeance. J'ai donc été obligé en quelque façon de créer une pièce nouvelle. J'ai tâché seulement de faire un rôle intéressant d'une reine parricide et de peindre surtout dans l'âme pure et mélancolique d'Hamlet un modèle de tendresse filiale. Je me suis regardé, en traitant ce caractère, comme un peintre religieux qui travaille à un tableau d'autel. »

La donnée est connue. Le roi de Danemark a été empoisonné par sa femme Gertrude et par son frère Claudius, qui règnent avec impunité. Avertie par l'ombre de son père, projection sans doute de ses pressentiments, et du crime et

(1) P. A. 4e.

(2) Conférence d'Antoine sur Shakspeare, in « Conferencia » du 1er juillet 1923.

du devoir de le venger, Hamlet, après bien des péripéties qui traduisent les hésitations et les tortures de son âme, obéit à sa terrible mission et succombe avec les coupables.

Dans la pièce de Shakspeare il y a un foisonnement de personnages et une ambiance féodale qu'il ne faut pas chercher dans celle de Ducis : le goût et la scène française ne s'y prêtaient pas. Vous n'y trouvez donc ni courtisans, ni ambassadeurs, ni audience royale, ni l'apparition de l'ombre sur la terrasse, ni la scène du cimetière, ni la scène du crime mimée, puis dialoguée par une troupe de comédiens, ni tant d'actions secondaires suivant chacune sa loi, et convergeant toutes par la puissante ingéniosité du dramaturge à l'issue effrayante d'une extermination générale, châtiment du crime et des passions et avortement fatal de la turbulente activité humaine.

L'action est ramassée et réduite à l'essentiel, qui est ici, dans le châtiment du crime, le respect d'une mère coupable, la torture et le triomphe final de la piété filiale ; nombre de personnages sont supprimés et les principaux simplifiés, aux dépens, certes, de la riche complexité de vie dont ils sont chargés dans la pièce anglaise, au bénéfice pourtant de leur valeur morale et de leur dignité. Claudius reste l'ambitieux, le criminel bien équilibré, à peine accessible au remords et à la peur. Ici, il est le père d'Ophélie, brutal obstacle à l'union des amoureux, et il n'est pas encore roi, n'a pas encore reçu le salaire de son crime. La reine Gertrude, sa complice, n'est plus l'esclave de ses sens, que flagellait son fils en termes crus, humiliants pour elle et pour lui. Le crime a dissipé son ivresse, elle accepte le remords comme une première réhabilitation. Revirement total, nullement invraisemblable, d'une âme momentanément égarée, mais haute et forte. Elle ne craint pas les terribles volte-face de la complicité, elle ne craint plus que le ciel. Elle est vraiment reine, et mère, car elle veut faire couronner son fils. Et pourtant, après avoir réprouvé et réparé son crime, elle n'en peut supporter l'odieux souvenir et se tue. Son excuse est que le défunt a toujours réclamé son châtiment, sans l'obtenir d'Hamlet. Autre particularité : Saint-Marc Girardin ne trouve dans aucune tragédie le repentir désintéressé et non pardonné de l'adultère (1) : Gertrude n'en est-elle pas un cas saisissant ?

(1) Cours de littérature dramatique, tome V, p. 237.

Hamlet était le virtuose de toutes les fantaisies macabres ou gaies, tout à tour courtois et cinglant, bizarre et profond, violent et tendre, promenant sa verve étourdissante à travers tout le drame, la plus parfaite création et la plus fidèle image de l'âme de Shakspeare, d'après Taine. Il devient un jeune prince plus fait pour rêver que pour agir, dont la raison et la conscience se débattent avec une situation terrible. L'ombre paternelle lui recommandait d'épargner sa mère, dans le drame anglais ; ici, elle condamne les deux complices à mort, et malgré l'obsession occulte qui est pour lui une injonction sacrée, malgré le crime odieux, il veut à tout prix respecter sa vie. Il n'outrage pas, non plus, son honneur, et, malgré l'atrocité de sa situation après comme avant l'accomplissement de sa mission, il renonce à la mort pour faire son métier d'homme et de roi.

Ophélie, de son côté, n'est pas uniquement tendre, pure et mélancolique ; elle ne glisse pas à cette folie émouvante et navrante qui « convertit tout, chagrin, crime, enfer en grâce », comme le remarque son frère. Elle a plus de ressort : elle met son amant au-dessus de son amour, quand elle l'adjure de renoncer à leur union s'il la dédaigne, mais jamais à la couronne, ni à la vie. Et elle met son père au-dessus de son amant, quand celui-ci, finalement, lui déclare vouloir immoler celui-là. Son père peut être criminel pour l'univers, pas à ses yeux.

Polonius cesse d'être le courtisan un peu gâteux et très amusant, pour devenir l'énergique second de Claudius ; Norceste est l'ami dévoué d'Hamlet. On le voit, les principaux personnages ont perdu de leur charme, souvent inquiétant et morbide, mais ont gagné en substance morale. Etait-il défendu à Ducis de donner quelque chose de cornélien à la reine, à Hamlet, à Ophélie, purs jouets, l'une de l'instinct, le second de l'aboulie, le troisième de la folie dans le drame anglais ? Leurs types, à peine connus alors par la mauvaise traduction de Letourneur, ne s'imposaient pas et n'étaient pas intangibles. D'ailleurs les héros, les légendes antiques l'étaient-ils pour nos classiques ?

Les premiers spectateurs jugèrent l'action « simple et sans incidents », donc bien conduite, à l'encontre du reproche souvent adressé à Ducis, depuis la Harpe, de savoir faire une scène, non une pièce.

Telle n'est pas l'impression laissée par celle-ci, même après une analyse attentive. Elle progresse avec sûreté et avec de

suffisantes péripéties pour diversifier et opposer les réactions humaines.

L'acte premier, c'est le choc de deux ambitions, celle de l'assassin qui veut la couronne pour lui-même, et celle de sa complice qui la veut pour son fils. Le crime sera-t-il couronné ou châtié ?

Le second est celui des confidences : la reine confie son secret et ses remords à sa suivante, Hamlet, celui de ses visions et de sa terrible mission, à son ami. Mais il n'agira qu'en pleine connaissance de cause.

Le troisième expose, après les agissements de Claudius pour aboutir par l'intrigue et la calomnie, et la démarche d'Ophélie pour révéler à la reine l'amour contrarié dont il souffre, un stratagème d'Hamlet pour percer le secret des criminels. Demi-succès : l'enquête doit continuer.

Au 4e acte, il décourage l'amour d'Ophélie qui l'exhorte à vivre et à régner, il révèle sa mission à sa mère, sans la confondre encore et, piqué par la jalousie, se déchaîne contre Claudius ; l'issue est imminente.

Au 5e, Hamlet annonce à Ophélie le prochain châtiment de son père ; l'urne contenant la cendre paternelle en main, il arrache à sa mère l'aveu de son crime, pour le lui pardonner et tue Claudius en repoussant son coup de force.

La cohérence logique de la pièce est d'ailleurs renforcée par deux impressions convergentes et dominantes du spectateur. Si le spectre paternel n'apparaît pas, on voit qu'il hante la veille et le sommeil d'Hamlet, il est toujours là, invisible et présent, harcelant le justicier. Et l'urne lui tient et nous tient d'un bout à l'autre, le même langage : recommandée à Hamlet par son père, réclamée par Hamlet à Norceste, invoquée souvent par lui et employée à la confrontation suprême, elle unit habilement son symbolisme antique à l'effrayante hantise pour nous acheminer au dénouement fatal.

Villemain (1), littérateur éminent de la première moitié du XIXe siècle, qui a inauguré chez nous la critique comparative et biographique, tout en proclamant sans cesse la vigoureuse originalité de Ducis, lui reproche de la timidité, et formule la critique fondamentale, plus nette et mieux appuyée que chez Sainte-Beuve, que nous examinerons après

(1) Villemain, « Tableau de la littérature française au XVIIIe siècle, tome III p. 206.

l'analyse du théâtre de notre auteur et que voici en raccourci voulant faire entrer le monde bigarré, tumultueux, démesuré du moyen-âge qu'embrasse le génie de Shakspeare, dans le monde classique des trois unités, il l'ampute, le dénature nécessairement.

Ainsi dans *Hamlet*, il a supprimé la troupe de comédiens chargés « de jouer une tragédie dans la tragédie » et d'obtenir l'aveu du crime en le mimant et en le représentant, il a pris « gravement une urne : une urne ! c'est-à-dire quelque chose de plus régulier ; il y avait déjà une urne dans Oreste... Du reste, la terreur est également sortie de cette épreuve. La scène admirable où Hamlet presse sa mère de jurer sur les cendres de son père, cette crise du remords qui fait rebrousser le faux-serment... tout cela est neuf, dramatique, hardi. » De même, « il ne peut hasarder, comme son modèle, de grandes apparitions d'ombre » ce que Voltaire avait essayé avec un succès douteux dans *Sémiramis*, « il avait donc fallu recourir à des choses connues, usitées, un songe, par exemple ; mais Ducis, dans la peinture de ce songe, avait mis une expression énergique et terrible. » N'est-ce pas placer victorieusement la justification en face du grief ? Si Ducis obtient par des moyens classiques des effets qu'il ne peut demander à une mise en scène impossible chez nous, n'est-ce pas l'essentiel et ne fait-il pas preuve de plus d'habileté que de timidité ?

Voici les deux scènes dont le grand critique signale la beauté :

LE SONGE D'HAMLET, II, 5.

Hamlet a Norceste

Garde-toi d'accuser
Ce cœur d'être trop prompt peut-être à s'abuser,
Deux fois dans mon sommeil, ami, j'ai vu mon père,
Non point le bras levé, respirant la colère ;
Mais désolé, mais pâle, et dévorant des pleurs
Qu'arrachait de ses yeux l'excès de ses douleurs.
J'ai voulu lui parler : plein de l'horreur profonde
Qu'inspirait à mon cœur l'effroi d'un autre monde,
Quel est ton sort, lui dis-je ; apprends-moi quel tableau
S'offre à l'homme étonné dans ce monde nouveau.
Croirai-je de ces Dieux que la main protectrice
Par d'éternels tourments, sur nous s'appesantisse ?
« O mon fils, m'a-t-il dit, ne m'interroge pas ;
Ces leçons du cercueil, ces secrets du trépas,

Aux profanes mortels doivent être invisibles.
Que du ciel sur les rois les arrêts sont terribles !
Ah ! s'il me permettait cet horrible entretien,
La pâleur de mon front passerait sur le tien.
Nos mains se sécheraient en touchant la couronne,
Si nous savions, mon fils, à quel titre il la donne.
Vivant, du rang suprême on sent mal le fardeau :
Mais qu'un sceptre est pesant quand on entre au tombeau ! »

NORCESTE

Grands Dieux !

HAMLET

Oh ! m'écriai-je, ombre chère et terrible,
Pourquoi des bords muets de ce monde invisible,
Confident des tombeaux, viens-tu m'entretenir,
Moi qu'avec toi bientôt mes douleurs vont unir ?
Ne laisse point sortir de tes lèvres glacées
Ces hauts secrets des dieux qui troublent mes pensées.
Hélas ! pour t'obéir ai-je assez de vertu ?
Je t'écoute en tremblant ; réponds, que me veux-tu ?
« O mon fils, m'a-t-il dit, je viens enfin t'apprendre
Quel sang tu dois verser pour apaiser ma cendre.
On croit qu'un mal cruel trancha soudain nos jours :
Ainsi les noirs complots sont voilés dans les cours
Ta mère, qui l'eût dit ? oui, ta mère perfide
Osa me présenter un poison parricide ;
L'infâme Claudius, du crime instigateur,
Fut de ma mort surtout le complice et l'auteur. »
Il dit et disparaît.

NORCESTE

Un tel discours sans doute
A dû troubler votre âme et je conçois...

HAMLET

Ecoute.
Ne crois pas qu'à ces mots mon esprit éperdu
Sans de cruels combats se soit enfin rendu ;
Je résistai longtemps. Ce ciel que je révère
A vu si sans frémir j'osai juger ma mère.
Sans cesse à l'excuser mon cœur ingénieux
Trouvait quelque plaisir à démentir les dieux.
Mais, cette nuit enfin revenu plus terrible :
« Mon fils, m'a dit ce spectre, es-tu donc insensible ?
Aux douceurs du sommeil ton œil a pu céder,
Et ton père en ces lieux est encore à venger !

Prends un poignard, prends l'urne où ma cendre repose ;
Par des pleurs impuissants suffit-il qu'on l'arrose ?
Tire-la de sa tombe et courant m'apaiser,
Frappe, et, fumante encore, reviens l'y déposer. »
Je m'éveille à ces cris : hélas ! mon cher Norceste,
Je me suis élancé hors de mon lit funeste ;
Plein de l'objet affreux qui troublait mes esprits,
J'ai rempli ce palais d'épouvantables cris,
J'ai couru tout tremblant, faible, éperdu, sans suite.
Cette ombre, ces forfaits, ce récit plein d'horreur,
Dans mon cœur expirant jette encore la terreur.

Acte II, sc. 5.

LA SCÈNE DE L'URNE (Ve, 4)

HAMLET

Vous avez cru qu'un éternel silence
Dans la nuit des tombeaux retiendrait la vengeance.
Elle est sortie.

GERTRUDE

O ciel !

HAMLET

J'ai vu...

GERLRUDE

... Qui ?

HAMLET

Votre époux.

GERTRUDE

Qu'exige-t-il ?

HAMLET

Du sang.

GERTRUDE

Qui l'a fait périr ?

HAMLET

Vous.

GERTRUDE

Moi, j'aurais pu commettre une action si noire !

HAMLET

Démentez donc le ciel qui me force à le croire.
Son instant est venu...

GERTRUDE

Vous auriez pu penser..

HAMLET

De ce fer à vos yeux je voudrais me percer,
Si d'un pareil soupçon la plus faible apparence
Un moment dans mon cœur avait pris sa naissance :
Mais c'est le ciel qui parle, il doit être écouté.
Deux fois du sein des morts à mes yeux présenté,
Mon père a fait monter la vérité terrible :
Ne traitez point d'erreur ce qui semble impossible ;
Pour vous juger coupable, il a fallu deux fois
Que la mort étonnée ait suspendu ses lois.
Mais si des dieux partout l'œil suit les parricides,
Si d'eux, morts ou vivants, nous dépendons toujours,
Qui nous dit qu'à leurs voix les monuments sont sourds ?
Et qui connaît du ciel jusqu'où va la puissance ?
En vain le meurtrier croit braver la vengeance,
Par un signe éclatant s'il le faut découvrir,
Ces marbres vont parler, les tombeaux vont s'ouvrir ;
Il verra tout-à-coup, pour lui prouver son crime,
Du cercueil ébranlé s'échapper la victime ;
Et ce flambeau du jour, allumé par les dieux,
Ils n'ont qu'à dire un mot, va pâlir à nos yeux.
Vous vous troublez, Madame.

GERTRUDE

Eh ! puis-je, hélas ! l'entendre
Sans céder à l'effroi qui vient de me surprendre ?
Ah ! laisse-moi, mon fils : ou ce comble d'horreur...

HAMLET

Dans un cœur innocent d'où naît cette terreur ?

GERTRUDE

Comment ne pas frémir quand ta voix effrayante...

HAMLET

Forcez donc mes soupçons à vous croire innocente

GERTRUDE

Que faut-il faire ?

HAMLET

Il faut... c'est à vous de songer
Par quel nouveau serment je vais vous engager.

GERTRUDE

Parle...

HAMLET

Prenez cette urne, et jurez-moi sur elle :
« Non, ta mère, mon fils, ne fut point criminelle. »
L'osez-vous ? Je vous crois.

GERTRUDE

Donne.

HAMLET

Vous hésitez.

GERTRUDE

Ah ! pardonne à mes sens encore trop agités...

HAMLET

Attestez maintenant. (*Il lui met l'urne en main*).

GERTRUDE

Eh bien !... oui... moi... j'atteste...
Je ne puis plus souffrir un objet si funeste.
(*Elle tombe sans connaissance.*)

HAMLET

Ma mère.

GERTRUDE

Je me meurs.

HAMLET

Ah ! revenez à vous ;
Voyez un fils en pleurs embrasser vos genoux !
Ne désespérez point de la bonté céleste.
Rien n'est perdu pour vous, si le remords vous reste.
Votre crime est énorme, exécrable, odieux ;
Mais il n'est pas plus grand que la bonté des dieux.
Chère ombre, enfin tes vœux n'ont plus rien à prétendre.
L'excès de ses douleurs doit apaiser ta cendre.

La lecture des deux scènes confirme pleinement, ce semble l'appréciation de Villemain. « Malheureusement, reprend-il, dans le reste de l'ouvrage, le naturel de Shakspeare est détruit ; les termes abstraits et métaphysiques abondent. » Pourquoi, pour mieux différencier les deux dramaturges, les opposer et écraser l'imitateur sous l'inspirateur ?

Non, les deux scènes signalées ne sont pas dans la pièce comme une oasis dans le désert : une telle inégalité de valeur est invraisemblable dans un ensemble si bien lié.

Il y a d'abord, un peu partout, des vers bien frappés et frappants, exprimant des pensées élevées :

Seul bien des criminels, le repentir nous reste.—
Va, le cœur des mortels n'est pas fait pour la haine. —
Cette triste langueur sied mal à la vertu.—
Quoi ! tu connais l'amour et tu n'es pas humain.—

ou des maximes réalistes :

Un roi dépossédé n'a pas longtemps à vivre.—
C'est un instant bien pris qui donne la victoire.—
N'oubliez pas, hardis à tout sacrifier,
Que c'est au succès seul à nous justifier.—
Les forfaits, en tout temps, sont l'histoire du monde.—
L'Angleterre en forfaits trop souvent fut féconde.

L'Angleterre avait fait sa terrible révolution et nous n'avions pas encore fait la nôtre. De plus, elle venait de nous dépouiller de nos colonies.

Une hirondelle ne fait pas le printemps, dira-t-on. — La pièce abonde en tirades bien venues, en répliques serrées, en scènes dignes des précédentes. L'ambition de Claudius s'exprime avec énergie et habileté (I, 1) (IV, 7) et avec une connaissance approfondie de la vénalité et des convoitises des partisans (III, 1) :

Et ce riche butin dont ils vont me charger,
S'ils brûlent de l'offrir, c'est pour le partager :
Ils verront dans mes mains, comme une proie immense,
Ce pouvoir souverain qu'ils dévorent d'avance.

La reine fait preuve d'une droiture hautaine et courageuse avec son complice (I, 2), d'une sincérité poignante avec sa confidente (II, 1).

Ophélie révèle à la reine, en son amour contrarié, la cause présumée de la tristesse d'Hamlet, avec une innocence non exempte de coquetterie (III, 6), et la rencontre de cette innocence et de ce repentir est touchante. Elle tient à Hamlet découragé un très noble langage (IV, 2), et à Hamlet déchaîné contre son père un langage tour à tour très fier et très tendre :

Criminel pour tout autre, il ne l'est pas pour moi.
Ne mets pas entre nous un rempart éternel,
Et ne me réduis pas au supplice cruel
D'avoir ma flamme à vaincre, et que sais-je ? peut-être
De trahir en t'aimant le sang qui m'a fait naître.

C'est son « Va, je ne te hais pas. » et on entrevoit l'union royale en dépit des destins et de Shakspeare.

Hamlet enfin, s'il n'a plus sa verve et sa fantaisie, est noble quand il implore du ciel plus de lumière (II, 5).

> Hélas ! sur des complots que tout mon cœur abhorre.
> Permettez que ma voix vous interroge encore...

émouvant quand il déplore les tristesses de la vie dans son monologue (IV, 1), plus encore peut-être avec Ophélie (III, 2), terrible avec Claudius qui a éveillé sa jalousie, de telle sorte que, par une volte-face pourtant logique, l'amour qui retenait son bras déclanche le coup. (IV, 7), il est héroïque à la fin, quand, sa mère s'étant poignardée selon le vœu de sa victime, il s'écrie :

> Que tes remords sur toi fassent du haut des cieux
> Descendre et les regards et les pardons des dieux.
> Privé de tous les miens dans ce palais funeste,
> Mes malheurs sont comblés ; mais ma vertu me reste.
> Mais je suis homme et roi : réservé pour souffrir,
> Je saurai vivre encore ; je fais plus que mourir.

C'est presque toute la pièce qu'il faudrait citer, tant l'intérêt et le ton en sont soutenus, et le style aussi. Où sont « les termes abstraits » ? Ils sont imagés ; tout au plus peut-on dire que ces images sont un peu émoussées par un long usage. Où sont les « termes métaphysiques » ? Dans l'expression de l'au-delà ? Mais il se mêle à ce bas-monde médiéval au point que l'imagination en est saisie, envahie : la pensée pure et sèche n'entre pas en jeu. En somme, la langue dramatique de Ducis est celle de la tragédie classique de son temps, un peu solennelle et conventionnelle, un peu raidie et anémiée par l'imitation du XVIIe siècle, s'interdisant d'évoluer et partant moins vivante. « Le mieux, a-t-on dit, est l'ennemi du bien »..., de même la perfection d'un art lui est souvent fatale, en l'immobilisant. Ducis — et c'est regrettable et surprenant de la part d'un esprit si indépendant pour les doctrines — est aussi hypnotisé que Voltaire par la technique et la langue admirables de nos grands tragiques s'il est plus éloigné que lui de l'élégance de Racine, il approche davantage de la vigueur de Corneille. Les négligences d'expression et de rime sont rares dans la pièce et sont loin de justifier la boutade du terrible patriarche de Ferney : « Ducis a le style wisigoth ou savoyard. »

Malgré d'excessives réserves, Villemain conclut : « Il y a une force poétique, l'âme de Ducis, qui se mêle à tout et qui anime tout l'ouvrage en dépit du faux système. » — Le système qui s'était incarné en tant de chefs-d'œuvre, en interdit-il un nouveau, et d'autres, à cette force poétique ? Est-elle sans exception, cette loi ironique qui condamne à l'imperfection les fervents d'une perfection incomparable ? Ignorée, cette loi ne gâtait pas l'admiration des contemporains : j'ai bien peur que, créant une attente défavorable chez le lecteur lettré, elle n'altère, en lui, l'impression directe de cet ouvrage, préféré de son auteur.

Roméo et Juliette (1772)

En homme qui entend exploiter le succès, il s'applique sans retard à un nouveau sujet, *Roméo et Juliette*, amorcé dès 1767 : on remarquera la lente incubation de ses pièces. Le 1er août 1770 il écrit (1) : « Je suis plus content de ce qui me vient pour ma nouvelle pièce... Ma tâche est terrible. Mais je me mettrai à genoux devant l'estampe de Corneille et je dirai à ce grand homme : inspire-moi. » Il la fait représenter en 1772 et il note (2) 18 représentations de suite, malgré les critiques qu'elle suscite.

Les libertés, en effet, qu'il prend avec Shakspeare sont encore plus grandes que dans le cas précédent. Le thème du modèle est l'explosion, l'allégresse du premier amour, intransigeant et doucement féroce, dans son indifférence à tout ce qui n'est pas lui ; c'est l'idylle idéale, qui ne devient tragique qu'accidentellement, à la fin. La tragédie la plus âpre, au contraire, est au cœur du sujet de Ducis.

La guerre civile ne sévit pas à Vérone dans le drame anglais ; il y a plutôt trêve entre les familles rivales : leurs gens se défient et se défilent d'une façon grotesque. C'est à une soirée des Capulet que Roméo rencontre Juliette et que s'entrecroisent les coups de foudre. Il y a des rencontres entre joyeux noctambules et la fête aboutit à des meurtres de forfanterie plus que de haine : c'est ainsi que Roméo tue le frère de Juliette pour venger un ami. Il est exilé et son exil se doublerait simplement de l'évasion de la belle, si le hardi strata-

(1) P. A., 6e.
(2) P. A., 7e.

gème de frère Laurence, qui a déjà marié les amoureux, pressés d'échapper à un mariage imposé, réussissait. Le narcotique devait convertir en convoi funèbre la noce odieuse aux amants et permettre l'enlèvement de Juliette sortie vivante du tombeau. Hélas ! Roméo n'a pu être averti de la redoutable combinaison : il vient muni de poison, et croyant Juliette vraiment morte, il s'empoisonne après avoir tué le comte Paris venu pour pleurer sa fiancée. Juliette se réveille devant ces deux cadavres et se poignarde à son tour. Les parents, réconciliés par une catastrophe où la fatalité est la seule coupable, échangeront des statues d'or, à la mémoire des « amants de Vérone ».

C'est donc un roman d'amour et d'aventure porté à la scène : il est puissamment construit et tire de situations parfois invraisemblables des réactions humaines, admirables de naturel et de profondeur ; il déborde de vie et captivera éternellement le spectateur et le lecteur.

Ne cherchez pas dans l'œuvre de Ducis les scènes du balcon, les confidences de Juliette à la nuit, l'hymne nuptial qu'elle lui adresse plus tard, ni toutes les démarches et subterfuges des amoureux, ni les messages de la nourrice pour arriver à leurs fins. L'idylle, dès le début, est étouffée par le drame ; l'horreur d'une haine inexpiable voile le rayonnement de l'amour, le vieux Montaigu prime Roméo et Juliette, la tragédie devrait changer de titre comme elle change de centre de gravité. Ducis dispose despotiquement de son modèle, élimine une foule de traits, quitte à en introduire tel autre d'une autre pièce. Il emprunte même à l'*Enfer* du Dante, l'histoire d'Ugolin emmuré dans une tour avec ses enfants et poussé au plus révoltant cannibalisme par le délire de la faim : on interprétait alors dans le sens le plus cru le texte de l'épisode. Seulement il fait produire à l'épouvantable torture des conséquences inattendues. Ugolin est ici le vieux Montaigu, il a échappé à son tortionnaire, le frère du Capulet actuel ; mais une résolution forcenée de vengeance s'est enfoncée en lui et devient le ressort principal de la pièce. Comme le Capulet d'alors lui a échappé par la mort naturelle, comme « il n'avait pas d'enfants » — trait emprunté à *Macbeth*, à qui, au contraire, notre tragique a donné un fils, tirant d'habiles effets dans les deux cas, de ce transfert — sa vengeance sauvage vise le Capulet survivant et Juliette, sa fille.

Ducis, en effet, suppose qu'après avoir erré vingt ans dans

l'Apennin, le vieux Montaigu revient à Vérone où son dernier fils, Roméo, a été, à l'insu de son père, accueilli et élevé par Capulet qui ignore aussi son identité. Les jeunes gens s'adorent. Le sombre vieillard agite la ville.

A l'instigation de Roméo, qui vient de se couvrir de gloire en battant les ennemis de la ville, le duc Ferdinand médite de réconcilier les deux familles par le mariage des amoureux. Capulet y consent, Montaigu est irréductible, brave le duc et se fait jeter en prison. Une émeute se produit.

Roméo tue le frère de Juliette pour sauver la vie de son propre père. Juliette lui pardonne. Roméo avoue son meurtre à Capulet et refuse de se défendre.

Le duc reprend, malgré ce meurtre et à cause des menaces de Mantoue, son projet de réconciliation. Capulet cède, Montaigu paraît céder ; rendez-vous est pris aux tombeaux de famille. Mais le vieux Montaigu s'ouvre à son fils et lui demande de venger ses frères sur Juliette et son père ; Roméo repousse l'odieuse injonction.

Juliette a surpris la trahison de Montaigu qui doit convertir le rendez-vous en guet-apens. De désespoir elle s'empoisonne au tombeau, pensant s'immoler à sa patrie : l'extinction d'une des deux familles est, à ses yeux, la seule extinction possible de leur haine. Roméo apprend d'elle la perfidie de son père et suit Juliette dans la mort. Montaigu jouit un instant de l'agonie de Juliette, puis, apercevant le corps de son fils, tombe raide mort, troisième victime de sa folle vengeance.

On a reproché à Ducis la faiblesse de construction de ses pièces : l'analyse de deux ou trois d'entre elles était nécessaire pour apprécier ce reproche grave et, je crois, le repousser. Il y a de l'extraordinaire en elles souvent, mais il ne troue pas la trame de la composition, digne d'un cerveau latin.

La témérité de la composition ne réside pas dans le développement très logique et la réciprocité d'action des deux thèmes de la vengeance et de la réconciliation, mais dans le contraste trop violent de tant d'inhumanité et de tant de générosité, c'est-à-dire dans l'introduction et la prépondérance du rôle de Montaigu-Ugolin. On ne peut guère se défendre à son égard d'une répulsion qui gâte l'émotion dramatique.

Le châtiment, comme le crime, est, à nos yeux, essentiellement individuel et nous ne comprenons plus ce fanatisme familial qui punit le coupable sur des innocents. Sans doute, il en subsiste des vestiges dans certaines régions, peut-être dans

nos cœurs et il peut impliquer, malgré ses égarements, de l'énergie et de la beauté, mais il nous devient peu à peu étranger, odieux même.

Cette rancune féroce qui veut jouir de l'agonie de ses victimes ressemble à une perversion morale ou à de la folie. Ducis, dans sa préface, excuse finement le malheureux par la vivacité de sa tendresse paternelle qui est la cause profonde et la mesure de sa haine. *Corruptio optimi pessima* : le meilleur par déviation devient le pire. Mais, cette haine peut-elle aller jusqu'à la cruauté, jusqu'à la perfidie dans une âme saine ? Le malheureux invoque en vain l'exemple et l'atrocité d'autrui.

Laissons-là ces noms de traître et d'homicide :
Mon sort m'a, dès longtemps, dispensé de ma foi.
Ces noms, jadis affreux, n'existent plus pour moi.

Il se sent hors la loi morale, odieux à lui-même :

Je suis un malheureux qui se hait, qui s'abhorre,
Trop indigne à jamais du jour qu'il doit flétrir.

Il doit même avouer que le malheur a troublé sa raison :

Par mon trouble égaré, je courus, loin du monde,
Ensevelir vingt ans ma douleur vagabonde,
Oubliant à jamais mon rang et ma maison,
A force de douleurs privé de ma raison.

La folie, dira-t-on, excite notre pitié, mais non la pitié dramatique. Tout le théâtre de Shakspeare atteste le contraire. Il suffit que cette folie soit imméritée et mêlée de raison pour qu'elle puisse être émouvante. Nous savons qu'il y a des folies circonscrites, unilinéaires, qui, en dehors de leur objet, respectent le jeu des facultés. Celle de Montaigu peut, sans invraisemblance, lui laisser l'apparence d'un rôle normal et même supérieur, rien ne donnant autant d'énergie, d'éloquence que la passion frôlant l'idée fixe.

La vengeance d'Ugolin va jusqu'à fouiller et sucer le crâne de son bourreau, mais c'est dans l'*Enfer* de Dante où les pires tortures ajoutent à la couleur locale. Celle de Montaigu détonne et par sa barbarie et par celle de sa cause, dans un poème d'amour et de paix.

Et cependant, si l'on surmonte cette impression fâcheuse, obsédante, que de raison dans et en face de cette déraison !

Que de beaux développements jaillissent pour servir et pour combattre l'abominable résolution !

Dans la première tentative de réconciliation (II, 3) Montaigu résiste aux exhortations très élevées du duc, aux prières touchantes de Roméo et de Juliette, s'attendrit un instant, puis éclate :

LE DUC

Furieux !

MONTAIGU

Je le suis ; ne crois pas m'apaiser.
Je hais : tu dois tout craindre et je puis tout oser.
Ta cour, tes Capulets, ton aspect m'importune.
Mes transports, grâce au ciel, passent mon infortune.
(*Montrant Capulet*)
Oui, puisqu'à mon souhait mon cœur peut le haïr,
Ce cœur désespéré se plaît à la sentir.
(*Au duc*)
Va, porte ailleurs tes vœux, ta faveur, ton estime ;
Mais crains dans ta grandeur qu'on ne t'entraîne au crime.
Dans ton rang, malgré toi, on est souvent trompé.
Par vos ordres surpris l'innocent est frappé.
Je ne t'en dis pas plus. Je demeure à Vérone.
J'y traîne avec plaisir l'horreur qui m'environne,
Et ma haine et ma rage, et la mort et l'effroi.
Puisse aussi mon destin s'appesantir sur toi !
Pour tous les Capulets, ciel, invente un supplice,
Qui les comprenne tous, dont ma douleur jouisse.
Que ta fureur sur eux servant mon désespoir,
Paraisse avoir été par-delà ton pouvoir.

Voilà d'éloquentes imprécations.

Il est odieux dans la réconciliation qu'il paraît accepter (IV, 2) et que Capulet accepte si généreusement :

Ennemi, sur tes jours j'étais prêt d'entreprendre ;
Ami, je donnerais les miens pour te défendre...
Tu vois, pour m'acquérir, qu'il t'en a peu coûté.
J'oublie, en le pleurant, le bien qui m'est ôté,
Et je paie à ton fils, dans ma douleur funeste,
Le sang qu'il m'a ravi par le sang qui me reste.

Mais dans la plus dramatique scène de la pièce (IV, v) il fait à son fils un récit poignant, atroce par endroits, des tortures de ses quatre fils et des siennes propres, de la vision sanglante qui l'a poursuivi depuis vingt ans, et il déploie toutes

les forces de sa douleur et de sa fureur, tous les sophismes de la passion pour gagner son fils à son projet sinistre. Et quand celui-ci éperdu lui demande ce qu'ont fait le Capulet actuel et sa fille :

... Grands dieux ! ce qu'ils ont fait, perfide !
Et c'est là ta réponse au transport qui me guide !
Du bourreau de mes fils je vois le sang affreux,
Et c'est ton lâche cœur qui s'attendrit pour eux !

Et quand je trouve un fils, fameux par son courage,
Qui m'est rendu exprès pour se joindre à ma rage,
Lorsqu'aucun Capulet ne peut plus m'échapper,
Quand je n'ai qu'à vouloir, quand il n'a qu'à frapper,
A ses indignes feux, c'est lui qui s'abandonne !

Il use même d'ironie :

La raison, Roméo, vient vite à ton secours.
Ce n'est pas dans ton sang qu'ils ont puisé les jours.
Ton cœur donne à leur perte une pitié légère.
Tu ne sens pas pour eux des entrailles de père.
Ces frères que tu plains, tu ne les venge pas,
Leurs mânes gémissants n'assiègent point tes pas.

Et ces objurgations sont entrecoupées de projets de supplices raffinés et de remords, un reste de conscience accompagnant ce sadisme de cruauté.

Roméo reçoit cet assaut épouvantable avec un mélange de fierté et de respect, de raisons et de prières qui mettent en valeur sa belle âme. Le bourreau étant mort de sa mort naturelle et n'ayant pas d'enfants, il conclut :

ROMÉO

Ainsi donc, sans objet, où porter vos vengeances ?

MONTAIGU

Cet objet est, mon fils, plus près que tu ne penses.

ROMÉO

Ah ! je cours sur vos pas le voir et l'immoler.

MONTAIGU

Peut-être avant le coup, ton bras pourra trembler.

ROMÉO

Qui dois-je enfin punir ?

MONTAIGU

Un traître, un téméraire,
De l'auteur de mes maux le détestable frère,
Capulet.

ROMÉO

Lui !

MONTAIGU

Lui-même.

ROMÉO

Ah ! pour un tel dessein.
Ou changez de victime, ou changez d'assassin.

Ils croisent le fer de la parole comme des héros de Corneille.

A peine mon ami dans un cercueil repose,
A peine, pour sceller la paix qu'on lui propose,
Un vieillard généreux vous livre sans soupçon
Son propre sang, son cœur, son palais, sa maison,
Que pour l'exterminer, lui, son nom, sa famille,
Sortant de l'embrasser, vous exigez soudain
Que je plonge à sa fille un poignard dans le sein !

. . . . . .

J'aspire à vous servir, je le puis, je le dois,
Mais s'il s'agit d'un crime, il n'est pas fait pour moi.

Et quand il a surpris un fléchissement et quelques remords dans la fureur du vieillard :

Pour la dernière fois, je tombe à vos genoux.
Ecoutez seulement, seigneur, qu'allez-vous faire ?
Révoquez, s'il se peut, un projet sanguinaire :
Epargnez Capulet, voyez-y sans courroux
Un vieillard à gémir condamné comme vous.
Laissez mourir en paix et le père et la fille,
Juliette au cercueil éteindra sa famille.
Le jour n'en est pas loin. Pourtant ne croyez pas
Que jamais ma douleur ait recours au trépas.
Je vivrai, mais pour vous, pour calmer vos misères,
Pour vous rendre, à moi seul, tout l'amour de mes frères.

A ces citations trop longues, — mais ne faut-il pas juger sur pièces ? — on se rend compte que le drame rachète d'excessives hardiesses par de grandes beautés.

L'idylle même est-elle aussi écrasée par le drame que nous l'avons laissé entendre ? Les amants ont à lutter, non seule-

ment contre les obstacles classiques — un autre mariage odieux, le sang d'un frère éclaboussant l'amante, répandu par l'être aimé — mais contre la résolution sinistre d'un père. Pourtant ce n'est que peu à peu qu'ils la pressentent : elle n'éclate qu'au IVe acte. Et cette effroyable épreuve est compensée par la longue familiarité qui a donné à leur amour l'allure paisible de l'habitude.

Une passion qui se plie à tous les devoirs est édifiante, dira-t-on, est-elle vraisemblable, et surtout esthétique ? Certes, Juliette ne berne plus ses parents ; elle n'avoue plus qu'elle trouverait leur mort, jointe à celle de son frère, plus supportable que l'éloignement de Roméo, mais en subordonnant le vœu de son cœur à la volonté de son père et à l'intérêt de sa patrie, ne donne-t-elle pas la main à l'Iphigénie de Racine ?

Elle recommande à Roméo de respecter son barbare père, et de fait, il s'efforce de le désarmer par les instances les plus respectueuses et les plus tendres, et, devant l'horreur d'une proposition atroce et perfide, il ne retranche rien de sa piété filiale.

De même, après le meurtre de Théobaldo, il avait avoué à son bienfaiteur qu'il en était l'auteur et s'était offert, sans défense, lui, le soldat vainqueur, à ses représailles. Il est la loyauté même.

Les amants ne mettent pas leurs familles devant le fait accompli par l'expédient d'un mariage clandestin. Ils sont donc à tous égards irréprochables, dans la situation la plus épineuse et la plus terrible : à qui fera-t-on croire que cela les empêche de s'adorer ? Certes, ils n'ont ni le besoin, ni l'occasion, ayant été élevés ensemble, de chanter leur ivresse et d'associer, par le chant de l'alouette et du rossignol, « le printemps, jeunesse de l'année » à la « jeunesse, printemps de la vie ». Leur amour n'est pas lyrique, mais il est profond et discrètement éloquent.

Ainsi Juliette (acte I, scène 4) souffre d'avoir trop fait parler le devoir filial et d'affecter la sérénité :

> Tu crois que je jouis d'une paix si parfaite.
> J'ai moins d'emportement, ingrat, j'ai plus d'amour.
> De ce dernier moment goûtons au moins les charmes.
> Mêlons, en nous quittant, nos douleurs et nos larmes,
> Et sois sûr que mon cœur, où toi seul a régné,
> Par aucune autre ardeur ne sera profané.

ROMÉO

Je vais donc renoncer au bonheur de te voir.
La mort viendra bientôt abréger mon devoir.

Après la mort de son frère, Juliette (III, 4) aborde Roméo :

Tu me fuis, Roméo, dans ma douleur extrême !
O ciel ! mon frère est mort ! ô regrets superflus !
Pleure avec moi du moins ton ami qui n'est plus.
Voilà donc ce bonheur dont j'embrassais l'image !
Quel monstre a dans son sang rassasié sa rage ?

Et quand elle a deviné le meurtrier, à son attitude, et qu'il a expliqué son acte, et ajouté :

Je suis envers tes feux un ingrat, un perfide,
Mais je n'ai pas été du moins un parricide !
. . . . . .
J'ai pris d'un Montaigu le féroce courage ;
Du sang des Capulets prends à ton tour la rage.
Ton père doit rentrer enflammé de courroux,
Je vais m'offrir sans arme au-devant de ses coups...

Elle réplique :

Garde-toi d'écouter cette farouche envie !
Ah, barbare ! et c'est moi qui tremble pour ta vie !
Quel attrait tout-puissant me force, en mon malheur,
A chercher en toi seul, un charme à ma douleur ?
Pardonne, ô mon cher frère, à ma douleur extrême.
Tu connus notre amour, tu l'approuvas toi-même,
Que dis-je ? Ah ! sans frémir peux-tu me voir, hélas !
A qui perça ton flanc pardonner ton trépas ?
Roméo, par ce ciel, par ton bras que j'implore,
Punis-moi du forfait de t'adorer encore !
Arrache-moi la vie, ou sauve à mon devoir,
Le coupable plaisir que je prends à te voir.
Adieu, séparons-nous ; n'attends pas que mon père
Soit instruit dans quel sang il doit venger mon frère.
Va, mets les flots, les mers, mets le monde entre nous :
Sois sûr qu'en quelques lieux où le destin te jette,
Tu vivras à jamais au cœur de Juliette.
Va, mes feux te suivront, j'en atteste l'amour,
Partout où tu verras la lumière du jour.
N'attends pas qu'à mes yeux elle te soit ravie.
Je t'accorde ta grâce, accorde-moi ta vie :
Que ce soit là le prix, ce n'est pas trop pour moi,
De ce frère immolé que j'ai perdu par toi.

Et sur le point d'expirer, écoutons ses derniers mots :

Arrête, ô Roméo : la fortune jalouse
Ne doit point m'empêcher de mourir ton épouse.
Sur les bords du cercueil, puisqu'il dépend de nous
Laisse-moi te donner le nom sacré d'épouse.
Hélas ! J'ai bien acquis, dans ce moment suprême
Le droit triste et flatteur de me donner moi-même,

A cette tendresse qui, au lieu de se prodiguer, n'éclate, mais si éperdue et si éloquente, qu'à l'heure du danger de l'être cher, et de la mort, joignez la haute sagesse du duc qui, au nom de la patrie déchirée et menacée du dehors, réclame une solennelle réconciliation, la générosité du Capulet qui s'y prête malgré son deuil, et l'éclatant contraste de ce loyalisme et de l'obstination implacable du vieux Montaigu à se venger, et vous avez un drame tour à tour touchant et terrible où l'amour et la paix, sur le point de triompher de multiples obstacles, se brisent contre la fatalité, non des circonstances extérieures, mais d'une idée fixe, ou plutôt n'ont gain de cause que dans la mort et par la mort.

Je le sais, la figure terrible du Montaigu, dont l'histoire du moyen-âge nous offrirait pourtant d'authentiques et peu enviables exemplaires, cette figure choque parmi tant de sagesse et d'héroïsme. Si Chimène, Rodrigue et le roi Sanché se reflètent dans Juliette, Roméo et le duc, s'il y a du Corneille dans ces personnages, il y a du Crébillon dans le rôle de Montaigu, et Ducis, peut-être trop ami de l'extraordinaire ici, trouble nos émotions sereines et hautes par le spectacle odieux d'une rancune morbide et le récit du traitement atroce qui en est la cause. On a contesté la légitimité de l'emprunt fait à Dante, emprunt qui se justifie par le parti original qu'il en tire ; on en contesta mieux l'opportunité esthétique. Mais s'il inquiéta certains, d'autres, comme Deleyre, lettré et réformateur que nous retrouverons bientôt, y virent l'invention géniale d'une situation dramatique et augurèrent que la pièce plairait d'autant plus à la postérité qu'elle étonnait les contemporains. Il serait curieux de voir l'accueil que lui feraient des générations aux curiosités cosmopolites et au goût plus éclectique que le XVIIIe siècle.

(A suivre) JEAN LEVITTE.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Les Aigles, par André Mailfert, 1 vol. in-12, 264 p., Paris, Figuière, 1929.

Voilà un recueil qui sort de l'ordinaire. *Les Aigles*, ce sont les aviateurs, dont la plupart ont donné leur vie pour la France, et c'est à leur gloire que l'ouvrage est consacré.

Qu'ils aient pour nom de Roze, Guynemer, Grandmaison, Tarlines ou de Beauchamps, l'auteur les fait défiler dans des sonnets d'une belle envolée et leur prodigue les hommages que mérite leur sacrifice. On sent qu'il a vécu dans ce milieu et sa poésie en est imprégnée. Les vers sont bien frappés, très expressifs, et — ce qui ne gâte rien — d'une grande correction.

Des pièces en tous points remarquables sont dédiées à Guynemer, Heurtaux, Bozon-Verduraz, Fournier, de Marmier, Garros, Dessirier, Baron, colonel-aviateur Georges Mailfert, André Mélin, capitaine Buttle, lieutenant Fonck, général Girod, colonel Brocard, Macquart de Tulin, Mendès, Bertin, Nungesser et Colli, etc., etc.

L'Académie Florimontane, qui compte parmi ses membres les plus méritants M. Mailfert, lui adresse ses meilleurs compliments et le remercie d'avoir offert à sa bibliothèque un exemplaire de ce livre « qui fait revivre une épopée incomparable. »

F. M.

Débris de vers, par Marc Puispin, 1 vol. in-8°, 43 p., Chambéry, 1929.

Ces vers sans prétention ne sont pas sans mérite. Ils respectent, en général, les règles de la poésie et se laissent lire facilement. Les sujets sont variés et ne manquent pas d'intérêt. Remarqué *la Ballade matérialiste, la Ballade des ingénieurs, le tramway de Chambéry au Bourget*, etc.

Emanuele Filiberto, vol. in-8, de XXII-492 pages avec portrait, Turin, 1928, édition S. Lattes.

Sous ce titre, le Comité institué à Turin, sous la présidence du duc d'Aoste, pour célébrer le 4e centenaire de la naissance d'Emmanuel-Philibert, a eu la bonne idée de publier, avec le concours des personnes les plus qualifiées, un magnifique volume, dont nous avons reçu avec reconnaissance le numéro 213.

L'ouvrage débute par une *Introduction* explicative, signée C. Rinaudo.

Le professeur Alberto Caviglia, auteur d'une importante biographie de Claude de Seyssel, et très versé dans les questions du temps de Charles II, a écrit *La première jeunesse* (pages 1 à 39). Il est aussi le signataire d'un chapitre intitulé : Emmanuel-Philibert (pages 359 à 392.)

Au colonel Pietro Maravigna, bien connu par quatre célèbres volumes sur *l'Histoire de l'art militaire moderne*, est échu l'honneur de présenter, avec de vives couleurs, la vie militaire du héros, de 1545 à 1559 (pages 41 à 96).

Le professeur Arturo Segré, à qui la *Deputazione di storia patria*, doit une précieuse collaboration, a mis en relief l'action magistrale du duc dans la politique étrangère pour la réacquisition et l'agrandissement de ses domaines (pages 97 à 136).

On doit au même une monographie intitulée *La marine de guerre et ses fastes* (pages 157 à 186) et le chapitre final relatif à *la mort* d'Emmanuel-Philibert (pages 463 à 472).

Le général Nicole Brancaccio, savant spécialiste qui s'est distingué comme écrivain par trois volumes sur l'*Armée du vieux Piémont, de* 1560 à 1859, a fourni le chapitre relatif aux *Institutions militaires* (pages 137 à 156).

La réforme politique est étudiée par le professeur Armando Tallone, qui connaît à fond tous les actes des Assemblées générales de la maison de Savoie et les a publiés sous les auspices de l'*Académia dai Lincei* (pages 187 à 222).

Ce qui concerne la *Législation* fait l'objet d'un remarquable chapitre du professeur Frederico Paletta, qui enseigne l'histoire du droit italien à l'Université de Turin.

Le professeur Attilio Garino-Canina, qui a écrit pour les mémoires de la *Deputazione d'historia patria* une étude intitulée : *Les finances du Piémont dans la seconde moitié du* XVIe *siècle,* était tout indiqué pour « illuminer sous cet aspect la figure d'Emmanuel-Philibert. »

Il fournit deux chapitres : *La restauration des finances en Piémont* (pages 251 à 278) et *La Renaissance de l'Industrie, de l'Agriculture et du Commerce en Piémont* (pages 279 à 303).

La *réordination des études en Piémont* a été confiée au professeur Turico Bettazzi, dont le sens littéraire exquis et le talent narratif embellissent l'*Histoire de Turin.* Cette monographie fut malheureusement son *chant du cygne* : l'auteur fut ravi à l'affection de sa famille, de ses disciples, de ses amis et de ses concitoyens le 27 octobre 1927 (pages 303 à 358.)

La politique ecclésiastique d'Emmanuel-Philibert, très ardue en des temps difficiles, est exposée avec une grande compétence par le sénateur Francesco Ruffini, professeur de droit ecclésiastique à l'Université de Turin (pages 393 à 426).

Au professeur Carlo Patrucco, vice-président de la Société historique subalpine, est échu le récit de la lutte contre les Vaudois (pages 427 à 462). Ce récit est écrit de main de maître.

Enfin, S. A. R. Emmanuel-Philibert de Savoie, duc d'Aoste, maréchal d'Italie, qui non seulement porte le nom de son grand ancêtre mais a renouvelé ses exploits glorieux, dans un élan lyrique impressionnant, « chante l'Educateur, le Vengeur, le Victorieux, le Reconstructeur, qui fut doux pour son peuple et personnifia la Patrie, quand la Patrie n'était que l'aube d'un songe ».

Les Savoyards liront avec plaisir et fierté ce magnifique volume, consacré à un enfant de Chambéry.

Si Emmanuel-Philibert était né en Lorraine, il y a beau temps qu'il y aurait sa statue : Nancy a celle de Stanislas et Bar, la rue des Ducs. Les Chambériens ont peut-être gardé rancune à Emmanuel-Philibert, parce qu'il les a quittés pour Turin.

Cependant, j'ai appris que, par une récente décision, le Conseil Municipal a donné son nom à une nouvelle rue.

Souhaitons que cette rue soit bien choisie. On peut constater que certaines illustrations de notre pays ont été prises pour patrons de ruelles plus ou moins mal propres, qui ne font honneur ni aux baptisés ni aux parrains. Dessaix ne serait pas fier s'il passait dans la rue, encombrée d'urinoirs, qui lui a été attribuée.

Un pâtissier de Chambéry, depuis quelque temps, vend des gâteaux de Saint-Genix, sous le nom de *gâteaux des Grands Ducs* de Savoie. C'est une hérésie. La Savoie a connu des ducs qui étaient grands, dans les deux sens du mot, mais elle n'a jamais eu de *grands-ducs*, sauf dans le domaine de l'ornithologie.

F. M.

TABLE DES MATIERES POUR 1929

N. B. — *Les communications insérées aux procès verbaux des séances sont en petits caractères*

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Liste des membres de l'Académie Florimontane v
Liste des Sociétés Savantes correspondant par échange xi
Séances mensuelles : janvier, 1 ; février, 7 ; mars, 9 ; avril, 12 ; mai, 16 ; juin, 18 ; juillet, 133 ; octobre, 135 ; novembre, 139 ; décembre, 141.

Notices nécrologiques : G. Perouse, 1 ; L. Ruphy, 1 ; Mme Blandin, 9 ; M. E. Aymonier, 9 ; L. Lachat, 12 ; Mme Depollier, Sauthier-Thyrion, Brocadet, 135 ; V. Robert, F. Dumont, Jules Barut, 136 ; Chanoine Morand, Max Bruchet, 141.

Distinctions : Dr Varay, 1 ; P. Girod, 7 ; Gruffaz, 7, Mme Desormaux, M. Avezou, 10 ; Général Ferrié, 13 ; Marquet, 16 ; J. Serand, 16 ; Mgr Cusin, 18 ; Avezou, 134 ; Ribatto, 137 ; Dr Gallet, 140.

Concours de poésie et d'histoire de 1928. Noms des Lauréats 5
Chanoine Gavard. Rapport sur le concours d'histoire de 1928 6
Programme du concours pour 1930 212
R. Avezou. Rapport sur le concours de poésie de 1928 143
Compte-rendu financier de 1928 et projet de budget pour 1929 3
Domaine de Montrottier. Rapport de gestion et projet de budget 5
Elections : membres du Comité : MM. Flamary, Lévitte, L. Pfister, J. Serand 5
Membres d'honneur : Mme Schillito-Dina, Professeur Pittard 5
Membres effectifs : Mlle Monnet, M. Favre-Félix 5
Membres associés : Mlle J. Mugnier, MM. A. Charvin et V. Sylvestre 5
Membre correspondant : M. P. Fillion 5
Vérificateurs des comptes : MM. Ph. d'Orlyé, Ribatto, L. Laydernier 5
Vœu pour la conservation de l'ancien pont de la Caille 6
Vœu pour le classement comme monument historique de l'église Saint-Maurice d'Annecy 141
Dons à la bibliothèque florimontane : 2, 8, 12, 15, 16, 140 141
Collections de Montrottier. Dons : 139
Excursion de l'Académie Florimontane : programme 17
F. Serand. Promenade annuelle de l'Académie Florimontane 149

ARCHÉOLOGIE

M. Le Roux. Sépultures à Cruseilles 17
B. Tissot. Objets antiques recueillis aux Fins 19

R. QUENEDEY. Les combles annéciens..... 69
Ch. MARTEAUX. Sur les voies romaines de la Hte-Savoie 76
» Quelques trouvailles gallo-romaines aux Fins..... 134
» Sur des trouvailles faites aux Fins..... 137
J. SERAND. Un denier de Lausanne du XIVe siècle..... 139

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

R. AVEZOU. Sur les registres du Conseil de Genève..... 8
» *Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie, par* Max BRUCHET 11
J. DÉSORMAUX. *Miscellanea di Storia italiana*..... 14
F. MIQUET, 38, 61, 131, 132..... 148
R. AVEZOU. Marguerite d'Autriche (à propos d'un livre récent)..... 56
» Les registres du Conseil de Genève..... 62
» *Les ducs de Nemours de la Maison de Savoie*..... 128
A. GAVARD. *Les Opuscules de saint François de Sales*..... 130

BIOGRAPHIES

F. MIQUET. Deux colonels savoyards..... 13
F. MIQUET. Femmes de Savoie. Fanny Burnier, femme Mongellaz..... 39
» M.-L. Jay, épouse Cognacq..... 211
F. MIQUET. Le peintre Gervex..... 133

HISTOIRE

J. DÉSORMAUX. Un anagramme de saint François de Sales..... 3
BROISE. Note sur le passage du Mont Cenis ouvert en 1802..... 11
F. MIQUET. Sur Joséphine de Beauharnais..... 134

HISTOIRE LITTÉRAIRE

J. LÉVITTE. Le poète Ducis (1733-1816)..... 41 213

POÉSIES

Par Marie FOURNIER DE FLORIDO, J. PORTRON, M. VALETTE..... 146, 148

HISTOIRE NATURELLE

M. LE ROUX. Une explication de l'*Odeur du Lac*..... 18
L. MORET. L'homme fossile, son origine, ses races, 20.. 190

A. Flamary. Les études botanniques en Savoie au XIXe siècle : J.-M. Delavay..... 92

PHILOLOGIE ET LINGUISTIQUE

Désormaux. Sur le mot *allouya*..... 10
» Sur Claude de Seyssel..... 14

ERRATUM

Page 61 : 14e ligne ; lire : au-dessus du tumulte de la « vie » bourdonnante, etc.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

Annecy. — Imprimerie J. Abry et Cie

BIBLIOTHEQUE

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(Cicéron: *De Officiis* lib I)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PERIODIQUE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par decret du 17 decembre 1890

1930

Soixante-onzième Année

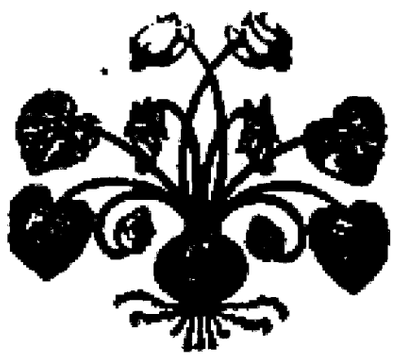



ANNECY
Imprimerie J. ABRY & Cie, Editeurs
—
1930

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606
par saint François de Sales, Prince Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie
Réorganisée en 1851
par

Louis Bouvier (1819†1908).
Etienne Machard (1824†1887).
Jules Phillipe (1827†1888).
Eloi Serand (1826†1891).

Léon MARÈS 1854†1916

a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS :

Dr C. ANDREVETAN (1802†1879).
Dr F. DAGAND (1815†1886).
MELVILLE-GLOVER (1834†1897).
Aimé CONSTANTIN (1831†1900).
Dr THONION (1830†1917).
F. GARDIER (1854†1919).
ASGHIL FAVRE (1877†1920).
Isidore NANCHE (1850†1922).

MEMBRES DE L'ACADÉMIE FLORIMONTANE

Tués à l'ennemi pendant la grande guerre

Joseph Dingeon, capitaine commandant le 51e bataillon de chasseurs alpins tué le 14 novembre 1914, aux environs d'Ypres (Belgique), cité à l'ordre de l'armée et nommé Chevalier de la Légion d'honneur après sa mort.

Alfred-Joseph Bard de Coutance, avocat à Bonneville, soldat au 109e régiment d'infanterie, mortellement frappé le 1er décembre 1914 à l'assaut de Vermelles (Pas-de-Calais), décoré de la médaille militaire.

Pétrus Rollier, notaire à Annecy, docteur en droit, capitaine au 416e régiment d'infanterie, tué le 26 septembre 1916 en Champagne (cité à l'ordre de l'armée et nommé Chevalier de la Légion d'honneur après sa mort).

Louis Grivaz, notaire à Annecy, docteur en droit, chef de bataillon au 170e d'infanterie, blessé mortellement au Bois du Seigneur, le 3 mai 1917, décédé le 3 juin suivant à l'ambulance allemande de Blanzy (Aisne), où il avait été recueilli. Chevalier de la Légion d'honneur et cité à l'ordre de la division.

LISTE DES MEMBRES

Présidents honoraires : MM. Ch. MARTEAUX ✪ I, professeur agrégé honoraire ; Charles BUTTIN, archéologue, Les Balmes par Rumilly (Haute-Savoie) ; Joseph DÉSORMAUX ✵ ✪ I, professeur honoraire agrégé, Saint-Germain-du-Bois (Saône-et-Loire).

Vice-Président honoraire : M. Albert CROLARD, ingénieur, ancien député.

COMITÉ

Président : M. F. MIQUET ✪ I, receveur honoraire des finances.

Vice-Présidents : MM. A. FLAMARY ✪ I, entomologiste ; J. LEVITTE ✪ I, professeur honoraire agrégé ; RITZ François-Maurice ✵, Caissier de la Caisse d'Epargne d'Annecy.

Secrétaire perpétuel : M. Marc LE ROUX ✪ I, docteur ès-sciences, conservateur du Musée.

Secrétaire-adjoint et bibliothécaire : M. Louis PFISTER, diplômé notaire, organiste de la Cathédrale.

Archiviste : M. Joseph SERAND, archiviste adjoint en retraite.

Trésorier : M. Hubert PFISTER, directeur départemental d'assurances.

Membres du Comité : MM. F. CROSET, E. FALLETTI, chanoine GAVARD, J. d'ORLYÉ ✵ ✪, F. SERAND.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur de la *Revue* : M. LE ROUX.

Comité de rédaction : Section historique et archéologique : MM. MIQUET, AVEZOU, chanoine GAVARD, J. SERAND.

Section scientifique : MM. FLAMARY, LE ROUX, Léon MORET.

Section philologique et littéraire : MM. G. MARTIN, LEVITTE, E. ROZE, F.-M. RITZ.

DOMAINE DE MONTROTTIER

Administrateur du domaine et Conservateur du château : M. J. SERAND.

Econome du domaine : M. F. SERAND.

Econome honoraire : M. Ch. RUPHY.

MEMBRES D'HONNEUR

Dates d'admission

MM.

1887 Allart Achille, ingénieur des Arts et Manufactures, à Annecy.
1915 Bordeaux Joseph-Paul-Emile (le général) C ❋ ✠, à Lyon.
1913 Bordeaux Henry O ❋ ✠ C ✙, de l'Académie Française.
1920 Charléty Sébastien C ❋ ❑ I, recteur de l'Université de Paris.
1906 Courtois d'Arcollières ✙, secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie.
1928 Dardel Marius, licencié ès-lettres, éditeur, Chambéry.
1924 Gros Adolphe (le chanoine), président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de St-Jean de Maurienne.
1906 Guinier Philibert O ❋ ❑ I, inspecteur des Eaux et Forêts, directeur de l'Ecole forestière de Nancy.
1923 Margot O ❋, Directeur général de la Cie P.-L.-M.
1916 Martin Paul-Edmond, archiviste d'Etat, docteur ès-lettres, à Genève.
1924 Moret Alexandre O ❋, professeur au Collège de France, membre de l'Institut.
1911 Muret Ernest ❋, prof. de philologie romane à l'Université de Genève.
1917 Pariset Ernest, notaire, docteur en droit, à Lyon.
1929 Pittard, professeur de l'Université de Genève.
1881 Revil Joseph ❋ ❑ I, ancien président de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1888 Revon Michel ❋, professeur de littérature orientale à la Sorbonne.
1929 Shillito-Dina Mary (Mme), ❋,château des Avenières, par Cruseilles.
1930 1929 Vaillat Léandre, rédacteur au « Temps ».
1911 Van Gennep ❋, professeur, à Bourg-la-Reine.

MEMBRES EFFECTIFS

1910 Adé Henri, architecte, à Annecy.
1919 André Léon ❑ I, administrateur de la Manufacture d'Annecy.
1903 Aussedat Louis, ingénieur des Arts et Manufactures, directeur général de la Société des Forces du Fier, à Annecy.
1927 Avezou Robert, archiviste départemental de la Haute-Savoie, à Annecy.
1924 Blanchard Camille, architecte, à Annecy.
1907 Blandin Henri ❑ A, receveur honoraire des Domaines, à Annecy.
1923 Bouchet Jean, négociant, à Annecy.
1927 Broise, archéologue, à Annecy.
1896 Buttin Charles, ancien président de l'Académie Florimontane, membre du Comité de perfectionnement du Musée de l'Armée, Les Balmes, par Rumilly (Haute-Savoie).
1905 Cattin Benoît, notaire, à Annecy.
1890 Crolard Albert, ingénieur des Arts et Manufactures, à Veyrier-du-Lac.
1897 Croset François ✠, ancien économe de l'hôpital d'Annecy.
1906 Dépollier Louis ❑ I, imprimeur, à Annecy.
1896 Désormaux J., ❋ ❑ I, professeur agrégé honoraire à Saint-Germain-du-Bois.
1910 Desservetaz Alfred, comptable, à Annecy.
1928 Domenjoud Roger, architecte, à Annecy.
1910 Dubettier Ernest ❑ A, préposé en chef de l'octroi d'Annecy.
1909 Dunand Alexis, rentier à Annecy.
1915 Falletti Eugène, ancien entrepreneur de travaux publics, à Annecy.
1921 Faure Claude ❑ I ✠, méd. col. archiviste départemental du Rhône, à Lyon.
1919 Favre-Félix Joseph ❋, ancien président du Tribunal, Annecy.
1901 Ferrero Marius ❋ ❑, président de la Chambre de Commerce d'Annecy.
1913 Flamary Antoine ❑ I, entomologiste, au Pont-Neuf, près Annecy.
1916 Fontaine Antoine ❑ A, architecte, à Annecy.

1924 Gaillard Luc ✪ I, professeur honoraire d'Ecole supérieure, à Annecy.
1906 Gallet Claudius, O ❋ ✠ ✪ A, doct. en méd., sén. de la Hte-Sav., Annecy.
1883 Galliard Louis, ✪ A, docteur en médecine, à Annecy.
1913 Gavard Adrien (le chanoine), aumônier à Annecy, président de l'Académie Salésienne.
1904 Genevois Ferréol, docteur en pharmacie, à Annecy.
1925 Graber Eugène ❋ ✠, Inspecteur des Eaux et Forêts à Annecy.
1906 Hérisson Jean, ✪ I, imprimeur, à Annecy.
1921 Lacombe Joseph, notaire à Rumilly.
1916 Langlois Pierre, compositeur de musique, à Nice.
1901 Laydernier Léon ❋ ✪ I ✠, banquier, à Annecy.
1891 Le Roux Marc ✪ I, docteur ès-sciences, bibliothécaire et conservateur du Musée d'Annecy.
1908 Letonnelier Gaston ✠ ✪ I, archiviste départemental, à Grenoble.
1923 Levitte J., ✪ I, professeur honoraire agrégé, à Annecy.
1891 Marteaux Charles ✪ I, professeur honoraire agrégé, à Annecy.
1910 Martin Georges ✪ I ❋, professeur honoraire agrégé, à Annecy.
1906 Michel Amédée, ancien conseiller général, à Thônes.
1885 Miquet François ✪ I, receveur honor. des finances, à Annecy (Vovray).
1899 Monnet Marie (Mlle), à Annecy.
1916 Moret Léon ✠, professeur à la Faculté des sciences, à Grenoble.
1903 Murgier Jules, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1901 Ogier J.-M. (Mgr), à Talloires.
1906 Orlyé Jean (d') ✠ ✪ A, licencié ès-sciences, à Annecy.
1906 Orlyé Philibert (d') O ❋ ✠ ✠, propriétaire, ancien maire de Menthon St-Bernard.
1911 Paul-Dubois, conseiller référendaire honoraire à la Cour des Comptes à Paris, et à Menthon-St-Bernard.
1915 Pfister Louis, diplômé notaire, organiste de la cathédrale, à Annecy.
1915 Pfister Hubert, directeur départemental d'assurances, à Annecy.
1894 Piccard L.-E. (Mgr) ✪ I O ✙, proton. ap., chan. hon., à Thonon.
1897 Raillon Fleury ✪ I, architecte départemental, à Annecy.
1912 Revil Jean, licencié en droit, à Annecy.
1921 Ribatto Eugène, administrateur de la Manufacture d'Annecy.
1901 Richard Jean, ✠ ancien géomètre en chef du Cadastre, à Annecy.
1922 Ritz François-Maurice ❋ ✠, Caissier de la Caisse d'Epargne d'Annecy.
1906 Ruphy Charles, industriel, à Annecy.
1908 Serand François, chef de bureau honoraire de la Préfecture, à Annecy.
1891 Serand Joseph, archiviste adjoint en retraite, à Annecy.
1904 Varay François O ❋ ✠ ✪ A, docteur en médecine, à Annecy.

MEMBRES ASSOCIES

1910 Abry Joseph, inprimeur-éditeur, à Annecy.
1914 Aix-Sommariva (marquis d') Claude, lieutenant-colonel au 1er régiment d'infanterie italien (Brigade du Roi).
1924 Angelloz, professeur agrégé au Lycée de Laon.
1911 Anthonioz Charles O ❋ ✠ ✪ A, sculpteur, à Evian.
1920 Aussedat Joseph, industriel, à Cran-Gevrier.
1930 Baud John, à Thonon-les-Bains.
1910 Blanc ❋ ✠, capitaine détaché à l'Ecole de Guerre.
1912 Bouchet Claudius ✠, négociant, à Annecy.
1920 Brand Charles, éditeur-photographe, à Neydens.
1919 Brunier Georges, ancien procureur de la République, Annecy.
1919 Burnier Gilbert, agent d'assurances, Annecy.
1921 Buttin J., vétérinaire, Caudry (Nord).
1930 Callies Alexis A. ❋, député de la Haute-Savoie.

1903 Carle Henri ✻ O ✠, ancien officier, à Chambéry.
1895 Carnot François ✻ ✠, ingénieur des Arts et Manufactures, à Paris.
1909 Carrier Maurice, avoué honoraire, à Chambéry.
1926 Cattin Charles, docteur-médecin, à Annecy.
1928 Charvin Alexandre, entrepreneur à Annecy.
1922 Chevrier Pierre ✠, négociant, à Annecy.
1903 Costa de Beauregard (Cte) Olivier, ✠ ✠, à Ste-Foy (Seine-Inférieure).
1911 Costaz Gabriel ✠ A, dr du Syndicat agricole de la Hte-Savoie, à Annecy.
1928 Coutin A.-J., (le chanoine), curé-archiprêtre d'Alby.
1928 Crolard Albert,chef d'exploitation des Automobiles des Alpes Françaises.
1921 Crolard Louis ✠, à Lyon.
1906 Croyn A. ✻ ✠ I, directeur honoraire des Contributions indirectes, à Pipriac (Ille-et-Vilaine).
1916 Curral, avocat, sénateur de la Haute-Savoie, à Bonneville.
1920 S. G. Mgr Cusin Jules, ancien évêque de Nysse et actuellement évêque de Mende.
1906 Deschamps ✠, ingénieur T. P. E., à Bonneville.
1919 Doyen O ✻ ✠, commandant de Chasseurs, Paris.
1911 Dufournet Antoine (l'abbé) ✠ A, ancien professeur, à Paris.
1919 Duparc Emile, agent d'assurances, Annecy.
1913 Dussaugey Ernest ✻, ingénieur civil, à Annecy-le-Vieux.
1930 Falletti Louis. Professeur à la Faculté de Droit. à Lyon
1920 Favre d'Anne Pierre ✻ ✠, géomètre, à Manigod.
1906 Favre-Lorraine Jean-Marie ✠, maire de Saint-Jean de Sixt.
1929 Fillion Paul ✻ administrateur colonial au Tonkin.
1911 Fournier Jacques, ingénieur agronome, à Annecy-le-Vieux.
1924 Gayet, négociant, à Annecy.
1920 Girod Paul O ✠, industriel, à La Forclaz (Montmin).
1930 Girod Samuel, docteur en médecine, à Lons-le-Saunier.
1922 Guy Lucien ✠, à Lyon.
1920 Laeuffer Frédéric ✻, notaire à Paris.
1928 Laydernier René, Annecy.
1923 Mailfert André ✻ ✠, architecte-décorateur à Orléans.
1916 Marquet Fernand ✠, docteur-vétérinaire du Haras, à Annecy.
1913 Martin Paul (l'abbé), curé de Sonnaz (Savoie).
1911 Menthon ✻ ✠ ✠ (le comte Antoine de), à Charbonnière, maire de Menthon-Saint-Bernard.
1925 Menthon (comte Henri de) ✻, ancien député de la Haute-Saône.
1916 Michaud François, rentier, Castelnau-le-Sez (Hérault).
1925 Monnet Henri, ✻, Commandant, détaché au service de l'éducat. phy.
1916 Monnier Jean-Jacques, professeur d'histoire à l'Ecole supérieure des jeunes filles, à Genève.
1926 Moret Maurice, notaire, à Annecy.
1926 Mossu René, homme de lettres, à Annemasse.
1921 Mouthon Joseph, docteur en médecine, conseiller général, à Faverges.
1929 Mugnier Jeanne (Mlle), à Annecy.
1913 Passorio Peyssard (Ch. de), au château de Montaigu (Chalonnes-sur-Loire), et à Nantes.
1916 Paturle Camille, industriel, à Saint-Laurent du Pont.
1911 Pernoud Louis, curé de Bossey-sous-Salève.
1914 Pernoud Louis, inspecteur-voyer en retraite, à Vizille (Isère).
1909 Perret Henri, avocat, à Bonneville.
1912 Perrier de la Bathie Ernest, ingénieur agricole E. N. A., à Ugine.
1911 Pissard Louis, notaire à Saint-Julien en Genevois.
1923 Pissard Pierre, lieutenant de vaisseau.
1916 Pochat-Baron François, chanoine, supérieur du Collège de Thônes.
1928 Richard, dentiste à Annecy.
1912 Robert Louis, agent d'assurances, à Annecy.

1925 Roullet André O ❋, colonel du 99e régiment d'Infanterie, à Lyon.
1916 Roussy de Sales ❋ ✠ (le comte de), à Thorens, conseiller général.
1928 Roze Etienne, publiciste, à Annecy.
1925 Ruphy Fernand ❋ ✠, avocat, à Annecy-le-Vieux.
1922 Serand Jules, ✪ maître de phare principal à Tamara (Guinée Française)
1926 Souchier ✪ A, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1923 Suchard François, Juge au Tribunal d'Annecy.
1929 Sylvestre Victor, Ingénieur à Lyon.
1902 Terrier Auguste C ❋ ✪ A, secrétaire général du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc, à Paris.
1912 Tissot-Dupont André, à Paris.
1914 Trésal (l'abbé), diplômé d'études supérieures d'histoire, à Conflans (Charenton-le-Pont, Seine).
1919 Vinit A., docteur en médecine, Thônes.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1927 Arpin O ❋, chimiste, à Paris.
1926 Berger, ingénieur, à Ugine.
1923 Bernard Pierre, ingénieur, à Moûtiers.
1916 Boillot (le chanoine), curé de Liesle (Doubs).
1925 Bordeaux Jules, ingénieur, à Vincennes.
1928 Capt de la Falconnière, homme de lettres, à Genève.
1930 Chassy (Mme), à Ugine (Savoie).
1926 Despine Paul, propriétaire à Hauteville.
1923 Dijoud, Directeur de l'*Echo de Savoie*, à Lyon.
1922 Dupupet, architecte, à Thonon.
1916 Emprin (l'abbé), à Moûtiers (Savoie).
1930 Forestier, Directeur d'Ecole Sup. en retraite, à Taninges.
1930 Fromaget (abbé), curé de Chessenaz.
1930 Godefroy Mathilde (Mme), professeur au lycée de Rabat (Maroc).
1924 Gruffaz Auguste ❋, président de la corporation des employés de la Soierie lyonnaise, 4, rue de la Gerbe, Lyon.
1930 Lafitte Gustave, propriétaire à Veyrier du Lac.
1928 Lamarque, directeur du Comptoir National d'Escompte, à Annecy.
1922 Pernet-Solliet ✪, rue Pache, à Paris.
1928 Quenedey O ❋, (Commandant), à Rouen.
1927 Revel O ❋, commandant en retraite, à Besançon.
1927 Roupioz Francis, négociant à Annecy.
1925 Tapponnier Paul ❋, ancien député, à Collonges-sous-Salève.
1926 Terrier Léon, imprimeur à Etampes.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *Revue Savoisienne*

FRANCE

ANNECY. Académie Salésienne.
AUTUN. Société éduenne.
AVIGNON. Académie de Vaucluse.
BEAUNE. Société d'histoire et d'archéologie.
BELLEY. Société scientifique du Bugey.
BESANÇON. Société d'émulation du Doubs.
BOURG. Société d'émulation de l'Ain.
— Société des sciences naturelles et d'archéologie de l'Ain.
— Société Gorini.
CHAMBÉRY. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
— Société centrale d'agriculture.
— Société d'histoire naturelle.
DIJON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
GAP. Société d'études des Hautes-Alpes.
GRENOBLE. Académie delphinale.
— Annales de l'Université de Grenoble.
— Société de statistique de l'Isère.
— Annuaire de la Société des Touristes du Dauphiné.
LYON. Société de botanique de Lyon.
— Académie des sciences et belles-lettres.
— Annales de l'Université. (Bibliothèque universitaire).
— Revue du Lyonnais.
— Revue alpine (don).
MACON. Académie des sciences.
MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
MOUTIERS. Académie de la Val-d'Isère.
NICE. Société des lettres des Alpes-Maritimes.
PARIS. Polybiblion. (Revue bibliographique universelle.)
— Comité des travaux historiques et scientifiques.
— Société nationale des antiquaires de France.
— « Pro Alesia », revue des fouilles d'Alise.
— Revue mensuelle de l'Ecole d'anthropologie.
— Société nationale d'agriculture (don du Ministère).
— Le Mercure de France.
— Bulletin du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc (don).
— La Grande Revue (don).
— Revue archéologique (souscription).
SAINT-JEAN DE MAURIENNE. Société d'histoire et d'archéologie.
THONON. Académie chablaisienne.
VIENNE. Revue archéologique « La Rhodania ».

ETRANGER

AOSTE. « Augusta Praetoria », revue valdôtaine.
FRIBOURG. Société d'histoire du canton de Fribourg.
GENEVE. Institut national genevois.
— Société d'histoire et d'archéologie.

GENÈVE. Société suisse de numismatique.
— Société de géographie (le Globe).
— Genava.
— (Petit-Lancy). Cahiers valaisans de Folklore.
LAUSANNE. Société vaudoise des sciences naturelles.
— Société d'histoire de la Suisse romande.
MILAN. Atti della Società italiana di scienze naturali.
NEUCHATEL. Société des sciences naturelles.
NEUCHATEL et ZURICH. Glossaire des Patois de la Suisse romande.
PADOUE. Atti dell. Acad. scient. Veneto-Trentino-Istriana.
TURIN. Miscellanea di storia italiana (Regia deputazione di storia patria).
— Société d'archéologie et Beaux-Arts.
— Associazione fra oriundi savoiardi e nizzardi italiani.
— Bolletino storico bibliografico subalpino.
VERONE. Madona Verona (Museo Civico).
WASHINGTON (U.S.A.). Smithsonian Institution.
ZURICH. Anzeiger fur schweizerische Geschichte alterthumskunde (Indicateur d'antiquités suisses).

JOURNAUX

ANNECY. Industriel savoisien.
— Annecy, Lac d'Annecy, Vallée de Thônes (*don*).
PARIS. Le Savoyard de Paris.

ACADÉMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Assemblée générale du 30 janvier 1930

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures (1).

Lecture est donnée du procès-verbal de la réunion précédente, qui est approuvé.

Le Président adresse les condoléances de l'Académie à MM. d'Orlyé, Philibert et Jean, époux et fils de Mme d'Orlyé, décédée le 17 janvier. Mme d'Orlyé était une femme bienfaisante dont la générosité était inépuisable.

M. H. Pfister, trésorier, donne lecture du compte-rendu de l'exercice financier de 1929 et du projet de budget de 1930 qui, mis aux voix, sont adoptés.

Le Président donne ensuite la parole à M. J. Serand, administrateur du domaine de Montrottier qui lit son rapport sur l'exploitation du domaine pendant l'année 1929 et du projet de budget de 1930.

Après avoir remercié M. Serand de sa gestion de jour en jour plus florissante, ainsi que le personnel du château de ses bons services, le Président adresse l'expression de la gratitude de la Florimontane à M. Louis Robert et à sa sœur Mme Roupioz pour le don au musée de Montrottier, de la collection de verreries de Savoie montant à plus de 600 pièces, rassemblée par leur père Victor Robert.

Il est procédé ensuite aux élections annuelles.

Sont élus : *membre d'honneur* : M. Léandre Vaillat.

Membres effectifs : MM. Blanchard, architecte, Bouchet Jean, Domenjoud, architecte, Dr Moret, professeur à la Faculté des Sciences de Grenoble.

Membres associés : MM. Baud, de Thonon, Callies, dé-

(1) Sont présents : MM. André, L. Aussedat, Avezou, Blanchard, J. Bouchet, Broise, Buttin, Croset, Domenjoud, Dunand, Favre-Félix, Flamary, Fontaine, Gaillard, Chº Gavard, Le Roux, Levitte, Marteaux, Miquet, Capit. Monnet, Ph. d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, Revil, Ribatto, Richard, Ritz, Rose, F. Serand, J. Serand, Suchard.

puté, FALLETI Louis, professeur de Faculté ; FILLION, administrateur colonial ; Dr GIROD, MAILFERT, homme de lettres, capitaine MONNET.

Membres correspondants : Mme CHASSY, à Ugine, M. FORESTIER, instituteur en retraite à Taninges, abbé FROMAGET, curé de Chessenaz, Mme GODEFROY, M. LAFFITTE. à Veyrier.

Sur la proposition du Comité, M. DÉSORMAUX est nommé président d'honneur et M. Albert CROLARD, vice-président honoraire.

L'ordre du jour appelle l'élection de trois membres du Comité.

Sont élus : MM. H. PFISTER, Jean d'ORLYÉ, F.-M. RITZ.

Sont nommés vérificateurs des comptes : MM. Philibert d'ORLYÉ, L. LAYDERNIER, E. RIBATTO.

M. MIQUET donne lecture du rapport du concours de poésie pour 1929, dont les conclusions sont adoptées et procède à l'ouverture des plis cachetés contenant les noms des concurrents.

Les récompenses sont décernées dans l'ordre suivant :

Premiers prix ex-æquo, chacun 300 fr.: Mme Suzie BOURNET, à Lyon ; Mlle Juliette PORTRON, à Niort.

Mention très honorable : M. G. SEZARY, à Avignon.

Mention honorable. — Mme TETAZ-FOURNIER, à Toulon.

Le programme du concours de 1930 (Beaux-Arts et Poésie) est arrêté. 400 fr. seront réservés à la sculpture sur bois, panneaux de meubles et statuettes, etc., et 200 fr. à la poésie.

M. J. SERAND fait connaître qu'il serait reconnaissant aux personnes qui pourraient procurer à la bibliothèque de l'Académie Florimontane un exemplaire du roman de Charles Buet : *L'homme au capuchon rouge.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30, et le Comité reste en séance à l'effet d'élire les membres du bureau pour l'année 1929. Sont nommés vice-présidents : MM. F.-M. RITZ et LEVITTE ; les autres membres sortants sont réélus.

Le Secrétaire,
Marc LE ROUX.

Séance du 5 mars 1930

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 17 heures (1).

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance précédente, qui est approuvé.

Le PRÉSIDENT fait part de la mort presque subite de M. Maurice DENARIÉ, avocat à Chambéry, membre de l'Académie de Savoie, et botaniste de grand mérite, qui a publié plusieurs brochures dont la science est agrémentée de réflexions pleines d'humour, et d'originalité. M. Maurice Denarié tenait une belle place dans une famille des plus distinguées de sa ville natale, et il était apparenté et lié d'amitié avec plusieurs Florimontans, qui déplorent sa disparition.

M. MIQUET adresse les félicitations de l'Académie à Mme Louis Aussedat, née Balleydier, qui a reçu la médaille des familles nombreuses ; à Mlle Jeanne Mugnier, qui vient de recevoir les palmes académiques. Sous la signature d'*une petite bourgeoise*, Mlle Mugnier publie dans le *Temps* des chroniques dont le bon sens et le côté pratique sont très appréciés. Pareilles félicitations sont aussi envoyées à M. le docteur Varay, qui a reçu la même distinction.

M. FLAMARY donne lecture d'une lettre de M. le professeur BOUVIER, du Muséum, remerciant l'Académie Florimontane de sa souscription au titre de membre titulaire perpétuel de la Société des Amis du Muséum. La Florimontane a voulu ainsi témoigner son admiration pour l'œuvre scientifique de notre grand établissement national. Elle est très honorée d'avoir eu dans cette circonstance, pour parrain, les deux illustres membres de l'Institut : MM. Mangin et Bouvier.

M. F. SERAND fait une communication sur l'arrivée à Annecy de Napoléon III et de l'Impératrice Eugénie, le 29 1860. (Voir article séparé.)

(1) Sont présents : MM. J. Bouchet, Domenjoud, Favre, Flamary, Fontaine, Lafitte, Le Roux, Lévitte, Marteaux, Miquet, Mlle Monnet, Capitaine Monnet. J. d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, Revil, Ribatto, Ritz, Rose, F. Serand, J, Serand.

M. J. SERAND donne les renseignements suivants sur l'hiver 1829-1830 :

« L'hiver de 1829 à 1830 a présenté à l'observateur, des « phénomènes dignes de toute son attention.

« L'état de l'atmosphère a souffert des variations si « grandes, si subites et si fréquentes qu'en quelques heures « on a vu dans le thermomètre Réaumur, le mercure s'abaisser « et s'élever, alternativement, de 5, 6, 7, 8 ou 9 degrés.

« L'intensité du froid s'est soutenue de 5 à 15 degrés, pen- « dant plus de quarante jours, à compter du 25 décembre.

« Les hivers de 1573, 1681, 1682, 1695 et 1789 ont fait « époque dans l'histoire de la météorologie ; mais celui qui « fait l'objet de cette note doit y figurer en première ligne.

« Le froid s'est fait sentir dans les lieux les mieux abrités.

« Il a causé des dommages si considérables, tant aux bois- « sons qu'à presque tous les produits végétaux qu'on est en « coutume de serrer et qu'on destine à être servis sur les « tables ou à la nourriture des bestiaux, que le prix des céréa- « les a haussé au point de donner des inquiétudes pour la « subsistance de la classe peu fortunée de la société.

« On a remarqué qu'en général la neige est tombée plus « abondamment dans les pays de plaine que dans les régions « montagneuses, car on ne se souvient pas qu'on en ait jamais « eu si peu dans la haute Maurienne, la haute Tarentaise et « dans les vallées de Chamonix et de Beaufort.

« Dans cette dernière, notamment, dans le superbe et « riant bassin de Roselend, il y en avait si peu, pendant les « premiers jours de janvier, qu'on y a vu les chèvres et les « moutons aller à la pâture.

« Dans la nuit du 25 au 26 janvier, la partie supérieure « du lac d'Annecy, jusqu'à une ligne qu'on aurait tirée du « village de Chavoire aux digues de la Puya, s'est couverte « d'une légère couche de glace qui a tellement pris d'épais- « seur que le trente-un, le nommé Falconnet en a parcouru « l'étendue d'une rive à l'autre.

« Le 7 février, des jeunes gens ont fait la traversée, sur « des patins, de Duingt à Talloires en moins de trois minutes.

« Ce même jour, cette partie du lac a offert un spectacle « curieux et d'autant plus remarquable qu'il y avait à crain- « dre qu'il ne fût terminé par une catastrophe épouvantable.

« Dès les neuf heures du matin, jusqu'à trois heures après- « midi, plus de 500 personnes s'y sont trouvées réunies et s'y

« sont promenées tout aussi tranquillement et aussi joyeuse-
« ment que si elles n'avaient pas eu sous les pieds un abîme
« immense dont elles n'étaient séparées que par quelques cen-
« timètres de glace et où à chaque instant elles pouvaient
« être englouties.

« Au milieu de l'espace qui sépare Duingt de Talloires, une
« trentaine de personnes, tant hommes que femmes, ont exé-
« cuté une ronde, comme elles l'auraient fait dans une salle
« de danse.

« On a parcouru cette plaine de glace dans tous les sens,
« à pied, sur des traîneaux, à cheval, et même au grand galop.

« Enfin, il n'est pas d'imprudence, pas de sorte de folie
« auxquelles on ne se soit livré.

« Dès le 31 janvier au 20 février, les habitants des com-
« munes méridionales avoisinant le lac, n'ont pas suivi d'au-
« tres routes que par le lac, pour le transport de leurs denrées,
« tant à dos d'homme qu'avec des voitures traînées par des
« chevaux ou des bœufs. »

Depuis 1830, on sait que le lac d'Annecy a gelé entièrement pendant les hivers de 1879-80 et 1890-91. J. SERAND.

M. LE ROUX fait une communication sur quelques objets antiques qui ont été généreusement offerts au Musée par M. Comello, entrepreneur : un chapiteau de style dorique en calcaire trouvé à 1 m. 25 de profondeur dans la couche archéologique bien datée, à Boutae, du 1er siècle par les trouvailles de monnaies. Le même a donné également plusieurs monnaies trouvées aux Fins : une Faustine jeune, femme de Marc-Aurèle, et quatre monnaies du IVe siècle, Constantin-le-Grand, Constans Ier et Constantin-le-Jeune.

M. MARTEAUX présente pour le Musée quelques fragments de poteries qu'il a pu encore extraire des déblais de la nouvelle maison sur la partie Ouest de la parcelle nº 410 (v. *Rev. Savois.*, 1929, 138). Comme vases à glaçure rouge : deux fonds inédits ici, l'un, d'un bol marqué (PE) C (VL) I (AR) F *Peculiaris fecit*, potier d'une officine qui n'a pas encore été localisée et qui existait antérieurement au règne de M. Aurelius ; l'autre, d'une tasse estampillée au nom d'OFSILV, le potier Silvinus, ayant produit de Nero à l'an 110 dans une officine de la Graufesenque ; v. *Boutae*, p. 476 et 468 ; C.XII, 5686, 681 *b* et 839 *a* (var.) ; plus, un fragment de bol cylindroconique avec le graffito X. Les poteries noire et grise offraient de nombreux spécimens de vaisselle de table et de

ACADÉMIE FLORIMONTANE ANNECY

cuisine dont il a été impossible de rajuster deux débris semblables, et, parmi lesquelles, un fragment de grande olla noire ornée de boutons et de traits parallèles s'irradiant au lissoir ; un fragment de pot gris avec le graffito... AVN... (A sans barre) et un fragment de couvercle à bouton circulaire foré. Enfin s'ajoute un reste de bord de jatte à argile rougeâtre avec une estampille dont la lecture, à part les lettres... CO..P., n'est pas plus certaine qu'une précédente citée dans *Boutae*, p. 157. (Voir pl. A, fig. 2 à 5.)

M. Laffitte, nouveau membre de la Société, spécialiste en céramique, fait quelques remarques sur les faïences des XVIIe et XVIIIe siècles, de diverses fabriques. Un échange d'idées se produit à ce sujet dans cette causerie.

M. Miquet donne lecture de comptes-rendus d'ouvrages qui ont été offerts récemment à la bibliothèque florimontane.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18 h. 30.

Le Secrétaire,
Marc Le Roux.

Séance du 2 avril 1930

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures (1).

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance précédente qui est approuvé.

M. J. Serand présente le buste en bronze de Léon Marès, qui doit être placé à l'entrée du Musée de Montrottier. Cette très belle œuvre d'art est une nouvelle manifestation du talent bien connu de l'excellent sculpteur Marius Tissot.

M. L. Pfister offre de la part de Mgr Piccard, son livre « les Huguenots », roman historique du XVIe siècle.

M. Miquet lit des comptes-rendus d'ouvrages qui ont été donnés par M. Dardel à la Florimontane, savoir : *Tableau*

(1) Sont présents : MM. Allard, André, L. Aussedat, Avezou, Broise, Domenjoud, Falletti, Favre, Flamary, Fontaine, Gaillard, Ch^e^ Gavard, Lafitte, Le Roux, Marteaux, Miquet, Mlle Monnet, Capit. Monnet, J. d'Orlyé, Ph. d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, Revil, Ribatto, Ritz, F. Serand, J. Serand.
Excusés : MM. J. Bouchet, Croset.

littéraire du Massif du Mont-Blanc, Figures du temps de la Révolution en Savoie, et l'album du *Musée savoisien* de Chambéry.

M. Avezou fait, de la part de M. Désormaux, une communication sur le testament d'Angelon de Bellegarde, doyen du chapitre de N.-D. de Liesse. (Voir article séparé).

M. Louis Aussedat, ingénieur des Arts et Manufactures, donne communication d'une note sur l'électricité dans la région d'Annecy. (Voir article séparé.)

M. Broise fait la communication suivante sur la concordance des cheminées de Bresse et de Savoie avec les cheminées dites Sarrazines.

La *Revue du Mâconnais* et après elle l'*Illustration* avait donné quelques coupures du livre de M. Gabriel Jeanton : « *Les Cheminées Sarrasines* ».

Nous avons pu nous procurer cet ouvrage et dès la lecture de la description de ces cheminées, le rapprochement s'est fait avec celles que l'on rencontre encore dans nos montagnes de Savoie.

Voici la description que donne M. Jeanton sur ces cheminées dites sarrasines, toutes échelonnées sur la rive gauche de la Saône, au nord de Mâcon :

« L'élément intérieur est constitué par une sorte de manteau quadrangulaire de forte dimension, généralement de 3 mètres sur 3 mètres, placé au milieu de la pièce. Cette expression « au milieu » ne doit pas s'entendre au sens littéral du mot, c'est-à-dire par le centre géométrique de la pièce. La pièce est divisée en effet à peu près en son milieu par une immense poutre traversant le bâtiment de part en part. La cheminée est forcément tout entière d'un côté de cette poutre, s'appuyant d'une part sur celle-ci et d'autre part sur le mur du fond. Le foyer est donc au milieu, au centre géométrique, de cette portion de la pièce et, on peut en faire le tour car il n'est jamais adossé au mur du fond.

« La hotte est en forme d'entonnoir renversé, construite en torchis et laissant apercevoir le ciel dans sa partie supérieure. A noter que le feu se fait non contre le mur auquel la cheminée est adossée mais au milieu de la pièce, sous l'entonnoir et que les habitants peuvent circuler librement tout autour du foyer.

« C'est pourquoi la taque que l'on appelle en Bourgogne, platine ou foyère, est placée, dans la cheminée sarrasine, ren-

versée sur le sol de l'âtre, regardant le ciel au lieu d'être fixée au mur.

« Contre le mur, à la place de la platine, on trouve « l'archebanc » ou banc des ancêtres, sur lequel se tenaient les vieillards de la maison...

« L'autre élément, celui-là extérieur, qui caractérise les cheminées sarrasines, c'est la mitre vraiment très particulière qui les couronne au-dessus du toit. Vues de loin, on dirait des clochers ou des minarets voire même des clochetons de pagodes. Surmontées d'une croix de fer forgé avec ou sans girouettes (coq ou drapeau) elles sont souvent prises par les étrangers pour des clochers de chapelles rurales... »

Voici la description.

Nous abandonnons le second élément qui par suite du climat différent et de l'abondance des neiges, s'est modifié en Savoie et est devenu un coffre cônique supportant une sorte de trappe, quelquefois axée au milieu d'autrefois avec charnière d'un seul côté, permettant de régler l'ouverture suivant le vent ou suivant la neige.

Nous revenons donc au premier élément qui lui, ne s'est pas modifié et est resté, quoique plus rudimentaire, dans les mêmes données et les mêmes distributions.

La cheminée savoyarde, comme sa sœur de la Bresse, tient non plus une envolée de 3 mètres sur 3 mètres, mais la moitié entière de la salle, et épouse la toiture.

La poutre maîtresse qui sépare la pièce en deux, est donc garnie d'un côté d'un plafond formant un étage ; et de l'autre évidé, donnant le tirage par une ouverture directe dans la cheminée extérieure.

L'âtre, comme en Bresse, est au milieu de la partie ouverte, mais à même la terre, la taque étant un luxe.

L'industrie du pays a ajouté aux accessoires un bras mobile en fer fixé soit au centre de la poutre soit en face au mur. Ce bras servait et sert encore à amener ou à retirer au-dessus du feu l'énorme cuve de cuivre où se confectionne le fromage.

Il existe au Chenais, au-dessus de Bernex, une cheminée de ce style avec la bassine où l'été les bergers font un gruyère tout aussi bon sinon meilleur que le patronymique.

Les chalets d'alpages des Memises, ceux du Grand-Bornand et probablement bien d'autres, ont encore ces cheminées et ces appareils.

M. Jeanton termine en disant n'avoir rencontré nulle part ailleurs des cheminées semblables ; j'ai pu cependant en

noter quelques-unes à Veznobre aux environs sud d'Alès (Gard).

Mes recherches sur la limite des deux invasions sarrasines VIIIe et Xe siècles, que j'ai pu définir exactement par les dates et l'orographie, permettent d'attribuer la venue de ces cheminées à la première invasion.

On ne les retrouve, sous la forme savoyarde, qu'au nord de l'Isère. C. BROISE.

M. FLAMARY lit au nom de M. LÉVITTE une communication sur *Ducis et la royauté*. (Voir article séparé.)

M. MARTEAUX parle de l'émigration savoyarde à la fin du XVIIe siècle : « En parcourant quelques-uns des 659 registres dits des tabellions conservés aux Archives Départementales et concernant lés mandements d'Alby, d'Annecy, de Faverges, de Rumilly et de Thônes, étant relatifs à la période de 1697 à 1715, on a bien l'impression qu'à cette époque la situation économique de la Savoie laissait en général fort à désirer dans les campagnes. Les notaires y relatent souvent au cours de contrats de ventes des bâtiments en mauvais état ou même en ruines et un nombre relativement assez grand d'habitants absents. C'est qu'alors sévissait depuis quelque temps déjà un fort courant d'émigration. Les causes n'en sont certainement pas dues au climat, mais à la rareté et aux difficultés du commerce, à la mauvaise répartition de la taille, aux abus dans sa perception, à la condition servile et déshonorante des mainmortables, alors que ceux qui s'en allaient, par exemple, en France et s'y faisaient naturaliser, devenaient de fait des hommes libres, etc. Tel est ce Jos. Marguet, de Saint-Ferréol, « lequel étant dans le dessein et sur le poinct de s'en aller à Paris ou ailleurs où la fortune le conduira » cède toute sa part de biens à son frère, 1701, Tab. 295 bis, 83. (Voir sur cette question, entre autres, M. Bruchet, *Notes sur l'émigration des Savoyards*, *Rev. Savois.*, 1904, 241-58 ; G. Pérouse, *Etat de la Savoie à la fin du* XVIIe *siècle*, Soc. Savois. d'hist., LXIII, 1926.)

Voici quelques exemples où la résidence des émigrés dans le duché ou comté de Bourgogne et en Franche-Comté est plus ou moins exactement indiquée : Alby, Jacques Bochier, comté de Bourgogne ; 1700, Tab. 2,80. Allèves, Cl. Rey, habitant à Vollier, sous Chalamont (Ain) et G. Martin, à Rèche ? 1698, 1, 24. Cons, Laurent Pontet, habitant rière le territoire de Besançon, 1700, 294 bis, 226. Faverges, Sonnerat de Vesonne, à Tresillay (Trésilley, Haute-Saône) et à Gray,

1698, 292 bis, 207. Gruffy, Mauris, habitant proche Salin (Jura), 1700, 2,85. Village du Lioz (Le Lyaud), par. d'Armoen (Armoy), Pierre Fillion, mais d'une famille paraissant originaire des environs de Faverges, à Auron ? proche Besançon, 1698, 292, 254. Montmin, honorable Ant. Blandin, maistre courdonnier de la ville de Lyon, par. de Saint Nisier, 1701, 295 bis, 11. Quintal, Constantin dit Brelier, à St-Germain du-Bois, Saône-et-Loire, 1709, 69, 502. Saint-Ferréol, Maurice et Noel Atruz Riond, à Conliège (Jura), 1698, 292 bis, 192-3. Seythenex, La Recorbaz, Pierre Gay, demeurant au lieu de Mantenand ? sur l'Isle et François Bouvier, son parent, d'une famille originaire d'Aydiez, près Gilly, Sav., habitant à Cubry, deux localités du Doubs, 1701, 295 bis, 248, etc. L'immigration était loin de compenser les pertes de l'émigration. Annecy et Rumilly étaient naturellement des centres d'attraction ; Faverges attirait aussi quelques étrangers par l'industrie de ses papeteries et de ses fonderies de cuivre ; j'y ai relevé, entre autres, le nom de maître Schenobal, tanneur, de la Valdôte, paroisse de Grechenay (Gressoney, Val d'Aoste), 1701, 295 bis, 110. Ailleurs, un jeune homme, Jean Lavatre, de Cudessan ? en Armagnac, à dix-huit lieues de Bayonne, s'en est venu à Poisod (Poisu), Moye, pour y apprendre d'Ant. Bouvier dit Balmont l'art et métier de tisserand, 1697, 387 bis, 369, etc.

M. R. Domenjoud fait une communication sur deux toiles attribuées à Largillière, qui sont conservées dans sa famille. (Voir article séparé.)

— On peut voir le très beau buste de Léon Marès dans le magasin d'exposition des appareils de T. S. F. Grillet, rue du Pâquier. Les Annéciens apprécieront le talent du sculpteur Marius Tissot, qui poursuit sa carrière d'artiste sobre, consciencieux, dont les œuvres de grande valeur ne sont pas assez connues du public.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

Le Secrétaire,
Marc Le Roux.

Séance du 7 mai 1930

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures (1).

Le PRÉSIDENT dit qu'aujourd'hui sera évoqué le souvenir d'un savant profondément regretté, par la lecture de la biographie de Max Bruchet, due à M. Avezou, son successeur aux Archives de la Haute-Savoie et lui donne la parole.

(Voir dans le présent fascicule l'article séparé.)

Lorsque furent éteints les applaudissements chaleureux qui accueillirent ces admirables pages, le Président leva la séance en signe de deuil.

A la reprise, l'assemblée vote sa participation à la souscription ouverte par les Corps savants des Flandres et de Belgique, pour le médaillon de Max Bruchet qui sera apposé dans la salle des Archives de Lille.

Lecture est donnée du procès verbal de la dernière séance dont la rédaction est approuvée.

Le PRÉSIDENT prend la parole : nous avons à déplorer la mort d'un collègue des plus distingués, Emile Rey, avocat général près la Cour d'Appel de Grenoble, décédé dans cette ville le 10 avril, à l'âge de 62 ans.

Brillant élève au collège Chappuisien il avait passé par la Faculté de droit de Grenoble et était devenu successivement stagiaire au Parquet, juge suppléant à Annecy, juge à Thonon et à Saint-Jean de Maurienne, procureur de la République à Guéret, à Grenoble en 1917 et avocat général peu après. Dans tous ces postes, il se fit remarquer par sa droiture, une urbanité exquise et une grande bienveillance.

Il appartenait à la Florimontane depuis vingt-sept ans, et laisse parmi nous le meilleur souvenir.

Nous prions sa respectable mère, son frère et toute sa famille d'agréer l'expression de nos vifs regrets.

J'adresse également les condoléances de l'Académie à M.

(1) Sont présents : MM. André, Avezou, Bróise, Domenjoud, Falletti, Favre, Flamary, Fontaine, Lafitte, Le Roux, Marteaux, Miquet, Monnet, Ph. d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, Revil, Ribatto, Ritz, F. Serand, J. Serand, Suchard.
Excusé : M. Gavard.

Henri Bordeaux qui vient de perdre sa belle-mère, Mme veuve Gabet, qui appartenait à une des familles les plus anciennes et les plus distinguées de Chambéry.

A la dernière heure, nous apprenons la mort, à Paris, du baron Gabet, président général du Club Alpin Français.

Né à Chambéry, d'un officier général sarde, il était devenu propriétaire, à Lyon, d'une charge d'agent de change, qu'il dirigea pendant de longues années.

Il se fixa à Paris en 1908, entra au Comité de direction du Club-Alpin, devint président de 1910 à 1913, céda alors ses fonctions à Francisque Regaud et les reprit à la mort de celui-ci. Il avait été précédemment trésorier et président de la section de Lyon.

Président du *Pathé-Cinéma* et officier de la Légion d'honneur, il était une notabilité de la Savoie actuelle.

M. Broise dépose pour le musée une carte, relief en plâtre de la région N. du Chablais, fort habilement modelée par son fils avec les contours géologiques des terrains figurés par les couleurs conventionnelles.

Livres offerts : Veyrat-Charvillon, *Mémoires sur les antiquités de Manigod*, don de Mlle Maret ; Perrier de la Bâthie, *Les orgues savoyardes*, don de l'auteur.

Le Président donne connaissance des statuts qui ont été récemment élaborés à Chambéry, en vue d'une fédération des sociétés savantes savoyardes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

Le Secrétaire,
Marc Le Roux.

Séance du 4 juin 1930

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures (1).

Lecture est donnée du procès-verbal de la réunion précédente, qui est adopté.

(1) Sont présents : MM. Avezou, J. Bouchet, Brand, Broise, Croset, Falletti Favre, Flamary, Fontaine, Ch[e] Gavard, Le Roux, Marteaux, Miquet, Mlle Mugnier, Ph. d'Orlyé, J. d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, Revil, Ribatto, Ritz, J. Serand, Suchard.

Excusés : MM. Baud, Levitte, Serand.

Le PRÉSIDENT adresse les félicitations de l'Académie à Mme Dina qui a reçu la croix de la Légion d'honneur. Une fête de famille, à laquelle assistaient des notables de la région, a célébré chez M. Fernand David, à Saint-Julien, cet évènement, qui a donné lieu à de nombreux toasts auxquels il nous est agréable de nous associer.

Nous sommes heureux de signaler le brillant succès remporté par M. François Bonjean, homme de lettres et professeur, qui vient d'être proclamé lauréat d'un prix littéraire. M. François Bonjean est le descendant d'une lignée de pharmaciens chambériens qui ont tenu pendant plusieurs siècles, sur la place Saint-Léger, une officine restée célèbre, d'où sortit le fameux élixir Bonjean.

M. MIQUET dépose sur le bureau les nos 340 et 341 du *Carnet de la Sabretache*, de mars et avril 1930, offerts à la bibliothèque de l'Académie par M. le général BORDEAUX. Ils contiennent les *Souvenirs sur la campagne de* 1870, *Metz, Rezonville et Saint-Privat*, par le général BORSON, avec son introduction et des commentaires par le donateur.

Cette introduction rend justice, une fois de plus, à l'homme éminent qu'était Borson, dont l'extrême modestie et de fâcheuses circonstances ont empêché la carrière d'être aussi brillante qu'elle aurait dû l'être.

Le PRÉSIDENT dépose une *chanson nouvelle*, intitulée *Donnez, donnez !* créée à l'occasion des fêtes de bienfaisance d'Annemasse, et donnée par l'auteur, notre distingué collègue René Mossu, qui cultive avec le même succès la prose et la poésie.

M. MIQUET lit des comptes-rendus d'ouvrages récents, concernant la Savoie : *Mémoires d'un jeune militaire savoyard* de 1793 à 1800, par Jean-Claude Carrier, du Châtelard, offerts par notre aimable collègue M. Maurice Carrier, et *Marguerite d'Autriche-Bourgogne*, par MM. Chagny et Girard.

M. AVEZOU remet de la part de M. Baud la photographie du portrait de l'ingénieur Fraizier, conservé à la mairie de Vailly. Le MÊME, d'après quelques comptes étudiés par lui à Turin, expose quelques traits de l'histoire locale et de l'économie générale. On constate au début du XIVe siècle, une dépopulation dans la Semine : abandon de la terre, qui reste inculte, personne ne voulant plus la cultiver.

Une autre note curieuse est celle relative à la capture des oiseaux de proie en 1346 : un homme se suspendait par une

corde le long d'une paroi de rochers de la montagne du Charbon pour prendre des faucons dans leur nid. Ce travail était fait pour la somme de 14 sols. A cette époque, le salaire journalier d'un homme était de 8 deniers, celui de la femme de 3 deniers.

M. Flamary signale la découverte d'une nouvelle espèce d'ombellifère, le *Bunium pygmaeum Beauverd* que le savant conservateur de l'Herbier Boissier, à Genève, a trouvé au-dessus de Pralognan (Savoie), à l'altitude de 2.600 m. environ. Il donne, d'après l'auteur, les caractères distinctifs de la nouvelle espèce. (Voir article séparé.)

Lecture est donnée par M. Flamary d'une lettre de M. Léon Vibert, cet infatigable chercheur des curiosités de l'histoire, à M. Lévitte. Elle lui annonce l'envoi de divers ouvrages, concernant les opinions, les relations du poète Ducis et divers épisodes de sa vie, et contient un extrait d'un récent catalogue d'autographes, qui montre la haute valeur des siens et la persistance de sa renommée. Une lettre de Ducis est cotée 350 fr., tandis qu'une lettre du célèbre général Drouot n'atteint que 200 fr., une autre 100 fr., une du peintre Detaille 20, une d'A. Dumas, fils, 30, une de l'évêque Dupanloup, 50 fr. Enfin M. Vibert est heureux d'apprendre à l'Académie Florimontane qu'il vient de trouver des fleurs sur la tombe de Berthollet, à Arcueil. On reste fidèle là-bas aux grandes mémoires qui honorent particulièrement la Savoie : c'est pour elle une fierté et un bel exemple.

M. Fontaine fait une communication sur les phases de la construction de l'église Saint-Maurice, commencée au milieu du XVe siècle. Au moment où cet édifice est en instance de classement, en qualité de monument historique, il est intéressant d'en retracer un peu l'histoire. M. Fontaine montre, sur un plan qu'il a dressé, quatre agrandissements successifs après l'achèvement de la basilique primitive à nef unique.

A l'appui de cette étude, M. Le Roux fait circuler divers croquis de piliers, nervures, faisceaux de colonnelles, armoiries des corporations : éléments architectoniques les plus remarquables de cette église.

M. Marteaux présente quelques fragments d'objets romains recueillis à Boutae : 1° Les déblais de la nouvelle maison Folliet de la parcelle 410 (v. *Rev. Savois.*, 1929, 138), lui ont fourni deux marques de potiers ; d'abord, sur un éclat du fond umbonné d'une tasse à glaçure rouge, celle de FORTIS, nom auquel manque peut-être M(*anu*) ou F(*ecit*),

en caractères plutôt du premier siècle, h. 0 m. 0025 ; ce potier est cité par Déchelette, si c'est le même, comme ayant fabriqué des poinçons matrices ; — ensuite, de chaque côté d'un bec de jatte en argile jaunâtre, une estampille rectangulaire ; l'une, dans un joli encadrement de grénetis et qui, avec des lettres de dimensions variées isolées ou ligaturées (les grandes ont 0 m. 015) donne l'impression d'une esthétique un peu fantaisiste datant peut-être de la première moitié du IIe siècle ; bien que détériorée, elle donne le nom de SECVNDVS, variante du C.I.L.XII, 5685, 38, trouvée également aux Fins ; de l'autre estampille correspondante, il ne reste que quelques jambages, LA*tisius* ; *(v. Pl.* A, *fig.* 1*)*

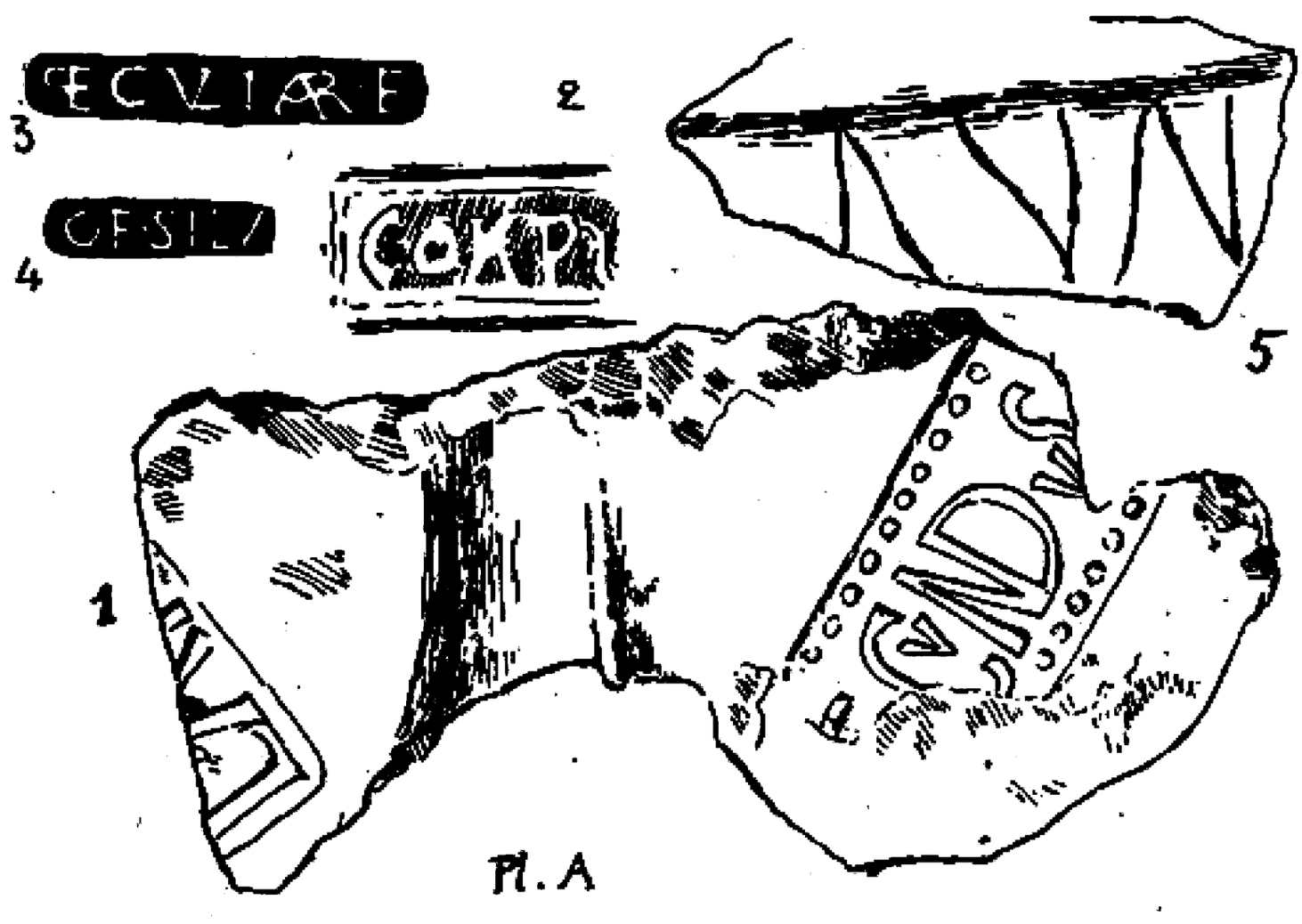

Pl. A

2° M. Lacombe, propriétaire du clos de la parcelle 414 *bis* (V. *Boutae*, 197) a bien voulu me faire don d'un fragment de corniche de forme prismatique, en calcaire cristallin du détroit de Saix en Tarentaise, comme l'a déterminé M. Le Roux, et d'une décoration sculpturale très simple, l. 0 m. 23, h. 0 m. 12. Elle offre vers le milieu du bord inférieur un petit trou profond de 0 m. 015 pour l'introduction, semble-t-il, d'un tenon de bois servant à la fixer sur un parement. La partie postérieure avait été taillée au ciseau pour faciliter l'adhérence dans le mortier. J'ajoute quelques débris de poteries vulgaires des IIIe ou IVe siècles : d'un plat creux en terre rougeâtre à bord vertical ; de panse d'olla en terre rougeâtre grossière décorée de lignes d'excavations rectangulaires à la roulette ; de coupe à couverte rougeâtre et à pied étroit, h. 0 m. 06 ; diam. 0 m. 105 ; enfin, une petite serpette de fer, l. 0 m. 10, environ, un style, des ferrements.

M. le professeur MORET annonce que la Société géologique de France, à l'occasion de son centenaire, effectuera une série de courses géologiques en Haute-Savoie, du 5 au 8 juillet. *Etudes des chaînes sub-alpines et klippes préalpines de la région d'Annecy*, sous la direction de M. L. Moret.

M. BRAND offre de magnifiques agrandissements des tapisseries du château de Montrottier et une fort intéressante série de photographies de châteaux et d'églises de la Haute-Savoie. Remerciements au généreux donateur.

La Société d'Emulation de l'Ain va célébrer le 4e centenaire de la mort de Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie et fondatrice de ce précieux joyau d'art qu'est l'église de Brou.

L'Académie Florimontane s'associe à cette initiative en donnant l'assurance de son appui moral pour cette manifestation régionale qui peut être une véritable fête d'art internationale.

M. J. SERAND expose le projet qu'il a établi, en vue de la promenade de la Florimontane. Itinéraire : Cruseilles, Menthonnex, La Roche, Bonne, Fillinges, Viuz-en-Sallaz, Peillonnex (église), Faucigny (ruines), Bonneville, St-Pierre de Rumilly, Petit-Bornand et Entremont (stalles et beau mobilier historique), Saint-Jean de Sixt, Thônes, Annecy. Cette sortie est fixée au dimanche 22 juin. Les membres de la Florimontane devront se faire inscrire au Syndicat d'Initiative jusqu'au 15 juin, dernier délai. Prix de la course : 50 fr.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

Le Secrétaire,
MARC LE ROUX.

Concours de Poésie

de 1929

Les pièces examinées émanent de dix concurrents.

Nous les présentons dans l'ordre où elles nous sont parvenues.

N° 1, *Musiques d'Amour* : 324 vers.

L'auteur a le vers facile, et paraît familiarisé avec la pro-

sodie. Mais ses rimes sont généralement pauvres (étoile et scandale, marchand et innocents, trémolos et envol, etc... nombreux adjectifs). On trouve dans le corps du vers des e muets non élidés, et des mots prétentieux, souvent inintelligibles (chuchotis, trode, inaudits, nices, adonides, alibile, irrosé, ahane, glouse, etc., etc.). Il faudrait un vocabulaire spécial pour le comprendre. Talent mal employé, pour une composition médiocre.

N° 2 : *La Paix*, 110 vers.

C'est un dialogue entre l'esprit, la foi et la charité. C'est cette dernière seule qui peut assurer la paix. La versification est assez correcte, mais la pièce manque de relief.

N° 3 : *Plus de lumière encore !*

Vers bien tournés, style nerveux et remarquable par sa vigueur.

N° 4 : *Les mots sont les passants mystérieux de l'âme* : 6 pièces, 326 vers.

La métrique est un peu négligée, mais beaucoup de vers sont bien frappés. Il y a de belles idées et de fortes pensées. Nous avons surtout remarqué l'*Adieu*.

N° 5 : *Mosaïques enfantines*, 294 vers, 23 sonnets.

Ces sonnets sur des enfants grecs dégagent un parfum d'antiquité, de vie et d'art. Ce sont des tableaux très bien présentés, avec un talent indéniable. Style et versification irréprochables. Remarqués : *Ma villa de Corinthe, Le Cygne, L'enfant au coquillage.*

N° 6 : *L'Imagier*, légende de Noël, 176 vers.

Facture assez soignée, mais sans originalité. Un larcin manqué transformé en miracle, peu vraisemblable.

N° 7. *Lever de soleil*, 14 vers : *Souvenirs*, 12 vers.

Eliminé comme ne remplissant pas les conditions du programme.

N° 8 : *Laboremus*, 101 vers.

On lit avec émotion *Pleurs maternels*, mais *Le Peuplier* est plus que médiocre, avec un vers faux et de mauvaises rimes.

N° 9 : « *Beaucoup sont appelés, mais peu seront élus* », 273 vers.

Ce recueil n'est pas sans mérite, mais on y trouve des obscurités, des passages nébuleux, des prophéties hasardées. L'exploit involontaire accompli par Jonas, lui fait prévoir les sous-marins !

N° 10 : *Excelsior. Au jardin des sonnels*, 406 vers.

Tout n'est pas parfait dans cet envoi : on y trouve beaucoup de singuliers rimant avec des pluriels, et des rimes par à peu près. Un ton de mélancolie assombrit certains passages ; mais l'ensemble est satisfaisant et dépasse de beaucoup la moyenne. Nous avons remarqué les pièces intitulées : *Seigneur, Au Silence, Automne.*

En résumé, si le concours n'est pas peut-être aussi brillant que celui de l'an dernier, il est néanmoins très présentable : tous les concurrents, sans exception, font preuve d'un talent, parfois intermittent, qui peut faire présager des succès ultérieurs.

Le jury n'a pas été divisé : c'est à l'unanimité qu'il a pris ses décisions.

Il a écarté le n° 7 qui n'a que 26 vers, et le n° 1 dont l'auteur s'est fait connaître.

Nous proposons d'accorder deux premiers prix, ex-œquo, de 300 francs chacun, aux numéros 5 et 10 qui, dans des genres différents, nous ont paru mériter la palme ; une mention très honorable au n° 4 et une mention au n° 3.

François MIQUET.

SEIGNEUR IL FERAIT BON...

Seigneur, il ferait bon se reposer un peu,
S'asseoir sur le talus où l'herbe se balance,
Du chemin parcouru mesurer la distance
Et dans l'eau du fossé laver ses pieds poudreux.

Seigneur, il ferait bon quand le soir lumineux
Sur nos fronts en sueur verse sa paix immense
Et que l'ardeur du jour s'éteint dans le silence.
Oublier qu'on est seul et qu'on est malheureux.

Seigneur, lorsque la vie autour de nous tournoie,
En un gouffre de pleurs lorsque l'âme se noie,
Tandis que luit là-haut un soleil décevant,

Seigneur, il ferait bon, dédaignant toutes choses,
Oublier un instant sous ses paupières closes
Que la vie est si longue et que l'on est vivant.

AU SILENCE

Silence aux ailes d'or, ne fuis pas quand j'arrive !
L'aurore étincelante et le soir sans éclat
Dans les bois et les champs voient se perdre mes pas,
Partout j'appelle en vain ta forme fugitive.

Silence, ne fuis pas. Comme une enfant craintive
Je vais m'asseoir dans l'ombre et ne parlerai pas ;
Et si le grillon noir vient me chanter tout bas
Sa chanson monotone, aigrelette et plaintive,

Si le clair papillon aux ailes de carmin
Dans son vol imprudent vient effleurer ma main,
Si la guêpe me frôle ou si l'oiseau me touche,

Mes doigts seront sans geste, et muette ma bouche
Et le vent seul fera frissonner mes cheveux,
Comme le duvet pâle autour du chardon bleu.

AUTOMNE

L'automne rouge est là : déjà les cerisiers
Ont revêtu la pourpre et l'or des agonies ;
Sous son poids odorant le pêcher lourd se plie.
Et les coques des noix brillent dans les noyers.

Déjà l'ombre a couvert les prés et les sentiers ;
La lune, rose d'or, dans le ciel est fleurie
Et près du mur, caché sous les herbes flétries,
Le grillon aux beaux jours lance un adieu dernier.

Aux vitres des maisons quelques lampes furtives
S'allument une à une. Ecoute des passants
Les pas sourds et pressés qui vont en décroissant...

Et, penchant sur ton cœur une oreille attentive,
Ecoute dans la nuit, bruit qui se perd déjà,
Le pas vague et lointain du Passé qui s'en va.

Suzie BOURNET.

MA VILLA DE CORINTHE

Ma villa de Corinthe est proche de la mer :
Or cette mer est bleue et palpite de voiles ;
Les nuits d'Attique y font scintiller mille étoiles ;
La voix des flots n'a rien d'effrayant ni d'amer.

De modeste grandeur ce logis a bien l'air
Fait pour le bonheur sage et doux qui vit sans voiles ;
L'Ennui n'y tisse point ses soucieuses toiles
Et chaque objet, choisi par moi, m'est toujours cher.

J'ai voulu que s'offrit au visiteur artiste
Un coup d'œil qui le charme et jamais ne l'attriste.
Et j'ai fait sur le haut des lambris éclatants

Comme sur le pavé du souriant portique,
Représenter des jeux et des plaisirs d'enfants
En une précieuse et fraîche mosaïque.

L'ENFANT AU COQUILLAGE

Près de la mer que frange un long ourlet d'argent
Arcas a recueilli sur la grève dorée,
Comme apportée à lui par la vague adorée,
Une coquille lourde et du sable émergeant.

L'Océan l'a polie et son baiser changeant
De magiques dessins l'a toute décorée,
D'un rose délicat en dedans colorée,
Elle a séduit Arcas qui l'admire en songeant.

Le petit a porté la conque à son oreille :
Attentif, il écoute et sourit... O merveille !
Enclos dans les replis du coquillage blanc

S'éveillent un bruit vague et des rumeurs lointaines
Et l'enfant qui sera poète un jour entend
Le chant mystérieux et divin des Sirènes.

LE CYGNE

Sur le bord de l'étang où vogue le grand cygne
La douce Thyonée admire la blancheur
Du plumage éclatant que mire en sa fraîcheur
L'eau calme dont il est l'hôte et la gloire insigne.

Elle appelle l'oiseau de loin et lui fait signe,
Elle égrène dans l'eau quelque appât séducteur,
Pour voir près du rivage et toucher le charmeur
Qui sait qu'on le contemple et sait qu'il en est digne.

Il vient, majestueux, ployant son noble col ;
Un insecte doré l'effleure dans son vol
L'Argienne repasse en sa jeune mémoire

Le récit fabuleux qu'on lui fit autrefois,
Jupiter et Léda, miraculeuse histoire,
La crainte et le désir l'agitent à la fois.

Juliette PORTRON.

L'ADIEU

(*Elégie*)

Carissimæ in memoriam uxoris.

Ton épreuve en ce monde, ombre chère, est finie.
Le jour funeste a lui qui m'a vu déposer
Sur ton front moite encor des sueurs d'agonie,
L'adieu définitif du suprême baiser.

A peine libéré de l'ultime détresse,
Ce front, enfin conquis à la sérénité,
Semblait, en retrouvant l'éclat de la jeunesse,
S'éclairer d'un reflet de l'immortalité.

Ton corps est périmé ; mais ton âme immortelle
Secouant (las ! au prix de quel cruel effort !)
L'argile dont le poids alourdissait son aile,
Vers ses buts éternels a repris son essor.

Adieu ! pauvres yeux clos, douce lèvre flétrie,
Qui naguère fêtiez le retour de mes pas ;
Compagne aimante, adieu ! Ma tendresse meurtrie
Gémit de ton départ ; mais je ne te plains pas.

Non, chère, en te pleurant, c'est sur moi que je pleure.
Lorsqu'on a si longtemps côte à côte hâlé
Le fardeau parfois lourd de la vie, âpre est l'heure
A qui va rester seul à la tâche attelé.

Car au foyer, veuf désormais de ta présence,
Où son stérile effort n'a pu te retenir,
Ne l'attend désormais, dans l'angoissant silence,
Qu'un morne tête à tête avec le souvenir.

Soit. Il sied, fruit amer, que la douleur mûrisse
Pour qu'en perdant son goût de cendres et de pleurs,
Elle s'avère aux cœurs fervents inspiratrice
Des généreux élans qui nous rendent meilleurs.

Pars sereine. Il n'est rien que le temps ne ruine
A nos regards déçus : rêves, amour, beauté,
S'émiettent sous ses pas. Seul l'espoir, fleur divine,
Défiant son pouvoir, rit à l'éternité.

Il sèchera les pleurs que versait la tendresse ;
Car du revoir futur il parle et nous convainc,
Et nous dit, pour calmer notre ultime détresse,
Que le temps n'est qu'un mot, entrevu du divin.

Va. Le bonheur t'attend. De ta vertu discrète
La récompense ailleurs, cœur charmant, tu l'auras,
Et nul terrestre amour ne vaut qu'on le regrette
Lorsqu'un Dieu paternel là-haut nous tend les bras.

G. SEZARY.

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondation Andrevetan avec la participation de la ville d'Annecy

Programme de 1930

57e Concours de Poésie et 19e Concours de Beaux-Arts

En 1930, deux cents francs sont affectés à la Poésie et 400 francs aux Beaux-Arts. Sont admis à concourir : tous les Français qui ne font pas partie de l'Académie Florimontane, à l'exception des personnes qui ont obtenu deux fois un premier prix dans un concours Andrevetan, qui ne sont pas admises à concourir de nouveau dans la section où elles ont été récompensées.

POÉSIE

Le choix du ou des sujets est laissé aux concurrents ; seront exclues cependant : les œuvres présentant un caractère de discussion, de polémique ou de satire politique ou religieuse, de même que celles qui ne pourraient pas supporter une lecture publique.

Le nombre minimum des vers, en une ou plusieurs pièces est fixé à 100 et celui de l'ensemble de chaque envoi, à 500 vers au maximum.

Les travaux devront être composés en langue française.

Les envois devront porter une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté à la cire dans lequel l'auteur indiquera ses nom, prénoms, qualité, nationalité et domicile (les pseudonymes ne sont pas admis). Il devra inscrire sur le manuscrit, en dessous de l'épigraphe, la déclaration que l'œuvre est inédite et n'a été présentée à aucun concours. Chaque auteur pourra également, le cas échéant, en plus de son nom, indiquer le pseudonyme sous lequel pourraient être publiées ses œuvres.

Les divers envois d'un auteur devront porter la même épigraphe et il sera statué sur l'ensemble des pièces présentées. Les manuscrits resteront la propriété de l'Académie Florimontane qui se réserve le droit de les publier, en tout ou en partie.

Les œuvres devront parvenir franco, par la poste, en un seul envoi sous pli cacheté à la cire, avec la mention très apparente : « Concours de poésie, de 1930 », pour le 31 octobre 1930, dernier délai de réception, à M. François Miquet, Président de l'Académie Florimontane, à Annecy (Vovray), (Haute-Savoie). *Les concurrents qui se feraient connaître ou qui ne rempliraient pas exactement, toutes les clauses et conditions du concours, seront exclus.*

BEAUX-ARTS

Le concours de Beaux-Arts de 1930 est consacré à la sculpture

Seront acceptées les œuvres d'amateurs et de professionnels,

signées ou non (sculpture sur bois), de statuettes, médaillons, *panneaux*, fragments de meubles, etc., exécutées à la main et sans l'aide de procédés industriels.

Les auteurs devront joindre à leurs envois, qui devront parvenir franco au siège de l'Académie Florimontane, Musée de la Ville d'Annecy pour le 31 octobre 1930, dernier délai, un pli contenant leurs nom, prénoms, nationalité, domicile ; le titre des œuvres qu'ils présenteront ainsi qu'une déclaration indiquant que ces dernières n'ont été présentées dans aucun concours.

L'Académie Florimontane décline toute responsabilité au sujet des accidents qui pourraient survenir aux œuvres d'art, pendant tout le temps qu'elle en aura la garde et elle se réserve le droit de les présenter dans une exposition publique.

Les œuvres devront être retirées dans les huit jours qui suivront l'avis de retrait publié dans la presse locale.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Le Panorama du Mont-Blanc, par Robert Perret, docteur ès-lettres, Chambéry, Dardel, 1929, 220 p. in-4.

Ce superbe volume est absolument remarquable à tous les points de vue. La maison Dardel, qui nous a habitués à des ouvrages de grand luxe, édités dans le meilleur goût, s'est encore surpassée. L'impression a été confiée à la Société de Rotogravure de Genève : c'est tout dire.

Une série de 220 planches, accompagnées d'un texte explicatif approprié, permet de reconstituer les soixante panoramas que l'auteur a explorés et saisis sur le vif pendant huit années.

Pour produire un travail de ce genre, il faut non seulement avoir le feu sacré d'un alpiniste infatigable, un amour invétéré de la montagne, mais être géologue, topographe et artiste, et M. Robert Perret remplit toutes ces conditions. Ancien élève de l'Ecole des Chartes, docteur ès-lettres, lauréat de la Société de géographie de Paris, secrétaire de la Commission des travaux scientifiques du Club Alpin français, il est Savoyard dans l'âme, autant par goût que par hérédité.

Son trisaïeul Claude-François Perret, natif de Samoëns, construisit le canal de Saint-Quentin, et fut le premier concessionnaire des mines de Blanzy et du Creusot ; son aïeul, M. Hippolyte Perret, membre des plus distingués du Conseil d'Etat, de 1854 à 1879, fut Conseiller Général de la Haute-Savoie, de 1862 à 1880, et son père Henri-Clément, entré à Saint-Cyr en 1888, fut un officier de valeur mort trop jeune. Voilà plus qu'il n'en faut pour rattacher à nous M. Robert Perret et pour lui faire aimer notre contrée, dans laquelle il a élu domicile, partageant son temps entre Paris et Vallon.

Un article magistral de M. le général Bordeaux, dans l'*Echo de Savoie*, a signalé, avec la compétence et le talent qu'on lui connaît, les mérites de cet admirable travail.

F. M.

Autour des clochers de Savoie, par F. Gex, Chambéry, 1928, 267 p. in-12.

La plume féconde de M. Gex vient d'ajouter à la liste déjà longue de ses intéressantes publications, un curieux volume où sont passés en revue une foule de faits peu ou mal connus, concernant notamment la période révolutionnaire. Sous la rubrique *Baptêmes rouges*, il étudie, férule en main, les noms, parfois bizarres, que les sans-culottes de 1793, avaient imaginés pour remplacer ceux des saints et les dénominations de l'ancien régime. Beaucoup de ces noms prêtent à la critique et l'auteur ne se fait pas faute d'en accentuer le ridicule. Il aurait pu être moins exclusif pour le calendrier républicain, qui était poétique et évocateur d'idées riantes, tandis que le calendrier grégorien n'éveille que la routine, avec son neuvième mois qui s'appelle septembre, son dixième appelé octobre, son onzième portant le nom de novembre et son douzième appelé décembre.

Un chapitre est consacré aux assignats, dont le souvenir néfaste a évoqué quelque temps des craintes légitimes ; un autre remet en lumière deux vicaires de Panisset, Quillet et Mansord, d'un mérite inégal, et l'ouvrage se termine par un tableau des *noms de lieux savoyards déformés*.

M. Gex y fait preuve d'érudition et ses réflexions ne manquent ni d'à-propos ni d'intérêt.

MAX BRUCHET

Archiviste de la Haute-Savoie

Notice sur ses travaux d'histoire savoisienne

Il y a un peu plus de deux ans, en écrivant l'introduction de son remarquable volume sur Marguerite d'Autriche, qui devait malheureusement clore la longue série de ses publications d'histoire, Max Bruchet évoquait la devise sévère entre toutes de son ancien maître, A. de Montaiglon : « *De jour en jour en travaillant mourant* ».

Rappel d'une poignante actualité ! Max Bruchet est mort (1), l'automne dernier, usé par un travail acharné dont la loi inexorable, depuis quarante ans, était sa loi quotidienne. Organisateur, créateur, chercheur, animateur, cet esprit d'élite, qui charmait ses amis du temps de sa jeunesse, qui forçait leur admiration et leur étonnement depuis que l'âge était venu, n'a jamais su, n'a jamais voulu, connaître le repos. Fidèle à la devise qu'il avait faite sienne, il l'a doublement illustrée par sa vie de labeur, par sa mort à la peine.

La vie scientifique de Max Bruchet se divise en trois parties : la première, période de l'initiation, comprend le temps de ses études à l'Ecole des Chartes, d'où il sort, classé troisième dans l'épreuve de la thèse, au début de 1891 ; elle prend fin, après un stage fructueux à Versailles, aux Archives de Seine-et-Oise, avec sa nomination d'archiviste départemental de la Haute-Savoie, pendant l'été de 1892.

La seconde période est celle du séjour à Annecy, où Bruchet laissa, selon sa propre expression, « le meilleur de lui-même ». C'est le temps pendant lequel s'établit solidement sa réputation d'érudit et d'historien, en même temps que s'affirment ses qualités de chef de service.

Ce sont ces qualités qui le désignent, en 1908, au poste de Conservateur des Archives du Nord, à Lille. La troisième époque de la vie de Bruchet dure vingt et un ans. Elle est chargée, épuisante, tristement coupée par la guerre et l'in-

(1) Max Bruchet, né à Lons-le-Saunier, le 6 juin 1868, est mort à Lille, le 26 novembre 1929.

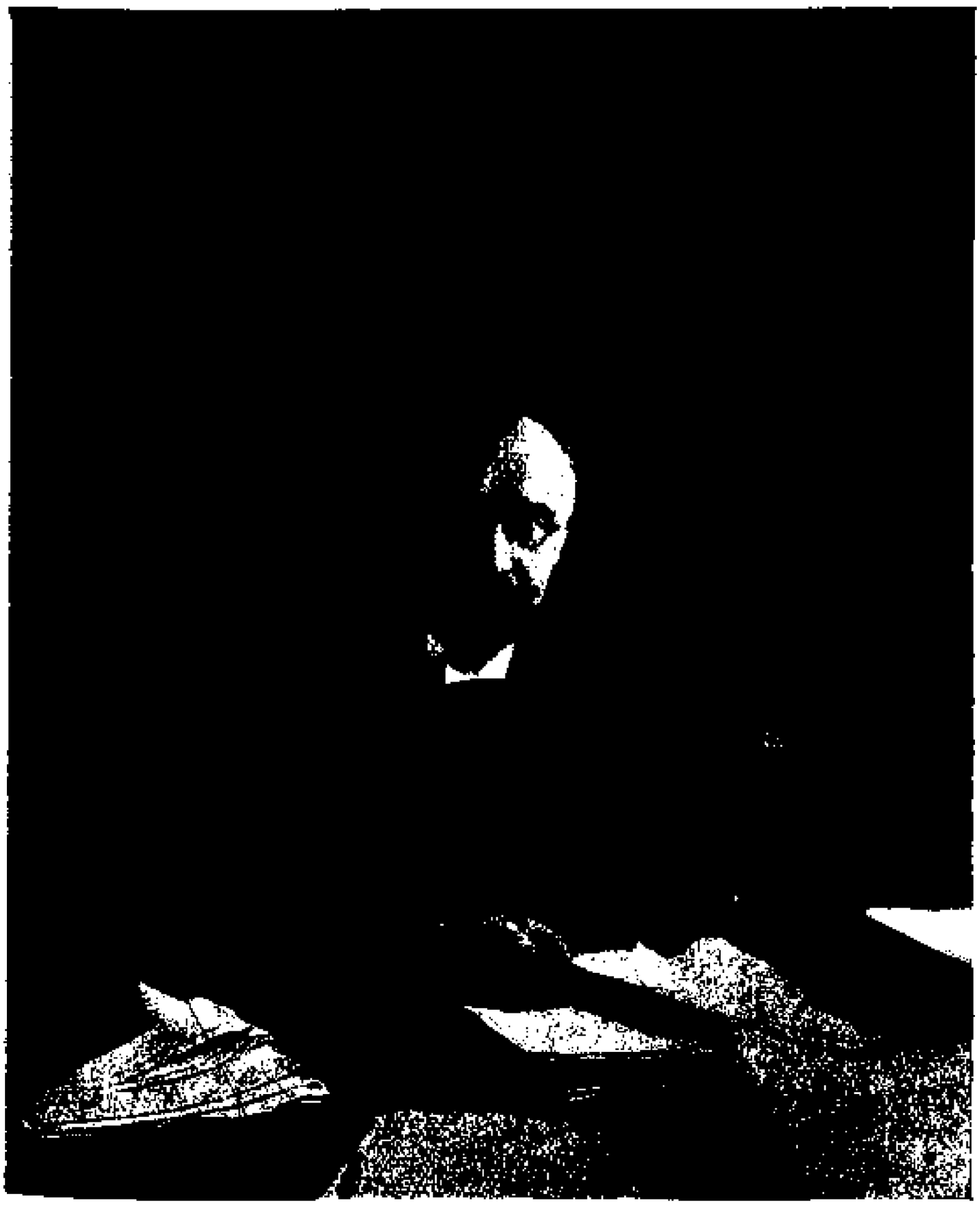

MAX BRUCHET (1868-1929)

vasion. C'est au cours de cette troisième époque que l'historien, dont le talent avait mûri et s'était formé en Haute-Savoie, devient réellement un maître ; il est considéré comme le premier de tous les archivistes des départements ; membre de la Commission Supérieure des Archives, ses conseils sont recherchés, son expérience profite à tous ; chargé de cours de paléographie à la Faculté des Lettres de Lille, archiviste de la ville, vice-président du Comité d'Inspection de la bibliothèque communale, il est devenu une des personnalités scientifiques les plus représentatives de la capitale des Flandres. La présence à ses funérailles des professeurs de la Faculté des Lettres, en robe, groupés autour de leur doyen, l'amoncellement des couronnes, l'émotion des assistants, ont donné la mesure réelle de cette considération si méritée.

C'est l'œuvre de Max Bruchet, archiviste et historien savoyard, que nous voulons étudier ici, en hommage très déférent à la mémoire d'un prédécesseur inégalable, comme en témoignage de la reconnaissance légitimement due à un des meilleurs animateurs de la *Revue Savoisienne* pendant une période de quinze années.

Quand Max Bruchet fut nommé, dans l'été de 1892, au poste d'archiviste de la Haute-Savoie, que venait de quitter le chanoine Ducis, plus que septuagénaire, et en fonctions depuis 1864, c'était un jeune homme de vingt-quatre ans, zélé, actif, débrouillard, habile sans être insinuant, sachant poursuivre un but jusqu'à pleine réussite sans se laisser désarmer.

Il trouvait en réalité beaucoup à faire dans le dépôt confié à sa garde ; les collections conservées étaient, si on les compare à ce qu'elles sont aujourd'hui, bien peu nombreuses, mais, au regard des premières années de l'Annexion, elles étaient riches, l'abbé Ducis ayant su provoquer d'intéressants dons de papiers de famille. Cependant l'organisation technique laissait quelque peu à désirer ; il manquait au prédécesseur de Max Bruchet la technique des archives ; c'était un bon paléographe, un très estimable érudit, auteur de nombreuses publications savantes, mais qui considérait, et ce n'était pas rare à l'époque, que les recherches personnelles, les travaux d'érudition, devaient passer avant les classements, avant la rédaction des inventaires et répertoires.

Durant ses dernières années aux Archives, le chanoine Ducis qui, au fond, avait mal supporté, en 1886, un changement de local constituant surtout pour lui un changement

d'habitudes, ne cessait de réclamer des améliorations matérielles qu'il n'obtenait pas, et son obstination à ne pas entreprendre la rédaction de l'Inventaire prescrit par les instructions ministérielles lui avait valu, peu avant sa retraite, une lettre d'observations peut-être fondées, mais maladroites, et qui l'avait grandement affecté. De plus, ses perpétuelles récriminations contre l'insuffisance du chauffage, le froid des salles « meurtrières », selon sa propre expression, n'étant accompagnées d'aucune proposition sérieuse, les rapports entre l'Archiviste et le Conseil Général n'étaient pas des meilleurs.

Tout de suite Bruchet retourna la situation, montrant bien vite des qualités de pratique et de souplesse qui manquaient à son prédécesseur ; la question du chauffage, qui avait amené indirectement la retraite du chanoine Ducis, ayant été vite et facilement résolue, le nouvel archiviste put organiser son travail sans suspendre ses classements, même pendant l'hiver, grâce à des planches mobiles installées sur tréteaux, placées dans son cabinet et dans celui du jeune archiviste-adjoint, Joseph Serand, qui avait pris rue des Archives la succession de son père Eloi Serand en mai 1891.

Désormais, pendant seize ans, le local encore tout neuf de nos Archives départementales abritera deux collaborateurs et deux amis, pleins de zèle et désintéressés, aimant leur métier de grand cœur. Du même âge à quelques mois près, ces jeunes hommes ont profondément marqué de leur empreinte la vie intellectuelle des Annéciens de la dernière décade du XIXe siècle et de la première du XXe. Bruchet, doué d'une culture générale solide, savant en même temps qu'artiste, nature impulsive et droite, au cœur excellent sous des dehors parfois peut-être un peu vifs, sut immédiatement s'adapter à la vie locale, à l'encontre de tant de fonctionnaires insensibles que les nécessités de l'avancement ballottaient d'un bout à l'autre de la France, sans qu'ils eussent un instant le désir d'étudier, ou seulement de chercher à comprendre ceux que le hasard faisait successivement leurs concitoyens. Et son adjoint Joseph Serand devait être pour Bruchet un parfait initiateur à la connaissance des choses et gens d'Annecy et de la Savoie ; c'était pour un service départemental une chance d'être mené par deux hommes aussi ardents au travail, aussi unis par un même culte de l'exactitude scientifique, au service de l'histoire générale et de celle de l'ancienne Savoie chez le premier, plus spécialement de l'histoire annécienne chez le second.

La vie de Bruchet, archiviste de la Haute-Savoie est un démenti formel à la croyance si tenace chez les profanes d'après laquelle l'archiviste est un être fossile à longue barbe, la tête protégée par un calot et les coudes par des manches de lustrine, examinant sans cesse à la loupe des parchemins moisis, et dépourvu de tous dons de sociabilité ou de complaisance. On ne saurait imaginer emploi du temps plus chargé, plus divers, plus intelligent et plus fructueux que celui du successeur du chanoine Ducis. Pour mettre plus de clarté dans le résumé de ces seize années de labeur, il est indispensable de sérier les occupations nombreuses auxquelles Bruchet savait faire face avec tant de jugement. Il importe de l'étudier tour à tour dans l'exercice de ses attributions administratives à Annecy, dans ses déplacements extérieurs employés à glaner ça et là tout ce qui lui semblait utile à la connaissance de l'histoire savoisienne, enfin dans son rôle d'historien local, échafaudant au fur et à mesure de ses découvertes, de ses communications aux séances de nos différentes sociétés savantes, ces beaux travaux d'archéologie, d'histoire économique et sociale ou d'histoire tout court, qui ont vite établi sa réputation auprès des milieux cultivés dans toute la Savoie, comme dans les cantons de Genève et de Vaud, et en Piémont.

D'abord Bruchet a enrichi considérablement les collections de nos Archives départementales ; il a été servi en cela à la fois par ses démarches personnelles et par les événements : dépôts de notaires, versements des Tribunaux, dons de papiers de famille, réintégration des documents anciens des Recettes de l'Enregistrement, se succèdent régulièrement de 1892 à 1905, suivant un rythme auquel les bons rapports de l'archiviste avec les particuliers, et son flair de chercheur au cours des inspections et déplacements n'étaient pas étrangers. Enfin, pendant les deux dernières années de son séjour à Annecy, c'est la rentrée de trois fonds de premier ordre, bien homogènes, et appelés à rendre aux chercheurs les plus grands services : celui du *Tabellion de Genevois*, plus de six cents volumes qui amorçaient une collection générale des registres du Tabellion Sarde, définitivement constituée dans nos archives en 1926 ; le fonds de l'*Evêché de Genève-Annecy* et celui de la *Collégiale de St-Jacques de Sallanches*, tous deux versés consécutivement à la Séparation des Eglises et de l'Etat. Bruchet avait à différentes reprises signalé ces deux magnifiques sources de documentation quand elles étaient respectivement conservées à l'Evêché d'Annecy et à la cure

de Sallanches ; ce fut une des grandes joies de son métier d'archiviste que le classement provisoire, si promptement mené, du fonds de Sallanches, aussitôt suivi par la publication dans le *Bulletin Historique et Philologique* d'un état sommaire de ce fonds précédé d'une notice historique et accompagné d'intéressantes pièces justificatives. Plus encore peut-être que les titres de l'église collégiale de Sallanches, ceux du prieuré de Chamonix, qui lui avait été uni au XVIe siècle, méritaient l'attention toute spéciale des historiens, par leur ancienneté d'abord (la doyenne des chartes de nos archives en provient), et par la grande masse d'inédits qu'elle recélait, même après les travaux de Bonnefoy et Perrin sur la vallée de Chamonix.

Bruchet a été aussi un excellent ouvrier du classement et des travaux d'inventaire aux Archives de la Haute-Savoie ; son activité, sa curiosité, se sont portées sur des documents de tous âges et de toutes espèces ; il a tiré de l'ensevelissement quantité de pièces rares dont il a constitué, dès la première année de ses fonctions, un riche Musée des Archives de la Haute-Savoie, où des procédures relatives aux exploits de Mandrin voisinèrent avec le signalement de Mirabeau recherché en Chablais par la police sarde, et avec des lettres autographes de saint François de Sales. Il avait l'art de mettre en valeur un document et d'en tirer le plus d'enseignements possible ; les minutaires de notaires étaient pour lui une mine inépuisable où se forgea en grande partie sa parfaite connaissance de la vie locale d'autrefois ; il aimait publier, dans la *Revue Savoisienne*, sous le titre de « Notes et Documents sur la vie privée sous l'ancien Régime » les plus caractéristiques de ses trouvailles au fur et à mesure de ses classements des archives de famille et notariales. C'est ainsi que, de 1893 à 1903, s'édifia petit à petit l'*Inventaire Sommaire de la série E* de nos Archives départementales, publication qui ne contribua pas peu à fixer l'attention sur les précieuses ressources du dépôt d'Annecy. Bruchet le présentait, dans son Rapport de 1903 au Préfet du département, comme destiné à faire connaître, « sous un jour tout nouveau la vie des classes populaires, les mœurs, la situation économique », de la Savoie. De très larges extraits de testaments, inventaires après décès, contrats de mariages, livres de raison, contrats d'apprentissage, registres de délibérations des communes, etc. meublaient ce fort volume in-4° qu'avaient retenu par avance de nombreux souscripteurs. On ne peut reprocher à l'auteur que d'avoir trop étendu ses citations, ses énumérations d'ob-

jets mobiliers et vestimentaires, dont beaucoup auraient pu, sans inconvénient, être élaguées. Sous cette réserve son travail méritait la louange, et, la meilleure de toutes, c'est celle qu'a révélé l'usage : le recours inévitable à ce bon instrument de recherches pour toute étude sur une famille, une localité, une coutume ou une institution locales. Les philologues et les archéologues y trouvent aussi un rassemblement imposant de termes techniques, et de graphies intéressantes d'un même vocable.

Bruchet, si l'on excepte son petit *Inventaire Sommaire des Archives de la Collégiale de Sallanches*, dont la publication n'était pas départementale, n'imprima pas d'autres inventaires ou répertoires des collections de nos Archives, ou plutôt n'en acheva pas l'impression, car, lors de son départ pour Lille en 1908, il avait déjà largement entamé le classement et l'inventaire des séries B et C, (Juridictions et justices locales ; administrations civiles). Ce second inventaire devait voir le jour treize ans plus tard et le nom de Bruchet, uni à celui de son successeur, G. Letonnelier, attester la part qu'il avait prise à son élaboration.

Mais tous ses classements n'ont pas été consacrés par l'impression, et les plus ardus, les plus utiles, sont souvent ceux dont la conduite est laissée dans l'ombre ; c'est à Bruchet que sont dus : les classements sur rayons de toutes les mappes cadastrales de 1730, avec leurs annexes (tabelles alphabétiques et livres des numéros suivis), des documents des anciennes chartreuses unies de Ripaille et Vallon en Chablais, des épaves du fonds révolutionnaire et impérial (départements du Mont-Blanc et du Léman), etc... Parallèlement à l'œuvre personnelle du chef de service, et sous son active impulsion, son adjoint Joseph Serand réorganisait la volumineuse série des Comptes de Gestion des Communes et des Bureaux de Bienfaisance, en souffrance depuis l'Annexion, et entreprenait le triage des documents devant constituer le Fonds Sarde (1815-1860), sur lesquels tôt ou tard, se portera l'attention des historiens et économistes de la période contemporaine.

A côté des collections d'archives que Bruchet et Serand équipaient avec un si beau zèle pour le grand profit de la connaissance de l'histoire locale et la commodité des travailleurs (en ce temps là les Archives avaient encore une solide clientèle !), la bibliothèque historique des archives départementales se constituait, par des dons, par des achats, comme celui des plus intéressants volumes de la bibliothèque du sénateur

André Folliet après sa mort (1905). En quittant le département, Bruchet avait la générosité d'offrir, pour compléter un fonds d'imprimés d'histoire de Savoie inexistant avant lui, tous les livres et brochures, au nombre de 800, achetés à son propre compte pour sa bibliothèque personnelle pendant son séjour à Annecy. En seize ans, une précieuse collection de plus de 2.250 volumes, parmi lesquels des articles très rares, avait garni peu à peu les rayons du cabinet de travail de Max Bruchet, dont les fenêtres s'ouvrent sur les feuillages du parc de la Préfecture, et qui, l'hiver, quand les arbres sont dépouillés, a le lac pour horizon.

De ce bureau, Bruchet s'évadait souvent, mais rarement pour d'autres voyages que ceux destinés au perfectionnement de ses connaissances techniques. Sur le territoire du département, il inspectait périodiquement les archives des mairies, sous-préfectures et hôpitaux ; hors des limites de la Haute-Savoie, et surtout au-delà des frontières suisse et italienne, il était, dans les dépôts d'archives publics, l'infatigable chercheur de tout ce qui pouvait enrichir nos connaissances d'histoire de Savoie.

Bruchet a vu tous les villages et hameaux haut-savoyards ; il a parcouru, cycliste fervent, toutes les artères de notre réseau routier. Ses inspections communales n'avaient rien de la corvée obligatoire dont on ne sait souhaiter que la fin ; elles étaient minutieuses, consciencieuses et utiles, d'autant plus à son honneur que l'indifférence absolue de bien des secrétaires de mairie pour leurs archives, surtout pour leurs archives anciennes, n'est un secret pour personne. A ceux qui manifestaient quelque ardeur pour le classement ou les recherches d'histoire locale, Bruchet prodiguait les conseils, les encouragements, se faisait le directeur de leurs travaux ; de 1893 à 1908, nombreux sont les inventaires d'archives dont il a provoqué la rédaction de la part de secrétaires de mairie jusque là indifférents. Lui-même rapportait de ces tournées dans les communes une ample moisson de notes ; il a répertorié presque tous les fonds anciens des archives communales du Chablais et du Faucigny. Ses rapports annuels contiennent d'excellentes précisions sur la nature de chaque fonds communal, accompagnées souvent d'extraits judicieux des documents qu'il remarquait au passage. C'est par lui que les précieux registres de délibérations de Thônes et d'Annecy, remontant aux XVIe et XVe siècles, ont été pour la première fois méthodiquement dépouillés et inventoriés. Enfin il avait dès le début de ses tournées signalé l'utilité du versement des

registres paroissiaux par les cures aux mairies, ceci bien avant la Séparation, et les listes qu'il a établies dés 1896, des cures où se conservaient les registres paroissiaux anciens, des communes dépourvues de registres de mutations cadastrales ou en possédant des séries incomplètes, étaient autant de jalons, ingrats à poser, mais combien utiles, destinés à orienter les chercheurs, les historiens des familles et de la propriété.

Mais on sait que la Savoie française n'a gardé malheureusement qu'une partie, et pas la plus riche, de ses archives séculaires. Deux villes étrangères sont restées les dépositaires du Trésor des Chartes des comtes et ducs de Savoie, des titres six fois centenaires de la Chambre des Comptes de Savoie, de ceux des Evêques de Genève avant Calvin, et de bien d'autres ; ce sont Turin, ancienne capitale politique, et Genève, ancienne capitale spirituelle.

Bruchet inaugura les voyages d'archives périodiques à Turin, et, avec un beau désintéressement tout à son honneur, ne sollicita aucune rétribution pour ses missions de recherches coûteuses jusqu'au jour où, en possession d'une documentation suffisamment persuasive, il put soumettre au Conseil Général, en 1900, les premiers résultats acquis pour l'établissement de son répertoire des sources manuscrites de l'Histoire de Savoie, où il donnait l'analyse des fonds d'archives consultés par lui en Piémont, à Genève, et à Chambéry. Le Conseil Général, qui comptait alors parmi ses membres des historiens éclairés comme César Duval et André Folliet, manifesta pour la première fois à l'Archiviste Bruchet sa reconnaissance autrement que par des paroles, en lui allouant une indemnité supplémentaire annuelle de cinq cents francs or, (son traitement était de trois mille francs !), et en émettant le vœu que l'Etat rétribuât ses missions à l'étranger. C'était la sanction officielle de l'utilité d'un contact permanent entre les archives de Savoie restées en France et celles que les gouvernements italien et du canton de Genève gardaient par devers eux.

Il n'y avait pas hors de Savoie que les archives savoisiennes non réintégrées, il y avait encore celles des états voisins, ou des villes voisines, dont les relations étroites avec le duché de Savoie supposaient l'existence dans les dépôts publics de documents à exploiter pour l'histoire de notre province. C'est à ce titre que Bruchet entreprit des recherches méthodiques aux Archives d'Etat des cantons de Vaud, Fribourg, Berne et Bâle, ainsi qu'aux archives municipales de Lyon.

Voici, dans son ensemble, le bilan de l'œuvre de l'archi-

viste ; mais, si utile, si fructueux pour la culture de l'esprit que soit ce labeur documentaire d'alignement de matériaux, il était indispensable, chez un homme doué de ressources intellectuelles inépuisables comme Max Bruchet, qu'il ne constituât qu'une étape préparatoire.

Bruchet a donc été un maître historien ; il a excellé à mettre en valeur, à trier, à grouper les milliers et milliers de documents qui lui passaient entre les mains. Ecrivant avec clarté, sans lourdeur, il savait reconstituer une ambiance, animer des personnages, voir dans les événements autre chose que le fait brutal, en discerner avec finesse les causes, en mesurer les conséquences. Il a été plus qu'un historien tout court, et, à côté de livres comme *Ripaille* où prédominent le récit historique et les précisions biographiques, il a publié des travaux spécialisés comme son *Etude sur le château d'Annecy*, que seul un archéologue averti comme il l'était pouvait traiter si complètement, et deux œuvres aussi techniques que la *Notice sur le cadastre de* 1730 et l'*Abolition des droits seigneuriaux en Savoie*, révélant chez l'auteur des connaissances de droit et d'histoire économique, dont la solidité peut étonner les meilleurs spécialistes.

C'est la *Revue Savoisienne* qui a publié les premiers essais savoisiens de Bruchet ; l'Académie Florimontane avait accueilli (1) quelques semaines après son arrivée à Annecy le successeur du chanoine Ducis, et sa première communication, au mois de janvier 1893, souligna l'intérêt d'un plan d'éducation nationale élaboré par le Conseil Général du département du Mont-Blanc dès les débuts du régime français ; c'était l'annonce d'un court, mais solide exposé paru la même année dans la *Revue Savoisienne* sous le titre : « *L'enseignement dans les collèges du département du Mont-Blanc en* 1793. » L'édition de ce plan d'instruction prévoyant l'établissement dans chaque district d'un collège idéal où l'enseignement secondaire se donnerait en quatre cours, eux-mêmes subdivisés en plusieurs classes, était accompagnée d'un commentaire un peu sec, mais dénonçant une excellente culture générale et un don remarquable de clarté dans l'exposition.

Bruchet était certainement sorti de l'Ecole des Chartes avec une préférence marquée pour l'histoire médiévale, mais il affirmait dès le début de ses études locales son intention d'étendre ses investigations à toutes les époques : du XVIe au XIXe siècle, il n'est guère de période d'histoire de la Savoie dont l'étude ne l'ait tenté.

(1) A la séance du 5 octobre 1892.

La Révolution, sous le signe de laquelle il plaçait son premier essai, et l'Empire, ne l'ont pas extrêmement retenu ; il a pourtant écrit de bonnes pages dans le *Bulletin Historique et Philologique* sur le « *Plébisciste occulte du département du Mont-Blanc en* 1815 », où il s'est attaché à démêler les influences dont le jeu avait donné, en faveur du retour de la Savoie à la monarchie sarde, une si énorme majorité, vingt-trois ans après, et quarante-cinq ans avant un mouvement d'opinion absolument contraire.

C'est bien à la Révolution aussi, à l'histoire de ses causes tout au moins, qu'il faut rattacher ce magnifique travail sur l'*Abolition des droits seigneuriaux en Savoie*, 1761-1793, que publiait la Collection des Documents Inédits sur l'histoire économique de la Révolution Française l'année même de la nomination de Bruchet à Lille. Car le récit, dans ce travail, était limité à l'introduction, une introduction de plus de cent pages où sont lumineusement exposées les causes profondes et les conditions d'accomplissement de cette réforme sociale de haute portée par laquelle la monarchie sarde devançait de près de trente ans la Révolution française. Tout le reste est documentation ; textes officiels, expression du sentiment public traduites par des correspondances bien choisies, des mémoires de juristes hostiles aux affranchissements, ou même par les vers de mirliton du curé Frère, de Collonges-sous-Salève. Allant du général au particulier, l'auteur donnait un tableau d'ensemble de tous les contrats d'affranchissement passés par les communautés de Savoie ; il entrait dans le détail par un tableau plus complet des affranchissements de la province du Faucigny et complétait encore cette étude représentative d'un travail prodigieux par la monographie minutieuse de l'affranchissement dans deux paroisses faucignerannes : Saint-Jeoire et Chamonix.

Moins volumineuse, sa *Notice sur l'Ancien Cadastre de Savoie* qu'il pouvait publier après quatre années seulement de séjour à Annecy totalisait cependant des connaissances juridiques et pratiques étonnantes. Par un scrupule qui l'honore, Bruchet n'avait voulu mettre au point sa Notice qu'après avoir pris conseil de ceux que leurs fonctions mettaient perpétuellement en contact avec les questions de propriétés et les litiges qui en découlaient : avocats, hauts magistrats, fonctionnaires des contributions directes et des recettes des finances. Tous rendirent hommage, après la publication, au labeur éclairé de l'Archiviste. « *Le travail que vous venez de faire est complet et ne laisse rien à désirer*, écrivait Me Pacthod,

avocat à Bonneville ; *vous avez compris l'importance de notre ancien cadastre, non seulement au point de vue de l'assiette de l'impôt, mais surtout comme titre régulateur de la propriété... vous avez rapporté avec une scrupuleuse exactitude les solutions de la jurisprudence sur la valeur juridique de ce cadastre... vous avez fait là œuvre éminemment utile...* » « *... On n'a encore rien publié d'aussi complet sur la matière,* écrivait M. Fr. Miquet, alors receveur particulier des Finances à Saint-Julien, *et les spécialistes les plus versés dans la question pourraient trouver profit dans la lecture de cette étude.* »

Le XVIIIe siècle avait aussi inspiré à Bruchet des pages moins sévères où le grand public lui-même pouvait trouver son agrément, comme ses *Notes sur l'émigration des Savoyards,* plus particulièrement en Faucigny, et c'était pour lui l'occasion de dire très franchement, et avec preuves à l'appui, son opinion sur l'état économique du pays avant 1792, de définir exactement cette misère du peuple de Savoie sous l'Ancien Régime, argument que les tenants du préjugé anti-savoyard ont si grossièrement manœuvré, misère dont Bruchet détaille impartialement les raisons, tout en expliquant pourquoi la généreuse entreprise royale des affranchissements n'avait pu en venir à bout.

Par son édition des *Instructions de Victor-Amédée II sur le gouvernement de son Duché de Savoie en* 1721, Bruchet avait aussi fait connaître et mis en relief quelques-unes des directives du gouvernement royal à l'aube en même temps qu'à l'apogée, de la monarchie sarde ; et dans sa petite plaquette : « *La Cour de Turin au milieu du* XVIIIe *siècle, d'après le journal d'un gentilhomme savoisien* (le comte de Duingt de Sales), il avait donné des détails amusants et pénétrants aussi sur une éducation de prince (celle du duc de Chablais), sur la vie quotidienne et les intrigues de cour.

Le XVe et le XVIe siècles constituent la période qu'a étudiée avec le plus d'ardeur et d'heureuse chance Max Bruchet ; c'est elle qui a fourni à l'historien des personnages dont il s'est fait le zélé biographe, comme Amédée VIII, héros de son *Ripaille,* au temps du séjour annécien, et Marguerite d'Autriche, au temps plus récent de Lille. Avant ces deux grandes œuvres, il avait débuté dans le genre biographique par son *Etude sur Jacques de Savoie, duc de Genevois-Nemours,* parue en 1898. Là encore, le récit lui-même, aussi court que bien construit précède l'édition d'un texte dont le personnage étudié fut l'auteur : « *L'Instruction accompagnée d'un discours sur le faict du gouvernement et conduite d'ung grand estat et*

d'une grande armée... » Jacques de Savoie, plus communément le duc de Nemours, était un héros séduisant (avant Bruchet) Madame de La Fayette en avait fait le personnage principal de la *Princesse de Clèves)* ; malgré de longs séjours à Annecy, surtout à l'époque de son éducation, la vie de ce chef-d'œuvre de la nature, le « fort aimé des dames », torturé par la goutte dès l'âge de quarante ans, puis finissant ses jours dans l'édification de la retraite, n'intéresse pas directement, sauf par certains côtés, les affaires de Savoie ; d'ailleurs l'étude de Bruchet sur le duc de Nemours venant après des travaux plus complets sur le même homme, ne doit être considérée que comme une introduction, excellente en tous points, à la publication d'un texte inédit.

Bruchet ne reculait pas devant l'édition de textes longs et arides, d'où il savait qu'après lui, et grâce à lui, les historiens tireraient avec moins d'efforts les renseignements utiles à leurs travaux. Tel est ce volumineux *Inventaire* (pourtant partiel), du *Trésor des Chartes de Chambéry à l'époque d'Amédée VIII*, qu'il publia dans les Mémoires et Documents de la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie. Il en avait copié le manuscrit aux Archives de Cour à Turin, et l'édita précédé d'une introduction savante, nanti de tables chronologique et alphabétique. Un semblable travail sous-entendait une connaissance considérable de l'Histoire du Moyen Age savoisien, non moins qu'une pratique étonnante des archives, compilations, collections et publications d'érudition localess puisque l'auteur pouvait indiquer le sort subi par beaucoup de ces huit cents chartes remontant à la fin du XIIe siècle, et dont l'analyse évoque plus de deux cents années de vie féodale, politique et diplomatique.

Une autre belle découverte à Turin avait été celle de trois Inventaires du château d'Annecy dont le plus ancien était daté de la fin du XIVe siècle. C'était une aubaine que de pouvoir ainsi reconstituer l'ameublement complet et la disposition intérieure de la résidence des Comtes de Genevois quelques années avant l'extinction de leur famille et de leur puissance. Menabrea avait connu ce texte et l'avait même quelque peu utilisé ; depuis, on en avait perdu la trace.

Le château d'Annecy, c'est, avec Ripaille, celui des monuments haut-savoyards dont Max Bruchet sut le plus éloquemment faire revivre le passé, car son *Etude archéologique sur le château d'Annecy*, dont nous avons dit plus haut les sérieuses qualités techniques, s'accompagne de descriptions et d'évocations très attachantes rappelant le souvenir des

principaux membres de la famille de Genève, des cadets de Savoie, apanagés du Genevois et des ducs de Genevois-Nemours.

Bruchet n'a pas été seulement l'historien du château d'Annecy, l'archéologue qui en a démêlé les phases de construction, les apports successifs des différentes époques, il l'a aussi sauvé de déprédations plus complètes encore que celles que nous connaissons ; c'est à son activité, à ses démarches, aux vœux qu'il fit émettre, notamment par le Congrès des Sociétés Savantes de la Savoie en 1901, à sa collaboration avec M. Suisse, architecte des Monuments Historiques, qu'est dû pour une grande part le classement de ce remarquable édifice parmi les Monuments Historiques.

Et combien d'autres vestiges admirables, dont l'ignorance et la passivité auraient laissé vite disparaître les dernières traces, l'intelligente action de Max Bruchet n'a-t-elle pas réussi à protéger ! C'est de son séjour en Haute-Savoie que datent les classements des ruines de Saint-Jean-d'Aulph, des fresques de la chapelle des Allinges, pour ne citer que les plus significatifs. C'est à lui aussi que l'on doit le projet de transfert du musée lapidaire au Palais de l'Isle, et, dans le domaine touristique, on ne saurait oublier qu'il a été un des fondateurs du Syndicat d'Initiative d'Annecy.

Ce savant était donc aussi un animateur ; nous l'avons vu redonner une vitalité inespérée à un service somnolent comme celui des Archives départementales, imposer le sentiment de son utilité, de son importance aux profanes les moins indulgents, nous l'avons vu voyager infatigablement comme les érudits compilateurs des XVIIe et XVIIIe siècles, et rapporter de ses déplacements la matière de multiples publications, en même temps que renouer des relations cordiales avec des centres de culture sur lesquels planait le souvenir de l'ancienne histoire de Savoie, en decà et au delà des monts, au nord, comme au sud, du Rhône et du Léman. Trait d'union difficilement remplaçable, on doit le dire, entre les historiens de Savoie et leurs collègues d'alentour, Max Bruchet ne cherchait à utiliser ses nombreuses amitiés et relations scientifiques que pour le plus grand profit de l'histoire savoisienne, des monuments du pays et des sociétés savantes locales. Tour à tour secrétaire adjoint, bibliothécaire et vice-président de l'Académie Florimontane, membre du Comité de rédaction depuis 1893, directeur historique de la *Revue Savoisienne* pendant les dernières années de son séjour, il n'était pas de ceux

qui acceptent de remplir telle ou telle fonction dans un bureau ou un comité pour venir somnoler périodiquement autour d'un tapis vert ; il a marqué profondément de son empreinte personnelle pendant quinze ans l'Académie Florimontane et sa *Revue* ; il n'est, pour s'en convaincre, que de mesurer l'étendue de la collaboration de Max Bruchet : articles et travaux nombreux dont nous n'avons cité que les principaux (1), communications fréquentes et toujours écoutées, analyse subtile et jugement définitif des travaux présentés aux successifs concours d'histoire, enfin, organisation et équipement complet de la bibliothèque dont il publiait lui-même, en collaboration avec Charles Marteaux, un catalogue raisonné dès le début de ses fonctions. De Lille encore, où l'énormité de la tâche à remplir l'avait presque découragé au premier contact, lui, si enthousiaste de tout travail, il continuait à manifester son attachement à la société savante qui avait été la tribune de ses premiers essais, et quelques articles de fond, quelques compte-rendus critiques parvenaient encore des Archives du Nord au bureau de son vieil ami Marc Le Roux, pour insertion dans la *Revue*, évocatrice d'une existence regrettée. Le dernier parut il y a dix ans, et concernait un chapitre sans conclusion de la vie de Marguerite d'Autriche : le projet de mariage de la veuve de Philibert le Beau avec Henri VII d'Angleterre. L'historien de la « belle dame » de Brou avait eu la délicate pensée de faire publier à Annecy un des premiers résultats de ses précieuses recherches sur celle qu'il servait déjà comme son héroïne préférée.

Quand Bruchet quitta Annecy au milieu de 1908, il venait de publier un splendide volume, qui était le couronnement de toute son œuvre d'historien de la Savoie : *Le Château de Ripaille.*

Depuis bien des années, il avait formé le projet d'une histoire des comtes et ducs de Savoie dans le cadre de leur province d'origine, et, ce cadre, il l'avait choisi sans hésitation ; c'était cette ancienne résidence princière de Ripaille, qui avait abrité des Chartreux après le temps de sa splendeur avant de connaître sa dernière et banale destination de grosse propriété bourgeoise au bord du Léman. L'histoire de ce château aux sept tours, où fut créé l'Ordre de Saint-Maurice, Bruchet

(1) Pour les références exactes aux ouvrages de Max Bruchet et la liste complète de ses publications savoisiennes, voir à la fin de cet article la *Bibliographie des œuvres savoisiennes de Max Bruchet.*

éprouva une de ses grandes joies d'historien à la reconstituer patiemment, dans la paix des archives camérales de Turin, au fur et à mesure que les comptes savoyards des XIVe et XVe siècles lui livraient leur secret, resté depuis tant de générations à l'ombre de leurs robustes rouleaux de parchemin. Et de toute cette préparation ingrate, fruit de centaines et de centaines d'heures de recherche et d'application, partout où se trouvaient dispersées les archives de la Maison de Savoie, il est sorti un récit d'une extraordinaire richesse, admirable par le style, par la composition, par l'intérêt toujours soutenu. Il est des chapitres comme la *Mort du Comte Rouge*, l'*Explication du drame de Ripaille*, dont la lecture est aussi attachante pour un profane que celle d'un roman. Le portrait d'Amédée VIII est brossé de main de maître, la vie privée à la cour de Savoie est évoquée avec ce don éclatant de la reconstitution historique inné chez l'auteur. Depuis l'époque où Bonne de Bourbon édifie sa résidence sur les fondations d'une ancienne villa romaine proche de Thonon, jusqu'au jour où les Pères de Bâle viennent arracher à sa retraite devenue légendaire le Duc-Pape, fils du Comte Rouge, c'est vraiment la plus brillante des esquisses d'histoire de Savoie qu'a écrite là Max Bruchet, sans s'attacher exclusivement au faste de la cour et aux intrigues des grands, mais en étendant le champ de ses investigations tour à tour à la condition du peuple, à la misère des petites gens, aux abus de l'administration, aux routes et aux communications en montagne il y a cinq cents ans.

Car il s'était intéressé aussi très vivement à cette question des transports, des déplacements, des voyages, et il a consigné dans un recueil infiniment amusant et pittoresque, sous le titre : « *La Savoie d'après les anciens voyageurs* », les différentes étapes de la connaissance de nos régions chez les rares voyageurs d'autrefois que ne rebutait pas l'accès des monts horrifiques et mystérieux.

Après Annecy, vingt années seulement restaient à Bruchet, alors à peine âgé de quarante ans, pour réaliser le lourd programme qui l'attendait à Lille : dix kilomètres d'archives à conserver, dont la partie définitivement classée était peu de chose, un travail considérable à exiger, de sa part d'abord, (il y était prêt), mais aussi d'un personnel numériquement insuffisant, quantité d'attributions en dehors même du sévère bâtiment de la rue du Pont-Neuf, les archives de la ville de Lille, de multiples dépôts très importants à surveiller dans la longue étendue de ce département du Nord si populeux, plus

tard l'enseignement des sciences auxiliaires à donner à la Faculté des Lettres, et par-dessus tout cette soif inextinguible du travail personnel qui allait s'intensifiant et devait venir à bout de ses forces. La guerre vint, avec l'occupation allemande ; elle le trouva digne, hautain, acharné à la conservation des trésors dont il avait la garde, ainsi que des archives militaires d'un corps d'armée, héroïque même jusqu'à risquer sa vie en prenant la terrible responsabilité de cacher l'étendard d'un régiment français. Après la guerre, l'homme a vieilli, bien naturellement, mais c'est toujours la même jeunesse d'esprit, la même ardeur sauvage au travail implacable ; jusqu'à quinze et seize heures par jour, sans répit, au bureau dès le saut du lit, des liasses de documents, des minutes de notaires dépouillées fébrilement à table même, et le soir, jusqu'à une heure avancée, des veillées prolongées au-dessus de l'amoncellement des notes.

En 1924, Max Bruchet revenait pour la dernière fois à Annecy, où il avait à un moment ambitionné de fixer sa résidence après la retraite. Ses amis de jeunesse pouvaient constater sur son visage et dans sa façon d'être les effets d'une grande fatigue causée par seize ans d'excessif travail, accrue encore, de 1914 à 1918, par la tension nerveuse et l'angoisse morale.

Peu après, paraissait *Marguerite d'Autriche*, dont la grande figure avait tenté, et séduit, l'ancien biographe du duc de Nemours, le peintre de la grandeur et de la décadence de Ripaille. Figure certes captivante par la longue série de ses malheurs, comme par le déploiement tenace de qualités politiques et administratives forçant l'admiration ! mais comment ne pas croire que la destinée savoisienne de cette fille d'Empereur avait dicté le choix du fervent de l'ancienne Savoie qu'était Max Bruchet ? Et de la Savoie contemporaine aussi. Il faut lire dans ses lettres lilloises les allusions émues au temps d'Annecy, à son « cher dépôt annécien », son ancien chartrier, comme il l'appelait parfois, féru de termes archaïques. Il faut savoir discerner toute l'amertume qu'il y a, dans des expressions un peu outrées comme la « prison lilloise », dans ses appréciations malheureusement exactes sur la tristesse du ciel flamand, amertume qui traduit la vivacité du souvenir, la fidélité à une terre qui avait abrité sa jeunesse de savant, le développement de son bonheur familial, l'éclosion de si constantes et réconfortantes amitiés.

Aussi, devant la tombe trop tôt creusée de cet historien d'élite, à l'admiration de ses anciens compatriotes pour cette

vie de recherche et de labeur désintéressé, se mêle un pieux sentiment de reconnaissance envers celui qui a su, avec tant de discrétion et de franchise, l'esprit dégagé de toute convention et de tout sentimentalisme, aimer et servir en son temps le pays de Savoie.

R. Avezou.

Bibliographie des œuvres Savoisiennes

de Max BRUCHET

L'abréviation *R. S.* désigne la *Revue Savoisienne.*

Seule figure, à la fin de la présente bibliographie, sous la rubrique des communications faites par Max Bruchet aux séances mensuelles de l'Académie Florimontane, la mention de celles dont l'auteur n'a tiré par la suite la matière d'aucun travail imprimé. Nous avons écarté également toutes celles se rapportant à des événements d'actualité (congrès scientifiques, lettres de correspondants, état des classements aux Archives, etc...), pour ne pas en surcharger à l'excès la liste.

Histoire générale

(En collaboration avec A. Folliet et C. Duval) : Précis de l'Histoire du département de la Haute-Savoie. Saint-Julien, S. Mariat, imp. éd., 1907, 1 vol., 172 p. in-12.

Histoire du Moyen-Age

Traversée de la Savoie par le Pape Martin V. *R. s.*, t. XXXVI, 1895, p. 135-137.

Les Recettes ordinaires et l'administration du Comté de Genevois, à la fin du XIVe siècle. *R. s.*, t. XL, 1899, p. 162-171.

Date de la mort de Pierre II, comte de Genevois. *R. S.*, t. XLI, 1900, p. 194-195.

Les Familles d'Annecy au milieu du XVe siècle. *R. s.*, t. XLIV, 1903, p. 234-240.

Le château de Ripaille, ouvrage illustré de 16 héliogravures. Paris, Delagrave, 1907, 1 vol., 648 p. in-4o.

Histoire moderne et contemporaine

L'Enseignement dans les Collèges du Département du Mont-Blanc en 1793. Annecy, Abry, 1893, 22 p. in-8o (Extrait du t. XXXVI

de la *Revue Savoisienne*). (Publié par la suite dans la *Revue Populaire de la Savoie*, 1901, 16 avril, 1er mai, 16 mai, p. 62-66, 75-79, 87-89).

Un gentilhomme savoisien dans l'Ordre de Malte, *R. s.*, t. XXXV, 1894, p. 52-53.

Notes sur l'émigration des Savoyards, extrait de la *R. s.*, Annecy, impr. F. Abry, 1894, 20 p. in-8°.

La Cour de Turin au milieu du XVIIIe siècle, d'après le journal d'un gentilhomme savoisien. Chambéry, Impr. C. P. Ménard, 1894, 32 p. in-8°.

Notice sur l'Ancien Cadastre de Savoie. Annecy, Abry, 1896, 80 p., in-8°.

Le Comte de Viry, ancien ambassadeur du Roi de Sardaigne, maire de Viry, pendant la Révolution. *R. s.*, t. XXXVIII, 1897, p. 166-171.

L'Emigration des Savoyards originaires du Faucigny au XVIIIe siècle. (Extrait du *Bulletin historique et philologique*, 1896). Paris, Impr. Nationale, 1897, 17 p. in-8°.

Les impôts au moment de la Révolution d'après un témoignage contemporain. *R. s.*, t. XLI, 1900, p. 116-117.

Les Instructions de Victor-Amédée II sur le gouvernement de son Duché de Savoie en 1721 (extrait du *Bulletin historique et philologique*, 1900). Paris, impr. Nat., 1901, 43 p. in-8°.

Difficulté des approvisionnements de Genève à la fin du XVIe siècle. *R. s.*, t. XLIII, 1902, p. 244-246.

Le séjour de Leurs Majestés Sardes et de Leurs Altesses Royales à Annecy en 1775. *R. s.*, t. XLIV, 1903, p. 204-213.

Le Plébiscite occulte du département dû Mont-Blanc en 1815 et la Restauration en Savoie (extrait du *Bulletin historique et philologique* 1902). Paris. Impr. Nat. 1903, 47 p. in-8°.

Les impressions d'un prêtre bolonais à travers la Savoie au XVIIe siècle. *R. s.*, t. XLVI, 1905, p. 236-242.

Une fête républicaine à Sallanches en 1792. *R. s.*, t. XLVII, 1906, p. 50-52.

Le Projet de mariage de Marguerite d'Autriche, Douairière de Savoie, avec Henri VII. *R. s.*, t. LXI, 1920, p. 149-163.

Marguerite d'Autriche, Duchesse de Savoie (ouvrage publié sous les auspices du Comité Flamand de France). Lille, Impr. Danel, 1927, 1 vol., 496 p. gr. in-8°.

Archéologie

Le Chapiteau roman de Contamine-sur-Arve. *R. s.*, t. XXXVII, 1896, p. 185-187.

Robert de Genève (à propos d'un buste conservé au Musée Calvet. à Avignon). *R. s.*, t. XXXVIII, 1897, p. 11-13.

Etude archéologique sur le château d'Annecy, suivie des comptes de la construction et d'inventaires inédits. (Ouvrage orné de 17 dessins de MM. Le Roux, Fontaine et Serand). Annecy, Abry, 1901, 120 p. in-8°.

Un inventaire du Château d'Annecy, en 1393. (Extrait du *Bulletin Archéologique*, 1898). Paris, Impr. Nationale, 1899, 23 p., in-8°.

Trois Inventaires du Château d'Annecy (1393, 1549, 1585). Chambéry. Impr., Vve Ménard, 1899, 112 p. in-8° (Extrait du tome XXXVIII des *Mémoires de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*).

Biographies

Notice sur la vie et les travaux de M. le chanoine C.-A. Ducis, avec une bibliographie de ses œuvres. Annecy, Abry, 1895, 38 p. in-8°.

Etude biographique sur Jacques de Savoie, Duc de Genevois-Nemours, suivie de son Instruction et Discours sur le faict du Gouvernement. Annecy, Abry, 1898, 64 p. in-8°.

Histoire du Droit

Notes sur l'emploi du français dans les actes publics en Savoie. *R. s.*, t. XLVII, 1906, p. 41-46.

Le Contrat d'albergement. *R. s.*, t. XLVII, 1906, p. 255-259.

L'Abolition des droits seigneuriaux en Savoie, 1761-1793. (Documents publiés par Max Bruchet). Paris, E. Leroux, et Annecy, Hérisson, 1908, 1 vol., 638 p. in-8° (de la *Collection de Documents Inédits sur l'Histoire Economique de la Révolution Francaise.*)

Tourisme et Histoire du Tourisme

(En collaboration avec Ch. Marteaux) : Excursion de deux Florimontans en Tarentaise, Val d'Aoste et Maurienne. *R. s.*, t. XLII, 1901, p. 257-294.

La Savoie d'après les anciens voyageurs. Annecy, impr. Hérisson, 1908, 1 vol., 375 p., in-12 (extrait de l'*Industriel Savoisien*).

Bibliographie — Histoire des Archives

Publications de documents — Comptes-rendus critiques

Bibliographie des Œuvres de l'Abbé Ducis (Voir Biographies).

Concours d'histoire de 1895 (Rapport). *R. s.*, t. XXXVI, 1895, p. 286-288.

Revue bibliographique. Le Dict des Jardiniers. Farce morale du XVIe siècle, publiée par F. Mugnier. *R. s.*, t. XXXVI, 1895 p. 337-338.

Notes et Documents sur la vie privée sous l'Ancien Régime. *R. s.*, t. XXXVII, 1896, p. 314-315, t. XXXVIII, 1897, p. 47-49, 284-285, t. XXXIX, 1898, p. 207-208, t. XLIII, 1902, p. 214.

Catalogue raisonné des ouvrages concernant la Savoie conservés à la Bibliothèque de la Société Florimontane (en collaboration avec Ch. Marteaux), Annecy, Abry, 1894, 134 p. in-8°.

Les Comptes des Chatellenies de Savoie aux Archives Camérales de Turin. *R. s.*, t. XXXIX, 1898, p. 40-44.

Rapport sur le Concours d'Histoire. *R. s.*, t. XXXIX, 1898, p. 241 247.

La Chambre des Comptes de Savoie et ses archives (Communication faite au Congrès des Sociétés Savantes Savoisiennes tenu à Chambéry en 1899). Chambéry, Impr. Savoisienne, 1900, 26 p. in-8°.

Inventaire partiel du Trésor des Chartes de Chambéry à l'époque d'Amédée VIII. Chambéry, Impr. Vve Ménard, 1900, 273 p. in-8° (extrait du t. XXXIX des *Mém. de la Soc. Sav. d'hist. et d'Archéologie*).

L'Œuvre historique du Comte de Foras, *R. s.*, t. XLI, 1900, p. 39-46.

Bibliographie Savoisienne. A propos d'une découverte de M. C. Couderc fixant à Petit-Bornand le lieu de naissance de Guillaume Fichet. *R. s.*, t. XLI, 1900, p. 131-134.

Bibliographie Savoisienne. Les origines de la Maison de Savoie. *R. s.*, t. XLII, 1901, p. 125-132. XVIe Congrès des Sociétés Savantes de la Savoie. *R. s.*, t. XLII, 1901, p. 136-143.

Revue bibliographique Savoisienne. Chronique du Chevalier Louis de Diesbach, page de Louis XI, publiée par M. de Diesbach. *R. s.*, t. XLIII, 1902, p. 31-33. — Maillefer (Paul). Histoire du Canton de Vaud dès les origines. ibidem, p. 34. — Perpéchon. Catalogue de la bibliothèque de Chambéry, ibidem, p. 299-301. — Calendrier héraldique vaudois, ibidem, p. 301-302.

Revue bibliographique savoisienne (à propos de la thèse d'Ecole des Chartes de M. Jean Cordey : La Politique extérieure du Comte-Vert au nord des Alpes). *R. s.*, t. XLVI, 1905, p. 243.

Le Fonds de la Collégiale de Sallanches, (extrait du *Bull. hist. et philol.*, 1907), Paris, Impr. Nat., 1908, 55 p. in-8°.

Rev. Bibl. Sav., Cordey : Les Comtes de Savoie et les Rois de France pendant la guerre de Cent Ans (1329-1391). *R. s.*, t. LII, 1911, p. 127-128.

Lettres Inédites de Germain Sommeiller. *R. s.*, t. XLIX, 1908, p. 92-96.

Document inédit concernant le couvent de Sainte-Croix, à Annecy, *R. s.*, t. LIX, 1918, p. 153-155.

Archives de la Haute-Savoie : Inventaires et rapports

Inventaire Sommaire des Archives Départementales antérieures à 1790. Haute-Savoie. *Archives Civiles*, Série E, n°s 1 à 1060. Fa-

milles. Notaires. Communes. Annecy, Impr. Abry, 1904, 1 vol., 391 p. in-4°.

(En collaboration avec Gaston Letonnelier) : Inventaire Sommaire des Archives Départementales antérieures à 1790. *Archives Civiles.* Séries A. B. et I. C.-I. C. IV. Annecy. Impr. Hérisson, 1921, 1 vol, 412 p. in-4°.

Rapports au Préfet de la Haute-Savoie sur le service des Archives départementales :

Conseil Général de la Haute-Savoie. 2e Session Ordinaire de 1893. Rapports du Préfet et P. V. des Séances. Annecy, impr. Dépollier.
1893, p. 217-237.
1894, id., p. 207-216.
1895, id., p. 208-216.
1896, id., p. 221-227.
1897, id., tiré à part. Annecy, impr. Dépollier, 1897, 15 p., in-8°.
1898, id., 2e sess. ordinaire de 1898. Rapports du Préfet P. V. des séances, p. 257-263.
1899, id., tiré à part Annecy, impr. Dépollier, 1899, 23 p., in-8°.
1900, id., 2e session ordinaire de 1900, Rapports du Préfet et P. V. des séances, p. 198-211.
1901, id., p. 199-207.
1902, id., tiré à part. Annecy. Impr. Dépollier, 1902. 17 p. in-8°.
1903, id., 2e session ordinaire de 1903. Rapports et P. V. de séances, p. 208-218.
1904, id., tiré à part. Annecy, impr. Dépollier, 1904, 10 p. in-8°.
1905, id., tiré à part. Annecy, impr. Dépollier, 1905, 22 p. in-8°.
1906, id., 2e session ordinaire de 1906. Rapports et P. V. des séances, p. 169-182.
1907, id., p. 183-195.
1908, id., p. 164-179.

Varia : **Communications à l'Académie Florimontane**

Année 1893. Séance du 18 janvier. — Communication sur le poète Ducis. *R. s.*, t. XXXIV, 1893, p. 2.
Séance du 3 mai. — Id. — Sur un chapiteau d'Avregny (en collaboration avec M. Marc Le Roux), op. cit., p. 133.
Séance du 7 juin. — Id. — Sur un compte de La Balme-de-Sillingy. Op. cit., p. 140.

Année 1897. Séance du 5 mai. — Id. — Sur une carte des Etats sardes de 1772. *R. s.*, t. XXXVIII, 1897, p. 77-78.

Année 1898. Séance du 2 février. — Id. — Sur un calendrier publié en 1774 par le Réformateur des études de Savoie. *R. s.*, t. XXXIX, 1898, p. 3.

Séance du 20 avril. — Id. — Sur la bibliothèque Melville Glover léguée à l'Académie Florimontane. Op. cit., p. 87.

Année 1899. Séance du 7 juin. — Id. — Sur les déprédations de Mandrin à Megève et à Albertville. *R. s.*, t. XL, p. 57.

Année 1900. Séance du 4 juillet. — Id. — Sur une cloche de l'église de Thoiry (Ain). *R. s.*, t. XLI, 1900, p. 135.

Séance du 7 novembre. — Id. — Sur une enquête du XIVe siècle, relative à la propriété de la montagne de l'Alpettaz. — Op. cit. p. 184.

Année 1902. Séance du 15 janvier. — Communication sur la toponomastique des environs de Faverges. Sur les relations entre la Savoie et l'Angleterre au Moyen-Age. *R. s.*, t. XLIII, 1902, p. 1-3.

Séance du 5 février. — Id. — Sur deux registres conservés aux Archives municipales de Lyon. Op. cit., p. 4.

Séance du 5 mars. — Id. — Sur l'itinéraire des pèlerins de Saint-Jacques en Savoie. Op. cit., p. 6-7.

Séance du 9 avril. — Id. — Sur une clef de voûte à Annecy-le-Vieux. Op. cit., p. 40. — Sur les anciens registres de délibérations de la ville d'Annecy, p. 41. — Sur quelques documents privés, ibidem. — Sur le séjour d'Arago en Savoie, p. 42.

Séance du 4 juin, — Id. — Sur un épisode obscur de la vie de Jacques de Savoie-Nemours, p. 48-49. — Sur l'église de Charly, p. 49-50.

Année 1903. Séance du 4 mars. — Id. — Sur le cours des monnaies au XVIe siècle. *R. s.*, t. XLIV, 1903, p. 6-7.

Séance du 4 novembre. — Sur la restauration de la salle des fêtes du château d'Annecy. Op. cit., p. 218. — Sur l'inscription d'une cloche provenant de Cervens, ibidem.

Séance du 2 décembre. — Sur un aventurier grec en Savoie, au XVIe siècle. Op. cit., p. 223.

Année 1906. — Séance du 7 mars. Communication sur les eaux thermales de Menthon. *R. s.*, t. XLVII, 1906, p. 7-8.

Séance du 6 juin. — Id. — Sur la découverte d'une fresque au château d'Annecy. Op. cit., p. 62.

Séance du 7 novembre. — Id. — Sur la tour de Beauvivier. Op. cit, p. 188. — Sur la navigation au XVIIe siècle sur le lac d'Annecy. Op. cit., p. 188-189.

Quelques notes inédites

sur l'arrivée à Annecy de Napoléon III et de l'Impératrice Eugénie, le 29 août 1860

« Dans le très intéressant ouvrage intitulé « *Les entretiens de l'Impératrice Eugénie* » (*Revue des Deux-Mondes* 1928 et Librairie Plon), M. Maurice Paléologue, de l'Académie Française, raconte que, dans l'entretien qu'il eut, le 8 juin 1901, avec l'ex-souveraine, il se permit de lui poser la question suivante :

« Parmi tant de belles heures qui ont jalonné votre règne,
« quelles furent les plus radieuses, les plus exaltantes, je veux
« dire surtout celles qui découvraient devant vous les plus
« séduisants mirages ? »

Son auguste partenaire, après avoir rappelé le souvenir du baptême du Prince Impérial et le *Te Deum* chanté à Notre-Dame de Paris pour la victoire de Solférino, se recueillit un instant « les paupières closes, les joues très pâles, comme si toutes ces visions ranimées la remuaient jusqu'au tréfond de l'âme » et continua ainsi :

« La troisième fois où les mirages de l'avenir m'ont ébloui
« les yeux, j'ose à peine vous la confier, car elle vous paraîtra
« bien frivole... N'importe ! Je compte sur votre indulgence :
« à cette époque-là, je n'avais pas encore fait l'apprentissage
« du malheur... Voici ma troisième illusion prestigieuse...
« Vous savez que, pendant l'été 1860, l'empereur a visité la
« Savoie et le Comté de Nice qu'il venait d'annexer ; je l'ac-
« compagnais : ce ne fut pas un voyage, mais une marche
« triomphale. L'empereur était comme transfiguré de bonheur,

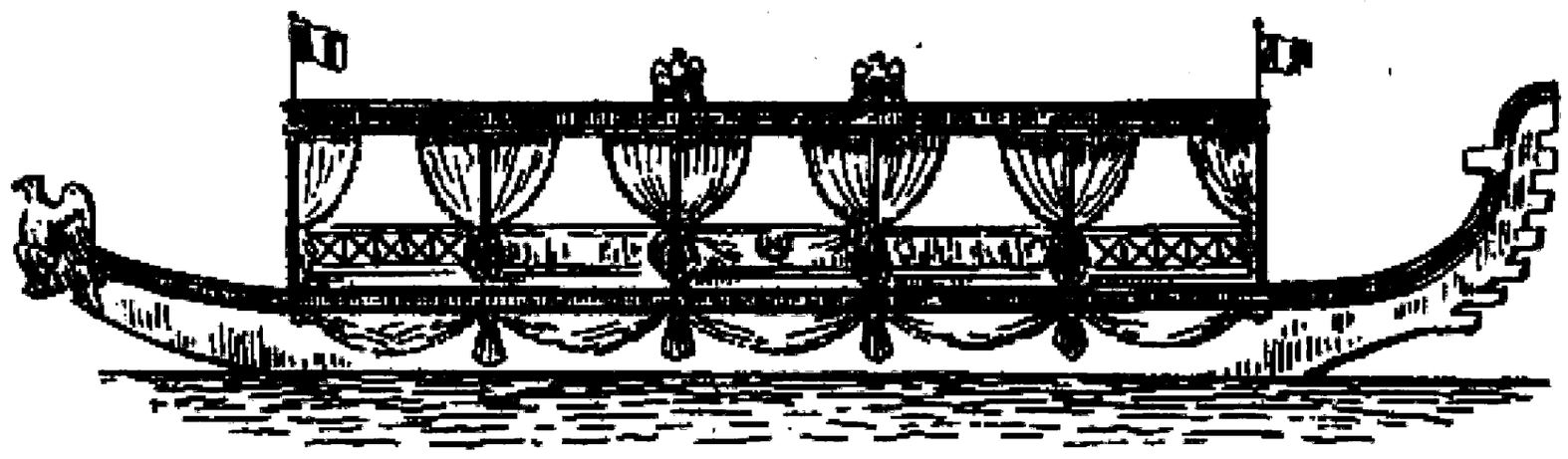

Gondole vénitienne d'apparat dessinée par l'architecte Monnet pour la promenade sur le lac d'Annecy en 1860 de l'Empereur et de l'Impératrice.

« il semblait vivre dans un rêve, dans un enchantement. Du

« coup, il avait oublié tous les reproches que la paix de Villa-
« franca lui avait si injustement attirés. Je n'étais pas moins
« heureuse et transportée que lui. Or, le 29 août, les habitants
« d'Annecy avaient organisé, pour le soir de notre arrivée,
« une promenade sur le lac. Toute une flotille de barques
« légères, enguirlandées de lanternes multicolores, suivait no-
« tre gondole, drapée de pourpre et tirée par vingt rameurs.
« A l'arrière, on avait dressé une espèce de tillac, où l'empe-
« reur et moi nous trônions majestueusement. Le ciel four-
« millait d'étoiles. Des orchestres se mêlaient au cortège. Par
« moments, des feux de bengale, des girandoles, des gerbes
« de fusées illuminaient tout le paysage. C'était magique.
« Comme nous venions de présider un dîner de gala, j'étais
« en robe décolletée, avec mon diadème et mes plus belles
« parures. Bien que la nuit fût chaude, j'avais jeté sur mes
« épaules un grand burnous écarlate, frangé d'or. Un instant,
« pour mieux jouir du spectacle, je me levai sur notre tillac.
« Aussitôt, de toutes les barques, on se mit à crier : « Vive
« l'Impératrice ! » Je rayonnais. L'empereur me dit : « Tu as
« l'air d'une dogaresse. » En effet, je me croyais sur le *Bucen-*
« *taure*. Pour un peu j'aurais jeté mon anneau dans le lac,
« ainsi que faisait le doge quand il présidait aux fiançailles
« de Venise et de l'Adriatique. Moi, je me figurais assister
« aux noces éternelles de la France et de l'Empire. »

. . . . . .

... A l'évocation de cette fête, par celle qui en fut l'héroïne très acclamée, il nous paraît intéressant de mettre en regard le récit inédit d'un témoin oculaire, récit qui a le mérite d'avoir été écrit sous l'impression toute fraîche de l'évènement, sans préoccupation de publicité. Ces lignes, en effet, sont extraites de ce que l'on appelait autrefois un « *livre de raison* » que nous avons eu la bonne fortune de sauver de la destruction, au moment où il allait prendre le chemin des Papeteries de Crans. Il comprend une trentaine de cahiers manuscrits, relatant, jour par jour, de 1849 à 1863, les menus faits de la vie familiale, les évènements publics, les promenades, les longues veillées de l'hiver, les lectures, les jeux et divertissements, tout ce qui constituait l'existence paisible à cette époque. Il a été écrit par une de nos parentes, qui habitait alternativement à Annecy, à Angon près de Talloires et à Faverges, où elle mourut avant l'âge de 30 ans. Voici quelques

extraits concernant la journée du 29 août 1860 où Napoléon III et l'Impératrice firent leur entrée à Annecy :

... « Comme nous n'avons pas de fenêtres dans la rue Royale pour voir passer le cortège, nous acceptons des places dans le jardin du Collège, où une estrade a été faite à la hâte pour pouvoir s'appuyer à la hauteur du mur, sous les charmilles. Plusieurs dames y sont déjà ; nous y arrivons à 3 heures, en attendant l'arrivée des *augustes souverains*, nous causons avec nos voisines qui sont des dames et demoiselles de Genève. »

... Suivent quelques réflexions un peu malicieuses. Perchées comme des oiseaux sur leur estrade, ces dames papotent copieusement pour passer le temps. Les jeunes annéciennes, un peu frondeuses, s'amusent énormément aux dépens de l'une des demoiselles de Genève, « qui joint à une laideur sans pareille une minauderie excessive ».

Mais les voici intéressées par l'arrivée des troupes. Elles se taisent, ce qui est un signe d'attention, et ouvrent tout grands leurs yeux observateurs. Ecoutons le récit :

... « Des soldats ont été échelonnés de dix pas en dix pas sur toute la ligne que doit parcourir l'empereur et, en attendant le moment solennel, nous faisons des comparaisons entre nos militaires piémontais et les français que nous avons maintenant. Le résultat est, en définitive et à la majorité, au préjudice de ces derniers. La tenue piémontaise était meilleure et la discipline plus sévère ; les soldats français ne tarissent pas en plaisanteries, en remarques, en conversations de toutes sortes ; ils fument sur les rangs, ils vont et viennent, en un mot, c'est tout l'opposé de nos piémontais, mais, en revanche, les français sont plus ouverts et plus polis. »

Il semble se dégager de ces lignes comme des regrets voilés pour les beaux officiers de Victor Emmanuel, que l'on ne reverra plus jamais et qui dansaient si bien...

Survient une averse et comme ces dames ont arboré leurs plus jolies toilettes et craignent de les gâter, elles s'envolent sous les portiques du collège pour se mettre à l'abri, n'oubliant pas, toutefois, de rire encore de la pauvre genevoise, si laide, qui s'embarrasse dans sa crinoline et ne sait comment redescendre de l'estrade.

La pluie ayant cessé, tout le monde rejoint son poste d'observation. Les souverains arrivent :

... « Une dizaine de fourgons et de voitures de domestiques

amusent notre curiosité. Enfin, à cinq heures, des piqueurs, des dragons à cheval, les carillons de toutes les cloches de la ville, les boîtes et les cris de Vive l'Empereur ! Vive l'Impératrice ! nous annoncent que nous n'avons pas attendu en vain. En effet, la voiture impériale paraît et plusieurs autres à sa suite, le moment est solennel, les chevaux vont au pas, l'empereur salue beaucoup, l'Impératrice est très gracieuse mais elle paraît bien fatiguée. Après les voitures viennent tous les maires du département, avec leur drapeau, leur écharpe et leur conseil ; ils accompagnent l'empereur jusqu'à l'Evêché. Leurs majestés en sortant de la cathédrale viennent se montrer au public sur le balcon et rentrent pour recevoir les dames de la présentation et les autorités. »

. . . . . .

Un moment de répit pour se reposer et souper à la hâte et nos infatigables curieuses sont dans la rue Royale à attendre la sortie des souverains, par la porte du jardin de l'Evêché, qui vont assister à la fête sur le lac :

... « Nous attendons là deux heures, regardant les voitures, les piqueurs, les gendarmes, écoutant la verve intarissable des soldats et pressées, poussées de tous côtés. Enfin, à 10 heures la porte s'ouvre et l'Impératrice monte dans sa voiture. Elle est coiffée d'un diadème d'or et enveloppée d'un manteau rouge. Elle salue gracieusement tout le monde, l'Empereur monte à côté d'elle, deux généraux ou maréchaux se mettent en face, les laquais sautent derrière et les voilà partis. Sur toute la ligne, on entend les cris de : Vive l'Empereur, souvent répétés. Les voitures de la suite se remplissent également de dames et de messieurs et la foule se rue après ces équipages pour arriver en même temps. Nous sommes emportées par le flot et ce n'est pas sans peine que nous parvenons à rester ensemble. Enfin nous arrivons au Rond Point après avoir valeureusement travaillé des bras et des jambes et là nous trouvons une bonne place sur le bord de la muraille près du pavillon. Leurs Majestés sont sur le lac dans une barque tendue de blanc et tout illuminée. D'autres barques où il y a des musiciens les suivent en jouant de jolis airs et une quantité de bateaux, petits et grands, chargés de monde, vont et viennent aussi sur le lac. L'illumination est magnifique, les canaux sont entourés de deux cordons de verres de couleur qui se reflètent dans l'eau d'une manière féérique. La ville entière, le jardin des plantes, le château, tout est illu-

miné. Des feux de joie superbes apparaissent de tous côtés, vraiment, on ne sait plus où regarder. Bientôt le feu d'artifice commence, il dépasse tout ce que nous avons vu jusqu'à présent. Les fusées sont très belles et retombent en étoiles bleues, rouges ou blanches ; des soleils, des quadrilles de feu, des gerbes, des cascades éblouissent les yeux. Le portrait du prince impérial avec une devise de feu et le nom de l'Impératrice étonne et charme tout le monde. Enfin, à minuit, le bateau impérial vient au débarcadère. Leurs majestés remontent dans leur voiture et regagnent l'Evêché, très satisfaites assure-t-on, des habitants d'Annecy.

Nous rentrons aussi bien fatiguées car la chaleur est très forte et nous sommes debout depuis midi. » . . . . . .

. . . . . .

Remarquons, pour finir, à côté de l'exacte description de la fête de nuit et même de la température de l'air, ce détail du manteau rouge, que l'infortunée Impératrice n'avait pas oublié quarante-un ans plus tard, dans son entretien avec M. Maurice Paléologue et qui prouve la fidélité de sa mémoire, malgré son âge et ses malheurs ! François SERAND.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

CHARLES BUTTIN. **Les Bardes articulées au temps de Maximilien Ier.** Strasbourg, lib. Istra, 1930.

En feuilletant ces pages consacrées à une étude sur l'armement chevaleresque aux XVe et XVIe siècles, on est de suite attiré par le choix des magnifiques reproductions qui l'illustrent : tableaux représentant des chevaliers armés de toutes pièces, coursiers vêtus de leur harnais de bataille, médailles documentaires. L'intérêt s'éveille ensuite passionné par la lecture du texte écrit dans une langue élégante et précise, et on emporte un sentiment d'admiration pour la sagacité du savant qui a su débrouiller pareil écheveau archéologique. Car, problèmes non résolus jusqu'à ce jour, l'auteur s'est plu à les poser et à l'aide d'une vision aigüe, d'un raisonnement subtil, discutant et interprétant les documents iconographiques, il en a apporté la solution. Il est en effet question de cette curieuse partie de l'armure défensive du cheval de combat qui par des pièces merveilleusement articulées garnissent les pattes, de la cuisse aux sabots.

L'auteur a restitué ces œuvres de tout premier ordre, à un habile batteur d'armures Laurenz Colman d'Augsbourg qui, au temps de Maximilien était le fournisseur attitré de ce souverain et des grands seigneurs à la fin du XVe siècle. Quant au décor de la barde, ce fut le travail de Pierre Coustain, « peintre des princes », de la confrérie de Saint-Luc de Bruges.

M. Buttin complète ses recherches par l'histoire générale des bardes articulées en Allemagne, en Italie, en Espagne et en France. Ce travail fait grand honneur au savant qui par l'ensemble de ses travaux, se place au premier rang des spécialistes de l'armement les plus réputés en Europe.

M. L. R.

L'Electricité dans la région d'Annecy

Le sujet traité ici paraîtra bien terre à terre à des lecteurs avertis des choses de la science et de l'histoire. Les augures de l'Académie Florimontane ont cependant estimé que son importance s'accroissait assez rapidement pour justifier un court aperçu faisant en quelque sorte le point. Des anticipateurs n'ont-ils pas proclamé que nous étions entrés dans le siècle de l'Electricité ?

La plupart des savants admettent aujourd'hui que l'électricité a été l'essence même de la création, et que seul l'esprit et peut-être la vie échappent à son emprise universelle. La lumière, la chaleur, l'énergie, la pesanteur n'en sont que des manifestations variées, sur lesquelles le voile se découvre chaque jour, et la matière, elle-même, sous des multiples aspects, n'en est qu'une sorte de condensation à des degrés différents.

Mais rassure-toi, ami lecteur, ce n'est pas en quelques lignes qu'on peut rappeler les travaux convergents auxquels de nombreux savants ont consacré leur vie entière. Je laisserai donc à d'autres, plus autorisés, le soin de faire cet exposé.

L'électricité, fluide naguère encore mystérieux, a été, dans son principe, découverte par le grec Thalès de Milet ; deux mille ans après, au dix-septième siècle, apparurent les premières machines statiques précédant l'invention du paratonnerre, par Franklin, première application pratique qui vraisemblablement se répandit dans notre région un peu avant la Révolution

Puis ce fut la découverte des piles, fruit des controverses entre Galvani et Volta, et leur grande application au télégraphe après les travaux d'Oersted, d'Ampère et d'Arago. Notre région doit en avoir été dotée vers le milieu du siècle dernier.

Quelques sonnettes électriques se répandirent ensuite timidement, puis, dans ce même domaine de la transmission des signaux, Bell, en 1875, inventait le téléphone que je me rappelle avoir utilisé, encore enfant, entre Annecy et Cran, vers 1884. L'Etat monopolisait les deux créations, qui, néanmoins se développaient rapidement. Actuellement, toutes les communes du département sont reliées au téléphone et la ville d'Annecy, à elle seule, compte plus de 600 abonnés.

Dès l'an prochain, elle sera reliée directement au nouveau réseau national souterrain et comportera une station de relai au câble en construction Lyon-Genève. La radiotélégraphie, fruit des découvertes de Hertz, Branly et Marconi, eut dès le début, ici même, de fervents amateurs, et la radiotéléphonie, au développement de laquelle contribua puissamment un Savoyard, le général Ferrié, se répandit très rapidement surtout sous sa forme démocratique de radiodiffusion. Annecy est aujourd'hui représenté dans cette nouvelle industrie par une des meilleures maisons de construction d'appareils récepteurs. Quelles seront les répercussions sociales et internationales de cette stupéfiante découverte que n'avait pas osé décrire la plume d'un Jules Verne, et qui, demain sera complétée par la télévision, plus stupéfiante encore ! Je crois, quant à moi, qu'en maintenant un contact constant avec les pôles de la civilisation, elle contribuera à une saine décentralisation et que les beaux pays, comme le nôtre, y puiseront une nouvelle prospérité.

Je vais aborder maintenant un sujet qui m'est plus familier, celui de la production de la distribution et de l'utilisation de l'énergie électrique.

L'énergie électrique présente, comme propriétés essentielles, de pouvoir être créée avec de l'énergie mécanique avec un bon rendement, de pouvoir, inversement, avec un bon rendement également, être retransformée en énergie mécanique. ainsi qu'en énergie chimique, calorifique et lumineuse. Elle peut être transportée au loin et transformée sous ses divers aspects, avec des pertes très faibles. Enfin, elle se divise facilement et on la mesure commodément et exactement, quelle que soit la puissance mise en jeu.

Voyons d'abord sa production dans nos régions. Les premières dynamos de Gramme (1872) avaient des puissances modestes, quelques chevaux à peine. Mais la construction se perfectionna rapidement. On construisait déjà en 1900 des alternateurs de 2.000 chevaux. Actuellement, il en existe, en Amérique, de plus de 100.000 chevaux.

Dans nos régions, les premières dynamos furent installées vers 1882 pour l'éclairage des usines existantes ; la première en date étant probablement celle de la villa des Fleurs à Aix-les-Bains, pour l'alimentation des lampes à arc du parc. Puis, comme le département était riche en chutes d'eau, quoique beaucoup moins que les autres départements alpins, on

aménagea des scieries, des moulins et même de nouvelles petites chutes pour éclairer, le soir venu, les villes voisines. Celle de La Roche fut la première de la région, sinon de la France à bénéficier, en 1886, d'une distribution publique d'éclairage électrique actionnée par une petite chute du Foron. Puis des usines se créèrent à Thônes (1893), Faverges, Rumilly, etc., utilisant du courant continu et des puissances de 10 à 50 chevaux.

L'invention des procédés électrolytiques ou électrothermiques de production des chlorates, de l'aluminium et du carbure de calcium, amena dès avant 1900 un développement important des usines hydroélectriques. On utilisa les chutes les plus économiques à équiper : Chedde (12.000 chevaux), Pont du Giffre (9.000 ch.). La crise de 1901 arrêta ce développement qui reprit ensuite sur un rythme plus lent. Le P.-L.-M. équipa en 1901 le chemin de fer de Chamonix avec les usines de Servoz et des Chavants; puis l'usine d'Arthaz se construisit pour le Salève ; dans le Chablais on travailla à Chevenoz et à Bellevaux, plus près de nous à Brassilly (1904) à Saint-Gervais, au Fayet et à Bionnay. Dans leur ensemble les usines hydroélectriques du département représentaient en 1903 une puissance installée de 26.000 chevaux et en 1914 de 58.000 chevaux. La guerre arrêta le mouvement, malgré les besoins de la défense nationale, puis apparurent les usines de Motz-Seyssel (1921), Chavaroche (1923), Eloise, près Bellegarde, Vallières, le Borne, etc... en sorte qu'en 1929 la puissance hydroélectrique installée dans le département était au total de 117.000 chevaux dont 40.000 affectés à l'électrochimie, 5.000 à la traction, et le surplus à la distribution.

Ces chiffres sont bien modestes à côté de ceux de la Savoie et de l'Isère, beaucoup plus favorisées sous ce rapport.

Abordons maintenant la distribution. Certaines usines, celles d'électrochimie surtout, utilisèrent sur place l'énergie produite, nous n'en parlons pas ici. Mais les petits réseaux à courant continu limités par la tension de leur distribution 120 ou 240 volts, et la puissance de leur chute, firent des jaloux autour d'eux. D'autre part, l'invention par le piémontais Ferraris des courants alternatifs triphasés qui présentaient entre autres avantages, celui de pouvoir être transformés à haute tension pour être transportés économiquement au loin, puis ramenés à la tension d'utilisation, permit de créer les premiers réseaux intercommunaux. Le premier fut celui de

Marignier,. créé par M. Cavaliéri, en 1895, et qui alimentait les horlogers de la région de Marnaz, Mont-Saxonnex. Il s'agissait de 100 chevaux et de la tension, alors élevée de 3.000 volts.

Ces petits réseaux intercommunaux se multiplient. On en voit naître de plus importants : Thonon-Evian (1.500 ch. 12.000 volts) puis Annecy, le Borne, Sallanches, etc. Une concentration industrielle spontanée se produit, l'augmentation de la consommation, la concurrence, la difficulté de passer les « pointes » et les « sécheresses » malgré des installations thermiques de secours généralement assez précaires, amènent successivement les petits réseaux à rentrer dans le giron des sociétés plus puissantes. En 1914, à la veille de la guerre, cette absorption est avancée. Il subsiste encore cependant des distributions locales, à Alby, Faverges, Thônes, Rumilly, pour ne parler que des plus rapprochées. Mais la guerre leur porte le coup fatal. Les prix fixés par les cahiers des charges et timidement réajustés ne sont plus en harmonie avec les dépenses d'extension des réseaux et d'équipement des usines et des secours. Il ne reste plus à l'heure actuelle qu'un tout petit nombre de secteurs étendant les mailles, de plus en plus serrées, de leurs réseaux sur des étendues de plus en plus vastes.

Ce sont ceux du groupe « Force et Lumière » de Grenoble, comprenant tout le Chablais, le Haut et Moyen-Faucigny, le Genevois, l'Albanais, celui du Borne à La Roche et Reignier, et celui des Forces du Fier, avec ses filiales et sous-traitants. On doit y ajouter quelques « régies » intercommunales achetant l'énergie en gros à l'un ou l'autre de ces groupes, pour la revendre en détail dans les campagnes, comme celles des Beauges, de Seyssel, et, en cours de constitution, celle de Thônes.

Mais si le nombre se restreint, la puissance installée s'accroît rapidement et des interconnexions s'établissent pour secours et échanges entre chutes de régime torrentiel ou glaciaire.

Les tensions des lignes de transport s'élèvent. Aux 12.000 volts de Thonon s'ajoutent les 45.000 volts du Fayet à Ugine et les 70.000 volts d'Ugine à Brassilly, Seyssel et Lyon, tension adoptée en 1914, mais non encore dépassée depuis en Haute-Savoie, alors que la Savoie est traversée par la ligne Bourg-Saint-Maurice-Lyon, fonctionnant à 120.000 volts et bientôt portée à 150.000.

La Société d'Electrochimie, dont le centre d'Ugine sert de chef d'orchestre, alimente conjointement avec les usines locales et pour leur porter secours, le Chablais, le Faucigny, la partie sud du Genevois, Chambéry et Aix-les-Bains, sans parler de Lyon. Elle les fait bénéficier des réserves très importantes (80 millions de kilowattheures) constituées par le bel aménagement du lac de la Girotte. La Société de Force et Lumière alimente par son usine de Bellegarde sur le Rhône, les régions de Saint-Julien, Frangy et Seyssel. Ces deux systèmes sont actuellement indépendants, au point de vue de la circulation du courant électrique, mais il semble inévitable qu'un jour prochain ils n'en feront plus qu'un seul. Le même fluide circulera alors dans tout le département, dans une grande partie de la Savoie et de la région lyonnaise, en attendant que ce soit le même pour toute la France et peut-être l'Europe, si ce n'est l'ancien continent.

Il sera bien permis maintenant à l'ancien ingénieur, depuis 1901, puis Directeur de la Société des Forces du Fier d'ouvrir une parenthèse et de dire quelques mots sur le développement de cette entreprise, dont le rôle régional est loin d'être négligeable. En 1898, les hommes d'initiative qui avaient conçu et réalisé la création du tramway d'Annecy à Thônes, dont nous pleurerons en passant la prochaine disparition, songèrent à actionner ce tramway par l'électricité et constituèrent, sous les auspices de la nouvelle compagnie, la Société des Forces du Fier, au modeste capital de 500.000 fr. L'animateur de ce groupe était notre regretté collègue, M. Barut, si prématurément disparu après avoir joué un rôle considérable dans l'industrie et dans la région. La jeune Société achetait les riverainetés et terrains nécessaires à l'aménagement de la chute de Brassilly et entreprenait la construction du tunnel coupant la boucle du Fier. La crise industrielle de 1901 survint alors et arrêta les travaux. Mais les besoins d'électricité croissaient, et les Annéciens, soumis au monopole de la Compagnie du Gaz cherchaient une solution. En 1902 la Société se réveilla et força le blocus de la Compagnie du Gaz, en éclairant la gare P.-L.-M. d'Annecy avec un alternateur installé aux Papeteries de Cran et une ligne suivant le Thiou, sans emprunter de voie publique. Cet éclairage datant de septembre 1902 fut le levier qui amena la vieille compagnie du gaz à céder son exploitation à la jeune Société. Le traité primitif de 1847,

renouvelé pour 40 ans en 1870 fut prolongé de 20 ans en 1903 et complété par une concession d'électricité.

Parallèlement le barrage et l'usine de Brassilly couronnaient l'aménagement de la chute et le premier groupe hydro-électrique de 375 chevaux était mis en service en novembre 1904 en même temps que la ligne de transport sur Annecy et le réseau de cette Ville.

La Société trouva sur place, avec le concours de la banque dirigée par notre collègue M. Laydernier, les capitaux nécessaires à ses créations et qui, à fin 1905 atteignaient déjà près de 2.000.000 fr. Ils atteignaient 5.000.000 en 1914 et se totalisent aujourd'hui par 25.000.000 fr. ce dernier chiffre en francs de divers aloi.

Après Annecy les distributions s'étendirent sur Cran (1905) Meythet et la rive Est du lac (1906-1908) puis la rive Ouest et la direction d'Aix-les-Bains (1910-1914).

En 1906 la Société s'entendit avec la fabrique de phosphore Mital, Cambon et Cie, fusionnée plus tard avec la Société Coignet, pour lui vendre ses excédents d'énergie et l'usine de Brassilly qui ne comprenait primitivement que 3 groupes de 375 chevaux, fut complétée par 2 groupes de 750 (1908). Beaucoup se rappelleront les flammes vacillantes qui jetaient des lueurs fantastiques dans le bassin de Lovagny.

Mais les besoins d'énergie croissaient. En 1910 la Société s'entendit avec la Société du Haut-Grésivaudan de Chambéry, pour jonctionner les deux réseaux à Aix-les-Bains, dont la distribution locale fut rachetée, et pour compenser ainsi des régimes de chute assez différents. Un peu plus tard, la Société s'entendait avec la Société Paul Girod, d'Ugine, pour lui acheter de l'énergie de secours, et, avant que la jonction soit faite, cette entente s'élargissait par un accord avec la Cie du Gaz de Lyon. La ligne à 35.000 volts, Brassilly-Aix les-Bains était mise en service dans l'été 1912 ; celle à 70.000 volts de Venthon (Albertville), à Brassilly et Seyssel en juillet 1914.

La guerre survint alors, arrêtant net le développement des réseaux. Mais les fabrications de la défense nationale s'intensifiaient, l'énergie se faisait rare, et M. Herriot, alors ministre, organisait la réquisition de l'énergie électrique, et son affectation, dans laquelle la Savoie était un peu sacrifiée à Lyon. En 1917, sur les instances du Ministère de l'Armement, la Société amorça l'aménagement de la chute de Chavaroche ; dès 1909 elle avait commencé à acheter les riverainetés et

terrains nécessaires, notamment ceux de notre regretté bienfaiteur M. Marès, dont le château de Montrottier fut éclairé à cette époque. Mais la municipalité de Lovagny s'était opposée à la cession, alors nécessaire, des droits de la commune, et ce n'est qu'avec l'appui du Gouvernement qu'on put arriver à un accord. L'aménagement de cette chute en des temps troublés dura six ans. Depuis lors, elle a été complétée par l'aménagement du Pré-du-Seigneur, loué à l'Académie Florimontane, en bassin d'accumulation et elle se termine actuellement par l'installation d'un 3e groupe hydroélectrique. Ce dernier a une puissance de 4.500 chevaux alors que les deux premiers avaient 3.000 chevaux seulement.

Actuellement la Société étudie de nouvelles chutes dans les bassins du Borne et de la Chaise, sans abandonner complètement l'idée d'une usine thermique de secours, soit à Cran, soit près des mines d'Entrevernes. La loi de 1919 sur les forces hydrauliques a beaucoup modifié la situation, malheureusement les chutes se font de plus en plus rares et chères, tout au moins dans nos régions.

Elle vient de renouveler avec la ville d'Annecy pour 30 ans ses concessions de gaz et d'électricité. Elle continue à étendre ses distributions dans les communes comprises dans sa zone d'action, les derniers accords concernent Marcellaz, Seythenex, Seynod et Marlens. Le courant du Fier circule maintenant à Faverges, Thônes, Thorens, Cruseilles, Rumilly, Alby et Aix-les-Bains, pour ne parler que des chefs-lieux de cantons.

Quelques chiffres souligneront le développement industriel de la Société ; en décembre 1905, la puissance distribuée atteint 250 chevaux ; en 1910, 1.500 chevaux ; en 1913, 2.000 chevaux ; en 1920, 3.500 chevaux et en 1925, 5.000 chevaux ; en 1929, près de 8.000 chevaux.

Les lignes de distribution de la Société dépassent actuellement 500 kilomètres et l'énergie distribuée sur les réseaux a atteint l'an dernier 33 millions de kilowattheures.

Les industries anciennes ont bien vite abandonné leurs machines à vapeur et ont pu développer progressivement leur importance ; de nouvelles industries attirées par les conditions qui leur étaient faites sont venues contribuer au développement de la région, notamment celle des Roulements à Billes, occupant près de mille ouvriers, celle des Pierres scientifiques, pour ne citer que les plus importantes. Les clients de

force sont actuellement près de 700, et ceux de lumière 11.900. Il ne faut pas omettre non plus l'usine d'étain et les fours à chaux de Vovray, qui bien que n'étant pas, à proprement parler, clients de la Société, utilisent néanmoins ses lignes.

Cette parenthèse terminée, je m'en excuse, et je vais dire maintenant quelques mots de l'utilisation de l'électricité dans nos régions. Ces emplois seraient innombrables si l'on pouvait produire et distribuer l'énergie électrique à très bon compte, ce serait un retour à l'âge d'or. Malheureusement, il n'y faut guère compter dans l'état actuel de la science et de la fiscalité, et la rareté croissante des chutes disponibles rend leur aménagement de plus en plus dispendieux.

Ces emplois, limités à l'origine à l'éclairage, se sont rapidement étendus à la petite industrie, puis à la grande, surtout depuis la guerre. Actuellement un grand mouvement se dessine vers les emplois ménagers : fers à repasser, réchauds, bouilloires, radiateurs, chauffe-bains, hachoirs, aspirateurs, cireuses, frigorifiques, etc.

Cependant l'éclairage électrique continue à se répandre rapidement dans toutes les classes de la Société ; le prix de l'énergie pour cet emploi, qui était de 0 fr. 60 le kwh avant la guerre est bien monté à 1 fr. et plus, mais le concurrent pétrole a sextuplé son prix et les lampes qui consommaient, au temps d'Edison 4 watts par bougie, n'en consomment plus guère que le sixième. Aussi nos ancêtres se trouveraient-ils très étonnés du luxe de l'éclairage de l'intérieur le plus modeste. L'agriculture commence timidement à employer des moteurs électriques. Les emplois électrochimiques ou électrométallurgiques se développent rapidement. Mais là notre région se trouve concurrencée par l'électricité fournie en grande quantité comme sous-produit des cokeries et hauts fourneaux du Nord et de l'Est.

La traction électrique se généralise, soit avec fil ou rail de contact, comme au Salève, à Chamonix ou à Modane, soit avec accumulateurs. Des progrès continuels sont faits dans cette dernière voie, mais ne sont pas encore arrivés à supplanter l'essence américaine. Il est probable que les lignes de chemin de fer de la région auront d'ici vingt ou trente ans, suivi l'exemple de celle de Chambéry à Modane, pour le plus grand bien des usagers.

Le chauffage des appartements par utilisation directe de l'énergie calorifique produite par le passage du courant dans

une résistance est une utopie ; il faudrait plus d'énergie pour chauffer ainsi une usine que pour actionner ses machines et toute l'énergie produite dans le département serait loin de suffire au chauffage des maisons de la seule ville d'Annecy. Mais il est permis d'entrevoir ce chauffage indirect par la pompe thermique par exemple, d'un rendement très supérieur, et que l'on cherche à mettre au point maintenant.

Quoiqu'il en soit, si l'on juge par ce qui se passe dans certains pays, la Suisse et les Etats-Unis, par exemple, nous sommes loin encore d'être arrivés à la limite du développement, et il est vraisemblable que dans vingt ans, la consommation aura encore plus que doublé, bien que plus de 80 % des habitants soient maintenant desservis.

Il est évident que ce développement entraînera de grandes modifications dans les usines productrices et les réseaux distributeurs, et il est permis de se demander si les sources d'énergie encore disponibles, suffiront à l'alimenter longtemps.

Ce problème serait vraiment angoissant si l'on n'entrevoyait pas d'autres sources que celles actuellement connues ; les mines de charbon s'épuisent, les unes après les autres, les chutes d'eau restant disponibles présentent moins d'intérêt, et se font de plus en plus rares. Dans notre département, plus de la moitié de l'énergie qu'elles peuvent produire est déjà utilisée.

Mais il faut faire crédit à la science dont les progrès sont indéfinis. On entrevoit par exemple l'utilisation du rayonnement solaire qui est d'un ordre de grandeur tout différent. Au Sahara, chaque mètre carré reçoit ainsi l'équivalent d'une puissance moyenne de deux chevaux pendant huit heures par jour. L'utilisation de quelques centaines de kilomètres carrés, de cet immense territoire, même avec un rendement médiocre, suffirait à renflouer tous les réseaux du monde. Il y a aussi l'énergie des marées, celle que M. Georges Claude cherche à domestiquer dans les mers tropicales, et celle atomique, plus importante encore. Enfin, on peut songer au feu central et supposer que des gisements de charbon extrêmement importants mais non découverts existent encore sous nos pas. Nos enfants ont donc pour longtemps du pain sur la planche.

AUSSEDAT.

Une nouvelle espèce d'Ombellifère

Bunium pygmaeum G. Beauv.

Le genre Bunium appartient à la famille des Ombellifères. Linné forma son nom avec un mot grec qui désigne le navet, par allusion à la forme tubéreuse de la racine. Dans les Flores françaises, ce genre a eu des fortunes diverses. Notre excellent botaniste E. Perrier de la Bâthie, dans le *Catalogue des plantes vasculaires de la Savoie*, le réduit à une seule espèce, le *Bunium alpinum* Wald. et Kit. et il loge le Bunium classique dans le genre Bulbocastanum sous le nom de *Bulbocastanum Linnaei* Schur. Ce fut une inspiration malheureuse. En effet, E. Burnat, dans sa *Flore des Alpes Maritimes*, vol. IV, p. 141 (1906) a démontré que le *Bunium alpinum* W. et K. est une plante croate qu'on n'a pas encore trouvée en France (1) ; sous ce nom Perrier a, par erreur, désigné une variété naine du *Bunium bulbocastanum* L., la *var. nanum*, de Cariot-Saint-Lager (1897). L'erreur est reproduite par la *Flore de France* de Rouy-Camus, vol. VII, p. 349. La Flore Cariot-St-Lager grossit le genre *Bunium* de Linné des espèces *B. verticillatum* Gr. et Godr. et *B. carvi* Bieb. qu'on trouve généralement sous le nom linnéen de *Carum*. La Flore Bonnier-Layens, par un procédé exactement contraire, supprime le vieux nom *Bunium* et introduit le *B. bulbocastanum* L. dans le genre *Carum*.

M. G. Beauverd, le savant Conservateur de l'Herbier Boissier, à Genève, pour contrôler l'indication erronée relative au *Bunium alpinum* W. et K. a exploré récemment les environs de Pralognan. Il a constaté en effet l'absence totale du *B. alpinum* W. et K. et il a découvert une autre espèce naine de Bunium, non décrite, qu'il a nommée *B. pygmaeum* Beauv. *Le Bulletin de la Société botanique de Genève* (vol. XXI, fasc. 1, p. 223 à 226) en donne la description. Cette espèce, la plus débile de toutes les espèces connues dans ce genre, a une tige de 4 à 12 cm. de hauteur. Elle se distingue par la structure de ses feuilles radicales à segments trifoliolés *mais non irrégulièrement dentés ni longuement trifides*, par sa tige plus flexueuse, à entrenœuds beaucoup plus courts, par

(1) Cf. Beauverd, in Bull. Soc. botan. de Genève, T. XXI, fasc. 1, p. 223.

la nuance particulière de ses fleurs d'abord d'*un blanc-verdâtre* qui rappelle la fleur de la petite ciguë tandis que celles des autres espèces de Bunium sont d'un blanc-crême. Les côtes des akènes sont séparées par des vallécules à *doubles bandelettes*. Le bulbe sphérique a 8 à 15 mm. de diamètre. Localité : aiguille de la Vanoise, au-dessus de Pralognan, vers la cote 2.600 où elle abonde.

Concluons : Il existe dans la flore française des Bunions nains dont le plus connu est le *B. nanum* Car. et St-L., var. du *B. bulbocastanum*. Le B. *pygmaeum* Beauv. vient se placer près de lui mais sans parenté probable, en tout cas avec des caractères spécifiques nets. Chez les végétaux, de même que chez les animaux, tous les nains ne sont pas nécessairement frères ; ils peuvent descendre de souches différentes.

A. Flamary.

J. Désormaux et R. Avezou

LE TESTAMENT d'ANGELON DE BELLEGARDE

doyen de Notre-Dame d'Annecy

Professeur de rhétorique au Collège fondé par Eustache Chappuis

(14 janvier 1550)

Parmi les anciennes familles du Genevois qui ont joué un rôle dans l'histoire de Savoie au cours du XVIe siècle, l'une des plus remarquables est celle des Bellegarde. Un des fiefs transmis du père au fils aîné était le château de Montagny, près d'Annecy. D'où le nom que l'on donne souvent au représentant de la branche aînée, devenu *Montigny* dans les vers de Marot.

Le *Tableau* ci-joint se borne à mentionner les personnages de cette famille dont le nom revient plus d'une fois soit dans les pièces d'archives, soit dans les textes du XVIe siècle (Marot, Jehan Boyssonné, Marc-Claude de Buttet).

ESSAI DE TABLEAU

ANGELON (I) DE BELLEGARDE

	LOUIS DE BELLEGARDE gouverneur de Nice, Sgr de Montagny	**une fille mariée à G. DE FERT**	**CLAUDE DE B. protonotaire et doyen de N.-D. en 1536. (Bruchet, E. 418 p. 137.)**

CLAUDE DE BELLEGARDE (l'auteur des pièces patoises signalées par Buttet); « ton aysné », dit Marot.	**CHARLOTTE AGNETTE MADELEINE héritières de leur frère**	**ANTOINE DE BELLEGARDE**	**Angel [I] on (II) proton. et doyen de N.-D. à qui Marot dédia l'épître à un Sien Amy, profes. de rhétor. au Collège d'Annecy, suiv. F. Mugnier; l'auteur du présent testament.**

ANNABLE JEANNE FRANÇOISE

Toute cette famille, écrivions-nous jadis (*Revue Sav.*, 1920, p. 90) mériterait une monographie (1). Elle a donné à la Savoie des capitaines et des diplomates, à l'Eglise des prêtres distingués (deux furent protonotaires et doyens de Notre-Dame de Liesse). Nous n'aurions garde d'oublier les humanistes et poètes (ou versificateurs). L'un d'eux, au témoignage de Marc-Claude de Buttet, composa des poésies en patois savoyard, dont nous avons souvent regretté la perte ; un autre, célébré par Boyssonné, fut cet « Amy très cher » à qui Marot dédia l'une de ses dernières épîtres (Cf. *Rev. Sav.*, 1920, p. 85, sqq.).

François de Myozinge, poète et chroniqueur, dont nous avons un jour rappelé la mémoire (*Revue Sav.*, 1919), appartenait peut-être, lui aussi, à l'une des nombreuses branches de cette famille. C'est un Fournier (de Marcosset), comme nous croyons l'avoir établi — et l'on trouve aux Archives de la Haute-Savoie (Bruchet, *Ripaille*, 424) un document mentionnant un Pierre de Bellegarde, alias Fornier, damoiseau, qui déposa au procès relatif à la mort du Comte Rouge. Les Archives de Genève signalent aussi plus d'une fois à notre attention tel autre membre de cette famille. Ainsi, par mandat daté de Chambéry (5 mai 1527) le duc de Savoie fait délivrer au sieur de Bellegarde de Montagny 20 écus soleil « pour aller prendre la possession de l'office du vidompnat de Ge-

(1) « Il y aurait lieu principalement, ajoutions-nous, de consacrer un article au professeur de rhétorique, le correspondant de Marot. »

nève, ce en déduction de ses gaiges à cause dudit office ». (*Registres du Conseil de Genève*, tome X [1928], p. 376, n. 3.) (1)

Louis de Bellegarde fut gouverneur de Nice. Angelon (II) de Bellegarde, et son frère Claude, le poète patois, fils du précédent, sont aussi connus, grâce aux recherches de l'érudit F. Mugnier (qui les a cependant parfois confondus). Aujourd'hui c'est le doyen de Notre-Dame, Angelon II, sur qui nous voulons rappeler l'attention. En attendant qu'il ait trouvé son biographe, nous avons la bonne fortune de faire connaître son *Testament*. Ce document (2), intéressant à divers titres, déjà signalé par Max Bruchet, a été classé par M. Claude Faure, dans le fonds de la Collégiale Notre-Dame de Liesse, dont le répertoire (série G, 2e fascicule) a été publié en 1929 par M. Avezou. En le publiant dans la *Revue Savoisienne*, avec l'aimable collaboration de notre jeune et savant confrère florimontan, nous sommes heureux de tenir la promesse faite aux membres de notre Académie, en juin 1929, lors de cette réunion au château de Montrottier dont nous conserverons un émouvant souvenir.

J. Désormaux.

TESTAMENT D'ANGELLON DE BELLEGARDE

(Arch. dép. de la Haute-Savoie. 7. G. 370. pièce nº 1.)

Le double du testament d'Angellon de Bellegarde, reçu le 14 janvier 1550, à Magland en Faucigny, par le notaire Aimé-Henry de Saint-Jeoire, entré aux Archives de la Haute-Savoie, sans doute avec un des nombreux lots de papiers de famille qui y ont été versés principalement de 1860 à 1910, forme un cahier in-8º de 4 folios dont deux et la moitié d'un seulement sont écrits. L'état de conservation est excellent, l'écriture, du type courant du milieu du XVIe siècle, est d'une lecture modérément difficile ; le signe du notaire figure en bonne place à la fin du texte.

« Considerant l'humayne fragilité (3) de nostre vie n'estre aultre qu'ung jeu dessus ung theatre faictz de petite duree,

(1) Voir aussi la note de la p. 4, et tome IX, 468, s. q. q.

(2) Coté 7 G. 370, pièce nº 1 aux Archives de la Haute-Savoie.

(3) On remarquera le ton presque solennel de ce début. C'est un lieu commun (nous le retrouvons dans toutes les littératures) que la rapidité ou la fragilité de la vie humaine. (Voir les magnifiques périodes d'un Bossuet). Quant à la comparaison de cette vie à une pièce jouée sur un théâtre, c'est un autre lieu commun qui avait déjà inspiré, avant Balzac et Bossuet, nombre de développements oratoires. Un thème voisin est celui de la πομπή (Lucien) procession ou « montre » comme disaient les contemporains d'Angelon de Bellegarde.

Cette période initiale nous semble déceler le style d'un professeur de rhétorique plutôt que les formules traditionnelles des notaires. Ici le rôle du notaire, comme il est dit plus bas, s'est borné à « escrire, souscripre et signer ».

pensant tousiours a aultre cas plus parfaictz et plus dignes par nostre saulvement, ensuyvant la saincte escripture disant : *Sumus habentes non tanquam habentes, et possidentes non tanquam possidentes, hic civitatem non habemus permanentem, sed futuram inquirimus.* Certainement non pas tant seulement est nostre vie comme le jeu d'une comedie (1), mais encoures plus briefve, et que plus est aussi fragile qu'une bolete faicte de savon et d'eau (2), car nostre vie et mort sont si prochaine l'une de l'aultre qu'il n'ayt si puissant qui ay pouvoir les separer l'une de l'aultre (3), ne avoir une heure de retardation asseuree. Pourquoy (4) est louee la personne que (5) tache de vivre en l'estat qu'il vouldroictz mourir (6). Ce pensant, pour non estre reprins de vilication (7) envers Dieu touchant le temps qu'il luy a pleu me tenir en ce monde et jouyr de ses biens faictz et grace, je, Angellon (8) de Bellegarde, prothonotaire (9) et doyen de Nostre Dame la Lee (10) d'Annessy, filz de feu noble et puissant Loys de Bellegarde (11) en son vivant gouverneur de Nyce et seigneur de Monta-

(1) Au sens usuel (et plus étendu) de pièce de théâtre.

(2) Il y a ici, croyons-nous, un ressouvenir de saint Jean Chrysostome. Nouvelle raison de reconnaître le ton personnel de cette pièce, moins banale, en dépit des lieux communs, que les formules initiales des testaments contemporains.

(3) Encore un lieu commun, mais le style est d'une fermeté qui méritait d'être soulignée, pour l'époque.

(4) Pour quoy (= c'est pour cela que) = *Propter quod.*

(5) *Que*, pour *qui*, fréquent dans la conversation, et resté dans les patois. Plus loin, on relève *il*, bien que se rapportant à *personne*. Sorte d'accord logique : l'homme.

(6) Angelon devance Montaigne.

(7) *Vilication*. administration de la vie ; conduite.

(8) *Angelon* ou *Angellon*, tel est bien le prénom de notre personnage, et non *Angelot*, comme transcrivait F. Mugnier. Nous avons déjà signalé cette légère différence. Voir J. Désormaux, *Rev. Sav.* 1920, p. 90, n° 12.

(9) Le Protonotaire était un officier de Cour de Rome ayant degré de prééminence sur les autres Notaires apostoliques. Les Protonotaires Participants étaient mis au rang des prélats et portaient le violet, le rochet, et le chapeau avec cordon et bord violet. En Savoie, comme en France, la qualité de Protonotaire n'impliquait aucune fonction et semblait s'obtenir assez facilement par un rescrit du Pape.

Un oncle d'Angelon avait été comme lui doyen de Notre-Dame et protonotaire. (Voir le petit tableau généalogique).

(10) La *Lée* (*Laeta*), remplacé d'ordinaire par le continuateur de *Laetitia* > *Liesse*. C'est l'origine de patronymes qui reviennent fréquemment dans l'histoire d'Annecy, sous des formes diverses, telles que *Delalée*, de *Lallée*, l'*Alée*, etc.

(11) Sur le père d'Angelon, F. Mugnier, *Marc-Cl. de Buttet* et *Boyssonné*, passim. Cf. *Registres du Conseil de Genève*, t. X, Genève 1928, p. 376, n. 3, 377 et 382.

gnier (1), par ceste presente minute signee de ma propre main et scellee de mon seau, faictz mon testament et derniere volente (2) comme s'ensuyt, priant tous ceulx que le verront et liront y adiouster aultant de foy comme sy la forme du droictz establie y estoit entierement sans avoir esgard à la formalité (3), lequel aussi j'ay voullu faire escripre, souscripre et signe d'un notaire par plus grande corroboration, ordonnant par ma derniere volenté ce present vailliant (4) soit par droictz tant de testement que de codicille.

« Et Premièrement donne (5) rans et recommande mon ame a Dieu, Notre Dame la Vierge Marie et a tous les sainctz de paradis, j'entendz icelle ame étant partie de mon corps (6) qui soit mys et sepulturé (7), sy je meurs dans le conté de Genevoys en l'esglise Notre Dame la Lee, au vars (8) des doyens de la dicte esglise d'Annessy, en chargeant mes heretiers faire sur le dict vars une pierre de marbre inscripte de mon nom et de mes armes (9), et le jour de mon enterrement, donner à tous prebtres se trouvant autour et ayant dict messe, troys solz, et faire dire troys grandes messes, le surplus soyt à la discretion de mes heretiers. J'ordonne mon sepueliement (10) soyt faictz dans quarante jours appres ma mort, la out j'antans mes parentz estre appelles, troys douzaines de tourches (11), troys grandes messes et centz petites à troys solz pour prebtre, accoutrer trezes povres de solliers, chauses, robes et bonet. Et sy je meurs en Fouci-

(1) Graphie de Montagny, commune de l'arrondissement d'Annecy. Dans l'épître de Marot *A un sien Amy*, ce toponyme est devenu *Montigny*. — La finale *ier* a subsisté dans beaucoup de noms de lieu de notre région, à côté de *i*, issu de yod + acum. L'inverse a également lieu : *Régnier* est *Régny*, dans le *Dictionnaire* de GRILLET.

(2) Forme fréquente. Analogie du participe présent plutôt que prononciation locale.

(3) Nous dirions : à la *forme*. Noter l'évolution de sens du dérivé.

(4) *Valant*. Forme et tour syntaxique à remarquer.

(5) *Rends*.

(6) Qu'il. Latinisme.

(7) Ce verbe est encore en usage dans le français régional.

(8) Ce mot mériterait une monographie. Nous la donnerons ailleurs. Il est répandu dans toute la Savoie (Cf. le *Dict. Savoyard*). Il désigne le tombeau de famille, et par extension un cimetière.

(9) Les armes des Bellegarde étaient : parties d'argent à 3 pals de sable, à la fasce de gueule brochant sur le tout, chargée de 3 heaumes d'argent.

(10) Le mot est distinct de sépulture et offre, comme on voit, un sens légèrement différent que le texte précise. (Voir aussi quelques lignes plus loin la différence entre *enterrer* et (en)*sevelir*).

(11) Prononciation régionale de *torche*.

gny (1) j'ordonne estre enterré en l'esglise de Sainctz Jacques de Sallanche au vars de mes predecesseurs, et faire mes biens faictz telz comment j'ay dict allieurs, la ou je morray que je soyt enterre, mais sepvelli Annessy. Item je donne et legue a la dicte esglise Notre Dame la Lee d'Annessy ma mayson entierement, qui est venue de mes predecesseurs, situee en la rue de l'Isle, dessoubz le chasteaulx, pres du chemyn des Vignies et la Perrière, soubz la charge qu'il playse au Chapitre de la dicte esglise Notre Dame La Lee que je soy enterre en leur esglise comment j'ay dict, et que le jour de la Nativité Notre Dame incontinent appres Complie, dient les chanoennes chantant *Ave Regina Celorum* à geneulx les *De Profondis* et l'orayson *Presta quid sumus* par le doyen de la dicte esglise, et, avenant le Grand Pardon (2), leur playra dire le predict *Ave Regina Celorum* ouz aultre moctet en musique, plus que celle mayson sus leguee et jardyn, curtil (3) et grange soient pour l'habitation et demourance du doyen de la dicte esglise et que en la murallie de la dicte maison sur la rue soit elevée en pierre coppée ou sculptée : *Domus decani*, ensemble mes armes, ce que je prie faire au dict Chapitre, auquel je legue pour les dites chouses cinquante florins pour ung copt (4) ou trente solz annuelz pour lesdictes choses accomplir. Et en cas que le dict Doyen legataire (5) dedans l'an qu'il aura la possession, je luy encharge qu'il face faire ce a la dicte maison comme dessus, et en cas qu'il deffalliez (6) je donne la dicte maison à l'Hôpital de la dicte ville d'Annessy, priant la dicte ville faire comme dessus. Plus que mes heretiers facent une chappelle pres de l'esglise de Montagnier (7), a main gauche pres la sepulture de feu Dame George de Fert, ma tante, de contenance et equipolance de l'aultre chappelle, et qu'ilz la rente de cincq florins pour

(1) Les plus anciennes résidences des Bellegarde étaient Magland, où ils possédaient, sur la rive droite de l'Arve, la maison forte de ce nom (Bellegarde) et la ville de Sallanches.

(2) Sur les Grands Pardons, voir : Mgr Rebord, *Grands et petits Pardons d'Annecy. — Encore les Grands Pardons d'Annecy. R. S.* t. LXV, 1924, p. 76-81, 170, 176, s. q.

(3) Jardin. Voir le *Dict. Sav.* de Constantin et Desormaux, p. 117).

(4) Pour un *copt* (graphie singulière : coup) : en une fois.

(5) Il doit y avoir un mot omis, à restituer, après *legataire*.

(6) *Deffalliez*. Emploi abusif et analogique de z final servant à indiquer une syllabe atone.

(7) Il n'est pas question de cette chapelle au procès-verbal de la visite de l'église de Montagny en 1580.

an à une messe pour sepmaine, et que elle soit soubz le vocable de Sainctz George et Sainctz Michiel, et eulz ayant le droictz perpetuel. Item plus je legue à Philippe Pechouz, mon serviteur sa vie sur mes biens ou vingtz florins annuel a sa vue durant tant seulement (sic). Item je legue à Messire Claude Pellyn, prebtre, la mellieure de mes robes de drap. Item je legue les accoustremens de soye que j'ay aux parroisses de Montagnier et de Champery, pour faire des accoustremens de l'esglise. En tous mes aultres biens universels, je, predictz testateur, faictz mes heretiers et les nommez de ma propre bourse, c'est ascavoir pour la moytie de tout mon bien, nobles Dames Magdaleyne Charlocte et Agnete de Bellegarde, mes chieres seurs et leurs enfans, et pour l'aultre moytie, nobles Annable, Janne et Françoyse de Bellegarde, mes chieres nyepces, fillies de feu noble et puissant Anthoyne de Bellegarde, mon frère, et leurs enfans in stirpes et non per capita (1), antandant qu'elles succedent l'une à l'aultre, c'est ascavoir les seurs en seurs et mes nyepces l'une à l'aultre pour lesquelles j'antans estre faictz tout le contenu icy dessus, payer mes debtes et tous actes heritaires (2), faisant les exequtions du predict : noble et puissant André de Montfort, gouverneur de Nyce, Claude de Bellegarde, de Thonon, Anthoyne de Bellegarde, seigneur de Disonche, Aymé de Bellegarde, de Myoucier (3), mes cusyns, ausquelz remet la charge de l'exeqution du present testement, les priant bien humblement l'accepter, leurs donnant a chacun de mon bien pour leurs peynes, à la discretion de mes dits heretiers, vollant ledit testateur estre faict tant de clauses que en seront requises et demandées, etc... Faict et passé à Maglans en la mayson forte de noble et genereulx Jehan de Loche, le quatorziesme jour du moys de janvier, l'an mil cincq cens et cinquante, es presences de Michiel, filz de feu Pierre Tuaz, de Sallanches, Pierre, filz de feu Maurys Chamonix, de Maglans, Jehan, filz de feu Jehan Conrier, de Maglans, Rod., filz de feu Jehan Berchon, de Megevaz, Pierre, filz de André Carabel, de Sallanche, et Nycolas, filz de feu Pierre Cataut, aussi de Sallanche, tesmoings à ce requis, priés et demandés par moy dit testateur et moy dit notaire soussigné ; et moy Aymé

(1) Nous dirions : par branche et non par tête (ou individuellement).
(2) On peut relever cette forme *héritaire*, peu usuelle.
(3) Mieussy. D'après le *Pourpris*, l'origine des Bellegarde serait au villa de Misiez, paroisse de Myoucier (Mieussy), en Faucigny.

Henri de Saintz Joyre, du diocèse de Genève, des auctoritez apostolicque et comitale, notaire public soubsigné, qui, requis et du commendement du susnommé testateur ay reçeu cest present instrument de testement, lequel j'ay escript et soubscript de ma propre main et signé fidelleme t de mes sing manuel accoustumés, puys l'ay expedié en faveur et ayde de nobles Janne et Françoyse, filies de feu nobles et puissant Anthoyne de Bellegarde, legataries et des leurs, en tesmoinage de verité, et tout ce que y est comprin :

Pour copie conforme.

R. AVEZOU.

SOURCES

Sur Angelon de Bellegarde et sa famille, voici les sources essentielles à consulter :

1. FORAS (de), *Armorial.*

Archives Départementales de la Haute-Savoie (M. BRUCHET, série E. — R. AVEZOU, série 7 G.)

Archives municipales d'Annecy. — Voir la magnifique *Table* (manuscrite, in-4°) *des Registres de l'ancien Conseil* due à M. G. LETONNELIER. (Aux Archives départementales).

Registres du Conseil de Genève, tomes IX et X.

2. MAROT. *Epitre « A un sien Amy »* (1543).

J. de BOYSSONNÉ. (Voir l'ouvrage que F. MUGNIER lui a consacré.)

Marc-Claude de BUTTET. *Apologie pour la Savoie.* In F. MUGNIER, *Marc-Claude de Buttet.* Même ouvrage, passim.

3. Outre les deux ouvrages indiqués de F. Mugnier (C. R. in *Revue Savoisienne*, 1898), voir également F. MUGNIER, *Soc. Sav. Hist. et Arch.*, XXXIX (1900). (A propos de l'épigr. 197 de Marot, Madame de la Barme était-elle une sœur de Claude de Bellegarde ?)

GONTHIER (Abbé), *Annecy au XVe siècle* (*Œuvres hist.*, t. II.).

J. DÉSORMAUX, *F. de Myozinge*, poète et chroniqueur annécien, (*Rev. Sav.* 1919).

Id., *Langue Savoisienne et patois savoyard* (Annecy, 1918).

Id., *L'épitre de C. Marot* « A un sièn Amy », *R. S.*, 1920.

Henry GUY, *Histoire de la Poésie au* XVIe *s.*, t. II.

Erratum. — Dans l'article : Promenade annuelle de l'Académie Florimontane (Allocution de M. Désormaux), *Revue Savoisienne* 1929, 2e semestre, p. 170, entre le second paragraphe qui se termine par ces mots : ... les choses et les figures de Savoie, et le commencement du paragraphe suivant, une citation de Lamartine est tombée :

Objets inanimés, avez-vous donc une âme
Qui s'attache à notre âme et la force d'aimer ?

Il convient de la restituer pour rétablir l'enchaînement des idées.

Le Poète DUCIS
(1733-1816)

DEUXIÈME PARTIE

LE BONHEUR (1761-1773) (Fin)

Le Banquet de l'Amitié.

Entre temps, pour faire diversion à son travail dramatique et peut-être aux agitations politico-parlementaires dont il rendait compte au prince de Wurtemberg, il composa, en 1771, un poème en l'honneur de l'amitié, dont on sait déjà qu'il eut le culte.

Il en décrit la genèse à son oncle Jean-François Ducis, chanoine de Moûtiers, en lui envoyant un exemplaire. Une Irlandaise distinguée et mûre, Mlle Redmond, dont le frère était lieutenant général des armées du roi — et dont le nom était encore porté de nos jours, de 1901 à 1918, par le chef du parti nationaliste irlandais, qu'il a conduit à la victoire définitive — réunissait, chaque quinzaine, depuis le milieu du siècle, en de somptueuses agapes, des écrivains, des artistes, des personnalités en vue, notamment M. de Roquelaure, évêque de Senlis, grand aumônier du roi, et les évêques d'Arras et de Saint-Omer, deux Savoyards, les frères Gonzié. Elle pria Ducis de célébrer ces cordiales réunions. Au lieu d'un bref à-propos, la fiction adoptée stimulant sa verve, il eut bientôt produit tout un poème en quatre chants, *le Banquet de l'Amitié.*

Relevons d'abord, glissé dans (1) une note, ce symbole suggestif, et digne, ce semble, d'être conservé : « Les Romains la représentaient sous la figure d'une jeune personne vêtue d'une tunique sur les franges de laquelle on lisait ces mots : *La mort et la vie.* Sur son front étaient gravés ces autres mots : *L'été et l'hiver.* La figure avait le côté ouvert jusqu'au cœur, qu'elle montrait de son doigt, avec ces paroles : *De près et de loin.* » Il va développer ce simple thème : Les plaisirs de la table assaisonnent et resserrent l'amitié ; par contre, l'amour et l'ambition en sont la peste. Et voici quelle fiction il construit sur cette donnée.

(1) *Œuvres de Ducis*, 2e vol., p. 143, en abrégé ; D. II, p. 143.

M. de Senlis, sous le nom d'Ariste, est las du monde.

Muse, dis-moi comment cet univers
Peuplé de fous, de sots et de pervers,
Charmant de loin, mais, vu de près, si triste,
Frappa d'abord l'œil étonné d'Ariste.

Il se réfugie dans la nature.

Un site agreste et simple en ses beautés
Surprend ses yeux...
Que l'air est pur ! Que ces sources fécondes
Laissent bien voir jusqu'au fond de leurs ondes.
Dans ces forêts point de détours trompeurs.
Oui, ce désert, je le sens à mon cœur,
Doit à mes yeux cacher une immortelle.
C'est l'Amitié. — C'est moi, lui répond-elle.
Eh ! que viens-tu chercher en ce séjour ?
Toi seul encor m'es donc resté fidèle !
Tu me connais, et tu vis à la cour !
Viens, suis mes pas. Ils vont. L'astre du jour
Du doux éclat d'un azur sans nuage
Drapait des cieux le superbe contour...
Mille arbrisseaux parfument leur passage.
Dans le lointain sont de vastes canaux
D'où, par les vents doucement agitée,
L'onde fait luire, à replis inégaux,
Les mouvements de sa moire argentée,
Que l'œil admire à travers les rameaux.

L'Amitié l'accueille dans sa demeure et se plaint que ses autels sont abandonnés. Survient Bacchus qui exhale la même plainte et lui propose une association, pour faire de nouvelles recrues. Il ne manque pas de verve ni de liberté, naturellement !

Pour toi, ma sœur, tu n'es pas inventive.
Dès qu'il s'agit d'honneur, de bonne foi,
On voit briller ta fermeté sincère ;
Mais en projets, en intrigue, en affaire,
Tous les fripons en savent plus que toi.
On ne rit plus ; tout dégénère en France.
Ranimons-y notre antique alliance.
Et pour y voir renaître les vertus,
De nos festins viens dresser les statuts. (*Chant I.*)

Pendant leur élaboration, Ariste admire les tableaux réunis par la déesse, représentant les amis célèbres, et parmi

eux, le Dauphin et la Dauphine récemment morts. Retenons cet hommage à la royauté. Mais,

Entre bons cœurs, quand un traité s'apprête,
Le verre en main, l'honneur veut qu'on le fête.
Pierri, Volnay, Condrieux, l'Ermitage,
Terroirs fameux, estimés d'âge en âge,
Sans doute alors vous avez bien montré
Que votre crû n'a point dégénéré.
Dans les cerveaux leur sève épanouie,
En fait jaillir épigramme, saillie,
Mots vifs et fins par l'esprit enfantés,
Mais du bon sens à coup sûr adoptés.
C'était ainsi, pleins d'une douce ivresse,
Que La Fontaine, et Molière et Boileau,
Assis à table, en quelque heureux caveau,
Parlaient sans fard, raillaient sans amertume,
Se consultaient sur le fruit de leur plume...

Les statuts allaient être signés, au champagne, quand un couple gracieux et perfide est introduit : c'est, sous un déguisement, l'Amour, qui par des présents et des prestiges, ensorcelle l'Amitié, et l'Ambition, qui enflamme de même le pacifique Bacchus. La peinture de leurs sortilèges est prestement enlevée, celle de leurs méfaits est humoristique. Nos amoureux se querellent, l'une voulant la solitude, l'autre la gloire.

Ciel ! deux malheurs, dit Ariste, au lieu d'un.
Nos pauvres dieux n'ont plus le sens commun.
Je ne sais plus, hélas ! où nous en sommes :
Quoi ! les dieux fous ! passe encore pour les hommes.
Les voilà donc, ces statuts fortunés,
Restés sans force, et nuls, et non signés.

Et il prie Jupiter d'envoyer aux deux égarés un songe pour les détromper. (*Ch. II.*)

L'Amitié voit, en rêve, sous mille formes, tous les tourments de l'amour, colombes dupées par des vautours, arbres enchantés inspirant et disciplinant l'amour, mais saccagés par la tempête; histoires d'Acys, Daphné, Eurydice. Piquée par l'épine d'une rose, elle se réveille, désenchantée. (*Ch. III.*)

Bacchus, de son côté, est transporté aux Indes, voit Bellone enfanter un monstre qui a un mécanisme compliqué à la place du cœur, un conquérant : curieuse préfiguration de celui que Ducis devait abhorrer. L'effort que Bacchus fait pour le terrasser le réveille, également dépris de l'ambition. Le dieu

et la déesse, honteux et confus, peu dignes de cette tâche, prient Minerve de dicter les statuts de l'Association. La déesse de la Sagesse les promulgue et y attache

L'intime accord des vœux, des sentiments
La fermeté, le secret, la constance,
Les bons conseils, la douce confiance,
Et ce bonheur d'exister en autrui
Sans distinguer si c'est ou vous ou lui...

Elle admet Bacchus dans l'Association, en expulse l'Amour et l'Ambition et en confie la direction à Ariste et à Mlle Redmond, dont les portraits flatteurs couronnent le 4e et dernier chant.

Le poème est allégorique, on le voit. Il frôle le burlesque, quand il montre les dieux en proie à une folie passagère, quand il rapetisse ces personnages ; mais il est plutôt héroï-comique, haussant l'Amitié au rang de divinité, le libre Bacchus à la prédication de la sagesse et de la vertu. La mythologie y règne, que nos poètes contemporains sont loin d'avoir éliminée. Des abstractions, amour, amitié, ambition, y sont personnifiées, comme dans le *Lutrin*, la Discorde, la Peur, la Nuit, la Mollesse... mais sans subtilité, et non sans verve et sans vie. C'est un badinage copieux et pourtant rapide, qui a l'allure épique : remarquez le prélude de chaque chant, invocation à la Muse, invention de la peinture par l'Amitié, évocation de la jeunesse et de l'amour, malédiction à l'ambition,

Monstre enivré de grandeur et de vent.

Un peu superficiel, brusque par endroits et souvent redondant, dédaigneux des présentations, des transitions, il encadre, non sans bonheur, des paysages, des portraits, des caricatures, des malices, des peintures de mœurs, il revêt la vérité d'un symbolisme varié et vivant, il est digne de la poésie dans un genre un peu abandonné, si poésie signifie création, et si la création consiste à faire quelque chose de rien.

On pense irrésistiblement au *Lutrin* de Boileau, et de suggestifs indices se joignent aux analogies intimes (ton héroï-comique, thèmes voisins), pour autoriser le rapprochement. Dans son discours de réception à l'Académie, Ducis parle de l' « inimitable *Lutrin* » : n'est-ce pas le demi-aveu d'une imitation inégale au modèle ? Son Ariste n'est-il

pas la réplique de celui de Boileau ? Tous deux amorcent l'action, Ariste-Lamoignon en suggérant le sujet, Ariste-M. de Senlis en l'introduisant, comme agent de liaison entre les amis et les dieux ; et tous deux interviennent dans le dénouement : Thémis charge le premier Ariste de la réconciliation des belliqueux gens d'Eglise ; Minerve confie au second, ainsi qu'à l'hôtesse, les destinées d'une réunion d'amis. Il n'y a pas jusqu'au mot « bagatelle » qu'on ne trouve et dans la préface de Boileau et dans une lettre de Ducis au prince son ami (1). L'éditeur ne connaît pas le poème visé ; mais les dates parlent : la lettre au prince est de juillet 1771, la lettre à l'oncle chanoine, de juin 1771. — Plagiat, s'écriera-t-on. — Non, patronage bien permis à un débutant, patronage discrètement avoué, qui atteste la modestie de l'auteur et a stimulé sa libre verve. Les différences sont grandes, en effet, décelant des tempéraments et des objectifs différents. Boileau chante, sur le mode ironique, une querelle religieuse, Ducis, la forme la plus aimable de la paix, l'amitié. Le premier veut remédier à la discorde entre frères, l'autre, la prévenir en s'attaquant à ses causes. Le premier est plein de réminiscences classiques, surtout virgiliennes ; le second, de souvenirs mythologiques. Tous deux sont gais, mais le premier est mordant, il daube sur la profusion des bénédictions de prélat, l'embonpoint des chanoines, etc. L'autre est inoffensif, pourchassant l'amour et l'ambition partout, sans viser une catégorie sociale ; tout au plus en a-t-il à l'ambition militaire, alors qu'elle a d'autres formes redoutables. « Le poème, écrit Ducis à son oncle, a eu le bonheur de réussir à la lecture (ou plutôt à l'audition)... Nos évêques l'ont trouvé très bien écrit — et c'est très vrai pour un banquet — et surtout avec une prudente circonspection. » Rien, en effet, de la guerre parlementaire qui battait son plein ; et, s'ils pensaient au *Lutrin*, aucune des allusions irrévérencieuses du modèle.

« C'est un ouvrage, au lieu d'une poésie fugitive », écrit l'auteur, non sans une satisfaction légitime ; la distinction est juste et l'ouvrage mériterait de ne pas être oublié.

***

Ainsi Ducis avait glissé ce plaisant intermède entre ses deux premiers succès dramatiques, l'un incontesté, l'autre un

(1) E. de Refuge, lettre 8e ; en abrégé : R. 8e.

peu disputé ; encore les partisans de *Roméo et Juliette* en appelaient-ils des contemporains à la postérité : c'était la gloire avec ses plus belles promesses.

Le poète avait longtemps cherché sa voie : il donnait son *Hamlet* à 36 ans, tandis que Corneille avait donné le *Cid* à 30 ans, Racine, ses *Plaideurs* à 29. Encore, pour sa poésie non dramatique, en était-il toujours au genre classique, devenu mondain, l'épitre, où Voltaire était passé maître, et ne devait-il trouver que plus tard « sa poésie inculte, où il rêve cette nature pittoresque, négligée, qui lui plaît et qui lui ressemble », comme la caractérise avec une sympathie un peu rude aussi, son admirateur Villemain (1).

Il s'était acheminé à la célébrité, d'abord nonchalamment, par le chemin des écoliers, sans ambition définie :

Sans le prévoir, Jean-François fut auteur

dit-il dans son *Portrait* et répète-t-il ailleurs. Puis, à partir de 1765, où son *Amélise* prend corps (2), et surtout de 1767, où *Hamlet* le captive (3), il travaille avec une ardeur croissante, ne cédant pas à un échec retentissant, remettant sur le métier la pièce tombée, après le triomphe d'*Hamlet ;* dès mai 1772 s'occupant de *Macbeth* (4) et arrêtant dès février 1773 (5) le plan d'*Admète et Alceste,* pièce qu'il ne donnera, sous un autre titre, qu'en 1778.

La confiance, qui semble lui avoir manqué d'abord, allait de pair avec l'ardeur au travail. S'il regardait en face son échec, il jouissait, nous l'avons déjà vu, franchement de l'approbation de ses amis, des applaudissements du public, et les enregistrait naïvement. Il constatait aussi loyalement sa valeur que ses limites. Peut-être, dans le feu de la composition ou le désir d'une noble revanche, recule-t-il quelque peu celles-ci. Ainsi, ayant remanié *Amélise,* il compte en avoir fait « un ouvrage d'un certain ordre » (6). D'ailleurs, moins confiant dans le public prévenu qu'en l'œuvre et en lui-même, il ne la remit pas à la scène. On aime à voir ces défis à la mauvaise fortune, cette volonté, cet espoir du succès au prix de quelque présomption : qui connaît d'avance ses limites ? Ne faut-il pas les dépasser en pensée, pour les atteindre en fait ? Un sage sans prétention, mais non sans pénétration, Paul

(1) *Le dix-huitième siècle,* III, p. 335. — (2) R. 4°. — (3) Paul Albert, lettre 2° ; en abrégé P. A. 2°. — (4) R. 24°. — (5) P. A. 8°. — (6) P. A. 4°.

Janet, a formulé cette loi de l'activité humaine : « Pas de fécondité sans amour ; pas d'amour sans illusion (1). »

***

L'illusion se mêlait plus sûrement au bonheur domestique de Ducis. En juillet 1769, il avait encore « ses trois grâces » (2) et leur mère : son trésor était intact, trésor unique, car il se disait « assez dégoûté de tout le reste », cour, rivaux, opinion. Un fils, Pierre-Jean-François, lui naissait en septembre 1770, un mois avant la mort de son père et comme pour combler le vide. Cette mort, au surplus, après les lents ravages d'un mal implacable, n'était-elle pas une délivrance ? Le passé s'éloignait paisiblement, l'avenir avait ses gages.



PIERRE DUCIS, père du poète (1699-1770) (6)

Mais ce jeune fils meurt dès 1771, précédé ou suivi de près par la troisième fille, et un plus grand malheur menace le père.

La santé délicate de sa femme, en effet, lui aurait depuis longtemps donné de vives inquiétudes, s'il n'eût été lui-même robuste et confiant dans la vie, et si elle n'eût déjà maintes fois surmonté le mal. « Ma femme est au lait », écrivait-il dès janvier 1765 ; « Ma femme est au lit avec la fièvre », précisait-il en juillet 1769 (3), et la suspension de sa correspondance avec le prince dans l'intervalle nous permet d'y placer d'autres alertes. « Ma femme a la poitrine menacée » avoue-t-il (4) crûment, en septembre 1771. « Ma femme se rétablit » croit-il en mai 1772 (5). Il se rassurait donc, quand se préparait la complication fatale qui la lui enleva le 23 mars 1773.

La phase du bonheur — mêlé d'illusion, mais en est-il d'autres ici-bas ? — était close pour Ducis. Le devoir, l'amitié, la célébrité allaient en être, pour sa vaillance, de faibles équivalents. Une nouvelle période de sa vie commençait.

(1) Paul Janet, *La philosophie du bonheur*. — (2) P. A. 4°. — (3) R. 4°. — (4) R. 20°. — (5) R. 24°. — (6) D'après un des portraits de la famille Ducis, chez M. E Chapperon, Chambéry.

TROISIÈME PARTIE

LA CÉLÉBRITÉ (1773-1783)

Nous recueillerons d'abord les évènements intéressants de cette période ; nous caractériserons ensuite la structure intellectuelle du poète, en plein épanouissement ; nous étudierons enfin les œuvres où elle s'exprime le mieux.

CHAPITRE I

LES ÉVÈNEMENTS

Ducis goûtait les douceurs du foyer le plus charmant et celles des « premiers rayons de la gloire » quand il perdit sa femme bien aimée. Sa douleur « fut profonde et terrible, » atteste Campenon (1). On craignit quelque temps pour ses jours. » Le médecin conseilla les voyages à sa mélancolie farouche ; il n'en fit rien, et sa vigoureuse nature réagit d'elle-même. Nous n'avons que des échos déjà assourdis de sa douleur. Huit mois après l'évènement, il écrivait (2) à « Messieurs de la Comédie française », à propos de la lecture d'*Admète et Alceste*, pièce dont il modifia le titre :

J'avais voulu peindre l'Alceste grecque... j'eus bientôt mon Alceste véritable à pleurer. Un affreux malheur est venu m'arracher dans la plus tendre et la plus vertueuse des femmes, tout le charme, toute la consolation, tout le bonheur de ma vie.

Deux mois plus tard (3), en janvier 1774 — la lettre porte 1773, par une erreur fréquente au changement de millésime et dont sa distraction offre d'autres exemples — il annonce son malheur au prince de Wurtemberg, et ajoute :

Je veille dans le poste de douleur où la perte de ma compagne m'a laissé, pour exister au profit de mes deux chères petites filles... Je n'ai plus que les tristes murailles de ma chambre à parcourir, et si mon âme malheureuse pèse sur elle-même, ce n'est que pour ranimer les douleurs de mes blessures. J'ai le bonheur de chercher ma consolation où vous trouvez toutes les vôtres (c'est-à-dire, dans la religion.)

Et la plainte continue par ce mot profondément humain : « Heureux ceux qui n'en ont plus besoin », parce que la mort

(1) D. IV, notice, p. XXII. — (2) P. A., 8°. — (3) R., 26°.

seule peut guérir la blessure et mettre un terme à la séparation. Dans ces lignes transparaissent le devoir, la foi et l'incurable chagrin.

Une inquiétude terrible, à partir d'une date qu'on ne peut préciser, car la chronologie de Campenon est aussi flottante

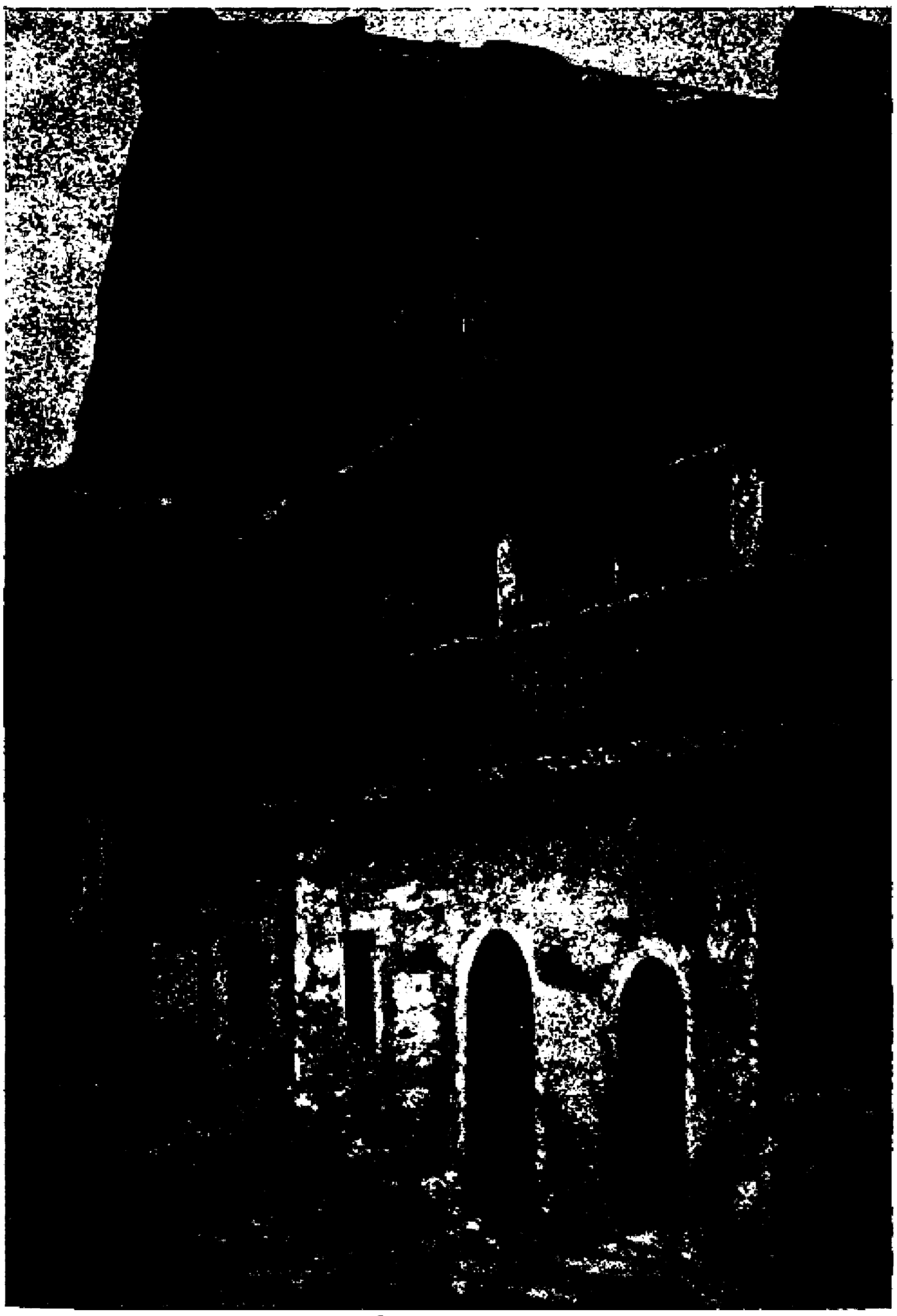

Chalet, encore intact, où naquit PIERRE DUCIS, à Hauteluce (Savoie).

que sa psychologie est sûre, vint s'ajouter à sa douleur. « Ses deux filles, écrit-il (1), étaient placées dans un couvent de la rue Saint-Jacques. Chaque fois qu'il allait les voir, et il les visitait fréquemment, il revenait à Versailles, l'esprit frappé

(1) D. IV, notice XXII.

de la désolante conformité de traits et de complexion, par laquelle elles lui rappelaient leur infortunée mère. Les lettres qu'il écrit alors à ses amis sont pleines de tristes pressentiments. » Comme nous n'en trouvons pas trace avant la mort de la première (1783) nous sommes donc loin d'avoir toute sa correspondance. Nous aimons à croire que la triste révélation fut lente à se produire et longtemps indécise ; puis, que l'évolution du mal subit de longs répits. Sans doute, sur cette angoisse qui renouvelait le deuil du pauvre père et le multipliait d'avance, le temps fit son œuvre bienfaisante à la faiblesse humaine. L'échéance, sans cesse reculée, cesse d'être lancinante : on l'oublie parfois, on l'ajourne, on en vient à la supprimer. Si l'imprévu nous accable parfois, se dit-on, par contre que d'orages se dissipent, que de fois l'inévitable est évité !

Dans un cœur haut placé et voué aux affections domestiques, la première confiance dans la vie, la pleine joie de vivre sont à jamais blessées par la disparition ou la trop visible fragilité d'êtres jeunes et bien aimés. Mais sans plus atteindre le même diapason, elles se relèvent peu à peu, elles retrouvent leur vaillance, sinon leur ivresse. On ose encore parler de bonheur : « Je serais presqu'heureux », reconnaît-il dans une lettre à Sedaine, en février 1775 (1) si le passé ne me ramenait souvent à des sentiments douloureux. » Mais « ce bonheur, il le dit avant Chateaubriand, n'est qu'un malheur plus ou moins consolé » (2). Le sien le fut par les faveurs de la cour, par les plus rares amitiés, par l'élaboration et l'éclatant succès de ses plus belles œuvres. On sait que pour désigner cette période, nous avons choisi la célébrité comme le moins médiocre de ces équivalents du bonheur.

Ducis a la Cour de Versailles

Touchés sans doute plus de son malheur que de la modicité de ses ressources, ses amis (entre autres le comte d'Angivilliers, homme dont la dignité égalait la piété) attirèrent sur ses mérites la plus haute protection. Il fut nommé secrétaire aux Commandements de « Monsieur », comte d'Artois et futur Louis XVIII, qui lui accorda l'entrée de son cabinet, et un logement à la cour, sans résidence obligatoire ni fonctions effectives. La faveur était surtout honorifique, car elle

(1) P. A., 11e. — (2) P. A., 24e.

n'ajoutait, d'après le Journal de Ducis, dernières années (1), que 1.200 fr., aux 2.000 du Commis de la guerre. C'était du moins, en ce temps-là, la sécurité du lendemain et une première consécration de ses succès.

P. Albert (2) a écrit : « Les Encyclopédistes, fort probablement, ne lui firent aucune avance ; mais on lui en fit à la cour... on chercha à faire de lui quelque chose comme le rival de Voltaire. » On s'y prit mollement, semble-t-il, à en juger par sa longue attente de 12 ans. Il continue : « Il lui aurait été fort aisé... d'être le poète de la cour, de succéder en cet emploi à ce pauvre de Belloy. Il n'écrivit pas une tirade, pas un vers qui fût destiné à plaire en haut lieu. » Le critique a parcouru sans doute d'une façon bien distraite les poésies diverses de Ducis, ce qui atteste, sans le justifier, on en conviendra, le peu de cas qu'il en fait. Car, dès 1771, dans le *Banquet de l'Amitié* le poète avait inséré adroitement vingt vers dithyrambiques sur le Dauphin mort en 1765, alors qu'il donnait de belles espérances, et la Dauphine Marie-Josèphe de Saxe, morte en 1767. Leurs tombeaux sont dans la cathédrale de Sens ; ils se reflètent dans les vers suivants :

Vois-tu l'Hymen, l'Amour brisant ses armes,
La Saxe en deuil, la France dans les larmes ?

Aussi eût-il hâte de célébrer, dans sa 1re *Epitre à Thomas* (1775) l'intervention royale dans sa vie désemparée.

J'allais périr, hélas ! le ciel était en feu.
Un jeune dieu parut, il fit signe à l'orage ;
Le flot, avec respect vint mourir au rivage.
Aussi, sur son autel, j'osai placer mon vœu
  Et le tableau de mon naufrage.
Mes filles, donnez-moi de l'encens et des fleurs ;
Cueillez pour lui des lys et des roses nouvelles.

« De l'encens et des fleurs ». Ce n'est pas « l'esprit de courtisanerie », car la poésie a droit à l'hyperbole, mais c'est bel et bien l'esprit de cour, expression naturelle de sa gratitude et, plus profondément, de sa fidélité monarchique. Sa famille, d'ailleurs, gravite autour de la cour, dans des emplois ou fort modestes ou plus relevés. Une de ses sœurs est mariée à Morin, « délivreur (c'est-à-dire distributeur de rations) de la ménagerie du roi », et le duc de Noailles, gouverneur de Ver-

(1) Cf. Taphanel ; P. A. Introduction XXXIX. — (2) P. A. Notice XXXIX.

sailles, avait été témoin de ce mariage. Sa fille aînée, puis une autre de ses sœurs épouseront M. de la Grange, « architecte du roi », et sa seconde fille, Bluget d'Harmeville « porte-manteau ordinaire de la reine » (1). Versailles alimentait cet esprit de sujétion brillante où la double discipline monarchique et religieuse s'accordait avec la sécurité de la vie, chère à la prudence savoyarde. Le père du poète, féru des princes de Savoie, avait su concilier la fidélité royaliste avec la dignité personnelle, nous l'avons vu. Le fils y réussit, malgré l'entraînement du protocole, la pente de sa gratitude et de sa bonté d'âmes. Dût l'ombre de Paul Albert s'étonner, nous reconnaîtrons que ce ne fût pas, au début, sans concessions excessives aux rites de la cour et à la littérature aulique.

Il dut bientôt célébrer la cour, en prose et en vers. La princesse Clotilde, sœur de Louis XVI, allait, en automne 1775, épouser Charles-Emmanuel, prince du Piémont. Déjà les comtes d'Artois et de Provence étaient gendres du roi de Sardaigne, Victor-Amédée III et les alliances ne pouvaient être plus multipliées entre les deux maisons. Le secrétaire de Monsieur ne pouvait rester étranger à l'évènement, d'autant plus qu'on connaissait ses origines savoyardes.

Les demoiselles de Saint-Cyr regrettaient d'avance le prochain départ de leur royale visiteuse : elles recoururent à la voix du poète pour lui adresser leurs adieux.

Mes vers, écrit-il avec une franchise heureuse à Deleyre (2), ont produit le plus grand effet. C'est avant-hier (1er août 1775) que la scène a eu lieu. Mme Clotilde, Mme Elisabeth, Mme de Marson, ont fondu en larmes. Tout a pleuré, les religieuses, les jeunes demoiselles, les pages, la suite, les gardes du corps. La princesse a pris la peine de m'adresser les remerciements les plus aimables, mais, dès que je l'ai pu, je me suis dérobé aux compliments.

Cette scène attendrissante est tout à l'honneur du poète et de la princesse, mais celle-ci ne dut pas regretter, plus tard, d'avoir, par la séparation, évité le sort de Madame Elisabeth.

Ducis à la Cour de Savoie

Puis, le secrétaire suivit Monsieur et son frère en Savoie, où ils accompagnaient leur sœur. La cour de Turin avait passé les monts pour célébrer à Chambéry les fêtes données à l'oc-

(1) Dossier manuscrit Bouchage. — (2) P. A., 14e.

casion de ce mariage. La dernière pièce de Ducis, *Roméo et Juliette*, fut représentée au théâtre, et le poète y inséra (scène II de l'acte IV), un portrait du bon prince, qui fut reconnu pour celui de Victor-Amédée III, aux acclamations de la salle. La *Gazette de France* (du 6 octobre) raconte que le roi de Sardaigne demanda à voir le manuscrit : la tirade y était bien, mais elle avait été collée sur le texte primitif, lui fit remarquer Monsieur. Le texte imprimé ne semble pas garder la trace de cet à-propos.

Un épithalame s'imposait plus encore ; l'archiviste Ducis en eut un exemplaire de luxe, recherché en vain dans ses papiers dispersés. C'est l'auteur sans doute qui mandait de Chambéry, le 3 septembre, à la *Gazette de France* (1) :

Le sieur Ducis, secrétaire de Monsieur frère du roi de France, a eu l'honneur de présenter au roi, à M. le prince de Piémont... un poème de sa composition sur le mariage de M. le prince de Piémont et de Madame Clotilde de France. Ce poème a été accueilli, de la part de Sa Majesté, avec les marques d'une bonté inexprimable, et avec cette simplicité noble, le partage du petit nombre des princes qu'on ne peut louer qu'avec les larmes du sentiment.

Sa Majesté, après avoir accordé au sieur Ducis, né de pères, ses sujets, une audience d'une demi-heure, a mis le comble à la faveur dont elle l'a honoré, en lui permettant de lui baiser la main.

Il y a dans ces louanges, dans ce langage cérémonieux, quelque chose qui choque nos mœurs démocratiques et qui relève de cette « adoration perpétuelle » par laquelle on a défini l'étiquette des cours ; mais il est impossible de n'y pas voir d'indiscutables manifestations de la foi de Ducis dans le principe monarchique et du culte un peu idolâtrique qui en est inséparable. Nous disons : principe, puisqu'il le révère dans plusieurs dynasties, celle de Sardaigne, celle de France, après celle de Wurtemberg. Paul Albert doute qu'il ait jamais été royaliste : tout doute est levé, ce semble, par la relation officielle des fêtes de Chambéry en 1775, après sa correspondance avec le prince de Wurtemberg.

Ces hommages, inséparables de la fonction, semblent du reste, avoir été de plus en plus rares dans la vie du poète. Certes, il n'est pas insensible au crédit que lui donne son succès à Chambéry. Témoin cette lettre à Lemierre (2) :

Savez-vous, mon ami, que je suis très fêté ici (à Fontaine-

(1) Dossier Bouchage. — (2) P. A. 15e.

bleau) ? L'accueil que j'ai reçu du roi de Sardaigne m'a été très profitable. J'ai fait connaissance avec beaucoup de personnes qui m'ont témoigné d'excellentes intentions.

Mais il est heureux de se mettre au ton de simplicité de Louis XVI.

Ce dont je suis sûr, écrit-il à Sedaine (1), c'est que le roi n'aime pas les louanges, et qu'il ne se fait aucun mérite de ne point les aimer. Heureusement que mon Œdipe n'en contient point. »

Il sera donc plus discret que dans son *Roméo et Juliette.*

Il rend justice au jeune roi, à sa droiture, à toutes ses qualités qui n'ont préservé ni le trône, ni sa personne de la catastrophe suprême, il croit pendant longtemps à la possibilité de sauver le régime ; il est de cette « école vertueuse et cordiale », dont Sainte-Beuve (2) signale le méritoire effort et qui compte avec lui Sedaine, de Belloy et Thomas.

Mais, timide et sauvage, il paraît peu à la cour ; il n'en a pas « l'usage futile et compliqué » ; il se rend compte qu'on ne lui rend pas toujours ses politesses, encore moins la droiture et la cordialité qui les inspirent. Il n'en peut supporter les frivolités, les intrigues, bientôt l'aveuglement croissant. A la veille de la Révolution il est, cette fois, du côté des Parlements contre la cour. « Mon fils, soyez prudent », lui répétait sa mère. P. Albert a donc pu écrire : « Il fut aussi étranger à l'esprit de courtisanerie qu'à l'esprit de parti », et Sainte-Beuve : « A Versailles, à deux pas de la cour, Ducis resta de tout temps un homme de Savoie, au cœur d'or, aux vertus de famille» (3). Le respect du roi, trop obséquieux d'abord, cédait le pas au sentiment national et à l'amour de la liberté.

***

Amitiés célèbres. — Thomas

L'atmosphère de l'amitié était, plus que celle de la cour et du monde, le vrai climat de son âme tendre et profonde. Deux amitiés tiennent une place de choix dans cette période de sa vie, celles de Thomas, de «l'école cordiale» et de Deleyre, des Encyclopédistes, tant son cœur était éclectique !

Elles consolèrent et enrichirent sa maturité, et furent, à son image, graves, parfois douloureuses, toujours vaillantes. La première, en date et en excellence, est celle qui lia Ducis à

(1) P. A., 11e — (2) Nouveaux Lundis, IV, p. 329. — (3) Causeries du lundi, 6e vol.

l'académicien Thomas, l'auteur d'éloges célèbres en leur temps, notamment ceux de d'Aguesseau, Duguay-Trouin, Descartes, celui de Marc-Aurèle, qui passe pour le meilleur, et d'un « *Essai sur les éloges* », qui serait son œuvre maîtresse. La matière factice et monotone — ce sont « les harangues des sophistes grecs et romains » (1) — en est loin de valoir l'exécution extrêmement soignée. L'allusion aux événements contemporains, à propos d'évocations historiques, en faisait le principal intérêt, d'une actualité malheureusement éphémère : ainsi célébrer Duguay-Trouin, c'était rappeler la déchéance de notre marine sous Louis XV. Cette mission de justicier discret et correct, — secrétaire du duc de Praslin, qui fut ministre, il devait ménager la cour — dénotait une haute conscience, mais elle avait plus de subtilité que d'efficacité.

Il s'exerçait aussi à la poésie épique et a laissé, sous le nom de *Pétréide*, une glorification de Pierre-le-Grand, dont la pompe n'est pas toujours exempte d'ennui.

On sait que Voltaire avait malicieusement qualifié son style de « galithomas », ce qui ne l'empêchait pas de lui écrire : « Vous êtes fait pour célébrer les grands hommes ; c'est à vous de peindre vos confrères. » Thomas avait, selon Villemain (2), « l'amour de la gloire, de la vertu et de la science ». Nul n'avait plus de foi que lui en la science, et il n'a eu de rival en son siècle que l'abbé Barthélemy, dans la connaissance de l'antiquité grecque. Nul n'a mieux personnifié la vertu stoïcienne. « C'était, observe plaisamment Marmontel, un stoïcien à la vertu duquel il n'aurait fallu que de grandes épreuves. » Et, pour conquérir la gloire, il ne lui a manqué, a-t-on dit, qu'une foi à défendre, comme les jansénistes, ou à glorifier, comme Bossuet, ou simplement peut-être, qu'une prédication moins archaïque et plus directe de sa foi stoïcienne.

C'est le comte d'Angivilliers qui mit en relations Ducis et Thomas. Que d'affinités les rapprochaient ! L'un et l'autre étaient passionnés pour le bien et pour la vérité. L'amour de la gloire ne manquait pas au poète, qui, du reste, la mit bientôt à sa place dans un idéal plus haut et ne s'en promettait pas l'immortalité. Tous deux fuyaient le monde et aimaient la solitude. La médiocrité humaine les disposait à une sereine mélancolie. Tous deux aimaient les humbles.

(1) Villemain, *Le dix-huitième siècle*, vol. 3e. — (2) Ibidem, p. 256.

Et les contrastes devaient aviver l'attraction mutuelle et accroître les échanges bienfaisants. La verve familière de Ducis détendait la gravité de Thomas et sa vitalité robuste réchauffait la langueur maladive de son ami. L'autorité académique de Thomas consacrée dix ans avant celle du poète, devait avoir raison de sa timidité initiale et lui être une direction précieuse, en même temps qu'un appui décisif pour sa candidature à l'Académie. En retour, quand Thomas pouvait travailler, il souhaitait le voisinage de son ami : « mon âme tâchera de se monter au ton de la vôtre » (1) ; quand il devait y renoncer, il se consolait noblement en jouissant des travaux et de la gloire de Ducis, comme des siens propres (2).

Thomas, en effet, souffrait de la poitrine et luttait contre le mal avec plus de vaillance que d'espoir ; l'épreuve inexorable avait fortement contribué à incliner en lui le chrétien au stoïcisme. Souvent voisin de campagne de Ducis, à Auteuil ou à Marly, il devait faire de longs séjours l'hiver dans le Midi, et la séparation périodique fut l'occasion d'une correspondance très précieuse pour nous et pour eux-mêmes, car, plus que partout ailleurs peut-être, ils s'y révèlent en beauté. Nous avons 19 lettres de Thomas, de 1778 à 1785 ; la contrepartie nous manque, hélas ! mais d'assez nombreuses lettres du poète à d'autres nous entretiennent de l'incomparable ami. Nous en tirerons l'émouvante histoire de cette amitié, puis des indications sur la vie extérieure, le tour d'esprit et l'œuvre de Ducis. L'épilogue de cette amitié appartient d'ailleurs à la période douloureuse de la vie du poète.

Toute affection profonde regrette d'être née trop tard et voudrait régner sur un passé où elle n'était pas encore. C'est ce qu'exprime merveilleusement Thomas : « Nous ne sommes pas faits pour le bruit, ni pour ces belles soirées où l'on va s'ennuyer en cérémonie... J'ai un véritable regret que nos âmes ne se soient pas réunies plus tôt, et que le temps ait volé à notre amitié tant d'années qu'il nous devait. Employons du moins celui qui nous reste et soyons séparés le moins qu'il nous sera possible (3). » Ce noble vœu est comme le *leit motiv* de ces lettres ; c'est même un crescendo jusqu'à la veille de la suprême réunion qui fut la suprême séparation.

Et comme il s'associe aux joies et aux peines de son ami ! A la veille du mariage de sa fille aînée, il lui écrit : « Vous

(1) Œuvres de Ducis, vol. 3e, 14e lettre de Thomas. En abrégé : D. III,14e T. — (2) D. III, 10e T. — (3) 3e T.

êtes un excellent fils, un père tendre... vous accomplissez en tout la justice de l'homme. Tous ces talents que nous cultivons avec tant de peine et dont nous sommes si vains, sont, hors de nous. Ils appartiennent bien plus aux autres qu'à nous-mêmes. C'est une décoration de la société qui s'en amuse, s'en joue et quelquefois la brise avec fureur. Mais nos sentiments et nos vertus, tout l'intérieur de nous-mêmes, les liens de la nature et de l'amitié, voilà ce qui est véritablement à nous ; on en jouit sans théâtre et sans acteurs et sans battements de mains. » Nous n'avons pu nous empêcher de citer cette belle page du moraliste.

Après le succès du roi Lear : « Quel moment pour votre mère, pour vos filles ! Leur bonheur, mon cher ami, doit ajouter au vôtre, et mêler à ce bruit des succès quelque chose de plus délicieux et de plus tendre qui ne les accompagne pas toujours. Oui, vous serez le poète de la nature, vous le serez par vos sentiments et par vos ouvrages. C'est de vous qu'on dira :

La mère en prescrira la lecture à sa fille.

Donnez-moi des détails, quand vous pourrez m'en donner, quand vous respirerez de tout ce fracas ; car les gens heureux ont tant d'amis ! » (11e).

Ne gâtons pas cette contagion du bonheur par celle du deuil, dont l'heure n'est pas encore venue.

***

De quel retour Ducis paie cette exquise et pénétrante tendresse ! Comme il s'efforce d'arracher son ami au découragement, à l'oisiveté forcée et morose ! Il écrit en 1780 (1), après l'échec d'un traitement nouveau de Thomas :

Cela m'afflige profondément. Lui-même, ayant observé son tempérament, ne mord pas aisément à l'espérance. Il a des instants de tristesse et de dégoût... Tout cela finirait s'il y avait du mieux. Il semble que les âmes douces habitent dans des corps faibles où elles supportent leur détention sans murmure et sans emportement. Il n'échappe à mon ami que des plaintes légères, encore ne tiennent-elles pas contre la moindre caresse, contre le moindre souci d'amitié... Je compte l'accompagner. Il a besoin d'un ami, et j'ai le bonheur de m'apercevoir que mon commerce n'est pas tout à fait sans charme pour lui.

(1) P. A. 24e.

Et quand, après mille encouragements d'une ingénieuse et câline tendresse, il craint que la partie ne soit perdue, comme il sent le prix de l'âme qui menace de lui échapper ! A quelle hauteur il la place ! Il oppose, par exemple, la philosophie sereine de Thomas à la sèche lucidité et à l'agitation perpétuelle de d'Alembert, et s'écrie (1) : « Où le trouver jamais si nous avions le malheur de le perdre ? Que tous nos beaux esprits, que tous nos philosophes sont loin de lui ! Peuvent-ils seulement le connaître, le soupçonner ? »

Ces effusions éloquentes ne doivent pas nous rendre injustes pour les hommages publics du poète à son ami. Le premier, antérieur à toutes ces lettres, est l'*Epître à Thomas*, de 1775 (2). Il y célèbre, non sans énergie et sans bonheur, sa tentative épique en l'honneur de Pierre-le-Grand :

> Tu chantas un héros, guerrier, législateur,
> Ne ressemblant qu'à lui, chez qui tout fut extrême,
> Qui seul créa son peuple et se créa lui-même,
> Sauvage couronné, féroce avec grandeur.

sa magistrature morale :

> La vertu t'a remis le sceptre que tu tiens.
> Tu la venges sans bruit et ton burin fidèle
> Qui flétrit les Néron et les Domitien,
> A consacré les Marc Aurèle.

et son autorité littéraire :

> Aussi, si par mon art, dans quelque essai nouveau,
> Je force une ombre illustre à sortir du tombeau,
> Pour monter sur la scène où Paris la contemple,
> Que tes conseils soient mon flambeau,
> Comme tes mœurs sont mon exemple !

Deleyre

C'est grâce au comte d'Angivilliers que Ducis avait connu Thomas ; c'est grâce à Thomas qu'il connut Deleyre. Celui-ci était loin d'avoir la sérénité de Thomas, d'en partager les opinions et la réserve politiques. Mais tous deux étaient des malades, luttant, l'un contre la tuberculose, l'autre, contre la neurasthénie. Ducis les aida à se défendre, avec toutes les ressources d'une amitié clairvoyante, généreuse, obstinée. Il

(1) P. A., 31e. — (2) D. IV, p. 186.

glissait même, à l'occasion, à leur désenchantement, une suggestion religieuse, tel souvenir, tel exemple de foi, persuadé qu'à une certaine hauteur les âmes fortes se rejoignent, ou tout au moins se comprennent, pour monter plus haut.

Deleyre (1726-1797) a été complaisamment étudié par Sainte-Beuve (1), à propos de Ducis : nous ne retiendrons que l'essentiel de ses curieux aperçus. D'abord fervent novice chez les Jésuites, puis brusquement jeté dans le monde, inadapté, toujours en quête d'une situation supportable en France ou à l'étranger, tour à tour attaché à notre ambassade à Vienne et auxiliaire de Condillac dans l'éducation du duc de Parme, il collabora à l'Encyclopédie, pour laquelle il écrivit, entre autres, un article original sur Bacon, et l'article *Fanatisme*, « qui n'en est pas exempt », remarque l'équitable Paul Albert, en attendant diverses biographies, notamment celle de Thomas ; il entretint des relations avec Montesquieu, Diderot, et surtout Rousseau. Attiré par l'affinité de tempérament non moins que par l'admiration, il voua un culte quelque peu idolâtrique à celui-ci, qui ne le payait pas pleinement de retour. « Je ne suis pas votre ami, lui disait un jour Rousseau, j'ai de l'amitié pour vous. » Et il lui donnait parfois de sévères avertissements, comme celui-ci (2) : « Cher Deleyre, défiez-vous de votre esprit satirique ; surtout apprenez à respecter la religion : l'humanité seule exige ce respect. Les grands, les riches, les heureux du siècle seraient charmés qu'il n'y eût point de Dieu ; mais l'attente d'une autre vie console de celle-ci le peuple et le misérable. Quelle cruauté de leur ôter encore cet espoir ! »

Partout froissé, aigri, Deleyre projette sur la société son mécontentement, sous forme d'une critique impitoyable de l'Eglise et de la monarchie, critique qui l'acheminait au rôle de réformateur, voire de révolutionnaire, sous lequel nous le retrouverons. Son organisation impressionnable avait été si profondément blessée par la vie libre qu'il avait préférée à l'encadrement religieux, qu'un excellent mariage et les douceurs de la vie de famille n'apaisèrent pas ses agitations intérieures. Il en vint parfois à envisager le suicide, ce qu'atteste son testament écrit dès 1772.

Ducis a subi, dans le théâtre de Shakspeare, l'attirance d'un Hamlet, d'une Ophelie, d'un Roi Lear, il a vu que le

(1) N. L., IV. — (2) N. L., p. 345.

déséquilibre n'exclut pas la distinction, il sait aussi que souvent il n'est pas irrémédiable. Il va donc entreprendre avec un dévouement inlassable la cure morale de celui dont il se dit le « médecin » autant que l'ami. Il lui cherche une retraite sauvage, « un antre de sanglier » (1).

« J'ai chargé, lui écrit-il, le capitaine des chasses Le Roy, de vous découvrir dans un bois un bien-fonds, de le choisir solide, parce que vous êtes père de famille, dans le plus épais de nos forêts, parce que vous êtes un mélancolique incurable, et surtout très voisin de Versailles, parce que vous êtes mon ami et mon malade. »

Quand Le Roy a trouvé, Ducis lui annonce (2) « la vraie retraite d'un sauvage ; vous pourrez aller cacher là vos vertus, comme un malfaiteur y cacherait ses crimes. » C'est à Dammarie-les-Lys, près de Melun.

Tantôt il invite son solitaire, en compagnie de Thomas, pour lui procurer la détente de l'intimité amicale ; tantôt il le visite et lui fait valoir, en prose et en vers, les charmes apaisants de sa retraite. C'est une Thébaïde, et comme il lit alors les Pères du désert, traduits par Arnauld d'Andilly, Mme Agathe Deleyre devient sœur Agathe (3), Deleyre, frère Agathon, et lui-même, frère Pacôme. Les deux jeunes filles sont « les lys du désert », ou « deux perles » qui, avec cette agate, sont le trésor de ce père trop heureux... s'il connaissait son bonheur.

Son client traverse-t-il une période de calme, il le félicite de ses occupations rustiques : « j'aime mieux voir frère Agathon ranger ses tonneaux que ses livres, végéter doucement que méditer douloureusement » écrit-il (4) à sa femme, et, pour éloigner les idées chagrines, il le tient au courant des événements de l'Académie, le consulte sur un changement d'orientation de son théâtre, de la terreur à l'amour, que certains lui conseillent ; il l'assure des dispositions excellentes du jeune roi, et prévoit — ce qui était un pressentiment remarquable — des circonstances où le réformateur chagrin qui est dans le rêveur, pourra donner sa mesure.

Les nerfs de son ami sont-ils à vif au point de rendre les scènes regrettables fréquentes et les pires éventualités possibles, il n'use plus de diversion. Il lui fait regarder son cas

(1) P. A. 13e. — (2) P. A., 14e. — (3) P. A., 16e et passim. — (4) P. A., 16e.

en face, avec ses répercussions terribles, il en appelle de sa conscience malade à sa conscience droite et en quelque sorte impersonnelle, comme dans cette grave et courageuse lettre (1) :

Marly-le-Roi, 10 juin 1782.

On a tant de peine à se croire heureux, mon cher ami, qu'il ne faut pas être trop difficile. Dans cette vie courte et douloureuse, à force de remuer, on ne trouve plus d'attitude supportable. Je vous exhorte à craindre votre bile et, pour en éviter les effets involontaires, à chercher un asile contre vous-même dans un travail heureux et noble dont vous êtes si capable, et dans des voyages, des distractions et même des plaisirs qui vous sont nécessaires et qu'un médecin de bon sens ferait entrer dans son ordonnance.

Profitez d'un moment de calme pour faire votre examen ; séparez-vous de vous-même, et jugez-vous de sang-froid : l'ouvrage est difficile, mais par là plus digne de vous.

Ensuite, tout ce qui ne sera pas conforme au plan que vous aurez arrêté dans le calme de votre raison, regardez-le comme nuisible, comme funeste. Songez que c'est une chose monstrueuse que de loger sous le même toit la vertu et le désespoir. N'attachez pas un supplice à chacun des titres les plus doux que vous tenez de la nature. Vous finiriez ainsi par n'être plus que douleur et violence, et l'homme de bien aurait le sort du coupable.

Je vous écris, mon cher ami, comme je vous ai parlé. Votre situation m'a paru affreuse, elle me fait encore frémir. Croyez-vous que les peines ne soient que pour vous ? Sachons souffrir, et nous souffrirons moins. Ne demandez point aux choses et aux personnes une perfection qui n'est point dans la nature.

Ce ne sont pas des réflexions qui vous soulageront ; vous n'en faites que trop. C'est du mouvement, de l'agitation, un air nouveau qu'il vous faut. Pensez que Thomas et moi nous vous plaignons, nous vous aimons, et qu'en ne vous interdisant pas le bonheur, vous ranimerez le cœur flétri de votre digne épouse. Elle perdra la cruelle habitude de la terreur ; ses enfants, à votre vue, ne courront plus vers elle comme des colombes effrayées, et vos larmes ne couleront plus en silence pour expier les torts de votre complexion.

Ducis, on le voit, savait employer tour à tour la douceur et la manière forte, pour essayer de sauver son ami d'une dangereuse complaisance en sa mélancolie distinguée, et de troubles qui oscillaient des scrupules les plus raffinés à la violence la plus inquiétante.

(1) P. A., 32e.

Il fait passer les plus agréables de ces suggestions dans une pièce charmante : *Au Ruisseau de Dame-Marie des Lys*, dont voici quelques passages :

Va, de tes flots d'argent, non loin de ton berceau,
Arroser l'agreste bocage
Où vient le rossignol te chanter ses amours.
Coule, à son doux ramage, en murmurant toujours,
Le long du modeste ermitage,
Où, constant dans ses mœurs, comme toi dans ton cours,
Mon solitaire ami, content de vivre en sage,
Sur tes bords peu connus aime à cacher ses jours.

Ami, sans vains besoins, heureux qui, loin du monde,
Entre sa femme et ses enfants,
Dans le sein de la paix voit s'écouler ses ans,
Comme ce ruisseau pur y voit couler son onde !
Au pied de la cabane elle va sans fierté,
Traversant un enclos du silence habité,
De ces chastes déserts humble et fidèle amante,
Y consacrer ses flots et baigner dans sa pente
Le lis de la virginité.

. . . . . .

Mais cesse de la voir quand, sur la triste arène,
Elle va pour jamais se perdre dans la Seine,
Arrivant à sa fin, comme nous au tombeau,
A la mélancolie enclin dès le berceau.
Occupe tes regards d'un plus riant tableau.
Parcours, Virgile en main, ce charmant paysage ;
Entends, sur ses cailloux, gazouiller ton ruisseau,
Vois ces champs, vois ces prés, vois ce rustique ombrage,
Regarde tes enfants et souris à leurs jeux !
Vois leur mère empressée à prévenir tes vœux :
Par sagesse, en un mot, s'il se peut, sois moins sage,
Jusque dans la vertu l'excès est dangereux.
Le bonheur ne veut point de sentiment extrême ;
Goûte enfin sa douceur. Pour la goûter moi-même
J'ai besoin de te voir heureux.

Il n'est guère possible de mieux rendre, de mieux fondre les charmes du site et ceux de l'amitié. Ducis aimait cette résidence de son ami, qui se reflète dans nombre de ses lettres.

La maison de Deleyre a disparu, le ruisseau a été détourné de son cours dans le village, mais n'a pas été inquiété dans « l'enclos » où il baignait « le lys de la virginité » et les ombres

des deux amis, bien oubliés là-bas, doivent se plaire encore autour des ruines de l'abbaye des Lys.

Quel accueil Deleyre faisait-il à une amitié si ardente et si charitable ? Il n'était pas toujours en état de répondre aux lettres de son ami ; en tous cas ses lettres sont perdues pour nous. Pourtant nous avons une ample et curieuse étude de *Roméo et Juliette* qu'il adressa au poète vers 1778. La lettre d'envoi et le « post scriptum » témoignent d'une amitié fervente et, on en conviendra, méritée.

« Je soulageai mon âme sur le papier. Mes pensées y reposeraient encore dans l'oubli qui me convient ; mais je vous les livre comme témoignage de l'amitié vive, profonde et toujours croissante dont vous échauffez mon cœur. Elle m'honore en public et me console dans la retraite. Vous la devez à des talents qui ne sont que l'organe de la vertu : vertus et talents, rare et parfait accord où Dieu se plaît à se contempler dans l'homme. » L'hommage ne pouvait être plus éclatant, empruntant même à l'amitié le langage de la foi qu'il avait quittée non sans nostalgie, remarque Sainte-Beuve.

Dans la conclusion, après de très sincères critiques, l'hommage s'étend de l'homme au génie, « car, vous en avez un très passionné, très frappant et naturellement antique. Mais, plus vous tenez de Sophocle et de Corneille, moins vous êtes de votre siècle ; et c'est peut-être un nouveau titre pour appartenir davantage à la postérité. Si vous voulez y parvenir avec deux ou trois de vos contemporains, simplifiez l'ordonnance de vos pièces et faites que votre style vive sans vieillir... Les belles tragédies doivent être comme les pyramides d'Egypte, qui, soutenues par leurs proportions, et cimentées de pierres choisies, durcissent aux injures du temps, pour être le dépôt de l'éternité. » La page est vraiment belle, et l'admiration, clairvoyante encore qu'un peu dithyrambique, y est haussée sans doute par l'amitié.

Le rôle ingrat de Ducis n'était donc pas payé d'ingratitude. Il fut aussi récompensé par le succès de la cure entreprise. Le pauvre désemparé put entrer dans les conseils de son pays, à l'heure la plus redoutable de la Révolution. Nous le retrouverons.

Rousseau

Deleyre adorait Rousseau : fit-il partager son culte à Ducis ? Il y a entre Ducis et Rousseau d'incontestables affinités d'idées et de langage : la « vertu », la « nature », la « sen-

sibilité » sont trop souvent invoquées par eux, et par tout le monde alors. Autant de turlutaines qui nous gâtent les meilleures pages du XVIIIe siècle, mais ne doivent pas, par les nerfs, atteindre notre jugement, car quelle époque n'a ses tics littéraires ?

Ducis avouait à Campenon n'avoir jamais pu, malgré des tentatives réitérées à de longs intervalles, aller jusqu'au bout du *Contrat social*, mais il dut se plaire aux ouvrages de Rousseau moins abstraits. Nous avons déjà trouvé, dans ses lettres au prince de Wurtemberg, autre adorateur de Jean-Jacques qui dut déteindre sur Ducis, telle boutade sur la vertu des barbares, inspirée par le « discours sur l'inégalité ». Il prit part chez un voisin de Bernardin de Saint-Pierre, à Essonne, en 1800, à une fête en l'honneur de Rousseau et d'Homère, qu'il déclara digne « de la simplicité de l'*Iliade* et de la *Nouvelle Héloïse* (1). Simplicité bien inégale, et contestable, même dans l'*Iliade*. « Il s'agit sans doute de l'Iliade de Bitaubé, remarque ironiquement Sainte-Beuve. Ducis n'a jamais bien fait ces distinctions. » — Il a parfaitement jugé Homère, à l'occasion (2). Il a dû être séduit plus que d'autres, par le pittoresque et le lyrisme de Rousseau.

Deleyre leur servit de trait d'union et amena le débutant au grand homme. Ducis écrit (3) à Madame Deleyre : « Nous avons dîné ensemble chez Thomas ; nous sommes allés ensemble chez M. Rousseau (de Genève), qui malgré ses infortunes, tout ce qu'il a essuyé des hommes, tout ce qu'il en pense, ne laisse pas que de montrer une gaieté bonne et naïve qui fait oublier le grand homme et le grand philosophe. » Pourtant l'idée fixe tourmentait déjà le pauvre grand homme. Un jour que Ducis était allé le voir, rue de la Plâtrière, avant midi et le quittait parmi les odeurs de la cuisine, Rousseau lui dit : « Nous venons de passer des moments bien agréables. Il serait naturel que je vous retinsse à dîner ; mais si vous étiez malade ce soir, on dirait que je vous ai empoisonné (4). » Le poète avait rapporté le singulier propos à un ami, Droz, qui l'a souvent répété.

Ducis était plus hospitalier. Rencontrant un jour Rousseau, il l'invite et le décide, non sans peine, à entrer dans un restaurant. Au dessert, il lui lut, comme il savait le faire, une

(1) *Courrier du Lundi*, 6e vol., p. 467. — (2) P. A., 155e. — (3) P. A., 16e. — (4) *N. L.*, 4e vol., p. 336.

belle scène d'*Œdipe chez Admète*. Transporté, l'invité se lève et l'embrasse, en lui disant : « Ducis, je vous aime. » En d'autres occasions, ils échangèrent des réflexions sur nos tragédies dont Rousseau n'avait pas tort de trouver qu' « elles manquent d'action et sont trop en dialogues ». Il avait même orienté le dramaturge vers la comédie, et lui avait recommandé un sujet : *Timon le misanthrope* (1). Ducis essaya, mais sans insister : le comique n'était pas son affaire.

Dernière rencontre possible : Peu après la mort de Voltaire, Deleyre avait invité son ami à visiter avec lui le solitaire d'Ermenonville. Ducis répond qu'il ne sait si sa santé lui permettra d'être au rendez-vous et ajoute : « J'en ai le désir ; c'est sûrement à vous que je dois le bon accueil qu'il m'a toujours fait (2). »

On voit que les relations de Ducis avec Jean-Jacques ne furent jamais suivies, mais toujours courtoises. Sa mère en conçut même pour sa foi des inquiétudes qu'il connut plus tard et qu'il confie à son journal (3) :

> 15 septembre 1791, dîné à Roquencourt tête à tête avec le curé ; il me conta en dînant un trait de la tendresse chrétienne de ma mère pour moi, c'est à savoir ses craintes sur mon salut à cause de Rousseau de Genève et d'autres philosophes que j'avais été dans le cas de voir. Il me dit la réponse consolante qu'il lui fit.

Il ne nous la dit pas, mais nous la devinons. La foi du Savoyard était de taille à résister à tous les assauts des Encyclopédistes, et même aux séductions du déisme de Jean-Jacques. A toutes ces agitations et rêveries elle opposait sa ferme sérénité : *Suave mari magno...*

> Heureux, sur tant de flots, qui dans l'arche est resté !

En Rousseau, Ducis sympathisa surtout avec l'écrivain prestigieux et l'adorateur de la nature.

Relations littéraires

Ducis eut alors, avec de moindres écrivains, des relations dont nous devons dire quelques mots. Il sympathisait avec Sedaine (1719-1797), homme de cœur et d'énergie, qui s'était formé seul. Son *Philosophe sans le savoir* annonçait l'avènement de la bourgeoisie et de son idéal, l' « enthousiasme dans un comptoir » ; ses vaudevilles cachaient une philoso-

(1) C., p. 247, cf. P. A., 42e. — (2) P. A., 20e. — (3) C., p. 68.

phie réformatrice sans prétention. Ducis lui consacra, plus tard, une notice nécrologique émue.

L'opposition politique ne lui faisait pas peur : témoin Deleyre. Il correspondit avec Lemierre « homme bizarre et ridicule, disent les contemporains, qui n'avait de l'esprit qu'en vers. » C'est l'esprit révolutionnaire qui souffle dans sa tragédie de *Guillaume Tell*, déclamatoire, mais généreuse, et l'esprit de société qui fausse ses *Fastes de l'année*, inspirées par les salons plus que par la nature. « Ils ne sont qu'un recueil de vers, parmi lesquels il y en a d'excellents, qu'on ne lit pas. » (1) Les deux genres étaient chers à Ducis et, malgré la différence de succès immédiat, l'oubli les guettait l'un et l'autre, hélas !

Notre poète paraît avoir aimé vraiment de Belloy, d'autant plus qu'il était pauvre et mourut jeune. Ce de Belloy était un « homme d'esprit qui pratiquait la littérature et le théâtre en comédien » et qui, dans ses *Bourgeois de Calais* réussit à réconcilier un moment philosophes et royalistes. Toutes les classes y étaient flattées tour à tour : « L'apothéose était pour le roi ; la gloire, pour la bourgeoisie. » La pièce trouva de l'écho dans le sentiment national, après l'humiliation de la guerre de Sept ans et du traité de Paris. Les deux camps chantèrent victoire, la pièce fut jouée jusque dans les casernes. L'inspiration patriotique et l'esprit de conciliation n'en étaient pas pour déplaire à Ducis.

Ducis avait encore des rapports très courtois avec Barthe « ingénieur écrivain qui remplit supérieurement un cadre étroit ». Ses *Fausses infidélités* sont une charmante comédie de mœurs où la gaieté prend la forme de l'ironie et où l'esprit commence à prévaloir sur le rang. Il réussit moins dans la comédie de caractère, dans *L'Homme personnel*, type peut-être trop odieux pour être comique.

Nous le connaissons surtout par une lettre de Thomas (2) dont la gravité daigne parfois se détendre. « M. Barthe, écrit-il à son ami, est ici (Nice) et vient d'être malade. La douleur l'a étonné comme un homme qui n'est pas fait pour cette société. Il voudrait que l'univers ait été arrangé pour ne lui donner que du plaisir. » Le moraliste songe sans doute que ce malade protestataire n'a pas à chercher bien loin son mo-

(1) Tous ces brefs aperçus entre guillemets sont empruntés à Villemain, op. cit. — (2) D. III, 18e.

dèle de l'égoïste. Il ajoute, et on remarquera la fine restriction : « Il m'a dit (sans se plaindre) que vous n'avez pas été le voir depuis mon départ. » En voilà un qui pourrait sans doute signer l'aveu de la Rochefoucauld : « J'aime mes amis... mais je ne souffre pas beaucoup de leur absence. » Puis, parlant du succès du *Roi Lear* : « Ma sœur a poussé un cri de joie quand je lui ai appris cette nouvelle. M. Barthe m'a *paru* enchanté et il se propose de vous écrire. » Nous ne jurerions pas que la lettre ait été écrite.

C'est lui, raconte-t-on, qui lut à Dorat près de mourir son *Homme personnel* et s'attira cette juste observation : « C'est bien ; mais vous oubliez un trait : il va lire son dernier ouvrage à un ami mourant. »

Ce Dorat mérite aussi une mention.

On le voit, les rivaux de Ducis étaient ses amis. Il eut pourtant une antipathie, plus amusante qu'agressive, pour Dorat qui n'était pas le premier venu des auteurs de son temps. « Ecrivain facile, quoiqu'affecté, ambitieux de tout, ne manquant ni de finesse, ni d'esprit caustique, » il trouva dans une vie brève et dissipée le temps d'écrire vingt volumes, et de s'exercer dans tous les genres. D'abord de l'école de Voltaire, mal récompensé par le succès, il se tourna contre son parti, et, après les *Philosophes* de Palissot, il donna les *Prôneurs* ou le *Tartuffe littéraire*, qui ne manquent pas de vigueur. Mais le parti était puissant, les assaillants échouèrent. Dorat mourut d'épuisement et de chagrin.

Il y avait antinomie entre Ducis et lui. Dorat était sémillant et plutôt frêle. « Peut-on faire des tragédies avec des mollets comme cela ? », demandait le robuste et simple Ducis. Il était agité, brouillon, caustique, au rebours de notre poète, liant et loyal. Ils se heurtèrent en 1773, à propos d'une *Alceste* qu'ils préparaient tous deux : Ducis avait la priorité d'inscription, Dorat allait lui escamoter son tour de lecture. La réclamation (1) de notre poète à la Comédie Française, mesurée et ferme, fut décisive. « Il exécuta son rival, remarque P. Albert, presque sans s'en apercevoir. » Il le trouva encore sur son chemin, quand il fut candidat au siège académique de Voltaire, et l'acheva... « Il semble que les quatre pieds de mon fauteuil lui soient entrés dans le corps. » La boutade, plus pittoresque que méchante, se sent encore de la

(1) P. A., 8e.

lutte. Elle porte la marque du « bon lion », vigoureux sans férocité.

Vie domestique de Ducis

Nous pourrions tirer des lettres de Ducis et de son grand ami un aperçu de la vie littéraire, et de la vie académique d'alors, recueillir ses jugements pleins de bienveillance, mais aussi de finesse, sur les succès ou les échecs de La Harpe, Chamfort, Delille, etc. Il faut bien, malgré l'attrait des anecdotes, dépasser l'actualité sans lendemain. Signalons toutefois, à l'honneur de notre poète, ses protestations contre l'intervention du pouvoir dans les compétitions académiques. « Tout le monde, constate Thomas (1), invoque la justice et il n'y a que des haines particulières... Je vous loue bien fort, mon cher ami, de vous être révolté contre l'indigne oppression qu'on voulait exercer sur nous. C'est une chose singulière de poursuivre sans cesse la liberté et la conscience avec le glaive du pouvoir. » Ce témoignage honore d'autant plus l'indépendance du poète que Thomas avait refusé l'appui et encouru la disgrâce du duc de Praslin, dont il était secrétaire, pour laisser à Marmontel un siège dont il le jugeait plus digne que lui-même (2). Il avait donc ses raisons d'ajouter : « Les hommes qui savent supporter la solitude... ne sont pas faits pour être menés ainsi. Il y a une hauteur d'âme qui est au niveau de tout, et qui laisse même bien loin au-dessous d'elle les risibles hauteurs de ce monde. »

Nous préférons extraire de la même correspondance une exquisse de la vie de notre poète pendant cette période. De sa vie domestique d'abord.

Il tremble pour les jours de sa mère en 1777 et nous connaissons déjà le *Te Deum* poétique que lui fit entonner sa convalescence. Il marie sa première fille, Aure, en 1781, et nous savons combien Thomas s'était associé à cette joie et à un bonheur qui devait être de courte durée.

Il réside tantôt à Versailles, où demeure sa mère vénérée, tantôt à Paris, où il se plaît de moins en moins. Il l'avoue à Sedaine, dès 1775 (3), à Deleyre, en 1782 (4) : « Je suis à Paris où je ne me plais plus, où je ne plais guère, où les opinions et les sentiments me paraissent les feuilles légères de la sibylle,

(1) D. III, 5e T. — (2) O. Leroy, p. 247. — (3) P. A., 11e. — (4) P. A., 37e.

emportées et voltigeantes au gré des vents. » Depuis longtemps, il rêve d'une acquisition à la campagne, et il en rêvera toujours. « C'est une peine pour moi, déclare-t-il en 1777 (1), de ne pas habiter les champs. Mais la tendresse de ma mère et de mes enfants sont les maîtresses souveraines de mon âme. Ajoutez-y le travail, quelqu'amour de la gloire et surtout l'indépendance, voilà de quoi se faire un bon lot. »

Il fait toutefois de longs séjours, l'été, soit à Auteuil, soit, plus souvent à Marly, où il conserve encore un petit appartement pendant la Révolution. Thomas, son voisin de campagne, lui empruntait parfois des compléments d'installation provisoire (2), et impute à un rez-de-chaussée humide les premiers rhumatismes de son ami (3). Voici comment Ducis décrit les environs de Marly, en rappelant (4) au mélancolique Deleyre « toutes les stations d'une délicieuse promenade» :

Vous n'avez sûrement pas oublié nos châtaigniers sauvages, nos petits fonds riants et frais, entourés de bois et cachés à tous les regards citadins, notre L'Etang-la-Ville, si bien fait pour une fête de campagne, notre La Celle, notre Bougival, avec son clocher, qui paraît une borne ; et tous ces environs qui sont pleins de variété, de charme et d'abondance.

Et voici comment Thomas nous peint (5) la demeure du poète :

Mon amitié me transporte en imagination dans votre retraite sous le toit humble et modeste que vous occupez au village, environné de bons paysans dont vous aimez la simplicité et les mœurs. C'est là, c'est dans la chambre tapissée de vos antiques verdures, avec Shakspeare, La Fontaine et Molière sur votre table, Sophocle dans un coin et Corneille à un autre bout, c'est là que vous méditez, que vous travaillez, que vous concevez ces scènes fortes et tendres dont la nature et votre propre cœur vous révèlent le secret.

Ducis n'aimait pas les voyages ; il a pourtant regretté (6) que la pauvreté lui ait interdit, comme à Thomas et plus encore, cette source de rafraîchissement intellectuel. Et il a renouvelé, en 1782 au moins, sans la fantaisie et l'ampleur d'antan, la randonnée des presbytères. Nous le savons par Thomas, qui lui écrit (7) : « Tandis que vous parcourez les presbytères et les solitudes, je suis toujours dans la mienne », et lui décrit un printemps encore capricieux, mais déjà paré

(1) P. Al, 16e. — (2) D. III, 14e T. — (3) 17e T. — (4) P. A., p. 48. — (5) D. III, 16e T. — — (6) P. A., 26e. — (7) 7e T.

et magnifique, d'Hyères. « Le spectacle que vous avez sous les yeux dans le presbytère de Neuilly-Saint-Font, dans la cellule du curé de Roquencourt, ne ressemble pas tout-à-fait à celui-ci. Vous y avez vu non l'homme au sein de la nature, mais... conversant plus avec le ciel qu'avec la terre, et moins occupé de vivre que d'apprendre à mourir... Vous m'avez touché et attendri par la peinture de ce bon prêtre qui a placé dans sa bibliothèque, comme un livre de plus, cette image effrayante de la mort. » Epicuriens, Indiens, etc., en font autant, observe-t-il : « tant l'homme misérable a besoin d'être averti, pour ses plaisirs comme pour ses vertus. Ils ont emprunté des tombeaux de quoi donner des leçons à la vie. La compagnie de votre curé m'a mené un peu loin. Les objets qui frappent si vivement l'imagination sont un peu sujets à l'égarer. » Ducis se laissait sans doute alors moins aller à cette philosophie mélancolique et à deux tranchants qu'aux souvenirs de jeunesse et à l'abandon délicieux d'une vieille camaraderie.

Les voyages ne faisaient que trop rarement diversion dans sa vie intellectuelle, qui va nous occuper.

EN MARGE DE REGNARD

Doguine et Tontine

L'aimable conteur annécien à la plume alerte, Jacques Replat, dans son «*Voyage au long cours sur le lac d'Annecy* (1) paru en 1858, consacra quelques lignes intéressantes à Mesdemoiselles « Loyson » dont les beaux portraits attribués à Largillière, ornaient alors l'accueillant salon de ses bons amis, la famille Domenjoud, de Sevrier. Francis Wey dans son ouvrage *La Haute-Savoie* (2), mentionna également la présence à Sevrier de ces tableaux dont les amateurs d'art admirent la belle ordonnance et la grâce. Récemment encore, un de nos compatriotes à la haute renommée artistique, voulut aussi consacrer une notice à Mesdemoiselles « Loyson » dans son œuvre *Au lac d'Annecy* (3). Mais les informations de cet

(1) *Voyage au long cours sur le lac d'Annecy*, M.-J. Replat, Annecy, J. Philippe 1858.

(2) *La Haute-Savoie*, Francis Wey, 1 vol in-12°, Hachette 1865.

(3) *Au lac d'Annecy*, André-Charles Coppier, Chambéry, Dardel, 1923.

auteur sont tout à fait inexactes. En offrant à l'Académie Florimontane une reproduction des tableaux ci-dessus mentionnés (1), due à l'habileté d'un amateur aussi aimable qu'apprécié, j'y joindrai les détails puisés dans nos papiers de famille sur l'origine et la personnalité des deux sœurs, la Brune et la Blonde, fort connues dans la Société parisienne vers la fin du XVIIe siècle.

Ces deux beautés qui portaient « dans leur Société » dit le poète Régnard, les noms de « Doguine » et « Tontine » étaient par leur famille, d'origine normande : filles de « Louis Gabriel Dannelet de Loyson, garde dans la maison du Roi, et de Magdeleine Reimond de Cluzeau, elles naquirent à Paris ; Doguine, la blonde, en 1667, et Tontine, la brune, en 1668. Cette dernière, dit encore Régnard « était grande musicienne », elle chantait bien, et jouait du clavecin parfaitement.

Leur grâce et leur beauté les mirent bien vite en évidence en ce XVIIe siècle où, peintres et poètes associaient dans leurs œuvres les amours et les arts ; et Regnard leur adresse maints couplets, parmi lesquels celui-ci, en 1702 (2).

POUR LES DEUX SŒURS

Chez vous pour vous faire la cour
Prince et Marquis se renge
N'y pourrai-je point quelque jour
Voir le prince d'Orange ?
Le roi pour finir nos malheurs
Mit la taxe par tête
Mais, vous la mettez sur les cœurs
L'impôt est plus honnête.

L'aînée, Doguine (3), mourut célibataire en 1717, à l'âge de 50 ans, et Tontine (Catherine) épousa François Poulain, sieur de Beaumont, écuyer du roi, payeur des rentes de l'Hôtel de Ville de Paris, et mourut en 1757, âgée de 89 ans.

Quoi qu'en dise l'artiste chroniqueur de *Au Lac d'Annecy*, « Doguine et Tontine » qu'il prétend originaires de Sevrier ou de Duingt (?) n'eurent jamais aucun rapport avec la Savoie, ni avec notre famille ; en effet, les noms de « Dannelet de

(1) Ces tableaux ne portent pas de signature. Le plus grand maître actuel de la peinture française les attribue à Largillière, d'autres experts les attribueraient plutôt à Detroy.

(2) *Œuvres de Regnard*, tome IV. A Paris, de l'imprimerie de Monsieur, 1790.

(3) Son nom de baptême exact n'a pas été retrouvé.

Loyson » « Magdeleine Reimond de Cluzeau » « Poulain de Beaumont » ne sont pas des noms du terroir ; d'autre part ce n'est qu'en 1754 que notre grand oncle Jean-Baptiste Domenjoud, avocat au Parlement de Paris, épousa non Doguine ni Tontine, mais bien leur nièce Marthe ; l'auteur de *Au lac d'Annecy* ne se trompe donc que d'une génération et a confondu la nièce avec la tante.

Marthe Dannelet de Loyson, nièce de Doguine et de Tontine, était la fille de leur frère Gabriel, officier de marine à Toulon, et de Marguerite de Bausset ; elle épousa J.-B. Domenjoud le 4 juillet 1754 (1) ; dans son contrat, elle fut assistée par sa tante Catherine de Loyson (Tontine) qui l'institue dans cet acte et promet lui conserver en entier sa succession pour en jouir après son décès ; d'autre part, dans ce même acte, les époux se faisaient réciproquement donation au dernier survivant de la totalité de leurs biens. Marthe Dannelet étant décédée avant son mari, ce dernier hérita de tous les biens de sa femme et c'est ainsi que ces tableaux entrèrent dans notre famille.

Dans les quelques notes données ci-dessus, j'ai été amené à parler d'un Jean-Baptiste Domenjoud et je terminerai cette petite notice en donnant quelques détails sur ce personnage. Né en 1715 à Sevrier, il quitta très jeune son pays pour aller faire ses études de droit à Paris. Fils de Jacques Domenjoud, notaire à Sevrier, il préféra courir sa chance dans la grande ville plutôt que de revenir prendre la succession d'une étude dans ce village, perdu sur les bords du plus beau lac il est vrai, mais sans doute bien ignoré à cette époque. Bientôt nous le retrouvons avocat au Parlement de Paris. Je ne sais si les causes qu'il eut à défendre furent nombreuses, mais en tous cas elles lui laissèrent le temps de s'occuper de choses peu en rapport avec sa profession ; en effet, j'ai retrouvé dans nos vieux papiers, quantité d'ouvrages manuscrits se rapportant aux sciences physiques et mécaniques, écrits par cet avocat. Attiré par l'étude des sciences, il suivit les cours de l'abbé Nollet et se lança avec ardeur dans cette voie. Après bien des travaux il écrivit un volumineux mémoire ayant pour titre : *la pression zonaire ou pourquoi l'eau mouille* (2), qui d'après lui donnait l'explication de tous les phéno-

(1) Contrat du 4 juillet 1754.

(2) Cet esprit original expose ses idées physico-philosophiques dans un manuscrit très copieux, mais le plus souvent assez obscur. La matière existe par



Mademoiselle DE LOISON
Doguine (la blonde)
née en 1667, *morte en* 1717 .

mènes de la nature. A la suite de ce mémoire il se présenta même à l'Académie Royale des Sciences, mais sans doute son explication du mécanisme universel ne fut pas jugée suffisamment claire et au point car il ne fut pas reçu dans la docte Assemblée. Il présenta encore à l'Académie d'autres travaux, en particulier le 13 août 1756 un mémoire intitulé: *De la préférence des vis aux chevilles pour les instruments de musiques* (1) qui après approbation de la savante assemblée fut imprimé à Paris en 1757; malgré les nombreux avantages que l'auteur avait trouvés à son invention, cette innovation n'eut pas de succès et à l'heure actuelle les chevilles sont toujours employées dans la plupart de nos instruments à corde.

Devenu veuf vers 1768 il voulut venir finir ses jours dans sa bonne ville d'Annecy et il acheta à cet effet des frères Plantard, de La Roche, un immeuble situé rue Perrière, car il ne possédait rien ni à Sevrier ni à Annecy, ayant renoncé à la succession de son père pour favoriser son frère cadet père de 21 enfants. L'auteur de *Au lac d'Annecy* se trompe donc encore en prétendant qu'il fit réparer sa maison de famille pour complaire à sa nouvelle épouse; la maison de famille appartenait à son frère par suite de cette renonciation, et il n'a pu faire restaurer un immeuble qui ne lui appartenait pas; du reste il résulte de la lecture de ses lettres que jamais sa femme ni ses tantes ne parurent à Sevrier. Quant à lui, son désir de mourir là où il était né ne fut pas exaucé et il s'éteignit à Paris, le 14 novembre 1773.

Roger DOMENJOUD.

---

effet de la toute puissance de Dieu: Acte pur, qui l'a mise en état de produire la succession de tous les effets naturels réalisant une création continue. L'auteur énonce vaguement la théorie des *causae seminales* de saint Augustin et de saint Grégoire de Nyssee; le mouvement initial donné à la cellule originelle qui contient en puissance tout le Cosmos.

En ce qui concerne la physique, dans son chapitre « du Vuide » : la matière est discontinue ; il entrevoit la nature corpusculaire de l'électricité. Selon lui la *pression zonaire* du fluide ambiant, « fondement du mécanisme universel » doit rendre compte de tous les phénomènes. L'état sphérique est l'ordre le plus simple, la forme d'équilibre parfait.

Pour expliquer « pourquoi l'eau mouille » il fait intervenir l'action des forces capillaires, ce qu'on nomme aujourd'hui exactement la tension superficielle.

Note de M. L. R.

(1) A Paris, chez Thibaust, imprimeur du Roi, place Cambray, à la Renommée, 1757.

Jules PHILIPPE

(1827-1888)

IV

(suite)

En relevant quelques inexactitudes de la *Lettre d'un Loup de Provence*, Jules Philippe répondait, peu après, à son contradicteur, qu'il ne le suivrait pas sur le terrain où il s'était placé, voulant rester dans le domaine purement historique. Il mûrissait déjà à cé moment, un nouveau projet, celui de résumer, dans un travail complet, présentant une vue d'ensemble, ses raisons de défendre le particularisme des Savoyards et de protester contre la réputation d'êtres hybrides dont on les avait affublés. Il trouva, pour ce nouveau travail, un titre un peu pompeux mais qui était à lui seul un drapeau : *Profession de Foi du Patriote Savoyard* (1), et il le lança dans le public à peine apaisées les discussions causées par les *Princes-Loups*. La brochure mise en vente en juillet 1868 dut être réimprimée pour une deuxième édition, en septembre. C'est une des œuvres les mieux pensées et les mieux écrites de Jules Philippe. Il y soutient cette thèse qu'en devenant française la Savoie ne peut pas renier son passé dont elle reste fière. Il est légitime, pour elle, de défendre ses belles traditions historiques contre des adversaires qui « voient une question de fierté mal placée, là où il y a pour nous une question sérieuse de dignité... Ce qui frappe le plus désagréablement ceux qui s'étonnent que, du premier jour, nous ne nous soyons pas assimilés sans réserves au reste de la France, c'est l'intention bien accentuée par le peuple savoyard de ne pas renier son passé ; il leur semble que nous devions oublier immédiatement notre histoire, changer nos coutumes, nos mœurs, et, nous découvrant devant la colonne, déchirer avec enthousiasme, révolutionnaires d'un nouveau genre, nos titres de noblesse

(1) *Profession de Foi du Patriote Savoyard*, par J. PHILIPPE, Secrétaire de la Société Florimontane, Membre correspondant de l'Institut de Genève, de la Société d'Histoire de la même ville, de l'Académie Impériale de Savoie, de la Société Littéraire de Lyon, etc., etc. En vente chez tous les libraires de la Savoie. — Annecy, imprimerie J. Dépollier et Cie, 1868.

populaire... Se vantant, avec raison, d'être animés d'un sentiment patriotique à toute épreuve, ils refusent d'approuver, chez nous, ce qu'ils exaltent chez eux ». Les conditions d'existence de la Savoie, pendant neuf siècles, ont été telles que les Savoyards sont animés d'un patriotisme particulier, très vif et très susceptible, ce que veulent ou semblent ignorer les Français de l'ancienne France. « Grâce à cette ignorance, on n'a pas su prendre les moyens qui, seuls, pouvaient opérer la fusion tant désirée...». Nous ne voulons pas aller, victimes résignées de cette ignorance, « attelés à je ne sais quel char de triomphe et promenés dans les rues de Rome, déposer notre humiliation au pied de la statue de Jupiter Olympien ! » Mais nous devons aussi aider à dissiper cette ignorance dont nous souffrons. Placer sous les yeux du public « les phases politiques de cette Savoie qui a été grande dans ses petites frontières » suffira sans doute. On rendra ensuite, certainement, pleine justice aux Savoyards et l'auteur aura ainsi accompli « une œuvre de conciliation et de paix ».

Jules Philippe décrit alors l'existence de notre pays, ballotté entre toutes les nations belligérantes des siècles passés, annexé sept fois à la France, occupé par les Espagnols et les Autrichiens et enfin devenant français définitivement au moment de la constitution du royaume d'Italie. Sous le coup de ces événements, le Savoyard s'est replié sur lui-même et son caractère est resté d'une originalité marquée qui s'est transmise de siècles en siècles, conservant à la Savoie son autonomie morale. C'est ce que, malgré les efforts du gouvernement depuis 1860, beaucoup de Français de la vieille France n'ont pas compris, en arrivant en Savoie comme en pays conquis, en essayant « de faire table rase de tout ce qui pouvait rappeler l'état de choses antérieur » et en ne voulant pas constater qu'ils s'adressaient à « un peuple jouissant depuis des siècles d'institutions dont quelques-unes auraient suffi à faire la gloire de plusieurs législateurs... Respectez le Savoyard, concluait-il, et il vous respectera. Aimez-le et il vous aimera ! Là est tout le secret de la paix et de la conciliation. »

La presse parla fort peu de la *Profession de Foi*, se bornant à signaler succinctement son apparition. Peut-être y eut-il un mot d'ordre, venu de haut, demandant le silence, ce silence nécessaire pour éviter des incidents analogues à ceux de 1864, que l'on croyait toujours possibles. Malgré cela, la brochure se vendit bien et les deux éditions parues à quelques

mois d'intervalle attestent que le public savoyard sut en apprécier les motifs.

L'attention était d'ailleurs orientée vers les problèmes historiques de ce genre par les événements du moment : l'affaire du Luxembourg où Napoléon III avait été joué par Bismarck et la question romaine, dont les embarras incessants venaient se joindre à ceux de l'intérieur. Pour donner moins de prise au mécontentement, l'empereur avait promulgué toute une série de dispositions qui rétablissaient un peu des libertés détruites par le coup d'Etat de 1851. La loi du 11 mai 1868 était de ce nombre ; elle supprimait l'autorisation préalable et le timbre pour les publications politiques non périodiques. Cela explique la multitude de brochures et de tracts de toute sorte publiés à cette époque. Annecy, où l'opposition était très forte, n'échappa pas à ce mouvement. Un petit pamphlet intitulé *Les Cloches d'Annecy* (1), signé Feraigu, intrigua énormément lorsqu'il parut, au mois de septembre de la même année. En ce temps-là, les sonneries religieuses étaient nombreuses et fort longues et, dans l'espoir d'arriver à une règlementation raisonnable, l'auteur des *Cloches* avait cru pouvoir la demander en raillant d'une plume légère leurs exagérations et en suppliant spirituellement qu'on y mette fin. Le pamphlet, bientôt introuvable, provoqua de longues discussions, parfois très animées. Les habitants du quartier Notre-Dame approuvaient l'énigmatique Feraigu, qu'ils soupçonnaient fortement être leur voisin de la vieille librairie contiguë à la voûte de « la Filaterie ». Rien, cependant, ne permettait de prévoir l'ampleur des controverses auxquelles *Les Cloches* allaient donner lieu. Il faut, en effet, attendre trois mois pour trouver dans le *Mont-Blanc* du 25 décembre, une réponse, point méchante, signée « Ferrond » qui se disait certain que, malgré son antipathie apparente, Feraigu serait désolé si les cloches manquaient à la naissance ou à la mort de l'un des siens. La critique était plutôt amicale. La véritable polémique devait s'ouvrir au printemps de 1869 par une massive brochure où l'auteur faisait prononcer, le jour de Pâques, par la grosse cloche de Notre-Dame, un long discours contre « le sieur Feraigu » (2). C'était une réponse du

(1) *Les Cloches d'Annecy*, par FERAIGU. — Annecy, imprimerie J. Dépollier et Cie, 1868. Prix : 0 fr. 20.

(2) *Discours solennel prononcé le jour de Pâques par la grosse cloche de Notre-*

forgeron Fertrempé qui voulait venger les cloches de toutes les « inepties » publiées sur elles. Le *Discours solennel* qui avait nécessité un travail considérable comportait plus de soixante pages in-8°, d'un style nerveux où l'on sentait la rigidité et la passion d'un rigoureux orthodoxe, où les allusions personnelles désagréables ne manquaient pas. Quelques jours après, la cloche de l'hôpital donnait, en vers, son approbation à la cloche de Notre-Dame, ajoutant encore aux rageuses attaques contre Feraigu (1).

Le *Discours solennel* ne permettait plus de douter que l'auteur des *Cloches d'Annecy* fût Jules Philippe. Comme sur un signal, les journaux se mêlèrent à leur tour aux débats. *L'Union Savoisienne* donnait son entière approbation au *Discours*. Tout en avouant qu'il était parfois grossier, elle le considérait comme une réfutation complète de la brochure « voltairo-burlesque » de Feraigu. Le *Mont-Blanc* ripostait aussitôt en exprimant l'indignation de tous les honnêtes gens, à la lecture de ce *Discours*, injurieux et diffamatoire pour un excellent citoyen « qui jouit, légitimement, de l'estime de toute la ville ». Un autre ami de Feraigu, qui signait Ferdoux, entrait en lice et adressait à Fertrempé une *Epître*, dans laquelle il lui disait son fait (2). Feraigu, d'abord surpris de la rumeur causée par sa boutade, en publia une seconde édition (3) où il expliquait le but qu'il s'était proposé, protestait n'avoir jamais voulu blesser personne et rappelait comment le concordat permettait de règlementer les sonneries. La lutte, un instant calmée, pendant les élections au Corps législatif, reprit aussitôt après, lorsque le principal adversaire de Feraigu eut rédigé une réplique, longue dissertation de quatre-vingts pages, d'une écriture irritée, où il prétendait écraser celui-ci et ses alliés (4). Pour la circonstance, Fertrempé s'était mué en Jean Pic qui, en présence de quatre fers : Feraigu I,

Dame d'Annecy, pour servir de réponse au forgeron FERTREMPÉ contre le sieur Feraigu. — Annecy, imprimerie de Charles Burdet, 1869.

(1) *A la grosse cloche de Notre-Dame*, la cloche de l'Hôpital d'Annecy. — Annecy, imprimerie de Charles Burdet, 1869.

(2) *Epître de Ferdoux* à Fertrempé, au sujet des Cloches de Feraigu. — Annecy, chez tous les libraires. Avril 1869. Imprimerie Louis Thésio.

(3) *Les Cloches d'Annecy*, par FERAIGU. Deuxième édition augmentée d'une préface et de documents historiques. — Annecy, typographie J. Dépollier et Cie, 1869.

(4) *Les Quatre Fers en l'Air*, par Jean PIC, suivis de Poésies par différents auteurs. — Annecy, Imprimerie de Ch. Burdet, 1869.

Ferrond, Ferdoux, et Feraigu II (1) allait en faire « *in æternum* quatre fers en l'air ». Il y était aidé par des poètes, dont les vers étaient pleins d'allusions transparentes et d'amères critiques. Mais Ferdoux ne voulait pas, selon le mot de Jean Pic, devenir un « Fer battu » et quinze jours étaient à peine écoulés qu'il « passait par les verges » le rancuneux Jean Pic (2). On n'aurait jamais su quelles personnalités voilaient les divers pseudonymes des amis et des adversaires de Feraigu, si une nouvelle polémique suscitée par la construction prochaine d'un temple protestant ne s'était élevée au même instant entre les deux journaux politiques d'Annecy. Elle permit d'identifier Ferrond avec l'imprimeur Louis Thésio, Ferdoux avec le capitaine des douanes Roux dont il a déjà été question et de découvrir — sous les traits de Fertrempé et de Jean Pic, le chanoine Poncet, vigoureux journaliste, au talent âpre et très personnel, auteur de retentissantes campagnes menées naguère dans le journal *Le Bon Sens*, et qui avait repris la plume, à la fondation de l'*Union Savoisienne*.

Cette controverse au sujet des *Cloches*, qui n'a que les apparences d'une querelle personnelle, avait éclaté dans un milieu agité, où l'opposition constitutionnelle du clergé et les idées antidynastiques des « irréconciliables » affrontaient avec vigueur les amis du régime. Mais leur offensive parallèle était parfois doublée d'attaques où les deux tendances se combattaient mutuellement avec violence. L'affaire des *Cloches* est un épisode de cette lutte où les adversaires de Jules Philippe, entraînés par l'ardeur de la discussion, paraissent avoir dépassé les limites admises. Le ton agressif et emporté du *Discours solennel* avait valu à Feraigu un regain de popularité. Dans la rue, dans les salons, même, l'incident était très commenté et les femmes n'étaient pas les moins ardentes à prendre parti (3) en faveur d'un homme pour qui la sympathie semblait naturelle.

Les évènements allaient faire naître l'occasion de donner à cette sympathie une forme concrète. Les élections au Corps

(1) Les chiffres romains placés après le nom de Feraigu font allusion à la première et à la seconde édition des *Cloches d'Annecy*.

(2) *Jean Pic passé par les Verges*, de FERDOUX. — Annecy, chez les principaux libraires, 1869. Imprimerie Louis Thésio.

(3) Ainsi disaient vairons, chevênes et blageons.
Ainsi même, en quelques salons,
Parlaient des truites furibondes...
Vers extraits de la brochure : *Les Quatre Fers en l'Air*.

Législatif étaient fixées par décret impérial aux 23 et 24 mai. L'opposition, qu'elle soit conservatrice ou républicaine, entamait la lutte dans toutes les circonscriptions contre les candidats officiels, ouvertement soutenus par l'administration. Déjà s'étaient affirmées, dans la deuxième circonscription de la Haute-Savoie (Bonneville et Thonon), les candidatures du baron François d'Yvoire et du célèbre avocat Jules Favre. Les libéraux d'Annecy et de Saint-Julien attendaient un geste semblable de Jules Philippe que désignait l'opinion publique. Mais celui-ci hésitait à l'accomplir. Il détestait passer pour un ambitieux ; de là, sa répugnance instinctive à se signaler à l'attention du public par une déclaration qui aurait pu faire soupçonner son désintéressement. Il pensait à sa librairie qu'il serait obligé d'abandonner pendant plusieurs jours ; il songeait aussi aux moyens matériels nécessaires à un tel projet, et qui lui faisaient presque totalement défaut.

Les concours arrivèrent si nombreux et si empressés que sa résistance fut cependant vaincue. Des adresses se couvraient de signatures d'électeurs appartenant à tous les milieux de la société ; on y faisait appel à l'homme au patriotisme éclairé qui avait déjà défendu, plusieurs fois, les intérêts moraux et matériels du pays, et dont l'indépendance et les opinions libérales étaient bien connues. Au café de la Brasserie, place au Bois (1) où se réunissaient, chaque soir, les dirigeants de l'opposition républicaine, ceux-ci pressaient Jules Philippe d'engager la lutte, persuadés que le succès n'était pas impossible. De Saint-Julien parvenaient les encouragements de César Duval et de ses amis. Il finit par céder. Le 12 mai, il déposait, à la Préfecture, la feuille de papier timbré contenant le serment à la constitution exigé par la loi et il adressait, aussitôt, un appel aux électeurs où, en expliquant les raisons de sa candidature, il exposait le programme libéral qu'il résumait dans cette formule : Tout par la liberté et pour la liberté. Il évoquait le souvenir de son grand-père, député du Mont-Blanc au Conseil des Cinq-Cents et l'œuvre qu'il avait lui-même poursuivie depuis vingt ans, « en faveur du progrès et pour la défense de l'honneur de la Savoie ».

La maison de la rue Sainte-Claire devint alors le quartier général du candidat indépendant. On ne constitua pas de Comité, mais tous les jours les plus dévoués de ses amis étaient

(1) Le hall vitré du café de la Brasserie existe encore. Le local est aujourd'hui occupé par une laiterie-fromagerie.

là pour effectuer la besogne matérielle nécessaire. Les membres de la Société Chorale prenaient une part active à la lutte ; la plupart passaient les nuits à écrire des bulletins et des journées à les colporter. De divers points de la circonscription arrivaient des adhésions ou des approbations : « Chacun y est allé de son argent et de son activité pour la propagation de ses principes contre l'Empire » écrit le Dr Thonion, l'un des meilleurs compagnons de Jules Philippe (1).

Cette candidature qui s'affirmait quarante-huit heures à peine avant la fin des délais légaux, avait cependant jeté le trouble chez les amis du régime. On se refusait à la croire possible et au moment même où Jules Philippe prêtait serment, le *Mont-Blanc* lui conseillait de s'abstenir, sa popularité n'ayant rien à gagner à cette épreuve et son échec devant affliger ses nombreux amis. Il fallut cependant se rendre à l'évidence et constater que l'apparition d'un candidat « démocrate », comme le désignaient les notes officielles, avait suscité un profond mouvement de sympathie. C'est ce que le préfet traduisait dans une lettre au ministre de l'intérieur en disant que « la candidature de M. Jules Philippe donnait lieu à une agitation intense dans la ville d'Annecy et dans les communes environnantes ». On combattit cette candidature, non seulement avec les moyens usités en pareil cas, mais le gouvernement qui sentait le danger, encouragea tous ses agents à entrer délibérément dans la lutte. L'un d'entre eux, le Commissaire de police se signala particulièrement par des actes qui eurent leur retentissement à l'assemblée communale. Un conseiller municipal l'accusa, en pleine séance, d'avoir menacé des électeurs de la perte de leur emploi, s'ils ne votaient pas bien, d'avoir fait arracher des professions de foi affichées régulièrement et légalement et il demanda sa révocation.

On reprochait aussi à Jules Philippe, de mêler à la politique, les questions économiques. Une réunion de commerçants venait de réclamer l'extension de la zone franche à l'arrondissement d'Annecy, projet favorablement accueilli par le candidat officiel, Hippolyte Pissard. On fit un crime à son

(1) Dans cette note manuscrite du Dr Thonion, on trouve, à côté du sien, les noms de l'avocat Félix Brunier, d'Eloi Serand, de Louis Pichollet, receveur municipal d'Annecy en 1870, de Fontanel Félix, négociant, du Dr Cl. Duparc, de Zanada, cafetier, de Victor Machard, négociant, de l'imprimeur Joseph Dépollier, du pharmacien Lachenal, de François Bachet, banquier, etc.

adversaire d'avoir la même opinion. Dans l'arrondissement de Saint-Julien, on répandit habilement le bruit que, si Jules Philippe était élu, avant trois mois il ferait supprimer la zone, tandis que, dans l'arrondissement d'Annecy, on cherchait à lui attribuer la mauvaise idée de demander, comme limite douanière, le Chéran, ce qui aurait placé la ville de Rumilly dans une fâcheuse situation. La zone est une faveur, disait-on encore. Qui sera le mieux écouté par l'empereur, d'un député hostile ou d'un homme élu sous son patronage ? Jules Philippe réagit avec vigueur. Il démentit publiquement les propos qu'on lui attribuait au sujet de la limite douanière et il protesta contre tous les moyens d'intimidation employés vis-à-vis de lui, dans deux placards de la dernière heure.

Quand le scrutin s'ouvrit, il était visible que la candidature annécienne avait gagné beaucoup de terrain. Le clergé, qui portait tout son effort sur la deuxième circonscription, (Bonneville et Thonon), où il s'agissait d'abattre le candidat de l'administration, Bartholoni, — un protestant, — ce qui paraissait réalisable avec l'aide des voix libérales, n'avait que mollement soutenu le candidat officiel Hippolyte Pissard, de Saint-Julien. Il était remarquable que son journal, l'*Union Savoisienne*, si dur pour Feraigu, quelques semaines auparavant, eût ignoré Jules Philippe pendant toute la campagne, sauf une timide allusion à son crédit douteux, auprès du gouvernement impérial, au sujet de l'extension de la zone. Les premiers résultats montrèrent la puissance de sa popularité. Dans sa ville natale, où l'on saisit l'occasion de le venger de toutes les injures qu'il avait subies, au moment de l'affaire des *Cloches*, il obtenait plus des trois-quarts des suffrages. Tous les chefs-lieux de cantons voisins, sauf un, lui étaient acquis ; quatre cantons de l'arrondissement d'Annecy, sur sept, lui accordaient la majorité et dans l'ensemble, il obtenait près de 1.200 voix de plus que le candidat officiel (1). Mais l'effort accompli dans la région d'Annecy n'avait pas été soutenu avec la même force dans l'arrondissement de Saint-Julien où les moyens d'action d'Hippolyte Pissard étaient très étendus. Une forte majorité se dessina en faveur

(1) Résultats pour l'arrondissement d'Annecy : Jules Philippe, 9.276 voix ; Hippolyte Pissard, 8.094 voix.

Résultats de la ville d'Annecy : Jules Philippe, 1694 voix ; H. Pissard, 329 voix.

de ce dernier, qui annula le résultat favorable d'Annecy et Jules Philippe fut mis en minorité de 5.800 voix (1).

L'émotion avait pourtant été vive dans les milieux officiels pour qui le chiffre des voix obtenues par le candidat de l'opposition semblait être une révélation. Le vicomte de Gauville, un fort galant homme, qui dirigeait alors la préfecture de la Haute-Savoie, se lamentait d'un résultat qui, malgré la victoire, ressemblait assez à une défaite : « Qu'ai-je donc fait à la population d'Annecy, pour qu'elle vote ainsi contre *moi !* » disait-il. La situation était, d'ailleurs, la même dans la plupart des départements où les adversaires de l'empire avaient engagé la lutte. Aussi, le gouvernement, habitué à la docilité dont les électeurs avaient fait preuve en 1857 et en 1863, crût-il devoir procéder à une enquête générale. A Annecy, la Préfecture répondit qu'en effet, Jules Philippe faisait plutôt partie de l'opposition radicale que de l'opposition dynastique. Mais elle allégua qu'on ne pouvait pas considérer comme radicales ou républicaines les 11.000 voix qu'il avait obtenues. Tout au plus y avait-il 500 à 600 républicains dans le département. Et, dans les journaux dévoués au régime, on soulignait que, malgré le gros effort des irréconciliables, 4.000 voix à peine avaient pu être enlevées au député sortant. Pourtant, l'inquiétude n'était pas évanouie ; l'impression persistait que l'on venait d'échapper à un grand danger, et que ce danger n'était pas écarté. On disait couramment que, si Jules Philippe avait été élu, la ville aurait été illuminée et ceux qui se seraient refusés à ce geste auraient eu leurs maisons saccagées ou leurs fenêtres brisées à coups de pierre. On redoutait que les vaincus d'hier ne se livrassent à des manœuvres pouvant engendrer des troubles qu'il faudrait réprimer sévèrement. Or, le gouvernement cherchait à attirer les indécis et ceux qui, aspirant à la liberté politique, mais craignant la violence, se seraient fort bien contentés de la transformation du régime impérial. La répression risquait d'aliéner les uns et les autres. Il fallait donc prévenir toute

(1) Résultats de la circonscription proclamés par la Commission de recensement : Inscrits : 38.865 ; suffrages exprimés : 28.864. Obtiennent : MM. Hippolyte Pissard 17.344 voix (élu) ; Jules Philippe 11.450 ; voix perdues 70.

Dans la deuxième circonscription, il y eut deux tours de scrutin. Au premier tour, 12.109 voix allèrent à M. A. Bartholoni ; 9.071 au baron François d'Yvoire et 5045 à Jules Favre. Au second tour, un accord intervint entre le candidat de la gauche et M. d'Yvoire, candidat du clergé qui fut élu.

agitation susceptible de nuire aux buts de l'empereur, comme à la paix publique.

Le centre du mouvement antidynastique étant à Annecy, on chercha à en découvrir les sources. Dès le 27 mai, le préfet demandait au maire communication de la liste d'appel des électeurs. Très dignement, le Dr Germain, qui présidait une assemblée où l'élément libéral et l'élément conservateur avaient à peu près une égale influence, refusait tout d'abord cette communication, le vote devant rester secret ; mais, premier magistrat nommé par l'empereur, il cédait bientôt à des désirs impérieux auxquels il n'osait résister. Dès le lendemain du scrutin, on faisait discrètement surveiller par la police tous les faits et gestes de Jules Philippe, soupçonné d'être en correspondance avec ceux qui étaient déjà regardés comme des insurgés. Le bruit courait que le 28 juin, jour de l'ouverture du parlement, un soulèvement éclaterait à Paris, à Lyon et à Saint-Etienne. Comme l'élection avait été une heureuse surprise pour les libéraux, ils avaient tenté de la faire recommencer ; un assez grand nombre de protestations contre les actes irréguliers des agents de l'autorité avaient été réunis et des délégués portèrent le dossier à Paris. Aussitôt, la police signale que Jules Philippe est à leur tête, et le voyage coïncidant avec la date du soulèvement annoncé, il n'en faut pas plus pour accuser l'ancien candidat républicain de chercher à faire cause commune avec des émeutiers. La police avait été trop zélée ; ce n'était pas Jules Philippe qui était à Paris, mais l'avocat Louis Chaumontel, adjoint au maire, dont les convictions libérales prenaient, chaque jour, plus d'assurance. Il faut ajouter que malgré l'intervention d'Ernest Picard, l'invalidation d'Hippolyte Pissard fut rejetée et que les délégués revinrent les mains vides... Un nouveau voyage à Paris de Jules Philippe, accompagné de son fils, est signalé à la fin de juillet ; l'inquiétude renaît. Très sérieusement, on exprime l'idée que ce déplacement a peut-être pour objet le concile maçonnique, qui doit être opposé au concile œcuménique projeté (1) et l'on déplore qu'il s'ourdisse « de nouvelles trames démagogiques ».

Les mêmes sombres préoccupations reviennent de plus en plus nombreuses, à mesure que l'année s'écoule. On sent

(1) Il s'agit du concile qui devait définir et proclamer, le 18 juillet 1870, le dogme de l'infaillibilité du pape.

confusément qu'à Paris, il y a quelque chose de changé puisqu'on n'ose même pas célébrer le Deux Décembre. La maladie dont commence à souffrir Napoléon III et qu'on cherche à cacher fait naître une crainte fébrile chez les soutiens de l'Empire. La surveillance des personnes suspectes redouble. Les moindres incidents prennent une ampleur inaccoutumée. Les cafés sont mis en observation ; on épie les conversations qui s'y tiennent. Au Puits Saint-Jean existait alors un assez important établissement situé à l'angle de la rue Royale et de la rue de Bœuf (1). C'était un des plus vieux cafés d'Annecy appelé communément « café de la Bassine », en raison, paraît-il, de ce que, pendant longtemps, on avait chauffé sa grande salle, aux colonnes de fonte caractéristiques, avec une vaste bassinoire. Il était tenu par un homme actif, remuant, aux convictions républicaines farouches, qui s'appelait Alexandre Dégravel. Celui-ci était l'un des amis les plus déterminés de Jules Philippe et il n'avait pas ménagé ses efforts, peut-être même un peu désordonnés, en faveur de sa candidature au Corps législatif. Le café Dégravel, placé au centre de la ville, était, par cela même l'endroit le plus favorable aux rencontres et aux réunions des membres de l'opposition. Aussi, l'administration tenait-elle particulièrement à savoir ce qui s'y passait et ce qui s'y disait. A la veille de la réouverture du parlement, prorogé après la vérification des pouvoirs, le besoin d'être renseigné devenait plus aigu, des manifestations, génératrices de troubles, étant annoncées un peu partout, à Annecy comme ailleurs. Tous les amis qui fréquentaient l'établissement étaient discrètement entourés, interrogés, et c'est ainsi, par exemple, que l'on peut savoir le 26 octobre (2) que de nombreux républicains y sont attablés. A tous moments arrivent des dépêches, lues avec fièvre.

(1) Aujourd'hui tea-room Gruffaz. La rue de Bœuf est devenue la rue Carnot.

(2) Le Corps Législatif élu au mois de mai, réuni le 28 juin, avait été prorogé, quinze jours après, la vérification des pouvoirs étant en grande majorité terminée. Au mois d'août, le Sénat avait été réuni pour délibérer sur le projet de Senatus-Consulte qui instituait définitivement l'empire libéral en rétablissant le régime parlementaire en France. Il fut promulgué le 8 septembre 1869. Mais l'empereur conservait sa responsabilité personnelle devant le peuple. Ce n'était que l'apparence du gouvernement parlementaire et cela ne satisfit personne. Des manifestations étaient annoncées pour le 26 octobre, date prévue et réclamée par l'opposition, pour la rentrée du Corps Législatif. Elles n'eurent pas lieu. Pendant les semaines précédentes, des appels enflammés avaient été lancés par la gauche, et particulièrement par Gambetta. Jusqu'au dernier moment, on resta, en province, persuadé qu'un mouvement se ferait à cette date.

Des portefaix, des « décrotteurs », se présentent, semblant attendre une consigne qu'on ne leur remet point. Bientôt, à la réception de nouveaux télégrammes, les uns et les autres sont congédiés, les « affaires » projetées étant remises.

Dans cette atmosphère soupçonneuse, Jules Philippe ne se sent pas à l'aise. La librairie qui nécessite sa présence presque constante au magasin de la place Notre-Dame, facilite la surveillance dont il est l'objet. On sait ainsi, assez facilement, qui il reçoit et quels sont les habitués de la maison. Lui-même a la sensation qu'un changement est proche et il se dit que ses concitoyens peuvent lui demander encore de se mettre au service de la chose publique. Mais il manque un lien entre lui et ceux qui ont été déjà quatre fois ses électeurs fidèles. Il n'a rien pour leur parler. Il faut autre chose que la *Revue Savoisienne*, mensuelle, à qui les sujets d'actualité municipale ou départementale sont par conséquent interdits. C'est alors que prend corps une idée qu'il mûrissait depuis quelque temps déjà avec l'imprimeur Joseph Dépollier, celle de la création du journal *Les Alpes*, dans lequel, en attendant mieux, on pourra discuter utilement les intérêts généraux du département. Il a donc besoin d'une liberté d'allure complète et, pour l'obtenir, dans les premiers jours de novembre, il n'hésite pas à céder sa librairie à L. Bernaz. La situation qu'il va trouver à la direction du journal *Les Alpes*, est précaire ; alors qu'il gagnait aisément sa vie, il ne va plus avoir qu'une très modeste rétribution, mais pour lui, la question financière est secondaire. Il y a des intérêts légitimes à sauvegarder, il y a des idées justes à défendre, il n'hésite pas à entreprendre une tâche que le cœur, plutôt que la raison, lui commande, et il aborde, allègrement, cette œuvre à laquelle il va, par la suite attacher son nom. Bientôt, il se donne si complètement à la rédaction du nouveau journal, qu'il lui faut abandonner la direction de l'organe de la Société Florimontane ; dans la séance du 24 janvier 1870, il demande à être relevé de ses fonctions. On le remplace par celui qui mérite le plus de lui succéder, Louis Revon, mais on le prie de rester membre du Comité de rédaction.

Les Alpes, comme nous l'avons vu ailleurs, agréablement rédigées et présentées dans une forme nouvelle, avaient été très bien accueillies des Annéciens pour qui le nom de Jules Philippe ne cessait pas d'être un drapeau. Mais, en raison même des antécédents du rédacteur en chef, l'administration

leur manifestait une certaine hostilité, L'un des principaux collaborateurs était le professeur du collège chappuisien, Isidore Leblond ; quelque temps après la publication du premier numéro, on le déplaça en Algérie, au collège de Bône, ce qui ne l'empêcha pas, d'ailleurs, de rester, pendant longtemps, un collaborateur assidu.

Jules Philippe s'efforçait cependant de ne pas sortir des limites tracées par la loi à un journal non politique, mais il lui arrivait parfois de critiquer plus ou moins ouvertement les actes du gouvernement et les gens chargés de le servir. Il n'avait pas oublié, par exemple, le zèle intempestif montré par le Commissaire de police au moment des élections de 1869 et Jean de Brogny ridiculisait, dans ses savoureux « On dit des Portiques», ce personnage qui avait réussi à dresser contre lui les adversaires et les amis de l'empire, tandis que d'autres articles demandaient nettement son départ d'Annecy où il était vraiment indésirable (1). A la veille du plébisciste du 8 mai qui devait sanctionner les réformes décidées par le sénatus-consulte du 20 avril précédent, la sûreté générale avait découvert, contre la vie de l'empereur, un complot dont beaucoup niaient la gravité ou même la véracité. Trois jours avant le vote, *Les Alpes* publiaient un article tendant à prouver la naïveté des conjurés et la fragilité de leur système (2).

Il est vrai qu'à ce moment se produisaient des évènements dont le journal ne parlait pas, parce qu'il ne pouvait pas en parler. L'Empire, depuis la constitution du cabinet Emile Ollivier, le 2 janvier 1870, était entré complètement dans les voies libérales. Pour bien marquer son complet accord avec le premier ministre, l'empereur lui avait écrit, le 21 mars, une lettre proclamant sa volonté d'adopter toutes les réformes nécessaires à un gouvernement constitutionnel. La première à réaliser serait celle qui, modifiant les prérogatives du Sénat lui enlevait le pouvoir constituant et partageait entre les deux Chambres le pouvoir législatif. La Constitution qui, jusqu'alors pouvait être modifiée par le Sénat, sur la demande du Souverain, ne le serait plus que par un plébiscite dont la déci-

(1) M. Gelée-Laboulaye envoyé à Miribel aussitôt après le plébiscite. « C'était un curieux personnage, écrit un journaliste du temps, dont le moral, sinon le physique, le faisait ressembler à Javert. » On l'avait surnommé Anastase.

(2) Le 30 avril, un nommé Beaury, arrivant de Londres, avait été arrêté. Pressé de questions, il avait avoué qu'il était venu à Paris pour tuer l'empereur. Des perquisitions chez un de ses amis, avaient fait découvrir vingt-une bombes.

sion appartenait à l'Empereur seul. Le 20 avril, le sénatus-consulte était voté par la haute assemblée ; quinze jours après, le peuple était appelé à approuver « les réformes libérales opérées dans la Constitution depuis 1860 par l'empereur avec le concours des grands corps de l'Etat » et à ratifier le sénatus-consulte.

La campagne électorale fut courte, mais ardente et dans la vivacité de la lutte, on perdit complètement de vue l'objet du vote et on alla aux urnes pour ou contre l'empereur, pour ou contre l'empire...

Dès qu'il avait été question du plébiscite, à Annecy, l'opposition républicaine avait songé à mener campagne contre un vote d'approbation qu'elle jugeait néfaste à l'avenir du pays. Mais il fallait un chef, il fallait quelqu'un qui ait assez d'autorité pour adresser des manifestes aux électeurs et leur montrer la voie à suivre. Les républicains demandèrent encore à l'ancien candidat de 1869 de se mettre à leur tête et Jules Philippe pensa qu'il était de son devoir d'accepter. La maison de la rue Sainte-Claire reprit, pour quelques jours, son animation de l'année précédente. Les amis fidèles se retrouvèrent pour collaborer à l'œuvre commune, menée à bien malgré la surveillance peu discrète de la police. Le 4 mai, Jules Philippe lançait un appel demandant aux électeurs de la première circonscription de la Haute-Savoie de repousser ce qui n'était que l'apparence de réformes et ce qui donnait une part excessive au pouvoir personnel de l'empereur qui pouvait user et abuser du droit plébiscitaire : Votez *non*, disait-il, mais si vous croyez ne pas pouvoir vous rendre au scrutin avec un bulletin négatif, abstenez-vous ; ce sera aussi une protestation.

Un Comité central plébiscitaire avait été formé à Paris, avec l'aide du gouvernement et ce Comité avait, comme délégués dans le département : le Dr Lachenal, ancien gouverneur de la province d'Annecy, en 1860 ; le Dr Germain, maire d'Annecy et les Conseillers généraux Laeuffer, industriel et Frédéric Girod, maire de Rumilly, qui étaient eux-mêmes à la tête du Comité local, composé de conseillers généraux, d'arrondissement et municipaux. Ces délégués se chargèrent de répondre à Jules Philippe en cherchant à démontrer que la Constitution qu'il voulait rejeter était l'une des plus libérales d'Europe. Doté de moyens puissants qui manquaient à ses adversaires, soutenu par les fonctionnaires à qui le ministre-

de l'intérieur avait conseillé « une activité dévorante », aidé par le clergé à qui l'évêque d'Annecy envoyait des directives de Rome où il était retenu par le Concile (1), le Comité départemental inonda les campagnes de circulaires en faveur de l'approbation. La veille du scrutin, le *Patriote Savoisien*, de Chambéry, l'unique journal savoyard anti-dynastique, était saisi une première fois le matin ; une nouvelle édition d'où avaient été supprimés les articles incriminés, visant l'attitude de Napoléon III comme président de la République, en 1848, était saisie à son tour l'après-midi. Grâce à de nombreux efforts de ce genre, le résultat d'ensemble fut favorable. Mais l'action de Jules Philippe, — qui avait répliqué au Comité par deux fois, — et de ses amis, amoindrit d'une manière appréciable, le succès cependant réel. Un tiers des électeurs s'abstint, beaucoup n'osant pas exprimer une opinion contraire à l'ordre établi, et plusieurs localités importantes donnèrent une majorité négative. A Annecy, cette majorité dépassait cinq cents voix (2). « Il y a vingt-cinq *non* dans la commune, écrivait un maire au Préfet, grâce à deux électeurs qui sont des amis de Jules Philippe ; sans le parti de Philippe, on aurait eu plus de votants. » Ce n'était pas là une voix isolée.

(*A suivre.*) Louis DÉPOLLIER.

(1) Lettre datée de Rome, le 14 avril 1870.

(2) Résultat d'Annecy. — Inscrits : 2.677 ; votants : 1.801 ; *non* : 1132 ; *oui* : 628 ; *bulletins nuls* : 41 ; abstentions : 876.

Résultats du département. — Inscrits : 76.229 ; votants : 55.411 ; *oui* : 45.589 ; *non* : 8.367 ; bulletins nuls : 455 ; abstentions : 20.818.

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

Imp. J. ABRY et Cie, 3, rue de la République, Annecy

ACADÉMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Séance du 2 juillet 1930

Présidence de M. Miquet, président

La séance est ouverte à 17 heures (1).

Lecture est donnée du procès-verbal de la réunion précédente, qui est approuvé.

Le Président adresse les félicitations de l'Académie à M. Joseph Serand, qui vient d'être nommé président du Syndicat d'initiative d'Annecy.

M. Miquet signale avec plaisir que Mlle Marie-Louise Pailleron, petite fille de François Buloz, a reçu, pour l'ensemble de ses ouvrages, le Grand prix de littérature de l'Académie Française, qui s'élève à 10.000 fr.

Enfin, il annonce que notre sympathique collègue, M. le capitaine Monnet, a été promu commandant et il lui adresse les compliments de l'Académie.

Il donne lecture d'une lettre de notre savant confrère M. Désormaux qui, à l'occasion de la promenade florimontane projetée, se rappelle au souvenir de ses collègues, regrettant que son éloignement d'Annecy, l'empêche d'y prendre part.

M. Le Roux rappelle que dimanche dernier a eu lieu à Lille, l'inauguration du médaillon de notre si regretté président d'honneur Max Bruchet.

M. J. Serand annonce que la collection d'anciennes verreries savoyardes, rassemblée par notre regretté collègue Victor Robert et donnée, par ses enfants, à l'Académie Florimontane est exposée depuis quelques jours au château de Montrottier.

Composée de plus de 400 pièces, elle occupe toute une vitrine de la galerie vitrée du rez-de-chaussée, où peuvent la voir les visiteurs du Musée Léon Marès.

Le même, à l'occasion des deux centenaires commémorés en ce moment, présente les documents suivants, conservés au château de Montrottier :

(1) Sont présents : MM. Broise, Falletti, Favre, Flamary, Le Roux, Marteaux, Miquet, H. Pfister, L. Pfister, Revil, Ritz, Roze, F. Serand, J. Serand.
Excusés : MM. Avezou, Gavard.

Un autographe du poète Frédéric Mistral.

Messiès e ami de *La Falabrego*, (1)

« Uno iroundello de Savoio (d'aquéli que, l'iver, davalon en Prouvènço e qu'escalon e canton dius nosti chaminéio), sabès pas ço que m'a di ? que li Falabreguié, dimenche en Aneci, faran soun acampado e sa regolo amistadouso ; e comme sias capable de ié béure è ma santa, me fau un plesi d'avanço de touca'mé lou vostre moun vèire de peirin e de vous souveta

« bono annado,

« acoumpagnado !

e longo-moi flourigue la *Falabrego* en Aneci !

« F. MISTRAI.

« Maiano, 10 de febrié, vers li miejour.

De curieuses images, relatives à la conquête de l'Algérie éditées de 1830 à 1848 par l'imprimerie Pellerin, d'Epinal.

Ces estampes, aux vives couleurs, qui représentent le bombardement et la prise d'Alger ; la prise de Mascara ; le passage du col de Teniah ; la prise de Constantine ; la bataille d'Isly ; la soumission d'Abd-El-Kader, etc., sont accompagnées de chansons de circonstance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

Le Secrétaire,

Marc LE ROUX.

(1) Messieurs et Amis de *La Falabrègo*,

Une hirondelle de Savoie, de celles qui, l'hiver, descendent en Provence et qui grimpent et chantent dans nos cheminées, vous ne savez pas ce qu'elle m'a dit ?

Que les « Falabrigniers », dimanche à Annecy, feront leur sortie et leur banquet amical. Et comme vous êtes capable d'y boire à ma santé, je me fais un plaisir d'avance de choquer avec le vôtre mon verre de parrain et de vous souhaiter

Bonne année,

Accompagnée !

et que longtemps fleurisse la *Falabrègue* à Annecy !

F. MISTRAL.

Maillane, 10 février, vers midi.

Séance du 8 octobre 1930

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures (1).

Lecture est donnée du procès-verbal de la réunion précédente qui est approuvé.

Le PRÉSIDENT prend la parole en ces termes :

« L'Académie Florimontane a fait, le 21 août dernier, une perte sensible en la personne de M. Adolphe Croyn, directeur des Contributions indirectes en retraite, mort à Pipriac, où il s'était retiré après sa mise à la retraite. Le défunt, qui était resté membre de notre société, laisse à Annecy, les meilleurs souvenirs.

« Nous avons également à déplorer la mort de Mme Marie Despine, veuve de M. Jean-Marie Aussedat, décédée à Pringy, le 23 août, dans sa 76e année. Mère d'une famille nombreuse, dont plusieurs membres font partie de la Florimontane (MM. Joseph et Louis Aussedat, M. Paturle), elle était titulaire de la médaille d'or de la famille française, et avait donné une grande impulsion à l'industrie du papier aux usines de Cran, dont elle était actionnaire. Ses fils portent avec une grande distinction un nom honoré et nous les prions d'agréer nos plus sincères condoléances.

« Le 6 octobre, a été célébré, à Menthon-Saint-Bernard le mariage de Mlle Bernardine Paul-Dubois, qui est à la fois la petite-fille de Taine et du grand sculpteur Paul Dubois, avec M. Christian Melchior-Bonnet, homme de lettres.

« La mariée avait pour témoins, M. Saint-René Taillandier, son oncle, ministre plénipotentiaire, et M. François Paul-Dubois Taine, son frère, inspecteur des Finances, directeur des Finances de Tunisie. Pour le marié, MM. André Chevrillon et Pierre de Molhac, de l'Académie Française.

« Nous présentons à notre éminent collègue M. Paul-Dubois, père de la mariée, et à toute sa famille, nos meilleurs vœux. »

Le Bibliothécaire dépose les ouvrages suivants : Bas-

(1) Etaient présents : MM. André, Avezou, Domenjoud, Falletti, Favre, Fontaine, Gaillard, Lafitte, Le Roux, Marteaux, Miquet, J. d'Orlyé, Ph. d'Orlyé, L. Pfister, Revil, Ritz, F. Serand, J. Serand.

Excusés : MM. Croset, Coutin, H. Pfister, Gavard, Callies.

set, *Bouquets de Savoie*, poésies, don de l'auteur ; Atlas de la Géographie des Gaules, don de M. Montmayeur.

M. Avezou fait une communication sur le mariage du comte Pierre de Genevois, le dernier de la dynastie, avec Marguerite, dame de Joinville, en Champagne et comtesse de Vaudemont, en Lorraine ; il existe aux Archives de Cour à Turin, outre le contrat de mariage, signé en mai 1374, à Paris, où se trouvait le comte de Genevois, et la dispense accordée par le Pape Grégoire XI, un lot de correspondances de l'époque relatives à la négociation de ce mariage, documents qui montrent la part que prit Charles V, roi de France,à cette affaire, d'où toute question de sentiment était exclue. Marguerite de Joinville a vécu en Genevois, principalement au château d'Annecy, de 1374 à 1392: Sans enfant de ses deux premiers maris, (Pierre de Genève était le second), elle eut plus de chance avec le troisième, Ferri, de Lorraine, un ancêtre des Guise, qui lui en donna sept avant de mourir à Azincourt, où fut décimée la noblesse de France.

Le Même remet pour les archives de la Florimontane, de la part de M. Baud, secrétaire de l'Académie Chablaisienne, la photographie d'un portrait de Robert de Genève (l'Anti-Pape Clément VII, frère de Pierre de Genève), conservé à Paris, à la Bibliothèque nationale.

Il signale le don, généreusement fait aux archives du département par la ville de Genève, de quatorze relevés d'architecte du château de Clermont, établis par des élèves de l'Ecole des Beaux-Arts de Genève. C'est la première fois que pareil travail est consacré au château de Clermont, et, par sa facture soignée, par l'élégance de sa présentation, il fait le plus grand honneur à ses auteurs.

M. Le Roux fait les communications suivantes :

Des fouilles pratiquées pour la pose de câbles téléphoniques souterrains, place Carnot, ont amené hier, la découverte d'ossements humains appartenant à au moins trois individus. Les squelettes reposaient à environ un mètre de profondeur, dans du gravier et menus cailloux empâtés dans une terre argileuse. Quelques grosses pierres sur champ semblaient indiquer une intention de limite de tombes. On n'a recueilli aucun mobilier funéraire.

Deux crânes, fort endommagés d'ailleurs, ont été apportés au Musée et quelques mesures anthropométriques ont pu être prises.

L'un des crânes (masculin) présente un indice céphalique

de 71,3, soit une extrême dolichocéphalie. L'autre, (jeune femme) montre une partie faciale très étroite et un crâne également très allongé. Chez les deux, la dentition est superbe et intacte. Les quelques os longs recueillis indiquent une grande taille.

Nous sommes donc en présence de deux individus de type Burgonde, très accentué, race qui occupa la Savoie du 5e au 8e siècle. Un cimetière burgonde existait d'ailleurs à Boutae, d'où furent extraits un certain nombre de crânes conservés au Musée.

M. Marteaux fait remarquer que les corps n'ayant pas de mobilier funéraire avec eux, et ayant été inhumés en terre nue, doivent être postérieurs au début du IXe siècle.

D'autre part, il y a quelques jours, au cours de travaux de terrassements, dans le voisinage de la Croisette, au Salève, les ouvriers mirent à jour quelques ossements et un crâne qui fut malheureusement brisé par la pioche. M. Raffort, commandant la brigade de gendarmerie de Saint-Julien, a bien voulu apporter au Musée, quelques objets trouvés à côté des ossements : grains de collier et couteau de fer.

Ce mobilier funéraire, si rudimentaire qu'il soit, est caractéristique de l'industrie et de l'ornementation barbare aux temps du Haut-Moyen Age.

En effet, les grains de collier en pâte céramique, apparaissent aux 6e et 7e siècles, à l'époque franque. Les grains en forme de tambour, comme ceux-ci sont fréquents chez les Burgondes, ainsi que des perles de verre d'un beau bleu azur.

M. Marteaux, qui a savamment étudié le tracé des voies romaines en Savoie estime que quelques agglomérations burgondes ont dû s'établir sur la voie romaine traditionnelle du Salève.

On doit à la générosité et à l'habileté professionnelle de M. Brand, de Neydens, les photographies d'un admirable coffre sculpté de la Renaissance, conservé dans l'église d'Andilly, où ses panneaux décorent la face et les côtés de l'autel. Les figures centrales représentent la bénédiction de Jacob et la lutte de Jacob contre l'Ange.

Des démarches vont être faites incessamment par M. Avezou, conservateur des Monuments historiques de la Haute-Savoie, en vue du classement de cette magnifique œuvre d'art.

M. J. Serand dépose sur le bureau de la part de M. A.

Gruffaz, deux reproductions de dessins à la plume, représentant l'un la chapelle de l'ancien collège d'Annecy et l'autre le pont Saint-Dominique, sur le canal de Notre-Dame.

Ces vues du vieil Annecy intéressent tout particulièrement les membres présents qui adressent des félicitations et remercîments à leur auteur : M. Gruffaz. L'une d'elles a été exposée par le Conservateur dans le Musée d'Annecy.

L'Archiviste annonce qu'il a reçu, avec reconnaissance, pour les collections de l'Académie, de notre collègue M. Suchard, nommé président du tribunal d'Albertville, 3 anciens congés militaires et 1 passeport sardes, ainsi que 55 ouvrages divers, de Custine, Lamartine, Malte-Brun, Thiers, etc.

M. Ch. Marteaux parle d'une inscription romaine trouvée à Passy : « Je dois à l'obligeance de M. R. Avezou, archiviste de la Haute-Savoie, de vous signaler la découverte à Passy, commune de la haute vallée de l'Arve, d'une pierre épigraphique romaine, faite par M. L. Félisaz, géomètre à Servoz. Autant qu'on peut en juger d'après la copie que celui-ci a bien voulu, avec des renseignements complémentaires, adresser à M. Avezou, il s'agirait d'un bloc de pierre dure, h. 0 m. 90, larg. 0 m. 70 environ, relatant en dix lignes plus ou moins complètes qu'un magistrat de la cité de Vienne, M. Arrius Gemellus, fils de Gaius, de la tribu Voltinia, duumvir du trésor public, etc. a vu son vœu à Mars réalisé. La même localité — et il s'agit sans doute des Outars, ce qui prouve bien l'existence ici d'un temple à Mars — a livré deux autres inscriptions du même genre ; V. L. Revon, *Insc. antiques de la Haute-Savoie,* 45, 46. M. L. Blondel, archéologue cantonal à Genève, ayant pu prendre un estampage à Servoz même, il y a lieu d'attendre de sa part une étude complète de cette intéressante inscription que la mention de la tribu, si je ne fais pas erreur, date, avant tout de la période des deux premiers siècles, la formule *voti compos* remontant même au règne d'Auguste. »

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18 h. 30.

Le Secrétaire,

Marc Le Roux.

Séance du 12 *novembre* 1930

Présidence de M. Miquet, président

La séance est ouverte à 17 heures (1).

Après lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance, le Président s'exprime ainsi :

Un grand deuil vient de frapper la science française et particulièrement la géologie alpine. M. Pierre-Marie Termier, vice-président de l'Académie des Sciences, professeur de géologie générale, inspecteur général des Mines, commandeur de la Légion d'Honneur, est décédé le 23 octobre 1930, chez sa fille, à Grenoble, où il était de passage au retour d'un voyage au Maroc.

« Né le 3 juillet 1859, à Lyon, il appartenait à la Savoie par son grand-père, Jean-Gabriel Termier, né le 25 décembre 1899, à Chambéry, et fixé à Lyon comme négociant.

« Après de fortes études au collège de Saint-Chamond, Pierre-Marie Termier entra à l'Ecole polytechnique en 1878, avec le nº 1 et en sortit avec le même numéro en 1880. Il suivit ensuite les cours de l'Ecole des Mines, et ne tarda pas de conquérir toutes les situations que cette école peut procurer. Il était notamment directeur du service de la carte géologique détaillée de la France.

« Il avait conservé ses relations avec ses parents de Savoie, et c'est l'un de ses cousins, Mgr Termier, évêque de Tarentaise, qui lui a administré les derniers sacrements.

« A l'occasion de l'inauguration de la nouvelle école primaire supérieure d'Annecy, dont il est l'architecte, M. Raillon a été nommé chevalier de la Légion d'honneur, et ses collègues et amis lui ont offert un banquet qui réunit un grand nombre de notabilités.

« Nous prions M. Raillon, qui est un de nos collègues les plus sympathiques, de vouloir bien agréer nos félicitations.

« Nous avons appris, avec plaisir, que Mme veuve Dina, bienfaitrice insigne de notre région et particulièrement chère à la Florimontane, vient de contracter de nouveaux liens

(1) Sont présents : MM. André, Avezou, Domenjoud, Falletti, Favre, Flamary, Fontaine, Le Roux, Marteaux, Miquet, Mlle Monnet, Mlle Mugnier, Ph. d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, Ritz, Roze, F. Serand, J. Serand.

Excusés : MM. Broise, Calliès, Coutin, Croset, Ribatto.

avec M. Britt, et nous lui adressons nos meilleurs compliments.

« Les derniers mouvements judiciaires ont éloigné de nous M. Suchard, juge, qui a été nommé président du Tribunal d'Albertville. M. Suchard est un homme aimable, qui assistait habituellement à nos séances ; nous le félicitons de son avancement, mais nous regrettons son départ.

Nous exprimons également des regrets pour l'éloignement de M. Broise, estimé collègue, toujours prêt à rendre service, et que des exigences de famille ont appelé à Grenoble, pour suivre l'éducation de son fils.

Lecture est donnée de la correspondance. La Florimontane, invitée à se faire représenter aux fêtes du 4e centenaire de Marguerite d'Autriche à Bourg, délègue M. Avezou. Un de nos membres d'honneur représentera également l'Académie Florimontane à la réunion en l'honneur du centenaire du Romantisme, organisée par la Société des gens de lettres, à Paris.

M. Avezou annonce que la chapelle romane de Mouxy, ainsi que la fontaine de la rue de l'Ile, à Annecy, ont été inscrites sur la liste des monuments historiques.

M. Marteaux offre au Musée les résultats de ses fouilles de l'été, sur l'emplacement de Boutae, parcelle 401, ancien champ Crolard. (Voir article séparé.)

De vifs remerciements sont adressés au généreux donateur.

M. P. Broise adresse une note de céramique gallo-romaine des Fins, accompagnée de deux planches : vases ornés et marqués de potier, dont deux rares, sur briques : L·DR. (MV)S et N.A en belles lettres du 1er siècle.

Il est procédé à la nomination des jurys chargés d'examiner les envois de poésie et de Beaux-Arts (sculpture sur bois), pour le concours de 1930.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

Le Secrétaire,

Marc Le Roux.

Séance du 3 décembre 1930

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures (1).

Après lecture du procès-verbal de la réunion précédente, qui est approuvé, le PRÉSIDENT prend la parole :

« Mesdames, Messieurs, dit-il, voici dix-huit ans bientôt que j'ai été nommé président. C'est un espace de temps dont la durée n'avait pas été prévue au moment de l'élection, et je fus alors le premier à vous dire, que, dans l'intérêt de l'Académie, les mandats devaient être fréquemment renouvelés.

Mais l'homme propose et Dieu dispose. Il n'y avait qu'un peu plus d'un an que j'étais installé, quand une guerre sans précédent vint bouleverser tous les projets et toutes les situations. Plus tard, d'autres circonstances, moins tragiques mais regrettables, m'ont empêché de réaliser le désir que j'avais exprimé de me choisir un successeur. M. le doyen Balleydier nous fut enlevé par la mort, au moment où l'accord semblait fait pour lui attribuer le siège de son oncle Camille Dunant.

Aujourd'hui, mon grand âge me fait un devoir de me retirer.

Je remets donc en toute liberté mes pouvoirs entre les mains de votre Comité qui ne sera pas embarrassé pour faire un choix.

Je remercie, en me retirant, tous ceux qui m'ont aidé dans ma tâche, et notamment M. Joseph Serand, l'homme de bon escient, qui a toujours été l'âme de la Florimontane. »

M. FLAMARY, vice-président, dit les profonds et sincères regrets de ce que les démarches que le Comité entreprit auprès de M. Miquet pour le faire revenir sur sa décision n'aient pas abouti et ajoute que la Florimontane gardera toujours de sa présidence un souvenir reconnaissant.

M. J. SERAND remercie, de son côté, M. Miquet des aimables paroles qu'il a prononcées à son égard. Il rappelle que le temps de sa longue présidence n'a pas été infructueux, car il a été marqué par deux événements considérables dans la vie

Sont présents : MM. Avezou, Falletti, Faure, Flamary, Fontaine, Fromaget, Gaillard, Lafitte, Le Roux, Marteaux, Martin, Miquet, Mlle Mugnier, H. Pfister, L. Pfister, Ribatto, Ritz, F. Serand, J. Serand.

Excusés : MM. Coutin, Croset.

de la Florimontane : l'initiative et la réussite du monument à saint François de Sales et l'entrée en possession du domaine et du château de Montrottier.

M. Avezou annonce que les panneaux sculptés de la Renaissance, à l'église d'Andilly, dont les reproductions photographiques seront publiées dans le prochain fascicule de la *Revue Savoisienne*, ont été classés sur la liste des objets mobiliers historiques, par arrêté du 14 novembre dernier.

Le Président donne lecture des résultats du concours Andrevetan des Beaux-Arts pour 1930 (sculpture sur bois). Approuvant les conclusions du jury, l'assemblée décerne les récompenses suivantes :

1er *prix* 150 fr., ronde bosse : Pendule avec figure : M. Dellera, d'Annecy ;

1er *prix*, 150 fr., bas relief : boîte d'horloge : Mlle Maret, d'Annecy.

A titre d'encouragement, 100 fr. ; cadres sculptés : M. Bouvard, de Savigny.

Les résultats du concours de poésie seront annoncés à la séance de janvier, le jury n'ayant pas terminé la lecture des envois.

M. Louis Pfister parle de la célébration du 4e centenaire de Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie, à laquelle il vient d'assister, à Bourg, au nom de la Florimontane. M. Avezou, préalablement délégué, fut empêché par un heureux événement survenu dans sa famille. Sous la présidence de Mgr l'évêque de Belley, et aussi de l'abbé mitré d'Hautecombe, une messe solennelle fut célébrée dans la basilique de Brou, rouverte au culte pour la circonstance. Toutes les autorités officielles, civiles et militaires y assistaient ayant à leur tête, le Préfet de l'Ain, le Maire de Bourg, les parlementaires, le général Debeney, les consuls, etc... Nombreux étaient les représentants des sociétés savantes de la région, de France, de Belgique, d'Italie, de Suisse. Après des chants magnifiques dans ce temple admirable qui avait retrouvé son âme, une absoute fut donnée par l'évêque devant le mausolée de Philibert le Beau de Savoie et de Marguerite. A la réception à l'Hôtel-de-Ville, au grand banquet au cours duquel de beaux discours furent prononcés par le président de la Société d'émulation de l'Ain, par le Préfet (à la place du Sous-Secrétaire d'Etat démissionnaire) et par l'envoyé spécial du roi des Belges, comme à la conférence de M. César Caire, partout ce fut la glorification de l'œuvre splendide de Marguerite, du chef-d'œuvre de Brou. Chef-d'œuvre que la Bresse, longtemps sa-

voyarde, doit à la munificence d'une duchesse de Savoie qui employa à sa construction le douaire annuel qu'elle reçut jusqu'à sa mort de la Maison de Savoie. Et si nous pouvions être fiers de notre illustre souveraine, dont on rappela aussi le rôle considérable en faveur de la paix européenne, un Florimontan ne pouvait s'empêcher de déplorer la mort prématurée du grand archiviste du nord, notre si regretté président d'honneur Max Bruchet qui, certainement, en ce jour, eût été à l'honneur, après avoir été tant d'années à la peine pour écrire et publier son remarquable et savant ouvrage sur Marguerite d'Autriche. Œuvre qui nimba d'une lumineuse auréole et la figure de cette grande princesse et l'incomparable basilique qui garde son tombeau.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau le volume annuel de *Annecy et son Lac*, offert, élégamment relié par l'Imprimerie Merle.

M. J. Serand annonce qu'il a reçu de M. Léon Charmot, pour le musée Léon Marès, une très jolie veilleuse, en faïence blanche ajourée, de l'ancienne fabrique, exploitée dès la fin du 18e siècle, par la famille Charmot, à Jussy, près de Thonon. Remerciements au généreux donateur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

Le Secrétaire,
Marc LE ROUX.

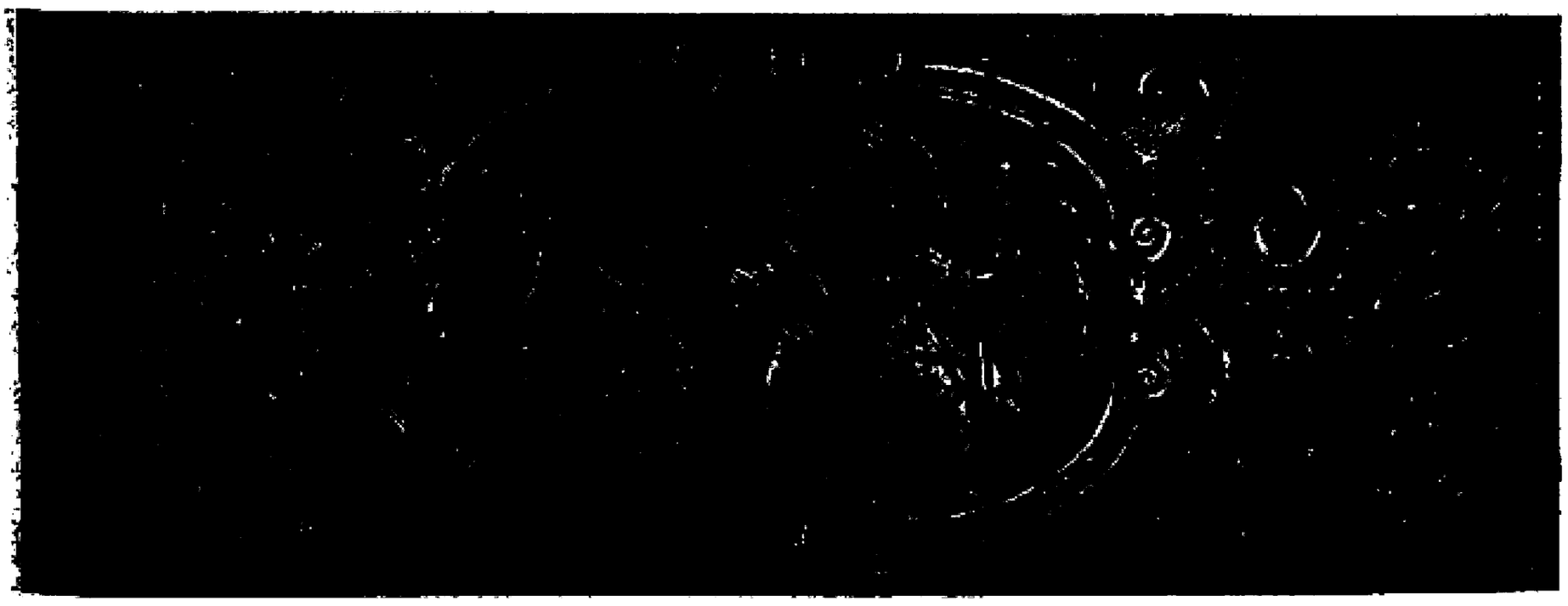

Les panneaux sculptés de l'église d'Andilly

Un récent Arrêté Ministériel (14 novembre 1930), vient de classer parmi les monuments historiques, (série des objets mobiliers), trois magnifiques panneaux de noyer sculpté Re-

naissance qui ornent le Maître-Autel de l'église Saint-Symphorien d'Andilly, dans le canton de Cruseilles.

Ces panneaux (I), au nombre de trois, un central et deux latéraux, proviennent sans nul doute d'un coffre. L'auteur des bas-reliefs a consacré le médaillon occupant le centre du panneau principal à la représentation de deux scènes de la vie de Jacob : à gauche, le vieil Isaac bénit Jacob enfant, que lui conduit sa mère Rébecca ; à droite, le Patriarche Jacob, revenant dans son pays, lutte victorieusement contre un Ange. La décoration florale entourant le médaillon est fine et légère ; celle des panneaux latéraux, plus chargée, agrémentée en outre de fruits et de têtes d'angelots, encadre une niche dans laquelle sont élégamment campées deux des Vertus Théologales, l'Espérance, reconnaissable à l'ancre qu'elle tient dans sa main droite, et la Charité, tenant un livre ouvert dans sa main gauche, et un cœur dans sa main droite levée.



D'où venaient ces panneaux avant d'être incorporés, au milieu du siècle dernier, au mobilier de l'église d'Andilly, En raison de la proximité de l'ancienne Chartreuse de Pomier, on a pensé que le coffre, propriété des Chartreux, avait pu être acquis lors de la Révolution, ou volé, par des gens du voisinage. Cette hypothèse est en partie confirmée par des renseignements qu'a bien voulu nous donner M. l'abbé Anthonioz, curé de la paroisse. C'est en 1853 qu'un de ses prédécesseurs voulut ériger un autel neuf dans l'église ; or, d'après la tradition orale, les nommés Jean et Fran-



(1) A leur sujet, voir dans la *Revue du Diocèse* du 7 novembre 1930, p. 742-743, un article dû à J. Falquet : *Un chef-d'œuvre d'art religieux au diocèse d'Annecy.* Les reproductions photographiques sont l'œuvre de notre confrère M. Brand, de Neydens.

çois Tapponier, d'Andilly, lui auraient offert un coffre en bois sculpté, pour être encadré dans l'autel ; c'est à ce moment que les trois panneaux, démontés du coffre, ont occupé leur emplacement actuel. Un Tapponier figurant parmi les acquéreurs des biens de Pomier à la Révolution, rien ne s'oppose à ce que ses enfants ou petits-enfants aient pu être détenteurs, au milieu du XIXe siècle, d'un objet d'art provenant de pareille source.

Maintenant, il est permis aussi de se demander si dans un Ordre comme celui des Chartreux, austère entre tous, la richesse du mobilier était chose admise, et si un coffret, de l'élégance de celui qui nous occupe, n'aurait pas été trafiqué plutôt à Genève, la grande ville proche, par quelque amateur des environs, propriétaire de château, de chez qui il serait parvenu, par des voies impossibles à reconstituer, jusqu'à Andilly.

Quoiqu'il en soit, l'artiste admirera sans réserve les objets d'art que la prudence zélée du curé d'Andilly a su conserver à son église, malgré les offres faites par les antiquaires et rabatteurs constamment à l'affût des richesses artistiques encore demeurées dans nos campagnes.

Récolte archéologique à « Boutae »

La période de juin-septembre de cette année a été assez fructueuse au point de vue des menues trouvailles archéologiques faites sur l'emplacement du vicus romain au plan duquel je renvoie pour la situation des parcelles. En voici l'énumération :

1° Parcelle 401, ancienne propriété Alb. Crolard. A 16m du bord du trottoir de la nouvelle avenue du Forum et à 6m en bordure de l'avenue des Romains, les ouvriers, ayant creusé pour la construction d'un immeuble une fosse de 18m × 13m et profonde de 2m, démolirent à 5m de l'angle nord-ouest un fort mur oblique épais d'un mètre et se détachant de la paroi ouest de l'aire en se dirigeant vers le nord. A cinq mètres, il faisait angle avec un mur perpendiculaire ; puis, trois mètres plus loin, avec un autre mur parallèle, mais large de 0m60 et plus friable. Au-delà, à peu près parallèle à la paroi est, apparurent les vestiges d'un petit canal de pierres paraissant venir d'un amas de terre charbonneuse et de décombres cachés en

grande partie dans cette paroi est et parmi lesquels des tuyaux ou *tubi* révèlèrent l'existence d'un calorifère. A l'opposé, à la base même de la paroi ouest, un puits perdu en pierres sèches, comblé de ces matériaux et qui pourrait bien avoir servi de fosse d'aisances. Puis, à trois mètres plus loin, de l'angle sud-ouest sortait un mur friable de 0m40 et qui se dirigeait obliquement vers la paroi est qu'il atteignait à dix mètres de l'angle sud-est. L'espace intermédiaire, productif d'objets antiques, paraissait avoir servi de cuisine avec petite cour. Quant à ce dernier mur de 0m40, il limitait une salle à pavimentum en dallage de menues pierres calcaires concassées, agglutinées avec de la chaux et fortement battu et poli. Sa paroi tournée vers le sud était décorée de *panneaux peints à la fresque* dont je n'ai pu sauver qu'une vingtaine de fragments. Autant qu'on peut en juger, dans un encadrement composé d'une large bande verticale rouge suivie de deux larges filets blanc et noir se distinguent sur fond blanc deux disques jaunes à bordure rouge se rattachant aux bandes verticales par de petites bandelettes se développant en zigzags, en nœuds ou en ondulations désordonnées rouges; l'effet en est criard et peu harmonieux. Un autre panneau était vert ; un autre à fond gris offre des dessins blanchâtres ou rougeâtres que leur décoloration rend indéchiffrables (1).

Pierres et tuiles. — Fragments de fûts de colonnes ioniques en calcaire, qui devaient orner le portique de la demeure ; bases et chapiteau moulurés (2). Moitié en long d'un bloc de pierre cylindrique évidé à l'intérieur en entonnoir, sans qu'on puisse voir s'il y avait un trou d'écoulement.

Foyer en molasse. Briques plates carrées de l'hypocauste ; nombreuses tuiles, *tegulae*, dont plusieurs entières ; quelques *imbrices*.

Vases à glaçure rouge. — Gros bol lédosien, diam. 0m23 ; h. 0m125, que j'ai reconstitué presque en entier à l'aide d'une dizaine de fragments ; forme 37 à reliefs de la troisième période du type des vases à métopes et à grands médaillons,

(1) C'est grâce à l'amabilité de MM. Triulzi, architecte, qui a bien voulu me faire don aussi de quelques pièces de sa collection ; Chemartin, entrepreneur ; Bouvier, contremaître, et au bon vouloir des ouvriers que j'ai pu, dans cette partie de la parcelle en question, faire cette récolte que j'offre comme d'habitude et avec plaisir au musée municipal. M. Marc Le Roux, conservateur, m'a, cette fois encore, prêté l'utile secours de sa plume artistique.

(2) M. Triulzi avait l'intention de faire transporter ces restes au musée ; malheureusement, les maçons les avaient déjà utilisés.

de l'an 110 à la deuxième moitié du IIIe siècle (1). Chaque motif est séparé par un encadrement de grénetis perpendiculaires au filet de grénetis courant sous la bande circulaire des oves. Sur la panse se détache verticalement et moulé deux fois le nom au génitif et en lettres du deuxième siècle d'Advocisus donné évidemment ici comme le fabricant du moule. Sur un point de la partie nue qui se déroule sous le bord supérieur apparaît, imprimé obliquement en relief, le nom du potier même qui utilisa le moule pour fabriquer le vase, SACIRF,

Pl I

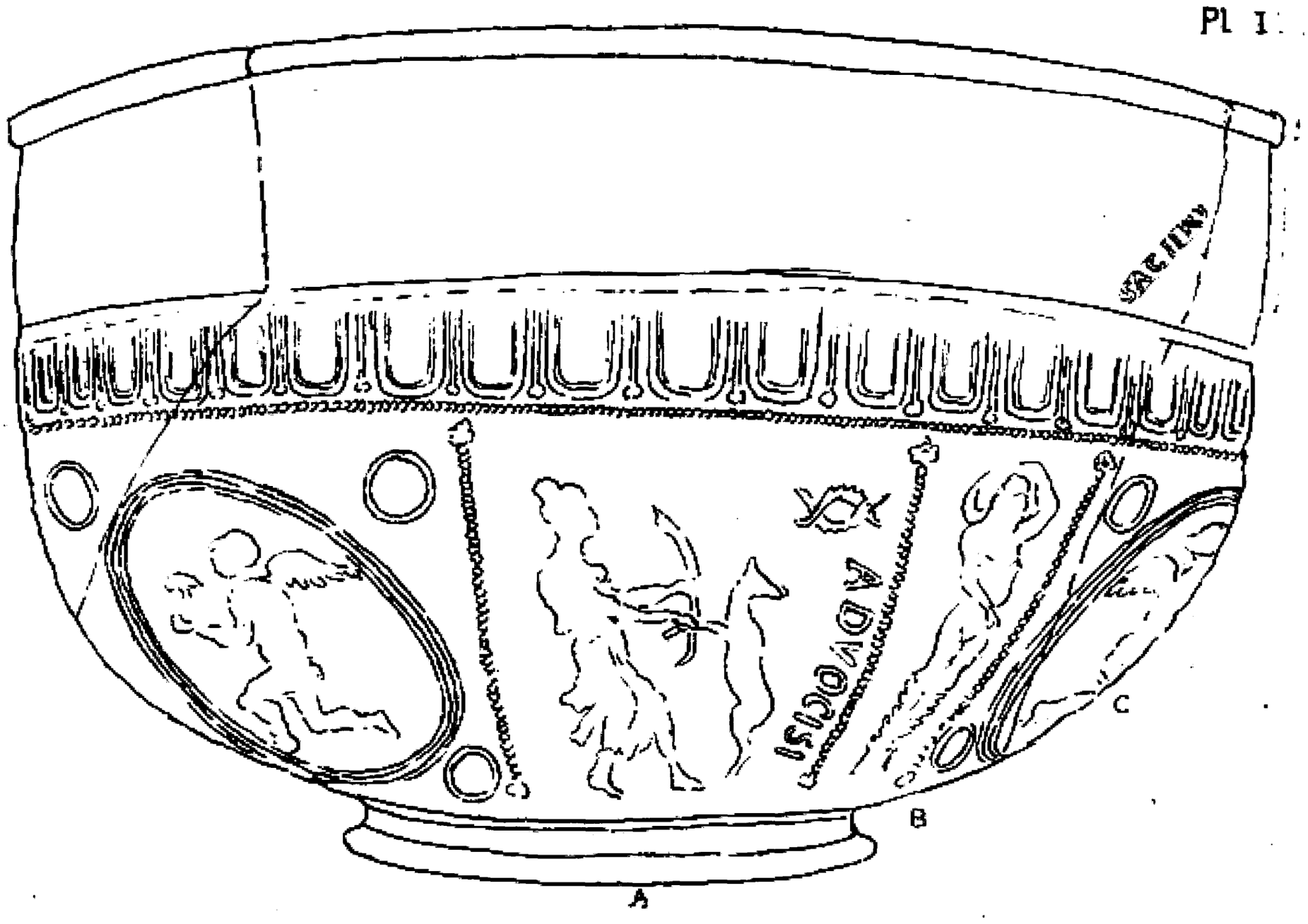


C

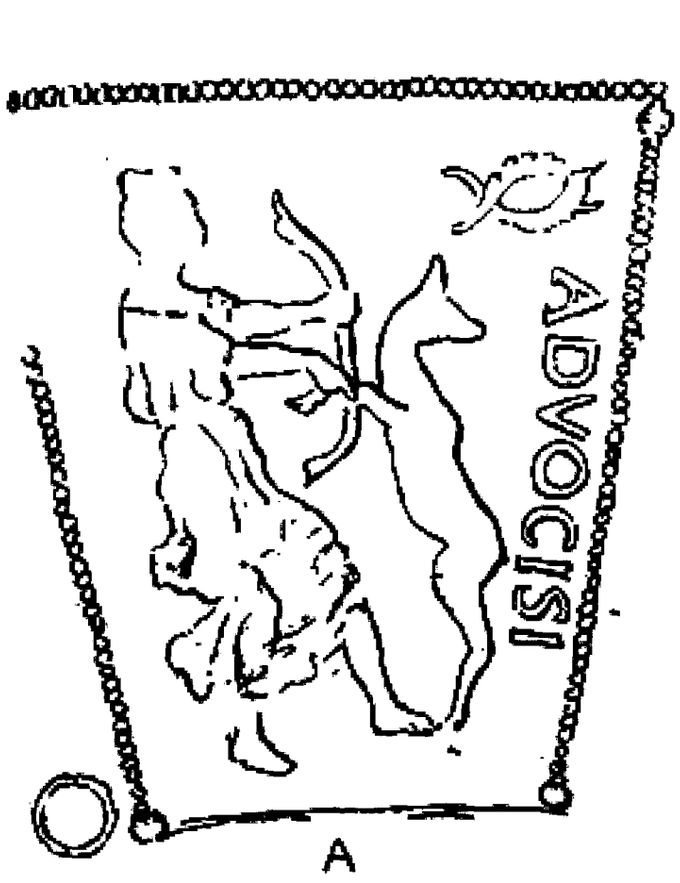

A

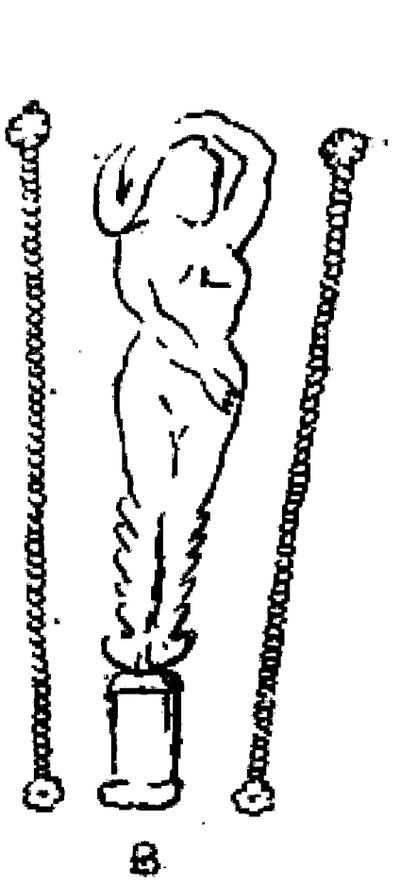
B

A sans barre, Sacer (2). En voici les sujets répétés quatre fois : 1° métope ; Diane et la biche, debout ; la déesse a la

(3) J. Déchelette, *Vases céramiques ornés de la Gaule romaine*, Paris, A. Picard, 1904, I, p. 73, 78, 187.

(4) Déchelette, I, 155, 176.

jambe gauche plus tendue en avant que sur Déchelette, II, type 64 ; dans l'angle supérieur droit, ornement en forme de palmes ? entrelacées en 8 non fermé ; 2°, métope, caryatide, id. type 657, que D. n'attribue pas à Advocisus ; 3° grand médaillon circulaire dans un encadrement de grènetis ; amour ailé courant à gauche et « versant dans une patère le liquide d'une œnochoe », type 277, non cité par D. sur bol 37, motif emprunté par Advocius à un potier antérieur ; aux quatre angles, un cercle ; 4° sujet 1 avec le nom ADVOCISI ; 5° sujet 2 ; 6° médaillon avec amour courant à droite en tenant de la main droite une œnochoe ; cercles ; 7° sujet 1 ; 8° sujet 2 9° sujet 3 ; 10° sujet 1 avec le nom de l'auteur ; 11° sujet 2 ; 12° sujet 6. A l'intérieur, avec une pointe très fine, en graffito cursif, C, CX. *Pl.* I.

J'ai encore reconnu dans les déblais des fragments d'une demi-douzaine d'autres bols de la troisième période offrant des masques, des trépieds,etc., et de nombreux débris de tasses à feuilles pédonculées dont un bol à large rebord saillant, sans compter un fragment unique de vase ovoide incisé ; v. Déchelette, II, p. 314, dernière fig. en bas et à droite.

Fonds de vases rouges avec marques.

C·CAL.AE. sur tasse moyenne dans un cartouche tréflé ; sous le fond, MA cursif en graffito. *Pl. III, fig.* 1, 9.

OFPRI, sur bol moyen ou grande tasse unie, de l'officine de Primus, potier rutène antérieur à 79 av. Chr. ; lettres de 0m003 ; B, 468 ; CXII, 5686, 714 an ; en graffito cursif sous le fond C(RE) *Pl.* III, *fig.* 3, 8.

REBVRRI feuille cordiforme renversée, OI (= OF) en jolies lettres fines. Reburrus était un potier arverne probablement du IIe siècle ; B, 475 ; CXII, id., 740. *Pl. III, fig.* 2.

TER... sur une moitié de jolie coupe, diam. 0m17 env.; ER plus gras que T : peut être le rutène Tertius, de la fin du Ier siècle. Id., *fig.* 5.

TINTIRIOM sur fond de petit bol ; h. 0m0025 ; O pointé du premier siècle, sans doute signe décoratif. Id. fig. 6.

Tintirus est un nom cité dans Holder.

Vases gris avec ou sans enduit noir. — V. *Chronologie des vases noirs allobroges*, *Rev. Sav.* 1908, et *Bontae*, 436-7

ATTIVSFC· ; estampille circulaire avec globule central entouré de cinq points et enclose dans un double cercle radié représentant probablement le disque solaire ; cp. *Rev. Sav.* 1921, pl. I, fig. 2. Ce nom d'un potier d'Aoste est rare ici ; v. *Chron.* 174 ; *B*, 297. CXII, 5686, 99, *Pl. II, fig.* 1.

MARTINVSF. en lettres serrées entourées d'un cercle de points triangulaires, encore ici symbole du disque solaire, au centre, un petit cercle ? ; V. *Chron.*, 239 ; *Rev. Sav.* 1915, fig. 3 ; CXII, 5686, 550. — Autre ex. MARTINVS. avec globule central.

NOSTRF entouré de filets circulaires ; N rétrogr. ; S couché ; v. *Rev. Sav.* 1893, 228, nº 146 *a* ; 1915, 67, fig. 2 ; CXII id., 642, *q*.

Pl. II



PVPASIVS. A sans barre, var. de la marque de basse époque citée dans *Chron.*, 241.

Fond de vase avec, au centre du filet circulaire, un simple poinçon représentant une petite croix aux larges croisillons égaux.

Amphores. — Nombreuses anses rondes anépigraphes etc. Sur une moitié d'anse ronde à argile superficielle brunâtre, partie d'une estampille sans encadrement, à lettres épaisses, inclinées, h. 0m008,... VLEGN, cette dernière mal venue ; cp. CXII, 5683, 147, IVL (cursif)·EGN. Petit récipient globuleux à forme d'amphore avec pied, peut être un vinaigrier, *Rev. Sav.* 1927, 120. *Pl. II, fig.* 4.

Jattes (pelves) ; fragm. de bords avec bec et marque de potier.

CEPHALOF en belles lettres allongées et fines ; terre

rougeâtre ; deuxième ex. connu ici ; v. B. p. 197 et fig., *Pl. II, fig.* 2.

SABINVS, en belles lettres l. de 0m016, terre rougeâtre à l'intérieur avec couverte blanchâtre ; jatte énorme. G. Atisius Sabinus est connu ; il fabriquait probablement de Vespasianus à Trajanus ; cp. *B*, p. 67, et 100 avec fig. . Id. fig. 3.

POC?F? dans un encadrement de palmes ; même aspect de l'argile ; lettres rongées ; basse époque. *Pl. II, fig.* 5.

Poids d'argile. — Plusieurs exemplaires sortis de l'aire de la cuisine ; les uns, du type pyramidal, marqués d'un I ou de deux X ; un autre, du type D au sommet en croissant (et non E par erreur ; v. B., pl. CXV), présente sur chaque petit côté un évidement reproduisant, mais en plein, l'image du nº 2 de la fig. 5, p. 450 de B. V. *Pl. III, fig.* 7.

Lampes d'argile jaunâtre ; fragm. ; il ne reste du couvercle figuré de l'une qu'un bras droit tendu.

Débris de rebord plat ? en argile blanchâtre présentant une dépression allongée comme celle qui serait causée par la pression de l'extrémité d'un doigt ; l. 0m054.

Bronze. — Fragment de chaînette du type de B, p. 161, *fig.* 22. Fibule du type de la Têne II, B. p. 94 ; *pl. XIX fig.* 4 ; *XXI, fig.* 5. V., *Pl. III, fig.* 11. Rondelle à trou central carré ; cp. B, *pl. XCVII, fig.* 6. *Pl. II, fig.* 6.

Fer. — Gond, l. 0m20 ; tige amincie en pointe pour être enfoncée dans le pied droit d'une porte ; traces de mortier. M'a été remis, comme le suivant, au cours des travaux.

Couperet, à lame massive à section triangulaire, recourbée avec crochet terminal ; l. 0m15, sans la soie carrée et en pointe ; larg. moyenne de la lame 0m025. Le crochet semble manquer dans B, p. 272, *fig.* 7 ; cp. Champion, *Rev. arch.* 1916, *pl. III, serpe à bois*, 50671, *Pl. III, fig.* 10. Nombreux clous.

Monnaies de Tiberius à l'autel de Rome et Auguste, M. Aurelius, Constantinus etc.

2º Avenue du Stand, en juillet dernier, en creusant une tranchée profonde de 0m80 pour l'établissement du réseau téléphonique, les ouvriers ont exhumé, en face du nº 23 et le long du mur ouest de la propriété Eminet, sur une trentaine de mètres vers le nord, mélangés à quelques gros cailloux roulés, des débris de vases consistant surtout en ollas à bandes peintes et en lagènes. Au même point fut trouvée une cou-

che d'argile cuite provenant soit d'une cheminée de cuisine, soit d'un four.



3° Parcelle 401, extrémité nord. En examinant, derrière la maison Sublet, les déblais des terrassements de la maison Ganeval, j'ai pu recueillir, entre autres débris, un fragment de fond umbonné d'un vase moyen à glaçure rouge marqué OF MASCI, en petites lettres de 0m002 ; CXII, 5686, 557. *Pl. III, fig.* 4.

4° Parcelles 414 bis et 415, v. *Rev. Sav.* 1921, 37. M. Louis Lacombe, qui m'avait déjà laissé trier une caisse de débris de poteries, restes de fouilles antérieures (id., 1930, 15) a bien voulu encore agir de même pour une dernière caisse ; je l'en remercie vivement. J'ai cru devoir retenir simplement : petite tasse à glaçure rouge, ébréchée, signée N (rétrog.) I ; col avec anse d'une grosse lagène en terre rougeâtre; col d'un guttus d'argile ; fragm. d'un petit boudin d'argile en torsade ; couvercle de lampe intact (v. *B.*, p. 427) à couverte brune et à trois contreforts ; fond de petit gobelet en terre rougeâtre à décor pectiné, apode, En os, fragm. d'épingle à à tête plate ; annelet, dia. 0m02.

Ch. MARTEAUX.

Le Poète Ducis

(1733-1816)

LA CÉLÉBRITÉ (1773-1783)

LES ŒUVRES

Outre l'*Epître à Thomas* (1775) et l'*Epître sur la convalescence de ma mère* (1777) que nous connaissons déjà, premiers essais d'un genre qu'il cultiva après la tragédie, Ducis produisit, pendant cette période de maturité dramatique *Œdipe chez Admète* (1778), *Le Roi Lear* (1783), et, entre les deux pièces, son discours de réception à l'Académie.

ŒDIPE CHEZ ADMÈTE

Cette pièce fut son plus grand succès et lui valut le siège de Voltaire à l'Académie française : elle mérite donc de nous retenir.

Après avoir payé à Shakspeare un double tribut qui inquiétait peut-être son goût classique, notre poète éprouve le besoin de se tourner vers les modèles grecs, plutôt négligés au XVIIIe siècle. Il emprunte à Euripide la donnée d'*Alceste*, reine qui se sacrifie pour son époux Admète, réclamé par le destin ; mais, sans doute effrayé du réalisme de certains personnages ou d'un sacrifice trop barbare, il demande à l'*Œdipe à Colone* de Sophocle une victime plus acceptable, qui achèvera sa terrible expiation par cette substitution volontaire. C'était concentrer dans son drame toutes les rigueurs de l'antique destin et toutes les noblesses de l'homme.

Notre premier contact avec cette pièce fut plutôt réfrigérant : nous affrontions un énorme manuscrit (1) dont les retouches sont de la main de Ducis, et qui paraît être une copie de la pièce primitive, vraiment surabondante. Elle compte, en effet, 37 scènes, alors que la pièce imprimée n'en a que 26. Les difficultés de la lecture, l'encombrement des scènes accessoires y gâtent l'effet des beaux passages et des situations

(1) Dossier Ducis de l'Académie Florimontane.

poignantes. L'impression de la pièce allégée est autrement favorable : la grandeur des caractères ressort pleinement, et l'on ne perd pas le fil de l'action. — Des deux actions, dira-t-on, car la pièce pèche contre la principale unité, celle du « seul fait accompli ». — N'exagérons pas la faute ; on trouve, dans l'*Iphigénie* de Racine, l'action d'Eriphile parallèle à celle de l'héroïne et les Grecs ne s'interdisaient pas toujours cette dualité : elle n'est pas, même pour les chefs-d'œuvre, un vice rédhibitoire. Deux actions peuvent se dérouler, sans offense à l'esthétique dramatique, quand elles sont étroitement reliées par leur analogie, leurs répercussions mutuelles, et surtout dominées par le même protagoniste. Or c'est ici le cas. Le personnage principal est bien le Destin, qui tourmente deux illustres victimes dont il provoque, diversement et magnifiquement, la générosité et dont l'une couronne sa tragique carrière en se substituant à l'autre.

Insistons sur ce formidable personnage, invisible et présent par ses oracles et ses organes redoutés, les Erinnyes et leur prêtre ; il a obsédé la pensée et l'art antiques, et, sous d'autres formes, obsède encore la pensée humaine. Le Destin synthétise toutes les forces hostiles à l'homme : coïncidences fortuites avec leurs conséquences énormes et irréparables, enchaînements de représailles, de folies, et de crimes, legs terribles de l'hérédité. Tous ces facteurs, il les condense dans cette force innombrable et irrésistible, que notre ignorance appelle la force des choses et que les anciens personnifiaient sous son nom. Il est, pour eux, le fils du Chaos et de la Nuit, donc incohérent et aveugle et pourtant intelligent : il parle — fatalité, vient de *fatum*, *fari*, parler — il pense, il déploie une habileté surhumaine pour arriver à ses fins. Ainsi Œdipe est voué par lui, avant de naître, au malheur, au parricide et à l'inceste. Exposé à sa naissance pour échapper à son sort, il est « sauvé par la colère des dieux » pour accomplir sa sinistre mission, en dépit de ses parents et de lui-même, grâce à une série de hasards qui déjouent toute sagesse humaine et décèlent une pensée infaillible.

Cependant, cette volonté rusée, cruelle, remarque avec pénétration Saint-Marc-Girardin (1) « n'est pas aussi capricieuse ni aussi injuste qu'elle en a l'air : elle a pour moyens le hasard et le mal, mais elle a pour but la justice. » Certes, il n'y a pas de justice, ce semble, dans la malédiction initiale qui pèse sur Œdipe et toute sa lignée et le condamne à ses

(1) Cours de littérature dramatique (édition 1886), I, p. 388 et seq.

forfaits, mais la justice reparaît — un peu tard — pour les châtier. C'est pour avoir tué son père qu'il est chassé de Thèbes, et c'est, pour l'avoir chassé lui-même, que ses fils s'égorgent misérablement : enchaînement de crimes qui vise à rétablir la justice et ici à venger l'outrage fait à la majesté paternelle. De même, la mort d'Admète, en expiation des guerres de son père, doit intimider les conquérants et sauver des milliers d'innocents de la mort ou de l'esclavage.

Cette volonté a encore un autre côté moral : « Une fois les expiations accomplies, une fois le double outrage fait à la majesté paternelle vengé par la mort d'Œdipe et de ses fils, le tombeau de ce même Œdipe qu'avait poursuivi la colère des dieux deviendra pour la terre qui le possèdera un gage de grandeur et de puissance ». Vivante, la victime doit être frappée pour abolir le mal qu'elle incarne ; morte, elle procure le bien par le rétablissement de l'ordre. De même le tombeau d'Oreste sera le palladium de Sparte.

On peut enfin disculper le destin sur un point : son inflexibité, il ignore le pardon. « Dans le paganisme, dit le même moraliste, qui n'a cru à l'immortalité que d'une manière confuse et tardive, tout doit s'accomplir ici-bas. De là, l'irrésistible ascendant de la Némésis antique, qui règne d'autant plus impérieusement sur la terre qu'elle ne règne que là et que son pouvoir de punir expire avec la vie même des coupables. »

Le Destin antique est donc à l'image de l'humanité d'alors, apeurée, faible et vindicative, avec des intuitions aussi très supérieures aux brutalités de la nature : il part trop souvent du mal, envie, colère, persécution des dieux, et use du mal, pièges du hasard, impassibilité des choses, folie, crime, mais pour arriver à certaines formes du bien. Marquant le stade préhistorique de l'humanité, il demeura pour elle un mythe grandiose et suggestif où s'exprimaient ses angoisses religieuses ; mais elle n'y trouva peut-être jamais son image adéquate, et, au fur et à mesure de son évolution morale, elle l'imprégnait d'un esprit nouveau sans trop en changer la forme hiératique.

De cette évolution du mythe à travers la civilisation gréco-romaine Châteaubriand, dans de suggestifs chapitres du *Génie du Christianisme* (1) a montré, par l'analyse des principaux sentiments moraux, l'aboutissement au XVIIe siècle, chez nos grands classiques et souvent à leur insu. Prenons un

(1) 2e partie, édition Pourrat, 1836, p. 27, 35, 68, etc. — Cf. des Granges, Histoire de la littérature française, 23e édition, p. 772.

seul exemple, Phèdre, la victime légendaire de la fatalité amoureuse :

C'est Vénus tout entière à sa proie attachée.

Racine accentue sa honte, ses remords d'avoir calomnié et perdu l'innocent Hippolyte. Sans renoncer à rien, pas même à sa généalogie astrale, il en fait « une chrétienne à qui la grâce a manqué. » et peint

... la douleur vertueuse
De Phèdre malgré soi perfide, incestueuse.

Ne reprochons donc pas à Ducis d'avoir fait une transposition analogue, à la fois innocente, puisqu'elle laisse subsister la préhistoire, et bienfaisante, puisqu'elle atteste l'ascension morale de l'espèce, et de nous offrir un Œdipe chrétien. Voici en quoi il diffère de l'ancien :

Avant d'assurer la grandeur de la cité où il doit expirer, il est l'artisan de sa propre grandeur morale ; il a, avec autant de courage et d'endurance, plus de sérénité et de magnanimité :

Soixante ans de malheur ont paré la victime.

Après avoir maudit son fils rebelle, il pardonne à son repentir, l'exacte justice étant confiée à un autre juge et à une autre vie.

Et cette grandeur morale, il la projette, non dans le Destin, maître primitif des hommes et des dieux, mais dans la divinité, enfin évadée de cette geôle.

L'univers vous poursuit : le ciel sera pour nous.
L'homme est plus cher aux dieux qu'il ne l'est à lui-même.

Admète, plus jeune et moins stéréotypé, exprime plus librement l'âme de Ducis, par une résignation plus paisible et plus religieuse.

***

Abordons le drame, après en avoir esquissé les principaux personnages. Nous sommes à Phères en Thessalie, tantôt au palais du roi Admète (actes I, II, IV), tantôt, non loin de là, sur le seuil du Temple des Euménides (III et Ve acte). Destin à part, qui pèse sur tous les personnages, la figure d'Admète domine les deux premiers, celle d'Œdipe, les trois autres.

Dès la 1re scène, les deux actions se nouent. Polynice, fils d'Œdipe, cherche des concours contre son frère, Etéocle, qui garde le trône de Thèbes, en dépit de sa promesse : il réunira « les sept contre Thèbes », sujet d'une pièce d'Eschyle, et fina-

lement les deux frères s'entretueront, en châtiment de l'expulsion de leur père.Polynice, agité et vindicatif,est venu solliciter le secours d'Admète. Celui-ci répond en roi pacifique et sage : il doit épargner le sang de ses sujets épuisés par les guerres de son père, et d'ailleurs, il est, après son père, sous la menace du Destin. Ce premier développement a sa beauté.

Bornons-nous à une citation. Tisiphone a menacé et frappé le vieux roi conquérant :

Les soupirs de ton peuple ont monté jusqu'aux cieux ;
Il est temps qu'à leur tour la mort des tiens expie
Le forfait éclatant de ton triomphe impie.
Sèche auprès du cercueil sans y pouvoir entrer...

De fait, il a abdiqué et traine une morne existence : et son fils craint

Qu'un grand malheur bientôt n'accable sa maison.

Polynice se retire, déçu et aigri ; la reine Alceste est troublée par un songe évoquant les crimes de sa mère, Médée, et menaçant pour le roi ; celui-ci la rassure :

Sur sa propre innocence un mortel affermi
A sa vertu pour juge et le ciel pour ami.

Le jeune roi croit donc à la justice, à la bonté des dieux et il ne se révolte pas quand, à l'acte suivant, le Destin s'appesantit sur lui.

***

Pourtant il regrette alors éloquemment son peuple, et sa jeune épouse :

Que dis-je ? en ce moment où notre âme plus tendre
Dédaignait les discours pour mieux se faire entendre,
Un long enchantement confondait nos deux cœurs.
J'aimais, je la voyais, je goûtais les douceurs
D'un silence attentif qui la rendait plus belle...

Ducis ne pensait-il pas à son Alceste, à son amour brisé en écrivant ces vers touchants ?

Le roi s'efforce de cacher à la reine l'arrêt du destin, mais pensant à ses enfants, il s'attendrit sur leur mère et glorifie le rôle maternel, ce que Ducis fera souvent, tant ce rôle est cher à son prosélytisme moral !

Son cœur est averti par nos premières larmes ;
Nos premières douleurs éveillent ses alarmes.
Sous les plus douces lois nous croissons près de vous,
Et c'est dès le berceau que vous régnez sur nous.

Et par quel défi à la mort, par quel cantique à l'éternité de l'amour se termine la scène !

Va, crois-moi, le destin n'a pas droit sur nos cœurs ;
Va, l'amour ne meurt point ; ses sentiments vainqueurs
Du sort qui détruit tout ne craignent point l'empire.
Crois que ce feu sacré, qu'un tendre hymen inspire,
Sous ma cendre avec moi ne pourra s'assoupir,
Qu'il doit survivre encore à mon dernier soupir.

On annonce Œdipe, la terreur des peuples. La reine s'ef-

ŒDIPE.



Composé et Gravé par R. Bleuet.

Ma fille, arrêtons-nous : la fatigue et les ans
Ont dérobé la force à mes pas languissans.

Acte III. Sc. II.

D'après une gravure de l'édition Nepveu, 1826, des œuvres de Ducis

fraie de son voisinage ; Admète se sent en fraternité douloureuse avec lui, se prépare à l'accueillir et à faire, mieux que lui, bon accueil au destin.

***

L'acte III est peut-être le plus célèbre. Voici le Temple des Euménides, autour duquel rôde Polynice, qui désire consulter l'oracle.

Apercevant Œdipe et Antigone, il murmure :

Fuyons ! en les voyant, je crois voir tous mes crimes.

C'est ensuite la grande scène où Œdipe, dans sa halte suprême évoque toute sa destinée et met à nu son âme lasse, tourmentée et noble.

Il songe à ses fils ingrats, à ses propres forfaits, aussi monstrueux qu'involontaires. Sa fille l'invite à espérer.

A l'espoir obstiné, Œdipe oppose l'obstination de la mauvaise fortune :

D'être heureux, en naissant, l'homme apporte l'envie.
Mais il n'est point, crois-moi, de bonheur dans la vie.
Il lui faut, d'âge en âge, en changeant de malheur,
Payer le long tribut qu'il doit à la douleur.
Il meurt dès qu'il respire, il se plaint au berceau :
Tout gémit sur la terre, et tout marche au tombeau.

J'abrège cette impressionnante plainte. Antigone, pour réconcilier son père avec la vie, allègue ses soins inlassables, qu'elle s'efforce d'égaler aux maux paternels :

Hélas ! pour vous nourrir j'ai souvent mendié
Les refus insultants d'une avare pitié.
Il semblait que le ciel, adoucissant l'outrage,
Aux malheurs de mon père égalât mon courage,
Nous seuls, nous nous restons, consolés l'un par l'autre.
L'univers nous oublie ; ah ! recevons du moins,
Moi, vos tristes soupirs et vous, mes tristes soins.
Que Thèbes à vos deux fils offre un trône en partage :
Vous suivre et vous aimer, voilà mon héritage.

La reconnaissance, la joie d'Œdipe éclate :

Dieux ! Vous avez payé mes tourments, mes travaux,
Ma joie, en ce moment, a passé tous mes maux.

Hélas ! les sinistres visions le harcèlent à nouveau : ses forfaits, le châtiment terrible qu'il s'infligea, les crimes de ses fils, leur ingratitude, les Euménides, le Cithéron où il fut exposé défilent devant lui.

Il va, dans son égarement, jusqu'à prêter à sa fille l'ingratitude de ses fils; les tendres accents d'Antigone le détrompent, et il s'écrie :

Oui, tu seras un jour, chez la race future,
De l'amour filial le plus parfait modèle
Tant qu'il subsistera des pères malheureux,
Ton nom consolateur sera sacré pour eux.
Il peindra la vertu, la pitié douce et tendre.
Jamais, sans tressaillir, ils ne pourront l'entendre.

Louis XVIII, délicat lettré autant que roi habile, accueillit, en 1814, son ancien secrétaire, en lui récitant cette tirade.

Et les consolations de la piété filiale se doublent de celles de la religion, qui jaillissent de l'excès même de l'épreuve vaillamment supportée. C'est sans doute, ici le point culminant de l'ascension morale du héros... et du poète :

N'accusons point des dieux la justice suprême ;
Quels que soient nos destins, elle est toujours la même.
Leurs secrètes faveurs, tes généreux bienfaits,
Ont surpassé souvent tous les maux qu'ils m'ont faits.
Vous me voyez gémir sous la main qui m'immole ;
Mais vous n'entendez pas la voix qui me console.
Qui sait, lorsque le sort nous frappe de ses coups,
Si le plus grand malheur n'est pas un bien pour nous ?
Hélas ! de l'avenir vains juges que nous sommes,
Ignorer et souffrir, voilà le sort des hommes.
Nous errons avec crainte et dans l'obscurité
Sous l'astre impérieux de la fatalité.
Tout trahit nos projets, tout sert à les confondre :
De nos seules vertus, nous pouvons nous répondre.
Grands dieux ! oui ! je commence à lire en vos desseins.
Tout entiers devant moi vous offrez mes destins.
Vous m'avez entouré de douleurs et de crimes,
Pour mieux voir votre Œdipe au fond de tant d'abîmes,
Pour mieux le contempler luttant, privé d'appui,
A qui l'emporterait de son sort, ou de lui.

Injurié et repoussé par la foule, Œdipe est protégé et noblement accueilli par Admète :

Je plains, plus que jamais, les princes malheureux.
. . . . . .
L'univers vous poursuit : le ciel sera pour nous.

Voilà, après la confusion impie, l'opposition des lois des choses et des volontés supérieures.

Œdipe accepte l'hospitalité offerte et demande aux dieux de le laisser enfin dormir là son dernier sommeil. Il invoque des titres superbes à leur clémence :

Hé bien ! j'obéis donc. Ecoutez-moi, grands dieux !
J'ose au moins sans terreur me montrer à vos yeux.

Hélas ! depuis l'instant où vous m'avez fait naître,
Ce cœur à vos regards n'a point déplu peut-être.
Vous savez si une voix, toujours discrète et pure,
S'est permis contre vous le plus léger murmure :
C'est un de vos bienfaits que, né pour la douleur,
Je n'aie au moins jamais profané mon malheur.
Vous voyez que ce corps et chancelle et succombe :
Où daignez-vous enfin m'accorder une tombe ?
Répondez à ma voix, tristes divinités.

Et le tonnerre répond, et le grand prêtre annonce la bénédiction attachée à cette tombe.

Admète ajoute :

La mort consacre ainsi les héros malheureux ;
Peuples, écoutez-moi ; je remets en vos mains
Un vieillard malheureux, le plus grand des humains.

. . . . . .

Adieu, souvenez-vous que c'est l'humanité
Qui sert de premier culte à la divinité ;
Que c'est en imitant sa bonté paternelle,
Que notre encens l'honore et peut monter vers elle.

L'acte entier, d'une incomparable richesse morale et d'une haute tenue littéraire, créé l'atmosphère du dénouement tout en réservant la surprise finale.

***

Le IVe acte ne le cède guère en élévation et en intérêt. Il contient le noble testament d'Admète et prépare celui d'Œdipe.

Le peuple thessalien gronde :

Il croit que leur portant le désastre et l'effroi,
Œdipe est seul auteur de la mort de son roi.

Polynice, toujours agité, conseille à Antigone de fuir avec son père. Admète veut retenir son hôte à tout prix :

Criminel vertueux, dont le front respecté,
Du trône et du malheur garde la majesté,
Croirai-je qu'à ma cour acceptant un asile,
Vos jours vont s'achever dans un sort plus tranquille ?

Œdipe a de généreux scrupules : il craint d'attirer le malheur sur son hôte et en est désolé :

Vous me tendez les bras, et c'est moi qui vous tue
Œdipe est accablé ; vos malheurs l'ont vaincu.

ADMÊTE

Vous vivrez, je le veux. C'est l'espoir qui me reste.
N'accusez point ici votre destin funeste ;
Souffrez, mais comme Œdipe ; et, pour dernier effort,
Mettez votre constance à supporter ma mort.
Alceste est dans l'erreur, elle est sans défiance ;
Daignez de ce mensonge appuyer l'innocence.

. . . . . .

Que mes enfants aussi trouvent en vous un père.
Vous devenez pour eux un appui nécessaire.
Hélas ! je laisse un fils qui doit régner un jour :
Formez-le pour son peuple et non pas pour sa cour.

Admirable programme :

O vous qui condamnant d'audacieux exploits,
Voulez d'un grand exemple épouvanter les rois
Dieux ! vous qui m'immolez lorsque j'efface un crime,
Attachez vos bienfaits au sang de la victime.

. . . . . .

Je mets sous votre appui, dans mes derniers instants,
Œdipe, mes sujets, ma femme, mes enfants.
Cet espoir me sourit à mon heure suprême.
Je goûte avant ma mort le fruit de ma mort même.

S'adressant à Alceste qui se lamente :

Vois-moi dans ces moments d'un œil religieux ;
Songe que ton époux est sous la main des dieux.

. . . . . .

Mes jours dépendent d'eux. Ce qui dépend de moi,
C'est de penser en homme et de mourir en roi.

On ne peut imaginer une attitude plus généreuse et plus haute.

Mais l'oracle vient d'autoriser la substitution d'une victime princière à la première. Alceste s'offre alors éperdument et menace même de se tuer en cas de refus. Œdipe entrevoit sa délivrance dans un acte suprême de dévouement. Il prend donc, à son tour, ses dernières dispositions. Il adresse d'abord à Alceste une sévère leçon de soumission aux dieux :

C'est vous qui vous livrez à des transports affreux !
C'est vous qui, me voyant, vous jugez malheureux.

. . . . . .

Avez-vous cru tourner vos bras séditieux
Contre un limon servile oublié par les dieux ?
Sur un être immortel avez-vous quelque empire ?
En brisant sa prison, pensez-vous le détruire ?

Il l'assure qu'Admète sera sauvé.

Et après leur avoir donné rendez-vous au temple des Euminides, il ajoute :

Tous vos maux finiront ; dissipez votre effroi ;
De vos destins enciers reposez-vous sur moi.

***

Au Ve acte, la grande victime du Destin va se surpasser, et le surpasser, en pardonnant à une victime coupable, son fils, et en mourant à la place d'une victime innocente.

Organe d'une fatalité impitoyable parce qu'elle venge la majesté paternelle, il fulmine d'abord contre Polynice, malgré la douce intervention d'Antigone, d'éloquentes malédictions, universellement admirées, dont voici la fin :

Toi, va-t-en, scélérat, ou plutôt reste encore,
Pour emporter les vœux d'un vieillard qui t'abhorre.
Je rends grâce à mes yeux qui, dans mon désespoir,
M'ont d'avance affranchi de l'horreur de te voir.
Vers Thèbes sur tes pas ton camp se précipite :
J'attache à tes drapeaux l'épouvante et la fuite.
Puissent tous ces sept chefs qui t'ont juré leur foi,
Par un nouveau serment s'armer tous contre toi !
Que la nature entière à tes regards perfides
S'éclaire en pâlissant du feu des Euménides !
Que ce sceptre sanglant que ta main croit saisir,
Au moment de l'atteindre échappe à ton désir !
Ton Etéocle et toi, privés de funérailles,
Puissiez-vous tous les deux vous ouvrir les entrailles !
De tous les champs thébains, puisses-tu n'acquérir,
Que l'espace en tombant que ton corps doit couvrir,
Et, pour comble d'horreur, couché dans la poussière,
Mourir, mais en sujet et bravé par ton frère !
Adieu, tu peux partir. Raconte à tes amis
Et l'accueil et les vœux que je garde à mes fils.

Voilà une malédiction digne de l'Œdipe de Sophocle. Et voici le langage du repentir :

POLYNICE

Je le sais, je le dis, rien ne me fut sacré.
Je fus barbare, impie, ingrat, dénaturé.
Mais il me reste un droit que je porte en tous lieux,
Qu'on ne peut me ravir, que j'ai reçu des dieux ;
C'est ce remords sacré qui pour moi vous implore.
Mais, que dis-je ? Ah ! ces dieux, je les retrouve en vous.

. . . . . .

Ne soyez pas plus qu'eux sévère, inexorable ;
Sous vos pieds que j'embrasse, écrasez le coupable.
Mais, avant de punir, avant de m'accabler,
Entendez mes sanglots, sentez mes pleurs couler.

Oui, au crime, le châtiment, la réparation jusqu'à la mort, si la justice l'exige. Mais au repentir, le pardon des hommes et des dieux, une justice plus haute l'exige aussi.

Et voici donc le vrai langage de l'amour paternel :

Qu'entends-je ? Où suis-je ? O ciel, si c'était la vertu !
Je balance... je doute... Ingrat, te repens-tu ?
Ne me trompes-tu pas ? Puis-je te croire encore ?

ANTIGONE

Je vous réponds de lui.

ŒDIPE

Dieux puissants que j'implore.
Dieux que j'invoquais pour sa punition,
Enchaînez, s'il se peut, ma malédiction.
J'ai calmé mon courroux ; calmez votre colère...
Viens dans mes bras, ingrat ; retrouve enfin ton père.

POLYNICE

Quoi vous m'aimez encore ! Quoi, déjà votre haine...

ŒDIPE

Crois-tu qu'à pardonner un père ait tant de peine ?

Et, après le père chrétien, voici, hélas ! « le père sensible et un peu larmoyant » du XVIIIe siècle.

Mais, dis-moi, Polynice, en quel état es-tu ?
De quoi t-a-t-il servi de quitter la vertu ?
Ah ! vois mieux du bonheur quel est le vrai principe.
L'univers, tu le sais, frémit au nom d'Œdipe :
Sur mon front cependant dis-moi, reconnais-tu
L'inaltérable paix qui reste à la vertu ?
Je marche sans remords vers mon dernier asile :
Œdipe est malheureux, mais Œdipe est tranquille,
Imite, aime ta sœur, ne l'abandonne pas...

« Il fait, remarque un peu sévèrement Saint-Marc Girardin (1), à Polynice une leçon de morale un peu guindée et même déclamatoire, ce qui est, pour le dire en passant, le trait caractéristique de toutes les morales humaines », sans doute parce qu'elles prennent l'homme, et même l'individu, pour centre et pour législateur, ce qui est le surfaire étrangement.

(1) Ouvrage cité, I, p. 190.

Le fils pardonné s'offre à son tour pour victime à la place d'Admète, mais le prêtre, prêtant encore aux dieux l'inflexibilité du destin, refuse.

Ton père est apaisé ; les dieux ne le sont pas.

et le malheureux retourne à ses projets fratricides.

Admète se prépare au sacrifice ; Alceste, qui veut obstinément prendre sa place, paraît déjà en proie aux affres du trépas et aux tourments des Furies, quand Œdipe est agréé. Cet acte de dévouement va clore sa vie d'épreuves et inaugurer une vie divine. La fin du drame est admirable.

Grands dieux ! par vous bientôt mon âme va s'ouvrir
A ce jour éternel qui doit tout découvrir !
L'ouvrage est accompli ; je peux quitter la terre.
A mes yeux étonnés vous rendez la lumière

. . . . . .

Tout fuit, le temps n'est plus. Je meurs, je vais renaître.
Je vous suis, je vous vois ; vous daignez m'apparaître.
Votre calme éternel succède à mon effroi,
Et Thèbes et Citheron sont déjà loin de moi.

ANTIGONE

Hélas !

ŒDIPE

Que ta douleur, ma fille, se dissipe.
Est-ce au moment qu'il meurt qu'on doit pleurer Œdipe ?
J'ai prouvé, grâce au ciel, sans en être abattu,
Qu'il n'est point de malheur où survit la vertu...
Enfin, le ciel m'inspire. Approchez-vous, Admète.
Je vous lègue, en mourant, pour protéger ces lieux,
Et ma fille, et ma cendre, et la faveur des cieux.
Et vous, dieux tout puissants, si vous daignez m'absoudre,
Annoncez mon pardon par le bruit de la foudre :
Consumez dans ses feux votre Œdipe à genoux.
Il s'offre, il vous implore, il est digne de vous :
Soixante ans de malheurs ont paré la victime...
Mais quel nouveau transport me saisit et m'anime ?
Mon esprit se dégage, il n'est plus arrêté ;
Je tombe et je m'élève à l'immortalité.

***

On le voit, tous les élans, toutes les intuitions de la grandeur morale, comme aimantés par le vieux mythe, se pressent dans la tragédie de Ducis : non seulement l'héroïsme de la piété filiale et du dévouement conjugal, l'acceptation courageuse du sort le plus odieux, comme chez les tragiques grecs,

mais l'acceptation religieuse de ce sort, la foi dans son équité finale, le sentiment des vrais biens et des devoirs de la vie, partant de son inviolabilité, le défi de l'amour à la mort, les intimes consolations de la conscience, la vision des prochaines et plénières réparations, toutes les transfigurations de la plus sombre réalité.

Anachronisme, dira-t-on. — Comme si les vieilles légendes inscrites au tréfonds de la pensée humaine, ne s'y imprégnaient pas de ses acquisitions successives, et comme si cet enrichissement moral ne compensait pas l'inexactitude historique ! Remarquons que déjà dans la tragédie grecque l'homme vaut mieux que les dieux et ceux-ci que le Destin, leur cruel maître. Il y a même dans ce renversement de valeurs une ironie qui a frappé tel critique étranger (1). Œdipe a tout fait pour éviter des actions abominables, il a toujours dérobé son vouloir aux caprices pervers du Destin. Quoi d'étonnant qu'il ait accentué indéfiniment cette avance initiale ? L'homme bien né, aux prises avec les pires rigueurs de la vie, élève sa grandeur d'âme à la hauteur de ses tortures. Il ne peut croire que cet être intime, jusque là victorieux du *Fatum*, lui laissera le dernier mot à la mort ; de toute sa droiture, de toute son horreur de l'injustice, il espère le voir alors, pour toujours,

Au-dessus de l'envie, au-dessus du Destin,

au sein d'une divinité, elle aussi, affranchie de la nécessité.

Si la volonté humaine n'est pas, en son intimité, asservie à la force des choses indûment déifiée, la Volonté suprême ne doit pas l'être davantage, mais doit être finalement servie, en ses fins de justice et de bonté, par cette force des choses. L'homme éprouvé murmure comme Lamartine, sans douter de la réponse :

Voyons si la vertu n'est qu'une sainte erreur,
L'espérance un faux dé qui trompe la douleur,
Et si, dans cette lutte où son regard m'anime,
Le Dieu serait ingrat quand l'homme est magnanime !

La générosité humaine se projette au cœur de l'être, et qui la convaincra d'illusion ? Elle ne saurait venir du hasard, de la nécessité d'une nature aveugle, sans quoi le meilleur viendrait du néant. C'est peut-être là le principe profond, à la fois logique et dynamique, du spiritualisme. « Une doctrine

(1) Chesterton. « L'homme éternel », p. 178 et suiv. Collection du « Roseau d'or ».

est bien forte, notait le voltairien Bersot, quand elle a pour elle la douleur, l'amour et la mort. »

Ces intuitions, qui ont leurs gages de vérité, ont aussi et surtout leur beauté, car elles jaillissent du fond de l'être, sous le choc de l'épreuve, avec les meilleurs élans du cœur, les perspectives indéfinies de l'espérance, tous les prestiges de l'imagination. Cet état d'âme est si éminemment poétique et dramatique, que sa contagion gagne tous les hommes dignes de ce nom et que sa vivante peinture s'imposa à la légèreté sceptique du XVIIIe siècle. Poser un problème éternel dans les termes d'un symbolisme antique et le débattre avec les suggestions de la pensée moderne, sans la rigidité des abstractions, n'est-ce pas ce qui convenait le mieux à un poète qui doit s'interdire toute sèche dialectique ?

L'ampleur et l'harmonie de la forme se joignent naturellement à l'élévation pathétique de la pensée, dans une création qui apparut comme un chef-d'œuvre. La Harpe, rival dramatique et critique si dur parfois pour Ducis, l'apprécie en ces termes, que s'approprie l'arbitre du goût en son temps, Fontanes, recevant à l'Académie le successeur du poète : « Le pathétique sombre et profond du rôle d'Œdipe, la sensibilité douce et attendrissante de sa fille Antigone, des vers sublimes, d'une simplicité touchante et énergique, des vers de situation dignes de nos grands maîtres, voilà ce qui doit racheter quelques défauts. Il y a peu d'exemples de ce degré de chaleur et d'énergie. »

***

Œdipe avait valu à Corneille son dernier et à Voltaire son premier succès ; succès d'indulgence et pour le déclin du premier car « cette tragédie est une des plus faibles de son théâtre », d'après Petit de Julleville, et pour l'extrême jeunesse de l'autre, moins infidèle sans doute au modèle grec, mais le gâtant par l'amour de Jocaste et de Philoctète, l'introduction d'un « favori » et d'un « conseiller », et par une sensiblerie faisant déjà parler « la voix du sang ». Le succès de Ducis, aussi éclatant, était autrement mérité.

Mais une comparaison plus redoutable s'impose : la confrontation d'*Œdipe chez Admète* avec *Œdipe à Colone*.

Nous n'avons plus Ismène, sœur d'Antigone, ni Créon, beau-frère d'Œdipe, dont l'arrivée successive donnait à l'action une progression lumineuse et à la représentation des

groupes harmonieux ou constrastés, chaque scène de Sophocle pouvant, a-t-on remarqué, se traduire en bas-relief. Renonçant, selon la logique impitoyable du théâtre français, non seulement au côté plastique, mais à l'élément lyrique et musical, Ducis se prive aussi du magnifique éloge d'Athènes — ou de la Thessalie — et des lamentations du chœur sur la vie humaine, dont il passe pourtant quelque chose dans la bouche d'Œdipe.

Les personnages conservés ont-ils gagné ? C'est douteux pour le roi, qui n'est plus celui d'Athènes, mais de Phères. Thésée avait un rôle d'arbitre entre Créon et Œdipe, où il déployait beaucoup d'habileté, de droiture et de décision ; l'Admète de Ducis ne se distingue que par une résignation très haute, à laquelle on est tenté de reprocher d'être surhumaine et un peu monotone. Polynice garde son caractère agité, fatal ; son accès de repentir, imparfaitement récompensé, est humain et très impressionnant. Œdipe à ses traits traditionnels ajoute une majesté dans la souffrance, un sacrifice volontaire et une illumination finale des plus saisissants.

Tout est, répète-t-on à bon droit, justesse et harmonie dans la pièce grecque : construction du drame et de chaque scène, pensées, sentiments, expression. Toutefois, la mesure ne dégénère-t-elle jamais en discrétion excessive ? La tendresse paternelle ne s'exprime guère que par ce bref adieu : « Un seul mot de moi vous récompensera de vos peines : nul ne vous a aimées plus que moi ; le reste de votre vie sera tranquille ». Une voix d'en-haut interpelle le héros mourant : « Qu'attends-tu ? Viens, tu tardes bien longtemps. » C'est peu, pour traduire l'inspiration religieuse, même chrétienne qu'on a parfois prêtée à l'auteur. Il est permis de goûter davantage les effusions de l'amour paternel et de la divine espérance chez l'Œdipe moderne. L'éloquence est ici sœur de la poésie et nous, latins, nous aimons l'éloquence, encore qu'un peu redondante. Tant il est difficile de trouver la juste mesure, qui varie du reste selon les races et les époques !

L'*Alceste* d'Euripide est presque méconnaissable chez Ducis. Plus d'Apollon berger obtenant le salut du roi par substitution de victime et se querellant avec la Mort. Plus d'Hercule faisant ripaille dans la maison en deuil avant d'y ramener la reine vivante. Plus de père et mère du roi refusant de se sacrifier pour lui. La pièce clôturait une trilogie, à la place d'un drame satyrique. Elle pouvait acheminer Ducis au mélange romantique du tragique et du comique. Il y répugnait

sans doute, car il n'en a conservé et accentué que l'élément sérieux. Admète, de faible et égoïste, devient un prodige d'immolation. Alceste, qui était déjà dévouée, l'est toujours, sans rester aussi touchante : nous n'avons plus ses adieux à la vie et à ses enfants.

Euripide a donc plus à se plaindre que Sophocle. J'imagine que, plus généreux que leurs fidèles, tous deux pardonneraient à leur émule ses libertés grandes et, au besoin, ses maladresses, pour ce qu'il a mis de son âme dans cette double et périlleuse imitation.

RÉCEPTION de DUCIS à L'ACADÉMIE FRANCAISE
le 4 mars 1779

Œdipe décida l'Académie à donner à Ducis le fauteuil de Voltaire. Toutefois, sans l'appui de ses amis d'Angivilliers et Thomas, « il eût vraisemblablement échoué dans des démarches où il convenait lui-même qu'il mettait beaucoup de gaucherie. » (1) Les visites officielles lui coûtaient. Il n'en avait jamais fait à son illustre prédécesseur, et laissa passer l'occasion suprême. Voltaire était venu chercher à Paris, avant de mourir et au risque d'en mourir plus tôt, un triomphe inouï. Notre poète, qui ne lui avait jamais été présenté, ne se joignit pas à la foule de ses admirateurs. On aime cette discrétion, à la fois correcte et fière. Il détestait, d'ailleurs, le bruit, autant que l'aimait le maître de l'heure. « Je n'ai point vu (2) M. de Voltaire, écrit-il à son ami Deleyre. M. Thomas, que j'ai consulté, m'a dit que n'ayant pas du tout l'honneur d'être connu de lui, je pouvais, sans lui manquer, ne point me présenter à lui... O mon ami, si j'avais le centième de la gloire de M. de Voltaire, avec ses quatre-vingts ans, comme je fuirais la capitale et la Cour ! Comme je me tiendrais auprès de mon ruisseau de Dame-Marie, car j'aurais mon ruisseau aussi ! Cette soif de gloire au bord du tombeau, cette inquiétude fièvreuse, cette complexion voltairienne, je ne la comprends pas. » L'incompatibilité de nature, discrètement avouée par lui, se traduisait chez l'autre, par les propos les plus désobligeants sur le style « visigoth et savoyard » de son jeune rival et son théâtre. « Voltaire, écrit M. des Granges (3) accueillit avec mépris et presque avec fureur les pièces de Ducis

(1) C. Etudes sur Ducis, p. 13.
(2) P. A., 19e.
(3) Histoire de la littérature française, Hatien, édition de 1926, page 700.

et la traduction de Letourneur, de 1776. Il écrivit, à ce propos, un mémoire à l'Académie Française où Shakspeare était traité de « sauvage ivre » et de « Gilles de la foire ». La raison est la maîtresse suprême de Voltaire ; on sait toutefois qu'elle ne règna jamais sur ses nerfs et son amour-propre.

Ducis ne se vengea ni du vivant du roi du siècle, ni en l'ensevelissant dans sa gloire : il était assez dédommagé par l'ironique libéralité du destin, qui lui octroyait cette part de sa succession. Délibérément, il se borna à l'écrivain : « ses sentiments, ses opinions, ses mœurs, tout ce qu'il peut y avoir de grave à lui reprocher, tout cela n'est pas de mon ressort. » (1) Il soigna son discours, sachant qu'amis et envieux l'attendaient à cette épreuve. Il le lut à Monsieur (2) ,dont le libéralisme débonnaire confirma le sien, à sa vieille mère, plus judicieuse que lettrée, et qui eut la franchise de lui dire : « Tout cela est beau sans doute, mais c'est bien long. » Il le soumit alors à Thomas qui fut du même avis, mais ne le refondit pas, comme le bruit en circula. Campenon a vu le manuscrit : il porte des « notes d'une excessive briéveté » et, cinq ou six fois, la mention « supprimer » ou « abréger ». L'auteur supprima ce qu'on lui demandait d'abréger, notamment deux développements fort curieux, reproduits par l'éditeur, sur les variétés d'amoureux chez Voltaire et sur la différence du ridicule et du comique, morceaux qui attestent à la fois l'originalité et le détachement du critique. Après ces réductions, le discours remplit encore 50 pages in-8°.

Il débute par cette phrase désormais célèbre, d'un grand bon sens et d'une généreuse loyauté : « Il y a de grands esprits à qui l'on succède et que personne ne remplace. » Il aborde l'œuvre poétique de Voltaire par la *Henriade*, tentative épique dont il explique les raisons d'être et les difficultés, qui substitue les idées au pittoresque dans ses développements harmonieux et brillants, et qui a réconforté le sens national, voire monarchique : un exemplaire de la *Henriade* ne fut-il pas enfermé dans le socle de la statue de Henri IV, relevée par la Restauration ? (4) Puis, Ducis s'attache au théâtre de Voltaire, dont il distingue d'abord la caractéristique et le domaine : la nation et la raison, tandis que ce sont les grands intérêts de l'Etat chez Corneille et la vie de cour chez Racine. Il y relève la rapidité du dialogue et de l'action, l'intensité de

(1) et (2) P. A. 22e. (3) D. I., p. 1 à 50. (4) Villemain, ouvr. cité, I, p. 185.

l'intérêt et l'impétuosité du sentiment, l'alliance de la fougue britannique et de la discipline française (beaucoup plus féconde chez Ducis), le rôle de l'amour qui n'est pas nécessaire mais qui doit être le premier, s'il intervient. Il doit donc passer enfin des femmes aux hommes, premiers dans l'action — c'est ici que se plaçait la riche galerie des grands amoureux du théâtre de Voltaire ; — il faut qu'il soit étudié dans la diversité de ses effets, après l'avoir tant été dans ses nuances et ses fluctuations, pour suppléer par la variété des mœurs à l'uniformité des situations. Voltaire a donc « agrandi le champ de la tragédie » en lui donnant parfois un autre ressort que l'amour, en y introduisant *(Sémiramis)* un « merveilleux ef- « frayant et sombre, qui tout à la fois épouvante et attire, des « tableaux pathétiques ou terribles », (le décor valant parfois mieux que le récit), et « presque tous les peuples de la terre et toutes les richesses de l'histoire », enfin en faisant de la scène « une école de philosophie et de morale universelle, capable d'adoucir les mœurs et d'inspirer l'horreur des grands crimes. » Sauf cette dernière innovation, d'une passagère actualité plutôt que d'une réelle efficacité, — qu'on pense à la Révolution — n'avons-nous pas, admirablement notés, tous les caractères distinctifs du théâtre de Voltaire et tous les gains, accrus d'ailleurs par Ducis, qui acheminaient dès lors la tragédie classique au drame dont l'élaboration fut si longue ?

L'orateur apprécie ensuite discrètement les comédies de Voltaire, relevant leurs qualités d'esprit, de vivacité et taisant — 2e passage charitablement supprimé — la distance que ne franchit pas le dramaturge, et qui sépare le ridicule dont il était si prodigue, du comique vrai dont il était plutôt avare. Il loue sa poésie philosophique, qui s'autorise de Lucrèce et de Pope sans avoir d'antécédents dans notre XVIIe siècle, ses contes en vers qu'il compare très finement à ceux de La Fontaine, et ses « poésies légères » ou « de société », où Voltaire dépasse le siècle précédent par l'assemblage des qualités les plus variées, surtout « par le choix le plus piquant et le plus fin de la langue familière, qui sous sa main acquiert la sorte de noblesse que la grâce donne. »

Enfin Ducis s'interroge sur l'avenir de la poésie ; il montre Voltaire la soutenant victorieusement, pendant un demi-siècle, contre la prétention des philosophes à faire taire l'imagination devant la raison ; contre le désaveu d'un siècle trop riche de gloire par un siècle avide de liberté, de licence même;

contre « l'espèce de conjuration » qui la mettait en péril, la défendant avec les concours spontanés et divers des femmes du monde, de la cour, des philosophes, des hommes d'imagination, parce qu'il parle à chacun son langage ; enfin faisant la chaîne entre le déclin de la poésie qui suit celui du grand roi, et sa prochaine renaissance. Car la perspicacité de notre poète note tous les signes d'un renouveau : « l'étude de l'histoire naturelle », « les grands tableaux de le nature » — les « Epoques de la nature » de Buffon ne sont-elles pas une épopée somptueuse et grandiose en prose ? — le commerce des littératures étrangères (où puisera à pleines mains le romantisme), « la renaissance du goût pour les anciens » qui nous vaudra André Chénier. Ce renouveau s'ébauche déjà dans cette « poésie pittoresque » qu'il salue chez les contemporains : J.-J. Rousseau, Bernardin de Saint-Pierre ne frayaient-ils pas, en effet, la voie à Chateaubriand, qui la fraiera à Lamartine ? Certes, le lyrisme, le pittoresque, le rythme — éléments essentiels de la poésie, — appatiennent incontestablement à ces trois grands prosateurs, et s'ils ne se plient pas à la mesure, à la rime, chaînes glorieuses des grands poètes, ils suppléent, au besoin, la haute poésie et en préparent la résurrection. Il n'y a pas que du paradoxe dans l'opinion de Villemain que le plus grand lyrique du XVIIe siècle est Bossuet, écho des Prophètes et émule de Pindare, et celui du XVIIIe J.-J. Rousseau, à la prose émue, colorée et harmonieuse ; ni dans celle de M. Claudel qui voit dans certaine prose poétique, non un genre bâtard, mais une forme authentique de la poésie, encore que la forme traditionnelle en restât la plus parfaite. N'oublions pas que Ducis a vu dans de belles proses le prélude d'une poésie neuve et nous induit à voir dans ce prélude un équivalent. Ne mérite-t-il pas de bénéficier de cette opinion hardie et plausible, si tel de ses thèmes est plus heureux dans ses lettres qu'en vers ? Cette promotion de la prose accroîtrait de la valeur incontestable de la sienne, son bagage et sa gloire poétiques.

***

Il parla équitablement aussi de l'œuvre en prose de Voltaire, n'omettant que ses écrits de polémique, d'une sérénité et d'une solidité moindres, on en conviendra. L'histoire, encore en tutelle sous Louis XIV, s'élève, avec lui, à la dignité d'une magistrature et à la sévérité de la science, élargissant son

objet, de Charles XII au siècle de Louis XIV, de ce siècle au « tableau du genre humain depuis les temps barbares... jusqu'à cette époque des arts et des lumières, qui semble promettre une félicité nouvelle aux nations ». « Il inaugurait, après l'histoire guerrière, créée par Polybe, après l'histoire politique, due à Tacite et à Machiavel, après l'histoire religieuse, abordée par Bossuet, l'histoire philosophique et morale, cultivée depuis par des hommes célèbres. »

D'autre part, il a dérobé le roman aux femmes et en a fait « un conte pour les sages », peignant « le côté plaisant des plus grands sujets et le côté philosophique des plus petits », et réunissant « le génie de l'histoire, celui de la comédie, celui de la satire, celui de la philosophie morale et quelquefois le merveilleux des Orientaux », genre « qui de tous est peut-être celui qui peint le mieux son esprit naturel et son imagination... et où il a pressé et en quelque sorte serré le ridicule, comme dans la tragédie il a pressé le pathétique et l'intérêt ».

Il a conquis aussi à la littérature le domaine de la science, rendant accessible à tous la science morale de Locke et l'astronomie de Newton.

Enfin, mérite suprême, Voltaire dans des causes célèbres s'inspira du « sentiment général d'humanité » et s'efforça « de suppléer... aux vices et aux erreurs des lois par cette grande législation de la nature qui sur toute la terre a voulu mettre la faiblesse et le malheur sous la protection de la pitié. »

Nul n'a mieux que Ducis célébré cette « monarchie universelle des talents » « cet empire composé de tous les empires » exercé par Voltaire, et n'a mieux expliqué par l'amour de la gloire, par l'ardeur et l'activité infatigable de l'esprit et par l'économie la plus parfaite peut-être qui fût jamais, de « ces deux grands trésors de l'homme, la pensée et le temps », l'universelle juridiction de ce génie.

Il n'est pas jusqu'aux compliments d'usage qui n'échappent à la banalité. Voltaire « a payé à Louis XIV la dette de l'Académie par l'histoire de son siècle ». D'autres peindront la renaissance financière, navale, nationale qui signala les premières années de Louis XVI, « la France reprenant par degrés dans l'Europe, la place que lui assigne sa grandeur naturelle...et que la France seule, pour quelques moments, peut faire perdre à la France ». Pour lui, il célèbre le jeune roi « dont tous les premiers mouvements sont heureux, qui n'a besoin, pour faire le bien, que de ne pas être contredit dans ses désirs, en

qui on n'a pu surprendre aucun des défauts ni de son âge ni de son rang » — et que tant de bon vouloir et de vertus ne devaient pas sauver de l'échafaud, et « Monsieur » à qui le poète a tant d'obligations et gardera tant de fidélité.

Il devait le voir, après les événements les plus tragiques, après un quart de siècle d'excès opposés, de la liberté et du despotisme, inaugurer, non sans bonheur, la monarchie parlementaire.

Ducis oublia donc ses griefs de poète, légers sans doute à sa bonne et pacifique humeur, et s'interdit la moindre malice ; il oublia ses griefs plus graves de chrétien, et n'atténua d'aucune réserve son magnifique éloge. S'il s'était, correctement d'ailleurs, dérobé au dictateur des Lettres, il prit galamment et brillamment congé de sa gloire, d'accord, dit-on, avec la cour dont on ne saurait trop admirer les généreux scrupules. Nul n'a parlé, avant le recul du temps, avec plus de nuances et d'autorité, plus de pénétration et de largeur de vue, de cet étourdissant génie.

L'abbé de Radonvilliers, qui lui répondait, tout en s'inclinant devant la royauté incontestée de Voltaire, l'expliqua par son attention à flatter les goûts d'un public avide d'instruction et encore plus de plaisir, en mêlant toujours, à haute dose, l'agrément à l'utilité. Il devait à sa robe cette brève et hautaine réserve: Voltaire n'a pas imité ses maîtres, Corneille, Racine, Despréaux qui « satisfaits de l'honneur légitime que procurent les talents, dédaignèrent cette triste célébrité qui s'acquiert malheureusement par l'audace et la licence : ils abandonnaient aux écrivains sans génie ces ressources déplorables. Pourquoi M. de Voltaire a-t-il paru ne les pas croire indignes de lui ? » Suit un éloge très éclectique et un peu superficiel. Il tient infiniment plus de place que celui du récipiendaire. « Vos premiers ouvrages, en excitant une vive terreur, ont posé les fondements de votre réputation, et votre *Œdipe* y a mis le comble en inspirant une douce pitié. » Voilà pour l'œuvre, attribuée trop exclusivement à « l'amour pour la vertu et à l'horreur pour le vice ». Et voici pour le candidat : « Des mœurs simples et respectables, un caractère liant... vous ont fait des amis qui se sont intéressés en votre faveur. Le public même s'est déclaré pour vous par des applaudissements soutenus : son suffrage a déterminé le nôtre. »

Les délicats paraissent donc avoir suivi le public ; après tout, n'est-il pas le vrai juge de l'auteur dramatique et Ducis

« le père Bridaine de la tragédie » ne sent-il pas tout le prix de son suffrage, sans renoncer à satisfaire l'élite ? Vraiment, le poète n'est pas encensé. « Le sceptre de la poésie » ajoute l'abbé, a été tenu, au XVIIIe siècle, successivement par J.-B. Rousseau, par Crébillon et par Voltaire : Quel est l'heureux successeur auquel il l'a remis en mourant ? Le siècle prochain le nommera. » La candidature de Ducis n'est évidemment pas lancée ; mais il a trop le sens de la mesure pour s'en offusquer.

Ce n'est donc pas d'aujourd'hui que l'Académie, tantôt par des pointes, tantôt par des réticences, prémunit délicatement ses nouveaux immortels contre toute illusion.

Pour donner une juste idée de la critique littéraire de Ducis, fond et forme, nous croyons bon de reproduire, entre nombre d'autres aussi pénétrants, le passage suivant de son discours.

Le conte, chez Voltaire et chez La Fontaine (1)

« Qui a su conter en vers d'une manière plus agréable, quoique si différente de celle de La Fontaine ? On ne peut point dire que dans ce genre, l'un égale ou surpasse l'autre : ils n'ont point de mesure commune ; ils n'ont de rapport entre eux que celui d'attacher et de plaire. Si l'on voulait les comparer, il serait beaucoup plus aisé de saisir ce qui les distingue que ce qui les rapproche. La Fontaine conte avec une sorte d'ingénuité aimable, qui s'empare doucement de votre attention, M. de Voltaire, avec une finesse piquante et qui réveille l'esprit à chaque instant. L'un, dans sa marche, se repose, s'arrête ; mais vous aimez à vous arrêter avec lui ; son repos a autant de charme que son mouvement ; l'imagination rapide de l'autre vous mène par des routes plus singulières et plus imprévues, qui par là-même deviennent plus courtes. La Fontaine semble conter pour lui-même. M. de Voltaire n'oublie jamais qu'il conte pour les autres. Tous deux sont peintres dans leurs récits, mais les traits de l'un ont plus de naïveté, et ceux de l'autre, plus de force. Souvent La Fontaine indique le tableau, et M. de Voltaire le compose. Leur gaieté ne se ressemble pas ; leur grâce même est différente. Celle de La Fontaine a plus d'abandon et, pour ainsi dire, plus d'oubli d'elle-même ; c'est celle de l'enfance ou de la beauté qui s'ignore ; la grâce, chez M. de Voltaire, a plus la physionomie, et son charme, quoique naturel, semble plus fin : on voit qu'elle a reçu l'éducation de la société et des cours. Enfin, quoique tous deux aient de la négligence, cette négligence n'est pas la même. Dans La Fontaine, elle tient au caractère de son esprit comme de son âme, à une mollesse aimable qui est plus enchantée du repos que de la gloire et ne veut pas acheter une perfection au prix d'un effort. Dans M. de

(1) Campenon, I, p. 25 et 26.

Voltaire, elle semble fixée par la chaleur même de son imagination, qui ne lui permet pas de s'arrêter, peint toujours de premier mouvement, n'achève pas pour créer encore et, toujours plus pressée de produire, lui fait oublier l'idée qu'il vient de tracer pour la nouvelle idée qui le frappe, précipitant à la fois sa marche, son style, et son lecteur avec lui. »

Ces deux discours nous ont fait connaître mieux l'œuvre immense de Voltaire et le siècle littéraire qu'il domine, et l'attitude de Ducis devant l'un et l'autre : attitude de sympathie sincère pour tout ce qu'ils ont de beau et de généreux, attitude de réserve absolue devant l'œuvre de démolition de l'ancien régime, œuvre qui trouvera bientôt dans les faits une redoutable traduction. Ce mutisme n'est pas de la complicité, car il fait avec amour l'éloge du jeune roi et nul n'ignore sa foi religieuse ; ce n'est pas de la pusillanimité, mais l'effet de sa courtoisie coutumière, étrangère aux polémiques stériles et aux épigrammes blessantes

Non seulement l'homme, mais l'écrivain, nous est mieux connu, et le prosateur qui aurait pu se distinguer dans la critique, et le poète, dont nous voyons la réputation cheminer lentement du public qui se fie à son plaisir sans souci des règles, à l'élite qui en était gardienne.

On peut supposer qu'après cette séance d'apparat le « simple et fier » poète fut tout heureux de retourner à son œuvre pour la rendre plus digne de cette consécration et gagner des suffrages encare hésitants. Tout en projetant déjà son *Macbeth* et son *Othello*, il travaillait au *Roi Lear*, qu'il donna après cinq ans d'un silence fécond.

LE ROI LEAR (1783)

C'est un autre Œdipe que ce malheureux roi d'Angleterre. Fantasque et faible, il s'est imprudemment dessaisi de sa couronne et de ses états, en faveur de deux filles ambitieuses, Gonneril, mariée au duc d'Albanie, Régan, épouse du duc de Cornouailles, et au détriment de la plus jeune, Cordelia, calomniée par ses sœurs. Il chasse celle-ci ; mais il est bientôt lui-même chassé par les vexations des autres et rejoint par celle qu'il a maudite. Il erre dès lors, en proie aux éléments, à la misère, à la folie, et, malgré le dévouement de son Antigone et du comte Kent, malgré les efforts de ses partisans, il meurt après avoir vu périr ses trois filles.

La donnée principale est, comme toujours, surchargée,

chez Shakspeare, de personnages et d'actions épisodiques, qui en font une énorme « tranche de vie » féodale. Ainsi le duc de Bourgogne et le roi de France figurent dans le drame, celui-ci ayant accepté d'épouser Cordelia sans dot et voulant la rétablir, ainsi que son père, dans ses droits. D'où un élargissement et de perpétuels déplacements de la scène, qui passe d'un palais à un autre, du camp français au camp breton. Il y a encore un duc de Glocester, qui est une vivante réplique du roi Lear : un de ses fils, Edmund, le trahit après l'avoir indisposé contre le meilleur, Edgar. Chassé, celui-ci deviendra néanmoins la providence de son père, que le duc de Cornouailles prive de la vue et bannit pour avoir pris le parti de Lear.

Ducis supprime tous ces personnages. Pourtant il prête à Kent deux fils, Lenox et Edgard, qui rappellent ceux de Glocester et chagrineront passagèrement leur père, non par leur mutuelle hostilité ou la trahison, mais par le secret de leur projet chevaleresque : ils seront, Edgard surtout, les vengeurs des dépossédés. Il est vrai aussi que Ducis remplace le roi de France par Ulric, roi de Danemark ; et, sans le mettre en scène, il tire, de la rupture de ses fiançailles, une explication plausible de la disgrâce de Cordelia.

Ducis ne garde que le drame central et les personnages qui y sont nécessairement engagés. Gonneril devient Volnérille, Régan devient Régane. Elles perdent sans dommage l'impudeur qu'elles mettaient au service de leurs trahisons conjugales. Il est plutôt regrettable que l'inoubliable Cordelia échange son nom contre celui d'Helmonde. Kent conserve son rôle de dévouement à Lear, en laissant à ses fils les périls et les mérites d'une restauration militaire.

Le dénouement est, en effet, totalement changé. C'est, dans Shakspeare, comme à l'ordinaire, une extermination générale : Edgard tue son frère, le traître Edmund ; leur père meurt à cette nouvelle ; Goneril s'égorge, Régan s'empoisonne, Lear meurt sur le cadavre d'Helmonde que n'ont pas épargnée les vainqueurs. Ducis s'affranchit pleinement, encore cette fois, de la conception catastrophique de la vie et de la caractéristique traditionnelle de la tragédie, en nous acheminant, sans effusion de sang domestique, à la restauration de Lear, et au mariage d'Helmonde et d'Edgard, comme dans une comédie.

Sans doute, l'optimisme paraît naïf : n'est-il pas coura-

geux, en maintenant contre les démentis de l'expérience les droits de la justice et de l'humanité ? Le pessimisme est bien porté à certaines époques ; s'il laisse à l'homme l'illusion flatteuse de pénétrer l'insondable absurdité des choses et la fierté d'en braver l'injustice, n'implique-t-il pas un parti-pris démoralisant ? Parti-pris au surplus paradoxal, car il n'y a évidemment pas que la déraison dans le cours des choses. D'ailleurs l'importance des dénouements passe pour secondaire et c'est un mérite d'en éviter l'uniformité.

La solution de Ducis ne manque donc ni d'imprévu ni d'audace, en échappant à la tyrannie du modèle et du genre. Et nous allons voir qu'elle ne manque pas non plus de grandeur morale, ni de pathétique.

Acte I. — Nous sommes dans un château du duc de Cornouailles. La situation se dessine rapidement et très nettement, grâce au rapport d'Oswald au duc, son maître, et à l'entretien d'Edgard avec son frère. Le premier a entendu Lear, retiré chez Volnérille, regretter le partage de ses biens et son injustice envers Helmonde. Le duc redoute ses agissements et les concours qu'ils trouveront et trouvent déjà dans la turbulence populaire ; ses craintes nous préparent à un revirement de situation.

De son côté, Edgard qui avait suivi le roi Lear chez Volnérille raconte à Lenox comment celle-ci a indisposé son père contre Helmonde, en l'accusant de comploter avec Ulric, son fiancé éconduit.

Helmonde a été maudite par son père et par le peuple abusé, puis chassée. Mais Edgard l'a cachée dans une caverne.

Puis le père fut chassé à son tour par les mauvais procédés de Volnérille, en l'absence du duc d'Albanie, celui-ci ayant rejoint son beau-frère pour préparer la défense de l'île contre l'invasion d'Ulric.

Lenox, décidé d'abord à suivre son père dans sa retraite, se joint à Edgard pour gagner des partisans aux deux victimes et leur obtenir réparation. La guerre civile va éclater ; les chefs des deux camps nous sont connus.

Tous les caractères se dessinent, par l'action ou le récit : Cornouailles, ambitieux, énergique et avisé ; le duc d'Albanie, équitable, mais apathique ; Lear, fantasque, et malheureux ; Volnérille, malfaisante ; Régane, plus sournoise ; Helmonde, innocente et calomniée...

Le premier acte est une excellente exposition.

II. — Le roi, chassé par les vexations de Volnérille, arrive chez son autre fille. A Kent, qu'il avait disgracié pour l'avoir mis en garde contre son imprudente générosité et qu'il ne reconnaît pas d'abord, il avoue son erreur :

J'ai proscrit la vertu pour couronner le crime.
Helmonde, tu m'aimais... je sens deux traits brûlants
S'enfoncer dans mon cœur : mes remords, mes enfants.
J'ai ri de tes conseils ; mon sort s'est accompli.
Mon âge et mes bienfaits, rien n'a touché ma fille.
Dieux, punissez un jour l'ingrate Volnérille !
Tandis qu'avec éclat, sous des voûtes pompeuses,
S'élevaient des concerts les voix harmonieuses,
Seul et dans l'ombre assis, confus, humilié,
Je mangeais, en pleurant, le pain de la pitié.
Encore me fallut-il cacher souvent mes larmes :
Pour ses barbares yeux ma peine avait des charmes.
Ce monstre avec plaisir préparait le poison ;
Elle irritait mes maux pour troubler ma raison,
Payait les ris moqueurs d'une insolente troupe :
J'ai bu le désespoir dans cette horrible coupe.

Le remords d'avoir méconnu Helmonde l'afflige plus que l'ingratitude de Volnérille :

Mes malheurs ne sont rien. Ciel, arme ta vengeance !
J'ai plongé le poignard au sein de l'innocence.
Mes bienfaits ont toujours cherché mes ennemis,
Et mon sort fut toujours d'accabler mes amis :
La honte, la douleur, le remords, tout m'égare.
S'il faut, hélas : s'il faut que je te le déclare
Mon ami, mon cher Kent... le dirai-je ?... Oui, je crois
Que déjà mon esprit s'est troublé quelquefois.

En vain, il s'efforce de croire Régane meilleure que sa sœur :

L'homme est compatissant, il n'est point né barbare,
De monstres, grâce au ciel, la nature est avare...

Une fois en présence du duc d'Albanie, le souvenir de Volnérille l'obsède ; il le raille amèrement :

Votre fidèle épouse, à vos ordres fidèle,
Vient de vous affranchir de ma plainte éternelle...

Et, comme celui-ci veut réparer le mal et lui dit :

Oubliez le passé, revenez près de nous.
Je demande sa grâce et l'implore à genoux.

Le vieillard réplique fièrement :

Que votre noble cœur conçoit mal mon injure !
Duc, je croirais moi-même outrager la nature,
Si je pouvais jamais, sous un nouvel affront,
Dans son palais indigne aller courber mon front.
Où croyez-vous des dieux que la majesté sainte,
Pour se rendre visible, ait gravé son empreinte,
Si les traits paternels n'offrent pas à la fois
Leur sagesse, leurs soins, leur puissance, leurs droits
Leur bonté, dont j'ai fait un si funeste usage ?

L'image de Volnérille le tyranise au point qu'il prend Régane pour elle, et comme Régane proteste :

Ces mains ne vous ont point chassé de vos états.

Ce mot déchaîne le plus cruel de ses souvenirs :

Qu'ai-je entendu : chasser ! A-t-on vu sur la terre,
Des enfants, même ingrats, oser chasser leur père ?
Chasser ! ce crime affreux, avec ton air sournois,
Tes outrages cachés sans éclat l'ont commis !
Et dis-moi, tes états, d'où les tiens-tu, perfide ?
J'en ai comblé trop tôt ton espérance avide.
Réponds : quels sont tes droits ? Quel mérite avais-tu?
Celui de me tromper par ta fausse vertu,
De noircir, en ta sœur, la timide innocence,
Contre elle, par degrés, d'attiser ma vengeance...
Mes chagrins m'ont appris qu'un père infortuné
N'est qu'un fardeau pesant quand il a tout donné...

Et, dans une méprise d'un symbolisme saisissant et vengeur, qui est, ce semble, une trouvaille de Ducis, faisant un couple des plus criminels, il s'écrie :

(*Au duc d'Albanie*), (*au duc de Cornouailles et à Régane, toujours prise pour Volnérille.*)

Mon ami, je te plains. Et vous, enfants perfides,
Unissez dans mes mains vos deux mains parricides.

Puis suivent des imprécations très éloquentes : nous ne pouvons pas tout citer.

Renonçant à une hospitalité dès lors peu sûre, il s'enfuit, malgré un violent orage, accompagnement de celui de son âme :

Je sens qu'avec plaisir je verrai la tempête.

On pense au mot de Châteaubriand : « Eclatez, orages désirés ».

***

III. — Pendant ce temps, dans la forêt complice, Edgard présente Helmonde aux conjurés et les enflamme par une vibrante harangue dont voici la fin :

Grands dieux ! Dans ce moment Lear verse des larmes ;
Défendez votre cause en protégeant nos armes !
Nos jeunes cœurs sont purs, nos bras vous sont soumis,
Daignez les employer contre vos ennemis.
C'est vous, c'est un vieillard, la beauté qu'on opprime.
Le fer est préparé, livrez-nous la victime ;
Et, s'il nous faut mourir, que nos pères jaloux
Gravent sur nos tombeaux : « Ils sont dignes de nous ! »

La tempête fait rage. Helmonde, craignant que l'accueil de Régane n'ait valu, pour son père, celui de Volnérille, tremble et prie Dieu de l'épargner et de le rendre à sa tendresse.

Elle se réfugie, avec Edgard, dans la caverne du vieux Norclète. Lear, en proie aux éléments déchaînés, les interpelle, moins éloquemment que dans Shakspeare, et s'adressant aux humains :

Quand le ciel est brûlant, sous vos chastes asiles
Dormez, cœurs innocents, soyez du moins tranquilles.
Mais vous, surtout, tremblez au fond de vos palais,
Ingrats, à qui les dieux ne pardonnent jamais !
J'apprends par le malheur à plaindre l'indigence.

Kent, son compagnon, le conduit à l'asile de Norclète, où se produisent des rencontres saisissantes.

LEAR

Quoi ! tu ne le sais pas ?
On ne voit plus partout que des enfants ingrats.

NORCLÈTE

Ils n'ont que trop souvent désolé les familles.

LEAR

Aurais-tu donc aussi donné tout à tes filles ?

NORCLÈTE

A ma vieillesse au moins cet abri fut laissé

LEAR

Tes enfants, mon ami, ne t'ont donc pas chassé.

Le comte retrouve son fils, est ravi de le voir au service des opprimés ; le vieux roi retrouve sa fille, mais ne la reconnaît pas d'abord ; hanté par les images des deux autres, il saisit le bras de l'innocente :

Je te traine à ton tour au tribunal des dieux :
Les voilà tous assis pour juger les perfides.

LE COMTE

Oubliez, s'il se peut, des enfants parricides.

LEAR

Qui ? moi, les oublier ? Dieux, jugez entre nous !
Les accusés tremblants sont ici devant vous.
Eclatez, il est temps ; c'est moi qui vous implore ;
Ne craignez pas pour eux que mon sang parle encore.
Pour lancer votre arrêt, pour diriger vos coups
Sur vos trônes sacrés, je m'assieds avec vous.

. . . . . .

Régane, Volnérille,
Avez-vous oublié que vous étiez ma fille ?
Le tigre jeune encor dans son antre cruel,
Ne porte point la dent sur le sein maternel :
Et vous m'avez chassé, la nuit, moi, votre père,
Qui n'a gardé pour lui, que l'exil, la misère.
Si j'eus un trône, hélas ! ce fut pour vous l'offrir.
Quel crime ai-je commis, que de trop vous chérir ?
Arrachez, mes amis, ces serpents de mon sein !
Ah ! Dieu ! Ah ! je me meurs !

HELMONDE

Quel tourment il endure !

LEAR

Je sens leur dent cruelle élargir ma blessure.
Ils s'y plongent en foule, ils en sortent sanglants.

Et, quand la crise s'apaise, autre tourment, le remords ; il veut se tuer.

Ma fille, entends mes cris. Vois le coupable en larmes ;
Ma douleur, à tes yeux, peut-elle avoir des charmes ?
Va, tes sœurs m'ont puni. Connais encore ma voix.
Je t'appelle, en mourant, pour la dernière fois.
Pardonne à ce vieillard que le remords déchire.
C'est son cœur qui te venge, et c'est là qu'il expire.

On le transporte au fond de la caverne, où pères et enfants, sauf Edgard, vont passer la nuit.

***

IV. — Au réveil, les conjurés espèrent en la victoire, et leurs chefs, en la raison de Lear, qui le rendra digne du trône ; sous les rayons du soleil levant, il passe, en effet, par degrés habilement marqués, de l'égarement au bon sens :

Auriez-vous été roi ?
— Roi, non, mais je fus père.

Il méconnaît, puis reconnaît Helmonde :

Mon cœur frémit, s'élance, il bondit dans mon sein.
Oui, vous aviez des sœurs. Mon esprit se rappelle
Que leur cédant le trône... Il s'égare, il chancelle,
La clarté disparaît. Dieux ! fixez ce flambeau,
Ou plongez-moi vivant dans la nuit du tombeau.

Nouvel Œdipe, il s'attendrit sur son Antigone en termes émouvants :

Larmes de mon enfant, coulez sur ma blessure,
Dans ce cœur paternel, consolez la nature ;
Coulez avec lenteur sur ces replis sanglants
Que la dent des ingrats déchira si longtemps.
Oui, je sens que tes pleurs, en baignant mon visage,
M'ont rendu la raison, m'en font chérir l'usage.
Oh ! reste sur mon sein — Vingt siècles de tourment
Seraient tous effacés par un si doux moment.
Dieux, veillez sur ses jours. Dieux, par faveur dernière
Que j'expire en ses bras du bonheur d'être père !

Même thème que dans *Œdipe*, mais variations neuves.

L'ennemi approche ; on cache Lear au creux d'un chêne. Kent adresse au ciel, pour son roi menacé, une belle prière. Helmonde s'étant trahie par son émotion, Lear se livre en tâchant de la sauver :

Sauvez ma fille et lui ; mais moi que je périsse !
Mon gendre et ses deux sœurs vous paieront ce service.

***

V. — Les conjurés progressent. Hélas ! ils sont prévenus par le duc de Cornouailles : Edgard est capturé. Le duc se félicite. Mais Régane est inquiète. :

LE DUC

Que craindre d'un vieillard que réclame la tombe,
Dont la raison s'éteint, dont le parti succombe.
Non ! non, ce n'est point lui qui cause mes alarmes.

REGANE

Est-ce Helmonde ?

LE DUC

Elle-même ; oui, ses soupirs, ses larmes,
Des sujets toujours prêts à s'armer contre nous,
Ces titres que le sang lui donne comme à vous.
Son malheur, sa beauté, je ne sais quel empire
Qui naît de ce mélange et dont le charme attire,
Pour un père opprimé cet amour prétendu
Dont le bruit imposant s'est partout répandu,
Oui, jusqu'à son nom seul, tout excite ma crainte.

REGANE

Ne pouvez-vous, seigneur, en repousser l'atteinte ?

Elle développe, en fort beaux vers, ses suggestions fratricides. Ils interrogent Helmonde : la scène est superbe, le dialogue cornélien.

REGANE

Vous attendiez Lear dans cet antre odieux.
Qui l'a guidé vers vous ?

HELMONDE

Les éclairs et les dieux.

REGANE

Qui corrompit Edgard ?

HELMONDE

L'aspect de mes misères.

REGANE

Vos complices ?

HELMONDE

Tous ceux qui respectent leurs pères.

REGANE

Leurs noms ?

HELMONDE

Je les tairai.

LE DUC

Je veux les découvrir.

REGANE

Les plus cruels tourments...

HELMONDE

Ma sœur, je sais mourir
Vers un si beau trépas, je marche enorgueillie.
On cache ses forfaits ; les miens, je les publie.
Tyran, tu répondras des destins de mon père
Te voilà de ses jours comptable à l'Angleterre.
Tu frémiras peut-être en ordonnant les coups.
Que dis-je ? Ah ! pardonnez, je tombe à vos genoux.

Et elle implore la grâce de son père. Le duc d'Albanie, humain et équitable offre son arbitrage, repoussé par son beau-frère ; le dialogue est serré et cornélien encore, il n'y a pas d'autre expression. Mais bientôt se produit une volte-face de la situation, rendue vraisemblable par les menaces qu'y flairaient naguère les vainqueurs apparents. Edgard, prisonnier, va l'emporter. Le duc de Cornouailles vient d'annoncer à Lear et à Kent leur captivité, à Edgard, sa prochaine exécution, à tous, qu'Helmonde n'est plus — ce qui provoque d'éloquentes réactions de désespoir chez Lear, de malédiction chez Kent ; le duc veut couper court aux plaintes des vaincus. Et voici le coup de théâtre :

Allons, qu'on les sépare !
Emmenez-les, soldats.

EDGARD

Je resterai, barbare.
De quel front, oses-tu commander en ces lieux,
Où ton froid parricide a fait pâlir les dieux ?
Vois ces nobles guerriers, avilis par ta gloire,
Pleurer de leurs drapeaux la honte et la victoire.
Helmonde a donc péri. Ses mânes irrités,
Vont demander vengeance et vont être écoutés.
Tyran, tu braves tout, ton pouvoir te rassure,
Mais tu n'as pas vaincu ces dieux et la nature,
La nature indomptable et qui dans sa fureur,
Hors de son sein sacré te jette avec horreur
Soldats, à mon secours.

Ils abandonnent le duc pour Lear. Le duc d'Albanie ramène Helmonde qu'Oswald allait tuer. Il s'est assuré de ses deux sœurs :

Mais votre nom, Seigneur, les dérobe à la mort.
Vivez, régnez, mon père !

LEAR

O clémence des dieux !
De quel spectacle encore, vous enivrez mes yeux !
J'admire, en l'adorant, votre équité profonde.
Approchez-vous, Edgard, approchez-vous, Helmonde.
Recevez, mes enfants, avec le nom d'époux.
Celui de souverain, qui m'est rendu par vous.
Pour payer vos vertus, que sont les diadèmes ?
L'un à l'autre en présent, je vous donne vous-mêmes.

(Au duc d'Albanie.)

Duc, je te dois ses jours ; jouis de tes bienfaits
En voyant les heureux que ta grande âme a faits.
Que n'ai-je, ô mon cher fils, ô héros que j'adore,
Une Helmonde à t'offrir, s'il en était encore.

(A Kent.)

Kent, voilà mes enfants, tu veilleras sur eux.
Et vous qui m'accordez ces amis généreux,
Avant de m'endormir, dans la nuit éternelle,
Dieux, laissez-moi goûter leur tendresse fidèle !
Si ma raison s'éteint, daignez la rallumer,
Ou laissez-moi du moins un cœur pour les aimer.

Il n'est guère possible d'imaginer un dernier trait plus émouvant et un dénouement plus réparateur.

(A suivre) Jean LÉVITTE.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Orgues Savoyardes, par M. Ernest Perrier de la Bâthie, ingénieur agricole à Ugine. Elégante brochure de 45 pages, ornée de 15 illustrations et dessins, éditée par l'Imprimerie Commerciale d'Annecy.

Tout le fruit des longues études et recherches organistiques de l'auteur se trouve condensé dans cet ouvrage que lui seul pouvait publier en sa triple qualité d'artiste organiste et organier, de grand érudit en l'histoire de l'orgue et de Savoyard de vieille et noble souche. Rien ne lui a échappé depuis les principaux instruments disparus, dont le premier réellement connu fut en 1465 celui de la Sainte-Chapelle à Chambéry, jusqu'aux 49 orgues actuelles, toutes caractéristiques et quelques-unes vraiment remarquables. N'a-t-il pas recherché jusqu'à Sion en Valais, où les valaisans les emportèrent en 1476, les célèbres orgues de l'abbaye d'Abondance? Les organistes anciens et contemporains ont bonne place dans l'ouvrage ainsi que quelques savoyards émigrés devenus illustres dans cet art, de même aussi que maints organiers de jadis. Pour les connaisseurs, les détails techniques sur chaque instrument sont des plus précieux. Quant aux profanes, les savoureux dictons en patois savoyard dont M. Perrier de la Bâthie a su assaisonner si spirituellement ses lignes scientifiques, ils seront vite familiarisés avec l'histoire de l'orgue dans laquelle « la Savoie est noblement inscrite ». Tous les florimontans seront heureux de féliciter bien cordialement leur collègue pour son œuvre nouvelle en faveur de cet art divin et humain, art français et savoyard trop méconnu de nos jours.

L. PFISTER.

Jules PHILIPPE
(1827-1888)

IV *(fin)*

Les sept millions de *oui* paraissaient avoir consolidé l'empire, mais les esprits clairvoyants ne s'y trompaient pas. Ils pensaient comme le journaliste Léopold de Gaillard écrivant dans un article intitulé : « La Leçon du Plébiscite », que celui-ci avait démontré l'opposition des villes, c'est-à-dire des classes éclairées : « Ce sont ces classes qui finissent par devenir maîtresses de la situation sociale et qui, dans les élections de 1869, ont forcé le gouvernement impérial à nous rendre les libertés enlevées (1) ». Les libéraux savoyards considéraient les résultats du vote des deux départements comme très encourageants, et les amis du régime montraient leur dépit de la quantité de *non* sortis des urnes et du nombre élevé des abstentions en attaquant ceux qui en portaient à leurs yeux la responsabilité. C'est ainsi que Jules Philippe fut en butte aux critiques et aux railleries du *Courrier des Alpes*, ce qui attira à ce journal plusieurs protestations et valut à Jules Philippe lui-même l'offre d'une nouvelle candidature aux élections au Conseil général du mois de juin. Il la refusa parce qu'on voulait l'opposer à un juge de paix dont les hautes qualités morales étaient reconnues par tous les partis (2).

Ces élections étaient à peine terminées et le mois de juillet allait commencer, lorsqu'on apprit que la reine Isabelle d'Espagne avait enfin abdiqué et que la couronne avait été offerte à un prince allemand. Des bruits de guerre coururent, auxquels les libéraux ne voulaient pas croire. Si la guerre devait éclater à propos d'une pareille question, disaient-ils, il faudrait douter de la raison humaine. Jules Philippe était, en Savoie, l'un des protestataires les plus ardents, ce qui lui valut, de la part des bonapartistes, l'épithète de prussien, et

(1) *La Leçon du Plébiscite*, par Léopold de Gaillard, publié d'abord dans le *Correspondant*, puis édité en brochure, chez Douniol, en mai 1870.

(2) Amédée Brunier, juge de paix du canton d'Annecy-Sud, nommé chevalier de la Légion d'honneur, sous la République, et mort en 1901 à quatre-vingt-cinq ans.

sa véhémence contre cette guerre « absurde et folle », était telle que le préfet lui adressa par un intermédiaire, la prière d'avoir à se taire. Quinze jours après, les premiers combats se livraient.

L'événement avait été si soudain qu'il y eut un moment de stupeur générale et si, à la Chambre, l'opposition élevait d'incessantes et énergiques protestations, dans le pays, on avait peine à croire à la réalité du cataclysme. Les hostilités commencées, les adversaires de l'empire hésitaient sur la conduite à tenir en présence d'un conflit dans lequel tous les Français étaient entraînés malgré eux. Jules Philippe, cessant patriotiquement toute opposition, n'hésita pas à tracer leur devoir aux libéraux savoyards : « Rien, nous en convenons, écrivait-il, n'est au-dessus des principes, mais s'il n'est jamais permis de les sacrifier, il l'est quelquefois de les plier aux nécessités du moment, alors surtout qu'il s'agit du salut et de l'indépendance de la patrie commune. C'est le seul cas, peut-être, où les sentiments doivent primer les idées... Il ne faut pas que les principes étouffent le cœur, il ne faut pas s'en draper superbement pour se dispenser d'une bonne action ; il ne faut pas, sous prétexte qu'on aime l'humanité, ne pas aimer son pays et faire une moue dédaigneuse à un million d'hommes prêts à mourir pour une cause, après tout, légitime et sacrée, puisque c'est la cause de la patrie elle-même... »

Ces paroles s'adressaient à une population en proie à une inquiétude qui s'aggravait chaque jour. Il était interdit de rien publier sur les opérations dont le *Journal Officiel* avait, seul, le droit de parler, et ces opérations étant assimilées à des discussions politiques par l'administration supérieure, les journaux non soumis au cautionnement et au timbre, comme *Les Alpes*, ne pouvaient pas reproduire les nouvelles officielles. Celles-ci, après l'annonce des désastres de Wissembourg et de Freschwiller, étaient d'ailleurs devenues de plus en plus rares. L'inquétude causée par le silence prolongé de l'autorité militaire, se traduit dans les notes prises au jour le jour, que Jules Philippe publiait sous le titre « La Semaine annécienne ».

Ces notes pittoresques évoquent d'une façon précise et émouvante la physionomie d'Annecy dans ces heures tragiques. On ressent, à leur lecture, la consternation des habitants qui encombrent le puits Saint-Jean, où sont placardées

les dépêches (1), après l'affichage, avec un retard qui paraît calculé, des deux premières défaites ; on suit, pas à pas, leur angoisse croissante, dans les derniers jours de ce mois d'août où revient, quotidiennement, comme un glas, la phrase monotone : pas de nouvelles de la guerre ! Puis peu à peu, des bruits sinistres se répandent. On annonce d'abord que les journaux de Genève auraient publié, le 2 septembre, des nouvelles très défavorables pour l'armée française. Le lendemain, le bruit se confirme, plus sinistre encore qu'on ne l'aurait cru... La déroute serait complète. La foule s'amasse dans la rue, entre la Préfecture et la rue Royale, allant et venant, avide d'être renseignée sur les évènements qui sont commentés avec passion. C'est au milieu de cette émotion intense que l'on apprend vers onze heures du soir, qu'à l'arrivée d'une dépêche de Paris, le Préfet a aussitôt convoqué les principaux chefs de services et les officiers supérieurs. On les entoure lorsqu'ils passent, les uns après les autres, la grille où les majestueux N dorés jettent leurs dernières lueurs. Là-haut, au premier étage, l'éclairage des vastes fenêtres du cabinet du préfet troue la nuit sombre et les yeux restent fixés sur ces baies lumineuses d'où doit jaillir la vérité. Ceux qui avaient eu le courage d'attendre, virent sortir, peu après minuit, des hommes aux visages graves, marchant la tête basse, comme accablés et la vérité, affreuse, tragique, commença à prendre figure de réalité : Mac-Mahon était complètement battu à Sedan, l'armée avait capitulé et Napoléon s'était rendu au roi de Prusse !... Quelle triste nuit passèrent, ce soir-là, les Annéciens !

Le 4 septembre, le jour se leva sur un soleil éclatant. Après les terreurs de la nuit, le calme semblait revenu dans les esprits. On voulait douter encore. Le petit marché du matin avait ses vendeuses et ses promeneurs coutumiers. Les Annéciens habitués à passer la journée à la campagne n'y avaient pas dérogé et ce dimanche d'été aurait fort ressemblé aux autres si l'affluence des paysans venus aux nouvelles n'avait pas mis une animation inusitée dans les rues. De nombreux groupes stationnaient rue Royale et rue du Pâquier, attendant les évènements. Ils vinrent dans la matinée, sous la forme d'une dépêche officielle affichée sur le mur habituel. C'était celle de la nuit, dans toute sa cruauté. Le suprême et

(1) L'affichage se faisait alors le long du mur dans lequel est percée une porte donnant accès au bazar Mayoux actuel (angle de la rue Notre-Dame).

vague espoir auquel on s'accrochait encore s'évanouissait à son tour. Les commentaires se faisaient plus acerbes. On s'écrasait devant le lugubre document et l'agitation gagnait les quartiers les plus éloignés. Auprès de Jules Philippe, à tout instant, des amis venaient chercher de rassurantes impressions et du réconfort. Que Napoléon soit prisonnier, entendait-on, peu importe, mais la France, qu'il a jetée dans le malheur, que deviendra-t-elle ? L'écrivain populaire pensait qu'une grande secousse pouvait, seule, sauver la nation. Paris donnerait-il le signal ? Interrogation hasardeuse à laquelle, cependant, les républicains voulaient se persuader qu'une réponse favorable ne tarderait point.

Vers la fin de l'après-midi, les promeneurs qui rentraient en ville par l'avenue de Chambéry eurent leur attention attirée par des cris et des vivats qui semblaient s'élever des alentours du Puits-Saint-Jean. Plusieurs ne semblaient pas rassurés et l'un d'eux qui se trouvait dans la voiture d'un ami, se dressa, soudain, tout pâle, en répétant d'une voix haletante : « Nous sommes perdus ! Nous avons la République !— Que crains-tu, lui répondait son ami, ce n'est pas à Annecy qu'il y a des révolutions ! » Mais l'autre qui paraissait très surexcité ne voulait rien entendre. Arrivé près de la Banque de France, à l'entrée de la rue Royale, il ne tenait plus en place ; il fit arrêter le véhicule et, suivi de sa famille, il se précipita dans la rue de la Gare pour revenir en hâte, par la « voûte du Sépulcre » et les vieux quartiers jusqu'au quai de la Halle où il s'enferma à double tour et se barricada dans son appartement, tant il appréhendait des représailles. C'était le directeur du *Mont-Blanc*, Louis Thésio, un des bonapartistes les plus ardents, qui craignait fort les mouvements populaires et qui s'imaginait que les républicains en voulaient à sa vie... Les cris qui lui avaient fait prendre la fuite accueillaient la lecture d'une dépêche parvenue à la mairie, faisant connaître que la République était proclamée à Lyon et qu'un gouvernement provisoire y était installé. Cela ressemblait à un commencement de satisfaction ; mais les évènements allaient-ils s'arrêter là, ou bien était-ce le premier geste pour déchirer le voile cachant cet inconnu que l'on sentait approcher de minute en minute ?

La nuit était venue. L'énervement s'accroissait, malgré le calme apparent, seul troublé par la rumeur montant de cette foule qui piétinait depuis si longtemps. Soudain, un bruit passe de bouche en bouche, un remous se produit, qui agite

cette masse tout-à-l'heure à demi inerte et des cris s'élancent d'abord isolés, envahissant ensuite peu à peu la multitude : « Vive la République ! » Des citoyens ont fait irruption dans le café de la « Bassine » ; l'un brandit un papier qu'il lit à haute voix : Paris a suivi l'exemple de la province et vient, à son tour, d'acclamer la République ! L'émotion est à son comble. Les uns se font répéter la nouvelle dont ils doutent encore, tandis que d'autres entourent et questionnent avec vivacité un homme d'une haute stature, aux cheveux bouclés, à l'œil vif, au regard perçant, qui vient d'arriver et qui a peine à se dégager des gens qui se précipitent vers lui. On a reconnu l'adjoint au maire Louis Chaumontel, beau-frère de Jules Philippe ; on l'a vu, l'année précédente, aux côtés de celui-ci, pendant les élections au Corps législatif et il a ouvertement soutenu la campagne menée contre l'Empire, au plébiscite du mois de mai. Les Annéciens qui voient en lui un des chefs du parti libéral, l'aiment pour son esprit de décision et parce qu'il est un de ceux qui secondent le mieux le chef de l'opposition. Il entre à son tour dans le café et il lit d'une voix vibrante une dépêche officielle annonçant la chute de l'Empire, faisant connaître la composition du Gouvernement de la Défense Nationale, et signée Gambetta. On voit les consommateurs se lever, applaudir et pousser des acclamations, à travers lesquelles on perçoit des cris répétés de « «Vive la République ! » Dans la rue, la foule trépigne ; elle réclame la dépêche. Les plus osés rejoignent l'adjoint Chaumontel et l'attirent au-dehors. On apporte une chaise, on trouve une torche et soudain, à sa lueur incertaine, le crieur public Salomon, qui se présente se dressant au-dessus de la foule, commence à lire : « La déchéance a été proclamée au Corps législatif... » Les bravos et les cris couvrent la voix du lecteur et les applaudissements soulignent chaque nom du Gouvernement provisoire, jusqu'à celui de Gambetta qu'un hourrah formidable accueille. On fait recommencer et la même ovation accompagne la seconde lecture. La joie déborde ; des gens qui ne se connaissent point s'étreignent, les mains se serrent ; il y a des larmes dans les yeux ; au-dessus de cette masse vibrante, l'air paraît plus léger et les paroles volent, plus fraternelles. Il faut, maintenant, propager la bonne nouvelle ; sans qu'aucun mot d'ordre ait été préalablement donné, un cortège aux flambeaux se forme et se répand à travers la ville, applaudi tout le long des rues, en chantant les *Girondins* et la *Marseil-*

laise. Il y a, sur le parcours, des manifestations en sens divers ; on hue, en passant, les amis du régime qui vient de s'effondrer ; on sympathise avec ceux qui l'ont combattu, mais il n'y aurait aucun excès si l'on n'avait à déplorer une incursion de mauvais sujets au grand séminaire où la cave a beaucoup à souffrir. La plupart de ces malandrins furent d'ailleurs arrêtés et déférés aux tribunaux.

Pendant que la rue se remplit ainsi de tumulte, Jules Philippe est rentré chez lui, heureux de voir ses espérances réalisées, mais il songe à l'avenir et il se demande quel va être le plus digne d'être placé à la tête du département, là où le fonctionnaire impérial ne peut pas être maintenu. Sa réflexion est courte ; il écrit aussitôt au gouvernement de la Défense Nationale pour lui signaler un savant modeste, qui porte un des grands noms de l'histoire de France et que l'Empire a placé depuis quatre ans à la tête du petit service des ponts et chaussées de l'arrondissement d'Annecy, l'ingénieur Sadi-Carnot. Mais par une curieuse coïncidence, celui-ci, au même instant, accomplissait le même geste, en demandant la préfecture pour le plus digne à ses yeux, pour Jules Philippe qui avait si courageusement combattu Napoléon III. C'était lui qui allait avoir raison.

Deux jours après, au moment où le marché du mardi se terminait dans une vive animation et où la nuit allait tomber, une nouvelle se répandit en ville comme une traînée de poudre : Jules Philippe était nommé préfet de la Haute-Savoie. Aucune désignation ne pouvait être plus agréable à la population, car le nom de Jules Philippe était sur toutes les bouches. Une preuve touchante d'affection allait aussitôt lui être donnée par ses concitoyens. La coutume existait encore à cette époque de manifester spontanément la joie causée par un événement public. Aussi, les drapeaux sortaient-ils tout seuls et les lampions s'allumaient-ils un peu partout. Un violent orage accompagné d'une pluie diluvienne et d'un vent furieux arrêtait malheureusement cet élan, sans le briser, comme on va le voir.

Jules Philippe venait de quitter le bureau des *Alpes* et avait regagné la maison de la rue Sainte-Claire au moment où lui était parvenue la dépêche qui avait si fort réjoui ses concitoyens. Il l'avait reçue sans trop de trouble apparent et s'était mis à table avec sa femme et ses enfants, renvoyant au lendemain la démarche qu'il devait nécessairement ac-

complir auprès du dernier préfet de l'Empire. Le repas se continuait au milieu d'une émotion à peine contenue, lorsqu'une rumeur, d'abord lointaine, puis grossissant peu à peu parut monter de la rue, comme si elle émanait d'une foule en marche. De temps en temps, on entendait des cris de : « Vive la République ! Vive Jules Philippe ! » Le nouveau préfet n'avait pas dépouillé le vieil homme ; les honneurs ne lui avaient rien enlevé de sa modestie, je dirais même de sa timidité naturelle ; son premier mouvement avait été de faire fermer les volets des fenêtres de la rue et déjà, il croyait que la manifestation dont il percevait l'importance, mais dont il ne soupçonnait pas la grandeur, se contenterait de défiler devant la maison, quand des délégués se présentèrent. Ils venaient, au nom de la population d'Annecy offrir, avec de chaudes félicitations, des bouquets de fleurs à celui que tous étaient heureux d'avoir pour chef. Les musiciens de la Fanfare municipale et les chanteurs de la Société chorale demandaient en outre l'autorisation de donner une sérénade. La foule attendait dans la rue ; on entendait, de l'escalier, le bruit confus des conversations montées à un haut diapason, qui se rapprochait insensiblement. Jules Philippe, ému au-delà de toute expression, avait les paupières mouillées. Toute sa vie, en cet instant unique dans l'existence d'un homme, s'évoquait d'elle-même devant lui, depuis les jeunes polémiques du *National Savoisien*, jusqu'aux discussions plus ardentes du *Moniteur Savoisien*, aux luttes quotidiennes contre Napoléon « le petit » et à l'opposition mesurée du nouveau journal qu'il dirigeait depuis quelques mois... Quand il put enfin parler, il remercia avec effusion ses concitoyens des sentiments qu'ils manifestaient à son égard, mais devant le deuil de la patrie et des familles, il leur demanda instamment de s'abstenir de toute démonstration bruyante et de se retirer. Cette réponse connue, les acclamations redoublèrent. Les manifestants se plièrent docilement à l'avis qui leur était amicalement donné ; il n'y eut pas de sérénade, mais la foule, considérable dans cette rue Sainte-Claire dont les arcades vastes et profondes, la protégeaient contre la pluie qui tombait toujours, mit longtemps à s'écouler et une bonne partie de la nuit retentit encore de vivats et de cris divers.

Jules Philippe prit possession de son poste le lendemain, à 9 heures. Il fut installé selon la formule habituelle par le secrétaire général P. d'Orcières, fit ensuite une brève visite

à son prédécesseur de Laire, pendant laquelle de, part et d'autre, on se montra fort courtois, puis il faisait afficher, à la fin de la matinée cette vibrante proclamation :

« Citoyens !

« Appelé par le Gouvernement de défense nationale à remplir les fonctions de préfet de la Haute-Savoie, j'ai accepté cette charge difficile, parce que, dans les moments critiques, tout bon citoyen se doit à la patrie ; refuser de prendre sa part de responsabilité et de danger, lorsqu'il y va de l'avenir de la nation, ce serait lâchement déserter le champ de bataille lorsque l'ennemi est en face.

« Citoyens !

« La République remplace un gouvernement qui a accablé la France sous le poids des fautes énormes qu'il a commises. Elle seule peut réparer le mal.

« La République, c'est la liberté pour tous, soit le respect de la liberté de chacun. C'est l'oubli des vieilles dissensions, c'est la fin des persécutions politiques, c'est l'appel à la concorde, à l'union, c'est en un mot le règne de la justice et de la fraternité.

« C'est pourquoi nous l'acclamons tous avec bonheur, c'est pourquoi aussi elle nous inspirera les plus énergiques résolutions commandées par les événements.

« Citoyens,

« Arrière les hésitations coupables !

« Enfants des héros de 92, la patrie est en danger ! Debout pour la défendre !

« Jamais dans le cœur de l'énergique race savoyarde, un appel à une suprême résolution n'est resté sans écho. Je suis donc certain que vous serez fidèles aux traditions glorieuses de notre vieille terre, et que vous sentirez encore couler dans vos veines le sang des Allobroges qui barrèrent le passage à César !

« VIVE LA PATRIE !

« *Le Préfet de la Haute-Savoie,*
« Jules PHILIPPE. »

C'étaient là les accents d'un Savoyard aimant profondément son pays et souffrant cruellement des malheurs de la France, à laquelle, depuis dix ans, il s'était solidement atta-

ché. Les populations de la Haute-Savoie le comprirent si bien qu'aucune note discordante ne vint troubler l'approbation de la décision qui faisait de lui le chef du département. On retrouve, dans les journaux, le reflet de cette unanimité. Si le *Mont-Blanc*, journal officieux de l'Empire, s'abstenait de tout éloge, du moins n'attaquait-il pas le nouveau préfet dont il reconnaissait, deux mois plus tard, « la modération et l'honnêteté. » L'*Union Savoisienne*, interprête du clergé, qui, on se le rappelle, n'avait pas ménagé Feraigu, accueillait Jules Philippe « avec plaisir ». Elle le considérait comme un homme de cœur, chez qui « le patriotisme est à la hauteur de la rude tâche que son courage lui a fait accepter. » *Le Léman*, de Thonon, exprimait les mêmes sentiments ; l'*Echo du Salève*, de Saint-Julien, reconnaissait son généreux dévoûment et le comte de Taninges, bonapartiste notoire, un des collaborateurs les plus en vue de ce journal, célébrait dans un numéro suivant, en même temps que la sincérité de ses convictions, qu'il respectait, sa haute intelligence, son patriotisme et sa fermeté. Pour le *Faucigny*, il était « notre gloire et notre orgueil, » et le Comité de sûreté provisoire de Bonneville, applaudissait au choix du gouvernement. « Nous vous connaissons tous et votre passé répond de votre avenir. » *Les Alpes*, enfin, déliées de toute contrainte, par la suppression du timbre et du cautionnement, proclamaient leur foi républicaine et saluaient avec joie la nomination de leur directeur.

Il semblait qu'après tous ces événements, le calme devait renaître et qu'il n'y avait plus qu'à travailler, d'un même cœur, à la défense nationale, mais les citoyens d'Annecy n'étaient pas encore au bout de leurs surprises. Jules Philippe était installé depuis deux jours et s'était mis avec ardeur à sa tâche, lorsque, le 9 septembre dans l'après-midi, alors qu'il présidait le conseil de révision de la classe 1870, on vint lui annoncer qu'un avocat nommé Louis Jousserandot, proscrit de 1851, habitant à Thonon depuis dix-huit ans, arrivait de Paris avec sa nomination de préfet du département. Il était attendu à la gare par quelques amis prévenus et qui parurent stupéfaits quand il leur eût annoncé les motifs de sa présence à Annecy. On peut penser quelle émotion nouvelle créa cet incident lorsqu'il fut connu. Malgré l'heure avancée, la ville fut bientôt en rumeur. Jules Philippe connaissait bien le nouveau venu, rencontré dans des groupements politiques et avec lequel il était en relations d'amitié, mais son apparition,

au milieu d'une situation déjà troublée était désagréable. De part et d'autre, après une entrevue où chacun avait fait valoir ce qu'il croyait être son bon droit, les deux préfets avaient télégraphié à Paris pour savoir qui serait maintenu. La nuit se passa sans que la réponse soit arrivée et cette attente contribua à échauffer à nouveau les esprits.

Les deux Comités républicains d'Annecy délibérèrent sur le champ et décidèrent de protester publiquement. A 8 heures du matin, le Comité libéral placardait une première affiche où l'on appelait les citoyens à manifester le soir en faveur de Jules Philippe : « Vous avez le droit, disait l'affiche, en ce moment de péril suprême, de garder à votre tête un homme né dans votre pays, que vous avez acclamé, que vos sympathies entourent et qui a montré qu'il en était digne... Citoyens ! Venez tous, ce soir, à 8 heures et demie, sur la place de l'Hôtel de Ville, acclamer votre préfet Jules Philippe !... »

Une heure après, le Comité radical exprimait à son tour son indignation véhémente : « Jules Philippe, l'homme du peuple, l'ami des ouvriers ; Jules Philippe, nommé il y a trois jours aux acclamations de toute une ville, aux acclamations de tout un département ; *Jules Philippe est révoqué de ses fonctions* ! Pourquoi ?... Habitants d'Annecy, laisserez-vous faire ? Dix citoyens, nommés à Paris, ont-ils le droit de mépriser nos sympathies ? — *République*, *Décentralisation*, ne sont-ce donc que des mots ? Qu'Annecy se lève ! Qu'il affirme hautement ses volontés ! Citoyens ! Ouvriers ! Tous, tous, assemblons-nous ce soir. Qu'Annecy voie une manifestation qui fasse sentir à ceux qui veulent l'ignorer, que sous la bonhomie de ses habitants, il y a une volonté suprême qu'on ne viole pas impunément. A ce soir, place de l'Hôtel-de-Ville, à huit heures et demie. Que pas un ne manque ! *Vive le peuple souverain* ! *Vive Jules Philippe* ! »

Le lendemain matin, à Paris, le ministre de l'intérieur allait trouver dans son courrier un écho des sentiments des Savoyards, avec la proclamation que je viens de résumer, accompagnée de cette lettre caractéristique :

« Annecy, 10 septembre 1870

« Citoyen ministre de l'intérieur,

« Je me permets de vous adresser sous ce pli un appel fait aux véritables citoyens en protestation de la révocation de M. Jules Philippe, de ses fonctions de préfet.

« Cette révocation n'a pu être obtenue que sur les solli-

citations d'un ignoble parti plus dangereux que les prussiens eux-mêmes et l'on croit que le général de Rolland n'y est pas étranger.

« Ce soir, il y aura probablement du sang versé, grâce à qui ?...

« Veuillez aviser au prompt rétablissement de M. Philippe comme préfet, sinon nous retirons nos titres de

« Français. »

Le ton de ce curieux document montre l'état d'esprit des Annéciens que leurs conceptions avaient entraînés jusqu'aux confins de l'extrême gauche, mais il synthétise aussi la force des sympathies suscitées dans tous les milieux par le préfet de la Défense nationale (1).

Qu'allait-il se passer, le soir ? L'incident prenait, à mesure que la journée avançait une proportion telle que la position de son auteur involontaire se compliquait de minute en minute. Jousserandot comptait beaucoup d'amis à Annecy parmi les adversaires de l'Empire avec lesquels il était en relations suivies, mais personne ne s'expliquait qu'il essayât de tenter de chasser de son poste l'homme le plus populaire de tout le pays. Il comprit, après une nuit de réflexion, qu'il était de son devoir d'éviter d'aggraver la situation et sans attendre plus longtemps une réponse de Paris, un peu avant midi, il faisait connaître, par affiche, son désistement. En venant à Annecy, disait-il, il ignorait que le citoyen Jules Philippe était à la tête du département : « Les protestations ont raison de dire que le peuple est souverain et d'invoquer le principe de décentralisation. Aussi, moi qui n'accomplissais, dans cette mission, qu'une œuvre de dévouement, je déclare que le moindre conflit dans la situation affreuse où est la France, serait un crime, et je vous annonce que je me retire... » Il quitta Annecy le même jour, par le premier train de l'après-midi (2)... A la même heure, Jules Philippe pu-

(1) Le général de Rolland, vieux soldat de l'armée sarde, passé au service de la France, commandait en chef à Chambéry où la guerre l'avait rappelé à l'activité. Il est très peu probable qu'il ait eu une part de responsabilité dans l'incident Jousserandot. Mais il était connu comme un adversaire des idées démocratiques. De là à penser qu'il avait aidé à la « révocation » de Jules Philippe, il n'y avait qu'un pas. Notons cependant qu'il dut donner sa démission, à la fin de septembre, à la suite d'une pétition adressée au Préfet de la Savoie par la population. La lettre reproduite ci-dessus est aux Archives Nationales, dossier J. P., préfet.

(2) Louis Jousserandot, né à Lons-le-Saunier en 1813, mourut à Genève en

bliait une dépêche du ministre de l'intérieur confirmant sa nomination, bientôt complétée par une proclamation dans laquelle il louait le citoyen Jousserandot qui avait agi en véritable républicain, remerciait ses concitoyens de leurs marques de sympathie et les priait de n'en pas pousser plus loin l'expression. « Le temps est à l'action sérieuse, mais non aux manifestations. »

Cette heureuse conclusion, conforme aux vœux de l'immense majorité des Annéciens, amena une certaine détente dans les esprits, mais le mouvement commencé n'avait pas épuisé la vitesse acquise que venaient renforcer des soupçons, bien ou mal fondés, sur les causes de l'incident. On disait que la méprise dont notre héros avait été l'objet provenait moins d'une erreur réelle que de manœuvres peu correctes d'une petite coterie. La population voulait prouver à Jules Philippe qu'elle lui avait conservé son affection et les démonstrations eurent lieu quand même. On n'avait d'ailleurs pas attendu la nuit close pour passer de la parole aux actes. Dans la journée, au milieu des cris, des chansons de circonstance et de « Marseillaise » alternant avec des hourrahs pour l'homme du jour, on avait pu voir un cortège se diriger vers la Préfecture, ayant en tête le brave Philippe Calligé, « le père Pipe », qui tenait levé un écriteau portant en grosses lettres : *Nous voulons Jules Philippe.* Ce n'était que le commencement...

Le soir, une foule énorme s'amassait sur la place de l'Hôtel-de-Ville. On entendait partout la *Marseillaise* et un couplet se terminant par : « Soyons républicains ! » Quand on ne pouvait plus chanter, on criait : Vive Jules Philippe ! Vive la République ! Drapeau en tête, cette foule s'ébranlait bientôt, surmontée de lanternes vénitiennes où flamboyait le nom de Jules Philippe, et se dirigeait vers la Préfecture en reprenant inlassablement le chant national, ne s'interrompant que pour acclamer encore celui en qui elle avait reconnu, comme l'écrivait l'*Union Savoisienne*, « le courage, le civisme et le dévouement nécessaire à la chose publique. » Les curieux applaudissaient au passage et se joignaient au cortège qui

1887. Proscrit au 2 décembre 1851, il vint s'installer à Thonon. En 1870, après l'incident d'Annecy, il fut successivement préfet de la Marne et des Pyrénées-Orientales. Déjà professeur de droit à la Faculté de Genève, en 1869, il y revint en 1873 et il enseigna à nouveau à la Faculté de droit et à la Faculté des lettres. Il a publié de nombreux ouvrages parmi lesquels des romans, une comédie, des études sur le pouvoir judiciaire, la politique. C'était un homme d'une haute culture et d'une grande bienveillance.

arriva ainsi à la Préfecture où les vivats recommencérent de plus belle. Mais les fenêtres ne s'ouvrirent point, ce qui causa un certain désappointement. Des gens avisés crièrent : « Allons rue Sainte-Claire ! » Toujours avec le même entrain, la foule compacte reprit docilement sa marche à travers les rues encombrées, grossissant à mesure qu'elle avançait; scandant ses pas de nouvelles *Marseillaise* et de couplets patriotiques. On atteignit ainsi la maison de Jules Philippe. Pour la seconde fois en moins de huit jours la pittoresque rue Sainte-Claire, aux arcades ventrues, n'arrivait pas à contenir les milliers de citoyens qui participaient à la manifestation. Des ovations interminables se déroulèrent, coupées de silences relatifs ponctués de vivats pour la République et son représentant. Malgré l'insistance de ses concitoyens, Jules Philippe ne se montra pas ; il fallut se décider à quitter la place. On alla manifester ailleurs, pendant une bonne partie de la nuit, et le lendemain, on recommença, d'une manière moins bruyante, parce qu'on était moins nombreux, mais avec autant d'enthousiasme pour l'homme qui s'obstinait, par modestie et par devoir, à se dérober.

Les journaux approuvèrent ces démonstrations de la population qui, pour l'*Union Savoisienne* étaient légitimes et justes. Elles prouvaient, pour *Les Alpes*, qu'on ne touche pas impunément à ceux que l'amour du peuple a consacrés et que ce serait un grand malheur d'attaquer la République, dans un de ses représentants les plus honnêtes et les plus estimés. Les adresses de sympathie parvenaient spontanément de toutes les parties du département, mais plus particulièrement de l'arrondissement chef-lieu. Le Conseil municipal d'Annecy voulait témoigner personnellement au nouveau préfet ses sympathies et la vive satisfaction que la ville entière avait éprouvée, en le voyant élevé et maintenu au poste difficile de préfet : « En acceptant cette place, vous avez fait un nouvel acte de dévoûment et de patriotisme, dont la ville vous est reconnaissante. » Seul, le bonapartiste *Mont-Blanc* restait amer : « Tout ce bruit a été fait en pure perte ; il n'était point nécessaire pour montrer la popularité de M. Jules Philippe. Les élections de mai 1869 et les *non* retrouvés dans l'urne du plébiciste l'avaient affirmée d'une manière bien plus sérieuse ».

Les Savoyards ayant obtenu justice, le calme se rétablit rapidement, après cette première semaine de République si mouvementée et Jules Philippe put enfin se consacrer tout

entier à l'organisation de la défense nationale qu'il poursuivit activement avec une grande conscience et un ardent patriotisme.

(*A suivre.*)

Louis DÉPOLLIER.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Mémoires d'un jeune militaire Savoyard de 1793 à 1800, par Jean-Claude Carrier, 1 volume, in-8°, 276 pages. Chambéry, Dardel, 1930.

Jean-Claude Carrier, né au Châtelard, le 5 août 1772, appartenait à une famille bourgeoise de dix enfants, qui fournit trois de ses fils à la levée en masse de 1793 : Maurice, Jean-Baptiste, et Jean-Claude.

Maurice, après avoir été « capitaine d'équipage » à l'armée d'Italie, revint se fixer au Châtelard pour remplacer son père comme notaire.

Jean-Baptiste quitta l'armée après Marengo et mourut en 1841, doyen de la Faculté de Droit de Dijon.

Jean-Claude, « maréchal des logis dans les équipages de vivres », passa bientôt dans l'arme du génie militaire, où ses talents de dessinateur, alors fort prisés et rares, l'avaient facilement fait admettre. Il termina sa carrière comme architecte du département de l'Aisne, en résidence à Soissons, le 27 octobre 1813.

Une lettre d'un contemporain dit qu'il vit arriver la mort en philosophe. Poète à ses heures, ses biographes le représentent comme un bon disciple de J.-J.-Rousseau, J. Delille et de Bernardin de Saint-Pierre, mais aussi de La Fontaine et de Scarron. Dans le récit de ses campagnes, on voit qu'il avait une âme virgilienne, et que les conquêtes qu'il appréciait le plus étaient celles du cœur des dames. Il adressait des madrigaux aux beautés qu'il rencontrait, jouait du flageolet, dessinait, peignait et confiait aux bois et aux sources ses peines et ses joies.

Jean-Claude Carrier, soldat de fortune, fit campagne à l'armée du Rhin, puis fut fait prisonnier devant Mantoue et rentra en France en 1800, sous promesse de ne plus servir.

Au cours de ses voyages, il note, avec commentaires désagréables, l'avarice, la jalousie, l'hypocrisie religieuse et la cruauté des Italiens de son temps.

Après avoir visité Florence, Rome, Venise, il parla de ces villes plus en architecte qu'en peintre.

Il n'oublie jamais de dire si le sexe est beau, gracieux et avenant.

MM. Vermale et Gaillard ont présenté ces mémoires avec une habileté qui les rend agréables et qui les empêchera de paraître monotones.

Les vers de Jean-Claude Carrier sont corrects et ne manquent pas d'entrain. Si parfois ils rappellent certains vers de mirliton, on ne doit pas perdre de vue qu'ils sont généralement improvisés et que la première qualité de ce genre est de paraître naturels.

Annales florimontaines, publication officielle de l'Académie des Jeux Florimontains, 1 vol. in-8°, 223 p., Bourg, Berthod, 1930.

L'Académie des Jeux florimontains, fondée à Chambéry par M. Alfred Berthier, docteur ès lettres, annonçait, depuis quelque temps, l'apparition prochaine d'un organe destiné à la faire connaître et à la représenter.

Cet organe vient de faire son entrée solennelle dans le monde des lettrés, avec la collaboration de M. Montmasson, docteur ès-lettres, secrétaire de la Rédaction, et d'un très grand nombre de sommités littéraires qui se sont volontairement groupées autour de M. Berthier,

Il serait trop long d'énumérer tous ces collaborateurs de marque : à côté de noms déjà célèbres et qui sont l'honneur de la région, nous y trouvons des talents jeunes, qui s'affirment et conserveront les bonnes traditions.

Une magistrale préface de M. Berthier, chancelier-organisateur, expose la situation de notre pays dans les temps anciens et modernes et la fécondité d'un sol que les habitants actuels ne veulent pas voir dégénérer.

La liste des membres ne comprend pas moins de 34 pages, où figurent des auteurs aimés du public et destinés, pour la plupart, à figurer en bonne place dans le *Panthéon savoyard*.

Le volume est bien imprimé et bien présenté : des gravures très soignées lui donnent un attrait particulier. F. M.

R. Godefroy. — **Géographie de la Savoie**, 1 vol. in-8°, 186 p., Chambéry Dardel, 1930.

M. Godefroy est un spécialiste des études de montagne. L'ouvrage qu'il consacre à la Savoie comprend deux parties : la première est un exposé sommaire des divers sujets qu'embrasse la Géographie Générale, examinés dans le cadre de la Savoie ; la seconde est une discipline rapide de ce pays, divisé en des régions naturelles. Ces deux parties s'associant pour composer une image aussi fidèle que possible de la Savoie et donner, par les moyens les plus simples, une connaissance raisonnée de sa géographie.

La Suisse et son armée pendant la dernière guerre, par le général Bordeaux, Lyon, 1930, 47 p. in-8°.

Le rôle de la Suisse pendant la dernière guerre fit relativement peu de bruit mais il est digne de méditation, et présente des enseignements.

M. le général Bordeaux, a entrepris de mettre ce rôle en lumière. Tâche ingrate, qui demandait une plume délicate et beaucoup d'habileté. C'est avec une grande dextérité que notre éminent compatriote traite la question, par endroits épineuse, et qu'il nous met en rapport avec les commandants Willer, Sprecher, Von Bernegg, Wattenwyl et autres galonnés dont l'amour de la France oscillait dans le voisinage de zéro.

Il passe en revue l'état moral du pays, les divers incidents qui marquèrent cette période de quatre ou cinq ans, les difficultés économiques, les œuvres d'assistance, le soldat, les chefs et montre que la solidité des institutions militaires a sauvé le pays.

Histoire de Chevron, par Joseph Garin, tome III, 813 p. Paris, André Lasot, 1930, avec illustration et carte.

M. l'abbé Garin, curé d'Ivry-sur-Seine, vient de compléter son *Histoire de Chevron*, qui sommeillait depuis 1912, et qui comble une lacune regrettable.

L'infatigable écrivain religieux, dont les œuvres ne se comptent plus, s'est encore distingué dans ce beau travail, qui est un acte de piété filiale, car M. Garin est un enfant de Chevron.

Le volume, élégamment imprimé et orné de belles gravures, comprend *La Révolution et le Premier Empire*, et l'*Epoque contemporaine* (1815-1930).

Une table alphabétique des noms propres, permet toutes les recherches relatives aux personnages qui ont joué quelque rôle dans les événements.

L'ouvrage est fait de main d'ouvrier, depuis longtemps M. l'abbé Garin a fait ses preuves et ses travaux érudits méritent les plus flatteuses félicitations.

Discours prononcés aux obsèques de Max Bruchet, Lille, 1930, in vol. in-8°, 17 pages.

Ce sont les discours prononcés par M. Langeron, préfet du Nord, M. Henri Courteault, directeur des Archives, M. Le Glay, Conseiller général du Nord, M. Sorre, doyen de la Faculté des Lettres de Lille, M. le chanoine Léman, président du Comité Flamand de France, et M. Braux, au nom des Etudiants,

Philippe de Savoie, comte de Genevois, 1511, par le vicomte Greffier de Bellecombe; Chambéry, 1930, 14 p. in-8°.

Né en 1490, Philippe de Savoie était destiné à l'état ecclésiastique et fut pourvu de l'évêché de Genève, à l'âge de 5 ans.

Il se démit de ses fonctions pour assister à la bataille d'Agr.adel, où il se distingua. Il obtint un apanage dans le Genevois. Il fut le père du célèbre Jacques de Nemours, et le chef de la branche des Savoie-Nemours.

Une famille Savoyarde, à l'époque de la Révolution, par Louis Charrière, Annemasse, Grandchamp, 1930, in-8°, 37 p.

Cette brochure est un hommage mérité que l'auteur a voulu rendre à la famille Rubellin, de Rumilly, dont les membres connus sont Jacques Rubellin, notaire, le major Rubellin et le peintre Joannès Rubellin.

Il serait à désirer que toutes les familles qui ont produit des personnages de distinction comme ceux dont il s'agit ici, remettent en lumière les actes de leurs ancêtres, ne serait-ce que pour servir d'exemples et d'encouragement.

M. Charrière a été bien inspiré en publiant cette intéressante notice.

Saint François de Sales en Franche-Comté : un pèlerinage à Saint-Claude, par le commandant Revel, Besançon, 1930, 36 p., in-8°.

Le 24 août 1604, Madame de Chantal et deux de ses amies Marie et Rose Bourgeois, se rencontrèrent à Saint-Claude, avec François de Sales, et Mme de Boisy, mère du saint évêque ; dans le but d'accomplir un vœu fait au cours d'une maladie, pour la guérison de laquelle elles avaient imploré saint Claude.

Pendant deux jours, Mme de Chantal exposa ses projets pour fonder l'ordre de la Visitation, et l'évêque de Genève finit par accepter ses propositions ; c'est ainsi que fut fondé l'ordre.

Les Huguenots, roman historique des guerres de religion, par Ludvig-Stéphen Pick, Paris, 1930.

L'anonymat transparent sous lequel est publié ce volume, nous permet d'apprécier le mérite de l'auteur et d'en recommander la lecture. C'est un mélange intéressant de fantaisie et d'érudition qui, sans en avoir l'air, a dû coûter bien des efforts et des recherches.

Il ne peut manquer d'éveiller la curiosité et de satisfaire les amateurs, toujours nombreux, de l'histoire accommodée au roman.

L'auteur, bien connu par d'autres travaux, débute brillamment dans un genre qui n'est pas le sien.

Le Chevalier Daviet de Foncenex, par le général Bordeaux, Thonon, 1930, 17 p. in-8°.

Le personnage qui fait l'objet de cette publication naquit à Thonon, le 15 novembre 1731 et mourut à Casal, le 25 septembre 1798, après avoir été un ami de Lagrange et de d'Alembert, organisateur et commandant de la marine et membre de l'Académie des Sciences de Turin.

Lieutenant de vaisseau le 3 mars 1763, directeur de l'école de la Marine de Villefranche, capitaine de frégate en 1772, lieutenant-colonel d'infanterie il fut appelé au commandement du *San-Carlo*, bâtiment-école, et devint directeur de l'école d'artillerie de Villefranche. Elevé au grade de colonel d'infanterie en 1784, il fut nommé en 1788 gouverneur de la ville et du port de Sassari, chevalier des SS. Maurice et Lazare et brigadier-général d'armée (25 juin 1791).

Malheureusement, cette belle carrière se termina tristement par l'occupation française de 1792. Le général Anselme envahit le comté de Nice et, dans un moment d'affolement, le chevalier Daviet de Foncenex abandonna son poste avec l'artillerie et les approvisionnements de toute nature qu'il contenait, sans aucune capitulation et sans avoir été forcé d'aucune manière.

Condamné par décret du 5 juillet 1793 à la perte de ses emplois et grades militaires, il fut interné au château fort d'Ivrée, d'où il ne sortit qu'en 1798.

Le musée savoisien, album de 25 planches. Dardel, Chambéry, 1929, avec une introduction et des notions, par G. Pérouse.

Ces reproductions photographiques des pièces les plus intéressantes du musée savoisien de Chambéry ne peuvent manquer d'avoir un grand succès. Les œuvres sont connues, mais c'est avec un nouveau plaisir qu'on les voit mettre à la portée du grand public. Le buste de marbre représentant le Père Eternel et provenant de l'ancien Hôtel-Dieu de Chambéry, mérite une mention spéciale, M. Dardel mérite une fois de plus les félicitations qu'on doit à l'éditeur patriote et désintéressé.

F. M.

Mémoires et documents publiés par l'Académie Salésienne, tome 47e, Annecy, 1929, 1 vol. in-8°, 208 p.

Au commencement du volume, un bulletin donne le compte-rendu sommaire des travaux de l'Académie, et le tableau du personnel, qui comprend 11 membres décédés, 8 membres d'honneur, 49 membres effectifs, 203 membres agrégés et 21 membres honoraires, dont la plupart sont des dames.

M. l'abbé Coutin, curé d'Alby, tient en tête des *Mémoires*, avec une *Histoire d'Allèves* qui est précédée d'une carte très claire, due à M. le Marquis de Bissy, spécialiste habile en la matière.

La paroisse, la commune et les familles sont étudiées successivement avec tous les détails qu'elles comportent.

Une intéressante notice rappelle le souvenir du bienheureux d'Orlyé, ermite du Cengle.

Viennent ensuite une liste des prêtres originaires d'Allèves, au nombre de 15, et une liste des 40 curés d'Allèves depuis 1411.

La commune paraît devoir son nom à ses cours d'eau (*ad aquam*) ; elle a une superficie de 881 hectares, dont 9/10 sont en forêts, rochers et broussailles.

Une verrerie a fonctionné de 1645 à 1715 au Pont de Banges : on croit qu'elle fut alors transféré à Usillon.

Cette petite commune a vu mourir au champ d'honneur, pendant la dernière guerre, 17 de ses enfants, y compris l'instituteur.

Des notes généalogiques terminent le recueil, qui est bien ordonné, instructif et documenté.

M. l'abbé J. Mouthon publie ensuite *Un drame au col du Bonhomme* en 1784. C'est un rapport sur la disparition, dans la tourmente, de deux hommes qui conduisaient à Genève un troupeau de *nonante* moutons à travers le col du Bonhomme, à la veille des fêtes de l'Escalade.

On doit à M. le chanoine Francis Mugnier des pages pleines d'intérêt sur la famille Bally, de Vieugy, qui fournit pendant la Révolution deux prêtres et une religieuse qui étaient de véritables apôtres.

Le volume se termine agréablement par un important mémoire de M. Lucien Guy, sur les anciens châteaux du Faucigny, mémoire qui ne compte pas moins de 76 pages, avec des illustrations très soignées, qui lui donnent un grand attrait.

M. Guy excelle dans l'art de présenter sous un jour favorable les vieilles pierres et les donjons moyen-âgeux, et de redonner un regain de vie aux châtelains disparus.

F. M.

Les anciens chateaux du Faucigny, par M. Lucien Guy.

Charmant ouvrage illustré, de près de 80 pages, extrait des Mémoires de l'Académie Salésienne, dans lequel, l'auteur en amoureux du Faucigny, son pays natal, retrace l'histoire d'une trentaine de ses principaux châteaux. Faisant revivre les ruines des uns, les vieux murs des autres, sans oublier leurs propriétaires proches ou lointains ; révélant les mystères que cachent les pierres noircies de ces nobles témoins des gloires provinciales, M. Guy poursuit avec talent l'œuvre commencée par son étude sur Bonneville. Sa reconstitution du puissant château de Faucigny est particulièrement intéressante. Il nous est agréable de féliciter notre confrère et d'espérer qu'il continuera de mettre à profit ses qualités d'historien,

L. Pfister.

TABLE DES MATIERES POUR 1930

N. B. — *Les communications insérées aux procès-verbaux des séances sont en petits caractères*

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Liste des membres de l'Académie Florimontane.... v
Liste des Sociétés savantes correspondant par échange xi
Séances mensuelles : janvier, 1 ; mars, 3 ; avril, 6 ; mai, 11 ; juin, 12 ; juillet, 117 ; octobre, 119 ; novembre, 123 ; décembre, 125.
Notices nécrologiques : Mme d'Orlyé, 1 ; Maurice Dénarié, 3 ; E. Rey, 11 - Mme Gabet, 12 ; Croyn, 119 ; Mme J.-M. Aussedat ; P. Termier, 123.
Distinctions : Mme L. Aussedat, Mme J. Mugnier, 3 ; Mme Dina, 13 ; Bonjean, 13 ; Monnet, 117 ; F. Raillon, 123.
Compte-rendu financier de 1929 et projet de budget pour 1930..... 1
Domaine de Montrottier. Rapport de gestion et projet de budget..... 1
Elections : *Membre d'honneur* : M. Léandre Vaillat..... 1
Membres effectifs : MM. Blanchard, Bouchet, Domenjoud, Dr Moret 11
Membres associés : MM. Baud, Falletti, Fillion, Dr Girod, Mailfert
Membres correspondants : Mme Chassy, MM. Forestier, Fromaget, Laffitte, Mme Godefroy..... 2
Membres du Comité (renouvellement) : M. H. Pfister, J. d'Orlyé, F.-M. Ritz..... 2
Election de vice-présidents : MM. Lévitte, Ritz..... 2
Vices-présidents d'honneur : MM. Desormaux, A. Crolard..... 2
Vérificateurs des comptes: MM. H. Pfister, J. d'Orlyé, F.-M. Ritz... 2
Concours de 1929. Noms des lauréats..... 2
F. Miquet. Concours de poésie de 1929..... 19
Souscription de l'A. F. à titre de membre perpétuel de la Société des amis du Muséum..... 3
Présentation du buste de Léon Marès, par M. Tissot..... 6 10
Programme du concours de poésie et de beaux-arts, pour 1930..... 22
Dons à la bibliothèque de la Florimontane..... 6, 7, 12, 13 120, 122
Souscription au médaillon Max Bruchet..... 11, 13
Dons au Musée de Montrottier 117, 118

ARCHÉOLOGIE

M. Le Roux. Objets antiques de Boutae offerts au Musée..... 5
C. Marteaux. Sur des poteries et marques gallo-romaines..... 5
Broise. Sur la concordance des cheminées de Bresse et Savoie avec les cheminées dites Sarrasines..... 7
C. Marteaux. Sur des objets romains recueillis à Boutae 14
» Récolte archéologique à Boutae . . . 123
R. Avezou. Relevés d'architecture du château de Clermont 203
C. Marteaux. Inscription romaine à Passy 122
P. Broise. Note de céramique gallo-romaine 124

R. Avezou. Les panneaux sculptés de l'église d'Andilly 127

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Panorama du Mont-Blanc, par Robert Perret. — *Autour des Clochers de Savoie*, par F. Gex, analysés par F. Miquet, 23. — *Mémoires d'un jeune militaire savoyard*, par J. C. Carrier, 181. — *Géographie de la Savoie*, par Godefroy. — *La Suisse et son armée*, par le Général Bordeaux. — *Histoire de Chevron*, par J. Garin. — *Discours prononcés aux obsèques de Max Bruchet* — *Philippe de Savoie*, par Greffier de Bellecombe. — *Une famille savoyarde sous la Révolution*, par Louis Charriere, 182. — *Saint François de Sales en Franche-Comté*, par C. Revel. — *Les Huguenots*, par L. S. Pick. — *Le Chevalier Daviet de Foncenex*, par le Général Bordeaux. — *Le Musée Savoisien*, par Dardel, 183. analysés par F. M.

Orgues Savoyardes, par E. Perrier de la Bathie, 169 ; *Les anciens châteaux du Faucigny*, par Lucien Guy, analysé par L. Pfister.

BIOGRAPHIE

R. Avezóu. Max Bruchet. Notice sur ses travaux d'Histoire Savoisienne, avec photographie et bibliographie..... 24

R. Domenjoud. En marge de Regnard : Doguine et Tontine, avec photographies 98

HISTOIRE

J. Serand. Communication sur l'hiver 1829-1830..... 4

C. Marteaux. Emigration savoyarde à la fin du XVIIe siècle 9

Avezou. Quelques traits d'histoire locale au XIVe siècle 13

Fontaine. Phases de la construction de l'église Saint-Maurice..... 14

François Serand. Sur l'arrivée à Annecy de l'empereur et de l'impératrice le 29 août 1860..... 46

J. Désormaux et R. Avezou. Le testament d'Angelon de Bellegarde..... 61

Louis Dépollier. Jules Philippe (suite).....102 169

L. Pfister. Le 4e Centenaire de Marguerite d'Autriche à Brou..... 126

HISTOIRE LITTÉRAIRE

J. Lévitte. Le poète Ducis, av.photographies (*suite*) 69, 136

HISTOIRE NATURELLE

A. Flamary. Une nouvelle espèce d'ombellifère .. 60

P. Broise. Carte géologique du Chablais (modèle en plâtre)..... 12

M. Le Roux. et Ch. Marteaux. Sépultures burgondes, place Carnot, à Annecy 120

POÉSIES

S. Bournet 18

J. Portron..... 18

G. Sezary..... 20

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(Cicéron : *De Officiis* lib. I.)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par decret du 17 decembre 1890

1931

Soixante-douzième Année

ANNECY

IMPRIMERIE J. ABRY & Cie

—

1931

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606
par saint François de Sales, Prince Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie
Réorganisée en 1851
par

Louis Bouvier (1819†1908).
Etienne Machard (1824†1887).
Jules Phillipe (1827†1888).
Eloi Serand (1826†1891).

Léon MARÈS 1854†1916

a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS :

Dr C. ANDREVETAN (1802†1879).
Dr F. DAGAND (1815†1886).
MELVILLE-GLOVER (1834†1897).
Aimé CONSTANTIN (1831†1900).
Dr THONION (1830†1917).
F. GARDIER (1854†1919).
ASGHIL FAVRE (1877†1920).
Isidore NANCHE (1850†1922).

MEMBRES DE L'ACADÉMIE FLORIMONTANE

Tués à l'ennemi pendant la grande guerre

Joseph Dingeon, capitaine commandant le 51e bataillon de chasseurs alpins tué le 14 novembre 1914, aux environs d'Ypres (Belgique), cité à l'ordre de l'armée et nommé Chevalier de la Légion d'honneur après sa mort.

Alfred-Joseph Bard de Coutance, avocat à Bonneville, soldat au 109e régiment d'infanterie, mortellement frappé le 1er décembre 1914 à l'assaut de Vermelles (Pas-de-Calais), décoré de la médaille militaire.

Pétrus Rollier, notaire à Annecy, docteur en droit, capitaine au 416e régiment d'infanterie, tué le 26 septembre 1916 en Champagne (cité à l'ordre de l'armée et nommé Chevalier de la Légion d'honneur après sa mort).

Louis Grivaz, notaire à Annecy, docteur en droit, chef de bataillon au 170e d'infanterie, blessé mortellement au Bois du Seigneur, le 3 mai 1917, décédé le 3 juin suivant à l'ambulance allemande de Blanzy (Aisne), où il avait été recueilli. Chevalier de la Légion d'honneur et cité à l'ordre de la division.

LISTE DES MEMBRES

Présidents honoraires : MM. Ch. MARTEAUX ✪ I, professeur agrégé honoraire ; Joseph DÉSORMAUX ✵ ✪ I, professeur agrégé honoraire, Saint-Germain-du-Bois (Saône-et-Loire).

Vice-Président honoraire : M. Albert CROLARD, ingénieur, ancien député.

COMITÉ

Président : M. Louis AUSSEDAT, ingénieur des Arts et Manufactures, directeur de la Société des Forces du Fier.

Vice-Présidents : MM. A. FLAMARY ✪ I, entomologiste ; J. LEVITTE ✪ I, professeur honoraire agrégé ; François-Maurice RITZ ✵, Caissier de la Caisse d'Epargne d'Annecy.

Secrétaire perpétuel : M. Marc LE ROUX ✪ I, docteur ès-sciences, conservateur du Musée.

Secrétaire-adjoint et bibliothécaire : M. Louis PFISTER, diplômé notaire, organiste de la Cathédrale.

Archiviste : M. Joseph SERAND, archiviste adjoint en retraite.

Trésorier : M. Hubert PFISTER, directeur départemental d'assurances.

Membres du Comité : MM. R. AVEZOU, E. FALLETTI, chanoine GAVARD, J. d'ORLYÉ ✵ ✪, F. SERAND.

Administrateur honoraire : M. F. CROSET.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur de la *Revue* : M. Robert AVEZOU.

Comité de rédaction : Section historique et archéologique : MM. AVEZOU, chanoine GAVARD, J. SERAND.

Section scientifique : MM. FLAMARY, LE ROUX, Léon MORET.

Section philologique et littéraire : MM. G. MARTIN, LEVITTE, E. ROZE, F.-M. RITZ, J. d'ORLYÉ.

DOMAINE DE MONTROTTIER

Administrateur du domaine et Conservateur du château : M. J. SERAND.

Econome du domaine : M. F. SERAND.

Econome honoraire : M. Ch. RUPHY.

MEMBRES D'HONNEUR

Dates d'admission

MM.

1887 Allart Achille, ingénieur des Arts et Manufactures, à Annecy.
1915 Bordeaux Joseph-Paul-Emile (le général) C ✵ 🎖, à Lyon.
1913 Bordeaux Henry O ✵ 🎖 C ✠, de l'Académie Française.
1929 Britt Mary (Mme), ✵, château des Avenières, par Cruseilles.
1920 Charléty Sébastien C ✵ ❶ I, recteur de l'Université de Paris, membre de l'Académie des Sciences Morales et Politiques.
1928 Dardel Marius, licencié ès-lettres, éditeur, Chambéry.
1924 Gros Adolphe (le chanoine), président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de St-Jean de Maurienne.
1906 Guinier Philibert O ✵ ❶ I, inspecteur des Eaux et Forêts, directeur de l'Ecole forestière de Nancy.
1923 Margot O ✵, Directeur général de la Cie P.-L.-M.
1916 Martin Paul-Edmond, archiviste d'Etat, docteur ès-lettres, à Genève.
1924 Moret Alexandre O ✵, professeur au Collège de France, membre de l'Institut.
1911 Muret Ernest ✵, prof. de philologie romane à l'Université de Genève.
1917 Pariset Ernest, notaire, docteur en droit, à Lyon.
1929 Pittard, professeur de l'Université de Genève.
1888 Revon Michel ✵, professeur de littérature orientale à la Sorbonne.
1929 Vaillat Léandre, ✵, rédacteur au « Temps ».
1911 Van Gennep ✵, professeur, à Bourg-la-Reine.

MEMBRES EFFECTIFS

1910 Adé Henri, architecte, à Annecy.
1919 André Léon ❶ I, administrateur de la Manufacture d'Annecy.
1903 Aussedat Louis, ingénieur des Arts et Manufactures, directeur général de la Société des Forces du Fier, à Annecy.
1927 Avezou Robert, archiviste départemental de la Haute-Savoie, à Annecy.
1924 Blanchard Camille, architecte, à Annecy.
1907 Blandin Henri ❶ A, receveur honoraire des Domaines, à Annecy.
1923 Bouchet Jean, négociant, à Annecy.
1927 Broise, archéologue, à Grenoble.
1905 Cattin Benoît, notaire, à Annecy.
1890 Crolard Albert, ingénieur des Arts et Manufactures, ancien député, à Veyrier-du-Lac.
1897 Croset François 🎖, ancien économe de l'hôpital d'Annecy.
1906 Dépollier Louis ❶ I, imprimeur, à Annecy.
1896 Désormaux J., ✵ ❶ I, professeur agrégé honoraire à Saint-Germain-du Bois (Saône-et-Loire).
1910 Desservetaz Alfred, comptable, à Annecy.
1928 Domenjoud Roger, architecte, à Annecy.
1910 Dubettier Ernest ❶ A, préposé en chef de l'octroi d'Annecy.
1909 Dunand Alexis, rentier à Annecy.
1915 Falletti Eugène, ancien entrepreneur de travaux publics, à Annecy.
1921 Faure Claude ❶ I 🎖, méd. col. archiviste départemental du Rhône, à Lyon.
1919 Favre-Félix Joseph ✵, président honoraire du Tribunal, Annecy.
901 Ferrero Marius ✵ ❶, président de la Chambre de Commerce d'Annecy.
1913 Flamary Antoine ❶ I, entomologiste, au Pont-Neuf, près Annecy.
1916 Fontaine Antoine ❶ A, architecte, à Annecy.
1924 Gaillard Luc ❶ I, professeur honoraire d'Ecole supérieure, à Annecy.
1906 Gallet Claudius, O ✵ 🎖 ❶ A, doct. en méd., sén. de la Hte-Sav., Annecy.

1883 Galliard Louis, ❍ A, docteur en médecine, à Annecy.
1913 Gavard Adrien (le chanoine), président de l'Académie Salésienne, à Monnetier-Mornex.
1904 Genevois Ferréol, docteur en pharmacie, à Annecy.
1925 Graber Eugène ✵ ⚜, Inspecteur des Eaux et Forêts à Annecy.
1906 Hérisson Jean, ❍ I, imprimeur, à Annecy.
1921 Lacombe Joseph, notaire à Rumilly.
1916 Langlois Pierre, compositeur de musique, à Nice.
1901 Laydernier Léon ✵ ❍ I ❁, banquier, à Annecy.
1891 Le Roux Marc ❍ I, docteur ès-sciences, bibliothécaire et conservateur du Musée d'Annecy.
1908 Letonnelier Gaston ⚜ ❍ I, secrétaire perpétuel de l'Académie Delphinale, archiviste départemental, à Grenoble.
1923 Levitte J., ❍ I, professeur honoraire agrégé, à Annecy.
1891 Marteaux Charles ❍ I, professeur honoraire agrégé, à Annecy.
1910 Martin Georges ✵ ❍ I, professeur honoraire agrégé, à Annecy.
1906 Michel Amédée, ancien conseiller général, à Thônes.
1899 Monnet Marie (Mlle), à Annecy.
1916 Moret Léon ⚜, professeur à la Faculté des sciences, à Grenoble.
1903 Murgier Jules, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1901 Ogier J.-M. (Mgr), à Talloires.
1906 Orlyé Jean (d') ⚜ ❍ A, licencié ès-sciences, à Annecy.
1906 Orlyé Philibert (d') O ✵ ⚜ ❁, ancien maire de Menthon-St-Bernard, à Annecy.
1911 Paul-Dubois, conseiller référendaire honoraire à la Cour des Comptes à Paris, et à Menthon-St-Bernard.
1915 Pfister Louis, diplômé notaire, organiste de la cathédrale, à Annecy.
1915 Pfister Hubert, directeur départemental d'assurances, à Annecy.
1894 Piccard L.-E. (Mgr) ❍ I, O ✠, proton. ap., président de l'Académie Chablaisienne, à Thonon.
1897 Raillon Fleury ❍ I, ✵, architecte départemental à Annecy.
1912 Revil Jean, licencié en droit, à Annecy.
1921 Ribatto Eugène, administrateur de la Manufacture d'Annecy.
1901 Richard Jean, ⚜ ancien géomètre en chef du Cadastre, à Annecy.
1922 Ritz François-Maurice ✵ ⚜, Caissier de la Caisse d'Epargne d'Annecy.
1906 Ruphy Charles, ancien industriel, à Annecy.
1908 Serand François, chef de bureau honoraire de la Préfecture, à Annecy
1891 Serand Joseph, archiviste adjoint en retraite, à Annecy.
1904 Varay François O ✵ ⚜ ❍ A, docteur en médecine, à Annecy.

MEMBRES ASSOCIES

1910 Abry Joseph, imprimeur-éditeur, à Annecy.
1914 Aix-Sommariva (marquis d') Claude, lieutenant-colonel au 1er régiment d'infanterie italien (Brigade du Roi).
1924 Angelloz, professeur agrégé au Lycée de Laon.
1911 Anthonioz Charles O ✵ ⚜ ❍ A, sculpteur, à Evian.
1920 Aussedat Joseph, industriel, à Cran-Gevrier.
1930 Baud John, ❍ A, ⚜, Couronne d'Italie, secrétaire de l'Académie Chablaisienne, à Thonon-les-Bains.
1910 Blanc ✵ ⚜, capitaine Etat-Majar, 14e Région Lyon.
1912 Bouchet Claudius ⚜, négociant, à Annecy.
1920 Brand Charles, éditeur-photographe, à Neydens.
1919 Brunier Georges, ancien procureur de la République, Annecy.
1919 Burnier Gilbert, agent général d'assurances, Annecy.
1921 Buttin J., vétérinaire, Caudry (Nord).

1930 Callies Alexis O. ✵, lieutenant-colonel député de la Hte-Savoie, Annecy.
1903 Carle Henri ✵ O ✠, ancien officier, à Chambéry.
1895 Carnot François ✵ ❦, ingénieur des Arts et Manufactures, à Paris.
1909 Carrier Maurice, avoué honoraire, à Chambéry.
1926 Cattin Charles, docteur-médecin, à Annecy.
1928 Charvin Alexandre, entrepreneur à Annecy.
1922 Chevrier Pierre ⚜, négociant, à Annecy.
1903 Costa de Beauregard (Cte) Olivier, ✠ ⚜, à Ste-Foy (Seine-Inférieure).
1911 Costaz Gabriel ❍ A, dr du Syndicat agricole de la Hte-Savoie, à Annecy.
1928 Coutin A.-J., (le chanoine), curé-archiprêtre d'Alby.
1928 Crolard Albert,chef d'exploitation des Automobiles des Alpes Françaises.
1921 Crolard Louis ⚜, à Lyon.
1916 Curral, avocat, sénateur de la Haute-Savoie, à Bonneville.
1920 S. G. Mgr Cusin Jules, ancien évêque de Nysse et actuellement évêque de Mende.
1931 Davignon Henry, rédacteur aux Contributions Indirectes, à Annecy.
1906 Deschamps ❦, ingénieur T. P. E., à Bonneville.
1919 Doyen O ✵ ⚜, lieutenant-colonel, à Paris.
1911 Dufournet Antoine (l'abbé) ❍ A, ancien professeur, à Paris.
1913 Dussaugey Ernest ✵, ingénieur civil, à Annecy-le-Vieux.
1930 Falletti Louis, Professeur à la Faculté de Droit. à Lyon.
1920 Favre d'Anne Pierre ✵ ⚜, géomètre, à Manigod.
1906 Favre-Lorraine Jean-Marie ❦, maire de Saint-Jean de Sixt.
1929 Fillion Paul ✵ administrateur colonial au Tonkin.
1911 Fournier Jacques, ingénieur agronome, à Annecy-le-Vieux.
1930 Fromaget (l'abbé Gilbert), aumônier de la Visitation, à Annecy.
1931 Gardet Clément, libraire à Annecy.
1922 Gayet Claudius, négociant, à Annecy.
1920 Girod Paul O ❍, industriel, à La Forclaz (Montmin).
1930 Girod Samuel, docteur en médecine, à Lons-le-Saunier.
1922 Guy Lucien ⚜, directeur de la Banque du Chablais à Thonon.
1920 Laeuffer Frédéric ✵, notaire à Paris.
1930 Lafitte Gustave, propriétaire à Veyrier-du-Lac.
1928 Laydernier René, Annecy.
1923 Mailfert André ✵ ⚜, architecte-décorateur à Orléans.
1916 Marquet Fernand ❦, docteur-vétérinaire du Haras, à Annecy.
1913 Martin Paul (l'abbé), curé de Sonnaz (Savoie).
1911 Menthon ✵ ⚜ ❦ (le comte Antoine de), à Charbonnière, maire de Menthon-Saint-Bernard.
1925 Menthon (comte Henri de) ✵, ancien député de la Haute-Saône.
1916 Michaud François, rentier, Castelnau-le-Sez (Hérault).
1925 Monnet Henri, ✵, Commandant, détaché au service de l'éducat. phy.
1916 Monnier Jean-Jacques, professeur d'histoire à l'Ecole supérieure des jeunes filles, à Genève.
1926 Moret Maurice, notaire, à Annecy.
1926 Mossu René, homme de lettres, à Annemasse.
1921 Mouthon Joseph ✵, docteur en médecine, conseiller général, à Faverges.
1929 Mugnier Jeanne (Mlle), à Annecy.
1913 Passorio Peyssard (Ch. de), au château de Montaigu (Chalonnes-sur-Loire), et à Nantes.
1916 Paturle Camille, industriel, à Saint-Laurent du Pont.
1911 Pernoud Louis, curé de Bossey-sous-Salève.
1914 Pernoud Louis, inspecteur-voyer en retraite, à Vizille (Isère).
1909 Perret Henri, avocat, à Bonneville.
1912 Perrier de la Bathie Ernest, ingénieur agricole E. N. A., à Ugine.
1911 Pissard Louis, notaire à Saint-Julien en Genevois.
1923 Pissard Pierre, lieutenant de vaisseau.

1916 Pochat-Baron François, chanoine, supérieur du Collège de Thônes.
1928 Richard, dentiste à Annecy.
1912 Robert Louis, agent général d'assurances, à Annecy.
1925 Roullet André O ✲, colonel à Lyon.
1916 Roussy dr Sales ✲ (le comte de), conseiller général, à Thorens.
1928 Roze Etienne, publiciste, à Annecy.
1925 Ruphy Fernand ✲, avocat, à Annecy-le-Vieux.
1922 Serand Jules, ❍ maître de phare principal à Tamara (Guinée Française)
1926 Souchier ❍ A, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1923 Suchard François, Président du Tribunal, à Albertville.
1929 Sylvestre Victor, ingénieur, à Grenoble.
1902 Terrier Auguste C ✲ ❍ A, secrétaire général du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc, à Paris.
1912 Tissot-Dupont André, à Paris.
1914 Trésal (l'abbé), diplômé d'études supérieures d'histoire, à Conflans (Charenton-le-Pont, Seine).
1919 Vinit A., docteur en médecine, Thônes.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1927 Arpin O ✲, chimiste, à Paris.
1926 Berger, ingénieur, à Faverges.
1923 Bernard Pierre, ingénieur, à Moûtiers.
1916 Boillot (le chanoine), curé de Liesle (Doubs).
1925 Bordeaux Jules, ingénieur, à Vincennes.
1928 Capt de la Falconnière, homme de lettres, à Genève.
1931 Cauchie Maurice, inspecteur des postes, à Paris.
1930 Chassy (Mme), à Ugine (Savoie).
1926 Despine Paul, propriétaire à Hauteville.
1923 Dijoud, Directeur de l'*Echo de Savoie*, à Lyon.
1922 Dupupet, architecte, à Thonon.
1916 Emprin (l'abbé), à Moûtiers (Savoie).
1930 Forestier, Directeur d'Ecole Sup. en retraite, à Taninges.
1931 Genevois Paul, docteur en pharmacie, à Annecy.
1930 Godefroy Mathilde (Mme), professeur au lycée de Rabat (Maroc).
1924 Gruffaz Auguste ✲, président de la corporation des employés de la Soierie lyonnaise, 4, rue de la Gerbe, Lyon.
1931 Jacquemin Juliette (Mlle), à Paris.
1928 Lamarque, directeur du Comptoir National d'Escompte, à Annecy.
1931 Larger René, docteur-médecin, à Annecy.
1922 Pernet-Solliet ❍, rue Pache, à Paris.
1928 Quenedey O ✲, (Commandant), à Rouen.
1927 Revel O ✲, commandant en retraite, à Besançon.
1927 Roupioz Francis, négociant à Annecy.
1925 Tapponnier Paul ✲, ancien député, à Collonges-sous-Salève.
1926 Terrier Léon, imprimeur à Etampes.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *Revue Savoisienne*

FRANCE

ANNECY. Académie Salésienne.
AUTUN. Société éduenne.
AVIGNON. Académie de Vaucluse.
BEAUNE. Société d'histoire et d'archéologie.
BELLEY. Société scientifique du Bugey.
BESANÇON. Société d'émulation du Doubs.
BOURG. Société d'émulation de l'Ain.
— Société des sciences naturelles et d'archéologie de l'Ain.
— Société Gorini.
CHAMBÉRY. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
— Société centrale d'agriculture.
— Société d'histoire naturelle.
DIJON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
GAP. Société d'études des Hautes-Alpes.
GRENOBLE. Académie delphinale.
— Annales de l'Université de Grenoble.
— Société de statistique de l'Isère.
— Annuaire de la Société des Touristes du Dauphiné.
— Les Alpes.
LYON. Société de botanique de Lyon.
— Académie des sciences et belles-lettres.
— Annales de l'Université. (Bibliothèque universitaire).
— Revue du Lyonnais.
— Revue alpine (don).
MACON. Académie des sciences.
MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
MOUTIERS. Académie de la Val-d'Isère.
NICE. Société des lettres des Alpes-Maritimes.
PARIS. Bibliothèque de l'Université, à la Sorbonne.
— Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
— Polybiblion. (Revue bibliographique universelle.)
— Comité des travaux historiques et scientifiques.
— Société nationale des antiquaires de France.
— « Pro Alesia », revue des fouilles d'Alise.
— Revue mensuelle de l'Ecole d'anthropologie.
— Société nationale d'agriculture (don du Ministère).
— Le Mercure de France.
— Bulletin du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc (don).
— La Grande Revue (don).
— Revue archéologique (souscription).
SAINT-JEAN DE MAURIENNE. Société d'histoire et d'archéologie.
THONON. Académie chablaisienne.
VALENCE. Société d'Archéologie de la Drôme.
VIENNE. Revue archéologique « La Rhodania ».

ETRANGER

AOSTE. « Augusta Praetoria », revue valdôtaine.
FRIBOURG. Société d'histoire du canton de Fribourg.
GENEVE. Institut national genevois.
— Société d'histoire et d'archéologie.
GENÈVE. Société suisse de numismatique.
— Société de géographie (le Globe).
— Genava.
— (Petit-Lancy). Cahiers valaisans de Folklore.
LAUSANNE. Société vaudoise des sciences naturelles.
— Société d'histoire de la Suisse romande.
MILAN. Atti della Società italiana di scienze naturali.
NEUCHATEL. Société des sciences naturelles.
NEUCHATEL et ZURICH. Glossaire des Patois de la Suisse romande.
PADOUE. Atti dell. Acad. scient. Veneto-Trentino-Istriana.
TURIN. Miscellanea di storia italiana (Regia deputazione di storia patria).
— Société d'archéologie et Beaux-Arts.
— Associazione fra oriundi savoiardi e nizzardi italiani.
— Bolletino storico bibliografico subalpino.
VERONE. Madona Verona (Museo Civico).
WASHINGTON (U.S.A.). Smithsonian Institution.
ZURICH. Anzeiger fur schweizerische Geschichte alterthumskunde (Indicateur d'antiquités suisses).

JOURNAUX

ANNECY. Industriel savoisien.
— Annecy, Lac d'Annecy, Vallée de Thônes (*don*).
PARIS. Le Savoyard de Paris.

ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Fondation Andrevetan avec la participation de la ville d'Annecy

1931

58e Concours de Poésie et 20e Concours d'Histoire

Les concours de 1931 sont consacrés à la poésie et à l'histoire ; 200 francs sont affectés à la poésie et 100 francs à l'histoire (monographie de commune savoisienne ou biographie d'un Savoyard de préférence, mais en général tout travail intéressant dans un quelconque de ses domaines l'histoire de la Savoie).

Sont admis à concourir : tous les Français qui ne font pas partie de l'Académie Florimontane.

Les personnes qui ont obtenu deux fois un premier prix dans un Concours Andrevetan ne sont pas admises à concourir de nouveau dans la section où elles ont été récompensées.

Les manuscrits resteront la propriété de l'Académie Florimontane qui se réserve le droit de les publier, en tout ou en partie.

Les œuvres et billet cacheté devront parvenir franco, par la poste, à M. L. Aussedat, Président de l'Académie Florimontane, 10, rue des Marquisats, à Annecy, pour le 31 octobre 1931, dernier délai de réception.

FRANÇOIS MIQUET

(1854 - 1931)

ET

CHARLES BUTTIN

(1856-1931)

L'Académie Florimontane vient d'être durement frappée par la perte, presque simultanée, de deux de ses Présidents d'honneur.

Le 21 janvier dernier, François Miquet présidait encore l'Assemblée Générale annuelle au cours de laquelle devait être élu son successeur. Il occupait pour la dernière fois avec sa bonne grâce et sa familiarité coutumière, cette place qui avait été sienne pendant dix-huit années. Et, deux semaines plus tard, il nous était enlevé en quelques heures, sans souffrances ou presque, ayant gardé jusqu'au bout cette vivacité d'esprit et cette curiosité qui faisaient de lui un lettré à la conversation attachante, à l'attention toujours en éveil.

Six jours plus tard, mourait à Rumilly un des collaborateurs les plus distingués de la *Revue Savoisienne*, ancien Président lui aussi de l'Académie Florimontane, Charles Buttin. Avec lui disparaît l'homme qui possédait, de nos jours et dans notre région, d'après des voix autorisées, la culture la plus approfondie en matière d'histoire de Savoie. Orienté plus particulièrement vers la science des armes, Charles Buttin y était passé maître et a laissé dans ce domaine une grande quantité d'études de la plus solide érudition.

La *Revue Savoisienne*, qui doit tant à Charles Buttin et à François Miquet, dont les noms à jamais regrettés ont été lus si souvent au bas de ses pages, consacrera à chacun d'eux, au cours de l'année, l'étude biographique et bibliographique que mérite leur mémoire.

Que Madame François Miquet, Madame Charles Buttin et ses fils, si douloureusement atteints dans leur affection, veuillent bien trouver ici l'expression de nos condoléances les plus émues.

LA RÉDACTION.

N° 1 1er TRIMESTRE

ACADÉMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Assemblée Générale du 21 Janvier 1931

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 16 h. 30. (1)

Lecture est donnée du procès-verbal de la réunion précédente, qui est approuvé.

Le Président fait part de la mort de M. le Chevalier d'Arcollières, secrétaire perpétuel et ancien président de l'Académie de Savoie, décédé à Chambéry le 12 janvier dans sa 85e année, et de celle de M. le docteur Louis Duvernay, d'Aix-les-Bains, survenue le 31 décembre 1930. M. d'Arcollières, dont l'extraordinaire mémoire était restée intacte, malgré l'âge, avait publié de nombreux mémoires relatifs à la Savoie, dont il connaissait l'histoire, l'histoire contemporaine surtout, à la perfection. Le docteur Duvernay était une sommité du corps médical aixois, qui joignait à sa science professionnelle de grandes qualités de propagandiste dont la Savoie avait bénéficié ; il avait fait en Pologne, en Tchéco-Slovaquie et en Scandinavie des conférences très appréciées.

Le Président expose ensuite aux Membres de l'Assemblée les raisons pour lesquelles, après avoir exercé dix-huit ans la Présidence de l'Académie Florimontane, il a décidé de donner sa démission ; il fait part de son désir, qui est celui des Vice-Présidents et des Membres du Comité, de voir sa succession dévolue à M. Louis Aussedat, ingénieur, directeur de la Société des Forces du Fier, gendre de M. Louis Balleydier, ancien Doyen de la Faculté de Droit de Grenoble, et descendant par sa mère de la famille Despine, dont M. Miquet dit qu'elle fut un des rameaux les plus vigoureux de l'Académie Florimontane.

(1) Etaient présents : Mlle Mugnier, MM. André, Avezou, J. Bouchet, Charvin, Domenjoud, Dunand, Falletti, Favre, Flamary, Abbé Fromaget, Fontaine, Gayet, Gaillard, Graber, Lafitte, L. Laydernier, R. Laydernier, Le Roux, Marteaux, Martin, Miquet, Cte Monnet, J. d'Orlyé, P. d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, Revil, Ribatto, Richard, F.-M. Ritz, Roze, F. Ruphy, F. Serand, J. Serand,

Excusés : Mlle Monnet, MM. Allart, L. Aussedat, Blanchard, Croset, Abbé Coutin, Dépollier, Chanoine Gavard, Levitte.

M. H. Pfister, trésorier, donne lecture du compte-rendu financier de l'exercice 1930 et du projet de budget de 1931 :

Exercice 1930

RECETTES

Excédent des recettes du 31 décembre 1929	3.251	80
Intérêts des rentes	139	75
Intérêts des fonds placés.....	143	25
Cotisations de 1930	3.725	»
Abonnements à la *Revue Savoisienne*	200	»
Vente d'ouvrages	166	95
Subvention du Musée Léon Marès.....	5.300	»
Montant des prix du concours de poésie	600	»
	13.526	75

DÉPENSES

Impression de la *Revue Savoisienne*	6.990	»
Notes de la Société de Photogravure	660	50
Recouvrements et correspondance	383	50
Frais de bureau, reliure.....	153	»
Assurance de la bibliothèque	99	»
Achat d'ouvrages	214	»
Allocation à M. Agnans, concierge	60	»
Frais de déplacements.....	70	»
Subvention à la Société des Amis du Muséum ..	300	»
Souscription au médaillon de M. Bruchet	200	»
Distribution des prix du concours de poésie.....	600	»
Fonds libres en réserve	3.796	75
	13.526	75

Situation au 30 décembre 1930

PORTEFEUILLE :

2 Obligations Ouest-Etat 4 %.....	1.015	40
2 Titres rente 5 % rachat de cotisations	548	85
1 Titre rente 5 %, fondation Thonion	496	45
1 Titre rente 5 % fondation Gardier	1.006	»
Numéraire	2.899	55
A la Caisse d'Epargne, y compris 366 fr. 10 de capital inaliénable. 311,60 + 54,50 de 1930.....	897	20
	6.863	45

Projet de budget pour 1931

RECETTES

Excédent des recettes au 31 décembre 1930.....	3.806	75
Intérêts des fonds placés.....	230	»
Intérêts à affectation spéciale des fondations Thonion et Gardier	75	»
Cotisations des membres.....	3.900	»
Abonnements à la *Revue Savoisienne*	250	»
Vente d'ouvrages	250	»
Subventions et revenus divers	5.000	»
Montant des prix pour le concours des beaux-arts	600	»
	14.111	75

DÉPENSES

Impression de la *Revue Savoisienne*	10.000	»
Assurance de la Bibliothèque	100	»
Frais de correspondance et recouvrements	350	»
Frais de bureau, reliure et bibliothèque	500	»
Achat de livres	200	»
Dépenses imprévues, subventions diverses	800	»
Distribution des prix du concours des beaux-arts	600	»
Excédent des recettes.....	1.561	75
	14.111	75

M. J. Serand, administrateur de Montrottier, donne lecture de son rapport sur l'exploitation du domaine pendant l'exercice 1930 et du projet de budget de 1931, qui sont approuvés.

Le Président remercie M. Serand de sa gestion et de son dévouement parfaits ; il associe à ses éloges le personnel du château.

M. Roze donne lecture de son rapport sur le concours de poésie de 1930, dont les conclusions sont adoptées et pour lequel les récompenses suivantes sont décernées, après ouverture par le Président des plis cachetés contenant les noms des concurrents :

Premier prix, 125 fr. : Mlle Suzie Bournet, à Lyon.

Deuxième prix, 75 fr. : Mlle Juliette Portron, à Niort.

Sur proposition de M. J. d'Orlyé, l'Académie Florimontane donne son adhésion à la Société des Amis de Lamartine, à Aix-les-Bains.

Il est procédé ensuite aux élections annuelles. Sont élus :

Membres associés : MM. l'Abbé Fromaget, G. Lafitte, H. Davignon, C. Gardet ;

Membres correspondants : MM. Cauchie, P. Genevois, Mlle J. Jacquemin, Dr Larger.

Sont nommés *membres du Comité* (renouvellement triennal) : MM. E. Falletti, Chanoine Gavard, F. Serand, R. Avezou. M. Croset, qui ne se représente pas, est élu à l'unanimité administrateur honoraire.

Sont réélus *vérificateurs des comptes* : MM. Laydernier, Ph. d'Orlyé, E. Ribatto.

Il est procédé ensuite à l'élection du Président. M. Louis Aussedat, ingénieur, proposé par le comité, est élu par 32 voix.

Sur la proposition de M. Flamary, à l'unanimité, le titre de Président d'honneur est attribué à M. Miquet, président sortant.

M. Le Roux annonce que la Société Géologique de France vient d'attribuer deux de ses prix à deux savants savoyards : MM. Charles Jacob et Léon Moret. M. Charles Jacob, de Thonon, après avoir enseigné aux Facultés de Grenoble et de Toulouse, occupe actuellement à la Sorbonne la première chaire de Géologie de France. Il est récompensé pour ses importants travaux dans les Alpes, en Indo-Chine et dans les Pyrénées. M. Léon Moret, qui remporte le prix Viquesnel, occupe à la Faculté des Sciences de Grenoble la chaire de Géologie. A propos de la distinction dont il vient d'être l'objet, M. M. Gignoux a lu à la séance générale annuelle de la Société Géologique de France le 17 novembre dernier un rapport où il résume l'œuvre du lauréat, rapport qui est inséré dans le présent fascicule de la *Revue Savoisienne* (1).

L'ordre du jour étant épuisé, le Comité reste en séance pour la nomination de son bureau.

La séance est levée à 18 h. 30.

---

(1) cf. p. 75

Séance du 11 février 1931

PRÉSIDENCE DE M. AUSSEDAT, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 h. (1).

Le Président, au lendemain du grand deuil qui atteint l'Académie Florimontane, retrace les principales étapes de la carrière de son prédécesseur immédiat, M. François Miquet, receveur des Finances honoraire, Président d'Honneur de l'Académie Florimontane, décédé le 6 février. Il rappelle le rôle joué par M. Miquet comme bibliothécaire, directeur du secrétariat de l'Académie Florimontane et directeur de la *Revue Savoisienne* de 1885 à 1893, puis comme Président de l'Académie de 1913 au début de cette année. Il résume ensuite l'œuvre, de caractère surtout biographique, du regretté disparu, souligne le caractère imposant de ses funérailles, renouvelle ses condoléances émues à Madame François Miquet, et lève la séance en signe de deuil.

Séance du 4 mars 1931

PRÉSIDENCE DE M. AUSSEDAT, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 h. (2).

Le Président lit une notice biographique sur M. Ch. Buttin, ancien Président de la Chambre des Notaires de l'arrondissement d'Annecy, Président d'Honneur de l'Académie Florimontane, décédé à Rumilly le 12 février. Il analyse l'œuvre du regretté disparu, qui possédait à fond la science des armes et avait une culture historique vraiment remarquable.

Le Président adresse encore une fois, avant d'aborder l'ordre du jour, ses remerciements à ses collègues pour sa

(1) Etaient présents : MM. L. Aussedat, Flamary, Gayet, Le Roux, J. d'Orlyé, Ph. d'Orlyé, L. Pfister, Ribatto, F.-M. Ritz, F. Serand, J. Serand.

Excusés : MM. Avezou, Chanoine Gavard, H. Pfister.

(2) Etaient présents : MM. André, J. Aussedat, L. Aussedat, Avezou, J. Bouchet, Davignon, Falletti, Flamary, Fontaine, abbé Fromaget, Gayet, Lafitte, Le Roux, Marteaux, Martin, Cte Monnet, J. d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, Ribatto, F.-M. Ritz, F. Serand, J. Serand,

Excusés : Abbé Coutin, M. Levitte.

récente élection à la présidence de l'Académie Florimontane.

Puis il lit deux lettres de condoléances de M. J. Désormaux, Président d'Honneur de l'Académie Florimontane, écrites à l'occasion de la mort de MM. Miquet et Buttin ; il donne également lecture d'une lettre du Général P.-E. Bordeaux relative à la publication d'un nouveau travail de biographie que M. Miquet avait en chantier et qui se trouve interrompu par sa mort.

Il fait part des deuils qui ont frappé plusieurs des membres de l'Académie depuis le début de l'année : Madame Eugène Pfister, mère de MM. H. et L. Pfister, et Mademoiselle Dalloz, leur tante ; le Docteur Favre, de Thônes, frère de M. Favre-Félix, Président honoraire du Tribunal d'Annecy ; M. Perroud, beau-père de M. Gayet ; M. Deschamps, percepteur honoraire, beau-père du docteur Cattin. Il présente ses condoléances émues à nos collègues ainsi éprouvés.

Il félicite notre collègue le Docteur Mouthon, de Faverges, qui vient d'être nommé Chevalier de la Légion d'honneur, puis souhaite la bienvenue à M. Davignon, nouvellement élu membre de l'Académie Florimontane, qui assiste à la séance.

M. Le Roux lit une notice biographique rédigée par notre collègue M. Moret, professeur à la Faculté des Sciences de Grenoble, sur le géologue Joseph Revil, membre d'honneur de l'Académie Florimontane, récemment décédé à Chambéry. Joseph Revil était un des plus éminents représentants de la géologie alpine. La notice de M. Moret sera publiée dans un prochain numéro.

M. Le Roux, à propos du traité de M. Lacroix, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, sur les Minéraux de la France et de ses colonies, parle d'une étude complémentaire de l'auteur relative aux roches de l'Archipel de Los (Golfe de Guinée). M. Lacroix avait rencontré à Tamara notre collègue M. Jules Serand, qui habite les îles depuis plusieurs années et qui s'est mis avec un dévouement désintéressé à la disposition du savant pour recueillir des échantillons, faisant sauter à la mine les dures roches filoniennes et expédiant régulièrement ses trouvailles au laboratoire du Muséum. C'est en reconnaissance de l'aide précieuse à lui apportée par M. Jules Serand que M. Lacroix dénomma d'abord Pointe Serand un gîte remarquable de minéraux sur la côte de Tamara et enfin a donné le nom de *Serandite* à une nouvelle espèce cristallo-

graphique. Dans un premier voyage à la côte de Guinée, M. Lacroix avait noté une dissemblance pétrographique frappante entre la constitution de l'Archipel de Los et celle du continent africain très voisin. Tandis que dans ce dernier abondent diabases, péridotites associées à des schistes cristallins, les îles sont exclusivement formées par des roches alcalines : syénites nephéliniques et syénites à amphibole noire. Là furent reconnus une certaine quantité de minéraux très rares, entre autres un fluorure de sodium d'un rouge carmin superbe, la *Villaumite*, qui n'est connue qu'en ce point du globe, incluse dans la syénite à grains fins de Rouma. Dans la syénite de cette même île, M. Lacroix a découvert un minéral nouveau d'une fraîche couleur rose de pêcher, la *Serandite*, dont les cristaux s'étalent parfois jusqu'à cinq centimètres de longueur à côté des belles plaques bleu lavande de Sodalite. L'auteur consacre à cette espèce une note détaillée dans les comptes-rendus de l'Académie des Sciences du 26 janvier 1931. Elle appartient à la famille des Zéolithes, soit un métasilicate acide correspondant à une Pectolite dans laquelle la chaux serait remplacée en partie par du manganèse.

Le Même annonce ensuite que M. Charléty, recteur de l'Académie de Paris, a été élu membre de l'Académie des Sciences morales et politiques (M. Charléty, né à Chambéry, est membre d'honneur de l'Académie Florimontane), et que M. Jacob, de Thonon, professeur de géologie à la Sorbonne, a été élu membre de l'Académie des Sciences.

M. Avezou signale le don récemment fait aux Archives départementales par Mlle Adélaïde Vuy de la charte originale des franchises octroyées aux habitants de Châtel-en-Semine, agglomération aujourd'hui disparue, par Amédée II, comte de Genevois, et sa femme, Agnès de Châlon, en 1307. Le don de cette pièce intéressante comble une lacune dans les collections des Archives départementales où n'était conservée encore aucune charte de franchises aussi ancienne. Mlle Vuy est la fille de Jules Vuy, directeur de l'Institut Genevois, président de la Cour de Cassation et président du Conseil d'Etat de Genève, né à Copponex (Haute-Savoie) en 1815 et qui fut en son temps un des membres les plus distingués de l'Académie Florimontane et un des collaborateurs les plus assidus de la *Revue Savoisienne*. En souvenir de son père, Mlle Vuy a remis également aux Archives départementales, avec la

charte de franchises de Châtel, une belle lithographie de 1818 représentant Jules Vuy à l'époque de sa jeunesse.

M. Flamary présente un papillon qu'il a recueilli en août dernier dans son jardin au Pont-Neuf ; c'est le *Deilephila Nerii* du laurier-rose, commun en Algérie et qui va vers l'Est jusqu'à l'Inde.

Tous les ans, ce lépidoptère fait de longues migrations vers le nord de l'Europe où sa chenille, à défaut de laurier, se nourrit des feuilles de la petite pervenche.

M. Louis Pfister présente et analyse deux beaux ouvrages de luxe offerts par leur auteur : Mlle Juliette Jacquemin, notre confrère, membre de la Société des Gens de Lettres : « *Une princesse de jadis, Marguerite d'Autriche* », et « *L'Eglise de Brou* ». Ecrits partie en prose, partie en vers d'une belle inspiration, ces ouvrages sont agrémentés de très artistiques dessins de Marcel Wibault.

M. Pfister fait aussi le compte-rendu bibliographique de « *L'Histoire des Routes de Savoie* » que vient de publier le marquis de Lannoy de Bissy. Notre réseau routier, l'un des plus beaux de France, est dû principalement à la sage politique de nos anciens princes de Savoie, qui ont toujours attaché une importance considérable à la construction des routes.

M. J. Serand annonce qu'il a reçu, pour les archives de l'Académie, de M. André Chaix et de Mme Charles Constantin, de Genève, descendants de la famille Dunant, co-propriétaire, avec les Dufour, Fol et Bonneton, du domaine de Montrottier, au commencement du XIXe siècle, une reproduction d'un curieux dessin représentant la cour intérieure du château ainsi que des notes manuscrites, dont il donne lecture, sur la vie que l'on menait à Montrottier, vers 1821.

Il a également reçu de Mme Bertherat-Paccard, du Châble, par l'entremise de notre collègue, M. Charles Brand : un registre d'actes divers concernant la famille Dessaix, de Thonon, deux contrats de mariage de la même famille et huit lettres du général Dessaix, datées de 1801 à 1803, alors qu'il commandait la 27e demi-brigade légère.

Le Président, au nom de l'Académie Florimontane, adresse de sincères remercîments aux généreux donateurs.

L'ordre du jour étant épuisé, le Comité de rédaction de la *Revue Savoisienne* reste en séance.

La séance est levée à 18 heures.

Le Poète Ducis

(1733-1816)

(Suite)

LA CÉLÉBRITÉ (1773-1783)

LE ROI LEAR (fin)

Saint-Marc Girardin, comparant le roi Lear à Œdipe, dans la série des pères malheureux (1) remarque que celui-ci « est le représentant de la fatalité antique ; le roi Lear, au contraire, le représentant de la liberté humaine, de ses faiblesses et de ses caprices. » L'opposition est moins vraie du roi Lear de Shakspeare que de celui de Ducis. Le premier, en effet, d'abord fantasque, devient vite un vrai fou, avec ses divagations, ses chants insensés, sa couronne de marjolaine, de verveine et de pavots : il est marqué du signe de la Fatalité. Le second n'est pas éloigné de la vie normale et peut représenter la liberté aux prises avec les pires suggestions et des obsessions menaçantes. Il est partial, parce qu'il est abusé. Ses erreurs sont imputables au danger d'invasion que peut entraîner la rupture des fiançailles d'Ulric et d'Helmonde, à la complicité possible des fiancés d'hier, raisons spécieuses qu'exploite la perfidie des deux ambitieuses. Mais il est vite détrompé par les événements et, s'il ne cesse de maudire les scélérates, il ne s'emporte contre l'innocente que dans des accès d'égarement et se ressaisit vite :

« Ah ! je n'étais pas fait pour aimer la vengeance. »

Il défend sa raison, et ses efforts, ses angoisses sont aussi émouvants que ses confusions sont saisissantes. La folie totale n'eût pas été admise sur notre scène.

Le théâtre, la littérature anglaise sont plus hardis et se penchent volontiers sur cet abîme de la folie, d'où jaillissent des fusées d'idées si étranges, parfois si révélatrices de tendances profondes. Il nous souvient d'être entré, étudiant, et

(1) Ouvrage cité, I, p. 195.

avec quel ravissement, encore que l'emprise fût complexe et troublante ! dans la familiarité de Shakspeare, à l'occasion d'une étude de psychologie morbide. Nous éprouvions combien était étincelante la neurasthénie simulatrice d'Hamlet, terribles les hallucinations de Macbeth et de sa femme ; attendrissante la folie d'Ophélie et poignante celle du roi Lear. Nous ne pouvions pourtant nous défendre, même sur le plan fictif de l'art, des impressions d'angoisse, de stupeur, des réflexions amères sur la fragilité de la raison et la cruauté de la vie, que nous inflige la vue de l'aliénation mentale. Nous avons moins d'âpres émotions, moins de malaise aussi avec le Lear de Ducis, qui n'en subit que les approches.

S'il s'oppose plus que son prototype anglais à l'Œdipe grec par sa liberté, il s'en rapproche davantage par son caractère religieux.

Le critique ajoute : « Œdipe est dans la main des dieux ; « ses actions ne lui appartiennent pas. » La majesté paternelle qu'il représente par ses imprécations et son inflexibilité, n'est que le reflet de la leur. Cette double majesté s'estompe dans le Lear de Shakspeare : C'est un père aux prises, non avec des puissances supérieures, mais avec les difficultés domestiques qu'il s'est créées, et qui cède successivement au caprice, à la fureur, au remords, avant de sombrer dans la folie. Ses misères n'ont rien de sacré. A peine invoque-t-il une fois les dieux : « Dieux, si vous aimez les vieillards, si la douceur de votre gouvernement paternel consacre l'obéissance filiale, si vous êtes vieux, défendez votre cause dans la mienne. » Nous avons vu, au contraire, qu'à plusieurs reprises, le Lear de Ducis invoque les dieux, siège avec eux, — qui remplacent avantageusement les petits chiens dont s'entoure la divagation de l'autre — au tribunal imaginaire qui juge ses filles. Il leur attribue enfin la réparation inespérée qu'il obtient. Bref, il est dans la ligne du héros grec, auquel il succédait d'ailleurs dans la pensée créatrice de Ducis.

Il reste à comparer, brièvement, après les deux rois, les deux pièces. La tragédie de Ducis n'a pas l'envergure épique du drame anglais, qui finit par mettre aux prises l'Angleterre et la France. Elle ne donne pas au même degré la sensation de la vie — à quoi excelle Shakspeare — de la vie humaine, innombrable et profonde, trop apparentée à l'aveugle nature,

et, par suite, « féconde en avortements ». Mais, si elle renonce au plein contact du réel, à ses suggestions, à son âpre saveur, elle échappe aussi à sa complexité inextricable, fatigante pour la pensée, et à sa souveraineté immorale, désespérante pour la conscience. Ducis ramasse le drame domestique trop dispersé tout en lui laissant la nature pour cadre et la guerre civile pour prolongement, et y fait prévaloir finalement, sur les forces mauvaises, la justice et l'humanité (ce qui arrive parfois dans la vie et dans l'histoire, nous en avons eu naguère un exemple grandiose). Il y a mis de l'ordre et de l'idéal, c'est-à-dire de la raison, parce que la raison sous toutes ses formes, « logique, oratoire et pratique » pourrait bien être l'essence de l'esprit français, et de notre théâtre (1).

La pièce, dira-t-on, est bien conduite, parce qu'elle substitue des abstractions au réel, et la langue en est pâle, pour cette raison et parce qu'elle est un décalque de celle du XVIIe siècle. — Ces abstractions, sans lesquelles il n'y a pas de pensée lumineuse et alerte, simplifient le réel sans lui fausser compagnie. La folie, par exemple, si admirablement peinte par le grand Will, sous sa forme achevée ou simulée (voir Edgar-Tom) est rendue avec beaucoup de pénétration et de vérité par Ducis, sous sa forme commençante, avec ses obsessions et ses méprises, ses angoisses et ses efforts d'évasion. Et que de vers d'une riche plénitude, peignant, par exemple, les menées de Volnérille, pour perdre Helmonde :

> Lui reprochant ses pleurs, ses feux, sa trahison,
> L'horreur d'un faux écrit, la noirceur du poison,
> Le parricide enfin...

ou pour chasser son père :

> Elle irritait mes maux pour troubler ma raison,
> Payait les ris moqueurs d'une insolente troupe.
> J'ai bu le désespoir dans cette horrible coupe.

ou le vieux Lear, à ses pires moments :

> Il présente, immobile, à l'œil épouvanté,
> La misère, l'enfance et la caducité.

On relèverait, par douzaines, des vers de cette énergie ou d'une sagesse amère et trop souvent vérifiée :

(1) Emile Faguet : *Drame ancien et drame moderne.*

Mes chagrins m'ont appris qu'un père infortuné
N'est qu'un pesant fardeau quand il a tout donné.

De tels vers devraient en faire oublier quelques autres, incolores et prosaïques ; c'est, hélas ! l'inverse qui s'est produit : le présent réclame sa place au soleil et refoule un passé trop riche. Mais, c'est souvent au profit de nouveautés fort inférieures à ce qu'il élimine et au détriment de délicates jouissances, des larges horizons et de l'équité. La pièce que nous venons d'étudier récompensera, ou nous nous trompons fort, le lecteur éclectique et de loisir, sinon celui qui est trop pressé et prévenu.

Après quelques hésitations à la première représentation et grâce à de légères retouches, le succès en fut considérable, éclatant. « J'ai su qu'on y allait en foule, écrit (1) de Nice, Thomas à Ducis, que la salle était comble, les applaudissements extrêmes, les larmes générales. J'ai joui de votre triomphe. La pièce eut quarante représentations en 1783, constate le sévère Geoffroy.

Il est temps de revenir de l'œuvre à l'ouvrier et d'étudier son organisation intellectuelle en pleine maturité.

TEMPÉRAMENT ET FORMATION DRAMATIQUES

Nous avons décrit la formation personnelle de Ducis, avant sa vocation dramatique, et tracé son portrait à la veille de son mariage, mais en glissant sur ses dons intellectuels.

Il vient de donner ses plus belles œuvres ; il a, en les produisant, pris pleinement conscience de la nature et de l'allure de son esprit, de ses qualités et de ses lacunes, grâce aux jugements du public et de la critique, tout particulièrement grâce aux appréciations réconfortantes, mais très sincères de Thomas. Aussi est-ce l'heure, ce semble, de dégager, tant de sa correspondance que de ses tragédies, les caractères du tempérament dramatique de notre poète et les principales influences qui en achevèrent la formation. Points importants, on en conviendra, encore qu'un peu abstraits, dans l'étude d'un auteur trop oublié, qui joua un rôle incontestable dans l'évolution de notre théâtre.

(1) 18e.

§ I. *Tempérament dramatique*

En 1781, entre *Œdipe* et le *Roi Lear*, il écrit à Deleyre, tourmenté par son imagination, cette lettre (1) que nous citons presque en entier, tant elle projette de lumière sur son tour d'esprit :

« Nous autres, nous portons des volcans dans notre âme ; nous sommes lions ou colombes. Nous avons besoin d'indulgence ; mais les privilèges de ces complexions en rachètent tous les défauts. J'en sens l'influence dans mes ouvrages : une émotion puissante me transporte sur les hauteurs de mon sujet. J'aime à traverser les abîmes... à découvrir des lieux où le pied de l'homme n'ait point imprimé sa trace.

« C'est sous l'inspiration de la nature que je me plais à prendre la plume. Tout ce que je vois, tout ce que je décompose avec mon esprit, n'est plus animé pour moi.

« Je ne sais à quel degré de talent je pourrai m'élever dans mes ouvrages ; mais si la nature m'a donné une façon particulière de la voir et de la sentir, je tâcherai de la manifester franchement sans autre poétique que celle de la nature, avec une douceur d'enfant ou une violence de tourbillon.

« Je sens qu'au fond je suis indisciplinable, et que même, si j'ai le bonheur de n'être pas mal né, j'en dois rendre grâce à la providence ; c'est elle qui m'a tout donné : aussi l'ai-je laissé faire, sans vouloir trop y mêler le travail de mes efforts sur moi-même, et sur la portion de talent dont elle a pu me doter. »

C'est toute une confession intellectuelle, en même temps qu'une profession de foi religieuse. Nous ne cesserons pas de nous y reporter. On voit bien, d'abord, d'où jaillit chez lui l'invention. « Une émotion puissante » de résurrection morale lui suggère de prêter à la mère d'Hamlet, après son crime, un redressement total et subit qui fait d'elle le type, introuvable d'après Saint-Marc Girardin, dans la tragédie, de l'adultère repenti et pourtant châtié ; une « émotion puissante » de vengeance lui fait prêter au vieux Montaigu, par un rapprochement inouï de Shakspeare et de Dante, les tortures d'Ugolin pour enfoncer en son cœur une inexpiable rancune; et, pour anticiper un peu, une impression puissante d'amour fatal lui fait, dans *Abufar*, attribuer à Farhan et à Saléma, qui se croient frère et sœur, un violent et réciproque amour, et dé-

(1) P. A., 27e.

couvrir ainsi la situation orageuse de René et d'Amélie, ou de Byron et d'Augusta, quitte à la dénouer avec une simplicité trop aisée peut-être. Rapprochements inédits, émouvants, parce qu'ils jaillissent de l'émotion du poète, et féconds en répercussions dramatiques. S'il n'y a pas là création esthétique, où faut-il la chercher ?

Ducis produit, ajoute-t-il, « sans autre poétique que celle de la nature » « avec une douceur d'enfant ou une violence de tourbillon ». L'inévitable nature, c'est ici l'exaltation émue de toutes les facultés, l'inspiration, pour l'appeler de son vieux nom. Elle se déploie chez lui, tantôt « avec une douceur d'enfant », par exemple, dans les naïves effusions d'Ophélie, les involontaires aveux de Juliette, plus souvent dans sa poésie pastorale ; tantôt avec « une violence de tourbillon », dans l'assaut que l'implacable Montaigu livre à son fils ou dans les imprécations d'Œdipe à Polynice.

Cette création spontanée éclatait aussi aux yeux de Thomas qui écrivait (1) au poète : « Votre âme active et forte a de quoi se nourrir et je l'en félicite. Elle ne peut plus goûter d'autre bonheur. Tout ce qui est faible et frivole ne peut atteindre jusqu'à elle. Née pour les grands mouvements et pour les grandes passions, elle consume son énergie à les peindre... Une âme qui a de la vigueur et qui, par sa situation et les circonstances, est condamnée au repos, n'a que ce moyen de remonter, pour ainsi dire, au niveau d'elle-même, et de se rendre compte de ses richesses et de sa force... Assurément, vous avez en main toute la puissance des passions ». Témoignage autorisé, qui confirme celui que Ducis se rendait tout-à-l'heure avec une clairvoyance pittoresque.

Vue profonde aussi, qui fait de la création esthétique la soupape d'une activité inemployée, le substitut de l'action proprement dite, à laquelle ne se sentait pas appelé le poète. Ou plutôt, l'action qu'il se réserve, c'est l'action sur les âmes et sur les mœurs. « C'est avec des larmes et des cris qu'il faut donner des leçons aux hommes, ajoute en effet, Thomas... mon cher ami, vous êtes le missionnaire du théâtre ; vous faites la tragédie, comme le P. Bridaine faisait ses sermons... mêlant dans l'éloquence le désordre à la grandeur et trouvant, sans y penser, le sublime dans le pathétique. »

(1) D. III, 9e lettre de Thomas, en abrégé : 9e T.

On voit la portée de ce rapprochement. Cette force intérieure, imparfaitement disciplinée, « transporte Ducis sur les hauteurs de son sujet » et tend toujours à élever les âmes. C'est la mission qu'il s'est donnée, à laquelle le conviait déjà le prince de Wurtemberg, à laquelle il va bientôt sacrifier tous les honneurs, toutes les charges, et qui lui fait rencontrer parfois « le sublime dans le pathétique ». Si le jeu puissant des passions, ressort et risque de la vie, est inséparable de l'art, Ducis les soumet toutes, dans son œuvre comme dans sa vie, à la passion du Bien. Les crimes de Macbeth, par exemple, font éclater la force vengeresse du remords, ceux que doit châtier Hamlet aboutissent à la victoire de la piété filiale chez lui, du repentir chez sa mère ; l'ingratitude des filles du roi Lear fait ressortir le dévouement d'Helmonde, et toutes les rigueurs du sort provoquent la sereine résignation d'Admète et la générosité d'Œdipe. Il n'est pas une de ses pièces qui ne peigne les tourments ou les joies, en tout cas les plus hautes exigences des affections domestiques.

L'intention morale, dira-t-on, est périlleuse dans l'art. Oui, elle le réduit à des types fades, elle le condamne tour à tour à la maigreur ou à l'enflure, si l'artiste est peu doué ou inférieur à lui-même ; mais dans une âme riche et forte, elle devient l'inspiration morale, voire religieuse, qui porte haut ses élus : témoin Pindare, Eschyle, Milton, Corneille. Elle ne fit pas de Ducis leur égal, certes, mais elle fut l'âme de son œuvre et ses intermittences ne doivent pas nous en gâter les réussites simples et fortes. Nous n'avons que trop de tendance à dénoncer l'alliance traditionnelle du beau et du bien, au nom de la liberté de l'art ; nous poussons jusqu'à la phobie la peur de la prédication, de l'édification ; on a dénoncé en Ducis « la rage de moraliser », sans jamais voir dans la licence de l'art la rage de démoraliser.

Ainsi une imagination forte fouettée par quelque grande passion, l'une et l'autre au service d'une âme tendre et haute, voilà le tempérament poétique de Ducis, la « force supérieure », le « génie » même, qui triomphe souvent d'un faux système, d'après Villemain et Sainte-Beuve, qui du moins ne peut pas être étouffé par ce système, quoi qu'en dise M. Lanson, sans avoir laissé sur son œuvre sa signature irrécusable.

Et voici le revers de cette riche organisation, où domine

l'émotivité. Molière disait de Corneille : « Il a son lutin qui lui souffle de temps en temps d'excellents vers et qui le quitte en disant : Voyons comment il s'en tirera sans moi. Et il ne fait rien qui vaille, à la grande joie du lutin. » Or c'est toute une famille d'esprits supérieurs qui est dans ce cas. « Corneille, Crébillon, Schiller, Ducis, le vieux Marlowe (précurseur de Shakspeare), atteste Sainte-Beuve, sont ainsi, sujets à des lutins, à des émotions directes et soudaines, dans les accès de leur veine dramatique... souvent sublimes et superbes, ils obéissent à je ne sais quel cri de l'instinct et à une noble chaleur du sang... Ils ne savent pas bien ce qu'ils font ». (1)

C'est ainsi que Ducis, rangé en belle compagnie, l'inspiration tombée, se décourage, ne sachant comment y suppléer, et laisse son œuvre imparfaite, ce que nous expliquerons bientôt ; ou bien la fougue de l'inspiration échauffe l'imagination qui est dupe de ses trouvailles, soit dans ses pièces, soit dans ses épîtres ; et alors il crée des types hors nature, comme le vieux Montaigu, fantasques, à volte-face, comme Polynice, en attendant Odalbert, Farhan et trop d'autres, à l'image du moi émotif qui, dans le courant de la vie, force parfois sa parole, surprend son jugement, sans jamais fausser sa conduite, car il se ressaisit vite. Il nous l'a avoué dans *Mon portrait* : plus d'une fois sa mère,

Craignant son cœur, trembla pour sa raison.

Il eut le tort, ce semble, de transposer en caractères des moments passagers et inférieurs de sa vie. Nous avons donc à regretter ces bourrasques et pour la sérénité de son âme, et pour la valeur de son art.

Un génie spontané et généreux, tour à tour servi et desservi par un lutin, tels sont le don de Ducis et la rançon de ce don. Il reste à voir comment il a fait fructifier son talent, à signaler les influences qui ont modifié son originalité.

Elles sont, les unes générales, les autres particulières.

§ *II. — INFLUENCES D'ORDRE GÉNÉRAL*

La plus importante des premières est celle du siècle et surtout de la cour, en matière de théâtre. Notre théâtre clas-

(1) Portraits littéraires (année 1835), 2e vol. p. 49.

sique était destiné avant tout à la cour : personnages, situations, passions, convenances, langage, tout en portait l'empreinte. La cour donnait le ton et le succès au poète, la ville suivait, puis la province. Ainsi se répandirent l'admiration des types classiques, le respect des règles et de la langue dramatiques, consacrées d'ailleurs par d'impérissables chefs-d'œuvre. On connaît peu l'antiquité grecque alors ; aussi est-ce le théâtre français du XVIIe siècle qui hypnotise le XVIIIe. Celui-ci en enrichira la matière, modifiera quelque peu la mise en scène, mais il ne touchera ni aux trois unités, ni aux convenances monarchiques, ni à la langue pompeuse.

Et le public éclairé restera fidèle à la tradition, qu'il attaque partout ailleurs. Les pâles imitateurs de Voltaire ne jurent que par lui, et lui-même ne jure que par Corneille et Racine.

Notre poète, reconnaissons-le, subit largement cette influence du milieu littéraire. Officiellement attaché à la cour, passionné pour Corneille, il ne pouvait pas même penser à rompre avec notre théâtre classique. Peut-être même voulut-il racheter par une plus scrupuleuse fidélité aux règles du genre, la liberté qu'il prenait de choisir ses sujets en dehors de l'antiquité gréco-romaine. Il s'efforça de couler une matière neuve et rebelle dans le moule officiel. C'est de quoi tous les critiques, de Villemain à M. Lanson, lui font grief, le condamnant, de ce chef, soit au demi-succès, soit à l'échec total.

Ils déplorent à l'envi cette superstition classique, cette pusillanimité qui veut, au risque de tout perdre, confier un vin nouveau à de vieilles outres. L'erreur est-elle démontrée ? La forme classique est-elle si déformante ? En matière de goût, c'est à chaque génération, à chaque lecteur à prononcer : la mode, après tout, n'est pas plus infaillible que l'intime sincérité.

La règle des trois unités est, certes, un défi de la pensée au chaos des événements et des images, mais, ici comme pour le rythme et la rime, la vigueur et la valeur ne se mesurent-elles pas à la difficulté vaincue ? La règle manque de vraisemblance, dit-on. Tout art a ses conventions et ses artifices. La confusion seule est vraisemblable, étant réelle : veut-on y condamner l'art ? C'est alors qu'il serait la triste et inutile doublure de la vie. On peut se contenter à moins, assurément, de l'unité

d'impression morale ou historique, par exemple, comme dans le drame anglais ; mais que de fois un ordre trop libre nous a fait regretter cette lumineuse simplification !

Les convenances et le ton du théâtre classique sont appropriés au régime monarchique et la zone de ce régime, remarque-t-on, s'est bien réduite.— Dominant le passé, il s'imposera toujours aux reproductions de ce passé. Il lui reste une assez belle part dans le présent et si la démocratie l'entame graduellement, celle-ci n'en aura pas moins son élite, ses vicissitudes et sa grandeur, et une certaine tenue s'imposera toujours au drame sérieux. Ne voyons-nous pas le « style noble » sévir dans la politique, l'administration, la diplomatie ? (1).

Du moins, dira-t-on, faudra-t-il s'évader de la langue de la tragédie, solennelle et pauvre : elle se réduit à 4.000 mots, selon Sainte-Beuve. Condamnez-vous à jamais la littérature dramatique à cet unique moyen d'expression ? — Non certes, la forme doit en évoluer avec le fond, comme en tout ce qui vit ; mais pourquoi tout attendre d'une évolution brusquée ? La langue de la tragédie est-elle si pauvre, elle qui contribue tant à l'initiation littéraire des jeunes générations et continue à captiver l'admiration des maîtres ? si périmée, quand elle pénètre si aisément et si avant — on le constate à une représentation de *Polyeucte* ou de *Athalie*, — dans l'âme populaire ? On ne saurait plaindre ceux qui en ont le culte et s'y confinent, à la condition qu'ils passent de l'admiration à l'émulation et marquent à leur tour les mots classiques à leur propre empreinte, en leur donnant par des associations inédites, une saveur et des sens nouveaux.

La fidélité de Voltaire au vocabulaire classique a-t-elle empêché sa prose d'être neuve et merveilleuse ? Pourquoi aurait-elle frappé son théâtre de débilité ? Non, ce n'est pas la superstition classique qui en a fait l'infériorité. C'est *Mérope*, imitée d'*Andromaque*, qui lui a valu de figurer à côté des maîtres, pendant près d'un siècle ; -c'est *Zaïre*, inspirée d'*Othello* sous le contrôle du goût classique, qui le rapproche le plus d'eux. S'il ne les atteint pas, c'est faute de puissance dramatique ; c'est surtout que ses pièces n'étaient trop souvent que de brillantes improvisations, auxquelles le

(1) Art. de M. Jacques Boulenger, dans le *Temps* du 25 avril 1930.

condamnaient les occupations infinies de son universelle dictature.

Plus visiblement, c'est le fond qui manque le plus à ses imitateurs. De même, si Ducis ne prend pas rang parmi les grands tragiques, ce n'est point par suite d'une fidélité excessive à l'idéal classique, mais bien, nous le verrons, de son infidélité, à l'une de ses exigences les plus impérieuses et les plus élémentaires.

D'autre part, la vague romantique, en balayant le système incriminé, nous a-t-elle inondés de génies dramatiques ? « Les romantiques, confesse M. Lanson, n'ont peut-être pas réussi à faire vivre leur drame ; ils ont réussi du moins à empêcher la tragédie de vivre. Modeste résultat, si, après un si beau tapage et de telles prétentions, et un siècle de tentatives, rien de durable n'est acquis en ce genre. Et le même critique n'est-il pas obligé de convenir (1) que le romantisme nous a légué « un grand lyrisme... plus proche parent du classicisme français que du romantisme allemand ou anglais. »

Oui, il y aura encore de beaux jours, chez nous, pour le théâtre classique... ou néo-classique. En attendant, ne plaignons pas outre mesure Ducis d'avoir eu à en concilier les exigences avec ses propres innovations. L'épreuve n'avait en soi, ce semble, rien d'insurmontable.

***

Après avoir souligné l'influence excessive du milieu littéraire sur Ducis, les critiques regrettent l'influence insuffisante et du milieu politique, et des milieux étrangers sur sa formation.

Il n'avait pas « reçu de bonne heure toute l'éducation qu'il aurait fallu, prétend Sainte-Beuve (2), s'étant refusé par vertu, par scrupule, par esprit étroit de bourgeoisie, toute celle même qui était à sa portée, l'expérience de Versailles et de la cour, celle des femmes et des grands seigneurs, et plus tard le spectacle de l'ambition la plus gigantesque dans le sein du plus grand héros moderne ». Jouant de malheur, Ducis a d'une part subi les préjugés littéraires de son temps et de l'autre, s'est dérobé à la double expérience mondaine et

(1) *Revue des Deux Mondes*, novembre 1921.

(2) N. L. vol. 4•, p. 327.

politique, où doit puiser un tragique. — Critique plus spécieuse que fondée : elle honore l'homme sans diminuer l'écrivain. D'abord un peu courtisan, par devoir et avec candeur, Ducis se tint de plus en plus à l'écart de Versailles et du monde, qui ne convenaient ni à son travail, ni à ses chagrins croissants, ni à sa droiture. Les mêmes motifs et la passion de l'indépendance — pour lui-même et pour son pays — le firent échapper aux responsabilités terribles de la Révolution, puis à la brillante servitude de l'Empire. La plus haute moralité commande sa vie, comme son œuvre, et ne semble pas grandir l'une au détriment de l'autre.

Il fréquenta, en effet, avant de les fuir, le monde et les grands, les hommes de la Révolution et l'homme de Brumaire, assez pour en avoir une connaissance directe et pour féconder cette connaissance par la réflexion. C'est dans leur cœur avant tout qu'un Pascal, un Massillon, un Bourdaloue, un de Maistre trouvent la nature humaine, et, l'analogie aidant, toute la nature humaine. Leur conscience projette sur l'espèce autant de lumière que l'expérience effective, et avec moins de compromissions et surtout de risques. Les esprits vigoureux se passent de celle-ci, les autres n'en profitent guère. Les drames de Marie-Joseph Chénier ont-ils gagné à celui de la Révolution ? La poésie de Fontanes et celle d'Arnault, au voisinage du maître ?

***

Le contact des milieux étrangers eût-il été profitable à Ducis ? Sainte-Beuve le croit, et déplore qu'il ait décliné l'invitation de Garrick à voir à Londres des représentations de Shakspeare, et plus tard, celle de Bonaparte à l'accompagner en Egypte. Décidément « il avait quelque incuriosité, une limite et une barre à l'horizon (1) ».

Ducis avoue, en effet, n'avoir pas le goût des voyages, quoique ses missions militaires lui aient fait parcourir dans sa jeunesse une bonne partie de la France, puis de l'Europe centrale. De ces voyages commandés il n'a presque rien tiré pour son œuvre : aurait-il tiré davantage de ceux auxquels il a renoncé ? Le jeu des acteurs anglais pouvait-il hausser sensiblement le diapason du poète qui ne connaissait pas la

(1) N. L. 4e vol.

langue ? Voltaire savait l'anglais, a vu jouer du Shakspeare et il a conclu à une timide réforme de notre théâtre ; puis il a reproché à Ducis d'avoir fait une révolution, pourtant sans ces secours étrangers. Il n'y a donc pas à en exagérer la portée.

L'expédition d'Egypte aurait-elle enrichi son imagination, à soixante-cinq ans ?

Les voyages ont leurs suggestions de plus en plus appréciées, mais le doux pays de France a suffi à Corneille, à La Fontaine, à Racine, à Pascal. On ne voit vraiment pas ce que notre poète a perdu à sa vie un peu casanière.

Ne nous attardons pas à de vains regrets et à des redressements imaginaires de destinées qui ne gagneraient sans doute rien à ces amendements rétrospectifs.

§ *III. INFLUENCES PARTICULIÈRES*

Le milieu littéraire s'était joint à l'éducation de Ducis, pour lui imposer les grands tragiques du XVIIe siècle: précisons ce qu'il leur doit.

Il avait goûté les pièces de Corneille au collège et, après le collège, il n'en manquait pas les représentations, nous le savons. Il transforma sous son inspiration, nous l'avons vu dans *Roméo et Julielle*, nombre de personnages de Shakspeare, leur restituant, dans une mesure dont la fascination du maître anglais n'a guère permis de se rendre compte, en ossature morale le charme parfois morbide qu'il leur enlevait. Et cette grandeur, cette vigueur morales s'exprimaient alors en dialogues qu'on qualifie spontanément de cornéliens. « Jamais, a dit Fontanes, en recevant de Sèze, successeur du poète à l'Académie, depuis Corneille, le dialogue n'eut plus de force et de véhémence. »

Ce qu'a finement remarqué Campenon (1), c'est que l'enthousiasme a pu égarer le jugement de Ducis. « On eût dit qu'il aimait dans Corneille jusqu'au manque d'ordonnance qui dépare quelques-unes de ses tragédies... et sans songer que Corneille créait la scène française et qu'il n'est pas donné à un seul de tout faire, sans s'apercevoir que cette incorrection du style n'est là que comme une date qui marque l'époque où ce grand homme écrivait, peut-être s'en faisait-il comme une

(1) C. *Etudes sur Ducis*, p. 256.

excuse, comme un titre pour justifier la négligence et quelquefois la rudesse de son style. » C'est ainsi qu'il peut devoir à ce grand modèle une part de ses qualités et de ses défauts.

***

Il semble n'être redevable à Racine que de son premier sujet et de son premier échec, *Amélise*, imitation lointaine de cette *Athalie* dont une représentation avait frappé son adolescence. Après *Hamlet* et *Roméo et Juliette*, il annonçait *Macbeth*, toutes pièces âpres et terribles, et on lui recommandait quelque sujet touchant. Il répondit (1) : « Ce genre de tableau demande les pinceaux de Racine et que je suis loin de ce grand écrivain !... Il me semble que je ne manquerais ni de chaleur, ni de vérité, mais il y a dans cette passion (l'amour) une certaine délicatesse fine qui m'échappe, peut-être parce qu'il m'a été toujours impossible de tromper une femme, et que toutes ces ruses d'amour ne me sont pas seulement venues à l'idée. » Conscient de cette infériorité dramatique, si honorable en son principe, il en vient à dire, par une inconsciente revanche, « que Racine n'est pas très naïf », ce qui est l'évidence même et « qu'il est très possible d'être plus tendre que lui », ce qui est bien contestable, du moins dans la peinture de l'amour. Il est vrai que chez Racine, l'amour est généralement aiguillonné par une jalousie féroce et mêlé de haine, passions éminemment dramatiques, tandis que la pure tendresse, avec son abnégation totale, ne comporte guère les intrigues, les conflits et les succès tragiques. Ducis est seul, avec son singulier ami Deleyre, à mettre l'*Ariane* de Thomas Corneille au-dessus des pièces de Racine, pour son « fond de tendresse, d'abandon d'âme, d'ivresse et de désespoir » qu'on trouve moins chez celui-ci.

Mais, s'il a désespéré d'atteindre à la stratégie sentimentale de Racine et à « la pureté élégante et soutenue de son style », il n'en a pas moins étudié de très près cette langue naturelle, harmonieuse et ferme pour corriger les inégalités de la sienne. *Œdipe chez Admète*, sa meilleure pièce, est pleine de réminiscences d'*Athalie* et d'*Esther* ; le *Roi Lear* rappelle, en maints passages *Athalie* encore, *Britannicus* ou *Andromaque*. La diversité d'origine de ces emprunts pour la même

(1) P. A., 12e.

pièce, leur ténuité, consistant dans l'image, la coupe du vers, un hémistiche tout au plus, écartent toute idée de plagiat, mais leur multiplicité atteste un consciencieux effort, nous ne disons pas victorieux, d'assimilation d'une langue incomparable. Ces emprunts se retrouvent même chez Voltaire, tant les dramaturges inféodés aux maîtres du XVIIe siècle, en restent ostensiblement les élèves.

Ainsi Ducis était, en libre esprit, porté tour à tour par affinité de nature à l'imitation de Corneille et par opposition de tempérament à celle de Racine et il tentait de corriger avec celui-ci la négligence verbale que lui semblait autoriser l'exemple mal compris de celui-là.

***

Nous devons rappeler l'influence des tragiques grecs, sans nous y arrêter, car elle est épisodique et limitée à *Œdipe chez Admète*, dont nous avons constaté la réussite éclatante, malgré un double amalgame, dominé par une personnalité

(Mon imitation n'est pas un esclavage

peut dire Ducis après La Fontaine),
et malgré un appauvrissement incroyable de la tragédie grecque, joie suprême de la pensée esthétique et triomphe de tous les arts, architecture, bas-reliefs, tableaux vivants, danse, musique, lyrisme, fragment d'épopée.

C'est qu'elle est taillée à la mesure de notre tragédie qui par division du travail et exigence de l'esprit français, est surtout — et trop exclusivement — une œuvre de « raison logique, oratoire et pratique. »

***

Nous savons déjà combien Ducis, malgré son éducation et son préjugé classiques, doit à Shakspeare. Ce fut le grand dramaturge anglais qui le révéla à lui-même. Il confesse « l'attrait qui soumet son âme à ce poète extraordinaire (1) » Non qu'il pense à nous donner une image fidèle du modèle : il a trop de vigoureuse indépendance ; il ne sait du reste pas l'anglais ; son flair et les résistances violentes de Voltaire l'avertissent assez que l'entreprise est impossible chez nous. Après un siècle d'efforts d'interprétation exacte du formi-

(1) P. A., 3•

dable original, d'Alfred de Vigny à Loti, M. Antoine (1) le créateur du théâtre libre, reconnaît qu'on n'a pas osé porter à la scène la traduction intégrale d'une seule pièce. Notre poète veut donc, non reproduire Shakspeare, mais s'en inspirer, « créer, lui aussi, en l'imitant ». C'est l'expression de Fontanes, recevant son successeur de Sèze à l'Académie Française, et c'est l'opinion de C. Delavigne, un de ses successeurs au théâtre, qui y a laissé sa trace longtemps lumineuse, lui aussi :

« Inspiré par Shakspeare, il l'imitait en maître »

Et il créait peut-être d'autant plus librement que la traduction médiocre et prétentieuse de Letourneur, après celle de La Place, lui voilait le modèle, comme Montaigne préférait les historiens les plus inférieurs aux évènements, sur lesquels ils le laissaient philosopher à son aise.

Sainte-Beuve n'en a pas jugé autrement, lui qui définit d'abord une pièce de Ducis « un rêve et une action à côté » (2) du modèle, et qui précise plus tard : « Il n'a guère emprunté de son original que les titres et une certaine excitation chaleureuse pour se monter l'imagination sur les mêmes sujets », ajoutant, avec une sévérité accrue de dix en dix ans : « il ne fait à son tour que fournir des motifs de beaux rôles et des masques tragiques à de grands comédiens comme Brizard, Le Kain et Talma » (3). Devant le grand Will, Ducis est donc resté lui-même, ce qui ne veut pas dire si peu de chose. Car enfin ces grands acteurs n'auraient rien tiré de simples fantoches.

***

A l'influence des grands modèles des temps modernes et de l'antiquité, il serait injuste de ne pas joindre, dans le présent, celle de Thomas. Sa critique pénétrante et généreuse n'a épargné à Ducis ni les éloges qui réconfortent, ni les conseils qui doivent accroître et fixer le succès.

Il rendait, nous le savons, pleine justice aux facultés dramatiques de son ami, et le considérait comme hors de pair : « C'est à vous, lui déclarait-il, d'éprouver et de donner les secousses les plus violentes de la tragédie » (4). Il s'intéressait à sa gloire, plus qu'à la sienne propre, compromise par la ma-

(1) *Conférentia*, 1er juillet 1923. — (2) C. L. 6e vol. — (3) N. L. 4e vol., p. 421. — (4) 10e T.

ladie, et s'en réjouissait comme d'une invitation à se surpasser : « rien n'alimente le génie comme la gloire » (1) observe-t-il en une formule concise et magnifique. Sa droiture et son autorité incontestée donnaient à ces témoignages le maximum de poids et d'efficacité.

Thomas approuvait les innovations hardies de son ami, sans lui en dissimuler les écueils. Elles choqueront d'abord la cour, gardienne par excellence de la tradition dramatique. « Ce sermon-là, observe-t-il du *Roi Lear*, aurait dû d'abord être prêché à Paris, il serait revenu ensuite à la cour avec les applaudissements et les larmes de Paris, et se serait présenté en force avec la pompe imposante du succès (2). »

Elles risquent même de heurter le public. Les situations extraordinaires empruntées à Shakspeare nous choqueraient souvent, sans le pathétique qu'y mêle le poète. « Je suis plus sûr de l'ouvrage que des juges, lui écrit-il encore. Il faut d'abord les enlever à eux-mêmes, pour les transporter dans un ordre de sentiments et de beautés qui leur est étranger. » (3) C'est pourquoi, dans l'*Othello* projeté par son ami, il a peur de Jago, dont la froide perfidie, jugée froidement par le spectateur français, le révolterait. Le critique abonde donc dans le sens de son ami, et du siècle, sans remarquer assez peut-être que l'émotion peut troubler le jugement, surprendre l'approbation plus que la mériter, et que la vraisemblance des situations, la richesse et le développement logique des caractères et leur prépondérance sur les évènements ont aussi leur intérêt profond et leur beauté solide. Il aiguille donc son ami vers le drame romantique, trop souvent lyrique. Il entrevoit pourtant que si l'émotion enlève au spectateur le contrôle de lui-même au profit du dramaturge, elle risque de l'enlever à celui-ci, au détriment de la mesure et de l'ordre. C'est pourquoi, il compare les autres tragiques d'alors à des abbés de cour, à la tenue, aux gestes, au ton irréprochables, et Ducis, au P. Bridaine, qui mêle « dans l'éloquence le désordre à la grandeur ».

« Chez elle, un beau désordre est un effet de l'art. »

a dit Boileau de l'ode. Cet optimisme, douteux dans le lyrisme

(1) 14e T. — (2) 11e T., — (3) 9e T.

pur, l'est plus encore dans le pathétique dramatique, le drame risquant de s'effondrer dans la confusion.

Thomas approuvait donc les hardiesses et discernait les risques du théâtre de son ami. Aussi aurait-il voulu suivre de très près l'élaboration de ses pièces : « Quand lirai-je *Macbeth* ? Quand verrai-je le plan d'*Othello* ? » Malgré sa confiance et ,sa cordialité, le poète attendait l'achèvement de son œuvre afin d'en garder l'initiative et il semble bien que le public en avait la primeur. Belle victoire de l'artiste sur l'ami.

Aussi l'affectueux critique donne-t-il ses conseils après la représentation du *Roi Lear*, et bien avant celles de *Macbeth* et d'*Othello*, et ces conseils portent invariablement sur le plan et le style.

« Ne faites pas une scène... pas un vers sans que vous ne soyez assuré de votre plan ; sans le plan, vous n'aurez jamais de succès entier... On vous admirera souvent, mais vous laisserez reposer l'admiration qui retombe toujours. Il faut, dans ce genre d'ouvrages, un mouvement violent qui pousse toujours et entraîne du même côté, sans s'arrêter jamais. (1). »

Ducis avait à lutter contre son esprit primesautier, plus intuitif que déductif. « De la raison, de l'enchaînement, oui ; mais aussi de l'émotion et du théâtre » (2), répliquait-il à l'éternelle et salutaire recommandation. Cependant, grâce aux critiques de ses adversaires et de ses amis, grâce aux retouches que les uns et les autres, après l'accueil du public, lui suggéraient, ses plans, tels qu'ils nous sont parvenus, sont cohérents, nous en avons fait l'expérience et des artistes formés à bonne école le reconnaissent. M. Emile Baumann, lui trouve « des qualités réelles de constructeur dramatique. »

***

« Le style n'est pas mon côté brillant (3) » reconnaît-il lui-même, plus d'une fois. Aussi Thomas, après Deleyre, se montra-t-il exigeant sur ce point, au nom de sa gloire et pour la défendre « contre la fureur des critiques ». Lui suggérant quelques retouches au *Roi Lear*, il ajoute : Les corrections du style vous seront aisées : vous avez le goût des bons vers, et

(1) 15e T., 109e — (2) P. A. — (3) P. A.

vous en faites d'admirables, pleins d'énergie et de couleur, quand l'impétuosité de vos sentiments ne précipite pas trop votre plume (1). »

Voilà bien, ce semble, le plus grand écueil de Ducis, et le double écueil, car si l'inspiration précipite sa plume qui ne surveille pas l'expression pour ne pas couper le courant, l'absence d'inspiration la décourage trop. L' « émotion puissante » passée, il en examine le produit avec une lucidité glaciale : « tout ce que je vois, tout ce que je décompose avec mon esprit, n'est plus animé pour moi » (2). L'une fait œuvre vivante, l'autre la dissèque : ne faut-il pas dès lors éviter le travail à froid ?

Phénomène momentané, ce semble. Le travail amorcé par la réflexion a sa fécondité et ses joies austères ; tout loyal serviteur de la pensée ou des lettres en a pu faire l'expérience. Il y a un temps, certes, soit pour la pleine détente soit pour la rêverie, qui fournissent à l'esprit, l'une des forces, l'autre des suggestions neuves, il y en a un autre, plus durable, pour la mise au point patiente d'une idée, pour l'incubation méthodique d'une œuvre. L'esprit a cessé de souffler, la lassitude succède à l'entrain. La réflexion retombe sur la création récente et menace de la dissoudre, semble-t-il ; mais, après l'avoir réduite à sa juste valeur, elle peut l'améliorer. Il faut chercher encore, susciter de nouvelles séries d'images, essayer de nouveaux rapprochements, d'idées et de mots, jusqu'à la réussite — oh ! partielle encore — qui réjouit le chercheur et lui promet, dans son plaisir intime, le plaisir d'autrui. L'inspiration va de la joie au désenchantement ; le travail du dégoût à la joie. La pure spontanéité ne rivalisera jamais, en fécondité, avec la méditation exigeante, à la recherche d'une forme impeccable où l'idée trouve sa maturité et l'inspiration un renouveau.

Oui, l'œuvre est belle
D'une forme au travail
Rebelle,
Vers, marbre, onyx, émail (3).

D'où vient cette étrange prévention de Ducis contre le travail à froid ? L'inspiration le servait parfois si bien qu'il

(1) 12e T. — (2) P. A., 27e. — (3) Théophile Gautier. *L'Art.*

dut trop compter sur elle, et l'allégresse dont elle s'accompagne lui paraître le seul signe de la valeur artistique. Dès lors, à quoi un travail pénible pouvait-il le conduire ?

D'ailleurs la spontanéité, c'est le libre jeu de la nature en nous, et la nature, alors, est la grande maîtresse en toutes choses. Il ne veut, nous le savons, « d'autre poétique que celle de la nature. » Sa nature, c'est le sol et la race qui l'ont façonnée, nous savons avec quelle piété filiale il l'a proclamé :

« Mes Alpes, et non l'art, t'ont dicté leurs leçons. »

fait-il dire, jusque dans sa vieillesse, au génie de la terre natale (1). Et, dans la lettre 27e où nous puisons inlassablement, il résume sa poétique dans « le sang et les exemples » de son père ; comme si la simplicité et la noblesse morale suffisaient à tout dans l'art et pouvaient tenir lieu de technique ! « C'est comme par patriotisme, observe finement Paul Albert, qu'il est étranger à toutes les délicatesses de la vie civilisée, ainsi qu'à toutes les élégances de la littérature courante (2). »

Au culte de la petite patrie, à la superstition de la nature s'ajoutait la foi en la Providence pour justifier cette sorte de quiétisme littéraire. « C'est elle qui m'a tout donné, conclut-il dans cette inépuisable lettre 27e, aussi l'ai-je laissée faire, *sans trop y mêler le travail de mes efforts sur moi-même*, et sur la portion de talent dont elle a pu me doter. »

Et pourtant ni ce naturalisme, ni ce mysticisme ne sont ici des guides sûrs. A cette confiance dans la nature, dédaigneuse de l'effort patient et des règles, un ami, et probablement Thomas, répondait : « Il faut bien qu'il y ait du bon dans ces vieilles doctrines, car rien n'a prospéré à ceux qui les ont méconnues ou dédaignées... Je vous mènerai voir dans les bois d'Auteuil de beaux pommiers selon la nature. On appelle cela des sauvageons. Ce sont des arbres bien verts, bien touffus, bien vivaces, dont ni vous, ni moi ne voudrions manger le fruit. (3) »

Dieu, d'autre part, ne nous dispense pas plus du travail et de l'effort sur nous-mêmes dans l'ordre intellectuel que dans l'ordre moral : il faut conquérir sa propre nature pour la dépasser et faire d'elle et de ses produits des créations vala-

(1) *Essai*, p. IX. — (2) D III. p. 356. — (3) Campenon, p. 264.

bles. Et la tâche est ingrate avant d'être féconde. La « sécheresse spirituelle » peut rebuter le croyant, alors qu'elle lui réserve, s'il la brave, des trésors de détachement et de vigueur : de même la sécheresse artistique qui succède à l'inspiration peut décourager le poète. Tout est sauvé, si elle provoque le travail patient qui, seul, peut suppléer à l'inspiration et la rappeler.

En somme, Thomas voyait juste, quand il disait à son ami du *Roi Lear* ce qu'il aurait pu lui répéter de la plupart de ses pièces : « Vous avez un riche diamant, achevez de le polir. » Ducis a péché moins, ce semble, par un respect trop strict des règles classiques, que par la méconnaissance trop fréquente de la plus fondamentale :

Vingt fois sur le métier, remettez votre ouvrage.

C'est par là surtout qu'il a compromis ses chances d'immortalité.

N'est-ce pas aussi par là que pèchera son jeune et audacieux émule, Nép. Lemercier ? Il a de la force, avec quelque bizarrerie et une excessive fécondité qui l'a empêché d'atteindre l'excellent et de tenir les promesses d'*Agamemnon*.

Ducis aurait dû prendre pour modèle son ami Bernardin de Saint-Pierre, dont les manuscrits ont révélé récemment qu'il reprenait jusqu'à sept fois l'expression de sa pensée, pour l'acheminer de la platitude au naturel et au pittoresque. Mais cet écrivain était plus soucieux de paraître en extase devant la Nature et son Auteur que dans la posture peu avantageuse du Scribe accroupi.

***

Nous avons disséqué l'esprit de Ducis pour tâcher d'en pénétrer les diverses facultés, leurs proportions, leurs relations : il est temps de lui restituer sa vivante unité. N'en retrouvons-nous pas le fort et le faible, et l'allure originale dans ce médaillon de Villemain ? « Il avait fait des pièces en arrangeant Shakspeare, suivant sa guise et le hasard de son talent du jour. On le jouait, elles réussissaient. La Harpe en publiait d'ingénieuses critiques, relevait des invraisemblances, soulignait des vers incorrects ; cela ne touchait pas Ducis, cela ne le changeait pas, il allait toujours de son pas, à la

suite de Shakspeare. On ne lui faisait pas la véritable objection » (1). On jugera, après notre analyse, où est la véritable objection.

***

Ducis n'avait gaspillé ni dans les rites compliqués de la maison du comte de Provence, ni dans les frivolités mondaines sa maturité dramatique, tout en gardant le contact avec la cour littéraire de Monsieur et avec le salon célèbre de Mme du Marchais, devenue Mme d'Angiviller, en 1781, où il rencontrait La Harpe, Marmontel, de Lévis, Diderot, d'Alembert... Mais son amitié s'était concentrée sur quelques rares élus, le solitaire Deleyre, le surintendant des bâtiments royaux d'Angiviller et le sage Thomas, qui, en retour de son dévouement, aiguillonnaient et orientaient sa production, l'aidèrent à prendre conscience de toutes ses ressources et à les déployer dans des œuvres de valeur et à conquérir, non seulement le succès et un fauteuil à l'Académie, mais la popularité et la gloire. Car il connut la gloire, et une gloire sonore, a-t-on dit, qui s'attachait autant aux vertus rayonnantes de l'homme qu'aux prestiges du poète. Il y était sans doute très sensible, étant imaginatif et candide. Y crut-il aveuglément ? C'est douteux. Il n'a jamais perdu de vue la distance qui le séparait de ses modèles, et le point de vue de l'éternité lui devint de plus en plus familier.

Amitiés et gloire lui faisaient oublier parfois la place restée vide à son foyer. A ses inquiétudes paternelles, qui lisaient dans la mort de la mère le sort prochain des filles, avaient succédé la confiance dans la force de leur jeunesse, la joie du bonheur conjugal de l'aînée, l'approche de l'établissement de la seconde. Elles venaient d'assister au triomphe du *Roi Lear*. Ce fut peut-être la dernière grande joie familiale du poète. Leur destinée cruelle lui réservait de tristes surprises qui, suivies d'autres chagrins et de secousses politiques, vont faire succéder à une période de vaillance relativement heureuse, une longue période d'épreuves (1783-1796).

(*A suivre.*) JEAN LEVITTE.

(1) Villemain, XXVIIIe siècle, 3e volume. p. 337.

Jules PHILIPPE

(1827-1888)

V

Voilà donc Jules Philippe installé et chargé de diriger tout le département, lui qui, il y a huit jours à peine, n'était qu'un simple journaliste suspect, surveillé par la police impériale.

On raconte que le premier jour où il pénétra dans son cabinet, il aperçut dans la cheminée des papiers à moitié consumés. Il eut la curiosité de les recueillir et il y lut, sans étonnement, une liste de gens à surveiller et à proscrire, en tête de laquelle se trouvait son nom. Il aurait pu, se souvenant des tracasseries dont il avait été l'objet, lorsqu'il était fonctionnaire, chercher l'origine de cette nouvelle persécution et peut-être l'aurait-il facilement trouvée en examinant le nombreux personnel dont il était aujourd'hui le chef. Mais cette idée ne fut même pas effleurée par cet homme foncièrement bon qui trouvait naturel l'oubli des injures ; il repoussa du pied, dans l'âtre, le papier qui cadrait si mal avec les principes du nouveau régime, et il n'y pensa plus.

Cependant, après la semaine agitée qui venait de finir, la tranquillité était revenue dans la petite ville, si profonde que les cléricaux de l'*Union Savoisienne*, comme les républicains des *Alpes* en remerciaient le nouveau préfet dont « l'excellente attitude n'avait pas peu contribué à ce résultat ». L'existence avait repris, à peu près, son rythme régulier. N'eût été l'abondance des uniformes et l'inquiétude involontairement marquée sur de nombreux visages, on ne se serait pas douté de la gravité des circonstances. Mais un souffle de liberté avait passé et la vie paraissait, malgré tout, plus légère, de se savoir gouvernés par un homme de chez nous, que l'on connaissait pour son impartialité, sa bonté et sa bienveillance.

Assis à sa table de travail, devant les documents qui se précipitaient d'heure en heure, Jules Philippe pouvait commencer à mesurer les difficultés auxquelles il allait se heurter et qui s'annonçaient formidables. Quand il levait la tête, à travers les hautes fenêtres qui dominent la promenade du Pâquier, il contemplait l'un des plus beaux paysages qui soient. Le lac, au bleu changeant, lui souriait, encadré par les platanes vénérables, jusqu'aux lignes adoucies des montagnes qui limitent l'horizon. Dans la lumineuse splendeur de cet été finissant, tout invitait à la rêverie et au repos.

Mais si le calme était dans les choses, il n'était pas dans les cœurs. Il fallait, bien vite, chasser de son esprit cette attirante vision d'une nature insensible à la douleur des hommes et ne songer qu'au péril qui menaçait la patrie. Jules Philippe était pénétré de la grandeur de sa tâche. En prenant possession de ses fonctions, il avait écrit aux maires qu'il acceptait cette charge difficile « pour remplir un devoir sacré envers le pays » et ce devoir, il voulait l'accomplir avec toute l'activité dont il était capable (1).

Bien qu'il eût renoncé officiellement à la rédaction du journal *Les Alpes*, le nouveau préfet continuait à lui confier sa pensée. Un de ses premiers soucis avait été de bien établir que la préfecture était une maison ouverte à tous et que les citoyens pouvaient s'y présenter franchement. Tout imprégné de la généreuse idéologie de sa jeunesse, il écrivait que « les ouvriers eux-mêmes y trouveront bon accueil et seront aussi bien reçus *en habits de travail que s'ils avaient des gants*. Car nous sommes entrés avec la République, dans le règne de la véritable égalité qui n'établit aucune distinction entre la blouse et l'habit. Tous les hommes sont frères... et les peuples aussi » ajoutait-il avec une grandeur d'âme que les événements n'avaient pas troublée et dont personne ne souriait. Mais cette philosophie, débordante d'amour, ne lui faisait pas oublier les réalités de la défense nationale. Dans de courts articles, vibrants de patriotisme, il demandait à tous l'union pour le salut commun ; il appelait les Savoyards à la défense de la patrie qu'il fallait, avant tout, délivrer de l'étreinte des en-

(1) Quelques jours après son installation, son fils aîné Alexandre, âgé de dix-neuf ans, s'engageait au 3e hussards, à Chambéry, pour la durée de la guerre.

vahisseurs : Voici le moment de montrer que nous sommes des républicains, c'est-à-dire des hommes qui ne connaissent pas les capitulations de conscience. La République, âme de la patrie, nous convie tous au salut de l'honneur national, en l'aidant à chasser l'étranger. Ce qui est impossible à un peuple esclave, ne l'est pas à un peuple libre...

Le pays avait, en effet, besoin du concours de tous ses enfants. La situation, déjà si mauvaise au début de septembre, s'aggravait tous les jours. La jeune République, persuadée que, l'empire disparu, le conflit était sans objet, avait fait à l'Allemagne des propositions de paix durement repoussées et la guerre continuait sans merci. En entrant en campagne, la France avait essayé d'obtenir des concours qui s'étaient dérobés dès les premières ouvertures, mais ce que Napoléon III s'était vu refuser, il ne paraissait pas impossible de l'obtenir pour un gouvernement qui protestait sans cesse de ses intentions pacifiques, et d'autre part, on pouvait se demander si vraiment personne ne se lèverait pour secourir la France qui avait toujours aidé de toutes ses forces, au triomphe des causes justes.

Cette pensée, Jules Philippe l'avait eue dès son arrivée à la préfecture et il s'était immédiatement tourné vers l'Italie où son ami Crispi, député depuis neuf ans, était devenu l'un des représentants les plus écoutés, comme chef de l'opposition constitutionnelle. Dans une lettre datée du 15 septembre, il lui exprimait ses angoisses patriotiques et il lui demandait si la France meurtrie ne pourrait compter sur l'aide de la nation amie. La réponse ne se faisait pas attendre. Quelques jours après la prise de Rome, il recevait la lettre suivante, qui n'engageait certes pas les ministres du roi, mais reflétait, hélas ! la pensée de la majorité des Italiens, que la politique impériale avait exaspérés :

« Florence, 28 septembre 1870.

« Mon cher Jules Philippe,

« J'ai reçu votre lettre du 15 courant, à laquelle je vous prie de me laisser répondre en italien pour vous ouvrir mon âme entièrement et sans difficulté.

« J'ai désapprouvé la guerre, du jour où Napoléon, iniquement et inconsidérément, l'a allumée en Europe. Il n'avait

pas raison de la faire, car il n'avait aucun droit de risquer l'avenir de la France. D'ailleurs, si vous vouliez, lui et vous tous Français, marcher sur la frontière du Rhin, il fallait vous y préparer et ne pas vous jeter dans une lutte désespérée, sans armées et sans alliances. Son inconsidération a fait perdre à la France le prestige conquis par de longs siècles de valeur, et a donné au Nord une force morale qu'il n'avait pas.

« J'ai encore désapprouvé la guerre, car, comme vainqueur, Napoléon n'aurait accordé aucune liberté à la France, et de plus, aurait pesé sur l'Italie de toute sa force tyrannique. Depuis 1861, le gouvernement italien n'était qu'une sous-préfecture française. Au palais Pitti, on n'osait point avoir une volonté, et l'Italie, condamnée à des ministres obscurs et incapables, choisis aux Tuileries, se tournait et se retournait sans pouvoir s'organiser.

« Après Sedan, nous commençâmes à respirer, et le premier acte d'indépendance des ministres du roi, fut de se rendre à Rome. Ils le firent, il est vrai, par force, poussés par nous et sur notre insistance, mais ils le firent ; et nous pouvons dire à l'Europe que c'est grâce à notre émancipation, due à la chute de l'empire napoléonien, que nous avons notre capitale.

« Je suis désolé des maux de la France, et notre démocratie désire ardemment le triomphe de votre République. Je dois cependant vous avouer que nous ne pouvons vous être utiles en rien. C'est là une des conséquences de notre mauvaise organisation. Il nous serait tout-à-fait impossible d'envoyer 50 mille hommes au-delà des Alpes. Nous pourrions peut-être soutenir une guerre défensive pour notre propre cause, mais nous ne pouvons faire une guerre offensive.

« Napoléon avait voulu nous diviser pour mieux nous dominer, et il avait trouvé des ministres nuls à Turin et à Rome, qui faisaient tout pour le contenter. La France a fait deux folies (j'espère qu'elle ne l'oubliera pas). La plus grande est celle d'avoir voulu à ses frontières de tout petits Etats sans force et sans importance. Aussi qu'est-il arrivé ? C'est qu'au moment du besoin, elle n'a trouvé personne qui puisse l'aider.

« Tout principe de fraternité et d'égalité entre les hommes n'est rien s'il ne s'étend aussi aux nations. Les nations égales ont seules des sentiments de solidarité. Les jalousies et les rivalités proviennent toujours de l'inégalité.

« Je suis désolé à la pensée des malheurs de la France ; mais elle ne fait que payer la faute de son irréflexion. Tous les peuples qui ont la fièvre des conquêtes subissent, tôt ou tard, la réaction et sont conquis à leur tour. Nous, Italiens, nous avons payé les fautes des Romains ; vous, Français, vous payerez celles du Directoire et du premier Empire.

« Je désire la paix, et la France doit avoir le courage de la faire. Elle ne doit plus penser à prendre la revanche par les armes, mais se contenter d'une revanche morale. Si la France reste en paix et maintient la République, dans très peu d'années elle aura cicatrisé les plaies de la guerre.

« Je vous embrasse et vous fais mes meilleurs souhaits (1).

« Votre F. CRISPI. »

Cette lettre était décourageante. Elle démontrait que nos voisins du Sud-Est ne feraient rien pour aider la France à repousser l'envahisseur et nous ne croyons pas que Jules Philippe ait poussé plus loin ses démarches. Mais elle était aussi la preuve de ses vues étendues, puisqu'en agissant ainsi, il devançait le gouvernement de la Défense nationale envoyant Thiers quémander des appuis dans toutes les grandes capitales et n'obtenant, comme lui, que des paroles de compassion.

Le ministre pressait autant qu'il était possible, l'enrôlement et l'envoi des nouvelles recrues sur le « théâtre de la guerre ». Mais on manquait souvent du nécessaire. Les fusils étaient en nombre insuffisant, malgré des demandes répétées. Les mobiles, hâtivement réunis, dans la deuxième quinzaine d'août n'avaient que des armes datant d'un demi-siècle et le temps allait manquer pour en changer. Les gardes-nationaux sédentaires qu'on commençait à organiser, devaient s'exercer avec des bâtons. L'ordre de faire partir la garde mobile arriva sur ces entrefaites. Depuis le départ des fantassins de l'armée active, c'était la première fois que de nouvelles unités allaient être emmenées sur la ligne de feu. Les

(1) Cette lettre a paru si importante qu'il a semblé utile de la publier dans le corps du récit. Elle éclaire d'un jour nouveau l'ensemble des relations franco-italiennes, au moment de la guerre franco-allemande de 1870. Elle a déjà été publiée dans le journal *Les Alpes*, d'Annecy, numéro du 27 novembre 1890, par Charles Philippe. Le regretté Max Bruchet, archiviste de la Haute-Savoie, la jugea d'un si grand intérêt qu'il la communiqua ensuite au journal *Le Temps*.

trois bataillons devaient venir, les uns après les autres, prendre le chemin de fer à Annecy où le préfet tint à les passer en revue et à les haranguer. Le dimanche, 25 septembre, par une splendide après-midi d'automne, le premier bataillon était réuni sur les bords du lac, au Pâquier. Jules Philippe, entouré des officiers, passa lentement devant tous ces hommes dont la plupart le connaissaient, s'arrêtant souvent pour s'assurer qu'on ne manquait de rien, ou pour saluer un ami, puis, dans une improvisation émouvante, à ces soldats qui allaient vers l'inconnu, il traça leur mission et leurs devoirs. François Descostes, le regretté avocat chambérien, alors capitaine de la première compagnie, a retracé et commenté cette scène impressionnante dans son récit sur *Les Mobiles Savoyards à Langres* (1): « Jules Philippe avait une qualité, écrit-il, je pourrai dire une vertu maîtresse, que ses adversaires politiques eux-mêmes, — d'ennemis il n'en avait pas, — ne lui ont jamais contestée : il avait au suprême degré l'amour du pays et quand le sentiment du patriotisme animait sa parole, il atteignait sans effort les hauteurs de la véritable éloquence. » Il terminait ainsi sa péroraison : « La Savoie vous regarde, vous lui ferez honneur ; la France compte sur vous, vous la défendrez. Vive la patrie ! Vive la République ! » Et ce double cri « fut répété avec enthousiasme par la garde mobile, comme une immense acclamation et comme une sorte de serment civique que faisait cette brave jeunesse à la voix de son préfet bien aimé » (2). Le lendemain, un train spécial emportait la colonne et les deux autres bataillons rassemblés à Thonon et à Bonneville, suivaient à un jour d'intervalle, après une cérémonie analogue. C'étaient 2.000 hommes qui allaient rejoindre l'armée.

L'élan pour la défense nationale était donné. De Tours, Gambetta l'animait de son souffle puissant et déjà, du chaos laissé par le régime impérial, commençait à naître cette organisation qui allait permettre, sinon d'avoir la victoire, du moins de sauver l'honneur. Il recherchait partout le concours d'hommes actifs, expérimentés qui puissent décharger les préfets d'une partie de leurs soucis et collaborer utilement avec

(1) *Hommes et choses de Savoie*, par François Descostes. Rumilly, Alexis Ducret, imprimeur-éditeur. — 1889.

(2) *Les Alpes*, du 29 septembre 1870.

l'autorité militaire, afin d'arriver à la rapide mise sur pied de guerre de toutes les forces vives de la nation et d'imprimer une impulsion énergique à la défense nationale. Une dépêche impérative ordonnait, le 14 octobre, la constitution, dans chaque division, d'un Comité de guerre, pour lequel les préfets ne devaient désigner qu'une seule personne, « la plus éminente de toutes », ce à quoi Jules Philippe répondait aussitôt : « Je propose Carnot Sadi, ingénieur ordinaire ici. Toutes qualités requises ». Le futur président de la République ne devait pas rester longtemps à ce poste où la sagacité du préfet l'avait placé. Quelques jours après, il était appelé à Tours pour présenter lui-même un projet de mitrailleuse qu'il avait baptisée « la Savoisienne » et qui fut adopté et exécuté. Mais le ministre de la guerre ne le laissa plus repartir, quelque désir qu'il en eût et le préfet profita aussitôt de sa présence pour lui demander de multiples interventions dans le but de hâter la solution des affaires administratives. Comme on le verra, le concours de Sadi Carnot, lié à Jules Philippe par une solide amitié, fut toujours efficace et il est juste de rendre hommage à ce parfait citoyen, à cet esprit dont les exceptionnelles qualités étaient rehaussées de simplicité et de modestie naturelles. Il aimait la Savoie où deux de ses fils étaient nés et il ne l'oublia jamais, quelle que fût la position qu'il occupât.

Un autre geste de Jules Philippe allait renforcer encore l'effort déjà accompli pour aider, dans toute la mesure de nos moyens, à la défense du pays. Quelques jours après avoir pris possession de ses fonctions, le 10 septembre, il écrivait à Léon Tappaz, à Bonneville, pour demander si l'on se chargerait de l'organisation d'un corps de francs-tireurs où pourraient s'enrôler tous les hommes en état de porter les armes et qui n'étaient réclamés ni par l'armée active, ni par la mobile où la garde nationale. Chose curieuse à constater ; sa pensée coïncidait avec celle du destinataire de sa lettre qui, à la même heure, lui adressait la même proposition. Les deux hommes furent vite d'accord et le 25 septembre, jour du premier embarquement des mobiles, Jules Philippe signait un arrêté constituant un Comité départemental de défense nationale, chargé de la formation d'une ou plusieurs compagnies franches. Ce Comité était placé sous la présidence du chimiste Lheureux et comprenait des hommes de cœur et d'action

comme Félix Brunier, avocat, officier dans la garde nationale mobilisée et Marius Vallin, architecte. Il se mit aussitôt à l'œuvre et il réussit, grâce à la hauteur de vues de Jules Philippe, à obtenir le concours d'hommes de tous les partis, car on y voyait côte à côte, d'ardents légitimistes, des bonapartistes notoires et des républicains dont les convictions n'étaient niées par personne. Les souscriptions demandées pour l'équipement affluaient et l'organisation était très avancée, lorsqu'un ordre du gouvernement vint tout suspendre. Le travail déjà fait aurait été entièrement perdu sans l'énergique intervention de Jules Philippe qui réussit à obtenir l'autorisation de continuer. Quelques jours plus tard, le ministre le félicitait de sa ténacité.

La compagnie se constitua donc à Bonneville où les volontaires arrivèrent et furent enrôlés tant que les crédits le permirent. Sous la conduite des officiers Tappaz et Mogenier, on s'exerçait chaque jour, mais il n'y avait pas d'armes et l'on dut se contenter des vieux fusils à piston des pompiers de la commune. Cela dura plus de deux mois pendant lesquels le préfet harcelait journellement le gouvernement de Tours pour avoir les chassepots promis depuis longtemps. Ils arrivèrent enfin dans les derniers jours de novembre ; le 30, la compagnie faisait son entrée à Annecy, entourée des officiers du 21e de ligne, de la garde nationale et se dirigeait immédiatement sur la préfecture. Jules Philippe attendait sur le perron : « Quel spectacle imposant, dit un témoin. L'état-major de tous les corps présents se range autour du préfet. Celui-ci, notre gloire et notre orgueil, domine tout le tableau et, à son aspect, tous les cœurs battent, toutes les têtes se découvrent. » Des dames étaient aussi présentes avec des fleurs dans les bras. Mme Jules Philippe offrit un bouquet au chef des francs-tireurs et d'autres dames fleurissaient officiers et soldats ; puis le préfet parla à ces jeunes combattants, si déterminés, les remerciant au nom du département de la Haute-Savoie, qu'ils honoraient par leur courage et leur dévouement : « Lorsque vous entendrez siffler les balles à vos oreilles, élevez vos cœurs vers Dieu et pensez à la patrie ! » et « sa voix sympathique revêtit un charme irrésistible. » Il fut « énergique, éloquent et attendrissant ». Une distribution de linge se fit ensuite par les soins du Comité des dames d'Anne-

cy, sous la présidence de Mme Jules Philippe « qui reçut ce jour-là et conserva le titre de mère des chasseurs du Mont-Blanc. Elle le justifia durant cette guerre et s'acquit la reconnaissance inaltérable de nos volontaires (1) ». Le lendemain, la compagnie allait rejoindre les Chasseurs des Alpes, de Chambéry, à l'armée des Vosges.

Pendant que la Savoie offrait ainsi, avec un dévoûment inlassable et un rare esprit de sacrifice, tous ses enfants à la défease nationale, les dernières armées impériales tombaient aux mains de l'ennemi. Après une vaillante défense, Strasbourg avait capitulé et Bazaine livrait Metz et les 150.000 hommes qu'il commandait. Si notre pays avait appris, avec tristesse, mais sans abattement, la chute de Strasbourg, la trahison de Bazaine y produisit une profonde irritation. De nombreuses municipalités adressèrent au préfet ou à Paris des protestations indignées, tout en exprimant leur profonde confiance dans le gouvernement de la République. Un premier décret du 29 septembre avait appelé sous les armes tous les Français valides, de 20 à 40 ans, non mariés ou veufs sans enfants et un autre décret du 2 novembre, dans les mêmes limites d'âge, mobilisait tout le monde. Jules Philippe avait fait, en des termes élevés, un appel patriotique à ses compatriotes : « La cause de la France est celle de l'humanité ; la France déchue, c'est le monde reculant d'un demi-siècle, c'est la cause du peuple compromise, c'est le progrès social et politique refoulé par les erreurs du passé. Savoyards ! la France compte sur vous ; soldats du progrès et de la liberté, vous opposerez vos robustes poitrines aux phalanges féodales qui menacent nos foyers ! » Les Savoyards répondirent à l'ordre de mobilisation avec une régularité parfaite. Gambetta devait le constater, deux ans plus tard, à Saint-Julien, quand il déclarait que la Savoie avait fait son devoir, sans calcul, sans arrière-pensée, sans hésitation, donnant ses enfants sans compter et sans réfractaire. Mais le régime qui venait de disparaître avait laissé le pays désemparé. Il n'y avait ni armement, ni munitions; vivres, équipement, uniformes, tout manquait, tout était à créer et les caisses étaient vides. L'Etat réclama le concours des départements.

(1) *Les Francs-Tireurs du Mont-Blanc*, par Joseph Mogenier dit, « la France ». — Revue Savoisiene, 1902.

Jules Philippe estima que la Haute-Savoie se devait d'aider le gouvernement de la Défense nationale en assurant aux nouveaux mobilisés l'équipement et le vêtement militaires. Il demanda le concours pressant de toutes les communes. Il sollicita l'autorisation de réunir le Conseil général où, après un pathétique appel à ce qu'il regardait comme un devoir fraternel, il obtint par le moyen d'une imposition spéciale et de diverses opérations financières, votées à l'unanimité, la somme de 165.000 francs dont 2.500 francs seraient réservés aux francs-tireurs du Mont-Blanc. C'était une somme considérable, étant donnée la situation obérée du département. Mais il n'était pas au bout de ses peines. Si la Savoie avait répondu par un sérieux et prompt effort à la demande de secours adressée aux collectivités du pays par le gouvernement, beaucoup de départements de l'ancienne France étaient restés sourds à son appel. Devant la nécessité, chaque jour plus pressante, il fallut employer d'autres moyens. Un décret du 22 octobre imposa aux départements et aux communes l'obligation de verser au Trésor les fonds nécessaires, non seulement pour habiller et équiper les mobilisés, mais encore pour payer leur solde pendant trois mois. C'était, d'après les calculs de l'administration, une somme de 1.170.000 francs à trouver. Il fallait la demander à l'emprunt. Le Conseil général, composé en très grande majorité d'adversaires politiques de Jules Philippe, convoqué à nouveau, le suivit, cependant, grâce à son attitude irréprochable. Notre pays n'oublia pas, selon les paroles de son préfet « ce qu'il se devait et ce qu'il devait à la mère patrie, accablée par une guerre malheureuse ». La France lui demandait un sacrifice immense, il l'accepta résolument, fidèle à ces vieilles traditions d'honneur national dont la Savoie est fière à si juste titre.

L'emprunt fut mis en souscription publique le 21 novembre, précédé par un chaleureux appel de Jules Philippe à la population. Huit jours après, la souscription atteignait 706.000 francs ; mais la rigueur des temps dut faire prolonger le délai fixé pour sa réalisation complète, obtenue, toutefois, vers le 15 décembre. Le préfet n'avait pas attendu cette heureuse éventualité pour se mettre au travail. Par deux décrets successifs, l'Etat avait chargé les préfets de préparer l'équipement de la garde nationale mobilisée. Jules Philippe confia

immédiatement toute la partie technique à une Commission composée d'hommes sérieux et compétents et assistés d'un expert. Il en contrôla lui-même tous les jours les opérations, ce qui permit, à plusieurs reprises, de refuser d'importantes fournitures très défectueuses. Les prévisions établies pour un équipement de 6.000 hommes étaient bientôt dépassées et portées à 9.000 hommes après le décret du 22 novembre qui rappelait les anciens réformés. Avec l'aide des citoyens consciencieux qu'il avait appelés autour de lui, Jules Philippe put mener à bien cette tâche considérable. Par un arrêté du 31 octobre, il avait institué des ateliers de coupe, installés à la préfecture, pour la confection des vêtements. Ces ateliers, qui fonctionnèrent à partir du 14 novembre, distribuèrent du travail de couture à plus de six cents ouvrières de tout le département. On fabriqua à Annecy havresacs, cartouchières, ceinturons, introuvables en France. Les armes étaient arrivées au début de novembre ; elles avaient été achetées par l'Etat, en Suisse, mais comme on ne pouvait obtenir des services de l'armée, des cartouches du modèle de ces armes, le préfet s'adressa aux établissements de Fourchambault pour obtenir 300.000 balles avec lesquelles on fabriqua les cartouches à Chambéry après entente avec la préfecture de la Savoie.

Ces mesures, qui découlaient de l'imprévision du précédent régime, demandaient du temps. On ne pouvait convoquer les hommes rappelés sans pouvoir les vêtir et les équiper, mais personne n'était maître des événements et ceux-ci rendaient de plus en plus urgente la présence sur la ligne de feu, de tous les hommes disponibles. Dès les premiers jours de décembre, le ministre de la guerre veut connaître l'effectif des mobilisés prêts à entrer en campagne et la même question va se répéter avec insistance presque quotidiennement. Jules Philippe se défend autant qu'il le peut ; il ne veut pas prendre sur lui d'envoyer au front des hommes en troupeau. Ceux-ci viennent, d'ailleurs, d'être à peine rassemblés à la date du 19 décembre. Dans la longue série des dépêches échangées entre Bordeaux et Annecy, on relève le souci constant du préfet de garantir les nouveaux soldats contre une mise en contact trop hâtive, avec l'ennemi : « J'ai cinq mille mobilisés, en neuf bataillons, habillés, capotes, équipés et campement, télégraphie-t-il le 31 décembre. Quatre bataillons

sont concentrés, deux autres le seront du 2 au 6 janvier... Les hommes ne sont pas assez exercés pour aller au feu ! » Cette phrase est revenue depuis un mois, dans tous les télégrammes partis de la préfecture d'Annecy. Mais on ne semble pas l'avoir lue, car le 7 janvier 1871 arrive l'ordre de diriger, le 14, les mobilisés sur Dijon. Le gouvernement compte sur l'énergie et le patriotisme du préfet pour aller vite. Laisser partir les mobilisés dans l'état de manque d'instruction militaire et d'ignorance où ils se trouvent est, pour Jules Philippe, un véritable cas de conscience ; il répond aussitôt : « Si mes mobilisés sont envoyés à Dijon pour être concentrés et achever leur instruction militaire, je vous en remercie. Mais s'ils sont exposés à être mis de suite en face de l'ennemi, je dois avertir, pour sauver ma responsabilité, qu'il y aurait danger à le faire, car il leur faudrait encore trois semaines d'exercice. » Il s'adresse à l'ingénieur Sadi Carnot qui est maintenant au premier plan, au ministère de la guerre : « Il est impossible, lui répète-t-il, qu'on mette actuellement ces hommes au feu. Je pensais qu'on les concentrerait à Lyon, ou dans un camp pour les exercer ». Il télégraphie au général de division, à Grenoble : « Dijon, désigné pour mes mobilisés, est aujourd'hui au centre des opérations ; j'ai fait vaines observations à ce sujet. Mes mobilisés non encore exercés suffisamment peuvent être inutilement exposés. Nous avons demandé à aller à Lyon. Pouvez-vous joindre vos efforts aux miens ? » Ces alarmes se justifiaient d'autant plus que l'armement était très défectueux. Parmi les fusils achetés en Suisse, il y en avait de tous les calibres, ce qui nécessitait des munitions différentes et si quelques compagnies étaient armées depuis trois semaines, les unes avaient des fusils depuis cinq jours et d'autres ne devaient recevoir leurs armes que le lendemain. Pendant toute la semaine, Jules Philippe renouvelle vainement ses réclamations auprès des généraux et du gouvernement. La Guerre lui répète que les six bataillons doivent être dirigés sur la Côte-d'Or. L'ordre est maintenu et le départ fixé au 16.

Jules Philippe voulut revoir ses braves mobilisés une dernière fois. La Société Chorale d'Annecy devait offrir un drapeau à la première Légion. Il alla le remettre lui-même à Rumilly, où elle était logée. Par une température sibérienne, les compagnies furent réunies devant la caserne et le préfet, très

ému, leur adressa des paroles fraternelles, mais fières, où il leur disait qu'il serait heureux de leur voir adopter en face de l'ennemi, la belle et noble devise de la cité rumillienne « *é capoé !* » Quelques heures après, la Légion s'embarquait à la gare, bientôt suivie de celles de Saint-Julien et de Thonon...

(*A suivre.*) Louis DÉPOLLIER.

Rapport sur le concours de poésie de 1930

Reconnaissons tout de suite qu'il fut assez faible. Les neuf envois ne contiennent rien d'éclatant. Quelques-uns cependant sont aimables et frais et dénotent des imaginations sensibles, mais qui savent mieux frémir que décrire. Dans la poésie, les yeux, lorsqu'il s'agit de la nature, le cœur, lorsqu'il s'agit des sentiments, fournissent à l'imagination les matières premières auxquelles elle doit, avec l'aide de l'intelligence, amie sage qui la guide, la retient et au besoin l'excite, donner de la couleur, de l'harmonie, du charme et de la beauté. Elle a pour cela les mots, étoffe soyeuse et brillante qu'il faut savoir tailler, plisser, arranger, adapter. Or, nos concurrents ont des idées, non pas de ces idées imprévues et neuves qui ravissent, mais des idées suffisantes, des idées fraîches. Seulement, ils ne savent pas les habiller.

La Poésie, a-t-on dit, est un souffle qui enfle les mots, les rend légers et les colore. Les mots de nos concurrents sont quelquefois trop enflés, ou trop lourds ou pas assez colorés... Et puis ils emploient trop de mots. Au lieu d'habiller leur idée simplement, élégamment et de la mettre en valeur par un vêtement d'une belle couleur mais qui laisse de la souplesse et de l'aisance, ils la chargent trop, l'engoncent et l'étouffent. Ils gaspillent l'étoffe, croyant, ce qui est une grave erreur, montrer ainsi leur richesse. Une robe riche, mais de bon goût, est toujours simple. Telle idée, qui sera fort belle en deux vers, n'est plus qu'un délayage en vingt vers. La sobriété dans la poésie est aussi nécessaire que la sobriété dans la vie.

Cela est si vrai que c'est dans les sonnets, dans les pièces courtes, que les concurrents ont été bons.

L'obligation où ils se sont trouvés de condenser leurs pensées et de les exprimer en peu de mots les ont rendues

plus claires et plus élégantes. Venons maintenant à la critique juste mais sans sévérité des envois qui nous sont parvenus. Quatre concurrents, qui, pressés ou distraits, n'ont pas pris connaissance complète du règlement, se sont fait connaître. On a dû les éliminer. C'est dommage. Quelques envois étaient assez bons. Le nº 4 qui n'a que 18 ans a des accents heureux dans un poème un peu long qu'il intitule *Nathal*.

Le nº 5 a des chansons populaires pittoresques et émues « *M'a dit* » et « *O Josette, si jolielle* » sont d'un poète qui a du cœur et de la sensibilité.

Le nº 6 a également de très bons passages, de jolies idées. A noter ce vers : on a rien à craindre dans la vie :

Avec, pour bouclier, deux cœurs qui n'en font qu'un.

Les envois qui ont pris part au concours se réduisent par suite de cela au nombre de cinq.

Le Nº 1, *Spes*, est faible. Il ne semble pas que la poésie lui tende une main amie. Il s'enlise dans des développements dont il a de la peine à sortir. Et ses rimes sont vraiment d'une fantaisie tout à fait inadmissible. Faire rimer *ombrelle* et *oreille* est tout de mème un peu exagéré. Notons pourtant un vers assez joli :

La route, pour chacun, a toujours quelques roses

Le nº 2, *Vivre en admirant*, est mieux, mais d'une inégalité vraiment curieuse. Il faut traverser des passages longuement obscurs pour trouver un peu de lumière. Si ce poète encore bien modeste veut arriver à quelque chose, il faut que, avec un grand courage, il coupe, taille, émonde d'une main impitoyable. Notons cependant quelques bonnes choses dans *Le Parc*, *Aux Fratellini* et *Le couvent*, où on trouve la paix dans :

La sérénité d'un éternel *Credo*.

Il lui faudra aussi prendre moins de liberté avec les rimes. Evidemment il les considère comme des gêneuses qu'on peut bousculer quand elles vous serrent de trop près. C'est une opinion. Mais alors il est plus simple d'écrire en prose. Personne n'est obligé d'écrire en vers. Si on veut sauter sur la croupe de Pégase et voler dans la poésie, il faut, après avoir trouvé l'inspiration, besogne déjà rude quand elle n'est pas naturelle, se plier humblement sous le joug de la rime. Elle

est l'essence du vers. Elle en fait la musique et la beauté.

On a brisé le vers, on lui a enlevé sa cadence un peu endormante, c'est bien, mais on ne doit pas toucher à la rime. Sa richesse fait l'éclat des vers. Les belles rimes carressent l'œil si on lit, l'oreille si on écoute. Faire rimer des singuliers et des pluriels, aligner des rimes qui ont la pauvreté de Job, c'est faire quelque chose qui n'est ni de la prose ni de la poésie et qui par conséquent ne vaut rien. Le poète, si j'ose dire, est un sculpteur d'idées et de pensées. C'est avec le vers qu'il cisèle, et c'est la rime qui fait le charme et l'éclat de la ciselure. Le n° 2 a négligé terriblement ses rimes. Et toute son œuvre s'en ressent.

Le n° 7, *Rien ne doit te détourner de cultiver ton âme*, a de belles qualités. Il néglige un peu trop la rime et ne se méfie pas assez de l'impropriété des termes. La poésie donne droit à des licences. Les mots imprévus font souvent son originalité et sa force. Mais elle doit toujours rester simple et compréhensible. Il faut se méfier du mot rare et l'employer avec prudence. Plusieurs sonnets de ce concurrent sont très bons et indiquent un tempérament vraiment poétique. Mais pour augmenter encore la valeur de son œuvre, il faut qu'il ait le courage d'élaguer...

Le n° 8 a de belles qualités. L'auteur comprend la poésie et sait y mettre de l'harmonie, de l'émotion, de la sensibilité, du cœur. Ses 24 poèmes sont inégaux, mais d'une belle tenue et remplis de pensées heureuses. L'auteur a assisté, comme infirmière de la Croix-Rouge, aux terribles inondations du Midi, à Moissac surtout. Et elle a peint la désolation qui l'entourait en termes harmonieux et émus. J'aime *Le matin sur le Tarn*, *Dans les Décombres*, *Vers l'Avenir*. Ecoutez les paroles d'une fiancée :

— « Ma voix est un cantique et mon pas une danse
« Depuis que dans l'éclat transfiguré du jour
« Mon cœur a deviné l'approche de l'amour. »

J'aime aussi *Prière* où se trouve cette jolie strophe

Qu'importe la douleur qu'un autre cœur partage :
Est-ce vraiment souffrir que de souffrir à deux ?
Et, lorsqu'on sent en soi défaillir son courage,
Pleurer sur une épaule, est-ce être malheureux ?

Il faut citer aussi *Pax*, *Faiblesse*, où se trouve ce joli vers:

C'est dans l'obscurité que mon âme s'éclaire.

Citons encore *Tu voudrais partir* et *Déjà*.

Enfin le *Cloître de Moissac* que je vais vous lire et qu'on pourra reproduire.

Le N° 9 a souvent le sens de la nature... Il peint parfois bien... Il a de l'imagination et vise, un peu trop peut-être, à l'originalité, mais il est varié et a des idées.

J'aime, dans *Prunelle d'Azur* cet enfant qu'on appelle *une Aube d'Avenir*.

On peut encore citer *Le Ver Luisant*, *Verdure*, *Le jet d'eau*, *Bulle de Savon* et *Rouge*.

L'envoi est un peu long. Il pourrait être diminué de quelques pièces sans grande valeur.

En résumé, le N° 8 qui joint à une grande sensibilité une certaine originalité de pensée et une compréhension heureuse de ce qu'est la poésie, nous a semblé mériter le premier prix.

Mais une somme de soixante-quinze francs formant un second prix a été attribué au N° 9 dont l'envoi, preuve d'un travail intelligent et d'un esprit qui cherche une note personnelle et dénuée de banalité, nous a paru digne d'une récompense.

Il faut encourager ceux qui aiment la poésie même si leur hommage est un peu gauche et naïf. Ils élèvent leur âme et c'est un effort dont il faut les remercier.

Etienne Roze.

DANS LE CLOITRE DE MOISSAC

L'ombre est douce aujourd'hui... sous les arceaux romans.
Palpite une présence invisible et mystique
Et des mots assourdis vibrent confusément.

Frêle, une odeur d'encens tremble sous les portiques.
Où le soleil glissant ses dansantes lueurs
Semble faire bouger des ombres monastiques...

Mon Dieu, n'avaient-ils pas le suprême bonheur
Ceux qui, priant jadis en ce divin silence,
N'écoutaient que ta voix résonnant dans leurs cœurs ?

L'âme qui dans Toi seul a mis son espérance
Et partout, et toujours emporte son trésor ;
Que lui font la richesse et la magnificence

Et les biens, qu'insensé, l'homme désire encor ?
Son choix est le meilleur, sa part est la plus belle,
Car seuls sont vrais les biens qu'on garde dans la mort.

La brise autour de moi fait trembler l'herbe grêle,
Une rose de pourpre embaume en s'effeuillant
Et sur un toit voisin chantent des tourterelles...

Tout parle de douceur et de recueillement ;
Le cèdre au large front dressé dans la lumière
Semble vouloir là-haut toucher le firmament...

Lente, une voix de cloche appelle à la prière
Et la Paix du Seigneur qui dans le soir descend
Unit mystiquement le Carmel à Saint-Pierre.

Suzie BOURNET.

ROUGE

Le rouge est la couleur magnifique des rois
Et celle du soleil dans son ultime gloire.
Sa pourpre sert de fond à nos châteaux de Loire
Aux prieurés, aux tours des antiques beffrois,

Aux grands pins ébranchés restés fermes et droits,
Aux bronzes des héros qu'éternise l'Histoire,
Aux flèches des clochers de pierre grise ou noire
Elançant en plein ciel le geste de leurs croix.

C'est encore le sang vif, le reflet de la flamme,
L'adorable carmin des lèvres de la Femme,
Le fruit vermeil d'automne et les braises d'hiver.

Et tandis qu'auprès d'elle un papillon voltige,
Etalant au matin sa rayonnante chair,
Une rose que porte avec fierté sa tige.

Juliette PORTRON.

Quelques notes inédites sur le voyage en Savoie de Napoléon III et de l'impératrice Eugénie

La promenade à Talloires (30 août 1860)

Dans un précédent numéro de la *Revue Savoisienne* nous avons publié des extraits d'un *livre de raison* relatifs à l'arrivée à Annecy, le 29 août 1860, de l'empereur Napoléon III et de l'impératrice Eugénie. Voici la suite du récit concernant la promenade que firent les souverains à Talloires et sur le lac, le 30 août.

Dans la matinée de ce jour, qui était un jeudi, la narratrice du récit et quelques-unes de ses jeunes amies, un peu remises des émotions de la brillante fête de nuit de la veille, se parent de leurs plus fraîches toilettes et se casent tant bien que mal sur « un mauvais dos à dos attelé de deux pauvres petits chevaux » qui les conduit à Duingt.

A Saint-Jorioz la route est plantée de sapins et pavoisée de drapeaux. Il en est de même à Duingt, avec, en plus, « des devises attendrissantes suspendues à des guirlandes de verdure ». Le village est très animé ; presque tous les habitants de Faverges y sont venus avec la musique municipale. Comme elles doivent aller dîner à Angon, il leur faut trouver un bateau pour traverser le lac. Ce n'est pas chose facile. Après bien des recherches, elles découvrent enfin une vieille barque qui fait eau de toutes parts. Durant la traversée on doit la vider plusieurs fois, ce qui divertit beaucoup les rieuses passagères.

Après-midi, par un très beau temps et une chaleur excessive, on va à Talloires pour assister à l'arrivée des souverains. « Nous avons de la peine à nous croire dans notre bon vieux bourg solitaire, tant il y a d'animation et d'entrain. » La fanfare de Thônes est là avec ses cuivres qui reluisent au soleil ; le bateau impérial qui doit promener sur le lac leurs majestés est amarré dans la baie d'azur et une foule de barques amènent des curieux.

Les jeunes demoiselles avaient été invitées à prendre place sur une estrade dressée dans le parc de M. Poulet, maire de Talloires, à proximité du lac, près des vieux marronniers de l'ancienne abbaye. Mais, lorsqu'elles se présentent,

tous les sièges sont occupés par des dames « qui se pavannent », agitent leurs éventails et défendent énergiquement l'entrée. Discussions, échange de mots aigres-doux ; les occupantes sont inflexibles. Le maire, qui arrive, apaise cet orage féminin et les Annéciennes, un peu nerveuses, peuvent enfin s'asseoir, non sans regarder de travers leurs irascibles voisines. D'ailleurs le cortège impérial arrive par le chemin du Toron.

« Enfin paraissent les gendarmes et les dragons, puis les voitures. Les cloches s'ébranlent, les boîtes tonnent et les yeux se braquent sur un même point. Les voitures impériales s'arrêtent devant nous et leurs majestés en descendent, saluant gracieusement tout le monde, et causant avec ceux qui sont plus près d'elles. L'Impératrice est coiffée d'un chapeau rond garni de plumes rouges et d'un voile vert bordé d'une dentelle blanche ; un grand manteau de cachemire blanc l'enveloppe tout entière et sa robe est en soie de couleur claire parsemée de bouquets de fleurs vives. Nous pouvons les voir tous deux, au moins pendant un quart d'heure qu'ils causent gracieusement, la figure tournée de notre côté ; puis ils montent sur le bateau où une table richement servie les attend pour la collation. Dix-sept rameurs de Talloires, vêtus du costume des matelots conduisent la barque impériale depuis un bateau qui est devant. Tout le monde alors se précipite sur d'autres bateaux pour suivre leurs majestés. Nous allons sur le bateau de Bozon, où nous sommes bien une trentaine. »

La flotille glisse lentement, aux sons des musiques, sur les eaux calmes et chatoyantes du Petit Lac, jusque vers les roselières de l'Eau-Morte, au milieu desquelles se dresse la vieille tour mélancolique de Beau-Vivier.

Au retour vers Talloires, se produisit un petit incident qui fit beaucoup jaser. Depuis quinze jours, paraît-il, le propriétaire du château de Duingt avait fait de grands préparatifs, pensant que les souverains lui feraient l'honneur d'une visite. Il avait réuni la plupart des représentants de la noblesse du pays, des dames, des demoiselles en blanches toilettes « parées de leurs plus riches bijoux, des bouquets à la main, des compliments sur les lèvres, attendant le moment solennel avec une religieuse impatience. »

Pour des motifs que nous ignorons et qui, peut-être, étaient d'ordre politique, la visite espérée n'eut pas lieu ; tous

les beaux apprêts furent inutiles, au grand dés appointement du châtelain et de ses invités.

Et le récit continue ainsi, avec une pointe d'ironie :

« Mais pendant que nous admirons tous ces préparatifs, depuis notre modeste bateau, dans lequel cette noble compagnie daigne à peine nous jeter un regard, leurs yeux sans cesse tournés vers le couchant, croient avoir le vertige en voyant disparaître au contour de Chère, le bateau impérial et sa précieuse cargaison. Mais il fallut bien se rendre à l'évidence et mettre sa mauvaise humeur dans sa poche quand ils virent les voitures remonter tranquillement et reprendre la route d'Annecy, où leurs majestés, *contre toutes les lois de la politesse* (1) se rendaient sans avoir fait leur révérence à mesdames de X. X. X. Quand le désappointement fut consommé et que *le malheur* (1) fut bien réel nous débarquons à Duingt un instant ; plus heureux que les musiciens de Faverges qui avaient attendu à moitié lac dans une barque en jouant leurs airs les plus séduisants ; plus heureux aussi que les illustres vexés du château, qui s'étaient drapés dans leur majestueuse attente, nous avions vu l'Empereur et l'Impératrice et nous pouvions, à l'instar du vieillard Siméon, mourir contents et satisfaits. » . . . . . .

« Nous arrivons à neuf heures à Annecy. Le Pâquier, la ville, le jardin, la Préfecture (2) tout est illuminé. On danse aux pieds de Berthollet aux sons d'une musique charmante. A onze heures nous voyons sortir leurs majestés du bal, mais la voiture est fermée et nous n'apercevons qu'un diadème en diamants et un nuage blanc... »

. . . . . .

Ces pages évoquent des solennités qui eurent un grand retentissement dans notre pays et sont bien oubliées maintenant. Elles ont déjà le charme des choses d'autrefois. Ce sera notre excuse de les avoir exhumées de vieux cahiers jaunis par le temps.

F. Serand.

---

(1) Souligné dans le texte.

(2) Les services de la Préfecture étaient provisoirement installés à l'Hôtel-de-Ville.

Le mariage de Marguerite de Joinville

Comtesse de Genevois

(1374)

Il y a trente ans, la publication de la belle étude de Max Bruchet sur le château d'Annecy avait mis en vedette quelques figures de ce XIVe siècle qui fut le grand siècle de la résidence annécienne des comtes de Genevois ; les plus attachantes étaient deux figures de femmes : Mathilde de Boulogne, *la grande comtesse*, femme d'Amédée III, et Marguerite de Joinville (1), sa belle-fille. C'est de cette Marguerite de Joinville, femme de Pierre de Genève et belle-sœur de Clément VII qu'il est question longuement dans le chapitre de la Chronique du Comte Rouge intitulé : « Comment Messire Pierre conte de Gennevois festoya le Conte Rouge en la cité de Gennesve ». Elle était de sang champenois et lorrain, à la fois dame de Joinville et comtesse de Vaudemont ; c'est par les femmes que le comté de Vaudemont était passé à la maison de Joinville au XIIIe siècle, et Marguerite se trouvait être l'arrière petite-fille du fameux compagnon de saint Louis, Jean, sire de Joinville.

Au cours de recherches faites au printemps dernier à Turin, dans le Trésor des Chartes des Comtes de Genevois, j'ai trouvé (2), joint au contrat de mariage de Pierre de Genève avec Marguerite de Joinville, un lot assez intéressant de correspondances se rapportant aux négociations matrimoniales préliminaires : lettres émanées de Charles V, roi de France, du comte de Joigny, cousin de Marguerite de Joinville, de Philippe Le Hardi, duc de Bourgogne, de Raoul

(1) Cf. sur Marguerite de Joinville et sa famille :

Ducis C. A., *Les anciens comtes de Genevois*, *Revue Savoisienne*, t. XX, 1879, p. 33.

Germain Léon. *Jean de Bourgogne et Pierre de Genève, comtes de Vaudémont, époux de Marguerite de Joinville*, Nancy 1879, in-8°.

Le Fort Charles : *Les derniers comtes de Genevois. Aperçu historique suivi de documents inédits*, Genève, 1888, in-8°.

De ces trois auteurs, Le Fort est seul à indiquer, sans en tirer parti, les documents de Turin, relatifs au mariage de Pierre de Genève avec Marguerite de Joinville.

(2) Archives de Cour à Turin : *Duché de Genevois*, Paquet n° 8, n° 19 (le dossier comprend 16 pièces, dont 14 sur papier et 2 sur parchemin).

de Raineval, oncle de la fiancée, du comte de Ligny, enfin de Marguerite elle-même.

Ce mariage de Marguerite de Joinville avec Pierre de Genève a été entièrement négocié par la cour de France et il présente ce caractère commun avec beaucoup de mariages princiers du XIVe siècle et peut-être même de toujours, d'être avant tout une affaire politique, dans laquelle n'entre absolument pour rien la part du sentiment.

Marguerite, dame de Joinville et comtesse de Vaudemont, fille du comte Henri V de Vaudemont en Lorraine et de Marie de Luxembourg, avait épousé en premières noces le descendant d'un puiné des comtes de Bourgogne, Jean de Bourgogne, dont elle était veuve depuis très peu de temps lorsqu'il fut question de la marier au comte de Genevois.

Le roi de France, dont Pierre de Genève était l'hôte pendant l'hiver de 1373-1374, la désigne donc pour devenir l'épouse de ce féodal lointain, vassal du comte de Savoie. Les parents lorrains et bourguignons de Marguerite reçoivent instructions sur instructions pour exhorter la veuve et la décider au mariage genevois. Charles V écrit le 6 mars 1374 au duc de Bourgogne pour lui annoncer l'envoi de deux ambassadeurs destinés à faire pression sur la comtesse ; le ton de ces lettres est significatif et résume bien l'allure de la négociation (1). Sur ce le duc de Bourgogne écrit au comte de Joigny, cousin de la future comtesse de Genevois, pour le prier d'activer l'affaire et de la mener à bonne fin. En vain celui-ci objectait-il qu'il exerçait peu d'influence sur sa cousine ; il allait rarement dans ces pays de Lorraine ; ce sont les frères de la comtesse, résidant sur les lieux mêmes, qui pourraient davantage ; ceci dit, il appréciait fort la race de Pierre de Genève, et le croyait « assez de lignaige et chavance » (2) pour prétendre à la main de Marguerite. Raoul de Raineval et le comte de Ligny, également engagés dans la négociation, écrivaient respectivement au Sire de La Rivière, chambellan de Charles V, et à l'Evêque d'Amiens les raisons qui s'opposaient à la réussite du projet ; il y a d'autres offres matrimoniales, et le duc de Bar, aussitôt instruit des tentatives du roi de France, est entré en scène également : « ... Mes,

(1) Cf. la pièce justificative à la fin du présent article.
(2) Lettres du comte de Joigny à Charles V, Joigny, 17 février 1374, (n. st.)..

écrit Raoul de Raineval (1), depuis que ledit Mons. de Liney et je fusmes vers elle, Mons. le Duc de Bar la sceu et a este verz lui et le Sires de Lonpnois avec lui pour le mariaige de Perre de Bar ou pour autres, si comme on dist, et pour ce que ils ont aucune chose entendu de ce fait, le dit Mons. le Duc et le Sire de Lompnois s'en vont devers le Roy tout batant pour ledit mariaige... »

Quant à Marguerite de Joinville, la principale intéressée, elle fait preuve pendant toutes ces tractations de la plus grande soumission et du plus grand calme ; tout au plus demande-t-elle, avant de donner une réponse, à attendre qu'ait été célébré le service pour le repos de l'âme de son précédent mari ! Elle ne répondra pas, écrit Raoul de Raineval à l'Evêque d'Amiens, « ... jusques à tant que le service de son seigneur soit fait... lequel service serat landemain de Letare Jerusalem ver un chateau que Jehan de Bergoigne avoit en la compté de Bourg... »

Et elle-même écrit au roi (2), déférente et disposée à faire sa volonté, le remerciant des lettres, «... que par plusieurs foix m'avez escriptes depuis la mort de mon très cher seigneur Jehan de Bergoingne, dont Dieux ait l'ame, quar ellez m'ont donné tres grand confort... Si vous plaise assavoir, ajoutait elle, que à mon dit oncle je ai dit tout mon estat, et de mon plaisir riens, quar votre plaisir est le mien, liquels mes oncles vous pourrat dire et faire savoir tout mon dit estat, et vous en ordonnerez à votre plaisir si commes drois est... »

Vers Pâques 1374, la décision fut prise ; tous les amis et parents de Marguerite, notamment son cousin germain le comte de Joigny, avaient été convoqués pour donner leurs avis sur le projet de mariage. On ignore les détails de la discussion. On sait seulement que le Pape Grégoire XI, par bulle (3) du 3 mai suivant, accordait au comte Pierre de Genevois la dispense nécessaire pour épouser Marguerite, comtesse de Vaudemont. Quant au contrat de mariage, il fut passé à Paris, où se trouvait le comte de Genève, par devant le Prévôt de Paris, Hugues Aubriot, et la dot de

(1) Raoul de Raineval, Panetier de France. Lettres à l'Evêque d'Amiens, du 11 avril 1374.

(2) Marguerite de Joinville à Charles V, 17 février 1374, (n. st.).

(3) La bulle de dispense octroyée par Grégoire XI, Villeneuve lès Avignon, 3 mai 1374, figure également au dossier n° 19, avec toute la correspondance étudiée ci-dessus.

Marguerite de Joinville était constituée par les châtellenies de La Roche, Rumilly-sous-Cornillon et Ballaison, « en la conté de Genove », dit l'acte, avec leurs rentes et revenus de tout ordre, jusqu'à estimation de trois mille cinq cents florins de bon or, sans compter des joyaux et de la vaisselle d'argent en nombre.

Marguerite de Joinville vécut près de vingt ans au comté de Genève (son second mari devait mourir en 1392) ; elle parcourut, comme les dames de son temps, tous les chemins de nos environs immédiats et lointains, de Faverges à Chaumont, de La Roche à La Balme, et résida alternativement dans tous les châteaux des comtes de Genève, à Annecy en particulier.

Elle resta sans enfants de Pierre de Genève comme de son premier mari ; mais lors de ce premier mariage elle devait être une petite fille, puisqu'elle sera encore en âge d'être sept fois mère une fois mariée pour la troisième fois avec Ferri de Lorraine (1), seigneur de Rumigny en Thiérache, un ancêtre des Guise, qu'elle épousera, selon son habitude et celle de l'époque, peu après son second veuvage ; ce troisième mari, très brave, fut au nombre des morts d'Azincourt ; et sa veuve, à qui décidément la solitude n'agréait pas, le suivait au tombeau un an après, en 1416.

R. Avezou.

Pièce Justificative

CharlesV, roi de France, à Philippe le Hardi,duc de Bourgogne,

Vincennes, 6 mars 1374.

Il lui envoie deux messagers porteurs d'instructions relatives au projet de mariage de Pierre de Genève avec Marguerite de Joinville.

De par le Roy

Tres cher et amé cousin, comme nous ayons nagaires escript et prie par noz lettres que a notre tres chere cousine la Contesse de Waudesmont vous voulsissies parler et elle induire à ce que elle se vuille consentir au mariage de elle et de notre tres cher cousin

(1) Sur Ferri de Lorraine, cf. une autre publication de Léon Germain : Ferry 1er de Lorraine, comte de Vaudémont, 1393-1415. Nancy, 1881, in-8°.

le Conte de Geneve, et que vous mesmes vous y voulsissies consentir, sur quoy vous nous avez respondu et rescript par voz lettres que notre commandement et plaisir vous voulez et vouldriez tousiours faire, donc nous vous savons tres bon gré, saches que pour ceste cause nous envoieons par devers elle et par devers vous et ses autres amis nos amez et feaulx, Maistre Garnier Gueroul, notre conseiller Maistre des Requestes de notre hostel et Colart de Cenques, premier ecuier de notre corps pour dire a elle et a vous plus a plain notre entencion et voulenté, si vous prions que de ce que il vous diront sur ce de par nous, vous les vuilles croire et y adjouster plaine foy, car nous leur avons enchargé de bouche ce que nous voulons que il vous dient, et vuilles mettre la chose a bon et brief effeit, car pour ceste cause nous avons retenu et retenons par devers nous notre dit cousin de Geneve, et n'est notre entente que il se parte jusques à ce que nous aurons sur ce finable response. Et pour ce que vous puissies mieulx sentir que tousiours y avons affection et que ce vient de notre conscience et voulenté, nous avons escript notre nom de notre main a ces presentes. Donné en notre chastel du Boys de Vincennes le VI jour de Mars.

CHARLES.

La charte de franchises de Châtel en Semine

(1307)

Les collections des Archives de la Haute-Savoie viennent de s'enrichir d'un bel acte original (1) du début du XIVe siècle : la charte de franchises octroyée aux habitants de Châtel en Semine par Amédée II, comte de Genevois, et sa femme Agnès de Châlon.

Le document, qui n'a rien d'inédit, était, depuis 1865, la propriété de Jules Vuy, le savant jurisconsulte genevois de souche savoisienne (2), bien connu par ses travaux d'érudition dont il publia les principaux il y a quelque soixante et soixante-dix ans. Mademoiselle Adélaïde Vuy, fille de Jules Vuy, habitant actuellement Carouge, a eu la délicatesse de se dessaisir en faveur des Archives départementales du parchemin des Franchises de Châtel. Qu'elle en soit, par l'organe de cette Revue, dont son père fut un des brillants collaborateurs, sincèrement remerciée.

(1) Classé sous la cote E. 993.

(2) Il était né à Copponex (canton de Cruseilles), en 1815.

De Châtel-en-Semine, il ne subsiste plus rien actuellement qu'un petit château, dominant de quelques mètres la rivière des Usses en face du pont dit de Châtel. La localité disparue, qui tirait sans doute son nom de la présence de plusieurs châteaux (Chate, Chatez, Chatetz) s'étendait à proximité ; la preuve en a été fournie à Jules Vuy lui-même en 1866 par les déclarations d'un paysan, révélant la présence, tout autour du château, et jusqu'à quinze minutes de distance, de murailles d'épaisseurs variées, qui pouvaient très bien être les substructions d'une agglomération ancienne.

Jules Vuy, dans l'excellent Avant-Propos (1) précédant l'édition du texte des Franchises qu'il donna en 1866 dans les Mémoires de l'Institut Genevois a dit tout ce qu'il y avait à dire sur l'histoire supposée de Châtel. Nous n'y reviendrons pas, mais il nous paraît opportun de résumer ici comment la Charte des Franchises de 1307 est parvenue entre les mains de Jules Vuy. L'honneur d'avoir reconstitué méthodiquement l'histoire de ce document d'archives revient uniquement à M. J.-J. Baud (2), l'actuel propriétaire du château de Châtel ; ce sont ses propres notes que nous utilisons avec son consentement.

Depuis la fin du XVIe siècle, les seigneurs de Châtel étaient les de Varax ; c'est dans la tour comtale, « turris comitalis », du château qu'étaient conservées les archives, jusqu'au moment où Louis Christin de Varax, troisième comte de Châtel, résidant au château assez proche de Verboz (3), les y transféra. Verboz ayant été vendu en 1792 par le comte Louis-Joseph de Varax-Châtel à son fermier, Prosper Mermier, les archives anciennes demeurèrent au château, tandis qu'un notaire de Frangy avait la garde des documents les plus récents et des titres de propriété. C'est dans les premières années de l'Annexion (1864) qu'un membre de la famille Mermier habitant Soral, près Genève, vint prendre à Verboz les archives de Châtel et des Varax pour les transporter chez lui. Un avocat, Maître Puget, qui s'intéressait aux vieux papiers, préleva sur

(1) *Les Franchises de Châtel-en-Genevois, du* 18 *mars* 1307, publiées, avec un Avant-Propos, par Jules Vuy. Genève, 1866, 41 p., gr. in-8° (extrait du XIe volume des Mémoires de l'Institut Genevois).

(2) Membre associé de l'Académie Florimontane, secrétaire de l'Académie Chablaisienne.

(3) Commune de Clarafond, canton de Frangy.

cette cargaison ce qui lui sembla le plus intéressant, et, entre autres, les franchises de 1307 qu'il échangea en 1865 avec Jules Vuy contre deux titres du XVIe siècle, relatifs à La Roche.

Sans Maître Puget, cette précieuse charte aurait subi le sort de la plupart des archives amenées de Verboz à Soral, que l'héritière des Mermier, une servante illettrée, fit brûler avec entrain. On sait qu'il y en avait « plein deux fleuriers de parchemin dans les greniers ».

Le parchemin ainsi sauvé par Jules Vuy et maintenant entré dans nos collections publiques, mesure 0 m. 68 de long sur 0 m. 45,5 de large. Il est en assez bon état de conservation, à part quelques trous et écorniflures ; l'encre n'est nullement pâlie, et l'écriture très lisible. Le texte a été correctement édité par Jules Vuy il y a soixante-cinq ans ; on n'y pourrait relever que de petites erreurs de détail ; quelques mots n'avaient pas été lus en entier, (ex. : ligne 2, lire *in futurum* au lieu de *inf*...), quelques autres avaient été légèrement estropiés, (ex. ligne 53, lire *ipsum* au lieu de *illum* ; ligne 49, *bonos testes* au lieu de *probos testes* ; ligne 70, *sabbati* au lieu de *salbati*). L'acte était scellé de deux sceaux : celui d'Amédée II, comte de Genevois, dont il ne reste que l'attache, et celui de sa femme Agnès de Châlon, qui s'est conservé, mais en plusieurs morceaux. Enfin, le scribe, à l'intérieur de la lettre initiale, avait grossièrement dessiné une tête d'homme barbu.

Avec ce document, vieux de plus de six siècles, Mademoiselle Adélaïde Vuy a eu la délicate pensée de donner aux Archives départementales une lithographie représentant son père en 1848, par conséquent à peu près contemporaine de la fondation de l'Institut Genevois, qui a tant bénéficié du labeur de Jules Vuy.

R. AVEZOU.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Les Sources du Droit du Canton de Genève, tome II, de 1461 à 1550, publié par Emile Rivoire et Victor Van Berchem. Arau, H. R. Sauerlander et Cie, 1930, 1 vol. 599 p., gr. in-8°.

Il a été rendu compte dans cette *Revue* (1), à l'époque de sa parution, du premier tome des Sources du Droit du Canton de Genève, à laquelle MM. Rivoire et Van Berchem, dont l'activité d'érudits est réellement infatigable, donnent une suite aujourd'hui.

Les éditeurs continuent à suivre le plan chronologique, seul défendable. Il n'était pas possible d'envisager un groupement selon les différentes branches du droit, qui aurait eu l'inconvénient de retarder jusqu'à la fin de la publication des documents très anciens, appartenant à telle ou telle catégorie laissée en réserve.

La fin du XVe siècle, la première moitié du XVIe, sont faites d'années décisives dans l'histoire de Genève. Le commerce est en déclin, les Evêques et les Ducs de Savoie font souvent la vie assez dure aux habitants, les Suisses vendent chèrement leur alliance, la religion évangélique supplante le catholicisme et disperse ses ministres ; il n'est pas besoin de prolonger l'énumération pour établir que de tels événements ont profondément modifié les institutions et les lois ; d'où l'importance vraiment capitale de nombreux textes législatifs de cette période, textes qui sont fréquemment le reflet des fluctuations politiques genevoises.

Entre autres documents d'importance que le juriste ou l'historien seront heureux de trouver ainsi groupés dans cet épais volume, si impeccablement édité, il convient de mentionner : les franchises accordées en 1469 par l'évêque Jean-Louis de Savoie aux hommes des mandements de Jussy, Thiez (en Sallaz), et Peney, les Traités de combourgeoisie avec Berne et Fribourg de 1477, 1526, 1536, la Sentence Arbitrale dite Départ de Bâle de 1544 (texte en allemand avec résumé français), qui consacrait l'intrusion assez humiliante des Bernois dans les affaires genevoises, en paiement amer des services rendus, les Ordonnances ecclésiastiques de 1541 posant les assises de la nouvelle religion de Genève, celles de 1547 sur les églises de la campagne, etc...

Le Tome II, en raison de l'époque étudiée (Genève, bien avant 1535, se détachait insensiblement de la Savoie) contient moins de textes se rapportant aux affaires savoisiennes que le tome Ier. On retiendra surtout des documents concernant les foires : interdiction par Amédée IX de toute sortie de marchandises hors de ses états pendant les foires de Genève, 1465 ; mesures sévères édictées par le duc Philibert de Savoie contre les marchands, italiens ou savoyards, qui ont traversé ses états en dépit de ses ordonnances pour aller aux foires de Lyon avant d'avoir tenu celles de Genève, 1498 ; exemption de la traite foraine pour les marchands genevois en Dauphiné et en Savoie concédée en 1547 par Guillaume de Poitiers, lieutenant général du roi de France dans ces provinces, etc... Quelques extraits des Registres du Conseil éclairent les mauvais rapports de Genève avec le Duc de Savoie (refus d'envoyer des représentants aux Trois Etats à Chambéry, refus des clefs de la ville au duc, 1484), l'insécurité aux abords de Genève du côté de la Savoie (autorisation accordée aux habitants de la ville

(1) Cf. *Revue Savoisienne*, t. LXVIII, 1927, p. 109-10.

par Blanche, duchesse de Savoie, de saisir ceux de ses sujets qui les attaqueront, 1492), ou bien encore les relations commerciales entre Genève et Cruseilles, (représailles envisagées contre ceux de Cruseilles qui exigent des bourgeois de Genève le payement d'une leyde et d'un péage, 1492).

A l'occasion de la continuation d'une publication aussi utile que les sources du Droit du canton de Genève, il n'est pas superflu de rappeler que ses auteurs mènent parallèlement à cette tâche celle de l'édition des derniers registres latins du Conseil de Genève, arrêtée depuis trois ans à 1528, et dont le tome XI paraîtra sans doute avant la fin de cette année. Pour tant de persévérance, et pour tant de travail fourni en vue de l'établissement des notes accompagnant leurs textes, MM. E. Rivoire et V. Van Berchem ont droit à l'unanime reconnaissance de ceux qui continuent, malgré le temps, à Genève comme en France, à tenir en haute estime les disciplines de l'érudition.

R. Avezou.

L'Histoire des Routes de Savoie, par le marquis de Lannoy de Bissy.— In-8° de 65 pages, illustré de cartes et de plans, publié par la librairie Dardel à Chambéry.

La Savoie a eu l'heureuse fortune d'avoir jadis des princes qui ont toujours mis au premier rang de leurs préoccupations la construction et l'entretien des routes auxquelles ils attachaient une importance considérable. Ils ne faisaient en cela qu'imiter l'administration romaine qui dota notre petit pays avec la Gaule entière d'un réseau routier magnifique, telle la fameuse voie d'Agrippa l'une des plus importantes pour la Savoie. Au sujet des routes exécutées au XVIIIe siècle sous Victor-Amédée III, Joseph de Maistre ne dit-il pas : « Sous ce règne la Savoie a vu de véritables prodiges en ce genre... » ? Le 1er empire fit rectifier le col et la route du Mont-Cenis; quant aux grands travaux de la Restauration, ils sont trop près de nous pour que je les rappelle ici. Ce fut enfin à la politique ferroviaire de Charles-Albert que revient l'honneur de la conception d'un tunnel sous le Mont-Cenis.

Nouveau président de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, grand érudit de l'histoire de notre duché, cartographe distingué, le marquis de Bissy consacre son existence au culte de sa chère Savoie. Aussi ressent-il une personnelle fierté lorsqu'il peut apporter une preuve de plus aux raisons qui motivent l'orgueil du passé savoyard. Tel est bien le fond de son instructive et intéressante Histoire des Routes de Savoie, de ce réseau routier l'un des plus beaux de France.

L. Pfister.

Une princesse de Jadis : Marguerite d'Autriche, par Juliette Jacquemin, in-quarto de 202 pages, dédié à M. Georges Lecomte, de l'Académie Française et illustré de dessins de Marcel Wibault.

A la suite d'historiens et de savants, tel notre regretté président d'honneur Max Bruchet, la vie tragique de la fondatrice de l'église de Brou, devait tenter la plume toute sentimentale et l'inspiration lyrique d'une femme qui, à sa ressemblance, entra dans la vie tout endeuillée par la mort d'une mère, ravie à 19 ans. Bien des amertumes lui ont inspiré ces vers :

« ... j'ai compris, de tous mes sens
« vos malheurs, malgré leur grandesse,
« Idéale et belle princesse.

Poète, membre de la Société des Gens de Lettres, Mlle Jacquemin, que l'Académie Florimontane vient d'accueillir, a voué un culte de pieuse admiration à la bonne duchesse de Savoie. Aussi a-t-elle voulu lui consacrer un ouvrage dans

lequel, en plus de l'histoire, elle pourrait traduire tous les sentiments inspirés par son âme délicate, car ne fallait-il pas un cœur de femme pour comprendre réellement celui de l'infortunée Marguerite ? L'auteur n'aurait pu mieux réaliser ce dessein. « Une princesse de Jadis » est un livre d'une belle élégance, à la lecture instructive, charmante et qui passionne. La partie historique est pleine d'intérêt ; elle ramène le lecteur à l'époque mouvementée de l'avènement des temps modernes, après lui avoir fait suivre depuis Bruxelles toutes les étapes de la vie de la princesse. Quelle impression inoubliable lui avait laissé toute la région de Savoie, de Genève à Chambéry, par Hautecombe et le Bourget, contemplée à travers son immense amour pour son seigneur le beau Philibert ! Aussi Mlle Jacquemin, en s'y arrêtant, s'écrie-t-elle :

« Il n'est pas de plus beau pays
« Que leur adorable Savoie.
. . . . . .
« On se croirait au paradis...

Si une large place est réservée à Brou, l'auteur, par une délicate pensée, a tenu à associer à la royale fondation, Pont-d'Ain, dont elle retrace une originale description du splendide château où la fille de Maximilien passa des jours si heureux suivis d'un lendemain si cruel ; et Ambronay, lieu monacal où l'affection paternelle de l'abbé Louis de Gorrovod saura adoucir la douleur de la pieuse veuve.

Rappelant le grand rôle politique qu'elle joua en Europe, puis sa tendresse maternelle pour son neveu Charles-Quint, dont elle retira plus d'ingratitude que de reconnaissance, l'ouvrage met en relief son ardent désir d'une paix durable avec la France. Enfin Mlle Jacquemin insiste sur la décision que venait de prendre la princesse d'entrer chez les Annonciates de Bruges, qu'elle avait fondées, lorsqu'elle en fut empêchée par la mort survenue à Malines le 30 novembre 1530, alors qu'elle se rendait à Brou pour contempler son œuvre et à Pont-d'Ain pour baiser la châsse où reposait le cœur de son époux.

La place, à regret, nous fait défaut pour citer les nombreux rondels et sonnets composant la deuxième partie de l'ouvrage et complétant d'une façon toute lyrique les pages dédiées à l'histoire, aux joies et aux infortunes d'une souveraine dont la Savoie doit rester fière.

L'Eglise de Brou, volume élégant, de 52 pages, dans lequel Mlle Jacquemin décrit l'insigne basilique et ses merveilles artistiques... Il renferme des rondels savants et aussi des dessins remarquables de Marcel Wibault, qui contribuent à en faire un ouvrage où l'art, la poésie et l'érudition s'allient pour célébrer à l'envie cet incomparable joyau d'architecture que la France, après la Savoie, doit à l'amour, à la piété et à la munificence de la plus grande princesse de l'époque.

Louis PFISTER.

Variétés

La Savoie Scientifique

Nous lisons dans le compte-rendu des séances de la Société Géologique de France (nº 14, p. 178 à 181) sous la plume de M. M. Gignoux, l'éloge suivant de notre collègue M. Léon Moret, professeur à la Faculté des Sciences de Grenoble :

Aucune tâche ne pouvait m'être plus agréable que celle de justifier, auprès de tous nos collègues, le choix qu'a fait votre Commission en décernant le prix Viquesnel à M. Léon Moret.

Aux termes du règlement, ce Prix doit être attribué à l'auteur d'un ouvrage publié dans les Mémoires ou le Bulletin de notre Société : c'est donc avant tout le Mémoire intitulé « Contribution à l'étude des Spongiaires siliceux du Crétacé supérieur français » qui a valu à notre confrère la distinction que nous lui conférons aujourd'hui.

Mais les membres de votre Commission n'ont pas voulu seulement récompenser en M. Moret le meilleur connaisseur des Eponges fossiles que nous ayons en France, et même en Europe ; ils ont pensé aussi à ses autres travaux, aussi nombreux que variés, et qui font de lui un Géologue vraiment complet. C'est donc l'ensemble de ces œuvres que je vais avoir à évoquer ici : mais je dirai plus, et son excessive modestie me pardonnera si je me laisse aller à vous présenter, non seulement l'œuvre, mais même l'homme, le confrère, l'ami.

M. Moret est né à Annecy, à une date que je tairai, car il n'est ni assez jeune, ni assez vieux, pour que cette révélation lui soit indifférente. Et il est toujours resté passionnément savoyard ; il n'a jamais manqué une occasion d'affirmer que, pour lui, le plus beau paysage du monde est son lac d'Annecy, et spécialement le Roc de Chère et le Col des Contrebandiers, théâtres de ses premiers exploits. Il avait 22 ans lorsqu'il publia son premier travail sur la Géologie des environs d'Annecy : il s'agit donc d'une vocation précoce et dûment enracinée, car ce n'est pas sans beaucoup de traverses qu'elle put se réaliser. Nous le voyons d'abord étudiant en médecine, en même temps qu'en Sciences naturelles, à Lyon, ou Dépéret fut son Maître, après Marc Le Roux d'Annecy et Joseph Revil de Chambéry. Puis la grande guerre l'emporte, de la Lorraine au Mont Kemmel ; parti comme médecin auxiliaire attaché à un bataillon d'infanterie,

il n'abandonne ce poste périlleux qu'à la suite d'une grave intoxication par les gaz et non sans avoir rapporté deux citations à l'ordre de l'armée. D'ailleurs, de ses tranchées de 1re ligne en Argonne, il avait déjà envoyé à ses amis d'Annecy des fossiles et des observations géologiques, qui furent publiées, en 1917 et 1918, dans la *Revue Savoisienne*.

Puis, au moment où il allait définitivement s'installer comme médecin dans une petite ville du Jura savoisien, le poste, offert et accepté d'enthousiasme, d'assistant à l'Université de Strasbourg, vint lui permettre de s'adonner exclusivement à ses chères études géologiques.

Je travaillais à ce moment-là, œuvre bien chimérique, à mettre au point un cours de Paléontologie ; et, ayant revu d'abord les groupes inférieurs, j'avais été frappé du fait que depuis bien longtemps aucun paléontologiste français n'avait touché aux Spongiaires. A tout hasard, je signalai cette lacune à notre jeune confrère, avec un peu de remords de lui indiquer un sujet si difficile et d'abord aussi ingrat et un peu de surprise de le voir si plein de courage pour l'attaquer. Mais la fortune aide les audacieux ; plusieurs gisements nouveaux, découverts en territoire français, vinrent bientôt lui fournir des matériaux de tout premier ordre, aussi beaux que ceux, uniques jusqu'alors, du Hanovre. Et cela lui permit de renouveler complètement nos connaissances sur les Spongiaires crétacés. Depuis les beaux travaux, si synthétiques, du grand Zittel, ces connaissances étaient, on peut le dire, restées presque stationnaires : Schrammen, le spécialiste des gisements du Hanovre, s'intéressait surtout aux créations de genres et d'espèces nouvelles. Léon Moret prit le sujet en biologiste ; et je vois encore l'étonnement de notre collègue de Strasbourg, le professeur Topsent, le meilleur connaisseur au monde des Eponges vivantes, quand Moret lui révélait, dans le squelette des Spongiaires crétacés, des agencements structuraux qui avaient passé inaperçus dans les formes actuelles.

Une éponge devint pour lui un organisme vivant, avec son architecture de tissus spécialisés, et non plus seulement comme dans trop de travaux antérieurs, un pêle-mêle de spicules aux formes étranges, mine de faciles et fastidieuses descriptions d'espèces nouvelles. Et nous pouvons rendre à notre lauréat cette justice que, ayant à sa disposition des matériaux uniques au monde, il a été le plus économe possible de nouvelles dénominations. Par delà les noms, il s'est attaqué à l'organisation même de ces êtres si curieux ; il a joui en artiste de l'élégance infiniment variée de leurs tissus spéculaires ; sa plume de dessinateur nous a retracé leurs délicates dentelles avec une vérité et un relief saisissants ; et j'engage les amateurs de belles figura-

tions à revoir les magnifiques microphotographies stéréoscopiques qui illustrent la thèse de notre lauréat.

Au total, cette « Contribution », puisque tel est le titre modeste, choisi par M. Moret, est de beaucoup le travail le plus important qui depuis Zittel, ait été consacré aux Spongiaires ; et il restera toujours indispensable à tous ceux qui s'occuperont d'Eponges vivantes ou fossiles.

Depuis, notre confrère a eu déjà l'occasion de tirer parti de ces connaissances si spéciales : il a publié un Mémoire relatif aux Spongiaires miocènes de l'Algérie, une Note sur des Eponges de Catalogne et une très belle monographie des Spongiaires calloviens de La Voulte.

Mais ce faisant, Léon Moret n'oubliait pas qu'il était géologue alpin ; d'autres ne l'oubliaient point non plus ; et W. Kilian, à la première occasion, l'appelait à travailler à ses côtés, à Grenoble. Depuis, l'œuvre alpine de notre confrère n'a cessé de s'amplifier.

Comme de juste, la Savoie y tient la première place, non seulement par de nombreuses publications sur les chaînes subalpines autour d'Annecy, mais aussi par l'étude, plus difficile, des massifs préalpins des Annes et de Sulens. La tectonique détaillée de ces massifs, déjà évoquée par Emile Haug et Maurice Lugeon, a été définitivement précisée par lui ; en même temps, les terrains tertiaires, en particulier, lui fournissaient maintes nouveautés stratigraphiques : nouveaux gisements de Lutétien lacustre et marin, de calcaires à Alvéolines, présence d'Orthophragmines dans les grès de Taveyannaz, dont l'âge éocène devient ainsi bien démontré. Ces faits nouveaux n'ont pas qu'un intérêt local : ils viennent perfectionner les grandes synthèses paléogéographiques de Jean Boussac et éclairent des points importants de l'histoire de la grande chaîne.

J'ajoute que, déjà en 1920, M. Moret avait guidé les excursions de la Société dans les environs d'Annecy ; et l'été dernier, durant 4 jours, c'est à lui que la Société avait confié la tâche de montrer la Haute-Savoie à ses invités étrangers ; à cette occasion, M. Moret a eu le plaisir de voir que plusieurs de nos collègues suisses, éminents spécialistes des « Médianes » et des « Bordières », se montraient entièrement d'accord avec lui sur les homologies de détail entre nos lambeaux préalpins et les nappes correspondantes de la Suisse.

En sa qualité d'aquarelliste, M. Moret ne pouvait se dispenser de nous donner de sa Savoie une image colorée ; il l'a traduite avec le plus grand bonheur dans une belle carte géologique au 1/200.000, qui embrasse toute la chaîne entre Pelvoux et Léman. Enfin, cette œuvre savoyarde sera bientôt couronnée par la très prochaine publication de la Feuille Annecy au 1/80.000, qu'il a révisée en grande partie et entièrement coordonnée.

A côté, une œuvre briançonnaise commence. La sagacité avec

laquelle notre confrère sait déchiffrer la structure miscroscopique des roches sédimentaires lui a permis d'apporter, dans notre Bulletin, de nouvelles précisions à cette stratigraphie briançonnaise si discutée : ses idées sur les rapports des « marbres en plaquettes » et du Jurassique supérieur de la haute Durance ont été mises à profit par tous les géologues alpins. Et nous pouvons prévoir que l'azur briançonnais va maintenant le disputer aux brumes savoyardes.

Munier-Chalmas, premier titulaire du Prix Viquesnel, eut certainement applaudi à la désignation, pour lui succéder dans cet honneur, d'un spongiologiste, lui qui se plaisait surtout dans les sentiers les plus écartés de la Paléontologie. Mais quant à Viquesnel lui-même, ce fut un grand voyageur ; et comme s'il eût pressenti que Viquesnel le couronnerait un jour, M. Moret a tenu, lui aussi, à mettre un peu d'exotisme dans sa carrière scientifique.

Il a accepté avec entrain l'offre qui lui fut faite de collaborer à l'œuvre magnifique que poursuit notre Service géologique du Maroc. En trois campagnes, il a levé plusieurs feuilles du Haut-Atlas, y précisant l'échelle stratigraphique, jusqu'ici mal connue. En tectonicien averti, et justement parce qu'il connaît bien les Alpes, il n'a point été tenté de modeler la tectonique atlasique sur celle de la chaîne alpine ; les larges plis de couverture qui accidentent la bordure du grand massif marocain sont dessinés par lui avec autant de maîtrise que les souples et capricieux enchevêtrements des écailles préalpines.

Je n'ai rappelé ici, Messieurs, que les principales directions dans lesquelles M. Moret a fait porter ses travaux ; mais des talents si divers et de si heureux dons justifient amplement l'unanimité avec laquelle notre Société a voulu lui apporter aujourd'hui une récompense et un encouragement.

La Savoie littéraire

Mlle Claire Engel, agrégée des lettres, a soutenu le 31 janvier dernier, en Sorbonne, les deux thèses suivantes pour le Doctorat ès Lettres :

La littérature alpestre en France et en Angleterre aux XVIIIe *et* XIXe *siècles* (thèse principale) ;

Byron et Shelley en Suisse et en Savoie (thèse complémentaire).

Mlle Claire-Eliane Engel avait publié l'année dernière dans le volume de M. Charles Vallot, *Tableau littéraire du Mont-Blanc*, les chapitres concernant les voyages des littérateurs anglais dans la vallée de Chamonix et leurs écrits sur la montagne ; on y trouve les éléments des deux thèses que vient de soutenir avec succès l'auteur.

— A la Société des Beaux-Arts d'Annecy, M. Robert Avezou a fait le 9 février, une causerie sur *les Touristes du siècle dernier au pays du Mont-Blanc.*

L'histoire de Savoie.

A la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, les communications suivantes relatives à l'histoire savoisienne ont été faites cet hiver :

Le 22 janvier, *Les derniers Bénédictins de Talloires*, par M. Robert Avezou ; le 26 février, *Les confins du prieuré de Chamonix à la fin du* XIe *siècle*, par M. Léon Félisaz (communication présentée par M. Louis Blondel.)

Aux cours d'Histoire du Dauphiné organisés à la Faculté des Lettres de Grenoble par la Ville de Grenoble, M. Robert Avezou a parlé, le 17 mars, des *Relations des premiers comtes de Savoie avec le Dauphiné, aux* XIe et XIIe *siècles.*

Chronique des Archives départementales

Dépôts de minutes notariales. — Ces trois dernières années, plusieurs notaires du département ont bien voulu, conformément à la loi du 14 mars 1928, faire aux Archives départementales le dépôt de leurs minutaires anciens. A Annecy, Mes Brunet et Cattin ont déposé environ quatre cents volumes de minutes s'échelonnant de 1661 à 1819 ; à Bonneville, Mes Blanc et Reydet ont fait le dépôt de plus de deux cents minutaires dont certains remontent aux dernières années du XVIe siècle, (Gaillard, de Cluses, par exemple). Me Freyre, de La Roche, a déposé une quarantaine de volumes, dont plusieurs du XVIIe siècle, Me Chevallier, de Reignier, a déposé un petit lot de minutaires du siècle suivant. Plusieurs notaires chablaisiens ont également déposé leurs collections de minutes anciennes aux Archives (Mes Albert, Bontron et Bozon-Verduraz, de Thonon, Me Bonnet, d'Evian) ; leur dépôt global atteint cinq cents volumes. Les plus récents dépôts effectués sont ceux de Me Pissard, notaire à Saint-Julien, et de Me Lachat, notaire à Reignier.

Nous remercions sincèrement les déposants du service qu'ils ont rendu aux travailleurs en permettant la centralisation aux archives du chef-lieu de leurs minutes anciennes, dont l'intérêt pour l'étude de l'histoire du droit et des mœurs n'est plus à souligner. Il importe de noter aussi que tous ces minutaires sont seulement *déposés* aux Archives et que les notaires en conservent toujours la propriété.

R. A.

ACADEMIE CHABLAISIENNE

Thonon-les-Bains (Haute-Savoie)

PROGRAMME DU CONCOURS

pour le prix triennal de la Fondation R. Bartholoni

Article premier. — Le prix de cinq cents francs, de la Fondation R. Bartholoni, sera décerné en 1931, à l'auteur de la meilleure *Etude sur les Sciences et les Arts*, de toute nature, se rapportant à la Savoie.

Art. 2. — Les ouvrages imprimés seront admis pourvu que leur publication soit postérieure au 1er janvier 1928. Les auteurs ne seront pas tenus de garder l'anonymat. Les ouvrages couronnés dans d'autres concours, ou qui auront été soumis au jugement d'une autre société savante, ne seront pas admis à concourir.

Art. 3. — Les ouvrages présentés devront être écrits en français et adressés au Secrétaire de l'Académie Chablaisienne, avant le 31 décembre 1931. Les ouvrages imprimés seront envoyés en double exemplaire. Ceux dont les auteurs voudraient garder l'anonymat devront porter une épigraphe qui sera répétée sur un billet cacheté contenant le nom et l'adresse de l'auteur. Les ouvrages manuscrits devront être préalablement mis au net.

Art. 4. — Les étrangers aux deux départements de la Savoie seront admis à concourir.

Art. 5. — Les ouvrages imprimés ou manuscrits présentés au concours restent acquis à l'Académie.

Le prix sera proclamé dans la séance de février 1932, et remis à son lauréat par les soins de l'Académie Chablaisienne.

ACADÉMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Séance du 1er avril 1931

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS AUSSEDAT, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures (1).

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté après lecture.

Le Président félicite M. Jules Serand, qui vient d'être nommé officier de l'Instruction Publique. Il donne ensuite connaissance du programme de l'excursion organisée le dimanche 19 avril aux environs d'Annecy par la Section d'Annecy du Club Alpin Français, et qui comportera la visite du château de Montrottier.

M. R. Domenjoud présente un petit volume édité à Amsterdam en 1699 : *Les Deux Sœurs Rivales*, Histoire galante, par M. D... Ces deux sœurs ne sont autres que les demoiselles Loison, « Doguine et Tontine », dont les portraits, attribués à Largillière, ont été longtemps conservés à Sevrier, dans l'ancien Prieuré (2).

M. Le Roux donne lecture d'une remarquable étude de M. R. Blais, Garde Général des Eaux et Forêts à Annecy, sur le récent éboulement du Châtelard en Bauges. Ce travail est inséré dans le présent numéro de la *Revue*. (3)

La séance est levée à 18 heures.

---

(1) Etaient présents : Mlles Monnet et Mugnier, MM. Allart, L. Aussedat, Avezou, Davignon, Domenjoud, Flamary, Fontaine, Gaillard, Lafitte, Le Roux, Marteaux, J. d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, Ribatto, Roze, F. Serand, J. Serand.

Excusé : M. Falletti.

(2) Cf. *Revue Savoisienne*, 1er Semestre 1930, l'article de R. Domenjoud : En marge de Regnard, Doguine et Tontine, p. 98-101.

(3) Cf. p. 116-122.

Séance du 6 mai 1931

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS AUSSEDAT, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures (1).

Après lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance, le Président salue la mémoire de M. Philibert d'Orlyé, ancien notaire à Annecy, ancien maire de Seynod et de Menthon-Saint-Bernard, Officier de la Légion d'honneur, décédé le mois dernier à Annecy à l'âge de 85 ans. Il présente à M. Jean d'Orlyé, son fils, l'expression des condoléances émues des membres de l'Académie Florimontane.

Il adresse également les condoléances de la Société à MM. Genevois, pour la perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Mme Genevois, leur épouse et mère.

M. l'abbé Coutin donne lecture de trois lettres des Syndics d'Annecy concernant les déprédations des troupes françaises à Annecy, en Bornes, à Lovagny. Elles sont datées des 5, 8 et 18 mai 1713 et signées Dunand et Nouvellet. Elles font allusion aux emprisonnements nombreux des Syndics qui ne pouvaient payer les exactions trop lourdes pour le peuple de Savoie.

Le Président, en remerciant M. Coutin, le félicite d'avoir obtenu le prix Buttard (2.000 fr.), de l'Académie de Savoie, pour son histoire d'Alby-sur-Chéran.

M. Serand dépose, pour la bibliothèque, l'ouvrage suivant : Ch. Diano, *La race bovine de Tarentaise*. Don de l'auteur.

M. Roze fait une spirituelle causerie sur une brochure parue en 1789 et intitulée : « Lettre à un ami retiré à la campagne », sur le projet de l'établissement d'un théâtre dans la ville d'Annecy, chez Durand, éditeur du Roi. L'auteur, avec esprit, y demande la fondation d'un théâtre. Il n'y voit que des avantages et ne considère pas comme sérieux les reproches d'immoralité et de corruption faits par les adversaires du théâtre. La brochure est fort amusante et donne une idée eu-

(1) Etaient présents : MM. André, L. Aussedat, Bouchet, Abbé Coutin, Davignon, Domenjoud, Falletti, Flamary, Fontaine, Abbé Fromaget, Gardet, chanoine Gavard, Le Roux, Marteaux, J. d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, Roze, F. Serand, J. Serand.

Excusés : Mlle Monnet, MM. Avezou, Cte Monnet, F.-M. Ritz.

rieuse des esprits d'Annecy à cette époque. Finalement, la construction du théâtre fut repoussée par les conseillers municipaux.

M. Le Roux donne lecture d'un vœu rédigé par notre président d'honneur, l'érudit philologue J. Désormaux, sur la demande de MM. Fabius Henrion et Baud, tendant à ce que les œuvres littéraires de saint François de Sales figurent parmi celles des écrivains inscrits au programme du baccalauréat, de la licence ès-lettres et des agrégations de grammaire et des lettres.

Ces œuvres, sous forme d'anthologie franciscaine formeraient une transition naturelle entre le 16e et le 17e siècle. Elles auraient une haute portée éducative ; entre toutes, elles contribueraient non seulement à développer l'intelligence du jeune étudiant, mais encore à élever son âme.

L'Académie Florimontane approuve à l'unanimité cette proposition qui est sur-le-champ contresignée par les Président et Secrétaire de l'Académie Salésienne présents à la séance.

A l'occasion de l'enlèvement des arbres et de la découverte d'ossements humains dans le sol de la place Notre-Dame, M. J. Serand fait circuler un plan de l'ancienne église, telle qu'elle était avant la Révolution. Par ce dessin, on se rend compte que la place actuelle était en grande partie occupée par le sanctuaire et le chœur de Notre-Dame de Liesse, démolis en 1793. On remarque qu'entre les contreforts étaient installées des boutiques et entre autres la maison d'un notaire.

M. L. Pfister donne lecture d'une analyse bibliographique de l'*Histoire d'Ugine* que le P. Léon Buffet, missionnaire de Saint-François de Sales vient de publier dans les Mémoires de l'Académie Salésienne. Cette œuvre, très importante pour l'histoire de Savoie, d'ailleurs publiée à part, renferme une foule de détails pleins d'intérêt sur le folklore et la vie locale. L'auteur l'a réalisée en érudit, en fin lettré, en charmant conteur et en délicieux poète.

Il est décidé qu'à l'avenir les séances de l'Académie Florimontane auront lieu le *premier mardi* de chaque mois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

Séance du 2 juin 1931

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS AUSSEDAT, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures (1).

Après lecture du procès-verbal, le Président adresse les félicitations de l'Académie à notre confrère le Dr Moret, professeur à la Faculté des Sciences de Grenoble, qui vient d'obtenir le prix Caffe (1.000 fr.) de l'Académie de Savoie, pour sa carte géologique de la Savoie.

M. Avezou présente, de la part de M. J. Serand qui les lui a communiqués pour examen, deux beaux manuscrits de la fin du XIVe siècle et du début du XVe, conservés dans la bibliothèque de Montrottier. Il s'agit d'un Livre d'Heures, présentant un certain nombre de lettres initiales richement ornées, et d'un Sermonnaire, d'une décoration beaucoup plus sobre.

Le Même fait circuler un *Journal descriptif et croquis de vues pittoresques d'un voyage en Savoie en* 1837, texte et dessins lithographiés, par l'architecte Balthard, qui a construit vers cette même époque le Palais de Justice de Lyon.

M. l'Abbé Coutin donne lecture de trois lettres de Mgr de Rossillon de Bernex, Evêque de Genève, à Victor-Amédée II, duc de Savoie, écrites lors de la rupture entre la France et la Savoie pendant la guerre de la succession d'Espagne, et une fois les hostilités ouvertes entre les deux pays. Ces intéressants documents sont conservés dans la série G (Clergé Séculier) des Archives départementales.

M. Pfister analyse un ouvrage « *La Haine du Pasteur Aymard* », offert par son auteur, notre confrère M. Capt de la Falconnière, de Genève. Il s'agit d'un roman publié dans les nouvelles éditions « Argo », de Paris, et dont les héros se meuvent parmi les paysages de Savoie : Evian, Sallanches, Megève... D'une haute portée morale, l'ouvrage montre com-

(1) Etaient présents : Mlle Monnet, MM. L. Aussedat, Avezou, Abbé Coutin, Davignon, Falletti, Favre-Félix, Flamary, Fontaine, Gaillard, Gardet, chanoine Gavard, Le Roux, Lévitte, Marteaux, J. d'Orlyé, L. Pfister, Ribatto, F.-M. Ritz, F. Serand, J. Serand.

Excusés : MM. Gayet, H. Pfister.

bien la pratique des préceptes évangéliques peut aider à vaincre la haine la plus implacable.

M. J. Serand communique une curieuse broderie, en soie, d'époque Louis XIII, représentant le Saint-Suaire.

Cette pièce intéressante est donnée à l'Académie Florimontane pour être conservée dans ses collections du château de Montrottier, où l'on peut déjà voir une ancienne gravure sur étoffe du Saint-Suaire de Besançon, exécutée en 1669 par le graveur franc-comtois Pierre de Loisy. Remerciements à la donatrice, Mme Raymond-Guichet.

M. L. Aussedat présente un manuscrit persan conservé à Montrottier. C'est un recueil de poèmes à la louange du sultan Soliman datant de la première moitié du XVIIe siècle.

Après fixation au dimanche 28 juin de la promenade annuelle de l'Académie Florimontane, avec le même itinéraire que celui prévu l'an dernier (l'excursion n'ayant pas eu lieu), la séance est levée à 18 heures.

Les dernières années du Monastère bénédictin de Talloires

(1766-1793)

En 1766, quand dom Florentin de Vieux devint abbé claustral de Talloires, l'avenir de cette abbaye royale apparaissait déjà gravement compromis.

Des religieux divisés en deux camps : d'un côté, ceux qui, zélés dans la pratique de la règle et purs de mœurs, commençaient à devenir vieux et perclus, de l'autre, de jeunes turbulents, intrigants jusqu'au machiavélisme, désireux de secouer toute entrave, aspirant à une sécularisation qui leur permettrait d'aller où ils voudraient vivre selon leur goût avec un revenu assuré ; des querelles incessantes avec le clergé séculier, une mauvaise réputation en cour de Turin, une oisiveté incorrigible, malgré la possession d'une bibliothèque et d'archives incomparables, autant de signes graves de déclin, que les nombreux ennemis du monastère allaient exploiter intelligemment dans le dernier tiers du siècle.

En quelques pages élégantes, surtout destinées au grand public, un savant trop tôt disparu, Gabriel Pérouse, racontait récemment (1) encore les dernières années de cette communauté, s'anémiant et s'émiettant peu à peu. La place restreinte dont il disposait l'avait forcé à laisser de côté bien des épisodes curieux et significatifs, comme certains portraits de moines très évocateurs d'une époque de décadence.

A l'aide de quelques correspondances (originaux ou minutes), échappées heureusement à la destruction révolutionnaire, de rapports d'hommes de loi sur l'Abbaye et ses religieux, et d'éléments épars fournis par des procédures, des pièces comptables et des procès-verbaux d'enquêteurs, il est possible de fixer les traits principaux de cette agonie d'un monastère dont les origines remontaient à la fin du XIe siècle.

Dom Florentin de Vieux, le dernier abbé claustral (nous ne parlerons pas ici des abbés commendataires), ne méritait pour sa part aucun des reproches sans cesse formulés contre les religieux de Talloires. Issu d'une vieille famille du Faucigny, de mœurs exemplaires, animé du désir de relever le ni-

(1) Pérouse (Gabriel). *L'Abbaye de Talloires*, Chambéry, Dardel, 1923.

veau moral et intellectuel de ses moines, honoré de la confiance des habitants de Talloires qui le recherchaient pour les confessions, l'Abbé de Vieux a gouverné Talloires pendant une période qui n'est qu'une longue suite de troubles, de déceptions, de tracas, prenant dans son esprit souvent chagrin l'aspect d'une persécution cruelle et tenace. Soucieux malgré tout d'entretenir la réputation d'une maison génératrice de tant d'ennuis, il la représentait avantageusement auprès de ses confrères bénédictins français et italiens les plus éminents ; nous verrons qu'il comptait parmi ses amis fidèles des membres de l'Ordre de la valeur d'un Dom Clément.

Charles-Emmanuel III approuva l'accession de Dom de Vieux au gouvernement de Talloires ; il promettait de suivre avec sympathie les efforts du nouvel abbé tendant à faire rentrer ses religieux dans un état solide d'observance. Mais, à Turin, beaucoup de gens se rendaient compte des difficultés qui le guettaient ; l'Abbé Mellarède, entre autres, qui avait été commendataire de Talloires, lui écrivait (1) sèchement :

« ... Je voudrais pouvoir contribuer à votre satisfaction et à votre tranquillité ; je sens combien elle doit être difficile à obtenir dans le poste que vous occupez où tant d'obstacles se rencontrent au bien que vous désireriez de faire. Vous êtes cependant bien assuré que l'on vous tiendra, et dans ce monde et dans l'autre, bon compte des louables intentions, cependant sans négliger aucun des moyens....

Et un autre correspondant faisait allusion à ses soins et peines « sauvant un vaisseau qui allait faire naufrage ». Ce n'était pas très encourageant.

En effet l'abbé de Vieux n'est pas en fonctions depuis 5 ans que le bruit court avec insistance à Annecy de la sécularisation prochaine de l'abbaye de Talloires (1771). On dit que des séculiers annéciens « antimoines » ont ourdi une trame pour amener le roi à la suppression. Au premier rang de ces « antimoines » se classait Mgr Biord qui, d'après certains, aurait rapporté de son séjour à Paris ses préjugés féroces contre les réguliers. Toujours est-il que la majorité des religieux de Talloires avait fait parvenir à Turin un mémoire tendant à démontrer la convenance de les séculariser. Dom

(1) Lettre du 29 décembre 1766, Turin. Arch. dép. de la Haute-Savoie, 5 H. 12.

de Vieux, parti pour la capitale, s'évertuait de son mieux à écarter l'orage ; il comprenait la gravité du danger :

« ... Que Votre Excellence, (1) écrivait-il au Premier Président du Sénat, aye compassion d'un Monastère qui est, qui a été, l'asile de très honnêtes gens, et que des personnes qui ne pensent qu'à la destruction de tout ce qui sent le régulier, voudraient écraser... »

Le désir de la sécularisation venait, chez les moines discoles de Talloires, du désagrément que leur causait l'obligation de vivre à l'abbaye même ; c'était un désagrément récent, car le temps n'était pas loin où l'abbaye possédait huit prieurés forains abritant de un à quatre religieux, vivant là dans la plus parfaite tranquillité, à l'abri de toutes difficultés avec les supérieurs, généralement bien vus des habitants à cause de leurs aumônes journalières, et des prêts en argent et en grains qu'ils consentaient en cas de besoin ; pour cela on leur pardonnait parfois des écarts de conduite, et qui sait si on ne s'amusait pas en secret de les voir presque toujours mal avec les curés ou vicaires des paroisses ? Donc Charles-Emmanuel III avait obligé tous les religieux de Talloires à se retirer dans leur maison claustrale pour y observer la règle, et, sur les huit prieurés forains, en avait supprimé sept.

C'était : Rumilly, qui comptait quatre religieux ; Chindrieux en Chautagne, Sillingy et Saint-Jorioz, deux ; Saint-Ruph dans les montagnes de Faverges ; Viuz-la-Chiésaz et Thyez en Faucigny, un seul.

On avait laissé subsister le prieuré de Saint-Germain sur Talloires où reposaient les reliques du célèbre ermite, attirant là un grand nombre de pèlerins, et il fallait un religieux à demeure pour confesser et donner la communion.

La suppression des prieurés avait porté un rude coup à l'abbaye de Talloires ; elle avait arrêté en grande partie le recrutement parce que les jeunes gens de bonne famille et sans grande vocation qui postulaient pour entrer dans la maison étaient surtout attirés par l'espoir d'occuper un jour un de ces prieurés-sinécures ; elle ne mécontentait pas seulement le parti jeune-moine, dont les calculs de vie grasse et indépendante étaient déjoués, elle indignait aussi les supé-

(1) Lettre du 6 novembre 1769, Talloires. Arch. dép. de la Haute-Savoie, 5 H. 11.

rieurs qui, dans leur hostilité à l'égard des séculiers, retournaient avec fantaisie la situation, accusant les prêtres, successeurs des religieux, d'être avides et d'avoir la dent longue, au préjudice des moines, dont les ressources allaient en diminuant. L'abbé de Lannoy, qui fut abbé claustral de Talloires entre deux gouvernements de Dom de Vieux, exprimait en 1776 son indignation dans des phrases emphatiques comme celles-ci : (1)

« ... l'avidité des biens fugitifs de cette vie a fait sentir son aiguillon aux Oints du Seigneur, qui se sont picqué d'émulation pour faire une abondante moisson dans l'héritage qui, depuis plusieurs siècles, a été assigné aux enfants de St-Benoit.... . . . . .les curés .... supposent n'avoir pas suffisamment, et demandent sans crainte de blesser leur conscience des augmentations de portions congrues, tandis qu'il n'y en a aucun qui ne fasse des épargnes considérables, dont toujours une partie sert à engraisser les riches bourses cléricales, qui contiennent depuis peu d'années des sommes exorbitantes, qui ruineraient tout le pays, si ceux qui les ont pris à intérêts, étaient obligés à rembourser les riches capitaux ..... voilà que les bouches sacrées qui prêchent le mépris des richesses prouvent la faim de l'or, autant que l'artisan et le marchand, et il faut que les jeunes de nous, Relligieux aussi Ministres du Dieu vivant, servent à l'assouvir..... »

La sécularisation souhaitée par une partie du personnel monastique de Talloires ne devait pas encore intervenir en cette fin de règne de Charles-Emmanuel III où la question fut posée pour la première fois. Elle aurait eu au moins comme résultat d'empêcher l'abbaye de végéter ensuite une vingtaine d'années dans le trouble et l'incertitude du lendemain.

Il y eut, après l'alerte de 1771, des tentatives de redressement : notamment, une visite extraordinaire de l'abbaye, l'année d'après, faite par l'abbé Toesca, abbé des Bénédictins d'Asti ; ces visites, par des Membres de l'Ordre, étaient rares, et cette rareté permettait au Pape de nommer des Visiteurs séculiers, naturellement hostiles ; dans les congrégations de Saint-Maur et de Saint-Vannes, en France, les visites, par le Visiteur Provincial, étaient annuelles.

Il y eut aussi une réaction locale : ainsi, sous la menace de sécularisation, on s'était ému dans la région ; on faisait

(1) Lettre du 31 janvier 1776 (minute). Arch. dép. de la Haute-Savoie, 5 H. 11.

valoir le triste contre-coup qu'éprouveraient les habitants de Talloires et des environs de la suppression du monastère ; ce seraient 20.000 livres de ressources annuelles qui disparaîtraient avec les religieux, et tout le revenu de la maison, mis en commanderie, passerait de Savoie en Piémont. Mais la menace contre l'abbaye demeurait entière ; on parlait toujours de reprendre la construction de la nouvelle église de Talloires, projet abandonné du moment qu'on entrevoyait la possibilité d'utiliser celle de l'Abbaye, si les moines partaient ; la construction de cette église, qui s'édifierait dans le bourg même de Talloires, à quelque distance de l'abbaye, était le vœu le plus cher des ennemis des moines. Ils y voyaient un moyen de diminuer l'influence des religieux, en détournant les paroissiens de leurs offices, de priver les moines de leur droit prétendu de curé primitif, et aussi de faire cesser toutes les discussions entre le curé de Talloires et les Bénédictins. Mais ceci en dernier lieu seulement, car on pouvait tirer parti de ce conflit entre les deux autorités qui, dans un petit village, déchaînait naturellement les passions.

La lutte n'était pas nouvelle ; elle revêtait chaque année un aspect plus pénible, à la fois grotesque et mesquin. Le scandale éclatait souvent à l'occasion d'une procession, comme, ce 11 juillet 1769 (1) où, au cœur du bourg de Talloires, l'abbé claustral se saisit de la croix que portait un clerc et se la disputa hargneusement avec Révérend Vuagnat, curé de la paroisse ; une fois cette procession édifiante rentrée à l'église, le public des paysans interloqués voyait le curé et son vicaire en venir aux mains avec le Doyen de la Communauté, Dom d'Arcollière, âgé de plus de 80 ans !

Tous les motifs étaient bons pour manifester une haine aussi tenace ; sept ans après, le recteur Dussollier, successeur de Révérend Vuagnat, victime, selon les propres termes (2) de l'abbé de Lannoy, « de sa grande demangeaison à troubler la sainte paix », s'emparait, en pleine pompe funèbre de M. de Quoex, de l'épée du mort posée sur la bière, ceci pendant que les religieux en habits sacerdotaux chantaient la messe d'enterrement ; le lendemain, le Sacristain, député par ses confrères, ne pouvait obtenir la restitution de l'épée.

(1) L'incident est raconté dans une lettre de l'Abbé de Vieux au Premier Président du Sénat, Talloires, 6 novembre 1769 (minute) Arch. dép. de la Haute-Savoie, 5 H. 11.

(2) Lettre du 30 nov. 1776 (minute) Arch. dép. de la Hte-Savoie, 5. H. 11.

A Thônes, où les religieux venaient de Talloires tous les ans, célébrer l'office le jour de la Saint-Maurice, c'était mieux encore, et il y eut, en 1779, une altercation (1) en règle dans l'église même, avec échange d'injures devant les fidèles, le curé-plébain interpellant avec fureur « ces gens de rien qui se donnaient des airs de venir officier chez lui », et les religieux, pour ne pas être en reste, le traitant avec dédain de fils de paysan. C'était comme curés primitifs de la paroisse de Thônes que les religieux nommaient le Plébain leur vicaire perpétuel et observaient, depuis un temps immémorial, la coutume de venir officier dans l'église paroissiale pour la Saint-Maurice, à commencer dès les premières Vêpres de la veille. Le Plébain était tenu de leur fournir l'encens, le luminaire, et les ornements accessoires ; quand cette servitude l'agaçait, il se permettait de petites vengeances, interdisant par exemple en 1778 au marguillier de parer l'autel du Luminaire, et se réjouissant de voir les religieux chanter vêpres à la lueur de quatre minuscules chandelles. L'esclandre de l'année suivante fit du bruit à Annecy, à Chambéry, et jusqu'à Turin ; chacune des parties donna sa version de la scène, et le Sénat, pour rétablir la vérité, dut commettre un enquêteur sur place,

Désordres à l'intérieur de l'abbaye, à l'état presque permanent, difficultés à tout propos au dehors pour la défense de ses droits, c'est malheureusement toute l'histoire de Talloires, pendant ce dernier quart du XVIIIe siècle ; il fallait cependant, pour mettre le feu aux poudres, la présence au milieu des *discoles* dont la révolte ne savait pas s'organiser, d'une forte tête capable de les dominer, et ne craignant pas de donner le plus dangereux exemple en bafouant ouvertement ses supérieurs. Cette forte tête, ce sera Dom Anselme Caffe, élu en 1778 sous-prieur de Talloires. A partir de ce moment-là, l'intrigue et la calomnie ne cesseront pas un instant leurs ravages dans l'intérieur de la communauté, et quelques années d'un pareil régime hâteront l'inévitable décision du gouvernement de Turin.

De qui se composait, aux alentours de 1780, l'effectif de cette étrange communauté, où il n'y avait pas de milieu entre des jeunes gens assoiffés de discorde et des vieillards souvent invalides, susceptibles et tâtillons ? Pour brosser quelques

(1) Sur cette affaire, voir aux Arch. dép. le dossier 5 H. 17.

portraits parmi les treize religieux que comptait alors Talloires, les rapports (1) de l'avocat Richard, d'Annecy, et les notes précises qu'ils contiennent, sont d'une grande utilité.

Sur Dom de Vieux et Dom de Lannoy, qui alternent depuis une quinzaine d'années dans les fonctions d'abbé claustral, l'opinion des gens réfléchis concorde ; ces deux septuagénaires ont toujours été de mœurs exemplaires ; rigide observateur de la règle, Dom de Lannoy voudrait voir tous ses moines animés du même zèle ; souvent, à l'occasion de ces désordres navrants qui troublent l'abbaye, il les harangue avec feu, espère un moment les convaincre, et retombe vite dans son découragement, estimant moins pénible de lutter contre les puissances infernales que contre ces religieux aux mauvaises mœurs qui, « pour se donner à une opiniâtre oisiveté, ont perdu, par un juste jugement de Dieu, la grâce de leur vocation (2).

Dom Maur de Lannoy, cependant, que la fidélité aux principes d'ordre toujours battus en brèche aurait dû constamment rapprocher de Dom Florentin de Vieux, aura la faiblesse, quelques années plus tard, de se laisser opposer à son respectable confrère ; les deux vieillards seront en lutte ouverte pour les fonctions d'abbé, et Dom Caffe, le grand perturbateur, qui avait si souvent invectivé l'abbé de Lannoy, vantera tout d'un coup ses éminentes qualités, son profond savoir, sa vaste érudition, pour l'opposer à l'abbé de Vieux, faible, stupide, accusé « de s'engraisser aux dépens du Patrimoine du Crucifix ».

Malgré tout, on désignait sous le nom de Parti des Abbés celui des moines respectueux de la règle ; il comprenait trois religieux valétudinaires, à peu près incapables de remplir leur charge, Dom d'Arcollières, Dom Constantin et Dom de Gavend ; anciens prieurs forains, on ne leur avait jamais rien reproché tant qu'ils étaient indépendants ; seul Dom de Gavend conservait la réputation d'être revenu d'Italie avec le goût des femmes ; Dom Carron, plus jeune, qui avait été prieur de Saint-Germain et procureur de l'abbaye, régulier dans sa conduite, estimé pour l'aisance de ses manières et son attitude loyale en affaires ; Dom Rubellin, son successeur à la cure, dans la force de l'âge, brave et honnête homme ;

(1) Rapport sur les religieux de Talloires, conservé aux Arch. dép. de la Haute-Savoie, 5 H. 4.

(2) Lettre du 6 novembre 1776 (minute). Arch. dép. de la Haute-Savoie, 5 H. 11.

Dom Dufour, plus jeune, sérieux au fond, mais peu intelligent et facilement influençable ; un noble, Dom de Cirace, s'inscrivait encore au parti des Abbés ; entré vers quarante ans à Talloires, c'était un travailleur, ayant étudié avec fruit la théologie, comptant à Annecy, où il avait vécu dans sa jeunesse, de solides amitiés.

Dans le camp adverse, on a compté bien des têtes brûlées ; il a fallu, de 1770 à 1780, prendre des mesures sévères, exiler des religieux en Piémont (au fond c'était leur secret désir) ; exemples : Dom Beauregard, un révolté de l'école de Dom Caffe, qui avait battu un jour le vieux Doyen d'Arcollières, et Dom Bourgeois, que des lettres de cachet du roi avaient relégués, pour rétablir l'ordre, l'un à Saint-Colomban de Bobbio, l'autre à Savigliano.

Ne restaient à Talloires, de ces rebelles, que Dom de Mouxy, Dom Audé et Dom Caffe. Le premier, fils de famille, s'étant fait religieux par caprice, peu instruit, et instrument docile des combinaisons de Caffe : les deux autres, figures originales entre toutes.

Joachim Audé avait le goût des aventures (1) ; après des études solides faites à Rome, il se comportait assez bien à Talloires jusqu'au moment où, à la fin du Carnaval de 1779, « entraîné par ses désordres, sans savoir où donner de la tête et n'ayant que fort peu d'argent », le voilà parti avec le cheval de l'abbé pour l'Allemagne et, quelque temps après, on apprend qu'il est soldat dans le régiment d'Alsace, en garnison à Landau. L'ancien moine profès ne tardait pas à regretter son état et les libertés qu'il lui permettait ; au bout de cinq mois, il écrivait à son Abbé, au Gardien des Capucins d'Annecy, à un officier du nom de Rogès, en garnison à Wissembourg, qu'il avait rencontré autrefois chez son père à Faverges, pour obtenir à tout prix sa réintégration à l'abbaye. Au mois d'août, il obtient son congé, n'ayant cependant pas réussi à persuader ses camarades qu'il était moine de son état ; les poches vides, mais riche de l'estime de son colonel, le Prince Max de Deux-Ponts, il se faisait prêter quelque argent par un bourgeois de Landau natif d'Annecy, et, la besace au dos, repartait vers la maison des bords du lac où, malgré ses supplications et ses larmes, la pénitence l'attendait. Exploiter cette rigueur, c'était une belle occasion pour Caffe et ses

(1) Le dossier contenant tous les documents relatifs aux tribulations de D. Audé est conservé aux Arch. dép. de la Haute-Savoie, 5 H. 4.

partisans ; ils dénoncent à tout propos la cruauté de l'abbé de Vieux, exhibent au Ministre Çorte une lettre élogieuse du Prince de Deux-Ponts, pleine d'affectueuse sympathie, pour son soldat d'occasion. Ainsi travaillé, le jeune Audé, dont le tempérament bouillant et vif ne pouvait admettre l'obéissance à un supérieur qu'il se faisait, selon lui-même, « une gloire d'insulter », se réengage ; puis, retombé dans le désespoir, déserte à la fin de l'année 1782. Résolu à aller se faire tuer au siège de Gibraltar, il se décide tout à coup, comme il est très changeant, à partir pour la Pologne. A Dantzig, touché, dit-il par la grâce, il se présente en uniforme de hussard prussien chez un ecclésiastique auquel il expose en latin tous ses malheurs ; l'abbé est ahuri, émerveillé de ce docte langage, et tout attendri. C'est grâce à son intermédiaire que Joachim Audé entre au monastère de bénédictins polonais de Lublin, d'où il écrit à son ancien supérieur savoyard, sur le ton de la plus grande contrition, pour obtenir la permission de rester plusieurs années dans la communauté polonaise, avec le pouvoir de l'envoyer aux ordres sacrés, quand il en sera digne. « Je vous prie, disait le pécheur repenti à l'abbé Fl. de Vieux, de vouloir faire part de mon état présent à tous mes confrères, à qui je demande pardon du scandale que je leur ai donné, je vous prie même de lire capitulairement la rétractation que je fais de toutes mes inobservances car je confesse que la malice seule et l'indépendance ont été le motif de mon opposition à vos volontés, dont je reconnaissais dès lors même la justesse, mais que je ne trouvais pas propres à soutenir mes mauvaises inclinations. » L'abbé de Vieux n'était pas mauvais comme le prétendaient ses ennemis ; il acquiesçait aux demandes de son insulteur d'autrefois et écrivait à l'abbé Kieszkowski une lettre pleine de bontés ; elle encourageait Audé à renouveler sa demande d'envoi de démissoires de Talloires à Lublin, pour pouvoir aller aux ordres à Noël 1783 : « Faites donc cela, M. l'Abbé, je vous en conjure, vous verrez que je puis faire une fois prêtre autant d'honneur à ma maison que je lui ai causé d'opprobre. »

Etait-ce sincère ? il assurait bien que l'âge, conducteur de la raison, avait enfin détruit tous les préjugés d'une jeunesse enfantine pour faire place à des sentiments plus dignes de l'état qu'il avait embrassé. Dom Florentin de Vieux, indulgent mais sage, enregistrait ces saintes promesses en ayant

soin de conseiller avec insistance à Audé de ne pas rentrer trop tôt en Savoie, car il n'avait pas de pire crainte que celle de son retour.

Nul n'a fait plus de mal à l'abbaye de Talloires que Dom Anselme Caffe (1), le promoteur des plus graves désordres dont cette Maison ait été le théâtre. Il appartenait à une très honorable famille de Chambéry et son père Pierre Caffe, avocat au Sénat et Juge du Marquisat d'Aix, avait élevé, à ce qu'on dit, vingt et un enfants. Anselme Caffe était de la race de ces gens intelligents, instruits et rusés, qu'une perversion naturelle pousse à ne mettre leurs qualités qu'au service du mal. Au point de vue sensuel, rien à reprocher à Caffe, ce n'était pas un débauché ; il ne vivait que pour nuire, détruire et injurier, réservant seulement ses grâces aux faibles susceptibles de servir ses hargneux desseins. Vers 1780, il était dans la force de l'âge (45 ans). Fier de son savoir et de son esprit, il se trouve en Italie quand il est élevé, en 1778, à la dignité de Vice-prieur de Talloires « *Respuo prioratum Taluerisensem* » voilà la phrase aimable que lui inspire cette nomination, et ses ennemis conserveront soigneusement la lettre où elle est écrite. C'est une charge méprisable, mais il daigne au bout d'un an quitter Ferrare pour aller en prendre possession ; il arrive à Talloires avec éclat après avoir affirmé dans les rues d'Annecy qu'il serait le maître à l'abbaye, que l'abbé de Vieux n'était qu'un intrus dont l'élection irrégulière était due aux pots de vin qu'il avait offerts au Juge Mage. A peine au Monastère, on lui montre sa chambre ; elle est indigne d'un si grand homme ; il faut tout déménager, et lui préparer au Noviciat un appartement à sa hauteur. C'est là qu'il tiendra plus tard les assises de son parti et prêchera la révolte ouverte contre les abbés. Ceux-ci sont tout de suite fixés sur le compte du personnage ; il insulte l'abbé de Lannoy en présence d'étrangers que le Supérieur traite à sa table ; après, il se rapprochera de lui, mais uniquement en haine de Dom de Vieux à qui il réservera toute son exécration, poursuivant à plusieurs reprises dans sa propre chambre le malheureux vieillard qui s'y réfugiait assourdi par ses injures. Complètement atterré par les agissements de cet individu qui travaillait d'une façon si acharnée à la destruction de la com-

(1) Quelques documents concernant D. Anselme Caffe et les griefs formulés contre lui pendant son séjour à Talloires forment un petit dossier conservé aux Archives départementales sous la cote 5 H. 4 (3).

munauté pour obtenir de Turin la sécularisation, l'Abbé enleva à Dom Caffe le Sous-Priorat ; d'où, redoublement de haine et de violence. Caffe, qui est au couvent détesté, mais redouté, n'est pas en meilleurs termes avec les membres de sa famille ; un de ses frères étant emprisonné à Miolans il s'était démené à Turin, grâce à des accointances réelles avec le pouvoir central, pour retarder le plus possible son élargissement ; le sieur Caffe, libéré, vient à Talloires où la cordialité de la réception qu'on lui réserve, exaspère l'ancien sous-prieur ; par ce Caffe laïc, l'abbé et ses religieux apprennent sur le religieux Caffe de nouvelles horreurs qui achèvent de les édifier, c'est ainsi qu'Anselme Caffe avait persuadé (1) son frère, tant il lui avait raconté d'abominations sur lui, de tuer Dom Carron, ami de Dom de Vieux, le religieux qu'il détestait le plus après l'Abbé ; un jour, à Aix, comme Carron montait en chaise pour Chambéry, le sieur Caffe, travaillé à point par son frère, avait cherché une querelle d'allemand au religieux dont le calme seul avait pu éviter une tragédie. A présent, revenu à la sagesse il faisait amende honorable devant les frères de Talloires, les mettant en garde contre ce frère venimeux, une vipère, un fourbe, un traître, promettant de montrer des pièces qui seraient la preuve formelle de cette misérable intrigue.

Le malaise moral était donc bien grand pour que, dans une maison qui avait, plusieurs siècles durant, pratiqué avec zèle la règle de Saint-Benoit, on en fût à présent réduit à faire une telle part aux commérages et à la satisfaction des plus basses rancunes personnelles.

A Talloires, dans l'abbaye et dans le village, tous traitent Caffe de Tartuffe. C'est vrai qu'il affecte une grande piété, peu en accord évidemment avec sa conduite coutumière ; mais cette piété ne va pas jusqu'à lui permettre d'assister Dom de Vieux à la messe de minuit, pour la Noël qui suit son arrivée à Talloires ; il est heureux, à la dernière minute, de jouer ce tour à son mortel ennemi ; le vieil Abbé officie tout seul, au grand scandale de la communauté, et Caffe, sournoisement, a même fait effacer sur la liste apposée à la sacristie le nom du malheureux célébrant.

Ce Caffe était bien un démon qui se chargeait de trans-

(1) Cf. à ce sujet, une minute de l'écriture de l'Abbé de Vieux, portant le titre de « Plaintes contre D. Anselme Caffe » Arch. dép. 5 H. 4 (3), et une autre pièce de la même écriture, « Mémoire de D. Florentin de Vieux », même cote.

former l'abbaye de Talloires en enfer pour tous, et particulièrement pour l'abbé de Vieux : « je n'ai pas eu un moment de tranquillité dès son arrivée », écrivait-il. C'était vrai. Les amis de Talloires n'entrevoyaient le salut possible de la maison que si Caffe était envoyé en Italie ; il faut admettre qu'il avait de sérieuses protections ; on dit que Mgr Biord l'écoutait parfois, et le comte Corte assurait l'Abbé de Vieux que jamais ce moine n'avait mal rapporté à Turin contre lui. En fait d'exil lointain, ce fut le prieuré de Saint-Germain qui échut à Dom Caffe ; là, sur cette hauteur, il pouvait dominer et mépriser encore plus qu'avant ses supérieurs ; mais il était mis malgré tout un peu à l'écart de la communauté.

De 1780 à 1785, les symptômes inquiétants s'accumulent ; les religieux opposants intriguent de plus en plus ; Caffe recueille leurs signatures (1) pour envoyer des protestations et des dénonciations à Turin à propos des moindres initiatives de l'abbé de Vieux Celui-ci est désespéré ; il veut à certains jours se démettre de ses fonctions ; ses craintes sont continuelles ; il ne peut même plus obtenir de ses religieux révoltés qu ils s'approchent des sacrements (2) ; en vain leur explique-t-il avec ingénuité que si les particuliers ont fait des fondations c'est pour qu'on prie pour eux ! Les turbulents s'en soucient bien ! Le plus grave, c'est que dans les cercles de la capitale, l'abbaye de Talloires est chaque jour considérée avec moins de sympathie ; les lettres du Comte Corte se font plus sèches ; à toutes les plaintes de l'abbé, il est répondu que les ordres du roi seront influencés par le résultat des visites dont Mgr Biord reçoit la commission, aux fins de réformer le monastère. C'est le coup de grâce ; nul n'est plus attaché à la ruine de l'abbaye que cet évêque, ce qui ne l'empêche pas de récriminer avant d'accepter :

« ... mais j'ai été bien plus surpris, écrivait-il, de me voir chargé d'une commission aussi disgracieuse et aussi délicate, et j'aurais vu avec le plus grand plaisir qu'elle eut été donnée à tout autre qui aurait été plus en état que moi de la remplir avec l'exactitude qu'elle exige, je ne manquerai pas de bonne volonté, et c'est tout ce dont je puis répondre de ma part... » (3)

En 1783, en 1784, Mgr Biord accomplit ces missions ;

(1) Arch. dép. 5 H. 4.
(2) Lettre du 22 janvier 1781. Minute aux Arch. dép. 5 H. 11.
(3) Lettre de Mgr Biord du 20 juin 1783, Arch. dép. 5 H. 11.

lui parti, l'abbé de Vieux écrit à ses correspondants pour essayer de se persuader que tout ne va pas si mal ; le Prélat donne des assurances qui laissent place à l'espoir, mais parle à tout instant « des vues de Sa Sainteté, de celles de notre auguste et pieux souverain », qu'il faudrait remplir pour éviter un malheur. Or, la nature de ces vues ne fait plus de doute pour personne ; l'hostilité se précise de plus en plus à Turin et à Rome ; si seulement l'abbé de Vieux allait en Piémont pour défendre la cause de Talloires devant le roi, obtenir de sa piété des mesures de clémence ? C'est ce que lui écrit de Pérouse en novembre 1782 un membre éminent de l'Ordre, Dom Mauro Squarzoni ; mais comment défendre une cause, compromise sciemment par des moines en rébellion ouverte contre la règle ? Rome ne se prononce pas, mais son silence est lourd : « Vos affaires sont ici d'un secret impénétrable, écrit (1) en août 1781 Frère Ange-Joseph de la Bâtie, procureur et commissaire général des Capucins, j'ai fait plusieurs tentatives mais aucune ne m'a réussi... et, plus loin,... quant à vos affaires, il y a plus à espérer qu'à désespérer, mais il faut la paix dans la maison, et qu'on soit discret, prudent pour le parlé... »

Dans ce trouble et cette inquiétude, il était naturel que les fausses nouvelles et les alertes soient fréquentes à Talloires ; témoin ce branle bas du 30 janvier 1783, provoqué par la nouvelle soudainement lancée de la suppression de l'abbaye. On annonce à Annecy le 29 qu'un magistrat du Sénat et l'Avocat Fiscal Général vont arriver de Chambéry pour mettre les scellés sur les effets et littérés de la maison ; le lendemain seulement, le faux bruit parvient au monastère, on y attache aussitôt créance et c'est la confusion générale. Laissons parler l'Avocat Richard qui écrit le 3 février : (2)

« ... Tous plioient pacquets, et fesoient déjà leur paccotille, l'on transportait déjà hors du grenier les grains, et le vin des caves : les prébendés de cette maison, les domestiques se servaient à leur gré, ce desordre dura pendant la journée du 30, jusque les cinq heures après midy, tems auquel l'Abbé d'Evieux arriva de Turin, qui tacha de calmer et consoler les religieux et autres paysans de Talloires qui voulaient être payés de ce qui leur était dû... l'on sait qu'il est arrivé dans cette ville (Annecy) un bateau chargé de plu-

(1) Lettres à l'Abbé de Vieux, Rome, 28 août et 9 septembre 1784, Arch. dép., ibidem.

(2) Lettre de ce jour Arch. dép. 5 H. 12.

sieurs coupes de froment qui ont été déposités dans l'auspice des moines, et que l'Abbé d'Evieux a ordonné de les faire vendre en détail à chaque marché. L'on assure même qu'il a donné ordre que dez que toutes les pensions et aumônes en grains auront été délivrées aux intéressés, que l'on aura prélevé le nécessaire pour l'usage de la maison, que l'on apportera le surplus en cette ville, pour être exposé aux marchés des Mardy... »

Enfin, au printemps de 1785, les foudres royales, qui grondaient depuis longtemps, s'abattent. A la fin de mai, l'Avocat Fiscal Général près le Sénat de Savoie reçoit cette lettre lapidaire (1) du Comte Corte :

« Le Roi aiant été informé que les Religieux Bénédictins de Talloires détériorent les fonds de leur couvent, et en dissipent ou partagent entre eux les revenus, il a paru que le moien le plus propre pour mettre fin à ces abus serait d'établir un économe exact et solvable qui fut chargé de l'administration temporelle de cette maison, et S. M. m'a en conséquence ordonné de vous écrire, Monsieur, que son intention est que vous en conférïez avec S. E. M. le Premier Président Comte Salteur, et voiez si eu egard à la notoriété des faits et à la circonstance qu'il n'y a actuellement aucun visiteur apostolique, le Sénat ne pourroit pas de lui même procéder au plus tôt à la députation d'un tel Econome, ainsi que ce serait plus convenable... »

Les moines perdent de ce fait leur personnalité ; l'administration de leurs biens leur est en partie enlevée ; le monastère va être livré aux enquêteurs, aux hommes de loi tâtillons qui examineront à la loupe les livres de compte et d'administration, feront l'inventaire implacable des effets, du numéraire, des revenus, et, cyniquement mettront par-dessus le marché au débit des moines les frais de leur transport et de leur subsistance à Talloires.

Le peu qui restait dans la communauté de force morale lui est ainsi enlevé par cette main mise soudaine du Co-Administrateur laïc dans ses affaires ; dès lors, plus aucune préoccupation religieuse ; l'Abbaye n'est plus qu'un objet de rapport que l'Etat, jalousement, met à l'abri d'une gérance trop peu rigoureuse ; les moines restants ne songeront plus qu'à entraver la tâche des commissaires, l'Abbé de Vieux s'appliquera uniquement à démontrer la pauvreté de sa Maison pour éluder le payement d'une taxe jugée monstrueuse, (taxe

(1) Lettre du 28 mai 1785, Arch. dép. 5 H. 11.

qui devait être employée par le roi de Sardaigne à l'entretien du Collège de Carouge et d'églises catholiques dans les vallées vaudoises). Et ses rapports avec les autorités séculières seront exclusivement de comptabilité. Malgré les nouvelles dispositions prises par le Saint-Siège qui commet l'abbé Paget, Vicaire Général du Diocèse, pour l'exécution des incombances relatives à la réforme de Talloires, les moines, au point de vue spirituel, se révèlent plus que jamais incapables de changer leur train de vie.

« Le même train de vie de la part des religieux continue, écrit l'Abbé Paget le 31 mars 1786, (1) et continuera, quelques mesures qu'on prenne d'ailleurs, l'habitude étant une seconde nature. Dans leur état isolé et indépendant, il est moralement impossible de les ramener au devoir, et de les assujettir à une règle ; c'est en vain qu'on emploierait les menaces et les peines canoniques ; sans les rendre meilleurs, elles les rendraient plus coupables ; impossible de découvrir les prévaricateurs et de les punir, puisque le Supérieur local soutient que tout est dans l'ordre et cache tous les abus et désordres. Quand une communauté est composée de sujets qui n'ont ni goût ni aptitude pour le travail et l'étude, mais qui croupissent dans l'oisiveté mère de tous les vices, on ne peut rien espérer de bon... »

Eluder la taxe, obtenir le renvoi de l'Econome Temporel, c'est le leit-motiv de l'abbé de Vieux ; un matin de l'hiver 1786, il vient trouver (2) à Annecy l'abbé Paget qui, depuis la mort de Mgr Biord, le 11 mars 1785, remplit les fonctions épiscopales sans avoir encore la dignité d'évêque ; cette démarche officielle se heurte à un refus ; les ordres supérieurs pour la prompte fixation de la taxe sont formels. L'abbé s'emporte, et part furieux ; puisque c'est ainsi, il n'y a qu'à donner une pension à ses moines, à prendre tous leurs biens ; loin de leur imposer une taxe, c'est leurs revenus qu'on devrait augmenter, ils ne suffisent pas à leur entretien et aux charges du monastère ; on les traite plus rigoureusement que tous les autres religieux, on veut absolument exiger une taxe ; eh bien ! ils vendront des fonds pour la payer. Oui, mais ils ne sont plus maîtres de leurs biens ; la réalité, que l'abbé de Vieux oubliait dans sa colère, lui réapparaît soudain ; le cri du cœur lui échappe devant le Chef du diocèse : « Délivrez-nous de l'Econome Temporel ! »

(1) Arch. dép. 5 H. 12.
(2) Lettre de l'Abbé Paget du 21 février 1786. Arch. dép., ibidem.

Cet Econome Temporel, le sieur Joseph Salomon, Substitut-Procureur, s'est vite rendu odieux par ses fonctions mêmes, aux moines de Talloires ; mais les imputations dont on le charge sont fausses ; sa conduite est irrépréhensible ; c'est, au dire de l'abbé Paget, « un jeune homme honnête, prudent, sage, circonspect et zélé ». Sans lui, comment la surveillance prescrite pourrait-elle s'exercer sur l'abbaye mourante ?

« ... Avec quel succès pourrions-nous la pratiquer, écrit l'abbé Paget, le 7 mars 1786, si nous n'avions un inspecteur vrai et sincère tel qu'est le sieur Salomon ? Sans lui il seroit impossible de savoir au juste les choses dont la connaissance nous est nécessaire... il importe... de trouver un moyen sûr pour que les religieux ne reçoivent ni ne donnent de l'argent, et ne fassent rien dans le temporel sans la participation et le consentement exprès du coadministrateur, et mieux celui ci fera son devoir, plus il aura de désagrément et plus on sera porté à s'en plaindre... »

L'opposition depuis plusieurs années manifestée par Dom de Vieux au sujet de la taxe n'était-elle pas maladroite ? n'avait-elle pas accru encore l'hostilité des antimoines ? Des voix régulières le laissaient entendre, de l'autre côté des frontières de Savoie. En Champagne, à Saint-Pierre de Molesmes, Dom Claude Nolson, ami de l'abbé de Talloires, était peiné à la lecture des lettres de son confrère, d'un si singulier entêtement. Eux-mêmes, les moines de Molesmes, précise-t-il, payent quatre mille livres annuelles de décimes (de la part de l'abbé Commendataire et de la leur), et ils n'ont pas 40.000 livres de revenu. Cela fait plus de 10 %. En septembre 1785, Dom Nolson avait écrit à Dom le Vieux :

« ... Si le but de toutes les tracasseries que vous éprouvez n'est que pour vous forcer à donner de l'argent, croyez-moi, faites en le sacrifice et délivrez vous par cette voie de la vexation ; tenez pour certain que si on revenoit dans votre maison au mauvais conseil de demander la sécularisation, on sçaurait bien trouver le moyen d'avoir l'argent qu'on demande par la modicité des pensions qu'on vous ferait. Vous n'êtes point accoutumé en Savoye à fournir de l'argent à l'Etat ; l'Eglise de France est dans l'usage contraire, (le clergé de France actuellement assemblé à Paris a accordé au roi 18 millions dont les moines payent leur bonne part)... je désirerais savoir, ajoutait Dom Nolson, si votre maison est la seule qu'on tracasse en Savoie ; il y a plusieurs maisons de Bernardins, ne leur de-

mande-t'on rien ? ainsi qu'aux Chartreux qui chez vous comme partout ailleurs sont riches ?... » (1)

La mission de réforme confiée à l'abbé Paget le lassait, comme elle avait lassé Mgr Biord. Ces incursions dans la vie privée des moines le rebutaient ; et c'était tout à son honneur :

« ... il est difficile, pour ne pas dire impossible, écrivait-il le 4 avril 1786, de découvrir ce qui se passe *inter privatos parietes*, à moins que le Supérieur ou les religieux ne parlent eux-mêmes, ce qu'il ne faut pas attendre... »

S'il ne fallait rien attendre des moines eux-mêmes, on devait encore moins compter sur les habitants de Talloires, se répartissant en amis ou ennemis des moines, et dont le témoignage serait entaché de partialité. C'est pourquoi, excédé, l'abbé Paget invoquait en avril 1786 son état de santé, la réunion prochaine d'un Synode, les cérémonies du temps pascal, pour remettre à plus tard l'examen des affaires de cette embarrassante communauté. L'abbé de Vieux ne lui en laissait pas le temps ; tout de suite après les fêtes, il venait (2) auprès du Vicaire Général se plaindre de Dom Caffe, coupable d'avoir refusé de recevoir les religieux à Saint-Germain, selon la coutume, le lundi de Pâques. Il a fallu convoquer à Annecy Dom Caffe qui s'est bien défendu, avec humour même, précisant qu'il a communié le Jeudi-Saint dans l'église paroissiale où il avait donné la confession, dans le seul but d'édifier le public. Naturellement ! Quant à la réception à Saint-Germain, si elle a été si restreinte, comprenant seulement l'abbé de Lannoy et Dom Dufour, ses partisans du moment, c'est pour éviter la beuverie à laquelle elle servait de prétexte. Caffe, dont l'austérité est touchante, a su que les religieux se proposaient de se faire précéder à Saint-Germain par des provisions superflues, et n'a pas voulu participer à ce qu'il appelle avec horreur « la dépradation générale ».

L'année 1786 s'achève au rythme de ces graves préoccupations augmentées par la fièvre que fait naître dans la singulière abbaye la perspective des élections prochaines et par les heurts fréquents entre les moines et le sieur Salomon qui se chargent mutuellement des plus bizarres calomnies.

(1) Trois lettres de D. Claude Nolson, écrites de St-Pierre-de-Molome, près Tonnerre, à l'Abbé de Vieux, sont conservées aux Arch. départementales 5 H. 12.

(2) Lettre de l'abbé Paget, du 21 avril 1786. Arch. dép. 5 H. 12.

L'hiver de 1786-1787 est lourd d'humiliation pour les religieux ; c'est le règne des enquêteurs, vérificateurs des comptes ; sous la haute direction du Sénateur Botton de Castellamont, Viallet de Montbel et plusieurs autres hommes de loi ont reçu mission de rechercher à quoi ont été employés les revenus des années précédentes, à éclaircir la nature des exportations et des partages faits ; c'est avec un zèle extraordinaire qu'ils s'acquittent de leur mission, travaillant 9 et même 10 heures par jour, et Viallet de Montbel prenant sur ses heures de sommeil pour rédiger les rapports destinés à l'Avocat Fiscal Berzetti de Buronzo, à Chambéry, rapports non dépourvus d'un certain humour.

C'est par eux qu'on peut être édifié sur l'opulence des greniers et caves abbatiales ; il y a deux caves encore à inventorier, écrit-il le 28 janvier 1787, « et il y a déjà 1517 et plus de barils de vin, mesure de 10 pots, et le vin ici est aussi cher que celui de Montmeillant... » La provision de blé est aussi considérable.

Le zèle n'est pas éloigné souvent de la mesquinerie bête ; nous apprenons par la correspondance de Viallet de Montbel (1) que le sieur Salomon est dans une cruelle perplexité parce qu'il a vu le jour de la Saint-Benoit pendant le festin de circonstance les moines et leurs invités se servir de 38 couverts d'argent aux armoiries de l'Abbaye ; et les moines affirment qu'il n'y en avait que 20 ! Comme Salomon s'obstine à rechercher ce que les 18 autres sont devenus, on a toutes les peines du monde à lui faire réaliser l'inanité de ces investigations.

Burlesque aussi est le récit de cette vaine descente dans un souterrain où un paysan a voulu persuader aux enquêteurs que les moines cachaient des trésors. Laissons parler le chef de cette expédition manquée, Viallet de Montbel :

« ... nous venons de faire une expédition vraiment militaire, mais infructueuse, car nous n'avons rien trouvé ; le sieur Salomon nous a indiqué qu'il existait des souterrains où un paysan avait dit qu'il y avait des effets cachés ; nous avons fait venir cet homme, qui avait resté dans la maison et qui en connaissait les êtres, et nous nous sommes transportés à la lueur d'un flambeau par la neige dans un endroit où il y avait d'abord un mauvais escalier en bois sans main, dont les planches cedoient si fort que nous avons failli à nous préci-

(1) Tous les renseignements ci-dessus et ci-dessous sont extraits de trois intéressantes lettres de Vialet de Montbel, conservées aux Arch. dép., 5 H. 12,

piter ; nous nous sommes ensuite acheminés auprès d'une tour menaçant ruine dans laquelle nous n'avons pu penetrer qu'au moyen d'une échelle, et là nous avons découvert les vestiges d'une pierre sepulchrale qui laissait une petite entrée à un caveau, dans lequel j'ai fait descendre un homme avec des échelles et une lumière, et je n'ai aperçu que des sarments et des mauvaises planches entassées qui nous ont fait bien regretter nos peines inutiles ; nous avons seulement la consolation de ne rien négliger pour tout ce qui pourrait nous mener à des éclaircissements sur tous les bruits qui ne sont que vagues jusqu'à présent... »

C'est au milieu de ces indiscrétions quotidiennes que se déroulèrent les péripéties de l'élection de l'Abbé Claustral. Dom de Vieux, réélu pour la deuxième fois en janvier 1778, allait cesser ses fonctions, dont il retirait tant de tracas. A l'extérieur, l'élection de Dom Maur de Lannoy qui avait déjà été abbé claustral, semblait souhaitable ; neuf ans plus tôt, le Comte Corte avait fait notifier aux religieux par l'intermédiaire du Juge Mage de Genevois que le roi désirait le remplacement de Dom de Lannoy par Dom de Vieux ; cette fois-ci, la même pression se fait sentir, mais en sens inverse ; l'abbé Paget a reçu une lettre de cachet du roi, et deux lettres du ministre Corte lui enjoignant de déposer l'abbé de Vieux pour faire élire à tout prix Dom de Lannoy ou Dom Dufour. Accepter une nomination d'autorité, oui, les religieux consentiraient encore à cela ; mais leur conscience répugne à donner leur suffrage à « un radoteur et à un tracassier » comme Dom de Lannoy ou à quelqu'un de « totalement inepte » comme Dom Dufour. C'est pourquoi, dans un sursaut de révolte et d'indépendance, les religieux élurent Dom Belli, un moine à la bonne réputation, qui vivait en Italie, ayant eu le bon esprit, après avoir séjourné quelque temps à Talloires, de fuir cette maison de discorde. Election aussitôt annulée, qui motiva un transport solennel de l'abbé Paget (1) au monastère, le 5 février 1787. En plein chapitre il intima aux religieux les ordres précis du roi, et rendit le déeret annulant l'élection de Dom Belli, et confirmant la nomination de D. de Lannoy comme supérieur provisionnel. Sa harangue fut catégorique ; s'il y avait dorénavant le moindre trouble à l'abbaye, des cas personnels d'inconduite, si les règlements de Mgr Biord n'étaient pas suivis point par point, les moines

(1) Lettre de l'Abbé Paget, du 6 février, Arch. dép., 5 H. 12.

seraient dispersés dans les couvents d'Italie ; au contraire s'ils se conduisaient bien, ce serait pour eux un moyen de soutenir et de sauver leur maison. On pouvait craindre du tumulte ; bien au contraire, le silence fut complet pendant cette lecture et ce discours, et les religieux écoutaient sagement, avec des airs édifiants de docilité et de soumission.

Ce grand acte accompli, un bateau transportait pour midi chez Madame de Sales, au château de Duingt, situé en face de Talloires, une compagnie choisie comprenant, avec le Prévôt, le vénérable abbé de Lannoy, le sieur Salomon, Viallet de Montbel et les autres enquêteurs. Madame de Sales, malgré qu'elle ne fût déjà plus jeune, était pleine d'enjouement et recevait bien. Elle était venue exprès d'Annecy à Duingt pour traiter ses hôtes. L'Abbé Paget et Viallet de Montbel qui, tous les deux, ont raconté ce repas (1), sont d'accord pour constater qu'il fut gai au-delà de toute espérance. On dut y parler, avant que les vins n'aient produit leur plein effet, du changement de vie des Bénédictins de l'autre rive ; l'abbé Paget avait à ce sujet des idées arrêtées et sévères : empêcher tout étranger de venir manger à la communauté, interdire aux moines l'accès d'Annecy où ils allaient souvent faire bombance chez les traiteurs, fermer la maison qu'ils possédaient en ville et en laisser les clefs à l'Evêché, rendre la clôture plus rigoureuse, prohiber l'entrée des femmes au couvent, et surtout trouver à ces oisifs de marque une occupation ; quelques-uns d'entre eux étaient paléographes, notamment le Procureur ; pourquoi ne pas utiliser leur talent à des classements ou des transcriptions dans ce splendide chartrier inexploité ? Dom de Lannoy, l'élu du jour, écoutait passivement l'exposé de ce plan de réforme ; peut-être éprouvait-il une joie secrète à entendre le procès de ces discoles dont les infractions à la règle l'avaient tant navré. Il ne verra pas la réalisation de cet hypothétique effort de redressement ; quelques semaines plus tard, il mourait des suites d'une chute.

Dom de Vieux reprendra jusqu'à la Révolution la place de prieur claustral, mais dès lors la personnalité du supérieur de l'abbaye importe peu. L'année 1787 sonne le glas des rares espoirs qui pouvaient subsister sur le compte de Talloires. Victor-Amédée III a signé, dès le 10 janvier, un billet

(1) Lettre ci-dessus, et lettre de Vialet de Montbel, du 5 février, ibidem.

royal pour pourvoir à l'administration du temporel de la communauté. Depuis deux ans, il y avait co-administration, mi-laïque, mi-religieuse ; dorénavant les moines n'auront plus aucun droit à s'immiscer dans leurs propres affaires temporelles. Le Sénat, malgré ses préférences (c'était le seul allié puissant des moines), n'a pu faire autrement que rendre l'arrêt consécutif à cet ordre royal. Pendant l'été, l'abbé Paget reçoit de Pie VI une nouvelle commission pour la visite et la réforme du Monastère. Cette fois le Sénat résiste ; il ne consent à enregistrer le Bref pontifical qu'avec près d'un mois de retard et sous la réserve de certaines protestations.

Ainsi triomphait la coalition des laïcs et des séculiers contre les religieux de Talloires, singulièrement aidée par la paresse intellectuelle, la foi trop tiède et le caractère chicanier et processif des moines.

Pendant les quelques années qui vont s'écouler encore jusqu'à ce que l'orage gronde, pour tous cette fois, du côté de la France, les efforts tentés par les rares amis des religieux à Turin se heurteront plus que jamais à une fin de non recevoir. Le Chevalier Rangon constate, en décembre 1787 (1), que le monastère compte, dans les cercles de la capitale, une foule d'adversaires, « mâles et femelles ». Le Sénat, les Présidents, le rapporteur, et tous ceux qui parlent en faveur de Talloires, sont regardés comme suspects. Production de titres anciens devant le roi, rédaction d'un Mémoire par ce même Chevalier Rangon qui a travaillé sur place dans les riches archives de l'Abbaye, rien n'y fait ; on ne trouve partout que des sourds et des muets ; à la fin de 1791, en guise de consolation, l'abbé de Vieux apprendra par ses correspondants que ses illustres confrères de Saint-Maur ne sont pas plus épargnés et on lui enverra même pour le convaincre la copie d'une lettre désolée d'un de ces bénédictins parisiens, dont le texte (2), quoique sans rapport avec l'histoire de Talloires, présente malgré tout de l'intérêt :

« ... Je vous écris de l'Abbaye de Saint-Germain, disait cette lettre parce qu'il y a plus d'un an qu'on nous a fait sortir des Blancs Man-

(1) Lettre à l'Abbé de Vieux, datée de Turin, 26 décembre, Arch. dép. H. 12.

(2) Ce texte est transcrit dans une lettre du Chevalier Rangon à l'Abbé de Vieux, Turin, 17 décembre 1791. ibidem.

teaux et bientôt nous ne serons plus à Saint-Germain, étant décidé que nous serons transférés à Saint-Denis. Ce que vous avez pu apprendre des nouvelles de Paris n'est rien en comparaison de la réalité ; c'est vraiment l'abomination de la désolation ; les églises spoliées, les monastères convertis en cazernes, ou en assemblées de district, le schisme établi partout ; jamais les barbares dans leurs incursions n'ont occasionné tant de ravages. Le moyen, que dans ce bouleversement si général, les études puissent se soutenir ! aussi rien ne se fait, tous nos ouvrages sont arrêtés, sans que personne sente la nécessité de les remettre en activité. Quant à nous, nous n'aurons bientôt pas le loisir de nous occuper de littérature, étant obligés de gagner notre vie du mieux que nous pourrons ; car il ne s'agit de rien moins dans ce moment ci que de nous priver de la modique pension, qu'on nous avoit assignée, après nous avoir dépouillés de nos biens ; jugez combien notre sort est déplorable. Helas ! si c'etoit du moins pour le bonheur des autres qu'on nous eut rendus malheureux ; mais toute la France est dans la plus affreuse misère, et elle peut bien servir d'exemple aux autres nations, qui voudroient essayer d'une Révolution... »

Les sept religieux qui restent encore à Talloires au moment où la Savoie va subir l'expérience française, s'en iront sans bruit, sans violences, comme des ombres ; bien longtemps avant eux la vie s'était déjà retirée de l'établissement qu'on avait nommé avec orgueil l'*Insigne Prieuré.*

Mais de la maison vide, les maîtres du jour, ivres d'une vengeance bête, exigeront qu'on retire ce qui en constituait le plus évident trésor : les manuscrits et les volumes précieux de la bibliothèque, les chartes cinq et six fois centenaires et les multiples terriers. On mettra le feu à ces odieuses preuves d'un passé aboli ; ce sera l'immense et honteux autodafé du 30 juin 1793.

On ne saura jamais exactement ce que l'érudition, l'histoire locale, l'histoire littéraire et la science des livres auront perdu dans les flammes d'un pareil brasier ; à part un lot de chartes emportées à Turin quelques années avant 1792 pour y servir de preuves à la défense de l'abbaye menacée, à part quelques documents dépareillés (1) mis à l'abri à l'heure du

(1) Le lot le plus important (76 chartes du XIIe au XVIe siècle) est la propriété de M. Rodet et se trouve momentanément en dépôt chez M. le curé de Talloires.Tous ces documents portent au verso la marque de leur classement dans l'ancien *Archive* abbatial. On y trouve deux chartes originales, en parfait état, des années 1192 et 1198 ; ce sont des actes des comtes de Genevois concernant Talloires. Je n'avais pas vu jusqu'à ce jour d'originaux aussi anciens concernant la région d'Annecy.

danger par les habitants du bourg, à part quelques manuscrits qui ont échoué dans des bibliothèques de Sociétés Savantes, comme l'Académie Florimontane d'Annecy, ou même dans des dépôts étrangers comme le British Museum, rien n'est resté d'un chartrier et d'une bibliothèque dont tant de générations de bénédictins avaient assuré la constitution, l'enrichissement et l'entretien.

Aussi, avec quel soin particulier l'historien de Talloires doit-il noter tout ce qui, dans la documentation subsistante, peut concerner les anciennes archives et la bibliothèque disparues ! Pour avoir une idée de l'ampleur du fonds des archives monastiques de Talloires, il nous reste bien l'*Inventaire historique et chronologique des chartres des archives du monastere de Talloires* (1), dressé en 1720 et publié il y a 70 ans par Jules Philippe, et les Archives Camérales de Turin conservent deux registres intitulés *Sommaire des Archives de l'Abbaie de Talloire* (2), sorte de résumé par ordre alphabétique des fondations, donations et acquis du monastère et du prieuré de Saint-Jorioz, ainsi que des diverses manières de vivre des religieux, de leurs fiefs et de leurs droits. On y trouve le résumé de certaines affaires dont il n'est resté ailleurs aucune trace.

Sur la composition de la bibliothèque des moines, il est difficile de savoir quelque chose de précis ; il n'en existait même pas d'inventaire.

Mais il y a des renseignements à tirer, hors des sources que je viens de mentionner, d'une correspondance échangée dans les dernières années qui précèdèrent la Révolution entre l'abbé de Vieux et un érudit piémontais chargé d'une mission officielle de recherches dans les archives de l'abbaye, le Chevalier Melchior Rangon, Conseiller d'Etat. Ces lettres (3), outre les renseignements de détail qu'elles peuvent renfermer sur les archives et la bibliothèque du monastère, montrent qu'il existait encore à Talloires, à la fin du siècle de sa grande décadence, de timides préoccupations intellectuelles et d'éru-

(1) Edité comme pièce justificative de la Notice Historique sur l'Abbaye de Talloires, publiée par J. Philippe dans les Mémoires et Documents publiés par la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, t. V, 1861, p. 99-285.

(2) Turin. Archivio di Stato. Archivio Camerale. Inv. n° 119. Abbaye de Talloires. Le sous-titre de ce travail est le suivant : Demonstration Historique et Chronologique des fondations, donations et acquis des Monastères de Talloires et de Saint-Jorioz, des diverses manières de vivre des Relligieux, des droits de Patronage, collation, jurisdiction, dixmes, liefs, biens, montagnes et autres, et des droits de l'Abbé Commendataire et de ceux des religieux, le tout rangé par ordre alphabétique, et composé sur les titres qui sont aux archives de l'Abbaie.

(3) Arch. dép., 5 H. 12.

dition, et surtout qu'à l'étranger, la réputation de cette communauté savoisienne jadis florissante restait à peu près sauve.

Et ce sera reposant et consolant, après avoir passé en revue l'histoire si lourde de préoccupations matérielles, de rancunes et de mesquineries, des dernières années du monastère, de s'attacher à la reconstitution d'une ambiance vraiment bénédictine, dans le cadre d'une claire bibliothèque aux élégantes boiseries sur les rayons de laquelle le compilateur studieux allait consulter tour à tour le manuscrit enluminé du XIIIe siècle, l'Incunable recherché ou, dans leurs belles reliures fauves, les dernières publications des religieux de Saint-Maur.

L'*Archive* comme on disait alors, était surtout visité, et, par conséquent, bouleversé, lorsqu'il s'agissait de défendre, titres en mains, les droits de l'abbaye incessamment attaqués. L'abbé de Lannoy constatait (1) en 1776 ce triste état de choses :

« ... si grands et si nombreux ont été les assauts donnés à cette pauvre Abbaye qu'il a été nécessaire de tout le renverser (l'Archive) ; c'est pourquoi les titres sont confondus et il faudra une grande fatigue pour le remettre en ordre... »

Cependant, comme se précisait l'hypothèse de la suppression, on se prit à penser, à Turin et à Annecy, aux précautions nécessaires pour sauver les plus rares, et les plus utiles, de ces innombrables documents. En 1783 (2), l'avocat Richard attirait l'attention de ses supérieurs sur le problème :

« ... permettés, écrivait-il, que je vous représente que son archive contient des titres et memoires tres anciens, peut être meme sans inventaire raisonné, qui cependant seraient très utiles pour le pays, pour fixer les droits de l'Abbaye, ceux des seigneurs voisins, et enfin pour éclaircir bien des doutes sur différentes matieres, ce seroit vraiment une perte si ces titres periclitoient et passassent entre autres mains que celles du Roi, ou ceux qui en auroient besoin pourroient les trouver, et s'en servir utilement. C'est dans cette archive que l'on trouva en 1712 le titre pour prouver et établir que Humbert de Saxe était fils de Berolde, il fut envoyé à Turin et de là transmis au Congrès d'Utrecht, et là l'on ordonna qu'on en expédie un extrait en authentique forme aux susdits religieux... »

Dès lors on commence à s'occuper à Turin de faire faire un tri pour mettre à part les « pièces authentiques anciennes qui regardent la Maison de Savoie » ; on les transporterait

(1) Lettre du 19 février 1776. Arch. dép. 5 H. 11.
(2) Lettre du 4 avril. Arch. dép., 5 H. 12.

ensuite dans la capitale où elles seraient déposées aux Archives de Cour. Le comte Corte écrivait à l'avocat fiscal général pour se renseigner sur les possibilités de charger de ce tri « une personne de confiance instruite dans l'écriture gothique ». Après qu'on eût cherché vainement ce paléographe à Annecy et Chambéry, Victor-Amédée III commit le Conseiller d'Etat, Chevalier Melchior Rangon, pour aller vérifier si, dans les archives de Talloires, « il n'y aurait aucun titre ou document qui pût concerner la couronne ».

Recommandé à l'abbé de Vieux par le Sénateur Berzetti Buronzo dans ses lettres (1) du 20 août 1785, le Chevalier Rangon n'accomplit à Talloires qu'une courte mission de recherches, puisqu'au 4 septembre suivant, il en était déjà parti, emportant de ce rapide passage une impression excellente et tranchant véritablement sur tout ce qui se disait alors en Savoie et hors Savoie, des moines de Talloires :

« J'ai été proprement surpris, écrivait-il (2) dans sa lettre de remerciements et je suis charmé d'avoir connues des personnes très respectables, que j'honorois déjà avant que de les connaître, mais que je ne les pouvais pas connoistre assez pour les honorer comme ils meritent. J'en ai écrit à Turin, et je souhaite d'être cru... »

Et il calmait comme il pouvait les inquiétudes des religieux sur leur avenir qui sans doute, en dehors des préoccupations purement érudites avaient fait les frais de la conversation quotidienne pendant son passage au milieu d'eux.

Il avait consulté à Talloires des originaux du XIe siècle, de l'XIe siècle, comme on disait alors, plus correctement. Et, relisant à l'auberge, aux étapes de son voyage vers Paris, les notes prises aux archives du monastère savoisien, ce consciencieux érudit écrivait (3) à l'abbé de Vieux pour obtenir des précisions sur certains points de détail. On lui a dit qu'il y avait à l'église de l'abbaye un autel dédié à saint Benoit, mais le *Coutumier* ne parle pas de cet autel, pourquoi ? comment a-t-on, dans cette abbaye bénédictine, négligé la fête du fondateur, du moment qu'il y avait son autel, que mentionnent les chartes ? Les réponses lui parviennent par retour du courrier ; aidé par un ecclésiastique dont Rangon cite « les très bons livres et les connaissances très étendues », le chanoine David, l'abbé de Vieux s'efforce de renseigner son correspondant du mieux qu'il peut.

(1) Arch. dép. ibidem, dossier de la correspondance Rangon.
(2) Lettre du 4 septembre 1785, écrite de Chambéry à l'Abbé de Vieux.
(3) Lettre datée de Chambéry, mentionnée ci-dessus.

Les lettres (1) du Chevalier sont pleines de remarques intéressantes ; il a visité en cours de route l'abbaye de Tournus :

« ... votre ancienne mere, écrit-il, qui paroit une forteresse, remplie de tours, ceinte par des gros murs, avec un air de majesté, et de grandeur. Mais ce qui plus est, cette abbaye est partagée en diverses maisons, teles que vous m'avez fait l'honneur de me dire, etre anciennement Talloire... »

A Auxerre, il a vu les élèves de l'Ecole Militaire conduits à la Promenade par un des religieux de Saint-Maur :

« Plût au Ciel, commente t'il, qu'en Savoie et en Piémont on adopte ce système, vous n'auriez pas tant d'embarras du côté du clergé séculier... »

A Paris, tout de suite, Rangon est allé voir Dom Clément, le célèbre éditeur de *l'Art de vérifier les dates*, le plus consciencieux peut-être des érudits bénédictins de la fin du XVIIIe siècle.

Dom Clément correspondait (2) depuis plusieurs années avec l'abbé de Vieux et ses lettres nous montrent que l'abbé de Talloires se préoccupait de faire entrer à la bibliothèque de l'abbaye toutes les publications historiques et littéraires des moines de Saint-Maur ; il demandait souvent les raisons de l'extraordinaire lenteur avec laquelle paraissait l'édition des œuvres de Bossuet dirigée par Dom Deforis :

« ... la nouvelle édition, lui écrivait Dom Clément, le 12 octobre 1782, a été suspendue pendant deux ans par ordre du Ministère pour faire tomber les clameurs de certains fanatiques dont l'éditeur n'avait pas assez ménagé les préjugés. Mais l'embargo est présentement levé et l'édition va se reprendre au commencement de l'année prochaine... »

Dom Clément, en échange de tous les renseignements bibliographiques donnés, faisait chercher à Genève par l'intermédiaire de Dom de Vieux les ouvrages qu'il ne pouvait se procurer à Paris, comme l'*Histoire de Danemarck* et l'*Histoire de Hesse* de M. Mallet, un écrivain dont il dénonçait « la lenteur à enfanter qui dégoûtait le public de ses productions. »

Quand le chevalier Rangon se présenta aux Blancs Manteaux recommandé par Dom de Vieux, les égards avec les-

(2) Lettre du 4 octobre 1785, écrite de Paris, ibidem.

(1) Aux Arch. dép. on conserve six lettres de Dom Clément, 4 sont classées sous la cote 5 H. 11. au dossier Lettres de Dom Clément, 2 font partie du Dossier Rangon parce qu'elles ont trait à la mission du Chevalier (5.H.12).En outre il faut signaler une note de Dom Clément, ajoutée à la fin d'une lettre de Dom Deforis à l'Abbé de Vieux (Arch. dép. 5 H. 11.).

quels Dom Clément le reçut donnent la mesure de la considération dont jouissait dans la communauté parisienne l'abbé de Talloires. Vite le religieux bourguignon et le seigneur piémontais furent très amis ; ensemble ils plaignaient Dom de Vieux des tracasseries du « faux frère » Caffe.

« ... Il les sent beaucoup, ajoutait Rangon, car sa congrégation souffre les mêmes épreuves... »

Au sujet de Dom Deforis, dont l'activité un peu brouillonne était réputée, Rangon note que Dom Clément rit toujours en lui en parlant :

« ... comme je connais un peu ce religieux, précise-t-il, je crains fort que vous n'aurez pas cet ouvrage complet, (la nouvelle édition de Bossuet), car il est entourtillé par trop de distractions... »

C'est à Paris que Rangon, étourdi et vite distrait de se trouver « sur un théâtre où se passaient des scènes bien étranges », (on était en pleine affaire du Collier), acheva pourtant la rédaction du Mémoire sur Talloires qu'il devait présenter au roi de Sardaigne. Il le fit lire à Dom Clément et à Dom Brial qui n'en louèrent pas le style, mais furent surpris des recherches faites par l'auteur et du zèle avec lequel il défendait les intérêts de l'abbaye. Le chevalier Rangon, à Paris même, continuait à se préoccuper de chronologie et d'histoire bénédictine ; il demandait encore à Dom de Vieux des précisions sur la succession des premiers abbés de Talloires et faisait même allusion à certains chapitres inédits de l'histoire des relations intermonastiques :

« ... je n'avais aucune connaissance, écrit-il le 21 juin 1786, de la relation des monastères flamands avec Savigny et Talloires, et ce devroit être l'ouvrage de quelque Bénédictin d'eclaircir ce point là, à présent que la chose est en quelque façon défrichée... »

Au printemps de 1785, il quittait Paris pour continuer, par les monastères allemands et autrichiens sa campagne de recherches et de copies. Non sans s'être muni d'une lettre (1) signée de Dom de Vieux par laquelle l'abbé de Talloires recommandait « Abbatibus et confratribus Germaniae Benedictinae » ce noble piémontais dont un frère était bénédictin, qui estimait beaucoup en son particulier l'Ordre de Saint-Benoit, aimait les études illustrées par ses moines, et n'ambitionnait rien tant que de faire leur connaissance et de pouvoir converser avec eux.

(1) La minute est conservée dans le dossier Rangon ; Arch. dép. 5. H. 12.

Victor-Amédée III avait fait écrire à Dom de Vieux pour lui demander cette lettre de recommandation, que l'intéressé sollicitait aussi directement ; ce crédit moral et intellectuel ainsi consacré en dit plus sur Dom de Vieux que les calomnies répandues à son sujet par Anselme Caffe.

Les bénédictins allemands, sauf ceux de Fulda, déçurent Melchior Rangon qui les comparait à leurs confrères français. Il trouvait leurs études peu étendues, tout en mettant à leur décharge leur manque de tranquillité et un isolement qui ne leur permettait pas de communiquer entre eux. Mais les protestants du moins étaient convaincus de la nécessité de conserver leurs monastères « pour les sciences ». De Vienne, au printemps de 1787, Rangon cherchait encore à se mettre en relations avec l'abbé de Saint-Pierre-de-Gand pour tirer de lui des renseignements sur les rapports de Talloires avec les monastères flamands.

Revenu à Turin à la fin de 1787 après sa tournée bénédictine internationale, nous avons vu plus haut que le chevalier Rangon avait plaidé vainement « les chartes de Talloires à la main », devant le Roi, le Prince de Piémont et tous les personnages influents, la cause de l'Abbaye. S'il n'a pas réussi dans cette partie de sa mission, on doit lui savoir gré de s'être involontairement fait le sauveur de quelques titres très anciens du monastère, transportés comme preuves de Talloires à Turin. Grâce à lui également, il doit exister aux Archives de Turin un plan de l'ancienne église de Talloires qu'il avait demandé dans les termes suivants à Dom de Vieux, à la fin (1) de 1791 :

« ... une description fidèle de l'Eglise du monastère partagée en deux, telle qu'elle est à présent, longueur, largeur et hauteur de l'ancienne qui est basse et écrasée ; les mêmes pour la nouvelle, qui est plus vaste, plus élevée, et qui est sur le derrier de la vieille... »

Il voulait encore savoir si un même couvert les réunissait toutes deux ; le petit plan démonstratif dont il avait besoin serait le bienvenu,

« ... moyennant que cette description soit faite sans éclat, et sans melange de personne, qui puisse vous être suspecté... »

On sait par un accusé de réception (2) du mois de février 1792 que ces plans lui étaient parvenus.

(1) Lettre du 17 décembre 1791, Arch. dép. 5. H. 12.
(2) Lettre de remerciements du Chevalier Rangon à l'Abbé de Vieux, du 8 février 1792. Ibidem.

Au moment où s'échangeait cette ultime correspondance, c'est-à-dire quelques mois avant l'entrée des Français en Savoie (et la gravité des temps n'échappait pas à Rangon ; il parlait dans sa lettre du 4 avril 1792 du « grand tourbillon de choses qui se passent, lequel empêche de parler et d'agir »), Dom Florentin de Vieux résidait toujours dans son abbaye, sans doute redevenue calme ; il approchait de 80 ans et la vieillesse, peut-être, avait atténué ses soucis ; une de ses sœurs qui habitait la Bohême se disait charmée, dans sa lettre de nouvel an de 1791, de le savoir content et tranquille dans son abbaye. Elle exprimait cette même satisfaction encore en mai 1792, tout en insistant sur les menaces de guerre (1) :

« ... par rapport à la guerre avec les Français, disait elle, vous saurez sans doute par les nouvelles publics qu'il y a eu un attaque qui a réussi de notre côté. Tout ce que je puis vous dire, c'est que les troupes Prussiens sont en marche vers la France. Que Dieu donne sa bénédiction ! Je suis bien charmée que vous etes encore tranquille dans votre Talloires où je vous souhaite la paix et la tranquillité... »

En fait de paix et de tranquillité, c'était l'exode définitif qui guettait cette fois l'abbé de Vieux et ses derniers moines. Il y avait 57 ans qu'il résidait au Monastère quand il prit le 14 avril 1793 avec les religieux de Cirace, Carron, Rubellin, de Maugny, de Mouxy, et Dufour, le chemin du Valais. Des passeports que leur avait établis la municipalité affirmaient « qu'ils s'étaient conduits jusqu'ici en gens d'honneur et de probité sans avoir donné aucun sujet de plainte sur leur conduite... »

Et ce n'était pas la moindre bizarrerie de l'histoire des dernières années de Talloires que ce satisfecit, toujours refusé jusque-là à une communauté suspecte par le pouvoir royal et par le clergé séculier du diocèse, lui soit décerné contre toute attente par les démolisseurs des vieilles institutions.

La période de vingt-cinq années sur laquelle nous venons de jeter un coup d'œil est assurément la plus pitoyable de l'histoire de l'abbaye de Talloires ; les quatre auteurs qui l'ont résumée,c'est-à-dire dans l'ordre chronologique : Jules Philippe, Dominique Brienne, Gabriel Pérouse et Henri Rodet, ont bien discerné, les trois derniers surtout, que la ruine de Talloires n'était pas uniquement due à la paresse et à l'indifférence de la majorité de ses religieux, ou bien à la méchanceté

(1) Deux lettres de Christe de Vieux à son frère, l'Abbé, datées de Micholup, des 27 décembre 1790 et 22 mai 1792, sont conservées aux Arch. dép. 5. H. 12.

de leurs ennemis mais que la survivance de ce monastère dans la seconde moitié du XVIIIe siècle constituait un anachronisme. A Turin, les ministres, la Cour et les milieux dirigeants, à Annecy, les Evêques et leur clergé, considéraient les moines comme des inutiles dont l'entretien et la subsistance immobilisaient de gros capitaux qui trouveraient ailleurs un plus fructueux emploi. Que l'accord existant sur ce point entre les autorités civiles et séculières ait été fortifié encore par les multiples défauts des derniers moines de l'abbaye, rien de moins discutable ; mais nous croyons que si cette communauté avait été composée jusqu'à la fin d'hommes édifiants par leur piété et remarquables par leur érudition, cette stricte observance de la règle de saint Benoit n'aurait rien changé à son sort.

La suppression déguisée du monastère de Talloires en 1785, car on peut considérer qu'à partir du moment où fonctionne le régime de coadministration, l'abbaye en tant que personne morale a cessé d'être, faisait partie du programme du gouvernement de Turin et doit être imputée beaucoup plus à l'influence des idées nouvelles, à la faveur qu'elles rencontrent jusqu'à la Cour de Victor-Amédée III, qu'au désir de châtier par un exemple sévère les membres d'une communauté dont on avait exploité et grossi souvent à plaisir les erreurs et les abus.

Robert AVEZOU.

Note géologique sur l'éboulement du Châtelard

Il est difficile pour ceux qui connaissaient le Châtelard, d'imaginer le lieu et les conditions de la catastrophe, dorénavant célèbre. Le bourg est situé sur un éperon rocheux, et le château qui le domine, tout ruiné qu'il soit, évoque une position solide, dont les murailles ont dû longtemps défier les hommes et dont les soubassements ne souffriront jamais de l'injure des climats.

Aussi bien, n'est-ce point le Châtelard même qui est en cause, mais une partie de la montagne qui se dresse derrière lui.

Dans cette note exclusivement géologique, on nous excusera de faire la part aussi belle, à l'immobile berceau de l'éboulement qu'à la zone fluente elle-même ; chacun sait que le botaniste va droit à la fleur rare, mais que le géologue se complaît dans les marches d'approche ; en l'espèce, s'avancer trop près n'est d'ailleurs point sans danger.

Dressons d'abord un inventaire sommaire des différents terrains intervenant dans la structure de la région. En partant des couches les plus anciennes, on trouve : l'hauterivien et l'urgonien, avec leurs faciès habituels ; le sénonien aux calcaires sub-lithographiques souvent en plaquettes, d'une puissance très variable d'un point à l'autre, enfin pour terminer la série secondaire, le gault. Le nummulitique qui vient au-dessus, mérite une mention spéciale comme étant, au point de vue pétrographique, beaucoup plus varié que les niveaux précédents : il débute par des bancs massifs de grès grossiers à grandes Nummulites, passe souvent à des calcaires blanchâtres ou bleuâtres, et supporte un schiste calcaire à écailles de poissons : le flysch. La série des terrains en place est terminée par une molasse tongrienne jaunâtre, très micacée.

Parmi les terrains de transport, nous ne devons signaler que le glaciaire. Nous n'avons pas en vue d'ailleurs le glaciaire bien défini, de la vallée du Chéran, si remarquable par sa morphologie, soit qu'il ait conservé ses formes morainiques, soit qu'il se présente en terrasses puissamment sculptées, mais le glaciaire de montagne. Essentiellement calcaire, formé

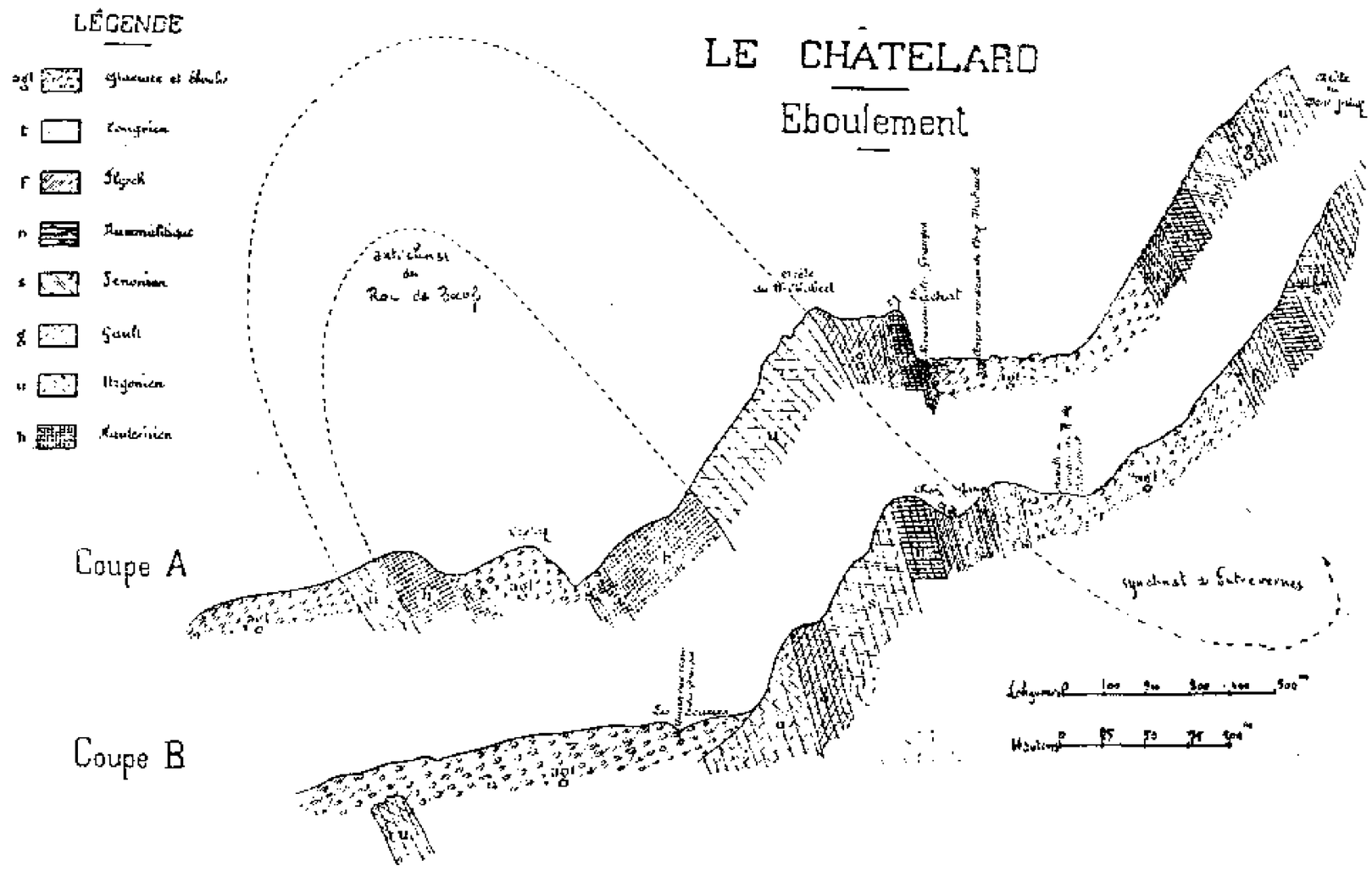
LÉGENDE
agl Glaciaire et éboulis
t Tongrien
f Flysch
n Nummulitique
s Senonien
g Gault
u Urgonien
h Hauterivien
LE CHÂTELARD
Eboulement
Coupe A
Coupe B
synclinal de Entrevernes

d'un mélange de matériaux anguleux de toutes dimensions, variant du mètre cube, au grain de farine impalpable, empruntés au massif voisin, à base d'urgonien, de gault, de senonien. de flysch, il a été l'objet de remaniements par les eaux ; des éboulis s'y sont ajoutés, un processus de décalcification s'est développé dans ce complexe. Le résultat est une masse sans stratification, d'apparence poreuse, mais capable en réalité de se colmater aisément par la mobilisation des argiles de décalcification, ou plus simplement encore sous l'action de particules calcaires ou sableuses très ténues.

Les terrains — ces éléments tactiques — étant définis, il convient d'en préciser la disposition stratégique. Tous s'ordonnent dans le synclinal d'Entrevernes, auquel on doit ajouter comme comparse, l'anticlinal voisin, dit de Lamotte et du Roc des Bœufs, sur lequel il s'adosse. Le système est fortement déversé vers l'ouest, et de plus fléchit au niveau du Châtelard : c'est un classique affaissement d'axe ; tôt après en effet, on retrouve le synclinal au sommet du Colombier.

Nanti de ces lumières, arrêtons-nous d'abord, sur la route départementale nº 8, entre l'agglomération des Granges et La Motte, face à la gorge des Manneaux. A gauche, l'église de La Motte nous est dérobée par une colline au relief adouci : c'est le pan occidental de l'anticlinal précité, fondé en urgonien, et tournant vers l'Est son ados hauterivien. Entre notre poste d'observation et la gorge s'épanouit l'ancien cône de déjection du torrent des Granges, appuyé au Nord-Ouest sur la petite moraine latérale de la Crétaz, et se reliant à l'Ouest, aux terrasses fluvio-glaciaires du Chéran. Ce cône s'appelle — s'appelait doit-on dire — les Ecuries, terroir le plus fertile du Châtelard. Les coulées de lave, ont naturellement divagué à sa surface, à l'exception d'une seule qui a emprunté — timidement — un vallon situé derrière la Crétaz qui débouche sur l'étang desséché du château de La Motte.

La montagne, devant nous est ébréchée, par la gorge des Manneaux. Du côté Nord, au-dessus des premières pentes hauteriviennes, boisées en épicéas, court une falaise rocheuse discontinue et fort usée, c'est l'urgonien couvert de taillis qui s'en va culminer au Mont-Chabert (1.485 m.). Ces deux bandes, s'enfoncent vers le sud, en sorte qu'à droite de la gorge, la première disparaît, et qu'au-dessus de l'urgonien, lui-même déchu, peuvent s'exhiber le gault, le sénonien, et les grès nummulitiques. En rapport avec ces différents niveaux,

se déroulent des replats et des ressauts que la route du Châtelard au Mont coupe successivement.

Pour pénétrer dans les derniers secrets, il nous faut atteindre la falaise nummulitique du sommet. Au cours de la montée, on peut constater que les couches se redressent de plus en plus. Là-haut, le hameau des Garins apparaît dans une sorte d'ensellement dont le substratum se dissimule ; toutefois des exploitations de lignite y ont eu lieu très récemment encore, et à 150 mètres de là, près d'un regard de la canalisation d'eau alimentant le Châtelard, affleure la molasse tongrienne signalée par Lugeon, en ce point.

Si on se rapproche de la zone éboulée, la structure du goulot supérieur de la gorge des Manneaux se dégage : les niveaux successifs, recoupés en montant, se prolongent en effet, rigoureusement au Nord, avec de seules modifications de puissance ; la falaise nummulitique en particulier, qui supporte impavide, les granges de Lachat, est très visible ; elle s'enfouit assez vite vers le Nord sous le glaciaire, relayée par la falaise sénonienne, à quelque distance.

Et à nos pieds, s'étend le vaste champ d'éboulement, centré sur l'étroite gorge des Manneaux, sévèrement borné à l'Ouest par la falaise de Lachat, mais remontant loin vers le Nord, et mordant largement à l'Est, presque jusqu'à la ligne de séparation des bassins des torrents du Petit Mont et des Granges occupée par le tongrien. Le complexe glaciaire, dont nous avons parlé, le remplit tout entier. C'est lui, qu'on voit à nu dans les crevasses, sous l'agglomération de Berge.

Nous n'insisterons pas sur la physionomie du glissement, si bien décrite par M. Eugène Lemoine dans l'article du *Petit Dauphinois* du 19 mars 1931, pour en venir immédiatement aux causes présumées de la catastrophe, à charge de faire appel, par la suite à cette physionomie elle-même.

Nous rattachons notre explication aux deux points suivants :

a) Les torrents des Granges et de Chez Michaud ont vu leur débit baisser considérablement depuis un an et spécialement depuis l'été dernier. Il est évidemment impossible d'assumer une origine précise à ces pertes ; nous inclinons à penser, qu'elles seraient consécutives à un décolmatage lent du lit des torrents. Nous croyons nous rappeler que des pertes de la Haute-Meuse, ont été expliquées par un processus de cet ordre, dans des conditions de lit, en apparence comparables,

LE CHATELARD

Eboulement

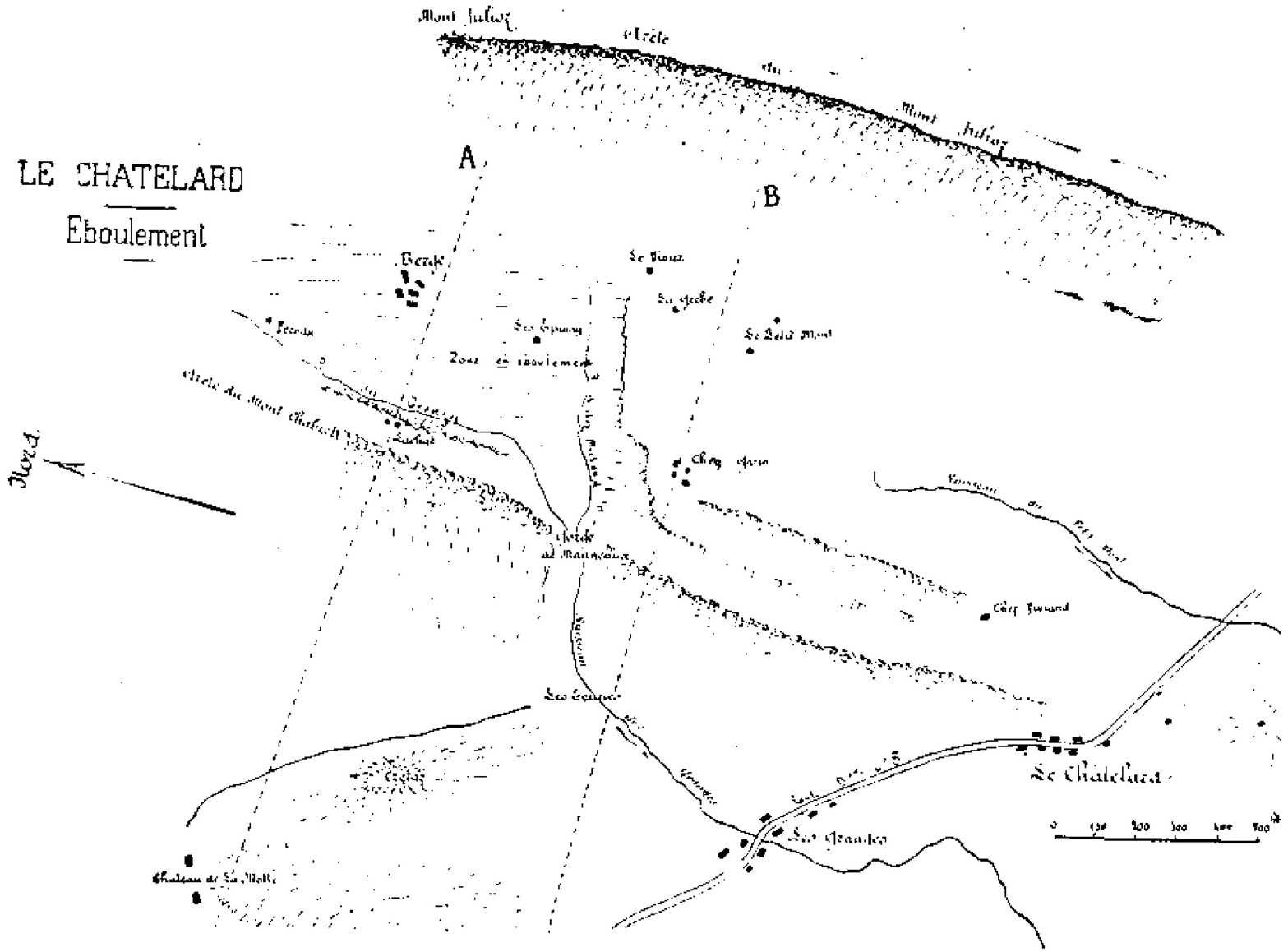

Ce phénomène peut être d'ordre mécanique, il peut aussi, semble-t-il, être d'ordre physico-chimique, et lié à des variations subtiles de la perméabilité des couches superficielles du sol. On connaît l'influence de la réaction du sol sur son état colloïdal (effet en doses massives, de certains engrais par exemple) mais la végétation elle-même qui se modifie avec le temps, est un facteur de cette réaction. Le sol des forêts ou des pâturages sont l'objet de modifications lentes, dont les effets peuvent éclater brusquement.

b) L'existence d'une bande de flysch, courant parallèlement et à l'intérieur du mur nummulitique, ne peut être mise en doute. Ce flysch qui correspond au replat de chez Garin, et qui peut mesurer une cinquantaine de mètres d'épaisseur, passe à l'amont de la gorge des Manneaux. M. Lugeon d'ailleurs l'y avait vu vers 1890 (1), lors de ses courses préparatoires à la confection de la carte géologique. « A Garin, la série des couches contenues dans le synclinal sort du glaciaire. On voit au centre les molasses tongriennes reposées sur les schistes calcaires gris, supportés par un calcaire tantôt gréseux, avec de nombreux fossiles, tantôt marneux avec traces d'algues, en particulier sous cette forme, à la cascade du torrent, un peu en aval... Ces couches sont à leur tour supportées par un banc marneux peu épais correspondant au niveau saumâtre, reposant sur un conglomérat aux cailloux peu anguleux, à Nummulites. »

En somme à la gorge des Manneaux, d'après des observations de M. Lugeon, les différents niveaux supérieurs aux grès à Nummulites, seraient plus qu'ailleurs, marneux. Relativement solides, redressés, ils portent la masse glaciaire, dans toute l'étendue de la région qui nous occupe, et forment rebord au-dessus de la gorge. Ils constituent le niveau de base véritable du torrent des Granges.

Aussi le départ de la masse glaciaire, qui est le phénomène visible, nous apparaît conditionné par la destruction préalable de ce niveau de base marneux, destruction rendue possible par son imprégnation propre, et facilitée par la poussée du glaciaire sus-jacent totalement saturé. Un degré d'imbibition superficielle du glaciaire, pareil à celui que l'on a constaté cette année, a dû être autrefois, souvent atteint, mais les ni-

(1) M. Lugeon, Les dislocations des Bauges. Bull. des Serv. de la Carte Géol. de France nº 77. Paris 1900.

veaux marneux résistaient. Cette fois, ceux-ci, travaillés en profondeur, par les eaux perdues du ruisseau des Granges, ont cédé.

Vu sous cet angle, le glissement du Châtelard, revêt une allure normale, les décrochements successifs du glaciaire obéissant à un appel au vide. Ce point semble avoir été jusqu'ici méconnu.

La vérification de cette hypothèse ne pourrait être effectuée que par l'étude ultérieure du profil de la gorge, qui le glissement achevé, sera nécessairement décapé par les eaux claires. Actuellement l'examen des coulées ne peut guère — semble-t-il — apporter d'enseignements sur l'éboulement initial de flysch, par suite de la masse incomparablement plus grande de glaciaire. L'horaire exact des différents glissements de la partie supérieure, serait fort suggestif ; il est malheureusement délicat à établir, les principaux événements ayant eu lieu la nuit. Quant à la physionomie du champ en glissement, elle ne contredit en rien l'hypothèse formulée ci-dessus. La gorge en raison de son étroitesse, a joué le rôle d'ajutage, par rapport aux masses descendantes, et les différents paquets convergeant vers elle, se sont frottés et adossés mutuellement. A sa hauteur, le niveau du sol a peu varié, mais ce sont les prairies qui allaient fleurir, à deux cents mètres de là au-dessus, qui attendent maintenant, balafrées, lépreuses, le laminage définitif dans l'étau urgonien des Manneaux.

Roger Blais,
Garde général des Eaux et Forêts.

Céramique Gallo-Romaine des Fins [1]

Les recherches que j'ai effectuées sur l'emplacement de Boutae, aux Fins d'Annecy, de 1926 à 1930, m'ont conduit à réunir les poteries qui en ont fait l'objet principal, en une notice descriptive à laquelle deux planches sont annexées. La première, épigraphique, contient les marques de fabrique. La seconde, artistique, les bas-reliefs ornant la panse des vases rouges dits sigillés.

§ I. EPIGRAPHIE ; ESTAMPILLES

1. **BVRDONI OF** petit plat rouge lustré provenant de l'officine de Burdonius, potier peut-être arverne du IIe siècle. Diamètre : 19 cm ; cartouche à queue d'aronde sur fond intérieur umbonné. Cf. B. p. 52 ; *R. S.* 1895, p. 163, n° 48 ; C. I. L., XII, 5686, 145. (parcelle 401, maison Jacquot).

2. **CONG** // tasse rouge probablement du potier Congius, d'une officine inconnue. Cf. C. I. L., XII, 5686, 258 a : *Congi M.* (p. 401, m. Jacquot).

3. // - **ENIIA - M** plat rouge foncé à fond umbonné portant la marque en lettres d'un beau relief dans un cartouche cerclé. D'après le C. I. L., XII, 5686, 813 a., b., c., variante de Senila. M. (p. 410, m. Opinet).

4. **IO(VA)** // bol rouge avec estampille à cartouche cerclé. Cf. C. I. L., XII, 5686, 441, Io(va)i... (p. 401, m. Jacquot).

5. // **LLO FEC** tasse à essai de couverte rouge peu résistante, faite par Villo, potier d'une officine ignorée. Cf. B., p. 476 ; *R. S.* 1914, 148 ; C. I. L., XII, 5686, 935 : Villo fec. (p. 410, m. Folliet).

6. **MA** // bol rouge au nom de Maius (?) ; mais c'est le début du nom d'une dizaine de potiers (p. 401, m. Jacquot).

7. // **MO** tasse rouge à panse doublement renflée, probablement de Firmo, potier de la Graufesenque au premier siècle. Cf. B, 219, 397 ; *R. S.* 1914, 148 ; C. I. L. XII, 5686, 363. f. h. (p. 415, m. Pollier).

8. **A(NTH)V** tesson de vase rouge clair d'Anthus qui paraît avoir été un potier esclave d'une fabrique italienne ou

(1) Toutes les références à la *Revue Savoisienne* (R. S.) à Boutae (*B.*) et au Corpus (C. I. L.) sont dues à l'obligeance de M. Marteaux.

Planche I

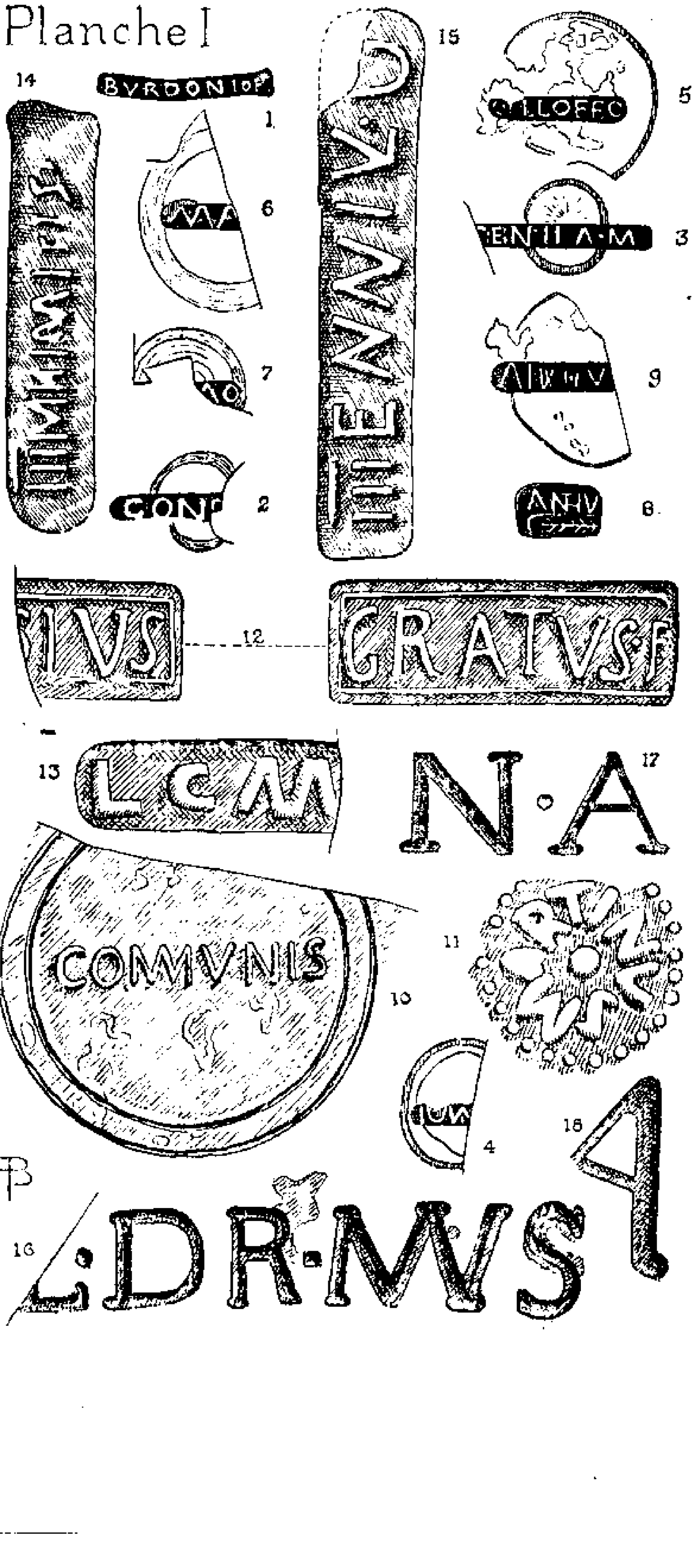

de la Gaule méridionale au premier siècle ; S cursif de cette époque couché horizontalement, au-dessous, trois lettres ligaturées, palme. C. C. I. L. XII, 5686, 57 sur une petite patère (p. 410, m. Opinet).

9. A // fond de vase rouge, marque à peine lisible : Albi. M. (?) d'Albus, Albillus, ou Alpi. M. (?) d'Alpinus. (p. 410, m. Opinet).

10. CO(MM)VNIS vaisseau de lampe en terre claire du potier Communis travaillant au premier siècle. Cf. B. p. 427.: (p. 415, m. Pollier).

11. MARTINVS sur fond de vase noir, marque en lettres grasses, de sens concave, avec besan central et couronne de points paraissant être le disque solaire schématisé. Martinus, dont il a été recueilli à Boutae près de soixante marques, était un potier allobroge de la fin du IIe siècle. V. *B.* p. 436-7 (p. 415, m. Pollier).

12. // SIVS GRATVS - F grande tèle en terre blanchâtre, faite par le potier d'Aoste Caius Atisius Gratus du début du IIe siècle ; l'estampille occupe le bord incurvé de la jatte de part et d'autre du bec. Cf. C. I. L. XII, 5683, 3 ; *Histoire d'Aoste* par I. A. Morel, avec introduction de Guirimaud : p. XLIV, (p. 415, m. Pollier).

13. LCM // estampille profondément imprimée en caractères gras sur anse d'amphore (p. 415, m. Pollier).

14. III M // S estampille indéchiffrable sur anse d'amphore (p. 401).

15. III ENNI (VL) - O anse d'amphore Cf. *R. S.* 1929, p. 137 ; C. I. L. XII, 5683, 89, a, c (p. 401, m. Métral).

16. L - DR - (MV) S marque profondément gravée sur une brique, en belles lettres du premier siècle (p. 415, m. Pollier).

17. /// N - A marque du même style sur brique (chemin rural nº 10).

18. A lettre unique sur brique (p. 401).

II. DÉCORATION ; BAS-RELIEFS

1. Bol hémisphérique (Forme 37 du répertoire de Déchelette (2) ordonnance du décor : zone lisse, cordon d'oves, sujets chorégraphiques : frise de danseuses (bacchantes ?) le thyrse à la main (p. 401).

2. Bol de même. Partition de la panse en compartiments

(2) Déchelette : Les Vases Céramiques ornés de la Gaule romaine.

Planche II

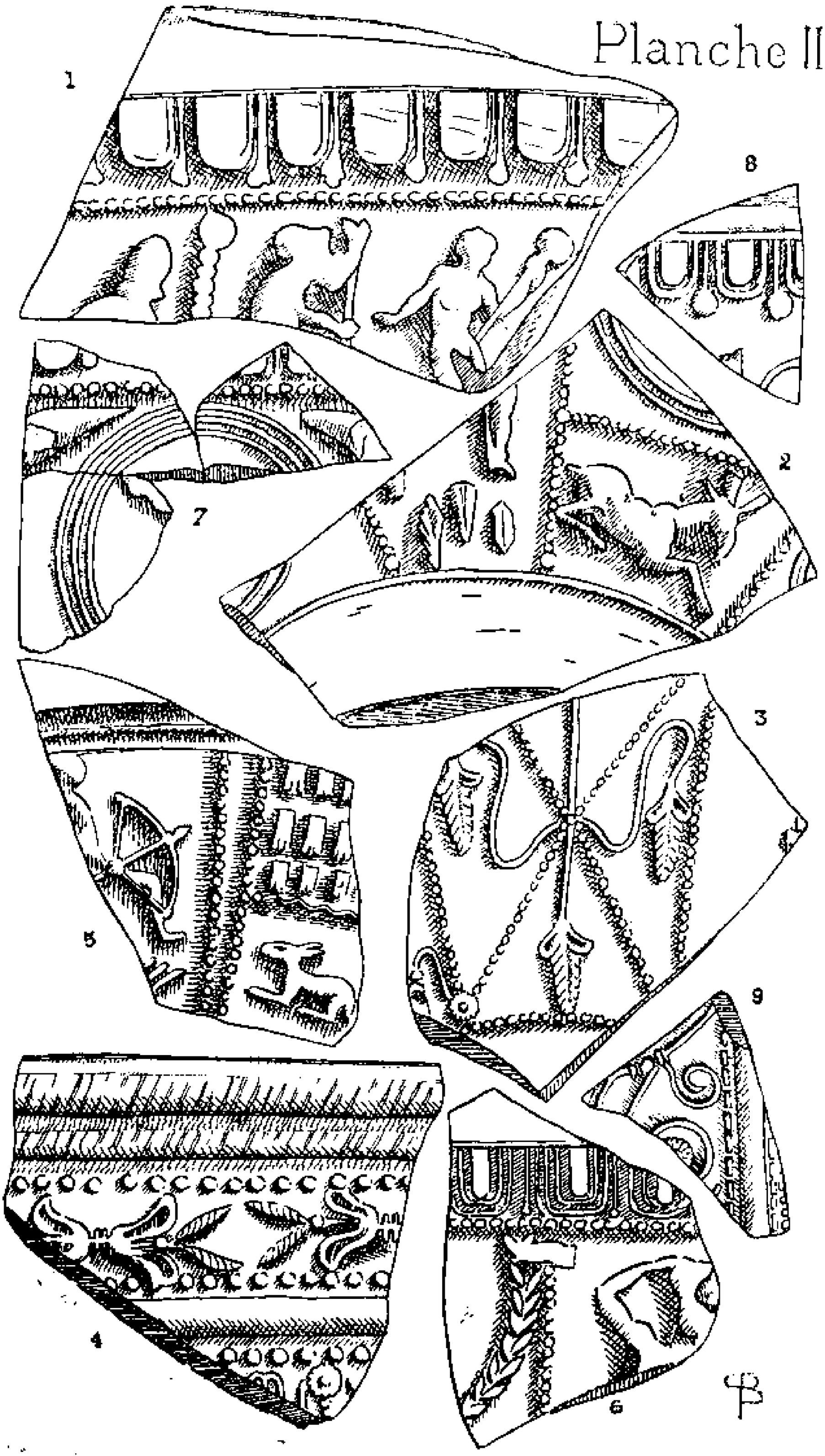

trapézoïdaux avec médaillons inscrits ; cervidé à droite (p. 401, m. Jacquot).

3. Vase ovoïde (forme 67 ?) ; décor à métopes : grènetis crucial, tiges sinueuses à palmettes terminales (type 1174) (p. 410, m. Jacquot).

4. Tasse carénée (forme 29) de la première période de la Graufesenque. Décoration florale par zones : bord guilloché, pétales et faines stylisés, tore entre deux rangs de perles (p. 401, m. Jacquot).

5. Vase à décor figuré ; sujets cinégétiques encadrés par des grènetis : archer à droite, lapin à gauche (type 95), imbrications (p. 403).

6. Bol hémisphérique (forme 37). Zone lisse, cordon d'oves; alternance de décor floral et figuré : rameau de feuilles, canéphore (p. 403).

Fragments divers : 7 (parcelle 401), 8 (p. 403), 9 (p. 415).

J'ajoute pour terminer, la découverte (parcelle 410, maison Folliet) de verreries appartenant à la première période de fabrication (Romain I de M. Morin-Jean (3).

Les fragments d'une phiale (forme 68) à panse cotelée en verre épais et bleuté, mais sans irrisation. Cette coupe, dont il existe une similaire au musée d'Avignon a un diamètre de 18^{cm}.

Une anse (type B) formée de quatre nervures, appartenant à une bouteille prismatique (forme 14) en verre bleuté d'une qualité remarquable.

Pierre Broise.

(3) Morin-Jean : *Les verreries de la Gaule sous l'empire romain.*

Jules PHILIPPE

(1827-1888)

V *(suite)*

Tous les problèmes nés de la guerre n'étaient pas résolus par la concentration et l'envoi aux armées des hommes valides. Il fallait songer aux familles abandonnées par les mobilisés que le décret du 2 novembre faisait une obligation de secourir si elles étaient nécessiteuses. Il y avait, heureusement, aux côtés de Jules Philippe, une femme vaillante, d'un caractère énergique et de beaucoup d'initiative, comprenant clairement son devoir. Elle n'avait pas attendu que le capitaine des francs-tireurs Léon Tappaz s'adressât au public, par la voie des journaux, pour obtenir des objets d'équipement. Dès son arrivée à la préfecture, Mme Jules Philippe, aidée du dévoûment de ses filles, réunissait un certain nombre de dames et, avec elles, parcourait la ville en quêtant pour les combattants. Bientôt partaient, pour les mobiles de Langres, des milliers de couvertures, de souliers, de guêtres, et trois cents ceintures de flanelle confectionnées par des Annéciennes. A Tours, au début de novembre, s'était constitué un Comité central avec MMmes Thiers, Fourichon, Crémieux, qui demanda à toutes les femmes françaises de confectionner des vêtements chauds pour nos soldats, car, comme les caisses, l'empire avait laissé les magasins dépourvus. A Annecy, Mme Jules Philippe assuma la présidence d'un comité similaire, formé aussitôt, qui rassembla à la préfecture, toutes les dames bénévoles dans des séances de travail répétées chaque jour.

Pendant ce temps, Jules Philippe avait l'idée originale d'annoncer dans les journaux que seraient dispensés des visites du nouvel an, ceux qui auraient versé au moins cinq francs, à la trésorerie générale, le produit de cette souscription devant être ajouté aux fonds destinés à secourir les fa-

milles pauvres du département ayant des enfants sous les drapeaux. Il lançait un appel particulier en faveur des gardes-nationaux mobilisés qui allaient partir et de nouvelles quêtes étaient organisées par Mme Jules Philippe en faveur des prisonniers, puis des internés en Suisse qu'on entoura de soins fraternels, lors de leur rapatriement. Et quand il parut impossible de continuer à demander directement et sans contre-partie, des dames cédèrent leurs bijoux qui, mis en loterie, produisirent une somme importante.

Ce bel effort, qui se continua toute la guerre, provoqua de touchantes manifestations de la part des soldats. Le Docteur Thonion qui conduisit à Langres un convoi considérable d'effets de tous genres, put en recueillir par lui-même, des preuves manifestes. Le Docteur Vaullet, chargé d'une mission semblable, avec l'abbé de Quincy, rendait hommage à l'activité de l'infatigable Mme Jules Philippe. En ce qui concerne les francs-tireurs, il suffira de citer une lettre du capitaine Tappaz, écrite le 20 janvier 1871 : « Les chasseurs du Mont-Blanc me chargent de vous remercier, Monsieur le Préfet, de tout ce que vous avez fait jusqu'à ce jour, pour eux ; ils ont surtout au cœur un profond sentiment de reconnaissance pour Mme Jules Philippe qui, comprenant mieux que personne la sainte mission d'une femme dans les pénibles circonstances que nous traversons, leur a donné de nombreuses preuves de son inépuisable bonté et de son grand dévouement. » Lorsque, la guerre terminée, le Comité rendit ses comptes, il pouvait être fier de son œuvre.

Les derniers mois de l'année 1870 n'avaient pas amené d'amélioration dans la situation générale, malgré quelques succès partiels. D'Annecy, tout en suivant avec anxiété la marche des événements, on avait surtout le souci des soldats savoyards. La garde mobile tenait bon à Langres et dans les environs. Les francs-tireurs du Mont-Blanc se battaient autour de Dijon, défaisant les Allemands à chaque rencontre et défendant énergiquement la ville elle-même. Les gardes-nationaux mobilisés étaient, comme on l'a vu, partis à leur tour pour Dijon, malgré les protestations répétées de Jules Philippe. Mais, sur un ordre reçu en route, ils s'arrêtaient à Beaune. On a déjà montré l'inquiétude du préfet à leur sujet. La première légion n'était sous les armes que depuis le 19 décembre, la deuxième s'était rassemblée dans les premiers jours de janvier et la troisième était encore dans

ses foyers quatre jours avant son apparition dans la Côte-d'Or. Il lui paraissait inadmissible que des hommes fussent mis en présence de l'ennemi dans ces conditions. Le commandement ne valait généralement pas mieux. Plusieurs officiers ignoraient tout de la Savoie et des Savoyards avant leur nomination ; leur valeur professionnelle était discutable et le commandant supérieur, Franzini, paré, par sa propre autorité, du titre de général de brigade, n'était qu'un aventurier qui avait surpris la confiance du préfet de la Haute-Savoie (1), protestant avec celui-ci contre le départ d'Annecy, alors que lui-même avait écrit, quelque temps auparavant au ministre de la guerre que tout était prêt, sachant pertinemment qu'il n'en était rien, puisque ses hommes étaient encore chez eux pour la plupart.

Les légions piétinaient autour de Beaune, lorsque soudain, on apprit qu'on voulait les envoyer à Dijon gravement menacé par l'ennemi ; alors Jules Philippe télégraphie son étonnement à la Guerre : « Cela n'est pas possible ; ces hommes ne savent pas charger un fusil et marchent en moutons. Je l'ai dit vingt fois : c'est les sacrifier inutilement. Donnez des ordres de les faire replier pour l'honneur du pays et de la France, ou acceptez ma démission. » On était au 22 janvier ; le lendemain devait se produire la plus violente attaque contre la ville, repoussée, grâce à la vaillance de tous les défenseurs, au nombre desquels les francs-tireurs du Mont-Blanc qui s'emparent, ce jour-là, du drapeau du 61e poméranien. Les mobilisés de la Haute-Savoie sont nécessairement mis en ligne malgré l'opposition de Franzini, comprenant enfin la responsabilité qu'il encourt. Pendant que leurs officiers leur expliquent le chargement de l'arme, une bande de fuyards les submerge et les entraîne. Jules Philippe, tenu au courant à mesure que l'action se développe devient plus pressant. Dans la matinée, il a réclamé encore un autre lieu de concentration, car il « risque de ne pas être maître de l'opinion ». L'après-midi, on arrête Franzini pour refus d'obéissance. Dès qu'il l'apprend, il télégraphie de nouveau à Bordeaux pour protester contre un geste qu'il ne comprend pas ; il ne sait pas encore ce que vaut l'homme. Après cette expé-

(1) *Un Aventurier napolitain en* 1870. *Franzini, commandant des Mobilisés de la Haute-Savoie.* Notice par C. Duval. Chambéry, 1893, in-8°. — Voir aussi : *Les Mobilisés de la Haute-Savoie. Réponse au général Bordone*, par Joseph Berlioz. - Annecy, imprimerie J. Dépollier et Cie, 1874.

rience, confirmant ce qu'il n'a cessé d'avancer, du moins obtient-il que les mobilisés soient renvoyés vers Lyon où ils resteront, d'ailleurs, jusqu'à leur retour.

Tout ceci prouve que la Savoie faisait bonne figure, dans l'ensemble, mais le gouvernement de la Défense nationale ne devait pas obtenir la victoire, malgré les énergiques efforts de Gambetta. C'était le moment où l'armée de l'Est se réfugiait en Suisse, où Faidherbe était vigoureusement tenu en échec dans le nord, où Chanzy se retirait, désespéré, sur le Mans et où Paris, affamé, ouvrait ses portes. L'armistice était conclu le 28 janvier et les Savoyards reprenaient, quelques semaines après, le chemin de la petite patrie. Mobiles, mobilisés, francs-tireurs, tous y étaient reçus à bras ouverts. Les derniers avaient envoyé de Chalon une adresse à leur « mère », Mme Jules Philippe, où ils lui exprimaient leur profonde reconnaissance ; à l'arrivée à Annecy, leur premier geste avait été de la saluer à la préfecture où elle leur dit, au nom des dames du Comité et en son nom personnel, les sentiments d'admiration et de haute estime que tous nos compatriotes ressentaient à leur égard.

VI

Les hommes qui rentraient ainsi dans leurs foyers arrivaient au moment où quelques esprits égarés cherchaient à entraîner une partie de la Savoie vers une décision funeste. On prononçait le mot de séparatisme et la rumeur courait qu'un Comité demandait l'annexion de la Savoie du Nord à la Suisse. L'agitation, sans avoir, comme on le verra, l'importance qu'on lui a généralement attribuée, durait depuis les premiers mois de la guerre ; elle avait son origine dans le régime de neutralité militaire appliqué par les traités de 1815 à tout le pays situé au nord d'Ugines, de Faverges et d'Aix-les-Bains.

A dire vrai, on avait la conviction, chez les populations comme dans les milieux officiels, que cette neutralité assurait à la Haute-Savoie une sécurité parfaite. Le Conseil général en était lui-même si bien persuadé qu'en tête de sa délibération du 29 octobre 1870, relative à l'emprunt pour la garde nationale mobilisée, il déclarait que cette sécurité imposait « au pays le devoir de prêter un concours d'autant

plus efficace à la défense nationale». Mais, dès le mois de septembre, sous le coup des défaites successives infligées à l'armée française, et alors que Metz, Sedan et Paris étaient successivement investis, des membres du Comité et du Club républicain de Bonneville qui dirigeaient les affaires publiques depuis le quatre septembre, avaient essayé d'entraîner leurs compatriotes de la Savoie du Nord à réclamer, non pas la réalisation des mesures prévues par les traités de 1815, c'est-à-dire l'occupation militaire par les troupes de la Confédération, mais l'annexion pure et simple à la Suisse. Aussitôt que Jules Philippe l'apprit, il demanda aux sous-préfets de réagir vigoureusement : « Nous sommes liés, écrivait-il, par un contrat légal et librement consenti, aux destinées de la France. Ce n'est pas au moment du malheur qui accable notre commune patrie, qu'il serait honorable, pour nous, de rompre ce lien. Attendre le résultat des événements, faire tous nos efforts pour ramener la bonne fortune et sortir avec honneur de la terrible épreuve que nous traversons, voilà le devoir. J'ai la confiance que la Haute-Savoie n'y faillira pas. » Si l'on considère les réponses reçues, il semble bien que le mouvement manquait de profondeur. Le sous-préfet de Thonon ne signalait rien ; pour celui de Saint-Julien, l'idée ne pouvait se propager que dans les communes limitrophes de la Suisse. Quant à la sous-préfecture de Bonneville, elle était entre les mains d'un intérimaire, mais d'un intérimaire ayant quelque autorité et connaissant parfaitement le pays : le conseiller général Chardon qui devait, dans la suite, jouer un rôle de premier plan comme sénateur. Celui-ci ne contestait pas l'existence de sympathies pour la Suisse dans l'ordre moral, à cause de ses institutions et dans l'ordre matériel à cause de sa prospérité, mais il ne constatait aucune agitation en Faucigny où tous comprenaient qu'il fallait sauver la patrie. « Il n'y a qu'une opinion latente, qui le restera, si le gouvernement fait preuve de libéralisme et si la paix apporte l'honneur et la sécurité. »

Le Comité de Bonneville se rendit peut-être compte qu'il avait été trop loin, car trois semaines après, le 24 octobre, il adressait aux Comités républicains de Saint-Julien et de Thonon une lettre pour les consulter sur l'opportunité qu'il y aurait de se « prévaloir de la neutralité réservée pour certaines portions du territoire savoisien par les traités de 1815 et sur les démarches qu'il serait convenable de faire pour en

assurer l'exécution de la part du gouvernement suisse ». Les réponses furent loin d'être encourageantes. Le 4 novembre, le Comité de Saint-Julien déclarait que la mesure serait prématurée, qu'elle amènerait des complications et gênerait le gouvernement de la Défense nationale auquel les malheurs de la patrie doivent, en raison de leur grandeur, rattacher tous les enfants du pays et, par une décision ainsi motivée, il arrêtait de ne faire aucune démarche ni pour consulter les municipalités, ni pour organiser une réunion générale des municipalités des arrondissements de Thonon, de Bonneville et de Saint-Julien. Quelques jours auparavant Jules Philippe avait appris du sous-préfet de Thonon que le président du Comité républicain était venu lui communiquer la proposition de Bonneville. Ni le Comité de Thonon, ajoutait le sous-préfet, ni le maire de la ville ne veulent s'associer à une démarche de ce genre, le concours de la Suisse pouvant ne pas être désintéressé et renforcer les velléités annexionistes. Mais ces tentatives recevaient un soutien inattendu de démarches de deux délégués envoyés par le Comité de Chambéry à Berne, où ils furent reçus courtoisement, sans toutefois que le gouvernement fédéral répondît à leurs vues. Il se contenta de prendre acte et de déclarer qu'il en avait déjà référé au gouvernement français. Jules Philippe s'employa aussitôt de toute son énergie à arrêter ce mouvement « intempestif et regrettable » qui pouvait faire accuser la Savoie d'avoir d'elle-même, tenté d'échapper à son devoir, « ce qui attenterait à son honneur ». Grâce aux efforts du sous-préfet et aux siens propres, dans une séance suivante, le Comité républicain de Bonneville résolut, « en présence des nouveaux désastres qui venaient d'éprouver la patrie », (1) de s'abstenir soigneusement de toute manifestation pouvant entraver la défense nationale et paralyser le patriotisme du pays. Jules Philippe l'en félicita officiellement. Cette décision ne pouvait empêcher, cependant, que l'opinion publique restât saisie. La presse continuait à discuter la question avec vivacité. Le président du Comité républicain de Bonneville, dans le *Faucigny*, qu'il dirigeait, défendait l'idée avec une ardeur chaleureuse. Cela paraît naturel, mais il est surprenant de trouver la même thèse soutenue par plusieurs articles des *Alpes*, alors dirigées par Alfred de Bougy, et par le *Courrier des Alpes*, interprète du clergé, à Chambéry.

(1) Capitulation de Metz, le 27 octobre.

Jules Philippe allait d'ailleurs avoir l'occasion de préciser publiquement sa position. L'approche de l'ennemi n'avait pas trouvé tous les cœurs aussi fermes que le sien. Au moment de la capitulation de Metz, certains croyaient que l'invasion allemande continuerait sans arrêt sur toute la région du Sud-Est. Nous avons déjà vu qu'à Chambéry, les craintes étaient vives. Le préfet de la Savoie, sans attendre l'avis ou l'ordre du gouvernement, mais avec l'appui du Conseil général, avait de son côté, écrit deux fois officiellement à Berne en vue de l'occupation par les troupes de la Confédération. Les journaux suisses signalèrent le fait et le commentèrent, avec une satisfaction non déguisée, mais l'un des plus importants, le *Journal de Genève*, ayant mis cet acte regrettable au compte du préfet de la Haute-Savoie, celui-ci adressa une rectification formelle, déclarant que l'opinion de la majorité, dans le département, était que l'occupation serait un fait contraire à la dignité du pays, « parce que la Savoie semblerait se détourner de la France malheureuse au moment où elle a le plus besoin du concours de tous ses enfants. » Cette attitude courageuse lui valut une unanime approbation. « Jules Philippe, disait l'*Union Savoisienne*, s'est montré essentiellement français dans une circonstance où l'honneur nous en faisait un devoir strict. »

Tout en résistant aux prétentions suisses, il intervenait d'autre part, personnellement, à Tours et en Italie. A Tours, Sadi-Carnot était son meilleur interprète ; par son intermédiaire, il avait adressé plusieurs rapports sur la question, et dans une lettre du 26 novembre, l'ingénieur lui apprenait que le délégué aux affaires étrangères avait été éclairé par ses renseignements et qu'on agissait, à Berne, dans le sens le plus français. Pourquoi faut-il que ces négociations aient été suspendues pour une cause inconnue... En Italie, il cherchait à persuader aux amis qu'il y avait laissés, dans de hautes situations pour la plupart, qu'il serait opportun de demander à Victor-Emmanuel d'intervenir en faveur de la Savoie, afin de lui épargner le fléau .de l'occupation allemande. L'un de ceux-ci, son parent et son ami, le baron Albert Blanc (1) bien placé par les fonctions qu'il remplissait

(1) La lettre, dont il est ici question, a été publiée, en très grande partie, dans *Les Alpes* du 11 février 1894, mais l'original est perdu. Le nom de l'auteur n'est pas indiqué dans l'article, il est seulement désigné comme celui d'un « diplomate éminent qui, depuis 1870, n'a rien perdu de sa haute situa-

alors auprès du ministre des affaires étrangères Visconti-Venosta, lui répondait que les conseillers du roi n'avaient pas cru bon de lui suggérer la démarche demandée vis-à-vis de Guillaume de Prusse, chose très délicate. Quant à invoquer la neutralité de la Savoie du Nord, le diplomate italien ne pensait pas que ce soit réalisable, la Suisse, qui pouvait en prendre l'initiative ayant laissé faire la France en 1859 et la solidarité qui unit la Savoie à la France, depuis le début de la guerre, ne pouvant comporter une différence dans les droits de ces départements vis-à-vis de ceux du reste du territoire français. Il n'y avait donc rien à attendre de nos voisins d'outre-monts que la campagne de 1866 avait malheureusement rejetés définitivement du côté de l'Allemagne.

L'armée de l'Est exclue de l'armistice du 28 janvier, les Prussiens continuaient leur marche vers le Sud-Est et se rapprochaient chaque jour de la Savoie. L'urgence d'une décision à son sujet devenait impérieuse. On réclamait des précautions. Le 6 février, l'ennemi était signalé à Lons-le-Saunier, événement qui augmenta pour les Savoyards, l'appréhension d'être envahis. Cette éventualité préoccupait beaucoup Jules Philippe, déjà soucieux d'être tenu dans l'incertitude de savoir si l'armistice serait ou non prolongé.

Elu député à l'Assemblée nationale, il avait dû, le 10 février, quitter Annecy pour Bordeaux, mais il avait délégué ses pouvoirs au doyen de ses collaborateurs, le conseiller de préfecture Camille Dunant. C'était un ami sûr, en qui Jules Philippe avait pleine confiance et qui jouissait auprès des Savoyards d'une influence légitimée par vingt-six années de services publics dévoués. L'un et l'autre s'étaient connus à la Florimontane où ils travaillaient côte à côte depuis vingt ans. Camille Dunant, suivant les directives laissées par le préfet, télégraphiait le 16 février, à Bordeaux, pour demander d'urgence les intentions du gouvernement et il posait, encore une fois, la question de l'occupation suisse : « Dans le cas de non prolongation de l'armistice, l'ennemi peut envahir la Savoie qui peut être défendue contre l'espèce

tion dans le royaume d'Italie ». C'est à la suite d'une correspondance échangée avec le professeur Gian Alberto Blanc, à Rome, fils d'Albert Blanc, que j'ai acquis la conviction que la lettre, si importante, provient de ce diplomate savoyard, devenu italien en 1860. Albert Blanc, né à Chambéry en 1835, docteur en droit de l'université de Turin, représenta l'Italie à Bruxelles, à Saint-Pétersbourg, à Madrid, à Constantinople. En 1893, il devint ministre des affaires étrangères dans le cabinet Crispi.

d'ennemi attendu — les uhlans. Le Comité de défense des deux départements s'occupe de la question. Autorisez-moi à délivrer, au besoin, aux gardes nationaux de la frontière les armes des mobilisés et à prendre toute mesure de défense utile. Décidez aussi, question essentielle pour la Haute-Savoie, s'il y a lieu de réclamer l'occupation, par les troupes suisses, du territoire du département neutralisé aux termes des traités de 1815 ».

La prolongation de l'armistice et son extension « au théâtre de la guerre », dans le Sud rendirent inutiles les précautions envisagées, mais le Comité républicain de Bonneville profita habilement de la nervosité et de l'inquiétude des populations pour renouveler une tentative dont il n'avait jamais abandonné la réalisation. Déjà, par une lettre du 31 décembre 1870, le président, revenant sur une précédente décision, avait informé le préfet qu'il demanderait l'occupation de la Savoie du Nord, aussitôt que l'invasion étrangère deviendrait imminente. Il crut l'instant propice. Dans une réunion tenue le 11 février, le Comité adoptait une délibération constatant que l'absence de toutes les forces vives du pays « nous privait de tous nos moyens de défense ». Il demandait l'exécution des traités de 1815 et décidait « de faire instance auprès de la Confédération helvétique pour occuper immédiatement le territoire neutralisé ». Tous les Conseils municipaux de l'arrondissement reçurent cette délibération qu'on essaya également de faire signer sous forme de pétition. C'était combler les vœux de la Suisse qui encourageait le mouvement et qui avait la satisfaction d'annoncer bientôt que la délibération avait été transmise par deux délégués au Conseil fédéral et que trente-cinq communes approuvaient le Comité de Bonneville, également appuyé par quarante-deux pétitions couvertes de signatures. Ces chiffres étaient malheureusement réels. Le président François Dumont se tenait en relations constantes avec Berne. Le 23 février, il écrivait au président du Conseil fédéral qu'il avait déjà vingt-neuf délibérations et trente-six pétitions, et le 27, il faisait savoir que depuis sa lettre précédente, il avait encore reçu huit pétitions et six délibérations d'assemblées communales. « Nous avons la majorité dans l'arrondissement de Bonneville et si nous n'avons pas la presque unanimité, c'est que les maires n'osent pas convoquer les Conseils municipaux (1). »

(1) En additionnant le nombre des délibérations et des pétitions énoncées

Ces manœuvres étaient combinées avec l'envoi d'une adresse au grand quartier général ennemi pour réclamer « le maintien de la position faite aux districts savoisiens compris dans la neutralité suisse » et le bruit courait qu'on avait demandé au chancelier allemand, le vote de 1860 étant « une infamie impérialiste », un vote nouveau qui amènerait la désannexion du Faucigny.

Il ne semble pas que tous ces événements aient d'abord agité beaucoup le pays. Les communications avec le chef-lieu du département étaient irrégulières et les nouvelles parvenaient tardivement, souvent déformées. C'est par une simple lettre, expédiée huit jours après, que le sous-préfet de Bonneville informe son chef de cette affaire qui nous paraîtrait aujourd'hui d'une certaine gravité, lettre confirmée par une autre, un peu plus pressante, le 20. Déjà Camille Dunant a répondu que le préfet en a entretenu le gouvernement à plusieurs reprises et qu'il récidivera si c'est nécessaire. Cependant, « il ne faut pas exciter la susceptibilité du Comité républicain de Bonneville » et si celui-ci demandait des directives, il faudrait l'engager à envoyer les pétitions à la préfecture qui les transmettrait au ministre des affaires étrangères, seul en mesure « de faire aboutir à un résultat conforme à leurs vœux, la demande des pétitionnaires ». Mais la lettre est partie que d'autres nouvelles peu rassurantes parviennent à la préfecture. Le 21, celle-ci demande confidentiellement s'il est vrai qu'il se signerait une pétition ayant pour objet l'annexion du Faucigny à la Suisse, et réclame une réponse prompte et détaillée qui ne se fait point attendre. La question est discutée depuis quelque temps, écrit le sous-préfet, « surtout depuis que les électeurs français ont envoyé à l'assemblée nationale des représentants réputés peu favorables à la République », mais aucune démarche sérieuse n'a été faite. Toutefois, l'occupation de la Savoie par l'armée suisse amènerait des tentatives sérieuses d'annexion. Dans les circonstances actuelles, elles n'ont que peu de chances de succès. Les membres du Comité républicain et le Club républicain de Bonneville n'ont pas l'influence qu'on leur

dans les deux lettres de François Dumont, on retrouve à deux unités près, les nombres donnés par les Suisses. Ces renseignements sont extraits des archives du Comité et du Club républicain de Bonneville, conservées à la mairie de cette ville, dans les locaux affectés à la Société littéraire et scientifique « La Glaneuse ». C'est à l'obligeance de M. Fallion, maire et conseiller général, que je dois d'avoir pu les consulter.

attribue généralement et des mesures administratives appropriées porteraient une grande atteinte à cette influence si la nécessité l'exigeait.

Cette réponse réduisait les faits à leur juste proportion. Les renseignements parvenus de Saint-Julien étaient encore plus rassurants. La délibération du 11 février ayant été adressée à plusieurs communes de cet arrondissement, celles-ci ne l'avaient pas prise en considération. Quant au Comité républicain du chef-lieu, il avait purement et simplement confirmé sa décision antérieure, repoussant toute immixtion de la Confédération dans « nos affaires ».

Bien convaincu qu'il ne fallait pas donner à ces événements plus d'importance qu'ils n'en avaient et d'accord avec Jules Philippe, Camille Dunant se décida à placer sous les yeux du ministre la délibération du 11 février, en l'accompagnant d'un rapport où il annonçait que sur les neuf chefs-lieux de canton du Faucigny, cinq avaient adhéré, les autres ayant refusé ou s'étant abstenus (1). Si, ajoutait-il, délibération et pétition n'avaient en vue que la protection de notre territoire, il n'y aurait pas lieu de s'en préoccuper, mais, dans l'esprit des promoteurs, l'occupation n'est que le prélude de l'annexion du Faucigny à la Suisse « dans le cas, notamment, où la France abandonnerait la forme républicaine ». Il faudrait alors s'attendre, dans ce pays essentiellement républicain, à un mouvement sérieux en faveur de la séparation. Comme, d'autre part, on apprenait que des troupes suisses assez nombreuses, se rassemblaient à Genève, l'avertissement donné au gouvernement ne resta pas lettre morte. D'accord avec le préfet et sous divers prétextes, comme la réorganisation des soldats garibaldiens, on envoya à Annecy et dans la région des troupes en nombre considérable évaluées par certains à une dizaine de mille hommes, ce qui provoqua, dans la presse genevoise et fédérale, des protestations parfois vives, contre ce qu'elle appelait la violation de la neutralité helvétique (2).

Des pourparlers s'engagèrent entre la France et la Suisse,

(1) Avaient adhéré ; Taninges, Saint-Gervais, Samoëns, Saint-Jeoire et Bonneville. S'étaient abstenus : Sallanches, Chamonix, qui n'avait pas de Conseil municipal et La Roche. Le Conseil municipal de Cluses avait voté contre par 8 voix contre 7.

(2) Les agissements du Comité de Bonneville avaient aussi provoqué une énergique protestation, rendue publique, des officiers des mobiles de la Haute-Savoie, à Langres.

la discussion reprit dans la presse, mais la question ne fit pas un pas vers une solution quelconque et l'on pouvait croire le petit conflit apaisé, lorsque la répression brutale de la Commune, la signature, le 10 mai, du traité de Francfort, si onéreux pour la France, et les tentatives de restauration monarchique amenèrent de nouveaux incidents. Depuis le 4 septembre 1870, le Comité républicain jouait, à Bonneville, le rôle de Conseil municipal ; les élections du 30 avril 1871 mirent un terme à cette situation. La veille de l'installation de la nouvelle Assemblée communale, le 12 mai, le Comité prit une délibération plus impérative que les précédentes, dans laquelle, « considérant que le vote de 1860, œuvre de la pression impériale, n'avait point été la manifestation libre des aspirations de nos contrées », il estimait que les populations de la Savoie du Nord n'étaient pas liées par ce vote et qu'elles devaient « se prononcer à nouveau sur leurs destinées ». Présentée au Conseil municipal, cette délibération était adoptée, puis adressée à toutes les communes des trois arrondissements zoniens, avec invitation à la signer et à la renvoyer au citoyen François Dumont, président (1).

La nouvelle tentative du petit groupe, fort remuant, de Bonneville, était, cette fois-ci, sérieuse et menaçait de prendre une ampleur qui pouvait amener des incidents regrettables. Démissionnaire de ses fonctions de représentant à l'Assemblée nationale, Jules Philippe avait repris depuis quelque temps déjà, la direction de son département. Il prévint immédiatement les sous-préfets que les Conseils municipaux n'avaient pas qualité pour délibérer sur un tel sujet, que toute autorisation pour le faire devait être refusée, et les priait de dissuader les maires de participer, eux et leurs Conseils, à ces projets séparatistes : « La France est assez forte, si malheureuse soit-elle, pour les empêcher d'aboutir, et si ce mouvement se propage, on n'aura montré qu'un mauvais vouloir

(1) François Dumont qui joua un grand rôle à Bonneville pendant une trentaine d'années, était né à Ayze en 1824. Petit-fils de Décret, président de l'Assemblée des Allobroges, en 1792, il fit ses études pharmaceutiques à Chambéry. Botaniste et géologue, il collabora avec Bonjean et de Mortillet. Il fut professeur de chimie et d'histoire naturelle au collège jusqu'en 1860, date à laquelle il donna sa démission pour ne pas être fonctionnaire de l'empire. Il dirigea le *Faucigny* pendant dix ans et fut président du Comité de sûreté provisoire, au 4 septembre 1870, à Bonneville. Membre de l'Académie de Savoie, il était également membre correspondant de l'Académie florimontane et de plusieurs sociétés savantes. Il fonda « La Glaneuse », société littéraire et scientifique de Bonneville. Il est mort le 5 février 1880.

inutile et dont le résultat le plus clair, pour notre département, sera de lui faire perdre le bénéfice de son attitude énergique et de ses sacrifices pendant la guerre ». En même temps, il demandait au procureur général, mieux armé que lui, à cet égard, d'empêcher le colportage de la pétition. D'autre part, pour essayer de contrebalancer l'action du Comité de Bonneville, il agissait habilement auprès des Annéciens qui avaient lancé l'idée de l'extension de la zone à l'arrondissement d'Annecy, en 1869, pour que le mouvement fut repris, afin d'arriver à l'unité économique qui assurerait la paix des esprits dans la Haute-Savoie. Hâtons-nous de dire que ce dernier moyen fut rapidement abandonné, devant l'indifférence à peu près générale des populations intéressées.

L'envoi fait à toutes les communes de la zone rendait l'action des sous-préfets longue et difficile, mais le concours actif donné à Jules Philippe aurait peut-être suffi à enrayer cette agitation toute locale, si les journaux de la région n'étaient à leur tour entrés en lice. Tandis que le *Faucigny*, rédigé par les membres du Comité organisateur, soutenait le projet vigoureusement, quoique sans méthode apparente, la *Zone* de Saint-Julien, appréciait avec sévérité la délibération du 12 mai que *Le Léman* de Thonon, qualifiait de félonie : « On ne change pas de nationalité comme de chemise » disait-il. La polémique gagnait les journaux annéciens où des faucignerands, adversaires d'un morcellement de la Savoie, publiaient des protestations indignées dans *Les Alpes* et le *Mont-Blanc*. Elle franchissait même la frontière en trouvant, à Genève, des amis, naturellement intéressés à la scission et des journaux disposés a accueillir ces revendications. Jules Philippe se décida alors à agir avec plus de vigueur encore. Le 1er juin il adressait à tous les maires de la zone une circulaire leur rappelant l'interdiction précédente : « La résolution que l'on a demandé de soumettre aux conseils municipaux étant essentiellement inconstitutionnelle et les conseils ne pouvant en délibérer, j'ai l'honneur de vous prier-Monsieur le Maire, de me transmettre sans délai les exemplaires du manifeste sécessionniste qui vous ont été adressés. » Les assemblées communales répondirent-elles avec diligence à cette mise en demeure ? Cela ne paraît pas probable, car le 11 juin, le préfet revient à la charge, insistant pour savoire qui a discuté la motion, et le 15, le sous-préfet de Bonnevill[t] adresse un rappel pressant à tous ses administrés. Mais on sai

combien les populations savoyardes sont placides et ces rappels n'étaient pas l'indice d'un mauvais vouloir, loin de là. C'est ce que démontrait le sous-préfet de Saint-Julien, écrivant, quelques jours après, que plusieurs maires des communes frontières, voisines de la Suisse, lui avaient déclaré n'avoir attaché aucune importance à l'envoi de Bonneville et n'avoir jamais songé à soumettre la délibération aux conseils. D'autres avaient envoyé le document à la sous-préfecture, en demandant ce qu'il fallait faire ; d'autres ne l'avaient pas pris en considération ; d'autres encore, comme Valleiry, avaient décidé de ne pas y répondre ; d'autres enfin l'avaient caché aux habitants ou l'avaient renvoyé purement et simplement. Le nombre de communes ayant favorablement répondu paraît donc peu important (1).

Mais Versailles, qui aurait dû être rassuré, commençait, au contraire, à se montrer inquiet. Les délibérations du Comité de Bonneville, commentées par la presse de la Savoie et certains journaux suisses, avaient fini par attirer l'attention des grands journaux de Paris et de la province. La Savoie était encore, à cette époque, à peu près inconnue des Français, comme en 1860 ; aussi, ces journaux, sans approfondir les choses, présentaient-ils le mouvement parti du Faucigny, comme gros de conséquences. L'élection d'André Folliet à l'Assemblée Nationale, le 2 juillet, était regardée comme un acte de séparatisme, parce que le nouveau député, dans l'ardeur de la bataille, avait proféré cette parole mémorable : « Si la France était destinée à périr dans les convulsions de l'anarchie ou sous les coups d'État du despotisme, la Savoie tournerait ses regards vers une patrie libre ! » La question était portée à la tribune de l'Assemblée nationale. Le 11 juillet, les députés savoyards protestaient contre les accusations de séparatisme dont notre pays était l'objet de la part de représentants qui ne le connaissaient pas, et le ministre de l'intérieur, Lambrecht, joignait ses dénégations aux leurs. Les journaux les plus excités dépeignaient les deux départements savoisiens comme une région où le désordre était le maître, ce qui leur valait d'énergiques protestations. André Folliet assurait, dans une lettre publique, que l'ordre

(1) Les dossiers du Comité républicain de Bonneville ne contiennent que des délibérations ou pétitions provenant de vingt-trois communes dont deux de l'arrondissement de Thonon et une de l'arrondissement de Saint-Julien. Il faut y ajouter Bonneville.

et la tranquillité régnaient en Haute-Savoie, grâce au préfet actuel, dont la population avait demandé et exigé la nomination le 5 septembre, et quelques jours après, Jules Philippe montrait avec indignation la fausseté d'insinuations lancées par un journal parisien (1) l'accusant d'avoir compromis la Savoie vis-à-vis de la Suisse, pendant la guerre, alors qu'il n'avait jamais été appelé à résoudre la moindre difficulté relative à la neutralité et qu'il n'avait jamais fait une seule démarche à ce sujet.

Tout en niant officiellement le mouvement séparatiste, le gouvernement ordonnait cependant une enquête. En Savoie, elle était confiée au premier président de la cour d'appel Dupasquier, fonctionnaire de l'empire qui ne reniait pas ses origines. Dans un rapport du 27 juillet, il dénonçait l'agitation de Bonneville comme une manœuvre des « hommes du Quatre Septembre » pour conserver l'influence et les positions dont ils s'étaient emparés. Le 8 août, le gouvernement déposait un projet édictant des peines sévères contre les auteurs des manifestations séparatistes « qui se sont produites dans plusieurs départements » (2). André Folliet répondait aussitôt, fort habilement, par deux lettres insérées dans le *Peuple souverain* où il affirmait que le pétitionnement n'est pas l'insurrection et que l'expression d'une opinion ne peut être confondue avec la provocation à la désobéissance aux lois. Une démarche des députés savoyards auprès du président Thiers soulignait encore tout ce qu'avait d'inopportun et d'impolitique cette loi menaçante.

Le gouvernement parut alors vouloir prendre le temps de la réflexion, mais les bureaux peuplés d'hommes hostiles au nouveau régime et croyant peu à sa solidité, étaient poussés par leurs amis de Savoie qui cherchaient à discréditer Jules Philippe en grossissant démesurément le mouvement séparatiste dont ils essayaient de faire un épouvantail, dans le but de se rendre nécessaires pour y mettre fin. On posait au préfet de la Haute-Savoie des questions invraisemblables, lui demandant, par exemple, de vérifier les agissements d'officiers étrangers, italiens ou russes, qui auraient engagé les Conseils de la Savoie du Nord, à prix

(1) *Paris-Journal*, lettre datée de Luxé, localité inconnue en Haute-Savoie.

(2) Le projet visait aussi l'affiliation à l'Internationale. La peine principale prévue contre les séparatistes était la privation de la qualité de Français. Un mouvement séparatiste, un peu plus sérieux, avait eu lieu à Nice.

d'argent, à signer la pétition du Comité de Bonneville (1). Le clairvoyant Théobald Dupont, sous-préfet de Saint-Julien, questionné par son chef, démontrait, dans sa réponse, le peu de vraisemblance du fait signalé, par l'impossibilité presque absolue de corrompre tous les membres, sans exception, d'une assemblée délibérante. Les tractations du comité de Bonneville ne valaient ni l'importance qu'on leur attribuait, ni le bruit soulevé par le manifeste visé. Ce bruit « se dissipera bien vite et s'en ira tout simplement en fumée. Les populations ne s'occupent nullement de séparation ou d'annexion à la Suisse. Elles n'y pensent même pas, ne s'attachant qu'à une chose, à la conservation de la République française ».

Le coup était néanmoins bien porté. Deux fois déjà, il avait été question sinon de la révocation, du moins du déplacement de Jules Philippe à qui l'on reprochait les sympathies qu'il pouvait avoir envers la Suisse et « son absence de sévérité envers les Conseils municipaux du Faucigny qui avaient suivi le Comité républicain de Bonneville ». Par deux fois, une démarche unanime des représentants de la Haute-Savoie avait fait annuler une mesure presque décidée. On racontait maintenant que Mgr Dupanloup avait, à son tour, demandé l'éloignement de celui qu'on appelait dédaigneusement le préfet de Gambetta et l'évêque d'Orléans laissait dire, à l'inverse du député Costa de Beauregard, de Chambéry qui, soupçonné des mêmes procédés, écrivait aussitôt à l'intéressé une lettre très digne, démentant formellement, sur l'honneur, tous les bruits relatifs à des démarches semblables. Jules Philippe dut aller à Versailles répondre à ces accusations de faiblesse et s'efforcer de prouver que, contrairement à des bruits répandus comme à plaisir, aucun trouble ne s'était produit dans le département où, en dépit de discussions parfois vives, l'ordre le plus parfait n'avait cessé de régner. Après ces explications, après les démarches répétées des députés, devant les protestations de l'ensemble de la presse de la Haute-Savoie, le gouvernement renonça à inquiéter un homme qui possédait tant de sympathies et Jules Philippe put continuer son œuvre administrative, toute de conciliation et de paix.

(A suivre) Louis DÉPOLLIER.

(1) Dépêche de Jules Philippe aux sous-préfets, en date du 26 juin 1871 : « On signale au ministre des agents étrangers, munis d'argent, parcourant le département en poussant à la séparation et en sollicitant les Conseils à imiter celui de Bonneville. On cite le major Tolozzi, les capitaines Balesca, Temperini et Oserof. Avisez-moi télégraphiquement. »

Le Poète DUCIS

(1733-1816)

QUATRIÈME PARTIE

L'ÉPREUVE (1783-1796)

Cette période est traversée par des deuils et par des vicissitudes d'ordre politique qui nous retiendront successivement. Ces épreuves entraînent chez le poète un fléchissement de la production dramatique qui sera l'objet d'un troisième chapitre.

CHAPITRE I

CHAGRINS PRIVÉS

La première fille du poète, Aure, s'éteignit en avril 1783, après dix-huit mois à peine d'une union heureuse. Ce deuil ravivant celui de sa femme et présageant (p. 70) (1) hélas ! celui de sa seconde fille, fut sinon la plus grande douleur de sa vie, du moins celle dont nous avons les échos les plus poignants. L'événement, autrefois prévu, paraît avoir été presque subit, car Thomas écrit à son ami le 8 avril : « Je vous croyais heureux et jouissant en paix de votre triomphe (du *Roi Lear*), au sein de votre famille, et dans ce moment même, vous êtes menacé d'un affreux malheur. » D'avance — tant ce malheur est imminent ! — il lui apporte, « les faibles consolations de l'amitié », le supplie d'éviter la solitude, « où il sera abandonné à lui-même et à son chagrin », et lui promet de le rejoindre bientôt. « Nous apprendrons l'un avec l'autre à supporter le fardeau de la vie et à nous tromper au moins quelques instants sur cette foule de maux qui la désolent (2). »

Thomas le rejoint en effet à Marly, où il s'est retiré, « avec un dégoût profond, très profond, de toutes les apparences de la vie qui nous environnent, et avec une douleur qu'il conservera en silence jusqu'au tombeau. »

Accablé par la douleur, il ne s'y enferme pas. Il s'inquiète

(1) Pour simplifier, nous mettrons dans le texte même, sans autre indication que la page, et en supprimant les initiales P. A., les innombrables références au recueil de Paul Albert.

(2) Œuvres de Ducis, 3e vol. 13e lettre de Thomas. En abrégé D. III, 13e T.

pour la fille aînée de Deleyre : « Veillez, lui écrit-il, avec le plus grand soin sur la poitrine d'Alexandrine. C'était une ressemblance entre nos enfants, qu'il n'y ait pas du moins entre nous une trop grande conformité de malheur (p. 66). » Il s'attache plus que jamais à Thomas, « qui combat, ajoute-t-il, autant qu'il le peut, le monstre qui a tué ma femme et ma fille dans mes bras, et est entré dans ma famille pour la détruire et la désoler. »

Le chagrin qu'il doit refouler devant le cher malade, éclate violent, farouche, dans cette lettre à sa mère :

« Non, ma mère, non, ma mère, je ne puis me détacher de ce que j'ai fait naître. Je cherche partout ma fille. Tout ce que vous me dites sur ce triste sujet est d'une vérité que je ne puis contredire ; mais ce n'est que de la raison et la raison ne console pas les pères. Pardonnez-moi d'accabler votre âme déjà contristée de tout le fardeau de ma douleur. Mais ici, je suis obligé de la cacher aux regards de mon pauvre ami, et cette hypocrisie me tue. (p. 70). »

Avec Deleyre, dont il a décliné les invitations réitérées, sa plainte, un peu apaisée, tourne à la méditation, et nous devons citer encore un passage de la belle lettre où s'expriment une profonde tristesse qui devait atténuer les maux imaginaires de son ami, et une foi non moins profonde, qui pouvait réveiller les échos de la sienne.

« Mon enfant est encore dans mon cœur et elle y sera toujours. J'ai lutté avec quelque courage contre l'adversité, mais je n'ai point de force contre les douleurs de la nature.

« O ma fille ! hélas ! je le sais, elle était mortelle, je le suis moi-même et c'est ce qui adoucit ma peine ; car je la rejoindrai, cette chère enfant, et au fond de cette même terre où elle m'a précédé si jeune, et qui attend ma vénérable mère, à laquelle je suis peut-être condamné à survivre.

« Que j'ai été, que je suis, que je serai malheureux ! J'ignore où la Providence me conduit par ce chemin de larmes ; mais pourquoi a-t-elle semé sur ma vie, de distance en distance, de ces grandes désolations qui en font sentir au doigt toute la misère ? Et dans quelles époques ! Comme tout cela est arrangé ! il y a du dessein dans cette conduite. Ah ! puissé-je bien l'entendre !... Adieu, mon ami, il faut vivre au jour le jour, et ne compter sur rien : il n'y a de sûr que la douleur. » (p. 68).

Cinquante ans plus tard, à la mort de sa fille Julia, Lamartine exprimait à son ami de Virieu (1) la même foi, toutefois

(1) Le vaillant : Lamartine, p. 544.

plus crispée : « Il n'y a de réponse à cela que dans le ciel, et Dieu seul peut parler. Il le fait, j'espère, car, quoique dans l'horreur du premier sentiment du plus fort coup de ma vie je ne prie pas, je tâche de conformer ma volonté à la volonté divine... Je reconnais cette volonté plus forte et meilleure que les nôtres, même quand elle nous écrase. » Et c'est déjà, après les sanglots, l'apaisement final de *Gethsémani*.

Nous avons assez souvent cité P. Albert dans une intention critique pour lui devoir une réparation. Voici ce qu'il écrit à propos de ces lettres de deuil de Ducis :

« Il faut bien le dire les âmes religieuses et toujours récentes de la lecture et de la méditation des Livres saints poussent à de certaines heures des cris d'une vibration plus intense. Les Psaumes, les Prophètes, ce sublime poème de Job, cette tristesse éloquente du roseau pensant qui ploie sous la main de Dieu et gémit ; la nature immobile et sereine que l'homme perdu dans l'immensité veut associer à sa peine ; ces abattements profonds et ces relèvements, et ces colloques désespérés et joyeux avec celui qui frappe et guérit, ces stations lamentables sur les tombeaux ou au bord du chemin de la vie si longue et si courte ; enfin tout le mystère, tout le drame de la destinée humaine, c'est là qu'il a trouvé d'abord une voix, l'expression brûlante, l'image démesurée parfois (mais est-il une douleur qui sache se mesurer ?) C'est chez le peuple juif, à la fois ardent et sombre, que la première, l'éternelle élégie humaine a retenti et si éclatante et si vraie que les hommes ont dit : C'est la parole même de Dieu. Je suis très frappé, je l'avoue, de cette note si fréquente chez Ducis. Les romantiques ont daubé d'une manière toute particulière sur le bonhomme, sur le grotesque parodiste de leur dieu Shakspeare. Soit, mais quand on écrira l'histoire de la littérature du XIXe siècle, on n'oubliera pas, je l'espère, que bien avant Châteaubriand et Lamartine, Ducis avait trouvé dans la Bible, si ridiculisée alors, si indignement parodiée, des images, des mouvements, des expressions, et pour tout dire, un accent nouveau (1). »

Voilà bien aussi un accent nouveau chez le spirituel et souvent sévère critique de Ducis, accent digne d'une pensée libre et haute.

DERNIÈRES ANNÉES ET FIN DE THOMAS

Mais l'amitié lui réservait, avec des joies de plus en plus exquises, la plus cruelle épreuve qui pût le frapper après la perte de son enfant.

(1) P. A. Notice XVII.

Au lendemain de son deuil, la santé de Thomas lui inspirait déjà de vives inquiétudes qu'il confiait à sa mère en ces termes :

« Je me suis aperçu que le découragement s'empare de sa pauvre âme... Il ne lui échappe cependant que des plaintes douces et légères. Encore ne tiennent-elles pas contre mes caresses et mes soins. Vous jugez si je les lui dois. Après tant de peines serai-je encore destiné à sentir manquer sous ma main l'âme noble et sensible qui, après vous, après ma seule enfant, est l'unique appui qui me reste sur la terre ? (p. 70) »

Il ne se séparait guère de lui à Auteuil ou à Marly, et il fallut sa défense expresse et la vieillesse de sa mère pour l'empêcher de le suivre dans le Midi (1) où l'envoyaient les médecins.

En novembre 1784, le valétudinaire lui écrit de Nice, avec une délicate tendresse : « J'ai parcouru une partie de votre ancienne patrie, j'y ai respiré l'air de vos montagnes. Il me semblait, mon cher ami, que je vous faisais un vol d'être là sans vous et de goûter des plaisirs que je ne partageais pas avec vous. (2) »

Il apprend, en avril 1785, que son ami est en Savoie, où l'appelle le sol natal, plus que le règlement de la succession de son oncle, le chanoine de Moûtiers, et il lui donne rendez-vous à Lyon, où il doit passer l'été. Ducis, remarque-t-il, occupe à Chambéry « la même auberge et probablement la même chambre » que lui-même en octobre précédent. « Votre cœur, en y entrant, ne vous a-t-il rien dit ?... O douces illusions des sympathies en qui les anciens croyaient ! »

A propos de la Grande Chartreuse où le conviait Ducis, il ajoute :

« Je voudrais pouvoir vous accompagner... Ce lieu est fait pour vous... Je vous connais, vous serez plus d'une fois tenté d'y rester... Ces pieux solitaires ont abrégé et simplifié le drame de la vie. Ils ne s'occupent que du dénouement et s'y précipitent sans cesse. C'est là que la vie n'est que l'apprentissage de la mort ; mais la mort y touche aux cieux, c'est une porte qui s'ouvre sur l'éternité... »

Puis il relève un contraste piquant entre la Grande Chartreuse et Ferney, où l'ombre de Voltaire doit s'agiter encore,

(1) C. p. 187.
(2) D. III, 15e T.

et note les pertes récentes de l'Académie. Alors un triste pressentiment lui inspire cette émouvante recommandation :

« Aimons-nous du moins jusqu'au dernier jour et que celui qui survivra à l'autre, aime encore et chérisse sa mémoire. Quel asile plus respectable et plus doux peut-elle avoir que le cœur d'un ami ! C'est là qu'elle repose, au lieu que, dans l'opinion et dans la gloire, elle est errante et agitée. Adieu, mon cher et tendre ami. » (17e T.)

Le 23 mai, il renouvelle ses instances : « les amis ont si peu de temps à vivre l'un pour l'autre », et ses remarques funèbres et pittoresques :

« On meurt en foule à Paris... Vous savez peut-être déjà la mort du duc de Choiseul, qui est expiré dimanche à midi, entre quatorze médecins et trente amis qui remplissaient son hôtel. La reine, le dernier jour, y envoya six fois de Versailles, pour savoir de ses nouvelles ; il la fit remercier de ses bontés, et la pria de ne plus envoyer, parce qu'il mourrait la nuit suivante. M. Dubreuil est mort à Saint-Germain au milieu de trente femmes de la cour qui étaient chez lui, et habitaient sa cuisine, ne pouvant tenir toutes dans sa chambre. » (18e T.)

Enfin, le 25 mai (19e et dernière lettre), rendez-vous est pris à Oullins où Thomas a loué, près de celle de l'archevêque de Lyon, leur confrère à l'Académie, une campagne où il espère garder longtemps son hôte, j'allais dire son prisonnier.

***

On devine quelle était la joie de Ducis. Elle éclate dans une lettre à Deleyre, dont nous citerons ce passage sur la Grande-Chartreuse. « C'est une page digne, d'après Sainte-Beuve, de figurer parmi les plus belles du « *Génie du christianisme.* »

« Avant que de quitter la Savoie, j'ai voulu aller visiter le désert de la Grande Chartreuse. C'est bien là un pèlerinage qu'il fallait faire avec vous ; mais fait-on jamais ce qu'on désire ? Mon ami, vous m'avez manqué ! Vous deviez monter auprès de moi, le long d'une rivière ou plutôt d'un torrent furieux, le chemin serré entre deux murailles de roches tantôt sèches et nues, tantôt couvertes de grands arbres... quelquefois ornées par bandes, de petites forêts vertes qui serpentent et s'attachent sur leurs côtés arides. Vous auriez entendu pendant deux lieues la rage du torrent qui s'indigne

au milieu des débris de rochers contre lesquels il se brise sans cesse. C'est une écume jaillissante qui mugit dans des profondeurs de deux cents pieds, où votre œil la suit avec une terreur curieuse, pour se relever ensuite vers des roches sauvages, hautes, perpendiculaires et couronnées à leurs pointes par de petits ifs qui semblent être dans le ciel. Ce chemin étroit, ces hauteurs, ces ténèbres religieuses, ces cascades admirables, qui tombent en bondissant pour grossir les eaux et la colère du torrent, tout cela conduit naturellement à la solitude terrible où saint Bruno vint s'établir avec ses compagnons, il y a plus de sept cents ans. »

Et, après le paysage, le couvent ; après le climat physique, le climat moral créé par le fondateur :

« J'ai vu son désert, sa fontaine, sa chapelle, la pierre où il était à genoux, devant ces montagnes effrayantes, sous les regards de l'Eternel. J'ai visité toute la maison ; j'ai vu les solitaires à la grand'messe...Le monde n'a pas idée de cette paix ; c'est une autre terre, une autre nature... J'ai vu le rire de l'enfance, la candeur, l'ingénuité, la joie sur les lèvres du vieillard ; la gravité et le bonheur de l'âme dans les traits de la jeunesse. J'ai eu le plaisir de coucher deux nuits dans ma cellule ; et c'est avec regret, c'est en embrassant deux fois de suite le coadjuteur, qui est un religieux admirable par sa grâce et sa politesse naturelles, par ses vertus et par tout son extérieur, que je me suis éloigné de cette maison de paix où Rousseau a été avec l'abbé Rozier, apportant avec lui la moisson qu'il avait faite en route sur les montagnes...

« Je vous avoue, mon cher ami, que toutes ces idées de fortune, de gloire, de femmes, de plaisirs, tout ce tumulte de la vie, tout ce tapage qui est dans nos yeux, nos oreilles, notre imagination, restent à l'entrée de ces déserts pour nous rappeler à nous-mêmes, à la nature et à son auteur. Pourquoi n'étions-nous pas là tous deux avec ce chartreux du monde, cet homme pur qui n'a jamais souillé son caractère en passant par la société. C'est avec bien du plaisir que je vais occuper à Oullins le logement où il m'appelle et me dédommager des heures tristes et douloureuses passées avec la fièvre, ou en l'attendant, seul, loin des miens, sans avoir près de moi un ami. Cher Deleyre, il est temps que mon âme se repose ; elle a fatigué mon corps (p. 75). »

***

La réunion dont il se promettait tant de joie et de réconfort lui réservait deux terribles surprises, l'une qui en fut le prélude, l'autre qui en fut la rupture définitive.

Parti de Chambéry vers le 18 juin, dans une voiture de

louage, Ducis, d'après un récit (1) de Thomas à Mme Necker, « à quatre lieues de Chambéry » et « dans les montagnes qui conduisent aux Echelles » fut victime d'un accident qui aurait dû lui coûter la vie. Les chevaux s'étaient emportés, les rênes rompues. Ducis veut, après le cocher, sauter à terre, et tombe sans connaissance « le visage couvert de sang sur un amas de roches. » Un vieillard et une femme, qui passaient par là, lui donnèrent les premiers soins après l'avoir cru mort. On le transporta aux Echelles où le chirurgien constata qu'il n'avait pas de fracture, « mais sa tête et son visage étaient horriblement défigurés. Il avait reçu à l'épaule un coup terrible et le bras de ce côté ne pouvait faire aucun mouvement. » Dès qu'il put écrire, il annonça l'accident à Thomas qui vint aussitôt le chercher avec le célèbre chirurgien Janin.

Il acheva le voyage le lendemain sans trop de douleur et se remit assez vite de la terrible secousse, chez son ami. Dans la joie de sa convalescence et de sa gratitude pour les soins dont il était comblé, il écrivit son *Epître à l'Amitié* et la lut, le 30 août, à une séance de l'Académie de Lyon. Thomas venait de lire sur la visite de Pierre-le-Grand à la cour de Louis XIV, un des meilleurs chants de sa *Pétréide*, où l'on avait remarqué ces vers :

Ton nom m'importunait, j'ai voulu te connaître.
Tu me dois des leçons : tu fus grand, je veux l'être.

L'*Epître*, qui rachète par l'élévation des sentiments une allure un peu capricieuse, et une forme parfois négligée, chante un des plus grands biens de la vie,

Trésor de tous les lieux, bonheur de tous les âges.

L'amitié rehausse le bonheur, allège la douleur, unit à mille agréments les plus solides profits.

Un ami ! Ce nom seul me charme et me rassure.
C'est avec mon ami que ma raison s'épure,
Que je cherche la paix, des conseils, un appui.
Je me soutiens, m'éclaire et me calme avec lui.
Dans des pièges trompeurs si ma vertu sommeille,
J'embrasse, en le suivant, sa vertu qui m'éveille...
Amitié, qui sans toi porterait ses malheurs ?
Hélas ! nés pour souffrir, mêlons du moins nos pleurs.

(1) Campenon, p. 171.

Malheureux ! Quoi ! Faut-il, sur ce globe où nous sommes,
Quand on veut les aimer, craindre toujours les hommes.
Se dire en gémissant, mais éclairé trop tard :
« Les voilà tous ensemble, et leurs cœurs sont à part. »

Après avoir célébré l'amitié, il terminait par l'incomparable ami, et son prompt secours et sa tendresse dévouée :

Hélas ! la mort déjà m'entraînait dans l'abîme,
Quand le ciel par degrés ranima la victime...
Ah ! sortant du tombeau où l'on fut endormi,
Qu'il est doux de revoir le ciel et son ami !

Le procès-verbal de la séance (1) déclare la pièce « attendrissante », mais non « susceptible d'un extrait ». Il note cependant, « l'anecdote touchante » du pauvre de qui l'on veut acheter le chien, et qui répond : « Et qui donc m'aimera ? » Il est plus explicite sur la lecture de Thomas, analyse le discours de réception d'un M.Potot, soutenant cette thèse paradoxale que le théâtre révèle plus que l'histoire la mentalité des peuples et relate la candidature de Cousin-Dépréaux, appuyée de 11 volumes de son *Histoire de la Grèce*, et de la promesse de 5 autres. L'histoire rivalisait avec la poésie, dans cette séance de la savante Académie.

Le poète, dans l'Avertissement qui précède la pièce, est naturellement moins froid que le procès-verbal : « La fin de l'épître (les vœux qui accompagneront le valétudinaire à Nice), écrit-il, toucha vivement l'assemblée. Mais le transport s'accrut et les larmes coulèrent de tous les yeux, lorsque, nous levant après la séance... on vit les deux amis s'avancer l'un vers l'autre, se tendre les bras et s'embrasser. »

« Cela se trouve partout, remarque P. Albert (2), selon le goût du temps, est légèrement théâtral, quoique sincère. » Sainte-Beuve (3) avait déjà souri de cette accolade attendrissante et ajouté : « Heureusement, la mort de Thomas, survenue à l'improviste, arrêta l'impression de ridicule et remit aux choses un cachet de gravité. » — Les délicats sont malheureux, dit-on ; ils sont quelquefois féroces. Il ne fallait rien moins que cette mort pour corriger cette faute de goût. Faute pourtant bien vénielle, sinon imaginaire ; car Ducis venait d'é-

(1) M. Vial, membre de l'Académie de Lyon et Conservateur du Musée de Gadagne, a bien voulu nous en envoyer une copie.

(2) Essai XLIV.

(3) Causeries du Lundi, vol. 6, p. 465.

chapper à la mort et Thomas ne devait pas y échapper longtemps ; tous deux, nous l'avons vu, en avaient l'impérieux pressentiment. L'angoisse ne se joignait-elle pas à la plus intime tendresse, en cette fête de l'amitié, pour les jeter dans les bras l'un de l'autre et faire jaillir des larmes trop contagieuses pour être messéantes ? Ce n'est point parce que le XVIIIe siècle a abusé des larmes qu'il avait perdu tout droit d'en verser.

***

Dix-huit jours après, Thomas mourut, emporté par une maladie aiguë que l'affaiblissement chronique de son organisme ne lui permit pas de surmonter. Dès les premières atteintes du mal il fut hospitalisé, avec sa sœur et son ami, au château de l'archevêque. M. de Montazet, le frère du général sous lequel avait servi Ducis, mit à sa disposition son médecin, son chirurgien, tous les soins d'un neveu et de sa femme, et, l'ayant averti avec tous les ménagements possibles de la gravité de son état, le ramena à la pratique intégrale de la religion dont il avait toujours gardé les belles exigences morales. Le malade en fut aussi consolé que ses amis et se mit de plain-pied avec l'éternité, sans oublier ceux qu'il allait quitter. Revenait-il à lui après une défaillance ? il demandait : « Mon ami est-il là ? » et l'ayant reconnu, lui murmurait ces deux vers du poème qui l'avait ravi récemment :

Qu'il est doux de revoir le ciel et son ami !...
De vie et de bonheur chargez l'air qu'il respire...

« vers qu'il avait retenus, remarque Ducis, et qui semblaient voler du fond de son cœur, vivant encore, sur sa bouche mourante, où se formait à demi le doux sourire de l'amitié (1). »

L'archevêque le fit ensevelir dans l'église d'Oullins. Il rédigea, à peine avec la collaboration de Ducis qui était à court d'idées « et n'avait que des larmes (p. 79) » une inscription qui fut gravée sur une belle plaque de marbre blanc d'Italie.

Ducis écrivait, après la mort de son ami, à son camarade de collège Vallier : « Quelle année ! quelle affreuse année pour moi ! Plains-moi, Vallier, et ne songe point à me consoler. » (p. 79.)

(1) D. III, avertissement qui précède l'Epître à l'Amitié.

Lors de la réception du successeur de Thomas à l'Académie, Ducis y lut l'épître que nous avons analysée, avec un développement nouveau qui transformait ce chant d'allégresse en chant de deuil, en un poignant contraste.

L'ami allait retrouver l'heureux climat de Nice, plus propice à sa santé.

> Quand un espoir si doux consolait nos adieux,
> Tu souris, je t'embrasse, et tu meurs à mes yeux...
>
> Toi que de mon malheur le bruit fit accourir
> Sur ce rocher sanglant où j'aurais dû mourir !
> Ah ! du bord de l'abyme où je t'ai vu descendre,
> Mon bras, mon faible bras vers toi n'a pu s'étendre...
>
> Quoi ! c'est moi qui renais ! Quoi ! c'est lui qui succombe.
> Hier, contre son sein, aujourd'hui, sur sa tombe !

Avons-nous fait une trop large place à cette amitié ? Il en est de plus célèbres : en est-il de plus belles ? Elle fut la suprême consolation de Thomas ; jusqu'à la mort de Ducis, elle resta l'idéal et la mesure de toutes les autres. « Thomas vous eut aimé, » tel était le plus grand éloge qu'il put faire d'un ami. Ils avaient mis en commun ce qu'ils avaient de meilleur, délicatesse, droiture, hauteur d'âme, sérénité, tous les dons du cœur et de la pensée. En chacun, l'émulation morale élevait l'homme, la spontanéité haussait l'écrivain au niveau de l'homme. Nous devons à cette amitié leurs plus belles pages. Ne regrettons donc pas de nous être un peu attardés dans la société de telles âmes.



LA MÈRE DU POÈTE
d'après un portrait de Duplessis.

* * *

La mère de Ducis mourut, doucement et pieusement, le 30 juillet 1787, à l'âge de soixante-dix sept ans. Ce n'est plus le déchirement provoqué par la perte de sa fille : l'ordre de

la nature est du moins respecté. Il entre dans ce deuil plus de regrets, de gratitude et de vénération que de trouble et de stupeur. Deleyre fut encore le confident de sa douleur. La lettre (p. 83) est belle, avec une nuance d'édification : on sent que le poète pense au rapatriement religieux du cher mécréant. Nous l'avons citée au début de notre étude, pour dédier la vie et l'œuvre du poète, selon sa volonté, à ses parents.

PERTE D'AUTRES AMIS

La mort de M. de Montazet vint, en 1788, raviver le souvenir de celle de Thomas. « Il a fait l'épitaphe de notre ami, maintenant, je travaille à la sienne », écrit-il à Deleyre (p. 85). Il lui annonçait en même temps la mort de la nièce de l'archevêque, qui avait prodigué ses soins à Thomas mourant. « Cette pauvre petite colombe... s'est coupé le col avec un rasoir dans un moment de délire et de folie. O mon ami, qu'est-ce donc que l'homme ? » gémit-il devant cette victime de la fatalité.

Auparavant, il avait souffert des critiques qu'avait attirées à l'archevêque la sépulture de Thomas dans l'église d'Oullins, et dont Vallier lui avait fait part. « Je n'entends rien, lui avait-il répondu... au reproche qu'on fait, dans le *Journal Général* à M. l'Archevêque de Lyon... tu sais que depuis longtemps, je ne lis aucune feuille périodique (p. 81). » Belle économie de temps et de bile !

Nos érudits lyonnais, MM. Vial et Bougras, nous ont permis de dissiper en partie cette obscurité. Dans le *Journal Général de France* du 13 août 1786, le comte de Laurencie, qui dirigeait l'exécution du monument de Thomas, réplique vertement à un article du « sieur de Laplace, bourgeois de Lyon », qui trouvait « déplacé et blessant pour les âmes pieuses » ce monument profane dans une église et qui concluait ainsi : « On préconise tellement l'esprit aujourd'hui, que nous verrons bientôt placer sur l'autel un poème à côté de l'évangile. » La philosophie, la poésie envahissaient le sanctuaire ! Ducis avait raison de protester contre ce travertissement des intentions les plus pures et rappelait les titres de Thomas aux « faibles honneurs rendus à sa cendre ». « Malheureux siècle, s'écriait-il, où l'on n'a pas même le droit de pleurer ses amis !. » Le jour approche où la libre-pensée et l'armement

national, après une foi ombrageuse, menaceront la sépulture de Thomas.

Une amitié peu connue était venue dist aire Ducis, avant de le contrister, elle aussi, celle du marquis de Bièvre (1). Appartenant, comme lui à la maison de Monsieur, l'écuyer avait remarqué le poète, parmi les habitués du salon de Mme du Marchais, qui s'appelaient La Harpe, Diderot, d'Alembert... et s'était lié peu à peu avec lui. Amitié faite plutôt de contrastes, de Bièvre était un sémillant marquis, à bonnes fortunes et infatigablement spirituel ; il amusait la cour par ses bons mots et sa merveilleuse présence d'esprit. Ducis était un plébéien qui avait plus de cœur et de bonne humeur que de vivacité mondaine.

Ils échangèrent peu de calembours sans doute, mais des bons offices d'ordre littéraire. De Bièvre — nous y reviendrons — corrigea le *Macbeth* de Ducis, et celui-ci le *Séducteur* de Bièvre. Le marquis n'était qu'en apparence une nature superficielle. « Il était doué, écrit Ducis au neveu du défunt, d'un goût exquis et d'un fond d'esprit dont peu d'hommes ont connu l'étendue et qu'il se plaisait à cacher.. J'aurais eu sans doute le plaisir de l'avoir pour confrère (à l'Académie) ; mais mon sort a été de perdre les hommes que j'avais le bonheur d'entendre et qui avaient de l'amitié pour moi (2). » De Bièvre mourut de la petite vérole, à l'étranger, en 1789 Vers cette date, Ducis constatait mélancoliquement qu'il était « presque sans amis » (p. 87).

Il devait encore perdre Florian, mort en 1794, avant la quarantaine. Il dédia *Abufar* à sa mémoire, qu'il honora plus tard d'une épître. Ces longs regrets attestent l'affection qu'il avait vouée au charmant fabuliste, le seul écrivain de ses amis qui ait vraiment survécu. L'épître a quelque chose de la vivacité de la jeunesse évoquée.

Tant de vers heureux et bien faits,
Tant de jours t'attendaient encore !
Sans compter les charmants projets
Qu'avec ivresse, à peu de frais,
Nos deux cœurs avaient fait éclore.

Il lui rappelle leur participation aux fêtes champêtres, et, l'évoquant parmi les ombres charmantes de Fénelon, d'Ovi-

(1) Le Marquis de Bièvre (1747-1789), par Maréchal de Bièvre. Plon et Nourrit, 1910.

(2) Ibidem., p. 80.

de..., il le charge d'assurer Thomas de son indéfectible amitié jusqu'à la réunion suprême. Souvenir si bienfaisant !

Thomas et toi, que je relis,
Vous consolez souvent ma peine.
Les lieux où seul je me promène,
Sont souvent par vous embellis.

Après ses transports tragiques, ou ses rêveries pastorales,

Il va retrouver la sagesse
Dans leur âme et dans leurs écrits.

Ce dernier deuil de l'amitié est donc inséparable du premier, et tous deux rachètent par un charme secrètement vivifiant la mélancolie des regrets.

LE SECOND MARIAGE DE DUCIS

Aux multiples peines qui n'ont cessé de le harceler, faut-il joindre le second mariage qu'il avait contracté avec Marie-Magdeleine Moreau, veuve de Joseph Peyle, architecte du roi ? La plupart des biographes l'ont pensé.

Remarquons d'abord que ce mariage est du 26 avril 1786, antérieur d'un an à la mort de la mère du poète : il n'est donc pas, comme l'insinue Campenon, qui se trompe de date, un refuge hâtivement choisi de la détresse morale où elle le laissait.

La veuve Peyre était une « femme acariâtre », selon le chanoine Ducis ; elle était « d'une apathie flasque », avance Paul Albert. Diagnostics contradictoires, qui doivent déjà nous mettre en défiance.

Elle était avare et lui ne savait pas compter. — Contraste inquiétant, en effet, pénible, mais qui aboutit sans doute à un honnête et sage compromis.

Elle était libre-penseuse et lui, croyant. L'épreuve était assez dans les goûts de Ducis, dont les meilleurs amis furent des penseurs très libres ! Thomas stoïcien, Deleyre athée, La Révellière-Lépeaux, déiste hostile à l'Eglise, Bernardin de Saint-Pierre, déiste favorable au christianisme. Le libéral croyant confiait à leur droiture et à Dieu leur évolution religieuse, tout en leur laissant voir celle qu'il espérait pour leur bonheur.

Elle était bonapartiste et lui royaliste. Cette cause de dissentiment ne devait survenir qu'après treize ans de ma-

riage, et Ducis fut sans doute indulgent, par nature et par retour sur lui-même, à un engouement qu'il avait éprouvé.

« Elle refusa, lit-on dans le Journal de Ducis, pendant dix-huit mois de me suivre à Versailles (1). » L'accommodation mutuelle est moins souple dans l'arrière-saison que dans la jeunesse ; et il entre alors plus de concessions et d'art que d'impérieux attrait dans le bonheur conjugal. Aussi se laissèrent-ils une assez grande liberté de résidence.

A distance, et après un violent orage dont nous parlerons tout à l'heure, ne prend-il pas pour des refus tranchants des atermoiements ingénieux et consentis ? En août 1786, Ducis écrit à Vallier qu'il va demeurer quelque temps à Paris « avec sa femme, qui a besoin d'y être pour se défaire de son logement » ; mais il sera « alternativement une semaine à Paris et une semaine à Versailles » chez sa mère, « jusqu'au commencement de l'année prochaine » où il s'établira dans sa ville natale. Ce qui ne l'empêche pas de préparer l'acquisition « d'une retraite champêtre » où il puisse « achever sa vie avec la bonne femme que la Providence a bien voulu lui réserver et qui « partage ses goûts et ses sentiments ». En attendant « il restera à Versailles, sauf à s'enfuir quelquefois, seul ou avec elle, à la campagne (p. 82). » Voilà donc la dualité intermittente de résidence bien admise et une année accordée pour se défaire de son logement à Paris, à la femme qui lui était vraiment prédestinée. Même témoignage, en octobre, à cette femme « excellente, oui excellente » ; qui a non seulement de la « simplicité », mais de la « droiture », de « la candeur » (2). Et, en mai 1788, l'éloge est dithyrambique (p. 87). « C'est la plus tendre, la plus naïve, la plus raisonnable des femmes... un chevet pour ma tête, un trésor pour mon cœur, un asile pour ma vieillesse », etc. Où sont les terribles « dix-huit mois » ? Voilà deux années d'une union qui n'emprunte rien à la lune rousse.

En 1795, après le succès d'*Abufar*, dont la scène est en Arabie, le poète offre à sa femme les fleurs dont ses admirateurs l'ont comblé :

Leur doux parfum n'est point éclos pour moi
Dans l'Arabie ou déserte ou pierreuse,
Mes vers ont plu, mais je sais bien pourquoi ;

(1) Taphanel.
(2) id. 15e lettre.

Ma tendre amie, ils ont nés près de toi ;
Je les ai faits dans l'Arabie heureuse.

Le madrigal dénote-t-il un intérieur impossible, ou même prosaïque ?

Anticipons sur la période suivante, pour vider la pénible question. En 1805, Ducis souffre d'une terrible affection de la gorge, et sa femme n'est pas là, observe-t-on. Elle est retenue par des raisons de famille, assure galamment un biographe (1). Ces raisons ne convainquent pas le malade. Le mal récidive l'hiver suivant, et l'infirmière suspecte obtient son pardon (p. 190) et ce chaleureux merci :

Accepte mon remerciement,
O ma compagne douce et bonne,
Des mille soins que constamment
Et sans y penser seulement,
Ton cœur depuis six mois me donne.

En 1810, il s'interdit de publier des vers sur sa première femme, par délicatesse pour la seconde « qui a toujours, reconnaît-il, mené une vie irréprochable et dont vous connaissez la vive tendresse pour moi (p. 327). »

La seconde femme de Ducis est timide et répugne aux voyages ; mais elle reçoit avec courtoisie les amis et les visiteurs de son mari (2). Elle est simple, mais non point sans lettres : elle adore La Fontaine, lit « Saint-Réal, un de mes pays, comme Vaugelas, » (p. 349), atteste le poète, et il s'excuse de ne pas rendre Diodore de Sicile à un ami, parce qu'il veut le lui laisser pour adoucir au moins les premiers jours de son absence (p. 342). »

Non, quoiqu'on en ait dit, elle n'avait rien d'une « Xantippe vulgaire ». Ou plutôt elle ne l'a été que quelques mois, dans les crises d'une folie, qu'elle subit au printemps de 1814 et qui coïncidèrent avec les désastres de Napoléon, son idole. Elle cria que, si elle tenait la tête de Bernadotte sur les genoux, elle la couperait ; elle s'emporta contre Ducis jusqu'à le frapper, railla grossièrement ses amis... Le pauvre poète conclut dans son Journal :

« La grande scène (du 24 avril) m'a tout-à-fait éclairé sur son caractère... Je vis que cette simplicité apparente cachait un égoïsme

(1) Campenon, p. 171.
(2) St Beuve, Nouveaux lundi, 4e vol. — 3e Causerie sur Ducis : note.

extrême. J'ai donc été forcé de reconnaître que la prétendue douceur de ma femme n'était qu'une négation d'âme. »

C'est là, ce semble, une interprétation suspecte d'une constatation lamentable. Un égoïsme qui n'éclate qu'après vingt-huit ans de vie commune et s'enveloppe jusqu'alors de « douceur » n'est ni bien incommode, ni bien démontré. La crise terrible manifestait moins le fond qu'une déviation morbide du naturel et l'illusion qu'elle déchire n'en a pas moins été un élément incomparable de bonheur ; elle n'a pu avoir sa seule raison d'être dans l'imagination du poète, si magicienne qu'elle fût.

La crise s'apaisa, et en juillet, Ducis écrivait : « Actuellement sa tête est tranquille » (p. 368). Il n'aurait sans doute plus écrit les lignes impitoyables que nous venons de relever. Avec son émotivité violente, aussi hyperbolique que passagère, aux prises avec une folle, il a trop vu et nous a trop fait voir son passé conjugal à travers d'affreuses scènes, qui en ont déformé l'image sans en changer en rien la réalité tout autre. La méprise, à la fois naturelle et injuste, gagne hélas ! le lecteur du *Journal*, comme elle avait gagné le témoin Georges Ducis et, à sa suite, le chanoine, qui va jusqu'à la plus amère plaisanterie, quand il écrit de l'inculpée : « Elle était venue à bout de son premier mari. » A ce compte, Ducis qui lui a survécu, serait donc plus dur qu'elle.

Malgré l'acharnement de la légende, nous persistons à penser que le second mariage du poète contribua plus au charme de sa vie qu'à l'exercice de sa patience, et nous nous refusons à le compter parmi les épreuves qui s'abattaient alors sur lui.

MALHEUR DE LA SECONDE FILLE DE DUCIS

Un chagrin cuisant et durable lui vint du côté où il attendait la consolation et l'appui de ses vieux jours. Il avait marié, le 7 juin 1784, sa seconde fille Henriette à Bluget d'Harmeville, « commis d'artillerie de la marine, écuyer porte-manteau de la reine. » Il ne la lui avait pas donnée sans appréhension : « les partis qui ont été proposés pour la seconde fille qui me reste, m'ont jeté dans beaucoup d'embarras et d'agitation. » (p. 71). Aux inquiétudes que lui avaient causées d'abord sa santé, puis son avenir conjugal, succéda bientôt

l'affreuse certitude de son malheur. Longtemps après le dénouement d'une situation déplorable, il la caractérisait ainsi : à propos d'heureux parents « qui ont dans le caractère et les talents d'un mari laborieux des gages certains du bonheur de leur enfant, il avoue : « la découverte *du contraire* est un supplice, et cette coupe amère est insupportable. Je n'en ai pas perdu une goutte (p. 207). » M. Bluget d'Harmeville était donc le contraire du gendre modèle : médiocrement doué, peu laborieux et d'un caractère difficile, il réunissait tout ce qui peut compromettre le charme, la prospérité et la paix d'un foyer. Quelle source d'amertume pour la fille et l'excellent père ! Aux recommandations paternelles il avait répondu autrefois : « J'aimerais mieux marier mes filles à d'honnêtes porteurs d'eau que dans le grand monde ». L'entourage même du grand monde est dangereux. Mais on est plus ambitieux pour ses enfants que pour soi et quelle sagesse peut redresser certaines apparences ?

Combien de temps dura ce supplice ? Les biographes ne le précisent pas. « La seconde fille mourut assez longtemps après la première », écrit Campenon. « Elles moururent de vingt à vingt-cinq ans », d'après P. Albert (1). La seconde, née en 1766, serait donc morte vers 1790. Elle vécut plus longtemps.

En mai 1788, Ducis écrit à Deleyre, en post-scriptum : « Ma fille n'est pas mariée, tant mieux ; il y a apparence qu'elle ne le sera pas, tant mieux. Sa conduite est très honnête, son âme est excellente. Dieu aura pitié du père et de la fille (p. 88). » Son mari qui existait l'année précédente où il figure comme témoin dans l'acte de décès de la mère du poète, aurait-il dénoué la situation par sa mort, malgré son mauvais caractère ? Serait-elle divorcée, malgré ses croyances ? Une seule chose est certaine : c'est qu'elle existe et n'est pas heureuse.

M. Delérot, érudit et fin lettré, que Paul Albert jugeait plus qualifié que lui pour un travail sur Ducis, a copié sur l'original la lettre dont nous venons de citer le post-scriptum, « et la copie est certainement meilleure que l'imprimé », affirme M. Hirschauer, successeur de M. Delérot à la Bibliothèque de Versailles. Nous y lisons, non : « ma fille n'est pas mariée », mais « ma fille n'est pas mère ». Le sens est bien plus satisfaisant que celui de la version donnée par Paul Albert. »

(1) P. A. Essai XVI.

L'énigme créée par un mot mal lu disparaît donc. La jeune femme n'a et n'aura pas d'enfant, mais elle reste mariée et malheureuse.

Nous retrouvons sa trace pendant la Révolution (1) et nous apprenons (p. 131) par une lettre de mars 1797, qu'elle est morte depuis un certain temps.

Enfin une lettre de M. de Pistoye au chanoine Ducis (2) l'informe que cette mort se place entre le 28 décembre 1795, où l'abbé Lemaire écrit à Ducis : « Je crains bien que vous ne soyez toujours dans l'affliction touchant le cher objet qui vous intéresse » et le 10 mars 1796, où le poète apprend à Talma qu'il n'a plus que des collatéraux... M. Pichard du Page, archiviste de la ville de Versailles, que nous remercions ici, a vainement cherché dans les registres de l'état-civil, de 1793 à 1802, les actes de décès de la fille et du gendre de Ducis, et la dernière précision nous manque sur celui de la malheureuse Henriette.

Dans son testament de 1813, l'octogénaire évoque encore, après la destinée brève et paisible de sa « précieuse et première enfant Aure-Françoise », celle de sa « pauvre fille Henriette... morte comme sa mère à la fleur de son âge, dans les sentiments... de la plus profonde et de la plus ardente piété. »

Malgré la légende, le bon Ducis ne semble pas avoir pâti d'une seconde union mal assortie, mais bien, ce qu'on n'a pas remarqué, de celle de sa seconde fille. Ce fut la plaie secrète de son cœur pendant plus de dix ans (3).

Ces peines et ces deuils firent de cette période de sa vie un long calvaire. « Il en sortit, observe Sainte-Beuve, le grand vieillard religieux, biblique, l'anachorète que nous allons voir,

(1) P. A., p. 91 et lettres Lemaire.

(2) Dossier Bouchage.

(3) M. Léon Vibert, inlassable chercheur des curiosités de l'histoire, surtout de la Savoie, nous a signalé une cause différente de ce chagrin de Ducis : la conduite déplorable qu'a prêtée à Henriette Ducis, dans le « Bouquet de Violettes » (chez Victor Pavie, Angers), un érudit fantaisiste, François Grille, en 1840, c'est-à-dire vingt-quatre ans après la mort du poète et cinquante ans après les événements imaginés. En nous envoyant la copie du récit de Grille, M. Saché, bibliothécaire de la ville d'Angers, nous écrivait : « Il n'a pas, que je sache, donné lieu à controverse, et je ne crois pas qu'historiquement il le mérite, n'étant qu'une affirmation non contrôlée.» L'affirmation a été reprise, cinquante ans plus tard, par Bournand, dans « l'Amour sous la Révolution », chez Grethlein, 1909, avec une foule de formules dubitatoires, et sans *l'ombre d'un document nouveau*. Elle reste donc sans valeur et relève du roman feuilleton, non de la critique historique.

à la voix tonnante, au verbe enflammé, mais le tragique ne donnera plus que de rares et derniers fruits à l'extrémité du rameau (1). »

CHAPITRE II

ÉPREUVES PUBLIQUES

« Nous avons nos convulsions politiques, écrit Ducis en août 1792, et nos malheurs domestiques ; nous gémissons pour tout et sur tout (p. 26). » Ses malheurs domestiques nous sont connus ; il est temps d'aborder, non ces « convulsions politiques » mais leurs répercussions sur les opinions, la situation, la conduite et les amitiés de notre poète.

§ I. *Foi initiale de Ducis en la Révolution*

Il était, nous l'avons vu, royaliste par tradition et par gratitude : nul doute n'est vraiment permis à cet égard. Il avait pris parti pour la monarchie contre les Parlements, dans le premier conflit qui, de 1770 à 1771, préludait à la révolution. Pourtant il prévoyait dès lors des circonstances où le régime devrait se prêter à des besoins nouveaux et où le réformateur chagrin et impitoyable qu'était son ami Deleyre pourrait donner sa mesure (p. 26). Il est remarquable aussi que, dans son discours de réception à l'Académie, en 1779, pendant la guerre d'indépendance des Etats-Unis, brossant le tableau d'une France qui se redresse après les abaissements du règne de Louis XV, il signale « les orages de la grande révolution qui bientôt doit changer les intérêts des deux mondes ». Un souffle de libéralisme emporte dès lors sa pensée vers une rénovation universelle dont il prévoyait les risques et les luttes, non les aveugles violences.

Aussi prit-il parti, et le royaliste Campenon en convient, pour les Parlements contre la Cour dans leur dernier conflit (1787-88). Sans doute, en refusant d'enregistrer un « emprunt territorial », ils défendaient les privilégiés et leurs propres privilèges, mais ils réclamaient à cor et à cris les États Généraux, où de plus en plus, la nation mettait son espoir. Ducis les soutenait avec tant de chaleur que sa mère mourante lui répétait souvent : « Mon fils, soyez prudent. » La passion de la

(1) Nouveaux Lundis, 4e vol., p. 365.

justice et de la liberté s'enflammaient, en son âme ardente, de toutes les résistances que celles-ci rencontraient.

Aussi la Révolution naissante conquit-elle d'abord ses sympathies et obtint son concours. Le 16 juillet 1789, il signa, en qualité de Président du Comité du district des Carmes, la résolution d'envoyer « 50 ouvriers, conduits par un ingénieur, à l'effet de concourir à la démolition de la Bastille, après en avoir donné avis aux 60 districts de la capitale ». Après bien des tâtonnements, la décision avait été prise « à la très grande pluralité ». Le document (1) se termine par ces mots : « Alors il a fallu consommer cette vérité générale par le consentement forcé de ceux qui s'y opposaient. » Cette « vérité générale » quoique combattue, ce « consentement, forcé, font ressortir dès la première heure. les difficultés, côtoyant la contradiction, de la représentation nationale, si supérieure soit-elle à l'arbitraire monarchique. La proposition émanait du vice-président, la rédaction, très gauche, du secrétaire. Ducis dut éprouver que les assemblées populaires laissent à leurs chefs plus de responsabilité que d'initiative et qu'il est difficile d'y jouer un rôle en rapport avec le mérite personnel.

Le 30 septembre suivant, nous le voyons (2) chargé de harangaer la garde nationale de Versailles, à l'occasion de la distribution de ses drapeaux. Il assure d'un égal respect « le Roi, l'assemblée... la plus auguste qui ait existé depuis l'origine de la nation française et la milice nouvelle de soldats-citoyens ». Il salue « la raison la plus pure présidant à la régénération d'un grand Empire... La Nation, le Roi, la Loi, voilà désormais le rôle de la France, la distinction de tous les pouvoirs, le fondement de tous les droits, le titre de tous les citoyens. » C'était bien là dans toute leur pureté, les principes et l'esprit de l'ordre nouveau.

§ *II. Abstentions*

Pourtant la mairie de Versailles lui fut offerte en 1790, et il la refusa. « Mais la lui eût-on offerte, s'il eût été l'ennemi de la Révolution ? » demande Paul Albert. On savait, en effet, comme il l'avait accueillie et comme elle répondait à ses aspirations les plus hautes. Il n'avait pas eu encore des raisons de la désavouer ; mais il avait déjà des inquiétudes.

(1) Delérot. Mémoires de l'Académie de Versailles. 1874, p. 240.
(2) P. A. Essai LIII.

« Il la refusa, précise P. Albert, parce qu'il avait alors trois tragédies sur le métier, *Othello*, *Jean-sans-Terre*, *Macbeth*. » Surmenage bien douteux.

Le 20 août 1790, il écrivait à son ami Deleyre : « J'ai remis mon *Macbeth*, j'ai fait recevoir aux Français *Othello* et le *Roi Jean-sans-terre* ». Ces pièces ne réclamaient donc plus son temps. Il avait d'ailleurs commencé par donner à son ami la vraie raison de son refus : L' « explosion » du 14 juillet avant tant de journées sanglantes, l'avertit que la Révolution entre dans la voie de l'aveugle violence. Il entend gronder « des passions cruelles ». Il cherche dans le travail dramatique un dérivatif à son indignation, en même temps qu'une compensation aux pertes que lui a infligées l' « incroyable révolution ». Il a perdu, en effet, ses traitements de commis de la guerre, de secrétaire de Monsieur, et d'académicien. Il a surtout perdu ses belles illusions, il ne croit plus à la transfiguration de l'humanité par la politique. Et ce n'est pas à un monarchiste qu'il tient un langage de complaisance, c'est au futur conventionnel qu'il adresse ces critiques perspicaces et comme prophétiques ; il conclut gravement : « Croyez-moi, soyons hommes de bien, mais abandonnez la cause de la perfection sur ce globe ; elle n'y a jamais régné et ce n'est point ici son sol (p. 88). »

Sans doute, il assista (1) à la translation des cendres de Voltaire, Rousseau et Mirabeau, en juin 1791, au Panthéon. Le successeur de Voltaire pouvait-il faire autrement ? Mais il va jusqu'à se démettre, à Paris, le 28 août 1791 (2) de modestes fonctions d'électeur « dont sa Section l'a honoré » : il est trop pauvre pour continuer à demeurer dans la capitale. Ainsi Ducis ne voulut prendre aucune part, ni comme élu, ni comme électeur, à la redoutable marche des affaires publiques.

Il refusa même, en 1793, l'administration d'une institution étrangère à la politique active, la Bibliothèque nationale, alléguant son inaptitude pratique et sa vocation dramatique, seul emploi où il pût servir son pays « en mettant en action sur la scène quelques-unes de ces grandes vérités morales qui peuvent rendre les hommes meilleurs ». Cette mission d'éducation par le théâtre a toujours été pour lui la forme essen-

(1) Dossier Lemaire, 12e lettre.
(2) Taphanel. Revue de l'histoire de Versailles, août 1902.

tielle du devoir patriotique et il l'invoquera pour motiver tous ses refus. Ce qu'il ne disait pas, c'est qu'il ne voulait pas bénéficier de la révocation de Chamfort, ni accepter aucune solidarité avec un gouvernement qui déchaînait la Terreur au cours de cette année lugubre.

Sa façon de dater sa réponse est plus significative qu'il ne plait à Paul Albert de le reconnaître. Le ministre Paré le nomme à ce poste « le premier jour de l'an second de la République une et indivisible ». Ducis répond, avec cet entête : « Paris, jeudi 14 octobre 1793 de l'ère chrétienne » (p. 107). Le biographe allègue qu'il avait devancé le calendrier républicain en inscrivant sur la tombe de Brizard, dès 1791 « l'an second de la liberté ». Par cette double transposition voulue, ne marquait-il pas d'une part son enthousiasme, d'autre part sa désillusion, et son désaveu de l'ordre nouveau ?

De la devise de son grand ami Thomas : « Abstiens-toi et supporte », il avait, sous le poids des épreuves domestiques, appliqué la seconde règle : il s'appropriait la première avec une résolution qui ne se démentira pas, avec une force d'âme qui grandira. — Abstention courageuse sous l'Empire, dira-t-on, pusillanime sous la République.

Arnault, auteur dramatique qui devait devenir chef de l'Instruction publique sous l'Empire, plus jeune et plus militant que Ducis, mais son ami très sincère et très dévoué — nous en donnerons des preuves — a dit (1) de lui : « Ducis, hardi par la pensée, n'était rien moins qu'aventureux dans les actions. » Oui, il était plus fait pour la vie intérieure et d'intérieur que pour la vie publique, pour le théâtre que pour la scène politique, où tant d'esprits hardis allaient s'aventurer, non sans risques pour le pays, et pour leur conscience et pour leur vie. L'action collective, à la merci des éléments inférieurs, devait répugner à sa fierté ; exposée à tant de déviations et d'excès, elle devait inquiéter sa droiture.

Il déclina donc toute collaboration au bien attendu de la Révolution, pour échapper à toute complicité dans le mal qui, de plus en plus, s'y mêlait.

§ III — *Interventions politiques*

Mais Ducis ne trouvait pas mauvais que d'autres affron-

(1) N. L. 4e vol., p, 376.

tassent des responsabilités trop lourdes pour les scrupules de son équité et de sa bonté et il ne s'interdit pas de recourir aux puissants pour sauvegarder des intérêts en souffrance et des vies en péril.

En faveur des auteurs dramatiques

Signalons d'abord une intervention collective d'ordre professionnel. Il fit partie, le 21 août 1790, avec La Harpe, Lemierre et Chamfort, d'une délégation chargée de réclamer de la Constituante la protection des droits des auteurs dramatiques.

Depuis quinze ans Beaumarchais les revendiquait contre la Comédie Française. Les auteurs n'avaient droit, et sans contrôle, qu'à 1/9e de la recette et, la première fois que celle-ci n'avait pas atteint un certain minimum (1.200 livres en hiver, 800 en été) la pièce « tombait dans les règles » : l'auteur ne touchait désormais plus rien. Après la représentation du *Barbier de Séville* (1775) Beaumarchais voulut obtenir « des comptes certifiés et les droits égaux des auteurs ». « Nous demandons, disait-il, les lauriers au public, qui les accorde et l'argent reçu du public à la Comédie qui le retient. » Les gentilshommes de la Chambre du roi, le maréchal de Duras et le duc de Richelieu, étaient fort empêchés entre le turbulent dramaturge et les comédiens, sans compter les comédiennes. Le 15 juin 1777, ils lui accordèrent le 1/5e de la recette « avec un mode de perception déterminé ». Mais, dans l'espoir d'annuler cette concession, ils proposèrent aux auteurs de se réunir pour élaborer un règlement, escomptant leurs discordes. Beaumarchais pria ses confrères « d'agréer sa soupe » le 3 juillet. Ducis était de l'agape avec Dorat, Sedaine, Chamfort, Lemierre... On nomma une Commission et on se réunit encore en août (p.31). Ducis, estimant qu'on n'aurait pas raison des Comédiens, « ouvrit l'avis qu'on abandonnât la question inutile des règlements pour s'occuper de la seule chose vraiment importante, l'établissement d'un second théâtre... sans cela, les talents, les travaux, les réputations demeurent étouffés sous la plus cruelle des dépendances. » La Commission décida de présenter un mémoire au roi en ce sens, et n'en fit rien, rencontrant trop de résistances. Il était plus difficile d'enlever à la Comédie Française son monopole qu'une part de ses recettes, et jusqu'à la Révolution, Beaumarchais la harcela en vain.

Celle-ci fit tomber ce privilège, comme tous les autres. A la suite de la démarche du 21 août 1790 de la délégation des auteurs dont Ducis était bien qualifié pour faire partie, et qui réclamait « le droit absolu et exclusif de faire représenter leurs pièces leur vie durant, et cinq ans aux héritiers », la Constituante vota la loi du 13 juin 1791 qui supprimait le monopole de la Comédie Française, et celle du 19 juillet, qui est « le code des auteurs dramatiques ».

Seulement un auteur isolé traitant avec la direction d'un théâtre, c'est le pot de terre heurtant le pot de fer. Beaumarchais tira de l'embryon de société qu'il avait créé et maintenu, une association qui s'étendit à la France « pour faire respecter la loi et contrôler la comptabilité de recettes théâtrales ». Scribe acheva en 1829 l'organisation de la « Société des auteurs et compositeurs », qui a récemment célébré son centenaire, et qui « est bien le premier et le plus bel exemple de solidarité intellectuelle qui soit au monde (1). »

Ducis avait vu clair en attaquant le monopole, dès 1777, et le duc de Richelieu avait été un réformateur malgré lui en provoquant des réunions d'auteurs qui, loin d'accentuer leurs discordes, leur révélèrent leur intérêt, d'accord avec celui du public et de l'art — et leur force.

Intervention en faveur des Savoyards

Il avait par solidarité défendu les intérêts des auteurs dramatiques. Il chercha à attirer les bonnes grâces du régime sur ses compatriotes qui s'étaient donnés à la France dès 1792, et à les protéger pendant la tourmente.

Le 15 mars 1793 (2) il écrit à Hérault de Séchelles, commissaire de la Convention dans le département du Mont-Blanc :

« Que les Alpes ont dû plaire à ton âme républicaine et haute comme elles ! C'est dans les rochers de la Tarentaise que mon père a reçu le jour... Quel piédestal pour la liberté que le Mont-Blanc ! Comme votre âme et celle de Thomas, votre maître et notre ami, ont été ravies à la vue de ce grand spectacle ! Je l'avoue, je donnerais vingt mondes en plaine pour douze lieues en rochers et en montagnes. C'est avec ce sentiment fort et doux, c'est avec cet amour du torrent que j'ai laissé échapper de mon cœur mes sombres et incultes ouvrages. Voilà la Melpomène des Allobroges, la poétique des autres et de la liberté ! » (p. 104.)

(1) *Temps* du 13-2-29.
(2) *Nouveaux Lundis*, IV, p. 368.

« La littérature révolutionnaire, remarque Sainte-Beuve, n'a pas à citer de plus orgueilleux accents et d'une emphase mieux caractérisée ! c'est comme un écho de la Marseillaise dans les Alpes. »

Langage inattendu du poète, à une époque terrible où la liberté, confiait-il à un ami, lui apparaissait sous les espèces d' « une furie sanglante » (p. 105). Faut-il crier à la versatilité dans l'exaltation ou à l'imposture ? — La contradiction est plus apparente que réelle. Ducis bondit en poète du plan du réel au plan de l'idéal. Après avoir vu la liberté aux prises avec des théoriciens inexpérimentés et des passions grégaires, il la retrouve dans ses songeries pastorales, dans son rêve éternel de solitude et d'altitude ; il l'arrache meurtrie au délire des foules, des clubs et au désarroi de l'Assemblée, pour la transporter, rayonnante comme une idole, sur le piédestal du Mont-Blanc. Il l'aime, celle-là, de tout l'amour qu'il porte et à la grande patrie, dont elle est la passion, momentanément égarée, et à la petite patrie, source profonde de ses vertus et de sa poésie : d'où la sincérité et l'enthousiasme de son langage.

D'ailleurs, de quoi s'agit-il ? D'attirer sur ses compatriotes la bienveillance de l'homme qui, au nom de la Convention, a sur les tenants de la tradition droit de vie et de mort, et qui est accessible à la générosité et à la raison : ne va-t-il pas succomber l'année suivante, avec les Dantonistes, trop modérés ? Dès lors, Ducis ne doit-il pas se rapprocher de lui par l'ardeur de la foi civique, pour le gagner à sa haute sagesse et à sa propre mansuétude ? Son désir, son espoir, est que le proconsul voie tous les Savoyards à travers l'image de leur poète républicain. Poète sans doute, mais psychologue ; droit et adroit, tel nous apparaît Ducis dans ce généreux dithyrambe en faveur de la liberté... sur les sommets, dans ce plaidoyer indirect en faveur de nouveaux Français que rebuterait la manière forte du jour.

Interventions pour des particuliers

Paul Albert signale (1) un témoignage de M. de Pistoye, qui n'est pas accompagné de la lettre autographe, mais qui n'en paraît pas moins digne de foi, car ce chercheur est très

(1) P. A. Essai LVII.

consciencieux et très documenté. Ducis aurait écrit peu avant le 9 thermidor, à Fouquier-Tinville, pour faire appel, sans doute en faveur de quelque malheureux, à son « équité bien connue ». La tête d'un innocent vaut bien une hyperbole si exagérée qu'elle devient insignifiante, ce qui ne veut pas dire inefficace. Paul Albert inclinerait à prendre l'expression à la lettre. Il faut tout autre chose, ce semble, pour ébranler une solide réputation de « légendaire férocité ». La légende, s'il y a légende, s'appuie sur l'histoire : on ne prête qu'aux riches. « Les monstres sont rares », avance Paul Albert. Jugement plus charitable pour eux que pour leurs victimes. Hélas ! ce n'est pas l'avis du bon Ducis. Il félicite un vieillard du dévouement d'une vieille amie « à une époque où tant de monstres ont désolé la terre » (p. 120), époque qui est précisément celle de Fouquier-Tinville. La réhabilitation de celui-ci n'est pas en vue. Sans doute, Ducis y tenait moins qu'au salut de son protégé.

Ducis intervenait auprès de Fouquier-Tinville en faveur d'un inconnu. Il se dépense moins en hyperboles qu'en démarches variées pour « le chevalier de Florian, M. et Mme Bitaubé et quelques autres amis qui gémissaient dans les prisons de Paris (1). » Il s'adressait tantôt aux puissants, tantôt à ceux qui en avaient l'oreille, comme Talma, tantôt à leurs subalternes, comme « le bon et généreux Souck », ce que nous révèlera bientôt le cas de l'abbé Lemaire.

(*A suivre*)

(1) Campenon. Mémoires inédits de Ducis, 2e édition, p. 59.

Joseph REVIL [1]

La géologie alpine est aujourd'hui cruellement atteinte. La disparition de Joseph Revil, l'un de ses doyens d'âge et plus éminents représentants la plonge dans le deuil.

Joseph Revil qui a consacré plus d'un demi-siècle à la géologie, faisait partie de cette cohorte d'amateurs éclairés, dont les recherches ont contribué d'une façon si efficace à l'avancement de notre science, qu'ils en ont retiré, à juste titre, une véritable notoriété.

Avec lui s'éteint un des derniers témoins des âges héroïques de la géologie alpine, un de ces hommes qui ont eu le rare privilège d'assister à l'éclosion et à la vérification des grandes hypothèses sur l'origine des Alpes. Et, s'il est précisément resté, toute sa vie, le géologue de la Savoie, c'est que, comme il aimait à le proclamer, notre petit pays, champ d'étude incomparable, a été le point de départ de la plupart de ces théories.

J. Revil fut donc le maître incontesté de la géologie savoisienne et, ce faisant, il continuait la tradition des grands géologues chambériens : le cardinal Billet, les chanoines Chamousset et Vallet, Louis Pillet...

Mais il ne fut pas seulement pour beaucoup d'entre nous un maître et un conseiller écoutés, il fut aussi le plus bienveillant, le plus vrai, le plus loyal des amis, et, c'est pourquoi il ne m'est guère possible d'exprimer ici, par des mots, toute la douleur que nous cause cette séparation.

Sa vie, si droite, peut se résumer simplement : elle fut entièrement remplie par deux grandes passions : sa famille, sa géologie.

Sa famille ? Nul autant que moi, qui ai eu le bonheur de le rencontrer fréquemment dans son ermitage de Chaloup, ne peut dire combien elle était sa joie et sa fierté, et quels plaisirs il goûtait au milieu des siens, entouré de sa fidèle compagne, de ses enfants et petits-enfants auxquels il savait communiquer son amour de la nature et de l'étude.

Sa géologie ? Elle a été pour lui, dès sa jeunesse, une pas-

(1) Extrait du discours prononcé sur la tombe de J. Revil.

sion non moins grande : passion dévorante qui, sur le terrain, lui faisait oublier les gestes les plus élémentaires de la vie, les fatigues, les repas, tout ce qui n'était pas la poursuite de son idée ; passion débordante même, qui l'amenait à expliquer et commenter ses montagnes à des étrangers, inconnus rencontrés au hasard des courses, dans un train, à l'auberge, sur un chemin, et qui en restaient parfois tout interdits.

Le grand inspirateur de cette vocation précoce et vraiment irrésistible, il me le rappelait souvent, fut le chanoine Vallet. C'est sur les pentes de la Montagne de l'Epine que ce prêtre éminent, auteur de découvertes capitales dans les Alpes, l'initia aux grands mystères de la géologie en lui faisant ramasser des coquilles marines dans les couches de la molasse miocène.

L'évocation des phénomènes que la nature avait dû mettre en jeu pour provoquer de telles transformations dans les milieux géographiques, devait laisser en lui une trace profonde ; c'était l'étincelle qui, désormais allait orienter le meilleur de son activité vers les sciences naturelles.

Mais, il fallait vivre, aussi le voyons-nous étudiant à Lyon où, appliqué, comme en tout ce qu'il entreprendra plus tard, il fait de brillantes études de pharmacie.

Fait inouï, et sans doute unique, sa soif de connaître, son désir de se perfectionner, l'amènent, avec l'aide de quelques camarades qu'il a su entraîner et persuader, à rémunérer un professeur privé qui leur donne quelques cours de géologie.

C'est donc, muni d'un solide bagage scientifique qu'il va, de retour à Chambéry, s'installer définitivement dans cette ville et inaugurer la série de ses travaux géologiques.

Dès lors, se déroule sa double existence de pharmacien et de géologue. Il ne fallait rien moins que la force de volonté et la puissance de travail de J. Revil pour concilier deux modes d'activité aussi dissemblables, celle du chimiste, uniquement sédentaire, et celle du géologue, essentiellement ambulante.

Il travaillera le soir, après le service du laboratoire, puis le matin, dès la première heure, et, c'est de cette époque que date cette habitude du travail matinal qui ne l'a jamais quitté. Les dimanches, les jours de fêtes, il prendra le havresac et le marteau du géologue de terrain.

Il est juste de dire que Joseph Revil avait trouvé à Chambéry même, où les sciences ont toujours été en honneur, et

où existe une tradition géologique réputée, un milieu sans pareil.

L'abbé Pierre Vallet, l'avocat Louis Pillet, géologue infatigable et heureux dont le nom restera, l'illustre Charles Lory qui achevait sa carrière féconde à l'Université de Grenoble, furent ses premiers guides.

Mais son maître de prédilection fut Marcel Bertrand qui, à l'époque, préludait à ses immortels travaux sur la structure de la chaîne alpine. Revil avait eu la bonne fortune de pouvoir accompagner Marcel Bertrand dans ses montagnes de Savoie, et le souvenir de ces courses communes était resté gravé dans sa mémoire fidèle avec tous ses détails. Il aimait à les évoquer devant nous, et avec quelle reconnaissante émotion pour le maître dont il avait reçu un enseignement inégalable.

Lorsqu'en 1889, Wilfrid Kilian, alors jeune professeur, fut appelé à la succession de Charles Lory à Grenoble, Revil ne pouvait manquer de se rapprocher de cet autre grand passionné de géologie. Une amitié totale, sans nuages, qui ne cessa qu'avec la mort prématurée du célèbre professeur de Grenoble, une collaboration scientifique de tous les instants, devait en résulter.

Tant d'influences diverses et bienfaisantes, tombant sur un terrain si bien préparé, expliquent l'œuvre géologique abondante autant que variée de Joseph Revil.

Je ne puis citer ici tout ce que la géologie lui doit. Son premier travail date de 1880, et depuis, ses publications se sont succédées avec régularité dans le Bulletin de la Société Géologique de France et surtout dans le Bulletin de sa chère Société d'Histoire Naturelle de Savoie dont il était l'âme.

Nous avons de lui deux ouvrages monumentaux, déjà classiques, dans lesquels est venu se cristalliser le meilleur de ses recherches.

L'un est une véritable somme de nos connaissances sur la *Géologie des chaînes jurassiennes et subalpines de la Savoie*, chaînes dans lesquelles, plus que tout autre, il a contribué par ses minutieuses investigations, à mettre en lumière les variations de faciès des terrains jurassiques et crétacés des Bauges et de la Chartreuse. Cet ouvrage important, qui fut couronné en 1911 par l'Académie des Sciences et la Société géologique de France, avait donc trait aux zones alpines externes, celles qui s'étendent sur le bord externe des hauts massifs cristallins.

Un deuxième ouvrage complète heureusement le précédent. Fruit d'une longue et intime collaboration avec son grand ami Kilian, cet ouvrage, modestement intitulé *Etudes géologiques dans les Alpes Occidentales*, est un inventaire en grande partie original de toute la stratigraphie des zones internes, zones dont l'étude complexe exerce encore à l'heure actuelle la sagacité et la patience des géologues alpins. Si cet ouvrage ne peut prétendre fixer définitivement notre connaissance des pays intraalpins, du moins reste-t-il à la base de toute recherche dans ce domaine.

Joseph Revil nous laisse donc une œuvre considérable, et l'on est étonné qu'il ait pu la mener à bien au milieu de ses préoccupations professionnelles et malgré les difficultés de la vie.

C'est que Revil était un travailleur acharné et admirablement organisé. Il s'était astreint, comme je l'ai dit, à se mettre à sa table de travail dès la première heure, et il ne s'est départi de cette règle qu'avec l'âge, consentant seulement, m'avouait-il l'été dernier, à retarder d'une heure le moment de son réveil.

Cette vie si longue et si laborieuse, a été traversée par bien des deuils, mais toujours son inébranlable foi chrétienne lui permit de les supporter avec résignation. Il a eu la grande tristesse de voir partir successivement ses maîtres, ses amis, ses collaborateurs plus jeunes : Savin, Vivien, Kilian, le plus cher de tous, le botaniste Maurice Denarié, le chanoine Combaz son élève préféré... Et, comme il l'écrivait récemment en résumant l'œuvre de Kilian : « Etant de beaucoup son aîné, j'étais fondé à compter sur lui pour rappeler l'œuvre commune. La Providence en a décidé autrement et je dois me soumettre tout en avouant que ce n'est pas sans déchirement et sans une affliction profonde. »

Il aura travaillé jusqu'à son dernier souffle, parlant encore de géologie et faisant des projets d'avenir la veille de sa mort.

Il aura conservé, toujours juvénile, son enthousiasme de chercheur, son ardeur à s'instruire, à connaître davantage. Sa foi dans la science, dans notre science géologique, n'a jamais connu d'ombrages, et combien de fois ne m'est-il pas arrivé dans les moments de défaillance et de doute, d'aller me retremper à son contact ?

Les souffrances de la fin lui auront été épargnées. Sa mort a été calme, apaisée par la certitude de retrouver les siens et

d'avoir enfin la révélation des grandes énigmes de la Terre.

Il disparaît, entouré de la vénération de sa famille et de l'admiration de tous les géologues, laissant une œuvre durable et une vie pleine de noblesse en exemple à la jeunesse.

Il repose au milieu de cette riante campagne chambérienne, en face de ces Alpes qu'il a tant aimées, qu'il a tant parcourues et dont il a contribué si fortement à écrire l'histoire !

Léon MORET.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Ugine, notes d'Histoire, par le P. Léon Buffet, lauréat de l'Académie Française. Volume de 445 pages, illustré, extrait du tome 48e (1930) des Mémoires de l'Académie Salésienne et sorti des presses de l'Imprimerie Commerciale d'Annecy.

Beaucoup ne connaissaient d'Ugine que les grandes créations métallurgiques, les célèbres aciéries — qui ont fait dire pendant la guerre au ministre français de l'Armement « je ne sais pas ce que je ferais sans Ugine » — ils ne savaient en un mot que les œuvres industrielles et philanthropiques aussi, de notre éminent confrère M. Paul Girod. Or ce petit bourg vivant paisible au pied du Mont Charvin, possède une histoire qui méritait autre chose que l'indifférence des chroniqueurs. Il allait appartenir à l'un de ses enfants de « venger Ugine de l'oubli ». Et comment le P. Buffet, qui déjà, avec tant de talent et de succès, avait écrit la vie des deux fondateurs de sa famille spirituelle : les Pères Mermier et Tissot, Missionnaires de Saint-François de Sales, ne se serait-il pas laissé tenter par l'histoire captivante de sa ville natale où tant de chers souvenirs lui permettraient, là aussi, de laisser parler son cœur ? Cette œuvre magnifique, il l'a réalisée en érudit, en fin lettré, en charmant conteur et en délicieux poète. Malgré un grand dénuement en fait d'archives, l'auteur, par ses longues recherches, est parvenu cependant à condenser une foule de détails, depuis les temps lointains des Allobroges et de l'époque romaine jusqu'à nos jours. Après l'établissement du christianisme, la féodalité, qui fit dépendre Ugine des Comtes de Maurienne, nous amène à contempler la belle figure du Bienheureux Boniface de Savoie, archevêque primat d'Angleterre de 1233 à 1270, Seigneur temporel d'Ugine, qu'il trouvait « délectable ». Ce sont ensuite les châteaux, le prieuré de bénédictins pouvant dater du XIe siècle, la Commanderie des SS. Maurice et Lazare qui subsista jusqu'à la Révolution ; l'église primitivement construite vers 1200 par les bénédictins ; les chapelles des villages, l'hôpital, les confréries, les écoles, la commune, les prêtres, les religieux, les familles, etc... Contrairement aux auteurs de trop de monographies qui ne présentent souvent qu'une simple suite de faits et une description aride et sèche, le P. Buffet conduit agréablement le lecteur à travers la vie des ancêtres. S'arrêtant devant les événements importants, piquant sa curiosité par des anecdotes glanées au passage, citant les personnages ayant fait honneur à Ugine. Avec intérêt relit-on que l'épouse de Pierre Ducis : Thérèse Glairon-Rappaz, mère de l'illustre poète, sortait du hameau de Montgombert, et que l'historien Fernand Donnet descend également d'une famille Uginoise. Avec plaisir, voyons-nous citer les travaux scientifiques de notre grand ami et excellent florimontan M. Ernest Perrier de la Bâthie, descendant par sa mère de la très ancienne famille Delachenal et, par elle, arrière petit-neveu de Claudine Gallay de Saint-Pierre, l'héroïne de l'*Idylle des Cerises*, dont il conserve pieusement, en son château de Monmin, bien des souvenirs intimes.

Rien de ce qui touche à la vie d'Ugine et à ses transformations successives ne laisse indifférent le P. Buffet. Et c'est précisément par tous ces détails que son œuvre présente le plus de saveur pour le lecteur et d'intérêt pour l'histoire de Savoie. Que de notes curieuses sur les confréries, sur l'administration de la commune, sur le recouvrement des impositions. En notre siècle, peut-on s'imaginer qu'en 1690, certains bourgeois offraient des dons à la communauté pour être dispensés à jamais des nobles charges de syndic ? Si l'auteur eut l'heureuse pensée de décrire l'histoire des rues et des hameaux, plus heureuse encore fut son inspiration de consigner la liste des multiples lieux-dits, et d'étudier l'étymologie presque entièrement oubliée de leurs pittoresques appellations. Citerai-je « Pierre à Coquin » pierre qui servait sans doute de cachette aux coquins ; « Crèvecœur » lieu où l'on perd haleine, terrain stérile ; « En carmentrant », (carême entrant) endroit où les bêtes font pénitence ; « Pierre Martine » pouvant rappeler une sorte d'autel destiné aux cérémonies des druides ; et tant d'autres exemples si intéressants. Les trois chapitres « Du berceau à la tombe, l'Année Chrétienne et Détails de Folklore » contiennent une quantité de notes précieuses sur les habitudes, les coutumes, les cérémonies, les fêtes locales telle la Saint-Martin fête des bergers, les réjouissances familiales, les gestes qui accompagnaient la signature des contrats, les proverbes, les légendes, les mélodies, notées des différentes sonneries des cloches, et jusqu'aux expressions employées dans les jeux ou en usage pour appeler les animaux. Les cérémonies de la Fête-Dieu étaient si chères aux uginois qu'en 1710, procès fut plaidé devant le Sénat, entre nobles et bourgeois se disputant l'honneur de porter le dais ; mais au sujet des rogations, l'auteur écrit que rien ne peut rendre « la poésie de ces processions, où l'on n'entendait que le bruit des deux sonnettes, les pieuses invocations des litanies et le chant des oiseaux ».

Grâce à ce bel ouvrage, qui renferme aussi une savante étude de M. Marc Le Roux sur la géologie du pays, grâce à cet important travail que le Père Buffet, avec son talent hautement apprécié et tout son cœur, a consacré à la ville d'Ugine transformée par la fée de l'industrie, la Savoie et l'histoire connaîtront désormais son passé, ce passé dont seul « l'immuable nature demeure comme le vieux témoin. »

Louis Feisteр.

VARIÉTÉS

La Savoie littéraire.

Sous le titre « Le Pays de mon enfance », M. Henry Bordeaux publie dans la *Revue des Deux Mondes* des 15 Mai et 1er Juin 1931 de très agréables souvenirs sur Thonon et sa région.

Le même écrivain vient d'apporter par son ouvrage « *Les Amours de Xavier de Maistre à Aoste* », récemment édité chez Dardel, une nouvelle et intéressante contribution à la biographie de l'illustre auteur du *Voyage autour de ma chambre.*

Notre confrère M. H. Davignon a fait le 3 juin, au théâtre d'Annecy, sous les auspices de la Société d'Instruction Populaire, une conférence sur *le séjour de Lamartine à Nernier en* 1815.

L'histoire de Savoie.

M. Luc Monnier a fait le 26 mars à la séance de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève une communication sur l'*Occupation de Thonon en* 1860.

Mlle Edith Thomas a présenté avec succès au mois de janvier dernier pour obtenir le diplôme d'archiviste-paléographe une thèse intitulée : *Etude sur les relations de Louis XI avec la Savoie.*

ACADÉMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Séance du 7 juillet 1931

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS AUSSEDAT, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures (1).

Après lecture du procès-verbal de la dernière réunion, le Président exprime les félicitations de l'Académie à M. Davignon pour sa récente et très intéressante conférence sur Lamartine, à la suite de laquelle une pièce du conférencier a été jouée avec entrain.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre du Comité qui s'est constitué dans le but d'offrir une médaille commémorative au secrétaire général du Comité de l'Afrique française : M. Auguste Terrier, qui a consacré à la cause coloniale toûte son intelligence et tous ses efforts avec un admirable désintéressement. La Florimontane souscrit pour une somme de cent francs.

M. Coutin donne lecture d'une lettre sur la misère qui régnait en Bauges au début du XVIIIe siècle, et du passage d'un journal du curé de Megève qui signale les fléaux de l'occupation de 1703 à 1713, dans sa paroisse.

M. L. Pfister annonce que notre confrère Mlle Juliette Jacquemin vient de recevoir un prix de l'Académie française pour les cinq derniers ouvrages qu'elle a publiés. D'autre part, la Société d'Emulation de l'Ain lui a attribué pour ses publications sur Marguerite d'Autriche et sur Brou, la médaille de vermeil, prix de la ville de Bourg. La Florimontane est heureuse d'adresser ses plus chaleureuses félicitations à Mlle Jacquemin.

(1) Etaient présents : MM. L. Aussedat, Abbé Coutin, Falletti, Favre, Fontaine, Gaillard, Le Roux, H. Pfister, L. Pfister, F.-M. Ritz, F. Serand, J. Serand.

Excusés : Mlle Monnet, MM. Avezou, Chanoine Gavard, Ribatto.

M. L. Aussedat fait circuler un album ayant appartenu à la famille Favre, contenant avec des vers de Jacques Replat, quelques dessins et aquarelles de Prosper Dunant et en première page un autographe (poésie inédite), de Lamartine, probablement de 1823. (1)

M. Le Roux expose l'intérêt extraordinaire que présente pour les naturalistes l'étude du Roc de Chère et donne lecture d'un vœu, qui est adopté à l'unanimité, tendant à faire inscrire le Roc sur l'inventaire des sites pittoresques de caractère artistique (2).

Quelques documents sur l'occupation française de la Savoie

(1703-1713)

Rappelons brièvement que la Savoie fut envahie cinq fois par les Français, avant la Révolution : 1° de 1536 à 1559 par François Ier et Henri II ; par le traité de *Cateau-Cambrésis*, Emmanuel-Philibert, le vainqueur de Saint-Quentin, épousait la cousine de François Ier ; 2° de 1600 à 1601, par Henri IV, qui se fait céder la Bresse et une partie du Bugey au *traité de Lyon* ; 3° de 1630 à 1631 par Louis XIII qui se fait attribuer Pignerol, au *traité de Cherasco* ; 4° de 1690 à 1696, par Louis XIV, qui restitua Pignerol, au *traité de Turin* ; 5° de 1703 à 1713, où la Savoie eut particulièrement à souffrir de la misère, à la suite de l'hiver de 1709.

(1) Ces vers sont les suivants :

Attendons le souffle suprême
Dans un respect silencieux ;
Nous ne sommes rien de nous-même
Qu'un instrument mélodieux.
Quand le doigt divin se retire
Restons muets comme la Lyre
Qui recueille ses saints transports.
Jusqu'à ce que la main puissante
Touche la corde frémissante
Où dorment les divins accords.

(2) Voir le texte du vœu présenté par M. Le Roux p. 200.

L'Evêché de Genève était alors occupé à Annecy par Mgr de Rossillon de Bernex, prélat très estimé du duc de Savoie. La correspondance qu'ils échangèrent pendant ces 10 années d'occupation contient plusieurs détails intéressants sur cette période troublée.

Les Revues de nos différentes académies savoisiennes, si précieuses pour l'histoire de notre province, contiennent peu de documents sur la deuxième occupation française. Il ne paraîtra donc pas inutile de faire connaître la série de lettres suivantes, conservées aux Archives Départementales de la Haute-Savoie, sous la cote I. G. 267. (1)

Abbé COUTIN.

1° *Lettre du duc de Savoie Victor-Amédée II au Révérendissime Evêque de Genève, Mgr M. G. de Rossillon de Bernex.*

Turin, 3 octobre 1703.

Très Révérend, très cher et dévot Orateur,

Le traitement injurieux et la violence inouïe que la France vient de pratiquer sans aucun sujet avec nos troupes, contre le droit des gens et la bonne foy des traittés, et l'invasion de nos Etats qu'elle est prête de tenter, après avoir fait tout ce qu'elle a pu pour nous oster les moyens de nous défendre exciteront sans doute dans votre cœur une juste affliction et beaucoup de surprise. Nous ne sommes pas moins touchés de voir qu'elle veut troubler le repos de nos sujets et nous allumer une nouvelle guerre, en récompence de la paix que nous luy avons procurée en Italie, et des avantages qu'elle a eû par le moyen du dernier traitté que nous avons inviolablement observé. Ce qui nous console, c'est l'espérance que nous avons que Dieu protégera la justice de nostre cause. Vous devrés à cette fin convier les peuples de vostre Diocèse à luy en faire de fréquentes prières, afin qu'il luy plaise de bénir nos armes et les rendre d'autant plus heureuses qu'elles sont justes et nécessaires pour la défence de nos Etats et le soutient de nostre Souveraineté et de nostre

(1) Sur cette occupation française de la Savoie au début du XVIIIe siècle, cf. q.q. lignes du Ch. Ducis, in *Rev. Sav.*, t. XIV 1873, p. 3. Voir aussi *Mémoires de l'Ac. Chabl.*, t. X, p. 203 à 220. Mémoire III.

Des quatre lettres ci-dessous, celles du duc de Savoie sont les originaux et celles de l'Evêque de Genève des copies.

gloire. Et sur ce, Nous prions Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

A Turin, ce 7 octobre 1703.

Le duc de Savoye, Roy de Chypre, V. AMEDEO.

2° *Lettre de Mgr l'Evêque de Genève à l'Official* (1) *en la partie de France, au sujet d'une rupture à craindre entre la France et la Savoie.*

Monsieur,

« Rien de plus affligeant pour le diocèse que d'apprendre la rupture entre les deux puissances souveraines auxquelles nous obéissons. Je viens de mettre en prières nos monastères et faire prier les vierges de Jésus-Christ pour obtenir, conjointement avec notre clergé, la paix et réconciliation des deux Etats. J'espère que vous en ferez de même de vostre côté ; pour moi, je porteray tousjours dans mon cœur la chère partie du clergé que j'ay en France, et je vous prie d'assurer nos ecclésiastiques de mon affection très cordiale et sincère ; ainsi, j'espère que rien ne romprat la charité qui doit estre entre nous. Pour le surplus, vous vous servirez de mes pouvoirs dans les cas où vous ne pourrez pas recourir à moi, et je vous prie de redoubler votre attention avec M. le Prieur d'Anglefort afin qu'il n'arrive point du relaschement dans la discipline et régularité du Diocèse. Il faut veiller plus particulièrement que dans les autres temps et surtout éloigner les soutanettes à poches qui s'introduisent du côté de Belley. Lorsque vous accorderez la prolongation de quelque admission, je vous recommande que l'on oblige les vicaires à faire des jours de retraite ou chez le Curé de Vieux ou chez le Curé de Corbonoux, ou plutôt encore à Seissel, sous les yeux de M. le Prieur d'Anglefort, et je vous recommande que ces prolongations ne se donnent que lorsqu'on ne pourra pas recourir à moy et non autrement. J'espère que M. le Prieur vous aiderat et seconderat vos bonnes intentions ; il pourrat user aussi de mes pouvoirs avec l'intelligence et concorde qu'il aurat avec vous... Je suis avec estime et beaucoup de considération votre très humble et obéissant serviteur,

D'Annessy, ce 8 octobre 1703.

MICHEL-GABRIEL, *Evêque de Genève.*

(1) L'Official était domicilié à Seyssel-France.

3° *Lettre du duc de Savoie au Rme Evêque de Genève.*

Turin, 13 octobre 1703.

Très Révérend, très cher et dévot Orateur,

« Les nouveaux témoignages que vous Nous donnez de votre zèle dans la conjoncture présente de notre rupture avec la France, par la violence inouie qu'elle a pratiquée contre nous, ainsy que vous l'aurez appris, n'ont pu que nous estre bien agréable, ne doutant pas que vous n'inspiriez pas à votre Clergé les sentiments, qu'il doit non seulement conserver, mais ceux qu'il doit encore insinuer à nos peuples pour les animer de plus en plus à nous donner, dans cette occasion, des marques de leur fidélité, les assurant que nous prenons toutes les mesures que le besoin exige pour faire une vigoureuse résistence aux ennemis. Et sur ce, Nous prions Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde. »

A Turin, ce 13 octobre 1703.

Le duc de Savoye, Roy de Chypre,
V. Amedeo.

1° *Lettre de l'Evêque de Genève au Duc de Savoie.*

Annecy, 18 novembre 1703.

Monseigneur,

Je crois qu'il est de ma fidélité de rendre compte à Vostre Altesse Royale de ce qui se passe en cette province et cette ville, étant à la veille d'y voir entrer les troupes françoises. Pour moi, je me suis toujours tenu attaché de sentiment et d'affection au Marquis de Saint-Michel, Commandant en Genevois, et j'ay selon mon pouvoir secondé d'autant plus volontier ses bonnes intentions, qu'il a signalé son zèle pour vostre Royal Service, puisqu'on ne peut mieux animer Vostre Noblesse et vos sujets qu'il a fait. Quant au Clergé, il a fait aussi de son mieux, plusieurs ayant fourni du grain pour la subsistance de vos troupes, et des chevaux pour monter les cavalliers qu'on a levé.

Touttes choses alloient le mieux du monde en cette Ville et l'on y montoit une garde forte pour se deffendre contre l'ennemy, lorsqu'on a appris la soumission (1) de la Ville de

(1) Le 15 novembre 1703.

Chambéry, à M. le Mareschal de Tessé qui, ayant fait répandre divers billets imprimés et signés de sa main, par lesquels il ordonnait aux officiers et soldats des nouvelles troupes de se rettirer chez eux, soubs peine d'exéqution militaire, ordonnant de plus aux syndics des villes d'aller prester serment de fidélité, Après quoy, on a veu revenir plusieurs soldats qui ont déserté et même une partie des compagnies de nouvelle levée. Cela n'a pas peu étonné le bourgeois de cette ville qui a pensé de chercher ses précautions, et, ayant égard aux susdits ordres et à l'avis d'un détachement dont on était menacé par un bruit public, ils ont envoyé à Chambéry pour reconnoistre les intentions de Monsieur le Mareschal, duquel on rapportat hier au soir un ordre pour se soumettre, de sorte que le Conseil allant s'assembler pour délibérer en l'Hôtel de Ville, je proffite de ce moment pour assurer Vostre Altesse que je luy conserveray tousjours un cœur aussi respectueux que fidèle, et que je ne cesseray aucun jour de ma vie de prier pour sa conservation et pour le succès de ses bonnes et justes intentions devant la relique de saint François de Sales.

Je suis donc inviolablement et avec une profonde soumission, Monseigneur, Votre tres humble et tres obeissant serviteur et sujet :

MICHEL-GABRIEL,
Evêque de Genève.

D'Annessy, ce 18 novembre 1703.

Diverses lettres écrites et reçues pendant que les troupes des Hauts Alliés ont occupé le pays de Genevois, au mois d'août et septembre 1709.

(Arch. dép. Haute-Savoie I. G. 269) (1).

1° *Lettre de Mgr de Bernex, Evêque de Genève au Maréchal Daum.*

D'Annecy, le 20 Août 1709.

Mousieur,

Je vous témoygne ma reconnoissance et celle de mon Diocèse des ordres que vous nous avez donnés pour nous

(1) Tous les documents ci-dessous, sauf la lettre du Maréchal Daum qui est un original, sont conservés aux Archives départementales à l'état de copie.

remettre sous l'obéissance de notre Souverain, ce qui cause une joye aussy grande à ce pays que celle que vous avez causée autrefois en Piémont, par la glorieuse défense de Turin. Aujourd'hui le Château de cette Ville vient de se rendre et le Chevalier de Vallière qui y a commendé va recevoir vos ordres.

C'est une personne distinguée par son mérite et qui a bien mérité de cette Ville et du pays par les manières obligeantes et les services qu'il a rendus aux habitants. Il est frère du Commandant de Savoie pour le Roy, dont Son Altesse Royale notre Souverain est si content qu'il luy a fait témoygner depuis peu le bon gré qu'il lui savait des traittements favorables qu'il faisoit à ses sujets.

J'ai cru que vous agréeriez que j'eusse l'honneur de vous informer de ces choses afin que vous fassiez ressentir à ce gentilhomme qui a été cy-devant notre Gouverneur, les effets de vostre bienveillance. Si on peut le laisser en ce pays sur sa parolle, cela luy ferait un vray plaisir et à Monsieur son frère ; les obligations que j'ay à tous les deux et les grâces qu'ils m'ont obtenues en diverses rencontres pour mes diocésains auprès du Roy de France m'engagent à vous prier de luy accorder les faveurs qui sont en vostre pouvoir.

J'ai l'honneur d'être avec beaucoup de respect, Monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur,

MICHEL-GABRIEL.

D'Annessy, le 20 Août.

De Faverges, le 22 août, le Comte Daum répond une lettre très courtoise à l'Evêque d'Annecy, mais il ne fait aucune allusion aux grâces demandées ci-dessus.

2° *Lettre de Mgr l'Evêque de Genève à Monsieur de Vallière, Commandant de Savoie*, pour justifier la défense du Château d'Annecy par son frère.

D'Annecy, ce 24 août 1709.

Monsieur,

Il n'a pas été en mon pouvoir de vous écrire plutôt, quelque envie que j'aie eu de vous féliciter sur la défense honorable que M. le Chevalier de Vallière a faite pendant deux jours dans le Château. Il y avoit déjà trois mines prêtes

à jouer, qui auroient fait sauter une partie du Château et endomagé considérablement la Ville, lorsqu'il se défendoit encore et s'exposoit en diverses rencontres qui ont fait craindre pour luy. Il eut même la lèvre effleurée par une bale et il a été légèrement blessé à la main. Enfin, se voiant réduit à vingt invalides et à deux compagnies franches qui ne pouvoient pas même suffire pour occuper les portes du Château, sans avoir personne pour travailler aux coupures et retranchements, si les mines avoient joüés, il obtint encore une capitulation honorable puisque, quoique prisonnier, on n'a point touché, ny à luy, ni à sa garnison, encore que les soldats assiégeants, irrités de voir de leur camarades morts, eussent beaucoup d'ardeur d'en venir à une exécution.

Je viens d'apprendre de M. de Daum, Marechal de l'Empire, qui est venu icy avec les Sérénissimes Princes de Soisson, qu'il avoit écrit favorablement à Son Altesse Royale pour procurer à M. votre frère, qu'il pût rester en ce pays sur sa parolle. Le Général connaît les bontés que vous avez pour ce pais, et je me suis étudié à l'informer des obligations que je vous ay en mon particulier.

Je prie Notre Seigneur pour la paix, et cependant, je suis avec respect, Monsieur, Votre très, etc...

MICHEL-GABRIEL,
évêque.

3° *Partie d'une Lettre de Mgr l'Evêque d'Annecy à M. Fontana, Contador et Intendant de S. A. R., pour obtenir dédommagement du mal causé en quelques paroisses de son diocèse.*

Annecy, 17 septembre 1709.

Monsieur,

... J'ay prit le parti de vous écrire pour savoir s'il n'y auroit aucun moien de soulager les paroisses des Bauges et quelques autres du voisinage, qui ont été pillées, comme vous aurez sceu, dans un fourrage qu'on a fait, il y a quelques jours. Il est certain qu'il y a plus de trois cent personnes réduittes à l'aumône du fait de cette expédition, et nous aurons le regret de les voir mourir de faim cet hyver. Si cependant l'on pouvoit en laissant quelques centaines de sacs de bleds pour distribuer aux plus nécessiteux, et que l'on pourroit prendre sur d'autres paroisses en imputation des

tallies, ou qu'il vous pourroit rester des bleds qui viennent de Piedmont, cela consolerait plusieurs malheureux que je vois réduits au désespoir. »

Je ne doute point de votre bon cœur, ...

... Pardonnes la liberté que je prend et croiés moy avec autant de reconnoissance que de respect, Monsieur, votre tres humble et tres obeissant serviteur...

D'Annessy, ce 17 septembre.

MICHEL-GABRIEL,
Evêque.

4° *Lettre que j'ai écrite à S. A. R. au sujet du recouvrement d'une partie de ses Etats de Savoye.*

Annecy, 21 août 1709,

Monseigneur.

J'ai l'honneur de témoigner à Votre Altesse Royale ma joye tres particulière et celle du Clergé de Genève de nous voir heureusement rentrés sous votre domination. Je demande instamment à Notre Seigneur que ce soit pour toujours, et c'est le souhait réitéré de cette Ville et de tous mes diocésains qui ont conservé des cœurs fidèles à leur Souverain Légitime. Nos ecclésiastiques et nos Religieuses, qui n'ont cessé pendant la guerre de demander la conservation de votre Auguste Personne, augmentent présentement leurs prières devant la Relique de saint François de Sales pour demander à Dieu, par l'intercession de ce Saint, que vous fassiez bientôt une paix selon votre cœur, afin que nous jouissions ensuite pour plusieurs et longues années de Votre glorieux règne. C'est particulièrement le souhait empressé de celuy qui est avec un profond respect, Monseigneur, de Votre Altesse Royale le très humble et obéissant serviteur et sujet

D'Annessy, ce 21 août 1709,

MICHEL-GABRIEL,
Evêque.

(*A suivre.*)

La publication de l'intéressante étude de M. Leville sur le poète Ducis reprendra dans le numéro du premier trimestre 1932.

Jules PHILIPPE

(1827-1888)

VII

On vient d'évoquer l'œuvre administrative de Jules Philippe. Elle ne fut pas toujours facile. Dès son arrivée à la préfecture, il s'était rendu compte que le gouvernement de la Défense Nationale, dans son ardeur à soutenir une juste cause, prenait souvent des décisions qui semaient d'obstacles la tâche des préfets.

Il n'y avait plus d'assemblées délibérantes, Corps législatif et Sénat s'étant dispersés, le 4 septembre, sous la pression du peuple acclamant la République et les évènements avaient rendu impossible la consultation populaire qu'on voulait faire, le 2, puis le 16 octobre, en vue de l'élection d'une Assemblée Constituante. Un décret du 16 septembre avait dissous les Conseils municipaux, tout en autorisant les préfets à maintenir les municipalités en fonctions ou à nommer des municipalités provisoires. Le 25 décembre, les Conseils généraux subissaient le même sort. Ils devaient être remplacés par une Commission départementale composée d'un représentant par canton, désigné par le gouvernement sur la proposition du préfet.

On ne pouvait, cependant, dans ces moments difficiles, conduire les affaires publiques avec n'importe qui et le temps manquait pour former de nouveaux administrateurs. Jules Philippe garda toutes les municipalités qui offraient des garanties suffisantes et les six ou sept Commissions qu'il fut obligé de nommer remplaçaient des assemblées dont l'élection avait été annulée.

Il n'avait pas hésité, on s'en souvient, à réunir le Conseil général de l'empire pour l'associer aux mesures nécessitées par la gravité de la situation militaire. Un de ses premiers actes avait été de déclarer à ces représentants d'un autre régime que la République devait réparer « les fautes commises par le pouvoir déchu ». Il s'était affirmé devant eux,

comme un homme qui ne cesserait de s'inspirer, dans ses fonctions, « de l'esprit de justice et de liberté, base fondamentale du système républicain ». Mais la plupart de ses auditeurs connaissaient depuis longtemps sa loyauté, aussi n'hésitèrent-ils pas à voter les graves décisions qu'il leur proposait et à collaborer avec lui en désignant trois d'entre eux, le comte de Roussy de Sales, le baron Ruphy et le baron Blanc pour l'assister daus la réalisation de ces décisions. Allait-il brutalement éloigner, après le décret du 25 décembre, des hommes qui avaient eu confiance en lui ? Jules Philippe ne s'y résolut point. Il voulut que les citoyens choisis pour composer la Commission départementale devant provisoirement remplacer le Conseil général aient la confiance et la sympathie de la population. Un arrêté du 10 janvier 1871 disait que le meilleur moyen d'atteindre ce but était de s'entourer des lumières et des conseils des hommes les mieux placés pour apprécier quels étaient les plus dignes de défendre les intérêts du canton. Les maires se réuniraient donc au chef-lieu, sous la présidence du plus âgé et arrêteraient une liste de trois noms parmi lesquels serait choisi le citoyen à présenter à l'agrément du gouvernement. On approuva cette mesure libérale, habile interprétation d'ordres impératifs ; les bonapartistes eux-mêmes ne purent s'empêcher de rendre justice à l'esprit de modération du préfet, à sa délicatesse et à son impartialité.

La guerre touchait, cependant, à sa fin. L'armistice signé le 28 janvier 1871, le gouvernement convoquait, dès le 31, les électeurs à nommer leurs représentants à une Assemblée nationale pour conclure la paix que toute la nation, épuisée, souhaitait. Pour les cinq députés que le décret réservait à la Haute-Savoie, de multiples candidatures surgirent. Mais, à Annecy, un nom était, de nouveau, dans tous les esprits, celui de l'homme que la population avait imposé comme préfet, au changement de régime. Le scrutin étant fixé au mercredi 8 février, il fallait rapidement se décider. Les amis de Jules Philippe insistèrent si vivement qu'il céda aux appels qui lui venaient de tous les côtés. Le 3 février, il adressait aux électeurs une noble proclamation, où il exposait son opinion sur les deux questions dominant la situation : la paix ou la guerre et la forme du gouvernement. « Je veux la paix, disait-il, mais non une paix humiliante, *qui lèguerait*

la guerre à nos enfants, qui remettrait peut-être en cause notre sort, à nous Savoyards, qui démembrerait la France... Laisser mettre la France au second rang des nations, c'est ajourner tout progrès, c'est faire reculer l'humanité, c'est refuser d'ouvrir les yeux aux leçons de l'expérience et laisser bénévolement s'accomplir ce phénomène historique qui nous montre les peuples du nord venant périodiquement couvrir d'un linceul glacial les chaudes aspirations des peuples du midi... » Il voulait aussi le maintien de la République et il en disait très franchement les raisons : « Le gouvernement républicain, seul, peut conserver à la nation le nerf, la vigueur que lui a fait perdre, en quelques années, le despotisme le plus ombrageux et le plus démoralisateur. »

Les Comités républicains de la Haute-Savoie avaient décidé de présenter une liste en tête de laquelle figurerait Jules Philippe. Les partisans de la royauté légitime s'étaient unis aux débris des bonapartistes pour mettre sur pied une liste adverse, mais ils acquirent bien vite la certitude que s'ils ne faisaient pas une place à l'homme du jour et à ses amis, ils allaient à un échec certain. Le 4 février, l'*Union Savoisienne* inscrivait en tête de ses candidats les noms de Jules Philippe et de l'avocat Chardon, de Bonneville, élu conseiller général, comme candidat de l'opposition, en 1866, en ajoutant : « Nous sommes heureux d'y voir figurer [sur la liste] Monsieur le Préfet qui, au milieu des circonstances difficiles par lesquelles nous venons de passer, a rempli si dignement sa tâche et a conquis l'estime de tous les amis d'une vraie et sage liberté. » Le *Mont-Blanc* recommandait, à son tour, les cinq candidats de l'*Union*. Cela justifiait la conclusion des *Alpes* « heureuses et fières » d'annoncer la candidature de leur fondateur : « Tout le monde connaît le citoyen et l'administrateur, tout le monde a appris à l'aimer et à l'apprécier davantage dans des circonstances aussi difficiles. Il n'y aura point de parti qui ne tienne à l'honneur de le porter sur sa liste. » Malheureusement, le même numéro de l'*Union* approuvant la candidature du préfet, attaquait Gambetta avec violence. Il était à peine paru que Jules Philippe écrivait au journal qu'il refusait son patronage : « Si vous m'avez placé en tête de vos candidats, moi qui suis un admirateur de Gambetta et le représentant sincère du gouvernement républicain, vous l'avez fait pour vous servir de

mon nom comme d'une réclame. Je vous prie, en conséquence, de vouloir bien me remplacer sur votre liste... »

On était à trois jours du scrutin. Un décret avait remis en vigueur la loi électorale du 15 mars 1849 qui obligeait au vote au chef-lieu de canton. La polémique en resta là. Le 9 février, on apprenait que la liste républicaine avait passé tout entière et que Jules Philippe était élu le premier avec 31.178 voix (1).

Dans le trouble et l'agitation au milieu desquels on vivait, l'élection des cinq candidats des Comités républicains parut satisfaire l'ensemble de l'opinion. *L'Union Savoisienne* estimait que Jules Philippe, porté sur toutes les listes, devait une partie de son succès aux conservateurs. Pour *Les Alpes*, le département avait bien mérité de la République et il avait donné à son préfet bien aimé, un témoignage éclatant d'estime et de gratitude. Le *Mont-Blanc* constatait que deux des élus figuraient sur sa liste, à cause de la modération dont ils avaient donné des gages : « Nos députés, ajoutait-il, siègeront parmi les hommes sages, modérés et de bon sens ; si tous les départements avaient envoyé à l'Assemblée nationale des représentants comme ceux de la Haute-Savoie, l'ère des réparations après laquelle la France soupire, ne tarderait pas à s'ouvrir. »

Jules Philippe partit le surlendemain du scrutin, l'ouverture des délibérations devant avoir lieu le dimanche 12. Mais il venait à peine d'arriver à Bordeaux que le bruit se répandait de son prompt retour, parce qu'il ne pouvait, à la fois, être député et préfet. La question était délicate. La Délégation de Bordeaux lui avait accordé l'autorisation de se présenter et le décret du 31 janvier, convoquant les électeurs, disait, dans son article 17, que l'incompatibilité créée par les articles 82 et suivants du titre IV de la loi du 15 mars 1849, entre le mandat de député et toute fonction publique, était abolie. Des doutes ayant subsisté, malgré tout, Jules Philippe avait demandé des instructions nettes à Bordeaux. Une dépêche du 7 février avait levé toutes les hésitations :

(1) Etaient élus : Jules Philippe, 31.178 voix ; Chardon, avocat, 26.306 voix ; Fr. Duparc, avocat à Annecy, 22.117 voix ; Sylva, avocat à Saint-Julien, 21.448 voix ; Taberlet, médecin, 15.534 voix. Les candidats de la liste adverse obtenaient : d'Yvoire, ancien député, 12.915 voix ; Montgellaz, maire de Reignier, 12.859 voix et de Roussy de Sales, de Thorens, 12.751 voix.

« Les élections doivent être faites, disait-elle, suivant les décrets de la délégation de Bordeaux, avec cette seule restriction que toutes les catégories d'inéligibilité sont supprimées et que le peuple souverain peut porter son choix où il lui plaît. Les préfets peuvent donc être élus. » Mais des protestations contre la nomination de ces fonctionnaires dans leur département s'étaient élevées de divers côtés de l'Assemblée et le 15 février, le représentant Pâtissier, rapporteur, faisait voter la validation des élections de la Haute-Savoie (1) en ajournant celle de Jules Philippe. Il n'en siégea pas moins une quinzaine de jours aux côtés de ses collègues et vécut là des heures émouvantes. A quelques pas de lui, le 13 février, Jules Favre s'était levé et, d'une voix modeste, qui était loin de ressembler à celle d'un dictateur, il avait remis la démission du Gouvernement de la Défense Nationale, en s'écriant au milieu des applaudissements : « Nous ne sommes plus rien, si ce n'est vos justiciables ! » Trois jours plus tard une majorité considérable désignait Adolphe Thiers comme chef du pouvoir exécutif.

Ce sont ensuite des semaines de souffrances. L'Assemblée discute, avec l'Allemagne, des propositions que Thiers lui apporte le 28 et qui font l'objet, le lendemain, de débats passionnés. Jules Philippe voit les larmes couler des yeux de l'illustre vieillard, lorsque, attaqué par certains députés, il déclare, avec un accent déchirant, qu'il s'est imposé la plus cruelle douleur de sa vie en demandant à l'Assemblée la ratification des préliminaires de paix. Ce spectacle produit sur les Savoyards une impression profonde. Ils sentent que, dans cette circonstance pénible, la Savoie ne doit avoir qu'une pensée et que l'action de ses représentants doit être commune et délibérée. Ils se réunissent, se concertent, mais ils sont bientôt obligés de convenir que la paix est le seul moyen qui reste à la disposition du pays vaincu. La mort dans l'âme, tous sauf un (2) se résignent à grossir la majorité des 546 représentants qui adoptent les propositions allemandes contre les 107 qui les repoussent. Le vote est suivi

(1) Il n'y avait ni procès-verbaux de l'élection, ni aucun document. Le député Fr. Duparc, d'Annecy, plaça sous les yeux des membres du 13e bureau le numéro du journal *Les Alpes* contenant les résultats. Comme il assurait qu'il n'y avait aucune réclamation, on se contenta de cette affirmation et les opérations furent validées sans difficulté.

(2) Le Dr Taberlet, d'Evian.

d'une scène qui serre le cœur. Les Alsaciens-Lorrains ont lutté pied à pied pour rester Français. Après le geste qui les sépare désormais de la patrie, ils quittent l'Assemblée avec une gravité douloureuse... Une idée s'impose à l'esprit des députés de notre vieille province dont l'annexion fut entourée de tant d'allégresse. Il est nécessaire d'exposer aux compatriotes les raisons de l'attitude prise ; c'est un devoir. Le lendemain paraît la proclamation intitulée : « Les Députés de la Savoie et de la Haute-Savoie à leurs Commettants. » Dans un langage plein de tristesse, mais où l'on sent la ferme résolution de ne pas s'écarter des réalités, si dures soient-elles, cette proclamation dit la consternation et la douleur des signataires en entendant la lecture des préliminaires de paix et les déclarations affirmant l'impossibilité, pour la France de combattre encore. Longtemps, ils ont hésité entre la guerre et la paix, entre la continuation de la lutte et la perte d'une province : « Devions-nous abandonner sans le défendre, explique le document auquel l'inspiration de Jules Philippe n'est certainement pas étrangère, cet axiome du droit des nations modernes si récemment consacré pour la Savoie par la monarchie italienne et par l'empire lui-même, *que nul ne peut disposer des peuples sans leur libre consentement* ? » Hélas ! On ne peut immoler à un légitime orgueil la nation tout entière. Notre génération, dans son impuissance, est condamnée à « laisser le droit plier sous la force, tout en réservant aux générations à venir leur légitime revendication. » La France, vaincue et humiliée, garde en son sein une force invincible, celle de l'idée et, devançant la parole célèbre de Gambetta sur la justice immanente, les députés savoyards concluaient ainsi : « Le jour où, dans notre vieille Europe, la vérité aura triomphé des doctrines et des préjugés du passé, réparation nous sera donnée, non par la vengeance et le sang, mais de par la justice et le droit. »

Le même jour, Jules Philippe adressait au président de l'Assemblée, sa démission. La lenteur et l'irrégularité des communications n'avaient pas permis de recevoir à temps, à Annecy, deux décrets du 29 janvier, émanant des membres du Gouvernement restés à Paris dont l'un maintenait formellement l'incompatibilité entre le mandat de député et la fonction de préfet, pour le département dont celui-ci était le

chef (1) Jules Philippe n'en avait eu connaissance qu'à Bordeaux. En démissionnant, il prévint la décision qui allait être prise à son égard. Il estimait, d'ailleurs, qu'en restant à la préfecture, il servirait mieux ses idées et ses compatriotes que dans une Assemblée dominée par les partis hostiles à la forme républicaine. Mais il ne rejoignit pas immédiatement son poste ; il séjourna encore une quinzaine de jours à Bordeaux, accomplissant de nombreuses démarches dans l'intérêt de l'administration de son département, ayant à cœur, aussi, de se disculper d'insinuations malveillantes répandues dans le public, relatives au rôle qu'il aurait joué au moment de l'envoi au front des gardes nationaux mobilisés. On n'a pas oublié les tristes conditions du départ de ces soldats, mal armés et rassemblés depuis quelques jours à peine. Alors qu'ils étaient à Beaune, le général Pélissier, commandant à Dijon, leur avait donné l'ordre, le 21 janvier, d'accourir au secours de la ville, vivement attaquée par les Allemands. Mais leur chef refusait de marcher avant d'avoir de bons fusils. Le lendemain, par une dépêche qui faisait le tour de la presse, le général Pélissier annonçait à Bordeaux que, seuls, les mobilisés de la Haute-Savoie n'avaient pas voulu prêter leur concours et qu'ils avaient profité du train qui leur était envoyé pour gagner Mâcon. Deux jours après, à Dijon, dans la mémorable journée du 23 janvier, des compagnies stationnaient près du chemin de fer, lorsque des fuyards, mêlés d'habitants de la ville, les entraînèrent jusque dans les salles de la gare. Cela ne dura que quelques instants, l'ordre et la discipline ayant été rétablis presqu'aussitôt. Mais le général Bordone, chef d'état-major de Garibaldi, dans un ordre du jour méprisant, n'en déclarait pas moins les légions de la Haute-Savoie indignes de « combattre, à nos côtés, les ennemis de la République ». Dès le 29 janvier, les officiers avaient vigoureusement protesté par une lettre émouvante adressée aux *Alpes* et reproduite par les journaux du pays. Malheureusement, ce document, cherchant les responsables, concluait qu'ils devaient se trouver parmi ceux qui « sans souci du lendemain, ont laissé partir pour Dijon des troupes sans armes et totalement dépourvues d'instruction ». Une lettre d'un mobilisé publiée à la même époque par le *Faucigny*,

(1) Ces décrets n'étaient arrivés à Annecy que le 12 février.

parlait de la « coupable faiblesse de notre préfet qui n'a pas su, en temps opportun, user de l'autorité qu'il avait sur le général Franzini pour le forcer à demander à nous conduire au camp ». Jules Philippe ne pouvait rester sous le coup de ces accusations. Il provoqua une réunion des députés des deux départements de la Savoie, leur donna connaissance des faits, puis les conduisit chez le général Le Flô, ministre de la guerre, à qui l'affaire exposée, ils remirent une lettre précisant leur intervention. Le ministre répondait, après enquête, le 14 mars, que rien ne pouvait porter atteinte à la parfaite honorabilité des légions savoyardes : « Elles étaient de race militaire bien connue dans l'histoire de nos guerres et si quelque chose leur a manqué, c'est le temps, si nécessaire à toute organisation sérieuse, l'expérience et une bonne direction. » Cette lettre faisait justice des calomnies répandues sur les mobilisés. Quant à Jules Philippe, il obtenait l'autorisation de publier le texte des dépêches qu'il avait adressées aux autorités compétentes au moment de la formation des légions. On en a lu, déjà, les passages les plus caractéristiques ; ils démontrent l'opposition énergique et constante du préfet à un départ qu'il jugeait dangereux et prématuré.

Le 18 mars, Jules Philippe débarquait à Annecy et s'installait, peu après, définitivement à la préfecture, avec sa famille, chose qu'il avait différée jusqu'alors, devant l'incertitude des évènements. C'était le jour où une formidable insurrection éclatait à Paris, causée par les déceptions de la défense contre les Prussiens, par l'agitation que cherchaient à créer dans le pays les partis monarchiques et par le refus de l'Assemblée Nationale de siéger dans la capitale. La Commune était proclamée qui, pendant plus de deux mois, dans une affreuse guerre civile, devait tenir tête à l'armée du maréchal de Mac-Mahon.

L'émotion provoquée par ces événements était vive, en province. Elle avait assez d'ampleur à Annecy pour que le Conseil municipal envoyât une adresse à l'Assemblée lui déclarant qu'il ne reconnaissait pas d'autre pouvoir qu'elle, mais que les Annéciens voulaient la République et qu'ils demandaient instamment aux représentants de la nation de l'affirmer nettement. L'Assemblée qui s'était transportée à Versailles, avait peur d'être débordée par les révoltés, peur de ne pas avoir assez de soldats pour sa défense. Elle décida

la création dans chaque département d'un bataillon de volontaires pouvant être mobilisés immédiatement sur l'ordre du Gouvernement. Malgré un énergique appel du préfet, cette décision n'eut aucun écho chez les Savoyards. Un registre avait été ouvert dans chaque mairie, pendant trois jours, pour recevoir les engagements ; il n'y eut qu'un nombre infime de signatures. Jules Philippe était bien obligé de constater l'échec dans son rapport au ministre, daté du 4 avril. Si l'appel n'a presque rien donné, cela tient à ce que le pays ne subit pas le contrecoup des évènements actuels. En Savoie, les partis ne sont pas très tranchés. La population est, en très grande partie, favorable à la République et en veut le maintien, mais son caractère froid, peu propice à l'exaltation, ne la porte pas à manifester avec le même entrain que les autres départements.

Il est certain que la population n'avait qu'une affection très limitée pour la majorité de l'Assemblée qu'elle accusait ouvertement de vouloir ramener le roi légitime. Le commandant Michard, le chef aimé des chasseurs des Alpes et des francs-tireurs du Mont-Blanc, durant la campagne, avait lancé un appel public contre l'enrôlement dans les bataillons projetés, des républicains ne pouvant défendre une Assemblée qui voulait renverser la République. Les plus exaltés s'étaient laissés entraîner à écouter d'une oreille favorable les suggestions qui leur venaient des milieux genevois de l'Internationale des travailleurs, cette association créée quelques années auparavant dans le but de soutenir les revendications ouvrières et qui, peu à peu, glissait vers le socialisme. Ils avaient fondé, à Annecy, un groupe similaire appelé : Section centrale de l'Association internationale des travailleurs, qui compta bientôt environ cent quatre-vingts adhérents, presque tous ouvriers. Les membres de ce groupe ne cachaient pas leur action. Ils inséraient ostensiblement leurs convocations au milieu des annonces commerciales de l'*Industriel Savoisien*, alors dirigé par Louis Robert, homme paisible et bon, catholique pratiquant. Mais les internationaux d'Annecy ne ressemblaient guère à leurs camarades parisiens, activement mêlés à la Commune. Pendant l'insurrection, ils s'abstinrent de tout éclat. On doutait même qu'ils aient des relations directes avec les communards, mais on pensait qu'ils communiquaient peut-être par des intermédiaires. Ceux qui

les craignaient et qui osaient prétendre que si la Commune triomphait, ils se montreraient sous leur vrai jour étaient peu nombreux et n'étaient pas pris au sérieux. Cette modération relative avait des causes lointaines. Le président de l'Association, Philippe Calligé, s'était toujours montré un des partisans les plus résolus de Jules Philippe. C'était un type original que ce jeune homme surnommé familièrement « Pipe ». Agé de trente ans, il s'était déjà jeté depuis plusieurs années dans les luttes politiques où on le trouvait au premier rang. Il avait donné de sa personne avec enthousiasme, en faveur de Jules Philippe, aux élections de 1869 et s'était retrouvé à ses côtés pour faire voter *non* au plébiscite de 1870. D'abord aide-géomètre, puis marchand de vins, il avait ensuite dirigé un établissement « fermé pour cause de désordres » disaient les mauvaises langues et il était aujourd'hui photographe ambulant, domicilié, 1, rue du Pâquier. Brave garçon, mais tête légère, turbulent, il manifestait bruyamment ses préférences. Les Annéciens, qu'il amusait la plupart du temps, par ses saillies et ses attitudes un peu excentriques, ne l'en estimaient pas moins.

Au mois d'avril 1871, la Commune était complètement maîtresse de Paris et les hommes timorés craignaient que son action ne s'étendît à travers la France. Des soulèvements avaient éclaté à Lyon, à Marseille et dans plusieurs villes. La proximité de Genève, l'un des centres de l'Internationale, rendait les craintes très vives dans certains milieux annéciens. Les journaux conservateurs se faisaient l'écho de ces craintes et signalaient la présence de « figures étrangères d'un aspect peu rassurant » qui devaient participer à une manifestation au cours de laquelle la Commune serait proclamée dans la ville et qui se déroulerait le dimanche suivant. Qu'allait-il se passer, à la date fatidique ? Ce jour-là, 16 avril, Annecy s'était réveillé avec son aspect habituel. Le temps était gris ; il tombait par intermittence de fortes averses qui refoulaient les curieux sous les arcades ou dans les cafés. Aucune mesure militaire n'avait été prise et le poste de la place Notre-Dame, au rez-de-chaussée de l'ancien Hôtel-de-Ville, généralement occupé, était fermé. Vers quatre heures du soir, un groupe de quelques personnes arriva au Puits-Saint-Jean. L'homme qui paraissait être le chef portait dans une main un rouleau de papier rouge et dans l'autre, de la

colle. Il plaça rapidement une affiche manuscrite, puis suivi de ses camarades, il parcourut la ville en accomplissant un peu partout le même geste. Ceux qui étaient là eurent vite reconnu dans l'afficheur la silhouette caractéristique du jeune « Pipe ». Le placard qui se déchiffrait difficilement s'élevait contre les journaux qui « ne cherchent qu'à exciter la peur et l'émeute pour discréditer et immoler la République ». L'Internationale d'Annecy y protestait énergiquement contre le cléricalisme et l'impérialisme de ces journaux et contre toute tentative de désordre dans la ville ; elle jurait de défendre la République jusqu'à la mort « contre toute tentative de restauration monarchique ». Cela était signé : Philippe Calligé. Les lecteurs sourirent et ceux qui connaissaient le jovial président de l'Internationale s'éloignèrent sans autre souci, car comme le disait un plaisantin : « Le citoyen photographe Philippe Calligé est plus intéressé à refléter les têtes qu'à les casser. » Mais l'inquiétude subsistait néanmoins dans une partie de la population et l'on continuait à raconter que des mouvements politiques devaient éclater à jour fixe dans telle localité du département qu'on désignait, si bien que Jules Philippe se vit obligé de rédiger une proclamation, affichée le jour suivant, où il démentait ces bruits absurdes et mensongers : « Il importe que nous ne nous prêtions pas à ces manœuvres dont les auteurs seront recherchés au besoin et dont le but est facile à deviner, car c'est ainsi que l'on essaie de discréditer la République, en faisant croire que sous son régime, on n'est jamais sûr du lendemain. » L'incident fut clos par une lettre fort vive de Philippe Calligé à l'*Union Savoisienne* qui avait traduit, officiellement en quelque sorte, les alarmes et les inquiétudes de ses amis, lettre dans laquelle le président de l'Internationale réprouvait énergiquement les tendances attribuées à l'Association qui ne voulait être que républicaine, philanthropique, poursuivant exclusivement l'amélioration du sort des ouvriers. Les Annéciens étaient si peu effrayés du personnage qu'ils l'élisaient conseiller municipal quinze jours après (1).

(1) Philippe Calligé était populaire à Annecy, à la fin du siècle dernier. Après avoir été photographe, il devint agent d'affaires, ensuite agent du gouvernement du Brésil pour l'émigration. La vie lui réserva de nombreux revers qu'il supporta avec courage et qu'il finit par surmonter. Dans ses dernières années, il avait installé au Pont-Neuf, près d'Annecy, une fabrique de sirops et il livrait lui-même ses produits, monté sur un vieux tricycle. Il est

La grave manifestation annoncée se réduisait donc à un affichage et à un envoi de lettres. Le grand public s'expliquait mal que tant de bruit ait produit si peu d'effet. Il faut en rechercher les motifs dans cette sympathie de Calligé pour Jules Philippe. Pour être membre de l'Internationale, le président « Pipe » n'en était pas moins un bon vivant, d'un caractère affectueux, aimant rire et chanter. Il faisait partie, à ce titre, d'un orphéon appelé : Les Enfants d'Annecy et il avait obtenu l'autorisation de réunir ses internationaux dans la salle des répétitions, 7, rue Notre-Dame. D'autre part, cet orphéon était présidé par le pharmacien Adolphe Lachenal, l'un des amis de Jules Philippe, peut-être même le plus intime, à en juger par le ton des correspondances échangées entre les deux hommes. Il n'est pas interdit de penser que, par l'intermédiaire de Lachenal, Jules Philippe ait pesé sur le chef des internationaux pour l'engager à ne pas troubler la paix publique, déjà difficile à maintenir et à éviter une intervention de la force armée. Philippe Calligé, docile à ces suggestions, mais voulant tout de même sauver la face, aurait alors imaginé la petite mise en scène du 16 avril.

Un évènement qui se produisit trois mois plus tard tendrait à rendre vraisemblable ce raisonnement. L'Internationale d'Annecy qui n'avait plus donné signe de vie faisait afficher, le 28 juillet, sur les murs de la ville, une convocation à une réunion qui serait tenue, comme les précédentes, dans la salle des Enfants d'Annecy, le lendemain. Jules Philippe adressait aussitôt au Commissaire de police, des instructions le priant d'informer le président que les dispositions légales sur les réunions de plus de vingt personnes n'étaient pas abrogées et que le préfet se voyait obligé de le rappeler au respect de la loi : « Tant que les réunions de la Société Internationale d'Annecy ne donneront lieu à aucune plainte fondée, je n'entends pas y mettre obstacle, ajoutait-il, mais dans tous les cas, la convocation des membres ne devra plus être faite par affiche publique. » Le commissaire de police remplit sa mission avec tact ; il fut si persuasif que Philippe

mort des suites d'une opération, en 1912, laissant une nombreuse famille. Il avait gardé, pour ses idées, une foi juvénile et il aimait à évoquer Jules Philippe pour qui il avait conservé une véritable vénération. Dans son rapport sur les agissements de l'Internationale en Savoie, le premier président de la Cour d'appel de Chambéry, Dupasquier, bonapartiste militant, peu tendre aux internationaux par conséquent, disait qu'on ne pouvait reprocher à Calligé « aucun fait pouvant donner lieu à l'intervention de l'autorité judiciaire ».

Calligé le pria de donner au préfet l'assurance que la réunion n'aurait pas lieu et pour rendre vaine toute velléité de passer outre, il mit la clef de la salle dans sa poche. Cela fait, il prévint ses adhérents que la loi sur les réunions publiques n'était pas abrogée, que l'autorisation était obligatoire et qu'un représentant de l'autorité devait être présent. Dire que la communication préfectorale fut accueillie avec bonne grâce par les camarades serait inexact, mais le plus grand nombre se rendit aux explications que le président leur prodiguait avec abondance, et se retirèrent. Une vingtaine d'irréductibles que l'éloquence de Calligé ne parvint pas à convaincre, réunis dans un café voisin, se répandirent en récriminations contre le préfet, en accusant leur président d'être vendu à la police et au gouvernement, mais leurs protestations n'allèrent pas plus loin et l'ordre, ainsi que le désirait Jules Philippe, ne fut nullement troublé. A droite, peut-être aussi à gauche, car il y avait des trembleurs dans tous les camps, on félicita le préfet d'avoir empêché la réunion, sans recourir ni à la menace, ni à des moyens coercitifs, comme le constataient les deux journaux conservateurs. C'était, en tout cas, donner à une question épineuse, une solution élégante qui parait bien avoir été définitive, car l'action de l'Internationale d'Annecy s'éteignit, les adhérents devinrent de moins en moins nombreux jusqu'au moment où les chefs, restés à peu près seuls, rallièrent le parti républicain (1).

Louis Dépollier.

(*A suivre.*)

CLASSEMENTS RECENTS PARMI LES MONUMENTS HISTORIQUES EN HAUTE-SAVOIE

Ont été inscrits sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques :

Le château de Sallenôves, (canton de Frangy), appartenant à Mlle Daudens (Arrêté ministériel du 17 avril 1931).

La Fontaine sise Place du Marché à Taninges, et appartenant à la commune de Taninges (Arrêté ministériel du 7 octobre 1931).

A été inscrite sur la liste des monuments classés :

La Pierre à cupules dite « de Veigy », située dans le parc de la Pointe de Messery et appartenant à M. Aubert (Arrêté ministériel du 6 octobre 1931).

(1) Une note du commissaire de police du 2 mai 1872, adressée au préfet, signale un groupe de sept personnes qui se réunissent journellement au café Bublens, rue du Pâquier. Le photographe Calligé et son aide figurent en tête de la liste dans laquelle on trouve le garde-champêtre d'Annecy dont l'état d'esprit et l'exaltation faisaient le désespoir de son chef.

Chronique des archives départementales

Chartrier de Marlioz. — Il est bon de souligner que le dépôt fait en 1929 par Mlle Y. Daudens aux Archives départementales du chartrier du château de Marlioz (canton de Frangy) est le plus important de tous ceux qui aient été consentis par des particuliers depuis qu'existent les archives de la Haute-Savoie.

Parchemins depuis le début du XIVe siècle, titres domaniaux, papiers de famille, minutaires de notaires, correspondances, cottets, terriers, reconnaissances, brochures et factums imprimés, documents de tout ordre jusqu'à la veille de la Révolution représentent plus de trois cents liasses et registres. Leur diversité d'intérêt est extrême, comme la diversité de leur provenance ; le fonds du château de Marlioz a été formé en effet par les apports successifs de titres des différentes familles ayant possédé la seigneurie de Marlioz pendant quatre siècles ; c'est ainsi que les de Pingon, comtes de Sallenôves et seigneurs de Marlioz depuis le milieu du XVIIIe siècle seulement, ont amené avec eux à Marlioz quantité de documents relatifs à leurs domaines extérieurs à la Savoie (terres de Culoz, Feuillasse, Matignin, etc.), ainsi que de nombreux sacs de procès remontant à deux siècles en arrière, intéressant parfois des branches très lointaines de leur famille, comme les Pingon d'Aix-en-Provence. De même, les papiers domaniaux de la famille de Livron (terres de Thoiry, Confignon, etc...), ceux de la famille de Conflans (seigneurie de Conflans en Bresse), sont venus, à la suite de ventes ou de mariages, s'adjoindre au fonds primitif local.

Enfin, tout récemment, à la fin de septembre 1931, Mlle Y. Daudens a gracieusement complété ce beau dépôt par un lot de parchemins du XIVe au XVIIe siècle qui, en raison de leur meilleur état de conservation, avait été mis à part. Parmi ces documents se trouve un magnifique rouleau de reconnaissances de 1359 à 1366, en parfait état, passées en faveur des nobles Sadot (Vuyfred, puis Louis et Jean ses fils) et concernant la région de Bonneville (Saint-Jean de Tholome, Faucigny, la Côte d'Hyot, etc...)

R. A.

VARIÉTÉS

LA SAVOIE SCIENTIFIQUE

Sauvegarde du site du Roc de Chère

Voici le texte du vœu adopté par l'Académie Florimontane aux fins d'obtenir l'inscription du Roc de Chère, merveille au point de vue géologique et botanique, sur la liste des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque :

Pour le Roc de Chère. Un congrès international pour la protection de la nature se tient en ce moment à l'Exposition coloniale sous la présidence de M. Alfred Lacroix, de l'Institut. Son but est de maintenir par tous les efforts légaux l'intégrité des paysages menacés par les entreprises industrielles, les panneaux réclames, l'édification de palaces, d'hôtels avec leurs parcs artificiels dénaturant entièrement le caractère pittoresque des sites. L'un des plus intéressants est ce promontoire rocheux, gigantesque bloc qui semble avoir glissé du Parmelan par la trouée de Bluffy, jusqu'au lac d'Annecy, dans lequel sa muraille abrupte plonge par 40 mètres de profondeur. La Haute-Savoie est particulièrement privilégiée sur l'échelle de la Beauté par ce petit territoire qui joint à l'attrait d'un des plus merveilleux tours d'horizon qui se puisse contempler les plus passionnants problèmes de géographie botanique, de morphologie et de géologie.

Il ne le cède en rien, comme intérêt d'un autre ordre, à ces phénomènes grandioses, bien de chez nous : Salève, les Annes, la Brèche du Chablais qui ont confirmé dans la science la notion des formidables nappes de recouvrement, vagues de pierre successives charriées depuis la région du Briançonnais en un immense éventail par-dessus les Alpes cristallines.

Les naturalistes se sont beaucoup occupé de ce Roc si varié : taillis, landes, tourbières, garides sèches, parois incendiées de soleil, et n'ont pas tardé à mettre en lumière les raisons d'être des phénomènes qu'ils y constatent. Les bota-

nistes ont eu à résoudre le problème de l'origine des colonies de buis et de rhododendrons, à discuter la question de l'habitat de ces plantes qui sont peut-être des reliques de la période chaude et humide qui succéda à la dernière glaciation. L'un des plus habiles d'entre eux a même pu écrire, en étudiant les colonies de plantes conditionnées par la variété des sols que « le Roc de Chère est pour les faits de géographie botanique un champ idéal de démonstration ».

Il n'est pas jusqu'à la microflore lacustre étudiée par un autre biologiste, qui n'ait pour ainsi dire cherché à attirer l'attention sur elle, en édifiant le long des falaises au niveau de l'eau une très curieuse corniche pierreuse due à l'activité de minuscules algues qui, pour vivre, décalcifient l'eau avec une extrême énergie en précipitant autour d'elles le carbonate de chaux (tufs lacustres) et en corrodant profondément les cailloux (galets sculptés). Les zoologistes de leur côté y ont découvert des animaux et insectes représentants d'une faune nettement méridionale. Quant aux géologues, l'étude patiente des couches qui constituent le Roc de Chère a permis à plusieurs d'entre eux de faire connaître des faits si importants et si imprévus, que la coupe des régions centrales du Roc a mérité de devenir *classique* pour l'étude de l'extension des dernières mers qui ont recouvert la région. Ces mers de l'époque nummulitique se sont étendues sur un sol crétacé, perforé par des mollusques lithophages et qui fut recouvert ensuite par des couches lacustres fournissant des fossiles à caractère méditerranéen *fait unique dans toutes les Alpes.*

On peut donc dire que dans l'ensemble des chaînes alpines il n'est pas de sol plus scientifiquement privilégié que le Roc de Chère eu égard à sa faible superficie, à son altitude réduite, et sur lequel se soient accumulées aussi richement tant de particularités géologiques et botaniques.

De très nombreux savants et élèves des grandes écoles inscrivent la visite du Roc de Chère au programme de leurs voyages d'étude dans les Alpes : Ecoles des Mines, Ecole du pétrole de Strasbourg, Universités de Suisse, Société Géologique de France qui à l'occasion de son centenaire parcourut l'année dernière cette région en compagnie de représentants de douze nations. On constate dans les comptes-rendus de

ces courses l'enthousiasme soulevé par la beauté de cette nature et son intérêt scientifique.

Et tout cet afflux de visiteurs, de retour chez eux, ne contribuent-ils pas à faire connaître notre admirable pays ? Qu'adviendrait-il si cet incomparable champ de recherches était dénaturé et transformé, la région rayée du programme des études alpines. Non loin de nous une heureuse initiative a contribué à créer le parc national de l'Oisans. Sans aller si avant, n'y a-t-il pas quelque chose à faire chez nous ?

C'est dans cet esprit et animé du désir ardent de protéger cet admirable champ d'initiation et de démonstration contre un tourisme envahisseur et de regrettables transformations que l'Académie Florimontane sollicite l'inscription du Roc de Chère à l'inventaire départemental des Sites Naturels.

Ce vœu adopté à l'unanimité est signé par les groupements intellectuels d'Annecy, dont les représentants autorisés sont présents à la séance : l'Académie Salésienne, la Société des Beaux-Arts de la Haute-Savoie, le Syndicat d'Initiative, le Club Alpin.

L'HISTOIRE DE SAVOIE

A propos de l'enseignement de l'histoire locale

Nous avons lu sous la signature du jeune et brillant député de la Savoie Pierre Cot (1) un plaidoyer en faveur du développement en Savoie de l'enseignement de l'Histoire locale.

Tout le monde s'associera à ce vœu ; il est réellement étrange que l'histoire de Savoie qui, pendant plus de huit siècles, a été celle d'un état vivant de sa vie propre et pourrait être enseignée à part tout comme celle de France ou d'Angleterre, soit négligée comme elle l'est dans les programmes de nos classes primaires.

Il nous a été donné de constater, chez les jeunes gens de l'Ecole Normale d'Instituteurs de Bonneville, à qui on nous

(1) Article reproduit dans l' « Echo des Alpes » du 3 octobre 1931.

avait chargé d'inculquer quelques principes de classement d'archives et de méthode historique, un réel regret de ne pas avoir acquis en temps voulu, sur les bancs de l'école primaire, des connaissances élémentaires sur le peuplement de la Savoie, la constitution du domaine, puis des Etats de ses comtes et ducs, sur ses institutions, sa vie économique et sociale, ses hommes illustres, son rôle et sa place sur l'échiquier diplomatique des temps modernes, etc... C'est là une bien regrettable lacune, et pourtant, si les programmes étaient strictement appliqués, tout élève sortant de l'école devrait avoir quelques notions d'histoire de sa province, puisqu'il est prévu que le maître, à propos des grands faits de l'histoire nationale, attirera l'attention de l'enfant sur leur répercussion dans le domaine régional ; c'est très bien, mais ce qui est suffisant pour des provinces englobées de bonne heure dans l'unité française, ne l'est plus pour d'autres, et il nous semble que la Savoie mérite mieux que ces petites leçons d'histoire locale par ricochet. Théoriquement, l'enseignement de l'histoire locale se donne dans les écoles, mais pratiquement, et selon les cas particuliers, il se réduit à bien peu de chose. Il n'y aurait pourtant pas un gros effort à faire, puisque, il y a vingt-cinq ans environ, des spécialistes autorisés ont écrit d'excellents manuels d'histoire de Savoie *à l'usage des écoles primaires* des deux départements savoisiens (1). Pourquoi ne profiterait-on pas de ces facilités accordées au maître et à l'élève à la fois, pour prendre une heure par semaine, ou seulement à la rigueur par quinzaine, sur celles destinées à l'enseignement de l'histoire nationale, et pour consacrer cette heure à des lectures d'histoire régionale, à des commentaires illustrés d'exemples des plus importants chapitres du manuel ? L'enfant curieux utiliserait personnellement les enseignements du petit volume et on aurait au moins fait un pas dans la voie du bon sens.

Si nous passons de l'enseignement primaire au secondaire, nous constaterons qu'il y a là un léger progrès ; dans nos

(1) A. Folliet, C. Duval et M. Bruchet. *Précis de l'Histoire du département de la Haute-Savoie*. Saint-Julien-en-Genevois, S. Mariat, 1907.

F. Fenouillet, *Supplément à l'histoire de France. Histoire de la Savoie à l'usage des écoles primaires des deux départements savoisiens*. Moûtiers, F. Ducloz, 1905.

F. Christin et F. Vermale. *Abrégé d'Histoire de la Savoie en 10 leçons*. Chambéry, Dardel, 1913.

lycées, le programme de seconde prévoit un certain nombre d'heures dans l'année où la classe d'histoire générale se transforme en classe d'histoire de Savoie.

Reste l'enseignement supérieur ; il n'est pas donné sur le territoire de la Savoie, mais il existe à Chambéry une école préparatoire à l'Enseignement Supérieur des Sciences et des Lettres, dirigée de façon éminente par M. Carron. Cette école comporte une chaire d'histoire de Savoie, chaire qui a été occupée jusqu'à la fin de 1927 par le solide historien qu'était Gabriel Pérouse. On sait quel succès croissant obtenaient ses leçons, dont le sujet variait chaque année (Histoire d'Aix-les-Bains, Promenades historiques dans les environs de Chambéry, types sociaux de la vieille Savoie, Princesses de Savoie, la Savoie sous le Premier Empire, etc...) Depuis la mort de Pérouse, qui n'a pas été remplacé, divers conférenciers, (MM. Dufayard, de Bissy, Vermale, Carron), ont traité des points particuliers d'histoire locale. Peut-être l'histoire générale de Savoie ne devrait-elle pas céder le pas ainsi, nous semble-t-il, à des sujets de détail, mais l'initiative prise à Chambéry de donner un enseignement public d'histoire régionale nous montre assez que la même indifférence n'est pas de règle partout.

Restent, et c'est sur ce point qu'on pourrait être amené à rectifier davantage encore les affirmations de M. Pierre Cot, les sociétés savantes, dont on est en droit d'attendre beaucoup dans le domaine de la diffusion des études régionalistes. « Au sein des Académies savoisiennes, dit M. Pierre Cot, s'effectuent de robustes travaux. Mais ces travaux ne sont pas accessibles à la masse. Je souhaite moins d'ésotérisme... » Ici, M. Pierre Cot s'écarte un peu de la réalité ; on ne peut pas reprocher à des sociétés savantes de ne pas attirer la masse et d'étudier des questions qui lui soient inaccessibles ; il y a des degrés en tout ; les sociétés savantes doivent (on pourrait dire parfois devraient) n'attirer qu'une élite déjà préparée par des études antérieures solides, et permettre à cette élite, par des échanges de vues fréquents, des publications spécialisées dans les différentes branches des lettres et des sciences, de se perfectionner et de porter bien haut chez leurs concitoyens d'abord et dans leurs relations avec les autres élites provinciales et même étrangères ensuite, le flambeau de la culture régionale. C'est précisément parce que

la préparation préliminaire n'existe pas, parce que les études locales sont tenues en somme à l'écart des premiers degrés de l'enseignement que le recrutement des sociétés savantes faiblit et que des voix autorisées, un peu aux quatre coins de la France, et même dans la Suisse voisine si éprise d'érudition et de vie intellectuelle, prophétisent leur déclin.

Déplorer que les sociétés savantes de Savoie publient des travaux ou s'occupent de questions inaccessibles à la masse, c'est mettre sur le même plan deux questions distinctes : on ne songe pas à Paris à reprocher à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, à la Société de Géographie ou à la Société Française d'Archéologie par exemple, d'avoir des préoccupations inaccessibles à la masse. Il y a, entre la masse (puisque ce terme un peu brutal est couramment employé), et ces institutions, de multiples stades d'éducation et de perfectionnement intermédiaires. Cette préparation nécessaire, il ne serait pas impossible de l'encourager chez nous, et c'est là justement qu'on voudrait que les assemblées municipales et cantonales disent leur mot, se souvenant que dans leur sein (André Folliet et César Duval pour le passé ; M. Dufayard pour le présent), il y a toujours eu de fervents apôtres de la vulgarisation de l'histoire de Savoie. Cette préparation doit commencer à l'école primaire, se poursuivre dans les écoles primaires supérieures, dans les écoles normales, dans les lycées, dans les institutions secondaires. Alors les jeunes gens qui dès leur enfance auront appris à connaître l'histoire de leur département et de leur province, seront plus facilement tentés de perfectionner leurs connaissances, de les étendre, de chercher, par des travaux personnels, à enrichir le patrimoine commun ; c'est alors seulement qu'on verra, pour couronner l'édifice, les sociétés savantes et les académies locales renaître parce que, s'étant enrichies d'éléments jeunes, elles ne donneront plus l'impression d'être de petits cercles fermés étrangers à tous les bruits du dehors. Comment pourraient-elles actuellement faire entendre leur voix, au milieu de l'indifférence générale, alors que tout concourt à présenter à l'enfant et au jeune homme l'histoire en général et plus encore l'histoire de nos provinces comme quantité négligeable ? Si l'effectif des sociétés savantes ne se renouvelle pas, c'est beaucoup parce que les études historiques, dont la plupart d'entre elles vivent exclusivement,

sont, hors des grandes villes, de plus en plus délaissées ; ce n'est pas à quarante ou cinquante ans qu'on s'improvise historien ou même amateur d'histoire ; il faut y avoir été préparé dès la jeunesse. Si on veut que l'histoire de Savoie soit à l'honneur, qu'on commence à l'honorer comme elle le mérite là où les enfants du pays reçoivent leur instruction première : au lycée ou à l'école. R. A.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

L. Vaillat. **Paysages d'Annecy.** Dessins d'André Jacques. M. Dardel, Chambéry, 1931, 1 vol. 150 p. gr. in-8°, sur papier d'Arches au filigrane « Neei ».

Ce luxueux ouvrage dont la lecture et la contemplation sont un délicat plaisir pour tout homme de goût ne fait pas connaître un texte nouveau. L'auteur a réédité là, avec d'imperceptibles variantes et en y ajoutant un court paragraphe sur le Balustre d'Or âgé seulement de trois ans, la plus grande partie du chapitre sur Annecy figurant sous le titre « Le Pourtraict de ville » dans son beau livre « La Savoie, l'Ame, les Paysages », édité par Champion, à Paris, il y a plusieurs années, chapitre dont les premiers éléments avaient été connus du public dès 1910 (*La Savoie*, éd. de Fréd. Boissonnas, Genève).

Ces pages si nuancées sur Annecy, qui sont parmi les meilleures de l'œuvre de Léandre Vaillat, comme il fait bon les relire dans leur présentation nouvelle ! L'illustration d'André Jacques leur est un complément parfait ; rarement écrivain et artiste ont collaboré d'une façon plus heureuse ; les dessins de Jacques, comme le style de Vaillat, sont la finesse, la douceur mêmes, et la lumière d'Annecy, sur des planches comme la façade de la Cathédrale et l'entrée du Séminaire, a été rendue avec un rare bonheur. Il y aurait, pour tous ces dessins, jusqu'au plus petit motif des bas de pages, une gerbe d'éloges à décerner. Le clocher de Notre-Dame de Liesse, la Porte Perrière, Saint-François, les vieilles portes de la rue Sainte-Claire et de la rue de l'Ile n'ont jamais été aussi délicatement interprétés, et c'est un plaisir de pouvoir admirer librement (p. 57) une église Saint-Maurice au chevet dégagé, net de toute excroissance. R. Avezou.

Portrait de la France. Editions Emile Paul fr., *Annecy*, par Albert Besnard, 1930, 94 p. in-8°.

C'est un hommage vibrant à la ville proche de cette exquise baie de Talloires où Albert Besnard a passé près de quarante étés lumineux ; il ne faut aller chercher dans ce petit livre, qui suit d'assez près dans la collection *Portrait de la France*, le *Chambéry* de Madame Pailleron, bien agréable aussi à lire, rien de plus qu'une suite de tableaux colorés et vivants sur le site d'Annecy, sur les vieux quartiers et les aspects grouillants de leur marché, le tout accompagné de commentaires pleins de bonhomie sur les habitants de la cité et des campagnes, au milieu desquels surgissent de façon assez étrange saint François de Sales et Jean-Jacques Rousseau, ressuscités dans la foule du mardi matin par l'imagination de l'auteur. Ceux qui sont familiarisés avec l'histoire et la géographie annéciennes rectifieront d'eux-mêmes quelques petites erreurs (l'accès d'Annecy par la route d'Aix décrit d'une façon bizarre et confuse p. 16-17, la pluie incessante dont l'auteur gratifie la procession de la Translation des reliques salésiennes le 2 août 1911 alors qu'il faisait un soleil resplendissant, p. 15, l'histoire drôle, mais fantaisiste, dur adeau impérial de 1860, etc....) Mais

personne ne lira sans être ému (p. 41-42), les phrases magnifiques où le Maître expose les motifs qui ont guidé son choix du site de Talloires pour y vivre avec Madame Besnard les jours calmes de leur vieillesse, son éloge si sobre et si pénétrant de la maison savoyarde comparée au mas provençal, enfin et surtout les passages consacrés aux hôtes des bords du lac, au ménage Theuriet et à ses extravagances, à Taine propriétaire, à tous ces souvenirs d'un heureux temps aboli ; rapidement lu, tant le style est alerte, le livre se referme à regret sur cette suite d'évocations charmantes.

R. Avezou.

H. Courteault. **Notice biographique sur Max Bruchet, archiviste de la Haute-Savoie, archiviste en chef du Nord (1868-1929).** Lille, 1931, 108 p. in-8°, extrait de la *Revue du Nord*.

Plusieurs habitants d'Annecy m'ont affirmé n'avoir pas lu sans une vive émotion la belle notice que le Directeur des Archives Nationales a consacrée à Max Bruchet, mort à Lille il y aura deux ans à la fin de cet automne. Pareil éloge est à la double louange de Bruchet, qu'aucun Annécien cultivé n'avait donc oublié après vingt et un ans d'absence, et de son biographe, dont la solide affection nuancée d'admiration respectueuse à l'égard du disparu a su donner aux pages écrites un caractère de vie intense trop souvent absent de bien des notices nécrologiques à la tournure à la fois grandiloquente et banale.

La vie de Bruchet est un exemple qu'on ne se lassera pas de citer : exemple de volonté, de désintéressement, d'activité inlassable et, sur la fin, tout simplement d'héroïsme. Commencée sous le signe de l'austérité et des difficultés matérielles, elle s'est achevée, elle a été brisée même sous la charge écrasante d'un labeur professionnel et scientifique disproportionné aux forces de la résistance humaine. En trente-sept ans de carrière administrative, coupée par l'horrible épreuve de la guerre, comment un seul homme a-t-il pu laisser derrière lui un tel bagage : au point de vue technique, classements matériels et sur fiches, inventaires, répertoires, analyses, récolements innombrables à Annecy et surtout à Lille, sans cesser jamais de publier des travaux historiques dépassant la centaine et dont certains (*Ripaille*, *Marguerite d'Autriche*) sont des chefs d'œuvre ? c'est ce qui confond même le spécialiste. De plus, Bruchet, qui n'avait rien d'un sédentaire, voyageait beaucoup, mais ne voyageait, tel un bénédictin laïc, que pour enrichir ses connaissances d'histoire et faire connaître, de 1892 à 1908 surtout, les sources manuscrites de l'histoire de Savoie ; ses multiples inspections d'archives communales et hospitalières, l'enseignement de la paléographie depuis 1924 à l'Université de Lille, les attributions de conseiller technique que lui valaient son siège à la Commission Supérieure des Archives, et combien d'autres occupations encore, disent assez ce qu'il y a de harrassant dans cette existence de savant moderne où il faut lutter contre l'indifférence générale, contre les difficultés de la vie, contre l'exemple dissolvant des incapables et des jouisseurs « arrivés » sans rien faire ; Bruchet a triomphé de tous ces obstacles ; il a su intéresser à son œuvre, élever brillamment ses enfants ; il a su concilier encore avec les devoirs écrasants de sa charge les devoirs si délicats de l'amitié ; personne ne se rappelle avoir été écarté ou oublié par lui, et plus d'un jeune confrère se souviendra avec attendrissement des conseils que, lassé déjà et malade, il donnait encore, des encouragements qu'il voulait bien prodiguer.

La *Revue Savoisienne*, qui garde à Max Bruchet un souvenir ineffaçable, et s'efforce non sans peine, comme lui-même l'y invitait il y a trente ans, de lutter dans sa sphère modeste contre l'avilissement de la culture, est reconnaissante à M. Henri Courteault d'avoir bien voulu placer sous l'autorité de son nom cette Notice biographique si riche en faits, si féconde par l'exemple qu'elle propose.

R. Avezou.

J. Désormaux. **Mots et coutumes de Savoie.** Annecy, Impr. Commerciale, 1930, 31 p., in-8° Extr. de la revue *Annecy, Lac d'Annecy et vallée de Thônes*.

L'éminent philologue a groupé dans cette petite plaquette huit études sur des mots anciens qui se sont conservés, modifiant curieusement leur sens parfois, en Savoie et dans les régions avoisinantes jusqu'à nos jours.

M. Désormaux a prouvé dans cette suite d'articles destinés à une revue lue surtout par des touristes qu'il y avait moyen d'intéresser le grand public à la philologie en émaillant la discussion technique de citations et d'anecdotes aussi spirituelles que vivantes.

L'auteur étudie successivement les mots *pidance* et *pidancer* dont les origines sont liées à l'idée d'une fondation pieuse destinée à un repas pris en commun à date fixe par la communauté bénéficiaire (pietantia) ; avec *par*, nous apprenons à connaître les vicissitudes d'un mot très doctement usité à l'époque de la Renaissance dans le sens de tombeau de famille et qui garde encore celui de place réservée dans un sanctuaire, en Tarentaise notamment.

Graal a plus vulgairement évolué ; ce terme qui désignait le vase entre tous sacré où avait été recueilli le sang du Christ, désigne encore dans la vallée d'Aoste, sous la forme *grolla* (*grâla* en savoyard) une coupe conservée de génération en génération, et où on boit le vin à la ronde dans des circonstances particulières.

Harnais, dans le sens d'accoutrement, *harnacher*, *ferrer*, dans le sens de munir la fiancée des cadeaux d'usage, sont des mots bien expressifs également qui s'emploient encore en Savoie.

A propos de *tirelire*, M. Désormaux n'a pas de peine à prouver que l'étymologie inspirée de la conservation des *lires* dans une petite boîte par les savoyards émigrés à Paris ne tient pas debout.

Il nous montre ensuite que le vieux mot germanique *confanon* (étendard, oriflamme, bannière) s'est maintenu en Savoie sous les formes *confaron*, *gonfaron*, *conforon*, à peu près avec le même sens (bannière d'église ou de procession).

Les deux derniers articles concernent le verbe inconnu jusqu'à présent *équatrà*, qui voudrait dire cruement *seringuer*, et les différentes acceptions de *montagne*, (fréquemment employé dans le sens de terrain inapte à la culture et réservé à l'alpage), et de *montagnard*, tour à tour signifiant avec dédain un individu mal dégrossi, ou au contraire, élogieusement, un homme fort, robuste et audacieux.

R. Avezou.

L.-E. Piccard. **Le Chablais à travers les siècles.** Hist. illustrée de Thonon, Evian, Ripaille, les Allinges, etc... libr. P. Pellissier, Thonon-les-Bains, 1931, 152 p. in-8°.

Mgr Piccard, l'infatigable historien du Chablais, a condensé dans ce joli volume ce qu'il est indispensable de connaître sur la géographie du Chablais, sur les grandes époques de son histoire et sur ses hommes illustres ; suivent des pages moins concises et très attrayantes, sur la vie à Thonon du XVIe siècle à nos jours et sur les sites les plus fameux d'une contrée accueillante et douce entre toutes, et riche d'une variété infinie de paysages, depuis les vignes et les châtaigniers des collines côtières jusqu'aux sombres forêts servant de cadre aux monastères de la montagne chablaisienne. Ce livre, écrit à l'usage du grand public est une œuvre utile d'intelligente publicité ; le lecteur ignorant des choses de Savoie y acquerra une foule de connaissances précieuses et celui qui est familiarisé avec l'histoire et la géographie régionales appréciera la présentation impeccable du volume ainsi que le choix excellent des illustrations, qui ne se limitent pas aux monuments et aux sites, mais font une juste part aux objets d'art, aux estampes anciennes et aux documents manuscrits.

R. Avezou.

ACADÉMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Séance du 6 octobre 1931

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS AUSSEDAT, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures (1).

Après lecture du procès-verbal de la dernière séance, le Président fait part à ses collègues du décès de M. Suchard, Président du Tribunal d'Albertville, membre associé de l'Académie Florimontane, et de celui de M. Croset, ancien économe de l'hôpital d'Annecy, membre du Comité de l'Académie Florimontane jusqu'à l'année dernière. M. Croset a eu la généreuse pensée de léguer avant de mourir un titre de cinq cents francs à l'Académie.

LE PRÉSIDENT souhaite ensuite la bienvenue à M. Alexis Callies, député de l'arrondissement d'Annecy, qui assiste pour la première fois à une de nos séances ; il forme ensuite des vœux pour le rétablissement de M. Joseph Serand, actuellement souffrant, et félicite son frère, M. Jules Serand, qui vient d'être décoré de l'Etoile Noire du Bénin.

M. F. SERAND fait part d'un don très important qui vient d'être fait au musée de Montrottier par M. Gaston Gaillard, de Viry : un uniforme de lieutenant-colonel de Bersagliers, armes et décoration de son père, notamment les insignes de chevalier de l'Ordre militaire de Savoie (très rare). Ce don constitue un apport très intéressant à la collection d'objets se rapportant à l'histoire militaire de Savoie. Il rappellera le souvenir d'un corps militaire célèbre dans lequel tant de Savoyards ont servi autrefois loyalement et se sont illustrés sur de nombreux champs de bataille. La Florimontane adresse à M. Gaston Gaillard ses bien sincères remerciements.

(1) Etaient présents : MM. L. Aussedat, Avezou, Al. Callies, Falletti, Favre-Félix, Flamary, Fontaine, Gaillard, chanoine Gavard, Le Roux, Marteaux, Martin, d'Orlyé, L. Pfister, F.-M. Ritz, F. Serand.

Excusés : Abbés Coutin et Fromaget, MM. H. Pfister, Ribatto, J. Serand.

M. le chanoine Gavard lit le compte-rendu d'un livre émouvant de Myriam de G. (pseudonyme d'une habitante de Rumilly qui a déjà à son actif d'intéressantes publications) ; cet ouvrage : *Vingt-deux ans de martyre*, est accompagné d'une lettre autographe du Pape Pie XI à l'auteur, préfacé par M. Henri Bordeaux, et couronné par l'Académie Française.

M. Avezou donne ensuite lecture de quelques extraits caractéristiques d'une correspondance échangée, au milieu du XVIIIe siècle (1730-1745), à propos du règlement d'une dette, entre deux nobles savoisiens, Bernard VI, comte de Menthon, et le comte de Pingon, propriétaire des châteaux de Marlioz et Sallenôves. Ces lettres témoignent de l'acuité de la crise économique qui sévissait alors au pays de Savoie : rareté de l'argent, mévente des denrées, impôts excessifs, surcroît de charges produit par l'occupation espagnole, misère parmi les paysans, gêne réelle même chez les nobles.

M. Falletti montre une trouvaille qu'il a faite dans sa propriété de Beauregard, à Gevrier. Il s'agit, d'après M. Marteaux, de tuiles à rebord bien caractéristiques. Il y aurait lieu de pousser attentivement les fouilles, car on se trouve certainement sur l'emplacement d'une villa gallo-romaine.

La séance est levée à 18 heures.

Séance du 10 novembre 1931

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS AUSSEDAT, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures (1).

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance.

M. Avezou annonce qu'il a reçu de M. Paul-Edmond Martin, professeur à l'Université de Genève, une intéressante étude, toute nouvelle sur bien des points, concernant l'abbaye d'Abondance. M. Martin, au cours d'une excursion archéo-

(1) Etaient présents : MM. L. Aussedat, Avezou, Blanchard, Brand, Davignon, Falletti, Flamary, Fontaine, Gaillard, Gardet, Le Roux, L. Pfister-F.-M. Ritz, F. Serand, J. Serand.

Excusés : Mlle Monnet, MM. André, chanoine Gavard, Lafitte, Martin, H. Pfister, Ribatto.

logique à la célèbre abbaye en compagnie d'un groupe d'étudiantes, a interrogé les monuments figurés (détails de l'architecture, armoiries, mobilier, fresques, etc...) et s'est efforcé ensuite de les interpréter à l'aide des rares documents écrits que l'on possède sur Abondance. Il est ainsi arrivé à plusieurs résultats concrets, que permettra d'apprécier la publication de son travail, dans le présent numéro. Le Président se fait l'interprète de tous pour remercier M. le Professeur Martin de sa précieuse collaboration.

M. Avezou donne ensuite lecture de quelques passages de rapports administratifs envoyés à Paris à la fin du Consulat et au début du Premier Empire par de hauts fonctionnaires du département du Mont-Blanc (sous-préfet d'Annecy et préfets du département) ; ces rapports sont conservés aux Archives Nationales. On en retient surtout la relation pittoresque d'un voyage du Préfet de Verneilh aux Glacières de Chamonix en 1801, et des appréciations très fermes sur l'état des esprits dans les différentes classes de la société, les difficultés de l'assimilation à la France, le développement de l'industrie à Annecy, etc...

M. Brand fait circuler la photographie qu'il a exécutée de la chapelle de Planaz, près Frangy, joli édifice du XVe siècle, qui sera transporté pierre par pierre et réédifié au nouveau monastère du Carmel du Reposoir.

De la part de M. Buisson, ancien préfet et propriétaire de la villa « Les Devins », à La Balme-de-Sillingy, M. Louis Pfister offre une charmante lithographie du château de Montrottier, pouvant remonter à une centaine d'années. Ce document très intéressant, et dont le titre est écrit en italien, avait été acheté à Gênes, par M. Buisson, qui de suite le destina à la Florimontane. Des remerciements sont adressés au donateur.

M. Pfister présente aussi et analyse un très bel ouvrage de notre confrère, Mlle Jacquemin, sur *Lamartine*, ses origines franco-comtoises, son séjour dans le Jura et la Savoie pendant son émigration, en 1815. Les grands-parents de l'immortel poète s'étaient mariés à Morez, pays natal de l'auteur, qui agrémente son œuvre de délicats sonnets évocateurs et de gracieux dessins dus à la plume de Marcel Wibault. A Mlle Jacquemin, grande admiratrice de son illustre compatriote, sont exprimées des félicitations reconnaissantes.

M. J. Serand annonce qu'avec la gracieuse autorisation de Mme Constantin-Chaix, de Genève, dont le père, Charles Du Bois-Melly fut membre de l'Académie Florimontane, il a fait reproduire par la photographie ou en les décalquant, plusieurs dessins, qu'il fait circuler, d'anciennes vues et plans du château de Montrottier.

Ces documents, très précieux, parce qu'ils donnent divers aspects des bâtiments avant leur restauration, sont extraits d'un album que possède Mme Constantin-Chaix, à laquelle l'Académie Florimontane adresse de bien sincères remercîments.

Le Même présente une reproduction, en bronze, de la belle plaquette offerte, dernièrement, à notre distingué collègue, le grand colonial Auguste Terrier, par le Comité de l'Afrique française, et fait part des dons reçus en faveur de la bibliothèque de l'Académie ;

Du président, M. Louis Aussedat, et de MM. ses frères : une collection du *Journal de Savoie*, de 1814 à 1842 ; du *Courrier des Alpes*, ainsi que divers ouvrages, au total de 68 volumes.

De M. G. Martin, président de la Société des Beaux-Arts de la Haute-Savoie : 9 catalogues des expositions de cette société.

De M. Henri Carle : un exemplaire de *L'Homme au capuchon rouge*, roman de Charles Buet, dont quelques épisodes ont pour cadre le château de Montrottier.

Des remercîments sont exprimés aux généreux donateurs.

M. F.-M. Ritz fait une conférence sur la nature et les curieuses utilisations des rayons infra-rouges : radiations calorifiques invisibles pour nos yeux, situées en dehors du spectre normal. A l'aide de dispositifs qu'il a ingénieusement réalisés, il exécute des expériences au moyen d'une cellule photo-électrique dont on utilise les variations de résistance, véritable œil électrique sensible aux rayons infra-rouges, on peut assurer l'inviolabilité d'un local par des cambrioleurs en établissant un réseau de faisceaux infra-rouges, invisibles pour les indésirables qui par leur passage interceptant le rayon font retentir une sonnerie, allumer une lampe ou provoquer l'explosion d'une arme à feu.

Ces expériences, faites par M. Ritz, réussissent admirablement et on peut constater par ces essais à combien d'utilisa-

tions diverses peut conduire l'emploi de ces rayons invisibles, depuis le simple décompte des personnes entrant dans un lieu public, la mise en action d'automates ou de réclames de publicité, la route donnée par des phares à rayons infra-rouges à des navires dans la brume, jusqu'au déclanchement des effets les plus terrifiants.

M. Ritz, très applaudi, reçoit les compliments du Président qui se fait l'interprète de la satisfaction de tous les membres présents.

La séance est levée à 18 h. 30.

Séance du 1er *décembre* 1931

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS AUSSEDAT, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures (1).

Après lecture du procès-verbal de la séance de novembre, M. Louis Aussedat président, prononce l'éloge funèbre de M. Jean Leviite, vice-président de l'Académie Florimontane. Après l'éloquente allocution prononcée par M. l'Inspecteur d'Académie, sur la tombe, il ne reste qu'à indiquer le rôle du regretté défunt dans notre société. C'est ce qu'expose en excellents termes le Président. L'Académie Florimontane regrettera longtemps ce collègue affable, aux idées généreuses et au cœur droit et nous prions notre confrère M. André d'accepter et de transmettre à Mme André l'expression de nos profondes condoléances.

En face de cette perte douloureuse, le Président lève, pendant quelques minutes, la séance en signe de deuil.

M. Louis Pfister donne lecture d'une note bibliographique sur le dernier ouvrage du P. Buffet : *Le Collège d'Evian*. Belle œuvre d'histoire que celle de cette vieille maison, fermée violemment en 1907, et d'où sont sortis tant d'hommes

(1) Etaient présents : Mlle Mugnier, MM. L. Aussedat, Avezou, Falletti, Favre-Félix, Flamary, Fontaine, Gaillard, chanoine Gavard, Le Roux, Marteaux, Martin, d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, Ribatto, F.-M. Ritz, F. Serand, J. Serand.

Excusés : abbé Coulin, MM. Gardet, Lafitte.

Cet amour de la vérité et de la justice, joint à la générosité de ses sentiments, s'est manifesté dans son étude sur Ducis. Il consacra à ce travail les trois ou quatre dernières années de sa vie. Cette tâche se présentait à lui comme un devoir : remettre en lumière un poète injustement laissé dans l'oubli et faire revivre un Savoyard au noble caractère dont Paul Albert a pu dire : « *C'est la conscience la plus sûre que je connaisse.* » Il ne s'arrêta pas à la critique trop sévère de Lanson : il trouva plus de justice dans Sainte-Beuve ; Paul Albert et Campenon lui firent mieux apprécier l'écrivain, les lettres du dossier de l'Académie Florimontane le lui firent aimer. Il se livra à ce travail avec une véritable passion : sa psychologie pénétrante avait découvert une âme semblable à la sienne. Il la dégagea des papiers jaunis avec l'affection respectueuse d'un frère cadet, et le « bon Ducis » reprit ainsi la vie sous la plume de Jean Levitte.

Mais la santé de notre ami qui, depuis quelques années, donnait des inquiétudes à ses proches, ne tarda pas à s'altérer d'une manière visible. Le malade n'ignorait pas la gravité de sa maladie, il en suivait les progrès avec sa claire intelligence et sa grande force de caractère ; la résistance de son organisme faiblissait chaque jour, mais il conservait tout son courage. Après une grande et douloureuse crise, il annonça sa mort prochaine d'une voix faible mais ferme ; des soins attentifs et dévoués, la chaude affection des siens, retardèrent de quelques jours le dénouement fatal. Le 21 novembre, à 8 heures du matin, sans une plainte, après avoir supporté la souffrance avec la fermeté d'un philosophe et la résignation d'un chrétien, Jean Levitte entra dans la paix du Seigneur...

Les premières feuilles imprimées de l'Etude sur Ducis avaient reçu, avant la mort de l'auteur, les encouragements les plus flatteurs. Emile Baumann, le romancier bien connu, lui écrit des lettres élogieuses, le Professeur Lambert, Doyen de la Faculté des Lettres de Dijon, le félicite ; M. M. des Granges lui demande pour sa revue, *Les Humanités*, un article de 16 pages, à faire paraître en deux fois, sur la tragédie de *Macbeth*, tirée de Shakespeare, et sur le genre d'imitation propre à Ducis. La suite de la belle étude sur le poète savoyard paraîtra bientôt. Ce travail donnera à notre *Revue* un plus grand intérêt et il contribuera à l'élever à un niveau rarement atteint dans les publications des Sociétés de province. En consentant les sacrifices qu'elle s'impose, l'Académie

« Ce que fut le professeur, les promotions de bacheliers sorties du lycée pourraient en témoigner. Elles diraient non seulement la conscience et le dévouement du maître, son affection pour ces jeunes gens dont l'avenir était sa constante préoccupation, mais aussi la délicatesse et l'élévation de l'enseignement, la force entraînante de la pensée, le sens des grands problèmes qui font la dignité de la condition humaine.

« Fixé à Annecy, la Savoie devint la seconde patrie de M. Levitte. Suivant ses propres expressions, il fut attiré « par l'inépuisable variété de cette terre qui concilie presque toujours la douceur et la force, dans l'intimité de ses vallons et le jaillissement de ses aiguilles, dans le sourire de ses lacs et la majesté de ses montagnes ». En même temps qu'il s'attachait à la terre, il donnait sa collaboration aux sociétés où l'appelaient sa situation et ses affinités intellectuelles.

« Il fut un des fidèles du Cercle Berthollet, qui facilite entre les professeurs des rapports plus fréquents et plus familiers que dans les autres lycées. Dans ces relations presque quotidiennes, me disait un de ses anciens collègues, il montrait une affabilité souriante, une bienveillance qui faisaient de lui le conciliateur par excellence. Son caractère, d'ailleurs, ne manquait pas de fermeté ; à l'occasion, il soutenait avec énergie ce qu'il croyait raisonnable.

« Membre actif de l'Académie Florimontane, il fut plusieurs fois le rapporteur du concours de poésie. Dans ses rapports, il faisait preuve d'une critique avisée et spirituelle, revêtue d'une forme aimable, qui en font une lecture aussi agréable qu'utile.

« Sa retraite fut une période d'activité nouvelle et féconde. Elle fut consacrée à une grande étude sur Ducis, dont il avait fait choix à cause de l'origine savoyarde de l'écrivain. En étudiant cette œuvre abondante et variée, la correspondance et les poésies familières, en même temps que les grandes œuvres dramatiques, il avait conçu pour ce poète une véritable tendresse et un généreux enthousiasme. Ce travail fut pour lui l'occasion de recherches étendues et de joies intellectuelles profondes. Au commencement de son premier article, ayant subi déjà les avertissements de la maladie, il écrivait : « Ma documentation avance. Aurai-je le temps et la force d'en tirer parti ?... » Grâce à une énergie que recouvrait son amabilité foncière, il est parvenu à faire paraître, dans la *Revue Savoisienne*, cinq grands articles de dix à vingt-cinq

de la Bourgogne, a occupé la chaire de philosophie du Lycée Berthollet de 1888 à 1917. Très nombreux sont donc nos compatriotes qui ont parachevé leurs études classiques sous son habile direction. M. Leyitte, sans renier sa province natale, était devenu tout à fait savoyard d'adoption et s'était retiré dans notre ville, entouré par sa fille et son gendre, notre collègue M. Léon André.

Il était entré dans notre Académie en 1923 comme membre associé. Il en devint membre effectif en 1926, puis entra dans le comité en 1928 et en devint vice-président en 1930.

Il nous a rendu de grands services comme rapporteur du concours de poésie de la fondation Andrevetan en 1923, 1925 et 1926.

Membre du Comité de rédaction de la *Revue Savoisienne*, il y a publié, outre trois brillants rapports sur ces concours, une intéressante notice bibliographique sur l'ouvrage du docteur Vincent *L'or du Chéran*, à la suite de laquelle beaucoup d'entre vous, comme moi-même, se sont empressés de se procurer cet ouvrage ; enfin depuis 1928, où l'un de nos collègues lui avait signalé l'intérêt qu'il y aurait à sortir de l'oubli le poète savoyard Ducis, il s'était véritablement passionné pour son personnage et avait publié dans la *Revue Savoisienne* une suite d'articles du plus haut intérêt, pour l'histoire des lettres françaises.

La mort est venue avant que la publication soit achevée, mais des mains pieuses et amies ont recueilli ses notes et notre Académie se fera un devoir d'accorder une hospitalité posthume à ce dernier travail où la défaillance de la main n'arrivait pas à obnubiler la superbe clarté de l'esprit.

Nous regretterons longtemps ce collègue affable aux idées généreuses et au cœur droit et nous prions notre collègue M. Léon André d'accepter et de transmettre à Madame André l'expression de nos condoléances.

En face de cette perte douloureuse je vous propose de lever la séance pendant quelques minutes.

pendant lesquelles deux membres de la maison souveraine furent abbés du monastère (2). Ce n'est pourtant pas Jean-Louis de Savoie, évêque de Genève et archevêque de Tarentaise, mort le 1 juillet 1482, qui fut abbé commendataire d'Abondance (3). Le procès-verbal de la visite de l'abbaye, le 16 juillet 1481 par l'évêque de Claudiopolis, vicaire général de l'évêché de Genève, donne comme abbé : *R. D. Dominus Jacobus Ludovicus de Sabaudia*. On ne peut admettre que le rédacteur de ce texte se soit trompé de prénom et ait voulu désigner par là, l'évêque du diocèse lui-même. L'abbé commendataire est, au contraire, un jeune prince de onze ans, Jacques-Louis de Savoie, fils du duc Amédée IX, né en juillet 1170, mort le 21 juillet 1185, avant la consommation de son mariage, célébré le 27 octobre 1183 avec sa cousine Louise de Savoie, fille de Janus, comte de Genevois (4).

C'est alors le seul membre de la maison ducale qui porte les prénoms de Jacques-Louis.

Ainsi, après 1172 et jusqu'en 1190, deux princes de Savoie se seraient succédés dans la commende d'Abondance : Jacques-Louis jusqu'en 1182 et François de Savoie de 1182 à 1490 (5). C'est ce qui a permis à M. de Mandach d'attribuer les fresques du cloître à un artiste dont le nom apparaît de 1465 à 1508 dans les comptes de la maison de Savoie : maître Nicolas Robert (6).

Pour vérifier cette hypothèse, il s'agirait donc de retrouver des textes relatifs aux travaux que des membres de la maison de Savoie au XVe siècle, et probablement les abbés commendataires, ont fait exécuter à Abondance. Est-il permis d'espérer une semblable découverte ?

En tous cas la croix de Savoie qui a trouvé sa place dans les fresques du cloître indique bien que c'est de ce côté qu'il faut chercher.

* * *

Nous rencontrons un autre motif héraldique, qui appar-

(2) C. de Mandach, *op. cit.* p. 125.

(3) Comme le voudrait M. de Mandach.

(4) Voir les tableaux généalogiques de la maison de Savoie établis par le comte Pierre de Viry dans l'*Armorial* de Foras, vol. 5, p. 437 A. XVII. 4.

(5) Besson, *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève*… 1759, p. 103. — J. Mercier, *op. cit.* p. 125-127. Piccard, *op. cit.* p. 52-53. — Gonthier, *Œuvres historiques*, t. III (1903) p. 130.

(6) *Op. cit.* p. 126.

tient lui, à l'architecture de l'église, dans l'écu chargé d'un sautoir et surmonté des lettres J. H. S. et du monogramme de la Vierge, sculpté au-dessus de la petite porte qui conduit du transept droit dans la sacristie (7).

L'identification de ces armoiries permettrait sans aucun doute de dater la construction de la porte et fournirait probablement d'autres renseignements à l'étude archéologique de l'édifice.

Cette recherche fait immédiatement penser aux armes de la famille de Saint-Jeoire, qui porte « d'or au sautoir de sable ». Et, en effet, au XVe et au XVIe siècle, époque à laquelle semblent bien appartenir la porte, l'écu et les monogrammes, deux membres de la famille de Saint-Jeoire apparaissent parmi les chanoines de l'abbaye : Nycod de Saint-Jeoire, curé d'Yvoire et de Nernier en 1182 et qualifié de prieur d'Illiez dans le *Nécrologe* (8), et Aymon de Saint-Jeoire, chanoine d'Abondance en 1182 (9).

Lors de la visite de l'abbaye par l'évêque d'Ebrom, vicaire général de l'évêché de Genève, le 9 mai 1171, Nycod et Aymon de Saint-Jeoire sont déjà au nombre des religieux de l'abbaye ; Nycod y exerce même les fonctions de sacris-

(7) W. Deonna et Renard, *op. cit.* pl. 33.

(8) *Monumenta Historiae Patriae Scriptorum*, t. VII, col. 125, 6 décembre : « Fiat anniversarium venerabilis viri domini Nycodi de Sancto Jorio prioris Yliaci et canonici nostri... » Il semble donc bien que Nycod de Saint-Jeoire, Chanoine d'Abondance, est mort prieur, c'est-à-dire curé de Val d'Illiez. D'autre part Nycod de Saint-Jeoire, chanoine d'Abondance, échange sa cure de Vacheresse contre celle de Saint-Jean d'Aulps, le 11 décembre 1490 : Gonthier, *Inventaire inédit de l'abbaye d'Aulps*, *Mémoires et Documents publiés par l'Académie Salésienne*, t. 29 (1906), p. 26, n° 1129. Il est toujours curé de Saint-Jean-d'Aulps, le 11 octobre 1517. (Genève, Archives d'Etat, Visites Episcopales, vol. 4, fol. 275). L'analyse, faite au XVIIIe siècle, d'un acte d'abergement du 10 janvier 1508, le qualifie même de prieur d'Aulps. (Gonthier, *op. cit.* t. 28 (1905), p. 108, n° 266). Ce passage d'un chanoine augustin dans une abbaye cistercienne, semble difficile à admettre. Nycod de Saint-Jeoire étant en même temps prieur d'Illiez, on a dû confondre ce titre avec celui qu'il portait à Saint-Jean d'Aulps où il ne devait pas être prieur de l'abbaye, mais curé de la paroisse. En effet, Nycod de Saint-Jeoire est encore en 1518 curé de Mégevette. Le procès-verbal de la Visite Episcopale du 21 juin 1518 (Genève, Archives d'Etat, vol. 1 fol. 409) le nomme : « R. D. Nycodus de Sancto Joreo, prior Yliaci ». Il dut mourir peu avant le 19 mai 1521, puisqu'à cette date son successeur Jean Our est mis en possession de la cure de Mégevette vacante par son décès. (Gonthier, *Inventaire inédit de l'abbaye d'Aulps*, *op. cit.* t. 29, p. 21, n° 1123).

(9) Généalogie de Saint-Jeoire établie par le comte Pierre de Viry dans l'*Armorial* de Foras, vol. 5, p. 312.

tain et de prieur claustral sous l'abbé commendataire Amblard de Viry (10).

Que le prieur claustral ait fait exécuter divers travaux dans l'église du monastère, c'est ce qui est tout à fait naturel. Nous pouvons donc admettre que la porte qui conduit du transept droit dans la sacristie appartient au temps où Nycod de Saint-Jeoire était prieur claustral soit aux environs de 1471.

***

D'autres armoiries permettraient-elles également de déterminer l'origine et de dater les stalles du chœur, travail intéressant que l'on attribue au XVe siècle ? Oui, si l'on pouvait, là aussi, identifier les deux écus sculptés des miséricordes. L'un porte une croix, ce qui nous conduit également à la maison de Savoie ; l'autre : « une fasce bordée de ... accompagnée en chef de trois étoiles et en pointe de deux copeaux de montagne » (11).

La description de ces armoiries doit être rectifiée : au lieu d'une fasce bordée il paraît plus exact de dire : « une fasce vidée » ou « une fasce surfasceé » ou mieux encore « une jumelle ». De plus au lieu de « deux copeaux » : « trois copeaux ". Mais malgré ces variantes on n'est pas arrivé jusqu'ici à découvrir le possesseur de ces armoiries. S'agit-il d'un personnage connu de l'abbaye ou d'une famille de Savoie en relations avec Abondance ? La réponse sera sans doute donnée un jour par quelque érudit familier de l'héraldique savoisienne.

***

Le *Nécrologe* de l'abbaye, publié en 1818 par Cibrario, contient à propos des défunts dont les anniversaires se célèbrent dans l'église, diverses indications relatives aux constructions de l'abbaye. On y mentionne notamment la construction du cloître par l'abbé Jean, et celle du clocher par maître Claude de Fortanmaz (12). En datant d'une façon plus

(10) Genève. Archives d'Etat. Visites Episcopales, vol. 2, fol. 231 verso. « Nycodus de Sancto Jorio sacrista et prior claustralis. »

(11) W. Deonna et Renard, *op. cit.* p. 50 et note 5. Charvet avait déjà signalé de semblables armoiries provenant d'une boiserie, dans les combles de l'abbaye.

(12) *Monumenta Historiae Patriae, Scriptorum* t. III col. 118, 393 cf. Mercier, *op. cit.*, p. 71. Piccard, *op. cit.* p. 18.

Une cellule de ce genre se présente sous la forme d'une petite ampoule de cristal vidée d'air et contenant une pastille de quartz serrée entre deux pièces d'aluminium servant d'électrodes. Sur le quartz se trouve un dépôt cristallisé excessivement mince d'un sulfure de métal lourd, genre Thallium constituant la couche sensible.

Ainsi constituée, la cellule se comporte comme une résistance, variable selon l'éclairement. Dans l'obscurité cette résistance est très grande et se chiffre par dizaines de mégohms; sous l'action de radiations dont la longueur d'onde va de cinq dix-millièmes à 13 dix-millièmes de millimètres, cette résistance diminue très sensiblement. La sensibilité des cellules Fournier commence donc dans le spectre visible pour aller jusqu'à l'infra-rouge avec maximum de sensibilité pour ces rayons invisibles, dont la longueur d'onde est voisine d'un millième de millimètre (1 micron). Elles complètent ainsi nos moyens d'investigation du spectre lumineux, visible et invisible, les cellules au césium étant surtout sensibles au violet, celles au potassium l'étant au bleu, et celles-ci à l'orangé, au rouge et à l'infra-rouge.

De sensibilité très élevée, elles la conservent indéfiniment si l'on évite de leur appliquer une tension dépassant 40 volts, et de les exposer directement sous tension, à la lumière solaire. Pour parer à ce dernier danger, on les protège par un verre au manganèse, verre qui a la propriété d'arrêter les rayons lumineux et de ne laisser passer que les rayons infra-rouges. Réagissant extrêmement vite aux variations d'éclairement, ces cellules peuvent suivre des fréquences de 30 et même de 50.000 périodes par seconde.

L'action principale de la lumière sur la couche sensible paraît être analogue à l'action de la chaleur sur le filament métallique d'une lampe de T. S. F. par exemple. Des électrons sont mis en liberté et permettent ainsi dans le circuit placé en série avec la cellule une conductibilité de nature métallique autorisant les variations très rapides dont nous venons de parler.

En possession de cet œil électrique sensible aux rayons que nous voulons étudier, comment l'utiliser de façon pratique ?

On ne peut guère l'employer seul : sa forte résistance conduirait en effet à employer des galvanomètres très sensibles, donc à période lente et ne pouvant suivre des fréquences

un peu élevées. On utilisera donc les faibles variations de courant commandées par la cellule pour modifier le potentiel de la grille d'une lampe de T. S. F., qui sera la première lampe d'un amplificateur.

La délicatesse de réalisation d'un amplificateur à courant continu nous a conduit à construire un simple amplificateur de T. S. F. Cette sorte d'amplificateur n'amplifiant facilement que des courants de forme alternative, il nous faudra donc moduler le faisceau infra-rouge.

Dans le montage du récepteur, le courant d'une batterie de 60 volts traverse la cellule et une résistance d'une trentaine de mégohms placée en série. L'application de cette tension sur les électrodes de la cellule, en créant un champ directeur, provoquera un courant d'électrons, à travers les cristaux de la couche sensible, courant d'autant plus appréciable que la cellule sera soumise à un faisceau plus puissant de rayons lumineux ou infra-rouges. La grille est portée à une tension négative d'une quinzaine de volts par rapport au filament. Dans ces conditions, des variations d'éclairement de la cellule provoquent des variations du potentiel de la grille, et ces variations amplifiées dans le circuit plaque de la lampe sont reportées sur la grille d'une lampe basse-fréquence selon la méthode habituelle par transformateur. Après une nouvelle amplification, on obtient un courant suffisant pour l'utilisation désirée. Vous le verrez ici, actionner un haut-parleur ou un relais Baudot. Tel est le récepteur.

Tous les corps incandescents émettant des radiations infra-rouges, l'émetteur de fortune employé ici, est le filament incandescent d'une lampe de 50 bougies d'un petit pathéorama. Malgré son faisceau trop divergent, ce projecteur est suffisant pour une démonstration en chambre. Nous n'emploierons que les radiations infra-rouges en arrêtant simplement les rayons visibles par un verre au manganèse ; et une lentille convergente placée à proximité du récepteur concentrera sur la cellule photoélectrique une partie de ces radiations. Remarquons que le filament de la lampe émettrice, présentant peu d'inertie, sa lumière se trouvera modulée par les 50 périodes du secteur d'éclairage qui l'alimente, et il sera ainsi possible de réaliser une partie des expériences sans avoir à moduler artificiellement la lumière par l'emploi d'une roue tournante à écrans.

Une première expérience s'en servira cependant, pour vous

montrer que lorsqu'on module le rayon infra-rouge en le découpant un grand nombre de fois par seconde, au moyen d'une roue percée de trous et tournant à grande vitesse sur son trajet, la composante alternative obtenue par les variations périodiques de résistance de la cellule soumise à ces éclairements intermittents est parfaitement définie. Le son musical que vous entendrez dans le haut-parleur et dont la hauteur est, vous le savez, définie par le nombre de vibrations à la seconde, correspondra exactement au nombre d'occultations (ou d'apparitions) du faisceau dans le même laps de temps. Autrement dit, si la roue a 20 trous et qu'elle tourne à 22 tours à la seconde, il y aura 140 occultations (ou apparitions) successives du faisceau agissant sur la cellule, et le haut parleur rendra un son correspondant à 440 vibrations à la seconde, soit à peu près la note *la*^{3} du diapason normal.

En coupant le courant alimentant le moteur sur lequel est fixée la roue-écran, celle-ci tournant de moins en moins vite, vous entendrez la gamme descendante correspondant à la diminution progressive du nombre d'occultations. Vous entendrez ensuite une gamme ascendante si, le courant étant rétabli, la roue tourne de plus en plus vite pour reprendre son régime normal ; et par des interruptions ou des rétablissements successifs du courant, vous obtiendrez une sirène d'un nouveau genre.

Cette transformation d'un faisceau modulé en un son musical vous indique qu'on peut s'en servir pour faire de la télégraphie optique invisible avec lecture au son à la réception, ou pour faire de la téléphonie.

Le son musical étant d'autre part nettement délini par sa hauteur, vous concevrez aussi que si un navire reçoit dans la brume la note *la* ^{3} correspondant aux signaux d'un phare à rayons infra-rouges modulés à 435 périodes à la seconde, il ne pourra confondre ce phare avec un autre dont la modulation correspondrait par exemple à la note *ré*.

L'occultation du faisceau modulé amène naturellement le silence du haut-parleur. Ceci vous indique déjà qu'on peut déceler par cette simple méthode le passage d'une personne dans une salle barrée par un tel faisceau, et cela avec une sécurité absolue, l'alarme donnée par l'absence de son, décelant en effet non seulement un passage insolite, mais tout dérangement survenu dans les appareils.

Comme cependant, une alarme est plus facilement donnée par un appel bruyant que par l'arrêt d'une sonorité dont la continuité serait d'ailleurs pénible, on a été amené à utiliser le courant amplifié, au déclanchement d'un relais.. Il existe actuellement des appareils parfaitement au point, établis par la maison Céma et vulgarisés par la firme des coffre-forts Fichet, qui permettent d'une part, d'établir par des réflexions successives du faisceau invisible sur des miroirs, des barrages compliqués, infranchissables ; et qui, d'autre part, assurent l'alarme avec toute la sécurité désirable par l'emploi d'un relais maxima-minima. Ce relais est réglé de telle sorte qu'il déclanche, par excès aussi bien que par insuffisance du faisceau, pouvant ainsi déceler non seulement une présence insolite, mais aussi un commencement d'incendie, soit par l'opacité de la fumée soit par une lueur anormale.

N'ayant à ma disposition qu'un relais Baudot, je vous montrerai ce qu'il est déjà possible de réaliser avec ce simple appareillage. En interceptant le faisceau infra-rouge, vous pourrez faire retentir une sonnerie, allumer une lampe, faire tourner un moteur, ou provoquer l'explosion d'une mine en miniature. Ces simples essais d'amateur vous permettront d'entrevoir à combien d'utilisations diverses peut donner lieu l'emploi de ces rayons invisibles, depuis le simple décompte des personnes entrant dans un lieu public, et la mise en action d'automates ou de réclames de publicité, jusqu'au déclanchement des effets les plus terrifiants.

F.-M. Ritz.

Promenade du 28 juin 1931

L'Académie Florimontane à travers les paysages et les églises de Savoie

Dimanche 28 juin, l'Académie Florimontane a fait sa promenade annuelle. Sous un ciel noir et bleu, averses et éclaircies, larmes et sourires, image de la vie, un car emmène Florimontans et Florimontanes (1) par la route de Genève

(1) Etaient présents : MM. L. P. et Mlle M. Aussedat, M. et Mme C. Bouchet, M. et Mme E. Falletti, M. et Mme L. Gaillard, M. et Mlle Gardet, M. et Mme G. Martin, Mlle Monnet, MM. H. et L. Pfister, M. J. Serand.

jusqu'aux ponts de la Caille. Nous passons à pied l'ancien pont, qui donne déjà des signes de décrépitude, et nous admirons la courbe hardie et ferme du nouveau. On pourrait longuement philosopher sur cette loi du progrès, qui, dans ce cas particulier, n'a rien qu'il faille déplorer. Du point de vue beauté, le nouveau pont vaut l'ancien.

Ensuite, visite du vieux Cruseilles. Nous allons voir, sous la conduite de M. Pellarin, géomètre, quelques vieilles maisons dont l'une, mélangée de gothique et de Renaissance, dite Maison de Fésigny, a encore grande allure.

Par les pâturages et les bois du plateau des Bornes, nous gagnons La Roche, puis Bonne. Nous donnons un souvenir à la Pierre aux Fées, admirée lors d'une promenade précédente ; nous nous arrêtons devant la Tour de Bellecombe, dont la silhouette lézardée domine les eaux grises de l'Arve. Puis, par une route atrocement défoncée, nous arrivons au Pont de Fillinges, où le déjeuner nous attend ; plus précisément où nous attendons le déjeuner.

Mais nous ne perdons rien pour attendre. Le menu, à la fois copieux et délicat, satisfait tous les convives qui, tous gourmands puisque tous intelligents, proclament les louanges de l'hôtelier, M. Rigaud, qui les a si bien et si gracieusement accueillis. Reconnaissons qu'il y a longtemps que la Florimontane n'a fait un repas aussi succulent. L'hôtel du Pont de Fillinges mérite bien sa grande réputation.

Au dessert, le président, M. Louis Aussedat, dans une allocution aussi simple que cordiale, aussi brève que spirituelle, a rappelé que, cette année, la Florimontane fêtait ses quatre-vingts ans, salué une Florimontane en chair et en os, comme on dit au cinéma, qui avait onze mois lors de la résurrection de la première en 1851, et émis le vœu que tous les membres présents puissent dans vingt ans fêter son centenaire.

L'après-midi, le car nous emporte par des chemins hasardeux, vers Peillonnex. L'église en est fort curieuse. Un porche roman nous conduit à des stalles Renaissance, puis vers des lambris gothiques finement sculptés, enfin vers un rétable rococo du 18e siècle, où des scènes à personnages maniérés et peints sont encadrés par une décoration touffue. Cet ensemble composite ne manque pas de saveur : ce qui prouve, et nos cathédrales en sont souvent un exemple, que la loi de l'unité de l'œuvre d'art n'est peut-être qu'une chimère.

de Sales, trente ans avant l'Académie Française. C'est que les temps n'étaient pas révolus où dans une petite cité comme Annecy une institution de ce genre pouvait survivre à l'autorité et à la gloire de ses fondateurs. Les archives en sont malheureusement perdues et le souvenir en est surtout vivant par le beau tableau du château d'Aglie, en Piémont, représentant saint François présidant une de nos assemblées, tableau que notre regretté collègue Jean Laeuffer avait fait photographier à notre intention quelques années avant sa mort.

Nos fondateurs avaient toutefois bien en vue de relever le drapeau de l'antique Académie et ses premières feuilles de papier à lettre portent entrelacés les portraits de saint François et du Président Favre avec les dates 1606-1851. Nous avons toujours conservé cette filiation spirituelle et grande a été notre joie lorsque nous avons pu faire ériger la belle statue de la Place au Bois.

La dernière commémoration, celle des noces de diamant, avait eu lieu au Semnoz en 1911. On y allait à pied dans ces temps reculés et je me rappelle avoir assisté avec quelques-uns des membres ici présents et y avoir déjà fort apprécié l'entrain et la bonne humeur de nos collègues.

Faisant fi d'antiques préjugés et sûr d'avance de son pardon, s'il en était besoin, je me tournerai vers ma voisine de droite, Mademoiselle Monnet, et je soulèverai le voile du temps pour rappeler que, tel un ange gardien, elle vint au monde en même temps que notre Académie, et qu'elle navigue depuis lors de conserve avec elle, gardant la même activité, la même bonne humeur et pour tout dire la même jeunesse.

En terminant je lève mon verre au souvenir de nos anciens, aux dames et aux jeunes, espoir de demain, qui ont bien voulu nous accompagner et je me risque pourquoi pas ? à émettre le vœu que toutes les personnes ici présentes et beaucoup de celles qui n'ont pas pu venir nous retrouvent dans vingt ans, à une table plus impressionnante encore, pour la célébration du centenaire.

Erratum. – Lire, au début du précédent article de M. l'abbé Coutin (3e trimestre 1931, p. 178, ligne 5), au lieu de « épousait la cousine de François Ier » :

« épousait sa cousine, fille de François Ier ».

je soulagement de ce pauvre peuple, de vous intéresser près de M. de Cilly, pour faire camper ledit Régiment au Pasquier ou cantonner au Château. Le lendemain, M. de la Chaise partit pour La Roche et en Chablais, où il doit être.

Deuxieme lettre. — Le 8 mai 1713, les Syndics écrivent à nouveau : « M. de la Chaise est actuellement en Chablais et Madame de la Chaise a ouvert le paquet de M. Couppy, dans lequel les Majors du Gâtinais et autres ont trouvé leurs ordres, et par ce moyen, tous les exacteurs jouissent à présent de la liberté que votre puissante protection a bien voulu leur accorder. La Ville a cru de son devoir de donner à ces pauvres gens quelques subsistances, pour ne pas les laisser mourir de faim pendant leur détention. Il en était encore arrivé un bon nombre le jour d'hier et encore aujourd'hui, qui ont été arrêtés par des détachements du Rég. du Gâtinais, et qui ont exigé pour leurs frais, 24 florins de Groisy en-Bornes et autant de la Chapelle-Rambouz, et disent avoir reçu ordre de ce faire des Officiers d'Odelot, qui ont demandé le dit détachement. Le Sieur Dejouvan, Major du Gâtinais part, allant à M. de Cilly, pour lui faire, si possible, révoquer les ordres. Quoique la Souveraine Chambre ait défendu aux Trésoriers de ne plus tirer aucune reseription sur les communautés, le Sr Colon a tiré somme de 1.000 flor. le 6 courant ; il a été contraint de l'acquitter par la crainte de retomber en prison, d'où il était sorti le jour auparavant, quoique les Français nous redoivent au-delà de ce qui peut être échu, soit 2.000 fl. et 150 fl. pour loyer du magasin Saint-Dominique, occupé l'an dernier par le Sr Boissieu, commis aux vivres. Nous ne savons comment les Officiers de Clermont ont permis les désordres commis par les Cavaliers du même régiment dans le faubourg de Boeuf, et prouvés par le verbal du 2e Syndic.

Le 15 mai, M. d'Entremont donne sa réponse, de Chambéry, et écrit au Fiscal de Bonneville pour faire enquêter sur les soldats qui font des emprisonnements et ont commis des violences dans les communes. Il faut en faire dresser procès-verbal pour le présenter à M. de la Chaise et lui demander justice ; s'il la refuse, vous n'aurez qu'à me les envoyer, afin que cela serve du moins à retenir sur les Officiers une partie de ce qu'ils demandent avec tant de dureté. M. le Comte de Médary m'a écrit qu'il désapprouvait et réprimerait tous les

abus. Vous avez vu que tous ceux qui avaient été arrêtés ont été élargis. »

Troisième lettre des Syndics d'Annecy, du 18 mai 1713.

« L'ordre venu subitement de faire partir le Rég. du Gâtinais nous a fait arrêter le pédon que nous voulions faire marcher pendant la dernière nuit. Lesdits Gâtinais ont continué jusqu'à leur départ de faire marcher leur détachement pendant la nuit, ce qui a facilité les violences des soldats, qui se sont vus favorisés des ténèbres et ont entr'autres commis de grands excès et pillages dans la paroisse de Lovagny, ce qui résulte simplement du verbal ci-joint du 11 courant ; il est vrai qu'ils ont dû depuis restituer une partie des rapines. Un gros détachement a encore emmené le jour d'hier au matin une grande quantité de bestiaux ; et plusieurs paysans des Ollières, pour cause de l'imposition du 8 mai dernier, n'ont pu être relâchés qu'en payant, comme ils ont fait.

Un détachement du même bataillon, allant à La Roche, a fait des dégats considérables chez Claude Boequet, un de nos bourgeois, lesquels dégats n'ont point été réparés ; de même, l'excès commis sur la personne dudit Boequet, le 1er mars, par 2 soldats de la compagnie de Vermandois dont l'un a déserté. Ledit Boequet, ayant été assassiné dans son lit à coups de baionnettes est demeuré allité pendant un mois, a supporté de gros frais sans pouvoir travailler pour l'entretien de sa famille. (Ci-joint verbal du Chirurgien). La désertion de l'un des assassins ne doit pas mettre mieux à couvert le bataillon qu'a fait la fuite d'un paysan de Groisy ; son hameau, qui a été obligé de payer 50 ducatons, pour un grenadier mort de quelques coups qu'il s'était attiré par ses brigandages.

Tous les paysans qui restent détenus, ont été traduits du Château dans les prisons, au départ du Bataillon, et comme le nombre augmente de ceux qui ne peuvent payer, ils restent exposés à la faim et nous leur faisons l'aumône.

Il en reste encore une trentaine sans aucun moyen, détenus par le Major du Gâtinais ; les dits Gâtinais en ont emmenés deux, liés, qui arriveront à Chambéry, demain soir, dont l'un est Dumont, fermier du château de Plana et l'autre, son beau-frère. Notre pedon marchera toute la nuit et précédera le Bataillon à Chambéry. Veuillez agir auprès de M.

On a groupé ci-dessous quelques-uns des extraits les plus significatifs de ces lettres, toutes écrites par le comte de Menthon :

R. A.

16 janvier 1730, Menthon.

« .. des que je suis icy, une partie de mes soins at esté de chercher de l'argent pour vous en pouvoir donner, il est si rare et les fermiers portés de si mauvaise volonté que l'on at toutes les peines du monde de leurs en arracher et ils restent tous en arriere... »

M. de Menthon a pu néanmoins réunir 400 livres qu'il peut payer à M. de Pingon, mais il faut que cette somme soit versée tout de suite, autrement il n'en resterait plus rien :

« ... si vous ne le preniés pas, je craindrois d'entamer cette somme dans le besoin où l'on est continuellement de ce métail, je vous regarde comme le meilleur de mes amis et je vous avoue entre vous et moi qu'il ne me reste que 300 livres pour les depences que j'ay à faire pendant les couches (3) de ma femme qui serat dans tres peu de temps, ce qui m'oblige d'aller à Chambéry la semaine prochaine... »

5 mai 1730, Menthon.

« ... je serois tres mortifié si vous ne me rendié pas la justice de croire que je ne vous payasse pas exactement si j'estois en argent ou que mes fermiers ne restassent pas tous en arriere, comme ils se mettent sur le pied de le faire, cela fait voir que la misere commence à estre grande, et il n'y at qui que ce soit qui ne s'en apperçoive, pour moy je suis tres étonné quand je considère tout ce que j'ay à faire pour mes fiefs, il faut tout mettre entre les mains de Dieu et espérer qu'il ne nous abandonnerat pas... »

21 juin 1732, Menthon.

« ... Je me désespère de n'avoir pas l'argent que vous me demandé il m'en est beaucoup deub mais je ne peux rien exiger en ce pays, je vay dans tres peu de temps en Bresse

(3) La comtesse de Menthon devait mettre au monde le 8 février 1730, un fils, Louis-Guillaume, mort à 24 ans, non marié.

pour voir si j'y serai plus heureux, et tant par la que par icy je feray tout ce qui serat possible pour en ramasser affin de vous donner la satisfaction qui vous est due... je connais trop par ma situation que je ne suis point ce gros seigneur dont vous voulé parler, si cependant j'estois payé, je ne serois pas embarrassé de faire ce que vous souhaitté...

« ... mais l'on ne peut s'imaginer la misere qu'il y at par icy... »

27 novembre 1733, Menthon.

« ... je prenois deja des mesures pour trouver à débiter mon vin, dans cette entrefaite, M. l'Intendant Général m'at fait dire que comme l'on veut en faire des magasins et que je le vendais pendant l'année, il était juste qu'en payant, le Roy en eut la préférence, je ne peux donc plus en proposer la vente à personne... »

15 novembre 1734, Menthon.

« ... je reitere de vous assurer que j'ai fait une vente dans la seule intention de vous payer, l'acquéreur (4) cherche partout de l'argent pour faire mon comple, je ne peux pas le solliciter plus que je le fais et luy écris tous les deux jours, il me répond qu'il ne peut rien faire qu'à la foire de la Saint-Andrée Annessy qui est le tems que ceux qui luy en font esperer comptent d'en recevoir, hors de le faire emprisonner, je ne peux pas le traiter plus rudement que je le fais, et si je ne suis pas satisfait alors, je rompray ma pasche avec luy pour la faire avec quelque autre... »

2 décembre 1735, Menthon.

« ... vous n'este pas le seul qui avés des malheurs, la gresle m'at fait aussy bien du mal en plusieurs endroits, nous sommes dans un tems d'amertume et dont chascun se ressent vivement, nous ne serons à notre aise que quand nous serons en paradis...

17 juin 1737, Menthon.

« ... n'ayant trouvé qui que ce soit dans ces quartiers pour achetter mes denrées en gros, je n'ay pas eu d'autre expédient que celuy de vendre en détail... »

(4) D'après la lettre du 28 janvier 1735, cet acquéreur n'a pas eu d'argent pour payer et M. de Menthon a été obligé de lui faire donner copie pour ensuite être remis en possession de son bien faute de payement...

16 juillet 1737, Menthon.

« ... les ventes de danrées se font tres lentement dans ces quartiers malgré les soins que l'on se donne... »

30 décembre 1737, Annecy.

« ... Je dois vous protester que je ne reçois rien malgré mes vives sollicitations et les sergens que je fais marcher de tous les costés ; je me vois dans le cas de ne pouvoir pas aller de quelque tems à Chambéry faute d'argent, il m'est deub de tous les costés et même en Bresse, j'y devrais exiger à présent bien mille écus, mon frère qui est sur les lieux et qui prend soin de mes affaires me mande qu'il n'avait pas encore exigé un sol et que l'on le renvoie toujours de quinzaine en quinzaine et que le temps se passe comme cela, j'ay bien des danrées mais je n'en trouve aucune debitte, tout le monde est dans la même situation et si j'estois le seul qui se plaint de la misère l'on pourroit croire que je manque de bonne volonté, mais je ne suis pas plus heureux que les autres... »

29 juillet 1742, Menthon.

« ... Il est vray, Monsieur, que n'ayant pas prévu les impôts excessifs dont nous sommes accablés, j'avais lieu l'hyver passé de vous faire espérer le remboursement de 2.000 livres, parce que j'étais sûr de recevoir pendant l'été quelque argent, mais l'homme propose et Dieu dispose, il faut que pour éviter les frais dont nous sommes menacés je paye en trésorerie à mesure qu'il me vient quelque chose, ainsy vous devé juger que je suis très embarrassé et au désespoir de n'estre pas pour le présent en situation de vous payer... »

21 septembre 1742, Chambéry.

« ... Vous n'avé pas ignoré les impots excessifs que nous avons tous été obligés de payer avant le départ de M. l'Intendant Général qui aparament a mis tout en usage pour tirer la quintessance de ce pays et s'est donné des grands soins avec succès pour nous laisser dans la dernière des misères, ayant emporté tout l'argent qu'il at pu et fait exiger, pour surcroit nous avons dans ce pays une armée qui à la vérité est très réglée et ne fait aucun désordre, mais à qui il faut fournir la subsistance, tant en vin, bled, fourrages que bien d'autres choses, vous devé juger, Monsieur, que cela

nous met tous dans un detroit horrible et que nous nous repentirons tres longtemps des derniers efforts que nous faisons à présent, je dis derniers parce que nous sommes réduits à l'extrémité et que si cela dure, il nous manquera de quoi vivre, et surtout ceux qui ont vendu de bonne heure leurs denrées pour payer les impôts et à qui il ne reste pas à présent de quoi faire un peu d'argent, cette situation est aussi triste et déplorable qu'il s'en puisse, cependant il faut toujours espérer que Dieu aura pitié de nous et ne nous abandonnera pas... »

6 mai 1743, Chambéry.

« ... le déplorable état où nous nous trouvons dérange à tous les instants les mesures que l'on prend et l'on est pas même maître de vaquer à ses affaires, étant accablé de tous les côtés et même dans ma terre par une quantité de troupes auxquelles il faut faire des continuelles fournitures, avec le danger et le risque de voir manger notre bien en herbe, ce qui met tout le monde dans la dernière désolation et extrémité, j'ai une quantité de vin qui me produirait beaucoup si c'était d'autres troupes, mais ils ne boivent point, le tems est très malheureux pour ceux qui doivent... je tiendrai donc main sans cesse à la réussite de ce que j'ai entrepris en Bresse afin de parvenir à vous donner toute sorte de satisfaction, ne pouvant compter sur rien dans ce pays ici d'où nous ne retirons presque plus rien de nos biens, enfin la misere devient excessive et chacun crie miséricorde car il doit venir encore bien des troupes, sans espérance que nos malheurs s'approchent de leur fin... »

17 juillet 1743, Chambéry.

« ... je voudrais pour tout au monde trouver des moyens en ce pays, mais vous en sçavé la situation qui est des plus tristes et qui la devient toujours plus, il y at de quoi faire tourner la tete à tout le monde, ne sachant plus que devenir... »

Le comte de Menthon met en vente un bien pour payer M. de Pingon, mais il vend à perte et se lamente, dans sa lettre du 22 novembre 1745:

« ... je suis à plaindre de ne trouver que cette personne là

qui se présente pour faire cette acquisition, avant la guerre il y en auroit eu plusieurs qui y auroient pensé, mais à présent tout le monde est dans une scituation si délestable que bien loin de chercher à achetter, l'on ne pense qu'aux moyens de pouvoir vivre... »

22 juillet 1718, Chambéry.

« ... il m'a fallu apres avoir eu la brigade payer le reste de la capitation des deux mois passés avec ma part de la dernière cruelle imposition que vous n'ignorez pas, cela m'a mis dans la dernière extrémité et pour surcroit de nouveaux malheurs l'on nous demande la capitation des mois d'Aoust et de Septembre dont l'on veut estre payés dans huit jours. tant de choses comme cela qui arrivent coup sur coup reduisent à l'extremitté et pour m'éviter des nouveaux frais. je suis contraint de chercher à emprunter, en quoi l'on ne réussit qu'avec une peine extrême... » (5).

VARIÉTÉS

L'Histoire de Savoie

Un jeune étudiant savoyard, M. Jean Boimond, appartenant à une famille bien connue de St-Julien, vient de publier dans le *Cultivateur Savoyard* (avril-novembre 1931), une série d'articles solidement documentés sur l'histoire de sa ville natale. (*Matériaux pour servir à l'histoire de St-Julien-en-Genevois.*)

Connaissant l'âge de l'auteur, on est agréablement surpris de trouver chez lui autant de réflexion, de sûreté de jugement et de dons critiques ; M. Boimond écrit sobrement et avec clarté, son style est sans prétention et le servira utilement plus tard quand, sa besogne préliminaire achevée, il écrira de l'histoire vivante.

Car les matériaux réunis par M. Boimond ne visent, pour

(5) Enfin, par sa lettre du 11 avril 1749, le comte de Menthon annonce à son créancier qu'il va pouvoir lui rembourser intégralement ce qui lui est dû.

Les lettres de Bernard de Menthon à Antoine et François-Hyacinthe de Pingon classées dans la série alphabétique des Lettres du chartrier de Marlioz aux Archives départementales sont au nombre de 32 et s'échelonnent du 29 octobre 1722 au 11 avril 1749.

le moment, qu'à deux buts : compléter certains chapitres du *Ternier et Saint-Julien* du sénateur César Duval, d'une part, et, de l'autre, par l'addition de quelques renseignements inédits, faciliter la rédaction ultérieure d'une histoire définitive de St-Julien et de ses environs. Et, sur certains points, ces buts ont été pleinement atteints : des listes de curés, vicaires et notaires, sont utilement complétées ; les registres des délibérations municipales de la première moitié de 1793, inexploitées jusqu'ici, ont été dépouillées avec soin, et l'essentiel de leur contenu a été bien résumé.

Partout, dans son étude, M. Boimond montre qu'il sait déjà travailler, aller aux sources, contrôler les références ; il a l'étoffe d'un sérieux érudit. Voilà une constatation réconfortante pour la cause de l'histoire locale, de l'histoire vraie si battue en brèche ces dernières années par l'engouement du public pour le *romancé*. Il n'est pas mauvais non plus qu'un jeune fasse preuve de ces qualités de précision et d'exactitude scientifiques ; certains juges, dont l'incapacité égale la suffisance, sont trop enclins à en laisser le monopole à des vieillards chenus, qualifiés pour la circonstance de coupeurs de cheveux en quatre ou de chercheurs d'aiguilles dans une meule de paille. Aucun édifice ne résiste s'il n'est basé sur de solides fondations, ce qui ne veut pas dire qu'il faille sacrifier à la solidité une sobre et harmonieuse élégance. Il en va de même de tout travail historique. R. A.

Nos objets d'art

Par arrêté du Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts en date du 20 novembre 1931, la chaire à prêcher de l'église paroissiale de Thônes (bois sculpté, XVIIIe siècle) a été classée parmi les monuments historiques.

Dans plusieurs églises du diocèse d'Annecy, dont la liste suit, la chaire à prêcher a déjà été classée parmi les monuments historiques :

Annecy, (Cathédrale et église Saint-Maurice), Contamine-sur-Arve, St-Gervais-les-Bains, Thonon-les-Bains (église St-Hippolyte).

Un autre classement s'impose, c'est celui de la belle chaire de l'église de Passy, supportée par un vigoureux atlante et surmontée de la couronne ducale de Savoie ; le dossier de proposition a été envoyé en octobre aux Beaux-Arts.

Une description de Bonneville il y a deux cents ans

J'ai transcrit aux archives de Turin l'année dernière le texte ci-dessous, qui fixe l'aspect d'une de nos petites villes savoisiennes au début du XVIIIe siècle. Il est coté aux Archives

de Cour, sous le nº 17, Baronnie de Faucigny, 3e Paquet (Inventaire nº 6). R. A.

« ... Mémoire touchant la Bonneville, qui en donne une juste connoissance...

Le 7me Mars 1709.

Il semble qu'une personne de la Bonneville, destinée à ranger et intituler les escritures des Archives de S. A. R. doive, en examinant celles qui y sont touchant la Bonneville, y laisser un petit mémoire, qui puisse donner quelque connoissance de cette ville.

La Bonneville est la capitale de la Province du Faussigny, située sur la Riviere d'Arve, où il y a un fort beau Pont de Pierre, que Madame Royale Marie-Jeanne-Baptiste de Savoye, Duchesse Douairière de Savoye, y fit faire pendant sa Regence, à la place d'un pont de bois, qui y avoit toujours esté.

La Ville est petite en forme de triangle, assés agréable, ayant une fort jolie place au milieu, ou est la Maison de Ville. L'on y voit de fort belles maisons, la plupart de pierre de taille, et divers châteaux dans les environs sur des collines qui en rendent la vue tout à fait charmante. Elle est le siège de la Judicature Mage de la Province, la Tresorerie de toute la Province y est aussi, avec un Grenier à Sel. L'Eglise Paroissiale dédiée à Sainte Catherine y est desservie par un Plébain et six Prestres qui forment un chapitre ; leur revenu est fort modique. Il y a une Maison de Barnabites, qui y sont d'une grande utilité pour le spirituel, quoyqu'ils y soient en petit nombre.

Cette ville est peu peuplée à cause qu'elle ne jouit d'aucun privilège, et que les Syndics, à la réserve du premier, qui est toujours un gentilhomme, sont exacteurs de la taille, lesquels en respondent, estant obligés de payer pour les insolvables. Il y a beaucoup de noblesse, et une bourgeoisie composée d'honnêtes gens, et même polis. Le climat y semble propre pour les geus de lettres, ce lieu en ayant produit quantité dans tous les temps. Il a fourny trois Premiers Présidents au Sénat de Savoye, sçavoir Catherin Pobel, Louis Milliet, qui fut ensuite grand Chancellier de Savoye, et Charles de Rochette, tous trois fameux Jurisconsultes et non moins versés dans les affaires d'Estat. Il en est aussy sorti de celebres avocats, et d'autres personnes d'érudition, qui, par leur esprit, leur sçavoir et leur habileté, ont beaucoup relevé la réputation de cette petite ville. Le P. Monod, Jesuite fort connu par ses escrits, et dont le merite luy attira l'envie, et la persecution du Cardinal de Richelieu, y prit naissance. Le Pere Philibert Monet, autre Jesuite fameux par son sçavoir en estoit aussy. Cette famille des Monet a encore produit deux

des plus illustres avocats, que l'on ait vus au Sénat de Savoye, et un celebre professeur en droit dans l'Université d'Orléans. Le Senateur Morel, si estimé au Senat de Savoye pour sa grande capacité dans la jurisprudence, estoit de la dite Ville, qui fournit encore aujourd'hui des Magistrats dans tous les corps de la Magistrature de la Savoye, lesquels n'y sont gueres en moindre reputation que leurs Prédécesseurs : y ayant eu au Senat M. le Sénateur Dichat, et M. le Sénateur Planchamp, en la Chambre des Comptes M. de Bellegarde de Richard, Avocat Patrimonial, et l'auteur de ce Memoire, Noble François Cullet, Maistre Auditeur en la dite Chambre ; et au Conseil de Genevois, M. le Collateral Jacquier.

Je souhaite que ce petit lieu continue dans les temps à venir d'estre toujours aussy fecond en gens de lettres, et que nos souverains contribuent à le rendre plus peuplé, ce qu'ils pourroient faire aisément, accordant à la dite ville l'exemption de la taille des maisons, ce qui y attireroit quantité d'habitans et leur seroit tres avantageux, *nam divitiae Regum populi.* »

Distinctions honorifiques

M. Claude Faure, Conservateur des Archives du Rhône, ancien archiviste de la Haute-Savoie, vient d'être nommé Chevalier de la Légion d'Honneur à titre militaire ; cette décoration hautement méritée lui a été remise le 15 décembre dernier aux Archives du Rhône par M. Valette, Préfet du département.

M. Faure avait pris au début de 1921 aux archives de la Haute-Savoie la succession de notre confrère M. G. Letonnelier, nommé à Grenoble. Doué de qualités techniques justement appréciées, il a laissé de son trop court passage aux Archives les traces d'une belle activité : publication de trois répertoires, réintégration de nombreux documents (anciens volumes du Tabellion, registres des bureaux de l'Enregistrement), échange avantageux en 1925 avec les archives de la Ville d'Annecy et celles de l'hôpital, missions fructueuses de recherches aux archives de Turin et Genève, etc... M. Faure, qui travaillait beaucoup, et sans bruit, ne devait pas tarder à être appelé à occuper le poste important de Conservateur des Archives du Rhône, à Lyon, laissé vacant par la retraite de M. Guigue. Il quittait Annecy au début de l'été 1926.

L'Académie Florimontane, aux travaux de laquelle, par de solides articles publiés dans sa *Revue*, M. Faure a collaboré d'une façon particulièrement distinguée, est heureuse de lui offrir les plus sincères félicitations de tous ses membres.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Ernest Muret, professeur à l'Université de Genève, **Les Noms de lieu dans les langues romanes** ; Paris, E. Leroux, s. d., gr. in-8°, 106 p. (1).

Les noms de lieu dans les langues romanes : tel est le titre, d'une compréhension bien vaste, du nouvel ouvrage que M. Ernest Muret vient d'offrir à la Bibliothèque florimontane. L'auteur l'a dédié à ses amis : Joseph Bédier, Alfred Jeanroy, Abel Lefranc. Avec les amis, dès le frontispice, l'auteur se plait à évoquer les traits des maîtres vénérés : auprès de Gaston Paris, Henri d'Arbois de Jubainville, Flechia, Longnon. C'est, pour ainsi dire, sous les auspices de ces fondateurs de la toponomastique ou toponymie que leur digne successeur a pris la parole au Collège de France pour exposer la méthode et quelques résultats essentiels de cette science nouvelle où il est à son tour devenu l'un des maîtres les plus réputés.

L'étude que nous présentons au lecteur de la *Revue Savoisienne* est un recueil de quatre conférences, données en mars 1928. En voici le plan : La première esquisse les lignes générales avec un aperçu de la méthode rigoureuse qui, dès maintenant, doit s'imposer à tout érudit ayant l'ambition d'expliquer l'étymologie des noms de lieu d'une langue romane ou d'un parler roman. Les conférences suivantes ont pour objet la phonétique, la morphologie, la syntaxe. L'auteur s'est demandé comment les noms de lieu « sont affectés par les changements de la prononciation qui les atteignent en même temps que les autres mots » ; comment « ils sont fléchis et construits selon leur emploi dans la phrase » ; comment enfin « on en forme de nouveaux ».

La première partie, toute pleine d'observations aussi exactes que fines et judicieuses, résiste à l'analyse. Voici du moins quelques remarques, parmi les plus utiles :

« Les méthodes de l'étymologie sont celles de la science linguistique. Un nom de lieu est une forme de langue, un mot formé comme tous les autres de phonèmes articulés... Il ne saurait donc être étudié autrement qu'un autre mot quelconque, en dehors de la langue dont il fait partie et dont il porte l'empreinte. » (P. 5.)

« Dans les pâturages, les forêts, les vignobles, pullulent les désignations particulières, que les habitués se transmettent par la voie orale et que souvent ils sont les seuls à connaître... Une foule de petits cours d'eau changent à plusieurs reprises de nom, en empruntant ceux des terroirs qu'ils traversent ou des accidents de leur parcours. Au vrai, la plupart sont anonymes : c'est « l'eau », c'est « le ruisseau », c'est « la rivière ». On ne se sert que par exception des noms qui figurent sur les plans du cadastre et sur les cartes, et souvent on les ignore. Plusieurs semblent avoir été forgés par des géographes ou déformés par eux. » (P. 10-11.) « Chaque nom bien interprété peut nous apprendre quelque chose, si peu que ce soit, sur le passé de la terre et de l'homme et sur les opérations de l'esprit humain ». (P. 11.)

« Retracer l'apport successif des peuples, des langues, des civilisations qui ont contribué à la nomenclature géographique du monde moderne, dénombrer les accroissements que notre patrimoine indigène et romain a reçus du christianisme, des barbares, de la féodalité, de l'ancien régime, enfin de notre démocratie industrielle, de l'émigration aux colonies, de l'immigration d'étrangers :

(1) Collection de Documents linguistiques dirigée par MM. Meillet et Vendryes, III.

ce serait une belle perspective historique à dérouler devant vous.. » (P. 14-15.)

Mais il faudrait citer toutes ces remarques, d'un intérêt général. Ceux de nos collègues qui ont recueilli ou interprété des noms de lieu savoyards seront heureux de trouver sous une forme aussi nette, aussi précise, des réflexions qui leur sont venues à l'esprit, ou bien, ce qui est un plaisir égal, de rectifier des jugements erronés, des opinions mal fondées. Les développements de M. Muret auront pour le lecteur savoyard une autre sorte d'attrait. L'auteur s'excuse presque de recourir aussi souvent à des exemples tirés de l'onomastique suisse romande, qui depuis une trentaine d'années fait tout spécialement l'objet de ses investigations. Or beaucoup de ces noms qui lui sont familiers et qu'il interprète le plus souvent avec tant de maîtrise ont, en Savoie, leurs correspondants. Notre éminent membre d'honneur résout, chemin faisant, plus d'un problème difficile que se posait tel d'entre nous en parcourant sur les chemins ou sur les cartes et les mappes cadastrales les toponymes savoyards.

Voici quelques renseignements de ce genre notés au cours de ma lecture : p. 7, sur les finales en *az*, *oz*, *Etraz* et *Rivaz*, *Tatroz* et *Champlauroz*. A ce que dit M. Muret, p. 9, des noms de lieu d'origine récente, comparer les appellations *Forbach*, au *Transvaal*, qui datent d'hier, dans la banlieue d'Annecy. Je me suis demandé souvent, beaucoup de mes lecteurs avec moi, quelle était l'origine de cette appellation bien connue : le *Crêt du Maure*, en écartant les légendes qui dissimulent la vérité. Une association d'idées toute naturelle nous fait évoquer les explications fournies pour le grand *Credo*, noté aussi *Crêt d'eau*. Cette interprétation nous semble erronée, ainsi qu'à M. Muret. Il est bien douteux cependant que cette désignation soit d'origine liturgique. Il en est sans doute ainsi pour les toponymes que cite M. Muret, usités dans une région romande gagnée par la Réforme. A mon avis, la finale de *Credo* ne serait autre que le continuateur d'*alpem*, réduit si fréquemment dans nos régions à la simple voyelle *a* et que nous retrouvons dans Saint-Jean d'*Aulps*, noté fâcheusement *Aulph*. Une observation très suggestive concerne les mots composés de deux éléments de signification identique mais provenant de langues différentes (p. 97). Un exemple frappant est *Châteaudun* ; plus net encore, *Linguaglossa*. La locution *chemin de l'Etraz* (*strata*) offre la même réduplication, sinon une soudure aussi complète. Ces faits me rappellent l'explication que j'ai proposée (*Revue Savoisienne*, 1922) du terme hybride *hannelon*, formé lui aussi de deux éléments synonymes, le premier d'origine germanique, le second latin.

M. Muret a dû être bref. Une question qui m'intéresse fort est seulement indiquée. Il s'agit de la place des adjectifs déterminant le mot-type ; tels *Francheville*, *Villefranche* ; *Villelongue*, *Longueville*. Ainsi pour beaucoup d'appellatifs : *mont*, *val*, *nant*, *cour* (t), etc., où le qualificatif a tantôt «le pas devant », tantôt « le pas derrière ». J'ai établi une longue liste de toponymes savoyards où l'ordre des mots diffère, sans aboutir à des conclusions certaines. M. Muret doit être assurément mieux renseigné. (Cf. p. 100.)

Un des problèmes les plus embarrassants selon moi de l'onomastique est le suivant. Une foule de noms, particulièrement en Maurienne — on s'en rendra compte lorsque l'ouvrage signalé plus loin de M. le chanoine A. Gros aura paru — sont à la fois des toponymes et des anthroponymes. Lequel a précédé l'autre ? L'hésitation est permise dans un trop grand nombre de cas. La solution de cette question intéresse des centaines de hameaux et de lieux-dits.

Les « noms propres » obéissent-ils aux mêmes règles que les « noms communs » ? Oui, en général. Toutefois nous serions moins affirmatif que M. E. Muret (p. 36). Il y a, il y avait surtout, des différences assez sensibles, sui-

vant que tel ou tel mot, dans un milieu déterminé, était transmis oralement ou par l'écriture. Ainsi s'expliqueraient certaines dérogations aux lois phonétiques bien faites pour surprendre au premier abord. On peut étudier à ce sujet le cas de divers anthroponymes, en particulier les noms de baptême.

A chaque page nous avons ainsi noté soit des aperçus nouveaux, soit des problèmes de linguistique générale ou de toponymie régionale qui sollicitent notre attention, nous obligent à réfléchir, à comparer, à discuter, à reviser nos jugements. Et tout cela est excellent.

Je profite enfin de l'occasion qui m'est offerte, en terminant ces remarques rapides sur les « Noms de lieu », d'annoncer à nos lecteurs une nouvelle bien faite pour les réjouir. Le département de la Savoie sera brillamment représenté parmi ceux qui sont dotés d'un Dictionnaire historique et étymologique des toponymes. Cette œuvre, de très longue haleine, nous la devrons à un autre membre d'honneur de l'Académie Florimontane, Monsieur le chanoine A. Gros, président de la Société d'Histoire de Maurienne. Si je commets une indiscrétion, je le prie de m'excuser. Je viens de prendre connaissance de ses volumineux cahiers (trois douzaines environ), qu'il a désiré me communiquer : ils sont bourrés de faits intéressants, d'observations judicieuses, exposées avec une science qui est au courant des récents travaux linguistiques. Quand viendra le tour de la Haute-Savoie ? En attendant, je souhaite au futur ouvrage de M. le chanoine A. Gros tout le succès que mérite son labeur acharné. Comme M. E. Muret, il fait justice, à l'occasion, de fantaisies étymologiques, bonnes tout au plus à figurer dans notre recueil d'*Amusettes* ou à dérider le lecteur. Telle de ces plaisanteries ne le cède en rien à la facétieuse explication du mot *Beauce* qui égayait Rabelais, ou à l'interprétation burlesque du nom même de Gargantua. Si tel de nos contemporains reste en retard sur Ménage, ce ne sera pas la faute des maîtres actuels de la science onomastique. S'il arrive à ceux-là de commettre des erreurs (il en sera ainsi longtemps encore) ils savent du moins en tirer (et c'est l'objet d'une belle page de M. E. Muret) une leçon de modestie touchante et mélancolique.

On me pardonnera d'ajouter deux mots encore. Au moment où j'écris ces lignes, je reçois de M. E. Muret, une nouvelle brochure, extraite de la *Revue d'Histoire Suisse* (2). Elle a pour titre : *Noms de lieu, vestiges archéologiques et vieux chemins*. On y verra quel parti la toponymie peut tirer des fouilles récentes, comme de l'étude des voies romaines et des communications ultérieures, parfois si péniblement reconstituées. Les vestiges préhistoriques, gaulois, romains sont loin de coïncider complètement avec les noms de même origine recueillis notamment dans les cantons de Genève et de Vaud (3). Il en est de même pour la concordance entre les vestiges de l'époque barbare et les noms formés à l'aide de suffixe germanique. A mesure que de nouvelles fouilles seront entreprises, on pourra sans doute compléter les listes dressées par M. E. Muret. Elles nous font désirer pareil travail de confrontation pour nos deux départements savoyards. Nul ne serait mieux qualifié que MM. Gros et Marteaux pour compléter ou, plus exactement, pour résumer ainsi, sous forme de tableau synoptique, leurs longues et savantes recherches.

J. Désormaux.

(2) Tome XI, fascicule I (1931).

(3) A signaler, p. 112, une étymologie nouvelle, sinon proposée, du moins suggérée, pour *Ynoire*.

Pérouse (G.) **Types et échantillons de l'ancienne société.** Du nombre des individus composant l'ascendance d'une seule personne et de la variété de leurs origines et de leurs conditions sociales d'après les ascendants de Virginie Torombert de Belmont en Valromey. Tableaux et notices généalogiques. Belley, impr. Chaduc, 1931, 74 p. gr. in-8°, avec planches.

Vers la fin de sa vie, Gabriel Pérouse avait été tenté par les études démographiques, témoin son histoire de la population de Saint-Sorlin d'Arves aux XVIIe et XVIIIe siècles, que ses amis ont publiée dans le volume des *Mémoires de la Société savoisienne d'histoire et d'Archéologie* (1) consacré à sa mémoire, témoin aussi l'ouvrage que nous présentons aux lecteurs de la *Revue Savoisienne*, *Les ascendants (du XIe au XIXe siècle) de Virginie Torombert, de Belmont-en-Valromey*, qui a été imprimé après la mort de l'auteur par les soins de M. le baron d'Allemagne, maire de Belley et de M. Claude Faure, archiviste du Rhône. Car cette généalogie, que Pérouse a mise sur pied d'après diverses archives privées et publiques, l'*Armorial de Savoie* et plusieurs autres publications, tend à illustrer par un exemple la réflexion de la Bruyère, qui sert d'épigraphe au livre : « Il y a peu de familles dans le monde qui ne touchent aux plus grands princes par une extrémité, et par l'autre au simple peuple. »

« Le plus lointain ancêtre connu de Virginie Torombert, dit aussi la préface, est Adalbert de Grandson, qui vivait au XIe siècle, et que vingt-sept générations séparent d'elle. Si tous ses ancêtres étaient connus jusqu'au même degré, et en négligeant les mariages entre cousins qui réduiraient sans doute notablement le total, ce seraient 133.398 528 individus. On n'en connaît que 269, mais ce petit nombre suffit à donner une idée de la variété de toute ascendance ainsi étudiée. Il y figure des gens de Bugey, Bresse, Lyonnais, Beaujolais, pays de Gex, Savoie, Dauphiné, Vaud, Valais, Bourgogne et Béarn ; des gens de loi, des médecins, des commerçants, des officiers, des gentilshommes, des cultivateurs, des « cloutiers » d'Allevard, des seigneurs souverains, des échantillons de toute l'ancienne société.

Ce livre est divisé en deux parties : tableaux généalogiques et notes annexes, accompagnées d'écus en couleurs et de photographies. Signalons dans la seconde partie les notices consacrées aux carrières mouvementées de Jean Guerre, auteur de l'*Histoire de la Révolution à Lyon*, qui fut mêlé à l'insurrection lyonnaise de 1793 et de Pierre Torombert, administrateur du district de Belley et l'un des chefs du parti jacobin en Bugey.

Les historiens des familles de Savoie, du Bugey et du Lyonnais pourront glaner là plus d'un détail inédit.

P. Bernard.

Pérouse (G.) **Carte féodale de la Maurienne au XVe siècle.** — Chambéry, Dardel, 1931, 15 p. in-8° et une carte.

La *Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie* publie en tirage à part l'une des œuvres posthumes du regretté Gabriel Pérouse, la *Carte féodale de la Maurienne au XVe siècle*. Après avoir rappelé que les institutions féodales, déjà bien déchues en France, gardaient à cette époque plus de vigueur en Savoie, où la centralisation ne pouvait être encore, aux yeux du souverain nominal du pays, qu'un rêve à la réalisation lointaine, l'auteur montre que c'était particulièrement le cas pour la vallée de l'Arc. Se bornant à la Maurienne en amont d'Aiguebelle, ville plus immédiatement soumise au duc de Savoie, puisqu'elle était la capitale d'une de ses châtellenies, il énumère les principaux seigneurs de cette région, qui étaient au nombre de cinq. Il y avait d'abord le

(1) Tome LXVII, 1930.

duc de Savoie, dont relevaient, sous réserve des droits de certains autres petits seigneurs, les communes de Pontamafrey, Hermillon, le Châtel, Montpascal et Montvernier, puis l'évêque de Maurienne, dont le domaine temporel aurait été constitué dès le VIe siècle et qui, à la suite de la révolte des Arves, où sa puissance, et même sa personne, courut quelque danger, conclut au XIVe un *traité d'association* avec le comte de Savoie, avec partage des droits de juridiction sur le territoire appelé *terre commune*, puis l'abbaye piémontaise de Saint-Michel de la Cluse, qui possédait la Haute-Maurienne, soit Bessans, Bonneval et Lanslebourg, puis le Chapitre Cathédral de Saint-Jean de Maurienne, qui exerçait avec d'autres des droits dans neuf communes, et enfin la vieille famille des seigneurs de la Chambre, puissante et bien apparentée, qui avait sa cour, en concurrence avec celle même de Turin. Elle possédait en somme la plus grande part du pays. Ses domaines constituaient principalement la seigneurerie de la Chambre et la *vicomté de Maurienne*, dont l'origine est incertaine. Dans les limites de cette vicomté, elle jouissait d'une partie de la juridiction, l'autre appartenant aux comtes de Maurienne, devenus comtes, puis ducs de Savoie, situation que délimit en 1309 une transaction entre le comte Amédée V et Richard de la Chambre.

Une carte en couleurs accompagne la courte, mais intéressante étude de Gabriel Pérouse, où nous retrouvons sa science des choses de Savoie, sous les dehors aimables bien connus de ses lecteurs.

P. Bernard.

E. Vuarnet. **Notes archéologiques.** 1. Le combat d'animaux du Lyaud (Haute-Savoie), 2. Le combat d'animaux de Vettersfelde (Brandebourg) Paris, Ern. Leroux, 1931, 9 p. in-8°, extr. de *Pro Alesia*.

M. Vuarnet nous donne dans ces notes érudites son interprétation des figures curieuses (combat d'animaux) représentées sur un disque de bronze découvert au Lyaud et donné au Louvre il y a plus de soixante ans. Ces animaux (lion, taureau, panthère, cheval et sanglier) figurent en réalité des constellations, et ce combat de constellations signifie, ainsi que l'auteur s'emploie très heureusement à le démontrer à l'aide de citations d'auteurs classiques, la Grande Année des philosophes grecs. La fin de cette Grande Année, dont la durée variait, selon les philosophes, de 8 à 18.000 années solaires (!), coïncidait avec celle du monde ; fin qui, en réalité, n'en était pas une, puisqu'elle devait être suivie d'une renaissance. C'est le combat des signes du ciel à la fin d'une phase du monde que représentent les animaux du célèbre disque du Lyaud. Le même thème a été représenté, parmi les objets d'or du trésor de Vetterfelde en Allemagne du Nord, sur le corps d'une baleine.

R. Avezou.

Le Collège d'Evian, 1571-1907, par le P. Léon Buffet, ancien professeur.

Dans le tome 19e de ses Mémoires, l'Académie Salésienne vient de publier cette nouvelle et importante étude, objet d'un élégant tirage à part, et que l'auteur a écrite avec son habituel talent et tout son cœur aussi. Le *Collège d'Evian* n'intéressera pas seulement, comme on pourrait le croire, les amis et protecteurs, les survivants des anciens élèves de cette vieille maison d'éducation fondée en 1571 par Pierre-Jérôme de Lambert, chanoine de Saint-Pierre de Genève et abbé commendataire de Saint-Jean-d'Aulps, il aura sa place parmi les bons livres d'histoire de Savoie. N'est-ce pas en effet de l'histoire que le récit de l'existence tantôt précaire tantôt florissante de cet établissement, depuis l'époque de la Renaissance de l'humanisme jusqu'aux jours orageux du début du XXe siècle ? Dès 1635, au dire de sainte Jeanne de Chantal, les Jésuites y auraient enseigné comme régents, mais à partir de 1653, les

longue théorie de cardinaux, d'évêques, célébré par une série de Revues... cet ouvrage pourrait sans inconvénient se passer de notre admiration au milieu d'un tel concert de louanges et de si hautes félicitations. Mais notre humble intervention ne peut cependant ni surprendre ni même sembler superflue. Il s'agit en effet d'un ouvrage écrit par une compatriote, Mlle Myriam de G. qui, quoiqu'alitée et presque recluse depuis plus de quatorze ans de « bonne souffrance » si fructueuse, manie une plume charmante, aisée, délicate. Plusieurs volumes l'ont déjà fait connaître et justement apprécier, livres de piété pour la plupart, comme l'*Ange de l'Eucharistie*, que le regretté cardinal Mercier daigna présenter, *Sources fraiches*, *Petite prédestinée*, *Heureux âge*, préface de Mme Juliette Adam, *N.-D. de Liesse d'Annecy*, étude historique...

Mais la publication dont je dois vous dire un mot est une biographie que je ne suis pas assez naïf pour me contenter seulement d'admirer : il y a mieux, c'est une leçon à tirer. Ce séminariste, M. l'abbé J. Girard, du diocèse de Séez (1874-21), qui pendant 22 ans souffrit sur un lit de douleur un réel martyre, est un maître qui nous prêche le sacrifice et l'amour de la souffrance, un professeur d'ascétisme. Il est aussi pour tous un bel exemple d'énergie, de résistance devant la maladie Avec son pauvre corps déchiré et déjà comme envahi par la mort, il montre selon l'expression de Bossuet qu'*une âme forte est toujours maîtresse du corps qu'elle anime*. Aux forts et décidés à la lutte, il dit la parole qu'il faut pour les soutenir ; aux faibles, il s'adresse aussi pour les porter à l'action : avec ce livre on fait vraiment « l'éducation de la souffrance ».

Comme Jacques Arnoud, *paroles d'un revenant*, l'abbé Girard, cloué sur son grabat, trouva le moyen d'être pour tous ceux qui liront sa vie une excitation à la force d'âme, grâce à la plume habile de Myriam de G. et aussi, n'en doutons point, à son expérience de la douleur. En faire une analyse n'est pas possible. Qu'il nous suffise de tirer de ce récit une belle leçon de tenue chrétienne, de valeur virile, en voyant de quelle façon sereine et doucement nuancée d'émotion, l'auteur sait nous dire ces beaux exemples de courage et de résignation.

L'Académie Florimontane est heureuse et fière de remercier Mlle Myriam de G. de cette œuvre réellement prenante et d'un enseignement moral si élevé. En lui adressant ses félicitations pour ce bon livre, elle lui offre aussi ses vœux respectueux de santé, souhaitant que de nouvelles œuvres s'ajoutent encore à une série déjà si remarquable d'ouvrages destinés à servir la renommée de notre pays de Savoie.

A. Gavard.

Lamartine, ses origines franc-comtoises ; son séjour dans le Jura et la Savoie pendant son émigration en 1815, par Mademoiselle Juliette Jacquemin. - Lyon, imprimerie Audin et Cie, 1926.

Ainsi que le rappelle dans la préface de l'ouvrage, M. Louis Villat, professeur d'histoire moderne à la Faculté des Lettres de Besançon « tout est dit sur Lamartine », mais c'est à un véritable pèlerinage que le lecteur est invité par notre confrère Mlle Jacquemin, laquelle, en exhumant des papiers oubliés, a voulu prouver les origines comtoises de l'immortel poète. Et l'on comprend aisément le sentiment patriotique qui l'a poussée dans cette voie, en appreнant que c'est en son propre pays natal, la charmante petite ville de Morez, que le 25 août 1749 fut béni le mariage de Louis-François de La Martine et de Jeanne-Eugénie Drômier de Pras, grands-parents de l'ami d'Elvire. Mlle Jacquemin a cherché à glorifier Morez, et puis Saint-Claude et toute la Franche-Comté. Aussi, en dehors même de son sujet, ou pour mieux faire saisir l'âme de son héros, fait-elle l'histoire de la province et principalement des lieux ayant eu des rapports avec les familles en cause. « Je ne puis me dire sans amertume,

écrivait Lamartine, pourquoi ma famille est-elle descendue dans la plaine ? pourquoi a-t-elle quitté ces solitudes du Jura pour cette fourmillante Bourgogne, et le sapin de Hongrie, pour la vigne de la Saône ? car moi aussi, j'ai puisé la moitié de mon sang à cette source de montagnes, j'ai la moitié de mes yeux dans ces forêts, dans ces torrents, dans ces donjons de la vallée de Saint-Claude, et jusque dans cette ville, aujourd'hui si riche, si industrielle de Morez. » Ses ancêtres Dolard avaient été les rénovateurs de cette cité après les guerres du XVIIe siècle. Et si le poète ne vit pas le jour à Morez, deux tilleuls, encore debout, y furent plantés en son honneur le 10 octobre 1790, jour de sa naissance. Notre confrère s'attarde sur les origines des divers domaines si chers à l'auteur des *Méditations* : Milly, Monteeau, Saint-Point, la Maison de Mâcon ; elle cite des anecdotes sur la vie des ancêtres et s'arrête longuement sur les deux oncles et le père de Lamartine : François-Louis, son parrain, qu'il accusait d'avoir été l'épouvantail de sa jeunesse ; l'abbé Jean-Baptiste qui, seul « avait compris la nature inquiète et le génie futur » de son neveu ; et Pierre de Lamartine, le chevalier de Praz, digne descendant des comtois, aux sentiments si nobles, sentiments dont Alphonse, son fils, hérita et qui le poussèrent à cette émigration volontaire dans le Jura, sur la rive Suisse et enfin sur la rive savoyarde du lac Léman, à Nernier. Mlle Jacquemin rappelle les détails de ce voyage mémorable qui réveilla les origines franc-comtoises du jeune royaliste et lui firent déjà laisser un peu de son cœur en Savoie.

Dans une seconde partie annexée, ayant pour titre « Les Images », l'auteur réunit : à des dessins, quinze sonnets évocateurs, dans lesquels son âme peut s'adonner plus aisément à l'inspiration pour célébrer le compatriote immortel et aimé. Les dessins, une trentaine, dus à la plume de l'artiste Marcel Wibautt qui avec talent illustra aussi les deux beaux ouvrages sur Brou et sur Marguerite d'Autriche, complètent très éloquemment cette belle œuvre d'histoire : l'on contemple avec plaisir un portrait de Lamartine en habit de Girondin ; Morez en 1820 ; un panorama vu de Saint-Cergue ; Nernier et le lac Léman ; Hautecombe ; Châtillon sur le Bourget... Louis PFISTER.

ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Fondation Andrevetan
avec la participation de la ville d'Annecy

59me CONCOURS DE POÉSIE

Le Concours de 1932 est consacré à la Poésie ; 600 francs y sont affectés.

Sont admis à concourir : 1° Les *étrangers* qui sont membres honoraires, effectifs ou correspondants de l'Académie Florimontane ; 2° tous les Français, *excepté* les membres de l'Académie Florimontane ainsi que les personnes qui ont fait partie de cette dernière et dont la démission remonte à moins de quatre années révolues au moment de l'ouverture des Concours : 1er janvier 1932.

Les personnes qui ont obtenu deux fois un premier prix dans un concours Andrevetan ne sont pas admises à concourir de nouveau dans la section où elles ont été récompensées.

Les difficultés de toute nature qui pourraient se présenter seraient tranchées par le jury du concours qui a pleins pouvoirs à ce sujet.

Le choix du ou des sujets est laissé aux concurrents : seront exclues cependant, les œuvres présentant un caractère de discussion, de polémique ou de satire politique ou religieuse, de même que celles qui ne pourraient supporter une lecture publique. Le nombre minimum des vers, en une ou plusieurs pièces, est fixé à cent, et celui de l'ensemble de chaque envoi à 500 vers au *maximum*. Les travaux devront être composés en langue française.

Les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté à la cire dans lequel l'auteur indiquera ses nom, prénoms, qualité, nationalité et domicile (les pseudonymes ne seront pas admis). Il devra inscrire sur le manuscrit, *en dessous de l'épigraphe* la déclaration que l'œuvre est inédite et n'a été présentée à aucun concours. Chaque auteur pourra également, le cas échéant, en plus de son nom, indiquer le pseudonyme sous lequel pourraient être publiées ses œuvres.

Les divers envois d'un auteur devront porter la même épigraphe et il sera statué sur l'ensemble des pièces présentées.

Les manuscrits *resteront* la propriété de l'Académie Florimontane qui se réserve le droit de les publier, en tout ou en partie ; toutefois, les auteurs pourront en prendre copie.

Les œuvres devront parvenir franco, par la poste et sous pli recommandé, au secrétariat de l'Académie Florimontane, à l'Hôtel-de-Ville d'Annecy, pour le 31 octobre 1932, dernier délai de réception, avec la mention : « Concours de poésie de 1932. »

Les concurrents qui se feraient connaître, par n'importe quel moyen ou qui ne rempliraient pas exactement toutes les clauses et conditions du concours seraient exclus.

TABLE DES MATIERES POUR 1931

N.-B. - *Les communications dont il est fait mention dans les procès-verbaux des séances figurent à la table en petits caractères*

Les communications dont il a été tiré un article paru dans le présent volume ne sont pas mentionnées

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Liste des membres de l'Académie Florimontane.... VI

Liste des Sociétés Savantes qui échangent leurs publications avec la *Revue Savoisienne*..... XI

Séances mensuelles : Janvier, 15 ; Février, 19 ; Mars, 19 ; Avril, 81 ; Mai, 82 ; Juin, 81 ; Juillet, 177 ; Octobre, 209 ; Novembre, 210 ; Décembre, 213.

Séances fixées au mardi 83

Concours de poésie de 1930. Lauréats 17

Programme du concours de poésie de 1932 259

Comptes et budgets. Compte-rendu financier de l'exercice 1930 et projet de budget de 1931 16

Domaine de Montrottier : rapport sur l'exploitation en 1930 et projet de budget de 1931 17

Elections et admissions.

Démission du Président F. Miquet, 15 ; désignation de M. L. Aussedat pour la Présidence, 15 ; son élection, 18.

Elections annuelles. Membres associés : MM. H. Davignon, abbé Fromaget, C. Gardet, G. Lafitte, 18 ; membres correspondants : MM. Cauchie, P. Genevois, Mlle Jacquemin, Docteur Larger, 18 ; membres du Comité : MM. E. Falletti, chanoine Gavard, F. Serand, R. Avezou, 18 ; M. Miquet, Président d'honneur, 18 ; M. Croset, administrateur honoraire, 18 ; vérificateurs des comptes : MM. L. Laydernier, Ph. d'Orlyé, E. Ribatto, 18.

Distinctions : MM. Ch. Jacob, 18, 21 ; Léon Moret, 18, 84 ; Docteur Mouthon, 20 ; Charléty, 21 ; Jules Serand, 81, 209 ; abbé Coutin, 82 ; Mlle Jacquemin, 177 ; M. Claude Faure, 251.

Notices nécrologiques : F. Miquet et Ch. Buttin, 13, 19 ; le Chevalier d'Arcollières et le docteur Duvernay, 15 ; Madame E. Feister, Mlle Dalloz, le docteur Favre, M. Perroud, M. Deschamps, J. Revil, 20; Ph. d'Orlyé, Mme Genevois, 82 ; M. Suchard, 209 ; M. Croset, 209 ; M. J. Levitte, 213.

Dons à la Bibliothèque et aux Archives de l'Académie Florimontane et au Musée de Montrottier, 22, 82, 209, 211, 212, 214.

Souscription à la plaquette commémorative A. Terrier, 177 : présentation de la plaquette, 212.

G. Martin. Promenade du 28 juin 1931. L'Académie Florimontane à travers les paysages et les églises de Savoie..... 231

L. Aussedat. Allocution prononcée au déjeuner du Pont de Fillinges, le 28 juin..... 231

ARCHÉOLOGIE

Martin (P.-E.). Quelques notes sur les monuments d'Abondance 221
Broise (P.). Céramique gallo-romaine des Fins.... 123
Brand. Présentation d'une photographie de la chapelle de Planaz..... 211
Falletti. Sur des tuiles gallo-romaines trouvées à Beauregard (Gevrier) 210
Le Roux (M). Présentation d'ouvrages du commandant Quenedey sur l'habitation et l'artillerie au XVe siècle..... 214
Serand (J.). Présentation d'un plan de l'église Notre-Dame de Liesse d'Annecy avant la Révolution, 83 ; présentation d'anciennes vues et plans du château de Montrottier..... 212
Classements récents parmi les monuments historiques en Haute-Savoie, 198. Nos objets d'art (chaires à prêcher classées et à classer) 242

BIBLIOGRAPHIE

Avezou (R.). Les Sources du Droit du Canton de Genève, publiées par E. Rivoire et Van Berchem, t. II, de 1461 à 1550..... 72
Paysages d'Annecy, par L. Vaillat..... 206
Portrait de la France : Annecy, par Alb. Besnard.... 206
Notice biographique sur Max Bruchet, par H. Courteault 207
Mots et coutumes de Savoie, par J. Désormaux..... 208
Le Chablais à travers les siècles, par L.-E. Piccard.. 208
Notes archéologiques, par E. Vuarnet..... 256
Bernard (P.). Types et échantillons de l'ancienne société, par G. Pérouse..... 255
Carte féodale de la Maurienne au XVe siècle, par le même 255
Désormaux (J.). Les noms de lieu dans les langues romanes, par E. Muret..... 252
Gavard (chanoine A.). Vingt-deux ans de martyre, par Myriam de G. 257
Pfister (L.). L'Histoire des routes de Savoie, par le marquis de Bissy..... 73
Une princesse de jadis : Marguerite d'Autriche, par J. Jacquemin..... 73
L'Eglise de Brou, par la même..... 74
Lamartine, ses origines franc-comtoises, son séjour dans le Jura et la Savoie en 1815, par la même.... 258
Ugine, notes d'histoire, par le P. L. Buffet..... 174
Le Collège d'Evian, par le même..... 256

BIOGRAPHIE

DÉPOLLIER (L.). Jules Philippe (1827-1888), suite, 15, 128, 186
FLAMARY (A.). Jean Levitte (1859-1931), (avec les discours prononcés par M. Décis sur sa tombe et par M. L. Aussedat à l'Académie Florimontane) 215
MORET (L.). Joseph Revil 170

HISTOIRE

AVEZOU (R.). Le mariage de Marguerite de Joinville, comtesse de Genevois (1374) 65
La charte de franchises de Châtel-en-Semine (1307) 69
Les dernières années du monastère bénédictin de Talloires (1766-1793) 86
A propos de l'enseignement de l'histoire locale 202
Extraits d'une correspondance entre deux nobles savoisiens concernant la crise économique en Savoie au XVIIIe siècle (1730-1748) 213
Une description de Bonneville, il y a deux cents ans 219
Sur des rapports d'administrateurs français en Savoie au début du XIXe siècle 211
Chronique des Archives départementales. Dépôts de minutes notariales, 79. Chartrier de Marlioz, 199.
COUTIN (Abbé). Quelques documents sur l'occupation française de la Savoie (1703-1713) 178, 236
SERAND (F.). Quelques notes inédites sur le voyage en Savoie de Napoléon III et de l'Impératrice Eugénie. La promenade à Talloires (30 août 1860) 62
SERAND (J.). Présentation d'une broderie en soie représentant le Saint Suaire, 85.
Variétés. L'Histoire de Savoie : Communications à la Société d'Histoire de Genève : Les derniers bénédictins de Talloires, par R. Avezou Les Confins du prieuré de Chamonix, par L. Félisaz, 79 ; L'occupation de Thonon en 1860, par L. Monnier, 176.
Cours sur les relations des premiers comtes de Savoie avec le Dauphiné, aux XIe et XIIe siècles à la Faculté des Lettres de Grenoble, par R. Avezou, 79.
Soutenance de thèses à l'école des Chartes sur les relations de Louis XI avec la Savoie, par Mlle Thomas, 176.
Matériaux pour servir à l'histoire de Saint-Julien en-Genevois, de J. Boimond, 248.

LITTÉRATURE ET HISTOIRE LITTÉRAIRE

LEVITTE (J.). Le Poète Ducis (1733-1816), suite, 23, 141.
Académie Chablaisienne. Programme du concours pour le prix triennal de la fondation R. Bartholoni, 80.
AUSSEDAT (L.). Présentation d'un manuscrit persan du XVIIe siècle

conservé à Montrottier, 85. Présentation d'un album contenant des vers inédits de Lamartine, 178.

Avezou (R.). Présentation de deux manuscrits des XIVe et XVe siècles (un Livre d'Heures et un Sermonnaire), conservés à la bibliothèque de Montrottier, 81 ; présentation du journal descriptif et croquis de vues pittoresques d'un voyage en Savoie en 1837, par Balthard, 84.

Désormaux (J.). Vœu tendant à faire inscrire saint François de Sales parmi les auteurs du programme du baccalauréat, 83.

Domenjoud (R.). Présentation de « Les deux sœurs rivales (Doguine et Tontine) », histoire galante par M. D... ouvrage de la fin du XVIIIe siècle, 81.

Peisier (L.). Sur *La haine du Pasteur Aymard*, roman de M. Capt de La Falconnière, 84.

Roze (R.) Sur une brochure de 1789 : *Lettre à un ami retiré à la campagne*, relative au projet d'établissement d'un théâtre à Annecy, 82.

Variétés. La Savoie littéraire. Thèses de Mlle Cl. Engel : *La littérature alpestre en France et en Angleterre aux XVIIIe et XIXe siècles. Byron et Shelley en Savoie*, 78. Conférence sur *Les Touristes du siècle dernier au pays du Mont-Blanc* à la Société des Beaux-Arts d'Annecy, par R. Avezou, 79. Conférence à la Société d'Instruction Populaire d'Annecy sur *Lamartine à Nernier en* 1815, par H. Davignon, 176. *Le Pays de mon enfance, les Amours de Xavier de Maistre à Aoste*, par Henri Bordeaux, 176.

POÉSIE

Roze (E.). Rapport sur le concours de poésie de 1930 57

Bournet (S.). Dans le cloître de Moissac 60

Portron (J.). Rouge 61

SCIENCES

Blais (R.). Note géologique sur l'éboulement du Châtelard 116

Ritz (F.-M.). Les rayons infra-rouges 226

Flamary (A.). Sur un papillon (Deilephila Nerii) trouvé à Annecy, au Pont-Neuf, 22.

Le Roux (M.). Sur les roches de l'Archipel de Los (Golfe de Guinée), 20.

Variétés. La Savoie Scientifique. Notice sur l'œuvre scientifique de Léon Moret, par M. Gignoux, 75. Sauvegarde du Site du Roc de Chère, (vœu rédigé par M. Le Roux et adopté par l'Académie Florimontane), 200.

ILLUSTRATIONS

Eboulement du Châtelard (coupes) 117, 120

Céramique gallo-romaine des Fins, planches I et II, 124, 126

La mère de Ducis d'après un portrait de Duplessis. . 153

Jean Levitte, portrait 215

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(CICÉRON : *De Officiis* lib. I.)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896

1932

Soixante-treizième Année

ANNECY

Imprimerie J. ABRY et Cie, Editeurs

—

1932

73me Année . 1932 1er Trimestre

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(Cicéron : *De Officiis* lib. I.)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par decret du 17 decembre 1896

Sommaire :

Académie Florimontane *Séances des 19 janvier, 2 février et 1er mars.*
L. Buttin ..... *Charles Buttin* (1857-1931).
L. Dépollier ..... *Jules. Philippe* (1827-1888), *suite.*
J. Levitte ..... *Le poète Ducis* (1733-1816), *suite.*
Ch. Marteaux ..... *Répertoire des noms de lieux de l'arrondissement d'Annecy.*

Variétés

Les crises de chômage d'autrefois : 1848. — *Service accéléré par diligences d'Annecy à Lyon il y a 83 ans.* — *Problèmes routiers du XVIIIe siècle : à la recherche du meilleur itinéraire Chambéry-Genève.*

Bibliographie Savoisienne

R. Avezou.....*F. Salata. — Carlo Alberto inedito. Lettere intime ed altri scritti inediti. — G. Letonnelier. — Mélanges d'histoire dauphinoise.*

Chronique des Archives départementales.

ANNECY
IMPRIMERIE J. ABRY & Cie
1932

ACADEMIE FLORIMONTANE

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896)

L'Académie Florimontane a été fondée à Annecy le 15 janvier 1851, par Louis Bouvier, Etienne Machard, Jules Philippe et Eloi Serand, pour faire revivre l'Académie Florimontane, créée dans cette ville, en 1606 (29 ans avant la fondation de l'Académie française) par saint François de Sales et le président Favre.

Son but est d'encourager les lettres, les sciences et les arts ; recueillir les manuscrits, chartes et documents qui peuvent intéresser l'histoire locale ; d'exciter à tout ce qui est bien, à tout ce qui est utile et réalisable ; enfin de multiplier les encouragements partout où sera besoin pour concourir à la gloire et au bien-être de la patrie, suivant sa devise qui résume bien son esprit : « *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* »

L'Académie Florimontane possède une bibliothèque savoisienne qui compte nombre d'ouvrages et brochures aujourd'hui recherchés et difficiles à trouver dans les bibliothèques publiques. On y conserve les collections complètes des publications des sociétés savantes savoisiennes, dauphinoises, du département de l'Ain, du canton de Genève, et du Piémont.

Les membres de l'Académie Florimontane peuvent se faire communiquer les livres ou revues que possède sa bibliothèque. Lorsqu'il s'agit d'une communication en dehors d'Annecy, les frais de port sont à la charge du sociétaire.

Enfin l'Académie Florimontane est depuis 1916 propriétaire d'un superbe domaine situé aux environs d'Annecy, domaine qui lui a été légué par M. Léon Marès. Ce domaine de Montrottier est connu dans toute la région par le château du même nom, autour duquel il est groupé, et dont certaines parties sont classées parmi les monuments historiques. C'est dans ce château qu'est installé le Musée Léon Marès, formé de collections aussi précieuses que variées, et qui est ouvert gratuitement aux membres de l'Académie Florimontane, sur présentation de leur carte de sociétaire ; le public paye un droit d'entrée de 3 francs, de Pâques au 30 septembre.

L'Académie se compose de membres effectifs et associés, de membres correspondants et de membres honoraires à nombres limités. Les premiers sont admis sur leur demande et sur la présentation de deux membres ; ils paient une cotisation annuelle de 25 francs, reçoivent la *Revue savoisienne*, ont le droit d'avoir en communication les ouvrages de la bibliothèque de l'Académie et d'assister à ses séances qui ont lieu à l'hôtel de ville d'Annecy, le premier mardi de chaque mois, sauf pendant les vacances : août et septembre.

Les membres correspondants sont choisis parmi les personnes qui collaborent à la *Revue* ; ils payent de même la cotisation de 25 francs et reçoivent la *Revue*.

Le rachat de la cotisation de membre est fixé à la somme de 400 fr.

Les membres honoraires sont choisis parmi les personnages de distinction qui font honneur à la Savoie ou qui ont rendu des services à l'Académie. Ils reçoivent la *Revue* et ne paient aucune cotisation.

CONCOURS

Chaque année, l'Académie Florimontane organise et distribue les prix des concours fondés en 1873 par le docteur Andrevetan et la ville d'Annecy, qui ont lieu dans l'ordre suivant :

1re année. — Concours de poésie, 600 fr.

2e année. — Concours simultané de poésie et de beaux-arts ; 200 fr. sont affectés à la poésie et 400 aux beaux-arts.

3e année. — Concours simultané de poésie et de prose ; 200 fr. sont consacrés à la poésie et 400 fr. à l'histoire ou études analogues.

1932. — *Concours de 1re année dont le programme est envoyé sur demande.*

Adresser tout ce qui concerne

l'administration de l'Académie Florimontane,

au Secrétaire (Hôtel de Ville, Annecy, Haute-Savoie).

La Revue

Savoisienne

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(Cicéron : *De Officiis* III. 1)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Revenue d'utilité publique par decret du 17 decembre 1870

1932

Soixante-treizième Année

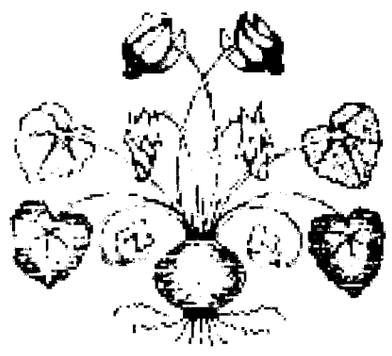

ANNECY
IMPRIMERIE J. ABRY & Cie
—
1932

ACADEMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606
par saint François de Sales, Prince Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie
Réorganisée en 1851
par

Louis Bouvier (1819†1908).
Etienne Machard (1824†1887).
Jules Phillipe (1827†1888).
Eloi Serand (1826†1891).

Léon MARÈS 1854†1916

a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS :

Dr C. ANDREVETAN (1802†1879).
Dr F. DAGAND (1815†1886).
MELVILLE-GLOVER (1834†1897).
Aimé CONSTANTIN (1831†1900).
Dr THONION (1830†1917).
F. GARDIER (1854†1919).
ASGHIL FAVRE (1877†1920).
Isidore NANCHE (1850†1922).

MEMBRES DE L'ACADÉMIE FLORIMONTANE

Tués à l'ennemi pendant la grande guerre

Joseph Dingeon, capitaine commandant le 51e bataillon de chasseurs alpins tué le 14 novembre 1914, aux environs d'Ypres (Belgique), cité à l'ordre de l'armée et nommé Chevalier de la Légion d'honneur après sa mort.

Alfred-Joseph Bard de Coutance, avocat à Bonneville, soldat au 109e régiment d'infanterie, mortellement frappé le 1er décembre 1914 à l'assaut de Vermelles (Pas-de-Calais), décoré de la médaille militaire.

Pétrus Rollier, notaire à Annecy, docteur en droit, capitaine au 416e régiment d'infanterie, tué le 26 septembre 1916 en Champagne (cité à l'ordre de l'armée et nommé Chevalier de la Légion d'honneur après sa mort).

Louis Grivaz, notaire à Annecy, docteur en droit, chef de bataillon au 170e d'infanterie, blessé mortellement au Bois du Seigneur, le 3 mai 1917, décédé le 3 juin suivant à l'ambulance allemande de Blanzy (Aisne), où il avait été recueilli. Chevalier de la Légion d'honneur et cité à l'ordre de la division.

LISTE DES MEMBRES

Présidents honoraires : MM. Ch. Mayeaux ✪ I. professeur agrégé honoraire ; Joseph Désormaux ✲ ✪ I, professeur agrégé honoraire, Saint-Germain du Bois (Saône-et-Loire).

Vice-Président honoraire : M. Albert Grolard, ingénieur, ancien député.

COMITÉ

Président : M. Louis Aussedat, ingénieur des Arts et Manufactures, directeur de la Société des Forces du Fier.

Vice-Présidents : MM. A. Flamary ✪ I. entomologiste ; François-Maurice Ritz ✲, Caissier de la Caisse d'Epargne d'Annecy.

Secrétaire perpétuel : M. Marc Le Roux ✪ I. docteur ès-sciences, conservateur du Musée.

Secrétaire-adjoint et bibliothécaire : M. Louis Peisten, diplômé notaire, organiste de la Cathédrale.

Archiviste : M. Joseph Serand, archiviste adjoint en retraite.

Trésorier : M. Hubert Peisten, directeur départemental d'assurances.

Membres du Comité : MM. R. Avezou, E. Falletti, Chanoine Gavard, G. Martin ✲, professeur agrégé honoraire, J. d'Orlyé ✲ ✪, F. Serand.

Revue Savoisienne

Directeur de la *Revue* : M. Robert Avezou.

Comité de rédaction : Section historique et archéologique : MM. Avezou, chanoine Gavard, J. Serand.

Section scientifique : MM. Flamary, Le Roux, Léon Moret.

Section philologique et littéraire : MM. G. Martin, E. Roze, F.-M. Ritz, J. d'Orlyé.

Domaine de Montrottier

Administrateur du domaine et Conservateur du château : M. J. Serand.

Econome du domaine : M. F. Serand.

Econome honoraire : M. Ch. Ruphy.

MEMBRES D'HONNEUR

Dates d'admission

MM.

1887 Allart Achille, ingénieur des Arts et Manufactures, à Annecy.
1915 Bordeaux Joseph-Paul-Emile (le général) C ✠ ✠, à Lyon.
1913 Bordeaux Henry O ✠ ✠ C ✠, de l'Académie Française.
1929 Britt Mary (Mme), ✠, château des Avenières, par Cruseilles.
1920 Charléty Sébastien C ✠ ✠ I, recteur de l'Université de Paris, membre de l'Académie des Sciences Morales et Politiques.
1928 Dardel Marius, licencié ès-lettres, éditeur, Chambéry.
1921 Gros Adolphe (le chanoine), président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de St-Jean de Maurienne.
1906 Guinier Philibert O ✠ ✠ I, inspecteur des Eaux et Forêts, directeur de l'Ecole forestière de Nancy.
1923 Margot O ✠, Directeur général de la Cie P.-L.-M.
1916 Martin Paul-Edmond, Directeur des Archives d'Etat, docteur ès-lettres, à Genève.
1924 Moret Alexandre O ✠, professeur au Collège de France, membre de l'Institut.
1911 Muret Ernest ✠, prof. de philologie romane à l'Université de Genève.
1917 Pariset Ernest, notaire, docteur en droit, à Lyon.
1929 Pittard, professeur à l'Université de Genève.
1888 Revon Michel ✠, professeur de littérature orientale à la Sorbonne.
1902 Terrier Auguste C ✠ ✠ A, secrétaire général du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc, à Paris.
1929 Vallat Léandre, ✠, rédacteur au « Temps ».
1911 Van Gennep ✠, professeur, à Bourg-la-Reine.

MEMBRES EFFECTIFS

1910 Abé Henri, architecte, à Annecy.
1919 André Léon ✠ I, administrateur de la Manufacture d'Annecy.
1903 Aussedat Louis, ingénieur des Arts et Manufactures, directeur général de la Société des Forces du Fier, à Annecy.
1927 Avezou Robert, archiviste départemental de la Haute-Savoie, à Annecy.
1924 Blanchard Camille, architecte, à Annecy.
1907 Blandin Henri ✠ A, receveur honoraire des Domaines, à Annecy.
1923 Boucher Jean, négociant, à Annecy.
1927 Brouse, archéologue, à Paris.
1905 Cattin Benoit, notaire, à Annecy.
1928 Coutin A.-J. (le chanoine), curé de Notre-Dame d'Annecy.
1899 Grollard Albert, ingénieur des Arts et Manufactures, ancien député, à Veyrier-du-Lac.
1906 Dépollier Louis ✠ I, imprimeur, à Annecy.
1896 Désormaux J., ✠ ✠ I, professeur agrégé honoraire, à Saint-Germain du Bois (Saône-et Loire).
1910 Desservettaz Alfred, comptable, à Annecy.
1928 Domenjoud Roger, architecte, à Annecy.
1910 Dubettier Ernest ✠ A, préposé en chef de l'octroi d'Annecy.
1909 Dunand Alexis, rentier à Annecy.
1915 Falletti Eugène, ancien entrepreneur de travaux publics, à Annecy.
1921 Faure Claude ✠ ✠ I ✠, méd. col. archiviste départemental du Rhône, à Lyon.
1919 Favre-Félix Joseph ✠, président honoraire du Tribunal, Annecy.
1901 Ferrero Marius ✠ ✠, président de la Chambre de Commerce d'Annecy.

1913 Flamary Antoine ✪ I, entomologiste, au Pont-Neuf, près Annecy.
1916 Fontaine Antoine ✪ A, architecte, à Annecy.
1924 Gaillard Luc ✪ I, professeur honoraire d'Ecole supérieure, à Annecy.
1906 Gallet Claudius, O ✵ ✪ A,doct. en méd., sén. de la Hte-Sav., Annecy.
1883 Galliard Louis, ✪ A, docteur en médecine, à Annecy.
1913 Gavard Adrien (le chanoine), président de l'Académie Salésienne, à Monnetier-Mornex.
1904 Genevois Ferréol, docteur en pharmacie, à Annecy.
1925 Graber Eugène ✵, Inspecteur des Eaux et Forêts à Annecy.
1906 Hérisson Jean, ✪ I, imprimeur, à Annecy.
1921 Lacombe Joseph, notaire à Rumilly.
1916 Langlois Pierre, compositeur de musique, à Nice.
1901 Laydernier Léon ✵ ✪ I ✵, banquier, à Annecy.
1891 Le Roux Marc ✪ I, docteur ès-sciences, bibliothécaire et conservateur du Musée d'Annecy.
1908 Leronnelier Gaston ✵ ✪ I, secrétaire perpétuel de l'Académie Delphinale, archiviste départemental, à Grenoble.
1891 Marteaux Charles ✪ I, professeur agrégé honoraire, à Annecy.
1910 Martin Georges ✵ ✪ I, professeur agrégé honoraire, à Annecy.
1906 Michel Amédée, ancien conseiller général, à Thônes.
1899 Monnet Marie (Mlle), à Annecy.
1916 Moret Léon ✵, professeur à la Faculté des sciences, à Grenoble.
1929 Mugnier Jeanne (Mlle), à Annecy.
1903 Murgier Jules, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1901 Ogier J.-M. (Mgr), à Talloires.
1906 Orlyé Jean (d') ✵ ✪ A, licencié ès-sciences, à Annecy.
1911 Paul-Dubois, conseiller référendaire honoraire à la Cour des Comptes à Paris, et à Menthon-St-Bernard.
1912 Perrier de la Bathie Ernest, ingénieur agricole E. N. A., à Ugine.
1915 Peister Louis, diplômé notaire, organiste de la cathédrale, à Annecy.
1915 Peister Hubert, directeur départemental d'assurances, à Annecy.
1894 Piccard L.-E.(Mgr) ✪ I, O ✠, proton. ap., président de l'Académie Chablaisienne, à Thonon.
1897 Raillon Fleury ✪ I, ✵, architecte départemental, à Annecy.
1912 Revil Jean, licencié en droit, à Annecy.
1921 Ribatto Eugène, administrateur de la Manufacture d'Annecy.
1901 Richard Jean, ✵ ancien géomètre en chef du Cadastre, à Annecy.
1922 Ritz François-Maurice ✵ ✵, Caissier de la Caisse d'Epargne d'Annecy.
1912 Robert Louis, agent général d'assurances, à Annecy.
1928 Roze Etienne, publiciste, à Annecy.
1906 Ruphy Charles, ancien industriel, à Annecy.
1908 Serand François, chef de bureau honoraire de la Préfecture, à Annecy.
1891 Serand Joseph, archiviste adjoint en retraite, à Annecy.
1904 Varay François O ✵ ✵ ✪ A, docteur en médecine, à Annecy.

MEMBRES ASSOCIES

1910 Abry Joseph, imprimeur-éditeur, à Annecy.
1914 Aix-Sommariva (marquis d') Claude, lieutenant-colonel au 1er régiment d'infanterie italien (Brigade du Roi).
1924 Angelloz, professeur agrégé au Lycée de Laon.
1911 Anthonioz Charles O ✵ ✵ ✪ A, sculpteur, à Evian.
1920 Aussedat Joseph, industriel, à Cran-Gevrier.
1930 Baud John, ✪ A, ✵, Couronne d'Italie, secrétaire de l'Académie Chablaisienne, à Thonon-les-Bains.
1910 Blanc ✵ ✵, commandt du 7e bataillon de Chasseurs alpins, à Albertville.

1912 Bouchet Claudius ✠, négociant, à Annecy.
1920 Brand Charles, éditeur-photographe, à Neydens.
1919 Brunier Georges, ancien procureur de la République, Annecy.
1919 Burnier Gilbert, agent général d'assurances, Annecy.
1921 Buttin J., vétérinaire, Caudry (Nord).
1930 Callies Alexis O. ✠, lieutenant-colonel, député de la Hte-Savoie, Annecy.
1903 Carle Henri ✠ O ✠, ancien officier, Secrétaire général de la Société d'Histoire et d'Archéologie, à Chambéry.
1895 Carnot François ✠ ✠, directeur de la Manufacture nationale des Gobelins.
1909 Carrier Maurice, avoué honoraire, à Chambéry.
1926 Cattin Charles, docteur-médecin, à Annecy.
1928 Charvin Alexandre, entrepreneur à Annecy.
1922 Chevrier Pierre ✠, négociant, à Annecy.
1903 Costa de Beauregard (Cte) Olivier, ✠ ✠, à Ste-Foy (Seine-Inférieure).
1911 Costaz Gabriel ✠ A, dr du Syndicat agricole de la Hte-Savoie, à Annecy.
1928 Crolard Albert, entrepreneur de transports, à Annecy.
1921 Crolard Louis ✠, à Lyon.
1916 Curral, avocat, sénateur de la Haute-Savoie, à Bonneville.
1920 S. E. Mgr Cusin Jules, ancien évêque de Nysse et actuellement évêque de Mende.
1931 Davignon Henry, rédacteur aux Contributions Indirectes, à Annecy.
1906 Deschamps ✠, ingénieur T. P. E., à Bonneville.
1919 Doyen O ✠ ✠, lieutenant-colonel, à Paris.
1911 Dufournet Antoine (l'abbé) ✠ A, ancien professeur, à Paris.
1913 Dusaugey Ernest ✠, ingénieur civil, à Annecy-le-Vieux.
1930 Falletti Louis, Professeur à la Faculté de Droit, à Lyon.
1920 Favre d'Anne Pierre ✠ ✠, géomètre, à Manigod.
1906 Favre-Lorraine Jean-Marie ✠, maire de Saint-Jean de Sixt.
1929 Fillion Paul ✠ administrateur colonial au Tonkin.
1911 Fournier Jacques, ingénieur agronome, à Annecy-le-Vieux.
1930 Fromager (l'abbé Gilbert), aumônier de la Visitation, à Annecy.
1931 Garder Clément, libraire à Annecy.
1922 Gayet Claudius, négociant, à Annecy.
1920 Girod Paul O ✠, industriel, à La Forclaz (Montmin).
1930 Girod Samuel, docteur en médecine, à Lons-le-Saunier.
1922 Guy Lucien ✠, directeur de Banque.
1920 Labeuffer Frédéric ✠, notaire à Paris.
1928 Lamarque, directeur du Comptoir National d'Escompte, à Annecy.
1931 Larger René, docteur-médecin, à Annecy.
1928 Laydernier René, Annecy.
1923 Malfert André ✠ ✠, architecte-décorateur à Orléans.
1916 Marquet Fernand ✠, docteur-vétérinaire du Haras, à Annecy.
1913 Martin Paul (l'abbé), curé de Sonnaz (Savoie).
1911 Menthon ✠ ✠ ✠ (le comte Antoine de), à Charbonnière, maire de Menthon-Saint-Bernard.
1925 Menthon (comte Henri de) ✠, ancien député de la Haute-Saône.
1916 Michaud François, rentier, Castelnau-le Sez (Hérault).
1925 Monnet Henri, ✠, Commandant, détaché au service de l'éducation physique, à Annecy.
1916 Monnier Jean-Jacques, professeur d'histoire à l'Ecole supérieure des jeunes filles, à Genève.
1926 Morer Maurice, notaire, à Annecy.
1926 Mossu René, homme de lettres, à Annemasse.
1921 Morrinos Joseph ✠, docteur en médecine, conseiller général, à Faverges.

1913 Passoro Peyssard (Ch. de), au château de Montaigu (Chalonnes-sur-Loire), et à Nantes.
1932 Mugnier Joseph (le chanoine), professeur au Grand Séminaire, Annecy.
1932 Onde Henri, professeur agrégé, à Annecy.
1916 Parcelle Camille, industriel, à Saint-Laurent du Pont.
1911 Pernoud Louis, curé de Bossey-sous-Salève.
1914 Pernoud Louis, inspecteur-voyer en retraite, à Vizille (Isère).
1909 Perrier Henri, avocat, à Bonneville.
1914 Pissard Louis, notaire à Saint-Julien en Genevois.
1923 Pissard Pierre, lieutenant de vaisseau.
1916 Pochat-Baron François, chanoine, supérieur du Collège de Thônes.
1928 Richard, dentiste à Annecy.
1925 Rouiller André O. ✠, colonel à Lyon.
1927 Rouphoz Francis, négociant à Annecy.
1916 Roussy de Sales ✠ (le comte de), conseiller général, à Thonon.
1925 Rupry Fernand ✠, avocat, à Annecy-le Vieux.
1922 Serand Jules, ✠, ancien maître de phare principal à Tamara (Guinée Française).
1926 Sorgnier ✠ A. professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1929 Sylvestre Victor, ingénieur, à Grenoble.
1912 Tissot-Dupont André, à Paris.
1914 Trésal (l'abbé), diplômé d'études supérieures d'histoire, à Conflans (Charenton-le-Pont, Seine).
1919 Vinit A., docteur en médecine, Thônes.
1932 Voillard Louis, notaire, à Annecy.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1927 Arpin O. ✠, chimiste, à Paris.
1926 Berger, ingénieur, à Faverges.
1923 Bernard Pierre, ingénieur, à Moûtiers.
1916 Bollot (le chanoine), curé de Liesle (Doubs).
1925 Bordeaux Jules, ingénieur, à Vincennes.
1932 Buttin Louis, licencié en droit, à Rumilly.
1928 Capt de la Falconnière, homme de lettres, à Genève.
1931 Carchin Maurice, inspecteur des postes, à Paris.
1930 Chassy (Mme), à Ugine (Savoie).
1926 Despine Paul, propriétaire à Hauteville.
1923 Dijoud, Directeur de l'*Echo de Savoie*, à Lyon.
1922 Dupuper, architecte, à Thonon.
1916 Emprin (l'abbé), à Moûtiers (Savoie).
1930 Forestier, Directeur d'École Sup. en retraite, à Taninges.
1932 Fournier Henri, docteur en pharmacie, à Annecy.
1932 Garin (chanoine), curé d'Ivry-sur-Seine (Seine).
1931 Genevois Paul, docteur en pharmacie, à Annecy.
1930 Godefroy Mathilde (Mme), professeur au lycée de Rabat (Maroc).
1921 Gacffaz Auguste ✠, président de la corporation des employés de la Soierie lyonnaise, 4, rue de la Gerbe, Lyon.
1931 Jacquemin Juliette (Mlle), à Paris.
1932 Pernat Casimir, ancien notaire, à Cluses.
1922 Pernet-Solliet ✠, rue Pache, à Paris.
1928 Quenedey O. ✠, (Commandant), à Rouen.
1927 Revel O. ✠, commandant en retraite, à Besançon.
1925 Tapponnier Paul ✠ ancien député, à Collonges-sous-Salève
1926 Terrier Léon, ancien imprimeur.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *Revue Savoisienne*

FRANCE

ANNECY. Académie Salésienne.
AUTUN. Société éduenne.
AVIGNON. Académie de Vaucluse.
BEAUNE. Société d'Histoire et d'Archéologie.
BELLEY. Société scientifique *Le Bugey*.
BESANÇON. Société d'émulation du Doubs.
BOURG. Société d'émulation de l'Ain.
- Société des Sciences Naturelles et d'Archéologie de l'Ain.
- Société Gorini.

CHAMBÉRY. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie
- Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
- Société d'Histoire naturelle.

DIJON. Académie des sciences, arts et belles lettres.
GAP. Société d'études des Hautes-Alpes.
GRENOBLE. Académie delphinale.
- Université de Grenoble.
- Société Scientifique du Dauphiné.
- Société des Touristes du Dauphiné.

LYON. Académie des sciences et belles-lettres.
- Université de Lyon.

MACON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
MOUTIERS. Académie de la Val-d'Isère.
NICE. Société des lettres des Alpes-Maritimes.
PARIS. Bibliothèque de l'Université, à la Sorbonne.
- Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
- Comité des Travaux Historiques et Scientifiques.
- Société Nationale des Antiquaires de France.
- Ecole d'Anthropologie.

SAINT-JEAN DE MAURIENNE. Société d'histoire et d'archéologie.
THONON. Académie chablaisienne.
VALENCE. Société d'Archéologie de la Drôme.

ETRANGER

Etats-Unis.

WASHINGTON. Smithsonian Institution.

Italie.

MILAN. Società Italiana di Scienze Naturali.
PADOUE. Accademia Scientifica Veneto-Trentino-Istriana.

TURIN. Regia Deputazione di Storia Patria.
- Società Piemontese di Archeologia e Belle Arti.
- Società Storica Subalpina.
- Associazione fra oriundi savoiardi e nizzardi italiani (Fert).
VÉRONE. Museo Civico.

Suisse.

FRIBOURG. Société d'Histoire du canton de Fribourg.
GENÈVE. Institut National Genevois.
- Société d'Histoire et d'Archéologie.
- Société Suisse de Numismatique.
- Société de Géographie.
- Musée d'Art et d'Histoire.
LAUSANNE. Société Vaudoise des Sciences Naturelles.
- Société d'Histoire de la Suisse Romande.
NEUCHATEL. Société des Sciences Naturelles.
ZURICH. Antiquarische Gesellschaft in Zurich.
- - Schweizerische Land Museum in Zurich.

LISTE DES PUBLICATIONS DE SOCIÉTÉS SAVANTES OU ÉTABLISSEMENTS PUBLICS REÇUES SANS ÉCHANGE PAR L'ACADÉMIE FLORIMONTANE ET DES REVUES INDÉPENDANTES DONT L'ÉCHANGE AVEC LA « REVUE SAVOISIENNE » EST ASSURÉ.

(France et Etranger)

LYON. *Revue Alpine.*
PARIS. Comptes-rendus hebdomadaires des séances de l'Académie d'Agriculture de France.
Bulletin du Comité de l'Afrique Française.
La Grande Revue.
- *Le Mercure de France.*
Polybiblion.
Pro Alesia (revue des fouilles d'Alise).
VIENNE. La Rhodania.
PETIT-LANCY (Suisse). Cahiers valaisans de Folklore.
NEUCHATEL (Suisse). Glossaire des Patois de la Suisse Romande.

JOURNAUX

ANNECY. Industriel savoisien.
PARIS. Le Savoyard de Paris.

ACADÉMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Assemblée Générale du 19 janvier 1932

PRÉSIDENCE DE M. L. AUSSEDAT, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 16 h. 30 (1).

Lecture est donnée du procès-verbal de la réunion précédente, qui est approuvé.

Le Président lit une notice nécrologique sur notre confrère M. Lafitte, récemment décédé. Il présente les condoléances de l'Académie Florimontane à sa famille, ainsi qu'à M. Davignon, qui a eu la douleur de perdre sa mère. Il félicite M. Faure, archiviste du Rhône, qui vient d'être nommé chevalier de la Légion d'Honneur.

M. H. Pfister, trésorier, donne lecture du compte-rendu financier de l'exercice 1931 et du projet de budget de 1932.

Exercice 1931

RECETTES

Capital inaliénable au 31 décembre 1930	366 10
Excédent des recettes au 31 décembre 1930	3.430 65
Intérêts des rentes	139 75
Intérêts des fonds placés	83 50
Cotisations de 1931	3.700 »
Abonnements à la *Revue Savoisienne*	325 »
Subvention du Musée Léon Marès	5.000 »
Montant des prix des concours	600 »
Vente de publications	40 45
	13.685 45

DÉPENSES

Impression de la *Revue Savoisienne*	8.527 90
Note de la Société de Photogravure	241 »
Recouvrement et correspondance	125 50

(1) Etaient présents : MM. André, L. Aussedat, Avezou, Blanchard, J. Bouchet, Brand, Domenjoud, Al. Dunant, Favre-Félix, Flamary, Fontaine, Abbé Fromaget, Gayet, Gaillard, Graber, L. Laydernier, R. Laydernier, Le Roux, G. Martin, Commandant Monnet, d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, Ribatto, Richard, F.-M. Ritz, F. Serand, J. Serand.

Excusés : M. A. Callies, Chanoine Coutin, MM. F. Genevois, Chanoine Gavard, Roupioz.

Frais de bureau, matériel, téléphone	301	»
Assurance de la bibliothèque	99	75
Allocation de M. Agnans, concierge	60	»
Frais d'avis du décès de M. Miquet	191	75
Couronne et gerbe à l'occasion du décès de M. Miquet, Président d'Honneur	255	»
Cotisation et subvention	120	»
Distribution des prix du concours	600	»
Capital inaliénable au 31 décembre 1931	366	10
Fonds disponibles au 31 décembre 1931	2.908	15
	13.685 15	13.685 15

SITUATION AU 31 DECEMBRE 1931

PORTEFEUILLE :

2 Obligations Ouest-Etat, 1 %	1.015	10
2 Titres de rente 5 % rachat de cotisations	548	85
1 Titre de rente 5 % Fondation Thonion	196	15
1 Titre de rente 5 % Fondation Gardier	1.000	»
1 Titre Crédit National 6 % 1923, de M. Croset	500	»
Numéraire :		
A la Caisse d'Epargne (dont 366 fr. 10 de capital inaliénable)	930	85
En numéraire	2.313	70
	6.811	25

PROJET DE BUDGET POUR 1932 :

RECETTES

Capital inaliénable au 31 décembre 1931	366	10
Fonds disponibles au 31 décembre 1931	2.908	15
Intérêts des rentes et fonds placés	220	»
Intérêts à affectation spéciale des fondations Thonion-Gardier et Croset	105	
Cotisations des membres	3.700	
Abonnement à la *Revue Savoisienne*	250	
Vente d'ouvrages	1.100	»
Subvention du Musée Léon Marès dont 500 fr. pour la bibliothèque	6.500	»
Prix des concours littéraires	400	»
	15.549	55

DÉPENSES

Impression de la *Revue Savoisienne*	11.000	»
Assurance de la bibliothèque	100	»
Frais de bureau, reliure, bibliothèque	500	»
Frais de correspondance, recouvrements	150	»
Achat de livres	250	»
Dépenses imprévues, subventions diverses	500	»
Distribution de prix du concours littéraire	100	»
Excédent des recettes	2.349	55
	15.549 55	15.549 55

Mis aux voix, le compte-rendu financier et le projet de budget sont approuvés.

La parole est ensuite donnée à M. J. Serand, administrateur du domaine de Montrottier, pour la lecture de son rapport sur la situation financière et le budget à prévoir en 1932, qui sont approuvés.

Le Président remercie M. Serand pour sa bonne gestion et son dévouement en vue de la prospérité toujours croissante du domaine et de la tenue des collections du Musée Léon Marès.

Il est procédé aux élections annuelles.

Sont élus *membres du Comité* : MM. Flamary, J. Serand, H. Pfister, G. Martin.

Membre d'honneur : M. Auguste Terrier, directeur de la Revue « l'Afrique Française ».

Membres effectifs : Mlle Mugnier, MM. Perrier de la Bâthie, Louis Robert, chanoine Coutin, E. Roze.

Membres associés : MM. Genevois, Lamarque, Dr Larger, F. Roupioz, chanoine Mugnier, Onde, professeur, Rosay, notaire, Volland, notaire.

Membres correspondants : MM. Pernat, H. Fournier, L. Buttin, abbé Garin.

Vérificateurs des comptes : MM. Laydernier, Ribatto.

Le Président donne ensuite la parole à M. Martin pour la lecture du rapport sur le concours de poésie de 1931, écrit par notre collègue M. Gardet, actuellement en voyage.

Après approbation des conclusions du jury, le Président procède à l'ouverture des plis cachetés contenant les noms des concurrents.

Les récompenses sont décernées dans l'ordre suivant : premier prix, 250 fr., Mme Albine Fournier, à Toulon ; deuxième prix, 150 fr., Mlle Juliette Portron, à Niort ; mention honorable, Mme Marie Fournier del Florido, à Sèvres.

Le concours de 1932 est réservé uniquement à la poésie. 600 fr. de prix y sont attribués.

L'ordre du jour, uniquement réservé aux questions administratives, étant épuisé, la séance est levée. Le Comité se réunit alors pour la nomination de son bureau. Tous les membres sortants sont réélus.

Séance du 2 février 1932

PRÉSIDENCE DE M. FLAMARY, VICE-PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures (1).

Le PRÉSIDENT adresse des félicitations à M. le commandant Monnet qui vient de recevoir la médaille d'argent de l'Education physique. Il souhaite la bienvenue à MM. Onde et L. Buttin, nouveaux membres.

M. AVEZOU commente un plan annexé à un minutaire du XVIIIe siècle, dressé en 1757, en vue de la réparation de la rampe d'accès de l'église Saint-Maurice, aujourd'hui disparue, place du Château. M. J. Serand montre également, à titre de comparaison, un plan de 1800 qui complète le premier.

M. AVEZOU fait une communication sur le médecin anménien Benoît Voysin, dont l'ouvrage de vulgarisation, *Le Médecin familier et sincère*, publié en italien et en français, connut au milieu du XVIIIe siècle un certain succès. L'inventaire après décès de Voysin, dressé en mai 1759, donne d'intéressants détails sur sa bibliothèque, particulièrement riche en ouvrages sur les maladies vénériennes, sur ses instruments de chirurgie, sur sa méthode de publicité, et aussi sur la prudence de ses clients qui s'engageaient par écrit à ne le payer que s'ils étaient guéris par ses fameux remèdes, la *Panacée Végétale* ou le *Dépuratif du Sang*.

M. LE ROUX annonce que le docteur Moret, professeur à l'Université de Grenoble, vient d'obtenir, au choix, la titularisation de sa chaire de géologie, à titre personnel. Cette distinction témoigne de la grande valeur scientifique que l'on reconnaît à ses nombreuses publications.

Le même fait connaître que l'Ecole nationale des Eaux et Forêts fait construire au lac du Bourget une station hydrologique avec laboratoire de recherches en vue des études de biologie lacustre. Il faut savoir gré au savant directeur de l'Ecole, notre confrère M. Guinier, d'avoir réalisé une œuvre

(1) Etaient présents : MM. André, Avezou, L. Buttin, Davignon, Flamary, Fontaine, Gayet, Le Roux, Marteaux, Commandant Monnet, Onde, d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, Ribatto, F.-M. Ritz, F. Serand, J. Serand.

Excusé : M. L. Aussedat.

qui rendra les plus grands services non seulement à la pisciculture mais aussi aux sciences biologiques.

M. Le Roux donne lecture au nom de M. Guinier, directeur de l'Ecole nationale des Eaux et Forêts, de considérations sur une curieuse brochure d'un notaire d'Arith, en 1821, J.-B. Francoz, sur l'importance du frêne pour le repeuplement des forêts, son semis et sa culture. Il signale l'action du déboisement sur les éboulements que produisent les pluies abondantes et les avalanches devenues plus fréquentes. Le frêne fournit en outre par ses feuilles un excellent fourrage.

Enfin M. Le Roux commente un nouveau livre sur la Flore de Savoie, par le savant conservateur de l'herbier Boissier, à Genève, M. G. Beauverd, qui vient de publier une remarquable étude de géographie botanique sur le massif de la Tournette. Ce territoire mérite une attention particulière en raison de son altitude et de sa position au centre des hautes chaînes calcaires. Il est orienté de manière à constituer un point de convergence des principales vallées de la contrée. La flore apparait comme un centre récepteur important soit de l'élément méridional des chaudes vallées alpines, soit de l'élément vraiment alpin des districts voisins.

Cet ouvrage, qui est à ce jour la plus précieuse contribution à notre flore régionale, est illustré de cartes et de jolis croquis de l'auteur qui joint à sa science de botaniste un délicat sentiment artistique.

M. Flamary donne connaissance de quelques pages détachées du livre sur le poète Ducis que notre très regretté confrère Levitte a laissé inachevé.

M. Davignon donne lecture de quelques poèmes couronnés lors du dernier concours.

M. J. Serand annonce qu'il a reçu en don de MM. Sabatier, pour être conservés au musée Léon Marès, divers souvenirs militaires de leur frère, ancien colonel de l'armée italienne, décédé à Annecy, il y a quelques années : deux paires d'épaulettes, un shako, un sabre, divers ornements d'uniforme et trois décorations : une croix de chevalier de l'Ordre de la Couronne d'Italie, fondé en 1868 ; deux médailles de l'Indépendance et de l'Unité italienne, en argent, dont l'une à l'effigie de Victor-Emmanuel II et l'autre à celle du roi Humbert Ier.

En renouvelant les remerciements de l'Académie Flori-

montane à MM. Sabatier, le Conservateur de Montrottier rappelle qu'il recevra toujours, avec reconnaissance, des souvenirs historiques de Savoie en faveur du musée Léon Marès.

La séance est levée à 18 heures.

Séance du 1er *mars* 1932

PRÉSIDENCE DE M. L. AUSSEDAT, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 16 h. 30 (1).

Le Président adresse des félicitations à M. François Carnot, membre de l'Académie Florimontane, qui vient d'être nommé directeur de la Manufacture Nationale des Gobelins et à M. le chanoine Coutin, récemment nommé curé de Notre-Dame d'Annecy.

Le Président associe l'Académie au deuil de la famille du général Ferrié, originaire de la Maurienne, dont la perte est vivement ressentie. Cet illustre savant a jeté une grande gloire sur la Savoie par ses découvertes en T. S. F. et l'impulsion qu'il a donnée à cette science pendant la guerre.

La parole est ensuite donnée à M. Anthonioz pour sa conférence sur *l'habitation savoyarde.*

La maison raconte le passé de plusieurs générations. Refuge et abri contre les forces hostiles, elle est conditionnée par le climat et le sol. En parcourant nos campagnes, on voit qu'une même pensée a guidé la main de l'ouvrier ; le Savoyard n'abandonne pas les formules anciennes.

Les murs en pierre grise, parfois simple soubassement surmonté d'une paroi de bois, s'harmonisent avec le paysage. Les toits sont revêtus de tuiles aux délicieuses couleurs passées, parfois ornés d'épis en fer blanc. Dans la montagne ce sont des tavillons de bois maintenus par des perches ou de grosses pierres. Ailleurs ce sont les dalles ou lauzes. Les cheminées sont munies de volets mobiles permettant de les clore à l'extérieur. Les avant-toits ont des saillies en berceau ca-

(1) Etaient présents : Mlle Mugnier ; MM. André, Ch. Anthonioz, L. Aussedat, L. Buttin, Charvin, Chanoine Coutin, Domenjoud, Flamary, Fontaine, Abbé Fromaget, Gaillard, Gayet, J. Hérisson, L. Laydernier, R. Laydernier, Le Roux, G. Martin, Onde, d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, Revil, Ribatto, F.-M. Ritz, F. Serand, J. Serand.

Excusé : M. Avezou.

ractéristique de l'architecture savoyarde ; ils sont supportés par des consoles en bois. L'auvent est simple comme l'accueil savoyard, il prolonge au dehors l'abri propice aux causeries familières.

Les fenêtres sont ou géminées ou en accolades. Pas de vitraux. Elles sont fermées par des contrevents pleins, percés d'une ouverture en cœur. L'abondance des neiges exigeant des galeries, celles-ci sont exposées au midi, les balustrades sont formées de simples barreaux égayés par l'or des épis de maïs qui y sont suspendus.

Pas de peintures allégoriques : parfois quelques cadrans solaires

Pas de linteaux de porte sculptés, ni cuivres ni ferrures. L'art du ferronnier n'a pas prise chez nous.

Entrant dans la maison, c'est l'accueil simple de l'esprit des choses. Le châtaignier et le sapin s'allient en de jolis planchers. Les grandes cheminées portent au bandeau initiales ou dates.

Un élément spécial domine dans les petits centres : les arcades, plus ou moins surbaissées, d'extrême simplicité alliée à la solidité. Des faits d'ordre général s'imposent pour expliquer les situations des groupements humains depuis l'époque romaine à travers les siècles du moyen âge jusqu'à nos jours. En somme, l'architecture montre l'accord entre l'âme d'un peuple, le climat et le sol.

Il est difficile de résumer en quelques lignes cette copieuse étude sur la maison savoyarde. Les applaudissements chaleureux et unanimes qui en ont accueilli les conclusions ont montré combien les assistants ont goûté le style, le charme très poétique et les remarques teintées d'une souriante philosophie dont M. Anthonioz a enrichi sa belle conférence.

La séance est ensuite levée à 18 heures.

Charles BUTTIN

1859 - 1931

SA VIE — SON OEUVRE

Parmi les nombreuses Sociétés savantes qui, dans le monde entier, se flattaient de compter Charles Buttin au nombre de leurs membres, c'est l'Académie Florimontane d'Annecy qui a été l'objet de sa particulière dilection.

Né dans la ville de saint François de Sales, fondateur de cette Compagnie, élevé dans une famille qui professait une dévotion spéciale pour le Grand Evêque, il plaçait bien au-dessus de ses autres titres celui de Président d'Honneur de l'Académie Florimontane. Pendant près d'un demi-siècle, il a mis le meilleur de son cœur, de son intelligence et de sa science au service de cette « Vieille Dame » des bords du Lac. Ce surnom familier que d'aucuns donnent à l'hôtesse de la Coupole aux bords de la Seine, me paraît convenir mieux encore à l'Académie Florimontane, sa sœur aînée, et, comme chacun sait, le modèle dont s'inspira Richelieu, quand, sur les conseils de notre Vaugelas, il fonda l'Académie Française.

C'est en souvenir de cette longue et dévouée collaboration que l'Académie Florimontane a voulu publier une biographie aussi détaillée que possible de Ch. Buttin, dont si souvent on retrouve le nom, en feuilletant les quarante dernières années de la *Revue Savoisienne*.

Elle a demandé au plus jeune de ses sept fils, le seul resté en Haute-Savoie, de rappeler à cette intention les souvenirs conservés dans sa famille.

D'autres, mieux que moi, auraient su raconter cette longue vie, consacrée tout entière, sans une défaillance, au culte de l'art : je le dis sans fausse modestie, en songeant surtout à nos deux cousins, les frères Serand, pour lesquels mon père

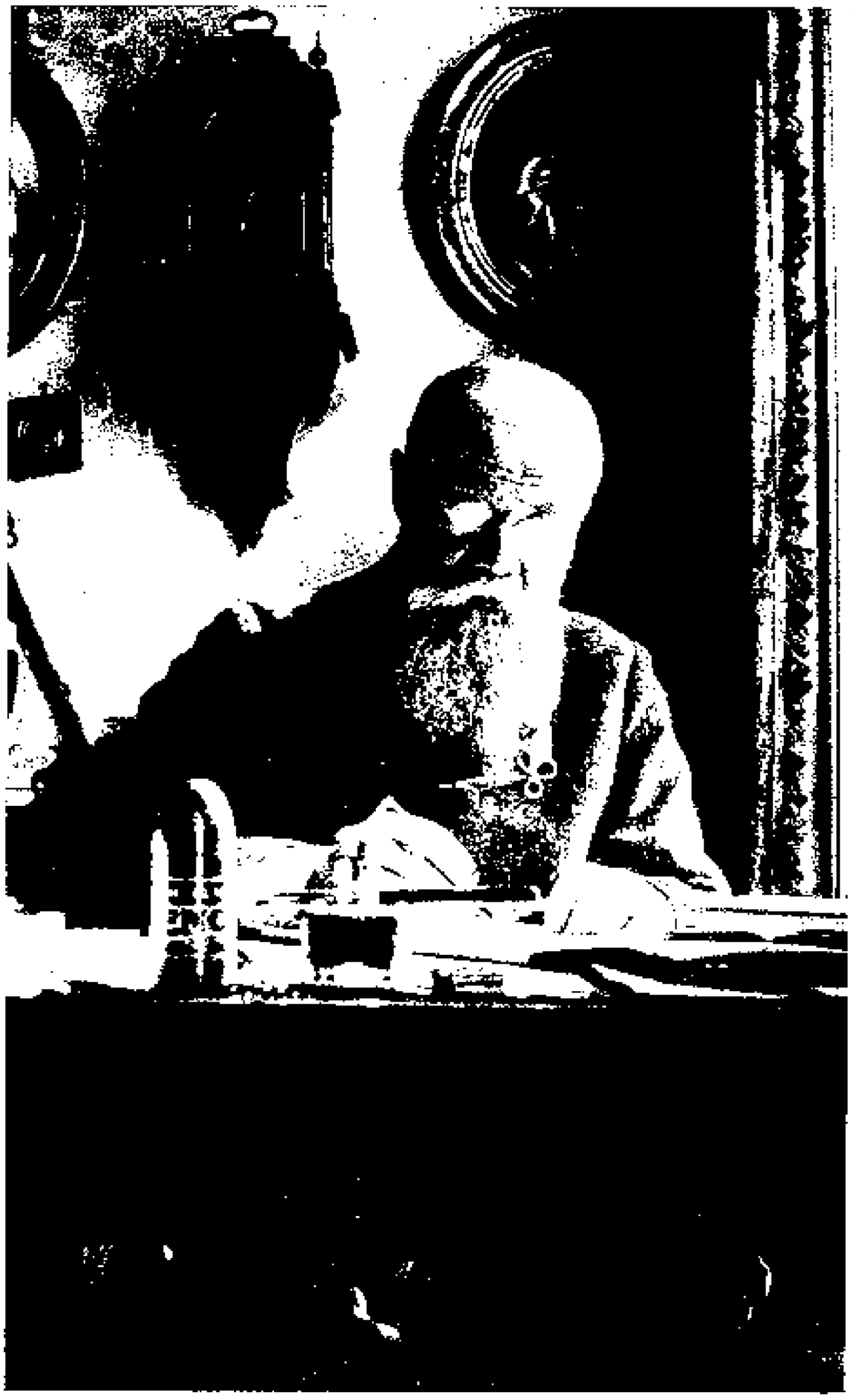

Charles BUTTIN
1856-1931

a toujours eu la plus grande affection, qu'ils lui rendaient bien d'ailleurs.

Ils partageaient avec lui une complète communauté de goûts, d'idées et de sentiments, qui leur permettrait d'évoquer aujourd'hui, mieux que je ne saurais le faire, la mémoire de celui qui n'est plus et qui a emporté tant de regrets.

Je les remercie de me laisser accomplir ce pieux devoir envers mon père, dont tous, dans ma famille, nous vénérons la mémoire ; je remercie également tous ceux qui ont bien voulu m'aider pour compléter mes renseignements ou préciser quelques détails.

Que l'on ne cherche pas dans les pages qui vont suivre, une étude critique des œuvres de Ch. Buttin, encore moins de ses actes. Je ne rougis pas d'avouer qu'il me manquerait pour cela non seulement la compétence technique, mais aussi l'indépendance d'esprit nécessaires. On est sévère à juste titre pour les enfants qui osent juger leur père, mais sur le mien, je ne pourrais rien dire autre que ce que j'ai entendu répéter par ses parents, ses amis et tous ceux qui l'approchaient. Depuis que j'ai commencé à comprendre, j'ai vu des hommes d'une haute science, occupant les situations les plus élevées, qui l'écoutaient avec vénération ; j'ai vu de nombreux correspondants solliciter ses avis de tous les coins du monde et lui témoigner à l'unanimité leur respectueuse admiration pour son érudition et sa noblesse d'âme.

Conscience, probité intellectuelle et morale, tenue droite et irréprochable de la vie privée, toutes ces qualités que Vigny réclamait de l'homme public, mon père, - au dire de tous ceux qui l'ont connu — les a possédées à un degré éminent et chez lui elles paraissaient embellies, car il mettait son unique ambition à poursuivre l'idéal le plus élevé.

Ce caractère exceptionnellement trempé s'adoucissait par une bonhomie souriante et une courtoisie d'un autre âge qui donnaient tant de charme à son accueil.

Mais ce que j'ai voulu, c'est simplement retracer la vie d'un homme de bien qui n'eut que des amis au cours d'une longue existence.

Il ne me reste qu'un mot à ajouter et c'est pour exprimer à ceux qui me liront, mes regrets de ne pouvoir leur offrir dans mon récit cette facilité, cette clarté, cette élégance de style,

que présentent tous les écrits de mon père, même ses discussions archéologiques les plus ardues et qui ne sont pas les moindres qualités de son œuvre.

C'est dans le vieil Annecy, rue Sainte-Claire, que naquit le 10 mars 1856, Marie-Charles-Georges Buttin.

Depuis fort longtemps, sa famille appartenait à la bourgeoisie d'Annecy ; son père était notaire, suivant en cela une tradition familiale qui remontait au XVIe siècle, car, presque sans interruption depuis cette époque, de génération en génération, ses ancêtres avaient occupé cette charge qu'ils tenaient des dues de Savoie ; sa mère était la fille d'un officier supérieur, le Commandant Jean-François Blanc-Garin (1), tué au cours d'une émeute à Lyon en 1834, après avoir servi sous Napoléon Ier, qu'il avait suivi dans toutes ses campagnes ; ma grand'mère nous parlait bien souvent de son père et aimait à nous raconter qu'en 1812, il était allé de Cadix à Moscou, à pied en tête de sa compagnie, traversant à marches forcées toute l'Europe pour rejoindre la Grande-Armée.

Les diverses branches de sa famille avaient fourni à la Savoie des magistrats, des médecins, des officiers, des hommes politiques, des avocats aux différents barreaux et au Sénat de Savoie, ainsi qu'un Vice-Roi de Sardaigne, Antoine Mathieu, et un Abbé d'Hautecombe ; je citerai encore sa parenté avec Guillaume Fichet du Petit-Bornand, créateur de l'imprimerie à Paris, au XVIe siècle.

Les années de son enfance s'écoulent à Annecy, où il est élevé par une mère dont la tendresse est infinie et qui sait l'imprégner des vertus chrétiennes dont il ne se départira jamais. Il a quatre ans lorsque la Savoie s'annexe à la France par le vœu unanime de ses habitants ; Napoléon III et l'Impératrice viennent à Annecy le 29 août 1860 et le souvenir des fêtes données en leur honneur reste gravé dans sa jeune mémoire.

Après avoir été pendant quelques années élève au Collège Chapuisien à Annecy, il entre en octobre 1868 comme pensionnaire au Collège de Rumilly, cruelle séparation où l'enfant de

(1) Cf. *Rev. Sav.*, année 1892, p. 60 « *Les Savoyards au* XIXe *siècle* » quelques types d'officiers ».

12 ans va se trouver aux prises avec les premières peines de la vie ; c'est qu'en effet le régime des internats n'est pas ce qu'il est heureusement devenu depuis ; il faut alors se lever à cinq heures du matin, les hivers sont rigoureux, le chauffage inexistant et les « grands », qui ont parfois 18 ou 20 ans font supporter toutes sortes de brimades aux « nouveaux ». N'importe, il faut travailler et le nouvel élève ne va pas tarder à étonner ses professeurs par la vivacité de son intelligence et par sa prodigieuse mémoire, qui lui permettra de réciter par cœur à ses examinateurs du baccalauréat tous les textes français, latins et grecs sur lesquels il est interrogé ; il est le plus souvent en tête de sa classe, bien qu'il en soit le plus jeune et les succès ne se font pas attendre ; il réussit brillamment à son baccalauréat avec une dispense d'âge, à une époque où pourtant l'on présente les deux parties la même année. C'est pendant son séjour au Collège qu'éclate soudain la guerre de 1870 ; plusieurs élèves parmi les plus âgés, vont s'engager aux armées, de nombreux habitants de Rumilly s'enrôlent dans les Gardes Mobiles et pendant l'hiver glacial de 1870-1871 ce sont les élèves du Collège qui vont faire la chaîne, lorsqu'une nuit brûle l'hôtel de la Poste, souvenir d'enfance dont mon père nous parlait souvent.

Mais si les mois de travail et surtout d'éloignement de sa famille sont durs à supporter, quelle joie lorsqu'arrivent les grandes vacances ; il les partage entre Faverges, où sa grand' mère paternelle possède une propriété, le château du Colombier à Saint-Girod, où sa grand'mère maternelle s'est retirée depuis que son mari, le commandant Blanc-Garin a été tué et Mognard, surtout, chez ses grand'tantes, les demoiselles Viviand. Que de souvenirs, dans cette vieille demeure, où leur père, Humbert-François Viviand, avocat au Sénat de Savoie, et leur grand-père avaient souvent reçu Jean-Jacques Rousseau (1).

C'est qu'en effet, ces cinq bonnes demoiselles étaient déjà fort âgées, puisque toutes étaient nées avant la Révolution Française ; combien de fois, au cours de ses soirées de vacan-

(1) En effet les Viviand étaient très liés avec Jacques Revel, bourgeois de Chambéry, marié à une demoiselle Lard dont J.-J. Rousseau avait été le professeur de musique pendant son séjour aux Charmettes ; leur fille Claudine épousa plus tard H.-F. Viviand.

ces, une de ses tantes a-t-elle raconté au jeune collégien, le voyage qu'en pleine Terreur, elle dut faire à Annecy, dans l'antique char de côté familial, pour aller chercher une de ses sœurs, alors au Couvent de la Visitation, fermé comme tant d'autres par le sectarisme révolutionnaire ? Malgré son jeune âge, elle était partie seule avec le fermier pour ne pas éveiller l'attention ; et quelle ne fut pas la surprise de sa famille, qui attendait son retour avec anxiété, de la voir revenir avec plusieurs religieuses visitandines ; elles avaient supplié leur élève de ne pas les abandonner à Annecy ; malgré les risques de dénonciation, elles restèrent à Mognard pendant les plus mauvaises journées de la Terreur ; grâce à la complicité du chef révolutionnaire de la région, qui avait des obligations envers les Viviand, elles ne furent jamais arrêtées ; lorsqu'il devait y avoir une perquisition, ce dernier venait dans la nuit précédente les en prévenir et les religieuses allaient se réfugier dans une autre propriété, le château de Mognard appartenant aux Buttin. En témoignage de reconnaissance, les Visitandines laissèrent aux Viviand différents souvenirs qu'elles avaient pu emporter de la Visitation d'Annecy et en particulier un très beau portrait de sainte Jeanne de Chantal, que nous conservons pieusement dans la famille, ainsi que le portrait de Monseigneur de Bardonnèche, coadjuteur de l'archevêque de Turin, frère d'une des religieuses recueillies par les Viviand.

Si j'ai tenu à évoquer ces souvenirs de jeunesse de mon père, c'est qu'ils aident, je crois, à mieux comprendre son amour des choses du passé, et sa grande connaissance de l'histoire ; bien qu'étant né au milieu du XIXe siècle, il s'était trouvé rattaché par une sorte de tradition verbale aux périodes si troublées de la fin du XVIIIe siècle et du commencement du siècle suivant.

Aussi Mognard et ses grandes-tantes, resteront-ils un des plus vivants souvenirs de son enfance et c'est avec les regrets que l'on devine, qu'après les vendanges, il faut songer à regagner Annecy, où habitent ses parents, avec la voiture et le cheval qui mettent une petite journée à accomplir ce trajet et, de là, Rumilly, pour la rentrée du Collège.

Parmi tous ses professeurs, il garde à l'abbé Girardy,

actuellement le R. P. Marie-Bernard, religieux à Hautecombe (1) une reconnaissance particulière pour l'instruction qu'il a reçue de lui, et voici à ce sujet une anecdote, qu'il nous racontait souvent et qui explique comment s'est développée chez mon père cette passion de la précision documentaire qui étonne ceux qui lisent ses ouvrages :

Un jour, au milieu du cours de philosophie, l'abbé Girardy surprend son élève plongé dans la lecture d'un roman en vogue ; inutile de dire qu'au collège, tous les romans étaient interdits. Cependant, son professeur, au lieu de lui infliger une punition, méritée si l'on veut, mais sans utilité intellectuelle, préfère prendre son élève à part après la classe pour l'obliger à examiner les mérites réels de ce roman et ses défauts ; il lui prouve que la réputation de l'auteur est surfaite ; et comme le jeune élève, pour défendre son enthousiasme de seize ans, objecte que tout le monde admire cette œuvre, il s'entend conseiller doucement, mais fermement, de ne jamais accepter toute forgée l'opinion de tout le monde, mais de se faire sur toutes choses une opinion personnelle, contrôlée par la raison et basée sur la documentation. La leçon valait mieux qu'un pensum ; elle portera ses fruits. Mon père en fera une règle de ses études ; elle lui donnera beaucoup de travail, mais aussi bien des satisfactions ; en archéologie, il n'est jamais mauvais de remonter aux sources.

Lorsqu'il est à Annecy, où Eloi-Serand, aidé de quelques amis, a réorganisé la Société Florimontane, il lui arrive souvent d'interroger son savant cousin sur des questions d'histoire ou d'archéologie et le rénovateur de la Florimontane contribue ainsi à la formation documentaire du futur Florimontan.

Ses études secondaires terminées, Ch. Buttin ne songe pas à autre chose qu'à la carrière de son père, le notariat, et il va en automne 1873, suivre les cours de la faculté de droit de Grenoble, avec l'espoir de reprendre plus tard l'étude paternelle.

Hélas, les volontés de la Providence divine vont modifier ce plan ; le lendemain de Noël de la même année, son père meurt subitement, il faut vendre l'étude, car on ne peut songer

(1) Le R. P. Marie-Bernard est mort à Hautecombe, au cours de la publication de cet article le 18 février 1932.

à attendre que son fils ait l'âge de lui succéder. Il retourne à Grenoble dans une famille amie, chez M. Alexandre Orsat, Conseiller à la Cour d'Appel, qui s'efforce de remplacer auprès de lui le père trop tôt disparu. En 1876, il subit avec succès les épreuves de la licence en droit, en soutenant une thèse sur « Les hypothèques » (1).

Renonçant momentanément au notariat, il entre dans l'enregistrement, carrière qu'il suivra jusqu'en 1892. Les quelques années de surnumérariat le font séjourner dans diverses villes, en particulier à Thonon, où il noue, avec le comte Amédée de Foras, des relations qu'une communauté de goûts resserreront toujours davantage. Comme receveur, il est ensuite envoyé successivement à Alby-sur-Chéran, à Albens et à Saint-Laurent du Pont ; dans cette dernière ville il est présenté aux Pères Chartreux, qui s'intéressent beaucoup à lui et à ses enfants, et plus tard, il obtiendra de ces inépuisables bienfaiteurs de notre pays d'importantes subventions pour l'agrandissement du collège de Rumilly.

De son premier mariage en 1879 avec Mademoiselle Orsat, mon père a deux fils, René (2) et Pierre (3) : devenu veuf en 1884, il épouse quelques années plus tard Mademoiselle Terra, qui lui donne deux fils à Saint-Laurent du Pont, Georges (4) et Jean (5) ; il faut alors songer à l'éducation de ses enfants et il obtient en 1890 d'être nommé à Rumilly, où il pourra les faire instruire dans son ancien collège, sans les éloigner de la famille.

En 1892, une étude de notaire, celle de Me Carlioz, devient disponible à Rumilly ; il quitte aussitôt l'enregistrement, heureux de pouvoir enfin réaliser ses premiers projets ; d'autres enfants naissent successivement : Paul (6), François (7), Anne-Marie, que Dieu rappelle à Lui à l'âge d'un an et enfin Louis (8), le signataire de ces lignes.

Malgré les occupations absorbantes de sa profession et les

(1) A cette époque la thèse était nécessaire pour la licence.
(2) René, avocat à la Cour d'Appel de Chambéry, ancien bâtonnier
(3) Pierre, chef de bataillon en retraite, colon au Maroc.
(4) Georges, industriel à Neuilly-sur-Seine.
(5) Jean, docteur-vétérinaire à Caudry (Nord).
(6) Paul, avocat à Meknès (Maroc).
(7) François, Directeur du Crystal-Hôtel à Dinard.
(8) Louis, industriel à Rumilly.

soucis d'une nombreuse famille à élever, mon père s'intéresse de plus en plus aux choses du passé. D'un oncle maternel, Georges Blanc-Garin, il a hérité de quelques armes, dont la plupart avaient appartenu à des membres de sa famille et ce sera le début de ses collections.

Au cours de ses voyages, il ne manque jamais d'aller rendre visite aux antiquaires des villes qu'il traverse. Parmi les objets de toutes sortes, entassés dans leurs boutiques, il recherche surtout les armes, mais une belle chose, quelle qu'elle soit ne le laisse jamais indifférent.

En même temps il s'efforce d'enrichir sa bibliothèque archéologique ; presque chaque jour, il reçoit des catalogues de livres anciens, qu'il dépouille avec un soin minutieux ; pas un titre ne lui échappe. Il arrive ainsi à connaître tous les ouvrages qui peuvent intéresser l'amateur d'armes anciennes. Il ne s'agit pas seulement des manuels spéciaux sur les armes ou les costumes, non plus que des catalogues de musées ou de collections. Les livres qui traitent de fortifications ou de tactique, les vieux règlements militaires, les ouvrages qui s'occupent de chasse ou d'escrime, comme aussi les romans de chevalerie et les chroniques, les nouvelles et les contes, les inventaires et les testaments, les descriptions de tableaux et de tapisserie, quand elles sont de la même date que l'œuvre d'art, tout cela l'intéresse, parce qu'il y rencontre des précisions concernant les armes, leur dénomination, leur fabrication, leur usage ou leur prix.

Et dès lors, il commence à établir un fichier où seront notées toutes les références. Dans ce même but, il réunit des dessins et des gravures, des cartes postales, des photographies reproduisant, soit les armes, soit des tombeaux avec leurs gisants ou leurs statues ou bien encore des portraits, des monuments, des tableaux de bataille, etc., en un mot, tout ce qui peut contribuer à préciser ou à contrôler un détail quelconque sur les armes et les armures, la manière de les fabriquer, de les porter ou de les utiliser.

Cette prodigieuse quantité de documents lui permettra, durant les dernières années de sa vie, alors qu'il a pris sa retraite à la campagne, loin des bibliothèques et des musées, de publier la plus grande partie de ses œuvres, sans négliger une seule référence.

C'est dans la *Revue Savoisienne*, en 1895, que paraît le premier de ses travaux : « *La Masse d'Armes de Bayard.* » S'appuyant sur des textes précis, il peut rendre à cette pièce de l'Armeria Reale de Turin sa véritable attribution.

Il est élu membre de la Société Florimontane le 8 janvier 1896 et la même année paraît encore dans la *Revue Savoisienne* : « *Les armes prohibées en Savoie sous les Royales Constitutions* », étude sur les armes interdites à différentes époques dans les états sardes.

Une heureuse acquisition d'un casque de la Renaissance italienne lui fournit le sujet d'un nouvel article : « *A propos d'un casque à trois crêtes.* » (*Rev. Sav.* 1897.)

Son activité s'étend à toutes sortes de choses ; il pratique de nombreux sports et le Chéran lui permet de se livrer à celui qu'il préfère, la natation ; ce n'est pas sans étonnement que ses amis apprenaient qu'à 72 ans, il prenait encore chaque jour un bain de rivière de montagne pendant la saison d'été. Délégué du Touring-Club de France, il devine dès la première heure le développement du Tourisme et fait partie du Syndicat d'Initiative d'Annecy, dès sa création. En 1895, les anciens élèves du Collège de Rumilly fondent une association, dont il est trésorier ; il s'en occupe très activement, surtout au moment où le Collège est menacé d'une expulsion qu'il contribue à éviter ; élu vice-président en 1908, il ne quittera cette fonction qu'à son départ pour Paris.

Ses premières publications attirent sur lui l'attention des archéologues de France et de l'étranger et les nombreuses lettres qu'il reçoit lui permettent de nouer peu à peu des relations avec tous ceux qui, dans le monde, s'intéressent aux armes anciennes.

Presque chaque année, il fait éditer une nouvelle étude sur les armes ; en 1901, il donne à la *Revue Savoisienne* ses « *Notes sur les armures à l'épreuve* ». Malgré la modestie de son titre, ce travail abordait et exposait à fond une question qui n'avait jamais été traitée jusqu'alors ; de très heureux dessins de M. Marc Le Roux, l'éminent conservateur du Musée d'Annecy et de notre cousin M. Pilinski de Belty, dont le talent n'est plus à vanter, accompagnent ces notes, en facilitent la lecture et en augmentent l'agrément ; en 1903 la

même revue publie : « *Les anneaux-disques préhistoriques et les tchakras de l'Inde.* » Le rapprochement, auquel nul avant lui n'avait songé entre des armes de l'âge de la pierre et des armes dont l'utilisation récente en Asie a pu être contrôlée par des contemporains, va lui permettre de résoudre de façon inattendue une des énigmes les plus controversées de la préhistoire. Ce travail sera complété quelques années plus tard, grâce à la découverte d'un ivoire romain, prouvant l'usage des anneaux-disques contre les grands fauves dans les jeux du cirque, par quelques mots de supplément sur « *Les Tchakras au Cirque* ».

Ces différents travaux contribuent à accroître sa réputation à l'étranger où la science des armes anciennes est plus cultivée qu'en France ; aussi des revues archéologiques étrangères lui demandent-elles sa collaboration ; c'est la *Revue Maurice* de Genève, qui publie en 1903 : « *La Salle de truquage dans les Musées* », la Société d'archéologie de Bruxelles, qui le nomme membre correspondant et fait paraître dans ses annales en 1904 : « *Une Cinquedea aux armes d'Este.* » Cette pièce, qui est au musée de la Porte de Hal, l'avait amené à parler du catalogue que venait de publier M. de Prelle de la Nieppe, le savant conservateur de cette armerie. La Société allemande, spécialisée dans l'étude des armes anciennes, le « *Verein fur historische Waffenkunde* », qui dès la publication de ses premiers ouvrages ne cessait d'envoyer à mon père les témoignages de la plus haute estime, saisit cette occasion pour lui demander une notice sur le catalogue de M. de Prelle ; peu après la revue allemande, éditée à Dresde publiait un « *Compte-Rendu sur le catalogue des armes et armures du musée de la Porte de Hal* ». Le Verein, voulant éditer un volume de grand luxe sur l'histoire des armes à feu, Ch. Buttin est sollicité d'envoyer une étude. Il choisit comme sujet : « *Les fusils de Sardaigne* » et cet article est le seul imprimé en langue étrangère dans ce « Festbuch ».

Cette Société allemande, la plus importante du monde par la qualité et le nombre des amateurs d'armes qu'elle réunit, a toujours eu la plus haute considération pour Ch. Buttin ; elle ne tarde pas à lui demander de devenir membre effectif à titre de délégué français ; l'un de ses principaux membres, M. le Docteur Walter Rose, entretint avec lui une correspon-

dance très suivie qui ne fut interrompue que pendant les années de guerre (1).

Il est fréquemment consulté sur des questions délicates par ses collègues du Verein et ses avis sont très écoutés en Allemagne. En 1906, il assiste au Congrès International des Armes Anciennes à Zurich et il est chargé d'y représenter officiellement le gouvernement français. Là, il fait la connaissance d'un grand nombre de ses correspondants d'outre-Rhin. Vingt-deux ans plus tard, en 1928, ce Congrès se réunit à nouveau dans la même ville et mon père, bien que retenu à Rumilly par son état de santé, est nommé « Membre d'Honneur du Verein », distinction très rare, accordée par cette Société à un nombre restreint de personnes dans le monde entier (2).

Lorsqu'on étudie l'œuvre de Ch. Buttin, on reste frappé par la précision de son argumentation : il n'affirme rien sans preuves et surtout sans fournir un texte à l'appui. C'est qu'en effet, il n'écrit jamais sans avoir étudié tout ce qui se rapporte au sujet qu'il traite, car il lit couramment le grec et le latin, parle l'italien comme sa langue maternelle et connaît suffisamment l'anglais, l'espagnol et l'allemand.

La plupart de ses travaux sont très courts, mais très documentés, car dans cette partie de l'archéologie qui touche aux armes anciennes, il faut, pour ne pas répéter des erreurs, remonter aux sources ; l'étude des textes anciens de toutes sortes était en effet nécessaire, pour obtenir, par des comparaisons et des recoupements, les bases solides sur lesquelles pouvait ensuite se développer une argumentation raisonnée ; Brantôme, Rabelais, du Bellay, Daniel Saulx, de Tavannes, Langey, Belleval, Frère de Laval, Montluc, Montecuculli, Fauchet ont une place d'honneur dans sa bibliothèque et les

(1) Le Dr Rose est le descendant d'une illustre famille de protestants français émigrée en Allemagne au moment de la révocation de l'Edit de Nantes et qui avait choisi ce pseudonyme qu'elle a gardé par la suite ; il était très lié avec mon père et il avait une très vive admiration pour lui. Il lui a consacré dans la *Revue du Verein* un long article nécrologique, où le savant laisse deviner l'émotion qu'il a ressentie en apprenant la mort de son ami.

(2) Et parmi ces membres d'honneur, il faut noter les princes ou les hauts dignitaires qui doivent cette distinction autant à leur rang qu'à leur goût pour les armes anciennes.

ouvrages de ces écrivains ont tous de nombreux signets qui sont autant de références.

La plus courte des publications demande ainsi un travail de préparation considérable et l'on demeure étonné devant l'activité qu'il doit développer pour faire face à toutes ses obligations.

Levé de bon matin, il consacre sa journée aux charges de sa profession ; des promenades quotidiennes, des parties de chasse assurent la détente physique nécessaire à son activité intellectuelle. Il suit de près les études de ses sept fils et il tient à leur faire donner à tous une instruction supérieure. Nous lui devons la plus grande partie de notre culture générale, et, sûrs de toujours obtenir une réponse précise, nous le questionnons sur tout ce qui touche à nos études ; il corrige nos versions latines ou nos thèmes grecs, nous documente pour nos dissertations françaises, et si nous abordons l'histoire, c'est un véritable cours qu'il développe et que nous écoutons avec admiration.

Il ne prend jamais de vacances, au vrai sens du mot, et les voyages qu'il fait dans les principales villes d'Europe ont toujours pour but d'aller étudier des musées, fouiller des bibliothèques, afin de compléter une érudition que peu d'hommes, je crois, ont eue aussi étendue que lui ; aimable causeur, il n'est pas avare de ses connaissances et tous ceux qui viennent le consulter sont les bienvenus.

Le soir, à l'heure où chacun songe à se reposer ou à s'amuser lui se remet au travail ; il quitte le domaine juridique pour se plonger dans celui de l'archéologie ; ses enfants sont couchés, tout est calme dans la maison familiale ; il peut se livrer à ses recherches, étudier ses documents, prendre des notes, en un mot réunir tout ce qui lui est nécessaire pour résoudre une des énigmes si nombreuses qui se posent à l'esprit des amateurs d'armes. La veillée se prolonge tard, rarement il se couche avant minuit et lorsqu'il tient en main toutes les données du problème qu'il a décidé de résoudre, les heures passent sans qu'il y prenne garde.

J'ai vu beaucoup de ses manuscrits et j'ai été surpris de leur netteté ; pas ou peu de ratures ; le sujet avait été longuement mûri ; des notes, des références, des citations forment l'armature du plan qu'il a dans son cerveau ; l'œuvre, bien

conçue se développe clairement ; et, comme l'a dit son successeur à la présidence de l'Académie Florimontane : « Bien que traitant des sujets très spéciaux, ses articles, écrits sous une forme originale et dans un style élégant, présentent un grand intérêt, même pour les lecteurs les moins avertis (1). »

La spécialisation de ses travaux ne l'empêche pas de s'intéresser chaque jour davantage à la Florimontane ; très assidu aux séances mensuelles, il y fait de fréquentes communications et ses collègues l'élisent vice-président et membre du comité de rédaction le 17 janvier 1906, en même temps que l'Académie de Savoie le reçoit au nombre de ses membres effectifs.

La même année, il publie à Bruxelles « *La Cinquedea de la collection de Madame Goldschmidt* », et dans la *Revue Savoisienne* « *Les flèches d'épreuve et les armures de botte cassée.* »

Son savant collègue et ami, M. Max Bruchet, alors archiviste à Annecy, publie à la même époque son bel ouvrage sur le château de Ripaille ; mon père est heureux d'en donner une analyse dans une notice parue en 1907 à la *Revue Savoisienne* et de louer comme il convient un travail aussi complet et consciencieux.

« *Le Guet de Genève et l'Armement de ses Gardes* » est une de ses œuvres capitales, qui paraît en 1907, 1908 et 1909 dans la *Revue Savoisienne*. Frappé des particularités des armes et armures des gardes de cette vieille cité, comme aussi de l'intérêt que présentait leur étude, surtout pour les Savoyards, puisque les destinées de Genève étaient alors intimement liées à celles de la Savoie, il leur consacre un long travail, où « laissant de côté la compilation des ouvrages modernes, qui n'a servi que trop souvent à perpétuer des erreurs, il base ses assertions sur des documents écrits ou figurés aussi contemporains que possible des époques étudiées » (2). C'est surtout dans les « *Registres du Conseil de Genève* », publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie de cette ville qu'il puise la plus grande partie de ses renseignements, ainsi que dans la belle collection d'armes de M. Boissonnas, d'une famille genevoise dont le nom est bien connu en Savoie.

(1) Discours de M. Aussedat sur la tombe de Ch. Buttin.
(2) *Le Guet de Genève* : avant-propos.

Cette publication, qui ouvre des horizons nouveaux sur l'histoire de l'Armement, a un grand retentissement dans les milieux archéologiques et elle classe Ch. Buttin comme un des hommes les plus compétents en matière d'armes anciennes.

Aussi quand M. Ch. Marteaux remet, le 15 janvier 1908, sa démission de président de l'Académie Florimontane à ses collègues, ceux-ci nomment-ils Charles Buttin à sa place, et à la presque unanimité, bien qu'il ne réside pas à Annecy. Cette présidence, il va l'exercer pendant trois années jusqu'à son départ pour Paris, avec un dévouement et une compétence que les Florimontans ont tous appréciés. Au moment du Cinquantenaire de l'Académie, il est heureux de recevoir ses collègues à Rumilly et la *Revue Savoisienne* consacre de charmantes pages à la promenade du 23 mai 1909.

L'année suivante, il est chargé par le jury du concours de poésie de rédiger un rapport sur les pièces écrites en patois savoyard, ce qui lui permet de prouver que l'on peut à la fois être bon archéologue et bon patoisan,

En 1910, la Revue « *Les Arts* » réussit à se procurer un lot de photographies reproduisant les armes et armures de la magnifique collection que le chevalier Stibbert vient de léguer à la ville de Florence. Comme il n'existe pas de catalogue de cette collection, les critiques d'art et les conservateurs de musées, auxquels la direction de cette revue demande un article sont unanimes à décliner l'offre en indiquant Ch. Buttin comme le seul spécialiste capable, malgré cette lacune, de mener à bien une pareille tâche.

L'article demandé prend de telles proportions qu'il faut lui consacrer un numéro spécial et les lecteurs, frappés d'une documentation aussi étendue et variée, apprennent, non sans étonnement, que le signataire de cette étude d'art est notaire à Rumilly.

Notaire, mon père ne l'est plus pour bien longtemps ; cette même année 1910 va, en effet, apporter un changement complet dans sa vie ; depuis longtemps, il désire aller s'installer à Paris, tant pour l'éducation de ses enfants, qu'il faut envoyer dans des facultés, que parce qu'il a besoin de la capitale pour ses recherches archéologiques. Il a l'occasion de parler de ses projets à un grand collectionneur d'armes de Toulouse, M.

Georges Pauilhac, en correspondance régulière avec lui depuis plusieurs années ; et celui-ci lui offre de venir l'aider à organiser et à cataloguer sa collection qu'il vient de faire transporter à Paris.

Mon père quitte la Savoie en automne 1910, non sans esprit de retour d'ailleurs ; chaque année en effet, il reviendra passer les mois d'été dans sa propriété des Balmes, aux environs de Rumilly ; pendant ses vacances, au milieu de ses enfants, il s'amuse à créer dans les bois qui bordent le Chéran, un parc qui fait l'admiration de ceux qui s'y promènent ; il y travaille tout le jour, tour à tour jardinier, bûcheron ou menuisier et cette activité physique, qui le repose de ses travaux intellectuels, lui permet de conserver une souplesse étonnante pour son âge.

L'Académie Florimontane, qui conserve une grande affection pour son ancien président et suit avec intérêt les travaux qu'il poursuit à Paris, le nomme en 1913 président d'honneur.

M. G. Pauilhac, qu'une très profonde affection devait unir à mon père jusqu'à ses derniers jours, avait, comme lui, la passion des armes anciennes. Une grande fortune, un goût inné encore développé et affiné par l'étude et une compétence très haute due à de patientes recherches, lui avaient permis de réunir à Toulouse une collection d'armes qui pouvait rivaliser avec celles des grands musées. Il était entré en relations avec mon père dès la publication de ses premiers ouvrages et leurs lettres étaient devenues de plus en plus fréquentes ; il l'appelle à Paris au moment où il vient s'y installer et son hôtel de l'avenue Malakoff abrite bientôt la plus belle collection particulière d'armes anciennes du monde ; cette collection qui s'accroît chaque jour est installée avec une somptuosité qui fait l'admiration même des plus profanes. Une salle spéciale, vaste comme une cathédrale, avec d'heureuses proportions et un éclairage habilement calculé, présente un ensemble unique de tout ce qui s'est fait de plus beau en matière d'armes et d'armures dans les siècles passés.

Sans dépasser les cadres de cette biographie, je dirai que M. Pauilhac possède un grand nombre de pièces ayant appartenu à des souverains français et étrangers du Moyen-Age et de la Renaissance. Il a en outre deux petits chapeaux de Napoléon Ier dont un porté pendant la campagne de France et

le lit de camp où coucha l'Empereur au soir de la bataille de Dresde.

Aussi cette magnifique armerie est-elle un raccourci saisissant des fastes de l'armement à travers les âges. L'*Illustration* ayant demandé à M. Pauilhac l'autorisation de publier quelques photographies de ses collections, il ne permit pas que l'article qui devait les accompagner fût signé par un autre que mon père et un des derniers travaux de Ch. Buttin sera « *Une armerie française : la collection Pauilhac.* » (Ill. 1928).

Pendant douze années, mon père va travailler en collaboration avec M. Pauilhac et pas un collectionneur d'armes du monde, pas un conservateur de musée archéologique ne passera à Paris, sans venir les voir. Ces deux princes de la science des armes anciennes sont considérés dans le monde des savants et des chercheurs comme les plus grands connaisseurs de tout ce qui se rapporte à l'histoire de l'armement.

Ce sont de longues journées d'étude, au cours desquelles les pièces des collections sont longuement examinées, étudiées et cataloguées ; et lorsqu'un doute surgit, lorsqu'il s'agit d'élucider une question délicate, Paris va fournir aux deux amis l'inépuisable richesse de ses bibliothèques et de ses musées.

Mon père est un assidu de la Bibliothèque Nationale, comme de celle de l'Arsenal ; il fréquente aussi celle qu'a fondée M. Doucet, le célèbre couturier, qui met aussi sa grande fortune au service des chercheurs ; à la bibliothèque des Arts Décoratifs, il signale les dessins originaux de Boutet, directeur de la Manufacture d'Armes de Versailles pendant la Révolution et l'Empire, et attire aussi l'attention sur les modèles d'armes soumis par Biennais à Napoléon, à ses frères et au prince Eugène ; ces dessins, qui dormaient dans des cartons, sont maintenant encadrés et exposés ; il va partout où il espère trouver un renseignement nouveau, aussi bien sur les quais de la Seine, où l'on peut parfois découvrir dans les boîtes des libraires en plein vent, des gravures ou de vieux livres, qu'aux archives nationales.

Son activité ne se limite d'ailleurs pas à cette collection particulière et s'il est un endroit où il va pouvoir rendre les plus éminents services, c'est bien au Musée de l'Armée ; la richesse des collections d'armes que renferme l'Hôtel des In-

valides est trop connue pour que j'y insiste ; mais j'estime que la biographie de Ch. Buttin doit réserver une place particulière au travail qu'il y a accompli. Il m'a paru préférable pour cela de passer la plume à mon frère Pierre, qui, après la guerre, est resté trois ans attaché comme capitaine à l'Etat-Major du Général Directeur du Musée ; je lui ai demandé de m'écrire ce qu'il savait ; il m'a fait observer combien sa réponse resterait incomplète, crayonnée au fond du bled marocain, sans la documentation suffisante et il m'a chargé de l'excuser de ses omissions involontaires :

« Bien que je ne connaisse que très imparfaitement les détails de tous ses travaux au musée, il me faudrait un long volume pour résumer ce que j'en sais ; les études écrites qu'il a publiées ne donnent qu'une faible idée d'un labeur ininterrompu pendant des années. Il avait déjà fait partie de l'ancienne Commission du musée d'artillerie. Dès la création du musée de l'Armée, qui réunissait aux Invalides les collections du musée historique en même temps que la collection d'armes constituée par Napoléon III à Pierrefonds, il est nommé membre du Comité de perfectionnement de ce musée. Il ne veut jamais rien solliciter pour lui, mais le Ministre de la Guerre lui accorde cette distinction à la demande du général Niox, Directeur du Musée et de tous les membres déjà désignés pour ce comité.

Pendant plus de dix ans, avec le plus complet désintéressement, il se prodigue sans compter pour redresser les erreurs de classement, pour corriger et compléter les anciens catalogues.

Il collabore au premier volume de l'Album du musée, paru en 1917 et qui ne comprend pas moins d'une centaine de notices détaillées, avec des références bibliographiques, représentant un travail considérable. Et quel nombre d'erreurs toujours recopiées il faut faire disparaître avant cette publication !

Dans diverses études : « *Les armures à l'épreuve* », « *Armures d'Henri II et d'Henri II Dauphin* », « *L'Armure et le Chanfrein de Philippe II* », « *Une prétendue armure de Jeanne d'Arc* », « *L'Armure aux Lions* », il devait en outre donner, sur un grand nombre de pièces du musée une foule de renseignements nouveaux ou complètement oubliés depuis longtemps.

Avec « *L'Epée dite de Charles IX* », il réussit à faire disparaître une attribution ridicule, répétée dans les catalogues successifs.

« *Le Chef-d'Œuvre de Gasparro Mola* » et « *L'Epieu de Nicolas de Lorraine* » révèlent la place méritée par trois pièces exceptionnelles et sur lesquelles on entassait les erreurs relativement aux dates et aux patries d'origine. Grâce à une série d'études sur « *Les Armures des Montmorency* », il fait restituer dans leur attribution réelle le morion du maréchal français de Montmorency et la cuirasse de son frère le Connétable Henry de Montmorency. En même temps, il rectifie l'erreur d'attribution au roi François Ier de l'armure du musée de Draguignan.

Mais combien d'autres choses qui n'ont pas été publiées, combien de rectifications faites sur ses indications, et dont il ne songe pas à revendiquer le mérite.

Par une étude raisonnée de l'Inventaire du Mobilier de la Couronne sous Louis XIV, il démontre que le magnifique fusil attribué par tous les catalogues modernes au Roi Soleil, avait été en réalité fabriqué pour son père. Ce même inventaire lui permet de retrouver, répartis ça et là, dans les salles du Musée et jusque dans les armes orientales, des arquebuses et des pistolets, ainsi que des carabines de cavalier, qui avaient appartenu également en propre à Louis XIII. Ce roi eut, comme on sait, la plus vive passion pour les armes à feu ; il en possédait des centaines, aux mécanismes les plus compliqués, des fusils et des carabines à barillets, des systèmes à répétition tubulaire sous le canon ou dans la crosse, presque toutes les inventions prétendues des XIXe et XXe siècles. Un horloger de Grenoble lui avait fabriqué une paire de pistolets à deux coups dans le même canon ; les rouets sont entièrement dissimulés dans la monture, afin de pouvoir tirer sous la pluie. Ces pistolets étaient au musée de l'armée, mais on en ignorait l'attribution ; comme mon père possédait une longue supplique adressée au roi par cet armurier improvisé, il put ainsi prouver pour qui ils avaient été fabriqués.

Il a identifié de même un pistolet à trois canons divergents très curieux, qui se trouvait dans une collection marocaine et dont je lui avais envoyé la description sommaire ; c'est encore une arme de Louis XIII. Il retrouve encore plusieurs

armes de ce souverain dans des collections privées, notamment dans celle de M. Pauilhac et celle de M. Rulin.

C'est aussi grâce à lui qu'on arrive à établir l'identité de deux sabres ayant appartenu tous deux à Napoléon Ier, mais dont l'un l'a suivi à Sainte-Hélène, tandis qu'il avait laissé l'autre en France en partant pour l'exil ; ces deux armes étaient confondues l'une avec l'autre depuis 1872. Des affirmations sans preuve soutenues par les uns, recopiées par les autres risquaient de prolonger l'erreur.

Après des recherches prolongées et un travail d'archives considérable, il était parvenu également à retrouver les huit armures françaises enlevées en 1806, à la collection d'Ambras, par ordre de Napoléon Ier. Depuis les études du maître W. Boeheim sur ces armures, on croyait que plusieurs d'entre elles avaient été perdues ou volées ; il n'en est rien ; versées au musée d'Artillerie, elles sont au complet au musée de l'Armée, mais des déplacements successifs, des erreurs de classement avaient égaré jusqu'alors ceux qui recherchaient ces armures là où elles auraient dû être. Si Dieu lui avait plus longtemps prêté la vie, il aurait publié l'étude complète de ces huit armures.

Il pensait aussi achever ses études raisonnées sur « *Les Armes et Armures des Princes et Souverains Français* ». Il s'agissait non seulement des armes conservées au Musée de l'Armée, où elles sont particulièrement nombreuses, mais encore des armes du Louvre et des autres musées ou collections. Il avait déjà publié sur ce sujet « *L'Armure aux Lions* », « *L'Armure d'Henri II Dauphin* » « *Une Armure d'Henri II à la Wartburg* » et « *L'épée du Comte de Paris* », qui se trouve actuellement au musée Carnavalet. »

Comme on le voit par cette longue citation, le musée de l'Armée offre à mon père un vaste champ d'étude. Il est juste d'ajouter que, maintenant, grâce à d'heureuses réformes administratives, grâce à la compétence du Général-Directeur et des Officiers-Conservateurs, grâce aux efforts du Comité de Perfectionnement, composé des spécialistes les plus éminents, notre grande armerie nationale n'a plus rien à envier à celle des autres pays ; mais j'ai tenu à restituer à Ch. Buttin la place qui lui revient dans les travaux de redressement de ce musée, car, si à l'étranger, son exceptionnelle compétence est,

dès cette époque, universellement appréciée, il n'en est pas toujours de même en France.

Depuis longtemps ses amis de l'étranger et surtout d'Amérique s'étonnent que le gouvernement ne distingue pas celui qu'ils considèrent comme leur maître en matière d'armes ; plusieurs pays lui font proposer des décorations ; il les refuse, car, les accepter, ce serait faire un affront à son pays. Cependant en 1914, peu de temps avant la guerre, le Conservateur du Métropolitan Museum de New-York, M. Dean, fait imprimer, exemplaire unique, une pétition demandant au gouvernement français de recevoir mon père dans l'ordre national de la Légion d'Honneur. Cette pétition, qui fait le tour du monde, est signée de tous les conservateurs des musées d'armes. Elle va être remise au gouvernement, mais, pour des raisons personnelles, mon père l'arrête ; le document lui est offert, magnifique hommage à sa science et à son désintéressement ; après la guerre, il arrête une nouvelle pétition, estimant plus digne de laisser la croix, quelques années encore, à ceux qui l'ont gagnée sur les champs de bataille.

En même temps qu'il s'occupe de la collection de M. Paulhac et du musée de l'Armée, il collabore au Catalogue de la collection du Général Moser à Charlottenfels (Suisse) ; la revue « *Les Arts* » publie un 1912 un article qui lui a été demandé sur cette collection d'armes orientales (1), qui, par le nombre et la beauté de ses pièces, peut se comparer à celle des rois d'Angleterre à Sandringham.

Et comme il n'oublie pas sa chère Académie Florimontane, il donne à la *Revue Savoisienne* (1913) « *L'Origine du verbe rater et les anciennes armes à feu* », curieuse étude où la pacifique grammaire est tout étonnée de découvrir les rapports étroits autant qu'inattendus qui l'unissent aux armes anciennes.

Pour être complet, je signalerai encore en 1914 « *L'Arquebuserie de Ripoll* » à la revue des Armes à feu et Armes blanches.

D'un voyage en Allemagne au printemps 1914, mon père revient plein d'inquiétudes sur l'avenir et la guerre ne le surprend pas ; mais qui dira l'angoisse d'un père qui envoie six enfants aux armées ! Dès le mois d'août cinq de mes frères sont partis ; de l'un d'eux, lieutenant aux Tirailleurs tuni-

(1) Le Général Moser a légué cette collection à la ville de Berne.

siens, venu directement du Maroc, on est sans nouvelles depuis son arrivée dans la zone des armées ; les jours et les semaines passent et c'est enfin par la Croix-Rouge et un ami de Suisse, le général Moser, que l'on apprend la captivité de mon frère Pierre, grièvement blessé à Béthoncourt, près de Rethel, et relevé par un officier aviateur allemand, après avoir passé quatre jours et cinq nuits sur le champ de bataille, au milieu des mourants et des morts ; en 1915 mon frère François s'engage à dix-huit ans et l'année suivante le jeune aspirant de chasseurs sera lui aussi porté disparu au cours d'un coup de main en Alsace ; après deux longs mois de silence et de vaines recherches, nous apprenons enfin qu'il est, lui aussi prisonnier en Allemagne ; les autres sont un peu partout, sur le front français ou en Orient, parfois aussi à l'hôpital.

Que de soucis et d'inquiétudes pour les pauvres parents pendant les cinquante-deux mois de guerre, seuls peuvent le comprendre ceux qui ont vécu près d'eux pendant cette longue épreuve. Leur calme courage et leur abnégation sont un sujet d'admiration pour nos amis ; mais la foi très profonde et le sentiment du devoir sont des vertus que l'on ne s'étonne pas de rencontrer chez des parents qui n'ont pas reculé devant les charges et les soucis d'une nombreuse famille. Et Dieu les en récompense en nous protégeant tous, même ceux qui doivent à leur âge de rester loin du front, puisqu'une bombe d'avion traverse ma chambre à Paris, sans blesser personne ; par un véritable miracle, mes six frères reviennent vivants de cette guerre pourtant si meurtrière. L'année 1919, année de gloire et d'espérance, va nous réunir tous auprès du père de famille, mais pas pour longtemps hélas ; les nécessités de la vie d'après-guerre éloignent les uns et les autres et jusque sur le continent africain. Chacune de ces séparations obligées éprouve durement son cœur paternel, si attaché aux siens ; cependant il suit de près les efforts de chacun de ses enfants et les succès remportés par eux lui donnent plus de joie que s'il s'agissait de lui-même.

Pendant ces quatre années de guerre, il ne cesse de travailler et il ne suspend ses recherches que pour écrire à ses six fils mobilisés ; ne faut-il pas en effet resserrer davantage encore les liens de la famille, alors que presque tous sont en danger ? S'il ne peut publier de nouveaux travaux, il collabore néanmoins en 1916 à la rédaction des chapitres de l'équi-

pement militaire du « *Manuel d'archéologie française* », de M. Camille Enlart ainsi qu'au tome I du grand album du Musée de l'Armée paru en 1917 et dont on a parlé précédemment.

Après la guerre, en 1921, la Société de Sauvegarde de l'Art français organise au Palais de la Légion d'Honneur l'Exposition des Maréchaux, qui devait avoir un succès si éclatant ; M. le duc de Trévise, qui en est l'animateur, demande à mon père de faire partie du Comité et on le prie de désigner les armes qui doivent y figurer.

La même année, il dresse le catalogue de la collection d'armes de M. Engel-Gros, le propriétaire du château de Ripaille.

Parmi tous les ouvrages qu'il a publiés, je crois devoir réserver ici une place spéciale à l'un d'eux qui l'a intéressé le plus passionnément. Cette affirmation n'étonnera aucun de ceux qui l'ont connu ; car, s'il sortait de sa spécialité préférée, c'était pour rendre un service signalé à la Florimontane. Et d'ailleurs, il restait dans le domaine de l'archéologie et de l'histoire de l'art qui lui était familier. Sa grande culture et la variété de ses connaissances l'amenèrent à cette découverte dont la Savoie et la France tout entière ont lieu de se glorifier.

Je veux parler du « *Dernier chef-d'œuvre de Peter Vischer* », publié en 1921 à la *Revue Savoisienne*, en collaboration avec son cousin et ami, M. Joseph Serand, le très savant conservateur du château de Montrottier.

Tous les érudits connaissent aujourd'hui les quatre bas-reliefs en bronze scellés au mur de la galerie qui donne accès au donjon du château. Lors du legs de M. Léon Marès à la Florimontane, la plupart des amateurs et des experts croyaient devoir attribuer ces bronzes à la Renaissance italienne, ce qui égarait les recherches. Mon père, au contraire, reconnut les armoiries de Nuremberg, « qu'il avait vues maintes fois poinçonnées sur les armures fabriquées par les plattners nurembergeois ».

On tenait là l'extrémité du fil d'Ariane, qui allait permettre à ces deux passionnés chercheurs d'identifier les sculptures et de reconstituer leur histoire en les suivant presque pas à pas depuis leur disparition de Nuremberg en 1806, jusqu'à la dernière étape de leurs pérégrinations : les collections Léon Marès.

M. Louis Réau, qui passe à juste titre pour l'un des meilleurs connaisseurs en la matière, a dit dans la *Gazette des Beaux-Arts* l'importance capitale de cette découverte : « La Savoie et l'Académie Florimontane pourront maintenant se vanter de posséder à Montrottier le monument le plus remarquable de la sculpture allemande de la Renaissance qui soit en France. » M. Réau a longuement développé l'intérêt particulier que présentait dans l'étude des sculptures des Vischer le départ entre l'œuvre du père et celle de son plus jeune fils.

Ce point était d'autant plus délicat pour des français, qu'ils se trouvaient en contradiction avec Lubke, dont l'autorité est incontestée au-delà du Rhin. Cependant les conclusions de Ch. Buttin et de J. Serand ont convaincu les plus difficiles. Nul ne conteste actuellement que les deux frises ont été exécutées sous la direction de Peter Vischer père, tandis que les deux frontons où sont les armoiries de Nuremberg et la harpie couronnée, emblème personnel de l'empereur Charles IV, roi de Bohême, exécutée pour Nuremberg entre 1530 et 1540, sont l'œuvre exclusive de Hans Vischer.

Le musée Germanique était décidé à faire les plus grands sacrifices pour s'assurer la possession de ces chefs-d'œuvre allemands ; mais il lui a été répondu qu'il convenait de les compter dorénavant, comme l'a dit M. Réau, parmi les plus précieux trésors d'art de la Savoie.

Mon père, qui va souvent à Montrottier pour aider M. Serand à classer les collections du château, ne manque jamais d'aller admirer ces bas-reliefs, qui lui avaient procuré une des plus grandes satisfactions de sa vie.

Déjà, à propos de son activité au musée de l'Armée, on a eu l'occasion de mentionner quelques-uns de ses travaux parus dans les années qui ont suivi la guerre et dans lesquels il avait pu redresser bon nombre d'erreurs. C'est encore dans le même but qu'il publie en 1922, dans le *Carnet de la Sabretache* : « *Un Chapeau de l'Empereur, campagne de* 1814. » Le Musée des Souverains, créé par Napoléon III renfermait un « petit chapeau » porté par l'Empereur pendant la campagne de France. Le Musée de l'Armée crut longtemps posséder cette relique. En réalité, ce chapeau, donné par Napoléon au capitaine Belleville fut rendu aux héritiers de celui-ci lors de la suppression du Musée des Souverains et il appartient aujourd'hui à M. Pauilhac.

Mais les années passent et malgré son allure toujours jeune, mon père n'oublie pas qu'il a soixante-six ans ; il est temps pour lui, non pas de se reposer, car il n'a jamais accepté de prendre de repos, mais de quitter la vie fiévreuse de la grande ville pour revenir vivre en Savoie ; en 1922, il s'installe dans sa propriété des Balmes ; il s'y réserve au premier étage deux vastes pièces ensoleillées et bientôt les murs se couvrent d'armes et les bibliothèques se garnissent de livres ; quel travail pour disposer tout cela méthodiquement ! il faut à la fois établir des panoplies avec goût et respecter certains détails qui échappent à l'œil du profane ; la première pièce est réservée aux bibliothèques et aux armes européennes, groupées par espèces ; l'autre aux armes orientales, dont les trophées sont établis avec un soin particulier, chacun d'eux étant réservé à un pays.

On ne m'en voudra pas, je l'espère, de dire quelques mots de sa collection d'armes qu'il a tant aimée et à laquelle il a consacré tant de soins. Elle ne l'emporte pas par le nombre des pièces hors pair ; il ne disposait que de moyens pécuniaires limités qui ne lui permettaient pas d'arracher au feu des enchères des armes célèbres. Il faut dire aussi que sa bonté pour les siens l'a toujours poussé à sacrifier sa passion aux besoins de sa famille. C'est surtout par ses connaissances et par une recherche inlassable durant plus de cinquante années qu'il a réussi à réunir une suite remarquable par sa continuité ; on pourrait presque établir un cours complet d'armement avec ses seuls objets.

Il n'a jamais voulu lui imposer des limites trop exclusives et il a réservé une petite place aux armes étranges, aussi bien lassos et boomerangs que troumbaches des Niam-Niam de l'Afrique Centrale.

On peut cependant distinguer quatre séries principales :

A. — Une suite intéressante de débris d'anneaux-disques préhistoriques, de pointes de flèches en silex et de belles haches en pierre polie (1).

B. — Une série assez complète des armes blanches et des armes à feu du XVe au XVIIIe siècle, avec un certain nombre de

(1) Il y aurait lieu de rapprocher de ces anneaux-disques de pierre, des anneaux-disques métalliques, les tchakras de l'Inde qui ont fait l'objet d'une de ses premières études.

pièces de fouilles du XIe au XIVe. On y rencontre comme pièces exceptionnelles :

1. Un casque à trois crêtes de la Renaissance italienne ;

2. Une rondache de l'armure « de ondas o de nubes », de Philippe II d'Espagne ;

3. De belles cinquedea ;

4. Un couteau à servir d'Hercule de Fideli ;

5. De jolis couteaux de chasse du XVIIIe siècle.

C. — Une série remarquable d'armes de Savoie ; bacinets et armets, cuirasses, épées et armes d'hast. Parmi celles-ci on peut noter :

1. Une épée du XIIIe siècle de Bourdeau, trouvée dans le lac du Bourget ;

2. L'épée du duc Charles-Emmanuel le Grand ;

3. Des pertuisanes des Gardes de Madame Royale et de plusieurs ducs de Savoie ;

4. Une suite unique des armes des paysans de Maurienne aux XVe et XVIe siècles ;

D. — Enfin les armes orientales.

Ce ne sont pas sans doute toujours les armes les plus riches des somptueux souverains des Mille et une Nuits (et cependant il y en a de très belles), mais chacune d'elles a été choisie avec soin pour sa pureté de lignes et parce qu'elle représente un type particulier.

Il avait étudié non seulement les ouvrages spéciaux sur cette question, mais les contes arabes et les récits des voyageurs qui ont traversé l'Arabie, la Perse, l'Inde et l'Insulinde, de même que le centre de l'Asie, le Turkestan, Boukhara, le plateau de Pamir et la Chine ; il savait les noms indigènes de toutes les armes de l'Orient et de l'Extrême-Orient (1).

Le calme de la retraite va lui permettre de publier un grand nombre de travaux ; la plupart étaient depuis longtemps en préparation, mais le temps lui avait manqué jusqu'alors pour les achever.

Ses amis et ses correspondants se sont étonnés que mon père ait pu, loin des bibliothèques et des musées, faire paraître tant de choses ; c'est que pendant toute sa vie, il a patiemment enrichi sa bibliothèque personnelle, établi des fiches, recueilli des documents, noté des références ; un classement métho-

(1) Dans la salle des armes orientales du Musée de l'Armée presque toutes les étiquettes ont été corrigées sur ses observations.

dique, une prodigieuse mémoire lui permettent d'avoir immédiatement sous la main ce dont il a besoin. Il convient encore d'ajouter qu'il entretient des relations par correspondance avec de nombreux amateurs ou conservateurs de musées, qui lui envoient, avec la plus grande complaisance les renseignements qui lui manquent.

Aussi n'a-t-il jamais donné aux revues savantes autant d'articles. Quelques-uns ont déjà été mentionnés plus haut. Il faut y ajouter : « *Les Eperons à l'Eglise* », qui paraissent à la *Revue Savoisienne* en 1921 ; de nombreux lecteurs n'ont pas manqué d'être surpris de cette loi du Moyen-Age, qui obligeait les chevaliers, même quand ils étaient princes souverains à quitter leurs éperons pour entrer au chœur des églises, car aucune histoire moderne n'en avait fait mention avant lui, mais l'abondance et la précision des documents ne laissent subsister aucun doute ; une « *Préface* » à l'étude de M. le Professeur Zschokke sur le damassé et les lames de damas à la « *Revue métallurgique* » en 1921 ; « *La Rondache de Parement de la salle des armures* (Musée d'art et d'histoire de Genève) », au *Bulletin du Musée de Genève* en 1921, une « *Lettre à propos des commentaires de M. F. de Mély sur le portrait de Villard de Honnecourt* », au *Bulletin de l'Art Ancien et Moderne* en 1924, un « *Portrait de Jean des Bandes Noires* » à la *Gazette des Beaux-Arts* et « *Une épée à garde d'acier ciselée* », à la Revue *Aréthuse*, en 1925.

Dans cette même année, les « *Archives alsaciennes* » sous le titre : « *Le Tombeau d'Ulrich de Werdt à l'Eglise Saint-Guillaume à Strasbourg* » font paraître une étude complète sur l'armement dans la première moitié du XIVe siècle, époque de transition entre l'armure de mailles du XIIIe et le triomphe de l'armure rigide que vit le XVe siècle. Cette étude sera suivie en 1929 de « *Quelques mots de supplément sur le gisant d'Ulrich de Werdt* » dans la même revue, pour répondre à un contradicteur qui avait nié, à la légère, l'indépendance du heaume et du bacinet au XIVe siècle et conclu à l'impossibilité absolue de mouvoir la tête à l'intérieur du heaume.

Le titre même de ces ouvrages indique bien que c'est aux armes anciennes que s'intéresse le plus Ch. Buttin, mais le point de départ en est bien souvent une œuvre d'art, tableau ou monument, et les déductions qu'il peut tirer de l'examen des armes qui s'y trouvent représentées lui permettent de

rectifier des erreurs maintes fois répétées ; c'est le cas de l'étude sur « *Un primitif de la Collection Manzi* », ainsi que d'une autre sur « *Un nouveau portrait de Charles-le-Téméraire* », parues toutes deux à la *Gazette des Beaux-Arts* en 1926.

Il lui arrive même une fois de rectifier une légère méprise qu'il a commise jadis, ce qu'il avoue avec la modestie des vrais savants et « *l'Arc à jalet* » (*Mémoires de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie*, 1927) lui donne l'occasion de confesser une erreur et de donner de précieux renseignements sur une arme curieuse et peu connue.

Les années passent pourtant et mon père, qui a maintenant plus de 70 ans, devrait songer à se reposer ; malgré les pressants conseils de son entourage, il ne veut rien entendre ; il se sent toujours plein de force, sa mémoire est sans défaillance et lorsque la mode des mots croisés fait fureur, c'est à lui que nous avons recours quand nous ne trouvons pas ; qu'il s'agisse d'histoire, de mythologie ou de géographie, la réponse ne se fait pas attendre ; si nous laissons un « mot » inachevé, il s'en empare et ne tarde pas à le terminer après avoir souvent dû rectifier nos erreurs.

Ceux qui ont l'habitude de publier des travaux archéologiques savent le travail matériel considérable qui incombe à l'écrivain : manuscrit à fournir en temps voulu, indications à donner à l'imprimeur, épreuves à corriger, tout cela demande de longues heures. Malgré son âge et en dépit de l'affaiblissement de sa vue, car il a presque complètement perdu l'œil droit (1), Ch. Buttin continue la série de ses publications ; il donne en 1927 à la *Revue Arélhuse* « *Un chanfrein de l'Empereur Maximilien II* », en 1928 à la *Revue de la Coutellerie* : « *La Forge des Lames* », et à la *Revue de l'Art Ancien et Moderne* : « *Le Corselet de Jean d'Omédée* », et en 1929, à la *Gazette des Beaux-Arts* : « *L'Ecole de Greenwich et ses origines* », qui fut pour nos amis anglais une véritable révélation considérée comme extrêmement importante.

On ne s'étonnera pas que je m'arrête plus longuement à « *Un portrait de Madame Royale à Annecy* » (*Revue Savoisienne* 1927).

S'il était besoin d'apporter une preuve à ce qu'on a dit

(1) En 1920, il avait eu en effet un décollement de la rétine ; l'oculiste qui l'avait soigné à Paris attribuait cet accident à l'abus de l'examen à la loupe des armes et au déchiffrement des vieux textes.

de mon père après sa mort « qu'il était un des hommes qui connaissaient le mieux l'histoire de Savoie » (1), il suffirait de se reporter à cette étude du portrait qui appartient au presbytère de l'église Notre-Dame de Liesse à Annecy.

Un ignorant a écrit au dos du cadre « Anne d'Este, Duchesse de Genève et de Nemours, l'an 1536 ». Cette inscription a trompé tous ceux qui se sont occupés de ce tableau ; mais une étude raisonnée des dates, comme aussi la comparaison avec d'autres portraits de la même époque permettent à mon père de rectifier l'erreur de l'inscription ; il s'agit de Christine de France, fille de Henri IV et non d'une duchesse de Genève, car il n'y a jamais eu de duchesse de Genève ; il est amené à exposer magistralement la vie de cette fille de France, qui se montra si bonne Savoyarde après son mariage et qui ne dut qu'à son habileté de transmettre intact à son fils l'héritage de son mari Victor-Amédée Ier. Les intrigues des cours d'Europe et surtout celles de Richelieu contre la Maison de Savoie, la diplomatie de nos Princes pour faire prévaloir leur droit au titre de Roi dépassent l'étude du cadre de Notre-Dame, mais, tout en s'étonnant que pendant deux siècles, et en Savoie, personne n'ait relevé cette fausse attribution, ne sera-t-on pas tenté de dire de cette ridicule inscription « *Felix culpa* », puisqu'elle a conduit mon père à évoquer avec beaucoup de clarté une des périodes les plus intéressantes, mais aussi les plus embrouillées de l'histoire de l'Europe au XVIIe siècle.

Ces nombreuses publications avaient donné à mon père beaucoup de soucis, à un âge où il semble pourtant que l'homme, après avoir tant travaillé, doit se croire en droit d'arrêter son labeur, certain de laisser une œuvre impérissable. Souvent, je lui répétais la réponse de Fénelon, devenu vieux, à un interlocuteur qui le questionnait sur ses lectures : « A mon âge, mon ami, je ne lis plus, je relis. » C'était en vain, son esprit toujours en éveil cherchait encore à s'enrichir de nouvelles connaissances.

Depuis de longues années, il avait dans ses dossiers un travail d'une importance considérable qui allait donner la solution d'un problème touchant l'armement de la fin du XVe siècle et pour lequel s'étaient, déjà avant lui, passionnés de nombreux archéologues. Il lui fallut plus de vingt années de

(1) *Rev. Sav.* 1931.

recherches patiemment poursuivies à travers les musées et les bibliothèques pour réunir toutes les preuves nécessaires à son argumentation. Les archives des ducs de Bourgogne à Lille contenaient la clef de l'énigme. Son ami, M. Max Bruchet, qui dirigeait alors avec tant d'autorité les archives du département du Nord et qui était au courant de ses recherches fit aimablement copier à son intention de très utiles renseignements.

Après un long échange de correspondance avec un éditeur de Strasbourg et bien que très affaibli par une maladie qui l'avait empêché de se rendre au Congrès de Zurich, où, précisément, il avait promis de faire une conférence sur : « *Les Bardes articulées au temps de Maximilien Ier* », mon père tient à aller en Alsace à la fin de l'été 1928, malgré nos efforts pour lui éviter les fatigues de ce voyage.

Il en fut d'ailleurs récompensé ; l'année suivante voit en effet sortir des presses de l'imprimerie Istra, cette étude sur l'armement chevaleresque aux XVe et XVIe siècles. Cet ouvrage, luxueusement imprimé et édité, illustré de remarquables photographies, allait être une des dernières joies de sa vie ; en effet, la thèse qu'il soutient sur les célèbres tableaux du musée d'armes de Vienne bouleverse toute une série d'hypothèses émises à leur sujet. On ne pouvait naturellement pas s'aventurer sur un pareil terrain sans apporter des preuves certaines ; c'est d'ailleurs pour les réunir qu'il avait mis si longtemps à terminer ce travail ; grâce à une solide argumentation étayée sur des documents patiemment accumulés, sur de nombreuses références, puisées à toutes les sources, grâce aussi, il faut bien le dire, à sa compétence indiscutée en matière d'armes anciennes, cet ouvrage lui vaut des lettres élogieuses de tous les coins du monde.

Pendant cet hiver 1929-1930, je vis beaucoup avec lui, et je l'aide de mon mieux pour les besognes matérielles qui accompagnent toujours l'édition d'un ouvrage. Hélas, il semble bien dès maintenant que ce dernier effort l'a épuisé (1).

(1) Dans l'été 1929, il subit une très violente commotion électrique au cours d'un orage ; la foudre, en tombant sur les fils du téléphone des Balmes provoqua une énorme étincelle ; il était tout près de l'appareil et l'ébranlement nerveux fut tel qu'on peut se demander si son cerveau ne fut pas touché ; il est certain que dès ce moment il resta partiellement paralysé de la langue et que ses nerfs n'obéissaient plus à sa volonté.

Sa joie est de lire les lettres de ses amis qui lui parlent des « *Bardes articulées* ». Il veut leur répondre, mais souvent ses forces le trahissent et il souffre de ne pouvoir achever certaines lettres qu'il est obligé de me dicter.

Au mois de septembre 1930, son bien cher ami, M. Georges Pauilhac vient le voir aux Balmes. Cette visite sera malheureusement la dernière et ces deux hommes, que n'a cessé d'unir la plus grande affection, peuvent, une fois encore, deviser ensemble des questions qui les passionnent.

L'hiver arrive, avec son habituel cortège de tristesses et de deuils ; malgré les précautions que l'on prend, malgré la tendresse des soins dont il est entouré, malgré la vigilante affection de ma mère, un refroidissement va lui être fatal ; dans la nuit du 11 au 12 février, il rend son âme à Dieu, nous laissant un magnifique exemple de bonté, de travail, de droiture et de désintéressement.

Ses obsèques furent célébrées à Rumilly le 14 février et sur sa tombe, son successeur et ami, Me Lacombe, puis M. Aussedat, président de l'Académie Florimontane, surent, en termes très délicats, adresser un dernier hommage à celui qui n'était plus.

Il dort maintenant de son dernier sommeil au bord du Chéran et lorsque nous allons prier et nous recueillir au cimetière, nous pouvons apercevoir, du bord de sa tombe, d'un côté le Collège où il a passé sa jeunesse, de l'autre sa propriété des Balmes, toute remplie de son souvenir.

J'ai essayé, dans cette biographie, de relater de mon mieux les principaux souvenirs de la vie de mon père. Je regrette d'avoir manqué de l'érudition nécessaire pour donner une impression plus exacte et plus complète de l'universalité de ses connaissances et de la diversité de son œuvre. Je terminerai par ces quelques mots, extraits du *Bulletin des Amis du Musée de l'Armée* :

« ... on peut dire de lui, à l'instar du poète latin, qu'il ne disparaîtra pas tout entier : *Exegit monumentum* ».

Louis BUTTIN.

Liste des travaux publiés par Ch. Buttin

I. — SUR LES ARMES

		Année
1.	— *La Masse d'Armes de Bayard*	1895
2.	— *Les Armes prohibées en Savoie sous les Royales Constitutions*	1897
3.	— *A propos d'un casque à trois crêtes*	1898
4.	— *Notes sur les Armures à l'épreuve*	1901
5.	— *Les anneaux-disques préhistoriques et les tchakras de l'Inde*	1903
6.	— *Une Cinquedea aux armes d'Este*	1904
7.	— *Les Fusils de Sardaigne*	1905
8.	— *Les Tchakras au Cirque*	1906
9.	— *La Cinquedea de la Collection de Mme Goldschmidt*	1906
10.	— *Les flèches d'épreuve et les armures de botte cassée*	1907
11.	— *Le Guet de Genève et l'Armement de ses Gardes*	1910
12.	— *Le Musée Stibbert à Florence*	1910
13.	— *La Collection du Général Moser à Charlottenfels*	1912
14.	— *Une armure de Henri II*	1912
15.	— *Une prétendue armure de Jeanne d'Arc*	1913
16.	— *L'Origine du verbe « Rater » et les anciennes armes à feu*	1913
17.	— *L'Armure et le chanfrein de Philippe II*	1914
18.	— *L'Arquebuserie de Ripoll*	1914
19.	— *Un portrait de François de Montmorency*	1922
20.	— *Les Eperons à l'église*	1923
21.	— *L'Armure de François de Montmorency et le talisman de M. W. Deonna*	1924
22.	— *Le chef-d'œuvre de Gasparro Mola au Musée de l'Armée*	1924
23.	— *Préface à l'étude de M. le Professeur Zschokke sur le damassé et les lames de Damas*	1924
24.	— *Armures et Portraits des Montmorency*	1924
25.	— *La Rondache de Parement de la Salle des Armures*	1924
26.	— *L'Epée dite de Charles IX*	1924
27.	— *Lettre à propos des commentaires de M. F. de Mély sur le portrait de Villard de Honnecourt*	1924
28.	— *Un portrait de Jean des Bandes Noires*	1925
29.	— *Epée à garde d'acier ciselé de médaillons sur fond d'or*	1925
30.	— *Le Tombeau d'Ulrich de Werdt à l'église Saint-Guillaume à Strasbourg*	1925
31.	— *Un primitif espagnol de la collection Manzi*	1926
32.	— *L'Epée du Comte de Paris*	1927
33.	— *L'Epée de François Ier*	1927
34.	— *Un jouet princier du XVIe siècle* (Collection Pauilhac)	1927
35.	— *L'Arc à jalet*	1927
36.	— *Un chanfrein de l'Empereur Maximilien II*	1927
37.	— *L'Epieu de Nicolas de Lorraine*	1928
38.	— *L'Armure aux Lions*	1928
39.	— *Une armerie française : la collection Pauilhac*	1928
40.	— *La forge des lames*	1928
41.	— *Le corselet de Jean d'Omédée*	1928
42.	— *L'Ecole de Greenwich et ses origines*	1929

43. — *Le Gisant d'Ulrich de Werdt* 1929
44. — *L'Armure de Henri II Dauphin* 1929
45. — *Les bardes articulées au temps de Maximilien I* 1929

A l'impression :

46. — *Les armes marocaines*..... 1932

Voici en outre les principaux ouvrages qu'il avait en préparation :

47. — *Armes et Armures de souverains et princes français* (Les numéros 36-38-44 sont des extraits de cet ouvrage, déjà annoncé dans le n° 36).
48. — *Les huit armures françaises de la Collection d'Ambras rapportées en France en* 1806 (les n° 14-19-24 parlent déjà de quelques-unes de ces armures).
49. — *La Cinquedea d'Este et de Ferrare.*
50. — *Les armes d'hast.*
51. — *Les armes anciennes : Etude générale.*

II. — AUTRES PUBLICATIONS ARCHÉOLOGIQUES

52. — *La Salle de Truquage dans les Musées* 1903
53. — *Le dernier chef-d'œuvre de Peter Vischer* (en collaboration avec J. Serand) 1921
54. — *Un chapeau de l'Empereur : campagne de* 1814 1922
55. — *Un nouveau portrait de Charles-le-Téméraire*..... 1926
56. — *Un portrait de Madame Royale à Annecy* 1928
57. — *Les deux médailles de Madame Royale* 1928

III. — PUBLICATIONS DIVERSES

58. — *Rapport sur le concours de poésie patoise* 1909
59. — *Poésies*

Collaboration

60. — Tome I de l'Album du Musée de l'Armée 1917
61. — Catalogues des collections
    Moser
    Engel-Gros
    Revillod de Murat....
62. — *Manuel d'archéologie française*, de M. Enlart 1916

RÉPERTOIRE

DES

Noms de lieux de l'arrondissement d'Annecy

d'après le cadastre de 1730

J'ai recueilli et classé alphabétiquement dans ce répertoire, à peu de chose près, tous les noms de lieux (1) mentionnés dans les ouvrages manuscrits qui constituent cette œuvre remarquable — fruit d'un labeur d'été formidable dans un pays généralement montagneux — qu'on appelle communément le cadastre de 1730 (2). Ce sont, outre la mappe originale et sa copie exécutées pour chaque commune :

1° le *Livre de géométrie* ou des numéros suivis ; il contient les parcelles numérotées à partir de 1, réparties suivant les mas ou terroirs auxquels elles appartiennent avec la brève indication de la nature de la propriété et, en marge, le nom du possesseur ; 2° le *Livre d'estime* qui renferme, en outre, la nature qualitative du terrain et son revenu ou fruit annuel ; 3° les *Tabelles des propriétaires* rédigées d'après l'ordre alphabétique de leurs noms de familles pour chaque commune ; elles mentionnent les mas, la nature du terrain et les chiffres des diverses estimations.

J'ai utilisé également, 1° les documents concernant les *limitations des communes pour la péréquation générale du Genevois* indiquant, avec les mas limitrophes, les points limites des territoires de chaque commune (Arch. dép. I C d, 1836-11 et 1845). Ces points sont parfois reproduits avec leurs indications topographiques sur les mappes originales dont quelques-

(1) Contrairement à l'orthographe qui prévaut maintenant chez les linguistes, j'écris le mot ainsi, parce qu'il évoque normalement à l'esprit l'idée concrète du pluriel comme : noms de familles, de propriétés, etc. ; cp. E. Muret, *Les Noms de lieu dans les langues romanes* 1929, Paris, Leroux, p. IX.

(2) V. Max Bruchet, *L'Ancien cadastre de la Savoie*. *Rev. Sav.*, 1896. J'ai pu consulter à loisir les documents existant aux Archives départementales grâce à l'obligeance parfaite de MM. les Archivistes G. Letonnelier, Cl. Faure et R. Avezou que je remercie infiniment, ainsi que MM. les archivistes adjoints Jos. Serand et Francis Laguin.

unes portent même le nom des cours d'eau de la commune (1) ; 5° Les Déclaratoires de la *Délégation générale de la Savoie sur les biens féodaux*, ainsi que le *Sommaire des fiefs* (id. I Cc 30 ; IC c, = SF, 1, 2, 3, 4) ; 6° les *Déclaratoires sur les biens de l'ancien patrimoine* de l'Eglise (I Cc, 31-2), tous documents datant du XVIIe siècle et qui m'ont fourni, sans compter les avantages d'une utile vérification, un grand nombre de lieux dits qui n'avaient pas servi à qualifier des mas. Cette récolte a été augmentée par le dépouillement d'une vingtaine de registres des Tabellions (2) et de papiers des séries A B C, H et G, copies de chartes, grosses des notaires Coppier, Lambert, Mingon, etc., du XVIIIe s. Ajoutez à cela un certain nombre de noms pris dans le nouveau cadastre où l'on constate que certains d'entre eux usités en 1730 ont été soit modifiés dans leur prononciation, soit, fatale destinée, remplacés par d'autres ; et encore sur la carte de l'Etat Major au 80 000me, à l'exclusion des noms d'hommes modernes précédés de *Chez*, en faisant remarquer que celle-ci, malgré des erreurs inévitables, a souvent transcrit la forme patoise ou vulgaire entendue et qu'il sera très utile de la consulter pour la localisation exacte de chacun des lieux énumérés, à moins que l'on ne prenne la même carte au 50.000^e moins fatiguante pour les yeux ; — et enfin certaines études touristiques consciencieusement travaillées, comme celles de MM. Fr. et Jos. Serand, R. Godefroid, etc.

L'arrondissement d'Annecy renferme actuellement, en sept cantons, après que depuis 1730 certaines paroisses furent réunies ou disjointes, 99 communes. Chaque commune, ai-je dit, comprend une plus ou moins grande quantité de mas ou terroirs, tels que, d'une part, quartiers de villes, bourgs, villages (le mot français hameau est inusité), maisons isolées, granges, courtils, etc. ; de l'autre, portions de territoires d'étendue variable et signalées par la nature de leur terrain, leur végétation, ou leurs productions, leur site, un fait d'histoire

(1) Ces limites ont été fixées de nouveau pour plusieurs communes sous le premier Empire (1805-11) avec quelques formes fautives.

(2) Il y a là 659 gros volumes *in-folio* concernant les circonscriptions d'Alby, d'Annecy, de Faverges, de Rumilly et de Thônes, mine inépuisable de renseignements sur les familles et la vie rurale et bourgeoise de la fin du XVIIe et du XVIIIe s., de quoi occuper les loisirs d'une vie d'homme ; v., pour la Savoie, G. Perouse, *Usages*... (à la bibliographie) ; = Tab., T.

foncière, d'origine romaine (1), féodale, civile, religieuse, ou enfin par un détail caractéristique quelconque. Les noms portant celui du premier propriétaire sont considérables et la question de leur origine touche à celle des familles mêmes.

Le mas comprend lui-même un nombre variable de parcelles, rarement une seule. Dans les régions montagneuses à biens communaux, bois ou pâturages, situés surtout aux limites communales, son étendue est parfois considérable. Comme exemples la c. de Manigod renferme 240 mas environ répartis sur 4.260 hect. et divisés en 9.800 parcelles ; celle de Crempigny qui n'a que 268 h., a deux douzaines seulement de mas et près de 1.200 parcelles.

Voici à peu près l'ordre suivi pour chaque article : d'abord le nom de lieu sous sa forme ordinaire, française et officielle (ou restituée par moi avec astérique), ou la plus usitée en 1730, suivie d'une ou de plusieurs variantes (1) de la même époque ; puis, le nom de la commune, l'étymologie avec la forme patoise empruntée aux dictionnaires les plus autorisés ; j'ai ajouté la signification générale du mot et la situation topographique dans le but d'aider aux recherches sur le terrain même.

Au point de vue linguistique, ce répertoire ne sera pas tel que les savants en cette science ardue l'auraient désiré ; mais, n'étant pas linguiste, ni patoisant, il m'était à peu près impossible, surtout agissant seul, de noter *de auditu* la prononciation de chaque mot dans chaque commune et de le transcrire ensuite avec les caractères affectés à leur prononciation. J'ai donc dû simplement puiser dans les ouvrages spéciaux (2) et me contenter de transcrire quelques formes énoncées par des personnes habitant le pays en question. (3)

Tous ces documents fournissent une quantité de noms de

(1) Voir, au sens général, la pénétrante et lumineuse étude M. Alb. Grenier, *Aux origines de l'Economie rurale : la conquête du sol français*, extr. des Annales d'hist. économique et sociale, Paris, A. Colin, s. d.

(2) Je me suis servi, faute de mieux, de la notation phonétique de F et du DS. ; je me suis contenté de transcrire le caractère *jh*, représentant la sifflante interdentale du *th* doux anglais par *zh*, et le son *ø* par *ou* ; j'ai remplacé le son *#* final par *et*, quand il y correspond.

(3) Je leur adresse ici tous mes remerciements. - Rappelons l'article de Ducis sur les mas du cadastre de 1730 pour Annecy, *Rev. Savois.* 1866,52,59, 84, et l'essai de répertoire toponymique pour la Haute-Savoie par E. Tissot, id., 1891, 256.

lieux qui se retrouvent en grande partie dans le reste de la Savoie et ailleurs. Mais les recueillir n'est pas le plus difficile ; c'est d'en assurer la forme véritable. Les graphies fournies par les livres cadastraux ne sont pas quelquefois bien sûres ; un même nom est diversement écrit non seulement dans des volumes différents, mais encore dans le même volume. On a l'impression cependant que dans le *Livre des numéros suivis*, ces mots ont été recueillis de la bouche même des propriétaires, notés sur un brouillon et ensuite recopiés. Mais, s'ils paraissent être la reproduction des paroles prononcées, celles-ci ont été parfois incomprises, du fait de l'oreille plus ou moins fine du transcripteur. Dans les *Tabelles* des propriétaires où la rédaction est plus soignée, si certains noms ont été rectifiés, d'autres ont été reproduits avec des variantes d'orthographe fautive au point de leur donner deux sens différents. Il y eut là pour moi un travail de mise au point pénible, aidé toutefois par la confrontation de tous les manuscrits. J'ai supprimé les noms dont il m'avait été impossible de restituer la forme correcte et il reste malheureusement encore bien des inexactitudes (1). J'espère cependant que, tel quel, ce modeste essai aura quelque utilité, en particulier pour les auteurs de monographies communales qui alors, sans aucun doute, auront l'occasion d'y relever quelques erreurs, ce dont je les remercie à l'avance. Enfin, j'en ai remis les premières feuilles à l'imprimeur non sans une mélancolique admiration pour tous ces humbles hommes de la terre attachés durant tant de siècles au même sol et dont le labeur opiniâtre a permis à leurs descendants d'y vivre et de s'y perpétuer en continuant leur œuvre.

Charles Marteaux.

***

Principales abréviations : astérique : forme ancienne restituée en latin populaire ; *afr. :* ancien français ; *b. f. :* bien féodal ; *br.*, broussailles ; *c :* commune ; *cp. :* comparez ; *Délim. :* voir le volume des *Limitations Communales* ; dér. : dérivé ; *dial. :* dialectalement ; *fig. :* figuré ; *gr. :* grange ; *lat. :* désigne ici le latin classique ; *l.dit :*

(1) Comme exemple de mes tribulations, je citerai l'énigmatique *dorcalaur*, à Sillingy, forme donnée par toutes les graphies sauf une seule. *Donnalaur* = *Danne à l'or*, qui est la vraie leçon et qui m'avait échappé ; *R. S.*, 1920, 143.

lieu dit ; *loc.* : localité ; *méd.* : médiéval, du moyen âge ; *n* : nant ; *n.* : nord ; *n.e.* : nord-est ; *s.o.* : sud-ouest etc. ; *ndh.*, *ndf.*, *ndfam.* : nom d'homme, de femme, de famille ; *n. v.* : nom ou substantif verbal ; *n. plur.* — *f. sing.* : neutre pluriel latin pris pour un féminin singulier dans le latin populaire ; *onom.* : onomatopée ; *p* : patois ; PE : patrimoine de l'Eglise ; *p.p.p.* : participe passé passif ; SF : Sommaire des fiefs ; *Tab.* : registre d'un tabellion ; *v.* : voir ; *var.* : variante, etc. Une date () est tirée d'une copie. Quand deux ou plusieurs communes sont réunies par un tiret, cela indique qu'elles sont limitrophes.

***

Principaux ouvrages consultés. *Linguistique et patois.*

A. Allix, *Géographie de l'Oisans, au moyen-âge*, Acad. delphinale, 1923.

D'Arbois de Jubainville, *Recherches sur les origines de la propriété foncière et des noms de lieux habités en France*, 1890 (C. R. dans Romania XIX, 174) — *Les Premiers habitants de l'Europe*, II, 1894, 2e éd. ; Paris, Thorin.

Brachet, *Dictionnaire du patois savoyard*, Albertville, 1889.

A. Dauzat, 1° *Les noms de personnes*, 1925, Paris, Delagrave. 2° *Les noms de lieux*, 1926.

J. Désormaux, *Bibliographie méthodique des parlers de Savoie*, Annecy, Impr. Commerc., 1923. *Mots et coutumes de Savoie*, Annecy, id. (extr. de la Revue, *Annecy, Lac d'Annecy et Vallée de Thônes*), I, 1930 ; II, 1931 ; V. aussi L.

Devaux, *Essai sur la langue vulgaire du Dauphiné septentrional*, Acad. delphinale, 1891.

Dictionnaires topographiques des départements : E. Philipon, Ain, 1906. — Brun-Durand, Drôme, 1901. Pilot de Thorey et Ul. Chevalier, Isère, 1920. J. J. Vernier, Savoie, 1897, etc.

DF = Hatzfeld, Darmesteter et A. Thomas, *Dictionnaire général de la Langue française*, Paris, Delagrave.

DS = A. Constantin et J. Désormaux, *Dictionnaire Savoyard*, Annecy, Abry, 1902.

Duc. = *Glossarium mediae et infimae latinitatis* par Ch. Dufresne, seigneur du Cange ; suppl. de P. Carpentier, Paris, 1840.

DV = Dictionnaire historique du canton de Vaud, d'E. Mottaz, Lausanne, 1914 (avec, entre autres, les étymologies gallo-romaines du prof. E. Muret).

F = Fenouillet, *Monographie du patois savoyard*, Annecy, 1902. V. encore Fenouillet, *Origine des noms de familles en Savoie*, RS, 1893 ; Acad. Chablais. XXXII, 1920.

Favre (Lexique de) dans J. Désormaux, *Un grammairien savoyard*, 1795-1805, Revue de Savoie, 1912, II, 62-4.

Flore = A. Constantin et abbé P. Gave, *Flore populaire de la Savoie*, Annecy, Abry, 1908.

G = Fr. Godefroid, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, Vieveg, Paris, 1881-1902, avec Complément.

J. F. Gonthier, *Noms patois des communes de la Haute-Savoie*, Rev. Sav. 1923, 162, V. Gn.

GPSR = *Glossaire des patois de la Suisse romande* depuis 1924, Neufchâtel-Paris, V. Attinger. Fut précédé d'un Bulletin, 1902-05.

H = Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, Leipsig, 1891-1904.

Jaccard, *Essai de toponymie*, Mém. de la Soc. de la Suisse romande, VII, 1906. (C. R. d'E. Muret dans Archiv. Suisses des traditions populaires, XI, 1907.)

Jud = J. Jud *Dalla storia delle parole lombardo ladine*, Bull. de dialectologie romane, 1911-12.

lat. = Quicherat, Daveluy et E. Chatelain, *Dictionnaire latin français*, 1889.

A. Longnon, *Noms de lieu de la France* (publiés par P. Maréchal et L. Mirot, Champion, Paris, 1922-9.)

Longnon, *Polypt.* = A. Longnon, *Polyptique de l'abbaye de Saint-Germain des Prés*, Paris, Champion, 1895, I, Introd. (noms germaniques).

Massia = P. Massia, *Toponomastica di San Sebastiano al Po*, 1917 (extr. dalla Rivista di Storia... per la prov. di Alessandria, XXV, fasc. 61.)

ML = Meyer-Lübke, *Romanisches etymologisches Wörterbuch*, Heidelberg, 1911-20.

Mourat = D. Mourat, *Glossaire des noms topographiques les plus usités dans le sud-est de la France et les Alpes occidentales*, Grenoble, Annuaire de la Soc. des touristes du Dauphiné, 1894.

E. Muret 1 : *De quelques dénominations de noms de lieu... dans la Suisse romande et en Savoie*, Romania, XXXVII, 1908. — 2 et 1, 554 : *Le suffixe germanique* ing, Mélanges Saussure, 1908. — 3. *Les noms de personnes dans le canton de Vaud* (extr. du Livre d'or des familles vaudoises, Lausanne. — 4. *Noms et surnoms usités dans la Suisse romande au moyen-âge et au XVIe s.*, Rev. d'hist. suisse, 1924, 3. 4. — 5, *Les noms de lieu germ. en* -ens *ou* -ans, -enges *ou* -anges *dans les pays de domination burgonde*, Rev. de linguistique romane, 1928, IV, 209. — 6, v. Jaccard. — 7. *Noms de lieu, vestiges archéologiques, vieux chemins*, Rev. d'hist. suisse, XI, 4, 1931.

OK = Oskar Keller, *Der Genferdialekt*, Zurich, 1919.

Mgr Piccard, *Glossaire des mots anciens*, Acad. Chablais. XXVI, 1926.

RLR = Revue des Langues romanes.

A. Thomas : *Essais de philologie française*, 1897, et *Nouveaux essais...* 1905. *Mélanges d'étymologie française*, 2e éd. 1927. Sur Polemius Sylvius, v. Romania XXXV, 1906.

Ouvrages et documents historiques.

Archives départementales de la Haute-Savoie. E = Max Bruchet, *Inventaire sommaire des Arch. dép.* ; série E, 1901 ; E II = *Supplément* par G. Letonnelier, A, B, C (A I concerne les reconnaissances féodales du prince Janus à Annecy en 1466-1721) = les deux mêmes auteurs, 1921. Sont mentionnées aussi les séries I C et V C ; 7 G, 11 etc. V. Bruchet, Faure.

Armorial = Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie, 1863... (commencé par le comte A. de Foras).

A. Bernard, *Cartul. de Savigny et d'Ainay*, 1853.

A. Bernard et A. Bruel, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, 1876-94.

Besson, Pr. = Besson, *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarentaise, Aoste et Maurienne et du décanat de Savoie*, Annecy, 1759.

Billiet = Académie de Savoie, 1861, Doc. II, *Chartes de Maurienne*, docum. recueillis par A. Billiet et Albrieux, p. 1-331 ; *Obituaire du Chapitre*, p. 332-85 ; *Glossaire des mots de la basse latinité*, p. 401-36 ; 1861.

Bruchet, *Rip.* = *Le Château de Ripaille*, avec Glossaire, p. 593 ; Del grave, 1907.

— RF = Reconnaissances féodales en 1431 (notes extraites des Archives camérales de Turin, Comptes des subsides, Inv. 57 (v. RS, 1903, 234, 238).

J. Burlet, *Le Culte de Dieu, de la Vierge et des Saints en Savoie*, Mém. de l'Acad. de Savoie, Doc. t. IX, 1916.

Cartulaire de Saint Hugues ou de l'église cathédrale de Grenoble, par J. Marion, 1869.

Chamonix I, II = A. Bonnefoy et A. Perrin, *Le prieuré de Chamonix*. Acad. de Savoie, 1879, Doc. III et IV.

Charte de Lothaire, 866, d'après une photographie prise en 1904 aux Archives de Parme (Arch. dép. de la Haute-Savoie). — d'Ermengarde, v. D. Brienne, IT, Nécrologe de T.,

— de Rodolphe, 1011, d'après une photographie prise à la Bibliothèque de Grenoble (Arch. dép. de la H. S.).

U. Chevalier, *Inv. des arch. des Dauphins de Viennois* (1436), Lyon, 1871 ; RS, 1905, 79. — *Regeste dauphinois*, I, Imprim. valentinoise, Valence, 1913.

Cibrari = L. C. e Promis, *Documenti, sigilli e monete*... Torino, 1833.

Cons. de Genève = *Registres du Conseil de G.*, E. Rivoire, Genève, 1900, I, II etc.

J. F. Gonthier, *Inventaire inédit de l'abbaye de Saint-Jean d'Aulps*, Acad. Salés. XXVIII-IX, 1905. — *Hôpitaux et maladières du diocèse de Genève*, 1899, id., XXII.

J. L. Grillet, *Dictionnaire historique... des départements du Mont-Blanc et du Léman*, Chambéry, Puthod, 1807.

S. Guichenon, *Bibliotheca Sebusiana*, Lugduni, 1660 ; (Hist. généal. de la royale maison de Savoie, IV, Preuves, Turin.)

HPM = *Historiae patriae monumenta*, Augustae Taurinorum, 1836... Chartarum I et II.

G. Pérouse, *Etude sur les usages et les droits privés en Savoie au milieu du XVIe s.*, Acad. de Savoie, 1914, p. 305-631. *Etat des paroisses du pays de Savoie*, 1696, Savoie littéraire et scientifique, 1923, 394.

G. Raymond, *Notice sur les poids et mesures du duché de Savoie*, Soc. roy. acad. de Savoie, IX, 1854, Chambéry.

Reg. gen. = P. Lullin et Ch. Lefort, *Regeste genevois*, 1866 ; (v. les critiques dans RS, 1867, 1869 ; 1885, p. 327, 330, 1892, 342 ; 1898, p. 156). Renferme les noms des citoyens de Genève aux XIIIe-XIVe s.

RS = Revue Savoisienne, 1860, etc., organe de l'Académie florimontane d'Annecy. On y renvoie, quand un nom d'auteur est suivi des chiffres de l'année et de la page. Quand ces chiffres sont seuls indiqués, c'est qu'on renvoie aux propres articles de l'auteur du présent répertoire.

SHAG = Mém. et doc. de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, depuis 1841... (le t. XIII renferme des chartes de franchises et leurs limites).

SS = Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie, Mém. et doc., Chambéry, 1856, etc.

Trépier, *Le Décanat de Saint-André*, avec pouillé du XIVe siècle, Acad. de Savoie, doc. VI, 1886.

Wurst = Wurstemberger, *Peter der Zweite*, IV, Preuves, 1858, Zurich.

Ouvrages intéressant les communes.

B = Ch. Marteaux et Marc Le Roux : *Boutae*, vicus gallo-romain de la cité de Vienne, du Ier au Ve siècle, Annecy, Abry, 1913. Je renvoie simplement à la Revue Savoisienne, indiquée seulement par l'année, quand il s'agit des études suivantes, ainsi que des études étymologiques : Ch. Marteaux et M. Le Roux : *Voie romaine de Boutae à Aquae*, RS 1900, 199. — *Voie romaine de Boutae à Casuaria*, id., 1903. Ch. Marteaux : *Etude sur la voie romaine de Boutae à*

Genava, id., 1907, 153 ; *Voie romaine de Condate à Genava*, id., p. 67. — *Le Répertoire archéologique*, id., 1908, 27. — *Note sur le vicus Albinnum*, id., 1911, 223. — *Voie romaine de Condate à Aqua*, id. 1913, 37.

Bonlieu = V. Brasier, *Les Abbayes de Cisterciennes dans le diocèse de Genève*, 1892, Acad. Salésienne XV. — Du même : *Etude sur Saint Germain*, Acad. Salés. I, 1879. — *Etude sur Saint Ruph*, id. II, 1880 — *Etude sur les origines du prieuré de Talloires*, id. X, 1887, avec les chartes.

Brasier (Abbé), v. Bonlieu. I et II renvoient à l'Acad. Salésienne.

D. Brienne = Dominique B., *Consuetudina ium insignis prioratus Tallueranum* de 1568, Paris (1907) ; résumé de l'hist. de l'abbaye de Talloires, avec les chartes.

M. Bruchet, *Etude archéologique sur le château d'Annecy*, dans RS 1900, 247 ; 1901, 7.

L. Buffet, *Ugine*, notes d'histoire, Acad. Salésienne, t. 18, 1930.

F. Coutin, *Histoire d'Alby*, Acad. Salés. XLV et XLVI, 1927-28 (I, II) ; *Histoire d'Allèves*, id., XLVII, 1929.

F. Croisollet, *Histoire de Rumilly*, 1869 ; Supplém. 1882 ; Chambéry et Rumilly.

CR = Congrès de Rumilly, 1888-9 : Fr. Mugnier, *Les fondations pieuses en faveur de l'église et de l'hôpital de Rumilly*, XIVe-XVIe s., p. 67-164. — A. de Foras : Rumilly à la fin du XVe s. avec plan, p. 183-211.

C. A. Ducis ; articles publiés sur le vieil Annecy, dans la Revue Savoisienne : mas, 1866, 52, 59, 84 ; 1867, 15 ; pâquiers, 1872, 30 ; 1892, 196 ; ponts, 1886, 250 ; inondation de 1651, 1875, 73 ; topographie, 1871, 56 ; 1872, 30, 77 ; 1881, 6 ; 1883, 53 ; 1886, 66, 223, etc.

Duerettet, *Monographie de Marlens*, Acad. Salésienne VI, 1883.

C. Dunant, *Baptême des nouvelles rues d'Annecy*, RS, 1886, 270.

E. M. : Cartes de la Haute-Savoie par l'Etat-Major du Ministère de la Guerre, type 1889.

J. Falconnet, *La Chartreuse du Reposoir*, 1895, Acad. Salés. XVIII (rapports avec Le Grand-Bornand).

Cl. Faure, 1, *Inv. manusc. des donations à l'Hôpital de N.-D. d'Annecy*, Arch. dép. G, Arch. de l'Hôpital. 2, Notes manusc., Reg. 41, 45, 59. 3, Cartul. d'Annecy le Vieux (copie) id., G.

Gn ou J. F. Gonthier C. — Annuaire de la Haute-Savoie, Annecy, Abry, continuant Tissot et Ducis à partir de la lettre M, 1888-1905. — *Promenade historique dans les rues d'Annecy*, Œuvres compl. II, 293, 1902. — *Notes sur Epagny*, Acad. salés. XVII, 327-42 1894. — *Metz*, id. XXI, 249.

Godefroid = R. G., *Les Montagnes de Manigod*, Revue alpine, 1921.

IT = Inventaire historique et chronologique des chartes des archives du monastère de Talloires (Cahiers manusc. aux Archives de l'Acad. Florimontane publiés par J. Philippe, SSV, 1861) ; L'auteur du texte daté de 1720 est Amé dom Franç. Serrasin, abbé claustral. La notation des numéros commence au début de chaque siècle.

L. = G. Letonnelier, *Table alphabétique des délibérations de l'ancien conseil d'Annecy*, 1475-1538 (en manusc. aux Archiv. départ.)

L. D. = J. Désormaux, *Une source de l'histoire d'Annecy*, Remarques sur l'onomastique savoisienne et le langage d'A. à la fin du XVe s., Rev. Savois. 1921, 85.

P. M. Lafrasse, *Dingy-Saint-Clair*, Acad. Salésienne, XL, 1919.

J. M. Lavanchy, *Les châteaux de Duin* (I) ; *le château de Dérée* (II). Mém. de l'Acad. Salésienne, VII, 1881. — *Monographie de la paroisse de Saint-Jorioz* (III). id., XVI, 1893.

Cte de Loche, *Histoire de Grésy sur Aix*, Savoie, Chambéry, 1874.

Cl. Masse, Plan de la Ville et château d'Annecy, 1650-1737 ; v. Letonnelier, RS 1912, 168. Miquet, id., 200.

J. Mercier, *Souvenirs historiques d'Annecy*, Annecy, Burdet, 1878.

Morand, *Les Bauges*, 1889, (I, II). Chambéry.

Mugnier = Fr. M. 1, *Hist. docum. de l'abb. de Sainte Catherine* SS, XXIV, 1886. 2, *Répertoire de titres* (analyse) *relatifs à l'anc. comté de Genève*, id. XXX, 1891. 3, *Comptes de la Châtellenie de La Balme-en-Genevois*, SS XXX, 1891.

Nécrologe de Talloires, par L. Ritz, Acad. de Savoie, Docum. VIII, 1918. Du même auteur, *Martyrologe, notes sur le Nécrologe, Charte d'Ermengarde*, RS. 1901. — *Chapitres inédits du coutumier de Talloires*, RS, 1919.

P. B. = F. Pochat-Baron, *Histoire de Thônes*, I, Acad. Salésienne, XLIII, et II, 1925.

Pourpris de Sales (le) par Ch. Aug. de S. (Histoire de la maison de Sales) 1659...

A. Prost, *Carte du département de la Haute-Savoie*, 1 : 160.000^e^, 1879 ; (V. Revon, Rev. Savois., 1880, 44).

Raverat (A.), Haute Savoie *Promenades*, Lyon, 1872.

RG. = L. Rassat, *Monographie de la commune de Gruffy*, Revue de Savoie, 1912-1916.

E. Serand, *L'inondation de* 1711 *à Annecy*, avec le procès verbal inséré dans le tome L des délibérations du Conseil : R. S., 1870, 83, 92.

Serand = Fr. et Jos. Serand, *Par routes et sentiers de Savoie*, Annecy, Hérisson, 1911. — Topo-guides, Massif de la Tournette, Mont-Veyrier, Lac d'Annecy, etc., 1° cartes, 2° brochures avec cartes ;

Abry, 1913-14 ; puis A. Merle, 1926-30. — J. Serand, *Massif des dents d'Alex*, Annecy, Hérisson, 1910. — Fr. Serand, *Ascension du Trelod*, 1923. Impr. commerc. Fr. et J. Serand, *Le col de Tamié*, id.

Theatrum Sabaudiae = Borgonio, *Theatrum* (*novum*) *Pedemontii et Sabaudiae... Hagae Comitis*, 1725 ; avec plans et notices d'Annecy et de Rumilly ; (travail exécuté dès 1674 ; v. H. Pissard, Rev. Sav. 1881, 8).

Versonnex : Actes notariés communiqués par M. le Maire J. Bojon à M. Cons, directeur d'écoles primaires honoraire — V.

1628 = Cadastre de Dingy, manusc. aux Archives départ. ; v. E. 994.

1689 = Plan figuré de Nambellet (Saint-Ferréol) et de ses environs ; photo aux Archives de l'Acad. florimontane ; v. RS. 1904, 2.

1782 = Copie de noms de lieux de Marlens dressée par le notaire Callies.

1898 = Le Roux et Marteaux, *Sépultures burgondes*, R. S., 1898. (J'y renvoie pour mon énumération des stations avec leurs cimetières.)

J.-B. Bailly, *Ornithologie de la Savoie*, Chambéry, 1853-54, 4 vol.

***

Abadaz (pré de l'), *de la Badaz, vis à vis de la pasqueaz du Cassey*, Doussard-Lathuile, n. du pré Soufflon : n. v. d'*abadâ*, donner la liberté (au troupeau), DS. d'**adbatare*, donner essor en ouvrant, mot tiré du midi, GPSR. Sur le simple *batare*, ouvrir la bouche, dauph. *badâ*, mener dehors, v. ML, 958.

Abaz (l') : en parlant d'un terroir situé en contrebas : « dû au croisement récent de l'*avâ*, aval, avec *bas* » GPSR, 29 ; cp. à Curienne, Sav., l'Abas, Labaz, 1321, *Laba*. Moye, Villard d'*abas* soit Dessous. Poisy, *Labaz*, dépression entre Monod et Vernod. Saint-Silvestre — Chapeiry, *Labas*, o. de Champouly. Derrière *cy abas*, Seynod, sud de l'église.

Abbaye (l'), *abéi* : établissement religieux ou terre en dépendant : ital. *abbadia*, *badia* ; lat. *abbatia*, IIIe-IVe s., communauté religieuse ayant pour chef un abbé, *abbas*, *abbatis*, DF ; afr. *abbèie*, G Compl. ; 1370, *abbatia*, Mugnier 1, 269. Allèves, Saint Jacques, avec masures de murailles, 1715 ; v. F. Coutin, *Allèves*, 5. Annecy-le-V., *au Joly*, près de la fonderie Paccard, E. M. l'Abbaye : en souvenir des dames de Sainte-Catherine qui y possédaient maison et terres avec vigne citée en 1227, Mugnier, 1, 256. Massingy, Pringy, 1697, *vers l'A.*, Tab. 387 bis, 362. Saint-Jorioz, 1715, *alabey*, *sur le*

chem. du Villaret à les Lavanches, T. 81, 159 : l'abb. de Ste-Catherine possédait des biens dans cette commune, ICe 4, 56.

Abbé (l') ; afr. *abet*, ml 8 ; p. *âbé*, ps ; de là, ? le ndh Pierre Labée ; v. Pierre, prén., F. L'Abbesse : *abbatissa*, pf. Viuz, 1701, *le Champ de la Besse*, T. 3, 33 : à cause de l'abbaye de Ste-Catherine, I Ce 4, 51.

Abeille : fr. venu par le prov. d'*apicula*, ml 523 ; p. *avëliè, avouëlie*, ps ; *afr. aveille*, c. Aviernoz, Grand montoir, *les Lattes des Avueilles*. Charvonnex et — Saint-Martin, Mercier, 515m, *le pré des A.* : à cause du *prinpiolet*, ou thym serpolet, Flore 1195, qu'affectionnent ces volatiles (M. J. Morand).

Abel : ndh d'origine biblique ; p. *Abé*, prénom. Chez les Abelz, Vaux, Orbessy, 1699, Tab. 391, 846. Combe A., Les Ollières, *comba abé*, terres au confl. du nant de Chez Puget et de la Fillière.

Aberages (aux), Seythenex, avec bois noir sur le nant de Saint-Ruph, au n.o. des chalets de S., PE ; p. *aberazho*, abreuvage, ps : **abbiberare*, abreuver. + suff. *aticum*, *age* ; v. gpsr 73, 74 ; (1155) *molendinum cum bezeriis et alberagiis*, 7 G 280, à Mercy, Saint-Félix.

Abergement (l') : en parlant d'une terre cédée à la suite d'un contrat de ce nom « par lequel l'albergeant, se réservant le domaine direct, cède à l'albergataire le domaine utile d'un bien pour une durée assez longue moyennant le paiement des droits d'introge et de mutation...» Bruchet, *Château de Ripaille*, p. 594 : *albergamentum*. ducc, tiré d'*alberga* ; v. Alberge. Sevrier, Loverchy, XVIIIe s., Mingon, 7 G 281.

Abergeux (vill. des), Annecy le Vieux, *Aberjeus*, *Aberjus*, à l'est de Sur les Bois ; 1342, *Mermet abberjior de Nemoribus*, Faure, 3, 48 : **albergatores*, avec le sens passif de colons albergés, hospitalisés à demeure sur les terres boisées du seigneur ; du goth. *haribergo*, auberge, puis logis, ml 4045 (V. gpsr et Alberge) ; XIIIe s., *albergum*, *arbergum seu tenementum*, shag XIV, 245, 361, 80.

Aberieuge (à l'), Faverges, aux vignobles de Vesonne, sur le nant de Montmin, 1700, Tab. 294, 18.

Aberieux (les) : p. *aberieu*, abreuvoir, f, d'**abbiberare* + suff. *atorium*, gpsr 77.

Le Bouchet, la Savatte, 1697, *nant de l'Aberiau*, Tab. 521, 375. Manigod, *Abériaux*, près de la source du nant de Joux ; 1698, *les A.*, *Abriaux*, avec le nant des A., Tab. 522,

100. Marcellaz 1699, *au pré de Labériaux* 391, 733. Villy, n.e. du chef-lieu, sud de Montorban : ici nom de fam. connue à Thorens en 1730. Sing. ; Annecy, 1488, *via dicta de laberyou*, allant au Thiou, L. D. 87, 98. Les Clées, les Envers, 1698, *à l'Abérieux, sur le nant Boyer*, Tab. 522, 315-16.

Abîme : précipice très profond : **abissimum*, superl. d'*abyssus*, puis, **abismum*, DF. Pont de l'Abîme, sur le Chéran, Cusy, suspendu à 96m pour le passage de la nouvelle route de Gruffy à C. Les Abîmes, Le Bouchet, Plaine Mouille, 1331m.

Ablenaz (pré en) ; Lovagny ou Chavanod, (1500) SF 2, 277.

Ablon, Dingy, grand terroir de rochers et de pâturages sur la mont. de Parmelan, limite de la Balme de Thuy et de Thorens, avec chalets, combe, freux, gorge, pertuis, Serand, *Topo. du Parmelan* : Amblo(*nem*) ou Albulo(*nem*), premier propriétaire. Ablon est cité en 1571, E 123.

Abry (chez les), Marcellaz, Clarafond, 1699, Tab. 391, 548, ndfam. qu'on trouve au XVIIe s. en Chautagne : ndh. du germ. Albrich, *Albericus*, *Albricus*, XIe s. ; Billiet, 17.

Ache (à l') : parcelle ou suite de parcelles dont les limites extérieures dessinent sur le sol un couperet ou une hache à main ; p. *hache*, F, *hachon*, DS, avec *h* non aspiré : germ. *hapja*, MI. 1035 ; 1730, Délim., *là où la limite de ladite paroisse d'Evires fait hache* ; 1738, *vigne faisant faire ache à la présente*, 7 G 340, 111. Aviernoz, bois au n. des Chênes ; à *l'Asche*, SFICe 30, 17. Thorens, *en l'asse*, bois au n. des Frettes : peut-être ici en parlant de l'outil qui coupe. Villy, 1715, Tab. 81, 259.

Achettes (les), Sion, Cheney, b. f. : dér. du précédent ou terres rappelant le nom d'une fam. Hachette citée en 1603, à Annecy, E 625.

Aclarde Saint-Jorioz, maisons à l'o. de Sales : (*villa*) ? *Asculata*, fondée par Aseula, H ; 1583, *Acla*, Lavanchy, I, 175 ; 1715, *Aclaz*, Tab. 81, 512 ; cp. Lornard — Lornaz et Doussard, XIVe s., *Doucza*. En 1730, ces maisons étaient habitées par la famille Deaclard qui possédait également des biens à Sevrier et qui paraît avoir fait partie anciennement de la noblesse. Autre fam. à Giez, 1730, *Diaclaz*. Cp. Méclaz.

Acquis ((l') : surtout en parlant d'un pré conquis sur un

marais ou sur des broussailles et ajouté à une possession : **acquistum*, lat. *acquisitum* ; 1918, 40. Cp. en Lorraine, 1439, *prey d'acquest d'awe*, Harmand, *Bull. hist. et philol.* 1922-3, 252, GPSR, 112 ; acquérir, dans l'anc. droit, a ce sens « que la possession des forêts entraîne celle des terrains non boisés qui y sont compris » ; et aussi : terre acquise par un seigneur d'un autre seigneur et qu'il ajoute à ses biens féodaux. Dingy, *Champ acquis*, n. de Sous-l'Ilette. Meythet, Vellachi, *Vers l'acquis*, PE, prés et brouss. au n. de Corbetan. Saint-Félix — Alby — Saint-Maurice d'Alby, avec mais. au sud de Pattu. Vaux, *pré l'acquis*, marais, b. f., o. du Frêne. L'Acquis l'Abbé, Balme-de-Sillingy, *Verquilabé* b. f., Viney sud ; prob. bien acheté au prieur de Sillingy ; *à la qui labé*, SFICc 30,

Adezé (l'), v. Dezé.

Adieu (l'), *la Dioz*, *Ladiuz* ; Gruffy et — Viuz, l. dit de la source ou fontaine du ruiss. du même nom, limitant les deux communes jusqu'au sud de la cote 598^{m} ; appelé pour cette raison l'Entredeux, RG 1912, 177 ; affl. du Chéran ; nant des Combes dans son cours inférieur ; (1433) *en Ladiuz*, SFI, 544. Moye, *vers ladiauz*, b. f., pré marais au sud de la Bâthie avec source de fort débit. Lathuile, la Porte, 1697, *à ladiouz*, Tab, 1, 36. Sevrier, le Clos, 1738, 7 G 340, 87. Cp. à Bellecombe, la Fontaine de la diu, 1708.

Crêt l'A., Dingy, Gravet nord, *cr. la Dieu*. Grotte de l'A., Thorens, rive g. de la Fillière, p. *la dio*, *diou*, Revon, 1875, 17 ; Gn ; *la Dia i*, s.o. des Mouilles, Serand, Topo du Parmelan. Nant de l'A., Lathuile, Chevilly, 1699, Tab. 2, 4 ; v. plus haut. Cp. à Héry-sur-Ugine, Sav., 1697, ndfam. Adiouz, Tab. 291, 34.

Adouboz (l'), **Addebouz**, **Adeboz** : lieu où l'on apprête le cuir, généralement dans un pré situé près de l'eau ; p. *adbô*, tannerie, DS : du n. v. *adoube* (cité en Savoie) avec le suff. *ot*, de forme franç., d'**addobbare*, adouber, préparer, du germ. *dubba*, *dubban*, frapper ; Constantin, *Adbot*, 1889, 187 ; ML., 159, DF ; 1372, *adober*, *adobar*, Bruchet, *Rip.*, table. Chaînaz, 1698, *fontaine de l'Adouboz*, Tab. 388, 347. Cons. 1700, *Addebouz*, 294. 190-1. Dingy, *Adboz*, *Adebouz*, est de Provenat. Entrevernes, 1707, Tab. 66, 34. Etercy, *Adboux*, sud et près du Biolley. Groisy, nant de l'Adeboz, affl. de la Luette. Lathuile, 1698, Chevilly, *Adebouz*, T. 1,55. Saint-Eustache, *Adobaut*, b. f., sur le nant de la Culaz. Sillingy, Ceysolaz, *Adubau*. *Adebo*, sud de la Tornasse. Les Villards, 1698,

l'Adebouz, sur le nant Baudy, Tab. 522 bis, 85. Pl., Les Adebots, Thônes, quartier des tanneries, *ès Adebous*, sur le chemin des Affaitements.

Faverges, le Villard, 1697, *aux Adoubés*, Tab. 291, 145-6 ; peut-être, ici, en parlant de champs : p. p. d'*adouber*, p. *adbâ*, casser les mottes de terre après le labour, DS ; cp. GPSR, 129.

Adrey (l') *Adray* : lieu situé sur le versant d'une hauteur le plus exposé aux rayons du soleil, c'est-à-dire généralement vers le midi ; il s'oppose à l'Envers ; p. *adreit*, F ; *adrê*, DS : **ad directum*, dirigé vers (le soleil) ; lat. *directum* ; ML. 2648. Balme-de-Thuy, 1° b. f., sud de Notre-Dame des Neiges ; 2°, le Cruet. Balmont, sud de Paccot, sur la Resse. Les Clées, la Frasse, 1697, Tab. 521, 17. La Cluse, Vallée d'en haut. Gruffy (1433), SF 1, 541. Leschaux, avec son nant, limite dép. de Bellecombe, affl. de la Duire. Manigod, b. f., est des Chosaux. Chapelle-Saint-Maurice, n. de la cote 1355m. Thorens, E. M. à la Dray, au sud de la mont. des Frettes, opposé à l'Envers, sud de Gera. Villaz, Onnex, 1708, Tab. 68, 175. Viuz, le Chenet, n. o. Saint-Jorioz — Saint-Eustache, E. M. l'Avray, avec son nant ; v. Lavanche ; 2°, Saint-Jorioz — Entrevernes — Duin. Pl., Manigod — La Cluse, sud des Sautières.

L'Adreitet, Montmin, o. du Banc fleuri, avec le ruiss. du Draitet, affl. du nant de la Perrière.

Adroit (l') fr. ; v. Adrey. Viuz, 1699, *soit au Mareschet, sur le nant de l'Adieu*, Tab. 2, 186. Pl., Choisy, auj. Basset.

Aduit (l') : nom d'un ruisseau qu'on a dérivé : p. *adui*, p. p. d'*aduire*, amener, DS, d'*adducere*, p. p. *adductum* ; cp. afr. *aduit*, amené, et *duit*, canal, G, ML 160, 2789, de *ductum*. Nant de l'Adduit ou de Rovagny, Giez, affl. de l'Eau Morte. Saint-Ferréol, *l'Aduit*, bois à l'o. de Fontany et, 1697, *le nant de l'Adhuy*, Tab. 291 bis, 21, 33-4. Par une erreur vulgaire, on a vu dans *l'aduit* l'article fém. d'où : Cusy, *la Dhuy*, nom probable du ruisseau, affl. du Chéran, venu du n. e. des Perrières. Le simple, *ductum*, paraît exister à Lornay, *Doüyt*, b. f., dérivation du Parmant, rive dr., vers le moulin du Vernay, sur le Fier.

Adulay, près Rumilly, d'après Mugnier 2, 15.

Affaitements (chemin des) Thônes, quartier des Adouboz, à l'est des arcades et au sud de celui de la Saune, en 1730,

« *tanneries et affaitements* » ; cp. Talloires, le Vivier, 1708, *un affélement soit tanière*. Tab. 67, 129 : **affaitamentum*, au sens spécial de tannerie d'**affaitare* 1, tanner, DUC., remontant à **affactare*, *façonner*, lat. *affectare*, chercher à avoir, entreprendre ; v. GPSR, 143-1. Peut-être faut-il rapporter à ce mot, Leschaux, *Faillement*, près de la Touvière, sud de la cote 954m et Nonglard, *Vers les Fellemay*, est de la cote 646m ; cp. pour la désanalisation, *moment*, p. *momên* ; Balme-de-Sillingy, *momê*, DS. Peut-être doit-on rattacher à la même origine, Seynod, *l'Affellaz*, *la Fellaz*, lu inex. la Fletaz = *l'affetaz*, b. f., parcelle unique au s. o. de la Cesière : n. v. du fr. *affaiter*, afr. *affetter*, *afaiter*, préparer, G ; méd., *afeitare*, en parlant d'une tannerie, DUC.

Afforets (les), Viuz, La Crevaz : = à forêt, là où aux prés font suite les bois de chênes. V. Forêt.

Age, terroir montagneux de teppes et de broussailles. Nonglard — Lovagny et — Sillingy et — Poisy, celui-ci avec les granges d'Age, au n.o. de Ronzy : méd. **hagia*, portion de bois gardée où l'on enclôt des bêtes sauvages, DUC., dér. de l'anc. frank **haga*, fr. *haie* ; afr. *agie*, *age*, clôture, cloison, G. (ep., 1435, *dominus habet agiam nemoris*, Morand, I, 155) ; GPSR, 135 et ML 3984 ; 1730, *haye soit broussailles*. 1591, *en la montagne d'Agiss*, E 914 — ? *agie* ou *agies*.

Agit (l') : dépendance d'une maison : *adjectum*, ce qui est ajouté, GPSR, 120, 138 ; cp. *agiz*, tours et détours d'une mais., DUC. Gruffy, *la fin de la Gist.*, PE, terroir avec ruiss., entre le Molard, les Granges et le Corbet ; (1433) *Lagi*, SFI, 541 ; (1522) *la Giz*, 538.

Agneau (l') fr., Alby, Saint-Donat, b. f., avec la Vi de l'A. partant du chef-lieu et continuée par le chemin de la Capitte. La forme sav. est Agnet, ndh, 1479, Annecy, E1.

Agot ; 1°, adj., f. *agola*, qui est tari, à sec, DS, F ; 2°, n. v. du p. *agolâ*, ne plus donner d'eau, tarir, F ; nappe d'eau dans les chemins mal entretenus, Brachet : d'**adguttare*, en venir à couler goutte à goutte ; méd. **agotare*, dessécher, vider l'eau ; afr. *agoust*, *agot*, canal, égoût ; *agoutter*, verser goutte à goutte, G ; v. GPSR, *agot*, sens 2, p. 182 : arrêt dans l'écoulement d'une fontaine. Cp. à Villette, Sav., le nant Agot.

Chapeiry, ?*au Lago*, *Langot*, au confl. du nant du Dard et de l'Eau salée. Agoutière : terre où il y a des agots ; pl.,

Vaux, Fond dessous, *Agaulières*, au confl. du ruiss. de la cote 360m et du Fier ; p. *Aguientenel* (M. Bosson, de Mournaz). Agoutiauz : * *adgultatorium*, ? conduit pour amener une petite source ; Sevrier, la Combe, devant chez Peguet ; 1733, *terr. de la goutiauz, de goutlioz, la goustiouz, a gotioux*, 7 G. 339, 26 ; 280, 281.

Aigle ; p. *aiglă*, souvent épervier, F : *aquĭla*, devenu *ag'la*, DF. Crêt des A., Allèves - Gruffy — Leschaux, ou Grand crêt, sur le Semnoz, 1631 m. ; p. *églĭe*, DS. Chapeiry, 486 m. Plan des A., Aviernoz, *Plin des Egles*, b. f., sud e. de la Tête de Bunant, avec rocher, 1676 m. ; p. *égle*, DS.

Aigue, *Aiguaz*, eau ; p. *éga*, DS (v. Vi) : **acqua*, lat. *aqua* ; afr. *aigue*, G. Nant de Belle aigue, Dingy, o. de Verbin, affl. du Fier ; cp. Bonnaigue. Aiguebellette, Allèves, avec son nant limite du mandement de Gruffy jusqu'à son confluent avec le Chéran ; 1442, *nantum Aguebellette* E 1003, 301. L'A.d'Aire ?, Mûres, *l'égadaire*, au bord du nant d'Allioud, est des Combes. L'Aiguedon, v. Laudon, L'A. morte, *Ega morte*, Allèves — Bellecombe, au bord du Chéran, sous Martinod, avec moulin : eau à jaillissement temporaire, Morand I, 68. L'A. noire, Sales, *Esgue noire*, sud de Berge. L'A. à bec, Thorens, 1659, Pourpris, 57.

Aiguille (l'), fr. : nom d'une pointe rocheuse : **acŭcula*, lat. *acicula*, DF. : p. *avŏlĭe*, DS, *d'acŭcula* ; v. ML., 119, 120 ; GPSR, 211 ; en Sav., Ouille. Aviernoz, *pré Aueälle*, est du chef-lieu. Manigod, *Aveullie*, mont. 2029m, entre le mont Charvin et le rocher de l'Etale ; 1334, *la Vulley*, limitant la juridiction des nobles des Clées, Armorial II, 91 ; (XVe s.) *Lavuilly*, SF2, 47, avec le vill. de Sous l'Aiguille, *sous l'Avoüille*. Serraval — Les Clées, *roche lavullie, laquelle aueullie...*, 1843 m., est de la cote 1742m ; v. Serand, *Topoguide de la Tournette*, 36. Ce mot, au sens de pignon, n'a pas laissé de trace en topogr. ; v. Avouillon ; 1611, *chevronner et latter en avullie*, E 525 ; 1699, *à prendre jusques vis à vis du millieu de l'aigullie de la grange*, Moye, Tab. 390, 103 ; *la moitié d'une muraille en équille*, 391, 741.

Aille (l') ; p. *alie* fruit du sorbier alisier ; v. Flore 1153 ; mais plus prob. anc. nom p. de l'*ail* : n. plur.-fém. s. *alia*, lat. *allium*, afr. *aillie*, G. ; v. GPSR, 218-9. Charvonnex, l'*Aglie*, à l'angle des limites des Ollières et de Saint-Martin, sur la

Fillière. Pl., Villaz, les Ailles, E. M. ; *Aylles*, *Allies* ; 1405, *Allies* E 116 ; 1538, *de Aliis*, L ; 1659, *les Hallies*, Pourpris 107, et, 146, le ndh *Dealiis* Collet, Bruchet, 1903, 238.

Aimard : ndh. germ. Haimhard ; 1700, Aymard. Evires, E. M. Chez Emard, avec le bois ou *Costes des Eimard* ; (1435) *bois emarl*, SF1, 510.

Aime : ndh, peut-être anc. surnom ; cp. p. *émô*, estime, cœur, DS : n. v. d'*aestimare*, estimer ; afr. *esme*, *eyme*, *ayme*, *éme*, pensée, compte, G ; 1707, *Aymoz Mugnier*, de la Chapelle blanche, Tab. 66, 211. Chez A., Aviernoz, *Siremoz*, (avec *r* euphonique ; v. DS, p. 339), sud de Chez les Barbares. Pl. Evires, *les Aime*, avec *Très sy Lézèmo*, Chez Vuagnoux 1, est ; 1715, *Chez les Aimoz*, Tab. 81, 425.

(A suivre.)

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Erratum

Page 259 du t. LXXII de la *Revue Savoisienne*, une coquille malencontreuse a déformé une citation de Lamartine insérée par notre collaborateur M. L. Ptister dans son compte-rendu de l'ouvrage de Mlle Jacquemin, sur les origines franc-comtoises de Lamartine. Au lieu de *j'ai la moitié de mes yeux dans ces forêts*, phrase déaûée de sens, lire *j'ai la moitié de mes aïeux...*

G. LETONNELIER. **Mélanges d'Histoire Dauphinoise**, I., Grenoble, Editions de la revue *Les Alpes*, 1931, 93 p., in-8°.

L'ancien archiviste de notre département a groupé sous ce titre une douzaine d'articles qu'il a publiés ces dernières années dans la revue régionale *Les Alpes*. Nous ne reviendrons pas sur ses qualités de style hautement appréciées ici même, ni sur sa façon si vivante de présenter les événements du passé ; on n'a pas oublié les travaux d'histoire annécienne (notamment cet *Annecy aux* XVe *et* XVIe *siècles* que les professeurs d'histoire citent en exemple aux élèves du lycée Berthollet), du conservateur actuel des archives de l'Isère. Nous signalerons seulement qu'il y a à prendre pour la Savoie dans ces Mélanges d'Histoire Dauphinoise, dans les deux belles notices biographiques consacrées à Max Bruchet, dont M. Letonnelier fut à Annecy, en 1908, le successeur immédiat, et à Gabriel Pérouse, dont il était particulièrement à même, comme voisin et comme confrère, de retracer la belle et féconde carrière, prématurément interrompue.

Un court article sur les répercussions de l'Annexion de 1860 dans le département de l'Isère intéressera aussi. On y verra qu'à part l'explosion de rares mauvaises humeurs locales, comme au Moutaret et à Biviers, l'entrée de la Savoie dans la famille française fut accueillie en Dauphiné avec des transports d'allégresse qui, pour être officiellement recommandés, n'en parurent pas moins francs et spontanés. Les sanglantes luttes médiévales entre les deux provinces voisines étaient depuis longtemps oubliées ; seuls des esprits chagrins ou tortueux pourraient se complaire à en évoquer encore, ou se demande à quelles fins ? le souvenir.

R. AVEZOU.

Le Poète DUCIS [1]

(1733 - 1816)

QUATRIÈME PARTIE

CHAPITRE II

§ VI. — *Interventions politiques* (suite).

Pour le monument de Thomas

Ducis protégea admirablement la mémoire de Thomas. En 1792, la commune d'Oullins, ayant besoin d'argent pour équiper sa garde nationale, allait vendre son monument quand Ducis lui offrit six cents livres, prêt à donner davantage malgré son dénuement d'alors, « pour conserver à jamais, dans l'église d'Oullins, le marbre funéraire non seulement d'un homme célèbre et d'un grand écrivain, mais du meilleur des citoyens, du meilleur des hommes. » Un arrêté de la Commune lui donna pleine satisfaction. Malgré le contrat, ce marbre fut déplacé, « exposé aux injures de l'air », mais en 1799, il fut logé « dans une pièce fermée à clef et confié à l'agent de la commune jusqu'à la remise en place. » Dans une cérémonie réparatrice, tout profanateur éventuel fut « voué à l'opprobre et à la terreur. » Ducis ignora cette demi-réparation. Aussi appuya-t-il en 1809 les démarches de M. Cochard, avocat à la cour de Lyon, pour cette remise en place : elle semble n'avoir eu lieu qu'en 1828, après d'importantes réparations de l'église. Quand on abandonna celle-ci, en 1876, les restes de Thomas

(1) *Voir Revue Savoisienne* : année 1928, p. 150 à 161 ; année 1929 : p. 41 à 55 et 213 à 259 : année 1930 : p. 69 à 98 et 136 à 169 ; année 1931 : p. 23 à 44 et 144 à 169.

Avis au lecteur : La *Revue* reprend dans le présent fascicule la publication de la remarquable étude de M. J. Levitte sur le poète Ducis. La partie du manuscrit qui va être publiée était écrite sur de nombreux feuillets séparés ; nous les avons classés à l'aide du plan que notre regretté confrère nous a laissé. Cette partie de l'œuvre de M. Levitte n'a pas été revue par lui : c'est un travail de premier jet que la mort a interrompu. Notre intervention s'est bornée au classement et à la transcription des feuillets dans l'ordre voulu par l'auteur.

A. F.

demeurèrent à leur place parfaitement repérée et la belle table de marbre (2 m. 50 × 1 m. 20) fut transférée (1) dans la nouvelle église, sous le porche, à droite, où l'inscription est parfaitement lisible encore. Ducis protégea donc, efficacement et durablement, la mémoire de son ami.

Pour un neveu, auprès de Deleyre

Deleyre, envoyé par la Gironde à la Convention, y vota la mort du roi, puis collabora avec Lakanal à l'organisation des écoles normales. Il fut membre de l'Institut réorganisé et mourut subitement en 1796, à l'âge de 70 ans, « n'ayant vécu, selon Paul Albert, que quatre années pleines », trop pleines même : les créations en rachètent-elles les destructions ?

Le rôle politique de Deleyre fut, pour l'amitié qui l'unissait au poète, l'épreuve où elle se recueille, non l'écueil où elle sombre. Ducis jugea impossible de le soustraire au courant des événements et à la logique de ses convictions. Deleyre savait, de son côté, qu'il n'entamerait pas les croyances de son ami, ni sa modération foncière. Ils se turent donc, se restant mutuellement indulgents et fidèles. Mutisme incomplet d'ailleurs. Par une lettre de janvier 1795, Ducis sollicite (2) en effet, du Conventionnel une place pour son neveu Georges. « Ce n'est pas, lui dit-il, une justice que je te demande, c'est une grâce », expression inquiétante d'un bon plaisir qui survécut d'ailleurs à l'ancien régime. Mais il y a place, dans les meilleurs gouvernements, pour la bienveillance au service de la justice. Le poète, qui avait obstinément refusé de figurer parmi les maîtres apparents de l'heure, les ménage en chrétien soumis aux puissances et en savoyard avisé. Il leur fournissait des occasions de compenser par le bien le mal où les entraînaient les luttes civiles. La formule finale amalgame les vocables anciens et les nouveaux : « Salut, amitié, reconnaissance et fraternité. »

Retenons surtout l'amitié qu'un long passé de sympathie profonde défendait contre tous les dissentiments et tous les silences. Quand douze ans après la mort du Conventionnel, Ducis prépare avec un ami les hommages de sa première

(1) Tous ces renseignements sont dus aux recherches et à l'extrême obligeance de MM. Vial et Bougras.

(2) *Taphanel, Revue d'histoire de Versailles*, août et septembre 1902.

édition, il mentionne « Madame Deleyre, veuve d'un représentant du peuple et de la Convention, mon ami depuis quarante ans », et Madame Besson « amie très généreuse ; Deleyre était l'ami particulier de son mari qui lui a rendu avec moi les derniers devoirs funèbres ». On est heureux de cette fidélité jusqu'à la mort, par delà les divergences les plus aiguës d'opinion.

Pour l'abbé J.-B. Lemaire

Que ne fit-il pas pour son ami d'enfance et de toute sa vie, l'abbé J.-B. Lemaire, curé de Rocquencourt ? Nous avons (1) 41 lettres de celui-ci à Ducis, non celles de Ducis au prêtre, mais de la notice qui précède l'Epître qu'il adressa à sa mémoire se dégagent les traits principaux du caractère de la vie du bon curé et de l'intimité qui l'unissait au poète.

Ils étaient nés la même année, avaient été élevés au même collège et ne s'étaient jamais perdus de vue. L'abbé Lemaire occupa divers postes, notamment celui d'aumônier de l'hospice des cabanons à Bicêtre, cette « *boucherie de prêtres* », disait-on, à cause de l'entassement des malades et des contagions qui en résultaient. Il ne la quitta qu'épuisé et sur l'ordre de l'archevêque, pour la cure de Rocquencourt, petite paroisse à une demi-heure de Versailles, qu'il occupa vingt ans et où son ami aimait à le visiter. « Dans le monde, il avait l'air d'un pénitent, dans l'église il avait l'air d'un saint... Les pauvres enfants, leur première éducation, les femmes dans leur vieillesse, lui étaient infiniment chers. Ce prêtre d'une « intelligence ordinaire » selon Paul-Albert, « a trouvé dans une extrême pénitence les moyens d'amasser une somme de trois mille livres pour fonder une école dans sa petite paroisse. » Le curé d'Ars, plus tard, en fit autant dans la sienne. Ces simples, ces hommes de foi, devançaient l'Etat dans son œuvre d'instruction populaire ; ils sentaient la nécessité de cette instruction : pourquoi les partisans de l'instruction et de la science n'ont-ils pas toujours le sens des valeurs spirituelles ? L'humble curé Lemaire servait la cause de l'éducation nationale.

Dès que, pour refus de serment à la Constitution civile du clergé, son ami fut menacé, Ducis retira chez lui, à Marly, ses meubles, « la mère Antoine », sa gouvernante, et son chien

(1) Dossier de l'Acad. Florimontane.

« Favori », tandis que le prêtre se réfugiait dans une famille amie, à Malvoisine. Cette retraite n'était pas sans charmes. Voici comment le réfugié la décrit (1) : « Personnes honnêtes et chrétiennes, liberté, point d'étiquette, bonne table, vastes jardins, alentours champêtres et charmants ; le ciel, les anges et les alouettes pour compagnie, etc. » Ducis l'y visite quelquefois à la grande joie de l'abbé et de ses hôtes. Il arrivait, son portefeuille d'académicien bourré, à la requête de son ami, de *Moniteurs*, de bulles du pape ou de volumes de Bourdaloue, voisinant avec « un ou deux ronds de pain d'épices et... une livre du tabac le plus fort. » Quelques douceurs et quelques politesses sont permises avant les pires éventualités et n'empêchent pas les résolutions héroïques du suspect. *Etiamsi occiderit me, in ipso sperabo* (2). Quand l'abbé fut arrêté en 1793 et jeté successivement dans huit prisons de Versailles, Ducis multiplia les démarches en sa faveur et, supplié d'y surseoir par prudence, les continua. Nombre de ses lettres à Talma, qui ne manquait pas de crédit auprès des puissants, nous initient à ses généreuses négociations. Témoin ce post-scriptum où il s'adresse à Mme Talma et, après avoir offert une caution et un répondant pour le prisonnier, ajoute noblement « et moi aussi, corps et âme et biens ». Il est enfin exaucé le 15 avril 1795. La captivité de l'abbé Lemaire avait duré environ deux ans. « Il ne faudrait pas trop abuser ici, comme on l'a tant fait, écrit Paul Albert, des grands mots de persécution et de martyre (3) ». Pourtant les pontons dont la soixantaine exempta le curé Lemaire ont fait des martyrs et les tribulations qu'il subit ressemblent, à s'y méprendre, à de la persécution.

Les deux amis se fréquentèrent jusqu'à la mort du prêtre, en 1800. Tous deux demeuraient à Versailles. L'ecclésiastique « ami de la bonne joie » devait même « tirer les rois » chez le poète le jour où il fut frappé d'apoplexie « *qua hora non putatis* » dit-il à son visiteur, en lui montrant le filet de sang qui sillonnait sa tempe.

Ducis, dont la poésie est avant tout au service du cœur, ne pouvait pas ne pas célébrer

(1) Dossier Ac. Fl., 9e lettre.
(2) Même s'il me tue, j'espérerai en lui. Ac. Fl., 14e lettre.
(3) Essai XXXV.

L'humble prêtre, pasteur du plus petit hameau
Où quelques toits épars renferment son troupeau
Qui là, pendant vingt ans, d'une âme au ciel acquise,
Servit si bien le pauvre, et l'Etat, et l'Eglise.

§ IV. *Amitiés et opinions de Ducis*

De nouvelles amitiés apparaissent en cette période critique qui auraient déteint, a-t-on prétendu, en sens opposés sur les opinions politiques du poète. Il importe donc de les signaler et de les examiner.

Amitiés royalistes

Beau de Belletour, écuyer et portemanteau de Monsieur, était rentré en Savoie, son pays, dès le début de la Révolution. Il eut recours à son collègue et compatriote Ducis pour obtenir de la Cour d'abord, de plus en plus réduite à la portion congrue, puis de la République, la liquidation de sa charge. Malgré son défaut légendaire de sens pratique, le poète prit en mains les intérêts de son ami avec un soin extrême, il sut frapper aux meilleures portes et finalement aboutir.

Il écrit souvent à son ami, « en sa maison, place Saint-Léger, à Chambéry » pour le tenir au courant de ses laborieuses négociations. Il l'entretient aussi ponctuellement des événements publics avec une fréquence qui permet d'en suivre le déroulement et les répercussions sur l'âme de Ducis. Il importe de résumer cette grande partie de sa correspondance pour serrer de près la question si controversée alors et depuis des opinions politiques du poète.

En mars 1791 (1) il juge la constitution civile du clergé sans colère, l'attribuant à notre logique intransigeante, mais non sans tristesse, car elle compromet les « espérances d'un avenir meilleur et d'un gouvernement conforme à la justice et à la dignité de l'espèce humaine. » Ce n'est pas sans gravité qu'à son ami et par lui, à des départements récents un peu effarouchés sans doute, du gouvernement de leur nouvelle patrie, il présente la tâche que s'est donnée la France : « Je ne vous parlerai pas de nos affaires : l'univers en est instruit... Nous avons déjà une grande révolution à soutenir et à con-

(1) P. Albert, 54e p. 91.

solider, une constitution à terminer. Elle est difficile, certes, et nous la compliquons en ajoutant à nos divisions « le germe si dangereux d'un schisme ». Que manque-t-il à « une nation si brave, si bonne, si spirituelle, si laborieuse, si généreuse, si digne d'être aimée » pour la mener à bonne fin ? « Un Comité de sagesse qui lui criât à temps de s'arrêter. » Hélas ! ce Conseil suprême est encore à trouver. En mai, avertie par les troubles du faubourg Saint-Antoine, où son beau-fils, officier d'ordonnance de La Fayette, a failli être mis à la lanterne, sa perspicacité s'attend au pire : « Nous sommes sur la bouche d'un volcan ; et en vérité, il est bien heureux, quand j'y pense, que ses éruptions aient été jusqu'ici si peu considérables. » Et, comme le sage de Platon se met à l'abri pendant la bourrasque, il voudrait se réfugier au pays natal (1).

En août, après l'insurrection du Champ-de-Mars, réclamant la déchéance du roi, ses craintes s'aggravent : « Notre Assemblée nationale est occupée à revoir la Constitution. Si elle est fixée, si le roi l'accepte, si les deux pouvoirs marchent d'accord et font succéder à l'anarchie l'ordre et l'exécution rigoureuse de la loi, alors nous rendrons de grandes grâces à Dieu ; mais la sagesse et le bonheur ne sont pas sur cette terre. » (2)

Le 28 septembre 1792, après la chute de la royauté et les massacres de septembre, il est laconique : « Vous savez quels troubles, quels grands événements ont agité la capitale et toute la France » (3). Même discrétion après l'exécution de Louis XVI. Il écrit en février 1793 : « Je ne vous dis rien de nos événements si mémorables. J'ai vu toute cette Révolution (hélas ! elle n'était pas finie) se faire sous mes yeux, comme dans nos montagnes on voit se former, s'approcher et éclater un grand orage. Cette révolution m'a ruiné de fond en comble... Il faut se soumettre et souffrir courageusement ses peines ». Aucune récrimination, et sans doute l'espoir que ses souffrances et celles du pays ne seront pas perdues. A cette date Paris peut assurer encore la sécurité à ses visiteurs. « Mandez-moi, ajoute-t-il, quand vous viendrez dans la capitale de la République française (4).

On le voit, avec ce royaliste qui doit fréquenter des roya-

(1) P. A., p. 94.
(2) P. A., p. 96.
(3) P. A., p. 101.
(4) P. A. p. 103.

listes, Ducis n'abonde pas dans le sens monarchique, vante les qualités françaises et ne jette pas l'anathème sur la tentative grandiose de la Révolution. Il s'exprime avec un optimisme discret.

Il en est de même avec MM. de Rochefort, père et fils. Au fils qui avait imputé la détresse du poète au régime, il répond : « Vous me plaignez, mais si je regrette avec raison une fortune, modique et littéraire, venue tard et disparue si vite, qui était nécessaire à ma vieillesse, ce regret est adouci par l'amour de la solitude, par le charme de l'étude, par l'amitié et la consolation des âmes honnêtes (1). Bonne modération et bonne leçon d'indulgence !

Sans doute Ducis a crié son dégoût des hommes de 93 à Vallier, un ami d'enfance dont les opinions nous sont inconnues : « Que me parles-tu de m'occuper à faire des tragédies ? La tragédie court les rues. Si je mets le pied hors de chez moi, j'ai du sang jusqu'à la cheville. Je me dis comme Macbeth : ce sang ne s'effacera pas... J'ai vu trop d'Astrées en sabots pour en mettre sur la scène. Je donnerais la moitié de ce qui me reste à vivre pour passer l'autre dans quelque coin du monde où la liberté ne fût point une furie sanglante (2). » Il les flétrit encore pendant la réaction thermidorienne, « ces temps où tant de monstres ont désolé la terre », il stigmatise « Robespierre, ce Vendale hypocrite et lâche qui voulait régner par le sang, par la boue et dans la boue » (3). Remarquons que si la seconde diatribe est adressée à un monarchiste, il avait déjà fait part de sa réprobation au futur conventionnel Deleyre et avec une discrète audace au ministre Paré. Deux fois c'est peu si l'on songe à l'énormité des excès et à la mansuétude de Ducis qui mesure son horreur de la cruauté. Il faut reconnaître que, sauf une seule exception, il souligne les dangers ou les abus du régime à ceux qui en assument la direction et la responsabilité tandis qu'il en indique les raisons d'être profondes, les promesses, en tous cas, la nécessité à ceux qui en ont pâti. Ne veut-il pas avec sa large raison et sa bonté profonde suggérer aux uns la prudence, la modération qui préviendraient d'innombrables souffrances, aux autres la résignation, l'équité même qui atté-

(1) P. A., p. 105.
(2) P. A., p. 121.
(3) P. A.

nueraient leurs rancœurs et nous acheminerait à la réconciliation nationale ?

Amitiés républicaines

Modéré avec des monarchistes, Ducis va-t-il prendre une autre attitude avec d'ardents révolutionnaires ? On l'a prétendu.

L'abbé Morellet, dans ses Mémoires raconte que Ducis, en 1793, fréquentait non seulement Sedaine et Lemierre, vieux amis déjà, mais La Harpe, Chamfort, Condorcet, relations nouvelles, tous d'opinions avancées, les uns de tout temps, les autres de fraîche date, comme La Harpe qui, par peur coiffait le bonnet phrygien, gesticulait et parlait en sans-culotte. Tous, d'après ce témoin, tenaient alors des propos effrayants, « tout semblables à ceux qui ont fait traquer et égorger les nobles et les prêtres... comme des bêtes féroces. »

Le témoignage de l'abbé Morellet serait un peu suspect, ayant eu le timbre un peu fêlé par les chocs de la Révolution, d'après Paul Albert (1). Il le serait pour une autre raison, d'après Campenon (2). Il y avait incompatibilité d'humeur entre Ducis et lui. L'abbé, dépouillé des 25,000 livres de revenus de son prieuré de Thimer, n'aurait pas été plaint autant qu'il croyait le mériter, par le poète, à qui la pauvreté évangélique ne faisait pas peur. Ducis était donc un farouche jacobin : de là à lui prêter les propos régicides tenus par ses amis littéraires, il n'y avait qu'un pas.

Notons que l'antipathie de Ducis ne tournait pas à l'inimitié, malgré la solidarité politique que voulait lui faire endosser l'abbé Morellet. Comblé par l'Empire, celui-ci oublia son confrère jusqu'à la Restauration où il revint l'accabler de tendresse pour avoir un appui auprès des écrivains. Ducis le lui donna avec une générosité parfaite (3) et écrivit à Campenon : « Mon ami, je veux qu'il jouisse de votre estime. Retenez bien que Morellet est un très honnête homme, et que votre estime pour lui doit se confondre sans réserve avec la mienne. » « Très honnête homme », l'abbé Morellet, même à l'égard de Ducis ? Le superlatif au moins est de trop. Mais l'excuser,

(1) P. A. Essai LVII.
(2) C. Lettres sur Ducis, p. 75.
(3) P. A. Essai LVIII, note.

oublier son long et prudent délaissement et s'en venger par de bons offices, c'est vraiment d'un très honnête homme.

Un témoignage plus probant, pense P. Albert (1) du républicanisme exalté de Ducis, est celui d'Arnault, auteur de *Marius*, qui devait devenir un zélé serviteur de l'Empire : « Une âme aussi élevée, aussi ardente que la sienne, écrit celui-ci, pouvait-elle ne pas idolâtrer la liberté ?... La vérité nous oblige à le dire ; entraîné par le mouvement révolutionnaire, Ducis approuva tout ce qui lui paraissait tendre à l'affranchissement de la patrie. La destruction de la monarchie ne fut pour lui que celle du despotisme, et l'imitation que la France fit du terrible exemple qui lui avait été donné par l'Angleterre n'était pas à ses yeux l'acte le plus injuste de la Révolution. »

Arnault fait une grave réserve : « Il faut en convenir pourtant, en ceci comme en d'autres choses, sa raison le guida moins que son imagination. » Campenon (2) la reproduit sous cette forme : « Ducis eut une âme plus forte que sa tête » et l'explique ainsi : « il était facile d'exalter son imagination et, dans cet état passager, d'égarer son jugement. Dans les intervalles que lui laissaient ces accès d'agitation fiévreuse, je l'ai vu lui-même trembler pour sa raison, et ces craintes n'étaient pas tellement chimériques que l'amitié ne les partageât quelquefois... Mais il rentrait dans son bon sens naturel, et comme il n'agissait jamais au hasard, ses actions ne furent jamais soumises à la même influence que ses discours. »

Cette émotivité, que nous connaissons, put lui jouer plus d'un tour et plus d'une fois son langage, au service de son imagination troublée, put dépasser sa pensée. Dans la griserie du succès, il avait dit jadis de ses filles assistant à la première du *Roi Lear* : « Si elles n'avaient pas pleuré je les aurais étranglées de mes propres mains. » C'est ainsi sans doute qu'il lui arriva avec des révolutionnaires, d'étrangler des rois. Il vit bien vite que détruire la monarchie, ce n'était pas détruire le despotisme, ni d'en bas, ni d'en haut, et ne crut guère que la destruction de la monarchie autorisât celle du monarque. Il put expliquer celle-ci tant par l'exemple de l'Angleterre que

(1) P. A. Essai LVIII.
(2) C. Mémoires, p. 80.

par l'aveugle colère populaire, et certains de ses amis durent prendre ces explications pour une approbation. Paul Albert, qui n'est pas loin de croire à son républicanisme intégral, en convient lui-même : « Il est difficile de croire que lui, qui ne pouvait se décider à tuer sur la scène Hamlet, Desdémone, Macbeth, lui qui voulait à toute force convertir tous les scélérats, il ait demandé la tête de qui que ce soit. »

Opinions foncières de Ducis

Ducis, en dépit de certains écarts de langage, de certaines fréquentations et de leur contagion momentanée sur son imagination, a pu excuser les excès de la Révolution, mais ne les a jamais justifiés et encore moins glorifiés. Il n'a pas même pris part à ses plus pacifiques manifestations, remarque Campenon, aux fêtes de l'Être suprême, de la Vieillesse. « Quoi ! sa lyre ne se serait-elle jamais fait entendre dans vos solennités ? Non, jamais. » Paul Albert invoque la découverte d'une chanson qu'il fit en l'honneur de la *Décade* et qui figure dans l'*Anthologie patriotique* de l'an III. En voici le premier et le dernier couplet

C'est aujourd'hui la Décade,
Prenons tous le verre en main :
Je te porte une rasade
A toi, peuple souverain !
Décade est par sa gaieté
L'âme de la liberté.

. . . . . .

Citoyennes, la Décade
Sans vous n'aurait pas d'appas,
Recevez notre accolade,
Et laissez-vous mettre au pas.
Décade est par sa gaieté
L'âme de la liberté.

Cette chanson d'un civisme mi-bachique et mi-galant, compromettrait plutôt la réputation poétique de Ducis que sa logique politique. De même qu'il a salué les promesses initiales de la Révolution, ses grandes convulsions passées, il en chante les inoffensives distractions. On ne peut que conseiller la gaieté à une liberté si longtemps frénétique. La suggestion est des plus lénitives et il n'y a pas là l'ombre d'une approbation de ses excès, bien plutôt la peur de leur retour.

En somme, toutes les amitiés de Ducis témoignent soit de son dévouement, soit de sa sagesse et de la cohérence foncière de ses opinions malgré quelques oscillations explicables. Il y a beaucoup de vrai dans ce jugement de Paul Albert : « Ducis fut franchement, bravement républicain, avec enthousiasme comme tant d'autres, mais il resta doux et miséricordieux. » C'était un « républicain » avant la lettre, par le souci de sa liberté et des droits de la nation, par la simplicité de ses mœurs, le goût de la vie rurale, toutes traductions authentiques du sentiment de l'égalité ; par sa cordialité débonnaire si supérieure à une fraternité ombrageuse ou fratricide, par toutes les formes solides et avenantes de la vertu, ce vrai fondement de l'Etat républicain, répétons-nous depuis Montesquieu, avec plus d'inquiétude que de fierté. Il fut « franchement » républicain quand la monarchie, objet de sa gratitude et de son culte (car on peut aimer à la fois la tradition et la liberté) eut été abolie et dut lui paraître impossible ; il le fut bravement, non en militant, de légitimes scrupules s'y opposaient, ni en fanatique comme tant d'exaltés ou d'apeurés car il était inaccessible à la cruauté et à la peur, mais en citoyen loyal, malgré la perte de ses biens, les vexations de ses croyances et tant de violences superflues qu'il imputait aux passions, à notre logique intransigeante, non aux principes : qu'on se souvienne de ses appréciations attristées, mais mesurées, de la Constitution civile du clergé. Il le fut républicain « avec enthousiasme », trouvant la révolution belle sous Louis XVI et jusqu'à la prise de la Bastille exclusivement, mais passant peu à peu de l'enthousiasme à l'inquiétude, de l'inquiétude à la tristesse, de la tristesse au dégoût et à l'horreur, oscillant entre ces divers sentiments pour se fixer, ce semble, dans l'acceptation du fait accompli, ou mieux d'une justice immanente et passablement boiteuse, mise au service d'une Providence patiente et mystérieuse, la note dominante de son républicanisme se trouvant, entre la lettre à Hérault de Séchelles et la lettre à Vallier, en 93, dans ses lettres à Beau de Belletour, si nuancées, si équitables, s'efforçant de corriger l'un par l'autre l'idéal politique et la réalité humaine. Républicain sincère, « il resta doux et miséricordieux », s'interposant entre les victimes et les oppresseurs, et priant Dieu « de ramener la pitié dans le cœur des hommes. » Et c'est cette miséricorde qui lui a interdit toute politique

active, les modérés étant pris dans l'engrenage de la violence et bientôt broyés par lui, l'histoire de la Révolution ne l'a que trop prouvé. En dépit de quelques outrances de langage dues aux circonstances ou aux suggestions du milieu, il jugea l'évolution des événements et se jugea lui-même avec une ferme sagacité et il sut garder en une période fiévreuse et déséquilibrée une remarquable unité de conduite. Plus que jamais peut-être il mérita le rare éloge de P. Albert : « C'est la conscience la plus sûre que je connaisse. »

CHAPITRE III

LES ŒUVRES

Le deuil de la liberté s'était ajouté aux deuils domestiques pour ôter à Ducis le goût de la tragédie. Les charmes de la vie qui saisissent l'homme tout entier relèguent au second plan ceux du théâtre. Il faut en effet dominer sa douleur pour l'idéaliser et en faire une œuvre d'art, et Ducis a trop de cœur pour être cet olympien : « Le tragique s'arrête de désespoir à mi-chemin » (1) et « ne porte plus que de rares et derniers fruits à l'extrémité du rameau. »

Pourtant, dira-t-on, cinq pièces signalent cette période : *Macbeth* (1790), *Jean-sans-Terre* (1791), *Othello* (1792), *Abufar* (1795) et *Œdipe à Colone* (1797). La gêne infligée à Ducis par la Révolution, plus que l'inspiration, explique cette abondante production. *Jean-sans-Terre* n'est qu'une esquisse superficielle, *Œdipe à Colone* ne diffère d'*Œdipe chez Admète* que par deux scènes et nous n'aurons plus à parler de ces pièces. *Macbeth* a été donnée dès 1784 et n'appartient à la période actuelle que par des remaniements d'ailleurs laborieux ; *Othello* s'organisait du vivant de Thomas. Cette période bénéficia donc de la fécondité de la précédente et ne compte qu'une création vraiment neuve : *Abufar*. Sa prodigalité apparente se concilie donc avec le fléchissement dramatique signalé par Sainte-Beuve.

(1) *Nouveaux lundis*, 4e vol., p. 363 et suiv.

Macbeth, le drame de l'ambition criminelle et *Othello*, celui de la jalousie, sont encore deux adaptations de Shakspeare, ni comparables à *Hamlet*, ni au *Roi Lear*. Elles ne nous font pas entrer sensiblement plus avant dans la connaissance des deux dramaturges et ne nous suggèrent pas de réflexions foncièrement nouvelles. Nous renonçons donc à l'étude de pièces dont on peut, somme toute, juger par les précédentes et nous ne nous arrêterons qu'à *Abufar* parce qu'elle est la seule pièce originale de Ducis.

Certes il ne serait pas sans intérêt de préciser, à la suite de Villemain, le genre d'imitation propre à Ducis, de voir que cette imitation est commandée par sa conception classique dans la construction, que si elle paraît impitoyable dans ce qu'elle supprime, elle est souvent heureuse dans ce qu'elle transpose, énergique et personnelle dans ce qu'elle conserve et respectueuse de certaines beautés intangibles qu'il ne peut ni transcrire, n'étant pas traduisibles, ni amoindrir en les transposant à sa façon.

ABUFAR (1795)

Le poète tragique se tut, de dégoût et d'horreur, pendant les années sanglantes de la Révolution. Cependant il méditait un renouvellement du genre. « Je me livre à des idées tragiques, écrivait-il en février 1791. Il faut actuellement chercher un monde nouveau. Je tâte, je médite, je ne sais ce qui m'en arrivera. Au reste, on met tout à sa place à mon âge, la gloire comme le reste. » Le résultat de cet effort délibéré et novateur fut *Abufar*, ou la *Famille arabe*, pièce d'inspiration pastorale et exotique qu'il donna en 1795 et qui produisit alors une impression de détente et de rafraîchissement.

Il nous transporte dans une oasis de l'Arabie déserte, parmi les tentes de la tribu de Samael, où vit Abufar avec ses deux filles Saléma et Odéide, et son prisonnier persan Pharasmin. Les mœurs y sont patriarcales et paisibles. Pourtant cette sérénité est parfois troublée par les orages de la passion. Si Pharasmin soupire discrètement pour Odéide, Farhan, le fils d'Abufar, s'est enfui sans motif apparent, en réalité pour échapper à sa passion, qu'il croit criminelle, pour Saléma.

Au moment où circule le bruit de sa mort, il revient, et la situation foncièrement inquiétante, va se compliquer de méprises qui exaspèrent par la colère et la jalousie sa passion occulte. Trompés, en effet, par de cordiales maladresses d'Abufar, Farhan croit que Pharasmin aime Saléma et Pharasmin que Fahran brûle pour Odéide, méprise que partage le patriarche lui-même. Après des explications orageuses avec son père qui le fait enchaîner et avec Pharasmin qui pourtant l'a fait délivrer, Fahran, un peu apaisé, va fuir pour éviter un coup de folie. Mais il veut revoir Saléma : leur terrible secret leur échappe avec horreur d'une passion partagée. Au comble du désespoir, au bord de l'abîme, ils confessent au patriarche leur indignité ; celui-ci leur apprend alors – un peu tard pour la paix des consciences — que Saléma est une orpheline recueillie par lui et élevée avec ses enfants comme étant leur sœur. Dès lors la situation impossible devient naturelle et se dénoue par deux mariages et ce vers si bénisseur qu'il fut modifié :

Donnez-vous tous la main et soyez tous heureux.

***

L'intrigue, on le voit, et le dénouement semblent appartenir à la comédie. Pourtant ces méprises diverses, un peu trop prolongées, ne tournent pas au quiproquo risible parce qu'elles mettent aux prises les hommes et, dans chacun, la passion et le devoir, provoquant ainsi des réactions pathétiques dans l'âme tourmentée et droite de Fahran et rendent de plus en plus douteux le triomphe du devoir dans ce débat occulte aussi poignant qu'imaginaire. L'action ne languit donc pas.

Sans être très fouillés les caractères sont cohérents et assez vivants. Odéide est la fille paisiblement aimante et aimée. Saléma est ardente et rêveuse : l'image chère, à la fois regrettée et redoutée, explique son incurable mélancolie. Fahran est un être de feu et d'énergie, en proie jusqu'au seuil de l'idée fixe, à la lutte des deux hommes de saint Paul. Pharasmin est l'équilibre moral, l'indulgence et l'équité mêmes. A Fahran qui a levé la main sur lui, et s'en excuse, il répond :

Fahran, dans ton état, quand un ami m'offense,
Je crois qu'il est absent et n'en prends pas vengeance.

Abufar est le patriarche plein d'autorité, de bonnes inten-

tions, sur son déclin, ce semble : il a peine à se reconnaître dans les échanges de sentiments de cette jeunesse confiée à sa sollicitude, il paraît oublier que sa bonté d'âme a créé parmi elle une situation dangereuse que la fuite de son fils et la mélancolie de Soléma devraient lui rappeler. Le drame exige ce malentendu fondamental sans que le malentendu, il faut le reconnaître, se concilie suffisamment avec la sagesse paternelle et l'artifice apparaît au détriment du caractère.

On trouvera peut-être trop d'idéale ou d'aveugle bonté chez les uns, trop de fascination chez les autres : c'est pour rendre plus palpitant le duel des forces saines et des forces mauvaises et le triomphe du bien plus éclatant, plus digne de la vie familiale que le poète veut glorifier. Le foyer n'est-il pas le trésor de la bienfaisance, le sanctuaire de l'hospitalité, l'école de la sainte égalité entre les enfants, d'une fraternité restée bien précaire en dehors de lui ? N'est-il pas le milieu où se prodigue le dévouement de la femme, où s'apaise la fougue de l'homme et comme le climat de la moralité, de cette vertu qu'on vantait d'autant plus qu'on la pratiquait moins et qu'on disait être le fondement de l'Etat ?

La famille saine est pour Ducis la première providence de l'homme, elle est en outre, l'instrument et le gage de la mystérieuse Providence qui en récompense les mérites, en affermit l'action, en redresse au besoin les erreurs. Il en fait dès l'exposition pressentir le rôle, le montre et le proclame à la fin, d'accord, en ceci, avec la grande tradition humaine, sinon avec le siècle considéré à sa surface brillante et bruyante.

Et cette famille idéale, ne la trouvant guère dans la société mondaine de son temps, il la situe, à la mode rousseauiste d'alors, dans un milieu primitif non gâté par la civilisation, au loin dans le temps, celui de Cambyse, et dans l'espace, en une Arabie caractérisée par ses sables, sa flore et sa faune, ses mœurs hospitalières, ses alternatives d'immobilité rêveuse et d'agitation, son goût des contes, de la liberté... N'avons-nous pas un pittoresque campement en regard de la civilisation persane dans ce dialogue d'Odéide et de Pharasmin rendu à la liberté :

ODÉIDE

Vous ne reverrez plus la tribu de mon père,
Les fils de Samael, la tente hospitalière,

Le sol où croît pour nous le doux fruit du dattier.
Le vallon du chameau, le désert du palmier,
Le chemin du pasteur. Dans l'éclat et la gloire
De ces songes, bientôt vous perdrez la mémoire,
La faveur de Cambyse, un palais...

PHARASMIN

Je l'ai fui.
Combien j'en ai connu la splendeur et l'ennui...
Dans cette cour servile, hélas ! qu'eussé-je été ?
J'aurais compté des jours, sans avoir existé.
Que mon cœur d'un autre œil voit ici la nature !
A mes regards bientôt une volupté pure
Enchanta le désert où paissent nos chameaux,
Les puits où vont le soir s'abreuver nos troupeaux,
Les lieux où croît l'encens, où murmure l'abeille,
Le toit simple et roulant où le pasteur sommeille
Ce vaste champ des airs par le soleil brûlé.
Tout ce que j'aperçois. Vous seule avez peuplé
Ces montagnes, ces rocs, ces prés, ce sol aride
Tout l'univers pour moi s'est rempli d'Odéide.

N'avons-nous pas le même contraste, non plus pittoresque, mais moral dans cette semonce d'Abufar au déserteur :

Au bout de l'univers qu'allais-tu donc chercher ?
Des lois ? Grâce à nos mœurs nous n'en avons aucune.
Des trésors ? nos troupeaux font seuls notre fortune.
Des tombeaux ? C'est ici que dorment nos aïeux,
Des temples ? Vois la terre et regarde les cieux.
Tout ici, mon enfant, sous une image pure,
Offre à nos yeux charmés l'auteur de la nature.

Humanité très embellie, dira-t-on. Sans dommage pour une géographie sommaire alors et pour une histoire mal connue. C'est le cas de répéter le mot du philosophe : « La poésie est plus vraie que l'histoire », en nous représentant les hommes plus véritablement hommes, tels qu'ils sont dans leurs meilleurs rêves et tels qu'ils seront un jour.

La vertu, objectera-t-on, est trop froide et trop fade pour être dramatique. Ce n'est pas parce que le XVIIIe siècle, renchérissant sur la prédication qu'il voulait remplacer, en a abusé, parce qu'elle a eu trop d'avocats peu qualifiés, qu'elle n'a pu avoir des apôtres sincères et éloquents s'incarner dans des œuvres supérieurement belles. D'où vient donc le charme

impérissable de figures comme Andromaque, Iphigénie, Polyeucte ? Froide, la vertu qui a passé par la conviction, l'imagination, l'âme haute et véhémente de Ducis ? Fade, dans ce cadre pittoresque, sous cette forme antique, quasi biblique ? Mais elle se ressent des ardeurs du climat dans la fraîcheur de l'oasis. C'est la vertu tentée, obstinée, militante mais secouée par l'orage, harcelée par l'idée fixe sous la forme la plus seabreuse, presque désobligeante. Car un moraliste intransigeant n'est pas un moraliste timide ; il n'a pas peur du mal quand il se croit sûr du remède. On taxerait Ducis de hardiesse plutôt que de berquinade.

La vertu serait dans l'art un vice rédhibitoire ? Qu'on nous permette une évocation lointaine mais suggestive. Selon Taine (1), le *Comus* serait le chef d'œuvre du grand poète anglais Milton. Ce poème allégorique « d'une originalité entière et d'une élévation de style extraordinaire, n'est qu'un éloge de la vertu. » Une honnête dame échappe, grâce à ses frères (toujours la famille) et à l'Esprit, aux sortilèges corrupteurs de Comus, fils de la magicienne Circé. Dans l'ode finale, l'Esprit s'écrie : « Mortels qui voulez me suivre, aimez la vertu, elle seule est libre ». Abufar répète en écho :

Où la vertu n'est point, la liberté n'est pas.

L'Esprit ajoute :

« Elle seule peut vous apprendre à monter plus haut que l'harmonie des sphères. Ou si la vertu est faible, le ciel lui-même s'inclinerait pour l'aider ». Ce qu'Abufar redit à sa façon :

Les bonnes actions protègent les familles.
Le bien qu'on croit caché sort de la nuit obscure,
Et le ciel tôt ou tard le paie avec usure.

Coïncidences frappantes, dues à la même inspiration. Le puritain militant et le catholique débonnaire ont servi l'Art, loin de le trahir en lui insufflant leur foi, et l'ont élevé chacun à la hauteur qui lui appartenait. Et la preuve que Ducis n'a pas fait fausse route en s'en inspirant, c'est qu'*Abufar* est sa pièce la plus originale et que ses maximes morales portent plus que tout le reste.

(*A suivre.*)

(1) *Histoire de la littérature anglaise*, 2e vol., Milton.

Jules PHILIPPE

(1827-1888)

VII *(suite)* (1)

Au moment où Jules Philippe obtenait ainsi la soumission des internationaux, l'émotion produite par l'élection d'André Folliet, le 3 juillet, n'était pas calmée. On a vu quelles attaques passionnées elle avait values au préfet qui, heureusement soutenu par les cinq députés de la Haute-Savoie, unanimes, avait dû aller à Versailles, se justifier. Mais la population lui restait fidèle. Obligé, dès son retour, de visiter la région de Bonneville, il fut touché de la grande sympathie dont il se sentit entouré. Dans l'accueil que lui réservèrent les principales localités de la province, il y eut plus que les banalités officielles ; même à Bonneville où les exaltés du Club républicain le trouvaient parfois trop tiède, la réception fut d'une affectueuse cordialité. *Le Faucigny*, dont les rédacteurs réprouvaient autrefois la pompe réservée aux préfets de l'empire, écrivait que si l'on ne s'était point abstenu, c'était pour ne pas laisser croire que Bonneville n'aimait ni le préfet, ni le gouvernement qui l'avait choisi.

Les républicains se préparant à commémorer l'anniversaire du 4 septembre, le ministère avait décidé, pour ne pas indisposer une partie de sa majorité, d'interdire toute manifestation publique. Dans un grand nombre de départements se produisirent des incidents plus ou moins graves. En Haute-Savoie, Jules Philippe exposa franchement dans une proclamation, les raisons qui commandaient l'abstention : toute fête commémorative rappellerait, en même temps, nos plus tristes revers et il faisait appel au jugement droit et au ca-

1. Ce travail s'était arrêté, dans la livraison du 3e trimestre 1931, après les incidents de l'Internationale d'Annecy, présidée par Philippe Calligé, incidents survenus en 1871.

ractère sérieux des Savoyards. Les réjouissances et les banquets furent aussitôt supprimés. A Annecy, avec son assentiment, on les remplaça par une adresse au président de la République, qui se couvrit de signatures, et par un feu de joie monstre qui illumina la montagne du Crêt du Maure pendant toute la soirée. Les plus éclairés de ses concitoyens suivaient ses avis avec la même déférence. Au mois d'octobre se réunissait, pour la première fois, le Conseil général élu sous le régime de la loi du 10 août 1871. Avant de se séparer, la majorité résolut de voter un ordre du jour de remerciements pour l'œuvre accomplie et de confiance pour l'avenir, qui serait envoyé au président Thiers. Le document ayant été présenté en séance publique, Jules Philippe laissa à toutes les opinions le temps de s'exprimer, puis, en termes modérés, mais fermes, et tout en affirmant que la proposition avait sa sympathie, il s'opposa à sa prise en considération, parce qu'elle était illégale. Le Conseil général, très docilement, se rangea à cette manière de voir et la motion ne fut adoptée qu'à la fin de la session et hors séance.

Cette première session de l'Assemblée départementale, Jules Philippe l'avait attendue avec une impatience mêlée d'émotion dont il ne pouvait se défendre. Les élections du 8 octobre avaient profondément modifié la physionomie du Conseil dont ses amis politiques possédaient maintenant la direction, mais sa conscience d'honnête homme sur laquelle avaient pesé de si grosses responsabilités n'était pas en repos. Il lui tardait de soumettre sa gestion aux représentants du département et d'en obtenir l'approbation. Selon sa propre expression, il « cherchait des juges ». Prenant la parole, dès la première séance, il dit combien il lui eût été pénible de ne pas pouvoir rendre compte lui-même de ses actes : « Enfant du pays comme vous, s'écriait-il, je n'ai pas cessé un instant de m'inspirer de son honneur et de sa dignité. J'ai cherché certainement à alléger, dans la mesure du possible, les charges qui pesaient sur lui..., mais je n'ai rien fait qui pût le soustraire à ses obligations patriotiques, à ses devoirs envers la mère patrie. Loin de là, j'ai employé tous mes efforts pour que, derniers venus dans la grande famille, nous montrions que nous étions à la hauteur de notre vieille réputation d'honneur et de loyauté. » Et il ne manquait pas non plus, dans un bel élan d'impartialité, de rendre hommage au patriotisme et au

dévoûment à la chose publique du Conseil général élu sous l'empire et que, par deux fois, il avait appelé à délibérer avec lui, dans de graves circonstances.

Deux grosses questions pouvaient donner lieu à critiques, celle de la garde nationale mobilisée et celle du budget. La mission de les étudier échut à deux conseillers connus pour leurs idées antirépublicaines : Joseph Agnellet, industriel à Thônes, et Hippolyte Perret, maître des requêtes au Conseil d'Etat avant 1870, bonapartiste militant, représentant le canton de Samoëns. Le premier se voyait obligé de reconnaître que les dépenses d'équipement des mobilisés étaient considérablement inférieures à celles des départements voisins et il estimait que toutes les précautions avaient été prises pour que la fourniture fût bonne. Quant au second, il rappelait que le Conseil général n'ayant pu tenir sa session ordinaire, en 1870, le budget de 1871 n'avait pas été établi et que le gouvernement avait autorisé le préfet à le mettre sur pied d'office. Le rapporteur Perret, après examen, constatait, en le remerciant avec ses collègues, que Jules Philippe avait usé de ses pouvoirs exceptionnels « avec mesure et dans l'intérêt bien compris des finances du département ».

Le même bon accord se poursuivit au cours de l'année suivante où le président rendait hommage à sa fermeté et à son intelligence dans l'application des décisions de l'Assemblée. Le doyen Plantard, vieil intendant militaire en retraite, conseiller général de La Roche, président de la « Commission de permanence » (1) se louait des relations de cette Commission avec le préfet et le vice-président Chardon remerciait celui-ci de son concours bienveillant et éclairé, de l'esprit à la fois libéral et conciliant, qu'il montrait dans ses difficiles fonctions. Ce conseiller avait raison d'affirmer les difficultés de la tâche du préfet. Malgré la signature de la paix, la tranquillité n'était pas complètement rétablie. L'occupation prussienne de plusieurs départements contribuait à maintenir l'opinion dans un état de nervosité et d'inquiétude qui s'alarmait rapidement soit pour des causes futiles, soit pour des faits dont l'origine lui échappait. Le gouvernement subissait lui-même cet

(1) La loi du 10 août 1871, sur les Conseils généraux, a institué une « Commission de permanence », pour assister le préfet dans l'administration du département. Elle siége tous les mois. On l'appelle aujourd'hui Commission départementale.

état d'esprit et il lui arrivait de prêter gravement l'oreille à des bruits invraisemblables propagés par des agents suspects et qu'il acceptait sans un contrôle minutieux.

Au printemps de cette année 1872, une note du *Journal Officiel* avait provoqué une certaine émotion. Elle annonçait la découverte d'un complot organisé par les réfugiés de la Commune, à Genève, et qui aurait été dirigé contre l'Assemblée Nationale et le président de la République. Dès le mois de février, le Consul de France, Dubruel, avait signalé au ministère des affaires étrangères que des réfugiés internationaux et même des Italiens voulaient soulever la Savoie et quelques grandes villes du Sud-Est. On aurait choisi, pour ce soulèvement, la date anniversaire de la Commune, le 18 mars, ou une date rapprochée. Le mouvement devait commencer à Voiron (1) en se prolongeant sur Bellegarde. Une nouvelle un peu plus inquiétante allait précipiter les événements. Le 8 mars, Dubruel recevait des documents qu'on lui représentait comme le plan de campagne des insurgés qui devaient agir le 11. Apeuré et craignant d'être devancé, négligeant même la précaution d'en vérifier l'exactitude, il communiqua immédiatement ces documents, sans passer par la voie hiérarchique,« aux généraux commandant les divisions de Chambéry et d'Annecy » (2). Le lendemain, des mouvements de troupes étaient annoncés tout le long de la frontière franco-suisse, depuis Besançon jusqu'à Chambéry où les habitants, étonnés, voyaient arriver de Grenoble et filer sur Culoz et Bellegarde, des chasseurs et de l'artillerie.

A Annecy, c'était presque la panique. Dans l'après-midi du 9 mars, l'autorité militaire, affolée sans doute par la dépêche de Dubruel et ne songeant même pas à prévenir l'administration civile, ordonnait au colonel du 21e de ligne d'envoyer immédiatement un bataillon dans la direction d'Annemasse. Il était environ cinq heures du soir ; il fallait le temps de réunir les soldats à ce moment-là dispersés et ce fut la cause d'allées et venues qui éveillèrent la curiosité et l'inquiétude des calmes et placides Annéciens. L'étonnement se fit

(1) Dépêche du 27 février 1872 (*Archives du ministère des affaires étrangères*).

(2) Dépêche du 9 mars 1872 : « Vous trouverez hardi, Monsieur le Ministre, que j'aie envoyé les plans de campagne des insurgés, reçus seulement hier soir, aux généraux commandant les divisions de Chambéry et d'Annecy. Suivre la voie hiérarchique était arriver trop tard... « (*Archives du ministère des affaires étrangères.*)

plus vif lorsqu'on vit revenir les troupes, parties à peine depuis une heure et qui avaient été arrêtées au pont de Brogny, à 3 kilomètres de la ville. Des groupes animés se formaient dans les rues, au puits Saint-Jean. On épiloguait sur ces mouvements militaires insolites ; les bruits les plus invraisemblables prenaient naissance : des feux paraissant être des signaux avaient paru à plusieurs reprises sur les montagnes entourant le lac ; les Prussiens s'apprêtaient à traverser la Suisse... Que ne disait-on pas ?

L'inquiétude s'était propagée à Bonneville et à Thonon où l'on croyait à une conspiration bonapartiste que repousseraient les troupes suisses mises sur pied. D'autres nouvelles racontaient que les Genevois excitaient les esprits et cherchaient à soulever la frontière contre la suppression de la zone, ordonnée par le gouvernement.

A la préfecture, l'anxiété régnait. Tout en faisant bonne figure aux personnes qui venaient se renseigner, Jules Philippe était obligé d'avouer qu'il ne savait rien, — et il se perdait en conjectures sur les causes de ces déplacements, aussitôt ordonnés, aussitôt arrêtés. Des nouvelles confuses lui étaient bien arrivées depuis plusieurs jours, mais il avait questionné sans succès son collègue du département de l'Ain. Il n'avait pas mieux réussi en interrogeant le ministre lui-même. « J'apprends que l'autorité militaire a ordre de porter des troupes à la frontière. Je ne suis informé de rien » dit une première dépêche. Paris ne répondant pas, il récidive. Il craint qu'on ait cédé à une malheureuse précipitation (1), ce qui est confirmé par le retour presque immédiat du bataillon du 21e. Privé de nouvelles officielles, Jules Philippe se tient en liaison constante avec le colonel du régiment, renseigne les sous-préfets et leur demande de rassurer les esprits : « Ce n'est qu'une précaution due aux tapageurs résidant à Genève. Démentez aussi, nettement, ajoute-t-il, tous les bruits de suppression de la zone. » Jules Philippe ne commence à se tranquilliser que lorsqu'il peut télégraphier aux sous-préfets, vers 7 heures du soir, que les troupes ont bien regagné Annecy. Mais l'épisode n'est pas terminé et une véritable tragi-comédie va se dérouler, grâce à la complaisance de Dubruel pour des informateurs à gage, ou bénévoles, ayant, en tout cas, beaucoup d'imagination.

(1) Dépêche du 9 mars.

Le lendemain de cette mémorable journée, un nommé Serrières, ancien commissaire de police, remercié pour irrégularités dans son service, se présentait, dans la soirée, au brigadier de gendarmerie de Moellesulaz, de la part du Consul de Genève et l'informait qu'une compagnie de cent cinquante communards et garibaldiens, commandés par un capitaine et un lieutenant, pénétreraient dans le département vers 3 heures du matin, par la route. On formerait deux détachements, l'un allant vers Bonne, l'autre par Loex et Arthaz, se dirigeant sur Bonneville. La frontière serait franchie par petits groupes qu'il faudrait laisser passer, tout en les surveillant. Le plan aurait été dévoilé par le capitaine qu'on protègerait au moment voulu. Les braves gendarmes, étant donnée la source du renseignement prirent la chose au sérieux et, après avoir prévenu la police, surveillèrent anxieusement la route jusqu'au jour, sans que rien, d'ailleurs, vint troubler la quiétude de la nuit noire.

L'histoire n'avait pas paru très claire au commissaire de police d'Annemasse qui avait succédé à Serrières. Celui-ci qui, depuis sa révocation, habitait Genève, avait conservé à Moellesulaz un pied-à-terre où, pendant que les gendarmes veillaient, on constata qu'il dormait à poings fermés. Le commissaire, soupçonneux et malin, scella la porte avec des bandes de papier ; à l'aurore, les bandes étaient intactes. Interrogé à son réveil, Serrières raconta que le capitaine avait dû se battre au sabre avec ses hommes, ceux-ci ayant découvert qu'il les avait vendus ; — que l'invasion était remise au 18 mars, etc. Le policier ne s'était pas trompé ; de plus en plus, l'affaire prenait l'allure d'une vaste mystification.

On commençait, d'ailleurs, à recevoir des renseignements confirmant que l'origine de ces alertes était au Consulat de Genève. Le préfet de l'Ain, répondant tardivement à Jules Philippe, faisait connaître que, d'après les informations de Dubruel, des bandes de garibaldiens devaient entrer en France par Bellegarde, bientôt soutenues par des compagnies de la garnison d'Annecy qui auraient fraternisé avec les insurgés. Le plan de campagne aurait été élaboré dans une réunion internationale, tenue à Morges, au canton de Vaud, où l'on aurait réussi à attirer quatre officiers français. Le Consul était persuadé qu'on allait se trouver en présence d'une

insurrection de grand style qui s'étendrait de Chambéry à Grenoble jusqu'à Marseille et à Nice. Cela cadrait quelque peu avec les racontars de Serrières, mais le ministre de l'intérieur à qui tous ces renseignements étaient immédiatement transmis, poursuivait une enquête et, dès le 11 mars, reconnaissant le peu de consistance des faits signalés, donnait l'ordre de cesser toute surveillance. Il était hors de doute que la bonne foi de Dubruel avait été surprise. La Confédération ayant fait mine de vouloir interner les communards dans des cantons éloignés des frontières françaises, ceux-ci, réunis à Genève, envoyaient au gouvernement du canton une protestation en règle contre les projets d'agitation qu'on leur prêtait. Le Consul, avisé dès le 15 des résultats de l'enquête, en fut si mortifié qu'il offrit immédiatement sa démission. On la refusa, d'ailleurs, en le priant d'être plus circonspect, à l'avenir, et il n'insista pas (1).

Le préfet se plaignit amèrement au ministre d'avoir été tenu à l'écart : « J'aurais voulu vous envoyer un rapport, lui écrivait-il le 12, mais je n'ai pas reçu la moindre explication ni instruction. J'ai été obligé de recueillir des renseignements auprès du colonel du 21e de ligne et de l'intendant militaire, pour répondre aux demandes des sous-préfets afin de rassurer les populations effrayées par tous ces préparatifs. » Le ministre se garda bien de lui dire qu'il n'avait pas envoyé d'instructions parce que lui-même ne savait rien, Dubruel ayant communiqué directement avec l'autorité militaire ; il se contenta de reconnaître que les avis reçus avaient été exagérés, que les précautions n'avaient pas été prises avec toute la discrétion désirable et il invoqua l'urgence des mesures à réaliser pour justifier l'ignorance dans laquelle avait été laissée la préfecture. A l'avenir, assurait-il, il n'en sera plus ainsi. En remerciant le ministre, Jules Philippe lui faisait connaître qu'il avait recherché les auteurs de ces bruits alarmants. Le Consul de Genève a été trompé par des rapports entièrement faux fournis par des gens comme « Serrières et ses acolytes », dont les menées ont bouleversé et épouvanté tout un pays pendant plusieurs jours : « J'ai le droit de croire que tous ces bruits absurdes, toutes les dénonciations fausses et ridicules qui se

(1) Archives du Ministère des Affaires Etrangères.

rapportent à la Haute-Savoie sortent de la même officine. Vous apprécierez, Monsieur le Ministre, les suites à donner». (1)

Dubruel, dans cette affaire, paraissait, en effet, avoir perdu la tête. Le sang-froid avait manqué à cet ancien représentant du Lot-et-Garonne à la Constituante de 1848, à cet exilé du Deux Décembre qui n'avait pas mesuré à sa juste valeur l'agitation des réfugiés politiques de Genève dans les rangs desquels s'étaient glissés des gens de moralité douteuse. Effrayé par le récit de Serrières qui l'avait beaucoup impressionné, il avait, comme on l'a vu, de sa propre autorité, fait prévenir la gendarmerie de Moëllesulaz. La ridicule équipée qui avait suivi amenait à penser, comme l'écrivait le sous-préfet de Saint-Julien, où le calme n'avait pas cessé, que notre représentant à Genève se laissait facilement circonvenir par certains agents qui voulaient se donner de l'importance et jeter le discrédit sur l'administration départementale.

Le ministre avait simplement donné acte à Jules Philippe de son rapport, par une réponse d'une sèche correction administrative qui n'était ni un désaveu, ni une approbation de l'attitude du préfet de la Haute-Savoie dans cet incident saugrenu. Celui-ci, qui paraissait avoir, jusqu'ici, l'unanimité de l'opinion voyait, presque en même temps, se dresser contre lui une campagne dirigée par les bonapartistes qui commençaient à relever la tête. Depuis quelques mois, leur journal, le *Mont-Blanc*, critiquait sans arrêt son action politique, ne craignant pas d'agiter, de nouveau, la question de son déplacement. On cherchait à démontrer que, dans l'alerte qui venait de troubler la frontière, il avait été laissé à l'écart parce qu'il était de notoriété publique qu'il fraterniserait volontiers avec les communards. On n'épargnait même pas sa famille et sa vie privée, ce qui soulevait la réprobation de toute la ville. Gambetta étant venu en septembre, à Annecy, on fit annoncer, afin de le placer dans une fâcheuse situation, vis-à-vis de ses chefs, qu'il était allé l'attendre à la gare et qu'il avait eu une longue entrevue « secrète » avec lui. Il fallut démentir dans les journaux mêmes qui avaient publié la nouvelle.

(*A suivre.*) Louis DÉPOLLIER.

(1) Ayant eu à faire allusion à ces événements dans un article des *Alpes* du 5 mars 1874, Jules Philippe les appelle une « entreprise monarchique ».

VARIÉTÉS

Les crises de chômage d'autrefois (1848)

Il est curieux d'évoquer, en cette période de crise économique où les autorités locales s'efforcent d'une manière louable de réaliser des travaux utiles en procurant du travail aux chômeurs, quels étaient, dans les épreuves analogues traversées par les générations précédentes, les remèdes indiqués pour conjurer le mal.

1848 a laissé le souvenir d'une année de révolution européenne et aussi de profonde misère sociale. La Savoie n'échappait pas alors au malaise de la France voisine qui faisait l'expérience, restée fameuse, des Ateliers Nationaux. A Chambéry, dès la fin de l'hiver 1847-48, le chômage se faisait cruellement sentir et la brutale expulsion des Jésuites en mars, en supprimant leur collège et leurs fondations qui employaient une grosse main-d'œuvre, n'était pas faite pour résoudre le problème.

A Annecy, l'hiver suivant (1848-49), un projet pour le moins étrange, destiné à procurer de quoi vivre aux ouvriers et aux manœuvres inemployés, retint l'attention des pouvoirs publics. Il s'agissait de transformer en une île artificielle le haut-fond submergé dit Crêt de Chatillon, situé au large de Sevrier. Quels services aurait rendus une pareille île ? on ne le voit pas bien. L'idée ne porta pas ses fruits, mais elle devait être reprise plus tard, et même recevoir un commencement d'exécution, appliquée à un autre haut-fond du lac, le Roselet.

Prudemment les auteurs du projet de 1848 se réservaient de faire connaître ultérieurement à quels usages l'île du Crêt de Châtillon serait affectée. Voici ce que disait de cette originale entreprise le *National Savoisien* du 1er décembre 1848 :

« ... La seule bonne manière de soulager ceux qui sont exposés à éprouver des privations, c'est de leur procurer du travail. Pour l'ouvrier, surtout pour le manœuvre, l'hiver est la saison des souffrances. Soit imprévoyance, soit insuffisance des salaires, il en est un bien petit nombre qui puisse ou sache économiser sur le prix des travaux de l'été pour se procurer des provisions suffisantes aux besoins de sa famille.

Au milieu de notre beau lac, au point d'intersection de deux lignes, l'une se dirigeant du clocher de Sevrier à celui de Menthon, l'autre de la maison de M. Fernex, à Sevrier, au village des Guerret à Veyrier, existe un ban de rocher ayant deux cents mètres de longueur sur soixante-sept de largeur moyenne, désigné jusqu'à ce jour par le nom de Châtillon.

Cet emplacement qui n'a que trois ou quatre mètres de profondeur au-dessous des eaux moyennes, pourrait être remblayé à peu de frais et formerait une île dont l'emploi d'utilité ou d'agrément serait déterminé ultérieurement.

Ce projet qui a toute notre sympathie et qui a déjà obtenu de nombreux et honorables suffrages sera, nous n'en doutons pas, apprécié par les habitants d'Annecy et des autres communes qui avoisinent le lac.

Il sera exécuté par une société que l'on propose de former au capital de dix mille francs et au moyen de cent actions de cent francs.

La société se constituera lorsqu'on aura réuni vingt-cinq actions, et les souscripteurs seront convoqués dans le but de nommer un comité d'administration qui sera chargé de faire des démarches nécessaires pour obtenir l'autorisation, faire les règlements et diriger l'entreprise.

La souscription et le plan sont déposés aux bureaux de l'hôtel de ville. »

R. A.

Service accéléré par diligence entre Annecy et Lyon il y a quatre-vingt-trois ans

La route se venge peu à peu de la concurrence terrible que lui faisait le rail depuis près de trois quarts de siècle. C'est ainsi qu'il est devenu plus facile et plus rapide d'aller d'Annecy à Lyon par la route, que par chemin de fer, en empruntant une des puissantes voitures qui sont en service depuis ce mois de mars et font en trois heures, trois heures et demie, les cent soixante-huit kilomètres séparant le Pâquier des quais du Rhône, par Chambéry, Les Echelles, le Pont de Beauvoisin et Bourgoin.

En 1849, l'année de Novare et de l'abdication de Charles-Albert, on ne mettait que cinq fois plus de temps que de nos jours (ce qui est à peu près le coefficient normal), pour aller d'Annecy à Lyon par diligence, sans changer de voiture, et

en empruntant un itinéraire à peine moins long kilométriquement (une lieue environ de différence).

A la fin de mai de cette année-là, on fit l'essai d'un service de diligences qui partaient quotidiennement de chez l'entrepreneur de transports Marin Salomon, rue du Pâquier, et couvraient en seize heures, par Frangy et Seyssel, le trajet Annecy-Lyon. Inversement, les départs avaient lieu tous les jours de Lyon, de chez M. Gobet, 56, port des Cordeliers. Cette entreprise ultra-rapide, dont les usagers devaient malgré tout arriver à destination les membres moulus, avait pour nom symbolique *L'Hirondelle*.

Elle garantissait la correspondance avec Chambéry, Aix-les-Bains, Albertville, Moûtiers, Thonon, Genève et la Suisse, Turin et l'Italie, et publiait dans les journaux locaux qu'elle assurerait à un prix naturellement modéré le transport des « marchandises et finances ».

R. A.

Problèmes routiers du XVIIIe siècle : à la recherche du meilleur itinéraire Chambéry-Genève

On empruntait encore cōurammment au milieu du XVIIIe siècle, pour aller de Chambéry à Genève, la route qui, laissant Annecy à l'est, allait depuis Rumilly droit au nord, coupant la région sauvagement vallonnée située entre le bassin du Fier et celui des Usses, passant au bas du château de Sallenôves et traversant le bourg, alors beaucoup plus important qu'aujourd'hui, de Marlioz, où les voyageurs pouvaient coucher et se restaurer à l'auberge du Lion d'Or, dont la réputation était bien établie.

Cette route était la voie séculaire que les pèlerins venant de Suisse et d'Allemagne descendaient au Moyen-Age en direction du si lointain pèlerinage de St-Jacques de Compostelle en Galice ; sur sa chaussée aussi, bien des ambassadeurs envoyés par Genève aux comtes et ducs de Savoie, à Chambéry et Turin, avaient cheminé au pas lent de leurs montures, avant que des ténèbres ne jaillît en 1535 la lumière selon Farel.

Une autre voie sollicitait au XVIIIe siècle les voyageurs et les rouliers se rendant des bords du Léman à ceux de la Leysse, et vice-versa ; c'était celle qui franchissait au pont de la Caille, ancêtre du pont Charles-Albert, la gorge terrifiante

des Usses et grimpait ensuite vertigineusement jusqu'à Cruseilles. Cette montée pourtant redoutable n'effrayait pas trop les voituriers.

La prospérité des communautés de Sallenôves et Marlioz subit une rude atteinte au milieu du siècle quand fut ouverte à la circulation la route rectifiée de Chambéry à Genève par Rumilly ; ce nouvel itinéraire passait à l'ouest du premier, au pied de la butte grandiose de Clermont, dévalait sur Frangy où se passaient les Usses, et remontait, aux âpres flancs du Vuache, sous les ruines de Chaumont en même temps qu'au-dessus du manoir et des moulins de Thiollaz dominant l'abrupt Malpas, vers le Mont de Sion, peu avant lequel, sur le territoire de Minzier, au Pont-Formant, avait lieu le raccordement avec l'ancien chemin Rumilly-Genève par Sallenôves et Marlioz.

Actuellement encore, on gagne trois kilomètres de Chambéry à Genève si on ne passe pas par Annecy ; avec les tracés d'il y a cent soixante ans, la différence au bénéfice de l'itinéraire par Frangy était, d'après les textes, de deux lieues.

Pour essayer de reconquérir leur richesse commerciale d'antan, les habitants de Marlioz et Sallenôves multiplièrent, pendant les trente années qui précédèrent la Révolution, les tentatives auprès des autorités locales et même du pouvoir central, aidés en cela par les comtes de Pingon, seigneurs de Marlioz, et les membres les plus influents de leur famille, comme l'abbé de Pingon, chanoine-comte de Lyon et chambrier de ce Chapitre.

Les deux documents, extraits du chartrier de Marlioz (1), que nous publions ci-dessous, montrent à quelle solution bâtarde on essaya de s'arrêter, vers 1771 : il s'agissait, sans détourner le commerce d'Annecy, et en en restituant le bénéfice à Sallenôves et à Marlioz, de dévier depuis Annecy la route Chambéry-Genève vers l'ouest, en empruntant le tracé de la nouvelle voie en construction Annecy-Seyssel jusqu'à Sallenôves d'où, par l'ancien chemin refait à neuf qui traversait Marlioz, on rattraperait la grand'route Rumilly-Genève avant le point culminant du Mont de Sion. On remarquera dans ces deux textes de quelle singulière façon est malmené le tracé de la route Annecy-Genève aux alentours du passage de la Caille.

R. A.

1 Dépôt du château de Marlioz, effectué par Mlle Y. Daudens, aux Archives départementales de la Haute-Savoie.

(*Vers* 1771). *Observations* (*anonymes*) *concernant les chemins que l'on supplie de faire réparer dans l'étendue des terres de Salnove et Marlioz touchant la route d'Annecy à Genève.*

Les chemins dans l'étendüe de Salnove et de Marlioz *ou éloit cy devant la grande route de Chambéry à Genève* sont devenüs, dès que l'on a changé la ditte grande Route, absolument impraticable faute de reparations ; les eaux les ont emporté et détruit au point qu'il n'est plus possible de faire présentement des voitures avec des charriots dans ces endroits, à peine peut-on y aborder avec des chevaux chargés surtout en tems de pluie, d'où il s'en suit.

1° Que ces mêmes endroits n'ont plus aucun débouché pour les damrées quand ils en ont ny pour se procurer du foin pour cultiver les terres ce qui est encore un plus grand mal, car les foins qui y croissent n'étant pas à beaucoup près suffisant pour nourrir la quantité des bestiaux qu'il faut pour l'engrais et la culture dès lors qu'il n'a pas été possible de tirer du fourrage des endroits voisins qui en ont à vendre, les habitants de ces lieux ont été réduits à se défaire d'une partie de leurs bestiaux ; de là tant de terres incultes faute de labour et de semence, il est évident que le terrein est abandonné ; de là, par une suite nécessaire, cette grande misère, qui rend ce pays méconnoissable depuis que les avenües en sont bouchées, mais elle ne peut devenir que plus grande attendü qu'il n'y a plus aucunes communications avec les grandes routes qui se font, et qu'ainsi tout commerce est interdit avec Genève et Rumilly, ou les gens du Païs traliquoient et trouvoient dans la vente de leurs damrées, qu'ils sont obligés de donner maintenant ches eux à vil prix, et dans leur commerce, le moyen de subsister ainsi que leurs familles et de payer leurs impôts. Aujourd'huy, combien de charrües de moins, combien de feux éteints, de maisons fermées, de familles entières qui ont quittés ; combien d'autres qui sont disposées à faire de même. Ces endroits autres fois si florissants ne seront bientôts qu'un desert si on n'a la charité de parer à leurs malheurs par le prompt rétablissement des chemins qui faciliteront le commerce, et encourageront l'agriculture.

2° Ce soulagement tant désiré se présente d'ailleurs naturellement, la Route d'Annecy a Genève *par La Caille, Cruseille et Saint-Blaise, inspirera toujours horreur*, on ne peut parvenir à adoucir cette inaccessible montée de la

Caille que par des dépenses excessives ; depuis Creuseille, jusqu'au Chable, d'horribles las de neige ferme (sic) de jour en jour le chemin pendant l'hyver qui est de quatre à cinq mois, des orages affreux ou la tourmente y etouffent bien des gens, les vols, les meurtres, y sont frequens a cause des endroits isolés. *Que l'on dirige la Route d'Annecy à Genève par La Balme, par le bas de Choizy et par Marlioz, tous ces inconveniens disparoissent absolument, la distance est a peu près égale*, mais le climat est beaucoup meilleur et la Route sera en toute saison plus pratiquée et les dépenses pour la faire entretenir infiniment moindres.

3° *Le chemin d'Annecy à La Balme formant déjà la Route de Seyssel, et étant par conséquent fort praticable, il n'y a qu'une heure et quart de chemin à réparer par le bas de Chozy pour arriver directement à un pont neuf construit sur les Grandes Husses au bas de Marlioz d'ou finalement il n'y a plus qu'une petite heure pour joindre la route nouvelle de Frangy à Genève.* Qu'elle (sic) abreviation d'ouvrage !

4° Cette agreable Route sera le pretieux débouché non seulement d'Annecy et de ses environs mais encore de toute *la Tarantaise et de la Maurienne même ; d'Aiguebelle à Annecy, en passant par Tamier, il n'y a qu'une journée au lieu qu'il s'en trouve deux en passant par la route de Chambéry.* Cette différence intéresse le voyageur.

Un ingénieur eclairé et habile doit s'étudier à contenter le public et à ménager les intérêts de la Province où il est employé pour faire une grande route ; il doit chercher la proximité des villages pour la sureté des voyageurs ainsi qu'un sol ferme et solide qui ne craigne point les éboulements ; de plus, il doit chercher à éviter la construction des ponts multipliées (sic) ainsi que les montées et les descentes rapides ; il semble donc que l'ingénieur, pour la grande Route actuelle de Genève, s'est étudié à faire tout le contraire, en ne voulant pas faire passer de Chambéry cette Route de Genève, par Annecy, La Balme, Le Bas de Choizy, et par Marlioz, où il auroit trouvé différents villages ainsi qu'un terrein solide, et l'inutilité des ponts ; la Route auroit été en toutes saisons beaucoup plus praticables et les dépenses pour son entretien infiniment moindres... »

(Marlioz, 9 juillet 1771). Lettre de Christophe Curtel, notaire et secrétaire de la Communauté de Marlioz, au comte de Pingon, à propos d'un nouvel itinéraire projeté de la route de Chambéry à Genève, par Annecy.

Monsieur,

Dez la dernière lettre que j'ay eus l'honneur de vous ecrire sous la date du 5e du courant en réponse à celles qu'il vous avoit plû m'addresser, j'ay celuy, Monsieur, de vous faire part que j'ay appris icy de Madame la Chanoinesse de Sallenove, que la Ville d'Annecy faisoit des representations les plus vives, et les plus sollicitées, pour faire revivre le commerce chez eux pour Genève par le moyen d'une partie de la grande Route qui etoit en vogue il y at près de six ans, et qui at été interrompue parce que tout se tourne et dirige sa marche par Rumilly, et de là à Frangy, et voicy, Monsieur, ce qui at donné lieu à tous voyageurs d'abandonner la Route d'Annecy, c'est que depuis ce dernier endroit pour se rendre à Genève, les voituriers, et autres, trouvans depuis le village de La Caille une montée des plus rapides jusqu'au Bourg de Cruseilles, qui leur emportoit pour le moins une heure de chem'n dans le beau tems, étant obligés de recourir aux boufs, et chevaux de l'endroit pour pouvoir parvenir au dit bourg, ont été obligés, pour éviter des dépenses qui leur étoient très à charge, et fort coûteuses, et si j'ose dire, risqueuses pour leur voitures, d'abandonner cette route, et se sont jettés à celle de Frangy par Rumilly ; ces démareches étant si avancées ne pourront du moins que de déterminer le Bureau des Finances à condescendre à nos vues d'autant plus que M. nôtre Intendant souhaiteroit fort, que dez que cette Route par Marlioz seroit commencée, de diriger celle dez Annecy jusqu'à Sallenôves ou la plus forte partie est en état depuis quelques années. Car ce plan at déjà été agité plusieurs fois à son Bureau, et à son gré ; de cette façon, les paroisses de Marlioz et de Sallenove ressentiroient encore un plus grand avantage, d'autant plus que cette Route depuis Annecy à Genève porte la même distance que celle par Cruseilles, et at par preferance moins de montées et beaucoup plus gracieuse pour les voyageurs et surtout pour les voitures. J'ay pensé, Monsieur, qu'il vous feroit plaisir, de vous informer de ce detail, afin de pousser vos representations, et les

amener à une prompte exécution, et vous me pardonnerés si j'ose vous faire envisager de profiter de vôtre séjour à Turin pour en faire usage, et le mieux, s'il étoit possible, seroit de pouvoir apporter à votre retour les ordres décisifs pour le commencement des réparations, et adressés à M. nôtre Intendant qui surement les ferat exécuter sans délay par l'interest qu'il prend pour le bien public, et vous luy ferés réellement plaisir.

J'attends avec impatience la continuation de vos ordres, vous assurant de mon empressement le plus ardent à m'y conformer, et du respect le plus profond avec lequel j'ay l'honneur d'être,

Monsieur,

vôtre très humble et très obéissant serviteur

Signé : Truchet.

Marlioz, le 9e juillet 1771.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Fr. Salata. **Carlo Alberto inedito. Il diario autografo del Re. Lettere intime ed altri scritti inediti.** A. Mondadori, ed. 1931, 500 p. in 8°.

Il y a eu cent ans l'année dernière que Charles-Albert est monté sur le trône. La belle et utile publication de M. Fr. Salata, de qui sont attendus aussi deux volumes sur Charles-Albert et l'Autriche, nous apporte sur l'avant-dernier roi de Sardaigne un témoignage incomparable puisqu'il émane de Charles-Albert lui-même. Ce journal royal, écrit avec une franchise et une spontanéité qui étonnent de la part de celui qu'on s'est tant plu à qualifier de mystérieux et d'énigmatique, projette la plus vive lumière sur la personne de Charles Albert, sur les mobiles de ses actes en politique extérieure et intérieure ; c'est un indicateur précieux des intrigues diplomatiques : il y a cent ans, au cœur de cette période confuse où de toutes parts étaient sourdement attaqués les traités de 1815 et l'œuvre de la Sainte Alliance, pendant que la menace libérale et républicaine commençait à planer sur les cours d'Europe.

Fr. Salata n'a publié que quelques fragments du *Diario* de Charles-Albert : le mois de décembre 1831 et les 4 premiers mois de 1832 ; et, pour 1836, 1837, 1838 et 1841, quelques extraits et résumés beaucoup plus courts.

C'est l'année 1832 qui est de beaucoup la plus intéressante : Charles-Albert règne depuis un an à peine ; son passé de conspirateur le hante encore et il soutient ostensiblement, contre Louis Philippe qu'il déteste, la conspiration assez funambulesque de la duchesse de Berry. Il y aurait, grâce aux révélations du roi, un chapitre nouveau à écrire sur les relations franco-sardes dans ces derniers temps de la Monarchie de juillet, quand la malheureuse occupation d'Ancône par les Français pouvait faire craindre une guerre européenne.

Mais ce que les curieux d'histoire de Savoie retiendront surtout dans le Journal de Charles-Albert pour 1832, ce sont ses réactions vis-à-vis des événe-

ments inquiétants dont Chambéry fut le théâtre pendant l'hiver. La mission prêchée par le Jésuite Guyon, missionnaire français qui s'attaqua violemment en chaire au gouvernement de Louis-Philippe, avait provoqué dans la capitale de la Savoie un tumulte et des manifestations hostiles contre les Jésuites. Charles-Albert en fut particulièrement affecté, et il a des mots durs à ce propos pour tout le monde, raillant spirituellement l'engouement de ses sujets savoyards dont les esprits « s'enflamment aussi facilement que ceux français » pour les missions dont ils font « une affaire tellement importante que tant qu'elles durent, il n'y a plus ni fêtes, ni réunions, que c'est pire qu'un fort carême... », se montrant sévère à l'égard des Jésuites et de leur maladresse, du Gouverneur, trop faible, de l'Archevêque, qu'il juge imprudent, parlant, si une nouvelle émeute éclate, de la dissiper par la force des armes et non plus par des raisonnements.

En dehors de ces circonstances exceptionnelles, le roi porte assez fréquemment sur ses sujets de Savoie des jugements dont l'historien fera utilement état. Charles-Albert, que hantait la crainte du libéralisme (il avait évolué depuis 1821 !), prêtait grande attention au mouvement des idées en Savoie ; il soulignait avec amertume que « la seconde classe y était généralement mauvaise » (21 décembre 1831) pour se rassurer deux jours plus tard, constatant qu'à part un très petit nombre de bourgeois « peureux et fort avares », l'état d'esprit dominant en Savoie était en somme excellent. Au plus fort des désordres de Chambéry, le roi gardait sa confiance dans ses sujets de Savoie, faisant la part entre « l'immense majorité des habitants qui sont fort honnêtes gens et bien pensants, et un petit nombre de scélérats qui cherchent à égarer le peuple pour renverser la religion... ». Ce petit nombre de scélérats, Charles-Albert l'appelle couramment *la canaille* ; pour cette canaille qu'il exècre, le roi ne connaîtra aucune pitié : au début de février 1832, meurt un des principaux chefs des scandales, l'étudiant Gilet : « il vient de crever », écrit Charles-Albert avec dégoût, et il s'emporte parce que ses camarades libéraux se sont cotisés pour faire frapper une médaille en son honneur.

C'est surtout à propos des événements de 1832 qu'on trouvera dans le *Diario* de Charles Albert de précieux détails sur les événements de Savoie. Le roi mentionne soigneusement les désordres qui éclatent sporadiquement à Rumilly et Sallanches (Ramilly et Sallouches sous sa plume), Arâches, Chamonix. Jusqu'à ce que Charles-Albert ait remplacé le Gouverneur d'Oncieu, il ne cesse dans ses notes d'accabler le pauvre homme de son mépris sévère. Le Gouvernement français s'émeut du remplacement de d'Oncieu, essaie de savoir qui sera nommé à sa place, et c'est une nouvelle occasion pour le roi de s'élever violemment contre la France de Louis-Philippe.

Au sujet des rapports entre Genève et la Sardaigne, on trouve sous la plume du roi des mots extrêmement durs, et il ne cache pas, à plusieurs reprises, son intention d'attaquer Genève en cas de guerre, Genève dont il appelle avec une emphase voulue les habitants *les magnifiques seigneurs*, et il va jusqu'à écrire le 17 décembre 1831 à propos d'un secours que la ville a envoyé aux révoltés de Neûchatel : « Je suis enchanté de cette forfanterie des Genevois par la haine que je leur porte... »

Le *Diario* de 1811, année pendant laquelle Charles-Albert fit un voyage en Savoie (pour l'année 1830 qui est celle de l'inauguration du Pont de la Caille, le livre de Salata ne contient aucun texte), pourrait être très intéressant, mais l'éditeur s'est borné à une simple analyse ; on y relève cependant des remarques curieuses, notamment le qualificatif de *Vendée de la Savoie* donné par le roi à La Roche-sur-Foron et un éloge enthousiaste des merveilles naturelles du Chablais. Le plus typique, c'est la mention (et ici le texte a été publié), de la réception par Charles-Albert, à St-Gingolph sans doute (le lieu n'est pas précisé), d'une députation de Valaisans qui manifestèrent hautement le désir de beau-

coup des leurs d'être réunis à la Sardaigne. Et le roi ajoute avec satisfaction : « Dans leur dernière Diète, ayant agité ce qu'ils devaient dire au *Vorort*, un riche paysan se leva et dit : *Messieurs, finissez-en donc avec toutes ces bêtises, unissons-nous au roi de Sardaigne, nous serons alors tranquilles et heureux.* »

En rédigeant avec ponctualité ce précieux *Diario*, écrit dans un élégant et spirituel français, le roi, dans ce colloque intime avec lui-même, a été d'une absolue sincérité ; beaucoup de ses apostrophes, de ses jugements cassants, peuvent nous choquer ; ils ont le mérite de la franchise ; rien n'est édulcoré, affadi. C'est le monarque rigoureusement absolutiste, n'ayant gardé de son passé libéral que le goût des sectes et de la conspiration, qui nous apparaît ainsi mis en lumière, ennemi de la France de Louis-Philippe (et non pas de la France tout court), au point de souhaiter qu'elle sera mâtée par le choléra de 1832, se réjouissant cyniquement de la mort des *carbonari* les plus notoires, réclamant pour dompter *la canaille* l'emploi de la manière forte et des sanctions exemplaires ; à côté de cela, le *Diario* fourmille de remarques tristes, qui dénoncent le pessimisme bien connu de Charles-Albert, son goût de la souffrance, son éloignement invincible pour le monde et surtout ce culte admirable du devoir auquel il a sacrifié, pendant les malheureuses campagnes de 1848 et 1849, sa couronne et, on peut le dire, sa vie, à l'espoir encore prématuré de réaliser la grande Italie.

Le *Diario* proprement dit s'accompagne dans cette excellente édition, illustrée avec un goût parfait, de trois lettres sur les événements de 1821, de trois écrits autobiographiques du roi, (commentaires sur juillet 1830, « quelques-unes des nombreuses grâces que le Seigneur me fit », « comment je me tirai de quelques pas difficiles »), d'une dissertation claire et démonstrative de Fr. Salata sur l'incognito gardé par Charles-Albert pendant sa traversée des lignes autrichiennes la nuit qui suivit l'abdication (23-24 mars 1849) : après la lecture de ce chapitre, il n'est plus possible de croire que le général Thurn ait reconnu le souverain (la soi-disant générosité autrichienne n'a été inventée qu'après coup, les documents contemporains le prouvent avec éclat). A ces textes et commentaires, il faut ajouter encore les notes d'un petit carnet très émouvant où le roi a consigné brièvement et avec de pittoresques épithètes « les événements du voyage » du champ de bataille de Novara aux bords du Duero : c'est sur la publication de deux lettres inédites envoyées par Charles Albert d'Oporto à la comtesse de Robilant, les deux dernières qu'on ait du roi avant sa mort, que finit ce beau volume, dont la connaissance est indispensable à tout curieux de l'histoire carlalbertine.

R. Avezou.

Chronique des Archives Départementales

Parmi les documents récemment donnés aux Archives départementales, il faut signaler : un registre de correspondance administrative de l'Intendant du Genevois de 1749 à 1775 (don de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève) ; un lot important d'actes privés des XVIIe et XVIIIe siècles concernant différentes familles du plateau des Bornes, notamment les familles Pernod, Gaillard et Bouchet (don de M. Pache, à Annecy) ; enfin un dossier de devis et rapports concernant la construction de l'Hôtel de la Préfecture à Annecy après l'Annexion (don de M. Louis Robert à Annecy).

R. A.

LA REVUE SAVOISIENNE

Comme moyen d'action, l'Académie Florimontane publie, depuis 1860, la *Revue Savoisienne.*

Son but est de vulgariser les études qui se rattachent, de près ou de loin, à l'ancien duché de Savoie et de tenir ses lecteurs au courant des travaux qui s'y rapportent.

La *Revue Savoisienne* parait tous les trois mois par livraison de 48 à 64 pages in-8° (c'est-à-dire 3 à 4 feuilles et 12 à 16 feuilles par an, formant un volume de 192 à 256 pages).

Un Comité de rédaction, composé de membres nommés par l'Assemblée Générale de l'Académie Florimontane, accepte ou refuse les manuscrits, *complets et ne varietur*, présentés à l'impression de la *Revue*, en laissant à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

Priorité d'impression est réservée aux travaux des membres de l'Académie Florimontane et plus particulièrement aux communications lues en séance de la Société.

Le Comité de rédaction choisit parmi ses membres un Directeur-Gérant de la *Revue* et se réunit au moins une fois par trimestre pour arrêter la composition du numéro de la *Revue* ainsi que le choix des clichés qui doivent l'illustrer.

Procès-verbal de ces séances est tenu par le Directeur.

En cas d'abondance de copie, la Direction de la *Revue* se réserve de limiter la place de chaque auteur à 48 pages (3 feuilles), par an, étant entendu que le surplus reste à la charge des auteurs. Les frais de corrections d'épreuves dépassant une heure de travail ne seront dans aucun cas à la charge de la *Revue*.

Au-delà de quatre clichés par auteur et par an, les frais de clichés seront entièrement supportés par les auteurs.

Les auteurs d'articles imprimés dans la *Revue* peuvent en faire exécuter, à leurs frais, des tirages à part, en s'adressant directement à l'imprimeur, en temps utile, c'est-à-dire en renvoyant le bon à tirer de leurs épreuves.

Reproduction du texte et des planches de la *Revue* formellement interdite et droits de traduction réservés en tous pays.

La *Revue Savoisienne* annonce tout ouvrage, relatif à l'ancien Duché de Savoie, dont un exemplaire aura été envoyé à l'Académie Florimontane, et en donne, si possible, un compte-rendu bibliographique.

Le prix de l'abonnement à la *Revue Savoisienne* est de 25 fr. par an pour la France et de 30 fr. pour les pays de l'Union Postale.

Adresser franco les envois d'ouvrages pour compte-rendu à l'Académie Florimontane, à l'Hôtel-de-Ville : les demandes de renseignements concernant la *Revue*, les manuscrits d'auteurs et les changements d'adresses des membres de l'Académie Florimontane et abonnés à la *Revue*, au *Directeur de la Revue Savoisienne, M. Avezou, Archiviste du département de la Haute-Savoie*, 4, rue des Archives, *à Annecy*.

Le Directeur-Gérant : Robert AVEZOU.

Imp. J. ABRY et Cie, 3, rue de la République, Annecy

Prix des Ouvrages de fonds de l'Académie Florimontane

Bulletin de l'Association Florimontane, *de* 1851 *à* 1859 *inclusivement*, quatre volumes in-8°. — Il ne reste que des volumes dépareillés. — Un volume, 10 francs.

REVUE SAVOISIENNE, *de* 1860 *à* 1884 *inclusivement sauf les volumes des années* 1860, 1862, 1865, 1870 *et* 1875 ; volumes in-4°, de 100 à 144 pages, composés de 12 numéros dont quelques-uns sont illustrés. — Un volume broché, 15 fr.

REVUE SAVOISIENNE, *de* 1885 à 1889 *inclusivement* ; volumes grand in-8° de 300 à 400 pages. — Un volume broché, 15 francs.

REVUE SAVOISIENNE, *de* 1890 *à* 1916 *et années suivantes, sauf les années* 1893, 1897 *et* 1898 ; volumes grand in-8° de 300 à 400 pages avec illustrations. — Un volume broché, 20 francs.

Ch. MARTEAUX et M. LE ROUX : **Boutae** (les Fins d'Annecy) vicus gallo-romain du Ier au Ve siècle, 518 pp. ; 116 planches, 9 cartes : prix : 35 francs.

E.-G. CAMUS : **Notes floristiques sur la chaine des Aravis et les environs de la Clusaz (Haute-Savoie)**. Brochure in-8° avec carte et gravures hors texte, 5 fr.

Congrès des Sociétés savantes savoisiennes tenu à Annecy en 1901 (XVIe session), 1 vol in-8° de XLVIII-448 pages avec gravures et planches hors texte, 30 francs.

Jacques REPLAT : **Voyage au long cours sur le lac d'Annecy précédé d'une ascension au Semnoz**. 2e édit. accompagnée d'une notice sur l'auteur et de notes par Jules Philippe. Annecy, 1807. Brochure in-8° de 180 pages, 10 francs.

La plaisante ville et chasteau d'Anissy en Savoie, lithographie de 33/25 représentant une très curieuse vue de la ville d'Annecy, en 1598, extraite de la « Topographie française de Claude Chastillon ».
Une légende des monuments représentés complète ce précieux document.
Prix de l'exemplaire : 10 fr.

Ch. BUTTIN et J. SERAND : **Le dernier Chef-d'Œuvre de Peter Vischer** — Etude historique et descriptive des quatre bas-reliefs de Peter et Hans Vischer, conservés au château de Montrottier, propriété de l'Académie Florimontane d'Annecy. Annecy, 1921, broch. in-8°, 27 p. ill., 8 gr. hors-texte. **Prix : 6 fr. Franco recom., 6 fr. 55. Etranger, 6 fr. 80.**

Pour les libraires remise de 25 %, port à leur charge.

Le prix de l'abonnement à la REVUE SAVOISIENNE est de 25 fr. par an pour la France et de 30 fr. pour les pays de l'Union postale.

Adresser tout ce qui concerne les demandes d'achats et d'abonnements **à M. Louis Pfister, Bibliothecaire de l'Académie Florimontane, 17, faubourg Perrière, à Annecy.**

73me Année 1932 2me Trimestre

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(Cicéron : *De Officiis* lib. I.)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par decret du 17 decembre 1896

Sommaire :

Académie Florimontane *Séances des 5 avril, 3 mai et 7 juin.*
H. Onde..... *A propos de la route de Maurienne.*
L. Moret ..... *Sur la géologie de l'extrémité septentrionale du Semnoz, près Annecy.*
Ch. Marteaux ..... *Répertoire des noms de lieux de l'arrondissement d'Annecy (suite).*
J. Lévitte..... *Le poète Ducis* (1733-1816) *suite.*
L. Dépollier ..... *Jules Philippe* (1827-1888) *suite.*

Bibliographie Savoisienne

R. Avezou..... M. Besson : *La Vallée de Montjoie.*

ANNECY
IMPRIMERIE J. ABRY & Cie
1932

ACADEMIE FLORIMONTANE

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896)

L'Académie Florimontane a été fondée à Annecy le 15 janvier 1851, par Louis Bouvier, Etienne Machard, Jules Philippe et Eloi Serand, pour faire revivre l'Académie Florimontane, créée dans cette ville, en 1606 (29 ans avant la fondation de l'Académie française) par saint François de Sales et le président Favre.

Son but est d'encourager les lettres, les sciences et les arts ; recueillir les manuscrits, chartes et documents qui peuvent intéresser l'histoire locale ; d'exciter à tout ce qui est bien, à tout ce qui est utile et réalisable ; enfin de multiplier les encouragements partout où sera besoin pour concourir à la gloire et au bien-être de la patrie, suivant sa devise qui résume bien son esprit : « *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* »

L'Académie Florimontane possède une bibliothèque savoisienne qui compte nombre d'ouvrages et brochures aujourd'hui recherchés et difficiles à trouver dans les bibliothèques publiques. On y conserve les collections complètes des publications des sociétés savantes savoisiennes, dauphinoises, du département de l'Ain, du canton de Genève, et du Piémont.

Les membres de l'Académie Florimontane peuvent se faire communiquer les livres ou revues que possède sa bibliothèque. Lorsqu'il s'agit d'une communication en dehors d'Annecy, les frais de port sont à la charge du sociétaire.

Enfin l'Académie Florimontane est depuis 1916 propriétaire d'un superbe domaine situé aux environs d'Annecy, domaine qui lui a été légué par M. Léon Marès. Ce domaine de Montrottier est connu dans toute la région par le château du même nom, autour duquel il est groupé, et dont certaines parties sont classées parmi les monuments historiques. C'est dans ce château qu'est installé le Musée Léon Marès, formé de collections aussi précieuses que variées, et qui est ouvert gratuitement aux membres de l'Académie Florimontane, sur présentation de leur carte de sociétaire ; le public paye un droit d'entrée de 3 francs, de Pâques au 30 septembre.

L'Académie se compose de membres effectifs et associés, de membres correspondants et de membres honoraires à nombres limités. Les premiers sont admis sur leur demande et sur la présentation de deux membres ; ils paient une cotisation annuelle de 25 francs, reçoivent la *Revue savoisienne*, ont le droit d'avoir en communication les ouvrages de la bibliothèque de l'Académie et d'assister à ses séances qui ont lieu à l'hôtel de ville d'Annecy, le premier mardi de chaque mois, sauf pendant les vacances : août et septembre.

Les membres correspondants sont choisis parmi les personnes qui collaborent à la *Revue* ; ils payent de même la cotisation de 25 francs et reçoivent la *Revue*.

Le rachat de la cotisation de membre est fixé à la somme de 400 fr.

Les membres honoraires sont choisis parmi les personnages de distinction qui font honneur à la Savoie ou qui ont rendu des services à l'Académie. Ils reçoivent la *Revue* et ne paient aucune cotisation.

CONCOURS

Chaque année, l'Académie Florimontane organise et distribue les prix des concours fondés en 1873 par le docteur Andrevetan et la ville d'Annecy, qui ont lieu dans l'ordre suivant :

1re année. — Concours de poésie, 600 fr.

2e année. — Concours simultané de poésie et de beaux-arts ; 200 fr. sont affectés à la poésie et 400 aux beaux-arts.

3e année. — Concours simultané de poésie et de prose ; 200 fr. sont consacrés à la poésie et 400 fr. à l'histoire ou études analogues.

1932. — *Concours de 1re année dont le programme est envoyé sur demande.*

Adresser tout ce qui concerne
l'administration de l'Académie Florimontane,
au Secrétaire (Hôtel de Ville, Annecy, Haute-Savoie).

ACADÉMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Séance du 5 Avril 1932

PRÉSIDENCE DE M. L. AUSSEDAT, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures. (1)

Après lecture du procès-verbal de la dernière réunion, les ouvrages suivants, récemment reçus, sont présentés :

Album relié de la Revue *Lac d'Annecy* pour 1931, don de l'Imprimerie Commerciale. — J. Désormaux : *Mots et coutumes de Savoie*. Nouvelle série. — R. Avezou. Répertoire de la série H (Clergé Régulier) des Archives départementales et Rapport sur le service des Archives, 1930-31.

Le Président prie ensuite Mlle Mugnier de bien vouloir lire l'article qu'elle a écrit dans le *Temps* au sujet de l'introduction des œuvres de saint François de Sales dans les programmes de l'enseignement.

M. l'abbé Fromaget, aumônier de la Visitation, dit quelques mots au sujet des conférences sur saint François de Sales qu'il a faites à Dijon et à Meaux.

M. le Chanoine Gavard donne lecture d'une intéressante étude qui lui a été suggérée par une lettre inédite du baron de Conforgien, officier bourguignon au service de Genève en 1590, au baron d'Hermance, Gouverneur du Chablais pour le duc de Savoie. En bon spécialiste de l'histoire de Savoie, M. le Chanoine Gavard a retracé là très heureusement quelques épisodes des guerres à la fois religieuses et politiques qui désolaient les abords de Genève à la fin du XVIme siècle.

M. Le Roux annonce que M. le Professeur L. Moret a été chargé de la nouvelle édition de la feuille géologique d'Annecy. M. Moret, dit M. Le Roux, vient de terminer la revision de cette carte au 80 millième. Le savant auteur y a introduit

(1) Etaient présents : MM. Aussedat, Avezou, L. Buttin, Chanoine Coutin, Davignon, Domenjoud, E. Falletti, Flamary, Fontaine, Abbé Fromaget, Gaillard, Chanoine Gavard, Le Roux, Marteaux, Mlle Mugnier, d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, F.-M. Ritz, F. Serand, J. Serand.

Excusés : MM. G. Martin, Ribatto.

les résultats de ses importantes recherches personnelles sur la stratographie et la tectonique de la Haute-Savoie. Il a rectifié un certain nombre de contours de terrains, étudié particulièrement les hautes chaînes calcaires, les nappes charriées de Sulens, leurs relations avec l'avant-pays. Il a apporté une grande clarté dans les niveaux, assez confus jusqu'à présent, des dépôts quaternaires et a précisé leurs relations avec les glaciations successives qui ont recouvert le pays. M. Le Roux a prié M. de Launay, directeur de la Carte géologique de France de bien vouloir permettre à l'Académie Florimontane de publier dans sa *Revue Savoisienne*, la notice explicative de cette feuille.

Cette autorisation a été accordée avec une extrême bienveillance dont nous remercions vivement l'éminent Directeur des services de la Carte. Les lecteurs de la *Revue Savoisienne* auront donc là un précis fort utile de la géologie de la région, telle qu'elle résulte des travaux les plus récents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h.30.

Séance du 3 Mai 1932.

PRÉSIDENCE M. L. AUSSEDAT, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures. (1)

Le Président prononce l'éloge funèbre d'Auguste Terrier, notre éminent compatriote, membre d'honneur de l'Académie Florimontane, dont la carrière a été résumée par ces paroles du général Gouraud, prononcées sur sa tombe, en son nom et en celui du Maréchal Lyautey : « Si Auguste Terrier n'avait pas existé, la position de la France en Afrique serait loin d'être ce qu'elle est. » Le Président adresse à sa veuve, à ses enfants et à toute sa famille, l'hommage profondément ému de l'Académie Florimontane.

M. Ritz, vice-président, se faisant l'interprète de tous, exprime à M. Louis Aussedat ses condoléances bien sincères pour la perte cruelle qu'il vient de subir dans la personne de

(1) Etaient présents : MM. Aussedat, Avezou, J. Bouchet, Chanoine Coutin, Davignon, Flamary, Fontaine, Gayet, Le Roux, Marteaux, G. Martin, Commandant Monnet, Chanoine Mugnier, d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, Ribatto, F.-M. Ritz, F. Serand, J. Serand.

Excusés : MM. André, Blanchard.

son frère, M. Joseph Aussedat. Il le prie de présenter l'expression de nos regrets à Mme Joseph Aussedat et à ses enfants.

Des félicitations sont adressées à MM. Blanchard et Dupupet, nos collègues, nommés architectes des Monuments Historiques pour la Haute-Savoie. M. Serand remercie M. Fontaine, ancien architecte des Monuments Historiques pour les arrondissements d'Annecy et St-Julien, qui prend sa retraite, pour ses conseils et les travaux de réparation qu'il a faits au château de Montrottier.

M. le Chanoine Cochin donne lecture de plusieurs documents de 1711, relatifs à des discussions entre les habitants de Chamonix et de Valloreine. Ces derniers, à cause de la difficulté des communications par le col des Montets demandaient à être débarrassés de l'obligation de transporter des fourrages à Chamonix. Un traité rédigé par M. de la Chaise ramena la paix entre les deux communes.

M. Davignon annonce que les *Amis de Lamartine* organisent pour le lundi 16 mai, à Aix-les-Bains, une manifestation en l'honneur du grand poète, au sujet du transfert et de la reconstitution de deux chambres de la maison du docteur Perrier, occupées autrefois par Lamartine et Elvire. Le cortège se rendra ensuite à la stèle de Lamartine, sur la colline de Tresserve.

M. Le Roux expose les résultats des recherches effectuées par M. le Professeur Moret sur *l'origine des eaux thermo-minérales de Saint-Gervais*. Cette intéressante étude sera publiée dans un des prochains numéros de la *Revue Savoisienne*.

M. Le Roux fait ensuite une communication sur une note et des dessins archéologiques de poteries gallo-romaines, exécutés par M. P. Broise.

Parmi les marques de potier et nombreux débris de vases rouges figurés, trouvés dans la plaine des Fins, emplacement de Boutae, il faut noter la rare figuration de l'Amour incendiaire, attaché à un bûcher par un bourreau monté au sommet d'une échelle.

M. J. Serand présente un niveau et une petite auge de maçon, vulgairement *gamale*, en ébène, ainsi qu'un marteau et une belle truelle, en métal argenté, ornée des armoiries gravées de Savoie et d'Annecy.

Ces riches outils qui ont servi lors des cérémonies de la pose des premières pierres de l'hôtel de la Préfecture de la Haute-

Savoie, le 22 avril 1862, et du monastère de la Visitation d'Annecy, le 14 avril 1909, sont donnés à l'Académie Florimontane par notre collègue M. Louis Robert et sa sœur, Mme Alfred Roupioz, pour prendre place parmi les collections de souvenirs savoyards du château de Montrottier.

Le Président, au nom de l'Académie, adresse de sincères remerciements aux généreux donateurs qui ont déjà doté le musée Léon Marès de la superbe collection des anciennes verreries de Savoie.

M. L. Pfister donne lecture d'une lettre de M. Gruffaz, président de la Corporation des employés de la soierie lyonnaise, au sujet de la décentralisation artisanale. Il rappelle la création par saint François de Sales de la « Sainte Maison de Thonon », qui n'était autre qu'une école d'apprentissage où l'on enseignait tous les métiers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

Séance du 7 Juin 1932

PRÉSIDENCE DE M. L. AUSSEDAT, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures. (1)

Le Président constate avec une profonde tristesse que le mois qui vient de s'écouler a été l'un des plus tristes qu'ait vécus l'Académie Florimontane successivement accablée par quatre deuils : le 9 mai, Eugène Falletti ; le 15 mai, Perrier de La Bathie, ingénieur agricole à Ugine ; le 16 mai, Paul Fillion, gendre d'Eugène Falletti, disparu avec sa femme et son fils dans la catastrophe du *Georges-Philippar* ; enfin, Mlle Marie Monnet, femme de bien et de grande intelligence. Le président adresse nos condoléances émues aux familles de nos regrettés confrères.

Après ces tristes adieux, le Président félicite MM. Henri Fournier et Jean d'Orlyé, inscrits au tableau de concours au titre des réserves pour le grade de chevalier de la Légion d'Hon-

(1) Etaient présents : MM. Allard, Aussedat, J. Bouchet, Chanoine Coutin, Davignon, Flamary, Fontaine, Abbé Fromaget, Gaillard, C. Gardet, Le Roux, Marteaux, G. Martin, Chanoine Mugnier, H. Pfister, L. Pfister, Ribatto, F.-M. Ritz, F. Serand, J. Serand.

Excusés : Mlle Mugnier, MM. André, Avezou.

neur, et M. L. Pfister, élevé au grade d'officier du Nicham Iftickar.

L'Ecole nationale des Eaux et Forêts inaugure le 11 juin, au glacier de Tête-Rousse, une plaque à la mémoire de l'inspecteur des forêts Bernard, qui fit de remarquables travaux sur la marche des glaciers et la correction des torrents en montagne. L'Académie Florimontane décide de se faire représenter à cette cérémonie par son vice-président M. Ritz.

Sur l'invitation du Président, M. Garber donne lecture d'une poésie dont il est l'auteur, *Sur le lac d'Annecy*, publiée dans le volume récemment paru : *Guirlande à la Savoie*.

M. Davignon donne quelques renseignements sur la fête Lamartinienne du 16 mai, à Aix-les-Bains. On fera une tentative pour conserver les deux chambres de Lamartine et d'Elvire en les transportant sur une terrasse.

M. L. Pfister parle de la manifestation « groupe des costumes savoyards », à Chambéry, le 8 juin, à l'occasion des Etats Généraux du Tourisme.

M. Le Roux explique une note résumant les recherches du professeur Moret, sur la « terminaison nord du Semnoz ».

Le travail de notre éminent collègue sera publié dans un des prochains numéros de la *Revue Savoisienne*.

M. Marteaux analyse une inscription romaine gravée sur un autel de calcaire trouvé dans la démolition d'une maison, à 100 mètres du château Folliet, commune d'Alex, et acquis, grâce à l'intelligente initiative de l'instituteur, M. Audé, par M. Le Roux, conservateur du Musée.

La *Revue Savoisienne* publiera un article de M. Marteaux relatif à cette découverte.

Le même parle ensuite de quelques objets trouvés sur le sol de *Boutæ*.

M. J. Serand fait part des dons reçus en faveur du musée Léon Marès :

De notre collègue, le capitaine Henri Carle, un exemplaire du manifeste de la Chambre des comptes de Turin, en date du 6 avril 1774, relatif à la verrerie de Thorens.

De MM. Belleville et Paclet, de Lovagny, une monnaie de Victor-Amédée II, roi de Sardaigne, et une autre de Louis XVI, roi de France.

De M. Escudier, douze reproductions de dessins au trait,

de diverses vues des environs d'Annecy, dont une de Montrottier.

De Mme Biennier, un exemplaire de son superbe bois gravé original, 15 sur 40, du château de Montrottier, exposé au salon des artistes français de 1932.

De M. Harbet, un ancien quinquet à l'huile, du commencement du XIXme siècle, dont le pied est orné d'un petit personnage en métal.

Des remerciements sont adressés aux donateurs et tout particulièrement à Mme Biennier dont le talent, qui s'affirme de plus en plus, contribue à mieux faire connaître le château de Montrottier.

M. J. Serand donne ensuite quelques renseignements complémentaires sur les tableaux et objets divers légués par M. Perrier de La Bathie, qui seront exposés dans une salle du musée Léon Marès, auquel ils donneront un nouvel attrait, en rappelant des souvenirs de Jean-Jacques Rousseau et de l'Idylle des Cerises, du 1er juillet 1730, au château de la Tour, à Thônes.

M. Avezou, absent d'Annecy, a fait parvenir une lettre de M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie, demandant l'avis de l'Académie Florimontane sur un projet consistant à détacher auprès de l'Archivio di Stato, à Turin, un archiviste-paléographe qui aurait pour mission de prendre des copies et de faire des analyses des innombrables documents savoyards conservés dans ces archives, et de se tenir à la disposition des érudits français, particulièrement de ceux de Savoie, qui ont besoin d'un contact permanent avec Turin pour leurs travaux historiques personnels.

L'Académie Florimontane approuve entièrement ce projet, appelé, s'il est réalisé, à rendre les plus grands services.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

ADDITIF

à la liste des membres associés de l'Académie Florimontane

(Page X du numéro du 1er Semestre 1932)

... Richard
1932 Rosay André, notaire à Annecy.
.... Roullier

A propos de la route de Maurienne

L'Etat de Savoie-Piémont a fondé sa fortune sur l'exploitation des passages transalpins (1). Aussi la route internationale de Lyon à Turin par le Cenis a-t-elle été, de sa part, l'objet de soins vigilants et répétés. Cette route, en effet, depuis le transfert de la capitale de l'Etat savoyard à Turin, au XVIe siècle, a pris la valeur d'une grande rocade intérieure ; la politique centralisatrice de Victor-Amédée a encore accusé ce caractère. D'autre part, la route de Maurienne devient de bonne heure une artère commerciale de premier ordre : le droit de transit par le Cenis au « dace de Suse » constitue, à partir du XVIe siècle, une source précieuse de revenus (2). Aux XVIIe et XVIIIe siècles, l'Etat de Savoie-Piémont poursuit une politique active de captation du trafic au profit du Cenis, luttant avec succès contre les cols rivaux, Simplon, Genèvre (3). Il aménage avec ténacité la route préférée, comme en témoignent les travaux entrepris après 1667 au passage de la grotte, entre Pont de Beauvoisin et Chambéry (4). La Savoie, comme la France, sa voisine, donne au XVIIIe siècle, une vive impulsion aux travaux routiers confiés désormais à un service spécialisé.

Nous avons étudié ailleurs le tracé de la route de Maurienne à la fin du XVIIIe siècle, son profil et les travaux de réfection envisagés par le service sarde des « Ponts et Chemins ». Nous nous bornerons ici à *souligner certains défauts de la route de Maurienne à la fin du* XVIIIe *siècle, à noter les efforts méritoires, quoique assez souvent inefficaces, de l'Etat sarde*

(1) Voir sur cette question : Lannoy de Bissy (de), *L'Histoire des routes de Savoie*, M^res^ et Documents publiés par la *Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie*, LXVI, 1929, p. 159-216, 9 fig. — Blanchard (Marcel), *Les routes des Alpes occidentales à l'époque napoléonienne* (1796-1815), Grenoble, 1920, XVI-415 p. ; Blanchard Marcel, *Bibliographie critique de l'histoire des routes des Alpes Occidentales dans l'Etat de Piémont-Savoie* (XVII-XVIIIe s.) *et à l'époque napoléonienne* (1796-1815), Grenoble 1920, 118 p.

(2) Marcel Blanchard : *Bibliographie critique*... op. cit., p. 10.

(3) Marcel Blanchard, *Les routes des Alpes occidentales*, op. cit. chapitre I.

(4) De Lannoy de Bissy, *L'histoire des routes*..., op. cit., p. 179-181.

pour élaborer une réglementation routière digne de cette importante voie.

Une route internationale assure des transports fréquents, accélérés et réguliers entre grandes villes étrangères. *Son profil* doit être doux, sans rupture de pentes, et son *tracé* suffisamment sûr pour autoriser une circulation de jour et de nuit, par tous les temps. Il lui faut éviter les petites agglomérations aux rues étroites et encombrées et d'une manière générale tous les étranglements. *Sa largeur* doit être suffisante pour permettre en tout lieu les croisements. Enfin une *réglementation* sévère la protège contre les *empiétements des riverains*, *les abus des usagers*, veille à son *entretien*, à *son amélioration continue*.

La route de Maurienne à la fin du XVIIIe siècle est loin encore de réaliser le type de la grande artère internationale ; elle tend seulement à se transformer.

A. *Tracé et profil.*

La route de Maurienne n'est encore qu'une route de *pied de versant*, non une *route de fond*. De là des complications extrêmes ; escalade de *verrous*, à Roche-Pellu (sous Montgilbert), à Charbonnière (Aiguebelle) ; de *cônes*, à La Chapelle, Villarclément, Saint-Julien-Claret, etc. ; de *versant*, à Saint-André. Les rampes de 150 pour 1.000 ne sont pas rares (en amont de Termignon, par exemple) et causent de l'effroi aux voyageurs, surtout lorsque la glace les recouvre. A Lanslebourg, enfin, la route renonce à franchir le Cenis : elle cède la place, jusqu'à La Novalaise, à un chemin par lequel défilent à dos de mulet voitures démontées et voyageurs. En plusieurs endroits la route « colle » au versant, ne s'y maintient qu'à grand renfort de pilots, de murs de soutènement (Roche-Pellu, Sorderettes) et court des risques du fait des chutes de pierres dans le défilé des Chavannes et sous Orelle par exemple. De mauvais garde-fous de bois n'assurent aux voyageurs qu'une sécurité théorique. A la fin du XVIIIe siècle la *descente de la route* est amorcée sans doute, mais il faudra attendre le Premier Empire pour voir celle-ci conquérir le Cenis (1803-1805), s'établir, de 1804 à 1813, le long de l'Arc, sur une chaussée diguée, avec partout un profil régulier sauf dans les rares sections d'ancienne route qu'il restera à moderniser entre 1815 et 1850, sous la Restauration sarde.

B. *Largeur.*

La route de Maurienne n'a pas partout la même largeur. Elle s'étrangle dans le rocher (à Roche coupée, à l'entrée N. du défilé des Chavannes), dans la traversée des ponts (1 m. 78 entre les parapets, au vieux pont d'Hermillon !) et des villages. Un rapport du 17 juin 1780 souligne clairement ce défaut : « la grande route de Maurienne n'a pas été formée sur « un plan général, c'est plutôt (un ensemble) d'anciens che- « mins que les besoins de la communication d'un village à « l'autre avaient primitivement établis et dont s'est formé la « route générale qui traverse la province. De là vient que cette « route n'a pas et n'a jamais eu une largeur constante et « déterminée dans aucun point de son étendue. Dans des en- « droits elle aura jusqu'à trois trabucs de largeur (3 m. 08 × « 3 = 9 m. 21 (1) en d'autres, elle en aura deux (6m16), en « d'autres un seulement (3m08) ou même moins quelquefois, « comme il se voit dans la plupart des villages. Presque « dans toute son étendue le chemin n'est point accompagné « de fossés latéraux, même dans les pais de plaine, de sorte « que cette indication pour fixer la largeur ancienne du che- « min manque presque partout. Des arbres plantés ça et là, « des hayes qui s'avancent ou s'enfoncent au gré des propriétaires viennent encore augmenter la confusion. Dans les « endroits montueux les éboulements du terrain supérieur « ou inférieur au chemin l'ont rétréci insensiblement, de sorte « qu'il n'est possible presque nulle part de déterminer la « contenance du terrain qui appartient au chemin et de con- « vaincre ainsi les propriétaires ou de négligence ou d'antici- « pation... » (2) Un autre texte complète ces indications : « Dans une multitude d'endroits (le chemin) est si étroit que « non seulement deux charrettes mais encore deux chaises « roulantes ne peuvent s'y contrepasser. » (3) Des règlements répétés avaient bien prescrit l'adoption d'une largeur uniforme sur les routes de Savoie : les statuts de 1430 attribuaient aux chemins 8 pieds de largeur, 16 dans les détours (4). Un ordre de Victor-Amédée II, du 28 mai 1689, fixe la largeur des

(1) Sur les mesures anciennes cf. Raymond G.-M. *Notice sur les poids et mesures du duché de Savoie*. Chambéry, Puthod, 1838.

(2) Archives départementales de la Savoie. Série C., nº 771 (17 juin 1780). Nous avons conservé l'orthographe du temps.

(3) Archives départementales de la Savoie. Série C. nº 774 (31 mars 1781).

(4) Truchet (abbé). *Saint-Jean de Maurienne au XVIe siècle*. Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts de Savoie. 1e série, tome I (1887), (1 plan), p. 9.

grands chemins » vulgairement appelés chemins des grands mulets » à 12 pieds de roy (1m08) et à 16 pieds (5m 11) là où le terrain le permettra « en sorte que deux mulets chargés se puissent contrepasser partout » (1). Les châtelains, dans leurs visites, doivent marquer la largeur des chemins avec des piquets (2). Cependant, en 1781, l'Intendant de Maurienne pose au pouvoir central des questions qui montrent l'imprécision de la réglementation en vigueur : quelle largeur donner aux chemins en plaine et en montagne ; en quels endroits faut-il les border de fossés ; faut-il autoriser les haies vives, les arbres le long des fossés ; dans l'affirmative, à quelle distance ? (3) En 1801, Verneilh, préfet du département du Mont-Blanc, note que la largeur de la route du Mont-Cenis oscille entre 6, 7, 8 m. (4) L'étroitesse de la chaussée, l'absence de fossés n'étaient d'ailleurs pas particulières à la route de Maurienne. La route de Chambéry à Genève avait seule, en Savoie, bénéficié d'une formation régulière ; d'où deux accotements, chacun d'une largeur égale au tiers de la chaussée et non empierrés (5) ; la section de Rumilly à Genève au début du XIXe siècle, mesurait 9m entre les fossés (6) : c'était une exception. La descente de la route au début du XIXe siècle et sous la Restauration sarde a permis d'éviter nombre de bourgs : La Chambre, Saint-Julien, Saint-André-Freney, le haut de Modane, Bramans, etc. Cependant, aujourd'hui encore, la largeur de la route de Maurienne varie entre 7m en plaine et 9m en amont de Saint-Michel où la plateforme du chemin de fer Fell a été incorporée à la route. Elle présente encore des étranglements le long du tunnel de La Chapelle (5m50 sur 1500m), dans les traversées de Saint-Jean (3m50 sur 100m), Saint-Michel (6m), Modane (5m50 sur 200m), Lanslebourg (4m sur 200m), et dans la traversée des ponts où la largeur se trouve réduite à 6m, trottoirs compris (7).

C. *Le sol de la route.*

La route dépourvue d'accotements est empierrée sur toute

(1) Archives départementales de la Savoie, Série C. nº 489 « Copie d'ordre concernant les réparations des chemins ». Le pied de roi équivaut à 6 mm. près au pied de chambre (0 m. 33 à 0 m. 34).

(2) Archives départementales de la Savoie, C. 489.

(3) Archives départementales de la Savoie C. 774 (26 mai 1781).

(4) Verneilh (de) *Statistique générale du département du Mont-Blanc*, Paris, 1807, in-4°, p. 541.

(5) Archives départementales de la Savoie, C. 489 (12 mars 1788).

(6) Verneilh (de). *Statistique générale...* op. cit., p. 541.

(7) Renseignements aimablement fournis par M. Anselme, ingénieur du 3e arrondissement au service des Ponts et Chaussées, à Chambéry.

sa largeur. On lui donne un bourbage égal au 1 24e de la largeur. Sur un pavé « bien battu et rangé sous le bourbage prescrit » en couches plus ou moins nombreuses suivant la consistance du terrain, on répand du gravier dont l'épaisseur varie de 4 à 5 onces au milieu ($0^m01 \times 5 = 0^m20$), de 2 à 3 sur les bords (0^m08 à 0^m12). Les graviers peuvent atteindre la grosseur d'une noix. Les véhicules font office de rouleau compresseur. Aussi ce « gravelage » fraîchement étalé sur la chaussée gêne-t-il la circulation... On recommande, lors des passages princiers, d'enlever au rateau « les plus gros graviers qui avant d'avoir fait corps rendent vraiment le roulis des voitures difficile et fatiguent beaucoup les chevaux ». Ils sont étendus à nouveau, après le passage (1).

D. *Abus des riverains et des usagers.*

La route est victime de maints abus. La répétition même des défenses et des doléances des architectes de la route prouvent l'inefficacité de la réglementation. On a vu que les inégalités dans la largeur de la route de Maurienne provenaient en partie des empiètements des riverains plantant arbres et haies, édifiant des constructions sur le sol même de la voie. L'Intendant de Maurienne suggère en 1781, d'interdire la construction de maisons le long de la route, même dans les bourgs et les villages, à moins d'un trabuc (3^m08) du chemin ; il est d'avis que dans tous les endroits où le chemin n'a pas deux trabucs et demi de largeur (7^m70) on devrait être autorisé à faire démolir les masures qui peuvent s'y rencontrer (2). Les riverains portent la responsabilité de bien d'autres abus : ils jettent des pierres, déposent du fourrage sur les chemins « pour faire du fien (fumier) », ou y entreposent leur bois, creusent des rigoles pour arroser prés ou champs. Les branches basses des arbres et des haies gênent les véhicules malgré les prescriptions qui obligent les propriétaires à les tailler deux fois l'an (3).

Les usagers ne contribuent pas peu à dégrader la route. Les charrois sont exagérément lourds ; les roues trop étroites des voitures mettent à mal la chaussée, surtout à la sortie de l'hiver, quand le sol n'a pas repris sa consistance. Les rouliers de « grandes charrettes » n'hésitent pas à charger leurs véhi-

(1) Archives départementales de la Savoie. C. 189 (12 mars 1788). Il est également recommandé, lors des opérations de gravelage, de ne jamais laisser à la nuit tombant un tas de gravier sans l'étendre de peur de faire verser la poste qui voyage la nuit.

(2) Archives départementales de la Savoie. C. 774 (26 mai 1781).

(3) Archives départementales de la Savoie. C. 189 (28 mai 1689).

cules, déjà pesants, de 80 à 100 quintaux de marchandises, c'est-à-dire de 3 tonnes et demie à 4 tonnes et demie (1) et pour tirer leurs « ghimbardes » attèlent jusqu'à 9 chevaux au lieu de 6. Aussi la route « ressemble à un champ labouré » (2). L'Intendant général signale tout spécialement un autre abus, très préjudiciable aux ouvrages publics. « Les charrettes de « transport sont régulièrement à deux roues... elles sont « munies d'une grande barre aussi longue que la charrette « même qui sert pour enrayer la roue gauche dans les des- « centes. Cette barre devrait être placée entre les deux roues. « Les voituriers négligents la laissent régulièrement à côté de « la charrette, elle va glottant, elle dérange et abat les para- « pets des ponts et ceux qui sont le long des précipices... et « risque de précipiter dans yceux les cariolles, chaises rou- « lantes et chariots qui passent de côté. » L'Intendant général d'ajouter qu'il faudrait menacer les charretiers qui ne replacent pas la barre, la descente finie, entre les deux roues, de 3 sous d'amende, à défaut de 3 jours de prison (3). Ces abus persistent, malgré la volonté de répression des administrations provinciale et centrale, puisqu'ils sont encore signalés en 1790, à la veille de l'annexion de la Savoie par la France. L'administration manque de moyens d'action. Cela apparaît bien plus nettement encore si l'on envisage l'importante question de l'*entretien de la route*.

E. — *Le service d'entretien.*

L'entretien d'une grande route, dans un pays de montagne principalement, exige une surveillance de tous les instants, un service spécialisé, des ressources abondantes, une main d'œuvre toujours en alerte et immédiatement mobilisable. Malgré d'indéniables progrès dans le sens de la centralisation et de la spécialisation, le service d'entretien de la route de Maurienne ne dispose encore, vers 1780, que de moyens de fortune.

A l'origine, l'entretien des chemins n'est qu'une « obliga- « tion féodale et fiscale mise, en contre-partie du privilège des « péages, à la charge des communautés et des feudataires... « la sollicitude de l'État ne peut guère se traduire, dans la

(1) Archives départementales de la Savoie. C. 498 (17 mars 1790). le quintal du pays vaut 5 rubs et 8 livres de Piémont. Le rub équivaut à 9 kg 220 et la livre à 0 kg. 368. Les « fourgons » ou charrettes à deux roues, ne devaient être tirés que par 4 chevaux ou mulets et les « ghimbardes », à 4 roues, par 6 au maximum.

(2) Ibid.

(3) Archives départementales de la Savoie. C. 488 (13 novembre 1782) et C. 498 (17 mars 1790).

« pratique, que par des avertissements et des objurgations » (1). Les statuts de 1430 chargent les baillis et les châtelains de visiter les routes au commencement des mois de mars et de septembre en présence des propriétaires voisins qui font les frais des réparations (2). Au XVIIe siècle, premier progrès dans la voie de la centralisation : un « grand voyeur », sous l'autorité de la Chambre des Comptes de Savoie, s'occupe désormais des constructions, réparations, confiées primitivement aux châtelains qui continuent d'ailleurs, à dresser des « verbaux » et à faire exécuter les réparations courantes (3). La Chambre des Comptes de Savoie a la haute main sur les chemins. En cas de réparations urgentes, on lève un quartier extraordinaire « sur tous les contribuables... [des] Etats et pays de là les « Monts, tous nobles, exempts et privilégiés distraicts » (4). Sous Victor-Amédée, deuxième étape : la Chambre des Comptes se voit déposséder de ses attributions en faveur d'une administration spécialisée, par la création, entre 1689 et 1696 d'un *Intendant général des chemins de Savoie*, assisté d'un *Juge Conservateur* (5), des *Intendants*, enfin de l'*Intendant Général*. Les Maîtres de Poste deviennent les inspecteurs nés des ponts et chemins et indiquent, par écrit, au syndic ou aux conseillers des villes ou paroisses les réparations à faire sur leur territoire.

Troisième étape, enfin, au XVIIIe siècle : le gouvernement sarde vise à constituer, sur le modèle français, un organisme autonome capable d'ouvrir et d'entretenir le réseau routier, et à prendre les routes en régie directe (6). Vers 1780, existe à Turin une *Direction générale des routes* qui disparaît d'ailleurs peu après, absorbée par le *Bureau général des Finances* (7). En Savoie, l'Intendant général, l'Intendant de Maurienne, pour la route qui traverse cette province, reçoivent directement leurs instructions de l'autorité centrale : ils la renseignent aussi et font passer relations, plans et devis au Bureau Général des Finances pour « rapport à faire au Roi ».

(1) M. Blanchard, *Bibliographie critique...* op. cit. p. 35

(2) Truchet abbé, « *Saint-Jean de Maurienne au XVIe siècle* » op. cit. p. 9.

(3) Archives départementales de la Savoie. C. 489 (12 sept. 1629). « Règlement de la Souveraine Chambre des Comptes de Savoye sur les réparations, manutention des Ponts et grands chemins riere les états de S. A. S. deça des monts. »

(4) Archives départementales de la Savoie. C. 189 (23 février 1641).

(5) Ibid. C. 489 (28 mai 1689).

(6) Marcel Blanchard *Bibliographie critique...*, p. 27. 35.

(7) Marcel Blanchard. Ibid. p. 37. L'« Intendant et Conservateur général des Ponts et Chemins » est alors le comte et président de Pralorme.

Une coordination des efforts résulte de cette organisation, un plan d'ensemble des travaux s'élabore. En 1781, se tient à Turin un congrès présidé par le Contrôleur général et ayant pour objet les ponts et chemins de Savoie. Sa besogne avait été préparée dès 1779, par une assemblée réduite, réunissant les Intendants de Maurienne et Tarentaise, l'Intendant général, les architectes de la route de Maurienne. Cette assemblée avait donné lieu à une relation d'un haut intérêt passant en revue les projets de réfection établis pour la route d'Italie (1).

Le service des Ponts et Chemins s'est assuré le concours d'un *personnel technique* et dispose de *ressources propres*. A propos de la route de Maurienne quelques noms reviennent fréquemment : Garella, Capellini, Garella fils vers 1790 (2). Ces architectes actionnent des inspecteurs auxquels ils donnent des instructions (3). Quant aux ressources, la *Caisse Générale des ponts et chemins du duché de Savoie* (4), les *Caisses provinciales*, les centralisent. L'argent sert à réparer d'abord la route de Maurienne, ensuite celle de Genève (5). Malheureusement la Caisse n'est pas riche et une dette de 200.000 livres la grève en 1777 (6). Aussi cherche-t-on à exécuter les travaux à l'économie et, à l'imitation de la France, à faire jouer le *système des corvées* qui fournit une main d'œuvre gratuite ou peu coûteuse.

Les communautés entretenaient elles-mêmes les routes et les chemins ordinaires traversant leur territoire. Pour les grandes routes, cette obligation s'étendait d'abord aux communautés riveraines, aux communautés voisines de celles-ci ensuite. Toute réparation exigeant une main-d'œuvre quali-

(1) Archives départementales de la Savoie. C. 190 (1779). « Relation de l'Intendant général du duché de Savoie Pacca, l'intendant général de la province de Maurienne et celui de Tarentaise, ensuite de leurs assemblées, d'ordre de S. M. pour tout ce qui regarde les ponts, chemins et rivières ».

(2) Capellini, en 1771, servait depuis déjà 30 ans dans le Duché. Ces architectes ne reçoivent pas un traitement fixe mais seulement des vacations pour les travaux (Archives de la Savoie, C. 190, registre in-fol. p. 134).

(3) Exemple de ces instructions : Archives de la Savoie C. 189 (12 mars 1788).

(4) Instituée en 1760 (Cf. Plaisance Emile, dit Pascalein, *Histoire des Savoyens*. Chambéry, 1910, 2 vol., t. II, p. 61). La caisse des ponts était alimentée par le produit de la loterie instituée en 1781, une taxe sur la viande, des emprunts, contractés auprès de la caisse des affranchissements (Cf. Emile Plaisance, op. cit., t. II p. 80) et par une imposition additionnelle à la taille répartie sans qu'aucun privilégié en fût exempt dans le Duché. (De Bissy, *l'Histoire des routes*, op. cit., p. 191 (d'après Vermeil)).

(5) De Bissy, *l'Histoire des routes...*, op. cit., p. 191-192 (d'après Vermeil).

(6) Archives départementales de la Savoie. C. 189 (16 mai 1777).

fiée, charpentiers, mineurs, par exemple, était confiée à des entrepreneurs travaillant à prix-fait et payés par la Caisse des forêts. Mais l'immense besogne des terrassements, de l'extraction et des charrois des matériaux, du gravelage, incombait aux « corvistes », « corvoyeurs » ; la question de la corvée revient sans cesse dans les documents. La corvée est lourde, en effet. Chaque « feu », donc chaque groupe humain vivant sous le même toit, doit au minimum 8 jours. Cela lui fait une moyenne de 6 trabues (18m.18) de route à entretenir, charge notable si l'on songe que l'opération du gravelage exigerait dans ces conditions 6 années (1).

Sans doute on ne travaille pas sur toute la longueur de la route en même temps. Cependant, certaines années, toutes les communautés sont alertées, ainsi en mars 1781, après le dégel, entre Aiguebelle et le pont de la Denise. A la même date, de la Denise à Saint-André, toutes les communautés de la région s'affairent dans le défilé des Sorderettes. Modane, les Fourneaux, le Freney travaillent à la montée de Saint-André (côté Freney) et, lorsque les neiges seront fondues, on compte faire réparer la route dans le Bois du Nant, par Villarodin, Bourget, Avrieux, Aussois, Bramans. Quant à Sollières, Sardières, Termignon, on leur assigne la montée des « grosses pierres », sur le territoire de Sollières. Huit jours plus tard, Bessans, Bonneval, Lanslevillard, Lanslebourg devront travailler à la section comprise entre Termignon et Lanslebourg, puis au chemin entre Lanslebourg et la plaine de Saint-Nicolas, au Cenis. En juillet 1781, les travaux des Sorderettes gênent considérablement les populations alors en pleine période d'activité rurale (2).

Au cours du XVIIIe siècle, on constate, il est vrai, un effort croissant de la part du gouvernement de Turin et des Intendants pour alléger le fardeau de la corvée, en restreindre

(1) Archives de la Savoie, C. 189 (10 mai 1781) « *Respectueuses observations...* » n° 7 de la p. 120 Le chiffre de 6 trabues est d'ailleurs exagéré, puisque l'Intendant fonde son calcul sur une longueur de route de 15.000 trabues, entre la plaine St-Nicolas, au Cenis et Aiguebelle, longueur dépassant de moitié la longueur réelle.

(2) Dans d'autres régions de la Savoie la corvée apparaît comme une charge très lourde. Voir dans Vernale « *Les classes rurales en Savoie...* » op. cit. p. 187 et sq. les doléances des communautés du Châtelard, de Chamoux. On fixe annuellement le travail à effectuer par les paroisses. Il ne peut être question d'obliger chaque communauté à maintenir en bon état la portion de route empruntant son territoire, car, suivant les régions et la configuration des limites paroissiales, une petite communauté se verrait parfois condamnée à prendre en charge une section très longue ou particulièrement difficile (Archives départementales de la Savoie, C. 189).

l'usage, en atténuer le caractère coercitif. Les Intendants seuls peuvent commander les corvistes en adressant au conseil de communauté une ordonnance portant, avec la nature des ouvrages, le nombre de travailleurs et des outils. Les inspecteurs n'ont pas ce droit. On les choisit avec soin car ils sont en contact avec les corvistes et, « étant donné une matière odieuse comme celle des corvées... (les hommes) doivent être traités comme ils le désirent » (1). Les récalcitrants, les « rénitents » sont passibles de la « brigade », c'est-à-dire qu'ils peuvent avoir à loger des soldats et à payer une « vacation » ou montant de leurs frais de déplacement (2). Mais s'il faut envoyer la brigade, elle le sera par ordonnance des Intendants, à l'exclusion de toute autre autorité (3). On s'efforce aussi d'obtenir, dans une certaine mesure, l'assentiment des intéressés. Quand un projet d'ouvrage public nécessite le concours des corvistes, il ne doit être mis à la charge de la province qu'après délibération de tous les conseils de paroisses. Chaque communauté ne contribue qu'à raison du bénéfice qu'elle peut retirer du projet (4). On tient donc le plus grand compte de l'esprit d'autonomie qui a toujours animé les communautés montagnardes de la Savoie.

Pour équilibrer la corvée, si une communauté est trop pauvre, on répartit la charge sur ses voisines (5). Pour l'alléger on fait entre les corvistes une discrimination suivant la nature des travaux et du matériel fourni. En 1779, pour les travaux de carrière, les corvistes touchent de l'entrepreneur 10 sols par jour pour chaque chariot avec son bouvier et deux bœufs, tandis que les corvistes occupés à des excavations, fondations sur le terrain et au gravelage, ne reçoivent aucun salaire (6). Pour « animer les corvoyeurs », en temps de disette, ou lorsque des travaux urgents les arrachent en plein été aux pâturages et aux champs, on préconise de leur attribuer, à titre exceptionnel, un salaire réduit en argent ou en nature. En 1771, en 1781, le roi intervient pour que l'administration fournisse le pain aux corvistes occupés sur la route de Maurienne, voire même le foin pour les chevaux et les bœufs (7) ;

(1) Archives départementales de la Savoie. C. 189 (sans date).
(2) Vermale. *Les classes rurales en Savoie au* XVIII*e siècle*, op. cit. p. 170.
(3) Archives départementales de la Savoie. C. 189 (sans date).
(4) Archives départementales de la Savoie. Ibid.
(5) Archives départementales de la Savoie. Ibid.
(6) Archives départementales de la Savoie. C. 190 (1779).
(7) Archives départementales de la Savoie. C. 189 (10 mai 1781). « Respectueuses observations de l'Intendant de Maurienne sur le projet d'instruction

la dépense, en 1771, en payant les journées en argent aux seules paroisses situées en amont d'Epierre, est évaluée à 15.000 livres. Les administrateurs provinciaux s'émeuvent car ces libéralités font subir à la caisse des ponts de grands dangers : celles-ci n'en amorcent pas moins un adoucissement sérieux du régime de la corvée. Les lettres patentes du 22 février 1791 décident qu'on n'aura plus recours aux corvées que dans les cas urgents : dégâts causés aux routes par des inondations, ébranlements de terrains, chute de ponts. En ce qui concerne l'entretien des grandes routes, elles seront imposées avec la modération convenable, sans nuire à l'agriculture, avec l' « attention de n'y assujettir que ceux qui se trouvant à portée desdites routes en retirent le principal avantage... » (1) Cette mesure n'est sans doute pas étrangère à la Révolution Française et a pour but de désarmer les ruraux mécontents ; elle est cependant l'aboutissement logique d'une longue série de décisions tendant à l'allégement, voire à la suppression de la corvée.

D'ailleurs, la corvée, lourde et impopulaire, était d'un rendement assez médiocre. Elle fournissait une main-d'œuvre

que luy a fait l'honneur de lui communiquer l'intendant général du Duché sur l'exécution d'une lettre à cachet portant qu'il sera remis du pain aux convoyeurs par la caisse des ponts et chaussées, du foin aux chevaux, bœufs, sur le même pied qu'on le passe aux troupes ». Ce document offre un grand intérêt. Il donne de précieux renseignements sur la vie rurale en Maurienne à la fin du XVIIIe siècle. L'argumentation de l'Intendant de Maurienne, de Saint-Réal, est la suivante : Chaque portion de pain est évaluée à 2 sols 9 deniers : celle de foin, pour une paire de bœufs, à 2 livres 2 sols 5 deniers, pour un cheval, de 8 sols 6 deniers, pour un âne, de 1 sols 3 deniers. La Maurienne renferme 8.909 feux : un feu sur quatre fournira une voiture et un mulet, et chaque feu fera 8 jours de corvée, comme en France. Mais un sixième des feux est à retrancher, à cause des exempts, mendiants et infirmes. Restent 7.124 feux et 1856 mulets. La dépense s'élèverait à 14.538 livres sur ces bases, à 19.000 livres, en réalité, à cause des déchets, malversations, frais de transport, ceux-ci étant inévitables puisque, en amont de Saint-Jean, la Maurienne produit très peu de froment. L'Intendant conclut qu'il serait plus avantageux pour la caisse des ponts de faire la fourniture en argent. Cela serait bien vu des populations : 1° parce que l'argent est rare ; 2° parce que les convoyeurs « ne mangent jamais de pain de froment que dans les cabarets ». Chez eux ils consomment des grains de qualité inférieure et, avec 2 sols 9 deniers, ils achèteraient non 20 onces de pain de froment (612 gr.), mais 30 onces (918 gr.) de pain de seigle et 40 onces (1 kg. 224) de pain de différents blés.

(1) F. A. et Camille Duboin « *Raccolta per ordine di materie delle leggi cioe Editti, Pudenti... della Real casa di Savoia... Torino.* (Collection publiée de 1851 à 1860), 31 vol. in-4, tome 21, vol. 26, p. 1868. Les corvées seront supportées par tous les possesseurs des fonds indistinctement, sans exception et indemnités et par ceux aussi ne possédant pas de fonds, mais vivant du commerce ou d'un métier. On pourra se libérer de la corvée contre argent suivant une taxe fixée par les Intendants respectifs.

peu experte. Elle interdisait des travaux de grande envergure, de longue haleine et d'un type hardiment nouveau. La modernisation de la route de Maurienne sous l'Empire et la Restauration sarde, a entraîné la disparition de la corvée. Celle-ci ne convenait plus à une route de plaine qui délaissait désormais quantité de bourgs importants. Pouvait-on continuer à demander aux populations d'entretenir une voie qui leur était devenue étrangère ? De plus, la route moderne, avec ses belles rampes du Cenis, sa chaussée diguée, n'est plus, en somme, qu'un immense ouvrage d'art, long de 100 kilomètres. Une main-d'œuvre occasionnelle, avec son outillage rudimentaire, n'a plus qualité pour y toucher. En 1818 encore, à la suite d'un éboulement entre Saint-Michel et Modane, les communes du Freney et de Saint-André sont requises pour déblayer la route (1). Pour le gravelage, on a recours également à la corvée. Mais on crée des cantonniers et en 1856 le salaire de ceux-ci s'élève à 7.000 livres sur un total de 32.500 livres, montant des frais d'entretien de la route entre Chamousset et Saint-Jean (2). La réglementation routière en Savoie à la fin du XVIIIe siècle reflète les embarras de l'État sarde en face des délicats problèmes que pose la modernisation d'une grande route internationale. État portier des Alpes, il ne pouvait se désintéresser des questions routières, alors en honneur dans toute l'Europe occidentale. Il a bien su voir le but à atteindre, mais les moyens financiers lui ont fait défaut. Ainsi s'explique une certaine timidité du service des Ponts et Chemins dans ses projets de réfection de la route, pour lui donner un meilleur profil, une assiette plus solide, une largeur plus régulière, ainsi s'explique la persistance, au début du XIXe siècle, du régime, très atténué, il est vrai, de la corvée. Les défauts de la route de Maurienne et des routes de Savoie, au XVIIIe siècle, sont imputables non aux hommes mais aux finances fragiles d'un État de dimensions médiocres, et aux ressources limitées. Il était réservé à l'Empire français de réaliser en Maurienne et au Cenis l'œuvre routière que le service sarde des Ponts et Chemins n'avait guère pu que concevoir et ébaucher.

H. ONDE.

---

(1) Archives départementales de la Savoie. Fonds Sarde 2262.

(2) Archives départementales de la Savoie. « Délibérations du Conseil divisionnaire de Chambéry. 1856, p. 144 et sq. (Fonds Sarde : 786).

Sur la géologie de l'extrémité septentrionale du Semnoz près Annecy

La structure de cette partie de la chaîne a toujours paru très simple et les derniers auteurs qui s'en sont occupés (1) y ont vu la terminaison périclinale schématique d'un puissant anticlinal à noyau de Néocomien faiblement déversé vers l'Ouest et venant mourir aux portes d'Annecy, sous la plaine alluviale.

Depuis que des carrières ont pratiqué une large saignée dans le flanc Ouest de la montagne, mettant à nu dans toute

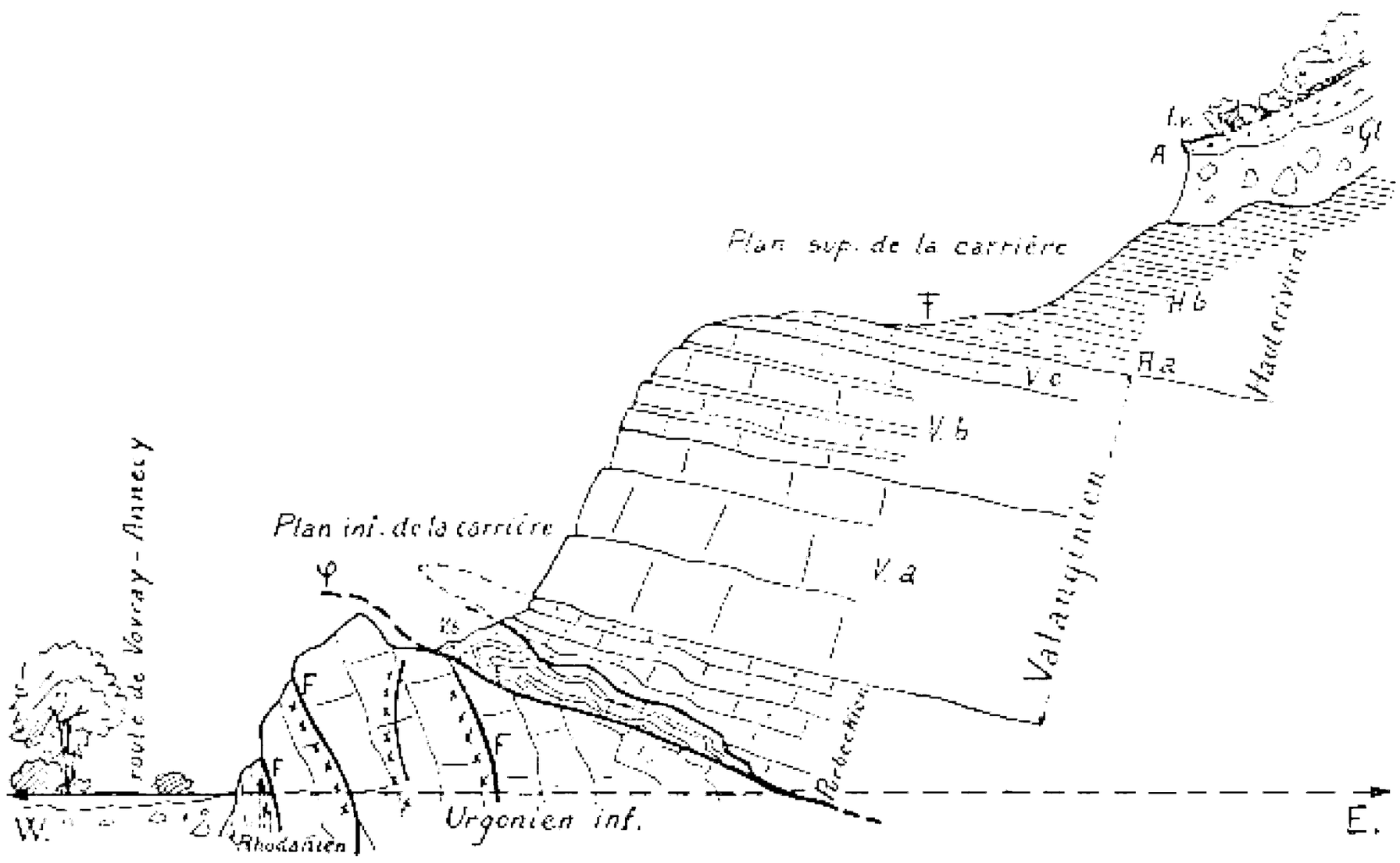

Fig. 1. Coupe schématique de la grande carrière des Balmettes-Voyray. De bas en haut : *Urgonien*, faillé et broyé localement (petits N). Lambeaux du flanc inverse laminé du pli (Vb, calcaires bicolores du Valanginien). *Purbeckien*, très réduit. *Valanginien*, comprenant de bas en haut, Va, marbre bâtard — Vb, calcaires blancs à Nérinées et petits lits marneux à Nérinés et Térébratules, calcaires à points noirs, calcaires bicolores — Vc, calcaires à entroques lumachelliques à huitres silicifiées. *Hauterivien*, avec, à la base, des marno-calcaires grumeleux légèrement glauconieux très fossilifères (Ha), au sommet des marno-calcaires bleus à *Toxaster*. Formations glaciaires (Gl). Eboulis (A). Tv., terre végétale, φ, surface de refoulement, F failles, T, point fossilifère.

sa netteté la succession des assises, il faut bien convenir que les choses sont beaucoup plus compliquées.

(1) *J. Révil et Marc Le Roux*, Observations nouvelles sur la chaine Semnoz-Nivollet (*Revue Savoisienne*, 1906, fasc. 3 et 4).

Entre les Fours à chaux des Balmettes (fig. 1 et fig. 3) et le hameau de Vovray, c'est le cœur du pli, formé de calcaires blancs coralligènes très purs, qui est exploité. Ces calcaires représentent le Valanginien inférieur (Berriasien) sous son faciès jurassien de « marbre bâtard » à *Natica Leviathan*. J'ai montré (1) qu'il s'y associait, vers la base, des calcaires en petits bancs, des marnes vertes et des calcaires blancs à cailloux noirs renfermant de nombreux vestiges de Characés, tiges et oogones. Or toutes ces roches caractérisent les faciès lacustres du Purbeckien, formation essentiellement jurassienne qui se montre vers l'Ouest dès la montagne de Mandallaz et le Salève.

Au-dessus du marbre bâtard, la série est normale : Le Valanginien se continue par des calcaires rosâtres à Nérinées avec lits schisteux à petites Nérinées et Térébratules (Valanginien moyen), des calcaires grossiers bicolores (calcaires du Fontanil) et quelques mètres de calcaires à entroques glauconieux renfermant des Huîtres silicifiées (Zone à *Alectryonia rectangularis* = Valanginien supérieur). Puis vient l'Hauterivien qui débute par des marno-calcaires grumeleux roussâtres légèrement glauconieux et très fossilifères où j'ai recueilli : *Neocomites neocomiensiformis*, *Neocomites sp.*, *Acanthodiscus radiatus* ? *Leopoldia* sp., *Astieria* cf. *Athersloni*, *Nautilus neocomiensis*, *Exogyra Couloni*, *Pecten* cf. *Goldfussi*, *Janira alava*, *Arca* cf. *sancta-crucis*, *Pina Robinaldina*, *Lima* sp., *Mytilus* sp., *Trigonia* sp., *Pleurotomaria pailleteana*, *P. Bourgueti*, *Toxaster complanatus*, *Serpules et Polypiers* isolés. Les marno-calcaires bleus à *Toxaster complanatus* et *Exogyra Couloni* superposés forment un talus caractéristique surmonté par les calcaires barrêmo-urgoniens de la partie dorsale de la voûte. Au-delà vers l'Est, apparaissent le Rhodanien (2), puis l'Urgonien supérieur, et enfin, vers le Sud (Sévrier), l'Albien et le Sénonien du pan oriental de l'anticlinal.

Quant au pan occidental du pli, il est presqu'entièrement laminé sous le noyau valanginien et purbeckien.

Revenons à notre coupe de Vovray : Le marbre bâtard et le Purbeckien y reposent en effet directement sur l'Urgonien, sans interposition d'Hauterivien, étage qui a complètement disparu par laminage au cours de la poussée générale vers l'Ouest.

(1) Découverte du Purbeckien dans la chaîne du Semnoz près d'Annecy (Haute-Savoie). *C. R. Ac. des Sciences*, t. 192, p. 131, séance du 16 février 1931).

(2) Ce Rhodanien, vers les Puisots, renferme des poches de sables siliceux et ferrugineux éocènes.

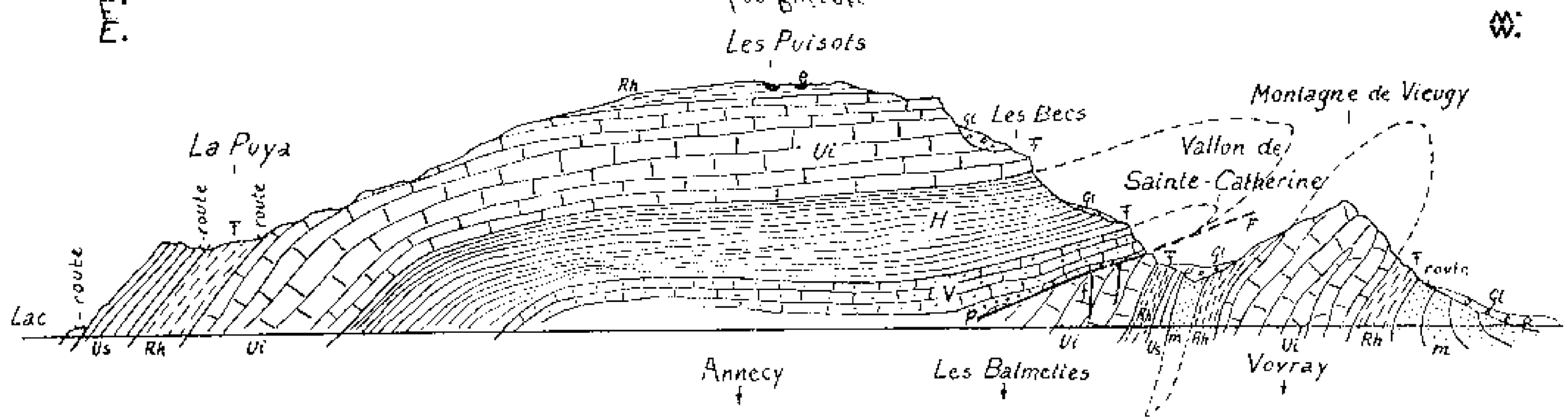

Fig. 2. — Coupe Est-Ouest de la partie septentrionale du Semnoz. P, Purbeckien ; V, calcaires récifaux (marbre bâtard) et bicolores du Valanginien ; H, Hauterivien ; Ui, Urgonien inférieur ; Rh, Rhodanien ; Us, Urgonien supérieur ; e, sables éocènes ; m, molasse aquitanienne ; Gl, moraines ; F, trace de la surface de refoulement du Semnoz ; f, failles ; T, gisements fossilifères.

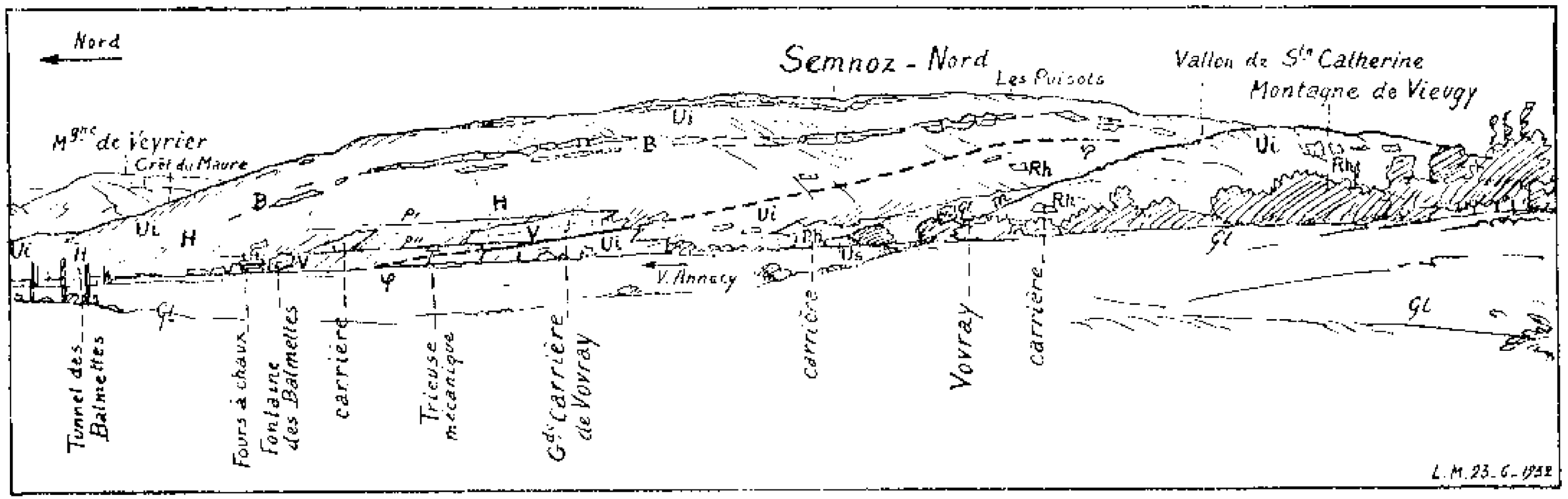

*Fig.*3. — Panorama du versant occidental du Semnoz-Nord (d'après une photographie de l'auteur) pour l'explication des lettres v. fig. précédente. φ, ligne de refoulement ; p1 et p11, plans sup. et inf. de la grande carrière de Vovray ; B, Barrémien inférieur.

Çà et là, quelques lambeaux de calcaires bicolores du Valanginien sont conservés le long de la surface de refoulement qui se manifeste, d'autre part, par le broyage et le laminage intense de toutes ces roches.

L'Urgonien de ce pan occidental est très redressé, disloqué et faillé ; vers le Sud, il est recouvert par les marno-calcaires jaunes du Rhodanien (couches à Orbitolines et Ptérocères), très fossilifères dans la carrière nouvellement exploitée de Vovray (1), puis par l'Urgonien supérieur refoulé sur la molasse aquitanienne du petit vallon synclinal de Sainte-Catherine.

La montagne de Vieugy qui fait suite, vers l'Ouest, au synclinal de Sainte-Catherine est une crête anticlinale d'Urgonien inférieur comprise entre deux coussins de Rhodanien, le tout très redressé (fig. 2).

Le long du torrent de Sainte-Catherine on voit très bien le contact entre l'Aquitanien et le Rhodanien du pan oriental de la montagne de Vieugy, ce contact se fait sans discordance angulaire visible, le laminage a déterminé entre toutes ces couches une véritable « accordance » au moment du refoulement du Semnoz sur le pli de Vieugy (2).

Sur la vieille édition de la feuille géologique d'Annecy, Maillard, qui n'avait pas reconnu en ce point les faciès coralligènes du Valanginien, explique par le jeu de failles hypothétiques l'apparition, au-dessous de l'Hauterivien, de ce qu'il prenait pour de l'Urgonien (3). Maintenant, nous dirons qu'il s'est produit au cours du plissement un décollement au niveau des marnes de l'Hauterivien, décollement qui a amené le laminage complet de ce terrain et le refoulement du noyau calcaire valanginien sur l'Urgonien du jambage Ouest du pli.

(1) Dans cette carrière, on remarque, interstratifiées dans les marno-calcaires jaunes du Rhodanien, des marnes vertes gréseuses et glauconieuses qui avaient été prises pour de l'Eocène inférieur (faciès des sables siliceux du Salève). En réalité, ces couches font partie intégrante du Rhodanien, on les retrouve dans la carrière récemment ouverte près du hameau de Vovray, à Trésun et à Mandallaz, au même niveau, où elles font pressentir les faciès presque entièrement grésoglauconieux de la Perte du Rhône. Au surplus, j'y ai trouvé des fossiles rhodaniens.

(2) Dans la carrière de l'extrémité Nord de la montagne de Vieugy, près du hameau de Vovray, le Rhodanien présente des intercalations de marnes vertes et un banc calcaire très dur, bleuâtre, pétri de petites Nérinées.

(3) Il existe de telles failles dans la terminaison Nord du Semnoz où elles ont été mises en évidence par M. le Roux (*Rev. Sav.* 1897, p. 9). Ces failles, obliques à la direction du pli (faille des Espagnoux et du Château), viendraient se croiser dans le lac pour déterminer la dépression du Boubioz (source sous-lacustre à 80 m. de profondeur). Les récents travaux d'aménagement du réservoir

La coupe que nous venons de décrire est, d'autre part, fort intéressante du point de vue stratigraphique car elle nous fait saisir, dans une même chaîne, des variations de faciès importantes du Jurassique et du Crétacé inférieur (Valanginien).

En effet, dans la partie méridionale du Semnoz, de même qu'au Revard et au Nivollet qui en sont la prolongation tectonique vers le Sud, le Purbeckien est remplacé par les faciès marins francs du Tithonique, le marbre bâtard a fait place à son équivalent latéral des calcaires marneux à ciments berriasiens, tandis que le Valanginien moyen et supérieur y sont uniquement représentés par des marnes dites « marnes valanginiennes » et des calcaires bicolores dits « calcaires du Fontanil». Quant à l'Hauterivien et à l'Urgonien, ils sont inchangés. Le Crétacé inférieur possède là son faciès mixte dauphinois, faciès qui s'oppose sensiblement comme on vient de le voir au faciès jurassien, néritique, du Semnoz-Nord.

Ces faciès jurassiens sont bien représentés au Salève et à Mandallaz, et les coupes y sont très semblables à celle de Vovray. La seule différence réside dans l'épaisseur de l'ensemble de la série, relativement réduite à Vovray, où l'on peut constater sur les couches de nombreuses traces de charriages sous-marins dues à l'action abrasive de courants de fonds puissants. Les calcaires bicolores à gros silex noirs de Mandallaz (Valanginien supérieur) qui ne se montrent pas en surface au Semnoz, ont été trouvés en profondeur lors du percement du tunnel de la ligne d'Albertville.

Vers l'Est, dans les autres chaînons des Bauges, le Valanginien est au contraire marneux sur toute sa hauteur, donc de faciès plus profond. Les dernières traces de faciès jurassien dans cette direction se trouvent au Col de Bornette et à la base Nord du Charbon, où se montrent, au niveau de la limite Valanginien-Hauterivien, quelques bancs de calcaires roux à entroques.

Il en est de même plus au Nord, dans le massif des Bornes (Genevois), mais là, une couche glauconieuse très fossilifère s'intercale presque partout entre les bancs de calcaires roux, et la série devient ainsi tout-à-fait comparable à celles de la Chartreuse et du Vercors si bien étudiées par W. Kilian et ses collaborateurs.

de Trésun ont mis en évidence une autre petite faille, de direction Nord-Sud, où le Rhodanien (avec couches gréso-glauconieuses vertes dans lesquelles j'ai recueilli *Pterocera pelagi*), vient buter contre l'Urgonien inférieur qui présente un beau miroir de faille et des poches de dissolution.

En résumé, le Valanginien du Semnoz présente d'intéressantes variations de faciès suivant l'axe de la chaîne. A Vovray (Semnoz-Nord), il est franchement jurassien, tandis qu'au Sud, il reprend son faciès alpin (type mixte dauphinois). De plus, les faciès sont ici nettement obliques aux lignes tectoniques. Les brèches à cailloux noirs et les calcaires lacustres à *Chara*, véritable « greffe jurassienne » sur une chaîne tectoniquement alpine, représentent le dernier témoin, vers l'Est, des lagunes purbeckiennes, lagunes dont j'ai déjà montré qu'elles s'étaient étendues au Sud, jusqu'à la Buisse près de Voreppe (1). La chaîne du Semnoz est donc bien, du point de vue de ses faciès, intermédiaire entre le Jura et les Alpes.

Léon MORET.

(1) Existence du Purbeckien dans les chaînes jurassiennes des environs de Voreppe (Isère). Assoc. Française. Avanc. des Sciences, Congrès de Lyon, 1926, C. R., p. 293).

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

M. Besson. **La Vallée de Montjoie. Le site et son histoire. Vieilles demeures et vieilles coutumes.** Dessins de Jean Kerhor. Rennes, Impr. de l'*Ouest-Eclair*, 1932, 82 p., in-12.

La brochure que M. Besson publie aujourd'hui sur la vallée des Contamines ou de Montjoie a pour principal but de faire connaître davantage au public ce coin grandiose de nos Alpes de Savoie que l'invincible attirance exercée sur les touristes de tous pays par la vallée de Chamonix laisse un peu à l'écart. Et pourtant la vallée de Montjoie a bien sa personnalité à part. M. Besson était très qualifié pour décrire, comme il l'a fait de façon résumée, mais précise, les modes de vie et les coutumes des habitants des deux paroisses des Contamines et de St-Nicolas. Il a retracé aussi avec clarté les traits essentiels de l'histoire de cette petite région, insistant comme il convenait sur son caractère de pays-frontière dans l'Antiquité, sur le système des albergements auquel Béatrix de Faucigny, fille de Pierre de Savoie et femme de Guigues, Dauphin de Viennois, a attaché son nom au XIIIe siècle dans ces parages, sur le mouvement d'émigration des habitants vers l'Allemagne aux XVIIe et XVIIIe siècles. Tous ces sujets n'ont pu être, bien entendu, en raison de la minceur de l'ouvrage, qu'effleurés ; mais il y a là un encouragement pour ceux qui voudraient approfondir davantage ; les archives de Turin et d'Annecy sont riches de documents qui permettraient d'écrire une histoire solide de l'ancien Mandement de Montjoye.

Tout compte-rendu a sa contre-partie ; il y a des erreurs de détail à relever dans l'agréable ouvrage de M. Besson ; faucigneran ne fait pas au féminin *faucigneranle* (p. 35) ; les spécialistes de la science épigraphique ne sont pas des *épigraphes* (p. 25), et sur l'inscription du col de La Forclaz (ibidem), c'est *Viennenses* qu'il fallait déchiffrer et non pas *Viennenses*, comme on peut le lire à plusieurs reprises dans l'ouvrage. Il est vrai que ce peut être là plutôt une faute du typo que de l'auteur. Il est moins facile de pardonner la citation *jus romanus*, (p. 23) : pour un latiniste même amateur, elle n'est pas d'un heureux effet.

R. Avezou.

RÉPERTOIRE

DES

Noms de lieux de l'arrondissement d'Annecy

d'après le cadastre de 1730

(suite)

Aimé, fr. : ndh ou prénom venu du lat. Amatus, (l') *aimé* ; ou confondu jadis avec Amédée, d'*Ama deum*, nom pr. composé cité au IXe s., puis, *Amedeus* ; 1308, *Amey*, SHAG XIV, p. 339 ; v. GPSR, 339. La forme patoise est Amaz, 1707. Combe A., *Aymez*, Viuz — Quintal, n. des Esserts 2 : Aimé était un prénom usité à La Crevaz.

Aire (l'), fr. : 1°, sol. de bois ou de broussailles sur rochers ; en partic. lieu rocheux où les oiseaux sauvages font leur nid ; 2°, lit de torrent plus ou moins desséché, v. Laire, Ire : *area* sol nu et desséché, DF ; méd. *area* 1, sol en friche ; aire de grange ; de marais, de bois ; aire d'oiseaux, d'où *Concessi forestem de Marchis excepta area accipitrum*, DUC., v. GPSR, 228-9 ; 1913, 10 ; G Compl.. Manigod, est de la Charmette ; 1697, *à l'Hayre*, Tab. 521, 8. Montmin, bois et pierrailles sous les Echeaux, n. e. du grand Essert. Pl., Alex, *Hayres*, bois du mont Barret. Grand-Bornand, essert en mont. au n. o. du Trepoz, n. de Pré Marais, E. M.. Groisy, vill. des Aires, peut-être ici aires (de granges). Sevrier, Sous le Chemin, 1734, les *Heyres*, Lambert, 7 G 281, 12 ; 340, 142-4. La Frette du pré des A., Serraval, avec les chalets de *Pradzhores*, Serand, *Topoguide de la Tournette*, 29. Plan des A., Montmin — Faverges, n. de la Croix des Rochats. Rocher des A., Veyrier, au-dessus de la grange de Talabar, Serand, *Topoguide de la mont. de Veyrier* ; ep., 1344, *capiendi 4 faucones in aere montis de Rampons*, Bruchet, 1900, 310. L'Airette : dim. d'*aire*, prob. ici endroit plat de la gr. à battre le blé ; Saint-Ferréol, *Ayretta*, br. avec grange, est de la cote 1215m, rive g. du nant de la Reine.

Alavoz (le poirier), Cons, 1700, Tab. 291 bis, 144.

Albanais (l') ; p. *Arbanai*, F : *albinnensis*, adj. d'*Albinnum* (d'après *vicani albinnenses*, Revon, *Insc.* 31, 33), anj.

Albens, Savoie, *vicus* gallo-romain d'origine allobroge, peut-être chef lieu du *pagus Dia...*, 1911, 225 ; B, 367. Il devint ensuite celui d'un *pagus* médiéval qui comprit entre des limites plus étendues les vallées du Fier moyen, du Chéran et du lac d'Annecy ; 1016-1022, *in pago albanense, albanensi*, HPM, II, 146 ; I, 137 ; Cibrario, 98 ; *in valle albenensi*, chartes de l'abb. de Cluny, IV, n° 2929 ; 1061, *in pago albanensi*, SHAG, XV, 5 ; 1286, *in Albanes*, id., p. 25 ; 1305, *in Arbanesio*, IX, p. 273 ; 1320, *in Albanesio*, XIII, p. 57, etc.

Albarestier : ndh., d'*arcuballista*, afr. *arbalestre* ; fr. *arbalète*, DF, + *arius* ; anc. dauph. *arbarester*, Devaux, 10, 28 ; ndfam. des environs d'Alby, SF4, 572 : 1703, Tab. 4, 21, et, 1453, à Saint-Félix, *Guiquel Arbarestier*, 7 G 280. Pl., Chaînaz, la Rivière, *d'amont le vergier des Barresty*, 1701, Tab. 3, 121.

Alberges : terres albergées concédées héréditairement par le seigneur moyennant redevance avec obligation de défricher le sol et de le mettre en culture. : **albergia*, adj. d'*alberga*, du germ. *hariberga*, *arberga*, logement de l'armée, tente de campement ; p. *aberzhe*, hospitalité, F ; fr. auberge (ep. afr. *herberge*, logis, du frank *heriberga*) ; ML., 1015 ; ep., 1275, *albergia de Salanova*, SHAG, XIV, p. 114, terre donnée en fief à un seigneur étranger par son suzerain. V. GPSB, 49, 52, et Abergeux. Cp., XVIe s. *albergies*, aumônes en nature données à certains jours de fête par les moines de Talloires, D. Brienne XVII. Saint-Ferréol, sol de broussailles défriché en près à l'o. de la cote 1240m sur le chemin de Lachat. Saint Silvestre, le Pissieux, *aux Aberges*, 1697, Tab. 1, 178, sur le nant de Merderet.

Albert : ndh. germ., Athalbercht, *Adalbertus* ; p. *Abbé*, F 1893, 302 ; cp. Arbez. Crêt A., Naves, 849m : ndfam. représentée en 1351 par le notaire A. de Naves, E 6.

Albigny, *Albiny*, Annecy-le-V. et Annecy, paroisse de Saint-Maurice, 1715, Tab. 81, 269 ; p. *Arbigni* : *Albiniacum*, propriété fondée par Albinius, 1903, 72 ; 1367, *Arbignier*, SHAG, XIII, 223 ; 1387, *in pascuis vocatis de Albinye*, E 74, avec leur thiolière, 1660, E 977. Ces pâquiers sont traversés auj. par l'avenue du même nom, remplacée en partie par celle du président W. Wilson depuis le 4 mai 1919. Port du lac d'Albigny, 1708, Tab. 67, 657.

Albor (*pratum d'*), 1335, Seynod, Loverchy, E 150 :

1°. **alburnum*, lat. *laburnum*, aubour ; p. *abor*, *abó*, cytise aubour, qui croît dans les montagnes, Flore, 321 ; ML., 4815 ; afr. *albor*, G Compl.; 2°, ndh d'orig. germ., au XIIIe s., *Adalbornus*, Nécrol. de Talloires, 300 ; cité au Xe s., Ch. de l'abb. de Cluny, I.

Alby, bourg et c. comprenant deux circonscriptions paroissiales, celle de Saint-Maurice, plus ancienne, sur la rive gauche du Cheran et celle de Saint-Donat, ou Alby, sur la rive droite avec la section de Chède au nord sur la rive gauche ; p. *Arby*, F : *Albiacum*, fondé par Albius ; 1156, *Albiaci*, Spon, *Hist. de Genève*, Pr. 3 ; XIVe s., *castrum Arbiaci*, SHAG, XIV, 302, p. 329 ; *Albiez*, IX, 223-36 ; *Arbier*, XIV, n° 392; (1474) SF1. Crêt d'Alby la Ville, Mûres, cote 589m ; 1698, *Arbylaveláz*, Tab. 1, 112.

Aléry, avec château, *Alairy*, Gevrier: 1°. *Alachariacum*, fondé dans le domaine de *Gabriacus*, par Alacharius, chef burgunde du Ve ou du VIe siècle ; 1898, 263 ; 1900, 214. Un Humbert d'Allery est cité en (1288) IT 35 ; XVe s., *Alegrier*, L. D. 1921, 91 ; 2°, *Hilariacum*, fondé par Hilarius, cp. *Elariacus*, H.

Alex, vill. au Plan d'A. avec château, et c. ; p. *en Alé*, F : *Allacum* ou *Allaca*, villa fondée par Allus ; 1115, *ecclesia de Alaya*, Acad. Salés. XXI, 230 ; 1225, *Alai*, SHAG VII, 297 ; 1271, *Alay*, E 110 ; 1290, *Alaya*, SHAG, XIV, p. 224 ; 1300 id. et E 117, p. 19 ; (1177), *Alaïe*, *Alai* SF2, 8, 9. Nant d'A., affl. du Fier, descendu des prairies de l'Au riand dessous par le sud du Villard.

Allamard, Marcellaz, Pieuillet, *à la Lamard*, *à la Lamard*, *à la Lama*, b. f., bois et marais au sud de la Ferosaz ; 1697, *la Lamar*, Tab. 387, 4 ; et Sales, 1698, *vill. d'Allamard*, 1699, *vill. de l'Allamar*, T. 389, 156 ; 391, 630, Cp. la Lamaz et, en Sav., Villarlamar, c. d'Hauteville.

***Allanche**, Massingy, Pringy, 1697, *un pré marais des en allanches*, Tab. 387 bis, 55. Cp. Allanche. Cantal, vill. et riv., 1332, *Alancha*, Dict. topo.

Allarme (pré l'), Argonnex, n. et près des Jouvenons : peut-être = pré à l'arme, p. *armă*, âme, DS ; cp. les prés dits à l'Armaz, GPSR, 336, qu'on croyait hantés par des âmes en peine.

Alle (l'), *l'Alla*, nom de bois : **hasela*, de l'ahall. *hasel*, buisson de noisetiers, coudraie, ML 4067. Boussy, *Alse*, = ? *Asle*, . b.f., sud de Vers les bois. Chavanod et – Vieugy, avec

son ruisseau; 1715, *vers l'Halle*, *Hasle*, Tab. 81, 541. Vieugy—Seynod, *idà*. br. au s. o. du point limite d'Annecy. L'Allet : dim. en *ellum-illum* ; Menthon Alex, *la Lé*, b. f., bord de la Touvière. Viuz, les Barraux, 1697, *Lallé*, Tab. I, 68, 1701, *l'Allée*, 3, 33.

Allée (l'), Annecy-le-V., auj. Clos Fournier, o. de l'église : rappelle une possession de la fam. noble de ce nom qu'elle tenait de celui de N.-D. de Liesse d'Annecy, *la lée*, (de *laeta*, joyeuse), près du sanctuaire de laquelle elle habitait ; ep. 1456, *Mermet de Leta de Anessiaco veteri*, Faure 3, 100 ; à Novelles, (1472), *biens sur lesquels il confesse devoir au recteur de la chapelle dudit prieuré dans l'église de N.-D. de l'Allée*, SF1, 609. V. des ex. dans Bruchet, 1903, 239, en 1161, V. Notre-Dame.

Menthon - Bluffy : prob. = l'Allet, dim. d'Alle. Faverges, 1701, *la rue appelée Lallé du jour de F.*, Tab. 295 bis, 118: ici fr. *allée*, mal orthographié, passage.

Allemagnes (es), Doussard, Verthier, 1698, Tab. 1, 4 : ? *Alamannia*, terre ayant appartenu à un Alamannus, surn. méd. d'un homme venu de la Suisse alémanique.

Allemand : ndh, d'Alamandus, autre forme, avec substitution de suffixe, d'Alamannus, au XIIIe s.; v. GPSR, 282-3 ; De là, Allamand, vieille fam. d'Alex et d'Annecy-le-V. ; 1312, *Alamandus de Frontonay*, Faure 3, 12 ; ep., au f., Alamande de Rossillon dit Mande, 1356, Armorial v, 247. Hauteville, *à l'Allemande*, b. f. vignes au n. du chef-lieu : peut-être un bien des nobles Alamand, alliés au XVe s. aux seigneurs de Menthon. Pl., Les Allamans, Sevrier, la Quintallaz, bois, 1734, 7 G, 339, 9.

Allèves, c. ; p. Allève, r., ep. p. *Alèvo*, fruit de l'arole ou pinus cembra, Flore 818 ; Jud 64. 1318, 1341, *Allèves*, Acad. chablais. XIV, 255 ; SUAG IX, p. 225 ; 1435, *de Allevis*, Morand I, 167 ; 1696, dim., *Allevex* (ep. le ndfam. Dallevet, auj. maison à Choisy). Le nom patois des habitants, *les Alluesans* = Allevesans, paraît remonter à un pluriel et ne peut être comparé aux *Genevaisans*, Genevois, XVIIIe s., cité par A. Despine, 1865, 2. Allèves est aussi une localité du Vallais (v. Jaccard) et un l. dit à Taninge, 1328, *molia d'Alèves*, Feige, *Mélan*, p. 132.

Allier (l'), nom de bois : dér. en *arium d'*alica*, GPSR, 320, 319 ; afr. *alie*, *alise*, *alier* ; p. *alii*, alisier ou sorbier alouchier, Flore 1153. Chapelle Saint-Maurice Entrevernes, *à la Liex*,

à la Liz, au n., au sud et à l'est du Roc des bœufs, p. *ali*. Evires, *l'Allye*, est des Nants. Ferrières – Epagny, entre Champfroid et Vieutrens, avec le pont de la Perraille. Giez, les Replens, 1697, *vers Lallier*, Tab. 291, 161. Manigod, entre le bois Cordelier et le crêt du Pin. Viuz, le Chenet, n., *aux haly*. Combe à l'A., Saint-Eustache, n. o. de Bauche. Crêt de l'A., Les Clées, 1300m. Entrevernes, 1698, *crêt de Lasly*. Tab. 1, 15. Faverges—Montmin—St-Ferréol. 1529m ; 1701, *le gist tendant du Solliet au crêt de Lallié*, Tab. 295, 129 ; ep. p. *alié*, Albertville, Flore 1153.

Allioud, *Aliou*, *Alio*, *Alioux*, Mûres, Grange neuve, avec son nant, limite de Gruffy, affl. du Cheran, formé par le n. de l'Adieu : ndh. germ. Alliwald, *Allioaldus*, *Allioldus* ; ep. à Seythenex, le ndfam. Alliod, *Allion* et. en Sav., les Aillouds.

Allioz (l'). Marcellaz, Joudrain, 1699, *Lallioz*, Tab. 390, 101 : * *alladorium*, GPSR, 295 ; méd., *allorium*, allée, corridor, DUC., p. *llieu*, *allieu*, F, p. 196 ; 1559, *allioux*, *la lyoux*, E 157.

Allouèges (les) en parlant d'un sol où pousse l'ivraie : = ? sing., la luège, de **lolica*, de *lolium*, ivraie ; p. *lui*, *louel*, Flore, 511 ; ep. GPSR, p. 322. Annecy, les Fins, emplacement de la ville romaine, B, 136 ; PE, *Allègues* ; 1699, *vers les Alliuges*, Tab. 390, 216. Vaux, *Aluèges*, sous la bifurcation des chemins du chef-lieu à Orbessy et à Hautevillette.

Allues (les) : frank *allod*, propriété complète; puis, fonds de terre familial héréditaire ; *méd. allodium* ; afr. *alou*, *alue*, *aluef* ; fr. *alleu*. D F., afr. pl. *allues*, c. Compl., Groisy, *Alluës*, *Alluelz*, *Alluel*, Chez Diossaz, n. de Chez Durel, avec étang. Marcellaz, 1°. Peignat, 1698, Tab. 389, 619-20 ; 2°, Faramaz, 1699, *aux Alluels*, 390, 117 ; *es Alluez*, avec le ruiss. des *Alloües*, 391, 515. Thorens, *Allouës*, PE, b. f., sud de la cote 671m. Vaux, à l'extrémité s. o. de Panfery ; 1700, *les Allouels*, 392, 151. Viuz, (1409) *es Allues*, SF 3, 122, n. de l'église de la Chiésaz. et 1700, 4,98.

Alluet (l'), Alby, Pierre Charve ; poche d'eau dans le Cheran près de laquelle un habitant nommé Bernard passait ses journées à pêcher (prof. Long, d'Alby) ; bord d'un ruiss. où l'on va laver ou se baigner, Dr Vincent, *L'Or du Chéran*, 1928, 26. Lovagny, pré sur le sentier du pont des Liasses à Maclamod : = ? la Loy.

Allye (l'), Evires, Crêt Jean, marais : = ? l'Allier.

Almet (pointe d'), Grand Bornand, n. du col des Annes,

à cause d'un terroir sis sur le Reposoir : ndh., dim. d'*almus*, saint, DUC. ; afr. *alme*, doux, c. Compl.

Alognier (l'), p. *alonii*, coudrier noisetier dont le fruit se nomme *alonië*, Flore 306 : **abellanea* (*nux*), noix d'Abella, ville de Campanie, Italie, + *arium* ; devenue **aullanea*, puis **allaunea*, MT., 17 et 18 ; GPSR, 303-1. Bonneguète, *Lolnier*, *Losnier*, *Launegny*, sud du Freige, limite de Versonnex.

Aloine (l') : nom vulgaire de l'armoise, absinthe qui pousse dans les lieux pierreux et incultes, Flore 75 : *alōxina*, absinthe, puis *aloisna*, afr. *aluisne* ; fr. *aluine*, ML. 377, GPSR 316, DF. Bonneguète, *la Loinne*, b. f., sud des Eplotières. Combe des Alloines (ou encore des Alogniers) avec sa pierre calcaire divisée en deux blocs, Lornay—Moye, n. du Rocher du retour.

Alouette (l') ; p. *alnettă* : dim. du p. *alŭă*, F, d'*alauda*, d'orig. celtique, H ; afr. *aloe*, *aloue*, *aloete*, DF ; cp. GPSR, 305 ; v. Luaz. Annecy, l'*Aluettaz*, 1166-1728, A 1 ; cp. nouv. cad. Annecy-le-V., la Luette soit Novel. Charvonnex—Groisy, *la Louette*, *la Luette*, sur le chem. n. de Lécy à G., avec son nant dit aussi de la Gorge, affl. de la Fillière. Faverges le Mont, 1697, l'*Aluette*, Tab. 291 bis, 121. Massingy, Marigny, 1701, *à la Loytaz*, 393, 318. Metz, 1715, *les Allouettes*, 81, 174. Seynod, la Luettaz, est de Chez Marais. V. Aluaz.

Alpette (l'), *Alpettaz*, *Arpella*, *Erpettaz*, *Rappetaz* : *alpilla*, dim. d'*alpis*, au, pâturage élevé. Balme-de-Thuy, ou l'Erpette de Thuy, b. f., PE, sous la cote 1012m avec son passage à l'est. La Clusaz, près du grand Crêt. Faverges - Montmin et — St-Ferréol, de 1529m à 1892m. Giez—Faverges, 1194m ; v. Serve. Appartiennent à la chaîne dite Montagne des Alpettes, 1°, Faverges—Cons—Mercury, montagne avec sommet ou Dent de Cons, 2068m; 2°, Marlens—Marthod avec col ; 1339, *montem de Alpela*, avec la grange *ou gros parnys*, s'étendant *a pertuysio de Alpela* jusqu'aux Lanches de Cons, E 1001 ; v. Douve, Pl., Saint-Ferréol—Faverges - Montmin, 1529m, petit terroir des *Erpettes*.

Aluaz (l'), Saint-Jorioz—Sevrier, terroir et ruiss., jadis nant Armand (v. ce nom), affl. du lac, venu de la cote 635m : p. *alŭă* ; v. Alouette. *Alua*, alise, GPSR, 316, n'est cité ni dans DS, ni dans Flore.

Amandines (aux) et Plat des A., Vallières, Burnel, 1698, Tab. 389, 437 ; 1699, 391, 1009 : nom de terres dér. du prénom rare Amand, d'*Amandus*, usité cep. à Marcellaz.

Amar : ndh. d'orig. germ. *Ademarus, Almarus*. Crêt A. *Cretamar*, Charvonnex, mais. au n. de la cote 515m (celle-ci sur Saint-Martin, Mercier). Dim. en *ellum-illum*, Amaret ; 1303, Excenevex, *grangiam d'Amarez*, SHAG XV, 42. Gruffy, (1133) *en Amarel*, SFI. 544. Thorens, *aux Amarais*, mais. à l'o. du Biot.

Amblardet : ndh. dim. du germ. Amblard, XIIIe s., *Amblardus*, Nécrol. de Talloires, 288. Champ A., Mûres, b. f., n. du champ Quartier : fam. d'Alby au XVIe s., E 372, 365 ; en 1467, un Hugues A. était seigneur du chât. de Montagny, SF2, 224,

Ami : ndh.; p. *Ami*, confondu avec Aimé ou Amédée, f : *amicum* ; XVIIe s., *Amy*, prén. usité dans la vallée du Cheran. V. GPSR, 330, 401. Les Champs Amis, Gruffy, est du Noiret ; 1701, *en champ Amed*, T. 3, 165. V. Aimé (en 1554, Amédée se disait *Amyed, Amyé*. G. Pérouse, *Usages*, 567) et Don.

Amole, ampoule, bouteille ; méd. *amula*, DUC., *Ama* 2 ; v. Fontaine, Rumilly.

Amont (l') : qui va vers la montagne ; p. *amon, amó* : *ad montem*; opposé à l'Avaz (v.ps.) et pris dans un sens relatif. Alex, Belossy, 1560, *mont. d'amouz*, E 367. Poisy, l'*Amont*, entre Vernod nord et Bouchet. Evires, *champ d'amó*, n. de Chez Collet. Faverges, Verchères, 1698, *praz l'amon, lamouz*, Tab. 292, 149-50. Adv., p. *damó* : *de ad montem* : en partant d'un lieu en aval pour monter ; Ferrières, *d'amol l'église*. Cusy, 1701, *Le champ du Cré au dam damoz*, Tab. 393, 332. Employé comme nom : 1698, le *Damont et le Davaz de la vigne*. T. 1, 117, V. Vi, Ville.

Amour (fontaine d') ou eau des Marquisats, Annecy, au nord de la Culaz du Fillier ; 1495, *viam publicam fontis amoris*, Ducis, 1872, 30, 57. Pont d'A., petit pont de bois conduisant de la rue Saint-François à la rue Sainte-Claire ; 1540, peut-être *archa propre sanctam Crucem*, E 424 ; cité par Masse, il n'est pas inscrit sur la mappe de 1730, v. J. Serand, 1907, 118. Auj. pont de la République, construit en fer en 1831-33 pour le passage de la rue du même nom, rue Neuve en 1830 ; r. des Boucheries et r. de la République depuis 1886.

Andelières (les), Alby, p. *Andllires*, sur la berge g. du Cheran, à 200 m. env. du chef-lieu avec des rochers de poudingue et la source de la Bouisse sous le vill. des Granges ;

id., en 1698 avec leur teppe dépendant de Montpon, Tab. 1, 91-2.

André : n. et prén. fr. d'origine biblique. D'après GPSR, p. 400-1, les formes gallo-romanes *André*, *Andrey*, *Andrieu*, *Andreu*, *Andrie*, *Andry* dérivent d'une variante latine d'Andreas, *Andraeus*, CIL VI, 1355, Clos d'A., Thorens, Chez Guichard o. : il y avait dans l'église paroiss. un autel de ce vocable. Andry ; p. *Andri*, F ; Crête A., Thorens, n. de Cognet jusqu'au Flan. Cp. aussi le ndh. germ. Andricus, 1019, Maurienne. Andrevet : dim. d'*Andraeum*, XVe s., *Andreu*, Devaux, 17, 19 ; 1431, Annecy, Bochex *Andrivet*, Bruchet, 1903, 236. Marcellaz, est de la Biolle : ep. en 1615, un André, syndic de Marcellaz, E 186 ; 1698, Peignat, *en l'endrevet et le cour de Lendrevet avec sa grange*, Tab. 389, 593 ; 1699, *Landrevet*, 391, 733. V. Landrex.

Ane ; p. *ânõ*, DS : *ãsinum*. Buisson à l'A., Les Villards, l'Adret de Carouge, 1698, *au Bosson à l'Asnoz*, Tab. 522 bis, 89. Champ de l'A., Héry, 1699, *c. de l'Anoz*, Tab. 2, 15 ; la Côte d'Asnoz, 1699, 391, 808-9 : ici ndh. venus d'un surnom. Pas de l'A. ; v. Pas. Pré des A., Choisy, Rossy, — Avregny, *Asnes*. Ndh., Chez les Anoz, Massingy, Ligny, 1698, Tab. 388, 118 ; 1699, *Chez les Asnes*, 390, 419. Sevrier, la Ruaz, mais., 1738, 7 G 340, 328 : ndh. propr. Lanoz. l'Anerie, Naves, *Anerje*. PE. o. du chef-lieu, tout en cheneviers.

Angela (l'), Les Ollières—Aviernoz, n. de Devant la Maison = p*. *engelà*. afr. *engelé*, gelé, glacé, c. de *en* + *geler*, DF. Cp. l'Angelas, bois, Isère.

Angelier : ndh. d'origine germ. Ingeharius. Crêt d'A., Sillingy et —Vaux, *Angely*, n. e. de la cote 690^m^. cp. Landiolly. La Côte à l'*Angely*, Les Villards, 1698, Tab. 522 bis, 85.

Angin (le poirier d'), Marcellaz, 1699, Tab, 391, 733.

Angon, Talloires : ndh. à forme familière d'origine germ., Ingo (*nem*); ep. Longnon, *Polypt.*, I, 341 ; XVe s., *super pincam conchie de Engons*, Nécrol. de T., 337, 370 ; 1715, *pill. de Engons*, Tab. 81, 166. Clos devant le v. d'A., au sud, b. f., avec mais., tour et vignes ; 1698, *clos devant d'Engon joxte le vion tendant aux Gratuises*, Tab. 1, 53.

Annecy, ville, avec château et deux églises paroissiales, *Annissy*, *Ennessy* ; p. *Innecy*, F ; *Ènn'ci*, DS, 335 : d'abord, port de *Boutae* sous les Romains, en aval et en amont du pont Morens sur l'eau de Thiou, non loin du passage de la

voie vers *Casuaria*, Viuz-Faverges ; B, 14, 312 ; R. S., 1914, 166. Son terroir habité paraît ensuite avoir été, avec celui du *vicus*, abandonné à la fin du IVe siècle, rattaché, au Ve, à la *villa Aniciacus*, Annecy-le-Vieux, et attribué, au cours de ce siècle, aux familles burgundes hospitalisées. Il en prit spécialement le nom, quand eut été bâti par les comtes du Genevois un *castrum* protecteur au XIe siècle ; 1145, v. A. le V. ; 1192, *in Anneciaco novo et veteri*, Guichenon, *Bibl. sebus.*, 1, 68 ; 1215-19, *castro de Aneissieu*, Spon, *Hist. de Genève*, II, 52 ; 1253, *Anassie*, SHAG, VII, p. 297 ; 1278, *Nexie*, Acad. chabl., XIV, 251 ; 1290, *Neysiaco burgo*, SHAG, XIV, 221 ; 1308, *Anaixey, Anaixy*, id., p. 338-9 ; 1344, *cura de Anassiaci burgi*, id., IX, p. 224 ; 1370, *Anessier* ; 1493, *Nyssie*, Mugnier, 1, 264, 272, etc. V. Isernon.

Annecy-le-Vieux : vill. et c. ; p. *Innecy le Viu*, F : *Aniciacum*, propriété fondée par Anicius ; 1903, 100-2, 166, 286 ; B. 13, 29, 177, 182 ; 866, *Anesciacum*, charte de Lothaire ; 1011, *Anassiacum*, ch. du roi Rodolphe, Cibrario, 17 ; 1107, *Anasseu*, Cartul. de Savigny, p. 425 ; 1145, *ecclesias Anessiacy veteris et novi*, Acad. salés. XXI, 230 ; 1192 (v. Annecy), *Anansstiaco*, Mercier, doc. 3, copie de Talloires ; 1205, *apud Novellas juxta Nansiacum*, SHAG VII p. 293 ; 1251, *Anaysiacus*, id., XIV, 221 ; 1367, *Imsiacho* (=*Ini..*) *veteri*, D. Muratore, 1906, 221, etc. On trouve en 1708, *village de Saint-Laurent* (la nouvelle église), *paroisse d'Annecy-le-Vieux*, Tab., 67, 222. Nant d'A. le V., entre l'Abbaye et l'église ; 1330, *juxta nantum de A. vetere tendentem versus vineas*, Faure 3, 51.

Annes (les) ; territ. avec chalets sur la c. du Reposoir (en 1730, sur Scionzier) et col faisant communiquer la vallée du Foron avec celles du nant des Bouts, Grand-Bornand, et de la Borne : *Agna*, brebis : ane, sav.* *ane* ; cp. p. snò, signe, DS, et les ex. de l'afr. *dine*, digne ; *aneau*, agneau, et à Viuz en Salaz, *à l'Anne*, pâtur. Tradition populaire concernant deux femmes, Joséphine et Anne, possédant, la première, les chalets du Fenil ; la seconde, ceux à qui elle aurait donné son nom. 1290, *hospitium de Annes* ; *via que tendit de Annes versus Lavandon*, SHAG, XIV, 221 ; 1315, *collum Repositorii*, limite du val des Clées, Armorial II, 90 ; 1495, *Agnes*, Tavernier, 1879, 3 ; 1715, *aux Agnes*, Tab. 81, 613 ; 1730, *en Anne* ; 1775, *Agnes*, Falconnet, *Le Reposoir*, p. 143. La Clef des A., sur le sentier de Maroly.

Annonciade (l') Sales : nom d'un fort construit en 1569-1574 par Emmanuel Philibert sur le coteau de la Palaz, en 1730 au terroir de la Perrouse, auj. au Fort, pour défendre le passage sur le Fier du grand chemin de Rumilly à Frangy par Hauteville ; démoli en 1630, Croisollet, 77 ; SS IV. Ce nom vient lui-même d'un ordre de chevalerie fondé en 1362 par Amédée VI de Savoie, Armorial I, 105. Aux environs s'élevait le château de l'A., 1651, E 395; 1698, Tab. 388, 30. Faubourg des Annonciades, Annecy : à cause du couvent de ces religieuses venues de Saint-Claude en Franche-Comté, en 1638 ; il occupait l'extrémité de ce quartier sur la Place aux bois, entre celle-ci et le passage Golliardi ; 1651, *maison et oratoire des religieuses de la Nunciade*, Ducis, 1875, 73.

Ansermoz : ndh. germ. Anshelm, *Anselmus* ; dial. *Ansermus* ; p. abrégé Sermoz ; v. GPSR, 155 ; afr. Anseaume. Buisson Cermoz, 1701, Les Frasses, Tab, 3, 61. A cette date existaient à Viuz et à Gruffy les fam. Ancelmet ou Ancermet.

Antérieux (les), v. les Etroits ; p. *Intérieux*. P. B., *Thônes*, II, table : *interiores*, lieux reculés, qui sont au fond ; 1682, *ad interritoria a scalis*, limite de la juridiction du couvent d'Entremont ; pont des Enterroirs, P. B. id. et I, 325 ; pont des Enterrois, Raverat, 385.

Anterne (la côte d') *Enterne*, Sillingy, sur la Leyre, à l'o. du moulin au sud de Chaumontet : *interna*, qui est à l'intérieur, au dedans, 1910, 206. Anternet, Chavanod, entre des bois et la limite de Montagny.

Antoine : ndh., puis prénom, tiré du lat. *Antonius* ; p. *Toêno*, *Toinno*, F ; *Antuéno*, *Tuéno*, *Néno*, DS ; *Touêno*, Constantin-Désormaux 1907, 17 ; 1565, *Anthoenne*, E, p. 196. Chez les A., Vallières, terroir et maisons au n. de Verlioz et entre l'o. de Verlioz, le sud de l'église et le n. o. de la cote 367^{m} ; étang, b. f., au s. o. de cette cote ; E. M., Sur les Marais : prén. usité dans la fam. Bronchard de cette c.

Anvoy (l'), Vieugy—Balmont, *Lanuoit*, *à l'amuoit*, *Lamuoet*, P E, avec petit étang au n. e. de Chaux ; p. *l'en-ouè*. Balmont, *le praz du Lenvoy* : prob. = vaud. *anvoué*, *lanvoué*, *lan-ouè*, orvet, pour l'origine duquel GPSR, 179, préfère à une base **analolius*, Thomas, Romania XL, 108, *anabulio* de Polemius Sylvius, peut être d'orig. celtique et influencé par **anguillus* auquel ML 461 ramène le p. *lanvui*, DS, qui donne aussi *anviu* et *lanviu*. Reste à savoir aussi si notre mot n'est pas le p. *lavouet*, étang, avec nasalisation.

Apte bone (*chamin*), 1393, Lornay, Averlay, C R, 78.

Aquission (fontaine de l'), Saint-Martin—Charvonnex, sud de Belleplace, Delim.

Ar : *alpem* ; v. Arealod, Arelosan, Ars, Au.

Arandons (aux), Saint-Félix, vignes au n. de Pattu : ? ndfam. originaire du vill. d'Arandon, Ain, faisant partie de la terre de Groslée qui passa en 1355 aux comtes de Savoie ; 1700, *au vignoble d'Arandon*, Tab. 2, 119 ; ep. (1453) *terr. dou Durandon*, 7 G 280.

Aravis (les), *Aramys*, La Cluse, terroir et chalets avec montagne de ce nom, rocher, col et chemin de La C. à Flumet, entre l'Etale et la Porte des Aravis, 2332m, limite de la Savoie ; p. *Lous Aravis*, F : peut-être d'un celt. Aravisius ; 1315, *loco qui dicitur Aravis*; 1331, *monte Aravis*, Armorial II, 91, 90 ; XVIe s., *mont d'Aravix*, SF 2 ; 1698, *le nant descendant d'Aravix* (le Nom), Tab. 522, 219. Le Praz de la Chapelle des A ; limite de la Giettaz.

Arbarettaz (l'), *Arbarestaz*, *Arbaretaz*, *Arberelle*, *Erbarelle*, Manigod, terroir de pâturages entre le Plan des Mouilles du Bouchet de Serraval, et les Cernets, avec le Crêt de l'A., Manigod Serraval ; 1331, *crestum de la Baresta*, Armorial II, 91 : 1°, dim. en *illa* d'*herbarium* ; afr. *erbier*, sol à herbes, DF ; cp. Ain, l'Arbarettaz, ferme, et à Saint-Alban d'Hurtières, Sav., *Herbaretan*, *Arbaretan*, avec le suff. *anem*. 2°, il est possible encore qu'il s'agisse ici du nom d'un ancien propriétaire, tel que celui d'un notaire de Rumilly, 1698, *Albareste*, Tab. 389, 437 ; à Chambéry, *Arbarelle*, 1705, 1, 35, d'*arcubalista*, d'où prob. à Viuz-en-Sallaz le pré dit, en 1730, *Arbaletaz* comme dans l'Isère, XIVe s., *pratum de Albarista*, lieu où l'on s'exerçait au tir de cette arme qui s'appelait en 1118, en asav., *arbaleste*, *albareste*, *abaleste*, J, Camus, 1901, 321 ; v. Albarestier.

Arbelay (l') : 1°, **herbuletum*, lieu où pousse l'herbe, d'*herbula*, petite herbe ; cp. afr. *herbelois*, petite prairie, G ; 2°, dim. d'*herbel*, prairie, G. Grand-Bornand, l'*Arblay*, *à la Reblais*, *l'Arblais*, à la Place, prés, bois ; 1697, l'*Arbley*, anc. chef-lieu avec église, ravagé par un éboulement et remplacé par le Haut arblay, *Haut erbley*, prés et vill. Manigod, *l'Arblay*.

Arberoz (les), La Chapelle Saint Maurice, vill. de Borny et terroir à l'est : *arbŏrem*, arbre ; p. *ábrŏ*, DS ; cp. La Côte

d'Arbroz, c. ; 1140, *Arberium*, SHAG XV, 1 ; 1195, *Arberoz*, Gonthier, *Saint-Jean d'Aulps*, 130. Rumilly, Ecle, 1698, Tab. 389, 712 ; 1699, *Champ des A., avec les arbres y étant*, 390, 273.

Arbez : ndh. 1°, germ. Charibercht, *Haribertus*, *Arbertus* ; 2°, p. *arbé*, chalet, Albertville, DS, d'*albergum*; 3°, *herbellum* ; afr. *herbel*, prairie, c. Chez d'Arbez, Dingy, sud du Champ Bouy. Côte Arbé, id. = les Blonnières, avec, en 1598, sa croix d'Arbex, en bas du vill. des Curtils sur l'emplacement d'un anc. cimetière de pestiférés, Lafrasse, 229 ; 1628, *Colla Herbé*, *Arbez*.

Arbillion, Mûres, Chessy, PE, b. f., 536m. ; 1697, 1700, *en Arbillon*, Tab. 1, 60 ; 2, 131.

Arc : *arcum*, arc ; nom donné ensuite à certains objets éveillant l'idée de la courbure de l'arc. Le Bois de l'Arc-en-ciel, Les Clées, le Cropt ou Mont Isbaud, 1697, Tab. 521, 138. Rue des Arcs : à cause de la partie latérale de la rue ou de la place où les corps des logis des maisons étaient construits en avancée sur une suite de voûtes appuyées sur des piliers, genre d'architecture fréquent dans les villes médiévales. Thônes, est de l'église, auj. rue des Arcades ; elles bordaient autrefois la halle et le marché s'abritait aussi *dzo lous Ar*, P. B., *Thônes*, 371 (ep. à Annecy, *dzo lo-zé*, sous les Portiques, DS) ; 1697, *rue Soubz les Arcs*, Tab. 521, 312. Faverges, 1698, *ou rue tendante par soubs les Arcs*, T. 292, 262, 278.

Arcalod (l'), *Roch de Arcalou*, s. o. de Seythenex, 2223m, entre le mont Trelod et le col d'Orgeval, Jarsy, à la limite départementale ; p. *Arcalou* : *ar*, d'*alpem*, autre forme d'au, et *Calod* ou *Callod*, ndfam. citée en 1551 à Annecy, E 113 ; 1730, Saint-Jorioz ; auj. Calloud, lorr. Callot. ; 1926, 120.

Arche : voûte d'un pont jeté sur un torrent ou un ravin ; rochers de forme à demi circulaire : **arca*, lat. *arcus*, arc, avec l'image d'une courbe, DF. Pré de l'A. Vinz, b. f., sud de Place longue, sur le Semnoz. Pl., Balme-de-Thuy, n. des Blonnières. Roc des A., Les Clées-Serraval, o. de Paliet, E.M. Archecombe, avec son ruiss. dit aussi du Bouloz, Pringy Argonnex, se perdant au sud dans des marais : combe à arche ; ep. *archebanc*, banc à coffre, c. L'Archet, petite arche ; ep. aussi afr. *archet*, coffre d'un moulin, c. Bonmeguète, s. ou pl., à l'angle du chem. de Menthonnex et du grand chemin limite de Genève. En p., *arche* désigne aussi un coffre, DS, et même un bachal comme, 1389, *cum archis seu bachaciis*, Bruchet, *Rip.* 371. Archet s'entend aussi du cerceau qui soutient le berceau, F, DS. *Arche* et *archet* remontent ici à *arca*, coffre.

Archer : surn. devenu nom de fam. : * *arcarius*, DF ; lat. *arcuarius*, archer ; p. *archi*, F ; ep. Vaud, 1219, *Albertus li Archiers*, Muret 3, 12. Fam. d'Annecy, 1510, E 424. Evires, l'*Archy*, est de Chez Benet. Villaz, *Archer*, mais., o. du Chenevier ; ep., ici, Chosal Richard, Richer ayant pu donner un p. *Archer*.

Arcier (nant d'), saint Ferréol, ou de Russier, affl. de dr. de la Chaise, avec sa cascade d'A. ou de Fontany, Serand, *Topoguide de la Tournette*, 47. V. Russier, dont Arcier paraît être une déformation.

Arclosan (l'), *en Arclosan*, *N'arclesant*, Saint-Ferréol — Montmin ; (1417) *Mont. d'Arclusan*, SF1, 12 : *ar*, autre forme d'au. ; *alpem clausanem*, alpe recluse, fermée, ce pâturage étant enclos dans un cirque de rochers en fer à cheval, RS., 1926, 120 ; ep., 1300, *a fonte mollie closagn*, *Chamonix*, I, p. 161. Peut aussi s'expliquer par *alta clusa*, haute cluse, comme l'Arclusaz, Sav.. Nant *descendant de la mont. d'A.* ; 1697, Tab. 291 bis, 8-9 ; dans les Délim., nant de Tuisset.

Arcollière (l'), Les Ollières, n. de Primier et sud de Chez Puget : = la Reculière, terre soit pré ici acculé à un petit ruisseau ; ep., p. *arculà*, *arcolà*, reculer, DS, et Reculance, Archamps, 1730, *Arqualance*.

Ardent (crêt), *Creardem*, Viuz, est de l'Arenier, sur le chemin de Mûres : p. *ardèn*, *entâ*, DS, sans doute à cause de son exposition.

Arène (l') : *arèna*, sable ; afr. *araine*, G ; 1409, *aregna* ; 1570, *eregnne*, *hereqne*, Bruchet, *Rip.*, 451, 560. V. Reine, Eremes. L'Arenier : *arenarium*, lieu sablonneux ; au fém., sablière. Lornay, 1700, l'*Arrenier*, Tab., 392, 98 ; *l'Argnier*, 445. Marcellaz, Peignat, 1698, *à lareny*, *à la renière*, 388, 162-5. Saint-Eustache, l'*Arny*, *Lareni*, o. des Cheneviers, sur le Laudon ; 1708, *à le renié*, 68, 174. Sevrier, Loverchy, XVIIIe s., Mingon, 7 G 281. Seythenex, Villard Reynaud, 1698, *à Lareignier*, Tab. 292, 210. Viuz — Mûres, l'*Arnier*, au point sud où le chemin du chef-lieu à M. franchit la limite. Pl., Annecy-le-V., *aux Harniers*, pré au n. de Frontenex. Héry, 1697, *aux Arniers*, Tab. 1, 168 ; 1702, *aux Herniers*, 3, 126. Menthon, Ramponnet, 1707, *es Argnier*, 66, 182, 1709, *les erenis*, 69, 176. Saint Ferréol — Serraval, *les Araignés*, n. des Murgiers.

Arétan : ndh germ. Charistain, *Hareslagnus*. Ndfam. à Montmin, 1730, *Arestan*, *Ariten* ; Talloires, *Arethen*, 5117.

Annecy, *champ d'Aretlan*, près Notre-Dame de Pitié, 1715, Tab. 81, 1 ; cp. *Aretens*, fam. d'Annecy au XVIe s., E 440. Lathuile, *Lareten*, n. du Carroz ; 1698, *en Aresten*, sur le chemin de Chevilly à Chaparon, Tab., 1, 168.

Arête : *ărista*, pointe de l'épi ; au moyen âge, sommet ; 1334, *tendendo per les aretes*, limites du Val des Clées, Arm. rial II, 91.

Argonnex, v:ll. et c. ; chef-lieu dit A le Clocher ; p. *Argoenay*, Gonthier : *Algonacum*, fondé par Algo (*nem*), H ; 1907, 155, 168 ; 1200, *Arconay*, SHAG, XIV, 19 ; XIVe s. ; *Argunay*, Trepier, 229 (pouillé) ; 1382, (*Joh. de Villiaco dicti*) *Argonay*, Cordero di Pamparato, 1902, 158 ; 1393, *Argonnay*, Bruchet, 1900, 318, 1715, *Argonel*, Tab. 81, 181.

Argôsses (moulin des), Annecy le-V. l. dit du pré Meny, au bord du Fier, avec pont de petit chemin vers Onnex : p. = aune vert, Flore 111 ; var. *arcossă* ; cp. Serrières en Chautagne, 1699, *aux Arcosses*, Tab. 390, 330.

Argot (pièce), Chavanod, sud du chef-lieu : 1°, ndh. germ. Hartgaut, *Arlgaudus* ou Allgaud, *Algaudus* ; 2°, p. = pièce à Rigot ; v. ce nom,

Arguilliaz (l'). Bonneguète — Menthonnex, l'*Arquelliaz*, sur le chemin de Rumilly, au point limite de Saint-André, Délimit., 191.

Arieu (l'), v. Larieu.

Arlin (pré), *praz oerlin*, Alby, Saint-Donat, b. f., près Chede : ndh. d'origine germ. *Erlinus*.

Armalancier (l') Les Clées, Montisbrand : p. *armalenchi*, *amelenchi*, amélanchier, petit poirier ou pommier sauvage, dont le fruit y est nommé *amĕlênche*, Flore, 17 : dér. du celt.* *aballinca*, d'*aballos*, pomme, + suff. *arium* ; fr. *amélanche* ; ML, 3. Il est possible qu'il y ait dans notre mot une influence de * *mespilus*, nèfle.

Armand : ndh. germ. Hartmann ou Hartmand, *Armannus*, *Armandus*. Champ A, Rumilly, Martenex, 1700, Tab. 392, 283. Côte A., Cusy, et vill. des Armands, les Chavonnes n. : ndfam. propr.. Crêt A., Gruffy, sud du crêt du Moulin. Nant d'A., (1032-57) *a rivulo Armando*, limite de la paroisse de Sevrier, 7 G, 329 ; 1375, *nantum citra villagium Capellae vocatum Armandi*, confins des mandements d'Annecy et de Duin, Letonnelier, 1919, 21 ; (cp. en 1531, *nant d'Arnaud*, Lavanchy I, 182) ; appelé aussi n. de la Luaz, Sevrier — Saint-

Jorioz, au n. de la chapelle du Puy. Pl., Les Armands, Cusy, les Chavonnes. Lathuile, terres au n. de Saury, sud de la Resse.

Arnand : ndh. germ. Arning, *Arninqus*, *Arnineus*, *Arnengus*. Doussard — Giez, avec son terroir de Sous A, est et s. e. de ce village, entre l'Ire et l'Eau morte, sa combe et son pont, Chevaline.

Arnaud : ndh. germ., Arnwald, *Arnoaldus*, *Arnaldus*. Seynod, s. e. de la Maladière, sur le Grand nant. Champ A., Saint-Jorioz, Chez Cabuy, 1734, Mingon, 7 G. 281, 8.

Arnier (l'), *Arny* ; v. Arenier.

Arousaz (terr. de), Villaz, Disonche, avec battoir et raisse, (1469) SF 1, 351, 358 ; *en Arrousaz*, I. Ce 30, 576 : ? p. = arrosée, d' * *arrosata*, p. p. p. d'**arrosare*, lat. *adrorare* ; afr. *arrouser*, DF.

Arpettaz ; v. Alpette.

Arpeyron (l'), *le Repeyron* : petit alpage entre rochers : **alpario* (*nem*), d'*alpis*, au, par **alpare*, conduire le bétail au pâturage d'été, GPSR, 314. Les Clées—Serraval, est de l'Aiguille, 1742m. Marlens —Ugine, mont. au sud de Bavay et du Crêt, avec crêt, rocher (E. M. sarde, Côte de l'Arquessier), col sur le chem. de Bavay au Bouchet, chalets et nant ou n. de Bavay, affl. de la Chaise ; la Barbaz à l'A., o. des Rieux ; v. Plan de Fer. Saint-Ferréol, (1417) *Arperon*, SF1, 129. Serraval, 1698, à *l'Arpeyron dit le pré du Vargnoz*. Tab. 522 bis, 147 ; ep. (1429) *le planz de l'A.*, SF 4, 546. Talloires, le Casset, le Grand et le Petit A., au n. du Mamelon vert, Serand, *Topoguide de la Tournette*.

Arrambourg : ndfam. germ. fém. Arinburgis paraissant avoir été originaire de la paroisse de Talloires ; XIIIe s., *Arembors* ; 1441, *Arambor*, *Nécrol.*, 288, 393 ; 1549, *Arembor*, E 438 ; *Arrembour* d'Echarvine, Gonthier, 1906, 118. Paraît avoir donné son nom à une espèce de poire, v. Poirier ; ep. cep. (un pommier) Rambour, d'Amiens, DF. — Annecy, nom de propriété après 1730, E. M., située à l'extrémité n. o. de l'avenue Bouvard, là où se trouve la fabrique de roulements à billes. De là, on appelait le pont du chemin de fer d'Annecy à Aix, sur le Thiou, *le pont Rambou*. Chevaline, l'Oche, — Doussard, *pré Rambor*.

Arre (l'), Manigod, prés marais au n. de la Charmette jusqu'au nant Gollier (écrit aussi *Aire*) : ? *aridum*, afr. *are*, aride, ML. 614.

(A suivre) Ch. MARTEAUX.

Le Poète DUCIS [1]

(1733 - 1816)

QUATRIÈME PARTIE

Le préromantisme d' « Abufar »

La pièce mérite un surcroît d'attention pour relever et apprécier les résultats de l'effort de rénovation que Ducis y tentait, malgré son âge. Ici nous avons la bonne fortune de nous appuyer sur un travail inédit fait à l'École normale supérieure, sous la direction de M. Lanson, par M. Dubled (1) sur le « préromantisme d'*Abufar* ». Il nous est impossible d'en reproduire toutes les investigations et vérifications, scrupuleusement conformes à la méthode du maître : nous nous en tiendrons aux résultats essentiels, en y joignant quelques remarques ou réserves personnelles.

1° M. Dubled trouve d'abord dans ce drame la passion fatale chère aux romantiques, « le débordement des effusions sentimentales et des larmes. » « On pleure beaucoup dans *Abufar*, presqu'autant que dans un drame de Diderot ». Cette passion ne va pas sans cette mélancolie, mise à la mode par Young ; l'image de la mort lui est familière, aussi se complait-elle dans le voisinage des tombeaux (I, 3, et dans l'édition primitive II, 2 et III, 2).

Cette mélancolie a recours à la diversion des voyages, avant Chateaubriand. Farhan porte témoignage de ce « goût de l'aventure personnelle » devant son père et devant Saléma.

L'amour romantique associe la nature entière à ses joies et à ses tourments. Saléma fait de Farhan le centre du monde :

> Parmi ces fleurs, ces fruits, ces eaux, cette verdure,
> Il semblait s'embellir de toute la nature ;
> Et la nature aussi dont il était l'amour,
> Semblait de son éclat s'embellir à son tour. (II, 2)

Farhan incendie le désert, les sommets de tous ses feux

(1) Proviseur au Lycée de Toulon.

(II, 5). Il n'est pas jusqu'au paisible Pharasmin dont l'amour ne transfigure toutes choses :

Tout l'univers pour moi s'est rempli d'Odéide. (I, 5).

La passion, qui est l'âme du drame, n'a pas encore la souveraineté de droit qu'elle atteindra avec Musset et George Sand, mais elle n'est pas loin de la souveraineté de fait, estime notre guide : Farhan songe un instant au suicide ou à un enlèvement. Remarquons toutefois qu'il charge Pharasmin de le lier, de le tuer au besoin, pour prévenir un coup de folie ; que les obsédés en restent à l'aveu mutuel dont la confusion les accable et les terrasse. Ce qui ne désarme pas le terrible Geoffroy : « Ils se jettent à terre, écrit-il, c'est le seul hommage qu'ils rendent à la vertu », en offensant au surplus, les bienséances scéniques, qui n'admettent pas qu'un personnage tragique se roule à terre. A cet hommage indécent à la vertu, ils ont joint celui d'une résistance obstinée et victorieuse à leur passion. Loin de reconnaître la souveraineté de celle-ci, ils en repoussent la tyrannie. A cet égard, ils ne sont donc pas au diapason romantique.

Cette passion apparaît comme incestueuse; grande hardiesse. Sans remonter à *Œdipe*, l'inceste, en littérature, avait déjà paru dans *Phèdre* et allait se profiler dans *René*. Phèdre n'est pas parente d'Hippolyte, mais alliée ; René et Amélie sont frère et sœur, Farhan et Soléma ne le sont pas. Leur cas est donc, en soi, irréprochable. Mais c'est l'intention qui fait le crime, et à ce compte, d'après Geoffroy, il y a ici deux incestueux, ce qui ne s'était pas encore vu sur la scène française. Ils peignent leur passion avec force (II, 2 et IV, 8) et s'en font l'aveu éperdu : c'est du théâtre vraiment révolutionnaire, comme l'époque. Phèdre, aussi tourmentée, n'avoue pas sa passion sans détour, et Amélie ne laisse entrevoir son effrayant secret à René qu'après être morte au monde en entrant en religion. Il faut maintenir qu'ici la conscience et la morale sont sauves, mais reconnaître que la décence est un peu mal à l'aise. « Certainement Ducis est plus près de la nature, sinon de l'art » conclut M. Dubled un peu malicieusement. Une dernière question se pose au sujet de cette passion. Les romantiques ont souvent tiré de leur vie sentimentale des thèmes littéraires. L'honnête Ducis n'aurait-il pas mis quelque chose de personnel dans cette peinture scabreuse ? L'hypothèse est

paradoxale, elle a pourtant paru admissible à Paul Albert. Le poète, médiocrement remarié, eut avec une poétesse éprouvée par la vie conjugale, Victoire Babois, une amitié amoureuse dont nous reparlerons. Il l'appelait sa « nièce » pour que cette parenté imaginaire « le rassurât et le contînt », remarque le biographe. Aurait-il voulu se représenter cette affection comme criminelle, pour en prévenir les empiètements et l'aurait-il projetée dans le personnage de Fahran pour s'en délivrer et s'en effrayer au besoin ? Taine a dit de Shakspeare : « En se figurant la passion, il parvenait, comme Gœthe, à atténuer la passion ; la fougue ne faisait pas explosion dans sa conduite, parce qu'elle rencontrait un débouché dans ses vers. Son théâtre a préservé sa vie. » En serait-il de même de Ducis en cette occurence ? « M. Dubled ne le pense pas, sans donner ses raisons. Nous partageons son avis, et voici, en bref, pourquoi. Le plan d'*Abufar* « est absolument arrêté en avril 1791 (p. 112) et la première lettre de Ducis à son amie est du 13 novembre de la même année. Or, elle a dû suivre de près leur rencontre à un mariage : ces affinités électives ne savent guère rester muettes. Et que dit Ducis d'*Abufar* dans cette lettre ? « Je n'y pense plus comme poète (la pièce est donc faite) mais comme Arabe. C'est là que je loge sous mes tentes... C'est là que vous êtes, ma chère nièce, avec votre respectable père, votre bon frère, votre aimable sœur. Je vois dans votre race et dans la mienne ce sang d'Abufar... la vie des cœurs sensibles, le calme du désert. » *Abufar* ne paraît rien devoir à cette affection, née après lui ; mais cette affection y trouva un cadre imaginaire, j'allais dire une retraite et comme un apaisement. A cela se réduit le traitement homéopathique supposé par Paul Albert.

Avec la passion romantique, ce qui est encore remarquable dans *Abufar*, c'est la couleur locale, chère à la même école. Si Ducis nous dépayse, c'est que la vertu a fui la civilisation, et s'il choisit l'Arabie, c'est sans doute que « le voyage en Egypte et en Syrie » 1787, de Volney, lui a frayé les voies. Geoffroy, bien entendu, critique la géographie humaine de Ducis. Les Arabes sont « pillards et cruels », « leurs mœurs sauvages et grossières ». Mais connaît-on ceux de l'antiquité, et l'éloignement ne prête-t-il pas à l'idéalisation ? D'autres furent choqués du culte du Soleil, plausible pourtant et conciliable avec l'idée de Dieu ; ils rappelèrent que les Arabes sont

musulmans et que, présentés comme tels, ils nous auraient donné une leçon de tolérance. Il y a un cheveu : Mahomet n'est pas tout à fait le contemporain de Cambyse.

Le milieu adopté se reflète-t-il du moins dans la pièce ? Nous en avons entrevu de pittoresques peintures que complétait le décor minutieusement fixé par le poète et admirablement brossé par les frères Degotti. Toutefois Geoffroy est choqué par ces tentes substituées aux palais traditionnels : « c'est substituer l'idylle à la tragédie ; on ne parle que de chameaux, de chevaux... » On faillit même voir sur la scène un cheval, que réclamait Talma et que refusa Ducis en ces termes : « pas d'enfantillage, pas de charlatanisme. » On contestait moins la qualité que la forte dose de sa couleur locale.

Qu'est devenue l'expression ? Le poète prodigue encore les « pleurs », les « soupirs » les « transports » et autres vocables solennels et traditionnels. Il ose pourtant appeler le chameau par son nom avec une insistance qui offusquait Talma. En revanche, le cheval est banni du texte, comme de la scène ; c'est toujours le « coursier » avec une guirlande de périphrases parfois ambiguës, comme « l'ami sensible », « l'ami généreux ». De quoi il ne faut pas se plaindre, ce semble, car c'est de la plus authentique couleur locale, l'animal le plus cher à l'Arabe étant désigné par le nombre invraisemblable de qualités physiques et morales qu'il lui a découvertes. Sans doute la langue n'a pas dépouillé tout ornement traditionnel, mais elle est rajeunie par des images brillantes et neuves qui ont fait dire à Sainte-Beuve : (1) « Ducis avait trouvé là... après Bernardin de Saint-Pierre et avant Chateaubriand, un ton et une couleur intermédiaires qui répondaient à bien des aspirations vagues. »

Le vers est quelconque, la rime pauvre ou riche, mais trop connue ; la coupe, qu'on s'attendait à trouver plus libre, ne comporte pas de grandes différences avec celle de Delille, même de Racine. Sur les 180 vers de la scène 3e de l'acte I, 30 seulement présentent quelque particularité (coupe avant l'hémistiche, rejet, enjambement, etc.). Ce qui rejette la pièce dans la médiocrité des pseudo-classiques, selon notre jeune critique, c'est l'expression. » La versification stationnaire, quelque peu négligée, ne doit pas faire oublier le ton et la

(1) Nouveaux Lundis, 4e vol. p 369.

couleur qui annoncent Chateaubriand et qui sauvent l'expression de la banalité.

En résumé, s'il y a beaucoup de classique dans *Abufar* (les trois unités, le songe, le style noble), si l'empreinte du XVIIIe siècle y apparaît dans les maximes morales et humanitaires, le coup de théâtre de la reconnaissance, la condition substituée au caractère (Abufar n'est-il pas le « père de famille » de Diderot, selon la pénétrante remarque de notre guide ?), il y a dans la pièce des éléments romantiques caractérisés : la passion fatale et mélancolique, la pensée de la mort, la communion avec la nature, la couleur locale, et les romantiques ont été ingrats et dédaigneux à l'égard de ce précurseur qui nous offre dès 1795 ce qui s'épanouira en 1830. On l'a récemment établi (1), la première moitié du XVIIIe siècle s'acheminait au romantisme avec l'influence anglaise, le lyrisme de J.-B. Rousseau et le néo-christianisme de Jean-Jacques ; mais le mouvement s'arrêta par suite du déclin de ces trois facteurs et d'un certain retour de l'érudition à l'antiquité classique. Il fallut les secousses de la Révolution, l'abîme qu'elle parut creuser entre deux générations et... quelques génies pour ranimer les germes étouffés du romantisme et le faire triompher enfin avec éclat. Ducis subit le premier l'ébranlement salutaire, flaira l'orientation nouvelle et, par *Abufar*, préluda hardiment, malgré son âge, et délibérement, nous l'avons montré, au mouvement romantique. Cette initiative, que l'histoire littéraire doit enregistrer, fait l'originalité de la pièce et en explique, au besoin en rachète les imperfections. L'histoire d'*Abufar*, consciencieusement étudiée par M. Dubled projette quelque lumière sur la valeur de la pièce et la fortune du théâtre de Ducis. Résumons-la. La première représentation (12 avril 1795) n'offre « rien à signaler », d'après les rapports de police. Quelques jours après parut une parodie : « Abuzard ou la famille extravagante », que le poète accueillit avec bonne humeur. Le 21 avril, après correction, *Abufar* reparaît et « produit un grand effet, constate la *Gazette Nationale* ; demandé, l'auteur a paru et a reçu des applaudissements unanimes... La pièce est assez mal conduite et le dénouement tombe des nues... mais l'ouvrage est entraînant, plein de sensibilité, d'ardeur et de mouvements pathétiques. » Ducis constate, le 8 août, que la pièce en est à sa quinzième repré-

(1) A. Monglond : *Le préromantisme français*, B. Artaud, Grenoble, 1930.

sentation. Elle fut donnée par la Comédie Française le lendemain de sa réouverture, le 1er juin 1799 et reparut en 1801, à l'occasion de la représentation de *Fœdor* et *Wladamir*, dernière et malheureuse pièce de Ducis. Elle pâtit alors, ce semble, de cet échec et de la critique impitoyable de Geoffroy que nous connaissons, et ne fut plus jouée du vivant du poète.

Elle fut reprise en 1818, avec un cinquième acte ajouté par Ancelot, où Saléma s'empoisonnait et Farham tombait sans vie sur son corps avant qu'Abufar eût eu le temps de leur apprendre la légitimité de leur amour. Ce dénouement vraiment tragique, malgré la poussée classique d'alors, n'eut pas de succès et l'on revint au texte de Ducis. Un feuilletonniste d'alors, suivi en ceci par un historien du Théâtre Français, M. Johannet, a bien prétendu que la pièce primitive avait déjà cinq actes. Mais l'édition originale dont nous avons un exemplaire (1), porte : « *Abufar*... tragédie en 4 actes représentée sur le Théâtre de la République le 23 germinal, an III de la République (12 avril 1795) (2) par le citoyen Ducis. »

Malgré le *Constitutionnel* qui en 1818, après tous les bouleversements de l'Empire jugeait « le temps des pastorales passé » *Abufar* fut donné presque chaque année depuis, une ou deux fois, exceptionnellement quatre ou six, jusqu'en 1849. « C'est peu, à côté du nombre de représentations beaucoup plus grand de certaines pièces de Ducis, entre autres *Hamlet*. » Nous terminons par cette conclusion des calculs de M. Dubled, attestant que le théâtre de Ducis figura honorablement au répertoire de la Comédie française de 1769 à 1849, pendant 80 ans.

CINQUIÈME PARTIE

LE DÉTACHEMENT

1797-1811

Les années, car Ducis a dépassé la soixantaine, et les épreuves, tant privées que publiques, ont dissipé en lui les illusions sans lesquelles la vie ne serait peut-être pas supportable et lui ont fait adopter ce qu'il appelle quelque part « l'optique du tombeau ». De plus en plus, il fuit les honneurs

1. Dossier de l'Académie Fiorimontane.
2. La *Comédie Française* fut fermée de 1793 à 1799.

et les charges. Il fuit les hommes aussi mais sans tomber dans le pessimisme. « J'estime non pas les hommes, mais l'homme, et j'aime encore la vie » dit-il et répète-t-il. En effet, plus il se détache du monde politique, de la société même, plus il s'attache à tout ce qui concourt à peupler la solitude, la belle nature, les livres, le travail, l'amitié, la vie intérieure baignée d'infini. Ce sont là, dit-il, « les richesses de sa pauvreté. » (1) Dépouillement et invisible opulence, voilà les thèmes principaux de sa correspondance et la joie intime de son âme.

Nous suivrons ces dispositions fondamentales dans ses relations 1° avec le pouvoir, 2° avec ses amis, 3° dans ses dernières productions, 4° dans sa vie intime.

CHAPITRE I

DUCIS ET LE POUVOIR

§ 1 — *Ducis et le Directoire*

Le Directoire fut une période de frénésie, de plaisir pour les agioteurs et de misère générale dans l'effondrement des assignats. Ducis échappa-t-il à la loi commune ? P. Albert nous le ferait croire. « A partir de 1795, écrit-il (2), il fit partie de l'Institut réorganisé et reçut une pension de 3.075 fr. avec Bitaubé, Delille, Lebrun, Marmontel... De plus, il fut logé au Louvre. » Il fut en effet logé par l'Etat et toucha le traitement des membres de l'Institut qui, diminué par les absences (3), ne dépassait pas pour lui 2.200 fr. par an, somme insuffisante pour lui assurer le strict nécessaire. Quant à la pension de 3.075 fr., il ne la toucha que cinq ans plus tard. Le titre de cette pension, accordée à Ducis pour « ses services distingués dans l'art dramatique », titre dont l'Académie Florimontane possède une copie de la main du poète, est du 26 brumaire, an IX, c'est-à-dire du 17 novembre 1800.

Il eut bien aussi, par faveur unique, car les rapports entre les auteurs et les acteurs étaient généralement tendus, « une pension viagère sur la Comédie Française » dont le quartier était de 375 fr. et l'annuité de 1.500 fr. (4). Mais nous ne la connaissons que par une lettre de l'an XII et elle est sûrement

(1) P. A. p. 209. — (2) Essai I.IX. — (3) P. A. p. 183. — (4) P. A. p. 227.

postérieure à celle qu'il sollicitait de l'Etat, en ces termes : « Je n'ai que l'Institut pour vivre, ce qui veut dire que je n'ai pas de quoi vivre. J'aspire à sortir de l'état cruel où je languis depuis si longtemps. » (1) Il ne fut donc assuré du lendemain qu'à la fin de 1800. Avant cette date pourtant, il avait refusé les offres les plus tentantes, tant étaient grandes la simplicité de ses goûts et l'indépendance de sa conscience !

Il refusa d'abord d'entrer au Conseil des Anciens et non des Cinq-Cents, comme l'avance P. Albert (2). Le 18 fructidor avait porté un coup terrible au parti royaliste, mis hors de cause jusqu'en 1814, et donné une forte impulsion à la faction jacobine, qui triompha aux élections de 1798. C'est à ces élections que se trouva mêlé, à son insu, l'honnête Ducis. La fraction appelée par les journaux du temps « anti-anarchique » avait jeté ses vues sur lui et disposé de son nom au Collège électoral réuni dans la grande salle de l'Institut. Le Président de cette assemblée, Guyot des Herbiers, informa Ducis « qu'elle l'avait nommé, pour un an, député au Conseil des Anciens », lui demandant de répondre sur le champ s'il acceptait. Il répondit le 18 avril 1798, comme toujours, que « son incapacité pour les affaires l'empêchait d'accepter cette fonction ». Ce sont les termes d'une note trouvée par Campenon (3) dans les papiers du poète.

On dira qu'il devait essayer de refouler avec les modérés la vague terroriste, comme fit le Directoire, qui annula partiellement les élections et obtint un tiers de députés modérés. Mais précisément cette succession de coups d'Etat contraires, 18 fructidor, 22 prairial, prolongeait le règne de la violence et décourageait les bons citoyens. Le rôle que l'honnête Ducis aurait joué au 18 brumaire, quelles que fussent ses sympathies pour Bonaparte, lui eût laissé plus de scrupules que de fierté.

§ II. *Ducis et le général Bonaparte*

Ducis avait, en effet, déjà eu affaire à ce tentateur redoutable. Bonaparte, à son retour des campagnes d'Italie (1796-97), auréolé des victoires d'Arcole et de Rivoli et du prestige d'une paix victorieuse, cherchait à rehausser sa gloire naissante de l'éclat de toutes les illustrations du temps. Il allait presque chaque jour à l'atelier de David, voisin du poète, au

(1) P. A. p. 137. — (2) Essai. — 3 C. Mémoires sur Ducis, p. 70.

Louvre, où il rencontrait une foule d'artistes et d'hommes en vue. Il y trouva Louis Ducis, neveu du poète, jeune peintre dont plusieurs toiles (Mlle de La Vallière, captivité, mort du Tasse) devaient faire honneur au maître, et le pria de le conduire chez l'auteur d'*Othello*. Ses aides de camp, Junot et Marmont l'y accompagnèrent.

A la suite de cette visite, l'oncle et le neveu furent invités chez le général, rue de la Victoire. Il préparait alors l'expédition d'Égypte et proposa au poète, et, celui-ci s'étant excusé à cause de son âge, au peintre, de se joindre aux savants qui allaient lui faire cortège. A la réflexion, le jeune artiste déclina l'offre flatteuse, son oncle lui ayant représenté les risques à courir et le mauvais voisinage que les armes étaient pour les arts (1).

Ducis fut ensuite des familiers de la Malmaison, sans être des premiers invités. Il s'y rendit d'abord avec son jeune collègue Legouvé. Campenon (2) tient de l'un et de l'autre, le récit de la réunion. « Nous savons ce qu'il peut, tâchons de savoir ce qu'il veut », recommanda le poète à son ami, en se rendant à l'invitation. Il était circonspect d'autant plus peut-être que Bonaparte avait ordonné à la Comédie française la reprise de *Macbeth*. Un peu plus tard n'alla-t-il pas jusqu'à partager sa loge avec le poète et à s'effacer derrière lui en le plaçant au premier plan avec Mme Bonaparte ? Il ne pouvait lui faire d'avances plus flatteuses, sans doute parce qu'il sentait tout le prix de l'approbation de ce grand honnête homme, universellement aimé et respecté. Ce jour-là, il fit du rôle de Macbeth, reconnaît le poète, une critique aussi pénétrante que libre, bien faite pour écarter tout soupçon d'une complaisance intéressée. De la littérature on passa à la situation politique. Le général fut sévère pour le gouvernement, pour une administration incohérente. Puis il développa ses projets : « Je rétablirai l'ordre partout. Je placerai la France dans un tel état qu'elle puisse dicter la loi à l'Europe. Je ne ferai que les guerres nécessaires... je vous donnerai des institutions fortes... je protégerai la religion. » — « Et après cela, général ? » interrompit Ducis. — « Après cela, reprit Bonaparte un peu étonné, si vous êtes content, bonhomme Ducis, vous me nommerez juge de paix dans quelque village. »

1 Archives de la France contemporaine, revue illustrée, Paris 1843 ; article sur le peintre Louis Ducis.

2 C. p. 87 et 88.

Cette extrême modestie dut laisser les invités rêveurs, et le poète, nous le verrons, n'oublia pas la réplique idyllique.

Une autre fois, devant Ducis et d'autres invités, Bernardin de St-Pierre, Collin d'Harleville, Arnault, après avoir développé son alléchant programme, il se plaignait de l'hostilité des journalistes qui défiguraient ses intentions les plus pures. Tout naturellement, il proposa à ces lettrés de fonder un journal pour rétablir la vérité et seconder ses idées d'ordre et de modération. Ces poètes, gens naïfs pourtant, restaient circonspects. « Ducis avec sa figure vénérable et sa voix de stentor, se leva tout à coup et dit : Allons donc, général, vous nous proposez un rôle impossible. Si nous faisions ce que vous nous demandez, bientôt vous nous redouteriez et vous nous écraseriez (1). » C'était montrer de la clairvoyance et de la franchise.

La confiance de Ducis en Bonaparte survécut longtemps à ces menées déjà suspectes. Au milieu de la périlleuse et prestigieuse expédition d'Egypte (décembre 1798), après le désastre naval d'Aboukir, il avait lu à l'Institut son Epître à Legouvé et le nom de Scipion avait été accueilli « par un applaudissement de la plus grande force » et il était enchanté d'avoir laissé « sortir de son cœur cette étincelle de son admiration et de sa tendre reconnaissance pour ce grand homme. » L'Institut, on le voit partageait cette admiration.

A son retour d'Egypte, Bonaparte, plus ambitieux que jamais, quoique peu encouragé par les réparties du poète, livra à sa pauvreté un assaut imprévu et quelque peu brutal. Au milieu d'une réunion brillante, prenant à part Ducis, après le repas, pour une promenade, comme il faisait avec ceux sur qui il avait des vues, il lui demande comment il est venu et, sur sa réponse : « En fiacre, comme toujours quand le trajet est trop long pour mes jambes. » Il objecte : « A votre âge, un homme de votre talent ! » et ajoute : « Il vous faut une voiture commode ; laissez-moi faire, j'arrangerai cela. » Alors le fier vieillard lui prend le bras et lui dit : « Général, aimez-vous la chasse ? » Et comme celui-ci hésite, ne sachant pas où son partenaire en veut venir. Si vous aimez la chasse, avez-vous chassé quelquefois au canard sauvage ? C'est une proie qu'on n'attrape guère et qui sent de loin le fusil du chasseur. Eh bien, je suis un de ces oiseaux, je ne suis fait

1. Villemain, III, p. 369.

canard sauvage. » (1) La scène, attestée par plusieurs, est ainsi racontée.

Nouvel avertissement qui devait éclairer Ducis sur le 18 brumaire. Il ne découragera pas sa confiance tant le vœu populaire et celui de l'élite appelaient la disparition d'un gouvernement tour à tour débile et violent, incohérent et discrédité. « Le 18 brumaire eut une popularité immense » a écrit un historien peu suspect, Mignet. Il y eut bien « la manière », plus odieuse toutefois chez Siéyes et chez Lucien que chez son frère. Mais on avait vu tant de coups d'Etat ! Et sans le mélange d'astuce et de violence, l'opération attendue, jugée nécessaire, était perdue. On espérait bien, cette fois, éternelle illusion, être sorti de la légalité pour rentrer enfin dans la justice.

Sans doute des avances suspectes et répétées, à lui et à d'autres, auraient pu éclairer Ducis. Mais il avait été intimement touché des égards de Bonaparte qui consacrait sa situation exceptionnelle, qui prisait ce qui résiste, quitte à le briser plus tard, s'appuyait sur l'opinion jusqu'au triomphe de sa volonté et ménageait les valeurs morales, sauf à les bousculer dans l'impatience de son ambition et à s'y heurter. Il honorait dans Ducis une supériorité morale, qu'il ne méconnut jamais, nous le verrons. On comprend que celui-ci l'ait payé de retour, ait eu foi, jusqu'à l'heure des démentis irrécusables, en son génie et dans le programme qu'il avait paru adopter, qu'en tout cas lui-même se serait assigné à sa place : repousser l'étranger, rétablir l'ordre et devenir le premier citoyen de son pays. Campenon semble bien faire remonter trop haut les griefs de Ducis contre lui : l'homme de brumaire lui apparut, non comme à la postérité, l'incarnation de la haute trahison publique, mais, comme aux contemporains, l'homme de la situation, même brusquée : il ne le condamnera définitivement qu'aux approches de l'Empire.

§ III. *Ducis et le Premier Consul*

Le Premier Consul ne lui tint pas rigueur de son indépendance ombrageuse. Quand il recruta, sans retard, le Sénat institué par la constitution de l'an VIII, il lui proposa un siège. Sa nomination parut même, pour lui forcer la main, dans trois numéros du *Moniteur*, notamment dans celui du

(1 Villemain. Dix-huitième siècle, 3e vol. p. 337 Cf. Campenon p. 90.

3 nivôse, an VIII (1). Elle se heurta à un refus inébranlable. Refus discourtois, d'après la légende qui exagère les traits des personnages dont elle s'empare. Le poète aurait déchiré le décret de sa nomination et en aurait retourné les morceaux au Premier Consul. Un tel procédé n'eût été digne ni de l'un ni de l'autre. Un grand personnage était venu sonder le poète qu'on savait rebelle aux charges ; on escomptait pourtant son acceptation, puisqu'on prétendait même lui en dicter les termes. Ducis déclina cet honneur pour les raisons les plus honnêtes et les moins agressives.

Dès qu'il avait eu vent de cette nomination, il avait écrit à Bernardin de Saint-Pierre, son nouvel ami, une lettre admirable pour lui exposer ses sentiments et le prier de les faire valoir en haut lieu par David, Talma et d'autres. Il alléguait sa vocation dramatique dans les termes de Corneille :

> Mon génie au théâtre a voulu m'attacher ;
> Il en a fait mon fort, je m'y veux retrancher.
> Partout ailleurs je rampe et ne suis plus moi-même.

Vocation d'autant plus exigeante qu'il n'a pas le génie de Corneille. Il invoquait son impressionnabilité, son sens précieux de la nature qu'il perd dans la société, son caractère connu : « Je suis catholique, poète, républicain et solitaire. Je n'aurai qu'une physionomie, celle d'un bonhomme et d'un auteur tragique qui n'était pas propre à autre chose. » Il a enfin « quelque chose d'indompté qui brise avec fureur et à leur seule idée les chaînes misérables des institutions humaines ». Et après avoir fait allusion aux résistances des siens, il ajoutait : « C'est de moi-même et au fond de moi-même et sur moi-même et par moi-même que je dois chercher mon bonheur. » Il est impossible de mieux soustraire à la fortune le principe de sa valeur et de sa joie. Et il terminait par ces mots : « Qu'on laisse le pauvre ermite à sa cellule dire sur le tombeau de ses chères filles et de sa pauvre femme... *Vanitas vanitatum* (2). » Ainsi ni forfanterie, ni bravade dans ce refus dont il n'aimait pas parler, tant il le savait peu intelligible aux convoitises de la commune humanité ; encore moins rupture, malgré l'impression récente du 18 brumaire (il est du 9 novembre et le refus du 25 décembre 1799). Une modestie

(1) C. p. 92.
(2) P. A. p. 139-141.

candide, un désenchantement trop explicable par l'âge et les deuils, une anticipation résolue de l'au-delà, et par-dessus tout, la fidélité à soi-même, à sa fonction vraie, à son caractère et à son bonheur en étaient les nobles raisons.

Dans l'intervalle qu'il mit, par courtoisie, entre la flatteuse proposition et sa réponse, sa famille, invoquant l'intérêt du poète et pensant un peu au sien propre, fit les plus pressantes instances pour qu'il acceptât. Il savait les dispositions de son frère Georges, le magistrat, puisqu'il recommandait à Bernardin de Saint-Pierre de ne pas lui parler de sa lettre, et celles de sa femme puisqu'il ajoutait : « Je sais bien que ma femme ne peut concevoir mon refus, mais elle est femme : la richesse, les titres, les honneurs, son instinct personnel, tout cela agit sur elle. Cela ne m'enchante pas, mais ne m'étonne point. » On représenta tout ce qu'il gagnait à accepter, tout ce qu'il risquait en refusant : attraits et intimidation glissèrent sur lui. L'assaut dura deux jours. A bout de patience, à onze heures du soir, il cria à son domestique, d'une voix de stentor : « Léonard, qu'on mette mon lit dans la rue ! » Ce fut le signal de la retraite. Le lendemain, « après un bon somme », il fit parvenir en haut lieu sa réponse aussi courtoise que négative. « Mon ami, disait-il plus tard à Campenon, il vaut mieux porter des haillons que des chaînes. » (1) N'oublions pas, en effet, que depuis la Révolution, Ducis était vraiment pauvre, qu'il devait attendre encore un an sa pension d'auteur dramatique, la principale de ses ressources et qu'il la compromettait par son refus. C'est dans cette situation précaire qu'après avoir refusé la direction de la Bibliothèque nationale, un siège aux Anciens, une mission en Egypte, des cadeaux de Bonaparte, il refusait la fonction nouvelle et lucrative de sénateur. Quel soufflet, quelle inutile leçon à tant d'incapacités prétentieuses et avides ! Il est remarquable que le Premier Consul ne lui tint pas rigueur de ce refus : il ne désespérait pas encore de le gagner quelque jour. « Bonaparte, écrit le réfractaire un mois après, a dit à Talma, à David qui me l'ont rapporté, tout le bien possible sur mon compte. Il a déclaré qu'il savait bien que j'étais occupé de mon travail à la campagne, mais qu'aussitôt que je serais revenu à Paris, il m'inviterait. » (2) On ne trouve pas trace de cette invita-

1. C. p. 91 à 94.
2. P. A. p. 143.

tion, pourtant méritoire et digne de mémoire, dans la correspondance du poète, copieuse à cette date.

Ducis persévérait dans sa confiance soit patriotique, puisqu'il écrivait le 11 juin 1800, quatre jours avant Marengo : « Les nouvelles d'Italie et d'Allemagne sont très bonnes. Dieu nous conserve notre ange tutélaire ! », soit personnelle, car il ajoutait : « J'ai... songé à mes affaires. Le retour de Bonaparte finira la principale. » (1) Il s'agit sans doute de sa pension qu'il obtint à la fin de l'année. Il n'y avait donc aucune tension dans leurs rapports.

Dans les « dernières conversations de Sainte-Hélène » (2), l'Empereur revient sur cet épisode dont le souvenir, parmi tant d'évènements formidables, ne s'est pas effacé de sa mémoire, et il atteste que « personne ne lui a jamais refusé de places de sénateur ni autres, excepté cet original de Ducis, par motif de religion, comme Arnault l'a expliqué.» Il oubliait quelques autres fiers refus de La Révellière-Lespeaux, de Chateaubriand. Quant à la religion, sans être étrangère à celui de Ducis, elle n'en fut pas la cause principale : nous en avons analysé les motifs divers.

Le sacrifice reçut sa récompense. Jamais peut-être Ducis n'apprécia à ce point « les richesses de sa pauvreté » volontaire. A la veille d'aller voir La Révellière-Lespeaux, victime des jeux de bascule du Directoire, il écrit : « Quel bonheur pour moi de n'avoir jamais joué de rôle sur le théâtre de la politique et de pouvoir dire : quand je veux, je peux quitter Paris, le monde, et me cacher dans ma retraite de Versailles, qui me devient toujours plus chère. » (3) Et au retour il remercie son ami « des jours de calme, de silence, d'amitié, de confiance et de respect qui ont coulé si vite à la Rousselière » et il en félicite les habitants : « J'ai trop d'expérience et trop de tendre vénération pour tous les trésors de l'âme et de la vertu pour ne pas m'associer en tout lieu à leur plaisir et à leur famille (4). »

Ces trésors de l'âme, dont il est comblé, il les prodigue à son tour. A une amie dont il voudrait élever la pensée plus haut que sa personne, il écrit : « En nous réfugiant dans nous-mêmes, qu'y trouvons-nous ? Cela fait pitié. Cependant,

(1) P. A. p. 145.
(2) *Revue des Deux Mondes*, 15 décembre 1928, p, 863.
(3) P. A,, p. 144.
(4) P. A., p. 146.

je sens surtout pourquoi je dois bénir, plus que personne, la Providence... Nous prononçons, nous écrivons ces mots : vérité, vertu : où sont-elles ? dans son sein. Nous n'en voyons sortir dans nos petits cachots que quelques étincelles, mais qui nous montrent notre route et nous révèlent notre véritable grandeur (1). »

A son neveu Louis, le peintre : « On paie d'abord (dans le monde) un tribut à la surprise ; mais la société, quand on a vu sa misère et sa fausseté, vous renvoie et nous attache pour jamais à la vérité et au charme de la nature... Conserve ton cœur, pour qu'il puisse à son tour conserver ton œil et ton jugement (2). »

Hauts conseils aussi à Talma : « Donnez une base solide à votre bonheur par votre conduite et, croyez-moi, votre bonheur profitera à votre beau et original talent, que personne ne vous contestera. Charmes de la nature, joies de l'amitié et d'un prosélytisme discret, enthousiasme moral et religieux, de quelles invisibles richesses jouit cet homme pauvre qu'on jugeait alors un pauvre homme ! Ne se sentait-il pas dans sa vie ? N'avait-il pas raison de dire :

Je plaindrai bien qui me plaindra ?

***

Les bonnes dispositions mutuelles de Ducis et du Chef de l'Etat durèrent-elles autant que le Consulat ? C'est douteux, au moins du côté du poète. La logique de son attitude l'engageait nécessairement dans l'opposition. S'y ajouta-t-il des influences royalistes ? Sainte-Beuve (3) l'insinue, mais on n'en trouve pas trace dans la correspondance qui, probablement surveillée, se surveillait. Elle pouvait s'exercer sous le manteau de la cheminée, mais faiblement, tant le poète aimait sa solitude !

Son évolution personnelle ne peut être caractérisée que par des suppositions d'ailleurs plausibles. Il est muet sur la réorganisation administrative, sur le Concordat, qui aurait dû contenter son amour de la paix civile et de la paix religieuse. Peut-être s'interdisait-il toute appréciation des affaires dont il avait refusé de s'occuper à titre officiel. Le silence a tout de même ici quelque chose de désobligeant.

(1) P. A., p. 149.
(2) P. A., p. 150.
(3) *Nouveaux Lundis*, 1e vol., 3me causerie sur Ducis.

Que de choses d'ailleurs doivent l'inquiéter ! Depuis la paix d'Amiens en 1802, il voit la résidence du Premier Consul prendre un air de cour. « Les Tuileries et Saint-Cloud n'étaient plus la demeure du premier magistrat de la République, mais la cour d'un souverain... tout, à l'exception du mot de consul, était monarchique (1). » Au dehors, Bonaparte avait domestiqué la république italienne en 1802, la république helvétique en 1803. Au-dedans, il s'était fait donner le Consulat à vie et il exerçait par le Sénat un pouvoir discrétionnaire sur les autres corps de l'Etat et même sur les tribunaux.

Aussi ne sommes-nous pas trop étonnés que Ducis ait refusé, le 27 novembre 1803, le ruban de la Légion d'honneur, instituée l'année précédente et nullement prodiguée alors. La lettre qu'il adresse au Grand Chancelier est très polie, mais plus spécieuse que convaincante. Il invoque « sa crainte involontaire de la société » qui « s'effarouche au seul nom de corps et d'agrégation et lui a fait refuser toutes les places et toutes les fonctions (2). »

La distinction offerte s'accommode de l'âge, de la solitude, n'implique ni charge ni fonction, et la légion à laquelle elle agrège ne se réunit jamais. Prétexte que tout cela, puisqu'il s'empressera d'accepter la même décoration, onze ans plus tard, de Louis XVIII. Il ne peut donner la vraie raison : ne rien devoir à un pouvoir qui a trahi ses promesses et sa mission.

Le maître ne put se méprendre et dut voir dans la décision un blâme tacite mais irrécusable. S'il ne songea pas à des représailles, c'est en raison d'une sympathie exceptionnelle, inlassable et aussi parce que l'opposition restait silencieuse et non bardée d'histoire et de littérature, comme celles de Mme de Staël et de Chateaubriand, qui durent se tenir à distance de Paris.

Mais l'illusion mutuelle n'était plus possible. Ducis suivait dans les événements la logique du despotisme, et il n'avait pas sacrifié à la liberté publique une monarchie consacrée par ses services séculaires, pour sacrifier cette liberté, reine des temps nouveaux, à une monarchie, improvisation d'un soldat d'abord camouflé en citoyen. Soit prudence, soit pudeur d'une confiance trompée, il laisse à peine percer çà et là sa tristesse

(1) Mio de Melito, cité par Gallarel.
(2 P. A., p. 160.

ou son irritation. En janvier 1801, il écrit : « Je songe douloureusement au passé et au présent et doucement à l'avenir (1). » En juillet « je prends en pitié ce pauvre globe sur lequel Jupiter « semble avoir défoncé et répandu le tonneau funeste.» En novembre, à propos de la perte d'un confrère à l'humeur inégale :« il était irascible, mais contre les coquins. Tout est perdu « parce qu'on ne sait plus, parce qu'on ne peut plus les haïr (2). »

Il était un peu plus libre dans ses vers, et osait leur confier, sous forme d'apologue, l'horreur que lui inspirait, chez le maître envahissant, le mépris de la vie humaine, que dénotaient déjà la désertion de l'Egypte, l'expédition de St Domingue, l'assassinat du duc d'Enghien et qui allait faucher la fleur des races.

Une promenade au bois de Sadory ne fut connue, à l'époque, que des amis — En voici la fin :

Ses moutons viennent me chercher.
Un pauvre agneau vient me lécher.
Oh ! dis-je, famille innocente,
Sans fiel, timide, impuissante :
Et toi qui les défends des loups,
Chien vigilant, brave et docile.
Et toi, pasteur sensible et doux
Dont l'œil les suit, les compte tous
Et leur cherche un vallon fertile,
De vous que j'aime à m'approcher !
Bientôt, en vers faits pour toucher,
De moi vous aurez une idylle...
Avec eux, je rentre à la ville :
Ce pasteur, c'était un boucher.

Mais les événements se précipitent et justifient les appréhensions et la sourde hostilité de Ducis. Les complots ont repris avec les empiètements du Premier Consul, et la répression en est terrible : Cadoudal est exécuté, Moreau assassiné en prison, le duc d'Enghien, étranger aux complots, fusillé dans les fossés de Vincennes après un simulacre de conseil de guerre (mars 1804). Cette répression féroce aboutit à la proclamation de l'Empire héréditaire le 18 mai 1801 et au sacre de Napoléon par Pie VII le 2 décembre 1804.

(A suivre.)

Jean Levitte

(1) P. A., p. 168.
(2) P. A. p. 182.

Jules PHILIPPE

(1827-1888)

VII *(suite)*

C'était l'époque où Thiers devenait de plus en plus convaincu de la nécessité d'établir définitivement, en France, la République, le seul gouvernement qui soit possible. Mais, à mesure qu'il accentuait son évolution, il se heurtait à l'opposition, de plus en plus vive, des partis monarchiques dont les diverses fractions se rapprochaient pour mener le combat contre lui. Le ministre de l'intérieur, Victor Lefranc, que l'Assemblée trouvait trop compromis avec la gauche, était renversé pour ne pas avoir empêché le vote, par de nombreuses municipalités, d'adresses en faveur de Thiers et de sa politique. De Goulard, de la droite, le remplaçait ; malgré cette concession, la lutte continuait, entre Thiers et la majorité, comme elle se développait, à travers le pays, ouvertement dans la presse, ou sournoisement, par une surveillance occulte des fonctionnaires restés fidèles à leur idéal. A Annecy, le *Mont-Blanc* menait maintenant contre le préfet du Quatre-Septembre, une campagne de tous les jours à laquelle l'*Union Savoisienne*, interprète du clergé, s'associait de temps à autre, sans toutefois dépasser une certaine mesure et souvent sans conviction.

Les attaques les plus dangereuses provenaient de rapports tendancieux, complètement ignorés de Jules Philippe, rédigés par des agents très difficiles à découvrir, d'esprit nettement hostile à l'état de choses établi et ne se renseignant, probablement par ordre, qu'auprès de personnes prévenues contre lui ou qui avaient juré sa perte. Ces rapports dénaturaient à plaisir le caractère des Savoyards, représentés comme des séparatistes déterminés. Pour gouverner, Jules Philippe aurait été obligé de s'appuyer sur ces éléments dont il serait devenu, bientôt, le prisonnier : « De cet état de choses,

dit un de ces documents, il résulte que le gouvernement a un préfet, un représentant direct qui ne s'appartient pas et qui n'est pas maître de ses actes ; qui a été obligé, pour avoir le concours d'anciens amis devenus gênants, d'écrire à plusieurs reprises, à des sous-préfets, d'avoir à suivre l'invitation de présidents de comités républicains et à se conformer à leurs injonctions... L'attitude de M. Philippe est donc regrettable à l'égard des radicaux, puisqu'il est, pour ainsi dire, leur propriété et *leur chose* » (1). Le rapport conseillait nettement de donner à Jules Philippe un changement qu'il n'osait demander. Il faut « à la Haute-Savoie, un préfet étranger au pays et dégagé de toute influence locale ».

Il y avait longtemps que Jules Philippe se rendait compte de la sourde opposition qui lui était faite, à Paris comme à Annecy. Déjà, recevant les fonctionnaires à l'occasion du 1er janvier 1872, il avait répondu à leurs souhaits en disant que c'était probablement la dernière fois qu'il avait le plaisir de les remercier, son remplacement n'étant qu'une question de jours. Mais, malgré cette appréhension, l'année s'était passée sans trop de heurts. Le Conseil général, dans sa session d'automne, ayant nommé une délégation pour porter au ministère une délibération demandant la déclaration d'utilité publique du chemin de fer d'Annecy à Annemasse et à la frontière suisse, il l'avait accompagnée à Paris, d'où il écrivait à un de ses amis que la situation politique était calme et que l'on pensait que tout irait tranquillement, dorénavant. Les hostilités devaient, cependant, reprendre au printemps de 1873, contre le préfet de la Haute-Savoie, comme à Versailles, l'Assemblée nationale les avait reprises contre Thiers qui venait d'affirmer que vouloir autre chose que la République, serait une nouvelle révolution, et la plus redoutable de toutes.

Le 15 mai, il recevait du ministre de l'intérieur une dépêche l'informant que, sans méconnaître les services qu'il avait pu rendre et qu'il pouvait rendre à l'administration, le gouvernement ne croyait pas devoir le laisser à la tête du département dont il était originaire : on l'envoyait à Perpignan, dans les Pyrénées Orientales. Le bruit de ce déplacement avait déjà couru depuis quelques jours, à Annecy, grâce à des

(1) Dossier J. Ph., préfet (*Archives nationales*).

informations du *Figaro* et du *Gaulois* et il avait produit une telle émotion qu'on projetait d'adresser une pétition au chef du pouvoir exécutif et au ministre de l'intérieur pour demander le maintien de Jules Philippe. Le *Mont-Blanc* et l'*Echo du Salève* étaient les seuls journaux à railler ce départ. L'*Union Savoisienne* ne trouvait pas que celui qui s'en allait eût, malgré ses idées, si mal administré le département. Tous les autres déploraient l'évènement. *Le Patriote Savoisien* relevait que la Haute-Savoie n'avait cessé, un seul instant, de vivre dans la plus complète harmonie avec son préfet ; la *Zone* voulait douter encore ; l'*Industriel Savoisien* écrivait que l'impression produite était pénible. L'idée d'une démonstration publique faisait son chemin et déjà elle commençait à prendre corps, lorsque, soudain, on apprit que le changement ne se ferait pas. L'opinion accueillit ce démenti avec une joie qui se lisait sur bien des visages et l'on ne pensa plus à manifester. Mais ce n'était là qu'une feinte. Jules Philippe avait en effet accusé réception de la dépêche du 15 en demandant sa mise en disponibilité et cette résolution était si bien arrêtée que les députés Chardon et Folliet étantintervenus en faveur de son maintien, il réécrivait, le 18 mai, tout en exprimant sa gratitude, pour maintenir sa « décision irrévocable ». *Les Alpes* confirmaient bientôt la nouvelle en exprimant la vivacité des regrets des républicains, le département perdant un serviteur fidèle et la République un administrateur zélé.

L'atmosphère politique devenait, d'ailleurs, de plus en plus troublée. La semaine touchait à son terme que Thiers tombait, après de longs et orageux débats. Les bonapartistes en montrèrent une joie féroce. Le lendemain, 25 mai, malgré le repos dominical, on vendait, dans les rues d'Annecy, un supplément du *Mont-Blanc* où, à côté d'une basse attaque contre le préfet, on pouvait lire : « Hier encore, la démagogie se croyait maîtresse de la France, grâce à la complicité du mauvais génie qui détenait le pouvoir ; aujourd'hui, l'épée du glorieux vaincu de Sedan a rendu la confiance aux honnêtes gens. » Jules Philippe qui avait fait sienne la politique de Thiers et qui admirait la manière dont le libérateur du territoire avait dirigé les affaires, devait paraître suspect au duc de Broglie et à ses collaborateurs du nouveau cabinet. Dès que le *Journal Officiel* lui eut montré la physionomie exacte

des événements du 24 mai, sa résolution fut prise et le 26, il écrivait au ministre de l'intérieur : « Des motifs personnels et politiques me font un devoir de ne pas rester à la tête de l'administration de la Haute-Savoie. Pendant deux ans et demi, j'ai employé tous mes efforts et j'ai réussi à maintenir l'ordre dans le département et à rattacher à la France des populations qui en avaient été éloignées par certains agissements de l'Empire. Aujourd'hui, les événements politiques qui peuvent se produire risqueraient de me trouver impuissant à maintenir cet accord nécessaire pour la bonne marche des affaires. Je vous prie, en conséquence, Monsieur le Ministre, d'agréer ma démission et de me donner un successeur le plus tôt possible... »

Mais le duc de Broglie était pressé. Le même jour, il avait purement et simplement révoqué, pour se faire la main, vingt-neuf préfets parmi lesquels Jules Philippe. Cette décision fut accueillie avec tristesse à Annecy : hélas ! l'ardeur combative de 1870 était tombée et la population ne donna pas à ses regrets une expression plus poussée. Les journaux monarchistes eurent, d'ailleurs, l'habileté de ne pas écrire des choses désobligeantes pour l'homme qui s'en allait et la presse libérale put lui rendre unanimement hommage. Les éloges les plus caractéristiques lui furent adressés par un journal avec lequel il n'avait pas toujours été d'accord, qu'il s'appelât *Faucigny*, ou *Allobroge*, alors qu'il était l'organe du Comité séparatiste de Bonneville : « Les hommes impartiaux, à quel parti qu'ils appartiennent, déclarait-il, rendront à M. Philippe la justice de reconnaître qu'il n'a jamais abusé de son pouvoir ; si un parti pouvait lui adresser quelques reproches, c'était plutôt le parti républicain auquel il appartenait antérieurement et qu'il ne protégeait pas plus que les autres. »

La révocation, survenant après une demande de mise en disponibilité et l'envoi de sa démission, avait péniblement impressionné Jules Philippe et il en ressentait quelque amertume. Il écrivit au ministre de l'intérieur une lettre très digne où il rappelait que, pendant les trois années qui venaient de s'écouler, il avait toujours cherché à administrer avec sagesse, modération, dans un esprit conciliant ; il était froissé de voir que ces efforts étaient si peu appréciés de ses nouveaux chefs : « Je devais disparaître dans l'évolution parlementaire

qui vient de se produire et que j'avais pressentie déjà il y a quinze jours, disait-il. Nommé dans les Pyrénées Orientales, j'avais prié qu'on me mît en disponibilité, malgré une dépêche de M. de Goulard, des plus honorables pour moi ; mon intention était donc bien de me retirer. C'est pour tous ces motifs qu'il eût été plus juste et plus politique de ne point me frapper d'une révocation qui n'a rien de déshonorant pour ma personne, il est vrai, mais dont les conséquences fâcheuses pourront rejaillir sur l'administration française, dans ce pays avec lequel il faut agir avec beaucoup de circonspection... Je me retire avec la conscience nette, sûr d'avoir rempli mes devoirs avec probité et à la satisfaction de tous les honnêtes gens, sans craindre un reproche fondé et heureux d'avoir pu faire quelques efforts en faveur de l'idée française dans un pays non encore annexé moralement, parce qu'on n'a pas su le comprendre... »

Jules Philippe n'aimait pas parler de lui, — on s'en est déjà aperçu —, et il avait fallu qu'on se montrât injustement sévère à son égard, pour qu'il osât indiquer timidement comment il avait compris son rôle d'administrateur. C'était, en somme, le programme exposé devant ses compatriotes dans un discours prononcé à la fête patronale de Rumilly, en 1872, où il lançait un vibrant appel à l'union et à la conciliation : « Les hommes ne doivent pas s'entre-dévorer ; il est déjà de trop que l'humanité soit déshonorée par l'anthropophagie, n'y ajoutons pas le cannibalisme politique ! La paix, le calme, l'union s'imposent à la Savoie comme un sérieux devoir : rendus à la mère patrie, comme si la Providence avait voulu essayer de compenser d'avance la perte douloureuse imposée à la France par la séparation des provinces les plus dévouées, nous devons au pays entier l'exemple du plus pur patriotisme, et pour cela, nous avons besoin de nous lier étroitement, d'oublier nos querelles politiques, de travailler en commun à l'apaisement des esprits, d'unir nos efforts pour prouver que nous sommes dignes de la liberté et du rôle politique qui nous est imposé dans la grande famille française. » Pendant la durée de son séjour à la préfecture, il s'était appliqué à conformer ses actes avec ses paroles et à donner l'exemple. Les relations avec l'évêché étaient très correctes et, d'après leur correspondance, Mgr Magnin lui témoi-

gnait beaucoup d'égards. Il aimait la liberté pour tout le monde, mais plus encore pour ses adversaires que pour ses amis : sollicité à plusieurs reprises de prendre des mesures de rigueur contre le *Mont-Blanc* qui dépassait vraiment la mesure dans ses attaques contre Thiers et le gouvernement républicain, il refusa toujours énergiquement, même de suspendre la vente de ce journal sur la voie publique.

Ce sont ces qualités, jointes à sa bonté native et à sa courtoisie, égale pour tous, qui le faisaient aimer de ses subordonnés. Lorsqu'il était entré en fonctions, il avait simplement fait appel à leur dévoûment, dans les graves circonstances où se trouvait le pays : « Je ne vous demande pas ce que vous pensez, leur avait-il dit ; vos opinions m'importent peu : je vous demande votre concours pour la France, pour la France malheureuse ! » Et tous nous ont prêté, depuis le premier jour jusqu'au dernier, leur précieux appui (1) ». Au moment où il quitta la préfecture, les employés tinrent à lui exprimer leurs regrets. Jules Philippe, en notant plus tard ce geste, qui l'avait beaucoup ému, rappelait que l'un d'eux, adversaire déclaré des idées républicaines, n'était pas le moins empressé auprès de lui, tout en laissant éclater sa joie de voir arriver bientôt la fin du régime : la divergence des idées politiques n'avait pas empêché l'estime mutuelle. Dans le nombre, il y en eût cependant au moins un à qui le 24 mai 1873 procura un véritable soulagement. Alors qu'en 1861, il était inspecteur des établissements de bienfaisance, Jules Philippe avait eu à subir de nombreuses avanies de la part d'un fonctionnaire qui détestait les Savoyards, et qui, en agissant ainsi, pensait flatter les préventions du préfet Ferrand. On peut se représenter l'état d'esprit de cet homme, lorsqu'il vit Jules Philippe devenir son chef. Mais celui-ci feignit d'avoir tout oublié et, dans les relations nécessitées par le service, rien ne marqua qu'il ait pu exister entre eux des dissentiments. Des amis bien intentionnés essayèrent de mettre fin à cette situation ; ils firent annoncer par le *Patriote Savoisien* que les conseillers généraux désapprouvaient un chef de service qui allait chercher son inspiration auprès des bonapartistes du *Mont-Blanc* et qu'on demanderait son déplacement. Malgré les sollicitations directes ou indirectes, Jules Philippe répondit tou-

(1) *Les Alpes* du 24 avril 1871.

jours négativement : « Je le connais mieux que personne, disait-il un jour à l'un de ses familiers, mais je ne veux pas qu'on m'accuse de vengeance. C'est un malheureux. Il devrait comprendre que sa présence est de trop ici. S'il ne s'en va pas, tant pis ! Je serai obligé de le supporter. » Et il le fit comme il le dit.

Jules Philippe, porté à la préfecture par l'enthousiasme populaire, allait en sortir non seulement avec l'estime de ses amis politiques, mais encore, avec le respect des honnêtes gens. Tous avaient le sentiment que, pendant les années troublées que l'on venait de vivre, les affaires départementales avaient été dirigées avec dignité, un haut souci de morale et une probité scrupuleuse. Aux témoignages de ses concitoyens se joignaient ceux de la grande presse qui, comme la *Gironde*, écrivait qu'il avait administré la Haute-Savoie à la satisfaction des populations et que ce département était l'un des rares où l'emprunt de la défense nationale ait été très rapidement couvert. On doit encore signaler les éloges de la Commission des marchés publics, de l'Assemblée nationale qui, dans l'un de ses rapports de vérification, rendait chaleureusement témoignage à sa persévérance au bien et à sa sollicitude.

Un homme, ardent admirateur de l'empereur et de l'empire, qui avait jugé Jules Philippe au moment où lui-même était préfet d'Annecy, allait, d'ailleurs, prendre courageusement sa défense dans les propres colonnes du journal qui l'avait le plus attaqué. C'était Anselme Petetin, celui qui l'avait nommé inspecteur des enfants assistés et qui savait comment il accomplissait alors sa tâche humanitaire. A travers tous les évènements, l'ancien préfet de la Haute-Savoie lui avait conservé son estime et sa sympathie et jamais il n'avait craint de le montrer. Déjà, dans un de ses précédents passages à Annecy, reçu par la Société Chorale, autrefois comblée de sa bienveillance, pour marquer les regrets à lui causés par l'absence de Jules Philippe cependant invité, il avait prié les chanteurs de faire entendre le chœur « Salut à la Patrie », qui avait triomphé au concours musical de 1869 et dont les paroles prirent, ce soir-là, une signification particulière. Quand Petetin, qui se trouvait à Evian connut la destitution de son successeur, il écrivit aussitôt au *Mont-Blanc*

pour protester à sa manière contre un acte qu'il jugeait incorrect et impolitique : « Il a été en tout, disait-il, aussi modéré, aussi juste que les temps le permettaient et je ne connais pas de lui un acte de solidarité passionnée avec les méchantes gens dont il avait le malheur de tenir son autorité... Que reproche-t-on à M. Jules Philippe ? D'être républicain ? Donc, c'est une prescription d'opinion ! Si l'on dit que certaines amitiés locales pouvaient compromettre l'autorité du fonctionnaire et gêner l'administrateur sous un régime différent (probablement) de celui qu'il a servi, on indiquera, par là, la juste mesure à prendre : un déplacement, mais non pas une destitution, que rien, encore une fois ne motive devant le bon sens calme et le véritable esprit politique. »

Anselme Petetin, s'il manquait de fixité dans ses opinions, — n'avait-il pas servi les deux régimes ? — avait gardé de son passage dans la diplomatie (1), avec le sens de l'autorité et de l'art de gouverner, des qualités de tact et de discernement qui lui faisaient rapidement estimer les hommes à leur valeur. L'éloge de Jules Philippe, sous sa plume, au moment où il était brutalement renvoyé, prend ainsi son véritable caractère, celui d'une approbation raisonnée, sincère et forte, de l'attitude du fonctionnaire pendant les trois années qui venaient de s'écouler, — attitude que le nouveau gouvernement, lui aussi, devait finir par ne pas juger défavorablement, puisque la révocation pure et simple ne fut pas maintenue et que le président de la République accepta peu après la démission antérieurement offerte. Justice était ainsi rendue à Jules Philippe qui tenait par-dessus tout à ce qu'il fut bien constaté : qu'il n'avait pas hésité à se retirer spontanément, après l'évolution parlementaire qui venait d'avoir lieu (2). »

(A suivre). L. Dépollier.

(1) Anselme Petetin avait été ministre de France à Hanovre en 1848-49.

(2) Lettre au journal *Le Temps*, du 31 mai 1873.

ERRATUM

(Page 101 du numéro du 1er Trimestre 1932)

Au lieu de « Lettre de Christophe Curtet, notaire et secrétaire de la communauté de Marlioz.... »

lire :

« Lettre de l'Avocat Truchet..... »

LA REVUE SAVOISIENNE

Comme moyen d'action, l'Académie Florimontane publie, depuis 1860, la *Revue Savoisienne.*

Son but est de vulgariser les études qui se rattachent, de près ou de loin, à l'ancien duché de Savoie et de tenir ses lecteurs au courant des travaux qui s'y rapportent.

La *Revue Savoisienne* parait tous les trois mois par livraison de 48 à 64 pages in-8° (c'est-à-dire 3 à 4 feuilles et 12 à 16 feuilles par an, formant un volume de 192 à 256 pages).

Un Comité de rédaction, composé de membres nommés par l'Assemblée Générale de l'Académie Florimontane, accepte ou refuse les manuscrits, *complets et ne varietur*, présentés à l'impression de la *Revue*, en laissant à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

Priorité d'impression est réservée aux travaux des membres de l'Académie Florimontane et plus particulièrement aux communications lues en séance de la Société.

Le Comité de rédaction choisit parmi ses membres un Directeur-Gérant de la *Revue* et se réunit au moins une fois par trimestre pour arrêter la composition du numéro de la *Revue* ainsi que le choix des clichés qui doivent l'illustrer.

Procès-verbal de ces séances est tenu par le Directeur.

En cas d'abondance de copie, la Direction de la *Revue* se réserve de limiter la place de chaque auteur à 48 pages (3 feuilles), par an, étant entendu que le surplus reste à la charge des auteurs. Les frais de corrections d'épreuves dépassant une heure de travail ne seront dans aucun cas à la charge de la *Revue.*

Au-delà de quatre clichés par auteur et par an, les frais de clichés seront entièrement supportés par les auteurs.

Les auteurs d'articles imprimés dans la *Revue* peuvent en faire exécuter, à leurs frais, des tirages à part, en s'adressant directement à l'imprimeur, en temps utile, c'est-à-dire en renvoyant le bon à tirer de leurs épreuves.

Reproduction du texte et des planches de la *Revue* formellement interdite et droits de traduction réservés en tous pays.

La *Revue Savoisienne* annonce tout ouvrage, relatif à l'ancien Duché de Savoie, dont un exemplaire aura été envoyé à l'Académie Florimontane, et en donne, si possible, un compte-rendu bibliographique.

Le prix de l'abonnement à la *Revue Savoisienne* est de 25 fr. par an pour la France et de 30 fr. pour les pays de l'Union Postale.

Adresser franco les envois d'ouvrages pour compte-rendu à l'Académie Florimontane, à l'Hôtel-de-Ville : les demandes de renseignements concernant la *Revue*, les manuscrits d'auteurs et les changements d'adresses des membres de l'Académie Florimontane et abonnés à la *Revue*, au *Directeur de la Revue Savoisienne, M. Avezou, Archiviste du département de la Haute-Savoie*, 4, rue des Archives, *à Annecy.*

Le Directeur-Gérant : Robert AVEZOU.

Imp. J. ABRY et Cie, 3, rue de la République, Annecy

Prix des Ouvrages de fonds de l'Académie Florimontane

Bulletin de l'Association Florimontane, *de* 1851 *à* 1859 *inclusivement*, quatre volumes in-8°. — Il ne reste que des volumes dépareillés. — Un volume, 10 francs.

REVUE SAVOISIENNE, *de* 1860 *à* 1884 *inclusivement sauf les volumes des années* 1860, 1862, 1865, 1870 *et* 1875 ; volumes in-4°, de 100 à 144 pages, composés de 12 numéros dont quelques-uns sont illustrés. — Un volume broché, 15 fr.

REVUE SAVOISIENNE, *de* 1885 à 1889 *inclusivement* ; volumes grand in-8° de 300 à 400 pages. — Un volume broché, 15 francs.

REVUE SAVOISIENNE, *de* 1890 *à* 1916 *et années suivantes, sauf les années* 1893, 1897 *et* 1898 ; volumes grand in-8° de 300 à 400 pages avec illustrations. — Un volume broché, 20 francs.

Ch. Marteaux et M. Le Roux : **Boutae** (les Fins d'Annecy) vicus gallo-romain du Ier au Ve siècle, 518 pp. ; 116 planches, 9 cartes : prix : 35 francs.

E.-G. Camus : **Notes floristiques sur la chaine des Aravis et les environs de la Clusaz (Haute-Savoie).** Brochure in-8° avec carte et gravures hors texte, 5 fr.

Congrès des Sociétés savantes savoisiennes tenu à Annecy en 1901 (XVIe session), 1 vol in-8° de XLVIII-448 pages avec gravures et planches hors texte, 30 francs.

Jacques Replat: **Voyage au long cours sur le lac d'Annecy précédé d'une ascension au Semnoz.** 2e édit. accompagnée d'une notice sur l'auteur et de notes par Jules Philippe. Annecy, 1807. Brochure in-8° de 180 pages, 10 francs.

La plaisante ville et chasteau d'Anissy en Savoie, lithographie de 33/25 représentant une très curieuse vue de la ville d'Annecy, en 1598, extraite de la « Topographie française de Claude Chastillon ».
Une légende des monuments représentés complète ce précieux document.
Prix de l'exemplaire : 10 fr.

Ch. Buttin et J. Serand : **Le dernier Chef-d'Œuvre de Peter Vischer** — Etude historique et descriptive des quatre bas-reliefs de Peter et Hans Vischer, conservés au château de Montrottier, propriété de l'Académie Florimontane d'Annecy. Annecy, 1921, broch. in-8°, 27 p. ill., 8 gr. hors-texte. Prix : 6 fr. Franco recom., 6 fr. 55. Etranger, 6 fr. 80.

Pour les libraires remise de 25 %, *port à leur charge.*

Le prix de l'abonnement à la REVUE SAVOISIENNE est de 25 fr. par an pour la France et de 30 fr. pour les pays de l'Union postale.

Adresser tout ce qui concerne les demandes d'achats et d'abonnements **à M. Louis Pfister, Bibliothécaire de l'Académie Florimontane, 17, faubourg Perrière, à Annecy.**

73me Année 1932 3me Trimestre

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(Cicéron : *De Officiis* lib. I.)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par decret du 17 decembre 1896

Sommaire :

Académie Florimontane *Séance du 5 juillet* 1932.

Ch. Gavard ..... *Une lettre inédite du baron de Confargien ou son dernier combat avec le baron d'Hermance.*

Cl. Gardet ..... *Rapport sur le concours de poésie* 1931.

Jean Boimond ..... *Jean-Claude Boimond* (1770-1832).

L. Dépollier ..... *Jules Philippe* (1827-1888), *suite.*

J. Levitte ..... *Le poète Ducis* (1773-1816), *suite.*

Ch. Marteaux ..... *Répertoire des noms de lieux de l'arrondissement d'Annecy, suite.*

Variétés

R. Avezou ..... *Papetiers Savoyards en Avignon au XVe siècle.*

Bibliographie Savoisienne

R. Avezou ..... Luc Monnier : *l'Annexion de la Savoie à la France et la politique suisse.* — G. Pérouse : *Les relations de la Savoie avec Genève, du* XVIe au XVIIIe *siècle.* — J. Désormaux : *Mots et coutumes de Savoie.*

H. Onde ..... Garin Joseph : *Conflans en Savoie.* — *Histoire des Bernardines réformées de Conflans.*

ANNECY

IMPRIMERIE J. ABRY & Cie

1932

ACADEMIE FLORIMONTANE

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 *décembre* 1896)

L'Académie Florimontane a été fondée à Annecy le 15 janvier 1851, par Louis Bouvier, Etienne Machard, Jules Philippe et Eloi Serand, pour faire revivre l'Académie Florimontane, créée dans cette ville, en 1606 (29 ans avant la fondation de l'Académie française) par saint François de Sales et le président Favre.

Son but est d'encourager les lettres, les sciences et les arts ; recueillir les manuscrits, chartes et documents qui peuvent intéresser l'histoire locale ; d'exciter à tout ce qui est bien, à tout ce qui est utile et réalisable ; enfin de multiplier les encouragements partout où sera besoin pour concourir à la gloire et au bien-être de la patrie, suivant sa devise qui résume bien son esprit : « *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* »

L'Académie Florimontane possède une bibliothèque savoisienne qui compte nombre d'ouvrages et brochures aujourd'hui recherchés et difficiles à trouver dans les bibliothèques publiques. On y conserve les collections complètes des publications des sociétés savantes savoisiennes, dauphinoises, du département de l'Ain, du canton de Genève, et du Piémont.

Les membres de l'Académie Florimontane peuvent se faire communiquer les livres ou revues que possède sa bibliothèque. Lorsqu'il s'agit d'une communication en dehors d'Annecy, les frais de port sont à la charge du sociétaire.

Enfin l'Académie Florimontane est depuis 1916 propriétaire d'un superbe domaine situé aux environs d'Annecy, domaine qui lui a été légué par M. Léon Marès. Ce domaine de Montrottier est connu dans toute la région par le château du même nom, autour duquel il est groupé, et dont certaines parties sont classées parmi les monuments historiques. C'est dans ce château qu'est installé le Musée Léon Marès, formé de collections aussi précieuses que variées, et qui est ouvert gratuitement aux membres de l'Académie Florimontane, sur présentation de leur carte de sociétaire ; le public paye un droit d'entrée de 3 francs, de Pâques au 30 septembre.

L'Académie se compose de membres effectifs et associés, de membres correspondants et de membres honoraires à nombres limités. Les premiers sont admis sur leur demande et sur la présentation de deux membres ; ils paient une cotisation annuelle de 25 francs, reçoivent la *Revue savoisienne*, ont le droit d'avoir en communication les ouvrages de la bibliothèque de l'Académie et d'assister à ses séances qui ont lieu à l'hôtel de ville d'Annecy, le premier mardi de chaque mois, sauf pendant les vacances : août et septembre.

Les membres correspondants sont choisis parmi les personnes qui collaborent à la *Revue* ; ils payent de même la cotisation de 25 francs et reçoivent la *Revue*.

Le rachat de la cotisation de membre est fixé à la somme de 400 fr.

Les membres honoraires sont choisis parmi les personnages de distinction qui font honneur à la Savoie ou qui ont rendu des services à l'Académie. Ils reçoivent la *Revue* et ne paient aucune cotisation.

CONCOURS

Chaque année, l'Académie Florimontane organise et distribue les prix des concours fondés en 1873 par le docteur Andrevetan et la ville d'Annecy, qui ont lieu dans l'ordre suivant :

1re année. — Concours de poésie, 600 fr.

2e année. — Concours simultané de poésie et de beaux-arts ; 200 fr. sont affectés à la poésie et 400 aux beaux-arts.

3e année. — Concours simultané de poésie et de prose ; 200 fr. sont consacrés à la poésie et 400 fr. à l'histoire ou études analogues.

1933. — *Concours de 2me année dont le programme est envoyé sur demande.*

Adresser tout ce qui concerne

l'administration de l'Académie Florimontane,

au Secrétaire (Hôtel de Ville, Annecy, Haute-Savoie).

ACADÉMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Séance du 5 juillet 1932

Présidence de M. A. Flamary, Vice-Président

La séance est ouverte à 17 heures (1).

Après lecture du procès-verbal de la dernière séance, le Président adresse au nom de l'Académie Florimontane ses plus sincères félicitations à notre illustre confrère, M. Henry Bordeaux, qui vient de recevoir la cravate de Commandeur de la Légion d'honneur.

M. F.-M. Ritz retrace, dans une allocution très émouvante, les étapes de la brillante carrière militaire et administrative de notre si regretté confrère Paul Fillion, gendre de M. Eugène Falletti, victime avec sa femme et son fils de la catastrophe du *Georges-Philippar*, le 16 mai dernier (2).

Le Même rend compte de sa participation comme représentant de l'Académie Florimontane à la cérémonie d'inauguration d'une plaque à la mémoire de l'inspecteur des forêts Bernard au glacier de Tête-Rousse le 11 juin dernier.

Il lit ensuite, de la part de M. Roze une lettre écrite de Tours qui signale l'existence dans cette ville d'un portrait présumé authentique de saint François de Sales.

M. L. Pfister dépose sur le bureau une notice biographique sur son père, Eugène Pfister, professeur de musique et organiste de la Cathédrale d'Annecy (1855-1912).

De la part de M. le professeur Morer est offerte la carte géologique en couleur du Massif de l'Atlas marocain.

M. Clément Gardet, qui vient de faire un long séjour à Breslau, non loin de la frontière germano-polonaise, expose, dans une causerie particulièrement riche en considérations et remarques d'ordre philosophique, le désordre actuel des

(1) Etaient présents : MM. Allart, Avezou, Blanchard, Chanoine Coutin, Domenjoud, Flamary, Fontaine, Gardet, Chanoine Gavard, Le Roux, Marteaux, Martin, Chanoine Mugnier, H. Pfister, L. Pfister, Ribatto, F.-M. Ritz, F. Serand, J. Serand.

Excusés : Mlle Mugnier, MM. Aussedat, Davignon.

(2) *L'Industriel Savoisien* du 9 juillet 1932 a publié in-extenso les paroles prononcées par M. Ritz.

esprits en Allemagne, dont il détaille les causes connues et envisage les possibles conséquences.

M. Le Roux fait une communication sur un rongeur, originaire du Canada, l'Ondatra, ou rat musqué, dont il existe dans la région un centre d'élevage. Cet animal n'a été introduit sur notre continent qu'en 1905, mais sa prolificité est terrible ; de deux millions en 1914, le chiffre des rats musqués d'Europe est passé à cent millions en 1927. Les dégâts qu'ils commettent sont considérables ; ils détruisent notamment les poissons et dévastent les greniers à blé ; M. Le Roux attire l'attention sur la nécessité d'une surveillance sérieuse de leurs clapiers d'élevage.

Le Même donne d'intéressants renseignements sur la découverte d'un ancien cimetière à Chevrier, commune de Pers-Jussy, au cours des travaux exécutés sur la route de La Roche à Reignier.

Nombre de squelettes, malheureusement dispersés ou brisés, se trouvaient dans des tombes en pierres dressées et sous dalles de molasse.

Les crânes allongés fortement dolichocéphales, la dentition superbe, les ossements de grande taille indiquent qu'on se trouve en présence de ces populations burgondes qui ont occupé la Savoie du Ve au VIIe siècle de notre ère. Comme mobilier funéraire on n'a recueilli qu'un couteau en fer, quelques bracelets et deux vases dont les dessins ont été très obligeamment envoyés par M. Pernoux, instituteur à Pers-Jussy. A côté des squelettes sous dalles on en a relevé d'autres, en pleine terre, dont les crânes arrondis appartiennent nettement au type savoyard. Il est donc probable que la nécropole burgonde a été utilisée plus tard pour l'inhumation des habitants du pays.

La séance est ensuite levée à 18 heures.

Une lettre inédite

du baron de Conforgien ou son dernier combat avec le baron d'Hermance

Pendant les guerres et les sanglantes expéditions qui désolèrent nos régions, particulièrement à la fin du XVIe siècle, plusieurs chefs commandant les troupes genevoises laissèrent un renom tragique parmi les populations savoyardes et le souvenir de leurs campagnes, comme la vue des ruines qu'ils ont faites un peu partout, excite encore l'effroi du voyageur étonné.

Mais si l'on se battait à propos de la foi religieuse, il ne faut pas oublier que le duc de Savoie avait évidemment des visées autres que la défense de la religion catholique ; et les reitres de Berne, ou les argoulets de Genève, obéissaient souvent à des convoitises qui ne sauraient être confondues avec le zèle pour la propagation du pur évangile.

Ce sont là des vérités que près de quatre siècles semblent avoir mûries : ainsi il ne convient plus d'appeler simplement des guerres de religion ces tueries et tout cet enchevêtrement d'aventures. Dans le pays de Gex, à Versoix, à La Cluse, en Chablais, comme en Faucigny, on se faisait la guerre, on incendiait bourgs et châteaux, brûlait les églises, coupait les ponts, dévastait les récoltes, massacrait les habitants. Mais les vues politiques et les passions humaines doivent certainement entrer en ligne de compte, peut-être au premier rang, pour expliquer ces déplorables excès.

***

Le baron de Conforgien — car c'est de lui que nous désirons particulièrement parler — fit très rapidement sa partie

Nota. - Ces quelques pages écrites en dehors de toute préoccupation - *sine ira et studio* - sont en général tirées de sources genevoises : Spon-Gauthier, H. Fazy (*Genève et Charles-Emmanuel Ier*)... et les dates se trouvent ainsi être d'après l'ancien style, le plus souvent.

dans ce chassé-croisé des dernières années du siècle. Guillaume de Clugny, baron de Conforgien était, comme Sancy (1), Guitry (2), Lurbigny (3), etc., un officier français dont Genève sut habilement profiter, tirant parti de son courage, de sa belle activité et subissant aussi parfois les à-coups de son caractère.

Cet officier Bourguignon, né à Autun, avait fait ses premières armes sous Coligny et s'était réfugié à Genève où il remplaça Lurbigny, après que ce dernier eut perdu La Cluse et le pays de Gex en 1590. Il arriva le 23 août à Genève, après le sermon du soir, et à six heures il passe déjà en revue les 13 compagnies qui formaient la garnison de la ville. Dès ce moment il mena la guerre contre le duc de Savoie avec une allure endiablée. Spon l'appelle « un brave et intrépide guerrier » et dit qu'il se signala dans plus d'un hardi coup de main. Rappelons-en quelques-uns.

* * *

Il commanda à la journée des vendanges de Bonne, 17 septembre 1590 (4). Le baron d'Hermance était alors le chef des troupes de Savoie (5). Il manqua son coup ce jour-là. Il laissa en effet les Genevois venir vendanger sans inquiétude à une demi-lieue de Bonne, pensant leur couper la retraite, au retour, au-dessous du château de Monthoux. Mais il avait compté sans Conforgien qui réunit bien vite ses troupes, 150 fantassins et 130 cavaliers et sut tenir tête aux 5 cornettes de cavalerie et aux 6 compagnies d'infanterie du général savoyard, qui étaient venues au combat avec une folle con-

(1) Nicolas de Harlay de Sancy, homme d'Etat, né en 1546, mort en 1629. Conseiller au parlement, ambassadeur en Angleterre, né protestant, converti au catholicisme, revint au protestantisme : d'où satire d'Aubigné, la *Confession catholique de Sancy*.

(2) Jean de Chaumont-Guitry, d'une famille du Vexin. Après la retraite d'Auneau, Guitry vint avec le duc de Bouillon à Genève, où il eut un rôle important et dirigea les opérations militaires de 1589 à 91.

(3) Lurbigny (de Coussay) appartenait à la branche protestante de Chandieu. Il se présenta au Conseil de Genève de la part d'Henri IV, le 25 août 1589.

(4) Cette date paraît un peu hâtive pour notre climat. Mais elle correspond en réalité au 27 septembre de notre calendrier actuel.

(5) François-Melchior de Saint-Jeoire, baron d'Hermance et seigneur de la Chapelle-Marin était pour lors commandant des Allinges et avait le titre de Gouverneur militaire du fort de Sainte-Catherine et des bailliages du Chablais, Ternier et Gaillard.

fiance : des hommes sans casques et vêtus de riches casaques de velours, sans cuirasses, comme s'ils se fussent allés « à nopces. » Ce fut une déroute pour les troupes de Savoie : 50 à 60 cavaliers, 250 fantassins gisaient dans les vignes ou les routes environnantes (H. Fazy, p. 407). Le baron d'Hermance avait l'excuse du renfort espagnol et milanais attendu et qui n'arriva à Bonne que sur le soir, alors que tout était terminé, vendanges et combat.

***

Conforgien commanda aussi à l'assaut de Cruseilles, qui était occupé par des troupes espagnoles, le 29 octobre 1590. La malheureuse population du bourg, surprise en pleine nuit, eut la douleur de voir ses maisons pillées, en grand nombre brûlées, une foule d'habitants tués, dans ce qui fut une véritable escalade (H. Fazy, p. 429).

Le 12 novembre, Conforgien va explorer Bonne, Boëge, où il fait une razzia de plus de 300 têtes de bétail, Thonon, d'où les argoulets genevois emportent sept cloches, « afin dit Goulard, d'empêcher ces sonneurs de tocsin de tant donner d'alarmes. » Le 16, l'expédition de Coudrée fut sans résultat.

Le 29 — car il ne reste jamais inactif — Conforgien va du côté de Chaumont, au hameau de Thiollaz, où l'on réunissait des approvisionnements pour le fort de Sainte-Catherine, et ses compagnies détruisent une grande quantité de blé et de farine et mettent le feu au village. Mais craignant l'arrivée des troupes d'Annecy, 5 à 600 fantassins, Conforgien bat en retraite bien prestement.

Le 10 décembre, il est à Sainte-Catherine où la garnison du fort refuse le combat. Pour se venger, les troupes Genevoises incendient le moulin voisin et les granges du château de la Perrière.

Puis, ce fut la prise du château de Boringe, le 1er janvier 1591, menée par Saney. Mais le 17 janvier, n'ayant pas d'argent pour payer leurs hommes, Lurbigny et Conforgien demandent au Conseil de faire sortir leurs troupes la nuit suivante, afin d'aller surprendre à nouveau Cruseilles et les conduire « picorer. » (H. Fazy, p. 481.)

***

Toute l'année 1591, la guerre se poursuivit en Chablais

par la prise de Thonon, d'Evian. On essaie de prendre Bonne et le 12 mars, c'est le combat de Monthoux, durant lequel Conforgien joua vigoureusement sa partie. Le duc de Savoie y perdit 300 hommes, dont une centaine de gentilhommes (H. Fazy, p. 506). Nous pourrions retrouver Conforgien à La Roche, en novembre 1592, et encore le 7 mars 1593. Mais laissons-le guerroyer et revenons à son adversaire des vendanges de Bonne, Fr.-Melchior de Saint-Jeoire, baron d'Hermance.

Pendant la guerre du Chablais, celui-ci garda si bien la forteresse des Allinges que les Genevois n'osèrent jamais en approcher. Ils lui tendirent néanmoins des embûches et le 29 mai 1591, il fut pris dans une embuscade, sur la route des Allinges à Thonon et conduit à Genève par des soldats qui emmenèrent aussi avec lui son secrétaire, N. Dumont et le capitaine Biron du Crest (Gonthier, *Œuvres* I, p. 79). C'est alors que l'on saisit différentes pièces de la correspondance du gouverneur au nombre desquelles était une lettre écrite autrefois par le jeune François de Sales, alors qu'il était étudiant au collège de Clermont, à Paris (1).

Dans cette pénible occurence, le Conseil de Savoie, résidant à Chambéry, avisa le sieur Bernard d'Avonay, capitaine, d'avoir à faire bonne garde aux Allinges et, plus tard, comme la captivité du baron menaçait d'être longue, Charles-Emmanuel confia le commandement du fort à François de Montvuagnard, seigneur de Boëge, dont il sera prochainement question.

***

Tombé entre les mains des Genevois, au grand contentement de ses ennemis, le baron d'Hermance fut d'abord retenu six mois à l'Hôtel-de-Ville, où il fut traité honorablement. Mais ayant tenté une évasion, il fut « resserré » dans l'évêché, c'est-à-dire dans les prisons de la ville (Spon, I, p. 391). Sa rançon, fixée à 25.000 écus d'or fut, à la requête des habitants de Thonon et de quelques envoyés du Valais, réduite à 8.000. C'était une somme moins exorbitante, quoique bien forte encore (2).

(1) Cette lettre se trouve être la première de la volumineuse correspondance du saint, édition d'Annecy. Elle porte la date du 26 novembre 1585. Elle est aujourd'hui aux Archives d'Etat à Genève.

(2) Au cours de 1592, l'écu d'or valait 7 florins, 10 sous (*Revue Savoisienne*, 1903, p. 6).

Le prisonnier, nous dit M. Vuy, qui nous raconte cette aventure, dut souscrire, pour se racheter, diverses obligations, afin de réunir les 8.000 écus d'or exigés (1).

Voici le texte authentique d'un de ces engagements qui a été conservé :

« Je François-Melchior de Saint-Joyre, baron d'Hermance, confesse debvoir et estre legitimement tenu de paier à noble et puissant seigneur François de Montvuagnard, seigneur de Pierre Charve et des Tours, la somme de cent écus d'or.

« Lesquels il ma reallement prestes et prometz les luy paier ou faire paier d'aujourdhuy a trois moys prochains a peine de tous despens dommages et interests et sous lobligation de tous et une chascungs de mes biens presentz et advenir.

« En foy et temoignage de quoy, j'ay escript et soubscript la presente. Faicte a Geneve ce vingt-ung janvyer 1592.

« Sainct Joyre. »

***

Quant à cette dette souscrite par le baron d'Hermance en 1592, ce ne fut pas comme il l'avait promis « dans les trois mois prochains » qu'elle fut éteinte, mais bien seulement le 1er mars 1662, que la marquise de Saint-Maurice, dame Andréanne de Mouxy, baronne de Saint-Jeoire, en acheva le final paiement, longtemps après la mort du baron d'Hermance et plus de 70 ans après la date de la pièce ci-dessus. Ceci nous permet de voir les réelles difficultés d'argent que subissaient alors des familles réputées riches, mais ayant peut-être plus de titres nobiliaires que d'écus (2).

Libéré en février 1592, au grand mécontentement de la République de Berne, qui semble avoir ourdi contre lui les plus sinistres projets, mais ruiné par la rançon exigée par Genève, le baron d'Hermance revint bien vite se remettre

(1) M. J. Vuy, vice-président de l'Institut Genevois et ancien président de la Cour de Cassation de Genève, dans une communication faite au congrès des Sociétés savantes de la Savoie, tenu à Albertville en 1883 (p. 168), montra le texte original de cette obligation et attira l'attention des membres du Congrès sur ce point d'histoire locale presque oublié.

(2) Le titre présenté par M. Vuy porte en marge de longues contestations d'hoirie et fait mention du tiers de la somme enfin payée par la marquise de Saint-Maurice. Que de peine pour payer cent écus d'or, alors que le baron d'Hermance en avait promis 8.000.

au service du duc de Savoie. Ce ne fut pourtant que le 30 juin suivant que Charles-Emmanuel avisa le seigneur de Boëge d'avoir à céder le commandement du préside des Allinges à son ancien gouverneur. (*Revue Sav.*, 1871, p. 80.)

***

Mais laissons les événements suivre leur cours, pour revenir au baron de Conforgien. Spon nous parle de quelque « petit mécontentement qu'il eut de certaines procédures trop précises contre lui et ses gens. » De là sa demande de congé, avril 1593 (I, p. 395).

La lettre que voici est inédite et si nous la publions en 1932, elle fut écrite sans doute à la suite de ce froissement. Elle est scellée d'un petit sceau de cire et adressée au baron d'Hermance. Il l'écrivit avec des sentiments de respect qui décèlent le gentilhomme bien plus que le chef que nous avons vu conduire ses bandes à l'assaut, mettre tout à feu et à sang, comme à l'escalade de Cruseilles, au sac de La Roche, le 7 mars 1593, où il déploya une si terrible audace au dire de Grillet (*Hist. de La Roche*, p. 63), et des historiens de Genève. Il écrit avec pleine sérénité et confiance, la noble simplicité d'un homme de cœur :

« Monsieur Monsieur le baron d'Armance, gouverneur du duché du Chablais et fort Sainte-Caterine pour Son Altesse.

Monsieur j'avais prie Monsieur La Violette (1) de vous suplier pour me faire avoir un passeport de Son Altesse pour men aller chez moy, lequel me dit que d'une grande volonté de votre grace, vous en avez prie Monsieur Lambert lequel aussy a votre faveur a promis sy employer, dont je vous remercie bien humblement à tous deux, vous supliant, croyez que si jay jamais le moyen de vous faire service en votre particulier, vous me trouverez tres dispose selon le commandement que vous me ferez, Monsieur.

J'espere, aydant Dieu, avant que je men aille vous baiser

(1) Curieuse et bien originale figure que celle de Joseph du Chesne, seigneur de la Violette, né à Lectoure en 1546 et mort à Paris le 20 août 1609. A la fois médecin, chimiste et diplomate (H. Fazy, *Guerre du pays de Gex*, p. 250). Henri IV le chargea de plusieurs missions en Suisse.

les mains et vous reconfirmer le service que (je) vous ai voue voulant à jamais demeurer

Monsieur

Votre tres humble et affectionne serviteur,

Conforgien.

A Genève, ce XIII avril still ancien 1593 »

***

Le correspondant du baron de Conforgien était digne de la confiance que lui témoignait son bouillant adversaire. Oubliant le passé, son château de Saint-Jeoire brûlé, sa seigneurie de la Chapelle (1) dévastée par les Berno-Genevois, le souvenir de la journée de Bonne, surtout sa captivité de Genève, le baron d'Hermance s'entremit effectivement pour que le passeport sollicité fût accordé. On le lui demandait du reste avec tant de courtoisie.

Dans cette joute des deux gentilshommes, Conforgien vainquit par la plume plus qu'il ne l'avait fait jadis par l'épée et s'il sut réellement s'humilier, le baron d'Hermance triompha par sa grandeur d'âme et sa générosité.

Conforgien partit donc et ne fut rappelé par le Conseil de Genève qu'en 1603, pour qu'il vint mettre encore sa valeur au service de la République et remplacer M. de Villars à la tête des troupes (2). Il prêtait serment le 19 avril. Mais le traité de Saint-Julien allait être signé, 21 juillet 1603 (nouveau style) et nos populations avaient enfin l'espoir de pouvoir bientôt respirer en paix et oublier un si lugubre passé.

Pour Melchior de Saint-Jeoire, baron d'Hermance, il mourut le 20 novembre 1595, à Chambéry (3). Il venait d'avoir la satisfaction d'accueillir et de protéger au fort des Allinges, l'apôtre du Chablais, François de Sales, son sympathique jeune ami, qui y passa quatre mois. Ce fut pour le vieil homme de guerre sa meilleure joie et sa vraie récompense ici-bas, au milieu des désastres de la patrie et des guerres incessantes dont il avait été témoin et n'avait pu voir la fin.

A. GAVARD.

(1) Gonthier, II, p. 131.

(2) Spon I, p. 447 et H. Fazy, *Epoque de l'escalade*, p. 529.

(3) Il était en route pour Turin, portant à Charles-Emmanuel un traité avec Henri IV, où le duc devait apposer les derniers sceaux. C'est pendant le trajet que le baron mourut, laissant son compagnon de route, Sillery, représentant de la France, aboutir seul à la Cour. (*Un Ambassadeur de Savoie*, Ferd. de Faucigny Lucinges, 1906, p. 63).

Rapport sur le concours de poésie 1931

Un classement est toujours chose difficile. Et lorsque les valeurs à classer ne relèvent ni du nombre, ni du poids, ni de la mesure — ce qui est bien le cas des valeurs poétiques —, le juge a comme une angoisse, lorsqu'il essaie de ramener ses impressions à une formule destinée à déterminer un classement et par conséquent un chiffre.

Le concours poétique de 1931 a mis en présence quatre concurrents, dont l'un se fait remarquer par une réelle maîtrise du vers, la vigueur de sa pensée et la justesse de ses images et de ses expressions. Je réserverai l'analyse de ce poète pour la fin de ce rapport, suivant une gradation ascendante des pièces médiocres aux pièces meilleures.

L'épigraphe « *la lutte c'est la vie* » du premier recueil dont nous parlerons est révélatrice d'une âme fortement imprégnée du souci de la moralité et qui se propose de moraliser jusque dans ses écrits. Il ne sied pas de discuter ici les rapports de l'art et de la morale, ni de rouvrir certaines préfaces de Victor Hugo, qui autour de 1830 proclamait les buts moraux et sociaux de la poésie. Ce n'est pas en vain pourtant que j'ai évoqué Victor Hugo ; car les poèmes de ce recueil rappellent parfois sa manière (sa plus mauvaise manière) : par le choix des sujets d'abord : grands thèmes assez vagues prêtant à des dissertations faciles (l'avenir, l'ambition maternelle, le sacrifice, etc...) — par la rhétorique, la mauvaise rhétorique, énumératrice, emphatique, aux tirades lyriques artificielles sur des lieux communs. La meilleure pièce est la plus simple : « *La ballade des Demoiselles qui voudraient être appelées Madame.* »

On trouverait un sentiment plus sincère et des expressions plus poétiques dans le recueil qui porte l'épigraphe : « *La mort n'est qu'un anneau de la chaîne.* » Une âme blessée exprime sa douleur avec sincérité, encore qu'avec des expressions parfois maladroites et insuffisamment nuancées. De très belles idées, fort bien exprimées parfois, comme dans le deuxième sonnet « *Mort peut-être...* » cette admirable notion de l'immortalité subjective :

... Mais rien de plus réel
Que sa vie, une vie invulnérable, intense
Dans le cœur qu'il charma d'un amour immortel,
Profond comme la foi, fort comme l'espérance.

Mais on sent trop souvent l'effort des mots qui ne viennent pas ou du vers qui ne se laisse pas briser (*Captivité*). Termes impropres, antithèses trop brutales (dernier vers dans *Le Mur*), pensée trahissant le sujet traité (*La Foi*), montrent toutefois que l'auteur ne possède pas encore assez l'instrument poétique, si délicat à manier.

De très réelles qualités poétiques se révèlent dans les pièces écrites sous la devise aux résonnances bergsoniennes « *Nulla dies sine linea* ». Le poète perçoit juste et imagé le monde extérieur avec un cœur simple et délicat, sensible aux regrets des illusions perdues, au charme de l'enfance et de la famille, non sans parfois une pointe d'esprit critique et humoristique. On sent une bonne formation classique chez ce poète qui allie la familiarité d'un Horace à la sensibilité d'un Verlaine avec parfois une coloration parnassienne. Mais il aurait souvent fallu « tordre le cou à l'éloquence », nuancer des idées trop brutalement exprimées. On sent encore l'effort, spécialement dans les pièces descriptives (parfois trop uniquement descriptives). Les meilleurs poèmes sont ceux qui expriment des sentiments très simples, un peu à la manière de Verlaine, tels que « *Notre porte* », « *Sur le banc du Jardin* », « *Le visage de la terre* » avec le dernier quatrain charmant :

Et dans les parcs fleuris les beaux enfants qui jouent,
Jeune Printemps humain encor plus merveilleux,
Font briller au soleil le rose de leurs joues
Leurs boucles d'or léger et l'azur de leurs yeux.

Citons encore « *Pommiers en fleurs* », « *Iris* », « *l'Oiseau captif* », où s'exprime un sens délicat de la nature, un peu menu et précieux parfois. Transcrivons le dernier tercet de « *Genêts d'Or* » à la belle image hardie (n'est-elle pas renouvelée de Louis Mercier ?) :

Et l'énorme bouquet au soleil présenté
Semble glorifier les noces végétales
Du sol le plus aride et du prodigue été.

En somme, malgré une éloquence encore trop libre et des inexpériences d'expression, le recueil a beaucoup de bonnes choses, et sa lecture en est très agréable.

Le recueil à la devise triomphante « *Créer avec joie* » commence par un long poème adressé « *aux poètes* » où l'on sent une grande maturité d'esprit et de cœur et une plénitude souple et forte d'expression. La composition en est soignée. La première partie exprime le regard en arrière de l'homme mûr qui se tourne vers son enfance ardente :

Bouquet que le printemps faisait épanouir

enfance insouciante :

Nos cœurs avaient la transparence d'un vivier

enfance studieuse, intelligente, curieuse :

Nous étions là causant, travaillant. Il semblait
Que rien n'apaiserait notre soif de connaître.
Les volumes autour de nous s'amoncelaient
Où nous découvrions nos guides et nos maîtres.

enfance sentimentale aussi et amie des poètes :

Un peu plus loin, attendant leur tour, à l'écart,
Ceux que nous chérissions en secret : Les poètes.
Qui ployaient nos esprits aux caresses de l'art
Et vers qui nous allions comme à d'intimes fêtes.

Puis en trois strophes frémissantes s'exprime la joie puisée à la lecture des poètes.

Dans ce qu'on peut considérer comme la deuxième partie du poème, l'auteur énumère quels poètes ont charmé son enfance en les analysant rapidement (2 ou 3 strophes pour chacun d'eux) et à mon sens avec une juste compréhension de leur génie : « Hugo, maître de l'épopée », « Lamartine au grand cœur amoureux et chantant », « Hérédia resplendissant comme une armure », « Baudelaire, ange noir de fiévreux paradis, avec son frère triste et plus charmant Verlaine », « Leconte de Lisle cherchant de la beauté dans le monde des formes parce qu'il n'expliquait pas

« Des souffles inconnus au travers de ses rêves. »

L'auteur cite encore « Samain dont l'orgueil se regarde au miroir », « Banville, animateur d'un monde bigarré », la Comtesse de Noailles

Bacchante langoureuse et dansante houri
Ou nymphe qui se mire en riant aux fontaines...

L'énumération s'arrête à « Vigny, dieu pathétique au visage fermé » et à « Musset, jeux de la grâce et de la fantaisie » (jugement un peu incomplet ?). Nous ne reprocherons pas à l'auteur d'avoir négligé tel poète et d'avoir cité tel plutôt que tel autre. Il nous suffit qu'il ait dit ceux qui ont charmé son enfance, laquelle n'était peut-être pas contemporaine de la nôtre.

Dans la troisième partie, c'est l'homme mûr qui, avec son expérience enrichie se retourne vers les poètes avec encore plus de compréhension :

... Nous avons
Souffert, à tous les vents vibré comme une lyre.
Et, pour les avoir tous éprouvés, nous savons
De quels déchirements est fait notre délire...
... Comme vous êtes près des choses, près de nous...

Car les poètes ont la vraie sagesse :

Si la raison faiblit, comme l'expérience,
Vous seuls êtes réels par ce don d'émouvoir
Qui vaut tous les calculs et toute la science.

L'illusion fragile a lambeau par lambeau
A nos yeux dessillés laissé tomber ses voiles.
Mais par vous l'univers est toujours aussi beau,
Le ciel aussi peuplé de rayons et d'étoiles.

Et nous vous adorons avec la même foi,
La même âme, encore plus ardente et recueillie,
Maintenant qu'entre vous et les jours d'autrefois
Nous avons découvert, tout simplement, la vie.

Ces strophes ne souffrent pas de commentaire. Admirons-en la plénitude et la souplesse de sens et de rythme ; la strophe à rime alternée est heureusement choisie et constitue à elle seule un petit cadre fermé, se prêtant admirablement à l'expression successive d'idées diverses, toujours liées par un ordre logique et sentimental fort bien conduit.

Pièce maîtresse du recueil, ce poème est suivi de six sonnets également beaux, où s'exprime la tranquillité de l'âme que la vie a mûrie par la souffrance et qui cherche à travers l'averse le rayon de soleil, à travers « les larmes qui jaillissent de tes yeux, le sourire au fond de tes prunelles violettes ». Dans « l'*Instant du Bonheur* » et dans « *Sourire* » s'exprime la fragilité du bonheur qui mérite pourtant d'être cueilli, comme la beauté passagère vaut d'être goûtée (*à l'automne*), sans pour autant désespérer de leur éphémère passage *(l'amour qui meurt)*. Après l'orgueil parnassien, volontairement impersonnel d'« *Hélène* », le recueil, si ferme par sa pensée, ses sentiments, et ses rythmes, se termine par *Le vol des mots* où semble s'exprimer avec la joie de toutes les créations la douleur et le vide qui accompagnent tous les enfantements, surtout les enfantements de l'esprit.

Ce recueil où se révèlent une forte maturité d'esprit et de cœur et une réelle maîtrise de l'instrument poétique est celui qui sans nul doute mérite d'être placé au premier rang. Nous placerions après lui le recueil « *Nulla dies sine linea* », charmant, quoique encore plein d'inexpériences. Et ensuite les deux recueils plus faibles « *La mort n'est qu'un anneau de la chaîne* » et « *La lutte c'est la vie* ».

CL. GARDET.

L'INSTANT DU BONHEUR

Goûte bien ton bonheur, lorsque tu le possèdes,
Ne durât-il qu'un jour, qu'une heure, qu'un moment.
Goûte le même d'autant plus intensément
Que le destin si rarement te le concède.

Que toute chose douloureuse, ou vaine, ou laide,
Se fonde, disparaisse en son rayonnement.
Qu'il te soit comme un cher, délicieux tourment,
Comme un refrain dont la cadence vous obsède.

Vis dans le souvenir ardent qu'il t'a laissé :
Qu'il illumine l'avenir et le passé
Et que toute ombre à sa lumière se colore.

Puisqu'il vint une fois, il peut venir encore.
Attends, dans le secret de ton cœur orgueilleux
Le possible retour de l'instant merveilleux.

Marie Fournier del Florido, premier prix.

Nous regrettons de n'avoir pu, faute de place, publier le poème très beau, mais trop long pour nos pages, intitulé « *Aux poètes* ».

L'OISEAU BLEU

L'oiseau bleu des contes, naguère,
Eblouissait mon jeune esprit,
Alors que l'enfance qui rit,
Joyeuse, ne réfléchit guère.

Il hanta, suave chimère,
Don céleste, trésor sans prix
La saison où le cœur fleurit
Dans l'adolescence éphémère.

Puis la Vie, ouvrant trop les yeux,
Cachant les étoiles des cieux
Et le mirage des fontaines,

Mon bel oiseau s'est envolé...
Et je ne sais terres lointaines
Où l'inconstant s'en est allé.

Juliette PORTRON, 2e prix.

Jean-Claude BOIMOND

MAIRE ET SYNDIC DE SAINT-JULIEN

(1770-1832)

Jean-Claude Boimond (1) naquit le 9 juin 1770, à 3 heures du matin, à Saint-Julien, alors petite ville d'environ 600 habitants et siège de la judicature-mage des baillages de Ternier et Gaillard ; il vit le jour dans la maison située au haut de la Montée de la Creusette et habitée actuellement par Mme C. Boimond. La famille Boimond (2), de noblesse de chevale-

(1) C. Duval lui a consacré une dizaine de lignes dans *L'administration de Saint-Julien pendant la Révolution*, et *Le 2e bataillon du Mont-Blanc* ; toutes les dates de naissances, mariages, décès, citées dans cette biographie, sont tirées des R. P. de Thairy, Saint-Julien et Annemasse.

(2) Boimond est une transformation de l'ancien prénom Bohemond (Fenouillet, *Origine des noms de famille en Savoie*, *Rev. Sav.* 1893, p. 302). La pre-

rie (1) mais qui dérogea certainement avant 1550, était fixée dans le bassin de Genève dès le XIIe siècle ; le premier de ses membres dont les archives de Genève fassent mention est Laurent Boëmond, témoin d'une sentence arbitrale (2) rendue en 1181 à Aix en Savoie par Robert, archevêque de Vienne et Hugues, abbé de Bonnevaux entre Arducius, prince-évêque de Genève et le comte Guillaume Ier ; le 10 octobre 1219 un noble Boëmond fut, aux côtés du Sire de Gex, d'Albert de Compey et de P. de Ternier, des 17 nobles qui, au traité de Desingy (3), se portèrent caution de Guillaume II ; dès 1256, Jean Boëmond était chanoine de Genève et fut ensuite doyen d'Anneey, de Sallanches et dès 1271, sacristain (4). Pour ce qui est des ancêtres directs de Jean-Claude, ils étaient dès le début du XVIe siècle à Thairy, peut-être même avant ; le plus ancien connu, Me Claude Boymond († 1625) et son fils Me Pierre (1581-1664) furent notaires, comme devaient l'être aux XVIIe et XVIIIe siècles nombre de leurs descendants et aux XIXe et XXe siècles un des fils et le petit-fils de Jean-Claude. A la fin du XVIIIe siècle, le Marquis d'Allinges prit l'habitude de choisir dans la famille Boymond ses procureurs (intendants) pour la gestion de son marquisat de Ternier : le furent, en 1775 Jean-Nicolas, grand-oncle, en 1779 Joseph, cousin et de 1786 à 1792 Jean-Louis Boymond, père de Jean-Claude. Ce Jean-Louis (1731-1818) avait quitté Thairy, où restaient son aîné Pantaléon et de nombreuses familles Boymond (5) de parenté très lointaine, pour venir s'établir à Saint-Julien en 1758, lors de son

mière forme qu'on trouve (XIIe siècle) est déjà Boëmond ou Buemond ; dès 1275, les chartes donnent Boeymond, forme usitée au XIVe siècle ; le *e* tomba et dès le XVIe siècle tous les membres de la famille écrivent : Boymond. En 1758, pour différencier l'unique branche de Saint-Julien de tous les Boymond de Thairy, on commença à écrire Boimond, pour ceux de Saint-Julien, bien que Jean-Louis signât encore Boymond ; mais depuis Jean-Cl., lui et tous ses descendants ont écrit Boimond. Ce nom est très répandu en Angleterre.

(1) Cf. Reg. Gen. p. 156. Porte « taillé d'or et de gueules, chargé de 1 fleur de lys d'argent en chef et en pointe, et sur le tout d'argent à la barre échiquetée à 2 tires de sable et de même ».

(2 et 3) Arch. de Gen. P. H. n°s 23. 17 ; Spon. Pr. n°s 12 et 20.

(4) Reg. Gen., p. 165.

(5) Aujourd'hui encore les Boymond sont nombreux à Thairy : on peut s'en assurer en constatant que sur 17 enfants de Thairy, tombés au champ d'honneur on trouve 5 Boymond ; il y en a également à Perly, Plan-les-Ouates, Genève et St-Jeoire-en-Faucigny. Vers 1600, Jehan Boymond de Thairy s'établit à Cervonex, mais sa descendance s'éteignit au XVIIe siècle.

mariage avec Prospère Naville (1733-1822), fille de Jean-Jacques et de Jeanne Duval. La famille Naville (1) était originaire de Pers et un membre s'en était établi à Saint-Julien, au milieu du XVIIe siècle (2) ; un de ses descendants, Jean-Jacques, riche maître tailleur, n'ayant pas de fils, fit Prospère son héritière et réduisit ses 4 autres filles à la légitime selon l'ancienne loi sarde. C'est ainsi que Jean-Claude Boimond vint au monde dans la demeure familiale des Naville, maison bourgeoise de 12 pièces, à un étage, avec four à pain, cour et jardin potager. Jean-Claude fut baptisé dans l'ancienne église démolie en 1931, le jour même de sa naissance par R. J^h^-M. de Baudry, chanoine de Genève, curé de Saint-Julien ; il fut tenu sur les Saints Fonts par Jean-Claude Compagnon et Jeanne dite Janeton Boimond, sa sœur.

Des 10 enfants de Jean-Louis, Jean-Claude fut le seul garçon qui survécut ; ses 3 frères Etienne (1773), Jean (1775) et le dernier dont il fut parrain, Jean-Claude (1779), moururent en bas-âge. Son père donna à ce fils devenu unique, une éducation soignée et une instruction supérieure ; Jean-Claude étudia les mathématiques élémentaires, puis l'architecture et vint s'établir à Saint-Julien vers 1791, comme géomètre-architecte. Depuis deux ans déjà, en France, avait éclaté la Révolution. En 1792, les armées françaises aux ordres de Montesquiou, entrèrent en Savoie aux acclamations des habitants, et dès la fin novembre, il fut procédé à Saint-Julien à des élections municipales provisoires ; les élections définitives eurent lieu le 20 janvier 1793 dans l'église paroissiale : Jean-Claude fut élu secrétaire-adjoint en même temps que son père officier municipal.

Le 4 avril 1793, Saint-Julien fournit à sa nouvelle patrie 34 volontaires ; « ce chiffre considérable pour une population d'environ 600 habitants prouve l'élan de sympathie qui poussait nos populations vers la France révolutionnaire » (3), et, il faut le dire à la gloire de nos ancêtres, bien plus vers la France à la bravoure légendaire que vers celle des hideux massacres

(1) Naville, Navilloz ou Navillod : Galiffe (Not. geneal. .. 4, p. 532) les fait descendre, ainsi que ceux de Genève, des Sires de Navillier, en Franche-Comté.

(2) Cf. Procure pour Me Mottié, proc. au siège ducal de Genevois par hon. Mermette Navillioz, 5 juillet 1666. Test. de la même, 11 janvier 1681 (Arch. Boimond).

(3) C. Duval, « *L'Administration de Saint-Julien pendant la Révolution* ».

de suspects et de la persécution religieuse. Parmi ces volontaires, on comptait Michel-Marie Pacthod, plus tard général et comte d'Empire, élu lieutenant-colonel, chef du 2e bataillon de volontaires du Mont-Blanc, Louis-Antoine Milliet, élu capitaine qui, par le mariage de Jean-Claude allait devenir son oncle, Louis Pissard, élu sous-lieutenant et Jean-Claude Boimond élu sergent-major de la 1e compagnie dite « Compagnie de Saint-Julien », du 2e bataillon du Mont-Blanc.

Jean-Claude suivit donc la fortune du 2e du Mont-Blanc (1) depuis sa formation définitive, le 1er mai 1793, jusqu'en fin octobre 1791 ; avec diverses formations, dont une compagnie d'artillerie commandée en second par Napoleone Buonaparte,ce bataillon prit part aux affaires suivantes : 11 juillet 1793, prise de la citadelle de Pont-Saint-Esprit ; le 23, attaque et prise de l'Isle ; le 27, attaque et prise d'Avignon ; 18 août, combat de Salon, le 25, prise de Marseille ; 7 septembre, prise des gorges d'Ollioules ; 18 décembre, prise de Toulon ; en fin mars 1794, le 2e fut compris dans la nouvelle 19e demi-brigade de bataille qui, accompagnée du général d'artillerie Bonaparte participa à la prise d'Oneglia (8 avril), de Garessio (18 avril) et à la défense de la vallée du Tanaro (avril-septembre) ; le 26 septembre elle passa dans la brigade Hamel et occupa Ormea où Jean-Claude Boimond n'allait pas tarder à la laisser.

En 1793, dans un bel élan de patriotisme et de jeunesse, il s'était engagé dans l'infanterie où il fit les 2 campagnes ci-dessus ; mais d'une part, son père, dont il était le seul fils, était déjà sexagénaire, et par ailleurs il voyait ses connaissances techniques absolument inutilisées : aussi usa-t-il des excellents rapports qui l'unissaient à son chef et compatriote, le général Pacthod, pour se faire verser dans le génie et employer en Savoie à la fortification des points stratégiques menacés par les Austro-Piémontais ; se rapprochant de sa famille, il utilisait au mieux, du même coup, ses capacités au service de la France. Sur la recommandation du général Pacthod, le Comité du Salut Public le nomma donc le 22 septembre 1791 (1er vendémiaire III), adjoint du génie de 2e classe à l'armée des Alpes, avec le traitement affecté à ce

(1) L'histoire de la Légion Allobroge et des Bataillons du Mont-Blanc a été écrite par A. Folliet, *Les Volontaires de la Savoie*, 1792-99.

grade d'après la loi du 18 thermidor II, sur l'organisation du génie. Le commissaire des armées pour le génie et l'artillerie dans la 3e division l'en avisa le 26 octobre (4 brumaire) ; tandis qu'en cette fin octobre la 19e se rendait à Oneglia, où elle fut durant l'hiver décimée par de terribles épidémies de typhus et de variole, Jean-Claude quitta Ormea pour se rendre en Savoie, où il fut chargé jusqu'en septembre 1795 des travaux de fortification du Mont-Valaisan ; dans la nuit du 3 au 4 septembre 1795, ses effets furent brulés dans un incendie à Bourg-Saint-Maurice : le ministre lui accorda le 26 mars 1796, 550 livres en indemnité. De septembre 1795 à septembre 1796, il fut employé en sous-ordre à Faverges ; le 12 juin 1796 (24 prairial 4), le général commandant en Tarentaise Pacthod, dont il avait sollicité une permission, lui envoya une lettre qui nous les montre toujours en très bons termes :

« Je ne peux, citoyen, sous aucun prétexte accorder de permission à qui que ce soit... Le moyen que vous avés est de demander à l'officier de votre corps, sous les ordres directs duquel vous vous trouvés, une permission sous la forme d'un ordre de mission à Carouge, dont le terme ne devra pas excéder dix jours, à dater du celui de votre départ ; vous me le ferés passer et je le viserai ; je voudrais pouvoir faire plus mais c'est là le seul moyen que la loi laisse. »

En septembre 1796, il fut chargé du service de la Tarentaise qu'il assura jusqu'au 2 août 1798 (15 therm. 6) ; à cette date il fut nommé chef du génie à Carouge et à Annecy ; il vint résider à Carouge, à 2 lieues à peine de Saint-Julien. Le 7 octobre 1798 (16 vend. 7), le général Dutrot, chef de la 3e division de la guerre, lui envoya l'ordre de se rendre à Genève, sous les ordres du chef de brigade Monnier, commandant le génie en cette place ; Jean-Claude quitta Carouge le 15 octobre et se rendit à Genève, d'où il continua à faire le service de Carouge et d'Annecy « uniquement, dit le rapport suivant, par zèle et désir de se rendre utile. »

Voici ce rapport (1) rédigé à Fort Barrault, le 1 février 1799 par le capitaine du génie Maurin, sous-directeur, et Tournadre, directeur des fortifications :

« Le citoyen Boimond a étudié les mathématiques élémentaires avec assez de fruit. Il est très intelligent et judi-

(1) Arch. de la Guerre.

cieux. Sa correspondance annonce de l'esprit et une première éducation soignée. Il est au fait de toutes les parties pratiques du métier.

« Il est de mœurs et de conduite irréprochables ; zélé pour la République et paraissant tres porté à l'étude des connaissances du métier.

... (Suivent ses états de service depuis l'an III)...

« Il a toujours rempli ses fonctions avec la plus grande exactitude et de la manière la plus satisfaisante.

« Cet adjoint entend fort bien la comptabilité, et peut devenir par la suite un bon ingénieur, d'après son intelligence et ses heureuses dispositions.

« Il serait à désirer qu'on le nommât de 1re classe tant par rapport à son mérite que relativement aux fonctions dont il est chargé. »

C'est en effet en raison de ces fonctions que sur un état des officiers et troupes (1), séjournant dans le département du Léman, à la date du 19 février 1800, signé par l'adjudant-général Grillon, commandant le département, il figure dans l'état-major du génie avec le grade de capitaine.

Au physique, l'adjoint Boimond était mince et de petite taille (1 m. 60 environ), comme on peut le voir par les dimensions de son habit d'officier (2) : une miniature sur ivoire, faite alors qu'il était encore dans l'armée, nous le montre maigre, le visage allongé, haut en couleurs, les yeux brun-clair, le nez long et légèrement busqué ; ses cheveux qu'il portait longs, autrefois châtains, étaient alors entièrement blancs et très abondants ; aux oreilles, deux petits anneaux d'or qu'il portait depuis son enfance, selon l'ancienne coutume.

Il était toujours en fonctions à Genève, quand le Premier Consul, procédant à la réorganisation générale de l'armée (9 octobre 1801) supprima les adjoints du génie ; le ministre de la guerre l'avisa le 12 décembre (23 frim.) qu'il pourrait cesser ses fonctions au reçu de sa lettre et qu'il jouirait à partir du 21 (1er niv.), en récompense de ses services, du traitement de réforme (3) attribué au grade auquel il était assi-

(1) Archives de la Guerre.

(2) De drap marine avec doublure et retroussis des basques rouges, plastron et parements de velours noir bordé d'un liseré rouge, et boutons de bois recouverts de cuivre, avec un casque et une cuirasse en relief.

(3) 600 fr. par an ; traitement d'activité : 1.400 fr. par an — 918 francs par an d'indemnité de fourrages et logement. Sous l'Empire son traitement de réforme fut réduit à 450 francs.

milé (lieutenant) ; en fait, il fut employé activement jusqu'au 4 février 1802 (1) (15 pluv. 10). Le chef de bataillon Garnier, directeur par interim des fortifications de Grenoble lui délivra le 5 février 1803 un certificat « pour lui donner, dit-il, une preuve authentique de mon estime et de mes regrets de perdre en lui un coopérateur dont je connais tout le mérite. »

Rentré à Saint-Julien, il reprit sa profession de géomètre-architecte. Le 13 décembre 1805, M. de Champagny, préfet du Léman, l'avertit de sa nomination de capitaine de la Garde Nationale sédentaire créée cette même année. En 1806, il fut élu conseiller municipal et le resta jusqu'en 1811 ; depuis 1809, il fit partie du collège électoral nouvellement constitué de l'arrondissement de Genève. En février 1809 (c. d. du 8, Richard n. s.) il épousa Josephte-Marie-Constance Argand (1783-1862), fille de Me Jean Argand († 1817) et de Louise Milliet ; la famille Argand était fixée à Cranves, dès avant le XVIIe siècle ; au milieu du XVIIIe, Me Fr. Argand, notaire et curial du marquisat d'Hermance, s'installa à Corsier ; son fils, Me Jean Argand vint s'établir vers 1780 comme notaire à Saint-Julien et fut durant la domination française (1800-13) président du tribunal civil de Genève. Du mariage de Jean-Claude naquirent 3 fils et 3 filles, dont Jean-Louis-Ferdinand (2) qui fut maire de Saint-Julien sous le Second Empire et Jean-François-Adrien (1826-1909), notaire.

En 1813, il obtint par l'intermédiaire du ministre de la guerre, la place d'ingénieur vérificateur du cadastre pour le département du Léman. 1813 et 1814 virent l'invasion de la France et la Savoie fut occupée par les Autrichiens, qui furent défaits à Saint-Julien par un enfant du pays, le général Dessaix ; un tel fait d'armes passionna Jean-Claude, ancien officier français ; voici le court récit inédit qu'il en laissa sur une page d'un livre de comptes :

« 1er Janvier 1814. Arrivée à Saint-Julien de 250 Croates.

(1) Il lui était dû 155 fr. 19, qui ne lui furent jamais payés.

(2) Ferdinand Boimond (1816-75), avocat, chevalier de la Légion d'honneur et maire de Saint-Julien pendant tout le Second Empire. C'est au cours de sa mairie que Saint-Julien fut élevé au rang de chef-lieu d'arrondissement, et que furent édifiés l'hôpital Saint-Joseph (1re pierre le 9 mai 1862), brûlé dans la nuit du 17 au 18 février 1929 et aujourd'hui reconstruit, l'hôtel-de-ville-palais de justice (1re pierre le 15 juin 1862), la sous-préfecture et l'église (1re pierre le 7 juillet 1863, consécration le 9 juillet 1866). Il était par ailleurs fort versé dans l'héraldique et l'histoire locale : c'est à ses recherches qu'on doit les armes de la ville de Saint-Julien. Il avait fait partie de la députation de 40 notables qui porta aux Tuileries, le 21 mars 1860, l'expression des vœux unanimes de la Savoie.

Les Autrichiens au nombre de 10.000 étaient entrés à Genève la veille, les Français l'ayant évacuée sans coup férir au nombre d'environ 2.000 hommes.

« Les Autrichiens poursuivirent leur course jusqu'à Barrault sans obstacle, mais ils furent repoussés par les Français jusqu'à Genève, après plusieurs actions assez vives qui eurent lieu notamment en deça de Chambéry et, le 1er mars, près de Saint-Julien et ses environs. Les Autrichiens étaient le matin sur La Côte et s'étendaient jusqu'à la montagne ; ils furent délogés de leurs positions, et se retirèrent sur La Feuillée avec leur artillerie au nombre de 15 pièces, et sur le coteau qui s'étend de Saint-Julien à Landecy. Plusieurs cheminées à Chablouz furent renversées par les boulets des Français dont les pièces étaient sur la grande route au bois d'Ogny. 1,200 hommes furent mis hors de combat de part et d'autre. Le soir les Autrichiens évacuèrent toutes leurs positions et se retirèrent à Genève, et la division française prit position à Carouge, sur l'Arve et le Rhône.

« Les Français évacuèrent Carouge le 25 mars, les Autrichiens revinrent le même jour. Le pays eut beaucoup à souffrir de leur part (1). Ils évacuèrent la Savoie dans le cours de juin ensuite du traité du 30 mai 1814. »

Ce premier traité de Paris consomma la défaite de la France, et, en Savoie, « l'insupportable division de l'indivisible » ; le maire Picollet ayant donné sa démission, le préfet du Mont-Blanc, baron Finot, nomma Jean-Claude, le 11 juillet 1814, maire de Saint-Julien compris dans les terres de S. M. Louis XVIII ; ensuite de l'ordonnance du 16 juillet, le sous-préfet d'Annecy Curtet le délégua, le 13 novembre 1814 pour former et présider le conseil d'organisation de la nouvelle garde nationale, dans le canton de Saint-Julien, et le 20 du même mois S. A. R. Monsieur, frère du Roi, colonel général des gardes nationales lui accorda, sur la demande du baron Finot, la décoration du Lys. Pendant les Cent-jours, il fut remplacé à la mairie par Et. Picollet ; il y rentra le 12 juillet 1815, et du 1er au 15 septembre (2e occupation autrichien-

(1) Le combat du 1er mars fit à Saint-Julien 1.200 fr. de dégâts (× 10 pour l'équivalent actuel) ; du 6 déc. 1813 au 4 avril 1814, la commune de Saint-Julien fournit en logement et nourriture aux Autrichiens et aux Français, 29.153 francs 44 (× 10), du 1er au 6 juillet 1815, elle fournit aux Autrichiens 52.994 rations de pain, vin etc. (Arch. Boimond.)

ne) il eut la tâche délicate de concilier les intérêts de ses administrés et l'impertinente exigence de l'Oberstleutnant Ginni, commandant la place de Carouge ; il resta maire lors de la remise de Saint-Julien à la République de Genève, le 18 décembre 1815, tandis que le reste de la Savoie revenait au roi de Sardaigne. Cette remise fut faite à MM. d'Yvernois, de la Rive et Vernet, conseillers d'État, représentant le canton de Genève, en la maison de Jean-Claude Boimond ; celui-ci, qui avait d'ailleurs pour la Suisse beaucoup plus de sympathie que pour S. M. Sarde, leur y offrit ensuite une collation ainsi qu'au capitaine de Fisack, du régiment du Prince de Nied-Runchel, délégué par le général baron Steffaniny, commandant les troupes de S. M. I. et R. autrichienne en Savoie.

Saint-Julien resta à la Suisse jusqu'au traité du 16 mars 1816, en vertu duquel il fut retrocédé au roi de Sardaigne en même temps qu'était créée la zone franche rétablie par l'arrêt de la Cour de la Haye du 7 juin 1932 ; le roi de Sardaigne prit possession de Saint-Julien le 23 octobre et nomma syndic Jean-Claude Boimond qui fut installé le 15 novembre 1816 par l'avocat Ch.-André Carpani, intendant de la province de Carouge ; ce même Carpani chargea Jean-Cl. de tracer la nouvelle frontière suisse-sarde, encore aujourd'hui frontière franco-suisse, coupant les communes de Viry, Thairy, Saint-Julien, Compesières, Collonges, Bossey, Veyrier, Chêne, Ambilly, Ville-la-Grand, Juvigny, Veigy, Corsier, Hermance.

Le mérite de Jean-Claude, syndic et officier de police sous ces trois Restaurations française, suisse et sarde, fut de maintenir par la prise de sages mesures, le calme et la bonne entente dans un pays éprouvé par la guerre et ébranlé par les nombreux changements politiques survenus en moins de 30 ans : le commissaire Mandelli, faisant fonctions d'inspecteur de police, l'en félicita vivement dans une lettre du 7 octobre 1818. Sa correspondance administrative a été publiée partiellement par C. Duval (1) ; pour moi, je me contenterai de citer le passage suivant d'une lettre de Rd J.-P. Comte, curé de St-Julien ; il montre qu'à côté de l'entente politique, Jean-Claude sut faire régner l'entente religieuse, compromise par les erreurs révolutionnaires :

« Mon premier devoir comme mon premier besoin est de vous témoigner ma reconnaissance de la bonté que vous avez

(1) *Ternier et Saint-Julien*, Saint-Julien, S. Mariat, 1879.

ene de me communiquer la lettre, etc... (Il s'agit d'une réparation au presbytère)...

... Croyez, Monsieur le Syndic, que j'ai vivement senti le nouveau trait de votre bienveillance. C'est ainsi, c'est par ces procédés honnêtes, c'est en respectant réciproquement nos droits que la plus parfaite union règnera toujours entre l'honorable conseil et le curé de Saint-Julien. »

On sait par ailleurs que J.-Cl. Boimond dressa les plans de reconstruction de plusieurs clochers de la région de Saint-Julien décapités ensuite de l'arrêté d'Albitte de 1794. La lettre du curé Comte est du 17 octobre 1827 : Jean-Claude était alors syndic sarde pour la 3e fois ; le 9 mai 1818, après 2 ans d'exercice, l'intendant de Carouge l'avait nommé à nouveau pour 3 ans ; le 23 janvier 1821, le vice-intendant Sage pourvut à son remplacement, mais le 9 mars 1827, Charles-Félix le nomma encore syndic pour 2 ans ; remplacé par Pierre Burnet qui prêta serment entre ses mains, il quitta définitivement la mairie le 31 mars 1829. Le 26 septembre, la Société Royale d'assurance contre l'incendie le nomma agent-chef à Saint-Julien ; il fut également nommé le 15 juin 1831 agent-chef pour la province de Carouge de la Société Royale d'assurance contre la grêle (établie par LL. PP. du 20 avril 1830) dont il était agent provisoire depuis le 15 février.

Jean-Claude Boimond n'était âgé que de 62 ans, en pleine possession de toutes ses facultés physiques et intellectuelles et encore très actif, lorsqu'il fut atteint d'un squirre à l'estomac, mal qui ne pardonne pas. Il mourut pieusement le 31 octobre 1832, vers 10 heures du matin, muni des Sacrements de l'Eglise, entouré de l'estime et de l'affection de tous ceux qui l'avaient connu. Il fut enseveli le 1er novembre au cimetière de Saint-Julien, qu'on voit encore derrière le parc de la sous-préfecture (clos des capucins avant la Révolution). Son nom et son grade sont inscrits sur la face gauche du socle de la statue de la Liberté, autrefois place de l'Hôtel-de-Ville, transféré à l'extrémité de la promenade du Crêt, lors de l'érection du monument aux morts de la Grande Guerre.

Jean Boimond.

Jules PHILIPPE

(1827-1888)

VIII

Jules Philippe, toujours sensible et bon, n'abandonnait pas la préfecture sans d'intimes regrets. S'il n'avait aucune ambition personnelle, s'il jugeait loyal et droit de se retirer après la chute d'un homme dont il avait pris l'attitude et les opinions comme guide, il gardait au cœur l'amertume de ne pouvoir poursuivre un certain nombre de projets qu'il aurait vivement désiré mener à bien.

C'est Jules Philippe, le premier, qui préconisa la création, dans le département, de sociétés d'assurances mutuelles contre la mortalité de l'espèce bovine. En 1871, ces groupements étaient déjà nombreux en Suisse et un citoyen genevois, propriétaire à Bossey, encouragé et soutenu par le préfet, organisait dans la commune une société de ce genre que Jules Philippe signalait aussitôt par le *Recueil des Actes administratifs* en recommandant cette initiative à toutes les municipalités.

Il exerça aussi une action féconde en faveur de l'Œuvre des Chaumières dont le but était « d'aider les malheureux habitants des campagnes saccagées par la guerre, à réparer ou relever leurs masures que l'ennemi commun avait brûlées ou démolies ». Un Comité national s'était formé à Paris, en 1872, sous la présidence de Mme Thiers ; sur la proposition du préfet, un sous-comité de dames fut constitué à Annecy, dont l'active Mme Jules Philippe prenait aussitôt la tête. Avec les souscriptions uniformément fixées à cinq centimes par semaine, elle réussissait, en cinq mois, à rassembler une somme dépassant 8.000 francs, grâce au concours trouvé, non seulement auprès de la population civile et des fonctionnaires, mais encore auprès du pasteur protestant et surtout

du clergé dont les versements dépassaient la moitié du total de l'argent recueilli.

Mais il était d'autres affaires, d'autres projets plus importants peut-être à ses yeux parce qu'ils intéressaient directement les Savoyards et pour lesquels ses regrets étaient plus vifs. Dès la fin de 1870, on s'en souvient, il avait proposé la suppression des visites du nouvel an moyennant une souscription minima de cinq francs. Les fonds étaient allés aux œuvres de guerre, ce qui n'avait plus sa raison d'être, l'année suivante. Jules Philippe, en maintenant son idée, émettait l'avis, à l'occasion du 1er janvier 1872, que le produit des souscriptions pourrait être affecté à l'établissement d'un Fourneau économique permanent au moyen duquel on procurerait des vivres à bas prix aux familles d'ouvriers. Une réunion provoquée par lui, tenue au mois de mars, adopta la proposition et confia l'organisation de cette pension alimentaire à un Comité qui mit sur pied les statuts d'une Association semblable à celle qui fonctionnait à Grenoble depuis 1851 et dont on devenait sociétaire en achetant une carte pour 1 franc. L'Association devait faire préparer d'avance de la soupe, de la viande et des légumes vendus aux sociétaires à un prix à peu près équivalent à celui d'achat. Dans l'esprit des fondateurs, elle devait rendre de grands services aux familles laborieuses dont tous les membres, « travaillant dans les manufactures », n'avaient pas le temps de préparer convenablement leur nourriture. On trouva un local passage des Bains (1), dans la maison d'un ami politique, mais l'établissement ne put être ouvert, les fonds réunis n'étant pas suffisants. Jules Philippe revint à la charge en 1873 sans obtenir beaucoup plus d'argent. On disposa alors de 2.150 francs auxquels vinrent s'ajouter 720 francs, produit d'un concert donné par la Société Chorale, en 1870, pour l'achat d'une mitrailleuse et non employés.

Au mois de mai, au moment où Jules Philippe allait quitter la préfecture, le Comité se décidait à faire un appel au public par l'intermédiaire des journaux et par la distribution d'un tract exposant la situation (2). Il manquait environ

(1) Passage donnant sur la rue de la République, nº 10. L'Association alimentaire devait être installée dans la maison Verney, maître paveur.

(2) *Association Alimentaire de la ville d'Annecy*, 16 pages in-8º. Annecy, imprimerie J. Dépollier et Cie. — 1873.

2.500 francs qu'on demandait au public de souscrire à titre de prêt, par parts de 5, 10, 15, 20, 25 francs et au-dessus. Mais l'attente du Comité fut déçue, le principal promoteur de l'œuvre ayant perdu l'autorité qui, malgré tout, entraîne souvent la foule dans la voie qu'elle lui désigne. Une banque reçut en dépôt le petit capital, offert ensuite à la ville en la priant d'en appliquer les revenus à la fourniture d'aliments chauds aux enfants de la salle d'asile. C'est là, avec les différentes sommes réunies par la Société Chorale, l'origine de ce qu'on a appelé, dans la suite, le Fourneau économique des écoles maternelles.

Enfin, Jules Philippe s'était préoccupé, aussitôt après sa mort soudaine, au mois de juillet 1871, d'honorer la mémoire de son ami, l'ingénieur Germain Sommeiller, l'auteur de la première percée des Alpes (1). Par l'intermédiaire des journaux, il convoqua les amis et les admirateurs du savant à une réunion ayant pour but de constituer un Comité chargé d'organiser une souscription afin d'élever un monument sur la tombe de notre compatriote. Le maire de Saint-Jeoire, où Sommeiller était né, lui ayant fait observer, au cours de l'Assemblée que son Conseil municipal avait déjà pris l'initiative de dresser une statue sur une des places de cette commune, Jules Philippe engagea alors les assistants à aider à la réussite de ce projet en créant dans toutes les localités importantes, des sous-comités pour recueillir les dons. Mais, au 21 mai 1873, l'affaire n'était guère avancée et l'on n'en prévoyait point la fin.

Deux jours plus tard, Jules Philippe reprenait possession de la maison où il était né, dans la rue Sainte-Claire, qu'il n'avait d'ailleurs quittée, en 1871, que sur l'injonction formelle du président de la République. Il y rentrait aussi simplement qu'il en était parti, l'esprit imprégné seulement d'un peu de mélancolie, en songeant aux journées enfièvrées et enthousiastes de septembre 1870, étrange contraste avec la passivité des temps présents. Mais, cette passivité n'était qu'apparente. Inquiètes d'un avenir incertain, les populations qui sentaient que, depuis la chute de Thiers, l'attitude des autorités s'était faite plus rude, craignaient de manifester

(1) Le tunnel dit du Mont-Cenis percé sous le Fréjus, et dont les travaux, commencés en 1857, ne furent terminés qu'à la fin de 1870.

leurs sentiments. La sympathie des Annéciens était, cependant, toujours aussi vive, pour lui. Les attentions qu'on avait pour sa personne, la respectueuse familiarité avec laquelle il était salué et abordé dans les rues prouvaient qu'il n'était pas oublié. On le vit bien quelques semaines plus tard, pendant la distribution des prix du Collège chappuisien. Le nom du plus jeune de ses fils, Charles, un enfant de dix ans, proclamé à plusieurs reprises, souleva spontanément, chaque fois, des applaudissements prolongés, tandis que le discours du président, le préfet Léon Peloux, n'avait été accueilli que par un silence glacial, incident que le *Mont-Blanc* relevait d'un ton aigre. Le Conseil général lui-même, malgré les tendances gouvernementales, eut le courage de lui rendre, par la voix de son président, « un témoignage public de l'esprit de modération, de conciliation, et cependant de fermeté qu'il n'avait cessé d'apporter, dans la direction des affaires publiques, esprit grâce auquel nous avons traversé avec calme, des années pénibles et difficiles, esprit qui lui a concilié sinon l'adhésion, du moins l'estime de tous les partis ».

Mais, il fallait vivre et faire vivre sa nombreuse famille. Jules Philippe ouvrit un cabinet d'affaires où, pour des rétributions modiques, il conseillait sur les formalités administratives et sur tous les sujets litigieux qu'on voulait bien lui soumettre. La question matérielle ainsi réglée, il reprit ses travaux d'érudition et il s'y plongea avec d'autant plus d'ardeur qu'il y trouvait un puissant dérivatif à de gros soucis financiers venant soudain l'accabler par suite de la déconfiture d'une banque qu'il avait contribué à fonder, en 1856. Malgré ses absorbantes occupations de préfet, il n'avait jamais totalement abandonné ses études historiques. Dès la guerre finie, il avait commencé à rassembler les matériaux d'une *Histoire populaire de la Savoie*. Un mois après son départ de la préfecture, dans la séance du 24 juin, il pouvait lire, à la Florimontane, l'introduction de ce nouveau travail, publiée peu après par la *Revue Savoisienne*. Dans cette introduction, Jules Philippe constatait l'affaiblissement du sentiment patriotique sous l'influence de deux causes : la centralisation excessive qui pesait depuis cent ans sur la France et l'exagération des théories sociales, marquées d'un cosmopolitisme outré. La première réduisait la province à un état de

passivité regrettable, amenant « la disparition progressive de toutes les traditions, refoulées au nom d'une unité trop prononcée et prétendue nécessaire ». La seconde conduisait à la disparition de la famille et nous faisait descendre la pente « au pied de laquelle des esprits illuminés, oubliant les antagonismes naturels et immuables des races, nous promettent qu'il n'y aura plus que des citoyens du monde ». Pour « réagir contre ces funestes égarements », un des meilleurs moyens à employer, est de répandre la connaissance de l'histoire de sa province. L'homme « apprendra ainsi à aimer le coin de terre, témoin des joies et des tristesses passées ; une fois pénétré de ce noble amour, il en reportera une part sur le pays tout entier. » L'auteur se défendait, d'ailleurs, de vouloir étudier les événements dans leurs causes et leurs effets : son seul but était de populariser, parmi ses concitoyens, l'histoire du pays natal dont tous les Savoyards pouvaient être fiers.

Ce prologue, écrit avec conscience, était d'une lecture intéressante et facile ; il avait paru tel aux florimontains présents à la séance qui n'avaient élevé aucune observation. Mais un censeur impitoyable devait se charger de le critiquer dans la presse, après avoir pris tout le temps de la réflexion et de la documentation. *L'Union Savoisienne* lui consacrait bientôt deux longs articles signalant, avec force citations à l'appui, les lacunes et les superfluités. Le patriotisme n'est pas un sentiment, c'est un devoir, c'est une vertu civique dont l'affaiblissement tient, non seulement aux causes signalées, mais encore à la multiplicité des partis et à l'affaiblissement des croyances religieuses, deux raisons que l'auteur a complètement passé sous silence, chose inexplicable pour un historien. Le légitimiste qui avait écrit ces lignes amères ne comprenait pas non plus que les origines de la Révolution de 1789, dont Jules Philippe s'efforçait de parler avec impartialité fussent présentées dans un sens montrant les idées monarchiques de l'ancien régime sous un jour défavorable, et il n'hésitait pas à taxer le travail du secrétaire de la Florimontane comme une « réclame pour des élections futures », tant il le jugeait imbu de « libéralisme révolutionnaire ».

Jules Philippe laissa passer ces attaques sans y répondre et la *Revue Savoisienne* continua à publier régulièrement la première partie de l'*Histoire populaire de la Savoie*. Dans le courant du mois de novembre, elle paraissait en librairie.

Cette première partie fait regretter que l'ouvrage soit resté en suspens. L'histoire des temps anciens, jusqu'en l'an mille, y est méthodiquement exposée. Un style sans recherches, mais fort correct, permet de parcourir avec agrément ces pages étayées sur une sérieuse documentation. L'ensemble laisse l'impression qu'un labeur considérable a précédé la rédaction de ce livre dont l'une des grandes qualités est la clarté (1). L'auteur se souvenait des âpres critiques que certaines parties de son introduction lui avait values et il les avait purement et simplement supprimées. Cela n'empêcha point l'implacable Zoïle qui l'avait poursuivi de sa sévérité, de recommencer, dans l'*Union Savoisienne*, son travail de dissection et d'en tirer des conclusions tendant à démontrer « l'ignorance, l'incurie et la partialité » de Jules Philippe. Ce livre est destiné à servir « de passeport à des doctrines et à des appréciations malsaines », écrivait-il encore et après avoir copieusement démoli les principaux chapitres de l'ouvrage, il concluait en présentant l'auteur comme un homme qui, ne croyant à rien, n'écrirait jamais l'histoire qu'en aveugle disputant des couleurs. Ces articles, paraissant émaner d'un personnage très averti des questions traitées, occupent six numéros et sont signés de deux initiales énigmatiques : J. M. Mais il y a tout lieu de croire que Jules Philippe connaissait cet adversaire discourtois et farouche. — dont la personnalité semble très proche du Jean Pic, si acharné contre Feraigu, lors de l'affaire des cloches d'Annecy, — et que la passion politique dominait au point de le rendre profondément injuste pour un homme insensible à toute idée de lucre, cherchant uniquement à vulgariser les notions de l'histoire savoyarde qu'il jugeait nécessaires à ses compatriotes.

C'était ce qu'avaient compris les journaux *La Zone* et *Le Léman* rédigés sous l'inspiration des érudits César Duval et André Folliet : « Le patriotisme qui se dégage de ce travail produira la plus vive impression », écrivait le journal de Saint-Julien. « Dégagé de longues considérations politiques et philosophiques, composé en un style clair et concis, sans parti pris, disait la feuille de Thonon, il se trouve dans les conditions voulues pour répandre les notions les plus essen-

(1) *Histoire populaire de la Savoie*, par Jules Philippe, Première partie depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'apparition de la Maison de Savoie-Annecy, L'Hoste, libraire-éditeur, place Notre-Dame. — 1873.

tielles de notre histoire dans toutes les classes de la société. » Ces approbations, comme les critiques de J. M. ne provoquèrent aucune réaction immédiate du côté de Jules Philippe qui, entraîné, nous l'avons dit, dans un sinistre financier, subissait au même moment une des plus cruelles épreuves de sa vie, celle d'être obligé de se présenter devant la justice de son pays. L'audacieux J. M. ne le lâchait pas, mêlant à ses attaques la Société Florimontane, à laquelle il reprochait de subir trop passivement l'influence de Jules Philippe et de ses amis. Il blâmait maintenant la *Revue Savoisienne* dont les licences intolérables de ses rédacteurs auraient mérité, disait-il, les fourches caudines d'un Comité de censure et d'épuration. *Les Alpes*, seules, protestèrent contre les prétentions abusives du collaborateur de l'*Union*. « Qu'on écrive l'histoire autrement que Loriquet, qu'on parle géologie autrement que M. Pachon, et on est voué à toutes les foudres de M. P., de M. F., de M. J. M., et autres lettres de l'alphabet, grands docteurs, grands aristarques et grands parleurs pour qui, seuls, l'histoire, la science et la politique découvrent leurs secrets... Quand on veut critiquer, il ne faut pas inventer le texte qu'on veut discuter ; il faut lire ce qui est écrit et non ce que l'on serait heureux d'avoir vu écrire par l'auteur qu'on veut attaquer... ». Quoiqu'il en soit, découragé sans doute par ces agressions passionnées, Jules Philippe abandonna sa tâche et l'*Histoire populaire de la Savoie* ne fut jamais terminée.

Les souffrances morales que lui causait la catastrophe à laquelle il se trouvait mêlé n'avaient cependant pas amoindri son désir puissant de se consacrer aux idées qu'il croyait justes et de les défendre par la parole et surtout par la plume. L'opposition aux hommes qui avaient provoqué la chute de Thiers grandissait dans tout le pays ; Annecy était loin d'être en dehors du mouvement. Dès son départ de la préfecture, Jules Philippe avait repris sa collaboration régulière au journal *Les Alpes*. La lutte l'attirait et l'opinion publique se reprenait à le considérer comme l'un de ceux qui devaient défendre le régime né le 4 septembre, menacé par la coalition monarchiste. Le conflit entre les deux tendances devenait chaque jour plus aigu et la nécessité d'un chef se faisait sentir. Poussé par ses amis politiques autant que par l'ardeur de ses convictions, il se décida à rentrer ouvertement dans

l'arène. Le 21 décembre, *Les Alpes* annonçaient qu'au 1er janvier 1871, agrandies et transformées, elles auraient de nouveau pour directeur et rédacteur en chef, Jules Philippe. Mais pour agrandir et transformer un journal, il fallait tout de même un peu d'argent. Il chercha des concours auprès de ses amis de tout le département à qui il envoya des listes de souscription accompagnées d'un bref appel où il annonçait que, pour permettre l'organisation définitive d'un organe représentant les intérêts républicains dans le chef-lieu du département il était émis 200 souscriptions de *vingt francs*, remboursables sans intérêt, en cas de bénéfice, par le propriétaire du journal (1). La somme totale fut loin d'être jamais atteinte ; on obtint, cependant, un certain nombre de signatures, mais le capital versé ne dépassa pas six cents francs. C'était peu et cela ne permettait pas d'aller bien loin. Le dévoûment sans limite du rédacteur en chef et le désintéressement des imprimeurs suppléeraient à ce qui pourrait manquer.

En reprenant possession de ses fonctions, Jules Philippe exposa son programme dans un article dont il avait certainement pesé les termes et qu'il publia dans le premier numéro de l'année. Il s'y déclarait partisan d'une république qui fût le gouvernement de tous : « On ne prouve pas la bonté d'une cause par des déclarations creuses, par des théories extravagantes et autres engins de l'arsenal des exaltés de tous les partis. Comprenons qu'un gouvernement doit être tout à tous et que la République principalement doit, sans cesser d'être ferme, assurer à chacun la liberté et le respect de la personne jusqu'à l'extrême limite du possible. En politique, comme en mécanique, il faut qu'il y ait équilibre entre les forces attractives et les forces répulsives, si l'on veut éviter la perturbation de la masse. Une seule chose est nécessaire

(1) Voici quelques-uns des noms inscrits sur ces listes. A côté de ceux des cinq députés à l'Assemblée Nationale : F. Dupare (d'Annecy), Chardon, André Folliet, Silva et Taberlet, on trouve ceux de Chaumontel, mort sénateur ; Dr Thonion ; Charles Brunier, avoué ; Dr C.-M. Dupare ; Vallin Marius, architecte (hôtel d'Angleterre) ; J. Agnellet, banquier à Annecy ; Decoux, marchand de fer, à Annecy ; Petellat, banquier, maire de Rumilly ; Gantin, plus tard maire et conseiller général de Rumilly ; Bouvier, notaire à Rumilly ; Dérobert Gaspard, quincaillier, père du Docteur Dérobert, médecin de la marine en retraite, ancien maire de Rumilly ; Dr Dupuis, Marc Courriard, maire, et Alexandre Perréard, notaire, plus tard conseiller général, tous trois d'Annemasse, etc.

pour assurer cet équilibre : la liberté bien entendue et également répartie entre tous les membres de la nation. » Et dans son grand amour de la liberté, il se séparait et dépassait ses amis politiques en se déclarant favorable au plébiscite « sincèrement et librement pratiqué », à la condition qu'il eut lieu rapidement après avoir été décidé, afin d'éviter toutes « manœuvres combinées » qui en avaient faussé le sens jusqu'ici. Ce véritable manifeste ne respirait ni la violence, ni la haine. Il était écrit dans une langue mesurée ; il disait ce qu'il voulait dire, calmement, avec une sagesse qui dut frapper les esprits. Mais Jules Philippe n'abandonnait rien de ses idées et s'il se déclarait nettement pour la République, il la comprenait dirigée par des hommes convaincus de sa supériorité, ce qui n'était pas le cas au moment où il revenait à la vie publique.

L'accueil de la presse fut loin d'être défavorable. Si des vœux de réussite furent naturellement exprimés par les journaux de même opinion, il est juste de constater que l'*Union Savoisienne* qui venait de maltraiter, comme on l'a vu, son *Histoire populaire de la Savoie*, lui souhaitait franchement la bienvenue. Avec Jules Philippe à la tête des *Alpes*, ajoutait-elle, nous n'avons pas un adversaire de plus.

Le nouveau directeur qui reprenait sa place quatre ans après l'avoir quittée montra qu'il était toujours un journaliste de race. Aujourd'hui, après soixante ans, lorsqu'on parcourt ces feuilles jaunies, on sent encore vibrer, à leur lecture, l'âme de celui qui en était l'animateur, qui exerçait sa profession comme un sacerdoce et dont la grande règle de vie était l'amour de son semblable : « Peuple, écrivait-il un jour, n'aie de rancunes contre personne ; considère tous les hommes comme des frères, et conduis-toi avec ton prochain comme avec un ami. Prononce souvent cette prière : Seigneur ! faites que tous les hommes vivent en frères, en paix les uns avec les autres ; donnez-moi la force de pardonner aux injures et de plaindre, sans les mépriser ceux qui ne suivent pas les préceptes du Christ ! » Toutes les grandes questions sont traitées avec ampleur et une hauteur de vue qui plaçait au premier plan le journal des républicains d'Annecy. Les choses de Savoie sont exposées minutieusement, avec un plaisir visible et un grand souci des intérêts de ce petit pays. Pour la joie des Savoyards et des Annéciens, Jules

Philippe allait aussi donner la vie à un personnage proche parent du Jean de Brogny d'avant la guerre qui, chaque semaine, dans ses « Menus propos », sous la signature de Dominique, raillait spirituellement les travers de ses contemporains, rappelait avec humour les faits curieux du vieux passé d'Annecy ou d'ailleurs, ou bien donnait l'essor à ces mille riens qui circulent de bouche en bouche et qui font la joie d'une petite ville comme l'était Annecy, vers 1874. Quelques-uns de ces « Menus Propos » sont de petits tableaux achevés, bien annéciens, de la vie de nos pères, d'une couleur locale intense ; d'autres font revivre des personnages qui ont animé de leur physionomie originale, les années qui précédèrent l'annexion. Lisez, par exemple, celui qui raconte les premiers essais de la navigation sur le lac avec le *Dauphin*, commandé par le capitaine Monin qui était en même temps professeur d'écriture ; lisez encore, entre tant d'autres, l'amusant portrait de « Ballouria » l'allumeur de reverbères, avant l'installation du gaz, et dont le nom est resté, dans le peuple comme synonyme de joie triviale, sans qu'il y ait, à notre connaissance, aucune corrélation entre l'un et l'autre (1).

(A suivre) Louis Dépollier.

Nos Monuments Historiques

Depuis le début de l'année, les Beaux-Arts ont décidé l'inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, des ruines du château de la Rochette, commune de Lully (arrêté du 11 mai 1932), de la chapelle dite de la Maladière de Veige, commune de Cornier (arrêté du 3 juin), de la façade et de la toiture du château de Fésigny à Cruseilles (arrêté du 10 juin), des façades, toitures et cour fermée avec portail du château de Rives à Thonon (Arrêté du 28 juin).

La chapelle de la Chartreuse de Mélan, à Taninges, avait été classée parmi les Monuments Historiques par arrêté du 20 février 1932.

(1) *Faire la ballouria* est une expression populaire répandue dans la région d'Annecy. On appelle aussi communément les artistes forains qui s'exhibent dans les foires, ou les vogues, des *ballouriens*.

Le Poète DUCIS

(1733 - 1816)

CINQUIÈME PARTIE

CHAPITRE I

§ IV - *Ducis et l'Empereur.*

Le lendemain, à propos du règlement strict de sa pension de l'Institut, il écrit : « Je conçois la perte que j'ai à souffrir pour mes absences forcées ou volontaires... Se soumettre, voilà le grand mot et il n'y a plus que cela à faire ». (1)

Soumission apparente. Dans l'intimité, il répétait : « Il m'a trompé, le fourbe. Je le prenais pour un Cincinnatus et c'était le despotisme incarné (2). » Expression énergique qui a fait fortune. Et nous savons par Campenon qu'il composa « dans les huit jours et les huit nuits » qui précédèrent le sacre une violente satire contre Napoléon, sous ce titre : *Vers écrits à Versailles, à la veille de la cérémonie de Notre-Dame.* Il lui sembla que l'Empereur ajoutait alors le sacrilège à la félonie, et que la bonne foi de Pie VII avait été surprise. Il ne se rendait pas compte que la politique pontificale prend en considération le vœu national, même faillible, et les services rendus à la religion. Or Pie VII n'oublia jamais le Concordat, dont il honora seul le signataire déchu et dont Clémenceau regretta toujours la rupture. La papauté a bien le droit aussi de tenir à son prestige, et le sacre lui en restituait plus que les vexations du général ne lui en avaient ôté, plus même que ses vexations ultérieures ne devaient lui en enlever. On remarquera du moins la liberté, la hardiesse de jugement que conserve ce croyant et la prépondérance absolue qu'il accorde à la morale sur la politique.

D'abord plein de sympathie, d'admiration pour l'heureux général et de confiance en lui, de déception en déception, il

(1) P. A., p. 183.
(2) O. Leroy, p. 324.

en était venu à le détester de toute la rancune de sa naïveté trompée, de toute son horreur de la fourberie et de la guerre et de tout son amour de la liberté : de la sienne, dont il avait donné des preuves irrécusables, et de celle de son pays, à laquelle il avait consenti tant de sacrifices et pardonné tant d'excès. C'est même la seule haine qu'on lui ait connue. Ce revirement terrible d'un enthousiasme excessif ne pouvait ni se contenir tout à fait, ni s'exprimer publiquement, par égard pour sa propre erreur et pour des procédés constamment flatteurs : il libéra sa conscience par une œuvre qui devait rester inédite. Aussi plus rien de convenu, plus de style guindé et abstrait dans cette pièce de quatre à cinq cents vers, où son indignation égale ses anathèmes et ses sarcasmes à l'audace effrénée d'une ambition telle, qu'ayant appelé sur elle-même la plus haute consécration, elle prit la couronne des mains du pape et se couronna elle-même. La pièce ne manque ni de longueurs, ni de trivialités, mais « elle renferme des beautés supérieures » reconnaît Paul Albert.

Le poète s'était épris du jeune général :

Du Nil quand il vit les rivages,
C'était alors un de nos sages,
Un vainqueur jeune et modéré
Cher aux arts et du peuple adoré.
C'était, avec sa modestie,
Scipion servant sa patrie...
Que voulait-il être à la paix
Pour le prix de tant de hauts faits ?
Juge de paix dans un village.
Caton eût-il été plus sage ?

Mais, comblé de gloire, ébloui de son prestige, aidé par de louches complicités d'ancien régime, par la courtisanerie croissante de républicains fatigués, il veut la consécration des vieilles monarchies :

L'avez-vous assez titré ?
Comment faudra-t-il qu'on l'appelle ?
Trajan, Titus ou Marc-Aurèle ?
C'est peu : s'il était adoré ?
Déjà l'autel est préparé,
Le Sénat s'est courbé d'avance,
La cathédrale a tapissé.

Sous sa voûte, un trône est dressé,
Et ce trône attend sa présence :
On prie, on l'invoque, on l'encense :
On dût le prendre : il fut sacré !
Et par quelles mains ! De la France,
Dieu tout puissant, prends compassion !
J'ai mis en toi mon espérance.
Par la sacrilège onction.
Sur son front, sur son diadème,
Sur tout son corps, dans ton Saint-Chrême
Verse ta malédiction.
Enivre-le d'illusion,
Tourne sa folie en système
Et fais enfin que de lui-même
Il coure à sa destruction.

« Voilà le mouvement, l'accent et la couleur lyriques » d'après Paul Albert (1). On sait que le lyrisme, dans ses transports, est dispensé de la mesure.

L'assassinat du duc d'Enghien est flétri en traits émouvants et vigoureux :

Jeune Enghien, pur sang de ton roi,
Quand ton œil, de vie étincelle,
Entends-tu la pioche et la pelle
Qui creusent une fosse pour toi ?
Au pied du donjon de Vincennes,
Où l'on jette, où l'on cache à peine
Le fils du vainqueur de Rocroy
Dont le nom, la gloire immortelle,
La grâce et la valeur croissants,
Vil tyran, t'ont glacé d'effroi !
Quel servile outil de ton maître,
Quand le fusil te menaça,
A tes mains jointes refusa
Les derniers secours d'un saint prêtre ?
Une lanterne sur ton sein
Fut fixée et dans la nuit sombre,
Astre affreux, dirigea dans l'ombre
Le plomb du plus lâche assassin.

Paul Laurens, après 1870, a-t-il mieux rendu par le pinceau que Ducis par la plume, la sinistre scène ?

(1) Essai, p. LXIX.

Maintenant l'ordre règne, mais quel ordre ?

Où sommes-nous ? Que de drapeaux,
De soldats, de généraux
Nous menacent de leurs aigrettes !
Où fuir, hélas ! tous bourreaux,
Le fer brillant des baïonnettes,
Le fer caché des tribunaux,
Les déportations secrètes,
Le gouffre affreux des oubliettes ?...
Car nous n'avons plus d'échafauds.

On remarquera ce trait sanglant d'une ironie presque étrangère au bon Ducis.

Hélas ! nous n'avons pas su trouver, comme nos voisins, entre l'anarchie et la tyrannie, le juste milieu de la monarchie parlementaire. Mais cette allusion peu poétique à la constitution anglaise, ajoutée après coup (1), ne nous renseigne que sur les dernières opinions politiques du poète.

Revenant au régime impérial, il dénonce avec une familiarité irrévérencieuse la prodigalité du « grand frère » :

Venez, venez, petits, petits,
Enfants de Madame Gigogne.
Dame d'une grande vergogne ;
Votre grand frère a dans Paris
Fait d'assez bonnes affaires.
Paraissez, dans vos becs jolis
Il fera pleuvoir des couronnes.
Des empereurs seront vos fils ;
Et vous, poulettes, mes mignonnes,
Vous pondrez des rois dans vos nids.

Le sarcasme glisse à un hideux réalisme dans une scène où il attribue le vrai sacre au hasard des batailles :

Fortune, c'est dans tes ébats,
C'est en fumant avec les soldats,
C'est dans une orgie effroyable...
Qu'en sifflant tu le couronnas.

A ces égarements de la colère, nous préférons l'attendrissement final du poète pour le peuple de France, l'innocente dupe du despote :

(1) P. A., p. 369.

O nation brave et gentille !
Doux citoyens, guerriers galants,
Chantez, payez, mourez contents :
Pour lui et pour sa noble famille
Immolez vous et vos nobles enfants...
Peuple enfant, crédule et léger,
Toujours prêt à rire, à combattre,
Mais aussi qu'un rien peut abattre.
Quoi ! l'on ose vous égorger
Et vous n'osez pas vous débattre !

Que penser de cette pièce singulière ? Elle eut d'abord sur l'auteur un effet d'apaisement et de rajeunissement. « Ce sont, écrit-il en 1814, des vers d'indignation et de fureur qui sont sortis par irruption et comme un volcan de ma poitrine oppressée, pendant que notre Saint Père abusé consacrait dans Notre-Dame le Tartufe atroce dont Dieu vient de faire une si éclatante justice (1) ». Cette protestation, d'autant plus furieuse qu'elle était occulte, rasséréna le poète : l'art n'est-il pas une purgation des passions ? Plus rien, dans la suite, des allusions, des récriminations voilées qui l'avaient précédée, mais un silence conseillé par la prudence, sans doute, par le respect de soi, car ne faut-il pas être indulgent à ses propres erreurs ? et une haute courtoisie : le coupable, à une exception près, n'avait-il pas été parfait avec lui ?

Cette rupture définitive avec l'iniquité sembla lui promettre un renouveau. « Il y a une grande manière de créer, écrivait-il, alors, c'est de détruire. J'ai balayé l'aire ; mon âme et ma pensée me restent : on ne mettra ni chaînes ni impôt sur ce domaine sentimental et intellectuel (2). » Mais l'âge, 72 ans, s'opposait à une vraie renaissance : il n'eut plus que de loin en loin, en 1806, même en 1814, des velléités dramatiques.

Cependant il éprouvait je ne sais quel élan spirituel en juin 1805, à la Rousselière : « Comme on se trouve bien dans ces déserts qui doublent les forces de notre tête et de notre âme ! », et en septembre : « Tout le monde, à l'Institut, me dit : Ah ! quelle belle santé ! Je sais très bien ce qui colore mon visage : c'est un vermillon qui n'est point pétri par les mains

(1) P. A., p. 369.
(2) P. A., p. 190.

de l'ambition. Oh ! comme tous ces gens-là m'étalent bien *les richesses de ma pauvreté !* (1) »

Et dans cette pauvreté volontaire, il se tournait décidément vers la poésie pastorale. Il s'occupait « de ses pièces fugitives... sans trop allumer son sang », et, comparant mentalement sa diatribe récente aux vers adressés à son caveau, à ses pénates, etc., il concluait : « Il y a dans mon clavecin poétique des jeux de flûte et des jeux de tonnerre. Comment cela s'accorde-t-il ? Je n'en sais rien, mais c'est ainsi. » (2) M. Lanson n'aurait peut-être pas écrit (3), réflexion qu'il a atténuée plus tard : « Ducis nous fait rire quand il parle de « jeux de flûtes, unis à des jeux de tonnerre » dans son « clavecin poétique » s'il avait remarqué que cette lettre date d'un mois après le sacre et l'explosion d'indignation avec laquelle il l'avait accueilli ».

***

« Ces vers, a-t-on dit, sont violents et détestables ». La violence n'est-elle pas le plus souvent la loi du genre ? Les justiciers sont volontiers intransigeants. Il est vrai que Ducis n'a ni la hauteur de vue, ni l'admiration parfois trop indulgente de Lamartine ou de Victor Hugo ; sa haine est totale : elle est la volte-face d'un amour trompé. Il oublie la restauration administrative, le rétablissement de la paix civile et religieuse, la reconnaissance nationale, la part des responsabilités étrangères dans les guerres. Ducis ne voit plus dans l'ascension de Bonaparte que la fortune des armes, et l'envahissement d'une personnalité prodigieuse, mais depuis quand demande-t-on à la satire de plaider les circonstances atténuantes pour ses victimes ? La satire s'attache au surhomme qui trahit sa mission, met toujours le but au-delà de sa formidable puissance, force ainsi son destin et court à sa perte. A l'heure du triomphe et dix ans avant les événements, il appelle et annonce sa ruine. Ses emportements obéissent à une rigoureuse logique et procèdent d'une singulière vision de l'avenir.

Les vers sont-ils d'un goût détestable ? Ce grief littéraire tient de près au précédent et nous en savons déjà la raison et

(1) P. A., p. 209.
(2) P. A., p. 187.
(3) Hist. de la Littérature française, 12e édit., p. 841.

la justification. Le tableau burlesque de la famille du « grand frère » nous inquiète et la parodie du couronnement dans une scène de corps de garde nous offusque ; effacent-ils la scène du sacre où la justice, redressant la religion surprise, chaque bénédiction se change en malédiction et celle de l'exécution si poignante du duc d'Enghien ?

Risquons encore une comparaison pourtant dangereuse pour notre poète, Ducis, dans la pièce du *Sacre* et quelques autres : *Ma protestation*, *Une Promenade*, 2e *Epître à de La Tour*, a fait la satire de l'Empire comme André Chénier a fait celle de la Révolution, celui-ci au prix de sa vie, celui-là au prix des raisons de vivre chères au vulgaire et aux ambitieux. Loin de nous la pensée de mettre au même rang les deux poètes : Chénier est un « satirique d'une éloquence tragique et sinistre », l'inventeur de « la satire lyrique, puissamment et comme éperdument lyrique », d'après E. Faguet (1) ; Ducis est un satirique maladroit, excessif. Encore faut-il reconnaître que Chénier simplifie la Révolution autant que Ducis l'Empire, que leur justice incontestable n'est pas toute la justice, et que Chénier, malgré son atticisme et son avertissement à la muse :

> ... un ignoble courroux
> Justifie un ignoble outrage.

lâche la bride à son indignation et à sa langue, et parle par exemple

> ... du tribunal impie
> Qui mange, boit, rote du sang.

ou

> De ces porte-plumets, ces commis de carnage
> Ivres et bégayant la crapule et les crimes.

Pourquoi ce purisme, cette pruderie à l'égard de Ducis, même après les invectives souvent éloquentes certes, mais parfois lourdes et fatigantes des *Châtiments* ? Sa satire contient des trivialités, mais aussi des « beautés supérieures » (2). A chacun de choisir selon la délicatesse de son goût ou son souci de l'équité.

* * *

(1) Introduction aux poésies d'André Chénier, édit. Lutetia, VIII.
(2) P. A. Essai LXVII.

Ignorant cette œuvre qui le maudissait, Napoléon avait gardé au poète toute sa sympathie et il lui en donna en 1810 une nouvelle preuve à l'occasion des prix décennaux, qui ne furent jamais distribués. Il avait voulu en faire attribuer un au *Génie du Christianisme* et s'était heurté à l'hostilité sournoise de l'Institut. De même, il fit offrir, non le prix de la tragédie, acquis aux *Templiers*, de Renouard, mais une récompense similaire à l'auteur d'*Hamlet* et essuya un nouveau refus. Le vieillard écrivit à son ami de la Tour, chargé par le jury de le sonder, une lettre qui mériterait d'être citée en entier pour la vigueur intellectuelle et morale dont elle témoigne à cette date tardive. En voici quelques passages : Je ne croyais pas qu'il pût être au monde un poète plus en sûreté que moi contre les prix décennaux. Ma tragédie d'*Hamlet* a été donnée bien avant la Révolution... l'ouvrage n'a rien de commun avec la nouvelle époque de dix années. J'en ai reçu la plus honorable récompense dans mon temps (le siège de Voltaire à l'Académie, le titre de secrétaire de Monsieur). Ma moisson alors a été faite en succès et en argent... Comment consentirai-je jamais à un prix. Il n'est aucune puissance sur la terre qui puisse m'y forcer. » Il chargeait son ami de déclarer à ses juges « son irrévocable résolution sur ce point, ajoutant courageusement : « si je me trouve placé dans la nécessité d'accepter le prix ou de me perdre, mon choix est fait, je me perdrai. » (1) L'avait-on menacé au nom et à l'insu du maître ? C'est possible. De Sèze, qui lui succéda à l'Académie française s'avoue « confondu de tant de courage » et, pensant aux caractères, à la constance, au nombre de ses refus, conclut : « Il n'y a rien au-dessus parmi les anciens. » (2)

Que le vieillard « ait affronté des périls de tout genre », comme le prétend de Sèze, c'est trop dire et nous savons déjà pourquoi : son opposition était muette, autant que celle de Chateaubriand était publique. Malgré le mépris de l'humanité que lui avaient donné la bassesse et la vénalité générales, mises à trop rudes épreuves par lui, ou plutôt à cause de cet abaissement même, Napoléon ne pouvait rester insensible à tant de grandeur morale. Peut-être, remontant de la désillusion de Ducis à son enthousiasme initial, y trouvait-il une image de lui-même supérieure à la figure prodigieuse et fra-

(1) P. A., p. 328.
(2) C. p. 129.

gile qu'il avait prise, en forçant la nature et son propre destin. Il était désarmé par tant de désintéressement et de droiture. La preuve en est qu'aux Cent-Jours il fit à Ducis de nouvelles et inutiles avances (1).

Toutefois, à défaut de danger physique, le poète eut à affronter bien des peines. D'abord, nous l'avons vu, lors du refus d'être sénateur, les assauts et le mécontentement des siens. Celui de son frère Georges fut passager, mais celui de sa femme, bonapartiste, ayant un fils au service de l'Empereur, dut persister et se faire sentir aux jours de mauvaise humeur.

Il voyait aussi sa réputation décliner. Ce n'était plus « le bon Ducis », c'était « le bonhomme Ducis ». On disait qu'il n'était plus que l'ombre de lui-même, soit par malice, pour flatter les grands de la terre, soit par charité, pour les désarmer. Tel Talma, à qui l'Empereur demande s'il voit toujours le bonhomme Ducis, répondant avec un geste approprié : « Sire, la tête n'y est plus (2). » Voilà comment le cher filleul croyait assurer la sécurité de Ducis, au risque de lui créer une notoriété peu enviable. Et de cette notoriété de bons amis lui font la confidence, comme O. de la Tour à qui le vieillard fait cette réponse pleine de philosophie et de noblesse, en 1806 :

« Vous avez bien raison, il m'est indifférent que les hommes du jour me fassent passer pour un imbécile. C'est me rendre mon rôle facile à jouer, si j'étais homme à en jouer un. Je ne ferai aucun frais, ni pour soutenir, ni pour démentir cette belle réputation.

« Que voulez-vous, mon ami ? Il n'y a point de fruit qui n'ait son ver, point de fleur qui n'ait sa chenille... notre bonheur n'est qu'un malheur plus ou moins consolé.

« Ma fierté naturelle est assez satisfaite de quelques *non* bien fermes que j'ai prononcés dans ma vie. Mais j'entends qu'on me plaint, qu'on gémit, qu'on m'accuse. Qu'on s'en prenne au potier qui a façonné ainsi mon argile.

« Mon revenu, tout chétif qu'il est, suffit à peu près aux dépenses d'un homme pour qui les besoins de convention n'existent pas... il me faut bien peu de chose et pour bien peu de temps (3). »

« Je ne puis relire sans admiration des lignes comme celles-ci », avoue Paul Albert.

(1) C. p. 233.
(2) O. Leroy.
(3) P. A., p. 256

Une inévitable conséquence de ses refus était l'annulation de son influence. C'est ce qu'il explique, dès 1802 à M. de Rochefort, qui lui recommande un protégé : « Je suis sans crédit, sans pouvoir, sans influence. J'ai toujours refusé toutes les places : Je n'ai cherché qu'à m'éteindre... pour me créer à moi-même et dans moi-même une patrie qui dépendît de moi et qu'on ne pût pas m'arracher... Il y a plus : je suis plus éloigné que jamais... du voisinage des orgueils littéraires (1). » Cette diminution d'influence devait coûter plus à sa bienveillance naturelle qu'à son amour-propre.

La peine qui dut lui être le plus sensible fut le demi-reniement d'une foule d'amis tremblant de perdre par sa fréquentation les faveurs du pouvoir. Le vide se fit autour de lui, apeuré, sinon hostile, on se dérobait aussitôt qu'il s'agissait de recevoir les témoignages publics de son amitié ou de sa gratitude. Il s'en aperçut particulièrement quand il songea, en 1801, à une première édition de ses œuvres : « Hélas ! écrit-il à un ami, le pauvre Agase, imprimeur du *Moniteur* dépend... Mon frère Georges pouvait avoir ses raisons pareilles à celles d'Agase. J'ai supprimé moi-même l'introduction à mon Épître des *Souvenirs* et il m'en a remercié. Gérard a conjuré S... de ne pas imprimer l'Épître que je lui ai adressée... J'ai approuvé la suppression sans balancer... Pouvais-je faire mieux ? Gérard aujourd'hui ne serait pas disposé à faire un joli dessin dans *mon Trophée* pour notre ami commun Talma. Et pourquoi ? Mes vers... étaient-ils un mauvais voisinage pour son dessin ? Ma pauvre muse serait-elle contagieuse ? Ferait-elle reculer mes amis ? » (2) Sa générosité candide dut souffrir de ces reniements intéressés. Mais s'il signe « le pauvre Allobroge », il ne se plaint pas : il lui reste « l'amitié courageuse, tendre et prudente » de quelques-uns ; il lui reste la solitude. « En vérité, j'ai épousé le désert, comme le doge de Venise épousait l'Adriatique. J'ai jeté l'anneau dans les forêts. » Il lui reste « l'imagination, une charmante fée ». « Otez-moi la liberté et la joie de mon cœur, et je suis un pauvre homme qui se meurt. » Il lui reste la joie de n'avoir ni biaisé, ni fléchi : « Mais le meilleur des lits, c'est la bonne conscience. Elle nous soutient, elle nous console, elle finit par nous faire jouer comme des enfants. »

(1) P. A., p. 157.
(2) P. A., p. 301.

Le fier et obstiné désintéressement de Ducis eut donc, sinon ses dangers, du moins ses multiples rançons, mais aussi ses intimes compensations qui jaillissent de son âme à chaque épreuve et n'ont pas laissé place au moindre regret.

N'en omettons pas la portée historique. Lamartine, dans sa préface des *Méditations* remercie Mme de Staël et Chateaubriand d'avoir lutté contre la tyrannie du chiffre et du sabre qui avait pesé sur sa jeunesse. « Il aurait pu nommer Ducis, remarque Paul Albert, mais le poète ne voit que les cimes rayonnantes. » Chateaubriand, du moins, ne commet pas cet oubli. Passant en revue ses futurs confrères et relevant leurs titres moraux et historiques plus que leurs mérites littéraires, il parlait ainsi de Ducis : « J'aperçois le vénérable auteur d'*Œdipe* retiré dans la solitude, oubliant à Colone la gloire qui le rappelle dans Athènes. » C'était, par une comparaison superbe, placer très haut et le talent et la solitude volontaire de Ducis qui en fut très touché. « Ce qu'il a dit de moi n'est pas une chose ordinaire, ni dite ordinairement. Il a le secret des mots sterling. » (1) Ajoutons que dans ses *Mémoires*, à plusieurs reprises, il rend un vibrant hommage à l'attitude politique du poète. Témoin ces lignes éloquentes :

« Quoi ! on pourrait, comme le fit Napoléon, substituer sa volonté à la loi, persécuter toute vie indépendante, se faire une joie de déshonorer les caractères, de troubler les existences, de violenter les mœurs particulières autant que les libertés publiques, et les opinions généreuses qui s'élevaient contre ces énormités seraient déclarées calomnieuses et blasphématrices !

« Dieu, en sa patiente éternité, amène tôt ou tard, la justice : dans les moments de sommeil apparent du Ciel, il sera toujours bon que la désapprobation d'un honnête homme veille et qu'elle demeure comme un frein à l'absolu pouvoir. La France ne reniera pas les nobles âmes qui réclamèrent contre la servitude. Honneur donc aux La Fayette, aux de Staël, aux B. Constant, aux Camille Jordan, aux Ducis, aux Lemercier, aux Lanjuinais, aux Chénier qui, debout au milieu de la foule rampante des peuples et des rois, ont osé mépriser la victoire et protester contre la tyrannie. »

Cette liste glorieuse figure déjà, identique, dans sa brochure vengeresse d'avril 1814 : « Bonaparte et les Bourbons ».

(1) P. A., p. 308.

Neuf irréductibles en le comptant. Comme lui, le vieux Ducis aurait dit :

« Et s'il n'en reste qu'un, je serai celui-là ! »

Voilà la haute fonction civique dont il s'était investi en refusant toutes les charges officielles. Qui en mesurera la double valeur, morale et historique ?

CHAPITRE II

LES AMITIÉS

Ducis avait perdu Florian en 1794 ; il venait de perdre Deleyre (1796) et allait perdre l'abbé Lemaire en 1800. Mais les débris de sa génération lui restent fidèles et la nouvelle s'attache à lui en dépit de la divergence des intérêts et des opinions dans une grande volte-face de la politique, avec une spontanéité qui atteste la perpétuelle jeunesse du poète vieillissant. Ducis est un peu, de prime abord, comme ce personnage de Labiche qui, présentant ses connaissances les unes aux autres, dit de chacune à l'autre : « Monsieur un tel, mon meilleur ami ». Mais bien vite, à l'élan, à l'accent, on distingue des nuances dans ces amitiés qui sont légion. Nous retiendrons seulement celles qui tiennent une place sérieuse dans sa correspondance et surtout dans ses poèmes divers qu'il a appelés les « mémoires de ma vie » et qu'on appellerait mieux les mémoires de son cœur. Après avoir choisi, il faut encore classer. Il y en a qui résultent d'affinités de culture et de profession : ce sont les amitiés littéraires ou artistiques, d'autres de la fraternité des âmes, de la communauté assurée ou escomptée, des croyances : amitiés religieuses auxquelles s'apparente une amitié politique ; en d'autres enfin le sentiment a plus de place, sans tout envahir : amitiés amoureuses.

***

§ I *Les amitiés littéraires.*

C'est dans le monde des lettres et des arts que notre poète a noué le plus de relations qui, sous le rayonnement de sa bonté, évoluaient en amitiés. Les écrivains que nous allons rencontrer d'abord sont en général des classiques de second ordre. Pourtant leur correction et leur clarté est une détente

dans la lecture des productions contemporaines, trop souvent confuses et improvisées, et leurs qualités morales méritent respect et imitation. Il y a donc un double profit à les tirer un instant de la pénombre de l'histoire.

Nous savons déjà ses relations amicales avec Lebrun-Pindare (1729-1807), l'auteur de l'*Ode au Vengeur*, avec Arnault (1764-1834), dramaturge démocratique dans *Marius* et préromantique dans *les Vénitiens*, avec Marie-Joseph Chénier (1764-1811), le poète officiel de la République. Relevons que Ducis défendit courageusement et obstinément M.-J. Chénier contre une calomnie atroce. Ses adversaires l'accusaient de n'avoir rien fait pour sauver la tête d'André, son frère, victime de la Terreur. Car il est remarquable qu'à l'inverse de Marie-Joseph, conservateur en littérature et révolutionnaire en politique, André était novateur en littérature et traditionnaliste en politique. Il avait tonné contre « les bourreaux, barbouilleurs de lois » qui s'étaient vengés, malgré l'intervention de son frère, bientôt contestée. « J'ai combattu, écrit Ducis (1), cette infâme accusation sur la tombe même de Chénier, par des arguments sans réplique pour des âmes honnêtes. On l'a ressuscitée, je la combattrai encore... Je n'atteste rien que je n'aie vu. Une tendre amitié m'unissait avec l'un des plus grands compositeurs dont s'honore la France (Méhul). Il se passait peu de jours où je n'allasse le voir. Je rencontrai chez lui un matin Chénier qui venait le prier de mettre en musique le *Chant du départ* ; il espérait par ce chant fléchir les bourreaux. Chaque jour, Chénier allait solliciter pour son frère ; chaque jour, désespéré, il revenait chercher vers Méhul, non pas des consolations, mais de la compassion. Il fut un des législateurs les plus ardents à poursuivre la punition des fauteurs du Comité de gouvernement, mais l'horreur qu'il portait à ces prétendus républicains ne l'avait pas détaché de la République. » Voilà avec quelle vigueur Ducis défendait ses amis quand, dans une voie différente de la sienne, ils rencontraient la calomnie. M.-J. Chénier lui conserva une amitié loyale et dévouée, nous le verrons.

L'âge et l'amour des lettres l'unissaient à Bitaubé (1733-1808) et à Boufflers (1737-1815), tous deux gratifiés d'une épître.

J.-B. Legouvé (1764-1812) appartenait à la génération

(1) *Œuvres de Ducis et de M. J. Chénier*, par Mme Woillez, chez Ledentu 1839 (dans la préface).

suivante. Son nom n'est pas oublié, grâce peut-être à son fils Ernest qui a continué le sillon dramatique et moral du père, ajoutant *Adrienne Lecouvreur* à la *Mort d'Abel* et sa littérature pédagogique au *Mérite des femmes*. L'*Epître à Legouvé* semble pressentir et craindre le mélange romantique des tons et des genres.

L'affectueuse gratitude de Ducis s'attache naturellement à ses deux principaux correcteurs, dont nous ne songeons pas à diminuer le mérite : Andrieux et Campenon.

Andrieux (1751-1833), successivement membre des Cinq-Cents et du Tribunat, professeur au Collège de France, est l'auteur de comédies spirituelles telles que l'*Etourdi*, de fables et de contes en vers charmants : Son talent clair et consciencieux et ses qualités morales lui valurent de rares amitiés. Il échangea avec Ducis de nombreuses lettres et des poèmes. L'*Epître à Andrieux* est très surveillée pour faire honneur à la critique du destinataire. La première moitié est consacrée à Collin d'Harleville (1753-1806), l'auteur de *l'Inconstant*, de *l'Optimiste*, du *Vieux Célibataire*, qui avait obtenu avant lui les redoutables services du crayon rouge d'Andrieux.

***

Campenon (1772-1812) succéda à Andrieux dans les fonctions bénévoles de correcteur des poésies de Ducis. Peut-être le premier critique craignait-il d'avoir trop à reprendre dans les productions du déclin, toujours est-il qu'il se récusa et que Campenon vint au secours du poète un peu désemparé par cet abandon, à la veille de l'édition de ses œuvres complètes, en 1809. C'était un galant homme et « un homme de goût » (Sainte-Beuve), un poète qui accepta une sinécure de l'Empire avant de devenir secrétaire du Cabinet du roi, fonction qui répondait à ses convictions intimes. Ses relations avec Ducis furent tardives et ne devinrent intimes que vers 1812. Il a donné une notice aux Œuvres posthumes du poète, et défendu courageusement sa mémoire dans ses « *Essais de mémoires sur Ducis* » où nous avons tant puisé déjà et que nous mettons ici à contribution. Il a raconté avec un charme paisible les séances de lecture-critique chez le poète, à Paris, son installation sommaire, sa bonhomie, sa franchise, sa docilité ordinaire aux conseils, d'ailleurs discrets, de son Aristarque qui se faisait un devoir de respecter sa manière originale, avec sa rançon de vivacité brusque, de simplicité parfois un

peu fruste. Rarement le justiciable s'obstinait, poussé par une secrète confiance, ou l'amour du risque, ou cette volonté que la bonté n'abolissait jamais. Ducis a voulu acquitter sa dette par une Epître obligatoire qui est, plus que la plupart des autres, pleine d'abandon cordial. Il y esquisse la carrière de son jeune confrère qui a chanté « l'hymne des fleurs », l'*Enfant prodigue*, le *Tasse*... Le jeune poète, comme tout autre, a des envieux. N'avaient-ils pas formulé leur veto dans ce distique qui nous est parvenu :

Au fauteuil de Delille aspire Campenon.
A-t-il assez d'esprit pour qu'on l'y campe ? — Non.

Il revient à son ami.

Homme des champs, cœur tendre, esprit juste et poète,
Chez moi par Andrieux, hôte aimable, amené,
Ami, nouveau trésor, qu'un ami m'a donné.

Que serait-il devenu sans celui dont

Le courage, le goût m'épargne, grâce aux cieux,
De mille obscurs détails l'ennui laborieux,
Enfin me procura le bruit, fâcheux peut-être,
De trois tomes entiers qui vont bientôt paraître...
C'est par lui, par ses soins que mon feu se ranime
Et que Forsell me grave, et que Didot m'imprime.

C'est lui aussi qui le délivre des importuns, objet d'une dernière scène très vivante dont voici le trait final :

— Je pars pour la campagne. En reviendrez-vous ? Non,
Mais voici mon adresse : à Ducis-Campenon.

Charmante et rare amitié muée en raison sociale.

Népomucène Lemercier (1772-1840)

Pour les tragédies, le conseiller préféré de Ducis était Népomucène Lemercier. Une sympathie toute particulière et très complexe les unissait, dont le poète analyse ainsi les principaux éléments (1) : « Je l'aime avec une tendre et profonde affection et je l'admire comme un être extraordinaire. Au sortir de l'enfance, pour guérir son jeune corps dont la moitié est frappée de paralysie, il a passé par toutes les tortures. C'est sur la roue de la douleur qu'il a appris à mépriser toutes les infortunes et à braver tous les méchants... La partie

(1) P. A., p. 317.

vivante et la partie morte d'un corps d'Antinoüs qui cache les muscles d'Hercule, il en tient les rênes dans sa main. Il me semble que son âme tout entière existe dans la partie vivante avec des redoublements d'esprit, de raison, de sagacité, une étendue de vue et une hardiesse de conception qui en font un phénomène charmant, tandis que la partie non vivante en fait un martyr qui m'attendrit et le héros de la douleur qui m'étonne. »

« Figure attachante, machine extraordinaire », qu'il rapproche de celle de Talma. A ce charme à la fois physique et moral, avivé par un mal qui s'accommoda d'une assez longue vie, s'ajoutait une sorte de fraternité de tempérament poétique. Seuls, en leur temps, d'après le sévère critique, M. Lanson, ils ont essayé de rompre les lisières classiques de la tragédie et fait preuve d'originalité sans conquérir à l'art une nouvelle et décisive formule encore à trouver. Aussi se comprenaient-ils ? « Votre façon d'approuver ma manière tragique décèle la vôtre. Le génie seul, sans trop se connaître, soupçonne toutes ses richesses. Il faut le laisser aller. C'est un chien qui flaire, qui doute et qui finit par se jeter dans sa voie. » (1) Vue pénétrante, issue de son expérience propre, qui reparaîtra dans l'Epître à son ami et ailleurs. Pas plus que celui de Ducis, le sien n'a tenu ses promesses en dépit et peut-être par suite d'une production surabondante en tout genre, tragédies (*Charlemagne*, *Louis IX*), drame historique *Pinto* (1801), etc. Ce génie incomplet, par exemple, n'a pas rendu justice au vrai génie de Chateaubriand. L'Institut, ayant été chargé, par ordre de l'Empreur, d'examiner si le *Génie du Christianisme* ne méritait pas un des prix décennaux, il donna cet avis invraisemblable : « Un ouvrage littéraire est mauvais s'il n'a pas la raison pour objet fondamental, un langage propre et juste pour expression et des figures vraies pour ornement », et il conclut que, l'ouvrage péchant contre ces trois conditions, « ne pourrait, *sans une petite teinte de ridicule*, occuper plus longtemps l'Académie (2). » Le ridicule n'est pas où il pensait. Voulait-il montrer son indépendance à l'égard de l'Empire, ou de l'Eglise, ou des deux ? Son rationalisme intransigeant nuisit à son flair littéraire.

(A suivre.) Jean Levitte.

(1) P. A., p. 172.
(2) *Mémoires d'Outre-tombe*, vol. 3e, p. 566, nouv. édit. Biré. Garnier frères.

RÉPERTOIRE

DES

Noms de lieux de l'arrondissement d'Annecy

d'après le cadastre de 1730

(suite)

Arrebloud (l'), le Bouchet, PE, sud de la cote 1267^{m}, br. : paraît supposer un pat. *aribl*õ, houx ; cp. *àrble*, Albertville, DS ; Flore 497 ; 1413, *la mossa et les aribles*, Bruchet, *Rip.*, 363 ; * *acrifolum*, GPSR, 188-9, issu d'*acrifolium* ; la transformation du groupe *fl* en *bl* serait due à l'influence du fr. *érable* et *ar*, au lieu de *agr*, proviendrait d'une réduction du groupe latin *acr* (p. 189). Sur l'étym. d'érable, * *acerarborem*, v. DF. L'Aribley, *la Ribley*, Saint-Ferréol, Nambellet, est de la Fin : * *acrifoletum*, endroit où pousse le houx. Duin, *Rubelay*, *Rubley*, près la Maladière ; XVIIIe s., *à l'Arabley*, PE. Les Villards, Carouge, l'*Arrobley*, prés, 1698, Tab. 522, 194-5.

Arrêt (l'), *Larest*, Marcellaz, petit terroir de marais au sud des Planchettes : n. v. fr. d'*arrêter*, d' * *adrestare*, en parlant d'un obstacle qui empêche d'aller plus loin. Cp. Alby, Saint-Maurice, les Granges, 1703, *à l'Arrestiaud*, Tab. 4, 80.

Arriasses (les) Chavanod, bois entre la Pique et la Gravanne, près d'A l'herbe.

Ars, Ar : *alpis*, *alpem*, au, pâturage élevé, 1926, 120, ou d'*arsum* d'après *s* ou *z* final ; v. Arse ; cp. la mont. de Laparse, Chamonix, 1292, *alpis arsa*, SHAG XIII, p. 72, 75. — L'Ars, *Larz*, Montmin, terroir de prés rocheux à la limite de Serraval et de Saint-Ferréol, o. de la cote 1984^{m}, avec chalet, ruisseau, affl. du nant de Fettelay, et le col des Frettes de l'Ars ; cp. Serand, *Topoguide de la Tournette*. L'*Ar de Chat, *Lard de chaz*, Thônes, est de la Guichère : *illam alpem de calme*.

Arse (l') : terre herbeuse ou boisée brûlée par le soleil ou par le feu : *arsa*, p. p. f. d'*ardere*, brûler, cuire ; afr. *ars*, *arse*, du v. *ardre*. Thônes, est de Petit pré. Pl., Grand-Bornand avec rocher schisteux. Seythenex, 1534, avec source, limite des mandements de Duin et du Châtelard des Bauges, Lavanchy, I, 182 ; 1698, *la sommité des Arses sur Faucimagne* ;

Morand. I, 351. Thônes, *les Arces*, bois de sapins à l'o. de la croix de Colomban. Villaz, E. M. Arces ; 1238, *Arse*, E 108.

Arsine, Gevrier, bois taillis au bord du Fier : dér. d'*ars* · suff. *ina* ; cp. afr. *arsin*, bois endommagé par le feu, DF.

Arsy, *de Darsy*, *Dersy*, Massingy, vignes au s. o. de Charansonnex ; 1698, *en Arsy*, Tab. 388, 100.

Artelle (l'), *Artelaz*, Choisy, E. M. Champ Fleury : dim. f. d'*art*, petit artifice, en parl. ici d'une terre appartenant probabl. aux moulins voisins ; cp. afr. *artel*. art, c et, Isère, l'Artel, moulin.

Arthaz, E. M., Choisy, 1730, *sous Hartas* : à cause d'une localité voisine sur Cercier.

Arthod (Crêt), Balmont, Chaux, 1602. 7 G, 333 : ndh. germ. Harthwald, *Artoaldus*, *Artoldus* ; fr. Artaud.

Arzy, *Argy*, Sillingy, avec fontaine entre les deux villages nord et sud : *Aretiacum*, fondé par Aretius, II ; 1907, 86 ; 1898, 269 (cp. Arzier, Vaud, peut-être d'Aredius ou d'Aregius, fréquents à l'époque mérovingienne, DV, p. 94) ; (1187) *Arsier*, PE ; 1591, *Arzier*, E 911 ; 1697, *Arsy* ; 1715, *Arsy*, *Arzy*, Tab. 387 bis, 171 ; 81, 179. Nant d'A., nord de Lugy, affl. du marais du Vuaz.

Assets (les), Moye, Poisy, 1700, Tab. 392, 251 : 1°, p. *assel*, Annecy, essieu, DS, d'**axellum* ; 2°, afr. *assets* (de mariage), ce qui est assigné, n. v. d'*asseter*, placer, assigner, G. d' **asseditare*, disposer, ML 722.

Assières (les), Marlens, au confl. o. du nant d'Ombre dessous et de la Chaise ; terres appartenant à la fam. Assier, ndh., ? d'*axiarius*, qui fabrique des essieux.

Assiette : n.v.f. d'*asseoir* à la 3e p. s. Indic. prés., afr. *assiet*, DF ; p. *assîta* : *aṣhéta*, Albertville, DS : peut-être en parlant d'un lieu plat surélevé ; cp. Marlioz, la Chetaz, E. M., éminence à sommet plat près du chât. de Sallenove ; p. *la chîta*. Pl., Marlens, 1°, soit vers la Chapelle, est du vill. du Nant., 2°, sud des Savioz.

Astaz (à l'), Faverges, Verchères, 1698, Tab. 292, 149-50 : peut-être pièce de terre ayant la forme d'une hache (v. Ache) dans le patois dit d'Albertville ; cp. *aston*, cognée, Brachet.

Attrappe qui peut, Le Bouchet, mont, 1314m, avec sol inculte de faible rapport.

Au (l') : pâturage élevé : *alpis*, *em*, d'origine préceltique

comme *almis*, *calmis*, *juris* ; traduit vers la fin du moyen âge par *allum*, haut, avec lequel il a été confondu ; v. Haut, Auferrand, Ars, Arcalod, Orient. On pouvait transformer un pré en au, *alpem facere* ; mais, dans ce cas, le seigneur interdisait d'y récolter du foin ; cp. XIIIe s., *Chamonix*, I, p. 53, 105, 110 ; 1923, 15. Talloires, E. M., Loo, terroir de prés avec montagne ; T. Montmin, pas ou golet et chalets, 1375^m^ ; cp. Serand, *Topoguide de la Tournette*, 16 ; 1761, *mont. de Laud*, 5 II 8.

Auferrand (mont. d'), 1979^m^, au sud du col de la Colombière entre Le Reposoir et Le Grand-Bornand. J. Falconnet, *Chartreuse du R.*, donne les formes suiv., p. 49-50 : 1433, *Avarand*, 1447 (p. 425), *Ausserant*, puis *Asserand*, *Auceran*, *Aravan* ; p. *Afferrand*, *Auferrand* : ? au (*Jo*)*ceranni*, pâturage de Josserand ; v. ce mot.

Auge (l') ; p. *auzhe*, auge pour donner à manger aux pores, F ; m. *ózhô*, Thônes, DS : **albiam*, **albium*, fosse, bassin, *lat. alveum*, DF. Nant de l'A., Les Clées, Vulliex, 1698, Tab. 522 bis, 230. V. Lose. Dim. pl., les Auges, p. *ózhet*, DS ; afr. *auget*, abreuvoir, « Compl.. Thorens, gr. à l'o. de Vers le Creux, sud de la mont. des Frettes.

Augeret, *l'geret*, Doussard, avec sa *freste*, 981^m^ ; E. M. Egerot : peut-être dim. du ndh. germ. Adalgair, *Adalgarius*, ou Haldegair, *Aldegerus* ; v. cep. Gerel, d'où peut-être ici — Haut Geret.

Auguex (pré) Moye, Poisy, 1700, Tab. 392, 251. Cp. Languez.

Aumône (l') : *êlêêmôsyna*, **alemosyna*, ML 2839 ; **elemosna*, DF ; don fait dans un esprit de pitié et de charité à une communauté religieuse ; possession ecclésiastique. Sales, Conty, rive dr. du Cheran et Rumilly, rive g. : propr. du prieuré de l'A. de Saint-Bernard (v. Notre-Dame). Au moyen-Age, les pèlerins pouvaient, sous la chapelle, traverser le Cheran à gué et à bac.

Aurdoz, *au pré aurdos*, Cuvat, Drosset ; p. pré *redô* : ? p. *ôrdo*, sale, F, d'*horridum* ; afr. *ord.*, ML 1188.

Aure : en parlant d'un lieu exposé aux vents : *aura*, souffle léger, vent doux ; p. *ura*, vent violent, DS ; dans Isidore, *aura*, vent qui vient de la terre, opposé à *altanum*, qui vient de la haute mer, DCC. Pl., Grand-Bornand, 1698, les Envers, Tab. 522, 289. Faverges, Frontenex, 1698, *à*

Grandezores, 292, 149-50. Pré des Aures, 1697, Manigod, Comburee, 521, 358. Montmin, p. *Pradzores*, Serand, *Topo-guide de la Tournelle*, sud est de la cote 2270m avec ses chalets à l'est de la pointe de Bequaz, 1984m. Cp. le vill. des Prés de Lore, Saint-Jean d'Arves, Sav..

Autanne (l') : qualificatif d'une demeure située sur une hauteur : *altana*, adj. conservé dans masc. *altanus ventus*, vent qui souffle de la terre, Pline ; ital. *altàna*, belvédère ; afr. *altain*, *altan*, haut, élevé, G. Faverges, l'*otanna*, masure au n. de Verchères ; ep. (1309), *Lotano* ?, IT 13 ; 1701, Lautannaz, Tab. 295 bis, 82. Saint-Ferréol, *Autannaz*, *sur le nant de la Reyne*, 1697, Tab. 291 bis, 33-4. Nant d'Autanet, Annecy-le-V., Bray, 1425 ; 1372, *nantum dou tanel* ; 1425, de *Outanet*, Faure, 64, 73, 67. L'Autanier : dér. en *arium* ; Saint-Eusèbe, 1697, *Lautanier*, Tab. 387, 110. Saint-Silvestre, Champouly, 1703, *lautany*, Tab. 4, 84.

Auteur (l'), fr., Thorens, champ Laitier, s. e. de la cote 1790m ; : *altum — or (em)* ; afr. *hallor*, hauteur, DF ; p. *ôleu*, *ôlor*, DS.

Autour, *allour*, Thônes, le Sappey, avec son pré, n. de Mandreux : nom de l'impératoire commune « qui croît dans les pâturages escarpés et humides des hautes montagnes », Flore 802.

Aux (l. dit), Hauteville, les Chapelles, 1699, Tab. 390, 348.

Avallon (en), Seynod, Lovereby, 1335, E 150 ; ep. Armorial IV, 138, citant des nobles d'Avallon, en 1471, *de Vallone*, d'Annecy, de la fam. des seigneurs de Monthoux.

Avan, p. : nom d'une espèce de saule, Flore, p. 129 ; ep., 1285, *exceptis avans et sarmentis*, osier jaune soit *salix viminalis*, Billiet, 125 : n. verb. d'**avincare*, courber, plier, de **vincum*, flexible ; ital. *vinco*, mol, osier ; ML 9312 ; afr. *avan*, G. Poisy, 1715, *les avants blancs*, *la vigne de l'avant blanc*, Tab. 81, 70, 279. Les Avanchets, Versonnex, *aux Avanchés*, en pente sur un petit ruiss. au n. de Piracot : dim. d'*avanche*, f., Annemasse, oseraie, DS.

Avaz (l') ; p. *avâ*, aval : *ad vallem*, vers la vallée. Nom : Argonnex, est du champ Marchand, au bord du Fier. Saint-Silvestre, Marcelletaz, 1703, *à laval*, Tab. 4, 84. Vallières, *sur la Vas*, o. du chef-lieu, rive g. du ruiss. de Vaux. Prépos. : Bonneguête, *aval le Forn*. V. Maison, Vi. Adverbe ou ndh. :

Clos Davaz, Menthon, Ramponnet, près des Fourches, 1708, Tab. 67, 207. Pré Davaz, Héry, 1697, 1, 15 ; ep. à Saint-Félix, pré Davat, o. de Chamossat. Saint-Martin, les Chapalliers, 1715, 81, 327. Viuz, *pré d'avat*, n. de la Capitte ; 1697, *p. Davaz*, 1, 103. Ndh., 1118, *Jehan Daval, de Trogniet*, J. Camus, 1901, 321.

Avazi (bois), Chavanod ; v. Veisy.

Avellard, *le Villard*, Sevrier : *allum villare*, haut villard, le plus élevé de la commune (ep. Villard, Theys, Isère, XIIe s. *Allum villarium* ; puis, *Alvillar*) ; 1378, *les grosses pierres d'Arvillars*, E1 ; 1131, *Avillar*, Bruchet RF ; 1736, *Arvillard*, 7 G 281.

Avenières (les) : terres où l'on cultivait spécialement l'avoine (v. ce mot) ; p. *avengires*, DS : *avenaria*, d'*avena*, p. *avêna*, dont les grains servaient à la nourriture des poules, Billiet, 288, et des chevaux. Annecy, 1466-1728, A I. Grand-Bornand, *Avignières*, est du Mont. Marlens, *Avennières*, b. f., PE, o. de la Mollettaz jusqu'à la Chaise. Quintal. Thorens, sud de la Verrerie, auj. Chez Richard.

Aviernoz, vill. avec église située aux Gottales et c. ; p. *Aviérno*, F, paroisse séparée des Ollières en 1682 ; appelé en 1137 *la Chapelle d'A.*, Armorial III, 458 ; ep., 1181 (pouillé), *ecclesia S. Mauricii vocata la Chapelle*, Gonthier, Acad. Salés. XI, 302, 307 ; XIIIe s., *Alvieno, Aliverno, Alviernu, Aviena* ?), Armorial III, 114, 129 ; 1271, *Arvierno*, E 110 ; 1298, *de Advierno*, Mugnier 2, 28 ; 1526, *Avergnyuz*, L. ; 1715, *Viernoz*. Tab. 81, 322 ; 1698, *Avierne*, Tab. 389, 738 ; *Aviernuz*, SF1, 77.

Avignon (champ et pré d'), Saint-Félix, b. f., o. de Lavignon ; 1698, *en Avignon*, Tab. 1, 95 ; (1489), SF2, 206.

Avoidon, Nonglard, n. des moulins de Cuillet, entre les Jons et la Lavanche ; p. *aouèdon* : prob. dér. du p. *vouédõ*, vide ; ep. afr. *avoider*, vider, détruire, G : *vocĭtum*, vide, MI. 9429 ; afr. *vuide, voyde*, trouée, creux ; ep. DF.

Avoine, p. *avêna* : *avêna* ; d'où ndfam, Avenaz, Avenna, Etercy. Thorens, mont. de Glière, (1459) *Champ d'Aveine*, gr., b. f., Pourpris, 319, v. Avenières.

Avouillon (l'), p., aiguillon, pignon de maison, F, pouvant désigner aussi un pré en pointe ou l'églantier, Les Clées, *avolion*, DS : **acŭleo(nem)*, d'*acŭleus*, pointe, dard. Menthon et — Veyrier, *la uillion*, mais. sous Presle, au bord du lac ; (1497), *Lauuillon*, l'*Aüoüillon*, PE ; 1708, *La Vullion*, Tab. 67, 135.

Sevrier, gr. Gurret, 1708, *à l'aüeüillon*, Tab. 68, 386. Thorens, *Lavollion*, vallée d'Usillon, le Vernay o.

Avoulianche (l') : fruit de l'églantier sauvage ; p. *avolianchi*, Les Clées, Flore 1027 : *acăcula*, aiguille ; p. *avŏlĭĕ*, + *inca* ; ep. Armalancier. Charvonnex, *la Voulience*, jardin au n. de la Culaz.

Avray (l'), p. *avrel*, abri, r. Les Clées, le Cropt, 1698, Tab. 522, 323. Saint-Eustache, *Lavray*, terroir avec moulin au confluent du Laudon et du nant de l'Avray ou de la Lavanche ; appelé aussi l'Adray, dans les Délim.

Avregny, c., avec château ; le chef-lieu s'appelle le Foug, auj. le Feu : *Apriniacum*, fondé par, 1°, *Aprinius, dérivé d'*aprinus*, adj. dérivé d'*aper*, sanglier ; peut-être un nom de soldat ; 2°, du gentilice plus connu Apronius. 1244, *Aprinia-cum*, Guichenon, *Bibl. sebus*, I, 98 ; Gonthier, 1905, 161 n. ; 1344, *Avrignie*, SHAG IX, p. 225 ; 1696, *Avrigny* ; 1715, id., Tab. 81, 16.

Avrenay, E. M. Avrenex, avec les Murs, Choisy : *Aprina-cum*, fondé par *Aprinus.

Avulliens, *en Avilliens*, *Avoillens*, Montagny : d'un gentilice romain + *iacum*, 1°, Abullius, Muret 1, 561 ; 2°, Aculius ; ep. p. *avoulie*, aiguille, et, plus haut, Avouillon ; 1900, 219.

Avully, 1806, *Veuilly*, Balme-de-Sillingy : *Abulliacum*, villa fondée par Abullius, Muret, id. ; ou peut-être *Acutiacum* ; 1907, 86 ; (1172) *Avullier*, SF1, 579 ; 1708, *Aveüilly*, Tab. 68, 137 ; 1705, *Avoully*, 81, 116.

Aymon et Chappe, Serraval — Les Clées — Montmin, pâturages à l'o. de l'Aiguille, 1742[m] : noms de deux anc. propr., le premier, d'orig. germ., Haimo (*nem*), 1698, *à l'Aymont*, Tab. 522 bis, 117. Ce prénom était usité au moyen-âge depuis la vogue de la chanson de geste, *Les Quatre fils Aymon*. Un Aimo de Serraval était damoiseau en 1291, SHAG I (74) ; v. Armorial, V, à cette famille.

Ayt (*joucle la voye tendant du pont*) *ou de la Clat vers Montrollier*, Lovagny, Pontverre, 1557, Faure 2, Reg. 59, f. 52.

Babey : ? ndfam. ; ep. le surn. *Babellus*, 1457, Cons. de Genève I, 165 : peut être de **barbellum* ; fr. *barbeau*, barbet, DF ; méd. *babellum*, Duc., Gruffy, 1705, *la petite resse de la babey*, Tab. 5, 13-1. Manigod, 1698, *charrière tendant des la-babex*, 522, 102, 215. Viuz, 1697, *le Babay*, 1, 68-9.

Babulaz (à la), Massingy, Pringy, 1698, Tab. 389, 553 : peut-être en parlant d'un petit fonds de terre sans grande valeur : cp. ital. *babbola* ; afr. *baboles* ; fr. *babioles*, bagatelles, DF ; V. ML 852.

Bacasan (gourges de), Balme de Thuy, Délim. : cavités rocheuses et profondes du Nant Isbaud avec cascade entre Bellevarde et le pont de Morette, limite de Thônes : ? dér. du piém. *bakasa*, auge à cochon ; V. ML, 862 : de *bacca*, baquet.

Certains des noms ci-dessous sont des dérivés du celt. ? *baccus*, *bacca*, vase à eau ; fr. *bac*, *bâche*, ML, 862, 868 ; V. DS :

Bachaix (le) ; p. *baçhais*, bassin à eau, abreuvoir, F : **baccaceum* ; cp., 1372, *lus bachex et a dicto bachacio*, Cruseille, SS IV, 151 ; 1389, *conchia seu bachacium lapidis*, Bruchet, *Rip.*, 595. Epagny, la Motte, Montagny, 1715, *le champ du Bachais au dessus du Blossonnier*, Tab. 81, 63. V. Bachal.

Bachal (le) : bassin de fontaine en bois creusé dans le tronc d'un gros arbre ; plus tard, en pierre ; fr. *bachal* ; p. *baçhà*, mare pouvant servir d'abreuvoir, F : **baccale*, cuveau, DEC. ; V. Bachet. Aviernoz, marais entre le chef-lieu et Chez Falquet. Leschaux, sur le nant de la Bâtie, 1708, Tab. 67, 560. Mûres, Chessy, 1697, 1, 16, 115. Saint Marcel, prés marais, b. f., 1698, *au bachey*, 389, 601. Nant de Bachal, Menthon, Ramponnet, 1707, 66, 182.

Bachelard : ndh., de **baccalaris*, garçon, ML 863 ; afr. *bacheler*, jeune gentilhomme aspirant au grade de chevalier ; fr. *bachelier*, avec suff. *arius*, DF. Le Nant des quatre B., Serraval, le Villard, 1698, Tab. 522, 110.

Bachen (à, au), Viuz, b. f., mais. au sud de l'église, rive g. du nant de Ravier.

Bachet (le), *Bachex* ; p. *baçhé*, même sens que bachal, DS : dim. de *baccus* + *ellum-illum* ; V. Bastet. Bonneguête, b. f., est de Chez Folliet. Les Clées—Serraval. Evires, Ornex, prés marais. Manigod, *Baché*, *Bassé*, n. de l'Arbelay. Pringy, E. M. le Bachal ; (1469) *Bachex*, avec son clos de vigne et une grange démolie en 1520, SF 2, 217, PE. Sevrier ou à la Fontaine, mais. à l'est de Cessenaz. Thorens, (1432) SF 2, 186. Vaux, 1697, le Bachex, avec le Bauloz, *sur le chemin du Bachex à Marnaz*, Tab. 387 bis, 291. Bois du B., Saint-Martin, (1424), SF1, 128. V. Béchet. Pl., Les Bachés, Gruffy, entre le Vernet, le ruiss. de la Scie et le Cheran.

Bachoir (le), Sillingy, b. f., n. du moulin du Nant : ep. afr. *bachoir*, bachot, bateau de pêcheur, G. Cp. Naz.

Bacon (le), Talloires, auj. Menthon, terroir allongé entre les maisons de la Muraz, au sud du Var, et le lac : prob. surn. d'un propr. ; du p. *bacon*, lard, DS ; viande de porc, F,; du germ. *bakko*, échine, *-onem*, ML 889 ; méd. *baco*, porc salé, DUC. ; afr. *bacon*, jambon, lard, G. Dim., Baconet ; afr. *baconnel*, G ; d'où ndh. ; Pré B., Epagny, sud de Gillon.

Bacuz (le nant), Saint Silvestre, le Pissieux, 1699, Tab. 2, 6 : ndh ; ep. afr. *bacuz*, croupière, G ; fr. *ba(l)eul*, DF. Peut être aussi ironiquement, parce qu'il aurait peu d'eau pour un bain de siège.

Badière : = *bardière*, dér. de *barder*, couvrir ; ep. *bardeau*, planche mince servant de tuiles, DF ; ML 955. V. Lose.

Bagnada (la), Doussard, bois et vigne entre le mont Seny et la Glière.

Bagnaz (à la), Doussard, Verthier, vigne ; 1708, *à la Baniaz*, Tab. 67, 419 (à la fin) ; ep. le ndh. Bagnellet, 1555, Faverges, Viuz, E 446. En Sav. c. de Villette, la Bagnaz, avec chalet.

Bagnu (au), Allèves, sud du chef-lieu, gr. au bord du Cheran : **baneolum*, dim. de *ba(l)neum*, bain ; ep. vaud. *bagnolet*, baquet peu profond, G. Sur p. *u*, de *-iolum*, v. OK 44, 3.

Bagruz, Saint-Eustache, *Bagrus*, mais. du Cruet, n. ; 1709, *en Bagruz dessoubs la Ville que jouxte le nant du Bosson*, Tab. 69, 449. Saint-Jorioz, Chez B., PE, o. de Gindre : ndfam. double, Bas ou Baz et Gruz.

Baille (la) : n. v. de **bataculare*, être béant, bâiller, DF ; p. *balyi* ; ep. afr. *baille*, poterne, poste avancé entre les murs extérieurs d'un château fort, G. Rumilly, 1700, *à la Ballie*, Tab. 392, 107. Pl., Moye, b. f., entre l'église et Combarey : lieu où s'ouvre le plateau du chef-lieu, à la cote 524m ; ep. Les Bailles du Fier, ouvertures entre les rochers par où le torrent s'est frayé un passage, de Saint-André à son confluent ; v. Val de F.

Baillod : ndh., de 1°, afr. *baille*, cheval alezan, du celt. *baljos*, blanc moucheté, ML 906 ; 2°, *bajulum*, portefaix ; méd., administrateur, bailli (*bajulivum*) ; aprov. *baile*, ML 886 ; afr. *baille*, pouvoir, G. Champ de Balliod, Saint-Ferréol, sous le Cuchet, 1697, Tab. 291 bis, 81, 142 ; 1698, *ch. Bailliond*, 292.

152. Cp. en 1561, Balliaud, seigneur de Verbouz, E, *table*.

Bain (le), Menthon, ap. 1861, petit terroir au n. de la Muraz, le long du ruiss. des Combes : allusion aux bains que prenaient, disait-on, autrefois les campagnards dans le Var : **baneum*, lat. *balneum*, ML 916 ; p. *bin*, DS.

Bajac (pré de), Faverges, Chambellon, 1698, Tab. 292 bis, 56-7 : = prob. Bajat, ndfam. d'Ugine, Sav. : ep., 1461, Annecy, le ndh *Bajalis*, Bruchet, 1903, 239, et le Bajat, Belmont- -Tramonex, Sav.

Bajoc (rocher de), Montmin, o. du rocher de la Bajulaz, Serand, *Topoguide de la Tournette*, 21 : prob. = Bajot, ndfam. de Saint-Ferréol, en 1700 ; *Bajoud*, 1730. Cp. un autre ndfam., les Bajets, Cusy, Rabut, SS, 1856, 104. Le simple *bage* est cité par G avec le sens de charge, office.

Bajolettes (aux), Naves, Villard aval est ; p. *Bazhellè* : vignes ayant dû appartenir à une fam. Bajolet, citée à Faverges en 1730, (ep. le moulin de Bajolet, c. de Saint-Pierre, près Bonneville, E. M.) : dimin. du ndh. Bajolaz, XVe s., Cons. de Genève II; 1537, *Bajulaz*, L. D., 1921, 88 ; Fenouillet, Acad. Chabl. XXXII, 117.

Bajulaz (la). Même nom, la Bajule, à Sallanche, Servoz. Rocher de la B. ou Charvet, *Servet*, Montmin—Serraval Les Clées, 2270m ; E. M. Pointe aux Frettes, avec sentier menant du pré de l'Ars au sommet de la Tournette ; ep. Serand, *Topoguide de la T.*, 6. Cp. le précédent.

Balevaz, vill., *en Baslevaz*, Cusy ; p. *Balêva*.

Ballaison, *Balaison*, Choisy : ndh. fondateur, prob. originaire de cette c. du Chablais ; 1699, *Chez Balleyson*, Tab. 390, 149. Chez B., Dingy, Verbin, *Belson*.

Ballansat (Chez), Aviernoz, E. M. Ballançat : ndfam. de la c. ; ep., 1538, *a domo Vallansat*, limite du mandement du châl. du Barrioz, Armorial IV, 135.

Ballentran, *Balentran*, Bloye : p. = Bel entrant, à cause de Bel, nom du fondateur de la propriété agricole que l'on trouvait alors la première en entrant sur le territoire de cette commune, au bord de l'anc. route de Chambéry à Albens-Rumilly ; 1175, *Belintrant*, CR 113 ; 1701, *Belentran*, Tab., 393, 345. Un H. Belli, de Saint-Felix, est cité en (1153) 7 G 280. Cp. un autre composé verbal, fr. *carême entrant*, commencement du carême ; p. *carmêntran*, *carmêtran*, masque, carnaval, mardi gras ; v. DS, p. 84. Ndh., 1310, *joria de Care-*

mentrant, Bonne, en Faucigny, SHAG XIII, p. 161 ; 1381, *Carmitrand*, *Carmitran*, Annecy-le-V., Faure, 3, 83, 76 ; v. Violon.

Ballet : ndh. ; 1°, dim. de *balle*, du frank *balla*, boule, DF ; ML 909, 908 ; p. *bâla*, DS ; 2°, dim. de Bal, ndfam. de Faverges, 1700, Tab. 294, 275, du fr. *bal*, n. v. de *baller*, de **ballare*, danser, DF. Il est moins possible que cet anc. surnom soit le fr. *ballet*, sorte de danse, emprunté vers le XVIe s. à l'ital. *balletto*. Champ B., Les Clées, Vulliez, 1698, *c. Ballay*, Tab. 522 *bis*, 227-9.

Bally : ndh., d'une forme savoy. répondant au fr. *bailli*, officier seigneurial, administrateur d'une châtellenie principale, afr. *baillif*, du méd. **bajulivus*, de **bajulire*, var. de *bajulare*, porter, avoir la charge de, administrer, v. DF. 1363, *balli, juge ou châtelain*, Ducis, 1878, 46. Fam. d'Alby en 1632, F. Coutin, I, 56, Chez B., Vaux, n. de la Croix. Pré B., sur le nant de Merderel, Bluffy, 1709, Tab. 69, 681.

Balme (la), **Barme**, *Balmaz*, p. *barma* : abri sous roche, grotte, anfractuosité, le plus souvent aménagés et fortifiés par l'homme et ayant livré de ce fait des ossements ou des objets : celt. *balma*, n ; ep. Loth, *Acad. des Inscript.*, 8 avril 1921 ; Rev. celt. 1922, 47 ; ML 912. Ce mot est expliqué au moyen âge par *cingulum*, *rota cavernosa*, caverne taillée dans le roc, et aussi *lumba*, tombe, DUC ; dans le Bas Languedoc, galerie de mine, Bull. hist., 1899, 326 ; fr. *baume*. Allève, v. Bange. La Cluse, avec combe, chalets et, à 200m plus haut, une grotte très spacieuse, près de la grande Forche, 2632m, de la chaîne des Aravis (Edm. Bernus). Cusy, n. e. des Petelaz. Entrevernes, apr. 1730, à la Planche. Etercy, au bord du Fier, rive dr. du nant d'E.. Grand-Bornand, s. e. de la Duche, avec son nant, 1697, F. 521, 481, affl. de la Borne. Gruffy, le Mont, (1433) SFI, 511. Manigod, n. o. du Mâchoux, avec Dessus la Balme, Befort, s.o. de la côte 1226m. Sevrier, *la Grand Barma*, sur la pente du Semnoz, au n. o. de l'église ; 1736, *un bois dedevens à la Balme*, 7 G 281. Veyrier, appelée de nos jours grotte du Chapeau du Carabinier, du Gendarme ou de la Cheminée ; (1276) FF 22 ; J. Pelletier, 1572, consacre dans *La Savoye*, SS, 1856, 261, quarante-trois vers à décrire cette grotte « *roche... qui a deus crolz l'un sur l'autre poulez* » et sa petite source. Vieugy Quintal, est de la cote 636m, au pied de la montagne, sur le chemin venu des Chênes.

Viuz, entre l'est du crêt Gelenid et la Quaz, b. f., n. de la cote 863m.

Pl., Cuvat -Saint-Martin, o. de la cote 632m, sur le nant Palliard. Gruffy (v. grotte des Fours) et, 1703, les Barraux, Tab. 1, 35 ; v. au sing., Rumilly, mais. au s. e. de l'Aumône. Sales, soit au Cruet, grand terroir sur la rive dr. du Cheran entre la limite de Boussy, Corbonnex et Couty, avec ruisseau, moulin et maisons dites le Petit Bâtiment, PF, b. f., Viuz, 1698, Tab. 1, 181-7 et le pré des B., 1699, Tab. 2, 21-2.

La Petite Balme, Sillingy, vill. : à cause d'une fissure verticale s'ouvrant à l'est dans la paroi de la montagne, aménagée autrefois par l'homme, ainsi qu'en témoignent des entailles pour les poutrelles d'un plancher et reliée autrefois à la Grande balme par un mur ; 1907, 80 (v. Balme de Sillingy) ; 1709, *rière la paroisse de la petite balme*, Tab. 69, 505.

La Côte à Barme, Sillingy, Quincy, à l'o.. La B. des *Fayes*, Menthon, Rampommet, Revon, 1879, 15. Mont. de la B., Sillingy -Epagny -Balme de Sillingy, improprement appelée ici mont. de Mandallaz, avec son sommet de 901m. Pointe de la B. ou mont Coblet sur l'arête de Louvenaz, 1918m, Thônes -Balme de Thuy -Entremont, avec Sous la Balme. Thônes, au sud-est. Roc de la B., Dingy -Aviernoz -Thorens, sud de la cote 1510m ? ; ep. la Balme de la Lovathière, Dingy, 1293, *Loudery*, Mugnier, SS XXVII, LXI. Ruisseau de la B., Lathuile, affl. de la Bornette, sur le chemin de Membert, Serand, *Par routes et sentiers*, 47. V. Sarrazins.

La Balmette : petite excavation rocheuse : *balma* + *illa*. Faverges, vill., soit Grande et Petite B.. Saint-Jorioz, le Vilaret. Talloires, s. ou pl., avec ses clos de vignes derrière et du vent ; 1131, *Balmetes*, Bruchet, RF ; 1708, *clos des Bermettes*, Tab. 68, 201-2. Nant de la B., 1698, Thônes, la Cour, Tab. 522, 252. Pl.. Annecy, désignant une agglomération formée, hors la porte de Saint-Sixt ou du Sépulcre, près d'une balmette s'ouvrant dans les rochers au sud du château ; auj. faubourg des B. ; 1559, *la Balmillaz*, E 156. Choisy et-Mésigny, *Bermettes*, vignes au sud de Very. Eterey, *Barmettes*, vignes sur la rive dr. du nant de Biolley, vers le Fier. Poisy—Lovagny, *Bermettes*, s. o. de Ronzy. Faverges, 1697, le Villaret, *à la Balmerollaz*, Tab. 291, 134. De *balme* dérivent les ndfam. Balmin ; XVIe s., Annecy, *Balmin de Balmeta*, L. et, 1528, *Balmen*, Faverges, E 1001.

Balme de Sillingy (la), *la Grande Balme* ou Balme de

Cossingy (v. ce nom), vill. et c. avec chât. disparu des comtes de Genève ; p. *La Barma* F : lire son nom d'une balme ou anfractuosité rocheuse située dans un escarpement de la mont. du même nom à 1200m sud de l'église et à la limite de Sillingy, étant appelée aussi Château des Fées, 1907, 80 ; il y a lieu de croire qu'au pied de cette balme s'élevait le château ; 1279, *castrum Balme*, SHAG, XIV, p. 114, 1367, XIII, 228. Chemin de la Grande balme à la Caille, Allonzier, par Choisy, 1713, Tab. 81, 96, etc.

Balme-de-Thuy (la), vill. entre le crêt Magnin où s'élève maintenant l'église, et la Durasse, et c. ; p. *La Barma*, F ; *La Barma de Toui*, Constantin, 1907, 11 : doit son nom à une caverne, la maison des Sarrazins, à l'est du château du Clus, près de Thuy, Thônes, 1894, 347 ; 1249, *Balma de Thorellio* (?) ; 1400, *B. sublus Tuyaco*, Armorial III, 115, 134, 1697, *Balme sous Thuyer, la Balme*, Tab. 521, 25-26, 250 ; v. Thuy.

Balmont ; v. Belmont.

Balthasard : ndh. biblique ; p. *Badezard, Tazard*, F ; XVIe s., Annecy, *Baplosard*, L. D. 99 ; *Baptisard*, E 156, 157, XVIIIe s., *Baltazard*, SFI, 554. Cusy, le verger à B., au vill. des Reys : surnom d'un membre de cette fam. ; 1698, Rey dit *Ballezard*, Tab. 388, 212. Viuz, *le pré Ballezardy*, sur la mont. du Semnoz, 1698, Tab. I, 184-7 : ndh. dérivé du précédent par le génitif de filiation.

Balvet, Sion, mais. au s. e. de l'église : ndfam. propr. à Sion, *Bellevait, Ballevail*, et à Saint André, *Ballevaix* : peut-être de *bella via* ; v. le suivant.

Balvey, *Balvé*, Rumilly, au centre d'une plaine ; 1369, *Balmer* (cp. fr. Beauvoir) CR 75, ; 1698, *Barvé*, Tab. 1, 12 : 1°, *bellum videre*, p. *bel vé*, beau voir, Annecy, DS ; cp. Ain, Balvey, *Belvey* ; au XIIIe s., *Belveyr, Belveer* ; XVIe s. *Balveys*. 2°, la forme *Balmer* a pu être une explication de *Balvey* dont le sens alors n'était plus compris : p. *bala vey*, anc. forme de *vi, via*, chemin, à cause d'un reste de la voie romaine pavée d'Aix les Bains au Rhône, soit à Condate, par Sion et le Val de Fier, 1909, 74 ; 1913, 18, 51 ; cp. *Bellaway*, Loisin, 1479, *Bella via*, Acad. Chablais. XXXIV, XLI. Nant de B. ou n. Dadon.

Ban : frank *ban*, proclamation, ML 924 ; méd. *bannum*, défense, amende. Bois du Ban, parfois par err. Bane : bois seigneurial où l'on ne pouvait rien couper sous peine d'amende ; cp., 1368, *nemora bannita, Chamonix*, I, 248. Ferrières—Pringy.

Gruffy—Viuz, est de la cote 863m, (1522) *de banno*, ou bois des Sus ou de Baugue, SF1, 537. Le Champ du B., Saint Silvestre, Vauchy, b. f., 1702, Tab. 3, 168. Metz, Tessy, 1715, *a ban Courny*, 81, 451.

Banc (le) : portion plate et rectangulaire d'un sol rocheux au pied d'une paroi ; partie d'une glière : goth. *banka*, *banks*, banc, ML 933. Doussard, glière, n. e. de Macherine. Le B. fleuri, Montmin, prés sur rochers au s. o. du pas de la Mine ; — du Genevois ou de la Ronde, Doussard—Duin, n. de la cote 765m : peut-être ndh ; — de l'Haute, au-dessus de Bredannaz ; — plat, Chevaline — Bellecombe, avec sa pointe, 1915m ; — de la Quenaz (v. Cuenaz), Chevaline—Doussard, à l'extrémité n. du roc du Charbon, 1573m. Pl., Serraval, mont de Sulens, sud de Fontany. Lathuile, Chaparon, Sous les B., 1904, 202.

Banche (la) ; p. *banĉhă*, comptoir, DS : fém. de *banc* ; 1357, *banchas et scabelas*, Bruchet, 1900, 315 ; méd. : banc de pierre, sis devant la curie ou chambre de justice seigneuriale et près duquel étaient rendus les arrêts criminels ; 1409, *in banchia curie loci Salanchie*, E 1025 ; (1429) *pouvoir d'ériger banches, fourches, plots et autres supplices* SF2, 275 ; (1500), Thorens, *son hâle avec la banche de la curialité*, SF2, 191. Groisy, 1715, *à la Banche*, Tab. 81, 582. Gruffy, place publique où se faisait la publication des édits et où le châtelain rendait la justice devant *le banc du droit* seigneurial, RG 1912, III, 188 ; cp. pour cette dernière expression, le B. du droit, Thônes, à l'angle de la Halle, P. B. *Thônes*, 116, et Veyrier, *la Pierre du banc du droit*, E 116, 188. Peut-être aussi Boussy, Lupigny, *au Noyer du banc*, S.

Le Banchet : dim. de *banc* ; cp. afr. *banchel*, petit banc, G ; puis ndh., Nâves—Dingy—Villaz, *le Bansel*, p., bois de chaque côté du chemin du Grand montoir : 1707, *es benssels*, Tab. 66, 175. Sevrier, les Chosalles, avec le bois du Pellicier, 1731, 7 G 339, 11, Pl., Allèves, Chez Martinod, 1700 ; Tab. 2, 171.

Bande : parcelle de terre allongée : germ. *binda*, morceau long et étroit d'étoffe ou de cuir ; afr. *bende*, DF ; p. *bêndă*, DS ; v. Béda. La Grand bande et Felière, Les Clées—Thônes, o. de la cote 1473m : terroir allongé de br. et de pâtur. Ndh. ; Bandet, Vaux, Contamine, 1699, *vers Bandex* (si ce n'est pas une erreur pour Baudex ; v. Baud), Tab. 391, 880.

Banderet, *Bandaret*, Le Bouchet : anc. surn. venant d'un dim. de *binda* + *arium* ; fr. *bandereau*, petite bande,

DF ; 1697, *Benderel*, avec le *Mont de B.*, Tab. 521, 191 ; ndfam. citée à La Cluse, 1697, 521, 65.

Bandières (les grandes et les petites), Pringy : 1°, à l'o. ; 2°, à l'est, PE, b. f., du chemin de Proméry : terres ayant appartenu soit à une fam. Bandier ; soit à un bandier, sorte de messier ou garde-champêtre dont l'office s'appelait *banderia*, DUC. ; ep., 1501, *famulum seu banderium*, Armorial, V, 159. Pourraient être aussi des terres seigneuriales mises en interdit, *sub banno* ; v. *bandeiare*, DUC.. Il ne peut s'agir ici d'*enseignes ny bandières*, 1575, E 110.

Banges, Allèves Cusy, terroir dont le nom s'est conservé dans : 1°, le pont de B., PE, sur le Cheran, traversé par le chem. d'A. à Arith, Sav. ; par tradition, d'origine romaine ; puis, pont médiéval avec, autrefois, chapelle construite en 1650 par les nobles de Pingon, seigneurs de Cusy, Armorial V, 406 et n. 1. 2°, la montagne de B., Cusy- -Arith, en face d'Allèves ; 3°, Les grottes de B. ou les Balmes, au-dessus de Chez-Martinod, Allèves, près d'un sentier gagnant en raccourci par le Semnoz, Bellecombe ou Leschaux, à la limite départ. Allèves -Bellecombe ; à l'entrée de la grotte nord, débris de tuiles romaines, 1916, 167. Même nom à Areine, 1482, *Benges*, Acad. Salés. XV, 125 ; à Ugine, Sav. ; dans la Côte d'Or, près Minot, et dans l'Isère.

Bar, Barre : mots d'origine inconnue, peut-être celtique, cités au VIe s. sous les formes *barrus*, *barra*, n ; cp. ML 963, et qui, d'après le sens du fr. *barre*, morceau de bois long et étroit servant à clore, à fermer, à barrer le passage, a dû signifier tout obstacle qui empêche de passer ; c'est pourquoi ce mot a qualifié un bois, un mont, un cours d'eau, un château-fort, un rempart, une haie, etc., le masculin étant souvent terminé par une dentale inorganique, *Bard*, puis Bard, suivant une règle de graphie ancienne pour les mots à *r* final (v. Désormaux, 1923, 110), destinée probablement à empêcher l'amuissement populaire de cette consonne. De là, le nant du Bard, branche principale supérieure du nant de l'amié descendue de la montagne de Chaurionde, Seythenex- -Plancherine, servant ici de limite départementale. V. les dérivés de *barre* et Rochebar.

Barattes (les), Annecy-le-V., maisons et terres, soit propriété fondée, 1°, par une fam. Barat, anc. surnom cité à Alex en 1560, E 367 ; puis, ndfam. des bords du lac au XVIIe s. ;

2º, par un propr. appelé Barataz, comme, 1177, *W. Barala*, Muret 4, 431 : méd. *barata* ; ep. afr. *barat*, tromperie ; *barate*, dispute ; aital. *baratta*, querelle : n. v. de *barater*, *barattare*, du grec **prattare*, trafiquer, ml. 6731 ; 1513, *dols*, *fraudes*, *baratz*, *cautèles*, E 65. 1387, *terram à les Barales*. Faure 3, 56, avec le ndh. Aym. Baratat ; (av. 1479) *Baratas de Miribel*, SF 2, 318.

Baravix (champ), Epagny, Dernier la Maison, b. f..

Barbannaz (à la), Quintal, 1698, Tab. 1, 21 : ? propr. de Barban, ndh, ou n. c., de **barbanum*, oncle paternel, pcc. ; ital. *barbano* ; v. ml 944.

Barbares (chez les), gr., Aviernoz, à Lachenal, s. e. de Vuaz, avec sol inculte et inaccessible.

Barbarin, Marlens, n. o. de la Grangerie : ndh. cité en 1357, Bruchet, 1900, 314, de *Barbarinum*, dér. de *barbarus*, barbare ; v. g.

Barbarot (au), Lathuile, pâtur. commun avec Doussard et Chevaline, en pente rude sur la rive g. du nant de la Mine, n. o. de Saury.

Barbe : ndfam. venu soit du p. *barbă* (v. le suiv.) ; soit de *Barbăra* (Sainte) Barbe. Chez B., Pringy, auj. Chez Robert. La Raisse B., Moye, les Granges. Pl., les Barbes, Annecy-le-V., (1501) SF 2, 346 ; un *Joh. Barbes* y est cité en 1342, Faure 3, 18. Dim. Barbet : ndh., peut-être surn. d'un barbier ; v. Muret 3, 15. Cusy, prés entre les chem. de Lachat aux Reys et à Saint-Ours. Côte B., Manigod, o. du Saugier.

Barbe (la) : *barba*, barbe du visage ; p. *barbă* ; par comp., 1º, noms de diverses plantes à filaments poilus, v. Flore, *passim* ; 2º, ce qui pousse et a besoin d'être coupé en parlant d'herbe ou d'arbustes ; ep. *barbâ*, tailler, ps ; 1715, *des hayes rebarbées*, Tab. 81, 63 ; 3º, moisissure, f ; ep. Flore, 216, barbe de sapin ; adj. : véreux, d'où *barbé*, fruit véreux ; *barbală*, noix véreuse, ps, de *barbellum*, *ella*, etc., Les fr. *barbou*, calandre du blé ; *barbot*, teigne ; *barbelotte*, scarabée, sont rattachés au mhall *werbel* par ml 9523. La Barbaz à l'Arpeyron, Marlens, les Rieux n.

Barbellod, *Barbellaud*, Saint-Félix, ch. à l'o. de Chez Collomb : dér. de *barbellum* + *od* ; ep. p. *barbé*, *barbélo*, fruit véreux, f. Nant de B., affl. de la Deisse par le nord du chef-lieu. V. Laydevant, Poisy.

(A suivre) Charles Marteaux.

VARIÉTÉS

Le 23 mai 1932, a été inaugurée à Paris, dans le vestibule de la Bibliothèque de la Sorbonne, une plaque évoquant la première presse à imprimer de France, abritée et utilisée par l'Université de Paris. Le mérite de l'installation de cette presse revenait au prieur de Sorbonne et à un illustre Savoyard, Guillaume Fichet, dont la plaque inaugurée mentionne le nom et les titres.

***

Au mois d'août dernier est mort à Lyon un artiste dessinateur beaujolais, Charles Pinet, qui avait été séduit dans sa jeunesse par le charme d'Annecy, et dont l'album, *Le Vieil Annecy*, publié il y a plus de trente ans, avec une préface d'André Theuriet, est encore aujourd'hui très apprécié pour la délicatesse de ses dessins dont plusieurs sont d'habiles reconstitutions de coins disparus (Arc de Boringe, Château Branlant, chapelle St-Georges au pont Morens, etc.).

Il est bon de rappeler ici que Charles Pinet avait obtenu en 1897 le premier prix de dessin du Concours des Beaux-Arts de la Fondation Andrevetan et que Camille Dunant, dans son rapport, avait souligné très élogieusement le talent naissant de l'artiste (*Revue Savoisienne*, t. XXXVIII, p. 218-220).

***

Au Musée Ethnographique de Genève, a été organisée cet été une intéressante exposition de la collection Amoudruz d'objets rustiques provenant de la Savoie et de la Haute-Savoie.

***

Aux cours d'histoire du Dauphiné organisés à la Faculté des Lettres de Grenoble par la ville de Grenoble, M. Robert Avezou a parlé, les 8 et 15 mars derniers, des Relations de la Savoie avec le Dauphiné au XIIIe siècle.

***

Parmi les communications faites au cours des séances de la saison 1931-1932 à la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, nous relevons les suivantes : Quelques châteaux peu connus des environs de Genève, par M. L. Blondel, archéologue cantonal ; Défense du Levain du Calvinisme, par M. H. Delarue ; Un manuscrit inédit d'un ami de Lamartine, Adolphe de Circourt, sur Genève à l'époque de la Restauration, par M. P.-E. Schazmann ; Notes sur quelques documents d'Abondance, avec projections lumineuses, par M. P.-E. Martin (l'auteur avait bien voulu réserver à la *Revue Savoisienne* l'honneur de publier son texte ; cf. T. LXXII, p. 221-226) ; Projet de fortification de Genève par Du Temps en 1607, par M. G. Vaucher ; La Réforme à Genève avant la Réforme, par M. H. Delarue, etc...

***

En février et mars derniers, M. Robert Avezou a fait à l'Ecole Préparatoire à l'Enseignement Supérieur de Chambéry un cours de six leçons sur la Savoie de 1848 à 1852 (réformes libérales et Statut, affaire des Voraces, initiation de la Savoie à la vie parlementaire, ses députés aux quatre premiers parlements Sardes, les grands partis politiques, la répercussion des événements de France sur l'état des esprits, les sacrifices en hommes et en argent demandés à la Savoie par le Piémont, etc...)

Papetiers Savoyards en Avignon au XVe siècle

M. H. Chobaut, l'érudit archiviste du Vaucluse, a bien voulu nous signaler qu'au cours de ses recherches sur l'histoire de l'industrie du papier, il avait mis la main sur un acte du 27 octobre 1433, établissant que deux papetiers de Cran, ou plus exactement de Gevrier, Nicolas Guirandon et Gérard Guinet, « ... operatores molendini papiri..., parrochie *Sancti Stephani de Geveri*, diocesis Gebennensis » avaient pris

en emphythéose perpétuelle le moulin à draps et à blé de Sorguette, (sur une branche de la Sorgue, commune de l'Isle sur Sorgue, arrt. d'Avignon) avec engagement de leur part de construire avant Pâques 1134 dans ce moulin, « unum moleudinum papiri ».

Ainsi, il y a cinq siècles, l'industrie du papier était déjà assez florissante aux portes d'Annecy pour faire école jusqu'en Provence.

L'acte cité par M. Chobaut nous paraît être celui qui fait remonter à l'époque la plus lointaine les titres de noblesse de l'industrie papetière savoyarde. Il serait intéressant de pouvoir reculer encore ces origines ; c'est là une suggestion à faire aux chercheurs.

La plus vénérable mention que nous ayons personnellement rencontrée des moulins de Cran remonte au début du XIVe siècle ; dans une énumération des droits appartenant à Annecy et aux alentours à Pierre de l'Isle, damoiseau, on relève une somme de deux sous à lui due par Pierre de Pelliouay « pro molendinis de Cranz et pro uno batitorio ibidem sito ... » (Reconnaissance passée par Pierre de l'Isle à Guillaume, comte de Genève, le 19 janvier 1316, Turin, Archives de Cour, Prov. de Genevois, mazzo I, Annecy, n° 7).

Rien n'indique qu'il s'agisse là de moulins à papier, et *batitorium* ou *batatorium* signifie habituellement *moulin à drap*.

R. A.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Luc Monnier. **L'Annexion de la Savoie à la France et la politique suisse. 1860.** Genève, A. Jullien, éditeur, 1932, 413 p. in-8°.

72 ans nous séparent de l'Annexion de la Savoie à la France ; avec le recul du temps, les passions s'apaisent et les difficultés du moment, qui ont été pour les contemporains des sources d'angoisses, sont oubliées. Pourtant, cette annexion à l'empire français du duché de Savoie, composant la partie « d'en deça des Monts » des États du roi de Sardaigne, aménagement territorial qui nous paraît maintenant chose si naturelle, a failli en 1860 amener de graves complications internationales ; elle a rompu l'entente cordiale entre la France et l'Angleterre, éveillé les inquiétudes de la Belgique et de l'Allemagne, déchaîné dans certaines parties de la Suisse une crise passagère de francophobie ; enfin elle a fait apparaître ou plutôt accentué en Savoie même certains antagonismes, en particulier l'opposition, née de la différence des intérêts commerciaux, entre la Savoie du Nord et la Savoie du Sud.

Un jeune historien genevois plein de talent, M. Luc Monnier, vient d'éditer chez Jullien à Genève, sa thèse de doctorat, récemment et brillamment soutenue, sur l'*Annexion de la Savoie à la France et la politique suisse*. Livre solide et remarquablement composé, apportant, au long de ses 400 pages de texte serré, une contribution définitive à la connaissance des événements qui ont tenu en haleine la diplomatie depuis le moment où, à l'issue de la campagne d'Italie en 1859, fut publiquement posée la question de l'annexion de la Savoie à la France jusqu'aux lendemains du plébiscite d'avril 1860, et à l'évanouissement des derniers espoirs helvétiques dans l'appui anglais toujours plus théorique que pratique.

Il faut convenir que M. Monnier a traité avec une grande délicatesse un sujet par endroits évidemment épineux : genevois, écrivant l'histoire d'une négociation dans laquelle la Confédération Helvétique, malgré toute l'énergie déployée par ses hommes d'Etat, a eu le dessous, et dont l'issue a été pour le canton de Genève en particulier, une très grosse déception, il ne pouvait pas ne pas laisser percer, au cours de ses chapitres, de rétrospectifs regrets : c'est ainsi qu'il va jusqu'à déplorer nettement (pages 386-87) que la politique interventionniste du Conseiller fédéral Staempfli, partisan de l'occupation militaire préventive par la Suisse du territoire neutralisé de Savoie, ne l'ait pas emporté sur la tendance modérée, hostile à tout éclat militaire, et que personnifiait Escher au sein du Conseil Fédéral. Cet aveu, qui sur la plupart des lecteurs français, produira une impression certaine, ne vient qu'en manière de conclusion et il est équitable de reconnaître que jusque là, le ton de M. Monnier est des plus mesurés et s'inspire d'un réel souci d'impartialité ; si l'auteur appuie sur les torts de la France, il n'est pas indulgent non plus pour les erreurs commises en 1860 par ses compatriotes.

Tout le conflit franco-suisse lors de l'Annexion se résume ainsi : prétendant que les Alliés avaient consenti en 1815 à neutraliser la Savoie du Nord à son seul profit et non à celui de la Sardaigne, la Suisse déniait en 1860 à sa voisine le droit de transférer à la France la Savoie, elle s'affirmait donc désireuse du maintien du *statu quo*, mais, le problème de l'Annexion une fois posé, déploya toute l'activité possible pour obtenir la cession du Chablais, du Faucigny et du Genevois au nord des Usses. On doit convenir qu'elle a été encouragée dans cette revendication par les incertitudes de Napoléon III qui proclamait au mois de janvier son intention de n'annexer que la Savoie du sud et revenait cavalièrement quelques semaines plus tard sur cette promesse seulement verbale. Dès lors la diplomatie impériale alla droit au but sans se soucier des moyens ; elle savait que l'Angleterre, dont la presse jetait feu et flamme contre la France n'irait pas jusqu'à la guerre pour la Savoie ; la Prusse et l'Autriche, figées par l'attitude presqu'exagérément francophile du Czar, ne bougeraient pas non plus ; et les violences de la presse suisse, certaines initiatives maladroites du gouvernement fédéral, et de mesquins épisodes, comme l'inopportune équipée du genevois John Perrier à Thonon, fournissaient des arguments à ceux qui, à Paris, estimaient qu'il ne fallait pas ménager Berne ; Napoléon III n'était sans doute pas de ce camp-là, mais devait compter avec l'entourage. Malgré les efforts de ses diplomates, Tourte à Turin, Kern à Paris, Auguste de la Rive à Londres, malgré le travail d'enquête et de propagande mené en Savoie à la suite des manifestations organisées sur le territoire suisse par l'*Helvetia* et le *Comité des intérêts Savoisiens de Genève*, malgré le succès initial du pétitionnement en Chablais et en Faucigny en faveur de la Suisse, la Confédération Helvétique ne put empêcher l'annexion à la France de la Savoie entière. Elle n'aurait pu obtenir, si elle n'avait pas dédaigné si petite offre, que quelques aménagements territoriaux autour de Genève et à la frontière du Valais, mais le gouvernement de Berne, qui agit avec une grande dignité, ne s'écarta jamais du principe adopté : *tout ou rien*.

C'est en ce qui touche l'étude des efforts diplomatiques de la Suisse pour empêcher l'annexion de la Savoie ou obtenir à son profit une annexion partielle que le travail de Monnier est véritablement neuf ; sur l'ensemble du sujet, il a mis au point et complété ce qui avait été écrit jusqu'à présent par différents auteurs, comme Rossier, Schweizer, Trésal, Dépollier. Sur le rôle de la diplomatie helvétique pendant les premiers mois de 1860 (diplomatie improvisée puisque Berne n'avait pas alors, en dehors de Paris et Vienne, de représentants attitrés), la documentation réunie par Monnier est du plus haut intérêt ; de même ce qui a trait aux positions respectives de l'opinion dans les différents cantons suisses vis-à-vis du problème de l'Annexion ; indifférence absolue dans la Suisse orientale (c'était trop loin) ; crainte hautement exprimée chez les adversaires des catholiques (à Zurich notamment), de voir le protestantisme genevois s'édulcorer et s'affaiblir au contact des nouveaux annexés, réputés pour leur attachement aux traditions religieuses ; enfin, au pays de Vaud, et ceci n'est pas une surprise pour qui connaît la rivalité entre les deux cantons, nette opposition, dictée en grande partie par la jalousie, aux ambitions savoisiennes de Genève. Il y avait sans doute alors deux Savoies, une qui, au sud de la vallée des Usses, du plateau des Bornes et des montagnes entre Faucigny et Genevois, voulait à la quasi-unanimité l'annexion à la France et l'autre, celle du Nord, liée à Genève par les intérêts commerciaux, indifférente à l'égard d'Annecy et surtout de Chambéry ; c'est dans cette Savoie du Nord qu'on a pu recueillir, au début de 1860, plus de 12.000 adhésions à une annexion à la Suisse, soit le tiers environ des électeurs (37.473) inscrits en Chablais et en Faucigny lors du plébiscite. Mais il est bien plus évident encore qu'il y avait deux Suisses : celle qui voulait ardemment l'annexion de la Savoie du Nord et celle qui était, soit indifférente, soit hostile à cette annexion. Le chapitre de Monnier intitulé : Les deux Suisses, est à cet égard des plus instructifs.

Dans sa conclusion, M. Monnier décerne un brevet de haute capacité à la diplomatie du Second Empire qui a réussi l'annexion de la Savoie et de Nice dans des circonstances internationales difficiles ; ce fut un succès réel qui ne devait pas, hélas ! être suivi de beaucoup d'autres. Mais il est permis, sans diminuer le mérite de l'Empereur et de son ministre Thouvenel, de souligner que l'unanimité des sentiments français manifestés à Chambéry et à Annecy en février et mars 1860, les tiraillements sérieux qui se manifestèrent au sein du gouvernement fédéral, l'opposition du canton de Vaud à un accroissement territorial de celui de Genève, les vaines excitations de l'Angleterre, farouchement hostile à l'Annexion, mais encore plus hostile à toute intervention qui aurait pu l'empêcher, sont autant de facteurs qui ont rendu plus facile l'incorporation, si naturelle et si désirée par l'immense majorité des annexés, de la Savoie à la France.

R. AVEZOU.

***

G. Pérouse : **Les relations de la Savoie avec Genève du XVIe au XVIIIe siècle.** Histoire anecdotique. Belley. Impr. A. Chaduc, 1932. 77 p. in-8°.

Ce volume, publié par les soins de la famille du regretté Gabriel Pérouse, si prématurément enlevé à la science historique voici bientôt 4 ans, groupe quelques articles que l'ancien archiviste de la Savoie avait publiés dans le *Journal de Genève* de 1912 à 1931. Ce ne sont, comme le titre l'indique, que des anecdotes, mais présentées de savoureuse façon par un conteur de qualité. Elles ont trait principalement aux difficultés de ravitaillement qui étaient la préoccupation constante de Genève et aux conflits de juridiction nés dans la banlieue genevoise et en particulier sur les terres de St-Victor et Chapitre de l'enchevêtrement

des droits. Pérouse insiste dans sa préface sur la persistance des prétentions d'abord politiques, puis juridiques seulement par la suite, des ducs de Savoie sur Genève longtemps après la rupture de 1526. Emmanuel-Philibert essayait encore en 1560 d'affamer la ville de Calvin en interdisant à ses sujets de Savoie d'y aller vendre leur blé, mais il avait alors, sur le pont d'Etrembières, un garde du blé si zélé à empêcher tout trafic avec la ville interdite que la justice ducale elle-même dut intervenir. Après cette plaisante histoire nous avons lu avec un agrément particulier celle de la girouette du Temple de Bossey, audacieusement peinte, lors d'une réparation en 1647, aux armes de la ville de Genève, quoique le vent qui la faisait tourner soufflât en terre savoyarde. Le Sénat de Savoie agit avec une grande rigueur contre le pasteur de Bossey, jusqu'au jour où la girouette subversive disparut comme par enchantement. Aussitôt le pasteur, condamné d'abord aux galères perpétuelles, fut tiré de prison où il était resté tout de même plus de six mois.

Les chapitres suivants relatent, avec toujours la même pointe d'humour, des incidents, tels que rixes et délits de chasse mettant aux prises Genevois et Savoyards dans la banlieue immédiate de Genève ; les mesures de protection, invraisemblables de ridicule, prises à la frontière de Savoie sous les remparts genevois en 1720 pour empêcher la diffusion de la peste de Marseille (!) ; la fondation de Carouge ; les avances faites aux rois de Sardaigne par la banque genevoise ; enfin les impressions des rares voyageurs étrangers qui visitaient les curiosités de Genève au XVIIe siècle et s'émerveillaient du confort de l'*Ecu de Genève*, où l'hôte portait une robe de soie, et où chaque lit était surmonté de trois matelas et garni de fastueuses couvertures.

R. AVEZOU.

***

J. Désormaux. **Mots et Coutumes de Savoie.** Nouvelle série. Annecy, Impr. Commerciale, 1931, 55 p. in-8°.

Dans cette nouvelle série de *Mots et Coutumes de Savoie*, M. Désormaux étudie certains vocables que l'on rencontre couramment dans les anciens textes, mais sur le sens et l'étymologie desquels nous avions besoin de la grande compétence de l'auteur pour être sûrement fixés.

Tels : *Jou*, *Viorbe*, *Sérac*, *Lavanche*. Le premier (sens de forêt étendue peuplée d'arbres noirs), a une origine prélatine et a survécu très longtemps dans la région jurassienne et le nord de la Savoie. Encore en 1492, les délibérations d'Annecy mentionnent la *Jou neyri* au mont de Semnoz.

La *Viorbe*, c'est l'escalier à vis ou en colimaçon qui figure dans presque tous les anciens édifices locaux un peu importants. Ce mot se rencontre par milliers dans les documents d'archives ; on l'emploie encore dans la vallée de Thônes. Le sens primitif, escalier à vis, s'est élargi, jusqu'à la désignation par le mot *viorbe*, d'un passage sous arcades ou d'un pâté de maisons à arcades.

Sérac, du latin *serum*, voulait dire à l'origine *petit-lait* ; par une curieuse assimilation de forme, ce mot, qui sentait primitivement la fruitière, a acquis un sens très noble, celui que nous lui connaissons actuellement (masse de glaces). Il y avait en effet une vague ressemblance (!) entre les fromages fabriqués dans les chalets et ces cristaux de glace ; des linguistes et des voyageurs des XVIIIe et XIXe siècles l'avaient notée.

Lavanche, qu'on n'emploie plus, et qu'avalanche a remplacé, est d'origine douteuse. M. Désormaux incline à croire que ce serait un hybride latino-ligure venu des Alpes occidentales, mais non spécialement suisse-romand ou genevois comme on l'a dit.

L'auteur a clairement expliqué, dans son paragraphe III, comment certains

noms propres surtout ethniques sont devenus à l'usage, en Savoie, des noms communs ; l'exemple de *Catalogne*, dont le sens s'est altéré au point de signifier couverture de lit en laine, est à cet égard probant.

Enfin, outre d'intéressants commentaires sur deux mots du ressort de l'instruction publique, aujourd'hui presque disparus, surtout le premier (minerval et régent), et d'amusantes considérations sur des Saints funambulesques comme Plomb, Imolaire et Bedouillier, le savant philologue étudie dans sa dernière plaquette de vieux mots de métiers comme *affaneur*, *gagneur*, *chapuis*, *taconnerie* et *galvaudeux*, ce dernier terme n'ayant jamais eu à Annecy que la très honnête signification d'ouvrier menuisier ou charpentier travaillant isolément, tandis qu'ailleurs il a surtout voulu dire *propre à rien*.

R. AVEZOU.

Garin (Joseph.) **Conflans en Savoie.** Guide historique et archéologique avec illustrations et plans, précédé d'une petite histoire de l'Hôpital et de Conflans et d'un guide rapide de l'Hôpital-Albertville. Albertville, Bertrand éditeur. 1932, 113 p., nombreux plans et photographies, in-8°.

Du même auteur : En Savoie. **Histoire des Bernardines réformées de Conflans**, 1637-1793. Albertville, Bertrand, éditeur, 1932, 150 p., photographies, in-8°.

La petite ville de Conflans mérite doublement une visite : sa terrasse, d'où l'on découvre un admirable carrefour de vallées glaciaires, intelligemment mise en valeur par l'homme, ses ruelles évocatrices d'un passé militaire, plaisent au géographe et à l'historien. Ces lieux ont aussi inspiré deux excellents travailleurs : l'abbé Gex, dont la disparition prématurée est douloureusement ressentie par les géographes alpins, Gabriel Pérouse, l'historien de la Savoie.

Le petit livre de M. l'abbé Garin n'est pourtant pas inutile. A certains il servira d'introduction à des lectures plus étendues, à d'autres il fournira une documentation propre à leur faire aimer cette pittoresque petite cité de Savoie, aux touristes pressés il tiendra lieu de guide averti et sûr.

A vrai dire, l'ouvrage consacre à la visite d'Albertville quelques pages qu'il était difficile de rendre intéressantes. Mais nous suivons l'auteur avec plaisir au fil des ruelles sinueuses de Conflans. Les remparts vétustes, du XIVe siècle, ont abrité un actif marché régional en un temps où les places d'échanges évitaient les fonds de vallées, trop humides et peu sûrs. Les choses de l'esprit ne furent pourtant pas négligées à Conflans comme l'atteste l'existence d'un collège, d'un pensionnat de jeunes filles dirigé par les Bernardines réformées par Saint François de Sales, auxquelles M. l'abbé Garin consacre son second ouvrage. Les murs de la petite ville s'expriment même fort doctement si l'on en juge par les nombreuses inscriptions qui émaillent les pages que nous feuilletons. Toutefois Conflans, comme Montmélian, fut surtout une place forte, gardienne d'un confluent et d'un pont. Au XVIe siècle on n'y dénombrait pas moins de deux châteaux, quatre maisons fortes (maisons fortes de Costaroche, de la Petite-Roche, de la Cour, Tour Ramus). Sa bourgeoisie, sa noblesse, qui occupa de hautes charges auprès des princes de la Maison de Savoie, maîtresse de la ville depuis le XIVe siècle, surent faire sourire cette forteresse : une magnifique chaire sculptée, deux fontaines, le Château-Rouge, la Maison Rouge, curieuses réminiscences de l'architecture italienne, continuent d'honorer l'époque de goût qui a conçu ces œuvres et les a exécutées.

« Quand par un beau jour ensoleillé... on aperçoit la Maison Rouge se détachant, chaudement colorée, sur le ciel lumineux, avec un arrière-plan de montagnes lointaines, il est impossible de demeurer indifférent devant l'étrangeté de ce décor inattendu et une vision rare et charmante demeure dans la mémoire. » Tous les amis de Conflans souscriront à ce jugement de M. l'abbé Garin.

H. ONDE.

LA REVUE SAVOISIENNE

Comme moyen d'action, l'Académie Florimontane publie, depuis 1860, la *Revue Savoisienne*.

Son but est de vulgariser les études qui se rattachent, de près ou de loin, à l'ancien duché de Savoie et de tenir ses lecteurs au courant des travaux qui s'y rapportent.

La *Revue Savoisienne* parait tous les trois mois par livraison de 48 à 64 pages in-8° (c'est-à-dire 3 à 4 feuilles et 12 à 16 feuilles par an, formant un volume de 192 à 256 pages).

Un Comité de rédaction, composé de membres nommés par l'Assemblée Générale de l'Académie Florimontane, accepte ou refuse les manuscrits, *complets et ne varietur*, présentés à l'impression de la *Revue*, en laissant à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

Priorité d'impression est réservée aux travaux des membres de l'Académie Florimontane et plus particulièrement aux communications lues en séance de la Société.

Le Comité de rédaction choisit parmi ses membres un Directeur-Gérant de la *Revue* et se réunit au moins une fois par trimestre pour arrêter la composition du numéro de la *Revue* ainsi que le choix des clichés qui doivent l'illustrer.

Procès-verbal de ces séances est tenu par le Directeur.

En cas d'abondance de copie, la Direction de la *Revue* se réserve de limiter la place de chaque auteur à 48 pages (3 feuilles), par an, étant entendu que le surplus reste à la charge des auteurs. Les frais de corrections d'épreuves dépassant une heure de travail ne seront dans aucun cas à la charge de la *Revue*.

Au-delà de quatre clichés par auteur et par an, les frais de clichés seront entièrement supportés par les auteurs.

Les auteurs d'articles imprimés dans la *Revue* peuvent en faire exécuter, à leurs frais, des tirages à part, en s'adressant directement à l'imprimeur, en temps utile, c'est-à-dire en renvoyant le bon à tirer de leurs épreuves.

Reproduction du texte et des planches de la *Revue* formellement interdite et droits de traduction réservés en tous pays.

La *Revue Savoisienne* annonce tout ouvrage, relatif à l'ancien Duché de Savoie, dont un exemplaire aura été envoyé à l'Académie Florimontane, et en donne, si possible, un compte-rendu bibliographique.

Le prix de l'abonnement à la *Revue Savoisienne* est de 25 fr. par an pour la France et de 30 fr. pour les pays de l'Union Postale.

Adresser franco les envois d'ouvrages pour compte-rendu à l'Académie Florimontane, à l'Hôtel-de-Ville : les demandes de renseignements concernant la *Revue*, les manuscrits d'auteurs et les changements d'adresses des membres de l'Académie Florimontane et abonnés à la *Revue*, au *Directeur de la Revue Savoisienne, M. Avezou, Archiviste du département de la Haute-Savoie*, 4, rue des Archives, *à Annecy*.

Avis. — On recherche, pour compléter une collection, un exemplaire du Compte-Rendu de la 6me Session du Congrès des Sociétés Savantes Savoisiennes tenu à Albertville le 20 et le 21 août 1883. Albertville, Impr. J.-M. Hodoyer, 1883, 216 p. in-8°.

Faire propositions à M. J. Serand, Clos Nemours, Annecy.

Le Directeur-Gérant : Robert AVEZOU.

Imp. J. ABRY et Cie, 3, rue de la République, Annecy

Prix des Ouvrages de fonds de l'Académie Florimontane

Bulletin de l'Association Florimontane, *de* 1851 *à* 1859 *inclusivement*, quatre volumes in-8°. — Il ne reste que des volumes dépareillés. — Un volume, 10 francs.

REVUE SAVOISIENNE, *de* 1860 *à* 1884 *inclusivement sauf les volumes des années* 1860, 1862, 1865, 1870 *et* 1875 ; volumes in-4°, de 100 à 144 pages, composés de 12 numéros dont quelques-uns sont illustrés. — Un volume broché, 15 fr.

REVUE SAVOISIENNE, *de* 1885 à 1889 *inclusivement* ; volumes grand in-8° de 300 à 400 pages. — Un volume broché, 15 francs.

REVUE SAVOISIENNE, *de* 1890 *à* 1916 *et années suivantes, sauf les années* 1893, 1897 *et* 1898 ; volumes grand in-8° de 300 à 400 pages avec illustrations. — Un volume broché, 20 francs.

Ch. Marteaux et M. Le Roux : **Boutae** (les Fins d'Annecy) vicus gallo-romain du Ier au Ve siècle, 518 pp. ; 116 planches, 9 cartes : prix : 35 francs.

E.-G. Camus : **Notes floristiques sur la chaîne des Aravis et les environs de la Clusaz (Haute-Savoie)**. Brochure in-8° avec carte et gravures hors texte, 5 fr.

Congrès des Sociétés savantes savoisiennes tenu à Annecy en 1901 (XVIe session), 1 vol in-8° de XLVIII-448 pages avec gravures et planches hors texte, 30 francs.

Jacques Replat: **Voyage au long cours sur le lac d'Annecy précédé d'une ascension au Semnoz.** 2e édit. accompagnée d'une notice sur l'auteur et de notes par Jules Philippe. Annecy, 1807. Brochure in-8° de 180 pages, 10 francs.

La plaisante ville et chasteau d'Anissy en Savoie, lithographie de 33/25 représentant une très curieuse vue de la ville d'Annecy, en 1598, extraite de la « Topographie française de Claude Chastillon ».
Une légende des monuments représentés complète ce précieux document.
Prix de l'exemplaire : 10 fr.

Ch. Buttin et J. Serand : **Le dernier Chef-d'Œuvre de Peter Vischer** — Etude historique et descriptive des quatre bas-reliefs de Peter et Hans Vischer, conservés au château de Montrottier, propriété de l'Académie Florimontane d'Annecy. Annecy, 1921, broch. in-8°, 27 p. ill., 8 gr. hors-texte. **Prix : 6 fr. Franco recom., 6 fr. 55. Etranger, 6 fr. 80.**

Pour les libraires remise de 25 %, *port à leur charge.*

Le prix de l'abonnement à la REVUE SAVOISIENNE est de 25 fr. par an pour la France et de 30 fr. pour les pays de l'Union postale.

Adresser tout ce qui concerne les demandes d'achats et d'abonnements **à M. Louis Pfister, Bibliothécaire de l'Académie Florimontane, 17, faubourg Perrière, à Annecy.**

73me Année 1932 4me Trimestre

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(CICÉRON : *De Officiis* lib. I.)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilite publique par decret du 17 decembre 1896

Sommaire :

Académie Florimontane — *Séances des 4 octobre, 8 novembre, 13 décembre.* 60e *concours de poésie et* 20e *concours de Beaux-Arts.*

Charles Marteaux ..... *L'inscription romaine d'Alex.*

Répertoire des noms de lieux de l'arrondissement d'Annecy (suite).

L. Dépollier ..... *Jules Philippe* (1827-1888), *suite.*

J. Levitte ..... *Le poète Ducis* (1733-1816), *suite,*

Académie Florimontane .. *Table des matières pour* 1932.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

R. Avezou ..... Ernest Cornaz : *Le mariage palatin de Marguerite de Savoie.* — Emile Rivoire et Victor van Berchem : *Registres du Conseil de Genève,* t. XI.— Alberto Cappa : *Cavour* : L. Pfister : *Eugène Pfister,*

Louis Pfister ..... Chanoine François Bossebœuf. *Un portrait inconnu et original de saint François de Sales.*

J. Désormaux ..... R. Avezou : *Archives départementales de la Haute-Savoie. Repertoire numérique de la série H. (clergé régulier.)*

ANNECY

Imprimerie J. ABRY et Cie, Editeurs

—

1932

ACADEMIE FLORIMONTANE

(Reconnue d'utilité publique par decret du 17 décembre 1896)

L'Académie Florimontane a été fondée à Annecy le 15 janvier 1851, par Louis Bouvier, Etienne Machard, Jules Philippe et Eloi Serand, pour faire revivre l'Académie Florimontane, créée dans cette ville, en 1606 (29 ans avant la fondation de l'Académie française) par saint François de Sales et le président Favre.

Son but est d'encourager les lettres, les sciences et les arts ; recueillir les manuscrits, chartes et documents qui peuvent intéresser l'histoire locale ; d'exciter à tout ce qui est bien, à tout ce qui est utile et réalisable ; enfin de multiplier les encouragements partout où sera besoin pour concourir à la gloire et au bien-être de la patrie, suivant sa devise qui résume bien son esprit : « *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* »

L'Académie Florimontane possède une bibliothèque savoisienne qui compte nombre d'ouvrages et brochures aujourd'hui recherchés et difficiles à trouver dans les bibliothèques publiques. On y conserve les collections complètes des publications des sociétés savantes savoisiennes, dauphinoises, du département de l'Ain, du canton de Genève, et du Piémont.

Les membres de l'Académie Florimontane peuvent se faire communiquer les livres ou revues que possède sa bibliothèque. Lorsqu'il s'agit d'une communication en dehors d'Annecy, les frais de port sont à la charge du sociétaire.

Enfin l'Académie Florimontane est depuis 1916 propriétaire d'un superbe domaine situé aux environs d'Annecy, domaine qui lui a été légué par M. Léon Marès. Ce domaine de Montrottier est connu dans toute la région par le château du même nom, autour duquel il est groupé, et dont certaines parties sont classées parmi les monuments historiques. C'est dans ce château qu'est installé le Musée Léon Marès, formé de collections aussi précieuses que variées, et qui est ouvert gratuitement aux membres de l'Académie Florimontane, sur présentation de leur carte de sociétaire ; le public paye un droit d'entrée de 3 francs, de Pâques au 30 septembre.

L'Académie se compose de membres effectifs et associés, de membres correspondants et de membres honoraires à nombres limités. Les premiers sont admis sur leur demande et sur la présentation de deux membres ; ils paient une cotisation annuelle de 25 francs, reçoivent la *Revue savoisienne*, ont le droit d'avoir en communication les ouvrages de la bibliothèque de l'Académie, et d'assister à ses séances qui ont lieu à l'hôtel de ville d'Annecy, le premier mardi de chaque mois, sauf pendant les vacances : août et septembre.

Les membres correspondants sont choisis parmi les personnes qui collaborent à la *Revue* ; ils payent de même la cotisation de 25 francs et reçoivent la *Revue*.

Le rachat de la cotisation de membre est fixé à la somme de 400 fr.

Les membres honoraires sont choisis parmi les personnages de distinction qui font honneur à la Savoie ou qui ont rendu des services à l'Académie. Ils reçoivent la *Revue* et ne paient aucune cotisation.

CONCOURS

Chaque année, l'Académie Florimontane organise et distribue les prix des concours fondés en 1873 par le docteur Andrevetan et la ville d'Annecy, qui ont lieu dans l'ordre suivant :

1re année. — Concours de poésie, 600 fr.

2e année. — Concours simultané de poésie et de beaux-arts ; 200 fr. sont affectés à la poésie et 400 aux beaux-arts.

3e année. — Concours simultané de poésie et de prose ; 200 fr. sont consacrés à la poésie et 400 fr. à l'histoire ou études analogues.

1933. — *Concours de 2me année dont le programme est envoyé sur demande.*

Adresser tout ce qui concerne

l'administration de l'Académie Florimontane

au Secrétaire (Hôtel de Ville, Annecy, Haute-Savoie).

Avis aux Lecteurs
de la
Revue Savoisienne

Le Comité de rédaction de la Revue Savoisienne *a décidé, le* 13 *décembre dernier, d'apporter quelques modifications au mode de publication de la* Revue. *C'est ainsi que, dorénavant, les travaux de longue haleine, s'échelonnant sur plusieurs tomes, seront groupés dans des volumes de* Mémoires et Documents publiés par l'Académie Florimontane *qui paraîtront à la fin de chaque année, ou même seulement tous les deux ans, selon les ressources disponibles. La* Revue Savoisienne *accueillera de préférence des articles courts ou de longueur moyenne, dont la publication, en admettant qu'ils comportent une suite, devra être achevée au maximum en trois fascicules. Ainsi, le Comité de rédaction espère que nos livraisons prendront un aspect moins uniforme, plus varié et éclectique, tout en satisfaisant la grande majorité des lecteurs lettrés et érudits, curieux de l'histoire savoisienne, qui ont suivi jusqu'à présent, avec une sympathie dont le Comité de rédaction leur sait affectueusement gré, le mouvement intellectuel amorcé en* 1851 *par une phalange d'Annéciens dévoués et perspicaces.*

En exécution des décisions prises dans la séance ci-dessus du Comité de rédaction, la suite de la biographie de Jules Philippe *par notre confrère M. L. Dépollier, comme celle du* Répertoire des noms de lieux de l'arrondissement d'Annecy, *de notre confrère M. Ch. Marteaux, seront données, à partir de* 1933 *dans les volumes à paraître de* Mémoires et Documents.

Par égard pour la mémoire de M. Jean Levitte, enlevé à l'affection de nos collègues sans avoir pu mettre la dernière main à sa longue et intéressante étude sur le poète Ducis, *dont les derniers chapitres ont été pieusement revus par M. A. Flamary, vice-président de l'Académie, la publication de cette étude continuera, à titre exceptionnel, dans la* Revue Savoisienne, *et sera probablement terminée avec le second fascicule de* 1933.

ACADÉMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Séance du 4 octobre 1932

Présidence de M. L. Aussedat

La séance est ouverte à 17 heures (1).

Après lecture et adoption du procès-verbal, le Président souhaite la bienvenue à ses collègues et en particulier à M. Désormaux, Président d'honneur, qui a profité d'un voyage en Savoie pour assister à la réunion. Il adresse les condoléances de l'Académie à M. le chanoine Coutin qui a eu la douleur de perdre son frère, missionnaire aux Indes, et, d'autre part, il est heureux de féliciter M. Jean d'Orlyé, nommé chevalier de la Légion d'honneur, au titre militaire.

M. Aussedat exprime des remerciements à l'adresse de M. Dubois, ancien député, pour son ouvrage intéressant relatif à la crise économique : « Faisons-nous fausse route ? », et de M. Ferrero pour son dernier livre très apprécié sur les zones.

Le Bibliothécaire présente également les ouvrages reçus pour la bibliothèque : 1° de la part de notre collègue M. le chanoine Garin : *L'Eglise de Chevron*, *Conflans en Savoie*, *Louise de Ballon*, et *Les Bernardines de Conflans*, dont il est l'auteur ; 2° *Fribourg au secours de Genève* (1525-1526), par M. Henri Naef. Remerciements aux aimables donateurs.

Le Président signale que le roman « La Sorcière du Lac » de notre jeune compatriote M. Oscar David, a été couronné par l'Académie Française.

M. le Chanoine Gavard dépose le nouveau volume des Mémoires de l'Académie Salésienne, renfermant notamment l'histoire de la Chartreuse de Vallon, par le Père Victorin.

M. Désormaux est heureux de témoigner à ses collègues

(1) Etaient présents : MM. Allart, Aussedat, Avezou, Blanchard, Chanoine Coutin, Davignon, Désormaux, Flamary, Fontaine, Gaillard, Gardet, Chanoine Gavard, Marteaux, Martin, Onde, H. Pfister, L. Pfister, Ribatto, F.-M. Ritz, F. Serand, J. Serand.

Excusé : M. Le Roux.

et amis sa joie de se retrouver au milieu d'eux, mais cette joie est pourtant mêlée de tristesse en songeant aux nombreux collègues disparus depuis son départ d'Annecy. Ayant continué dans sa retraite sa savante étude sur l'histoire du langage en Savoie, M. Désormaux nous donne lecture du paragraphe consacré au rôle et à l'importance prétendus de l'élément grec dans les parlers de Savoie.

Il rappelle à ce sujet diverses hypothèses (par exemple celles de Champollion-Figeac) et passe en revue plusieurs toponymes savoyards d'origine hellénique, suivant des fantaisies que répètent trop souvent encore historiens et publicistes. Tels sont, à côté de *Necy* ou *Nessy* (Annecy), et de *Semnoz*, *Alby*, *Albanais*. D'où cette boutade, ajoute spirituellement M. Désormaux : « Il est bien difficile, disent les historiens, d'écrire l'histoire. Quelle erreur ! Un peu d'imagination suffit ». (1)

Au nom de M. Le Roux, M. J. Serand présente le rapport de M. de Joly, président de la Société spéléologique de France, sur son intéressante exploration de la grotte de la Dio, à Thorens, d'où sort le torrent de la Fillière ; travail difficile qui a nécessité l'emploi de scaphandre, de bateau en caoutchouc et de tous les engins appropriés. Le plan complet de la grotte accompagne ce rapport.

M. Blanchard offre une reproduction réduite de l'un des vitraux (verre gravé au jet de sable) de la Chambre de Commerce d'Annecy, et dont il est l'auteur, représentant le château de Montrottier. Des remerciements sont exprimés à M. Blanchard, et le président lui dit combien les membres de l'Académie Florimontane lui sont reconnaissants pour le choix qu'il a bien voulu faire de l'image de notre château.

M. Davignon signale la manifestation que le groupe des Lamartiniens de Savoie organise à Chambéry, le dimanche 9 octobre, en l'honneur de M. Henry Bordeaux nommé commandeur de la Légion d'honneur. Et il invite l'Académie Florimontane à se faire représenter à cette manifestation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

---

(1) La communication de M. Désormaux a paru dans la revue *Lac d'Annecy*. Elle sera recueillie dans *Mots et Coutumes de Savoie* (1e Série).

Séance du 8 novembre 1932

PRÉSIDENCE DE M. L. AUSSEDAT

La séance est ouverte à 17 heures (1).

Après lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance, le Président félicite M. Blanchard, nommé officier d'Académie à l'occasion de l'inauguration de l'Hôtel de la Chambre de Commerce d'Annecy.

Au nom de l'Académie Florimontane, il remercie la municipalité d'Annecy d'avoir bien voulu faire réserver les vestiges archéologiques présentant quelque intérêt pour l'histoire de la ville, qui se trouveront disponibles lors des démolitions du quartier Decouz. Il est décidé à ce sujet, de faire exécuter quelques photographies qui conserveront les principaux aspects de ce quartier destiné à disparaître. Les plaques commémoratives du Général Decouz et de l'ancien Collège Chapuisien, apposées jadis par les soins de l'Académie Florimontane, seront mises de côté en attendant une décision concernant leur nouvel emplacement.

Il est présenté de la part de M. Tapponnier, ancien député, une liste établie au XVIIIe siècle des doyens du Chapitre de Notre-Dame de Liesse d'Annecy depuis l'érection de cette église en Collégiale.

M. ONDE offre un mémoire dont il est l'auteur sur *La transhumance en Maurienne et en Tarentaise.*

M. J. SERAND offre, de la part de M. Blandin, huit registres et quatre gros paquets de numéros de l'*Industriel Savoisien* contenant les « *croquis* » publiés par notre confrère, de 1904 à 1931, sous le pseudonyme de Palafitte. On trouvera là de très utiles renseignements sur la vie contemporaine à Annecy et les événements locaux. De sincères remerciements sont adressés à M. Blandin pour son aimable geste.

Il est procédé à l'élection des membres du jury du concours de poésie pour l'examen des envois de l'année 1932. La date

(1) Etaient présents : MM. André, Aussedat, Avezou, Brand, Chanoine Coutin, Domenjoud, Flamary, Abbé Fromaget, Gaillard, Cl. Gardet, Gayet, Le Roux, Marteaux, Onde, d'Orlyé, H. Pfister, Ribatto, F. Serand, J. Serand.

Excusés : MM. Blanchard, L. Pfister.

limite de réception des poèmes présentés au concours sera avancée, à partir de 1933, du 31 octobre au 30 septembre.

M. Avezoc fait ensuite une communication sur le marquis Victor-Amédée-François de Sales de Threson (1719-1778), d'après les nombreuses lettres de ce gentilhomme que conserve le chartrier de Marlioz, déposé aux Archives départementales. Des extraits de cette correspondance, lus par M. Avezou, donnent une idée exacte de la vie modeste et familiale des nobles savoyards au XVIIIe siècle, de la petitesse de leurs moyens pécuniaires ; en même temps ils font revivre d'amusantes négociations matrimoniales d'où le sentiment était souvent exclu, et évoquent une curieuse société de gens de bonne compagnie, dite « Société des Bons Amis », dont faisait partie le Marquis de Threson, et qui tenait ses assises à Montbrillant, aux portes de Genève, groupant des gentilshommes genevois, savoyards et français des provinces limitrophes.

M. F.-M. Ritz rend compte de sa participation, comme délégué de l'Académie Florimontane dont il est Vice-Président, à la cérémonie organisée le mois dernier à Chambéry en l'honneur de M. Henry Bordeaux, pour fêter sa cravate de Commandeur de la Légion d'Honneur ; il donne lecture de la dernière partie du discours prononcé à cette occasion par l'éminent académicien.

La séance est levée à 18 heures.

Séance du 13 décembre 1932

Présidence de M. L. Aussedat, Président

La séance est ouverte à 17 heures (1).

Après lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente, le Président prononce l'éloge funèbre de M.

(1) Etaient présents : Mlle Mugnier, MM. Aussedat, Avezou, Chanoine Coulin, Davignon, Flamary, Fontaine, Gaillard, Cl. Gardet, Chanoine Gavard, Le Roux, Chanoine Mugnier, Onde, d'Orlyé, H. Plister, L. Plister, Ribatto, F. M. Ritz, F. Serand, J. Serand.

Excusé : M. Domenjoud.

Alexis Dunand, décédé à Annecy à la fin du mois dernier. M. A. Dunand, qui faisait depuis vingt-trois ans partie de l'Académie Florimontane, était une des figures les plus représentatives de la vieille bourgoisie d'Annecy, « pleine », dit M. Aussedat, « de bon sens, de mesure, de modestie et de bonhomie ». Au nom de l'Académie Florimontane, qui n'oublie pas que M. Dunand figure au nombre des donateurs du musée de Montrottier, le Président adresse aux familles Georges Dunand et Roullet l'expression de ses condoléances émues.

M. le Chanoine Coutin donne ensuite lecture d'un intéressant récit des cérémonies du mariage du duc Charles-Emmanuel II de Savoie avec Françoise-Madeleine d'Orléans, nièce de Louis XIII, mariage célébré à Annecy en avril 1663. Ce récit, alourdi au début par d'assez prétentieuses considérations générales, mais agrémenté ensuite de pittoresques détails, est extrait d'un des registres capitulaires de Notre-Dame de Liesse aujourd'hui conservés aux Archives du département.

Le bibliothécaire remet sur le bureau les ouvrages récemment reçus : Ch. Anthonioz, *Maisons Savoyardes.* - *Règlement de police pour la ville de Moûtiers en* 1779, don de M. le Président Gerfaux ; J. Buttin, *L'élevage des jeunes chiens.*

M. Avezou communique de la part de M. Tapponnier, ancien député de Saint-Julien, un intéressant travail, où abondent les renseignements inédits, sur son illustre compatriote, le Général de Division Pacthod, comte de l'Empire, né à St-Julien-en-Genevois en 1764, naturalisé français en 1816, et mort à Paris en 1830. Entre les nombreuses campagnes auxquelles Pacthod a pris part, c'est celle de France en 1814 qui marque l'apogée de ses vertus militaires ; la magnifique défense de Pacthod et de ses 8.000 hommes dans les Marais de St-Gond contre des troupes russes et prussiennes deux fois supérieures en nombre, l'héroïsme de ces braves qui se sont fait massacrer sur place pour retarder l'avance des Alliés sur Paris, ont forcé l'admiration du Czar, et c'est à lui seul que Pacthod voulut remettre son épée, quand l'ennemi, lassé d'une telle défense, eut cessé le feu le premier.

M. Avezou lit le passage de la belle étude de M. Tapponnier relatif à ce splendide fait d'armes.

L'Académie Florimontane est reconnaissante à son collègue de Collonges-sous-Salève d'avoir bien voulu lui réserver la primeur de la présentation de cette biographie qui paraîtra sans doute dans l'*Echo de Savoie*.

M. Avezou signale ensuite l'existence aux Archives de la Savoie d'un manuscrit sur le Duché de Genevois rédigé vers 1635 par un auteur anonyme, paraissant bien documenté, mais reproduisant avec complaisance des anecdotes fantaisistes. Ce manuscrit contient entre autres une très longue description de la ville d'Annecy et de ses monuments, précieuse surtout pour la connaissance de ceux qui ont disparu : église paroissiale St-Maurice, tombeaux de la Collégiale Notre-Dame, église du St-Sépulcre et tombeau du Bienheureux d'Antioche, etc...

Il renferme aussi un pittoresque portrait des habitants d'Annecy il y a trois siècles ; ces ancêtres y sont dépeints comme courtois, cordiaux, mais railleurs, moqueurs et fâcheusement débauchés.

Beaucoup de détails souvent inédits se rencontrent dans cette dissertation écrite dans une langue assez lourde, notamment en ce qui concerne les poissons du lac, la pêche dans les canaux, et les curiosités notables des principales localités du Genevois.

Le Chanoine David, qui a publié à la veille de la Révolution un volume d'anecdotes sur les Antiquités de Talloires et d'Annecy s'est servi de ce manuscrit et en a même copié *in-extenso* certains passages (notamment celui relatif aux fouilles de la Plaine des Fins en 1613).

Au sujet des magnifiques portraits conservés dans la famille Domenjoud, décrits dans la *Revue Savoisienne* en 1930, M. Roger Domenjoud apporte une rectification en ce qui concerne l'auteur de ces œuvres. Une découverte faite au cabinet des estampes du Musée de Dresde permet de les restituer au peintre de Troy. La gravure reproduit exactement le portrait et les attributs mythologiques de Doguine, la blonde chantée par Regnard. La seule différence consiste dans le retournement de la figure par le graveur Vallée.

Mlle Mugnier donne ensuite lecture d'un « Propos »

d'Alain (l'éminent professeur Alain Chartier), paru dans la *Nouvelle Revue Française*, propos dans lequel l'auteur parle des avares « qui sauveront toujours la commune économie corrompue par les esprits vains ». Mlle Mugnier a répondu à Alain dans le *Temps* du 22 septembre, en assurant pour conclure : « L'avarice qui n'est qu'immobilité, inertie, stagnation, ne peut sauver l'économie qui est l'art de l'équilibre dans le mouvement. La crise sera finie quand la vertu reprenant pour tous son visage coutumier ne ressemblera en rien au plus antisocial des péchés capitaux. »

M. L. Pfister dépose et analyse un récent ouvrage offert par M. le chanoine Bossebœuf, de Tours : *Un portrait inconnu et original de saint François de Sales.* (Voir le compte-rendu bibliographique au même fascicule.)

M. Onde fait une communication sur un tronçon de route pavée découvert à 2 mètres de profondeur, à la Plombières, entre Saint-Marcel et Moûtiers. Peut-être est-ce un vestige de la voie romaine qui franchissait le Col du Petit-Saint-Bernard sur la rive droite de l'Isère où était située Darentasia ?

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Fondation Andrevetan avec la participation de la ville d'Annecy

1933

60e Concours de Poésie et 20e Concours de Beaux-arts

Les Concours de 1933 sont consacrés à la Poésie et aux Beaux-Arts ; 200 francs sont affectés à la Poésie et 400 francs aux Beaux-Arts.

Sont admis à concourir : Poésie : Tous les Français qui ne font pas partie de l'Académie Florimontane ; — Beaux-arts : Les Français nés ou domiciliés dans l'un des deux départements de la Savoie ou de la Haute-Savoie.

Les personnes qui ont obtenu deux fois un premier prix dans un Concours Andrevetan, ne sont pas admises à concourir de nouveau dans la section où elles ont été récompensées.

POÉSIE

Le choix du ou des sujets est laissé aux concurrents ; seront exclues cependant, les œuvres présentant un caractère de discussion, de polémique ou de satire politique ou religieuse, de même que celles qui ne pourraient supporter une lecture publique.

Le nombre minimum des vers, en une ou plusieurs pièces, est fixé à cent et le nombre maximum des vers de l'ensemble de chaque envoi à 500.

Les travaux devront être composés en langue française.

Les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté à la cire dans lequel l'auteur indiquera ses nom, prénoms, qualités, nationalité et domicile (les pseudonymes ne sont pas admis). Il devra inscrire sur le manuscrit, en dessous de l'épigraphe, la déclaration que l'œuvre est inédite et n'a été présentée à aucun concours. Chaque auteur pourra également, le cas échéant, en plus de son nom, indiquer le pseudonyme sous lequel pourraient être publiées ses œuvres.

Les divers envois d'un auteur devront porter la même épigraphe et il sera statué sur l'ensemble des pièces présentées.

Les manuscrits resteront la propriété de l'Académie Florimontane qui se réserve le droit de les publier, en tout ou en partie.

Les œuvres et billet cacheté devront parvenir franco, par la poste, à l'Académie Florimontane, à Annecy, pour le 30 septembre 1933, dernier délai de réception, en un seul envoi, sous pli également cacheté à la cire, avec la mention très apparente : « Concours de poésie de 1933.

Les concurrents qui se feraient connaître, par n'importe quel moyen, ou qui ne rempliraient pas exactement toutes les clauses et conditions du concours, seront exclus.

BEAUX-ARTS

PEINTURE — AQUARELLE — PASTEL — DESSIN

Les œuvres devront parvenir franco au siège de l'Académie, Hôtel-de-Ville d'Annecy, avant le 30 septembre 1933, avec la mention : « *Concours de Beaux-Arts de l'Académie Florimontane.* »

Elles pourront être signées ; les auteurs devront joindre à leur envoi un pli cacheté contenant leurs nom, prénoms, qualités, nationalité et domicile ; le titre des œuvres ainsi qu'une déclaration indiquant que celles-ci n'ont été présentées dans aucun autre concours.

L'Académie Florimontane décline toute responsabilité au sujet des accidents qui pourraient survenir aux œuvres d'art et elle se réserve le droit de les présenter dans une exposition publique si elle le juge utile.

Les œuvres devront être retirées du 15 au 30 novembre 1933.

L'inscription romaine d'Alex

Grâce à l'obligeante initiative de M. Audé, instituteur à Alex, canton d'Annecy-nord, qui avait signalé à M. Le Roux la découverte en avril dernier d'une pierre épigraphique romaine sur le territoire de cette commune et dont il lui avait adressé en même temps un dessin avec les dimensions et une copie presque exacte malgré son état de vétusté, celui-ci a pu, par son intermédiaire, l'acquérir pour le musée.

Cette pierre consiste en un bloc rectangulaire haut de 0m95 à 1m et ouvragé en autel, *ara*. Mais la cavité circulaire rituelle de la partie supérieure fort détériorée a dû, au cours des temps, être retaillée rectangulairement pour servir de soutien à une poutre, supposition de ma part confirmée par une lettre ultérieure de M. Audé. La partie centrale, dans un artistique encadrement de tores et de scoties, présente une face épigraphique large de 0m32 et qui offre en quatre lignes ces mots : *Numini Augustorum pro s* (alute) *Imp* (eratorum), dédicace qu'on peut traduire par : A la Puissance divine des Augustes pour le salut des Empereurs.

Ces lettres capitales, h. de 0m06, dénotaient, à première vue, une époque postérieure à la belle période des Antonins et les abréviations de la 1e ligne pouvaient en faire avancer la date vers le début du troisième siècle et peut-être même au-delà, les deux Gordiani (a. 238) et les deux Philippi (244-249) ayant reçu simultanément le titre d'Augustes. Mais ce qui fixe, sans nul doute, l'époque de notre inscription, c'est la forme particulière du G, caractéristique de l'alphabet des lapicides au temps de L. Septimius Severus (1). On peut même arriver à plus de précision. On sait qu'en 208 cet empereur et ses deux fils, M. Aurelius Antoninus surnommé Caracalla, lui aussi Auguste, et P. Septimius Geta quittèrent l'Italie et, par Lyon, gagnèrent la Grande Bretagne dont ils achevèrent la conquête entre la fin de 208 et le début de 211, l'empereur étant mort à *Eboracum*, Yorck, en février et Geta ayant été nommé Auguste en 209. Or, à cette dernière date, des monu-

(1) Cagnat. *Cours d'épigraphie latine.*

ments furent élevés un peu partout pour la conservation des trois princes. C'est ainsi que, près d'*Albinnum*, Albens, Sav., un intendant du palais, Septimius Honoratus en fit ériger un dans la même pieuse intention (1). Il est donc très vraisemblable que le nôtre date aussi de cette année.

Mais où celui-ci fut-il élevé ? Est-ce dans une propriété secondaire autre que la villa *Allacus*, ou bien le fut-il à Boutae même ? Et d'abord, d'où provenait exactement la pierre ? D'après les premiers renseignements fournis, elle avait été trouvée dans les décombres d'une maison, à 100m du château Folliet. J'ai demandé à M. Audé plus de précision et il a bien voulu m'apprendre que celle-ci « était contiguë à la maison Mermet en-dessous du hameau de Bellossier, près du point de départ de la nouvelle route ». Ce dernier village appartenait au moyen âge aux seigneurs de Menthon qui, en outre, possédaient à quelque distance, dans la direction du ruisseau de l'Engagne, une maison forte appelée la Loye qui fut probablement ruinée au début du quinzième siècle. En 1560, il est fait aussi mention à Bellossy d'un *pra de Dursier, jouxte la charrière tendant à la montagne d'amonz, de vent, et le nant des Vorsiers devers la bize* (2), dont le nom pourrait peut-être, mais sous toutes réserves, rappeler celui d'une villa romaine, *Drussiacus*, de Drussius, à laquelle Bellossy et la maison forte de la Loye auraient succédé ; mais cette hypothèse aurait besoin d'être corroborée par quelque trouvaille archéologique. Dans ce cas, l'autel aurait pu y être érigé. Mais on peut tout aussi bien reconnaître qu'il a pu aussi avoir été transporté, comme un objet de curiosité, des Fins d'Annecy dans cette propriété des seigneurs de Menthon. On sait, en effet, que plusieurs inscriptions provenant de Boutae ont été retrouvées à Annecy-le-Vieux, Gevrier, Saint-Jorioz et Talloires.

D'autre part, M. Le Roux qui a analysé la roche d'où fut extrait le bloc y a reconnu du calcaire valanginien qui, d'après lui, n'existe pas aux environs d'Alex. Or, d'après un récent travail de notre confrère, M. L. Moret, professeur à la faculté des sciences de Grenoble, sur la géologie de la partie terminale du Semnoz, cet étage apparaît sur le ver-

(1) Allmer, *Inscr. de Vienne*, I, 97, p. 22 ; CILXII, 2491.
(2) Archiv. dép., E 367.

sant qui domine le chemin de Vovray (1), donc à peu de distance d'Annecy. Ainsi, en fin de compte, il est plutôt vraisemblable que ce bloc a été enlevé là à une perrière romaine, qu'il a été amené à Boutae pour y être taillé, sculpté et gravé et enfin érigé dans un temple du vicus qui, du reste, a déjà enrichi notre musée lapidaire de deux autres inscriptions aux *Numina Augustorum*, mais de dates plus anciennes. Il est à remarquer que notre inscription ne renferme pas, suivant l'usage, le nom du dédicant. Il faudrait alors admettre qu'il en existait une autre plus générale indiquant que les autels dressés en telle place du temple étaient dus à la piété des magistrats ou des habitants.

Charles Marteaux.

(1) *Rev. Savois.*, 1932, 123.

Doctorat ès-lettres

Notre distingué confrère, M. Claude Faure, Conservateur des Archives du Rhône, a soutenu, le 19 décembre 1932, devant la Faculté des Lettres de Grenoble, les thèses suivantes qui lui ont valu d'être reçu docteur ès-lettres avec la mention *honorable* :

Recherches sur l'histoire du Collège de Vienne en Dauphiné (thèse principale) ;

Lettres inédites du Cardinal Le Camus, Evêque et Prince de Grenoble (1632-1707) (thèse complémentaire).

Le Président et les Membres de l'Académie Florimontane adressent à M. Claude Faure leurs plus sincères félicitations. Il a laissé parmi eux, pendant les cinq années de sa résidence à Annecy, le souvenir d'un confrère à l'esprit clair et précis, aussi travailleur qu'ennemi de toute vaine réclame personnelle ; quand il prenait la parole en séance, ses communications, toujours étudiées et solides, intéressaient vivement.

M. Claude Faure a publié dans la *Revue Savoisienne* plusieurs articles sur des sujets d'histoire et d'érudition, justement appréciés des spécialistes. Sa collaboration remonte à

1909 ; cette année-là, il avait donné en deux articles, une très bonne *Contribution à l'histoire du Faucigny au* XIVe *siècle*, où il apportait d'intéressantes précisions sur l'histoire de cette partie de la Savoie soumise, par les conséquences du mariage de Béatrix, fille du comte Pierre de Savoie et d'Agnès de Faucigny, avec le Dauphin Guigues, en 1241, à la domination étrangère.

Pendant que M. Faure, successeur de M. Letonnelier aux Archives de la Haute-Savoie, dirigeait, de 1921 à 1926, le dépôt départemental, il a donné, entre autres articles, à la *Revue Savoisienne* :

En 1921 : *Notice sur deux manuscrits, conservés au château de Montrottier. Notes sur quelques actes d'Etat-civil de l'année* 1793.

En 1922 : *Le testament et la mort de Sœur Rose* (1728).

En 1921 : *La réception de Péronne Pignier à l'abbaye de Sainte-Catherine. — Les dépenses du sacre de Mgr Biord à Turin. — Sur les deux passages de Charles-Félix à Annecy en* 1821. — *Ordre de route d'une Compagnie d'Infanterie à travers la Savoie en* 1614.

En 1925 : *Le règlement de l'école des filles de Samoëns en* 1766.

Et, en 1926 : un travail particulièrement instructif et inédit : *La diplomatie secrète de l'Evêque Jean d'Arenthon d'Alex et du duc de Savoie Victor-Amédée II.*

R. A.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

J. Désormaux. **Chronique de Toponymie. IV. Savoie, in Revue des Etudes Anciennes**, t. XXXIV, n°s 1, octobre-décembre 1932.

M. Désormaux a clairement et brièvement indiqué dans ces quelques pages quelles sont les études, notices, communications et interprétations nouvelles, auxquelles ont donné lieu, pendant la dernière décade, les principaux problèmes de toponymie savoisienne. Très utile petit répertoire où les spécialistes trouveront les références indispensables (précieuses particulièrement en ce qui concerne les étymologies encore courantes de Chamonix, Thônes et Yvoire, dont l'auteur fait justice).

R. A.

Jules PHILIPPE
(1827-1888)

VIII *(suite)*

Les articles politiques sont très remarqués et suivis avec attention par les amis, comme par les adversaires. Les discussions sont toujours ardentes, mais Jules Philippe mène la campagne, en Haute-Savoie, au nom des républicains, dans une manière qui n'a rien d'un folliculaire habituel. Le débat reste sur les hauteurs sereines où se meuvent les idées, sans descendre jamais aux propos personnels, aux arguments *ad hominem* si fort en honneur dans certaine presse, à ce moment là. Il faut toute la violence du rédacteur du *Mont-Blanc*, qui ne pardonne pas à celui qu'il croyait si bien rallié à l'empire parce qu'un préfet libéral avait réussi à faire de lui un fonctionnaire, — il faut, dis-je, les agressions répétées de Louis Thésio, pour amener Jules Philippe à lui répliquer avec des arguments de même nature ; malgré ces attaques incessantes, — peut-être même à cause de leur âpreté, — les preuves de sympathie deviennent de jour en jour plus nombreuses.

Jules Philippe a suivi et a commenté jour par jour, les débats qui ont abouti, pour la majorité monarchiste de l'Assemblée nationale, à l'obligation de voter la constitution républicaine du 25 février 1875. Il a montré l'inéluctable nécessité qui pousse cette majorité à sortir de l'énervant provisoire, installé depuis cinq ans, et qui cesse, en fait, avec le vote de l'amendement Wallon à une voix de majorité. Les Savoyards, comme tous les Français, voient, dans le vote de la constitution un motif de confiance pour l'avenir et ils manifestent leur joie et leur satisfaction à chaque occasion favorable. Un mois après cet événement, un concert de bienfaisance se donne au théâtre ; en face du préfet que le 24 mai a mis à la place de Jules Philippe (1), devant le maire (2), honnête et rigide

(1) Léon Pelloux, ancien sous-préfet de l'empire.
(2) Le Docteur Lachenal, ancien député au parlement sarde, ancien gouver-

administrateur, mais qui s'est refusé à comprendre l'évolution des idées et que le gouvernement a imposé au Conseil municipal et à la ville ; devant un parterre de fonctionnaires surpris et vexés de cette manifestation spontanée, des cris nourris de : « Vive Jules Philippe ! » s'élèvent à l'entrée du directeur des *Alpes*. C'est une manière, pour les Annéciens, de donner ainsi une approbation publique à sa courageuse attitude, dans le journal qu'il dirige. Mais le provisoire a la vie dure ; l'Assemblée ne peut se décider à se séparer définitivement et le maréchal de Mac-Mahon tarde à prendre des ministres pour qui la nouvelle constitution soit autre chose qu'un paravent derrière lequel on cherchera à réaliser les combinaisons les plus imprévues. Le pays, toujours nerveux, inquiet et divisé, demande avec insistance la dissolution. Jules Philippe ne se fait pas faute de la réclamer dans les colonnes des *Alpes*.

Il serait impossible de suivre, au jour le jour, dans sa variété extrême, l'action du journaliste sur les multiples questions d'actualité, exercée par l'intermédiaire des *Alpes*. Les intérêts généraux du département trouvèrent en lui un défenseur exceptionnellement averti ; les droits de la Savoie et sa bonne renommée eurent un interprète dont les arguments étaient difficilement combattus. Les articles sur le prétendu séparatisme savoyard, en réponse à des journaux parisiens accusant les libéraux de jeter des regards vers l'Italie, comme venait de le faire un député niçois affirmant que son pays n'était pas français (1), frappent par leur vigueur et leur logique, de même qu'une courtoise et longue controverse avec un certain *Placidius*, de l'*Union Savoisienne*, sur les journées qui ont précédé et suivi l'entrée des troupes françaises en Savoie, en 1792. Il n'oublie pas les gloires de la petite patrie et, à l'occasion de l'érection, dans la bibliothèque Sainte-Geneviève, à Paris, d'un buste à Ulrich Gœring, l'un des premiers imprimeurs de la capitale, il s'étonne qu'on n'y ait

neur de la province d'Annecy en 1860. Ce fut le conseiller toujours écouté du gouvernement impérial, dans les années qui suivirent l'annexion. Bien que ne faisant pas partie du Conseil municipal, il avait été nommé maire d'Annecy par le gouvernement en 1874. Il se retira volontairement quand il eut constaté l'hostilité constante des conseillers municipaux à son égard.

(1) Le député Piccon, des Alpes-Maritimes, qui voulut démentir ensuite les propos qu'on lui attribuait. Mais il laissa tout le monde incrédule.

pas joint celui de Guillaume Fichet qui l'avait appelé en France. Il y trouve l'occasion d'un maître article, prélude d'une étude plus complète, sur cet illustre compatriote qui, parti du Petit-Bornand et devenu recteur de Sorbonne, dut, dans la suite, abandonner ce poste éminent pour aller mourir au Vatican, camérier secret du pape Sixte IV.

La percée du Mont-Blanc qui préoccupe les esprits depuis un an ou deux et pour laquelle il fera plus tard une longue campagne, arrête déjà son attention. Pendant un voyage à Paris, il a étudié, à l'exposition de géographie, les plans de l'ingénieur italien Stamm et il explique aux lecteurs des *Alpes* les raisons matérielles et surtout morales de leur réalisation : « Abaissement définitif de la barrière de granit qui sépare la France de l'Italie, ces deux nations faites pour s'entendre et pour marcher d'accord dans leurs destinées futures. »

Aucune initiative ne peut, d'ailleurs, être prise et réussir dans la région, sans le concours de Jules Philippe. Au printemps de 1874, le député E. Cézanne lance un appel pour la fondation de sections du Club Alpin Français. Dominique lui apporte, tout d'abord, son spirituel appui et Jules Philippe, en plein accord avec Camille Dunant, créateur du groupe d'Annecy, aide à la fondation de la section de Savoie en publiant de nombreux articles et en exerçant une action personnelle très active. Inscrit à la sous-section annécienne dès sa fondation, il rédige avec Dégaillon, président de la sous-section d'Aix-les-Bains et François Descostes, secrétaire de celle de Chambéry, le *règlement provincial*, unique pour tous les groupements savoyards. Il a une prédilection marquée pour l'association naissante, aussi ne laisse-t-il passer aucune occasion de lui être utile. En 1873, un jeune architecte annécien, Marius Vallin, le créateur des galeries des gorges du Fier, a élevé un chalet-hôtel au sommet du Semnoz, ce belvédère admirable qui se dresse à 1.700 mètres au sud d'Annecy et il rêve, aujourd'hui, de rendre cette cîme plus accessible par la construction d'un chemin de fer à crémaillère. C'est un projet à faire connaître aux Alpinistes ; Jules Philippe publie dans le premier *Annuaire* du Club Alpin, paru en 1875, un très intéressant travail sur « Le Semnoz-Alpes et son chemin de fer ». Le savant professeur Achille Cazin qui enseigne la physique au lycée Condorcet a choisi, depuis plusieurs années, le village

de Servoz pour y passer ses vacances. Il a remarqué les gorges de la Diosaz, jusqu'à ce jour inexplorées. Il parvient à réunir la somme nécessaire et à fonder une société pour construire des galeries et des chemins d'accès. Jules Philippe en vante les beautés dans deux importants articles parus l'un, dans la *Savoie thermale et pittoresque*, journal d'Aix-les-Bains, l'autre dans les *Alpes* où il rend hommage au travail de rénovation accompli souvent dans notre pays par certains éléments étrangers, — Cazin est du nombre, — qui ont réussi à secouer l'apathie savoyarde, contribuant ainsi à ouvrir, pour la Savoie, une ère de prospérité. Les itinéraires d'ascensions et de promenades dressés par Joseph Serand, président d'honneur de la section annécienne du Club-Alpin, sont aujourd'hui très appréciés de tous ceux qui aiment la montagne. L'idée première en revient à Jules Philippe qui, dans la réunion du 24 mai 1875, demandait que la section fasse dresser une série d'itinéraires des différentes excursions qui pourraient être faites dans le département et principalement aux environs d'Annecy. D'après lui, ils devaient comprendre la désignation des chemins s'offrant aux touristes pour atteindre un site, avec l'indication des distances ou des heures de marche, des moyens de transport, du nom et du domicile des gardes, des auberges, refuges et chalets dans la montagne. L'assemblée fit sienne cette proposition et décida d'établir pour commencer, les itinéraires de la Tournette, du Parmelan, du Grand-Carre, du Semnoz, de la Roche-Percée, de la grotte de Banges et de plusieurs promenades plus faciles. Ces itinéraires, insérés d'abord dans les journaux, devaient ensuite être réunis en brochure. Quelques-uns, seulement, furent rédigés ; mais ils ne furent ni publiés, ni brochés ; la section d'Annecy en conserve les textes.

Tout en donnant son concours désintéressé à ce qui pouvait aider au développement de son pays natal, Jules Philippe n'oubliait pas les œuvres historiques ou d'érudition vers lesquelles un goût inné le ramenait toujours. L'aéronautique était alors d'actualité et l'on commençait à parler de l'ascension du ballon le *Zénith* qui devait finir si tragiquement quelques mois plus tard. Autant par raison d'opportunité que pour mettre en lumière un point mal connu de la vie d'un grand écrivain, Jules Philippe réimprima deux docu-

ments fort curieux qu'il intitula *Les Premiers Essais de Xavier de Maistre* (1). Ils relatent la première ascension faite en Savoie. En 1783, les Montgolfier, d'Annonay, avaient découvert la manière de s'élever dans un ballon gonflé d'air chaud. La nouvelle de cet événement mémorable parvenant à Chambéry y produisit une grande impression. De jeunes nobles, avides de les imiter, ouvrirent une souscription pour construire un ballon semblable au leur. Xavier de Maistre, âgé de vingt ans, alors volontaire au régiment de la marine sarde, est au nombre des promoteurs. Il rédige et fait imprimer le *Prospectus* qui répandra leur idée dans la population.

« Le *Prospectus*, dit Jules Philippe, est écrit avec infiniment d'esprit et en une langue excellente ; le génie de l'auteur du *Voyage autour de ma Chambre* s'y dénonce à tout esprit exercé à la recherche de la filiation du style et des idées ; c'est déjà la même facilité... à se jouer, pour ainsi parler, de la phrase ; c'est déjà la même fraîcheur et le même coloris dans la description toute empreinte de vérité ; c'est le même parfum de sensations délicates ; il n'est pas jusqu'au tendre et chevaleresque sentiment dont les dames sont l'objet à plusieurs reprises dans l'œuvre de l'écrivain de vingt ans qui ne trahisse celui qui sera plus tard l'amant platonique de Mme de Hautcastel, du *Voyage* ». Une première expérience eut lieu en avril 1784 et ne réussit pas. Xavier de Maistre et ses camarades furent plus heureux le 6 mai, jour où le ballon s'éleva facilement et « s'enfuit comme la flèche. » Le futur marin se fit lui-même l'historiographe de l'expérience sous le titre : « Lettre de M. de S... à M. le comte de G..., Off... dans la L... des C... (2), contenant une relation de l'Expérience aérostatique de Chambéry. » Cette lettre, comme le *Prospectus*, révèle un style plein de verve et d'esprit ; il a d'autant plus de sel que le jeune de Maistre était l'un des deux acteurs de la tentative. Jules Philippe laissa à sa réimpression la même disposition que la brochure originale, avec, entre le *Prospectus* et la *Relation*, une lettre mordante, mais fort spirituelle, critiquant l'expé-

(1) *Les Premiers Essais de Xavier de Maistre*. Brochures publiées en 1781 et rééditées pour la première fois en 1871 par Jules PHILIPPE, secrétaire de la Société Florimontane d'Annecy, membre correspondant de plusieurs sociétés savantes. Annecy, Ch. Oste, libraire. Chambéry, A. Perrin, libraire.— 1871,

(2) Officier dans la Légion des Campements.

rience manquée du 22 avril, due à un religieux, le Père Domergue. Elle est intitulée : « Lettre de l'Hermite de Nivolet sur l'expérience aérostatique faite à Chambéry le 22 avril 1784 », et complète ce curieux petit ouvrage de soixante-six pages qui, s'il n'eut pas un grand succès dans le public fut très apprécié des lettrés. L'éditeur Lemerre, qui allait faire une nouvelle édition des œuvres de Xavier de Maistre, y joignit, après une visite de Jules Philippe, de passage à Paris, les trois pièces qui lui étaient inconnues.

L'événement qui l'avait rendu à la vie privée lui permettait de suivre de plus près les travaux de la Société Florimontane et d'y prendre une plus grande part. Pendant tout le temps qu'il avait occupé la préfecture, il n'avait abandonné ni ses fonctions de secrétaire de la Société, ni celles de membre du Comité de rédaction de la *Revue Savoisienne*. Après le 21 mai, ses interventions deviennent nombreuses et ses travaux plus importants. *L'Histoire populaire de la Savoie*, dont il a déjà été parlé, a paru tout d'abord dans la *Revue*. Le numéro où commence cette publication annonce que le Docteur Andrevetan, de La Roche, membre effectif, vient de faire à la ville d'Annecy, un don de 8.000 francs dont les 400 francs d'intérêts seront appliqués à des prix de poésie, de littérature, de beaux-arts. Le Conseil municipal y ajoute 200 francs. La Florimontane est désignée pour rédiger les programmes des concours et décerner les prix. Aussitôt, Jules Philippe, après l'expression de la gratitude pour le donateur, demande la nomination d'une Commission chargée de rédiger le programme des premières épreuves annoncées en janvier 1874, les lauréats devant être désignés en juillet suivant. Mais il faut, au jury de ce concours, dont la composition ne nous est malheureusement pas connue, un rapporteur. La désignation de Jules Philippe vient naturellement à l'esprit des assistants et il accepte, nous dirons avec plaisir sans être éloigné de la vérité, ce travail, long et pénible, les concurrents dépassant la centaine et présentant plus de deux cents poésies.

Pour la première fois, on a voulu donner à la distribution des récompenses une certaine solennité. On a réuni, dans le grand salon de l'Hôtel-de-Ville, avec le maire et le Docteur Andrevetan, les autorités de la ville et un nombreux public. Une élégante allocution de Camille Dunant ouvre la séance,

puis Jules Philippe lit son rapport, étude consciencieuse, écrite, sans doute, dans le style du temps, mais qui ne manque ni d'idées, ni de remarques intéressantes. L'auteur s'est souvenu qu'il avait autrefois publié les *Poètes de la Savoie* et qu'alors il écrivait lui-même des vers. Faisant sienne une pensée de Charles Nodier, il déclare que « l'humanité ne serait jamais arrivée à un certain degré de perfectionnement, si elle n'était née poète » et il définit la poésie, l'expression la plus élevée de la pensée qui « invite aux sentiments nobles, qui excite aux belles et aux bonnes actions ; les mauvaises passions, les écarts monstrueux ou seulement répréhensibles de l'esprit ne pourraient cadrer avec sa syntaxe ; l'apologie du mal, l'éloge du crime ne sauraient trouver place dans les contours gracieux de son style, ils ne pourraient résonner juste dans le tintement harmonieux et doucement cadencé de son rythme. » Après cette définition, suivie d'un bel hommage aux poètes de la petite patrie, cette Savoie qui « a entendu rêver tout haut dans ses vallées le chantre d'Elvire », Jules Philippe en arrive à la tâche principale du jury. Pour lui, elle consiste à rechercher avec soin les compositions réunissant les qualités souveraines du poète : « l'inspiration et la science sans lesquelles une œuvre littéraire quelconque ne saurait être qu'un vain amusement. Aujourd'hui que la grande querelle des *romantiques* et des *classiques* a cessé de diviser le monde lettré, il ne s'agit plus de disputer sur la route suivie par tel poète, mais bien d'apprécier s'il est resté fidèle aux règles du bien dire, et s'il a été effleuré de ce souffle inspirateur qui transporte l'esprit dans les régions élevées ; il s'agit de savoir encore si, se conformant au précepte d'un maître, « il a pris pour modèle la nature et « pour guide, la vérité et la morale ». Parlerait-on aujourd'hui un langage différent dans une circonstance semblable ? Nous ne voulons pas le rechercher, mais nous croyons qu'il n'y aurait pas beaucoup à changer à ce programme que la Société Florimontane avait fait sien, et que le rapporteur sut appliquer aux nombreuses pièces, souvent remarquables, soumises à son examen. Il est curieux de trouver dans la liste des lauréats le poète Gustave Rivet, plus tard sénateur de l'Isère, écrivain d'une réelle valeur, dont Jules Philippe louait « la facture nette du vers et son énergique expression », ainsi que la modeste Amélie Gex, figure savoyarde attachante entre

toutes, auteur de trois compositions qui « brillent par une fraîcheur et une grâce exceptionnelles » (1). Le même rapporteur assuma la même tâche délicate l'année suivante. Dans les soixante envois soumis à la sagacité des juges, il note que beaucoup ont « des sujets se rapportant au sinistre millésime de 1870 ». Mais presque « toutes pèchent par une certaine exagération dans l'allure générale, par la note détonnante d'un patriotisme qui exhale ses douleurs souvent avec des menaces, et presque toujours en faisant un imprudent appel à la vengeance. Il est bon, il est utile de profiter des revers nationaux pour exciter les âmes au sentiment patriotique ; mais à cette œuvre excellente en soi, il y a des limites qu'on ne saurait franchir, sans s'exposer à compromettre le résultat de la mission qu'on s'est donnée ». Ce sont là des défauts heureusement absents de la pièce à qui il décerne le premier prix, dont l'auteur était Achille Millien, poète doué de sérieuses qualités, membre correspondant de la Florimontane et qui se fit, par la suite, un certain renom dans les lettres françaises. Chemin faisant, Jules Philippe donne son opinion sur la bonne poésie : « Comme la bonne peinture, elle ne demande pas seulement des traits avec goût alignés et correctement tracés ; il faut encore qu'elle vive par l'idée, qu'elle excite l'esprit à creuser plus profond ces traits qu'elle nous présente. Cette qualité, nous devons l'exiger plus que jamais, car c'est par son absence que pèchent aujourd'hui les œuvres d'art... » De même que l'année précédente, les conclusions de ce rapport, lu en séance publique devant le fondateur du concours et l'élite de la société annécienne, reçurent un accueil favorable, unanime.

Pendant qu'il donnait ainsi toute sa collaboration à des œuvres spirituelles, les événements avaient marché et ils avaient durement frappé Jules Philippe. Quand on relit les articles de Dominique parus en 1875, on s'aperçoit qu'ils

(1) Le premier prix avait été décerné au Docteur Basin, de Chambéry, qui joignait à un dévoûment absolu à ses malades, la réputation d'être un bon poète connu sous le pseudonyme d'Augustin Delès. L'Académie de Savoie couronna également ses productions. Il est mort en 1904, à l'âge de 64 ans, en revenant de soigner, en montagne, des enfants de l'Assistance publique. Gustave Rivet avait obtenu le 3e prix. Amélie Gex était gratifiée d'une mention honorable avec l'abbé Lombard, vicaire à Faverges. Nous retrouvons dans les lauréats de 1875, le Docteur Basin avec deux mentions et l'abbé Lombard, curé des Houches, avec une mention honorable.

deviennent de plus en plus rares à mesure qu'on se rapproche de la fin de l'année et qu'ils sont généralement datés de quelque part, autour de Paris. Jules Philippe, gravement atteint dans sa situation matérielle avait dû quitter le pays natal. Mais de la petite ville de la banlieue parisienne où l'adversité l'avait exilé, il n'oubliait pas la Savoie, où il revenait souvent et où les événements allaient le rappeler bientôt pour faire de lui le député de l'arrondissement d'Annecy. Jules Philippe trouvait enfin, dans cette fonction, un repos relatif, après seize ans d'une vie agitée pendant laquelle il ne s'était jamais appartenu.

(*A suivre.*) Louis Dépollier.

RÉPERTOIRE
DES
Noms de lieux de l'arrondissement d'Annecy
d'après le cadastre de 1730
(suite)

Barbenoire, Sevrier, chalet sur le Semnoz : ndh. moderne.

Barbesy, *Berbesy*, *Barbejy*, Naves, près ; E. M. les Maçons ; p. *barbesi* : ndh., de l'afr. *brebisier*, berger, G, de **berbicem*, lat. *vervecem* ; afr. *berbis*, brebis, DF, + *arius* ; 1707, *en barbeisy*, Tab. 66, 175.

Barbier, p. *Barby* : **barbarius*, qui fait la barbe ; 1131, *Barberius*, ndfam. d'Annecy, Bruchet, 1903, 236. Thorens, n. du clos d'André : Essert Barby, Thorens- -Aviernoz, est de la cote 1510m. Chez Barby, Moye, ou *chez Ramus aux Barbier*, mais. au n. de la chapelle Saint Jean : fam. citée au XVIe s.. Bois des Barbiers, Annecy le V., (1609). SF1, 605, au n. du Buloz. La Barbière, Lornay, b. f., PE, sud de la Bâthie.

Barbillon, mais., Les Frasses, vill. des Martins,— Héry : ndh., dér. de *barbille* ; afr., radicelle, G ; de **barbile*, *ilia*, Massia, 269.

Barbottet : nom de prés marais, dim. du n. v. *barbot*, tiré de *barboter*, p. *barbotâ*, faire des bouillons dans l'eau, DS ; afr. *bourbeter*, ML 1386. Naves, *au Barbottay*, o. des Maçons sur le nant de Grattepanse. Saint Martin, n. des Diaquenots.

Barbouillaz (en la), Savoie, Arvillard, le Verney, 1788,

7 G 340, 195 ; 1734, *à la Barboliaz*, id. 339,9 : p. p. du v. *barbolyi*, barbouiller DS ; v. ML 1386.

Barbouillon, *Barbollion* : var. de *bourbouillon*, v. ce mot. Alby, le Chêne, 1702, Tab. 3, 154. Chaînaz, Chez Mornand, prés marais. Viuz, pré sur la rive g. du ruiss. de Loulette, o. du Crêtet. Ruiss. du B., Lornay- -Saint-André, jusqu'au Châtelard, affl. du Fier. Peut-être surn. ; Entrevernes, 1709, *es Barbouillons*, Tab. 69, 713. DS cite p. *barbolion*, barbouilleur, homme sans parole. A citer aussi Poisy, Vernod, 1709, *la Barbouillure* (ou *-ière*), Tab. 69, 712.

Bardet : ndh., dim., 1°, du nhd. germ. Bald, *Baldus*, *Bardus*, Baud, Bard, de l'adj. frank *bald*, hardi, ML 900. V. Baud. 2°, du fr. *barde*, selle de toile rembourrée, de l'ital. *barda*, caparaçon, d'où ital. *bardollo*, mulet, fr. *bardot*, bête de somme, DF, d'où ndh. Bardot. Chez B., Aviernoz : fam. de propr. qui a donné son nom, 1°, à un vill. au n. du Château des Côtes ; 2°, à une mais. près de Chez Curtet, sud de Chez Largollet. Thorens, avec son clos, b. f., sud du champ Bouvard : fam. citée à Mompiton en 1497. L'Essert des B., Chevaline, 1707, Tab. 66, 227.

Bargognon (champ), *Bargoignon*, Bloye, o. de Broissand : prob. mauvaise graphie pour *Borgoignon* ; v. Bourguignon. Cp. aussi afr. *barguigner*, marchander, DF. V. encore Bergoin.

Baritel : ndh., de **buratellum*, **barutellum*, **baritellum* ; fr. *bariteau*, bluteau, DF ; afr. *buretel*, *belutel*, G : dim. de **burallum*, de **bura*, grosse étoffe de bure qui servait à tamiser la farine ; lat. *burra*, (étoffe) rousse ; ML 1398, 1399 ; ndh. à Seynod en 1730, *Baritez*. Evires, *Baritè*, bois à l'o. du Mammonet. Le Chosal B., Leschaux, la Croix, 1708, *soil en Longeray*, Tab. 67, 559. De *baritellum* + *aria* vient *bartellière*, ustensile servant à passer la farine, Brachet ; coffre, F ; 1697, *une vieille bartellière de fayard*, Tab. 291 bis, 57 ; 387 *bis*, 424.

Barjaz (la pierre de la), Chavanod, vignes, 1707, Tab. 66, 195.

Barjon (champ), *Barzon*, Moye, PE, s. o. de Chez Biset, chemin des Tournes : ? ndh. germ. familier Berico (*nem*) ; ep., 1340, Grenoble, Guill. *Berjons*, RLR 1912, 363.

Barlattier (le), p. *barlati*, roulier, DS ; qui va de côté et d'autre, F : *barril* + suff. *atl* + *arium* ; ep. Mugnier 3, 462. Metz, *Barlettier*, entre Tessy et le Viéran. Saint-Jean de Sixt,

le Villaret, 1715, *au barlaty*, Tab. 81, 133. Le Barlottier, id., avec changement de suff. ; cp. afr. *barillot*, *barillet*, G, et fr. *barlotière*, petit barreau, DF. Manigod, Plan des Berthaz, avec moulin sur le nant de ce nom, affl. du Fier.

Barme : v. Balme. Bois Barmetin, Héry ; Tissot, 1892, 53.

Barnabites (les), Groisy, E. M. ; en 1730, les Molasses : rappelle le nom des Pères de la congrégation de Saint-Paul établis à Annecy, d'après Grillet, I, 137, en 1614,

Barnier (champ), Talloires, entre le s. o. d'Echarvine et les Chères ; v. Bernier.

Barnoz (à), Balmont, Chaux, 1715, Tab. 81, 191 : ndh. germ. Bernoald, *Bernaldus*, *Bernoldus*.

Baron : n. de seigneur médiéval, inusité dans les chartes savoisiennes ; de *baro(nem)*, homme distingué par sa naissance et sa bravoure, G ; soldat mercenaire, courageux, DF. Ndfam., d'abord surn. ; cp. 1730, Sevrier, Richard dit le baron. Le Baron, Poisy, sud du Grandchamp 2. Pré B., Manigod., s. o. des Pattes. Chez les B., Groisy, avec auj. Chez Zacasson, E. M.. Combe à la Baronne, Gruffy, n. e. des Chosaux : prob. ici bien seigneurial.

Barqueraz (nant de la), Chapelle-Saint-Maurice, affl. du Laudon.

Barquet, Leschaux - - Chapelle-Saint-Maurice, sud des Nants, le long du Laudon jusqu'à son confl. avec la Vauty, avec son bois et sa nantière. Délim. : ? ndh ; cp. p. *berquet* broie, Leschaux, DS, à *brequë*.

Barraque (la), Doussard, mais. avec port où l'on chargeait le sel de Moûtiers pour Genève, XVIIIe s., V C, auj. le Bout du Lac : ital. *baracca*, barraque, cantine, DF.

Barral, p. *barâ*, baril, DS : **barralis*, dér. du mhall. *bare*, brancard ; afrank *bera*, ML 1038 ; méd. : tonneau, mesure pour liquides de 62 setiers soit 36 pintes, DUC. ; afr. *baral*, mesure de 27 pots et demi (1 heet. 858), G. Pérouse ; dauph. *barral*, XIVe s., RLR 1912, 152, 305 ; v. encore G ; de là, surn. d'h. dû soit au métier, soit à la corpulence. Quintal, 1715, *en Barra*. Tab. 81, 423. Saint-Eusèbe, 1°, *Barraz*, *Barral*, bois et vignes, est de Tignerin ; 2°, *les Barraz*, n. o. de Laboret. Seynod, *Barraz*, mais., E. M., la Barral ; p. *bara* ; ep., 1564, *en Barra*, Mugnier 1,70. Champ B., Charvonnex, *Barra*, *Barat*, o. des Communailles. Côte B., Chavanod,

Cutaz Barraz, près les Faverges. Marais B., Vaux, le Biolley, *Barras*, o. du bois des Plats jusqu'à l'extrémité du crêt Panfery ; 1697, *es marais Barraz*, Tab. 387 bis, 401, Fém., Annecy, 1715, *Meribel, à la Barrallaz*, 81, 345.

Barraux (les), Viuz ; E. M. Barreau ; avec mais. forte sur le vieux chem. du chef-lieu à Gruffy, près de la limite communale : 1°, méd. *barrales*, barrières, DUC. ; 2°, plur. du ndfam. Barral (cp. Métral, les Métraux) ; (1433), *la ville des Barraux avec maison haute*, SF 1, 541. Ruiss. des B., sans écoulement.

Barre : **barra*, perche transversale, barre, d'où **barrare*, barrer, ML 963 (v. Bar) ; nombreux dérivés ; p. *bârâ*, barre ; *barâ*, barrer, barrée, DS. Marcellaz Sales, *Champ de la Bara*, sud de Vers le Bateau.

Barret : **barrellum-illum*, dim. de *barrus*, obstacle naturel qui barre et sert de limite (cp. p. *barè*, rouleau de bois attaché au cou des vaches fougueuses, Brachet). Ndh. qu'il est difficile de toujours distinguer du nom commun. Le Barret, Alex, *le Barer*, pâtur. à l'est du Plan Tailleur et à l'o. du crêt Martin. Balme de Thuy, Charvet, au bord du Fier. Crêt B., avec sa croix. Saint-Jean de Sixt -Les Villards, ou les Petites Combes. Pré B, Faverges, le Villard, 1697, *praz Barrel*, 291 bis, 58-60. Naut B., Alex—Annecy le V., *Baré*, b. f., affl. du Fier, auj. ruiss. de Rampont ; 1375, *n. Barrel*, limite du mandement d'Annecy, Letonnelier, 1919, 21. Veyrier, (1434), *la Petite ravoire qui est proche le n. Barrel de la part de Veirier et du Coppel*, SF 2, 174, affl. du lac ; près Morat.

Barrières (les) : en parlant de barrières de bois établies devant la porte d'enceinte d'une ville ou sur le chemin d'accès d'un château seigneurial : **barraria*, dér. de *barra*, barre ; p. *barîre*. Duin -Saint-Jorioz, prés marais sur la route départ. 1. Porté des B., Rumilly, avec pont sur le Dadon ; démolie en 1815, Croisollet, 273 ; 1379 ; CR, 77 ; 1487, *porta Barreriarum* ; *barrerie vel clausure ville Rumilliaci* ; *carreria barreriarum*, *versus les barreres* ; *pontem barreriarum*, CR, 185, 186, 193, 195; 1699, *aux Barrières*, *aux Fins de R.*, Tab. 391, 716. On appelait aussi cette porte p. de Montpellaz, sur l'ancienne route de Chambéry, ou porte de Chambéry, Th. Sab.

Barril, Baril : ndfam., *Bary*, de **barilis*, méd. *barrile*, *barrilus*, DUC. ; v. Barral. Au-dessus de Jean B., Aviernoz. *Bary*, *Barit*, Vuaz est. Combe B., Doussard, sud de Champ

court. Pl., Marlens, *les Barrillies*, PE, vignes, n. des Mammelettes : ndfam. de la c.

Barrioz (le) : **barratorium*, appareil de défense d'approche ; ce qui sert à barrer le chemin ; qualificat. d'un château ; 1915, 136. Argonnex, château, avec son bois ; XIVe s., *apud luz barriuz de Monthoux*, Armorial, IV, 131, citant aussi les formes *barriou*, *lou barrios*, *barriot* ; 1490, *Bariouz*. L. D. 87 ; b. f. PE, ; ce bois s'étend jusqu'à la limite de Pringy. Les Clées, *Barioz*, bois à l'est de Montisbrand. Marcellaz, 1698, *au Barioz, sur le chem. de Faramaz, au fort de l'Annonciade*, Tab. 388, 386-8. Vallières, 1699, *le Barriouz, pièce traversée par le chem. de Burnex à V.*, 390, 262. Surnom : Menthon, Excoffier dit le *barrioz*, 1707, Tab. 66, 112.

Barrot (le), *Barroz* ; p. *barò*, charrette basse, DS ; sorte de brouette à deux roues ou tombereau à bras, F : dér. de ***bare*** (v. Barral), MD. 1038. Cp. Berrotte. Paraît ci-dessous un ndh.. Marcellaz—Boussy, à *Barroz*, vignes sur le chem. de Germagny à B.. Rumilly, *Barrol*, b.f., entre l'étang et le chemin de l'Aumône ; 1488, *en Barroz* (et non *Barnoz*), CR 192. Saint-Jorioz, *à la Barroz*, vigne au n. de Chez Besson ; 1708, *Barrouz*, Tab. 67, 459. Seynod, Loverchy, 1708, *Barroz*, 67, 316.

Fém., La Barrotte ; p. *barôtà*, brouette, DS ; cp. Bruchet, *Rip.* p. 596. Saint-Jorioz, auj. Saint-Eustache, *à la Barrolaz*, le long du nant du Bosson sur un petit chemin de la Magne à la cote 1298m. Dér.. Barrotière, Barotière, chemin étroit propre à mener un barrot, Brachet. Dingy, *la Baroutlière* mais. reliée au Cornet par un petit chemin.

Barruel : ndfam. qui paraît avoir revêtu en 1560, à Annecy, la forme *Beroit*, E 159, *Barruel* étant au XIe s., un ndh. du Cartul. de Saint Hugues de Grenoble, p. 163 : **barolium*, dér. de *bara*, *bera* (cp. barral) ; afr. *baruel*, tonneau, MD. 1038, Nfam. fr., Barruel, Barrué. Seynod, *au grand Barué*, *Barroé*, sud de la Bataille.

Bartavel (le), Thusy—Menthonnex, est du Grandchamp : peut-être à cause du bruit du nant des Ravages ; cp. p. *bartavé*, babillard, Thônes, DS : **vertibellum*, anneau ; n. prov. *bartavel*, loquet ; MD., 9251 ; *au Bartavé*, SFI Ce 30, f. 533. Autre forme de ce lieudit : XVIIe s., *au Tartevé*, PE. Tartevel est aussi un ndfam. des Echelles, Savoie, E 156, auj. Tartavez. Cp. l'afr. f. *tartavele*, crécelle, femme criarde, G ; p. *tartevella*, jacasse, F

Barthélemy : ndh., de *Bartholomaeus*, nom lat. d'un saint biblique ; p. *Bartlomi*, Thônes ; f., *Bartlomia*, Rumilly, DS : 1434, *Bertholemye*, Bruchet, *Rip.* 434. Champ B., *Barthelomis*, Alex, Charvet ; ep. Dingy, Chessenex, 1708, *ch. Bartholomé*, Tab. 67, 669. Le Clos à B., Sevrier, 1708, Tab. 67, 447. La Bartholomière, Vaux -Hauteville, sud du Grand pré, 1, b. f. : vigne appartenant à un B..

Barut (champ), peut-être = ch. Barat, Charvonnex. Fam. de Brogny en 1483, E 1039. Fam. d'Annecy en 1461, Bruchet, 1903, 238, d'où Annecy le V., Chez B., E. M. Au XVe s., *Barutus*, *Baruz*, Cons. de Genève, III. 543.

Basin : ndh. frank Basinus, tiré du familier Baso. Montagny, 1715, *mais. appelée dauaz chez Basin*, Tab. 81, 63-Thorens, E. M. Bazin, avec son ruiss. *dit Basan*, affl. de g. de la Filière.

Basse (la) ; p. *bassă*, la partie inférieure, le bas, DS : *bassa*, fém. de *bassus* ; Les Clées, Montisbrand. Le Bassel : dim. de *bassum* ; Entrevernes, o. du Bourjal. Ndh. ; anc. surn. signifiant un peu bas de taille ; Pré B., Saint-Ferréol, le Fornelet, jusqu'au nant Bruyant.

Bassy : ? ndh. originaire de la c. de B., près Seyssel ; ep. aussi afr. *bassier*, lieu bas, c. Sillingy -Chilly—Thusy, *ruppes en colline*, s. o. de la cote 657^m^.

Bastard, Bâtard : ndfam. dû à une qualification donnée à un fils naturel, genre de filiation assez fréquent au moyen-âge ; p. *bâtâr*, DS : de *bât* +*ard*, engendré sur un bât, allusion aux rapports fréquents des muletiers et des servantes d'auberge, DF ; ep. afr. *une fille de bast*, G. ; V. DUC. ; ML 979 (origine douteuse). Champ B., Balme de Sillingy- Sillingy, *Batard*, est des Golettes. Balme de Thuy, 1698, *à ch. Bastard*, Tab. 522 bis, 139. Lornay, *ch. Bastard*, b. f., n.o. de la Croix ; ep. en 1510, Armorial III, 161. Le Pré de Batard, id., Verlay, 1700, Tab. 392, 141. Côte de B., Marcellaz, 1698, *la Coustaz de Bastard*, 388, 162-5. Crêt B., La Cluse, auj. Crêt Brafat. Pré Bastard, Balme de Thuy ; v. *ci-dessus*. Le Champ de la Batarde, Lornay, Verlay, 1700, Tab. 392, 141. Nom d'une longue scie, 1708, Chavanod, *une cie soit bastard*, Tab. 67, 370.

Bastet (le), p. - - bachet, Seythenex, masure à l'est des Fabriques sur le chemin des Combes.

Bastian : p. = Sébastien. Chez B., Thorens—Petit-

Bornand, n. de la Mondolière : prén. de la fam. Blanc, propr. Nant ou nantive de B., Evires—Thorens—Groisy, affl. de dr. du nant de Daudens ; var., nant de *Bafien* ou nantive de *Baffiaz*, Délim.. Pré B., n. o. des Barraux sur la route de Gruffy.

Bastoz (le), Balme de Sillingy—Mésigny, b. f., près du chât. de Montdragon, n. du Vinjeur ; *au Battoz*, SFI C c 30.

Bastran (pré du), Faverges, la Fin de Viuz, 1708. Tab. 67, 680 ; cp. *bastrin*, bagages de la laiterie, Vallais, BGPSR 1914, XIII, 59.

Bataille (la) : p. *batalie*, (champ où il y a) un mélange d'orge et de gesse, DS, de blé blanc et d'orge, Flore 419. : sens métaphorique de *bataille*, combat, mêlée, de **battalia*, lat. *battualia*, escrime, dér. de *battuere*, battre. Aviernoz. Chez Largollet, 768m. Bloye, o. de Broissand, (1730, ensemencé de froment, seigle et orge). Cuvat, *Battalie* (froment, seigle, avoine), près de Chez les Voisins. Evires, n. o. de la Côte. id.. Epagny, *champ B.*, sud est du chef lieu, limite de Metz. Leschaux, 1708. Tab. 67, 560. Seynod, s. de la Porriaz (froment, seigle, orge).

Dér. ; Bataillard : ndh., Bonneguète, s. o. de Tavanoud. Mésigny, Orgemont. Batailleur : ndfam. d'Annecy ou des environs ; 1359 *Baclalior*, *Batalliour* ; 1406, *Bataillouz*. Annecy le V., Faure 3,31, 63, 97 ; 1431, *Baptillioux*, Bruchet, 1903, 236 ; XVe s., *Baptaliouz*, L ; *Baptallioux*, E 11. Saint-Ferréol, 1697, *en Battailleu*, 291 bis, 8-9. Les Bataillouses, Poisy, n. o. de Macully. Sevrier, le Crêt, 1715, *en Bataillaud*, Tab. 81, 311.

Bateau (proche, vers, sur le), fr. ; Hauteville et Marcellaz, rive g. du Fier, à la limite de Sales, avec une île pierreuse : à cause d'un bac à traille qui, encore en 1830, continuait le grand chemin de Rumilly par Sales à Hauteville et au-delà ; remplacé en 1851 par un pont de bois et vers 1881 par le pont actuel : anglosaxon *bat*, bateau, canot, d'où dim. **batellum* ; afr. *batiau*, DF ; p. fr. *batiô*, DS. Héry, Champ et Bois du B., près Molnaz, nouv. cad..

Bathelières (les), Annecy le V., Frontenex, pré Margit, 1709, Tab. 69, 337 : cp. le ndh. fr. Bathelier.

Bâthie (la), *Bastiaz*, *Batiaz* : maison forte construite par un seigneur puissant aux XIIIe-XIVe siècles : *bastita* (*domus*), de *bastire*, bâtir ; p. *bâtia* ; cp., 1250, *bastia seu castrum*, Ci-

brario, 176 ; 1300, *domus fortis seu bastia*. E 117. Balme de Sillingy, avec son château et sa chapelle de Sainte Agathe ; à l'o, moulin, étang et besière sur le grand Nant ; 1308, *Bastie*, SHAG, XIV, p. 339 ; 1368, *ville Bastie*, Mugnier 3, 106 ; v. Cossingy. Lornay, b. f., PE. Moye, b. f., o. de Terinaz. Saint Eustache ; E. M., château ruiné. 1327, *bastitae quam castellanus Joh. de Duyng fecit fieri apud S. Heustachium* ; R. Avezou 1, 1er rouleau (1) ; *castrum baslidis Albimontis situm in parochia S. Eustachii*, et 1534. Lavanchy I, 183, 180. Chapelle S. Maurice, gr. au nord du Ponant, et — Leschaux, avec le ruiss. de la Bâthie, affl. de la Duire. Argonnex ?, la petite Bâthie, 1168. Armorial III, 172. Pl.. Thônes, 1698, les Villards, *en les Basties*, dans la mont. de Vaunessin, Tab. 522 bis, 216.

Bâton : **basto*(*nem*), dér. de *bastum*, exprimant idée de support, DF. Ndh.. Chez Baston, Vuiz, mais. au s. e. de l'église, rive g. du nant de Ravier : ndfam. propr.. La montagne au Baton , Chapelle-Saint-Maurice Entrevernes—Bellecombe, avec La Roche Planca, 1778m.

Battandier : **battendarium*, moulin à battre le chanvre, de **battère*, lat. *battuere*, battre, avec influence de *molendinum*, — *arium* ; ep., 1285, *molendinum et batendarium* ; 1330, *et ballenteria*, *Chamonix*, I, p. 46, 202 ; DUC. cite *batanderium*, moulin à drap ; *batandus*, moulin à écorce. Ndh.: batteur de chanvre, F, Acad. Chabl. XXXII, 115. Chez B., Thorens - Groisy — Les Ollières, avec moulin sur la Fillière : ndfam. propr..

Battier : ndh., venu de **bastarius*, bâtier, fabricant de bâts ou conducteur de mulets chargés ; 1357, *basterius*, Bruchet, 1900, 313 ; d'où le nom d'une fam. Baty, Annecy le V., 1395, *Violonus Bacti de Brogniaco*, Faure 3,89 ; v. Gonthier, 1906, 146. Alby, Montpont, 1698, *le pré Bastier*, Tab. 1,86-7. La Battière, *Bastière*, Manigod. est du Plan Berthaz.

Battioz (le) : artifice avec coche, pilon et roue, situé sur un cours d'eau, près d'un moulin, et possédé par le seigneur ; p. *battieu*, *battiu*, battoir à chanvre, F. : **battitorium*, de **battere*, battre, avec les graphies *bastitorium*, *baptitorium*, *bata-*

(1) M. R. Avezou, archiviste de la Haute-Savoie a bien voulu me communiquer quelques notes prises à Turin : 1° aux Archives camérales, *Comptes de Chatellenies*, Annecy, 1er, 2e et 3e rouleau ; 2° aux Archives de Cour, Genevois Annecy, mazzo 1 et 2 — R. Avezou 1 ou 2.

torium ; 1236, *casale del baliour*, SHAG IV doc. p. 60. Annecy, 1707, *au Batiau*, Tab. 66, 200. Balme de Sillingy, 1707, *Battiauz*, 66, 243. Balme de Thuy, *Bathiouz*, avec le Battioret, b. f., depuis le confluent du nant Isbaud et du Fier jusqu'au rocher : p., battoir à mains pour trier le chanvre, F, dim. de *batiour*. Giez, pré au s. de Saint Gingolph. Moye, Prachilliet, 1699, *au bastiaux*, avec son nant, Tab. 391, 1017. Saint-Ferréol, s. o. du chef-lieu. Saint Jorioz, Monetier, 1478, *baptistorio*, Lavanchy I, 180. Saint-Marcel, o. d'Echottier, pré. Seythenex, avec le pré du Battoir, PE, et moulin, sur le nant de Tamié, est de Neuvillard. Vaux -Hauteville, *Côtes du Battiau*, le long n. du nant de Vaudrenaz, terminé par le pré du Moulin, E. M., autre point limite d'Hauteville.

Battoir (le), fr. ; 1730, *batuer* : * *battatorium*, même sens ; 1697, *battoir à chanvre*, Tab. 291 bis, 159. Evires, pré à l'o. de Chez Diannay. Thônes, n. de Thuy, rive dr. du nant, en face du moulin des Rassettes.

Bauche (la), p. *bôche*, herbe ou blache des marais, Flore, 529 ; F : celt. ? **balca*, roseau, ML 899 ; méd. *balcha*, roseau servant à couvrir les maisons, DUC. ; fr. *bauche*, V. DF. V. Boche. Cusy —Chaînaz, marais, n. de Chez Rousset. Saint-Eustache ; v. Bognon. Prés de la B., Les Frasses — Chaînaz. Pl., Saint-Félix, Bottière, prés, 1703, Tab. 4, 108, Viuz, 1699, *pré des B.*, 2, 21-2.

Baucherot (le), *Bauchero*, Faverges, o. du chemin des Fourches et de la route dép. 1 avec son chemin, auj. chem. des Baucheroz, portion du chem. de Giez vers Faverges à l'est de Rovagny.

Baudechin (les fontaines de), terroir de Clarafond, Sales, sur le territoire de Marcellaz, 1697, Tab. 397, 126 : — bout de champ ?

Baud : ndh. germ. Bald, *Baldus* qui a donné quelques dérivés ; afr. *bauz*, *baud*, hardi, G. V. Bardet. Baudet, *Bodel* : ndfam. dim. de Baud, mais qui peut l'être aussi du p. *bŏda*, panse, Rumilly, DS. Citée en 1730 à Veyrier, *Baudé* ; id. en 1726, à Annecy. Saint-Eustache, au *Bodet*, *Bodey*, bois au sud de la cote 1068m. Vaux, au *Bodé*, *Bodix* ; 1°, PE, s. e. de la Maladière, entre le nant de Vaudrenaz et une portion du vieux chemin du chef-lieu au Biolley ; 2°, est de Charvaz ; ep. à Saint-Eusèbe, Orbessy, 1698. *Baudet*, Tab. 388, 30 ; v.

Bandet. Chez les Baudet, Menthon, apr. 1864, les Choseaux, 1709, Tab. 69, 746. Le Baudin ou Bardin, La Chapelle-Saint-Maurice, au sud de la c.

Baudiolaz (la), *Baudieulaz*, *Baudiulaz*, Choisy, s. de l'église.

Baudry (champ), Seythenex, les Caillets, 1700, Tab. 294, 46 : ndh. germ. Balderich, *Baldricus*.

Baudy : ndh. germ. Baldacharius ; fr. Baudier. Villaz, au Plan de Ville, *B. d'Amonz*, PE ; 1709, en *Baudy*, Tab. 69, 704. Le Plan et le nant B., les Villards, 1698, 522 bis, 85.

Baufart, Sevrier — Saint-Jorioz, châtaig. au s-e. de Cessenaz ; écrit en 1707 *en banfart*, Sevrier, Cessenaz, Tab. 66, 381 : peut-être = Bofard, du p. *bofà*, bosse, tonneau, Annecy, DS, + ard ; cp. à Cuvat, ndfam. Baufard ou Buffard.

Bauffand (champ), *Boffand*, Poisy, sud de la cote 179m, le long du chem. de Moiry à Brassilly ; ndfam. d'Argonnex, 1715, Tab. 81, 127, et d'Aviernoz, Pussy, *Bauffan*, 1708, 67, 368 : ndh., du ? p. prés. du p. *bofâ*, bâfrer, manger gloutonnement, DS ; fr. *bouffer*, de l'onom. *buff*. DF. v. Buffaz.

Bauge : ndfam., Grange à B., Chapeiry, Crêt des Aigles. Le Plat B., *Beauge*, Lornay -Moye, mont. du Gros foug, n. de la cote 1008m.

Baugue (Bois des Sus, *alias* de), (1470), SF1, 534, Gruffy : cp. fr. *bogue*, enveloppe piquante de la châtaigne, de l'all. *balg*, enveloppe, ML 903.

Bauloz (le), v. Bouloz. Dim., le Baulet, Faverges, Englannaz, 1700, Tab. 294 *bis*, 24. Marigny, Vons, 1702, 3,82. Thorens ; 1°, source du ruiss. de Chez Battandier ; 2°, n. e. du Pilliet. Les Baulats, Chavanod, prés., 1707, 66, 195. Cp. le ndfam. sav. Baule.

Baussy : ? forme tronquée d'*embossy* ; v. Lambossy. Cuvat, n. e. de la cote 905m. Sillingy, *le* ou *à Baussy*, PE, marais par où le ruiss. d'Arzy se jette dans celui du Vuaz, est des Combes 2 ; 1786, *en Baussy*, 5H8 ; cp., 1698, Sublessy, *en nant Bossy*, Tab. 388, 139. Baussy peut-être aussi ndh., comme à Etercy en 1730.

Baux (les) : peut s'expliquer, 1°, parfois par p. *bô*, *bô*, grenouille ou crapaud, DS, quand il s'agit de marais ; 2°, rare-

ment par p. *bàou* (v. Bouts), étable ; 1715, *maison, baux, certaux, grange*, Tab. 81, 477 ; 3°, le plus souvent = p. *ébô*, feu de joie, DS : ? frank *balko*, poutre ; afr. *bau, baue*, traverse de bois, poutre ; pl. *baux*, G Compl. ; et peut-être en faisait-on ce bûcher qu'on allumait le premier dimanche de carême, ou à la Saint-Jean du 24 juin ; v. sur ces coutumes, Van Gennep, *Journal de Psychologie* 1927, 26-77 ; S. Aubert, Genava, 1926, IV, 161. V. Faille. Lathuille, marais, o. du confl. de la Bornette et du lac. Moye, Saint-Ours, 1698, *le champ de les bau*, Tab. 389, 539. Les Ollières, *les Ebô*, n. de Bémont. Rumilly ; 1°, *l'Esbaux*, suite de petits champs parallèles à l'est de Grand champ 2 ; 2°, le Bouchet, 1697, *es Esbaux*, sur le Cheran, Tab. 387 bis, 13. Saint-Jorioz—Duin, *Baou*, PE, prés marais au confl. nord du nant limite de Champfleury et du lac ; cp. Duin, 1698, *es beaux*, Tab. 1,71. Serraval, le Villard, 1698, *es Esbauz*, 522 bis, 145. Sillingy, *les Beaux*, b. f., sud de Lugy ; 1715, *vers l'Ebau que confine le chem. de L. à Quincy*, 81, 179, à l'ouest. Vaux, Bellossy n.. Cp. encore Serrières, Sav., Vouvrey, 1699, *es ebo, avec son grand chemin*, 390,60.

Bavay, E. M. ; *le Bavex, soit le Bavei des os et le Baverd dessus* ; Marlens, vill. : p. = Bavel, ndh., de **bavellum*, dim. de l'onom. **baba*, babil, bave des petits enfants, DF, ML 853 ; p. *bâvă*, bave, DS ; ital. *bava* ; ndh. Bava. XVIe s., Mont Bavel, Duerettet, *Marlens* ; 1698, *Montbavex*, Tab. 292,75. Le Ravin de la Bavelière, Gruffy et —Allèves, F. Coutin, *Allèves*, carte.

Bavussy, *Bauusy*, Thorens—Petit-Bornand—La Roche, b. f. ; terroir au confl. est des deux ruiss. qui forment le nant des Brassets.

Béard (à), Marcellaz, b. f., bois sur le nant de la Vernaz au point est où il cesse d'être limite avec Eterey : ndh., d'un anc. savoy. *béard* ; afr. *béart, baiart* (*baïar*, Favre), *bayard*, d'où le fr., par contraction, *bard*, sorte de civière, petit chariot de maçons, DF. (L'afr. *baiart*, cheval rouge-brun, dérive de *badius*, bai, + *ard*, ML 877 ; cp. le nom de vache *baiardă*, DS, p. 415) ; 1384, 3 *bears ad portandum grossos lapides*, Bruchet, *Rip.*, p. 340, 596. Le nant B., Thônes, Glapigny, 1707. Tab. 66, 104.

Beaudétour : v. Tour (du Mareschet) : fr., n. v. de *détourner* ; afr. *destorner, destorn*, de **distornare*, DF ; p. *délor*, DS.

Beaufort, Rumilly : maison forte et domaine des nobles de ce nom, 1470, E 13, appartenant en 1697 ,Tab. 387 *bis*, 98, à la fam. des Gantelet Vectier, seigneurs de Vulliet et Beaufort ; Cp. Armorial I, 115, 152.

Beaunoyer, Alby, Saint-Maurice ; (1452), *Beaumoix*, sf2, 206 ; Chevaline, 1698, *en Benoyer*, Tab. 1, 11 ; 1708, *Beynoyer*, 67, 145. Héry, 1699, 391, 996. Cp. à Moye, Marcellex, 1698, le ndh. J. Bellenoix.

Beauregard : lieu d'où la vue, portant au loin, peut surveiller les environs : v. Regard. La Cluse, crêt de B., *Bergard*, ou de la Truche, 1652m, limite de Thônes. Gruffy, PE, sud du plateau du Cobliet. Menthon--Veyrier, 1223m, Sion, chât., b. f., est de l'église. Talloires, *Berregard*, est de l'église. Thorens, *Béregard*, avec les Crêts, 1551m, sud de la mont. des Frettes. Viuz, est de la Faverge.

Beauriant (pont de), E. M., sur le Palman, Moye, chemin de Lornay à Rumilly ; construit en 1781 ; *Boriau*, Croisollet, 165 ; paraît une altération de *bruyant*, à cause du bruit du torrent ; v. à Pont. Cependant le p. *borgan*, traître, existe à Rumilly, ds.

Beauséjour, *Beauséjour*, Moye : bien donné aux Pères de l'Oratoire de Rumilly : n. v. de *séjourner*, de **subdiurnare* ; p. *séjou*, séjour, lieu de plaisance (*rare*), v.

Beausoleil, Sales : ndh. venu d'un lieu bien exposé.

Beauverdet, près, Montmin -Saint-Ferréol, 1805, *Bouvardet* ; *Bonvardel*, Serand, *Topoguide de la Tournette*, 7 : qualificat. d'un pâturage vert ou dim. de Bouvard, fam. de Doussard en 1585, E 26.

Beauvivier, Doussard, anc. port. : maison forte au bord du lac entre les embouchures de l'Eau-Morte et de l'Ire, l. dit Entre les Eaux, appartenant aux seigneurs de Duin et dont il reste une tour dite aussi des Faux-monnayeurs, Raverat 78, prob. à cause de trouvailles de vieilles monnaies ; déjà ruinée en 1534, Lavanchy 1, 183 : *bellum vivarium* ; 1305, *de bello viverio*, SHAG, XIV, p. 170 ; v. Bruchet, 1906, 188. Nant de B., 1707, Tab. 66, 19.

Beauvoir (au) fr., Thorens, avec bois de chênes au sud de Chez Gavet : *bellum videre*.

Beccu, 1762, Thônes, Glapigny, P. B., *Thônes* I, 345 : surn. d'h. du p. *becu*, aigu, pointu, F 113, DS ; afr., qui a le nez aquilin, G : dér. de *bec* ; cp. *un pot beccu*, 1562, E 163. = à bec. V. Bequard, Bequaz.

Béchaz (chez), E. M., Moye, jadis Perréaz : p. de Béchard, ndfam. de la c. au XVIIIe s. : *béchard*, hoyau, DS.

Béchery (nant de la), les Clées, Belchamp, 1697, Tab. 521, 53-6.

Béchet : ndh.; cp. afr. *béchet*, petit bec, nom du brochet, DF, G et Bruchet, *Rip.*, 596 avec un texte du XIVe s. Balme de Thuy, *Besset*, entre les nants de Malamollier et du Châtelard. Chez B., Moye, n. de Bouchardy ; Champ B., id., Boucherens, 1697, Tab. 387 bis, 257-8 : La Vigne des B., l'Epinette, id. ; ndfam. propr. de la c., La Bechettaz, Saint-Eusèbe, Orbessy, vigne, 1698, Tab. 388,30. Noter aussi Faure, 1,29, 1360, une pièce de terre *versus bechetum Joh. Boni diei* : mais prob. ici = bachet.

Bechetoile, Chaînaz, Grésy ; 1699, *Bechetaila*, Tab. 2, 130 ; 1701, *en Bechelelaz*, 3, 60 : pourrait être un ndh. venu d'un surnom de tisserand ; de l'afr. *bécher*, frapper du bec, piquer, G ; p. *beçhi*, effleurer, ratisser, DS ; ital. *beccare*, becqueter ; et de *toile*, afr. *teile*, p. *têla* ; cp. afr. *bescheeleuz*, bêchecious, surn. d'un forgeron, DUC., v. *becca*, et G. Même nom, Béchétoile, en Isère, et ndh. fr.,

Becoin, Lornay, b. f. ; E. M., la Biche ; avec son ruiss. dit aussi du Vorpillier, affl. du ruiss. de Monnant : 1°, ndh. ou de sol fertile qui se retrouverait dans *biscoin*, p. *becoin*, nom de brioche renommée à Rumilly ; à Genève, brioche au safran, DS, et qui présente deux parties rétrécies en coins ; 2°, ndh. venu d'un ndl. ; cp., 1228, *Aimon de Becoin*, SHAG, IV, p. 14-5.

Becquoy, Sales, s. de Germonex, bois : prob. notation patoise du ndh. *Becuel*, 1409, Cons. de Genève, I. 5 ; p. *becoué*, *becuel*, dim. de *becu*, f. *becoua*, DS : v. ce mot et Bequüets.

Béda (la) : p. *bêdă*, var. de *bêndă*, bande (v. ce mot), DS, en parl. ici d'un terrain allongé ; afr. *bède*, G. Hauteville, terre bordant au sud le chem. sous la cote 430^m^ ; cp. ici, 1699, *les Cotes à Bedoye* ?, Tab. 390, 364. Nant de la B., Thorens, *Bedda*, ou le Nant sec, affl. de la Fillière.

Bedel : ndh., du méd. *bidellum*, bedeau, du germ. *putil.* crieur public, DF, ou du frank *bidal*, huissier ; ital. *bidello* ; MI. 1086 ; afr. *bedel*, officier municipal subalterne, G. D'où peut être p. : Chez Bèdé, Evires, auj. Chez Marmiton. Bois Bedey, *Biday*, Marlens, n. du Villaret.

Bedière, p. *bedire* : petit canal de dérivation amenant l'eau sur la roue du moulin : **bedaria*, de *bedus* ; v. Biez ; en 1730. parfois, *bidière*. Pl., Thônes, est de l'Ile.

Befort, Manigod, E. M. : — ? Beaufort.

Begasse (en la), Cuvat-Saint-Martin, sur le chemin de Proméry à Cruseille, Délim. : p. = bécasse, F ; *bècasse*, DS : dér. de *bec*, DF ; afr. *begasse*, G Compl., p. 310.

Begu : ndh., du p. *beu*, *begu*, bègue, F ; ep., 1462, Talloires, *Begut*, PE. Gruffy, *Beguz*, *Begu*, près au s. e. du Vernet. Pré Begu, Allèves, *prés Beguz*, PE, près de l'église. Pl., Les Begues, Vaux, sous la Perpelieulaz. Le Beguet : ndh. dim. ; 1427, *Beguet*, *Beguex*, E 110. Annecy, *Begueg*, au n. d'Albigny.

Beguerle (la), *les Bequerle*, Boussy, Marlioz, n. du Chafal, sur le Cheran ; 1697, *la Beguerlaz*, *Berguerlaz*, *soit à la Resse du molard*, Tab. 387, 113 ; 1698, *à la Beguerlaz*, 389, 784 ; *en la beguelaz*, S.

Beguin ; ndh. : 1°, dér. de *bègue* ; 2°, rappelant le nom d'une coiffure de religieuses d'après les règlements de Sainte Beggue, duchesse de Brabant ; au XVe s. « deux filles de la maison de Sales avaient embrassé la vocation de béguines et demeuraient au château, » Pourpris, 252 ; d'après DF, le fondateur aurait été Lambert le bègue, XIIe siècle. Mouilles et champ B., Thorens, 1°, les Chappes, o. de la cote 945m ; 2°, est de Sales : ici plutôt altération de Peguin, propr. de la c.

Beina (la), Montmin, bois taillis avec pré au milieu du Grand essert.

Beka, E. M., Sales, Corbonnex, mais. isolée : p. ; ep., 1698, *Becard*, sobriquet d'un Nic. Morand, de Sallagine, Tab. 388, 207.

Bel : ndh., de *bellum*, beau ; p. *bé*. Le Poirier B., Naves, 1708, *en Peribé*, Tab. 67, 264.

Belair (le), *Bellair*, Saint-Marcel et —Bloye, avec château. Ces propriétés appartenaient en 1730 aux nobles du B., *surnom de Dubellex, propriétaire*. Les nobles Portier de Rumilly, étaient en effet seigneurs du Betex, propriété qui prit ensuite le nom de Belair ; v. Armorial V, 1, 3 ; 1699, *Bellaird, Bellerd* : qualificatif moderne d'une propriété bien située.

Belchamp, vill., Les Clées ; p. *béchan* : *bellum campum*. Dingy, *Béchamp*, 1°, n. de Mosset ; 2°, est de la Cuaz.

Belessert, Massingy, *Belsert* ; v. Charmille.

Belin : ndh., 1°, d'orig. germ. Bilinus ; 2°, dér. de *bel*, beau ; ep. Grandin ; 3°, afr. *belin*, bélier du frank *bella*, sonnette, mi. 1021 ; personnification du mouton dans le roman du Renart, c. ; 1°, du ndh. Benignus. Ndfam. d'Annecy, 1332, *Joh. Belini*, R. Avezou 1, 2e roul. ; v. p. 268, n.,

Chez B., *Se Belen*. Les Ollières, mais. à l'o. du Pontet. V. Bellin.

Bellachat, La Cluse, au pied de la Tête pelouse ; p. *Balaçhat* : *bellum calmem* ; v. Chat.

Bellan (pré), Choisy, Rossy : ndh. employé comme surn. à Vallières et, comme tel, peut-être du n. f. Bella, belle, + *anem*.

Bellecombe : *bella cumba* ; Faverges Villaret. Moye Massingy, o. du Pré Pesset. Saint-Silvestre, Songy, 1698, *Bella Combaz*, Tab. 1, 99-100.

Belle-Etoile (la), 1730, *mont. de la Perrière*, entre Seythenex et Mercury Chevron : nom actuel du sommet de la mont. de Perillet, 1816m ; cité en 1872, depuis qu'une croix aux neuves lamelles de fer blanc y brillait au soleil, comme une étoile, Serand, *Par routes et sentiers*, 89, 93.

Belleface (roc de), Grand-Bornand—Petit-Bornand, est du roc de Jalouvre, Délim. Jd. en Savoie, c. de Séez.

Bellefleurie (dernier), *Bella fluria*, Les Clées, le Cropt ; p. *Bella floria*, P. B., *Thônes*, II, 73 : est le nom, à Mieussy, de la renoncule à feuilles de platane, Flore 985 ; peut-être ici un pré qui fleurit joliment en été.

Bellegarde, Saint-Jorioz, PE : paraît se confondre avec les Belluardes.

Bellegoy (chez), *Bellequay*. Cusy, c. des Vauterets ; Bellejoie, Rabut. SS, 1856, 104 ; doit être pour Belgoy : cp. ici, 1701, *Aymé Gaymel Belgoy*. Tab. 393. 313-1. goy (v. ce mot) étant masc..

Belle inconnue (la), cascade formée par le nant du Cruet. Balme de Thuy, Replat. *Bois et Vallons*, 1864, 69.

Belleplace, Charvonnex -Saint-Martin, sud des Molliets.

Bellet : ndh. dim. de Bel ou pouvant représenter aussi le p. *belet*, agneau, F ; bélier, homme gourmand, ds. La Cluse, le Fernuy, *Bellay*. Thoreus. *au Bellet*, b. f., gr. au n. e. de Sales, 1578, *grange du Bellet*, Armorial, V, 332 ; ep.. 1467, *la métayrie* du B., Pourpris, 356. Crêt Belley, Moye, Montelergeon, 1699. Tab. 390. 387. Les Bellettes. Mûres, est des crêts de M.

Bellevarde, *Bellavarda* ; p. *Balavarde* ; syn. de Bellegarde ou de Beauregard ; v. Varde. Annecy le V., 512m. La Cluse, les Frasses. Duin, avec sa grotte, 1903, 18, auj. chapelle de Saint-Michel. Poisy, 550m. Thônes -Balme de Thuy, *Varde*, *Belavarda*, entre Nantisbaud et le pont de Morette. Pl., Faverges, est du Mont Bogon.

Bellevaux, Saint-Silvestre, 1703. Tab. 4, 84 : *bellam vallem*.

Belleville : *bellam villam*, beau village ; devenu ndh.. Chavanod, avec moulin sur le nant des Creuses ; ndfam. propr. en 1715 ; vill. cité en 1605, E 398. Vaux, le Frêne, b. f., sud de la Tour.

Bellin : ndh., 1°, d'origine celt., *Bellinus*, II ; 2°, var. de belin, bélier, mouton. Clos B., Choisy, bois noir près des Planches. Pré B., Aviernoz, *pra Bellen*, Chez Bardet 2. V. Belin.

(A suivre) Ch. Marteaux.

ERRATUM

P. 64, l. 33: lire **Aclard.**

Le Poète DUCIS

(1733-1816)

CINQUIÈME PARTIE

CHAPITRE II

§ II — *AMITIÉS ARTISTIQUES*

Ducis compta de nombreux amis dans le monde des arts. Nous savons déjà qu'une tendre amitié l'unissait avec un des plus grands compositeurs dont la France s'honore, Méhul. Il confia lui-même la musique de la *Romance du Saule*, dans *Othello* et celle d'une interminable « romance écossaise » à Grétry, « notre confrère (à l'Institut) et mon ami » écrit-il à Arnault (1).

Il adressa une épître enthousiaste à Vien, le restaurateur de la peinture classique et eut bien de la peine à en adresser une à Gérard. L'admiration l'attirait vers le vénérable Vien, qui

> Rendit à nos pinceaux l'exacte vérité,
> D'un dessin vigoureux l'aimable austérité,
> Le brillant coloris, la sévère ordonnance,
> . . . . . .
> Toi-même avec plaisir, tu créas tes rivaux.

Le plus illustre de ces rivaux est David, à qui Ducis, selon sa coutumière hospitalité, consacre la moitié de l'épître. Le poète s'efforce de rivaliser avec les plus belles toiles du peintre moins par la description que par l'interprétation. Il vante son merveilleux talent :

> Sur un instant qui fuit, sur un vaste tableau
> Quels prodiges en foule a versés ton pinceau !
> Quel cœur résisterait à ta chaleur divine ?
> Chaque père est Romain, chaque mère est Sabine.

(1) P. A. p. 220.

Il l'invite à se surpasser, au nom de sa gloire et du génie toujours insatiable.

En glorifiant David, il acquittait la dette de son neveu, élève du grand peintre ; en louant Gérard, il voulut acquitter la sienne propre. Gérard n'avait-il pas fait gratuitement son portrait en 1805 et 1806 et obtenu de Taunay, pour l'unique valeur du marbre employé, son buste ? Et le poète était enchanté de la vivacité de celui-ci, de la sérénité de celui-là. Aussi soigna-t-il beaucoup son Epître à Gérard, pour la rendre digne du portrait. Pourtant Gérard, peu désireux d'être loué par un indépendant et un suspect, en refuse l'impression et n'accorde l'autorisation qu'en 1813 (1), grâce à Campenon.

Que d'affronts ont essuyés la muse et la gratitude de Ducis auprès de ses amis les plus célèbres et les plus fins ou les plus timorés : après La Revellière-Lépeaux, Gérard ; après Gérard, Talma, d'autres peut-être... Très étudiée, cette épître nous donnerait la mesure du talent de Ducis en dehors de la tragédie : la tentative de rendre des tableaux par des mots et les sentiments qui s'en dégagent par des idées risque toujours de trahir et la peinture et la poésie. C'est proprement la quadrature du cercle.

Les relations de Ducis avec les acteurs de la Comédie Française furent particulièrement faciles et agréables : témoin la pension dont il fut seul gratifié par la Maison. Elles avaient été cordiales avec Brézard. Lekain « l'homme de Voltaire », qui avait d'abord refusé le rôle d'Hamlet, ne tarda pas à montrer d'autres sentiments. Il disait à Mme Vestris : « Rosette, je crois que l'âme de Ducis et la mienne sont faites pour s'entendre. »

***

TALMA (1763-1826)

Fils de dentiste et d'abord dentiste lui-même, Talma, dit-on, calmait les maux de dents du futur Philippe-Egalité en lui débitant des tirades de Corneille ou de Shakspeare. A cette fonction auprès du prince, il préféra la scène. En 1792 il joua admirablement dans l'*Othello* de Ducis puis dans *Abufar*, puis dans la plupart de ses anciennes pièces.

Ses relations avec le poète furent bien vite cordiales, avec chez celui-ci, une nuance de protection qu'autorisait une gloire consacrée et chez l'autre une déférence à laquelle se

(1) P. A., p. 343.

prêtait admirablement sa jeune ambition. Onésime Leroy raconte qu'à la fin d'une représentation émouvante d'*Œdipe* à *Colone*, Ducis s'approcha de son interprète et écartant les cheveux de son front, lui dit : — Je vois bien des crimes là-dessous, mon cher Polynice. — Merci, mon parrain, lui répondit Talma. Une toile de J.-Louis Ducis reproduisit l'épisode. Une alliance s'ajouta bientôt à cette parenté... spirituelle, le peintre, neveu de Ducis, ayant épousé la sœur de Talma.

Cette longue collaboration nous fait mieux connaître et le poète qui y trouva une sorte de renaissance et l'acteur qui, à la différence de l'écrivain, n'est vraiment connu que de ses contemporains, car les éléments de son succès, gestes, voix, physionomie ne sont que des moments fugitifs de sa personnalité et l'imagination populaire n'en garde que des traces de plus en plus vagues. Evanouissement mélancolique dont le cinéma parlant pourra préserver les acteurs futurs.

Talma avait le masque de l'Empereur, ce dont ils étaient tous deux flattés car la ressemblance permettait à l'un de hausser ses rôles, à l'autre de mieux jouer le sien. On disait au foyer de la Comédie française : « Lekain a appris à Talma à jouer Auguste, Talma apprend à Bonaparte à jouer Napoléon. » Ducis lui trouve « une grâce simple dans les manières, quelquefois une espèce d'enfance qui joue sérieusement, » et, sur la scène, une figure grecque et pure... Sa fougue n'excluait pas la souplesse, ni son naturel l'habileté, l'art de s'emparer de ses semblables en démêlant en eux le fort et le faible. Il observait bien le monde pour le subjuguer sur la scène en se tenant près de la vie, puis pour briller dans ses fêtes et en tirer tout le parti compatible avec le souci de sa gloire.

La scène et le monde s'accommodent de l'opportunisme : Talma servit tour à tour la liberté et le despotisme, ou plutôt s'en servit pour rester le favori, d'ailleurs bienfaisant, du pouvoir et le roi de la scène. Royauté d'ailleurs incomparable. Mme de Staël lui écrivait : « Dans ce rôle d'Hamlet — *Hamlet* de Ducis — vous m'inspirez un tel enthousiasme que ce n'était plus vous, que ce n'était plus moi, c'était une poésie du regard, de l'accent, du geste, à laquelle aucun écrivain ne s'était encore élevé. Ce n'est pas un acteur que vous êtes, c'est un homme qui élève la nature humaine en nous en

donnant une idée nouvelle. Ne me répondez pas, mais aimez-moi pour mon admiration. »

Chateaubriand le juge avec plus de sang-froid et en grand seigneur : « Qu'était Talma ? Lui, son siècle et les temps antiques. Il ne fallait pas lui demander le monde intermédiaire : il ne savait pas être gentilhomme. Il avait les passions de l'amour et de la patrie qui sortaient de son sein par explosion. »

De l'aveu de tous, amis et ennemis, Talma doit beaucoup à Ducis. Aussi le met-il au-dessus, non-seulement des classiques de son temps, Marie-Joseph Chénier, Lemercier... mais encore au-dessus de leur maître disparu. Car il jouait rarement du Voltaire. « Il n'y trouvait pas assez de nourriture » remarquait-il, et il s'autorisait « du peu de cas que l'Empereur faisait de *Mahomet*, de *Gengis* et de tout ce qu'il appelait le clinquant de Voltaire » (1).

Aussi, à partir d'*Othello*, auteur et acteur qui se sont sentis et conquis collaborent-ils étroitement à la préparation des dernières pièces. Mais, après la chute de *Fœdor*, l'illusion n'est plus possible et les associés se bornent à la révision des pièces de la maturité du poète. Tandis que Ducis corrige *Hamlet*, Talma lui demande *Macbeth* pour le passer au crible de son expérience scénique. A ce moment un dissentiment se produit. Ducis fait et refait de 1803 à 1808 le 5e acte d'*Hamlet* pour le pousser aux extrêmes limites du terrible et du fantastique, Talma l'ajourne, puis le refuse. Il consent cependant en 1807 à donner la représentation, mais sans le 5e acte, qui ne nous est pas connu. Ducis semble avoir rendu la pareille à Talma en n'ajoutant pas à *Abufar* un 5e acte qu'il lui avait promis. Ces divergences de goût n'altérèrent pas leur amitié mais leur collaboration cessa.

L'avenir réservait encore des succès à Talma avant le doute de soi et la lassitude finale, rançon des existences qui ont épuisé toutes les faveurs de la gloire et de la vie et en sondent le néant. En 1826, peu avant sa mort, il renie ses dieux, il se plaint à Victor Hugo des maîtres français : « Je demande Shakspeare et on me donne Ducis ! » Et il ajoute amèrement et injustement : « L'acteur n'est rien sans le rôle et je n'ai jamais eu un vrai rôle. Je mourrai sans avoir joué une seule fois. Vous, M. Hugo, vous devriez me faire un rôle. J'ai

(1) O. Leroy, p. 29, note

toujours eu envie de jouer *Cromwel*. « Il n'eut pas, étant mort quelques mois après, cette suprême satisfaction ou cette suprême déception, car cette fois trop de réalité l'eût écrasé. « Je ne suis arrivé à rien, concluait-il, je ne suis pas même décoré. » Il enveloppait dans un même regret son idéal toujours fuyant de grand artiste et la ténacité du préjugé contre les acteurs. La fin de Ducis, plus détaché, fut plus sereine.

Leur amitié avait été féconde pour tous deux : pour l'acteur qui devait à l'introducteur, même circonspect de Shakspeare, une bonne partie de sa gloire et sa principale orientation, pour le poète qui devait à l'acteur un éclatant renouveau de sa célébrité et un demi-rajeunissement littéraire dont bénéficieront et ses anciennes pièces et sa prose à l'allure parfois dramatique, et son allègre vitalité. On ne nous reprochera donc pas de nous être un peu attardé à une si rare collaboration.

§ III. *AMITIÉS RELIGIEUSES*

On pourrait y ranger quelques ecclésiastiques de Versailles, les curés Gandol et Sortais, le prédicateur de la Farge. Mais l'humble piété de Ducis les met au-dessus de lui dans une hiérarchie qui exclut l'égalité amicale et il faut bien avouer que le paroissien vieilli n'a pas inspiré le poète ; seul l'abbé Lemaire, un ami d'enfance, fait exception. Il nous est connu. Nous n'avons donc qu'à signaler des amis laïques, Soldini, Richard des Trois-Epis, O'Dogarty de la Tour et Bernardin de Saint-Pierre.

SOLDINI

Ducis, remarquaient ses malicieux voisins, aimait à se promener en ville avec un compagnon dont la petite taille et l'air souffreteux faisaient ressortir sa haute stature et sa forme avantageuse. C'était « un contraste ambulant », remarque, avant Paul Albert, un obscur biographe (1). Contraste amusant, en effet, auquel la gaieté du poète n'était peut-être pas insensible ; mais combien superficiel ! Les aspirations, les croyances étaient à l'unisson et Ducis devait jouir de cet accord foncier. Comme lui ce noble florentin avait traversé sans encombre la période révolutionnaire et vivait en sage,

(1) Montalant-Bougleux, auteur et éditeur, Versailles 1844.

presque en ascète avec ces deux appuis : l'amitié et la piété. Une dissonance relevait ces analogies. Soldini, peu favorisé par la nature et la fortune, en avait pris son parti : il était résigné, un peu éteint. La sensibilité du poète, souvent froissée, avait besoin de l'exemple et de la parole de son ami. Celui-ci veillait, non seulement à sa sérénité, mais à son bien-être et Ducis l'appelle plaisamment (1) « l'intendant de mon château des Bourdonnais ». Bien mieux, soigné par lui, quand, dans l'hiver 1804-1805, il fut saisi à la gorge par un mal terrible, il le proclame « la fleur des garde-malades ». Ailleurs il l'appelle son « frère d'ermitage et de paix, et de causerie, et de promenade, et de solide espérance ».

RICHARD DES TROIS EPIS

Un autre vieux compagnon, honoré de deux Epîtres, malgré une très longue séparation, tient tellement au cœur du poète qu'il le mentionne dans son testament de 1813 en ces termes : « mon très cher et très ancien ami, Gabriel-Erasme Richard des Trois Epis », charge son ami Soldini de lui dire, s'il revient d'Angleterre, combien il a été peiné de son absence et ajoute : « je serais charmé qu'il se formât entre eux une solide amitié ». Ils se rejoignirent en 1814. La première Epître nous le montre épris de l'invisible, patient, austère, la seconde le présente, amusant contraste, comme le compagnon et un peu la victime d'une amusante équipée : *Les chiens tragiques* sont le plus humoristique et le plus joyeux conte du poète.

O'DOGARTY DE LA TOUR

Une heureuse conformité de principes et de goût unissait Ducis à ce lettré aussi informé que modeste qui fut le correspondant littéraire du roi de Suède pendant plus de quarante ans et que Campenon choisit comme le destinataire des lettres servant de cadre à son copieux travail sur Ducis. Celui-ci l'entretient des difficultés qu'il rencontre dans l'impression de ses œuvres, le remercie de « l'aider à vendre ses pauvres fagots », et, au refus d'une invitation pour raisons de santé et ennuis d'affaires, lui fait cette touchante réponse (2) : « Ah ! mon ami, mon édition qui va paraître, me rapportera

(1) P. A., p. 252.
(2) P. A., p. 351.

quelque chose — Allons ! Elle peut nous être utile et venir à votre secours. » C'est par de la Tour, sincérité candide et scabreuse, qu'il apprend qu'on le traite d'imbécile, dès 1806, puis, en 1810, qu'en dépit de sa déchéance mentale, on veut le faire participer aux prix décennaux. On peut relire les admirables réponses qu'il fit à cette indignité et à cet excès d'honneur.

BERNARDIN DE SAINT-PIERRE

On ne s'attendait sans doute pas à voir figurer Bernardin de Saint-Pierre, une illustration littéraire, dans ce groupe religieux. Mais Ducis prisait en lui peut-être moins le talent que l'emploi qu'il en faisait, car s'il défendait maladroitement l'idée religieuse dans ses *Harmonies de la nature*, il la soutenait courageusement à l'Institut, contre Carnot et d'autres, et Ducis escomptait ce prosélytisme : « Vous êtes appelé à sentir, et peut-être à faire sentir plus qu'un autre, la divinité de notre religion (1). »

Après une jeunesse aventureuse et besogneuse, Bernardin de Saint-Pierre était arrivé à la gloire avec ses *Etudes de la nature* (1784) pleines d'une poésie pittoresque et recueillie, et surtout avec *Paul et Virginie* qui y avait ajouté l'ingénuité sentimentale et l'exotisme. Comme Ducis, il avait été logé au Louvre et il était de l'Institut. Mais il avait gardé de ses débuts une humeur ombrageuse et une ambition insatiable dont Ducis semble avoir eu l'illusion de le guérir. Aussi le chargea-t-il de faire valoir toutes ses raisons de refuser le Sénat, puis la Légion d'honneur, ajoutant délicatement : « J'ai besoin qu'il vous arrive quelque chose d'heureux » et pansant ses blessures d'amour-propre tout en lui donnant de trop sévères et inutiles exemples.

Ducis s'efforçait de lui faire goûter les charmes de son foyer, pour donner le change à son ambition. « Un grand talent, un grand nom, des mœurs pures, une famille charmante, que de sujets de reconnaissance et de cantiques (2). » Le poète y était honoré et choyé. Madame Bernardin de Saint-Pierre lui proposa un jour cette devise à inscrire autour d'une boussole : « Sic nos ad sidera ducis. » Il la trouva trop flatteuse et peu exacte : « Le pôle nord ne se confond pas

(1) P. A., p. 192.
(2) P. A., p. 161 (Confer. 192).

avec les étoiles. « Il avait emprunté à Thomas celle des stoïciens, *Abstine et sustine* ; il inclinait maintenant vers celle de Descartes : *Bene vixit qui bene latuit* (pour vivre heureux vivons caché) et l'aurait volontiers donnée comme légende au hibou adopté par sa famille.

Mais ni une fréquentation agréable, ni un échange de bons offices où Ducis avait cependant la meilleure part, n'eurent raison de l'irréductibilité des caractères et la correspondance cessa entre eux en 1806, alors que Bernardin de Saint-Pierre ne mourut qu'en 1814. La désillusion était venue peu à peu à l'optimisme de Ducis. Elle devait venir aussi à la postérité qui, abusée d'abord par Aimé Martin, secrétaire du maître avant d'épouser sa veuve, fut détrompée, d'Arvède Barine à M. Maurice Souriau, par une critique impitoyable. L'avenir atténuera peut-être cette extrême sévérité succédant à une mystification et rendra plus vraisemblable l'erreur généreuse de Ducis.

***

UNE AMITIÉ POLITIQUE

Le poète fut très lié avec un homme d'Etat, La Revellière-Lépeaux. Bien que Ducis se soit toujours dérobé à la politique, nous appellerons cette amitié politique parce qu'ils avaient en commun, avec bien d'autres ressemblances, deux grandes vertus publiques, l'amour de la justice et l'horreur du despotisme.

Ce Vendéen, grand'père de Clémenceau, avait été avocat et professeur de botanique avant d'être député à la Constituante et à la Convention. Ami des Girondins, il les avait suivis dans la proscription et n'avait reparu à l'Assemblée qu'après la chute de Robespierre. Membre alors du Comité de Salut public, puis du Directoire exécutif, il se montra toujours d'une grande modération et d'un désintéressement absolu. Il ne fut pas étranger à la tentative des Théophilanthropes, dont il se défend toutefois d'avoir été l'organisateur, n'ayant vu leurs chefs que deux ou trois fois en deux ans. Le Premier Consul lui fit savoir qu'il obtiendrait toute fonction à son choix, à la condition de la solliciter. Il déclina l'offre captieuse. Il refusa fièrement le serment exigé des membres de l'Institut et en fut exclu. Il se retira alors, modestement et dignement, à la Rousselière, en Sologne, où

Ducis aimait à le visiter. Thiers, qui avait eu ses *Mémoires* (1) en communication, a tracé de lui ce portrait, dans son *Histoire de la Révolution* (2) : « La Revellière-Lépeaux, le plus honnête et le meilleur des hommes, joignait à une grande variété de connaissances un esprit juste et clair... Mais il était souvent entraîné par les illusions ou arrêté par les scrupules d'un cœur pur. Il aurait voulu quelquefois ce qui est impossible et il n'osait pas vouloir ce qui était nécessaire... Parlant bien et d'une fermeté rare,... il servit beaucoup le Directoire par sa considération personnelle. »

C'est une belle figure, égarée à une triste époque, et on comprend l'amitié profonde que lui voua Ducis. Celui-ci, lui ayant demandé un emploi dans la perception de l'impôt pour son frère Louis, chargé de famille (3), avait été parfaitement accueilli. Ils s'étaient aussitôt compris et furent bientôt liés (4). « L'été, raconte le mémorialiste, nos amis venaient passer le décadi avec nous à Andilly. — Ducis était souvent de la partie (5). » Après le 18 fructidor, il composa une épître à la louange de son ami. Celui-ci lui fit savoir « qu'aucunes louanges ne pouvaient le flatter plus que les siennes, mais qu'il ne voulait être loué qu'après sa mort, s'il l'avait mérité ». Le poète ayant insisté, il l'avertit que par la lecture publique ou l'impression de cette pièce, « il se fermerait la porte de sa main ». Voilà une modestie rare et un peu cassante.

Depuis la chute du Directoire, Ducis fréquentait la Malmaison, mais ne mettait plus les pieds chez son ami, tout en lui disant souvent à l'Institut « qu'il irait le voir au premier jour ». — « Je lui répondis toujours que lorsque cela lui conviendrait, il était assuré d'être reçu par moi avec tous les égards dus à un homme comme lui... Mais je dois le dire et rendre justice à cet auguste vieillard : cette erreur de sa part fut de très courte durée. »

L'ancien Directeur devait excuser cette erreur d'autant plus qu'il l'avait partagée : « J'en fais ici l'aveu sincère : dans les premiers temps je fus trompé par la profonde dissimulation de Bonaparte ». Il le prit pour « le plus déterminé

(1) En trois volumes, chez Plon et Nourrit, publiés en 1891 avec une introduction de son fils Ossian.

(2) 2e vol., p. 183.

(3) P. A., p. 136.

(4) P. A., p. 135.

(5) Mémoires, 2e vol. p. 113.

partisan de la République », et fit couvrir par le Directoire sa conduite en Italie. « Je commis en cela une grande faute. En effet, n'était-ce pas donner à un général le pouvoir de traiter et d'accomplir sans ordre et sans instructions les actes de la plus haute politique (1). »

Ducis, ayant rompu avec le Premier Consul, chercha à rétablir l'ancienne liaison. « Il fréquenta beaucoup ma famille, soit dans les déserts de la Sologne... soit à Paris. Il s'honora de nous recevoir chez lui à son tour... et il donna jusqu'à sa mort à ma famille et à moi, les plus touchants témoignages d'estime et d'amitié (2). » Nous enregistrons d'autant plus volontiers ce témoignage que les lettres de Ducis à son ami cessant en 1809 dans le recueil de Paul Albert, on pouvait craindre quelque refroidissement. Le souvenir d'un service rendu et le ménagement de services nouveaux n'étaient pas certes, chez Ducis, la mesure d'une telle amitié, car elle éclata surtout après l'éviction du Directeur, sinon pour le consoler, du moins pour l'honorer. Selon la belle expression d'Ossian La Revellière, « Ducis était un courtisan des pouvoirs déchus ». Et cette sympathie mélancolique se nuançait d'une secrète joie d'avoir échappé par une abstention obstinée à de pareils revers. Mais l'admiration primait sans aucun doute la compassion et les retours sur soi.

« Cet homme de bien, dit-il, a vu les hommes dans toutes les positions et sous tous les masques, et il a passé au milieu de ces mers furieuses et perfides avec toute la pureté de ses intentions, la bonté de son cœur et la fermeté de son caractère... Mais aussi que de jouissances attachées à la vertu, aux affections conjugales et paternelles (3) ! »

La lecture des Mémoires de La Revellière, trop peu connus, confirme ce magnifique témoignage, et justifie la vénération de Ducis, de vingt ans plus âgé pourtant, pour l'ex-Directeur. Aussi le poète avait-il, de bonne heure pressenti sa haute valeur. Il écrit à son hôte avec une émouvante gravité, après un séjour à la Rousselière en 1807 :

« Adieu ! tous les honnêtes gens vous aimeront. Je me rappelle toujours de quelle manière votre âme a frappé et attiré la mienne.

(1) Mémoires, 2e vol. p. 33.
(2) Mémoires, 2e vol., p. 184.
(3) P. A., p. 250.

Adieu, mon brave et digne ami. Pourquoi êtes-vous né dans un temps de trouble ? Mais il n'entrera jamais dans votre âme. A vous pour jamais (1). »

Aussi Ducis semble-t-il avoir joui de cette amitié plus que de toute autre.

Cet accord, il est vrai, excluait les croyances traditionnelles. Une telle divergence n'altère pas la véritable amitié. Sous des symboles différents, les plus chers amis de Ducis adoraient la Vérité et le Bien ; en tous il voyait la bonne foi, et cette bonne volonté à laquelle est promise la paix, une paix que le monde ne donne pas. Ducis leur indiquait parfois où il l'avait trouvée et les attendait là avec un patient optimisme. Il termine ainsi la dernière lettre citée :

« En vous disant adieu, mon cher et digne ami, je vous ai souhaité ce que je souhaitais à mon ami Thomas, qui a si bien peint l'âme de Marc-Aurèle. Ce que je souhaitais intérieurement, lui est arrivé en mourant. J'en remercie Dieu tous les jours, car j'aime mes amis pour jamais et pour l'éternité. Comment puis-je vous aimer autrement que ma femme, mes enfants et tout ce que j'ai de plus cher au monde ? »

Peut-on concevoir une suggestion plus discrète, une ambition plus belle, un espoir plus invincible ? Le secret du dernier soupir le préserve de tout démenti.

§ IV. — *AMITIÉS AMOUREUSES*

Nous le savons déjà, notre poète était des plus sensibles à la beauté féminine, mais il s'était toujours appliqué à soumettre cet impérieux attrait à la discipline domestique et ne voulut jamais connaître que l'amour conjugal et les affections familiales. Il paie certes tribut à l'idolâtrie galante de son temps dans nombre de ses poésies fugitives, par un contraste piquant de sa complexe nature ; mais ses effusions d'autant plus enthousiastes qu'elles sont plus platoniques, parfois prêtes à s'égarer, se limitent vite au « cercle de famille » ou y reviennent bientôt par un délicat subterfuge. Vieillard, il s'attarde au souvenir de purs amours d'enfance et s'enchante d'irréprochables visions qu'il se hâte d'ajuster au cadre domestique. « Une de ses premières inclinations

(1) P. A., p. 279.

dans un âge presque voisin de l'enfance (1), est devenue une dame respectable, une mère de famille excellente » : il lui fait hommage de son recueil de poèmes. L'enfance est innocemment polygame. « J'ai adressé, écrit-il à 78 ans, une pièce de vers (sur la fête de la Vieillesse en Suisse), sujet plutôt édifiant, à une cousine germaine qui a été très jolie, qui m'aimait fort tendrement et secrètement, et que j'aimais passionnément. Ces trois adjectifs font admirablement, » ajoute-t-il plaisamment (2). Il le place dans *Mes trois Thérèse*, entre sa mère et sa sœur. Une enfant s'était éprise, à Marly, de Ducis déjà mûr et avait épousé un jeune homme qui la rendit heureuse. Il s'en réjouit :

Votre époux vous rend trop heureuse
Pour ne pas aimer mon rival.

Plus tard, il s'efforcera de consoler le veuf (3).

Soit qu'il acquitte innocemment les premières dettes de son cœur ou quelque devoir de politesse mondaine, soit qu'il conte quelque naïve légende d'amour, il passe vite de l'objet de sa pieuse ou indulgente adoration au symbole, de la légende à son âme de vérité, à l'amour simple et loyal source et enchantement, à demi-illusoire et toujours précieux, de la vie. Le rôle de la femme, épouse et mère, revient comme un refrain dans ses poèmes comme dans ses tragédies, comme dans ses lettres, sans ennui et non sans bonheur, tant il tient au cœur du poète. Il se tient à égale distance de l'indécente gaudriole et de la maussade prédication et, s'il n'est pas le Pindare que n'a pas encore trouvé ce thème éternel, plus opportun que jamais, il est comparable au marchand de frivolités qui vous proposerait sans prétention un des trésors apparemment les plus communs, en réalité les plus rares et les plus solides de notre terrestre condition.

***

MADAME VICTOIRE BABOIS

Une seule fois, il joua avec le feu en cultivant l'amour platonique. Il avait, vers 1794, au mariage d'une de ses nièces, fait la connaissance d'une femme jeune encore et distin-

(1) P. A. p. 285.
(2) P. A., p. 334.
(3) Stances à M. Pallière, p. 377.

guée, à en juger, non seulement par son talent alors reconnu, mais par son portrait. Cette œuvre de Casimir fait pendant au portrait de Ducis dans la Bibliothèque de la ville de Versailles. L'air est un peu soucieux, mais les traits réguliers et fins, l'attitude élégante dans sa fière réserve. Le poète fut de suite surpris, bientôt épris et compris. Madame Babois était séparée judiciairement d'un mari indigne, contre lequel elle pouvait obtenir le divorce ; lui-même était remarié à une veuve qui partageait ses goûts simples, sinon ses dons supérieurs d'intelligence et d'âme. Ni l'un ni l'autre n'étaient libres à ses yeux et une grande distance d'âge les séparait : c'en était assez pour exclure toute éventualité d'une de ces liaisons si fort à la mode alors. Sans qu'il y eût la moindre parenté entre eux, il l'appela sa nièce pour épurer la tendresse qu'il ressentait et inspirait, et elle accepta malgré son âge et une liberté facile à reconquérir, de cet oncle conventionnel la devise : « aimer pour aimer ».

L'attrait mutuel était pourtant complexe et profond : conformité des naturels, « des rapports de timidité, de mélancolie, d'affections et d'idées » (1), des origines, des « pères et mères semblables par leurs mœurs et leur condition » avaient protégé leurs berceaux « de leur tendresse et de leur vertu » (2), de vocation : tous deux sont poètes. « Vos Elégies, lui écrit-il avec l'enthousiasme de l'amour, prouvent manifestement que vous portez la tragédie dans le cœur... Votre harpe est riche en octaves » (3) ; conformité d'épreuves aussi : « Votre âme est noble, votre cœur est tendre, et votre tête est forte. Tout cela est admirable, mais ce n'est pas encore le bonheur. Lui aussi n'a senti que la peine avec tout ce qu'il fallait pour être heureux, avec trop d'ivresse peut-être et en regardant de loin ce fantôme enchanteur qui a aussi trompé son amie (4). Souvenir d'un bonheur déçu ou brisé, rêve d'un bonheur nouveau, renaissant sous le souffle de l'amour, tant d'affinités intellectuelles et morales jointes au charme naturel, tout eût jeté dans les bras l'un de l'autre des êtres d'une moindre délicatesse. « Mais nous ne mêlons pas nous-mêmes notre coupe.

(1) P. A., p. 204.
(2) P. A., p. 207.
(3) P. A., p. 204.
(4) P. A., p. 148.

Il faut la boire et soupirer » (1). Croyant à une direction supérieure de la vie, ils ne mêlèrent pas leurs coupes.

Rien de plus pur que cette affection dans l'intention du poète : « C'est un lys du désert qu'il faut mettre hors du souffle des passions et des orages » (2). Il rappelle sans cesse à l'amie « la tendresse et la vertu » de leurs parents. Il lui recommande les affections familiales, source inépuisable de vertu, la tendresse d'une sœur, le bonheur d'être aimée de cette manière ; elle est solide, elle a ses douceurs, elle est au moins sans orages. Vous mettez votre énergie dans « l'amitié qui s'enrichira de ce qui vous manque du côté qui a trompé bien des amants » (3).

Il propose parfois à cette affection un idéal plus élevé encore, l'élève à une hauteur où tous les orages s'apaisent : « En nous réfugiant en nous-mêmes qu'y trouvons-nous ? Cela fait pitié. Je me dis ce mot que Bossuet répétait souvent. « Oh ! que nous ne sommes rien... Nous prononçons, nous écrivons ces mots Vérité, Vertu. Où sont-elles ? Dans son sein. Nous n'en voyons sortir dans nos petits cachots que quelques étincelles, mais qui nous montrent notre route et le but qui nous révèle notre véritable grandeur (4). » Cet amour est platonique parce qu'il est vraiment platonicien. Il avait sa plénitude, comme tout amour profond, plénitude inséparable de l'apothéose intime de l'être aimé. « Je n'ai pas trouvé de cœur semblable au vôtre. Notre amitié si tendre et si pure est un bonheur sur lequel je ne devais pas compter... Nous vivons d'un sentiment et d'un charme qu'on ne soupçonne seulement pas (5). » Après dix ans de cette rare intimité, ils en gardaient encore le secret et Paul Albert a pu dire : « La plupart des amis de Ducis et ceux d'aujourd'hui, ont ignoré ce rêve qui charma l'âme du vieillard et lui inspira le plus original et le plus touchant de ses drames (6). » Cette dernière assertion seule est très contestable. Ducis n'ayant mis qu'après coup son rêve dans *Abufar*.

On se retrouvait dans l'une ou l'autre famille et, dans les intervalles d'une présence réelle, muette sur le cher secret, s'instituait une correspondance copieuse, la plus importante

(1) P. A., p. 179.
(2) P. A., p. 207.
(3) P. A., p. 33.
(4) P. A., p. 148.
(5) P. A., p. 207.
(6) Notice, XXIII.

du recueil (après celle qui concerne Deleyre), dont nous n'avons qu'une moitié, et encore, ça et là écourtée par la destinataire, et où, aux échanges intellectuels ou politiques des autres amitiés, à des aperçus toujours sympathiques sur Lemercier, Gérard, Talma, La Revellière, sur les voyages, les projets du poète se mêlent les tendresses d'un honnête marivaudage.

Il s'y glisse bien aussi quelque impatience du frein imposé de part et d'autre à un sentiment trop vif ou quelques scrupules de ne pas lui obéir pleinement. « Non, lui confesse-t-il, entraîné, ce semble, par un aveu d'inquiétude, ce n'est pas vous qui devez craindre le souffle des passions, quoiqu'encore dans l'âge de les sentir, c'est moi que les années chassent ver la tombe (1). » Et de sa propre devise « Aimer pour aimer », il dira : « C'est bien aisé à dire. Ah ! que les hommes ont de peine à vieillir ! » Aveux qu'il renouvelle dans l'*Epître à Florian* et qui pourraient bien avoir inspiré des scrupules à la bien aimée, car il la rassure vivement ainsi : « Croyez-moi, laissons-nous aller à nos naturels qui sont bons : aimez-moi comme votre cher oncle, j'y consens, il le faut, et moi je vous aimerai comme ma chère nièce ; mais s'il y entrait quelque nuance d'une autre tendresse, pardonnez-moi, je vous prie, à cause de la difficulté de faire autrement (2). »

Madame Babois, par ses mérites et par son charme, n'était pas une nièce de tout repos. Le pauvre poète craint également de la trop aimer et de la perdre et tourne avec une loyauté un peu perfide ses scrupules en déclaration. Le charme, troublé ou avivé par le supplice de Tantale et par le scrupule, dura plus de dix ans et finit chez la belle par la lassitude. L'expérience d'un tel ascétisme dans le sentiment n'est pas à recommander aux plus hautes et droites natures.

(1) P. A., p. 208.
(2) P. A., p. 204

CHAPITRE III

§ I. *LA FAMILLE*

Ducis, sans enfants, avait redoublé d'affection pour sa famille, ses proches. Sa sœur, Mme de Lagrange, lui était très chère et très dévouée ; elle lui tenait lieu parfois de gouvernante ou d'infirmière.

Son frère Georges, doyen de la Cour d'appel de Paris, lui sut mauvais gré d'avoir refusé les faveurs de l'Empire, mais son mécontentement se dissipa ; il y avait entre eux une trop grande conformité de pensées et de goût pour qu'il ne comprît pas les nobles raisons de l'abstention du poète. Le magistrat ressemblait à leur père, au moral, comme Louis au physique. Le poète avait dédié son *Othello* au magistrat comme « au plus généreux des frères et au plus fidèle des amis. » Il se réfugiait près de lui pendant les grands froids. La santé du magistrat fut ébranlée en 1808, son moral en 1810 ; le poète le soigna lui-même pendant plus de quinze jours. Le malade se jeta par la fenêtre dans un accès de fièvre chaude. Cette triste fin affecta le poète.

Il semble avoir moins fréquenté son frère Louis, le négociant, pour lequel il avait sollicité une place en 1799 et qu'il invite parfois avec sa fille peintre. Il l'aimait tendrement, comme l'attestent ses condoléances émues à sa veuve en 1814 et l'affection profonde qu'il avait vouée à ses enfants, Jean-Louis, le peintre, et Georges, l'Administrateur des Forêts. Il prodigue au premier les meilleurs conseils, après l'avoir fait entrer à l'école de David ; et il assiste en 1810 à son mariage avec Euphrosine Talma. Il recourut souvent aux bons offices de Georges, auquel sont adressées les lettres de la collection florimontane et ne quitta plus sa famille après son second mariage.

Mme de Lagrange avait deux filles, Mme Lefrançois et Mme Verdier. Celle-ci tient une certaine place dans la correspondance et les préoccupations du poète. Mme Verdier était belle et bien douée, mais pourvue d'une imagination excessive qui visait toujours plus haut et dépréciait sa condition pourtant très sortable ; soit don, soit tradition péril-

leuse de famille, elle faisait des vers à l'occasion. Lui adressant, en 1808, le premier recueil de ses œuvres, il souhaite « que ce recueil plaise et que par les sentiments aimables et les images douces, il calme les imaginations impérieuses et brûlantes de quelques-uns de ses lecteurs (1) ». Puis il la charge de lui acheter... un tournebroche, pour bénéficier de son savoir-faire et la ramener aux humbles devoirs de la vie, qui en sont la trame et la sécurité. On voit que le bon Ducis n'était pas un fade bénisseur.

Comment ne pas comprendre dans sa famille ses domestiques qu'il traitait comme d'humbles amis et qui le méritaient par leur dévouement ? Notamment Juliette Bissé et sa tante Marie Arnoud. Juliette avait mérité tous les égards de son maître et toutes les sympathies de la seconde madame Ducis. Aussi le poète négocie-t-il patiemment avec son neveu Georges (2) un voyage de Juliette de Versailles à Paris pour assister à une représentation d'*Hamlet* dans des conditions honorables de décence et de confort. Elle se marie à un honnête boulanger (1812). « On m'a caché le jour de son départ, écrit le poète à M. Lemercier. Ma femme et elle ont beaucoup pleuré. »

Juliette avait remplacé sa tante Marie-Anne Arnoud devenue aveugle chez lui, de ses travaux antérieurs, délicats et excessifs, de couturière. Il la garda tant qu'il vécut : « Ce sera le plus doux charme de ma solitude, écrivait-il dès 1804, de voir cette respectable et pieuse fille aller, venir, tourner autour de ma table de travail, son bâton à la main, bénissant Dieu du secours que je lui donne, et essuyant quelques larmes de ses yeux qui ne verront plus (3). »

(A suivre.) Jean Levitte.

(1) P. A. p. 287.
(2) Dossier Ducis, Acad. Florim. (5e, 7e, 8e lettres).
(3) Taphanel, 12e.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Ernest Cornaz, **Le Mariage Palatin de Marguerite de Savoie** (1115-1149). Payot et Cie, Lausanne, 1932, 336 p. in-8°. (Tome XV de la Seconde Série des Mémoires et Documents publiés par la Société d'Histoire de la Suisse Romande).

Une fille était née à Amédée VIII de sa femme Marie de Bourgogne pendant un séjour qu'elle fit à Morges au pays de Vaud en 1120. Cette fille, à onze ans, était déjà mariée à Louis III d'Anjou, comte de Provence, et à quatorze ans, c'était une veuve qu'on cherchait à replacer. Après avoir rêvé de la donner en mariage au roi des Romains Frédéric III lui-même, Amédée VIII, devenu l'Anti-Pape Félix V, la destina à Louis IV, Comte-Electeur Palatin du Rhin, assurant à la fiancée une dot de 125.000 florins du Rhin. Mais quand la princesse fut livrée à Bâle aux représentants du Comte Palatin, elle n'apportait avec elle que 5.000 florins : son père n'avait pas pu réunir plus d'argent liquide ; le reste était gagé par des bijoux et de la vaisselle précieuse. Une grande partie du récit de M. Cornaz est consacré à la liquidation, désastreusement longue et difficile, de ce payement : les ducs de Savoie n'étaient pas riches, et l'histoire de leurs finances est surtout une histoire d'emprunts. La principale victime de ce défaut de règlement fut Guillaume de Vny, obligé d'aller se constituer comme otage à Soleure en 1446 ; mais il n'était pas le seul, et de nombreux seigneurs savoyards subirent aussi les arrêts à Berne, Soleure et Bâle pour répondre de la défaillance de leur souverain. Puis le Comte-Palatin devint plus accommodant, et conclut un arrangement avec le duc Louis de Savoie en 1448 ; les trésors savoyards restaient toujours engagés à Bâle, dont la tiare de l'Anti-Pape Félix V.

Le second mari de Marguerite de Savoie ne survivait qu'un an à cet accord ; sa veuve ne s'en tiendra pas là et épousera en troisième noces au bout de cinq années un comte Ulrich de Wurtemberg. C'est à Stuttgart qu'elle mourra âgée de 59 ans, en 1479, deux ans après Charles le Téméraire dont, très éprise de beaux manuscrits, elle avait essayé de faire acheter le fameux Livre d'Heures, ramassé sur le champ de bataille de Grandson.

Dans son récit relativement court (80 pages de texte contre 220 de pièces justificatives), M. Cornaz n'a pas fait revivre la physionomie de cette princesse savoyarde mariée en Allemagne. Sans doute les documents ne le lui permettaient-ils pas. Son travail, fruit de très longues recherches, est avant tout documentaire, ne laissant de côté aucun détail, établi avec une conscience digne d'éloges, solidement étayé par 60 pièces justificatives, muni d'un utile index et d'un tableau généalogique.

Peut-être trouvera-t-on qu'un épisode en somme banal de l'histoire de la Maison de Savoie ne méritait pas les honneurs d'une publication aussi importante.

R. Avezou.

Registres du Conseil de Genève, publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, Tome XI. Du 9 février 1528 au 27 juin 1531 (vol. 23 et 24). Genève, au Siège de la Société. Alb. Kundig, impr. 1931, 708 p. in-4°. Publié par les soins de Emile Rivoire et Victor Van Berchem.

Ce volume nous fait connaître les délibérations d'une période de trois ans et quatre mois (février 1528-juin 1531), au cours de laquelle s'accentue la transfor-

mation de Genève, précédemment état épiscopal, en république autonome. Contre le duc de Savoie, évincé de Genève, mais toujours menaçant dans ses entreprises, les Genevois, malgré les discordes intestines, sont mieux armés, maintenant que l'alliance avec Berne et Fribourg, conclue en 1526, se consolide. Avec ce raffermissement d'une force genevoise autonome, coïncide la décadence des anciennes institutions épiscopales, et de l'autorité spirituelle de l'Evêque. Berne a adopté la Réforme en janvier 1528 et dès l'automne de l'année suivante, on tente la prédication publique de l'Evangile dans Genève : un prédicant réformé parle même en 1530 aux soldats bernois dans la chaire de St-Pierre. C'est vouloir aller trop vite ; une réaction se produit, mais l'issue de la lutte confessionnelle ne fait plus à présent aucun doute.

Comme toujours, dans cette irréprochable édition, les spécialistes de l'histoire de Savoie trouveront des renseignements utiles sur les familles et les localités, sur les relations de voisinage entre Genève et les états de Charles III. Un coup d'œil jeté sur l'index prouve rapidement que les noms de lieux et de personnes savoyards y sont abondamment représentés : le meurtre de M. de Pontverre, gentilhomme de Savoie assassiné sur le pont du Rhône à Genève le 2 janvier 1529 pour avoir provoqué avec quelque insolence les « eiguenotz », produisit sur la frontière de Savoie une vive sensation ; là-dessus, les notes complémentaires des éditeurs nous documentent de façon très intéressante : les officiers du duc de Savoie, « tous espouventés par ce quartier », n'osent plus aller tenir leur cour au pont d'Arve ; la crainte s'empare des habitants de St-Julien qui, par peur des Genevois, parlent de venir se réfugier à Annecy, etc...

Quelques autres petits faits relevés au hasard dans les délibérations dont le texte nous est présenté dans ce volume, donnent une idée de ce qu'y trouvera le chercheur curieux de renseignements sur la petite histoire : le 2 avril 1528, la ville de Genève donne mission au Trésorier d'envoyer des espions à Rumilly, le bruit s'étant répandu que 7,000 hommes y étaient rassemblés (p. 38) ; des demandes d'explications sont envoyées aux syndics de Cruseilles, au sujet des tracasseries que ceux de ce bourg causent aux Genevois, 26 avril 1528 (p. 56) ; une requête présentée par Etienne Goyet, seigneur de Copponex, tendant à ce qu'on lui rendit une barque retenue au Molard, est rejetée, 7 novembre 1528, (p. 151) ; le malfaiteur François Jornet, de Chindrieux en Chautagne, qui a commis plusieurs crimes, est condamné à avoir la tête coupée à Genève, 15 décembre 1528 (p. 168) ; F. de Mandallaz, curé de Cernex, procureur fiscal de l'Evêque, obligé de quitter Genève parce qu'il s'est trop compromis par ses relations avec le parti de Savoie, se signale dans les environs par ses discours enflammés contre les « exquenoz » et il veut en faire « tant brancher que les chemins sentiront à dix lieu la ronde... » : le même emprisonne arbitrairement à Cernex le chapelain de Thomas Vandel, du parti adverse, qu'il a fait arrêter sur le pont d'Etrembières, juin 1530, (p. 454), etc...

MM. Rivoire et Van Berchem ont apporté à l'édition du Tome XI ce même consciencieux esprit de recherche, ces mêmes méthodes parfaites d'annotation qui les ont depuis longtemps classés parmi les meilleurs éditeurs de textes anciens. L'œuvre touche à sa fin : elle fera honneur à l'érudition genevoise.

R. Avezou.

Un portrait inconnu et original de saint François de Sales. Tours, imprimerie Mame, 1932, par le chanoine François Bosseboeuf, membre et ancien secrétaire de la Société Archéologique de Touraine.

Tel est le titre de l'ouvrage, orné d'illustrations et de fac similés de textes, que le savant auteur consacre au précieux portrait dont il présente une belle

reproduction. M. le Chanoine Bossebœuf a le bonheur d'offrir de l'inédit, ce qui devient rare pour saint François de Sales, mais en même temps, il se plait à rappeler maints détails de la vie du saint ainsi que de l'existence des possesseurs successifs du tableau. Tout d'abord, par des textes authentiques, il réfute l'erreur historique qui voudrait qu'avant 1618, l'Evêque de Genève n'ait jamais laissé faire son portrait, alors qu'en 1613, celui-ci fut tiré sur sa propre personne et donné par lui-même à son intime ami Guillaume-Philippe de Bernard de Forax. Sur la toile, à droite de la tête de saint François, dont les traits et la physionomie ont une « expression majestueuse et attirante » quoique plus sévère que sur les portraits habituels, apparaît encore cette inscription « Ætatis suæ 17 anno, 1613 ».

Ce Guillaume de Forax, d'une famille de Bourgogne, et gentilhomme de chambre du prince de Genevois-Nemours, était lié par une profonde amitié avec l'Apôtre du Chablais, et celui-ci encourageait le désir de Madame de Chantal de lui donner sa fille Françoise en mariage. N'écrivait-il pas à la fondatrice de la Visitation au sujet du prétendant : « ... Si j'avais une sœur digne de M. de Forax, et que j'eusse cinquante mille écus à lui donner, je le ferais de tout mon cœur. » Malgré tant de sollicitude, le projet échoua et le gentilhomme épousa mademoiselle Le Beau ; union heureuse, mais qui provoqua bien des ennuis à notre saint de la part de la famille de l'épouse. Quant à Françoise de Chantal, elle se maria avec le comte de Toulongeon qui mourut en 1633 gouverneur de Pignerol. A cette tante de Madame de Sévigné, l'auteur consacre des pages d'un réel intérêt, de même qu'au séjour que M. de Sales fit en 1619 à Tours où est aujourd'hui conservé le portrait. Je ne m'arrêterai pas aux détails de ce court séjour alors que saint François revenait de Paris avec les prince et princesse de Piémont, mais la rencontre qu'il fit à Tours avec Richelieu mérite d'être citée, alors que le futur homme d'État lui « jurant toute amitié » l'assura qu'il se rangeait « à son parti pour ne plus penser qu'à Dieu et au salut des âmes ». M. Bossebœuf présume que les deux évêques de Luçon et de Genève s'entretinrent de la Florimontane et que c'est alors que vint au premier l'idée de l'Académie Française. Quel dommage que les entretiens des deux grands hommes n'aient pas été autrement relatés !

Mais revenons à notre tableau. A la mort de Guillaume de Forax, en 1667, il passa à son fils Gaston de Forax, résidant à Paris, à Saint-Louis-en-l'Ile où il allait fonder une confrérie de Saint François de Sales et à laquelle, en 1698, il légua le vénérable souvenir. Gaston de Forax eut l'intelligente pensée d'en certifier l'authenticité en apposant au verso de la toile une attestation, signée de sa main, et affirmant que le portrait avait été « faict et tiré sur la propre personne de l'évêque de Genève ». A son tour, M. Bossebœuf a pu certifier cette signature en la comparant à celles conservées dans le registre des délibérations de la Confrérie de Saint François.

Arrive la Révolution ; si l'auteur ne peut suivre alors son tableau, il est heureux de le retrouver, après la tourmente, chez un membre de la famille de Sales, lequel, à son tour, le remit à son ami le lieutenant-colonel Crescent-Nicolas Renault, originaire de Picardie. Des enfants de cet officier, dont les deux vaillants généraux Renault, le précieux portrait passa par donation à l'Hôtel-Dieu Saint-Gratien, à Tours, où il est l'objet d'une fervente vénération.

Voici donc, en résumé, l'histoire qui se rattache à cette véritable relique que tous les amis de l'illustre écrivain savoyard seront ravis de connaître. M. le chanoine François Bossebœuf nous la révèle avec son beau talent et sa savante érudition, faisant partager au lecteur toute son admiration pour son saint patron. Les florimontans lui en sont tout particulièrement reconnaissants.

Louis PFISTER.

Alberto CAPPA. **Cavour**. Bari Gius. Laterza & Figli, 1932, 178 p. in-8°. De la Biblioteca di Cultura Moderna.

Cavour aimait répéter qu'il avait du sang savoyard dans les veines. Son père, Michel de Benso de Cavour, était le fils d'une arrière petite-nièce de St-François de Sales, Mlle de Duingt. Le mariage qui avait uni cette illustre famille des montagnes du Genevois et les Benso, connus comme nobles à Chieri dès le XIIe siècle, disait-on, s'était conclu en 1781.

Le personnage de Cavour s'explique mieux quand on connaît toutes ses ascendances : la piémontaise, la savoyarde et la genevoise. Un joli portrait de cette grand'mère savoyarde de Cavour, « la Marina », est tracé par M. Cappa. Sa propre mère, une de Sellon, était née à Genève, et Michel de Cavour, son mari, avait beaucoup fréquenté la société genevoise ; il s'y était *européanisé*, c'est-à-dire imprégné de libéralisme, et Camille de Cavour, qui fréquentera beaucoup, dans sa jeunesse, Paris et Genève, y réalisera mieux l'anachronisme de cet absolutisme « monastico-militaire » dominant en Piémont, et contre lequel, en homme de juste milieu, il ne cessera de combattre, dans l'intérêt même de l'idée monarchique, et pour le salut de la société, que cet état de stagnation inintelligente (Buon Governo), exposait à de terribles réveils.

M. A. Cappa a bien montré comment Cavour avait mis ses qualités d'*européen*, de libéral plutôt selon la formule des cours du Nord, au service de l'idée italienne ; il l'a défendue en raisonneur, en diplomate à l'échine souple, n'hésitant pas, contre le vœu presque général, à faire prévaloir des solutions en apparence absurdes (participation sarde à la guerre de Crimée), quand il savait que le contre-coup ultérieur en serait profitable à son pays. Cavour ne connaissait ni Rome ni Naples, il n'était jamais descendu plus bas que Florence. Sa langue courante était, jusqu'à quarante ans, le français ; il parlait sans doute piémontais, mais il a dû, une fois député et Ministre, se mettre à l'étude de l'italien, pour pouvoir le dominer vraiment, par la plume et la parole.

Cette biographie de Cavour, écrite dans un style très alerte, œuvre vraiment solide et de lecture attachante, est fondée sur une grande part de documents inédits. Ainsi l'auteur a éclairci définitivement certains épisodes restés troubles de l'histoire du Premier Ministre ; il semble bien certain, après l'avoir lu, qu'en avril 1859, alors que tous ses projets extérieurs paraissaient condamnés à s'écrouler, qu'il se sentait de toutes parts environné d'ennemis et d'indifférents, Cavour se serait suicidé sans l'intervention opportune de son familier Castelli. Sur les rapports entre le roi et l'homme d'Etat, M. Cappa a écrit aussi des choses bien intéressantes et bien neuves ; on a coutume de faire toujours marcher de pair, en évoquant l'unité italienne, Victor-Emmanuel II et Cavour. Illusions qui s'effaceront après la lecture du chapitre XVI, *Re e Primo Ministro* : le portrait de Victor-Emmanuel qu'on y trouve est peu flatteur. Le *re galantuomo*, (on se sert de cette expression pour n'avoir pas à dire des choses plus crument), quand il ne pensait pas à assouvir ses passions, intriguait sans remède ; Cavour a dû lui opposer une volonté d'airain, et, bien souvent, ses projets ont failli être déjoués par un geste déplacé du souverain. Notons en passant que M. Cappa ne témoigne d'aucune indulgence pour les deux prédécesseurs de Victor-Emmanuel, Charles-Albert et Charles-Félix ; le second est depuis longtemps classé parmi les médiocres, mais l'ex-Prince de Carignan ? Le jugement porté sur lui par Cappa diffère totalement de l'opinion du Sénateur Salata, éditeur du *Diario* royal, il est évident que chaque écrivain est tenté de distribuer des éloges souvent inconsidérés au personnage qu'il étudie. Charles-Albert a été magnifié par Salata au dire de Cappa qui, écrivant la vie de Cavour, n'a pu oublier que Charles-Albert, ayant connu le jeune Camille comme page au Palais, puis ayant suivi plus tard sans bienveillance son activité de libéral, l'avait toujours

détesté ; de son côté, Cavour ne le ménageait pas, le traitant « d'homme fatal destiné à ruiner son pays dans toutes les hypothèses ».

Le *Cavour* de M. Cappa n'apporte pas de nouvelles lumières sur l'attitude du grand diplomate à l'égard de la Savoie de 1852 à 1860, période au cours de laquelle nul homme d'Etat ne fut peut-être traité avec plus d'insolence et de mépris par la presse locale d'opposition (*Courrier des Alpes* et *Echo du Mont-Blanc* surtout). Mais il ne sera pas inutile aux historiens de la Savoie de connaître l'ouvrage. Cavour a joué dans l'Europe d'il y a 75 à 80 ans un rôle de premier plan ; c'est lui qui a consommé, en connaisseur des nécessités de son pays et non pas en oublieux du passé, la séparation de la Savoie d'avec le Piémont ; il n'a jamais eu d'arrières-pensées quand il s'est agi de céder la Savoie à la France ; depuis la promesse faite à Plombières, son idée à cet égard n'a pas varié : c'était un sacrifice douloureux peut-être pour la Maison de Savoie, mais le respect du principe des nationalités exigeait que ce pays, essentiellement français de langue, de race et de culture, devînt français de nation. L'orientation imprimée par Cavour à la politique piémontaise avait rendu anachronique la position de la Savoie et son rattachement à la France s'imposait peut-être plus encore au point de vue économique qu'au point de vue politique (pp. 271 et 341).

On trouvera dans ce volume (p. 291) d'intéressantes explications sur le sort des papiers Cavour, propriété des Roussy de Sales, séquestrés par le Gouvernement italien lorsque, du fait de l'Annexion, la famille de Roussy de Sales fut devenue française.

M. Cappa, avec une grande liberté d'esprit, a donné son avis, souvent très judicieux, au cours de son ouvrage, sur certains problèmes de politique intérieure qui se posaient du temps de Cavour comme à l'heure actuelle : tels sont : l'aversion instinctive que les souverains ont en général pour les grands hommes d'Etat qui les surpassent, sentiment humain et compréhensible (p. 317), les caractéristiques et les vices des systèmes autoritaires (p. 171), la stérilité de toutes les doctrines issues du fanatisme (p. 193), etc...

R. Avezou.

L. Pfister. **Eugène Pfister (1855-1912)**. Grenoble, éd. de la revue *Les Alpes* 1932, 15 p. in-8°.

Il y a eu de tout temps des dynasties d'organistes et il semble que nul art ne se transmette de père en fils avec plus de ferveur que celui-là. M. Louis Pfister a rempli un noble devoir de piété filiale en consacrant cette plaquette au souvenir de son père, l'organiste et professeur de musique Eugène Pfister, venu d'Alsace, dans la période qui suivit 70, se fixer à Annecy, à l'inverse de ces Savoyards du Faucigny qui, il y a deux siècles et plus, quittaient leurs montagnes pour les versants plus adoucis des Vosges, face à la plantureuse plaine rhénane. Mais, en même temps, ce fils, qui continue, à l'orgue de la cathédrale de Saint-François, les bonnes traditions paternelles, a rendu service au public curieux des choses de la musique en retraçant clairement, comme il l'a fait dans ces quelques pages, les étapes d'une carrière toute consacrée à Annecy, pendant trente et un ans, au service de la musique sacrée, et à la formation de plusieurs générations d'élèves, ecclésiastiques et laïcs.

R. Avezou.

Archives Départementales de la Haute-Savoie. Répertoire numérique de la Série H (Clergé régulier), dressé par R. Avezou, archiviste départemental ; Annecy, Hérisson, 1932, XI-28 p., in 4°.

« Le réperfoire numérique de la Série H (Clergé régulier) a été livré au public l'hiver dernier. C'est un fascicule in-4° de XI-28 pages, muni d'une introduction et d'une table sommaire ».

Ainsi s'exprime M. l'Archiviste départemental dans son *Rapport* pour l'année 1931 (Annecy, Dépollier, 1932, p. 2). Ce qu'il n'a pas indiqué (et il ne le pouvait pas), c'est l'utilité de ces publications qui enrichissent périodiquement l'inventaire de nos Archives ; c'est la somme de travail que coûte à l'auteur un seul chapitre (même quelques lignes) où sont, pour ainsi dire, condensées des recherches aussi longues que minutieuses. Cela doit être dit, car le grand public l'ignore ou le soupçonne à peine. Aussi bien est-ce un agréable devoir de rendre hommage aux grands archivistes que nous avons vu se succéder à Annecy, offrant au travailleur, inventaires, répertoires, tables méthodiques : aux Max Bruchet, aux Gaston Letonnelier, aux Claude Faure : M. Robert Avezou tient naturellement à honneur de continuer ces traditions ininterrompues de labeur, de probité scientifique, comme aussi d'aménité et de courtoisie.

Un Répertoire numérique ne peut s'analyser. On le consulte. C'est le plus précieux des instruments de travail.

Celui-ci est muni, sous forme d'Introduction, d'un historique non moins intéressant qu'utile. Nos Archives Départementales sont relativement pauvres en documents classés dans la Série H (Clergé régulier). Beaucoup ont été détruits par le temps, et plus encore peut-être par les iconoclastes ; d'autres sont dispersés dans divers établissements publics ou privés.

M. Avezou a pensé que sa tâche resterait inachevée s'il ne recueillait pour les érudits les renseignements qu'ils ne pourraient trouver aux Archives Départementales. De là cette Introduction. On saura maintenant où consulter ces documents échappés en partie à la fureur des incendiaires de bibliothèques, dont beaucoup, hélas ! « savaient lire ».

Les historiens des ordres religieux en Savoie comme aussi les auteurs de monographies communales peuvent se réjouir.

Bornons-nous à traduire une de leurs réflexions. Elle s'impose. Ce *Répertoire* met en pleine lumière l'intensité de la vie religieuse en Savoie au cours des siècles antérieurs à la Révolution. Il suffit d'énumérer les Ordres et les établissements mentionnés par l'auteur. Encore est-il probable que plusieurs ne soient pas représentés, aucun vestige de leurs documents n'ayant survécu. Cette simple liste est bien suggestive. Nous relevons pour Annecy seulement : Annonciades, Barnabites, Bernardines, Capucins, Clarisses, Cordeliers, Dominicains, Visitandines, sans compter les Cisterciennes de Boulieu établies à Sainte-Catherine.

Le *Répertoire* suivant, nous annonce M. R. Avezou (*Rapport cité*, p. 3), doit être celui de la Série L (documents de la Révolution et de l'Empire, régime français en Savoie de 1792 à 1815). Nul doute que les érudits ne l'accueillent avec la même faveur.

J. Désormaux.

TABLE DES MATIERES POUR 1932

N. B. - *Les communications dont il est fait mention dans les procès-verbaux des séances figurent à la table en petits caractères*

Les communications dont il a été tiré un article paru dans le présent volume ne sont pas mentionnées

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Liste des membres de l'Académie Florimontane VI
Additif à la liste des Membres..... 110
Liste des Sociétés Savantes qui échangent leurs publications avec la *Revue Savoisienne* XI
Séances mensuelles : janvier, 13 ; février, 16 ; mars, 18 ; avril, 105 ; mai, 106 ; juin, 108 ; juillet, 169 ; octobre, 211 ; novembre, 243 ; décembre, 211.
Programme du concours de poésie et des beaux-arts de 1933 217

Concours de poésie de 1931 : lauréats..... 15
Comptes et budgets : compte-rendu financier de l'exercice 1931 et projet de budget de 1932..... 13
Domaine de Montrottier : rapport sur l'exploitation en 1931 et projet de budget de 1932, élections annuelles..... 15
Membres du Comité : MM. Flamary, J. Serand, H. Pfister, 15 ; vérificateurs des Comptes : MM. Laydernier, Ribatto, 15 ; membre d'honneur : M. A. Terrier, 15 ; membres effectifs : Mlle Mugnier, MM. Perrier de la Bathie, L. Robert, Chanoine Coutin, E. Roze, 15 ; membres associés : MM. Genevois, Lamarque, Dr Larger, F. Roupioz, Chanoine Mugnier, H. Onde, A. Rosay, Volland, 15 ; membres correspondants : MM. Pernat, H. Fournier, L. Buttin, Abbé Garin, 15.
Distinctions : MM. le Commandant Monnet, 16 ; L. Moret, 16 ; Fr. Carnot, 18 ; Chanoine Coutin, 18 ; Blanchard, 107 ; Dupupet, 107 ; H. Fournier, 108 ; J. d'Orlyé, 108, 242 ; L. Pfister, 109 ; Henry Bordeaux, 169 ; Oscar David, 241 ; Blanchard, 243.
Notices nécrologiques : Général Ferrié, 18 ; A. Terrier, 106 ; J. Aussedat, 106 ; E. Falletti, 108 ; P. Fillion, sa femme et son fils, 108, 169 ; Mlle Monnet, 108 ; le P. Coutin, 241 ; Alexis Dunand, 245.
Cérémonies où l'Académie Florimontane a été représentée : Glacier de Tête Rousse le 11 juin 1932, 169 ; manifestation à Chambéry en l'honneur d'H. Bordeaux, 242, 244.

Bienvenue à M. Désormaux, président d'honneur, assistant à une séance, 241
Retraite de M. Fontaine, arch. des Monuments Historiques..... 107
Legs Perrier de la Bâthie à Montrottier : exposition..... 110
Dons à la bibliothèque et aux archives de l'Académie Florimontane et au Musée de Montrottier, 17, 105, 107, 109, 110, 169, 241, 242, 243, 245, 247

ARCHÉOLOGIE

Ch. Marteaux L'inscription romaine d'Alex..... 249

J. Anthonioz. Conférence sur l'habitation savoyarde..... 18
R. Avezou. Sur un plan de 1757 des abords de l'église St-Maurice ... 16
J. Serand. Sur un plan de 1800 complétant le précédent..... 16
M. Le Roux. Sur une note et des dessins de P. Broise concernant des poteries gallo-romaines 107
M. Le Roux. Sur un ancien cimetière à Chevrier..... 170
Ch. Marteaux. Sur quelques objets trouvés sur le sol de Boutae..... 109
H. Onde. Sur un tronçon de route pavée découvert à la Pomblière, près Moûtiers..... 247

Nos Monuments historiques 202
Sur la conservation des vestiges archéologiques du quartier Decouz à Annecy..... 243

BEAUX-ARTS, ARTS ET MÉTIERS

R. Domenjoud. Identification de l'auteur des portraits de « Doguine et Tontine », conservés dans une collection privée à Annecy..... 246
F.-M. Ritz. Lecture de lettre signalant l'existence d'un portrait authentique de Saint François de Sales à Tours..... 169

Lettre de M. Gruffaz sur la décentralisation artisanale 108
Inauguration d'une plaque commémorative de la première presse à imprimer de France 234
Exposition d'objets rustiques savoyards à Genève..... 234

BIBLIOGRAPHIE

R. Avezou Mélanges d'histoire dauphinoise, par G. Letonnelier..... 69
Carlo-Alberto, par Fr. Salata..... 102
La Vallée de Montjoie, par M. Besson..... 128
L'annexion de la Savoie à la France et la politique suisse. 1860, par L. Monnier..... 236
Les relations de la Savoie avec Genève du XVIe au XVIIIe siècle par G. Pérouse 238
Mots et Coutumes de Savoie, 2e Série, par J. Désormaux 239
Le Mariage Palatin de Marguerite de Savoie, par E. Cornaz 294
Registres du Conseil de Genève, T. XI (1528-1531)..... 294
Cavour, par A. Cappa..... 297
Eugène Pfister (1855-1912), par L. Pfister..... 298
J. Désormaux. Répertoire de la série H. des Archives de la Haute-Savoie, par R. Avezou..... 299

H. Onde. Conflans en Savoie, par J. Garin ; Histoire des Bernardines réformées de Conflans, par le même 240
L. Pfister. Un portrait inconnu et original de saint François de Sales, par le Ch. Bossebœuf 295

BIOGRAPHIE

L. Buttin. Charles Buttin (1856-1931). Sa vie, son œuvre 20
L. Dépollier. Jules Philippe (1827-1888) suite 87, 161, 193. 253
P. Tapponnier. Présentation d'une biographie du Général Pacthod... 245
Sur Charles Pinet, dessinateur 231

HISTOIRE

J. Boimond. Jean-Claude Boimond, maire et syndic de Saint-Julien (1770-1832) 183
Gavard (Chanoine). Une lettre inédite du baron de Conforgien ou son dernier combat avec le baron d'Hermance 171
H. Onde. A propos de la route de Maurienne 111
R. Avezou. Les crises de chômage d'autrefois (1848)... 95
Service accéléré de diligence entre Annecy et Lyon il y a 83 ans 96
Problèmes routiers du XVIIIe siècle : à la recherche du meilleur itinéraire Chambéry-Genève 97
Erratum de cet article 168
Papetiers savoyards en Avignon au XVe siècle 235
Sur les thèses de doctorat-ès-lettres de M. Cl. Faure (histoire du Collège de Vienne et lettres du Cardinal Le Camus) 251
Chronique des Archives départementales 104
Sur le projet de détacher de façon permanente un archiviste à l'Archivio di Stato de Turin 110
Sur le marquis V.A.F. de Sales de Threson, d'après sa correspondance 244
Sur un manuscrit de 1635 contenant description du duché de Genevois, conservé aux Archives de la Savoie 246
Sur l'inventaire après décès du médecin annécien Benoit Voisin 111
Ch. Coutin. Sur un conflit entre les habitants de Chamonix et ceux de Vallorcine en 1711 107

Ch. Coutin. Lecture d'un récit des fêtes du mariage de Charles-Emmanuel II avec Françoise-Madeleine d'Orléans, Annecy, 1663 245
J. Serand. Présentation d'outils ayant servi à la pose de la première pierre de la Préfecture de la Haute-Savoie (1862) et de la Visitation d'Annecy (1909) 107

Cours de M. Avezou sur l'histoire des relations Savoie-Dauphiné au XIIIe siècle, à Grenoble, sur la Savoie de 1848 à 1852, à Chambéry .. 234
Communications sur des sujets d'histoire de Savoie et de Genève à la Société d'Histoire de Genève en 1931-32 235
Présentation d'une ancienne liste des doyens de la Collégiale N.-D. de Liesse d'Annecy au nom de M. Tapponnier 244

LITTÉRATURE ET HISTOIRE LITTÉRAIRE

J. Levitte. Le Poète Ducis (1733-1816) suite 70, 144, 203, 277

H. Davignon. Sur une manifestation lamartinienne à Aix-les-Bains, le 16 mai 1932 ..... 107, 109
Fromaget (Abbé). Ses conférences sur saint François de Sales à Dijon et Meaux 105
J. Mugnier (Mlle). Lecture de son article du *Temps* sur l'introduction des œuvres de saint François de Sales dans les programmes de l'enseignement 105

PHILOLOGIE

Ch. Marteaux. Répertoire des noms de lieux de l'arrondissement d'Annecy d'après le cadastre de 1730, 52, 139, 219, 261

J. Désormaux. Sur les toponymes savoyards prétendus d'origine hellénique 242

PHILOSOPHIE

Cl. Gardet. Sur la confusion des esprits en Allemagne en 1932 170
J. Mugnier (Mlle). Sur un *Propos* d'Alain concernant l'avarice et l'économie 247

POÉSIE

Cl. Gardet. Rapport sur le concours de poésie 1931 178
Marie Fournier del Florido. L'instant du bonheur 182
Juliette Portron. L'oiseau bleu 183

Lecture d'une poésie de Cl. Gardet, sur le lac d'Annecy 109
Election des membres du jury pour le concours de 1932 243
Changement de la date limite de réception des poèmes 244

SCIENCES

L. Moret. Sur la géologie de l'extrémité septentrionale du Semnoz, près Annecy 123
M. Le Roux Station hydrologique au lac du Bourget 16
Sur une brochure de 1821 relative au repeuplement des forêts par le frêne 17
Sur une étude de géographie botanique concernant le massif de la Tournette, par G. Beauverd 17
Sur la nouvelle édition de la feuille géologique d'Annecy, par L. Moret 105
Sur un travail de L. Moret concernant l'origine des eaux thermo-minérales de Saint-Gervais 107
Sur l'Ondatra ou rat musqué 170
Sur une exploration de la grotte de la Dio, par M. de Joly 242

ILLUSTRATIONS

Charles Buttin, portrait 20
Coupe schématique de la grande carrière des Balmettes-Vovray 123
Coupe est-ouest de la partie septentrionale du Semnoz 125
Panorama du versant occidental du Semnoz-Nord 125

LA REVUE SAVOISIENNE

Comme moyen d'action, l'Académie Florimontane publie, depuis 1860, la *Revue Savoisienne*.

Son but est de vulgariser les études qui se rattachent, de près ou de loin, à l'ancien duché de Savoie et de tenir ses lecteurs au courant des travaux qui s'y rapportent.

La *Revue Savoisienne* parait tous les trois mois par livraison de 48 à 64 pages in-8° (c'est-à-dire 3 à 4 feuilles et 12 à 16 feuilles par an, formant un volume de 192 à 256 pages).

Un Comité de rédaction, composé de membres nommés par l'Assemblée Générale de l'Académie Florimontane, accepte ou refuse les manuscrits, *complets et ne varietur*, présentés à l'impression de la *Revue*, en laissant à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

Priorité d'impression est réservée aux travaux des membres de l'Académie Florimontane et plus particulièrement aux communications lues en séance de la Société.

Le Comité de rédaction choisit parmi ses membres un Directeur-Gérant de la *Revue* et se réunit au moins une fois par trimestre pour arrêter la composition du numéro de la *Revue* ainsi que le choix des clichés qui doivent l'illustrer.

Procès-verbal de ces séances est tenu par le Directeur.

En cas d'abondance de copie, la Direction de la *Revue* se réserve de limiter la place de chaque auteur à 48 pages (3 feuilles), par an, étant entendu que le surplus reste à la charge des auteurs. Les frais de corrections d'épreuves dépassant une heure de travail ne seront dans aucun cas à la charge de la *Revue*.

Au-delà de quatre clichés par auteur et par an, les frais de clichés seront entièrement supportés par les auteurs.

Les auteurs d'articles imprimés dans la *Revue* peuvent en faire exécuter, à leurs frais, des tirages à part, en s'adressant directement à l'imprimeur, en temps utile, c'est-à-dire en renvoyant le bon à tirer de leurs épreuves.

Reproduction du texte et des planches de la *Revue* formellement interdite et droits de traduction réservés en tous pays.

La *Revue Savoisienne* annonce tout ouvrage, relatif à l'ancien Duché de Savoie, dont un exemplaire aura été envoyé à l'Académie Florimontane, et en donne, si possible, un compte-rendu bibliographique.

Le prix de l'abonnement à la *Revue Savoisienne* est de 25 fr. par an pour la France et de 30 fr. pour les pays de l'Union Postale.

Adresser franco les envois d'ouvrages pour compte-rendu à l'Académie Florimontane, à l'Hôtel-de-Ville : les demandes de renseignements concernant la *Revue*, les manuscrits d'auteurs et les changements d'adresses des membres de l'Académie Florimontane et abonnés à la *Revue*, au *Directeur de la Revue Savoisienne, M. Avezou, Archiviste du département de la Haute-Savoie*, 4, rue des Archives, *à Annecy*.

Avis. — On recherche, pour compléter une collection, un exemplaire du Compte-Rendu de la 6me Session du Congrès des Sociétés Savantes Savoisiennes tenu à Albertville le 20 et le 21 août 1883. Albertville, Impr. J.-M. Hodoyer. 1883, 216 p. in-8°.

Faire propositions à M. J. Serand, Clos Nemours, Annecy.

Le Directeur-Gérant : Robert AVEZOU.

Imp. J. ABRY et Cie, 3, rue de la République, Annecy

Prix des Ouvrages de fonds de l'Académie Florimontane

Bulletin de l'Association Florimontane, *de* 1851 *à* 1859 *inclusivement*, quatre volumes in-8°. — Il ne reste que des volumes dépareillés. — Un volume, 10 francs.

REVUE SAVOISIENNE, *de* 1860 *à* 1884 *inclusivement sauf les volumes des années* 1860, 1862, 1865, 1870 *et* 1875 ; volumes in-4°, de 100 à 144 pages, composés de 12 numéros dont quelques-uns sont illustrés. — Un volume broché, 15 fr.

REVUE SAVOISIENNE, *de* 1885 à 1889 *inclusivement* ; volumes grand in-8° de 300 à 400 pages. — Un volume broché, 15 francs.

REVUE SAVOISIENNE, *de* 1890 *à* 1916 *et années suivantes, sauf les années* 1893, 1897 *et* 1898 ; volumes grand in-8° de 300 à 400 pages avec illustrations. — Un volume broché, 20 francs.

Ch. Marteaux et M. Le Roux : **Boutae** (les Fins d'Annecy) vicus gallo-romain du Ier au Ve siècle, 518 pp. ; 116 planches, 9 cartes : prix : 35 francs.

E.-G. Camus : **Notes floristiques sur la chaîne des Aravis et les environs de la Clusaz (Haute-Savoie).** Brochure in-8° avec carte et gravures hors texte, 5 fr.

Congrès des Sociétés savantes savoisiennes tenu à Annecy en 1901 (XVIe session), 1 vol in-8° de XLVIII-448 pages avec gravures et planches hors texte, 30 francs.

Jacques Replat : **Voyage au long cours sur le lac d'Annecy précédé d'une ascension au Semnoz.** 2e édit. accompagnée d'une notice sur l'auteur et de notes par Jules Philippe. Annecy, 1807. Brochure in-8° de 180 pages, 10 francs.

La plaisante ville et chasteau d'Anissy en Savoie, lithographie de 33/25 représentant une très curieuse vue de la ville d'Annecy, en 1598, extraite de la « Topographie française de Claude Chastillon ».
Une légende des monuments représentés complète ce précieux document.
Prix de l'exemplaire : 10 fr.

Ch. Buttin et J. Serand : **Le dernier Chef-d'Œuvre de Peter Vischer** — Etude historique et descriptive des quatre bas-reliefs de Peter et Hans Vischer, conservés au château de Montrottier, propriété de l'Académie Florimontane d'Annecy. Annecy, 1921, broch. in-8°, 27 p. ill., 8 gr. hors-texte. Prix : 6 fr. Franco recom., 6 fr. 55. Etranger, 6 fr. 80.

Pour les libraires remise de 25 %, *port à leur charge.*

Le prix de l'abonnement à la REVUE SAVOISIENNE est de 25 fr. par an pour la France et de 30 fr. pour les pays de l'Union postale.

Adresser tout ce qui concerne les demandes d'achats et d'abonnements **à M. Louis Pfister, Bibliothécaire de l'Académie Florimontane, 17, faubourg Perrière, à Annecy.**

74me Année 1933 1er Trimestre

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(Cicéron : *De Officiis* lib. I.)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par decret du 17 decembre 1896

SOMMAIRE

Académie Florimontane.. *Séances des 24 janvier, 7 février et 7 mars.*

F. et Joseph Serand . .. *François Miquet* (1854-1931).

A. de Montfalcon..... *Une gloire militaire de la Savoie : le Général Comte Michel-Marie Pacthod.* (*Introduction de M. le Général P.-E. Bordeaux.*)

Ph. Guinier ..... *Les Théories forestières d'un notaire savoyard en* 1821.

R. de Joly ..... *La Source de la Fillière et la Grotte de l'Adieu.*

J. Levitte..... *Le poète Ducis* (1733-1816), *suite.*

Ch. Marteaux ..... *Note sur les inscriptions de Gruffy et de Passy.*

Bibliographie Savoisienne

H. Davignon ..... M. L. *Vignon. Ciels clairs de France, 2e série.*

R. Avezou..... M. Besson. *Les aventuriers français aux Indes.*

ANNECY

Imprimerie J. ABRY et Cie, Editeurs

1933

ACADEMIE FLORIMONTANE

(Reconnue d'utilité publique par décret du **17** *décembre* **1896)**

L'Académie Florimontane a été fondée à Annecy le 15 janvier 1851, par Louis Bouvier, Etienne Machard, Jules Philippe et Eloi Serand, pour faire revivre l'Académie Florimontane, créée dans cette ville, en 1606 (29 ans avant la fondation de l'Académie française) par saint François de Sales et le président Favre.

Son but est d'encourager les lettres, les sciences et les arts ; recueillir les manuscrits, chartes et documents qui peuvent intéresser l'histoire locale ; d'exciter à tout ce qui est bien, à tout ce qui est utile et réalisable ; enfin de multiplier les encouragements partout où sera besoin pour concourir à la gloire et au bien-être de la patrie, suivant sa devise qui résume bien son esprit : « *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* »

L'Académie Florimontane possède une bibliothèque savoisienne qui compte nombre d'ouvrages et brochures aujourd'hui recherchés et difficiles à trouver dans les bibliothèques publiques. On y conserve les collections complètes des publications des sociétés savantes savoisiennes, dauphinoises, du département de l'Ain, du canton de Genève, et du Piémont.

Les membres de l'Académie Florimontane peuvent se faire communiquer les livres ou revues que possède sa bibliothèque. Lorsqu'il s'agit d'une communication en dehors d'Annecy, les frais de port sont à la charge du sociétaire.

Enfin l'Académie Florimontane est depuis 1916 propriétaire d'un superbe domaine situé aux environs d'Annecy, domaine qui lui a été légué par M. Léon Marès. Ce domaine de Montrottier est connu dans toute la région par le château du même nom, autour duquel il est groupé, et dont certaines parties sont classées parmi les monuments historiques. C'est dans ce château qu'est installé le Musée Léon Marès, formé de collections aussi précieuses que variées, et qui est ouvert gratuitement aux membres de l'Académie Florimontane, sur présentation de leur carte de sociétaire ; le public paye un droit d'entrée de 3 francs, de Pâques au 30 septembre.

L'Académie se compose de membres effectifs et associés, de membres correspondants et de membres honoraires à nombres limités. Les premiers sont admis sur leur demande et sur la présentation de deux membres ; ils paient une cotisation annuelle de 25 francs, reçoivent la *Revue savoisienne*, ont le droit d'avoir en communication les ouvrages de la bibliothèque de l'Académie et d'assister à ses séances qui ont lieu à l'hôtel de ville d'Annecy, le premier mardi de chaque mois, sauf pendant les vacances : août et septembre.

Les membres correspondants sont choisis parmi les personnes qui collaborent à la *Revue* ; ils payent de même la cotisation de 25 francs et reçoivent la *Revue*.

Le rachat de la cotisation de membre est fixé à la somme de 400 fr.

Les membres honoraires sont choisis parmi les personnages de distinction qui font honneur à la Savoie ou qui ont rendu des services à l'Académie. Ils reçoivent la *Revue* et ne paient aucune cotisation.

CONCOURS

Chaque année, l'Académie Florimontane organise et distribue les prix des concours fondés en 1873 par le docteur Andrevetan et la ville d'Annecy, qui ont lieu dans l'ordre suivant :

1re année. — Concours de poésie, 600 fr.

2e année. — Concours simultané de poésie et de beaux-arts ; 200 fr. sont affectés à la poésie et 400 aux beaux-arts.

3e année. — Concours simultané de poésie et de prose ; 200 fr. sont consacrés à la poésie et 400 fr. à l'histoire ou études analogues.

1933. — *Concours de 2me année dont le programme est envoyé sur demande.*

Adresser tout ce qui concerne
l'administration de l'Académie Florimontane,
au Secrétaire (Hôtel de Ville, Annecy, Haute-Savoie).

La Revue

Savoisienne

L'Académie Florimontane laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

74me Année 1933 1er Trimestre

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(CICERON : *De Officiis* lib. I.)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par decret du 1er decembre 1896

1933

Soixante-quatorzième Année

ANNECY

Imprimerie J. ABRY et Cie, Editeurs

1933

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606
par saint François de Sales, Prince Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie
Réorganisée en 1851
par

Louis BOUVIER (1819†1908).
Etienne MACHARD (1824†1887).
Jules PHILLIPE (1827†1888).
Eloi SERAND (1826†1891).

LÉON MARÈS 1854†1916

a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS :

Dr C. ANDREVETAN (1802†1879).
Dr F. DAGAND (1815†1886).
MELVILLE-GLOVER (1834†1897).
Aimé CONSTANTIN (1831†1900).
Dr THONION (1830†1917).
F. GARDIER (1854†1919).
ASGHIL FAVRE (1877†1920).
Isidore NANCHE (1850†1922).

MEMBRES DE L'ACADÉMIE FLORIMONTANE

Tués à l'ennemi pendant la grande guerre

Joseph DINGEON, capitaine commandant le 51e bataillon de chasseurs alpins, tué le 14 novembre 1914, aux environs d'Ypres (Belgique), cité à l'ordre de l'armée et nommé Chevalier de la Légion d'honneur après sa mort.

Alfred-Joseph BARD DE COUTANCE, avocat à Bonneville, soldat au 109e régiment d'infanterie, mortellement frappé le 1er décembre 1914 à l'assaut de Vermelles (Pas-de-Calais), décoré de la médaille militaire.

Pétrus ROLLIER, notaire à Annecy, docteur en droit, capitaine au 416e régiment d'infanterie, tué le 26 septembre 1916 en Champagne (cité à l'ordre de l'armée et nommé Chevalier de la Légion d'honneur après sa mort).

Louis GRIVAZ, notaire à Annecy, docteur en droit, chef de bataillon au 170e d'infanterie, blessé mortellement au Bois du Seigneur, le 3 mai 1917, décédé le 3 juin suivant à l'ambulance allemande de Blanzy (Aisne), où il avait été recueilli. Chevalier de la Légion d'honneur et cité à l'ordre de la division.

LISTE DES MEMBRES

Présidents honoraires : MM. Ch. Marteaux ✪ I, professeur agrégé honoraire ; Joseph Désormaux ❋ ✪ I, professeur agrégé honoraire, Saint-Germain du Bois (Saône-et-Loire).

Vice-Président honoraire : M. Albert Crolard, ingénieur, ancien député.

COMITÉ

Président : M. Louis Aussedat, ingénieur des Arts et Manufactures, directeur de la Société des Forces du Fier.

Vice-Présidents : MM. A. Flamary ✪ I, entomologiste ; François-Maurice Ritz ❋, Caissier de la Caisse d'Epargne d'Annecy.

Secrétaire perpétuel : M. Marc Le Roux ✪ I, docteur ès-sciences, conservateur du Musée.

Secrétaire-adjoint et bibliothécaire : M. Louis Peister, diplômé notaire, organiste de la Cathédrale.

Archiviste : M. Joseph Serand, archiviste adjoint en retraite.

Trésorier : M. Hubert Peister, directeur départemental d'assurances.

Membres du Comité : MM. R. Avezou, Chanoine Gavard, G. Martin ❋, professeur agrégé honoraire, J. d'Orlyé ✖ ✪, E. Ribatto, F. Serand.

Revue Savoisienne

Directeur de la *Revue* : M. Robert Avezou.

Comité de rédaction : Section historique et archéologique : MM. Avezou, chanoine Gavard, J. Serand.

Section scientifique : MM. Flamary, Le Roux, Léon Moret.

Section philologique et littéraire : MM. G. Martin, E. Roze, F.-M. Ritz, J. d'Orlyé, L. Peister.

Domaine de Montrottier

Administrateur du domaine et Conservateur du château : M. J. Serand.

Econome du domaine : M. F. Serand.

Econome honoraire : M. Ch. Ruphy.

MEMBRES D'HONNEUR

Dates d'admission

MM.

1887 Allart Achille, ingénieur des Arts et Manufactures, à Annecy.
1915 Bordeaux Joseph-Paul-Emile (le général) C ✲ ⚜, à Thonon.
1913 Bordeaux Henry C ✲ ⚜ C ✠, de l'Académie Française.
1929 Britt Mary (Mme), ✲, château des Avenières, par Cruseilles.
1895 Carnot François ✲, directeur de la Manufacture Nationale des Gobelins.
1920 Charléty Sébastien C ✲ Q I, recteur de l'Université de Paris, membre de l'Académie des Sciences Morales et Politiques.
1928 Dardel Marius, licencié ès-lettres, éditeur, Chambéry.
1924 Gros Adolphe (le chanoine), président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de St-Jean de Maurienne.
1906 Guinier Philibert O ✲ Q I, inspecteur des Eaux et Forêts, directeur de l'Ecole forestière de Nancy.
1923 Margot O ✲, Directeur général honoraire de la Cie P.-L.-M.
1916 Martin Paul-Edmond, Directeur des Archives d'Etat, docteur ès-lettres, à Genève.
1924 Moret Alexandre O ✲, professeur au Collège de France, membre de l'Institut.
1911 Muret Ernest ✲, prof. de philologie romane à l'Université de Genève
1917 Pariset Ernest, notaire, docteur en droit, à Lyon.
1929 Pittard, professeur à l'Université de Genève.
1888 Revon Michel ✲, professeur de littérature orientale à la Sorbonne.
1929 Vaillat Léandre, ✲, rédacteur au « Temps ».
1911 Van Gennep ✲, professeur, à Bourg-la-Reine.

MEMBRES EFFECTIFS

1910 Adé Henri, architecte, à Annecy.
1919 André Léon Q I, administrateur de la Manufacture d'Annecy.
1903 Aussedat Louis, ingénieur des Arts et Manufactures, directeur général de la Société des Forces du Fier, à Annecy.
1927 Avezou Robert, archiviste départemental de la Haute-Savoie, à Annecy.
1924 Blanchard Camille, architecte, à Annecy.
1907 Blandin Henri Q A, receveur honoraire des Domaines, à Annecy.
1912 Boucher Claudius ✲, négociant à Annecy.
1923 Bouchet Jean, négociant, à Annecy.
1927 Broise, archéologue, à Paris.
1905 Cattin Benoît, notaire, à Annecy.
1928 Coutin A.-J. (le chanoine), curé de Notre-Dame d'Annecy.
1890 Crolard Albert, ingénieur des Arts et Manufactures, ancien député, à Veyrier-du-Lac.
1931 Davignon Henry, libraire, à Annecy.
1906 Dépollier Louis Q I, imprimeur, à Annecy.
1896 Désormaux J., ✲ Q I, professeur agrégé honoraire, à Saint-Germain du Bois (Saône-et-Loire).
1910 Desservettaz Alfred, comptable, à Annecy.
1928 Domenjoud Roger ⚜, architecte, à Annecy.
1910 Dubettier Ernest Q A, préposé en chef de l'octroi d'Annecy.
1921 Faure Claude ✲ Q I ⚜, méd. col., archiviste départemental du Rhône, à Lyon.
1901 Ferrero Marius O ✲ Q, président de la Chambre de Commerce d'Annecy.

1913 Flamary Antoine ❍ I, entomologiste, au Pont-Neuf, près Annecy.
1916 Fontaine Antoine ❍ A, architecte, à Annecy.
1924 Gaillard Luc ❍ I, professeur honoraire d'École supérieure, à Annecy.
1906 Gallet Claudius, O ☼ ⚷ ❍ A.doct. en méd., sén. de la Hte-Sav., Annecy.
1883 Galliard Louis, ❍ A, docteur en médecine, à Annecy.
1931 Gardet Clément, libraire à Annecy.
1913 Gavard Adrien (le chanoine), président de l'Académie Salésienne, à Monnetier-Mornex.
1922 Gayet Claudius, négociant, à Annecy.
1904 Genevois Ferréol, docteur en pharmacie, à Annecy.
1925 Graber Eugène ☼ ⚷, Inspecteur des Eaux et Forêts à Annecy.
1906 Hérisson Jean, ❍ I, imprimeur, à Annecy.
1921 Lacombe Joseph, notaire à Rumilly.
1901 Laydernier Léon ☼ ❍ I ⚷, banquier, à Annecy.
1891 Le Roux Marc ❍ I, docteur ès-sciences, bibliothécaire et conservateur du Musée d'Annecy.
1908 Leronnelier Gaston ⚷ ❍ I, secrétaire perpétuel de l'Académie Delphinale, archiviste départemental, à Grenoble.
1891 Marteaux Charles ❍ I, professeur agrégé honoraire, à Annecy.
1910 Martin Georges ☼ ❍ I, professeur agrégé honoraire, à Annecy.
1906 Michel Amédée, ancien conseiller général, à Thônes.
1916 Moret Léon ⚷, professeur à la Faculté des sciences, à Grenoble.
1929 Mugnier Jeanne (Mlle), à Annecy.
1903 Murgier Jules, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1901 Ogier J.-M. (Mgr), à Talloires.
1932 Onde Henri, professeur agrégé, à Annecy.
1906 Orlyé Jean (d') ⚷ ❍ A, licencié ès-sciences, à Annecy.
1911 Paul Dubois, conseiller référendaire honoraire à la Cour des Comptes à Paris, et à Menthon-St-Bernard.
1915 Pfister Louis, diplômé notaire, organiste de la cathédrale, à Annecy.
1915 Pfister Hubert, directeur départemental d'assurances, à Annecy.
1891 Piccard L.-E. (Mgr) ❍ I, O ✠, proton. ap., président de l'Académie Chablaisienne, à Thonon.
1897 Raillon Fleury ❍ I, ☼, architecte départemental, à Annecy.
1912 Revil Jean, licencié en droit, à Annecy.
1921 Ribatto Eugène, administrateur de la Manufacture d'Annecy.
1901 Richard Jean, ⚷ ancien géomètre en chef du Cadastre, à Annecy.
1922 Ritz François-Maurice ☼ ⚷, Caissier de la Caisse d'Epargne d'Annecy.
1912 Robert Louis, agent général d'assurances, à Annecy.
1928 Roze Etienne, publiciste, à Annecy.
1906 Ruphy Charles, ancien industriel, à Annecy.
1908 Serand François, chef de bureau honoraire de la Préfecture, à Annecy.
1891 Serand Joseph, archiviste adjoint en retraite, à Annecy.
1904 Varay François O ☼ ⚷ ❍ A, docteur en médecine, à Annecy.

MEMBRES ASSOCIES

1910 Abry Joseph, imprimeur-éditeur, à Annecy.
1914 Aix-Sommariva (marquis d') Claude, lieutenant-colonel au 1er régiment d'infanterie italien (Brigade du Roi).
1924 Angelloz, professeur agrégé au Lycée de Laon.
1911 Anthonioz Charles O ☼ ⚷ ❍ A, sculpteur, à Evian.
1930 Baud John, ❍ A, ⚷, Mérite civil de Bulgarie, Couronne d'Italie, secrétaire de l'Académie Chablaisienne, à Thonon-les-Bains.
1933 Baudin Louis, juge suppléant, à Annecy.

1933 Boileau Jean, instituteur en retraite, à Annecy.
1910 Blanc ✠ ✠, commandt du 7e bataillon de Chasseurs alpins, à Albertville.
1920 Brand Charles, éditeur-photographe, à Neydens.
1919 Brunier Georges, ancien procureur de la République, Annecy.
1919 Burnier Gilbert, agent général d'assurances, Annecy.
1921 Buffin J., vétérinaire, Caudry (Nord).
1932 Buffin Louis, licencié en droit, à Rumilly.
1930 Callies Alexis O. ✠, lieutenant-colonel, ancien député de la Hte-Savoie, Annecy.
1903 Carlé Henri ✠ O ✠, ancien officier, Secrétaire général de la Société d'Histoire et d'Archéologie, à Chambéry.
1909 Carrier Maurice, avoué honoraire, à Chambéry.
1926 Cattin Charles, docteur-médecin, à Annecy.
1928 Charvin Alexandre, entrepreneur à Annecy.
1922 Chevrier Pierre ✠, négociant, à Annecy.
1933 Clair, O ✠, commandant en retraite, à Annecy.
1903 Costa de Beauregard (Cte) Olivier, ✠ ✠, à Ste-Foy (Seine-Inférieure).
1911 Costaz Gabriel ❍ A, dr du Syndicat agricole de la Hte-Savoie, à Annecy.
1928 Crolard Albert, entrepreneur de transports, à Annecy.
1921 Crolard Louis ✠, à Lyon.
1916 Curral, avocat, sénateur de la Haute-Savoie, à Bonneville.
1920 S. E. Mgr Cusin Jules, ancien évêque de Nysse et actuellement évêque de Mende.
1906 Deschamps ✠, ingénieur T. P. E., à Bonneville.
1919 Doyen O ✠ ✠, lieutenant-colonel, à Paris.
1911 Dufournet Antoine (l'abbé) ❍ A, ancien professeur, à Paris.
1913 Dusaugey Ernest ✠, ingénieur civil, à Annecy-le-Vieux.
1930 Falletti Louis, Professeur à la Faculté de Droit, à Lyon.
1920 Favre d'Anne Pierre ✠ ✠, géomètre, à Manigod.
1906 Favre-Lorrane Jean-Marie ✠, maire de Saint-Jean de Sixt.
1911 Fournier Jacques, ingénieur agronome, à Annecy-le-Vieux.
1930 Fromaget (l'abbé Gilbert), aumônier de la Visitation, à Annecy.
1920 Girod Paul O ❍, industriel, à La Forclaz (Montmin).
1930 Girod Samuel, docteur en médecine, à Lons-le-Saunier.
1922 Guy Lucien ✠, directeur de Banque.
1933 Lachat Louis, ❍ A, artiste-peintre, à Annecy.
1920 Laeuffer Frédéric ✠, notaire à Paris.
1928 Lamarque, directeur du Comptoir National d'Escompte, à Annecy.
1931 Larger René, docteur-médecin, à Annecy.
1928 Laydernier René, Annecy.
1923 Mailfert André ✠ ✠, architecte-décorateur à Orléans.
1933 Maret (Mlle) Anna, artiste-peintre à Annecy.
1916 Marquet Fernand ✠, docteur-vétérinaire du Haras, à Annecy.
1913 Martin Paul (l'abbé), curé de Sonnaz (Savoie).
1911 Menthon ✠ ✠ ✠ (le comte Antoine de), à Charbonnière, maire de Menthon-Saint-Bernard.
1925 Menthon (comte Henri de) ✠, ancien député de la Haute-Saône.
1916 Michaud François, rentier, Castelnau-le-Sez (Hérault).
1925 Monnet Henri, ✠, Commandant, détaché au service de l'éducation physique, à Annecy.
1926 Moret Maurice, notaire, à Annecy.
1926 Mossu René, homme de lettres, à Annemasse.
1921 Mouthon Joseph ✠, docteur en médecine, conseiller général, à Faverges.
1913 Passorio Peyssard (Ch. de), au château de Montaigu (Chalonnes-sur-Loire), et à Nantes.

1932 Mugnier Joseph (le chanoine), professeur au Grand-Séminaire, Annecy.
1916 Paturle Camille, industriel, à Saint-Laurent du Pont.
1911 Pernoud Louis, curé de Bossey-sous-Salève.
1914 Pernoud Louis, inspecteur-voyer en retraite, à Vizille (Isère).
1909 Perret Henri, avocat, à Bonneville.
1911 Pissard Louis, notaire à Saint-Julien en Genevois.
1923 Pissard Pierre, lieutenant de vaisseau.
1933 Pollier Joseph, professeur à Annecy.
1916 Pochat-Baron François, chanoine, supérieur du Collège de Thônes.
1928 Richard, dentiste à Annecy.
1925 Roullet André O ✠, colonel à Lyon.
1927 Roupioz Francis, négociant à Annecy.
1916 Roussy de Sales ✠ ★ (le comte de), conseiller général, à Thorens.
1925 Ruphy Fernand ✠ ★, avocat, à Annecy-le-Vieux.
1922 Serand Jules, ✠, ancien maître de phare principal à Tamara (Guinée Française).
1926 Souchier ✠ A, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1929 Sylvestre Victor, ingénieur, à Grenoble.
1933 Tissot Bernard, à Annecy.
1912 Tissot-Dupont André, à Paris.
1925 Tavernier Paul ✠, ancien député, à Collonges-sous-Salève.
1914 Trésal (l'abbé), diplômé d'études supérieures d'histoire, à Conflans (Charenton-le-Pont, Seine).
1919 Vinit A., docteur en médecine, Thônes.
1932 Volland Louis, notaire, à Annecy.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1927 Arpin O ✠, chimiste, à Paris.
1926 Berger, ingénieur, à Faverges.
1923 Bernard Pierre, ingénieur, à Moûtiers.
1933 Besson, chef de bureau au Ministère des Colonies, à Paris.
1916 Boillot (le chanoine), curé de Liesle (Doubs).
1925 Bordeaux Jules, ingénieur, à Vincennes.
1928 Capt de la Falconnière, homme de lettres, à Genève.
1931 Cauchie Maurice, inspecteur des postes, à Paris.
1930 Chassy (Mme), à Ugine (Savoie).
1926 Despine Paul, propriétaire à Hauteville.
1923 Dijoud, Directeur de l'*Echo de Savoie*, à Lyon.
1922 Dupuper, architecte, à Thonon.
1916 Emprin (l'abbé), à Moûtiers (Savoie).
1930 Forestier, Directeur d'Ecole Sup. en retraite, à Taninges.
1932 Fournier Henri, docteur en pharmacie, à Annecy.
1932 Garin (chanoine), curé d'Ivry-sur-Seine (Seine).
1931 Genevois Paul, docteur en pharmacie, à Annecy.
1930 Godefroy Mathilde (Mme), professeur au lycée de Rabat (Maroc).
1924 Grefeaz Auguste ✠, président de la corporation des employés de la Soierie lyonnaise, 4, rue de la Gerbe, Lyon.
1931 Jacquemin Juliette (Mlle), à Paris.
1933 Lecouturier (Mlle) Ernestine, professeur, à Vire (Calvados).
1916 Monnier Jean-Jacques, professeur à Genève.
1932 Pernat Casimir, ancien notaire, à Cluses.
1922 Pernet-Solliet ✠, rue Pache, à Paris.
1928 Quenedey O ✠, (Commandant), à Rouen.
1927 Revel O ✠, commandant en retraite, à Besançon.
1926 Terrier Léon, ancien imprimeur.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *Revue Savoisienne*

FRANCE

ANNECY. Académie Salésienne.
AUTUN. Société éduenne.
AVIGNON. Académie de Vaucluse.
BEAUNE. Société d'Histoire et d'Archéologie.
BELLEY. Société scientifique *Le Bugey*.
BESANÇON. Société d'émulation du Doubs.
BOURG. Société d'émulation de l'Ain.
— Société des Sciences Naturelles et d'Archéologie de l'Ain.
— Société Gorini.
CHAMBÉRY. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
— Société d'Histoire naturelle.
DIJON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
GAP. Société d'études des Hautes-Alpes.
GRENOBLE. Académie delphinale.
— Université de Grenoble.
— Société Scientifique du Dauphiné.
— Société des Touristes du Dauphiné.
LYON. Académie des sciences et belles-lettres.
— Université de Lyon.
MACON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
MOUTIERS. Académie de la Val-d'Isère.
NICE. Société des lettres des Alpes-Maritimes.
PARIS. Bibliothèque de l'Université, à la Sorbonne.
— Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
— Comité des Travaux Historiques et Scientifiques.
— Société Nationale des Antiquaires de France.
— Ecole d'Anthropologie.
SAINT-JEAN DE MAURIENNE. Société d'histoire et d'archéologie.
THONON. Académie chablaisienne.
VALENCE. Société d'Archéologie de la Drôme.

ETRANGER

Etats-Unis.

WASHINGTON. Smithsonian Institution.

Italie.

MILAN. Società Italiana di Scienze Naturali.
PADOUE. Accademia Scientifica Veneto-Trentino-Istriana.

TURIN Regia Deputazione di Storia Patria.
— Società Piemontese di Archeologia e Belle Arti.
— Società Storica Subalpina.
— Associazione fra oriundi savoiardi e nizzardi italiani (Fert).
VÉRONE. Museo Civico.

Suisse.

FRIBOURG. Société d'Histoire du canton de Fribourg.
GENÈVE. Institut National Genevois.
— Société d'Histoire et d'Archéologie.
— Société Suisse de Numismatique.
— Société de Géographie.
Musée d'Art et d'Histoire.
LAUSANNE. Société Vaudoise des Sciences Naturelles.
— Société d'Histoire de la Suisse Romande.
NEUCHATEL. Société des Sciences Naturelles.
ZURICH. Antiquarische Gesellschaft in Zurich.
Schweizerische Land Museum in Zurich.

LISTE DES PUBLICATIONS DE SOCIÉTÉS SAVANTES OU ÉTABLISSEMENTS PUBLICS REÇUES SANS ÉCHANGE PAR L'ACADÉMIE FLORIMONTANE ET DES REVUES INDÉPENDANTES DONT L'ÉCHANGE AVEC LA « REVUE SAVOISIENNE » EST ASSURÉ.

(France et Etranger)

LYON. *Revue Alpine.*
PARIS. Comptes-rendus hebdomadaires des séances de l'Académie d'Agriculture de France.
— Bulletin du Comité de l'Afrique Française.
— *La Grande Revue.*
— *Le Mercure de France.*
— *Polybiblion.*
— *Pro Alesia* (revue des fouilles d'Alise).
VIENNE. La Rhodania.
PETIT-LANCY (Suisse). Cahiers valaisans de Folklore.
NEUCHATEL (Suisse). Glossaire des Patois de la Suisse Romande.

JOURNAUX

ANNECY. Industriel savoisien.
PARIS. Le Savoyard de Paris.

ACADÉMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Assemblée Générale du 24 janvier 1933

PRÉSIDENCE DE M. L. AUSSEDAT, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures (1).

Après lecture du procès-verbal de la dernière réunion, le Président donne la parole à M. Le Roux, qui prononce l'éloge funèbre de notre confrère le compositeur Pierre Langlois, décédé prématurément à Nice, à l'âge de 51 ans. Musicien de talent, il avait eu l'honneur de voir jouer aux Concerts Colonne son poème orchestral *Don Quichotte*, et laisse inachevé un vaste oratorio en trois parties : *La Vie du Christ* ; égyptologue distingué, il s'était vu décerner par notre compatriote Alexandre Moret ce compliment des plus flatteurs : « Ce n'est plus un amateur, c'est déjà un maître. »

Les ouvrages suivants, donnés pour la bibliothèque, sont déposés sur le bureau :

Etudes d'urbanisme et dessin du château de Choisy, par Ch. Anthonioz. — Compte-rendu de l'inauguration de la plaque à la mémoire de Claudius Bernard, près du glacier de Tré la Tête.

Le trésorier, M. H. Pfister donne lecture de la situation financière en fin d'année 1932 et du projet de budget pour 1933. Ces comptes sont approuvés.

M. F. Serand fait ensuite connaître les comptes du domaine de Montrottier au 31 décembre 1932, lit le rapport sur la 15e gestion, ainsi que le projet de budget pour 1933. Des félicitations sont adressées au Conservateur et à l'Econome ainsi qu'au régisseur et au personnel du château.

Il est procédé ensuite aux élections.

Sont élus :

Membres du Comité : MM. Ritz, Pfister, d'Orlyé, Ribatto.

(1) Etaient présents : MM. André, Aussedat, Blanchard, L. Buttin, chanoine Coutin, Flamary, Fontaine, abbé Fromaget, Gaillard, Graber, Le Roux, Onde, d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, F.-M. Ritz, Ch. Ruphy, F. Serand.

Excusés : Mlle Mugnier, MM. Avezou, Favre, Gayet, chanoine Gavard, Gardet, Lacombe, de Menthon, Martin, Ribatto, J. Serand.

Membre d'honneur : M. François Carnot, directeur de la Manufacture des Gobelins.

Membres effectifs : MM. Bouchet, Davignon, Gardet, Gayet, Onde.

Associés : MM. L. Buttin, P. Tapponnier, Baudin, Boileau, Clair, Lachat, Mlle Maret, MM. Pollier Joseph, Tissot.

Correspondants : Mlle Lecouturier, M. Besson.

Vérificateurs des comptes : MM. L. Laydernier et Gayet.

Le chiffre des places disponibles étant atteint, les autres demandes sont ajournées.

Le rapport sur le concours de poésie, dû à M. Gardet, est lu par M. Ritz. Les conclusions du jury sont adoptées et les récompenses décernées dans l'ordre suivant :

1er prix, 400 fr. : *Poèmes antiques*, M. Alfred Blanchet, à Clamart ; 2e prix : 200 fr. : *Sonnets des douze mois*, Mlle Juliette Portron, à Niort ; mention honorable : *Vieux de notre jeune temps*, Mme M. Fournier del Florido, à Sèvres.

Le concours de 1933 sera réservé aux Beaux-Arts, peinture, aquarelles, pastel : prix 400 fr. et à la poésie : prix 200 fr.

L'ordre du jour étant épuisé, le Comité reste en séance pour l'élection de son bureau pour 1933. Les mêmes membres sont réélus.

La séance est levée à 18 heures.

Séance du 7 février 1933

PRÉSIDENCE DE M. L. AUSSEDAT, PRÉSIDENT (1)

Après lecture du procès-verbal de la dernière séance, le président souhaite la bienvenue à quatre nouveaux membres : MM. Baudin, Boileau, L. Lachat et J. Pollier. Il adresse les vives félicitations de l'Académie à M. Marius Ferrero, élevé au grade d'officier de la Légion d'Honneur.

M. Aussedat rappelle alors que deux ans se sont écoulés depuis le décès, le 6 février 1931, de notre regretté président d'honneur François Miquet, et il donne la parole à M. Joseph

(1) Etaient présents : MM. Aussedat, Avezou, Baudin, Boileau, chanoine Coutin, Davignon, Dépollier, Flamary, Fontaine, abbé Fromaget, Gaillard, chanoine Gavard, Gayet, Lachat, Marteaux, Martin, chanoine Mugnier, Onde, d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, Pollier, Ribatto, F.-M. Ritz, J. Serand.

Excusés : Mlle Maret, MM. Clair, Le Roux, F. Serand.

Serand pour lire la biographie qu'avec son frère, M. François Serand, il a consacrée à sa mémoire. Sur le bureau, quelques fleurs ornent le portrait de l'éminent défunt qu'une très ancienne et affectueuse amitié unissait déjà à Eloi Serand, père de nos collègues. Aussi ces deux derniers étaient-ils particulièrement qualifiés pour exprimer les sentiments de respectueuse et cordiale vénération que les Florimontans éprouvaient pour « leur président », de même que pour retracer les principales phases de sa vie si féconde.

L'intéressante et émouvante lecture de M. J. Serand est entièrement reproduite dans le présent numéro de la *Revue Savoisienne*.

Après que M. Aussedat eut exprimé à M. J. Serand ses plus sincères félicitations et celles des membres présents, M. Davignon présente un recueil de poèmes offert par son auteur, Mlle Vignon, sous le titre de « Ciel clair de France ». Ces poèmes forment une belle guirlande à la gloire de nos provinces parmi lesquelles la Savoie lui a fourni ses meilleures inspirations. Dans « Amour sacré » Mlle Vignon chante le lac d'Annecy, la douceur annécienne, et les souvenirs salésiens.

M. l'abbé Fromaget donne lecture d'un article paru dans la *Croix* de Paris, à l'occasion du prochain centenaire d'André Theuriet.

M. L. Lachat tient à exprimer ses remerciements aux membres de l'Académie Florimontane qui l'ont accueilli dans leur compagnie.

M. L. Perrin présente les ouvrages récemment offerts par leurs auteurs : *Rapport sur le service des Archives de la Haute-Savoie*, en 1931, par M. Robert Avezou, archiviste ; *Répertoire numérique de la série H (Clergé régulier, ordres militaires, hôpitaux)*, des archives de la Savoie, par M. P. Bernard, archiviste ; *La prise d'armes de 1782 à Genève*, par M. Edouard Chapuisat ; *Chronique de Toponymie* (revue des Etudes anciennes, d'octobre 1932), par M. J. Désormaux. Il signale aussi, dans le dernier fascicule des « Mémoires » de l'Académie de Dijon, une notice sur le château de Monteulot, en Bourgogne, propriété des Lamartine, présentant des détails charmants sur la vie du poète.

Il est déposé, enfin un essai littéraire, manuscrit, de M. Paul Tapponnier, « *Au soir des grands jours* ».

La séance est levée à 18 heures.

Séance du 7 mars 1933

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ, VICE-PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures (1).

Après lecture du procès-verbal de la dernière séance, il est donné connaissance de la correspondance reçue : lettres de remerciements de M. François Carnot, élu membre d'honneur, et de Mlle Lecouturier, auteur d'une thèse sur la Mère de Chaugy, Supérieure de la Visitation d'Annecy, élue membre correspondant.

M. Serand offre de la part de M. Forain, antiquaire à Annecy, la correspondance du Docteur Thonion sur les demandes faites pour faire reconnaître l'Académie Florimontane d'utilité publique.

Des remerciements sont adressés au donateur, ainsi qu'à M. le Chanoine Emprin, qui a envoyé pour la bibliothèque son *Histoire de Sainte-Foy en Tarentaise.*

M. Ritz, remplaçant, aujourd'hui, M. Aussedat excusé, lui adresse ainsi qu'à sa famille les condoléances de la Florimontane dans la douloureuse épreuve qui les a frappés. La perte d'une enfant est toujours infiniment cruelle, celle d'une jeune fiancée est peut-être plus poignante encore. La réconfortante sympathie de l'Académie Florimontane a entouré son Président qui en a été fort ému. Puissent ces témoignages d'affection être un léger adoucissement à une si grande douleur.

Le Président adresse les félicitations de l'Académie Florimontane à notre nouveau collègue M. Lachat, artiste peintre, qui vient de recevoir les palmes académiques, et à M. le Dr Mouthon, promu officier de l'Instruction publique. Il souhaite la bienvenue à Mlle Maret et à M. le commandant Clair qui assistent pour la première fois à nos séances.

M. le chanoine Coutin donne lecture d'un document iné-

(1) Etaient présents : Mlle Maret, MM. Baudin, Boileau, Clair, chanoine Coutin, Fontaine, Lachat, Le Roux, Marteaux, d'Orlyé, L. Pfister, Ribatto, F.-M. Ritz, F. Serand, J. Serand.

Excusés : MM. Aussedat, Avezou, Flamary, Martin, H. Pfister.

dit, qu'il a traduit sur l'original italien, écrit par Hugues de Richard de Montpon, d'Alby, secrétaire du duc de Savoie Charles III dit le Bon. Il s'agit d'un épisode de l'occupation française de 1536 à 1559. C'est un rapport très détaillé sur « la scandaleuse et malheureuse chute arrivée à la ville de Verceil, dans la journée du 18 novembre 1552 », c'est-à-dire la prise et le pillage de la ville par les Français, sous la direction de Brissac.

M. J. Serand annonce que le Syndicat d'Initiative se propose de commémorer le centenaire de la naissance d'André Theuriet en apposant une plaque sur la maison que cet écrivain, qui fut nommé en 1900 membre d'honneur de l'Académie Florimontane, habita si longtemps à Talloires. Il demande que l'Académie veuille bien s'associer à cette manifestation qui sera un hommage rendu à la mémoire du romancier et poète qui a exalté dans ses œuvres l'enchantement et la couleur des paysages de Savoie et le caractère sympathique et traditionnel de ses habitants.

L'Académie Florimontane décide, à l'unanimité des membres présents, de prendre part à cette cérémonie.

La séance est levée à 18 heures.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

M. Besson. **Les Aventuriers français aux Indes** (1775-1820). Paris, Payot, 1932, 248 p. in-8°, avec 1 croquis et 9 gravures.

Dans ce volume que M. Besson, bon spécialiste des questions coloniales, consacre aux aventuriers hardis qui ont su maintenir aux Indes, par leur action personnelle auprès des souverains locaux, un peu de l'influence de la France compromise par nos désastres du milieu du XVIIIe siècle, deux chapitres nous retracent la carrière exotique de deux Savoyards : le colonel Gentil, qui bien que né en Languedoc, descendait d'une famille du Genevois, et l'illustre comte de Boigne, généralissime du Grand Sindhia, sur qui M. Besson avait déjà publié il y a trois ans une étude biographique. Tous ceux qui s'intéressent à l'activité des Savoyards à l'étranger et dans les contrées lointaines liront avec profit ces pages alertement écrites.

R. Anezou.

FRANÇOIS MIQUET

1851-1931

Deux années se sont écoulées depuis la mort de François Miquet et, cependant, pour les habitués des séances de l'Académie Florimontane, son souvenir reste vivant. Il leur semble toujours qu'ils vont le voir présider leurs réunions, comme il le faisait depuis dix-huit ans, avec une inlassable ponctualité.

Sans doute, ces dernières années, on s'apercevait que ses forces déclinaient peu à peu, qu'il n'avait plus la belle prestance qu'on lui avait connue si longtemps ; mais, si sa démarche devenait plus lente, s'il se voûtait sous le poids des ans, sa bonne humeur, ses facultés intellectuelles semblaient résister à l'âge et rien ne pouvait faire prévoir une fin si brusquée.

Aussi, lorsqu'au matin du 6 février 1931, on apprit, à Annecy, sa mort presque subite, pendant la nuit, ce fut une douloureuse émotion pour tous ceux qui le connaissaient et, plus particulièrement, pour ses amis de l'Académie Florimontane.

Pour Annecy, « *le Président Miquet* », comme on se plaisait parfois à le nommer, était une figure familière. Il était de ces hommes qui, pendant un espace de temps déterminé, constituent, si l'on peut s'exprimer ainsi, un des éléments de la physionomie de la Cité. Les années passent, les modes changent, les jeunes générations grandissent, eux gardent leur personnalité, parfois originale. On les voit toujours pareils dans leurs habitudes et même leur façon de s'habiller. Il semble que le temps les oublie et qu'ils ne doivent jamais disparaître. Ils ont, parfois — et c'était le cas pour François Miquet — le précieux privilège de connaître, dans ses moindres détails, l'histoire locale, intéressant aussi bien les personnages que les choses, les traditions, les coutumes, tout le passé. Ce sont des livres vivants que l'on ne consulte jamais sans profit si l'on veut être renseigné sur la cité, qu'ils incarnent pour ainsi dire.

La mort du Président Miquet fut une perte très sensible pour l'Académie Florimontane, aux travaux de laquelle il



FRANÇOIS MIQUET
(1854-1931)

n'avait cessé de collaborer activement depuis 46 ans, malgré ses éloignements d'Annecy.

Son œuvre est importante, utile. Elle lui survivra.

Sans négliger d'autres travaux historiques ou littéraires, il s'est surtout attaché, durant toute sa vie, avec une infatigable ténacité, à rechercher, en France, à l'étranger et jusque dans les pays les plus éloignés, les Savoyards ou descendants de Savoyards émigrés qui, à un titre quelconque, se sont distingués dans les divers domaines de l'activité humaine et ont pu faire honneur à leur petite patrie.

Que d'inconnus, même des plus humbles, il a ainsi mis en relief ou sauvés de l'oubli et au prix de quels patients efforts !

Nos chers morts de la grande guerre ne l'ont pas laissé indifférent ; avec une patriotique reconnaissance, il leur a élevé un monument digne d'eux, en publiant le « *Livre d'or des officiers savoyards morts pour la France* », qui perpétuera leur mémoire.

Il peut, à son tour, prendre place dans la phalange des enfants de la Savoie qui, par leur travail, leur intelligence et leur cœur l'ont servie avec amour et distinction.

***

En 1892, François Miquet avait bien voulu publier, dans la *Revue Savoisienne*, une biographie de notre père, Eloi Serand, qui fut son ami et son parrain à son entrée dans notre association.

Après sa mort, il a reporté sur ses fils l'amitié sincère qu'il lui témoignait. C'est en nous autorisant de cette longue et constante amitié que nous allons essayer de retracer sa vie et son œuvre, bien imparfaitement, sans doute, mais avec des sentiments de profonde gratitude.

***

François Miquet naquit, le 13 mai 1854, à La Chambre (Savoie), où son père était Percepteur des Contributions directes.

Du côté paternel, sa famille était originaire de Fontcouverte, commune de la Maurienne où les femmes portent encore leur curieux costume ancestral.

Par sa mère, il descendait de l'ancienne famille Cornuty, de Mercury-Gémilly, près d'Albertville, qui a fourni plusieurs

officiers aux armées Sarde et du premier Empire et l'un des plus remarquables abbés du Monastère de Tamié : Jean-François Cornuty.

S'il est exact que, semblables aux plantes, nous puisons dans le sol natal quelques-uns des éléments impondérables qui donnent à notre personnalité ses traits essentiels ou son originalité morale et physique, on pourrait discerner dans le caractère de François Miquet, et même dans sa physionomie, l'influence de cette double origine. L'âpre sol de la Maurienne lui avait donné sa haute stature de montagnard, son énergie, sa ténacité au travail et l'on pourrait même ajouter une rudesse plus apparente que réelle.

Il tenait, d'autre part, des tièdes et fertiles coteaux de la Combe de Savoie, où le vin est parfumé, la douceur de ses yeux bleus, la grâce un peu malicieuse de son sourire et une certaine tournure poétique de son esprit.

Il suivit son père à Thônes, puis à Annecy, où sa famille se fixa définitivement et où il fit ses études au collège Chappuisien.

Elève remarquable, toujours cité dans les palmarès, il en sort en 1872, se fait inscrire comme candidat au surnumérariat des Contributions Directes, passe l'examen, est reçu puis nommé, le 28 janvier 1873, surnuméraire attaché à la Direction d'Annecy.

Il n'a pas vingt ans, sa carrière administrative commence ; elle durera 39 ans et, comme son père, il quittera l'administration en qualité de Percepteur.

***

Le 3 février 1873, il est envoyé à Digne, puis à Marseille et, sur la demande de son père, affecté de nouveau à la Direction d'Annecy. En mai 1875, il est titularisé comme Contrôleur de 3e classe à Saint-Julien-en-Genevois.

Pendant les onze années qu'il restera dans cette localité il s'y liera d'amitié avec deux hommes marquants, ayant avec lui de communes affinités : César Duval, qui deviendra Sénateur et l'avocat Duboin, qui terminera sa carrière comme conseiller à la Cour de Cassation.

César Duval qui est pharmacien, est, en outre, un érudit, ayant la passion des recherches historiques concernant la Savoie.

Eloi Duboin, ancien substitut révoqué en 1873, pour avoir,

dans un banquet, porté un toast à Gambetta, est inscrit au barreau de Saint-Julien. L'un et l'autre, nés dans cette ville, ont lutté sous l'Empire pour les idées républicaines et s'occupent activement de politique lorsque François Miquet, jeune et enthousiaste fait leur connaissance.

Il est bien noté par ses chefs, qui reconnaissent en lui : « un jeune homme plein de dévouement et du désir de bien faire, qui apporte dans toutes les parties de son service une exactitude remarquable. Il traite tous ses travaux avec intelligence et netteté. » A ces qualités professionnelles s'ajoutent une instruction solide, une grande activité, des aspirations libérales et, en même temps, un goût marqué pour l'étude des choses du passé.

Il a dit, lui-même, plus tard, comment, au sortir du Collège, il avait été « *amorcé aux recherches historiques* ».

La fréquentation de ses deux nouveaux amis est pour François Miquet un précieux stimulant. Il collabore avec eux aux journaux politiques de l'arrondissement, au risque de compromettre sa situation ; tout d'abord à la « *Zone* », pour soutenir, contre le candidat officiel, la candidature opposée de Théobald Dupont, élu député le 14 octobre 1877, puis, à la mort prématurée de ce dernier, au « *Cultivateur Savoyard* » qui a remplacé la *Zone*, et fait campagne en faveur de César Duval, élu député le 8 mai 1883. Son esprit caustique et mordant se donne libre cours dans cette collaboration.

Elu sénateur, en 1898, César Duval lui en témoignera jusqu'à sa mort une parfaite et reconnaissante amitié.

Désirant se rapprocher de sa mère, âgée et souffrante, François Miquet obtint, en 1886, sa nomination à la division de Thônes avec résidence à Annecy.

Il a 32 ans. De belle prestance avec des allures militaires, gai, enjoué et joyeux compagnon, il est vite apprécié dans la société annécienne. Il fait partie de la Section du Club Alpin ainsi que de plusieurs autres organisations locales où il se rend utile, et, malgré sa jeunesse, est nommé Administrateur de la Caisse d'Epargne.

Mais, c'est à la Société Florimontane dont il a été nommé membre effectif, le 9 novembre 1885, qu'il va apporter la collaboration la plus active et la plus suivie.

A cette époque, notre association, qui n'avait pas encore pris le titre d'Académie, était présidée, depuis 24 ans, par Camille Dunant. Elle comptait 62 membres effectifs et 60 membres correspondants, ces derniers résidant, pour la plu-

part en dehors d'Annecy. Les séances mensuelles n'avaient pas l'importance qu'elles ont connu depuis. Il y avait à peine une huitaine d'assistants, soit un ou deux en plus des membres du bureau.

C'étaient des réunions familières où l'on agitait quelques questions historiques, archéologiques ou scientifiques intéressant plus particulièrement la région.

Le nouveau sociétaire fut accueilli avec joie dans ce petit cercle d'amis. On comptait sur lui pour donner une nouvelle impulsion à la *Revue Savoisienne* et l'on ne fut pas déçu.

Sa collaboration, si féconde par la suite, débuta dans le numéro d'avril 1887 par un article bibliographique sur le récent ouvrage d'André Folliet : « *Les Volontaires de la Savoie, de* 1792, suivi d'une étude sur un *Emigrant chablaisien : Jean-Claude Hudry* ; d'une note sur des autographes de Berthollet et de la biographie de deux artistes savoyards : le peintre Jean Bonier, originaire de Clermont, et le graveur en taille douce François Dépollier.

En publiant ces premiers travaux, l'auteur entre, pour ainsi dire, dans la voie qu'il suivra toute sa vie ; il a une prédilection marquée pour les études biographiques : « Je prends plaisir — dit-il lui même dans un de ses articles — à faire des recherches sur l'origine des personnages marquants dont les noms spéciaux à la Savoie ne peuvent avoir pris naissance ailleurs que par transplantation. » Voilà la raison de l'unité de son œuvre.

Dès 1888, il est nommé successivement : Bibliothécaire de la Société Florimontane, Membre du Comité de rédaction, Secrétaire-adjoint, puis, à la mort de Gustave Maillard, en 1891, Secrétaire et Directeur de la *Revue Savoisienne*.

Malgré ses occupations professionnelles et ses travaux d'érudition, il collabore encore à une nouvelle publication locale : « *La Savoie illustrée* », que vient de fonder à Annecy, un jeune journaliste, Ernest Métral, originaire d'Aviernoz. Dans ce journal, à la fois sportif, artistique et littéraire, il publie, sous ses initiales ou sous les pseudonymes de *Pierre qui roule* et de *Piffero*, des articles biographiques, une poésie humoristique sur la démolition des arcades de la rue Grenette ; une liste de sobriquets patois et dictons savoyards et, enfin, quatre nouvelles qui ont été réunies en plaquette, en 1890, sous le titre « *Paysanneries* ». Ces premiers essais littéraires ont été couronnés dans des concours de diverses aca-

démies de province. Sous la forme de petits contes alertes, spirituels, ce sont des croquis de mœurs villageoises pris sur le vif au cours de ses tournées de contrôleur.

En 1892, François Miquet est, pour la première fois, rapporteur du concours de poésie de la fondation Andrevetan.

En plus de divers autres articles, il commence dans la *Revue Savoisienne*, la publication de son *Répertoire des Savoyards contemporains*, important travail, réuni plus tard en trois fascicules avec table alphabétique, qui comprend les biographies sommaires de plus de 800 personnages groupés suivant leurs fonctions ou leurs situations sociales.

***

Par son mariage, en 1891, avec Mlle Laurence Jarre, François Miquet est entré dans l'une des plus notables familles de Moûtiers. Il a, d'autre part, gravi les divers échelons de son Administration. A la Société Florimontane, dont il est devenu l'animateur, on souhaite le garder longtemps encore, mais ses supérieurs en décident autrement et, le 19 avril 1893, il est nommé Contrôleur principal à Roanne.

C'était un bel avancement mais, aussi, une grande perte pour la Société Florimontane. Les rares survivants de ceux qui assistèrent à la séance du 17 mai 1893, se souviennent encore avec quelle émotion le président Camille Dunant lui exprima les regrets unanimes et sincères que causait son éloignement d'Annecy.

Plus ému encore, François Miquet remercia ses collègues de leur sympathie et promit de continuer son concours aux travaux de la Société. Il tint parole.

De Roanne, il revient, en 1894, à Saint-Julien en Genevois, en qualité de Receveur particulier des Finances, puis passe à Mauriac, à Commercy, et enfin il est nommé à Brest, percepteur hors classe.

Pendant cette période de sa carrière administrative, qui s'étend de 1893 à 1912, il ne cesse d'envoyer d'intéressantes communications à son collègue et ami, M. Marc Le Roux, qui l'a remplacé comme Secrétaire et Directeur de la *Revue Savoisienne*.

Poursuivant son programme de travail, il profite de ses séjours à Paris pour faire des recherches dans les Bibliothèques, aux Archives Nationales ou dans celles de divers Ministères en vue d'enrichir sa documentation biographique.

Il a une patience de bénédictin ; on pourrait ajouter le flair d'un chasseur. Toujours à l'affût, s'il découvre une nouvelle piste, il n'a plus de repos. Il multiplie les recherches, les lettres, pour reconstituer une filiation et sa plus grande satisfaction est d'avoir pu enfin établir l'origine savoyarde de quelque personnage célèbre.

Le résultat de ces travaux sera la publication presque ininterrompue dans la *Revue Savoisienne*, d'articles parmi lesquels on peut citer : Les origines savoyardes d'Henri Murger ; de l'archéologue Louis Courajoud, conservateur au Musée du Louvre ; du général Villien ; la biographie de César Duval ; une étude relative au roman d'Ernest Daudet : « *Hérault de Séchelles et les dames de Bellegarde* » ; puis la liste des *Représentants de la Savoie aux Parlements Sarde et Français* ; celle des soldats décorés pour faits de guerre ; des ingénieurs, officiers et fonctionnaires savoyards au service de la France, avant 1860, etc.

Enfin, sous le titre « *Recherches sur les familles des émigrants savoyards fixés en France avant* 1860, il donne le résultat de ses travaux qui rattachent à notre pays diverses personnalités illustres : Gaspard Monge, le Maréchal Maison, le Lieutenant-Général Marullaz, le Ministre de l'Instruction Publique Alfred Rambaud, le sculpteur Falconnet et d'autres.

A Brest, la vie de François Miquet s'écoulait dans la paix familiale et le travail. Ayant une situation administrative de choix, il pouvait achever sa carrière sans négliger ses occupations favorites.

Tout semblait lui sourire, lorsque soudain le malheur vint frapper son foyer. Le 3 janvier 1912, sa fille unique, en qui il se voyait revivre et qui était remarquablement douée, fut emportée brusquement, à l'âge de vingt ans, par une méningite.

Désemparé, il demanda sa mise à la retraite et l'obtint avec le titre de Receveur particulier des Finances honoraire. Il avait hâte de quitter cette ville de Brest où tout l'espoir de sa vie s'était pour toujours écroulé.

Comme un fils affligé qui se réfugie dans les bras de sa mère, il revint vers sa chère Savoie, jamais oubliée, toujours fidèlement servie. Il ramena le corps de sa fille au tombeau familial, à Annecy, où il se fixa définitivement.

***

François Miquet reprend contact avec l'Académie Florimontane dans la séance du 1er mai 1912, présidée par son vieil ami Isidore Nanche, vice-président, qui lui adresse des paroles de cordiale bienvenue.

Le 22 juin suivant, avec la plupart des florimontans résidant à Annecy, il accompagne au cimetière le Président Marius Guerby, emporté après une douloureuse maladie et, le 8 janvier 1913, il était appelé par l'assemblée générale à lui succéder.

En prenant place au fauteuil présidentiel, il dit, avec une émotion mal contenue : « Après vingt ans d'absence, je vous reviens meurtri par les coups du sort, presque inconnu dans la cité rajeunie et transformée et je retrouve ici la même atmosphère de sympathie, avec tous ces témoignages de cordialité qu'on apprécie particulièrement quand on a souffert. »

Sans doute, pendant ces vingt années, la mort avait fait bien des vides dans les rangs de la Société.

Combien d'amis n'étaient plus là comme autrefois. Mais si cette constatation pouvait attrister le nouveau président, par contre, le développement pris par la Florimontane pendant son éloignement, sa vitalité accrue, étaient pour lui un réconfort et un encouragement.

Ce n'était plus le petit cercle un peu fermé de jadis, mais une assistance plus nombreuse, une plus féconde activité.

Le président François Miquet va, dès lors, mettre tous ses soins, toute sa tenace volonté à remplir ses nouvelles fonctions. Sa collaboration à la *Revue Savoisienne* sera ininterrompue jusqu'à sa mort.

Plus libre, maintenant qu'il est à la retraite, la prospérité de l'Académie deviendra sa constante préoccupation.

Il continue ses recherches aux archives départementales d'Annecy et de Chambéry. Dans le calme de son cabinet de la rue des Marquisats puis, dans la tranquille maison de campagne, du XVIIIe siècle, qu'il vient d'acquérir à Vovray, au pied du vallon de Sainte-Catherine, si verdoyant et si rempli de souvenirs du passé, il peut se consacrer tout entier à ses travaux.

Il dresse des répertoires qui sont de véritables dictionnaires biographiques ; des listes des Savoyards aux Universités d'Avignon, de Pavie, de Ferrare ; de ceux décorés de la Légion d'Honneur et d'autres encore.

Il semble avoir, par atavisme, une prédilection pour les militaires et publie plusieurs listes d'officiers savoyards de l'ancienne armée sarde et de l'armée française. Il donne à la *Revue Savoisienne* des articles historiques ou biographiques ; une critique littéraire de l'*Homme rouge*, de Jean-Pierre Veyrat et même quelques poésies ; à l'Annuaire de la Haute-Savoie, un nécrologe annuel ainsi que de nombreux articles dans la presse locale. Il faudrait citer encore d'autres travaux : *En Savoie avant la Révolution* ; *Souvenirs d'autrefois* ; *Educateurs Savoyards*, *Femmes de Savoie*, etc.

Si l'on considère l'ensemble de son œuvre, il faut reconnaître qu'elle est une contribution des plus importantes à la biographie savoisienne, une source abondante pour nos futurs historiens.

Non moins actif sera son rôle de président. Pendant 18 ans il en remplira les diverses fonctions avec le zèle, la ponctualité qu'il apporte en toutes choses.

Il considère notre association comme une famille où les joies et les douleurs de chacun doivent être partagées.

Aussi, au commencement de chaque séance, ne manque-t-il jamais de faire part, souvent avec émotion, des faits heureux ou malheureux intéressant ses collègues ou leurs familles.

***

Un événement, sans précédent dans nos annales, marque, d'une pierre blanche, sa présidence : le don à l'Académie du château et du domaine de Montrottier.

Si, par ce geste, le regretté bienfaiteur, Léon Marès, a voulu que les intéressantes collections qu'il avait rassemblées et le vieux château lui-même, fussent conservés dans leur intégrité, le plus longtemps possible, il n'est pas exagéré d'affirmer qu'il désirait, en même temps, en choisissant comme légataire l'Académie Florimontane, dont il faisait partie, reconnaître et récompenser, en quelque sorte, son labeur désintéressé pendant 65 ans et assurer matériellement son avenir.

Nous pouvons ajouter, avec certitude, que la présence à la tête de la Société, du président Miquet encouragea le donateur dans ses bienveillantes dispositions.

Dans le discours qu'il prononça, le 4 octobre 1916, en présidant l'Assemblée générale appelée à se prononcer sur l'acceptation du legs, François Miquet sut trouver les termes

justes pour exprimer la reconnaissance de tous les Florimontans à la mémoire du généreux mécène qui avait fait de la petite académie annécienne une châtelaine, ayant désormais une situation enviée parmi les sociétés savantes de province.

Huit ans plus tard, François Miquet avait encore la joie de voir se réaliser un projet, déjà esquissé en 1865, par les rénovateurs de la Florimontane ; l'érection sur l'une de nos places publiques, d'un monument à saint François de Sales « gloire de la Savoie et des lettres françaises. »

Il en présida, le 14 septembre 1924, l'inauguration solennelle et la remise à la Ville d'Annecy, au milieu d'une assistance choisie.

Dès les débuts de la guerre, il se mit à la disposition de l'administration des Finances et apporta au service du pays toute son activité et son dévouement, soit au Comité de ravitaillement dont il devint le Président, soit à la Commission de Contrôle des Œuvres de bienfaisance, soit au Comité « *Pour les Serbes* », etc.

En 1915, il fut nommé de nouveau, membre du Conseil des Administrateurs de la Caisse d'épargne d'Annecy, puis vice-président, en 1920.

Il était, en outre, vice-président de la Fédération des Sociétés savantes de Savoie ; membre honoraire de l'Académie de Belgique ainsi que de l'Académie de Maurienne et s'était vu décerner, en 1917, par l'Académie de Savoie, la médaille d'or de la fondation Metzger, pour l'ensemble de ses travaux de biographie savoyarde.

Décoré de la Croix de charité du royaume de Serbie, officier d'Académie depuis 1899, il était nommé, en 1923, officier de l'Instruction Publique. A cette occasion, M. Désormaux, qui le félicitait au nom de ses collègues florimontans, pouvait lui dire, avec finesse, que tous les lettrés annéciens avaient été surpris de trouver son nom sur la liste des nouveaux promus, parce que tous étaient persuadés que, depuis longtemps déjà, il était titulaire de cette distinction.

***

En 1919, François Miquet avait eu la douleur de perdre son frère. Gravement malade, lui-même, au retour d'un voyage à Strasbourg, où il était allé représenter le Comité départemental de l'Union des grandes Associations françaises, il

songea à abandonner ses fonctions de président de l'Académie Florimontane et à se choisir un successeur.

Il avait pressenti dans ce but son vieil ami Louis Balleydier, Doyen de la Faculté de Droit, de Grenoble, qui ne devait pas tarder à se retirer à Annecy. Mais, tandis que lui-même se rétablissait peu à peu, Louis Balleydier était brusquement emporté, en 1927, après une courte maladie.

Cette perte lui fut très sensible ; il se laissa réélire à la présidence, mettant en pratique cette maxime exprimée dans une de ses poésies : « Il faut pourtant rester et jusqu'au bout tenir. »

Il continue donc à remplir ses fonctions avec le même dévouement. Le 1er mai 1928, il représente l'Académie Florimontane aux fêtes organisées à Turin, à l'occasion du quatrième centenaire de la naissance d'Emmanuel-Philibert. Le 7 juillet suivant, il reçoit la Société suisse de Préhistoire et préside régulièrement les promenades annuelles de l'Académie.

Il publie toujours des articles biographiques et met la dernière main à deux importants ouvrages en chantier depuis longtemps : « *Les biens nationaux dans le district d'Annecy* » et sa « *Biographie savoyarde* ».

Ce dernier travail, qui condense, pour ainsi dire, les recherches de toute sa vie, comprend 38 cahiers couverts de sa fine écriture, si personnelle, et constitue un ensemble important de renseignements biographiques, que l'on se fera sans doute un devoir de publier un jour.

Bien que les années fassent sentir de plus en plus leur poids sur ses robustes épaules, le président François Miquet reste sur la brèche.

Malgré les difficultés qu'il éprouve à marcher, il s'impose, par n'importe quel temps, les fatigues du trajet de Vovray à Annecy pour venir présider les réunions mensuelles.

Cependant, au cours de la séance de décembre 1930, il annonce, non sans une poignante émotion, que son âge et ses infirmités lui font un devoir de se retirer.

Le 21 janvier 1931, sur sa proposition, l'Assemblée générale désigne pour le remplacer M. Louis Aussedat, descendant de la famille Despine, qui fut toujours si attachée à notre Association.

En reconnaissance de ses longs services, l'Assemblée décerna au président sortant le titre de Président d'honneur.

La tâche de François Miquet semble maintenant terminée. Elle a été bien remplie.

Il a mérité jusqu'au bout la confiance de ses collègues. Il peut se reposer avec la certitude que les destinées de l'Académie qui lui est si chère sont entre de bonnes mains et que le petit flambeau annécien rallumé en 1851, continuera à briller de son vif éclat.

***

Le 6 février 1931, deux semaines à peine après avoir laissé la présidence, François Miquet est enlevé presque subitement à l'affection de tous, alors que quelques heures avant, il écrivait encore plusieurs lettres où des noms d'amis se mêlaient à celui de la Florimontane à laquelle il pensa jusqu'à sa mort.

***

Par une froide matinée d'hiver, tandis que des flocons de neige voltigeaient tristement dans l'air, un long cortège d'amis l'a accompagné au cimetière.

Les coins du poêle étaient tenus par MM. Blanc, maire d'Annecy, Louis Aussedat, Président de l'Académie Florimontane, Antoine Fontaine, architecte, délégué de l'Académie Salésienne et Joseph Serand, conservateur du château de Montrottier.

M. Jarre, avoué à Chambéry, beau-frère du défunt, conduisait le deuil, suivi d'amis, de nombreux florimontans, et de délégations des principales Sociétés Savantes de Savoie ainsi que des Membres du Conseil d'Administration de la Caisse d'Epargne d'Annecy.

Au cimetière, M. Louis Aussedat, au nom de l'Académie Florimontane, et M. Arminjon, au nom de la Fédération des Sociétés Savantes de Savoie, prononcèrent des discours éloquents et émus pour rendre un dernier hommage au travailleur infatigable qui fut un des meilleurs artisans de leur œuvre commune.

***

François Miquet repose maintenant près de sa fille si tendrement aimée, en face de son ermitage de Vovray, au milieu de tant d'amis qui l'ont précédé dans la tombe.

L'Académie Florimontane, qu'il présida pendant 18 ans,

gardera fidèlement son souvenir et, sans être indiscrets, nous pouvons dire qu'un jour viendra où son nom sera gravé, en lettres d'or, au château de Montrottier, sur la plaque de marbre qui rappelle la mémoire des bienfaiteurs de notre Compagnie.

François et Joseph SERAND.

Discours de M. Louis Aussedat, Président de l'Académie Florimontane

Il y a quelques jours à peine, lorsque M. François Miquet insistait si aimablement auprès de moi pour me prier de le remplacer à la présidence de l'Académie Florimontane, en me promettant son bienveillant concours et ses précieux conseils, j'étais loin de me douter, en voyant sa robuste vieillesse, que ma première tâche serait remplie sur sa tombe.

Aussi est-ce avec une émotion presque filiale que je vais essayer de retracer rapidement sa vie et surtout le rôle qu'il a joué dans notre Académie.

Né en 1854, à La Chambre en Maurienne, il fit ses études au Collège Chappuisien dont il fut un brillant élève. Entré dans l'Administration des Finances, il fut successivement contrôleur des contributions directes, receveur des finances et enfin percepteur à Brest, où il prit sa retraite en 1912. Il était officier de l'Instruction publique.

Passionné pour sa petite patrie, s'intéressant dès sa jeunesse aux choses des lettres et de l'histoire, il était entré dès 1885 à l'Académie Florimontane dont il se trouvait ainsi, ces derniers temps, être l'un des doyens. Ses collègues, appréciant ses qualités l'eurent vite nommé bibliothécaire, secrétaire, puis directeur de *La Revue Savoisienne*.

En 1893, appelé par sa carrière à quitter Annecy, il dut résilier ses fonctions aux grands regrets de ses collègues. Pendant une vingtaine d'années qu'il se trouva éloigné, il ne cessa pas un instant de s'intéresser à l'œuvre de la Florimontane et de lui adresser de nombreuses communications.

Puis quand, en 1912, frappé au cœur par la mort prématurée de sa fille bien-aimée, il renonça à sa carrière et revint prendre place parmi nous, il fut bientôt nommé Président de l'Académie Florimontane. Pendant les dix-huit ans d'exercice de sa fonction, il a constamment su maintenir une parfaite

harmonie entre les membres, diriger les débats avec autorité et compétence et représenter la Société au dehors, avec une grande dignité.

Sa présidence a été marquée par deux faits dominants : d'abord l'initiative prise par l'Académie Florimontane d'ériger un monument à Annecy à la gloire de son premier fondateur : saint François de Sales, œuvre interrompue par la guerre, achevée depuis et pour laquelle il sut grouper tous les concours ; puis l'héritage du Domaine de Montrottier qui a apporté à l'Académie, outre de puissants moyens d'action, des trésors d'art et d'archéologie. Cet héritage inespéré est incontestablement le résultat de la confiance qu'avaient su inspirer la dignité et la haute distinction morale de notre regretté Président.

François Miquet, doué d'un esprit très fin, avec une pointe de malice que tempérait un cœur d'or, a consacré le temps que lui laissaient ses occupations professionnelles à la gloire de sa petite Patrie, cherchant à tirer de l'oubli tous ceux qui l'avaient honorée dans tous les domaines de la vie ; sa dernière œuvre, « *Le Livre d'Or des Savoyards à la Guerre* » fruit d'un patient travail, est le digne couronnement de sa carrière.

A côté de son rôle à l'Académie Florimontane, je dois souligner celui qu'il a rempli à la Caisse d'Epargne d'Annecy. Alors contrôleur des contributions directes, il fut nommé administrateur de cette caisse dès 1887, ses qualités professionnelles et personnelles ayant paru justifier ce choix, malgré son jeune âge. A son retour au pays natal, il fut à nouveau choisi par la Municipalité et, depuis 1920, la confiance de ses collègues l'a appelé à la vice-présidence du Conseil d'administration.

Dans ces fonctions gratuites et de pur dévouement, il sut faire apprécier son activité, sa ponctualité et sa compétence, laissant d'unanimes regrets parmi les administrateurs et le personnel de la Caisse d'Epargne.

D'une large tolérance pour ceux qui ne pensaient pas comme lui, d'un commerce exquis, d'une grande bienveillance, d'une probité absolue, d'une modestie sans affectation, dépourvu de toute ambition personnelle, François Miquet laisse à tous ceux qui l'ont connu le souvenir de l'homme de bien et aucun d'eux ne mettra en doute qu'il reçoive là-haut la récompense promise.

Au nom de l'Académie Florimontane, des administrateurs de la Caisse d'Epargne et de ses nombreux amis, j'adresse l'expression de mes sincères condoléances à Madame Miquet et à sa famille.

Discours de M. Arminjon, Président de l'Académie de Savoie

Au deuil de l'Académie Florimontane, il est hautement convenable que les autres sociétés savantes de Savoie viennent mêler leur propre deuil.

L'an dernier, ces sociétés décidaient de se grouper en une Fédération. Et, dès leur assemblée constitutive elles donnaient la vice-présidence à François Miquet.

C'était non seulement reconnaître la valeur de la contribution qu'il avait apportée à la vie intellectuelle de la Florimontane, mais aussi et surtout, c'était rendre un juste hommage à ses efforts pour grouper dans le cadre savoyard toutes les sociétés qui se sont donné pour tâche de cultiver les belles-lettres, d'assembler les souvenirs de notre histoire, ou d'étudier notre sol, sa structure, sa faune et sa flore.

François Miquet ne ménageait ni son temps ni ses démarches quand une occasion se présentait d'affirmer que, dans le respect et l'amour de l'unité française, la Savoie garde sa personnalité, ses traditions, son patriotisme local.

C'est pour cela, sans doute, qu'il venait assister à toutes les séances publiques et solennelles de l'Académie de Savoie à laquelle il appartenait depuis bien des années.

A le voir si fidèle, nous sentions mieux que, des bords du Léman jusqu'aux berges de l'Isère ou du Guiers, notre terre est une, et que les richesses de chacune de ses vallées ou de ses villes appartiennent au patrimoine commun.

Mon rôle n'était pas de retracer, auprès de cette tombe la vie et les travaux du confrère aimé et respecté que Dieu vient de rappeler à lui.

Mais j'avais le devoir de saluer, au nom de la Fédération des Sociétés savantes de Savoie, l'un des meilleurs artisans de leur œuvre commune.



Le Général de Division, comte Rachel Michel-Marie
né à Saint-Julien-en-Beaujolais (Rhône)
le 10 Janvier 1762, décédé à Paris, le 24 Mars 1850.

UNE GLOIRE MILITAIRE DE LA SAVOIE

LE GÉNÉRAL
Comte Michel-Marie PACTHOD
(1761-1830)

PAR

AUG. DE MONTFALCON
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE GENÈVE

Notice historique précédée d'une Introduction
de
M. le Général P.-E. BORDEAUX

INTRODUCTION

Depuis le premier appel aux armes du gouvernement révolutionnaire au mois de juillet 1792, des étrangers très nombreux sont venus s'enrôler en France et ont pris rang dans nos armées. Plus tard, il y eut des régiments entiers, des légions, des divisions même, formés de contingents étrangers, Italiens, Suisses, Polonais. Enfin, en 1812, en Russie, l'Empereur eut sous ses ordres de véritables armées auxiliaires : Prussiens, Autrichiens, Bavarois. Des chefs de valeur ont ainsi pénétré dans l'armée française, se sont imprégnés de son esprit, de ses méthodes, se sont formés et ont atteint des grades élevés. Un grand nombre d'entre eux n'avaient même pas demandé et obtenu la naturalisation française. On évalue à cent cinquante environ le nombre de ces étrangers devenus officiers généraux dans les armées françaises, après y avoir accompli d'honorables et parfois glorieuses carrières ; le plus grand nombre venaient d'Italie et spécialement du Piémont ; d'autres étaient Polonais, Suisses, Belges, Irlandais, Allemands même. Plusieurs d'entre eux ont joué plus tard un rôle important dans leur pays.

C'est une erreur de comprendre parmi eux les généraux

savoyards, sous prétexte qu'ils étaient nés sujets du roi de Sardaigne. La Convention avait en effet prononcé la réunion de la Savoie à la France le 27 novembre 1792, et cette mesure, d'ailleurs unilatérale et par conséquent provisoire, avait été confirmée et régularisée par le traité de Paris le 15 mai 1796 ; les nôtres étaient donc bien Français. Ils étaient nombreux et ils forment un groupe important. On a cherché à en établir la liste. En 1814, le Général Dessaix, invoquant les titres de nos populations à rester françaises, parlait de dix-huit généraux. Dans son ouvrage *L'Italie et son armée en* 1865, un historien, le Commandant du Verger de Saint-Thomas, affirme qu'il y en eut vingt-deux, mais il ne les nomme pas. Faisant état des recherches antérieures aux nôtres, nous sommes arrivés exactement à ce chiffre de vingt-deux Savoyards devenus Officiers Généraux en France, pendant la période comprise entre l'entrée en guerre en 1792 et la seconde Restauration de Louis XVIII au mois de juillet 1815. Sur ce nombre seize étaient nés en Savoie : les six autres, nés au dehors, avaient émigré récemment ou appartenaient à des familles de Savoie émigrées à une époque récente. Voici la liste des uns et des autres :

Nés en Savoie : Chastel, Curial, Decouz, Dessaix, Doppet, Dupas, Forestier (G.-F.), Forestier (F.-L.), Guillet, Henriod, Janin, Montfalcon, Montfort, Montserraz, Pacthod, Songeon.

Nés au dehors : Bouvard, Charlet, Gay, Marulaz, Savioz, Tapponier. Sans doute on parlait français en Savoie, mais on y appartenait tout de même à un Etat qui n'était pas la France, et nos jeunes gens ne durent pas trouver les mêmes facilités que d'autres pour réussir, en changeant volontairement de pays ; et il est permis de considérer ce chiffre de vingt-deux comme très honorable pour nous.

Leurs origines, leurs valeurs respectives, leurs aptitudes étaient diverses. Il faut mettre à part Doppet, dont l'existence était tout à fait exceptionnelle. Après avoir servi entre seize et vingt ans dans l'armée française comme soldat et sous-officier, longtemps avant 1789, ayant fait ensuite sa médecine à Turin, il reparaît à Paris en 1792, et, en une nouvelle carrière dont la durée n'excède guère deux ans, profitant du désarroi de ces années et de la disparition des cadres de l'armée royale, il devient général, il est commandant de l'armée de siège de Lyon, puis de l'armée des Pyrénées. Sans doute dut-il

apparaître plus insuffisant à mesure qu'il se voyait élever et, un beau jour, il s'éclipsa, s'effaça de lui-même et ne reparut plus. Parmi les autres, quelques-uns tels que Dupas et Montfalcon avaient d'abord servi dans l'armée sarde. D'autres, comme Marulaz, Henriod et Tapponier, s'étaient engagés dans l'armée française quelques années avant la Révolution. La plupart s'engagèrent vers la fin de 1792 ou dans les années suivantes, les uns à dix-huit ans, à seize ans même comme Songeon et F. Forestier, d'autres plus tard, à trente-trois ans par exemple, comme Montserraz. Il y avait parmi eux de grandes différences d'instruction et de rang social. Quelques-uns ne savaient à peu près rien et, au cours de leur carrière, n'arrivèrent qu'à écrire le français, sinon même à le parler, assez incorrectement ; leur énergie, leur vigueur physique, un sens pratique sûr, les événements et la chance les conduisirent à franchir rapidement les premiers grades. D'autres, plus favorisés par la naissance, avaient plus de raisons de réussir : parmi ceux-là se placent Dessaix, Pacthod, Decouz, Curial, Montfalcon, Chastel, G. Forestier. Quelques-uns, comme Pacthod et Dessaix, le premier docteur en droit, le second docteur en médecine, de l'Université de Turin, étaient déjà pourvus de situations lorsqu'ils quittèrent carrière et famille pour entrer dans l'armée ; d'autres, comme Curial, Chastel, Decouz, avaient fait de bonnes études secondaires dans les établissements religieux de l'époque et venaient de les terminer quand ils furent emportés par le mouvement général qui entraînait les jeunes gens aux armées.

Comme leurs valeurs, leurs carrières furent très diverses, en éclat et en durée. S'il est possible et s'il est permis, après un siècle, de faire un choix parmi eux et d'indiquer ceux à qui revient le premier rang, il semble que quatre d'entre eux, par leur formation première, par leurs études et leur instruction générale, par les aptitudes dont ils ont témoigné, par l'importance et la durée des commandements qu'ils ont exercés, sont à classer à part : Dessaix, Pacthod, Curial et Chastel. Ils appartenaient à des familles de vieille bourgeoisie, signalées dans les professions libérales : magistrats, avocats, médecins, notaires. Ce furent les circonstances et le courant d'idées de leur temps qui les entraînèrent, car il ne semble pas que leurs familles eussent envisagé pour eux la carrière des armes. Du moins ceux-là étaient-ils en situation de réussir, d'obser-

ver, de profiter des enseignements, de grandir avec les circonstances. Dans la pléiade des chefs des armées impériales, ils tiennent un rang très honorable.

Mais tous, nos vingt-deux généraux, ont servi avec honneur, loyauté et dévoûment. Quand vint l'époque des invasions, au milieu d'une lassitude presque générale, on les vit combattre avec l'ardeur des premiers jours ; c'est qu'il s'agissait à la fois du sort de la France et de la destinée de la Savoie. C'est ainsi qu'en 1814 nous retrouvons aux premiers rangs Pacthod, Curial, Dessaix, Marulaz, les deux Forestier, Chastel, Gay, Montfort, en Champagne, en Lorraine, en Franche-Comté, aux armées des Alpes et des Pyrénées ; en 1815 Dessaix, Montfalcon, Guillet, Curial, Chastel, Montfort, aux armées des Alpes, du Nord, du Jura. Sauf Doppet, tous avaient été blessés au moins une fois ; plusieurs avaient été atteints trois ou quatre fois, parfois très gravement ; Dessaix, Pacthod, Henriod, Marulaz, Dupas, Savioz étaient couverts de blessures. Charlet a été tué à Loano en 1795, Decouz et F. Forestier à Brienne en 1814. Plusieurs sont morts des suites de blessures ou de maladies contractées aux armées. Un petit nombre parvinrent à un âge un peu avancé. Deux seulement, Montfalcon et Janin, vivaient encore en 1836, quand fut érigé l'Arc de Triomphe de l'Etoile, où sont inscrits les noms de huit d'entre eux : Chastel, Curial, Decouz, Dessaix, Dupas, Marulaz, Pacthod, Taponnier (1).

Les noms de nos généraux savoyards n'ont pas été oubliés dans leur pays d'origine, et là où ils ont servi. Des rues, des places publiques, portent les noms de Doppet, Dessaix, Pacthod, Marulaz (à Besançon), Curial, Dupas, Decouz. On a donné leurs noms à des Casernes, aujourd'hui pour la plupart abandonnées : Curial à Chambéry, Decouz à Annecy, Dessaix à Thonon, Pacthod à Bonneville, Montfort à Montmélian, Songeon à Albertville. En 1887 on donna des noms aux forts des Alpes : dans le groupe des défenses installées au confluent de l'Isère et de l'Arc, le fort de Montperchet devint le fort Doppet, celui de Montgilbert, le fort Dupas ; la batterie d'Aiton devint le fort Forestier. Des statues ont été élevées à Dupas à Evian en 1901, à Dessaix à Thonon, en 1910 ; un

(1) Achevé et inauguré en 1836, selon les vues et les intentions de Napoléon, l'Arc de Triomphe de l'Etoile porte 652 noms d'officiers généraux des Armées de la République, du Consulat et de l'Empire.

monument a été érigé à F. Forestier à Aix-les-Bains, et une plaque commémorative de ses services et de sa mort à Decouz à Annecy en 1914.

Par malheur ces hommes d'action écrivaient peu. Aucun d'eux n'a écrit des mémoires (1) ; aucun n'a même laissé une notice biographique personnelle permettant de reconstituer aisément sa carrière et sa vie. L'historien, le biographe ne sauraient cependant se contenter de l'état des services relevé aux Archives administratives de la guerre, documents statistiques et qui constituent souvent la seule pièce intéressante dans les dossiers de cette époque. D'autre part plusieurs étaient célibataires, ou n'ont pas laissé de postérité, en sorte qu'il ne s'est trouvé personne pour recueillir leurs déclarations, pour fixer à temps leur souvenir et entretenir leur mémoire (2). La plupart d'entre eux n'ont laissé, comme archives, que bien peu de papiers, souvent sans intérêt. C'est pourquoi un très petit nombre d'ouvrages ont pu leur être consacrés. Au prix d'un travail prolongé et de patientes recherches, des parents ou alliés ont réussi à consacrer des ouvrages au général Dessaix, au général Marulaz, au général Dupas ; une étude sérieuse a été publiée sur le général Songeon, une autre sur le général Janin. Mais les autres ne sont connus que par de courtes notices dans les dictionnaires biographiques les plus importants, par les notices que des publicistes savoyards, animés d'un sentiment patriotique bien compris, tels que François Miquet et M. Alfred Anthonioz (3) ont pu établir au moyen de recherches récentes, enfin, pour ceux qui avaient reçu un titre de l'Empereur, par la mention qui en est faite dans l' « Armorial de Savoie » du comte Amédée de Foras (4).

Parmi les meilleurs, parmi ceux qui méritent la plus juste

(1) Ou du moins les souvenirs attribués au général Chastel, et dont l'existence ne paraît pas douteuse, n'ont jamais pu être retrouvés.

(2) A notre connaissance, et sauf erreur, seuls les généraux comte Curial, baron Decouz et baron Marulaz ont laissé une descendance directe, perpétuée jusqu'à ce jour dans la ligne masculine et portant leur nom par conséquent. Les familles Pacthod, Dessaix, Montfalcon, Forestier sont encore largement représentées aujourd'hui.

(3) Dans son livre *Généraux Savoyards*, Genève, 1912, nos 22 personnages ont été cités par lui.

(4) Articles Dessaix, Chastel, Curial, Pacthod, Decouz, Dupas G. et F. Forestier, comtes ou barons. Sans doute verrons-nous paraître au « Supplément », les noms de Marulaz, Janin, Henriod, Montfort et Songeon, barons de l'Empire.

considération par leur valeur et leurs services, quelques-uns sont restés dans l'ombre jusqu'à présent, et leur souvenir est près de disparaître. L'un de ceux-là est le général Michel Pacthod, comte de l'Empire. Cette lacune a été comblée. M. Auguste de Montfalcon, juge à la Cour de Justice de Genève. d'ascendance savoyarde, apparenté à la fois au général Pacthod et au général de Montfalcon, s'en est heureusement chargé.

La famille de Montfalcon, originaire de Novalaise, est connue depuis le XVe siècle, où vivait N^e^ Gaspard de Montfalcon, dont un petit-fils, Pierre, fut conseiller et secrétaire du prince Thomas de Savoie-Carignan (1595-1656), ancêtre de la maison de Savoie aujourd'hui régnante en Italie. Vers le milieu du XVIIIe siècle, la famille quitta la région de Novalaise et du Pont-de-Beauvoisin pour venir s'établir dans la province de Carouge en Savoie, non loin de Genève. Plusieurs de ses membres occupèrent des situations élevées à Genève, chef-lieu du département du Léman, et dans la région, sous le Premier Empire ; puis en vertu des traités de 1815 et 1816, ce territoire passa à la République de Genève et à la Suisse, avec ses habitants. La famille de Montfalcon suivit cette nouvelle destinée et, dès lors, d'une génération à l'autre, ses membres continuent de s'élever et se distinguent dans les professions libérales, magistrats, avocats, médecins, dans les fonctions électives, maire de Compesières, de Carouge, de Plan les Ouates, Député au Grand Conseil, dans les charges publiques comme celle de Conseiller d'Etat. Au début du XIXe siècle, Louis de Montfalcon, notaire royal à Carouge sous le régime sarde devint maire de Carouge sous l'Empire français, puis Conseiller d'Etat de Genève en 1816 ; il avait épousé Jeanne Pacthod, sœur du général Pacthod. L'un de ses frères Jean, devint général et figure sur notre liste. Dans la région genevoise, tous ces Montfalcon furent des hommes de bon exemple et de bon conseil, toujours entourés de l'estime publique. Dans ce canton de Genève, alors en grande majorité protestant, ils continuèrent d'affirmer leur foi et leurs convictions. En 1873, au moment de la persécution religieuse, Joannès de Montfalcon, petit-fils de Louis, joua un rôle important dans son pays ; c'est lui qui fonda l'*Union des campagnes*, groupement des catholiques romains, pour lutter contre les empiètements et le sectarisme.

M. Auguste de Montfalcon est le fils de Joannès ; ancien président du tribunal de première instance de Genève, aujourd'hui juge à la Cour d'Appel, il est fidèle à la tradition, au souvenir ; ses archives de famille, riches et bien classées, contiennent tout ce qui a été conservé de ses deux grands-oncles, le général Pacthod et le général de Montfalcon. Sa famille, qui sert loyalement la Suisse, a gardé à toutes les époques des liens étroits avec la Savoie et la France : la mère de M. de Montfalcon était née Capré de Megève ; sa femme était la fille du général de Witte, mort à Genève en 1931. Dans les loisirs d'une profession très occupée, M. de Montfalcon s'occupe volontiers d'histoire. Nous ne pouvons que lui savoir gré d'avoir réservé à la *Revue Savoisienne* un travail historique consacré à un Savoyard, son parent, à ce général Pacthod qui, en 1814, à une heure et dans une circonstance particulièrement critiques, suscita l'admiration de l'ennemi, qui fit honneur à son pays et qui a été la principale illustration d'une vieille et honorable famille de la Haute-Savoie.

Général P.-E. Bordeaux.

AVANT-PROPOS

Cette biographie paraîtra sans doute un peu sèche. Je m'en excuse, mais je préfère dans le cas particulier la précision et l'exactitude à la fantaisie, car mes documents et mes renseignements ne me permettent pas de me livrer à des digressions psychologiques sur le caractère de mon arrière-oncle, pas plus, du reste, qu'à décrire avec des détails les scènes de sa vie mouvementée.

Mon ouvrage restera donc surtout un énoncé de faits. J'espère cependant avoir atteint mon but qui est de fournir une modeste contribution documentaire à l'histoire des Savoyards du temps passé.

A. M

CHAPITRE I

La famille Pachod. — Avant la Révolution. — Débuts de Pachod dans les armées de la République. — Siège de Toulon. — A la Société Populaire de Carouge.

Michel-Marie Pachod naquit à Saint-Julien-en-Genevois le 16 janvier 1764.

Sa famille, originaire de Saint-Jeoire en Faucigny, était de fort bonne bourgeoisie de robe, confinant à la noblesse, ainsi qu'en témoignent ses alliances et les qualifications données à certains de ses membres.

Noble et spectable Pierre Pachod, grand-père de Michel, fils de Me Claude-François Pachod, notaire royal à Saint-Jeoire, et de Claudine Dunoyer, avait été avocat au Sénat de Savoie, lieutenant de la judicature mage du Faucigny à Bonneville, puis nommé le 18 janvier 1731 juge des Appellations de Saint-Victor et Chapitre et avocat fiscal provincial dans le baillage de Ternier et Gaillard à Saint-Julien (1), et enfin nommé le 26 avril 1749 juge-mage du Chablais à Thonon. Il avait épousé, en 1715, Jeanne-Péronne Paget, de St-Julien, fille de l'avocat Prosper Paget et de Hiéronyme Dichat. Pierre Pachod avait plusieurs frères et sœurs, entre autre François-Louis, qui fut curé de Compesières et annexe de Bardonnex, de 1717 à 1721, Claude-Louis, officier dans le régiment de dragons du Piémont en 1715, et Marie qui épousa Juste Pottier, bourgeois d'Annecy, fermier général du comté de Saconnex (2).

Spectacle Louis Pachod, père de Michel, était né à Bonneville. Avocat au Sénat de Savoie, lieutenant du juge-mage à Saint-Julien, il fut également juge de diverses juridictions seigneuriales, entre autre du marquisat de Ternier, du comté de Saconnex, de la baronnie de Confignon, des seigneuries de la Bâtie-Meiller et d'Aire-la-Ville. Il avait épousé Marie-Anne Rosset, fille de Nr Ignace Rosset et de Marie d'Arnellet. La famille Rosset fut investie de la seigneurie de Tours le 28 février 1772. Madame Pachod mourut à St-Julien en 1777 après avoir donné le jour à sept enfants, dont Michel. Lorsque la judicature-mage fut transférée à Carouge, chef-lieu de la

(1) Archives Montfalcon : XXXV.
(2) Archives de Genève : Tabellion de St-Julien 1715, f. 59 et 1721, f. 532.

province créée en 1780, Louis Pacthod vint s'établir dans cette ville, alors toute entière en construction. Le 20 juin 1784 il y fut nommé juge de police et le 20 décembre de la même année il devint membre du conseil de la cité. Il fut syndic en 1785 et 1789. Il mourut à Carouge le 13 avril 1793, rallié au nouveau régime et continuant à faire partie de la municipalité. Une sœur de Louis Pacthod, Hiéronyme-Prospère épousa en 1752, Ne Pierre de Lamare, de Chêne, près Genève.

Plusieurs des enfants de Louis Pacthod, moururent jeunes, notamment son fils aîné Jean-Pierre, étudiant en droit, enlevé à sa famille à l'âge de 21 ans en 1782 (1).

Les sœurs de Michel avaient épousé, l'une Ne Pierre Paget, son cousin, frère de Mgr Paget, dernier évêque de Genève en résidence à Annecy, et l'autre Louis de Montfalcon, conseiller d'Etat de Genève dès l'annexion à Genève de diverses communes savoyardes en 1816, frère du chevalier Jean de Montfalcon, général français, avec lequel Pacthod entretint jusqu'à sa mort des rapports très cordiaux (2).

Michel Pacthod se destinait à la carrière judiciaire. Il fit ses études de droit à l'Académie de Turin et obtint le grade de docteur en droit le 19 avril 1787 (3).

Il servit quelque temps dans les gardes du corps du roi de Sardaigne. Il avait été nommé le 16 octobre 1786 commissaire-auditeur des guerres. Son père avait rempli aussi ces fonctions. Le sénateur Duval, dans son ouvrage sur Ternier et St-Julien, raconte en effet que, quelques années avant 1787, une explosion de poudre arrivée chez l'avocat Pacthod, vice-auditeur des guerres à St-Julien, occasionna un violent incendie dans lequel périt une jeune servante. Les commissaires des guerres étaient des fonctionnaires de l'intendance militaire. Quant aux auditeurs des guerres, c'étaient alors les rapporteurs auprès des conseils de guerre. Il semble que Louis Pacthod et Michel, son fils, tous deux avocats, ont cumulé les deux fonctions dans la province de Carouge. En 1789 Michel Pacthod est fixé à demeure à Chambéry et y exerce la profession d'avocat (4).

(1) Archives de Genève : Reg. par de Carouge.
(2) Archives Montfalcon : XXXVI et X.
(3) Archives Montfalcon : XXXVI.
(4) Ibidem : XXXV et XXXVI, inventaire de la succession du général Pacthod.

Les Français occupèrent dès la fin d'octobre 1792 Carouge, qui devint le chef-lieu d'un district du nouveau département du Mont-Blanc.

Michel-Pacthod, comme tout son milieu carougeois, se rallia immédiatement à la République et dès le 15 décembre 1792 déjà il est nommé capitaine d'une compagnie franche par le représentant du peuple Hérault de Séchelles. Le 4 avril, le même et son collègue Simond invitèrent les citoyens du Mont-Blanc à s'enrôler pour la défense de la patrie en danger. Le district de Carouge fournit alors de nombreux volontaires et Pacthod fut élu le 1er mai 1793 lieutenant-colonel du 2e bataillon des volontaires nationaux du département.

Ce bataillon, destiné à l'armée des Pyrénées-Orientales, fut requis lors de son passage à Valence par les représentants, du peuple et dirigé contre les insurgés fédéralistes du Midi. On lui donna six canons, servis par 12 artilleurs de la compagnie Donmartin, dans laquelle se trouvait Bonaparte. Il fut au nombre des troupes qui assiégèrent Toulon et reprirent cette ville le 18 décembre 1793. Il y subit des pertes sensibles pendant le siège et à l'assaut final (1).

Pacthod commanda le 2e bataillon pendant le siège et fut blessé le 11 brumaire an II par un boulet de 36 qui, tombant à ses pieds, lui couvrit le corps de pierres et lui fracassa la jambe droite à laquelle il fit quatre graves blessures (2). Il commandait alors la redoute des Sablettes.

Les représentants du Peuple Robespierre, Ricord, Salicetti et Barras le nommèrent le 5 janvier 1794 adjudant-général chef de brigade.

(1) César Duval : *le 2e bataillon du Mont-Blanc*, 1893. M. César Duval, sénateur de la Haute-Savoie, s'est intéressé à la personnalité du général Pacthod, originaire comme lui de St-Julien en Genevois. C'est lui qui est l'auteur de l'article consacré à Pacthod et à sa famille dans l'*Armorial de Savoie*, tome IV, p. 325 sq. Il vint en 1901 à Saconnex-d'Arve, près Genève, voir les papiers de Pacthod, appartenant à la famille de Montfalcon. Malheureusement ces papiers n'étaient alors pas classés et insuffisants pour permettre au distingué historien qu'était César Duval de préparer une biographie complète du général. César Duval fit reproduire par une parente, à l'huile et en grand, la miniature représentant le général Pacthod qui orne cet ouvrage. J'ignore où il l'a découverte. Il fit aussi copier un excellent portrait de Mgr Paget, propriété de la famille de Montfalcon. Ces deux copies se trouvent actuellement à la mairie de Saint-Julien.

(2) Le *Cultivateur Savoyard* du 17 novembre 1927. M. Paul Tapponnier, ancien député de la Haute-Savoie, a publié dans ce journal une série d'articles sur le général Pacthod à la fin de l'année 1927. Il a reproduit notamment quelques lettres intéressantes tirées du dossier du général au Ministère de la Guerre.

Après un séjour de quelques mois dans les hôpitaux de Toulon et de Marseille, Pacthod revint à Carouge en convalescence.

On trouve des traces de son passage dans les procès-verbaux de la Société Populaire, qui groupait les Jacobins de Carouge et tenait des assemblées tumultueuses dans l'église paroissiale désaffectée, aujourd'hui église Sainte-Croix (1) :

Séance du 29 *prairial an II* : La séance a été ouverte au nom de la République une et indivisible et aux cris répétés de *Vive la République*... un membre fait la motion que le président donne l'accolade au nom de la société au citoyen Pactod, adjudant-général, qui est dans ce pays pour se remettre des honorables blessures qu'il a reçues pour la défense de la Patrie lors de la reprise de Toulon. Cette motion, ayant été universellement applaudie, le président lui a donné l'accolade...

Séance du 9 *messidor an II* ... le citoyen Michel-Marie Pacthoud (on prononçait en Savoie son nom Patoud) adjudant-général et chef de brigade, ci-devant habitant de cette commune, qui a essuié de glorieuses blessures à la reprise de Toulon, dont il n'est pas encore guéri, a demandé un certificat de civisme... la société l'a accordé par acclamations sans ultérieure publication... Pathoud, membre de la société dès sa naissance, a demandé à être épuré. Un membre a proposé de le tenir pour dûment épuré eu égard à la notoriété de son civisme et à ses blessures. Pathoud, en soldat républicain, combat cette proposition. Il représente qu'on ne saurait trop prendre de précautions pour s'assurer de la pureté des membres d'une société, que des militaires, qui, comme lui, ont reçu des blessures, ont passé du vrai civisme à la trahison et à l'aristocratie. Il a demandé à subir les épreuves sans nul égard. Pathoud a subi victorieusement l'épuration et a été continué membre de cette société et a reçu, au nom de la société et à ses acclamations applauditives, de son président l'accolade fraternelle. La séance est terminée par le chant d'un couplet de l'*Hymne Marseilloise*. Signé : Chossat, président ; Chaumontet, secrétaire.

Séance du 3 *thermidor an II* :... sur motion d'un membre, la société a arrêté de pétitionner les autorités constituées pour

(1) Bibliothèque publique de Genève : *Manuscrit* 882.

qu'elles ne laissent pas introduire et habiter ce district les aristocrates genevois qui pourraient fuir de Genève et les punitions qu'ils y méritent et a nommé les commissaires pour ce regard les citoyens Pathoud et Blanc, commandant...

CHAPITRE II

Pathod sauve les Marseillais le 5 prairial an III (24 *mai* 1795) *— Il est nommé général de brigade. — La ville de Marseille lui offre un sabre d'honneur.*

En octobre 1791 Pathod n'était pas encore complètement remis de ses blessures. Il fut envoyé à Marseille comme sous-chef à l'état-major de l'expédition maritime. En pluviose de l'an III on lui confia le commandement de la ville de Marseille. C'est alors qu'il accomplit une action d'éclat qui lui valut le grade de général de brigade à 31 ans.

Les adversaires de la Constitution de l'an III se soulevèrent contre la Convention et le régime qui avait succédé à la chute de Robespierre en floréal et en prairial de l'an III. Un mouvement, qui était en corrélation avec les deux fameuses journées de prairial à Paris, suprême effort du parti jacobin contre la réaction thermidorienne, se produisit à Toulon et un parti important, composé d'ouvriers de l'arsenal et d'habitants de la ville et des environs, s'empara des arsenaux et des principaux forts.

Les commissaires des Bouches-du-Rhône, craignant une incursion des Toulonnais à Marseille, rassemblèrent des troupes au Beausset, à l'entrée des gorges d'Ollioules. Ce poste, commandé d'abord par le général de division Mouret, se débanda et plus de la moitié entra furtivement et travesti à Toulon (1).

Le 1 prairial les Toulonnais sortirent de la ville au nombre de plus de 3000 avec une douzaine de canons. Ils franchirent les gorges d'Ollioules, qui n'étaient pas occupées, et attaquèrent les troupes de l'adjudant général Charton, qui étaient placées entre le Beausset et Cujes dans une position avantageuse.

C'est alors que Pathod reçut à 11 heures du soir l'ordre de

(1) Le *Cultivateur Savoyard*, du 29 décembre 1927.

partir avec un millier d'hommes de la garnison de Marseille à la rencontre des insurgés.

Dans la journée du 5 prairial il battit les Toulonnais dans la plaine de Cujes et au Beausset. Il fit 300 prisonniers et s'empara dans la nuit du 5 au 6 des gorges d'Ollioules. L'ennemi, dit le rapport des représentants, ayant été chargé, fut sabré par la cavalerie pendant plus de trois heures et eut une cinquantaine de tués et de nombreux blessés. Parmi les troupes qui prirent part à l'affaire se trouvaient le 25e chasseurs et le 1er hussards. C'est un chasseur qui enleva le drapeau des rebelles.

Pacthod raconte qu'avant d'attaquer les insurgés, il tenta de parlementer. S'étant avancé avec son adjoint Perrin et quatre hussards précédés d'un trompette, il cria d'une voix tonnante : « Vive la République ! La Paix ! La Paix ! » et ne reçut pour réponse qu'une cinquantaine de coups de feu. Un hussard fut tué et Perrin eut la machoire emportée (1).

Le 7 prairial Pacthod campait devant Toulon et le soir du 10, ayant reçu des renforts, il entra dans Toulon avec 1.800 hommes.

Les représentants du peuple le nommèrent provisoirement général de brigade sous les murs de la ville le 7 prairial.

La Convention confirma dans sa séance du 19 prairial an III cette nomination après avoir pris connaissance d'un rapport détaillé de l'affaire, daté du 11 prairial an III. Ce rapport, fait par les représentants du peuple Guérin, Isnard, Chambon et Cadroy « réunis dans les murs de Toulon » était adressé à leurs collègues Nion et Chiappe à la Convention Nationale (2).

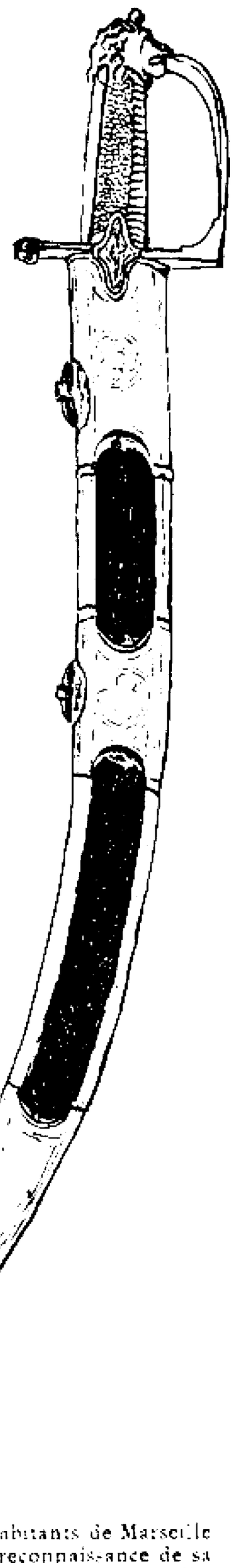

Sabre offert par les habitants de Marseille au Général Pactnod en reconnaissance de sa victoire du 24 mai 1795, qui sauva leur ville.

(1) Le *Cultivateur Savoyard* du 29 décembre 1927.
(2) Archives Montfalcon : XXXVI.

La ville de Marseille offrit au nouveau général un sabre d'honneur portant sur sa lame « *Les habitans de Marseille à Pacthod pour les avoir sauvés le 5 prairial an 3e* » et sur sa garde *Reconnaissance des Marseillois* (1).

La municipalité de la ville avait pris dans sa séance du 12 prairial (31 mai 1795) la délibération suivante :

« D'après le vœu de tous les citoyens de cette commune sur les moyens à prendre pour témoigner au commandant Pacthod la gratitude de cette cité qu'il a garantie, ainsi que tous les départements méridionaux de la fureur des brigands révoltés dans Toulon contre le pouvoir légitime, le conseil, considérant qu'en suite des mesures sages et énergiques prises par le représentant du Peuple Chambon, le courage et les talents militaires du commandant Pacthod ont forcé la victoire de se ranger sous les drapeaux des républicains, a délibéré : Que le président de la municipalité, au nom de tous les citoyens de cette commune, lui offrirait, pour gage de leur gratitude et de leur estime, un sabre portant ces mots : Marseille reconnaissante au Brave Pacthod. Signé : Fçois Le Mée, président (2) ».

CHAPITRE III

Aux armées des Alpes, du Rhin et de la Moselle. — Campagne de Hollande. — Castricum. — Campagne de Hanovre.

Pacthod ne conserva le commandement de Marseille que jusqu'au 10 brumaire an IV (1er novembre 1795). Il fut envoyé alors à l'armée des Alpes par le représentant du peuple Fréron.

Cette disgrâce, car c'en était une, fut attribuée à une dénonciation faite par le général Peyron le 17 vendémiaire à la

(1) Ce sabre, superbe spécimen d'art révolutionnaire, est actuellement ma propriété. La poignée et le fourreau sont en argent doré et ci-elé. Il pèse avec le fourreau 2 kg. 300 gr. Je conserve également les décorations du général soit une plaque d'argent de grand officier de la Légion d'Honneur, portant l'aigle impérial, une croix d'officier de la Légion d'Honneur, portant en cœur l'effigie d'Henri IV, une croix de Saint-Louis, une décoration de l'ordre de la Couronne de Fer, et une brochette portant toutes ces décorations réduites ainsi que celle du Lis. L'ordre de la Couronne de fer fut fondé par Napoléon comme roi d'Italie en 1805. La décoration du Lis fut créée en 1814 par le comte d'Artois, colonel-général des gardes nationales.

(2) Archives Montfalcon XXXVI.

Convention. Pacthod avait été accusé d'être un royaliste déguisé et d'avoir favorisé les assassinats de la réaction par les mesures énergiques qu'il avait prises en prairial contre les Toulonnais révoltés (1). Le *Moniteur* du 2 brumaire an 4 (24 octobre 1795) dit que les patriotes demandèrent même à grands cris son arrestation car les émigrés rentrés lui avaient donné un sabre à monture d'or pour le récompenser d'avoir assassiné le peuple !

A l'armée des Alpes, il servit sous les ordres de Kellermann et fut employé d'abord dans la 3e division, puis chargé des fonctions de commandant en Tarentaise.

L'année suivante, le 23 septembre 1796, il écrivit au ministère de la guerre, se plaignant de son inaction et demandant instamment à passer dans l'armée combattante. Il rappela alors que, désigné pour se rendre en Italie, le Commissaire du gouvernement près de l'armée d'Italie, induit sans doute en erreur sur ses opinions politiques, avait écrit à Kellermann de désigner un autre général (2). Sa demande fut appuyée par les députés du Mont-Blanc Manzord, Mermoz, Chastel, Gavard et Dessaix. Mais ce fut en vain, car, le 18 mars 1797, il fut admis au traitement de réforme et cessa ses fonctions le 2 mai de la même année.

Il fut remis en activité le 26 septembre 1797 pour être employé à l'armée du Rhin et de la Moselle. Il commanda pendant deux mois l'arrondissement de Landau et en 1798 le général Augereau lui confia le commandement de la place de Strasbourg.

Son secrétaire, ayant commis des fautes dans l'établissement de faux bons, Pacthod eut injustement à en subir les conséquences et il fut réformé une seconde fois le 24 mai 1798 (3).

Rappelé de nouveau à l'activité le 1er septembre 1799, le général Pacthod fut envoyé à l'armée de Hollande au camp de Nimègue. Il s'occupa dès le 9 septembre de la formation des bataillons auxiliaires.

Il prit part ensuite à la campagne gallo-batave contre l'importante armée anglo-russe, débarquée en Hollande en août et en septembre 1799, et commandée par le duc d'York.

(1) Le *Cultivateur Savoyard*, du 22 décembre 1927.
(2) Idem, numéro du 24 novembre 1927.
(3) Notes de M. Paul Tapponnier.

Dès le début d'octobre 1799, Pacthod se trouve à l'avant-garde des gallo-bataves, sous le commandement du général Brune. Le 6 octobre il se signale à Castricum dans les circonstances suivantes :

Le général Essen, qui commandait les Russes, encouragé par un succès momentané, s'était avancé sur cette localité, défendue par Pacthod avec trois bataillons de la 42e demi-brigade. Pacthod porta par la gauche du village et par les dunes une colonne pour tourner Essen. Après avoir résisté vigoureusement aux attaques faites sur son front, craignant d'être coupé il se retira en arrière du village dans les dunes.

Il masqua le débouché sur Noorddorp par une batterie légère. C'est alors qu'intervinrent les troupes des généraux Boudet et Vandamme, amenées par le général en chef Brune. Pacthod contre-attaqua Castricum et s'empara du village, après avoir enlevé à la baïonnette les canons qui en défendaient l'approche. Les Russes abandonnèrent Castricum, poursuivis par Pacthod sur Limmen. Pacthod fut arrêté au bord du Schilp-Water par le feu de deux pièces placées par l'ennemi vis-à-vis d'un pont coupé (1).

La bataille de Castricum resta indécise, néanmoins le duc d'York donna l'ordre le 7 octobre aux Anglo-Russes d'opérer un mouvement rétrograde et le 15 octobre il parlementa. Le 18 octobre la campagne fut terminée par l'armistice d'Alkmaar, par lequel l'armée anglo-russe s'engageait à se rembarquer et à évacuer la République Batave. Le 29 novembre les gallo-bataves reprenaient possession du Helder.

L'année suivante, en novembre et décembre 1800, Pacthod se trouve en Allemagne avec l'armée gallo-batave, commandée par Augereau.

Aux environs de Nuremberg le 18 décembre Pacthod s'avance au moment opportun avec deux bataillons, deux escadrons et deux pièces de canons. Il charge et repousse l'infanterie et la cavalerie autrichiennes en leur infligeant à toutes deux des pertes sévères.

Au cours de l'été 1802 il fit un voyage dans son pays na-

(1) *Victoires et Conquêtes des Français*, tome II, p. 237 et sq. Cet ouvrage en 33 volumes, publiés à Paris entre 1817 et 1821 m'a été très précieux pour reconstituer plusieurs des campagnes auxquelles prit part le général Pacthod. Il contient l'histoire minutieusement détaillée de toutes les guerres de la Révolution et de l'Empire, même des moins connues.

tal. Il régla à Genève, devenue le chef-lieu du département du Léman, diverses affaires et se rendit à Saconnex, commune de Compesières, chez sa sœur Montfalcon. Il repartit brusquement pour Paris, où il passa l'hiver suivant, ainsi que l'indiquent deux lettres, qu'il écrivit de Paris, les 27 nivôse et 12 ventôse an XI, à son ami Prosper Gavard, de Bonneville, chef du bureau des finances à la préfecture du Léman (1).

Dès le printemps de l'année 1803 il est de nouveau en campagne, prenant part à la conquête du Hanovre, dans l'armée commandée par le général Mortier. Cette campagne, très courte, fut la première que le Premier Consul entreprit pour punir le roi d'Angleterre de la rupture forcée du traité d'Amiens.

Mortier marcha, dès le 15 avril 1803, sur Kolverden, puis passa l'Ems. Le 2 juin l'armée hanovrienne fut battue et Mortier allait l'acculer au Weser lorsque les délégués du général hanovrien signèrent le 3 juin une convention rendant les Français maîtres de l'Electorat. Ils occupèrent Nienburg et la ville de Hanovre.

Bonaparte ne ratifia pas la convention du 3 juin. Mortier prit alors ses dispositions pour passer l'Elbe, mais ses préparatifs eurent pour effet de provoquer la capitulation totale de l'armée hanovrienne le 4 juillet.

Le 2 août 1803 Pacthod est installé à Hanovre et raconte dans une lettre à Gavard la campagne en ces termes :

« ... Nous sommes dans cet Electorat comme si nous y étions établis depuis un siècle : deux capitulations ont fait toute la cérémonie de cette prise de possession, qui a coûté quelques centaines de coups de fusils sur le Weser et quelques coups de canons sur l'Elbe, où nous ne comptions pas nous en tirer à si bon marché. On peut à peine se rendre compte de la terreur qu'a inspirée cette petite armée. A la vérité, c'est la plus belle infanterie du monde et la mieux disposée ; mais en nombre inférieur, ayant à attaquer l'armée hanovrienne dans une position formidable, elle a, par son audace et son intrépidité, déterminé cette armée à cette dernière capitulation (sur l'Elbe) que vous avez vue dans les journaux : 14.000 hommes ont mis bas les armes, 4.000 chevaux, 70 pièces de canons, 10.000 fusils, munitions, effets de campement ont été

(1) Archives Montfalcon : XXVI.

remis à l'armée française : nous n'étions pas plus de 10.000 hommes à l'attaque. Notre position individuelle est aussi flatteuse ; nous sommes bien traités par le général en chef et cela nous dédommage des courses pénibles que nous avons faites pour prendre pieds... »

Pacthod séjourna longtemps dans le Hanovre. Ses lettres à Gavard sont datées du quartier général de Hanovre en l'an XII, puis en nivôse an XIII Pacthod les date de Brême et en messidor de la même année, soit juillet 1805 de Kux-Haven (1). Il décrit le pays dans une de ces lettres :

« Ce pays est généralement mauvais, quoique situé dans une position extrêmement avantageuse pour le commerce, mais quoique maître de l'embouchure du Weser et de l'Elbe sous le gouvernement du roi des commerçants, le croirait-on, l'industrie est morte et s'est réfugiée dans les superbes villes de Hambourg, Brême et Lubeck, qui font exclusivement le commerce du nord par la navigation de ces deux fleuves. On ne peut rendre l'ingratitude du sol de la plus grande partie de l'Electorat de Hanovre et du peu de soins (sic) qu'on a apporté jusqu'à présent pour l'améliorer. Les environs des villes sont seuls cultivés, le reste est une nappe interminable de bruyères et il n'est pas rare de faire dix, douze grandes lieues sans trouver ni villages, ni chaumières ; pays plat où l'horizon est d'une vaste étendue ; l'on en traverse souvent le diamètre sans découvrir aucun signe d'habitation, aussi le pays est-il pauvre et ce n'est qu'avec la plus grande modération que nous pouvons nous y soutenir... »

Au cours de son séjour dans le Hanovre, Pacthod fut nommé, le 11 décembre 1803, chevalier de la Légion d'Honneur, puis élevé au grade de commandeur quelques mois après, le 14 juin 1804.

(*A suivre.*)

A. de Montfalcon.

(1) Une de ces lettres, datée de Hanovre, le 15 vendémiaire an XIII, fut remise par Pacthod à M. Duverger, officier du 23e chasseurs à cheval, ce régiment devant passer à Genève le 10 brumaire suivant. (Archives Montfalcon XXXVI.)

LES THÉORIES FORESTIERES
d'un Notaire Savoyard en 1821

Il existe, dans la bibliothèque de l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts, une brochure imprimée à Chambéry en 1821 et traitant de la culture du Frêne : l'auteur, Jean-Baptiste Francoz, était notaire à Arith (1). Le mémoire a été soumis à une Commission « composée de quelques personnes instruites en agriculture » dont le rapport, approbatif, est inséré en tête de la brochure ; il est précédé du privilège d'impression délivré le 3 août 1821 par le chevalier Thaon de Revel.

Cet opuscule est, à la vérité, assez confus et de lecture quelque peu pénible : l'auteur s'en excuse d'ailleurs et déclare que, s'étant plus livré à l'agriculture qu'à l'étude des belles-lettres, « il prie les lecteurs de fixer leur attention seulement sur l'importance de ses vues et de tolérer sa diction ». Mais c'est une des très rares études traitant de questions forestières publiées en Savoie dans la première moitié du XIXe siècle ; elle renferme au surplus des considérations d'économie forestière et d'économie rurale offrant un certain intérêt historique.

Il est vraisemblable que la publication de *J.-B. Francoz* a eu un certain succès, car j'ai trouvé trace d'un autre travail publié en 1826, sous un titre très analogue et qui n'est guère, vraisemblablement, qu'une seconde édition (2).

J.-B. Francoz trace un tableau assez saisissant du mauvais état des forêts de Savoie de son temps et énumère les causes

(1) *Mémoire sur l'importance du frêne commun pour le repeuplement des forêts et sur ses autres avantages avec une instruction sur son semis et sa culture suivi d'un supplément relatif au semis et à la greffe du noyer, du poirier et du pommier et à l'établissement des haies vives*, par M. J.-B. FRANCOZ. Chambéry, 1821, (20-12), IX, 82 pages.

(2) « Francoz J.-B. ex-notaire, correspondant de la Société linéenne de Paris. *Moyens de régénérer et de repeupler les forêts détruites et d'en établir de nouvelles ; ou mémoire sur l'importance du frêne commun ; sur la culture du chêne, du sapin, du picéa, du mélès* (sic) *et des arbres fruitiers et sur les moyens de produire en abondance de bons fourrages et de bons fruits.* In-8° Chambéry F. N. Plattet. 1826.

(Mentionné dans *Bibliographie forestière française établie à l'occasion de l'Exposition universelle de* 1889, Manuscrit déposé à la Bibliothèque de l'Ecole des Eaux et Forêts).

du déboisement. Il signale parmi ces causes, outre l'augmentation de la population et « le défaut presque absolu de bali-
« veaux de toutes espèces de bois pour la reproduction des
« plantes dans les forêts, » les défrichements considérables faits dans les forêts communales » pour y percevoir deux ou trois récoltes de blé, » et les coupes faites dans ces mêmes forêts « pour faire cuire la terre, qu'on a cultivée de nouveau dans les mêmes terrains défrichés et ailleurs ». L'auteur fait là allusion à la pratique du *sartage*, qui consiste, après avoir exploité la forêt, à incinérer les brindilles et la couche superficielle du sol, puis à ensemencer le terrain en céréales durant quelques années. Employé encore dans les Ardennes jusqu'à une époque récente, ce mode peu perfectionné d'exploitation du sol est très en honneur chez les populations primitives de nos colonies. M. P. Mougin, Inspecteur Général des Eaux et Forêts, qui s'est fait l'historien des forêts de Savoie, signale d'ailleurs cet usage de la « cuisson de la terre » comme très général au 18e siècle (1).

J.-B. Francoz donne encore, comme cause de déboisement, l'emploi de bois pour faire la clôture des propriétés, alors que des haies vives rendraient les mêmes services et « produiraient une abondante dépouille très propre à faire cuire le pain ». Enfin il indique les coupes considérables faites pour alimenter des usines et pour fournir du bois de construction. Il exprime la crainte d'une prochaine privation totale de bois, et signale qu'en cas d'incendie d'un de ces villages « dont les couverts sont en paille » les habitants risqueraient de ne plus trouver le bois indispensable à la reconstruction. Il cite comme exemple les forêts communales, cependant très vastes, du mandement du Chatelard en Beauges, où la disette de bois de construction est à craindre car « le petit nombre qui y existe en-
« core ne consiste presque qu'en plantes vieilles et tortueuses
« qui ont été regardées comme inapplicables aux besoins par
« ceux qui y ont obtenu des coupes et qui, pour ce motif,
« ont toujours choisi les plus belles ». Ailleurs, il parle de « ces
« forêts communales dont les bois rabougris peuvent à peine
« cacher la terre, ainsi qu'on le voit même depuis les portes
« de Chambéry. »

(1) P. Mougin, *Les forêts de Savoie* (Extrait des *Annales de la Direction générale des Eaux et Forêts*, fascicules 18 et 49, Paris, Imprimerie Nationale 1919), p. 119.

L'insuffisance de bois, d'après notre auteur, est particulièrement sensible aux pauvres qui, retenus par les travaux des champs, ne peuvent aller faire leur provision dans les coupes autorisées aux époques fixées et que « l'extrême besoin force à enfreindre les ordonnances du régime forestier ». La multiplicité des délits dans les forêts a été un fait dominant de l'histoire forestière de la région à cette époque (1). Tout ce qui est dit ne fait d'ailleurs que confirmer ce que l'on sait du mauvais état du domaine boisé en Savoie avant sa réunion à la France.

Il est à noter spécialement que J.-B. Francoz reconnait aux arbres et à la forêt une action bien marquée sur le régime des eaux et le climat. Il indique que les arbres peuvent empêcher « les éboulements et enlèvements de terre qu'occasionnent » les pluies abondantes et les avalanches devenues si « fréquentes depuis le déboisement des forêts ». Il émet même l'hypothèse que « le dérèglement des saisons observé de nos « jours pourrait bien provenir de la destruction des forêts et « des bois de haute futaie ». Il est assez curieux de trouver à cette époque de telles idées exprimées par un habitant des Beauges.

Pour parer à la situation si critique qu'il dépeint et en même temps augmenter la quantité de fourrage disponible pour la nourriture du bétail, J.-B. Francoz préconise un système : la culture en pépinière et la plantation du frêne, « moyen « propre à procurer, dans tous les pays et lieux quelconques « une prompte et très grande amélioration dans l'économie « rurale, domestique et forestière ».

« Le Frêne, croissant librement, fournit un bois excellent « pour le charronage, la menuiserie, l'ébénisterie, la charpente, « la construction de bâtiments, pour faire des planches propres « à tous les usages, tels qu'à ceux des vases vinaires ». Quand il est traité en *arbre d'émonde*, « écimé », suivant l'expression de l'auteur, tous les deux ou trois ans, il donne du menu bois à brûler, des échalas, des rames de haricots, « des baguettes nécessaires aux couverts des bâtiments à chaume ». La tige des vieux frênes écimés donne encore de bonnes planches.

Le feuillage du frêne, que l'on peut cueillir sur l'arbre lui-même ou récolter sous forme de « feuillerin », en procédant assez tôt dans la saison à l'émondage, constitue un excellent

(1) P. Mougin, *Loco citato*, p. 186.

fourrage, très recherché des bestiaux. L'auteur proteste longuement contre « le préjugé qui attribue au feuillage du même « arbre le vice de communiquer au beurre un mauvais goût ». La Commission chargée d'examiner le mémoire avait d'ailleurs tracé un programme d'expérimentation pour établir comparativement l'influence de la feuille de frêne et des fourrages ordinaires sur la qualité du lait, du fromage et du beurre ; les résultats, d'après le rapport même de cette commission, furent entièrement convaincants. Quant à l'inconvénient qui résulte de la destruction du feuillage par les cantharides, il n'existe que dans les pays chauds, tels que le Piémont, et est négligeable en Savoie.

Les méthodes de culture en pépinière, de plantation, d'éducation et d'émondage du Frêne sont longuement décrites, dans une instruction annexée au mémoire. On ne peut que constater l'exactitude des détails et la logique des conseils donnés dans cette partie du travail. En particulier il est indiqué avec précision que les semences de frêne, qui atteignent leur maturité apparente en automne, ne sont aptes à germer que dix-huit mois après, et doivent être conservées en terre durant cette période d'attente. D'ailleurs J.-B. Francoz avait une expérience certaine en la matière ; il dit avoir entrepris ses cultures depuis une quinzaine d'années et déclare qu'il a fait, au printemps de 1820, un semis comprenant un million de plants.

Les plantations de frêne doivent aboutir à la création de ce que l'auteur appelle, de façon originale, des « *Forêts prai-* « *ries* », « *forêts* composées des meilleures et des plus belles « qualités de bois, et *prairies*, qui produiront abondamment, « chaque année, un excellent fourrage ». Il a d'ailleurs des vues très larges en ce qui concerne les possibilités d'établissement de tels boisements et leur revenu. Il conseille de planter des frênes dans les avenues et « les lieux d'agrément », en bordure des propriétés, en les substituant notamment aux saules, le long des routes et chemins, sur le bord des rivières, ruisseaux, dans les ravins et dans les « glières ». Il admet le frêne comme soutien de la vigne dans les « plantations d'hu- « tins ». C'est surtout dans les prés, en plaine ou en montagne, que la plantation est recommandée, les arbres étant distants de deux toises dans les prés de bonne qualité, d'une toise dans les prés médiocres. Une estimation de la quantité de

foin produite par un pré et de la quantité de feuillage et de menu bois donnée par un frêne de taille moyenne, l'amène à conclure que « deux cents frênes plantés dans un journal « de pré de première qualité produiront le quadruple du revenu annuel du pré ». Enfin « dans ces immenses étendues de « terrains communaux que le besoin de pain a fait défricher « et déboiser anciennement... et qui depuis lors, sont devenus « en grande partie incultes et inutiles » il assure que les frênes prospéreraient, se propageraient naturellement par leurs « semences, et qu'il en résulterait « les plus immenses forêts-prairies, d'une abondance et d'une qualité sans pa- « reilles ». Nous sommes obligés de constater que notre auteur s'illusionnait sur la possibilité, pour une essence aussi exigeante que le frêne, de former des forêts sur des terrains de médiocre ou mauvaise qualité. Il n'ignorait cependant pas cette exigence, mais il proteste contre ce qu'il considère comme une opinion erronée. « On le représente comme un voleur au milieu « de ses voisins, alors qu'au contraire, il est le plus propre à « fouiller, puiser et extraire de la terre, dans environ les trois « quarts des terrains, sans excepter ceux qui sont les plus « ingrats, les plus sombres, les plus désagréables, les plus dif- « ficiles et presque inaccessibles, des trésors enfouis dans « son sein. »

Pour rendre cette reconstitution des forêts plus aisée, J. B. Francoz considère qu'une mesure législative est indispensable : c'est une loi qui ordonnerait « la distribution propor- « tionnelle de tous ces terrains et forêts déboisés aux habi- « tants des lieux, à la charge de les repeupler et boiser en « frênes et en bons arbres et de faire toutes améliorations uti- « les et nécessaires. » Une pareille loi « en faisant cesser cette « indivision des communaux qui a toujours été une espèce « de pillage au profit du plus fort et du plus ambitieux » encouragerait les habitants à travailler dans leur propre intérêt ; il mentionne les résultats obtenus déjà dans certaines communes. La mesure serait d'ailleurs favorable aux habitants les moins fortunés. « Les terrains communaux et les forêts « communales ont été jusqu'ici le domaine presque exclusif du « riche qui s'est emparé spécialement des fonds cultivables « par une espèce de possession que le pauvre a respectée par « crainte ». La division rétablirait une situation plus équitable au profit du pauvre « qui pourrait enfin jouir de ses droits »,

réduirait les vols de bois, assurerait la reconstitution et le maintien des forêts.

Le jugement porté, en termes vigoureux, sur les conditions de jouissance des biens communaux mérite d'être souligné. Quant à l'idée de la division des biens communaux, fondée sur la théorie de la supériorité de la propriété individuelle sur la propriété collective, elle n'est pas originale : elle a été souvent soutenue et officiellement admise en Savoie à la fin du régime sarde. De 1820 à 1850, dans de nombreuses communes on autorisa le partage des forêts communales entre les habitants, par voie d'acensement ou de vente (1). Les résultats, du reste, furent bien différents de ceux que l'on attendait ; la mauvaise gestion des forêts particulières amena, à partir de 1850, un revirement dans l'opinion des gouvernants. Comme l'écrit M. P. Mougin, « les faits, plus forts que toutes « les utopies et théories économiques, avaient fait apparaître « enfin la vérité. »

Le résumé qui termine le mémoire est un tableau d'ensemble des avantages qui résulteront de la culture du Frêne et de l'établissement de « forêts-prairies ». Les « forêts délabrées « reviendront à leur état d'abondance », le bois d'œuvre et le bois de chauffage baisseront de prix, l'abondance de fourrage permettra l'augmentation du bétail, ce qui déterminera l'augmentation de la quantité de beurre, de fromage, de viande de boucherie, de laine, d'engrais, l'agriculture sera plus prospère, le gibier pullulera. C'est presque l'annonce de l'âge d'or.

Il serait intéressant de pouvoir établir les résultats de la propagande ainsi faite en faveur de la culture du frêne. Dans bien des régions de la Savoie, les frênes traités en arbres d'émonde sont maintenant fréquents en bordure des chemins, dans les haies, au milieu des prairies, et on utilise volontiers leur feuillage pour la nourriture du bétail, surtout durant les années sèches, où le fourrage fait défaut. A en croire J.-B. Francoz, cet arbre était peu connu et peu apprécié à l'époque où il écrivait. D'autre part le notaire d'Arith a certainement agi : il a semé et élevé de nombreux frênes, et cela pendant un nombre d'années assez considérable. Peut-être la propagation du frêne comme *arbre champêtre*, fournissant à la fois du bois et du fourrage, est-elle, en partie du moins, le résultat de ses efforts; peut-être est-ce à lui que nous sommes redevables d'un détail caractéristique du paysage de certaines de nos vallées.

Ph. GUINIER.

(1) P. MOUGIN, *Loco citato*, pages 565-568 et 681-687.

La Source de la Fillière et la Grotte de " l'Adieu "

La Fillière, qui passe à Thorens (Haute-Savoie), est issue principalement d'une résurgence venant du Parmelan. Elle court au fond d'une vallée profonde orientée N.-E.-S.-O., bordée au S.-E. par les falaises de la Tête de Bunant (Parmelan) et au N.-E. par celles de la montagne de Frètes.

Vers le premier tiers S.-E. de la vallée un accident tectonique est venu créer une ligne de faiblesse S.-O.-N.-E. qui, du côté Parmelan, se traduit par un cirque au fond duquel la résurgence sourd, et du côté Frètes laisse voir dans la couronne un creusement dû à une cascade temporaire qui laisse passer les eaux du « Nant des Brassets ».

Le cirque de la Fillière montre les strates du Barrémien horizontales vers l'extrémité N. puis s'infléchissant en pendage faible vers le N. dans la partie S.-O. Vers l'axe du cirque qui a environ 100 m. de largeur et 100 m. de profondeur (en plan) se voit une diaclase bordée vers le N. de flexures très nettes. C'est cette faiblesse qui a été cause du passage de l'eau en cet endroit, exactement comme de l'autre côté de la vallée pour celui de la cascade des Brassets.

Cette constatation est fort importante car elle corrobore l'hypothèse émise par M. E.-A. Martel au sujet d'un autre cirque : celui de Gavarnie. Voici ce qu'il en dit (1) :

« Et je me demandais si l'Oule de Gavarnie ne serait pas à la vingtième puissance, un Padirac effondré et écroulé. Ramond lui-même semble avoir songé à l'influence d'une telle érosion. Aujourd'hui je formule nettement l'hypothèse : sans affirmer que l'Oule de Gavarnie soit une ancienne caverne (ou juxtaposition de cavernes) écroulée sous l'effort de formidables érosions souterraines tourbillonnaires, je demande que la suggestion soit prise en considération ainsi que pour les cirques calcaires et alpestres : creux du Champ aux Diablerets (Suisse) ; Fer à Cheval de Sixt (Haute-Savoie) (voir les travaux de R. Perret) ; Ankogel ; Gossau du Dachstein (Autriche), etc. Notons bien que le travail érosif au cirque se continue sous nos yeux. La grande cascade paraît en voie de modification assez rapide, etc. »

(1) *La France ignorée* », tome II, page 237. Delagrave ; Paris, 1930.

Lorsqu'à la Fillière, on remarque l'ancienne sortie en « trou de four » à plus de 50 m. au-dessus de la deuxième et troisième bouche et à près de 100 m. au-dessus de la résurgence actuelle on est frappé de la persistance qu'a mis le courant d'eau à sortir suivant cette ligne verticale. Un éboulement très récent étant venu obstruer en partie la grande entrée de la cote 935, montre bien que le travail d'érosion se double de celui de sape qui entraîne — comme à Gavarnie et ailleurs — des effondrements activant l'élargissement du cirque (1).

Une fois encore M. Martel avait vu juste.

La grotte de l'Adieu était connue de longue date, certaines cartes à l'usage des touristes la mentionnent les unes sous le nom de la Dio, d'autres sous celui de l'Adieu. M. Martel en parle dans « *la France Ignorée* », tome I, page 212.

A Thorens, on raconte qu'un explorateur serait entré par la bouche connue et ressorti à La Balme-de-Thuy, de l'autre côté du massif du Parmelan. Il est inutile de réfuter cette légende tant elle est invraisemblable.

Il y a quelques années des alpinistes genevois sous la direction de M. Amoudruz, auraient tenté l'exploration mais insuffisamment munis de matériel, ils n'auraient pu arriver au bout. Aucun rapport connu n'a paru sur cette incursion.

M. Blanchard, Président de la Section d'Annecy du Club Alpin, me mit en rapport avec le Syndicat d'Initiative de Thorens qui nous convoqua et le 19 août 1932, nous procédions à cette exploration. Il y avait MM. Contejean, G. Viaris de Lesegno, G.-H. Bauquier, du Spéléo-Club de France, et six personnes de Thorens, dont M. Simond, Président du S. I. de cette ville. Tous étaient nécessaires pour apporter à pied d'œuvre le matériel d'exploration : échelles souples et rigides, cordages, bateaux pneumatiques, costume scaphandre-flotteur, photophores à acétylène dissous, outils de démolition, etc. (2).

Pour pénétrer on nous recommande de passer par la bouche située au niveau de la grande entrée mais un peu au N. Par ce couloir qui n'a été qu'un siphon nous atteignons la

(1) Peu de jours avant nous faisions la même constatation dans le cirque du Larzac de St-Paul des Ponts (Aveyron) où une faille de St-Affrique a servi d'issue à l'eau.

(2) Nous adressons ici toute notre reconnaissance pour leur aimable concours. Il y avait : MM. Soudan, adjoint au maire de Thorens ; Marchand, agent-voyer ; Puech, percepteur ; Meyland, alpiniste ; Doneque et Charrière.

vaste galerie que des éboulements sont venus encombrer de blocs énormes dont certains ont plusieurs dizaines de mètres cubes. Nous sommes dans des bancs marneux du Hauterivien

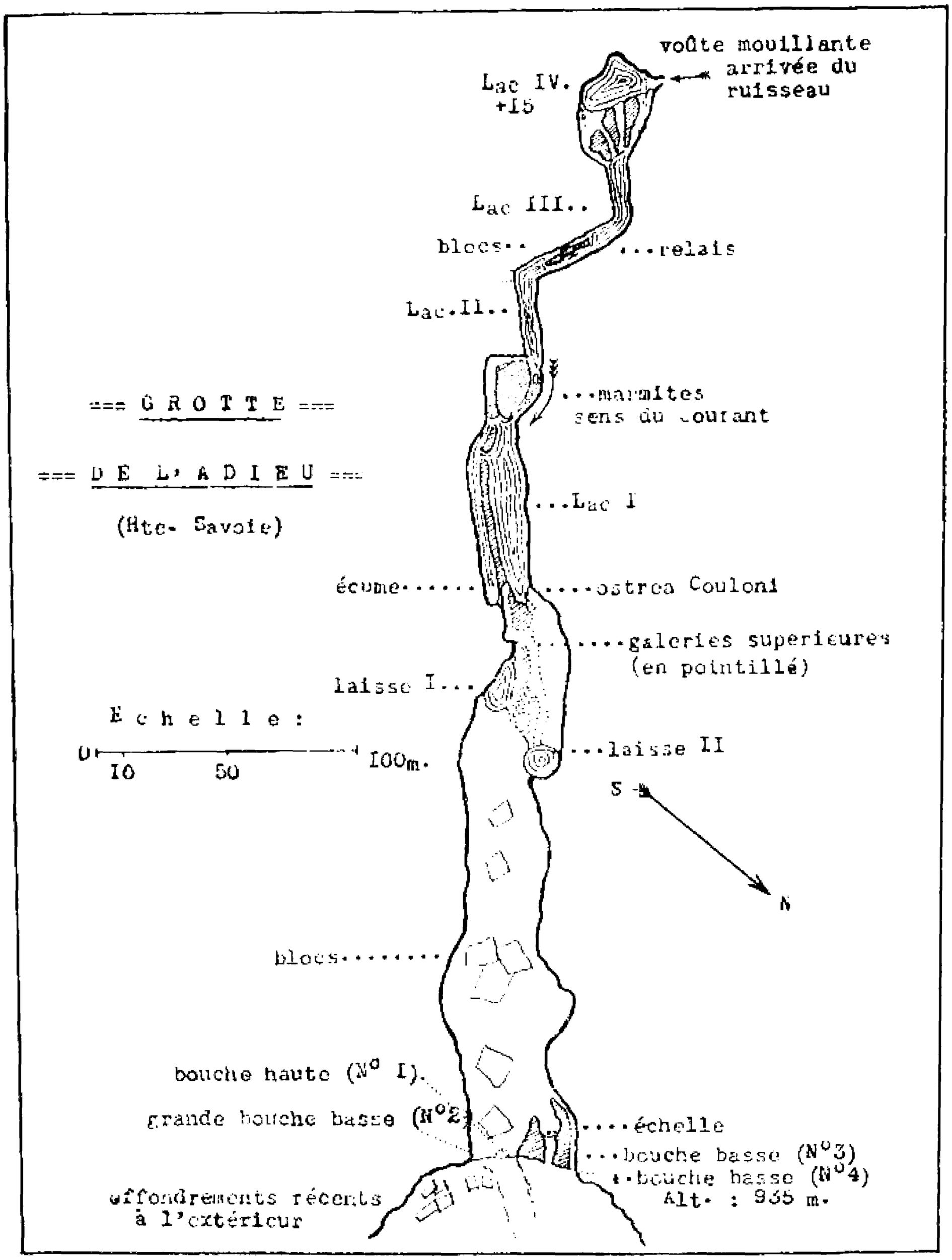

que l'érosion a fini par percer. Les parois sont gris-bleu foncé.

Au bout d'une centaine de mètres nous trouvons une première « laisse » car ici nous ne sommes pas encore dans le lit pérenne de la Fillière, ces galeries n'étant empruntées que par crues.

Plus loin à la cote + 10 nous retrouvons le cours du ruisseau, mais nous sommes forcés de le quitter pour pouvoir continuer. On nous mène dans une galerie de section ovale, dont les parois sont polies par l'érosion des hautes eaux. Nous dominons de 5 m. tout à coup, un lac dont nous ne pouvons distinguer les extrémités, nous pourrions aisément y descendre, en utilisant un crampon posé par les Suisses probablement, mais l'un de nous savait qu'on pouvait y accéder plus simplement en passant par une diaclase étroite, toute voisine (cote + 20). Par ce passage nous retrouvons donc le lac nº 1, il est étroit : 2 mètres à 4 mètres environ suivant les endroits. Sa longueur est de 50 m. et sa profondeur voisine de 4 m. L'eau y est calme car elle se perd en profondeur dans quelque chenal invisible.

Nous commençons le transbordement après une reconnaissance nécessaire pour savoir si les visiteurs pourront débarquer de l'autre côté. Ici nous entrons dans la partie inconnue de la grotte.

Comme à l'autre bout il y a une plage, cela est praticable. Pendant le va et vient j'observe les lieux.

Dans les parois d'énormes Ostrea Couloni servent de « prises », l'eau a décapé la roche tendre tout autour, les dégageant de leur gangue marneuse. Nous sommes encore dans l'Hauterivien. L'un de nous a la chance d'en trouver une sur le sol complètement dégagée.

Nous sommes maintenant à l'arrivée du ruisseau qui saute de cascatelle en cascatelle dans le lac. Par une petite galerie coudée nous évitant de remonter le cours de l'eau, nous retrouvons le lit. Je procède à diverses mesures : dans l'eau, la température est de 4º 8 ; dans l'air 5º 8. Ce qui est normal car en général la température de l'air est de 1º plus élevée que celle de l'eau qui circule à son contact.

L'hygromètre donne 85 % d'humidité. Le débit est d'environ 6 litres par seconde.

Cette température hivernale n'est pas faite pour faciliter la progression. Il faut remettre le bateau à l'eau et recommencer la navette dans un lac en équerre. La direction suivie depuis la bouche est en moyenne du N.-E. vers le S.-O. De petits crans — comme celui que fait ce deuxième lac — tournent vers l'O. Après une vingtaine de mètres nous abordons sur des blocs éboulés au milieu du courant. Je ne puis songer à

mener plus loin autant de personnes, c'est une trop grosse perte de temps et une trop grande fatigue surtout pour Contejean qui fait le batelier. Je laisse donc tout le monde sur ce relais et vais en reconnaissance avec Contejean dans le troisième lac.

Celui-ci fait un coude en équerre vers le S.-O. et après une trentaine de mètres nous nous trouvons devant 4 bouches. Nous accrochons le bateau et entrons dans l'une d'elles située à 2 mètres au-dessus de la nappe.

Après quelques mètres dans un tube poli, nous redescendons et retrouvons un quatrième lac. Toutes les bouches vues d'en bas doivent communiquer avec cette salle. Je fais un tour en bateau mais la voûte s'abaisse trop, il me faut mon scaphandre, je l'envoie donc chercher au relais.

Au bout d'un moment Viaris et Contejean reviennent et je procède à la mise du lourd vêtement. Il sera utile pour protéger du froid pénétrant qui règne dans l'onde.

Je parcours donc, une fois équipé toute la surface du lac, mais vers l'Ouest, du côté où arrive le courant, la voûte plonge dans l'eau, il est impossible d'aller plus loin sans de gros travaux de mines. Je visite une à une toutes les bouches qui font communiquer suivant l'afflux d'eau les lacs 4 et 3. Nous sommes à la cote + 15. Il est probable que cette modification dans l'aspect général provient de ce que la nature de la roche va changer. Peu au-dessus nous trouverions le Barrémien.

Nous revenons en arrière et ramenons rapidement les collaborateurs. Ma tenue me permet d'accélérer la manœuvre.

Entre les lacs 2 et 1, je vais visiter le couloir délaissé tout à l'heure à cause des difficultés. C'est une succession de marmites dont certaines ont deux mètres de profondeur et un mètre de largeur, séparées par des langues rocheuses acérées. Au bout de 10 mètres je débouche dans le lac 1.

Dès le début de cette nappe, s'ouvre au S. un porche bas. J'y rentre en nageant, et découvre un couloir à voûte arrondie, absolument parallèle au lac 1, et sensiblement de même longueur, mais finissant en cul de sac. Vers son extrémité une écume blanche recouvre la surface. La corrosion est active dans ce tunnel. Des fossiles se voient dans la paroi.

Revenant en arrière je dois ressortir par le même porche, et aide les camarades à quitter le bateau pour rejoindre les galeries sèches. La manœuvre est difficile car la paroi est quasi

verticale, heureusement qu'une Ostrea Couloni bien placée sert de repose-pied à l'endroit voulu.

Le parcours total a été d'environ 400 mètres.

Entrés à 10 h. nous ressortons vers 16 h.

Je ne puis affirmer avoir visité toute la grotte, car certainement en cherchant vers le plafond de la galerie d'entrée on retrouverait des couloirs conduisant au-dessus aux étages empruntés anciennement par le ruisseau, mais les constatations faites étaient assez importantes pour que nous nous en tenions là.

Il faudrait entrer dans la bouche en « trou de four » de la falaise et certainement on arriverait dans ces réseaux.

Comme cette grotte n'a pas un avenir touristique, il est inutile de poursuivre plus haut les recherches. En effet, les eaux qui y circulent vont être captées en vue d'alimenter 10 communes, son accès en sera donc rigoureusement interdit.

Il ressort de cette exploration que les hypothèses de M. Marc Le Roux, géologue, conservateur du Musée d'Annecy, et les théories de M. Martel sont absolument justes :

Les eaux de ruissellement pénètrent dans le calcaire fissuré du Parmelan, y trouvent des neigères (1), s'y refroidissent, et ressortent près de 500 mètres plus bas au contact du Barrémien et du Hauterivien, au niveau d'une faiblesse géologique.

La température de 4° 8 est caractéristique, car en général sous terre l'eau enfouie depuis peu est à 9 à 10°, et l'eau de provenance lointaine 7 à 8° (ainsi que nous avons pu le constater en bien des lieux). Notre fossile rapporté et examiné par M. Le Roux est bien une Ostrea Couloni, déterminant le Hauterivien supérieur (2).

Mon exposé n'a pu que le confirmer dans la décision qu'il avait prise d'imposer des mesures de stérilisation efficaces à cette eau avant de la distribuer. Comme toutes les eaux issues du calcaire celle-ci a certainement délavé des ossements au fond des « tan » (nom régional des avens) du plateau du Parmelan. L'écume blanche trouvée dans le diverticule du lac 1 prouve bien que la précaution n'est pas inutile.

R. de JOLY,
Président du Spéléo-Club de France.

(1) Voir photographies dans *la France ignorée*, p. 212, « L'évolution souterraine » E.-A. Martel, page 127 où à 25 mètres de profondeur des névés bouchent les gouffres.

(2) Je remercie vivement M.Le Roux de l'excellent accueil qu'il a bien voulu me réserver et des instants qu'il m'a accordés.

Le Poète DUCIS

(1733-1816)

CINQUIÈME PARTIE

CHAPITRE III

§ II. — *Ducis en son intérieur*

Plus il avance dans la vie, plus il est fidèle à la résidence : il importe donc de le voir dans son intérieur. Prenons pour l'y surprendre le chemin des écoliers.

Il n'avait jamais aimé les voyages :

> ... Jamais, par caractère,
> Je n'eusse été, je crois, voyageur volontaire...
> Tout projette en ce monde et s'agite, et pourquoi ?
> C'est pour ne pas savoir vivre en repos chez soi. (1)

Ses derniers voyages paraissent avoir été ceux d'Evreux et de Bernay, en 1806, pour visiter une nièce dont la jolie famille et l'accueil, aussi modeste que charmant, le ravissent (2), de la Rousselière en 1807 et de Rouen en 1808, pour assister au mariage de son neveu l'officier. Depuis lors il se contenta de visiter, quand sa santé le lui permettait, Talma à Brunoy, La Revellière revenu à Paris, Andrieux, Campenon. A plus forte raison était-il fidèle aux banquets intimes de mesdames Balk (3), Pallière, de Bellegarde ou de son serviable Campenon, car il aima toujours une société choisie où il était vénéré et choyé et où il donnait la mesure de sa bonne humeur, de son esprit et de sa galanterie.

Ducis avait deux résidences, Paris et Versailles. Paris ne lui avait jamais beaucoup plu. Pourtant, avant d'être logé au Louvre aux frais de l'Etat, de 1795 à 1798, il avait habité l'hôtel du Nivernais, rue de Tournes, de 1790 à 1795 et quand il dut quitter le Louvre, pourvu d'une indemnité de logement, il demeura à l'hôtel du Gaillard-Bois, rue de l'Echelle, en 1800

(1) III, p. 137.
(2) P. A., p. 241 et 241.
(3) P. A., p. 181.

et rue de Bailleul en 1803. C'est que l'appartement de sa femme, à l'angle de la rue de la Monnaie et de la rue de Vaugirard, était des moins confortables et des plus étroits. Aussi loua-t-il finalement au-dessus une petite chambre au sixième « entre quatre murs bien nus, » dont Campenon (1) décrit ainsi l'ameublement : « une gravure de saint François son patron, une table, une chaise, quatre planches sur lesquelles on remarquait l'*Imitation*, les *Pères du désert*, *Horace*, etc... un grand coffre où se trouvaient pêle-mêle les manuscrits de ses ouvrages... On était touché en entendant cet homme excellent vanter, de la meilleure foi du monde, les délices de ce chétif réduit où tant de choses lui manquaient. » Le poète en trouvait pourtant le vacarme insupportable.

On comprend qu'il ait préféré Versailles, sa ville natale. Il l'avait quittée dès 1752, mais sans cesser d'y faire de longs séjours chez sa mère jusqu'en 1797, puis chez Mme du Marchais, ou chez son frère, pendant la Révolution, séjours qui expliquent que la mairie de Versailles lui ait été offerte. Il vint enfin y demeurer rue de Satory, de 1798 à 1805 et rue des Bourdonnais, de 1805 à sa mort. Nous savons qu'en la belle saison, il quittait la ville pour Marly, puis pour Le Pecq, près de Saint-Germain, jusqu'en 1806 où des pertes lui imposèrent l'économie d'une villégiature. « Un pauvre barde n'a besoin que d'un antre » dit-il alors. Qu'était son habitation versaillaise de la rue des Bourdonnais ? Il l'appelle quelquefois plaisamment « mon château » dont Soldini était l'intendant. C'était un appartement au troisième. Il décrit son cabinet de travail à Lemercier : « Je me rappelle avec plaisir votre dernière apparition avec Talma dans mon grand cabinet qui ressemble à peu près à un vaste grenier, grenier bien cher aux muses, au repos, à l'innocence et où volent quelquefois d'heureux hémistiches qu'on attrape comme des mouches et qu'on fait entrer gaiement dans des bagatelles fugitives... Je ne l'ai point gâté par le moindre luxe. » (2) Il avait ses raisons économiques et morales : « J'ai toujours cru à la bénédiction des greniers ; les palais appellent les grands crimes. Nous autres, comme les souris, nous tenons peu de place et nous grignotons en paix un petit morceau de fromage. » D'aucuns lui reprochaient sa pauvreté voulue,

(1) C. p. 25.
(2) P. A. p. 294.

aggravée par les pertes que lui avait fait subir un receveur de rente. Il répondait allègrement (1) : « Je ne dois rien à personne. J'ai du bois pour une moitié de mon hiver, un quartaut de vin dans ma cave et, dans mon tiroir, de quoi aller pendant deux mois. Mon petit dîner, qui est mon seul repas, est assuré pour quelque temps et je le prendrai, autant que je pourrai, chez moi et à la même heure. » Un seul repas : voilà une frugalité qui rend peu croyable la réputation de solide buveur qu'il a contribué à se faire par certains de ses poèmes (*Ma cave*, *Ma Saint-Martin*) et dont Claretie s'est fait l'écho dans un récit tendancieux, aussi imaginaire que dramatique, inséré dans l'ouvrage d'un écrivain de second ordre (2). « Tandis que Bernardin de Saint-Pierre buvait une bouteille, Ducis en buvait trois. » Il faut tenir compte, en pareille matière, de la capacité d'un géant, de la tradition littéraire dont il se réclame et de la légende qui grossit tout. Peut-être voulait-il faire oublier son ascétisme exceptionnel sur un point plus délicat. La modestie de ses ressources et la modération de ses goûts ne nuisaient pas chez lui à l'hospitalité qu'il aimait autant exercer que recevoir. Il invitait ses amis, ses frères en ermitage et ses parents à y faire moins maigre chère. Témoins ses vers à sa sœur, alors son intendante, témoin cette invitation à Nép. Lemercier : « Je vous déclare que dimanche prochain nous mangerons avec ma sœur et sa maison, avec un neveu et une nièce de ma femme et trois jeunes américaines leurs filles, pas tant si laides et avec ma bonne femme qui me l'a apporté samedi dernier, un jambon excellent, bien dessalé, qui sera rôti à ma broche par le joli instrument qui la fait tourner et auquel j'ai adressé récemment une longue et gentille épître. Tâchez donc, mon cher ami, de venir fêter avec nous le jambon de famille. » Il lui annonce de nouveaux poèmes et ajoute : « Songez que tous ces vers et le jambon vous attendent et que le jambon a ses lauriers (3). » On le voit, dans cette occasion et bien d'autres, Madame Ducis invite, fait les honneurs de la maison, accueille ses parents et les amis de son mari. L'intimité conjugale est entière et charmante.

(1) P. A., p. 257.
(2) Bournand, « L'Amour sous la Révolution ».
(3) P. A., p. 267.

§ III. — *Le vieillard*

Le mari, on le voit, n'est ni malheureux, ni maussade. Qu'est devenu l'homme en 1809, à soixante-quinze ans ? Il parle de la seconde enfance avec trop de spirituelle malice pour y être engagé.

Au physique, il est assez bien conservé. Il a résisté à une affection de la gorge qui, dans l'hiver 1804-1805, a failli l'enlever, qui a récidivé plusieurs fois en 1806 et reparaîtra en 1810 (1) et en 1812 (2). Des rhumatismes, qui s'étaient annoncés vers la cinquantaine, vont le tourmenter surtout à partir de 1812. Il se plaint d'une lassitude générale : « Je supporte avec soumission cette nullité, cette impuissance qui, je crois, aura un terme. » Il s'en plaint davantage l'année suivante : « Les infirmités m'environnent, mes facultés s'émoussent, mes dégoûts du monde augmentent (3) ». Mais il est remarquable que la dépression est plus physique que morale, que la plainte ne va jamais sans bonne humeur, et sans espoir.

« Nous voilà entrés conjugalement, dira-t-il plus tard, en 1812, dans la région des douleurs où l'on est soutenu par la plus douce et la plus réelle des espérances. » Et à la mort de son frère Louis : « Ce dernier chagrin m'a enfoncé dans mon désert religieux. » Quelle enviable « gueuserie », quelle riche pauvreté abrite la retraite du vieillard toujours « simple et fier » !

L'âme était restée intacte. En était-il de même de la pensée ? L'échec de *Fœdor et Wladamir* en 1801 l'avait averti durement de renoncer aux créations tragiques. Il eut encore d'impuissantes velléités de cet ordre en 1812 : le Dr Voisin dut mettre ordre à sa tentative biblique concernant *Joseph* (4). Puis, mesurant mieux ses forces, il s'était adonné de plus en plus à la poésie familière, sa première tentation et à un lyrisme plus étudié dans ses *Epîtres* : les meilleures sont de 1806 à 1807.

Son inspiration, comme sa santé, subit ensuite une dépression qui atteint son étiage en 1809. « Ma muse dort comme une marmotte de mon pays et son sommeil ne me déplaît

(1) P. A., p. 281 et 318.
(2) 18e lettre : collection O. La Reveillère et 8e lettre de la Collection Sourieu
(3) P. A., p. 338.
(4) P. A., p. 311.

pas trop... je sens que le feu couve sous la cendre » (1). Et il dit en une prose plus poétique que la plupart de ses vers, comment il entretient ce feu : « Je ne suis plus qu'une ruine couverte d'un peu de mousse et de quelques petites fleurs qui me déguisent les outrages du temps... Il faut que je n'éloigne pas de moi (par l'agitation) la muse indulgente... Je dois conserver loin du vent cette petite lampe de religieuse qui m'éclaire encore. » (2) Il eut en effet une demi-renaissance poétique. « Je viens de verser mon âme dans 2.400 vers nouveaux que je laisse reposer. Mon âme s'allume à elle-même et vit d'elle-même » écrit-il, en 1810. Mais il a dès lors plus de facilité que de verve et c'est l'époque où Andrieux se récuse et où l'indulgent Campenon lui succède. On trouve dans ses dernières pièces quelques beaux traits encore, par exemple dans *Beata solitudo*, de 1814. En somme, à partir de 1809, c'est, non la déconfiture intellectuelle, démentie par ses lettres, mais le fléchissement. Le poète a conservé, non toute sa vigueur, mais sa verve jusqu'à 75 ans. La légende de déchéance sénile créée après les refus retentissants du poète en 1800 et 1803 par l'amitié pusillanime des uns et la médiocrité morale des autres était donc démentie par les lettres si vivantes et les œuvres lyriques de l'auteur. On sait avec quelle sérénité éloquente il l'accueillait en 1806 (3). C'est précisément à cette date que l'a peint Gérard. Il ne respire plus la robustesse, l'épanouissement heureux du quadragénaire représenté par Duplessis, mais la solidité est intacte et il a gagné en sereine noblesse. La figure s'est spiritualisée à mesure que l'âme se détachait du monde et s'élevait, selon la belle formule de saint Augustin « des choses extérieures aux choses intérieures, de celles-ci aux choses supérieures ».

Deux témoignages considérables, entre vingt autres, viennent confirmer et commenter l'œuvre du peintre. C est d'abord ce portrait littéraire de Villemain (4) : « Ducis était un des hommes les plus faits pour frapper l'imagination et laisser un long souvenir... Je ne l'ai connu que très âgé. Sa figure singulièrement grave et majestueuse, avait un caractère naïf et inspiré. On aurait cru voir, non le problématique Ossian, mais

(1) P. A. p. 317.
(2) P. A., p. 307.
(3) Relire la lettre à O. de la Tour, p. 211, année 1932, de cette *Revue*.
(4) La littérature au XVIIIe siècle ; 3e vol. p. 335.

Homère lui-même. Ce n'était pas un homme du temps... il n'avait rien du monde, il ne s'inquiétait pas de nos petites affaires, de toutes les petites ambitions de la vie, sauvage et doux, poète au plus haut point, n'ayant besoin de rien pour être poète... C'est dans son humble logis de Versailles qu'il rêvait, dans sa poésie inculte, cette nature pittoresque, négligée qui lui plaît et qui lui ressemble. »

Il suivit les idées nouvelles avec une ardeur singulière... républicain et monarchiste plein d'enthousiasme et bonhomme par dessus tout. « Quand les troubles devinrent plus violents, plus sanglants, il n'eut pas peur, mais il eut horreur. »

La Revellière-Lépeaux l'appelle « l'auguste vieillard, le Nestor de la tragédie française », mais son fils Ossian, qui avait vu tous les puissants du jour auprès de son père, n'avait été frappé par personne autant que par le vieux Ducis. « C'est un de ces amis fidèles qui vinrent le visiter dans les déserts de la Sologne de 1805 à 1809. L'image de ce majestueux vieillard, qui m'est encore toute présente, est un des plus beaux souvenirs de mon enfance... Il était originaire de Savoie et se faisait gloire d'être le descendant des montagnards des Alpes. Il en était digne par l'élévation de son âme, la simplicité et la noblesse de ses goûts, par son dédain pour la fortune et pour les jouissances de luxe, comme par sa taille athlétique et l'expression imposante de sa physionomie... (1) »

Cette vieillesse superbe et féconde démolissait l'odieuse légende. Seules, ce semble, les dernières années accentuèrent fortement l'empreinte de l'âge. Elles apportèrent au poète, malgré leurs épreuves physiques et morales, de notables et très douces compensations qui nous ont engagé à leur assigner une place à part.

CHAPITRE IV

§ I. — *Dernières occupations du poète tragique*

Enhardi par le succès d'*Abufar*, le poète s'engagea encore dans la tragédie pastorale, mais transporta les spectateurs des déserts brûlants de l'Arabie parmi les glaces de la Sibérie dans *Fædor et Wladamir* (1801), drame où deux frères, divisés par la jalousie, sacrifient finalement l'amour à l'amitié. La conception était noble, mais l'exécution n'y répondait pas et

(1) Introduction aux Mémoires de La Revellière : XXIV.

malgré tout le talent de Talma et le rare dévouement de quatre confrères, la pièce tomba. Après la première représentation très pénible, Népomucène Lemercier, Arnault, Marie-Joseph Chénier et Collin d'Harleville travaillèrent toute une nuit à alléger la pièce sans y introduire plus de dix vers nouveaux et lui firent traverser victorieusement la seconde épreuve, mais elle succomba à la troisième dans un charivari capable de rendre l'auteur sourd pour le reste de ses jours, disait-il le soir même au futur académicien Tissot (1).

En 1806, il demande à Andrieux « un sujet neuf, intéressant, pathétique, voire même voisin du terrible... mais patriarcal, sans héros (il ne les aime pas du tout (2), fidèle à la fois à son goût ancien de l'extraordinaire et à son goût croissant de la pastorale, et jusqu'en 1812 il songe à mettre en scène *Joseph*... Il trompait depuis longtemps son activité dramatique par l'incessante révision de son théâtre. Dès 1796, il avait transformé son *Œdipe chez Admète* en *Œdipe à Colone*, pièce en trois actes un peu plus conforme à la pièce de Sophocle, du moins affranchie de la dualité d'action. En 1798, il retouche *Macbeth*. Il refait de 1802 à 1807 le Ve acte d'*Hamlet* sans parvenir à le faire jouer par Talma. Seuls *Othello* et *Abufar* semblent faire exception à ces perpétuelles révisions. Que valent tous ces remaniements ? Ils ont été avant tout un exemple de probité littéraire, une satisfaction de conscience qui se mesura, et l'on s'en réjouit pour Ducis, à l'intention plus qu'au succès. Elle n'eut d'ailleurs rien d'ascétique car ce travail ne lui paraissait pas ingrat. Son imagination lui en surfaisait sans doute les résultats et la facilité de son travail trompait son goût. Les longueurs, qu'il confesse ensuite, sont, dit-il, « l'inconvénient d'un peu trop d'abondance et d'un abandon qui me charme toujours ».

La valeur artistique de ces retouches en égale-t-elle la valeur subjective ? Elle est compromise par l'insuffisance de l'élaboration première. La méditation n'a pas assez suivi et secondé l'inspiration, la gestation n'a pas été assez laborieuse, qu'on nous permette cette expression paradoxale et pourtant vraie à la lettre, c'est pourquoi l'œuvre gardera toujours quelque chose d'indécis et d'inachevé. Le plan, souvent incriminé, a dû gagner à ces retouches sans détruire le préjugé de

(1) Dictionnaire de la conversation.
(2) P. A., p. 341.

la malfaçon, mais la forme en a profité beaucoup moins, soit par suite de la multiplicité des collaborations qui ne va pas sans disparate et dont le résultante nuit à l'originalité, soit par suite de la discontinuité de l'effort qui doit se dépenser à restituer l'état d'âme précédent avant d'aller plus loin. Ducis se souvient du conseil de Boileau :

« Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage. »

mais il le prend à la lettre plutôt que dans son esprit. L'effort premier a été trop faible, les retouches trop distantes et confiées à trop de mains. Là est, ce semble, le point incurablement faible du théâtre de Ducis.

§ II. — *Valeur du théâtre de Ducis*

Quelle est finalement la valeur du théâtre de Ducis ? La question est double : essayons de préciser sa valeur historique, puis sa valeur propre.

I. — Ducis joue un rôle incontestable dans l'histoire de la littérature française par l'introduction de Shakspeare chez nous et par l'acheminement de notre théâtre de la forme classique vers la forme romantique.

Voltaire nous avait fait connaître Newton et Locke, la science et la philosophie anglaises : Ducis nous initie à sa production dramatique la plus géniale. Des traductions de Shakspeare trouvaient déjà des lecteurs : les adaptations de Ducis atteignirent le grand public et lui présentèrent une conception neuve, riche et profonde de la vie et de l'art. C'était un réel élargissement de la pensée française et les romantiques auraient pu savoir meilleur gré à notre poète de son prosélytisme pour leur dieu. Ces adaptations, dira-t-on, étaient des mutilations grâce au lit de Procuste des trois unités et des déformations : qu'y deviennent Hamlet, Ophélie, Roméo, Juliette et tant de figures inoubliables ? — Certes, nous sommes loin de la vie débordante et des créations les plus impérieuses du modèle. Mais cet appauvrissement est imputable aux exigences du goût d'alors qui imposait la forme classique et à ses répugnances pour un réalisme truculent et des fantaisies débridées. Ce théâtre déconcertait notre XVIIIe siècle et il faut avouer qu'il nous est encore beaucoup moins familier qu'à la virtuosité du public italien et à l'avidité patiente des Allemands. M. Antoine confesse que, malgré la

fidélité croissante des traducteurs depuis un siècle et demi, de Vigny à Loti, il n'a pu obtenir de celui-ci la traduction exacte d'aucune pièce. Voltaire qui avait cru tirer de *Sémiramis* tout ce qui nous était assimilable du modèle, pousse des cris d'orfraie après *Hamlet* de Ducis. Celui-ci avait donc été plus hardi que lui et avait donné le branle à une accommodation très difficile, encore inachevée, parce qu'elle se heurte à l'irréductibilité de deux mentalités ethniques. Nul ne peut lui contester le mérite de cette initiative féconde.

— Sa timidité se double de déformation, ajoute-t-on. C'est qu'il a voulu créer en imitant et qu'Hamlet résolu à régner, Gertrude repentante, Ophélie aussi courageuse et fière que douce sont bien à lui. Ces transformations sont-elles des profanations et les adorateurs du grand Will ont-ils raison d'en dénoncer le sacrilège ? De deux choses l'une : ou le spectateur ne connaît pas Shakspeare et son initiation est au moins amorcée, ou il le connaît et dès lors il doit accueillir cette imitation lointaine sans impatience, puisque l'œuvre du dieu subsiste intangible dans sa masse et sa majesté, *mole sua stat*, et sans exclusivisme car il y a mille formes et mille degrés dans l'art.

D'autre part, Ducis introduisait dans la tragédie avec les sujets de Shakspeare un ferment de liberté et de vie débordante qui devait la renouveler et, tôt ou tard, en faire éclater le cadre. Déjà Voltaire, à son contenu gréco-romain avait substitué des sujets français et étrangers et les idées nouvelles aux discours et, à l'analyse morale, le mouvement et l'action. Ducis n'aborde pas de sujets français mais se mesure à la suite de son guide au moyen-âge débordant de vie et de mystère. Il ne s'inspire qu'incidemment dans *Othello* et dans *Abufar*, des idées nouvelles, n'en tirant que des morceaux de bravoure et non des thèses comme Voltaire, voire des pamphlets en cinq actes. Il ne risque pas des apparitions comme lui mais il sait créer une ambiance occulte moins choquante, plus obsédante. Il conserve comme lui « le mouvement et l'action » mais en simplifiant plutôt l'intrigue, moins pleine d'entreprises, de surprises et de méprises dans le jeu desquelles « l'auteur est dispensé d'avoir du talent » selon la fine remarque de Faguet, en restituant une plus grande part à l'analyse morale dont Voltaire reprochait à Racine « les ennuyeuses longueurs » et en demandant enfin au choc des situations moins d'émotions faciles et plus de réactions de caractères. Aussi, dans sa clair-

voyance jalouse, le maître de la scène française ne s'y trompa point et dès *Hamlet* cria casse-cou et s'emporta avec une fureur comique contre l'usurpateur. Il avait esquissé une réforme du théâtre, on lui servait une révolution. Oui, Ducis avait fait « une révolution sans le savoir, assurait Roqueplan, comme cela est arrivé quelquefois à la garde nationale. » A quoi Sainte-Beuve ajoute ce correctif : « Il y a des jours où un garde national a son héroïsme et se bat comme un lion. Le bon Ducis a eu de ces journées-là. (1) » Et c'est cette évasion de la tragédie de Voltaire qui, d'après le même, a valu à notre poète sa succession à l'Académie : « La voix du public le désigne et le nomme. Il y a de ces justices imprévues que le monde parfois se plaît à faire. C'est, en effet, bien réellement une forme nouvelle de tragédie qui succède à l'autre et, bien qu'éphémère elle-même, elle était digne d'être saluée et intronisée à son heure. (2) »

Enfin s'affranchissant même du génie qui l'avait révélé à lui-même et à demi affranchi de Voltaire, Ducis fait un pas de plus dans *Abufar* et dans *Fœdor* : il crée la tragédie sans héros, la tragédie pastorale, risquant le mélange des genres, y introduisant la mélancolie, la passion exaltée, sans aboutir toutefois à ce mélange de tragique et de comique, de lyrisme et d'abstractions qui caractérise le drame romantique si brillant et si contesté. S'il n'y atteint pas, il s'y achemine délibérément dès 1795.

Ducis ne fut pas seulement un notable agent de liaison entre deux littératures et entre deux âges de notre littérature, par ce double rôle assuré de figurer dans l'histoire littéraire, il lui appartient encore par son œuvre. Un peu sacrifiée comme toute œuvre de transition et déparée par l'inégalité de l'expression, elle s'impose au XVIIIe siècle à tel point que son succès en garantit la valeur.

On reconnaît unanimement à Ducis une imagination vive, « une âme ardente, une sincérité absolue, une intelligence forte, éprise de la nature et de la vérité » (3), et sa générosité morale n'aurait pas haussé ces dons jusqu'à la poésie ? Une telle dissociation est paradoxale et peu probable : il faut donc examiner de plus près l'œuvre et l'homme pour en prendre la

(1) *Nouveaux Lundis*, 4e vol., p. 320.
(2) *Nouveaux Lundis*, 4e vol. p. 338.
(3) Lanson, *Lettres du* XVIIIe *siècle*. Introduction.

mesure en s'affranchissant et de la superstition de la vertu, alors régnante, et de la phobie de la vertu qui pourrait bien en esthétique lui avoir succédé sous le signe de « l'art pour l'art ».

II. — On sait comment Taine a caractérisé (1) par l'antithèse, un peu forcée et abstraite de leurs conceptions de la nature humaine, le théâtre de Shakspeare d'une part et celui des grands classiques français de l'autre. « Si Shakspeare avait fait une psychologie, il aurait dit avec Esquirol : L'homme est une machine nerveuse gouvernée par un tempérament, emportée par des passions sans frein, déraisonnable par essence, mélange de l'animal et du poète, ayant la verve pour esprit, la sensibilité pour vertu, l'imagination pour ressort et pour guide, conduit par le hasard et par les circonstances les plus déterminées et les plus complexes à la douleur, au crime, à la démence et à la mort. »

Si Corneille et Racine avaient fait une psychologie, ils auraient dit avec Descartes : « L'homme est une âme incorporelle, servie par les organes, douée de raison et de volonté... faite pour la conversation et la société, dont l'action harmonieuse et idéale se développe par des discours et des répliques dans un monde construit par la logique en dehors du temps et du lieu. »

Selon le génial anglais, l'homme est une intelligence asservie par des organes et conduite par la passion aux pires catastrophes. Selon Corneille, et beaucoup moins, selon Racine, il est une intelligence servie par des organes et capable d'évoluer dans un monde logique par la parole plus que par l'action et selon la raison.

Ducis, nous rapprochons les conceptions foncières, non les hommes, est attiré vers Shakspeare par son goût de l'extraordinaire et des passions fortes et vers Corneille par son sens de la grandeur morale. Il va d'instinct limiter et corriger leurs conceptions extrêmes en les rapprochant et les conciliant dans la conception commune de la nature humaine qui ne la place ni si haut ni si bas. Certes la part du mal y est très large et Corneille lui-même ne l'a pas ignorée, et Racine et Molière, ces grands observateurs de la nature, lui doivent leur tréfonds de pessimisme. Cependant ils ne désespèrent pas de l'idéal :

(1) *Hist. de la littérature anglaise*, 2e vol., p. 259.

Alceste et Philinte l'incarnent chacun à sa façon, exagérée ou trop discrète, mais indéniable. Phèdre lui rend hommage par sa tristesse et ses remords, Joas en représente impérieusement la souveraineté divine. Ce côté mystérieux de l'idéal se projette d'ailleurs dans le surnaturel populaire et fantomal de Shakspeare et dans le surnaturel sublime auquel se prête le stoïcisme de Corneille, témoin *Polyeucte*. On pourrait résumer ces trois conceptions grâce à une formule célèbre : Qu'est la raison dans la vie ? — Rien, répond Shakspeare ; — Tout, réplique Corneille. — Quelque chose, reprennent les autres tragiques ; quelque chose d'apparemment frêle, mais d'irréductible, Dieu aidant.

Pascal a expliqué cette lutte du bien et du mal et levé cette contradiction douloureuse et glorieuse de la nature humaine par une synthèse profonde des idées chrétiennes, en un Entretien mémorable où Montaigne et Epictète remplacent Esquirol et Descartes invoqués par Taine. Nos tragiques ne s'embarrassent pas de théories et Ducis encore moins. Il leur suffit que la contradiction soit grosse, ici d'effets de terreur et de pitié, là d'admiration, et la solution d'effets nouveaux d'enthousiasme et d'angoisse, de repentir et d'espérance, de vaillance et de résignation, pour qu'ils en exploitent les ressources dramatiques, comme d'autres, Chateaubriand, Lamartine, en dérouleront les richesses lyriques.

Sans doute le XVIIIe siècle était trop féru de l'idée nouvelle de progrès pour ne pas rejeter la tradition, dont il a légué la nostalgie au suivant. Ducis n'a pas cédé au courant et il a annoncé cette nostalgie par les discrètes et sincères suggestions chrétiennes qu'il a glissées parmi les passions, les folies et les crimes. C'est ainsi qu'il a prêté à Hamlet le courage de vivre et de régner, à sa mère celui de se ressaisir, qu'il a transformé les remords de Macbeth en repentir, souligné l'élément religieux dans tous les drames de Shakspeare, comme il l'a développé dans l'Œdipe grec, restant, malgré l'incrédulité ambiante, fidèle à la tradition chrétienne des grands classiques, des naïfs *Mystères* du Moyen-Age, tradition qui s'ébauchait dans l'antiquité grecque et dont la *Fille de Roland* et les pièces de M. Ghéon attestent l'attirance esthétique et la vitalité morale.

CHAPITRE V

Les Poésies familières

Ducis s'était toujours senti lion par son père, berger par sa mère. Tout le troisième volume de ses œuvres est plein de ses productions d'arrière-saison qu'il qualifie avec une modestie charmante (III, p. 362.)

Il a cependant glané d'assez belles gerbes : vingt-cinq épîtres, trois ou quatre douzaines de « poésies diverses ».

§ I. — *Les Epîtres*

Assez longues, en alexandrins généralement, elles rappellent celles de Boileau avec plus de bonhomie et d'imprévu mais moins d'ordre et même de clarté parfois et une forme moins soignée. Nous y avons déjà puisé à titre documentaire : il reste à les envisager d'ensemble, à en noter la structure et le contenu, à en faire ressortir la valeur littéraire sans nous dissimuler que ce genre traditionnel, fort éloigné du lyrisme pur, est aux confins de la poésie. Malgré leur allure, à première vue capricieuse, elles obéissent au même plan. Elles débutent par des particularités sur le destinataire, son œuvre, sa vie, ses relations avec l'auteur et souvent sur l'auteur lui-même. Ayant déjà signalé les autres, notons quelques-unes de celles-ci.

Il confesse sa candeur excessive si souvent trompée :

> Parlerai-je de moi ? — Si j'ai bonne mémoire,
> On m'a trompé souvent ; je n'ai trompé personne.
>
> (*E. à Lemercier.*)

Plus souvent sa joie d'être aux champs, d'y taquiner la muse.

> Enfant redevenu, je joue et je m'amuse
> Heureux si quelquefois il échappe à ma muse
> Un vers qu'avec Thomas eût approuvé Chaulieu,
> Qu'eût aimé Florian, qui contente Andrieu !...
> C'est par toi que courant sur les bords les plus riches
> Après des papillons, des fleurs, des hémistiches,
> J'habite un monde à part, un nouvel univers,
> Caché seul, à mon aise y moissonnant des vers.

Plus souvent il évoque sa carrière dramatique (*E. à Lemaire, à Richard*). Puis l'épistolier introduit quelques questions d'art ou de morale :

1° *d'art.* — C'est la question du génie (*E. à Vien, à Lemercier*). Ce sont les chefs-d'œuvres de Vien, de David, de Gérard. C'est l'art dramatique, élargissement de sa personnalité. (*E. à Lemaire, à Richard*). C'est la parodie (*Les chiens tragiques*). C'est la correction fraternelle entre écrivains (*E. à Andrieux, à Campenon.*)

2° *de morale*, comme l'art d'être heureux (*E. à Droz.*)

Le bien rend en bonheur cent fois plus qu'il ne coûte.
Le grand art d'être heureux n'est que l'art de bien vivre.

Sa verve éloquente s'exerce contre le célibat, son égoïsme, sa duperie, sa solitude finale (*E. contre le célibat*).

Il fait un tableau frappant des mœurs antiques (1re *E. à de la Tour*) et un contraste parfois virulent des mœurs du premier Empire, plaidoyer *pro domo* (2e *E. à de la Tour.*)

3° Parfois l'*Art et la Morale* se marient dans ses aperçus comme le beau et le bien dans la réalité, comme ils se fondaient en un seul et même mot chez les Grecs, nos inoubliables initiateurs (*E. à Florian, à Andrieux*).

La nature conduit par le beau au bien (*E. à Legouvé*).

Elle le conduit aussi du bien au beau : (*E. à Thomas*, IV, p. 189.)

Avec notre âme en paix, notre œil aussi s'épure.
Tout, quand nous nous plaisons, nous plait dans la nature
Que dis-je ? Des beaux-arts, les sublimes beautés
Descendent plus avant dans les cœurs enchantés...

4° Le beau et le bien aux yeux de Ducis, conduisent vers Dieu par les voies les plus variées : il transparaît dans la beauté des choses :

J'entends dans la nature et dans son harmonie,
Du céleste ouvrier la grandeur infinie... (*E. à Legouvé.*)

Crois ces roses, crois ces lys qui germent sous les yeux
Et ce doigt immortel qui fait tourner les cieux (*E. à Richard.*)

— Il faut souffrir :

Souffrons donc, Dieu le veut. Toujours il s'écoula
De son intarissable et facile clémence,

Lorsque plus forte est la souffrance,
Un baume qui le consola. (*E. à Richard des Trois Epis, p.* 140.)

Systématiser ainsi la pensée de Ducis, dira-t-on, n'est-ce pas en dénaturer l'allure vagabonde et bien morceler ses vers ? — Ce n'est pas, en tout cas, fausser sa pensée ni nuire beaucoup à ses vers, car, selon la remarque malicieuse de Sainte-Beuve, avec lui il faut savoir s'arrêter à temps. Nous n'avons pas donné tout le meilleur de ses Epîtres et peut-être se trouve-t-il dans nos citations du moins bon. Ce sera mieux refléter la réalité, car il est vraiment inégal et, comme dans ses tragédies, il a trop compté sur le crayon rouge d'autrui et trop morcelé ses efforts. Ses Epîtres ont toutefois une foule de développements bien venus.

(*A suivre.*) J. LEVITTE.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Ciels clairs de France, par Mlle Marie-Louise VIGNON., 2e série, Paris, Messein, 1932, 194 p-in 8°,

C'est une belle guirlande que Mlle M.-L. Vignon vient de tresser à la gloire de nos provinces. Dans deux recueils de poèmes placés sous le signe des *Ciels Clairs de France* la délicate poétesse chante tour à tour l'*Ile de France*, le *Berry*, la *Bretagne*, la *Provence*, l'*Auvergne*, la *Lorraine* et l'*Alsace*, et le *Pays Basque* et le *Dauphiné*.

Mais c'est la *Savoie*, ses Lacs, ses Cieux, où s'allient

la douceur d'Italie et la douceur de France,

qui inspirent à M.-L. Vignon ses vers les plus beaux, les plus évocateurs.

Quatre *Poèmes du Lac* (*Je voudrais être Peintre.... Matin sur le Lac*, *Ascension* et *Soir sur le Lac*) sont réservés au Léman

Ce lac qui sait baigner, aussi bien que la ville,
Le hameau de pêcheurs dont le port semble un nid
Où l'essaim des bateaux ailés se réunit...

Les cols, les cascades, les routes de Savoie trouvent en M.-L. Vignon un chantre passionné. Huit images du Mont-Blanc et un hymne au Bourget où l'auteur exalte avec un lyrisme tout romantique le souvenir de l'Aîné Divin, nous conduisent à une suite de quatre poèmes intitulée *La Douceur Annécienne*.

Jamais un poète n'avait consacré de façon si précise des vers à notre ville, à ses canaux, ses jardins, son lac, aux grandes ombres de Monseigneur François et de Jean-Jacques, évoquées toutes deux dans *Amour profane* et *Amour sacré*.

Ce n'est pas sans émotion qu'on lira ces chants dont Annecy peut à bon droit s'enorgueillir, et si dans l'un d'eux Marie-LouiseVignon n'a pas respecté le cours de l'eau verte du Thiou qu'elle fait se perdre dans le lac bleu nous lui pardonnerons volontiers cette défaillance d'ailleurs bénigne.

Il y a tant d'admiration et d'amour, tant de « douceur » dans ses poèmes savoyards...

H. DAVIGNON.



Par suite d'une omission, la planche ci-contre renvoie à l'article *Inscription romaine d'Alex*, de la *Revue Savoisienne*, 1932, p. 249.

Note sur les inscriptions de Gruffy et de Passy

I. Ayant appris de M. Chambet qui, à Annemasse, avait déjà rendu des services à la cause de l'épigraphie gallo-romaine (1), qu'on avait découver à Gruffy une pierre avec une inscription antique, j'écrivis, sur son conseil, à l'un de ses parents, M. l'abbé M. Chambet, curé de la paroisse. Ce dernier, avec une obligeance dont je ne saurais trop le remercier, s'empressa par une lettre du 24 octobre 1932 de m'adresser d'utiles renseignements.

On sait que, parmi les matériaux de l'ancienne église dé-

(1) *Rev. Savois.*, 1893, 139, 202.

molie vers 1881-2, on avait dégagé ou mis au jour trois fragments d'une inscription funéraire d'après lesquels (1) une dame romaine, propriétaire de la villa, Domitia Mar (? *ciana*), fille de Caius Domitius, avait érigé, de son vivant, un tombeau pour elle et pour son beau-père. Or, récemment, lors de l'extraction, dans le cimetière qui l'entourait, des pierres de fondation de cette église, on exhuma aux abords des assises du clocher un quatrième bloc du même calcaire du Semnoz, révélant que Domitia avait pensé aussi à ses propres parents et à ses frères, de sorte que l'inscription, encore incomplète, pourrait déjà donner ce qui suit :
DOMITIA. C. F. MAR| ...*paren*|TIBVS. FRATR | ibus sui|
S PATRVO|VIVA SIBI P*osuit*... Le bloc en question mesuré a 0 m. 47 de hauteur, 0 m. 92 de longueur, 0 m. 40 de largeur avec des lettres de bonne époque, h. de 0 m. 105. Peut-être aussi faisait partie de la sépulture un autre bloc de même calcaire retiré du cimetière à 3 m. de profondeur et qui semble à M. l'abbé Chambet « une urne funéraire ou un cercueil dont on aurait enlevé une des faces latérales (*columbarium* ?), long. 1 m. 60, larg. 0 m. 95, h. 0 m. 65 ; un rebord en est taillé en corniche et des encoches y existent pour ferrements. En outre, M. Travers, propriétaire au dit lieu, au hasard d'une tombe ouverte il y a plusieurs années, avait exhumé une portion de colonnette, diam. 0 m. 15, hauteur restante 0 m. 20, et, cette même année, un autre fragment de même hauteur fut trouvé à 500 m. de là et l'on constata qu'il s'ajustait parfaitement au premier. » On peut en conclure que les débris anciens furent dispersés de tous côtés lors de l'érection de la première église, laquelle succéda probablement à un temple de Jupiter (2) détruit après l'édit d'Honorius (fin du IVe s. et début du Ve).

La période burgundo franque est attestée, d'une part, dans le cimetière, par la mise au jour de la plaque funéraire en marbre blanc des fils du chrétien Altheus (3) et, d'autre part, au Cobliet, par des sépultures et différents objets (4), entre autres, un tiers de sou d'or frappé à Aoste au VIIe s. (5).

(1) Voir L. Revon, *Rev. Savois.*, 1869, 59 : 1878. 83 : 1882, 69 et CIL.XII, 2489.
(2) Cp. *Rev. Savois.* 1882, 69 et CIL.XII, 2488.
(3) L. Revon, *Rev. Savois.* 1869, 65.
(4) M. Le Roux et Ch. Marteaux, *Sépultures burgondes*, id., 1898, 274.
(5) M. Le Roux, *Rev. Sav.*, 1898, 278 ; 1911, 74.

H. M. L. Blondel ayant, d'après son estampage (B), publié (1) l'inscription de Passy qui avait été le sujet d'une courte communication de ma part dans *Rev. Savois.* 1930, p. 122, il est maintenant utile de la publier ici même.

M. L. Blondel la date de la fin du premier siècle, étant donné la beauté des caractères et il en a déterminé la roche qui serait du calcaire échinodermique. Au sujet du texte, j'ai noté quelques divergences avec la copie (A) de M. Léon Félisaz. C'est ainsi que, 2e l., G, abréviation de Gaius, notation de la prononciation exacte du prénom Caius, est donné par A ; de plus, il faut rétablir après lui F, abréviation de *filius* ; — 3e l., GEMELL doit probablement être complété en GEMELLVS, surnom qui signifie le jumeau ; — V est absent dans B ; N se trouve dans A surmonté de la barre horizontale qui indique qu'il s'agit d'une sigle monétaire, abréviation de *nummorum*, comme P, de *publicorum* ; — 7e l., B (A) et non P ; — dernière ligne, VOTI (A). Les lignes 7-9 sont d'une restitution difficile. Peut-être faut-il lire, à la huitième, *dedicati* ou — *ata*, — *atae*, se rapportant au nom des objets consacrés au dieu. Quoiqu'il en soit, voici cette inscription où les fonctions sont énumérées dans l'ordre ascendant, et sa traduction (2) :

1	MARTI.AVG	A Mars Auguste, Marcus Arrius
2	M.ARRIVS.C./.	Gemellus, fils de Gaius, de la tribu
3	VOLT.GEMELLVS	Voltinia, questeur des deniers publics,
4	QV*aes*TOR.N.P.	duumvir du trésor, flamine de
5	*II vir* AERARI	Mars.....
6	*Flamen* MARTIs	ayant obtenu l'accomplissement
7	HONORIBVS	de son vœu.
8	ICA SVNT	
9	V S. CON	
10	VOTI feuille cordiforme COM*pos*	

Ch. MARTEAUX.

(1) Bull. de la SHAG de Genève 1932, V, 248.

(2) Cp. les deux autres inscriptions de Passy, L. REVON, *Rev. Sav.*, 1869, p. 83-4 ; CILXII, 2349, 2350, qui concernent aussi des magistrats de la cité de Vienne.

7me Année 1933 2e Trimestre

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(Cicéron : *De Officiis* lib. I.)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par decret du 17 decembre 1896

SOMMAIRE

Académie Florimontane. *Séances des 4 avril, 2 mai et 6 juin.*
Cl. Gardet..... *Regards sur l'Allemagne.*
L. Moret..... *Sur les eaux thermo-minérales de Saint-Gervais-les-Bains.*
A. de Montfalcon..... *Une gloire militaire de la Savoie. : le Général Comte Michel-Marie Pacthod* (1764-1830). (Fin).
J. Levitte..... *Le poète Ducis* (1733-1816). (Fin).
R. A..... *Le Répertoire des Sources de l'Histoire de Savoie, par Max. Bruchet.*

Bibliographie Savoisienne

R. Avezou..... E. Lecouturier. *Fr.-M. de Chaugy et la tradition salésienne au* XVIIe *siècle.* — A. de Montfalcon. *Compesières.* — Ph. Falcoz. *Les Innocents et la Maîtrise de Chambéry.* — J. Désormaux. *Mots et Coutumes de Savoie* (4e série).
P. Pister..... M. Chardon. *Légendes.*

ANNECY
Imprimerie J. ABRY et Cie, Editeurs
1933

Source gallica.bnf.fr / Academie florimontane

LA REVUE SAVOISIENNE

Comme moyen d'action, l'Académie Florimontane publie, depuis 1860, la *Revue Savoisienne.*

Son but est de vulgariser les études qui se rattachent, de près ou de loin, à l'ancien duché de Savoie et de tenir ses lecteurs au courant des travaux qui s'y rapportent.

La *Revue Savoisienne* parait tous les trois mois par livraison de 48 à 64 pages in-8° (c'est-à-dire 3 à 4 feuilles et 12 à 16 feuilles par an, formant un volume de 192 à 256 pages).

Un Comité de rédaction, composé de membres nommés par l'Assemblée Générale de l'Académie Florimontane, accepte ou refuse les manuscrits, *complets et ne varietur*, présentés à l'impression de la *Revue*, en laissant à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

Priorité d'impression est réservée aux travaux des membres de l'Académie Florimontane et plus particulièrement aux communications lues en séance de la Société.

Le Comité de rédaction choisit parmi ses membres un Directeur-Gérant de la *Revue* et se réunit au moins une fois par trimestre pour arrêter la composition du numéro de la *Revue* ainsi que le choix des clichés qui doivent l'illustrer.

Procès-verbal de ces séances est tenu par le Directeur.

En cas d'abondance de copie, la Direction de la *Revue* se réserve de limiter la place de chaque auteur à 48 pages (3 feuilles), par an, étant entendu que le surplus reste à la charge des auteurs. Les frais de corrections d'épreuves dépassant une heure de travail ne seront dans aucun cas à la charge de la *Revue.*

Au-delà de quatre clichés par auteur et par an, les frais de clichés seront entièrement supportés par les auteurs.

Les auteurs d'articles imprimés dans la *Revue* peuvent en faire exécuter, à leurs frais, des tirages à part, en s'adressant directement à l'imprimeur, en temps utile, c'est-à-dire en renvoyant le bon à tirer de leurs épreuves.

Reproduction du texte et des planches de la *Revue* formellement interdite et droits de traduction réservés en tous pays.

La *Revue Savoisienne* annonce tout ouvrage, relatif à l'ancien Duché de Savoie, dont un exemplaire aura été envoyé à l'Académie Florimontane, et en donne, si possible, un compte-rendu bibliographique.

Le prix de l'abonnement à la *Revue Savoisienne* est de 25 fr. par an pour la France et de 30 fr. pour les pays de l'Union Postale.

Adresser franco les envois d'ouvrages pour compte-rendu à l'Académie Florimontane, à l'Hôtel-de-Ville : les demandes de renseignements concernant la *Revue*, les manuscrits d'auteurs et les changements d'adresses des membres de l'Académie Florimontane et abonnés à la *Revue*, au *Directeur de la Revue Savoisienne, M. Avezou, Archiviste du département de la Haute-Savoie*, 4, rue des Archives, *à Annecy.*

Avis. — On recherche, pour compléter une collection, un exemplaire du Compte-Rendu de la 6me Session du Congrès des Sociétés Savantes Savoisiennes tenu à Albertville le 20 et le 21 août 1883. Albertville, Impr. J.-M. Hodoyer, 1883, 216 p. in-8°.

Faire propositions à M. J. Serand, Clos Nemours, Annecy.

Le Directeur-Gérant : Robert AVEZOU.

Imp. J. ABRY et Cie, 3, rue de la République, Annecy

ACADÉMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Séance du 4 avril 1933

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ, VICE-PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures (1).

Après avoir excusé M. L. Aussedat, Président, retenu par les graves préoccupations que lui cause la santé d'un des membres de sa famille, M. Rrrz donne des nouvelles de la santé de M. Flamary, encore souffrant, et prononce l'éloge funèbre de notre confrère le Président Favre-Félix, décédé le 19 mars. Il annonce également le décès de notre confrère M. Deschamps, Ingénieur des Ponts et Chaussées à Bonneville. A leurs familles, il adresse les vives condoléances de l'Académie Florimontane.

M. Avezou fait circuler une vue cavalière du pré Lombard (aujourd'hui jardin public), en 1835, époque à laquelle la ville avait le projet d'y établir un quartier neuf.

M. Davignon donne lecture d'un article de la *Revue Critique*, par Maurice Levaillant, ayant trait au séjour du poète Samain, à Talloires,

M. Lachat donne lecture de l'article : *Les Savoyards ne sont pas des Hottentots*, paru dans le *Savoyard de Paris*, au sujet d'un poème héroï-comique dû au barde Faure d'Orcières, au commencement du XIXe siècle.

Le bibliothécaire annonce les ouvrages reçus, dons des auteurs :

Clément de Gart, *La Route et les Ombres* ; P. Dufournet, *Les Epis de faîtage en fer blanc de la Savoie* ; H. Onde, *La Route de Maurienne et du Cenis à la fin du* XVIIIe *siècle* ; Ch. Anthonioz, *Notes d'urbanisme pour quartiers de Genève.*

M. Le Roux donne ensuite des détails sur la restaura-

(1) Etaient présents : Mlle Maret, MM. Avezou, Boileau, Buttin, commandant Clair, chanoine Coutin, Davignon, Domenjoud, Fontaine, Gaillard, chanoine Gavard, Lachat, Le Roux, Marteaux, Martin, chanoine Mugnier, Onde, H. Pfister, L. Pfister, F.-M. Ritz, F. Serand, J. Serand.

Excusés : MM. L. Aussedat, Flamary.

tion du tableau de Watteau, scène pastorale, figurant dans les collections du musée d'Annecy. C'est le maître A.-Ch. Coppier, à qui revient l'honneur d'avoir identifié l'auteur de cette belle toile, qui a dirigé le travail de restauration.

A propos de ce tableau, M. Le Roux rappelle que c'est grâce à Eloi Serand, qui le sauva vers 1847-48 d'une destruction certaine, qu'il est entré au musée de la ville ; on l'attribuait alors à Laneret.

M. Le Roux donne aussi des détails sur le don récemment fait au Musée par le fils de l'artiste, de la collection Burgat-Charvillon, peintre apprécié, originaire de Manigod. Cette collection comprend trente-trois toiles et dessins, et son intérêt régional est indiscutable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

Séance du 2 mai 1933

PRÉSIDENCE DE M.-F. M. RITZ, VICE-PRÉSIDENT (1)

Après adoption du procès-verbal de la précédente séance, le Vice-Président exprime à M. L. Aussedat, absent, toutes les condoléances de l'Académie pour la mort si prématurée de Mme J. Balleydier, sa belle-sœur, survenue au début d'avril. Il adresse à M. Flamary des félicitations pour le rétablissement de sa santé.

M. Avezou présente trois lettres inédites de Voltaire, trouvées en cours de classement du chartrier de Marlioz ; elles sont adressées au comte de Sallenôves, Hyacinthe de Pingon, qui était, dans sa terre de Feuillasse, proche voisin du châtelain de Ferney. Ces lettres, qui traitent d'affaires, portent néanmoins l'empreinte du style si alerte et mordant de Voltaire, et prouvent quels bons rapports il entretenait avec la famille de Pingon, de vieille noblesse savoisienne.

De la part de M. Désormaux, Président d'Honneur, qui vient d'être sérieusement malade, M. Avezou remet pour

(1) Etaient présents : MM. Avezou, Boileau, commandant Clair, chanoine Coutin, Davignon, Flamary, Fontaine, Gaillard, Lachat, Marteaux, Martin, H. Pfister, L. Pfister, Pollier, Roze, F. Serand, J. Serand.

Excusés : Mlle Maret, MM. André, Aussedat, Le Roux.

la bibliothèque de l'Académie Florimontane sa dernière publication : *Mots et Coutumes de Savoie. Quatrième série.*

M. le chanoine Coutin lit quelques pages de l'histoire manuscrite de Megève par Clément Berthet, plébain de cette paroisse à la veille de la Révolution. Les extraits que lit M. le chanoine Coutin, de ce document, conservé aux Archives départementales, concernent l'occupation espagnole de 1743 à 1748.

M. Ch. Marteaux donne lecture de deux lettres de Samain, récemment éditées par les soins de J. Mouquet dans l'ouvrage *Albert Samain. Des lettres* ; 1887-1900. Ces lettres, écrites de Talloires, à l'automne de 1893 à R. Bonheur et P. Morisse témoignent de l'enchantement causé au poète par son séjour au bord du lac d'Annecy.

M. L. Pfister présente et donne le compte rendu d'une petite publication de luxe due à Mlle M. Chardon, de Bonneville, nièce du docteur Andrevetan, sur les légendes du Faucigny : *Légendes.*

Il dépose également de la part de M. G. Tochon, secrétaire général de la Société Hydrotechnique de France, son ouvrage : *Les chutes d'eau.*

Des remerciements sont adressés aux donateurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h.

Séance du 6 juin 1933

PRÉSIDENCE DE M. L. AUSSEDAT, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures (1).

Le Président exprime à ses collègues sa vive reconnaissance pour la sympathie qu'ils lui ont témoignée dans ses deuils de famille.

1) Etaient présents : Mlle Maret, MM. André, Aussedat, J. Bouchet, commandant Clair, chanoine Coutin, Fontaine, abbé Fromaget, chanoine Gavard, Lachat, Marteaux, Martin, chanoine Mugnier, L. Pfister, Ribatto, Roze.

Excusés : MM. Avezou, Buttin, Flamary, Le Roux, H. Pfister, F.-M. Ritz, F. Serand, J. Serand.

Il dit le grand regret qu'a causé aux membres de l'Académie Florimontane la mort, survenue en Guinée, le 14 mai, de notre collègue M. Jules Serand, frère de MM. François et Joseph Serand. Né à Faverges, le 13 mai 1872, le défunt remplissait depuis 1906 les fonctions de maître de phare principal à Tamara, dans l'archipel de Los. Officier de l'Instruction Publique, chevalier de l'Etoile Noire du Bénin, membre de la Société Météorologique de France et du Comité d'Etudes de la Guinée, Jules Serand était un auxiliaire très précieux de la science. En correspondance avec l'Institut Océanographique et le Muséum, il recueillit pour notre grand établissement national d'intéressants matériaux d'études. Et l'on se rappelle qu'en reconnaissance de l'aide désintéressée apportée à M. Lacroix, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, le nom de Pointe Serand fut donné à un gîte de minéraux sur la côte de Tamara, et celui de *Serandite* à une nouvelle espèce cristallographique. La *Revue Savoisienne* publiera une notice sur les travaux et les publications de ce savant modeste qui, suivant une tradition familiale, mit, toute sa vie, son bonheur à rendre service à ses compatriotes et à son pays.

Le Président déplore également le décès survenu le 26 mai, de notre collègue, M. Jean-Marie Boileau, instituteur en retraite, officier de l'Instruction Publique. Membre de l'Académie Florimontane depuis cette année seulement, le regretté défunt, très assidu à nos réunions, employait tous ses loisirs à l'étude du vieil Annecy et des souvenirs archéologiques et historiques de la ville, principalement de ses églises. A Mme Boileau et à sa famille, le président adresse de vives condoléances.

M. Aussedat a, d'autre part, le plaisir de féliciter M. Pierre Chevrier, récemment inscrit au tableau pour la Légion d'Honneur, au titre des réserves de l'armée, et M. Etienne Roze, nommé bibliothécaire adjoint de la ville.

A propos de la prochaine apposition d'une plaque commémorative sur la villa habitée par André Theuriet, à Talloires, M. Jean Bouchet signale à ses collègues qu'il possède une lettre autographe d'Hippolyte Taine, que ce dernier lui avait adressée en réponse à une question posée au sujet d'une difficulté d'interprétation d'un mot dans la deuxième strophe de l'*Hymne à la Nuit*, de Rameau. On sait que cet hymne

avait été chanté par la Société Chorale au cours de la mémorable réception faite à André Theuriet, sur le lac, à bord de la *Couronne de Savoie*, par une nuit étoilée de septembre 1886.

M. L. Pfister annonce que la manifestation projetée en l'honneur de Theuriet a été fixée par le Syndicat d'Initiative, au 5 août prochain. Le programme en sera publié ultérieurement. Le texte de la plaque, que feront apposer le Syndicat et notre Académie, est arrêté délinitivement.

M. le chanoine Coutin donne lecture d'un mémoire intitulé : « *Relation des fléaux dont Dieu a frappé la ville d'Annecy et le voisinage pendant le cours de cette année* 1709, *tant par le rigoureux froid de l'hiver dernier que par les divers mouvements des troupes en ce pays pendant la campagne passée.* »

C'est le récit lidèle des batailles livrées à Moûtiers, Conflans et Annecy, au mois de juillet 1709, et du séjour des Allemands pendant le mois d'août. Il a été écrit par le chanoine Coppier, alors secrétaire de la collégiale N.-Dame-de-Liesse, et est inséré dans un des registres des délibérations de la Collégiale, dont la série est conservée aux Archives du département.

M. l'abbé Fromaget rend compte d'un ouvrage consacré à la mémoire du regretté géologue Pierre Termier, œuvre de l'une de ses filles.

M. Lachat présente une belle toile offerte au musée d'Annecy par le maître paysagiste Henri Foreau, membre du Jury du Salon des Artistes français. Le tableau représente le Parc de Versailles au Trianon, en hiver. M. Lachat fait aussi circuler une lettre autographe de Paul Verlaine, écrite le 21 décembre 1891 de l'hôpital Broussais à Rodolphe Salis. L'écrivain sollicitait un secours d'argent.

En raison des deuils qui ont atteint plusieurs membres de la Société, il n'y aura pas, cette année, d'excursion collective des membres de l'Académie Florimontane.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h.

Regards sur l'Allemagne

C'est un fait à peu près général que le Français qui passe une quinzaine de jours en Allemagne en revient complètement effaré et effrayé. Mais celui qui peut y demeurer assez longtemps pour se laisser quelque peu assimiler par l'ambiance arrive à dépasser ce stade de l'étonnement, mais peut-être pas celui de l'angoisse.

Il y a en Allemagne tellement de choses susceptibles de déconcerter un Français. D'autant que le Français, je crois, représente un type humain des plus facilement déconcertables. Nous avons tellement l'habitude de vivre dans nos formes de vie françaises, où nous nous trouvons si heureux ! Il y a de la culture gréco-latine (qui est la seule culture ancienne que nous connaissions vraiment bien, ou tout au moins mieux que les autres) à la culture française, une telle continuité, une telle harmonie, qu'il semble que celle-ci soit l'expression normale de la civilisation et qu'il est difficile pour le Français d'imaginer que la civilisation et la culture puissent être conçues sous d'autres formes.

Rare est le Français qui se demandera par exemple si l'héritage grec n'a pas été appauvri et rigidifié dans les cadres de la Rome juriste et impérialiste et si peut-être l'esprit latin qui se réclame lui-même de l'esprit grec, n'a pas pris seulement de la Grèce l'esprit aristotélicien qui par la philosophie médiévale thomiste imprégnera l'occident latin d'un rationalisme et d'un dogmatisme, qu'on retrouvera même chez le philosophe français qui révolutionna la philosophie moderne : Descartes.

Bien entendu, je ne veux pas enfermer l'esprit français dans une définition étroite et, à vrai dire, inexacte. Et à côté des Descartes, des Racine, des Boileau, et à l'intérieur même de ce XVIIe siècle à l'idéal mesuré, raisonnable et bourgeois, dans lequel on aurait trop tendance à vouloir voir tout l'esprit français et qu'on serait trop porté à considérer comme l'expression absolue et universelle de la civilisation et de la culture idéales, il y avait un Pascal, qui n'avait pas peur de

douter de la raison et d'en montrer les limites (alors qu'un Racine, effrayé d'un renversement possible des valeurs que lui avait révélé sa propre Phèdre, se réfugiait dans le silence de Port-Royal) ; il y avait un Corneille, dont la tragédie étouffait dans l'étroitesse de cadres soi-disant aristotéliciens, inadéquats à son génie romantique avant l'heure ; il y avait tout un courant libertin, combattu par le même paradoxal Pascal, et qui, issu de l'esprit sceptique d'un Montaigne, se continuera au XVIIIe siècle chez les Encyclopédistes. Ce sera d'ailleurs le siècle de la Révolution, de laquelle on attribue la paternité, en simplifiant beaucoup les choses, à Voltaire et à Rousseau, si différents pourtant l'un de l'autre ; le premier symbolisant la décadence, peut-être la faillite du rationalisme, et honni par ceux qui, voyant l'idéal dans l'esprit hiérarchisé du XVIIe siècle, exècrent son individualisme et son esprit critique, — le second représentant la réaction normale des puissances de cœur et de sentiment arbitrairement et injustement comprimées.

Mais même après la « Déclaration des droits de l'Homme », malgré l'indéniable révolution des idées et le renversement intellectuel des valeurs qu'accentuera le scientisme du XIXe siècle, il y aura dans les habitudes françaises peu de changement. Nous demeurons un peuple de paysans et de petits bourgeois, attachés à leur terre et à leur petite propriété. Nous restons dans nos habitudes de pensées un peuple dogmatiste et raisonneur ; et on pourrait peut-être voir un symbole dans l'étiquette de ce parti si français, qui s'est baptisé le parti « radical » (1).

Si l'on considère encore que même au point de vue économique la France, pays agricole et riche en colonies, a conservé une relative indépendance et peut, plus facilement que d'autres peuples, se passer de concours étrangers, on s'expliquera que par suite de cette suffisance culturelle et économique, qui jusqu'ici a renfermé la France en elle-même comme en un vase clos, le Français n'éprouve pas le besoin de regarder autour de lui, qu'il considère ses formes de vie comme absolues et qu'il lui soit plus difficile qu'à d'autres de comprendre la légitimité possible de formes de vie différentes, de cultures différentes, de systèmes économiques différents, de civilisations différentes.

(1) A ce sujet cf. Siegfried. *Tableau des partis en France*. Grasset, 1928.

Aussi est-il quelque peu affolant pour le Français arrivant en Allemagne de se trouver tout à coup transplanté dans un pays, où le repas de midi se prend à une heure qui varie entre une heure et quatre heures de l'après-midi, où l'on ne boit du vin que par exception (c'est si Français, le vin !), quand encore on boit pendant les repas, où, à la place d'habitudes régulières et bourgeoises, on rencontre non pas de nouvelles habitudes, mais ce qui est un comble, une absence d'habitudes. Il semble qu'il n'y ait pas deux familles qui vivent d'une façon semblable. Et dans une même famille, le rythme de la vie (j'espère ne choquer personne en prenant les repas pour un symbole de la vie) est essentiellement changeant d'un jour à l'autre.

Il est effarant d'entendre mépriser celui qui fut peut-être le plus pur génie français, je veux dire Racine, à la compréhension duquel certains Allemands, même très cultivés, semblent complètement fermés, voyant en lui seulement un esprit trop rationnel, le contraire du génie. Peut-être faut-il d'ailleurs faire là la part des choses et reconnaître que tout le conventionnel de cette littérature du XVIIe siècle peut voiler, surtout à des étrangers, le fond si réaliste et si tragiquement humain de Racine.

Il est touchant de voir quelle admiration on a pour la France, mais aussi quasi irritant de constater combien cette admiration est mêlée de pitié. Car sur cette terre d'Allemagne où semble se mourir la civilisation capitaliste et bourgeoise, on a l'impression que le régime bourgeois et même petit bourgeois de la France est regardé en souriant, comme une chose d'un autre siècle, qui a sans doute beaucoup de charme, mais qui n'est plus à la page. Et certain journaliste allemand, M. Sieburg, nous le fit sentir naguère dans un livre célèbre, où il demandait avec une ironie assez méchante, si à cause de la « douceur de vivre » française Dieu n'était pas français. Et on tombe des nues, lorsqu'on vous dit de tous côtés que la France porte aussi sa part de responsabilité dans la guerre, dont l'issue, le « Diktat » de Versailles est la plus grande injustice de l'histoire, pour ne pas dire comme il est écrit sur la couverture d'un livre exposé dans toutes les librairies : « Versailles, die Schande von Europa », *Versailles, la « honte » de l'Europe.*

Evidemment ce sont des choses qui ne viendraient pas

naturellement à l'esprit d'un Français. Et on conçoit qu'à première vue il soit complètement désemparé devant ce mode nouveau de penser. Mais pour juger sainement d'une chose, il ne faut pas la juger seulement de l'extérieur, il faut la juger aussi du dedans. Et comme le dit fort justement M. Curtius dans son si sympathique « *Essai sur la France* »: « Il n'est pas rare de voir surgir des malentendus d'ordre fondamental, lorsque Français et Allemands s'efforcent réciproquement de comprendre la psychologie particulière de leurs nations ; car chacun des deux interlocuteurs a tendance à appliquer à la culture qui lui est étrangère, l'échelle des valeurs, consciente ou inconsciente, que lui fournit sa propre culture. » Le conseil est sage. Et pour nous, Français, qui voulons comprendre l'Allemagne, il importe donc que nous nous laissions saisir par l'ambiance allemande dans un essai de compréhension et d'explication par l'intérieur, sans perdre toutefois l'indépendance d'esprit nécessaire à l'élaboration d'un jugement objectif. C'est d'ailleurs la suprême jouissance de l'esprit et du cœur que de se payer le luxe d'impressions et de pensées nouvelles, en essayant en même temps de se regarder dans le sentir même de ces sentiments et dans le devenir de ces pensées, sans s'épargner pour autant le plaisir de sourire, lorsque objectivement on détermine une erreur ou un déséquilibre, et sans se refuser non plus la critique à soi-même, si par hasard on se laisse prendre au jeu — ce qui est son risque ; — et j'ajoute, pour ne tromper ou ne décevoir personne, peu importe que le désordre soit du côté allemand ou du côté français.

Le problème de l'Allemagne semble être essentiellement solidaire du problème de l'Occident, tel que l'ont posé M. Henri Massis dans « Défense de l'Occident » ou M. Gillouin, dans « le Destin de l'Occident », encore que leurs deux ouvrages aient des points de départ et des conclusions diamétralement opposées. Alors que Massis voit l'Occident dans la seule civilisation latine catholique et romaine et en exclut tout élément germain et tous les libéralismes issus de la Renaissance, de la Réforme et de la Révolution, Gillouin ne se reconnaît pas le droit d'exclure de l'Occident des phénomènes aussi importants et indissociables *a priori*. Dans une formule que je crois juste, M. Gillouin déclare que « le monde moderne est

né de l'éclatement du monde médiéval ». En effet en même temps que le premier mouvement libérateur de la Renaissance enrichissait le patrimoine humain de toute l'antiquité gréco-latine retrouvée après la prise de Constantinople et de tout cet esprit de recherche caractéristique de l'humanisme, et ainsi préparait cet esprit rationnel et scientifique, qui sera la plus grande force et aussi le plus grand danger du monde moderne, en même temps l'individualisme, qu'impliquait son naturalisme et son humanisme même, sapait les bases de toute la civilisation ancienne et sa hiérarchie, basée sur une conception théocratique du monde et de la société avec la distinction du spirituel et du matériel, le premier primant le second (ce qui n'allait d'ailleurs pas sans conflit, si l'on en juge par la longue « Querelle des Investitures »). Mais du jour où s'effondrerait cette hiérarchie des valeurs, en attendant quelque autre explication synthétique du monde, susceptible de rétablir la hiérarchie ancienne ou d'en constituer une autre (car un ordre est nécessaire dans la vie pratique, dans la vie de la cité et de l'État) on retomberait dans le chaos.

Il est d'ailleurs remarquable que cette incertitude intellectuelle se fera d'autant plus sentir que la société sera moins fortement politiquement organisée. En France, où plusieurs siècles de royauté ont travaillé à l'unité du pays, la Réforme, un aspect de l'esprit individualiste de la Renaissance, aura peine à pénétrer. Il est vrai que le roi, qui y voit un danger pour son autorité, la combattra ; on connaît l'histoire des guerres de religion. Mais peu importe d'ailleurs. Même dans les siècles suivants où s'effritera peu à peu la pensée et l'ordre catholiques, la France demeurée une dans son organisation politique et économique conservera pratiquement ses formes anciennes.

Il n'en est pas de même en Allemagne. On sait la multiplicité de petits Etats et de petites principautés qui depuis la chute de l'Empire Carolingien ont divisé les terres allemandes, qui ne retrouveront jamais, même dans le St-Empire romain germanique, l'unité de gouvernement, non pas nécessaire à la formation d'une unité nationale, mais qui l'aide si puissamment.

Il n'est pas inutile de remarquer que lorsque la Réforme se développera en Allemagne, l'Allemagne du Sud et de l'Ouest ne se laissera pas gagner aux idées libérales nouvelles.

Et comme le faisait remarquer Georges Moenius, dans un article intitulé « Le Germanisme contre la Romanité » (traduit dans la « Revue universelle » du 15 juin 1929), ces terres demeurées catholiques sont précisément celles qui avaient été des colonies de l'Empire romain, c'est pourquoi beaucoup de nos défenseurs de l'Occident ont tendance à voir dans le « Limes romanus », que Rome avait construit pour se séparer des barbares germains irréductibles, un symbole de protection contre la nébulosité, l'anarchie, le désordre de peuples inassimilables aussi bien politiquement qu'intellectuellement.

Car dans l'Allemagne du Nord dite protestante, où grâce à la confusion politique, grâce peut-être aux vieilles rivalités auxquelles s'étaient accoutumées depuis la querelle des investitures Rome et les principautés germaniques, le luthéranisme trouvera très vite un grand développement. Ce luthéranisme d'ailleurs se videra fort souvent des idées chrétiennes fondamentales, telles que le péché originel, la rédemption, la divinité de Jésus-Christ. Il semble aussi que dans les sphères intellectuelles d'aujourd'hui Luther n'apparaisse plus que comme le libérateur des contraintes de pensées symbolisées dans Rome, mais dont l'enseignement libéral autorise les courants de pensée les plus divers. On connaît les principaux courants philosophiques allemands : le criticisme de Kant, avec sa fameuse distinction entre la raison pure (qui doute et ne peut atteindre la certitude) et la raison pratique, qui pose des actes de foi et à cause de la conformité nécessaire des choses avec notre esprit reconstruit tout l'univers et ses lois, ainsi que la morale, selon un « Impératif catégorique » issu du moi, ce qui dans un individualisme primordial ne laisse pas moins subsister un doute essentiel et laisse la porte ouverte au plus intégral relativisme. A la suite de Kant viendra l' « Idéalisme transcendental » d'un Fichte, qui, comme la philosophie d'un Hegel, repose sur un individualisme foncier. Le plus significatif encore, c'est peut-être cette « Natur-philosophie », intuition sentimentale plutôt que philosophie rationnelle, qui inspire toute la littérature du XVIIIe et du XIXe siècle allemand ; le fameux romantisme allemand, vaguement apparenté au panthéisme de Spinoza, dans sa croyance aux forces immanentes de la nature, au devenir perpétuel, à une adaptation continuelle selon un courant vital, dépassant les individus, auquel semble croire le grand poète Rilke. Mais dans ce cou-

rant romantique, à demi-panthéiste, je ne crois pas qu'on trouve un essai de synthèse cohérente, comme le faisait récemment chez nous Bergson, notre philosophe du devenir et de la durée, dans son dernier ouvrage « les deux sources de la Morale et de la Religion, » indiquant comme possible l'identification de l'Energie Créatrice avec une énergie d'Amour, dans une réduction finale de l'idée de Dieu à l'idée d'Amour.

Tandis qu'en France les rares individus qui, conscients du conventionnel de l'ordre établi, essaient de rompre avec lui, comme par exemple un Rimbaud, paraissent des êtres tout à fait désaxés, véritablement déséquilibrés, un Nietzsche au contraire, poète illuminé en rupture complète avec ce qu'on avait toujours considéré pratiquement comme l'ordre, ne paraîtra pas en Allemagne comme un anormal, mais plutôt comme un penseur, qui a indiqué une voie peut-être vraie.

Si l'on considère le sociologisme français depuis Auguste Comte jusqu'à Durkheim et Lévy-Bruhl, il est caractéristique de noter, que tout en renversant totalement les valeurs, il reconstitue malgré tout *pratiquement* un ordre identique à celui d'un système théiste et théocratique. Ce qui explique d'ailleurs pourquoi un Maurras à droite s'appuyait tant sur l'Eglise catholique ou pourquoi à gauche un Marc Sangnier avait tendance à identifier l'ordre démocratique à l'ordre catholique (tant il est vrai que les extrêmes se touchent !) ce qui éclaire la double condamnation par Rome du *Sillon* et de l'*Action Française*, l'Eglise ne voulant se laisser confondre ni avec la monarchie ni avec la démocratie.

Mais la hiérarchie des valeurs, l'ordre, qu'il soit de nature empirique, ou qu'il repose sur un fondement métaphysique, l'Allemagne moderne ne semble pas s'en préoccuper. Il y a chez elle un doute essentiel, pour reprendre un mot de M. Pierre Viénot, une « Incertitude » fondamentale, de laquelle on ne veut pas se détacher, de peur qu'en s'accrochant à une certitude, qu'en s'attachant à un dogme ou à une discipline, ou simplement en pariant pour un ordre comme eût fait Pascal, on ne s'appauvrisse par le fait même, dans l'exclusion nécessaire, dans l'élagage inévitable des éléments incompatibles avec la ligne directrice choisie. Telle semble être la position actuelle de l'esprit allemand vis-à-vis de la civilisation occidentale.

Pierre Viénot, un spécialiste de la question allemande écrit

dans son remarquable ouvrage intitulé « Incertitudes allemandes (1) » :

« Le mot de « Kultur » désigne cet ensemble de faits so-
« ciaux que nous considérons nous-mêmes dans leur particu-
« larité toute concrète lorsque nous parlons, par exemple, de
« la civilisation grecque » ou de la « civilisation chrétienne du
« Moyen-âge ». Ce ne sont pas tant les arts, les lettres ou le
« degré du progrès matériel qui retiennent l'attention, mais
« bien plutôt le principe moral qui, à l'époque envisagée, sert
« de base à la vie collective, justifie son ordre. Une civilisa-
« tion, dans ce sens, c'est un mode de vie collective, tenu pour
« juste et légitime par ceux qui y participent, spontanément
« accordé à leurs croyances — religieuses ou non — ou même
« issu d'elles, exprimé dans des institutions sociales et poli-
« tiques, enregistré dans le droit qui fixe, en particulier, les
« conditions du travail et de la propriété, lié enfin à un art,
« à un mode de penser le monde, et, sans doute de prier
« Dieu, *dont la valeur absolue n'est pas mise en doute*. En un
« mot, c'est, plus encore qu'un mode de vie, un état de croyan-
« ce collectif assurant un ordre collectif, liant entre eux les
« individus, réalisant une Société ou même, comme disent les
« Allemands en insistant sur les éléments affectifs et irration-
« nels qui interviennent dans cette création, réalisant une
« Gemeinschaft », une communauté. Car une civilisation, c'est
« le contraire même des sociétés rationnelles imaginées par
« notre XVIIIe siècle : c'est un fait matériel, moral et spirituel
« *inconscient*. Et c'est pourquoi aussi, toute civilisation se
« tient nécessairement pour *la* civilisation. Lorsque elle doute
« de sa valeur absolue, lorsque son fondement spirituel est
« critiqué, lorsque l'équilibre matériel qui est, lui aussi, un
« de ses éléments constitutifs, se trouve détruit, lorsque du
« moins les atteintes qui lui sont portées cessent d'être res-
« senties comme un scandale, au sens que l'Eglise donne à ce
« mot, de ce jour une civilisation se désagrège et s'épuise...

« Comment concevoir aujourd'hui un état de croyance col-
« lectif assurant un ordre collectif ? Aucune croyance ne se
« présente plus comme absolue. Aucune ne saurait échapper à
« la conscience que nous avons de sa particularité historique
« ou de sa fonction sociale. Toutes sont frappées à mort... Les

(1) Librairie Valois, Paris, 1932.

« liens qu'elles nouaient entre les hommes sont à jamais « brisés. Les collectivités véritables sont dissoutes. Un peu « plus d'esprit philosophique et tous s'en rendront compte...

« Or l'Allemagne a cet esprit philosophique. Elle a pensé « jusqu'au bout son relativisme historique. Elle vit aujour- « d'hui dans un monde fluide. La pensée allemande, malgré « les résistances de quelques-uns et malgré la force des grou- « pes traditionnels, en particulier du groupe catholique, part « aujourd'hui de ces données qu'elle considère comme défini- « tivement acquises. Ouvrez l'un des innombrables livres alle- « mands, bons ou mauvais, où l'auteur considère l'état pré- « sent du monde et la situation qui s'y trouve faite à l'homme « et porte un diagnostic sur notre temps. Ce sera toujours le « même. On y retrouve, non pas même affirmé, mais constaté « comme indiscutable, le caractère exceptionnel de notre « époque comparable seulement, par son importance spiri- « tuelle, par son vide annonciateur, au passage de la civilisa- « tion antique au Moyen Age, ou du Moyen Age à la Renais- « sance — et unique cependant, parce que seule dans l'histoire « consciente d'elle-même. Car voilà bien sa particularité ex- « ceptionnelle ! « Pour la première fois depuis dix mille ans, « écrit le philosophe Scheler, l'homme est à lui-même, tota- « lement et sans aucun reste de connaissance, un problème. « Car il ne sait plus ce qu'il est et il sait en même temps « qu'il ne le sait pas. »

Il semble qu'au jour où les États allemands après le traité de 1871 avaient trouvé dans l'Empire une certaine unité, encore que fort incomplète, l'Allemagne avait alors atteint à une certaine stabilité, à quelque chose de solide en quoi s'unifiaient en ce concrétisant, en prenant corps, en s'incarnant, ses aspirations si diverses. La mystique nébuleuse du romantisme allemand avait trouvé dans l'Empire un objet : car rien n'avait remplacé jusque-là le Dieu de l'ancienne mystique chrétienne, incompatible peut-être dans son unicité et son absolu avec la confusion et le relativisme de l'esprit allemand. Parlant de l'évolution de la moderne Allemagne, M. Gillouin déclare :

« Le Luthéranisme en séparant radicalement le spirituel « du temporel avait favorisé d'abord la pureté et la profon- « deur de la vie intérieure, tandis que, par le fondement divin

« de l'autorité du prince, il maintenait en somme dans l'or-
« bite de l'influence chrétienne le domaine politique et social.
« Mais à partir du XVIIIe siècle, dans la mystique du tempo-
« rel, le naturalisme se substitue peu à peu au christianisme.
« Une religion nouvelle, qui continue un certain temps à par-
« ler le langage de l'ancienne, mais qui s'en éloignera progres-
« sivement jusqu'à en occuper les antipodes, se constitue
« autour des notions d'Etat-Dieu et de race élue, fille privi-
« légiée de la Nature. Lorsque au bout d'un siècle cette éla-
« boration est achevée, l'Allemagne se trouve dotée d'une
« religion bicéphale : le christianisme pour la vie intérieure
« et individuelle, le mysticisme germaniste pour la vie tem-
« porelle et collective. Bientôt l'Allemagne, dans les fumées
« de son orgueilleuse ivresse, ne connaît plus de bornes à ses
« ambitions et ses convoitises. Forte de son alliance exclusive
« avec le Dieu-Nature, aux attributs duquel elle ajoute, à la
« faveur d'une artificieuse équivoque, ceux du Dieu-Esprit,
« elle entreprend d'imposer à l'Europe et au monde la recon-
« naissance d'une suprématie qu'elle s'imagine inscrite dans
« les astres... »

Bien que cette page de Gillouin puisse dans le détail et presque à chaque mot prêter à de très longues discussions et appelle à notre sens de nombreuses réserves, elle montre malgré tout assez bien comment l'Allemagne avait trouvé dans l'Empire comme une raison de vivre, comme une canalisation à ses activités latentes et éparses, et comment en lui se réorganisait pour un temps une hiérarchie des valeurs humaines disloquées depuis la chute du Saint-Empire romain germanique et l'avènement de la Réforme (ou plutôt des conséquences imprévues de la Réforme) : hiérarchie des valeurs sous un germanisme politico-social à qui certains, dont Nietzsche, donnait une valeur quasi universelle, quasi absolue, aboutissant logiquement à un pangermanisme.

Or voici qu'aujourd'hui cette unité empirique a été rompue. Un deuxième traité de Versailles en 1918 a disloqué l'Empire, et l'avènement du régime démocratique a donné libre cours aux oppositions fondamentales des partis, qui pendant l'ère wilhelmienne ne pouvaient malgré tout qu'être des oppositions en sourdine. La crise économique mondiale, que l'Allemagne a trop imprudemment accentuée chez elle par la création (à

crédit) d'un outillage à grand rendement (rapport des experts de Bâle), a provoqué un chômage intense (plus de 6 millions de chômeurs aujourd'hui, près de 10 % de la population), ce qui rend plus urgentes les solutions et met en face sur le terrain politique les thèses les plus violentes et les plus désespérées.

Et ainsi par suite de la détresse économique semble s'aggraver encore le désordre intellectuel. M. Curtius signale le danger dans un livre paru au début de cette année sous le titre significatif de « Deutscher Geist in Gefahr (1) », l'esprit allemand en danger. Car ce n'est plus l'ordre en soi qu'on recherche, mais simplement un palliatif au désordre actuel. C'est ce qui explique toutes les ordonnances de détresse quasi dictatoriales qui, sur l'instigation de Bruning, furent signées au long de l'hiver 1931-1932 par le président Hindenburg, méthode que les successeurs de Bruning, malgré leurs déclarations préliminaires, ont reprise avec plus de violence encore.

« Nous avons fait toutes les expériences possibles, dit M. « Curtius, dans la préface du livre qui vient d'être cité, nous « nous sommes consolés et fait consoler ; nous avons essayé « toutes les méthodes sans y croire. Maintenant la détresse « étrangleuse nous tient à la gorge. Les années passées ne « nous ont rien laissé d'autre qu'un nouveau mot pour une « détresse inouïe, le mot spectral de « ratatinement ». L'Alle- « magne tremble en convulsions, et nous avons ce seul es- « poir : ça deviendra nécessairement meilleur, parce que ça « ne peut plus aller plus mal.

« Une part de cette détresse est une détresse mondiale. « Mais en plus et par elle, nous avons, nous Allemands, notre « mesure comble de propre détresse et de propre angoisse. « Nous avons la détresse du peuple et de la patrie ; la détresse « de l'Etat et de l'économie ; la détresse de toutes les pro- « fessions, du paysan, de l'ouvrier, de l'étudiant, de l'artiste, « du commerçant, du chef d'entreprise.

« Mais nous avons aussi une *détresse de l'Esprit.* »

Nous ne retiendrons que cet aveu final si chargé d'angoisse.

Car ce serait sortir de notre cadre que de décrire les grands courants politiques qui divisent actuellement l'Allemagne et

(1) *Deutsche Verlags-Anstalt*, Stuttgart-Berlin, 1932.

dans le conflit desquels Curtius semble craindre que ne s'oublie l'essentiel.

Pourtant je crois que quelques mots rapides à ce sujet éclaireront encore l' « incertitude allemande ».

Il n'est peut-être pas indifférent de remarquer que c'est en Allemagne qu'est né le collectivisme. Je ne veux pas parler seulement de l'aspect économique des rapports du Capital et du Travail, mais surtout du contenu philosophique du Marxisme, qui repose sur une négation totale de la métaphysique et qui loin de considérer la société comme au service de l'individu, rend l'individu l'esclave de l'immense société humaine, réaction somme toute fondamentale contre toutes les explications anciennes (catholique, protestante, kantienne ou romantique) qui donnaient valeur absolue à la personne humaine.

Mais je crois qu'à l'heure actuelle la Social Démocratie allemande, comme nombreux de nos socialistes français, se borne à considérer l'aspect économique du problème et à accuser, avec violence d'ailleurs, le système capitaliste d'être cause de la crise économique actuelle. Nous laisserons aux experts le soin d'en discuter.

De son côté Hitler rendra responsable de la détresse allemande ce qu'il appelle le « système », c'est-à-dire, le régime démocratique issu de la Constitution de Weimar qui, ayant accepté (si l'on peut dire !) les conclusions du « Diktat » de Versailles, a paralysé la prospérité économique allemande. Il semble qu'on retrouve chez Hitler et aussi dans le mouvement « national allemand » la mystique germanique de l'Empire en qui l'Allemagne avait trouvé une unité et une raison de vivre (1).

Et alors voici l'Allemagne de nouveau à la recherche d'elle-même et tournant avec angoisse ses yeux vers l'avenir. Ne trouvant pas en elle-même de réponse suffisante à son angoisse, elle a appelé à l'aide du côté de ses voisins, auxquels elle voudrait faire admettre ses points de vue. Dans le relativisme de sa mentalité, et dans la confirmation apparente

(1) La question des courants de la politique allemande mériterait une longue étude que nous n'avons ni la place ni le loisir de traiter ici. Ce qui est dit ici dans une simplification trop hâtive, ne doit être compris que comme une indication générale, qui ne prétend nullement d'analyser toutes les nuances, qui sont pourtant capitales en pareille matière.

que la misère et la détresse économique semblent lui donner, on s'explique qu'à son point de vue un « statu quo » des traités de Versailles ne puisse demeurer. Et ici peut se poser la question de la révision des traités ainsi que celle des relations franco-allemandes. Mais il ne conviendrait pas que nous entrions dans le détail des techniques internationales où hésitent les plus éminents juristes et politiciens internationaux.

« ... On peut craindre l'Allemagne, dit M. Viénot, si l'on « est peureux. L'Allemagne ne nourrit contre la France au- « cune hostilité nécessaire, ne concerte aucune agression. Mais « l'Allemagne se pose à elle-même et pose au monde, dans « des termes souvent inadéquats, une question qui peut faire « peur. Le cri d'appel qu'elle lance vers l'avenir, chargé d'an- « goisse et de passion, peut effrayer ceux pour qui demain ne « saurait être plus beau qu'hier, pour qui l'idée de l'avenir « est une idée triste. En outre l'Allemagne elle-même, aveu- « glée par l'inquiétude et la misère, peut s'égarer à la pour- « suite de l'avenir sur des voies qui la ramèneraient vers le « plus redoutable passé. Beaucoup d'Allemands, sans le sa- « voir, sont en quête non pas d'un avenir véritable mais « d'une affreuse vieillerie : l'avenir qu'ils ont perdu en 1918.

« Contre l'angoisse allemande et contre ses erreurs nous « pouvons moderniser un « limes romanus » et nous défendre. « Les partisans de « *l'ordre* » ont toujours aimé les mitrailleuses. « La France peut suivre leur instinct à fusiller, le cas échéant, « la montée contre elle de l'Allemagne, comme on fusille une « révolution. Et plus l'Allemagne fera d'erreurs, plus elle « renforcera la bonne foi aveugle et redoutable avec laquelle « une France conservatrice se prépare à ce destin.

« Mais la France doit-elle être conservatrice ? ne peut-elle, « sous la menace, distinguer l'appel et y répondre ? partager « en un mot avec l'Allemagne le goût de l'avenir ?

« Il semble qu'à travers les siècles un don spécial ait fait « de notre pays un créateur d'ordre, un inventeur de formes « nouvelles et de disciplines collectives. Nous pouvons con- « sidérer qu'une occasion s'offre à nous, que nous sommes « requis, que la solidarité moderne des nations ne nous per- « met pas de nous dérober, sous prétexte qu'il ne s'agit pas, « ou qu'il ne s'agit pas *encore* de nous, et nous pouvons cher- « cher, sur le plan international, à former ce monde qui naît.

« Cependant si nous adoptons cette attitude, nous devons

« savoir qu'il nous faut sortir de nous-mêmes, prendre cons-
« cience de ce qui est différent de nous, ne pas exiger des
« autres une conversion — à l'avance refusée — à notre mode
« actuel de pensée et de vie. Nous devons savoir que l'effort
« nécessaire n'est pas seulement de règlementation juridique,
« mais avant tout d'imagination et de création et qu'il doit
« porter sur tous les domaines de la vie collective.

« Nous devons savoir enfin, qu'en pratique les deux con-
« duites que je viens d'esquisser s'excluent. Autrement dit
« qu'il faut risquer.

« Il paraîtrait, à en croire certains théoriciens, que la
« vertu de la France dans le monde a toujours été faite de
« prudence et de mesure, — comme en témoignent sans doute
« à travers les siècles ces petites choses que sont nos cathé-
« drales, Versailles et la Révolution française... Aux yeux de
« certains autres elle a été faite aussi d'audace et de grandeur.

« Choisir notre conduite envers l'Allemagne, c'est choisir,
« en premier lieu l'image que nous nous faisons de la France. »

Ce n'est pas dans le sens que lui prêterait un pacifisme béat que nous interpréterons ces paroles de M. Viénot, lequel indique avec juste raison d'ailleurs que nous devons essayer de prendre une attitude plus compréhensive à l'égard de l'Allemagne. Il va de soi que la France doit, dans ses avances et ses générosités, qui sont incontestables aux yeux des gens de bonne foi, prendre des précautions élémentaires. Si nous regrettons que le gouvernement Bruning ait été chassé, si nous voulons espérer que les gouvernements dictatoriaux qui ont suivi ne représentent pas, comme d'aucuns le disent, le peuple allemand, il n'en est pas moins vrai que c'est avec ceux-là que nous devons actuellement traiter (1). Et nous estimons que, si le traité de Versailles peut être révisé, ce n'est certainement pas dans le sens d'un droit quelconque de réarmement, aussi bien pour l'Allemagne que pour tout autre pays. Alors que pour soulager un peuple en détresse, la France s'est déclarée prête à renoncer à une créance qui grevait un budget trop li-

(1) Cet article a été écrit et confié à l'impression avant la venue d'Hitler au pouvoir, si bien qu'il n'a pas été possible d'y apporter les retouches qui eussent été souhaitables pour sa parfaite actualité. Néanmoins la venue d'Hitler, appelé en désespoir de cause par le président Hindenburg, confirme le sens de cet article, où l'on essaie de faire comprendre la détresse de l'Allemagne. Comprendre la venue d'Hitler n'est pas approuver sa venue.

mité, disait-on, il nous paraît dès lors scandaleux que le moindre pfennig de l'ancien chapitre des réparations puisse être affecté à un chapitre additionnel quelconque des dépenses militaires. Seule une collaboration loyale de tous les peuples pour l'organisation de l'économie et de la paix mondiales pourrait sauver avec l'Allemagne l'Europe et le monde. Et sans doute les bases de ce nouvel équilibre, que nous souhaitons de tout notre cœur, se trouvent-elles dans l'équilibre des valeurs morales disloquées non pas seulement en Allemagne, mais aussi dans la plupart des autres pays d'un « *monde sans âme* », pour reprendre la belle expression de M. Daniel-Rops. Car pour refréner les appétits individuels, comme pour refréner les intérêts nationaux, qui par-dessus les frontières opposent les divers peuples, il ne semble pas que les évidences possibles, encore que fort aléatoires, de l'Economie puissent suffire. Le problème de la paix est bien avant tout un problème moral : c'est en supportant patiemment et sans amertume les injustices inévitables d'un ordre humain, qui ne saurait être parfait, et en ayant confiance dans le labeur de toutes les bonnes volontés qui essaient de corriger ces imperfections, que l'homme trouvera le bonheur et le repos. Autrement dit le monde retrouvera la vraie paix s'il retrouve son unité dans la foi en un Bien qui nous dépasse et au service duquel nous devons tous collaborer en dépit de tous nos appétits particuliers et égoïstes. Peut-être Pascal aurait-il dit, que le problème de la paix n'était pas de l'ordre de la chair, ni même de l'ordre de l'Esprit, mais bien de l'ordre de la charité.

Annecy, juillet 1932.

Cl. GARDET.

ERRATA

De l'Introduction à la Biographie du général Pacthod, par le général Bordeaux
(N° du 1er Trimestre 1933 de la « Revue Savoisienne »)

P. 34, en tête du dernier paragraphe, au lieu de « l'existence *était* tout à fait exceptionnelle », lire « l'existence *a été*... »

P. 37, note 2. — Après les noms : Pacthod, Dessaix, Montfalcon, Forestier, ajouter : *Chastel.*

P. 37, note 3. — Après les mots « Genève 1912 », mettre un point et virgule.

P. 37, note 4. — A la seconde liste de noms (dernière ligne), rayer les deux mots « et Songeon » ; mettre *et* avant Montfort.

SUR LES EAUX THERMO-MINÉRALES

de Saint-Gervais-les-Bains (Hte-Savoie)

Nature, origine et relations avec les montagnes environnantes

L'Etablissement Thermal de Saint-Gervais devenu, depuis peu, propriété communale, est en voie de complète réorganisation. L'idée directrice qui préside à ces travaux est la suivante : il faut rendre à la station le lustre qu'elle possédait avant la fatale catastrophe de 1892, catastrophe qui avait motivé le déplacement de l'établissement vers l'aval, mais cela au détriment des propriétés curatives des eaux qu'il avait fallu canaliser sur un long parcours puis réchauffer. Or, toutes les recherches les plus récentes nous ont appris que les sources thermo-minérales devaient être captées dans leur gîte géologique et utilisées sur place ; tout transport, toute stagnation dans des canalisations leur sont funestes en amenant dans leur état physique, infiniment plus important du point de vue thérapeutique que leur composition chimique, des troubles irréparables. On reconstruira donc le nouvel établissement de Bains et ses accessoires sur les griffons mêmes, au fond de la gorge du Bonnant.

***

La notoriété de la station de Saint-Gervais est récente et ne date point comme celle de sa puissante voisine, Aix-les-Bains, des âges héroïques. Les Romains, ces grands amateurs d'eaux chaudes naturelles, n'ont pas connu les sources de Saint-Gervais.

Ce fait qui peut paraître surprenant s'explique très aisément ; les sources sont en effet cachées au fond d'un vallon sauvage, au bord du torrent du Bonnant qui mugit peu à l'amont en une suite de cascades inaccessibles. Elles ne furent trouvées dans ce ravin qui devait être lui-même assez peu praticable, qu'en 1806, par des bergers, dont l'attention avait été attirée par des eaux chaudes qui stagnaient le long des rives du torrent (1).

(1) V. H. Ferrand, *La Montagne*, 19

Le propriétaire du terrain, un sieur Gontard, notaire royal à Saint-Gervais, ayant été avisé de la découverte, eut le bon esprit d'en saisir l'importance et d'y intéresser médecins et malades. Une simple fouille mit immédiatement à jour une source chaude. On sait la suite : Les qualités des eaux ayant été bien reconnues, un établissement somptueux fut édifié sur les sources, pour remplacer le petit bâtiment sommaire construit par Gontard, et le succès de la station allait sans cesse grandissant lorsqu'en une nuit de juillet 1892, l'établissement fut en partie enlevé, avec tous ses occupants, par une crue subite du Bonnant déterminée, ainsi qu'on le sut peu après, par la rupture d'une poche d'eau sous-glaciaire issue de Tête-Rousse.

Le nombre des victimes fut considérable, et un souvenir sinistre allait s'attacher à la station et éloigner pour un temps les malades.

On se remit à l'œuvre : Il fallut rechercher les sources en profondeur, les réétudier et procéder à de nouveaux captages. C'est alors que, pour rassurer les futurs baigneurs, l'établissement fut reporté au Fayet, et c'est cet établissement qui a été utilisé de 1895 jusqu'en 1931, date à laquelle le service des bains reprit dans le corps de bâtiment préservé de l'ancien établissement d'amont. C'est là que s'édifie actuellement le nouvel établissement.

De nos jours, le renouvellement d'une catastrophe comme celle de 1892 n'est plus à craindre depuis qu'un service spécial de l'Administration des Eaux et Forêts est chargé de surveiller et de sonder les glaciers qui dominent la vallée ; le nouvel établissement peut donc fonctionner en toute sécurité.

***

Il faut reconnaître que les efforts concertés de la Société fermière exploitante et des Commissions médicales et scientifiques créées à la suite du rachat du Domaine thermal par la Commune de Saint-Gervais, ne s'exercent pas en vain, car bien peu de régions sont aussi largement favorisées. Le sol de la Savoie est assez prodigue de sources minérales, mais il s'est surpassé ici et semble avoir mis une certaine coquetterie à faire fumer des sources chaudes au pied des plus grands glaciers de l'Europe.

Sur l'espace de quelques mètres, en effet, quatre sources minérales différentes se font jour le long des berges du Bonnant : Une source saline chlorurée et sulfatée et une source saline sulfureuse thermales, une source magnésienne et une source sulfatée calcique ferrugineuse froides, sans compter les autres émergences abandonnées ou encore inconnues, contribuent à introduire une heureuse diversité dans les cures médicales de Saint-Gervais, qui s'apparente ainsi à des stations telles que Bourbonne, Carlsbad, Aix-les-Bains, Contrexéville.

Seules, les deux sources thermales sont, pour le moment, utilisées, et toutes deux sortent en de nombreux filets d'une zone laminée des quartzites du Trias où elles ont été captées, à plusieurs mètres de profondeur, sous les alluvions amenées par la catastrophe de 1892. Ce sont des eaux sulfatées, chlorurées, sodiques et calciques ; elles renferment du chlorure de sodium, du bicarbonate de soude, du bicarbonate de chaux et un peu de sulfate de magnésie et de silicate de soude, du bromure de sodium, du sulfate de lithium, bref, ce sont de véritables eaux de mer chaudes en pleine montagne. Leur originalité réside dans leur bromuration et leur haute teneur en lithine.

La source la plus importante est la source dite Gontard-de Mey ; c'est elle qui a fait la réputation de Saint-Gervais par ses propriétés antiarthritiques, décongestionnantes et éliminatrices. Son débit est de près de 150.000 litres par jour et sa température, au griffon, dépasse 41°.

La source sulfureuse ou source du Torrent possède une composition chimique analogue à la précédente mais s'en sépare immédiatement par la présence d'hydrogène sulfuré libre en quantité assez notable. Son débit n'est que de 22.000 litres par jour, et sa température ne dépasse guère pour le moment 30°, mais elle atteignait, autrefois, 39°, et il semble que le voisinage du Bonnant soit pour quelque chose dans cette baisse momentanée de la température.

Enfin, ajoutons que ces deux sources sont radio-actives, et qu'on y trouve des gaz (azote, gaz rares) dissous ou en liberté, ainsi que l'ont montré des analyses récentes dues à A. Lepape et à ses collaborateurs.

***

Voici donc deux sources dont les propriétés physico-chimiques sont très voisines et qui certainement participent d'un même circuit souterrain. Elles s'opposent d'emblée aux sources froides, plus superficielles et dont l'origine est aussi différente (1).

La température, parfois élevée, des sources thermales évoque immédiatement l'idée du feu central. De fait, assez souvent, ces sources représentent les ultimes manifestations du volcanisme et c'est le cas pour des sources telles que celles du Mont-Dore, la Bourboule, Vichy, Royat et Chaudes Aigues (81°), dans notre Massif-Central français, dont les derniers volcans se sont éteints au cours de l'ère quaternaire, et qui sont dites, pour cela, « juvéniles ».

Mais on aurait tort de généraliser et de croire que toutes ont cette origine sub-volcanique. La plupart du temps, en effet, et c'est le cas pour toutes les sources minérales alpines, ces sources ont une origine très simple et relèvent de la circulation générale des eaux dans les roches les plus superficielles de l'écorce terrestre, soit que cette circulation s'adapte au trajet des fissures ou failles qui accidentent les roches, soit qu'elle obéisse au jeu des couches perméables ou imperméables collectrices des eaux météoriques.

Mais pour qu'il y ait source thermo-minérale, deux conditions sont nécessaires : Tout d'abord que la couche imperméable ou le réseau de fissures qui dirigent les eaux, pénètre suffisamment en profondeur pour les réchauffer, puis rencontre une faille subverticale permettant aux eaux de revenir rapidement à la surface ; ensuite, qu'au cours de leur lent trajet souterrain, les eaux traversent des couches minéralisatrices.

Toutes ces conditions se trouvent réalisées dans notre région, dont le régime hydrologique est visiblement en rapport avec la structure et la nature géologique des terrains avoisinants. Nous sommes là, en effet, sur le bord du sud-ouest du Prarion, dans un ensellement passager de la grande chaîne du Mont-Blanc et des Aiguilles-Rouges se relevant rapide-

(1) Ces sources minérales froides sont des eaux d'infiltration superficielle qui ont circulé dans les gypses et cargneules triasiques, sans pénétrer dans les quartzites ; elles y sont maintenues momentanément par un des lits schisteux peu perméables assez fréquents dans ce complexe dont elles suivent, en s'écoulant, la direction. Arrivées au niveau de la nappe du Bonnant, elles viennent au jour.

ment à partir de Megève et de la haute vallée du Bonnant pour donner le long massif de Belledonne. Ces vieux massifs sont formés de roches cristallines (gneiss, micaschistes, granites) très anciennement plissées et recouvertes en discordance, par une suite de terrains sédimentaires appartenant au Trias et au Lias.

Tout cet ensemble a été plissé et surélevé vers la fin de l'ère tertiaire, au cours des grands mouvements alpins, lesquels ont déterminé dans ces roches un réseau très compliqué de multiples petites fissures ainsi que de grandes zones de dislocations accompagnées de laminages intenses. Une telle zone se montre précisément au droit du vallon des Bains, dans les grès quartziteux triasiques incrustés sur le Cristallin, et c'est d'elle que sourdent, avec violence, toutes les émergences thermales.

La température élevée (40°-41°) et la constance de débit de ces émergences impliquent un trajet souterrain assez long et relativement profond.

On sait qu'en toute région du globe, la température augmente avec la profondeur ; en moyenne, l'augmentation est de 1° par 30 mètres : c'est le degré géothermique. Un calcul très simple permet de se rendre compte que les eaux qui alimentent les Sources Gontard et Sulfureuse ont dû atteindre, dans le Cristallin, une profondeur minima de 1.000 mètres, avant de rencontrer la petite faille qui les achemine vers la surface.

Quant à la minéralisation, elle a été empruntée aux roches triasiques et cristallines dans lesquelles elles ont circulé. Si les terrains liasiques sont toujours des schistes plus ou moins calcaires, dont les eaux ne peuvent pas retirer beaucoup de choses, le Trias, au contraire, est constitué de terrains très variés et très intéressants, quartzites, dolomies et cargneules (carbonate de chaux et de magnésie), gypses (sulfate de chaux). Ce Trias est donc une roche essentiellement salifère, et les géologues savent que de tels caractères n'ont pu s'acquérir qu'au cours d'une sédimentation dans des conditions très spéciales rappelant celle de nos lagunes sub-maritimes actuelles. Nos terrains triasiques sont donc de vieux sédiments lagunaires qui ont pris naissance à l'aurore des temps secondaires, en bordure des mers de l'époque, dont ils renferment, parfois, des organismes fossilisés. Rien d'étonnant, alors, à

Coupe géologique montrant l'origine probable des Sources thermales de Saint-Gervais

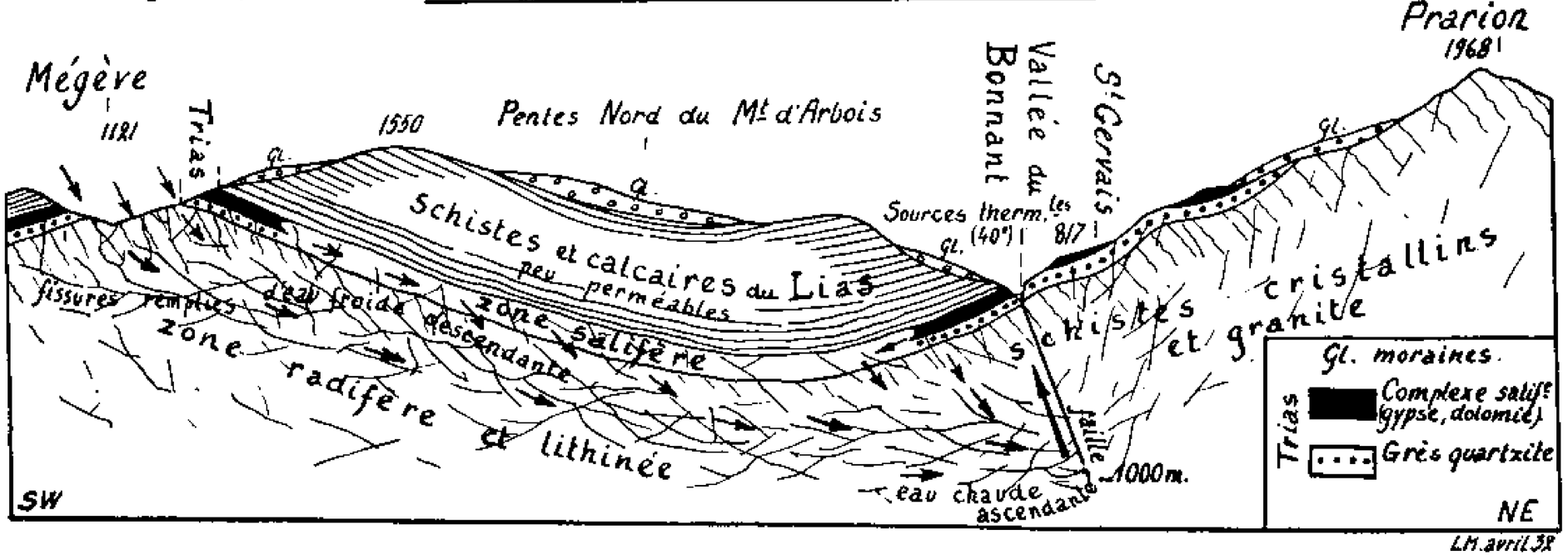

Fig. 1. — Origine probable des sources thermo-minérales de Saint-Gervais-les-Bains. Les eaux froides descendantes de Megève, se minéralisent dans le Trias et le Cristallin (granits, schistes cristallins) ; elles se réchauffent progressivement, puis rencontrent la faille qui les ramène brusquement à la surface du sol, dans la vallée du Bonnant.

ce que les eaux qui les imprègnent y prennent une composition voisine de celle des eaux marines.

Le socle ancien sur lequel repose le Trias est au contraire formé de roches essentiellement cristallisées et siliceuses résultant de l'enchevêtrement de cristaux de silice (quartz) et de silicates complexes (feldspath, mica), dont certains, tels le lépidolite et le triphane, sont lithinifères ; toutes ces roches, sont, au surplus, radio-actives et renferment des gaz rares ; elles doivent cette propriété aux magmas ignés profonds à partir desquels elles se sont formées.

Dès lors, nous possédons tous les éléments pour expliquer l'origine de nos sources.

Il semble que le point de départ du réseau fissuré souterrain soit la région de Megève, riche en terrains magnésiens et sulfatés, et dont la forme en entonnoir est assez propice à la concentration des eaux de ruissellement.

Les eaux de pluie qui ruissellent dans cette dépression cristalline de Megève, et sur le pourtour du Mont-Joly, s'écoulent tout d'abord suivant la pente structurale du Cristallin, c'est-à-dire vers la vallée de Saint-Gervais ; pendant ce trajet, elles traversent le Trias et se minéralisent en éléments alcalins et alcalino-terreux.

Puis elles pénètrent peu à peu dans les fissures du socle cristallin, et c'est à partir de ce moment qu'elles acquièrent leur radio-activité et leur lithium. Elles parviennent ainsi, après s'être échauffées progressivement pendant un trajet souterrain considérable, et qu'elles ont parcouru très lentement, à une certaine profondeur à laquelle leur température est sensiblement celle des roches environnantes. Si à ce moment, et c'est bien ce qui est réalisé, ces eaux rencontrent une zone faillée et laminée subverticale, elles empruntent cette voie de moindre résistance pour remonter à la surface avec une vitesse d'autant plus grande que leur température et les gaz qu'elles contiennent les rendent moins denses et que, d'autre part, les eaux froides descendantes, plus lourdes, continuent à exercer leur pression hydrostatique. La remontée des eaux ayant été très rapide, la thermalité est conservée ; c'est le mécanisme du thermo-siphon (fig. 1).

Quant à la présence d'hydrogène sulfuré libre dans le griffon de la source Sulfureuse, elle s'explique très aisément par l'activité de petites algues microscopiques qui forment,

dans le bassin de recette, des masses gélatineuses connues sous le nom de glairine. Ces organismes ou Sulfuraires, possèdent la propriété de décomposer les sulfates pour donner des sulfures avec libération de gaz sulfuré (1).

Telle est, très probablement, l'origine des Sources Gontard-de Mey et Sulfureuse.

J'ajoute que ces sources peuvent être classées à côté de celles du Plan-de-Phazy et de Monestier-de-Briançon (Hautes-Alpes), de la Motte, Uriage, Allevard (Isère), de l'Echaillon, la Léchère, Brides, Moutiers-Salins, Bonneval en Savoie, qui forment, dans les Alpes françaises, une longue traînée de sud en nord, traînée qui se prolonge d'ailleurs en Suisse jusqu'à Loèche-les-Bains.

Toutes ces sources sont thermales, salines, chlorurées, sulfatées et radio-actives, et toutes, sans exception, sont en rapport avec les terrains cristallins et triasiques et viennent au jour le long de grandes cassures ; c'est là une loi très générale.

Les sources thermo-minérales soulignent donc les accidents qui ont pris naissance au moment de la formation des chaînes de montagnes, elles deviennent ainsi un trait particulièrement caractéristique des grandes zones de plissement qui déforment progressivement la surface de notre planète.

Léon MORET.

(1) C'est ce phénomène qui est également réalisé pour les sources d'Aix-les-Bains et de Menthon-Saint-Bernard, par exemple.

BIBLIOGRAPHIE

Ph. FALCOZ. **Les Innocents et la Maîtrise Métropolitaine de Chambéry.** Notice historique. Chambéry, Imprimeries Réunies, 1933, 28 p. in-8°, pl.

L'actuelle maîtrise métropolitaine de Chambéry est l'ancienne maîtrise de la Sainte Chapelle dont la bienfaitrice a été au XVe siècle la duchesse Yolande de Savoie, sœur de Louis XI. Le nom de Collège des Innocents fut d'abord donné à cette petite équipe de six enfants de chœur que dirigeaient un maître de musique et un maître de grammaire. Dans cette brochure vendue au profit de la maîtrise, M. Falcoz a résumé utilement l'histoire de cette institution transférée en 1780 de la Sainte Chapelle à la Métropole, et qui subit une longue éclipse à partir de 1792. C'est au comte de Boigne que la Maîtrise dut, en 1827, de pouvoir être rétablie grâce à la constitution d'une rente annuelle de 6.500 livres ; à présent, elle ne groupe plus seulement des enfants, mais aussi des hommes et c'est une excellente école de musique en même temps qu'une des plus vieilles institutions chambériennes.

R. AVEZOU.

UNE GLOIRE MILITAIRE DE LA SAVOIE

LE GÉNÉRAL
Comte Michel-Marie PACTHOD
(1764-1830)

PAR

AUG. DE MONTFALCON

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE GENÈVE

(suite)

CHAPITRE IV

A la Grande Armée. — Crevismuhlen. — Prise de Lubeck. — Combat de Mohrungen. — Eylau. — Friedland. — Campagne d'Espagne. — Espinosa. — Il est nommé général de division. — Madrid. — Uclès.

En été 1805, l'Empereur, ayant réuni toute son armée en Bavière, lui donna une organisation, qu'elle a toujours conservée depuis, et un nom désormais historique : la Grande Armée. Elle comprenait sept corps. Bernadotte commandait le premier corps, composé des troupes amenées du Hanovre et fort d'environ 17.000 hommes.

Pacthod passa dès le 29 août 1805 à la Grande Armée où il commanda une brigade de la première division du premier corps.

Il se signala particulièrement le 4 novembre 1806 à Crevismuhlen, aux environs de Lubeck où il culbuta l'arrière-garde des Prussiens du général Blucher, puis deux jours après, à la prise de la ville de Lubeck. Cette ville fut prise d'assaut et l'on se battit avec acharnement dans les rues pendant près de trois heures.

Pacthod commandait une colonne de la division Rivaud qui s'empara à la baïonnette d'une des portes de la ville, la Porte de Muhl ou Trawemund, sous les yeux du prince Murat et de Soult.

A la suite de ces brillantes affaires, Bernadotte demanda pour Pacthod le grade de général de division, mais sans succès.

L'année suivante les hostilités recommencèrent en Pologne contre l'armée russe. Bernadotte marcha sur Elbing qu'il occupa. Il exécuta plus tard, pour provoquer une offensive des Russes, un mouvement rétrograde en ne défendant que faiblement Liebstadt. C'est alors que Pacthod, qui tenait Mohrungen, contribua largement au succès de la bataille qui se livra autour de cette localité le 25 janvier 1807. Un vif combat eut lieu dans le village de Pfarrers-Feldchen, dont les Français restèrent maîtres. Bernadotte fit attaquer ensuite l'ennemi appuyé aux bois et aux lacs et protégé par une nombreuse artillerie. Le 94e de ligne de la brigade Pacthod, ainsi que le 8e et le 27e léger, marchèrent sur les Russes qu'ils abordèrent et battirent après un dur combat. Les Russes eurent plus de 2.000 hommes hors de combat et les Français huit à neuf cents tués ou blessés : Pacthod fut blessé lui-même dans cette bataille d'un coup de biscaïen à la hanche gauche.

Ses états de service disent qu'il se distingua ensuite au cours de cette campagne à la terrible bataille d'Eylau, le 8 février 1807, puis à celle de Friedland le 14 juin 1807. On sait, en effet, que c'est le premier corps, commandé alors par Victor, créé plus tard duc de Bellune, qui détermina la victoire à la fameuse bataille de Friedland. Victor fut du reste élevé à la dignité de maréchal de France sur le champ de bataille ; quant à Pacthod il ne fut pas encore nommé général de division, malgré une démarche personnelle du nouveau maréchal auprès de l'Empereur.

La campagne fut terminée par l'armistice de Tilsit le 21 juin 1807. Pacthod rentra alors à Paris, ayant obtenu un congé. Il passa par Mayence le 29 septembre 1807 et écrivit de cette ville à son ami Gavard une lettre lui annonçant son intention de venir à Genève ; mais ce n'est que l'année suivante, après un voyage à Berlin, et nouvellement créé baron de l'Empire, qu'il put revenir à Genève (1).

Il descendit à l'hôtel des Balances et profita de son passage dans le département du Léman pour augmenter ses domaines : il acheta le 17 octobre 1808, une terre sise à la *Lissole*, dans la

(1) Les lettres patentes lui conférant le titre de baron furent signées à Bayonne le 15 juin 1808 par l'Empereur. Elles sont aux archives Montfalcon.

commune de St-Julien, à Me Joseph-Marie Chaulmontet, notaire, pour le prix de 22.000 francs.

Le premier corps de la Grande Armée avait été porté pendant ce temps de Berlin à Bayonne pour prendre part à la campagne d'Espagne ; Pacthod rejoignit sa brigade par Bayonne où il passa le 25 octobre. Il ne resta dans cette ville qu'une heure, qu'il employa à organiser son entrée en Espagne. Deux jours après il était déjà en contact avec l'ennemi.

Il se distingua à tel point à la bataille d'Espinosa, que l'Empereur ne put plus différer davantage sa nomination au grade de général de division.

La bataille d'Espinosa de los Monteros eut lieu les 10 et 11 novembre 1808. La brigade de Pacthod était composée des 94e et 95e de ligne. Victor était arrivé devant Espinosa le 10 novembre à 2 heures de l'après-midi. C'est là que s'étaient retirées les troupes de l'armée de Galice, à l'effectif d'environ 40.000 hommes, commandées par Blacke. A peine arrivé devant le plateau occupé par l'ennemi, Victor donna l'ordre à Pacthod d'attaquer avec toute sa brigade.

Pacthod s'acquitta brillamment de cette tâche et enleva la position. Après une résistance de deux heures les troupes ennemies, qui défendaient le plateau, furent culbutées dans les ravins et les précipices. Les deux régiments de la Principessa et de Zamora y perdirent presque tout leur monde. Six pièces d'artillerie battaient le plateau, alors que les Français n'avaient point de canons ce jour-là, n'ayant pu les amener dans ce pays montagneux. Toutefois les efforts de l'ennemi pour reprendre la position furent inutiles : Pacthod s'y maintint avec ses troupes et la chute du jour mit fin au combat.

Pendant la nuit le duc de Bellune fit relever la brigade de Pacthod et le lendemain, acheva la défaite de l'ennemi. Les Espagnols, en fuyant, jetaient leurs armes et se dépouillaient des habits rouges, que leur avait donnés le gouvernement anglais, et se couvraient de leurs capotes brunes pour mieux échapper à l'œil de leurs vainqueurs. Le maréchal Victor passa à Espinosa la fin de la journée du 11 et la journée du 12, ne pouvant mener plus loin ses soldats épuisés et sans ravitaillement en cartouches et biscuits.

Napoléon apprit la victoire dans la nuit du 13 au 14. Il ordonna à Victor de prendre la route de Burgos, après avoir

fait reposer son corps à Espinosa. Pacthod fut alors nommé général de division le 16 novembre 1808 sur le champ de bataille.

Le 2 décembre 1808 il se signala à l'attaque de Madrid. Au début de 1809, le premier corps, qui se trouvait alors à Tolède, reçut l'ordre de marcher à la rencontre de l'armée du duc de l'Infantado. Le 13 janvier les deux armées se rencontrèrent près de la petite ville d'Uclès, dans la Nouvelle-Castille. Victor remporta là une victoire au cours de laquelle Pacthod se distingua encore. L'ennemi laissa à Uclès 15.000 prisonniers et 40 pièces de canons.

Le duc de Bellune entra ensuite dans la province de Cuenca, puis il se dirigea sur Madrilejos et Consuegra, dans la province de Tolède, où il prit ses cantonnements. Pacthod date deux lettres de Talatera le 10 février 1809. Dans l'une d'elles il déclare que depuis son entrée en Espagne il n'a pas eu un seul séjour qui lui eût permis de s'occuper de ses intérêts.

Le nouveau général de division fut désigné le 21 mars 1809 pour prendre le commandement d'une division à l'armée d'Italie. Il s'empressa de gagner ce pays en passant cependant par Bayonne, où il arriva le 13 avril, et par Paris.

CHAPITRE V

A l'armée d'Italie. — Malborguetto. — Jonction de l'armée d'Italie avec la Grande Armée au Sommering. — Raab. — Wagram. — Pacthod est élu candidat au Sénat pour le Léman.

L'armée d'Italie était commandée par le prince Eugène, vice-roi du Royaume. C'est cette fameuse armée qui se porta en deux mois des bords de l'Adige aux bords du Danube, en passant plusieurs rivières en présence de l'ennemi, en livrant trois batailles rangées et plusieurs combats mémorables, notamment celui de San-Michele où le corps de Jellachich fut anéanti.

Au début de la campagne le prince Eugène avait essuyé un échec à Sacile le 16 avril 1809 et avait été contraint de se retirer sur l'Adige. Il réorganisa son armée qui comptait 60.000 hommes et la distribua en trois commandements.

Celui du centre fut confié au général Grenier. Il comprenait la division Grenier, qui passa sous le commandement du général Pacthod, et la division Durutte. Celui de droite, le plus important, fut confié à Mac Donald. Enfin le commandement de gauche fut conféré au général Baraguey-d'Hilliers. Le prince Eugène forma une réserve d'une dizaine de mille hommes avec la garde italienne, la division Sera et les dragons de Grouchy.

Le 1er mai Mac-Donald apprit par une reconnaissance que les convois autrichiens rétrogradaient vers le Frioul. Les victoires de Bavière obligeaient l'archiduc Jean, qui commandait les troupes opposées au Vice-Roi à battre en retraite et à retourner en Autriche. Mac-Donald avertit le prince Eugène et toute l'armée d'Italie se mit à sa poursuite, le corps de Grenier suivant la grande route du Frioul.

Les Français passèrent la Piave le 7 mai, puis le Tagliamento. Le 12 mai au moment où Napoléon occupait Vienne, il ne restait plus d'Autrichiens en Italie. Le 16 mai le prince Eugène parvint à l'entrée des Alpes Carniques devant le fort de Malborguetto, qui interdisait tout passage à l'artillerie.

Le fort fut bloqué et l'infanterie et la cavalerie le dépassèrent pour se porter jusqu'à Tarvis. Il fut enlevé d'assaut le 17 mai par la division Pacthod. Les troupes escaladèrent ses fortifications sous la mitraille en perdant une centaine d'hommes. Une partie des malheureux défenseurs du fort fut passée au fil de l'épée et les autres furent prisonniers. Pacthod pénétra dans l'ouvrage sous les yeux du prince Eugène avec les premières vagues d'assaut.

Le prince remporta ensuite la victoire de San Michele, en avant de Lœben, contre Jellachich, et, à la fin mai, son armée, qui avait traversé toute la Carinthie et toute la Styrie, opéra, après avoir passé le Sommering, sa jonction avec la Grande Armée. Napoléon, informé de cet événement, adressa l'ordre du jour suivant, daté du camp d'Ebersdorf, le 27 mai 1809 :

« Soldats de l'armée d'Italie !

« Vous avez glorieusement atteint le but que je vous avais marqué ; le Sommering a été le témoin de votre jonction avec la Grande Armée. Soyez les bienvenus, je suis content de vous !

« Surpris par un ennemi perfide, avant que vos colonnes fussent réunies vous avez dû rétrograder jusqu'à l'Adige. Mais lorsque vous reçûtes l'ordre de marcher en avant, vous étiez sur le champ de bataille mémorable d'Arcole et là vous jurâtes sur les mânes de nos héros de triompher : vous avez tenu parole à la bataille de la Piave, aux combats de St-Daniel, de Tarvis, de Gorice ; vous avez pris d'assaut les forts de Malborguetto, de Praedel et fait capituler la division ennemie retranchée dans Laybach ; vous n'aviez pas encore passé la Drave et déjà 25.000 prisonniers, 60 pièces de bataille, 10 drapeaux avaient signalé votre valeur. Depuis la Drave, la Save, la Muer n'ont pu retarder votre marche. La colonne autrichienne de Jellachich, qui la première entra dans Munich, qui donna le signal des massacres dans le Tyrol, environnée à St-Michel, est tombée sous vos baïonnettes. Vous avez fait une prompte justice de ces débris dérobés à la colère de la Grande Armée.

« Soldats ! Cette armée d'Italie, qui, un moment, souilla par sa présence mes provinces, qui avait la prétention de briser ma couronne de fer, battue, dispersée, anéantie, grâce à vous, sera un exemple de la vérité de cette devise : *Dio la mi diede, guai a chi la tocca* (1).

« Napoléon.

« Par l'Empereur :

« Le Prince de Neuchatel,

Major Général Alexandre. »

L'armée du prince Eugène entra alors en Hongrie. Elle occupa le 5 juin Oedenburg, puis le 7 Ganz. Le 13 elle se porta sur Raab.

L'archiduc Jean qui était en position sur les hauteurs masquant cette ville riveraine du Danube fut attaqué par le prince Eugène le 14 juin. Au début de l'action Pacthod fut mis en réserve en face de Kismegyer, en arrière de la division Durutte et devant la garde royale italienne. Au cours de la bataille Pacthod reçut du vice-roi l'ordre de marcher pour soutenir Durutte, qui venait d'évacuer le village de Szabadhegy pour la deuxième fois. L'élan des français fut alors si impétueux que les Autrichiens perdirent tout le

(1) Un exemplaire de cette proclamation sur soie se trouve aux archives Montfalcon XXXVI.

terrain qu'ils avaient gagné et s'enfuirent poursuivis par la division Sahuc. La nuit mit fin à la poursuite.

Le lendemain le prince Eugène marcha avec tout le gros de son armée dans la direction de Gomorn. Il resta du 19 juin au 1er juillet en position sur la rive droite du Danube. Le 2 juillet, il reçut du quartier impérial l'ordre de se mettre en mouvement pour rejoindre la Grande Armée dans l'île de Lobau.

L'armée d'Italie arriva dans cette île au moment où s'engageait la grande bataille de Wagram qui dura deux jours. Elle fut placée d'abord en seconde ligne avec le corps de Dalmatie, commandé par Marmont, la garde impériale et la grosse cavalerie. L'action s'engagea entre sept et huit heures. A neuf heures le prince Eugène dirigea une attaque sur le village de Wagram qui était le centre de l'armée ennemie. Les trois divisions du corps de Mac-Donald, dont la division Pacthod enlevèrent d'abord cette position fortement retranchée.

Trois mille prisonniers et cinq drapeaux étaient entre les mains des vainqueurs lorsque de nombreux renforts ennemis et le feu croisé de plusieurs batteries placées à droite et à gauche forcèrent Mac Donald à reculer. Ce mouvement, exécuté avec ordre dans l'obscurité, fut cependant funeste aux trois divisions françaises. Les Saxons, qui s'étaient emparés de Raasdorf, apercevant les colonnes de Mac Donald, les prirent pour l'ennemi et firent feu sur elles. Suivies par les Autrichiens et canonnées de flanc par leurs batteries et reçues en tête par le canon et la mousqueterie des Saxons, elles furent ébranlées. Le désordre se mit dans leurs rangs et devint tel que, malgré les efforts des généraux, elles se débandèrent. Les 3.000 prisonniers s'échappèrent à la faveur de cette confusion, et des cinq grenadiers qui portaient les drapeaux enlevés à l'ennemi, quatre furent tués ; un seul put conserver le sien.

Cette première journée fut le prélude de la grande bataille qui fut livrée le lendemain 6 juillet. Ce jour-là l'armée d'Italie, renforcée par la division Broussier, se distingua toute entière et Mac Donald, qui en dirigeait une partie, contribua cette fois au succès de la bataille. Napoléon en récompense le nomma maréchal. Au cours des deux journées de nombreux généraux, dont Pacthod lui-même avaient été blessés.

L'armistice de Znaïm signé le 12 juillet mit fin à la campagne. On procéda alors à la réorganisation de l'armée d'Italie et le 16 juillet c'est le commandement de la 4e division d'infanterie qui est confié au général Pacthod. Le 25 juillet l'armée d'Italie cantonnait à Presbourg et à Gratz.

Le 15 août 1809, Pacthod, qui avait déjà reçu le 17 mars 1808 4.000 francs de dotation en rente annuelle sur les biens réservés de Westphalie, en reçoit encore 4.000 sur le département de Rome.

Le collège électoral du Léman, comprenant 203 membres, se réunit le 15 décembre 1809, à l'Hôtel de Ville de Genève pour une session qui dura jusqu'au 25 décembre. C'est Isaac Vernet, de Genève, qui présidait et le secrétaire était Prosper Gavard, chef de division à la Préfecture, l'ami de Pacthod.

Le 16 décembre l'assemblée procéda à l'élection de deux candidats au Sénat conservateur (1). Elle désigna comme premier candidat Jean-Louis Girod, de Gex, baron de l'Empire, membre de la Légion d'Honneur et de la Cour des Comptes, et comme deuxième candidat par 75 voix sur 119 votants le général Pacthod. Ces deux candidats ne furent cependant, ni l'un ni l'autre, jamais nommés sénateurs (2).

CHAPITRE VI

Pacthod passe à l'armée de Naples, puis à celle d'Illyrie (1810-1813). — *Campagne d'Allemagne* 1813. — *Baulzen.* — *Hoyesverda.* — *Trebbin.* — *Il est blessé à Francfort-s.-Mein.*

Le 9 mai 1810 Pacthod fut affecté à l'armée de Naples. Il se rendit dans le royaume de Murat et y resta plus d'une année. Il fut disponible dès le 23 octobre 1811. Mais le 16 mars 1812 il reçut un ordre d'appel pour prendre le commandement de la 2e division de l'armée d'Illyrie.

Il fut alors chargé par l'ex-impératrice Joséphine de

(1) Archives d'Etat, Genève : Département du Léman, Collèges électoraux, procès-verbaux de la session du 15 au 25 décembre 1809.

(2) Senatus consulte du 16 thermidor an X sur l'organisation de la Constitution : Art. XXXI : Les collèges électoraux de département présentent à chaque réunion deux citoyens pour former une liste sur laquelle sont nommés les membres du Sénat... Art. LXI : Le Sénat nomme les sénateurs sur présentation du Premier Consul qui pour cette présentation prend trois sujets sur la liste des citoyens désignés par les collèges électoraux.

porter un message à son fils le prince Eugène. Il s'agit d'une lettre, datée de la Malmaison le 22 mars 1812, qui fut reproduite par Frédéric Masson dans un article de la *Revue des Deux Mondes* du 15 décembre 1916 intitulé : L'Impératrice Joséphine et le Prince Eugène. Joséphine termine cette lettre en recommandant le Général Pacthod à son fils : « ... Je ne finirai pas cette lettre, écrit-elle, sans te parler du général Pacthod qui se charge de te la remettre. Il m'a inspiré de l'intérêt par l'attachement qu'il a pour toi et par son désir d'être employé sous tes ordres. Tu seras bien aimable de t'occuper de lui... »

Le 18 janvier 1813 Pacthod commanda la première division du corps d'observation d'Italie et le 17 mars la 2e division du même corps (1).

Le 24 avril 1813 il passa de nouveau à la Grande Armée où il commande la 14e division qui faisait partie du 12e corps d'armée. Ce corps avait pour chef le maréchal Oudinot, duc de Reggio. Il était composé des divisions Pacthod et Lorencez, ainsi que de la division bavaroise commandée par Raglowitch. Il comptait 18.000 hommes.

Au début de mai 1813 le 12e corps se trouvait dans la région de Iéna devant les troupes de Miloradowitch. Il ne prit pas part à la bataille de Lutzen et vint augmenter l'armée combinée pour livrer les 20 et 21 mai la bataille de Bautzen.

Le 12e corps attaqua à droite le 20, dès huit heures du matin. Le maréchal Oudinot, exécutant les ordres reçus, s'approcha de la Sprée, près de Grabschutz avec la division Pacthod. Deux colonnes d'infanterie passèrent la rivière, l'une sur un pont de chevalets et l'autre à gué. Elles se heurtèrent de l'autre côté aux troupes russes et Pacthod fut chargé tout à coup par plusieurs colonnes d'infanterie ennemie. Il tint ferme, si bien que Lorencez eut le temps de le prolonger à droite et tous deux s'accrochèrent au terrain jusqu'à ce que le Maréchal Oudinot eut fait passer la Sprée à la division bavaroise.

Le corps français put tout entier atteindre les hauteurs d'Ebersdorf, puis celles de Kuhnitz et le Tronberg où il s'installa pendant la nuit du 20 au 21.

(1) Les documents précis sur le séjour de Pacthod en Italie et en Illyrie font malheureusement défaut. Je sais seulement qu'il se trouvait dans les parages de Raguse le 14 juillet 1812, car il écrivit ce jour-là une lettre sans grand intérêt au général Gauthier qui commandait alors à Cattaro.

Le lendemain 21, à cinq heures du matin, le duc de Reggio attaqua la gauche des Russes, mais ceux-ci le reçurent avec vigueur et parvinrent, avec toutes leurs forces, à prendre position en arrière, sur une ligne allant de Rabnitz à Grubnitz. C'est là que, grâce à l'appui de Gérard, qui commandait la droite de Mac Donald, Oudinot put reprendre l'offensive. Napoléon avait alors lui-même pris la direction de l'armée combinée et réussi par des attaques successives de flanc et de front à faire battre l'ennemi en retraite sur toute la ligne. Les Russes, qui se trouvaient devant le duc de Reggio se retirèrent vivement poussés par lui. Le 12e corps fut celui qui souffrit le plus au cours des deux journées.

Le 22 mai l'armée française se mit en mouvement pour suivre les souverains battus. Napoléon, qui la commandait, se sépara du corps d'Oudinot, qui avait besoin de quelques jours pour se refaire. Il lui adjoignit diverses troupes et lui donna comme mission d'aborder Blücher et de le rejeter sur l'Oder, tandis que lui-même marcherait sur Breslau.

Oudinot resta sur le champ de bataille de Bautzen, en se réorganisant, et en observant les mouvements de Bulow, fort de 30.000 Prussiens et Russes, puis il avança. Le 27 mai, la division Pacthod arriva à Hoyeswerda et y surprit une division de cosaques. Le même soir, le 12e corps tout entier se trouva réuni dans cette localité.

Sur ces entrefaites Bulow, qui avait laissé 9.000 hommes devant Wittenberg, marcha par Kalau sur Hoyeswerda, et attaqua le 28 le 12e corps par les deux rives de la Schwartz-Elster. Malgré sa supériorité numérique, Bulow fut si vigoureusement reçu par les divisions Pacthod et Raglowitch, qu'il dut se replier sur Cotbus, où il prit position.

Oudinot trop faible pour l'attaquer resta quelques jours à Hoyeswerda. Le 1er juin il se porta sur Ruhland, Kirchhayn et sur Lukau, occupé par l'ennemi. Cette dernière ville avait une enceinte de murailles entourée d'un fossé plein d'eau. Le 12e corps l'attaqua avec intrépidité le 4 juin, mais sans succès, car l'ennemi contre-attaqua par les deux flancs.

Le duc de Reggio se dirigea alors par Sonnenwald et Dobrilugk sur Ubigau. Ce ne fut que dans cette ville qu'il reçut communication de l'armistice signé le 4 juin.

Le 22 juillet Pacthod fut nommé grand officier de la Légion d'Honneur.

L'armistice, qui avait été prolongé jusqu'au 10 août, fut dénoncé ce jour-là par les ministres alliés et en même temps parut la déclaration de guerre de l'Autriche. Oudinot reçut alors l'ordre de marcher avec toute son armée sur Berlin et de s'en emparer.

Le 21 il se porta en avant et culbuta les avants-postes ennemis et parvint à s'établir sur les hauteurs de Trebbin avec le 12e corps. La ville de Trebbin était retranchée et occupée par les troupes de Bulow.

Après un bombardement, une des brigades de Pacthod entra, baïonnette baissée, dans les faubourgs et les Prussiens se croyant débordés par le 7e corps, qui menaçait de tourner la position, abandonnèrent cette petite ville aux Français.

Le 23, le 12e corps fut dirigé sur Ehrensdorf, mais après un échec du 7e corps à Grossberen, Oudinot dut battre en retraite sur Wittenberg.

L'Empereur mécontent, transmit le commandement du duc de Reggio au Maréchal Ney dès le 4 septembre. Le 12e corps prit position à Seyda, où l'ennemi venait alors d'être repoussé, et le 6 septembre Ney livra bataille à Dennewitz à un corps d'armée de Suédois et Prussiens commandé par Bernadotte, devenu prince royal de Suède et entré dès mars 1812 dans la coalition contre la France (1). Ce fut un insuccès et Ney battit en retraite, puis réorganisa son armée.

Le 12e corps fut dissous et les troupes qui le composaient furent réparties aux 4e et 7e corps. Pacthod resta disponible dès le 17 septembre au quartier général, puis reprit le 28 le commandement de la 3e division de la jeune garde impériale. C'est alors qu'il reçut le 9 octobre ses lettres patentes de comte de l'Empire.

Les 16, 17, 18 et 19 octobre 1813 eurent lieu les journées de Leipzig. Les deux divisions de la jeune garde furent engagées dans l'action pour soutenir le prince Poniatowski. Elles étaient commandées par le duc de Reggio.

Dès le 19 octobre les Français battirent en retraite sur le Rhin et la vieille et la jeune garde furent réunies par l'Empereur. C'est Oudinot qui fut chargé de fournir l'arrière-

(1) C'est de lui que Napoléon dit : Pour prendre femme on ne renonce pas à sa mère ; encore moins est-on tenu de lui percer le sein et de lui déchirer les entrailles ! (*Dictionnaire de biographie*, Dezobry *et* Bachelet.)

garde et de contenir l'ennemi qui poursuivait avec acharnement. La cavalerie de Blücher suivait de près.

La jeune garde marcha par échelons dans les plaines découvertes dans un ordre parfait. Ayant pris position sur la Kippach le 20 octobre, elle y fut attaquée par l'ennemi débouchant par Kaïa et Koken. La division Pacthod, soutenue par une brigade fut longtemps engagée, mais elle ne se laissa pas ébranler.

La retraite se poursuivit. A Mark-Rolitz l'arrière-garde fut attaquée par la cavalerie légère. Après sa sortie de la forêt de Thuringe il n'y eut plus d'affaires, mais les cosaques, marchant sur les flancs, ramassaient les malades et les traînards et massacraient ceux qui ne pouvaient les suivre.

L'armée arriva le 28 octobre à Schluchtern et soutint le 29 et le 30 la bataille de Hanau. Puis elle se dirigea pendant la nuit sur Francfort. Le 21, la division ennemie, qui occupait cette ville depuis la veille, se retira à l'approche de l'armée française dans le faubourg de Sachsenhausen, dont elle coupa le pont. Un coup de main fut tenté sur le pont, mais sans succès.

C'est à l'attaque de ce pont, que Pacthod, qui commandait alors en chef les deux divisions de la jeune garde en remplacement du duc de Reggio, couvert de blessures, fut lui-même blessé de nouveau très grièvement par un coup de feu, qui l'atteignit à l'épaule gauche.

Le 2 novembre l'armée française passait le Rhin.

CHAPITRE VII

Campagne de France. — Montereau. — L'héroïque combat de Fère-Champenoise. — Pacthod blessé et prisonnier.

La campagne de France fut la dernière guerre à laquelle prit part le général Pacthod. Le 24 janvier, plus ou moins remis de sa blessure de Sachsenhausen, on le trouve à la tête des gardes nationales de Sens, Montereau, etc. Il les organisait, à Montereau, lorsque l'invasion alliée l'obligea le 11 février déjà, à combattre avec elles sous les ordres du général Pajol. Celui-ci, ne pouvant résister à la poussée du prince de Wurtemberg, fit détruire le pont de Montereau et vint le 14 s'établir au Châtelet.

Napoléon reprit l'offensive dès le lendemain. Les maréchaux de Bellune, de Reggio, de Tarente et de la Moskowa, ainsi que le général Pajol, reçurent leur ordre de mouvement. Le 17, Pajol partit de St-Germain-de-Laxis et vint s'établir avec la division Pacthod au Châtelet, aux Ecrevines et l'Ecluse, d'où il chassa les Wurtembergeois.

Le 18, au point du jour, Pajol quitta le Châtelet, en repoussant plusieurs escadrons ennemis, qui se retirèrent sous la protection de l'infanterie embusquée dans les bois de Valence ; celle-ci, chargée à son tour, fut forcée de battre en retraite. Pajol aurait continué sa marche, si la plaine n'avait été couverte par la cavalerie wurtembergeoise ; il dut se borner à faire mettre 24 pièces en batterie et à déployer la division Pacthod sous la protection de leur feu. L'ennemi, qui riposta vigoureusement, parvint à démonter 12 de ces pièces. Les troupes de Pajol se maintinrent sur le champ de bataille. Les Autos-Wurtembergeois furent débordés et repoussés dans Montereau chargés par la cavalerie du général Delort. A la nuit, le gros de l'ennemi chercha à gagner la Tombe, Maroles et Bazoche-les-Bray. Napoléon établit son quartier général au château de Surville. La division Pacthod s'installa sur la rive droite de la Seine.

La victoire de Montereau permit à l'Empereur de réorganiser son armée avant de continuer ses opérations offensives. Le général Pajol, dont les anciennes blessures s'étaient rouvertes par suite d'une chute de cheval, au combat de Montereau, revint à Paris se rétablir ; son infanterie, commandée par Pacthod, fut alors attachée au corps d'armée du duc de Reggio.

La division Pacthod opéra dans la région de Troyes où Napoléon rentra le 24 février, puis de Bar. Oudinot, qui avait fait enlever, le 26, le pont de Dolencourt, en confia la garde à la division Pacthod, établie sur les hauteurs de la rive gauche de l'Aube.

Napoléon mit sous les ordres du duc de Tarente le corps d'Oudinot, ainsi que diverses troupes et le chargea de contenir l'ennemi entre Bar et la Ferté. Le duc de Tarente, disputant le terrain pied à pied, se replia sous Troyes. La retraite de l'armée française était alors générale.

Le 5 mars l'armée du duc de Tarente arriva à Nogent, où elle occupa une bonne position de défense. Le général

Pacthod, après avoir laissé sa deuxième brigade à Bray, descendit avec la première à Montereau, et détacha la troisième à l'escorte des parcs sur Nangis.

Le duc de Tarente poursuivit sa campagne par Provins et Arcis. Le 23 mars son armée quitta Provins pour passer ensuite la Marne sur un pont de chevalets à Frignecourt. Napoléon voulait, par cette manœuvre, menacer l'arrière de la grande armée alliée.

Pacthod avait quitté par ordre la garde des trois ponts de la Seine. Il fut laissé à Sézanne, avec sa division pour escorter un grand convoi de vivres et de munitions destiné à l'armée. Il avait successivement recueilli des bataillons de ligne et de jeune garde, venus de Paris, ainsi qu'une grande quantité d'artillerie. Il avait pris sous son commandement la division Amey, qui, partie de St-Saturnin sur Sézanne, n'avait pas pu rejoindre le duc de Tarente. La colonne comptait alors un effectif total d'environ cinq mille hommes, tous, à l'exception d'un faible bataillon du 54e de ligne gardes nationaux et conscrits à peine exercés, avec seize pièces de canons. Il est vrai qu'ils étaient encadrés par de vieux soldats revenant d'Allemagne.

Pacthod, informé par des reconnaissances qu'il se trouvait près de Mortier, s'était mis en marche pour le rejoindre et, le 21 mars au soir, il arriva à Bargères. C'est alors qu'il expédia un officier d'ordonnance au duc de Trévise, et que, sans attendre son retour, il reprit sa marche, dès le point du jour, le 25, dans la direction de Vatry.

Arrivé près de Villeseneux, à dix heures du matin, il reçut là l'injonction de rester à Bergères jusqu'à nouvel ordre, car on le croyait encore dans cette localité. Sa division était harassée et ses chevaux tombaient de fatigue. Se croyant à l'abri de tout danger, Pacthod jugea avoir le temps de rafraîchir ses chevaux à Villeseneux. A peine établi, il fut soudain attaqué par la cavalerie du général Korf, avant-garde de Blucher, qui suivait la route de Châlons à Etoges.

Il forma aussitôt ses troupes, la droite appuyée au village, la gauche couverte par un immense carré, le convoi massé en arrière. Pendant une heure et demie il repoussa les attaques des escadrons ennemis. Il demeurait impénétrable, lorsque survint encore la cavalerie de Wassiltchicoff, soit plus de 4.000 chevaux.

Il décida alors de battre en retraite sur Fère-Champenoise, car il avait appris le mouvement rétrograde des maréchaux sur cette localité. Il marcha à travers champs, en disposant ses troupes en échiquier, couvrant son convoi de vivres, qui roulait sur quatre voitures de front.

Jusqu'à Clamanges, il n'abandonna rien, mais là, se voyant débordé, il s'appuya sur ce village, et toujours en combattant, il ajouta aux attelages de ses canons les chevaux les moins exténués du convoi, abandonnant une partie des voitures. Ainsi allégé, il atteignit à trois heures Ecury-le-Repos et s'efforçait de gagner Fère-Champenoise, lorsque deux régiments de cavalerie de chasseurs à cheval russes de Korf se mirent en travers.

La brigade du général Raymond Delort, forte de douze cents hommes et composée du bataillon du 54e régiment et de quatre bataillons de gardes nationales de la Sarthe, de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire, força cette cavalerie à reculer, mais d'autres nuées de cavaliers ennemis du corps de Sacken. accoururent au bruit du canon et forcèrent Delort à se replier sur Pacthod. Celui-ci apercevant à droite Pierre-Morains, Morains-le-Petit, Aulnay et Bannes devant les marais de St-Gond, pensa que c'était là un refuge et se dirigea dans cette direction.

Sa marche, continuant à travers champs, fut plutôt escortée qu'attaquée par les cavaliers ennemis, qui se lassaient de six heures d'efforts inutiles.

Vers quatre heures du soir, le bruit du combat engagé contre Pacthod inquiéta les souverains alliés aux prises avec Marmont et Mortier devant Fère-Champenoise et donna aux Français des troupes des maréchaux l'illusion d'un moment de l'arrivée de Napoléon en personne : les cris de Vive l'Empereur ! retentirent de toutes parts et ranimèrent le courage des soldats. L'empereur de Russie Alexandre Ier, le roi de Prusse, et le prince de Schwarzenberg assistaient à la bataille.

Alexandre Ier ordonna de faire avancer l'artillerie de sa garde et le prince de Schwarzenberg fit revenir en toute hâte une partie de la cavalerie qui poursuivait Mortier et Marmont. L'infanterie de Rayefski fut aussi lancée sur le malheureux Pacthod, qui fut bientôt entouré par des milliers de cavaliers, par 80 bouches à feu et de nombreux fantassins.

Cernée ainsi, la malheureuse division Pacthod s'arrêta,

formée en six carrés s'appuyant l'un l'autre, les canons aux angles et les chariots au centre avec les équipages. Les feux croisés de l'ennemi faisaient dans ses rangs d'horribles carnages, et cependant la colonne française résistait courageusement, bien que composée de jeunes soldats et gardes nationales en sabots et en chapeaux ronds, dont c'était pour la plupart le baptême du feu.

Les sommations réitérées des parlementaires russes furent repoussées. En vain le colonel Rapatel, un Français servant dans l'armée russe comme aide de camp du tzar, et, par un hasard cruel, frère du capitaine Rapatel qui commandait l'artillerie de Pacthod, s'avança seul pour faire cesser la lutte héroïque de cette brave troupe. « Mes amis ! Mes compatriotes ! criait-il, cessez de combattre ! Vous avez acquis assez d'honneur ! L'empereur Alexandre vous rendra votre liberté ! » A peine avait-il achevé ces mots qu'il fut tué, frappé de deux balles.

On dit qu'alors Pacthod harangua en ces termes ses hommes : « On ne capitule pas en rase campagne, la loi militaire et surtout l'honneur le défendent. Quand la patrie périt, qui voudrait lui survivre ? Jurons de mourir pour elle ! » Et lui-même, levant son épée, prononça ce serment et tous les soldats l'acclamèrent en agitant leurs armes (1).

Ils tinrent parole. Les carrés, entourés et accablés de mitraille, furent chargés de tous côtés par plus de 16.000 Russes, Prussiens et Autrichiens, cuirassiers, dragons, lanciers, hussards et cosaques. Le général comte de Rochechouart qui, comme le colonel Rapatel, servait les Alliés, et qui fut un témoin de ce combat, dit, dans ses mémoires : « Jamais je ne reverrai une mêlée pareille, j'aurais de la peine à raconter, tant la confusion fut grande, ses épisodes nombreux et singuliers... cette colonne, en un instant eut plus de 4.000 morts et blessés, gisant sur le chemin qu'ils avaient parcouru dans l'espoir de gagner un bois peu éloigné, où ils auraient été à l'abri des chocs de la cavalerie qui les accablait, et des décharges incessantes de trente pièces de canon (2). »

(1) Mémoires du Comte de Ségur : *Du Rhin à Fontainebleau* (1813-1815). Librairie Firmin-Didot et Cie, 1895, p. 428 sv.

(2) *Souvenirs sur la Révolution, l'Empire et la Restauration* par le général comte de Rochechouart, aide de camp du duc de Richelieu, de l'empereur Alexandre Ier, commandant la place de Paris sous Louis XVIII. Mémoires inédits, publiés par son fils, librairie Plon, 1889, p. 312 sv.

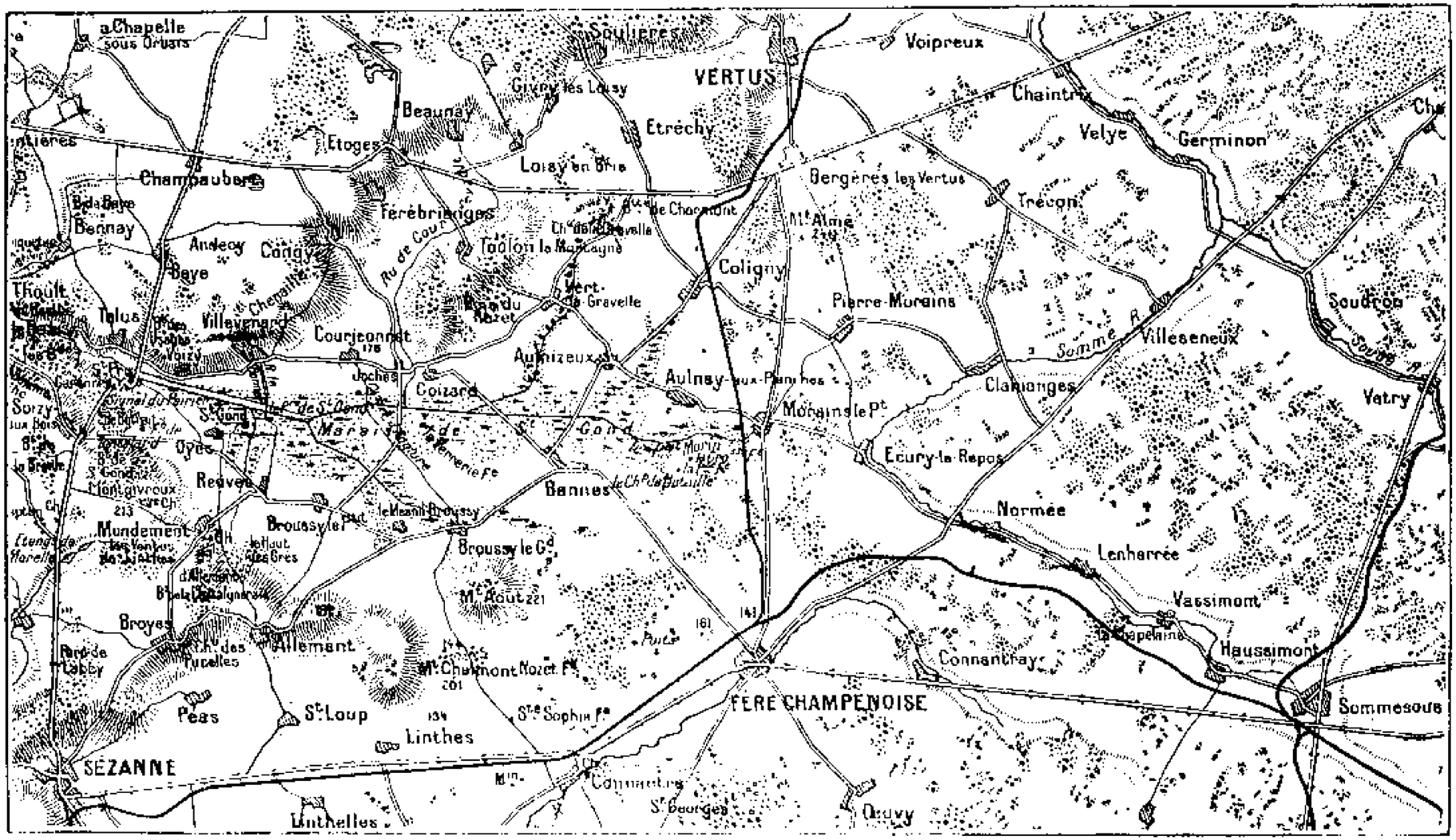

Carte de la région de Fère-Champenoise et des Marais de Saint-Gond, lieu de l'héroïque résistance de Pacthod en 1814.

On avait fait cependant près de six kilomètres sous les charges de cavalerie.

Pacthod, blessé lui-même au bras droit, pensa qu'après une résistance si longue et si valeureuse son devoir de chef lui imposait d'épargner ce qui restait de ses hommes. Il s'avança au-devant d'un nouveau parlementaire, le colonel de Thiele. « Rendez-vous, mon général, lui cria Thiele, je vous en supplie. Vous êtes cerné de tous les côtés. » — « Je ne parlemente pas sous le feu des batteries, répondit froidement Pacthod ; faites cesser votre feu, je ferai cesser le mien. » L'artillerie s'étant arrêtée sur ce point, Pacthod rendit alors son épée (1).

Peu après le carré du général Delort, battu à mitraille sur plusieurs faces, ayant épuisé ses cartouches, mit bas les armes. Puis ce furent successivement les carrés d'Amey, de Jamin, de Bonté et enfin le dernier, celui de Thévenet.

Cette horrible boucherie coûta la vie à plus de 2.000 gardes nationaux et conscrits. Six généraux, deux de division et quatre de brigade, la plupart blessés, restèrent prisonniers. Quelques centaines d'hommes s'échappèrent et certains supposent que les mystérieux marais de St-Gond, qui avaient vu jadis les premières convulsions d'Attila, et qui, cent ans plus tard, devaient voir un des épisodes décisifs de la bataille de la Marne, engloutirent ce jour-là les infortunés petits Marie-Louise, qui avaient échappé à la tempête des chevaux (2).

(1) Henry Bidou, dans un article du *Temps* du 25 mars 1931, intitulé : *Chez les Cosaques du Don à Courbevoie*, rappelle le combat de Fère-Champenoise à propos d'un tableau du petit musée des officiers réfugiés du 1er régiment des cosaques de la garde de Nicolas II. Il dit que lors de la première sommation du lieutenant-colonel de Thiele, Pacthod dit à ses hommes : » Soldats, vous avez entendu ce qui vous menace ; voilà un beau jour pour des Français. » La colonne se remit alors en marche, sous le feu de quarante-huit canons, Pacthod était alors porté sur une civière de fusils, car il avait un bras cassé par la mitraille.

(2) Charles Le Goffic : Les *Marais de St-Gond*. — Cet ouvrage contient une carte qui permet de suivre les opérations de Foch dans cette région en septembre 1914. On remarque au sud des marais, entre les villages de Bannes et de Morains-le-Petit, un lieu dit « le *Champ de Bataille* », à l'endroit même où se termina le combat du 25 mars 1814. Le 8 septembre 1914, le 90e d'infanterie, de Châteauroux, qui s'était établi dans les boqueteaux du Champ de Bataille, fut contraint, malgré sa vive résistance, de reculer avec toute la ligne jusqu'au sud de Fère-Champenoise, et cette petite ville fut occupée un jour par la Garde Prussienne. Mais les 9 et 10 septembre, ce régiment parcourut de nouveau, en sens inverse à la poursuite des Allemands, tout le terrain perdu. C'est

Les généraux prisonniers montèrent dans la calèche du général Pacthod car le tzar la lui avait restituée. Alexandre Ier fit également rendre aux généraux français leurs épées en leur disant : « Messieurs, quand on s'en sert si bien, on ne doit jamais en être séparé. » (1)

Le général de Rochechouart, dont les mémoires contiennent beaucoup de renseignements sur cet épisode de la campagne de France, ajoute cette anecdote toute à l'honneur de Pacthod:

« Au moment de partir pour Fère-Champenoise, nous aperçumes blottie sous la calèche, une charmante petite fille de huit à neuf ans toute en pleurs. Le général Pacthod lui demanda comment elle se trouvait là ! Elle lui montra son père, garde national mobilisé, le corps coupé en deux par un boulet : « Je l'ai suivi, ajouta-t-elle, pour ne pas rester seule à la maison, je n'ai plus de mère, je ne me connais pas de parents ; mon père tué, je me suis glissée sous la calèche pour éviter les boulets. » Le général Pacthod la fit monter sur le siège de sa voiture et lui dit : « Petite, si tout ceci finit bien et bientôt, je me chargerai de toi. » Il a tenu parole car, n'étant pas marié, il fit élever cette pauvre orpheline dans un grand pensionnat. En 1824, je dînais un soir chez le général Pacthod ; je la retrouvais grande et fort jolie ; elle épousa, je crois, le neveu de son bienfaiteur, qui lui laissa une partie de sa fortune (2).

au cours de la journée du 8 que le capitaine Henri de St-Bon, un Savoyard, du 225e d'infanterie de Cherbourg, fut mortellement blessé à Lenharrée, village qui se trouve sur la route de Morains-le-Petit à Sommesous.

(1) Le général Daudignac a étudié la psychologie des combattants dans une série de conférences faites aux officiers et publiées, vers 1907, sous le titre : *Les Réalités du Combat* ; *Défaillances*, *Héroïsmes*, *Paniques*. Il cite le combat de Fère-Champenoise du 25 mars 1814 comme un cas où l'héroïsme collectif des soldats s'est élevé à la hauteur du sublime.

(2) Le peintre M. J. Le Blant a rendu avec un rare talent la journée de Fère-Champenoise du 25 mars 1814 dans un tableau qui se trouve au palais de l'Elysée. On y voit que les gardes nationaux combattaient alors en civil. Ma famille, d'autre part, a conservé un tableau de la même bataille fait par un auteur inconnu et provenant du général Pacthod lui-même. Il représente les cavaliers alliés de toutes nations chargeant furieusement un des carrés de Pacthod, dont la silhouette émerge au-dessus des schakos de ses fantassins. Dans un lointain brumeux l'artillerie ennemie est en action. Le tableau est bien composé mais l'allure des cavaliers et des chevaux est raide et conventionnelle.

Quant à la fillette dont parle le comte de Rochechouart, il ne peut s'agir que de Théodorine-Catherine Marquiset, plus tard femme de Louis Durochat, du Pont de Beauvoisin, capitaine, ancien aide de camp du général Pacthod, chevalier des ordres de la Légion d'Honneur, de St-Louis et de la Couronne

CHAPITRE VIII

Première Restauration. — A Nancy. — Les Cent Jours. — Pacthod se fixe à Paris. — Il devient aveugle. — Sa mort et ses funérailles.

Le combat de Fère-Champenoise précéda de quelques jours seulement la déchéance de Napoléon. Pacthod revint de captivité déjà dans le courant d'avril 1814.

Il adhéra immédiatement et sans réserve au gouvernement de Louis XVIII et se montra dès lors jusqu'à sa mort un chaud partisan de la royauté (1). D'aucuns ont prétendu que Pacthod et l'empereur Napoléon n'ont jamais eu de sympathie l'un pour l'autre. On a même ajouté que l'Empereur n'aimait pas Pacthod depuis l'époque lointaine où la famille Bonaparte habitait Marseille. Pacthod, comme nous l'avons vu, s'était trouvé dans cette ville à cette époque, et avait été le témoin oculaire de la situation peu brillante qu'avait alors la future famille impériale. Or on sait que Bonaparte, devenu empereur, manifestait de la froideur à l'égard de ses anciens camarades de Toulon et de Marseille (2). Faut-il

de Fer. Tous deux habitaient en 1830 Ste-Radegonde près de Tours. Le capitaine Durochat était en réalité le neveu de Louis de Montfalcon, beau-frère du général Pacthod. Dans son testament Pacthod légua, en effet, à « Madame Durochat, femme du capitaine de ce nom, mon proche parent et ancien aide de camp, une somme de 40.000 francs. » A la vérité, j'ai appris l'anecdote du comte de Rochechouart par la lecture de ses mémoires, car les traditions de famille ne l'ont pas transmise jusqu'à moi. A part le testament du général Pacthod, je n'en ai trouvé aucune trace dans ses papiers.

(1) Il se rallia à la monarchie à tel point que le 12 octobre 1816 il obtint du roi la suppression dans ses armoiries du *quartier* des comtes de l'Empire sortis de l'armée. Ce quartier, placé *à dextre*, était d'azur à l'épée d'argent garnie d'or. Il est vrai qu'en fait ses cachets, son argenterie armoriée et les armes de son tombeau au Père Lachaise l'ont conservé en lui donnant, sans doute par erreur, le champ de gueules du quartier des barons d'Empire, sortis de l'armée. Les armoiries qu'a portées en fait le général comte Pacthod, et qui furent reprises plus tard par son petit-neveu et héritier le baron Louis Girod de Montfalcon, de Ruffieu en Savoie, 1813-1880, créé baron par le roi Charles-Albert, le 5 juillet 1845, étaient : coupé, au 1er parti de gueules à l'épée d'argent garnie d'or, et de sable à la tour d'argent maçonnée et ouverte du champ, au 2e d'azur à 3 croissants d'or.

(2) Turquan : *Les sœurs de Napoléon* et *Mémoires de Mme de Rémuzat*, tome I, p. 128 : « L'Empereur au reste n'a jamais pardonné à la ville de Marseille d'avoir été le témoin du peu d'importance que les siens y avaient à cette époque et des anecdotes fâcheuses, imprudemment rappelées par quelques Provençaux, ont constamment nui près de lui aux intérêts de toute la Provence... » (voir aussi : Général de Ricard : *Autour des Bonaparte*).

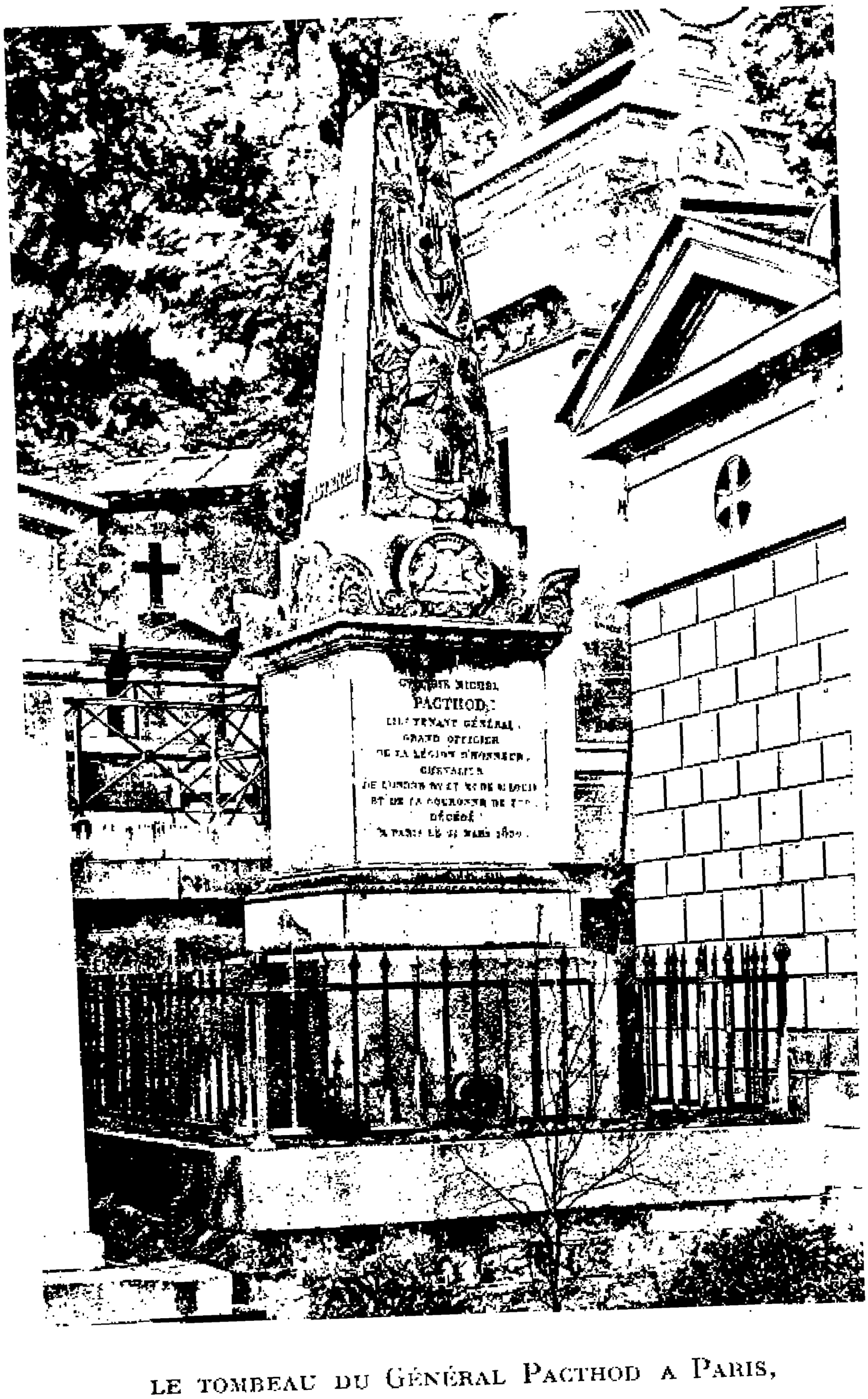

LE TOMBEAU DU GÉNÉRAL PACTHOD A PARIS,
AU CIMETIÈRE DU PÈRE LACHAISE.

attribuer à ce sentiment mesquin, mais très humain, ou tout simplement au caractère ombrageux et violent (1) de Pacthod lui-même, le fait qu'il n'a gagné que tardivement le grade de général de division et qu'il n'a jamais été nommé maréchal, bien que ses talents militaires et sa bravoure fussent des plus remarquables ?

Pacthod fut nommé dès le 26 mai 1814 commandant de la 4e division militaire. Il déploya dans ce commandement, attesta plus tard le maréchal Oudinot, duc de Reggio, son ancien chef, qui le connaissait mieux que personne (2) un entier dévouement à la cause royale. Il fut nommé chevalier de St-Louis le 13 août 1814 sous le nom de *comte de Pacthod.*

Le 24 octobre 1814 il écrit à son beau-frère de Nancy :

« Mon cher Montfalcon,

« ...Me voici définitivement fixé dans le commandement de la 4e division militaire : mon lot est flatteur. J'ai eu l'honneur de recevoir Son Altesse Royale Monseigneur le duc de Berry. Ce prince, d'une grande affabilité, m'a honoré de ses bontés d'une manière marquante ; j'espère être aussi bien accueilli par Monsieur Frère du Roi, qui arrivera le 4 novembre en cette ville. Je pars demain pour Plombières pour recevoir S. A. R. (3) Mon sort militaire ne paraît plus indécis... Nous avons ici, dans le 10e régiment de dragons votre neveu Durochat. C'est un bon officier et je le vois quelquefois. Il peut compter sur l'intérêt que je lui porte. Vous m'avez parlé dans le temps de M. Saladin (4). Vous avez su ce que j'ai fait pour lui et en votre considération. Il avait été maintenu dans son grade, mais il s'est brouillé avec ses cama-

(1) Pacthod avait très certainement un caractère violent : témoin le fait curieux que le 21 décembre 1822 il passa au Conseil de Guerre de Paris pour avoir rossé un adjudant de la ville de Paris, de service au jardin Beaujon. Il fut acquitté. (Notes de M. Paul Tapponnier.)

(2) Le maréchal Oudinot écrivait le 5 mai 1814 au Ministre de la guerre : « Le bon et brave général Pacthod est un des officiers généraux au sort duquel je porte le plus vif intérêt, je vous le recommande comme s'il était mon enfant et ce que Votre Excellence fera pour lui me deviendra personnel. (Notes de M. Paul Tapponnier.)

(3) Que nous voici loin des séances de la Société Populaire de Carouge en l'an II de la République une et « impérissable » !

(4) Les Saladin, originaires de Villefranche en Beaujolais, ont joué un rôle marquant dans l'histoire de Genève du XVIIIe siècle. Ils se sont éteints récemment.

rades et j'ai été étonné en voyant son régiment à Lunéville, d'apprendre qu'il avait donné sa démission. Il ne m'en avait pas prévenu et je l'ai cependant vu quelques fois chez moi. C'était un beau cavalier. Il est maintenant à Genève, il a dû vous parler...

« La nouvelle démarcation si bizarre qui met le canton de Carouge hors des frontières de France m'a fait hésiter plus d'une fois à vous écrire (1). D'un côté il ne me convient plus d'augmenter mes propriétés sur ce point et de l'autre je sens l'absolue nécessité de construire une grange qui puisse servir au retirage pour le pré acquis de Chaulmontet qu'on appelle je crois la *Lissolle...* »

A la suite des événements du 20 mars 1815, soit le retour de l'Empereur de l'île d'Elbe, Pacthod reçut du gouvernement impérial le 18 mai 1815 l'ordre de se rendre à l'armée des Alpes pour prendre le commandement de la 22e division.

Le duc de Reggio attesta plus tard que Pacthod éluda cet ordre, grâce à l' « étonnante » résolution qu'il prit de se soumettre à une opération au défaut de l'épaule gauche, pour l'extraction d'une balle qu'il avait reçue, le 31 octobre 1813, à l'attaque du pont de Sachsenhausen. Il fut remplacé dans ce commandement par le général Curial et fut mis en disponibilité le 12 juin 1815.

Ses états de service portent ensuite : « ...Resté disponible. — Inspecteur général de l'infanterie dans les 8e et 9e divisions militaires le 1er juillet 1818. — Compris comme inspecteur

(1) Le général Pacthod fait allusion au traité de Paris du 30 mai 1814 qui divisait le territoire savoyard d'une façon absurde, laissant à la France le canton de Frangy, la plus grande partie de St-Julien, de Reignier et de La Roche excepté le chef-lieu de ce canton. Le Chablais et le Faucigny furent attribués au Piémont, ainsi que le territoire compris entre St-Julien et l'Arve à partir d'une ligne tirée du point où la Laire entre sur territoire genevois, près de Chancy, et suivant les confins de Laconnex, Seizenove pour aller à la Muraz, Pers, etc. St-Julien restait donc français, mais Arare, dans la commune de Compesières, où le général possédait une grande ferme, et qui n'est qu'à trois kilomètres de St-Julien était de nouveau dans les territoires du roi de Sardaigne. Cette division étrange fut du reste éphémère, car le second traité de Paris du 20 novembre 1815 restitua au roi de Sardaigne la partie de la Savoie demeurée française, tout en remettant au canton de Genève la commune de St-Julien. Le traité de Turin du 23 mars 1816 enfin fixa la frontière actuelle entre la Suisse et la Savoie. St-Julien ne fut genevois que pendant dix mois. Pacthod se fit délivrer le 9 février 1816 un extrait de naissance qui fut signé par Boimond, maire, et qui porte l'empreinte très rare du sceau de la *Commune de St-Julien-République de Genève* (Archives Montfalcon, XXXVI).

général d'infanterie dans le cadre de l'Etat-Major Général le 30 décembre 1818. — Membre de la commission d'examen du nouveau fusil le 20 août 1819. — Disponible le 20 décembre 1819. — Membre de la commission du code de Justice militaire le 15 juin 1822. — Disponible le 1er mars 1823. — Retraité par ordonnance royale le 12 novembre 1826.

Pacthod avait obtenu ses lettres de naturalité française le 14 août 1816, en exposant au roi Louis XVIII qu'il servait dans les armées françaises depuis 24 ans, qu'il avait fait 18 campagnes et que son plus vif désir était de consacrer le reste de ses jours au service du roi et à celui d'une patrie qui était la seule qu'il connût. Il exprimait également sa volonté de se fixer en France.

Pacthod se fixa, dès la Restauration, à Paris. Il habitait un appartement au nº 24 du boulevard des Italiens, « en face des Bains Chinois », lit-on dans certaines adresses. Il mena là un train de vie digne de sa haute situation militaire, roulant carrosse à deux chevaux, recevant volontiers, et ayant trois domestiques pour lui seul.

Il eut le grand malheur de perdre la vue peu à peu. En septembre 1824 sa cécité est encore incomplète ; il consulta alors plusieurs médecins de Paris, de Lyon et même de Genève (1). Le docteur Montain de Lyon écrivait le 2 septembre 1824 à son sujet : « Le général Pacthod a été exposé à un grand nombre de causes irritatives, de nombreuses blessures, des veilles prolongées, des campagnes fréquentes, des passions vives, des plaisirs, des chagrins, etc., ont tour à tour occupé sa vie : ses yeux ont commencé à être irrités profondément ; il a fait peu d'attention à cet état : son activité naturelle ne le lui permettait pas. Il a continué sa manière de vivre, surtout les veilles et sa maladie s'est déclarée... »

Pacthod essaya tous les remèdes, mais ce fut en vain, et sa cruelle infirmité empira si bien que sa cécité fut bientôt totale. Il s'entoura alors d'un secrétaire particulier qui est, en 1827, M. Louis Vivien, âgé de 25 ans, géographe et plus tard homme de lettres. Le capitaine François Gadolle, du corps royal de l'Etat-Major, fut attaché à sa personne.

(1) Pacthod vint à Genève en septembre 1824. Il consulta dans cette ville le 12 septembre un oculiste renommé, le docteur Jean-Pierre Maunoir. Je possède une quittance qu'il écrivit le même jour entièrement de sa main d'une écritude irrégulière et coupée. Cette pièce trahit d'une façon navrante sa cécité naissante.

Il mourut dans son domicile le mercredi 24 mars 1830 à neuf heures du soir. Ses funérailles eurent lieu le 26 mars avec tous les honneurs militaires et un service de première classe à St-Roch (1). Il fut enseveli conformément à ses dernières volontés au cimetière du Père Lachaise. Son testament contient à ce sujet la clause suivante :

« Je veux que soit employée une somme de trente mille francs pour mes funérailles et pour l'achat à perpétuité d'un terrain au cimetière du Père Lachaise, sur lequel sera élevé un tombeau ou colonne très simple, entourée d'une balustrade en fer et fermée. Mes deux exécuteurs testamentaires s'entendront à cet égard. »

Les deux exécuteurs testamentaires de Pacthod étaient le marquis de Livry, ex-lieutenant de cavalerie, chevalier de la Légion d'Honneur, son ancien aide de camp (2) et Maître Hennequin, avocat à Paris (3).

(1) La place de Paris envoya aux obsèques un important détachement de troupes accompagné de dix-huit tambours voilés de crêpes. Je relève parmi les dépenses relatives aux funérailles : acquisition d'un terrain au Père Lachaise 622,75 fr. ; 200 lettres de décès imprimées 13,50 fr. ; insertions dans la *Gazette de France* 12 fr., dans la *Quotidienne* 8 fr. ; à la place pour les troupes qui ont rendu les honneurs funèbres 480 fr. ; 18 voiles de tambour 108 fr. ; à l'église pour le service 875 fr. ; enfin honoraires d'autopsie faite par les docteurs Dupuytren, Marx, Therrin et Fauverge 800 fr.

(2) D'après Ch. Poplimont (*La France Héraldique* 1874, tome V, page 247), Pierre-Marie-Hippolyte Sanguin, marquis de Livry, était fils d'Antoine-Aglaé-Hippolyte Sanguin, marquis de Livry, colonel du régiment de Royal-Cravate, emprisonné sous la Terreur, et de Marie-Marguerite Saulnier. Il était capitaine de dragons, fit toutes les guerres de l'Empire et fut laissé pour mort sur le champ de bataille de Leipzig. Il fut prisonnier de guerre en Hongrie pendant deux ans et mourut sans alliance en 1847, après avoir été sous la Restauration aide de camp de son oncle le général comte de Polignac. Poplimont ajoute qu'il avait été l'aide de camp du général de division Pacthod, qui lui laissa en mourant un *diamant* de 40.000 francs. J'ignore si Pacthod a réellement laissé un diamant d'une pareille valeur au marquis de Livry. J'en doute fort ! Ce qu'il y a de certain c'est qu'il lui légua par testament une *somme* de 40.000 francs qui fut payée en espèces de la manière suivante : 4.000 francs à M. Alphonse Boivin, boulevard des Italiens 18, cessionnaire du marquis de Livry, et 36.000 fr. à Mlle Jeanne-Victorine Saulnier, majeure, rue Pelletier, 15, à Paris, autre cessionnaire du marquis (Archives Montfalcon. XXXVI. Quittances des legs du général Pacthod). La famille des marquis de Livry, originaire de Flandre, s'est éteinte en la personne de la nièce de l'exécuteur testamentaire de Pacthod, qui épousa le vicomte de Veye.

(3) Pacthod légua à Me Hennequin une épée à poignée d'acier taillée en diamant et damasquinée avec son étui de velours.

Le tombeau du général Pacthod se trouve au cimetière du Père Lachaise. Il occupe la septième tombe de la quarantième division en suivant l'avenue des Acacias, à l'angle de l'avenue des Anglais, voisinant avec le tombeau d'Anne-Marie-Hortense, maréchale duchesse de Raguse. Il s'agit d'un obélisque portant l'inscription suivante sculptée au-dessous d'un trophée militaire et de ses armoiries, surmontées de la couronne de comte :

Cte MARIE MICHEL
PACTHOD
LIEUTENANT GENERAL
GRAND OFFICIER
DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER
DE L'ORDRE R^al ET M^re DE St-LOUIS
ET DE LA COURONNE DE FER
DÉCÉDÉ
A PARIS LE 24 MARS 1830

De côté, sous un sabre d'honneur, se lisent à droite EYLAU et à gauche CASTRICUM.

Pacthod avait testé le 12 mai 1827 en instituant comme héritiers universels sa sœur Montfalcon et les enfants et petits-enfants de celle-ci. Son testament olographe contenait de nombreux et importants legs qui absorbèrent une grande partie de la succession. Parmi les légataires on remarque, outre les exécuteurs testamentaires, ses deux valets de chambre Joseph Bouillard et François Mezin, et son ancien aide de camp Annet Mézard, major d'infanterie au 15e léger. Pacthod n'oublia pas son neveu Paget, dernier de cette famille, capitaine au 53e régiment de ligne à Metz, et la sœur de celui-ci Antoinette Paget, femme de Pierre Ducruet, professeur au collège de Rumilly en Savoie.

Le nom de Pacthod est inscrit sur l'arc de triomphe de l'Etoile côté sud, entre ceux des généraux Mainoni et Demiée, et à droite de celui du général Destaing.

A. DE MONTFALCON.

FIN.

Le Poète DUCIS

(1733-1816)

CINQUIÈME PARTIE

(suite)

CHAPITRE V

§ II. — *POÉSIES DIVERSES*

On peut y distinguer une douzaine de poésies galantes, une demi-douzaine de légendes d'amour ou de tendresse maternelle, autant de pièces domestiques toutes convergeant vers l'idéal familial, et deux douzaines de pièces plus personnelles, plus significatives sur son installation rustique, ses goûts d'ermite, sur sa vie, sur la campagne.

Pièces familiales. — Nous n'avons rien à ajouter sur ses madrigaux qui nous ont fait connaître ses amitiés féminines. Rappelons seulement qu'un rayon d'idéal domestique s'y glisse presque toujours parmi les tendres badinages à la mode et permet de les ranger dans le premier groupe annoncé. Nous en rapprocherons les légendes d'amour ou de tendresse maternelle et les diverses poésies sur le saule, variations sur le thème de la *Romance du Saule* d'Othello.

Nous serions bien étonnés si sa poésie n'avait pas payé le tribut aux affections de famille. L'hymen a ses soucis, ses deuils, les plus cruels de tous, mais ses dévouements intrépides, sa sécurité, ses joies ; ceux même qu'on pleure, on ne peut regretter de les avoir connus, aimés, fait naître.

Aimer, c'est craindre et craindre, c'est souffrir :
C'est un vrai mal qui tient de l'ordre même.
Le ruisseau court, l'œil voit, notre cœur aime.
Que faire, hélas ! n'aimer plus... c'est mourir.

De ses frères et de ses sœurs, il n'a chanté que Mme de Lagrange, dont le mari avait été son gendre avant de devenir

son beau-frère. Aussi lui dédie-t-il son troisième volume après lui en avoir consacré plusieurs pièces.

Pièces personnelles. — « Le moi est haïssable », selon Pascal, et le XVIIe siècle l'a mis à la portion congrue. Le XVIIIe lui est moins hostile. Ducis, en particulier, ne répugne pas à parler de lui-même, même en poésie et nous ne lui en savons pas mauvais gré, car il connaît « son cœur que Dieu fit bon » et nous ne perdons rien à nous représenter l'espèce à son image. Il s'adresse aux objets familiers comme à des compagnons fidèles : *A mon petit logis*, *A mon petit parterre*, etc... Ces tableautins allient un peu de réalisme à un symbolisme discret. Il adresse à ses pénates cette prière bien personnelle :

> Après m'avoir sauvé du traître,
> Délivrez-moi de l'importun.

Quel enchantement que son *Petit bois !* Il abrite la rivière, l'inspiration, l'amour, le bonheur. Son *Cabaret* nous met sur une fausse piste ; il exprime, non des joies un peu terre à terre, mais les froissements d'une nature délicate et les déceptions de sa confiance ; il se sent alors une affinité avec la brusquerie, la sauvagerie des solitaires les plus hirsutes :

> Adieu, mes amis, je vais boire
> Au cabaret des sangliers !

Sa double vocation, pastorale et tragique, inspire *Mon Trophée* et *A ma Musette ;* les principaux aspects de sa vie se reflètent dans *Mes Quatre Saisons*, son inaptitude à la satire dans *Les Méchantes Gens*, l'émouvant souvenir de son bonheur dans *Le Coin du Feu*, le panorama de sa vie intérieure dans *Les Souvenirs* où il évoque avec redondance, souvent avec bonheur, les extases du jeune promeneur, le poète tragique, Shakspeare chez lui et chez nous, Talma aux champs et, à plusieurs reprises, le poète pastoral et son maître La Fontaine avec toute son humanité bonne, méchante ou sotte.

§ III. — *VALEUR DE LA POÉSIE FAMILIÈRE*

Quelle est la valeur de cette poésie extra-dramatique de Ducis ? Il ne faut ni la surfaire, ni la déprécier. Des contem-

porains, Tissot, Ossian La Reveillère, paraissent la préférer à ses tragédies et flairent qu'elle ne contient pas les mêmes éléments de caducité et qu'elle n'est pas menacée comme elle par une comparaison de jour en jour plus redoutable avec l'original mieux connu. Elle s'inspire, un peu visiblement parfois, de Boileau pour les Epîtres et de La Fontaine dont Ducis a dit justement :

Je ne t'apprenais pas, je te savais par cœur.

Mais la poésie elle-même, sous peine de nous dérouter, ne saurait s'affranchir d'un élément traditionnel, à moins d'y joindre l'apport personnel sans lequel il n'y a pas création, c'est-à-dire poésie. L'avons-nous ici ? Ses Epîtres sont souvent « charmantes de cordialité », reconnaît Sainte-Beuve. Dans ses poèmes divers, atteste M. Lanson (1), « il ne se distingue des autres versificateurs que par un air original de sensibilité attendrie, sans emphase, ni fadeur » encore qu'elle « fasse parfois sourire et date par sa physionomie (2) » rectifie-t-il ailleurs. Ce charme de cordialité, cette sensibilité attendrie et généralement juste ne sont-elles pas choses éminemment poétiques ? Aussi Villemain le jugeait-il éminemment poète, créant, dans sa modeste solitude de Versailles, cette nature « pittoresque et inculte qui lui plaît et qui lui ressemble. » Et Sainte-Beuve lui reconnaissait au moins de grandes parties de poète, mais plus encore dans la forme primesautière que dans la forme versifiée de sa pensée. On peut admettre cette disproportion sans la tourner en antagonisme ni disqualifier l'œuvre poétique. Il y a mieux à dire, ce semble. Ducis se distingue encore des autres versificateurs par la forme et par le contenu.

La forme. — On n'a pas assez remarqué que si sa langue tragique est celle du siècle, pâle décalque de celle des tragiques du XVIIe siècle, sa langue pastorale, son lyrisme personnel ont une verdeur, un imprévu, une hardiesse que vous cherchez en vain dans les périphrases, les joailleries et autres élégances de Delille, dans les mondanités de Saint-Lambert qui, pour apprivoiser la belle société, attife la nature, dans les *Mois* de Roucher gâtés par le jargon philosophique... Sans

(1) *Hist. de la littér. franç.* Edit. 1912, p. 841.
(2) *Choix de lettres du* XVIIIe *siècle*, notice sur Ducis.

comparer, encore moins égaler les dons poétiques, remarquons que Ducis s'oriente plutôt ici vers le pôle romantique, vers l'abolition des castes verbales séparant trop la poésie aristocratique de la prose plébéienne. On sait la révolution que V. Hugo a eu conscience de faire, non sans fracas et exagérations passagères.

L'idiome,
Peuple et noblesse, était l'image du royaume...
Les mots, bien ou mal nés, étaient parqués en castes.
« Je suis un bonnet rouge au vieux dictionnaire. »

Dans son modeste domaine, Ducis fit cette révolution quand se faisait la révolution politique, et non quarante ans après, comme Victor Hugo. Ne pourrait-on lui en tenir compte?

Ducis cite en vers la date de sa naissance (*Ep. à Campenon*) gageure qui l'amuse et dont il se rend compte.

Je nommai le cochon par son nom : pourquoi pas ?

Du moins Ducis vante son ancêtre le sanglier hirsute et loyal et célèbre le jambon.

L'une était Margoton et l'autre Bérénice.

Ducis a ses reines aussi et Annette et Timarette.

Cette promotion de la prose ne va donc pas sans l'invasion de la poésie par une foule d'objets familiers qui en étaient bannis jusqu'alors. Il vante sans périphrase, et non sans bonheur, le café, le noyau, le tourne-broche. Une révolution ne va pas sans risques ni sans faux-pas ; il faut un peu de temps pour assortir « au peuple noir des mots l'essaim blanc des idées. » Nous avons ici la raison d'être nécessaire des « trivialités bourgeoises » que Sainte-Beuve reproche à Ducis. Mais s'il suffit d'avoir de l'âme pour avoir du goût, selon la psychologie pénétrante de Vauvenargues. Ducis avait assez d'âme et de délicatesse de cœur pour qu'on ne le juge pas plus que V. Hugo (*si parva licet...*) sur quelques fautes de goût inséparables d'un premier essai de poésie vraiment rustique.

Le contenu. — L'innovation dans la forme en entraînait une autre dans le contenu trop artificiel et restreint de la poésie. Il y fait entrer une certaine dose de réalisme et surtout d'individualisme. Epris de l'homme abstrait et universel,

le XVIIe siècle avait exclu l'individuel. Intronisant le sentiment, le XVIIIe faisait une part à l'individualité. Celle de Ducis était trop sympathique et vigoureuse pour qu'elle ne soulevât pas secrètement ses drames et pour qu'elle n'envahît pas, comme nous l'avons vu, ses « poèmes divers » et ne les chargeât pas d'une humanité qui fait honneur à l'homme, sans lui permettre d'oublier ses misères. C'est cette vie individuelle qui va éclater avec le romantisme, orageuse, exaltée, envahissante, sans désormais quitter la scène littéraire.

Et qu'on ne réduise pas Ducis, ici moins encore que dans le drame, au rôle d'agent de liaison, même de précurseur. Il a sa note propre et généralement juste de vision directe, de cordialité et d'imprévu, de verve qui ne le fera peut-être pas lire autant qu'il le mériterait, mais qui réjouira ses lecteurs et lui fera reconnaître une valeur propre avec une valeur d'ancêtre : ne trouve-t-on pas sa trace et sa postérité dans les « *Intimités* » et les « *Humbles* » de Coppée, voire dans le romantisme vivant et gastronomique de Raoul Ponchon ? La première filiation est évidente, même si elle est inconsciente, la seconde est peu contestable. Il est vraiment poète celui dont on sait qu'il a fait des vers pour lui-même, avant tout, celui qui a défini la poésie par « la profondeur et la naïveté », qui en a si bien compris l'ubiquité et vu comme elle est l'auréole, l'âme des autres arts et comment elle peut se mesurer avec tous et les dépasser. Témoin la dédicace de ses poèmes divers à sa sœur :

. . . . . .

Ma sœur, conçois-tu bien ce qu'est la poésie ?
C'est le nectar, c'est l'ambroisie,
C'est la saveur des fruits, le doux esprit des fleurs ;
C'est l'arc-en-ciel et ses couleurs ;
C'est une ivresse, un charme, en un mot c'est la vie.
Qu'est-ce en comparaison, ma sœur, que d'être roi ?
Je lui dis à ses pieds : « O fée enchanteresse !
Qui te goûte une fois te goûtera sans cesse :
On ne guérit jamais de toi.
Des mers, des flots émus, de leur neige écumante
Vénus naît, tu la peins : par ton ciseau je voi
Dans un marbre qui fuit s'envoler Atalante ;
Je te trouve partout, partout comme l'Amour.

On te prendrait pour lui ; les Grâces sont ta cour ;
Tout t'appartient, rien ne t'égale.
Te voilà dans nos champs la tendre Pastorale,
L'humble Fable avec la cigale,
La Romance dans les déserts,
Du palais des Césars la voûte colossale,
Le Chant et l'Harmonie animant nos concerts ;
L'Ode au ciel d'un seul vol s'élançant dans tes vers,
Dans nos villes la Comédie,
Dans les palais la Tragédie.
Et l'immense Epopée en ce vaste univers.

C'est une injustice et une dérision de vouloir ignorer un tel poète.

SIXIÈME PARTIE

LE CENTUPLE

CHAPITRE I

LES DERNIÈRES ANNÉES (1813-1816)

---

§ I. — *SATISFACTIONS POLITIQUES*

Dès 1813, après avoir entendu de brillantes conjectures sur les résultats de la campagne d'Allemagne, Ducis disait à Campenon : « Que voulez-vous ? Tous ces gens-là ne peuvent faire que de la politique d'en bas. Ils ne se doutent pas seulement qu'il y ait une politique d'en haut qui peut, d'un jour à l'autre, souffler sur leurs châteaux de cartes. »

En août, il écrivait à cet ami, alors aux eaux de Plombières, sur le Grand Joueur. « C'est un malade exténué par les accès prolongés d'une fièvre frénétique ; il a horreur des calmants et, pour reprendre ses forces, il n'emploie d'autres remèdes que les fréquentes saignées. » Quand Chateaubriand, au printemps de 1814 lança sa brochure vengeresse, *Bonaparte et les Bourbons*, contre l'Empereur aux abois, Ducis dut se souvenir de sa satire du *Sacre* avec une certaine fierté.

Fut-il tenté de la publier pendant que Napoléon jouait sa dernière partie ? Non ; il serait sorti de sa ligne de conduite, toute de résistance passive. Il y songea moins encore après l'écroulement du colosse. Quelqu'un l'engageait à la publier alors. « Le voilà malheureux : je n'y pense plus » (1) répondit-il généreusement. Cependant on aperçoit quelque flottement dans les intentions du poète. Ce qui n'était qu'une soupape à son indignation est destiné au moins « à des lecteurs de choix. » Il avait oublié la pièce : une femme d'élite, dès le début « a voulu la sauver de l'oubli, coûte que coûte. » Il a communiqué les deux pièces (2) à Lemercier et « quoiqu'il s'engage à ne point les faire paraître », il lui en demande copie (3). Il laisse l'histoire à des mains plus jeunes et plus terribles, mais il est tenté de lui apporter un témoignage. Il croit concilier la courtoisie due jusqu'au bout aux vivants avec la vérité due aux grands morts, et finalement, en janvier 1816, il confie la satire de 1804, retouchée, à Campenon « avec l'obligation de ne la publier que quand Bonaparte et lui n'existeraient plus » (4).

Quand on a refusé de se mêler des affaires publiques, dit Sainte-Beuve, on s'abstient d'en critiquer la marche. » On peut n'être pas né pour l'action et juger sainement les hommes et les choses. Le despotisme aurait trop beau jeu si la passivité obligeait au mutisme, même posthume. Il y a dans le réquisitoire de Ducis, constate Sainte-Beuve, plus d' « irritation » et d' « aversion » que de justice « envers l'homme éclatant qui ne lui avait témoigné qu'affection et estime » (5). Ses refus étaient motivés avant tout par des raisons personnelles nullement offensantes pour le grand homme ; qu'il ait été entraîné de l'abstention à l'hostilité par l'attitude prise, par le mécontentement croissant qu'il pouvait supposer chez Napoléon, par les griefs politiques que ruminait dans la solitude l'émotivité extrême que nous lui connaissons, nous l'avons reconnu et nous regrettons plus pour lui que pour l'Empereur les violences en vers et en prose que nous avons rencontrées et qu'a ignorées le principal intéressé.

(1) O. Leroy, p. 339.
(2) Il y a deux satires, l'une de 1804, l'autre de 1813...
(3) Souriau, 10e lettre.
(4) *Lettres* sur Ducis, p. 103.
(5) *Nouveaux Lundis*, 4e vol. 3e causerie, 16 mars 1863.

Avec quelle joie Ducis salua enfin la tardive revanche de la liberté et la restauration monarchique, on le devine. Lui qui, quarante ans auparavant, avait été le secrétaire du Comte de Provence, le voir, après le sort tragique de son frère et plus de vingt ans d'anarchie ou de despotisme, remonter sur le trône de ses pères, quel revirement de l'histoire ! Il assista le 4 mai, des fenêtres de son appartement, rue de la Monnaie, avec Richard de Lédan et Campenon, à l'entrée solennelle du prince à Paris, dans l'enthousiasme d'une foule « affamée de voir son roi ». Le vieux poète et le vieil officier, dans les transports de leur joie, s'étreignirent cinq ou six fois, observe Campenon. L'ivresse était universelle, remarque Carnot.

Ducis fut rétabli dans ses fonctions de secrétaire et refusa toute autre charge, toute autre dignité. Peu après, cependant, il reçut une pension de 6.000 francs qui lui assurait enfin l'aisance et plus tard, la décoration de la Légion d'honneur. Puis ce furent le coup de foudre du 20 mars 1815 et les Cent Jours. Ducis fut d'abord bouleversé, indigné, mais il ne changea rien à ses habitudes nouvelles, tint la « marmite renversée », refusa la pension que Napoléon offrait de lui continuer (1) et qui lui avait été servie irrégulièrement. Il ébaucha une nouvelle satire dont les fragments inachevés n'ajouteront rien à sa gloire.

Le 8 juillet 1815, Louis XVIII rentrait à Paris et, peu après, Ducis obtenait une audience dont nous savons peu de chose. Enfin, le 10 janvier 1816, deux mois avant sa mort, il est reçu une dernière fois par le roi auquel il recommande les filles de son neveu Georges, sollicitant pour elles, non la fortune, mais la sécurité. Le roi lui promit d'assurer leur avenir. Ducis avait aussi obtenu l'entrée dans les mousquetaires gris de la Garde, pour son neveu Paul. Mais il n'apostillait que de rares et justes requêtes, se dérobant honnêtement au rôle de personnage influent que d'aucuns l'engageaient à jouer. Jusqu'à la fin de l'audience, l'accueil du roi le combla d'une gratitude profonde.

§ II. — *SATISFACTIONS LITTÉRAIRES*

Le sujet était comblé et le citoyen rassuré. Le poète avait

(1) Camp., p. 233.

aussi d'heureuses surprises que son double mérite intellectuel et moral attirait à sa vieillesse. Son édition de 1813 pâtit des redoutables événements de l'époque et il s'en inquiétait charitablement pour Firmin Didot, son éditeur. Du moins fut-elle accueillie par la critique avec une faveur unanime qui avait manqué à celle de 1809. Elle bénéficia de la vénération dont le vieux poète était entouré. Il eut une preuve de cette vénération publique en décembre 1814 dans l'ovation qui lui fut faite au Collège de France où il était allé entendre incognito, pensait-il, une leçon de son ami Andrieux. Un murmure flatteur l'avait accueilli. Le cours fini, Tissot propose de lire la grande scène d'*Œdipe*. Ecoutons Ducis : « La scène a été très bien lue et avec âme, et souvent interrompue par des applaudissements extrêmes jusqu'à la fin... (1) ». Son *Hamlet* avait enfin été représenté à Versailles le 17 juin 1814 devant ses amis et ses concitoyens. Talma, qui lui devait bien quelque réparation après tant de dérobades et quelques propos désobligeants, invita un jour en son honneur des célébrités de tout ordre, françaises et étrangères. Surpris et flatté, le vieillard avait fait cette réflexion qui sent un peu l'homme de théâtre : « C'est la soirée de l'Europe. » C'était le pendant de la matinée du Collège de France, l'hommage de la génération arrivée, après celui de la jeunesse. Plus intime et plus cordial avait été le 23 août 1813, le banquet de ses quatre-vingts ans, suivi des banquets des sept amis, la plupart de quarante ans plus jeunes que Ducis. C'était Auger, qui avait sollicité la croix pour lui, journaliste, censeur sous la Restauration et si classique qu'il signa le fameux manifeste dénonçant au roi le fléau du romantisme, Roger, auteur comique de plus de finesse que de force, Droz, auteur de l'*Art d'être heureux*, Picard, auteur fécond, acteur et directeur de théâtre, Campenon, Andrieux qui nous sont connus, et le vénérable invité. Une lettre d'Auger à Campenon empêché raconte les préparatifs et les principaux épisodes de la fête, « le bonheur, la joie naïve, l'enchantement continuel du bon vieillard... Jamais il ne laissa échapper plus de ces mots simples et profonds qui sont le caractère et le charme de sa conversation. » Le banquet se renouvela assez fréquemment et aux sept amis se joignaient parfois

(1) O. Leroy, p. 352-354.

Boufflers, O' de la Tour, des parents, des dames. A ces banquets, Ducis voyait reparaître l'amitié après de pénibles éclipses : après Lemercier en 1812, c'était, en 1814, Gérard qui lui revenait, acceptait enfin sa belle épître, s'invitait pendant les Cent Jours ! C'était Richard des Trois Epis, ami si cher qu'il l'assurait de son indéfectible souvenir dans son testament ; Richard revenait d'Angleterre après une absence désespérante et devenait son hôte assidu.

§ III. — *JOIES FAMILIALES*

La première moitié de 1814 fut troublée par la crise nerveuse de sa seconde femme, crise dont il ne pouvait se dissimuler la gravité ; l'année suivante fut attristée par sa mort. Un peu désemparé par cet événement, Ducis ne quitta plus la famille de son neveu Georges qui restait auprès du vieillard à Versailles ou le recevait à Paris, à son choix. Sa nièce et ses petites-nièces surtout, Adèle et Amélie, l'entouraient d'attentions délicates et il les comblait de menus cadeaux, toujours accompagnés d'un envoi poétique. C'est ainsi que quelques mois avant sa mort, il avait dédié ce quatrain à l'aînée :

Goutteux et presque aveugle, à quatre-vingt-deux ans,
Prête-moi ton appui, ton œil, ton bras fidèle.
Ecris mes derniers vers ; pour les rendre charmants,
Sois ma muse encore, mon Adèle.

Il avait recommandé leur avenir au Roi, et en janvier 1816, il chargea Campenon, l'heure suprême venue, de lui annoncer sa mort et de lui rappeler sa promesse. « Il ne me cacha point, remarque le mandataire, que quelle que fût sa résignation à la volonté de la Providence, il lui était doux de prolonger sa vie au milieu des êtres qui s'étaient attachés à lui. » — « Vous voyez, ajoutait--il, que la lie n'est pas toujours au fond du vase. » Dans l'automne de 1815, il alla visiter l'atelier de son neveu, le peintre Jean-Louis Ducis où celui-ci avait rassemblé toutes ses œuvres, même celles qu'il avait déjà vendues.

A cette joie artistique douce à son âme de plus en plus vibrante, s'ajouta la joie religieuse, plus profonde, que lui causa le tardif retour de sa sœur Mme de Lagrange, à la foi de ses pères. Comme sa seconde femme, elle avait échappé

à l'influence d'une famille très chrétienne et subi celle du siècle. La bourgeoisie suivait un peu l'exemple de l'aristocratie et on sait que les femmes avaient alors remplacé la religion par la philosophie de l'ennui. Elles ne parlaient jamais de Dieu et « Voltaire était religieux auprès d'elles ». Nous lisons dans le journal de Ducis (30 juin 1814) : « Ma sœur m'a appris qu'elle va à la messe... » Il fut enchanté. Comme Bossuet, il voyait dans les événements privés, comme dans les événements publics, la main miséricordieuse de Dieu.

§ IV. — *DUCIS OCTOGÉNAIRE*

Tous ces bonheurs lui adoucissaient les misères du déclin. « Ma goutte s'est réveillée, écrivait-il en 1813 ; elle me fait sentir des langueurs, des douleurs, des pesances (sic) aux bras, aux jambes, aux reins et à la pensée. J'ai besoin de promenades : plus de jambes ; j'ai besoin de lire : plus d'yeux. »

A la goutte s'était jointe, en effet, une demi cécité qui s'accentua en 1814. « Je souffre de ma vieillesse, de ma goutte, du temps, de nos temps, mais je me résigne. » Voici le plus sincère et le plus humoristique aveu du fléchissement physique et moral. Vers Pâques 1815, il a fait, sur l'escalier de l'église, une chute qui pouvait être mortelle et dont il se remet assez vite. Après l'avoir annoncée à Andrieux, il ajoute : » Je vais augmenter et retoucher mon rôle de *Lear* ; je radote, le moment est admirable... je pleure et je fais pleurer ; oh ! le moment favorable pour les larmes et le plus haut pathétique ! Cher ami, sérieusement, je n'ai plus ma tête, je n'interroge plus ma mémoire ; je ne veux rien forcer, peut-être qu'il m'en reviendra. Je sens que mon cœur vit encore ; pour de la raison, je sens qu'Andrieux en a pour moi. »

L'imagination, vers la fin, prend le pas sur la froide raison : témoin le tour romanesque et poétique que prenait sa conversation avec ses petites-nièces et le ton un peu exalté du récit de sa dernière audience royale.

La vigueur tragique l'avait abandonné avec *Abufar*, vers la soixantaine ; la verve lyrique s'était à peu près maintenue jusque vers 1808, pour fléchir alors et reparaître parfois avec plus d'abondance que d'originalité. A partir de 1814, la veine est à peu près épuisée.

La volonté n'a pas fléchi, comme le prouve, après l'émoi de l'aventure des Cent Jours, la fermeté de son loyalisme monarchique et le refus d'une pension impériale comme suite à la pension royale bien irrégulièrement servie.

Le cœur n'a pas changé. La sensiblerie s'est accrue, mais la sensibilité profonde est restée aussi riche et délicate, ce qui est rare dans l'extrême vieillesse qui se désintéresse un peu de tout. Cette vie ardente du cœur lui rend plus sensibles les grandes joies et les menues aubaines de ses dernières années, malgré un fléchissement intellectuel qui n'ôta jamais rien à sa lucidité sereine et humoristique. C'est que le fond de son âme était l'optimisme chrétien, l'assurance imperturbable d'une prochaine et définitive rénovation. « L'air de ce globe ne me convient pas : je m'attends à mieux. »

Et le 25 décembre 1815, il écrit à Lemercier : « Mes forces s'épuisent visiblement, mon âme a beaucoup souffert pendant ma longue existence, par nos calamités publiques et mes peines particulières, mais il faut permettre à la Providence de faire sa volonté pour échapper à la nôtre . » (1) « Vous savez bien, mon cher Népomucène, que malgré mon absence Jean-François vit et vivra toujours avec vous. » Et il signe : J.-F. Ducis, S. S. T.

***

S. S. T.

Que signifient ces initiales cabalistiques qu'il avait ajoutées à sa signature depuis 1809 ? A partir de 1798, il y joignait déjà S. T. Il n'en a jamais voulu donner la clef. Campenon en propose une interprétation plausible. Remarquant que la première lettre coïncide avec le refus d'un siège aux Anciens, que le ternaire suit ceux qu'il opposa à Napoléon, conjecture qu'il a voulu se rendre un témoignage d'intégrité et que ces initiales signifient *senex sine tabe*, vieillard sans tache. Il eut occasion, précisément dans une circonstance mémorable de cette période, de faire un sondage hardi sur cette énigme. Ducis était venu lui lire l'adresse qu'il devait lire au roi en lui remettant ses œuvres. Il lui demanda : « Est-ce clair ? Les rois n'ont pas le temps de deviner. » — « Très clair ;

(1) O. Leroy.

mais lui répondit Campenon, voilà quelque chose qui m'arrête. Je défie bien qu'on entende ce que vous voulez dire par les trois lettres qui suivent votre nom. » — « Je dirai au roi que c'est un secret et il n'insistera pas. » Campenon ajouta qu'il croyait l'avoir deviné et proposa l'explication ci-dessus. Ducis l'écouta avec un embarras croissant et une rougeur qu'il prit pour un aveu.

CHAPITRE II

LES DERNIERS JOURS

Les derniers jours du vieux poète ne donnent aucun démenti à son attitude coutumière ni à la philosophie de toute sa vie. Sa mort fut aussi unie que sa vie. Elle nous est racontée par un témoin assidu qui en a enregistré avec une ponctualité sympathique les dernières manifestations.

Le 25 janvier 1816, Ducis s'était invité chez son ami Campenon. Il l'avait entretenu de la nouvelle audience qu'il avait obtenue du roi et des promesses du souverain, le chargeant de les rappeler à celui-ci quand il aurait disparu. De retour à Versailles, il n'avait plus quitté sa ville natale. En février, il avait demandé à son ami, par une lettre dont la signature seule était de sa main, les *Exilés de Sibérie* et les *Comédies de Picard*, pour alimenter sa rêverie mélancolique et sa gaieté. Le 25 mars, nouvelle lettre dont la signature était illisible, tant la vue s'était obscurcie. Le S. S. T. seul était reconnaissable. Elle respirait la bonne humeur : il avait encore fait des vers la veille. Le 28 mars, il était paisible, gai et se fit lire des passages des *Précieuses ridicules* qu'il trouva admirables de justesse et de malice. Le lendemain, malgré un froid très vif et les conseils de ses nièces, il voulut aller à la messe de grand matin et rentra avec une angine qui devint vite très grave. La nuit il fit appeler son neveu Georges pour quelques arrangements, lui annonça que c'était la fin à laquelle il était résigné et se fit lire un chapitre de l'*Imitation*. Le dimanche 30, il se sentit mieux, le médecin avait une lueur d'espoir, tandis que la gangrène faisait son œuvre. Il se coucha à dix heures, se mit sur le côté pour mieux reposer... Quelques instants après, on s'aperçut qu'il était mort.

Ses obsèques eurent lieu à Versailles le 2 avril, avec « un assez grand concours de parents et d'amis », constate de La Tour. « C'était assez pour Ducis », remarque O. Leroy, mais trop peu pour les lettres et pour le siècle dont il fut l'exemple, trop peu pour la patrie dont il est la gloire (1). Ducis n'aurait pas partagé ce regret, tant il fuyait les honneurs. Son cortège répond à l'humble et véridique attitude qu'il avait prise dans cette inscription pour son buste où on a vu son épitaphe :

Jean-François supporta la vie avec douceur,
Ne fut rien, resta lui ; ce fut là tout son rôle.
Chantant encor l'amour et l'amitié sa sœur,
Il mourut frère ermite et poète du Saule.

Nulle mention de ses tragédies d'antan, mais ses meilleurs titres : l'indépendance, le goût de la solitude, l'amour, l'amitié et sa muse pastorale.

Le docteur Voisin, son médecin, prononça quelques paroles émues et lança l'idée d'une médaille qui serait frappée au nom de la ville et qui le fut grâce à son zèle. Son portrait en pied par Jean-Louis Ducis, son neveu, décore la grande galerie municipale et un moulage de son buste orne la salle de la bibliothèque publique. Le marbre exécuté par Taunay, après avoir figuré dans le grand foyer du Théâtre français, a été relégué dans l'escalier, suivant ainsi les vicissitudes de la gloire de Ducis. Une concession perpétuelle fut accordée à sa tombe par un vote du Conseil municipal, en date du 24 avril 1832 et la tombe fut restaurée. Elle porte l'incription suivante, si expressive dans sa brièveté : « Ci-gît le bon Ducis, l'un des quarante de l'Académie française (1733-1816). »

Un vœu de l'Académie de Seine-et-Oise, du 17 mars 1839, demande « un monument à la mémoire de Ducis, une des illustrations de la littérature française » (2). Il n'y fut pas donné suite et Ducis dut se contenter de donner son nom à une rue où il n'était pas né.

Les érudits de la ville, les Coüard, les Taphanel, les Delérot, les Vautroys ont pieusement entretenu sa mémoire en éditant des lettres de lui ou des parties de ses *Mémoires*, et l'*Académie des Sciences morales, des Lettres et des Arts*

(1) O. Leroy, p. 390.
(2) Dossier Bouchage.

de Seine-et-Oise a célébré, en 1917, le centenaire de sa mort en visitant, avec ses fidèles admirateurs, les divers logis qu'il a occupés, depuis la rue de la Paroisse où il est né jusqu'à la rue des Bourdonnais où il est mort. M. Vautroys, président annuel de cette Académie, en 1903, terminait une étude sur Ducis en émettant le vœu qu'un buste ou une stèle lui soit érigé au petit jardin qui termine la rue Royale, face au bois de Satory, où il s'est tant promené. Ce qui ne s'est pas fait pour le centenaire de sa mort ne pourrait-il se faire pour le second centenaire de sa naissance en 1933 ?

J. LEVITTE.

FIN.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

A. DE MONTFALCON. **Compesières. Notice historique illustrée.** St-Maurice, Imprimerie St-Augustin, 1932, 127 p. in-8°.

Compesières est une petite commune de la banlieue genevoise, restée sarde jusqu'à 1816. On la connait surtout grâce à sa fameuse Commanderie de l'Ordre de St-Jean de Jérusalem qui était à la tête de tous les établissements ou *membres* du même Ordre en Genevois. La Maison Forte, siège de la Commanderie, conserve encore grande allure.

M. de Montfalcon, que tant de liens de famille rattachent à Compesières, a écrit de cette commune une très agréable et très exacte monographie ; agréable par sa présentation, ses caractères, ses illustrations dont beaucoup sont des dessins dus à sa plume ; exacte et scrupuleuse par la documentation. C'est avec la plus grande conscience qu'a été établi ce travail où on trouvera sur les Commandeurs de Compesières de même que sur les curés et syndics, sur les familles et les propriétés, des précisions utiles. Quant aux grands événements l'histoire de Compesières n'en fourmille pas ; M. de Montfalcon a cependant insisté à juste titre sur les combats qui ont eu lieu dans les environs, entre Genève et Savoie à la fin du XVIe siècle, entre Français et Autrichiens en 1814, sur les remaniements territoriaux successifs dont la région a été le théâtre de 1814 à 1816 et sur les incidents provoqués en 1874 et 75 à Compesières, de population très catholique, par le conflit entre les autorités genevoises et l'*Union des Campagnes*, fondée dans la banlieue pour protester contre l'organisation civile du culte catholique décidée par le Gouvernement de Genève à l'époque de l'expulsion de Mgr Mermillod.

R. AVEZOU.

J. DESORMAUX. **Mots et coutumes de Savoie**. 4e série. Annecy, Imprimerie Commerciale, 1933, 92 p. in-8°.

Les membres de l'Académie Florimontane retrouveront avec plaisir dans cette quatrième série des *Mots et Coutumes de Savoie* des dissertations du savant philologue sur des sujets dont il les a déjà entretenus, soit dans la « Revue Sa-

voisienne », soit en séance (*A quand remonte l'appellation de Mont Blanc ?* et *L'élément grec dans la formation et le développement des parlers de Savoie...*) Dans huit autres articles (parus isolément jusqu'ici dans la revue *Lac d'Annecy*), M. Désormaux passe en revue des questions de linguistique d'une attachante variété, qu'elles soient de détail comme toutes celles qui se rattachent à l'histoire de multiples vocables sur le vrai sens et l'origine desquels il se prononce définitivement avec son autorité coutumière, soit qu'elles touchent à des problèmes plus généraux comme celui du bilinguisme : M. Désormaux a très bien montré par plusieurs exemples que jamais l'usage du patois n'a été considéré comme une infériorité en Savoie, même dans la littérature. A propos de ce bilinguisme, de ce conflit entre deux idiomes, si important au point de vue social, M. Désormaux est amené à constater que nos connaissances sont bien faibles encore sur les positions respectives des deux parlers en Savoie au cours des siècles. Et on ne voit pas trop dans quelle catégorie de documents on pourrait trouver des éclaircissements sur cette phase de la lutte du français d'Ile de France contre l'idiome « natif » d'une région, lutte qui finit toujours (la décadence du patois en toutes provinces est là pour le prouver), par la défaite, regrettable à bien des points de vue, de l'idiome natif.

R. Avezou.

Ernestine LECOUTURIER. **Françoise-Madeleine de Chaugy et la tradition salésienne au XVIIe siècle : Françoise-Madeleine de Chaugy et la Visitation après la mort de sainte Chantal. L'Œuvre littéraire de Françoise-Madeleine de Chaugy.** Paris, Bloud et Gay, 1933, 2 vol. 641 et 213 p. in-8° (thèses pour le doctorat ès-lettres).

Née en Bourbonnais dans les premiers mois du règne de Louis XIII, Jacqueline de Chaugy, dont Mlle Lecouturier nous raconte la vie et les épreuves dans sa thèse principale pour le doctorat ès-lettres, a été touchée de très bonne heure par le rayonnement de l'influence salésienne, par l'intermédiaire de Mme de Chantal, dont la famille et celle de Chaugy étaient alliées. La fondatrice de la Visitation, en emmenant avec elle à Annecy, en 1628, cette jeune fille encore incertaine sur sa vocation, accomplissait un geste dont les répercussions sur la vie et la gloire de l'Ordre nouveau seraient immenses ; en effet, la sœur Françoise-Madeleine de Chaugy, future Supérieure de la Sainte-Source, allait consacrer toute son existence, mettre ses dons d'intelligence et d'habileté, l'ardeur de sa foi, un talent littéraire remarqué, au service d'une cause chère à tous les esprits chrétiens de son siècle : la béatification et la canonisation de St François de Sales. Tâche ardue, bien plus compliquée que ne pourraient se l'imaginer des âmes simples : formalités interminables et souvent décevantes en Cour de Rome, débours de sommes considérables, susceptibilités à ménager, intrigues à prévenir, vilenies à déjouer, tout cela ne rebuta pas la Mère de Chaugy. A partir de 1641, date de la mort de Ste Chantal, et surtout de 1647, qui fut l'année de sa première élection de Supérieure de la Sainte-Source, elle dut faire preuve d'une extrême diplomatie, d'une patience inlassable, d'une élévation d'âme peu commune, pour triompher de tous les obstacles qui s'accumulaient sur son chemin. Enfin, en 1661, Alexandre VII, qui toujours s'était montré favorable à la cause salésienne, signa le bref de béatification de l'ancien Evêque de Genève, et, quatre ans plus tard, il le canonisait. C'était le couronnement des efforts de la Mère de Chaugy et de son frère, religieux minime, mais elle avait payé de l'exil ce succès tant désiré. Un assez vilain complot, dont Mlle Lecouturier a débrouillé l'écheveau avec autant d'habileté que de délicatesse, évitant de porter sur tel prélat au rôle mesquin en l'occurrence, des jugements trop cassants, l'avait reléguée à la modeste Visitation de

Seyssel, sur la rive française du Rhône. Sa disgrâce dura environ treize ans ; pendant cette période, il serait peut-être exagéré de dire que la Mère de Chaugy a été persécutée par l'Evêque de Genève Jean d'Arenthon d'Alex, mais elle a subi, résignée, les oscillations équivoques de cet homme d'Eglise dont la figure sort bien amoindrie à la vérité de la lecture consciencieuse des documents si convaincants publiés à foison par Mlle Lecouturier. Mieux aurait valu peut-être une attitude de franche hostilité que cette tactique doucereuse, hypocrite, lâche parfois, dont plusieurs chapitres de cette excellente thèse nous dévoilent les dessous écœurants.

On ne peut résumer en ces quelques lignes tout ce que ce volume, qui fait partie de la collection des Etudes et Documents pour servir à l'histoire du sentiment religieux, apporte de nouveau, non seulement sur la vie locale annécienne, la grande querelle entre l'Evêché et la Visitation pendant les premières années de l'épiscopat d'Arenthon d'Alex, mais aussi sur des problèmes plus généraux que Mlle Lecouturier a traités avec un rare bonheur : d'abord la suspicion latente à cette époque en Savoie chez les autochtones à l'égard de toute influence étrangère (la mère de Chaugy est bourbonnaise, Nicolas de Hauteville, un de ses plus zélés partisans, est normand ; les autochtones sont indisposés de la voir parvenir à de hautes situations, et aussi s'appuyer sur une puissante famille du pays, dont on est jaloux : celle des de Sales) ; en second lieu, la rivalité entre les Maisons de France et de Savoie trouve le moyen de s'affirmer dans une affaire purement religieuse comme celle de la canonisation de St François de Sales : le rôle trouble joué par l'Evêque du Puy Maupas du Tour donne une idée des aspects inattendus que pouvait prendre sous ce rapport l'instruction du « béni procès ». Nous n'insisterons pas sur un troisième point que met en lumière une fois de plus après tant d'autres le travail de Mlle Lecouturier : la difficulté d'accord entre le clergé séculier et les ordres religieux, surtout les ordres de femmes. A côté de la parfaite conformité de vues régnant entre un Charles-Auguste de Sales et la Mère de Chaugy, voici l'Evêque du Puy, ceux de Clermont-Ferrand et Genève-Annecy (Jean d'Arenthon), et leur clergé, dressés contre elle, peut-être pas pour des motifs exclusivement personnels.

Mais, en toute impartialité, sans nier chez la Mère de Chaugy quelque penchant à l'esprit d'intrigue ni certaines déformations malheureuses du langage salésien perceptibles dans son style qui parfois affleure la préciosité mystique, il faut reconnaître que, de l'examen des deux dossiers à nous présentés par Mlle Lecouturier, jaillit d'éclatante façon la preuve de la pureté des intentions de la Supérieure de la Sainte-Source. Le livre une fois lu, les accusations machiavéliques portées contre elle ne tiennent plus.

Quand elle mourut en 1680 Supérieure de la Visitation de Turin, confidente vénérée de Madame Royale, veuve de Charles-Emmanuel II, la Mère de Chaugy était réhabilitée, et, très platement, l'Evêque de Genève, dont Mlle Lecouturier a bien fait ressortir le caractère courtisan, se résignait à admettre l'influence et les vertus de celle qu'il avait maintes fois traitée de *créature* et qu'il accusait constamment d'avoir ruiné à la Visitation d'Annecy toutes les traditions salésiennes.

Mlle Lecouturier, qui a réussi dans sa thèse principale à rendre justice à Françoise-Madeleine de Chaugy, s'efforce, dans sa thèse complémentaire, de nous faire admettre ses talents de pieuse annaliste, de fidèle reproductrice des édifiants récits qui ont contribué au rayonnement des Vies des premières Mères de la Visitation d'Annecy. Elle montre très bien que Mgr de Maupas du Tour, pour écrire sa Vie de Jeanne de Chantal, a trouvé plus commode d'imprimer sous son nom un texte de la Mère de Chaugy ; en revanche, beaucoup d'œuvres publiées sous le nom de la religieuse ne sont pas d'elle. Mlle Lecouturier a scrupuleusement reconstitué la part attribuable à son héroïne dans un ensemble

de travaux assez considérables pour permettre à l'auteur de donner la mesure de sa valeur critique.

R. AVEZOU.

Légendes, par Mlle Marguerite CHARDON. — Lyon, Bosc frères. M. et L. Riou, imprimeurs, 1933, in-8°, 56 pages.

Fervente admiratrice de la Savoie et plus particulièrement du Faucigny, de cette vallée de l'Arve et de ses montagnes, ses « silencieuses amies » auxquelles elle a dédié son ouvrage, Mlle Marguerite Chardon, de Bonneville, n'est point une étrangère pour l'Académie Florimontane : son père, le sénateur Alfred Chardon, en fut membre effectif, et le nom de son grand-oncle, le docteur Andrevetan, n'est-il pas intimement lié à celui de notre Société ?

S'intéressant vivement à l'histoire et au folklore, l'auteur a réuni depuis longtemps une foule de notes relatives aux légendes populaires de son petit pays. Aussi, dans un ouvrage de luxe, orné de belles reproductions photographiques, nous présente-t-elle une série de onze légendes du Faucigny, pleines d'un pittoresque attrait. C'est la Mer de Glace dont les vagues gelées auraient englouti un village maudit. C'est l'Aiguille du Géant qui rappellerait le souvenir du dragon gigantesque exorcisé par saint Bernard de Menthon et condamné à s'abîmer dans les précipices des Monts Malets, légende dans laquelle, d'après Ch. Durier, se trouve la plus ancienne allusion au Mont Blanc. — Les rhododendrons seraient nés du sang d'un jeune berger, mort accidentellement en cueillant, près d'un précipice, de petits « lys » blancs destinés à son aimée, restée en bas aux chalets des Tines..., « un souvenir restera de ce berger, dit une fée ; du sang de ses blessures, naîtront des fleurs rouge vif parsemées de points d'or »... Ne sont pas oubliés, enfin, les servans, ces esprits follets qui jouent à nos montagnards tant de petits tours diaboliques...

Dans ces narrations écrites avec autant d'érudition que de talent, Mlle Chardon glisse maints détails historiques et maintes descriptions des fleurs alpestres vraiment dignes de quelque baguette magique. Elle se révèle surtout paysagiste délicat. Nous souhaitons qu'elle préserve de l'oubli bon nombre encore de ces légendes, qui, jadis, emplissaient d'admiration ou de crainte les veillées paysannes.

Louis PEISTER.

NOS OBJETS D'ART

Depuis le début de l'année, ont été classés parmi les Monuments historiques dans le département de la Haute-Savoie :

Epitaphe de Nicod de Veige à l'église d'Amancy, XVIe siècle. (Arrêté du 15 avril 1933.)

Fonts baptismaux du XVIIIe siècle à l'église de Viuz-Faverges. (Arrêté du même jour.)

Tapisseries Louis XV représentant des scènes de chasse et coffre en bois sculpté du XVe siècle, au château de Montrottier. (Arrêté du 3 juillet 1933.)

LE RÉPERTOIRE
des Sources de l'Histoire de Savoie
de Max BRUCHET

La *Revue des Bibliothèques* a commencé, dans son premier fascicule de 1932, la publication du volumineux travail de répertoire et d'analyse que le regretté Max Bruchet, pendant les années qui ont précédé 1900, avait élaboré au cours de séjours successifs aux archives de Turin. Il est inutile de rappeler dans cette Revue où on a toujours suivi avec un intérêt admiratif les étapes de l'activité scientifique de l'historien de *Ripaille*, tout le parti qu'il a pu tirer de sa fréquentation assidue des précieuses collections de documents savoyards de la capitale du Piémont. Mais, si nous savions *grosso modo* quelles ressources présentaient ces archives pour le chercheur d'inédit, nous avions besoin d'un guide pour nous orienter dans le dédale de ces multiples fonds. Max Bruchet tenait depuis longtemps en réserve son répertoire des sources manuscrites de l'Histoire de Savoie (Archives et Bibliothèques de Turin) dans l'espoir de le publier lui-même avec les retouches que les changements survenus dans la répartition des collections depuis un quart de siècle rendraient nécessaires ; la mort ne le lui a pas permis. Mais MM. Courteault et Stein n'ont pas voulu qu'un tel effort restât ignoré, et la *Revue des Bibliothèques*, en accueillant ce travail vieux de plus de trente ans, mais neuf par tout ce qu'il fait connaître, ont rendu un immense service à ceux qui de ce côté des Alpes continuent à porter aux chartriers des comtes de Savoie et de Genevois, à l'inépuisable série des rouleaux de comptes de nos châtellenies de Savoie et à tous les autres fonds qui perpétuent le souvenir de nos institutions locales, un intérêt justifié.

Dans l'état actuel de sa publication, le Répertoire de Max Bruchet n'en a pas encore fini avec le fonds capital de la Chambre des Comptes de Savoie (anciennement aux Archives Camérales), et qui englobe, outre les comptes des châtellenies, ceux de l'hôtel et des voyages des princes de Savoie, des Trésoriers Généraux de Savoie, des Trésoriers des comtes et ducs de Genevois, des Trésoriers des Guerres, des émoluments du sceau, les registres du Contrôle Général des Finances du Duché de Savoie, etc.....

R. A.

41me Année 1933 3e Trimestre

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(Cicéron : *De Officiis* lib. I.)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par decret du 17 decembre 1896

SOMMAIRE :

Académie Florimontane. *Séance du 4 juillet.*
L. Moret ..... *Notice explicative de la 2e édition de la feuille géologique Annecy au 80/000e.*

Ch. Marteaux ..... *Albert Samain en Savoie* (1893).
R. Avezou..... *Le Tourisme dans la vallée de Chamonix au siècle dernier.*
Cl. Gardet..... *Rapport sur le concours de Poésie* 1932.
P. Broise..... *Céramique gallo-romaine de la Viennaise.*

Bibliographie Savoisienne :

H. Onde ..... Henri Menabrea. *Histoire de Savoie.*
J. Serand..... François Buttin. *Catalogue de la collection d'armes anciennes et orientales de Charles Buttin.*
J. O. ..... J. Buttin. *L'Elevage pratique des Chiots.*
R. Avezou..... Chanoine Coutin. *Histoire de Montmin.*

ANNECY

Imprimerie J. ABRY et Cie, Editeurs

1933

Source gallica.bnf.fr / Académie florimontane

ACADÉMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Séance du 4 juillet 1933

PRÉSIDENCE DE M. L. AUSSEDAT, PRÉSIDENT

En ouvrant la séance, à 17 heures (1), le Président dit la douleur qu'a causée à tous les membres de l'Académie Florimontane la mort de M. Marc Le Roux, notre éminent collègue, ravi à notre affection le 25 juin dernier. Agé de 79 ans, le vénéré défunt était entré à l'Académie Florimontane dès son arrivée à Annecy en 1891 ; il en fut bientôt nommé secrétaire et, depuis 22 ans, il remplissait les fonctions de secrétaire perpétuel. Véritable cheville ouvrière de l'Académie, il se chargea, durant de très longues années, de la direction de la *Revue Savoisienne*.

M. le docteur Léon Moret, qui fut l'élève de Marc Le Roux, écrira sa biographie, rappelant les multiples travaux de ce savant doublé d'un artiste, qui s'était attaché avec tout son cœur à la Savoie. Le Président, M. Aussedat, et les membres du Bureau de l'Académie Florimontane ont tenu à se joindre à la famille aux obsèques. Comprenant le grand deuil de notre Académie, plusieurs personnalités et sociétés lui ont envoyé leurs condoléances ; M. Aussedat les en remercie.

Le Président adresse des félicitations à M. Léon Moret, inscrit au tableau pour la Légion d'honneur, et forme des vœux de bonheur pour MM. Davignon et Gardet, à l'occasion de leurs mariages.

C'est aussi pour lui l'occasion d'exprimer des compliments et des vœux à notre sympathique collègue, M. le docteur Louis Galliard, membre depuis 50 ans de l'Académie

(1) Etaient présents : MM. L. Aussedat, Avezou, L. Buttin, Ct Clair, abbé Fromaget, Gaillard, Lachat, L. Laydernier, Mlle Maret, Marteaux, Martin, Onde, H. Pfister, L. Pfister, Ribato, F.-M. Ritz, Roze, J. Serand.

Excusés : MM. André, chanoine Coutin, F. Serand.

Florimontane, où il est entré en février 1883. A l'unanimité, les membres présents s'associent à ces vœux.

M. Avezou fait connaître que M. Désormaux vient d'être nommé membre effectif de l'Académie de Saint-Anselme d'Aoste, en raison de ses travaux linguistiques si appréciés. Vives félicitations.

De la part de M. Paul-E. Martin, de Genève, membre d'honneur, M. Avezou remet une reproduction photographique d'un saint Antoine, peint par le célèbre artiste Schongauer, et conservé au Musée des Unterlinden, à Colmar. Au pied du saint, figure, agenouillé, le donateur du tableau : Jean d'Orliac, accompagné de ses armes qui ne sont autres que celles de la famille d'Orlyé. Ce personnage, fils de Pierre d'Orlier, co-seigneur de Cengle, donc Savoyard, était commandeur de la préceptorie des Antonites à Issenheim, près Colmar, de 1466 à 1499. Il fit un legs aux dominicains d'Annecy. Lui-même avait appelé Schongauer à Issenheim, et ce tableau est considéré comme l'une des plus belles œuvres du peintre. Des remerciements sont adressés à M. Paul-E. Martin (1).

M. Léon Laydernier entretient ses collègues du programme de la manifestation projetée à Talloires, le 5 août, à la mémoire d'André Theuriet. Se reportant à l'époque où le charmant écrivain commença à décrire la beauté du lac d'Annecy, alors trop ignoré, en faisant de notre pays le véritable héros de ses romans, il rappelle l'enthousiasme qui poussa les Annéciens, dans un sentiment de reconnaissance, à organiser en son honneur la jolie fête lacustre que l'on sait. C'est cette manifestation de 1886 que M. Laydernier se propose de rééditer au soir de l'inauguration de la plaque commémorative. Si la lune veut bien sourire comme la première fois, la fête sera délicieuse. A ce propos, M. J. Serand ajoute que déjà, après la publication dans le *Figaro*, de la petite bluette « *Fleurs de Cyclamens* », Camille Dunant, président de notre Académie, un vice-président, et son père Eloi Serand, avaient rendu visite à André Theuriet.

Le bibliothécaire présente les ouvrages reçus depuis la séance dernière.

(1) La communication de M. P.-E. Martin a été récemment publiée dans le *Bulletin de la Société Schongauer à Colmar*, 1932-1933, p. 59-60. sous le titre : Jean d'Orlier, Commandeur d'Isenheim (1480-1490).

Henri Ménabréa : *Histoire de Savoie.*

Léon Moret : *Esquisse géologique et agrologique du département de la Savoie.*

A. Van Gennep : *Le folklore du Dauphiné* (Isère).

Général P.-E. Bordeaux : *La Suisse et son armée dans la guerre mondiale* (1914-1919), et *L'Italie actuelle et nos Annexions de* 1860.

Louis Dépollier : petite plaquette : *Questions municipales. Les nouvelles rues d'Annecy.*

L. Forestier : *Monographie de Saint-Jeoire et de la vallée du Risse.*

Jules Laurens : *Heures de Savoie.*

Léon Vercontere : *Les Seigneurs de Briançon et d'Aigueblanche en Tarentaise.*

Ministère de l'Instruction publique de Belgique : *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie* 1929-1932, en 7 volumes.

Remerciements aux généreux donateurs.

M. Louis Buttin offre de la part de son frère, M. François Buttin, le *Catalogue de la collection d'armes anciennes européennes et orientales de M. Charles Bullin*, magnifique ouvrage orné de belles reproductions. Le président remercie M. Louis Buttin et le prie de transmettre sa reconnaissance à l'auteur M. F. Buttin.

M. Lachat signale que l'artiste sculpteur Laplanche, de Château-Thierry, auteur notamment de petits sujets très appréciés, vient d'annoncer l'envoi gracieux au musée d'Annecy de quelques bronzes, en mémoire de sa grand'mère, née Collomb, de Faverges. D'autres libéralités de sa part sont escomptées encore. M. Lachat fait connaître également que la veuve de son ami, le sculpteur Vérèse, enverra prochainement pour le musée la maquette du monument aux morts de Bonneville dont il était l'auteur.

Enfin M. Aussedat, au sujet du nouvel établissement thermal d'Aix-les-Bains, dit quelques mots de la conservation des substructions romaines situées au-dessous des constructions.

La séance est ensuite levée à 18 heures.

Notice explicative de la deuxième édition de la feuille géologique ANNECY au 80/000e

La *Revue Savoisienne* ayant antérieurement publié les notices explicatives des feuilles géologiques relatives au département de la Haute-Savoie, il a paru intéressant, dans le but de compléter la documentation géologique de la région, d'insérer ici la notice de la nouvelle feuille Annecy (2e édition), parue récemment.

Nous sommes heureux de remercier M. Louis de Launay, l'éminent Directeur du Service de la *Carte Géologique de France*, qui a bien voulu autoriser cette publication.

INTRODUCTION

La feuille d'Annecy est des plus intéressantes par la diversité des unités tectoniques qui s'y rencontrent. Son territoire empiète, en effet, sur les quatre grandes régions suivantes :

A. La région molassique du plateau des Bornes avec l'axe jurassien du Salève et la plaine alluviale de Genève. Les formations glaciaires y sont très développées.

B. La région préalpine comprenant la nappe des Préalpes internes et externes (= n. ultrahelvétiques) (Collines du Faucigny, Voirons, plateau de Châtillon, Sulens), la nappe des Préalpes médianes (le Môle, les Brasses, les Annes et Sulens), la nappe de la Brèche du Chablais dont le Flysch est semé de blocs exotiques (nappe Rhétique).

C. La région subalpine et la couverture sédimentaire des massifs hercyniens (Genevois, Platé, Haut-Giffre) qui se déroule au N. E. pour donner la première nappe helvétique (n. de Morcles-Aravis).

D. La région des massifs hercyniens comprenant le massif du Mont-Blanc et le massif des Aiguilles-Rouges, de même origine, séparés par le synclinal mésozoïque complexe de Chamonix.

DESCRIPTION SOMMAIRE DES TERRAINS

1. LÉGENDE GÉNÉRALE DU QUATERNAIRE DE LA FEUILLE

A. Eboulis, limons récents avec tourbe (**T**). Eboulements en divers points (**Ae**) et phénomène de solifluction (**As**).

Aa^2 Cônes de déjection récents, **Aa^1**, cônes de déjection anciens.

a^2 Alluvions modernes.

a^1 Alluvions fluvio-glaciaires indéterminées ou récentes.

Gl Moraines modernes, récentes ou d'âge indéterminé.

AGl Grande moraine d'éboulis (groise) sur le versant occidental du Salève.

a¹f Terrasses (4-5 m.) postérieures au Néowürmien.

Gl⁶ Moraines de stades postérieurs au Néowürmien, représentées à Magland.

Gl⁵ Moraines à peu près contemporaines du stade de Buhl (vallée de l'Arve).

a¹fl Dépôts deltaïques lacustres postérieurs au Néowürmien (Les Fins d'Annecy).

a¹e Terrasses (14-15 m.) néowürmiennes à Pougy, Léaz, Sillingy.

a¹Gl⁴ Cônes de transition néowürmiens à Sillingy, Chaumontet, Nangy-Arthaz.

Gl⁴ Moraines néowürmiennes (Stade d'Eybens, P. Lory) ; y rattacher la moraine à blocs urgoniens de la Plaine des Rocailles entre Saint-Laurent et Reignier.

a¹Gl Glaciaire alpin de la région Saint-Julien-Carouge-Veyrier.

a¹d_2 Alluvions de retrait würmien (Saint-Jeoire, Onnion, Andilly, Copponex).

a¹Gl³b Cônes de transition de retrait würmien (Mont-de-Sion).

Gl³b Moraines de retrait würmien (Mont-de-Sion, Plateau des Bornes) ; grande moraine à éléments locaux du Salève et moraine à élément urgoniens de Doucy au nord de Thorens.

a¹di Alluvions interstadiaires würmiennes et de progression (Vallière, Brassilly).

II. RÉGION MOLASSIQUE ET CHAINONS DU SALÈVE.

m_{2-1} Molasse supérieure (Aquitanien sup.) occupant le centre du synclinal et dans laquelle Maillard a distingué de haut en bas : marnes rouge vif, grès schisteux, grès rognonneux.

m_1 a Molasse grise ordinaire (Aquitanien inf.), micacée en gros bancs bleuâtres ; constitue la plus grande partie du synclinorium et prolonge les molasses aquitaniennes des bords du lac de Genève.

m_1 b Chattien. — Grès tendres et calcaires lacustres à *Helix Ramondi et H. rugulosa* (Cuvat, Villy le Pelloux), marnes rouges à *Sabal major* des Barattes.

m_{11} Molasse rouge (Stampien-Chattien). — En bordure de la zone subalpine, florule aux Barattes, à Thorens (*Aspidium dalmaticum, A. lignitticum, Arundo Goepperti*) ; à Bonneville, elle renferme des Corbules et des végétaux oligocènes (*Pteris oeningensis, Ligodium Gaudini, Myrica salicina, Cinnamomum* cf. *Rossmassleri, C.* cf. *lanceolatum, Andromeda prologea, Brumelia oreadum, Zyziphus Ungeri, Cassia Memnonia, Arundo, Posidonia, Pinus...*). On y trouve fréquemment des bancs de micropoudingues à galets éruptifs, intercalés.

e Sables et argiles bigarrées. — Formations continentales appauvries (sables siliceux du Salève, etc.) avec bancs de conglomérats dont l'âge écocène semble prouvé par la mâchoire de *Lophiodon* trouvée aux Echelles dans des formations analogues (feuille Grenoble). Pourtant, entre Mornex et Etrembière, A. Favre y a découvert des coquilles laguno-marines oligocènes.

c^{8-7} Crétacé supérieur. — Lambeau de calcaire à Foraminifères (Sénonien ou Cénomanien) à Bromines.

c^{2-1} Albien. — Calcaire lumachellique et sables glauconieux du flanc oriental de la Montagne de la Balme. Existe au Salève (sondages).

c_{II-III} Urgonien. — Comprend : la masse urgonienne supérieure (**$C_{II-III}c$**), calcaires blancs crayeux uniquement visibles à Bromines ; les couches à Orbitolines (**C_{II-III} b**) très fossilifères à Ferrières (*Echinobrissus Roberti, Heteraster oblongus, Pygaulus Desmoulinsi, Toucasia carinata, Matheronia gryphoïdes, M. aptiensis, Requienia Pellati, Monopleura tribolata, Ostrea harpa, Rhynchonella lata, Terebratula sella, Pterocera pelagi, Nerinea...* etc.) ; la masse urgonienne inférieure (Barrémien, **C_{II-III} a**) très fossilifère au-dessus de Chaumontet, où des niveaux crayeux fournissent *Requienia ammonia, Rhynchonella Renauxiana, Rh. gibsiana, Terebratula sella, Cidaris cornifera.* L'Urgonien inférieur est riche en Rudistes à Cruseilles. A Essert, il a fourni une faune spéciale étudiée par de Loriol.

c_V Hauterivien. Au Salève, se compose de deux parties : calcaires zoogènes et oolithiques, microbrèches à zones siliceuses au sommet, marnes et marno-calcaires fossilifères à la base (*Toxaster retusus, Rhynchonella multiformis, Terebratula acuta, Exogyra Couloni, Janira alava, Trigonia caudata, Leopoldia Leopoldinum, Hoplites salevensis, Acanthodiscus radiatus, Holcostephanus Astierianus, Crioceras Duvali, Duvalia dilatata...*). A la montagne de la Balme, on retrouve les mêmes niveaux ; *Leopoldia desmoceroïdes* a été recueilli à Chaumontet ; un niveau glauconieux sépare l'Hauterivien du Valanginien.

c_V Valanginien. Au Salève : Calcaires spathiques à *Alectryonia rectangularis* au sommet : calcaires roux gréseux à la base ; calcaires bicolores à silex (La Balme).

c_{VI} Infravalanginien. — Dans la chaîne du Salève se décompose ainsi : Calcaires zoogènes à *Natica leviathan* à la base, calcaires zoogènes et microbrèches à *Heterodiceras luci* et Polypiers au sommet.

p Purbeckien. — Comprend de haut en bas : 1° Calcaires marneux et marnes à faune marine (*Perisphinctes Lorioli*) ou lacustre (*Valvata helicoïdes, Planorbis Lorgi, Physa wealdensis, Chara...*). Au Petit Salève, la faune est uniquement saumâtre et naine (*Corbula Forbesi, Natica florae, N. hemisphaerica, Pseudomelania nana, Exelissa septemplicata, Nerinea minima, Aphanoptyxis variabilis...*) ;

2° Couches d'eau douce (fossiles lacustres précédents et, en plus, *Cypris* sp.);

3° Couches marines, calcaires oolithiques à Foraminifères, et Algues calcaires (*Clypeina Michelini*) brèches à cailloux noirs ou multicolores.

Les brèches et les marnes à faune saumâtre se retrouvent à La Balme.

J^{7-8} Portlandien. — De haut en bas : Calcaires oolithiques et calcaires gris ; calcaires mouchetés, calcaires oolithiques, bréchiques, récifaux (*Diceras speciosus, Matheronia salevensis, Valletia antiqua,* Nérinées, Polypiers...).

J^{6-5} Himeridgien. — De haut en bas : calcaire blanc récifal, calcaires gris et microbrèches à silex avec bancs récifaux à *Cidaris glandifera.*

III. RÉGION PRÉALPINE

$e^{2\,3}$ a Flysch des nappes ultrahelvétiques. — De haut en bas : Grès et poudingues avec petites Nummulites striées aux Voirons, grès à points bruns, plaquettes gréseuses et schistes à Fucoïdes. Sur la rive gauche du Giffre, en face Samoëns, grès et Flysch à blocs (Wildflysch). A Sulens, schistes à Globigérines, grès à bancs de brèches à *Lithothamnium* et Orthophragmines, schistes micacés à traces végétales. Ce Flysch est parfois difficile à séparer des grès

de la partie supérieure du Nummulitique autochtone, aussi la limite a-t-elle été marquée sur la feuille par un trait discontinu.

e^{2-3} b Flysch de la nappe moy. de Sulens et des Annes (Niesen). — L'élément essentiel sur le territoire de la feuille est un conglomérat à galets calcaires et cristallins qui a fourni un peu partout de grandes Nummulites lutétiennes et des Orthophragmines (Plateau de Châtillon, base de Sulens et des Annes...).

e^{2-3} c Flysch des Préalpes médianes. — Banal ; schistes à Fucoïdes, rouges à la base (lessivage des couches rouges) ; très développé (zone du Flysch de Renevier).

e^{2-3} d Flysch de la Brèche du Chablais. — En faux synclinal sur la Brèche, aux Gets et au Praz de Lys. De bas en haut : calcaires gris, schistes rouges et verts, Flysch noir brillant à Fucoïdes et Helminthoïdes, Flysch gréseux. Dans ces deux derniers termes sont emballés d'énormes blocs exotiques (granite protoginique, roches ophiolithiques, radiolarites) actuellement rapportés à la nappe Rhétique (ou de la Simme).

$c^{8\,7}$ Couches rouges (Crétacé supérieur, Sénonien-Turonien). — Calcaires marneux fins, transgressifs. Renferment toujours de nombreux Foraminifères pélagiques (*Rosalina Linnei*, Globigérines, Textilaires...) et des prismes d'Inocérames ; parfois très épais. Ces couches rouges sont très développées dans la nappe des Préalpes médianes. On les retrouve à la base du Môle aux Annes et à Sulens.

C_{II-III} Barrémien-Aptien. — Schistes noirs du col de Reiret (p. Bonneville), plaquettes à Orbitolines et schistes gréso-glauconieux des Mouilles (Albien) (nappe ultrahelv. de Sulens).

C_{IV-V} Hauterivien-Valanginien. — Calcaires grisâtres plus ou moins schisteux, parfois avec silex. Fossiles au col de Reiret : *Crioceras Duvali*, *Astiera Astieri* et à Sulens (Berriasien).

$J^{7\,2}$ Malm. — Calcaires gris et massifs, parfois riches en silex, avec fausse brèche à la base et bancs rognonneux. Ont fourni aux Voirons des fossiles séquaniens et kiméridgiens (J^{7-2}). Dans les collines du Faucigny, le Malm est fossilifère et permet de distinguer des calcaires compacts à *Phylloceras ptychoïcum* (J^{7-5}), des calcaires en petits bancs, grumeleux à la base avec *Phylloceras Loryi* et *Perisphinctes lucingensis* (J^{4-3}), enfin des calcaires marneux et grumeleux probablement oxfordiens (J^{2}). Dans le massif des Brasses, le Malm comprend de haut en bas : des calcaires massifs à *Calpionella alpina* avec zones oolithiques à Onion, des calcaires à fossiles séquaniens (carrières de Pouilly), des calcaires amygdaloïdes rougeâtres à *Pelloceras transversarium*, *Oppelia trimarginata*, *Phylloceras tortisulcatum*, *Perisphinctes plicatilis*, *Aspidoceras perarmatum*, mais qui n'ont pas été séparés sur la feuille (Oxfordien).

Jbs. Brèche supérieure du Chablais, avec morceaux anguleux de calcaires gris liasiques et dolomitiques du Trias. C'est du Malm ; on y rencontre des bancs de calcaires gris caractéristiques, dont la pâte est riche en Calpionelles et Radiolaires, au sommet, horizon de calcaires à silex.

J_1^1 Couches à Mytilus. — Calcaires foncés schistoïdes, de faciès littoraux (Callovien-Bathonien) ; fossiles à Chavan et Chavanette. Au Môle, dans les Brasses, on connaît des marnes schisteuses à *Posidonomya alpina* qui se placent sur cet horizon et sont riches en fossiles (*Lyloceras tripartitum*, *Macrocephalites. macrocephalus*, *Oppelia aspidoïdes*, *Perisphinctes Hoffmani*, *Rhynchonella varians*..).

Jm. Schistes ardoisiers de la Brèche du Chablais (Callovo-Oxfordien). — Schistes siliceux verts, violets, gris (ardoises de Morzine) à Fucoïdes. Banc de houille silicifiée au Lens d'Aupli.

J_{I-IV} Dogger. — Calcaires et schistes foncés, sans fossile, apparaissant sous le Callovo-oxfordien. Calcaire à silex au Môle représentant probablement le Dogger et le Toarcien. Aux Brasses, faciès analogues. Aux Annes, calcaires marneux schistoïdes formant le centre de la charnière synclinale bien visible aux abords des chalets d'Auferrand.

Jbi. Brèche inférieure du Chablais. — Plus sombre que la brèche supérieure, et à éléments plus gros ; plus de calcaires gris intercalés, mais, vers la base, des schistes siliceux et des calcaires à entroques (représente probablement le Dogger et le Lias).

l^5 Aalénien. — Schistes noirs de la base de Sulens et des Annes (Belemnites), schistes feuilletés sombres des Brasses (l^{1-5}) avec fossiles aaléniens à Viuz-en-Sallaz.

l^1 Toarcien. — Calcaires schistoïdes siliceux noirs du sommet de Lachat (massif des Annes).

l^{3-1} Lias calcaire des Brasses, de la Brèche, du Môle et des Klippes (Les Annes et Sulens). Fossiles de tous les étages, du Domérien à l'Hettangien. Gisement du Haut-Fleuri au Môle (*Echioceras bavaricus, E. Favrei, Polymorphites Jamesoni, Aegoceras capricornu...*). Aux Annes, dans des calcaires bruns finement spathiques et à silex, on peut recueillir *Arietites bisulcatus.*

l_1 Rhétien. — Schistes noirs et plaquettes lumachelliques à *Avicula contorta* et *Dimyopsis intusstriata* (gisement de Châtillon, aux Annes). Un bone-bed à Matringe.

t^{3-1} Trias. Gypses et cargneules, argilites rouges (t^3) aux Annes et à Sulens avec bancs de calcaire dolomitique.

t_{II}^3 Calcaires dolomitiques, cargneules et gypses (**g**) des Brasses, de la Brèche.

t_{III} Quartzites. — Massif de la Brèche. Un lambeau à la Touvière (Les Annes).

h Carbonifère. — Conglomérat, grès et schistes à anthracite. A Taninges, flore westphalienne (*Pecopteris dentata, P. Pluckeneti, Nevropteris gigantea, N. heterophylla, Sphenopteris Goemani, Mariopteris muricata, M. latifolia, Asterophyllites tenuifolius, Annularia stellata, Calamites...*).

Lambeaux et Blocs exotiques du Flysch de la Brèche (Vallée des Gets) :

γ^1 **Protogine** massive, pauvre en micas à la Rosière, schisteuse et gneissique aux Attraix, très laminée au bois des Lanches.

σ **Serpentine** avec péridot, enstatite et diallage aux Bonnes (La Balme) ; avec enstatite et pyroxène au Tournu. Fréquemment altérée.

θ **Gabbro** à hornblende, diabase ouralitisée à la Mouille-Ronde et aux Attraix.

ν **Porphyrites** variées. — P. ophitique, riche en pyroxène ouralitisé à la Mouille-Ronde. P. variolitique à la Rosière et à Mont-Caly. Kersantite à Farquet (Col de la Ramaz).

ν**-r Brèches et poudingues rouges** accompagnant les roches éruptives des Gets ; contiennent des débris et des galets de toutes les roches précédentes, ainsi que des radiolarites (jaspes).

Jr Radiolarites (Jurassique supérieur). - A la Mouille-Ronde, schistes rouges injectés par la roche éruptive basique (aujourd'hui serpentine). Un autre affleurement de jaspes rouges existe aux environs des Pesses.

IV. RÉGION SUBALPINE ET COUVERTURE SÉDIMENTAIRE DES MASSIFS HERCYNIENS

e_I^3 m_{II} Nummulitique complexe, de la bordure subalpine entre Annecy et Cluses (Eocène-Oligocène). On a, de bas en haut : des grès à petites Nummulites, avec bancs de calcaires à *Lithothamnium*, des schistes marneux à Globigérinidés et écailles de Poissons, des grès schistoïdes micacés à traces végétales passant à la molasse rouge. Aux Barattes, des marnes schistoïdes gréseuses ont fourni une faunule mixte, cependant à affinités sannoisiennes (*Parvamussium Bronni*, *Cardita Laurae*, *Crassatella* sp., nombreux *Anussium* et *Pecten* ; *Dentalium appeninum*. *Porina coronata*, *Retepora tuberculata* et petits Foraminifères).

e_I^3-$_{II}$ Marnes bleuâtres schistoïdes, parfois micacées au sommet, des synclinaux internes des chaînes calcaires d'Annecy. Très développées dans le synclinal du Reposoir (e_I^3).

e_{II}^1 g Grès de Taveyannaz en lentilles sédimentaires au sommet du Nummulitique autochtone et à divers niveaux. Deux types, passant de l'un à l'autre : à la base grès mouchetés, au sommet grès verts durs, avec petits cristaux de quartz bipyramidés (Orthophragmines et petites Nummulites aux Praz, grosse *Natica* à la Duche). Un faciès latéral de ces grès est constitué par les conglomérats du synclical du Reposoir (e_{II}^3 c) avec galets divers (calcaires mésozoïques, calcaires nummulitiques, granite, granulite, gneiss à muscovite, jaspes). (Priabonien supérieur).

e_{II}^3 Marnes schistoïdes, micacées, du synclinal du Reposoir.

e^3 Calcaire nummulitique (C. à petites Nummulites). Associés à des conglomérats et à des schistes à faune typique des Diablerets (*Natica vapincana*, *Cerithium plicatum*, *C. Vivarii* mut. *alpinum*, *Meretrix Villanovae*, *Cyrena convexa*, *Cardium Rouyanum*...) aux Barattes, à Platé, à Sougey, à Pernant... Les calcaires sont parfois très fossilifères (*Nummulites striatus*, *N. Fabiani*, *N. Garnieri*, *Actinocyclus radians*, *A. crassicostata*, *Discocyclina sella*, *D. cf. ephippium*, *Operculina alpina*, etc., au cimetière de Cluses) ; Oursins (*Echinanthus sabaudianus*) à Thônes. A la partie supérieure, ils se fondent peu à peu avec les schistes à Globigérines (e^3–e_I^3). (Priabonien inférieur).

$e^2$1 Lutétien lacustre. — Marnes blanches à *Bulimus subcylindricus* et *Limnea Michelini* au Roc-de-Chère ; Couches siliceuses à petits gastropodes d'Arâches ; schistes à *Limnea longiscata*, *Planorbis Chertieri* et *Chara* à Sougey, etc.

e^2 Lutétien marin (Calcaires à grandes Nummulites). — Au-dessous des couches lacustres du Roc-de-Chère, grès glauconieux à *N. auricus* (*perforatus*) et Assilines ; à Arâche, sous les couches siliceuses, calcaires à *N. auricus*, *N. millecaput*, *N. Brongniarti*, *Alveolina elongata*, passant au Sud à une lumachelle de test de gros Lamellibranches (Inocerames ; *Pinna*).

e Sables de décalcification du Semnoz.

$c^{8\text{-}7}$ Crétacé supérieur (Sénonien). — Calcaires blancs sublithographiques, parfois à silex, riches en Foraminifères pélagiques (Rosalines, Globigérines). Dans les environs de Thônes et dans le massif de la Tournette il pré-

sente le faciès « couches rouges » (extrême abondance des Rosalines). Les seuls gros fossiles déterminables connus proviennent de Sévrier (*Pachydiscus* sp,. *Belemnitella mucronata*, *Micraster coranguinum*, *Ananchytes ovata*, *Echinoconus vulgaris*, *Inoceramus cripsi*...). L'épaisseur de ce terrain est des plus variables. Sa base ravine fréquemment l'Albien auquel elle emprunte de la glauconie.

$c^{2\,1}$ Grès verts (Aptien supérieur-Albien-Cénomanien). — Formation complexe où l'on a pu séparer : l'Aptien supérieur (schistes noirs à *Ostrea aquila* de Thônes, de l'Etale, de Sommier) ; l'Albien complet, un peu partout (grès noirs glauconieux avec les trois zones à *Hoplites tardefurcatus*, *H. dentatus*, *Inflaticeras varicosum* dont les faunes sont souvent mélangées) ; le Cénomanien (grès et calcaires glauconieux du Cirque de Salle à *Schloenbachia varians*, *Acanthoceras Mantelli*, *Turrilites costatus*, *T. Bergeri*, *T. Tuberculatus T. Morrissi*, Grès de Genevois...). Le faciès vert clair des grès de l'Albien débute à la Montagne de Veyrier et de là se poursuit vers le Sud.

$C_{II\text{-}III}$ Urgonien. — Formé de ses deux masses séparées par une épaisse couche à Orbitolines (*Orbit. lenticularis*, *O. conoïdea*, *Toucasia carinata*) dans la partie septentrionale du Semnoz. La masse inférieure renferme *Matheronia Lovetchensis*, *Requienia ammonia* et *Agria* sp. au château d'Annecy ; la masse supérieure est caractérisée par de petits Rudistes (*Toucasia carinata*, *Requienia Lonsdalei*). Ces trois divisions nettes se retrouvent à la montagne de Veyrier mais pas au delà, où des couches à Orbitolines peuvent exister à des niveaux variables. Des faciès à dolomies coïncidant avec l'apparition de Polypiers se montrent à la Tournette. Dans le Haut-Giffre, l'Urgonien devient gris et renferme, à Samoens, des Pseudostromatopores (Zonatelles).

c_{IV} Hauterivien. — Séparé de l'Urgonien par une couche de calcaire roux spathique, à silex (Barrémien inférieur). Puis viennent des calcaires siliceux (spicules de Spongiaires), des marnes bleuâtres à *Toxaster retusus* et *Exogyra Couloni*, des marno-calcaires à Céphalopodes ; puis enfin des calcaires à entroques ferrugineux au milieu desquels s'intercale, dans tout le Genevois, une mince couche glauconieuse très fossilifère à Dingy, la Balme de Thuy, Usillon (*Neocomites neocomiensiformis*, *Crioceras Duvali*, *C. Emerici*, *Acanthodiscus radiatus*, *Duvalia dilatata*...) et qui sépare Hauterivien et Valanginien. A Platé et au Rocher de Cluses, apparaissent des calcaires spathiques épais, formant falaise. Dans le massif de Criou et aux Avoudruz existent déjà les faciès de la Dent du Midi (Calcaires bruns à Spatangues au sommet, calcaires gris valanginiens à la base).

c_V Valanginien. — Schistes noirs avec rares petites Ammonites pyriteuses (*Phylloceras semisulcatum*, *Haploceras Grasianum*). Au Semnoz, calcaires du Fontanil (à Vovray) et calcaires à Polypiers silicifiés (Chalets de l'Abbaye, Feuille Albertville). En certains points, impossibilité de séparer Hauterivien et Valanginien **$c_{IV\text{-}V}$**).

c_{VI} Infravalanginien (Berriasien). — Calcaires marneux à *Hoplites Boissieri* et *H. Calisto* (Cascade d'Arpenaz). Au Semnoz, marbre bâtard à *Natica leviathan* et Nérinées et couches lacustres à *Chara* (Purbeckien) à Vovray.

$J^{7\,5}$ Tithonique et Kiméridgien *de Talloires.* — Calcaires blancs massifs, à Calpionelles et Radiolaires, devenant pseudobrèchiques et gris à la base (*Haploceras verruciferum*, *Pygope Janitor*), puis passant à des calcaires noirs, veinés de calcite, renfermant, à la Madeleine : *Neumayria compsa*, *N. dicep-*

tenda, Oppelia tenuilobata, O. levipicta, Simoceras Doublieri, Perisphinctes strenocyclus, P. Roubianus, nombreux *Aspidoceras.*

J_{4-3} Séquanien et Rauracien *de Talloires.* — Calcaires marneux, noirs, bien lités, à rares Ammonites.

J^{7-3} Malm (Argovien-Tithonique) des hautes chaînes calcaires. — Puissante falaise de calcaires gris sublithographiques au sommet, devenant peu à peu marneux à la base. Peu fossilifère ; parfois rubans de silex. La base grumeleuse et ocreuse, représente l'Argovien (*Perisphinctes* du gr. de *P. Tiziani*). Calcaires marbreux des Aiguilles Rouges (Autochtone).

J^{2-1} Callovo-Oxfordien. — Schistes marneux noirâtres, parfois luisants comme au col d'Anterne où ils sont fossilifères (*Reineckia anceps, Stephanoceras coronatum, Cosmoceras Duncani, Peltoceras arduenensis, Harpoceras punctatum, Belemnites hastatus, B. calloviensis, Sowerbyceras tortisulcatum*). Dans le massif du Haut-Giffre, ce sont des schistes argileux jaunâtres à *Sowerbyceras tortisulcatum, Quenstedticeras mariae, Hecticoceras nodosum...*

J^{I-IV} Dogger (Bajocien-Bathonien). — Calcaires noirâtres, bien lités, peu fossilifères. L'attribution d'âge peut être sujette à caution, ainsi au sommet de la falaise dite de Dogger du Pic de Tanneverge et au cirque des Fonts, on trouve des fossiles du Bajocien supérieur ou du Bathonien inf. (*Cadomites linguiferus*), ce qui prouve que le faciès schisteux superposé, attribué au Callovo-Oxfordien, empiète sur le Dogger. Au Belvédère des Aiguilles-Rouges, on attribue au Dogger des calcaires gris clairs échinodermiques.

l^{5-1} Lias. — Non subdivisé à Platé et dans le massif du Haut-Giffre : Il est schisteux et siliceux au sommet (*Ludwigia Murchisonae* de l'Aalénien au Buet), calcaire à la base (entroques, silex, Belemnites ; Cardinies et Gryphées à Sixt). Toutefois, au Sud, on a distingué un Lias schisteux (l^{5-3}) et un Lias calcaire (l^{2-1}). Dans la vallée de Chamonix, le Lias supérieur est représenté par des schistes argileux friables noirs, irisés ou mordorés ; au Mont-Joly, des schistes grumeleux et argilo-gréseux à nodules représentent l'Aalénien (l^5), des argiles noires schisteuses, gréso-calcaires à la partie supérieure, le Toarcien (l^4). Le Lias moyen (l^3) serait représenté dans la zone de Chamonix par des calcaires compacts souvent gréseux et à entroques (Belemnites tronçonnées), au Mont-Joly par des calcaires fins à entroques et zonés (*Belemnites paxillosus, B. Milleri, B.* cf. *Zieteni*).

Le Lias inférieur (l^{2-1}, Hettangien-Sinémurien) est, dans ces régions, à l'état de schistes argileux avec intercalations de bancs marneux fossilifères (*Schlotheimia angulata, Sch. Charmassei, Arietites,* cf. *rotiformis, A.* cf. *Bucklandi* au Mont-Lachat).

Le Rhétien existe, mais n'a pas été distingué (calcaires gréso-siliceux à inclusions dolomitiques ou marneuses).

t^3_{11} Trias. — Calcaires dolomitiques et cargneules avec gypse à Vervex et argilites (non constantes). Aux Aiguilles-Rouges (Belvédère) et dans la vallée du Bon Nant, schistes noirs charbonneux à ce niveau, rappelant les couches à *Equisetum* du massif de l'Aar.

t_{III} Quartzites. — Grès quartzeux un peu conglomératiques à la base (grains roses de feldspath et de quartz et morceaux de jaspe), très développés dans la région de Mégève. Sur le flanc N.-W. du Mont-Blanc, le Trias est renversé et les quartzites sont laminés. Ce Trias inférieur est discordant sur le Carbonifère et le Cristallin ; la concordance apparente avec le cristallin du Mont-Blanc est d'origine tectonique.

V. RÉGION DES MASSIFS HERCYNIENS
(MONT-BLANC, AIGUILLES-ROUGES)

Cette partie de la notice à été rédigée avec la collaboration de M. N. Oulianoff.

h Carbonifère. - Conglomérats, grès, schistes ardoisiers, par place fossilifères, (Orcin, Le Coupeau, Moëde, Servoz). D'après les travaux récents de P. Bertrand, ces formations appartiennent au Westphalien supérieur (Z. à *Mixoneura ovata* var. *alpina*). Jusqu'à présent, ce carbonifère était attribué au Stéphanien. Une couche d'anthracite exploitée aux Houches.

Terrains cristallins. - Le Carbonifère repose en discordance sur le cristallin d'âge inconnu. Pour des raisons tectoniques et lithologiques, ce Cristallin peut-être divisé en sept complexes. Une partie de ces complexes appartient à la fois aux Aiguilles-Rouges et au Mont-Blanc ; ils traversent obliquement la zone de Chamonix. Les roches des complexes communs aux deux massifs diffèrent par le degré d'écrasement qu'elles ont subi pendant le plissement alpin ; dans les Aiguilles-Rouges les roches n'ont que peu souffert, dans le Mont-Blanc, par contre, elles sont très écrasées.

Les caractères de ces sept complexes sont les suivants :

Pr Complexe du Prarion et de Mégève (M). — Comprend principalement des gneiss à grains fins riches en plagioclases et en minéraux calciques. Les gneiss riches en mica, blanc et noir, et passant parfois aux micaschistes se trouvent sur le versant occidental du Prarion. Les roches éruptives, dans ce complexe, sont représentées par des filons d'aplite, de pegmatite et de lamprophyre ($\delta\psi$). Granite de la Motte (γ^3) près Mégève.

SH Complexe de la zone de Servoz-Les-Houches. - Caractérisé par un granite monzonitique (Granite des Bochards) enveloppé de schistes chloriteux et cornés, dans lesquels le granite envoie des filons de microgranite et de lamprophyre.

Pz Complexe de Pormenaz, caractérisé par un granite alcalin (γ^2) accompagné d'apophyses aplitiques, pegmatitiques et lamprophyriques qui injectent la série cristallophyllienne encaissante, comprenant des schistes chloriteux, des schistes cornés, des quartzites, de rares micaschites, partiellement graphiteux et des calcaires anciens.

Br Complexe du Brévent et de l'arête de Tricot) avec la pointe cotée 2.828 m.). — Comprend des roches fort différentes : gneiss granitoïde, filons de microgranite, d'aplite, de pegmatite tourmalinifère, gneiss injecté (ζi), calcaires anciens (**c**), cornéennes calcaires, amphibolites (δ), partiellement grenatifères, roches à amphibole et à olivine, micaschistes, schistes graphiteux, leptynites (λ). Deux anticlinaux se distinguent dans le complexe : l'un, à l'Ouest, déterminé par la position des leptynites, l'autre, à l'Est, indiqué, dans sa partie axiale, par le gneiss granitoïde du Brévent (ζ g).

G Complexe de l'Aiguille du Goûter et de Vallorcine. — Caractérisé par des roches comparativement pauvres en biotite ; la muscovite est mieux représentée. Les lits de vrais micaschistes (mica, quartz, peu ou point de feldspaths), sont rares. La masse principale est composée de cornes et de gneiss à grain variable (en particulier gneiss conglomératique), contenant des couches de calcaire, d'amphibolites et de schistes graphiteux. Ce complexe est abon-

dammment injecté par des roches acides (surtout dans sa partie orientale, feuille Vallorcine).

Zm Complexe de la zone de métamorphisme de contact produit par la protogine. — Formé d'un enchevêtrement de très nombreuses et parfois très puissantes apophyses de granite, de micro-granite, d'aplite, de pegmatite, de diorite, de syénite, de lamprophyres, qui pénètrent dans les schistes et les digèrent, les injectent, les métamorphisent. La direction de cette zone est indiquée par l'orientation du lit du glacier des Bossons. Cette zone de métamorphisme, si hétérogène, se prête plus facilement au surcreusement glaciaire que la protogine. Cette direction (N. 15° E.), identique à celle des zones d'enclaves (v. plus bas), est celle des axes des anciens plis, dont la formation est contemporaine de la montée du magma granitique (protoginique).

(γ^{ja}) **Complexe de la protogine**. — Comprend principalement le granite (de différents faciès : depuis le granite porphyroïde à gros feldspath atteignant 10-15 cm. de longueur jusqu'au granite à grain fin, passant aux microgranites et aux aplites). Dans ce granite se trouvent des zones (à orientation moyenne N. 10° E.) particulièrement riches en enclaves de schistes cornés. Ce sont les restes des fonds des anciens synclinaux que le granite n'a pu digérer entièrement. En outre, on voit dans le granite des zones de mylonitisation intense orientées N. E.-S. W., dont l'apparition est due aux efforts orogéniques alpins.

TRAVAUX ET DOCUMENTS CONSULTÉS POUR CETTE ÉDITION

(outre la première édition de la feuille)

Publications de : M. Bertrand, P. Bertrand, J. Boussac, H. Butler, A. Chaix, A. Cholley, L.-W. Collet, P. Corbin, P. Deschamps, H. Douxami, J. Favre, Ch. Gorceix, Ph. Guinier, E. Haug, Ch. Jacob, E. Joukowsky, Ad. Jayet, W. Kilian, M. le Roux, M. Lugeon, G. Maillard, L. Moret, N. Oulianoff, Ed Paréjas, R. Perret, E. Peterhans, J. Révil.

LÉON MORET.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Chanoine Coutin. **Histoire de Montmin.** Annecy, Impr. Commerciale, 1933, 230 p. in-8°.

Il faut savoir gré à M. le chanoine Coutin d'apporter à la connaissance de l'histoire de nos villages une si utile et si fréquente contribution. Après les solides histoires d'Alby-sur-Chéran et d'Allèves, dont il fut curé, voici celle de Montmin, dont il est originaire. A vrai dire, c'est plutôt un recueil de documents qu'une histoire, mais rien ne peut mieux prouver en faveur de la conscience scrupuleuse et de la méthode de travail de l'auteur que cette accumulation de renseignements précieux sur la propriété, les familles, les institutions religieuses, les modes de vie depuis le Moyen-Age dans ces villages d'altitude de Montmin-Eglise, Plan-Montmin, la Perrière, harmonieusement étagés au pied des contreforts majestueux de la Tournette. M. le Ch. Coutin s'est classé déjà depuis plusieurs années parmi les meilleurs spécialistes des monographies locales en Savoie.

R. AVEZOU.

Albert SAMAIN

en Savoie

(1893)

Annecy a toujours gardé le souvenir de ceux qui, ayant acquis quelque renom dans les lettres ou dans les arts, ont pris plaisir à y séjourner pour peindre ou pour décrire ses vieilles maisons et ses canaux à l'eau fuyante et claire ou qui s'en sont allés dans ses environs goûter la splendeur de ses étés ensoleillés, la variété de ses paysages, l'accord harmonieux de ses monts verdoyants, de ses rocs gris et de son lac argenté, ou encore de ceux qui, au terme de leurs lassitudes, ont choisi comme lieu de repos suprême sa terre éternelle.

Parmi eux, Albert Samain, l'exquis poète symboliste, alors âgé de trente-cinq ans et dont le *Mercure de France* venait de publier son *Jardin de l'Infante*, quitta, le 20 août 1893, son bruyant Paris pour le site paisible et lumineux de Talloires. Il y resta jusqu'au 15 septembre et, si ces jours de vacances s'enfuirent trop vite à son gré, du moins son âme sensible s'enrichit-elle d'une plénitude de sensations et d'impressions inoubliables, éprouvées dans la joie sereine de la liberté (1).

On s'intéressera toujours aux faits importants ou menus qui ont marqué l'existence des poètes, parce que, d'après la réaction psychique qu'ils produisent en eux, d'après leur attitude en face des êtres et des événements, on espère voir se dévoiler plus clairement les traits de leur personnalité intime et les sources secrètes où leur art a puisé son expression.

(1) En 1929, à Annecy, M. Etienne Roze, homme de lettres, a fait sur Albert Samain une intéressante conférence suivie d'une récitation de vers de *Polyphème* par M. P. Proust, professeur au Lycée Berthollet.

On me permettra d'abord de reproduire ce passage de la lettre que Samain m'avait adressée, le 2 juin 1894 : (1)

Vous ne vous êtes point trompé ; les *Monts*, déjà largement ébauchés, il est vrai, ont été la traduction de ces heures d'enthousiasme que j'ai vécues certains jours dans vos belles montagnes avec une plénitude de sensations telles que j'en suis resté imprégné dans mes fibres profondes. L'exaltation est le seul mot qui puisse convenir à ces minutes magnifiques où vraiment l'on jouit dans son cœur de toute la lumière du ciel et de toute la beauté de la terre. Et je me rappelle certaines matinées où je m'arrêtais sur un talus, n'en pouvant plus, ébloui, étourdi, et comme grisé par l'âme puissante des choses...

Ainsi, ce sont ces paysages nouveaux de jour et de nuit, cette atmosphère transparente de l'été, diluée, suivant l'heure, en vapeurs ténues, ce soleil d'or baignant de sa lumière indifférente les eaux étincelantes, les forêts austères et les sommets éperdus ou disparaissant dans un couchant d'apothéose derrière les montagnes assombries ; et encore, sous l'haleine purificatrice des cimes, cette vision de pics lointains, étrangement blancs de neige sous le ciel bleu et, plus humblement, la chanson des petits torrents tumultueux et clairs dévalant par les prés verts des parois hautaines, c'est tout cet afflux imprévu de sensations qui révélèrent au poète, dans une communion de spiritualité, la puissance des forces éternelles. Comme un païen saisi d'une horreur divine, il sentit, en ces instants, passer sur sa face le grand souffle mystérieux de la Nature.

Dans quelle mesure et sous quelle forme a-t-il traduit son émotion devant ces beautés de la terre savoisienne ? Nous savons déjà par lui que, revenu à Paris et la mémoire encore toute illuminée des splendides images alpestres, il refit son poème *Les Monts* qu'il présenta l'année suivante à l'Académie des Jeux floraux et qui, grâce à des additions et à des corrections heureuses, gagna, au contact direct de la nature, plus de vérité et de magnificence dans le développement (2). En particulier, la strophe 11, comme aussi certains

(1) *Revue Savoisienne* 1911, 116.

(2) Voir dans Léon Bocquet, *Autour d'Albert Samain*, « *Mercure de France* » 1933, p. 123-31, la comparaison suggestive des trois versions, celles de 1884, de 1894 et de 1896 ; cette dernière, de la « Symphonie héroïque » du *Chariot d'or*, id., 1905.

détails du texte définitif, traduisent sûrement les phases de l'ascension effectuée par le poète touriste.

Mais peut-on retrouver dans le reste de son œuvre d'autres preuves de cette même source d'inspiration ? Il est vrai qu'il n'a pas chanté, comme il me le faisait pressentir, « quelque Galathée le long des eaux bleues de Talloires », et qu'il n'a pas non plus enclos au rythme mélodieux de ses vers la notation purement descriptive de quelqu'un des tableaux qui l'avaient émerveillé ; car il faut à peine retenir l'hémistiche « Montagnes aux belles lignes » de son *Polyphème* où Galathée anime, mais dans un autre cadre, le drame transposé de son cœur douloureux, et dans *Amphise et Melitta*, d'*Aux Flancs du Vase* (1), ces deux vers, assez faibles du reste :

La nuit bleue a noyé le lac et les campagnes
Et la lune se lève au-dessus des montagnes.

En revanche, ce sont certainement les méditations qu'engendra cet état caractéristique de griserie dont il a parlé qui lui inspirèrent les vers de quelques pièces du même recueil, tels que, dans *Axilis au ruisseau :*

Le pâtre qu'une ivresse envahit lentement
Sent tressaillir sous lui la terre obscurément...
Le clair frisson du monde a passé dans son sang... ;

Dans « *La Sagesse* », celui-ci, qui rappelle le *mens agitat molem* de Virgile :

Partout il montre l'âme éparse en la matière,

et surtout *Panthéïsme*, du livre posthume *Le Chariot d'Or* (1905), qui parut d'abord sous le titre de *Sonnet* dans le *Mercure de France* de mars 1898 (2). On peut même supposer que, dans l'œuvre définitive qu'il rêvait de produire et dont il attendit en vain l'heure de l'inspiration, le noble poète aurait chanté cette Terre divine, mère de toutes choses, et qu'il aurait alors vibré de toute son âme aux profondes harmonies du « grand orgue panthéiste » (3) ; mais la mala-

(1) Albert Samain, *Aux Flancs du Vase*, suivi de *Polyphème* et de *Poèmes inachevés*, « *Mercure de France* », 1898.

(2) *Mercure de Flandre*, août 1925, p. 53 et 47.

(3) V. Albert Samain, *Des Lettres*, éditées par M. Jules Mouquet, *Mercure de France* 1933, p. 210. Ep. L. Bocquet, *Albert Samain, sa vie, son œuvre*, d., 1905, p. 141-2 et 149-50.

die et une mort prématurée (18 août 1900) ne l'ont pas permis.

***

Comment l'expéditionnaire à la Préfecture du département de la Seine a-t-il passé ses journées de congé en Savoie ? Je le dirai brièvement dans le seul but de rétablir la vérité, bien que l'importance que certains critiques littéraires attribuent à ces sortes d'enquêtes paraisse souvent exagérée.

En effet, dans son dernier ouvrage, *Autour d'Albert Samain*, déjà cité, M. Léon Bocquet a écrit sur ce sujet un Chapitre V intitulé « Vacances en Savoie ». Comme il en avait donné la primeur à la *Nouvelle Revue critique* (février, nº 51, 1933), la direction jugea bon de prévenir en note le lecteur que cette étude inédite apportait d'intéressantes précisions sur un voyage que le poète avait fait en Savoie (1). Cette appréciation appelle en retour pas mal de réserves, qui toutefois ne concerneront que les pages 108-115 dans lesquelles mon nom apparaît plusieurs fois.

Pour les rédiger, l'auteur n'a pu avoir recours qu'à deux documents imprimés évidemment assez peu connus, puisqu'ils ont paru l'un et l'autre dans la *Revue Savoisienne*, organe de l'Académie florimontane d'Annecy. Ce sont : 1º en 1894, le compte rendu de la séance du 3 janvier et le rapport de M. Georges Martin, professeur de première au Lycée Berthollet, sur le concours de poésie de l'année précédente. Les pièces du riche envoi, grâce auquel A. Samain obtint le premier prix (400 fr.), furent imprimées à la suite dans le même volume ; — 2º en 1911, un court article de moi qui valait surtout par des extraits de lettres du poète et par un de ses sonnets, *Crépuscule*, qui m'appartenait,

(1) Il en est résulté que dans une analyse de ce chapitre, le revuiste du *Figaro littéraire* du 1er avril, M. Maurice Levaillant, parla de documents inédits. (Je dois d'en avoir eu la connaissance à une lecture que M. H. Davignon en a faite à la séance du 4 avril 1933 de l'Acad. florim.), que celui du *Progrès de Lyon* du 3 mai parla de la découverte de quelques inédits ; de là, l'*Industriel Savoisien* du 13 mai, f. 9 ; voir aussi, dans l'*Echo de Savoie* du 28 mai, nº 22, l'article de M. Oscar David auquel répond par une lettre parue dans le nº 24 du 11 juin, *A propos d'Albert Samain*, Jean Dannecy, auquel j'adresse mes très sincères remerciements. Enfin, dans les *Nouvelles littéraires* du 24 juin, M. Paul Chauveau, après avoir résumé en termes choisis ce que l'on sait sur le talent et la personnalité du poète, juge le livre de M. L. Bocquet « prodigieusement documenté ».

inédit. Et je constate d'abord que, si son biographe cite mon nom comme étant celui d'un de ses correspondants, en revanche, il ne me connaît plus comme auteur de cet article et il ne renvoie même pas à ce titre, à la *Revue Savoisienne* (1) ; et j'éprouve quelque gêne à me demander pourquoi. Quoi qu'il en soit, en présence de ces textes, l'auteur, en mal d'inédit, s'est ingénié, non sans adresse, à en tirer tout le parti possible, interprétant, déduisant, imaginant ou reproduisant simplement.

C'est ainsi que, tout d'abord, il expose (*o. c.*, p. 108) qu'ayant lu *Le Jardin de l'Infante* qui venait d'être publié en juillet, j'aurais écrit au poète, alors peu connu à Paris même, pour lui faire part d'élogieuses impressions et que, répondant à cette affectueuse sympathie littéraire, il serait parti pour la Savoie. Il n'en est rien et c'est bien mal connaître Samain que de le supposer capable d'une telle décision. En réalité, ce fut pendant son séjour même qu'il m'offrit un exemplaire dédicacé. En réalité, je ne connaissais Albert Samain que comme un excellent ami de mon frère Georges (2) qui, deux ans auparavant, avait quitté son emploi dans une banque à Paris, pour aller faire son service militaire à Nancy et qu'il traitait, malgré la différence d'âge, en vrai camarade, le conseillant, l'encourageant, le gâtant même, toujours indulgent à un silence épistolaire trop prolongé. C'est ainsi qu'il lui écrivit, jeudi 26 juillet, cette lettre affectueuse :

Mon cher Georges,

Vous devez vous demander si Albert est mort, depuis le temps que vous attendez de moi une réponse qui ne vient jamais. La faute en est surtout à ma distraction légendaire. J'avais fourré votre dernière lettre dans un coin avec d'autres enveloppes et il m'était impossible de remettre la main dessus. Je voulais cependant être sûr de l'adresse, car comme je pensais vous enclore un petit bleu, je ne tenais pas à ce que ma lettre voyageât de compagnie en com-

(1) M. L. Bocquet ne la cite que lorsqu'il reproduit le sonnet en question dont il étudie le « dessin strophique » (p. 114-5) et quand (p. 111) il renvoie à une étude de M. J. Désormaux parue également en 1911 et intitulée *Le Chariot d'or et la Revue Savoisienne*.

(2) Tombé, étant capitaine au 2e Chasseurs à pied, au champ d'honneur de la deuxième bataille d'Ypres, le 30 avril 1915, « laissant, a dit de lui notre président, Fr. Miquet, le souvenir d'un des plus beaux officiers qu'il fût possible de rencontrer ». *Rev. Savois.*, 1915, 48 (séance du 2 juin).

pagnie et peut-être s'égarât. Pour vous prouver ce que j'avance, vous trouverez jointe à la présente une longue lettre que je vous avais déjà écrite le lendemain d'une soirée, il y a de cela au moins trois semaines. La pauvre lettre est restée depuis ce temps en souffrance et le papier en a quelque peu jauni.

Enfin, hier, en mettant à la maison un vieux veston et en fouillant dans les poches, j'ai tout-à-coup mis la main sur la disparue, ce qui me permet de vous envoyer un petit bonjour aujourd'hui. Comment cette lettre vous trouvera-t-elle ? N'avez-vous pas trop souffert des chaleurs ? Elles ont été épouvantables, n'est-ce pas ? Du moins, ici, l'on ne vivait pas. Heureusement, elles sont passées. Je n'en suis pas fâché, je vous l'assure, car rien ne m'est plus insupportable physiquement, et j'ajoute moralement, que ces journées de plomb fondu. Il m'est absolument impossible de rien faire et même j'arrive à un état de malaise intellectuel tel que j'éprouve presque le dégoût de ce qui, en temps ordinaire, fait tout mon plaisir, je veux dire l'activité de la pensée dans tous les sens et sous toutes les formes.

Je ne sais pas encore si j'irai en Savoie. Cela ne m'empêche pas de caresser la perspective de la réalisation de ce beau projet et rien qu'à ce point de vue, il m'a déjà procuré bien des plaisirs d'imagination. Or, plus je vais, plus je constate qu'avec mon caractère, c'est surtout de ceux-là que j'ai le plus vivement vécu. Aussi ai-je une profonde reconnaissance pour toutes les choses qui m'ont fourni l'occasion de m'embarquer pour le rêve...

Mon volume de vers va être mis en vente par le *Mercure de France*. Il se présente bien, dans un cadre d'élégance simple et riche qui est bien dans ce que j'avais dans le temps désiré, sans trop savoir comment arriver à la réalisation. Après tout, il y aurait de l'argent plus mal placé. Il est bien entendu que je ne compte pas sur une vente au gros public et je n'en fais nullement une affaire de pièces de cent sous. Avec des vers, cela serait ridicule. Que je rentre dans mes frais et que je sois goûté de quelques-uns, c'est tout ce que je demande. Or, sans exagérer mon mérite, je sais ne pas demander là l'impossible. Je termine au bas de la page en vous serrant, mon cher Georges, la main bien fort et bien vite.

La pièce de la *Revue hebdomadaire* n'a pas encore paru à cause de difficultés d'emplacement.

C'est, en effet, lors d'un voyage à Paris que ma femme, qui avait emmené avec elle notre petit garçon, eut l'occasion, dans une réunion, de se voir présenter Albert Samain et, comme l'on parlait vacances, elle l'engagea à venir à Annecy. Je n'eus donc plus qu'à renouveler, avec plaisir, l'invitation.

Il en résulta un échange de lettres avec renseignements d'un côté, discussion de l'autre, à la suite de quoi le poète se résolut à partir et se décida à prendre Talloires comme lieu de résidence.

Il m'écrivit donc, le 19 août 1893 :

Quant à l'époque de mon départ, je pense rester toute la semaine prochaine à Paris et partir pour Annecy vers les derniers jours du mois. On m'a dit tant de bien de votre pays, qui n'a d'ailleurs plus sa réputation à faire, que je me fais une grande fête de ce voyage qui me permettra, en outre, de savourer mes joies de touriste dans un milieu de sympathies choisies. Et, puisque je viens d'écrire ce mot, permettez-moi, Monsieur, en vous remerciant encore, de vous dire qu'en ce qui me concerne, j'ai déjà fait plus de la moitié du chemin.

Grâce à ses recherches et à ses investigations, le biographe du poète a essayé de reconstituer sa vie sentimentale et il nous a conté d'une plume alerte deux ou trois épisodes idylliques qui ne furent pour son âme sensible qu'une suite de crève-cœurs. Puis, cherchant quelles figures féminines avaient pu ensuite animer ses rêveries amoureuses, il écrit : « Peut-être fut-ce cette autre personne mystérieuse, *frais et particulier soleil du voyage*, qui l'accompagna sur les bords du lac d'Annecy (1) », mettant ainsi en apposition à *personne* les mots soulignés. Or, le texte réel est différent ; car, dans cette lettre d'octobre 1893 à M. P. Morisse (v. ci-dessous), on lit : *dans ce frais et particulier soleil de voyage*. Au reste, Albert Samain est venu seul de Paris, nous l'avons trouvé seul dans sa chambrette de Talloires et il en est reparti seul. Et cela dit, si une pensée terrestre peut encore aller vers son âme absente, je m'excuse près d'elle, si, par d'indiscrètes affirmations, j'ai pu effleurer l'intimité d'une vie évanouie.

***

De ses journées, le poète fit deux parts consacrées, l'une, à des promenades solitaires en barque, sur le lac ou à pied, aux environs du village, celles-ci coupées d'arrêts reposants, pendant lesquels, assis sur l'herbe, il donnait libre cours à ses méditations, profondément remué, comme nous

(1) L. Bocquet, *Autour d'Albert Samain*, p. 79-104 et 103, 108.

l'avons vu, par cette communion inattendue avec « l'âme des choses ». Il fit même, en compagnie, une ascension méritoire et il visita les gorges du Fier. Il a résumé ses impressions dans les lettres qu'il m'a donc adressées de Paris et dans celles qu'il a écrites à ses deux amis intimes, MM. Raymond Bonheur et Paul Morisse (1).

Voici un extrait de la première, datée d'un jeudi de septembre 1893 :

Je vous écris aujourd'hui d'un café d'Annecy où j'attends mon café au lait. J'ai trouvé hier à la poste votre bonne lettre qui m'attendait depuis quelques jours et aurait pu m'attendre plus longtemps, si je n'avais pas eu l'occasion de quitter Talloires pour venir ici ; car depuis samedi dernier, j'habite le petit village que je viens de vous dire et qui est placé dans une situation vraiment délicieuse. Combien je regrette de ne pas vous avoir ici pour vous faire partager mes admirations ; puis, il y a des coins où votre convalescence serait agréablement dorlotée.

Avec le temps de septembre qu'il fait et la fraîcheur qui tombe des grandes pentes boisées de la montagne, il y a ici une atmosphère exquise pour des nerfs de malade. Je ne saurais vous dire à quel point je trouve ce pays joli. J'ai des matinées où la douceur de la lumière, la pureté de l'air, le frisson des feuilles sur la rive, la transparence de cristal du lac, la beauté des montagnes tendues comme de mousselines nuancées et pâles, me font croire que je vis dans un rêve. L'autre jour, j'ai bien éprouvé cette sensation panthéiste, — que j'ai vue déjà notée ailleurs, dans *La Tentation*, par exemple — je veux dire l'irrésistible besoin de me mêler, de me perdre dans toutes les formes de la vie qui m'entouraient, de me dissoudre dans l'air, dans l'eau, de disséminer ma personnalité abolie dans les multiples jeux de l'apparence de l'Etre. C'est une sensation d'attirance qui, angoisse à part, est très voisine du vertige ; c'est le même phénomène d'absorption. Oh ! nous passerions tous deux, étendus dans l'herbe, au bord de l'eau, des heures charmantes dans le genre d'ailleurs de celles que nous avons vécues dans ce joli vallon de Magny, vous savez, où nous avons lu Maeterlinck... Décidément, ces impressions d'à mi-côte sont celles qui me pénètrent le plus.

J'ai voulu goûter des autres. J'ai fait, il y a deux jours, une ascension pas dangereuse, mais très laborieuse. Eh ! bien, tout là-haut, j'ai éprouvé incontestablement des émotions de grandeur et de puissance, qui m'ont remué ; mais, quand je suis redescendu

(1) Voir *Des Lettres*, o. c., p. 29-34. J'exprime ici à M. Jules Mouquet ma très vive gratitude pour m'avoir autorisé à reproduire ces intéressants extraits.

et que j'ai retrouvé mon lac, il m'a semblé que je revoyais une amie. Il est si vrai que l'eau a toujours été pour moi l'ineffable enchanteresse ! Et puis, dans ces ascensions — c'est peut-être une infériorité, je l'avoue, de penser à ces misères, — mais je suis toujours gêné par le côté club-alpiniste. Vous me comprenez, n'est-ce pas ? Je croise en route de solides gaillards, guêtrés jusqu'au ventre, ferrés comme des chevaux, qui filent à grandes enjambées, plantant ferme, dans la rocaille, leur grand alpinstock et montant droit devant eux, sans se retourner, sans rien regarder, substituant à toutes les joies grandioses la supputation des kilomètres avalés et n'éprouvant que ce que j'appellerai des jouissances topographiques, et passant à courir de tous côtés, la longue vue au bout du nez, pour numéroter les magnificences qu'ils ont sous les yeux. Décidément, quand je les vois ainsi opérer, je me sens bien de la race de *Marthe*, de ceux qui sont *assis aux pieds du Maître.* Et l'action, symbolisée sous cette forme très élémentaire, mais d'une analogie exacte, me paraît toujours un peu ridicule...

Voici un extrait de la seconde, datée d'octobre et de Paris :

Je n'ai pas encore répondu à toutes tes bonnes lettres pour la raison que j'étais en voyage. Je suis parti de Paris, en effet, depuis le 20 août et ne suis revenu qu'il y a quelques jours, le 25 septembre. J'ai passé mes vacances dans un délicieux pays, sur les bords du lac d'Annecy, en Savoie ; et je me suis grisé là de sensations de nature. Je ne crois pas encore avoir ressenti à ce point l'ivresse douce des choses épanouies dans une harmonie parfaite ; et j'ai des souvenirs de radieuses matinées, vécues de la vie légère et exaltée du rêve, toute l'âme dissoute dans une divine lumière ! Les journées ont filé avec une extraordinaire rapidité, et me voici de nouveau à Paris collé devant mon pupitre sans trop savoir comment cela s'est fait. J'ai reçu tes lettres là-bas. Je me rappelle même que c'est par une journée charmante que je les ai trouvées à la poste. J'avais ainsi déjà l'âme heureuse et tu ne saurais croire quelle douceur y ont ajoutée ces petites enveloppes parties pour moi du fin fond de l'Autriche et venant, à travers les ricochets de la route, me retrouver fidèlement et m'envoyer au cœur, en les ouvrant dans ce frais et particulier soleil de voyage (je ne sais si tu me comprendras), un pénétrant parfum d'amitié !...

Mais déjà, le 13 septembre, il écrivait de l'hôtel Bellevue, Talloires, à mon frère :

Comme vous l'avez pu voir par le timbre de la poste, je suis en Haute-Savoie. Ma lettre précédente vous mettait au courant

de mes hésitations. J'ai réfléchi et, après examen, je me suis décidé. Ma résignation à la mystérieuse destinée qui nous mène (1) m'a valu une série de journées adorables à accrocher dans la galerie des souvenirs. Vous avez vu le pays, mon cher Georges, je ne puis donc rien vous dire à ce sujet que vous ne deviniez déjà, c'est-à-dire que je vogue depuis mon arrivée d'enchantement en enchantement. Impossible, je crois, d'imaginer un coin de terre où tout ce qui fait la joie du regard, — la douceur du temps, la pureté de l'air, la limpidité de l'eau, la beauté de l'horizon — se trouve réuni dans les conditions les plus heureuses. Certains paysages sont si complets à cet égard qu'ils semblent même faits exprès. Je passe ici mon temps en promenades à droite et à gauche, sans faire trop d'ascensions, car je ne suis pas venu ici pour cela. Je suis monté à la Tournette, ce qui m'a mis en règle de ce côté avec la montagne. 2.370 m. au-dessus du niveau de la mer (2) vous paraîtront sans doute suffisants pour mes moyens. Et j'ajoute, *sans guide* ; non point tout seul, cela m'eût été impossible, mais avec une famille qui est installée à l'hôtel. Je ne pourrai m'offrir un pareil luxe de coups de jarrets tous les jours ; aussi, aujourdhui par exemple, je me repose par cette charmante matinée de septembre, un peu voilée et délicate et je vous écris sous une tonnelle de vignes, avec de lourdes grappes bleues (3) qui pendent au-dessus de ma tête et, là-bas, des coins d'eau bleue qui miroitent par les interstices des feuilles... J'attends ainsi tout doucement et dans les meilleures conditions d'esprit les invités que doit m'amener le bateau de 11 h. 1/2. Je dois avoir en effet (sauf contre-temps) à déjeuner aujourd'hui ici toute votre famille, y compris votre neveu Georges, un adorable enfant qui ferait ma joie, si j'étais père...

Je viens de reprendre la présente lettre après un léger intervalle de trois jours... J'ai revu tout le monde hier vendredi à Annecy où je suis allé déjeuner. J'y ai d'ailleurs passé toute la journée. Nous sommes allés aux Gorges du Fier ; malheureusement, le torrent était presqu'à sec et, par suite, une partie de l'effet nous échappait. Le soir, il y avait une petite réunion musicale. Tout s'est passé très gentiment et la soirée a été charmante... Et voilà, mon petit Georges, écrit d'une façon un peu décousue, le résumé de mes

(1) A. Samain était fataliste, cp. ce qu'il écrit à M. P. Morisse en 1897 : « La vie n'étant qu'une suite de décisions à prendre, m'apparaît souvent devoir excéder mes forces... L'habitude de la pensée m'a fait voir qu'on est soi-même le principal facteur de sa vie. Au reste, cette même habitude m'a familiarisé avec cette grande loi qui mène le monde et que j'appelle la Force des Choses. Je sais que celle-là, rien ne l'arrête et que les destinées s'accomplissent, malgré tout (*Des Lettres*, o. c., p. 132-3).

(2) La montagne de la Tournette a 2.357 m.

(3) Cp. *Aux Flancs du Vase*, p. 11, « Et les lourds raisins bleus mêlés aux raisins d'or. »

impressions d'Annecy. Elles concordent toutes avec une harmonie parfaite : beauté des sites, enchantement de la nature, paysages magnifiques, réceptions affectueuses, conversations intéressantes, auditions pénétrantes, tout s'est trouvé réuni...

Ainsi, c'est à nos réunions de famille qu'Albert Samain voulut bien consacrer l'autre part de ses journées. Quand il avait accepté une invitation, l'après-midi ou la soirée se passaient en auditions de musique de chambre ou de chant. Assis dans un coin d'ombre du petit salon, le poète écoutait, silencieux, et c'est surtout à mon frère qu'il a communiqué ses impressions, trop élogieuses. Un jour, nous lui fîmes faire connaissance avec M. Jean Ritz qui, ensuite, nous reçut, par une belle après-midi de septembre, dans sa propriété du Clos, à Sevrier, d'où l'on jouit d'une vue admirable sur le lac et sur ses montagnes. Le poète se rappela cette jolie promenade et, quand il m'écrivait, il ne manquait pas de me prier de le rappeler au bon souvenir de M. Ritz (1).

M. L. Bocquet, ayant remarqué dans les lettres de Samain (2) ces mots : « Dans un milieu de sympathies choisies », en a fait le thème d'une amusante fantaisie. « Grâce à l'intervention de M. Charles Marteaux, nous conte-t-il, le poète rencontre en outre dans la société annécienne un accueil de réelle spiritualité et si cordial qu'il lui donne l'illusion de se trouver, comme à Paris, au *Mercure* ou à l'Hôtel de Ville, presque en famille et parmi des camarades. Quel charme au souvenir de ces journées « commencées le matin, en touriste et achevées le soir en dilettante ! » Car, en plus de l'émerveillante révélation d'un splendide pays, il savoure les joies d'un commerce de lettrés qu'on n'a pas souvent l'heur de rencontrer en province... La petite ville savoyarde, par l'intermédiaire des membres de ses deux Académies, « La Salésienne » et la « Florimontane », fait fête au poète du *Jardin de l'Infante* » (p. 109).

En écrivant ces lignes, il semble que le biographe en

(1) Jean Ritz (1846-1925), directeur de la Caisse d'Epargne d'Annecy, compositeur de musique, auteur d'œuvres chorales appréciées, remarquable organisateur de concours du même ordre, mit en musique une poésie tirée du « Jardin de l'Infante », *Musique*, peu de temps après le départ de Samain (Adrien Rey, éd., Lyon). Elle fut chantée avec une expression très artistique par Mlle Morange, du Conservatoire de Paris, au 3e concert du Cercle musical d'Annecy, en 1894. (Rens. obligeamment fourni par la famille Ritz.)

(2) *Revue Savoisienne* 1911, p. 114 et 115 pour la citation ci-après.

vienne à s'étonner lui-même de la richesse de son imagination. C'est que sa relation est fausse d'un bout à l'autre, et heureusement pour le poète dont la modestie aurait été soumise à de rudes épreuves. Quelle n'aurait pas été en effet sa stupéfaction de se voir accueilli, lui à peine connu à Paris, avec de telles démonstrations de sympathie et de retrouver à Annecy les mardis du *Mercure* au nº 15 de la rue de l'Echaudé Saint-Germain ! En réalité, la « société annécienne », l'Académie florimontane, l'Académie Salésienne, qui a dû être tout ébaubie de voir son nom cité dans cette affaire, la petite ville savoyarde enfin (12.000 habitants environ à l'époque) se résument, en tout et pour tout, en deux familles, celle de M. J. Ritz et la mienne, l'art musical ayant servi de trait d'union. Ce passage de M. L. Bocquet ne relève donc même pas de la biographie romancée, car, dans son besoin de faire de l'inédit à tout prix, il a oublié que, même quand on regarde par la lucarne de l'anecdote, on ne doit avoir en vue que la vérité et que toute critique littéraire qui ne fait pas état de faits précis n'est qu'une enfilade de belles phrases en l'air.

Lors de notre retour de Sevrier à Annecy, précédant le groupe familial, Samain et moi suivions, sous les rochers de la Puya, la route blanche bordée d'arbres et nous causions de son *Jardin de l'Infante* dont il venait de m'offrir un exemplaire. Je lui fis part de mes impressions qui parurent lui faire plaisir (1). C'est alors que je l'engageai à prendre part au prochain concours poétique de la Société florimontane. Il hésita bien un peu à me répondre et finalement me dit qu'il réfléchirait.

Sans doute, à cet instant, Samain se demandait-il quelles pièces il pourrait bien envoyer, ce que le perspicace biographe traduit ainsi : « J'imagine que Samain se fit bien un peu prier, par orgueil peut-être à cause des aléas compromettants d'un concours. Toutefois, il n'eut pas à regretter d'avoir cédé aux instances réitérées de ses hôtes. Les sujets étaient libres. La chance à courir assez engageante » (p. 109).

Plus loin (p. 110-1), le même, reconnaissant la valeur du rapport de M. Georges Martin et la justesse de ses con-

(1) C'est ainsi que, dans sa lettre à mon frère du 13 sept. 1893, il lui écrivait : « J'en ai offert un à votre frère. Il m'a fait des éloges dont j'ai été très heureux. Je sens que cela lui a paru bien. »

clusions (1), risque cette idée singulière que le vers d'Hugo choisi comme devise « Sous l'être universel vois l'éternel symbole », avait bien pu révéler au jury la personnalité du concurrent et, partant de là, en vient à glisser cette phrase offensante : « Je soupçonne que les membres de la docte compagnie avaient été prévenus en sous-main, afin de ne pas risquer quelque grossière et complète erreur sur la qualité du candidat ». Holà ! L'écrivain prend-il les Florimontans pour des descendants de Béotiens ? Qu'il sache bien que, respectant son anonymat, je n'ai rien révélé à aucun de mes confrères et que tout s'est passé, suivant l'usage, avec la plus parfaite régularité ! L'éclatante supériorité de l'envoi de Samain a été une surprise et l'audition de ses vers un véritable régal littéraire (2).

En résumé, M. Léon Bocquet, dans le chapitre V de son livre concernant les vacances de Samain en Savoie, n'a rien présenté d'inédit au public ; ce qu'il y a de nouveau, ce sont ses déductions personnelles, le plus souvent inexactes.

Je m'en suis consolé en relisant le récit touchant qu'il a fait des dernières années du poète et de sa mort qui fut aussi discrète qu'avait été sa vie.

Charles MARTEAUX.

(1) V. encore G. Martin, *Etude sur les concours de poésie de l'Académie florimontane*, de 1873 à 1913, « *Rev. Savois.* » 1913, p. 137.

(2) M. J. Désormaux dit bien que l'auteur en fut d'abord inconnu, *Rev. Savois.* 1911, 30 ; voir encore, id., 1893, 7-8 ; 1894, 1 et 8-19. — Il y avait dix-sept concurrents, « la plupart indigènes », dit M. L. Bocquet. Comme ne sont connus que les noms des candidats couronnés, il s'ensuit, au contraire, que, sur ces dix, deux seulement étaient d'origine savoyarde.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Archives de la France Monastique. Vol. XXXVI. *Abbayes et Prieurés de l'ancienne France*, t. IX. Province Ecclésiastique de Vienne, par le R. P. Dom J.-M. Besse et MM. les A. D. Letonnelier, de Font-Réaulx, Pérouse, Avezou. Ligugé-Paris, 1932, 268 p. in-8°.

Les chapitres : Dioceses de Chambéry, Tarentaise, Maurienne et Genève-Annecy, rédigés, les trois premiers par Gabriel Pérouse, le dernier par M. Avezou, rendront service, surtout par leur importante bibliographie, aux spécialistes de l'histoire ecclésiastique savoisienne. Les auteurs se sont efforcés d'y indiquer toutes les sources (manuscrites et imprimées), à consulter pour étudier l'histoire d'un évêché, d'un chapitre cathédral ou collégial, d'une abbaye, d'un prieuré.

LE TOURISME

DANS LA VALLÉE DE CHAMONIX

AU SIÈCLE DERNIER

Au début du XIXe siècle, il y avait déjà une vingtaine d'années que la vallée de Chamonix, la plus majestueuse des hautes vallées de la Savoie du Nord, attirait les riches voyageurs des principaux pays d'Europe, et c'est à Chamonix même qu'a été établie, en 1788, une des plus anciennes listes de touristes qui nous soient connues.

Mais, il y a cent ans seulement, l'accès du Haut-Faucigny n'était encore ni rapide, ni facile, et l'amateur de sites alpestres se faisait de loin une idée assez impressionnante des difficultés du voyage.

C'est presque toujours par Genève, et plus rarement par Martigny que le touriste de 1815, 1830, 1850, arrivait au pied du Mont Blanc ; depuis Genève, le parcours demandait une grande journée et il était surtout pénible à partir de Sallanches, où il fallait laisser la diligence pour se hisser sur des chars à bancs mal suspendus, que rendait plus désagréables encore le triste état des routes. Mais, dès l'entrée à Chamonix, ces petits inconvénients étaient oubliés ; on trouvait « au Prieuré » des hôtels confortables pour l'époque, avec des tables d'hôte bien servies et des salons d'où n'était pas bannie toute élégance.

Quant à la variété du programme de séjour, si le temps était beau, elle pouvait satisfaire les plus exigeants ; la liste des excursions, que donnaient les premiers guides, était très fournie ; généralement, on ne faisait que les plus classiques, comme la source de l'Arveyron, le Glacier des Bossons, le Montanvers, dont le chemin d'accès était perpétuellement

encombré par des caravanes bariolées de guides, piétons et mulets ; les touristes les plus hardis montaient parfois à la Flégère ou au Brévent. Plus haut, c'était un domaine réservé à une petite quantité d'élus. On entendait parler à table, à l'hôtel, de ces hommes sans peur qui, accompagnés d'une imposante escorte, ne craignaient pas d'entreprendre l'ascension, si longue et si périlleuse, du Mont Blanc ; et il arrivait que pendant le temps passé à l'Hôtel de l'Union, à celui de Londres ou d'Angleterre, les voyageurs eussent la bonne fortune d'entendre tirer bruyamment les boîtes, dont la pétarade annonçait qu'un audacieux, suivant les traces de Balmat, de Paccard et de Saussure, avait atteint la fameuse cime. Evénement bien rare toutefois il y a une centaine d'années, puisqu'en 1829, le chiffre total des ascensions depuis 1786 n'était encore que de treize.

Les ressources de Chamonix une fois épuisées, et leurs bagages alourdis de barils de miel, de multiples échantillons de minéraux, d'objets de bois ouvragés et quelquefois, pour les plus intéressés, d'un encombrant plan-relief de la vallée en carton ou en bois, les touristes se réembarquaient tout heureux pour Martigny. Sur la nationalité de Chamonix, ils n'étaient pas très fixés ; tous les guides suisses incorporaient gracieusement à leur pays la vallée, ses sommets et ses glaciers ; quelques gens mieux informés réalisaient qu'ils avaient fait un séjour dans les états du roi de Sardaigne, chez les Savoisiens ; mais l'administration sarde ne faisait pas une propagande considérable pour cette vallée, source de tant de profits ; c'était inutile, les visiteurs arrivaient tous en groupes nombreux de Genève et du Valais ; la Suisse demeurait le pays recruteur et publicitaire, même pour les régions situées en dehors de ses frontières ; aussi, après 1860, quelques mauvaises langues constateront que, de l'autre côté des Alpes, on commence à s'intéresser à Chamonix, depuis que le pays appartient à la France.

En tête des belles listes de souscription ornées d'une lithographie animée représentant Chamonix et le Mont Blanc, qu'on fit circuler en 1856 pour recueillir des fonds destinés au monument Saussure, souscription qui malheureusement connut un échec complet, on peut lire la liste de toutes les éminentes personnalités qui ont fréquenté, depuis le début

du siècle, la vallée ; rien de plus international que ce parterre de rois : les impératrices Joséphine et Marie-Louise, la reine Hortense, Charles-Albert, le souverain naturel de Chamonix, et presque tous les princes de la maison de Savoie, le roi des Belges Léopold Ier, le roi de Bavière, le roi de Portugal, les princes d'Orléans : comte de Paris, ducs de Chartres, de Nemours, prince de Joinville, et même, une souveraine exotique « la reine mère de Haïti » (*sic*).

Ces augustes voyageurs n'ont pas laissé d'impressions et leur passage à Chamonix n'a été marqué que par les manifestations protocolaires et l'enthousiasme officiel d'usage. Il faut faire exception cependant pour les deux femmes de Napoléon ; soixante-huit guides furent mobilisés pour escorter jusqu'à la Mer de Glace l'impératrice Joséphine et ses compagnons de voyage ; en outre, on avait pris la précaution d'envoyer en avant sur le sentier du Montanvers des pionniers chargés d'abattre les broussailles et d'enlever les grosses pierres sur lesquelles pourraient buter les montures. Dans le petit édifice dédié à la Nature qui constituait alors, en 1810, tout l'abri réservé aux touristes, Joséphine fit halte, et, soudainement inspirée par le spectacle alpestre, elle aurait écrit sur le registre des voyageurs les vers que voici :

Ah ! je sens qu'au milieu de ces grands phénomènes,
De ces tableaux frappants, de ces terribles scènes,
Tout élève l'esprit, tout occupe les yeux ;
Le cœur seul un moment se repose en ces lieux.

Sur le voyage de Marie-Louise, qui eut lieu en 1814, on n'a que des détails à la vérité très romantiques ; prise par un orage, elle aurait frappé vainement à la porte d'un chalet pour y chercher abri, et, sous la pluie battante, serait repartie bredouille avec sa compagnie. Cet incident a inspiré à Francis Wey le commentaire suivant, du dernier poncif :

« ...Celle dont les pas naguère étaient salués par les populations, délaissée et sans les honneurs de la proscription, cherchait un gîte dans une des plus pauvres contrées du grand Empire où elle avait à peine fini de régner..... »

Mais ce voyage avait produit impression ; un an après, on montrait à un membre du parlement anglais, en excur-

sion dans la vallée, le mulet qui avait porté Marie-Louise de Sallanches à Chamonix, et le touriste, l'honorable R. B. Bernard, en manifestait une grande émotion ; il devait consigner avec un pieux respect le souvenir de cette rencontre dans le récit de son voyage.

Autrement marquant que celui des rois a été le passage au pied du massif du Mont Blanc et au bord des glaciers de Chamonix de certains romantiques anglais et français du siècle dernier ; nous retiendrons parmi eux : Shelley, Byron, Hugo, Dumas et George Sand.

C'est pendant l'été, terriblement pluvieux, de 1816, que Shelley et Byron, ces deux exaltés, le premier flanqué de deux femmes charmantes, le second, de la cour hétéroclite d'amis et d'aventuriers formant son habituelle compagnie, accomplirent le voyage à la mode ; mais ils devaient en rapporter, outre ces cristaux et ces plans-reliefs, obligatoires souvenirs de la vallée pour les voyageurs ordinaires, des pages magnifiques sur la montagne.

Shelley, Mary Godwin et Claire Clairmont, arrivant de Genève, abordaient par Cluses la région des merveilles naturelles ; enthousiasmé déjà par la cascade de Magland, le poète entra en extase, dans une extase, précise-t-il, voisine de la folie, en apercevant après Servoz la chaîne du Mont Blanc, pourtant cachée en partie par les nuages. A l'Hôtel de Londres, où s'installait le trio, on écrivait à Byron une lettre enthousiaste pour le décider à venir au plus vite ; cette lettre, en dehors d'admiratives descriptions de la vallée, contenait les renseignements pratiques indispensables.

Dès le lendemain de son arrivée, Shelley fit le matin la promenade de la source de l'Arveyron, et, l'après-midi du même jour, laissant Mary et Claire se reposer à l'hôtel, retourna au Glacier des Bossons qu'il avait déjà longuement admiré la veille. Cette fois ses nerfs ne peuvent supporter sans mal un spectacle aussi tourmenté et il subsistera chez lui de cette seconde course au glacier une certaine impression d'effroi.

Très changeant et impressionnable, il devait par contre admirer sans réserve, par un temps lumineux à souhait, « les vagues et les tourbillons », comme pétrifiés, de la Mer de Glace. Avec ses compagnes, il prenait plaisir à marcher, comme un enfant, sur l'étincelant glacier, et tous oubliaient leur

émoi de la montée, au cours de laquelle une mule avait failli jeter bas dans le ravin un des trois alpinistes.

Après l'éclaircie du Montanvers, la pluie souveraine reprenait ses droits ; sous un opaque brouillard, dans une vallée noyée, le départ de Shelley eut lieu le 25 juillet. De ces trois journées bien employées, il ramenait des notes de voyage puissamment descriptives, une *Ode au Mont Blanc* assez obscure, et il avait écrit en outre sur le livre des voyageurs de l'hôtel une phrase en grec qui devait choquer Byron et où il proclamait sa doctrine athéïste.

Après Shelley, Byron.

Son excursion, des plus courtes, commencée dans d'assez ridicules circonstances, avait lieu juste un mois après le pluvieux voyage de Shelley. Byron et ses compagnons eurent beau temps. Le char portant cette illustre compagnie (il y avait avec Byron, outre trois domestiques, son ami Scrope Davies et le médecin Polidori), parcourut l'étape de Genève à Sallanches en zigzaguant d'inquiétante façon, ses chevaux guidés par un cocher amateur, boucher de profession. Dès la première incartade de l'automédon, lord Byron, charitablement, avait laissé son escorte et poursuivi sa route par ses propres moyens ; le char désemparé semait peu à peu sur le parcours ses occupants, et ne débarquait le soir à Sallanches que Polidori, miraculeusement indemne.

Avant d'arriver à Chamonix, Byron, par orgueil physique et pour vaincre son infirmité, voulut traverser le glacier des Bossons ; il réussit, quoique boitant, à aller plus vite que le commun des touristes, et, s'arrêtant à peine au bourg de Chamonix (le temps de s'assurer du gîte du soir), entraîna aussitôt sa troupe aux sources de l'Arveyron, indispensable pèlerinage. Là, il renouvela ses prouesses en compagnie de Scrope Davies et d'Hobbhouse ; tous trois traversèrent le torrent de pierre en pierre pour atteindre, par sauts successifs, le fond de la caverne de glace. Les guides tremblaient pour eux et Byron ressortit très impressionné, conscient d'avoir frôlé de près le danger. Ce voyage était expédié ; après une nuit de repos, tous repartaient le lendemain sans aller au Montanvers. Byron revenait à Genève exténué, et les poches pleines de cristaux pour sa fillette Ada qui ne les verrait jamais.

Neuf ans après l'auteur de *Childe Harold*, le poète de

la *Légende des Siècles* sacrifiait aussi à la mode du voyage à Chamonix ; il était accompagné de Charles Nodier, dont c'était le second voyage, et d'un peintre, Julien Gué, qui devait illustrer le livre que projetaient d'écrire les deux amis à leur retour. L'*Etat du Mouvement des Guides* de 1825 contient les noms accolés de M. Victor Hugo et de M. Gué, peintre d'histoire, avec pour guide, Michel Devuassoux, et de M. Charles Nodier avec deux dames, en compagnie du guide Marie-Gabriel Payot. On est mal informé de l'emploi de leur temps pendant le séjour qu'ils firent dans la vallée ; Hugo avait été enthousiasmé ; les Aiguilles lui avaient paru de magnifiques cathédrales du moyen âge, surchargées de tours, lanternes et clochers ; son amour des ruines et des légendes s'était particulièrement manifesté face aux vieilles pierres du château Saint-Michel, qu'il avait contemplées à l'aller et au retour, sur le chemin de Servoz à Chamonix.

Une année après Victor Hugo, c'est le passage de Rodolphe Topffer et de sa pension que nous signale l'*Etat du Mouvement des Guides* ; le pèlerin fidèle des Alpes suisses et savoyardes ne parcourra pas la vallée de Chamonix exclusivement en contemplatif ; il envisagera le côté pratique du tourisme naissant, trouvera, pour définir l'espèce touriste, des définitions heureuses qui resteront, et exercera sa verve contre la race des voyageurs inertes, se déplaçant comme des choses et incapables de découvrir ou d'admirer quoi que ce soit sans l'invitation du guide. C'est seulement vers 1850 que les visiteurs de la vallée, les guides chamoniards sont là pour constater cette évolution, apprendront à se débrouiller eux-mêmes, liront la carte, combineront leurs itinéraires, et en remontreront parfois à leurs ciceroni.

Topffer précédait de peu Alexandre Dumas qui atteignit Chamonix par le Valais pendant l'été de 1832. Le gros homme fut selon sa coutume très content de lui, mais il fit avec ses impressions de voyage une publicité magnifique à la vallée de Chamonix. Il s'y montrait tellement bluffeur qu'il avait dû inscrire en marge d'un récit par trop gascon, sur l'exemplaire de son livre destiné au guide Balmat avec qui il s'était promené : « Ceci, mon cher Balmat, est une blague. »

Quatre ans plus tard, il y avait grand émoi, à la table de l'Hôtel de l'Union, à Chamonix, parmi les misses aux

yeux baissés et les honorables pères de famille prudhommesques ; on n'y parlait que du scandale soulevé dans le bourg et aux environs par un groupe d'individus sans morale et sans pudeur. Des gens de bien peu évidemment, et qui déshonoraient la station : les hommes s'appelaient Franz Liszt et Adolphe Pictet, les femmes George Sand et Madame d'Agoult. Liszt et Madame d'Agoult sortaient à peine des remous d'une passion qui, d'après un des partenaires, allait jusqu'au fanatisme ; George Sand, toute seule pour le moment, cherchait impatiemment aventure, et Pictet, en bon Genevois, s'évertuait à discipliner un peu la caravane. Deux petits innocents étaient associés à ce sabbat : c'étaient les enfants de George Sand, ses deux mioches, comme elle disait.

Les extravagances de la bonne George à Chamonix dépassèrent de beaucoup les limites de ce qui était permis dans ce temps-là ; aujourd'hui, on l'aurait classée dans la catégorie des prudes ; mais, habillée en homme, d'une redingote de velours noir lui serrant la taille, élégamment bottée, une cravate autour du cou, et un chapeau masculin crânement campé sur ses épais cheveux courts, elle avait un maintien tellement libre, parlait un langage si cru et s'amusait comme une vraie folle à des plaisanteries d'un goût si douteux que l'aubergiste ne savait plus quelle contenance prendre, et le jour du départ l'indignation avait fini par suffoquer les hôtes et par gagner tout le village de Chamonix.

Qu'aurait dit de cette échevelée Dame de Nohant s'il l'avait rencontrée dans ses pieux voyages, un vénérable pasteur genevois appelé Moulinié, qui avait fait, en 1814 et 1817 deux excursions aux environs du Mont Blanc dont il a tiré un livre édifiant, et qui se lamentait sans cesse sur la dépravation et la mauvaise tenue des touristes du temps ? Son cœur s'était serré pendant un déjeuner à l'auberge de Chamonix : « Je fus frappé en déjeunant, écrivait-il, de la multitude des noms de voyageurs qui noircissaient les murs de l'auberge. Encore s'il n'y avait que des noms ; mais des choses indécentes qui décèlent la corruption du cœur, et qui prouvent que le beau spectacle de la nature n'a rien dit à ces gens, ou plutôt, qu'ils ne l'ont pas entendu ! Peut-on ne pas s'affliger de l'ignorance de la plupart des hommes sur le but et le prix de la vie ? »

S'il faut en croire le Pasteur Moulinié, les touristes de 1814 étaient des gens bien mal élevés qui juraient à table et, dans les discussions religieuses, manquaient de courtoisie. Laissons encore la parole à ce respectable alpiniste, descendu de La Flégère prendre son repas à l'hôtel :

« .....A table, chacun parle de ses courses, je parle de la mienne et du plaisir dont j'ai joui, et j'essaie de dire un mot qui provoque une conversation religieuse. Un affreux blasphème contre la Divinité est la seule réponse que je reçois. En vain, je tâche d'éclairer et de ramener le coupable ; il est endurci et personne ne prend la parole pour appuyer mes réponses ; pas un mot, pas un signe d'indignation et de douleur de la part des assistants ; tout se tait, tout est glacé, non par le chagrin, mais par l'indifférence..... »

Avec le récit de plusieurs mésaventures de cette sorte, et aussi les impressions plus vivifiantes de ses nombreuses courses dans la moyenne montagne, le Pasteur Moulinié a réussi à remplir 600 pages d'un livre paru en 1820 et intitulé *Promenades philosophiques et religieuses aux environs du Mont Blanc* ; ce n'est pas de cet ouvrage indigeste que nous nous servirons pour reconstituer l'itinéraire classique de Genève à Chamonix et faire revivre les péripéties habituelles de cette route plus fréquentée qu'aucune autre en Savoie pendant la belle saison il y a cent ans.

Ce voyage de Genève à Chamonix comprenait deux grandes étapes ; jusqu'à Sallanches, la route était bonne et on la parcourait aisément en berline ou en diligence. Au delà de Sallanches il n'y avait plus qu'un chemin de chars et les voyageurs avaient alors le choix entre les chars à bancs les plus hétéroclites ou les simples montures, avec guides à l'appui.

En 1820, il fallait près de dix-sept heures pour faire la totalité du trajet. La diligence partait de Genève pour Sallanches trois fois par semaine, le mardi, le jeudi et le samedi.

Quatre ans plus tard, on avait réussi à diminuer sensiblement la durée du voyage, et les Messageries Impériales assuraient un service spécial de voitures dites inversables si rapide qu'il mettait Chamonix à 10 heures de Genève et à 28 de Paris puisque, depuis 1858, la ligne de Paris à Genève était ouverte à l'exploitation.

Dans cet intervalle on s'était préoccupé aussi de donner aux voyageurs des diligences toutes possibilités de contempler à l'aise les splendeurs du paysage ; dans la voiture de service en 1860, on avait affecté au service des bagages l'intérieur et la rotonde, ces deux classes de la diligence où le voyageur était d'ordinaire enseveli dans une demi-obscurité sans presque rien voir de la route, et trois coupés étaient établis sur l'impériale ; les touristes recherchaient particulièrement ces places et les derniers arrivés devaient se contenter du quatrième coupé situé en dessous du siège et d'où on avait, sur la croupe des chevaux, une vue admirable. On raconte qu'à l'époque de la crinoline, l'ascension des dames sur l'impériale de la diligence de Chamonix, à laquelle on accédait par une échelle droite de 14 degrés, constituait pour les badauds des quais de Genève une distraction pleine d'imprévu. Les anglaises y montaient généralement avec une gravité superbe et ce flegme qui les distinguait, tout au moins sur les caricatures des journaux illustrés ; plus d'une parisienne, élégante et minaudière, ou bien trop obèse pour se hisser par ses propres moyens, faiblissait en cours d'ascension. Alors intervenait l'employé des Messageries qui galamment rassemblait les plis inférieurs des jupes et transformait malgré lui les clientes en aérostats, à la grande joie du public. Ces embarquements féminins étaient appelés « l'ascension des ballons ».

Par Chêne, où on passait avant 1860 la frontière sarde, Annemasse, Nangy, Contamine-sur-Arve et Bonneville, la lourde patache arrivait à Cluses, dont les auberges avaient mauvaise réputation, malgré les enseignes prétentieuses des principales : *L'Ecu de France* et *La Parfaite Union*. Topffer et ses élèves n'ont pas conservé bon souvenir du souper servi à la Parfaite Union, où on ne mangeait que des pieds de veau à la lueur douteuse de trois cierges dont il fallait moucher continuellement la mèche pour y voir un peu. Aussi les voyageurs ne s'attardaient-ils pas à Cluses.

Ensuite commençait la partie réellement sauvage du parcours ; la grotte de Balme, déjà très réputée, attirait tous les regards ; on en apercevait distinctement l'entrée, sans heureusement se douter que le propriétaire avait gâté l'ensemble par une décoration de mauvais goût et transformé l'intérieur en une espèce de café champêtre. La traversée

de Magland et la contemplation de la cascade du Nant d'Arpenaz entretenaient l'admiration des touristes jusqu'à ce que la diligence s'arrêtât, selon les jours, devant l'Hôtel du Mont Blanc à Saint-Martin, ou devant l'Hôtel Bellevue à Sallanches.

Ici le voyage cessait de devenir simple, et le touriste hébété, abruti par les longues heures du parcours depuis Genève, se livrait sans résistance aux exigences des voituriers. Ceux-ci formaient une compagnie dite des Chars qu'on essaya à plusieurs reprises et sans grand succès d'organiser d'une façon officielle. Un arrêté du commandant de la province, pris en 1845 pour mettre un terme à des abus qui dégoûtaient tout le monde, chargeait un Commissaire de l'ordre du service des chars et montures pour le transport des touristes de Sallanches à Chamonix, du 15 mai à la fin d'octobre. La course en char à trois places avec deux chevaux, coûtait 18 fr. 90, aller seulement, et 4 fr. 60 de plus pour revenir ; sur un mulet on s'en tirait avec 9 fr. 30.

En dépit des règlements toujours réédités, le désordre caractérisait la compagnie et les chars étaient devenus la proie d'un commerce illicite et du monopole. Au lieu de n'être conduits que par des habitants de Sallanches ou Saint-Martin, reconnus aptes et munis de certificats de bonnes vie et mœurs, ils étaient entre les mains de n'importe qui, loués par les habitants du pays aux premiers venus à des prix exorbitants ; bien souvent ils étaient conduits sur des routes de montagne scabreuses et difficiles par des gens sans aveu et sans responsabilité.

Aussi les accidents étaient-ils nombreux et la création plus tard, d'un service de voitures dites inversables, comblera une bien grosse lacune. A la grande montée qui suivait Chedde, aucune barrière ou garde-fou ne bordant la route du côté du précipice, il se produisait souvent des chutes plus ou moins graves ; les bureaux de l'Intendance recevaient fréquemment des plaintes de touristes ainsi bousculés. Généralement c'était plutôt à l'inexpérience de certains conducteurs qu'à l'état du chemin qu'il fallait s'en prendre ; et alors c'était, dans certains cas, une succession de carambolages, accrochages et autres calamités, qui s'abattait sur les voyageurs affolés ; à ce titre la plainte envoyée de Genève à l'Intendance de Faucigny de la part d'une dame anglaise



LA GROTTE DE BALME.
d'après une lithographie de 1827.

après un accident de voiture, est bien amusante ; en voici l'essentiel, textuellement reproduit :

« ..... A Monsieur l'Intendant de la Police
à Bonneville. Savoye.

Genève, le 3e Octobre 1853.

Monsieur !

Je prends la liberté de vous écrire cette lettre par les ordres de ma maîtresse pour vous dire que le 30 Septembre écoulé à 5 heures de l'après-midi, l'honorable Madame Dyce Sombré, Dame Anglaise, avec sa femme de chambre et deux domestiques furent conduits par Mr. Gros (Propriétaire de voitures à Sallenches) depuis Chamounix à l'hôtel du Mont Blanc à St Martin dans une de ses voitures avec deux chevaux, lui allant en postillon, et en sortant de l'Hôtel de Londres, il est allé contre le mur d'une maison, ensuite il alla contre la Male Poste qui montait à Chamounix, et après il fut contre un rocher avec violence auprès de la route, et de plus allant trop près d'une maison, il aurait renversé, si les domestiques ne lui avait pas dit d'arrêter. Tous ces accidents sont arrivés en plein jour, et si visible de voir qu'il était incapable de conduire la voiture à cheval que Madame Dyce Sombré sa femme de chambre et un des domestiques marcherent toutes les montées et descentes ; en arrivant à Servoz, il était nuit, et peu après, en descendant une descente, il a finalement renversé la voiture et tous les effects qu'il y avait dedans on été jeté dans la route ; le Courier s'est sauvé à temps en sautant du siège de devant.....

signé : Pour Madame Dyce Sombré.
P. D. Roulin (Courier) à l'Ecu de Genève.

..... »

Ce manque de sûreté n'empêchait pas les voituriers peu scrupuleux d'user à l'égard des voyageurs débarquant à Sallanches ou Saint-Martin de procédés d'intimidation malhonnête. Dès que la diligence arrivait, certains de ces hommes se précipitaient au devant des touristes en leur criant : « Messieurs, allés-vous à Martigny ou revenez-vous avec nous ? si vous ne revenez pas, il faut la même chose payer 24 livres, et 6 livres de bonne main. » Ainsi le voyageur

incertain et économe se voyait à l'avance presque condamné à revenir par le même chemin.

Plus ou moins commodément installés dans ces chars légers aux formes lés plus diverses, voilà donc les touristes de Chamonix partis pour leur seconde étape. Il fallait de Sallanches revenir à Saint-Martin et suivre, en passant en dessous de Passy et à Chedde, le chemin de la rive droite de l'Arve. Les émotions se succédaient alors ; c'était le vertigineux ravin où le torrent bondissait en cascades successives, qu'on appelait les Chutes d'Arve ; le chemin, qui se rétrécissait, montait durement et les regards s'abaissaient avec inquiétude vers le fond du précipice, qu'on dominait de plusieurs centaines de pieds. A cette angoisse succédait, après le passage du Nant Noir, point de chute assez fatal aux conducteurs maladroits, une impression de tranquillité quand le char débouchait dans la petite plaine de Servoz.

A Servoz on trouvait déjà un Cabinet d'Histoire Naturelle, fort bien achalandé, pour les amateurs de cristaux et souvenirs minéralogiques. Il était attenant à l'auberge de la Balance, proche l'église ; et cette auberge, grâce au voisinage du marchand de souvenirs, ne désemplissait pas de clients. Et c'étaient aussi des cris d'enthousiasme à la vue du Dôme du Goûter qui brillait d'un éclat tellement vif aux heures où le soleil l'éclairait que plus d'un voyageur se croyait déjà rendu au pied du Mont Blanc.

Le torrent de la Diosaz une fois traversé, le conducteur indiquait à ses touristes le monument funéraire tout proche de l'allemand Eschen tué en 1800 en faisant l'ascension du Buet, et leur faisait lever ensuite les yeux vers les ruines du château de St-Michel, sur la rive gauche de l'Arve. On ne sait trop ce que le patron du char pouvait bien raconter à propos de ces ruines ; ce devait être souvent curieux à en juger par ce que dit un petit guide de 1829, très concis dans ses énumérations : « Ruine Saint-Michel, histoires de sorciers, de trésors et de diablotins. » Victor Hugo lui-même s'était intéressé à ces mystères.

C'était après le Pont Pélissier, sur l'Arve, que commençait la grande côte connue sous le nom de Passage des Montées. Le caractère sauvage du site impressionnait plus encore que la gorge de Chedde ; l'Arve coulait si profondément entre les rochers qu'on ne l'apercevait souvent, dit un guide

de 1844, « que par des jets d'écume qui dépassent les cimes des sapins dont ses bords sont hérissés. Ce site est tellement remarquable, ajoutait le guide, que peu de touristes résistent à la tentation de faire la montée entière à pied ».

Il faisait chaud en plein été pour gravir ce passage des Montées et malgré l'ombre des grands sapins et le succès de la cueillette des fleurs de montagne, on était heureux de trouver au sommet un chalet pourvu de souvenirs et de rafraîchissements que tenait lors de l'Annexion un invalide de la montagne, amputé d'une jambe à la suite d'une chute ; c'était Jean Comte, appelé plus communément Denis, une figure populaire entre toutes, comme Maniclet, le chevrier de Chamonix, chez les touristes du temps. On avait fait imprimer, et traduire en trois langues, pour lui faire de la publicité, une carte contenant le récit de tous ses malheurs, par le médecin anglais qui l'avait soigné après sa chute au Brévent, où il avait laissé une jambe ; et maintenant l'invalide, jeune encore, et prenant son mal avec le sourire, se tenait en permanence pendant la belle saison devant la porte de son chalet, où il tenait boutique de bâtons de montagne, d'échantillons de minéraux et de modestes rafraîchissements. Ceux des touristes qui n'étaient pas trop essoufflés pour lire la carte qu'il leur tendait, prenaient pitié et se montraient généreux ; tous les récits de voyage de l'époque, la presse locale, c'est-à-dire cette *Abeille de Chamonix* fondée et dirigée par M. de Catelin, Commissaire de police à Chamonix et plus connu sous le pseudonyme de Stephen d'Arve, parlaient de l'Invalide ; il faisait d'excellentes affaires.

Après le chalet de Jean Comte, le char courait plus allègrement au milieu des prés et des vergers sur le chemin à présent bordé de palissades. Les touristes n'avaient d'yeux que pour les glaciers tout proches, celui des Bossons notamment, qui n'était plus, vers 1840, aussi pittoresque qu'au début du siècle ; il avait avancé, et son envahissement avait bousculé la belle ceinture de forêts qui lui servait de rempart.

Passé le village des Houches, on commençait à apercevoir distinctement le bourg de Chamonix et l'Arve à nouveau franchie, la route devenait large, unie, et soigneusement entretenue.

Quel grouillement dans ce village de Chamonix, principalement en juillet et août, à l'arrivée des voyageurs !

Guides, mulets, troupeaux de chèvres qu'on rentre, caravanes bariolées revenant du Montanvers, et, par là-dessus, dans le désordre de la descente des chars, les offres criardes des garçons d'hôtels, le harcèlement opiniâtre des pisteurs.

Les hôtels sont satisfaisants de confort et justifient leur réputation. En 1830, l'Hôtel d'Angleterre et celui de l'Union sont de beaucoup les meilleurs ; les touristes anglais s'attacheront naturellement au premier qui pourra mettre sur ses annonces « Rendez-vous de la fashion anglaise » ; l'Hôtel de l'Union, fier de ses hôtes de marque, s'adjoindra bientôt l'épithète de Royal ; le prince de Galles, les fils de Victor-Emmanuel II, et, en 1860, Napoléon III et l'Impératrice, y occuperont des appartements. En 1844, il est déjà pourvu d'un établissement de bains, « tant d'eau de rivière que d'eaux thermales ». Dans ces deux hôtels, ainsi qu'à l'Hôtel du Nord, annexe de celui de l'Union, à l'Hôtel de la Couronne, à l'Hôtel de la Tour, les tables d'hôte, excellentes, sont servies à 1 h., 5 h. et 8 h. du soir. Dans les vestibules, c'est un arsenal très bien fourni de tout ce qui est apprécié des touristes ; on y trouve des itinéraires, des vues gravées ou lithographiées, des minéraux bruts, des minéraux travaillés, et quantité d'autres articles d'histoire naturelle et recueillis aux environs. Aux bureaux des hôtels, il y a contact permanent avec la compagnie des Guides pour se procurer guides et mulets de selle, et le voyageur désireux de s'équiper aura là sur place à sa disposition un choix imposant de bâtons ferrés, crampons et longues vues.

Dans les premières années du XIXe siècle, le touriste de Chamonix, si l'on excepte les voyageurs d'élite, ou les alpinistes et marcheurs, naturellement plus débrouillards, mais encore très peu nombreux, est incapable de se tirer d'affaire par lui-même et s'en remet entièrement à l'hôtelier, à son personnel, aux guides, à tous ceux qui l'abordent pour lui offrir leurs services ou le faire bénéficier de leur connaissance du pays et de ses ressources. Aussi, fraîchement débarqué, le touriste était-il la proie facile des « pisteurs » de messageries, race qui avait prospéré à Chamonix d'une façon étonnante et scandaleuse.

Il y avait une telle concurrence entre les différentes entreprises de messageries que celles-ci remettaient une prime à toute personne leur amenant un voyageur ; cette prime

variait de 2 fr. 50 au début et à la fin de la saison jusqu'à 5 fr. et plus en pleine saison. En francs du Second Empire bien entendu, ils valaient quelque chose à côté des nôtres ! Alors c'était, chez les guides, employés d'hôtels et gens de toute sorte à l'affût d'un petit gain, la chasse aux voyageurs pour les persuader, à peine débarqués de la diligence, de la nécessité immédiate de prendre leur billet de retour, faute de quoi ils ne pourraient repartir avant on ne savait quand, en raison de l'affluence. Et des mésaventures comme la suivante étaient quotidiennes : un touriste arrive de Martigny à Chamonix, désirant repartir par Genève ; son guide l'entreprend aussitôt et l'assure qu'il faut retenir sa place sans délai ; il lui prend son billet pour le surlendemain, jour que fixe le voyageur ; le lendemain, il tombe sans arrêt une pluie impitoyable ; le surlendemain, le touriste veut remettre son départ ; impossible, son billet est pris ; s'il ne part pas, le prix de sa place est perdu. Alors notre homme s'en va furieux, n'ayant vu de Chamonix que les salons, les poufs et les palmiers de l'Hôtel d'Angleterre, et les crinolines des dames. Le journal l'*Abeille* recevait des protestations indignées de ces pauvres, mais stupides victimes :

« Or j'ai été dupe, Monsieur, d'un odieux mensonge, écrivait un Anglais de Suffolk, et mon intérêt a été sacrifié à la prime perçue par le guide qui m'avait vendu à l'administration des voitures. Oui, Monsieur, j'avais été vendu pour deux francs cinquante à l'administration des messageries qui a abandonné cette prime ou *pistage*, c'est, me dit-on, le nom qu'on lui donne, au guide, sur le prix total de ma place..... »

Inutile d'ajouter que les touristes ainsi bernés partaient dans des voitures à moitié vides ; le pistage, en pleine saison, pouvait rapporter par jour des sommes atteignant plusieurs centaines de nos francs actuels, aux débrouillards. C'était un abus odieux contre lequel la municipalité de Chamonix dut lutter de toutes ses forces et qu'elle eut beaucoup de mal à faire disparaître.

Une fois le voyageur installé confortablement dans sa chambre au lit surchargé de rideaux blancs et à la table de chevet ornée de la classique bougie, une fois le contact pris avec ses compagnons de table d'hôte, anglais à la prover-

biale solennité, français en veine de confidences, petites dames bien informées qui confondent les Grands Mulets avec les montures dont se servent les touristes, il fallait songer un peu à organiser ce séjour au Prieuré et combiner les excursions dont une tradition déjà vieille obligeait de respecter l'ordonnance sans laisser de place au goût personnel de chacun.

C'est alors que le touriste, après avoir été la proie des pisteurs, allait vivre sous la dépendance plus honnête des guides et des mulets.

Depuis 1823, il existait à Chamonix une Compagnie des Guides, qui avait reçu son règlement officiel sous le règne de Charles-Félix. Avec le temps, ce règlement avait subi des modifications profondes et les abus, la concurrence, les avatars de toute sorte, n'avaient pas épargné la compagnie.

Un guide-chef était à sa tête, et les guides qui la composaient ne devaient avoir ni moins de 18 ans, ni plus de 60 ; on ne tardera pas à modifier notablement les limites d'âge évidemment impropres ; on multipliera aussi, par la suite, les garanties à exiger des guides, en présence des abus répétés ; ce seront : le métier ou la profession obligatoires hors saison, une moralité à toute épreuve, un certificat de médecin, la condition préalable d'un examen technique.

Le règlement des Guides de 1823 avait donné une première classification des courses de montagne, très logique, en deux catégories, classification qui maintenant encore se défend bien. C'étaient d'abord les courses extraordinaires (sommet du Mont Blanc, jardin de Talèfre, glaciers autres que ceux qui descendent dans la vallée de Chamonix, et ceux-là également si le voyageur voulait dépasser la ligne de végétation, et les glaciers du Buet) ; ces courses formaient la première catégorie, et la seconde se composait de « toutes les autres courses dans les autres endroits dont il n'était pas fait mention ci-dessus ». On voit que les auteurs du Règlement n'avaient pas l'esprit compliqué. Conformément aux dispositions officielles, le voyageur n'avait pas le libre choix de son guide ; c'était le guide-chef qui le désignait, selon son tour de rôle ; on imagine aisément combien la stricte observation de ce tour de rôle était difficile, et tous les conflits, protestations, injustices, que cet état de choses pouvait créer. Dans un esprit de galanterie très naturel à l'époque, le règlement de 1859 accorda de plein droit la liberté de choix des guides

aux dames qui voudraient faire seules des courses. Parmi les plus particulières dispositions des plus anciens règlements, on peut relever l'obligation pour les guides désignés pour une ascension le dimanche de ne pas partir en course sans avoir entendu la messe. L'intention était très noble, mais dans la pratique, l'observation de cette règle était étrangement difficile ; ainsi, certains guides étaient obligés, avant leur départ dominical, d'aller entendre une messe basse à l'église des Houches, parce qu'il n'y avait pas de messe si tôt à Chamonix, et de revenir au pas de course se mettre à la disposition de leurs touristes. Ceux-ci, moins stricts sur l'application des devoirs religieux, étaient souvent mécontents, d'autant plus que, d'autres fois, on obligeait le guide convaincu de ne pas avoir entendu la messe de l'aurore, à assister à la grand'messe paroissiale avant de pouvoir commencer sa course. « Ce retard, disent le syndic et le guide-chef de Chamonix dans une protestation de 1825, a souvent attiré le murmure des voyageurs et la haine de ceux-ci contre les guides et la commission. »

Mais les guides chamoniards sous Charles-Félix ne se seraient pas permis seulement de penser à éluder leurs obligations religieuses ; ils demandaient respectueusement à l'Intendant d'employer une part des revenus de leur caisse à l'entretien d'un second vicaire-régent. Ainsi il y aurait des messes plus tôt.

Chez les guides comme chez les entrepreneurs de voitures, la détestable concurrence ne tarda pas à se manifester. C'est vers 1850 que l'officielle Compagnie des Guides fut réellement en très mauvaise posture et connut une terrible crise d'affaires. On la boudait ; le guide-chef restait des heures entières à son bureau sans recevoir aucune demande ; une nouvelle Compagnie des Guides, privée celle-là, se formait en sous-main. Il y avait deux camps dressés l'un contre l'autre, et les hameaux étaient dressés aussi contre le bourg :

« Les haines sont violentes et aveugles, écrivait en juin 1851 le Juge de St-Gervais à l'Intendant, les intérêts privés, égoïstes et absorbant les intérêts généraux, ceux qui y ont un peu de pouvoir deviennent facilement despotes et ombrageux ; la moindre contrariété y est taxée d'insubordination et de sédition..... »

Le mécontentement était vif à ce moment-là contre la

Compagnie créée sous Charles Félix ; on signalait des abus caractéristiques ; il y avait trop de novices dans cette compagnie ; on citait le cas d'un guide absolument incapable de harnacher sa monture; un autre était descendu du Montanvers en état d'ivresse complète et c'était son voyageur qui lui servait de guide ! Le racolage sévissait : à leur arrivée, les voyageurs, qui en avaient assez déjà avec les pisteurs, étaient obsédés par les guides ; très loin sur la route, dans la direction des Houches et de Servoz, les plus audacieux des jeunes guides allaient harceler les voyageurs des chars et se faire inscrire pour une course. On prétendait qu'au début de la saison 1849, il n'y avait de pratique que pour une dizaine de jeunes guides, pleins de toupet et généralement ivrognes, qui réussissaient, d'accord avec les maîtres d'hôtel, à travailler continuellement ; les guides effectifs chômaient, et de mauvais plaisants ne craignaient pas de coller une nuit sur l'enseigne du bureau du guide-chef l'incription : *Bureau du Chef-Mulet.*

Contre cette concurrence, contre l'ingérence intéressée des hôteliers dans ces questions, deux guides s'élevaient en 1850, et rédigeaient à l'adresse du duc de Gênes une supplique dont les termes sont d'une naïveté amusante. Ils lui rappelaient sa visite dans leur « chétive vallée de Chamonix », en compagnie, écrivaient-ils, « de Votre Illustre Dame la Duchesse Votre Epouse, accompagnée de Messieurs les Marquis vos Aides de camp et Hommes d'Honneur ». Ces respectueux sujets demandaient instamment l'établissement d'un nouveau règlement pour arrêter la concurrence aveugle « que l'on se fait de se porter au loin au rencontre des voyageurs, ce qui ne peut que leur devenir importun, sans parler que la plupart dépensent par anticipation sur la route le peu de gain de leur course et perdent beaucoup de temps..... »

On ne devait pas tarder à remédier à cette situation évidemment déplorable par les nouveaux règlements de 1852, 1859, et surtout par celui de 1862, qui marquait un réel progrès sur les précédents et tout en conservant quelques-unes des dispositions fondamentales du règlement de 1823, s'adaptait à l'actualité, rajustait les tarifs et, devant l'essor croissant de l'alpinisme, établissait une belle liste de courses de toutes catégories.

La saison chamoniarde est donc ouverte ; nous sommes

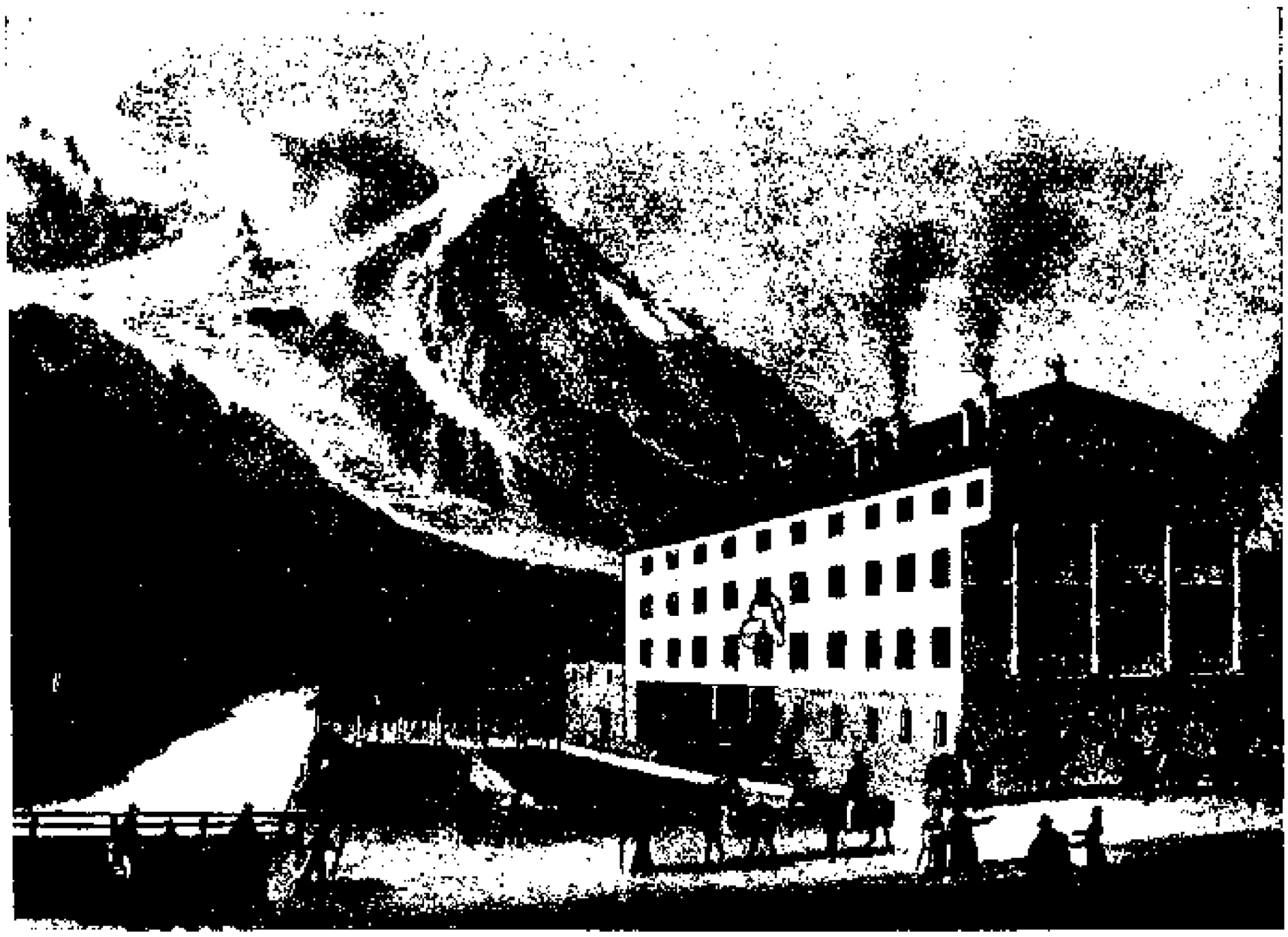

L'HOTEL DE L'UNION A CHAMONIX, VERS 1840.

aux premiers jours de mai ; les voyageurs n'arrivent encore que timidement, mais une cérémonie symbolique a eu lieu qui marque officiellement le début de la campagne d'été. C'est la revue annuelle des montures, formalité qui remporte toujours un grand succès. Tous les mulets du service actif, c'est-à-dire deux cents et plus, paradent successivement au pas, au trot et au galop devant un jury chargé d'éliminer les rosses, et devant une foule de curieux, étrangers et gens de la vallée. On procédait à cette revue avec une grande minutie ; montures et harnachements étaient souvent examinés de 8 heures du matin à 3 heures du soir. Ces mulets, dit poétiquement le journal local l'*Abeille de Chamonix* au début de la saison 1865, « vont rentrer maintenant dans leurs étables pour attendre les touristes qui honoreront leurs croupes de leurs poses plus ou moins gracieuses ».

Effectivement, il y avait là un sujet inépuisable pour les humoristes : le spectacle de ces caravanes de mulets, sur la route de la vallée, sur les chemins du Montanvers ou de la Flégère, devait être du plus haut comique : grosses femmes terrifiées, à chaque instant menacées de perdre l'équilibre, leur face rubiconde ensevelie sous la capeline enrubannée, bourgeois solennels conservant sur ces montures d'occasion la noble allure de leurs fonctions citadines, anglaises décharnées coiffées d'étranges canotiers autour desquels voltigent des voiles multicolores, épiciers en vacances s'extasiant ridiculement sur les merveilles de la nature, autant de types qui ont fait la joie, sinon la fortune, de bien des auteurs ; il est à peine besoin de rappeler Labiche et son inoubliable création de *Monsieur Perrichon*, et le funambulesque *Voyage à Chamonix de Monsieur et Madame Robineau*, Monsieur Robineau, ce quincaillier de la rue du Faubourg St-Martin qui, en compagnie de sa dame et de sa demoiselle, est le héros, dans les mêmes sites que Monsieur Perrichon, des plus ridicules aventures, mais ne perd jamais sa dignité et son omniscience de Parisien pur sang, bien que né à Joigny. Tous ces grotesques, nous les voyons revivre parfaitement sur les dessins illustrant les *Voyages en Zigzag* de Topffer, et le malicieux Genevois n'a pas épargné non plus aux cavaliers éparpillés sur les routes de la vallée, ou montant à l'assaut de la Mer de Glace par le chemin du Montanvers, ses flèches si souvent acérées. Ses élèves et lui, arrivant un

soir à Chamonix, venant du Valais, dépassent sans peine, en bons marcheurs qu'ils sont, la troupe hétéroclite des touristes à mulets :

« .....Bien plutôt nous serions disposés, écrit-il, à avoir compassion des troupes d'amazones et de cavaliers transis que nous devançons de loin en loin. En effet, outre que dans ces routes étroites, l'on ne chemine à mulet qu'à la condition d'être trop éloignés les uns des autres pour pouvoir s'entretenir, l'allure de ces animaux a ses duretés, comme on sait, en sorte que, sur la fin du jour, c'est le corps enroidi et les reins brisés que l'on s'approche d'un gîte d'heure en heure plus vivement désiré. Une de ces caravanes se compose tout entière de dames : ce sont la mère, l'épouse, les sœurs et les filles des deux Anglais dont nous avons là-haut observé les prouesses ; une autre a pour chef un lord à armet, à long nez, à jambes grêles, qui, enfourché sur une mule maigre, est bien la plus fidèle représentation de Don Quichotte que l'on puisse se flatter de rencontrer jamais dans ces parages... »

La voûte de glace d'où sortait l'Arveyron exerçait sur les touristes d'il y a cent ans une réelle attirance, et cette excursion était de rigueur pour la majorité d'entre eux, d'autant plus que le chemin menant à la source était presqu'entièrement de plain pied. En général, on restait prudemment à l'entrée ; Byron et ses amis, en 1816, n'avaient pas craint d'aller jusqu'au fond ; les plus imprudents des voyageurs s'amusaient à y faire des décharges d'armes à feu ; on citait toujours en exemple pour les en empêcher un triple ensevelissement survenu au début du siècle, à la suite de l'éclatement d'une grenade lancée par jeu sous la voûte qui s'était écroulée sans pitié sur les fanfarons. On en avait sorti un mort et deux mourants.

La course-type, celle qui remportait le plus franc succès, c'était l'ascension du Montanvers, avec la contemplation de la Mer de Glace à l'appui. Dès la fin du XVIIIe siècle, le chemin du Montanvers était très fréquenté. Béranger parle déjà, en 1785, de la façon dont « les dames qui vont à Chamouni » pouvaient le gravir « avec un peu de courage et quelques précautions ». Courage en tous cas superflu puisque ces dames, ou bien prenaient place sur un siège de fortune formé par les bâtons croisés de leurs quatre guides, ou bien, plus confortablement, se faisaient hisser dans des fauteuils à bras en

forme de chaise à porteur, mode de transport qui a concurrencé les mulets sur la route du Montanvers jusqu'au milieu du XIXe siècle.

Aux patients efforts de Bourrit, le célèbre historiographe genevois du Mont Blanc, et à la générosité du Résident de France à Genève, François Desportes, a été due, en 1795, la construction du premier abri digne de ce nom construit au Montanvers. C'était un édifice de forme octogonale qui devait offrir aux « savans, aux naturalistes, aux peintres, aux voyageurs de toutes les classes, de toutes les nations, un azyle assuré..... ». Comme il portait au fronton une inscription : « A la Nature », on l'appela bientôt communément le *Temple de la Nature*. L'aménagement intérieur de ce temple haut perché n'avait rien de luxueux, mais il témoignait d'un souci pratique intéressant à noter pour l'époque. Quatre lits de sangle s'y trouvaient, enfermés dans des armoires ; des chaises et une table complétaient le mobilier et on n'était pas peu surpris de découvrir sur la cheminée faisant face à la porte une glace qui réfléchissait la belle cascade s'écoulant de l'Aiguille du Dru.

Les moins enthousiastes des voyageurs appelaient le temple *la Maisonnelle*, mais tout le monde était d'accord pour admettre que la principale curiosité en était le Livre des Voyageurs, ce Livre d'Or de la Bêtise Humaine, comme l'ont sévèrement jugé quelques-uns, où les touristes contemporains de la Révolution et du Premier Empire aimaient déjà noter leurs impressions et éprouvaient un puéril orgueil à laisser d'eux un autographe qui serait transmis à la postérité, face aux glaciers éternels.

Aussi quand par hasard, le registre n'était pas à sa place, il se manifestait un grand dépit parmi les visiteurs. Ainsi, en 1825, les acensataires du Temple de la Nature signalaient au Syndic de Chamonix la fâcheuse situation où les plaçait l'absence du Grand Livre où les voyageurs écrivent « leur nom ou font les diverses annotations qu'ils croient convenable ». Ce livre s'étant trouvé « infiniment rempli », au début de la saison, on ne l'avait pas remplacé, « et chaque jour, exposaient les plaignants, Messieurs les voyageurs demandent ce livre pour y faire des annotations, et comme l'on est obligé de leur répondre qu'il n'y en a point, cela les disgracient et les rend de mauvaise humeur, ce qui ne

nous surprend point, car c'est honteux pour la commune, et bien souvent cela est la cause qu'ils ne donnent rien pour la maison..... »

Vers cette époque, le Temple de la Nature était devenu de dimensions tout à fait insuffisantes et on se préoccupait de l'agrandir. Une délibération du Conseil Municipal de Chamonix du 28 janvier 1828, relative à ce projet d'agrandissement, énumère les raisons qui le justifient, parmi lesquelles on retiendra celle-ci, qui ne s'inspire pas particulièrement des principes égalitaires :

« .....dans les moments de mauvais temps, précise la délibération, MM. les voyageurs qui daignent visiter cette vallée sont pêle-mêle confondus parmi la classe du Tiers-Etat, ce qui est d'autant plus rebutant pour eux qu'ils font des dépenses qui rejaillissent en partie en faveur de la dite commune, sans le moindre agrément, motif qui peut les obliger insensiblement à abandonner la fréquentation de la vallée..... »

Le plan d'agrandissement était pourtant bien engageant ; il prévoyait une cuisine, une chambre pour les dames, une chambre pour les hommes, et deux petites tours de six pieds de hauteur placées derrière l'hospice pour servir de cabinets d'aisance, l'un pour les dames et l'autre pour les hommes. Malgré ces promesses de grand confort, l'agrandissement aurait été insuffisant : il fallut se rendre à l'évidence et construire à petite distance du Temple de la Nature une hôtellerie de montagne absolument distincte, très laide et qui fut inaugurée en 1810. Certains voyageurs dédaignaient cette nouvelle construction et préféraient faire placer leur lit dans le vieux Temple de la Nature. Topffer et ses disciples virent l'hôtellerie l'année de son inauguration et les Premiers *Voyages en zigzag* lui consacrent quelques lignes aimables :

« .....nous entrons dans le pavillon, qui est aujourd'hui une maison spacieuse et confortable suffisamment, où on trouve des provisions et un étalage d'ouvrages en cristal et en corne de chamois. Chacun fait ses emplettes, et bien des bourses sortent de là légères, quelques-unes flasques à flotter sur l'eau..... »

Quarante ans plus tard, l'hôtel actuel était achevé pendant que subsistaient à ses côtés l'initial Temple de la Nature

et l'hôtellerie du milieu du siècle, qu'on appela le *Vieux Montanvers*.

A partir du moment où le sentier du Montanvers avait été aménagé en chemin muletier (entre 1815 et 1820), le défilé des excursionnistes de juillet à septembre y était incessant par les beaux jours. Dans les *Lettres sur la Suisse*, écrites en 1820, Raoul Rochette a donné une description de cette vogue croissante, qui porte bien l'empreinte de son époque, et dont le style est amusant.

Une quarantaine d'années après, s'il y a tout lieu de croire qu'on ne voyait plus sur le chemin du Montanvers des petits maîtres tirés à autant d'épingles que sur les boulevards de Paris, selon les propres expressions de Rochette, on commençait à se rendre compte que la tenue des dames ascensionnistes manquait totalement de commodité et confinait au grotesque ; un des plus spirituels chroniqueurs de l'*Abeille de Chamonix* se permettait de donner à une d'elles, en 1862, des conseils qu'il jugeait très hardis pour l'époque et qui sont maintenant de nature à provoquer un doux accès d'hilarité :

« ..... Le vœu serait de vous voir adopter, Madame, disait le journaliste, pour vos courses de montagne un costume *ad hoc*. Je voudrais que Mme la vicomtesse de Renneville pût faire partie de notre caravane pour comprendre combien les jupes flottantes et les crinolines sont non seulement gênantes, mais parfois dangereuses dans les excursions alpestres !... La vaillante chroniqueuse de la mode vous aurait bien vite organisé un charmant corsage qui, tout en ménageant la souplesse de votre taille, sauvegarderait la liberté de votre respiration. Et ce n'est pas petite chose, quand il s'agit de grimper des pentes rapides !... A ce spencer elle attacherait coquettement un jupon assez court pour dégager le bas de la jambe élégamment perdu sous des pantalons bouffants. L'observateur curieux ne pourrait plus admirer que l'exiguité du bout de la bottine, j'en conviens ; mais il se dédommagerait amplement en élevant son œil jusqu'à votre frais et gracieux visage, ombré d'un chapeau rond à larges bords et à rubans flottants. Votre costume de montagne, en un mot, tiendrait dignement sa place à côté de votre robe d'amazone. »

Dans les pensées dont ils émaillaient le registre du Mon-

tanvers, comme ceux des pavillons du Chapeau ou de la Flégère, les touristes rivalisaient, avons-nous dit, de bêtise et de futilité. On connaît la géniale pensée de Monsieur Perrichon ; combien de milliers d'autres du même genre ne recueillerait-on pas si on avait du temps à perdre pour publier un *Corpus* d'un nouveau genre qui serait bien celui de l'idiotie humaine ! De nos jours et dans nos régions, ceux qui estimeraient que cette appréciation est trop sévère n'ont qu'à feuilleter par exemple le registre des Charmettes où on découvre de telles perles qu'elles fournissent périodiquement la matière d'un article de journal. Cependant, à la décharge des voyageurs, il faut spécifier que, semblables à ces gens qui veulent à présent faire enregistrer leur voix et, le moment venu, ne trouvent soudainement plus rien à dire, les bourgeois qui venaient de traverser la Mer de Glace ou avaient affreusement transpiré dans les sentiers de la Flégère et du Montanvers, ne songeaient plus qu'à consigner sur le papier l'heureuse issue d'une aventure qui semblait héroïque à des habitués des trottoirs parisiens ou des sous-bois de Clamart ; leur imagination était tarie, et ils ne pouvaient rien trouver de plus original que la rédaction d'un bulletin de caractère tout personnel. Aussi ce sont des impressions de ce genre qu'on trouve à foison en feuilletant les registres. La phrase typique paraît être celle-ci, relevée sur le registre de la Flégère, sous le Second Empire :

« Monsieur et Madame Duchenois, de Châtillon-sur-Saône, sont arrivés à la Flégère à midi, par un temps magnifique, après avoir passé la Mer de Glace et le Mauvais Pas du Chapeau sans accident. Ils se félicitent d'avoir accompli cette belle excursion, et Madame Duchenois déclare qu'elle n'est pas trop fatiguée..... »

Autre exemple de l'esprit du temps, glané dans le livre du Montanvers :

« J'ai traversé la Mer de Glace sans faire naufrage ». Cette constatation banale prend malgré tout une certaine saveur du fait que le signataire s'appelait Vaisseau.

Il serait plus piquant de rencontrer sur ces albums les échos des incidents souvent comiques dont les archives du Commissariat Spécial de Chamonix, moins indulgentes, nous ont laissé la trace : discussions homériques avec les guides, plaintes éclatantes auprès des autorités, ou bien, c'était déjà

un usage respectable, exemples particulièrement frappants de coups de fusil de la part des hôteliers.

On ne peut pas évoquer sans rire l'aventure d'un évêque Anglican, arrêté dans son ascension au Montanvers par une fantaisie des guides trouvant soudain son épouse trop pesante pour continuer à la porter en chaise. Le Révérend, terriblement offensé, fut se plaindre à l'autorité, et il est resté de ce petit drame le rapport suivant, dont le ton pincé ajoute encore au ridicule :

« .....Ce matin j'ai demandé quatre porteurs au bureau du guide-chef pour aller avec ma femme au Montanvers. Madame avait pris les devants à pied avec d'autres voyageurs de ma société, et nous les avons rejoints avec les porteurs et la chaise à quinze minutes de Chamonix. En arrivant près de Madame, les quatre porteurs ont échangé entre eux quelques réflexions et ont fini par me dire que Madame leur semblait trop lourde et qu'ils voulaient être six. J'ai répondu que dans toute la Suisse et notamment pour l'ascension du Mont Pilate, bien autrement ardue que celle du Montanvers, je n'avais jamais pris que quatre porteurs, et que je ne pouvais accepter cette décision arbitraire. Ces hommes sont alors partis emportant la chaise et nous laissant au milieu de la route sans aucune explication. J'ai dû retourner au bureau du guide-chef me plaindre de cette conduite grossière et réclamer un mulet pour Madame..... »

Vers le même temps, en 1864, arrivait à l'hôtellerie du Montanvers au prince Henri des Pays-Bas et à sa suite une mésaventure qui alerta jusqu'aux sphères officielles. Cet auguste voyageur, pour parler le langage protocolaire, avait commis le crime, impardonnable aux yeux de l'aubergiste, d'apporter ses provisions et de les consommer sur une des tables de l'hôtellerie, en compagnie de deux dames et d'un aide de camp, ne demandant à l'auberge qu'une bouteille de vin, du pain et une assiette de fromage. Une facture de dix-huit francs, beaucoup plus de cent francs d'aujourd'hui, fut la sanction de ce grave manquement aux usages. Elle se détaillait en six francs or la bouteille, 4 francs-or pour le pain, le même chiffre pour le fromage et 4 francs-or en sus d'amende pour avoir occupé chaises et table. *Des Anglais payeraient mieux que vous*, spécifiait aimablement l'aubergiste

qui poussait la gracieuseté jusqu'à fermer, au nez de la princesse Henri la porte d'une chambre qu'elle voulait visiter, en ajoutant à titre d'avis charitable : « Vous nous ferez bien plaisir de ne pas remettre les pieds ici..... »

Redescendu à Chamonix, le prince des Pays-Bas, émerveillé de cette hospitalité, saisit la Justice de Paix d'une plainte en règle. Effrayées de l'affront fait à un hôte de marque, parfaitement connu de l'hôtelier puisqu'il était monté avec ses guides, les autorités de Chamonix voulurent donner une preuve de leur zèle et le sieur Cachat, aubergiste du Montanvers, fut obligé d'aller porter ses excuses au prince des Pays-Bas jusqu'à Martigny. Il en revint avec le pardon de cet hôte généreux et eut le plaisir de se voir cité à l'ordre du jour dans le journal l'*Abeille de Chamonix* pour sa propagande intelligente en faveur du tourisme.

Ce journal l'*Abeille*, qui n'a duré que trois saisons, menait le bon combat pour la défense des intérêts de la vallée de Chamonix ; sa publicité était intelligente et une collaboration variée, très imprégnée du genre de la chronique parisienne, lui assurait le succès auprès de la foule des voyageurs. L'animateur de ce journal, qui signait Stephen d'Arve, était le commissaire spécial de Catelin, le premier titulaire de ce poste créé à Chamonix par le gouvernement impérial. M. de Catelin, à ses talents et à son zèle de fonctionnaire très dévoué, joignait les qualités d'un écrivain alerte et facile. C'est lui qui a écrit quelques années après 1870 *les Fastes du Mont Blanc*, un volume de vulgarisation qui fait connaître les principales ascensions du sommet des Alpes et contient sur Chamonix une grande abondance de petits renseignements précieux parce qu'ils sont d'un témoin oculaire.

M. de Catelin était tenu d'envoyer à la Préfecture de la Haute-Savoie, du commencement à la fin de la saison, un rapport hebdomadaire sur son service, et comme il n'avait pas en somme grand' chose à dire, il lui arrivait de s'étendre exagérément sur la pluie et le beau temps, plus souvent sur la pluie, car c'est un des traits communs avec notre époque, malgré la croyance ancrée chez beaucoup à la supériorité du climat d'autrefois, que la fréquence, pendant ces saisons lointaines, de périodes si détestables qu'en un jour ou deux, tous les voyageurs détalaient et laissaient les hôtels vides. En dehors des stations au salon de lecture, et des conversa-

tions de table d'hôte, quel plaisir les voyageurs de 1840 ou 1860 pouvaient-ils trouver à voir tomber la pluie ? Rien n'était prévu pour les distraire en dehors des ressources offertes par la nature. Le tour des magasins de Chamonix était vite fait ; à côté de l'Hôtel de l'Union, une visite au Cabinet minéralogique que tenait M. Louis Payot pouvait faire passer quelques instants. A l'hôtel d'Angleterre était établie la succursale d'une maison de banque anglaise. Place de l'Église, les frères Bisson et Balmat, photographes de l'Empereur depuis 1860, avaient monté un atelier de photographie où on trouvait un grand choix de vues stéréoscopiques. Une horlogerie suisse et un salon de coiffure complétaient la série, évidemment réduite, de ces réjouissances locales.

Mais aussitôt que le beau temps paraissait établi pour une longue période, c'était un renouveau d'activité, et, très rapidement, le retour à l'affluence. Le bilan des saisons, régulièrement établi chaque mois d'octobre par le Commissaire spécial, s'affirmait d'année en année plus réconfortant. En 1865, on atteignit le chiffre de 12.000 touristes, très honorable en vérité si on tient compte de la difficulté des communications. On calculait que ces douze mille touristes avaient dépensé dans la vallée en frais de voyage, de séjour, de guides et en menues dépenses, 100 francs-or par tête environ. D'où plus de six millions de francs-papier apportés à la ville de Chamonix par ses visiteurs cosmopolites. C'est assez joli pour l'époque.

Le véritable couronnement du séjour à Chamonix, pour ceux qui en avaient les moyens financiers et physiques (les premiers, communs, puisque jusque vers 1850-60, voyageaient exclusivement les gens très riches ; les seconds, beaucoup plus rares), était l'ascension du Mont Blanc. Nous avons cité plus haut le faible chiffre des ascensions de 1787 à 1830 ; en plein milieu du siècle, en 1856, il n'y en avait pas encore eu 100 : 88 exactement, sur lesquelles 60 par des Anglais et des Américains, et 12 par des Français ; la proportion est édifiante. Sur ces 88, on n'avait compté que trois femmes ; dès le début du siècle, en 1809, une robuste savoyarde, Marie Paradis ; en pleine époque romantique, Mademoiselle Henriette d'Angeville, jeune française de famille distinguée habitant Lausanne, et dont l'exploit a été popularisé

par une lithographie aux vives couleurs où on la voit à genoux, dans une pose impressionnante, sur l'échelle jetée au travers d'une crevasse aux proportions gigantesques et irréelles ; Mademoiselle d'Angeville était montée plus haut que le Mont Blanc, s'étant hissée, une fois au sommet, sur les épaules d'un de ses guides. Elle avait donné un exemple d'énergie qui forçait l'admiration ; n'ayant pas fermé l'œil pendant la nuit aux Grands Mulets, incapable de s'alimenter ensuite, elle avait, dès le Mur de la Côte, des palpitations terribles, perdait le contrôle de sa pensée, trébuchait tous les dix pas. On ne sait comment elle parvint en haut, et là, subitement, elle ressuscita ; les malaises disparurent, et c'est la joie au cœur qu'elle fit sa dernière escalade, un peu enfantine, sur les épaules des guides Couttet et Desplans, non sans avoir bu auparavant à la santé du comte de Paris, qui venait de naître, car c'était une fidèle de la famille d'Orléans.

La troisième femme disciple de Saussure tenta l'ascension du Mont Blanc avec moins de romanesque ; c'était une digne Anglaise qui suivait son mari, M. Hamilton. Tous deux étaient solidement bâtis, et le rapport concernant leur exploit les comble d'éloges. C'était une obligation en effet pour le Syndic de Chamonix d'envoyer à l'Intendant du Faucigny la relation fidèle de toutes les ascensions au Mont Blanc :

« C'est avec la plus grande satisfaction, lui écrivait-il pendant la saison 1854, que j'ai l'honneur de vous annoncer la dernière ascension du Mont Blanc. M. Hamilton et son épouse (Anglais) sont partis de Chamonix le 20 du courant (août), vers 7 h. du matin... ont passé la nuit fort heureusement à la cabane... sont partis le 21 à 4 h. du matin pour gravir la sommité où ils sont tous arrivés vers les 2 h. 1/2 de l'après-midi par un temps superbe... Les guides m'ont tous déclaré que M. et Mad. Hamilton étaient forts et courageux et qu'ils avaient tous les deux gravi les endroits les plus fatigants et les plus difficiles avec un courage étonnant et une grande adresse, et surtout avec tout le sang-froid désirable..... »

Le même mois, c'était le baron Blackwell qui avait fait l'ascension accompagné de cinq guides : « ce que j'ai pu recueillir de plus remarquable, dit le rapport du Syndic à son sujet, c'est que malgré les difficultés qui se rencontrent plus ou moins dans les ascensions de ce genre, aucun guide

n'a été obligé de lui aider ni sur le rapport de la fatigue, ni dans les endroits difficiles, de manière que tous sont arrivés au sommet et redescendus sain et sof à Chamonix au grand contentement de tout le monde, accompagné des coups réitérés du canon..... »

C'était la récompense officielle des peines de la course que ces coups de canon qui se répercutaient avec fracas dans la vallée quand la caravane, repérée à la longue vue, atteignait la cime, et quand ses membres, un peu fourbus, faisaient leur rentrée triomphale au bourg sous l'œil admiratif des touristes assemblés autour des hôtels.

Les rapports du Syndic étaient parfois lyriques, témoin celui-ci, rédigé pendant le bel été de 1855 ; au mois d'août, le temps était si sûr que l'ascension du Mont Blanc se faisait « à l'envi ». Un capitaine des armées alliées de Crimée en permission et un de ses amis étaient partis à minuit des Grands Mulets où ils avaient couché (le refuge était aménagé depuis deux ans), et, dit le Syndic :

« .....à 7 h. 1/4 du matin, ils contemplaient tous avec extase le vaste panorama qui s'offre en perspective du haut de la cime gigantesque du Mont Blanc, le ciel pur et sans nuage ne pouvant mieux favoriser le but de cette excentrique excursion, aussi toute la caravane, dont personne n'avait eu à éprouver le moindre inconvénient, ne se lassant pas de jouir d'un spectacle si grandiose, y fit une station d'une grande heure ; après quoi elle se remit en marche pour retourner à Chamonix, retour qui s'effectua en cinq heures, ce que jamais ou rarement on peut faire ; la caravane fut accueillie aux acclamations de joie et d'enthousiasme, et à la détonation des boîtes. Aujourd'hui, à 9 h. 1/2, une autre caravane atteignait le point culminant de cette gigantesque montagne ; la détonation répétée des boîtes l'annonçait au public et au moyen de longues vues on pouvait s'assurer du succès ; ce soir la population la recevra avec le même enthousiasme et détonation de boîtes ; il est à croire qu'aucun accident ne la surprendra dans son retour..... »

Une ascension au Mont Blanc coûtait très cher, en argent toujours, et aussi, quelquefois, trop souvent encore, en vies humaines.

Le règlement des Guides de 1823 la tarifait à quarante livres neuves par guide et il fallait un minimum de quatre

guides par voyageur ; le règlement de 1859 éleva notablement les tarifs à 100 livres par guide. Et, comme les caravanes étaient toujours très imposantes (vers 1850, on comptait, pour quatre voyageurs, un total d'une trentaine de personnes faisant l'ascension), il fallait de grosses ressources pécuniaires pour rétribuer une pareille escorte de porteurs et de guides.

Malgré la précision des tarifs, il y avait parfois des discussions d'argent assez curieuses entre guides et ascensionnistes. Et c'était encore une source de plaintes par devant les autorités.

Ainsi cette violente altercation qui mit aux prises, à leur retour d'une ascension manquée au Mont Blanc, en septembre 1855, les touristes anglais Jacomb et Learoyd et leurs guides. Ces anglais, qui faisaient l'ascension au rabais, avaient fait un prix de 275 francs jusqu'au sommet, et de 150 s'ils rebroussaient chemin en route. Au delà du Pavillon de Bellevue, la neige était fraîche et le temps se gâtait ; les guides voulaient revenir en arrière ; leurs voyageurs promirent 275 francs quand même (quel sacrifice !) s'ils n'allaient que jusqu'au Dôme du Goûter. Une fois arrivés là, et ne pouvant réellement pas continuer, ils réalisèrent qu'ils avaient beaucoup promis pour trop peu, et, une fois la descente finie, remirent généreusement aux guides 150 francs. Ils faisaient un tel vacarme dans les antichambres de l'hôtel de Londres que le Syndic pria poliment les deux parties de le suivre à la Maison Commune, et il fut même question d'aller jusqu'à la Justice de Paix de Saint-Gervais. Froissés dans leur amour-propre britannique, les touristes avaient le toupet de demander maintenant 700 francs de dommages-intérêts. Le représentant de la reine Victoria à Turin fut même saisi de cette grave affaire. Peut-être lui avait-on communiqué comme pièce à l'appui le texte de l'accord passé entre les guides et les irascibles touristes ; les anglais eux-mêmes l'avaient établi, et il est fleuri de locutions bizarres :

« Nous accordons à conduire, était-il stipulé, MM. Jacomb et Learoyd au sommet du Mont Blanc s'il est possible, et de descendre avec eux à Chamonix ou à St-Gervais, comme ils voudront, et à provider tous les guides et les porteurs qui seront nécessaires et aussi toutes provisions et toutes les autres choses qu'il faudra pour tous, pour 275 francs.

Si nous déciderons d'abandonner l'essai pour aucune raison que leur physicale incapabilité, ils nous payeront seulement 150 francs..... »

Quelques semaines après le Plébiscite d'avril 1860, le sommet du Mont Blanc étant devenu français, l'administration des Guides, sur la suggestion des autorités, organisa une manifestation de patriotisme et d'alpinisme, « une périlleuse, pénible et patriotique ascension » au Mont Blanc. Onze guides partirent le 5 juillet au matin de Chamonix, sous la conduite de Pierre-Edouard Simon. La caravane était précédée, dit le procès-verbal, de « plusieurs membres de l'Administration, ayant M. le Syndic en tête, porteur du drapeau..., accompagnée pendant quelques minutes d'une foule nombreuse, avide de ce spectacle noble et imposant, et au bruit répété de la détonation des boîtes. »

Le lendemain, de bonne heure, les trois couleurs de l'Empire français flottaient à 4.800 mètres d'altitude : « Fait inouï et fort remarquable, ajoute gravement le procès-verbal, à 6 h. 1/2 du matin, le 6 juillet 1860, le premier drapeau du monde flottait sur la cime altière du Mont Blanc, aux cris 1.000 fois répétés par la caravane de : *Vive l'Empereur, Vive la Famille Impériale, Vive la France, Vive la Savoie française.* »

Le retour à Chamonix (effectué à toute vitesse : sept heures de descente), fut encore assourdi par le bruit habituel et répété de la détonation des boîtes, au milieu d'une foule compacte de paysans et de touristes manifestant en l'honneur du nouveau régime.

A côté des ascensions patriotiques, il faut réserver aussi une place dans la catégorie des ascensions extraordinaires à celles qui étaient inscrites au programme d'une mission scientifique. Le milieu du XIXe siècle vit s'effectuer celle des professeurs français Bravais et Martin, et de l'anglais Tyndall. La guigne semblait s'acharner sur les savants dans leurs propres rapports avec les guides. Bravais et Martin, chargés en 1844 par le Ministère de l'Instruction publique de faire des observations de météorologie, physique générale et physiologie sur les montagnes de Suisse et de Savoie, n'étaient pas particulièrement prodigues dans leurs offres à la Compagnie des Guides, puisque celle-ci les boycottait et refusait de leur faciliter l'ascension. Là encore il fallut que Turin

envoyât à l'Intendance d'Annecy des instructions de circonstance où on recommandait instamment aux guides d'accepter les propositions « assez généreuses » faites par ces Messieurs. Ce qui laisse à penser qu'ils étaient plutôt avares de leurs deniers. Ils finirent par prendre le départ sans incident, avec une trentaine de guides et de porteurs, royalement payés dix livres neuves par jour, soit trente livres pour ceux qui atteindraient le sommet, retour compris.

Quatorze ans après, l'Anglais John Tyndall, membre de plusieurs sociétés scientifiques, chargé aussi de faire des études atmosphériques au sommet du Mont Blanc, voulut faire des économies sur le nombre des guides, et la Compagnie décida au retour de la caravane, de prononcer des suspensions contre ceux qui avaient accompagné Tyndall, parce que le chiffre minimum prévu par le Règlement n'avait pas été observé, sanction prise en dépit des conseils de l'Intendant, qui craignait que le savant anglais ne s'en offusquât.

On pourrait multiplier les anecdotes sur les ascensions au Mont Blanc, sur le développement du tourisme et de l'alpinisme dans la région de Chamonix ; la source serait longue à s'en tarir ; mais arrêtons-nous plutôt dans notre examen à cette époque qui précède immédiatement 1870, parce que c'est réellement la fin d'une étape dans l'histoire des voyages et dans celle des voyageurs.

Peu à peu, le chemin de fer va supplanter la diligence et la berline ; en Haute-Savoie, Annecy est déjà relié par voie ferrée à Aix ; s'il faut attendre encore quinze et vingt ans pour que le rail atteigne La Roche, puis le Fayet, plus de trente ans pour que la diligence anachronique cesse son service dans la haute vallée de l'Arve, les Alpes françaises deviennent néanmoins chaque année plus accessibles et le séjour dans leurs stations moins coûteux. Les voyages cessent d'être le privilège de l'aristocratie cosmopolite dont Chamonix avait été le rendez-vous pendant la première moitié du XIXe siècle, quoiqu'à un degré moindre qu'Interlaken ou Baden. On commence à noter l'afflux des touristes de « la petite classe », qui regardent à la dépense, refusent l'aide du guide, veulent faire tout par eux-mêmes ; on constate surtout que les Anglais ne sont plus seuls à voyager ; il y a des Français qui s'y mettent, et, pour eux, il faudra modifier les conditions de séjour, multiplier les pensions, rendre

les hôtels plus avenants, plus personnels, permettre qu'on y trouve d'autres distractions que le salon morne où, autour du piano fermé, quelques groupes guindés s'abîmaient dans la lecture du journal ou se consacraient à l'absorption religieuse du thé.

Il faut avoir lu quelques-uns des passages les plus étincelants de Topffer pour se rendre compte de l'ennui mortel qui devait peser le soir à table et au salon, dans ces hôtels fashionables où il n'y avait même pas un orchestre, et, à proximité, aucune salle de spectacle, aucun lieu de réunion autre que le cabaret.

Aix, Vichy, Biarritz, savaient mieux amuser leurs hôtes, mais Chamonix, en dépit de son infériorité sous ce rapport, bénéficiait toujours d'une admirable puissance d'attraction ; et cela, sans publicité, sans réclame, en laissant aller les choses, en plaçant simplement toute sa confiance pour l'avenir de son industrie saisonnière, dans la réputation mondiale des sommets voisins qui, depuis les temps héroïques de Wyndham, Saussure, Paccard et Balmat, exerçaient un continuel mirage sur les fervents de la nature alpestre.

Robert Avezou.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

L'Elevage pratique des Chiots : gestation, naissance, sevrage. Imprimerie Gaston Cagniard, Château-Thierry, 1932, par le Dr J. Buttin, vétérinaire à Caudry (Nord).

Tel est le titre de la thèse pour le Doctorat vétérinaire que M. J. Buttin a soutenue devant la Faculté de Médecine de Paris, en 1932, et qu'il a dédiée à la mémoire de son père, Charles Buttin (1856-1931), le savant spécialiste des armes anciennes et ancien président de l'Académie Florimontane d'Annecy.

L'auteur déplore qu'il ait fallu attendre le XXe siècle, et surtout l'après-guerre pour constater, en France, un courant très accentué dans la recherche du chien de race dans ses trois groupements : chien de garde, chien de chasse, chien de luxe. Encore, cet élevage passe-t-il pour se heurter à de grandes difficultés et actuellement, il est de fait que le déchet est très important parmi les débutants éleveurs de chiens.

C'est pour leur venir en aide que le Dr Buttin, après avoir lui-même éprouvé, dans ses débuts, les mêmes insuccès, a conçu cette étude où il expose avec beaucoup de science, une nouvelle méthode précise, simple et économique, qui lui a permis d'élever avec d'excellents résultats la presque totalité des chiots qui naissent dans son chenil.

Cet ouvrage très documenté et qui concerne spécialement les sujets de taille moyenne, allant de l'épagneul breton au pointer, mériterait d'être vulgarisé pour servir de guide à la plupart des éleveurs de chiens. J. O.

Rapport sur le concours de Poésie 1932

La poésie ne meurt pas. Nulle crise d'ailleurs ne saurait l'affaiblir, puisque souvent les crises engendrent la poésie en chants de douleur ou en cris d'espérance.

Cela ne veut pas dire qu'en ces temps de crise tout homme qui se croira inspiré produira des chefs-d'œuvre. Et l'on regrette que le Concours de poésie ouvert en 1932 par l'Académie Florimontane n'ait pas donné au jury la joie de découvrir parmi les candidats le grand poète, comme il avait eu en des temps anciens la joie de saluer parmi eux le grand Albert Samain.

Des cinq manuscrits présentés cette année, trois ont spécialement retenu l'attention. Le jury ne s'attarda pas à examiner ce conte extraordinaire intitulé *La Vengeance du mort*, où s'exprime en des vers sans couleur un épisode de roman policier, non plus que le trop inégal recueil *Os homini sublime dedit*, où quelques vers heureux se perdent en une multitude d'images grandiloquentes et naïves. La poésie demande aux poètes un sentiment plus personnel et plus sincère, une pensée ferme, une forme parfaitement souple et harmonieuse adaptée par ses rythmes, sa musique et ses résonances aux pensées et aux sentiments exprimés.

Nous trouverons une réelle sincérité de sentiment et beaucoup de délicatesse dans le recueil intitulé *Les vieux de notre jeune temps*, où le poète exprime avec un respect touchant sa tendresse pour les vieillards dont l'amour a entouré sa jeunesse. Quelle reconnaissance par exemple dans cette strophe sur une *vieille Bonne :*

Je comprenais la sainteté
De ce dévouement qui se cache.
Et sous ce visage ridé
Je devinais l'âme sans tache.
Nous avions grandi tour à tour
Sur ses genoux ; notre grand'mère
Avait eu son naïf amour
Fidèle comme la prière.

La même délicatesse se retrouve dans *A une dame âgée* et dans *Départ*. Nous regrettons pourtant chez ce poète, qui mérite toutefois une mention spéciale, des gaucheries et des naïvetés de pensée et d'expression.

Dans *Les sonnets des douze mois*, se révèle un poète très sensible aux divers charmes de la nature et que nous aurons plaisir à suivre dans sa promenade de janvier à décembre, nous laissant plus ou moins longuement arrêter sur tels mois ou telles saisons qui l'ont plus particulièrement inspiré. Citons-en quelques vers avec des images très justes, peignant les saisons avec un grand bonheur :

> La nuit grelotte après les jours ternes et courts
> Et le blême soleil a la pâleur d'un cierge.
> (Janvier)

> Avril, d'un pas fleuri, s'en vient allègrement
> Parmi l'herbe des pâturages.
> (Avril)

> Octobre, bel encore en sa robe d'automne
> Traîne sur les coteaux ses pas appesantis,
> Alourdi par le poids des corbeilles de fruits
> Qu'inépuisablement sa largesse nous donne.
> (Octobre)

> Nos espérances, une à une
> Tombent aussi dans la nuit brune.
> (Novembre)

Il est dommage que de ces sonnets (plus nombreux que les douze mois) aucun ne soit parfait dans sa forme. Excuserons-nous le poète, parce que le sonnet est particulièrement difficile à manier ? Ou le jugerons-nous trop audacieux d'avoir choisi un tel instrument ? Il nous semble également que certains de ces sonnets manquent de simplicité (*Mars*, *Août*). Mais il y a de l'humour dans *Février*, dont le style par ailleurs laisse fort à désirer. De tous ces sonnets, qui à notre avis sont un peu trop purement descriptifs, nous préférons *Septembre vient* où s'exprime le charme mélancolique des choses à leur déclin.

A l'auteur des *Sonnets des douze mois* a été décerné le 2e prix.

Une véritable maîtrise du vers, une pensée ferme, une

sensibilité riche se manifestent chez l'auteur des *Poèmes Antiques*, qui, nous semble-t-il, affirmera davantage encore son talent en se dégageant de l'influence, trop sensible, des Parnassiens.

Le recueil s'ouvre par un poème intitulé *La Sulamite*, d'inspiration biblique, qui, sans avoir le mysticisme du *Cantique des Canliques*, chante avec la même hardiesse et fraîcheur d'images la beauté de l'amour. Citons-en les premiers vers :

C'est la voix de mon Bien Aimé !
L'écho de colline en colline
L'apporte au vallon parfumé
Où l'aube vierge qui s'incline
Vient ouvrir mon volet fermé...
C'est la voix de mon Bien Aimé !

Le voici, semblable aux gazelles...

Dès le deuxième poème, intitulé l'*Ecclésiaste*, le poète révèle le fond de son cœur. Il a éprouvé la vanité des choses d'ici-bas : « *Vanitas vanitatum, omnia vanitas* », et il souffre ; car il ne connaît pas les choses de l'au-delà. La douleur de cette incertitude s'exprime d'une manière hautaine, fière, stoïque, que nous trouverons peut-être un peu verbeuse. Mais le poème a de l'ampleur et de belles images, et rappelle le ton épique du Victor Hugo de la *Légende des Siècles*, comme dans les vers suivants :

Le vent qui souffle va du couchant à l'aurore
Puis revient et refait son voyage sonore
Que l'oiseau migrateur suit en vain dans les airs.

L'exclamation finale est désabusée et stoïque :

Qu'importe le néant des choses d'ici-bas !
Es-tu sûr de trouver une meilleure hôtesse
Sur la plage où tes jours descendent pas à pas ?

L'angoisse de cette incertitude s'exprimera encore dans *Super flumina Babylonis*. Parfois, elle se fait plus précise et c'est de la peur de la mort que le poète ne peut alors plus se défendre : dans l'*Invocation aux Parques*, il demande :

Vierges aux pas légers, déesses invisibles,
O Parques, écoutez ma prière d'amour
Et de mon faible cœur écartez chaque jour
L'angoisse de la mort et les deuils invincibles.

Mais il semble exprimer une espérance encore bien incertaine dans *La double porte* et peut-être aussi dans la touchante *Epitaphe de Bilitis* qui rappelle la manière d'Albert Salmain.

D'autres poèmes chantent l'oubli de la mort (à laquelle le poète semble ne pas pouvoir ne pas penser), l'amour, les plaisirs des sens. Tels sont : *Hélène*, *Hymne au Printemps*, *Il faut invoquer Pan*, *Le désir douloureux et doux*. D'autres disent l'angoisse des vies qui se gâchent et des joies qui se perdent à cause d'un idéal, de la valeur duquel on vient tout à coup de douter ; comme *Existence d'une Vierge* et surtout *Salammbô*, où la vierge consacrée doute de sa mission et craint d'être une *prêtresse inutilement chaste*.

Dans tous ces poèmes d'une pensée élevée et de sentiments sincères et graves, le poète montre qu'il n'a pas résolu l'énigme de sa destinée ; et c'est pourquoi si souvent il exprime sa crainte de la mort et glorifie « l'amour... si près du tombeau », rapprochement qui fait penser à Moréas et à Barrès. On ne peut guère reprocher au poète quelques petites faiblesses ; car presque toujours les formes sont parfaitement adaptées à la pensée et au sentiment.

De tous les manuscrits, celui des *Poèmes antiques* était évidemment le meilleur ; et son auteur a obtenu le 1er prix.

Alfred Blanchet, premier prix : 200 fr., *Poèmes antiques*.
Mlle Portron, deuxième prix : 200 fr., *Sonnets des douze mois*.
Marie Fournier (del Florido), mention honorable, *Les vieux de notre jeune temps*.

Cl. Gardet.

L'épitaphe de Bilitis

Sous le laurier funèbre et la rose amoureuse,
Loin du pays farouche où le bruit des torrents
Fait tressaillir d'effroi la montagne peureuse,
Loin du sombre Taurus où les pins odorants
Dessinent un fronton à la falaise ocreuse,
Passant, arrête ici tes pas indifférents !

Car, loin de ma patrie, en l'île parfumée
Où Kypris, vainement, pleura son beau chasseur,
Tu ne vois pour toujours dans la tombe enfermée...

Moi qui savais tresser des vers pleins de douceur,
Le noir Karon m'a prise en sa barque embrumée ;
Et je ne verrai plus Mnasidika, ma sœur...

Pourtant, si, près de moi, quelque destin t'arrête,
Ne pleure pas mes jours à tous vents dispersés ;
Ne verse pas la cendre amère sur ta tête ;
Car j'ai vécu, parmi les hommes empressés,
Rieuse et sans songer à la Mort indiscrète
Que j'étreins maintenant entre mes bras glacés !

Bien jeune, j'ai connu l'ineffable mystère
D'Adonys, où l'amour est si près du tombeau,
Et, jetant loin de moi la houppelande austère
Des filles de chez nous qui gardent un troupeau,
Sur les trépieds brûlants du temple de Cythère,
J'ai versé ma beauté comme un parfum nouveau.....

Et maintenant, parmi les sombres asphodèles,
Ombre impalpable, j'erre aux bords froids du Léthé,
Mais je ne boirai pas ses ondes infidèles,
Car je garde en mon cœur, épris de sa beauté,
Le long roucoulement et le battement d'ailes
Des colombes mourant sur l'autel d'Astarté.

Alfred Blanchet.

Septembre vient

Quelque chose de bas, de lent et de brisé
S'évoque dans ce nom à la profondeur sourde ;
On sent traîner en lui cette tristesse lourde
D'un espoir que le temps n'a pas réalisé.

Son gros sabot bourbeux dans la glèbe enlizé,
Le jardinier pensif, le nez froid, la main gourde,
Regarde s'arrondir la citrouille et la gourde
Près du bassin dormant au reflet irisé.

Ecoutez : c'est un glas qui pleure dans la note
Que jette, en s'envolant, la funèbre hulotte.....
Où sont le buccin clair et les rires d'Avril ?

Déjà le vent est rude en effleurant la joue ;
Sur la vitre, demain, tintera le grésil,
Et le pied glissera dans les flaques de boue.

Juliette Portron.

Céramique Gallo-Romaine de la Viennaise [1]

Voici le résultat des quelques trouvailles effectuées en 1931 dans trois des *Vici* de la Cité de Vienne : *Augustum* (Aoste en Dauphiné), *Aquae* (Aix-les-Bains) *Boutae* (Les Fins d'Annecy).

A Aoste, les deux champs labourés qui s'étendent entre les vignes, sur le tertre du cimetière, regorgent de poteries. Nous y avons recueilli les fragments qui suivent :

1. **M**//**INVS F** fond de poterie grisâtre en pâte grossière, fabriquée par Martinus, potier de Boutae à la fin du IIe siècle (cf. *Boutae*, p. 136-7) ; lettres grasses de sens concave ; points centraux en quinconce.

2. //**NTE(NV)S** tesson de vase noir (diamètre 13 cm) marque à cartouche circulaire formé de deux filets concentriques entre lesquels s'inscrivent les lettres grêles, de sens concaves, lues par M. Marteaux D. FRONTE(NV)S S.

3. Bol rouge (forme 37 du répertoire de Déchelette) appartenant à la troisième période de Lezoux. Panse décorée de figures libres : cervidé (à droite) aux bois assez développés ; palmette ; arbuste à feuilles simples et ternées (type 1129).

4. Vase rouge décoré inférieurement d'une ceinture de feuillage stylisé.

5. Fragment de vase rouge, orné d'un quadrupède au galop (à gauche).

A Aix, sur les pelouses du jardin de ville, mon père trouva des débris très fragmentaires de poteries variées dont voici un exemplaire :

6. Fragment de bol rouge (forme 37) décoré du traditionnel cordon d'oves.

Aux Fins d'Annecy, les déblais rejetés dans la parcelle 401, toujours aussi riche en vestiges antiques, nous ont livré les restes suivants :

7. //**SIV**// marque sur fond de vase gris. Cartouche circulaire ; lettres grossières, de sens concave. Nom reconstitué en Pupasius, potier de Boutae au IIIe siècle (cf. *Boutae*, p. 436-7).

(1) Cf. *R. S.* 1931, p. 123 : *Céramique Gallo-Romaine des Fins.*

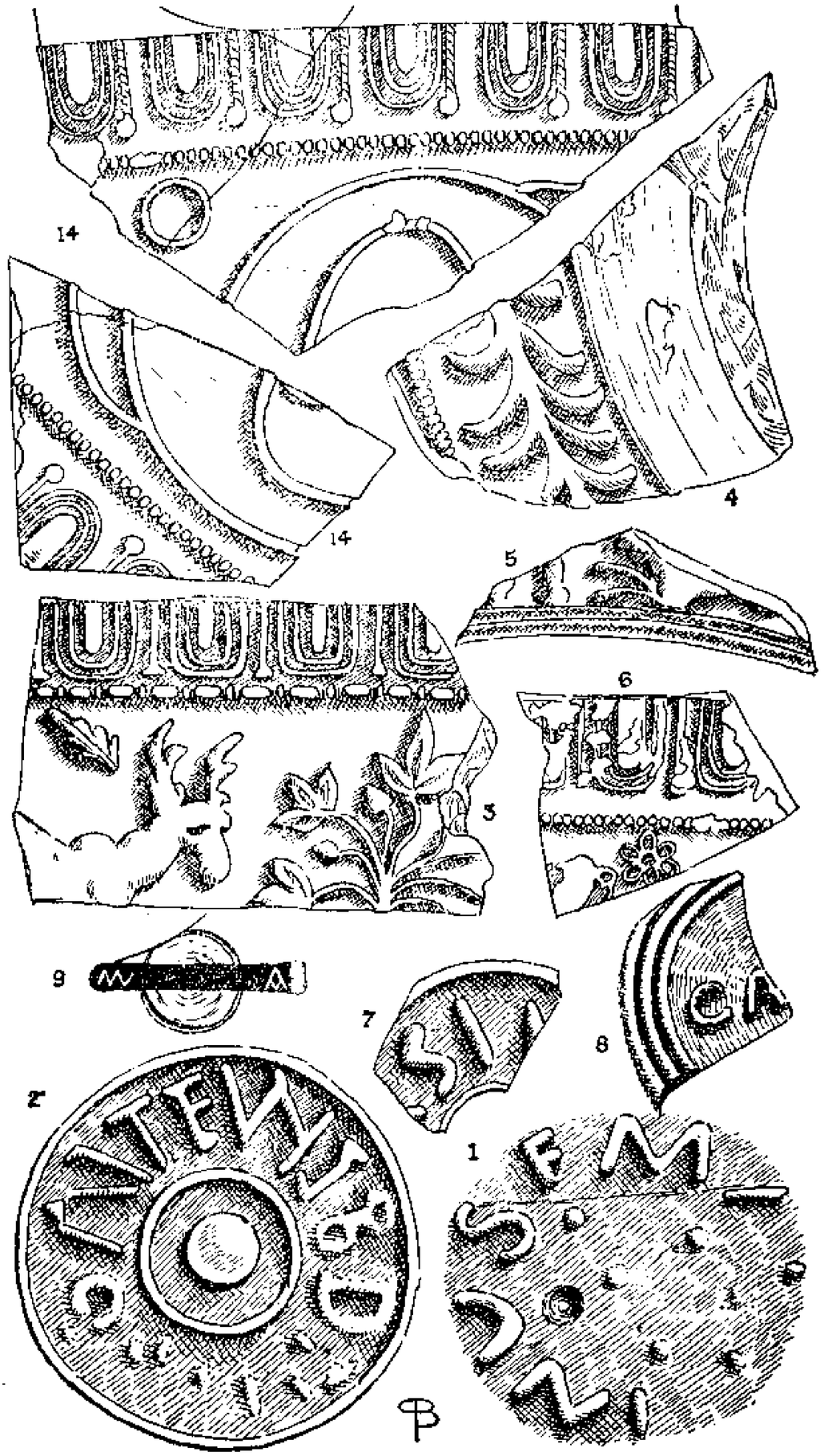
14
14
4
5
6
3
9
7
8
2
1

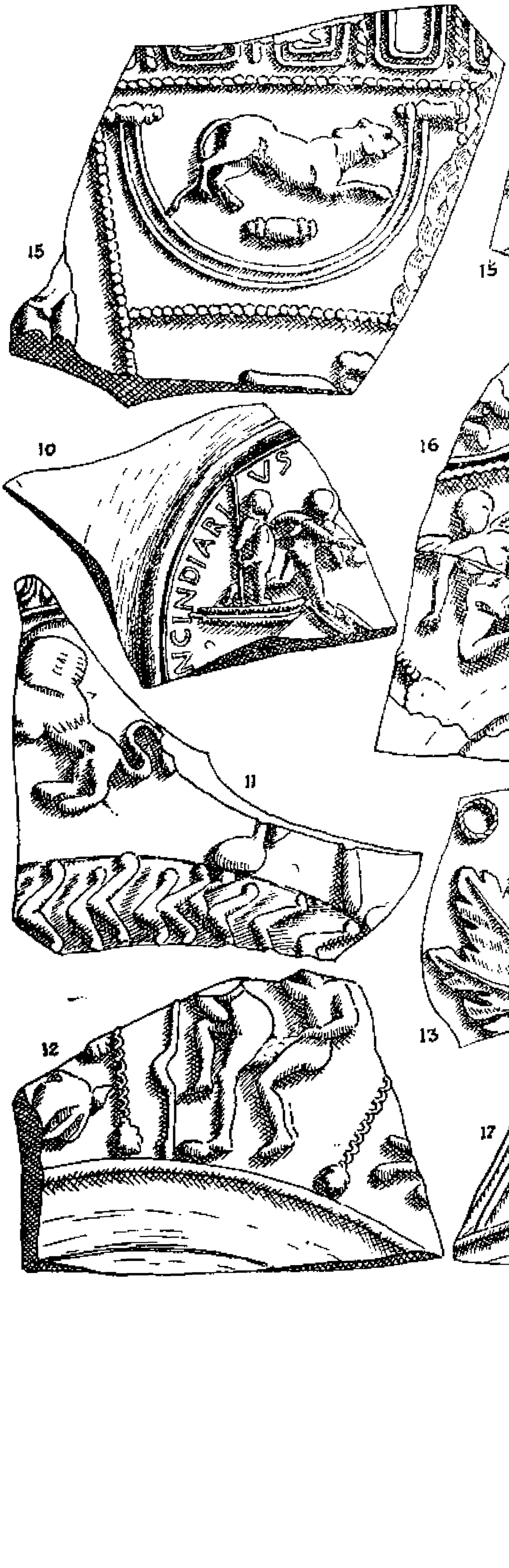
15

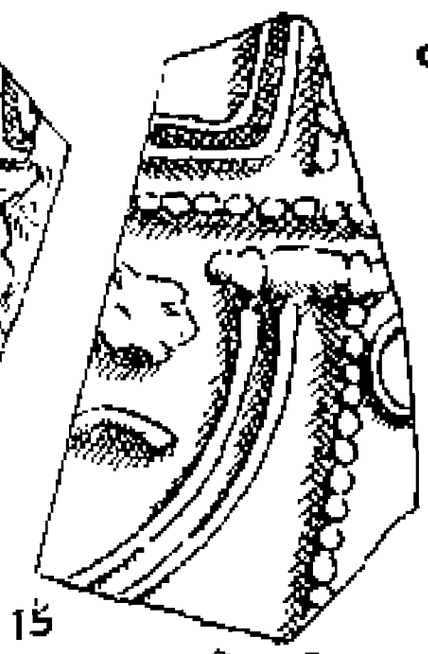
15

10

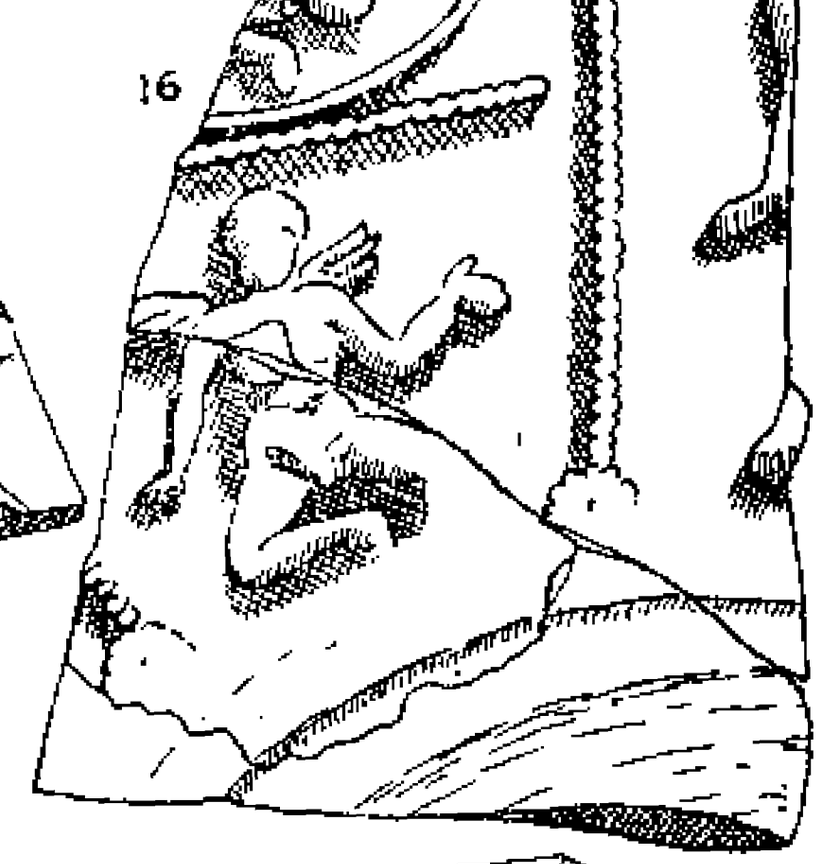
16

11

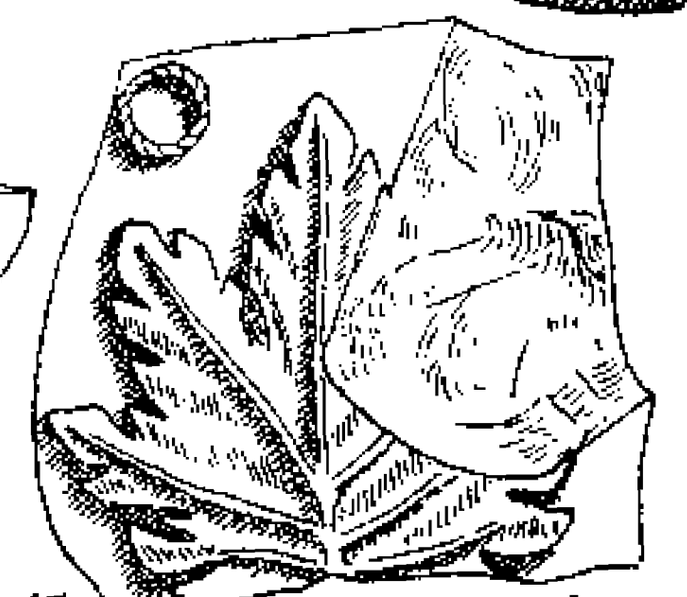
13

12

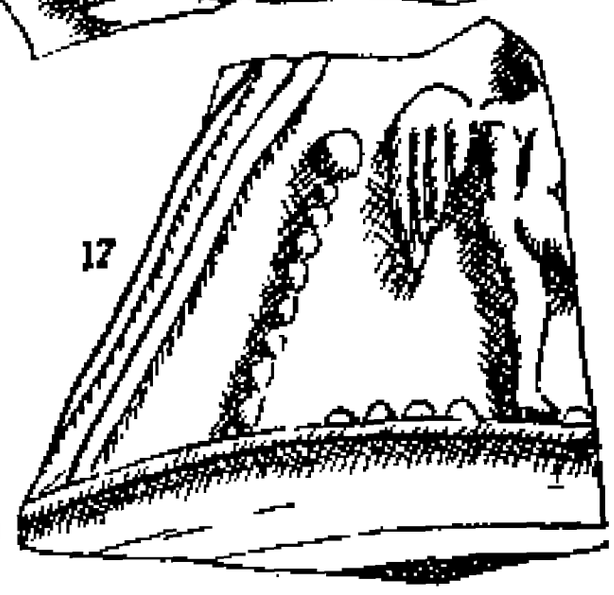
17

8. **C A** Marque transversale sur vaisseau de lampe (Dans le C.I.L. XII. 5682, on remarque quatre potiers commençant par CA... 19, 20, 21 et 22).

9. **(MV)** A estampille sur fond intérieur de poterie rouge ; cartouche cerclé à queue d'aronde.

10. Fragment de vase à relief d'applique. La pâte et la couverte sont de qualité médiocre. Le médaillon figuré, de fort relief, représente deux amours de style plutôt mièvre. Une légende circulaire en lettres régulières de sens concave **//NCINDIARIVS** nous apprend qu'il s'agit du supplice de l'amour incendiaire. Le patient est attaché au poteau d'exécution, les mains liées au dos, tandis qu'un génie ailé, le bourreau, descend de l'échafaud par une échelle.

Ce médaillon est tiré du même moule que l'exemplaire, unique jusqu'ici, trouvé à Trion (cf. Déchelette, *Vases Céramiques ornés* t. II, p. 256).

11. Vase rouge à couverte craquelée ; panse décorée de sujets cinégétiques : lion bondissant (à gauche).

12. Vase rouge à panse divisée en compartiments ornés de sujets érotiques : deux personnages nus (à gauche).

13. Fragment de poterie rouge à texture très fissile, ornée d'une feuille de sycomore d'un réalisme parfait (type 1168).

14. Bol rouge (forme 37) : Zone lisse, cordon d'oves, rang de perles, panse avec décor à larges rinceaux de la troisième période de Lezoux.

15. Bol rouge (Forme 37) Décor à arcs et demi médaillons de la troisième période. Dans le médaillon : panthère (?) courant (à droite).

16. Vase rouge (Forme 37) de même ordonnance que le précédent. Entre autres personnages : amour vu de face, le genou droit en terre et la main gauche levée.

17. Fragment de poterie rouge à décor figuré : amour ailé vu de dos.

Enfin j'ajoute la trouvaille, Maison Ferrari, d'un fragment de base de colonne dorique en calcaire blanc compact.

Les fouilles de cette maison ont mis à jour des débris d'amphores, de tuiles et de meules. En outre, elles ont révélé l'existence de murs dont l'un, de direction transversale (N-O, S-E), particulièrement bien construit. Epais de 40 cm., il était formé de deux parements en petit appareil (20 × 10)

de moellons taillés en dépouille, soigneusement joints par des filets de ciment de 4 cm. Le blocage intérieur était constitué d'assises de gros galets concassés, alternant avec d'épaisses couches de mortier. Pierre BROISE.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

François BUTTIN. **Catalogue de la Collection d'armes anciennes européennes et orientales de Charles Buttin.** Vol. in-8° illustré, de 1.105 pages. Gravé et imprimé par Sadag, Bellegarde (Ain), 1933.

La *Revue Savoisienne* a publié, en 1932, une biographie de Charles Buttin, écrite, avec une piété filiale, par son plus jeune fils, M. Louis Buttin, dans laquelle l'auteur n'a pu donner qu'un aperçu de l'importante collection d'armés et d'armures anciennes, constituée patiemment et laissée par son père.

L'étude des armes fut la passion dominante et constante de Charles Buttin. Jeune encore, il avait hérité d'un oncle, ancien militaire, quelques armes qui formèrent l'embryon de sa collection devenue, par la suite, si riche et si importante.

En même temps qu'il en rassemblait les éléments, il s'adonnait, avec une ferveur de bénédictin à l'étude des armes anciennes et résumait les résultats de ses nombreuses recherches dans un fichier qui facilita beaucoup les savantes études qu'il a publiées, au cours de sa vie laborieuse et qui lui ont valu une grande notoriété en France et à l'étranger.

Les membres de l'Académie Florimontane qui ont pris part à la promenade du 23 mai 1909, au Val de Fier, alors que Charles Buttin était président de notre Association, se souviennent encore avec quelle joie il leur fit les honneurs de ses panoplies, installées dans son cabinet de travail, à Rumilly, qui était un véritable musée.

Depuis, il avait entrepris la rédaction du catalogue des objets composant sa collection, mais la mort ne lui permit pas de l'achever.

Son fils François, avec les mêmes sentiments qui avaient inspiré son frère Louis, s'est fait un devoir de rassembler, de coordonner et de compléter par un apport personnel, les notes laissées par Charles Buttin et de publier le catalogue complet de sa précieuse collection.

L'ouvrage comprend deux parties :

1° Les armes européennes, groupées par nature, en 22 chapitres ;

2° Les armes orientales, classées par nationalités, en 16 autres chapitres.

Chaque arme ou armure est décrite minutieusement, avec nombreuses références d'ouvrages s'y rapportant, si bien que ce catalogue de 1.112 pièces, parmi lesquelles figurent un casque à trois crêtes, l'une des plus remarquables productions de l'art italien du XVIe siècle, une belle épée de Charles-Emmanuel Ier, etc., etc., est tout à la fois une source importante de documentation.

Dans ces descriptions minutieuses d'armes et d'armures, on retrouve le souci d'exactitude qu'apportait Charles Buttin dans tous ses travaux et le soin mis par son fils à traduire, aussi scrupuleusement que possible, la pensée de son père.

Trente-deux planches d'armes et armures, numérotées suivant l'ordre adopté dans le texte, en donnant une idée de la diversité de la collection, complètent l'ouvrage richement édité sur beau papier, avec un hors texte représentant Charles Buttin, comme nous l'avons connu, travaillant au milieu de ses livres et de ses armures, les deux grandes passions de sa vie.

M. François Buttin, à son tour, a étudié avec amour une science ardue et

difficile, et s'en est vite assimilé les divers éléments. Il a d'ailleurs de qui tenir et son père ne pouvait être pour lui que le meilleur et le plus averti des guides.

Son catalogue rendra de grands services aux amateurs et collectionneurs d'armes. On ne peut que le féliciter, très vivement, de l'avoir publié et d'avoir parfait aussi, d'une manière si heureuse, l'œuvre de son regretté père. J. S.

MENABREA (Henri) : **Histoire de Savoie**. Paris : Editions Bernard Grasset, 1933. 1 vol., 393 p., 3 cartes h. t., in-8°.

Le livre que M. Menabrea vient d'écrire sur la Savoie est de ceux qui ne passent pas inaperçus. De fait, la presse littéraire et la presse régionale lui ont consacré des comptes rendus élogieux.

A vrai dire, l'ouvrage ne répond pas entièrement à son titre. M. Menabrea a fait beaucoup plus une histoire de la Maison de Savoie qu'une histoire de la Savoie. Ce qui s'explique par une idée arrêtée de l'auteur. L'historien qui s'occupe d'une région donnée recherche un fil conducteur, un principe d'unité qui lui permettra, à la fois, de mettre de l'ordre dans ses développements et de dégager la physionomie particulière de cette région. La géographie, par exemple, jette sur l'histoire de la Savoie une vive lumière. L'Etat savoyard est un Etat montagnard ; la haute montagne couvre les deux tiers de sa superficie. Dès lors, peuplement, mise en valeur du sol, échanges intérieurs et extérieurs, sont étroitement conditionnés par les facteurs géographiques. La montagne a modelé cette paysannerie savoyarde si ingénieuse à tirer parti d'un pays accidenté, si avisée dans l'exercice de ses pratiques communautaires, si audacieuse dans ses migrations lointaines et pourtant attachée au pays natal. La politique sarde d'exploitation des cols alpins a été imposée par la configuration du sol. Les régions naturelles du pays savoyard peuvent-elles laisser l'historien indifférent ? Grandes vallées intérieures et Avant-pays savoyard, Savoie du Nord et Savoie du Sud, dissemblables par les cultures, les usages agricoles, le régime de propriété, et même la manière de vivre et de sentir de leurs habitants, n'ont pas eu toujours une évolution identique, des buts et des intérêts communs ; elles ont gardé leur personnalité tout en se complétant harmonieusement. En choisissant des bases pour construire son livre, M. Menabrea a délaissé le point de vue géographique pour ne retenir que le point de vue dynastique. Il a mis au centre de ses développements la Maison de Savoie, il lui a tout subordonné. Un tel choix s'explique, d'ailleurs, autrement que par des raisons sentimentales. La Maison de Savoie, apparue aux temps troublés du second royaume de Bourgogne, mille ans plus tard, règne sur un grand pays. Et quelle destinée, toute en effondrements et extraordinaires retours de fortune ! Eclipses, au temps de Charles III, de Charles-Emmanuel Ier, de Victor-Amédée III ; subites renaissances, essors vigoureux, sous Emmanuel-Philibert, Victor-Amédée II. L'intéressante galerie de princes, aussi ! Amédée VIII, amoureux de fêtes et de cérémonies, virtuose de la diplomatie, « si intelligent, un peu chat fourré et pontifical » ; Emmanuel-Philibert, « petit homme maigre, nerveux, de nature emportée, mais généralement taciturne et hautain » : on lui reprochait « un amour déréglé des femmes », mais il était homme de guerre, « le meilleur de tous ceux de l'Empire » ; Victor-Amédée II, qui au milieu des intrigues de cour eût pu devenir « une sorte d'Hamlet mélancolique » mais qui avait l'âme forte : combattant plein de bravoure, « risquant la balle et le boulet », il disait : « Notre autorité est despotique », et, ancêtre des despotes éclairés, il faisait de l'Etat sarde un Etat « tiré au cordeau » ; Charles-Albert, enfin, dont la tristesse est l'expression ordinaire, « une tristesse faite d'enthousiasmes déçus et de jugements sévères sur les hommes et sur soi », et qui apparaît, au fort de sa lutte contre l'Autriche, comme une sorte d'« halluciné clairvoyant » et de « martyr ».

L'idée directrice de l'ouvrage une fois comprise, on s'explique la brièveté de certains développements. 52 pages pour étudier les origines de la Savoie,

c'est peu, et les petits centres gallo-romains, les états épiscopaux, les communautés rurales des hautes vallées méritaient peut-être mieux qu'une rapide mention. De même, parler en 6 pages du Premier Empire, générateur pourtant d'activité économique, en 26 pages, de la Savoie depuis 60 ans, cela semble, de prime abord, une audacieuse liberté. Ces lacunes sont voulues. Elles ne sont pas imputables à un défaut d'information : M. Menabrea est parfaitement au courant de ce qui a paru sur son sujet, en France, en Suisse et en Italie. Il est toutefois regrettable qu'il n'ait pas cru devoir grouper ses références dans une bibliographie générale : il aurait rendu service au grand public.

La Maison de Savoie, ses vicissitudes, son œuvre, tel est le sujet de M. Menabrea : il l'a supérieurement traité. La hauteur des vues, la gravité et l'impartialité des jugements, le style vigoureux et imagé qui sait toujours faire voir le pays et les hommes, ne laissent jamais le lecteur indifférent.

Des Origines au milieu du XVIe *siècle*, dans une première période, la Maison de Savoie prend son essor, essor bientôt suivi d'une décadence si profonde, qu'elle a paru préluder à une élimination impitoyable. Dès le début, les comtes de Savoie règlent « leurs alliances et leurs amitiés selon l'état de l'Europe et leurs intérêts du moment » : politique réaliste et égoïste à laquelle leurs successeurs, ducs et rois, demeureront fidèles, mais qui leur a été bien souvent imposée par la brutalité de leurs voisins. Luttes contre les Dauphins, les Marquis de Saluces, intrigues en pays alémanique à l'extérieur, abaissement du pouvoir temporel des évêques, à l'intérieur, les comtes mènent leur jeu avec des fortunes diverses. L'Etat savoyard atteint son apogée sous les Amédée. Amédée VI, le comte Vert, lui assure le Faucigny, 6 ans après l'installation de la France en Dauphiné (1355). Amédée VII, le comte Rouge, acquiert Nice, menace contre Saluces et accès à la mer. Enfin Amédée VIII, Comte, Duc de Savoie, et Pape 1391-1434), achète le Genevois, Rumilly et La Roche, acquiert Verceil et Ossola d'où il surveille le Simplon. L'Etat savoyard borde la basse Saône et le territoire lyonnais, s'étend largement sur la rive nord du Léman, dans le pays de Vaud. « Entre le duché de Bourgogne et le duché de Milan, il y avait enfin « un duché de Savoie. Il n'était pas riche comme ses voisins ; il n'avait point « de Dijon, de Bruges, ni de Milan sur son territoire, il avait cependant de bonnes « villes, des terres enviables sur le Rhône et le Pô, des institutions solides, une « noblesse connue sur tous les champs de bataille, un peuple travailleur et « docile. Il avait enfin les Alpes neigeuses et leurs passages depuis le Valais « jusqu'à la mer. » Après cette brillante ascension, la décadence survient, brutale. Décadence des mœurs, décadence politique que souligne le protectorat de Louis XI. La France semble à la veille d'absorber l'Etat savoyard : un Claude de Seyssel, un Guillaume Fichet, un Eustache Chappuis déploient leur activité hors de leur pays ; l'église de Brou n'est pas pour les Savoyards un monument national ; « la dynastie amoindrie par ses derniers chefs ne ralliait plus autour d'elle les ambitions et les intelligences ». Surviennent la révolte genevoise, la crise protestante, l'invasion française : l'Etat savoyard agonise. Il a perdu une partie du Chablais avec St-Maurice, en 1477, Genève en 1527. La Savoie du nord, Faucigny, Genevois, Beaufortin, sous les Genevois-Nemours, entre dans l'orbite de la France. En 1536, l'armée de François Ier occupe la Bresse, Chambéry ; les Bernois, le pays de Vaud et Lausanne, le Chablais jusqu'à la Dranse. Le Piémont partage le même sort, Nice est ravagé par les Barbaresques. Pauvre Charles III le Bon ! « Il avait commencé l'an 1536 à Chambéry. Au prin« temps, il était à Verceil, dans la plaine, aux confins du Piémont et de la Lom« bardie, sous la protection des impériaux qui dévastaient ses terres pour vivre... « il dut se croire le dernier duc de sa dynastie. » Mais à la bataille de St-Quentin, Emmanuel-Philibert prouve que sa devise n'est pas un vain jeu de l'esprit : « *spoliatis arma supersunt* », par les armes il rend à sa Maison vie et grandeur.

La deuxième période de l'histoire de la Maison de Savoie s'étend de 1559 à 1792. Deux grands règnes la caractérisent : ceux d'Emmanuel-Philibert et

de Victor-Amédée II. Princes guerriers et législateurs, ils rebâtissent leur Etat ; mais celui-ci s'est profondément modifié, dans sa structure territoriale, dans sa structure politique. Les possessions de la Maison de Savoie, en recul sur le versant ouest des Alpes, progressent sur le versant oriental. La rive nord du Léman est définitivement perdue (1564). Genève, guettée et attaquée, demeure indépendante. La Bresse, le Bugey deviennent français en 1601 et l'accord de 1754 supprime les fantaisies de la frontière occidentale. Par contre, sur le versant oriental, progrès constants : Saluces, Pignerol, Casal, le Montferrat, les vallées padanes du Briançonnais, la ligne du Tessin, sont acquis tour à tour. Au début du XVIIIe siècle, la vieille Savoie, Nice, et le Piémont deviennent le Royaume sarde. Turin est capitale depuis la fin du XVIe siècle. A l'intérieur, l'Etat à moitié féodal d'Amédée VIII est devenu monarchique, centralisé. Sous Emmanuel-Philibert, Sénat Souverain de Savoie, Gouverneurs, sous Victor-Amédée II, Chambre des Comptes, Intendants, Secrétaires, forment l'armature de l'Etat pour lequel sont rédigés les « Royales Constitutions ». Le Royaume de Sardaigne « qui avait son centre géographique dans les glaciers « des Alpes occidentales, sa capitale à Turin et Nice pour unique port... saisi « par une main énergique... devint promptement en Europe quelque chose « de très sérieux et de très respectable ». Ce petit Etat montagnard donne même l'exemple d'initiatives hardies, quoique inégalement couronnées de succès : cadastre de 1728, Edit d'affranchissement de 1771.

De la Restauration de 1815 *à* 1860, les destinées de la Savoie et celles de sa dynastie divergent. La Savoie s'oriente vers la France, la dynastie vers l'Italie. L'unité de l'antique Etat de Piémont-Savoie est rompue. Par quel enchaînement de circonstances les populations savoyardes se sont-elles détachées de leurs princes ? Question passionnante sur laquelle M. Menabrea a écrit les passages les meilleurs de son livre. La Maison de Savoie s'est progressivement détournée de la partie occidentale de son Etat. La Bresse perdue, elle s'est définitivement enfermée dans ses montagnes et a cherché ses terres de conquête vers l'Est, en Lombardie. Des invasions répétées lui ont fait regarder la Savoie comme une province indéfendable contre toute attaque sérieuse venue du versant français. Quand le rêve italien s'est imposé à elle, la Maison de Savoie a jugé que « s'obstiner à lier le « fief antique » aux destinées du Royaume d'Italie était une simple absurdité ». Les populations savoyardes, de leur côté, avaient fait maintes fois l'expérience de la domination étrangère, spécialement de l'administration française. Le Sénat, la Chambre des Comptes avaient prêté serment de fidélité à Louis XIV ; le territoire occupé, « aucune agitation « chez les laboureurs ou les gens des montagnes... aucun trouble, aucune animo- « sité véritable contre les Français ». La France n'était pas une étrangère. Les émigrants s'y rendaient en foule, la famille régnante y contractait des alliances matrimoniales : la même langue servait de chaque côté de la frontière. Cependant les Savoyards tenaient à leur Etat de dimensions restreintes qui leur paraissait tout près d'eux. Mais quand cet Etat s'avisa de leur demander de l'argent et des hommes pour une politique italienne, d'entraver leurs relations économiques habituelles, il leur sembla que la Maison de Savoie les abandonnait. En 1859, « la masse des Savoyards avait depuis 10 ans perdu l'idée que sa dynastie héréditaire se souciait beaucoup de son bonheur, elle admettait le passage sous une autre souveraineté ». Mais en sauvegardant l'unité de leur petite patrie. Grâce à l'initiative de quelques « notables », Napoléon III, éclairé sur les sentiments des Savoyards, put déjouer les intrigues suisses.

M. Menabrea excelle dans l'analyse des caractères et des institutions. Ses tableaux de la société à la veille de la Révolution, de l'Annexion, ses observations si justes sur l'œuvre d'un Saussure ou du Sénat de Savoie le prouvent. Son histoire informe, plus encore, elle force à la réflexion. Elle est imprégnée d'affection pour ce petit pays qui, tout en se mouvant dans le sillage de la France a su garder son originalité, pour ce peuple, paisible et laborieux, qui a maintenu, sous des dominations successives, son unité.

H. Onde.

71me Année 1933 4e Trimestre

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(Cicéron : *De Officiis* lib. I.)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par decret du 17 decembre 1890

SOMMAIRE

Académie Florimontane — *Séances des 30 octobre, 7 novembre, 12 décembre.*

L. Moret ..... — *Marc Le Roux* (1854-1933).

Ch. Marteaux ..... — *J. Désormaux* (1867-1933).

P. Tapponnier ..... — *Au lendemain de l'Expédition de Savoie : Les Tabatières de Charles-Albert.*

E. Roze ..... — *Lettre sur les Spectacles : la querelle du Théâtre à Annecy en* 1789.

Jean Bolmond..... — *Une lettre inédite de Benjamin Constant.*

Bibliographie Savoisienne

F.-M. Ritz..... — Général Bordeaux : *La Suisse et son armée dans la guerre mondiale.*

R. Avezou..... — *Lettres inédites du cardinal Le Camus, publiées par C. Faure.*

Ch. Marteaux..... — Louis Blondel : *Le retranchement préhistorique de sainte Victoire sur le Vuache.*

Programme du 61e concours de Poésie et 21e concours d'Histoire.

Table des Matières pour 1933.

ANNECY

Imprimerie J. ABRY et Cie, Editeurs

1933

Source gallica.bnf.fr / Académie florimontane

ACADÉMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Séance du 3 Octobre 1933

PRÉSIDENCE DE M. L. AUSSEDAT, PRÉSIDENT

Le Président ouvre la séance (1) en rappelant la mémoire de trois de nos membres des plus distingués, décédés au cours des vacances : le docteur François Varay, officier de la Légion d'honneur, qui jouissait d'une réputation dépassant les limites de la Savoie ; après la guerre durant laquelle il passa quatre années au front, il se consacra plus spécialement à la chirurgie et créa la Clinique générale, contribuant ainsi puissamment au développement d'Annecy ; Me Benoît Cattin, notaire, savoyard d'adoption et vrai modèle dans l'exercice de son ministère, il fut le notaire de Montrottier et le confident de M. Léon Marès qui avait déposé entre ses mains le testament nous instituant légataire du château, et c'est lui-même qui nous en fit remise en 1918 ; l'Académie Florimontane lui conservera un souvenir reconnaissant. Enfin, M. Fernand Ruphy, ancien avocat, le plus aimable des compagnons, « son dévouement était sans bornes, et sa droiture et sa bonhomie telles que, s'il avait des adversaires, il n'avait pas un seul ennemi » ; engagé dans l'artillerie en 1914, quoique libéré de tout service, il avait reçu la croix de la Légion d'honneur. A Mmes Varay, Cattin et Ruphy et à leurs familles, M. Aussedat adresse les douloureuses condoléances de l'Académie.

Il exprime aussi sa vive sympathie à nos collègues M. l'abbé Fromaget, qui a eu la douleur de perdre sa mère, et à M. Alfred Desservettaz, son épouse née Louise Revil. Il a également un souvenir ému pour M. l'abbé Taponnier, curé de Lovagny, depuis 1885, et sépulturé ce jour même : ami de l'Académie Florimontane, le regretté défunt avait entretenu

(1) Etaient présents : Mlle Mugnier, MM. Aussedat, commandant Clair, chanoine Coutin, Flamary, Gardet, chanoine Gavard, Marteaux, Martin, Onde, H. Pfister, Ribatto, F.-M. Ritz, F. Serand, J. Serand.

Excusés : MM. Avezou, L. Buttin, Lachat, Roze.

d'intimes relations avec M. et Mme Frèrejean de Montrottier, puis avec M. Léon Marès ; il y a six semaines, il avait tenu encore à célébrer lui-même le service annuel pour notre bienfaiteur à Lovagny.

Le Président adresse des félicitations au commandant Henri Monnet, promu officier de la Légion d'honneur, et à M. Jean Hérisson, nommé chevalier ; c'est pour lui l'occasion de remercier ce dernier de l'hospitalité qu'il nous accorde dans l'*Industriel Savoisien* auquel il a su maintenir un caractère de haute tenue.

Il rappelle les fêtes de Talloires à la mémoire d'André Theuriet et auxquelles M. Léon Laydernier, président du Conseil d'administration du Syndicat d'Initiative, a tenu à associer délicatement notre Académie.

M. L. Aussedat dit quelques mots sur les ouvrages qu'il a récemment reçus comme Président de l'Académie : l' *Histoire de Savoie*, de H. Menabrea, dont toutes les qualités ont été mises en évidence par le brillant compte-rendu de notre collègue M. Onde dans le dernier numéro de la *Revue Savoisienne* ; l'*Histoire de Montmin*, de M. le chanoine Coutin, à qui M. Aussedat exprime ses plus chaleureuses félicitations, en lui souhaitant de continuer longtemps à faire preuve d'une si belle activité d'historien ; *les Sociétés Savantes de Savoie*, plaquette dans laquelle le Secrétaire Perpétuel de l'Académie de Savoie, M. le vicomte Greyfié de Bellecombe, mentionne élogieusement l'ancienne Académie Florimontane de St-François de Sales et la nouvelle ; enfin, un roman champêtre de Mme Pierrette Janin, *Maïon*, dont l'intrigue se déroule dans le cadre séduisant de Talloires.

M. G. Martin donne lecture d'une belle étude sur l'œuvre poétique de Louise Revil, décédée récemment, épouse de notre collègue M. Alfred Desservettaz. Cette œuvre qui comprend seulement 700 vers environ, « suffit pour révéler un talent d'une originalité exceptionnelle, d'une sensibilité exaspérée, d'une imagination bouillonnante et féconde ». M. Martin rappelle les lignes qu'il consacrait à Louise Revil dans le rapport du concours de poésie de 1931, en suite duquel l'Académie Florimontane lui décerna le premier prix ; ses vers consacrés à l'Amour atteignaient aux plus hauts sommets de la poésie. Il lit une pièce inédite « *Mains des Mères,* » la plus parfaite, qui lui fait dire : « ...Si elle (Louise Revil)

avait continué à travailler, à réaliser de nouveaux progrès, je crois sincèrement qu'elle serait devenue un grand poète, l'étoile la plus brillante du ciel poétique de la Savoie. »

M. F.-M. Rrrz donne ensuite lecture de son compte-rendu (voir au présent numéro) de l'intéressant ouvrage du Général P.-E. Bordeaux : *La Suisse et son armée dans la guerre mondiale.*

Le Bibliothécaire présente les ouvrages dernièrement reçus : *Les éboulements de terrains en montagne, La géologie des environs de St-Gervais-les-Bains* et *Joseph Revil* (1849-1931), par le docteur Léon Moret ; des extraits des séances de l'Académie des Sciences, relatifs aux *Unités structurales externes et internes de la chaîne alpine entre le Pelvoux et la Durance*, par MM. Gignoux et Léon Moret ; *Les Chutes d'Eau*, par M. G. Tochon, secrétaire général de la Société Hydrotechnique de France ; *Etudes sur la Savoie*, à l'occasion du Congrès pour l'avancement des sciences tenu en juillet à Chambéry ; *La vie douloureuse d'Ivan Tourguénef*, par M. E. Séménoff ; et *La Savoie* (tome II) *arrondissement d'Annecy* (édition de l'Union des Syndicats d'Initiative de Savoie), par M. Louis Pfister. Remerciements aux donateurs.

M. J. Serand a le plaisir d'annoncer que par arrêté ministériel du 3 juillet dernier, les cinq panneaux de tapisseries flamandes à sujets de chasse et le coffre aux armes de France, du XVe siècle, conservés au Musée Léon Marès, ont été classés parmi les monuments historiques.

Il ajoute que les tableaux, meubles et souvenirs de famille de Claudine Galley, l'une des héroïnes de l'*Idylle des Cerises*, de J.-J. Rousseau, légués par M. Ernest Perrier de la Bâthie, sont actuellement exposés dans la salle des Gardes du Château de Montrottier.

La séance est ensuite levée à 18 heures.

Séance du 7 novembre 1933

PRÉSIDENCE DE M. L. AUSSEDAT, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures (1).

Sur le bureau, quelques fleurs ornent les portraits de MM. Marc Le Roux et Joseph Désormaux.

Après lecture du procès-verbal de la dernière séance, le Président adresse un souvenir ému à la mémoire de notre président d'honneur Joseph Désormaux, décédé le 19 octobre, à St-Germain-du-Bois, où il s'était retiré. M. Aussedat tient à rappeler la place éminente que le défunt occupa à l'Académie Florimontane et le rôle prépondérant qu'il joua dans les comités du monument à saint François de Sales et de la célébration du millénaire de saint Bernard de Menthon. Il exprime à l'adresse de Mme Désormaux et de sa fille les douloureuses condoléances de l'Académie. La séance est alors levée quelques instants, en signe de deuil.

Le Président envoie aussi des condoléances bien sympathiques à nos confrères M. André Tissot-Dupont et M. Berger, pour la mort de leur mère et belle-mère Mme Simon Tissot-Dupont, de Faverges. La regrettée défunte avait entretenu des relations suivies avec André Theuriet et sa famille.

M. le docteur Léon Moret prononce alors l'éloge nécrologique de M. Marc Le Roux, en des termes d'une magnifique élévation de sentiments, témoignant de la grande dette de reconnaissance contractée envers le défunt qui fut pour lui un maître inoubliable et un ami d'une qualité rare. Il retrace dès ses débuts l'existence féconde de Marc Le Roux ; licencié ès-sciences puis jeune docteur, celui-ci professa bientôt à l'Université de Caen, collaborant avec Yves Delage, mais la quitta en 1891, pour le musée d'Annecy, ayant été choisi au concours parmi les 129 candidats inscrits. Au Musée, qu'il développa considérablement et dont il fit l'un des plus intéressants de

(1) Etaient présents : Mlle Maret, MM. André, Aussedat, Avezou, Baudin, Blanchard, J. Bouchet, L. Buttin, chanoine Coutin, Dépollier, Flamary, Fontaine, Gaillard, Gardet, Gayet, Graber, Hérisson, Lacombe, Lachat, L. Laydernier, R. Laydernier, Marteaux, Martin, L. Moret, Me Moret, chanoine Mugnier, Onde, d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, Ribatto, Richard, F.-M. Ritz, F. Serand, J. Serand, Souchier.

Excusés : Mlle Mugnier, MM. Domenjoud, chanoine Gavard, Roze.

la région des Alpes, Marc Le Roux fit œuvre de savant. A la Bibliothèque municipale, il se montrait le conseiller consciencieux des lecteurs. Les trésors de la Savoie et de ses lacs lui permirent de donner libre cours à sa prédilection pour les sciences naturelles, et c'est ainsi qu'il publia, notamment, les résultats de ses recherches sur la biologie des lacs du Bourget et d'Annecy, œuvres hautement appréciées. Multiples furent aussi ses études géologiques et archéologiques, et l'on sait la valeur de sa collaboration à l'ouvrage de « Boutae » publié avec M. Charles Marteaux et couronné par l'Institut. Collaborateur à la carte géologique de France, Marc Le Roux reprenait, ces dernières années, les chemins parcourus jadis pour la publication de son guide du naturaliste et de l'archéologue dans la Haute-Savoie. Dessinateur de talent, véritable chantre de notre lac par le pinceau et la plume, passionné de bonne musique, il fut pour l'Académie Florimontane, qui en fit son secrétaire perpétuel, un membre des plus précieux. Avec un cœur d'or et une âme candide profondément religieuse, M. Le Roux fut un modeste, trop ignoré, mais la Savoie n'oubliera ni ses œuvres ni son profond attachement pour elle.

La parole est ensuite donnée à M. Marteaux pour la lecture d'une notice nécrologique sur M. Désormaux.

M. Charles Marteaux, visiblement ému, constate avec tristesse la disparition successive des présidents d'honneur de notre société : Max Bruchet, François Miquet, Charles Buttin et enfin Joseph Désormaux, tous hommes de grand mérite qui, avec Marc Le Roux, maintenaient à la *Revue Savoisienne* sa haute notoriété. Joseph Désormaux, né à Lyon, était venu en 1895 occuper la chaire de seconde au Lycée Berthollet. Possédant une rare puissance de travail, il en fit profiter l'Académie Florimontane qui lui avait ouvert ses portes dès 1896 et à laquelle il devait vouer bientôt une réelle affection. Poète, lettré délicat, érudit, c'était vers la philologie que convergeaient tous ses efforts. Aussi, bien vite conquis par les traditions savoyardes, se consacra-t-il aux recherches linguistiques sur notre patois. Chargé par l'Académie Florimontane de coordonner les travaux laissés inachevés par le savant Aimé Constantin, M. Désormaux fit paraître en 1902 le « Dictionnaire savoyard », œuvre remarquable. A côté d'une multitude d'études qui

enrichissaient en particulier la *Revue Savoisienne*, il publia, vingt ans plus tard, sa *Bibliographie pratique des parlers de Savoie*, ouvrage qui fait autorité et valut à son auteur tant d'éloges mérités. La mort est venue, hélas ! interrompre la mise au point d'une histoire du langage en Savoie à laquelle il travaillait malgré une quasi cécité. Parmi les diverses motions dont J. Désormaux eut l'heureuse initiative, M. Marteaux se plaît à rappeler l'institution, en 1911, par notre Académie, d'un concours de poésie patoise, et la célébration du millénaire de saint Bernard de Menthon, en faveur de laquelle il prodigua tant d'activité en créant le théâtre en plein air au château de Menthon. La croix de la Légion d'honneur vint, en 1928, couronner les œuvres de cet homme éminent, si bienveillant toujours ; œuvres qui feront survivre son nom, en particulier en Savoie à laquelle il donna une part de sa vie.

La séance est ensuite levée à 18 heures.

Séance du 12 décembre 1933

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ, VICE-PRÉSIDENT (1)

En ouvrant la séance, M. Ritz présente les excuses de M. Louis Aussedat, président, qu'un nouveau deuil vient de frapper en la personne de Mme Joseph Balleydier, sa tante. Il se fait l'interprète de ses collègues pour exprimer à M. Aussedat, à M. Joseph Balleydier et à leurs familles, toute la sympathie de notre Académie.

M. Ritz rappelle le décès du sculpteur Albert Laplanche qui, récemment, avait fait un magnifique don de ses œuvres au Musée d'Annecy. Originaire de Savoie, le regretté défunt, artiste de grande classe, était l'un des sculpteurs animaliers qui honorent le plus la France.

(1) Etaient présents : Mlles Maret, Mugnier, MM. Avezou, commandant Clair, chanoine Coutin, Davignon, Domenjoud, Flamary, Fontaine, Gardet, chanoine Gavard, Gayet, Lachat, Marteaux, d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, Ribatto, F.-M. Ritz, F. Serand et J. Serand.

Excusés : MM. André, Aussedat, L. Buttin, Martin et Roze.

Le Président adresse des félicitations à nos collègues : M. Perret, nommé maire de Bonneville, et le colonel Doyen promu au commandement de la 5e brigade, à Chambéry.

M. Lachat consacre une étude fort précise aux fragments de la *Mise au tombeau* de l'ancienne église du Saint-Sépulcre d'Annecy et conservés au Musée. Ces fragments, découverts en 1895, comprennent, comme on le sait, la tête et le tronc d'un Christ au tombeau, un buste de femme et six têtes. Après Marc Le Roux, M. Lachat cherche à déterminer l'époque de l'exécution de ces statues. Et c'est pour lui l'occasion de citer la notice historique, qu'en 1857, M. Alphonse Despine publiait sur les chanoines du Saint-Sépulcre et leur église, mais en restant muet sur le monument en question. Divers faits et circonstances, ainsi que la facture des personnages, autorisent M. Lachat à en placer l'exécution au XVe siècle, se trouvant ainsi d'accord avec M. Paul Vitry, conservateur au Musée du Louvre. Il émet, de plus, l'hypothèse que le monument pourrait être l'œuvre d'un artiste bourguignon qui aurait pris ses modèles sur place.

M. Lachat fait part d'une correspondance échangée avec M. Prosper Ricard, de Rabat, un artiste habitué d'Annecy, au sujet de divers documents arabes conservés depuis 1876 en notre musée. Aucune notice n'ayant jamais été écrite sur ces documents jugés très intéressants, M. Ricard veut bien en faire une étude dont il nous réservera la primeur. D'avance des remerciements lui sont exprimés.

Le même fait connaître enfin son désir de réserver une grande place au folklore savoyard au Musée d'Annecy, et il offre pour notre bibliothèque l'ouvrage de Goumain-Cornille et Boisduval : *La Savoie, le Mont-Cenis et l'Italie septentrionale*, 1866.

M. J. Serand a le plaisir de présenter le nouveau don que Mme Biennier veut bien faire en faveur des collections de l'Académie : une aquarelle pastellée, encadrée, de la salle des Chevaliers du château de Montrottier, qui a été exposée dernièrement à l'exposition de la Société des artistes français, à Paris, et un bois gravé original, de la salle des Gardes, également de Montrottier.

En adressant des félicitations et remerciements à Mme Biennier, l'Académie décide de déposer au Musée d'Annecy l'aquarelle de la salle des Chevaliers, qui attirera certaine-

ment l'attention des visiteurs sur l'intérêt que présente le château de Montrottier.

M. Davignon offre, de la part de M. Gilbert Roche, son roman, *Le Voile du Temple*, dans lequel il est question d'Annecy.

Le Bibliothécaire présente les plaquettes ci-après offertes par leurs auteurs : *Le Général de Montfalcon*, 1767-1845, par le général Bordeaux ; *Le Tourisme dans la vallée de Chamonix au siècle dernier*, par M. Robert Avezou ; *Rapport sur le service des Archives départementales*, 1932, par M. R. Avezou ; *Chantiers de Haute-Montagne* : « Le barrage et la chute de Bissorte », par M. Oude.

Des remerciements sont exprimés aux donateurs.

La séance est ensuite levée à 18 heures.

Chronique des Archives départementales

Deux importants dépôts sont venus récemment accroître les collections des Archives de la Haute-Savoie : celui des archives de la commune de Chamonix antérieures à 1815 et celui d'une caissette d'anciens titres provenant du château de Pelly.

Les très riches archives municipales de Chamonix, déjà fructueusement utilisées par historiens et savants, inventoriées avant 1914 par M. Letonnelier, seront plus accessibles encore aux chercheurs maintenant que l'intelligente décision de la municipalité chamoniarde a provoqué leur dépôt au chef-lieu du département.

Quant aux archives du château de Pelly, dont le dépôt est dû à l'initiative de M. Maurice Jacquier, ancien propriétaire, elles ne représentent qu'une partie, mais la plus intéressante, des titres domaniaux de la très ancienne famille de Pelly. Les quelques 275 pièces contenues dans la caissette récemment entrée aux Archives départementales s'échelonnent entre 1378 (inféodation de la terre de Pelly par Mathilde de Boulogne, comtesse de Genevois), et le milieu du XIXe siècle, période sur laquelle les cahiers de notes personnelles du colonel de cavalerie Claude Marie de Pelly (de 1830 environ à 1864), constituent un document local intéressant.

R. A.

MARC LE ROUX

(1854-1933)

Pour faire revivre une physionomie aussi attachante et retracer une œuvre aussi variée et nuancée que celle de Marc Le Roux, ravi à notre affection le 25 juin dernier, il eût fallu une voix plus éloquente que la mienne. Mais, l'Académie Florimontane à laquelle il appartenait depuis 1891 et dont il fut durant quarante années le Secrétaire perpétuel, a jugé qu'une amitié, vieille déjà de trente ans qui me liait à notre regretté confrère, constituait un titre particulièrement impératif à la tâche que j'assume aujourd'hui devant vous.

Je viens donc, très simplement, comme il convient à une telle mémoire et au nom de tous ceux qui l'ont connu et aimé, dire ce que fut Marc Le Roux, l'homme autant que le savant, et ce que nous avons perdu en le perdant.

Aussi bien, ce faisant, j'ai conscience d'acquitter une grande dette de reconnaissance car, Marc Le Roux, que ma bonne étoile m'avait fait tout enfant rencontrer à Annecy, fut non seulement pour moi l'initiateur scientifique irrésistible, mais aussi un maître inoubliable et un ami d'une qualité rare.

***

Bien que comptant parmi les figures les plus représentatives de notre ville, Le Roux était cependant normand d'origine. Il naquit en effet aux Agneaux, faubourg de Saint-Lô, le 19 septembre 1854 et c'est une circonstance imprévue qui se présenta en 1891, la vacance du poste de Conservateur du Musée d'Annecy, qui allait faire de lui le plus convaincu des savoyards d'adoption.

Telle est l'origine d'une carrière entièrement vouée, désormais, à la Savoie.

Doué de facultés de compréhension et d'assimilation exceptionnelles, possédant une culture presqu'encyclopédique il eût pu trouver aisément ailleurs une situation plus adéquate

à sa valeur ; mais nous savons tous que ce n'est pas la fonction qui fait l'homme, mais bien plutôt l'homme qui élève une fonction.

Notre ami avait une trop grande curiosité d'esprit pour fixer d'emblée son avenir. Après s'être tout d'abord essayé dans l'administration de l'Enregistrement où il fit une tentative méritoire mais de courte durée qui eut l'avantage de lui montrer combien il se trompait de voie, il songe à l'enseignement supérieur, s'inscrit comme étudiant à la Sorbonne et se lance dans l'étude des sciences naturelles qui, à vrai dire, l'avaient toujours attiré.

La fréquentation des cours et des divers laboratoires de ce grand établissement scientifique où il fut l'élève et le condisciple d'hommes tels que de Lacaze-Duthiers, Hébert, Munier-Chalmas, Dastre, Haug, pour ne citer que les morts, devait laisser en lui une empreinte profonde et un acquis considérable. D'autres rencontres dans les cercles littéraires et artistiques de l'époque favorisèrent le développement des nombreux dons qui paraient son esprit et parachevèrent sa formation intellectuelle.

Dès 1881, il est licencié ès-sciences et obtient le poste de préparateur de zoologie à la Faculté des Sciences de Caen dont la chaire était alors occupée par le grand naturaliste et chef d'école Yves Delage.

Six années après, il est docteur ès-sciences naturelles avec une thèse remarquée sur le système nerveux des poissons, thèse soutenue à Paris et qui fut couronnée par l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Caen.

Nommé sur place, en 1887, chef des travaux de zoologie, puis sous-directeur du laboratoire de zoologie marine de Luc, il est par la suite chargé de conférences pratiques ainsi que de l'établissement d'une collection de la faune et de la flore de la Manche.

Dès son arrivée à Caen, Marc Le Roux qui ne connaissait jusqu'ici la mer qu'en artiste, s'était enthousiasmé pour les recherches de biologie marine, encore neuves et remplies de mystères. Il recueille et étudie avec ardeur et émerveillement les organismes côtiers et planctoniques dont les formes, les couleurs et l'évolution charment ses yeux et captivent son esprit. La connaissance de tous ces êtres ainsi que la pratique des délicates techniques nécessaires à leur étude sera des

plus utiles pour lui lorsque, plus tard, il s'occupera de nos lacs de Savoie.

Mais, de temps à autre, son esprit, avide de nouveauté, s'évade déjà des austères travaux scientifiques, et nous en trouvons la confirmation dans un article du *Journal de Caen* du 3 juin 1890 qui nous apprend que notre jeune naturaliste collabore depuis longtemps à ce journal en qualité de chroniqueur théâtral et qu'il vient d'obtenir une élogieuse mention pour une maquette présentée au concours pour le buste du professeur Morière, doyen de la Faculté des Sciences de cette ville.

Le Roux occupa ses fonctions universitaires jusqu'en 1891. Nous touchons maintenant au grand tournant de son existence, celui qui allait l'amener définitivement à Annecy.

En effet, certaines circonstances où jouèrent l'amour de l'indépendance et l'originalité qui faisaient le fond de son caractère, l'engagèrent à quitter brusquement l'Université pour solliciter et obtenir de haute lutte, entre cent vingt-neuf candidats, le poste de Conservateur du Musée et de la Bibliothèque de notre ville rendu libre par le décès prématuré du géologue Gustave Maillard.

Le Roux se hâte, joyeux, de rejoindre la Savoie ; il faut reconnaître que tout le prédisposait à ce nouveau poste que le hasard, ce grand magicien, mettait inopinément sur sa route.

Naturaliste de race et artiste dans l'âme, il n'allait pas tarder, en effet, à découvrir dans notre pays les moyens d'utiliser avec fruit ses merveilleuses aptitudes.

Peu après avoir fondé un foyer qui sera la joie de sa vie, il s'adapte si parfaitement à ses nouvelles fonctions qu'il y consacrera entièrement et sans arrière-pensée les quarante-deux années qui lui sont encore imparties par le destin.

***

La période principale de la production intellectuelle de Marc Le Roux commence avec sa nomination à Annecy et nous l'étudierons successivement dans ses diverses manifestations.

Dès 1891, il va s'attacher, à la bibliothèque et surtout au musée qui lui ont été confiés, à effectuer un grand travail de classement méthodique et de présentation.

Le Roux n'avait pas un tempérament de bibliothécaire, il prend cependant sa tâche à cœur et, au bout de peu de temps, établit un répertoire sur doubles fiches et rédige le petit catalogue imprimé qui permettent au public de se retrouver sans trop de peine au milieu des quelques trente mille volumes qui composent notre bibliothèque municipale.

N'eût-il fait que cela, qu'il eût déjà bien mérité des lettrés et des simples lecteurs, si nombreux dans notre ville.

Mais Le Roux n'était pas sans avoir mesuré l'importance du rôle que ses fonctions le mettaient à même de jouer. Il avait vite jugé qu'un vrai bibliothécaire n'est pas seulement le véhicule entre le rayon de livres et le lecteur, mais qu'il peut aussi être un directeur influent lorsque, comme lui, il possède à la fois une haute culture et les qualités morales et de discernement de l'éducateur. Tous ceux qui, comme moi, l'ont vu évoluer les « jours de bibliothèque » me comprendront : bien peu de personnes, surtout parmi les jeunes qu'il suivait avec sollicitude, ont franchi la porte de son cabinet de travail sans emporter, en même temps que le livre nécessaire, un conseil utile, la référence ou le renseignement tant cherchés.

A son arrivée à Annecy, Le Roux avait trouvé un bien modeste musée de neuf salles ; il en compte aujourd'hui vingt-deux. Tel est le chemin parcouru sous sa direction, et qu'il ne faut pas oublier de mesurer si l'on veut juger son œuvre. C'est qu'il possédait l'art subtil d'obtenir sans demander et savait, sans paraître y toucher, faire affluer les dons.

N'est-ce pas un peu à lui que nous devons cet incomparable et savoureux portrait de femme dont le maître Albert Besnard, qui l'honorait de son amitié, est venu spontanément enrichir, il y a quelques années, notre galerie de peinture ? Et l'on pourrait multiplier les exemples.

Dire ce que fut son œuvre dans notre musée, il n'est pour s'en rendre compte que d'en parcourir les nombreuses galeries où rares sont les objets, classés chronologiquement, qui ne sont pas commentés par une étiquette lapidaire, toujours très explicite, de sa main. Il savait que l'avantage



d'une telle méthode supprime l'obligation d'un catalogue, fastidieux à consulter et dont le tort est souvent de détourner l'attention des visiteurs.

Cette importante question du classement et de la présentation d'un musée de province l'avait d'ailleurs toujours préoccupé ; il m'en parlait souvent et il a dit lui-même en excellents termes, auxquels je ne saurais rien ajouter, comment il comprenait un tel travail : « Un musée de province ne doit pas être compris comme un amas d'objets plus ou moins disparates, recueillis en raison de leur rareté ou de leur exotisme. Il ne doit pas être considéré comme un arcane mystérieux où seront jalousement conservées pour la joie de quelques amateurs, des collections devant lesquelles le public passera souvent indifférent, amusé parfois par la gamme multicolore du plumage des oiseaux, soumis à l'attirance de la mine féroce d'un fauve ou arrêté devant les souvenirs ébréchés des âges lointains.

« Il faut évidemment élargir son action. Un musée pour atteindre ce but utilitaire : l'instruction de tous, devra constituer une sorte de vaste leçon de choses dont la progression méthodique et continue se déroulera devant les yeux intéressés. Il mettra à la portée de tout le monde par une méthode de vulgarisation bien comprise les notions générales qui se rattachent à l'ensemble des connaissances humaines : il rendra la science accessible dans une certaine mesure et continuera l'œuvre d'instruction et d'éducation post-scolaire en se servant de l'enseignement par les yeux, complément nécessaire des notions recueillies dans les livres ou sur les bancs de l'école. »

Ce but pédagogique, on peut dire que Le Roux l'a pleinement atteint, non seulement en ce qui concerne les collections générales, fort visitées et très appréciées des caravanes scientifiques ou scolaires, mais aussi les collections régionales, complètes, bien fournies, et qui constituent une véritable mine de documents, très souvent utilisée par les spécialistes au cours de leurs recherches.

Pour qui connaît les difficultés inhérentes à tout travail de détermination et de classement, il ne paraîtra pas exagéré de dire que, grâce à son heureuse méthode, Le Roux a fait de notre musée et spécialement du point de vue de la série locale d'histoire naturelle et d'archéologie, qui en est la partie

vraiment originale, un des plus intéressants et des plus consultés qui soient dans la région alpine (1).

Le Roux reste donc de la bonne lignée des conservateurs qui l'ont précédé : Eloi Serand, le botaniste Louis Bouvier, le préhistorien Gabriel de Mortillet, l'archéologue Louis Revon, le géologue Maillard, aux efforts desquels nous devons l'armature générale du musée.

* * *

Mais là ne se borna pas la légitime ambition de Le Roux qui devait, sur d'autres chemins encore, suivre la tradition de ses devanciers.

Installer d'une façon instructive et agréable un musée destiné, non seulement à renseigner une population ouverte, mais aussi à offrir des matériaux de recherches aux savants, est bien, et ce fut là une de ses principales préoccupations. Mais faire œuvre de savant soi-même, créer de la science est encore mieux, et, dans cette direction le sillon qu'il a creusé restera l'honneur de sa carrière.

Le Roux qui avait été formé à l'école des grands zoologistes de la fin du siècle dernier ne pouvait rester indifférent aux trésors qu'offrait à son intelligence un champ d'étude aussi inédit que le lac d'Annecy.

Avoir son nid dans un pays aussi enchanteur, blotti au bord d'un lac vaste et richement peuplé d'organismes et, par surcroît, d'une splendeur inégalable, au moment surtout où l'étude physique et biologique des lacs venait de faire une entrée sensationnelle dans les sciences de la nature avec le magistral ouvrage de Forel sur le Léman, était une aubaine inespérée pour un naturaliste jeune et plein d'ardeur.

Sans aucune hésitation sur le but à atteindre, Le Roux

(1) Signalons spécialement les collections géologiques et ichtyologiques locales, très augmentées par Le Roux, et surtout les belles suites d'objets préhistoriques et gallo-romains exhumés du sol de la Haute-Savoie et en particulier des Fins d'Annecy. Ces séries archéologiques sont d'autant plus précieuses qu'elles ont été le point de départ des travaux de L. Revon, Ch. Marteaux, M. Le Roux et que la plupart des objets ont été figurés. Bien peu de villes de province peuvent en produire d'aussi complètes et d'aussi bien classées. Malheureusement, les plus belles pièces, tel le fameux *Bonus Eventus*, ont passé en des mains étrangères, plus fortunées : le musée d'Annecy fait ce qu'il peut, et selon ses moyens.

se met au travail, seul, sans maître, loin des bibliothèques et des centres d'études, aidé seulement de quelques spécialistes de ses amis qui échangent avec lui leurs publications et auxquels il demande les déterminations d'organismes qu'il ne pouvait pas toujours effectuer.

Après plusieurs années d'un labeur patient et soutenu et qui lui occasionnera parfois de réelles fatigues, il nous donne en 1907, le résultat de ses belles recherches biologiques sur le lac d'Annecy, puis, en 1927, après de longues interruptions dues aux événements, un travail symétrique sur un autre bassin savoyard, le lac du Bourget.

Cet ensemble de recherches qui forme un tableau complet, systématique et biologique, de la flore et de la faune de nos grands lacs est, en vérité, remarquable et valut à son auteur une réputation méritée.

Les deux mémoires furent couronnés par l'Académie de Savoie, et honorés, en 1927, de la grande médaille d'argent de la Société Nationale d'Acclimatation ; il faut reconnaître qu'ils restent, encore à l'heure actuelle, les seules monographies d'ensembles relatives à des lacs français pouvant être mises à la suite du « Léman » de Forel.

Il ne m'est guère possible, ici, d'analyser longuement, comme ils l'eussent mérité, ces deux ouvrages, fondamentaux pour quiconque voudra s'initier à la biologie de nos lacs, et qui se complètent si heureusement en provoquant d'instructives comparaisons. Notre regretté confrère s'y revèle comme un naturaliste complet et sagace, botaniste autant que biologiste et zoologue, et, par surcroît, excellent dessinateur si l'on en juge par l'habileté avec laquelle ont été exécutées les nombreuses illustrations qui accompagnent le texte, croquis ou silhouettes parfois sommaires, mais qui rendent parfaitement l'allure des formes étudiées.

La connaissance si difficile à acquérir des petits organismes flottants qui constituent le plancton et que Le Roux possédait à fond grâce à ses études antérieures, lui a permis d'en fixer les associations, les variations journalières, saisonnières et annuelles de ces associations, de même que leur caractère périodique. Il y a là des chapitres passionnants sur les paysages planctoniques et sur ce qu'il appelle les « chemins de plancton, » leurs modifications et leur répartition. Sans chercher à donner une explication définitive de toutes ces choses,

encore bien mystérieuses, l'auteur suggère le rôle que pourrait jouer, en l'occurrence, la variable désignée actuellement par les biologistes par le symbole *pH*, autrement dit l'acidité réelle du milieu.

Les associations littorales, faunes et flores de toute taille, sont, elles aussi, minutieusement étudiées par Le Roux qui en précise la répartition en zones concentriques, plus ou moins profondes.

Un fait intéressant, déjà connu dans les lacs suisses, mais mis pour la première fois en évidence dans le lac d'Annecy, puis dans celui du Bourget, par Marc Le Roux, est celui de la présence des si curieuses algues incrustantes et cariantes, dont l'activité biologique donne lieu au phénomène des tufs lacustres et des galets sculptés ; l'auteur en fait une description complète et, à la suite de Forel et de Chodat, propose une nouvelle explication du phénomène.

L'étude systématique des poissons de nos deux grands lacs et de leurs frayères forme également une des parties les plus attrayantes et les plus accessibles des recherches de Le Roux, et c'est elle qui a servi à étayer le nouveau projet de règlementation de la pêche lacustre proposé en 1918 (1).

Tels sont les traits essentiels d'une œuvre riche, non de pages (au total les deux volumes n'en atteignent pas 350), mais de données précises et d'aperçus originaux, élégamment présentés, qui en font un modèle bien français de mémoire scientifique.

Mais ce spécialiste de la limnologie ne fut pas que cela, car sa vive intelligence, toujours en éveil, avait été sollicitée par bien d'autres préoccupations, et en particulier par les recherches géologiques dans lesquelles son enthousiasme communicatif eut tôt fait de m'aiguiller lorsque je le rencontrai en 1904. Il nous laisse, ici, quelques notes sur la structure du bassin du lac d'Annecy et une étude détaillée faite en collaboration avec Joseph Révil sur l'extrémité septentrionale du Semnoz.

Il fut aussi botaniste avec son ami Philibert Guinier ; puis il se fit ethnologue pour mesurer les crânes burgondes

(1) Cette dernière étude qui lui prit une année de travail, lui avait été demandée en 1917 par le Ministère de l'Agriculture, et il l'effectua, étant données les circonstances difficiles de l'heure, à titre absolument gratuit, preuve entre cent du grand désintéressement de notre ami.

exhumés des sépultures locales : préhistorien pour étudier l'outillage antique dragué dans notre lac sur l'emplacement des palaffites néolithiques et dont le classement et la présentation qui lui sont entièrement dus, en font un des joyaux de notre musée.

Les monuments, témoins des siècles passés de notre histoire, n'eurent pas de plus passionné descripteur, et il a consacré à quelques-uns d'entre eux : chapelle de Gevrier, clocher d'Annecy-le-Vieux, château d'Aléry, des notices, toujours pertinentes et rehaussées de ces charmants dessins au trait dans lesquels il excellait.

Mais c'est surtout avec notre confrère Charles Marteaux, qui l'avait associé à ses admirables recherches sur les voies romaines de Savoie et sur le *vicus* gallo-romain de Boutae, qu'il devait donner toute sa mesure.

Une amicale entente avait, dès le début, tracé aux auteurs leur part respective de collaboration : Le Roux s'était chargé de la description des objets, des commentaires appuyés de références et surtout de l'illustration, travail délicat auquel il sut garder un caractère précis et sobre tout à fait en accord avec le sujet traité.

L'important ouvrage qui en résulta et que vous connaissez tous, Messieurs, puisqu'il fut publié par les soins de notre Académie dont il restera un titre de gloire, fait revivre avec une méticuleuse précision la petite bourgade qui précéda notre Annecy moderne dans la plaine des Fins « au beau temps des Antonins ».

L'Institut s'empressa de le couronner à la suite d'un rapport dû à la plume de l'historien des Gaules Camille Jullian, et conçu dans les termes les plus flatteurs, et l'Académie de Savoie lui décerna une de ses récompenses les plus estimées, le prix de la fondation Caffe, tandis que de nombreuses revues techniques lui consacraient d'élogieux comptes rendus.

Les sciences physiques, elles-mêmes, ne devaient pas laisser Marc Le Roux incurieux et il fut des premiers à se passionner pour les découvertes extraordinaires réalisées tant dans le domaine de la photographie des couleurs que dans celui de la télégraphie sans fil. Président de la Société Radio-Savoyarde dès sa fondation, en 1922, il fut désigné, ainsi que notre confrère François-Maurice Ritz, pour collaborer

aux recherches entreprises par son cousin le physicien Georges Beauvais sur la propagation des ondes courtes, recherches du plus haut intérêt qui devaient être poursuivies par l'Office National Météorologique.

De toute cette activité, des traces nombreuses demeurent heureusement dans la « Revue Savoisienne », car l'Académie Florimontane, où il ne comptait que des amis, l'avait accueilli avec empressement dès son arrivée à Annecy et lui avait confié la direction de son périodique et le poste de secrétaire perpétuel, fonctions de choix, dont il s'acquittait avec diligence et ponctualité.

***

L'étude scientifique d'une région n'empêche pas, comme on pourrait être tenté de le croire, d'en saisir les charmes. Au contraire, la compréhension structurale d'un pays renforce singulièrement les émotions esthétiques et les sensations que le savant, lorsqu'il n'est pas qu'un « froid calculateur » peut retirer de sa beauté, car les sens, le cœur et l'esprit collaborent pour en donner une synthèse totale.

On peut bien dire que Le Roux, qui était ce savant-là, a dû avoir en ce monde des joies intellectuelles peu communes.

Mais il a fait plus, car il a su traduire en de vibrantes pochades, qu'il brossait d'ailleurs avec un brio intarissable, tout ce qu'il ressentait devant le prestigieux spectacle de la « vie » de ce lac d'Annecy auquel il avait voué son activité de savant et qu'il admirait par dessus tout.

Bien que le terme ait été si souvent employé sans discernement, reconnaissons que Le Roux reste, parmi les « chantres du lac », un des plus véridiques, et il faut souhaiter que quelques-unes de ses meilleures toiles viennent prendre place dans notre musée pour perpétuer la vision si sincère que ce coloriste a exprimée devant nos paysages.

Un tel homme devait être musicien : Le Roux fut en effet un passionné de belle musique et qui fut résolument wagnérien en un temps où le puissant musicien était encore méconnu de la foule et où il fallait un certain courage pour proclamer son génie.

Et je fais appel ici aux souvenirs de notre confrère F.-M. Ritz, hôte assidu des soirées musicales qui se tenaient aux

temps heureux où Mme Le Roux éclairait ces réunions amicales de sa vive intelligence et de son entrain : nul plus que lui ne savait s'enthousiasmer à la lecture d'une partition de Wagner, ou vibrer à l'audition d'un quatuor ou d'un quintette de Beethoven, Schumann ou Franck.

Tant de qualités et de dons brillants, curieusement associés à un brin de timidité, rendaient exquis le commerce de cet homme, que la solitude de ses dernières années n'avait point endurci, et dont le cœur était d'or et véritablement candide dans le plus beau sens du mot.

Ignorant le mal, insoucieux des contingences terrestres, ne demandant qu'à être utile, ne réclamant rien qui pût l'avantager, n'ayant d'ailleurs rien reçu, il vivait de peu, en sage et en modeste qu'il était, dans son petit logis de l'Hôtel-de-Ville. C'était pour moi une joie toujours nouvelle de le retrouver, chaque année, enthousiaste malgré les cheveux blancs et toujours préoccupé de ce qui nourrit l'esprit et élève la pensée.

S'il aimait les jeunes, avides de connaître, c'est qu'il l'était resté lui-même, de caractère et d'esprit. Il savait les écouter, les encourager, les diriger ; nombreux sont ceux qui, comme moi, peuvent en témoigner.

Deux grandes douleurs ont cependant traversé cette existence paisible, la perte de la fidèle compagne de sa vie et celle de son ami l'archiviste Max Bruchet. Il supporta ces coups avec résignation, car il avait la foi.

Depuis longtemps, l'étude et la méditation l'avaient convaincu que le matérialisme, dont il s'était imprégné pendant son passage à la Sorbonne où cette doctrine régnait alors en maîtresse dans les cénacles zoologiques, restait insuffisant pour expliquer l'harmonie et la grandeur de l'Univers.

Il s'était progressivement rallié au spiritualisme qui le conduisit au catholicisme dont il avait irrévocablement adopté les dogmes et les pratiques.

Il y a quelques années, le Service de la Carte Géologique de France, qui n'était pas sans le connaître, lui avait confié le contrôle des travaux d'adductions d'eaux des communes de la Haute-Savoie. Sa joie fut grande ; il remit ses pas dans les traces qu'il avait naguère laissées sur le sol savoyard lorsqu'il fut chargé par le professeur Boule et l'éditeur Masson de rédiger son précieux guide du naturaliste et de l'archéo-

logne en Haute-Savoie. Cette campagne, qu'il conduisait d'ailleurs d'une façon parfaite, l'enchantait, elle lui a donné ses dernières grandes satisfactions et lui a permis de quitter ce monde les yeux encore éblouis par le visage maternel de sa chère patrie d'adoption.

Au début de 1933, quand vint le moment de prendre une retraite bien gagnée, il quitta l'Hôtel-de-Ville pour s'installer dans un appartement de la rue Sainte-Claire, partie d'un vieil hôtel du XVIIe siècle, qu'il meubla avec un goût exquis. Il ne devait pas, hélas, y demeurer longtemps : Un mal, dont il souffrait sans se plaindre depuis plusieurs années, empira subitement et le terrassa. Il s'éteignit doucement, sans connaître les affres de la fin, et cela doit être pour ses parents et pour nous, ses amis, qui restons, une consolation à la tristesse de cette séparation.

Notre cher ami, dont l'esprit soufflera longtemps encore dans ce local, peut reposer en paix. La Savoie qui, si elle ne l'a point vu naître, a été du moins son champ d'étude de prédilection, ne l'oubliera pas, car il s'est efforcé toute sa vie de la bien servir par son intelligence et par sa plume et l'estime unanime de toute la population lui était acquise (1).

Son beau musée, orgueil de notre cité, restera comme un vivant témoignage de sa bienfaisante activité.

Ses travaux scientifiques serviront de modèle aux jeunes générations de savants qui viendront le continuer et pour lesquels ils seront toujours une base solide (2).

Quant à ceux qu'il a comblés de sa tendre et si sincère affection et dont il a guidé les premiers pas scientifiques, ils conserveront pieusement le souvenir de l'homme bon, de l'excellent ouvrier de la Science qu'a été Marc Le Roux.

Léon MORET,

Professeur à la Faculté des sciences de Grenoble.

Septembre 1933.

(1) Rappelons que Le Roux a été un des membres fondateurs du Syndicat d'Initiative d'Annecy.

(2) La bibliothèque scientifique de Marc Le Roux, léguée par lui à l'Académie Florimontane d'Annecy, comporte de nombreux ouvrages, livres ou brochures, relatifs à la biologie lacustre, ainsi que tous les dessins originaux exécutés au cours de ses recherches sur les lacs d'Annecy et du Bourget. Ce fonds, assez important, doit être signalé aux spécialistes.

Liste des publications de Marc Le Roux[1]

A. Sciences Naturelles

1887, 1. Recherches sur le système nerveux des Poissons. *Thèse* pour le doctorat ès-sciences naturelles, Paris.

1892, 2. Les faunes lacustres. *Revue Savoisienne*, Annecy, pp. 161-172 et 252-253.

» 3. Sur une maladie parasitaire qui a frappé quelques plantes de la serre chaude de la ville d'Annecy. *Rev. Sav.*, p. 268.

1893, 4. Sur un Chamois tué au Parmelan. *Rev. Sav.*, p. 3.

» 5. Sur un organisme flottant (Flagellate) du Lac d'Annecy. *Rev. Sav.*, pp. 69-70.

1895, 6. Sur la faune entomologique des Iles du Fier (en coll. avec M. Flamary). *Rev. Sav.*, pp. 91-92.

1896, 7. Sur la faune entomologique de la Savoie. *Rev. Sav.*, p. 607.

1897, 8. Sur une Algue aérienne. *Rev. Sav.*, p. 252.

» 9. Note sur la géologie du Crêt du Maure. *Rev. Sav.*, pp. 9-10.

1899, 10. Notes biologiques sur le lac d'Annecy. *Rev. Sav.*, p. 255.

» 11. Sur le Champignon qui produit le dépérissement des Platanes. *Rev. Sav.*, p. 58.

1900, 12. Notes botaniques et ichtyologiques. *Rev. Sav.*, p. 137.

1903, 13. Les Eponges du Thiou, *Rev. Sav.*, pp. 55-59, 1 fig.

1904, 14. Note sur quelques tufs calcaires de la Haute-Savoie. *Rev. Sav.*, pp. 263-269.

» 15. Diaspides parasites du Frêne. *Rev. Sav.*, p. 78.

1905, 16. Le terrain glaciaire et les blocs erratiques du Crêt du Maure. *Rev. Sav.*, pp. 55-62, avec figures. Réédité, avec figures, in *Annecy, Lac d'Annecy et vallée de Thônes*, nos du 31 juillet et du 7 août 1927.

» 17. Sur un phénomène torrentiel observé à Menthon. *Rev. Sav.*, pp. 152-153.

» 18. Empreintes végétales aux Barattes. *Rev. Sav.*, p. 157.

1906, 19. Contribution à la géologie des environs d'Annecy. Observations nouvelles sur la terminaison septentrionale de la chaîne Semnoz-Nivollet (avec coupes), (en collab. avec J. Révil). *Rev. Sav.*, pp. 173-182 et 217-254.

(1) Il n'a pas pu être tenu compte, dans cette liste, des nombreux articles disséminés dans la presse annécienne (*Industriel Savoisien*) ou ailleurs, par M. Le Roux, articles de vulgarisation scientifiques ou autres, écrits avec ce lyrisme débordant et coloré qui était la marque de son style.

1906, 20. Le Roc de Chère. Etude phytogéographique, chapitre « Géologie », (avec coupes), (en collaboration avec Ph. Guinier). *Rev. Sav.*, pp. 27-35.

1907, 21. Le Lac d'Annecy, faune et flore : Etude de géographie biologique, avec pl. hors-texte. *Rev. Sav.*, pp. 137-152 et 185-200.

» 22. Sur *Erica Vagans*, plante nouvelle pour la Haute-Savoie (en coll. avec Ph. Guinier). *Rev. Sav.*, pp. 173-174.

» 23. Recherches biologiques sur le lac d'Annecy. *Annales de Biologie lacustre*, Bruxelles, et tiré à part, 1 vol., in-8°, de 168 pp., avec 14 fig. et 6 planches.

1908, 24. Le Lac d'Annecy, Flore et Faune (suite et fin). *Rev. Sav.*, pp. 15-55.

» 25. Le Jardin Alpin du Crêt du Maure, *Rev. Sav.*, pp. 1-11.

» 26. Le Corégone du Lac d'Annecy. *Rev. Sav.*, pp. 116-117.

1909, 27. Sur un bloc erratique au Crêt du Maure. *Rev. Sav.*, p. 267.

» 28. Sur une Tortue boueuse. *Rev. Sav.*, p. 268.

» 29. Sur une dent de Mammouth trouvée à Mervans (Saône-et-Loire) (en coll. avec J. Désormaux). *Rev. Sav.*, pp. 272-273.

1910, 30. Sur la cuvette polie et striée d'une branche du glacier quaternaire du lac d'Annecy. *Rev. Sav.*, pp. 85-86.

1911, 31. Les Poissons du Lac d'Annecy et les essais de repeuplement. *Rev. Sav.*, pp. 53-59.

» 32. Le Semnoz : sa structure géologique et ses niveaux aquifères, géographie physique de la région (avec profils et coupes). *Rev. Sav.*, pp. 103-113.

» 33. La maladie des Gardons du lac d'Annecy. *Rev. Sav.*, pp. 161-161.

» 34. Sur le Champignon parasite du Vers blanc. *Rev. Sav.*, p. 135.

» 35. Sur l'existence de *seiches* dans le lac d'Annecy. *Rev. Sav.*, p. 11.

1912, 36. Moraines quaternaires du Crêt du Maure. *Rev. Sav.*, pp. 7-8.

» 37. Colonies d'*Ophrydium versatile* dans le lac d'Annecy. *Rev. Sav.*, p. 89.

» 38. Sur l'éclipse du 17 avril. *Rev. Sav.*, pp. 91-92.

» 39. Sur des argiles lacustres. *Rev. Sav.*, p. 196.

» 40. Rapport géologique sur le régime de la source du Var servant à l'alimentation en eau potable de la ville d'Annecy (avec coupe), (en coll. avec J. Révil), *Rev. Sav.*, pp. 115-120.

1913, 41. Histoire de la dépression du lac d'Annecy à l'époque pleistocène (en coll. avec W. Kilian et J. Révil.) *C. R. sommaires des séances de la Soc. Géol. de France*, nº 11, p. 106.

» 42. La formation des grottes de Seythenex (avec un croquis). *Rev. Sav.*, pp. 163-165.

» 43. Sur les dépôts quaternaires du lac d'Annecy. *Rev. Sav.* pp. 101-102.

» 44. Empreintes végétales du Carbonifère de Taninges. *Rev. Sav.*, p. 215.

» 45. La flore alpestre et exotique sur le P.-L.-M. *Agenda P.-L.-M.*, pp. 27-32.

1914, 46. Sur certaines Algues de l'eau sulfureuse de Menthon. *Rev. Sav.*, pp. 20-21.

» 47. Etudes biologiques sur les lacs savoyards. *Rapports scientifiques sur les travaux entrepris en* 1913 *au moyen de subventions de la Caisse des Recherches scientifiques*, Paris, pp. 656-671.

1915, 48. Fossiles de la mollasse de Bonneville. *Rev. Sav.*, p. 39.

1916, 49. La dissémination des organismes par les oiseaux migrateurs. *Rev. Sav.*, pp. 214-218.

1917, 50. Les gisements de lignites de Thorens et d'Entreverues (en coll. avec Albert Crolard). *Rev. Sav.*, pp. 94-95.

1918, 51. Histoire de la formation géologique des Gorges du Fier (avec fig. et pl.) (en coll. avec Ch. Gorceix et L. Moret). *Rev. Sav.*, pp. 23-32 et 71-79.

» 52. Rapport sur la biologie des Poissons du lac du Bourget Projet de règlementation de la pêche. 1 broch., *Imprimerie Chambérienne*, Chambéry, 11 pp.

1920, 53. Sur la réapparition des lignites de l'Arclosan à Saint-Ferréol ; les lignites du Bout du Lac. *Rev. Sav.*, p. 47.

» 54. La structure de la Montagne de Veyrier et l'origine du lac d'Annecy (avec 2 fig.) (en coll. avec L. Moret). *Rev. Sav.*, pp. 59-65.

» 55. Roches cristallines de transport dans les marmites de Chavaroche (p. Lovagny). *Rev. Sav.*, p. 139.

» 56. Note sur la biologie de la Truite dans les grands lacs savoyards. *Rev. Sav.*, pp. 173-178.

1921, 57. La Société géologique de France à Annecy. *Rev. Sav.*, pp. 157-166.

» 58. Sur *Euglena sanguinea* qui colorent en rouge certaines eaux. *Rev. Sav.*, pp. 154-155.

» 59. Sur la structure et l'origine du lac d'Annecy (en coll. avec L. Moret). *C. R. sommaires des Séances de la Soc. Géol. de France*, nº 12, pp. 183-184.

1922, 60. Sur les lignites de l'Arclozan (en coll. avec A. Crolard). *Rev. Sav.*, p. 51.

» 61. Le bleu du Lac. *Rev. Sav.*, pp. 184-187. Réédité in *Annecy, Lac d'Annecy et vallée de Thônes*, nº du 8 juillet 1923.

» 62. Le lac d'Annecy et ses poissons. *Annecy, Lac d'Annecy et vallée de Thônes*, nº du 20 août, pp. 5-6.

» 63. Les régions jurassienne, subalpine et alpine de la Savoie (en coll. avec W. Kilian, A. Riche, J. Révil et L. Moret). *Réunion extraord. de la Soc. Géol. de France en Savoie du 14 au 20 septembre*, au siège de la Soc., Paris).

1923, 64. Les cavités d'érosion de la Montagne de Veyrier. *Rev. Sav.*, p. 156.

1925, 65. L'*Helodea canadensis* dans le lac d'Annecy (en coll. avec Ph. Guinier), *Rev. Sav.*, pp. 50-56.

» 66. Un nouvel ouvrage de Géologie alpine. *Rev. Sav.*, pp. 176-180.

1928, 67. Une maladie cryptogamique des Epiceas. *Rev. Sav.*, p. 118.

» 68. Une nouvelle carte géologique de la Savoie par le professeur L. Moret. *Rev. Sav.*, p. 135.

» 69. Recherches biologiques dans les grands lacs de Savoie. Lacs du Bourget et d'Annecy. *Rev. Sav.*, 1926, pp. 95-113 et 186-222 ; 1927, pp. 66-93 et 170-198 ; 1928, pp. 69-89. Tiré à part, Annecy, *Abry*, 1 vol. in-8º, 161 pp., nomb. fig.

1929, 70. Une explication de l'odeur du lac. *Rev. Sav.*, pp. 18-19.

1931, 71. Sur les roches de l'Archipel de Los (Golfe de Guinée). *Rev. Sav.*, p. 20.

» 72. Sauvegarde du site du Roc de Chère. *Rev. Sav.*, pp. 200-202.

1932, 73. Sur l'*Ondatra* ou Rat musqué. *Rev. Sav.*, p. 170.

B. Préhistoire, Archéologie, Histoire, Anthropologie, Divers

1893, 74. L'ancienne église de Gevrier (2 fig.) *Rev. Sav.*, pp. 316-320.

» 75. Sur une urne funéraire étrusque (en coll. avec Ch. Marteaux). *Rev. Sav.*, p. 6.

» 76. Sur une collection de sceaux anciens intéressant la Savoie (en coll. avec Max Bruchet). *Rev. Sav.*, pp. 71-72.

» 77. Sur un chapiteau d'Avregny (en coll. avec Max Bruchet). *Rev. Sav.*, pp. 133-134.

1894, 78. Le trésor des Fins (avec 1 pl.) (en coll. avec J. Corcelle). *Rev. Sav.*, pp. 21-32.

1894, 79. Trouvailles monétaires d'École. *Rev. Sav.*, pp. 341-344.
» 80. Sur une pendeloque lacustre trouvée à Sévrier. *Rev. Sav.*, p. 5.
» 81. Sur des armes romaines et du Moyen-âge. *Rev. Sav.*, p. 6.
» 82. Sur une lettre autographe de saint François de Sales. *Rev. Sav.*, pp. 6-7.
» 83. Sur des trouvailles des Fins. *Rev. Sav.*, p. 72.
» 84. Sur une monnaie de Balbinus. *Rev. Sav.*, p. 75.
1895, 85. Sur un sceau d'Amédée VIII. *Rev. Sav.*, pp. 5-6.
» 86. Sur une trouvaille de débris de statues à l'église du Saint-Sépulcre d'Annecy. *Rev. Sav.*, p. 200.
1896, 87. Le clocher d'Annecy-le-Vieux (1 fig.) *Rev. Sav.*, pp. 210-213.
» 88. Sur une dague du XVIe siècle. *Rev. Sav.*, p. 3.
» 89. Sur des fusaïoles en plomb et sur un pistolet du XVIIe siècle. *Rev. Sav.*, p. 280.
» 90. Musée de la Ville d'Annecy. Catalogue descriptif du Musée Gallo-Romain (marques de fabriques, estampilles, poinçons, graffiti, etc.) (en coll. avec Ch. Marteaux). *Rev. Sav.*, 1895, pp. 93-125, 155-170, 202-215, 309-328 ; 1896, pp. 31-42. Tiré à part, 1 broch., 131 pp., illustrée, Annecy, *Imprimerie J. Abry*.
1897, 91. Découverte gallo-romaine à Gruffy (en coll. avec Ch. Marteaux et Rassat). *Rev. Sav.*, p. 78 et p. 83.
» 92. Note bibliographique sur le poète Thomas de Thonon. *Rev. Sav.*, p. 208.
» 93. Etude anthropométrique sur le crâne de Gruffy. *Rev. Sav.*, pp. 83-84.
1898, 94. Les sépultures burgondes : Histoire, anthropologie et mobilier funéraire (nombr. fig. et cartes) en coll. avec Ch. Marteaux). *Rev. Sav.*, pp. 11-39, 130-140, 259-283.
» 95. Sur une intaille de la Renaissance. *Rev. Sav.*, p. 6.
» 96. Sur un bracelet de l'âge du Fer. *Rev. Sav.*, p. 7.
» 97. Sur une pendeloque en bronze. *Rev. Sav.*, p. 90.
1899, 98. Crâne et bracelet préhistoriques de Saint-Jeoire *Rev. Sav.*, p. 1.
» 99. Sépulture burgonde d'Allonzier. *Rev. Sav.*, p. 2.
» 100. Trouvailles de l'âge du Bronze dans le Val de Fier. *Rev. Sav.*, p. 6.
» 101. Sur les armes australiennes du Musée d'Annecy. *Rev. Sav.*, p. 225.
1900, 102. Le Musée d'Annecy : Son origine, son but, son état actuel. *Rev. Sav.*, pp. 87-102, 151-169.
1902. 103. Sur des antiquités gauloises de Gruffy. *Rev. Sav.*, p. 172.

1902, 104. Le couronnement de la Vierge, tableau du Musée d'Annecy. *Rev. Sav.*, p. 173.

» 105. Bracelets et peignes burgondes trouvés aux Fins et étude d'un crâne burgonde déformé. *Rev. Sav.*, pp. 177-178.

» 106. Sur des objets de bronze d'origine romaine (en coll. avec Ch. Marteaux). *Rev. Sav.*, p. 173.

1903, 107. Guide du touriste, du naturaliste et de l'archéologue en Haute-Savoie. Paris, *Masson*, 1 vol. in-12, 340 pp., 104 fig., nombr. cartes et planches.

» 108. Sur une dalle tumulaire de l'Abbaye de Talloires (1 fig.) *Rev. Sav.*, pp. 81-82.

» 109. Voies romaines de la Haute-Savoie : Voies romaines de *Boutae* à *Casuaria* (avec fig., plans et cartes hors-texte) (en coll. avec Ch. Marteaux). *Rev. Sav.*, pp. 23-55, 87-102, 166-182, 278-286.

1904, 110. Le Château d'Aléry (avec fig.) *Rev. Sav.*, pp. 87-92. Réédité in *Annecy, Lac d'Annecy et vallée de Thônes*, nº du 1 août 1929.

» 111. Monnaies romaines provenant de Chautagne. *Rev. Sav.*, p. 109.

1907, 112. Nouvelles fresques découvertes au château d'Annecy (en coll. avec Carle). *Rev. Sav.*, p. 171.

1908, 113. Le congrès de la Société Préhistorique de France en Savoie. *Rev. Sav.*, pp. 12-13, 200-201.

» 111. Petit catalogue sommaire des ouvrages de la Bibliothèque de la Ville d'Annecy. Annecy, *Hérisson*, 1 broch. in-8º de 59 pages.

» 111 *bis*. Ernest Guinier, discours prononcé sur sa tombe. *Rev. Sav.*, pp. 78-79.

1909, 115. La palafitte néolithique du lac d'Annecy : Outillage, industrie, faune et flore (avec fig.) (en coll. avec Ph. Guinier). *C.-R. 1e Session du Congrès Préh. de France*, Paris, pp. 517-566. Réédité in *Annecy, lac d'Annecy et vallée de Thônes*, nº du 9 juillet 1922.

» 116. Sur quelques fragments d'architecture. *Rev. Sav.*, pp. 306-309.

» 117. Objets antiques du champ Vincent aux Fins. *Rev. Sav.*, p. 13.

» 118. Statuette en bois du XVIIIe siècle (1 dessin). *Rev. Sav.*, p. 76.

» 119. Trois tableaux d'Adrien Guignet. *Rev. Sav.*, p. 81.

1910, 120. Une salle de l'Art français du Moyen-âge au Musée d'Annecy (avec fig.) *Rev. Sav.*, pp. 215-230.

» 121. Sur l'église du Saint-Sépulcre. *Rev. Sav.*, pp. 206-207.

1911. 122. Sur deux pièces du Moyen-âge trouvées aux Fins. *Rev. Sav.*, p. 27.

» 123. Sur le tiers de sou d'or mérovingien de Gruffy (1 fig.) *Rev. Sav.*, p. 71.

» 124. Sur un crâne gallo-romain des Fins d'Annecy. *Rev. Sav.*, p. 27.

1912. 125. Chronologie des palafittes du lac d'Annecy. *Rev. Sav.* pp. 10-12.

» 126. Le château de Miolans (en coll. avec J. Serand). *Rev. Sav.*, p. 96.

1913. 127. Tombes burgondes à Fontaine-Vive. *Rev. Sav.*, p. 215.

» 128. Un denier romain trouvé aux Fins. *Rev. Sav.*, p. 271.

» 129. Boutae, (Les Fins d'Annecy) Vicus gallo-romain de la cité de Vienne du 1er au Ve siècle sur la voie impériale de Darentasia (Moûtiers) à Genava (Genève) (en coll. avec Ch. Marteaux). *Publication de l'Académie Florimontane d'Annecy*. Annecy, *Abry*, 1 vol. in-8°, 518 pp., nombreux dessins et plans.

1914, 130. Nouvelles fouilles aux Fins d'Annecy (nomb. fig.) (en coll. avec Ch. Marteaux). *Rev. Sav.*, pp. 145-166.

» 131. L'excursion de la Florimontane. *Rev. Sav.*, pp. 86-93.

1915. 132. Boutae, Nouvelles fouilles aux Fins d'Annecy (2e supplément) (avec nombr. fig.) (en coll. avec Ch. Marteaux). *Rev. Sav.*, pp. 58-74.

» 133. Un legs à la Bibliothèque d'Annecy. *Rev. Sav.*, pp. 81-84.

1916, 134. Antiquités romaines des Fins d'Annecy. *Rev. Sav.*, p. 10.

» 135. Sur un crâne burgonde des Fins. *Rev. Sav.*, p. 168.

» 136. Boutae, nouvelles fouilles aux Fins (3e supplément) (nombr. fig.) (en coll. avec Ch. Marteaux). *Rev. Sav.*, pp. 21-41.

1917. 137 Un crâne burgunde (1 fig.) *Rev. Sav.*, pp. 112-113.

» 138 Une hache néolithique trouvée à Saint-Jorioz (1 fig.) *Rev. Sav.*, pp. 134-135.

1920, 139. Boutae, nouvelles fouilles aux Fins d'Annecy (4e supplément) (nombr. fig.) (en coll. avec Ch. Marteaux). *Rev. Sav.*, pp. 101-111.

1921, 140. Boutae, nouvelles fouilles (nombr. fig.) (5e et dernier supplément) (en coll. avec Ch. Marteaux). *Rev. Sav.* pp. 37-51.

» 141. Briques estampées et monnaie du XIVe siècle. *Rev. Sav.*, p. 54.

1922, 142. Sur des carrelages estampés du XIIIe siècle. *Rev. Sav.*, p. 51.

1923, 143. Sceau de l'Abbaye du Reposoir. *Rev. Sav.*, p. 111.

» 144. Hache néolithique. *Rev. Sav.*, p. 151.

1924, 145. Un amortissement de nervure de voûte du XVe siècle. *Rev. Sav.*, p. 54.
1925, 146. Sur un crâne burgonde. *Rev. Sav.*, pp. 10-11.
1926, 147. Tombe hallstadtienne à Grully. *Rev. Sav.*, pp. 12-13.
1928, 148. La Société Suisse de Préhistoire à Annecy. *Rev. Sav.*, pp. 31-36.
1929, 149. Sépulture à Cruseilles. *Rev. Sav.*, p. 17.
150. Objets antiques recueillis aux Fins par M. Bernard Tissot. *Rev. Sav.*, p. 19.
1930, 151. Objets antiques de Boutae offerts au Musée. *Rev. Sav.*, p. 5.
152. Sépultures burgondes, place Carnot à Annecy. *Rev. Sav.*, p. 120.
1932, 153. Sur un ancien cimetière à Chevrier. *Rev. Sav.*, p. 170.

Cours, conférences et communications

d'histoire savoisienne en 1932-1933.

A la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, les sujets suivants ont été traités :

Le 10 novembre 1932. M.P.-E. Martin : Les origines de la Savoie.
Le 16 mars 1933. M. E. Clouzot : Les cartes du lac de Genève au début du XVIIe siècle.
M. L. Blondel : Quelques « Villeneuves » du XIIIe siècle : Hermance, Versoix, Monthoux, Bonneville.

M. Avezou a traité, les 5 et 7 décembre 1932, à l'Aula de l'Université de Genève, les sujets suivants :

La fin de la Monarchie absolue à Turin : Charles-Félix et Charles-Albert, (1831-1848).

L'initiation de la Savoie au régime parlementaire (1848-1860).

A l'Ecole Préparatoire de Chambéry, il a achevé, en février-mars 1933, son cours sur la Savoie de 1848 à 1860, traitant de la période qui s'étend de l'accession au pouvoir de Cavour jusqu'à la veille de l'Annexion.

A l'Université de Grenoble, aux cours du soir d'histoire du Dauphiné, il a achevé l'étude des relations du Dauphiné et de la Savoie au Moyen-Age, commencée en 1931, en traitant de l'histoire de ces relations pendant les XIVe et XVe siècles.

Joseph DÉSORMAUX

(1867-1933)

Au cours de ces quatre dernières années, notre Académie a été particulièrement éprouvée par la perte de ses membres les plus éminents, à quatre desquels elle avait décerné le titre de président honoraire. Le 26 novembre 1929 expirait loin de nous, épuisé par un labeur incessant, Max Bruchet, archiviste de la Haute-Savoie, puis du département du Nord. Au mois de février 1931, nous étions de nouveau en deuil de François Miquet qui, durant dix-huit ans, avait présidé, vous savez avec quelle conscience et avec quel dévouement, nos séances mensuelles et, à quelques jours d'intervalle, de Charles Buttin qui, par ses études aussi nombreuses qu'approfondies sur les armes, avait acquis une renommée presque mondiale. Le 25 juin de la présente année, nous perdions Marc Le Roux qui unissait à une intelligence lucide une remarquable facilité d'assimilation, dont le champ d'activité embrassait à la fois les sciences et les arts et qui fut pendant quarante ans notre secrétaire perpétuel. Et voilà que le 19 octobre dernier s'éteignait prématurément dans sa soixante-sixième année, entouré de l'estime générale, le professeur Joseph Désormaux, l'un de nos vice-présidents, et qui, après sa mise à la retraite en 1929, s'était retiré à Saint-Germain du Bois, en Saône-et-Loire. Ainsi ont disparu, l'un après l'autre, ces savants distingués dont les travaux, même en ne parlant que de ceux qui furent publiés dans notre *Revue Savoisienne*, surent maintenir à celle-ci, grâce à leur simultanéité, la réputation dont notre société a le droit de s'enorgueillir. Puisse-t-elle combler par de nouvelles collaborations le vide causé par tant de pertes successives. Si banal que soit le fait de mourir, ce n'est pas sans un serrement de cœur que nous voyons s'en aller peu à peu ceux dont nous avions si souvent entendu dans cette salle la voix familière.

Joseph Désormaux naquit à Lyon le 15 novembre 1867. Il fut successivement, de 1887 à 1891, boursier de licence, puis d'agrégation près de la Faculté des Lettres de cette

ville ; licencié ès lettres avec la mention *bien* en 1888 et enfin agrégé de l'Université en 1891. Au contraire de certains écrivains et non des moindres qui ont gardé rancune à leurs maîtres de n'avoir pas apprécié assez tôt leur futur talent, J. Désormaux conserva toujours envers tous les siens une reconnaissance qui l'honore. Nommé professeur au collège de Nantua, puis aux lycées de Rochefort et de Vesoul, il fut, en 1895, désigné pour la chaire de seconde du lycée Berthollet, à Annecy. Il se plut dans notre ville et y demeura jusqu'à la fin de sa carrière, d'une part, s'acquittant avec ardeur et conscience de ses devoirs d'universitaire, de l'autre, consacrant ses loisirs à ses études favorites. Comme il en est de ces érudits désintéressés dont la province fournit tant d'exemples, sa vie, d'une singulière unité, se passa ainsi entre ses occupations professionnelles, la douceur du foyer familial et les libres jouissances de l'esprit. Le nombre de ses productions, auxquelles se joignait une volumineuse correspondance, témoigne d'une rare puissance de travail servie par une probité qui ne s'est jamais démentie. Puisqu'il est vrai qu'il y a chez l'homme, surtout chez l'intellectuel, un instinct qui le pousse à vouloir durer au delà de la limite de son existence, il est permis d'espérer que, grâce à ses œuvres, le nom de Joseph Désormaux survivra.

Bien qu'il ait prêté son concours dévoué à plusieurs autres sociétés, cependant, c'est surtout vers notre compagnie qu'il se sentit dès l'abord attiré. Sur son désir, je présentai sa candidature. Le 23 avril 1896, il y fut accueilli comme membre effectif, Camille Dunant étant président, avec une cordialité qui le toucha. Il y devint successivement secrétaire adjoint (1903-04), trésorier (1906), bibliothécaire (1907-12) et enfin vice-président de 1913 à 1929, année de son départ. Ceux qui ont participé, le 16 juin, à la promenade annuelle de l'Académie doivent se rappeler cette heure émouvante où, dans le grand salon brillamment éclairé du château de Montrottier, notre regretté président, François Miquet, fit en des termes heureux l'éloge de notre confrère et le nomma, aux applaudissements de tous, président d'honneur, titre qui lui fut confirmé dans la séance de janvier 1930. Très ému, Joseph Désormaux mit dans ses remerciements, teintés de mélancolie, tout son cœur de Savoyard d'adoption. C'est qu'il avait été, pendant trente-trois ans, l'un des membres

les plus assidus de nos réunions. Il y venait avec un réel plaisir, car elles lui étaient à la fois un délassement et une occasion de nous faire part de ses recherches dont il nous exposait les résultats dans un style où l'on sentait, sous sa forme académique, vibrer un contentement intérieur. Il donna aussi sa participation effective à plusieurs congrès savoisiens.

Que ce soit dans ses communications, dans des articles ou dans des œuvres plus étendues, — et grand est aussi le nombre des journaux et des revues locales, françaises et étrangères auxquelles il a collaboré, — il a traité les sujets les plus variés ; mais, avant tout, ceux qui relevaient de la philologie vers laquelle convergeaient ses efforts. C'est ainsi qu'il écrivit de multiples comptes rendus bibliographiques et biographiques, des articles sur l'histoire littéraire du moyen âge à nos jours, parmi lesquels une étude documentée sur « *François de Myozinge* » (*Rev. Savois.* 1919) et des « *Notes critiques* » sur des poésies d'Albert Samain (id., 1904, 7 et 1911), sur le folklore dont il préparait une bibliographie régionale, etc. ; l'argot même n'avait pas échappé à son incessante curiosité. Mais c'est surtout à la linguistique du patois savoyard où il était devenu un maître qu'il a consacré la plus grande part de son labeur scientifique, l'étudiant non seulement dans ses généralités (voir notamment son « *Enquête sur les parlers de Savoie,* » *Rev. Sav.* 1911, 136, 248 ; 1913, 151, etc.,) mais encore dans ses cantons particuliers comme la lexicologie, la géographie linguistique, l'onomastique (id., 1921, 85), la toponymie, la sémantique (id. 1909, 10 ; 1921, 179), la phonétique, la morphologie, etc. En effet, en 1900, l'un de nos vice-présidents, Aimé Constantin, savant patoisant aussi modeste que consciencieux, était mort, laissant un grand nombre de fiches et de manuscrits concernant un glossaire avec notation alphabétique, une grammaire et une *Flore du patois savoyard*. Tandis que notre société confiait la publication de cette dernière au R. P. Gave, qui avait été son collaborateur, elle chargeait Joseph Désormaux qui, dans une notice nécrologique, avait insisté sur la grande valeur du travail en préparation du défunt, d'en coordonner et d'en mettre au point les autres parties que Mme Constantin désirait faire aussi publier sous son patronage. Notre confrère accepta cette lourde tâche qui exigeait avant tout de

lui un effort d'adaptation vraiment louable. Sorti des presses de l'imprimerie Abry, le glossaire parut en 1902 sous le titre de *Dictionnaire savoyard* avec le nom des deux auteurs. Cet ouvrage, couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles lettres, eut un grand succès et il reste encore aujourd'hui indispensable à ceux qui étudient les lois linguistiques des dialectes alpins. Quant à la grammaire et à la phonétique, elles n'ont pas fait l'objet d'un ouvrage spécial. C'était en effet une œuvre de longue haleine que Désormaux préféra réaliser par fragments comme en témoignent surtout ses *Etudes philologiques savoisiennes* (essai de grammaire) parues sous son nom uni à celui d'A. Constantin (*Rev. Sav.* 1907, 1909) et ses *Mélanges savoisiens* parus dans la *Revue de philologie française et de littérature* entre 1903 et 1910 ; v. aussi *Mém. de l'Académie de Savoie*, ve s., t. VI, les *Mélanges Brunot* (1901) etc., sans compter ses études critiques sur des textes de noëls, chansons, dialogues, souvent en collaboration avec A. Constantin ; v. *Rev. Sav.* 1901, 1903, 1910, etc. et son étude sur *J. F. Favre, grammairien savoyard*, *Revue de Savoie*, 1912. En 1923 parut à l'Imprimerie Commerciale, Annecy, sa *Bibliographie méthodique des parlers de Savoie*, fruit de longues et de patientes recherches, également couronnée par l'Institut et par l'Académie de Savoie (1925). On y trouvera une mention détaillée des œuvres de notre confrère, ainsi que dans la très complète *Bibliographie des publications de M. J. Désormaux* (1928) que l'amour filial de Mlle Mathilde Désormaux a fait éditer pour la mémoire d'un père qui la chérissait de toute son âme. Mais l'ouvrage qui lui tenait le plus à cœur et dont il nous avait lu, en sollicitant nos remarques, plusieurs pages, c'était l'*Histoire du langage en Savoie* qu'il espérait terminer, si le sort n'en avait décidé autrement.

Professeur de seconde et, finalement, de première, notre confrère aimait naturellement la poésie ; il composa même une trentaine d'odes ou de sonnets dont il donna la primeur à différentes revues. Aussi, à peine notre Société l'eut-elle admis dans son sein qu'elle le nomma membre du jury de poésie dont il fut élu rapporteur et c'est avec un dévouement infatigable qu'il s'acquitta douze fois de cette délicate fonction.

Parmi les nombreuses motions et propositions qui éma-

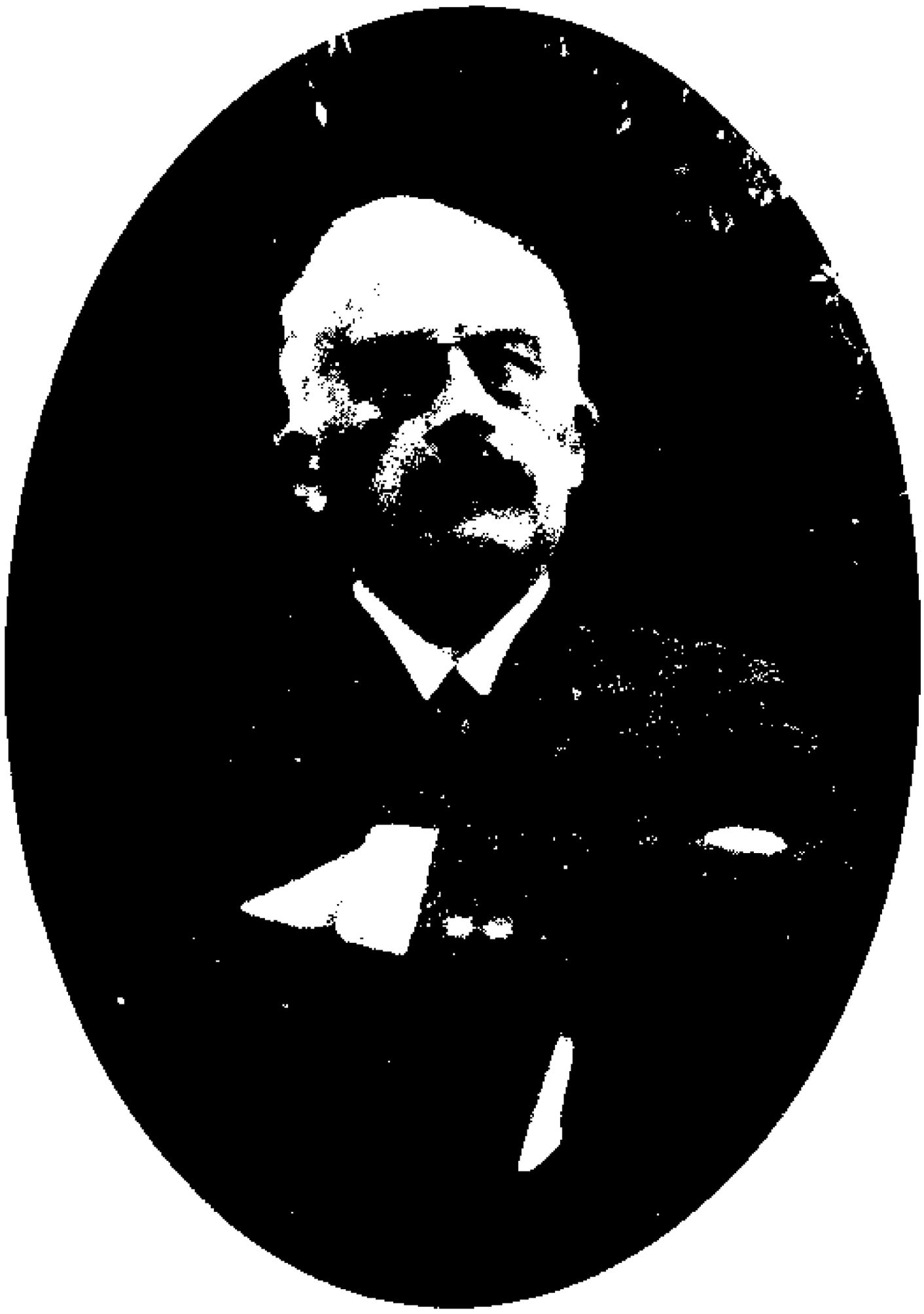

JOSEPH DÉSORMAUX
(1867-1933)

nèrent de son initiative, deux eurent une réalisation particulièrement heureuse : ce fut d'abord, en 1912, l'institution du prix de poésies patoises dont M. A. Desservettaz fut le bénéficiaire ; puis, la célébration du millénaire de saint Bernard de Menthon, fêté avec représentation du *Mystère* (3 août 1924) qui obtint un vif succès. Promoteur et animateur de cette originale manifestation, il reçut des éloges mérités, venus de toutes parts.

Ainsi s'écoulaient, non sans noblesse, les jours de Joseph Désormaux, travailleur intègre et obstiné, obéissant lui-même sans défaillance à cette exhortation d'Alfred de Vigny qu'il avait recommandé de suivre : « Fais énergiquement ta longue et dure tâche. » Si cette vie fut assombrie, entre autres tristesses, par la douleur que lui causa la mort tragique et prédestinée de son beau-frère, le docteur Gustave Geley, du moins l'année 1928 lui apporta une grande joie, celle de sa nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur, belle récompense de ses quarante années de service dans l'enseignement et de cette activité supplémentaire dont il avait assumé la charge avec enthousiasme. Il reçut, à cette occasion, les félicitations, non seulement de ses chefs hiérarchiques, de ses élèves et du personnel des deux lycées, mais aussi, dans la séance du 1er février, celles de notre Académie.

Retiré en 1929 dans sa maison familiale de la campagne bressane, notre confrère ne renonça pas à ses chères études et, quand on pense que, depuis longtemps déjà, sa vue s'était fort affaiblie et qu'il était même menacé de cécité, on ne peut s'empêcher d'éprouver pour lui la plus vive admiration. C'est ainsi qu'il fit encore éditer par l'Imprimerie commerciale (1930-33) quatre élégantes plaquettes intitulées *Mots et coutumes de Savoie*. Il ne cessait du reste de s'intéresser à nous et il nous donnait de 1930 à 1932 une note sur le *Testament d'Angelon de Bellegarde* en collaboration avec M. R. Avezou et quelques articles bibliographiques. Il vint même cette dernière année assister à notre séance du 4 octobre dans laquelle il fit sa dernière communication. C'est qu'il avait voulu, et avec quelle allégresse, revoir Annecy, ceux qu'il y avait connus et ces paysages qui l'avaient tant charmé et dont il avait emporté la vision sous ses paupières à demi closes.

Maintenant, sa voix s'est tue, elle aussi. Mais, nous incli-

nant devant les lois mystérieuses qui régissent les destinées humaines, nous conserverons le souvenir ému et reconnaissant de ce lettré délicat doublé d'un érudit, de cet excellent florimontan d'un abord courtois, d'une correction souriante et qui, aimant profondément la Savoie, lui donna une part de sa vie.

Charles MARTEAUX.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Lettres inédites du Cardinal Le Camus, Evêque et Prince de Grenoble, (1632-1707), publiées avec une introduction et des notes par Claude Faure. Thèse complémentaire pour le Doctorat-ès-lettres. Grenoble, Allier, 1932, 394 p. in-8°.

La situation de la Savoie au point de vue ecclésiastique fut, de la Réforme à la Révolution, des plus compliquées. Les Evêques de Genève, chassés de leur siège épiscopal, résidaient à Annecy ; leur diocèse s'étendait partie sur Savoie, et partie sur France. Aux frontières du Dauphiné, il existait une curieuse enclave : Chambéry et ses environs dépendaient de l'Evêché de Grenoble, et c'était un Evêque français qui venait en tournées pastorales à Saint-Léger, à la Sainte-Chapelle, à Saint-Cassin, à Vimines, à Cruet, etc...

A ce titre, la correspondance de Le Camus, éditée avec un grand soin par M. Cl. Faure, qui a exploré entre autres sources, celles des Archives de Cour à Turin et des Archives Vaticanes, nous apporte beaucoup de précisions sur les rapports de l'Evêque de Grenoble avec la partie savoyarde de son diocèse ; leur histoire est excellemment résumée dans une partie de l'Introduction (Le Camus et la Savoie, p. 8-21).

Ils n'étaient ni simples ni cordiaux ; cette juridiction paradoxale choquait le clergé de la région de Chambéry : il se rebellait souvent contre l'Evêque : d'où, plaintes fréquentes en Cour de Turin. S'il faut en croire la correspondance épiscopale, ce même clergé était à la fin du XVIIe S. fort dévergondé. Peu indulgent pour ses subordonnés et ses diocésains de la Savoie-Propre, l'Evêque allait jusqu'à écrire d'eux : « ...Ce petit coin est la sentine des prêtres de France et d'Italie et le peuple n'y connait point Jésus-Christ ».

Le Camus semblait témoigner à Chambéry une hostilité particulière ; elle éclata en 1679 quand il fut question d'y établir une Université. Il s'efforça, dans une lettre au marquis de St-Thomas, de démontrer que ce n'était pas possible et qu'elle serait mieux placée dans le diocèse de Genève, y disposant de plus de ressources intellectuelles et plus capable, dans cette position centrale, de porter contre la ville de Calvin des coups efficaces. Tandis que, dans la capitale de la Savoie, écrivait-il, « peu de gens s'adonnent aux lettres » et « ceux qui n'étudient qu'à Chambéry demeurent ignorants toute leur vie ». Ce superbe dédain n'empêcha pas Le Camus qui, selon Ste-Beuve, avait à contenter deux souverains : le roi de France et le duc de Savoie, de bénir à Chambéry même, en 1684, le mariage de Victor-Amédée II avec une nièce de Louis XIV.

R. AVEZOU.

Au lendemain de l'Expédition de Savoie

« Les tabatières de Charles-Albert »

La fameuse « Expédition » de Mazzini-Ramorino contre les Etats Sardes, déclenchée de Plan-les-Ouates sur Bossey, au début de février 1834 après avoir échoué piteusement à Ville-la-Grand, suscita bien des tracas aux autorités helvétiques.

Le Conseil d'Etat s'était empressé de lancer la proclamation suivante :

« Soldats de la milice,

« Des troubles graves menacent un pays voisin et allié, quelques agents de ces troubles viennent de débarquer sur notre territoire, vous empêcherez que la Suisse, pays neutre, tolère ou favorise de tels actes qui seraient alors de véritables actes d'hostilité : l'honneur de la patrie dépend de sa fidélité à observer les traités, vous êtes les dignes soutiens, soldats de la milice, de l'honneur de cette patrie comme vous l'êtes de son indépendance. Le gouvernement compte sur vous ; que cette journée soit au nombre de celles où le canton de Genève ajoutera, avec votre secours, un nouveau titre à l'estime de la Suisse dont il aura protégé le territoire et la neutralité.

« Au nom des Syndics et Conseil d'Etat.

« *Le conseiller secrétaire d'Etat,*

« DE ROCHES. »

Bien vite on regrette que, dans la rapidité d'une rédaction un peu précipitée, on se soit servi du nom *allié.*

On objecte que la Suisse n'est spécialement l'*alliée* d'aucune puissance, mais désire conserver et entretenir des relations de bon voisinage avec tous les pays limitrophes.

Sur ces entrefaites quatre Polonais, amenés à Genève et reconduits à la frontière sous l'escorte d'un gendarme, ont été enlevés par la foule au cri de: « Vivent les Polonais. »

C'est alors qu'était, par les soins du « Gouvernement

Provisoire Insurrectionnel de Joseph Mazzini, Amédée Melegari, Jean Ruffini, Rubin, « lancée la proclamation de Saint-Julien :

« Le moment mûri par les circonstances est venu, c'est un crime que de ne pas se rallier autour du drapeau de l'insurrection... Les citoyens sont appelés à courir aux armes de quelque espèce qu'elles soient... Dans chaque ville, bourg ou village, le tocsin sonnera... Chaque pays insurgé signalera l'insurrection par des feux allumés sur les hauteurs... »

Ce ne fut qu'un feu de paille, en fait d'éclatante, générale et spontanée manifestation populaire.

Par contre, après le fiasco de Ville-la-Grand, l'affaire des réfugiés Polonais et Piémontais fit grand bruit dans la région du Léman et fut l'origine de bien des ennuis, imposant au Directoire Fédéral une tâche importante et délicate.

Il y eut une avalanche de notes diplomatiques, dont certaines inspirées par Metternich.

Bombelles, ministre d'Autriche à Vienne, suggère au gouvernement Helvétique d'envoyer une députation à Charles-Albert en vue d'exprimer des regrets relativement à l'Expédition de Savoie.

C'est ainsi que l'ancien premier Syndic de Genève Jean-Jacques Rigaud, député à la Diète et Emmanuel de la Harpe, landamman du canton de Vaud furent chargés de se rendre à Chambéry auprès du roi de Sardaigne.

Cet Emmanuel de la Harpe (1782-1842) était le fils du Général Amédée dont le nom est inscrit sur l'Arc de Triomphe et dont le buste se trouve à Versailles, salle des Maréchaux. Avocat, juge d'appel, conseiller d'Etat de 1823 jusqu'à sa mort, député à la Diète à diverses reprises, commissaire fédéral en Valais, il devint en 1830 landamman du canton de Vaud, d'ailleurs le dernier.

De 1803 à 1814 le Petit Conseil avait à sa tête un Président. La Constitution de 1814 donna à ce magistrat le titre de landamman jusqu'à la nouvelle Constitution de 1831.

Cette famille vaudoise est originaire de la région du Chablais.

Quand il fut question de la venue de Charles-Albert à Chambéry et de la désignation des députés Vaudois et Genevois chargés de porter au Souverain Sarde le message du Directoire Fédéral (comme on l'avait fait en 1824 lors du

voyage de Charles-Félix en Savoie), en ce début de juin 1834 Emmanuel de la Harpe est fort préoccupé.

Il demande instamment à son honorable collègue Genevois de le renseigner sur plusieurs points importants, ainsi qu'avaient dû, vingt-trois ans plus tôt, se concerter, les trois ambassadeurs genevois : le maire Frédéric-Guillaume Maurice, le recteur d'Académie Henri Boissier-Buisson et le conseiller Jean-Achard-Trembley, chargés de représenter le chef-lieu du Léman au baptême du Roi de Rome :

« Quelle est l'étiquette quant au costume ? Prenons-nous chacun un huissier avec manteau cantonal ou n'en prend-on qu'un aux insignes du Vorort, ou point du tout ? Faut-il un secrétaire ? Quels seront les moyens de transport ? Faut-il me charger de la voiture avec 2, 3, 4 chevaux ? Je suis dépourvu de tout ce qui est nécessaire pour me présenter devant un Souverain ! »

Le baron de Vignet, ministre de Sardaigne en Suisse, dans sa note du 10 mai précédent, l'avait également suggérée l'idée de cette députation suisse. C'est d'ailleurs par son entremise qu'une audience fut sollicitée.

L'estafette dépêchée rapporta la nouvelle que Charles-Albert recevrait avec plaisir les envoyés suisses le dimanche 15 juin 1834.

Dans la matinée du vendredi 13... vers les 10 heures, MM. Rigaud et de la Harpe prennent la direction de Chambéry. Les postes de douane ont été avisés, car on tient à avoir les égards dus au caractère officiel des messagers, qui ne seront soumis à aucune formalité, soit pour les passeports, soit pour les visites douanières.

Ils arrivent à Chambéry dans la matinée du samedi 14, prennent contact avec le baron de Vignet puis avec le Ministre des Affaires Etrangères, Général Comte de la Tour, qui annonce que l'audience était fixée pour le dimanche à 11 h. et demie.

M. de la Harpe s'adressant au Souverain prononça cette allocution :

« Sire,

« Les rois, vos prédécesseurs, n'ont jamais visité les provinces de leurs Etats, voisines de la Suisse, sans que la Confédération se soit empressée de leur adresser les assurances de son attachement.

« Le Directoire Fédéral, suivant cet antique usage, saisit l'occasion du séjour de V. M. dans les Etats de Savoie pour lui exprimer les sentiments de la Confédération suisse envers sa royale personne et son auguste famille.

« En nous faisant l'honneur de nous désigner, M. Rigaud et moi, pour nous rendre auprès de V. M., l'autorité directoriale nous a chargés de vous offrir, Sire, avec ses félicitations sur votre heureuse arrivée, ses vœux pour la prospérité du règne de V. M. et pour le bonheur de ses peuples.

« Les rapports soutenus entre l'illustre maison de Savoie et le corps Helvétique, ont donné naissance à ces relations journalières d'amitié et de bon voisinage qui lient les deux nations et concourent si puissamment à leur bonheur réciproque.

« La conservation de ces relations intéresse également les deux Etats.

« Le Corps Helvétique a constamment cherché à resserrer les liens existants, et lorsqu'il a eu dernièrement à déplorer une tentative coupable autant qu'insensée, faite sur ses frontières, les mesures qu'il a prises spontanément pour la réprimer, ont été la preuve la plus éclatante du prix qu'il met à remplir les devoirs que réclament les droits internationaux.

« Sire, en présentant à V. M. la lettre que le Directoire Fédéral nous a remise, nous la prions d'agréer l'hommage de notre profond respect. »

Dans son message à Charles-Albert, le Directoire Fédéral se dit heureux d'exprimer à S. M. « une considération aussi sincère que respectueuse ». En recevant la députation, le Souverain Sarde « donne à la Suisse une nouvelle preuve d'intérêt » à laquelle ils sont très sensibles.

« Veuillez, Sire, recevoir avec bonté les Magistrats qui ont l'honneur d'être auprès de V. M. les interprètes de la Confédération et ajouter foi aux vœux, aux félicitations et aux hommages qu'ils sont chargés de vous offrir. Daignez les écouter avec bonté lorsqu'ils exprimeront le vif désir de la Confédération suisse d'entretenir avec les Etats Sardes, les relations les plus affectueuses et les plus favorables aux intérêts des deux pays. » (1)

(1) Charles Albert, qui avait passé plusieurs années de sa jeunesse à Genève où il avait été en pension chez le pasteur Vaucher, dit avec aménité au syndic Rigaud : « Qu'il n'oublierait jamais le séjour qu'il fit à Genève et ce qu'il devait

Après une audience de la Reine et un nouvel entretien avec le Comte de la Tour, celui-ci retint à dîner les députés, de la part du roi. Au moment où ils prirent congé il leur fit remettre à chacun le portrait du Souverain sur une boîte enrichie de brillants.

Si les petits cadeaux entretiennent l'amitié, ils suscitent parfois bien des désagréments. Il semble que ce fut en l'occurrence le cas, d'autant plus que cette députation donna lieu à bien des controverses. Tandis que Mazzini en parlait avec ironie, l'Ambassadeur de France de Rumigny la traitait de platitude.

Le « *Fédéral* » lui-même disait « il y a des moments où l'étiquette diplomatique doit céder aux convenances politiques. Ce n'est pas par des gracieusetés que nous devons répondre à l'oubli des premières exigences de bon voisinage. »

Lors de la séance du Conseil Représentatif du 18 juin, M. Rigaud répond à l'interpellation de M. Dufour visant la dite députation, saisissant cette occasion pour réfuter les bruits tendancieux répandus sur le Conseil d'Etat. Le directoire Fédéral ne fit que se conformer à un antique usage. Cette démarche devait surtout servir « à terminer une brouillerie dont les conséquences ne pouvaient être que préjudiciables aux deux pays ». Il n'y eut rien de contraire à l'honneur national. L'attente du Directoire n'a pas été trompée ; les députés suisses ont été reçus de la manière la plus distinguée et ils n'ont entendu de la bouche de S. M. que des expressions amicales pour la Confédération.

En acceptant cette mission, ajoute M. Rigaud, j'ai rempli mon devoir de citoyen ; j'ai pensé que m'y refuser pour des considérations tenant à la crainte de quelques désagréments personnels eût été une lâcheté : je ne me dissimulais point quelques-unes des conséquences qui pouvaient en résulter pour moi, quoiqu'elles aient dépassé ce à quoi je pouvais m'attendre ; je ne dirai point que je n'en aie pas éprouvé quelque sentiment d'amertume et je me suis rassuré en pensant que l'homme qui ne craignait pas de livrer sa vie à l'examen de ses concitoyens les plus soucieux de l'honneur national,

à cette ville ; qu'il serait charmé de trouver les occasions de lui rendre service, désirant vivement l'union entre les deux pays ».

Durant son règne de vingt ans le souverain sarde a constamment témoigné de la bienveillance personnelle pour la Suisse.

devait savoir affronter momentanément la sévérité de l'opinion à son égard.

Ajoutons que pour atténuer l'éclat des brillants des fameuses tabatières du Souverain Sarde, M. le Conseiller d'Etat de la Harpe envoya à cette occasion au Directoire Fédéral une somme de quatre mille francs pour être employée, suivant la décision de ce Corps à un objet d'utilité publique fédéral.

D'autre part M. le premier Syndic Rigaud a également adressé au Directoire Fédéral une somme de quatre mille francs dans les mêmes intentions. Il manifeste le vœu que si le Directoire n'a pas d'emploi direct de cette somme, elle soit réunie à pareille somme de 1.000 fr. qu'il avait déjà donnée en 1831 pour l'école de Thoune (1).

Quelques jours après la rentrée des députés genevois, Charles-Albert adressait de Chambéry le 28 juin 1834, le message ci-après au Directoire Fédéral :

« Très chers grands Amis, Alliés et Confédérés,

« Il nous a été très agréable de recevoir la députation « que vous nous avez annoncée. La manière dont MM. de « la Harpe, ancien président du canton de Vaud et Rigaud, « ancien premier syndic de Genève, se sont acquittés de « cette mission, lui a donné encore plus de prix à nos yeux. « Les sentiments qu'ils nous ont exprimés ne pouvaient être « plus conformes à nos propres vœux et au véritable intérêt « que nous portons à la Confédération suisse en général et « à chacun de ses cantons en particulier. Ces députés vous « rapporteront, sans doute, combien nous leur avons montré « de satisfaction. Nous aimons toutefois à vous renouveler « ici l'assurance du désir sincère que nous avons, de notre « côté, de maintenir constamment avec la Suisse les meil- « leurs rapports d'amitié et de bon voisinage. En vous « assurant aussi de notre estime et de notre affection parti-

(1) Le directeur puis Inspecteur de cette école d'artillerie fut le Colonel Dufour de Genève, qui eut pour élève le prince Louis-Napoléon. Dans ses « *Mémoires* » l'ancien conseiller fédéral Ulrich Ochsenbein a noté que « chaque jour, le prince Napoléon se rendait bras dessus bras dessous, avec le colonel Dufour, au champ de manœuvres. Ils étaient si absorbés par leur conversation qu'ils en oubliaient leur entourage et risquaient parfois de tomber dans les fossés de la route. Sans doute s'entretenaient-ils de choses fort graves ? »

« culière, nous prions Dieu qu'Il vous ait, Très Chers et « Grands Amis, Alliés et Confédérés, en sa sainte et digne « garde. »

« Signé : Charles-Albert. »

Sans chercher à savoir si l'ancien pensionnaire du pédagogue genevois M. Vaucher, vaguement rousseauiste et malicieux psychologue, avait prévu les conséquences de son geste, on reconnaîtra que les tabatières du ci-devant Prince de Carignan firent beaucoup parler d'elles chez les aristocrates du Léman aussi bien que dans le clan des conspirateurs mazziniens et dans les coulisses de la Sainte-Alliance où s'agitait Metternich !

Paul TAPPONNIER.

Lettre sur les Spectacles

La querelle du Théâtre à Annecy en 1789

J'ai trouvé, dans une bibliothèque, une petite brochure effacée et modeste qui porte comme titre : « *Lettre à un ami retiré à la campagne sur le projet de l'établissement d'un théâtre dans la ville d'Anneci...* »

Cette brochure est éditée à Anneci, chez Durand, imprimeur du roi en 1789, il y a donc cent quarante-quatre ans. En ce temps-là, les Annéciens étaient de très saintes gens. Je n'entends pas dire, certes, qu'ils ne le sont plus aujourd'hui. Mais la sainteté, comme tant de choses, a subi une évolution. Elle permet des usages et des distractions qu'on aurait, sans nul doute, réprouvés autrefois.

Toutes les villes importantes ont leur théâtre. Anneci, à cette époque, n'en possédait pas. Et elle s'en passait fort bien. Cependant il arriva qu'une troupe audacieuse vint s'installer dans ses murs, loua une salle, et donna des représentations théâtrales.

Cela mit un peu d'effervescence dans les esprits, et les représentations eurent beaucoup de succès. On joua cinq fois par semaine et les recettes atteignirent une moyenne de sept

louis par représentation, ce qui suffit à mettre l'opulence dans une troupe dont les vedettes n'avaient pas les exigences d'aujourd'hui.

Mais, la troupe partie, il y eut un vide. Annecy avait pris le goût du plaisir. Et il se passa une chose incroyable : Une partie de la population demanda qu'un théâtre fût construit.

La jeunesse surtout, comme il est naturel, appuyait cette demande et aussi quelques vieillards car il y en a qui restent toujours jeunes.

Mais une telle audace provoqua une réaction violente. L'autre partie de la population, la plus nombreuse à vrai dire, protesta avec énergie : construire un théâtre, c'était ouvrir toutes grandes les portes à la dépravation.

La question fut portée devant les juges municipaux. Ils pensèrent qu'il n'était pas mauvais de distraire leurs administrés, et ils décidèrent qu'un théâtre serait construit.

Mais il y eut des clameurs, des protestations indignées qui étouffèrent les cris de joie car la partie supra-vertueuse de la population était la plus nombreuse.

Alors, obéissant à la crainte, qui est quelquefois le commencement de la sagesse, les juges municipaux examinèrent de nouveau la question et ils déclarèrent qu'en effet les règles de la perfection et les principes de la morale s'accordaient à voir dans la construction d'un théâtre une idée fâcheuse qui pourrait amener un dérèglement des mœurs. En conséquence la première décision était annulée et il était décidé que le théâtre ne serait pas construit afin de ne point ternir la blancheur des âmes annéciennes.

Les clameurs changèrent aussitôt de camp. Les partisans du théâtre se fâchèrent. Et c'est alors qu'un des leurs écrivit *La Lettre à un ami...*

M. Durand, imprimeur du roi, édita cette lettre, mais c'était un homme avisé, et il prit ses précautions. Au-dessous du titre, en lettres très apparentes, il mit ceci : « *Avec des notes de l'éditeur pour servir de réponse...* » Et ces notes n'étaient pas favorables au théâtre.

Ainsi, par la publication de la lettre, il gagnait la sympathie des âmes légères qui voulaient le théâtre et par ses notes il gardait l'estime des âmes sévères qui n'en voulaient pas. M. Durand, imprimeur du roi, était un homme habile...

L'auteur de la brochure, qui reste modestement anonyme

est un homme d'esprit. Naturellement, il est enthousiaste, car il est jeune et il voit à ce qu'il aime de merveilleuses qualités. L'art dramatique, écrit-il « remplit le vide que la nature laisse dans nos cœurs, perfectionne l'homme par les jouissances qu'il lui procure, polit les mœurs, ennoblit les sentiments, épure le goût, instruit et embellit l'esprit, le dégage de mille gênants préjugés. »

Et il ajoute un peu plus loin : « Nous touchons enfin au moment de notre régénération en mœurs et en plaisirs ; le Théâtre était une chose essentielle qui manquait à notre ville... Nous allons l'y établir et sa création sera, n'en doutez pas, l'époque de notre gloire et de notre bonheur... ! »

C'est peut-être aller un peu loin que de faire du théâtre un régénérateur des mœurs et d'y voir une chose essentielle au bonheur d'une ville. Mais après cette exaltation, l'auteur, qui ne manque ni de bon sens ni de jugement, ni d'habileté, excuse les magistrats qui ont changé d'avis. Il loue même hautement leur sagesse et dit : « Il est des maladies qu'il ne faut pas brusquer : les préjugés ne se guérissent que peu à peu et ils se fortifient même par la violence qu'on veut leur faire. Laissez reprendre le calme aux esprits, la réflexion les ramènera à des idées plus saines ; nous les instruirons et je ne doute point que nous ne les guérissions d'une erreur si pitoyable... »

Voilà qui est fort bien pensé. Et, continue en substance notre auteur, le théâtre étant chose spirituelle et aimable sa défense doit être gaie et une grande force lui serait acquise si les jeunes et les charmantes dames de la société voulaient bien employer leur esprit en épigrammes mordantes, en fines plaisanteries, en propos ironiques qui auraient tôt fait de mettre les rieurs du bon côté.

A vrai dire les adversaires du théâtre prêtaient le flanc à la moquerie par des arguments assez inattendus. Ils ne proscrivaient pas le théâtre en soi ! Mais, par une distinction curieuse ils ne l'admettaient que dans les grandes villes et le proscrivaient dans les petites. Cela parce que dans les grandes villes, il faut diriger la corruption des mœurs vers un moindre mal, au moins pendant quelques heures, et qu'ainsi le théâtre est utile, alors que dans les petites villes cette raison ne peut s'appliquer, les mœurs gardant une candeur que le théâtre ne pourrait que ternir... Et ils citaient Louis XIII

qui disait, en 1641, « qu'il fallait tolérer les comédiens pour détourner le peuple de diverses occupations... »

Ils brandissaient aussi Rousseau — assez inattendu comme professeur de morale — qui, dans sa Lettre à d'Alembert sur les spectacles, a dit : « Dans une grande ville où l'honneur et les mœurs ne sont rien, la police ne saurait trop multiplier les plaisirs permis pour ôter aux particuliers la tentation d'en chercher de plus dangereux... »

Cependant, cet argument étant assez mince, les ennemis du théâtre, après cet hommage rendu à la vertu des petites villes et ce blâme assuré à la corruption des grandes, cherchent un autre argument. Il est singulier : le théâtre est une école de gaspillage. Or, la troupe qui avait joué trois mois à Annecy fit une recette totale de huit mille francs. Le gaspillage atteignait un chiffre fort modique.

Tout cela manquant de force, les ennemis du théâtre reprennent leur refrain : « le théâtre est un lieu pestilentiel et on ne s'y sauve que par miracle... » et ils ajoutent : « Voltaire a observé que sur quatre cents tragédies lues par lui — quel courage ! — il n'y en a pas dix qui ne soient fondées sur une intrigue d'amour. Et Cicéron a déclaré « que si on ôtait des comédies tout ce qu'il y a de vicieux, il n'y aurait plus de spectateurs ».

L'auteur de la brochure ne se démonte pas. Il reconnaît volontiers que le théâtre s'occupe d'amour mais il ne voit pas là un crime. Sans doute, l'amour présente un certain danger pour quelques personnes peu équilibrées mais ce n'est pas une raison suffisante pour priver de spectacle ceux qui sont parfaitement maîtres de leurs sentiments.

Ce sont là des réflexions pleines de bon sens. On ne sait trop pourquoi elles semblent perverses à M. Durand, imprimeur du roi et éditeur de la brochure, qui, dans des notes si nombreuses qu'elles ne laissent plus qu'une toute petite place au texte, attaque le théâtre avec une virulence extrême.

Toutefois, ne trouvant pas son autorité suffisante il s'abrite derrière des avocats célèbres et de notables magistrats qui ont écrasé le théâtre sous de terribles anathèmes.

Le chancelier d'Aguesseau affirme que la fréquentation du théâtre est incompatible avec la dignité d'un magistrat.

En 1767 le bâtonnier ayant dénoncé avec indignation à

la Cour un livre, écrit par un avocat, et qui défendait le comédien et demandait qu'il ne soit plus poursuivi par les censures de l'Eglise, M. Joly de Fleury, Avocat général, déclara qu'il retrouvait, dans cette horreur du théâtre, la pureté, la tradition d'honneur qui distingue le barreau du Royaume...

Un arrêt du parlement en 1577 déclare que les pièces de théâtre sont « de pernicieuses leçons d'impudicité »...

Un autre arrêt du parlement de Paris défend qu'aucune tragédie ou comédie soit représentée dans les Collèges. Cela est dangereux pour les mœurs. « *Quibus lascivia, petulancia, procacitas excitetur...* »

Me Desprez de Boissy, avocat au parlement affirme que si les spectateurs sont sincères ils peuvent dire, à l'inverse de César : *Veni, vidi et perii.* Je suis venu, j'ai vu et j'ai été vaincu.

Enfin, déclare encore M. Desprez de Boissy, qui aime le latin: « Combien de femmes dont on peut dire, avec Martial, elle est entrée Pénélope et elle est sortie Hélène, *Penelope venit, abiit Helena...* ! »

Cette avalanche de citations agace un peu l'auteur qui déclare repousser absolument les mercuriales des chanceliers, des rois du barreau, des prédicateurs et des doctes chanoines qui ne connaissent rien au théâtre et s'évertuent à outrer la morale.

Seuls, peuvent trancher la question « des écrivains sages, modérés, exempts de préjugés et de passions et des hommes de belle humeur et de bon goût qui aient plus étudié le cœur humain que les livres... »

Sans doute l'auteur de la lettre va un peu loin. Il est facile d'avoir raison lorsqu'on récuse l'opinion de ses adversaires pour n'admettre que celle de ses amis. Mais sa fougue et sa vivacité sont plaisantes.

« Ne croyez pas, dit-il, que nous perdions courage, nous avons aussi nos braves qui combattent pour nous. Les plus célèbres auteurs dramatiques, les poètes, les philosophes, les plus grands génies du siècle, entre lesquels Voltaire seul en vaut mille... »

Nous voyons ainsi Voltaire, cité un peu plus haut par les adversaires du théâtre, admiré un peu plus bas par les partisans de la comédie et du drame...

Et puis, poursuit l'auteur, « ne vaut-il pas mieux aller rire au théâtre que de nouer des intrigues, faire des parties de médisance et se perdre dans les excès de la débauche et de l'intempérance ? »

Et ceci serait vrai s'il était prouvé que l'amour du théâtre arrête la langue des médisants et les excès des intempérants. Mais rien n'est moins certain...

Et l'argument qui suit est d'une fantaisie qui ne suffit pas à lui donner de la valeur : « Si l'on péche au théâtre au moins y péche-t-on agréablement... » Morale souriante mais évidemment douteuse.

Aussi l'éditeur, que ces fantaisies rendent fort, revient à l'assaut non plus avec du latin mais avec des vers.

Au théâtre, dit-il :

On entend le bruit de concerts enchanteurs
Dont la molle harmonie respire les langueurs,
Les voix de mille amants, les chants de leurs maîtresses
Qui célèbrent leur honte et vantent leur faiblesse...

Et encore :

On y boit à longs traits l'oubli de ses devoirs.
Tout y paraît changé, tous les cœurs y soupirent
Tous sont empoisonnés du charme qu'ils respirent
Tout y parle d'amour.....

Mon Dieu, il n'est pas mal en soi de parler d'amour. L'amour est une passion parfaitement honnête mais qui, comme toutes les passions, peut s'égarer. Dans ce cas, ce n'est pas la passion qui est mauvaise, c'est celui qui en fait un mauvais usage.

Dans cette lutte pour et contre le théâtre d'Annecy nous devons reconnaître que les combattants, un peu excités, ont des outrances et des faiblesses. Les ennemis du théâtre veulent trop prouver ce qui est toujours une faute et l'auteur de la lettre répond à cette avalanche de preuves fort inégales avec beaucoup plus d'esprit que de logique. Par exemple il est tout à fait amusant de l'entendre dire que si l'émotion est vive au théâtre il est facile de la rendre bonne, et même excellente, en réglant sa durée, sa fin et ses effets par une direction d'intention honnête et droite.

Ainsi, ce qu'il y a de vicieux dans les moyens est aussitôt corrigé par la pureté de la fin. Il suffit, par exemple, de diriger

les idées un peu osées vers le mariage ou, si on n'est pas marié, vers le désir du mariage. Et ainsi cette intention bien guidée rend des émotions dangereuses non seulement honnêtes et saines mais désirables et utiles.

Cet argument inattendu met dans la discussion un pittoresque agréable mais donne à l'éditeur l'occasion d'une réfutation ironique et facile. Il devient tout à fait superflu, dit-il, de lutter contre ses passions et de réprimer leur effervescence, puisqu'il suffit, pour mettre à l'abri son innocence, d'une simple direction d'intention...

Mais l'auteur, pour terminer, retrouve toute sa sagesse. Il déclare, avec infiniment de bon sens, que le théâtre n'est pas fait pour tous et qu'il est prudent de n'y point mener les jeunes filles.

— On doit, dit-il, pour aller au théâtre, avoir une conscience assez forte pour ne prendre aucun ombrage de tout ce qui se passe sur la scène... Et ainsi le théâtre devient une assemblée de sages, et il n'y aura plus de contradicteurs... »

Et il termine ainsi la lettre à son ami :

— Nous allons élever le temple de nos plaisirs. Venez vous réjouir avec nous. Je vous retiens dès aujourd'hui une place pour le jour de l'ouverture et la pièce des compliments... »

Cet espoir fut déçu. Le théâtre ne fut construit que bien des années plus tard. Les Annéciens l'ont aujourd'hui et — que les mânes de l'auteur de la *Lettre à un Ami* se réjouissent — leur vertu n'en a pas souffert et leurs mœurs n'ont pas changé.

Etienne Roze.

Une lettre inédite de Benjamin Constant

La lettre qui suit, conservée dans les archives de la famille Boimond à Saint-Julien, a été écrite au moment où l'animosité du Premier Consul chassait de Paris Mme de Staël et son salon ; elle dément quelque peu l'opinion courante, exprimée par Ph. Godet : « Benjamin Constant n'a jamais montré d'attachement pour la Suisse française. » (1)

Au citoyen Milliet, conseiller de préfecture à
Genève, dépt du Léman.

Aux Herbages, près Luzarches, dépt. de Seine-et-Oise,
ce 26 floréal an XI.

On me dit, mon cher concitoyen, que vous devez m'écrire relativement à mon inscription sur la liste des plus imposés. Il est arrivé pour moi à Paris une lettre de Genève qui, renvoyée ici, s'est perdue ou arrêtée en chemin. Comme il est possible que ce soit la vôtre, je vous en préviens. En même temps, je profite de cette occasion pour vous marquer que de retour dans ce département que j'ai habité dix ans de ma vie, et où j'ai été administrateur, j'y ai été si bien reçu et tellement sollicité d'y reprendre mon domicile, que je suis fort tenté de céder à ces sollicitations. Si, sans vous donner trop de peine, vous pouviez m'envoyer un acte de vérité, portant que j'ai été placé sur la liste des plus imposés du Léman pour la somme de ..... (vous avez les pièces en mains), et me renvoyer, soit l'original, soit une copie de ces pièces, je prierais le Préfet de Versailles de me faire transférer sur le supplément qu'il doit incessamment rédiger. Mes propriétés me fixant ici, cette mutation me conviendroit fort. Pour peu cependant que cela vous cause le moindre derangement, j'y renonce, mais veuillez me répondre à cet égard le plutôt possible.

N'adressez pas votre réponse à Paris où je ne suis jamais, et d'où, par la bêtise de mon portier, mes lettres me sont fort inexactement renvoyées, mais suivez pour mon adresse la date de cette lettre-ci.

Voilà donc malheureusement la guerre à peu près certaine. On espère encore, parce que le Gouvernement ne se rebute point dans

(1) *Hist. litt. de la Suisse française*, p. 428. Une grande partie de la correspondance de Benjamin Constant a été publiée ; il vient encore de paraître chez Plon, la « Correspondance de Benjamin Constant et d'Anna Lindsay », publiée par la baronne Constant de Rebecque.

ses efforts pour maintenir la paix (1), mais il paraît que les Anglais sont bien obstinés dans leurs prétentions.

Donnez moi, je vous prie, des nouvelles de nos amis de Genève, Garnier (2), Boullée et de tous ceux qui veulent bien se souvenir de moi. Croyez à mon inviolable attachement et à ma sincère reconnaissance. J'espère toujours vous faire cet été une petite visite, mais je ne sais quand. L'arrangement de ma campagne m'enchaîne ici et m'y retiendra la plus grande partie de cette année.

Adieu mon cher ami et concitoyen. Je vous suis dévoué pour la vie.

Benjamin CONSTANT.

Cette missive ne parvint à son destinataire que deux semaines plus tard, le 9 prairial an XI. Joseph-Jérôme Milliet, d'une famille du notariat, naquit à St-Julien le 1er janvier 1769 de Me François Milliet et de Marie Compagnon ; en 1791 et 1792, il est à Barcelone (Espagne) où il cherche fortune dans le commerce ; rentré en Savoie en 1793, il est élu en septembre secrétaire-greffier de la municipalité de St-Julien ; puis il fut successivement membre du Comité révolutionnaire du canton de Viry pendant la Terreur ; administrateur révolutionnaire du district de Carouge du 17 septembre 1794 à novembre 1795 ; commissaire provisoire, puis (1797) définitif, du Directoire près l'administration municipale du canton de Viry du 2 novembre 1795 à décembre 1798 ; commissaire du Directoire près le Tribunal correctionnel de Genève du 4 décembre 1798 à mai 1800 ; conseiller à la préfecture du Léman du 20 mai 1800 à septembre 1804 ; sous-préfet de Thonon du 30 septembre 1804 à la chute de l'Empire ; le 8 mars 1814, le général comte Marchand, un des vainqueurs du combat de St-Julien (1er mars), le nomme préfet intérimaire du Léman ; mais les Français évacuent à nouveau Genève le 25 mars ; nommé le 14 juin 1815 sous-préfet de Privas (Ardèche) il rentre définitivement dans la vie privée à la 2e Restauration. Le 26 mars 1813, l'Empereur l'avait créé chevalier de l'Ordre de la Réunion (3).

Il était frère de Louis-Antoine Milliet (1766-1801) : no-

(1) Témoignage à retenir de la part d'un adversaire politique de Bonaparte. La Paix d'Amiens fut rompue le 22 mai 1803, une semaine après que Benjamin Constant eût écrit cette lettre.

(2) Etienne-Charles Garnier, secrétaire général de la Préfecture du Léman ; c'est entre ses mains que Milliet, nommé sous-préfet de Thonon, prêta serment le 1er Frimaire an XIII.

(3) Les notices du sous préfet Milliet et du président Argand sont tirées des archives Boimond.

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(Cicéron : *De Officiis* lib. I.)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par decret du 17 decembre 1890

1934

Soixante-quinzième Année

ANNECY
Imprimerie F. ABRY et Cie, Editeurs

1934

CASSE 13005517

31C

75me Année 1934 1er Trimestre

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(CICÉRON : *De Officiis* lib. I.)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par decret du 17 decembre 1890

SOMMAIRE

Académie Florimontane. *Séances des* 16 *janvier,* 6 *février et* 6 *mars.*

G. Martin ..... *Louise Revil.*

H. Onde..... *Le malaise économique en Savoie au milieu du* XIXe s.

P. Tapponnier ..... *A propos du Centenaire de l'Expédition de Savoie* (1834) : *L'Egérie des Carbonari. — La compromettante missive du Châble.*

C. Gardet ..... *Rapport sur le concours de poésie de* 1933.

L. P...... *Charles Ruphy* (1861-1933).

J. S. ..... *Louis Revon.*

Bibliographie Savoisienne :

L. Pfister..... J.-M. Emprin : *Histoire de Ste-Foy-Tarentaise.*

R. Avezou..... Général Bordeaux : *Le comte A. de Foras.* — G. Pérouse : *La Savoie d'autrefois.*

ANNECY

Imprimerie F. ABRY et Cie, Editeurs

1934

ACADEMIE FLORIMONTANE

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896)

L'Académie Florimontane a été fondée à Annecy le 15 janvier 1851, par Louis Bouvier, Etienne Machard, Jules Philippe et Eloi Serand, pour faire revivre l'Académie Florimontane, créée dans cette ville, en 1606 (29 ans avant la fondation de l'Académie française) par saint François de Sales et le président Favre.

Son but est d'encourager les lettres, les sciences et les arts ; recueillir les manuscrits, chartes et documents qui peuvent intéresser l'histoire locale ; d'exciter à tout ce qui est bien, à tout ce qui est utile et réalisable ; enfin de multiplier les encouragements partout où sera besoin pour concourir à la gloire et au bien-être de la patrie, suivant sa devise qui résume bien son esprit : « *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* »

L'Académie Florimontane possède une bibliothèque savoisienne qui compte nombre d'ouvrages et brochures aujourd'hui recherchés et difficiles à trouver dans les bibliothèques publiques. On y conserve les collections complètes des publications des sociétés savantes savoisiennes, dauphinoises, du département de l'Ain, du canton de Genève et du Piémont.

Les membres de l'Académie Florimontane peuvent se faire communiquer les livres ou revues que possède sa bibliothèque. Lorsqu'il s'agit d'une communication en dehors d'Annecy, les frais de port sont à la charge du sociétaire.

Enfin l'Académie Florimontane est depuis 1916 propriétaire d'un superbe domaine situé aux environs d'Annecy, domaine qui lui a été légué par M. Léon Marès. Ce domaine de Montrottier est connu dans toute la région par le château du même nom, autour duquel il est groupé, et dont certaines parties sont classées parmi les monuments historiques. C'est dans ce château qu'est installé le Musée Léon Marès, formé de collections aussi précieuses que variées, et qui est ouvert gratuitement aux membres de l'Académie Florimontane, sur présentation de leur carte de sociétaire ; le public paye un droit d'entrée de 3 francs, de Pâques au 30 septembre.

L'Académie se compose de membres effectifs et associés, de membres correspondants et de membres honoraires à nombres limités. Les premiers sont admis sur leur demande et sur la présentation de deux membres ; ils paient une cotisation annuelle de 25 francs, reçoivent la *Revue Savoisienne*, ont le droit d'avoir en communication les ouvrages de la bibliothèque de l'Académie et d'assister à ses séances qui ont lieu à l'hôtel de ville d'Annecy, le premier mardi de chaque mois, sauf pendant les vacances : août et septembre.

Les membres correspondants sont choisis parmi les personnes qui collaborent à la *Revue* ; ils payent de même la cotisation de 25 francs et reçoivent la *Revue*.

Le rachat de la cotisation de membre est fixé à la somme de 400 fr.

Les membres honoraires sont choisis parmi les personnages de distinction qui font honneur à la Savoie ou qui ont rendu des services à l'Académie. Ils reçoivent la *Revue* et ne paient aucune cotisation.

CONCOURS

Chaque année, l'Académie Florimontane organise et distribue les prix des concours fondés en 1873 par le docteur Andrevetan et la ville d'Annecy, qui ont lieu dans l'ordre suivant :

1re année. — Concours de poésie, 600 fr.

2e année. — Concours simultané de poésie et de beaux-arts ; 200 fr. sont affectés à la poésie et 400 aux beaux-arts.

3e année. — Concours simultané de poésie et de prose ; 200 fr. sont consacrés à la poésie et 400 fr. à l'histoire ou études analogues.

1934. — *Concours de 3e année dont le programme est envoyé sur demande.*

Adresser tout ce qui concerne

l'administration de l'Académie Florimontane,

au **Secrétaire de l'Académie** (Syndicat d'Initiative, Annecy, Hte-Savoie).

La Revue Savoisienne

L'Académie Florimontane laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

75me Année 1934 1er Trimestre

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(Cicéron : *De Officiis* lib. I.)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par decret du 1er decembre 1890

1934

Soixante-quinzième Année

ANNECY

Imprimerie F. ABRY et Cie, Editeurs

1934

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606
par saint François de Sales, Prince Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie
Réorganisée en 1851
par

Louis BOUVIER (1819†1908).
Etienne MACHARD (1824†1887).
Jules PHILIPPE (1827†1888).
Eloi SERAND (1826†1891).

LÉON MARÈS 1854†1916

a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS :

Dr C. ANDREVETAN (1802†1879).
Dr F. DAGAND (1815†1886).
MELVILLE-GLOVER (1834†1897).
Aimé CONSTANTIN (1831†1900).
François CROSET (1844†1931).
Dr THONION (1830†1917).
F. GARDIER (1854†1919).
ASGHIL FAVRE (1877†1920).
Isidore NANCHE (1850†1922).
Ernest PERRIER DE LA BATHIE (1873†1932).

MEMBRES DE L'ACADÉMIE FLORIMONTANE

Tués à l'ennemi pendant la grande guerre

Joseph DINGEON, capitaine commandant le 51e bataillon de chasseurs alpins tué le 14 novembre 1914, aux environs d'Ypres (Belgique), cité à l'ordre de l'armée et nommé Chevalier de la Légion d'honneur après sa mort.

Alfred-Joseph BARD DE COUTANCE, avocat à Bonneville, soldat au 109e régiment d'infanterie, mortellement frappé le 1er décembre 1914 à l'assaut de Vermelles (Pas-de-Calais), décoré de la médaille militaire.

Pétrus ROLLIER, notaire à Annecy, docteur en droit, capitaine au 416e régiment d'infanterie, tué le 26 septembre 1916 en Champagne (cité à l'ordre de l'armée et nommé Chevalier de la Légion d'honneur après sa mort).

Louis GRIVAZ, notaire à Annecy, docteur en droit, chef de bataillon au 170e d'infanterie, blessé mortellement au Bois du Seigneur, le 3 mai 1917, décédé le 3 juin suivant à l'ambulance allemande de Blanzy (Aisne), où il avait été recueilli. Chevalier de la Légion d'honneur et cité à l'ordre de la division.

LISTE DES MEMBRES

Président honoraire : M. Ch. Marteaux ✪ I, professeur agrégé honoraire.

Vice-Président honoraire : M. Albert Crolard, ingénieur, ancien député.

COMITÉ

Président : M. Louis Aussedat, ingénieur des Arts et Manufactures, directeur de la Société des Forces du Fier.

Vice-Présidents : MM. A. Flamary ✪ I, entomologiste ; François-Maurice Ritz ✵, Caissier de la Caisse d'Epargne d'Annecy.

Secrétaire et bibliothécaire : M. Louis Pfister, diplômé notaire, organiste de la Cathédrale.

Secrétaire adjoint : M. Jean d'Orlyé, ✵, ✠, ✪ A, licencié ès-sciences.

Archiviste : M. Joseph Serand, archiviste adjoint en retraite.

Trésorier : M. Hubert Pfister, directeur départemental d'assurances.

Membres du Comité : MM. R. Avezou, Chanoine Gavard, G. Martin ✵, E. Ribatto, F. Serand, Léon Moret, ✵ ✠.

Revue Savoisienne

Directeur de la *Revue* : M. Robert Avezou.

Comité de rédaction : Section historique et archéologique : MM. Avezou, chanoine Gavard, J. Serand.

Section scientifique : MM. Flamary, Léon Moret.

Section philologique et littéraire : MM. G. Martin, E. Roze, F.-M. Ritz, J. d'Orlyé, L. Pfister.

Domaine de Montrottier

Administrateur du domaine et Conservateur du château : M. J. Serand.

Econome du domaine : M. F. Serand.

MEMBRES D'HONNEUR (1)

Dates d'admission

MM.

1887 Allart Achille, ingénieur des Arts et Manufactures, à Annecy.
1934 Arminjon Charles, avocat, président de l'Académie de Savoie, Chambéry.
1934 Bissy (le marquis de) ✵, O ✠, président de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, à Bissy.
1915 Bordeaux Joseph-Paul-Emile (le général) C ✵ ✠, à Thonon.
1913 Bordeaux Henry C ✵ ✠ C ✠, de l'Académie Française.
1929 Britt Mary (Mme), ✵, château des Avenières, par Cruseilles.
1895 Carnot François ✵ ✠, directeur de la Manufacture Nationale des Gobelins, à Paris.
1920 Charléty Sébastien C ✵ Ω I, recteur de l'Université de Paris, membre de l'Académie des Sciences Morales et Politiques.
1928 Dardel Marius, licencié ès-lettres, éditeur, Chambéry.
1934 Duchêne Joseph (le général), C ✵, O✠, membre du Conseil Supérieur de la guerre, inspecteur général de la Défense aérienne.
1924 Gros Adolphe (le chanoine), président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de St-Jean de Maurienne.
1906 Guinier Philibert O ✵ Ω I, inspecteur des Eaux et Forêts, directeur de l'Ecole forestière de Nancy.
1923 Margot G✠. Directeur général honoraire de la Cie P.-L.-M.
1916 Martin Paul-Edmond, Directeur des Archives d'Etat, docteur ès-lettres, à Genève.
1924 Moret Alexandre O ✵, professeur au Collège de France, membre de l'Institut.
1911 Muret Ernest ✵, prof. de philologie romane à l'Université de Genève.
1917 Pariset Ernest, notaire, docteur en droit, à Lyon.
1929 Pittard, professeur à l'Université de Genève.
1888 Revon Michel ✵, professeur de littérature orientale à la Sorbonne.
1929 Vaillat Léandre, ✵, rédacteur au « Temps ».
1911 Van Gennep ✵, professeur, à Bourg-la-Reine.

MEMBRES EFFECTIFS

1910 Abry Joseph, ancien imprimeur-éditeur, à Annecy.
1910 Adé Henri, architecte, à Annecy.
1919 André Léon Ω I, administrateur de la Manufacture d'Annecy.
1903 Aussedat Louis, ingénieur des Arts et Manufactures, directeur général de la Société des Forces du Fier, à Annecy.
1927 Avezou Robert, archiviste départemental de la Haute-Savoie, à Annecy.
1924 Blanchard Camille, architecte, à Annecy.
1907 Blandin Henri Ω A, receveur honoraire des Domaines, à Annecy.
1912 Bouchet Claudius, négociant à Annecy.
1923 Bouchet Jean, négociant, à Annecy.
1927 Broise, archéologue, à Paris.
1903 Carle Henri ✵ O ✠, capitaine en retraite, secrétaire général de la Société d'Histoire et d'Archéologie, à Chambéry.
1928 Charvin Alexandre, entrepreneur à Annecy.

---

(1) *La liste des membres, en ce qui concerne les titres et décorations, est forcément incomplète. MM. les Membres qui désireraient y faire apporter des additions ou des modifications, sont priés d'en aviser le directeur de la* Revue. *On ne mentionne que les décorations de guerre, la Légion d'honneur, la Couronne d'Italie, les palmes et la rosette violettes, le Mérite agricole.*

MM.

1928 Coutin A.-J. (le chanoine), curé de Notre-Dame d'Annecy.
1890 Crolard Albert, ingénieur des Arts et Manufactures, ancien député, à Veyrier-du-Lac.
1931 Davignon Henry, libraire, à Annecy.
1906 Dépollier Louis ✪ I, imprimeur, à Annecy.
1910 Desservettaz Alfred, comptable, à Annecy.
1928 Domenjoud Roger ⚜, architecte, à Annecy.
1910 Dubettier Ernest ✪ A, préposé en chef de l'octroi d'Annecy.
1921 Faure Claude ❋ ✪ I ✠, conservateur des archives du Rhône, à Lyon.
1901 Ferrero Marius O ❋ ✪, Président de la Chambre de Commerce d'Annecy.
1913 Flamary Antoine ✪ I, entomologiste, au Pont-Neuf, près Annecy.
1916 Fontaine Antoine ✪ I, architecte, à Annecy.
1930 Fromaget (l'abbé Gilbert), aumônier de la Visitation, à Annecy.
1924 Gaillard Luc ✪ I, professeur honoraire d'Ecole supérieure, à Annecy.
1906 Gallet Claudius, O ❋ ⚜ ✪ A,doct. en méd., sén. de la Hte-Sav., Annecy.
1883 Galliard Louis, ✪ A, docteur en médecine, à Annecy.
1931 Gardet Clément, libraire à Annecy.
1913 Gavard Adrien (le chanoine), président de l'Académie Salésienne, à Monnetier-Mornex.
1922 Gayet Claudius, négociant, à Annecy.
1904 Genevois Ferréol, docteur en pharmacie, à Annecy.
1925 Graber Eugène ❋ ⚜, Inspecteur des Eaux et Forêts à Annecy.
1906 Hérisson Jean ❋ ✪ I, imprimeur, à Annecy.
1921 Lacombe Joseph, notaire à Rumilly.
1901 Laydernier Léon ❋ ✪ I ✠, banquier, à Annecy.
1908 Letonnelier Gaston ⚜ ✪ I, secrétaire perpétuel de l'Académie Delphinale, archiviste départemental, à Grenoble.
1891 Marteaux Charles ✪ I, professeur agrégé honoraire, à Annecy.
1910 Martin Georges ❋ ✪ I, professeur agrégé honoraire, à Annecy.
1911 Menthon ❋ ⚜ ✠ (le comte Antoine de), maire de Menthon-Saint-Bernard.
1906 Michel Amédée, ancien conseiller général, à Thônes.
1925 Monnet Henri, O ❋, Commandant, détaché au service de l'éducation physique, à Annecy.
1916 Moret Léon ❋ ⚜, professeur à la Faculté des sciences, à Grenoble.
1929 Mugnier Jeanne (Mlle), à Annecy.
1903 Murgier Jules, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1901 Ogier J.-M. (Mgr), protonotaire apostolique, à Talloires.
1932 Onde Henri, professeur agrégé, à Annecy.
1906 Orlyé Jean (d') ❋ ⚜ ✪ A, licencié ès-sciences, à Annecy.
1911 Paul-Dubois, conseiller référendaire honoraire à la Cour des Comptes à Paris, et à Menthon-St-Bernard.
1915 Pfister Louis, diplômé notaire, organiste de la cathédrale, à Annecy.
1915 Pfister Hubert, directeur départemental d'assurances, à Annecy.
1891 Piccard L.-E. (Mgr) ❋ ✪ I, O ✠, proton. ap., président de l'Académie Chablaisienne, à Thonon.
1897 Raillon Fleury ✪ I, ❋, architecte départemental, à Annecy.
1912 Revil Jean, licencié en droit, à Annecy.
1921 Ribatto Eugène, administrateur de la Manufacture d'Annecy.
1901 Richard Jean ✠, ancien géomètre en chef du Cadastre, à Annecy.
1922 Ritz François-Maurice ❋ ⚜, Caissier de la Caisse d'Epargne d'Annecy.
1912 Robert Louis, agent général d'assurances, à Annecy.
1928 Roze Etienne, publiciste, à Annecy.

MM.

1908 Serand François, chef de bureau honoraire de la Préfecture, à Annecy.
1891 Serand Joseph, archiviste adjoint en retraite, à Annecy.

MEMBRES ASSOCIES

1914 Aix-Sommariva (marquis d') Claude, lieutenant-colonel au 1er régiment d'infanterie italien (Brigade du Roi).
1924 Angelloz, professeur agrégé au Lycée de Laon.
1911 Antionioz Charles O ✠ ✠ C A, sculpteur, à Evian.
1930 Baud John C A ✠ ✠, secrétaire de l'Académie Chablaisienne, à Thonon-les-Bains.
1933 Baudin Louis, juge suppléant, à Annecy.
1934 Biennier Marie, (Mme) artiste-peintre, à Annecy.
1910 Blanc ✠ ✠, commandt du 7e bataillon de Chasseurs alpins, à Albertville.
1920 Brand Charles, éditeur-photographe, à Neydens.
1934 Brunet Louis, notaire, à Annecy.
1919 Brunier Georges, ancien procureur de la République, Annecy.
1919 Burnier Gilbert, agent général d'assurances, Annecy.
1921 Buttin J., vétérinaire, Caudry (Nord).
1932 Buttin Louis, licencié en droit, à Rumilly.
1930 Callies Alexis O ✠, lieutenant-colonel, ancien député de la Hte-Savoie, Annecy.
1934 Callies Pierre ✠, administrateur-directeur des Papeteries de Cran-Gevrier.
1909 Carrier Maurice, avoué honoraire, à Chambéry.
1926 Cattin Charles, docteur-médecin, à Annecy.
1922 Chevrier Pierre ✠, ✠, négociant, à Annecy.
1933 Clair Paul, O ✠, commandant en retraite, à Annecy.
1934 Collet G. ✠, lieutenant-colonel en retraite, à Annecy.
1903 Costa de Beauregard (Cte) Olivier, ✠ ✠, à Ste-Foy (Seine-Inférieure).
1911 Costaz Gabriel C A, dr du Syndicat agricole de la Hte-Savoie, à Annecy.
1928 Crolard Albert, entrepreneur de transports, à Annecy.
1921 Crolard Louis ✠, à Lyon.
1916 Curral, avocat, sénateur de la Haute-Savoie, à Bonneville.
1920 S. E. Mgr Cusin Jules, évêque de Mende.
1934 Cuvet Honoré ✠, capitaine en retraite à Annecy.
1931 Diano Henri O ✠ ✠ ✠, inspecteur général honoraire des P. T. T., Annecy
1919 Doyen O ✠ ✠, lieutenant-colonel, à Chambéry.
1911 Dufournet Antoine (l'abbé) C A, ancien professeur, à Paris.
1913 Dusaugey Ernest ✠, ingénieur civil, à Annecy-le-Vieux.
1930 Falletti Louis, Professeur à la Faculté de Droit, à Lyon.
1920 Favre d'Anne Pierre ✠ ✠, géomètre, à Manigod.
1934 Favre François, docteur en médecine, à Annecy.
1906 Favre-Lorraine Jean-Marie ✠, maire de Saint-Jean de Sixt.
1932 Fournier Henri ✠, docteur en pharmacie, à Annecy.
1911 Fournier Jacques, ingénieur agronome, à Annecy-le-Vieux.
1931 Genevois Paul, docteur en pharmacie, à Annecy.
1920 Girod Paul O C, industriel, à La Forclaz (Montmin).
1930 Girod Samuel, docteur en médecine, à Lons-le-Saunier.
1934 Graber Abel, ✠, conservateur des Eaux et Forêts en retraite, Annecy.
1922 Guy Lucien ✠, directeur de Banque.
1933 Lachat Louis C A, artiste-peintre, conservateur du Musée à Annecy.

MM.

1920 Laeuffer Frédéric ✲, notaire à Paris.
1928 Lamarque, directeur du Comptoir National d'Escompte, à Annecy.
1931 Larger René, docteur-médecin, à Annecy.
1928 Laydernier René, banquier, Annecy.
1933 Maret (Mlle) Anna, ❍, artiste-peintre, à Annecy.
1916 Marquet Fernand ✲, docteur-vétérinaire du Haras, à Annecy.
1913 Martin Paul (l'abbé), curé de Sonnaz (Savoie).
1925 Menthon (comte Henri de) ✲, ancien député de la Haute-Saône, château de Menthon.
1916 Michaud François, rentier, Castelnau-le-Sez (Hérault).
1926 Moret Maurice, notaire, à Annecy.
1926 Mossu René, homme de lettres, à Annemasse.
1921 Mouthon Joseph ✲, docteur en médecine, conseiller général, à Faverges.
1932 Mugnier Joseph (le chanoine), professeur au Grand-Séminaire, Annecy.
1913 Passorio Peyssard (Ch. de), Montaigu (Chalonnes-sur-Loire).
1916 Paturle Camille, industriel, à Saint-Laurent du Pont.
1911 Pernoud Louis, curé de Bossey-sous-Salève.
1914 Pernoud Louis, inspecteur-voyer en retraite, à Vizille (Isère).
1909 Perret Henri, avocat, à Bonneville.
1934 Picon Louis, pharmacien, à Annecy.
1911 Pissard Louis, notaire à Saint-Julien en Genevois.
1923 Pissard Pierre, lieutenant de vaisseau, à Toulon.
1933 Pollier Joseph, professeur à l'École Supérieure à Annecy.
1916 Pochat-Baron François, chanoine, supérieur du Collège de Thônes.
1928 Richard, chirurgien-dentiste à Annecy.
1932 Rosay André, licencié en droit, notaire à Annecy.
1925 Roullet André O ✲, colonel, à Lyon.
1927 Roupioz Francis, négociant à Annecy.
1916 Roussy de Sales ✲ ✠ (le comte de), conseiller général, à Thorens.
1926 Souchier ❍ A, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1929 Sylvestre Victor, ingénieur, à Grenoble.
1933 Tissot Bernard, étudiant, à Annecy.
1912 Tissot-Dupont André, à Paris.
1925 Tapponnier Paul —, ancien député, à Collonges-sous-Salève.
1914 Trésal (l'abbé), diplômé d'études supérieures d'histoire, à Conflans (Charenton-le-Pont, Seine).
1919 Vinit A., docteur en médecine, Thônes.
1932 Volland Louis, notaire, à Annecy.
1934 Vuachet Charles ❍, professeur à l'École Supérieure à Annecy.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1927 Arpin O ✲, chimiste, à Paris.
1926 Berger, ingénieur, à Faverges.
1923 Bernard Pierre, ingénieur, à Moûtiers.
1933 Besson, chef de bureau au Ministère des Colonies, à Paris.
1916 Boillot (le chanoine), curé de Liesle (Doubs).
1934 Boimond Jean, étudiant, à Saint-Julien.
1925 Bordeaux Jules, ingénieur, à Vincennes.
1928 Capt de la Falconnière, homme de lettres, à Genève.
1931 Cauchie Maurice, à Paris.
1930 Chassy (Mme), à Ugine (Savoie).
1934 Desgeorges Marcel, docteur en médecine à Sancellemoz-Passy.

MM.

1926 DESPINE Paul, propriétaire à Hauteville.
1923 DIJOUD, Directeur de l'*Echo de Savoie*, à Lyon.
1922 DUPUPET, architecte, à Thonon.
1916 EMPRIN (le chanoine), à Moûtiers (Savoie).
1930 FORESTIER, Directeur d'Ecole Sup. en retraite, à Taninges.
1932 GARIN (chanoine), curé d'Ivry-sur-Seine (Seine).
1930 GODEFROY Mathilde (Mme), professeur au lycée de Rabat (Maroc).
1924 GRUFFAZ Auguste ✲, président de la corporation des employés de la Soierie lyonnaise, à Lyon.
1933 LECOUTURIER (Mlle) Ernestine, directrice du Collège Sainte-Jeanne de Chantal, à Paris.
1932 PERNAT Casimir, ancien notaire, à Cluses.
1922 PERNET-SOLLIET O, à Paris.
1928 QUENEDEY O ✲, (Commandant), à Rouen.
1927 REVEL O ✲, commandant en retraite, à Besançon.
1926 TERRIER Léon, ancien imprimeur, à Etampes.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *Revue Savoisienne*

FRANCE

ANNECY. Académie Salésienne.
AUTUN. Société éduenne.
AVIGNON. Académie de Vaucluse.
BEAUNE. Société d'Histoire et d'Archéologie.
BELLEY. Société scientifique *Le Bugey*.
BESANÇON. Société d'émulation du Doubs.
BOURG. Société d'émulation de l'Ain.
— Société des Sciences Naturelles et d'Archéologie de l'Ain.
— Société Gorini.
CHAMBÉRY. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
— Société d'Histoire naturelle.
DIJON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
GAP. Société d'études des Hautes-Alpes.
GRENOBLE. Académie delphinale.
— Université de Grenoble.
— Société Scientifique du Dauphiné.
— Société des Touristes du Dauphiné.
LYON. Académie des sciences et belles-lettres.
— Université de Lyon.
MACON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.

MOUTIERS. Académie de la Val-d'Isère.
NICE. Société des lettres des Alpes-Maritimes.
PARIS. Bibliothèque de l'Université, à la Sorbonne.
— Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
— Comité des Travaux Historiques et Scientifiques.
— Société Nationale des Antiquaires de France.
— Ecole d'Anthropologie.
SAINT-JEAN DE MAURIENNE. Société d'histoire et d'archéologie.
THONON. Académie chablaisienne.
VALENCE. Société d'Archéologie de la Drôme.

ETRANGER

Etats-Unis.

WASHINGTON. Smithsonian Institution.

Italie.

MILAN. Società Italiana di Scienze Naturali.
PADOUE. Accademia Scientifica Veneto-Trentino-Istriana.
TURIN Regia Deputazione di Storia Patria.
— Società Piemontese di Archeologia e Belle Arti.
— Società Storica Subalpina.
— Associazione fra oriundi savoiardi e nizzardi italiani (Fert).
VÉRONE. Museo Civico.

Suisse.

FRIBOURG. Société d'Histoire du canton de Fribourg.
GENÈVE. Institut National Genevois.
— Société d'Histoire et d'Archéologie.
— Société Suisse de Numismatique.
— Société de Géographie.
— Musée d'Art et d'Histoire.
LAUSANNE. Société Vaudoise des Sciences Naturelles.
— Société d'Histoire de la Suisse Romande.
NEUCHATEL. Société des Sciences Naturelles.
ZURICH. Antiquarische Gesellschaft in Zurich.
— Schweizerische Land Museum in Zurich.

LISTE DES PUBLICATIONS DE SOCIÉTÉS SAVANTES OU ÉTABLISSEMENTS PUBLICS REÇUES SANS ÉCHANGE PAR L'ACADÉMIE FLORIMONTANE ET DES REVUES INDÉPENDANTES DONT L'ÉCHANGE AVEC LA « REVUE SAVOISIENNE » EST ASSURÉ. (1)

(France et Etranger)

LYON. *Revue Alpine.*
PARIS. Comptes-rendus hebdomadaires des séances de l'Académie d'Agriculture de France.
— Bulletin du Comité de l'Afrique Française.
— *La Grande Revue.*
— *Le Mercure de France.*
— *Polybiblion.*
— *Pro Alesia* (revue des fouilles d'Alise).
VIENNE. La Rhodania.
PETIT-LANCY (Suisse). Cahiers valaisans de Folklore.
NEUCHATEL (Suisse). Glossaire des Patois de la Suisse Romande.

JOURNAUX

ANNECY. Industriel savoisien.

(1) *Les revues indépendantes sont désignées par l'italique.*

ACADÉMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Assemblée Générale du 16 *janvier* 1934 (1)

PRÉSIDENCE DE M. L. AUSSEDAT, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 16 h. 30. (2)

Après lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 24 janvier 1933, le Président ouvre la séance et offre ses vœux les meilleurs à tous les membres de l'Académie ; il remercie ses collaborateurs, membres du Comité de l'Académie, membres du Comité de rédaction de la *Revue Savoisienne*, et exprime sa gratitude à tous ses collègues pour la confiance qu'ils lui ont témoignée pendant ses trois années de présidence.

M. Hubert Pfister, trésorier, donne lecture de la situation financière de l'Académie et du projet de budget pour 1934. Ces comptes et projet sont approuvés à l'unanimité et des remerciements sont renouvelés au trésorier.

M. Joseph Serand présente le rapport très documenté sur la gestion du domaine de Montrottier, suivi de la lecture, par M. Gayet, du procès-verbal de vérification des comptes. Ceux-ci sont approuvés à l'unanimité également, ainsi que le projet de budget pour l'exercice qui commence. C'est pour le Président l'occasion nouvelle d'exprimer au conservateur du domaine et à son frère, M. François Serand, économe, la vive et sincère reconnaissance de la Société pour leur immense dévouement qui nous est si précieux.

Le Président tient aussi à témoigner au régisseur et à tout le personnel de Montrottier la plus entière satisfaction de l'Académie Florimontane.

MM. Léon Laydernier et Claudius Gayet sont confirmés dans leurs fonctions de vérificateurs des comptes ; des remer-

(1) Cette année, en stricte conformité avec les Statuts, n'ont été convoqués à l'Assemblée que les membres effectifs.

(2) Etaient présents : Mlle Mugnier, MM. Aussedat, Avezou, Blanchard, chanoine Coutin, Dépollier, Desservettaz, Domenjoud, Flamary, Fontaine, Gaillard, Gardet, Gayet, Genevois, E. Graber, Marteaux, Martin, d'Orlyé, H. Pfister, Ribatto, J. Richard, F.-M. Ritz, F. Serand, J. Serand.

Excusés : M. André, chanoine Gavard.

ciements leur sont exprimés. M. Alfred Desservettaz est choisi comme vérificateur-adjoint.

L'ordre du jour appelant l'élection du président, M. Aussedat passe alors la présidence de la séance à M. Flamary, vice-président. Celui-ci rappelle que M. Aussedat est rééligible, aussi encourage-t-il ses collègues à lui donner, par un vote unanime, un témoignage de confiance et d'affection.

Le dépouillement du scrutin donne, en effet, au Président sortant, l'unanimité des suffrages, moins une voix.

Et M. Flamary, en proclamant élu pour trois nouvelles années, M. Aussedat, est heureux de lui exprimer les félicitations et les sentiments les plus cordiaux des membres de l'Académie Florimontane. « Votre naturelle bienveillance et les ressources d'une haute culture, lui dit-il, sont, à nos yeux, d'un prix inestimable. » M. Aussedat remercie ses collègues et assure la Société de son plus entier dévouement.

Il est ensuite procédé aux élections annuelles : MM. Robert Avezou, chanoine Gavard, Eugène Ribatto et François Serand, membres sortants du Comité, sont réélus.

M. le docteur Léon Moret, professeur à la Faculté des Sciences, à Grenoble, est aussi nommé membre du Comité en remplacement du regretté Marc Le Roux.

Les six membres associés ci-après sont nommés membres effectifs : MM. Joseph Abry, capitaine Carle, Alexandre Charvin, abbé Gilbert Fromaget, comte Antoine de Menthon et le chef d'escadron Henri Monnet.

Mme Marie Biennier, artiste peintre ; MM. Jean Boimond, étudiant à Saint-Julien ; Louis Brunet, notaire ; Pierre Callies, administrateur-directeur des Papeteries de Cran-Gevrier ; G. Collet, lieutenant-colonel en retraite ; Honoré Cuvet, capitaine en retraite ; docteur Degeorges, à Passy ; Henri Diano, inspecteur général honoraire des P. T. T. ; docteur François Favre ; Abel Graber, conservateur des Eaux et Forêts en retraite ; Louis Picon, pharmacien, et Charles Vuachet, professeur de sciences à l'Ecole primaire supérieure de garçons, à Annecy, sont nommés membres de l'Académie.

M. Arminjon, président de l'Académie de Savoie, à Chambéry ; M. le marquis de Bissy, président de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, à Chambéry, et le général Joseph Duchêne, d'Annecy, membre du Conseil supérieur de

la guerre, sont acclamés membres d'honneur de l'Académie Florimontane.

L'ordre du jour étant épuisé, le Comité s'est alors réuni pour nommer son bureau. Celui-ci est ainsi composé : président, M. Louis Aussedat ; vice-présidents : MM. Antoine Flamary et François-Maurice Ritz ; secrétaire et bibliothécaire : M. Louis Pfister ; secrétaire-adjoint : M. Jean d'Orlyé; archiviste : M. Joseph Serand ; trésorier : M. Hubert Pfister ; directeur de la *Revue Savoisienne* : M. Robert Avezou.

Séance du 6 février 1934

PRÉSIDENCE DE M. L. AUSSEDAT, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures (1).

M. le PRÉSIDENT dit quelques mots de l'assemblée générale des membres effectifs, tenue le 16 janvier ainsi que des diverses élections auxquelles il y fut procédé. C'est pour lui l'occasion de souhaiter la bienvenue à cinq des nouveaux membres présents à cette réunion : MM. Pierre Callies, Honoré Cuvet, Henri Diano, Abel Graber et Charles Vuachet.

Depuis décembre, notre Académie a eu à déplorer la mort d'un de nos plus sympathiques collègues, M. Charles Ruphy, membre depuis 1906, économe du domaine de Montrottier de 1918 à 1927 et plusieurs années trésorier de la Société. M. AUSSEDAT retrace sa vie toute d'activité et de dévouement ; rappelle la belle extension qu'il sut donner à la Chocolaterie d'Annecy ; puis son rôle de premier plan dans le développement du tourisme et au Syndicat d'Initiative dont il était président d'honneur. L'œuvre dans laquelle Charles Ruphy a donné le plus complètement sa mesure restera celle de la création de la route du Semnoz. M. AUSSEDAT adresse à Mme Pillet, sa fille, les condoléances émues de l'Académie.

Le PRÉSIDENT exprime aussi des condoléances bien sym-

(1) Etaient présents : MM. André, Aussedat, Avezou, Blanchard, P. Callies, Charvin, commandant Clair, chanoine Coutin, Cuvet, Diano, Domenjoud, Flamary, Fontaine, abbé Fromaget, Gliard, Gardet, Gayet, Abel Graber, Lachat, Martin, Marteaux, commandant Monnet, Onde. d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, Pollier, Ribatto, F.-M. Ritz, Roze, F. Serand, J. Serand, Vuachet.

pathiques à nos collègues, M. Henri Onde, pour la perte de son père, et Mme Biennier, pour la mort si inattendue de son mari.

Il a, d'autre part, le plaisir de féliciter chaleureusement son très distingué collègue, Mgr Piccard, président de l'Académie Chablaisienne, et membre de la Florimontane depuis 1894, nommé chevalier de la Légion d'honneur. Toutes les sociétés savantes de Savoie sont heureuses et fières de cette distinction si bien placée. Il félicite pareillement M. Pierre Chevrier nommé aussi chevalier de la Légion d'honneur, et complimente M. Joseph Abry qui vient de recevoir la médaille d'or de la reconnaissance diocésaine.

M. Aussedat tient enfin à féliciter M. Henri Onde pour son intéressante étude sur les travaux hydrauliques de la Bissorte, en Maurienne.

Le Secrétaire donne lecture des lettres de remerciements que nous ont adressées M. Charles Arminjon, président de l'Académie de Savoie ; M. le marquis de Bissy, président de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, et le général Duchêne, nommés tous trois membres d'honneur de notre Académie, ainsi que d'une lettre du docteur Léon Moret, nommé membre du Comité.

M. Clément Gardet, au nom de la commission du concours de poésie (fondation Andrevetan), présente le rapport sur le concours de 1933. Les conclusions du jury sont adoptées : il n'est pas décerné de premier prix.

Deux seconds prix ex-aequo, d'une valeur de 100 francs, sont attribués à Mlle Raymonde Lefebvre, avocat à Paris, et à M. Alfred Blanchet, de Clamart (Seine).

Une première mention honorable est obtenue par M. Paul Basset, d'Annecy ; une seconde mention, par Mlle Juliette Portron, de Niort.

Le Président félicite et remercie M. Gardet pour son intéressant rapport rédigé avec beaucoup de délicatesse.

M. Joseph Serand soumet les propositions de la commission du concours des Beaux-Arts (fondation Andrevetan). Ces propositions étant adoptées, il est accordé une mention avec 250 francs à M. Fleury, imprimeur, et une prime d'encouragement à MM. Pignarre et Bérard, et à Mlle Bérard.

M. Avezou présente une quittance du 6 décembre 1738,



LOUIS REVON
(1833-1884)

L'année 1933 a marqué le centenaire de la naissance de Louis Revon, ancien conservateur du musée d'Annecy et, le 28 mai 1934, il y aura cinquante ans qu'il est mort.

En 1884, Camille Dunant, président de la Société Florimontane, avait consacré, dans la *Revue Savoisienne*, une notice biographique à la mémoire de ce savant modeste qui fut, pendant longtemps, l'animateur de notre Association, et la Municipalité d'Annecy, en reconnaissance de ses services, a donné son nom à une des rues de la ville.

Le souvenir de Louis Revon est resté vivace parmi nous, aussi, à l'occasion du cinquantenaire de sa mort, l'Académie Florimontane, dont il fut le Secrétaire, a décidé de publier son portrait dans le présent numéro de sa *Revue* qu'il dirigea avec un soin remarquable, de 1870 à 1884.

écrite de la main de Mme de Warens, et certifiant le paiement effectué par le baron de Pingon pour le compte de J.-J. Rousseau, en règlement de quatre mois de leçons de musique données au chevalier de Pingon, son fils. Ce document a été trouvé dans le chartrier de Marlioz, déposé aux Archives du département.

M. J. Serand donne quelques renseignements sur les portraits, tableaux, meubles et bibelots provenant de la famille de Claudine Galley, l'une des héroïnes de l'idylle des cerises, de J.-J. Rousseau, au château de la Tour, près de Thônes, le 1er juillet 1730, qui ont été légués à l'Académie Florimontane par notre ancien collègue, Ernest Perrier de La Bâthie, ingénieur agricole, décédé à Ugine, le 15 mai 1932.

Ces objets, qui sont en grande partie exposés dans la salle des Gardes du château de Montrottier, où les visiteurs pourront les voir dès l'ouverture du musée, en avril prochain, comprennent : seize portraits de divers personnages, à l'huile, à la gouache ou au pastel ; une peinture, sur panneau bois, représentant la scène bien connue des *Cerises*, d'après la gouache de P.-A. Baudouin ; une vue du château de la Tour, près de Thônes, tel qu'il était en 1730 (peinture sur toile) ; un mobilier d'époque Louis XVI, composé d'une commode, d'un bureau-secrétaire et d'une poudreuse en marqueterie à fleurs ; canapé, chaises, etc. ; de plusieurs pièces de céramique, de bibelots divers et enfin de nombreux documents relatifs aux familles Galley, de Thônes, et de La Chenal, d'Ugine.

M. L. Pfister signale le vif intérêt que présente l'*Histoire de Sainte-Foy-Tarentaise*, publiée par notre confrère M. le chanoine Emprin, secrétaire perpétuel de l'Académie de la val d'Isère. (Voir le compte rendu au présent fascicule.)

Il présente également les autres ouvrages reçus pour la bibliothèque : *La Savoie d'autrefois, Etudes et Tableaux* XVe *siècle*, par Gabriel Pérouse, l'archiviste très regretté du département de la Savoie : *Voyage en Chablais des Souverains de Sardaigne en* 1824, par un Chablaisien ; ainsi que deux brochures d'Armand Ruhlmann, inspecteur des Antiquités du Maroc, *Le Volubilis préhistorique*, et *Contribution à la Préhistoire sud-marocaine*, illustrées par M. A. Luquet, d'An-

necy, dessinateur au service des Antiquités du Maroc, qui nous les a adressées par l'intermédiaire de M. Blanc, maire d'Annecy.

Des remerciements sont exprimés aux aimables donateurs, ainsi qu'à l'Administration de l'Imprimerie Commerciale qui vient de nous offrir, comme chaque année, la collection reliée de la *Revue du Lac d'Annecy*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

Séance du 6 mars 1934

PRÉSIDENCE DE M. L. AUSSEDAT, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures (1).

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le PRÉSIDENT souhaite la bienvenue à Mme Biennier, à M. Jean Boimond, de Saint-Julien, au colonel Collet qui assistent pour la première fois à une séance. Il adresse les chaleureuses félicitations de l'Académie à notre éminent compatriote, le général Duchêne, d'Annecy, membre d'honneur de l'Académie Florimontane, nommé inspecteur général de la Défense aérienne du territoire, à la place du maréchal Pétain.

M. Jean BOIMOND donne lecture d'une communication se rattachant au procès et au supplice (1er septembre 1606) de Philibert Blondel, ce syndic de Genève dont la trahison faillit amener le succès de l'Escalade de 1602 ; une charge accablante contre lui fut une lettre qu'il envoya peu après à d'Albigny, lieutenant général de Savoie. Le messager à ce employé allait faire une déposition complète quand Blondel le fit étrangler (27 août 1606). M. Boimond précise l'identité encore douteuse de ce messager ; Guichard Boymond, originaire de Saint-Julien-en-Genevois, mais protestant, neveu

(1) Etaient présents : Mme Biennier, Mlle Mugnier, MM. Aussedat, Avezou, Boimond, commandant Clair, Lt-Colonel Collet, Cuvet, Desservettaz, Diano, Fontaine, abbé Fromaget, Gayet, Abel Graber, Lachat, Marteaux, Martin, commandant Monnet, Onde, d'Orlyé, H. Pfister, R. Pfister, Ribatto, F.-M. Ritz, Roze, J. Serand, F. Serand, Vuachet.

Excusés : MM. André, chanoine Coutin, Flamary, E. Graber, chanoine Gavard.

même du réformateur Froment et qui vécut à Genève de 1591 à 1603 ; il s'était, à la faveur du traité de Saint-Julien, réinstallé depuis trois ans dans ses biens de Savoie quand, traîtreusement attiré à Genève, il y périt, victime de Blondel.

Puis M. Boimond présente un petit atlas universel du XVIe siècle : « Le Miroir du Monde », de Philippe Galle (Anvers 1588), qui contient notamment des cartes très peu fidèles, mais assez curieuses de Savoie, Suisse, Piémont et Dauphiné.

M. Avezou analyse le récit du voyage que fit en Savoie, en 1782, François de La Rochefoucauld, et qui se trouve décrit dans le premier volume de ses « Voyages en France », édité par la Société de l'Histoire de France. Ce récit « très consciencieux, très documenté, est celui d'un jeune homme, intelligent, curieux, avide de s'instruire, assez insensible aux beautés de la nature, par contre s'intéressant beaucoup aux industries locales, aux modes de vie, aux particularités administratives... » Les mœurs et la simplicité des riches bourgeois de Genève l'ont frappé. Il signale les bons chemins de Savoie et constate que les impôts sont ici moins élevés qu'ailleurs. La sortie du duché par le passage escarpé des Echelles a terriblement impressionné ce voyageur de 17 ans.

A ce sujet, M. Onde réfute la légende, reproduite dans la narration, et qui laisse croire que des échelles à escalader sur le chemin en question auraient donné à la localité ce nom des Echelles. Jamais aucune échelle n'a existé sur cette voie, d'ailleurs sans danger, et l'appellation de la ville signifie « escarpé ».

M. L. Pfister présente au nom de M. le chanoine Coutin, absent, le récit de la visite que le duc de Chablais (Benoît-Marie-Maurice de Savoie) fit à Annecy en 1772. Ces lignes sont extraites du registre capitulaire de la collégiale de Notre-Dame-de-Liesse. S. A. R. descendit à l'hôtel de Sales où elle fut reçue par le marquis de Sales, l'évêque et le clergé, les syndics, les nobles et les militaires. Toute la ville était en liesse. Le Prince, lui-même, « appliqua le flambeau à un bûcher préparé pour un feu de joie », au Pâquier. Et à 4 h. 1/4 du matin, il assistait, en grande pompe, à la messe capitulaire de la collégiale.

A l'occasion du cinquantenaire de la mort de Louis

Revon, 28 mai 1934, il est décidé, sur la proposition de M. J. Serand, que le portrait de l'ancien conservateur du musée d'Annecy, qui fut secrétaire de l'Académie Florimontane pendant de nombreuses années sera publié dans le présent numéro de la *Revue Savoisienne*.

De la part de M. le docteur Léon Morel, est déposée sa notice biographique sur Marc Le Roux, extraite de la *Revue Savoisienne*. Remerciements à notre collègue.

M. L. Pfister signale aux membres de l'Académie Florimontane les différents concours (sciences, histoire, poésie), ouverts cette année 1934 par l'Académie de Savoie.

Il fait connaître également que la Société des amis du Museum d'Histoire Naturelle a invité l'Académie Florimontane à prendre part à son assemblée générale qui se tiendra à Paris le 18 mars.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

Louise REVIL

(Madame Alfred DESSERVETTAZ)

En 1910, l'Académie Florimontane accorda un second prix de poésie (le premier n'ayant pas été attribué) à Mlle Louise Revil pour un recueil de vers intitulé : *Beauté de vivre*. En 1911, elle lui décerna un premier prix pour un ensemble plus important. Mlle Revil épousa par la suite M. Alfred Desservettaz, dont les poésies en patois savoyard furent également couronnées par l'Académie. Un de ses oncles était Auguste Terrier, qui fut secrétaire général de l'A. O. F.; un autre fut rédacteur au *Journal des Débats*. Depuis ce double succès, Mlle Revil semble n'avoir presque plus rien produit; deux pièces seulement ont pu être retrouvées. En juin dernier, nous ressentions la douloureuse surprise d'apprendre sa mort prématurée.

L'œuvre laissé par Louise Revil comprend environ 700

vers, de valeur fort inégale. Mais il suffit pour révéler un talent de poète d'une originalité exceptionnelle, d'une sensibilité exaspérée, d'une imagination bouillonnante et féconde. Il y a sans doute là plus de promesses que de réalisations ; mais une centaine de beaux vers sont suffisants pour consacrer une mémoire. De combien d'illustres poètes ne s'en rappelle-t-on pas davantage !

Voici ce que je disais de ces vers dans le rapport que j'avais été chargé d'écrire sur le concours de poésie de 1911 : « Reste le nº 2, qui se détache nettement des autres, et qui rappelle, par des qualités toutes différentes, mais de valeur égale, ce concours sensationnel de 1893, où le grand poète Samain remporta un premier prix. Il semble bien qu'un tempérament de vrai poète se révèle dans cet envoi. Une façon de penser originale et fine; des sentiments d'une exquise délicatesse ; un don d'images expressives, et le sens profond du symbole, voilà ce qui ressort des pièces très variées qui nous ont été soumises. Certes ces poésies ne sont pas sans défauts ; il s'y trouve des obscurités, des tours pénibles, des constructions heurtées, une harmonie parfois un peu grêle, et surtout un rythme incertain. Le vers libre dont use l'auteur n'est pas encore en sa main un instrument docile... Nous conseillons donc à cet auteur, qui donne les plus belles espérances et qui deviendra peut-être un grand poète, de composer, pendant un certain temps au moins, des pièces régulièrement rimées et mesurées. Si la délicatesse de son oreille et de son sens rythmique lui impose l'emploi du vers libre, il en usera avec plus d'assurance, et en obtiendra des effets plus précis et plus expressifs. »

Ces réserves faites, étudions la nature des différents poèmes présentés aux deux concours, qui peuvent se classer en trois catégories.

En premier lieu (je procède par ordre d'importance croissante) deux poèmes narratifs : un *Tendre Conte*, récit du moyen-âge inspiré du romantisme, d'ailleurs absolument négligeable; puis un tableau antique : *Au temps de Zeus*. où l'influence de Henri de Régnier est évidente. Mais le relief plastique de ce morceau est extraordinaire. C'est une série de médaillons où revivent, avec une netteté d'intailles, les scènes familières de la vie et de la mythologie grecques.

Vous signalerai-je ce sylvain que la nymphe apeurée

a vu souvent
Hors d'un trou, sauter, preste, au soleil levant,
Et danser, rythmique, d'un pied sur l'autre, en rond...

ou la nymphe elle-même qui

est douce d'être nue,
Que l'eau roule le long de son flanc, aiguë,
Jusqu'à l'orteil, que crispe l'attente heureuse
De la goutte qui perle, lente et amoureuse.

et l'éblouissante apparition du grand cheval aux ailes de flamme, qui couronne la pièce. Lisez-la dans la *Revue* de 1911, elle vous éblouira.

Mais ce n'est qu'une réussite dans un genre connu. Voici des vers plus originaux, où Louise Revil exprime ses sensations devant la nature, et particulièrement devant les beautés de la Savoie, sensations singulièrement raffinées et délicates, neuves et surprenantes, mais d'une vérité qui ravit. Voyez, dans un canal qui est évidemment le Vassé, tomber

Quelques feuilles de peuplier
Soudain ravivées
Et les marches d'escalier
Blondes, surchauffées.

Lisez l'hymne à *Mon Lac* où elle évoque ses aspects sans cesse changeants :

Toi, son eau des beaux soirs, irisée et clémente,
Où les vifs vergers riverains, oints de menthe,
En l'arrêt d'un instant se sont cristallisés.

et encore :

Chers horizons, tour à tour, délicats lavis,
Brouillards verlainiens ou reposoirs ravis,
Villages, dont les noms, dans mon souvenir, sonnent
Comme ceux des campagnes grecques résonnent
Sur les lèvres du pèlerin : Duingt, Talloires
Et sa chapelle du Thoron, et Chavoires
Aux montueux jardins ; Angon, presqu'île naine
Et ses glauques noyers aux âpres senteurs saines.

Il y a de bien curieuses notations d'impressions crépusculaires dans *Lune de mai*, *Crépuscule* et les *Cygnes au bassin*.

Au bassin vert qui les reflète, inverses,
Les cygnes en essaim s'enchassent joliment
Plus mats que la nuée qui s'y renverse.
Il semble qu'abîmés dans quelque enchantement
La torpeur de l'eau sournoise les envoûte,
Qu'ils soient ceux de la Belle au Bois dormant...
Prêtres du mystère d'eau qui se prépare,
Ils cueillent, rituels, de leurs becs tendus,
En la pompe naïve de leurs simarres,
La double fleur rare de jour, d'odeur aigus.

Ces derniers vers s'apparentent à l'obscurité dense de Mallarmé, que certainement l'auteur ne connaissait pas. Cet amour des couleurs et des lignes lui a inspiré la chute exquise d'un pseudo sonnet où, voulant faire un cadeau à une dame, elle lui dit : Je vous offre

Ce vase émouvant, qui dessine
Sobre et classique, sa nudité latine.
Je sais votre ferveur de la ligne, absolue.
D'ailleurs qu'est-il besoin de motifs expressifs,
Puisque vous fleurirez, le long du flanc massif,
Le nœud souvent refait de vos belles mains nues !

Il est rare que ces notations, qui tendent à la sculpture ou à la peinture, n'éveillent pas un sentiment qui les anime d'une émotion profonde, et ajoute la vie de l'âme à celle des sens. Lisez ce court poème : *Les Chrysanthèmes*, véritable pièce d'anthologie :

Voici que le jour est maussade
Et nous fait encor grise mine !
Nous nous moquons de ses boutades,
Nous mêlons l'or à nos hermines !

Si ténus qu'ils soient, les brouillards
Irritent de fines piqures
Nos teints vifs aux somptueux fards ;
Nous bravons toutes les morsures !

Le ciel de sa lèvre farouche
Semble implacablement maudire ;
Nul besoin qu'un rayon nous touche !
Nous avons toujours l'air de rire.

Symboles des yeux restés clairs
Malgré le calvaire du cœur,
Nous mêlons dans nos liers éclairs
De la beauté âpre à des pleurs.

Cette conclusion morale nous amène à la troisième catégorie, la plus haute, la plus originale, la plus complètement belle et qui par moments atteint au sublime. Il n'est pour l'homme de véritable grandeur que dans l'âme humaine, et c'est l'histoire de son âme que Louise Revil nous raconte, avec quelle réserve et quelle pudeur, mais aussi avec quelle sincérité ! Quand on a connu la timidité farouche de cette jeune fille, on s'étonne qu'elle ait pu pousser de tels cris de passion et de stoïque énergie, et ce contraste ajoute encore à leur beauté.

Cette timidité maladive la contraint à s'affirmer intérieurement, à construire en elle-même une forteresse où sa personnalité puisse trouver une défense irréductible.

Vivre, c'est ne pas avoir une âme neutre
A la Joie, devant le Malheur pleutre,
Mais un cœur qui se crispe et tord sous les tenailles
Du sentiment, trempé par les batailles ;
Vivre, c'est préférer n'être qu'une Plaie,
Plutôt qu'une chair flasque insensible au soufflet...
C'est s'ouvrir ainsi qu'un calice de fleur,
Ou qu'un bois sonore aux subtiles rumeurs
A toute la beauté, qui plane sur le monde,
Et jeter soi aussi sa note profonde...
C'est aimer d'un amour qui vive au grand jour
Et qui ne soit pas un mensonge à l'Amour.
Vivre, vivre, vivre enfin, c'est n'être jamais
Une glaise docile entre des Doigts épais,
Mais une âme qui garde au sein des Douleurs
L'Or vierge, qui la fit unique pour un cœur.

Et voilà révélé le secret de son âme, précisé par l'épigraphe qui sert de devise à son envoi de 1911 : « Un mai « émouvant passé, Il avait voulu pencher ses yeux graves et « brusques sur mon obscure et jeune vie... Maintenant je « l'aime... »

Ecoutez de quelle façon aussi intense qu'originale s'exprime cet amour :

Mon grave Amour n'est pas autoritaire ;
Il sait la volupté qu'on goûte à se taire,
Que le silence a un accent comme le cri.
Dans l'ombre, on le distingue à peine, gris.
Il est assis. Ses yeux et ses doigts sont tranquilles.
Ses genoux, qui jamais n'ont rampé, serviles,
Pourraient bercer Ton front sans sacrilège ;
Sa bouche est un pardon tendu qui allège.
Le large rythme de sa tempe en feu
Lui vient de Toi, comme vient de Dieu
Le souffle qui tord la poitrine des mondes.
Tu es sa source de vie, ô Toi, profonde.
Il Te porte en lui, naïf et résolu,
Comme le prêtre le symbole absolu.
N'aie pas pitié !... Il est fort d'être obscur,
Et serein d'être ombre ayant droit à l'azur.
Puisque tu es heureux..., n'approche pas...
Si tôt pointera l'heure où Ton visage las
Suppliera, pour y pleurer, des mains heureuses !
C'est seulement alors que, debout, lumineuse,
Mûrie à l'ombre, ma Tendresse autoritaire
Te prodiguera l'eau de ses yeux, salutaire.

Pièce admirable, d'une beauté émouvante et pure, qui, par la science de la composition, l'élévation de la pensée, l'ardeur du sentiment et l'intensité de l'expression, atteint aux plus hauts sommets de la poésie.

L'auteur analyse ensuite le *Cœur des Femmes*, le sien sans doute, avec une franchise déconcertante pour qui connaissait son impuissance à s'exprimer, son recul instinctif devant toute confession. Mais cette confession, elle la transposait dans ses vers.

Tout dans le cœur des femmes n'est pas mystère,
Il s'y blottit souvent des reliques claires
Que l'on ne sait pas évoquer sans défaillir...
Le premier Aveu, qui presque a fait mourir
Ce cœur, y alanguit un parfum suranné
Qui persiste à travers la brume des années.
Une amitié d'enfance, lumineuse,
Y penche ses libres tiges vigoureuses.
Evocateurs d'une chaste page d'âme,
Des vers de poète aimé brûlent leur flamme.
Oui, malgré leurs incessants désirs de lèvres

Et de rubans, et de perverses fièvres,
Tout dans le cœur des femmes n'est pas tragique.
Il s'y frappe aussi des médailles magiques
A l'effigie pure du sérieux Amour.
Un profil d'enfant y éblouit toujours
Aux naïfs yeux ronds comme ceux des poupées,
Où ne palpite point encor la Destinée,
Aux lèvres rouges comme une pulpe de fruit sain
Qui connurent l'avide tendresse d'un sein.
Il y est des douceurs de linge, de rideaux,
Des éclairs de chair neuve dans un berceau,
Des mèches collées aux tempes luisantes
Que Mai effleura de sa lèvre ardente
Dans les roses jardins, où l'Enfance jase
Avec l'eau qui bruit et l'abeille en extase.
Oh ! pour ces douces choses de leur cœur
Ne saurait-on jamais oublier les rancœurs
Que laissent trop souvent leurs désirs de lèvres,
Et de rubans, et de perverses fièvres,
Et pardonner aux savantes prunelles
Le mystère irritant qui s'ironise en elles ?

Elle justifie son amour pour les jardins de France, qu'elle préfère

Aux somptueux jardins Farnèse et Boboli

par l'aveu qu'elle y a fait de sa tendresse :

Mais, cher, Toi seul a vu par un Avril frondeur,
Alors que l'Air encor léthargique et l'Odeur
S'avivaient à l'Eveil si délicat des choses,
De ma jeune Ferveur pointer le bouton rose.

Cet aveu, elle l'a fait aussi à la Forêt solitaire qui est devenue sa confidente :

Car mes yeux, que brûle une unique image
Goûtent la volupté
De ne s'émouvoir qu'au grave visage
Qui les a domptés...

Quand la Mort penchera sur mon cœur inutile,
Vous serez, Forêt,
Toute l'exclusive demeure subtile
De mon pur secret,

Que connaissent vos arbres, toutes vos verdures,
Pour l'avoir ouï
Tomber, brûlant, de mes yeux de femme pure
Qui n'a jamais trahi !

Nous comprenons maintenant qu'elle a éprouvé une grande et unique passion, qui fut toute sa vie, et qui lui a inspiré de beaux vers, profonds et sincères; que peut-être la poésie qu'elle sentait bouillonner en elle, n'a été pour elle que l'auxiliaire de son amour, et ce serait l'explication du silence presque complet qui a suivi l'éclosion trop brève de son génie poétique.

Louise Revil était-elle capable de sortir d'elle-même et de traiter des sujets plus généraux ? Je le crois, et j'en ai une preuve, une seule, malheureusement. C'est une très belle pièce de vers, la plus parfaite qu'elle ait écrite, et notons-le, dans des vers réguliers, pour notre époque, s'entend ! Le sujet est étrange, mais profondément humain. Il s'agit des *Mains des Mères*, opposées aux mains des filles, filles étant pris dans le sens péjoratif. Cette pièce est inédite, et probablement la dernière qu'elle ait composée ; aussi la citerai-je en entier.

LES MAINS DES MÈRES

Mains des Mères, mains où le Cœur ouvre ses roses,
Vous, leurs Mains, boucliers lumineux des névroses ;
Mains, au doux bombement des ventres de Madones,
Qui croisez sur le Fruit ingénument ; Mains bonnes ;
Mains naïves d'avoir reçu de l'Époux grave
L'Initiation féconde au bref cri brave...
Mains créatrices, qui fleurissez aux prunelles
Des enfançons le sens par vos jeux gonflés d'ailes ;
Mains médiévales, défiant les Licornes,
Où le noir Bouc du Mal en vain fonce ses cornes...
Mains votives, que Dieu voit monter vers sa Droite ;
Quand la Mort rôde autour de l'enfant au front moite...
Mains des Nativités, des Douleurs, de l'Extase,
Dont le grave Amour seul écussonne son vase.

Et toi, Fille, tes mains de nuit, mains maléfiques,
Qui cillent comme un cierge impur, diaboliques,
Mains de Papesse de Tarot, mains fatidiques...

Vous, leur geste augural et benoît, qui protège...

Et toi, leur imposture, et toi, leur sortilège !

Il y a là quelques vers comparables aux plus beaux que nous connaissions. On ne peut que déplorer le silence que Louise Revil a gardé, silence qu'elle n'a pas pu ou voulu rompre. Si elle avait continué à travailler, à réaliser de nouveaux progrès, je crois sincèrement qu'elle serait devenue un grand poète, l'étoile la plus brillante du ciel poétique de la Savoie.

G. Martin.

Le malaise économique en Savoie au milieu du XIXe siècle

Le cas de la Tarentaise

De toutes les causes qui ont provoqué la scission de 1860 entre le Piémont et la Savoie, les causes économiques comptent parmi les plus importantes, et elles sont fréquemment invoquées. Mais les récriminations des Savoyards en matière économique varient suivant les régions : plus ou moins vives, elles diffèrent par leur objet. Précisément, par les documents tirés des archives provinciales, on a plus de chance de pénétrer dans l'intimité des populations et d'entendre l'écho fidèle de leurs griefs ; grâce à eux, on saisit mieux les raisons internes de la crise qui aboutit à la ruine du vieil état alpestre de Piémont-Savoie.

Vers 1846 le mécontentement est très vif en Savoie. Des protestations s'élèvent contre le régime administratif et économique (1). Il est juste de remarquer d'ailleurs, qu'après 1847, l'établissement dans les états sardes d'institutions re-

(1) Telle celle du chanoine Martinet, de Moûtiers (cf. Emile Plaisance, *Histoire des Savoyens*, 1910, t. II, pp. 239-240). La brochure de l'avocat Brunier, de Maurienne, député à Turin, intitulée « *De la douane et ses effets en Savoie* », publiée à St-Jean-de-Maurienne en 1848, est également très significative. Elle donne des détails intéressants, par exemple sur la baisse du commerce des bestiaux et des fontes à la suite des droits établis par la France, sur le protectionnisme des viticulteurs savoyards. L'avocat Brunier conclut en demandant le report des lignes de douanes française et sarde au Mont-Cenis.

présentatives locales, puis du régime constitutionnel, la politique de libéralisme économique adoptée alors, réduisirent la portée de bon nombre de critiques. Mais le souvenir du régime économique antérieur n'en demeura pas moins très vivace, de sorte qu'il convient, pour expliquer la genèse du divorce de 1860, de faire état, à côté des griefs politiques et religieux, du malaise économique qui a régné en Savoie vers le milieu du XIXe siècle.

Ce malaise, un document du fonds de l'Intendance de Tarentaise l'éclaire assez bien. C'est un brouillon de rapport, rédigé en 1849, par l'avocat Reymond (1). Le document frappe par l'indépendance, la fermeté du ton, et, malgré certaines erreurs d'appréciation et quelques exagérations, mérite qu'on en retienne et développe certains arguments.

Rapport Reymond. — La population de la Tarentaise ayant diminué de 851 unités entre 1838 et 1848, le gouvernement consulte la Junte provinciale de statistique (2), d'où le rapport Reymond. La diminution de la population, dit l'avocat Reymond, est consécutive aux progrès de l'émigration définitive, progrès dus à la pénurie de numéraire. Et il distingue des causes communes à l'ensemble des provinces de la Savoie et des causes particulières à la Tarentaise.

a) Causes communes aux 8 provinces (3). — « La Savoie a conquis le Piémont », mais cette conquête lui a nui car elle a perdu sa nationalité et tous ses avantages. Jadis la Savoie

(1) Arch. de la Savoie. Intendance de Tarentaise, 303. « Rapport fait à la Junte provinciale, le 15 mai 1849, par M. l'Avocat Reymond sur la question ci-après, posée par le Ministère : quelle peut être la cause de la différence de 851 en moins de la population de Tarentaise en 1848 sur celle donnée par le recensement de 1838 ? »

La province de Tarentaise ne dépasse pas vers l'aval la commune de Feissons-sous-Briançon et confine à la province de Haute-Savoie qui englobe des communes de basse Tarentaise : Cevins, Rognaix, St-Paul, Esserts-Blay, La Bathie et Tours.

(2) Les Juntes provinciales de statistique dépendaient d'une Commission Supérieure de Statistique. La junte de Tarentaise se compose, en 1849, de l'Intendant (avocat Racca Esprit), de l'avocat Duplan, de l'avocat Augustin Reymond, des médecin et protomédecin Petit-Jean et Laissus, de Joseph Alliaudi (cf. *Indicateur du Duché de Savoie, almanach judiciaire, administratif et littéraire pour l'année* 1849, p. 144).

(3) En réalité, en 1849, il n'existe que 7 provinces, la province de Carouge a été supprimée en 1838 (cf. chanoine Ch. Rebord, *Divisions administratives du département de Haute-Savoie et du diocèse d'Annecy de* 1723 *à nos jours*, Annecy 1926, p. 70).

avait dans son sein son souverain, sa cour, le siège du gouvernement, de toutes les autorités judiciaires et administratives. Le numéraire ne sortait pas du pays, par une sorte de jeu de « flux et de reflux ». Mais avec les progrès de la prépondérance piémontaise « la Savoie au lieu de jouir des avantages du pays occupant est tombée dans la condition d'un pays occupé, d'un pays annexé au Piémont. Ce n'est plus qu'une province, formant à peine le neuvième des états. Elle ne pèse rien, n'a pas la moindre influence dans les affaires, son numéraire afflue outre-monts pour couvrir les impôts, faire graduer ses fils, pour salarier les hauts agents du pouvoir et de nombreuses sinécures, pour garnir les havresacs de ses miliciens ; pour entretenir l'armée et ses dépôts, dont pas un n'existe en Savoie. Le Piémont jouit de tous les avantages et absorbe tout... Jusqu'à présent les fonctions les mieux rétribuées en Savoie ont été données à des personnages, de mérite sans doute, mais appartenant à d'autres provinces, où ils retournent avec leurs économies » (1). Ainsi il y a perte de numéraire. Après les considérations politiques, les considérations d'ordre économique. Avant l'union de la Savoie au Piémont « le Savoisien n'avait pas même l'idée de passer à l'étranger ». Une émigration périodique, mais faible, avait eu lieu seulement durant les quinze ou vingt années qui ont précédé 1792. Les impôts légers n'absorbaient qu'un vingtième ou un quinzième, tout au plus, du produit du sol. L'annexion à la France, de 1792 à 1814, a augmenté, il est vrai, les charges de la Savoie, mais cette annexion lui a apporté, en compensation, la suppression des lignes douanières entre elle et la France, un libre et facile débouché pour ses produits ; et elle payait moins cher les produits importés. « Depuis 1814, ses charges n'ont pas diminué et elle a perdu tous les avantages de ses relations avec la France, plus

(1) Même note au Conseil provincial de Tarentaise. Lui aussi réclame des Savoyards dans les administrations, car « dans un état formé de l'agrégation de nationalités diverses, il y a émulation entre elles pour concourir proportionnellement à leur force respective de population, à composer la haute administration, les hautes cours de justice, le conseil d'Etat, etc., et pour ne voir entrer dans les fonctions et emplois de leur administration intérieure, essentiellement distincte du pouvoir politique, que des sujets de leur propre nationalité. » (Session de 1849, 3e séance, procès-verbal n° 2, art. 9. Fonds Sarde, 783.)

faciles et moins coûteuses qu'avec le Piémont ». Les péages du Mont-Cenis, les droits à acquitter pour l'introduction en France et pour la sortie de certains produits, tout concourt à diminuer la valeur des produits de la Savoie et à les rendre moins aptes à lutter contre la concurrence des produits similaires sur les marchés, soit du Piémont, soit de la France. De là des migrations plus nombreuses, le manque de bras, la diminution de la valeur des terres. Dans plusieurs localités les propriétaires ne trouvent plus de fermiers.

b) *Causes particulières à la Tarentaise :*

1° L'élevage du gros bétail est la principale ressource des habitants qui se procurent, grâce à lui, l'engrais pour les cultures, les peaux, le beurre, les fromages, les élèves dont la vente fournit le numéraire nécessaire pour payer les impositions et subvenir aux autres charges. « Mais jusqu'ici, la double ligne douanière entre la France et la Savoie les a empêchés de tirer un parti avantageux des produits indigènes ».

2° Jamais, en Tarentaise, il n'a été exécuté de travaux à la charge du Trésor. La province entretient seule ses routes ; elle a contribué pour une somme de 300.000 livres à l'établissement de la route d'Albertville à Ugines.

3° L'école pratique des Mines, établie pendant l'Annexion à Moûtiers, faisait entrer 150.000 livres dans la province, et peut-être un demi-million en tenant compte des dépenses faites par les nombreux étrangers, Français, Allemands et autres, qui venaient chaque année visiter cette école (1).

En conclusion le rapport Reymond propose quelques remèdes de nature à faire affluer le numéraire et à retenir les habitants : ouvrir la route nationale de Moûtiers au Petit-St-Bernard et Aoste, route décrétée par Napoléon en 1811 et projetée par le gouvernement de Charles Albert : les relations avec le Piémont et la Lombardie en seraient facilitées et les travaux permettraient d'employer une nombreuse main-d'œuvre locale ; abolir les droits de sortie sur les peaux

(1) Cette école pratique comptait, au dire de l'avocat Reymond, un Directeur, un Sous-Directeur, 3 à 4 professeurs, 25 à 30 élèves qui suivaient les cours pendant trois ou quatre ans pour obtenir le grade d'ingénieur des mines. Elle avait amené l'établissement dans le pays de personnes aisées avec leurs gens de service. En 1825, le gouvernement ouvre une école minéralogique à Moûtiers mais la transfère à Turin en 1836 (cf. Plaisance, op. cit. pp. 212 et 230).

et autres produits ; réduire les tarifs douaniers à l'entrée ; établir à Moûtiers un dépôt d'un des régiments de la brigade de Savoie (1).

Le rapport Reymond qui vient d'être analysé n'est certes pas exempt d'exagérations et d'erreurs. Attribuer la diminution de la population de la Tarentaise, diminution au reste encore à peine sensible, uniquement à la pénurie de numéraire, c'est négliger les données principales du problème. Au milieu du XIXe siècle, les Alpes surpeuplées commencent à se vider et à perdre leur excédent de population. Cette évolution est facilitée par l'attraction plus sensible des villes, les premières atteintes portées au régime de l'économie fermée. La haute montagne peut plus facilement acheter à l'extérieur les céréales nourricières, l'agriculture, si précaire dans les communes élevées, paraît désormais moins nécessaire et retient moins de bras. La Tarentaise qui a vu sa population passer de 37.977 à 46.688 âmes de 1806 à 1838 peut bien perdre quelques-uns de ses habitants. Si l'absence de numéraire était la principale cause de la diminution de la population, toutes les communes devraient en ressentir les effets. Or, Moûtiers excepté, les communes hautes seules ont perdu un nombre appréciable d'habitants : St-Jean de Belleville, 62 ; St-Martin de Belleville, 198 ; Peisey, 120 ; Les Chapelles, 86 ; Tignes, 40 ; Val de Tignes, 37 ; Les Allues, 100 (2). D'ailleurs, après l'annexion de 1860, après la disparition des causes qui, d'après l'avocat Reymond, empêchaient l'afflux du numéraire, le dépeuplement continuera. La Tarentaise perd ses habitants parce qu'il y a déséquilibre entre sa population et ses possibilités, parce que l'émigration temporaire tend à évoluer vers l'émigration définitive. Des services de voiture à usage des émigrants favorisent le départ des femmes, les émigrants s'adonnent plus volontiers au commerce ou à la

(1) Le Duché de Savoie, dit l'avocat Reymond, a sous les drapeaux 16 à 18.000 de ses enfants. Il devrait profiter des avantages procurés par les dépôts dans cette proportion. Or ces avantages sont réservés aux seules villes d'outremonts. Pourquoi n'existe-t-il pas 4 dépôts en Savoie, alors qu'il y en a 2 dans la seule petite ville de Suse ? Les miliciens ne seraient pas obligés de passer la montagne au cœur de l'hiver, au risque de périr. Ils seraient dirigés sur leur corps, équipés et formés. L'établissement d'un dépôt à Moûtiers permettrait d'utiliser les casernes qui peuvent loger 800 hommes.

(2) Recensements de 1838 et 1848. Arch. Sav. Intendance de Tarentaise, 330. Ste-Foy, par contre, gagne 9 habitants.

petite industrie : autant de causes qui facilitent l'enracinement des émigrants à l'étranger (1).

Le rapport Reymond, enfin, commet une erreur évidente en faisant de l'émigration périodique des Savoyards à l'étranger un phénomène relativement récent. Mais s'il apprécie mal les causes véritables de l'évolution démographique de la Tarentaise, les griefs d'ordre économique qu'il énumère sont amplement confirmés par les documents officiels.

On retiendra ici deux critiques : *l'abus du protectionnisme*, qui paralyse le commerce, *l'absence de travaux publics à la charge du Trésor*.

L'abus du protectionnisme. — Au lendemain des remaniements politiques et territoriaux de 1815, l'Europe traverse une crise de protectionnisme. Chaque Etat se barricade chez lui. L'état sarde, environné de voisins aux industries développées, se ferme aux produits manufacturés étrangers et s'efforce de développer ses industries propres. C'est le début de ce que l'on a appelé l' « industrialisme ». Le gouvernement protège également l'agriculture. De là l'établissement de droits aux frontières, en particulier de droits à la sortie. Une telle politique provoque immanquablement des représailles, et la Savoie éprouve, de ce fait, de grandes difficultés pour écouler ses produits frappés deux fois : à leur sortie du territoire national et à l'entrée des territoires étrangers. Si les manufacturiers d'Annecy ou de Chambéry bénéficient des mesures protectionnistes du gouvernement, les ruraux en pâtissent. Les industriels eux-mêmes se plaignent, d'ailleurs, tant sont enchevêtrés et complexes les intérêts en jeu. Un exemple à l'appui : celui du commerce des *cuirs et pelleteries*. L'industrie de la tannerie, une des rares industries de la Savoie au début du XIXe siècle, et la plus prospère, après les industries extractives et métallurgiques, attire la sollicitude du gouvernement qui veut la développer et la protéger ; politique ancienne : en 1754, déjà, l'exportation des peaux et des tans avait été interdite, et les tanneries avaient pris un certain essor, à Carouge notamment (2). Mais il n'y a pas con-

(1) Ces changements ont été bien analysés par Pascalein (E.) *Histoire de la Tarentaise depuis* 1792, Moûtiers, 1887, pp. 56-57.

(2) Grillet (Jean-Louis), *Dictionnaire historique des départements du Mont-Blanc et du Léman*, Chambéry, 1807, t. I, p. 162.

cordance entre les centres de fabrication et les régions d'élevage. Les tanneries se localisent dans l'avant-pays savoyard et les petits centres urbains, car elles exigent des capitaux, et aussi l'écorce de chêne, très supérieure à celle de sapin. Les grandes régions d'élevage sont, au premier chef, les grandes vallées intérieures de la Savoie, Maurienne et surtout Tarentaise. Ces vallées doivent donc écouler, au dehors, à l'état brut, la totalité de leurs cuirs et pelleteries et subir toutes les fluctuations du marché. Mais encore faut-il vendre. Or le gouvernement, en interdisant la sortie des grandes peaux, crues ou sèches, autres que celles de veaux ou d'agneaux, en frappant les cuirs travaillés de droits d'entrée considérables (1), ruine le commerce de la Tarentaise. D'après le rapport statistique de 1819 (2) — et la production vers 1850 doit être sensiblement la même — la province produit annuellement 3.000 cuirs de bœuf et de vache, 1.200 douzaines de peaux de veau, 1.300 de peaux de mouton, 1.500 de peaux d'agneau et de chevreau, 700 de chèvre, etc. Les deux tiers, et plus, en sont disponibles pour la vente : en 1819, 1.150 douzaines de peaux de veau sur 1.200. Mais le marché intérieur n'a qu'un médiocre pouvoir d'absorption, car il est modeste et pauvre, et il a des besoins particuliers. Les tanneurs savoyards ne sauraient s'accommoder des cuirs de Tarentaise trop faibles. Ces cuirs n'ont pas les qualités qu'exigent les grosses semelles des gens de la campagne (3). Sur 1.300 douzaines de peaux de mouton, il s'en travaille et consomme, en 1819, 100 douzaines ; reste 1.200 douzaines : on pourrait les chamoiser, mais il n'y a pas d'acheteurs. Même situation pour les peaux de chèvre : sur 700 douzaines, il s'en consomme 6 douzaines dans le pays. On n'a pas le moyen, faute de capitaux, « de les mettre en œuvre en maroquin de couleur pour le commerce de l'Angleterre qui est le seul état d'Europe qui en fasse une consommation un peu considérable ». Il n'y a pas moyen, non plus, d'établir une fabrique de gants, car « avec 100 douzaines on en remplirait

(1) Barbier, *La Savoie industrielle* (Mém. de l'Acad. de Savoie, 3e série, t. II et III, Chambéry 1875), t. II, p. 388. Cf. le tarif du 4 février 1815 dans le *Recueil des édits, lettres patentes..., publiés dans le Duché de Savoie dès le 10 septembre* 1814 t. I, pp. 107 et sq.

(2) Arch. Sav., Fonds Sarde, 594, 14 août 1819.

(3) Arch. Sav., F. S. 594, 14 août 1819.

toute la Savoie, et la France ne recevrait pas le superflu ». Reste le marché extérieur. Or la France ne reçoit que les cuirs en poil, l'état sarde n'autorise que la sortie des cuirs apprêtés. Le Piémont n'achète pas de cuirs bruts, soit qu'il en ait assez, soit que les frais de transport, par les Alpes, en élèvent trop le prix (1). Aussi les doléances sont-elles générales, même chez les tanneurs, mais nulle part plus vives qu'en Tarentaise. Il n'y a qu'à laisser, d'ailleurs, la parole au Vice-Intendant de la province et à l'Intendant Général de la Division de Savoie : « Quoique la Tarentaise regorge de cuirs en poil, les tanneurs des provinces qui avoisinent la Suisse demandent l'abaissement des droits sur les cuirs suisses, parce que ces cuirs sont plus forts » (2). Voilà pour les tanneurs. Et voici pour les pays d'élevage : il existe en Tarentaise « des magasins considérables (de cuirs invendus) : ils valent (les cuirs) 28 et même 30 livres l'un et on les donne à 8 livres et on craint de les réduire à 6 livres. Il y a quelques années le commerce des peaux et cuirs faisait entrer 200.000 livres de numéraire dans la province par an. Aujourd'hui il en entre 80 à 85.000 livres par an ; dans la province, il existe de 3 à 4.000 cuirs invendus des années précédentes » (3).

Situation vraiment intolérable. Le nombre des tanneries augmente, sans doute : 50 tanneries se fondent en Savoie de 1815 à 1840 (4). Mais après 1840, la progression se ralentit et il faut bien modifier les tarifs. En 1835, les petites peaux brutes, fraîches ou sèches, autres que celles de veau, peuvent être exportées. Le tarif de 1851, plus libéral encore, affranchira les peaux brutes de tous droits à l'entrée ; il ne les frappera plus, à la sortie, que d'un droit modeste, à l'exception des peaux de chevreau et d'agneau. Toutefois les droits d'entrée resteront élevés sur les peaux préparées.

L'autre grande production de la Tarentaise, *celle des gruyères*, souffre également du régime économique régnant. En 1819, la Tarentaise produit annuellement plus de 6.000 quintaux métriques de gruyère, dont 5.000 sont disponibles

(1) Arch. Hte-Sav. M. 1819, brouillon d'un rapport de l'Intendant Général, du 15 nov. 1819, mss. de 165 pages.
(2) Arch. Haute-Sav., série M., déjà cité.
(3) Arch. Sav., Fonds Sarde, 594, 14 août 1819.
(4) Barbier, op. cit., p. 389.

pour la vente à un prix moyen de 42 livres par quintal (1). Mais ce prix moyen avait été de 52 à 50 livres quelques années auparavant. Les cours ont donc fléchi. Les causes ? La concurrence suisse, d'abord. Le gouvernement, généralement critiqué pour son protectionnisme, est alors trouvé trop timide. On le sollicite d'augmenter le droit de 6 francs par quintal édicté le 14 mars 1818 (2) sur les fromages suisses, moins chers et meilleurs que les fromages du pays (3). Mais la grande cause de la mévente des gruyères, c'est la fermeture du marché français. Le gouvernement, pour favoriser ses pays de vignobles, a presque prohibé l'entrée des vins et des eaux-de-vie de France. Par représailles, la France a frappé les fromages. La Tarentaise est doublement lésée : « elle est forcée de payer beaucoup plus cher les vins et alcools pour lesquels elle est tributaire de ses provinces inférieures, et de l'autre côté elle est obligée de céder à vil prix sa principale production » (4). Le Vice-Intendant de Tarentaise, en 1819, estime qu'il existe pour 200.000 livres de fromages invendus de la campagne dernière (5). Le Piémont est bien incapable d'acheter tout l'excédent des gruyères savoyards. La France et la marine pourraient seules le faire : « il faudrait donc le commerce libre et l'exportation (des gruyères) en concurrence avec celle de la Suisse..., il faudrait obtenir le transit des gruyères par la France et un entrepôt à Marseille » (6).

On mesurera mieux, en définitive, l'intensité du malaise économique engendré en Tarentaise par la mévente des cuirs et peaux et des gruyères, en considérant les chiffres du *commerce de celle province en* 1821.

Les exportations tarines, tant à l'intérieur qu'à l'exté-

(1) Arch. Sav., Fonds Sarde, 594, 14 août 1819.

(2) Arch. Sav., Fonds Sarde, 594, 8 mars 1820.

(3) Le prix du sel est trop élevé en Savoie et la fabrication laisse à désirer. Aussi demande-t-on en Tarentaise des primes pour encourager les producteurs des fromages les meilleurs, et le sel à meilleur marché, « ce sel qui se fait chez nous (en Tarentaise) qui payons encore bien cher nos bois d'affouage et de construction par la grande consommation qu'en fait cette manufacture (les salines de Moûtiers) ». (Arch. Sav., Intendance de Tarentaise, 297, brouillon du rapport de M. Petit-Jean).

(4) Arch. Sav., Int. Tarentaise, 297, brouillon des « Notes de M. Petit-Jean ».

(5) Arch. Sav., Fonds Sarde, 594, 14 août 1819.

(6) Ibid.

rieur des états sardes, s'élèvent à 655.870 livres : la vente des gruyères représente à elle seule 378.000 livres (1), et s'était chiffrée à 525.000 livres quelques années auparavant (2). Toute atteinte au commerce des gruyères affecte donc profondément l'économie de la Tarentaise. Quant au commerce des cuirs et peaux, il s'élève à 84.410 livres, dont 31.000 l. pour l'exportation hors des frontières. Tandis qu'en 1782 l'Intendant Olive signalait que la province de Tarentaise exportait 10.410 cuirs, 19.336 peaux sur Genève, la Suisse, la France (3), en 1821 il ne se vend plus à l'étranger que des peaux de mouton et de chèvre, au nombre, il est vrai, de 23.000. Le reste ne peut s'écouler que sur le marché intérieur et les prix s'en ressentent évidemment. La disparité entre les exportations tarines hors des frontières de l'état sarde et les exportations à l'intérieur de ces mêmes frontières, est considérable : 34.910 l. contre 620.960 l. (4). Rien ne prouve mieux combien le protectionnisme est désastreux pour cette région. Que dire, enfin, du renchérissement des produits importés consécutif à l'établissement des droits de douane ! La Tarentaise achète pour 891.475 l. de marchandises, dont 403.000 l. de produits étrangers, principalement des toiles, des draps de France, pour une valeur de 200.000 l. Les droits en élèvent forcément le prix. Contre ce protectionnisme, le Vice-Intendant de Tarentaise proteste avec une rude franchise, 30 ans avant l'avocat Reymond : « Si l'on réfléchit

(1) Arch. Sav., Fonds Sarde, 594, province de la Tarentaise, « Relazioni commerciali interno, relazioni commerciali all'estero ».

(2) Id., Fonds Sarde, 594, 14 août 1819.

(3) Barbier, op. cit., p. 382.

(4) Arch. Sav., Fonds Sarde, 594, « Relazioni commerciali... » Il est assez surprenant de ne voir figurer aucune vente et aucun achat de bétail dans cette statistique du commerce de la Tarentaise. Pourtant les rapports adressés au Vice Intendant par les secrétaires et châtelains de mandements en 1819 (Inl. de Tarentaise, 297) notent un actif commerce de bétail. On lit en outre dans le rapport statistique de 1819 (Fonds Sarde, 594, 14 août) que la Tarentaise achète à Aoste et en Faucigny 550 jeunes mulets, 8.000 chèvres, 10.000 moutons, pour une valeur de 300.000 livres, et vend dans ses foires pour 745.000 livres de bétail, hors de ses foires, enfin, 6.000 moutons gras valant 72.000 livres. Mais le commerce du bétail souffre moins qu'un autre des droits car il est en grande partie intérieur. A l'exception des mulets et des moutons qui prennent le chemin du midi de la France et de Genève, le reste du bétail s'écoule en Savoie ; les génisses en Maurienne qui les revend ensuite en Piémont, les vaches engraissées en basse Savoie, les mulets en Piémont.

que les étoffes de laine qu'ils (les habitants de la campagne) sont obligés de tirer de l'étranger pour se garantir du froid sont soumises à un droit de douane qui excède le 20 pour cent de la valeur, si on réfléchit qu'un bonnet de laine de la valeur intrinsèque de 55 à 60 centimes est soumis à une douane de 46 centimes on ne peut se refuser à croire que ces impôts élevés ne sont que le fruit d'une erreur dans laquelle le gouvernement aura été entraîné par des rapports inexacts, car on ne peut pas se persuader qu'il ait été dans son intention de mettre la classe des laboureurs dans l'impossibilité de se procurer ce qui lui est indispensable et qu'elle ne peut trouver dans les Etats de S. M. Les plaintes à cet égard sont trop publiques et trop nombreuses pour qu'on puisse y rester insensible » (1).

L'absence, en Tarentaise, de travaux publics à la charge du Trésor est la deuxième grande critique que l'on trouve fréquemment formulée, dans la première moitié du XIXe siècle, contre le gouvernement sarde.

De fait, la Tarentaise est beaucoup moins favorisée à cet égard que sa voisine, la province de Maurienne. Dans cette dernière, la route royale du Cenis est pour une bonne part à la charge de l'Etat. Grâce aux travaux de l'époque napoléonienne, continués sous la Restauration sarde, elle est devenue une artère de grand débit (2). De même, la Maurienne bénéficiera après 1854 de la construction du chemin de fer Victor-Emmanuel. La Tarentaise fait pourtant, en ce qui la concerne, les plus grands efforts pour améliorer ses relations avec la région d'Annecy et Genève, d'une part, avec la vallée d'Aoste, d'autre part. Lorsque est lancé le projet de route de l'Hôpital à Ugines, en 1805, 40 communes de l'arrondissement de Moûtiers acceptent de faire un effort financier contre 17 dans l'arrondissement d'Annecy (3). Du reste, pour la Tarentaise, route d'Annecy-Ugines et route du Petit-St-Bernard sont complémentaires : aussi le Vice-Intendant de-

(1) Arch. Sav., Fonds Sarde, 594, rapport statistique de 1819.

(2) Onde (H), « *La route de Maurienne et du Cenis de la fin du* XVIIIe *au milieu du* XIXe *siècle* » *Revue de Géo. alpine*, vol. XX, 1932, pp. 701-775. Id., « *A propos de la route de Maurienne* » *Rev. Savoisienne*, 1932, pp. 111-122.

(3) Arch. Haute-Sav., S., Route départementale n° 1, section Ugines-Annecy (1804-1819). Extrait des registres de la préfecture du Mont-Blanc, 15 janvier 1806.

mande-t-il que sa province soit déchargée de la dépense qui lui est imposée pour la construction de la première route puisque la seconde n'est pas réalisée (1). Cette route du Petit-St-Bernard, les provinces y tiennent : la Haute-Savoie, le Genevois, le Faucigny accepteraient même de concourir à son établissement (2). Pour y intéresser le gouvernement, Intendant général et Vice-Intendant insistent sur sa valeur stratégique : cette voie n'est pas exposée à des attaques brusquées comme celle de Maurienne qui est menacée par 14 passages, dont quelques-uns praticables à la cavalerie. On l'a bien vu au cours des campagnes passées, notamment en 1536, 1600, au début du XVIIIe siècle, lors de la guerre avec l'Espagne, des guerres de la Révolution et de l'Empire. C'est la route « la moins exposée à un coup de main... la seule qui soit essentiellement militaire » (3).

Au moins, en attendant l'ouverture du Petit-St-Bernard, que le gouvernement déclare la route de Tarentaise route royale. Elle serait mise ainsi à la charge du Trésor et les charges fiscales de la province s'en trouveraient allégées. La route de Tarentaise ne sert-elle pas, du reste, à l'évacuation des produits des salines de Moûtiers, des mines de plomb argentifère de Peisey-La Plagne, c'est-à-dire d'établissements royaux ? (4)

Inlassablement, la Tarentaise revient sur ces revendications. Le projet du Petit-St-Bernard lui tient à cœur. Pourtant la route du Petit-St-Bernard ne pouvait avoir — et elle n'a pas eu effectivement — l'importance de la route de Maurienne, avantagée par son col plus facile et la proximité de Turin. Mais la Tarentaise ne veut plus qu'on la néglige. Elle exige sa route : quand elle l'aura, elle croira à la sollicitude du gouvernement (5).

(1) Arch. Sav., Fonds Sarde, 594, 8 mars 1820.

(2) Id., Intendance de Tarentaise, 297 « Notes de M. Petit-Jean ».

(3) Id., Fonds Sarde, 591, 8 mars 1820.

(4) Arch. Sav., Intendance de Tarentaise, 297, « Notes de M. Petit-Jean », et Fonds Sarde, 594, 8 mars 1820.

(5) Dans sa session de 1817, le Conseil provincial de Tarentaise offre de contribuer à la dépense pour une somme de 250.000 livres, payable en 15 années. En 1849, il vote 10.000 livres pour son ouverture, ajoutant que si la route n'est pas ouverte, ce crédit, et les précédents, seront employés au Siaix et sous Feissons-sous-Briançon. Mais en 1851, la Tarentaise trouve exagérée la part de dépense mise à sa charge par les divers projets de répartition. Elle proteste parce que l'on veut la faire contribuer pour une somme plus élevée que la

La route du Petit-St-Bernard sera déclarée nationale par la loi du 2 mai 1855 (1), la première section de la montée du col s'achèvera en 1859, la deuxième jusqu'au col, en 1866, après l'annexion (2). Satisfaction sera donc donnée à la Tarentaise, mais un peu tard, et le gouvernement sarde ne retirera pas un grand bénéfice moral du travail entrepris.

Ainsi, qu'il s'agisse des abus du protectionnisme, désastreux pour le commerce de la Tarentaise, ou des travaux sollicités des pouvoirs publics, on retrouve dans les documents officiels, évidemment non suspects, les mêmes critiques, les mêmes plaintes que dans le rapport Reymond. Le mécontentement, pourtant, n'était peut-être pas aussi vif en d'autres provinces : en Maurienne, par exemple, la construction du chemin de fer, les travaux de la percée du Fréjus provoquent après 1854 un afflux de main-d'œuvre, favorisent l'écoulement des denrées et la hausse des prix des bois (3). Il serait, par ailleurs, exagéré de rendre le Piémont exclusivement responsable du malaise économique qui sévit en Tarentaise et dans toute la Savoie dans la première moitié du XIXe siècle, car ce malaise tient, pour une large part, au jeu des causes géographiques, à un vice de structure de l'état de Piémont-Savoie, vice que l' « industrialisme » et la politique italienne du Piémont rendent plus apparent au début du XIXe siècle que dans le passé.

Il est bien vrai qu'à partir de la deuxième moitié du XVIe

province d'Aoste pourtant traversée dans toute sa longueur par la future voie, et province plus étendue, plus riche, moins imposée au titre de la contribution royale et provinciale que la Tarentaise. Et la Tarentaise rappelle qu'elle a concouru « de ses ressources à l'achèvement de grandes constructions d'utilité publique en Savoie, par exemple au diguement de l'Isère dans la Haute-Savoie et la Savoie-Propre, pour un contingent de 31.306 livres payé par dixième, et à la route entre Albertville et Annecy pour un contingent annuel de 3.235 livres payé pendant plus de 30 ans, ce qui a produit plus de 100.000 livres ». (Délibérations du Conseil provincial de Tarentaise, 1851, 1747, Fonds Sarde, 783.)

(1) Arch. Sav., Génie civil, 39, rapport Dompmartin, 9 août 1855.

(2) Gex (F.), *Le Petit-St-Bernard*, le « mystère », le col, les routes, l'Hospice, les voyageurs, Chambéry, Dardel, 1924, pp. 93 et sq.

(3) Fonds Sarde, 588, Rapport de l'Intendant de Maurienne, 13 octobre 1858. L'Intendant note même, qu'en 1856-57, les ventes de bétail ont été considérables et rémunératrices en Maurienne, ce que l'on attribue à la grande exportation nécessitée par les besoins de l'armée de Crimée. Il a dû falloir recompléter, en 1856-1857, le cheptel du nord de l'Italie décimé par les expéditions aux troupes en 1854-1856, d'où les achats en Maurienne.

siècle le centre de gravité de l'état de Piémont-Savoie s'est déplacé pour se fixer sur le versant italien des Alpes, qu'au XIXe siècle, la politique unitaire du Piémont en Italie détourne celui-ci de plus en plus du versant occidental de la chaîne. Aussi la Savoie a-t-elle l'impression de contribuer aux dépenses, aux charges militaires d'un Etat qui lui devient chaque jour plus étranger, et elle s'en irrite. Si de beaux travaux d'utilité publique s'accomplissent en Savoie à l'époque de la Restauration sarde, ils sont trop exclusivement limités à l'aménagement de la ligne-suture Chambéry-Turin, par le Cenis puis le Fréjus. Mais en définitive c'est bien la structure de l'état de Piémont-Savoie qui est à l'origine du malaise. Etat montagnard, à cheval sur la chaîne des Alpes, il se compose de deux versants accolés et orientés chacun vers une frange de plaine, plaine du Piémont, avant-pays savoyard. Ces deux versants ne communiquent entre eux que difficilement et de façon discontinue par les cols du Petit-St-Bernard et surtout du Cenis. Aussi les plaines, par l'attraction qu'elles exercent, tendent-elles à détacher, l'un de l'autre, le versant savoyard et le versant piémontais déjà si mal soudés, tandis qu'en Suisse l'ample plaine médiane a servi, au contraire, de trait d'union entre le Jura et les Alpes. Ce défaut de structure de l'état de Piémont-Savoie n'apparaît pas trop au XVIIIe siècle. A cette époque d'échanges limités, de viabilité générale médiocre, les relations à travers la chaîne ne semblent ni anormales ni exagérément onéreuses. Puis la Savoie trouve à Genève et en France des débouchés pour ses produits. La Révolution et l'Empire qui surviennent enfin encouragent cette orientation en groupant dans un même système administratif la France, Genève et la Savoie. Mais la Restauration brise ces liens et la politique protectionniste qui sévit alors, à l'intérieur et autour de l'état sarde, prive la Savoie de ses débouchés naturels que le Piémont ne peut remplacer. Les conditions topographiques commandent en Savoie une économie d'échanges vers l'extérieur des Alpes, et la politique sarde aboutit à imposer des échanges intra-alpins. Les émigrants, enfin, ne connaissent qu'un marché de travail, la France.

La dislocation de l'état montagnard de Piémont-Savoie tient donc à des causes géographiques et économiques autant qu'à des causes politiques, religieuses et culturelles. Malaise

économique et malaise politique s'éclairent l'un l'autre. Après 1850, les luttes de partis, les conflits d'opinions, politiques ou religieux, sembleront rejeter au second plan les revendications économiques, du reste en partie satisfaites, alors, par le gouvernement. Mais les conditions dans lesquelles s'est faite l'Annexion, dans la Savoie du nord, prouvent que l'Economique n'était pas oublié. C'est pourquoi les vives critiques de l'avocat Reymond en 1849, les doléances de la Tarentaise paraissent assez bien traduire l'opinion de toute une province savoyarde au milieu du siècle dernier.

Henri ONDE.

A propos du Centenaire de l'Expédition de Savoie

L'Égérie des « Carbonari »

S'il est reconnu que Giuseppe Mazzini manquait de cran et « du sens de la possibilité », tout en sachant s'embusquer à l'heure du danger, par contre il apparaissait à la tête des néophytes de la *Giovine Italia* avec les folles illusions d'un visionnaire.

Le credo mazzinien enthousiasmait surtout la jeunesse et les femmes en enveloppant de poésie les éléments du problème italien inspirés par une auréole enchanteresse de gloires et de malheurs, allant à la liberté, à la haine de l'étranger, à la revendication des plus sacrés et des plus imprescriptibles droits.

On a cité, parmi les sympathisantes du beau sexe, les noms de George Sand, M. Muller, Jane Welsh, amie de Th. Carlyle, Sidoli ; mais il y en a une, qui mérite une mention toute particulière : Christine de Belgiojoso.

Quelle curieuse physionomie que celle de la riche, pâle, frêle, maladive lombarde du temps du romantisme, dont Henry Lehmann et Théodore Chassériau, Francisco Hayez et Ernesta Bisi fixèrent les traits étranges qu'il nous était permis d'admirer en un vieil hôtel parisien lors du centenaire de la *Revue des Deux Mondes* où revivait soudain toute l'époque de la vie française du XIXe siècle, grâce à la piété de lettrés

et de collectionneurs amis de la docte revue, fondée par mon compatriote savoyard : François Buloz.

Près d'une fine miniature, est-ce que ce croquis de la princesse Belgiojoso, crayonné par Alfred de Musset, n'est pas celui auquel fit allusion Benjamin Crémieux, dans son ouvrage romancé : *Une Conspiratrice en* 1830 ?

« Comme on parlait caricatures, le poète des *Nuits*, qui se piquait de dessiner, déclara que rien n'était plus facile que de faire d'un beau visage la caricature la plus ridicule. « Même de la princesse ? » fit une voix. « D'elle comme d'une autre » répondit Alfred et, sans plus tarder, il se mit à l'œuvre. Les profils qu'il traça étaient assez quelconques, mais il aggrava à son habitude son insolence en inscrivant sous le croquis cette légende : « Elle est pâle et pourtant quoique pâle, elle est belle. »

N'avait-il pas ajouté avec amertume : « Suis-je fou de m'obstiner à trouver une femme où il n'y a qu'un fantôme ! »

Puis au cours du « souper sans la Belgiojoso » voici que s'avance, coiffé du gibus, en titubant, le plastron froissé, la cravate flottante et l'œil injecté de sang, Alfred de Musset. Prenant une coupe et la brisant, il fixe un instant sur les mille éclats de cristal un regard comme hypnotisé et soudain éclate en sanglots :

— « Ses yeux, gémissait-il d'une voix entrecoupée, ce sont ses yeux terribles de sphinx. Ils étaient si grands, si grands, que je m'y suis perdu et que je ne m'y retrouve plus. »

Puis, essuyant les larmes qui roulaient sur ses joues et mouillaient sa barbe fine, le poète récita les strophes *Sur une morte :*

Elle aurait aimé, si l'orgueil,
Pareil à la lampe inutile
Qu'on allume près d'un cercueil,
N'eut veillé sur son cœur stérile.
Elle est morte et n'a point vécu ;
Elle faisait semblant de vivre.
De ses mains est tombé le livre
Dans lequel elle n'a rien lu.....

Non, de 1808 à 1871, elle ne fit point semblant de vivre, elle a lu beaucoup et surtout a agi, intrigué et conspiré, celle qui suscita tant de passions dans les milieux des « réfu-

giés » comme chez les intellectuels : du poète Henri Heine à l'historien Mignet ; de Victor Hugo à Thiers ; d'Alexandre Dumas à Musset ; de Balzac à Stendhal ; d'Augustin Thierry à La Fayette ; de Dupont de l'Eure à Arsène Houssaye ; de Michelet à Eugène Sue ; d'Arago à Ampère ; d'Andryane à Buonarotti, ces deux conspirateurs qui cherchèrent à Genève asile et sûreté.

On connaît ce mot de Cousin : « Femme par le sexe, homme par l'esprit ».

Christine portait un grand nom. Son père, Jérôme, chevalier de la Couronne de Fer et chambellan du vice-roi Eugène de Beauharnais était un vrai Trivulce, dont l'aïeul Jacques, gouverneur de la Lombardie sous Louis XII, a sur son tombeau, en l'église Saint-Nazaire de Milan, cette célèbre épitaphe : « Passant, fais silence. Celui qui jamais ne reposa, repose... »

Le besoin de mouvement, d'activité fiévreuse sera celui de Christine, qui devint à la mort de son père la plus riche héritière de l'aristocratie milanaise.

Sa mère Donna Vittoria épousa en secondes noces le marquis Alessandro Visconti d'Aragona ; et la jeune Trivulce grandit dans l'admiration profonde du nouveau chef de famille.

Il lui a appris que les quartiers de noblesse, si nombreux soient-ils, sont bien peu auprès du mérite personnel et c'est ainsi que la fillette travailla avec acharnement.

« On ne comprend rien à la nature de la princesse, nous dit M. Crémieux, si on ne tient pas compte d'abord de son besoin d'être la première, qui est celui de tous les Trivulce. Christine, convaincue que ce n'était pas tout d'être une Lombarde cousue d'or, ni de descendre de grande lignée, voulut devenir la plus instruite des patriciennes milanaises, et, plus tard, la plus énergique, la plus éclatante, la plus indépendante, la plus aimée. »

A seize ans elle épouse le prince Emile de Belgiojoso, l'un des mauvais sujets de la Lombardo-Vénétie, tout disposé à mener pour le triomphe des idées libérales et de l'indépendance italienne la vie aventureuse qu'elle avait souhaitée. Ils avaient fait partie de la même organisation de « *Carbonari* » et c'était bien moins deux descendants de l'aristocratie mila-

naise qui unissaient leurs destinées que deux conjurés qui cimentaient leur association. Les groupements étaient qualifiés *Ventes*.

Dès 1821, existaient des sections féminines de la *Charbonnerie*, baptisées *jardins*, dont les affiliées s'appelaient *jardinières*, *apprenties* et *maîtresses*. Neuf *jardinières* constituaient un *jardin formel*. Les mots de reconnaissance des adeptes du premier degré étaient : *Constance* et *Persévérance*, tandis que pour les jardinières-maîtresses comme la princesse Belgiojoso : *Honneur*, *Vertu*, *Probité*.

Des variantes avaient lieu fréquemment pour dépister les espions et agents provocateurs. C'est ainsi qu'au mot d'ordre *Vertu*, on répondait par celui de : *Sacrifice* ; à *Secret* par *Mort*.

Mais voici qu'en juin 1831, Mazzini et une quarantaine de conjurés fondent la *Jeune Italie* au sein de laquelle sera déployée une activité nouvelle.

Sans abdiquer son indépendance, la princesse y jouera son rôle et s'affirmera sans aucune contrainte ; ne pouvant se contenter d'une place d'inspiratrice, elle tenait à être une animatrice.

Elle a l'humeur vagabonde, courant l'Autriche, l'Italie, la Suisse. A Lugano, elle se fait remarquer par les espions en cherchant à rassembler et même à armer les réfugiés italiens de Suisse que les autorités helvétiques semblaient d'ailleurs prendre un malin plaisir à protéger.

Une loi ne les autorisait-elle pas à devenir citoyens suisses dès qu'ils étaient propriétaires dans un des cantons ?

Christine, pour confirmer la naturalisation helvétique accordée aux Trivulce en 1808 et qu'elle avait d'abord invoquée, se décida à acheter près de Genève, la petite propriété de Benjamin Constant, située au bord du Rhône à Souterre.

Après un séjour dans le Var, à Carqueiranne, chez des amis genevois : M. Jacob d'Espine qui accueillait Augustin Thierry, déjà frappé de cécité, la princesse de Belgiojoso est à Marseille, où Giuditta Sidoli — l'*Egérie* de Mazzini — lui facilite son entrée chez la providence des réfugiés qu'est Démosthène Ollivier, père d'Emile Ollivier, futur ministre de Napoléon III.

En 1831 la voici à Paris, où, grâce aux lettres de recom-

mandation de D. Ollivier, elle est en relations avec le général La Fayette et M. Thiers, neveu, à la mode de Bretagne, de l'avoçat marseillais.

Celle qui avait pris une part active à la première tentative d'insurrection en Savoie, apporté cent mille francs à la *Jeune Italie* et brodé de ses mains le drapeau tricolore des insurgés, loge dans une mansarde de la place de la Madeleine.

C'est là que La Fayette épluche une salade sur la table de nuit et que Thiers, la taille ceinte d'un torchon blanc, fait sauter une omelette.

Cette pauvreté volontaire ne déplaît point à la princesse qui cherche à se mettre à l'unisson de son malheureux pays.

En marge de l'Expédition de Savoie, ne convenait-il pas de retenir un instant l'attention sur cette *conspiratrice* qui dans l'attrait qu'elle exerça avec la séduction fatale des Slaves avait quelque chose de maladif, mais en même temps d'éthéré et de supra-terrestre ?

Tandis que Dupont de l'Eure déclarait qu'il n'oublierait jamais cette touchante apparition, ce visage d'une si étrange pâleur, ces joues veloutées, d'une forme admirable, ce demi-cercle bleuâtre sous de grands yeux noirs et je ne sais quelle expression de volonté arrêtée, d'intelligence profonde en contraste avec sa figure mince et avec la délicatesse de ses membres ; Louise Colet proclamait que si Phidias avait rencontré pareil fantôme, il s'en fût détourné avec dédain car ce sont les poètes romantiques qui mirent à la mode ces beautés osseuses et exténuées, ces grands yeux caves en même temps que les évocations de spectres qui permettaient à l'amie de Liszt : la comtesse d'Agout (Daniel Stern) de surenchérir, en rapportant malicieusement, l'histoire du petit mitron, qui voyant passer Christine de Belgiojoso, s'écria : « Oh ! là, là, regardez donc celle-là qui a oublié de se faire enterrer ! »

On a dit avec raison que la princesse était d'une pâleur parfois cadavérique, mais ses yeux, l'expression de son regard étaient vraiment inoubliables, ainsi que la finesse de ses traits et la minceur élancée de son corps. La beauté de l'Egérie des *Carbonari* de l'Expédition de Savoie, n'était pas sensuelle, mais une flamme toute spirituelle l'animait, rayonnant d'une vitalité irrésistible.

Son superbe portrait par Henri Lehmann : cheveux noirs,

œil noir, lèvre ardente, grâce et fierté, esprit et énergie, inspira au poète Auguste Desplaces, ces strophes :

Qui contempla ce front bien fait pour un musée
Dans ces grands yeux pensifs reviendra lire encor,
Tant cette belle femme est gravement posée
Sur son escabelle à clous d'or.
D'aussi beaux cheveux noirs, couronnés d'une tresse :
Eurent-elles jamais bandeau plus opulent,
Ces Muses qu'on voyait, au doux pays de Grèce,
Fouler les vallons, d'un pied blanc ?

Stendhal à qui Balzac demandait si elle lui avait servi de modèle pour la Sanseverina de la *Chartreuse de Parme* s'empressait de répondre par la négative.

Lorsque sa fortune lui fut restituée et que Christine par contraste avec les pauvres mansardes de la rue de la Sorbonne et de la place de la Madeleine aura repris sa vie mondaine — comme pour la belle Juliette Récamier — le *Coin du feu de la gloire* aura le charme de n'être ni un salon politique, ni un salon artistique, ni un salon musical, ni un salon littéraire, mais d'être tout cela un peu et de la façon la plus imprévue.

« Rue du Montparnasse, nous dira Charles Monselet, au milieu des arbres, un hôtel splendide ; c'est le sien. Une porte en fer ouvre sur un jardin, plein d'ombre et d'herbe, où se roulent des chevreaux aux pattes blanches. Une petite fille, qui a rapporté d'Italie sur sa figure un baiser du soleil couchant, passe en les poursuivant. La maison est au fond à droite, avec des tourelles aux angles. Sur le seuil, plongé dans un grand fauteuil, quand il fait soleil, un homme aux yeux fixes, un aveugle, semble rêver. C'est celui que Châteaubriand a appelé l'*Homère de l'Histoire* : Augustin Thierry. L'amitié profonde qui unit la princesse Belgiojoso à l'auteur de la *Conquête de l'Angleterre* est un des beaux et nobles spectacles que nous connaissons. Cette alliance de la pensée active et de la pensée clouée, de la chevalière et de l'ermite, du bruit et du repos, est chaque jour féconde en résultats puissants. L'une part et *va faire l'histoire*, l'autre attend et raconte. »

L'*Egérie* de la *Jeune Italie* n'est donc pas seulement la

citoyenne Couperet qui, pour avoir dépassé la moyenne des autres femmes, vit s'attacher à ses pas une réputation souvent inexacte. On a d'ailleurs reconnu qu'il n'est guère d'acte dans sa vie qui ne s'éclaire et ne se justifie. Si parfois, elle a pu se montrer égoïste ou froide, jamais on ne l'a vue manquer de générosité ni de grandeur.

La compromettante missive du Châble

Aux premières heures de la matinée du mercredi 12 février 1831, cahin-caha, comme le coche du fabuliste, la diligence de Genève à Chambéry grimpait la forte rampe au-dessus des Mouilles de Neydens, tandis que le postillon faisait claquer son fouet de retentissante façon.

Bientôt on atteignait le relais du Châble et, tandis que de fringantes cavales, à la limonière de la chaise de poste s'apprêtaient à tirer à plein collier au flanc du Mont-Sion, les gabelous de Charles-Albert, à la limite des « Petites Zones Sardes » procédaient à de minutieuses investigations.

La récente expédition de Mazzini-Ramorino, subrepticement déclenchée contre le paisible duché, a mis en émoi leur vigilance et stimulé leur sagacité.

Ceux qui veillent en ces postes avancés de l'Etat, ont une haute conscience de leurs responsabilités. Ils savent qu'ils doivent ouvrir l'œil et le bon dans le voisinage de cette région du Salève qui vient d'être le théâtre d'événements d'une réelle gravité dont se préoccupent les Cours européennes, notamment le malin prince de Metternich.

C'est ainsi qu'en ce matin de février 1834 les consciencieux douaniers du Châble plongèrent d'attentifs regards inquisiteurs jusque dans les paquets portant en évidence la suscription de *papiers de nulle valeur* adressés pourtant à des huiles lourdes transalpines.

Celui destiné à M. Locher, confesseur de S. A. le prince archiduc Regnier, frère de l'empereur d'Autriche, vice-roi à Milan, comme en démocratie, subit le sort commun, et ne put être soustrait par le commissionnaire Alexandre Morel, aux formalités ordinaires.

Les fonctionnaires, après avoir ouvert le paquet et s'être aperçus qu'il contenait une missive fort intéressante et divers exemplaires de gazettes politiques — entre autres *Le Fédéral*, avisèrent Morel que les formalités qu'exigeait le transit de semblables objets par les Etats de S. M. Sarde ne pouvaient pas se remplir à la douane du Châble.

C'est alors que le brave Commissionnaire, fort perplexe, crut plus sage de faire rentrer dans l'ombre les prétendus « papiers de nulle valeur » imprudemment tombés sous l'injonction légale de la douane et décachetés en présence de tous les chefs de poste.

Pour dégager sa responsabilité, il décida de rapporter à Genève au bureau de l'agence Racquet et Breittmayer, qui l'avait expédié, cet encombrant paquet.

Si les destinataires étaient des personnages de marque, l'expéditeur était aussi de qualité, puisqu'il n'était autre que le lieutenant-colonel Pinon, commissaire militaire de Genève, ci-devant directeur du Génie et des arsenaux, qui après avoir obtenu la restitution des canons emmenés à Vienne par les « Mangeurs de Chandelles » avait reçu en témoignage de reconnaissance : brevet de promotion à titres exceptionnels ; médaille d'or et sabre d'honneur.

Or voici qu'une complication surgit. Si les « papiers de nulle valeur » se retrouvèrent dans la houppelande d'Alexandre Morel, c'est en vain qu'il chercha le pli compromettant que le colonel genevois adressait au confesseur du Prince milanais.

On devine les transes du Commissionnaire qui, multipliant ses recherches le long de la route de Saint-Julien à Carouge et du haut en bas de sa chaise de poste, différa de remettre les gazettes rescapées au bureau de la diligence, tout en conservant une lueur d'espoir de retrouver la missive égarée.

Cette lueur se dissipait le vendredi 14 février 1834, lorsque *L'Europe Centrale* (1), heureuse de jouer un bon tour au Commissaire genevois, publia la lettre qui avait mystérieusement disparu.

En cette période troublée, la prose du Colonel produisit son effet, émaillée qu'elle était de sévères épithètes :

(1) *L'Europe Centrale* était dirigée par le grand agitateur genevois James Fazy.

« Très Cher et respectable Ami,

« Vous aurez entendu parler de la crise orageuse qui a failli compromettre l'existence politique de notre chère Genève. Je désire que vous connaissiez et que vous fassiez connaître à LL. AA. le prince Vice-Roi et le prince de Metternich, les événements tels qu'ils se sont passés et que la conduite des bons citoyens ne soit pas dénaturée par les faux rapports de quelques *misérables journalistes*.

« Etant trop occupé dans ma place de Commissaire militaire, qui fait peser sur moi toute la responsabilité, je ne puis entrer dans tous les détails, et je vous envoie, pour y suppléer, celui de nos papiers le moins exagéré et qui approche le plus de la vérité (*Le Fédéral*).

« Vous pourrez juger des pénibles journées que nous avons passées depuis le 1er février, jour fixé par de la *canaille* et de *misérables proscrits* pour renverser notre gouvernement et établir leur pouvoir révolutionnaire. Vous verrez que nous avons été préservés de cette révolution qui aurait détruit pour longtemps notre bonheur. Ces *misérables* jaloux de notre prospérité, voulaient, aidés de la *lie du peuple*, ramener les jours d'anarchie et de terreur. Leurs sinistres projets ont été déjoués, et, il ne leur reste plus qu'un désespoir concentré, et le chagrin de n'avoir pu réussir. Je ne dis pas la honte : c'est un sentiment que ces *brigands-là* ne connaissent pas. La main des bons citoyens a fait pencher la balance du bon côté et a prouvé à ces malheureux que le peuple veut le respect aux lois et l'obéissance à ses magistrats.

« Veuillez présenter mes hommages respectueux à S. A. et agréer, très cher et respectable Ami, l'assurance de mon sincère dévouement.

Genève, le 11 février 1834.

Joseph Pinon,
Lieutenant colonel d'Artillerie.

On se fait à Genève des gorges chaudes en témoignant de la sorte d'une honteuse obséquiosité à l'égard de Metternich ! (1)

(1) On ne manquait aucune occasion tant à *l'Europe Centrale* qu'au *Journal de Genève* de représenter le Conseil d'État comme sacrifiant la noble cause polonaise à son servilisme envers la cour de Sardaigne.

Le Fédéral cherche à atténuer la fâcheuse impression produite par cette publication :

« Nous demandons à tout homme qui a quelque notion d'honneur et de respect dû à la propriété, comment une pareille lettre a-t-elle pu tomber dans les mains de l'*Europe Centrale* ? Par quels moyens détournés, par quel artifice a-t-on pu obtenir ce produit d'une soustraction frauduleuse ? » C'est bien ce que se demandait aussi le Commissionnaire Morel, du Châble.

« Y a-t-il donc chez nous un *cabinet noir* violant le secret des lettres ? Et cependant de quels justes reproches n'a-t-on pas flétri, de quel stigmate d'infamie n'a-t-on pas énergiquement marqué les gouvernements qui se permettaient de pareilles violations ? Mais, du moins, les lettres une fois lues, parvenaient à leur adresse. Il paraît qu'aujourd'hui on se permet plus de libertés ; on ne se laisse plus arrêter par de sottes considérations de probité et d'honneur qui régissent le vulgaire ; la lettre une fois entre les mains d'une certaine presse, est regardée par elle comme de bonne prise ; elle ne parviendra pas à son adresse. Ecrite de Genève le 11 février, elle ne revient certes pas de Milan le 14 ; elle n'y arrivera jamais ; elle est séquestrée, confisquée au scandale de tous les honnêtes gens.

« Quel est au fond, le résultat de cette infamie ? Est-ce une correspondance secrète ? secrète, sans doute, en ce sens que toute lettre est inviolable et que la loi défend d'en rompre le cachet. Est-ce l'œuvre d'un meneur de ténébreuses intrigues ? Le pays est-il trahi par des intelligences coupables ? M. Pinon, l'un des hommes les plus généralement aimés et estimés de Genève fut envoyé en mission en 1814 pour obtenir la restitution de l'artillerie enlevée par les Autrichiens. Il fit le voyage de Vienne et de Milan. Il réussit dans sa mission, fut en relation suivie avec M. de Metternich et a puissamment été aidé par le prince-archiduc Regnier, frère de l'Empereur d'Autriche ; il est resté en relations d'amitié avec son confesseur M. Locher, un suisse, citoyen du canton de Fribourg... M. Pinon écrit à M. Locher dans l'épanchement de l'amitié ; il lui raconte les faits qui viennent de se passer sous ses yeux ; mais il écrit comme simple particulier, à un ami. »

Le *Journal de Genève* (1) qui s'était abstenu de tous commentaires relativement à cette divulgation épistolaire, précise que Pinon écrit « comme fonctionnaire, que sa lettre est officielle et non intime, qu'elle est toute politique et que loin d'être l'expression d'une opinion consciencieuse, elle altère la vérité des faits. Ses amis lui ont rendu un bien mauvais service en appelant la discussion sur sa fameuse missive. Quant aux épithètes de *canailles* adressées aux Genevois, de *misérables* aux journalistes, de *brigands* aux héroïques débris de la nation polonaise et de la *Jeune Italie* elles sont familières à gens d'une certaine classe. M. Pinon a écrit comme fonctionnaire. Il signe de son titre ; il parle de sa responsabilité comme commissaire militaire. Sa lettre est donc officielle. Elle est politique d'un bout à l'autre et ce qui ôte tout caractère d'intimité c'est la recommandation de la porter à la connaissance du Vice-Roi et de Metternich ».

« Encore, si au travers de ce véritable *pasticcio* de pensée mystique et d'expressions injurieuses, on pouvait reconnaître un récit exact des faits, mais on n'y trouve que le contrepied de la vérité. L'attaque dirigée contre la Savoie n'est même pas mentionnée et l'effort des réfugiés est présenté comme ayant été dirigé par des nationaux contre le gouvernement genevois dans le but de le remplacer par le pouvoir révolutionnaire. La Savoie n'a-t-elle pas été attaquée aux Echelles, au Pont de Beauvoisin, à Annemasse ? Le gouvernement genevois n'a-t-il pas été soutenu généreusement contre les embarras qu'il s'était attirés ? C'est contre la calomnie qui frappe le peuple que nous nous élevons. De quelque beau nom qu'on veuille décorer les communications politiques d'un fonctionnaire genevois avec un prince et un ministre étrangers, elles n'en sont ni moins odieuses, ni moins anticonstitutionnelles. »

Le ton de la polémique aigre-douce révèle la fièvre qui agite l'opinion publique à l'heure même où le comité central de la *Jeune Italie* décoche ses flèches à Ramorino » :

« Le trahi, général, c'est le peuple italien, qui attendait ; — c'est le noyau des patriotes, qui voulait mourir, et auquel vous aviez promis de rester fidèle ; — c'est ce débris sacré

(1) Le *Journal de Genève* était alors rédigé par un Français : Thourel.

de la Pologne, qui venait combattre pour nous, pour sceller de son sang la nouvelle foi politique que l'exil lui avait apprise ; c'est la cause sainte de l'humanité.

« Le trahi, c'est le petit corps insurrectionnel, poignée de braves sans peur, qui vous avait confié son honneur, son avenir, son drapeau, à condition que vous le lui auriez remis pur et sans tache au sein de son pays natal ; qui croyait en vous et vous saluait encore à Ville-la-Grand du cri de : « Vive Ramorino » lorsque déjà dans votre tête était arrêté l'ordre sinistre d'une ignominieuse dissolution.

« Le trahi, c'est ce peuple savoisien, brave, malheureux et opprimé qui n'avait besoin que d'un drapeau pour relever la tête ; qui vous attendait à bras ouverts à Saint-Julien, à Annecy, à Chambéry, à Bonneville, à Thonon, non à Bossey, à Annemasse ou à Ville-la-Grand... »

Les artisans de la rocambolesque aventure, qui au lieu d'aller de l'avant, venaient de rétrograder avec tant de brio, ne se résignaient guère à mettre une sourdine à leurs ressentiments.

Ainsi la cité où l'on cherche asile est livrée aux intrigues de Metternich.

Réjouis-toi donc, ô Genève, le commissaire Pinon dénonce comme brigands, canailles, lie du peuple, ceux de tes enfants qui se sont émus d'une généreuse compassion en faveur de malheureux réfugiés. Ce fait n'éclaire-t-il pas les intelligences criminelles avec les ennemis de nos libertés politiques ? De quel côté se rencontre l'imposture, l'hypocrisie, la connivence avec le despotisme étranger, l'odieuse pensée de t'asservir au bon plaisir d'un vice-roi autrichien ?

C'est en vain que le Commissaire Pinon clame qu'aux attaques de ceux qui ne craignent pas « de violer le sanctuaire de la vie privée, le citoyen est réduit à se défendre par le récit de ses actes ».

Il ne manque pas d'évoquer les souvenirs de la *Restauration.*

« C'est en 1814 que j'eus l'honneur de faire à Vienne la connaissance du prince de Metternich ; je ne m'étendrai pas sur les circonstances d'une relation dont le but était de servir mon pays ; mais il y a convenance à rappeler que nous devons à l'empereur d'Autriche notre indépendance, le retour

de notre artillerie et une partie du matériel de nos arsenaux. Je revis M. de Metternich en 1815 à Genève et en 1816 à Milan à l'occasion du don de 3.000 fusils qui nous fut fait. J'ai dès lors continué à soutenir des relations avec lui lorsque l'occasion se présentait d'obliger des personnes qui avaient besoin de sa protection. »

Il y avait là autant d'arguments pour ceux qui réagissaient contre les intrigues de la Sainte-Alliance ; les lettres d'*alliance* ne forment-elles pas, disaient-ils, l'expression de *canaille* ?

Et, comme, même au bord du Léman, tout finit par des chansons, nous entendîmes fredonner :

C'est Pinon, Pinon, Pinon,
Qui pour l'Autriche
Nous triche.
A Genève, avec raison,
On crie : « à bas Pinon ! »

Qui de l'absolutisme,
Parmi nous est l'agent.
Qui sur notre civisme
S'exprime en enrageant.
Qui soumet notre République
Au bon plaisir des Autrichiens.
Qui de sa plume fanatique,
Noircit les meilleurs citoyens.

Qui de la calomnie
Déverse le poison.
De canaille et de lie,
Traite la nation.
Qui représente notre ville
Comme un repaire d'intrigants.
Et qui faussement assimile
Les Polonais à des brigands.

Qui de projets coupables
Ose accuser nos cœurs ;
Appeler misérables
Nos zélés défenseurs.
C'est Pinon, Pinon, Pinon,
Qui pour l'Autriche
Nous triche
A Genève, avec raison,
On crie : « à bas Pinon »

La « ronde » dépassait les limites de la République genevoise à tel point qu'en avril 1834 quand fut relevé, à Ferney, l'*Arbre de la Liberté*, tandis que retentissaient les salves de boîtes et les cris de joie, avec l'Ode de Rouget de l'Isle, alternait le refrain :

C'est Pinon, Pinon, Pinon,
Qui pour l'Autriche
Nous triche...

Paul TAPPONNIER.

Rapport sur le Concours de poésie 1933

Le concours de poésie de l'année 1933 n'a pas marqué un progrès sur les années précédentes. Aucune œuvre vraiment parfaite n'a été soumise au jury. Nous n'y verrons pas une baisse dans la poésie, mais nous penserons simplement que les concurrents éventuels ont sans doute ignoré l'existence de ce concours (que nous ferons connaître les années prochaines par des informations dans les journaux littéraires), ou que s'ils l'ont connu, ils auront sans doute soumis leurs œuvres à des concours dotant de prix plus élevés les poèmes primés.

Les pièces présentées n'étaient cependant pas sans valeur. Bien que le jury n'ait pas jugé opportun de décerner un premier prix, deux pièces furent mises ex-aequo et couronnées d'un second prix, et deux autres obtinrent respectivement une première et une deuxième mention. Une cinquième pièce, intitulée l'*Errant*, qui semble être l'œuvre d'un poète jeune et novice, ne fut pas retenue malgré les promesses de ce talent, qui sans doute s'épanouira.

La deuxième mention fut attribuée au recueil présenté sous cette rubrique : « Sans épigraphe, telle est mon épigraphe », qui témoigne chez son auteur un certain sens de la nature, de la fraîcheur de sentiments, une souplesse de formes, qui lui fait choisir des rythmes variés et des rimes soignées, comme dans cette strophe de *Clavecin* (la meilleure pièce du recueil) :

O Clavecin
Dont l'art évoque
Tout un essaim
De souvenirs de ton époque
Comme une estampe au pur dessin.

L'auteur toutefois abuse de la description et de l'énumération. Ses images sont souvent inexactes. Sa fraîcheur devient souvent une naïveté par trop enfantine. Et l'on regrette que ces pièces, qui révèlent une habileté certaine, se con-

finent dans un plan trop superficiel, sans vérité humaine profonde.

Le recueil intitulé : *Berceuses*, qui obtint la 1re mention, semble être de formes moins faciles que le précédent ; mais l'auteur témoigne d'une sensibilité plus profonde. Il chante surtout le regret des heures heureuses de la jeunesse, ignorante encore de la souffrance humaine et de la nécessité où nous sommes tous de bercer notre propre souffrance. Aussi, en des expressions encore naïves et quelquefois maladroites, l'auteur se penche maternellement sur son enfant, pour qui elle fait de beaux rêves d'avenir, ou s'adresse avec sincérité et sympathie aux jeunes gens, que hantent de beaux espoirs encore non déçus, pour délicatement les mettre en garde contre les désillusions de la vie.

O jeunesse ardente de vivre,
Attendant tout de l'avenir...

Puisqu'il te faut les beaux mensonges
Auxquels les jeunes croient encor
Voici pour te bercer les Songes
Aux magnifiques ailes d'or.....
Ils chuchotent à votre oreille :
« Vous serez fiers, braves et beaux » ;
Votre gloire sera pareille
A celle des plus grands héros.....

(Berceuse des *Songes aux ailes d'or*).

Les meilleures pièces du recueil sont : *La Berceuse de la cigale aux moissonneurs*, *La Berceuse de la mer au vaisseau*, *La Berceuse du Vieux moulin*, où nous cueillons cette belle strophe :

Joyeux, je mets en poudre fine
Le front doré des champs blonds ;
Et j'en fais la blanche farine
Don séculaire des sillons.

Dans les deux autres recueils, qui obtinrent tous deux un grand prix *ex-aequo*, nous sentons une plus grande maturité du cœur. Si l'un est de formes plus régulières, l'autre atteint dans certaines pièces un pathétique, qui rachète de graves imperfections de formes.

Dans le recueil *Dum spiro, spero*, s'exprime une âme qui a le goût de la grandeur et du départ, le désir du non-vulgaire, la soif de l'aventure enrichissante et féconde :

J'appelle de mes vœux l'aventure et le rêve,
Dédaignant les conseils de la froide raison
Pour écarter la voix qui me parle sans trêve
Et qui m'exhorte à fuir au bout de l'horizon.....

(*Au seuil du monde*).

Et je sens dans mon cœur, et je sens dans mes yeux,
Tout à coup palpiter comme d'étranges ondes,
Multiples, infinis, grisants, mystérieux,
Tous les rêves épars aux flancs des mappemondes.

(*Mappemondes*).

Cette nostalgie du départ, cette insatisfaction de l'existence habituelle, semble être un aspect du besoin de l'infini, de la perfection, de l'éternel, que l'auteur pressent à travers les ruines du Théâtre d'Arles, qui lui inspire ces beaux vers :

(Il s'agit des deux colonnes de marbre subsistant intactes)

Echappés au désastre, eux seuls ont persisté,
Unis dans la survie, égaux dans la beauté,
Vision de splendeur et de gloire éternelle,

A nos yeux éblouis, érigeant vers l'azur.....
Le double élancement de leur gloire jumelle.

(*Colonnes antiques*).

C'est ce même sens de l'éternel et de l'infini qui inspira la belle pièce *Mon pauvre chéri parce que l'on s'aime*, où s'exprime la souffrance inhérente au cœur humain, que rien, pas même l'amour humain, ne peut satisfaire entièrement.

L'amour toutefois inspire fort heureusement le poète dans la pièce à la fois précieuse et sincère *A un marin* ainsi que dans le poème *Vos bras*, sur un amour insatisfait.

Le recueil se termine par un *Poème funèbre*, hommage à la comtesse de Noailles, où c'est encore la nostalgie de l'infini, qui dicte la dernière strophe :

Et devant ce front pâle où se lit son génie
Paré de tant de gloire et de tant de beauté
On pressent tout à coup qu'en abdiquant la vie
Elle a dans cet instant conquis l'éternité.

(*Poème funèbre*).

C'est donc une âme de haute qualité qui s'exprime dans ce recueil. Ayant senti sa propre misère, elle cherche à s'en échapper, à sortir de soi ; c'est bien ce que signifient ce goût de l'aventure, ce désir et en même temps cette insatisfaction de l'amour, ce sens de la beauté à travers les choses périssables, qui sont des formes de cette soif d'infini que nous avons tous au fond du cœur.

La versification du recueil est très classique, assez bonne dans l'ensemble, quoique on y trouve des chevilles, qui sont quelquefois un vers entier (avant-dernier vers de *Colonnes antiques*).

Le recueil *Les Lits* présenté sous l'épigraphe désabusé *Quid prodest* est fort inégal, mais manifeste un talent original, susceptible avec plus de travail et de métier de produire les plus beaux poèmes. Un vent âpre, lourd d'amertume et de souffrances, souffle sur ces pages. Après la médiocrité quelque peu grandiloquente des premières pièces (*Le berceau du Roi de Rome, Berceuse corse*), ce vent se fait de plus en plus ferme, brutal même, plein de cris de douleurs et de misère humaines, qui atteignent au plus grand pathétique.

Car les lits que le poète nous décrit sont tous des lits de souffrance :

Le Lit de l'Enfant malade.

Les Lits d'hôpital, si véridiquement décrits dans leur nombre et leur solitude :

Et tous ces lits irrésignés,
Anonymement alignés
Dans des dortoirs collectivistes,
Ces lits uniformément tristes,
Ces lits innombrables et seuls,
Sont déjà couverts de linceuls.....

Le Lit du chômeur, qui sous l'arche du pont rêve

A ceux qui sont partis un soir
Par le chemin de l'eau qui marche,
Vers le pays sans désespoir.....
On est sur la dernière marche ;
On est bien triste, on est bien las ;
Est-ce la berge encore ou l'onde ?
La nuit est noire, on ne sait pas.
La berge glisse à l'eau profonde ;

Il suffit de faire un faux pas
Et l'on s'endort... dans l'autre monde.

Le Lit de la Vieille fille

Qu'ont desséché les beaux espoirs toujours déçus.

Le Lit du chemineau, lit si changeant et si aléatoire :

Si le chien gronde et te poursuit
Repars bien vite et ne t'amuse
Dans la plaine où ton pas s'enfuit.
Car c'est toujours toi qu'on accuse
Si par hasard flambe la nuit
Le maigre lit qu'on te refuse.

Le Lit du suicidé, cri poignant de lassitude et de désespérance.

Le Lit des moissonneurs, qui

Se sont couchés pour oublier
Dans le rude lit des éteules
Le jour pesant qui les brisa.

Le lit du vieillard, *Le dernier lit*, qui sont tous des lits de mort n'apportant pas d'autre espérance que celle d'un grand et définitif oubli des souffrances humaines. Espérance bien négative, qui explique l'amertume désespérée de ce recueil.

Quant à la forme du recueil, elle est fort inégale.

A côté de négligences de style très fâcheuses, que d'expressions justes, que de belles images. Citons celle de ce glaneur :

Toi cependant, courbant le front
Vieux pauvre las et solitaire,
Là-bas dans la clarté qui fuit,
Va-t-en glaner l'épi qui tombe
Et répéter jusqu'à la nuit
Le geste qui creuse la tombe.

Aussi, malgré la faiblesse des premières pièces, malgré des longueurs, des inexactitudes d'expression nombreuses, le jury a-t-il cependant estimé qu'il fallait couronner ce poète, dont le talent en se purifiant, obtiendra quelque jour, nous le souhaitons, de plus hautes récompenses.

Clément GARDET.

COLONNES ANTIQUES
(Théâtre d'Arles)

Sur les débris épars du vieux théâtre mort,
Ils posent le défi de leur grâce fragile,
Ces deux fuseaux de marbre, émouvants, que le Sort,
Pour durer jusqu'à nous, sut choisir entre mille...
Si pareils dans leur galbe et si fiers dans leur port,
Ils semblent les témoins du passé de la Ville.
Contre l'homme et le temps, leur front fut le plus fort ;
Ils se dressent, debout, dans leur rêve immobile.

Echappés au désastre, eux seuls ont persisté,
Unis dans la survie, égaux dans la beauté,
Vision de splendeur et de grâce éternelle,

A nos yeux éblouis érigeant vers l'azur,
Impassible et serein, si parfait et si pur —
Le double élancement de leur gloire jumelle !

4 *mai* 1931.

Raymonde LEFEBVRE.

LE LIT DES MOISSONNEURS

Las de faucher et de lier,
Les moissonneurs, au pied des meules,
Se sont couchés pour oublier,
Dans le rude lit des éteules,
Le jour pesant qui les brisa.
Loin des dormeurs, enguirlandées
De nielle et de fleurs de colza,
En ronde, avec de très vieux chants,
Quelques fillettes évadées
Célèbrent le « bonheur des champs »...
Un soleil rouge, à l'horizon,
Bourreau du jour, enfin trépasse.
Le soir s'emplit d'un long frisson.
C'est l'heure où Booz, dans l'espace,
Sur le symbolique croissant
De la lune au baiser fugace,
Voyait monter l'espoir naissant
Et tout l'avenir de sa race.

CHARLES RUPHY

(1861-1933)



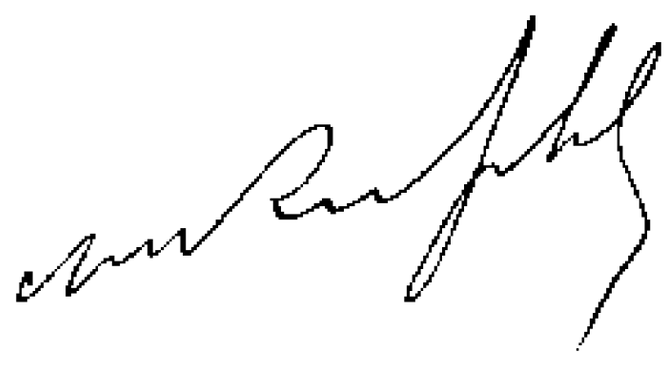

Hélas ! ces temps-là sont passés
Où le vieillard aimait encore !
Même nos jeunes gens lassés,
Dormant sur la terre incolore,
N'ont plus ces rêves triomphants !
La nuit s'est faite plus austère.
De l'amour des soirs étouffants,
Ce n'est que peine et que misère
Et que révolte qui naîtront,
Au lit fatigué de la terre !

Toi cependant, courbant le front,
Vieux pauvre las et solitaire,
Là-bas, dans la clarté qui fuit,
Va-t'-en glaner l'épi qui tombe
Et répéter, jusqu'à la nuit,
Le geste qui creuse ta tombe !
C'est toi, chargé d'ans et d'ennuis,
Mais qui voudrais vivre quand même,
Que la Mort, dans les chaumes, suit,
Etant seule au monde qui t'aime !

Alfred BLANCHET.

Charles RUPHY

(1861-1933)

C'est bien l'une des figures les plus sympathiques d'Annecy et de la Savoie qui vient de disparaître par la mort de Charles Ruphy, survenue le 24 décembre 1933. Mais avec lui, s'est éteint aussi le dernier représentant de la très ancienne et noble famille des Ruphy, originaire de La Clusaz, et qui tint une place considérable à Annecy depuis le XVIIe siècle. L'un des ancêtres, spectable Jacques Ruphy, né en 1707, fut déjà avocat au Sénat de Savoie et noble Syndic d'Annecy.

Charles Ruphy alliait à une distinction native, une charmante simplicité doublée de la plus souriante affabilité, qualités non étrangères à la vieille devise de sa famille « *Fortitudine et suavitate* ». Depuis son jeune âge, mêlé d'une façon plus qu'active à toutes les manifestations annéciennes de

bienfaisance, il devait, toute sa vie, travailler pour son pays.

Aimant avec passion sa ville natale, le lac, les montagnes, il fut l'un des pionniers du tourisme en Savoie. Il était d'ailleurs poussé dans cette voie par une tradition familiale que l'on trouve depuis un siècle à l'origine de la villégiature sur les bords du lac d'Annecy. En 1838, son grand père, Louis Ruphy, louait sa maison de Duingt, la Maladière, au marquis de Custine qui allait y achever ses *Mémoires de Russie* ; le même, dès l'année suivante, exploitera sur le lac un premier bateau à vapeur. Plus tard, Auguste Ruphy, père de Charles, membre de la Florimontane dès sa reconstitution, sera le directeur de la Compagnie toute nouvelle des Bateaux à vapeur du lac d'Annecy. Et c'est ainsi, il y a une cinquantaine d'années, que Charles Ruphy put profiter de ces services de navigation pour attirer déjà par une propagande intense de nombreux visiteurs. Parallèlement, il créait les premiers services d'excursion par voitures, principalement entre Annecy et Chamonix par le Val d'Arly.

En 1895, en compagnie de plusieurs florimontans : les Camille Dunant, Louis Grivaz, Isidore Nanche, Francis Crolard, Joseph Serand..., il prenait une part toute particulière à la fondation du Syndicat d'Initiative qui devait lancer ce mouvement touristique si important pour le pays, en même temps qu'en faire mieux connaître les beautés. Charles Ruphy se dépensa énormément pour cette œuvre patriotique dont il fut longtemps vice-président, président effectif et président d'honneur. De même se dévoua-t-il avec ardeur à la section d'Annecy du Club-Alpin Français.

Industriel avisé, il sut donner à la Chocolaterie d'Annecy une belle extension régionale, ainsi qu'une notoriété très profitable pour la ville.

Entré à l'Académie Florimontane en 1906, il en devint trésorier en 1920 en même temps que, depuis 1918, économe du Domaine de Montrottier, fonctions très absorbantes dans la période d'organisation du domaine. S'étant retiré pour cause de santé, il fut nommé en 1927 économe honoraire. Notre Académie ne saurait oublier les services rendus par cet administrateur modeste et souriant toujours, ni non plus ses nombreux dons à la bibliothèque.

Mais avec toute la Savoie, elle gardera plus encore le

souvénir de la grande œuvre de création de la route carrossable du Semnoz qu'il réalisa au nom de la Société de l'Hôtel du Semnoz-Alpes, il y a une dizaine d'années. Ce n'est pas trop dire que de l'appeler le créateur de cette route magnifique, car l'exécution difficile en fut due avant tout à sa volonté de fer et à une ténacité que rien ne pouvait rebuter. Et ce sont non seulement ses démarches innombrables, mais la confiance qu'il inspirait ainsi que son dévouement désintéressé qui obtinrent les concours indispensables. Par cette œuvre de grande envergure qui a doté le pays annécien d'une attraction touristique sans pareille, déjà souhaitée il y a 80 ans par le grand florimontan Jacques Replat, Charles Ruphy a bien mérité de la Savoie. L. P.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Joseph-Marie Emprin. — **Histoire de Sainte-Foy-Tarentaise (Savoie).** — Montpellier, Imprimerie de la Manufacture de la Charité (1933), 381 pages.

Je ne connais point encore Sainte-Foy, mais ce doit être un petit pays charmant, privilégié du Ciel, à en lire la description et l'histoire présentées avec tant d'érudition et de personnalité par notre confrère florimontan, M. le chanoine Emprin, de Moûtiers, le savant secrétaire perpétuel de l'Académie de la Val d'Isère. Et c'est avec tout son cœur qu'il a écrit ce volume sur son village natal, après plus d'un tiers de siècle de recherches, travail qu'il reconnaît n'avoir pas été sans charme pour lui, car l'auteur fait sien ce louable aveu de son compatriote Mgr Truchet : « L'histoire de mon village, de son église, de son école, de ses vieilles coutumes et des familles qui ont fait quelque bien ou quelque bruit, m'intéresse plus que celle de Rome et d'Athènes : car ce village est pour moi le premier élément et comme une réduction de la patrie ». Ces sentiments ont si heureusement dirigé la plume experte de M. Emprin qu'ils nous ont valu une monographie de choix, véritable modèle du genre. Trois parties la composent : la géographie, la paroisse, la commune. Sept chapitres, dans la première, sont consacrés tour à tour à la topographie, la géologie, les cours d'eau et les routes ; aux animaux et végétaux ; à l'agriculture, au commerce, etc. On y trouve une longue liste explicative des noms de lieux dont l'étude, dit-il, doit être considérée comme le point de départ et l'assise principale de l'histoire locale. Très instructifs également les détails sur les forêts ainsi que l'aperçu botanique et la flore importante de la commune.

L'histoire de la paroisse débute par quelques lignes sur la vie et le culte de sainte Foy sa patronne, surnommée l'Agnès des Gaules. Puis avec l'église, ce sont les cimetières et les chapelles des hameaux ; la longue liste des curés avec quelques notes caractéristiques sur chacun d'eux. Les usages religieux réservent une large place au folklore, telle cette coutume du ruban tendu au travers du chemin que devait couper l'épouse qui se mariait en dehors de la localité. Enfin les dispositions testamentaires, les funérailles, la veillée des morts la nuit de la Toussaint avec complaintes devant les habitations, etc., etc.

Pleins d'intérêt sont également les dix-sept chapitres relatifs à la commune rédigés avec une remarquable largeur d'esprit. Rien n'y est omis des détails touchant à son existence à travers les siècles, à ses habitants et à leurs mœurs, coutumes, santé, nourriture ; à leur langage et situation intellectuelle ; de même qu'aux événements heureux et malheureux... La nomenclature des mots patois avec leur traduction expliquée est suivie des proverbes en usage...

Après s'être réjoui de divers indices de prospérité, M. Emprin montre le revers de la médaille et termine en laissant échapper de son âme de prêtre un conseil à ses compatriotes, leur recommandant de transmettre intact à leurs descendants le magnifique héritage de vieilles traditions de foi de probité et d'abnégation léguées par les ancêtres.

L'Histoire de Sainte-Foy vient couronner pour ainsi dire l'œuvre histo-

rique importante de notre distingué confrère. En même temps que d'une lecture très agréable où se font jour l'esprit et la bonté de l'auteur, elle constitue une fort belle page de l'histoire de Savoie. M. le chanoine Emprin mérite nos plus chaleureux compliments.

Louis PFISTER.

Général P.-E. Bordeaux. **Le Comte Amédée de Foras et son oeuvre historique (1830-1899)**. Chambéry, Imprimeries Réunies, 1933, 36 p. in-8° avec un portrait. Extrait des *Mémoires de l'Académie de Savoie.*

Ecrite il y a quatre ans, pour le centenaire de la naissance du fondateur de l'*Armorial*, cette excellente et émouvante biographie du comte A. de Foras vient seulement de paraître dans le dernier volume (1933) des Mémoires de l'Académie de Savoie.

L'hommage du général Bordeaux à son éminent compatriote que, jeune officier, il avait beaucoup connu, s'adresse à l'homme et à l'œuvre, et les deux sont ici analysés et définis avec une grande sûreté de jugement. Il y a peu de caractères plus fermes, plus fidèles et plus entiers aussi que celui du comte de Foras, gentilhomme non seulement de magnifique prestance physique, mais d'une droiture morale demeurée proverbiale.

Quant à son œuvre, elle honorerait déjà grandement un historien de profession ; mais ce qui lui donne plus d'ampleur encore, c'est qu'elle fut conçue par un autodidacte, qui ne dut qu'à lui-même, à sa volonté farouche de s'instruire par la lecture de milliers et milliers de documents originaux, la connaissance parfaite et le sens profond qu'il avait des mœurs et des institutions médiévales.

Juriste et héraldiste de race, le comte A. de Foras est trop connu en Savoie pour qu'il soit besoin de détailler une fois de plus ses publications, que couronne, pour l'honneur de cette province et de ses hommes de science, ce fastueux et solide *Armorial et Nobiliaire de l'ancien Duché de Savoie*, dont le cinquième volume, grâce au zèle des continuateurs d'Amédée de Foras, est en voie de proche conclusion.

On lira avec un réel profit tout ce que le général Bordeaux dit de l'activité multiforme du comte de Foras ; le rôle qu'il a joué à Sofia de 1888 à 1895 comme maréchal de la Cour et maître des cérémonies du futur czar Ferdinand de Bulgarie n'en est pas la face la moins curieuse.

R. AVEZOU.

G. Pérouse. **La Savoie d'autrefois.** — *Etudes et tableaux. Quinzième Siècle.* (1391-1497). Chambéry, Imprimeries Réunies, 1933, 347 p. in-8°.

Le nouvel ouvrage posthume de Gabriel Pérouse livre au public le texte de cours professés à l'Ecole préparatoire à l'Enseignement Supérieur de Chambéry par l'éminent historien l'hiver qui a précédé la guerre. Couronné en 1916 par l'Académie de Savoie, ce travail a été, avant son impression dont s'est activement occupée la famille de l'auteur, revu avec soin par M. Bernard, archiviste de la Savoie, successeur de G. Pérouse.

Ces « études et tableaux » consacrés à la situation territoriale de la Savoie, à ses princes, à ses institutions, à son clergé, à ses villes, à ses paysans et à sa culture pendant le siècle d'Amédée VIII, de Louis Ier, des Chypriotes, et de la fin du Grand Schisme, ne doivent presque rien à l'inédit ; c'est au contraire le mérite de G. Pérouse d'avoir ainsi condensé en de vivants chapitres tout ce qu'il avait glané dans les nombreux travaux d'érudition publiés depuis trois quarts de siècle par les soins des différentes sociétés savantes de Savoie et du Piémont, ou directement édités par leurs auteurs.

On retrouve dans ce volume les qualités bien connues de G. Pérouse historien et écrivain ; on est confondu aussi devant la multiplicité des données utilisées, que ne souligne aucun appareil de références, mais seulement, à la fin de chaque chapitre, une courte bibliographie.

Il nous manquait un résumé aussi substantiel de l'état de la Savoie à la fin du Moyen Age, c'est-à-dire à la période cruciale où l'autre versant des Alpes va attirer sans retour les descendants des premiers comtes de Maurienne, où Turin va définitivement supplanter Chambéry.

Le livre de Pérouse est riche en vues d'ensemble, comme en exemples significatifs, sur l'état respectif des deux grandes forces : Eglise et Féodalité, qui, dans l'Etat savoyard en formation, entravent encore l'action du Prince ; il donne, de l'état des villes et des campagnes, du fonctionnement des rouages administratifs, du niveau de la culture, des études, du rayonnement des arts, si sensible pourtant dans une aussi rude région, du régime du droit privé, etc., un tableau d'une telle précision qu'il servira désormais de base indispensable à toute étude de détail sur la Savoie du XVe siècle. A ce titre, il est regrettable qu'un index, toujours si utile, ne couronne pas l'ouvrage.

Avec deux livres solides comme l'*Histoire de Savoie* de Menabrea, et *La Savoie d'autrefois*, de Pérouse, l'année 1933 laissera le souvenir d'une bonne année pour les études historiques savoisiennes.

R. AVEZOU.

75me Année 1934 2e Trimestre

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(Cicéron : *De Officiis* lib. I.)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par decret du 17 decembre 1890

SOMMAIRE

Académie Florimontane . *Séances du 10 avril, 1er mai, 5 juin.*

Louis Lachat ..... *A propos des fragments de la Mise au tombeau de l'ancienne église du Saint-Sépulcre d'Annecy.*

Jean Boimond ..... *En marge du procès de Philibert Blondel.*

J. Serand ..... *A propos d'une pierre armoriée provenant du Château d'Annecy.*

..... *Une lettre du professeur Michel Revon.*

..... *Document sur le passage du Duc de Savoie à Douvaine en* 1715.

Bibliographie Savoisienne

R. Avezou..... P. Jean de Cognin : *Les Capucins en Savoie.* — Raoul Bozon : *L'affaire franco-suisse des zones franches de la Haute-Savoie et du pays de Gex.* — F. Bernard : *Au Pays de Montmayeur.* — Maurice Besson : *Un partisan savoyard aux Indes.*

F. Ritz..... A.van Gennep. *Thèses folkloriques.* — *Cultes liturgiques et cultes populaires.*

Louis Pfister ..... Maurice de la Fuye : *Xavier de Maistre, gentilhomme européen.*

H. Onde..... Avezou (R.) : *La Savoie depuis les réformes de Charles-Albert jusqu'à l'annexion à la France.* — Blache Jules : *L'Homme et la Montagne.*

Ch. Marteaux ..... J. Déchelette-A. Grenier : *Manuel d'Archéologie, VI (Archéologie gallo-romaine) 2e partie : l'Archéologie du sol et les routes.*

ANNECY

Imprimerie F. ABRY et Cie, Editeurs

—

1934

ACADEMIE FLORIMONTANE

(Reconnue d'utilité publique par décret du **17** *décembre* **1896)**

L'Académie Florimontane a été fondée à Annecy le 15 janvier 1851, par Louis Bouvier, Etienne Machard, Jules Philippe et Eloi Serand, pour faire revivre l'Académie Florimontane, créée dans cette ville, en 1606 (29 ans avant la fondation de l'Académie française) par saint François de Sales et le président Favre.

Son but est d'encourager les lettres, les sciences et les arts ; recueillir les manuscrits, chartes et documents qui peuvent intéresser l'histoire locale ; d'exciter à tout ce qui est bien, à tout ce qui est utile et réalisable ; enfin de multiplier les encouragements partout où sera besoin pour concourir à la gloire et au bien-être de la patrie, suivant sa devise qui résume bien son esprit : « *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* »

L'Académie Florimontane possède une bibliothèque savoisienne qui compte nombre d'ouvrages et brochures aujourd'hui recherchés et difficiles à trouver dans les bibliothèques publiques. On y conserve les collections complètes des publications des sociétés savantes savoisiennes, dauphinoises, du département de l'Ain, du canton de Genève et du Piémont.

Les membres de l'Académie Florimontane peuvent se faire communiquer les livres ou revues que possède sa bibliothèque. Lorsqu'il s'agit d'une communication en dehors d'Annecy, les frais de port sont à la charge du sociétaire.

Enfin l'Académie Florimontane est depuis 1916 propriétaire d'un superbe domaine situé aux environs d'Annecy, domaine qui lui a été légué par M. Léon Marès. Ce domaine de Montrottier est connu dans toute la région par le château du même nom, autour duquel il est groupé, et dont certaines parties sont classées parmi les monuments historiques. C'est dans ce château qu'est installé le Musée Léon Marès, formé de collections aussi précieuses que variées, et qui est ouvert gratuitement aux membres de l'Académie Florimontane, sur présentation de leur carte de sociétaire ; le public paye un droit d'entrée de 3 francs, de Pâques au 30 septembre.

L'Académie se compose de membres effectifs et associés, de membres correspondants et de membres honoraires à nombres limités. Les premiers sont admis sur leur demande et sur la présentation de deux membres ; ils paient une cotisation annuelle de 25 francs, reçoivent la *Revue Savoisienne*, ont le droit d'avoir en communication les ouvrages de la bibliothèque de l'Académie et d'assister à ses séances qui ont lieu à l'hôtel de ville d'Annecy, le premier mardi de chaque mois, sauf pendant les vacances : août et septembre.

Les membres correspondants sont choisis parmi les personnes qui collaborent à la *Revue* ; ils payent de même la cotisation de 25 francs et reçoivent la *Revue*.

Le rachat de la cotisation de membre est fixé à la somme de 400 fr.

Les membres honoraires sont choisis parmi les personnages de distinction qui font honneur à la Savoie ou qui ont rendu des services à l'Académie. Ils reçoivent la *Revue* et ne palent aucune cotisation.

CONCOURS

Chaque année, l'Académie Florimontane organise et distribue les prix des concours fondés en 1873 par le docteur Andrevetan et la ville d'Annecy, qui ont lieu dans l'ordre suivant :

1re année. — Concours de poésie, 600 fr.

2e année. — Concours simultané de poésie et de beaux-arts ; 200 fr. sont affectés à la poésie et 400 aux beaux-arts.

3e année. — Concours simultané de poésie et de prose ; 200 fr. sont consacrés à la poésie et 400 fr. à l'histoire ou études analogues.

1934. — *Concours de 3e année dont le programme est envoyé sur demande.*

Adresser tout ce qui concerne

l'administration de l'Académie Florimontane,

au Secrétaire de l'Académie (Syndicat d'Initiative, Annecy, Hte-Savoie).

ACADÉMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Séance du 10 avril 1934

PRÉSIDENCE DE M. L. AUSSEDAT, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures (1).

En ouvrant la séance, le Président forme des vœux pour le prompt rétablissement de notre collègue, M. Etienne Roze.

Il donne connaissance d'une lettre de la Société de l'Histoire de France faisant part de la célébration de son centenaire, les 16 et 17 juin, à Paris, et invitant notre Académie à se faire représenter aux fêtes qui auront lieu à cette occasion. Décision est prise d'envoyer une adresse à cette Société dont les travaux et publications sont universellement appréciés.

M. le chanoine Coutin donne une description des vitraux historiques placés récemment dans l'église Notre-Dame de Liesse ; ils représentent la fondation de cette église en 1360 par Amédée III, comte de Genève ; la vénération du Saint-Suaire par le duc de Nemours et son épouse Anne d'Este et le père et la mère de saint François de Sales, le 21 juillet 1566 ; enfin saint François de Sales présidant le Grand Pardon à Notre-Dame, le 8 septembre 1614, avec la colombe symbolique qui vint se reposer sur son épaule. Sur ces trois belles verrières, figurent, en outre, les armoiries des personnages représentés et celles du pape Clément VII, fils du fondateur, des maisons de Genève, de Savoie, de France, de la ville d'Annecy, de la Collégiale et de plusieurs familles du pays. Sur deux autres vitraux, consacrés à des scènes de la vie de la Vierge, se profilent les tours du Château d'Annecy et une vue ancienne de la ville et du lac.

(1) Etaient présents : Mme Biennier, Mlle Mugnier, MM. Aussedat, Avezou, J. Bouchet, commandant Clair, Lt-colonel Collet, chanoine Coutin, Diano, Domenjoud, Fontaine, abbé Fromaget, Gaillard, chanoine Gavard, Lachat, Marteaux, Martin, chanoine Mugnier, d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, Ribatto, F.-M. Ritz, F. et J. Serand.

Excusés : Mlle Maret, MM. Davignon, Roze.

M. Fontaine, architecte, fait circuler le dessin et donne la description d'une porte découverte, la semaine précédente, au rez-de-chaussée du presbytère de Notre-Dame, et donnant accès dans l'ancienne cave voûtée de l'édifice. Elle a été parfaitement conservée sous son enduit en chaux lourde qui la dérobait aux regards des chercheurs. C'est une jolie porte du XVe siècle, en pierre dure sculptée, dont le pied droit est orné de colonnettes accolées et qui est couronnée par un arc en accolade.

M. François Ritz offre pour le Musée de Montrottier un moulage en plâtre provenant de Genève et que l'on présume être le masque de Philibert Blondel, le fameux syndic genevois pendu après l'Escalade. Des remerciements lui sont exprimés.

M. Joseph Serand signale avoir remarqué parmi les démolitions du collège Chapuisien plusieurs pierres avec restes d'inscriptions qui paraissent avoir formé le premier piédestal du monument de Berthollet, lequel avait été érigé primitivement en 1844, au Pâquier, où se trouve actuellement le kiosque à musique.

M. Louis Pfister donne lecture d'une notice biographique consacrée au regretté Charles Ruphy (1861-1933) qui, toute sa vie, travailla pour son pays et en qui s'est éteint le dernier représentant de la très ancienne et noble famille des Ruphy, originaire de La Clusaz, laquelle tint une place considérable à Annecy depuis le XVIIe siècle.

Il représente les ouvrages reçus : F. Regottaz, chanoine de Chambéry, *Notre-Dame de Savoie, les plus célèbres Sanctuaires à la Mère de Dieu dans les diocèses de Chambéry, Annecy, Tarentaise et Maurienne* ; MM. Léon Moret et G. Schneider, *Idées nouvelles sur le problème géologique de l'origine des sources thermo-minérales d'Aix-les-Bains (Savoie)*.

Mme Biennier offre deux lithographies de Werner, du milieu du XIXe siècle, représentant Montrottier avant ses réparations, et la maison dite de J.-J. Rousseau au vallon de Chavoires. Remerciements aux donateurs.

M. L. Pfister attire l'attention de ses collègues sur la remarquable étude que M. Avezou vient de publier dans les deux derniers volumes des Mémoires de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, intitulée : *La Savoie depuis les réformes de Charles-Albert, jusqu'à l'annexion à la France.*

Cette étude a été hautement appréciée par les historiens savoyards.

Il signale dans la même publication le travail de M. Callon, inspecteur général des Ponts et Chaussées, sur le « Mouvement de la population dans les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie ».

La séance est ensuite levée à 18 heures.

Puis, sur l'invitation de M. Lachat, conservateur du Musée, les membres de l'Académie se rendent dans les différentes salles du Musée dont l'aménagement vient d'être l'objet d'importantes transformations. Parmi celles-ci, il est à signaler notamment la nouvelle salle des estampes où sont heureusement groupées de nombreuses œuvres de nos compatriotes, MM. Charles Coppier et André Jacques.

Séance du 1er mai 1934

PRÉSIDENCE DE M. L. AUSSEDAT, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures (1).

M. F. Ritz donne lecture d'une conférence faite le 24 mars dernier au Grand Amphithéâtre de la Sorbonne, en présence de M. le Président de la République, par le général Duchêne, membre du Conseil supérieur de la guerre, inspecteur général de la défense aérienne. En un style élégant et alerte, notre éminent compatriote, membre d'honneur de l'Académie Florimontane, analyse avec précision et clarté les dangers certains qui résulteraient pour notre pays d'une attaque aérienne. Il montre ensuite les mesures de défense envisagées pour y faire face : *défense active* par l'aviation de chasse et de bombardement, le canon, la mitrailleuse et le ballon de protection ; *défense passive* par la mise au point d'une protection judicieuse contre les explosifs et les gaz. Et la confé-

(1) Etaient présents : Mme Biennier, Mlle Maret, MM. André, Aussedat, Avezou, commandant Clair, Lt-colonel Collet, Cuvet, Diano, Domenjoud, Fontaine, Gaillard, Gardet, Gayet, E. Graber, Lachat, Marteaux, Martin, Onde, d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, Ribatto, F.-M. Ritz, F. et J. Serand, Vuachet.

Excusés : MM. Boimond, chanoine Coutin, Flamary, chanoine Gavard.

rence se termine par l'exposé de l'organisation existante ou prévue pour réaliser au mieux cette défense. Si la défense active est prête à remplir sa mission, la défense passive n'est réalisée que très partiellement, ce qui nous met en état d'infériorité vis-à-vis des pays voisins chez qui elle est complètement réalisée.

Le Président remercie M. Ritz d'avoir donné connaissance de cette remarquable conférence qui a aussi vivement intéressé l'Académie Florimontane, que les officiers de réserve, auxquels elle était plus spécialement destinée.

M. Domenjoud offre un plan établi pour la réfection, vers 1770, de la façade de l'ancien hôtel de ville d'Annecy, l'actuel presbytère de Notre-Dame. Cet intéressant document porte la signature de Jean-Antoine Chevallier, et le visa du secrétaire de ville Bessonnis.

M. L. Lachat donne communication d'un article dans lequel M. Prosper Ricard, directeur du Service des Arts indigènes, à Rabat, fait une description d'un certain nombre de documents d'art maghrébin rapportés de Tlemcen en 1876 et 1878 et donnés au Musée par M. Eugène Levet, originaire d'Annecy. Fragments moulés de décors provenant soit de la Grande Mosquée fondée à Tlemcen sous le règne du sultan almoravide Ali Ben Youssef Ben Tachfine, au XIIe siècle, soit du mihrab de l'oratoire abdelaouite de Sidi Bel Hasen (fin du XIIIe siècle). Fragments de mosaïque de faïence émaillée (zellige) de la médersa (collège) Tachfinia, construite au XIVe siècle par le souverain abdelouadite de Tlemcen, Abou Tachfine, et démolie vers 1875. Carreaux de terre cuite estampée et émaillée. Petit coran manuscrit et relié, écriture maghrébine courante du XVIe ou XVIIe siècle. M. Ricard déclare fort aimablement qu'il a été heureux de pouvoir citer dans son article un Savoyard qui, par ses études sur les armes marocaines, a rendu récemment les plus utiles services. Il s'agit de feu Charles Buttin. Les arts maghrébins, ajoute-t-il, commencent à contracter des dettes envers la Savoie. M. Ricard a bien voulu faire à l'Académie Florimontane l'hommage des notes que lui ont suggérées les souvenirs d'Afrique que possède le Musée d'Annecy. Le Président l'en remercie vivement par l'intermédiaire de M. Lachat.

M. Louis Pfister présente et analyse l'ouvrage de M. Maurice de la Fuye (offert par son auteur), intitulé ***Xavier de***

Maistre, gentilhomme européen, publié dans la Collection pour Tous. L'auteur a pleinement réussi à mettre à la portée de chacun la vie de cet homme extraordinaire et illustre de Savoie, auquel il n'a « rien manqué, pas même la douleur ».

Il présente aussi les autres ouvrages reçus : *La Savoie depuis les réformes de Charles-Albert jusqu'à l'annexion à la France*, par M. Robert Avezou, archiviste de la Haute-Savoie ; *Remarques sur la langue française, fac-simile de l'édition originale de Claude de Vaugelas — introduction, bibliographie et index*, par Mlle Jeanne Streicher, professeur à l'Ecole Normale de Sèvres ; un tirage à part de la publication marocaine « Hespéris » donnant une étude de M. Thouvenot sur la Forteresse almohade, près de Rabat, avec plans et dessins de notre compatriote Armand Luquet (don de ce dernier). Remerciements aux différents donateurs.

J. Serand a le plaisir d'annoncer les dons suivants reçus en faveur du musée Léon Marès, au château de Montrottier, depuis la dernière séance :

De Mme Burdin, une peinture à l'huile, sur toile et encadrée, portrait de Nicolas Nanche, par le peintre annécien Paul Cabaud ;

De Mlle Croset-Mouchet, en souvenir de son oncle, qui fit partie de l'Académie Florimontane, de 1852 à 1875, une belle épée de chevalier-tireur d'Annecy (1824), une autre d'officier de la Garde nationale d'Annecy (de 1848), un sabre ancien de l'armée autrichienne, une collection de 168 modèles des modes de costumes masculins et féminins (de 1822 à 1910), enfin une jolie lanterne pliante, de poche, du milieu du XIXe siècle.

De sincères remerciements sont adressés aux aimables donatrices.

Le Président annonce et fait approuver par la société le projet arrêté par le Comité de l'Académie Florimontane, sur l'initiative de MM. Philibert Guinier, Léon Moret et Joseph Serand, de faire exécuter un médaillon de Marc Le Roux, son regretté secrétaire perpétuel. Il a été demandé à la Municipalité d'Annecy l'autorisation de le placer sur le gnomon du jardin public, face au lac. On sait combien le lac d'Annecy a été principalement l'objet de ses études scientifiques hautement appréciées dans le monde des savants. Il est donné lec-

ture par M. Joseph Serand d'un projet d'appel de souscriptions qui sera ultérieurement envoyé aux membres de l'Académie Florimontane amis de Marc Le Roux.

La sortie annuelle des membres de l'Académie se fera le dimanche 10 juin prochain, à Beaufort-sur-Doron. Elle comportera la visite de Conflans, du vieux château de Beaufort, de sa vieille église avec sa chaire magnifique, de l'abbaye de Tamié et des terrasses du château de Faverges. Les inscriptions sont reçues, dès maintenant, par le secrétaire, au Syndicat d'Initiative.

Séance du 5 juin 1934

PRÉSIDENCE DE M. L. AUSSEDAT, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures (1).

Le PRÉSIDENT communique le procès-verbal d'une délibération du Conseil municipal d'Annecy, du 14 mai dernier, par laquelle, sur rapport de M. le docteur Duparc, une subvention de 500 francs a été votée en faveur de l'érection, au jardin public, du médaillon à la mémoire de Marc Le Roux, De vifs remerciements sont adressés à M. le Maire et au Conseil municipal.

Au sujet du choix de l'emplacement où sera érigé ce médaillon, il est nommé une commission spéciale, composée de MM. Aussedat, Martin, Raillon et Joseph Serand, qui sera chargée de s'entendre avec les délégués de la Municipalité.

M. Jean BOIMOND donne lecture d'une lettre inédite de saint François de Sales, adressée à Mme Georges de Blonay, d'Evian. Par cette lettre, écrite à Nangy, le mercredi-saint, 3 avril 1613, l'évêque de Genève remerciait ladite dame d'une

(1) Etaient présents : Mlle Mugnier, MM. Aussedat, Boimond, L. Buttin, P. Callies, commandant Clair, Lt-colonel Collet, Domenjoud, Flamary, A. Gardet, Lachat, Marteaux, Martin, d'Orlyé, H. et L. Pfister, Ribatto, F.-M. Ritz, Roze, F. et J. Serand, Vuachet.

Excusés : Mlle Maret, MM. André, Avezou, chanoine Coutin, chanoine Gavard.

magnifique chasuble, brodée de sa main, qu'elle venait de lui faire remettre en ce lieu. C'est l'occasion pour M. Boimond de dire quelques mots de la famille de Blonay et de ses dons à la maison de Sainte-Claire, à Evian. Et il présente les lettres patentes données le 15 juin 1754, par Mgr Deschamps de Chaumont, à Joseph-Emmanuel de Blonay, lui conférant le titre de père temporel des Clarisses d'Evian.

M. Domenjoud montre un sceau, jusqu'ici inconnu, de l'ancien chapitre de Notre-Dame de Liesse, remontant au XVIe siècle ; il en offre un moulage pour le Musée de Montrottier.

M. J. Serand communique la lettre que vient de lui adresser M. Michel Revon, professeur à la Sorbonne, membre d'honneur de l'Académie, remerciant ses collègues florimontans d'avoir publié dans la *Revue Savoisienne* le portrait de son père, Louis Revon, ancien conservateur du Musée, lequel profondément attaché à Annecy, fut pendant de longues années l'âme de l'Académie Florimontane.

M. J. Serand identifie une pierre armoriée provenant des démolitions de la caserne Decouz. Il s'agit de la pierre sculptée qui se trouvait au niveau du sol, à l'angle sud-est, près de la sacristie de Saint-Maurice, et sur laquelle on distinguait, jusqu'à ces dernières années, la partie supérieure d'un joli cordon circulaire formant bourrelet (cette partie visible du cordon a été, malheureusement, brisée très récemment). Dégagée du sol qui en préservait la moitié inférieure, la pierre laisse apparaître vaguement une armoirie surmontée d'une couronne de comte, avec, sous la pointe de l'écusson, la date de 1541. Elle était jadis encastrée dans le mur, au-dessus de la porte d'entrée de l'avant-cour du Château d'Annecy, démolie en 1847, et sur l'écusson figuraient les armes de Charlotte d'Orléans-Longueville, duchesse de Nemours, épouse de Philippe de Savoie, dont elle était venue en 1541 : « parti de Savoie et parti d'Orléans-Longueville ». Cette pierre qui constitue un petit monument de l'histoire annécienne, pourrait être déposée au musée lapidaire ou encastrée dans le mur du clocher de Saint-Maurice.

M. F. Ritz dépose et analyse deux nouvelles études de notre collègue, M. van Gennep, intitulées : *Thèses folkloriques* et *Cultes liturgiques et cultes populaires*, cette dernière prouvant que ces deux cultes sont très indépendants l'un de l'autre.

M. Ritz rappelle l'intérêt des patientes et minutieuses enquêtes menées depuis plus de 40 ans, dans plusieurs provinces françaises, par notre savant collègue.

M. Flamary remet le premier fascicule de la *Revue Française d'Entomologie*, publiée par le Museum d'Histoire Naturelle, lequel signale l'étude qu'il écrivit en 1917 dans la *Revue Savoisienne* : « Invasion périodique de mouches ».

Enfin, M. L. Pfister présente les derniers ouvrages reçus : *René de Lucinge, seigneur des Alymes, ambassadeur du Duc de Savoie*, par le commandant E. Revel ; l'*Equipement touristique de la Savoie, vers l'achèvement de la route des Alpes, l'Ouverture de l'Iseran*, par M. H. Onde, et *Le Paleolithique Marocain*, de M. Armand Rulhmann, illustré de dessins de notre compatriote M. Armand Luquet. Des remerciements sont adressés aux différents donateurs.

La séance est ensuite levée à 18 heures.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Raoul Bozon. **L'Affaire Franco- Suisse des Zones Franches de la Haute-Savoie et du Pays de Gex.** Thèse pour le doctorat en droit. Bonneville, Plancher, 1931, 175 p. in-8°, carte.

Il y a six mois qu'est entré en vigueur (1er janvier 1934), l'arrêt rendu le 7 juin 1932 par la C. P. J. I. dans l'affaire des Zones Franches (entre temps, la sentence arbitrale du 1er décembre 1933 en avait réglé les modalités d'application). Dans la nuit de la Saint-Sylvestre au Jour de l'An, la Petite Zone Sarde, que jamais les Savoyards n'avaient connue seule depuis 1860 (car elle était incorporée dans la Grande Zone), était rétablie : depuis cette date mémorable, les habitants de la Petite Zone connaissent de réels avantages matériels, le budget d'une famille moyenne y est allégé d'environ 30 %, mais cette région est perdue pour le marché français, la contrebande s'y fait jour de nouveau avec audace, la circulation automobile est devenue bêtement compliquée avec la taxe sur l'essence, et les maraîchers genevois ne sont pas contents.....

M. Raoul Bozon, d'Annecy, vient de soutenir à Lyon sa thèse pour le doctorat en droit sur ce brûlant sujet d'actualité ; il a fait cette étude objectivement, passant en revue avec conscience et sans jamais s'enthousiasmer ou s'indigner, les données d'un problème redoutable par sa complexité et qui sont d'ordre à la fois juridique, politique, économique et social. C'est naturellement à partir de l'exposé juridique des négociations de La Haye de 1929 à 1932 que le travail de M. Bozon est neuf. Ses appréciations sur le « nouveau régime », et les considérations finales sur l'état présent du problème, révèlent, outre une profonde connaissance de la question, de grandes qualités critiques et un solide bon sens chez l'auteur. Et il sait écrire, malgré l'aridité de la matière, un français mieux que correct.

R. Avezou.











Quelques figures de la « Mise au tombeau » du Saint-Sépulcre d'Annecy.
Autour de la tête du Christ, figures présumées de Marie-Madeleine,
Saint Jean et deux porteurs : Nicodème et Joseph d'Arimathie

A propos des fragments de la Mise au Tombeau de l'ancienne église du Saint-Sépulcre d'Annecy

En 1895, M. Marc Le Roux, conservateur du Musée d'Annecy, signalait une découverte récente de fragments de sculpture, dans les bâtiments ruinés de l'ancienne église du Saint-Sépulcre, à Annecy.

Parmi ces débris qui remplissaient un caveau en maçonnerie de 1 m. 50 sur 2 m., on put recueillir la tête et le tronc d'un Christ au tombeau, un buste de femme et six têtes. Ces statues, plus ou moins mutilées, ont été remises au musée d'Annecy par M. Pierre Terrier.

A quelle époque furent-elles exécutées ? M. Le Roux les catalogua en leur assignant le XVe siècle, date d'une reconstruction de l'église. D'autre part, se basant sur le caractère du modelé, la facture des personnages et de leur costume, il émit l'opinion que leur ancienneté ne devait pas remonter à une époque antérieure au XVIIe.

M. Alphonse Despine, dans une notice historique sur le Saint-Sépulcre d'Annecy, publiée dans la *Revue Savoisienne* en 1857, recherche l'origine des chanoines du Saint-Sépulcre. Il les rattache à l'ordre des Hospitaliers dont la mission était de protéger les pèlerins se rendant en Terre Sainte, et leur fondateur aurait été l'apôtre Saint-Jacques.

Les Hospitaliers, établis à l'origine, dans les principales villes de Palestine, pénétrèrent peu à peu en Europe. Au VIIIe siècle, à la suite de certains abus et relâchements, Chrodégan, évêque de Metz, rédigea une règle ou *canon*, ce qui fit donner le nom de chanoines aux religieux qui la suivirent. En l'an 816 le concile d'Aix-la-Chapelle approuva les statuts de ces premiers chanoines réguliers. Ces règlements furent complétés au XIe siècle par les papes Nicolas II et Alexandre II qui proposèrent la règle de saint Augustin, et, en 1114, Arnould, patriarche des Hospitaliers du Saint-Sépulcre, étendit cette règle à toutes les maisons de l'Ordre.

Le chef prenait le nom de patriarche, se glorifiant de son ancienne origine. Le patriarche Daybert écrivait à Guy, grand prieur du couvent de Pérouze, vicaire général de l'ordre du Saint-Sépulcre :

« Il faut donc, pour vous répondre à ce que vous souhaitez, vous dire que nous autres, qui sommes les premiers des ordres gémissants, nous devons jeter les yeux sur notre saint père, saint Jacques le juste, frère du Seigneur, sacré évêque de Jérusalem par saint Pierre dans le Collège des Apôtres ; c'est lui que nous devons imiter, c'est lui qui est le premier instituteur de notre ordre canonical. »

Cette lettre existe dans un manuscrit de la bibliothèque des rois de France, écrit en hébreu, en grec et en latin, contenant le catalogue des évêques et patriarches de Jérusalem.

La fondation de la Maison d'Annecy semble remonter au XIVe siècle — l'abbé Gonthier en fixe la date vers 1348. — Elle aurait été l'œuvre de Robert de Genève, cinquième fils d'Amédée III, créé cardinal du titre des douze apôtres en 1371 et élu pape à Fondi en 1378, à l'âge de 36 ans, sous le nom de Clément VII. Il recueillit le titre de comte de Genève en 1394 et mourut le 16 septembre de la même année. Ce n'était au début qu'une chapelle, et Pierre de Genève, frère de Robert, par son testament du 24 mars 1392, chargea ses héritiers d'en achever la construction.

Les chanoines dépendaient directement du Saint-Siège ; leur église et son territoire étaient lieu d'asile, les excommuniés pouvaient y être enterrés religieusement. Les quêtes opérées dans les diocèses de Genève, de Maurienne, de Sion et de Lausanne, étaient affectées à l'établissement de l'hôpital dépendant de leur fondation, et à l'entretien des pèlerins.

« Il est bon que vous sachiez — écrit un chroniqueur — qu'un nombre infini de fidèles ayant fait vœu d'aller visiter les Lieux Saints de la Palestine, qui n'étaient plus praticables par la nouvelle invasion des infidèles, les papes transportèrent l'accomplissement de ces vœux dans le Saint-Sépulcre d'Annecy, uni à celui de Jérusalem, et même en faveur de ceux qui, par la suite, feraient de semblables vœux. »

En 1484, le pape Innocent VIII, continuant l'œuvre de Pie II, supprima les chanoines du Saint-Sépulcre en Italie, en France et dans les Flandres, et réunit leurs biens à ceux

des Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Toutefois cette mesure ne fut pas appliquée aux communautés polonaises, allemandes ou à celles qui leur étaient unies. C'était le cas de la maison d'Annecy, reliée à celle de Mickou, près de Cracovie.

Vers la fin du XVIe siècle un incendie détruisit la moitié du bâtiment qui avait échappé à ceux qui désolèrent Annecy en mai 1448 et en août 1559.

La maison du prieur commendataire fut démolie vers 1711 et les matériaux employés à endiguer le canal du Thioux dont une inondation avait gravement endommagé la ville.

En 1745, un nouvel incendie dévora la partie du bâtiment conventuel qui avait été épargnée par l'incendie précédent. A cette époque la régularité avait disparu, les chanoines ayant demandé leur sécularisation. Des disputes, allant même jusqu'aux voies de fait, avaient éclaté au sein du Chapitre. En 1751, ils cessaient de se réunir quotidiennement et les offices étaient négligés ; le nombre des chanoines se réduisait de plus en plus, il n'y eut bientôt plus que quatre prêtres résidents, et le couvent lui-même tombait en ruines.

Le gouvernement tenta, en 1753, de supprimer le bénéfice, puis se contenta d'interdire le remplacement des chanoines disparus.

M. A. Despine donne la description suivante de l'église telle qu'elle existait au XVIIIe siècle :

« C'était une construction très éclairée, offrant 130 pieds de longueur sur 28 de largeur et 42 pieds de hauteur. Une cour spacieuse, du côté du midi, la séparait du couvent. Ses confins étaient : au levant, le jardin de l'hôpital ; au midi, la cour ; au couchant, le grand pré dépendant du couvent ; et au nord, le Thioux.

« Quatorze arcs doubleaux en molasse soutenaient les voûtes, au nombre de sept, et dont la clé portait, en relief et enluminées les armoiries des comtes de Genève. Les colonnes de ces arcs mesuraient 10 pieds et demi. Le chœur était éclairé par cinq fenêtres, offrant 15 pieds de hauteur sur 6 ½ de largeur. L'église était orientée, et sur le maître-autel sculpté, l'artiste avait représenté au premier ordre du rétable le Sépulcre, et au deuxième ordre la résurrection de Jésus-Christ. Il existait huit chapelles, parmi lesquelles on remarquait celles : 1° des cinq plaies de Notre Sauveur ; 2° de la Sainte

Trinité, rentée par les princes de Savoie, et qui recouvrait le caveau commun des religieux ; 3° sous le vocable de saint Pierre de Luxembourg, fondée en 1392 par Marguerite de Joinville, femme de Pierre, comte de Genève (1) ; 4° et celle placée près du maître-autel, qui avait été ajoutée par le pape Félix V (Amédée VIII de Savoie). La voûte de celle-ci était en *bonnet de prêtre*, et la clé portait sculptées les armes du pontife. Au bas des pans de cette voûte on voyait huit écussons représentant : 1° les armoiries des comtes de Genève ; 2° celles des chanoines, formées d'un crucifix, avec une double croix rouge de chaque côté ; 3° une aigle à double tête ; 4° les armoiries de la Maison de Savoie ; 5° un crucifix accolé à l'armoirie des comtes de Genève ; 6° les armes de Savoie ; 7° une double aigle ; 8° une double croix rouge.

« A l'entrée du chœur se trouvait le tombeau du bienheureux André d'Antioche, descendant de Bohémond, prince de Tarente.

« Le couvent, placé au couchant de l'église, dont il était séparé par une cour, se composait de dix-huit chambres, du réfectoire et des caves. Il communiquait à l'église au moyen d'une galerie. »

Cette description ne fait aucune mention du monument qui nous occupe, car il ne m'apparaît pas qu'il puisse être assimilé au rétable du maître-autel, aucun vestige du second ordre n'ayant été trouvé. D'ailleurs, un ouvrage de cette importance, tout en ronde-bosse, ne pouvait convenir à un rétable, plutôt exécuté en bas ou haut relief, et contre lequel l'autel était adossé.

Quant à la question que se pose M. Le Roux, relativement à l'érection possible, au milieu du XVIIe siècle, de cette *Mise au Tombeau* ou *Pieta*, sur le tombeau même d'André d'Antioche, il est impossible de la retenir, ce dernier existant encore au XVIIIe siècle.

André d'Antioche, qui avait été établi clavaire par le patriarche Hugues de Valetis, et chargé ensuite de la visite des églises d'Europe dépendantes de l'Ordre, était à Annecy en

(1) Il s'agit probablement de la chapelle de N.-Dame de Grâce et des saints Come et Damien qui contenait le portrait du bienheureux Pierre de Luxembourg et les armes de Savoie à la clé de voûte. Cette chapelle est citée dans un manuscrit du XVIIe siècle conservé aux Archives départementales de la Savoie, dont nous reparlerons plus loin.

1347 et fut, de l'avis du chanoine J. Mercier, l'un des fondateurs de la Maison de cette ville. Il mourut vers le milieu du XIVe siècle, et l'édification de son tombeau est signalée dans un acte du 27 mars 1360 (1).

Les ruines sur lesquelles ont été construits les bâtiments nouveaux ne révèlent rien quant à la place de ces monuments ; celui d'André d'Antioche était situé à l'entrée du chœur. Il était constitué, nous apprend un manuscrit approximativement daté de 1635, intitulé « *Description du Duché de Genevois* » et conservé aux Archives départementales de la Savoie, par « un cercueil tout entouré de balustres et couvert d'une grande pierre fendue dessus, et sur icelle un grand drap par révérence ; son effigie est dessus dans un tableau fort ancien, habillé d'une soutane bleue dessous avec un froc blanc et dessus un habit noir à forme de chanoine avec sa double croix rouge à côté ; il tient en main un livre dans lequel est un écriteau de vieille lettre « *Surrexit Dominus de sepulchro* » ; il n'a point de barbe et a sa tête entourée de rayons ; le peuple des environs d'Annecy accourt au suffrage de ce Saint pour obtenir guérisons des fièvres, gouttes et autres incommodités... » Quant au caveau dans lequel ont été trouvés les débris, il se trouve à droite du chœur.

A l'époque de leur découverte, M. le chanoine Chevallier, dans une communication faite à ce sujet à l'Académie Salésienne, le 14 novembre 1895, accuse les révolutionnaires de 1793 d'avoir violé le tombeau après avoir fait sauter la dalle de fermeture, dans le but de s'emparer des objets précieux qu'ils espéraient y trouver. Ils auraient ensuite entassé dans le tombeau tout ce que l'église renfermait de plus sacré : « autels, statues et autres objets destinés au culte religieux. » Il semble confondre dans une seule et même chose le tombeau d'André d'Antioche et le caveau dans lequel les sculptures mutilées ont été trouvées, alors qu'ils occupaient des emplacements différents.

Tout en admettant la tentative de profanation et même un acte de « sordide cupidité », ils auraient pu s'exercer séparément sur l'un et sur l'autre, et l'on s'expliquerait ainsi, d'une part la disparition totale du tombeau, et, d'autre part, l'insuccès des recherches faites dans le caveau qui ne conte-

(1) Dict. d'Hist. et Géogr. Eccles. T. 11, col. 1632-1633. Paris, Letouzey, 1914.

nait que les sculptures découvertes au moment des travaux exécutés en 1895. Il ne faut pas oublier qu'il était d'un usage courant d'ensevelir les images sacrées accidentellement mutilées et en partie détruites.

L'église du Saint-Sépulcre subit un incendie en mai 1448, un autre en 1559, puis, à la fin du XVIe siècle, la moitié du bâtiment fut détruite.

M. Paul Jacquet, à qui l'on doit une restitution de cette église, observe que les murs ont trois épaisseurs différentes : de 2 m. 15 à l'entrée, ils n'ont plus que 1 m. 80 à la seconde travée de la nef, et 1 m. 20 au chœur, à l'abside et au clocher. Leur appareil, d'abord irrégulier, se perfectionne et devient régulier vers l'abside. En outre, dit-il, l'observation du profil de l'arête des fenêtres du chœur indique nettement une architecture flamboyante bien postérieure à celle de la fenêtre de la chapelle de la Trinité qui n'est que rayonnante. Il en conclut que la nef et ses dépendances seraient du XIVe siècle, tandis que le transept, le chœur et l'abside, construits avec les deniers de Pierre de Genève, seraient du XVe siècle. Mais il a constaté trois épaisseurs différentes de mur, alors qu'il ne retient dans sa conclusion que deux époques de construction. Cependant la moitié du bâtiment fut détruite par l'incendie de la fin du XVIe siècle. On peut alors poser cette hypothèse :

La partie la plus ancienne remonterait à la fondation primitive de 1318 ; l'achèvement de l'église, exécuté à la suite des volontés testamentaires de Pierre de Genève, au XVe siècle, aurait laissé sa trace dans le second appareillage, et, de cette époque daterait probablement aussi l'érection de la Mise au Tombeau dont les figures portent des traces de polychromie.

Cependant, vers la fin du XVIe siècle, un incendie détruit la moitié des bâtiments et probablement les sculptures du monument dont on ne retrouve plus que des débris. On sauve alors ces débris que l'on ensevelit dans un caveau afin de les soustraire à la profanation. Puis on reconstruit le chœur, l'abside et les transepts, en ne donnant plus aux murs qu'une épaisseur de 1 m. 20.

Si nous admettons cette hypothèse, les sculptures sont bien du XVe siècle. M. le chanoine Chevallier leur assigne la première moitié du XVIe, attribuant à l'influence de la Renaissance la perfection artistique des figures. Mais la sculpture

française était parvenue à un degré d'évolution très avancé bien avant la Renaissance, les merveilleuses statues qui ornent nos cathédrales ogivales en sont le témoignage, et la simple comparaison de ces figures avec celles qu'ont produites les artistes de la Renaissance nous empêche d'adopter son opinion. Encore moins admettrons-nous celle de M. Marc Le Roux qui, pour les dater du XVIIe siècle, s'appuie, non seulement sur le modèle et la facture des personnages, mais aussi sur les draperies qui sont à peu près inexistantes dans ce qui nous reste de cette œuvre.

En situant son exécution au XVe siècle, nous avons la satisfaction de nous trouver d'accord avec M. Paul Vitry, le distingué conservateur du département de la sculpture au Musée du Louvre, à qui nous avons soumis les reproductions photographiques de ces sculptures. On peut aussi rapprocher l'une de ces figures de celle de la « Vierge folle » de la cathédrale de Strasbourg, qui est du XVe siècle.

Ces figures ne peuvent pas non plus provenir de huit autels ou chapelles de l'église ainsi que le croit le chanoine Chevallier, parce que toutes les chapelles n'ont pas eu à souffrir des incendies successifs, que la description de M. Despine ne fait mention de sculptures dans aucune d'elles, et, que, par contre, les figures se rapportent parfaitement aux personnages qui accompagnent habituellement la figure du Christ gisant dans les différentes Mises au Tombeau : La Vierge avec saint Jean, les deux Marie, la Madeleine portant l'urne aux parfums, et les deux porteurs, Nicodème et Joseph d'Arimathie.

Aucune trace n'a pu être trouvée du tombeau d'André d'Antioche, malgré toutes les recherches et fouilles exécutées à cet effet. En 1789, il n'existait plus qu'un chanoine hospitalier, le Révérend Feuillat qui fut témoin des événements qui suivirent, mais dont aucune relation ne nous est parvenue. L'église abandonnée servit d'écurie à un régiment d'artillerie, puis elle fut vendue, comme bien national, à Jacques Terrier. Ce que l'on a pu trouver de pierres fut probablement utilisé sur place pour les travaux d'aménagement entrepris par les nouveaux occupants, à un moment où l'on se souciait fort peu d'archéologie.

« Aujourd'hui, pouvait dire M. A. Despine, trois incendies successifs ont renversé cet antique monument. Le seul té-

moignage qui eût pu nous en rester serait la pierre qui couvrait la tombe du prieur Jacques de Savoie, mort le 13 octobre 1395. Cette pierre sépulcrale, d'une belle conservation, fut trouvée en 1846 dans les décombres de l'église Notre-Dame de Liesse. On aurait pu la conserver, mais une main inintelligente s'en est servie pour former le seuil d'un magasin sur la place Notre-Dame. Et comme les curieux s'arrêtaient pour lire l'inscription, une main plus inintelligente encore aurait, dit-on, fait mutiler les caractères. Grâce à M. Eloi Serand, le dessin et les énonciations de cette pierre tumulaire seront sauvés de l'oubli. »

M. Alphonse Despine ignorait l'existence de cet autre témoignage que constituent les fragments de la Mise au Tombeau actuellement au Musée d'Annecy, ainsi que le souhaitait le chanoine Chevallier, et dans lesquels on reconnaît une influence bourguignone bien caractérisée. Or, au xve siècle, le comte Amédée VIII avait épousé Marie de Bourgogne, fille de Philippe-le-Hardi. A la suite de cette princesse, des bourguignons ont été vraisemblablement accueillis, non seulement à la cour de Chambéry, mais aussi dans les domaines du comté de Genève qui avaient été cédés, moyennant 45.000 écus d'or, à Amédée VIII, à qui le titre de duc fut conféré en 1416. Les nobles genevois durent prêter hommage au duc de Savoie qui obtint l'investiture solennelle de l'empereur Sigismond en 1422.

Il est donc possible que ces sculptures soient l'œuvre d'un artiste bourguignon qui aurait, toutefois, pris ses modèles sur place, le type savoyard se révélant d'une façon manifeste dans les figures qui nous restent, et que ce monument ait été érigé dans la chapelle construite au xve siècle par Amédée VIII, alors pape sous le nom de Félix V, que M. Despine situe près du maître-autel.

Louis Lachat.

En marge du procès de PHILIBERT BLONDEL

Philibert Blondel, ce syndic de Genève dont la trahison faillit amener le succès de l'Escalade, a été l'objet de la part de M. Emile Chatelan, d'une trop docte étude (1) pour qu'il soit besoin d'y revenir. Je rappellerai seulement quelques faits indispensables à l'intelligence de mon texte : bon nombre de Genevois ayant été frappés de la façon très défectueuse dont Blondel avait organisé la garde dans cette fameuse nuit du 11 au 12 décembre 1602, il eut, dès la fin de ce mois de décembre et encore en mars 1603, à se disculper au C C, où ses explications furent admises ; l'affaire fut à nouveau évoquée en octobre 1603, et le 8 novembre, il fut condamné, pour négligence, à la destitution de sa charge de conseiller, à la confiscation de quelques immeubles et aux dépens. Dans l'espoir de se faire réhabiliter, il provoqua lui-même un nouveau procès (1605) ; il en sortit convaincu non seulement de négligence mais de « malice », et fut condamné le 19 novembre 1605, à 10 ans de prison, 2.000 écus d'amende et aux dépens.

Lors du procès de 1603, une déposition très grave fut étouffée par le procureur général, alors Joseph Blondel, frère de Philibert : il en ressortait que, peu après l'Escalade, Blondel avait écrit à d'Albigny (2), lui exprimant ses regrets pour cette affaire manquée. En 1605, l'instruction activement menée, dévoila la chose : ce fut un des motifs de la sévère sentence du 19 novembre. Cette correspondance accablante pour l'ancien syndic de la garde, fut attestée par des parents de celui-là même qui avait porté la lettre. De l'identité de ce messager, ceux qui ont traité du sujet semblent s'être peu préoccupés : pour Spon, c'est un paysan de Chêne ; Gautier

(1) « *Le syndic Philibert Blondel* (1555-1606) », M. D. G. t. XXVIII, p. 225 à 351 ; v. spécialement p. 291-2, 302-22 et 333-51.

(2) Charles de Simiane, Seigneur d'Albigny, ligueur dauphinois passé au service de Savoie, favori du Duc, gouverneur de Savoie et auteur de l'Escalade.

en fait un paysan du Châble : Guichard Boismond (notes de Spon) ou Boymont (Hist. de Gen.) ; sous cette dernière forme cette assertion est reprise par M. Chatelan (1). Il s'agit en réalité de Guichard Boymond, de Chabloux, hameau de la paroisse de St-Julien (2).

Les Boymond apparaissent déjà établis entre Rhône, Arve et Salève, lors de la formation de leur nom de famille (fin XIIe siècle) ; dès 1358, ils sont fixés dans la paroisse de St-Julien ; en 1416, il semble bien qu'il n'y en ait plus qu'au hameau de Chabloux. A cette date et par *ansermetus boymondi*, commence la filiation suivie ; alors à la fois laboureurs et meuniers, ils tenaient tous leurs biens en fief soit emphytéose perpétuelle : à Chabloux et St-Julien, maison et biens ruraux mouvant de Ternier, à Thairy et Ogny moulins et bois mouvant de la Poype de Ternier. A la fin du XVe siècle, un partage fixa à Thairy Richard Boymond, souche d'une famille de notaires, fermiers de revenus seigneuriaux, procureurs, etc., dont j'ai parlé dans un article sur mon bisaïeul qui en est issu (3). C'est de la branche restée à Chabloux que sortit le père de Guichard : Claude, agissant dès 1544, mort entre 1567 et 1574 (4).

(1) Spon, éd. in-12, p. et n. 450 à 458. E. Chatelan, op. cit. p. 302 — Chêne, à 4 km. de Genève sur la route d'Annemasse ; Le Châble à 6 km. de St-Julien sur la route d'Annecy.

(2) Pour l'orthographe de ce nom, voir *Rev. Sav.* 1932, p. 183, note 2. J'ai consulté les originaux des pièces du procès intenté à Joseph Blondel pour complicité dans le meurtre de Guichard Boymond (Arch. Gen. : Procès crimin. n° 1874) : on n'en peut tirer aucun argument orthographique ; les scribes y ont suivi leur inspiration personnelle ; on y trouve pour la 1re syllabe : Boe, Boy, Boi, pour la 2e : mont, mond — Chabloux, anciennement toujours Chablou ou Chablouz, est à 300 m. ouest de St-Julien, à la bifurcation des routes St-Julien-Thairy et St-Julien-Thurens.

(3) Voir *Rev. Sav.* 1932, p. 183 et s. : « Jean-Claude Boimond, maire et syndic de St-Julien (1770-1832) » ; le Claude Boymond notaire († 1625), alors le premier des B. de Thairy de moi connu, est l'arrière petit-fils de Richard.

(4) Pour tout ce paragraphe : *Reg. Gen.* — Arch. Gen. : Chap. de S. Pierre, rouleau n° 293 ; Altar. de S. Pierre, roul. n° 22 ; Macchabées, roul. n° 10 et grosse n° 8, f°s 1 à 14 ; Fief de Viry, grosse n° 2, répertoire ; Droits de la chap. du St-Esprit à St-Pierre, vol. 12, f° 68 ; minutaires français : Aimé Babel, vol. I, f° 51 et II, f° 119 ; Claude Blecheret, vol. V, f°s 111 et 112. Etienne Vignier, vol. III, f° 19 ; Louis Vieux, vol. II, f° 43. — Arch. Boimond : liasse I. — Comme tous les albergataires de moulins, Ansermet Boymond était certainement riche : en 1416, à la vente d'une cense aux Altariens de St-Pierre, parmi une douzaine de fidéjusseurs il est cité le second, après noble Aimon de Viry et avant un notaire de Ternier, Nicolet Pascalet.

Avant de parler de sa femme et de ses enfants, je rappelle qu'en 1536, le bailli bernois de Ternier avait introduit la Réformation chez ses administrés ; par la vertu du traité de Lausanne, elle survécut à son départ, et lorsqu'on pourvut de curés les paroisses du baillage de Ternier (1589-91), presque tous les habitants y étaient acquis depuis deux générations à la religion réformée. Claude Boymond de Chabloux épousa vers 1550, Brice (1) Blanc dont il eut trois fils : Jacques, Claude et notre Guichard, et deux filles : Françoise et Claudaz. Brice Boymond-Blanc et ses enfants ont droit à une petite place dans l'histoire du protestantisme romand : cette Brice est en effet la sœur de « Mie soit Marie Blanc, fille de Jacques, native de Crache, paroisse de Thairy » (2), deuxième femme d'Antoine Froment, dont il est superflu de dire qu'il est l'auteur des « *Actes et gestes merveilleux de la cité de Genève*, l'un des premiers et des plus violents réformateurs de la Suisse romande. D'après M. Campiche, le mariage Froment-Blanc eut lieu avant 1570 à Vevey. Froment « mourut... le 6 nov. 1581 en la rue du Boule, à Genève, dans une maison actuellement réduite en place. Me Michel Try, notaire, qui habitait la même maison, avait reçu ses dernières volontés le 27 janvier précédent... Quant à Mie Blanc... elle mourut au même endroit que son mari d'une « défluxion de cerveau » à l'âge de 67 ans... Le décès des époux Froment laissait ouverte une succession passablement chargée de dettes. Pour satisfaire les créanciers, il fallut la liquider et vendre aux enchères le peu de biens qui en dépendaient (subhastations du 11 février 1589 » (2). Mie Blanc mourut certainement avant le 4 avril 1588 et son testament du 13 août 1587, Michel Try notaire, est au profit par égales parts, de sa sœur Brice conjointement à quatre de ses enfants (3) ; le cinquième Jacques n'est que

(1) Prénom très usité aux XVe et XVIe siècles, tant pour les femmes que pour les hommes, dans les paroisses de Thairy et St-Julien, sous les formes : Bry, Bric, Bris, Brisse, Brice (en lat. *Bricius*, a). Il était donné en l'honneur du patron de Thairy : St Brice (fête 13 nov.), évêque de Tours, disciple et successeur de St Martin.

(2) Raoul Campiche « *Le séjour de Froment à Vevey* », dans la « *Feuille d'avis de Vevey* », oct.-nov. 1928. Sur Froment, v. aussi : « *Le réformateur Froment et sa première femme* » de Jules Vuy, Paris et Gen. 1883. Je profite de cette occasion pour rendre hommage à la bienveillance et à l'érudition de M. Campiche et de tous ceux qui ont facilité mes recherches aux Archives d'Etat de Genève.

(3) Arch. Gen. : minut. français, Michel Try, vol. V, fo 266.

légataire pour 40 florins. Peut-être faut-il déduire de cette exclusion de Jacques son adhésion au catholicisme dès 1587. Quoi qu'il en soit de lui, il faut mettre ses frères et sœurs au nombre des quelques habitants de Ternier et Gaillard qui restèrent dans l'hérésie, même après la conversion de ces baillages par les PP. Capucins. A cela ne contribua pas peu sans doute leur parenté avec Froment, d'autant plus que des rapports d'intimité semblent avoir existé entre les deux familles ; il est même probable que Claudaz Boymond, la nièce préférée de Mie Froment, qui lui légua 100 fl. outre 1|5 à titre universel, vivait à Genève avec sa tante. Je suis confirmé dans cette pensée par le fait que, le 4 avril 1588, sa mère, sa sœur et ses deux frères la constituèrent leur procuratrice (1) à l'effet de liquider cette « succession passablement chargée de dettes » dont parle M. Campiche et dont, en effet, il ne resta que 555 fl. (2) ; ce choix s'explique à merveille si Claudaz avait été le bâton de vieillesse de sa tante, vivant à même pot et feu, et au courant des affaires de celle-ci. Je note encore dans ce sens, que c'est dans cette même maison de la rue du Boule, par devant le même Me Try, que fut signé le 13 janvier 1589, le contrat dotal (3) de Claudaz avec Pierre Garin, feu Pierre, chapuis, originaire de Burdignin sur Boëge, et habitant de Genève, donc également protestant.

Pour Guichard Boymond, la question religion ne se pose pas : il était protestant. En 1582, il habitait encore Chabloux (4) ; mais dès 1591, il avait jugé plus prudent de s'installer à Genève (5) ; le 15 septembre de cette année, il y

(1) Michel Try, vol. VIII, f° 284. Parmi les témoins, tant au testament qu'à la procuration, figure noble Pierre Scarron ; la grand mère paternelle de ce Pierre était veuve en premières noces de Thibaud Blanc (Galiffe, Not. généal. III, p. 434 et 435) ; peut-être Blanc, de Crache, et Scarron étaient-ils alliés.

(2) Le 5 mars 1589, hon. Brice Blanc donne quittances de sa part, soit 111 fl. à sa fille Claudaz (*Michel Try*, vol. IX, f° 23).

(3) *Michel Try*, vol. V, f° 276 ; Claudaz se constitue 600 fl. dont les 100 du legs de sa tante ; l'acte est passé dans la maison du notaire, ce qu'il faut interpréter : dans l'appartement de feue Mie Froment, puisque quand un acte est passé à son « banc », comme la procuration susd., Me Try a soin de le spécifier.

(4) Arch. Gen. ; Min. fr. : Claude Buttaz, vol. I, f° 34.

(5) L'époque de cette installation correspond précisément à celle où le Duc, les mains déliées par le traité de Nyon, décida la conversion des pays rendus par les Bernois en 1564. Le curé de St-Julien fut nommé le 1er déc. 1589 et installé le 2 juillet 1590 ; mais le nombre des catholiques était encore infime quand les PP. Capucins arrivèrent dans le baillage de Ternier (1595) et la messe ne fut célébrée à St-Julien qu'en 1600.

signe son contrat de mariage avec Nicolarde Chaudet, de Viuz en Salaz ; cet acte le désigne sans ambiguité comme demeurant à Genève (1). Et on est bien obligé de croire que cette installation fut définitive, puisque le 15 février 1598, Guichard Boymond vendit à « hon. Domeyne Gibellin de Gastellamond en Pyemond », soldat au fort Sainte-Catherine, l'universalité des biens que lui et les siens possédaient sur le territoire de St-Julien et, généralement, dans le mandement de Ternier, y compris la maison familiale sise à Chabloux, en bordure et au nord du chemin de St-Julien à Thurens ; cette vente fut consentie pour le prix de 1.000 florins pp. et 4 écus d'or d'épingles, et faite au fort Ste-Catherine « en la cabanne du achepteur » (2) ; le même jour une obligation fixa le mode de paiement : 200 fl. à Pâques venant, 300 à Pâques suivantes et 500 avant 20 ans.

Cette vente de 1598 fut sans doute résiliée en 1601, par suite de la destruction du fort Ste-Catherine et du départ de la garnison ; toujours est-il qu'en 1602, Boymond avait récupéré ses biens de Savoie, et que, la nuit même de l'Escalade, il se trouvait à Chabloux (3). Mais son domicile principal resta Genève jusqu'au milieu de 1603 ; tant et si bien que, en 1605, des ennemis de Blondel pouvaient avec vraisemblance lui demander de témoigner qu'étant soldat de garde à la Porte Neuve, il avait entendu, quelques heures avant l'Escalade, Blondel déclarer assez fourni ce corps de garde dont l'insuffisance numérique faillit précisément causer la perte de Genève. D'après un témoin digne de foi, c'est même en allant pour le service des Seigneurs de Genève, constater sur place « les déportements des gens de guerre qui estoyent audit pays » de Savoie, qu'il fut chargé par Blondel pour d'Albigny, de la lettre, la seule lettre portée par lui ; car en 1605, Boymond excédé de défenses et sollicitations contradictoires, déclara bien une fois : « Blondel m'en a baillé, M. Canal m'en a baillé et bien d'autres », mais s'il était au courant de bien des choses, il ne porta jamais qu'une lettre.

C'est peu de temps après l'Escalade, la guerre durant

(1) Arch. Gen. : min. fr., Benoît Mantelier, vol. II, f° 6.

(2) Arch. Gen. : min. fr., Teste, vol. I, f°s 169 à 172.

(3) Le récit que je donne de la mission, de l'arrestation et de la mort de Guichard Boymond est entièrement tiré des Arch. Gen. : Procès crimin. n°s 1874, 2013 et 2014, que M. Chatelan a publiés en partie dans ses pièces justificatives.

encore, qu'allant un jour à St-Julien, soit en mission, soit pour ses affaires, il fut au sortir de Genève, accosté par Blondel qui le connaissait et lui dit : Où vas-tu Boymond, et sur sa réponse, l'accompagna « assez loin oultre le pont d'Arve » ; finalement, il lui donna une lettre pour remettre à d'Albigny, en ayant soin de la rapporter ensuite, et le chargea de plus de dire au gouverneur de Savoie « qu'il estoyt bien marry (lui Blondel) que les choses n'estoyent advenues comme il prétendoit ». Boymond, suffisamment édilié, refusa tout message et tout argent de d'Albigny ; et, à son retour, en bon genevois qu'il était, depuis que ses convictions religieuses l'avaient amené à s'établir à Genève, il s'arrangea pour faire surprendre la lettre par le portier de la Porte Neuve ; celui-ci le conduisit à la Maison de ville devant laquelle se trouvaient quelques conseillers, dont Blondel et Canal ; Blondel nia énergiquement; ce fut Canal, autre traître insoupçonné alors, qui prit la missive ; il fit emmener le messager à qui on signifia peremptoirement d'aller « faire ses besongnes ». Et l'on n'en parla plus.

Après ces événements on comprend que Boymond n'ait pas tenu à rester à Genève où Blondel et sa clientèle étaient fort puissants ; le traité de St-Julien (21 juillet 1603) dut lui fournir l'occasion de se retirer à Chabloux sans être inquiété. Ce qu'il savait ne sortit pas du cercle restreint de ses confidents naturels : sa femme, ses sœurs, quelques parents et amis, jusqu'en 1605 où le procureur général le sollicita officiellement de venir déposer à Genève. Alors, plus que jamais, se firent pressantes les défenses, intimidations et menaces d'origines diverses, dont il avait déjà été l'objet : certains genevois qui avaient intérêt à son silence, comme Canal, y rivalisaient d'énergie avec les plus importants personnages savoyards : le lieutenant général d'Albigny, le marquis de Lullin, pour ne citer que les principaux. Les défenses venaient de trop haut pour que Boymond, dont les immeubles étaient sur Savoie, put songer à s'y soustraire : il se tut et le procès de 1605 se fit sans lui.

Dès lors, Joseph Blondel qui avait toujours cru de bonne foi à l'innocence de son frère, décida d'obtenir de force le témoignage de Boymond ; il eut pour cela une aide pour le moins inattendue : celle du juge maje de Ternier en personne (1).

(1) Antoine de Lescheraine, seigneur de la Compôte, nommé juge maje de Gex, Ternier et Gaillard en 1586 ; quand le Traité de Lyon eut cédé le pays

Par un beau soir d'août 1606, le 25 exactement, après avoir battu son blé, Boymond teillait du chanvre à Chabloux devant la maison du boucher, quand survint le juge maje flanqué du prévôt ; sous un faux prétexte de désobéissance, ils s'emparèrent de lui et le mirent en prison à St-Julien ; le lendemain mardi vers 10 h. du matin, on l'en tira et, par Bardonnex et le pont d'Etrembières, on le conduisit à Chêne, où, par un simulacre de légalité, on le mena dans une maison qui était de la juridiction des Seigneurs de Genève, pour le livrer aux envoyés de Joseph Blondel. Ceux-ci, évitant avec soin les terres de Savoie et après avoir rattrapé Boymond qui avait tenté de fuir, l'emmenèrent à Genève où il fut enfermé à la prison de l'évêché. C'était le 26 au soir ; le lendemain matin, vers 5 h., on trouva Guichard Boymond sans vie dàns son cachot ; le malheureux était encore chaud ; les cinq médecins mandés furent unanimes à dire qu'il avait été « estranglé par autruy que par soy mesme ». C'est alors que sa veuve, ses sœurs, etc., dirent ce qu'elles savaient. Le porte-clefs de la prison, mis à la question, avoua être l'auteur du crime et accusa Philibert Blondel de l'avoir soudoyé ; celui-ci torturé à son tour, avoua finalement sa trahison et le meurtre de Boymond. Malgré sa rétractation subséquente, Blondel fut, ainsi que le porte-clefs, condamné à être roué ; prononcée le 1er septembre 1606, la sentence fut exécutée le jour même.

Après le supplice de Blondel, ses biens furent mis aux enchères ; malgré les amendes et confiscations antérieures, que M. Chatelan évalue à plus de 20.000 fl., la vente produisit encore la somme énorme de 96.000 florins, versée à l'hôpital de Genève, qui prit à sa charge l'entretien de la veuve Boymond. Guichard n'avait pas eu d'enfants. Les Boymond de Chabloux s'éteignirent entièrement dans la première moitié du XVIIe siècle : on n'en trouve plus trace à Genève après l'affaire Blondel et ses suites ; les R. P. de Saint-Julien (1) n'en portent pas mention.

Jean Boimond.

de Gex à la France (1601), il vint résider à St-Julien. Il y a lieu de croire que son rôle dans cette affaire, pour surprenant qu'il paraisse, ne déplut pas à son Prince: nommé sénateur en 1610, il devint ensuite président du Sénat.

(1) Les premiers sont perdus et l'étaient déjà en 1877 : ce qui reste commence en 1657 (bapt.), 1652 (mariages) et 1650 (décès).

Récit d'une visite faite par deux dames de Nyon (Vaud) à Victor-Amédée II, roi de Sicile, duc de Savoie, à Douvaine en 1715 [1]

Remarques.

Le Vendredy 28me Juin 1715 les Delles Jacqueline et Jeanne Reverdil, sœurs, estant parties de Nyon pour aller à Narny en Savoie faire visite à Madame de Brouty parente de la première, et ayant apris que Sa Majesté Sicilienne estant de retour de Sicile passant par ses Etats de Savoye allant à Tonnon, elles partirent dudit Narny le Dimanche 30me du dit et se rendirent à Doveyne ayant pris en passant à Bardonnèche Madame de La Fléchère qui y fut avec elles pour y voir passer ledit Roy de Sicile, la Reyne sa femme et le Prince son fils, avec toute sa cour, qui y estoyent arivés ce jour là pour diner. Lesquelles Demoiselles Reverdil et de La Fléchère et de Brouty estant arrivées au dit Dovegne laissèrent ces deux dernières qui allèrent entendre messe, entrèrent dans un verger qui joint le chatteau du Barron de Troche, dans lequel estoit Sa Majesté et ayant veu de là la Reyne avec ses Dames d'honneur par une fenestre qui estoit ouverte, ensuite Messieurs le Marquis de Coudrée et le Barron de Troche s'approchèrent d'elles et après leur avoir fait civilité ils leur demandèrent sy elles estoient là pour voir le Roy, et ayant respondu que ouy, ils les introduisirent dans un jardin au dessous d'une fenestre ou estoit le Roy, la Reyne et le Prince, et comme elles advencoyent dans le dit jardin, Sa Majesté en les saluant leur dit en propres termes :

Adieu, mes Dames, que demandés vous ? Sur quoy elles repondirent qu'ayant apris qu'il estoit à Doveyne elles avoyent heu la curiosité de le voir avec sa cour ; il leur demanda ensuitte d'où elles estoient et d'où elles venoyent ; elles luy dirent qu'elles estoyent de Nyon en Suisse, qu'elles venoyent ce jour là de Narny. Comment elles estoyent venues depuis le dit Narny ? elles respondirent que n'ayant peu trouver des voytures, elles estoyent venues à pied, accompagnées des Dames de Brouty et de La Fléchère, que nous avons déjà nommées. Il leur dit qu'elles s'estoyent bien données de la peine, mais qu'il leur feroit donner de bons et braves chevaux pour retourner à Narny, et l'ayant remercié, il continua à leur parler, leur disant que Nyon estoit un joli endroit et dans une agréable situation, qu'elles estoyent bien plus tôt savoyarde, mais qu'elles se disoient suissesses parce que leurs Maitres estoyent Bernois. Il leur demanda quel Ballif il y avoit à Nyon, et ayant respondu qu'il s'apelloit Mr. Manuel, Seignr. de Cronay, il dit que les Ballifs de leur pays en mangeaient la graisse, et qu'ils ressemblayent à ces gros poissons qui mangeoyent les petits ; il leur demanda encore sy elles avoyent à Nyon d'habiles Ministres, et ayant dit que ouy, il leur dit qu'elles avoyent fait un trou à leur presche de s'en estre absentées un jour de Dimanche. Il leur demanda sy elles estoyent mariées, et la dite Dlle Jacqueline ayant dit qu'elle l'estoit, mais non pas sa sœur, il luy demanda sy elle avait des enfants, elle luy respondit qu'elle avoit deux fils ; ensuite il dit à la Reyne, qui estoit assise dans la Chambre : Ma femme, et vous, Prince, approchés vous, venés voir ces Dames, et après les avoir entretenues encor un moment d'une manière fort civile, les dites Dlles sœurs Reverdil se retirèrent après leur avoir fait la révérence.

(1) Bibliothèque Publique de Genève. Papiers Roger. Portefeuille n° 774 (Divers). Nous devons la communication de ce document à l'obligeance de M. Reverdil, de Genève. R. A.

VARIÉTÉS

A propos d'une pierre armoriée

provenant du Château d'Annecy

Au cours des travaux, actuellement en exécution, de démolition de l'ancienne caserne Decouz, sur la place de l'Hôtel de Ville, on a dégagé une pierre sculptée qui se trouvait, au niveau du sol, à l'angle sud-est du bâtiment et présente un certain intérêt pour l'histoire d'Annecy.

Sur cette pierre, qui mesure 0 m. 65 de hauteur et 0 m. 90 de largeur, on distingue vaguement une armoirie surmontée d'une couronne de comte, entourée d'un cordon, en partie brisé, formant bourrelet et, sous la pointe de l'écusson, la date 1541, taillée en creux.

Elle a dû être martelée pendant la Révolution et sur l'écu n'apparaissent guère maintenant que la division en *partis* et les traces d'une croix au *premier*.

Voici quelques renseignements au sujet de la provenance de ce curieux débris architectural :

Il y a une trentaine d'années environ, un vieil ouvrier maçon, nommé Louis Botto, nous a dit avoir vu cette pierre encastrée dans le mur au-dessus de la porte d'entrée de l'avant-cour du château d'Annecy.

La muraille d'enceinte qui entourait cette cour fut démolie en 1847 et on utilisa la pierre armoriée dans la reconstruction de la façade de l'ancien dépôt d'étalons qui s'exécutait à ce moment.

L'ouvrier avait lui-même pris part aux travaux et son témoignage peut être retenu.

D'autre part, sur un dessin au crayon, de Victor Frérejean, conservé à Montrottier, et antérieur à 1847, on voit, en effet, un petit écusson entouré d'un cordon, de forme ronde, couronnant la première porte, aujourd'hui démolie, du château d'Annecy, ce qui confirmerait les dires de l'ouvrier maçon.

A l'aide de ces renseignements et de la date 1541, nous pouvons essayer de déterminer l'origine de cette sculpture :

En 1541, le château d'Annecy appartenait à la veuve de Philippe de Savoie, premier duc de Genevois-Nemours, Charlotte d'Orléans-Longueville, duchesse de Nemours, comtesse douairière de Genevois, etc., etc. et tutrice de son fils Jacques, qui devait épouser Anne d'Este, en 1566.

Charlotte d'Orléans avait laissé un souvenir vivace et reconnaissant à Annecy, tant pour la sagesse avec laquelle elle administrait la justice et les intérêts publics que pour les soins qu'elle donnait à la bonne éducation des enfants.

Dix-huit ans après sa mort, alors qu'elle reposait dans le tombeau des ducs de Genevois-Nemours, en l'église Notre-Dame de Liesse, le premier syndic de la ville rappelait sa mémoire en complimentant Anne d'Este à son entrée à Annecy, le 27 juillet 1566.

Au nom du Conseil de ville, il prononçait ces paroles que l'on retrouve transcrites dans le registre consulaire de l'époque : « *Madame, en son vivant, a fait comme pleuvoir tant de bénédictions et bonnes fortunes, qu'il en aura souvenance et mémoires perpétuelles.* »

On sait par ailleurs, qu'au XVIe siècle, d'importants travaux furent exécutés au château d'Annecy, principalement du vivant de Charlotte d'Orléans.

On peut, dès lors, présumer avec quelque raison, que c'est elle-même qui fit placer ses armes, à la vue du public, au-dessus de la première porte d'entrée, où elles restèrent jusqu'en 1847.

Ceci exposé, nous pensons que l'armoirie mutilée devait être ainsi composée : parti de Savoie (dont la croix est encore visible) et parti d'Orléans-Longueville, dont les armes étaient : d'azur à trois fleurs de lis d'or, au lambel de trois pièces d'argent, à une cotice de même.

La présence de la couronne de comte (au lieu de celle de duc) s'explique par le fait qu'en 1541, Charlotte d'Orléans n'était que comtesse du Comté de Genevois, qui ne fut érigé en duché qu'en 1564.

Ajoutons que, sur notre demande, M. Decoux, architecte municipal, a bien voulu faire réserver cette pierre sculptée, qui constitue, en somme, un petit monument de notre histoire et mérite d'être conservée.

On pourrait la déposer au musée lapidaire de l'Hôtel de

Ville ou l'encastrer dans le mur du clocher de St-Maurice, comme on a eu l'heureuse idée de le faire pour l'armoirie de l'ancien Collège Chappuisien, qui a été placée dans la façade de la nouvelle sacristie. Ce serait même le cas, si possible, de faire rétablir les pièces mutilées de ces deux blasons.

J. S.

Une lettre du Professeur Revon

M. Michel Revon, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, où il enseigne l'histoire de la civilisation japonaise, a adressé à notre confrère Joseph Serand, cette lettre que nous sommes heureux de reproduire, dans laquelle il manifeste en termes délicats, sa reconnaissance de l'hommage rendu récemment à la mémoire de son père Louis Revon par l'Académie Florimontane :

Paris, 14 mai 1934.

Mon cher ami,

Je ne saurais trop remercier l'Académie Florimontane de la décision touchante qu'elle a prise, le 6 mars dernier, sur ton amicale proposition, et dont témoigne le portrait que je viens de voir, non sans émotion, dans la *Revue Savoisienne*.

En rappelant ainsi à la génération présente le souvenir de mon père, l'Académie ne fait qu'accroître encore la reconnaissance que je lui dois pour la pensée fidèle qui, chaque année, à la Toussaint, l'amène à déposer une couronne de lierre sur une tombe déjà vieille de cinquante ans.

Cette constance dans les sentiments, que la Ville d'Annecy avait déjà manifestée en donnant à une de ses rues le nom de l'ancien Conservateur du Musée et de la Bibliothèque, comment n'existerait-elle pas dans un groupe de vieux amis comme toi, mon cher Joseph, dont le père repose à côté du mien ? Ainsi, dans le cas présent, mon amitié va vers la tienne avec une dilection toute particulière, comment ne remercierais-je

pas aussi, de tout mon cœur, ceux qui, aujourd'hui, tenant le flambeau, n'oublient pas le savant de jadis qui l'a transmis ?

Pendant de longues années, mon père fut l'âme de l'Académie Florimontane et il m'est doux de penser que sa mémoire est si pieusement gardée par ses successeurs.

Taine (dont le souvenir me revient en ce moment, parce que je n'ai pas oublié les affectueuses sympathies qu'il vint nous témoigner lors des obsèques de mon père), Taine me disait un jour qu'il regrettait parfois de n'avoir pas établi sa vie dans une petite ville, plutôt qu'à Paris ; mon père avait réalisé ce rêve, puisque, sans écouter les offres qu'on lui faisait d'ailleurs, il ne voulut jamais quitter cette chère ville d'Annecy à laquelle il s'était attaché de toute son âme ; et le long cortège qui l'accompagna à l'église Notre-Dame, puis au cimetière, montra combien de gens avaient compris sa pensée, en dehors même de ses intimes amis.

Dans les quelques lignes, si justes, qui accompagnent ce portrait, tu rappelles la notice que Camille Dunant, en 1884, avait consacrée à mon père. Cette notice, un autre vieil ami, le chanoine Dégerine, me disait l'avoir mise dans son bréviaire, pour penser toujours au disparu.

N'est-ce pas avec la même délicatesse que l'Académie Florimontane fait reparaître aujourd'hui son image, après un demi-siècle, dans cette Revue pour laquelle il avait tant travaillé ?

Je te prie donc, mon cher ami, d'exprimer au Président de l'Académie et à nos collègues ma très sincère gratitude, et de recevoir pour toi-même l'assurance de mon fidèle attachement.

Michel Revon.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

P. Jean de Cognin, O. M. C. **Les Capucins en Savoie**. Chambéry, Librairie Catholique et Bureaux du *Rosier*, 1934, 346 p. in-8°.

Il y a trois siècles et demi que l'Ordre des Capucins est installé en Savoie ; studieux continuateur du P. Charles de Genève qui écrivit au XVIIe s. l'histoire latine, traduite ensuite en français, des Missions des Capucins de Savoie, le P. Jean de Cognin vient de consacrer à l'activité si féconde des confrères de sa Province un excellent volume, nourri de dates et de faits, illustré en outre

de nombreux portraits des plus édifiants missionnaires régionaux, disciples austères et charitables du Séraphique François d'Assise, formés à la discipline des couvents d'Annecy, Chambéry, La Roche, Thonon, Yenne, Rumilly, Sallanches, Seyssel, etc., belle galerie qui commence avec le V. P. Chérubin de Maurienne, dont le Chablais et le Valais furent il y a trois siècles le grand champ d'action, et finit avec des contemporains comme Mgr Hudrisier, natif de Faverges, évêque des Seychelles, « la plus belle voix de l'épiscopat français », selon le témoignage du cardinal Touchet.

R. Avezou.

F. Bernard. **Au Pays de Montmayeur.** « *In agro pignonensi*, 1036 ». Etudes d'Histoire Féodale sur l'Ager de Montmayeur. Chambéry. Imprimerie Moderne, 1933, 126 p. in-8°.

Parmi tant d'ecclésiastiques servant tous avec une égale bonne volonté la cause de l'histoire locale, M. l'abbé Bernard, curé de St-Pierre de Soucy « au pays de Montmayeur », au pied même de la tour célèbre, se distingue nettement par d'éminentes qualités de style et de méthode, et par ce sens de l'histoire, qui ne s'acquiert pas sur commande et dont beaucoup de ses collègues sont dépourvus.

Déjà l'auteur s'était fait justement apprécier par son beau travail sur le Décanat de Val-Penouse (ou de la Rochette), paru il y a trois ans.

Lire *Au Pays de Montmayeur*, c'est faire connaissance intelligemment avec l'histoire de toutes les paroisses situées, en face de Montmélian, sur la rive gauche de l'Isère entre la rivière sagement endiguée et le massif modeste où s'élevait jadis, dans une position stratégique incomparable, le puissant château de Montmayeur : Planaise, Coise, Châteauneuf, St-Jean Puy Gautier, St-Pierre de Soucy. L'auteur consacre aussi un chapitre à une localité du versant du Gelon, La Trinité, et fait justice à ce sujet d'une erreur courante (c'est au Moutier St-Jean de La Trinité, et non à St-Jean de Maurienne que l'Archevêque Pierre de Tarentaise consacra au XIIe s. Reginald, évêque élu de Bath en Angleterre, revenant de Rome) ; il passe l'Isère pour dire quelques mots de Montmélian à propos de son port jadis très actif et de la puissante famille des Pillet-Will, et pousse une pointe sur la rive droite de l'Arc pour nous entretenir d'Aiton et de son prieuré.

Le Compte-Rendu mensuel de l'Académie Delphinale (février 1934, p. LXXVI-VIII) ayant publié, sous la plume de notre confrère G. Letonnelier, une substantielle analyse du livre de l'abbé Bernard, nous ne répéterons pas les choses excellentes qui y sont dites, mais attirerons seulement l'attention des historiens sur les deux grandes idées générales dominant l'étude critique de M. le curé de St-Pierre de Soucy : le rôle politique joué dans la région alpine à l'époque carolingienne par la communauté monastique de La Novalèse, qui possédait au pays de Montmayeur le prieuré de Coise ; l'importance stratégique, le caractère incontesté de voie de passage de cette petite région de moyenne altitude, où tant de châteaux s'étaient agglomérés, surveillant les abords du Dauphiné, le seuil de Chambéry, la route de la Tarentaise, celle de la haute Italie débouchant dans la plaine par la trouée de l'Arc.

L'abbé Bernard donne sur ces questions des aperçus lumineux, redresse maintes erreurs (situant notamment au Cenis proche La Rochette l'entrevue d'Henri IV et d'Adélaïde de Suse en 1077); on lui saura gré également d'écrire avec élégance (son style rappelle souvent celui de Gabriel Pérouse) et, tout en possédant un remarquable don d'évocation du passé, de ne jamais dénigrer sans raison le temps présent.

R. Avezou.

Xavier de Maistre, gentilhomme européen, par Maurice de la Fuye. — Tours, maison Mame, in 8°, 276 pages, avec portrait. (Collection pour Tous).

On a déjà beaucoup écrit sur cet illustre gentilhomme de Savoie que le grand cataclysme de 1789 va transplanter sur la terre glacée de Russie où il trouvera la gloire des armes et la faveur d'un puissant empereur. Mais M. Maurice de la Fuye, connu déjà par divers ouvrages cynégétiques, a voulu mettre à la portée de tous la vie de cet homme original et extraordinaire auquel il n'a « rien manqué, pas même la douleur ». Et l'auteur y a d'autant mieux réussi qu'en ne négligeant pas les défauts de son héros, de M. Bans, — ainsi qu'on appelait le jeune Xavier qualifié de « baban », — il s'est attaché surtout à faire ressortir ses magnifiques qualités, la bonté, notamment. A côté de la devise des Maistre : « Fors l'honneur, nul souci », l'auteur du *Lépreux de la Cité d'Aoste* se montra toujours l'ami délicat du lépreux, c'est à dire des malheureux.

Sans doute, admire-t-on la fortune surprenante, véritable roman, du jeune officier rêveur, auquel un petit livre, écrit comme passe-temps aux arrêts : « *Le Voyage autour de ma Chambre* », va obtenir la gloire littéraire, et auquel la défaite du souverain légitime qui le jette sur le chemin de l'étranger, va procurer les plus hauts honneurs militaires. « Il n'est pas possible à un officier de se mieux conduire », disait de lui le tzar. Mais l'on admirera plus encore la fidélité extrême de Xavier de Maistre, général de l'armée russe, envers ce roi de Sardaigne qui pourtant est prévenu défavorablement contre les deux frères de Maistre. Et ceux-ci préfèrent tout perdre plutôt que lui manquer simplement d'égards : l'orgueil des Maistre n'existe pas à côté de la fidélité.

Une autre qualité commune à Xavier et Joseph de Maistre, et sur laquelle l'auteur insiste, c'est le dévouement fraternel, la collaboration affectueuse et continue. Xavier se plaît à répéter : « nous étions comme deux aiguilles d'une même montre. Il (Joseph) était la grande, je n'étais que la petite, mais nous marquions la même heure quoique d'une façon différente ». De fait, de caractères et de dispositions tout à fait contraires, de talent très différent, ces deux savoyards de génie se complètent et leur pensée est finalement toujours semblable. Pareille aussi leur foi religieuse profonde, cette foi qui aida Xavier à la limite de la vieillesse, à supporter avec une résignation héroïque, la suprême épreuve de la mort de ses trois enfants, de tous ses frères et sœurs et de son épouse tendrement aimée.

Un savoyard ne peut manquer de lire avec fierté cette phrase que Lamartine adressait à Xavier de Maistre, lors d'une rencontre dans le Mâconnais alors que ce dernier s'en retournait en Russie pour y mourir : « C'est vous, c'est la lecture du *Lépreux*, qui m'a fait poète ».

Le petit livre de M. de la Fuye contribuera beaucoup à faire mieux connaître et aimer de chacun, cette grande et illustre figure de chez nous.

Louis Pfister.

Thèses folkloriques, par A. van Gennep, (*Mercure de France*, 15 avril 1934.)

Dans cette courte étude, l'auteur montre par des exemples typiques que les régions folkloriques, caractérisées par des mœurs, des croyances ou des coutumes particulières, sont indépendantes du cadre géographique naturel, des frontières politiques ou des limites diocésaines. Les changements administratifs n'ont agi que très faiblement sur la mentalité des populations. Les foires et marchés ont eu une influence plus marquée mais n'ont pu parvenir à uniformiser les coutumes distinctives d'une région dont la coiffe des femmes est un gracieux symbole.

F.-M. Ritz.

Cultes liturgiques et cultes populaires, par A. van GENNEP. (Folklore Brabançon, avril 1934, avec carte.)

Le culte populaire d'un saint ne doit pas être confondu avec son culte liturgique. Par l'exemple du culte rendu en Savoie à saint Antoine, ermite, l'auteur arrive entre autres à ces conclusions curieuses ou inattendues. Alors qu'une carte toponymique pourrait faire croire à la totale inexistence de ce culte en Savoie, on peut relever 367 lieux de culte. Mais le culte populaire n'est pas forcément localisé au même endroit que le culte liturgique : il est bien plus étendu que ne l'indiquent les documents écrits, et il est indépendant des limites diocésaines.

Des recherches sur d'autres saints, poursuivies avec la même méthode, permettent de vérifier que le culte populaire est indépendant du culte liturgique. On constate aussi que si tels saints liturgiquement peu importants ont un culte populaire considérable (sainte Brigitte, saint Alban, saint Colomban, etc.) d'autres par contre, comme saint Maurice, importants au point de vue liturgique, n'ont jamais eu de culte populaire.

Cette remarquable étude nous fait comprendre tout l'intérêt des patientes et minutieuses enquêtes menées depuis plus de 40 ans dans les communes de plusieurs provinces françaises par M. van Gennep. Qu'il en soit ici remercié et félicité.

F.-M. RITZ.

R. AVEZOU. — **La Savoie depuis les réformes de Charles-Albert jusqu'à l'annexion à la France.** — Chambéry, Imprimerie Chambérienne, 1934, 375 p., 8 pl. phot., in-8° (extrait des *Mémoires et Documents* publiés par la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, t. LXIX et LXX, Chambéry, 1932 et 1933).

Le présent volume réunit douze leçons faites à l'Ecole Préparatoire à l'Enseignement supérieur de Chambéry par M. Avezou, archiviste du département de la Haute-Savoie. La conférence en tant que genre historique a cause gagnée lorsqu'elle se perpétue ainsi sous la forme d'un texte tout à la fois alerte et documenté.

On a beaucoup écrit sur la période 1847-1860 et M. Avezou renvoie utilement en note aux ouvrages fondamentaux de l'abbé Trésal, Costa de Beauregard, Salata, Cappa et Monnier. Mais il a en outre largement fait état des textes officiels (Actes du Gouvernement, Recueil des Traités publics de la Royale Maison de Savoie) et utilisé avec bonheur les journaux et opuscules du temps. L'auteur a ainsi brossé un attachant tableau de la presse politique et de l'opinion publique savoyardes : ce n'est pas la partie la moins bien venue et la moins neuve de son ouvrage (voir notamment pp. 62, 164, 214, 302, et nombreuses citations).

De 1847 à 1860, bien des choses ont changé en Savoie et autour de la Savoie. Le pays a fait l'apprentissage des institutions représentatives et a sacrifié au petit jeu des tournois électoraux et des querelles de presse. Il a eu son petit accès de fièvre ferroviaire et a inauguré sa première ligne de Culoz à St-Jean de Maurienne. A ses frontières, le vieil état piémontais, fort en appétit, grandit à vue d'œil cependant que les voisins étrangers, Français et Genevois, convoitent tout ou partie du domaine transalpin de la monarchie sarde. Tout évolue à la fois et le désaccord s'accentue entre Chambéry et Turin, entre les fidèles de l'Etat de Piémont-Savoie à structure patriarcale et les artisans de l'Etat unitaire italien. Alors les conservateurs tournent leurs regards vers la France et le loyalisme se meurt. Ces 13 années mettent en vive lumière les remous de l'opinion savoyarde devant certains grands événements du siècle ; politique

St-Genix et la montagne de l'Epine est une déception. Toutefois lorsqu'en un ultime voyage officiel Victor-Emmanuel *II* vient inaugurer les travaux de la percée du Fréjus et du pont sur le Rhône, ainsi que la ligne d'Aix à St-Jean-de-Maurienne, il reçoit un chaleureux accueil des populations qui ne soupçonnent pas encore le caractère stratégique de la voie nouvelle.

Mais la grande raison du désaccord entre Cavour et les conservateurs savoyards réside dans la conception qu'ils se font respectivement de l'Etat. « Les gouvernements libéraux, parce qu'ils doivent constamment accroître le progrès économique de la nation... sont des gouvernements à gros impôts » a dit le ministre. Or le Général d'Aviernoz de dénoncer, dès 1852, l'augmentation du budget passé de 75 à 140 millions. Pourquoi ces préparatifs militaires coûteux et précurseurs de nouveaux sacrifices, en hommes cette fois ? Ni guerre ni emprunt ! et le *Courrier* s'emporte contre un gouvernement qui demande la bourse et la vie. Le 9 février 1859, à la veille de la guerre contre l'Autriche, le Marquis de Costa exprime avec force devant la Chambre l'opinion de ses concitoyens. Il se demande ce que sera dans l'Italie future l'influence de la Savoie déjà si restreinte sous le régime actuel. « Si par la témérité ou l'ingratitude du Piémont, ajoutait-il, nos soldats un jour prennent rang dans les fortes armées de la France, comme nous, ils seront trop fiers pour vous exprimer un regret ». Comme le dit excellemment M. Avezou, le loyalisme était le seul lien entre le Piémont et la Savoie et voici que la Savoie conservatrice peut évoquer le moment « où le respect et l'amour traditionnels pour la Maison de Savoie passeraient à l'état de souvenir ».

L'Annexion est désormais proche, le « grand jeu » va commencer, la Savoie en est le prix. Napoléon III la reçoit à Plombières et la rend à Villafranca ; Genève convoite le Chablais et le Faucigny. Mais les Savoyards trouvent opportunément la formule de la grande zone, formule proposée dès 1819 par le Conseil Divisionnaire d'Annecy ; ils évitent ainsi à leur pays un morcellement désastreux.

Tout au long de cette période cahotée la Savoie a offert, sans doute, le pénible spectacle de ses divisions politiques et religieuses ; toutefois sa députation à Turin n'a pas manqué d'allure, sa voix s'est fait entendre éloquente et ferme par la bouche des Costa de Beauregard, des Billiet ou des Ménabréa ; sa presse elle-même, malgré des outrances de langage et de fréquentes erreurs de jugement, a courageusement combattu et la ténacité du *Courrier des Alpes* traqué par le gouvernement lui fait honneur. Un pays se juge à la vigueur de son opinion publique : par ses analyses pénétrantes et documentées M. Avezou a rendu un bel hommage à celle de la Savoie.

H. Onde.

Blache (Jules). — **L'Homme et la Montagne**. Préface de Raoul Blanchard. Paris, Gallimard, 1934, 190 p., 40 pl. phot. (Géographie humaine, collection dirigée par P. Deffontaines).

Existe-t-il une économie montagnarde ? Telle est la question posée par M. Blache, professeur à l'Université de Grenoble, dans un ouvrage aussi solide qu'agréablement écrit et illustré. Le montagnard ne fait, au fond, qu'adapter à son milieu propre l'agriculture des plaines. Son bétail est seulement plus rustique. L'émigration saisonnière, la culture sur brûlis des montagnes d'Extrême-Orient, les industries domestiques, les plaines ne les ont pas ignorées. Mais la montagne est conservatrice. Peu pénétrable, plus par la faute de ses torrents que de ses dénivellations, du reste, elle a servi de refuge aux hommes et à des formes d'économie archaïques. L'originalité de la montagne réside dans le groupement, sur un espace restreint, de sols, de climats variés : d'où des échanges,

des migrations, une vie de relation étonnamment complexe. Le relief rassemble tout ce qui sans lui serait dispersé. « Tout est merveilleux, dans la montagne, pour qui vient du bas pays uniforme, où les traits géographiques se répètent en longues séries ». L' « exotisme » montagnard proclame la richesse de l'œuvre terrestre... la monotonie des plaines endort la curiosité ». Le montagnard, de son côté, est un éternel errant. Berger de moutons transhumants, authentique survivant d'un passé millénaire, colporteur retiré au pays après avoir fait le tour du monde, tels les marchands de parapluies d'Aiguilles, en Queyras, faucheurs et gardiens de troupeaux, en lents déplacements au long des pentes, tous « remuent » et obéissent à une sorte de nomadisme atavique.

Mais le monde des montagnes a mille visages. A force de contempler nos Alpes ne risquons-nous pas de nous forger des idées trop exclusives ? *Les montagnes de type alpestre*, et les Alpes en premier lieu, occupent un rang privilégié parmi les massifs du globe, il importe de ne pas l'oublier. La race blanche a fait prévaloir une solution admirable du problème montagnard. Cette solution associe un pâturage de plaine ou une étable d'hiver aux pâturages d'été, d'où la transhumance, le nomadisme, la vie pastorale du type helvétique. Elle adapte encore au relief l'agriculture des plaines. Dans le Thibet oriental, des villages hissent leurs cultures irriguées à plus de 4.000 mètres ; les « châtaigneraies » corse, cévenole, bourrées de villages méfiants sont une création de l'homme. Enfin la solution alpestre remédie aux infirmités de la vie montagnarde par l'émigration temporaire et l'industrie domestique.

Combien différentes *les montagnes nordiques !* Un étroit liseré humain s'étiole au bord de la mer, au pied des *fjelde*, immenses et farouchement retranchés dans leur autonomie pastorale. Aucun rapport entre les hautes tourbières, les landes et l'étage agricole : celui-ci ne connaît guère qu'une seule migration : l'émigration définitive.

Les montagnes d'Extrême-Orient férocement séparées des plaines à rizières, monde inférieur et redouté, nourrissent médiocrement leurs « Sauvages » de récoltes sur brûlis et d'un bétail « vaguement domestique ». Montagnes et plaines sont ici comme deux mondes ennemis.

Mais les « montagnes archipels », les « refuges salubres » d'Afrique et de l'Asie antérieure, sont plus accueillantes et valent mieux que les déserts, les steppes, les plaines tropicales malsaines qui s'étalent à leur pied. Quant aux *montagnes américaines*, le Blanc a révolutionné leur économie en y introduisant une vie pastorale inconnue des indigènes précolombiens. Aujourd'hui, certaines montagnes des Etats-Unis, simples réserves de bois et de bétail, offrent, par une curieuse anticipation, le spectacle de montagnes strictement spécialisées où l'homme est plus un exploitant qu'un habitant.

L'ouvrage de M. Blache abonde en rapprochements suggestifs, en vues ingénieuses et profondes. Il révèle chez son auteur, outre une érudition géographique remarquable, une compréhension affectueuse de la vie montagnarde.

H. Onde.

J. Déchelette-A. Grenier, **Manuel d'archéologie**, VI (Archéologie gallo-romaine) 2e partie : *L'Archéologie du sol et les routes*, Picard, Paris, 1934.

M. A. Grenier poursuit avec dévouement la lourde tâche de continuer l'œuvre magistrale du regretté Déchelette. On doit l'en louer hautement. Ce nouveau volume de près de 500 pages est digne du précédent par la façon dont il a su condenser, d'un style clair et précis, les résultats vraiment appréciables des travaux d'une légion de savants français et étrangers et d'archéologues locaux ; il les a étayés par une documentation minutieuse et les a illustrés de nombreuses figures, de plans des réseaux routiers et de cartes. Après avoir établi le classe-

ment des voies et leur relation avec le cadastre romain, il énumère les différentes classes de voies, étudie les types des milliaires, leur indication des distances, fait la critique des Itinéraires et des documents que nous fournissent l'hagiographie médiévale, les chansons de geste, les pélerinages, etc. Puis, il décrit les vestiges des voies, nous parle des gués et des ponts, des tombeaux et des monuments civils, militaires ou religieux qui bordaient ces routes. Plusieurs chapitres substantiels sont consacrés à la toponymie en ce qu'elle peut aider à la preuve de l'existence d'une voie. Enfin, il nous renseigne sur la construction de ces routes romaines, sur leurs réparations, les travaux techniques, etc., et il termine par une utile bibliographie répartie d'après les cités gauloises. Cet ouvrage, qu'on lit avec plaisir, sera un guide nécessaire pour les recherches des archéologues futurs.

En ce qui concerne la Haute Savoie, sa lecture m'a suggéré quelques simples remarques.

P. 40, la petite carte concernant les voies de la Haute Savoie n'en indique que trois qui vont, 1° de *Condate* (près Seyssel) à Genève ; 2°, de *Condate* à Aix les Bains ; 3°, de Genève à *Darantasia* (Moûtiers). Auraient pu y prendre place : 4°, la voie de Genève au pays des Nantuates dont je n'ai malheureusement pas publié le tracé et, 5°, la voie de *Boutae* vers Cusy (Rev. savois., 1900), celle ci avec carte ; et il y en avait certainement d'autres dont je n'ai fait qu'esquisser la direction probable et dont l'étude plus approfondie pourra être reprise un jour. Pour la voie impériale qui allait de Genève vers Moûtiers, section de *Boutae* à *Casuaria*, Viuz--Faverges, l'auteur lui fait suivre, d'après Ducis (1861-3), la rive droite du lac par Talloires. Or, dans mon étude de 1903, j'ai montré que le milliaire de Sevrier et quelques vestiges de tronçons que j'ai signalés prouvaient qu'elle suivait indubitablement la rive gauche, tracé déjà supposé par Allmer et admis par le *Corpus* XII. — *P.* 149 ; Saint Christophe a eu des chapelles bien antérieurement certes aux XVe-XVIe s.. Par exemple, dans A. Bernard et A. Bruel, *Rec. des chartes de l'abb. de Cluny*, IV, p. 341, n° 3202 env., il est dit qu'en 1049 existait à Vic sur Seille, M. et Mos., une chapelle où le saint faisait des miracles. Sous les Romains, le *vicus Bodatius* appelé à cette date *Magnus vicus*, se trouvait à un important carrefour de voies. — *P.* 243. L'auteur nous rappelle que l'empierrement des voies peut avoir donné naissance à des noms de lieux comme *le Perray*, *En Péreuse*, *Pérouse*, en Savoie, *La Perroussaz*. Il y a ici une faute d'impression, car les formes savoyardes sont *Perrousaz* ou *Perreuse*. Ce dernier mot peut désigner en effet un chemin pierreux, mais souvent qui l'est naturellement, comme aux abords des torrents.

Il serait donc exagéré de penser toujours retrouver des vestiges de voies d'après ces lieux dits ou d'autres, comme *Perraille*, *Perrasse*, *Perret*, *Perrier*, qui, sans article, sont tous deux des noms de familles fréquents, etc. — Id. « *La Ferrage* indique plus souvent l'existence d'une forge romaine ou du moyen âge. » Je crois que ce mot ne peut conserver par lui même le souvenir du passage d'une voie. En Savoie, il est toujours masculin, *le Ferage*, *Ferrage*, *Ferajoz* ; c'est un ancien adjectif qui qualifiait, en le sous entendant, un pré ou un champ situé près d'un lieu sanctifié ou d'une agglomération ; il ne peut donc venir de **feraticus*, lieu sauvage. J'ai pensé à **feriaticum*, de *feria*, fête, puis foire ; Godefroid cite en effet l'afr. *ferage*, lieu où se tient la foire. — *P.* 211 ; la Chaussée, en Savoie, peut simplement et plus souvent désigner le chemin empierré qui relie le moulin à son étang réservoir. — *P.* 245-6 ; *via strata* ; à chaque voie romaine que j'ai étudiée en Haute Savoie a chaque fois succédé une grande route médiévale appelée encore *strata*, d'où *Estraz*, *Etraz*, *Létraz*. Les recherches futures en augmenteront sans doute le nombre ; mais seuls des vestiges authentiques pourront identifier ces dernières avec des voies pavées antiques. (Sur ces questions relatives à l'ancienne toponymie routière dans le pays de Vaud, Suisse, v. l'étude de M. E. Muret, *Noms de lieu, vestiges archéolo-*

giques et vieux chemins, extr. de la *Revue d'histoire suisse* XI, 4, 1931, p. 409-27). — *P.* 248-9 ; est ce aussi une simple coïncidence, s'il existait à Létraz, Sevrier, Haute Savoie, une terre appelée *la Millière* (= ? la Milliaire) et si l'on a exhumé près de ce village où passait une voie romaine, une borne milliaire incomplète ?

P. 251-2, Sixte (Haute Savoie), de *sextum lapidem :* il s'agit ici de Sixt, canton de Samoëns, qui n'est pas à vrai dire situé sur une route venant de Genève, mais qui était le point terminus de la route départ. 5 de Bonneville à Sixt par Samoëns avant son prolongement jusqu'auprès des cascades du Fer à Cheval du Tanneverge : c'est proprement le bout du monde, sans communication avec la Suisse ; on ne comprendrait donc pas ici l'existence d'une borne milliaire. Au reste, le nom de Sixt, siège d'une ancienne abbaye, semble avoir été plutôt celui d'un propriétaire médiéval. — *P.* 258, *n.* ; Manthonay, Haute Savoie ; la vraie forme est Menthonnex, nom de deux communes, lequel ne peut venir de Mantonius, mais du surnom Mento, d'où *Menton-acum* et non *Mantoniacum.* — *P.* 265 ; aj. au fr. *gué*, le savoy. *Vuaz* ou *Vaz*, le dauphin. *Gua* ou *Gâ* dans Saint André le Gaz. — *P.* 277 ; aj. à *Vic*, de *vicum*, les savoy. Viuz, nom de trois localités de la Haute Savoie d'origine romaine. — *P.* 284, *n.* ; Champagne est le nom d'un petit terroir qui n'apparaît qu'une fois dans tout l'arrond. d'Annecy ; c'est une plaine habitée où les Galloromains ont laissé en effet des souvenirs, mais qui n'a rien d'un « terrain en friche et désert. » — *P.* 291 *n.*, et 292 ; *Atrée*, *Aître* ne peuvent venir d'*atrium.* — On peut encore ajouter aux mots toponymiques pouvant, en Savoie, révéler la proximité d'une voie, outre le Châtelard et les Chosaux : les Idoles, Mûres et la Muraz, l'Oche ou l'Ouche, etc.

Bulletin philologique et historique, 1928-29 ; P.-M. Bondois, *Le duc de Savoie Victor-Amédée et la révocation de l'édit de Nantes.*

Bull. de la Soc. des Antiquaires de Fr., 1930, p. 86-9 ; Communic. sur les armoiries attribuées en 1902 au bourg de Servance, Haute Saône, d'après les sceaux de Mermet de Cervens (1339) et de Mâchefer de Cervens dit de Vernoy (1380), en Chablais (Cervens, p. *Farvan*, étant une commune du canton de Thonon et non du Biot, comme l'annote l'auteur).

Charles Marteaux.

Maurice Besson. **Un partisan savoyard aux Indes.** De Motz de la Sale de Lallée. Extr. de la *Revue d'Histoire des Colonies*, I, 1934, p. 57-60.

M. M. Besson publie sous ce titre deux documents émanés d'un noble rumillien qui a fait sa carrière militaire aux Indes : Henri-François-Charles Pompée de Motz de la Salle, plus connu sous le nom de général de Lallée, et religieux manqué de Talloires dans sa prime jeunesse.

Ce sont : 1° Une lettre à son frère, prêtre de la Sainte Maison de Thonon, où il raconte sans modestie, après un silence de 4 ans, les opérations auxquelles il a pris part aux Indes contre les Anglais, au service d'Haïder Aly, mais tout en demeurant en contact permanent avec les autorités françaises. 2° Un précis des affaires auxquelles fut mêlé Haïder Aly vers 1780, à l'époque où le Bailli de Suffren, son allié, combattait sur les côtes de l'Inde pour la plus grande gloire de la marine royale française. Le second de ces documents est conservé aux Archives de la Haute-Savoie.

R. Avezou.

75me Année 1934 3e Trimestre

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(Cicéron : *De Officiis* lib. I.)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par decret du 17 decembre 1890

Sommaire :

Académie Florimontane. . *Séance du 3 juillet* 1931.

L. Pfister. . . . . *Promenade de l'Académie Florimontane.*

Prosper Ricard. . . . . *Les documents d'art maghrebin du musée d'Annecy.*

Robert Avezou. . . . . *Un médecin d'Annecy au* XVIIIe *siècle : Benoît Voysin.*

Jean Boimond. . . . . *Une lettre inédite de saint François de Sales. Documents sur les Blonay.*

Paul Tapponnier. . . . . *Le cachet de Ducis.*

Bibliographie Savoisienne

R. Avezou. . . . . Etienne Clouzot. *Essai sur la cartographie du Léman.*
Denise Werner. *Jean Servion, figure genevoise du* XVe s.

Charles Marteaux . . . . . *Bulletin de la Société des Antiquaires de France.* —
A. Grenier. *Manuel d'archéologie gallo-romaine.*

ANNECY
Imprimerie F. ABRY et Cie, Editeurs

1934

ACADÉMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Séance du 3 juillet 1934

remplacée par une

Visite des usines des Pierres Synthétiques et des Forces du Fier.

Sur une heureuse initiative de son président, M. Louis Aussedat, l'Académie Florimontane, en guise de réunion mensuelle, s'en est allée visiter, le mardi 3 juillet, à 17 heures, les deux usines annéciennes des « Pierres synthétiques » et des « Forces du Fier ». Une quarantaine de membres avaient répondu à l'appel, avec plusieurs dames et jeunes filles.

En l'aimable compagnie de MM. Baïkowski, les détails et phases de la fabrication scientifique des pierres précieuses, dont la gamme des teintes réalise, à ravir, les souhaits les plus exigeants, intéressa vivement les membres de l'Académie Florimontane. Fort curieuse cette transformation de l'alun en alumine et de celle-ci en pierre synthétique sous l'action d'une température d'environ 1.500 degrés.

Ce fut ensuite, sous la conduite de M. Léon Laydernier, président du Conseil d'administration, et de MM. Louis Aussedat, directeur général, et Perrichon, directeur, la visite des différentes parties de l'Usine à Gaz de la Société des Forces du Fier. Cette visite s'acheva au faîte de la tour, de 31 mètres, qui domine, tel un donjon antique, non seulement les bâtiments de l'industrie, mais une grande partie de la ville.

Une double surprise attendait là-haut, la Société : tout d'abord le panorama insoupçonné, immense et splendide, et ensuite un vin d'honneur, vin pétillant de Savoie, offert très aimablement par la Société des Forces du Fier. M. François Ritz, vice-président de l'Académie Florimontane, remercia, au nom de ses collègues, M. Aussedat, président, pour son heureuse pensée qui avait tant de succès, ainsi que M. Laydernier, pour cette réception si cordiale. Il remercia également M. Perrichon, et aussi MM. Baïkowski. Le lac, qui apparaît tout proche, fait songer à leurs saphirs scintillants dont ils eurent la charmante attention d'offrir un échantillon à chacune des dames présentes.

M. Aussedat dit sa reconnaissance à ses collègues, d'a-

voir répondu à l'appel de leur président, doublé en la circonstance du directeur des Forces du Fier. Et pour ne point oublier totalement la séance académique, il donna de précises indications techniques sur les travaux sans cesse en perfectionnement de son industrie.

A son tour, M. LAYDERNIER voulut exprimer l'honneur et le plaisir de la société qu'il préside, de recevoir dans son domaine industriel l'Académie Florimontane et de la voir même tenir une réunion sur cette haute tour de l'usine qui permet de contempler à merveille le pays annécien.

PROMENADE
DE L'ACADÉMIE FLORIMONTANE

Depuis 1931, l'Académie Florimontane n'avait plus organisé de promenade ; il semble que cette pénitence de trois ans ait eu un heureux résultat ; cette année, les amateurs ont été très nombreux et, grâce au soleil, comme à l'organisation impeccable de cette sortie, tous ont rapporté de la journée du 10 juin 1934 un souvenir charmant ; Albertville-Conflans à l'aller, Beaufort et ses châteaux pour étape principale, le couvent de Tamié et les terrasses de Faverges au retour étaient les buts proposés. Nous ne saurions mieux évoquer l'agrément de ces heures instructives et cordiales qu'en reproduisant ci-dessous le texte du compte-rendu plein d'actualité donné dans l'*Industriel Savoisien* par M. L. Pfister la semaine qui suivit l'excursion. R. A.

C'est par une matinée radieuse, tout illuminée du sourire salésien et embaumée des mille parfums du beau mois des roses, que l'Académie Florimontane s'en allait excursionner, le dimanche 10 juin, dans les vallées voisines d'Albertville et du Beaufortain. Les autocars confortables du Sud-Est, roulant à vive allure sous la brise caressante, emportaient la caravane joyeuse, bientôt reçue, à Albertville, par le maire, M. Périllat, et le délégué du Syndicat d'Initiative, M. Fontanet, secrétaire général, deux excellents amis d'Annecy. En leur aimable compagnie, les florimontans firent une visite vraiment archéologique et pleine d'intérêt, de la cité médiévale de Conflans,

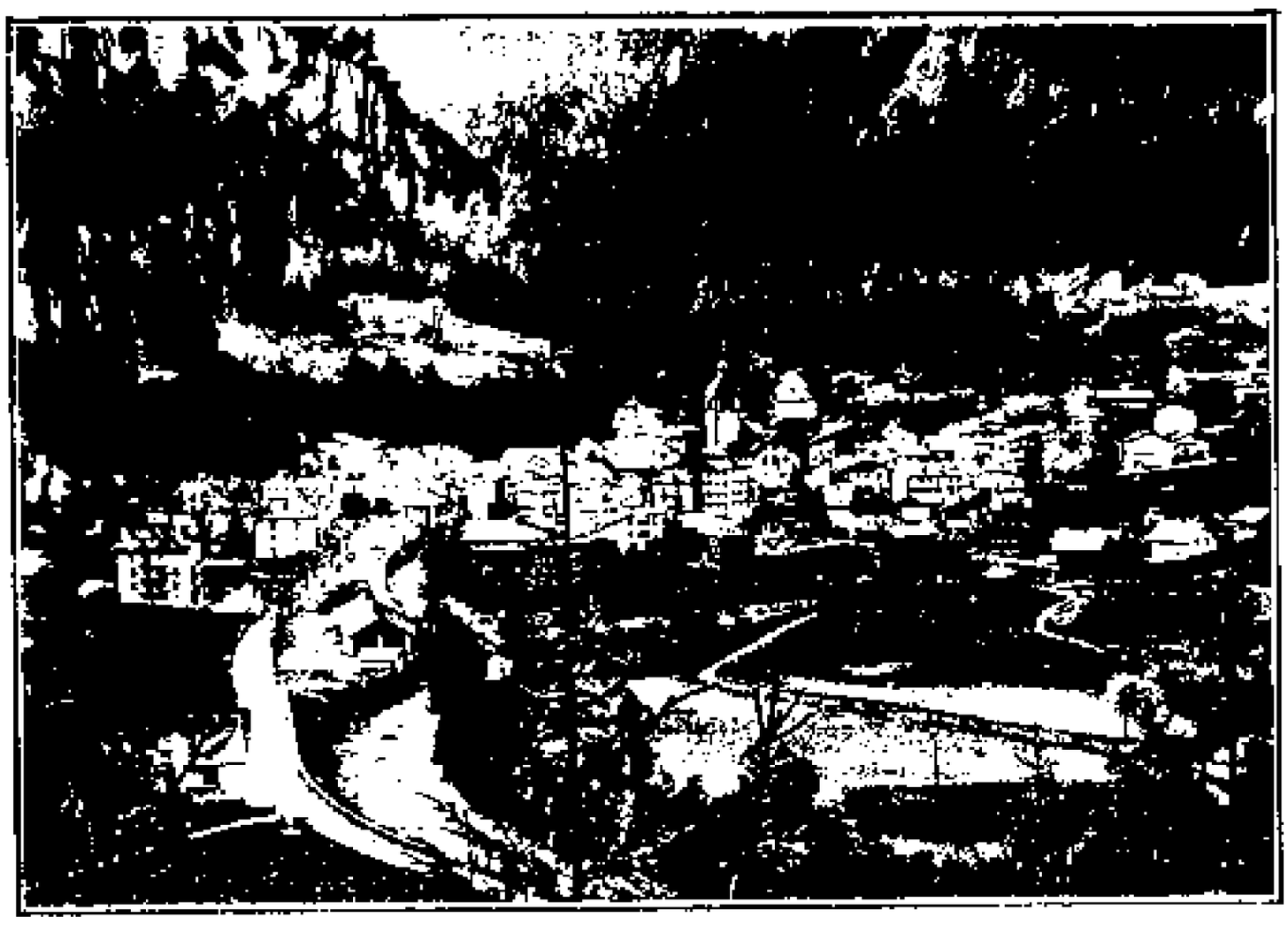



La Combe et l'Abbaye de Tamié.



La Porte de Savoie et la Tour Ramus, Conflans.

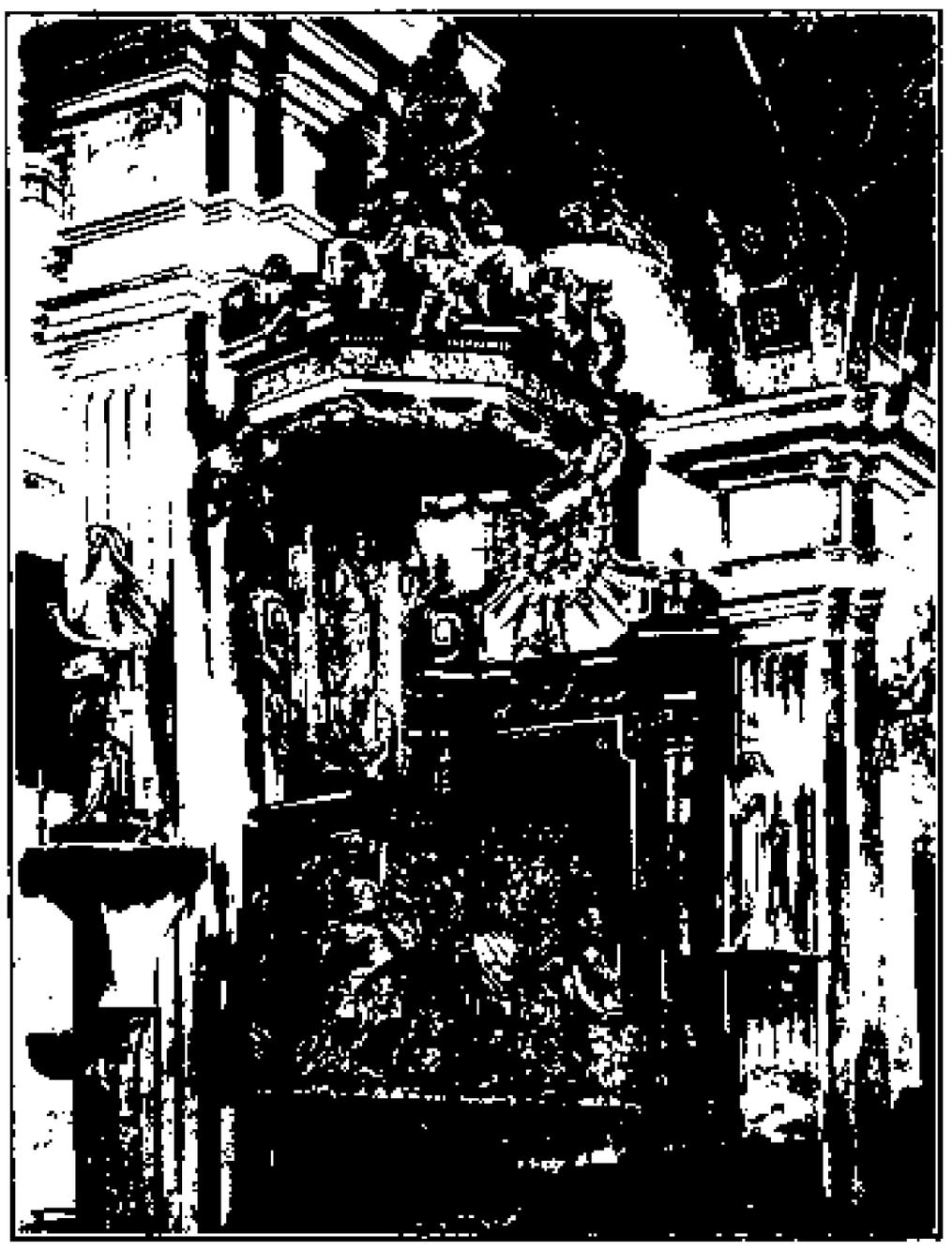

La Chaire de l'Eglise de Conflans. 1718.

Clichés du « *Guide d'Albertville* », Bonneau frères, éditeurs.
Photos Raymond Bertrand.

en commençant par la pittoresque église ornée de l'admirable chaire que l'on sait. M. le curé voulut bien nous en faire les honneurs et présenter les plus belles pièces du vieux trésor religieux.

Un vin d'honneur de Conflans très gracieusement offert par la municipalité, dans le charmant hôtel Bonvin installé près de la Porte de France, nous valut le plaisir d'entendre les paroles de bienvenue de M. le Maire qui, en citant les souvenirs de l'antique cité, rappela la mémoire de l'éminent florimontan, Gabriel Pérouse, son savant historien, dont le nom a été donné à l'une de ses rues. M. Périllat souligna les efforts de la Municipalité pour apporter à Conflans tous les avantages de l'hygiène et du confort moderne.

Les voitures, rapidement, pénètrent dans la verdoyante vallée du Doron, où sont les plus « gras pâturages » de Savoie. De blanches reines-des-prés décorent les abords de la route sinueuse, bientôt dominée par les tours ruinées des « Châteaux », dominant l'antique « *Vallis Lucia* », à laquelle la puissante famille de Beaufort, installée depuis le XIIIe siècle sur cet incomparable belvédère, devait finir par imposer son nom.

Abandonnant pour quelques instants les véhicules, l'on monta gentiment, en sous bois, parmi les fraises et les fougères, jusqu'à l'imposante forteresse, dont trois tours subsistent sur les sept qu'elle comportait en plus du donjon. Mais si ces ruines ont résisté aux injures du temps, bien tristes à voir, dans leur lamentable abandon, sont les bâtiments et chapelle des Assomptionnistes édifiés entre les vieilles tours, mais complètement délaissés depuis le renvoi des religieux, il y a quelque trente ans ! De ce belvédère qui commandait plusieurs passages, le panorama est grandiose sur les vallées de Beaufort et d'Hauteluce, sur la combe de Roselend et sur une multitude de hauts sommets.

La promenade et l'air frais avaient donné de l'appétit, aussi chacun fit-il particulièrement honneur au banquet copieux et savoureux, servi à l'hôtel Viallet, de Beaufort. Ce fut un régal que les « académiciens » ne dédaignent point, mais tandis que coulait un vin doré de Savoie, l'allocution du président très affectionné qu'est M. Louis Aussedat, en fut un autre. Ses premiers remerciements allèrent à M. le maire d'Albertville et à M. Fontanet qui voulurent bien nous accompagner jusqu'à Beaufort ; leur réception spontanée d'Al-

bertville-Conflans était allée droit au cœur des florimontans dont M. Aussedat se faisait l'interprète reconnaissant.

Le Président salua aussi notre collègue, le capitaine Carle, ancien Annécien, secrétaire de la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie de Chambéry, qu'il représentait. Après un mot aimable à l'adresse des dames et jeunes filles et des remerciements aux organisateurs, M. Aussedat rappela que Beaufort était le bourg natal du chanoine Ducis, archiviste de la Haute-Savoie, dont la mémoire est toujours vivace dans notre société qui le compta parmi ses membres les plus éminents ; un peu plus haut, Hauteluce est la patrie d'origine d'un autre Ducis, le célèbre poète, aux œuvres de qui notre regretté collègue Jean Levitte a consacré une étude approfondie. Plus haut encore, un autre florimontan, Jules Barut, également regretté, sut exploiter pour les forces hydrauliques les richesses des chutes d'eau du Beaufortain.

Après M. Aussedat, le capitaine Carle apporta le salut amical de la société sœur de Chambéry et de son président empêché, le marquis de Bissy. Levant son verre à l'union de toutes les sociétés savantes de Savoie, et à l'union de tous les Savoyards dans notre ancienne province qui demeure une malgré ses divisions administratives ; il s'éleva contre l'appellation erronée des « deux Savoies ». Ces souhaits et paroles étaient particulièrement de circonstance dans ce Beaufortain qui appartint jadis aux sires de Faucigny et aux ducs de Genevois-Nemours, et qui, cependant, se trouve compris dans le département de la Savoie.

Bien ordonné autour de son monumental clocher, avec ses ruelles tortueuses, Beaufort respire la prospérité. A côté des vastes chalets cossus, subsistent maintes demeures seigneuriales, dont le château de Randens où séjourna Henri IV pendant la campagne militaire de l'automne 1600. A l'église, curieuse avec ses tribunes faisant le tour des nefs, la magnifique chaire, de 1722, est sœur de celle de Conflans.

Redescendus à Albertville qui s'apprête à célébrer, l'an prochain, le centenaire de la réunion de l'Hôpital et de Conflans, sous son nom actuel, les cars montent bientôt à l'assaut du col de Tamié, sous le regard pacifique du fort militaire. Le coup d'œil est incomparable sur la ville, la combe de Savoie plantureuse et les sommets des Alpes. Mais déjà apparaît contre les sapins noirs la masse blanche des bâtiments

de l'abbaye. Les trappistes chantaient mélodieusement la bénédiction du Saint-Sacrement : vision médiévale que celle de ces frocs de bure blanche ou brune se prosternant ou défilant silencieux et étrangers à tous soucis du monde.

Tandis que les dames feront de menues emplettes dans le parloir du monastère ou cueilleront des fleurs au dehors, les autres florimontans visiteront l'intérieur de l'abbaye sous la conduite d'un jeune moine cicerone aussi aimable que savant historien. Le Père Abbé, absent ce jour, admirablement secondé par ses religieux — ici, les aptitudes de chacun sont mises à contribution — a restauré avec un goût consommé l'intérieur de la Trappe où sont vénérées les reliques du fondateur, en 1132, saint Pierre de Tarentaise ; l'histoire, les traditions, les études spirituelles, comme en témoigne la riche bibliothèque, ont une large place, à côté des travaux manuels, dans cette atmosphère de prière, de pénitence, mais aussi de sereine paix...

Quelques instants après, quel contraste au château de Faverges, où nous sommes reçus très courtoisement par M. Behr, directeur de l'usine de soieries. Les appartements des anciens bâtiments ou de ceux plus modernes ont été aménagés à ravir, avec un rare souci de confort, d'hygiène et d'agrément, pour les jeunes filles employées aux usines. Œuvre sociale qui mérite de vifs éloges. De la terrasse de la très ancienne demeure des Marquis de Faverges, le panorama est splendide et reposant sur ces collines, vallons et vergers qui réjouissaient Toppfer. C'est la dernière étape. Lestement nous traversons la petite ville, toujours active, et regagnons la plaine qui nous ramène au lac.

Un ciel de pourpre jette une note de merveille, une note dorée sur cette journée radieuse, pleine de cordialité, d'enchantement et de faveur du ciel, auxquels ne dut pas être étranger saint François de Sales, patron de l'Académie Florimontane.

Louis Pfister.

Les documents d'art Maghrebin du Musée d'Annecy

Aux archéologues et historiens de l'Islam, le musée d'Annecy réserve une bien agréable surprise : celle de présenter, dans un cadre pourtant bien différent de celui qui les vit éclore, des documents si bien choisis qu'ils jalonnent tout le développement artistique dont se glorifie la cité si pleine de simplicité et de charme qu'est la vieille capitale maghrébine de Tlemcen.

De la grande mosquée de cette ville, fondée au XIIe siècle par les Almoravides voilés qui, venus du Sénégal étendirent leur domination sur une bonne partie de l'Afrique septentrionale et de l'Espagne, voici en effet un moulage de fenêtre ajourée où s'épanouit, d'une façon magistrale, la flore à la fois si étrange et si riche qui, inspirée de celle de Cordoue, se retrouve à Fès.

Du ravissant oratoire de Sidi Bel Hasen (XIIIe siècle) dû à la dynastie locale des Abd El Ouadites qui fit également appel aux artistes d'Andalousie, voici trois fragments moulés sur la façade d'un mihrab que les joyaux de Grenade et de Fès n'ont pas surpassée.

De la médersa Tachfinia, œuvre des princes zianides, qui fut complètement rasée au cours du siècle dernier pour permettre à la plus banale des mairies de s'ériger sur la plus banale des places, voici encore un souvenir précieux : un fragment authentique de ces revêtements de faïence dit « zelliges » où s'épanouit le prestigieux décor polygonal maghrébin.

Si les XIIe, XIIIe et XIVe siècles ont doté Tlemcen de ses plus belles réalisations architecturales et décoratives, les siècles suivants, remplis de luttes et de rivalités, sont beaucoup moins féconds. Aussi, de ces temps troublés, le musée d'Annecy ne montre-t-il qu'un Coran, rapidement transcrit d'une calligraphie sans style et totalement dépourvue d'enluminure. C'est qu'à cette époque l'Islam, déjà replié sur lui-même, tend à ne considérer que le texte et à sacrifier les vains ornements : il entre en décadence.

L'influence turque qui à Alger, Constantine, Tunis et Tripoli s'est fait sentir d'une façon appréciable, surtout au XVIIIe siècle, est à peu près nulle à Tlemcen. Aussi la collection d'Annecy la reflète-t-elle assez bien en ne présentant de cette époque, qui perd le souvenir de ses traditions hispano-mauresques et adopte des éléments italo-turcs, que deux carreaux estampés et une stèle gravée.

N'est-il pas remarquable de constater que le lieutenant de génie Eugène Levet, qui rapporta ces documents dans son pays natal après un séjour de deux ans seulement à Tlemcen (1876 à 1878), ait pu, en un aussi court laps de temps, pénétrer si profondément le secret historique et artistique de cette ville pour y faire un choix aussi judicieux ? C'est qu'il était — le développement de sa carrière (il parvint au grade de lieutenant-colonel) et ses études (il publia plusieurs biographies de savoyards illustres) — le prouvèrent, un homme de culture et de goût. Il était de la lignée de l'un de ses compatriotes, ex-notaire à Rumilly, qui après un seul voyage au Maroc vers 1925, put écrire une pénétrante et décisive étude sur les caractères, les origines et les influences des armes maghrébines.

Eugène Levet avait subi le charme de Tlemcen et avait voulu faire partager son sentiment à ses compatriotes. Tous ceux qui comme nous-même n'ont pas échappé à cette emprise lui rendront un juste hommage (1).

Il nous reste maintenant à passer à la description des documents par lui légués au musée d'Annecy, description qui tiendra compte des études et des observations faites depuis 1878, c'est-à-dire depuis plus d'un demi-siècle et dont quelques-unes sont magistrales.

***

7.908. Fragment de fenêtre, en plâtre sculpté et ajouré, décoré d'arabesques florales, du mihrab de la Grande Mosquée

(1) La puissance de séduction de Tlemcen est telle qu'elle a eu les plus fervents admirateurs. Parmi les français qui, autant et sinon plus que les chroniqueurs arabes qui pourtant ne lui ménagèrent pas leurs éloges, l'ont illustrée en lui consacrant des études, il nous plaît d'évoquer des noms désormais attachés à son histoire :

MM. Brosselard et l'abbé Bargès pour le siècle dernier, et nos amis MM. William Marçais, Georges Marçais et Alfred Bel pour le siècle présent.

almoravide de Tlemcen. XIIe siècle (moulage). Hauteur 0 m. 59 ; largeur 0 m. 41.

Ce fragment est tiré de la partie haute (les 3/4) d'une fenêtre qui éclairait le mihrab (abside) de la Grande Mosquée fondée à Tlemcen sous le règne du sultan almoravide Ali Ben Youssef Ben Tachfine (1106-1142 J. C.), et qui fut achevée en 1135.

Le décor floral, caractéristique, procède de celui des lambris de marbre du mihrab de la Grande Mosquée oméïade de Cordoue. Figurant « l'arbre de vie » cher à l'Orient, il se compose d'une tige médiane rigide de part et d'autre de laquelle se détachent des rameaux très librement incurvés, c'est-à-dire affranchis d'une symétrie trop rigoureuse, mais « avec une recherche visible de l'équilibre des masses et de l'harmonie des lignes constructives ».

Tiges et rameaux portent des bourgeons, des folioles, des feuilles à deux lambeaux et des fleurons généralement creusés de nervures et d'œilletons qui rappellent les bords dentelés de la feuille d'acanthe antique et caractérisent la flore des temps almoravides.

Références. — *Les Monuments arabes de Tlemcen*, de W. et G. Marçais (Paris, Fontemoing, 1903) donnent page 146 et planche VI, une vue générale du mihrab et de la place qu'y occupent les fenêtres ajourées.

Album de pierre, plâtre et bois sculptés, de M. G. Marçais (Alger, Jourdan, 1909) reproduit fasc. I, planche IX, le dessin entier de la fenêtre partiellement figurée ici. La planche X du même ouvrage donne l'un des fenestrages voisins, différent, mais de même style.

Cet exemple de la flore almoravide est tellement typique qu'il a été reproduit dans les ouvrages plus récents qui traitent de l'art musulman d'occident : *Pour comprendre l'art musulman dans l'Afrique du Nord et en Espagne*, de P. Ricard (Paris, Hachette, 1924), p. 166, fig. 291 ; *L'Art hispano-mauresque des origines au XIVe siècle*, par H. Terrasse (Paris, Van Oest, 1932), p. 239, fig. 13.

***

7.904 (?) et 6.647. — Fragments de décor, en plâtre sculpté d'arabesques florales, polygonales et épigraphiques,



Fragment de fenêtre du mihrab de la grande mosquée almoravide de Tlemcen, conservé au musée d'Annecy, XIIe siècle (moulage).

de la façade du mihrab de l'oratoire abdelouadite de Sidi Bel Hasen, à Tlemcen. Fin XIIIe siècle. Moulages de 0 m. 54 × 0 m. 54 et de 0 m. 16 × 0 m. 32.

Par la délicatesse de leur décor, ces deux fragments donnent une idée du raffinement alors connu dans la capitale abdelouadite qui tint à se hausser au niveau de la capitale nasride de Grenade et de la capitale mérinide de Fès. L'édifice est de 1296 J. C.

L'un d'eux (7.094 ?) tiré du bas gauche de l'extrados du mihrab, est pourvu d'un cartouche intérieur foisonnant d'arabesques à feuilles lisses, cartouche au-dessus duquel s'étage toute une succession de claveaux lobés (on n'en voit qu'un ici) à décor alternativement coufique (comme celui qui est représenté) et floral.

Ce cartouche, ainsi que les claveaux qui lui font suite, est encadré par une chaînette à deux brins, puis par une étroite inscription en caractères arabes reproduisant, côté de la niche, des versets de la sourate XXIV, et côté opposé, des versets de la sourate III du Corau.

Dans le triangle de gauche, encadré d'une chaînette à deux brins curieusement contournés, les feuilles du décor arabesqal, au lieu d'être lisses comme celles du cartouche décrit plus haut, sont décorées de rinceaux qui s'épanouissent en feuilles de trèfle.

L'autre fragment (6.647) ne représente qu'une partie de l'écoinçon gauche du mihrab, compris entre les claveaux de l'arc (qu'on ne voit pas ici) et son encadrement (qu'on ne voit pas non plus). Un sceau de Salomon en marquait le centre et du centre de cette figure s'enlevait, en haut relief, un bouton spiralé en forme de coquillage (dont on ne voit que la base lobée).

Tout autour du sceau de Salomon se développe un réseau d'arabesques où l'on distingue, au premier plan, de grandes feuilles décorées de rinceaux à épanouissements trifoliés, et, au deuxième plan, des feuilles nervées.

Remarque : Feuilles nervées, feuilles à rinceaux trifoliés, feuilles lisses, telles sont les formes dérivées, par transformations ou simplifications successives, des feuilles almoravides étudiées plus haut.

Références. — *Les Monuments arabes de Tlemcen* donnent p. 171 et pl. VIII, une vue d'ensemble du mihrab.

Album de pierre, plâtre et bois sculptés, de M. G. Marçais (Alger, Jourdan 1916), fasc. II, pl. XV et XVI, donne des dessins précis de l'extrados du mihrab avec quelques-uns de ses claveaux figurés et d'un écoinçon complet.

***

7.907 (?) Ecoinçon de plâtre sculpté d'arabesques florales compris entre deux arcs voisins de la salle de prière de l'oratoire abdelouadite de Sidi Bel Hasen, à Tlemcen, XIIIe siècle. (Moulage) : 0 m. 78 × 0 m. 48.

Rempli d'arabesques à feuilles lisses se développant autour d'un fleuron aux feuilles curieusement pointillées, ce fragment est centré d'un sceau de Salomon dont le cartouche intérieur porte l'une des inscriptions si fréquentes dans l'épigraphie andalouse et maghrébine : El' izzatou lillahi, « La puissance est à Dieu ».

Remarque : La succession régulière des petites dents en triangle qui pointille le limbe des feuilles du fleuron central est un autre souvenir des découpures de la feuille almoravide.

***

.....(?) Fragment de mosaïque de faïence émaillée (zellige) à décor d'entrelacs polygonal (testir) provenant de la médersa Tachfinia. Tlemcen, XIVe ou XVe siècle. Hauteur 0 m. 78, largeur 0 m. 88.

Construite par le souverain abdelouadite de Tlemcen Abou Tachfine (1318-1337), la médersa ou collège qui portait son nom, restaurée environ cent ans après avoir été construite, fut démolie vers 1875 pour l'aménagement de la place d'Alger et l'édification de la mairie actuelle.

De son décor, il ne reste, semble-t-il, avec le présent spécimen, que quelques mosaïques transportées depuis au Musée de Tlemcen et au Musée Cluny de Paris.

Les émaux sont blanc, ocre, vert, bleu, noir. La facture est du type à entrelacs (testir).

Référence : *Les Monuments arabes de Tlemcen*, p. 161, pl. VIII montrent un fragment de mosaïque de faïence (côté droit du mihrab) identique à celui qui est conservé à Annecy.

***

7.088. — Trois fragments de mosaïque de faïence émaillée (zellige) à décor géométrique ordinaire (âmel). Tlemcen, époque indéterminée. Dimensions : 0 m. 175 × 0 m. 075 ; 0 m. 11 × 0 m. 09 ; 0 m. 10 × 0 m. 10.

Bien que figurant dans un même ensemble, cet échantillonnage appartient à trois groupes différents de mosaïque du type sans entrelacs, dit « àmel ».

Aussi clairement que possible, ce document montre la contexture de la mosaïque de faïence de tradition hispano-mauresque (zellige) qu'on ne confectionne plus à Tlemcen mais qui est encore pratiquée à Fès. De petits fragments de formes polygonales très variées, taillés à la marteline dans des carreaux préalablement émaillés en blanc, bleu, vert, ocre et noir, agglutinés avec un mortier de chaux, sont encore assemblés au Maroc pour garnir des pavements et des lambris d'une surface parfois considérable.

Référence : *Pour comprendre l'Art Musulman dans l'Afrique du Nord et en Espagne* déjà cité, donne p. 154 et suivantes, des indications sommaires sur les revêtements et la mosaïque de faïence au moyen âge.

***

6655. — Petit Coran manuscrit et relié ; écriture maghrébine courante. XVIe ou XVIIe siècle. Format carré : 0 m. 098 × 0 m. 102.

Les Corans de petit format, comme celui-ci, reliés dans une couverture entièrement revêtue de cuir généralement gaufrée et dorée, gardés dans des étuis en cuir ou en tissu, portés en bandoulière lorsqu'on partait en voyage, en pèlerinage ou à la guerre, furent longtemps considérés comme d'utiles talismans.

Celui-ci, d'une calligraphie courante et sans fioriture, est ouvert au Chapitre du Fer, « sourat el hadid ».

***

6.648 et 7.086. — Carreaux de terre cuite estampée et

émaillée à décor d'arabesques florales Tlemcen, XVIIIe siècle (?). Dimensions : 0 m. 107 × 0 m. 107 et 0 m. 10 × 0 m. 095.

L'estampage des carreaux avant émaillage et cuisson, si répandu en Andalousie à partir du XVIe siècle, et inconnu au Maroc, a été assez bien représenté à Tlemcen au cours du XVIIIe siècle, semble-t-il.

Survivance de « l'arbre de vie » de la fenêtre n° 7.908 et qui reprit quelque vogue à l'époque turque, le dessus axé du n° 6.648 présente un feuillage qui a subi de profondes modifications bien qu'il n'ait pas tout à fait oublié de vieilles formes hispano-mauresques.

Dans le n° 7.086, la tendance est au contraire vers l'abandon des vieilles formes maghrébines et l'adoption des formes turques.

Références : *Les Monuments arabes de Tlemcen*, déjà cités, donnent, p. 321 et fig. 82, un dessin analogue à celui du n° 7.086, d'après un carreau trouvé dans le pavage qui entourait la vasque de grès de la mosquée de Sidi Lhasen de Tlemcen. Le même ouvrage donne p. 237 et fig. 12 et 43 deux dessins incontestablement d'influence turque, comme celui du n° 6.648.

***

7.909. — Fragment de tombe musulmane en marbre blanc gravé. Décor italo-ture d'arabesques florales. Tlemcen fin XVIIIe ou début du XIXe siècle. Hauteur 0 m. 37 ; largeur 0 m. 30.

Les tombes tlemcéniennes ont été longtemps marquées, à la tête et au pied, par deux stèles dont l'une était gravée d'une inscription donnant le nom du défunt et la date de sa mort, et dont l'autre était ornée d'arabesques.

La stèle figurée ici est en marbre blanc probablement d'origine antique (Tlemcen fut romaine et chrétienne). Encadré d'un rinceau, le décor floral émane d'un vase dont on ne devine que la figuration supérieure. Par les rejets symétriques partant d'abord du sommet du vase, puis des fleurons qui les terminent, il révèle une influence turque qui s'est à peu près complètement substituée aux traditions hispano-mauresques.

Style et facture témoignent de la décadence profonde des arts tlemcéniens à la veille de l'occupation française.

Rabat, le 1er *avril* 1934.

Prosper RICARD.

Un médecin d'Annecy au XVIIIe siècle

BENOIT VOYSIN

Benoît Voysin, médecin annécien du XVIIIe siècle, a retenu à plusieurs reprises l'attention des historiens locaux, qui nous ont donné de sa vie un bref aperçu (1).

Né à Talloires, d'un père médecin dont la réputation était déjà solide (2), Voysin fit une carrière assez brillante dans la médecine militaire, au service des Impériaux d'abord, puis à celui du roi de Sardaigne. Après avoir étudié la botanique (3) et l'anatomie à Paris, il fut, grâce à de puissantes recommandations, présenté au Prince Eugène de Savoie et nommé chirurgien-major de l'armée que commanda l'archiduc Charles, futur empereur d'Autriche, en Catalogne et dans le reste de la Péninsule, de 1704 à 1709, pendant la Guerre de la Succession d'Espagne (4). Il remplit le même office à l'armée de Flandre.

Ensuite, on le trouve successivement chirurgien-major d'un régiment de dragons au service de l'Empereur, que commandait le Chevalier de St-Amour (1712) (5), du régiment de

(1) C'est le Dr L. Guilland qui a consacré à Voysin la plus longue notice, (*Mém. et Doc.* publiés par la Société Savoisienne d'Hist. et d'Arch., t. XXVII, 1888, p. 253-57 : *Les Médecins Savoyards*, notes du Dr Guilland, mises en ordre par Fr. Rabut). L'abbé Gonthier, dans son ouvrage : *Promenade historique à travers les rues d'Annecy* (éd. de Thonon, 1903, p. 18), a aussi consacré quelques lignes à Voysin à propos de la maison qu'il habitait à Annecy, rue de l'Ile.

(2) « ...Quoiqu'il ne fut que Maître Chirurgien Juré de nôtre Ville d'Anneey, tous ceux de la Ville et des campagnes de la première distinction, de même que toutes les Maisons Religieuses, ne vouloient point d'autres Médecins que lui ». Voysin, *Le Médecin familier...*, éd. de 1747, p. 2.

(3) Voysin donne de grands détails sur ses explorations botaniques en Savoie avec son père et ses études à Paris au Jardin Royal dans son volume ci-dessus, p. 2-8.

(4) Ibidem, p. 8. Voysin étant né en 1686, on ne peut s'empêcher de remarquer qu'il était bien jeune, en 1704, pour avoir fini ses études de botanique et anatomie et être nommé chirurgien-major aux armées.

(5) Natif de Megève ; le même qui fut plus tard Général et Gouverneur de Pavie ; sur lui, le chanoine A. Gavard a publié une notice biographique : *Le Général Comte J.-P. Muffat de St-Amour*, in *Revue Savoisienne*, t. LXVIII, 1927, p. 121-130.

Chablais (1718), des gardes du corps du roi Charles-Emmanuel III (1735) (1), du régiment de Tarentaise (1739).

Voysin nous a raconté lui-même, et sans modestie, comment, médecin des Hôpitaux d'Alexandrie en 1733, il vint à bout d'une grave épidémie en utilisant un de ses remèdes, dont la conception remontait aux recherches botaniques de son adolescence, quand il parcourait avec son père le massif de la Tournette ou les abords des « glacières » de Chamonix pour y collectionner les « simples » aux si miraculeuses vertus (2).

Docteur de l'Université de Valence en 1716, chirurgien de l'Université de Turin en 1731, Voysin devait être, sur la fin de sa vie (1752), nommé professeur de Chirurgie à Chambéry (3). Depuis 1721, il était bourgeois de la ville d'Annecy (4).

Vers l'âge de 50 ans, il revint se fixer au pays natal, partageant son temps entre Annecy et Talloires où il était propriétaire de deux demeures, une à la sortie du bourg, vers Angon (5), et, à la Croix du Toron, sa résidence de campagne « Au détroit de Gibraltar », évocatrice des campagnes de sa jeunesse.

Cette phase sédentaire de la vie de Voysin ne fut pas inactive ; pendant une vingtaine d'années, l'ancien chirurgien-major se consacrera, et la clientèle ne lui manquait pas, s'il faut l'en croire ! à l'étude des remèdes contre les maladies vénériennes. Et, comme il avait un sens très aigu de la publicité en matière médicale et pharmaceutique, les produits qu'il mit en circulation, notamment la *Panacée Végétale* et le *Dépuratif du Sang*, connurent une vogue extraordinaire. On pouvait se les procurer dans quantité d'officines du duché de Savoie, du Piémont, de France, d'Italie, de Suisse et d'Allemagne.

(1) Exactement « Chirurgien-major des gentilshommes archers de la Garde du Corps de Sa Majesté le Roy de Sardaigne et de sa Maison en Campagne ».

(2) *Le Médecin Familier*... p. 11 et suivantes : là est racontée très longuement l'histoire étrange de ce médecin grec presque centenaire, revenant d'un pèlerinage à St-Jacques en Galice, qui, avant de mourir à l'hôpital d'Alexandrie d'un excès de boissons glacées, aurait laissé à Voysin le secret de ce *Dépuratif du Sang* qui fit sa fortune.

(3) Tous ces renseignements sont fournis par l'Inventaire après décès de Benoît Voisin, dépôt notarial Cattin, aux Arch. dép. de la Hte-Savoie, minutaire Bessonis, 1759, fol. 105-142.

(4) Arch. municipales d'Annecy, BB. 52, fol. 70.

(5) N° 1800 et 1801 (pour les bâtiments seuls), de la mappe de Talloires de 1730. A cette époque, la maison du Toron n'était pas encore bâtie.

Encouragé par son succès, Voysin, qui, modestement déclarait pouvoir former un « grand et gros volume in-folio » de toutes les lettres de remerciements reçues de ceux qu'il avait guéris, se décida à consigner dans un volume de vulgarisation le résultat de ses mirifiques découvertes, de façon à donner plus d'impulsion encore à la publicité de la Panacée et du Dépuratif. Ce fut le *Médecin Familier et Sincère*, publié en 1741, d'abord en italien, aussitôt après en français.

Dans ce petit livre (1) dont la couverture est ornée d'un portrait de l'auteur, au visage régulier, presque majestueux, encadré d'une belle perruque, la réclame tenait une bonne place, et chaque chapitre concluait à l'emploi indispensable des remèdes dont la liste et les prix étaient donnés au commencement et à la fin du volume.

La publication du *Médecin Familier et Sincère* accrut la renommée du médecin annécien ; en 1741, lors de la première édition, la *Panacée Végétale*, le *Dépuratif du Sang*, le *Genepy* et l'*Elixir de Vie Balsamique Universel*, ne se trouvaient que dans les principales villes de Savoie et de France ; quand parut l'édition de 1747, les bureaux où se débitaient ces drogues avaient pullulé (2) ; la diffusion du livre et des produits se faisait par l'intermédiaire de correspondants distributeurs de feuilles d'avis ; le *Médecin Familier et Sincère* était imprimé en cinq langues : français, italien, espagnol, allemand et anglais. Dans vingt-sept villes de Suisse, Allemagne, Autriche, Angleterre, Italie, Pays-Bas et Portugal, des bureaux dépositaires de ses médicaments entretenaient la réputation de Voysin.

(1) A notre connaissance, il n'en existe à Annecy, dans les collections publiques, qu'un seul exemplaire, celui de la Bibliothèque des Archives départementales (édition française de 1747 avec couverture illustrée).

(2) Rien que dans la région du Sud-Est français, on pouvait se procurer les produits de Voysin aux bureaux des villes suivantes : Antibes, Bourgoin, Briançon, Buis-les-Baronnies, Crest, Die, Digne, Draguignan, Embrun, Forcalquier, Fréjus, Gap, Grasse, Grenoble, Lambesc, Lorgues, Manosque, Marseille, Montélimar, Orange, Pierrelatte, Riez, Romans, St-Marcellin, St-Maximin, St-Paul-Trois-Châteaux, St-Rémi de Provence, les Saintes Maries de la Mer, Sault, Sisteron, Tarascon, Toulon, Valence, Vence, Vienne...

En Savoie, 21 agglomérations avaient des bureaux qui débitaient les drogues de Voysin ; la liste imprimée à la fin du *Médecin Familier et Sincère* indique pour ce pays les noms des dépositaires, et ajoute, dans trois cas, de brefs commentaires, ainsi : Aix, *où sont les fameux Bains* -- Evian, *proche les célèbres Eaux d'Amphion* -- Manthon (sic), *lieu renommé pour ses merveilleux effets que produisent ses Eaux Minérales.*

Il mourut le 15 avril 1759 et c'est son inventaire après décès, feuilleté au hasard du dépouillement des minutes du notaire Bessonis, qui nous a donné la curiosité de réunir quelques précisions nouvelles sur ce praticien local.

Le document (1) est inédit ; il est très long comme tous les actes du même genre concernant des personnes de quelque considération, et sa lecture nous apportera, sur la famille de Voysin, sur ses biens, son mobilier, sa bibliothèque, son matériel professionnel et sa façon d'exercer la médecine, un certain nombre d'utiles renseignements.

I. — La Famille de Benoit Voysin

Les titres de famille trouvés chez Benoît Voysin après sa mort et énumérés à l'inventaire fournissent les indications suivantes : son père, Claude Voysin, établi chirurgien à Talloires, et fils de Philibert Voysin, était né à Crémieu en Dauphiné ; il avait épousé (contrat dotal du 13 février 1683), Marie Jacquier, fille du notaire Jacques Jacquier. Claude Voysin dut mourir en 1733 (2). Il laissait, outre son fils, le chirurgien-major, six autres enfants : Philippe, François et Pierre-Antoine, et trois filles (dont une veuve, une mariée à un teinturier d'Annecy, et une, Philiberte, qui n'avait pas trouvé preneur (3). Benoît Voysin fut marié deux fois, et ne laissa aucune postérité ; veuf de sa première femme Peronne Viollette, de Bourg en Bresse, qu'il avait épousée en 1714, et qui avait testé conjointement avec son mari le 14 février 1737, il s'unit à Oullins, ayant déjà sérieusement dépassé la cinquantaine (4), à une lyonnaise, la demoiselle

(1) Cf. n. 3 de la page .

(2) L'Inventaire mentionne, dans la liste des titres, une « Quittance pour ledit sieur Voysin faite par Dom Pierre Lachend, Sacristain de Talloires, le 19 septembre 1733, *portant* 36 *livres pour frais funeraires de son père...* », fol. 131-32.

(3) Deux des enfants de Claude Voysin étaient de condition modeste. Un des fils, Pierre Antoine, n'était que soldat au régiment de Savoie, et dans son testament, Benoît Voysin prévoit que la nourriture et l'habillement seront assurés à sa sœur Philiberte : si elle ne peut habiter la maison des héritiers, ceux-ci lui payeront une pension annuelle en blé, vin et argent, « au moyen duquel legast laditte Voisin serait tenue de travailler de son pouvoir et seavoir au profit desdits heritiers... » (Arch. dép. Hte-Savoie, Tabellion d'Annecy, 1737 (11 février), vol. I, fol. 497. En outre, en 1730, Benoît Voysin avait déjà perdu un frère, Jacques Voysin, qui l'avait fait son héritier.

(4) « Attestation de mariage dudit Sr Benoît Voysin et de Dlle Marie-Anne Delabat du trente may expédiée le vingt-trois juin mil sept cens quarante deux, signée Roche, curé d'Oulin... », fol. 131 v. de l'Inv.

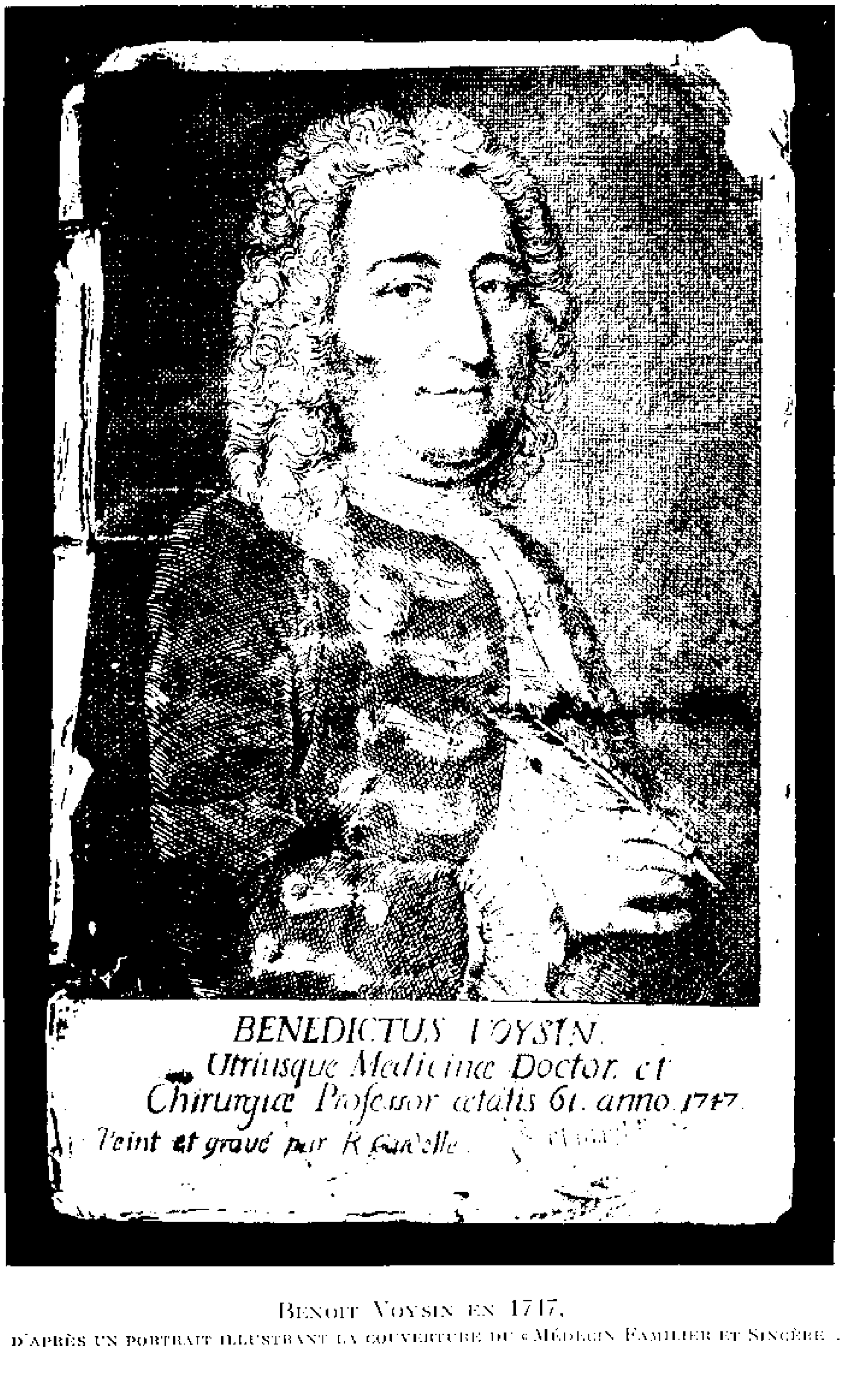

BENOIT VOYSIN EN 1717,

D'APRÈS UN PORTRAIT ILLUSTRANT LA COUVERTURE DU « MÉDECIN FAMILIER ET SINCÈRE ».

Marianne Delabat, qui lui survécut, et déclara à plusieurs reprises, par-devant le Juge-Mage de Genevois, répudier l'hérédité de son feu mari, « pour lui être plus honnoreuse que profitable ».

II. — Les résidences de Benoit Voysin et leur aménagement

Tout comme Cadet-Roussel, Benoît Voysin avait trois maisons : une dans le bourg de Talloires, celle du Toron, *Gibraltar* ou *Au Détroit de Gibraltar*, qui dominait l'agglomération, construite après fortune faite et, enfin, la dernière acquisition (en 1749), au sieur Jacques de Favergettes, une maison rue de l'Ile, à Annecy, donnant au nord sur le canal du Thiou.

L'inventaire permet de reconstituer en partie l'ameublement de la maison d'Annecy, qui semblait la résidence principale. Nous reproduisons ci-dessous les articles les plus dignes d'intérêt de l'inventaire de ce mobilier ; une grande part y est faite aux tableaux et décorations murales :

.....

5. Un trumeau sur la cheminée de la petite chambre sur le Canal de Thiouz en deux glaces, son cadre doré de trente neuf pouces de long sur vingt un d'hauteur.
6. Sur la même cheminée un tableau représentant l'Escarpolette et un paysage avec son cadre doré.
7. Sous la corniche de ladite cheminée, une bande de peinture représentant des Nains.
8. Six petits cadres bronzés et leur tableaux grotesques.

.....

13. Une autre grande taille douce représentant le Triomphe de Baccus, son cadre bronze, et deux vitres, dont l'une est cassée.

.....

16. Le portrait dudit sieur Voisin avec son cadre doré.
17. Une cage en vitre contenant divers animaux artificiels.

.....

Dans la chambre à côté de la cuisine :

25. Deux cadres dorés garnis chacun d'une vitre dans lesquels sont deux petits bas-reliefs en cire, l'un représentant St Claude et l'autre Ste Catherine.

Dans la chambre sur la rue :

35. Deux grands tableaux représentant St Jerome, avec leurs cadres bronzés.
36. Un autre représentant St François de Paule, son cadre bronzé.
37. Un autre plus petit représentant St Mathieu, cadre bronzé.

.....

Dans la maison du bourg de Talloires, nous relevons, entre nombre de meubles et objets sans valeur :

.....

111. Deux peintures en camayeu représentant des singes, leurs cadres bronzés.
113. Un tableau representant un singe à l'agonie, avec son cadre bronzé.

.....

114. Un petit tableau représentant un crucifix, son cadre bronzé.

.....

126. Un grand tableau représentant la Sainte Famille, cadre bronzé.
127. Autre tableau plus petit représentant la Nativité de N. S., son cadre bronzé.
128. Un miroir de quatorze pouce de long, douze de large, son cadre et couronnement doré et les bandes en glaces.

.....

130. Un lit de camp sur deux coffres de campagne, son garde-paille, traversin et une couverture d'indiéne piquée, rideaux d'indiéne.

.....

144. Deux vieux portraits d'Evèques à cadres de bois.
145. Deux tableaux en Camayeu représentans des singes à cadres bronzés.
146. Deux autres tableaux représentant un port de mer à cadres bronzés.
147. Deux tableaux représentans des fruits à cadres bronzés.

.....

154. Deux peintures grotesques avec leurs cadres bronzés.
157. Vingt images de Don Quichotte, leurs cadres bronzés.

.....

163. Un lit de camp monté sur deux coffres, et rideaux d'une petite étoffe en laine verte.

.....

168. Deux tableaux de dévotion, l'un peint sur toille, et l'autre sur bois, leurs cadres bronzés.

.....

170. Une petite statuë de St Maurice avec un collier de pierres de christal.

.....

206. Plus vingt cinq boëtes de diverses grandeurs ou sont divers herbages et vieilles drogues dont on ne connoit ni la propriété ni l'usage.

La résidence de « Gibraltar » ne paraît pas, d'après l'inventaire, avoir été meublée avec recherche ; c'était l'entrepôt de tous les ustensiles de campagne, de la vieille ferraille, des meubles cassés, des habits usagés. Le cellier ne conservait que du très mauvais vin et l'étable abritait trois vaches, deux bœufs et une jument. Les quelques extraits ci-dessous donneront une idée de ce que l'ex-chirurgien-major laissait dans sa propriété du Toron :

..... 218. Deux mauvais fusils..... 222. Une poële à frire... 225. Un van..... 226. Deux pétrissoirs, un mauvais buffet de noyer et six mauvais paillats.....

234. Six grandes boëtes et quatre moyennes de fer blanc a tenir de l'orvietan ou autres drogues et quatorze petites boëtes de même.

237. Une mauvaise chaise percée..... 241. Un coffre couvert de peau de cochon.

250. Deux paires de pistolets de scelle, l'une garnie de ses capes d'écarlate avec un vieux galon entièrement usé et l'autre de ses capes et trousses bleues avec un vieux galon en argent.

251. Une épée à poignée d'argent..... 258. Deux petits moules de fonte a faire des boëtes.....

287. Six petits sachets de peau contenant diverses poudres dont on ignore la qualité et l'usage.

288. Quinze paquets de cuivre doré en feuilles servans a dorer les pillulles..... 290. Deux perruques.

III. La Bibliothèque

Voysin laissait une bibliothèque, surtout médicale, mais comprenant aussi un certain nombre d'ouvrages de piété, d'histoire générale ou régionale, et de littérature. Le détail vaut la peine d'en être donné ; il permettra de se faire une idée nette de la « librairie » d'un médecin notable de nos régions il y a cent soixante-quinze ans :

Corps de Médecine et Chirurgie, par Marc Aurelle Severin, 4 vol. in-4° ; *Abrégé de toute la Médecine pratique*, par M. Allen, 6 vol. in-12 ; *Pharmacopée et Dictionnaire des Drogues*, de L'Emery ; *Arsenal de Chirurgie*, par Scullet ; *Anatomie*, de Dionis ; *Les Remèdes des maladies*, par St-Hilaire ; *Traité de la maladie venerienne*, de Musitan, traduit, 2 vol. br. in-12 ; *Histoire de la médecine*, de Le Clerc ; *Traité des maladies vénériennes*, d'Astruc ; *Traité des médicaments*, de Du Rauvry, 2 vol. in-12 ; *Histoire anatomique de Gras*, traduite ; *Cours de Chimie*, de L'Hemery ; *Pratique de Médecine*, de Rivière, traduite par de Beze, 3 vol. in-8° ; *Matières médicales*, de Joffroy, traduite, 5 vol. in-12 ; *Chirurgie* de Chaulieu, par Joubert ; *Vertus de l'eau commune*, 2 vol. in-12 ; *Anatomie*, de St-Hilaire, 2 vol. in-8° ; *Pratique générale de Médecine*, par Ettmuller, 2 vol. in-8° ; *Médecin Sincère*, par de la Haie ; *Cours de Chirurgie*, de Col. de Villars, 3 vol. in-8° ; *Méthode de consulter* et *Formules*, d'Ettmuller ; *Chirurgien d'Hôpital*, par Beloste, 3 vol. in-4° ; *Médecine, Chirurgie et Pharmacie des pauvres*, par Ecquet, 3 vol. in-12 ; *Cours de Chirurgie*, de Dionis ; *Pathologie de Chirurgie* (sic), de Verduc, 2 vol. in-8° ; *Traitté des opérations*, de Verduc ; *Pratique des maladies aigues*, par Trauvré, 2 vol. in-12 ; Trois volumes de dissertations de médecine, l'un de M. Didier sur les maladies vénériennes, et les deux autres de Desault sur la goutte et la pierre, in-4° ; *Nouvelle Chirurgie raisonnée*, d'Ettmuller ; *Le médecin des pauvres*, par Dubé ; *Observation sur la pierre et système*, de Méry, in-4° ; *Traitté des opérations de chirurgie*, par Charrière, deux exemplaires ; *Traitté des bandages*, par Verduc ; *Formules de médecine*, par Tencke ; *Appareil de Chirurgie*, par Le Clerc ; *Chimie*, d'Ettmuller ; *Anatomie raisonnée*, de

(1) Fol. 123-126 de l'Inventaire. Le contenu de la Bibliothèque est reproduit ici à peu près en entier : seuls ont été éliminés les doubles et les ouvrages par trop communs.

Tauvry ; *Miologie*, de Verduc ; *Traitté des maladies*, d'Helvétius, deux volumes ; *Traitté des plaies de la tête*, de Rouhault ; *Médecine et Pharmacopé rationel*, de Belfontaine, 2 vol. in-12 ; *Chirurgie complette*, de Le Clerc, 3 volumes ; *L'Art de guerir les maladies veneriennes*, de Blegny, 3 vol. in-12 ; *La Chirurgie*, de Dariot, in-4° couvert de parchemin ; *Recueil des méthodes approuvées*, par Helvetius ; *Opération de Chirurgie*, par Garinjod, 2 vol. in-8° ; *Traitté de Litholomie*, par Tollet ; *Pharmacopé*, de Boderon ; *Chimie* de Crollius, traduite par Marcel ; *Traitté de la goutte*, par Liger ; *Pharmacopea dogmaticorum* ; *Traitté des maladies vénériennes*, par May ; *Les maladies vénériennes*, par Cignognes ; *Dissertation sur la vérole, la rage et la phtisie*, par De Sault ; *Les Commentaires de Mattiol* (sic) (1) sur Dioscoride, 1 vol. in-fol. avec figures ; *Formules de médecine*, de Garnier, 2 exemplaires ; *Recueil des Secrets*, par d'Emery, 2 vol. in-8° ; *Secrets et remèdes*, de M. Rousseau ; *Traitté de la peste*, par Manget ; *Le Chimique ingénu*, de La Martinière ; *Traitté du Besoir*, par Moron ; *Miroirs des Urines*, par La Rivière ; *La Chirurgie*, de Paul Eginette ; *Aphorismi Hipocratis*, in-16 ; *Dioscoridis opera*, in-16 ; *Secret pour conserver la beauté des dames*, par M. Digby (2); *Œuvres de Molières*, 8 vol. in-12 ; *Nouveau Voyage de France*, 2 vol. in-12 ; *Contes de La Fontaine*, 2 vol. in-12 ; *Œuvres de Boileau* ; *Avantures de Telemaque*, 2 exemplaires, l'un en 3 vol. in-12, et l'autre en un in-8° ; *Œuvres de St-Evremont*, 2 vol. in-12 ; *Mœurs des Israelites*, par M. Fleury ; *Le Chretien en solitude*, de Crasset ; *L'avant coureur de l'Eternité* ; *Le Notaire parfait*, de Berguere ; *Nouvelles lettres familières*, de l'abbé de Belgarde ; *La vie de Don Juste Guerin* (3) ; *La Vie du Prince Eugène* ; *La voye de la perfection*, par Boissieu ; *L'Ecole de la bonne mort* ; *Methode pour servir la Ste Vierge* ; *Discours de N. S. à l'ame devote* ; *L'usage des passions*, par Senot ; *La Cour Sainte*, par Caussin ; *Memoire de La Roche Foucault* ; *De la presence reelle de J.-C.*, par Auger ; *Anti-*

(1) Sans doute pour Matteus, qui donna au XVIe s. une bonne édition de l'ouvrage de Dioscoride : *Sur la matière médicale.*

(2) K. Digby, assez réputé en Angleterre pour ses écrits au XVIIe siècle, avait inventé des cosmétiques pour la conservation de la beauté, ainsi qu'une *poudre de sympathie* guérissant les blessures. Bienfaiteur du genre humain, comme croyait l'être Voysin, ses œuvres avaient leur place toute marquée dans la bibliothèque du médecin savoyard.

(3) Les rares ouvrages de caractère régional sont ici soulignés.

quités du monde ; *Catechisme*, de M. Ollier ; *Consolation des pusilanimes*, par Girard ; *Description burlesque d'Amsterdan* (sic) ; *Hypermenestre, tragedie* ; *Reflexions sur les defauts d'autruy* ; *Le Bon Choix*, par La Croix ; *Fleurs et vies des saints*, par Ribadeneira ; *Les œuvres de Sénèque*, traduites par Chalvet ; *Recueil de pièces d'éloquence de l'Académie pour* 1675 ; *Confession de St Augustin* ; Le sixième volume du *Theatre italien* ; Second volume des *Œuvres de Corneille* ; Second tome des *Memoires de Bassompierre* ; *Les illustres Françoises*, 3 vol.; *Memoires de Langaleri* ; *Avanture d'Assoucy* ; *Phisica Aristotelis* ; *Decor Carmeli*, in fol. ; *Les vertus des Bains d'Aix en Savoie*, par Cabias ; *Le Médecin familier et sincère*, par ledit Sr Voysin, in-8°, trente-quatre exemplaires, l'un relié en bazane, imprimé en 1717, et 11 exemplaires d'une autre édition du même livre en 1741.....

Ce stock d'œuvres personnelles clôt l'inventaire des livres composant la bibliothèque de Benoît Voysin.

IV. — Les titres de famille (1)

Environ une centaine de pièces d'archives ont été inventoriées chez Benoît Voysin après sa mort. La plupart de ces documents, échelonnés de 1683 à l'année du décès, sont, comme toujours, d'un caractère commun (acquis, albergements, échanges, transactions, partages, obligations, testaments, etc...) Les mentions d'actes concernant les différentes étapes de la carrière de notre personnage (son émancipation en 1714, ses lettres de bourgeoisie en 1724, ses contrats de mariage, son testament et celui de sa première femme) peuvent rendre grand service à un biographe qui manquerait de certaines précisions ; la mention sur l'inventaire de la date exacte de l'acte, du nom du notaire devant qui il a été passé, permettent de se reporter aux minutes originales ou aux registres du Tabellion, et il arrivera que le champ des recherches soit étendu par la découverte de nouvelles indications relevées dans ces documents.

A la fin de l'inventaire des titres de famille de Voysin sont mentionnées quelques pièces d'une nature spéciale, qui nous renseignent sur les garanties dont les clients lointains de l'inventeur de la Panacée Végétale prenaient soin de s'en-

(1) Minutaire Bessonis, 1759, fol. 126 v. — 135 v.

tourer quand ils faisaient affaire avec lui ; en signant leurs obligés, ils spécifiaient que le payement n'interviendrait qu'en cas de guérison. Tels sont ce « billet du trent' un aoust mil sept cens cinquante six datté a Trevouz, signé Paturel, portant promesse de payer audit sieur Voysin cent livres après que son fils seroit gueri de l'humeur scrofuleuse qu'il a autour du col »,

et cet autre :

« ...datté à Moiran le huit Decembre dernier (1758) signé L'Abbé Muyard de Martignac portant promesse de donner audit Sieur Voysin deux Loüis d'or et demi de France un mois et demi après avoir usé de ses remèdes sous la condition qu'il en sera soulagé et mis en état de marcher ».

Deux autres billets, de provenance plus lointaine encore, mais dont l'inventaire n'accompagne la mention d'aucune analyse, étaient signés d'un habitant de Moulins et d'un chirurgien de Loudun.

Quand il s'agissait des membres de sa famille, Voysin usait des mêmes adoucissements ; ainsi, lorsque son frère Pierre Antoine, soldat dans le régiment de Savoie, tomba malade en 1730, le chirurgien lui fit signer une obligation de 150 livres, et c'était, précise l'acte (1) :

« ...pour tous les fraix tant faits que a faire en nourritures, drogues, maintien, soins, services, et medicaments que le dit sieur Benoit Voysin promet faire à ses frais en faveur dudit confessant pour le traitter et medicamenter de son possible dans une maladie longue et dangereuse dont il se trouve actuellement atteint..... laquelle dite somme de 150 livres ledit confessant promet payer audit sieur creancier ou ès siens entre cy et dix ans proche venants sans interets au cas qu'il guerisse parfaitement et qu'il vive jusques audit terme..... »

V. — La comptabilité et les écritures

La vente de ses produits par les apothicaires de plusieurs pays d'Europe constituait pour Voysin un véritable commerce, et nécessitait la tenue de nombreuses écritures. Rien d'étonnant donc à ce qu'on ait trouvé parmi ses papiers plu-

(1) Arch. dép. Hte-Savoie, Tabellion d'Annecy, 1730, I fol. 699-700.

sieurs registres de comptabilité et de correspondance que l'Inventaire après décès énumère en détail.

Quatre gros in-folios contenant au total plus de 1.100 pages et intitulés « Controlle de toutes les lettres », donnent une idée de l'importance de la correspondance de Benoît Voysin, puisqu'ils ne représentent que celle de cinq années, depuis 1754. Certaine page d'un de ces registres, a noté scrupuleusement le notaire, était intitulée : « Jour de mon mariage ». Les ordonnances (1) délivrées étaient aussi répertoriées dans ces volumes.

Un sixième in-folio, également épais, servait, selon son titre, de « Controlle de tous les Bureaux ».

Dans les livres de comptes, les rédacteurs de l'Inventaire n'ont rien signalé de spécial, sauf l'encartement de l'Almanach du Messager Boiteux pour l'année 1759 et un « Rolle de toutes les villes ou le Mercure est envoyé », transcrit au dernier feuillet du livre de 1758.

VI. — Les diplomes et certificats

Ils étaient contenus dans une boîte de fer blanc. On y relevait l'attestation du Colonel de St-Amour relative aux services prêtés par Voysin en 1712 comme chirurgien-major dans un des régiments de dragons de S. M. Impériale, d'autres brevets de chirurgien-major pour les régiments de Chablais et Tarentaise, et les Gardes du Corps du roi de Sardaigne, les patentes de docteur de l'Université de Valence et de chirurgien de l'Université de Turin, des patentes de S. M. du 19 juillet 1737 portant permission à B. Voysin de « debiter son Dépuratif du Sang et sa Panacée Végétale et de faire imprimer son livre à Turin », une approbation de son livre par le Protomédecin, de la même année, et des lettres du Magistrat de la Réforme de l'Université de Turin, « portant l'établissement dudit sieur Voysin pour professeur de chirurgie à Chambery, avec un ordre de S. E. Mr. le Gouverneur de Savoye du 29 mai 1752 ».

La même boîte renfermait encore une copie imprimée du privilège accordé à Voysin par Louis XV le 25 décembre 1748 et un traité de société sur parchemin conclu le 13 septembre

(1) Un de ces volumes finit, dit l'Inventaire, « par une ordonnance de la goutte et verole », fol. 137, r.

1754 entre Voysin et le sieur Jean Benigne Couard, de Dijon, passé devant un notaire dijonnais. Sur la nature de ce dernier acte, nous manquons de précisions.

VII. — Les drogues

Nous donnons ci-dessous, et sans rien changer à l'orthographe, la liste complète des drogues conservées dans les placards de Voysin, qui furent vérifiées et pesées après son décès par le sieur Etienne Saxe, apothicaire (1) :

« ...Storax commun, douze onces.
Emplatre de Vigo, deux onces.
Salap en poudre, trois livres, six onces.
Diabotanum, huit onces.
Cinabre en pierre, huit onces.
Orpiment en poudre, six onces.
Binjoint en larmes, dix onces.
Blanc de baleine, quatre onces.
Hipecacuana en poudre, trois onces.
Antimoine diaphoretique, trois onces.
Sang de bouquetin, une once.
Gomme adragan, dix onces.
Kinquina, quatre onces.
Mirrhe commune, six onces.
Aloës, une livre quatorze onces.
Safran d'Orange, trois onces.
Euphorbe, huit onces.
Poivre long, cinq onces.
Cristal mineral, une once et demi.
Rhubarbe, une once.
Senné, cinq onces et demi.
Reglisse en bois, cinq onces.
Argent vif, quatre livres, onze onces.
Assa fœtida en poudre, une once.
Colchatar, quatre onces.
Mastic en poudre, trois onces.
Sel ammoniac, deux onces.

(1) Avant l'énumération des drogues, on a noté : « cinq gravures sur bouis (sic), sur chacune desquelles sont gravées deux fois les armes dudit sieur Voysin pour servir à imprimer le papier à plier ses pillulles, outre deux autres gravées sur de la fonte de caractère d'imprimerie », ibidem, fol. 139, r.

Terre sigilée, neuf onces.
Sang de dragon fin, en poudre, quatre onces.
Gomme opponax, trois onces et demi.
Santal citrin, une et demi.
Poix resine, une livre six onces.
Baume dur en cocques, douze onces.
Binjoin en poudre, une livre.
Pillulles recentes, dix huit livres douze onces.
Pillulles vielles non dorees, trois livres douze onces.
Pillulles non faittes, six livres.
Therebentine, trente trois livres dans trois pots de terre.
Conserve de Genievre, dix pots (sic) aussi dans trois pots de terre.
Cent cinq petits pots de Panacee Vegetale.
Deux boëtes fer blanc, où il y a, poids brut, dix livres Panacée Vegetale.
Une autre contenant, poids brut, trois livres et demi electuaire cordial et vermifuge.
Plus trois autres boëtes contenans, poids brut, dix livres electuaire, le tout poids de seize onces... »

VIII. — Le matériel professionnel du chirurgien

Il termine ce long inventaire après décès ; en voici la teneur rigoureusement exacte :

« ...Plus une paire de cizeaux a boutons rouillés montés en argent.

Treize pieces en sondes droites et courbes, espatule, porte crayon et petit siringue, le tout d'argent pesans dix onces.

Six rasoirs dont l'un a le manche garni en argent et une lunette.

Plus les outils de chirurgie en fer et acier cy apres decris, savoir :

Un bistouri caché.
Un Speculum oris.
Un Speculum matricis.
Un râtissoir.
Deux Siringues a injection d'étain.
Quatres curettes.
Un Trepan avec ses cinq pièces et sa clef.

Un tirefont.
Un Elevatoire.
Un Couteau lenticulaire.
Un Bec de Corbin.
Une pince a ressort.
Une herine.
Quatre Scapelles.
Cinq instrumens pour les dens.
Un petit etuit de Chagrin contenant quelques aiguilles a suture.
Un grand Couteau a Amputation et un moyen.
Une Grande Scie et une petite avec une lame de scie.
Un Tourniquet.
Sept Sondes courbes pour la lithotomie.
Quatre tenettes et cinq conducteurs, tous lesdits outils rouillés et en mauvais état.
Un petit rabot de fer..... "

Il restait chez Benoît Voysin très peu d'argenterie (quelques couverts, une salière et un moutardier), aussi peu de bijoux, (une bague d'or à deux petits diamants et un saphir, une tabatière ciselée, des boucles de souliers et des boutons de manche également en argent) ; tout le surplus de l'argenterie, ajoute l'inventaire, était en gage à Genève. Ce qui semble prouver, outre certaine affirmation de la veuve du praticien, que ses affaires n'étaient pas fort brillantes, malgré le grand effort publicitaire fait autour de ses pilules et autres spécialités. Peut-être aussi cette situation embarrassée n'était elle que récente puisque, dans *le Médecin Familier et Sincère* (1), où la modestie évidemment n'est pas de rigueur, Voysin souligne que la fortune l'a toujours favorisé, et qu'il continue à gagner beaucoup d'argent, par le grand nombre de « consultes » qu'il donne en tous pays, et grâce à la pension que lui sert le roi de Sardaigne, convaincu de l'utilité qu'il y a à former dans ses Etats de bons chirurgiens. C'est à cette préoccupation royale qu'Annecy a dû de pouvoir compter à nouveau au nombre de ses citoyens notables, à la fin d'une carrière bien remplie, l'ancien chirurgien-major et inspecteur des hôpitaux militaires Benoît Voysin.

R. AVEZOU.

(1) Op. cit. p. 26. On ne saurait trop engager les curieux à lire *Le Médecin Familier et Sincère*, où, à côté de prescriptions charlatanesques et de vantardises un peu lourdes, on note des observations personnelles d'une certaine finesse.

Une lettre inédite de saint François de Sales

Documents sur les BLONAY

Des milliers de « lettres responsives » écrites par saint François de Sales, un grand nombre ont été victimes du temps, 2.000 environ sont publiées, quelques-unes sont encore « ces épis ignorés à faire entrer dans la gerbe si belle déjà » (1) ; la lettre suivante, encore inédite, et si caractéristique de la manière salésienne, ne déparera certes pas la gerbe de Dom Mackey ; elle est précieusement conservée dans les archives (2) de la famille Berthier, de Confignon (Genève) ; j'en dois la communication à l'obligeance de M. Edouard Berthier, avocat, président de la Jeunesse Catholique Genevoise, fils du regretté M. Auguste Berthier († 1932) aussi connu par ses remarquables travaux scientifiques que comme vice-président du grand Conseil de Genève (1930-31) et député (1919-31).

L'adresse, inscrite au dos, est exactement répétée en tête de la lettre dont voici le texte :

« Madame de Blonay a Edvian.

Je vous remercye, Madame, de tout mon cœur, du present que vous m'avez faict en m'envoyant ceste magnifique chassuble, qui a donques este brodee de vostre main ! Je vous asseure que ce sera un doux souvenir pour moy de votre part, le demeurant de mes iours.

Ce n'est point directement a moy que vous l'avez faict, ains c'est a Notre Seigneur, à celle fin de l'honorer au Tres Sainct Sacrifice de son autel, et sy luy tesmoigner de ceste maniere, votre amour, de mesme que la pieuse Sœur de Lazare, Marie, qui vint oindre ses pieds sacres avecques une huile precieuse et odoriferante, et sy les essuya voyre avecques ses propres siens cheveux (3). Je vous asseure, Madame, que vous

(1) Dom B. Mackey : Avant-Propos de son éd. des lettres de saint François de Sales, dans les « *Œuvres* », t. XI et suiv., Annecy, Niérat, 1900 et ann. suiv. ; c'est l'édition la plus complète et la seule authentique des lettres.

(2) Fasc. III.

(3) Ioan. XII, 3 : *Maria ergo accepit libram unguenti nardi pistici pretiosi et unxit pedes Jesu, et extersit pedes ejus capillis suis, et domino impleta est odore unguenti* cf. Matth. XXVI, 7 ; Marc. XIV, 3 ; Luc. VII, 37.

aurez part au Memento de son St Sacrifice d'une façon toute particuliere, et qu'il vous comblera de ses grâces, en vous prenant soubz sa Ste Garde.

Je demeure donques, en ceste conviction, Madame, tout en vous presentant mes hommages les plus respectueux,

Votre plus humble serviteur et frere

Franç^s. e. de Geneve.

Nangiez, 3 apvril 1613 ».

Je note en passant quelques expressions qu'on trouve couramment sous la plume de l'auteur : « le demeurant » pour : le reste — « ains » pour : mais plutôt — « sy » pour : ainsi, même.

En cette année 1613, Pâques tombait le 7 avril (1) ; le 28 mars, saint François de Sales était à Annecy ; il est également certain qu'il s'y trouvait le jour de Pâques (2). Que faisait-il à Nangy le mercredi saint ? Je n'en sais absolument rien (3). En tous cas, il devait y être attendu, puisque c'est là que « ceste magnifique chassuble », brodée sans doute en vue de sa venue, lui fut remise de la part de Madame de Blonay.

Malgré le libellé sommaire de l'adresse, la consultation du *Nobiliaire de Savoie* convaincra chacun que la destinataire ne peut être que Louise de Bonnet, d'Evian, femme de Georges de Blonay (4). Il n'est pas à ma connaissance qu'elle ait reçu d'autre lettre du saint évêque. Elle était par son mariage, cousine germaine de Claude de Blonay, ce pieux gentilhomme chez qui l'Apôtre du Chablais aimait à se reposer, qui entra dans les ordres après la mort de sa femme et dont un des 9

(1) Par une curieuse coïncidence, exactement à la même époque, la Mère de Chantal offrit au Saint Evêque une chape qu'elle avait brodée ; il l'en remercia par une longue lettre, que le P. Navatel croit écrite vers le 7 avril 1613 ; après s'être écrié : « O vrayement elle est belle en extremité, la chappe que la plus chere mere qui vive a envoye a son tres cher pere », le Saint décrit longuement les broderies symboliques de cette chape, puis : « Benite soit a jamais la chere main de ma mere qui a si bien sceu faire ce bel ouvrage », et la lettre se termine par des souhaits chrétiens pour « cette main » et « le cœur qui l'anime ». Le Saint laissa cette chape au Chapitre de sa Cathédrale : en 1752, elle servit pour les fêtes de la béatification de la Mère de Chantal.(*Œuv.* t. XV, p. 367 à 369).

(2) *Œuv.* t. XV, p. 361 et 367.

(3) La seule visite pastorale proprement dite de S. François de Sales à Nangy eut lieu en 1606 (Rebord, *Visit. pastor.*).

(4) Foras, *Armor. et Nobil. de Savoie*, vol. I, f° 226.

enfants : Marie-Aimée, l'une des premières religieuses de la Visitation, mourut en odeur de sainteté, Supérieure du 1er Monastère d'Annecy ; saint François de Sales appelait la Mère de Blonay « la Crême de la Visitation » (1).

***

Car ces Blonay, qui sont en Chablais quelque chose comme une dynastie et peuvent « marcher hardiment à l'égal de la plus haute aristocratie d'Europe » (Foras), se sont toujours distingués tant par le grand nombre des leurs qu'ils ont donnés à l'Eglise que par leur charité. Et, par une exquise rencontre, tout comme « Madame de Blonay » avait voulu vêtir le grand évêque de Genève pour le Saint Sacrifice, « Madame la Baronne de Blonay », un siècle et demi plus tard, veillait avec sollicitude sur la sacristie des Révérendes Religieuses de Sainte Claire d'Evian. C'est ainsi qu'à la date du 25 novembre 1760, Rd Jean-Pierre Rey, leur aumônier (2), consignait le don de deux chasubles, au livre de raison (3) :

« Madle la Baronne de Blonay (4) at donné pour les églises de Ste Claire et d'Evian une robe et juppe à fond rouge et fleurs d'or, et une autre robe pour les doublures des ornements à bandes jaunes et blanches ; de quoy l'on at fait un ornement, soit chasuble, complet pour Ste Claire, et un de meme pour l'église d'Evian avec un devan d'autel, et les deux crédances, le tout garnit de gallons, soit sisteme argent fin. Plus, pour Ste Claire, encor un autre ornement à fond verd et fleurs soit ramage blanc, ladite chasuble, étole, manipule, bource, volet et voile de calice garnit de meme sisteme argent fin, et les franges aussy argent fin comme aux ornements cy dessus, que l'on at fait venir de Lyon, que Made la Baronne at payé en neuf louis d'or et demy de L. 21 de Savoye pièce, qui font..... L. 199 : 10 :
et monoye de France font..... L. 228 : 00 :

(1) Foras, op. cit., I, 224 et 225. *Œuv. S. François de Sales*, t. XII, p. 125.

(2) Né à Thônes, ordonné en 1717, donna en 1774, 6.000 florins au grand Séminaire (Rebord, *Dict. du Clergé*).

(3) Arch. Boimond (fos 30 et 31 seulement : 1758-61).

(4) Marie d'Allinges, fille de S. Exc. Joseph-Marie, Mis de Coudrée ; elle épousa en 1702 Claude de Blonay, arrière-petit-fils du Claude dont j'ai parlé : elle en eut 9 enfants, et mourut le 13 mars 1761, à 75 ans environ (Foras, op. cit., I, 224 et 225).

L'on s'est servit de tous ces ornements tant à Noel qu'aux festes ».

***

A cette époque, c'était d'ailleurs l'un des 4 fils de cette charitable baronne qui prenait soin du temporel de Sainte Claire d'Evian. Six ans plus tôt « la R^de^ mere abbesse Sœur Marie Reyne Pompallié et ses Sœurs Religieuses... assemblées capitulairement » avaient en effet élu pour « syndic soit Pere temporel, Noble et Genereux Seig^r^ illustrissime et R^dme^ Messire Joseph Emmanuel De Blonay, Docteur de Sorbonne, aumonier de S. M., abbé commendataire de la Royale abbeye D'aulph ». Mgr des Champs de Chaumont ratifia cette élection par lettres patentes (1) du 15 juin 1751, donnant à l'élu « plein pouvoir de demander, exiger, contracter, aliener, accorder et meme de plaider par devan tous juges tant Eclesiastiques que seculiers », et ordonnant aux Clarisses de lui faire part « et à toute l'illustre famille De Blonay, de toutes les communions, prieres, devotions, veilles, disciplines, jeunes, mortifications, haustérités, macérations et autres actes de piété qui se pratiquent dans ledit monastère ».

M. de Blonay mourut « a Chambery a son retour de Turin a 6 heures et demy du matin le 23 fevrier 1764 » nota R^d^ Rey au dos de ses Patentes, et ce fut, ajoute-t-il « au grand regret des Religieuses de Ste Claire d'Evian ». Nul doute que, selon les prescriptions de Mgr de Chaumont, elles n'aient, pour le repos de son âme, dit « les vigiles, offices des morts et autres prières » et chacune « en son particulier aussy tout le psautier », et « pendan 9 jours après l'obit, au chœur, au son de la cloche, les 7 psaumes de la pénitence » ; appliqué « 2 communions générales de toute la communauté » ; fait célébrer « 3 messes le jour de l'obit, 3 au bout des 8 jours et 3 a l'anniversaire », et n'en aient usé au reste » tout comme pour la R^de^ mere abbesse si elle venoit a mourir dans la charge ».

Et le souvenir des vertus et de la bonne gestion du défunt fut si durable, qu'à peine l'ainé de ses neveux : Philippe,

(1) Arch. Boimond. Ces LL. PP. sont de la main de l'aumônier de Ste Claire : Rd Rey déjà cité ; seules la date et la signature († J. N. Eveque de Geneve) sont de Mgr de Chaumont ; au bas est apposé le sceau de l'évêché.

eut-il 16 ans et demi, il fut, encore page, promu à la charge de son feu oncle. En effet, par LL. PP. du 24 février 1781, Mgr Biord le nomma à son tour Père temporel de Ste Claire d'Evian, la Mère Marie-Scholastique Birot y étant abbesse. L'aumônier d'alors, Rd J. B. Sonnier, gardien des traditions apres Rd Rey, inscrivit la chose au verso des patentes de 1754.

Jean Boimond.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Etienne Clouzot. **Essai sur la cartographie du Léman.** La Carte de J.-C. Fatio de Duillier (1685-1720). Genève, 1931. 60 p. in-8°, extr. de *Genava*.

J.-C. Fatio de Duillier a donné au début du XVIIIe siècle une carte du Léman, la première où la forme du lac soit à peu près correctement dessinée.

J.-C. Fatio, fortement influencé par son frère Nicolas, a été dès l'enfance fasciné par le Léman : employé aux fortifications de Genève, il ne perdait pas de vue le travail qui de toujours, l'avait attiré : la confection d'une carte du lac. Toute sa vie, il prit des angles : à Duillier au-dessus de Nyon, sur différents points de Genève, au Signal de Bougy, à Collonges sous Salève, etc...

C'est une partie de ces observations, conservées à la Bibliothèque de Genève dans les papiers Fatio, que vient d'éditer dans *Genava* M. E. Clouzot, excellent spécialiste des questions de cartographie. Son travail abondamment illustré, reproduit, avec leurs notes originales, les croquis pris à la lunette par les frères Fatio ou Jean-Christophe seul, depuis Duillier en 1685, Genève en 1686, à Coppet et Commugny en 1718.

Les visées de la côte savoyarde sont celles qui nous intéressent le plus, et il n'y a pas seulement dans le travail des Fatio que la figuration des clochers, châteaux, villes et villages, mais, se trouvant à Duillier en face des Alpes de Savoie, ils ont entrepris de dresser un vrai panorama alpestre. Le leur est muet, avec une exception, digne d'être signalée, pour le seul Mont-Blanc, qu'ils appellent : « Montagne Maudite soit les Glacières toujours couvertes de neige ou de glace ». Les observateurs ont eu conscience qu'il s'agissait là d'un objet exceptionnel et ont pris leurs mesures dans l'horizontale et dans la verticale ; les angles qu'ils avaient calculés à plusieurs reprises et à différentes heures leur ont servi à déterminer, avec un sensible écart, il est vrai ! (2.000 toises, soit 3.898 m.), la hauteur du point culminant des Alpes.

Pour Genève, étant donnée la pénurie des vues de cette ville côté lac au XVIIe s., les notes de Fatio qui, du côté de la rade, a effectué trois tours d'horizon (aux Eaux-Vives, aux Paquis et au demi bastion du Pin), sont très précieuses. M. Clouzot les a commentées avec une particulière autorité.

Il faut lui savoir gré d'avoir eu la patience d'éditer ces premières et dernières observations des Fatio qui sont (surtout en 1685-86), des précurseurs, auxquels la cartographie du Léman est redevable de grands progrès. Il n'est pas besoin de souligner l'impeccable présentation de ce travail dans une revue de la classe de *Genava*.

R. Avezou.

Le cachet de Ducis

Les lecteurs de la *Revue Savoisienne* n'ont pas oublié les remarquables études que de 1929 à 1933 M. J. Levitte consacra au poète Jean-François Ducis (1733-1816).

L'illustre Savoyard remplaça sous la Coupole, Voltaire au 33e fauteuil qu'occupe aujourd'hui M. Paul Bourget. Il eut pour successeurs en 1816 M. de Sèze puis en 1828 M. Prosper de Barante, fils de l'ancien préfet du Léman.

Nous donnons ci-contre une reproduction, grandeur naturelle, du cachet de Ducis, figurant sur l'édition originale d'un exemplaire *d'Hamlet* :

HAMLET
Tragédie
Imitée de L'Anglois
par M. DUCIS
Représentée, pour la première fois par les
Comédiens François Ordinaires du Roi,
le 30 septembre 1769.

Accablée d'une si cruelle perte, mon âme n'eut plus de force que pour la sentir : la voix de la Nature gémissante étouffa les murmures de l'Amour. *Nouvelle Héloïse.*

Prix 30 sols



A Paris
Chez Gogué, Libraire, Quai des Augustins
près du Pont St-Michel
MDCCLXX
Avec Approbation et Privilège du Roi

Cette édition originale porte comme dédicace : A Mr de Sartine Conseiller d'Etat, Lieutenant Général de Police.

« Je me borne, dit-il notamment, à vous offrir ce léger « tribut de ma reconnaissance. C'est vous qui m'avez soutenu « dans la carrière ; c'est sous vos auspices que je vais tenter « de nouveaux efforts : heureux si je puis justifier un jour « les bontés dont vous m'honorez.

Je suis avec respect
Monsieur
Votre tres humble
et très obéissant serviteur
Ducis.

La seconde édition de la tragédie d'*Hamlet* fut dédiée à la mémoire du père de Ducis, mort le 26 octobre 1770.

Voici un extrait de cette « *Epitre dédicatoire* » si filialement exprimée :

« Un des plus doux souvenirs de ma vie, ô mon respectable « père, c'est de t'avoir vu applaudir ma tragédie d'*Hamlet* à « sa première représentation, mais, hélas ! je n'avais plus « longtemps à te posséder encore ; et le succès d'*Hamlet* qui « t'avait fait verser des larmes de joie, devait donc être le « seul dont il te serait permis d'être le témoin !

« Dans le premier mouvement de mon cœur, je t'adressai « mon ouvrage où mon but avait été de peindre la tendresse « d'un fils pour son père. Mais tu me fis sentir que pour les « intérêts d'une jeune femme et d'une famille naissante, je « devais plutôt songer à m'acquérir, par ce genre d'hommage, « quelque appui utile dont je pusse aussi m'honorer. Je crus « devoir te cacher combien me coûtait mon obéissance ».

« Mais aujourd'hui, que le temps a renversé tous ces soutiens, et m'a fait arriver, presque seul, aux bornes de ma « carrière, chargé de tant de pertes de la nature et de « l'amitié, aujourd'hui, que remontant de ma vieillesse à « mon enfance, j'assiste plus que jamais, par mes souvenirs, « au spectacle paisible de tes vertus domestiques, permets, « ô mon tendre, ô mon vénérable père, que le cœur plein de « tes exemples et de tes bienfaits, plein des preuves jadis « vivantes de ta tendresse, croyant encore entendre tes conseils et l'accent de ton âme si profondément religieuse, mélancolique et paternelle, permets, dis-je, lorsque le public

« reconnaît toujours, par ses suffrages, la piété filiale dans
« mon *Hamlet*, que reprenant ma première intention avec
« des larmes, en cheveux blancs et avant de mourir, je t'en
« offre au moins le tardif hommage sur ta cendre.

Ton fils
Jean-François Ducis.

A Versailles, ce 15 décembre 1812.

L'histoire de ces deux dédicaces est intéressante. Celui qui est arrivé par son talent et ses mérites, adresse un pieux hommage, non plus aux puissants du jour, mais à son père. Quelle délicatesse de sentiments pour exprimer ces filiales effusions.

Ducis aimait son père, comme le Bourguignon Lamartine, comme le grand Savoyard Mgr Dupanloup, comme le Breton Ernest Renan et le bon Parisien François Coppée chérirent leur mère.

Cet exemplaire d'*Hamlet* figurait dans un lot de la collection d'Auguste Dorchain, livrée au feu des enchères le 24 juin 1930, quelques mois après la tragique disparition du président des « *Lamartiniens* », écrasé à Paris, rue Garancière, le 6 février 1930.

Sans doute avait-il fait partie de la bibliothèque de Sully-Prudhomme, comme le bel exemplaire des « *Lettres d'Elvire à Lamartine* » dédié par René Doumic au poète des « *Solitudes* » et des « *Vaines Tendresses* ».

L'auteur de « *Conte d'Avril* », de « *Jeunesse Pensive* » et de tant de belles œuvres avait été non seulement le disciple fidèle et l'ami de Sully-Prudhomme, il avait été l'exécuteur de ses dernières volontés exprimées en ces termes :

« Les objets que je laisserai en mourant sont presque tous
« des héritages de famille, des legs ou des dons auxquels sont
« attachés pour moi de précieux souvenirs. Je tiens, pour la
« mémoire de ceux de qui je les ai reçus, comme pour moi-
« même, à ce qu'ils ne soient pas dispersés un jour après moi
« entre des mains qui me sont inconnues ou étrangères ».

Hélas ! il en fut ainsi précisément, du fait d'une existence tragiquement brisée... Tout tomba en des mains étrangères... Que du moins les nôtres recueillent respectueusement ces objets inanimés qui nous forcent d'aimer.

Paul Tapponnier.

Récit du voyage à Annecy du Duc de Chablais
(3-5 septembre 1772)

Extrait des délibérations du Chapitre de Notre-Dame de Liesse (1)

« Le 3 Septembre 1772, Mgr le Duc de Chablais, Benoît-Marie-Maurice de Savoie, arriva à Anneci sur les dix heures du matin, au bruit des boites à feu et au carillon de toutes les cloches. L'Intendant de la Province (Mr Sechi de la Scaletta) lui présenta à la porte de Ste Claire les Sindics et Conseil de Ville. Au même endroit, se trouvèrent le Juge-Mage, l'Avocat Fiscal de la Province et ses Substituts. S. A. R. était attendue devant l'Hôtel de Sales par Mgr l'Evêque de Genève, par les deux premiers corps Ecclésiastiques de la Ville, par la Noblesse et un grand nombre d'Officiers de divers Régimens.

A peine conformément à la délibération du 1er Septembre avions-nous formé notre aile que nous fumes couverts par la Noblesse. Pour éviter toute altercation, nous montames aussitôt dans l'appartement destiné au Prince. Dès que S. A. R. fut entré dans sa chambre, le Marquis de Sales fut appellé. Ce Seigneur entra seul. Ensuite le Clergé eut audience. Mgr notre Evêque lit une assez longue harangue à laquelle le Prince répondit, en se recommandant à ses prières et à celles du Clergé. Au Clergé succèdèrent les Sindics et ceux-ci firent place aux Nobles et aux Militaires qui furent présentés par le Marquis de Sales.

Sur les cinq heures après-midi, S. A. reçut dans l'Eglise du 1er Monastère de la Visitation la Bénédiction Pontificale du St Sacrement.

A l'entrée de la nuit, le Prince se rendit avec sa Cour au Paquier Mossière où il appliqua le flambeau à un bûcher préparé pour un feu de joie. Depuis cet instant, le carillon des cloches, le bruit des boites, la lueur et l'éclat des fusées continuèrent jusqu'à ce que l'on fut rentré dans la Ville. Au retour, S. A. R. alla voir dans divers quartiers les Illuminations. Elle parut sensible à la décoration extérieure de l'Hôtel de Ville. Les portraits des deux Princes fils du Roi y étoient à côté de celui de S. M. placé sous un dais au milieu de 2 lustres. Six flambeaux et 60 bougies distribuées avec art sur les fenêtres, sur le balcon et ses rampes, formaient par leurs lumières un charmant spectacle. L'illumination capitulaire du second étage était relevée par une peinture emblématique où étoit représenté un Aigle qui portoit sur l'estomac l'écus de Savoie, contemploit de dessus la cîme d'un rocher deux aiglons voisins du Soleil et tenoit à son bec cette devise : « *Nostri non degenerant.* »

Le lendemain, quatre de Septembre, S. A. R. visita à cheval

(1) Arch. dép. de la Haute-Savoie, 7 G.19, fol. 513-515. L'auteur du récit est le chanoine David.

les dehors de la ville dès les neuf heures du matin. Sur les onze heures, Elle alla entendre la Messe dans l'Eglise Cathédrale. Vers les quatre heures après-midi, la Compagnie des Tireurs lui donna le spectacle d'un oiseau qui fut tiré à l'arc et à l'arbalète et abattu avec cette dernière arme au bout d'une heure de combat par le Procureur Michel Roux. Le Prince marqua sa satisfaction à cette Compagnie par le don de dix pistoles. L'oiseau cependant fut offert à St Sébastien seul, selon le rite ordinaire.

Le cinq de Septembre, le 1er signal de nos Matines fut sonné solennellement à trois heures et demi, le second à trois heures et trois quarts et le dernier à quatre heures. Sur les quatre heures et un quart, comme il n'étoit pas jour, les Sindics envoyèrent à l'Hôtel de Sales deux serviteurs de Ville avec des flambeaux. Quelques momens après, la Garde du Prince arriva dans notre Eglise qui étoit, dans toutes les nefs et dans le chœur, élégamment illuminée. Aussitôt le Doyen, les Chanoines et les Prêtres d'Honneur, s'allèrent ranger sur deux ailes en dedans de la grand' porte. Au dehors, étoient notre Maitre de Cérémonie avec sa masse, et nos Clercs de Chœur en tunique dont 2 portoient de grands flambeaux allumés et un le Bénitier. Là, comme S. A. R. était vêtue d'une redingotte, notre Doyen présenta le goupillon au Grand Maître de sa Maison, puis, s'appercevant de cette équivoque et craignant de tomber dans une seconde, il remit le goupillon à Mgr l'Evêque de Genève. Ensuite reconnoissant le Prince, il lui adressa une courte harangue digne de l'accueil dont elle fut honorée. Ce compliment fini, nous conduisimes S. A. dans le Sanctuaire du Chœur. Dès qu'Elle y eut pris place sur un Prie-Dieu décemment orné, l'Archevêque de Tarentaise et l'Evêque de Genève se mirent à genoux sur son tapis, sans carreaux. En même temps nous montames aux stalles ; nous y fimes aussi monter quelques personnes de la suite ; les autres refusèrent. Les Sindics en robe y vinrent occuper leurs places, mais sans carreaux.

Durant ces entrefaites la Messe commença ; elle fut célébrée par le Sacristain Flocard et répondue par deux Clercs de Chœur en tunique. L'autel était solemnellement paré et la Musique attira l'attention des connoisseurs. On observa que le Prince examina le Tombeau de ses ancêtres et en lut l'inscription. Ce tombeau était éclairé par huit grands cierges, quatre du côté du Grand Autel et quatre du côté de la Chapelle, tous sur des chandeliers d'argent.

Enfin, après la Messe, précédés par le Maître de Cérémonie et par deux grands flambeaux, nous reconduisimes jusqu'à la Grand' Porte Son Altesse Royale qui adressa au Doyen ces paroles : « *Je me recommande à vos prières.* » Le carosse attendoit sur la place et le Prince y monta à la sortie de notre Eglise ; il était cinq heures du matin. »

Pour copie conforme :

Chanoine Cortin.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Denise Werner. **Jean Servion, figure genevoise du XVe siècle.** Zürich, 1934, extr. de la *Revue d'Histoire Suisse*, p. 205-237, pl.

Utilement conseillée par M. le Professeur P.-E. Martin, Mlle Werner vient de publier sur Jean Servion dans la *Revue d'Histoire Suisse*, une bonne et utile étude.

Fils d'Henri Servion, riche bourgeois de Genève qui, à plusieurs reprises fut envoyé en ambassade en Allemagne auprès de l'Empereur, Jean Servion, contemporain d'Amédée VIII et du duc Louis, incarne, plus encore que son père le type du parfait notable genevois du XVe siècle, période prospère entre toutes pour la future Cité de la Réforme.

Syndic de sa ville, gros propriétaire foncier, chargé de missions comme l'avait été Henri Servion, il annonce déjà la Renaissance par sa culture humaniste. On connaît de Jean Servion (écrite et historiée par lui) une Bible conservée à Lausanne, et une des plus anciennes Chroniques de Savoie, dédiée à Philippe de Bresse, dont l'original a brûlé, mais qui avait été éditée plusieurs fois avec soin.

Mlle Werner a montré clairement dans son travail que l'auteur de la Bible, celui des Chroniques et le Syndic de Genève sont bien un seul et même personnage : elle prouve son identification par la similitude des armes (un cerf à genoux) qu'on rencontre à la fois dans la Bible et les Chroniques, et certains passages personnels des textes (notamment la dédicace des Chroniques).

En dehors de sa partie critique, entièrement nouvelle, l'ouvrage de Mlle Werner intéressera l'historien de la Savoie par ce qui regarde l'activité de Servion dans le parti de Philippe de Bresse, lors du conflit fameux entre le duc de Savoie et ce fils turbulent.

R. Avezou.

Bull. de la Soc. des Antiquaires de France, 1932, 83 ; M. Serbat, président, fait l'éloge funèbre de Charles Buttin (sous sa plume, notre *Revue Savoisienne* devient la *Revue de la Haute Savoie*, et le château de Montrottier, Lovagny, Haute Savoie, le *château de Montrothier, Savoie*). Au sujet de l'ornement fixé au turban des « Sicks », c'est bien avant la guerre de 1914-8 qu'il « sut y discerner le souvenir d'une arme de jet de l'époque préhistorique » ; c'est en effet dans la *Revue savoisienne*, 1903, 138, 244 et 1906, 167, qu'il publia sa belle étude, très documentée, sur les *Anneaux-disques préhistoriques et les tchakras de l'Inde* dont les Akalis, sous peuplade des Sikhs du Punjab se servent encore. Sur Charles Buttin, v. l'article nécrologique dû à son fils L. Buttin dans *Rev. Savois.* 1932, p. 20-19.

Manuel d'archéologie gallo-romaine par A. Grenier, VI. 2me partie, l'*Archéologie* du sol ; 1934, Paris, A. Picard. - Le savant professeur de l'Université de Strasbourg continue ici, mais sous son nom seul, l'important *Manuel d'archéologie* de J. Déchelette. Ce remarquable volume est donc son œuvre personnelle et il est tout à fait digne des précédents par l'abondance des matériaux mis en œuvre, par le dépouillement raisonné de quantité d'ouvrages et d'études françaises et étrangères souvent peu accessibles aux chercheurs, par de nombreuses notes substantielles, des figures, des plans variés qui font de chacun des chapitres comme autant de monographies nouvelles. La lecture en est rendue fort attrayante par la restitution imagée des lieux et par la peinture animée de la vie industrielle et commerciale de la Gaule sous l'admi-

nistration impériale, vie d'une activité intense que l'auteur a fort bien mise en relief, résumant ses discussions archéologiques en des conclusions lumineuses. Ces qualités font de ce volume, comme aussi des précédents, le complément indispensable de la magnifique *Histoire de la Gaule* de C. Jullian à la mémoire duquel M. A. Grenier consacre, en introduction, une page émue et reconnaissante.

Dans cet ouvrage où chapitres (XI à XXII) et pagination continuent ceux du précédent volume, l'auteur décrit les voies navigables, les communications et les ports, le personnel de la navigation, le chargement, tonneaux et amphores, les plombs de contrôle ; puis, traitant de l'occupation du sol, il nous parle des habitations primitives et indigènes et des villas avec une étude sur le domaine rural et sur ses destinées ; le dernier chapitre concerne les carrières et les mines. Ainsi, toute bibliothèque se doit de posséder, à côté de l'ouvrage de C. Jullian, le *Manuel* de J. Déchelette et de M. A. Grenier (les tomes VII et VIII sont en préparation), monument historique et archéologique élevé à la mémoire de nos lointains ancêtres par la piété filiale de ces trois savants.

Je me permets encore (v. un court compte rendu de la 1re partie dans *Rev. savois*, 1934, 98-100) quelques remarques. P. 530, n. 1 : lire Vopiscus. - P. 544 : lire *La Velieude*. — P. 613, 625, 632 : la marque noms d'origine espagnole et du milieu du IIe s. existait, non seulement à Aix les Bains, mais encore aux Fins d'Annecy, v. *Boutæ*, p. 300. - P. 625 : la marque en abrégé du fabricant T. Atilius Asiaticus a été exhumée deux fois à Boutæ, dont la seconde par moi même, *o. c.* p. 156 et *Rev. Sav.* 1917, 107. - P. 628, 633 : la marque de C. Antonius Quietus a été relevée trois fois à Boutæ (p. 12, 156, 222) et aussi à Soleure, *Solodurum*, *Indic. d'antiq. suisses*, 1880, 1. pl.. - P. 629 : ainsi, une amphore sphérique à fond presque plat, fabriquée probablement tout au début du troisième siècle, vu son état de conservation, par les trois *Ennii Julii* dans leur domaine de *Sænianum* a été transportée des rives du Guadalquivir jusque dans notre vicus ; v. *Rev. Sav.* 1929, 137 ; 1931, 123. P. 630 : le C. XII, 5683, 154 donne comme lieu de trouvaille de la marque de Junius Melissus non pas Saint Gervais sur Arve, Savoie, lequel n'existe pas, mais Saint Gervais, près de Montélimar, Drôme. P. 631 : la marque espagnole de 119-151 ap. Chr., Q.I.A.F.S devrait, ce semble, plutôt se lire *Quinti Julii A* (surnom) du *F(undus)* ou des *F(iglinæ)* de *S.* : la marque rétrograde citée par C. XII, 5683, 165, n'aurait d'incorrect que E pour F : cp. la marque analogue de Boutæ, (p. 144) QIMFS. - P. 632 : la marque restituée du Testaccio, M E EVP(*h*)RO (*syni*) paraît en effet élucider les variantes du C. XII, id., 81, 87 : j'avais déjà signalé comme douteuse la lecture par Revon de la marque MEPROCL trouvée, non dans le lac d'Annecy, mais dans la villa des bains romains de Menthon, comme celle de PROH citée telle quelle dans le C., n° 229. — P. 633, n. 1 : je ne sais si, au sujet de la terre des amphores, il faudrait tenir compte des parcelles de mica qui y apparaissent plus ou moins, comme dans celle de C. Antonius Quietus. — P. 718 : l'auteur a eu raison de supprimer dans sa table *Aquæ Sextiæ Salluviorum*, Aix les Bains ; cette localité de la Savoie devait s'appeler simplement *Aquæ* ; elle a livré deux inscriptions au dieu Bormo, C. XII, 2443, 2444, variante de Borvo. P. 720-2, n. 1 : le Devant, fréquent en France, ne peut provenir du celt. **derva*, chêne : ce nom de bois est aussi abondant en Savoie, avec les formes *devens* ou même *devin* en 1730 ; mais il s'agit toujours d'un bois seigneurial, *defensum* (*boscum*), 1263, *devensum*, Du Cange. — P. 723 : Boutæ était aussi un vicus routier sur la voie de Darentasia à Genava, dans la partie occidentale de la grande plaine des Fins d'Annecy et ainsi plus rapprochée du Fier ; cette plaine était certainement une terre à blé et à pâture qui faisait partie du territoire du vicus et qui devait sans doute être exploitée par des cultivateurs, peut être des esclaves vicinaux dont les modestes demeures

s'élevaient sur le pourtour, sans qu'elles aient laissé grandes traces ; un soc de charrue figure dans *Boutæ*, pl. XI. 8. — P. 727-8 : la Savoie où le mot hameau est inconnu, appartient au régime de la dispersion ; mais cela, à cause de la répartition des terrains productifs, terres, prés, pâturages, épars dans les régions montagneuses. Toute agglomération est appelée *village*, le mot *ville* désignant habituellement en 1730 l'emplacement détruit ou subsistant de la villa ancienne. Les propriétés isolées, créées par une famille à la suite d'un essartage, portent le nom du fondateur précédé de *chez*. Bien que les villas gallo-romaines fussent nombreuses, cette dispersion par le défrichement n'a commencé qu'au Ve s., sous les Burgundes, et s'est continuée jusqu'à nos jours où l'on constate maintenant maints petits villages d'origine médiévale abandonnés. — P. 730, 732, n.1, 911-8 : il s'en faut en effet que les vici allobroges dont parle Strabon aient tous été identifiés. Quant aux villas des *fundi*, elles étaient, dans les plaines et sur le versant des vallées, relativement aussi nombreuses que dans le reste de la Gaule. En tenant compte des suffixes gallo-romains des noms des localités, corroborés ou non par les découvertes archéologiques, existent sur le territoire des 99 communes du seul arrondissement d'Annecy et dont une dizaine sont très montagneuses, plus de 125 localités, chefs lieux ou petits villages, issues de vici ou de villas. Les noms simples gallo-romains, gentilices ou surnoms, ont aussi qualifié des propriétés. Quant au suffixe germanique burgunde *ingi(-ingus, ingos)*, il a donné, dans la Suisse romande et surtout dans la partie septentrionale de la Haute Savoie, des noms en *ens, ens, ans*, mais non pas en *ins* (p. 916, n. 2) ; ces derniers viennent en effet de *i-anum*, donc latin, et qui, dans les mêmes régions, a donné, par le suffixe locatif *icum*, des noms en *i-an-icum* = *inge, midi*, = *argue* : v. E. Muret, Mélanges Saussure, *Le Suffixe germanique* ing, 1908, et *De quelques désinences de noms de lieu*, Romania XXXVII, 1908. — P. 742 : « Les souterrains représentent surtout un refuge pour les moments troublés. » En Savoie, ce sont les grottes qui servirent d'asile aux habitants terrorisés par l'invasion des Alamans, sous Gallienus. — P. 916 : au français *viller, villiers*, de *villare*, correspond en Savoie *villar(d)*, village annexe de la villa ancienne et créé probabl. par suite de l'extension des cultures, après le Ve s.; il pourra donc être suivi d'un nom d'homme d'origine germanique ; il a cependant parfois livré des restes ou objets antiques. Quand *ville* est précédé d'un adjectif, comme dans Belleville, Hauteville, l'appellation est d'origine romane. Une formation comme Frécourt, Raville est plutôt nulle en Savoie. — P. 940 : c'est bien l'église avec son cimetière carolingien (loi de Charlemagne) qui est la véritable cause du groupement en villages, rôle joué aussi par la chapelle d'un prieuré.

Charles MARTEAUX.

75me Année 1934 4e Trimestre

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(Cicéron : *De Officiis* lib. I.)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par decret du 17 decembre 1890

Sommaire :

Académie Florimontane . *Séances des 9 octobre, 6 novembre, 11 décembre. Inauguration du Monument à Marc Le Roux le 19 novembre* 1934.

P. Tapponnier ..... *Un nom sur l'Arc. Le général A.-C. Taponier* (1749-1831)

R. Avezou..... *Lettres de Voltaire conservées aux Archives de la Haute-Savoie.*

Bibliographie Savoisienne

H. Onde..... L. Moret. *Géologie du Massif des Bornes.*

Ch. Marteaux ..... *Genava*, XII, 1934.

Ch. Vuachet ..... G. Beauverd. *Le Massif de la Tournette.*

F.-M. Ritz ..... A. van Gennep. *Le Folklore préhistorique de l'ancienne Savoie.*

ANNECY

Imprimerie F. ABRY et Cie, Editeurs

1934

ACADEMIE FLORIMONTANE

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896)

L'Académie Florimontane a été fondée à Annecy le 15 janvier 1851, par Louis Bouvier, Etienne Machard, Jules Philippe et Eloi Serand, pour faire revivre l'Académie Florimontane, créée dans cette ville, en 1606 (29 ans avant la fondation de l'Académie française) par saint François de Sales et le président Favre.

Son but est d'encourager les lettres, les sciences et les arts ; recueillir les manuscrits, chartes et documents qui peuvent intéresser l'histoire locale ; d'exciter à tout ce qui est bien, à tout ce qui est utile et réalisable ; enfin de multiplier les encouragements partout où sera besoin pour concourir à la gloire et au bien-être de la patrie, suivant sa devise qui résume bien son esprit : « *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* »

L'Académie Florimontane possède une bibliothèque savoisienne qui compte nombre d'ouvrages et brochures aujourd'hui recherchés et difficiles à trouver dans les bibliothèques publiques. On y conserve les collections complètes des publications des sociétés savantes savoisiennes, dauphinoises, du département de l'Ain, du canton de Genève et du Piémont.

Les membres de l'Académie Florimontane peuvent se faire communiquer les livres ou revues que possède sa bibliothèque. Lorsqu'il s'agit d'une communication en dehors d'Annecy, les frais de port sont à la charge du sociétaire.

Enfin l'Académie Florimontane est depuis 1916 propriétaire d'un superbe domaine situé aux environs d'Annecy, domaine qui lui a été légué par M. Léon Marès. Ce domaine de Montrottier est connu dans toute la région par le château du même nom, autour duquel il est groupé, et dont certaines parties sont classées parmi les monuments historiques. C'est dans ce château qu'est installé le Musée Léon Marès, formé de collections aussi précieuses que variées, et qui est ouvert gratuitement aux membres de l'Académie Florimontane, sur présentation de leur carte de sociétaire ; le public paye un droit d'entrée de 3 francs, de Pâques au 30 septembre.

L'Académie se compose de membres effectifs et associés, de membres correspondants et de membres honoraires à nombres limités. Les premiers sont admis sur leur demande et sur la présentation de deux membres ; ils paient une cotisation annuelle de 25 francs, reçoivent la *Revue Savoisienne*, ont le droit d'avoir en communication les ouvrages de la bibliothèque de l'Académie et d'assister à ses séances qui ont lieu à l'hôtel de ville d'Annecy, le premier mardi de chaque mois, sauf pendant les vacances : août et septembre.

Les membres correspondants sont choisis parmi les personnes qui collaborent à la *Revue* ; ils payent de même la cotisation de 25 francs et reçoivent la *Revue*.

Le rachat de la cotisation de membre est fixé à la somme de 400 fr.

Les membres honoraires sont choisis parmi les personnages de distinction qui font honneur à la Savoie ou qui ont rendu des services à l'Académie. Ils reçoivent la *Revue* et ne paient aucune cotisation.

CONCOURS

Chaque année, l'Académie Florimontane organise et distribue les prix des concours fondés en 1873 par le docteur Andrevetan et la ville d'Annecy, qui ont lieu dans l'ordre suivant :

1re année. — Concours de poésie, 600 fr.

2e année. — Concours simultané de poésie et de beaux-arts ; 200 fr. sont affectés à la poésie et 400 aux beaux-arts.

3e année. — Concours simultané de poésie et de prose ; 200 fr. sont consacrés à la poésie et 400 fr. à l'histoire ou études analogues.

1934. — *Concours de 3e année dont le programme est envoyé sur demande.*

Adresser tout ce qui concerne

l'administration de l'Académie Florimontane,

au Secrétaire de l'Académie (Syndicat d'Initiative, Annecy, Hte-Savoie).

ACADÉMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Séance du 9 octobre 1931

PRÉSIDENCE DE M. L. AUSSEDAT, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures (1).

En ouvrant la séance, le Président adresse des félicitations au général Duchêne, membre d'honneur, promu grand officier de la Légion d'honneur, et aussi à notre collègue M. Joseph Richard, dont l'un des fils a été fait chevalier du même ordre.

De la part de M. Frédéric Laeuffer, notaire à Paris, notre collègue, M. Aussedat offre pour la bibliothèque et analyse la *Vie du bienheureux François de Sales*, par Nicolas de Hautesville, chanoine de Saint-Pierre de Genève, imprimée à Lyon en 1661. Cet ouvrage, assez rare, porte un frontispice orné de jolis portraits du saint, de son neveu Charles-Auguste de Sales qui venait de mourir entre les bras de l'auteur, de sainte Jeanne de Chantal et de trois autres sœurs. Dédié à Mlle de Nemours, l'ouvrage est divisé en deux livres, le premier relatif à la vie extérieure du saint, le second à sa vie intérieure ; chacun comporte environ 25 discours avec peinture dans le genre allégorique, ode en vers... L'un de ces discours, dont il est donné lecture par le commandant Clair, se rapporte à la Tournette que notre chanoine admirait depuis sa table de travail au château de « Tres-uns ». Cette citation montre un amour de la nature de chez nous assez rare au XVIIe siècle, sans doute la toute première citation de la Tournette.

M. Aussedat remercie vivement M. Laeuffer de son aimable geste.

(1) Etaient présents : Mme Biennier, MM. Aussedat, Avezou, Blanchard, Cdt Clair, Lt-Colonel Collet, chanoine Coutin, Cuvet, Domenjoud, Fontaine, Gaillard, Lachat, Marteaux, Martin, H. et L. Plister, Riballo, F.-M. Ritz, Roze, Revil, F. et J. Serand.

Excusés : Mlles Maret et Mugnier, M. le chanoine Gavard, M. Vuachet.

M. Avezou fait une intéressante communication relative à la suppression en 1659 du Conseil Présidial et de la Chambre des Comptes de Genevois siégeant à Annecy, du fait de la mort du dernier duc de Genevois-Nemours et du retour définitif de la province au domaine ducal de Savoie. Cette suppression provoqua une levée de boucliers de la part des hommes de loi et d'une multitude de personnes qui vivaient des charges judiciaires si recherchées. Mémoires et suppliques affluèrent vers la Cour de Turin, et un poète accorda sa lyre pour chanter avec désolation la douleur d'Annecy. Après 16 ans de démarches, le Conseil Présidial fut rétabli en 1675, avec siège comme jadis au Palais de l'Isle.

M. Aussedat dit quelques mots de la célébration magnifique, à Thonon et Ripaille, le 27 septembre, du 5e centenaire de l'Ordre des saints Maurice et Lazare ; répondant à l'aimable invitation de l'Académie Chablaisienne, il y assista avec M. L. Pfister.

Il signale le 68e congrès national des sociétés savantes qui se tiendra à Lyon en 1935.

M. Onde fait l'analyse d'une étude de MM. Gignoux et Léon Moret, sur *Les subdivisions des Alpes Françaises*, publiée dans les annales de géographie du 15 juillet dernier. Ce nouvel essai de synthèse alpine met au point les travaux de Haug et de Kilian. Il fait le plus grand honneur au Laboratoire de géologie de Grenoble, et notre confrère, M. Moret, y a apporté, pour la région des Préalpes de Savoie, une importante contribution.

En présentant l'original, en plâtre, du médaillon de Marc Le Roux, que son auteur, l'artiste annécien Marius Tissot se fait un plaisir d'offrir à l'Académie Florimontane, M. J. Serand annonce que le modeste monument, qui doit être érigé au jardin public, en souvenir de notre regretté secrétaire, est en bonne voie d'exécution et pourra, vraisemblablement être inauguré très prochainement, après entente avec la Municipalité.

M. Serand profite de cette occasion pour rappeler que lors de sa mise à la retraite, Marc Le Roux avait enrichi notre bibliothèque de 1.045 brochures ou volumes scientifiques et que, de son côté, Mme Miquet a offert pour être conservés à Montrottier, en souvenir de son mari, 50 portraits encadrés, de personnalités savoyardes, plus de 300 ouvrages ou bro-

chures et 110 cahiers de notes biographiques, patiemment rassemblées par notre ancien et regretté président.

Nous avons également reçu de Mme Biennier, un exemplaire relié, format in-12, de l'édition de 1661, de l'*Introduction à la vie dévote*, et de plusieurs collègues ou de personnes qui s'intéressent à nos collections, des armes, armures, médailles et décorations, etc. ; le Président adresse aux donateurs : M. et Mme Camille Blanchard, Mme Biennier, Mme Burdin, le capitaine Cuvet, Mme Miquet, ainsi qu'à M. Marius Tissot, de bien sincères remerciements.

M. Lachat, de retour du Congrès des Conservateurs de musées, qui vient d'avoir lieu à Troyes, Reims, Soissons et autres villes, fait part de la proposition émise par ses collègues de tenir éventuellement le prochain congrès à Annecy. L'Académie Florimontane, s'associant à son désir de voir ce projet réalisé, se ferait un plaisir de recevoir les congressistes à Montrottier.

M. L. Pfister présente les ouvrages reçus : *Rapport sur le service des Archives de la Haute-Savoie*, en 1933, par M. Avezou ; *Essai sur la cartographie du Léman : la carte de J. C. Fatio de Duillier* (1685-1720), par Ernest Clouzot, offert par M. Avezou ; *Rapport du Syndicat d'Initiative d'Annecy et de la Haute-Savoie de* 1931 ; deux extraits des comptes rendus des séances de l'Académie des Sciences, soit *Note de MM. Lepape, Léon Morel et G. Schneider, sur la Minéralisation des eaux thermales d'Aix-les-Bains et sa signification géologique*, et de M. Léon Morel sur *Les Algues cariales du groupe des Cyanophycées à propos d'observations nouvelles faites au lac de Marinet, dans le massif de Chambeyron* ; « *Un partisan savoyard aux Indes : de Molz de la Salle de Lallée* », par Maurice Besson. Remerciements aux donateurs.

Au sujet des concours de la fondation Andrevetan, sont nommés membres de la commission d'histoire MM. Avezou, chanoine Coutin et H. Onde, et de la commission de poésie : Mlle Mugnier, MM. Gardet, Martin, F. Ritz et E. Roze.

La séance est levée à 18 heures.

Séance du 6 novembre 1934

PRÉSIDENCE DE M. L. AUSSEDAT, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures (1).

En ouvrant la séance, le PRÉSIDENT dit la perte qu'a faite notre Académie par la mort de M. Achille Allart, ingénieur des Arts et Manufactures, l'un des doyens de l'Académie Florimontane dans laquelle il était entré en 1887 et dont il était membre d'honneur depuis 1916. Originaire de la Picardie, le regretté défunt avait publié divers articles industriels dans la *Revue Savoisienne*, et nous avait fait don, jadis, de nombreux ouvrages scientifiques. A Mme Allart, le Président adresse les condoléances respectueuses de l'Académie.

Il envoie aussi des condoléances bien sympathiques à plusieurs de nos collègues frappés par des deuils : M. le comte Henri de Menthon, pour la mort de Mme la comtesse de Menthon, née d'Aligny, sa femme, et à M. le comte Antoine de Menthon ; M. Camille Dijoud, pour la mort de Mme Dijoud, née Vernay, sa femme ; M. et Mme Claudius Bouchet, pour la mort de leur gendre, M. Fléchet.

M. Eugène GRABER fait part aussi du décès de Mme Ernest Guinier, veuve de l'inspecteur principal des Eaux et Forêts Ernest Guinier, dont le souvenir est demeuré vivace, et mère de notre collègue, M. Philibert Guinier, membre d'honneur, directeur de l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts de Nancy. Le PRÉSIDENT adresse à ce dernier les condoléances de ses collègues.

M. AUSSEDAT dit quelques mots de la prochaine inauguration, le 19 novembre, à 14 h. 30, au jardin public, du monument érigé en souvenir de Marc Le Roux. Il convie tous

(1) Etaient présents : Mme Biennier, MM. Aussedat, Avezou, L. Buttin, P. Callies, Lt-Colonel Collet, Cuvet, Fontaine, Gayet, E. Graber, Lachat, Marteaux, Cdt Monnet, d'Orlyé, H. et L. Pfister, Revil, F.-M. Ritz, Roze, F. Serand, Vuachet.

Excusés : Cdt Clair, MM. les Ch. Coutin et Gavard, Ribatto, J. Serand.

les membres de l'Académie à assister à cette manifestation intime.

M. Lachat donne lecture d'une minutieuse étude de l'ouvrage que M. Jean Rumilly, auteur protestant, a consacré à notre illustre compatriote, le fondateur des Hospices du Grand et du Petit-Saint-Bernard, sous le titre : *Un homme de l'an* 1.000, *Bernard de Menthon*.

M. Avezou lit et commente deux documents conservés aux Archives départementales de la Haute-Savoie, soit :

1° Une lettre originale du guide J.-Fr. Simond, de Chamonix, relatant de façon détaillée une ascension au Mont-Blanc, les 11 et 12 juillet 1808.

2° Une autre lettre du 11 septembre 1808, du maire de Chamonix au Sous-Préfet de Bonneville, donnant d'intéressants renseignements sur la précédente ascension et aussi sur celle effectuée, trois jours plus tard, par un groupe de Chamoniards, dirigés par Jacques Balmat, et au nombre desquels figurait Marie Paradis.

M. L. Pfister fait connaître que l'Académie Française vient de décerner le prix Juteau-Duvigneaux, de 1.000 francs, à notre collègue, Mlle Lecouturier, pour son savant ouvrage sur *Françoise-Madeleine de Chaugy et la Tradition salésienne au* XVIIe *siècle*. De chaleureuses félicitations sont adressées à la lauréate.

Le bibliothécaire dépose pour la bibliothèque un ouvrage soit fac-simile de l'unique exemplaire, actuellement connu, de l'édition de 1619 de « *l'Introduction à la Vie Dévote* ». Cet ouvrage a été publié par M. Fabius Henrion, sur papier semblable et de même teinte que celui de l'original, et avec mêmes caractères d'impression ; il renferme également un fac-simile d'une lettre de saint François. Des remerciements et de vives félicitations sont exprimés à l'auteur.

M. Pfister remet enfin, de la part de M. le Marquis de Bissy, la conférence qu'il fit à Ripaille, sur l'érection du Duché de Savoie, à l'occasion du cinquième centenaire de l'Ordre des saints Maurice et Lazare. Des remerciements sont adressés à M. de Bissy.

La séance est levée à 18 heures.

Séance du 11 décembre 1934

PRÉSIDENCE DE M. L. AUSSEDAT, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures (1).

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté, mais au sujet de ce procès-verbal, M. François Ritz présente une mise au point avec judicieuse critique historique de l'ouvrage de M. Jean Rumilly : *Un homme de l'an mille, Bernard de Menthon*, dont M. Lachat avait donné un compte rendu.

Le Président rappelle les liens étroits qui attachaient le grand maître Albert Besnard à la Savoie, en particulier à Talloires et à notre lac d'Annecy. La disparition de cette belle figure, de ce puissant artiste, de ce magicien des couleurs qui porta très haut et très loin le prestige de l'art français, laissera un grand vide dans notre région où son nom était universellement connu et aimé. L'Académie Florimontane s'associe à ce deuil national et adresse à la famille Besnard ses respectueuses condoléances.

Le Président tient aussi à envoyer la sympathie de la société à la famille de notre jeune compatriote, M. Oscar David, mort victime d'un tragique accident d'automobile. Doué d'une féconde activité littéraire, il avait consacré le meilleur de lui-même à sa petite patrie qu'il aimait profondément.

M. François Ritz donne lecture d'une notice biographique que notre collègue, M. Maurice Cauchie, de Paris, a consacrée à son ami le sculpteur animalier Albert Laplanche (1851-1933) dont les grands-parents maternels étaient originaires de Saint-Ferréol, près de Faverges. En dehors de la sculpture, la grande passion de l'artiste était la chasse qui lui procurait l'occasion d'approfondir l'étude de la zoologie, et d'observer minutieusement les formes, gestes et mœurs des animaux sauvages ; d'où cette documentation qui allait donner à son art une miraculeuse expression de vérité. Albert Laplanche a légué au Musée d'Annecy un exemplaire de la totalité de ses

(1) Etaient présents : Mme Biennier, Mlles Maret, Mugnier, MM. Aussedat, Avezou, Cd^t^ Clair, Chanoine Coutin, Cuvet, Domenjoud, Flamary, Fontaine, Gaillard, Gardet, Lachat, Marteaux, Martin, Onde, H. et L. Pfister, Ribatto, F.-M. Ritz, Roze, F. et J. Serand, Vuachet.

Excusés : MM. André, chanoine Gavard.

œuvres (huit y sont déjà exposées, les autres y entreront après la mort de ses héritiers artistiques). M. Cauchie fait suivre sa notice du catalogue des œuvres très nombreuses du sculpteur.

M. L. Aussedat présente les deux beaux volumes des causeries du regretté Gabriel Pérouse, archiviste de la Savoie, sur *L'Histoire Littéraire de la Savoie*. Il remercie vivement le donateur-éditeur, M. André Pérouse.

M. Onde dépose, de la part de M. Léon Moret, son savant et intéressant ouvrage *Géologie du Massif des Bornes et des Klippes préalpines des Annes et de Sulens (Haute-Savoie)* publié par la Société Géologique de France. Des félicitations sont exprimées à l'auteur, notre collègue.

M. Avezou remet aussi, de la part de Mlle Désormaux, le tirage à part d'un extrait de l'ouvrage *Le Français hors de France au* XVIIIe *siècle*, soit du Livre VIII, *Le Français en Savoie*, écrit par M. J. Désormaux, notre regretté président d'honneur.

M. L. Pfister présente les autres ouvrages reçus, soit : *Le Répertoire numérique du fonds sarde des Archives du département de la Savoie, et relatif à l'Intendance de Maurienne, Haute-Savoie et Tarentaise, Génie civil. Instruction publique* ; une brochure relatant l'inauguration à Chambéry du « Monument des Savoyards morts pour la France », le récent volume des *Mémoires de l'Académie Salésienne*, renfermant notamment l'intéressante monographie d'Etrembières par notre confrère M. le chanoine Gavard.

M. L. Pfister remet également de la part de M. Benoît, rédacteur au *Petit Dauphinois*, plusieurs agrandissements photographiques du monument de Marc Le Roux et de la cérémonie d'inauguration. Des remerciements sont adressés à M. Benoît ainsi qu'à tous les aimables donateurs ci-dessus.

M. Joseph Serand fait connaître l'envoi par M. François Carnot, membre d'honneur, d'un lot important de documents et d'archives ayant trait à la famille de notre ancien collègue, le docteur Thonion. Le Président adresse à M. Carnot les remerciements de l'Académie.

M. J. Serand lit un article extrait de l'ancienne *Gazette de l'Association Agricole*, de Turin, qui donne un aperçu sur ce qu'était la foire de Saint-André, il y a 89 ans.

D'après ce journal, plus de 30.000 étrangers se heurtaient

dans Annecy et ses abords, le mardi 3 décembre 1845, principal jour de la foire.

On comptait, au Pâquier, 620 paires de bœufs, 400 vaches, 1.400 porcs gras, une vingtaine de chariots de veaux de lait, etc., etc.

L'épicerie, la mercerie, la quincaillerie, les fourneaux en fonte, les fers, la toilerie, les cuirs verts, les fromages ainsi que diverses denrées avaient été apportés en très grandes quantités.

Voici, à titre de renseignements, quelques prix de cette époque : bœufs gras, la tête 300 à 100 fr. ; vaches, 100 à 200 ; veaux de lait, 12 à 30 ; porcs gras, 80 à 250 ; froment, première qualité, 20 fr. 07 l'hectolitre ; méteil, 17 fr. 44 l'hectolitre ; pommes de terre, 1 fr. l'hectolitre ; beurre, la livre de 24 onces, 0 fr. 80 ; poulet de tête, 0 fr. 90 ; œufs, la douzaine, 0 fr. 45.

Si l'on songe que la foire de Saint-André est déjà mentionnée dans les franchises d'Annecy confirmées le 19 novembre 1367, au château de La Balme, par le comte de Genevois Amédée IV, on peut dire que c'est l'une des plus anciennes traditions de la ville qui s'est renouvelée mardi dernier.

M. Lachat signale les différentes et nombreuses œuvres acquises ces temps derniers par le Musée d'Annecy, notamment des tableaux, gravures et moulages. A ce propos, plusieurs membres de l'Académie Florimontane souhaitent que la commission du Musée veuille bien aussi souvent que possible, réserver sa préférence aux œuvres locales ou à celles d'artistes originaires ou habitués de la Savoie.

M. L. Pfister enfin donne lecture d'une communication de M. l'abbé Boillot, de Liesle (Doubs), relative à une parenté existant depuis trois siècles entre la Savoie et la Franche-Comté, et provenant de la venue, au XVIIe siècle, d'une colonie de Savoyards appelés au Sauget, par l'abbaye de Montbenoît, pour combler les vides énormes que les malheurs des temps avaient faits dans la population.

La séance est levée à 18 heures.

— A la réunion du Comité, qui suivit, décision a été prise qu'à l'avenir il ne sera plus envoyé de convocations individuelles pour les réunions ordinaires de l'Académie qui se tiennent le premier mardi de chaque mois. Ces réunions seront simplement rappelées dans toute la presse locale.

Inauguration du Monument à Marc LE ROUX

Le 19 novembre 1931

L'Académie Florimontane demeure fidèle à l'une de ses plus anciennes traditions : celle d'honorer la mémoire et de donner en exemple à la postérité la vie et les œuvres des grands ou bons serviteurs de la Savoie. C'est à sa patriotique initiative qu'Annecy doit de posséder les monuments de Germain Sommeiller et de saint François de Sales, le buste de Fabien Calloud et le monument funéraire de Jules Philippe.

A ceux-ci, la vieille Académie vient d'ajouter une stèle consacrée à son très regretté secrétaire perpétuel Marc Le Roux, le savant conservateur du Musée d'Annecy.

Erigé au Jardin public en face du lac et de son décor admirable, le monument est modeste : un bloc erratique de granit de Combloux dans lequel est incrusté un médaillon de bronze par lequel l'artiste annécien Marius Tissot a fait revivre avec une heureuse ressemblance la physionomie souriante du savant. Simple également, et comme il l'eût aimée, est l'inscription, mais son laconisme suffit à rappeler son labeur scientifique en faveur de la Savoie :

A MARC LE ROUX
1854-1933
QUI CONSACRA SA VIE
A L'ÉTUDE BIOLOGIQUE
DES LACS DE SAVOIE

L'inauguration de ce petit monument eut lieu le lundi 19 novembre 1934, à 14 h. 30, par une après-midi brumeuse bien choisie pour diriger et retenir la pensée vers le souvenir du disparu unanimement regretté.

Devant la stèle ornée d'arbustes et fleurie par l'Académie, se trouvaient groupés M. Blanc, maire et le Conseil Munici-

pal ; M. Louis Aussedat, président, le bureau et de nombreux membres de l'Académie Florimontane ; plusieurs représentants de l'Académie Salésienne ; le capitaine Carle, délégué de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie de Chambéry ; la famille représentée notamment par le docteur Lucien Le Roux, frère de Marc Le Roux, le commandant et Mme Frey et Mme Pelletier, beau-frère et belles-sœurs ; et encore les présidents du Syndicat d'Initiative dont il avait été l'un des membres fondateurs il y a 40 ans, de la section du Club Alpin Français et de la Société de Pisciculture ; enfin un public recueilli parmi lequel des personnes même très humbles qui, fréquemment, avaient eu à approcher l'homme toujours affable et bienveillant (1).

Tandis que le voile recouvrant le monument est enlevé, M. Aussedat, président, prend la parole en ces termes :

Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Marc Le Roux est mort le 25 juin 1933 entouré de l'estime et des regrets de tous. L'Académie Florimontane, dont il avait pendant 10 ans assuré le Secrétariat avec tact, science et dévouement se devait d'accueillir avec enthousiasme les suggestions formulées aussitôt après sa mort par quelques-uns de ses membres, plus spécialement collaborateurs ou disciples du savant disparu, en vue de l'érection d'un monument public destiné à conserver sa mémoire.

Un Comité fut donc constitué avec mission de réaliser ce projet et je dois dire que sa tâche fut des plus aisées, car il rencontra partout les concours les plus empressés.

Le premier et le plus important fut celui de la ville d'Annecy, en la personne de son maire, M. Joseph Blanc et de ses conseillers municipaux ; outre le savant dont les études guideront longtemps les pêcheurs du lac et les décisions des pouvoirs publics, ils ont voulu honorer le Conservateur du Musée qui sut accroître judicieusement les collections et en

(1) M. Gignoux, directeur du Laboratoire de Géologie de la Faculté des Sciences de Grenoble, M. Philibert Guinier, directeur de l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts de Nancy, M. Léger, directeur de l'Institut de Zoologie à l'Université de Grenoble, et M. G. Letonnelier, archiviste du département de l'Isère, s'étaient excusés.

améliorer la présentation et le Bibliothécaire qui se dévoua pendant si longtemps au travail ignoré de beaucoup, mais si utile de mettre à la disposition de tous les trésors de la science, de l'art et des lettres.

En plus d'une généreuse contribution aux frais d'érection de ce monument, la Ville d'Annecy a bien voulu nous accorder un emplacement de tout premier choix, dans un cadre infiniment gracieux, que les morsures de l'hiver ne parviennent pas à attrister, non loin du musée, de la bibliothèque et de la demeure, témoins journaliers des travaux du regretté savant, tout à fait au bord de ce lac dont pendant tant d'années il avait cherché à percer les mystères de la biologie, en face de cette Tournette, symbole des Alpes dont il avait patiemment contribué à préciser la géologie.

Au nom du Comité je la remercie et je la prie de prendre en charge et d'entretenir, comme elle sait si bien le faire, ce monument dont elle a favorisé l'érection avec tant de bienveillance.

Je remercie aussi les nombreux et généreux souscripteurs qui ont écouté l'appel du Comité et notamment l'Institut de géologie et celui de zoologie et de pisciculture de l'Université de Grenoble, l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts de Nancy et sa station hydrobiologique du Lac du Bourget, et la Société de pêche et de pisciculture d'Annecy.

Leur concours atteste avec éclat combien les travaux de Marc Le Roux ont été appréciés, aussi bien de ceux qui s'occupent de science pure que de ceux intéressés surtout par ses applications d'utilité ou d'agrément.

Enfin, j'ai l'agréable mission de remercier les réalisateurs de ce monument : en premier lieu mes collègues du Comité dont l'activité et le dévouement ont permis d'aboutir rapidement, ensuite MM. Charvin frères qui ont su choisir avec goût un éclat du Mont-Blanc, symbolique et expressif, et enfin le sculpteur, M. Tissot, qui, ayant bien connu Marc Le Roux, a ciselé ses traits avec autant d'art et d'habileté professionnelle que de ressemblance et de vie. Il semble à regarder ce médaillon, qu'on va le voir s'animer d'un fin sourire.

Je remercie aussi toutes les personnalités qui ont bien voulu par leur présence à cette petite fête contribuer, malgré l'inclémence de la saison à honorer la mémoire du cher disparu.

Le monument que vous avez sous les yeux a été choisi de dimensions modestes : sa simplicité, je dirai presque sa rusticité nous a paru mieux s'harmoniser avec le patient et obscur labeur du savant penché sur son microscope, cheminant avec son marteau dans les sentiers inconnus ou surveillant d'un œil attentif les migrations du peuple aquatique, sans jamais songer aux honneurs et sans poursuivre d'autre but que l'enrichissement de la science.

Mais, si modeste qu'il soit, il rappellera aux foules, toujours plus nombreuses sur ce rivage à venir admirer le merveilleux panorama, combien il est beau de se dévouer à la science, et il réjouira le cœur de ceux qui ont connu et apprécié son œuvre et qui verront ainsi que sa petite patrie d'adoption n'a pas été ingrate.

Un de ses disciples les plus éminents, le professeur Léon Moret, de l'Université de Grenoble, plus à même que moi d'apprécier le caractère et les travaux de Marc Le Roux a bien voulu se charger de retracer en raccourci devant vous sa vie et son œuvre. Sachant d'expérience la façon magistrale dont il s'en acquittera, je me permets de le remercier d'avance au nom de vous tous.

M. Blanc, maire, répond par le discours que voici :

Monsieur le Président,

Je vous remercie de bien vouloir remettre à la ville d'Annecy le monument que l'Académie Florimontane a fait ériger à la mémoire de Marc Le Roux, son secrétaire perpétuel.

L'initiative prise par votre très honorable Compagnie, plus que trois fois centenaire, mais toujours jeune par son activité, mérite les plus grands éloges : vous n'oubliez pas ceux qui contribuent à sa prospérité par un dévouement tout à fait désintéressé et grandement utile à la petite patrie.

Marc Le Roux a été un de ces bons ouvriers, ses nombreuses communications faites à l'Académie Florimontane, sa présence constante à vos réunions, les travaux qu'il a rédigés, déposés dans vos archives et répandus dans le public, restent la preuve irréfutable de son labeur, de son savoir et de ses recherches dont les résultats sont et resteront appréciés.

La ville d'Annecy gardera le monument que vous lui con-

liez, avec d'autant plus de soin, qu'elle ne peut oublier que Marc Le Roux a été conservateur de son musée et chargé de la bibliothèque municipale de 1891 à 1933, c'est-à-dire pendant 42 années. C'était un homme de travail qui employait ses loisirs à pénétrer dans les secrets de la formation de nos montagnes et de la vie de nos lacs.

En élevant ce monument à sa mémoire, l'Académie Florimontane atteste ses sentiments de gratitude envers celui qui, en la servant avec ardeur, a bien servi la science dans une de ses branches les plus utiles.

En gardant pieusement ce souvenir, la ville manifestera d'une façon constante la reconnaissance qu'elle doit à l'un de ses bons serviteurs.

Enfin, M. le docteur Léon Moret, professeur de Géologie à la Faculté des Sciences de Grenoble, élève particulièrement affectionné de Marc Le Roux, vint retracer dans les termes suivants la vie de son maître et ami :

Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La manifestation de sympathie qui nous réunit aujourd'hui autour du monument du biologiste Marc Le Roux, comporte un enseignement réconfortant qu'il n'est pas inutile de souligner tout d'abord, car elle montre que notre époque, en apparence si utilitaire et si futile, sait encore distinguer, à côté des existences tapageuses, celles de ses serviteurs plus discrets et désintéressés.

Ce monument, simple et sans prétention, comme la vie de celui qu'il veut honorer, perpétuera la mémoire d'un des meilleurs parmi ces ouvriers de la science qui, seuls, loin des laboratoires outillés, creusent sans bruit leur utile sillon.

Plus que bien d'autres, ces travailleurs isolés, sevrés d'encouragements et ignorant l'émulation des centres d'études, ont droit à notre admiration et à notre reconnaissance.

Le médaillon de bronze qui fait revivre avec beaucoup de vérité et de finesse les traits de notre ami dans la force de l'âge est, comme vient de le dire M. Louis Aussedat, l'œuvre d'un compatriote que vous connaissez bien, le sculpteur

Marius Tissot, dont le talent se dissimule sous une trop grande modestie.

Le socle rustique sur lequel nous l'avons placé : un bloc erratique de granit de Combloux, rappellera que Marc Le Roux a dénombré et décrit les vestiges abandonnés dans nos régions par les antiques glaciers auxquels nous devons la parure de nos lacs alpestres.

Enfin, l'emplacement de ce monument, en ce jardin public, a lui-même sa signification, puisqu'il a permis de remettre le savant à quelques pas du musée qu'il a tant développé, dans ce cadre de montagnes et en face d'un lac auxquels il a consacré le meilleur de son activité de naturaliste. La spontanéité avec laquelle la Municipalité de notre ville nous l'a offert témoigne assez, je pense, de l'estime en laquelle elle tenait celui qui fut pendant 12 années le directeur de son musée et de sa bibliothèque.

Le Roux que l'on s'était habitué à croire de chez nous, tant il s'y était bien adapté, était d'origine normande ; il naquit en effet, à Saint-Lô en 1851.

Il faut croire que de bonnes fées se penchèrent sur son berceau pour y déposer tous les dons qui engendrent les grandes satisfactions de l'existence car, très vite, son esprit vif et curieux fut orienté vers les choses de l'art et de la nature dans lesquelles il devait se distinguer.

Mais, au début, sa vie est pleine de contrastes et d'imprévu.

Ses études secondaires terminées, il faut choisir une carrière qui nourrisse son homme ; il hésite, puis contre toute attente, se dirige vers l'administration de l'Enregistrement.

Au bout de quelques années, et bien qu'il soit même devenu receveur en 1880, sa vraie vocation reprend le dessus et il abandonne dossiers et registres pour se lancer résolument dans les Sciences naturelles qu'il étudiera successivement à Caen et à Paris.

La mer, monde mystérieux et grouillant de vie dont il gardera toujours un peu la nostalgie, ne pouvait laisser indifférent ce normand de bonne souche et l'attire invinciblement.

La faune y est trop belle et trop variée, et tant de problèmes passionnants s'y posent, qu'il sera biologiste.

Il travaille avec un zèle de si bon aloi que, sa licence passée, il est nommé préparateur de Zoologie à la Faculté des

Sciences de Caen, dans un laboratoire particulièrement sympathique que dirige le grand savant Yves Delage.

Le voilà le pied à l'étrier et dans son vrai milieu car il est là entouré de collègues ou d'amis avec lesquels, en dehors des controverses scientifiques, on discute de tout : littérature, peinture, musique. Comment pourrait-il en être autrement dans un centre aussi merveilleux que la vieille cité d'art normande ?

Sur les conseils de son maître, il entreprend une thèse sur le système nerveux des poissons, sujet délicat, qu'il traitera tout à son honneur et qui lui vaudra en 1887 le titre de docteur ès-sciences naturelles et sa nomination de chef des travaux pratiques de zoologie.

Peu après, la direction du Laboratoire de zoologie marine de Luc lui est dévolue et tout son temps va y être consacré à l'étude de la faune et de la flore de la Manche.

Son avenir est assuré, nul doute qu'il ne gravisse sans difficulté l'échelon supérieur qui doit le conduire à une chaire magistrale lorsque, brusquement, en 1891, il abandonne son poste pour se rendre à Paris.

C'est à la suite de circonstances où se manifestèrent son indépendance de jugement et l'originalité de son caractère qu'il prit cette décision dont les conséquences allaient être pour lui, comme pour nous, des plus importantes.

En effet, il ne devait pas rester longtemps à Paris, mais ce court séjour lui fut une occasion de se perfectionner et d'élargir ses horizons en fréquentant les laboratoires de la Sorbonne ainsi que les milieux artistiques et littéraires de l'époque.

L'éventualité imprévisible, qui allait l'arracher de Paris pour l'amener définitivement en Savoie, se présenta dans le courant de 1891, l'année même où il avait quitté l'Université.

Le géologue Gustave Maillard venait de mourir, laissant vacant le poste de conservateur du musée d'Annecy. Cette nouvelle parvint aux oreilles de Le Roux qui, réalisant immédiatement tout l'intérêt scientifique qui s'attachait à une telle situation, posa sa candidature et, grâce à des titres éclatants, fut choisi entre les nombreux solliciteurs qui se présentèrent alors.

Le voilà maintenant installé à Annecy, dans une situation qui ne va pas tarder à être stabilisée par le mariage, et bien

décidé à mettre en œuvre toutes ses brillantes qualités de naturaliste et d'artiste pour accomplir la tâche qui lui était confiée.

Je n'ai pas l'intention de vous dire par le détail ce que Le Roux a fait du musée de notre ville ; mais je dois vous rappeler que c'est à lui que nous en devons l'extension, le classement général et la présentation actuels et qu'il apporta tous ses soins au développement des collections locales d'histoire naturelle et d'archéologie, c'est-à-dire ce par quoi un musée de province justifie en général son existence.

Aussi peut-on dire, ainsi que me l'écrivait récemment un de nos plus éminents compatriotes et des plus qualifiés, qu'il a fait de notre musée un remarquable ensemble documentaire et didactique.

Mais, il n'était pas dans le tempérament de Le Roux de se borner a une conservation purement administrative. Le poste d'Annecy avait pour lui une autre raison d'être, celle de se trouver dans un cadre idéalement beau et au bord d'un lac à peu près inconnu des biologistes.

Au moment où notre savant se fixait à Annecy, la science des lacs prenait naissance et venait justement d'être dotée de son programme de recherches par l'illustre Forel qui avait montré, par ses travaux préliminaires sur le Léman, tout ce qui pouvait en découler d'utile, non seulement pour l'étude des problèmes pratiques d'ordre pisicole, mais même pour l'histoire de la terre.

Forel ne s'était pas contenté de procéder à l'étude de la physique du Léman, mais il avait aussi appliqué à ce lac les méthodes utilisées par les océanographes au cours de leurs recherches de biologie marine : recherches très étendues qui comprennent l'examen systématique de tous les organismes, animaux ou végétaux, grands et petits, vivant libres ou fixés dans les eaux douces, l'étude de leur répartition, de leurs associations et de leurs migrations.

Il devenait dès lors du plus haut intérêt de se livrer à des études analogues et comparatives sur les lacs voisins afin d'en dégager, à côté des données particulières, des conclusions plus générales.

Le lac d'Annecy, domaine à peine défriché de ce point de vue, était ainsi tout indiqué pour une étude qui ne pouvait manquer d'être fructueuse et c'est à cette œuvre, qui réclame

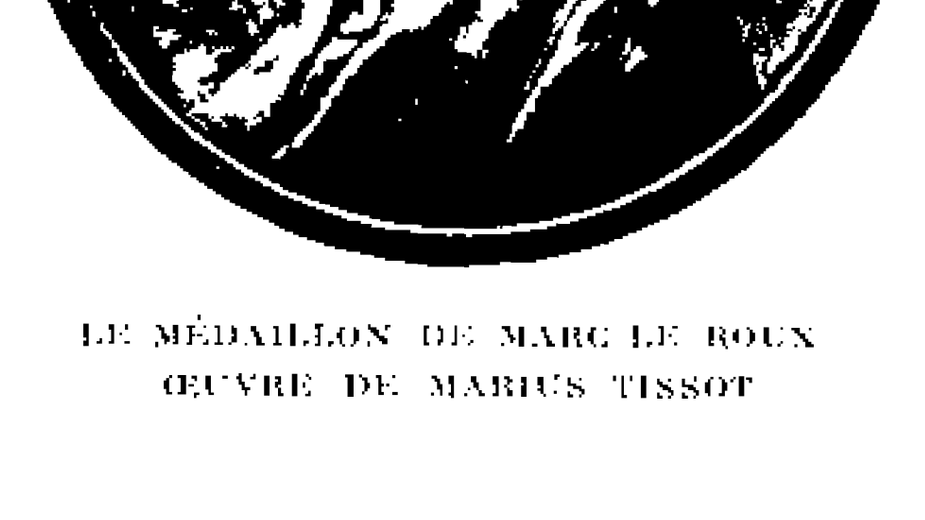

LE MÉDAILLON DE MARC LE ROUX
ŒUVRE DE MARIUS TISSOT



LA CÉRÉMONIE DE L'INAUGURATION DU MONUMENT A MARC LE ROUX
DISCOURS DU PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE FLORIMONTANE

de ses apôtres un savoir considérable et nécessite des recher-. ches laborieuses et prolongées, que se consacra désormais Marc Le Roux.

Bien que livré à ses seules ressources notre savant était, par ses travaux antérieurs, admirablement préparé pour la mener à bien.

L'effort de cette patiente étude s'échelonna sur plusieurs années et les résultats parurent en 1907 dans les *Annales de Biologie lacustre* de Bruxelles.

Ce beau travail est la monographie physique et biologique la plus complète que nous possédions sur un grand lac français ; sa lecture est des plus attrayantes car tous les problèmes que posent le peuplement de notre lac ainsi que les diverses manifestations de la vie, depuis le monde des organismes les plus littoraux jusqu'à celui des plus profonds en passant par ceux qui flottent ou nagent pour constituer le plancton, pâture des poissons, y sont traités avec une grande maîtrise et une parfaite clarté.

Mais Le Roux ne devait pas se limiter au lac d'Annecy et fut bien vite sollicité par son grand voisin le lac du Bourget qu'il dota en 1929, après une longue interruption due à la guerre, d'une importante monographie conçue dans le même esprit. Ce nouveau travail est d'autant plus intéressant pour les non initiés qu'il est illustré par l'auteur de nombreux croquis des organismes décrits et qu'il y est longuement traité des poissons de nos lacs, des procédés de pêche et d'un projet de règlementation rationnelle de celle-ci basé sur la grande connaissance que possédait l'auteur de la biologie des poissons.

C'est donc bien près d'un demi-siècle de sa vie que Le Roux a consacré aux lacs savoyards et ce titre méritait d'être inscrit sur ce monument.

Indépendamment de ces recherches biologiques qui, à elles seules préserveront son nom de l'oubli, Le Roux devait être aussi amené par ses fonctions à étendre ses investigations à toutes les autres branches des sciences naturelles.

Ce lui fut un jeu, grâce à une intelligence lucide et compréhensive, servie par une vaste culture, que de s'adapter aux disciplines de la géologie, de la botanique, de l'anthropologie et même de l'archéologie, sciences dans lesquelles il fut le collaborateur efficace de spécialistes réputés qui surent se l'associer dans leurs recherches sur la Savoie.

Et à ce sujet, il m'est impossible de ne pas rappeler que notre confrère M. Charles Marteaux trouva en Le Roux, au cours de ses admirables recherches sur les Burgondes, les voies romaines de Savoie et le vicus gallo-romain des Fins d'Annecy, un collaborateur artistique particulièrement précieux.

Si j'ajoute qu'il se tenait au courant des acquisitions les plus récentes de la physique et que ce grand passionné de musique fut aussi un excellent peintre dont l'œuvre porte la marque d'un beau talent de coloriste, je pense que j'aurai tracé un tableau assez exact, sinon complet, de l'activité de Marc Le Roux.

S'étant ainsi intéressé à tout, et toujours avec un rare bonheur, Le Roux ne pouvait manquer à son rôle de « conseiller technique » auprès de notre population annécienne qui savait par expérience que la poulie de ce puits de science débonnaire ne grinçait pas trop lorsqu'on en voulait tirer quelque chose.

Que de fois ai-je vu son petit cabinet de travail du musée transformé en véritable salle de consultation ; bien rares étaient ceux qui, lui ayant apporté un tableau, une monnaie, une plante ou un caillou, se retiraient sans avoir obtenu le renseignement ou l'éclaircissement demandés.

Car il n'était guère de questions, scientifiques ou autres, intéressant la région ou l'actualité, sur lesquelles il n'avait son mot à dire, quelquefois même à rédiger sous forme d'articles de haute vulgarisation, confiés à la *Revue Savoisienne* ou à la presse locale qui jamais, je crois, ne s'est adressée à lui en vain.

C'est donc en ce sens surtout que l'on peut dire qu'il a laissé en disparaissant un grand vide dans nos milieux intellectuels et qu'une voix bienfaisante et utile s'est tue dans notre cité.

Me sera-t-il permis, en terminant, de rappeler quelques souvenirs et de parler de l'homme ?

Peut-être aurais-je pu me dispenser d'aborder une question à laquelle votre présence en ces lieux répond par avance si favorablement ?

Le Roux était un savant et un artiste enthousiastes, insoucieux des contingences matérielles, qui avait su introduire dans son existence cette fantaisie, cette gentillesse de rapports sans lesquelles la vie vaut à peine d'être vécue.

Mais, à côté de l'esthète, il y avait l'homme tout court, infiniment bon et dont l'âme ne vibrait qu'au beau et au bien.

Le Roux ne se livrait pas volontiers, tant par modestie que par timidité et montrait parfois au premier abord une brusquerie qui surprenait ceux qui ne le connaissaient pas. Mais ce voile, qui dérobait les qualités de son cœur et de son esprit, tombait bien vite devant ceux qu'il avait jugés dignes de son estime et auxquels son dévouement était alors acquis pour toujours.

L'amitié de cet homme charmant, que j'ai eu le bonheur d'éprouver pendant plus de trente ans, était véritablement un bienfait inestimable ; pour beaucoup elle a été, je dois le dire, un réconfort, car il était de ceux qui, dans les heures graves ou tristes de la vie, savent conseiller ou consoler.

Un autre trait de son caractère était l'intérêt qu'il portait aux jeunes chez lesquels il avait reconnu le signe de la curiosité scientifique.

Et ne voyons pas là, Mesdames et Messieurs, le moindre de ses mérites, car s'il laisse une œuvre scientifique importante et qui lui survivra, il laisse aussi, ce qui est bien le fait des vrais maîtres, des élèves chez lesquels il a su entretenir ou allumer la flamme de la recherche, source de cette incomparable joie de connaître si bien chantée par le géologue Pierre Termier.

Ceux-là, dont je m'honore de faire partie, garderont fidèlement dans leur cœur la mémoire du maître et de l'ami ; mais ils se réjouissent aujourd'hui à la pensée que cette mémoire sera aussi conservée au sein même de la nature qu'il a aimée et glorifiée, sur cette terre de Savoie, sa patrie d'adoption, à laquelle il s'était donné et qu'il a servi avec dilection jusqu'à son dernier souffle.

De chaleureux applaudissements ont souligné ces trois discours.

L'Institut de Zoologie et d'Hydrobiologie piscicole de l'Université de Grenoble n'ayant pu se faire représenter à la cérémonie de l'inauguration, avait envoyé l'adresse suivante :

L'Institut de Zoologie et d'Hydrobiologie de l'Université de Grenoble s'associe de tout cœur à l'hommage qui est rendu

aujourd'hui à Marc Le Roux dont il a toujours suivi avec intérêt les travaux dans l'ordre de la Biologie, travaux qu'il tient en très haute et particulière estime.

Esprit remarquablement cultivé, Marc Le Roux eut le rare privilège de faire avec un égal talent œuvre utile dans les domaines de l'Art et de la Science, et nombreuses sont les publications qui marquent les étapes de sa vie de travail.

Au cours de ce patient labeur consacré à l'exploration et à l'étude des richesses naturelles de sa patrie d'adoption, il apparaît clairement que la source principale de son inspiration, le thème favori de ses recherches dans le domaine de la Biologie fut le superbe joyau enchâssé dans les montagnes savoyardes : le lac d'Annecy.

On ne peut qu'admirer sans réserves l'excellente monographie qu'il en fit paraître en 1907, la première qui fut consacrée à un grand lac français, lorsqu'on songe aux qualités qu'il sut y montrer, aux efforts quotidiens qu'il dut inlassablement déployer pendant plusieurs années pour mener à bien une œuvre entreprise et poursuivie avec des moyens plus que modestes.

Malgré l'ampleur et la diversité des recherches que nécessitait cette œuvre, Marc Le Roux sut en effet tracer un tableau vivant et complet du lac d'Annecy où non seulement les questions d'ordre théorique telles que l'étude des différents milieux biologiques et de leur peuplement ont été minutieusement traitées, mais aussi où les problèmes d'Hydrobiologie appliquée concernant les pêches et l'Economie piscicole de ce lac sont loin d'être négligés.

L'Institut d'Hydrobiologie de Grenoble était d'ailleurs en relations suivies avec lui. Au cours de cette vaste enquête, des échanges de vues eurent lieu alors entre Marc Le Roux et le professeur Léger d'où devaient sortir les idées directrices de l'ouvrage que Le Roux sut mener à si bonne fin.

Ces relations scientifiques et toujours si cordiales furent peut-être encore plus étroites pendant la guerre, époque où Le Roux devint un des collaborateurs les plus actifs du professeur Léger alors Médecin Chef du Service antipaludique, pour le dépistage des foyers anophéliques dans le Sud-Est de la France.

Après sa magistrale étude du lac d'Annecy, Marc Le Roux devait être tout naturellement amené à explorer scien-

tifiquement le plus grand de nos lacs français, le lac du Bourget. S'il ne put consacrer à cette tâche que quelques années de la fin de sa vie, il eut toutefois le mérite par son étude préliminaire publiée en 1927, d'ouvrir la voie à une série de recherches qui se présentent pleines de promesses et d'intérêt.

Outre ces études de fond et pour ne parler que de la Biologie, Marc Le Roux eut toujours son attention attirée par les problèmes les plus variés de la Biologie terrestre aussi bien animale que végétale, et, dans ce domaine, nombreuses autant qu'originales sont ses recherches dont plusieurs se signalent par leur caractère pratique. C'est que Le Roux avait au suprême degré les grandes qualités qui caractérisent le vrai Naturaliste : l'amour passionné de la recherche, la sérénité et le désintéressement dans l'accomplissement de son travail.

Rien qu'à ce titre il mérite l'hommage et le souvenir des hommes et nous saluons aujourd'hui pieusement sa mémoire devant ce médaillon, image fidèle et durable de celui qui tout le long de sa vie laborieuse, a travaillé pour l'Art, pour la Science et pour le Bien public.

***

Le Comité pour l'inauguration du monument Le Roux, composé :

de l'Académie Florimontane d'Annecy ;

de la Municipalité de la ville d'Annecy ;

de l'Institut de Zoologie et de Pisciculture de l'Université de Grenoble ;

de la Station d'Etudes hydrobiologiques du Lac du Bourget, de l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts ;

de l'Institut de Géologie de l'Université de Grenoble,

avait adressé l'été dernier aux amis de Marc Le Roux, l'appel suivant :

Annecy, le 8 juillet 1934.

COMITÉ DU SOUVENIR
de Marc LE ROUX

La disparition de Marc Le Roux, qui fut, durant 12 années, Conservateur du Musée et de la Bibliothèque de la ville d'Annecy, Secrétaire perpétuel de l'Académie Florimontane et Directeur de la *Revue Savoisienne*, laisse un grand vide dans les milieux intellectuels de notre ville, où il jouissait d'une grande autorité et d'une estime générale.

Quoique Normand de bonne souche, sa destinée, après de solides études à Caen et à Paris qui le conduisirent au doctorat ès-sciences, l'avait amené à Annecy dès 1891. Il ne devait plus quitter la Savoie ; et c'est à sa nouvelle patrie d'adoption que toute son activité de savant et d'artiste fut désormais consacrée.

Au Musée qui, sous sa direction passa de 9 à 22 salles, il devait s'attacher à développer les collections régionales d'Histoire naturelle et d'Archéologie, réussissant ainsi à en faire un des plus agréables, des plus complets, et des plus visités qui soient dans la région des Alpes.

Mais Marc Le Roux fut avant tout un savant vibrant et compréhensif qui sut voir et expliquer le cadre admirable dans lequel il avait fixé sa vie. Ses travaux de Biologie sur les lacs d'Annecy et du Bourget, peu connus du public, sont hautement appréciés des spécialistes ; et son nom restera toujours attaché à l'étude des antiques civilisations qui ont déferlé sur notre pays depuis les temps les plus reculés.

Sous un extérieur un peu brusque, Marc Le Roux était un timide et un modeste, qui cachait une âme candide et des trésors de bonté. Son inlassable complaisance et son érudition considérable étaient toujours au service des travailleurs et surtout des jeunes qu'il savait attirer et diriger. Un tel entraîneur devait susciter nombre de vocations et provoquer d'inaltérables amitiés.

Annecy se souviendra longtemps de cet homme excellent, d'allure militaire et juvénile, mais il a paru à un groupe de ses amis, qu'il convenait de fixer par un modeste monument

les traits de celui qui s'est toujours dévoué sans compter pour la Savoie.

C'est dans cet esprit qu'un Comité, dont on trouvera plus loin la liste, s'est constitué à Annecy sous le patronage de l'Académie Florimontane. Son but serait de dresser au Jardin Public, à Annecy, face au lac, qui fut l'objet des études particulières de Marc Le Roux, un bloc de granit sur lequel seraient apposés un médaillon de bronze et une inscription rappelant ses œuvres.

Ce Comité vous demande de répondre généreusement à son appel.

Pour le Comité :

Le Secrétaire général,
Léon MORET.

Le Président de l'Académie Florimontane,
Louis AUSSEDAT.

***

Liste des Souscripteurs pour le Monument de Marc LE ROUX

La ville d'Annecy ; le Laboratoire de Géologie de l'Université de Grenoble ; l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts ; la Société de Pisciculture d'Annecy ; le Syndicat d'Initiative d'Annecy et de la Haute-Savoie.

Annecy : MM. Joseph et François Abry, Achille Allart, Léon André, Mlle Arnold, MM. Louis Aussedat, Robert Avezou, Mme M. Biennier, MM. Camille Blanchard, Henri Blandin, François Bojon, Jean Bouchet, Mme Carteron, MM. Jean et Alexandre Charvin, le commandant Clair, le colonel Collet, le chanoine Coutin, le capitaine Cuvet, MM. Louis Dépollier, Henri Diano, Ernest Dubettier, le docteur Dupare, MM. Eugène Favre, Marius Ferrero, Antoine Flamary, Johanny Folliet, Henri Fournier, Luc Gaillard, Mlle A. Gal, MM. Ferréol et Paul Genevois, Abel Graber, Eugène Graber, Claudius Gayet, Léon Laydernier, René Laydernier, Mlle A. Maret, MM. Charles Marteaux, Georges Martin, le commandant Monnet, le chanoine F. Mugnier, Mlle J. Mugnier, MM. Henri Onde, Jean d'Orlyé, Joseph Petit, Hubert Pfister, Louis Pfis-

ter, Louis Picon, Fleury Raillon, Jean Revil, Eugène Ribatto, Mlle Cécile Ritz, MM. François-Maurice Ritz, Francis Roupioz, Etienne Roze, Mlle Sallaz, MM. François Serand, Joseph Serand, Mlle Trombert, MM. Charles Vuachet, Anonyme ; MM. Georges Beauvais, à Paris ; Paul Beauvais, à Paris ; Bigot, à Caen ; Jean Boimond, à St-Julien ; Charles Brand, à Neydens ; Pierre Broise, à St-Paul ; Mme Max Bruchet et son fils, à Lille ; MM. Louis Buttin, à Rumilly ; Henri Carle, à Chambéry ; Maurice Cauchie, à Paris ; Mme Chassis, à Ugine ; Comte O. Costa de Beauregard, à Sainte-Foy ; M. et Mme Albert Crolard, à Veyrier ; M. Dubosceq, à Banyuls-s-Mer ; Mme Duchemin, à Paris ; MM. François Dupupet, à Thonon ; Ernest Dusaugey, à Grenoble ; le commandant et Mme Frey, à Paris ; le chanoine A. Gavard, à Monnetier ; commandant Gorceix, à Versailles ; MM. Philibert Guinier, à Nancy ; Lucien Guy, à Thonon ; André Jacques, à Chambéry ; Mme Marcelle Jouenne, à Paris ; Mlle E. Lecouturier, à Paris ; le docteur Lucien Le Roux, à Paris ; MM. Gaston Letonnelier, à Grenoble ; comte Antoine de Menthon, à Menthon ; Mme Mercier-Aussedat, à Cran ; docteur Léon Morel, à Grenoble ; MM. Nicollin, à Groisy ; Pellarin, à Cruseilles ; M. et Mme Pelletier, à Cussy-les-Forges ; Mme Picquefeu, à Villentrois ; M. Pittard, à Genève ; le chanoine Pochat-Baron, à Thônes ; le commandant Quenedey, à Rouen ; M. et Mme Riberon-Didier, à Paris; M. et Mme Riéty-Gaz, à Montpellier ; Société Photo-Chromo-Gravure, à Lyon.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Le Folklore préhistorique de l'ancienne Savoie, par A. van GENNEP (Extrait du Folklore Préhistorique. Imprimerie Jouvet).

Dans ce recueil de 82 pages, l'auteur donne la description de cent trente monuments mégalithiques, dont 79 en Haute-Savoie et 51 en Savoie classés méthodiquement. Chaque description donne très exactement les références et la critique des légendes ou hypothèses se rapportant au monument étudié (dolmens, pierres des fées, pierres à cupules, pierres à empreintes, murgers, camps préhistoriques, etc.)

Fruit des patientes et longues recherches de l'auteur, ce recueil sera précieux à tous ceux qui s'intéressent à l'archéologie ou au folklore.

Les touristes à l'esprit curieux y trouveront motif à d'intéressantes excursions. (Le Rocher aux pieds de Lanslevillard est situé à 3.000 mètres d'altitude, et la pierre à cupules du Chatelard, dans la même commune se trouve à 2.350 mètres). Les Florimontans y retrouveront avec plaisir mentions fréquentes des travaux de leurs estimés collègues, de Louis Revon à Charles Marteaux.

M. Van Gennep a droit aux félicitations et à la reconnaissance des Savoyards pour ce nouveau travail qui constitue un ensemble de documents et de souvenirs très précieux sur la préhistoire de leur petite patrie.

F.-M. Ritz.





LE GÉNÉRAL A.-C. TAPONIER

Le Général Alexandre-Camille TAPONIER
(1749-1831)

par Paul TAPPONNIER

PRÉFACE
de M. le Maréchal FRANCHET D'ESPEREY, de l'Académie française

Le général Taponier est un beau soldat de l'armée de l'ancien régime, à qui les guerres de la Révolution ont fourni l'occasion de se distinguer, le menant en trois ans, des grades inférieurs jusqu'à celui de Commandant de division.

Après une carrière fort bien remplie, où l'on remarque principalement ses campagnes aux armées de la Moselle et du Rhin, ayant été glorieusement blessé, il prend sa retraite en 1801 pour se reposer des fatigues de trente-quatre années passées au service du pays.

Il se fait alors Parisien, attache son souvenir à la rue *Campagne Première*, et dort de son dernier sommeil au cimetière Montparnasse...

Si son nom est connu des historiens militaires et de bon nombre de ses compatriotes, il a été quelque peu oublié par ailleurs.

Pour rappeler le souvenir de ce brave soldat, Paul Tapponnier — ce n'est pas le hasard qui rapproche le nom de l'ancien député de celui du général de la 1re République, mais le pays natal, à défaut de parenté - Paul Tapponnier présente à l'*Académie Florimontane* d'Annecy, une notice biographique et historique fort documentée sur son homonyme.

Elle ne s'adresse pas au grand public, mais à une élite et à des compatriotes.

Ils apprécieront, comme moi-même, j'en suis certain, cette précieuse contribution à l'histoire locale de nos provinces et du vieux Paris.

Franchet d'Esperey

I

« Penser droit, agir avec énergie et activité, reste en paix comme en guerre, une heureuse formule que pratiqua souvent la Savoie. » Foch.

C'était aux Eparges, au cours de la tourmente.

Les Savoyards du 230e R. I. occupaient, en décembre 1916 les secteurs des Chevaliers, de Vaux-les-Palameix, du Tigre et de l'Arc de Triomphe, tandis que l'infernale canonnade de Verdun faisait rage sur les Hauts de Meuse.

Ce fut alors, qu'au cours d'une inspection au Bois Bouchot, le paternel commandant du 333e R. I., le colonel Franchet d'Espérey — frère du maréchal, qui nous fait l'honneur de préfacer ces lignes — tombait au champ d'honneur, mortellement frappé par les éclats d'une torpille.

Il était de ces braves dont le général Passaga saluait la mémoire en ces termes : « Les héros ne sont pas morts ! « Nobles martyrs de la plus juste des causes, leur âme généreuse, dans les luttes futures, fera rayonner sur nous l'amour sacré de la Patrie. »

Dans le même temps, Mangin lançait son vigoureux ordre du jour gravé dans toutes les mémoires :

« Nos pères refusaient de traiter avec l'ennemi tant qu'il souillait le sol sacré de la Patrie ; tant qu'il n'était pas rejeté hors des frontières naturelles ; tant que le triomphe du Droit et de la Liberté n'était pas définitivement assuré. »

Si certain brevet de l'ordre national de la Légion d'Honneur, retrouvé dans le pauvre village meusien de Troyon, fit soudain revivre dans notre pieux souvenir, la mâle physionomie du « *canonnier* » resté légendaire au pays savoyard, voici qu'à travers les brumes du passé, nous croyions voir surgir du royaume des ombres, les héros qui du geste et du verbe et du cœur, de siècle en siècle ont dépassé toutes les têtes et des foules sans nom ont guidé les immenses cohortes.

Or, sous l'Arc de Triomphe du *Bois des Chevaliers*, — près duquel déferlait la mitraille, — nous nous imaginions voir défiler, aux accents entraînants de la *Marseillaise*, du *Chant du Départ* et des *Allobroges*, tous ceux dont les noms sont inscrits pour la postérité, à l'Etoile, sur un *monceau de pierres assis sur un monceau de gloire* (1).

(1) Inauguré par Louis-Philippe le 29 juillet 1836 l'Arc de Triomphe qui demanda trente ans d'efforts et coûta 10 millions porte inscrits les noms de

Entre tous les héros qui brillent dans nos fastes, comme autant de soleils au sein du firmament, relevons donc, sur les arches qui les immortalisent, le nom d'Alexandre-Camille Taponier (1).

II

« Qu'il s'agisse de l'individu, de la famille, du pays, la loi du sacrifice est à la base même de toutes les victoires. »

FAYOLLE.

Aux quatre points cardinaux de la Capitale, à la suite des décrets de la Constituante de 1790 et de Napoléon de 1804, de vastes champs de repos furent créés.

A l'Est, c'est l'enclos Mont-Louis — ancienne propriété de François de La Chaise ; — au Nord, le cimetière Montmartre ; à l'Ouest, Vaugirard et au Sud, Montparnasse.

Aux jardins de la mort vint y sommeiller le Tout Paris du XIXe siècle.

Les régimes successifs : Révolution, Empire, Restauration, Gouvernement de Juillet, ne tardent pas à y marquer leurs empreintes. Mais c'est surtout au Père-Lachaise, qu'à chaque pas, surgissent de la tombe des noms grands comme la Victoire.

Masséna, Michel Pacthod, Kellermann, Anne-Marie Perregaux, maréchale duchesse de Raguse, Victor, duc de Belluno, Suchet, duc d'Albuféra, Ney, Lefebvre, duc de Dantzig, sont là au repos. Ils se sont endormis en ordre dispersé, semblant attendre qu'un clairon les rassemble.

Les inscriptions nous donnent une idée des rapides fortunes de l'Empire et de ces fabuleuses étapes de gloire que le génie franchissait au pas de charge.

386 Officiers généraux des Armées de la République, du Consulat, de l'Empire et de 172 batailles heureuses. Sa création fut décrétée par Napoléon après Austerlitz le 12 février 1806.

(*Sabretache*, 1894, p. 324. *Illustration*, 18 octobre 1913).

(1) M. le général Paul Bordeaux a fixé à 22 le nombre des généraux savoyards ayant servi la France : Chastel, Curial, Decouz, Dessaix, Doppet, Dupas, Forestier (G. F.) Forestier (F. L.) Guillet, Henriod, Janin, Montfalcon, Montfort, Montserraz, Pacthod, Songeon, Bouvard, Charlet, Gay, Marulaz, Savioz, Taponier. Deux seulement (Montfalcon et Janin), vivaient encore en 1836 quand fut inauguré l'Arc sur lequel sont inscrits les noms de huit d'entre eux : Chastel, Curial, Decouz, Dessaix, Dupas, Marulaz, Pacthod, Taponier.

(*Revue Savoisienne* 1933, p. 34 et 36. Voir « *Savoyards dans l'Armée Française après* 1815 ». Académie Chablaisienne, 1926, pp. 96 et 102 : *Généraux Savoyards*, par Alfred Anthonioz, p. 257).

Or, c'est à l'autre extrémité de Paris, à Montparnasse, qu'une tombe se creusait en avril 1831 pour le général Taponier. Non loin de lui, quelques jours plus tard, allait venir reposer le fameux lorrain Henri Grégoire, de Vého, sénateur, ancien évêque de Blois, qui avait été avec Hérault de Séchelles, envoyé par la Convention au pied des Alpes, puis rapporteur en novembre 1792 de la réunion de la Savoie à la France au lendemain de la conquête de Montesquiou.

Dans l'enclos sud des Trépassés, de ce bruyant quartier Montparnasse, où, comme dans les vieilles ballades, les morts ne manquent pas de musique, relevons cette inscription sur un petit obélisque dressé au pied d'un grand marronnier : (1)

A LA MÉMOIRE
D'ALEXANDRE-CAMILLE TAPONIER
LIEUTENANT GÉNÉRAL, CHEVALIER DE SAINT-LOUIS
MEMBRE DE LA LÉGION D'HONNEUR
NÉ LE 2 FÉVRIER 1749, DÉCÉDÉ LE 15 AVRIL 1831
BATAILLE DE FRESCHWEILLER. BLOCUS DE LANDAU 1793
PRISE DE COBLENTZ 1794, COMBAT DE WILSBAD,
BATAILLE DE NERESHEIM 1796

Dans les parages de la station Port-Royal, entre le boulevard Raspail et celui de Montparnasse, près d'Edgar Quinet, nous remarquons la rue *Campagne Première* dont Frédéric Lock, dans son *Dictionnaire Topographique et Historique de l'ancien Paris* signala que « cette artère qui n'était en 1827 « qu'une ruelle à peine praticable, fut ainsi nommée par le « général Taponier, un des propriétaires riverains, en souve- « nir de sa première campagne militaire. »

Ce nom de *Campagne Première* nous le relevons dans la *Revue Française* du 11 février 1912 à propos de l'arbre de Victor Hugo, dont la façade de l'immeuble du 229 du boulevard Raspail a l'air de plier devant lui. En ces temps où les beaux jardins mutilés font place à d'inélégants gratte-ciel, n'était-ce pas la première fois qu'on voyait un pauvre petit arbre tenir en respect niveleurs, bûcherons et démolisseurs ?

Qui était le général Taponier, dont le nom est gravé sur l'Arc de Triomphe, côté de l'avenue Wagram ?

Les Archives si précieuses du Ministère de la Guerre ;

(1) A droite en entrant : Allée Lenoir, 3e Division. 2e Section derrière le monument de l'éditeur Honoré Champion.

les autographes, pieusement recueillis chez le regretté Noël Charavay ; les collections si riches de la bibliothèque du Palais Bourbon, le *Tableau historique* de la Guerre de la Révolution, de Grimoard, le Dictionnaire des Batailles, la Biographie des Célébrités militaires et autres, nous permirent de rassembler une précieuse documentation.

Dans ses remarquables études sur les *Emigrants Savoyards* et sur la *Savoie Militaire* (1), l'érudit président de l'*Académie Florimontane :* M. François Miquet, avait eu l'occasion de parler de notre compatriote savoyard :

TAPONIER

Gabriel, fils d'Antoine, né à Andilly en 1631 ; serrurier en Lorraine ; époux de Catherine Masurier.

Alexandre, né en 1664, serrurier à St-Dié (Vosges), époux de Marie-Pierre, décédé à Saint-Dié le 22 mai 1721, à l'âge de 60 ans.

Gabriel, né à St-Dié le 5 mars 1702.

Augustin, né à St-Dié, le 17 février 1711, maître serrurier à Valence (Drôme) depuis 1742, marié dans cette ville, paroisse de St-Jean, le 20 août 1743, avec Mlle Jeanne Lagier, d'Etoile (Drôme).

Gaspard-Philippe, né à Valence le 15 janvier 1746, serrurier, époux de Jeanne Andrat, décédé le 7 juillet 1809

Alexandre-Camille ☼ né à Valence le 2 février 1749, général de division, décédé à Paris le 15 avril 1831. (2)

Henri C ☼
né à Valence le 26 pluviôse an III
(14 février 1795),
Colonel Commandant de place à Rochefort,
époux de Mlle Berthe-Cécile-Erneste-Vincente,
décédé le 24 janvier 1874.

(1) *Revue Savoisienne*, publication de l'Académie Florimontane 1887, p. 126 ; 1910, p. 191 ; 1926, p. 143 et 144.

(2) L'an 1749 et le 3 février a été porté à l'église pour y recevoir le baptême : Alexandre-Camille Tapognier, né le jour précédent, fils légitime d'Augustin et de Jeanne Lagier, mariés. Le parrain a été noble François-Alexandre Du-

III

« La joie de l'âme est dans l'action. »
LYAUTEY.

Le 15 prairial an X (1 juin 1802), Taponier adressait au citoyen premier consul Bonaparte un mémoire résumant ses brillants états de services.

Né à Valence (1) (Drôme), le 2 février 1749, il s'engage à 18 ans, le 25 novembre 1767 dans un régiment des Gardes Françaises, compagnie de Cloys, où il sert comme fusilier et caporal, jusqu'au 30 avril 1780 avec honneur et distinction.

Sergent le 1er mai 1780, il n'était à quarante ans que premier sergent de grenadiers, depuis le 1er juin 1789, quand la prise de la Bastille lui fournit l'occasion de jouer un rôle qui appela l'attention sur lui. Le voici commandant une compagnie de grenadiers le 14 juillet 1789 et dans toutes les occasions où elle fut appelée pour rétablir, conserver le bon ordre et assurer la tranquillité publique jusqu'au licenciement du régiment fin août 1789. Nommé lieutenant de la garde nationale de Paris soldée, au début de septembre, il fut presque aussitôt promu capitaine aide-major au 9e bataillon, 5e division de cette formation jusqu'au déclin de 1791.

Capitaine au 103e R. I. le 1er janvier 1792, lorsque le 20 avril la Législative déclara la guerre à l'Autriche et à la Prusse, Taponier fait partie du bataillon de marche opérant sous les ordres du maréchal de Luckner, commandant l'armée du Rhin, dont le Q. G. est à Strasbourg tandis que La Fayette commande celle du Centre, à Metz, et le maréchal de Rochambeau celle du Nord, à Valenciennes.

Les douloureux événements de juin ne manquent pas d'avoir leurs répercussions aux frontières. La Fayette, après avoir été brûlé en effigie au Palais Royal, est de nouveau

pont, chevalier de St-Louis, représenté par Gabriel Monge, et la marraine Marguerite-Camille Dupont représentée par Marthe Rigaud Monge sa mère. (Registre de l'église St-Jean de Valence en Dauphiné) Cegnier vicaire.

(1) D'après le *Dictionnaire Historique Suisse* de 1932, t. VI, p. 460, un Tapponnier Claude, de Présilly (Hte-Savoie), fut reçu bourgeois de Genève en 1521. Son petit-fils Amé (1551-1615) fut auditeur en 1588. D'autres du même nom ont acquis la bourgeoisie aux XVIe et XVIIe siècles. L'un venait de Charly-Andilly (Hte-Savoie), bourgeois en 1524, un autre du Châble, bourgeois en 1551 (Archives d'Etat de Genève).

IV

« Connaître son devoir et le pratiquer, se garder de l'envie, c'est le moyen de vivre en paix avec les autres et avec soi-même. »
PÉTAIN.

En 1793 Taponier commande un bataillon d'avant-garde au cours des opérations entre la Sarre et la Moselle.

« Les représentants du peuple près de l'Armée de la Moselle ayant suspendu plusieurs officiers d'Etat-Major pour cause d'incivisme, considérant que le service exige un prompt remplacement de ces officiers, après avoir pris leurs renseignements sur le patriotisme et les talents du citoyen Taponier, capitaine au 103e R. I. le nomment provisoirement Adjudant général chef de Bataillon.

« Sarrebruck, 24e jour du 1er mois de l'An II.
« Signé : EHRMANN et RICHAUD. »

Le voici donc adjudant général le 24 vendémiaire (15 octobre 1793) — le jour même où Jourdan à l'armée du Nord remportait la mémorable victoire de Wattignies. — Trois semaines plus tard, il était promu général de division le 17 brumaire, an II (7 novembre 1793).

C'était aller vite, mais si rapide que fut cet avancement, Taponier le justifia par sa vaillante conduite.

Pichegru vient de prendre le commandement de l'armée du Rhin tandis que le jeune Lazare Hoche — lui aussi un ancien sergent des Gardes Françaises — qui n'a que 25 ans, est placé à la tête de l'armée de la Moselle.

On campe sur les hauteurs en avant de Bouquenon où des renforts arrivent en vue de marcher sur Bitche et de là sur Wissembourg et Landau.

Hoche, au début de novembre 1793, projette marcher sur Bitche et attaquer le général Kalckreuth sur la Sarre. Son plan est de traverser cette rivière en présence des Prussiens, de suivre la crête des Vosges, pour aller attaquer l'ennemi retranché sur les hauteurs de Kayserslautern, et descendre ensuite sans coup férir sur Landau.

Le 27 brumaire (17 novembre 1793) l'armée de la Moselle s'ébranle sur trois colonnes. Deux divisions de l'aile droite

sont aux ordres du nouveau divisionnaire qui s'empare de plusieurs retranchements, enlève de l'artillerie et repousse l'ennemi jusqu'à Kayserslautern.

L'armée de la Moselle ne put soutenir ses premiers succès. Après avoir attaqué inutilement l'ennemi vers Hombourg, Deux-Ponts et Pirmasens, elle était parvenue à pénétrer jusqu'à Landstuhl et à marcher sur Kayserslautern, but principal des visées de Hoche. La possession de cet objectif eût assuré la défaite de l'ennemi dans le Palatinat, où pris dans un espace restreint, il risquait, entre deux armées, ne pouvoir repasser le Rhin.

Vainement chefs et soldats déployèrent-ils, les 8 et 9 frimaire (28-29 novembre 1793) valeur et obstination, les attaques échouèrent et les Français durent se retirer sur la rive gauche de la Lauter et dans les bois.

Le 10 frimaire (30 novembre), nouvelles tentatives guère plus heureuses, qui obligèrent les troupes de Hoche à se replier vers Hombourg et Deux-Ponts.

Le 14 frimaire an II (1 déc. 93), à la tête de 15.000 hommes, Taponier s'engage résolument dans les gorges de Niderbrunn et de Lembach, pour appuyer l'aile gauche de l'armée du Rhin, Pichegru faisant une diversion pour tâter toute la ligne ennemie. C'est alors qu'il obligea l'ennemi à abandonner les positions où il s'était solidement retranché depuis un mois.

Afin de secourir Landau, bloqué depuis longtemps, Hoche et Pichegru convinrent d'une action commune. Du côté de l'armée de la Moselle, le général Grangeret repoussa le 23 frimaire (13 déc.) le général Lichtemberg de Dahnbruck.

Le 24 frimaire (14 déc.), le général Blondeau s'empare de la hauteur de Kralhenberg qui domine Lembach et le général Taponier, des hauteurs près de Werdt ; tandis que l'armée du Rhin opère près de Haguenau.

Après une série d'opérations, vigoureusement menées, le 2 nivôse an II (22 déc. 93) Hoche fait attaquer de nouveau les redoutes en avant de Freschwiller et de Werdt ; elles furent emportées, ainsi que Reichshoffen...

Tous ces noms, trois quarts de siècle plus tard, retentiront douloureusement aux communiqués de l'Année Terrible.

Taponier s'était surtout signalé dans cette affaire, faisant de nombreux prisonniers, s'emparant de 25 canons et avançant rapidement sur Sarrebruck.

Le 3 nivôse (avant-veille de Noël 93) ayant bousculé l'arrière-garde ennemie rétrogradant sur Wissembourg, il est blessé d'un coup de feu au côté gauche et mis hors de combat. Mais les soldats dont l'ardeur et le courage égalaient ceux des chefs, conservèrent l'avantage de la position opiniâtrement défendue.

Le 7 nivôse (27 déc.), les représentants du peuple J.-B. Lacoste et Baudot, auprès de l'armée de la Moselle, adressent au citoyen Taponier ce témoignage, qui est à retenir, alors que la suspicion et la critique étaient surtout les qualités maîtresses des envoyés de la Convention aux armées.

« La demande que tu fais, citoyen Général, ne souffre aucune difficulté. Tu peux te rendre à Bitche pour faire soigner tes blessures et nous sommes charmés de trouver cette occasion de te témoigner la satisfaction que nous avons éprouvée en apprenant la manière dont tu as servi la République et le regret que tu sois dans l'impossibilité de continuer. »

En 1803, le général Lefebvre délivrera une élogieuse attestation que confirmera Soult :

« Le général Taponier, marchant à la tête de la colonne du centre de sa division pour suivre l'ennemi dans sa retraite sur les hauteurs de Melshof, l'attaque vigoureusement après 1 h. ½ d'un combat opiniâtre, ralliant et entraînant les bataillons de droite qui se désunissaient et commençaient à fléchir.

« Ce général fut blessé d'un coup de feu qui l'obligea, après avoir laissé le commandement au citoyen Championnet, chef du 6e Bataillon de la Drôme, de se faire conduire à l'ambulance puis à Bitche.

« Je certifie que tout ce qui est signalé ci-dessus est sincère et véritable ; que même le général Taponier n'a pas encore annoncé tout ce qu'il a fait à l'armée de la Moselle où il jouissait de la plus grande considération et confiance. J'atteste ces faits comme ayant commandé en chef et dois rendre la justice que mérite ce brave officier dont confirmation n'aurait pas manqué d'être faite par le général en chef Hoche qui l'aimait beaucoup : Général Lefebvre. »

« Le général de division Soult certifie véritable l'exposé ci-dessus et joint son témoignage à celui du général Lefebvre pour assurer que le général Taponier jouissait de la plus grande estime à l'armée de la Moselle. « Soult. »

Ayant hâte de servir, il mande de Bitche, le 28 janvier 1794, à J.-B. Bouchotte, Ministre de la Guerre : « Le général Hoche a dû t'instruire que le 3 Nivôse je fus blessé sur le haut de Melchoff. Je sollicite retourner à mon poste. »

Le colonel Jean-Baptiste-Noël Bouchotte, de Metz (1751-1840) le 17 brumaire an II (7 novembre 1793) avait adressé cette circulaire à ses frères d'armes, concernant le tutoiement : « Pour rendre un langage plus énergique et plus con-
« forme à la raison, il convient de supprimer le « vous »
« quand on parle à un seul et d'y substituer le « tu ». Cette
« manière de parler sera facilement adoptée parce que plus
« familière et convenable aux principes de l'égalité.

« Ainsi, frères d'armes et amis, je vous invite à vous ser-
« vir de « tu » lorsque vous parlerez à un seul, quel que soit
« le pouvoir dont il serait revêtu ; il ne pourrait s'en forma-
« liser... Salut et fraternité. »

Le 25 floréal, an II (14 mai 1794), les représentants du peuple l'appellent à la partie de l'armée de la Moselle qui avait été repoussée sur la Sarre, où en messidor (19 juin) il commande l'aile droite de celle du Rhin alors qu'à l'armée des Alpes Bagdelaune repousse les Piémontais en avant du Petit Saint-Bernard et que sur le front Nord va se décider la victoire de Fleurus.

Les forces ennemies, depuis le 31 janvier, sont aux ordres du feld maréchal de Mollendorf, qui remplaça le duc de Brunswick dans le commandement de l'armée prussienne.

C'est le dimanche 25 messidor (13 juillet) que la division Taponier attaquait Tripstadt, en avant de Kayserslautern et éprouvait une vive résistance de la part des prussiens solidement retranchés. Trente pièces de canons tonnent sur les républicains armés de leur seule baïonnette et retardent leur avance. Cependant ils parviennent à s'emparer de huit canons. Les troupes s'établissent à Mertensée, entre Tripstadt et Hombourg, et le plan d'attaque s'exécute sur tous les points avec des avantages, un accord et un ensemble parfaits. Tripstadt est enlevé ; les divisions des généraux Desaix et St-Cyr marchent à grands pas contre l'ennemi en pleine retraite. Taponier avait soutenu un rude combat de plus de douze heures pour déloger les troupes de Mollendorf des hauteurs de Tripstadt et les refouler sur Geleim, en leur enlevant plusieurs pièces d'artillerie. Les Français dépassent Kirweiller

et entrent dans Spire et dans Neustadt le 26 messidor an II (14 juillet 94) s'assurant ainsi la récolte du Palatinat (1).

Avec le 9 thermidor (27 juillet 94) et la chute de Robespierre, la tourmente terroriste va s'apaiser ; moins de sinistres rumeurs parviendront de la Capitale.

Le Savoyard commande la réserve de l'armée avançant sur Trèves et Luxembourg. Etant en reconnaissance, il reçoit une forte contusion à l'épaule gauche qui le mit longtemps hors d'état de se servir de son bras gauche.

En vendémiaire, il est à la tête de l'aile gauche de l'armée



Au Quartier-général à Coutenen le 19 pluvios
de l'an 3me de la République françoise, une, indivisible et démocratique.

LE Général de Division TAPONNIER,

Au citoyen Aubert General Commandant en chef
Le blocus de Luxembourg.

du Rhin, dont 3 divisions ont pour mission : de forcer l'armée impériale aux ordres du général autrichien Mélas, d'évacuer Luxembourg, Juliers, Trèves ; de franchir le Rhin, pour opérer la jonction avec l'armée de Sambre-et-Meuse (division Marceau) et de s'emparer de Coblentz, où il entre le 3 brumaire (24 octobre 1794).

Enfin le 14 brumaire an III (4 nov. 94), près onze jours de tranchée, le général Kléber est maître de Maestricht, fait prisonnière la garnison de dix mille hommes, trouve dans la place 350 canons, 20.000 fusils. Après cet événement et la

(1) *Tableau Historique de Grimoard*, t. III, p. 47.

prise de Rhinfeld, par l'armée de la Moselle, il ne reste plus aux coalisés, sur la rive gauche du Rhin, que Mayence et Luxembourg.

Resserrer le blocus de cette place, sous le commandement du général Jean-Jacques Ambert, est le principal objectif assigné à Taponier.

V

Moreau fit les campagnes de 1794 et 1795 sous les ordres de Pichegru et Jourdan, comme Souham, Taponier, Michaud et ne commandera en chef pour la première fois qu'en mai 1796 à l'armée du Rhin dont il passera le fleuve en juillet (1).

Le 30 nivôse an III (19 janvier 1795) Moreau apprécie comme suit la conduite morale, politique et les talents militaires du divisionnaire Savoyard : « N'a cessé de donner de « grandes preuves non équivoques de dévouement pour la « République et remplit bien l'emploi de général de division. »

En cet an III, du Q. G. d'Ilkirch, Charles Pichegru lui adresse ce message autographe : « Recommandez sans cesse « activité et surveillance dans la nouvelle position que vous « occupez... que personne ne prenne de repos avant de con- « naître parfaitement le terrain qu'il doit garder et défendre ; « ouvrez-vous des communications faciles sur tous les points, « assurez vos munitions et dans le cas où l'ennemi tenterait « quelque chose devant vous, tombez sur lui tête baissée, « sans consulter ni son nombre, ni sa force, et sans attendre « les secours qui vous seront cependant donnés au premier « avis... » (2).

Si nous avons, comme Barrès, le regard fixé sur les traits éternels de la France, nous comprenons qu'il est des lieux où souffle l'esprit. On dirait qu'ici souffle déjà celui de la Marne...

En l'an IV, Taponier commande la 3e division de gauche de l'armée du Rhin et Moselle opérant dans le Palatinat et du centre durant la progression, jusqu'à ce qu'après avoir forcé le passage du Val d'Enfer, l'armée eût repassé le Rhin.

Il reçut l'ordre de Moreau de s'emparer de Candstat (3).

(1) *Bibliograph. des Célébrités Milit.*, t. II, p. 337.
(2) *Documents Hist. Kra.* Vente Salle Drouot, 10 mai 1930.
(3) Au duché de Wurtemberg sur le Necker.

Le plan était parfaitement conçu et l'attaque eut le succès le plus complet le 3 thermidor an IV (21 juil. 96). Il resta entre les mains des Français 300 Impériaux prisonniers. L'ennemi dans sa déroute ne songea pas à couper le pont sur le Necker et les Français entrèrent facilement dans Candstat.

Ayant battu les Autrichiens à Eslingen, concurremment avec le général Laroche, il prend une part glorieuse à la victoire de Neresheim le 26 thermidor (13 août 96) (1).

Avec quel intérêt nous relisons les messages que des Q. G. de Reichenbach et de Plaffenhoffen, Taponier adresse en fructidor (septembre 96) au général Lecourbe. Inspectant pares d'artillerie et ambulances, il se préoccupe de faire ravitailler convenablement ses hommes, s'assure s'ils sont bien équipés, fait surveiller les distributions de pain, de viande, de vin, d'eau-de-vie, réprime sévèrement les négligences et tance vertement commissaires-ordonnateurs et quartiers maîtres...

Le général Duhesme, comme lui-même, eurent un différend avec Moreau, au sujet de prétendues contributions. Il se justifiera auprès du citoyen Carnot de reproches aussi immérités qu'inattendus.

Ses compatriotes savoyards : Michel Pacthod, le « *pacificateur du Midi* » ; Amédée Doppet, « l'organisateur de la *Légion Franche Allobroge* » ; Joseph-Marie Dessaix, « le *Bayard du Mont-Blanc* » n'eurent-ils pas aussi maille à partir avec quelque puissant du jour ? (2)

Le 20 frimaire an V (10 déc. 96), Taponier obtient la permission d'aller à Strasbourg soigner ses infirmités et blessures puis de se retirer à Vanves ; réformé le 25 pluviôse (13 fév. 1797).

Peu après, le 21 thermidor (8 août 97), il sollicite le rappel à ses fonctions « qu'il se plaira toujours à remplir avec la même exactitude que par le passé ». C'est ainsi que d'après le Registre du Directoire Exécutif, le 19 thermidor an VII (6 août 1799), il est remis en activité et affecté à l'armée d'Angleterre dans les départements de l'Ouest, où il se trouve lors du 18 brumaire.

Le 28 ventôse an VIII (19 mars 1800), il réapparaît à

(1) *Biogr. des Célébrités*, t. II, p. 177.

(2) *Gal Dessaix*, par Folliet, pp. 112, 231, 235. « *Précis des Evénements* » : dossier général Pacthod, nº 178 (Arch. de la Guerre).

l'armée du Rhin, sa région de prédilection, puis le 1er prairial an IX (21 mai 1801) se retire à Paris, 177, rue du Faubourg Saint-Jacques.

Une semaine plus tard, il signale au Ministre de la Guerre que son ancienneté de grade et de services, depuis le commencement de la Révolution et de la guerre, lui permettent d'espérer être maintenu en activité.

Le 6 janvier 1813 il adresse une requête au duc de Feltre.

Si dans les circonstances présentes ses services peuvent être de quelque utilité, il emploierait avec empressement et satisfaction ses derniers jours à servir la Patrie, avec le zèle et le dévouement dont il fit preuve aux heures les plus critiques.

Bien que retiré depuis longtemps et avancé en âge, malgré ses blessures, il croit pouvoir supporter, s'il le faut, les fatigues de la campagne, quel que soit le poste pour lequel il sera désigné.

Les regards du vieux soldat se reportent fréquemment du côté des Alpes, au déclin de 1813.

Depuis les sombres jours de Leipzig, l'invasion autrichienne s'est faite dans le Simplon et atteint le chef-lieu du Léman à la fin de l'année.

Les nouvelles qui parviennent au début de 1814 de la VIIe subdivision militaire ne sont guère rassurantes. Le Comte de Saint-Vallier, Commissaire extraordinaire de l'Empereur, fait l'impossible pour organiser la défense du département du Mont-Blanc, secondé par Stendhal, auditeur au Conseil d'État, adjoint au Commissaire des Guerres.

Les vaillants soldats de Dessaix, de Marchand, de Serrant, de Bardet, de Chabert, de Musnier, font des prodiges de valeur pour endiguer le flot envahisseur. Puis, dans les défilés du Fier, à Brogny, et des Usses, à la Caille, sur les pentes du Mont-Sion — où se blottissent les hameaux de Jussy, de Charly, d'Andilly — près de la vénérable Abbaye de Pomiers, comme à Archamps, Saint-Julien et le Fort de l'Ecluse, que d'héroïsme prodigué pour rejeter les *pandours* de Bubna et de Zeichmeister, de l'autre côté de Carouge et de l'Arve !

Le Savoyard insiste auprès de Clarke pour reprendre du service, mais de Feltre qui vient de demander à Augereau, Gouverneur de Lyon, d'oublier ses 56 ans pour ne se souvenir

que de ses beaux jours de Castiglione, le 5 mars 1814 — cinq jours après le combat de Saint-Julien — ne trouve à adresser au vétéran de l'armée du Rhin et de la Moselle, qu'une fiche de consolation :

« Je ne puis qu'applaudir au désir que vous avez de donner des preuves de votre zèle dans les circonstances actuelles, mais S. M. ne m'ayant pas fait connaître qu'Elle eût l'intention de remettre en activité les officiers généraux qui sont en retraite, je me vois, avec regret, dans l'impossibilité de lui soumettre votre demande ».



Le 18 mars, l'obstiné chevronné réitère sa requête en ces termes :

« J'avais profité de mes infirmités et blessures pour me retirer, mais lors de la dernière invasion par les troupes Alliées, j'ai demandé à reprendre du service, voulant contribuer à sauver la Patrie du sort qui la menaçait.

« Dans ce moment où de nouveaux troubles nous menacent, je ne sens plus d'infirmité, ni de poids de l'âge. Quel que soit le poste qui me sera assigné je m'y rendrai pour employer mes forces physiques et morales à défendre mon Pays. »

Sa requête demeurera sans écho... Il attendra en vain, celui dont le sang-froid en face de l'ennemi égalait l'intrépidité dans l'attaque.

VI

« Honneur à ceux qui demeurent dans la tombe les gardiens et les régulateurs de la cité. »

M. Barrès.

Il avait vu changer le visage politique de la France. Cocardes et couleurs s'étaient modifiées avec les régimes successifs, quand à l'époque du « *Romantisme* », les fameuses « *Ordonnances* », de juillet 1830 — contresignées par Capelle, l'ancien préfet du Léman — agitent l'opinion.

Philarète Chasles — qui polémiquera si violemment avec le savoyard François Buloz, de la *Revue des Deux Mondes* — Chasles, le fils du Jacobin que Chateaubriand libéra des cachots de la Conciergerie, note sur ses tablettes : « Trois jours « de courage et de force morale avaient tout accompli. Un « vieux trône gisait renversé. Quarante années de lutte, dix « révolutions successives, une république, un directoire, un « empire, une monarchie détruite, ressuscitée, anéantie ; « tout ce rêve sanglant d'un demi-siècle avait son dénoue- « ment. Spectacle inouï... »

Comme un écho déjà lointain, les vétérans semblaient entendre encore la célèbre proclamation du golfe Juan :

« Arrachez les couleurs que la nation a proscrites... arbo- « rez la cocarde tricolore ; vous la portiez dans nos grandes « journées, l'aigle avec les couleurs nationales, volera de « clocher en clocher jusqu'aux tours de Notre-Dame ! ! »

Or, en 1830, le préfet de police de la capitale fiévreuse, avait eu le temps de s'occuper du vieux soldat de la Révolution et de l'Empire :

« Taponier Alexandre-Camille, note-t-il dans son rapport, est âgé de 82 ans et paraît être dans l'aisance. Son épouse a 70 ans. Sa conduite est irréprochable, sa moralité parfaite et ses sentiments politiques sont bons. »

Le soir descendit sur cette belle existence et au printemps de 1831 expirait celui dont un ultime témoignage à la vérité proclama que sa conduite fut irréprochable et sa moralité parfaite...

Sur l'obélisque campé sur sa tombe, sans forfanterie, quelques lignes claironnent de glorieuses étapes, tandis qu'au haut des Champs-Elysées, sur un pilier de l'Arc, nous relisons son nom entre les plus beaux noms inscrits au Mémorial du Livre d'Or des Braves.

Paul TAPPONNIER.

Lettres de Voltaire

conservées aux Archives de la Haute-Savoie

Hyacinthe de Pingon (1), comte de Sallenôves, seigneur de Prangins, Marlioz, Feuillasse, etc... n'était pas connu jusqu'à présent comme correspondant de Voltaire. A vrai dire, les deux hommes n'échangèrent de rares lettres que pour raison de voisinage, une fois Voltaire devenu seigneur de Ferney. Le château de Feuillasse (2), où résidait quelques semaines de l'année la famille savoyarde de Pingon dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, était tout proche de celui de Ferney, et il en résulta des relations courtoises, ainsi qu'il ressort de la correspondance ci-dessous. Les deux lettres du printemps de 1761 ont exclusivement trait à une offre d'achat à vie de la terre de Feuillasse, que Voltaire, également acheteur à vie du domaine de Tourney, transmettait à son voisin de Pingon de la part d'un ami qu'il ne nomme pas. Nous y avons joint les deux réponses de Hyacinthe de Pingon.

La troisième lettre, qui est de l'automne 1765, était vraisemblablement adressée à la comtesse de Pingon ; la feuille contenant l'adresse a été déchirée. Le ton est badin ; les relations, amorcées lors des propositions d'achat de Feuillasse quatre ans auparavant, sont devenues moins conventionnelles, et ce petit billet évoque les agréables distractions de la noblesse campagnarde pendant la belle saison. Peut-être aussi cette noblesse, habituée à une vie sans luxe, était-elle heureuse de profiter des occasions offertes par la proximité d'une résidence qu'occupait un homme universellement connu et

(1) Fils d'Antoine de Pingon et père du dernier des descendants mâles de cette vieille famille. Conseiller de la noblesse du Pays de Gex en 1763. Sa femme, Louise-Catherine de Malivert de Conflens, lui avait apporté Sallenôves et Marlioz, et d'autres seigneuries. *Foras, Armorial du Duché de Savoie*, t. IV, p. 410.

(2) Feuillasse, aujourd'hui hameau de la commune de Meyrin, canton de Genève. Le château, ancien, pouvait dater du début du XVIe siècle.

recherché, dont le train de maison opulent devait forcément éblouir les propriétaires d'alentour.

Un petit papier signé seulement de Voltaire, comme la lettre précédente (1), et au dos duquel est un brouillon de pouvoir donné au seigneur de Ferney par les nobles du pays de Gex, ses voisins, clôt la mince série des documents concernant Voltaire retrouvés jusqu'à présent dans le chartrier de Marlioz. Il traduit le mécontentement de la noblesse régionale relativement à un objet qui n'est pas précisé (majoration d'impôts ou restrictions à des privilèges sans doute). Nous savons que Voltaire, à la fin de sa vie, aimait prendre en mains les intérêts menacés des collectivités ou des particuliers, et qu'il apportait à leur défense une ardeur et une habileté grandes.

R. Avezou.

I

VOLTAIRE AU COMTE H. DE PINGON (2)

Ferney 22 mars (1761)

à Ferney, 22 mars.

Monsieur,

Voicy ce qu'un de vos voisins a l'honneur de vous proposer. Voulez vous vendre a vie la terre de Feuillasse a un gentilhomme qui l'embellira et l'ameliorera. Elle vous reviendra un jour en meilleur état que vous ne l'aurez donnée. Si cette proposition vous convient, voulez vous me dire combien vous en voulez ? On vous payera argent complant. Je m'acquite de la commission qu'on ma donnée, et je profite de cette occasion pour vous assurer des sentiments respectueux avec lesquels j'ay l'honneur d'etre,

Monsieur
Votre tres humble et tres obeissant
serviteur,

Voltaire.
Gentilhomme ord. du Roy.

(1) A l'encontre des deux lettres de 1761, qui paraissent entièrement écrites de la main de Voltaire.

(2) Original, Arch. de la Hte-Savoie, dépôt du château de Marlioz, correspondance lettre V. Même référence pour les documents 3, 5 et 6.

II

LE COMTE H. DE PINGON A VOLTAIRE (1)

Annecy, 28 mars (1761).

Monsieur,

Il faudroit que je n'eus pas l'honneur de vous avoir pour voisin à Feuillasse pour me déterminer à quitter sans regret cette campagne, en l'alienant à vie à la personne qui vous a chargé de m'en faire la proposition, pour qui sans doute vous vous interessez, et d'autre part l'envie de vous obliger ne contribueroit pas peu à m'y resoudre ; il s'agiroit donc du prix et des conditions du contrat. Je ne doute pas que vous ne conveniez avec moy, Monsieur, que l'on doit avoir égard à l'age de la personne qui veut faire le marché pour en régler le prix ; vous en avés fais un semblable avec Mr. le Président De (2) Brosse, et vous ete plus en état qu'un autre d'en juger. Si cette personne est dans le deissein de conclure, je vous serois obligé de me faire parvenir les conditions sous lesquelles il veut faire ce marché avec moy, et son age. Je vous prie d'etre persuadé des sentiments respectueux avec lesquels j'ais l'honneur d'etre, Monsieur, votre.... etc.....

Le Comte.....

III

VOLTAIRE A H. DE PINGON

Ferney, 3 avril 1761.

Monsieur,

Si vous voulez vendre votre terre de Feuillasse a perpétuité, je vous prie de me dire combien vous en voulez. Si vous la voulez vendre a vie, je suis obligé de vous instruire que la personne qui peut l'acquerir n'a que trente cinq ans. Il me parait juste qu'elle paye un denier plus fort que je n'ay payé la comté de Tournay. Je l'ay achetée a vie au denier dix avec les meubles, sur le prix du bail. La proportion me parait etre le denier sept. Celuy qui peut acquerir votre terre est comme vous, Monsieur, un homme plein d'honneur ; c'est un

(1) Minute au registre de correspondance de H. de Pingon, 1760-1762. (Arch. dép. dépôt du château de Marlioz). Même référence pour le document 4.

(2) M. de Brosses, Président à mortier au Parlement de Dijon. Lire a. s. de la vente de Tourney : *Voltaire, seigneur féodal : Tourney*, par F. Caussy, « Revue de Paris », 1er juillet 1908, p. 67. Du même auteur, sur Voltaire à Ferney, lire : *Voltaire seigneur féodal : Ferney*, ibidem, 1er Août 1907, p 419.

marché de gentilshomes. C'est a vous a dicter les loix, ayez la bonté, Monsieur, de m'instruire de vos volontez, je les executerai en bon voisin qui est a vos ordres en toutte occasion. J'ay l'honneur d'etre avec les sentiments les plus respectueux, Monsieur,

Votre tres humble et tres obeissant serviteur

VOLTAIRE.

A Ferney, 3 avril 1761.

IV

LE COMTE H. DE PINGON A VOLTAIRE

Annecy, 5 avril 1761.

Monsieur,

Il ne paroit pas y avoir lieu à s'arranger pour une vente à vie à une personne de l'age bien au dessous du mien par la raison que suivant l'ordre de la nature l'on perd l'espérance de jouir soy mesme, et qu'ordinairement l'on commance par s'envisager soy avant son successeur.

Ce qui m'auroit déterminé entr'autres choses à ce party c'est de voir embellir une campagne qui en est susceptible autant qu'il se puisse par une personne plus riche que moy, et sans qu'il m'en couta, et qui dût me laisser au moins l'esperance d'en joüir à mon tour, qui auroit pu à la verité etre vain, et aussi comme mon frere le Commandeur (1) que je croyois devoir quitter Malthe ayant un petit membre qui depend de sa Commanderie dans le Pais de Gex, consistant en un fief et des prés à Maconex, m'avoit ecrit luy chercher dans les environs quelques batiments à acheter tant pour retirer ses danrées que pour s'y loger, je comptois prendre de concert avec luy un arrangement qui ne m'auroit point privé tout à fait de votre voisinage.

Je souhaiterois avoir pus faire dans cette terre les réparations que je m'y étois proposé, mais il auroit fallus pour cela s'y etre fixé, ce qui ne m'a pas été possible à cause de mes autres Terres qui sont ecartées ou la renovation de mes fiefs et des réparations urgentes m'ont retenu, et retiennent encore moy et mon argent, sans ces inconvenients le chateau seroit en meilleur état, la situation en étant fort belle, étant izolé

(1) Marie-François-Hyacinthe de Pingon, chevalier de Malte (preuves en 1737), capitaine des galères, commandeur des Feuillets et des Echelles, 1720-1773.

sur un donjon qui domine les environs, etant près de Genève, et du grand chemin de Lyon, dont les environs sont promenoirs naturels, dans un bau pais de chasse, pourveu qu'elle soit gardée, et la Terre étant d'une étendue assez grande, ainsy avec de l'argent on en feroit un séjour encor plus gracieux.

Pour répondre à la proposition, Monsieur, que vous me faite de la vendre à perpétuité et de vous ecrire ce que je l'estime, je pense qu'elle ne doit pas eloigner du prix (1) de celle de Fernex que vous avés acheté, et que j'ais ouïs dire que vous n'avés pas payé chèrement. Je ne l'ai jamais affermée, mais comme j'ais fais prendre un plan géométrique de toutte ma Terre, l'on peut voir aisément la contenance de mes fonds, et mon fief qui est assez bon est renové depuis peu.

Je vous fais bien des remerciements, Monsieur, de tous les offres obligeants de service que vous avés la bonté de me faire en bon voisin, ce qui m'a engagé à vous répondre avec toutte la confiance que je vous dois en la même qualité, en vous priant de me croire avec respect, Monsieur, votre..... etc.....

Le Cte.....

V

VOLTAIRE A MADAME (DE PINGON)

Ferney, 25 septembre 1765.

Madame,

Je voudrais avoir des lits pour vous, pour les jeunes mariées, et pour vous coucher toutes deux à deux, mais je n'ai que des pierres et des massons. On joue la Comédie Vendredy à quatre heures. Si vous voulez y venir avec la noce (2), vous nous ferez beaucoup d'honneur et de plaisir. Mais il faudrait vous précautioner pour savoir où, et comment vous passerez la nuit. Ma pauvre maison est si en désordre que je ne puis avoir soin des Dames que le jour. Faittes comme vous pourez, et comptez sur le respectueux attachement de votre très humble et très obéissant serviteur.

VOLTAIRE.

Mercredy 25 septembre 1765,
à Ferney.

(1) Voltaire avait payé Ferney 14.000 livres.

(2) On ne voit pas à quel mariage il peut être fait allusion ici. De toute façon il ne s'agit pas d'un mariage dans la famille de Pingon.

VI

BILLET SIGNÉ DE VOLTAIRE

Si Madame la Comtesse de Pingon veut mettre son nom avec celuy de M. de Grilli, nous en ferons encor signer d'autres, et j'iray a Dijon representer a M. le Gouverneur, a M. le Premier President et a M. le Procureur General la maniere indigne dont on traitte icy la noblesse.

Je suis aux ordres de Made la Comtesse de Pingon avec bien du respect.

VOLTAIRE.

On lit au dos, d'une autre main :

Nous soussignés, donnons pouvoir à Monsieur De Voltaire, Gentilhomme Ordinaire de La Chambre du Roy, Seigneur de Tournay, Prégny, Chambésy, Ferney et Caille, au pais de Gex, d'agir en notre nom aupres de qui il appartiendra, tant pour nos affaires particulieres que pour nos affaires generales, dans le voyage qu'il compte faire incessamment a Dijon. Ce 31 may 1761.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

MORET (Léon). **Géologie du Massif des Bornes et des klippes préalpines des Annes et de Sulens (Haute-Savoie)**. Mémoires de la Société géologique de France (Nouvelle série), Mémoire n° 22, Paris 1931, in-4°, 162 p., 29 fig., VI pl. hors-texte (dont une carte).

Encore un beau livre sur la Savoie, et écrit avec amitié. On sent dans ces pages du savant professeur de l'Université de Grenoble une aisance tranquille et sûre que seules peuvent communiquer une longue familiarité avec les lieux et une affectueuse compréhension du pays. Publié de façon irréprochable, par la Société Géologique de France, le présent mémoire s'agrémente de croquis panoramiques qui silhouettent d'un trait élégant les nobles montagnes du lac d'Annecy, de la cluse d'Arve, les montagnes agrestes du Chinaillon ou de Marlens. Grâce à ces illustrations et à plusieurs planches (voir notamment la carte structurale des Bornes), la région livre, d'emblée, ses secrets. Les chercheurs, enfin, sauront gré à l'auteur d'avoir rassemblé dans une bibliographie de 147 nos des références dispersées aux quatre coins de la littérature géologique et géographique, dans les collections scientifiques françaises et suisses et les publications locales.

Le massif des Bornes s'étend entre l'Avant-Pays molassique, à l'O., les profondes coupures des vallées de l'Arve et d'Annecy au N. et au S., la dépression subalpine ou sillon alpin des géographes (Combe de Savoie et

Val d'Arly) à l'E. On le désigne généralement sous le nom de « massif du Genevois ». Mais ce nom, purement historique, ne s'applique que très imparfaitement à la région puisque l'ancien comté de Genevois englobait le plateau molassique aussi bien que la montagne et débordait sur la région du Léman, de Gex et le Chablais. A la suite de M. R. Godefroy, M. Moret lui a préféré l'expression de « massif des Bornes » : elle prévaudra, vraisemblablement, à l'avenir.

Les Bornes se composent d'un arc puissant ou *faisceau des plis externes* (Veyrier, Parmelan, Tournette, Jallouvre, etc.) à forte convexité occidentale et d'une chaîne qui le sous-tend : *les Aravis*. Entre les deux, s'allonge sur 50 km. le synclinal nummulitique auquel, pour des raisons amplement justifiées, M. Moret donne le nom de *Synclinal de Saint-Ferréol-Le Reposoir*. L'anticlinal de La Clusaz scinde, en effet, le synclinal nummulitique, et dans chaque compartiment ainsi individualisé repose un lambeau de terrains charriés, une « klippe » : le *massif des Annes*, dans la section du Reposoir, au N., le *massif de Sulens*, au S., dans la section de Saint-Ferréol. Telles sont les parties constitutives du massif des Bornes. Elles diffèrent les unes des autres par leurs terrains, leur structure et leur origine. Le faisceau des plis externes, le synclinal de Saint-Ferréol-Le Reposoir sont *autochtones*. Mais, dans le faisceau des plis externes, un talus de schistes et de marnes (Valanginien et Hauterivien) se pare d'une altière falaise urgonienne blanche et rosée : dans le synclinal nummulitique, au contraire, les conglomérats, les grès (grès de Taveyannaz) dominent et forment des montagnes entières, telle la montagne de Vaunessin, aux lignes plus émoussées. Mais dans le synclinal nummulitique des décollements, des failles apparaissent qui annoncent un régime tectonique nouveau, celui de la chaîne des Aravis. Celle-ci est un front de nappe (nappe de Moreles-Aravis)

d'une nappe à faible cheminement à vrai dire - - et qui chevauche le synclinal nummulitique. Les Aravis ne sont donc plus autochtones mais *parautochtones*. Ils sont faits, enfin, d'une plus dure écorce car la partie supérieure de l'Hauterivien, presqu'entièrement calcaire, se soude à l'Urgonien et l'étoffe : ils ont un port de sierra. Les klippes des Annes et de Sulens réalisent, elles, la pure tectonique de *nappe*. L'apparente simplicité des formes masque, ici, une extraordinaire variété de terrains. Avec leurs pyramides herbeuses, les klippes évoquent, au cœur des chaînes calcaires, les paysages du Môle et des montagnes du Chablais.

Pour faire connaissance avec ces diverses unités régionales il suffit de remonter la vallée d'Annecy, si généreusement belle, musée grandiose de terrains et de formes. Le lac s'est logé dans deux synclinaux : le Grand Lac, dans le prolongement du synclinal de Leschaux ; le Petit Lac, dans le prolongement de celui du Charbon. Une cluse les soude à la hauteur du Roc de Chère et de Duingt. Le lac a bénéficié, en outre, d'une dépression transverse par rapport à l'axe des plis, d'un ensellement, que souligne avec une netteté admirable le prolongement rapide de l'arête du Roc des Bœufs au-dessus de Duingt. Sur la rive S.-O., le Semnoz s'apparente, par ses faciès plus calcaires, aux chaînons jurassiens de l'Avant-Pays au sein duquel il se survit dans l'anticlinal de Saint-Martin. Il contraste par son profil simple avec les montagnes du fond et de la rive N.-E. du lac. La vallée d'Annecy coïncide avec une zone de déformation maxima des éléments structuraux : à l'ensellement déjà signalé fait pendant une surélévation des plis en bordure des Bauges et sur la rive N.-E. Aussi le Jurassique apparaît-il dans le socle de la Tournette ; des refoulements et des fractures viennent compliquer la morphologie, au grand bénéfice du pittoresque. Le Roc de Chère, véritable microcosme géologique, résume tous les accidents de la région. Les synclinaux perchés de la Roche Murraz, des Dents de Lanfon ne sont que la réplique d'un autre synclinal perché, classique celui-là

le Charbon. La montagne de Veyrier, l'une des plus complexes du lac, se compose d'un faisceau, arqué vers Annecy, de deux synclinaux (Pré Vernet et Col des Contrebandiers) et de trois anticlinaux (Mont-Rampon-Talabar, Mont Baron et Mont Beauregard). L'anticlinal de Beauregard vient enfin chevaucher le synclinal couché du château de Menthon. Au S. du lac, dans la vallée de Faverges nous retrouvons les deux dernières unités des Bornes. Le synclinal nummulitique de Saint-Ferréol vient mourir au col de Tamié. L'érosion a fait disparaître l'Urgonien de son flanc oriental, où ne subsistent plus que des moignons de montagnes modelés dans le Néocomien (Belle Etoile). A la hauteur de Marlens, entre Faverges et Ugine, on voit suivant la forte expression de M. Moret, la klippe de Sulens « s'emboutir » en direction du N., dans le synclinal de Saint-Ferréol cependant que se profile à l'horizon la dernière unité des Bornes, le Charvin, prolongement des Aravis.

Mais l'ouvrage de M. Moret ne se borne pas à décrire, à analyser des coupes : il propose, en conclusion, une solution architectonique d'une belle ampleur. Autour du problème des klippes la pensée de l'auteur s'ordonne et s'élargit. Les plis des Bornes se sont arqués vers l'ouest sous la poussée de la nappe des Aravis. Mais celle-ci ne s'est ébranlée que sous l'action d'une poussée plus interne. Alors entrent en scène les klippes de Sulens et des Annes, digitations, lobes individualisés de l'empilement de nappes du Chablais issu lui-même, d'après M. Moret, de Tarentaise et du bord occidental de la zone du Briançonnais. C'est la nappe du Chablais qui a provoqué le départ de la nappe des Aravis. Mais les klippes, une fois en place dans le synclinal nummulitique et avant la phase décisive de plissement, ont fait office de corps étranger. Elles ont gêné la propagation des plis, empêché le synclinal de se resserrer, de se cicatriser sous l'effet des poussées orientales : et le synclinal, demeuré béant, s'est offert au peuplement humain. Les klippes, minuscules lambeaux allogènes sont la clé de la structure, de la géographie des Bornes. Telles sont les conclusions que M. Moret peut tirer de la méticuleuse analyse de ces régions et de leurs abords : bel exemple de généralisation scientifique qui fait de ce livre un grand livre.

H. Onde.

Genava, Bull. du musée d'art et d'histoire de Genève, XII, 1934. L. Blondel, *Fortifications préhistoriques et marché romain à Bourg de Four* (Genève), p. 38-63 avec figures et plans ; rétablit le plan de l'oppidum au temps de César ; mais les plus anciens objets trouvés prouvent qu'il existait déjà à la Tène II (400 à 100 av.) et peut-être même à l'âge du bronze (2500 à 900) ; plan du forum —marché romain : édifice central, boutiques de marchands avec portiques ; poteries diverses ; débris de vases à glaçure rouge de la Graufesenque ; belle amphore italique également du 1er siècle, avec le graffito SATRI.

W. Deonna, *Comment fonctionnaient les charnières des meubles romains* ; emploi de ces charnons en os (*Boutae* n'en a livré que deux exemplaires, p. 58, pl. XIV, 13) ; figures, restitution d'un coffret.

W. Deonna, *La persistance des caractères indigènes dans l'art de la Suisse romaine*. Dans cette remarquable étude (p. 90-171), l'auteur démontre avec de nombreuses figures et dessins à l'appui que l'art gréco romain fut loin, comme beaucoup d'érudits en étaient persuadés, d'avoir submergé sous ses productions les manifestations du vieil esprit indigène et populaire. Aussi est-il convaincu avec M. Lantier qu'en Gaule « l'art provincial puise ses sources dans le vieux fond indigène qui lui donne son caractère d'originalité » (cité p. 115). Sa persistance s'explique justement par une tradition celtique qui remonte jusqu'au néolithique (av. 2500 env.) ; elle survivra sous l'Empire, s'épanouira pendant la période barbare et chrétienne et inspirera même les artistes du haut moyen âge. L'auteur énumère les caractéristiques de cet art, par exemple,

dans la céramique indigène qui, au contraire de la classique, aime les vases largement ouverts et de la forme des coupes, des bols et des pots ; elle aime les tons foncés, gris, brun ou noir, avivés parfois par le polissage ou le lustrage, bien qu'elle ait admis, dès le néolithique, le décor polychrome par incrustation ou par peinture. L'artiste indigène, dès les plus anciens âges, préfère de même, moins le relief que l'ornementation en creux : empreintes de doigts et d'ongles, application de cordelettes, incision, excision, incrustation, impression à la roulette, estampage, stries au peigne, lustrage à la pointe mousse, décor disposé presque toujours d'une façon géométrique en points, traits, bandes, zigzags, chevrons, arêtes de poisson, damier, quadrillage, croix, x, etc. ; on trouve aussi la ligne ondulée, les cercles simples, concentriques ou ponctués (décor oculé) ; puis, avec plus d'art, le vieux signe en S, d'où la volute et la spirale qui affectent même les membres des animaux représentés. Ceux ci, même sacrés, sont rares et l'être humain, réduit à une tête ou à un masque, symbole celtique de la tête coupée (cp., sur un débris de bol lédosien d'époque tardive, la curieuse bande, au lieu des bucranes, de têtes barbues, Silène ? Satyres ? *Rev. Savois.* 1917, 102; recueilli par moi dans l'égoût). M. W. Deonna, dont je m'excuse de reproduire souvent les propres termes, laissant les généralités pour les exemples, — et c'est là la partie originale et très utile de son étude, — relève cette persistance de l'esprit indigène en soumettant à ses lecteurs les documents que lui fournissent les collections des musées suisses ou étrangers et, en particulier, celles de Genève et même d'Annecy. C'est ainsi qu'il met en valeur, dans l'épigraphie, la persistance des noms gaulois individuels ; dans les monuments figurés, le culte continué des dieux celtiques et des animaux divins ; la technique des formes caractérisées par les traits celtiques, la raideur et la gaucherie des statuettes, l'aspect géométrique de la tête, l'exophtalmie, la symétrie dans les accessoires de la représentation, etc. ; dans les arts industriels, la technique et l'ornementation dérivant de modèles préhistoriques, ce qui est frappant dans bagues, bracelets, fibules, pendeloques et surtout dans la céramique de l'Allobrogie romanisée dont l'auteur étudie minutieusement les restes. Cette influence de l'art gaulois traditionnel ne se manifeste pas seulement dans la fabrication et la décoration des vases noirs, très souvent micacés, (aj. à *Boutae*, Rev. Sav. 1916, 33 ; 1917, 105), des vases à bandes peintes nues ou ornementées d'oiseaux et de motifs géométriques (id., 1914, 153 ; 1916, 31) et, aux IIIe-IVe s., des gobelets à pied étroit (id., 1914, 151 ; 1915, 61 ; 1921, 39), mais même sur les bols à glaçure rouge, dont les potiers, dont plusieurs à noms gaulois, aiment à diviser la panse décorative en godrons verticaux formant des métopes ou compartiments, etc. En somme, un beau travail et qui comble une lacune. — Qu'il me soit permis d'ajouter quelques mots qui me concernent particulièrement. L'auteur,entre autres éloges, parle (p. 142) des « consciencieux fouilleurs de Boutae ». Cette appréciation à laquelle je suis très sensible ne peut malheureusement s'adresser qu'à moi seul. Mon collaborateur, le regretté Marc Le Roux, conservateur du musée d'Annecy et qui a consacré le meilleur de son activité scientifique à la géologie et surtout à la biologie lacustre, avant et durant la confection de notre ouvrage de *Boutae* dont j'ai fait les quatre cinquièmes, n'a jamais en effet fouillé le sol du vieus ; il n'y est même venu que deux fois, l'une, pour lever à la boussole, sur la demande du propriétaire de la parcelle 401, le plan de quelques murs ; l'autre, quand, entraîné par moi à venir constater *in situ* la contemporanéité des poteries à bandes peintes et à glaçure rouge, alors qu'il se rangeait, sans plus, à l'assertion de J. Déchelette qui ne l'admettait que jusqu'au milieu du 1er siècle, je lui fis, la couche de terre moderne ayant été préalablement enlevée (0m30 à 0m40), indiquer un point quelconque de la couche superficielle romaine à fouiller, celle ci pouvant être vraisemblablement du IIIe s.. Ayant pioché sur une profondeur de 0m30 env., je mis alors au jour des

fragments de ces poteries mélangés à de la poterie noire indigène. Mais là où Le Roux a eu surtout sa part de collaboration, c'est en illustrant notre ouvrage de ses innombrables et artistiques dessins, dont je ne saurais lui être trop reconnaissant.

W. Deonna : *Quelques armes récemment acquises par le musée de Genève* (p. 184-94) ; il s'agit, 1° de quatre dagues acquises à la vente de la collection de Charles Buttin, de Rumilly, « expert en armes d'une autorité et d'une probité universellement reconnues », et d'un type spécial à la Bourgogne (XIIIe-XIVe s.) ; 2° de même, une épée de Charles Emmanuel de Savoie (1562-1630). Ces armes intéressantes sont décrites et reproduites en de belles planches.

Charles MARTEAUX.

G. BEAUVERD. **Le Massif de la Tournette** : *Recherches sur la Géographie botanique des Alpes d'Annecy*. Genève, Imprimerie Jent, rue Necker, 118 p., 23 fig., 3 graph., 3 cartes, 17 tabl.

Le travail que vient de publier M. Beauverd, Conservateur de l'Herbier Boissier, date d'une douzaine d'années. Il a paru pour la 1re fois dans le Bulletin de la Société Botanique de Genève, vol. XXIII, 1931, et a été couronné en 1923 du prix A. de Claparède, par l'Université de Genève.

Il fait partie d'un travail d'ensemble, en voie d'exécution, sur la circonscription naturelle des Alpes d'Annecy et représente à lui seul, le fruit de 27 années de recherches personnelles sur le terrain. C'est dire combien l'étude phytogéographique du Massif de la Tournette a été poussée à fond.

L'auteur, grâce à une exploration méthodique et minutieuse, a non seulement contribué à enrichir de ses nombreuses trouvailles la statistique floristique de ce district, ajoutant ainsi une importante contribution aux travaux des botanistes savoyards, dont il a en même temps vérifié les données ; mais par des considérations sur sa situation, sa topographie, sa configuration, ses affleurements géologiques, son climat, le mode de dissémination des plantes et par des comparaisons avec les Massifs voisins, il a pu fixer les caractères particuliers de cette flore et tirer des conclusions très intéressantes en ce qui concerne sa richesse, les voies de migrations floristiques et les immigrations anciennes et récentes dans ce Massif.

D'autre part, l'application de certaines lois de la distribution florale à la totalité des espèces florales de ce territoire, puis aux formations aquatiques seulement, lui a permis d'en vérifier l'exactitude.

La partie la plus substantielle de ce travail considérable a été condensée dans deux séries de tableaux synoptiques présentés sous une forme très claire.

Dans une 1re série de tableaux les 1.352 espèces vasculaires que comporte la région explorée, sont classées dans l'ordre systématique et chaque plante est accompagnée d'annotations sur ses affinités biologiques, son indice de fréquence, les altitudes extrêmes où elle a été observée, sa répartition en Savoie, dans le bassin du Rhône et à la surface du globe, et son mode de dissémination.

Dans une 2e série de tableaux les espèces sont réparties entre les 63 localités typiques visitées, qui elles-mêmes sont groupées en stations et formations.

Si nous ajoutons que ce savant ouvrage contient des notions générales sur le groupement et la répartition des végétaux, une chronologie des explorations, un index bibliographique, qu'il est illustré de nombreux dessins artistiques de l'auteur, accompagnés de légendes explicatives très détaillées et présentant par eux-mêmes un réel intérêt géographique, nous n'en aurons donné qu'une idée bien imparfaite.

Il sera consulté avec fruit par tous ceux qui s'intéressent aux études phytogéographiques et il sera particulièrement apprécié des botanistes amateurs dont il facilitera singulièrement les recherches dans cette riche contrée floristique qu'est le Massif de la Tournette.

Ch. VUACHET

ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

FONDATION ANDREVETAN
AVEC LA PARTICIPATION DE LA VILLE D'ANNECY

62e CONCOURS DE POÉSIE

Le Concours de 1935 est consacré à la Poésie ; 600 francs y sont affectés.

Sont admis à concourir : 1° Les *étrangers* qui sont membres honoraires, effectifs ou correspondants de l'Académie Florimontane ; 2° tous les Français, *excepté* les membres de l'Académie Florimontane ainsi que les personnes qui ont fait partie de cette dernière et dont la démission remonte à moins de quatre années révolues au moment de l'ouverture des concours : 1er janvier 1935.

Les personnes qui ont obtenu deux fois un premier prix dans un concours Andrevetan ne sont pas admises à concourir de nouveau dans la section où elles ont été récompensées.

Les difficultés de toute nature qui pourraient se présenter seraient tranchées par le jury du concours qui a pleins pouvoirs à ce sujet.

Le choix du ou des sujets est laissé aux concurrents : seront exclues cependant, les œuvres présentant un caractère de discussion, de polémique ou de satire politique ou religieuse, de même que celles qui ne pourraient supporter une lecture publique. Le nombre minimum des vers, en une ou plusieurs pièces, est fixé à cent, et celui de l'ensemble de chaque envoi à 500 vers au *maximum*. Les travaux devront être composés en langue française.

Les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté à la cire dans lequel l'auteur indiquera ses nom, prénoms, qualité, nationalité et domicile (les pseudonymes ne seront pas admis). Il devra inscrire sur le manuscrit, *en dessous de l'épigraphe* la déclaration que l'œuvre est inédite et n'a été présentée à aucun concours. Chaque auteur pourra également, le cas échéant, en plus de son nom, indiquer le pseudonyme sous lequel pourraient être publiées ses œuvres.

Les divers envois d'un auteur devront porter la même épigraphe et il sera statué sur l'ensemble des pièces présentées.

Les manuscrits *resteront* la propriété de l'Académie Florimontane qui se réserve le droit de les publier, en tout ou en partie ; toutefois les auteurs pourront en prendre copie.

Les œuvres et billet cacheté devront parvenir franco, par la poste, au siège de l'Académie Florimontane, Hôtel de Ville, Annecy, avant le 30 septembre 1935, avec la mention : *Concours de Poésie de l'Académie Florimontane* 1935.

TABLE DES MATIÈRES POUR 1934

N.-B. — *Les communications dont il est fait mention dans les procès-verbaux des séances figurent à la table en petits caractères.*

Les communications dont il a été tiré un article paru dans le présent volume ne sont pas mentionnées.

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Liste des membres de l'Académie Florimontane VI

Liste des Sociétés Savantes qui échangent leurs publications avec la *Revue Savoisienne* XI

Séances mensuelles : janvier, 13 ; février, 15 ; mars, 18 ; avril, 65 ; mai, 67 ; juin, 70 ; juillet, 101 ; octobre, 111 ; novembre, 144 ; décembre, 146.

Programme du concours de poésie de 1935 192

Concours de poésie de 1933 : présentation du rapport et proclamation des résultats..... 16

Concours des beaux-arts de 1933 : propositions de la Commission et résultats..... 16

Domaine de Montrottier : comptes, rapport sur la gestion, projet de budget pour 1934 13

Réélection de M. le Président Aussedat, 11 ; composition du bureau, 15 ; Comité : réélection des membres sortants, 11 ; M. le docteur Monet, nouveau membre, 14 ; vérificateurs des comptes : MM. L. Laydernier et Gayet, vérificateur-adjoint : M. Desservettaz, 13-14 ; membres d'honneur : MM. Armingon, de Bissy, le général Duchêne, 14-15 ; membres effectifs : MM. Abry, Carle, Charvin, abbé Fromaget, comte de Menthon, chef d'escadron Monnet, 14 ; membres associés : Mme Bennier, MM. L. Brunet, P. Callies, Lt-colonel Collet, Cuvet, H. Diano, Dr F. Favre, A. Graber, L. Picon, Ch. Vuachet, 14 ; membres correspondants : M. J. Boimond, Dr Degeorges, 14.

Distinctions : Mgr Piccard, MM. Chevrier, Abry, 16 ; Général Duchêne, 18, 141 ; M. J. Richard, 141 ; Mlle Legouturier, 145.

Notices nécrologiques : Ch. Rupin, 15 ; A. Allart, 144 ; Albert Besnard, Oscar David, 146 ; Condoléances à M. Onde, Mme Bennier, 16 ; au comte de Menthon, à MM. Camille Dejoud, Cl. Bouchet, Ph. Guinier, 141.

Projet d'érection d'un monument à Marc Le Roux, ancien Secrétaire Perpétuel de l'Académie Florimontane, 69, 70, 142, 144-45.

Inauguration du monument à Marc Le Roux, 19 novembre 1934 149

Dons à la Bibliothèque et aux Archives de l'Académie Florimontane et au Musée de Montrottier : 17, 18, 20, 66, 69, 71, 72, 141, 142, 143, 145. 147

Promenade de l'Académie Florimontane (10 juin 1934). 102

Lettre du professeur M. Revon, remerciant l'Académie Florimontane de la publication du portrait de son père Louis Revon, dans la *Revue Savoisienne* 91

ARCHÉOLOGIE ET BEAUX-ARTS

L. Lachat. A propos des fragments de la mise au tombeau de l'ancienne église du Sépulcre d'Annecy..... 73

P. Ricard. Les documents d'art maghrebin du Musée d'Annecy..... 106

J. Serand. A propos d'une pierre armoriée provenant du château d'Annecy 89

Chanoine Coutin. Description des vitraux représentant des scènes d'histoire annécienne, récemment apposés à l'église N.-D. de Liesse 65

R. Domenjoud. Remise d'un plan de 1770 environ établi pour la réfection de la façade de l'ancien Hôtel de Ville d'Annecy..... 68

A. Fontaine. Sur une porte de la fin du XVe siècle récemment mise à jour au presbytère de N.-Dame à Annecy 66

L. Lachat. Fait part d'une proposition de tenue du Congrès des Conservateurs de Musée à Annecy en 1935..... 143

Récentes acquisitions du Musée 148

F.-M. Ritz. Remise d'un moulage en plâtre présumé représenter le masque de Philibert Blondel..... 66

J. Serand. Renseignements sur portraits, tableaux, meubles et bibelots provenant de la famille de Claudine Galley, exposés au château de Montrottier 17

Visite des salles du Musée nouvellement aménagées par les soins de M. L. Lachat 67

BIBLIOGRAPHIE

R. Avezou. Le Comte Amédée de Foras et son œuvre historique, par le général Bordeaux 64

La Savoie d'autrefois, par G. Pérouse 64

L'Affaire Franco-Suisse des Zones Franches de la Hte-Savoie et du pays de Gex, par R. Bozon..... 72

Les Capucins en Savoie, par le P. J. de Cognin..... 92

Au pays de Montmayeur, par F. Bernard..... 93

Un partisan savoyard aux Indes, par M. Besson..... 100

Jean Servion, figure genevoise du XVe s., par Denise Werner . 138

Essai sur la cartographie du Léman, par E. Clouzot 132

Ch. Marteaux. Manuel d'Archéologie, par Déchelette-Grenier. (Archéologie Gallo-romaine : l'archéologie du sol et les routes) 98, 138

Genava, t. XII, 1934..... 189

H. Onde. La Savoie depuis les réformes de Charles-Albert jusqu'à l'Annexion à la France, par R. Avezou 95

L'homme et la montagne, par J. Blache..... 97

L. Peister. Histoire de Ste-Foy-Tarentaise, par J.-M. Emprin 63

Xavier de Maistre, gentilhomme européen, par M. de la Fuye. 94

F.-M. Ritz. Thèses folkloriques, par A. Van Gennep 94

Cultes liturgiques et cultes populaires, par le même 95

Le Folklore préhistorique de l'ancienne Savoie, par le même. 164

Ch. Vuachet. Le Massif de la Tournette, par G. Beauverd 191

BIOGRAPHIE

L. Pfister. Charles Ruphy (1861-1933) 61

F.-M. Ritz. Lecture d'une notice biographique de M. Maurice Cauchie sur le sculpteur animalier Laplanche..... 146

HISTOIRE

R. Avezou. Un médecin d'Annecy au XVIIIe siècle. Benoît Voysin 113

J. Boimond. En marge du procès de Philibert Blondel. 81

Document sur le passage du Duc de Savoie à Douvaine, en 1715..... 88

H. Onde. Le malaise économique en Savoie au milieu du XIXe siècle. Le cas de la Tarentaise..... 28

Récit du voyage à Annecy du duc de Chablais (1772), édité par le ch. Coutin..... 136

P. Tapponnier. A propos du centenaire de l'Expédition de Savoie. L'Egérie des « Carbonari » 42

— Un nom sur l'Arc... le général A.-C. Taponier (1749-1831) 165

L. Aussedat. Sur la célébration à Thonon et Ripaille du 5e Centenaire de la fondation de l'Ordre des saints Maurice et Lazare..... 142

R. Avezou. Sur la suppression du Conseil Présidial et de la Chambre des Comptes de Genevois en 1659 142

Lecture et commentaire de deux documents de 1808 concernant des ascensions au Mont Blanc 145

L. Pfister. Lecture d'une communication de M. l'abbé Boillot sur la colonie savoyarde du Saugel, en Franche-Comté..... 148

J. Serand. Sur la foire de St-André à Annecy, en 1815..... 147

LITTÉRATURE. HISTOIRE LITTÉRAIRE

R. Avezou. Lettres de Voltaire conservées aux Archives de la Hte-Savoie 182

J. Boimond. Une lettre inédite de St François de Sales. Documents sur les Blonay..... 128

P. Tapponnier. Le cachet de Ducis..... 133

L. Aussedat. Sur un exemplaire de la Vie du Bienheureux François de Sales, par Nicolas de Hauteville (Lyon, 1661), don de M. Fr. Laeuffer à l'Académie Florimontane..... 111

L. Lachat. Lecture d'un compte rendu du livre de J. Rumilly : Un homme de l'an 1.000 : Bernard de Menthon 145

L. Pfister. Sur le fac-simile de l'édition originale de 1619 de l'Introduction à la Vie Dévote, publiée par M. Fabius Henrion 145

F.-M. Ritz. Observations au sujet du compte-rendu donné par M. L. Lachat de l'ouvrage : Un homme de l'an 1.000 : Bernard de Menthon.. 146

POÉSIE

Cl. Garret. Rapport sur le Concours de Poésie de 1933. 55
G. Martin. Louise Revil (Mme Alfred Desservettaz) ... 20

SCIENCES

H. Onde. Sur une étude de MM. Gignoux et Moret : Les Subdivisions des Alpes Françaises..... 142

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Louis Revon, portrait (hors texte) 16
Charles Ruphy, portrait (hors texte)..... 61
Quelques figures de la Mise au Tombeau du Saint-Sépulcre d'Annecy (hors texte) 73
Vues de Beaufort, Tamié et Conflans (hors texte)...102- 103
Fragment de fenêtre du mirhab de la Mosquée de Tlemcen (hors texte) 108
Benoît Voysin en 1717, portrait (hors texte) 116
Le cachet de Ducis..... 133
Le Monument élevé à Annecy à la mémoire de M. Le Roux (hors texte) 150
Cérémonie d'inauguration du Monument et reproduction du Médaillon (hors texte)..... 156
Le Général A.-C. Taponier, portrait (hors texte)..... 166
En-tête de lettre du général Taponier..... 176

F. Abry et Cie, 3, rue de la République. Annecy

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(CICÉRON : *De Officiis* lib. I.

La Revue Savoisienne

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par decret du 17 decembre 1890

1935

Soixante-seizième Année

ANNECY
Imprimerie F. ABRY et Cie, Editeurs

1935

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606
par saint François de Sales, Prince Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie
Réorganisée en 1851
par

Louis Bouvier (1819†1908).
Etienne Machard (1824†1887).
Jules Philippe (1827†1888).
Eloi Serand (1826†1891).

Léon MARÈS 1851 † 1916

a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS :

Dr C. ANDREVETAN (1802†1879).
Dr F. DAGAND (1815†1886).
MELVILLE-GLOVER (1831†1897).
Aimé CONSTANTIN (1831†1900).
François CROSET (1841†1931).
Dr THONION (1830†1917).
F. GARDIER (1851†1919).
ASGHIL FAVRE (1877†1920).
Isidore NANCHE (1850†1922).
Ernest PERRIER de la BATHIE (1873†1932).

MEMBRES DE L'ACADÉMIE FLORIMONTANE

Tués à l'ennemi pendant la grande guerre

Joseph Dingeon, capitaine commandant le 51e bataillon de chasseurs alpins tué le 14 novembre 1914, aux environs d'Ypres (Belgique), cité à l'ordre de l'armée et nommé Chevalier de la Légion d'honneur après sa mort.

Alfred-Joseph Bard de Coutance, avocat à Bonneville, soldat au 109e régiment d'infanterie, mortellement frappé le 1er décembre 1914 à l'assaut de Vermelles (Pas-de-Calais), décoré de la médaille militaire.

Pétrus Rollier, notaire à Annecy, docteur en droit, capitaine au 116e régiment d'infanterie, tué le 26 septembre 1916 en Champagne (cité à l'ordre de l'armée et nommé Chevalier de la Légion d'honneur après sa mort).

Louis Grivaz, notaire à Annecy, docteur en droit, chef de bataillon au 170e d'infanterie, blessé mortellement au Bois du Seigneur, le 3 mai 1917, décédé le 3 juin suivant à l'ambulance allemande de Blanzy (Aisne), où il avait été recueilli. Chevalier de la Légion d'honneur et cité à l'ordre de la division.

LISTE DES MEMBRES

Président honoraire : M. Ch. Marteaux ✠ I, professeur agrégé honoraire.

Vice-Président honoraire : M. Albert Crolard, ingénieur, ancien député.

COMITÉ

Président : M. Louis Aussedat, ingénieur des Arts et Manufactures, directeur de la Société des Forces du Fier.

Vice-Présidents : MM. A. Flamary ✠ I, entomologiste : François-Maurice Ritz ✠ ✠, Caissier de la Caisse d'Epargne d'Annecy.

Secrétaire et bibliothécaire : M. Louis Peister, diplômé notaire, organiste de la Cathédrale.

Secrétaire adjoint : M. Jean d'Orlyé, ✠, ✠, ✠ A, licencié ès-sciences.

Archiviste : M. Joseph Serand, archiviste adjoint en retraite.

Trésorier : M. Hubert Peister, directeur départemental d'assurances.

Membres du Comité : MM. R. Avezou, chanoine A.-J. Coutin, G. Martin ✠, Léon Moret, ✠ ✠, E. Ribatto, F. Serand.

Revue Savoisienne

Directeur de la *Revue :* M. Robert Avezou.

Comité de rédaction : Section historique et archéologique : MM. Avezou, chanoine Coutin, L. Peister, J. Serand.

Section scientifique : MM. Flamary, Léon Moret.

Section philologique et littéraire : Mlle J. Mugnier, MM. J. d'Orlyé, G. Martin, E. Roze, F.-M. Ritz.

Domaine de Montrottier

Administrateur du domaine et Conservateur du château : M. J. Serand.

Econome du Domaine : M. F. Serand.

MEMBRES D'HONNEUR (1)

Dates d'admission

MM.

1931 Armingon Charles, avocat, président de l'Académie de Savoie, Chambéry.
1915 Bordeaux Joseph-Paul-Emile (le général) C ❋ ✠, à Thonon.
1913 Bordeaux Henry C ❋ ✠ C ✠, de l'Académie Française.
1929 Britt Mary (Mme), ❋, château des Avenières, par Cruseilles.
1895 Carnot François ❋ ❋, directeur de la Manufacture Nationale des Gobelins, à Paris.
1920 Charléty Sébastien C ❋ ✪ I, recteur de l'Université de Paris, membre de l'Académie des Sciences Morales et Politiques.
1928 Dardel Marius, licencié ès-lettres, éditeur, Chambéry.
1931 Duchêne Joseph (le général), C ❋, O ✠, membre du Conseil Supérieur de la Guerre, inspecteur général de la Défense aérienne.
1921 Gros Adolphe (le chanoine), président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de St-Jean de Maurienne.
1906 Guinier Philibert O ❋ ✪ I, inspecteur des Eaux et Forêts, directeur de l'Ecole forestière de Nancy.
1935 Henrion Fabius, à Paris.
1923 Margot Gô ❋, Directeur général honoraire de la Cie P.-L.-M.
1916 Martin Paul-Edmond, Directeur des Archives d'Etat, docteur ès-lettres, à Genève.
1924 Moret Alexandre O ❋, professeur au Collège de France, membre de l'Institut.
1911 Muret Ernest ❋, prof. de philologie romane à l'Université de Genève.
1917 Pariset Ernest, notaire, docteur en droit, à Lyon.
1929 Pittard, professeur à l'Université de Genève.
1888 Revon Michel ❋, professeur de littérature orientale à la Sorbonne.
1929 Vaillat Léandre, ❋, rédacteur au « Temps ».
1911 Van Gennep ❋, professeur, à Bourg-la-Reine.

MEMBRES EFFECTIFS

1910 Abry Joseph, ancien imprimeur-éditeur, à Annecy.
1910 Adé Henri, architecte, à Annecy.
1919 André Léon ❋ ✪ I, administrateur de la Manufacture d'Annecy.
1903 Aussedat Louis, ingénieur des Arts et Manufactures, directeur général de la Société des Forces du Fier, à Annecy.
1927 Avezou Robert, archiviste départemental de la Haute-Savoie, à Annecy.
1924 Blanchard Camille, architecte, à Annecy.
1907 Blandin Henri ✪ A, receveur honoraire des Domaines, à Annecy.
1912 Bouchet Claudius, négociant à Annecy.
1923 Bouchet Jean, négociant, à Annecy.
1927 Broise, archéologue, à Paris.
1903 Carle Henri ❋ O ✠, capitaine en retraite, secrétaire général de la Société d'Histoire et d'Archéologie, à Chambéry.
1928 Charvin Alexandre, entrepreneur à Annecy.
1933 Clair Paul O ❋, Commandant en retraite, à Annecy.

---

(1) *La liste des membres, en ce qui concerne les titres et décorations, est forcément incomplète. MM. les Membres qui désireraient y faire apporter des additions ou des modifications, sont priés d'en aviser le directeur de la* Revue. *On ne mentionne que les décorations de guerre, la Légion d'honneur, les SS*[ts] *Maurice et Lazare, la Couronne d'Italie, les palmes et la rosette violettes, le Mérite agricole.*

MM.

1928 Coutin A.-J. (le chanoine), curé de Notre-Dame d'Annecy.
1890 Crolard Albert, ingénieur des Arts et Manufactures, ancien député, à Veyrier-du-Lac.
1931 Davignon Henry, Contributions Indirectes, à Dôle (Jura).
1906 Dépollier Louis ✠ ❍ I, imprimeur, à Annecy.
1910 Desservettaz Alfred, comptable, à Annecy.
1928 Domenjoud Roger ✠, architecte, à Annecy.
1910 Dubettier Ernest ❍ I, préposé en chef de l'octroi d'Annecy.
1921 Faure Claude ✠ ❍ I ⊛, conservateur des archives du Rhône, à Lyon.
1901 Ferrero Marius O ✠ ❍, Président de la Chambre de Commerce d'Annecy.
1913 Flamary Antoine ❍ I, entomologiste, au Pont-Neuf, près Annecy.
1916 Fontaine Antoine ❍ I, architecte, à Annecy.
1930 Fromager (l'abbé Gilbert), aumônier de la Visitation, à Annecy.
1924 Gaillard Luc ❍ I, professeur honoraire d'Ecole supérieure, à Annecy.
1906 Gallet Claudius, O ✠ ✠ ❍ A, doct. en méd., sén. de la Hte-Sav., Annecy.
1883 Galliard Louis, ❍ A, docteur en médecine, à Annecy.
1931 Gardet Clément, libraire à Annecy.
1922 Gayet Claudius, négociant, à Annecy.
1904 Genevois Ferréol, docteur en pharmacie, à Annecy.
1925 Graber Eugène ✠ ✠, Inspecteur des Eaux et Forêts à Annecy.
1906 Hérisson Jean ✠ ❍ I, imprimeur, à Annecy.
1921 Lacombe Joseph, notaire à Rumilly.
1901 Laydernier Léon ✠ ❍ I ⊛, banquier, à Annecy.
1908 Letonnelier Gaston ✠ ❍ I, secrétaire perpétuel de l'Académie Delphinale, archiviste départemental, à Grenoble.
1891 Marteaux Charles ❍ I, professeur agrégé honoraire, à Annecy.
1910 Martin Georges ✠ ❍ I, professeur agrégé honoraire, à Annecy.
1911 Menthon ✠ ✠ ⊛ (le comte Antoine de), à Menthon-Saint-Bernard.
1906 Michel Amédée, ancien conseiller général, à Thônes.
1925 Monnet Henri, O ✠, Commandant, détaché au service de l'éducation physique, à Annecy.
1916 Moret Léon ✠ ✠, professeur à la Faculté des sciences, à Grenoble.
1929 Mugnier Jeanne (Mlle), à Annecy.
1903 Murgier Jules, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1901 Ogier J.-M. (Mgr), protonotaire apostolique, à Talloires.
1932 Onde Henri, professeur agrégé, à Annecy.
1906 Orlyé Jean (d') ✠ ✠ ❍ A, licencié ès-sciences, à Annecy.
1911 Paul-Dubois, conseiller référendaire honoraire à la Cour des Comptes à Paris, et à Menthon-St-Bernard.
1915 Pfister Louis, diplômé notaire, organiste de la cathédrale, à Annecy.
1915 Pfister Hubert, directeur départemental d'assurances, à Annecy.
1897 Raillon Fleury ✠, ❍ I, architecte départemental, à Annecy.
1912 Revil Jean, licencié en droit, à Annecy.
1921 Ribatto Eugène, administrateur de la Manufacture d'Annecy.
1901 Richard Jean ⊛, ancien géomètre en chef du Cadastre, à Annecy.
1922 Ritz François-Maurice ✠ ✠, Caissier de la Caisse d'Epargne d'Annecy.
1912 Robert Louis, propriétaire, à Annecy.
1928 Roze Etienne, publiciste, à Annecy.
1908 Serand François, chef de bureau honoraire de la Préfecture, à Annecy
1891 Serand Joseph, archiviste adjoint en retraite, à Annecy.

MEMBRES ASSOCIES

MM.

1914 Aix-Sommariva (marquis d') Claude, lieutenant-colonel au 1er régiment d'infanterie italien (Brigade du Roi).
1924 Angelloz, professeur agrégé au Lycée de Laon.
1911 Anthonioz Charles O ☼ ⚜ ❍ A, sculpteur, à Evian.
1930 Baud John ❍ A ⚜ ✠, secrétaire de l'Académie Chablaisienne, à Thonon les-Bains.
1933 Baudin Louis, juge suppléant, à Annecy.
1934 Biennier Marie (Mme), artiste-peintre, à Annecy.
1910 Blanc ☼ ⚜, commandt, à Paris.
1920 Brand Charles, éditeur-photographe, à Neydens.
1931 Brunet Louis, notaire, à Annecy.
1919 Brunier Georges, ancien procureur de la République, Annecy.
1919 Burnier Gilbert, agent général d'assurances, Annecy.
1921 Buttin J., vétérinaire, Caudry (Nord).
1932 Buttin Louis, licencié en droit, à Rumilly.
1930 Callies Alexis O ☼, lieutenant-colonel, ancien député de la Hte-Savoie, Annecy.
1934 Callies Pierre ☼, administrateur-directeur des Papeteries de Gran-Gevrier.
1909 Carrier Maurice, avoué honoraire, à Chambéry.
1935 Cartier Georges O ☼, général de brigade, à Annecy.
1926 Cattin Charles, docteur-médecin, à Annecy.
1922 Chevrier Pierre ☼, ⚜, négociant, à Annecy.
1934 Collet G. ☼, lieutenant-colonel en retraite, à Annecy.
1903 Costa de Beauregard (Cte) Olivier, ✠ ⚜, à Ste-Foy (Seine-Inférieure).
1911 Costaz Gabriel ❍ A, dr du Syndicat agricole de la Hte-Savoie, à Annecy.
1928 Crolard Albert, entrepreneur de transports, à Annecy.
1921 Crolard Louis ⚜, à Lyon.
1916 Curral, avocat, sénateur de la Haute-Savoie, à Bonneville.
1920 S. E. Mgr Cusin Jules, évêque de Mende.
1931 Cuvet Honoré ☼, capitaine en retraite à Annecy.
1911 Dufournet Antoine (l'abbé) ❍ A, ancien professeur, à Paris.
1913 Dusaugey Ernest ☼, ingénieur civil, à Annecy-le-Vieux.
1930 Falletti Louis, Professeur à la Faculté de Droit, à Lyon.
1920 Favre d'Anne Pierre ☼ ⚜, géomètre, à Manigod.
1931 Favre François, docteur en médecine, à Annecy.
1906 Favre-Lorraine Jean-Marie ⚜, à Saint-Jean de Sixt.
1932 Fournier Henri ☼, docteur en pharmacie, à Annecy.
1911 Fournier Jacques, ingénieur agronome, à Annecy-le-Vieux.
1931 Genevois Paul, docteur en pharmacie, à Annecy.
1920 Girod Paul O ❍, industriel, à La Forclaz (Montmin).
1930 Girod Samuel, docteur en médecine, à Lons-le-Saunier.
1931 Graber Abel, ☼, conservateur des Eaux et Forêts en retraite, Annecy.
1935 Gruffaz Jean-Auguste ❍ A, président des « Amis du Vieil Annecy », à Annecy.
1922 Guy Lucien ⚜, directeur de Banque.
1933 Lachat Louis ❍ A, artiste-peintre, conservateur du Musée à Annecy.
1920 Laeuffer Frédéric ☼, notaire à Paris.
1928 Lamarque, sous-directeur du Comptoir National d'Escompte, à Grenoble.

MM.

1931 Larger René, docteur-médecin, à Annecy.
1928 Laydernier René, banquier, Annecy.
1933 Maret (Mlle) Anna, ✿, artiste-peintre, à Annecy.
1916 Marquet Fernand ✠, docteur-vétérinaire du Haras, à Annecy.
1913 Martin Paul (l'abbé), curé de Sonnaz (Savoie).
1925 Menthon (comte Henri de) ✠, ancien député de la Haute-Saône, château de Menthon.
1926 Moret Maurice, notaire, à Annecy.
1926 Mossu René, homme de lettres, à Annemasse.
1921 Mouthon Joseph ✠, docteur en médecine, conseiller général, à Faverges.
1932 Mugnier Joseph (le chanoine), professeur au Grand-Séminaire, président de l'Académie Salésienne, Annecy.
1913 Passorio Peyssard (Ch. de), Montaigu (Chalonnes-sur-Loire).
1916 Paturle Camille, industriel, à Saint-Laurent du Pont.
1914 Pernoud Louis, inspecteur-voyer en retraite, à Vizille (Isère).
1909 Perret Henri, avocat, à Bonneville.
931 Picon Louis, pharmacien, à Annecy.
1911 Pissard Louis, notaire à Saint-Julien en Genevois.
1923 Pissard Pierre, lieutenant de vaisseau, à Toulon.
1933 Pollier Joseph, professeur à l'Ecole Supérieure à Annecy.
1916 Pochat-Baron François, chanoine, supérieur du Collège de Thônes.
1928 Richard, chirurgien-dentiste à Annecy.
1932 Rosay André, licencié en droit, notaire à Annecy.
1925 Roullet André O ✠, colonel, à Lyon.
1927 Roupioz Francis, négociant à Annecy.
1916 Roussy de Sales ✠ ✠ (le comte de), conseiller général, à Thorens.
1926 Souchier ✪ A, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1929 Sylvestre Victor, ingénieur, à Grenoble.
1933 Tissot Bernard, étudiant, à Annecy.
1912 Tissot-Dupont André, à Paris.
1925 Tapponnier Paul ✠, ancien député, à Collonges-sous-Salève.
1914 Trésal (l'abbé), diplômé d'études supérieures d'histoire, à Conflans (Charenton-le-Pont, Seine).
1919 Vinit A., docteur en médecine, Thônes.
1932 Volland Louis, notaire, à Annecy.
1934 Vuachet Charles ✪, professeur à l'Ecole Supérieure à Annecy.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1927 Arpin O ✠, chimiste, à Paris.
1926 Berger, ingénieur, à Faverges.
1923 Bernard Pierre, ingénieur, à Moûtiers.
1933 Besson O ✠, Sous-Directeur au Ministère des Colonies, à Paris.
1916 Boillot (le chanoine), curé de Liesle (Doubs).
1934 Boimond Jean, étudiant, à Saint-Julien.
1928 Capt de la Falconnière, homme de lettres, à Genève.
1931 Cauchie Maurice, à Paris.
1930 Chassy (Mme), à Ugine (Savoie).
1931 Desgeorges Marcel, docteur en médecine à Sancellemoz-Passy.
1926 Despine Paul, propriétaire à Hauteville.
1923 Dijoud, Directeur de l'*Echo de Savoie*, à Lyon.
1922 Dupupet, architecte, à Thonon.
1916 Emprin (le chanoine), à Moûtiers (Savoie).

MM.

1930 Forestier ✪ I, O ⛀. Directeur d'Ecole Sup. en retraite, à Taninges.
1932 Garin (chanoine), curé d'Ivry-sur-Seine (Seine).
1930 Godefroy Mathilde (Mme), professeur au lycée de Rabat (Maroc).
1924 Gruffaz Auguste ✵, président de la corporation des employés de la Soierie lyonnaise, à Lyon.
1933 Lecouturier (Mlle) Ernestine, directrice du Collège Sainte-Jeanne de Chantal, à Paris.
1932 Pernat Casimir, ancien notaire, à Cluses.
1922 Pernet-Solliet ✪, à Paris.
1928 Quenedey O ✵, (Commandant), à Rouen.
1927 Revel O ✵, commandant en retraite, à Besançon.
1935 Romieu, Dr médecin général, à Cusy.
1926 Terrier Léon, ancien imprimeur, à Etampes.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *Revue Savoisienne*

FRANCE

Annecy. Académie Salésienne.
Autun. Société éduenne.
Avignon. Académie de Vaucluse.
Beaune. Société d'Histoire et d'Archéologie.
Belley. Société scientifique *Le Bugey*.
Besançon. Société d'émulation du Doubs.
Bourg. Société d'émulation de l'Ain.
— Société des Sciences Naturelles et d'Archéologie de l'Ain.
— Société Gorini.
Chambéry. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
— Société d'Histoire naturelle.
Dijon. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
Gap. Société d'études des Hautes-Alpes.
Grenoble. Académie delphinale.
— Université de Grenoble.
— Société Scientifique du Dauphiné.
— Société des Touristes du Dauphiné.
Lyon. Académie des sciences et belles-lettres.
— Université de Lyon.
Macon. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
Montpellier. Académie des sciences et lettres.
Moutiers. Académie de la Val-d'Isère.
Nice. Société des lettres des Alpes-Maritimes.

PARIS. Bibliothèque de l'Université, à la Sorbonne.
— Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
— Comité des Travaux Historiques et Scientifiques.
— Société Nationale des Antiquaires de France.
— Ecole d'Anthropologie.
SAINT-JEAN DE MAURIENNE. Société d'histoire et d'archéologie.
THONON. Académie chablaisienne.
VALENCE. Société d'Archéologie de la Drôme.

ETRANGER

Etats-Unis.

WASHINGTON. Smithsonian Institution.

Italie.

MILAN. Società Italiana di Scienze Naturali.
PADOUE. Accademia Scientifica Veneto-Trentino-Istriana.
TURIN Regia Deputazione di Storia Patria.
— Società Piemontese di Archeologia e Belle Arti.
— Società Storica Subalpina.
— Associazione fra oriundi savoiardi e nizzardi italiani (Fert)
VÉRONE. Museo Civico.

Suisse.

FRIBOURG. Société d'Histoire du canton de Fribourg.
GENÈVE. Institut National Genevois.
— Société d'Histoire et d'Archéologie.
— Société Suisse de Numismatique.
— Société de Géographie.
— Musée d'Art et d'Histoire.
LAUSANNE. Société Vaudoise des Sciences Naturelles.
— Société d'Histoire de la Suisse Romande.
NEUCHATEL. Société des Sciences Naturelles.
ZURICH. Antiquarische Gesellschaft in Zurich.
— Schweizerische Land Museum in Zurich.

LISTE DES PUBLICATIONS DE SOCIÉTÉS SAVANTES OU ÉTABLISSEMENTS PUBLICS REÇUES SANS ÉCHANGE PAR L'ACADÉMIE FLORIMONTANE ET DES REVUES INDÉPENDANTES DONT L'ÉCHANGE AVEC LA REVUE SAVOISIENNE EST ASSURÉ. (1)

(France et Etranger)

LYON. *Revue Alpine.*
PARIS. Comptes-rendus hebdomadaires des séances de l'Académie d'Agriculture de France.
— Bulletin du Comité de l'Afrique Française.
— *La Grande Revue.*
— *Le Mercure de France.*
— *Polybiblion.*
— *Pro Alesia* (revue des fouilles d'Alise).
VIENNE. La Rhodania.
PETIT-LANCY (Suisse). Cahiers valaisans de Folklore.
NEUCHATEL (Suisse). Glossaire des Patois de la Suisse Romande.

JOURNAUX

ANNECY. Industriel savoisien.

(1) *Les revues indépendantes sont désignées par l'italique.*

ACADÉMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Séance du 22 janvier 1935 (1)

(Assemblée générale des Membres effectifs)

PRÉSIDENCE DE M. L. AUSSEDAT, PRÉSIDENT

Après lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée de 1934, M. le PRÉSIDENT adresse ses vœux bien cordiaux à tous les membres de l'Académie Florimontane et remercie ses collaborateurs.

Il rappelle le récent décès de M. le chanoine Gavard, membre de notre Comité et président de l'Académie Salésienne, dont les travaux historiques sur la Savoie sont hautement appréciés. Le souvenir de cet homme de grande valeur et d'une courtoise affabilité restera vivace à notre Académie. Il exprime des condoléances à l'adresse de l'Académie Salésienne.

Et il a aussi la douleur d'adresser pareils sentiments de sympathie à la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie pour la perte de son éminent président, M. le marquis de Bissy, décédé aujourd'hui même. Le très regretté défunt avait été acclamé membre d'honneur de l'Académie Florimontane à l'assemblée dernière. Par son dévouement im-

(1) Etaient présents : Mlle Mugnier, MM. Aussedat, Charvin, chanoine Coutin, Domenjoud, Flamary, Fontaine, Gaillard, Gardet, Gayet, E. Graber, L. Laydernier, Marteaux, Martin, Onde, H. et L. Pfister, Revil, Ribatto, J. Richard, Ritz, Roze, F. et J. Serand.

Excusés : MM. André, Avezou, Blanchard.

mense envers notre province, le moins qu'on puisse dire de lui, c'est qu'il fut un très grand Savoyard.

Le Président a, d'autre part, le plaisir de féliciter bien chaleureusement notre collègue, M. Léon André, pour sa nomination dans la Légion d'honneur à laquelle tous ses collègues applaudissent.

Le trésorier, M. Hubert Pfister, donne lecture de la situation financière et du projet de budget pour 1935.

SITUATION FINANCIÈRE DE 1934

Recettes

Solde de l'exercice 1933.....	541 25
Cotisations de 155 membres à 25 fr.	3.875 00
Abonnements à la *Revue Savoisienne*	375 00
Vente d'ouvrages	339 95
Subvention du Musée Léon Marès ..	10.500 00
Intérêts divers.....	190 60
Montant des prix des Concours de Poésie et des Beaux-Arts.....	600 00
	16.421 80

Dépenses

Impression de la *Revue Savoisienne*, des *Mémoires et Documents* de 1934	11.176 30
Clichés divers	666 20
Assurance de la Bibliothèque	100 50
Correspondance, recouvrements, téléphone	785 00
Frais de bureau, matériel, entretien	249 00
Reliure d'ouvrages	181 00
Distribution des prix des concours de Poésie et des Beaux-Arts	600 00
Excédent des recettes	2.663 80
	16.421 80

PROJET DE BUDGET POUR 1935

Recettes

Solde de l'exercice 1934.....	2.663	80
Cotisations de 158 membres à 25 fr.	3.950	00
Abonnements à la *Revue Savoisienne*	100	00
Vente d'ouvrages	100	00
Subvention du Musée Léon Marès ..	5.000	00
Intérêts divers.....	135	00
Revenus des fondations Thonion et Gardier affectés à l'achat d'ouvrages sur la Savoie	67	50
Prix du Concours de Poésie.....	600	00
	13.216	30

Dépenses

Impression de la *Revue Savoisienne* et *Mémoires*.	10.500	00
Assurance de la Bibliothèque	100	00
Correspondance, recouvrements, téléphone	650	00
Frais de bureau, matériel, entretien	280	00
Reliure d'ouvrages	200	00
Achats d'ouvrages dont 135 fr. provenant des revenus des fondations Thonion et Gardier pour les années 1934 et 1935	250	00
Distribution des prix du Concours de Poésie ...	600	00
Excédent des recettes	636	30
	13.216	30

Mis aux voix, le compte-rendu financier et le projet de budget sont approuvés.

M. Joseph SERAND présente le rapport sur la gestion du domaine de Montrottier. Ce rapport est approuvé à l'unanimité ainsi que le projet de budget.

A ce sujet, M. Léon LAYDERNIER, vérificateur des comptes, tient à féliciter M. J. Serand de sa gestion si profitable à l'Académie, et en même temps de son dévouement d'un rare désintéressement. Aussi le PRÉSIDENT lui exprime-t-il ainsi

qu'à son frère M. François Serand, économe de Montrottier, la vive reconnaissance de la Société, souhaitant qu'ils lui continuent très longtemps leur précieux concours. Et c'est aussi l'occasion pour lui de remercier le personnel de Montrottier pour le soin qu'il apporte à l'accomplissement de ses fonctions.

MM. Léon Laydernier et Claudius Gayet sont renommés vérificateurs des comptes ; des remerciements leur sont exprimés.

Suivant l'ordre du jour, il est procédé aux élections annuelles ; MM. Antoine Flamary, Georges Martin, Joseph Serand et Louis Pfister, membres sortants du comité, sont réélus.

M. le chanoine Coutin, archiprêtre de Notre-Dame, est aussi nommé membre du Comité en remplacement de M. le chanoine Gavard.

Le commandant Clair, membre associé, est nommé membre effectif à la place de M. Gavard.

Le général Cartier, commandant la 53e brigade à Annecy ; M. Gruffaz, président de la société « Les Amis du vieil Annecy » sont nommés membres associés. Le docteur Romieu, ancien médecin-général, de Cusy, est nommé membre correspondant.

Mlle J. Mugnier rappelle les efforts, couronnés de succès, d'un grand admirateur de saint François de Sales, M. Fabius Henrion, pour faire admettre les œuvres du saint écrivain dans les programmes des études classiques. M. Henrion, qui a publié récemment un fac-simile de l'édition très rare de 1619 de l' « *Introduction à la Vie dévote* », vient de faire paraître un nouvel ouvrage à l'intention des Ecoles normales et dans lequel les œuvres de notre fondateur tiennent la place d'honneur.

A la suite de cet exposé, l'assemblée acclame M. Fabius Henrion, membre d'honneur, en témoignage de reconnaissance.

M. le chanoine Coutin fait connaître les conclusions de la commission pour le concours d'histoire de la fondation Andrevetan. L'assemblée décerne une mention honorable à Mme Hacquin pour un travail de vulgarisation historique, « *Ombres errantes* ».

M. Clément Gardet présente le rapport sur le concours de poésie de la même fondation. Les conclusions du jury étant

adoptées, il est décerné un premier prix de 200 francs à Mlle Raymonde Lefèvre, avocat à la Cour, à Paris, et une mention honorable à Mlle Juliette Portron, de Niort.

M. L. Aussedat communique une lettre de notre collègue M. Lucien Guy, de Thonon, relative aux menaces de disparition que courent les ruines du château de Faucigny, par le fait de l'exploitation d'une carrière qui entame, chaque jour davantage, le rocher qui les porte. L'assemblée émet un vœu demandant que par le classement toutes mesures de protection soient prises pour la sauvegarde des ruines du puissant château-fort, berceau du Faucigny.

Par un autre vœu, il est demandé qu'une inscription soit placée sur la route d'Annecy au Semnoz pour rappeler le souvenir de Charles Ruphy qui, en créant cette route magnifique, a bien mérité de la Savoie. Dans ce but, l'Académie Florimontane s'inscrit pour 100 francs.

Il est décidé enfin que les réunions mensuelles de l'Académie auront lieu désormais, comme autrefois, le premier mercredi, et non plus le mardi. Exceptionnellement, la prochaine réunion est renvoyée au mercredi 13 février.

La séance est levée à 18 heures.

Après la séance, le comité a renommé son bureau, confirmant tous les membres dans leurs fonctions. De plus, il a désigné M. le chanoine Coutin pour remplacer également M. le chanoine Gavard dans la commission de rédaction de la *Revue Savoisienne*. Mlle J. Mugnier est aussi nommée membre de cette commission.

Séance du 13 février 1935 (1)

PRÉSIDENCE DE M. L. AUSSEDAT, PRÉSIDENT

Le PRÉSIDENT souhaite la bienvenue à M. Gruffaz, président des « Amis du Vieil Annecy », nouveau membre, qui assiste pour la première fois à une séance, et fait part des remerciements du général Cartier et du docteur Romieu, également nommés à la dernière assemblée générale.

(1) Etaient présents : MM. André, Aussedat, Avezou, Baudin, J. Bouchet, Boimond, commandant Clair, P. Callies, chanoine Coutin, Cuvet, Domenjoud, Flamary, Fontaine, abbé Fromaget, Gruffaz, Lachat, Marteaux, Martin, commandant Monnet, chanoine Mugnier, d'Orlyé, H. et L. Pfister, Revil, Ribatto, Ritz, F. et J. Serand, Vuachet.

Excusées : Mme Biennier, Mlle Maret.

Il exprime les vives félicitations de l'Académie à M. Léon André, promu chevalier de la Légion d'honneur, et à M. le chanoine Mugnier, nommé président de l'Académie Salésienne à la place du regretté chanoine Gavard.

M. Jean Bormond, de Saint-Julien, communique une lettre de Louise de Savoie, née à Talloires, en 1467, inhumée en 1530, à Saint-Dominique d'Annecy, fille de Janus de Savoie, comte apanagé de Genevois, épouse de François de Luxembourg-Martigues. Cette lettre, écrite entre 1496 et 1525, était adressée à Pierre Métral, maître auditeur à la Chambre des Comtes de Savoie et traitait de la châtellenie de Conflans. La princesse, qui était dame de Duingt et de Conflans, était cousine germaine d'une autre Louise de Savoie, la mère de François Ier.

M. Louis Peister consacre une notice biographique à M. Ernest Perrier de la Bâthie, décédé à Ugine en 1932, après avoir légué au Musée de Montrottier l'ensemble des tableaux et souvenirs qui composaient sa « salle des cerises » et se rapportaient à la famille de Claudine Galley de St-Pierre, l'héroïne de l'Idylle des Cerises de J.-J. Rousseau. Ingénieur agricole, passionné, à la fois, d'entomologie et de musique d'orgue, et très versé dans la facture de cet instrument, Ernest Perrier de la Bâthie publia successivement « *Les Insectes des Orgues* », la « *Faune des Orgues* », la « *Flore des Orgues* » et les « *Orgues Savoyardes* ». Il a laissé un manuscrit sur « *Les Insectes Comestibles* ». Ne négligeant aucun moyen pour raviver le culte du religieux instrument de nos temples, il attira en Savoie d'éminents organistes, tels les Cellier, les Georges Bonnet, les Marcel Dupré. Excellent savoyard, spirituel, franc et jovial, il portait très haut le culte de l'amitié.

M. Vuachet fait l'analyse du savant ouvrage de M. G. Beauverd, conservateur de l'herbier Boissier, à Genève : « *Le Massif de la Tournette, recherches sur la géographie des Alpes d'Annecy* ». Fruit de 27 années de recherches personnelles, cette étude fait partie d'un travail d'ensemble, en voie d'exécution, sur la circonscription naturelle des Alpes d'Annecy. La partie la plus substantielle a été condensée dans deux séries de tableaux synoptiques. M. Vuachet dit que cet ouvrage sera consulté avec fruit par ceux qui s'intéressent aux études phytogéographiques et sera très apprécié des botanistes amateurs.

M. François Serand donne lecture du chapitre que sous le titre de « *Vieilles histoires et vieux souvenirs du pays de Savoie* », il consacre aux derniers ours de la région de Faverges. Ceux-ci ont commencé à disparaître avec la destruction au siècle dernier, de la sombre forêt vierge de Doussard. Il nous donne une vision rétrospective de cette forêt, dont certains arbres comptaient plus d'un demi millénaire. Et avec mélancolie, il retrace la cérémonie qui préluda à sa dévastation vraiment fanatique laquelle devait provoquer, rapidement aussi, la disparition des ours dont le dernier fut tué dans la Combe d'Ire, le 19 décembre 1893. Quelques mots sur les mœurs de cet animal plutôt pacifique, sur ses méfaits exagérés et sur sa chasse agrémentent particulièrement le récit de M. Serand qui, avec poésie, termine en évoquant le vieux temps de la forêt vierge et regrette que l'on n'ait pas su la garder pour la constitution d'un parc national bien placé pour la conservation des animaux et des plantes rares.

M. Georges Martin fait part de ses démarches en vue de hâter le classement comme monument historique des ruines du château de Faucigny, dont le socle rocheux qui le porte est entaillé par une carrière en exploitation. Après la commission des sites et monuments, l'assemblée générale de l'Académie Florimontane avait demandé ce classement.

M. Avezou présente un travail du docteur Léon Morel, sur « *Les gaz rares de l'écorce terrestre et leurs relations avec l'origine et la minéralisation des sources thermales alpines.* » Ce travail, très scientifique, offre particulièrement d'intérêt, pour les nombreuses sources thermales de Savoie. Il sera hautement apprécié.

Le même dépose le « *Répertoire des Sources de l'Histoire de Savoie,* » qu'avait préparé jadis le regretté archiviste de la Haute-Savoie Max Bruchet, et que vient de publier la *Revue des Bibliothèques.*

Le bibliothécaire présente les autres ouvrages reçus, savoir : Jean Bordeaux : *Amitié des Choses*, poèmes, avec préface de M. Henry Bordeaux ; Georges Chapier : *Légende des Gorges du Fier, de Montrottier et Pontverre* ; *Essai historique sur Amédée VIII, premier duc de Savoie* ; *Une Vendée Savoyarde,* le soulèvement de la vallée de Thônes. — Remerciements aux donateurs.

La séance est levée à 18 heures.

Séance du 6 mars 1935 (1)

PRÉSIDENCE DE M. L. AUSSEDAT, PRÉSIDENT

En ouvrant la séance, le PRÉSIDENT adresse des souhaits de bienvenue au général Cartier, nouveau membre.

Il a le regret de faire part du décès de M. l'abbé Louis Pernoud, curé de Bossey, âgé de 74 ans, et membre de notre Académie depuis 1911. Il envoie des condoléances attristées à sa famille.

Le PRÉSIDENT exprime de vives félicitations à l'adresse de notre collègue, M. Louis Dépollier, nommé chevalier de la Légion d'honneur, et aussi à M. Ernest Dubettier, nommé officier de l'Instruction publique.

M. le chanoine COUTIN offre pour le musée de Montrottier une épée d'aumônier militaire de la brigade de Savoie. Elle provient d'un abbé Rosnoblet, d'Arenthon, qui fut aumônier du premier régiment de Savoie, de 1818 à 1861. Sur la lame, qui est celle d'un sabre, est gravée l'inscription : « Dieu et le Roi. » Des remerciements sont exprimés au donateur.

M. AVEZOU parle de l'exposition qu'il doit organiser à l'Hôtel de Ville, du 18 au 25 avril, à l'occasion du 75e anniversaire du plébiscite de 1860. Il se propose de réunir divers documents, affiches, imprimés, cartes, bulletins relatifs à l'Annexion, etc., touchant au voyage impérial qui suivit. M. Avezou fera appel aux personnes possédant de tels documents et objets susceptibles d'être exposés.

M. François RITZ dépose de la part de M. Van Gennep sa récente notice sur le « *Folklore préhistorique de l'ancienne Savoie* ». Ce travail, précieux pour les archéologues, contient la description de 130 monuments antiques. Remerciements.

A ce sujet une conversation s'engage entre M. Marteaux et plusieurs de ses collègues sur l'existence dans la région de dolmens et de pierres à cupules.

M. Louis PFISTER signale l'intérêt que présente la lecture du fascicule de décembre 1934 de la revue *Ferl* (bulletin de l'Association des Italiens originaires de Savoie et Nice), la-

(1) Etaient présents : Mme Biennier, MM. André, Aussedat, Avezou, Baudin, Blanchard, général Cartier, chanoine Coutin, commandant Clair, Cuvet, Fontaine, abbé Fromaget, Gavet, commandant Monnet, Marteaux, H. et L. Pfister, Ritz, F. et J. Serand.

quelle publie notamment le compte rendu intégral de notre séance de novembre, la conférence faite par le marquis de Bissy, en septembre, sur l'érection du duché de Savoie ; un article sur « Les Princes de Savoie, rois de Chypre et de Jérusalem », etc...

M. Joseph Serand fait adresser des remerciements à M. Jean Duffresne, l'auteur de *Promenade en zig-zag à travers les rues d'Annecy*, pour les intéressants articles sur l'Académie Florimontane qu'il a publiés dans l'*Industriel Savoisien* et qui en vulgarisent les travaux. Des remerciements sont aussi exprimés à MM. Hérisson pour la publication de ces articles dans leur journal.

Dans le compte rendu de la séance de février, il a été omis la présentation par M. Baudin, d'un tableau reliquaire de saint François de Sales, d'un beau portrait gravé de Thomas de Savoie, souche de la famille de Carignan, et d'un très ancien anneau d'argent portant le monogramme du Christ.

La séance est ensuite levée à 18 heures.

CHRONIQUE DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Le Colonel Roux, gendre de l'ancien Président François Mugnier, l'historien savoyard de regrettée mémoire, a eu la généreuse pensée de faire don aux Archives de la Haute-Savoie de quelques documents intéressants provenant de la collection de son beau-père. Parmi ceux-ci, il convient de signaler particulièrement :

1° Un registre journalier de la Distribution de l'Aumône appelée *Mandat* ou *Passade*, dont bénéficiaient les voyageurs ou pèlerins passant par Talloires (1626-1675). Cette aumône quotidienne, fournie par le Prieur de Talloires au Distributeur, consistait en pain, vin, fromage, œufs, viandes et « bugnets », ces derniers «...de paste blanche de pur froment... bien petrie, salée, levée et bien assaisonnée et fricassée en bon huile de noix... »

2° Vingt-sept lettres originales de Philippe de Quoëx, correspondant et ami de saint François de Sales, à son frère Claude de Quoëx, Premier Collatéral de Genevois, Conseiller du duc de Nemours, (en français et en italien, 1602-1617). Ces originaux sont accompagnés de leur transcription faite par le président Mugnier.

R. Avezou.

Les gaz rares de l'écorce terrestre et leurs relations avec l'origine et la minéralisation des sources thermales alpines.

Les récents travaux des géochimistes français ont ouvert dans la Science un chapitre neuf, d'un intérêt passionnant, sur ces corps singuliers que sont les gaz rares. Le but de cet article est d'exposer brièvement le sens de ces recherches et l'application que peut en faire aux principales sources thermales de notre région le géologue préoccupé d'expliquer leur origine et leur minéralisation.

***

On appelle gaz rares les cinq gaz qui se dissimulent dans notre atmosphère, mêlés à l'oxygène, à l'azote, à l'anhydride carbonique. Ce sont : l'argon, l'hélium, le néon, le krypton, le xénon.

Ces corps, ainsi appelés parce qu'ils n'existent dans l'air qu'à l'état de traces (1), y sont restés inconnus jusqu'en 1894, date des mémorables découvertes de lord Raleight et de Ramsay.

Ce sont des corps simples, constituant une famille très homogène, car, tous sont doués d'une grande inertie chimique et leurs molécules ne sont formées que d'un seul atome. Chacun d'eux se manifeste au spectroscope par une raie spéciale et peut être actuellement très bien caractérisé, grâce à un ensemble de méthodes physico-chimiques fort ingénieuses.

S'ils existent tous dans l'air, tous, et c'est là où je désire

(1) L'air atmosphérique en renferme les proportions suivantes (en volume, dans 100 parties d'air) :

argon	0,9323
néon	0,0018
hélium	0,0005
krypton	0,001
xénon	0,0001

en venir, ont été retrouvés dans les gaz naturels issus de l'écorce terrestre où ils sont, ici encore, les fidèles compagnons de l'oxygène, du gaz carbonique, mais surtout de l'azote, cet autre gaz inerte. Ces gaz naturels arrivent au jour par les fissures des roches, les exutoires volcaniques, les sources thermales, les galeries de mines, les trous de sondages, etc. C'est donc là qu'il faut aller pour les recueillir, les doser, les caractériser.

Nous sommes maintenant très renseignés sur ces corps depuis que de nombreux savants, à la suite de Raleight et de Ramsay, leur ont consacré leur vie. Mais il appartenait au savant français Charles Moureu, mort il y a quelques années, d'en faire l'étude systématique, de tracer le programme des recherches à accomplir et de montrer tout le parti que pouvaient en retirer les sciences géologiques (1). L'œuvre de ce savant est de tous points remarquable et il laisse pour la continuer de nombreux élèves et collaborateurs au premier rang desquels il convient de citer M. Adolphe Lepape, professeur au Collège de France.

***

La science la plus intéressée par ces recherches est l'hydrogéologie. En effet, la plupart des sources thermales renferment des gaz, soit à l'état dissous, soit à l'état spontané et ce sont ces derniers qui s'échappent aux griffons en produisant un bouillonnement caractéristique ; il est facile de les y recueillir à l'aide d'un flacon muni d'un entonnoir.

Grande fut la stupéfaction des premiers chimistes qui se penchèrent sur ces griffons, de constater que, à côté de gaz banaux comme l'azote et le gaz carbonique qui forment la presque totalité du dégagement gazeux, se montrait, tout comme dans l'air, un résidu de gaz rares. Mais des difficultés sans nombre se présentèrent lorsqu'il fallut séparer ces corps les uns des autres pour les déterminer.

Ce résidu gazeux était si minime qu'il était impossible de songer à le liquéfier pour essayer d'isoler les divers gaz par distillation fractionnée. Une découverte vint à point nommé

(1) Ch. Moureu, *Journal de chimie physique*, XI, 1913, p. 63. V. également du même auteur, *Transact. of the Chimical Society*, 1923, vol. 123, p. 1905.

pour tirer Ch. Moureu d'embarras, celle du chimiste James Dewar.

Ce dernier avait remarqué que certains charbons à grains extrêmement fins, provenant de la calcination de l'écorce de noix de coco, pouvaient absorber les gaz avec la plus grande facilité, mais dans des proportions différentes et cela d'autant plus fortement que les gaz sont plus liquéfiables.

En faisant passer le mélange de gaz rares (séparé des autres gaz) d'une source donnée, sur un tel charbon refroidi à — 100°, Moureu réussit à faire absorber par ce dernier l'argon avec les traces de krypton et de xénon, tandis que le néon et l'hélium restaient en liberté. Cette première sélection en deux complexes gazeux fut jugée suffisante car, grâce à une méthode originale de dosage spectrophotométrique très précise, entièrement mise au point par Ch. Moureu et M. Lepape, il ne restait plus qu'à introduire séparément les deux complexes dans un tube où l'on faisait éclater l'étincelle d'une bobine de Ruhmkorff pour caractériser chaque élément par ses raies spectroscopiques. L'éclat de la raie étudiée permet alors d'apprécier la proportion de chaque gaz rare par rapport à l'ensemble.

Les cinq gaz rares purent être ainsi mis en évidence dans presque toutes les sources thermominérales et en particulier dans nos sources de Savoie (1).

* * *

Les premiers résultats obtenus sur les sources minérales conduisirent Ch. Moureu et ses collaborateurs à élargir le champ de leurs recherches et à faire une véritable prospection de tous les gaz naturels : grisous, gaz de pétroles, fumerolles, etc., dans lesquels ils retrouvèrent, presque partout, les cinq gaz rares.

Une documentation considérable put donc être accumulée sur la question, documentation qui, d'ailleurs, ne cesse de s'accroître et qui permit de dégager les lois générales extrêmement intéressantes qui président à la distribution des gaz rares dans l'écorce terrestre.

(1) Ainsi, la composition centésimale en volumes, de gaz rares est, pour Aix-les-Bains de 1,21 ; pour Saint-Gervais-les-Bains (source sulfureuse) de 3,84.

Toutes les sources thermales et les gaz naturels renferment des gaz rares spontanés ou dissous, mais en proportions variables et associés à d'autres gaz.

Mais, si l'un quelconque de ces gaz (gaz carbonique, azote, oxygène...) peut être absent, « *l'azote et les cinq gaz rares sont présents dans tous les gaz naturels quelles qu'en soient l'origine et la composition.* »

A ces gaz s'ajoutent presque toujours des substances radioactives, comme l'émanation du radium (1). D'autre part, du point de vue quantitatif, les proportions centésimales varient dans de grandes limites par rapport à la totalité du volume gazeux examiné. Par exemple, la source de la grande Grille à Vichy renferme, sur 100 volumes de gaz spontanés, 0,007 d'argon et 0,001 d'hélium ; celle de Bagnères-de-Luchon renferme 1,31 d'argon et 0,081 d'hélium.

D'une façon générale, les proportions d'argon et d'hélium sont sensiblement plus fortes que celles de néon, krypton, xénon, lesquelles sont toujours faibles. Mais, les volumes d'hélium émis sont très variables, ils peuvent parfois atteindre une valeur considérable. Ainsi, la source Carnot de Santenay débite environ 13 mètres cubes d'hélium par an, celle de Péchelbronn en Alsace en débite plus de 38 mètres cubes, c'est la plus riche en hélium de nos sources françaises. Et ces chiffres sont peu de choses à côté de ceux qui représentent le débit annuel de certaines sources du Texas dont l'hélium forme la centième partie du dégagement total. Ces gaz sont là activement exploités par l'industrie ; on les recueille, on les refroidit et, par distillation fractionnée, on arrive à en séparer plus de 400 mètres cubes d'hélium par jour (2).

Nous venons de voir que, en proportion centésimale, les nombres qui représentent les proportions de gaz rares des gaz naturels sont très variables, par contre, si l'on compare deux à deux ces proportions, on constate qu'elles sont unies par des relations simples. Mais ceci n'est vrai que pour l'argon, le néon, le krypton, le xénon ; l'hélium de ce point de vue n'obéit à aucune loi.

En effet, si l'on envisage la valeur du rapport des propor-

(1) Ou radon, qui peut être également considéré comme un gaz inerte.

(2) Cet hélium à peine deux fois plus lourd que l'hydrogène, possède sur ce dernier un avantage considérable, celui d'être incombustible, d'où son utilisation pour le gonflement des ballons.

tions de krypton à celle d'argon dans un gaz naturel à ce même rapport dans l'air pris pour unité, ce rapport $\frac{\frac{Kr}{Ar}^{gaz}}{\frac{Kr}{Ar}^{air}}$ est très faible et les valeurs pour divers gaz s'échelonnent entre 1 et 1,8. En d'autres termes, *la proportion de ces gaz est presque partout la même, tant dans l'air externe que dans l'air interne.*

Cette loi de constance, suivie par tous les gaz rares sauf l'hélium, Ch. Moureu et M. Lepape l'ont énoncée de la façon suivante : « *Dans les mélanges gazeux naturels, l'azote et les cinq gaz rares, sauf l'hélium, présentent des rapports quantitatifs mutuels approximativement constants.* » Et nos auteurs d'ajouter qu'une seule explication leur paraît possible de cette loi remarquable, c'est que ces gaz sont des *reliques fossiles de l'atmosphère primitive* ; étant doués d'une grande inertie chimique, n'ayant de ce fait contracté d'union avec aucun autre corps, ils ont pu traverser impunément les phases cosmiques et géologiques de l'histoire de la terre dont ils sont de véritables témoins inchangés.

Quant à l'hélium, nous savons que c'est un corps gazeux stable, très léger, qui résulte de la désintégration continue des corps radioactifs. Dès lors, rien d'étonnant à ce que sa proportion, en rapport avec l'abondance de ces corps, soit essentiellement variable. Mais si l'on admet que tout l'hélium des sources minérales provient des corps radioactifs contenus dans les roches traversées par les eaux de circulation profonde, roches dont la teneur moyenne en radio-éléments n'est jamais très élevée, il est difficile d'expliquer de cette façon les sources très riches en hélium, lesquelles nécessiteraient le lessivage de quantités prodigieuses, invraisemblables, de roches. Dès lors il apparaît que tout l'hélium de ces sources riches n'est pas uniquement de l'hélium jeune, mais qu'il est surtout de l'*hélium fossile* qui s'est accumulé sur place dans les roches, où il est resté emprisonné, depuis l'époque de leur formation. Seules, des conditions locales, fortuites, telles le passage d'un filet d'eau souterrain ont pu déterminer sa venue au jour.

Mais, la variabilité de la proportion d'hélium des gaz spontanés des sources thermales fournit des renseignements plus intéressants encore. En effet, les recherches de Ch. Mou-

reu et de ses collaborateurs, MM. A. Lepape et M. Geslin (1) sur les gaz spontanés des diverses sources thermales alpines ont permis de comparer les valeurs du rapport $\frac{\text{Helium}}{\text{Argon}}$ et de définir la « *richesse en hélium* » d'un gaz naturel d'une source par rapport à l'air, soit $\frac{\frac{He}{Ar}\text{source}}{\frac{He}{Ar}\text{air}} = R$.

Ainsi, pour Saint-Gervais (source sulfureuse) par exemple, les proportions d'hélium et d'argon contenues dans les gaz spontanés sont respectivement de 2,91 et de 0,93, et le rapport $\frac{He}{Ar} = 3{,}11$, d'où R = 5380 (2). Pour les autres sources alpines, la valeur de R est donnée par le tableau suivant :

Allevard	2020
Brides	1915
Uriage	1716
L'Echaillon	966
La Léchère	907
Salins-Moutiers (Gde Source)	836
Aix-les-Bains :	
(Source Alun)	55
(Source Soufre)	11

Si l'on ne considère donc que les sources minérales des régions alpines, la richesse en hélium de leurs gaz spontanés oscille entre 5380 et 11. De si grands écarts demandent une explication.

Si l'hélium provient bien, comme nous l'avons admis plus haut, des terrains traversés par les eaux souterraines qui vont donner naissance aux sources thermominérales, certains de ces terrains sont donc, ou ont été, plus riches que d'autres en radio-éléments.

Dès 1922, M. Lepape remarqua que *les gaz spontanés les plus riches en hélium se dégagent aux sources dont les eaux sont les plus riches en lithium* ; de plus, *cet hélium ne présente*

(1) Ch. Moureu, *loc. cit.* V également Ch. Moureu, A. Lepape, M. Geslin, *Annales Institut Hydrol. et Climat.* 7, 1930, p. 1 ; et A. Lepape, L. Moret, G. Schneider, *C. R. Académie Sc.* Paris, 7 mai 1934.

(2) Le rapport $\frac{He}{Ar}$air étant une constante connue.

aucune relation avec la radioactivité de ces sources (radon, radium, thorium). Les recherches ultérieures de ce savant ne firent que confirmer ces vues et montrèrent en outre, que ce sont surtout les *sources chlorurées sodiques* qui possèdent ces propriétés (1).

Or, la géologie nous apprend que toutes ces sources ont acquis leur minéralisation dans les terrains triasiques, terrains d'origine lagunaire, toujours riches en sels variés et qui représentent les produits d'évaporation des vieilles lagunes qui bordaient les continents à l'aurore des temps secondaires.

M. Lepape n'hésite pas à conclure que la cause de cette teneur élevée en hélium et en lithium (et d'ailleurs aussi en autres éléments alcalins rares comme le rubidium et le césium) est à rechercher dans les terrains lagunaires anciens eux-mêmes. Or, il est juste de rappeler ici avec M. Lepape, que le géologue Dieulafait avait depuis longtemps montré que les formations triasiques sont relativement riches en lithium. De plus, les eaux des mers actuelles renferment du lithium, du rubidium, et sans doute aussi du césium, et l'on a pu établir récemment que le lithium était abondant dans les boues des marais salants. La présence de ces corps dans les terrains lagunaires du Trias est donc aisée à comprendre.

Mais pour expliquer l'abondance corrélative d'hélium dans ces terrains, M. Lepape est obligé de faire une hypothèse audacieuse. Pour lui, cette richesse exceptionnelle s'expliquerait par la désintégration totale d'un radio-élément hypothétique, actuellement inconnu. Ce radio-élément dont les propriétés seraient voisines de celles des autres métaux alcalins rares associés, ne serait autre que celui qui, dans la classification de Mendéléef, porte le numéro 87 et le nom d'ékacésium. Comme les autres, cet élément a dû donner de nombreux composés solubles dans l'eau de mer. Ces corps ont pu se concentrer dans les lagunes anciennes et s'y désintégrer progressivement en donnant de l'hélium qui s'est accumulé sur place. Des quantités énormes d'hélium ont donc pu prendre naissance dans les vieilles lagunes et elles y ont été emprisonnées, occlues, dans les dépôts (marnes et argiles salifères) qui s'y formaient.

(1) A. Lepape. *Rapport présenté au XIVe Cong. Inter. d'Hydrol. de Climat. et de Géol. médicales* de Toulouse, 1-8 octobre 1933. V. également du même auteur, *C. R. Acad. Sciences*, Paris, 26 décembre 1934, 7 janvier 1935, et 21 janvier 1935.

Si cet ékacésium nous est inconnu, c'est qu'il a complètement disparu par désintégration (1).

Comme on le voit, cette « paléochimie » des mers triasiques est des plus suggestives. Voyons maintenant, l'application que nous pouvons en faire aux divers problèmes qui se posent à propos de la minéralisation et de l'origine géologique des sources thermales.

***

L'indice R, caractéristique de la *richesse relative en hélium* d'une source déterminée, est extrêmement important à considérer puisqu'il pourra nous donner, *a priori*, des indications sur la nature des terrains dans lesquels les eaux de cette source ont puisé leur minéralisation.

Lorsque cet indice est élevé, c'est-à-dire lorsqu'une source est exceptionnellement riche en hélium, il y a beaucoup de chances pour que cette minéralisation ait été empruntée à des terrains lagunaires anciens. Ainsi, le fait est démontré pour les sources de Saint-Gervais, Allevard, Brides, Uriage, l'Echaillon, La Léchère, Salins-Moutiers dont les indices s'échelonnent entre 5380 et 836 et qui, toutes, sont des sources dont l'origine triasique non douteuse résulte de considérations géologiques et de la nature de la minéralisation saline. J'ai démontré la chose, dans cette Revue même (2), pour les sources minérales de Saint-Gervais.

Par contre, cet indice tombe brusquement à 55 et 44 pour les deux sources d'Aix-les-Bains dont les gaz spontanés sont donc quinze fois moins riches en hélium que les moins riches des gaz spontanés des autres sources triasiques des Alpes. Cette énorme différence semble donc *devoir exclure toute hypothèse suivant laquelle les sources thermales d'Aix devraient acquérir leur minéralisation dans les terrains triasiques.* Une telle hypothèse avait été cependant envisagée par W. Kilian : Pour ce géologue, les eaux météoriques recueillies par

(1) Ceci explique l'association de l'hélium avec les charbons et les pétroles, corps qui ont également pris naissance dans des lagunes. On sait que dans les séries lagunaires pétrolifères des migrations provoquées par les mouvements tectoniques peuvent déterminer l'accumulation des gaz en certains points privilégiés où la sonde peut les atteindre (ex. Texas).

(2) *Revue Savoisienne*, 1933, p. 101. V. également des détails sur ces sources in *Travaux du Labor. de Géol. Univ. Grenoble*, t. XVI, 2e fasc., 1932.

le massif du Nivolet-Revard, pénétreraient jusqu'au Trias qui doit exister quelque part en profondeur ; de là, après s'y être chargées de principes salins et s'être fortement réchauffées, ces eaux seraient ramenées au jour par la surface de refoulement qui existe à la base de ce massif, puis par les fissures de l'Urgonien de la Roche-du-Roi. Cette hypothèse doit donc être définitivement abandonnée.

Certaines considérations hydrodynamiques et géologiques nous avaient amenés, M. G. Schneider et moi, en 1933, et cela indépendamment des recherches de M. Lepape, à proposer pour ces sources une autre explication (1).

L'origine des eaux d'Aix serait à rechercher non pas à l'Est, mais vers le Nord, dans les chaînons jurassiens de la zone mollassique, et ce sont les calcaires urgoniens des montagnes de Lovagny, de la Balme et du Salève, ainsi que ceux de la bordure orientale de la chaîne de la Chambotte et du Gros-Foug qui deviennent les collecteurs des eaux météoriques. Celles-ci glissent ensuite en profondeur vers le Sud, à la base de l'Urgonien où elles sont maintenues par les marno-calcaires imperméables du Néocomien dans lesquels elles se minéralisent. Une inflexion axiale importante de l'ensemble des couches amène les eaux dans des zones profondes où elles acquièrent leur thermalité. De là, les calcaires urgoniens qui remontent rapidement vers la Roche-du-Roi, les dirigent vers la surface, et cette « remontée » doit être facilitée par l'existence de boyaux qui accidentent les calcaires et desquels on voit effectivement jaillir les eaux rassemblées des deux sources d'Alun et de Soufre. Tout se passe donc au niveau du Crétacé et il n'est nullement besoin de faire intervenir le Trias pour expliquer la minéralisation, d'ailleurs faible, de ces eaux. (Fig. 1 et 2).

Il faut reconnaître que cette nouvelle hypothèse trouve une importante confirmation dans le fait que l'indice caractéristique de la richesse relative en hélium des sources d'Aix-les-Bains est extrêmement faible (2).

(1) *C. R. Académie des Sciences*, Paris, 26 décembre 1933.

(2) En outre, il existe tout le long de la chaîne Salève-Montagne de la Balme, de petites sources sulfureuses (La Caille, Bromines) dont les eaux possèdent une composition très voisine de celles d'Aix. Ces émergences soulignent en quelque sorte le trajet souterrain du principal tronc minéralisé qui va aboutir finalement aux griffons de la Roche-du-Roi.

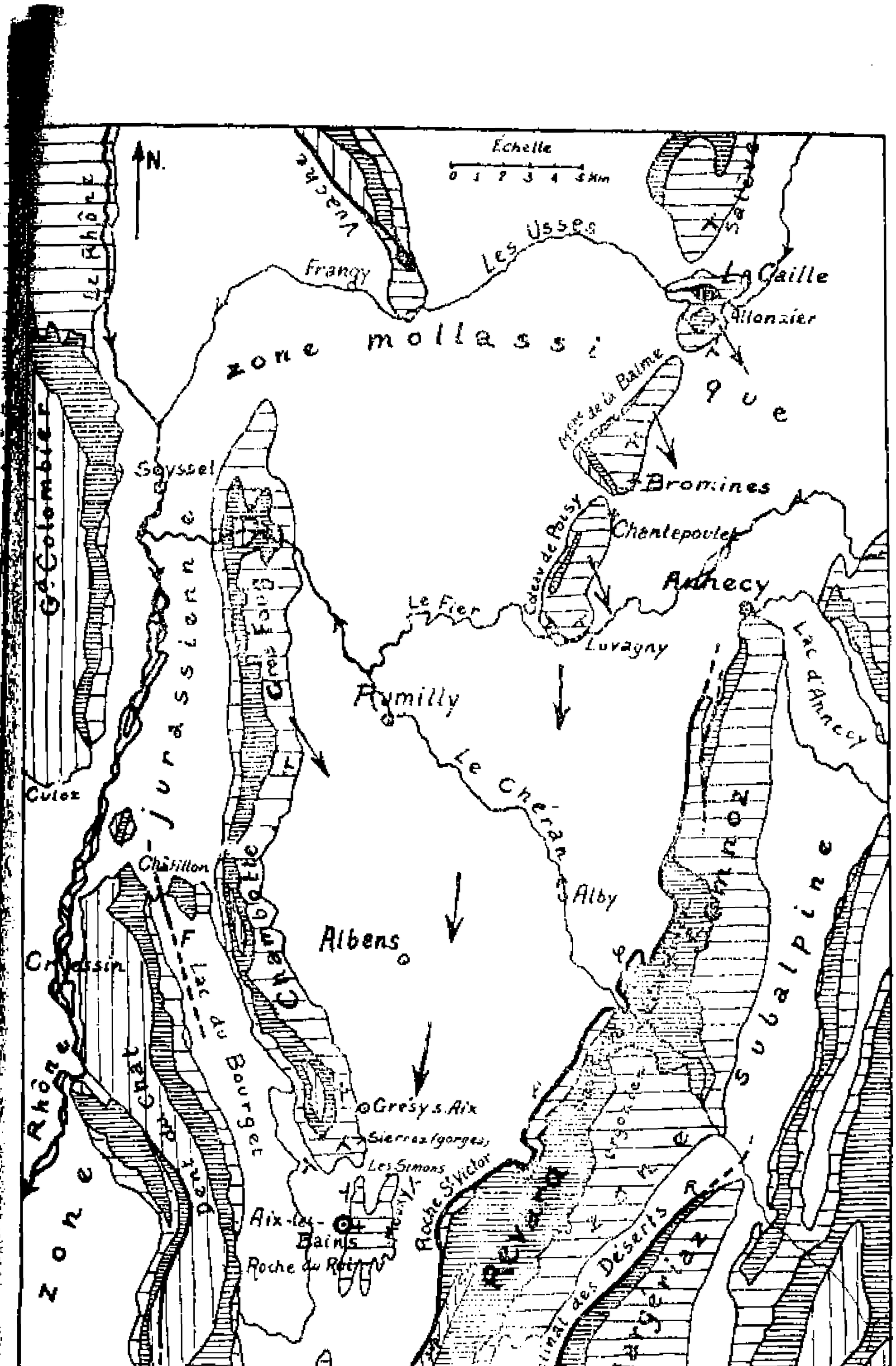

Fig 1. — Carte géologique du bassin molassique Rumilly-Albens, destinée à faire comprendre l'origine des sources thermales d'Aix-les-Bains.

En blanc, zone molassique et Nummulitique des chaînons subalpins ; hachures horizontales, calcaires urgoniens ; hachures horizontales serrées, marno-calcaires néocomiens (Hauterivien et Valanginien) ; hachures verticales, Jurassique.

φφ, Ligne de refoulement de la base du Revard-Nivolet (grande faille des Bauges).

F, faille du lac du Bourget.

R, ligne de refoulement du Margériaz.

Le signe + indique les émergences sulfureuses.

Le signe T indique le pendage des couches.

Les flèches indiquent le sens de la circulation des eaux sous le bassin molassique et à la base de l'Urgonien, dans l'hypothèse d'une origine septentrionale des sources thermo-minérales d'Aix-les-Bains (d'après L. Moret et G. Schneider).

La partie la plus importante de la minéralisation des sources thermales s'explique parfaitement par la nature géologique des terrains traversés. Ainsi, à Aix, cette minéralisation, pondéralement faible, a été puisée dans les marnocalcaires siliceux et pyriteux du Néocomien, formations marines non lagunaires.

Le sulfure de fer des pyrites donne par décomposition du sulfate de fer lequel peut, à son tour donner des sulfates alcalins ou terreux dont tous les éléments existent dans ces sédiments. Mais, lorsque les eaux thermales arrivent à la surface, une partie de ces sulfates est à nouveau transformée en sulfure sous l'action d'Algues filamenteuses microscopiques d'aspect gélatineux (barègine), avec dégagement d'hydrogène sulfuré (1).

(1) V. L. Moret et G. Schneider. *Bull. Soc. Scientifique du Dauphiné.* t. 54, 1934. On trouvera dans cette étude un résumé des anciennes hypothèses relatives à l'origine des eaux thermales d'Aix ainsi que l'exposé détaillé de notre nouvelle théorie, vérifiée par les travaux de A. Lepape, (cf. A. Lepape, L. Moret, G. Schneider, *loc. cit.*).

V. également, des mêmes auteurs, sur le même sujet, *Annales de l'Institut d'Hydrol. et de Climatologie*, 1934.

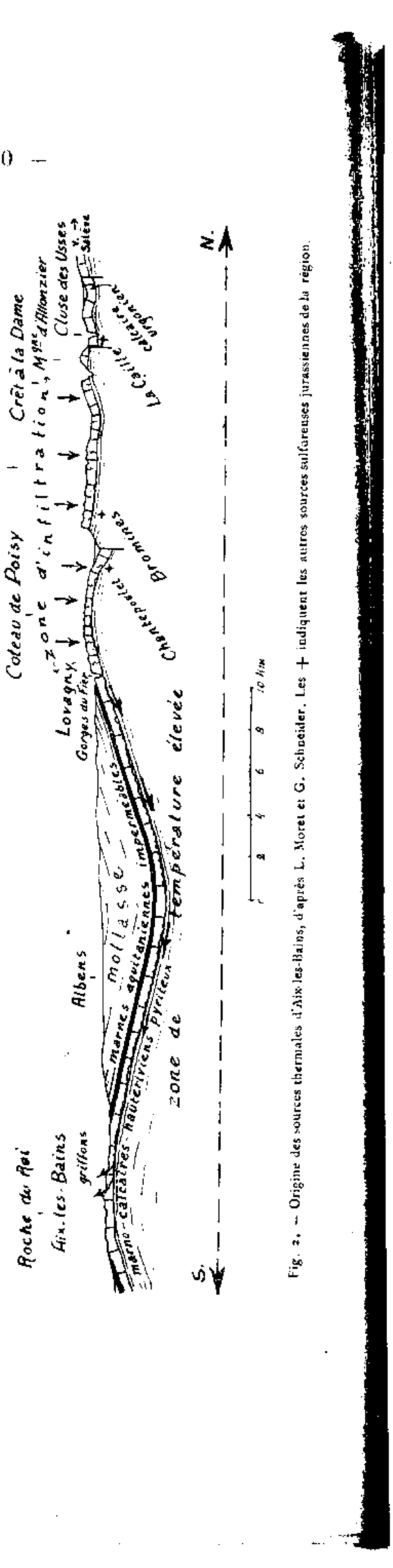

Fig. 2. — Origine des sources thermales d'Aix-les-Bains, d'après L. Moret et G. Schneider. Les + indiquent les autres sources sulfureuses jurassiennes de la région.

A Saint-Gervais, par contre, nous avons vu que la minéralisation des eaux est en relation manifeste avec les terrains lagunaires du Trias, ce qui explique la forte teneur en sels, sulfates et chlorures alcalins, bromures et iodures, carbonates calciques et magnésiens. Au surplus, la valeur élevée de notre indice caractéristique R, aurait pu, *a priori* faire penser qu'il devait en être ainsi. Mais la haute teneur en lithium qui confère à ces sources une si grande originalité restait une énigme. A la suite de L. de Launay (1), je l'avais expliquée par la présence, dans les terrains cristallins traversés par le circuit souterrain, de minéraux lithifères comme le triphane et le lépidolite. Maintenant, les recherches de M. Lepape nous amènent tout naturellement à lui assigner la même origine que les autres éléments alcalins : ce lithium a été lui aussi emprunté au Trias. Et il en est de même pour l'hélium dont le pourcentage est si élevé dans les gaz spontanés de ces sources. Ce gaz provient donc du Trias et nullement des terrains cristallins proches de l'émergence comme on le pensait auparavant.

La teneur élevée en lithium et en hélium de ces sources était en effet difficilement explicable, étant donné la rareté des minéraux lithifères dans ces roches cristallines. Pour l'expliquer, il était nécessaire de faire intervenir un parcours souterrain des eaux extrêmement long, parcours durant lequel les eaux auraient dû se charger en silice comme cela est le cas pour toutes les sources, même les plus superficielles, issues des massifs granitiques. Or, tel n'est pas le cas, car nos eaux de Saint-Gervais sont relativement pauvres en silice (2).

Pendant leur passage dans les terrains cristallins, les eaux du circuit qui alimentent ces sources ont dû bénéficier de tout autre chose. Des travaux récents (3) sur les sources du Ballon d'Alsace nous ont appris en effet, que les eaux superficielles filtrant à travers un sol granitique, peuvent se charger de quantités énormes d'émanation (radon), quantités

(1) *Recherche, captage et aménagement des sources thermo-minérales*, Paris, 1899.

(2) J'ai eu l'occasion d'observer dernièrement que toutes les eaux des sources de la Corse granitique ont un toucher onctueux, caractère qu'elles doivent à leur teneur élevée en silice. Or, la plupart de ces sources ont une origine très superficielle.

(3) R. Delaby, R. Charonnat, M. Janot, *C. R. Acad. Sciences*, Paris, 19 décembre 1932 et 13 novembre 1933.

supérieures même à celles que l'on trouve habituellement dans les eaux minérales françaises. Dès lors, il est naturel de supposer que la radioactivité des deux sources de Saint-Gervais, Gonthard-de Mey et Sulfureuse, a été acquise dans les schistes cristallins injectés de granite qui forment le socle ancien de toute la région, conformément au schéma que j'ai donné dans les articles précités (1).

***

En résumé, de toutes ces études des physico-chimistes, nous pouvons retenir que l'indice caractéristique, R, de la richesse relative en hélium des sources thermominérales devra toujours être pris en considération, conjointement avec les données hydrodynamiques et géologiques, lorsque l'on cherchera à résoudre le problème de l'origine de ces sources.

Lorsque cet indice est élevé, c'est que les eaux ont acquis leur minéralisation dans des terrains lagunaires anciens, soit dans le Trias pour les Alpes. Ainsi pour Saint-Gervais.

Lorsque cet indice est faible, c'est que la minéralisation des eaux n'est pas due au Trias. Et c'est le cas pour Aix-les-Bains, dont les sources sont minéralisées par les sédiments marins du Crétacé inférieur (Néocomien).

Indépendamment de tous les sels qui caractérisent la minéralisation des sources chlorurées sodiques, sels qui existent dans le Trias, c'est également cet étage qui fournit à ces sources le lithium et l'hélium, dont les proportions, en général élevées, marchent toujours de pair et sont caractéristiques.

Enfin, le radon serait emprunté aux terrains cristallins, de même d'ailleurs que la plus grande partie des gaz spontanés, azote et gaz rares.

Léon MORET.

(1) V. en particulier *Rev. Sav.*, 1933, la fig. de la p. 106.

Le sculpteur animalier Albert Laplanche

(1854-1933)

Dans la première moitié du XIXe siècle, vivaient au hameau de Nambellet, dans la commune de Saint-Ferréol du canton de Faverges, deux paysans, Pierre Colomb, originaire de ce hameau même, et sa femme, née Georgine Chamberot, qui avait vu le jour au hameau de la Sauffaz, dans la commune de Serraval. Le mari, qui était colporteur, s'en allait chaque année parcourir la Champagne pendant de longs mois. Mais un jour, lasse de rester si longtemps éloignée de son mari, Georgine vendit en cachette tout ce que possédait le ménage et, emportant dans une marmite tout l'argent qu'elle avait ainsi pu réunir, elle quitta Nambellet et partit à pied pour la Champagne afin de rejoindre son mari. Arrivée au terme de son long voyage, elle déclara net à Pierre Colomb qu'elle ne voulait plus le quitter, et qu'il fallait employer à développer son commerce l'argent qu'elle apportait dans sa marmite. Ils se fixèrent à Reims, et le ballot du colporteur fut remplacé par une voiture. Le colportage ainsi amplifié fut si prospère, qu'ils purent bientôt ouvrir à Reims un magasin ; celui-ci eut ensuite des succursales, et Pierre Colomb et sa femme amassèrent une fortune considérable. Leur fille, riche héritière, épousa M. Laplanche, propriétaire d'un magasin de nouveautés de Sainte-Menehould. C'est de ces deux commerçants, possesseurs de plusieurs fermes immenses en Champagne, que naquit à Sainte-Menehould, le 1er février 1854, Pierre-Albert Laplanche, le futur sculpteur.

Albert Laplanche fit ses études, comme interne, au lycée de Reims : il s'y intéressa surtout aux sciences, et en particulier à l'histoire naturelle et à la géologie. Ses parents l'ayant obligé à suivre les classes de lettres, il fut constamment parmi

les élèves les plus médiocres. Enfin, au début de l'année du baccalauréat, on voulut bien, sur ses vives instances, qu'il quittât les lettres pour les sciences : non seulement il rattrapa en un an tout ce que ses condisciples avaient assimilé en plusieurs années, non seulement il obtint avec facilité son baccalauréat, mais il fut même lauréat au concours général.

Après qu'il eut fait son service militaire, comme volontaire, au 3e régiment de génie à Arras, ses parents, le destinant au commerce qui, depuis deux générations, avait si bien réussi à la famille, le mirent en apprentissage dans le commerce à Paris. Mais il n'y resta pas longtemps, car il n'avait aucune aptitude pour les affaires commerciales. Il fut ensuite quelque temps, toujours à Paris, dessinateur de modèles de tissus et fut très apprécié dans cette profession. Il vint alors exercer celle-ci à Reims, successivement dans deux fabriques. Mais bientôt il se maria et, la mort d'un oncle lui ayant apporté une fortune suffisante en attendant l'héritage de son père et de sa mère, il se consacra à la peinture, à la sculpture et à la chasse. Il se fixa à Château-Thierry, où il devait habiter jusqu'à sa mort. Toutefois, pendant la dernière guerre, les événements le forcèrent à quitter pour quelques mois cette petite ville ; à son retour, il eut la désagréable surprise de ne pas retrouver ses carnets de croquis et de constater aussi la disparition de plusieurs de ses terres cuites originales ; les voleurs, quels qu'ils fussent, avaient pris la peine de photographier les terres cuites qu'ils emportaient et de laisser à l'artiste des épreuves de ces photographies !

Dans l'existence facile qu'il mena toute sa vie, sa grande passion, en dehors de la sculpture, fut la chasse. C'est qu'il y trouvait l'occasion d'approfondir sans cesse l'étude de la zoologie qui l'avait tant passionné au lycée, et que, de cette observation minutieuse et sagace des formes, des gestes et des mœurs des animaux sauvages de nos régions, naissait peu à peu cette documentation énorme grâce à laquelle son œuvre de sculpteur animalier allait atteindre cette intensité de vie, cette miraculeuse expression de vérité qui la caractérisent.

Vers la fin de sa vie, alors qu'une paralysie partielle le privait de la joie de créer des œuvres d'art, il revint à des études qui l'avaient passionné pendant son adolescence et publia, sur divers points obscurs relatifs au vieux château de Château-Thierry et à ses souterrains, un petit livre inti-

tulé *Autour des mystères du vieux château de Thierry* [1] dans lequel il se révèle archéologue de grande valeur.

Il mourut le 8 octobre 1933.

Albert Laplanche aimait à raconter l'histoire de ses origines savoyardes, dont il était très fier. Aussi a-t-il légué au musée d'Annecy un exemplaire de toutes ses œuvres : huit y sont déjà exposées [2] ; les autres n'y entreront qu'après la mort de ses héritiers artistiques, qui les ont pieusement réunies en musée dans leur propriété de Sanary-sur-mer (Var).

Si j'ai tant tardé à publier cette brève notice, malgré les liens de parenté et de profonde affection qui m'unissaient à l'artiste, c'est que j'ai tenu à la faire suivre d'un catalogue de ses œuvres et qu'il m'a fallu plusieurs mois pour mettre sur pied ce catalogue. Enfin, grâce à l'inlassable obligeance de son gendre et héritier artistique, le colonel André Fontaine, et des trois éditeurs actuels d'Albert Laplanche, j'ai pu dresser la liste suivante, qui n'est sans doute pas complète, mais qui servira de point de départ solide aux critiques d'art qui voudront étudier les œuvres de cet artiste de premier plan.

CATALOGUE DES ŒUVRES D'ALBERT LAPLANCHE [3].

I. Œuvres éditées [4].

1° Œuvres autrefois éditées en biscuit par la Compagnie des filtres Chamberland [5].

1. *Tête de renard* (applique) [6].
2. *Tête de chat* (applique) [7].

1. Château-Thierry, Imprimerie moderne, 1927 : un vol. in-16 de 50 pages, avec 7 planches hors texte.

2. Ce sont les nos 67, 68, 74, 75, 78, 80, 89 et 90 de mon catalogue.

3. Les numéros suivis de « bis » ou « ter » désignent des états différents (agrandissements, réductions, autre matière, etc...) d'œuvres déjà mentionnées.

4. J'énumère d'abord les œuvres éditées en biscuit ou en grès, car elles sont, en général, plus anciennes que les bronzes, tout au moins par leur date d'édition.

5. Les moules de ces œuvres ont été détruits ou égarés par cette compagnie. Pour chacune d'elles, j'indique en note où se trouvent les exemplaires dont je connais l'existence.

6. Un exemplaire chez le colonel Fontaine et un chez moi.

7. Un exemplaire chez le colonel Fontaine.

2° Œuvres autrefois éditées en biscuit
chez Marcel Duchemin,
33, rue de Paradis, Paris [1].

3. *Chien braque* (bas relief) [2].
4. *Loup au carnage* [3].
5. *Souris.*
6. *Souris.*
7. *Souris.*
8. *Souris.*
9. *Eléphant.*
10. *Ours.*

3° Œuvres autrefois éditées en grès chez Langlade,
101, rue de Paris, Charenton [4].

11. *Eléphant équilibriste sur une boule* [5].
12. *Coq de bruyère* [6].
13. *Vide poche tête de femme* [6].
14. *Putois* [7].
15. *Chat* (assis) [8].
16. *Chien* [8].
17. *Condor* [8].
18. *Renard à la barrière* [9].
19. *Sanglier vermillant* [10].
20. *Fox terrier grattant la terre* [11].
21. *Chasse au cerf* (tête de cerf et deux têtes de chien émergeant de l'eau) [12].

1. Cette maison, fondée en 1902 ou 1903, a cessé d'exister en 1914. Les moules de ces huit œuvres ont disparu. Les œuvres n°s 5 à 10, dont je n'ai trouvé aucun exemplaire, me sont inconnues : Albert Laplanche en avait simplement, vers 1922, donné la liste à ma femme (sa cousine), en lui demandant d'essayer d'en retrouver les moules ; pour les deux autres (n°s 3 et 4), voy. les deux notes suivantes.

2. Un exemplaire chez Mme Alphonse Luiset, à Veyrier du Lac.

3. Je n'en connais aucun exemplaire ; mais l'étain (cire perdue), qui a figuré au Salon de la Société nationale, est chez le colonel Fontaine, et cette œuvre a été ultérieurement éditée en bronze : voy. n° 60 bis.

4. Cette maison ayant fait faillite vers 1922, Albert Laplanche fit don à ma femme des moules des œuvres qui y étaient éditées (ainsi que du droit de les éditer) si elle parvenait à les recouvrer. Bien que personne n'eût le droit de les vendre ni de les acheter, ces moules furent, lors de la liquidation judiciaire de la maison Langlade, vendus avec un lot de matériel à l'éditeur Théo Montupet, qui, après plusieurs années de négligence de notre part et aussi de malentendus, a eu l'amabilité de me remettre, en octobre dernier, ceux de ces moules qu'il a pu retrouver : ce sont ceux des n°s 14 à 21 ; je lui en exprime ici toute ma gratitude.

5. Moule perdu ; un exemplaire chez moi.

6. Moule perdu ; un exemplaire chez le colonel Fontaine.

7. Moule et un exemplaire chez moi.

8. Moule chez moi.

9. Moule chez moi ; un exemplaire chez le colonel Fontaine.

10. Original (étain, cire perdue) chez le colonel Fontaine ; moule chez moi : œuvre ultérieurement éditée en bronze (voy. n° 62 bis).

11. Moule chez moi ; œuvre ultérieurement éditée en bronze (voy. n° 62 ter).

12. Moule (incomplet) chez moi. Cf. n° 60.

22. *Chienne policière malinoise assise* [1].
23. *Renard se grattant* (cuisse non pliée) [2].
24. *Héron blessé* [3].
25. *Braque à l'arrêt* [4].
26. *Chimère formant vase* [5].
27. *Dauphin supportant une vasque.*
28. *Poliche à tête de coq.*
29. *Chimère formant gargouille.*
30. *Cache-pot en forme de tête de poisson.*
31. *Cache-pot en forme de tête de monstre.*
32. *Surtout de table en forme de poisson fantastique.*

4° Œuvres éditées en bronze chez Georges Bourgeois, 108, rue vieille du Temple, Paris [6].

33. *Chien de berger d'Alsace couché* (longueur : 40cm) [7].
34. *Chevreuil, chevrette et chevrillard.*
35. *Loulou de Poméranie.*
36. *Renard poursuivi.*
37. *Bull dog assis.*
38. *Chien de berger assis* (hauteur : 27cm) [8].
38 bis. *Chien de berger d'Alsace couché :* réduction du n° 33 (longueur : 15cm).
38 ter. *Chien de berger assis :* réduction du n° 38 (hauteur : 17cm).
39. *Lièvre en course.*
40. *Biche couchée.*
40 bis. *Chien de berger assis :* agrandissement du n° 38 (hauteur : 45cm).
40 ter. *Groupe de deux chiens de berger :* groupement du n° 38 agrandi et du n° 33 (hauteur : 37cm).
41. *Sanglier coiffé par un chien.*
42. *Cerf poursuivi par deux chiens* (le cerf saute par dessus un tronc d'arbre).
43. *Kangourou* (Salon des Artistes français, 1921) [9].

1. Moule perdu ; un exemplaire chez moi ; œuvre ultérieurement éditée en bronze (voy. n° 50 bis).
2. Moule perdu ; œuvre ultérieurement éditée en bronze (voy. n° 55 bis) ; cf. n° 159.
3. Moule perdu ; œuvre ultérieurement éditée en bronze (voy. n° 59 bis).
4. Moule perdu ; œuvre ultérieurement éditée en bronze (voy. n° 61 bis).
5. Les n°s 26 à 32 sont des grès flammés dont chacun n'a été réalisé qu'en un seul exemplaire ; ils appartiennent au colonel Fontaine, qui possède en outre le modèle (étain, cire perdue) du n° 26.
6. La liste des œuvres éditées chez Georges Bourgeois est établie par ordre chronologique d'édition. Les autres listes ont été dressées dans un ordre arbitraire, aucune chronologie n'ayant pu être déterminée. Toutes les œuvres éditées en bronze, tant chez Bourgeois que chez Debarle et chez Pallier, sont toujours en vente chez leurs éditeurs respectifs.
7. Voy. n°s 38 bis et 40 ter.
8. Voy. n°s 38 ter, 40 bis et 40 ter.
9. Etain (cire perdue) chez le colonel Fontaine.

44. *Hallali du sanglier* (sanglier et trois chiens) (longueur : 37cm) [1].
45. *Sanglier aux écoutes.*
46. *Combat de deux sangliers* [2].
47. *Combat de deux cerfs* (longueur : 40cm) (Salon des Artistes français, 1907) [3].
47 bis. *Cerf bramant :* extrait du groupe nº 47.
48. *Deux chevreuils poursuivis* (Salon de la Société nationale, 1904).
49. *La veuve* (chevreuil mort et chevrette) (longueur : 30cm) [4].
50. *Chien policier malinois debout* (longueur : 22cm) [5].
50 bis. *Chienne policière malinoise assise :* même œuvre que le grès nº 22 [6].
50 ter. *Chien et chienne policiers malinois :* groupement des nos 50 et 50 bis (longueur : 22cm).
51. *Renard rampant.*
52. *Lièvre en hallue.*
53. *Chien berger de Brie couché.*
53 bis. *Chien policier malinois debout :* agrandissement du nº 50 (longueur : 45cm).
53 ter. *Chien et chienne policiers malinois :* agrandissement du nº 50 ter (longueur : 45cm).
54. *Chien épagneul au faisan.*
54 bis. *Combat de deux cerfs :* agrandissement du nº 47 (longueur : 55cm).
54 ter. *Cerf bramant :* extrait du nº 54 bis.

5º Œuvres éditées en bronze chez Charles Pallier, 109, boulevard Beaumarchais, Paris.

55. *Chevreuil à la reposée.*
55 bis. *Renard se grattant* (cuisse non pliée) : même œuvre que le grès nº 23 [7].
56. *Chevreuil à la branche* (tenant une petite branche dans la gueule) [8].
57. *Faisan blessé.*
58. *Martin pêcheur* [9].
59. *Nubien tuant un crocodile* [10].
59 bis. *Héron blessé :* même œuvre que le grès nº 24 [11].

1. Voy. nº 176 bis.
2. Etain (cire perdue) retouché à la cire chez le colonel Fontaine.
3. Voy. nos 47 bis, 54 bis, 54 ter et 172 bis.
4. Voy. nº 172 ter.
5. Voy. nos 50 ter, 53 bis et 53 ter.
6. Voy. nos 50 ter et 53 ter.
7. Cf. nº 159.
8. Etain (cire perdue) chez le colonel Fontaine. Voy. nº 89.
9. Aussi édité chez Ferdinand Debarle (nº 90 bis).
10. Etain (cire perdue) chez l'éditeur, qui n'a pas encore commencé l'édition de cette œuvre.
11. Voy. nº 93.

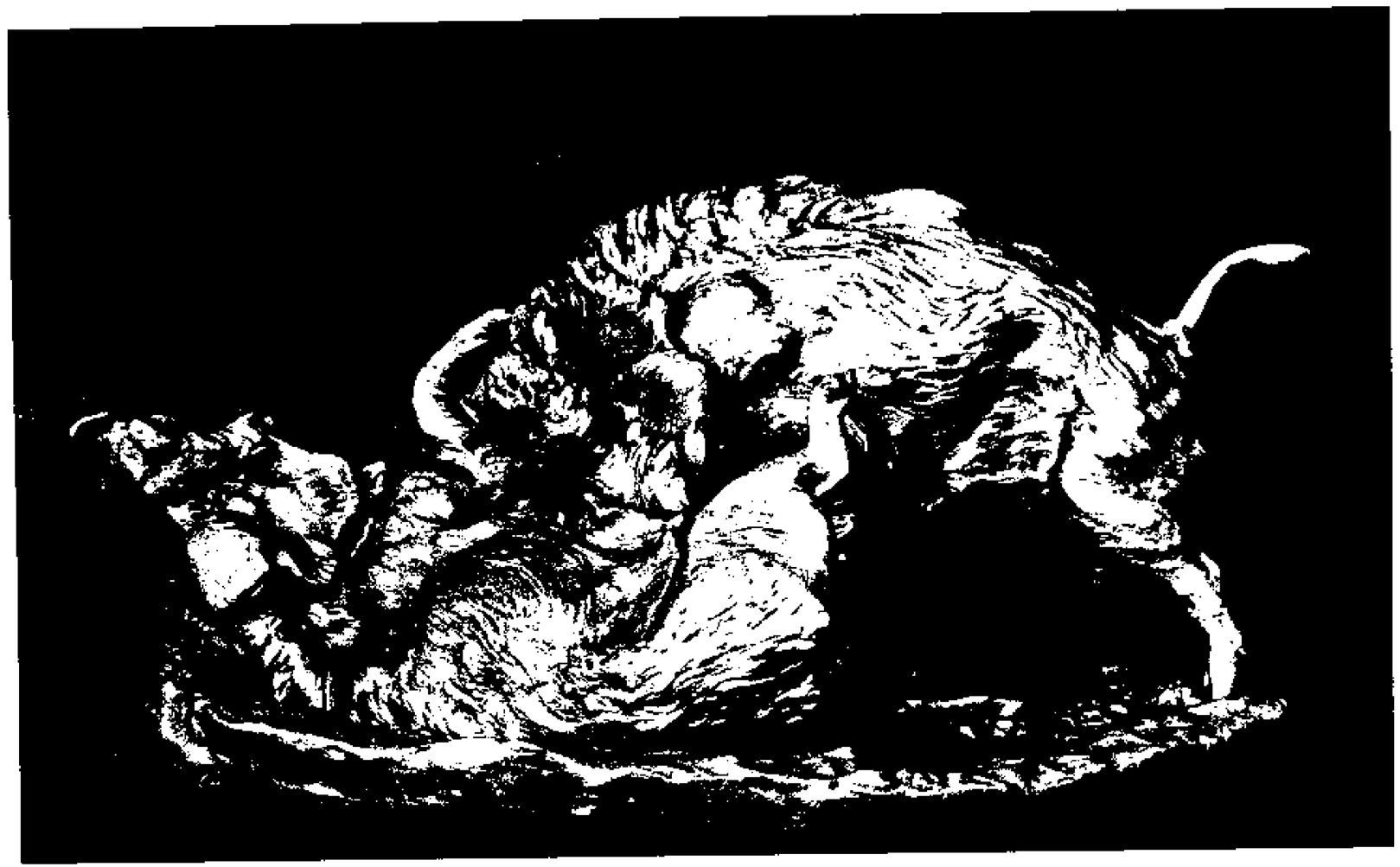

46. Combat de deux sangliers.

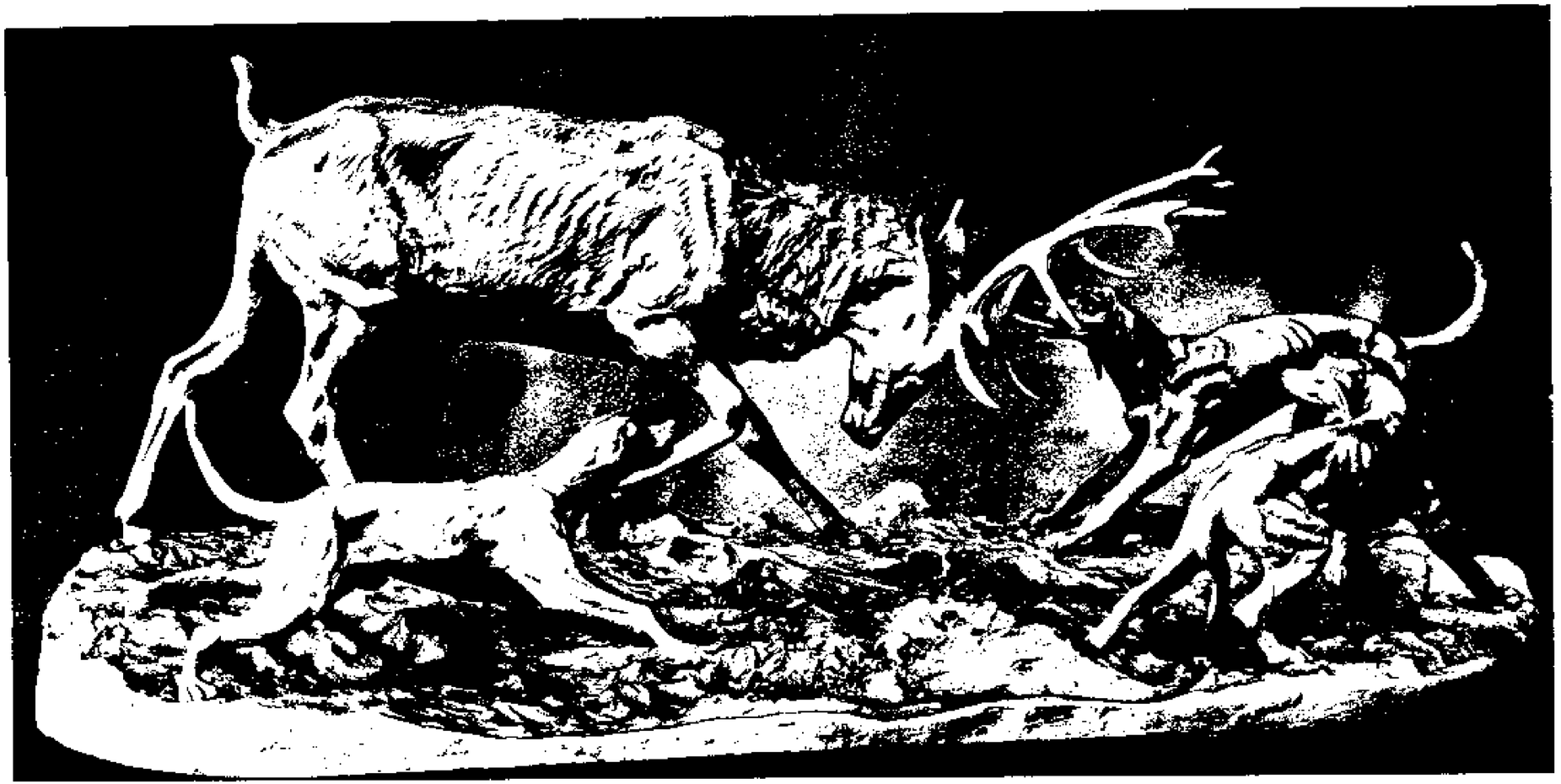

68. Cerf attaqué par trois chiens.

60. *Hallali du cerf à la nage* (encrier) : variante du grès nº 21 [1].
60 bis. *Loup au carnage :* même œuvre que le grès nº 4.
61. *Souris grignotant* (bougeoir) [2].
61 bis. *Braque à l'arrêt :* même œuvre que le grès nº 25.
62. *Le loup et l'agneau.*
62 bis. *Sanglier vermillant :* même œuvre que le grès nº 19.
62 ter. *Fox terrier grattant la terre :* même œuvre que le grès nº 20.
63. *Lapin se léchant.*

6º Œuvres éditées en bronze chez Ferdinand Debarle, 74, rue Amelot, Paris.

64. *La défense du sol* (chien sur les ruines d'une barrière) [3].
65. *Canard sauvage s'envolant* (Salon de la Société nationale, 1902).
66. *Fox terrier nº 2* [4].
66 bis. *Fox terrier nº 3* : réduction du nº 66.
67. *Le cerf bat l'eau* (Salon de la Société nationale, 1903).
68. *Cerf attaqué par trois chiens* (le cerf est à l'arrêt, tête baissée).
69. *Deux fox terriers aux prises avec un renard* (Salon de la Société nationale, 1904).
70. *Basset allemand.*
71. *Loup.*
72. *Souris se grattant.*
73. *Chien cocker.*
74. *Chien cocker rapportant un canard.*
75. *Cerf et biche à la mare* (Salon des Artistes français, 1913).
76. *Bœuf se grattant.*
77. *Renards s'arrachant un lapin.*
78. *Lévrier russe* [5].
79. *Sanglier se grattant.*
80. *Sanglier blessé.*
81. *Sanglier debout.*
82. *Renard et ses petits.*
83. *Chasse au loup* (loup et deux lévriers russes).
84. *Mésange.*
85. *Brebis.*
86. *Sanglier sautant.*
87. *Chien et chat.*
88. *Badinage de canards* (deux canards et un renard séparés par un ruisseau), sur terrasse rectangulaire [6].

1. La tête de cerf est plus grande et ses cors plus nombreux que dans le nº 21.
2. Etain (cire perdue) chez l'éditeur, qui n'a pas encore commencé l'édition de cette œuvre.
3. Il existe des exemplaires sans ruines de barrière.
4. Voy. nºs 66 bis et 100 bis.
5. Etain (cire perdue) chez le colonel Fontaine.
6. Voy. plus loin, aux *Œuvres inédites*, la version primitive de cette œuvre (nº 158 ter).

89. *Chevreuil et chevrette* [1].
90. *Pigeon voyageur* [2].
90 bis. *Martin pêcheur :* même œuvre que le n° 58.
91. *Autour tenant un lapin.*
92. *Faisan à la fontaine.*
93. *Héron blessé et chien* [3].
94. *Cerf donnant un coup de patte à un chien.*
95. *Chienne setter au canard.*
96. *Sanglier aux prises avec deux chiens.*
96 bis. *Sanglier :* extrait du n° 96.
97. *Chien poursuivant un canard sauvage à la nage* [4].
97 bis. *Joyeuse partie :* deux chiens extraits du n° 68.
98. *Querelle* (jument ruant contre un chien).

II. Œuvres inédites

(originaux d'œuvres non éditées, bronzes uniques, etc...) [5].

99. *Lutteur :* bronze unique.
100. *Renard* (grandeur naturelle) : bronze unique.
100 bis. *Fox terrier n° 1* (grandeur naturelle) : plomb unique, agrandissement du n° 66.
101. *Cerf se léchant la patte :* étain (cire perdue) (introuvable).
102. *Léopard aux aguets :* étain (cire perdue) ou terre cuite originale (introuvable).
103. *Moutons et chien :* bronze unique.
104. *Fanfare* (l'un des chiens de l'artiste) : terre cuite originale.
105. *Putois étranglant une perdrix :* terre cuite originale (chez M. Ernest Monfeuillart, ancien sénateur de la Marne) [6].
106. *Putois étranglant un lapin :* terre cuite originale (chez Mme John Leuba).
107. *Le lièvre et la tortue :* bronze en deux exemplaires (dont un à l'hôtel de ville de Château-Thierry).
108. *Le joyeux coiffeur* (masque : portrait d'un coiffeur de Château-Thierry) : plâtre original, patiné en brun.
108 bis. Idem : moulage en plâtre.
108 ter. Idem : bronze unique.
109. *Le horla* (l'halluciné de Guy de Maupassant, en pied) : bronze en deux exemplaires (dont un est introuvable).
110. *Perdrix blessée :* bronze unique.
111. *Le renard et le bouc :* bronze en deux exemplaires (dont un à l'hôtel de ville de Château-Thierry).

1. Le chevreuil est celui du n° 56.
2. Adopté par le ministère de l'instruction publique pour être distribué comme prix de colombophilie.
3. Le héron est celui des n°s 24 et 59 bis.
4. Étain (cire perdue) chez le colonel Fontaine.
5. Toutes les pièces dont je n'indique pas le possesseur appartiennent au colonel Fontaine. Les originaux d'œuvres éditées ont été mentionnés en notes au bas des pages dans la partie précédente de ce catalogue.
6. Ami d'enfance et camarade de collège d'Albert Laplanche.

112. *Le museux* (c'est-à-dire le flâneur : portrait d'un oncle de l'artiste) : terre cuite originale.
113. *Fox terrier étranglant un renard :* étain (cire perdue) (Salon de la Société nationale).
114. *Nymphe surprise :* plâtre original (détruit pendant le transport chez le colonel Fontaine) [1].
115. *Loup mangeant une patte de chevreuil :* étain (cire perdue) (Salon de la Société nationale).
116. *La captive, ou Le partage du butin :* terre cuite originale.
116 bis. Idem : bronze unique.
117. *Sœur Saint-Jean* (portrait, en buste, d'une tante de l'artiste) : terre cuite originale.
118. *Alice* (portrait, en buste, d'une des filles de l'artiste, enfant, aujourd'hui Mme André Fontaine) : grès en exemplaire unique.
119. *Bœuf se léchant la patte :* plâtre original (à restaurer).
120. *Pierrot :* terre cuite originale.
121. *Colombine :* terre cuite originale (sujet faisant pendant au numéro précédent).
122. *Gaulois captif :* terre cuite originale.
123. *Hallali !* (sanglier mourant, seul) : terre cuite originale.
124. *Souteneur :* terre cuite originale.
125. *Tête de chèvre :* terre cuite originale.
126. *Fouine aux écoutes :* terre cuite originale.
127. *Belette et lapin n° 1 :* terre cuite originale.
128. *Belette et lapin n° 2 :* terre cuite originale.
129. *Bacchante* (pour bouchon de bouteille de champagne) : étain (cire perdue).
130. *Chien hurlant :* étain (cire perdue).
131. *Mauvaise prise* (sanglier et chien) : plâtre original.
132. *Rouget :* terre cuite originale.
133. *Loup acculé :* étain (cire perdue).
134. *Loup :* étain (cire perdue) (Salon de la Société nationale).
135. *Faisan :* étain (cire perdue) (à restaurer).
136. *Tête de brochet :* terre cuite originale.
137. *Jeune geai au nid :* étain (cire perdue).
137 bis. Idem : bronze en deux ou trois exemplaires (introuvables, sauf un).
138. *Tête de chevreuil* (grandeur naturelle) : terre cuite originale.
139. *Le père Martin* (pêcheur à la ligne) : bronze unique.
140. *Bellotte couchée* (chienne basset) : terre cuite originale.
141. *Pompon* (chien) : bronze unique.

1. Ce magnifique nu de femme accroupie, cachant sa poitrine sous ses mains croisées, a une histoire : Albert Laplanche, voulant essayer de faire du nu, fit venir de Paris, comme modèle, une jeune femme qu'on lui avait recommandée ; mais lorsqu'elle fut déshabillée, il apparut qu'elle avait sur le ventre une grande cicatrice déformante ; c'est pourquoi l'artiste choisit cette pose, qui masquait en partie le ventre.

Il est infiniment regrettable que cette œuvre de grande valeur ait été détruite ; pendant des années, l'auteur eut l'intention de la faire couler en bronze ; il hésitait devant le peu de chance de vente d'un bronze aussi grand.

142. *Loutre tenant un brochet* (grandeur naturelle) : terre cuite originale en mauvais état (restée près de la pièce d'eau de la propriété de l'artiste, à Château-Thierry).
143. *Loutre sortant un brochet :* terre cuite originale.
144. *Taureau et ours combattant :* étain (cire perdue).
145. *Portrait de M. André Fontaine, jeune, en officier* (buste) : terre glaise originale non cuite (détruite pendant le transport chez le colonel Fontaine).
146. *Chat en maraude :* terre cuite originale.
147. *Gaulois* (buste) : terre cuite originale.
148. *Merles tombés du nid :* bronze unique.
149. *Taureau reniflant :* bronze unique.
150. *L'impuissance, ou L'effort* (homme essayant d'ébranler une grille) : bronze unique.
151. *Triton dans une vasque :* plâtre original (détruit pendant le transport chez le colonel Fontaine).
152. *Cigogne faisant sa toilette :* étain unique, appliqué sur un vase de grès.
153. *Folie :* terre cuite originale.
154. *Portrait de M. André Fontaine* (médaillon) : plâtre original.
155. *Buste de Bellotte* (chienne basset) : terre cuite originale.
156. *La frayeur* (homme s'efforçant de grimper, pour échapper à une chimère à deux têtes ; sujet traité en cul de lampe) : terre cuite originale.
156 bis. Idem : bronze unique.
157. *Portrait de M. Georges Laplanche* (fils de l'artiste) (buste) : plâtre original.
158. *Portrait d'Alice Laplanche en écolière* (fille de l'artiste, aujourd'hui Mme André Fontaine) : plâtre original.
158 bis. Idem : bronze unique.
158 ter. *Badinage de canards* (sur terrasse ovale : version primitive, avec distances respectives des animaux différentes, du n° 88, édité chez Ferdinand Debarle) : exemplaire unique, en zinc et bronze.
159. *Renard se grattant* (cuisse pliée) : terre cuite originale (introuvable) [1].
160. *Lapin culbutant :* étain (cire perdue) (introuvable).
161. *Fox terrier levant la patte :* étain (cire perdue) (introuvable).
162. *Cormoran :* terre cuite originale (introuvable).
163. *Tête de chien* (médaillon) pour le rallye Crézanzy : terre cuite originale (détruite).
164. *La mort d'Adonis n° 1* : étain (cire perdue).
165. *La mort d'Adonis n° 2* : bronze unique.
166. *Loup hurlant :* étain (cire perdue).
167. *Sanglier éventrant un chien :* étain (cire perdue).
168. *Portrait de Marguerite Laplanche enfant* (fille de l'artiste) (médaillon) : plâtre original.

1. Cf. n° 23.

168 bis. Idem : étain unique.
169. *Chèvre* (bas relief) : terre cuite originale (chez Mme John Leuba).
170. *Tête de chien* (applique) : terre non cuite originale (chez Mme John Leuba).
171. *Chien aboyant :* cire originale (chez M. Ferdinand Debarle).
172. *Chevaux marins* décorant les piles de l'ancien pont de Château-Thierry : ciment armé unique (détruits pendant la dernière guerre).
172 bis. *Combat de deux cerfs* (agrandissement du nº 47 en grandeur naturelle) : exemplaire unique, coulé en fonte de fer par la société Durenne, au Val d'Osne (offert par l'artiste à la ville de Reims).
172 ter. *La veuve* (agrandissement du nº 49 en grandeur naturelle) : bronze unique (offert par l'artiste à la ville de Château-Thierry).
173. *Lièvre au chandelier* [1] : bronze unique.
174. *Lièvre au chandelier :* terre cuite originale (chez moi).
175. *L'épouvante* (masque : portrait de l'artiste) : bronze unique (chez moi).
176. *Buire* (avec faune, bacchante et vigne) : bronze unique.
176 bis. *Hallali du sanglier* (agrandissement du nº 44, d'environ 2m,30 de long, dont le modèle en plâtre a été exposé l'année dernière au Salon des Artistes français, et dont un exemplaire unique en bronze a été remis à la ville de Château-Thierry, au printemps dernier, comme don posthume de l'artiste).

Maurice Cauchie.

1. Terme de chasse, signifiant : lièvre dressé sur ses pattes de derrière, les oreilles verticales.

La contrebande en Savoie
au temps de MANDRIN

Lors de la guerre de succession d'Autriche, le Haut Faucigny connut comme le reste de la Savoie les misères de l'invasion étrangère. En 1743 l'armée espagnole occupait l'ensemble des régions savoyardes, faisant peser sur les populations une lourde main. Toutes les villes et toutes les vallées reçurent des garnisons d'hidalgos qui rançonnèrent congrument les habitants. L'occupation espagnole avait ruiné les cités et les campagnes de la Savoie quand survint enfin, en 1748, la signature du traité d'Aix-la-Chapelle. Les exigences et les rapines des gens de guerre de Philippe V et de son successeur Ferdinand VI avaient épuisé et le trésor du royaume et les finances provinciales, aussi fallut-il frapper les contribuables sans ménagements et s'efforcer d'obtenir des « gabelles royales », les douanes d'alors, un rendement maximum.

La guerre et les sévérités excessives du lisc furent donc autant de raisons qui contribuèrent à développer la contrebande dans le Chablais et le Haut Faucigny dont les frontières étaient le Léman et le Valais. Ajoutez à ce fait que l'industrie helvétique était alors en progrès continu : Genève s'affirmait comme le premier centre de l'Europe pour l'horlogerie et la bijouterie et on fabriquait dans le canton des tissus genre indien, des draps, des soies mélangées, toutes étoffes très recherchées en France et en Savoie ; le canton de Vaud cultivait, en outre, du tabac. Ainsi une sorte de voie commerciale s'était établie pour le passage en fraude de Suisse en Savoie de lots plus ou moins importants, destinés ensuite à prendre la route du royaume de France. Mais, au cours de ce « voyage en transit » il fallait éviter de payer les droits tant à la gabelle du roi de Sardaigne qu'ensuite aux fermiers de Sa Majesté le roi de France.

D'autres raisons influèrent en outre, plus peut-être même que le caractère exhorbitant des divers « tarifs de douane », sur le développement de la contrebande dans le Faucigny et le Chablais : la nature sauvage de ces frontières alpestres, l'extraordinaire endurance physique des montagnards et le

respect de ces vieilles traditions enlevant à la contrebande tout caractère infamant.

Par ailleurs, l'administration piémontaise ne paraît pas avoir lutté avec toute l'énergie voulue contre ces mœurs ; les moyens lui manquaient d'une part et, de l'autre, le personnel était quelque peu inférieur à sa tâche. Certes, des postes de gabelles existaient vers Genève et dans le Haut Faucigny, des garnisons résidaient à Cluses et à Sallanches, mais que pouvaient les gabelous du roi sarde contre des bandes hardies et bien commandées, secondées surtout par l'appui tacite de toute la population !

Du reste, et ceci illustre ce que nous avançons, c'est en Savoie et plus spécialement dans tout le Faucigny que le célèbre Mandrin avait établi ses quartiers généraux. S'il l'avait fait c'est que ce pays était singulièrement propice à ce genre de trafic ; il n'ignorait pas que depuis des générations nombre de montagnards passaient les cols reliant le Haut Faucigny au Valais ou s'en allaient prendre la nuit au bord du lac Léman les ballots apportés des rives suisses.

On a comparé l'organisation de la contrebande alpestre au dix-huitième siècle à celle de la fameuse flibuste des mers antillaises au dix-septième. On a rappelé que, comme les Frères de la Côte de Saint-Domingue ou de l'île de la Tortue, les contrebandiers, ou suivant l'expression de l'époque les « camelottiers » étaient liés par une étroite solidarité n'excluant pas une indépendance farouche. Prêts à tout, menacés en cas d'insuccès d'être pendus haut et court, non à une vergue comme les flibustiers, mais à une potence, les contrebandiers se donnaient des chefs désignés pour un temps déterminé. Leurs troupes comportaient des « compagnons » dont l'un avait le titre de capitaine, des valets et des « engagés », sorte de volontaires temporaires. On partageait les bénéfices comme les Frères de la Côte, les « compagnons ayant les parts les plus importantes » et une sorte de « coutume de la contrebande » constituait la « loi » de ces hommes. Parfois, le « camelottier » travaillait seul, parfois à deux ou à trois ; c'étaient des montagnards, moitié cultivateurs moitié chasseurs de chamois ou « crystalliers », connaissant toutes les passes et les sentiers de leurs montagnes. On marchait de nuit, évitant le poste de la gabelle, portant son ballot dans sa hotte de paille tressée, d'où le surnom donné à ces intré-

pides fraudeurs de : « portes-col ». Le métier était dur mais combien l'avaient dans le sang, fils, petits-fils, arrières petits-fils de contrebandiers !

On comprend donc que Mandrin ait cherché à recruter sa « bande », non seulement de dauphinois des environs de Saint-Etienne de Saint-Jeoire, mais aussi de robustes faucignerans. Du reste, son initiateur, le camelottier Jean Balissard, était de Savoie, probablement de Faverges, centre qui fut le premier « poste de commandement » de Louis Mandrin.

« J'ai vu dans ma jeunesse, un homme faisant ce métier avec un ballot d'étoffes anglaises sur le dos en franchissant nos lignes de douane la nuit sans se préoccuper des chemins battus. Il dormait le jour et refaisait la nuit suivante ses douze lieues. C'était un montagnard de la frontière comme les compagnons de Mandrin. »

Sans refaire l'histoire des exploits de Mandrin il y a lieu d'indiquer que ce fut en Savoie que le célèbre contrebandier organisa nombre de ses expéditions et ramena maintes fois ses « colonnes » soit par les passes du Bugey, soit par celles du Jura. Les autorités françaises protestèrent souvent et auprès la Cour de Turin et auprès de ces Messieurs de la République genevoise. Evidemment les dits gouvernements s'empressaient de répondre à Versailles qu'ils allaient arrêter Mandrin et ses camelottiers ; mais ils n'en faisaient rien, sentant les populations favorables à l'adversaire des Fermes françaises et n'ignorant pas que les dragons piémontais fraternisaient trop souvent dans les bouchons de la plaine de l'Arve avec les « Mandrin ». Et M. de Montgeron, notre agent en Suisse, de noter avec une certaine amertume à ce sujet : « Il est certain que toute la Savoie est pour les contrebandiers. » En fait, Louis Mandrin avait dans tout le Chablais et le Faucigny des dépôts, des lieux de refuges, des centres d'armes. On connaît les auberges de ces régions fréquentées régulièrement par lui, entre autres celle du sieur Richard à Saint-Julien en Genevois, celle à l'enseigne du Lion d'Argent à Carouge. Au surplus, ni lui ni les siens ne se cachaient ; toute la vallée de l'Arve connaissait le personnage et « son habit gris à boutons de cuivre, sa veste en panne rouge, son grand manteau rouge et son chapeau de feutre noir festonné d'or. » Il ne se déplaçait pas sans être accompagné de six « fidèles » gaillards solides et dévoués. Se cacher

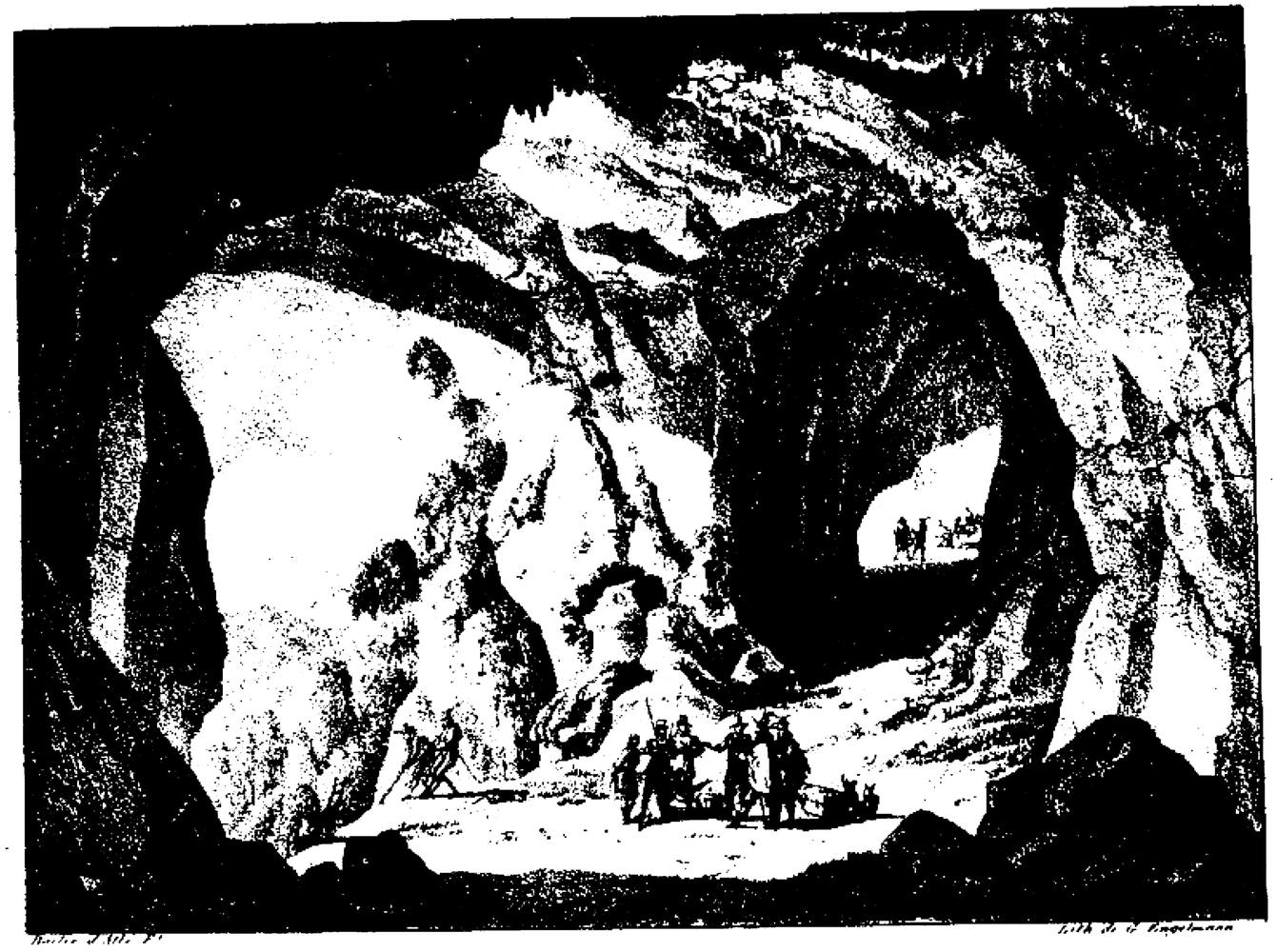

Caverne de Balme en Savoie.

en de tels vêtements et ainsi entouré eut donc été quasi impossible. (1)

On le craignait un peu mais avant tout on l'admirait et la petite noblesse savoyarde éprouvait un certain plaisir, mélangé d'une pointe d'effroi, à l'inviter à sa table. Beau garçon, hableur, il ravageait les cœurs aussi bien dans les salons des châteaux à poivrières que dans les grandes fermes à auvents allongés. Comme on le sait, ce fut d'ailleurs au cours d'une aventure d'amour que le « capitaine » se fit piper au nid au château de Rochefort en Novalaise à la suite d'une violation flagrante de frontière opérée par les cavaliers du roi de France.

Dans une étude publiée en 1855 par Gabriel de Mortillet sur Mandrin, l'auteur indique qu'un des points de rassemblement de la bande était Croisy-le-Plot entre Genève et Annecy. « Dernièrement encore un vieil aubergiste de Croisy-en-Bornes, que la mort vient d'enlever, me parlait du célèbre contrebandier avec un véritable enthousiasme. Les anciens du village ont conservé de lui, me disait-il, le meilleur souvenir. Mandrin venait souvent à Croisy qui était un de ses dépôts de contrebande. Toujours, disait-il, lui et ses compagnons y recevaient l'accueil le plus bienveillant. Les meilleurs mets étaient réservés pour ses gens, le meilleur fourrage pour ses chevaux et mulets. Chaque maison faisait avec joie des préparatifs pour loger quelqu'un des siens. Mandrin aimait à être bien reçu et bien servi, mais aussi il distribuait largement et faisait beaucoup de cadeaux. Chacune de ses visites était une bonne fortune pour le pays et y laissait l'aisance et le bien-être. »

Si le petit peuple aimait Mandrin, la noblesse n'hésitait pas à financer la « bande à Mandrin » et, comme le signale Funk Brentano « de nombreux curés savoyards louèrent leurs chevaux aux hommes de Mandrin et son principal lieutenant Balissard avait pour recéleur monsieur le curé de Saint-Jean de Maurienne. »

Les passages du Mont-Blanc durent être utilisés plus d'une fois par notre contrebandier qui séjourna assez souvent à Chamonix. Dans une étude consacrée aux premiers voyageurs ayant passé dans cette vallée le Président Bregeault écrit : « J'allais oublier que le trop fameux Mandrin qui, lui, ne

(1) *Mandrin*, par Funk Brentano.

voyageait pas pour son plaisir, avait établi son quartier général à Chamonix d'où il surveillait le passage de ses convois par les défilés du Mont-Blanc et y entretenait les meilleures relations avec le bureau des gabelles. Il termina sa carrière alpestre sous la roue à Valence en 1775 laissant aux chamoniards le souvenir d'un bel homme fort sympathique et charitable aux malheureux. On montre encore au Montanvers une roche plate dite « la Pierre à Mandrin » pas loin de la « Pierre aux Anglais. » Du reste, la première hôtelière de Chamonix, l'excellente Mme Couteran eut la visite de Mandrin non comme pensionnaire mais bien comme contrebandier. Mandrin vint s'approvisionner chez dame veuve Couteran en sel et en tabac, la brave femme tenant en même temps le « bureau de Régie des gabelles ». Selon sa coutume Mandrin ne manqua pas de laisser à la receveuse bonnes et valables quittances à l'effet de la décharger de toute responsabilité à l'égard de dame Administration.

Louis Mandrin arrêté et torturé, sa bande qui était restée en Savoie et dont l'effectif avait atteint un moment deux mille hommes continua ses exploits mais se divisa en petits groupes agissant sur une bien moindre échelle. De plus, n'étant plus tenus en mains par la discipline de Mandrin, ces « camelottiers » commirent maintes exactions dans le Faucigny. Ainsi le 25 mai 1755, l'Intendant de Bonneville informait l'Intendant général du fait suivant : « Hier soir sur les six heures et demie du matin, des camelottiers, au nombre de dix, allèrent à Cluses chez le nommé Michel Girod et son fils Claude, ne les ayant pas trouvés ils prirent la femme de Michel, l'attachèrent par le col et se firent conduire chez monsieur le médecin Bol, premier syndic et après plusieurs pourparlers et impertinences de leur part il fallut leur donner encore mille livres de France pour la veuve, disaient-ils, du camelottier qui a été tué. » C'était probablement une vengeance et qui fut le point de départ d'autres faits de ce genre. « Le procédé des dits camelottiers épouvante et désoriente toute notre province par les menaces réitérées qu'ils ont faites de venir se faire payer chèrement en cette ville et le tabac et les armes qui leur ont été saisis. » (1)

Est-ce la même bande que les archives du temps dénomment : « les brigands de Megève ? » Ceux-ci ne cessaient de

(1) Correspondance générale : Arch. départementales C : 1755.

passer et de repasser entre Sallanches et Flumet, menaçant de tout mettre « à feu et à sang ». Leur chef était un ancien compagnon de Mandrin ; on le connaissait sous le sobriquet de « Lucifer ». Il marchait à la tête de ses contrebandiers-brigands vêtu d'un habit de moine, faisant brimballer les chapelets attachés à une ceinture de cuir noir soutenant deux pistolets. Il entrait subitement avec ses hommes dans les chalets disséminés et forçait, sous la menace d'une séance de chauffement de la plante des pieds devant l'âtre, les chalezans de lui remettre des sommes d'argent tirées de leurs coffres. Il se prétendait « père du couvent de Saint-Bernard » et montrait un calice tout en disant par manière d'invite : « Voyez un tel m'en a donné tant. » La terreur régna dans la région. On envoya à Megève un piquet de soldats commandés par le chevalier de Toissinge de la Roche ; mais monsieur le chevalier paraît avoir manqué de courage ; il n'osa jamais arrêter Lucifer malgré toutes les indications qu'on lui apportait. Aussi l'audace de Lucifer ne fit que croître et embellir ; il osait même descendre à Sallanches rançonner les passants dans les rues mêmes de la ville, nonobstant les « dragons du roi » qui y garnisonnaient ; il est probable que ceux-ci, pour lors peu batailleurs, préféraient rester dans leur cantonnement et, selon la fâcheuse habitude de certains carabiniers illustres, arrivaient trop tard sur les lieux des exploits des contrebandiers.

Tout a une fin en ce monde et un jour Lucifer, passé en basse Savoie, eut à Aiguebelle l'idée d'aller au cabaret. Il y consommait seul, sa carabine à portée de la main et ses deux pistolets à la ceinture. Prévenu de cette présence, le commandant de la prévôté, le sieur Laurent, rassemble ses hommes, se porte vers l'auberge et en fait garder les issues. Cette manœuvre exécutée, Laurent, très courageusement, ose pénétrer seul dans la pièce où le bandit se restaurait et l'interpelle. Le « scélérat lui répond impertinemment. » L'officier « dont la troupe était au bas de l'escallier » décroche un « coup de poing » à l'estomac qui vous couche Lucifer par terre ; d'un geste prompt Laurent dégaine et maintient le contrebandier sur le sol, l'épée au rein ; les prévôts appelés envahissent la salle et vous ficellent Lucifer de solide façon : « Il pleurait de rage de s'être laissé prendre, disait-il, comme un poltron ». Ainsi les Mégevans furent-ils débarrassés d'un hôte désagréable.

Ce Lucifer est-il le même individu que celui mentionné dans un document d'archives daté du 21 janvier 1757 et dont la teneur est la suivante : « Hier environ à 1 heure de l'après-midi un détachement du régiment de Tarentaise de 18 hommes, commandés par M. Anthonioz ayant attaqué une troupe de dix bandits qui était logée chez un nommé Bonnavens, cabaretier du lieu de Sallenôves, ceux-ci ont tué sur place deux des dits soldats et blessé mortellement un troisième ce qui aurait tellement intimidé le reste du détachement qu'il a pris la fuite. On ajoute même que ces contrebandiers que l'on suppose commandés par le frère de Mandrin sous le nom de Lucifer ont eu l'audace de poursuivre quelques temps les fuyards. » Et l'Intendant du Faucigny rédacteur de cette note, de conclure sur ce ton quelque peu mélancolique : « Pour pouvoir attaquer avec succès des gens aussi déterminés et armés que sont la plupart des contrebandiers il faut au moins être quatre contre un. »

Vers la même époque la vallée de Chamonix, de son côté, fut mise en coupe réglée par un « camelottier » du Valais dit le gros Joseph et que l'on eut beaucoup de difficultés à arrêter. Un autre bandit, nommé Faucillon, assassina une nuit un curé du Val pour le voler et fut découvert et arrêté à Servoz. Ces actes regrettables n'arrêtèrent pas le mouvement touristique naissant alors à Chamonix ; Louis Alexandre de La Rochefoucauld, le premier français qui alla en 1762 visiter les « glacières », nous déclare « quoique nous n'ayons pas fait de mauvaises rencontres et que l'on entende parler sur cette route que de contrebandiers polis pour tout le monde, hors les employés de la gabelle, je crois qu'on fait bien d'apporter des pistolets ne fût-ce que pour les échos. »

Si les agents de la gabelle, les soldats du roi sarde ne parvinrent pas à faire disparaître la contrebande entre la Suisse et la Savoie même à la veille de la Révolution, c'est qu'ils étaient en présence de mœurs traditionnelles. Les autorités royales eurent beau multiplier les postes de surveillance, en installer aux cols élevés ou au bas des vallées, dans le Haut Faucigny, à Chamonix, à Valloreine, aux Contamines, à Samoëns ou aux environs de Genève et dans le pays d'Abondance, les « camelottiers » passèrent toujours à travers les mailles de ce filet grâce à l'évidente connivence des habitants. On peut penser combien rude et délicate à la fois devait être

la tâche de ces pauvres « gabelous » lorsque l'on lit, par exemple, dans un rapport de l'Intendant du Faucigny « que la contrebande est favorisée sur le territoire de Samoëns par la baronne de Saint-Christophe ». Evidemment s'il était logique que son nom entraînât la dite baronne à protéger les voyageurs égarés dans le col d'Anterne, il était surprenant que cette gracieuse tutelle portât sur les camelottiers de Sixt et autres lieux.

Les questions afférentes à la lutte contre la contrebande sont celles le plus souvent traitées dans la Correspondance générale des Intendants de Savoie au dix-huitième. Enquêtes, avis d'attaques de postes de gabelle, arrestations, jugements reviennent sans cesse dans les archives. Voici, entre plusieurs, une note sur les « détenus dans les royalles prisons » de Bonneville, ces prisons qui existent toujours avec leurs quatre poivrières, « pour cause de contraventions aux royalles gabelles à l'approche des fêtes de Noël 1786 » et dont nous avons extrait le passage suivant : « Jacques, fils de Benê Blain Coulhurier Cathalin, natif et habitant d'Arrepieux, âgé d'environ 56 ans, tailleur de profession, possédant 200 livres de biens, détenu dès le 29 juin dernier, accusé d'avoir en compagnie de quatre autres particuliers, introduit dans les Etats de Sa Majesté sur huit chevaux et une jument douze sacs contenant quatre-vingt rats et vingt et une livres de tabac commun, le tout de contrebande et d'avoir fait résistance à main armée aux soldats des gabelles, d'avoir combattu contre eux deux heures durant, d'avoir au commencement du combat tué le soldat Dumont d'un coup de fusil, dans lequel combat le garde Novet fut enfin blessé à la cuisse. Il a été condamné par sentence du Bureau de l'Intendance générale, où les informations ont été terminées, le 5 juin dernier, à la peine des galères à perpétuité. »

Il faut croire que la contrebande était un métier lucratif et sans nul doute plein d'attraits pour qu'un « tailleur de profession », métier peu aventureux, ayant « deux cents livres de biens » se lance, c'est le cas de le dire, dans une telle galère ! On peut le penser lorsque l'on réfléchit qu'à cette époque, en Suisse, le tabac était très bon marché « son commerce étant libre » alors qu'en Savoie et en France, vu les droits de la Régie et des Fermes, il était fort cher. De Suisse également les camelottiers passaient en fraude « de l'excel-

lente poudre, dite poudre des princes, infiniment meilleure que les poudres sardes ou françaises». Mais à la fin du dix-huitième siècle ce qui « donnait le mieux » en matière de contrebande c'était « l'introduction, amenées des républiques helvétiques, des mousselines brochées qui venaient de l'Inde par la voie d'Angleterre. Ces étoffes ne se fabriquaient pas encore en France et y étaient fort recherchées. » (1)

La contrebande était donc active et sur les bords du Léman, et dans les passes du Mont Blanc. « La province du Chablais, signale un mémoire de 1780 écrit de Bonneville pour les services de la Cour de Turin, est un pays ouvert de tous côtés où il est facile d'introduire de la contrebande ; il en vient depuis Genève, le pays de Gex, le pays de Vaud et celui du Valais. Elle se fait pour la plus grosse partie par une bande de camelottiers composée de 50 à 60 hommes. Ces camelottiers tous à cheval sont armés chacun d'une carabine à deux coups, et, en outre, de deux pistolets de ceinture et de deux autres de poche à tel point qu'ils sont toujours prêts à se défendre. » Ainsi c'étaient là gens redoutables pour les agents des royales gabelles auxquels l'administration, économe et pauvre d'ailleurs, ne confiait que de mauvais peloires et qui, au surplus, étaient médiocres tireurs. Leurs adversaires, par contre, tous braconniers et souvent chasseurs de chamois ne perdaient pas leur poudre, toutes leurs balles portaient. Ils avaient même adopté une excellente formule de tir : « la gabelle les craint car ils font des feux continuels. » Ainsi les camelottiers savoyards du dix-huitième siècle savaient toute la valeur de « l'efficacité du tir » dans le combat. Et la conséquence normale de la stratégie camelottière était de rompre inévitablement le cercle des gabelous cherchant à opérer un savant encadrement. Bien plus, complétant, selon les plus saines doctrines de tout état-major sérieux, la victoire par une exploitation à fond des effets obtenus, il arrivait que nos contrebandiers prenaient l'adversaire en chasse : « Il n'est pas rare de voir dix camelottiers donner la chasse à trente hommes tant gardes que soldats. » Cette remarque permet de croire que sans être des soldats du Pape, les militaires et les gabelous de Sa Majesté le roi de Sardaigne manquaient du cran nécessaire pour soutenir le choc et de l'allant voulu pour ramasser les lauriers de la gloire.

Maurice Besson.

(1) Archives Départementales série C.

Ernest Perrier de la Bâthie

(1873-1932)

C'est en 1914, la veille de Noël, que je fis la connaissance d'Ernest Perrier de la Bâthie. L'orgue de la cathédrale d'Annecy en fut le motif. Depuis longtemps, il désirait promener ses doigts d'artiste sur les vieux claviers et improviser quelque pastorale avec les hautbois, voix-humaines ou voix-célestes dont il savait la charmante sonorité.

L'instrument aussitôt le conquit ; du fait même nous devenions amis. Et pour qui savait distinguer, à travers l'originalité qui le dissimulait, son cœur essentiellement bon, son amitié était précieuse. Le tout cordial accueil qu'il réservait aux siens amis, dans son intime gentilhommière de Monmin, à Ugine, n'en était qu'une modeste expression. Cette amitié, une fois donnée, ni le temps, ni l'éloignement, ni la maladie, ni même les divergences d'opinions ne pouvaient l'altérer. Même dans la mort, Ernest Perrier de la Bâthie voulut la continuer..., ainsi fit-il pour l'Académie Florimontane qu'il choisit pour légataire de quelques souvenirs auxquels il attachait le plus de prix.

Le baron Ernest-Joseph-Hyacinthe Perrier de la Bâthie était né à Ugine, le 18 octobre 1873 ; il devait y finir ses jours le 15 mai 1932. Son père, Théodore Perrier de la Bâthie, était receveur d'enregistrement à Suze ; sa mère Marie-Ernestine-Léontine Delachenal, descendante des comtes d'Outrechaise, mourut à 21 ans en 1876. La privation des soins et de l'affection maternelle devait se faire sentir profondément dans la vie de son fils unique.

La famille Perrier de la Bâthie est originaire de Conflans où la seigneurie de la Bâthie fut érigée pour elle en baronnie en 1776 (1). Elle y possédait aussi depuis 1779 la seigneurie de la Cour (2) et y possède encore le vieux château Rouge (3). Ses armoiries d'*azur avec un rocher d'argent en pointe et une*

(1) Joseph Garin « *Conflans en Savoie* ».
L'auteur de la famille, Claude Perrier, avait été ennobli le 10 mai 1775 (Emprin. *Mém. Acad. Val d'Isère*, nouv. série II-393-95. — Sa famille était du Villard-de-Beaufort (Pascalein. *Histoire de la Tarentaise*).

(2) Pérouse « *Une ville morte, Conflans* ».

(3) Qu'il ne faut pas confondre avec la Maison Rouge.

étoile d'argent en chef, et sa devise « *Non deficiam* », sont peintes sur le retable de l'autel de saint Pierre de Tarentaise dans l'église de Conflans.

Le jeune Ernest, élevé d'abord en Italie puis à Monaco notamment, sentit bientôt s'éveiller en lui deux passions : la musique et les sciences naturelles. Les développant toutes deux de front, il devait diriger la première sur l'orgue qui fut la joie de sa vie, et la seconde vers l'agriculture et l'entomologie. Le culte des sciences naturelles était particulièrement en honneur dans sa famille. Son oncle et tuteur, le baron Eugène Perrier de la Bâthie, professeur d'agriculture à Chambéry, mort nonagénaire à Conflans en 1916, était un botaniste de haute lignée ; son *Catalogue raisonné des plantes pasculaires de Savoie*, fruit de plus de soixante années de recherches « constitue une mine inépuisable de documents de première valeur ». Un neveu de ce dernier, Henri Perrier de la Bâthie, jouit actuellement d'une très grande autorité comme explorateur naturaliste à Madagascar.

Ernest Perrier de la Bâthie, suivant ses dispositions naturelles, entra à l'Ecole Nationale d'Agriculture de Montpellier, en 1891, et en sortit en 1894 avec le diplôme d'Ingénieur Agricole, brillamment obtenu et auquel il tenait tout particulièrement. C'était d'ailleurs l'unique titre dont il se prévalait.

Son séjour à Montpellier lui fournit en même temps l'occasion de développer ses aptitudes musicales. Bientôt il y devenait le suppléant bénévole de l'organiste de la cathédrale, alliant l'art à la science qui, l'un ou l'autre pouvait lui réserver un brillant avenir. Mais notre jeune compatriote n'avait aucune ambition personnelle. Aussi son seul rêve était-il de vivre paisiblement en gentilhomme savoyard.

Après quelques années à Albertville, Ernest Perrier de la Bâthie vint réoccuper, à la mort d'un oncle, la maison natale des Delachenal, le manoir de Monmin à Ugine, qui a remplacé le « Clausum de Montmino » du moyen âge.

Sa première préoccupation fut l'aménagement de sa demeure suivant ses goûts d'archéologue, de musicien et de naturaliste. Ainsi toute une partie du vieil immeuble fut-elle transformée en une sorte de musée. La reconstitution d'une salle gothique terminée par un petit oratoire médiéval était parfaitement réussie. Un laboratoire pour les travaux scientifiques, car il était aussi chimiste, avait trouvé place égale-

ment, mais surtout il fallait loger l'orgue, et l'on suppose combien un tel instrument peut être encombrant dans un appartement. Il eut tôt fait d'abattre un plafond et de se créer un magnifique salon de musique dans lequel pouvaient vibrer à loisir les sonores tuyaux d'étain. Ce n'était pas tout encore, notre ami avait le culte des souvenirs de famille et parmi ceux-ci il possédait une collection de portraits, de tableaux et d'objets provenant de la famille de Claudine Galley de Saint-Pierre, l'héroïne de l'*Idylle des Cerises* de Jean-Jacques Rousseau. L'artiste qu'il était allait en former une petite salle délicieuse, la « Chambre des Cerises » qui fera l'admiration de ses visiteurs. C'est cette chambre qu'Ernest Perrier de la Bâthie légua à l'Académie Florimontane, dont il était membre depuis 1912, pour être reconstituée au château de Montrottier.

Le détail de tous les meubles et objets légués n'aurait pas sa place dans cette modeste biographie, cependant je tiens à citer quelques-uns des tableaux principaux. Mais auparavant, il n'est pas inutile de rappeler l'alliance des Galley de Saint-Pierre et des Perrier de la Bâthie. Claudine Galley, l'amie d'un jour de Rousseau avait un frère Bernard, coseigneur de la Val des Clés, qui eut une fille Charlotte-Marie-Josephte mariée le 9 novembre 1785 avec Joseph-Marie Delachenal, avocat au Sénat de Savoie. Ce dernier était un grand-oncle de la mère de notre collègue. Par héritage, le manoir de la Tour, à Thônes, passa des Galley à la famille Delachenal qui le conserva jusqu'en 1837 où elle le vendit. — On est donc en droit d'admettre que certains des tableaux et objets conservés à Ugine y furent apportés alors de la Tour ou de la maison des Galley à Thônes même, appelée hôtel de Plain-palais. D'autres tableaux avaient été exécutés spécialement pour la salle à manger de la maison au bourg d'Ugine de ce Joseph-Marie Delachenal et de sa femme Charlotte Galley. L'ornementation de la pièce remémorait la scène du cerisier.

Je citerai donc : le portrait, peint en 1790, de cette Charlotte-Marie Galley de Saint-Pierre, nièce de Claudine ;

celui d'une religieuse, habillée de blanc avec voile noir, et passant pour être Jeanne-Rose Galley, sœur de Claudine, entrée chez les Bernardines de Rumilly en 1729 ;

trois portraits de jeunes filles au pastel, et quatre portraits de femme en costume du XVIIIe siècle que M. Perrier de la Bâthie disait être de proches parentes de Claudine

Galley. On voudrait même y reconnaître cette dernière, rien, hélas ! ne le laisse supposer.

Ce sont encore les portraits de Jean Delachenal, comte d'Outrechaise, peint en 1765, et celui de Bernard Delachenal en uniforme de capitaine de la Brigade de Savoie, peint en 1830 par Jean Martini de Turin ; d'autres portraits d'hommes

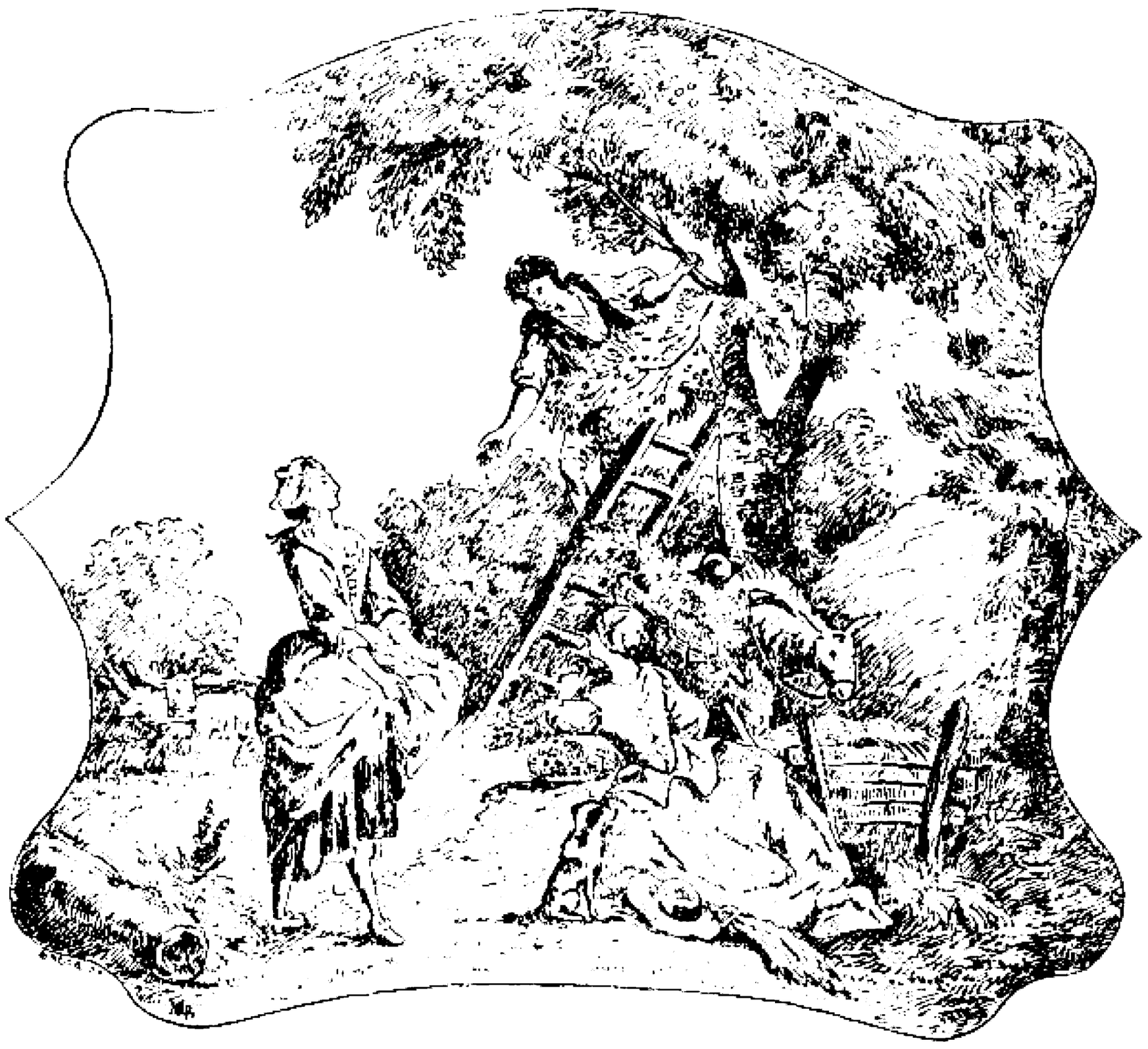

« Les Cerises et les amoureuses » d'après le tableau de Baudoin

du XVIIIe siècle, dont l'un à la gouache exécuté par Louis Gringet, de Rumilly.

D'autre part, « Les Cerises et les Amoureuses » (1) peintes à l'huile d'après la fameuse gouache de Baudoin ; et une vue du château de la Tour, à Thônes, tel qu'il devait être au temps de Jean-Jacques. Ces deux tableaux proviennent de la maison d'Ugine et avaient été faits exécuter sans doute par Charlotte Galley-Delachenal en souvenir de l'Idylle de sa tante.

Parmi d'autres cadres, six contenaient des extraits de la brochure de nos érudits collègues MM. François et Joseph

(1) Voir description dans l'*Idylle des Cerises*, par MM. F. et J. Serand.

Serand, amis intimes de M. Perrier de la Bâthie, sur l'*Idylle des Cerises.*

Puis plusieurs écussons aux armes des familles de Galley, Delachenal et autres apparentées, car notre collègue aimait énormément les blasons. Dans toute sa maison il vivait sous leur regard, notamment sous ceux de ses propres ancêtres qu'il s'était plu à peindre un peu partout avec sa devise.

Enfin un ameublement et divers meubles d'époque Louis XVI, une multitude d'objets anciens ayant appartenu aux familles Galley et Delachenal, même une poupée dans son berceau...

Ernest Perrier de la Bâthie passait donc son existence — il sortait peu — dans cette atmosphère tout emplie de chers souvenirs, et l'on comprend aisément qu'il ait voulu que ceux de ces souvenirs formant un tout et se rapportant de près ou de loin à l'héroïne des « cerises » ne fussent point dispersés après lui, mais au contraire conservés dans ce Musée de Montrottier où il savait bien que serait gardé, pieusement aussi, son propre souvenir. Il fut bien inspiré et ne s'était point trompé.

Notre collègue s'était constitué une demeure toute personnelle où il pouvait travailler et s'occuper à loisir. Mais qu'étaient les occupations de ce célibataire désabusé et dédaigneux des grandeurs humaines, humoriste quoique tenaillé par de continuelles crises de diabète ou de névralgie ? La musique toujours, l'orgue surtout et les sciences naturelles. Et l'on verra comment sa recherche de l'originalité lui fit allier les deux.

D'une formation musicale solide, ses connaissances de l'harmonie étaient très étendues. Aussi était-ce un charme de l'entendre improviser soit au piano soit à l'orgue. Son jeu était particulièrement brillant et à l'orgue ses effets de registration tout à fait heureux. Le genre pastoral avec effets imitatifs avait sa préférence. — Il écrivait peu, je ne connais de lui, précisément, qu'une pastorale pour le temps de Noël. Exécutant très habile, il était doué naturellement et, ce qui est très rare, fin connaisseur dans la facture des instruments de musique.

Dans le domaine scientifique très érudit, ses recherches de naturaliste le portaient plus spécialement vers les insectes. Il était grand admirateur de Fabre le célèbre entomologiste. Mais sa santé ne lui permettant que peu les recherches au

dehors, son esprit fécond va le porter vers l'étude bien inédite des insectes comestibles, étude qu'il pourra faire dans sa bibliothèque par lecture et par correspondance car il s'agit surtout de spécimens exotiques. Le résultat de cette longue étude, Ernest Perrier de la Bâthie l'a consigné dans un volumineux manuscrit, plusieurs fois retouché et que la guerre d'abord et la maladie ensuite l'ont empêché de publier. Gros travail de compilation, sans doute, mais dans lequel transpire, de l'avis d'un entomologiste expérimenté (1), un certain degré de science et la preuve de recherches excessives et très étudiées qui sont allées jusqu'au dépouillement de la Genèse. D'où des rapprochements fort curieux. A noter un chapitre notoirement soigné sur les abeilles indigènes et exotiques, le miel et ses divers usages.

Mais chez notre ami, le naturaliste reste toujours en étroite union avec le musicien, aussi va-t-il également diriger ses recherches entomologiques là où nul n'avait songé : dans les orgues, car il n'est pas seulement organiste mais peut-être plus encore organier, et dans la facture d'orgue il peut en remontrer à tous les facteurs modernes. Il écrit donc et publie en 1922 « *Les Insectes des Orgues* ». La brochure fit sensation tant par la bizarrerie de son titre que par l'originalité du texte laissant apparaître simultanément l'homme de science, l'artiste et l'humoriste consommé. La presse de France, d'Europe, d'Amérique lui consacra des comptes rendus copieux et l'Angleterre en demanda une traduction. Bientôt introuvables, les « *Insectes des Orgues* », augmentés, furent réédités en formant un chapitre de la « *Faune des Orgues* » — histoire anecdotique et scientifique des Organicoles et des Organophages » qu'il publia en 1925. L'ouvrage a aussi sa portée pratique. Dans de longues pages, l'auteur indique les moyens préventifs contre les méfaits de la tribu des « organophages », mais son esprit caustique reprenant bientôt ses droits, il termine ses « parasiticides conseils » par cet axiome consolant « que les organophages sont bien moins nuisibles que le facteur-rebouteur qui estropie son tubifère client et l'organiste ignare qui bricole son instrument comme sa musique. »

Tant de recherches et d'observations avaient amené aussi notre collègue à des constatations d'ordre botanique qu'il consigna en 1927 dans une troisième brochure « *La Flore*

(1) Notre collègue et vice-président M. Antoine Flamary.



Souvenirs de l'Idylle des Cerises de J.-J. Rousseau
exposés à la Salle des gardes du château de Montrottier.

des Orgues ». Terminée le jour de Noël précédent, il la dédiait à deux amis par les lignes affectueuses et mélancoliques que voici, ornées de ses armes : « Fidèle à l'ancestrale devise. l'égrotant organiste se traîne encore sur son raidillon de misère, guidé par la plus sûre des étoiles : l'étincelle de l'étude consolatrice. Et sous la glace de sa géhenne, fondue par le soleil de l'amitié, il cueille pour vous ces roses de Noël. » Cette dédicace, c'est bien le portrait d'Ernest Perrier de la Bâthie.

Il est un autre ouvrage que lui seul pouvait écrire et, qu'en effet, il publia en 1930, les « *Orgues Savoyardes* ». « Tout le fruit des longues études et recherches organistiques de l'auteur, écrivais-je alors, se trouve condensé dans cet ouvrage. Depuis les principaux instruments disparus, dont le premier connu fut celui de la Sainte Chapelle à Chambéry, en 1465, jusqu'à la cinquantaine d'orgues actuelles, rien ne lui a échappé ni aucun détail technique. Et les organistes anciens et contemporains n'y sont point oubliés ni non plus les quelques savoyards devenus à l'étranger illustres dans cet art. L'ouvrage est à la fois historique et scientifique, mais l'écrivain n'abdiqua point pour autant ses tendances d'humoriste, il assaisonna les divers chapitres de savoureux dictons en patois savoisien qui pourront paraître déplacés à certains, mais qui demeureront la marque personnelle de notre spirituel collègue.

Il connaissait la plupart des instruments qu'il a décrits. Plusieurs d'entre eux avaient même été réparés de ses mains, car, il faut le dire, le bonheur de cet homme qui vivait cependant éloigné de l'église, était de rendre service aux gens d'église en les conseillant sur l'entretien ou l'achat des orgues. Combien pourraient se louer de ses précieux avis. Combien lui doivent d'avoir conservé des instruments de valeur ou d'avoir évité de souscrire des contrats préjudiciables avec des facteurs peu scrupuleux ! J'eus le bonheur, en 1921, de l'accompagner à Sallanches où il allait visiter les orgues paroissiales dont l'état de délabrement était lamentable. Nous y passâmes plusieurs jours profitant de l'hospitalité de l'archiprêtre avec lequel il entretenait d'affectueuses relations. Ernest Perrier dressa le plan d'une judicieuse restauration qui respectait le vieil instrument dans tous ses détails. Cette restauration fut exécutée par d'excellents facteurs, et, depuis lors, Sallanches continue à s'enorgueillir de son magnifique orgue, le plus important du département.

Quelque temps après, Alexandre Cellier, l'éminent organiste du Temple de l'Etoile de Paris, appelé par notre collègue son ami, pouvait donner à Sallanches un récital splendide qui fut une révélation. Depuis lors, bien des artistes ont fait résonner le puissant instrument, notamment Georges Bonnet, de Saint-Eustache à Paris et Marcel Dupré.



Armoiries des Galley et des de l'Allée, au château de la Tour à Thônes.

Ce sera aussi le mérite de M. Perrier de la Bâthie d'avoir attiré en Savoie de grands virtuoses de l'orgue. Entretenant avec eux des rapports étroits, leur offrant à Ugine la plus cordiale hospitalité, ne mettait-il pas la Savoie à l'honneur ? On pourra bien dire qu'il ne négligea aucun moyen pour raviver le culte du religieux instrument de nos temples, pour conserver intacts ceux que nous ont légués nos pères, pour mettre en valeur et faire connaître par d'éminents artistes les plus remarquables d'entre eux.

En voilà assez pour montrer que cet homme très simple, vivant retiré derrière les fenêtres mi-closes de sa gentilhommière, tâchant par l'étude, la science, la plume et la musique d'oublier les souffrances parfois atroces qui le torturaient, que le baron Ernest Perrier de la Bâthie, dis-je, n'était point un égoïste.

Son dévouement désintéressé comme président de Commission de réception pendant la guerre l'a prouvé d'ailleurs à tous ses concitoyens. Il était certes un original, il l'a montré dans ses travaux et jusque dans ses volontés dernières. Bien souvent ses sentiments intimes étaient en contradiction avec ceux qu'il se plaisait à afficher, mais il avait une forte personnalité et surtout, il était un excellent savoyard, spirituel, franc et jovial, attaché à la terre des ancêtres et portant très haut le culte de l'amitié.

Louis PFISTER.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Le Folklore préhistorique de l'ancienne Savoie (*départ. de la Haute Savoie et de la Savoie*) par A. Van Gennep ; extrait du Corpus de Folklore préhistorique ; s. d. (nos 1184 à 1317). L'auteur, savant ethnologue et le folkloriste de France le plus averti, nous fournit, dans l'état actuel des recherches, une liste aussi complète que possible de nos monuments préhistoriques, dolmens, menhirs, blocs à cupules, enceintes fortifiées, galeries, refuges, etc., en tant qu'ils sont à légendes : ses enquêtes personnelles ont apporté à ce répertoire une utile contribution. Comme il s'agit avant tout de folklore, on n'y trouvera pas une description très détaillée, ni dessin, ni carte, mais les légendes et leurs variantes recueillies par des voyageurs ou par des archéologues qui ont parcouru le pays, tels que A. Raverat, L. Revon, E. L. Borrel, L. Schandel, E. Vuarnet, Luc. Jacquot, etc. Ces textes sont suivis parfois d'une discussion critique que l'on voudrait plus restrictive encore, car il y a bien du déchet dans tous ces récits. Dans une *Note préliminaire*, M. Van Gennep nous parle de l'explication populaire qu'on donnait en Savoie des champs pierreux, des anneaux du déluge, des monuments de la préhistoire, comme aussi de la signification des cupules.

Ce *Corpus* n'a pas la prétention d'être complet, mais il peut servir de base à des recherches ultérieures. Par exemple, on trouverait dans les livres cadastraux de 1730 pas mal de lieux dits significatifs qui nécessiteraient évidemment un petit voyage sur place, suivi de satisfaction ou de déboire. J'ai noté, en les dépouillant, un mas de Saint Eusèbe, à Tignerin, appelé la Cave aux fées avec fontaine commune et de nombreux mas de la Pierre, sans ou avec un déterminatif comme, sur le Semnoz, la Pierre des Chevettes (cp. ici le n° 1304), point limite de Saint Jorioz et de Quintal. D'autre part, je signale à l'auteur, sur sa demande, les appellations suivantes : 1°, Talloires, le Grand pertuis de Chère ou Bornale des Fayes, Replat, *Bull. de l'Assoc. florim.* 1857, 150 : fissure rocheuse s'ouvrant presque en face des pilotis du Roselet (v. ici le n° 1199) et ayant servi de refuge sous les Romains ; v. Ch. Marteaux, *Rev. Sav.* 1893, 198 ; 1903, 48. — 2°, Le Grand Bornand, limite de La Clusaz, près de la Bombardelle, la Pierre marquée, avec deux cupules, Edm. Bernus. *Rev. Sav.* 1909, 265. — 3°, Lugrin, au bord du Léman, à quelques mètres du débarcadère du château de Blonay : bloc erratique avec deux cupules, surmonté d'un oratoire de Saint André ; légende d'un fer à cheval ; Ch. Marteaux, *Rev. Sav.* 1919, 163.

La lecture du travail de M. Van Gennep m'a suggéré aussi les remarques suivantes. N° 1196 : Le nom ancien exact est Balme de Morat, plus tard, Bornale des Sarrazins, car le mot *grotte* n'est pas savoyard ; sur les trouvailles antiques, v. Ch. Marteaux, *Rev. Sav.* 1903, 278 ; 1925, 30. N° 1202 : L'auteur cite une légende de Dame blanche due à Fr. Wey qui ne paraît pas avoir situé exactement l'endroit. S'agirait-il, à Motz, Sav., sur la rive gauche du Val de Fier, de la Chambre de la Dame ? V. Croisollet, *Hist. de Rumilly*, p. 347 et Ch. Marteaux, *Rev. Sav.*, 1915, 45, n° 2. N° 1223 : Cp. Albanis Beaumont, *Description des Alpes*, 1802, 2e p., II, p. 217, qui situe dans cette commune, après le pont de Cornillon, un rocher isolé, fendu, avec, au pied, la Fontaine des Fées. N° 1234 : Noter que Saint Martin est le patron de la paroisse. Je ne sais si légendaires sont l'énorme bloc erratique du Champ Meuret, 1730 *Chamorey*, point limite de Reignier et de la Muraz et celui de Beauregard sur (Les Esserts) Esery. N° 1251 : L. Revon avait déjà décrit l'enceinte préhistorique

de Bossenaille, Champanges, *La Haute Savoie av. les Romains* dans *Rev. Sav.* 1878, 78. N° 1285. « Il n'est pas étonnant qu'en 1884, dit l'auteur, Borrel n'ait pas été approuvé ; car à ce moment régnait encore, au moins dans les provinces, un préjugé contre la préhistoire... ». Il n'entend pas sans doute parler de G. de Mortillet, ni de L. Revon, ni d'Eloi Serand, ni d'André Perrin ; alors, qu'importe l'opinion des gens incompétents ? N°s 1287 et 1288 : Avant Borrel, Ducis, *Voies romaines* ou *Rev. Sav.*, 1861, avait parlé du cromlech dit Cirque d'Annibal (p. 30, 85-6) et, avant Raverat, de la colonne Jou, ainsi que des restes romains ; v. encore A. Grenier, *Manuel d'archéologie*, VI, 2e partie, p. 208-10. Il n'y a pas de raison phonétique pour croire que ce nom de colonne Jou ne puisse venir de *columna Jovis* (cp. *Jovis barba*, joubarbe) citée au moyen âge, et que ce mot représente une *jou(x)* ; car il n'y a pas de forêt sur ce plateau et le Petit Saint Bernard s'est longtemps appelé mont Jovet (Ducis). Quant à l'origine de *jou*, elle a été établie par M. L. Gauchat, *Bull. du Glossaire du patois de la Suisse romande* 1904, 14-16 ; il vient du prélatin *juris* et a le sens de forêt de montagne ; de là, ma note dans *Rev. Sav.* 1923, 159. C'est donc justement que M. Van Gennep reconnaît que ce mot, en lui même et employé seul, n'a aucune valeur légendaire. N° 1314 : Peut être aurait-il fallu souligner que l'explication rustique de la Pierre de l'Orgière par les orgies qui s'y faisaient n'a aucune valeur, car *orgie* est un mot tardivement introduit et une orgière est une terre à orge. Enfin, les n°s 1189, 1193, 1194, 1195, 1213 et 1272 semblent ne pas répondre au titre de l'ouvrage.

Charles MARTEAUX.

M. BRUCHET et E. LANCIEN. — **L'Itinéraire de Marguerite d'Autriche, Gouvernante des Pays-Bas.** Introduction de M. H. Courteault. Lille, Impr. Danel, 1931, 419 p. in-4°.

Entre la publication de son livre sur Marguerite d'Autriche, 1er Grand Prix Gobert de l'Académie Française en 1927, et sa mort, trop tôt survenue deux ans plus tard, Max Bruchet avait pu réunir les éléments d'une utile publication d'érudition, complétant le premier ouvrage : *L'Itinéraire de Marguerite d'Autriche*. Mlle Lancien, la dévouée collaboratrice de l'ancien archiviste des départements de la Hte-Savoie et du Nord, a revisé et achevé ce travail, où nous trouvons précieusement consignées, avec références à l'appui, toutes les étapes de l'existence si active de la grande femme de gouvernement que fut la tante de l'Empereur Charles-Quint. Malheureusement cet itinéraire, pour les années où Marguerite, épouse de Philibert le Beau, était duchesse de Savoie (1501-1504), est fort peu fourni, en raison de la pénurie de documents. On n'y trouvera mention que de deux séjours à Chambéry, et la joyeuse entrée de Philibert et de Marguerite dans leur ville d'Annecy aux carrefours agrémentés d'« ystoires », et aux façades tendues de tapisseries, pendant l'hiver de 1502, n'y est pas signalée.

R. AVEZOU

76me Année 1935 2me Trimestre

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(Cicéron : *De Officiis* lib. I.)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par decret du 17 decembre 1890

SOMMAIRE

Académie Florimontane. *Séances des 3 avril, 1er mai et 5 juin.*

Huit lettres inédites du Président Favre, *avec préface de* **M. le comte Barbiellini Amidei.**

François Serand ..... *Les derniers ours dans les montagnes de Doussard et de Faverges. Une battue à la Sambuy en l'an XIII.*

Jean Boimond ..... *Une lettre de Louise de Savoie, dame de Duingt.*

Clément Gardet ..... *Rapport sur le concours de poésie de 1934.*

Bibliographie Savoisienne

R. Avezou..... T. de Remy. *L'émigration française dans le canton de Fribourg.*

ANNECY
Imprimerie F. ABRY et Cie, Editeurs

1935

ACADEMIE FLORIMONTANE

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896)

L'Académie Florimontane a été fondée à Annecy le 15 janvier 1851, par Louis Bouvier, Etienne Machard, Jules Philippe et Eloi Serand, pour faire revivre l'Académie Florimontane, créée dans cette ville, en 1606 (29 ans avant la fondation de l'Académie française) par saint François de Sales et le président Favre.

Son but est d'encourager les lettres, les sciences et les arts ; recueillir les manuscrits, chartes et documents qui peuvent intéresser l'histoire locale ; d'exciter à tout ce qui est bien, à tout ce qui est utile et réalisable ; enfin de multiplier les encouragements partout où sera besoin pour concourir à la gloire et au bien-être de la patrie, suivant sa devise qui résume bien son esprit : « *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* »

L'Académie Florimontane possède une bibliothèque savoisienne qui compte nombre d'ouvrages et brochures aujourd'hui recherchés et difficiles à trouver dans les bibliothèques publiques. On y conserve les collections complètes des publications des sociétés savantes savoisiennes, dauphinoises, du département de l'Ain, du canton de Genève et du Piémont.

Les membres de l'Académie Florimontane peuvent se faire communiquer les livres ou revues que possède sa bibliothèque. Lorsqu'il s'agit d'une communication en dehors d'Annecy, les frais de port sont à la charge du sociétaire.

Enfin l'Académie Florimontane est depuis 1916 propriétaire d'un superbe domaine situé aux environs d'Annecy, domaine qui lui a été légué par M. Léon Marès. Ce domaine de Montrottier est connu dans toute la région par le château du même nom, autour duquel il est groupé, et dont certaines parties sont classées parmi les monuments historiques. C'est dans ce château qu'est installé le Musée Léon Marès, formé de collections aussi précieuses que variées, et qui est ouvert gratuitement aux membres de l'Académie Florimontane, sur présentation de leur carte de sociétaire ; le public paye un droit d'entrée de 3 francs, de Pâques au 30 septembre.

L'Académie se compose de membres effectifs et associés, de membres correspondants et de membres honoraires à nombres limités. Les premiers sont admis sur leur demande et sur la présentation de deux membres ; ils paient une cotisation annuelle de 25 francs, reçoivent la *Revue Savoisienne*, ont le droit d'avoir en communication les ouvrages de la bibliothèque de l'Académie et d'assister à ses séances qui ont lieu à l'hôtel de ville d'Annecy, le premier mardi de chaque mois, sauf pendant les vacances : août et septembre.

Les membres correspondants sont choisis parmi les personnes qui collaborent à la *Revue* ; ils payent de même la cotisation de 25 francs et reçoivent la *Revue*.

Le rachat de la cotisation de membre est fixé à la somme de 400 fr.

Les membres honoraires sont choisis parmi les personnages de distinction qui font honneur à la Savoie ou qui ont rendu des services à l'Académie. Ils reçoivent la *Revue* et ne paient aucune cotisation.

CONCOURS

Chaque année, l'Académie Florimontane organise et distribue les prix des concours fondés en 1873 par le docteur Andrevetan et la ville d'Annecy, qui ont lieu dans l'ordre suivant :

1re année. — Concours de poésie, 600 fr.

2e année. — Concours simultané de poésie et de beaux-arts ; 200 fr. sont affectés à la poésie et 400 aux beaux-arts.

3e année. — Concours simultané de poésie et de prose ; 200 fr. sont consacrés à la poésie et 400 fr. à l'histoire ou études analogues.

En 1935 : Concours de 1re année dont le programme est envoyé sur demande.

Adresser tout ce qui concerne

l'administration de l'Académie Florimontane,

au Secrétaire de l'Académie (Syndicat d'Initiative, Annecy, Hte-Savoie).

ACADÉMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Séance du 3 avril 1935 (1)

PRÉSIDENCE DE M. L. AUSSEDAT, PRÉSIDENT

En ouvrant la séance, le PRÉSIDENT adresse des félicitations à MM. Pierre Callies et Claudius Gayet qui viennent de recevoir la décoration pontificale *Bene Merenti*.

Il envoie aussi de cordiales félicitations à notre confrère le commandant Revel, de Chambéry, nommé président de la Société Savoisienne d'archéologie, en remplacement du marquis de Bissy.

M. L. PFISTER remet, de la part de M. Charles Anthonioz, sa belle gravure du château de Bellegarde, à Magland. Remerciements.

Il dépose aussi un exemplaire de la *Savoie Touristique* renfermant un beau portrait du marquis de Bissy.

M. le chanoine COUTIN donne lecture de l'acte de « prix fait » consenti par la ville d'Annecy, le 21 novembre 1771, au sieur Jean Balleydier, maître serrurier, pour la confection du grillage, porte et balcon en fer du nouvel escalier de l'hôtel de ville, place Notre-Dame. Le dessin en avait été fait par l'architecte Queney. Le « prix fait » se montait à 100 livres plus la fourniture du fer. M. Coutin parle aussi de la construction d'un escalier intérieur par Pierre Portier, de Menthon, et Clavel, de Dingy, maîtres maçons.

M. Antoine FONTAINE donne quelques détails sur les sept nouveaux vitraux posés à l'église Notre-Dame de Liesse. Celui

(1) Etaient présents : Mme Biennier, M. Aussedat, Lt-colonel Collet, chanoine Coutin, Cdt Clair, MM. Fontaine, Graber, Lachat, Marteaux, Martin, chanoine Mugnier, MM. d'Orlyé, H. et L. Plister, Rilz, Roze, F. et J. Serand, Vuachet.

Excusés : MM. Avezou, Blanchard, Donenjoud, Gayet, Cdt Monnet, M. Ribatto.

dans le haut de la façade comporte 3 personnages : au milieu Notre-Dame de Liesse, à sa gauche saint Maurice, patron de la ville, à sa droite, saint Antoine, titulaire de l'église. Un vitrail plus simple remplit la belle fenêtre XVe siècle, style flamboyant, de la façade latérale midi, qui provient de l'ancienne collégiale et qui fut replacée en cet endroit vers 1850.

M. J. d'Orlyé fait une agréable causerie sur Jean-Jacques Rousseau et la musique. Avec beaucoup de charme il rappelle son séjour à Annecy, chez Mme de Warens, qui peut être considérée comme son premier maître de musique, « n'étant bon à rien on voulut en faire un musicien », puis ses études à la Maîtrise, sa participation aux cérémonies de la Cathédrale. Après le premier concert à Lausanne, véritable charivari, M. d'Orlyé évoque tour à tour les soirées musicales à Chambéry, ses élèves et son acharnement à l'étude de la théorie de Rameau. En 1742, Rousseau présente à l'Académie des Sciences un nouveau système de notation ; bientôt il composera les *Muses Galantes* suivies du discours sur les sciences et les arts. *Le Devin du Village*, joué en 1752 à Fontainebleau, devant la Cour lui valut la fameuse invitation du Roi à laquelle il se déroba. Le dictionnaire de musique termina sa carrière littéraire. Rousseau a affirmé que c'est cet art qui lui procura le plus de consolations, c'est lui, du moins, qui le mit en relation avec les grands philosophes. Cherchant par la musique à imiter la nature, il eut, malgré ses contradictions, le pressentiment de la puissance future de l'orchestre et de l'art symphonique moderne.

Des félicitations et des remerciements sont exprimés à M. d'Orlyé pour cette causerie particulièrement intéressante.

M. François Ritz offre pour la bibliothèque la collection reliée des programmes de concerts du Cercle Musical d'Annecy, de 1888 à 1914, dont son père, M. Jean Ritz, était le directeur. Sur l'un d'eux, on lit des détails sur l'origine du Cercle et une note sur son rôle musical des plus profitables à notre ville.

M. Louis Aussedat parle de la prochaine célébration du 50e anniversaire de l'éclairage électrique à La Roche sur Foron, la première ville de France éclairée à l'électricité.

La séance est ensuite levée à 18 heures.

Séance du 1er mai 1935 (1)

PRÉSIDENCE DE M. L. AUSSEDAT, PRÉSIDENT

Le Président dit la très grande perte qu'a faite notre Académie et toute la Savoie par la mort survenue, à Thonon, le 25 avril, de Mgr Louis-Etienne Picard, protonotaire apostolique, président de l'Académie Chablaisienne, chevalier de la Légion d'honneur, officier des Saints Maurice et Lazare. Le vénéré défunt, âgé de 82 ans, a publié un très grand nombre de travaux historiques : son *Histoire du Chablais* ainsi que *Saint François de Sales et sa famille* et la *Mission du Chablais*, entr'autres, sont des ouvrages de grande valeur. Mgr Piccard était membre effectif de l'Académie Florimontane depuis 1894. En l'absence du président empêché, plusieurs de nos collègues assistèrent à ses funérailles. M. Aussedat adresse des condoléances attristées à la famille et en particulier à l'Académie Chablaisienne avec sa cordiale sympathie.

Notre Académie a perdu aussi M. François Michaud, âgé de 68 ans, membre associé depuis 1916, décédé à Castelnau-le-Sez. Vieil Annécien, très attaché à sa ville natale, il avait passé une grande partie de sa vie au Tonkin. A sa famille, le Président envoie aussi de vives condoléances.

Sur la demande du comité pour l'érection, à Bonneville, d'un monument à la mémoire de Guillaume Fichet, l'introducteur de l'imprimerie en France, il est voté une subvention de 100 fr.

M. Aussedat fait part de l'envoi qui vient de lui être fait par le professeur Camille Monnet, de Turin, président honoraire du Comité de l'Alliance Française, de la copie de huit lettres inédites du président Favre, provenant du château de Verzuolo et conservées par le comte Adhémar Barbiellini Amidei, descendant de la famille des marquis de Saluces.

(1) Etaient présents : Mme Biennier, MM. Aussedat, Avezou, P. Callies, Cdt Clair, Lt-colonel Collet, MM. Cuvet, Fontaine, Gaillard, Gayet, Martin, Cdt Monnet, chanoine Mugnier, MM. Onde, d'Orlyé, H. et L. Pfister, Ritz, Roze, F. et J. Serand, Vuachet.

Excusés : Mlle Maret, M. Ch. Anthonioz, chanoine Coutin, MM. Flamary, Ribatto.

M. Avezou souligne la haute valeur littéraire et politique de ces lettres écrites entre 1615 et 1622. Certaines mettent en évidence le rôle diplomatique du président Favre ; d'autres se rapportent à ses enfants. Elles seront publiées dans la *Revue Savoisienne*. De vifs remerciements sont adressés au professeur Monnet.

M. Louis Pfister donne lecture d'une lettre de M. Fabius Henrion remerciant l'Académie de l'avoir nommé membre d'honneur et offrant pour la bibliothèque son nouvel ouvrage : *Anecdotes, Maximes et Pensées* choisies dans les œuvres des grands écrivains du Ier au XXe siècle. Ce recueil a été publié à l'intention de l'enseignement primaire en particulier. Il est orné d'un fac-simile d'une page manuscrite des « Pensées » de Pascal, et une large place y est consacrée à saint François de Sales. Remerciements au donateur.

Le commandant Monnet fait une causerie très goûtée sur la croisière au Spitzberg qu'il effectua au mois d'août dernier. En un langage alerte, très imagé, et avec beaucoup d'esprit et d'humour, il décrit tour à tour les pays côtoyés ou visités, ainsi que les singularités de la vie à bord. Par des cartes et graphiques qu'il a dessinés spécialement, M. Monnet appuie très agréablement sa narration, s'arrêtant à maintes curiosités de ces lointaines contrées et notamment aux particularités du jour polaire.

Le Président remercie chaudement notre collègue d'avoir bien voulu nous faire profiter des intéressantes et instructives observations faites au cours de son magnifique voyage.

Des félicitations sont exprimées à M. Avezou pour la belle Exposition des souvenirs de l'Annexion qu'il a organisée à l'Hôtel de Ville d'Annecy. Cette exposition a vivement intéressé les Annéciens. Durant les 10 jours de son ouverture, on compta environ 1.500 visiteurs.

L'Académie, sur la proposition de M. Joseph Serand, décide d'effectuer, dans la seconde quinzaine de juin, sa promenade annuelle, avec l'itinéraire que voici : Alby, Pont-de-l'Abîme, Gorges du Sierroz, Aix-les-Bains, Le Bourget (prieuré), Col du Mont du Chat, Hautecombe, Chindrieux, Rumilly et Montrottier. Le programme précis en sera arrêté à la séance de juin.

La séance est ensuite levée à 18 heures.

Séance du 5 juin 1935 (1)

PRÉSIDENCE DE M. L. AUSSEDAT, PRÉSIDENT

Le Bibliothécaire dépose de la part de M. Luc Monnier, de Genève, son ouvrage « *L'Annexion de la Savoie à la France et la politique suisse en* 1860 ». Des remerciements sont adressés au donateur.

Sur la proposition de M. Onde un vœu est émis demandant que les inscriptions du musée lapidaire, sous les portiques de l'Hôtel de Ville d'Annecy, soient placées à portée de la vue et écrites plus lisiblement.

M. Louis Pfister signale qu'à l'occasion du troisième centenaire de l'Académie Française, une cérémonie aura lieu au Louvre le 18 juin, au cours de laquelle les délégués des Académies de province et des Académies étrangères remettront leurs adresses de félicitations à l'illustre compagnie. Il est alors décidé d'envoyer à l'Académie Française, par l'entremise de M. Henry Bordeaux, membre d'honneur de l'Académie Florimontane, l'adresse imprimée que voici :

« L'Académie Florimontane à l'Académie Française,

« Héritière de la tradition intellectuelle de l'Académie fondée en 1606 par saint François de Sales et par le président Favre, dont le fils Claude de Vaugelas fut membre de l'Académie Française et de l'Académie Florimontane,

« En commémoration de la célébration du tricentenaire de l'illustre Compagnie,

« Lui adresse le témoignage de sa respectueuse sympathie et de son admiration,

« Qu'elle vive, dans le plus lointain avenir, pour le plus grand bien de la civilisation et pour la gloire de la Pensée française. »

A ce propos, M. Joseph Serand rappelle que plusieurs florimontans firent partie de l'Académie Française au siècle dernier : Mgr Dupanloup, Costa de Beauregard, André Theuriet.

(1) Etaient présents : Mlle Mugnier, MM. Aussedat, P. Callies, Cdt Clair, Lt-colonel Collet, chanoine Coutin, MM. Cuvet, Gaillard, Gruffaz, Lachat, Martin, Marteaux, Onde, H. et L. Pfister, Ribatto, F. et J. Serand, Vuachet.

Excusés : MM. Avezou, J. Bouchet.

La promenade des membres de l'Académie est définitivement fixée au dimanche 23 juin, avec départ à 8 heures précises, en autocar (place de l'Hôtel de Ville). En voici l'itinéraire : Gruffy, Pont de l'Abîme, Cusy ; Aix-les-Bains (visite de l'établissement thermal et du Musée), Le Bourget du Lac (visite du prieuré et du vieux château), col du Mont du Chat, déjeuner ; route de la Crête ; Hautecombe (visite) ; Portout ; château de Châtillon sur le lac (visite) ; Chindrieux ; Rumilly (par Chateaufort et le Val de Fier ou par Cessens) ; arrêt à Rumilly : Hauteville ; Montrottier (arrêt) et retour à Annecy vers 19 heures.

Huit lettres inédites

du Président Favre à l'Ambassadeur de la Mante

(1615-1622)

Préface de M. le Comte A. Barbiellini Amidei.

A environ cinq kilomètres de Saluces, le long de la route qui mène à Coni, on rencontre le village de Verzuolo ; en prenant sur la droite, si l'on suit le chemin raide de l'ancien bourg, on arrive au château qui domine de haut la plaine : c'est encore aujourd'hui, malgré les injures du temps, un des plus beaux monuments féodaux du moyen-âge qui soient parvenus jusqu'à nous.

Ses premiers seigneurs furent les anciens feudataires de Verzuolo, les De Urtica ; en 1159, Frédéric Barberousse le comprend parmi les terres soumises à la juridiction de Charles, évêque de Turin : « *curtem de Verciolo cum castello et turribus et districto.* »

Peu de temps après, avec le premier marquis de Saluces, Manfred 1er, une partie du territoire de Verzuolo et le château passent sous la domination de cette grande famille, qui maintint sa souveraineté sur la région pendant près de trois siè-

cles et qui donna des preuves éclatantes de sa générosité et de sa puissance.

En 1377, le septième marquis, Frédéric II, reconstruisit le château et dans la seconde moitié du XVe siècle, le marquis Ludovic Ier en renforce les défenses extérieures : « *extruit Revelli fortalicium et Verzolii arces.* »

Depuis la fin du XVe siècle jusqu'à la moitié du XVIe, le château de Verzuolo joue un rôle important dans toutes les entreprises de ses seigneurs ; enfin, en 1548, la branche aînée des Saluces s'étant éteinte, le château passe avec tout le marquisat sous la domination des rois de France. En 1562, le roi Charles IX donne le château au comte Michel Antoine de la Mante, descendant d'une des branches collatérales des Saluces : par ses vertus civiles et militaires, il gagna non seulement la confiance du roi de France qui le nomma gouverneur du marquisat et de la citadelle de Lyon, mais encore celle du duc de Savoie qui, en 1601, après le traité de Lyon, le confirma dans la possession du château de Verzuolo.

Les archives du château de Verzuolo, aujourd'hui soigneusement conservées comprennent non seulement de nombreux documents intéressant des localités comme Saluces, Verzuolo, Staffarde, Hautecombe, etc..., des familles comme les Roero, les Porporato, les Solaro, etc..., mais encore une précieuse collection de 16.000 lettres environ, dont beaucoup ont été adressées précisément au comte Michel Antoine de la Mante et au comte Sylvestre de la Mante, abbé de Hautecombe : celui-ci fut ambassadeur du duc de Savoie Charles-Emmanuel Ier à Venise et à Paris, à des moments où la situation diplomatique européenne était particulièrement délicate.

Rois, reines, princes et princesses, fameux capitaines et célèbres dignitaires de l'Eglise, savants et lettrés, on y voit défiler tous les plus grands noms qui illustrent l'histoire de ces siècles, les représentants d'un très grand nombre de familles nobles du Piémont et de l'Italie, ainsi que les personnages qui eurent un rôle prépondérant dans l'histoire de la France de la seconde moitié du XVIe siècle à la première moitié du XVIIe. En voici quelques-uns : Catherine de Médicis, Charles IX, Elisabeth d'Autriche, Henri III, François de Valois duc d'Alençon, François de Bourbon, Henri d'Angoulême, le duc de Montpensier, le duc de Lorraine, le duc d'Aumale,

le duc du Maine, le duc de Nemours, le duc de Nevers, la duchesse de Guise, Anne de Montmorency, Claude d'Annebault, Blaise de Monluc, Paul de Termes, Charles de Cossé seigneur de Brissac, Ymbert de la Platière seigneur de Bourdillon, Artus de Cossé seigneur de Gonnord, Roger de Bellegarde, Armand de Biron, Henri Ier de Montmorency, le duc de Retz, Alphonse d'Ornano, François de Lesdiguières, Louis de Crillon, le duc de Joyeuse, le duc d'Epernon, Bernard de la Vallette, François de Mandelot, Christophe de St-Chaumont, Laurent de Maugiron, Grognet de Vassé, René de Rochefort, Philibert de la Guiche, René Birago, Pomponne de Bellièvre, l'archevêque de Toulouse Paul de Foix, le cardinal de Joyeuse, le cardinal de Guise, le cardinal du Bellay, le cardinal Nicolas de Pellevé, le cardinal Georges d'Armagnac, l'archevêque de Lyon Pierre d'Espinac, le grammairien Claude Favre de Vaugelas, l'auteur de l'*Astrée* Honoré d'Urfé, le fidèle ami de St François de Sales Jean-Pierre Camus, évêque de Belley, l'illustre jurisconsulte bressan Antoine Favre, dont nous publions les lettres, etc...

Il n'y a pas lieu de s'attarder ici à raconter la vie et l'œuvre de Favre, bien connu dans le domaine juridique non seulement pour ses nombreux ouvrages (quelques-uns sont d'importance capitale pour la science du droit, tel le célèbre « *Codex Fabrianus* », clair miroir de jurisprudence du droit romain commun ; d'autres sont remarquables à cause d'une méthode exégétique particulière, née de la fusion du « *mos gallicus* » avec les principes qu'il avait appris à l'Université de Turin), mais aussi par son activité pratique d'homme de loi, d'abord comme avocat au barreau de Chambéry, puis comme juge à Bourg-en-Bresse et ailleurs, enfin comme président du Sénat de Chambéry et gouverneur de la Savoie.

Favre, élevé par les Jésuites et fervent catholique, est aussi l'auteur d'ouvrages poétiques, philosophiques et religieux, et fut honoré de l'amitié de saint François de Sales. C'est une figure caractéristique de son temps ; il a donné un bel exemple d'attachement à sa patrie qu'il a toujours servie avec dévouement et abnégation.

Turin, le 20 *avril* 1935.

Ademaro Barbiellini Amidei.

I

Le président Favre à l'Ambassadeur de la Mante (1)

Chambéry, 5 septembre 1615.

Monsieur,

J'ay receu despuis deux iours la faveur de vos lettres, qui me tesmoignent de plus en plus la souvenance que vous avez de moi et de mes affaires.

Je vous en baise les mains mille fois, et particulièrement pour la lettre si favorable et honorable a moy que vous avez obtenu de S. A. S. a Monsieur le Marquis de Lans (2), et dont il vous a pleu m'envoyer la copie. Je n'en ay encor parlé a mondit sieur le Marquis ny luy a moy a cause de l'arrivée de Monsieur de Montigny lequel estant party ie parleray a S. E. pour scavoir sa resolution. J'attens impatiemment de scavoir ce qu'auront fait ces Messieurs en mon absence pour la pension. Mais ie me doubte fort qu'ils ne vous ayent laissé encor beaucoup a faire despuis vostre arrivee pour ne vous derobber l'honneur qui vous sera deu d'avoir commencé et parachevé l'affaire. Monsieur de l'Hospital me dit hyer et a Monsieur le Tresorier que nous vous aurions icy dans quinze jours. Si ainsy estoit ie me contenterois bien d'avoir mes despeches par vos mains. Mais ny Monsieur le Tresorier ny moy ne le croyons pas facilement. Au reste Monsieur i'ay prié Monsieur Dote present porteur sen allant par delà de vous communiquer un mien affaire qui m'importe beaucoup et a mon fils le Prieur (3) et pour lequel il sera peut estre necessaire de vous importuner pour en parler a S. A. S. ou a Monseigneur le Prince Cardinal (4) ou a tous deux. Je

(1) A l'occasion de la publication de ces huit lettres et du Mémoire qui les accompagne, nous sommes heureux de remercier sincèrement M. Camille Monnet, président honoraire du Comité de l'Alliance Française de Turin, qui a bien voulu servir d'intermédiaire entre M. le comte A. Barbiellini Amidei et l'Académie Florimontane pour assurer l'édition de ces textes inédits, que n'a pas connus le président François Mugnier, éditeur de la *Correspondance du président Favre*, (Mém. et Doc. publ. par la Société Savoisienne d'Hist. et d'Archéologie, t. XLIII, 1905, p. 66-219 pour les années 1616-1617, et, ibidem, t. XLIV, 1906, p. 1-161 pour les années 1618-1622). A part les archives de Foras, Fr. Mugnier n'avait eu à sa disposition pour son édition des lettres de Favre que les collections d'archives publiques. R. A.

(2) Sigismond d'Est, marquis de Lans, lieutenant-général de Charles-Emmanuel Ier en Savoie.

(3) Antoine Favre, prieur de St-Pierre d'Entremonts et de N.-D. d'Allondaz, plus tard doyen de la Sainte Chapelle de Chambéry.

(4) Le cardinal Maurice de Savoie, fils de Charles-Emmanuel Ier.

ne vous en feray pas plus long discours sinon pour vous supplier de m'ayder encore en cecy pour faire reussir l'affaire.

Et pour vous dire encores Monsieur que nul des vostres ne m'a encor parlé de faire iuger vostre proces duquel vous m'escrivez. Je les en ressouviendray et solliciteray moymesme afin qu'avant ces feries il s'en puisse voir une fin combien qu'il ne nous reste plus que quatre iours. Car ie desire et en cecy et en toute autre chose qui dependra de moy vous tesmoigner avec combien de verité ie me dis,

Monsieur

Votre tres humble et tres obligé serviteur

A. Favre.

De Chambery ce 5 Septembre 1615.

II

Le même au même.

Chambéry, 29 octobre 1617.

Monsieur,

Ayant seeu par les lettres de mon fils de Vaugelaz (1) ia des quelques iours vostre heureuse arrivee dans Paris et les faveurs qu'il a receu deja de vostre courtoisie je me sens obligé de me conjouir de l'un avec vous, et de vous remercier de l'autre. En vous priant de continuer et au Pere et au fils l'honneur de vostre bienveuillance, et d'en faire ressentir les effets a ce mien pauvre courtisan de qui la fortune a heu tant de contradictions jusques a ce iourdhui. Il ha commandement de moy lequel ie m'asseure qu'il executera passionement en tout ce que vous luy commanderez, de vous honorer, obeir, et servir, et de conduire, et mesnager toutes ses esperances par votre bon advis. Je suis obligé a Monsieur de Pallamin mon cousin qui m'a mis en main ceste commodité de vous pouvoir escrire seurement sur l'occasion d'un voyage qu'il fait a Paris pour poursuyvre un Estat d'Eleu de Belley par les faveurs de Monsieur Le Grand (2) envers lequel je scay Monsieur combien vous pouvez et combien de credit aura la moindre parolle qu'il vous plaira luy dire en recommandation de ce gentilhomme mien parent, et garny de plusieurs belles

(1) Claude Favre de Vaugelas, auteur des *Remarques sur la Langue Française*.

(2) Il s'agit du Grand-Ecuyer, M. de Bellegarde, gouverneur de Bourgogne.

qualites qui le doivent rendre fort recommandable et preferable a tous ceux qui pretendent au mesme Estat. Je scay que Monsieur Le Grand le cognoit. Et comme il desire aussy de se faire cognoitre a vous Monsieur et vous offrir aussy son tres humble service, j'ay esté bien aise que ce soit par le moyen de l'entremise de ceste mienne lettre laquelle vous portera mille baisemains de ma part, avec autant d'offres de mon tres humble service comme de celuy qui est et sera touiours Monsieur, vostre tres humble et tres obeissant serviteur

A. Favre.

De Chambery ce 29 Octobre 1617.

III

Le même au même.

Chambéry, 6 Novembre 1617.

Monsieur,

Ayant pleu a S. A. S. non seulement permettre mais commander a mon fils le President d'aller a Paris recevoir les commandements de Monsieur de Nemours (1), je luy ay ordonné d'aller aussy recevoir les vostres, et de vous baiser les mains tres humblement de ma part en vous rafreschissant les offres de mon tres humble service.

Il vous dira toutes nos nouvelles et plus que je ne pourrois vous en escrire, Mais bien peu qui soyent nouvelles a vous Monsieur, qui estes au lieu d'ou elles viennent et où elles se font du moins les plus asseurees. Hier passa par ceste ville le frere de Monsieur Crotti venant d'Espagne et mandé par le Serenissime Prince (2) Philibert pour asseurer la paix. Et quelques heures appres est passé un Courrier venant du Roy d'Espagne mandé a S. A. S. qui porte ladite confirmation de paix (3) signée par le Roy mesme ainsy que Monsieur le Gouverneur de Montmillian m'escrit.

Neantmoins on vient de me dire tout a ceste heure que l'armée des Espagnols qui estoit retirée vers Cremonne a sur-

(1) Henry, duc de Genevois-Nemours, 1572-1632.

(2) Emmanuel-Philibert, fils de Charles-Emmanuel Ier, naturalisé espagnol en 1597, plus tard vice-roi de Sicile.

(3) Le traité de paix du 9 octobre 1617, qui réglait la querelle de la succession de Montferrat.

pris une ville des Venitiens et en assiege une autre. Ce que toutefois ie ne puis croire. Aussi ne m'en dit on point de particularités. Mais ie croy bien que si cela estoit nostre paix seroit gastée. Je ne vous donne pas l'advis pour asseuré Car ie ne le scay que d'un a qui un des gardes de S. E. la dit qui adiouste que S. E. a mandé l'advis a Monsieur de Corboson. S'il est ainsy vous le scavez deia par voye plus asseurée. Permetez moy Monsieur que ie vous recommande toujours la protection de nostre affaire de Prevessin (1). Je vous baise les mains tres humblement, comme fait aussy ma Presidente. Et demeure touiours Monsieur, Vostre tres humble tres obligé et tres affectionné serviteur,

A. Favre.

De Chambery ce 6 novembre 1617.

IV

Le même au même.

Chambéry, 13 Septembre 1618.

Monsieur,

J'ay receu par les mains de Monsieur vostre neveu la lettre qu'il vous a pleu m'escrire, avec autant de contentement d'entendre vostre bonne santé, et l'honneur de la continuation de vostre bienveuillance, que d'estonnement de voir par icelle la pleinte que vous faites de n'avoir heu aucune lettre de moy en response des vostres, veu que ie scay fort bien de n'avoir jamais fait ceste faute de manquer en mon devoir de ce costé là, ayant toujours remis mes lettres a personnes asseurées s'en allants a Paris, ou addressé mes pacquets à Monsieur Velasque, duquel ie scay la diligence et l'affection particuliere en vostre endroit. Au reste Monsieur, vostre procureur le sieur Vial vous doit avoir adverty qu'il ne m'a jamais parlé de vos proces que je ne luy aye accordé tout ce qu'il m'a demandé pour l'expedition de la justice, Mesmes pour la maison de Sainte Barbe m'ayant requis de donner audience à Monsieur le Senateur Salteur (2), qui estoit

(1) Prevessin, commune du cant. de Ferney-Voltaire, arr. de Gex, dépt de l'Ain. Siège d'un prieuré dépendant du doyenné de la Ste-Chapelle de Chambéry.

(2) Jacques Salteur, sénateur au Sénat de Savoie depuis 1608, sépulturé le 4 septembre 1618, quelques jours avant la rédaction de cette lettre.

vostre rapporteur, je l'avois accordé, Mais le malheur a esté qu'au mesme iour qu'il pensoit faire son rapport, il tomba malade d'une fievre continuë qui en fin nous l'a ravy au grand regret de toute nostre compaignie. Quand ie seauray quel autre rapporteur on voudra avoir, qui ne vous soit suspect, ie le donneray très volontiers, et au premier iour appres nos feries, si le rapporteur est prest, ie feray mettre le proces sur le bureau pour le iuger. J'estois toujours attendant quelques bonnes nouvelles de vostre courtisan, duquel plusieurs venants de Paris m'avoient asseuré qu'il estoit logé et bien appointé chez le Roy. Mais Monsieur vostre neveu qui en scait mieux la verité, a converty ces asseurances en esperance desquelles il faudra attendre les effets pour quand il plaira à Dieu. Cependant ie vous baise les mains tres humblement, comme fait aussy ma Presidente. Et suis Monsieur

Vostre tres humble et tres affectionné et tres obligé serviteur, A. Favre.

De Chambery en nostre maison ce 11 Septembre 1618.

V

Le même au même.

Paris (1), 3 juillet 1619.

Monsieur,

En vous donnant la ioye de nostre heureux retour d'Angoulesme (2), ie vous baise bien humblement les mains par ce mot qui sert encor pour vous dire que i'ay receu la procuration de Monseigneur le Prince (3) pour la poursuite que ie fay en ceste Cour de laquelle ie ne scay encor ce que ie doy esperer pour l'expedition, combien que pour le principal et nos Advocats et nos Juges n'y font pas grande difficulté. J'attens

(1) Le Président Favre, ainsi que St François de Sales, faisait partie de la mission envoyée à la cour de France pour négocier le mariage du prince de Piémont avec la jeune sœur de Louis XIII, Christine. Les dates de cette lettre et des deux suivantes prouvent que Mugnier s'est trompé en affirmant (p. 153 de son *Histoire du Président Favre*) que le jurisconsulte était déjà de retour à Chambéry le 17 juin 1619.

(2) Favre avait dû accompagner à Angoulême le Prince de Piémont, qui réussit à y opérer la réconciliation de Marie de Médicis avec son fils. La Reine-Mère s'était en effet enfuie l'hiver précédent de Blois à Loches puis à Angoulême. Dans une lettre du 26 mai, Favre, alors à Amboise, parle de la nécessité où il va être d'accompagner le Prince de Piémont à Tours.

(3) Le Prince de Piémont.

de scavoir dans deux ou trois iours si Monsieur le Procureur general nous voudra porter a longs iours contre l'intention qu'il m'a donnée de nous faire expedier au plus tost.

Selon ce que j'en apprendray i' en escriray a Monseigneur le Prince et a vous Monsieur afin que ie puisse scavoir si j'auray a demeurer icy plus longuement ou a retourner vous treuver a Tours. Et en ceste esperance et attente n'ayant loisir de vous faire ceste plus longue ie vous baise les mains derechef, et avec vostre licence a Monsieur Depagne et a tous les vostres demeurant eternellement Monsieur

Vostre tres humble et tres affectionné serviteur,

A. Favre.

De Paris le 3 juillet 1619.

VI

Le même au même.

Paris, 9 Août 1619.

Monsieur,

Je vous baise les mains mille fois des faveurs qu'il vous plait m'offrir et me faire continuellement mesmes pour me faire toucher quelque argent qui est le principal secours duquel i' ay besoin soit que i'aye a m'en aller ou a demeurer icy, ou ie voy desormais ma presence inutile puis que par arrest d'hyer la cause de Prevessin a esté renvoyee appres la Saint Martin et que pour celle de Monsieur de Losanne tout ce qui est a faire de nostre part a esté fait, Et ne reste que du costé de Monsieur le procureur general qui ha un grand privilege de fuyr quand il luy plait, parce qu'il ne peut iamais estre forclos : Il promet bien de nous expedier au plustost mais iusqu'icy ie n'ay point veu d'effet de ses promesses Et plusieurs qui le cognoissent mieux que moy disent qu'il n'ha pas intention de nous depecher avant la clousture de ce Parlement.

Cependant le danger de la contagion va croissant a mesure que l'argent que i' ay deja emprunpté d'ailleurs va diminuant de sorte que ie suis contraint de supplier Monseigneur le Prince par la lettre que il luy eseris de me commander ce qu'il voudra que ie face puis que ie ne doy bouger d'icy sans son commandement.

C'est en quoy ie vous prie m'ayder, et qu'il me commande d'aller a luy pour recevoir ses commandemens avec mon fils

de Felicias (1) que ie luy presenteray pour puis reprendre avec tous mes enfans le chemin qu'il me semble avoir oublié de nostre Savoye. J'eseris aussy a Monseigneur le Prince que ie vous envoye une requeste dressée par l'advis de nostre Conseil mesmes de Monsieur Guillier present porteur pour asseurer entierement l'affaire de Prevessin qui sans cela periclleroit sans doubte en ceste Cour par les cabales incroyables de Monsieur de Bourges, et de ses amis. Ceste requeste sert au lieu de la precedente sur laquelle i'entens que rien n'a esté ordonné.

Monsieur Guillier m'a promis de vous en discourir. Il n'y a rien a mon advis qui ne soit conforme à la raison et a l'intention du Roy pour faire observer le traité de paix d'une part et d'autre. Car il n'y a point de raison que S. A. soit obligée de monstrer l'Union en vertu de laquelle elle'est (sic) en possession de nommer au Prieuré de Prevessin en nommant au Doyenné Et que les Beneficiés francois n'ayent point a monstrer leurs tiltres mesmes l'Evesque de Grenoble l'union du Decanat de Savoye a son Evesché. Je m'estonne qu'on tarde tant de donner satisfaction a S. A. S. pour le Comte de Bueil. Dieu veuille que la fin en soit bonne. On m'avoit dit qu'il s'estoit ia remis en la protection d'Espagne, quant aux Brevets que i'ay faits pour celi de Montoffer je m'asseure que vous les aurez veu maintenant entre les mains de Monseigneur le Prince. Je vous baise tres humblement les mains avec mon fils Defficiaz (sic) et demeure toujours

Monsieur

Votre tres humble et tres affectionné serviteur,

A. Favre.

De Paris ce 9 Aoust 1619.

VII

Le même au même.

Paris, 12 Septembre 1619.

Monsieur,

J'ay receu l'honneur de la lettre qu'il vous a pleu m'escrire par laquelle i'ay veu et plus encor par celle de mon fils de Vaugelas les grands bons offices qu'il vous a pleu me faire

(1) Philibert Favre de Félicia, sénateur au Sénat de Savoie, plus tard Juge-Mage du Chablais.

envers Monseigneur le Serenissime Prince pour me faire avoir mon congé si honorablement, et l'argent necessaire pour celà. De quoy i'ay ressenty les effets tant par l'honneur que m'a fait S. A. S. de m'escrire que par les favorables depeches que i'ay heu de Monsieur le Contrerolleur. De quoy ie vous remercie tres humblement, et m'en vay en Savoye prest a partir dans demain tout chargé de tant d'obligations qui vous sont acquises sur moy. Outre celles que vous acquerez iournellement sur mes enfants mesmes sur Vaugelaz qui ne m'escrit rien que de vos faveurs qu'il doit a vostre courtoisie. Je les vous laisse tous deux puis qu'ils sont obligés de sen revenir tous deux en Savoye avec la Cour (1) plus tost qu'avec moy qui m'en retourne avec mon fils De Fliciaz (sic) et avec Monsieur Favier (2) s'il me fait la faveur de laquelle il m'a donné esperance de venir en mon carrosse. Toutefois ie ne scay s'il aura si tost fait ses affaires car il faut necessairement que ie parte appres-demain pour le plus tard. Je vous supplie Monsieur d'avoir l'affaire de Prevessin pour recommandée et que nous puissions avoir la declaration du Roy laquelle nous poursuyvons avant le depart de Mon Seigneur le Prince et le nostre. Autrement nous courons fortune d'estre condamnés pour bon droit que nous ayons. Mon fils de Vaugelas m'escrit que la requête s'en devoit presenter aux premiers iours de ceste semaine. Je l'en ressouviens encor par celle que ie luy eseris. En attendant d'avoir le bon heur de vous revoir en Savoye Je vous baise les mains tres humblement et demeure eternellement, Monsieur, Vostre tres humble et tres obligé serviteur.

A. Favre.

De Paris, en haste, ce 12 Sept. 1619.

VIII

Le même au même.

Chambéry, 1 Avril 1622.

Monsieur,

Je vous baise les mains mille fois de la souvenance qu'il vous plait avoir de moy, et de mes affaires, Et vous diray que Monsieur le President Ruffin m'a envoyé les depeches

(1) La Cour, c'est-à-dire le Prince de Piémont, sa femme et leur suite. Ils quittèrent Paris le 21 septembre.

(2) Sans doute un des fils du Président au Sénat de Savoie Pierre Favier, mort trois ans auparavant.

que i'attendois pour mon fils De Fliciaz (sic) qui est en la possession paisible de sa Judicature de Chablais ou il fait merveilles a ce qu'on me dit, et qu'on m'escrit de tous costés. Je viens de recevoir la lettre cy jointe de mon fils De Vaugelaz, en response comme ie croy de celle que ie luy ay envoyé de vostre part. Je m'asseure qu'il n'aura pas oublié de vous servir en ce qui aura esté de son pouvoir ; comme ie feray aussi de mon costé. Ne desirant rien plus que de vous tesmoigner par toute sorte de service tres humble le ressentiment que i'ay de tant d'obligations qui vous sont acquises sur moy pour me dire appres vous avoir tres humblement baisé les mains tel que ie suis

Monsieur

Vostre tres humbles et tres affectionné serviteur

A. Favre.

De Chambery ce 4 avril 1622.

IX

MEMOYRE POUR LES AFFAIRES DU MARQUYS DE VERTEY, PRESIDENT FAVRE ET ABBE DE AUTECOMBE

Il i a au pays de Gex un Prioré de Prevessin uni à la dignité de Doien de la S.te Chappelle de Chambery, et Auquel Consiste le Principal Revenu du dit Doyenné, lequel prioré Est a present possedé par Monseigneur l'Archevesque de Bourges, En vertu d'un Brevet du feu Roy a luy Accordé despuis la paix de Lyon, Et En Vertu Encores de Certain Arrest par luy optenu En Coutumace Contre le Seigneur Evesque de Saluce lors doyen de ladite Ste Chapelle, sans aucune provision de Rome, acause de l'Empechement qu'y forma l'Ambassadeur de S. A. S. qui lors Estoit a Rome, Et sans que l'on ait fait Entendre Au feu Roy, n'y au grand Conseil, que le dit Prioré fust despendant du dit Doyenné, Et que par la paix de Lyon, de l'An 1601 tous les Ecclesiastiques, doivent Jouir de leur Benefices, En quel lieu qu'ils soient assis. Ce qu'aiant Esté remontré, au Roy Et a son Conseil, du temps que Ceux qui gouvernoient Estoient mal affectionnés à S. A. S., Et soubs pretexte du procés, qui En Estoit pendant, a La Court de Dijon, Et Evocqué a Paris, on Auroit Renvoyé le Tout par devant le Parlement de Paris, Combien

que l'Affaire se doive vuider par Raison d'Estat Et non par les formalités de la Justice, Attandu le dit Traitté de paix de Lyon qui Est Religieusement observé par tous les Autres Benefices de France et de Savoye, Et qu'il S'agit Icy De l'Interest de S. A. S. Patron et fondateur du dit Doyenné, Et de la Ste Chappelle Et qu'il n'a que faire, de ce que les Derniers, Et Modernes doyens pourroient avoir fait mal a propos, soit par Negligence ou Autrement, S. A. S. a donné Charge a Monsieur l'Ambassadeur, a Ceux qui ont Estés devant Luy D'en faire Instance vers le Roy, Ce que toutefois n'a peu Encor Estre fait, pour l'Empeschement, qu'y ont apporté les Autres occurences de service plus Importantes.

De plus, Il i a Aussi un Droit de 200 livres deu a l'Abbaye D'Autlecombe sur la Reve (1) de Mascon (duquel) le moderne Abbé n'a peu Jouir pour avoir Esté ledit Revenu Emploié ailleurs par les officiers Et Tresoriers de S. M. duquel si bien les sieurs Abbés ont Joui de tout temps, Jusques aux derniers Troubles. Neanmoins Il se Trouve que despuis quelque temps les deniers du dit Revenu, ont Esté divertis Et Employés ailleurs de quoy S'estant plaint le dit Sr. Abbé Moderne a Dijon Il a optenu les Arrests, tels qu'il a peu desirer mais sans Effet par ce que les receveurs du Roy, font voir par leur Estats qu'ils ont Esté Chargés d'Emploier les dits deniers Ailleurs, et qu'ils y ont satisfaits desorte, qu'il ne leur Reste Aucun Argent Entre les mains de quoy payer le dit droit d'Aultecombe, Et les Arrerages qui En sont demandés Et adiugés par les dit Arrests, A cause de quoy faut supplier le Roy qu'il luy plaise Commander a ses Tresoriers, Et receveurs de ses deniers En Bourgongne de donner fonds Et bonnes Assignations au Moderne Seigneur Abbé d'Autecombe pour pouvoir Estre paye des dits Arrerages promptement, Et sans figure de proces, Comme encor pour les Années qui restent a Escheoir du temps porte par les Estat des Receveurs Et fermiers du dit droit de la Reve de Mascon.

Il faut Encor scavoir, ce que V. A. S. voudra qu'on face pour faire Entendre, ses droits, Et Pretentions, du Duché de Monferrat au Roy Et a son Conseil.

(1) La Reve ou Resve : ancien droit qui se levait sur les marchandises entrant au royaume de France.

Les derniers ours dans les montagnes de Doussard et de Faverges

Une battue à la Sambuy en l'an XIII

Le groupe montagneux qui s'étend, sur le canton de Faverges, entre le col de Bornette et celui de Tamié comprend, avec des ramifications secondaires, les chaînes sensiblement parallèles du Charbon, du Trélod, de l'Arcalod, du Velan, de la Sambuy et de Chaurionde, entre lesquelles se creusent d'étroites vallées transversales.

Ces montagnes, pressées les unes contre les autres comme des vagues aux crêtes rocheuses, forment les contreforts Est de l'important massif des Beauges, sorte de forteresse naturelle, limitée par les vallées d'Alby, d'Aix, de Chambéry, de l'Isère, de Faverges et par le lac d'Annecy.

Accessible surtout par la vallée du Chéran, cette forteresse est défendue au Sud, au-dessus de l'Isère, par une puissante muraille calcaire, aux falaises verticales, plus ou moins dentelées de créneaux.

Le Col de Tamié (908 m. d'altitude) ne donne pas accès au plateau des Beauges mais le sépare nettement de la Belle-Etoile, dernière ramification, vers le sud, de la chaîne des Aravis.

Le versant du lac d'Annecy offre un aspect tout différent de celui du sud. Au lieu d'une ceinture à peu près uniforme, on trouve une série de ravins étroits, profonds, un chaos compliqué de combes revêtues de sapinières, de cols, de plateaux herbeux, de belles cimes élancées, dont les silhouettes hardies et variées, se découpant sur le ciel, composent pour le « Petit lac » un décor, un fond de tableau, d'une sévère beauté alpestre.

La pointe tranchante de l'Arcalod culmine tout le massif,

avec ses 2223 mètres d'altitude. Les autres sommets voisins s'élèvent presque aussi haut : Trélod 2186 m. ; Sambuy 2.141 ; Chaurionde 2120 ; Charbon 1915 ; Velan 1777, etc...

Grâce à l'exposition, l'humidité de l'air, la fréquence des pluies, à un sol riche en humus, la végétation sylvatique et herbacée y est particulièrement vigoureuse. La flore des Alpes y sème quelques-unes de ses plus jolies fleurs, qui émaillent les alpages, les rocailles et les sous-bois.

Les eaux sont tributaires du lac d'Annecy et s'y acheminent par plusieurs ruisseaux et torrents.

La plus importante des vallées transversales qui hachent, pour ainsi dire, le massif est la *Combe d'Ire*, ou de Doussard, désignée dans les anciens textes sous le nom de *Combe Noire* (Comba nigra).

Profondément creusée entre les pentes très déclives du Charbon et de l'Arealod, elle prend naissance dans la plaine marécageuse du Bout du Lac ou de l'Eau-Morte et aboutit, vers les Beauges, aux pâturages du col de Chérel. Ses eaux sont collectées par le torrent de l'Ire, qui est peuplé de truites à la chair délicate et savoureuse.

C'est au fond de la Combe d'Ire, encore aujourd'hui d'un aspect sauvage, au-delà des ruines du *Martinet*, à deux heures de marche du Bout du Lac, qu'existait autrefois la fameuse *Forêt vierge de Doussard*, dont le souvenir est resté légendaire dans la région.

C'est là aussi, et dans l'ensemble du massif dominé par l'Arealod, que se retirèrent les derniers ours ayant habité le pays.

***

Avant de nous occuper de ces intéressants plantigrades, il nous paraît utile de dire quelques mots de la forêt vierge elle-même qui leur donnait un suprême asile sous les épaisseurs de ses sapins. Ces renseignements nous les avons puisés dans des documents d'archives ou extraits d'une petite brochure publiée par Ernest Guinier, ancien Inspecteur des Eaux et Forêts à Annecy. (1)

La forêt vierge de Doussard se composait de deux *cantons*, pour employer le langage des forestiers, s'étendant au

(1) *La forêt vierge de Doussard et la forêt du Crêt du Maure.* Conférence, 17 février 1901.

fond et sur les deux versants de la Combe et recouvrant une surface d'environ 250 hectares de terrain : 1º le canton de la *Fontaine du Fayard*, sur la rive gauche du torrent de l'Ire, d'une altitude variant entre 800 et 1.100 mètres. Ce canton, d'un accès difficile en raison de la déclivité du sol et de sa nature rocailleuse, est dominé par les pâturages et chalets du *Planet* et du *Charbonnet* ; 2º le canton du *Pré du Poirier*, sur la rive droite, moins élevé que le précédent, plus accessible, au-dessus duquel s'étendent, avec leurs chalets, les alpages des *Repleins* et de *l'Eau-Froide*, au bas des pentes de la Pointe de Velan.

La forêt vierge et ses abords appartenaient aux paroisses (devenues communes) de Doussard, Chevaline. Lathuile et Entrevernes, dont les habitants avaient formé, dès le moyen-âge, une sorte d'association connue sous le nom de « *Communauté du Plan du Ruange* ».

Les pâturages du col de Chérel, qui ferment la Combe d'Ire du côté des Beauges, étaient, au contraire, la propriété de l'Abbaye d'Hautecombe. Les Bénédictins de Bellevaux et d'Aillon possédaient aussi des bois dans le voisinage ; enfin les communiers de Jarsy avaient la faculté d'entrer dans le Chérel, mais seulement après que les bestiaux de l'Abbaye étaient descendus de l'alpage.

Les droits, plus ou moins légitimes des divers propriétaires soit de la forêt, soit des pâturages, étaient vivement contestés ; les prétentions des uns et des autres donnaient lieu à de nombreux procès. Il y eut même des voies de fait, si bien qu'en 1730, un délégué du Sénat de Savoie se transporta dans les paroisses associées, fit rassembler les habitants et leur notifia que la montagne de Chérel était désormais mise sous la protection et sauvegarde du roi. Les armoiries de S. M. devaient être apposées sur deux points du territoire pour interdire l'entrée du col aux gens du Ruange.

Cette déclaration n'intimida pas les syndics des paroisses intéressées ; ils firent opposition, protestant de leurs droits. Les chicanes, les procès continuèrent, pour le plus grand profit des gens de robe.

De ces interminables discussions et comme aussi de mésintelligences entre les communiers du Ruange eux-mêmes, il résulta que les forêts de la Combe Noire n'étaient jamais exploitées et méritaient, dès lors, leur réputation de virginité.

Il faudrait aussi tenir compte de leur situation au fond d'une gorge difficilement abordable par suite du manque de communications. Oubliée dans ce repli des Alpes de Savoie, la forêt vierge constituait une curiosité unique, un précieux exemple de la végétation arborescente épanouie en toute liberté, sans mutilations. C'était un peu comme une vision rétrospective de l'aspect que devaient avoir nos forêts aux lointaines époques.

Mais cela ne devait pas durer. L'heure de la disparition de l'antique forêt avait sonné. Le progrès allait y pénétrer sous la forme de la hache des bûcherons.

N'envisageant que les bénéfices à réaliser et ne croyant sans doute pas commettre un acte de vandalisme, les conseils municipaux des communes co-propriétaires parvinrent à s'entendre ; la coupe *franche* de la forêt fut décidée et mise en vente le 30 juillet 1856.

Elle fut adjugée à « dame » Franceline Schmidt, veuve de M. Jérôme Perravex, maître-verrier à Alex, pour le prix de 276.000 francs, à charge de construire une route d'exploitation dont le coût était évalué à 24.000 francs.

Le cahier des charges de la vente fournit des indications curieuses sur le peuplement extraordinaire des deux cantons forestiers. En voici un extrait : « Les bois sont d'essence sapin, hêtre, orme et plane. Les arbres de ces deux forêts vierges sont généralement d'une grosseur prodigieuse ; il y en a qui ont de sept à huit mètres de circonférence. Dans l'épaisseur des forêts la hauteur des arbres est de quarante à quarante-cinq mètres et on en trouve communément de trois mètres cinquante centimètres de circonférence. »

Ces détails sont édifiants ! On pourrait supposer qu'ils ont été exagérés dans l'intérêt de la vente, mais d'autres preuves les confirment. Le musée d'Annecy possédait, il n'y a pas longtemps encore, une rondelle découpée dans un tronc de sapin, provenant de la forêt vierge, qui mesurait 3 m. 70 de circonférence, 1 m. 35 de diamètre et comptait 274 couches concentriques, ce qui lui donnait un âge respectable.

Un autre géant abattu en 1863 avait 6 m. 80 de circonférence à hauteur d'homme. On a calculé qu'il devait être âgé de cinq cents ans au moins.

C'était peut-être l'ancêtre le plus vénérable de la forêt. Il était déjà un petit sapin, droit et gracieux, dans la seconde

moitié du XIVe siècle, sous le règne, en Savoie, d'Amédée VI, dit le comte Vert !

Combien de générations humaines ont passé, tandis que, dans la paix inviolée de la Combe Noire, il grandissait, se développait insensiblement et comme la vie d'un homme paraît éphémère et fragile si on la compare à la robuste longévité de pareils arbres !

***

Les gens de la campagne sont, en général, insensibles à la beauté et au charme des gros arbres et ne les apprécient qu'au point de vue du profit que l'on en peut tirer. Or, avant de commencer le massacre de la forêt vierge et pour fêter cet événement que l'on considérait comme heureux — mais qu'il est bien permis aux amis de la montagne de déplorer — on organisa un grand banquet dans la Combe d'Ire, près du futur champ de bataille. Syndics des communes intéressées, forestiers et invités festoyèrent aux côtés de l'adjudicatrice, qui trônait comme une reine. C'était le repas des funérailles. Il fut gai. On trinqua joyeusement, l'Asti pétilla, on tira les « boîtes » comme il convient dans toute fête villageoise.

Longuement répercutés par les échos de la gorge, leurs éclats retentirent, pareils à un glas funèbre, sous les sapins, dans le silence de la vieille forêt, faisant fuir d'épouvante ses hôtes habituels — oiseaux et quadrupèdes — et, sans doute, parmi eux, quelques derniers ours, qui allèrent chercher dans les solitudes voisines des retraites plus sûres.

Puis s'accomplit un rite quelque peu ironique : « Dame Perravex » avec une grâce cruelle, le sourire aux lèvres, donna le signal de la dévastation. S'approchant d'un sapin séculaire, dont les larges ailes étaient chargées d'une pâle chevelure de lichens, elle le frappa trois fois avec une hachette en argent.

Des applaudissements prolongés saluèrent ce geste symbolique ! Pauvre forêt ! Pauvres beaux arbres !...

***

Peu de temps après l'annexion de la Savoie à la France, les agents de l'administration des Eaux et Forêts, affligés, sans doute, d'assister à la destruction de la forêt vierge, ten-

tèrent de sauver quelques-uns au moins de ses plus remarquables représentants et obtinrent des adjudicataires de les réserver. Ils pensaient pouvoir les conserver comme de précieuses reliques forestières. Ils auraient été, en effet, pendant quelques années encore, les derniers témoins de la splendeur passée.

Mais les vieux arbres ne survécurent pas longtemps à leurs compagnons abattus. Isolés sur le sol dévasté, soumis sans transition à des conditions climatiques nouvelles, à une plus intense insolation et mal protégés contre les vents, ils périrent les uns après les autres. On pouvait voir encore, il y a quelques années, leurs troncs brisés, pourris, couverts de lichens, de mousses et de polypodes, qui se décomposaient et tombaient en poussière.

Cependant la nature ne perd jamais ses droits et son éternelle vitalité. Inlassablement elle guérit ses blessures, reconstitue avec patience ce que les hommes ont détruit. Sur les pentes dénudées de l'ancienne forêt la végétation se développa, suivant un rythme constant, par étapes successives : en premier lieu des herbes et des fougères ; puis des ronces et des framboisiers ; ensuite des arbrisseaux : sureaux, sorbiers et autres, remplacés à leur tour par des arbres plus robustes, à feuilles caduques, et enfin par les cônifères.

Mais combien faudrait-il de siècles pour que le fond de la Combe Noire retrouve son ancienne parure arborescente à jamais disparue ?

***

Les difficultés matérielles allaient commencer avec l'exploitation de la forêt. On ne les avait pas toutes prévues. En raison de leurs dimensions anormales les bois extraits n'étaient pas d'un placement facile et rémunérateur. Leur transport était difficile. On dut construire des chars spéciaux, lesquels trop lourdement chargés n'avançaient que lentement, malgré la puissance des attelages. Les roues labouraient les chemins, y creusaient de profondes ornières, enfonçant parfois jusqu'au moyeu. Transportées ainsi péniblement jusqu'au lac, les énormes « pësses » réunies en radeaux étaient ensuite remorquées jusqu'à Annecy, où on les entassait au port des Marquisats. Tout cela nécessitait une main-d'œuvre impor-

tante, des frais généraux élevés, hors de proportion avec les bénéfices.

Dame Perravex céda son entreprise qui passa à divers sous-traitants, qui eurent des procès et finalement y laissèrent leur fortune.

On eût dit que la forêt massacrée prenait sa revanche. Un jour, dans un moment de dépit, l'un des exploitants s'écria : « Ne me parlez pas de cette vierge... c'est une vieille coquine qui ruine tous ceux qui ont affaire avec elle... » (1)

.....

***

Nous avons esquissé, très succinctement, l'aspect du massif de l'Arcalod, de la Combe d'Ire et de sa forêt vierge, qui furent comme le suprême retranchement des ours dans la Haute-Savoie.

Dans les pages suivantes nous allons essayer d'exposer ce que nous savons d'eux, de noter quelques-uns des souvenirs qu'ils y ont laissés et d'y suivre, pour ainsi dire, leurs dernières traces.

Mais, au préalable, nous pensons que des indications sur les mœurs et habitudes de ces intéressants animaux sont nécessaires pour nous les faire mieux connaître, et, nous pourrions ajouter, pour nous les rendre sympathiques...

Au cours de nombreuses excursions dans les montagnes de Doussard et de Faverges nous avons pu recueillir à ce sujet des renseignements de la bouche de montagnards et de chasseurs que nous interrogions en passant. Nous en avons, d'autre part, emprunté à diverses publications spéciales parmi lesquelles nous citerons : « *La chasse au fusil* » de Magné de Marolles, édition de 1836 (2) et l'admirable ouvrage en trois volumes de F. de Tschudi « *Le Monde des Alpes* ». Ces renseignements, provenant de sources différentes, concordent d'ailleurs et se complètent.....

L'ours des Alpes est l'*ours brun* (*Ursus arclo*) des naturalistes. Gabriel de Mortillet pense qu'il aurait eu pour ancêtre

(1) Baron Raverat. *Haute-Savoie. Promenades historiques, pittoresques, artistiques*, 1872.

(2) La première édition de cet ouvrage parut en 1788.

le Grand ours des cavernes, de taille plus colossale. Entre ces deux espèces il y aurait eu *l'ours gris*. Tous les trois étaient très proches parents, formant une seule et même famille, qui s'est peu à peu modifiée sous l'influence du temps et des milieux, leur taille allant en décroissant du premier au dernier.

L'ours brun actuel habitait déjà nos contrées aux époques *néolithique* et *du bronze*. Ce serait donc contre lui que devaient lutter et se défendre les habitants des *stations lacustres*, dont on a découvert des vestiges en divers endroits du lac d'Annecy. Pour ces hommes primitifs, les ours étaient des ennemis redoutables ; ils étaient d'ailleurs mal outillés pour les combattre et en tuer un devait être considéré comme une prouesse. Ils se vêtissaient de leur fourrure et conservaient leurs dents dont ils faisaient des colliers. (1)

Il est très probable que les épaisses et vastes forêts qui couvraient alors nos plaines, nos vallées et nos montagnes devaient abriter un nombre considérable de ces fauves.....

L'ours des Alpes a un museau tronqué, de petits yeux bruns et doux, une queue courte, de larges plantes des pieds, un long poil fin et velu. Sa croissance est lente et dure jusqu'à la huitième année. Sans grande imagination, il se fie surtout à sa force corporelle qui est prodigieuse. D'un coup de patte il peut envoyer un homme rouler à plusieurs pas.

Il n'est carnassier que par intermittences, par occasion ou par caprice. Il se nourrit plutôt de substances végétales que de chair. Son alimentation habituelle consiste en herbages frais, jeunes blés d'hiver, racines, maïs, légumes, fruits, baies d'arbrisseaux, surtout de sorbiers, glands, faînes, framboises, fraises, miel des guêpiers formés dans les troncs d'arbres, etc. Il mange aussi les fourmis, dont il semble apprécier la saveur acidulée.

Les bois épais, les pentes désertes les plus escarpées, semées de rochers, trouées d'anfractuosités, les ravins, les précipices et, de préférence, les forêts de sapins, sont les lieux qu'ils habitent généralement. Ils se retirent dans les grottes peu profondes, surtout lorsque la femelle allaite ses petits ; ils y font une sorte de nid avec des branchages, des mousses et des herbes sèches. Ils se réfugient aussi dans les arbres creux et se tiennent le plus souvent, nuit et jour, sous les

(1) Gabriel de Mortillet. *Origines de la Chasse, de la Pêche et de l'Agriculture*, Paris, 1890.

forêts, les halliers les plus épais, sous les broussailles, où ils s'embusquent comme les sangliers.

L'ours dort plus longtemps en hiver qu'en été. A la fin de l'automne il se retire dans sa tanière et y reste pendant une bonne partie de la saison froide, sans beaucoup sortir — et sans manger, croit-on. On a exagéré la durée de l'abstinence à laquelle il est alors soumis, soit une quarantaine de jours pour le mâle et quatre mois pour la femelle. Mais ce n'est qu'une supposition, plutôt invraisemblable. Dès les premiers jours de février l'ours sort de sa retraite ; il est alors très maigre. On prétend qu'il l'abandonne définitivement si le temps est beau et que, dans le cas contraire, il y reste jusqu'au milieu du mois de mars et même plus longtemps. De là le proverbe bien connu dans les campagnes.....

En temps ordinaire et lorsqu'ils sont pressés les ours marchent à quatre pattes et debout s'ils portent un objet quelconque dans les bras.

Nous nous sommes laissé dire autrefois dans un chalet que de vieux montagnards de Glaise avaient rencontré un jour un ours marchant debout, ayant dans la main droite une branche d'arbre dont il se servait comme d'une canne.

Le fait peut être exact, cependant, après bien des années, nous nous demandons si le brave chalézan qui nous le contait, avec un grand sérieux d'ailleurs, n'avait pas cherché à nous mystifier ?.....

Lorsqu'ils s'arrêtent les ours se tiennent assis comme les chiens et si une femelle accompagnée de ses petits doit franchir un torrent, elle le traverse debout en tenant ses oursons dans ses bras.

Il n'y a pas de carnassier d'humeur aussi paisible que l'ours brun. Son naturel est ouvert, sans méchanceté, sans fourberie. S'il poursuit une proie il va droit au but ; s'il cherche à saisir son adversaire dans ses bras puissants il ne le mord qu'en cas de nécessité, sans fureur sanguinaire comme le loup. (Nous ne conseillons cependant à personne d'en faire l'expérience !).....

L'ours a la faculté de grimper sur les arbres et, en outre, celle de pouvoir attirer à lui les branches avec ses mains pour en saisir les fruits. Avant de partir en chasse il a soin de monter sur un arbre pour voir s'il n'y a pas de dangers aux environs.

Il attaque parfois les moutons et les chèvres et même les vaches et les bœufs, mais rarement les chevaux.

Autrefois, dans un pâturage du Mont Vuache, maintenant remplacé par des bois, un troupeau de vaches paissait sous la surveillance d'un taureau qui fut soudain attaqué par un ours affamé. Le taureau se défendit vigoureusement mais un de ses pieds de derrière s'étant pris dans une fente de rocher, il tomba et se brisa la jambe. L'ours en profita pour redoubler ses attaques, l'achever et le dévorer. Etant repu, le fauve eut l'idée de grimper sur un arbre. La branche qu'il venait d'atteindre pour s'y hisser céda sous son poids, formant écaille à sa naissance sur le tronc. Il s'accrocha à une autre branche mais la première, allégée, se redressa, retenant coincée une des pattes de l'ours dans la fente. Tous les efforts qu'il fit pour se dégager furent inutiles ; il resta pris sur l'arbre et y mourut de faim (1).

Pour venir à bout du gros bétail, l'ours saute par derrière sur le dos de l'animal, s'y cramponne avec ses griffes qu'il lui enfonce dans les côtes, tandis qu'avec ses dents il lui ronge les vertèbres du cou. Pour les chèvres, il cherche à les précipiter du haut d'un rocher pour les dévorer au bas lorsqu'elles se sont brisé les pattes. Il les surprend aussi parfois dans les étables pendant la nuit ; lorsque les chèvres l'éventent elles se réfugient sur le toit et bêlent pour éveiller les bergers.

L'ours ne mange jamais de cadavres et ne cherche pas à enlever les enfants autour des chalets ou dans les villages.

La femelle s'accouple tous les deux ans au mois de juin et met bas en janvier. Les petits au nombre de deux ou trois sont à leur naissance de la grosseur d'un rat, avec un pelage d'un fauve pâle, blanchâtre autour du cou ; leurs yeux ne s'ouvrent qu'un mois plus tard. Ils n'ont encore rien du type de l'ours si ce n'est une voix de basse. La mère les allaite pendant longtemps sans sortir de sa tanière. Elle en est très jalouse et les aime avec fureur, s'irrite et devient terrible si on les menace. Au bout de quatre mois les oursons ont la grosseur d'un chien barbet. Rien n'est alors si drôle que de les voir jouer ensemble sur l'herbe ou la mousse, à l'ombre d'un sapin, se poursuivant, se mordant, se chamaillant ou grimpant à un arbuste, sous l'œil attendri de leur mère. Lors-

(1) Félix Fenouillet, *Monographie de la commune de Savigny*. Chambéry 1912.

qu'ils sont assez forts pour la suivre dans ses promenades et qu'elle veut leur donner le sein, elle s'arrête, s'adosse debout contre un arbre et étant dans cette position, les petits se dressent sur leurs pattes de derrière pour atteindre ses mamelles.

Les jeunes ours restent auprès de leur mère jusqu'à ce qu'elle mette bas d'autres petits frères ou petites sœurs, alors ils se séparent et chacun d'eux va de son côté « vivre sa vie ».

***

Revenons aux ours de la Combe d'Ire. Dès que commença l'abatage des arbres de la forêt vierge et pendant les années que dura l'exploitation, ils ont dû s'en éloigner. Ils étaient dérangés dans leurs paisibles habitudes, effrayés par les cris des bûcherons, les coups de hache, le bruit de la chute des énormes troncs de sapins. Mais, lorsque tout fut fini, que le fond de la combe retrouva son silence et sa tranquillité, ils y revinrent peu à peu. Ils reprirent possession de leurs anciennes tanières, trouvant en somme sous les bois épais d'épicéas qui restaient encore en quelques endroits, dans les crevasses toujours accueillantes des rochers, des abris pour s'y réfugier et y établir à nouveau leurs petits ménages d'ours.

Ce qui le prouverait c'est que, de 1867 à 1893, on a tué successivement neuf de ces animaux dans la Combe d'Ire. C'était donc bien là qu'ils se plaisaient le plus, qu'ils se croyaient en plus grande sécurité et où ils vécurent d'ailleurs jusqu'au dernier.

***

La célébrité locale que la présence des ours avait donnée à la Combe de Doussard se maintenait malgré la disparition de la forêt vierge. Il planait toujours un peu de mystère et d'inquiétude dans ce long couloir assombri de sapins, dans ces replis de montagnes où ne s'aventuraient guère que les chasseurs. Les étrangers, surtout, qui commençaient à visiter la Savoie, et venaient de la découvrir, étaient curieux d'apercevoir — même de loin — la Combe aux ours. A notre époque de progrès matériel, de trépidante civilisation, voir des forêts où ces fauves se promenaient en liberté, sans chaî-

nes ni muselières, sans accompagnement de grelots et de tambourins, était une attraction rare et peu banale.

Avec leur fine malice savoyarde, les campagnards des environs s'amusaient bien un peu de la crédulité des promeneurs étrangers qu'ils rencontraient sur les chemins, auxquels ils servaient parfois de guides dans leurs excursions. Avec une abondance de détails, des gestes appropriés, ils racontaient au sujet des ours de Doussard des histoires plus ou moins fantastiques — toujours un peu les mêmes — qui ne manquaient cependant pas de faire leur effet. Ils en riaient ensuite.

Pendant les belles après-midi d'été, lorsque le bateau à vapeur « *La Couronne de Savoie* » s'approchait du Bout du Lac, sans trop se presser, avec un long panache de fumée noire au bout de sa haute cheminée, une certaine émotion s'emparait des passagers sur le pont. On allait enfin voir de près cette forêt hantée par les ours ! Les lorgnettes se braquaient sur les sapinières bleuâtres de Doussard, que le cicérone-photographe Pecoud — un habitué du bateau — indiquait du doigt disant d'un air tragique : « C'est là », et dont on n'était séparé que par quelques marécages.

Les dames regardaient avec des yeux inquiets et les enfants, affolés, se réfugiaient dans les robes ou crinolines de leurs mamans, comme si les fauves allaient tout à coup surgir en troupes des bois sombres et s'élancer sur le bateau !

. . . . . .

***

Ces ours, dont on faisait un épouvantail, n'étaient, en réalité, ni aussi féroces, ni surtout aussi nombreux qu'on le disait. Leur nombre, d'ailleurs, diminuait de plus en plus, avec les années.

Derniers représentants d'une race qui, aux temps lointains, avait régné en souveraine sur le pays, ils n'étaient plus, maintenant, que des étrangers indésirables, des sortes d'ermites craintifs, attardés dans notre civilisation.

Partout traqués par les chasseurs, refoulés des régions où avait sévi la déforestation, ils se maintenaient encore là, dans ces montagnes de Doussard et de Faverges, où ils pouvaient, pendant quelque temps, assurer leur pauvre existence, es-

sayer de prolonger leur espèce, en attendant les définitives extermination.....

***

L'ours brun des Alpes est — dit-on — moins carnassier que son collègue des Pyrénées. De là à conclure que les nôtres étaient de petits saints, ne commettant jamais de déprédations dans les campagnes, serait excessif. Ils avaient bien quelques méfaits sur la conscience — si l'on ose dire.

Par exemple, ils aimaient un peu trop les raisins qui mûrissaient, en face de Doussard et de Giez, dans les vignes du Bogon, des Murettes et de Mercier.

Pendant les nuits d'automne, lorsque gens et bêtes dormaient dans les villages, que le ciel était voilé de nuages, ils descendaient furtivement de leurs retraites, traversaient la plaine et allaient s'y gaver de raisins blancs ou noirs, sans se soucier si les « bans de vendanges » avaient été publiés par les gardes champêtres.

En gourmets avertis, ils avaient soin de choisir les plus belles grappes, les plus mûres, les plus savoureuses, laissant les autres aux propriétaires des vignobles pour la fabrication de la « piquette ».

Les pommiers aux branches chargées de fruits rouges ou vermeils, si nombreux autour des lieux habités, avaient aussi, en passant, leur visite.

Ils goûtaient même le miel dans les ruches domestiques, paraissant apprécier tout particulièrement son parfum exquis, qui est comme une synthèse des arômes les plus délicats de nos fleurs de montagnes.

Ce sont là, en somme, péchés véniels et on pourrait les leur pardonner. Mais il y en avait de plus graves !

Le bruit se répandait parfois de certains enlèvements clandestins d'agneaux, de chèvres ou de jeunes cabris, dans des étables isolées et mal closes des montagnes, et on les accusait d'en être les auteurs !

Sans vouloir essayer de les disculper, on peut, cependant invoquer à leur décharge quelques circonstances atténuantes. D'abord leur gourmandise ancestrale bien connue ; les maigres ressources alimentaires que leur offraient les solitudes stériles où la méchanceté des hommes les obligeaient à se ca-

cher. Trop souvent aussi la faim leur tenaillait les entrailles et il fallait bien vivre et assurer la subsistance des petits.

Nous les avons comparés, plus haut, à des ermites, mais ils n'avaient pas les vertus de tempérance et de mortification de ces pieux personnages, — d'ailleurs introuvables de nos jours !.....

***

On se demandera, sans doute, quelle était leur attitude à l'égard des gens de montagne : chalézans, bergers ou bûcherons, près desquels ils vivaient, qu'ils rencontraient assez souvent au cours de leurs pérégrinations, debout ou à quatre pattes ? Nous croyons que, sans aller jusqu'à l'entente cordiale, les relations étaient assez correctes et de bon voisinage. Si, par hasard, dans un bois, une forêt, ou au milieu des alpages, un ours se trouvait en face d'un homme, il se contentait de le saluer d'un grognement — qui peut-être était amical — et s'éloignait.

Nous avons recueilli à ce sujet divers témoignages de la part de montagnards qui, malgré eux, s'étaient rencontrés avec des ours. Des habitants de Glaize, St-Ruph, Seythenex, nous ont affirmé n'avoir jamais entendu dire par leurs « anciens » qu'ils aient attaqué des hommes sans avoir été au préalable provoqués ou blessés.

Par contre, tous s'accordaient à signaler la férocité des femelles lorsqu'elles étaient accompagnées de leurs oursons et que l'on essayait de les leur ravir.

Nous avons entendu sur ce chapitre des récits tragiques que nous n'avons malheureusement pas tous notés. Et puis, il faudrait faire la part de l'exagération des narrateurs, de ce besoin de dramatiser les faits qui est spécial aux chasseurs et aux gens vivant isolés dans les montagnes.

Si l'on en croit ce qui se racontait autrefois dans la vallée de Thônes (1), une rencontre assez imprévue d'un homme et d'un ours eut lieu un jour sur la *Tête à Turpin*. On sait que l'on désigne sous ce nom un énorme rocher en forme de tour qui flanque, comme un bastion, la falaise du Mont Téret, en face du village d'Alex. Vers la cime de ce rocher il existe une

(1) Signalé par Francis Wey. *La Haute-Savoie. Récits d'histoire et de voyage.* Paris, 1865.

vire ou passage assez scabreux, surplombant un à-pic de plusieurs centaines de mètres, qui n'était guère fréquenté jadis que par les contrebandiers et les chasseurs de chamois. Or, un jour qu'un habitant du pays s'y était aventuré, il se trouva tout à coup face à face avec un ours venant de la direction opposée.

L'homme et la bête s'arrêtèrent aussi surpris et probablement épouvantés l'un que l'autre. Le passage, en cet endroit était si étroit qu'il n'était possible que de poser un pied à la fois sur la pierre glissante. D'un côté c'était la paroi verticale du rocher et de l'autre le vide.

Les deux adversaires se regardaient indécis, ne sachant quel parti prendre. Enfin, le paysan un peu remis de son émotion, s'agrippa de la main droite à une aspérité du roc contre lequel il se plaqua, laissant derrière lui un peu d'espace à l'animal pour passer. Lorsque l'ours fut à ses pieds, le frôlant de sa fourrure, il fit un mouvement brusque qui le poussa dans le vide. Le paysan faillit l'y suivre et aller s'abîmer à son tour au pied de la Tête à Turpin. Il ne parvint qu'à grand peine à se cramponner sur le bord de l'à-pic, jurant qu'on ne l'y reprendrait plus. Nous avons passé, un soir, sur cette vire, mais, heureusement, sans y rencontrer un ours.

*
* *

L'homme — cela va sans dire — était le seul et implacable ennemi des ours. L'administration accordait des primes pour encourager leur destruction, mais les vrais chasseurs n'avaient pas besoin de ce stimulant.

Dans les montagnes de Faverges on avait recours à divers stratagèmes pour les prendre et les tuer. Ainsi, au lieu dit « *Montengelier* » sur le versant nord du mont de La Motte ou Petit Charbon, il y avait une fosse revêtue de murs, plus large en bas qu'en haut, destinée à leur capture. On en dissimulait l'ouverture avec des branchages sur lesquels on déposait du pain, du fromage ou des fruits servant d'appât. Un levier placé au fond de la fosse devait actionner une sonnette au moment de la chute de l'animal et prévenir les gens d'un chalet voisin.

Un soir, la sonnette d'alarme retentit. Les chalézans armés de fusils accoururent pour tuer l'ours. Arrivés au bord de la

fosse, ils s'arrêtèrent stupéfaits. Du fond du trou obscur partaient des cris angoissés de : « au sécou... au sécou !... » C'était un pauvre diable de bûcheron tyrolien, pris de boisson, qui y était tombé ! Quant aux ours, ils étaient trop circonspects pour se laisser prendre à ce piège un peu primitif, qui resta toujours sans utilité.

Dans les mêmes parages, au Sappey, une maisonnette isolée au milieu d'une petite prairie entourée de bois, était percée de meurtrières par lesquelles les chasseurs pouvaient tirer sans être vus. Les ours, flairant le danger, évitaient de passer près de ce fortin.

Au-dessus du hameau de Glaize, sur la montagne de La Motte, une ancienne grange en maçonnerie devait avoir eu, autrefois, la même destination. On la désignait sous le nom significatif « *d'orsière* » .....

On nous a signalé aussi un autre moyen employé dans un hameau dont nous avons oublié le nom. Un ours venait le soir manger les fruits d'un gros poirier sur lequel il grimpait. Pour s'en débarrasser, le propriétaire attacha plusieurs sonnettes au sommet du poirier et disposa autour du tronc des herses les dents tournées en haut. La nuit suivante l'ours vint pour satisfaire sa gourmandise. Il passa aisément entre les pointes des herses et se hissa sur l'arbre. Mais lorsqu'il voulut saisir les poires les sonnettes carillonnèrent. Effrayé il se laissa choir sur les herses et se perça le ventre.

***

Ces divers « traquenards » étaient généralement inopérants ; les ours pouvaient s'en moquer, mais ils couraient d'autres dangers. Les habitants des montagnes lorsqu'ils avaient relevé leurs traces sur le terrain, surtout après les pluies ou en hiver sur la neige, les attendaient à l'affût, dissimulés dans des fourrés et réussissaient quelquefois à en abattre. Le sol qu'ils labouraient en certains endroits, avec leur museau et leurs griffes pour y chercher des racines, décelait leur présence. Enfin, à Doussard, à Giez et ailleurs, ils avaient à compter avec quelques chasseurs renommés, spécialisés dans ce genre de chasse, ayant plus d'une victime à leur actif. (1)

(1) Le comte Albert de Villette, de Giez, en a tué trois.

Quant aux *battues*, elles donnaient quelquefois des résultats, mais assez rarement. On faisait souvent plus de bruit que de besogne. On les organisait dans les parages où des ours avaient été aperçus ; parfois lorsque les batteurs arrivaient sur les lieux les animaux s'étaient éloignés, car ils ne restent pas longtemps en place, hors de leurs gîtes habituels et cherchent à dépister les chasseurs, ce dont on ne saurait leur faire un grief.

Ces battues avaient ordinairement lieu à l'arrière-automne, lorsque les premières neiges commençaient à blanchir les sommets des montagnes, obligeant les ours à se rapprocher des vallées. Elles réunissaient des gardes forestiers, des chasseurs, annéciens ou autres, des gens du pays connaissant bien le terrain. Quelques batteurs se postaient aux endroits où l'on supposait que l'ours pourrait passer, tandis que les autres fouillaient les taillis ou les bois en faisant du bruit, tirant des coups de fusil pour effrayer l'ennemi et le débusquer. Souvent l'ours ne se dérangeait pas, restait philosophiquement tapi dans son antre, attendant que le danger se soit éloigné.

Si la battue avait été couronnée de succès, les chasseurs portant leur victime sur une civière en branchages, faisaient une entrée triomphale dans le plus proche village et, naturellement, se dirigeaient vers l'auberge où, en choquant leurs verres remplis de vin blanc de Talloires ou des environs, ils célébraient leurs exploits.

Veut-on savoir ce que, vers 1856, on conseillait aux membres de la Société de Saint-Hubert d'Annecy, de se munir pour prendre part à une battue à l'ours ? La liste en a été donnée par le Secrétaire de cette compagnie (1) — chasseur expérimenté — dans une note retrouvée entre les feuillets jaunis de l'un de ses livres de chasse. Nous la transcrivons ici, à titre de curiosité : « Armes : une carabine à bayonnette Stutzer ou un fusil Lefaucheux, une paire de pistolets à balle forcée, un couteau de chasse, un poignard ou une hachette, cartouches à balles, poudre, amorces, bourres, tournevis ; Equipement : une forte veste de chasse, un chapeau feutre, une ceinture à cordes, de gymnastique, guêtres en cuir, un sac militaire et un panier de chasse, une petite couverture

(1) Jean Dalloz, négociant, rue Filaterie, Annecy.

ou gros tartan, une serviette ou mieux un petit essuie-mains pour se couvrir la tête la nuit, une trompe, une gourde à vin, une autre à eau-de vie, un coco ou tasse en fer blanc, clous à vis pointues aux talons des souliers, une lunette longue-vue. Vivres : pain à la crasse de beurre ou pain au beurre et anis, rôti de mouton, saucisse peu salée, figues, chocolat, anisette, absinthe ou essence de café, sel, acide citrique, réglisse noire pour ôter la soif, charpie, arnica, sparadrap, cigares, tabac, amadou, briquet, etc... » On remarquera que dans cette énumération pourtant si précise, il n'est pas question de pantalon ou de culotte... Nous osons croire que nos bons chasseurs n'oubliaient pas cet accessoire vestimentaire.

Ainsi équipés, armés et approvisionnés ils pouvaient partir pour la Combe d'Ire avec la certitude, sinon de tuer des ours, du moins de ne pas y mourir de faim et de pouvoir fumer.....

.....

Les ours tués dans les montagnes de Doussard et de Faverges étaient généralement transportés à Annecy, d'abord pour permettre à l'heureux chasseur — après présentation du défunt à la Préfecture — de toucher la prime allouée par le département, ensuite pour sa mise en vente au détail chez un boucher de la ville.

Au préalable, la bête était exposée, pendant un ou deux jours, à la devanture de la boucherie où elle excitait la curiosité des enfants — et même des grandes personnes.

Il nous souvient avoir vu, autrefois, sous les arcades de la rue du Pâquier, un ours dans cette triste position. C'était un superbe animal, au pelage d'un brun sombre, suspendu par les pattes de derrière, qui perdait encore son sang goutte à goutte et serrait entre ses mâchoires une pomme qu'il était en train de happer lorsqu'il fut foudroyé d'une balle au milieu du front.

La viande était vendue, suivant les années, à des prix variant entre 3 fr. 50 et 5 fr. le kilogramme.

En automne de l'année 1869, les annéciens purent se régaler de ce gibier. On débita, en effet, d'octobre à novembre, chez MM. Laperrousaz et Christin, successivement trois ours :

l'un pesant 200 k. tué dans la forêt de Doussard et les deux autres aux environs de Faverges. Un quatrième ours fut encore abattu le 3 décembre suivant dans la Combe d'Ire, mais il faut croire que cette venaison, devenue presque commune, ne flattait plus la gourmandise des amateurs et qu'ils en étaient rassasiés, car la bête ne trouva pas preneur à Annecy et M. Dunant Jean-Claude, qui l'avait tuée, dut la remporter à Doussard. C'était une belle ourse, d'une dizaine d'années, suivie de ses deux oursons qui ne purent être atteints et devinrent ainsi orphelins.....

***

Quelle est la valeur culinaire de la viande d'ours ? Il nous serait difficile de la vanter ou de la déprécier, n'en n'ayant jamais goûté et, par ailleurs, nous croyant trop incompétent pour émettre un avis sur ce point de gastronomie.

Disons seulement qu'il est généralement admis que cette chair est passablement bonne - bien qu'un peu huileuse — lorsque l'animal est adulte et même âgé ; que celle de l'ourson est très délicate et que les pieds d'ours, convenablement apprêtés, constituent un mets délicieux et recherché.

Brillat-Savarin semble en avoir ignoré ou méconnu la succulence, mais il n'en est pas de même d'Alexandre Dumas père, qui était, lui aussi, un fervent appréciateur de bonne cuisine. Il a raconté (1) que la première fois qu'il en mangea, il la trouva « excellente ».

C'était en 1832, à Martigny (Valais). L'hôtelier chez qui il était descendu l'avait prévenu, avant le repas, avec un air de mystère, qu'il allait lui servir un plat « dont il lui dirait des nouvelles ». Ce plat était un copieux bifteck d'ours, cuit à point et découpé dans le filet. L'auteur des « *Trois Mousquetaires* » eut, tout d'abord, une certaine répugnance. Il hésitait à porter la viande à sa bouche, mais, dès qu'il en eut avalé un premier morceau il ne s'arrêta plus et tout le reste y passa. Il félicita chaleureusement le cuisinier, se déclarant enchanté...

Son enthousiasme tomba subitement et il faillit avoir des nausées lorsque l'homme au tablier blanc lui avoua que l'ours

(1) *Impressions de voyage en Suisse.*

dont la chair venait de faire ses délices était une « fameuse bête » qui avait dévoré la moitié d'un chasseur avant d'être mise à mort.....

***

Le dernier des ours de la Combe d'Ire a été tué au bas de la forêt de Charbon le 19 décembre 1893 par MM. de Boigne, de Chambéry, Vison et Faley, gardes forestiers. C'était un vieux mâle pesant 153 k. Sa chair fut vendue à Annecy chez MM. Grandchamp et Coutin, bouchers, au prix de cinq francs le kilogramme.

Poursuivi par les chasseurs, il s'était imprudemment réfugié au fond de sa tanière, où il se défendit longtemps avec un courage farouche et désespéré. Il essuya cinq coups de feu avant d'expirer.

Sans doute, c'était le seul représentant de ses congénères dans la région de Doussard, car on n'en a plus rencontré depuis. Les uns après les autres il les avait vus disparaître et leur survivait tristement. Sa fin a je ne sais quoi de mélancolique.....

***

Pauvres ours ! Maintenant c'est fini. Il n'en reste plus sous les sapins de la Combe Noire, ni dans les replis des montagnes environnantes et on ne peut que le regretter. On le regrettera certainement de plus en plus à mesure que le tourisme se développera dans notre pays. Pour lutter contre la concurrence étrangère, pour attirer la clientèle estivale, sollicitée de tous côtés, chaque région touristique se verra dans la nécessité toujours plus impérieuse, de mettre en valeur ses divers agréments, d'en créer de nouveaux et de conserver ses curiosités locales.

Malgré quelques inconvénients — d'ailleurs exagérés — la présence des ours dans les forêts de Doussard ne manquait pas d'originalité ; c'était un attrait d'une rareté spéciale, que bien peu de pays pouvaient offrir à leurs visiteurs.

Il aurait fallu conserver quelques ours... On aurait dû — ainsi que l'idée en avait été suggérée par un ami de nos

montagnes (1) — faire du massif de l'Arealod et de ses abords immédiats un « *Parc national* » sur le modèle de ceux qui ont été créés dans divers pays étrangers. La configuration du terrain s'y prête fort bien d'ailleurs. Convenablement protégés, les ours, les chamois, les sangliers, les marmottes et quelques autres représentants de la faune des Alpes auraient pu y vivre et s'y propager en liberté, en sécurité. On aurait songé aussi à la flore alpine, qui s'appauvrit de plus en plus. Quelques-unes de nos plus jolies fleurs de montagne commencent à disparaître. Nous connaissons, par exemple, dans la région de la Sambuy, une station où foisonnaient, il n'y a pas encore très longtemps, les Cypripèdes ou Sabots de Vénus. Les fleurs avaient des proportions inusitées et un coloris remarquable. Aujourd'hui tout a été saccagé et c'est à peine si l'on pourrait en découvrir quelques derniers exemplaires.

Nous pourrions citer d'autres plantes encore qui bientôt seront introuvables...

On détruit tout ce qui fait le charme de nos montagnes. Les quelques essais de protection des plantes alpines tentés par l'administration sont sans effet. Du reste les règlements ne sont pas appliqués et quelquefois même ignorés de ceux qui devraient les faire respecter.

Et la dévastation va toujours en augmentant.

De quelle utilité serait, dès lors, un Parc National ?

Il constituerait une réserve précieuse, une sorte d'oasis tranquille au milieu de nos montagnes, où la nature alpestre retrouverait peu à peu sa physionomie primitive, son attrait d'autrefois, où les plantes et les animaux seraient à l'abri des destructions stupides.

Et quel contraste, aussi, avec le lac tout proche, lumineux, souriant et sillonné de bateaux !...

***

Aujourd'hui, dans les alpages des Repleins, de l'Eau Froide, de la Serve, du Gros-Tilleul, quelques chalézans indigènes — qui n'ont pas encore été remplacés par des étrangers — indiquent parfois aux touristes qui passent les endroits que fréquentaient de préférence les ours. Et, si l'on a su ga-

(1) E. Guinier, déjà cité.

gner leur confiance, ils racontent encore quelques curieuses histoires à leur sujet.

Mais les vieillards qui, autrefois en avaient rencontrés, qui les connaissaient, en avaient tués ne sont plus. Le souvenir des ours s'éloigne... Bientôt ce sera une légende.....

.....

***

On nous reprochera, peut-être, d'avoir parlé avec trop de tendresse et de bienveillance de nos vieux ours disparus... Mais on pourrait soutenir, avec quelque vraisemblance, qu'ils ont tenu une certaine place, joué un certain rôle dans la vie de nos populations montagnardes. Depuis les temps reculés, depuis les palafittes du lac d'Annecy, les habitants de ses rives, puis ceux des régions plus élevées, ont dû se préoccuper de leur présence, se défendre contre eux.

Ils ont exalté le courage, l'audace des chasseurs ; hanté l'imagination des générations successives, fait l'objet de tant de récits et de contes, dans les chaumières, pendant les veillées des longs hivers d'autrefois... Tout cela, n'est-ce pas aussi un peu de l'histoire locale, si l'on veut bien la considérer sous certains de ses aspects ?.....

Et, ces vieux souvenirs du pays natal, comment les évoquer sans un peu d'émotion, lorsque, depuis son enfance, on a parcouru ses montagnes, ses forêts, ses grands pâturages carillonnants, sans se lasser jamais, en les aimant toujours davantage !

Une battue à la Sambuy en l'an XIII

Si nous nous en rapportons à des documents conservés aux Archives départementales de la Haute-Savoie (1), on se rend compte que les ours et même les loups étaient encore nombreux dans le canton de Faverges au commencement du XIXe siècle. Leur audace, leur férocité terrorisaient les habitants des montagnes. On en parlait partout, dans les villages, les hameaux, au chef-lieu du canton les jours de marché. En lisant certains écrits de cette époque on a comme une impression de cette atmosphère de crainte dans laquelle vivaient les montagnards, plus en danger que les habitants de la plaine. Dans notre jeune âge, à Faverges, nous avons encore entendu comme un écho de ces rumeurs lointaines. Des vieillards disaient la terreur des gens de Glaise, de Saint-Ruph et autres hameaux élevés lorsque, pendant les grands hivers, quand tout le pays était recouvert de neige, les ours et les loups, sortant des forêts, venaient rôder autour de leurs habitations. Dès que la nuit était tombée, on se tenait clos dans les chaumières ; on en verrouillait les portes, on empêchait surtout les enfants de sortir. Il semblait toujours qu'on allait voir dans l'obscurité briller les yeux d'un fauve.

Au col de l'amié, durant des nuits entières, on entendait les loups hurler la faim sous les bois (2).

Un jour d'hiver, au crépuscule, un de ces animaux était descendu par la côte de la Curiale jusqu'à l'entrée de Faverges, au grand émoi des habitants.

Et toujours des histoires de ce genre, où se reflétaient la hantise des fauves, les terreurs passées...

***

L'année 1805 (an XIII de la République) semble avoir été particulièrement remarquable en ce qui concerne les déprédations des ours et des loups dans la région de Faverges.

Le 26 thermidor (3) an XIII le maire de Doussard, Neyret

(1) Dossier composé de 8 pièces. Série O. I. Faverges histoire locale.
(2) Renseignement fourni par François Miquet qui le tenait de sa mère.
(3) 14 août 1805.

écrivait à celui de Faverges « *que jamais on ne s'était aperçu qu'il existât autant d'ours dans les bois et forêts de sa commune* ». De toutes parts on lui signalait « *les ravages affreux* » que ces animaux causaient « *aux bleds, fruits et bestiaux et même aux habitants* ». Dans les bois communaux au-dessus de Verthier, il en existait « *huit* » qui étaient venus à deux cents pas du village, dans les vignes et y avaient dévoré « *une chèvre qui était la seule ressource du pauvre Pierre Champagne pour alimenter ses quatre enfants* ». On s'effrayait déjà à la pensée des dégâts que ces hôtes dangereux ne manqueraient pas de faire dans les vignobles quand les raisins seraient mûrs.

Des renseignements semblables avaient été aussi adressés au maire de Faverges par son collègue de Seythenex, dont la commune, plus élevée dans la montagne et proche des forêts de la Sambuy, était plus menacée encore.

« *A chaque instant* — écrivait-il - *on apprend qu'ils dévorent des moutons, chèvres et autres animaux et attaquent même les habitants. Dans les forêts de cette commune dites du Vargne, des Plattières et à la Sambuy, je suis instruit qu'il existe un ours et quantité de loups qui ont déjà fait beaucoup de mal* ».

Soucieux des intérêts et de la sécurité de leurs administrés, ces deux magistrats municipaux demandaient au maire de Faverges de s'entendre avec eux pour faire appel à tous « *individus reconnus chasseurs* », requérir « *toutes personnes sachant tirer un coup de fusil* » pour organiser une grande battue et débarrasser les campagnes. Il s'agissait d'une véritable mobilisation des chasseurs du canton et, pour encourager le maire de Faverges à en prendre l'initiative et à agir promptement, ils ajoutaient qu'ils comptaient en la circonstance sur le « *zèle qu'il avait toujours montré pour le bien public* ».

***

Au commencement du XIXe siècle, Faverges était un centre agricole et industriel, guère plus important qu'un gros village d'aujourd'hui, avec, en plus, la poignée de fonctionnaires et hommes de plume d'un chef-lieu de canton : juge de paix, notaires, agents du fisc et gendarmes.

Les maisons, pour la plupart couvertes en chaume, à un ou deux étages, avec des jardins potagers derrière, se ran-

geaient en fer à cheval autour du monticule sur lequel est bâti le château de l'ancienne famille noble des Millet, avec son petit donjon cylindrique coiffé d'un bonnet pointu de tuiles brunes et sa girouette armoriée. Il y avait deux rues principales, parallèles, quelques ruelles, des placettes et d'étroits passages entre les maisons d'habitation, les écuries et les granges qui étaient mêlées. La bourgade était déjà traversée par le « *biel* », très ancien canal, passant en partie sous les maisons, alimenté par la source de la « *Fontaine* », faisant tourner çà et là les roues de quelques ateliers et battoirs à écorces.

Il y avait un marché hebdomadaire qui se tenait sur la place centrale. Il réunissait quelques paniers de légumes, fruits, beurre, « *tommes* » (1) posés sur le sol, que les femmes de la campagne apportaient sur leur tête, reposant sur une sorte de couronne rembourrée appelée « *fanchon* ».

Deux foires annuelles se tenaient au commencement et à la fin de la saison d'inalpage. Les paysans de la région y amenaient leurs bestiaux, qui étaient exposés dans les rues mêmes, la commune ne possédant pas de champ de foire. Aussi, quel vacarme, ce jour là, dans la bourgade d'ordinaire si tranquille ! quels tintements de sonnailles grosses ou petites, quels beuglements de vaches qui s'ennuient, bêlements de moutons, dominés par les cris suraigus des cochons noirs que les acheteurs tirent par les oreilles ou par la queue en tire-bouchon...

Il y avait des tanneries qui empuantaient l'air, quelques artisans : bourreliers, cordonniers, chaudronniers, qui, les jours de beau temps, travaillaient en plein air, sur des établis devant leurs échoppes. Quelques boutiques basses, mal éclairées, de petits commerçants, approvisionnés par un charretier faisant la navette entre Annecy et l'Hôpital-sous-Conflans, avec une grande carriole peinte en bleu et à deux roues, à la mode de Tarentaise.

En 1800, un négociant de Lyon, dont la famille était originaire de la Maurienne, introduisit à Faverges l'industrie de la soie, qui devait prendre par la suite l'importance que l'on sait. Les premiers métiers furent installés dans les bâtiments de l'ancien couvent des Annonciades, puis chez des

(1) Petits fromages.

particuliers, soit dans le bourg, soit aux environs, où les femmes pouvaient tisser la soie sans négliger les soins du ménage et de la famille.

Au point de vue religieux, Faverges n'avait pas encore été érigé en paroisse et dépendait de celle de Viuz, petit village situé à un quart d'heure du chef-lieu. Une simple chapelle existait au centre du bourg, remplacée en 1840 par l'église actuelle.

On peut se figurer ce que devait être, à l'époque qui nous occupe, la vie des habitants de Faverges. Elle était paisible, un peu renfermée et sans grandes distractions. Les troubles de la Révolution, qui n'avaient d'ailleurs pas été bien violents dans le pays, s'étaient peu à peu apaisés. Le culte avait été rétabli et l'ordre assuré par le Premier Consul couronné Empereur. Les gens ne demandaient qu'à vivre en paix en s'occupant de leurs affaires.

Le calme, la tranquillité, c'était bien la caractéristique de la petite cité. On pourrait aussi y ajouter un peu de monotonie campagnarde. Pendant les chaudes après-midi d'été, tout semblait plongé dans une somnolente torpeur... Des poules picoraient dans les rues envahies par l'herbe. Un silence profond. L'eau du « biel » elle-même s'écoulait sans faire de bruit. C'est à peine si l'on entendait, çà et là, le tic-tac d'un métier à soie ou le martèlement d'un chaudronnier frappant à petits coups pressés le cuivre reluisant d'un ustensile.....

L'hiver, par exemple, ce n'était pas gai, avec de la neige en abondance, qui assourdissait tous les bruits et, parfois, des froids excessifs. On vivait retiré chez soi, au coin du feu. Pendant les interminables veillées on teillait le chanvre pour faire la grosse toile inusable qui était tissée par des artisans dans les villages ; on cassait les noix, très abondantes dans la région, qui donnaient une huile renommée. Dans les familles bourgeoises tandis que les dames tricotaient autour de la cheminée, copieusement garnie de grosses bûches de fayard, les jeunes filles faisaient la lecture à haute voix, endormant parfois une bonne vieille aïeule, à cheveux blancs, blottie dans son fauteuil. Chateaubriand commençait à être à la mode.

Dans les rues, on laissait la neige s'amonceler en couches épaisses, pailletées de diamants ; on se bornait à frayer, au

milieu de la rue, un chemin pour le passage des traîneaux descendant des villages, avec des montagnards empaquetés dans des fourrures, coiffés d'une chaude casquette en peau de renard, qui leur cachait les oreilles.

De longues « chandelles » de glace pendaient au bord des toits, s'irisant de mille reflets aux rayons du soleil.

Le dégel venu, parfois subitement lorsque le « vent de Tamié » soufflait, c'était partout un joyeux ruissellement d'eau tombant des toitures, obligeant les passants à raser les murs des maisons pour ne pas être douchés.

La nuit, les rues n'étaient pas éclairées, même par quelques « réverbères » et les gens circulaient à la lueur de petites lanternes à main munies d'une « *queue de rat* » sorte de mèche enroulée de cire jaune, ou simplement avec un bout de chandelle enveloppée de papier.

Le passage d'une diligence, venant d'Annecy ou de la Tarentaise, était un événement. Pendant que l'on changeait les chevaux devant l'hôtellerie, les curieux s'assemblaient autour de la lourde voiture chargée de malles, examinant les voyageurs, tâchant de leur causer pour avoir des nouvelles du dehors .....

***

En l'an XIII la commune de Faverges était administrée par Maître Maurice Prévost (1), notaire et chasseur à ses heures. Il habitait la seule maison du bourg ayant quelque caractère architectural, avec un porche d'allée ogival, des fenêtres à croisillons et accolades, témoignant de son ancienneté.

La lecture des lettres de ses collègues de Doussard et de Seythenex ne laissa pas le maire indifférent, de même qu'elle ne le surprit point. Il était au courant de la situation ; il connaissait les ravages causés par les fauves dans les campagnes, la crainte qu'ils inspiraient, et avait déjà songé à y apporter remède. Cependant il se sentit flatté de voir que l'on avait recours à son autorité et « *le zèle qu'il avait toujours montré pour le bien public* » s'en trouva accru et fortifié.

C'était un homme pondéré, prudent, ne prenant jamais de

(1) Prévost Jean-Charles-Maurice a été notaire à Faverges de 1798 à 1834.

décisions trop hâtives. Avant d'agir, il crut devoir consulter quelques chasseurs et notables de ses amis. Puis, dans le silence de son étude, il rédigea un arrêté municipal convoquant le ban et l'arrière-ban des chasseurs du pays ou « *personnes sachant tirer un coup de fusil* » pour procéder à une grande battue et exterminer « *les susdits animaux* ».

Ainsi, la guerre était déclarée aux ours et aux loups ; ils n'avaient plus qu'à se défendre et à mourir en braves.....

.....

En longs « considérants » Maître Prévost fit part à ses administrés des ravages « *affreux* » déjà occasionnés *par un nombre prodigieux d'ours et de loups existant dans le canton* ». Il leur apprit que « *dans la forêt de l'Arpelle* (1), *appartenant à celle commune il existait une ourse mère et ses deux petits ; que l'ourse mère était venue, il y avait environ vingt jours attaquer un habitant de la commune de Saint-Ferréol qui travaillait près de la dite forêt pour le dévorer, qu'il s'était échappé en se précipitant par des ravins et des précipices où il était resté pour mort et en était encore malade* ».

Il eut un souvenir ému pour la chèvre du malheureux Champagne et arrêta en six articles les dispositions de la prochaine campagne.

La battue aurait lieu le 1er Fructidor (2) et jours suivants s'il était nécessaire, de concert avec le maire de Seythenex, dans la forêt de cette commune dite de Montriond, dans celles voisines dites du Vargne, des Plattières et à la Sambuy. Le quartier général serait au chalet de l'Haut de Seythenex.

Tous individus « *reconnus chasseurs* » étaient invités à s'y rendre avec leurs armes à feu, les munitions devant être fournies par la commune. Le maire de Faverges dirigerait lui-même la battue « *pour qu'il ne se commette aucun abus* ».

Maître Prévost signa son arrêté le 20 Thermidor an XIII (3), le premier de l'Empire français. Il portait encore le sceau de la République « une et indivisible » les nouveaux cachets à l'aigle impériale n'étant pas encore parvenus dans les mairies. L'arrêté municipal présentait, en outre, cette autre particularité que le maire ne s'appuyait sur aucun texte

(1) Forêt sans doute située au bas des rochers de même nom qui terminent le massif de la Tournette vers le sud, près de Viuz-Faverges.

(2) 19 août 1805.

(3) 8 août 1805.

législatif, aucun règlement d'administration ni aucune délégation spéciale l'autorisant à ordonner la battue. Omission singulière de la part d'un magistrat versé par état dans les questions de droit et qui exerçait, depuis quelques années déjà, ses fonctions municipales.

Quoi qu'il en soit, l'arrêté fut affiché à la porte de la maison particulière (1) où était installée alors la mairie de Faverges.

Le garde-champêtre s'empressa de le publier aux quatre coins de la cité et dans les hameaux des alentours « *à son de trompe et de cri public* ». Il en fut de même dans les autres communes et bientôt tout le canton était alerté.

*
* *

On apprit en même temps, par la « *rumeur publique* » que le chanoine Duport (2), de Faverges, « *par un excès de zèle et pour encourager les paysans* » comme l'écrivit plus tard le maire, avait pris l'initiative de faire transporter, à ses frais, au chalet de l'Haut de Seythenex, d'abondantes provisions de bouche, tant solides que liquides.

Le chanoine Duport appartenait, depuis 1803, au Chapitre de la Métropole de Chambéry. Natif de Faverges, où il possédait une maison et quelques terres, il venait s'y reposer chaque année, au moment de la chasse qui était son passe-temps favori, en dehors de ses obligations sacerdotales.

On le voyait souvent, alors, à travers la campagne, soutane relevée, chapeau en bataille, armé de son fusil, chassant le lièvre par les guérets, les bécasses et bécassines dans les marais de Grangeneuve, ou à l'affût des grives au bas des vignes de Viuz et du Noyret.

De taille moyenne, un peu corpulent, le visage rose et souriant, il avait la poignée de main facile, l'abord accueillant. Il s'arrêtait volontiers avec les paysans et paysannes qu'il rencontrait sur les chemins. On le connaissait partout, mais principalement dans les chaumières où gémissait quelque pauvre malade ou infirme. Sa bonté, sa charité, étaient pro-

(1) L'Hôtel de ville actuel de Faverges date de 1850.

(2) Duport Pierre-Joseph né à Faverges d'un père originaire de Termignon en Maurienne ; nommé en 1803 chanoine honoraire du nouveau diocèse de Chambéry, mort en 1829.

verbiales. En parlant de lui, les gens disaient toujours « le bon chanoine ».

Lui aussi s'était ému des ravages que causaient les fauves et avait résolu d'apporter son concours au maire pour la réussite de la battue. Mais, connaissant les faiblesses humaines, il s'était dit, avec raison, que de copieuses victuailles et surtout du bon vin seraient pour beaucoup de chasseurs, un attrait bien plus tentateur que la perspective d'abattre un ours ou un loup.

***

Au jour fixé par l'arrêté municipal, de nombreux chasseurs se trouvaient réunis à Faverges, sur la petite place de la « *Croix de Pierre* » (1) lieu habituel des assemblées populaires. Il en était venu de toutes les communes du canton : Doussard, Giez, Montmin, Saint-Ferréol, Cons-Sainte-Colombe et Marlens.

Rudes paysans de tous âges, la plupart en blouses bleues agrémentées de broderies blanches ou noires, haut guêtrés, chaussés de gros souliers cloutés, avec des carniers en sautoir, remplis de provisions.

Tous avaient apporté leurs armes à feu, très diverses à la vérité : mauvaises carabines, vieux mousquetons, vieux fusils à pierre réformés, des guerres de la Révolution, qui, avant de chasser l'ours, avaient chassé les rois...

Un jeune gars d'Englenaz s'était muni d'un cor de chasse tout bosselé, dont il paraissait très fier, mais qu'il avait oublié d'astiquer pour la circonstance.

Le maire de Faverges était au milieu des chasseurs, visiblement satisfait de voir avec quel empressement on avait répondu à son appel. Sa tenue de chasse avait une certaine élégance, comme il convient à un chef et il portait à l'épaule une carabine au canon damasquiné, qui excitait l'admiration. Il rayonnait, distribuant force poignées de mains, causant avec les paysans qu'il connaissait pour la plupart.

Quant au « bon chanoine » il était resté discrètement chez lui, occupé à remplir ses fonctions de fourrier, qui consistaient à surveiller l'empaquetage et l'arrangement dans des

(1) Aujourd'hui place Gambetta après avoir porté de 1856 à 1905 le nom de place Jacquard.

paniers des victuailles à faire transporter au chalet de l'Haut de Seythenex. Il apportait à ce travail la plus minutieuse attention, s'assurant que rien ne manquait.

Maître Prévost fit distribuer aux chasseurs de la poudre et des balles et on se disposa à partir en guerre.

Pour montrer leur vaillance aux habitants de Faverges, les batteurs firent le tour de la ville, défilant en bon ordre sous le chaud soleil de Fructidor. Leur allure était fière, décidée, comme celle d'hommes qui vont accomplir de grandes choses. Les plus âgés, eux-mêmes, redressaient la taille pour paraître jeunes.

En tête de la colonne, aux côtés du maire, le cor de chasse essaya quelques sonneries, mais il ne put obtenir que de vagues chevrotements, sans intérêt musical.

On traversa successivement les rues des *Chaudronniers*, *des Fours*, *de Pontverre* (1) et *de La Roche* ou rue *Princesse* (2).

Aux fenêtres on agitait des mouchoirs, on acclamait les chasseurs. Sur le seuil des allées, devant les boutiques, des bonnes femmes en « bonnets ronds » (3), les mains croisées sur leur tablier, regardaient passer la troupe avec saisissement. Elles n'avaient jamais rien vu de pareil ! Pour la petite bourgade, si paisible d'ordinaire, où rien ne venait troubler la monotonie des jours, ce défilé d'hommes en armes fut un événement. Longtemps après les commères en parlaient encore autour des « *bourneaux* » (4) où elles remplissaient d'eau leurs « *ciselins* » (5) de cuivre, ou à la tombée de la nuit, en « allant au lait » avec leurs « *loupins* » (6) en terre vernissée.....

***

En sortant du bourg la troupe s'engagea sur le chemin raviné de Tamié, qui grimpait la côte de la *curiale* sous une voûte ombreuse de gros noyers. Ces arbres étaient alors très répandus dans la vallée de Faverges dont ils faisaient le

(1) Actuellement rue Gambetta après avoir porté de 1856 à 1905 le nom de rue de Traktir.

(2) A porté de 1856 à 1905 le nom de rue de Tamié remplacé aujourd'hui par celui de Nicolas Blanc, bienfaiteur de Faverges.

(3) Bonnet rond en tulle blanc ou noir, ruché spécial autrefois à la vallée de Faverges.

(4) Fontaines.

(5) Seaux en cuivre, laiton ou fer-blanc.

(6) Pots à lait.

charme et aussi l'orgueil des habitants ; quelques-uns avaient des dimensions extraordinaires et on les montrait comme des curiosités.

Plus haut, au croisement des chemins de la Viplane, de Verchères et de Seythenex, où se dressait une vieille croix en bois, tachetée de lichens, on descendit un peu à droite pour aller franchir le torrent de Saint-Ruph au hameau du Villaret.

Au-dessus du torrent, assez paisible en ce moment, sur les pentes de la montagne de La Motte s'étageaient quelques maisons à larges toits de chaume ou de « tavaillons » aux façades moitié en maçonnerie, moitié en planches couleur de sépia. Sur des galeries en bois séchait du linge de lessive et des petites paillasses de berceaux qui laissaient voir par une fente la paille jaune dont elles étaient remplies. Quelques pots de géraniums rouges égayaient des fenêtres.

Sur le ruisseau la roue d'un vieux moulin, toute verdie de mousse, tournait lentement, comme si elle était lasse et plus bas, en aval du pont en dos d'âne reliant les deux rives, il y avait un « *martinet* » (1) appartenant aux Trappistes de Tamié, où l'on forgeait du fer provenant de la mine de la Bouchasse, sur la Sambuy.

Le hameau était désert, les gens étant occupés dans les champs ; il semblait sommeiller au murmure, à peine perceptible de l'eau, que ponctuait, de temps en temps, l'appel claironnant d'un coq.....

*
* *

Arrivé près de la cascade de Seythenex, que l'on appelait alors la « *Pschentâ* », le notaire pensa à faire reposer ses hommes. Quelques-uns, partis le matin de leurs villages éloignés, étaient fatigués. La chaleur était un peu accablante. Dans la petite troupe ce n'était déjà plus l'entrain, la cohésion, du départ de Faverges, sous les acclamations des habitants ; on s'espaçait de plus en plus sur les pentes de prairies qu'il fallait gravir, il y avait même des traînards.

L'endroit choisi par le maire pour la halte ne manquait

(1) Petits établissements un peu plus importants que des forges qui tiraient leur nom d'un énorme marteau actionné par une force hydraulique et servant à battre le fer.

pas de charmes ; c'était sur la croupe d'un mamelon herbeux parsemé de quelques gros châtaigniers au feuillage brillant. Des odeurs de cyclamens s'exhalaient d'un bois de hêtres tout proche. On ne voyait pas la cascade, elle était cachée au fond d'un gouffre de verdure, mais son grondement sourd se faisait entendre, pareil aux roulements lointains du tonnerre.

Les chasseurs étaient assis sur l'herbe semée de fleurs d'automne. Quelques-uns s'étaient endormis, allongés sur les prés, d'autres mangeaient et vidaient leurs gourdes. Le jeune gas au cor de chasse avait embouché son instrument et s'apprêtait à en tirer quelques mélodies lorsque Maître Prévost, d'un geste autoritaire, lui imposa silence...

Assis un peu à l'écart de la troupe, le notaire Prévost regardait autour de lui. A l'encontre de ses rustiques compagnons, il n'était pas insensible aux beautés de la nature. Il avait l'âme enthousiaste. On le disait poète. Ses intimes prétendaient que dans sa jeunesse il avait taquiné les Muses pour célébrer, en des vers langoureux, les charmes de quelques jeunes belles qui avaient troublé son cœur et étaient maintenant de bonnes mères de famille !

Devant la splendeur du paysage qui se déroulait sous ses yeux il était comme saisi d'un ravissement très doux, un peu mélancolique. Il oubliait les soucis quotidiens de la vie et même l'expédition contre les ours. Les alentours de sa ville natale, si familiers pourtant, la fraîcheur des vallées, les silhouettes des montagnes qui de tous côtés se dressaient sur le ciel d'un bleu tendre, la douceur de l'heure... tout cela lui causait une émotion intense, jamais ressentie, comme s'il le voyait pour la première fois.....

Le soleil commençait à décliner dans l'or pâle du couchant. A gauche la masse trappue de la montagne de La Motte, couverte de sapins, ressemblait à une grande ombre bleuâtre, tandis qu'à droite, les pentes de la montagne du Perillet (1), les arêtes veloutées de la Dent de Cons, rutilaient d'une chaude lumière dorée.

Dans la verdure encore fraîche des bois de châtaigniers, on apercevait les hameaux de Verchères et de Frontenex dont les petites maisons blanches et brunes semblaient sourire.....

.....

(1) Plus connue aujourd'hui sous le nom de Belle-Etoile.

Plus loin, au sommet d'un talus boisé, le Crêt de Chambelon dominait le château de Faverges et la petite bourgade endormie, dont on ne distinguait que les toits de chaume ou de tuiles rouges, un peu voilés par une brume diaphane. Autour de la cité s'étendait la plaine resserrée, avec ses champs jaunis, en petits carrés, ses prairies toujours vertes, où les gros arbres faisaient des taches d'ombre.....

Vers l'ouest et le nord, c'était la longue chaîne crénelée de la montagne d'Entrevernes, barrant l'horizon du côté d'Annecy ; les rochers de Mercier, des Balmettes, de Viuz, arrondis en arcades au-dessus des vignes et des taillis ; la haute falaise de l'Arclozan, qui ressemble à un sphinx accroupi. Au-delà de Saint-Ferréol s'ouvrait le Col des Essurieux, avec la croupe verte du Mont Sulens et, vers Ugine, se profilaient les vagues tranchantes du Grand-Carre (1), pointant sur le ciel, comme soulevées par un souffle puissant et mystérieux .....

Enfin, au sud, du côté de Tamié, c'était la masse écrasante de la Sambuy, toute drapée de noires sapinières au bas de laquelle se creusait le val assombri de Saint-Ruph, où les chasseurs allaient bientôt pénétrer pour monter au chalet de l'Haut de Seythenex.

Une paix ineffable imprégnait cet ensemble de montagnes, de vallons, de bois, de forêts, de prairies ensoleillées et de villages avec leurs clochers à flèches argentées et pointues.

.....

Aujourd'hui, on ne peut plus se l'imaginer ce calme champêtre des belles après-midi d'automne d'autrefois. Aucun bruit insolite ne troublait le silence de la campagne. On entendait seulement, dans les pâturages, quelques lointains carillons de troupeaux, dont les tintements faisaient une musique légère, d'une douceur idyllique.....

Près de l'endroit où le notaire se reposait, une jeune bergère chantait une complainte naïve en gardant des chèvres. C'était l'heure tendre, voluptueuse où la lumière du jour s'atténue insensiblement, où les montagnes se parent de couleurs plus suaves, semblent sourire une dernière fois, avec mélancolie, avant de s'endormir dans la nuit.....

(1) Mont Charvin.

Et la voix claire de la jeune fille montait toujours dans le silence, langoureuse, plaintive, comme un chant d'amour.

.....

* * *

S'arrachant enfin à la contemplation du pays natal, Maître Prévost donna le signal du départ.

En file indienne on suivit un étroit sentier qui domine le précipice de la cascade et par de nombreux lacets sous bois grimpe au chef-lieu de Seythenex où l'on arriva bientôt.

Accompagné de quelques notables et du garde-champêtre qui portait au côté son « *briquet* » à poignée de laiton suspendu à un baudrier, le « *Citoyen Briandon* », maire de la commune, attendait les chasseurs et leur souhaita la bienvenue.

C'était un homme d'une quarantaine d'années environ, un peu lier de sa personne, grand, souple, l'air décidé et un peu protecteur. Il avait habité Paris pendant la Révolution, y exerçant un commerce assez lucratif, car il en était revenu avec quelques économies, ce qui le posait et lui donnait de la considération dans le pays. Son langage était recherché, emphatique même, et cela aussi le rehaussait aux yeux de ses administrés. De la fréquentation des clubs parisiens il avait rapporté un bagage d'idées neuves qui l'incitaient à se juger au-dessus des paysans de sa commune, restés simples, frustes, plus préoccupés de la santé de leurs bestiaux, de l'état de leurs récoltes, que des « immortels principes ».

Au demeurant, bon vivant, gai compagnon, serviable et enragé chasseur de chamois.

Sur la petite place du village, encadrée de maisons basses, une table avait été dressée et des rafraîchissements furent servis. Au-dessus des vieux toits de chaume, recouverts de mousses, les fumées du soir se dévidaient lentement dans l'air calme, formant de légers nuages bleutés...

Le maire Briandon, après avoir esquissé un salut, s'adressant à son collègue de Faverges et aux chasseurs, prononça quelques phrases pompeuses, bien tournées, qui firent grande impression sur l'auditoire. Chacun prenait pour son propre compte les éloges, les compliments, qu'il prodiguait sans compter.

Maître Prévost lui répondit fort courtoisement, mais avec

plus de mesure. On but à la prochaine extermination des ours et des loups, tandis que, se tenant un peu à l'écart, sous l'auvent des toits, les bonnes villageoises en coiffes blanches et les marmots, sommairement culottés, regardaient avec admiration ces hommes armés qui allaient les débarrasser de leurs redoutables voisins.

***

Les derniers rayons du soleil s'éteignaient sur les crêtes de la montagne du Périllet et de la Dent de Cons lorsque la troupe, grossie du maire et de quelques chasseurs de Seythenex se remit en route. Après avoir traversé le hameau des Grangettes, on pénétrait dans le val de Saint-Ruph aboutissant au col d'Orgeval et à l'Arcalod. Profondément creusé entre de hautes pentes, couvertes d'un côté de bois de hêtres et de l'autre d'épicéas, ce vallon avait un aspect sauvage et peu engageant en cette tombée de nuit.

Au XVIIe siècle, un moine de l'Abbaye de Talloires — croit-on — qui s'y était retiré pour s'y consacrer à la vie contemplative, nous en a laissé cette naïve description :

« Là le soleil enfonce à peine ses rayons,
Un rapide torrent y gronde à gros bouillons
Tombant de ravine en ravine ;
Les nocturnes oiseaux s'y juchent sur des pins ;
Et le chamois dispos dans son antre ruminе
L'herbe qu'il a broutée les soirs et les matins. » (1)

On passa bientôt en face du pauvre hameau de Saint-Ruph, accroché aux pentes du Petit Charbon, avec quelques misérables chaumières blotties près d'une chapelle en ruine (2), derniers vestiges de la cabane qui avait abrité, vers l'an 1020, l'anachorète promu par l'Eglise au rang de bienheureux, qui donna son nom à la contrée. Ses ossements et quelques objets lui ayant appartenu, découverts sous les décombres, en 1835, furent transportés à l'église de Seythenex pour y être exposés à la vénération des fidèles.

(1) Extrait de la *Vie de Mgr de Chevron, archevêque et comte de Tarentaise*, par le Rd Père BERNARD, Chambéry 1867.

(2) Chapelle du prieuré de Faucemagne déjà en ruine au moment de la Révolution, dont l'ancienne cloche se trouve à la chapelle du hameau des Combes de Seythenex.

Tandis que la petite troupe, rendue bruyante par les récentes libations, cheminait sous les sapins, on entendit soudain des cris de détresse partant de la rive opposée. Des pâtres qui descendaient avec leurs troupeaux de chèvres et de moutons des alpages de la Serve, appelaient au secours. Ayant aperçu les chasseurs dans une clairière, ils faisaient des signes de détresse. Quelques batteurs furent envoyés par Maître Prévost pour se rendre compte de ce qui se passait. C'était un loup qui venait d'enlever un mouton (1). On se mit à sa poursuite sans pouvoir l'atteindre et, la nuit étant venue, on dût y renoncer, de crainte de s'égarer.....

Cet incident alerta les chasseurs, Ainsi, des fauves rôdaient dans le voisinage. On ne pouvait plus en douter. Il fallait se tenir sur ses gardes, être prêts à faire face à une attaque probable. Deux hommes de Seythenex, connaissant la forêt se placèrent en éclaireurs un peu en avant de la troupe et deux autres à l'arrière. Les armes furent chargées. On marchait en silence dans l'obscurité ; on trébuchait à chaque pas sur des cailloux, des racines d'arbres qui obstruaient l'étroit chemin de montagne. Il y eut des chutes, sans gravité heureusement. Quelques jeunes chasseurs, peu aguerris, regrettaient d'être venus. D'un moment à l'autre un ours ou un loup pouvait apparaître ; un chasseur crut voir des yeux luire dans un fourré... Le citoyen Briandon exultait ; le danger l'émoustillait, il tâchait de communiquer son ardeur guerrière à maître Prévost qui se tenait à ses côtés et en avait grand besoin.

Maintenant, on remontait, non sans peine, le lit desséché d'un ruisseau que dominait, à droite, la masse des rochers de Montriond, où les ours avaient l'habitude de se réfugier et sur lesquels on voyait souvent aussi des chamois, broutant l'herbe fine qui poussait entre les blocs de pierres.

Enfin, l'obscurité devint moins épaisse. On sortait de la forêt. Au lieu de la voûte des sapins on aperçut le ciel tout pailleté d'étoiles.

On était arrivé au bas des alpages qui s'élèvent en pentes rapides jusqu'aux crêtes de Chaurionde et de la Sambuy. Vers le milieu de ces pâturages, sur une sorte de mamelon, une petite lumière rougeâtre clignotait. C'était le chalet de l'Haut de Seythenex. Cette apparition, encore lointaine, cependant,

(1) Ce détail figure dans le procès-verbal de la battue.

fut saluée par les chasseurs de joyeuses acclamations. C'était la fin des fatigues, le refuge assuré pour la nuit, le cauchemar des ours et des loups éloigné pour quelque temps et aussi, il faut bien le dire, les vivres et le vin du chanoine, auxquels quelques gourmands ne cessaient de penser.

Mais il y eut encore de rudes pentes à gravir pour atteindre ce paradis ; des alpages entrecoupés de rocailles, de buissons rampants d'aulnes et de rhododendrons, dans lesquels on s'empêtrait et de hautes tiges desséchées de vérâtres et de gentianes jaunes, que les bestiaux ne broutent pas.

***

Les chalézans de l'Haut attendaient depuis longtemps les chasseurs et leur firent bon accueil. Les uns après les autres ils entrèrent dans une pièce basse, enfumée, aux parois en poutrelles de sapins, servant de cuisine, où l'on faisait cuire, dans un énorme chaudron en cuivre, le lait destiné à la fabrication du fromage et des « tommes » sous une sorte de manteau de cheminée en bois reluisant de suie, dont le sommet dépassant le toit était fermé par un couvercle à bascule manœuvré au moyen d'une corde ; un grand feu de branchages flambait. Des flammes jaunes, rouges, bleues, dansaient sur les grosses pierres calcinées de l'âtre ; des étincelles jaillissaient de tous côtés accompagnées de bruyantes pétarades. Une odeur de résine, de fumée et de laitage aigri était répandue dans l'air, avec d'autres relents aussi, venant de l'écurie, qu'une simple cloison séparait de la cuisine et où l'on entendait de temps en temps des beuglements de vaches, des bêlements de moutons accompagnés de tintements de sonnailles et de clochettes.

L'espace étant très restreint les chasseurs avaient de la peine à s'installer ; on dût en laisser entrer quelques-uns dans une pièce étroite où couchaient, sur de la paille, le chalézan et sa famille. La meilleure place avait été réservée au notaire et à Briandon. Assis sur de petits tabourets à trois pieds, dont on se sert dans les écuries pour la traite des vaches, ils se tenaient tout près du feu, le visage illuminé et présentant leurs mains aux flammes. Jamais ce pauvre chalet n'avait abrité tant de monde. Maître Prévost, en équilibre instable sur son siège primitif, dont il n'était pas habitué à se servir,

roula tout à coup aux pieds de Briandon qui le releva, le remit d'aplomb en riant. Il faisait son apprentissage de la vie alpestre.

Après un peu de repos, on songea aux provisions envoyées par le chanoine Duport, qui avaient été transportées à dos de mulet. On ouvrit des paniers soigneusement ficelés et ce fut de la joie. Le brave ecclésiastique ne s'était pas moqué des chasseurs et avait fait royalement les choses. Les vivres que l'on découvrait au fur et à mesure, non sans plaisir, étaient abondants, autant que variés. Sans compter des poulets rôtis et dorés à point, de grosses poules bouillies, il y avait des charcuteries diverses, de respectables gigots de mouton, des daubes entrelardées, du fromage et même des fruits. Mais ce qui mît le comble à la satisfaction générale ce furent quelques tonnelets de vin du Bogon (1), rose et parfumé, que l'on s'empressa de déguster et qui ne tarda pas à délier les langues.

Si l'on n'avait pas mis un frein à la gourmandise des chasseurs, les provisions auraient été englouties le soir même et les petits tonneaux de vin prestement vidés. Mais le notaire veillait. Il donna des ordres pour le rationnement des vivres, disant que la battue pouvait durer plusieurs jours et qu'il fallait les ménager. Briandon fut chargé d'en surveiller l'exécution et s'y employa de son mieux.....

Les pipes s'allumèrent, les chasseurs, désaltérés et réconfortés, commencèrent à raconter leurs exploits cynégétiques — plus ou moins exagérés. — Sur ce sujet on sait combien ils sont loquaces ! On se voyait à peine dans cette cuisine, aux lueurs mourantes de l'âtre et d'un « *croèsi* » en laiton suspendu à une poutre, dans lequel une petite flamme rougeâtre palpitait au bout d'une mèche de chanvre imbibée d'huile.

On peut, tout de même, causer dans l'obscurité, sans se voir et l'on ne s'en faisait pas faute...

Le citoyen Briandon était en verve. On l'écoutait avec une attention mêlée de déférence, car il commençait à prendre de l'ascendant sur la troupe. Avec une modestie feinte, il parla de ses chasses aux chamois à la Bouchasse et sur les crêtes escarpées de la Sambuy, ménageant ses effets, s'arrêtant de temps en temps pour voir si on l'écoutait, puis s'exaltant peu à peu.

(1) Vignobles situés au-dessus du village de Vesonne, près de Faverges.

Après s'être fait prier pour la forme, il consentit à faire le récit de l'exécution de Louis XVI, sur la place de la Révolution, à laquelle il avait assisté, d'un peu loin toutefois. C'était son sujet préféré, son morceau de choix, celui qu'il réservait pour les grandes occasions. Son imagination s'y complaisait. Il imitait le roulement des tambours de Santerre et, d'un geste rapide de la main, la chûte du couperet qui trancha la tête de l'infortuné monarque et la fit rouler dans le panier au pied de la guillotine.

Les chasseurs étaient comme suspendus à ses lèvres et frissonnaient à l'entendre parler.....

...Mais la fumée des pipes rendait l'air irrespirable pour les poumons délicats. On étouffait dans cette cuisine basse. Maître Prévost suffoquait, prêt à se trouver mal. Il patientait cependant, n'osant fausser compagnie à ses compagnons et craignant de laisser croire à Briandon qu'il n'appréciait pas son éloquence. Enfin, n'en pouvant plus, il se leva, s'excusa et sortit pour respirer plus à son aise.

***

La nuit des Alpes était d'une incomparable splendeur. Jusqu'à ce jour, le notaire n'avait guère parcouru que les premiers gradins des montagnes de Faverges et ne s'était jamais élevé plus haut que le col de Tamié. Pour la première fois il se trouvait, de nuit, à une pareille altitude, dans un monde si nouveau, dont la vue lui causait une indéfinissable impression. Il se sentait seul, écrasé, infiniment petit et chétif, devant la majesté des montagnes. L'Alpe se révélait à ses yeux, lui causant une sorte d'éblouissement et de vertige.

Sans s'en apercevoir, il s'éloignait du chalet qu'il ne voyait déjà plus. Il s'élevait sur les alpages vers les crêtes de Chaurionde qui, là-haut, devant lui, profilaient leurs arêtes tranchantes. L'air était d'une pureté exquise.

La lune venait d'apparaître entre les silhouettes noires des rochers de la Sambuy ; elle montait doucement dans le ciel, pâle, mélancolique, versant sur le paysage alpestre sa lumière de rêve. Les choses, aux alentours, les bois endormis, les ravins, les rochers livides, les cimes tourmentées des montagnes, avaient, sous cet éclairage étrange, des aspects invrai-

semblables, comme doivent en présenter les régions planétaires...

Le notaire se demandait s'il était bien éveillé, s'il n'était pas le jouet d'une hallucination merveilleuse...

Pas un bruit ne troublait le silence de la nuit, pas un soupir de l'air. On eût dit que la nature était morte, figée dans un éternel sommeil. Les lointains se fondaient dans des vapeurs bleuâtres. La vie humaine ne se manifestait plus que par de vagues petites lumières perdues au fond des vallées.

. . . . . .

Maître Prévost montait toujours, inconscient de l'heure, l'âme ravie, les regards parmi les étoiles, qui lui semblaient plus pures, plus scintillantes et plus rapprochées aussi...

La terre fuyait sous ses pas, il se sentait attiré vers les astres comme par une force mystérieuse...

. . . . . .

***

Le lendemain, après une nuit de repos — sinon de sommeil — dans la cuisine, sur le foin et sous le toit du chalet, les chasseurs étaient prêts à entrer en campagne. Briandon les avait réunis pour leur donner des instructions et des conseils, car c'était lui, en réalité, qui allait prendre la direction des opérations, le notaire lui laissant toute liberté, s'en rapportant à sa prudence et à son habileté.

La lutte avec les fauves allait donc commencer et cette perspective exaltait dans l'âme des chasseurs des instincts ancestraux de destruction longtemps assoupis.

On vérifia les armes, on s'assura que la poudre était sèche et l'on se mit en campagne.

Une battue de grand style fut faite dans la forêt de Montriond et dans ses abords, qui semblaient devoir être le refuge des animaux. Tous les fourrés les plus impénétrables, toutes les anfractuosités de rochers, tous les ravins furent fouillés avec soin et méthode et, suivant le procès-verbal de la battue « *on aperçut des traces de l'ours sans l'apercevoir* ».

Après tant de fatigues, de marches et contre-marches, le résultat était maigre... et peu encourageant. Les batteurs étaient mortifiés. Aucun d'eux n'avait eu l'occasion de mon-

trer son courage. Ils regagnèrent le chalet où un repas réconfortant leur fit oublier leur déconvenue.

***

Le second jour, « *toujours à la poursuite du même ours* (?) *un petit chamois de quelques mois se présenta au poste d'un paysan qui le tua et la pluye étant ensuite survenue mit fin à la battue* » (1).

Cette journée, décidément, n'était guère meilleure que la précédente. Pour des chasseurs qui s'attendaient à faire des hécatombes d'ours et de loups, tuer seulement « *un petit chamois de quelques mois* » quelle dérision !...

Briandon, bien que resté un peu sceptique sur l'issue de la grande battue, était cependant inquiet. Mais il n'en laissa rien paraître pour conserver son prestige sur les chasseurs et ne pas les démoraliser.

Mais, au fait, où donc avaient bien pu passer les fauves que l'on disait si nombreux dans ces montagnes ?

Le maire de Seythenex, avec un sérieux imperturbable, prétendit, qu'informés à temps de la battue, ils avaient pris leurs précautions et s'étaient retirés vers l'Arealod et l'Eau-Froide et s'y retranchaient. On feignit de rire de cette boutade, mais, dans leur for intérieur, les batteurs avaient des idées sombres. Ils commençaient à s'ennuyer dans ces solitudes, à penser à leurs familles, à leurs foyers abandonnés.

Au chalet de l'Haut, le repas s'en ressentit, il fut morne, sans entrain, d'autant plus que les rations avaient dû être réduites et que l'on avait déjà mangé les meilleurs morceaux.

Après une veillée assez maussade près du feu, on se coucha de bonne heure.

***

Laissons les chasseurs se reposer et revenons au chanoine Duport. Comme on l'a vu plus haut, il ne s'était pas joint à eux à leur départ de Faverges, bien que voulant prendre part à la battue ; il pensait que sa présence au milieu de leur troupe bruyante eût été déplacée et il devait aussi compter avec son âge et ses forces. Redoutant les fatigues d'une longue

(1) Extrait du procès-verbal de la battue.

marche, il alla coucher à Seythenex, ce qui partageait ainsi en deux étapes le trajet de Faverges au chalet de l'Haut. Enfin, le curé de Seythenex, réinstallé depuis peu dans la paroisse, était de ses amis et il se réjouissait de le revoir et de passer quelques moments en sa compagnie. Ils avaient fait ensemble leurs études au Grand Séminaire d'Annecy et depuis ces années déjà lointaines, séparées par tant d'événements, leurs relations, quoique rares et espacées, avaient toujours été empreintes d'une amicale cordialité. C'était un homme affable, conciliant, plein d'indulgence et de pitié pour les misères humaines, s'efforçant de remplir avec dignité les devoirs de son ministère en ces temps difficiles. Les privations, les persécutions qu'il avait endurées pendant la tourmente révolutionnaire l'avaient vieilli avant l'âge. Son visage un peu rude de paysan était toujours empreint de tristesse, mais ses yeux avaient une douceur qui reflétait les sentiments de son âme. Dans la paroisse on le respectait et, ce qui est mieux, on l'aimait. Le citoyen Briandon qui, pour une partie de ses administrés, affectait d'avoir des idées « républicaines » et qui, au fond, n'en croyait rien, le tenait en haute estime.

L'annonce de l'arrivée du chanoine le combla de joie. Malgré la distance hiérarchique qui les séparait, il fut heureux de le recevoir dans l'humble maison, proche de l'église, qui lui servait de presbytère. Si l'hospitalité n'était pas fastueuse, du moins elle était offerte de bon cœur, en toute simplicité.

Le curé avait pour servante une vieille fille des Combes de Seythenex, un peu naïve, d'un dévouement exemplaire, que l'on appelait partout « la Dodon ». L'arrivée imprévue du chanoine fut pour la pauvre fille une catastrophe. Elle en était toute bouleversée ; elle tremblait à la pensée de n'être pas à la hauteur de la situation et que la réception ne fût pas digne de l'hôte illustre de son maître. Ce qui l'inquiétait surtout c'était la préparation du repas, d'autant plus que sa science culinaire était très rudimentaire et que, d'autre part, le bon chanoine (que Dieu le lui pardonne !) était réputé avoir un penchant un peu excessif pour la bonne chère.

Après quelques inévitables lamentations elle se mit cependant à l'ouvrage, aidée par une voisine. Le modeste jardin de la cure fournit quelques légumes frais, le rucher un rayon de miel et une poule grasse passa de vie à trépas, malgré de violentes protestations.

De son côté le curé descendit à sa cave, si l'on peut donner ce nom à un réduit au sous-sol, où il n'y avait guère que des fûts défoncés et un grand désordre, témoignant du peu d'intérêt qu'il attachait à cette dépendance du presbytère. Il finit par découvrir sous de la paille, caché dans du sable, un flacon de vin d'Arbin, qui avait échappé, en 1793, au pillage du couvent de Tamié par la bande armée de l'inepte Debry, commissaire de la Convention.

Le repas du soir fut servi dans une petite pièce faisant à la fois office de salle à manger, de bureau et de chambre à coucher. Le mobilier était sommaire : une table en sapin, trois chaises, une planche fixée au mur servant de bibliothèque, un lit, un bénitier en terre orné d'un rameau de buis et un grand Christ, paraissant très ancien, dont une main manquait. Dans un cadre noir une mauvaise lithographie représentait le Pape Pie VII, alors régnant.

Par l'unique fenêtre, orientée au sud et enguirlandée de vigne, on apercevait les forêts de sapins de la Sambuy, la large ouverture du col de Tamié et la montagne du Périllet, dont les arêtes gazonnées, lavées par une récente averse, se teignaient de rose violacé sous les derniers rayons du soleil couchant.

La nuit étant venue, on alluma un cierge de cire jaune piqué dans un vieux chandelier en bois, emprunté à la sacristie, qui conservait encore quelques traces de dorure.

Assis l'un en face de l'autre, la serviette sous le menton, les deux prêtres, tout en savourant les mets assez convenablement accommodés par la servante, causaient du temps passé, de leurs souvenirs du Séminaire, de leurs anciens camarades. Plusieurs étaient morts ; d'autres avaient disparu dans la tourmente, sans que l'on n'ait jamais su ce qu'ils étaient devenus. Puis, ils évoquaient leurs tribulations pendant la Terreur, alors qu'ils avaient été obligés de se cacher dans les montagnes et ensuite de fuir en Italie et en Suisse, dans le canton du Valais. Tout cela s'était peu à peu éloigné, s'effaçait comme un mauvais rêve. Le calme était revenu et les deux amis rendaient grâces à l'Empereur d'avoir rétabli le culte et ramené la paix religieuse dans le pays. Quant aux ours, aux loups, à la grande battue, c'est à peine si l'on en parla, la conversation se maintenant toujours sur des sujets plus élevés.

La fenêtre restée ouverte, laissait entrer l'air frais de la

campagne, imprégné d'odeurs d'herbes, de fleurs et de fruits mûrissants. On entrevoyait, entre les rameaux de vigne, un coin du ciel où tremblotaient des étoiles. Par instants, dans le silence du soir, on percevait un lointain grondement, venant d'en bas, qui était le bruit atténué, assourdi, de la cascade.

Des papillons de nuit volligeaient en spirales autour de la flamme du cierge, s'y brûlaient les ailes et tombaient palpitants sur la nappe...

Et les heures passaient en une douce intimité. Au moment d'aller se reposer, la bonne Dodon apporta, avec un air de mystère, de l'eau-de-vie de gentiane, disant que « c'était pour faire descendre le souper ».

Cette eau-de-vie, que les montagnards appellent « *Lenfiennâ* » s'obtient en distillant les racines charnues de la Gentiane jaune, très répandue dans les hauts pâturages, où elle pousse, avec le vératre, qui lui ressemble, en telle abondance parfois, qu'elle finit par étouffer l'herbe et la remplacer. Elle est réputée par les paysans pour avoir des vertus digestives et médicinales, ce qui est souvent pour eux un motif d'en abuser. Elle a une saveur amère prononcée, une odeur âcre, que beaucoup de personnes ne peuvent supporter et qui laisse dans la bouche, pendant plusieurs jours, le souvenir de son passage.

Approchant de son nez le petit verre que le curé venait de remplir et aspirant l'arôme de la liqueur, le chanoine fit une grimace significative. La Dodon s'en aperçut et lui dit, sans y mettre de malice : « Ne craignez rien, monsieur le Chanoine... cela ne vous fera pas de mal... on en donne aux bêtes quand elles sont malades ».....

***

A l'aube naissante, le lendemain, le chanoine Duport célébra sa messe dans la pauvre église de Seythenex, entre deux cierges fumeux, ayant le curé lui-même pour servant. Les répons latins se succédaient en un murmure monotone dans le silence de la nef. La bonne Dodon, mal éveillée et égrenant son chapelet sur un banc, représentait à elle seule les fidèles de la paroisse à cet office trop matinal.

Avec la satisfaction du devoir accompli, le chanoine prit congé de son ami, en le remerciant affectueusement de son

accueil. Il se mit en chemin pour aller rejoindre les chasseurs au chalet de l'Haut, dont deux heures de marche le séparaient.

Par précaution il avait chargé sa carabine, la rencontre d'un fauve à cette heure si voisine de la nuit étant possible — bien qu'il n'y crût guère — ou, à tout hasard, celle d'un coq de bruyère ou autre gibier qu'il n'aurait pas été fâché de mettre dans son carnier.

Il marchait d'un bon pas dans la fraîcheur délicieuse du matin. Sans trop de peine, il gravit des pentes assez rapides de prairies où d'énormes châtaigniers faisaient, çà et là, comme des masses rondes de feuillage d'un beau vert reluisant de rosée. A l'abri de ces arbres, pour le moins centenaires, qui étendaient de tous côtés leurs branches tordues, des champignons foisonnaient parmi l'herbe courte mélangée de mousse. On eût dit, de loin, des fleurs géantes. Il y avait des agaries d'un blanc de neige, d'autres de couleur fauve ; des fausses oronges d'un admirable rouge pourpre et surtout des bolets, larges, ventrus, parfumés, aux chapeaux bronzés piqués de petits trous ronds par les morsures des limaces.

Plus haut le chanoine entra dans la forêt.

Cette marche solitaire était agréable et le promeneur matinal ne manquait pas d'en goûter les charmes. Un silence profond l'enveloppait. Le bruit du torrent de Saint-Ruph, coulant au fond de la gorge, semblait s'être éloigné, assourdi par l'épaisseur des ramures. Par endroits, à travers les ailes des sapins apparaissait le ciel d'un bleu ineffable. Sur l'autre versant de la combe, encore dans l'ombre, les crêtes du Petit-Charbon, les verts alpages de la Serve commençaient à se dorer de soleil.

A mesure qu'il s'y enfonçait, la forêt s'épanouissait, devenait plus sombre, plus mystérieuse, donnant au chanoine des impressions rares et austères. Ses idées prenaient une tournure poétique et religieuse. Il se figurait marcher dans le clair-obscur d'une vaste cathédrale gothique, dans l'une de ces merveilleuses églises du moyen-âge qu'il avait tant admirées lors de ses voyages en France. Les fûts élancés des épicéas qui montaient si haut, lui rappelaient les sveltes colonnes de pierres qui s'épanouissent en éventail sous les voûtes sonores. Des rayons de soleil qui glissaient çà et là, faisant des taches roses sur le tapis des mousses, semblaient tamisés par d'invisibles verrières et n'étaient-ce pas des parfums d'encensoirs

qu'exhalaient, dans l'air humide de la forêt, les innombrables conifères saturés de résine !

Il manquait, à vrai dire, un peu de musique... mais les myriades d'insectes ailés qui s'éveillaient au-dessus des fougères et des framboisiers, imitaient, avec leurs bruissements légers, leurs bourdonnements, les premiers frémissements, encore vagues et lointains, des grandes orgues au début d'une symphonie mystique...

Mentalement le bon chanoine remerciait le Créateur d'avoir fait la nature si belle et, en particulier, ses chères montagnes de Faverges...

***

Vers sept heures il arriva au bas des alpages de l'Haut de Seythenex. Maître Prévost qui était venu à sa rencontre le mit au courant de la situation. Elle n'était pas brillante ! Les précédentes opérations n'avaient pas donné de résultats — comme on l'a vu — à part la capture du petit chamois... Les vivres s'épuisaient, il ne restait plus de vin. Plusieurs chasseurs découragés voulaient abandonner la partie et redescendre. Briandon devait user de tout son ascendant pour retenir les autres. Mais pouvait-on déjà redescendre, sans avoir tué ni un ours, ni un loup ?

Quelle réception à Faverges, quelle dérision, après le beau départ si plein de promesses ! On serait la risée de tout le canton. Le notaire qui avait pris l'initiative de l'expédition voyait sa popularité compromise. Il était perplexe. Il fallait à tout prix se décider, prendre une résolution et frapper un grand coup. Le chanoine partageait cet avis.

Tandis que les deux hommes, en proie à de si sombres préoccupations gravissaient lentement les pentes du pâturage, le soleil tout radieux brillait dans le ciel purifié. Il dorait de ses rayons les alpages qui paraissaient plus frais et comme reverdis, après la « pluye » de la veille. Au-dessus des masses sombres des forêts de sapins, les lointaines cimes des montagnes fermant l'horizon se profilaient comme des ombres vaporeuses, semblaient se fondre dans l'azur pâle du ciel.

L'air imprégné d'humidité était d'une douceur tiède, un peu amolissante.

De délicates fleurs s'épanouissaient encore partout dans le gazon ; fleurs tardives, d'un coloris moins varié, moins vif,

que celles qui éclosent au mois de juin, lorsque la flore alpestre est dans toute son éclatante splendeur : gentianes pourprées aux corolles ovoïdes d'un rose presque brun ; gentianes d'automne en petits bouquets violets, asters mauves, crépides jaune pâle et bien d'autres encore.

Au bout de chaque brin d'herbe des gouttelettes de rosée scintillaient avec des irrisations de gemmes précieuses.

Sur un rocher des chèvres folâtraient, luttant deux à deux, cornes contre cornes, jouant à celle qui serait la plus forte. Une fumée blanche montait doucement au-dessus du toit du chalet de l'Haut. Plus loin, sur une croupe verte, parmi les buissons défleuris de rhododendrons, des vaches paissaient sous la garde d'un petit berger, faisant un bruyant carillon avec leurs sonnailles. Leurs silhouettes mouvantes, d'un brun clair ou d'un brun sombre tacheté de blanc, tranchaient vivement sur le bleu du ciel...

*
* *

Maître Prévost proposa de tenir une sorte de conseil de guerre pour aviser aux mesures qu'il convenait de prendre. Briandon et quelques chasseurs qui avaient relevé des traces d'ours en firent partie, ainsi que le chanoine. On se réunit au-dessus du chalet, sur un monticule d'où la vue s'étendait sans obstacles sur tous les environs.

Briandon, que l'on ne prenait jamais au dépourvu, avait déjà « son plan ». Il l'exposa avec des gestes brefs, indiquant du doigt les points stratégiques, les positions à occuper ou à tourner. Il était superbe, plein d'assurance ; debout au milieu de ses camarades, prosaïquement assis sur l'herbe et même couchés, on eût dit un chef d'armée à la veille d'une bataille. Il ne lui manquait que la redingote grise et le petit chapeau.

Le conseil fut unanime à adopter ses dispositions. Elles étaient, d'ailleurs, habilement conçues : Tous les chasseurs, sous sa haute direction, opèreraient, en tirailleurs, un vaste mouvement enveloppant autour du massif de Montriond, qui paraissait être le centre de résistance de l'ennemi. On fouillerait minutieusement le terrain de manière à débusquer les fauves. Puis, la chaîne des tirailleurs se rétrécissant, les cernerait peu à peu, les refoulerait vers un ravin resserré où le notaire et le chanoine, qui avaient des armes de précision, les attendraient au passage, les abattraient les uns après les

autres, sans qu'ils puissent s'échapper. Comme on le voit, la manœuvre était simple, mais encore fallait-il y songer !

***

Vers une heure de l'après-midi, les chasseurs, conduits par Briandon, commencèrent leur mouvement. Le maire de Faverges et le chanoine allèrent occuper les postes qui leur étaient assignés. C'était dans une sorte d'étroit passage creusé entre des pentes boisées. D'un côté il y avait une falaise rocheuse à moitié écroulée, dont des blocs s'étaient détachés et encombraient le fond du ravin.

La chaleur était étouffante. De sombres nuages s'amoncelaient sur les crêtes de l'Arcalod et de la Sambuy, envahissaient progressivement le ciel et commençaient à descendre sur les flancs des montagnes. Un morne silence pesait sur les bois ; il y avait dans l'air et sur les choses cette sorte de lassitude et d'accablement qui présagent un orage.

Le chanoine, un mouchoir à carreaux sous son chapeau, se mit à l'affût sur l'un des côtés du ravin, dissimulé derrière un rocher sur lequel il appuyait sa carabine.

Il était exténué. Avant de lutter contre les fauves, il luttait contre le sommeil. Les mouches l'agaçaient. Elles étaient insupportables. Sans considération pour sa personne et sa dignité, elles s'acharnaient sur son visage en moiteur, le piquaient, le chatouillaient, avec une insistance déplorable. Et cela, aussi, était un signe d'orage.

Sur l'autre versant du ravin, Maître Prévost s'était embusqué contre la souche d'un gros sapin mort.

Depuis un certain temps déjà les chasseurs de Briandon opéraient leur mouvement enveloppant. Les bêtes poursuivies n'allaient pas tarder à apparaître... L'instant était angoissant.

Sans doute le notaire était courageux — ou croyait l'être — mais, jusqu'à ce jour ses exploits cynégétiques se bornaient à la poursuite d'inoffensifs lièvres, dans les champs, aux environs de Faverges. Jamais il ne s'était mesuré avec des fauves. La pensée que, d'un moment à l'autre, il allait se trouver en présence d'un loup ou d'un ours lui causait un étrange malaise. Il était seul, isolé, ne voyant ni n'entendant le chanoine. Le moindre bruit, une feuille qui remuait, le

faisaient tressaillir... Des idées sombres envahissaient son esprit, comme là-haut, dans le ciel, les nuages chargés d'électricité.

Il se demandait comment allait finir cette aventure dans laquelle il s'était engagé un peu à la légère, peut-être sans en envisager toutes les conséquences. Si un fauve allait le dévorer ou l'un quelconque de ses camarades !

Il pensait à sa femme, à ses enfants. « Le zèle qu'il avait toujours montré pour le bien public » faiblissait.

Avec attendrissement, il revoyait son étude de notaire, si tranquille, où, loin des ours, il passait de si bons moments au milieu des gros mimutaires à dos de parchemin rangés sur des rayons ; où le soleil, fusant à travers les rideaux, faisait de petits ronds lumineux sur le plancher...

Il songeait... mais, soudain, il poussa un cri d'épouvante... quelque chose de rude comme une griffe venait de s'abattre sur son épaule... L'ours !...

Il fit un bond pour se dégager, se retourna et se trouva face à face avec... le brigadier de gendarmerie de Faverges qui le regardait ahuri...

. . . . . .

Le brigadier était un brave homme, ne connaissant que la consigne. Il avait reçu de la Sous-Préfecture d'Annecy l'ordre d'arrêter « d'urgence » la battue qui était illégale, le maire de Faverges ayant outrepassé ses droits et « empiété sur les attributions de l'Administration supérieure ». Il s'était empressé « d'obtempérer ». Tout d'une traite il était monté vers la Sambuy pour surprendre les batteurs et « verbaliser ». Par les rudes sentiers de Glaise et de Saint-Ruph, par les bois et les ravins, il avait marché à grandes enjambées, heurtant son sabre aux cailloux, suant comme une gargoulette sous son grand chapeau à cocarde tricolore...

Enfin il était arrivé à temps pour accomplir sa mission. De loin, il avait aperçu un homme à l'affût ; il s'en était approché sans bruit, avec précautions, marchant sur la pointe des pieds, ou même rampant sur le sol à la manière des chasseurs de chamois et des contrebandiers. Arrivé près du chasseur à l'affût, il l'avait « appréhendé ».

Et voilà que cet homme était le maire de Faverges en personne... Maître Prévost n'y comprenait rien et demandait des explications.

Le brigadier était perplexe. Des idées confuses s'agitaient dans son cerveau de gendarme. Il cherchait comment il pourrait concilier son devoir professionnel avec le respect qu'il devait au premier magistrat du canton ? Allait-il arrêter le maire pour « chasse en temps prohibé » ?

A cet instant, les chasseurs de Briandon débouchèrent en masse dans le ravin. Ils n'avaient débusqué ni un ours, ni un loup. Le ciel s'était assombri. Le tonnerre grondait. Les batteurs, Briandon et le chanoine entouraient le notaire.

A la vue de tous ces hommes « en contravention » le brigadier s'était ressaisi. Le sentiment du devoir avait repris le dessus dans son âme troublée.

Il escalada un rocher dominant la foule des « délinquants ». Cambré dans son uniforme, la main gauche à la poignée de son sabre, il avait la sévère majesté du fonctionnaire qui représente la Loi !

Il fit un grand geste circulaire comme pour englober tous les chasseurs dans un vaste « procès-verbal ».

Mais, en ce moment, un éclair aveuglant zébra le ciel ; la foudre, à quelques pas, mit en pièces un sapin avec un bruit si formidable qu'on eût dit que les rochers de la Sambuy s'écroulaient.

Et la pluie tomba aussitôt en déluge.

Ce fut un sauve-qui-peut général. Les chasseurs s'enfuirent de tous côtés, les uns dans la forêt, les autres vers le chalet de l'Haut. Le notaire et Briandon y arrivèrent les premiers, suivis bientôt par le chanoine Duport, à bout de souffle et qui ruisselait.

Le brigadier resta seul sur son rocher, stoïque sous l'averse, la poitrine barrée par son large baudrier.

. . . . . .

Ainsi se termina lamentablement la grande battue aux ours et aux loups ordonnée en l'an XIII par maître Maurice Prévost, notaire et maire de Faverges... Un « petit chamois de quelques mois » en fut la seule et innocente victime.....

. . . . . .

François SERAND.

Une Lettre de Louise de Savoie, Dame de Duingt.

Les archives des Lambert et des d'Angeville, barons de Ternier aux XVIe et XVIIe siècles ont depuis longtemps disparu. C'est peut-être d'elles que provient une liasse de documents des XVe et XVIe siècles (1480-1584), actuellement (1) dans nos archives de Saint-Julien-en-Genevois, concernant les d'Angeville et deux autres familles nobles dont ils avaient hérité : les Métral et les Lambert. La pièce la plus curieuse en est sans contredit une lettre dont un collectionneur impénitent a coupé la signature, non sans avoir eu l'attention délicate d'ajouter en marge la mention manuscrite : « de Louise de Savoie, mère de François Ier », dont la seconde partie est d'ailleurs erronée.

Elle est adressée à « Monsieur le maistre pierre metral » ; en voici le texte :

« Monsieur le maistre, Je me Recommande a vous. J'ay entendu par mon chastellain de conflans que l'aues fait citer pour estre paié des succides (2) dudit lieu. Vous saues le contenu aux lectres que monsieur de sauoye vous a enuoiées, lesquelles contiennent que par Icelles Je assigne monsieur mon mary, pour partie de sa penssion, sur les succides venans en toutes Noz terres de par deça, lesquelles lectres ay Renuoiees en pimont a mondit seigneur, lequel en a parllé a monsieur le bastard, qu'il luy a dit, ainssy qu'il m'a escript, que auant que vostre homme qui est en pimont en partit, qu'il luy commanderoit qu'il vous deust dire que deussies accepter lesdites lectres, de quoy pensse debues auoir eu Nouuelles, car mondit seigneur me mande aussy que Incontinent m'euoiroit le chastellain goetry (3) tout despeschié touchant ceste matière, tant de monsieur le general (4) que autres a qui le

(1) Arch. Boimond, liasse I bis. A.

(2) Subsides.

(3) Peut-être de la famille Gouttry, de Combloux, qui depuis 4 siècles a fourni une quinzaine de prêtres au diocèse d'Annecy (cf. Rebord, *Diction. du Clergé*).

(4) Le général des Finances, soit Trésorier général de Savoie (cf. Capré, *Traité histor. de la Ch. des Comptes*, p. 304-11).

fait touche, par quoy, monsieur le maistre, vous pryc que veullies delayer vng petit ce premier paiement, et actendre jusques ad ce que en aies des Nouuellez, si desia ne les aues. Sy me feres bien grand plaisir. En priant dieu, monsieur le maistre, qu'il vous donit ce que desires. Escript a duyng le ixe Jour de Novembre ».

Cette lettre est à peu près inexplicable, si on l'attribue à Louise de Savoie (1476-1531), comtesse d'Angoulême, fille de Philippe II, d'abord comte de Bresse, puis duc de Savoie. Notre amateur d'autographes a bien coupé la signature « Louise de Savoie » (les termes de la lettre le confirment et le ton est bien d'une princesse) mais c'est de son propre chef qu'il a ajouté « mère de François Ier », confondant celle-ci avec sa cousine germaine Louise de Savoie (1467-1530), fille de Janus de S. comte apanagé de Genevois (1460-91). Ainsi s'explique sans peine : 1° que la lettre ait été écrite à Duingt, car Louise de Savoie fille de Janus était dame du château de Duingt (1), où elle passa presque toute son existence, où elle testa (1526) et où elle mourut (2) ; - 2° qu'elle parle de son châtelain de Conflens, puisqu'elle était également dame de Conflens (3) ; — 3° qu'elle s'adresse en l'occurrence à Pierre Métral qui avait été trésorier et conseiller de Janus de Savoie, son père.

Dès lors nous pouvons approximativement assigner un millésime à cette lettre qui n'est datée que des mois et jour :

(1) Alors que le Château-vieux de Duingt resta aux Duyn du xiiie siècle à 1530, le château de Duingt ne leur appartint que jusqu'en 1296 et devint par ventes successives, propriété des comtes de Genevois (1296-1401), des ducs de Savoie (1401-55), des d'Antioche (1455-81). Janus de Savoie y prétendit comme comte de Genevois et s'y installa de force (1468) ; sa femme Hélène de Luxembourg régularisa en achetant le château de Duingt pour son propre compte (1481). Dès 1468, la comtesse Hélène avait fait de Duingt sa résidence habituelle et le Versailles du Genevois. Quand le comté fit retour à la couronne, Louise de Savoie garda Duingt comme propriété personnelle (Lavanchy, *Les châteaux de Duingt*, Mém. Ac. Sal. t. VII, p. 88 et suiv.)

(2) Tout comme sa mère, Louise de Savoie ne se plaisait que sur les bords du lac d'Annecy ; née à Talloires, elle passa les courtes périodes de sa vie qui ne s'écoulèrent pas à Duingt, à Annecy même : au château, centre féodal de l'apanage de son père, et, après la mort de celui-ci, dans la maison forte de l'Isle, que Janus de S. avait donnée en propre à son épouse en 1473 ; et c'est à Annecy qu'elle fut inhumée, en l'église des Dominicains, au tombeau de ses père et mère (Dueis, *Le Palais de l'Isle à Annecy*, *Rev. Sav.* 1892, p. 105-7 et 1893, p. 19-20).

(3) Foras, *Armor. et nobil. de Savoie*, vol. III, fo 301.

écrite du vivant de son mari — sans doute le second (1) : François de Luxembourg vicomte de Martigues — elle l'a été entre 1487 et 1530. De plus elle n'est pas antérieure à 1496, car d'une part, il semble que lors de sa rédaction Hélène de Luxembourg († 1488) et Janus de Savoie son époux († 1491) étaient tous deux décédés, et d'autre part, on ne peut placer cette rédaction entre 1490 et 1496, où *Monsieur de Sauoye*, — en l'espèce un enfant de moins de 8 ans, le duc Charles II — eût été bien empêché de rédiger les *lectres* qu'elle lui attribue. Elle n'est pas davantage postérieure à 1525, car *Monsieur le Bastard* dont il y est question, ne peut être (2) que le fils naturel du duc Philippe II, René bâtard de Savoie mort en 1525. Ces deux dates extrêmes de 1496 et 1525 sont d'ailleurs confirmées par l'écriture qui est bien plutôt du début du XVIe siècle que de la fin du XVe.

Noble et egrège Pierre Métral (ou : de Métral ; en latin : Mistralis), seigneur de Chênex, était alors maître aux Comptes. Capré dans sa liste chronologique des maîtres auditeurs (1300-1662), ne donne les dates des créations que depuis 1555 ; néanmoins, Pierre Métral fut créé vers 1490, la création immédiatement antérieure à la sienne, celle de Jacques de Lambert, étant de 1484. Il avait été auparavant conseiller et trésorier de Janus de Savoie, soit trésorier général de Genevois, charge qu'il remplissait dès le 11 février 1483 et encore le 18 janvier 1487, et où il avait succédé à Humbert Gruet encore en fonction en juillet 1480. C'est sans doute le même que Pierre, père de Hélène de Métral qui épousa Humbert d'Angeville et lui apporta les seigneuries de Métral et de Chênex (3).

Jean BOIMOND.

(1) Le premier, son cousin germain Jacques-Louis de Savoie, marquis de Gex, fils d'Amédée IX, qu'elle épousa en 1483, mourut en 1485 avant la consommation du mariage. Le second était cousin germain d'Hélène de Luxembourg mère de Louise de S. (Foras, *op. cit.*, III ; 301 et 301 *bis* et V, 437 et 438).

(2) Foras, *op. cit.* V, 418-52, spécialement 443.

(3) Pour tout le paragraphe : Capré, *op. cit.*, p. 279-91 ; Foras, *op. cit.* III, f° 224 et I, f° 52 ; Bruchet, *Etude archéol. sur le château d'Annecy*, Rev. Sav., 1900, p. 291-2 ; Arch. Boimond, liasse I *bis*. A. p. 1, 2 et 4.

Rapport sur le concours de poésie 1934

Au concours de poésie 1934, il n'y eut que 2 concurrents. Leur classement ne fut d'ailleurs pas difficile ; car les qualités de l'un étaient certaines, tandis que l'autre avait une inspiration faible et versifiait très imparfaitement.

Néanmoins les « Portraits d'enfants » de ce dernier concurrent avaient quelques notations simples et fraîches, qui décidèrent le jury à lui accorder une mention.

Il y eut bien quelque discussion dans le jury au sujet du premier prix qui fut décerné au recueil écrit sous l'épigraphe : « Poésie c'est délivrance ». De fait, on y sent bien quelque « littérature », au sens péjoratif où ce mot signifie absence de sincérité. Car les inspirations d'une pièce à l'autre sont si diverses et même parfois se contredisent tellement, qu'il semble bien que l'auteur a quelquefois développé un thème plutôt qu'obéi à un sincère élan de la sensibilité.

C'est ainsi qu'après une série de poèmes d'une belle inspiration : « Enfance », « Eternel retour », « Nécessité », Absolution », poèmes qui sont tous dictés par l'amour ou la jalousie (laquelle n'est qu'un aspect de l'amour), on s'étonne de trouver une pièce telle qu' « Anxiété », où l'auteur déclare :

« Encore vivante et déjà morte
Irai-je donc rejoindre un jour
Dans leur misérable cohorte
Ceux qui n'ont pas trouvé l'amour » ?

Et dans la pièce suivante « Humilité », l'auteur laisse entendre que par orgueil il n'a pas voulu connaître l'amour ; et le regret, qu'il est trop tard pour pouvoir le connaître désormais, s'exprime dans cette belle strophe :

« Je demeure à jamais prisonnière des cîmes
Et la vie aujourd'hui se venge du dédain
Qui me fit mépriser pour des rêves sublimes
Tous les humbles bonheurs qu'elle offrait à ma main.

Aussi est-il étrange de trouver aussitôt après de nouvelles pièces d'amour qui, elles, du moins, comme celles du début, sont d'une très bonne inspiration et paraissent dictées par un sentiment sincère.

Dans « Berceuse » s'exprime avec tout ce qu'il a de maternel l'amour d'une femme pour son amant :

« Je berce contre mon épaule,
Mon cher Amour, votre sommeil
Et je remplis pour vous un rôle
A ceux des mères tout pareil.

Comme celle d'un grand enfant
Vers qui maternelle on s'incline
Je sens sur mon cœur triomphant
Votre faiblesse masculine »...

Dans « Volupté triste » cet amour se fait anxieux ; et l'on y retrouve le couplet éternel et tragique de l'amour et de la mort, que tant de poètes ont déjà chanté :

« Hélas ! le secret véritable
De mon amour si véhément
C'est de te savoir périssable
Et menacé par le néant.

De savoir que ton beau visage,
Dont l'aspect me charmait si fort,
Comme un éphémère mirage
Doit se dissoudre dans la mort.

Les stances du dernier poème sont d'un beau rythme et le symbole du pin meurtri, comparé au poète, n'est pas sans grandeur. On regrette néanmoins, après les réserves que nous avons formulées ci-dessus, de ne pouvoir l'appliquer à l'auteur qu'avec des arrières-pensées sur sa spontanéité et sa sincérité.

Ceci est d'autant plus regrettable, que l'auteur par ailleurs possède bien son métier. Rares sont les chevilles ; le rythme est souple et judicieusement choisi : la strophe de 4 alexandrins ou celle de 3 alexandrins et un octosyllabe à rimes alternées sont maniées avec autant d'aisance que la petite strophe octosyllabique, que l'auteur choisit à dessein pour les pièces de caractère plus simple et plus intime, telles que « Berceuse » et « Anxiété ».

Aussi doit-on dire que c'est plus pour des qualités de forme que ce recueil fut couronné. Il serait néanmoins injuste de dire que nous avons couronné seulement un versificateur ; car à travers plusieurs sentiments sincères et quelques belles images se révèle un poète véritable. Clément GARDET.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Tobie de Raemy. **L'Emigration française dans le canton de Fribourg, 1789-1798.** Fribourg, Fragnière frères, 1935, 526 p. gr. in-8°, 16 pl.

En un fort volume illustré de belles planches, M. Tobie de Raemy, archiviste honoraire de l'Etat de Fribourg, vient de consigner le résultat de minutieuses recherches entreprises de longue date sur l'émigration française dans le canton de Fribourg.

A un grand nombre d'émigrés et surtout de déportés français, le canton de Fribourg, terre catholique et en partie de langue française, servit d'asile pendant près de neuf années, depuis les premiers troubles de la Révolution jusqu'à l'entrée des troupes françaises à Fribourg (juillet 1789-mars 1798).

Avec clarté, précision et méthode, M. Tobie de Raemy nous fait connaître dans ses moindres détails comment arrivèrent, s'installèrent, s'adaptèrent et purent subsister ces 2 à 3.000 habitants supplémentaires d'un Etat de modique superficie, dont les ressources à l'époque n'étaient pas considérables. Ce fut, comme bien on pense, un rude souci pour les autorités fribourgeoises qu'une pareille invasion et, dès l'automne de 1792, il fallut instituer un Comité de haute surveillance qui s'efforça, toujours avec délicatesse et indulgence, de limiter cette affluence et d'assurer le contrôle indispensable. Sans les efforts de la charité privée, on ne voit pas bien comment cette masse de nobles et de prêtres, dont beaucoup se trouvèrent très vite sans aucune ressource, auraient pu vaincre les rigueurs des hivers, s'habiller, se nourrir à sa faim. L'étude qu'a faite M. de Raemy au chapitre VIII de son volume, du fonctionnement de l'Œuvre de la Commanderie, fondée par un prêtre franc-comtois, l'abbé de Montrichard, nous édifie sur ce beau mouvement d'entr'aide, dont furent heureux de bénéficier les privilégiés d'avant les heures troubles, au nombre desquels nous relevons une dame de bonne noblesse savoisienne, la comtesse de Pingon, émigrée à Fribourg (p. 269). A l'extérieur, le produit des collectes organisées par les évêques de Soleure jusqu'en Pologne permettait d'arrondir les recettes, souvent inférieures aux besoins, affectées à la caisse et à la table communes de la Commanderie.

Après la lutte contre la misère, il fallait organiser pour tous ces transplantés la lutte contre le désœuvrement ; certains émigrés laïcs donnèrent la preuve de leur sens des affaires, comme ce Fr. Hyacinthe de Constantin de La Batie, natif de Bonneville qui, avec deux associés, exploita les mines et verreries de Semsales ; les dames de la noblesse firent commerce de petits ouvrages et de broderie, donnèrent des leçons de musique. On trouve encore dans le canton de Fribourg certains objets d'art confectionnés alors par les déportés. Les ecclésiastiques, eux, pouvaient en maintes circonstances, aider leurs confrères fribourgeois, tel l'abbé Pasquier, vicaire de Gruffy, qui fut d'un précieux secours au curé de Gruyère : il y eut des prêtres français maîtres d'école, ou précepteurs dans des familles aisées ; ceux qui avaient des talents d'artistes en faisaient profiter les églises du canton ; c'est un curé savoyard déporté, celui de Thoiry, qui redora en 1795 le maître-autel de l'église de Semsales.

Si, au point de vue civil, le passage des émigrés à Fribourg n'a pas laissé de traces durables, il n'en fut pas de même au point de vue religieux. Un tel afflux de prêtres et de moines étrangers accrut encore l'importance occupée par le canton de Fribourg dans le monde catholique et la fondation de la Trappe de La Valsainte par Dom. A. de Lestrange est une directe conséquence du mouvement d'émigration. M. Tobie de Raemy a consacré à la formation d'établissements religieux nouveaux dans le canton de Fribourg un de ses plus longs et substantiels chapitres. Les trappistes de La Valsainte, à la règle d'une rare dureté, connurent pendant leur séjour en Suisse, qui dura au total vingt ans (1791-1811), de douloureuses épreuves, dont la moindre ne fut pas cet exode de 1798, en plein hiver, vers l'Europe Centrale et la Russie, sous la menace française. Néanmoins les autorités fribourgeoises n'eurent pas toujours à se louer de la discrétion de Dom de Lestrange qui, sous le Premier Empire, s'obstina à recevoir dans sa Trappe des conscrits français, à tel point que le courroux de Napoléon Ier amena la fermeture du Monastère. Et la communauté de *Solitaires*, ou femmes membres de la *Retraite chrétienne*, venues s'installer aussi

dans le canton sous la direction du Père Receveur, du diocèse de Besançon, n'eut pas le don de plaire davantage au gouvernement local ; on y pratiquait le recrutement des jeunes filles du pays et l'envoi en Allemagne de l'une d'entre elles faillit amener de graves complications.

C'est du temps de l'émigration que date la fondation du Séminaire de Lausanne, « immense bienfait, écrit l'auteur, dont nous sommes redevables en partie à la Révolution Française ». En effet, celle-ci avait fermé les séminaires français et les jeunes gens du diocèse aspirant au sacerdoce ne savaient plus où aller pour parfaire leurs études. C'est à des directeurs du séminaire de Besançon, expatriés, que sera confiée, en 1795, la direction du nouvel établissement.

M. de Raemy a aussi consacré un vivant et agréable chapitre à la vie de société des émigrés français à Fribourg. Ceux qui débarquèrent en Suisse avec le désir de « paraître », d'exhiber encore équipages et laquais, ne tardèrent pas à déchanter. Petit à petit, et inexorablement, les ressources de tous diminueront et il faudra, sur la dureté des temps, régler les conditions de la vie matérielle de chacun. Ne verra-t-on pas la princesse de Conti elle-même porter des robes toutes faites à 18 francs et tenir une table d'une frugalité notoire ? Les seules distractions permises demeurèrent les visites de société et les parties de campagne, occasion pour certains ascensionnistes novices de fausser quelque peu la vérité dans leurs récits de courses, comme cet abbé Lombard qui, ayant gravi avec peine le Moléson, en Gruyère, le qualifiait superbement de « montagne la plus haute de Suisse » !

L'extrême abondance de textes de toute sorte dont M. de Raemy a cité au cours de son récit, de courts ou de longs fragments, rehausse encore l'intérêt du volume, car la plupart de ces textes nous sont fournis par des actes privés, et nous y relevons maintes fois (qu'il s'agisse de testaments, procurations, déclarations d'attestation d'origine et de noblesse, obligations, correspondance, etc...), des passages où se reflète avec indignation ou violence, suivant les cas, l'état d'esprit des émigrés civils et religieux pendant la durée de leur exil, à l'égard des événements de France. « Renversement d'idées inouï » soulignait dans son testament la marquise de Saint-Seine, consciente d'avoir « vieilli avec honneur et d'une manière irréprochable » et de ne pas avoir mérité cette « vexation inouïe » ; « fortement persuadée, « d'autre part, qu'un tel ordre de choses, si incompréhensible à l'ancienne génération, ne pourrait subsister.

La Savoie n'a pas fourni au canton de Fribourg un aussi fort contingent d'émigrés que le restant de la France, puisque jusqu'à l'été de 1792 bien des Français choisissaient la Savoie elle-même comme lieu de leur exil. Mais aux jours sombres de septembre 1792, lors de la retraite confuse des troupes de Lazary, ils durent se mettre en quête d'un autre gîte, accompagnés de nobles, prêtres et fonctionnaires de Savoie, la plupart de ceux-ci allant plutôt vers le Piémont. C'est ainsi que la comtesse de Barruel et sa belle-sœur, avec un enfant de deux ans, étant parties de Chambéry dans cette débandade, arrivèrent à Romont en piètre état, « sans habits et sans fonds ».

Bien des noms de personnes et de lieux savoisiens peuvent se relever dans l'index terminal. A ce titre, le travail de M. de Raemy a sa place dans les bibliothèques de notre Province. Et, d'un point de vue plus général, il se lit avec fruit et sympathie, car c'est l'histoire d'une douloureuse épreuve collective écrite impartialement par un homme charitable et bon, animé rétrospectivement à l'égard des Français émigrés de 1789-98 de ces mêmes sentiments humanitaires qui dictèrent leur attitude aux Fribourgeois d'alors.

R. AVEZOU.

63me Année 1935 3me et 4me Trimestres

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(CICÉRON : *De Officiis* lib. I.)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896

SOMMAIRE :

Académie Florimontane. *Séances des 10 juillet, 9 octobre, 6 novembre et 4 décembre* 1935.

F. Ritz..... *Eloge funèbre du Président Louis Aussedat.*

Ch. Coutin ..... *Le chanoine Adrien Gavard.*

Ferdinand Lot, *Membre de l'Institut*..... *Les Limites de la Sapaudia.*

Maxime Reymond..... *Les documents des Archives de l'Etat de Vaud intéressant le S.-E. de la France.*

L. Dépollier ..... *Jules Philippe* (1827-1888) (*suite*).

R. Avezou..... *Exposition de souvenirs de* 1860 *à l'H. de v. d'Annecy : Catalogue.*

Ch. Boillot ..... *Les Savoyards du Saugel.*

M. Besson..... *Carnet de service d'un grenadier faucignerand.*

A. Flamary..... *Les insectes nuisibles aux plantes cultivées.*

62e Concours de Poésie et 21e Concours de Beaux-Arts

Table des Matières pour 1935

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

A. Marteaux ..... *Dictionnaire Et. des noms de lieu de la Savoie*, par A. Gros.

..... *Les Origines de l'Europe. Progression des noms du groupe fluvial de la Loire d'Egypte jusqu'en Ligurie.* par G. de Manteyer.

R. Avezou..... *Les Sources du droit du Canton de Genève*, t. III et IV, publ. par E. Rivoire. — *Storia di Torino*, par Fr. Cognasso.

Louis Ptister ..... *La Grande Dauphine Béatrix de Faucigny*, par Lucien Guy.

F. C...... *Histoires et Légendes de Savoie*, par Jean Duffresne.

ANNECY

Imprimerie F. ABRY et Cie, Editeurs

1935

ACADEMIE FLORIMONTANE

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896)

L'Académie Florimontane a été fondée à Annecy le 15 janvier 1851, par Louis Bouvier, Etienne Machard, Jules Philippe et Eloi Serand, pour faire revivre l'Académie Florimontane, créée dans cette ville, en 1606 (29 ans avant la fondation de l'Académie française) par saint François de Sales et le président Favre.

Son but est d'encourager les lettres, les sciences et les arts ; recueillir les manuscrits, chartes et documents qui peuvent intéresser l'histoire locale ; d'exciter à tout ce qui est bien, à tout ce qui est utile et réalisable ; enfin de multiplier les encouragements partout où sera besoin pour concourir à la gloire et au bien-être de la patrie, suivant sa devise qui résume bien son esprit : « *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* »

L'Académie Florimontane possède une bibliothèque savoisienne qui compte nombre d'ouvrages et brochures aujourd'hui recherchés et difficiles à trouver dans les bibliothèques publiques. On y conserve les collections complètes des publications des sociétés savantes savoisiennes, dauphinoises, du département de l'Ain, du canton de Genève et du Piémont.

Les membres de l'Académie Florimontane peuvent se faire communiquer les livres ou revues que possède sa bibliothèque. Lorsqu'il s'agit d'une communication en dehors d'Annecy, les frais de port sont à la charge du sociétaire.

Enfin l'Académie Florimontane est depuis 1916 propriétaire d'un superbe domaine situé aux environs d'Annecy, domaine qui lui a été légué par M. Léon Marès. Ce domaine de Montrottier est connu dans toute la région par le château du même nom, autour duquel il est groupé, et dont certaines parties sont classées parmi les monuments historiques. C'est dans ce château qu'est installé le Musée Léon Marès, formé de collections aussi précieuses que variées, et qui est ouvert gratuitement aux membres de l'Académie Florimontane, sur présentation de leur carte de sociétaire ; le public paye un droit d'entrée de 3 francs, de Pâques au 30 septembre.

L'Académie se compose de membres effectifs et associés, de membres correspondants et de membres honoraires à nombres limités. Les premiers sont admis sur leur demande et sur la présentation de deux membres ; ils paient une cotisation annuelle de 25 francs, reçoivent la *Revue Savoisienne*, ont le droit d'avoir en communication les ouvrages de la bibliothèque de l'Académie et d'assister à ses séances qui ont lieu à l'hôtel de ville d'Annecy, le premier mardi de chaque mois, sauf pendant les vacances : août et septembre.

Les membres correspondants sont choisis parmi les personnes qui collaborent à la *Revue* ; ils payent de même la cotisation de 25 francs et reçoivent la *Revue*.

Le rachat de la cotisation de membre est fixé à la somme de 400 fr.

Les membres honoraires sont choisis parmi les personnages de distinction qui font honneur à la Savoie ou qui ont rendu des services à l'Académie. Ils reçoivent la *Revue* et ne paient aucune cotisation.

CONCOURS

Chaque année, l'Académie Florimontane organise et distribue les prix des concours fondés en 1873 par le docteur Andrevetan et la ville d'Annecy, qui ont lieu dans l'ordre suivant :

1re année. — Concours de poésie, 600 fr.

2e année. — Concours simultané de poésie et de beaux-arts ; 200 fr. sont affectés à la poésie et 400 aux beaux-arts.

3e année. — Concours simultané de poésie et de prose ; 200 fr. sont consacrés à la poésie et 400 fr. à l'histoire ou études analogues.

En 1936 : Concours de 2e année dont le programme est envoyé sur demande.

Adresser tout ce qui concerne

l'administration de l'Académie Florimontane,
au Secrétaire de l'Académie (Syndicat d'Initiative, Annecy, Hte-Savoie).

ACADÉMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Séance du 10 juillet 1935 (1)

PRÉSIDENCE DE M. FRANÇOIS RITZ, VICE-PRÉSIDENT

En ouvrant la séance, M. Ritz excuse M. Aussedat, Président, empêché, et rappelle le deuil qui vient d'atteindre la société par la mort de M. Henri Diano, membre associé, inspecteur général honoraire des P-T-T., payeur général aux armées en France et en Italie pendant la guerre, officier de la Légion d'Honneur et des SS. Maurice et Lazare. C'est M. Diano qui avait eu l'idée de créer cette organisation si souple des « secteurs postaux » qui permit aux soldats de recevoir régulièrement leur correspondance au front malgré leurs changements fréquents de secteur. Le président adresse à Mme Diano, à ses enfants et à notre collègue, M. Francis Roupioz, son beau-frère, nos condoléances attristées.

Il offre aussi des sentiments d'affectueuse sympathie à nos collègues Léon Moret, Maurice Moret et Joseph Lacombe, pour la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Mme Joseph Moret, leur mère et belle-mère.

Le Président adresse les cordiales félicitations de l'Académie Florimontane au nouveau président de l'Académie Chablaisienne, M. Léon Quiblier, architecte à Thonon, originaire d'Annecy, et à notre éminent confrère, le général Bordeaux, nommé Président d'honneur de la même Académie.

Il félicite chaleureusement aussi M. Robert Avezou qui vient de recevoir de l'Académie de Savoie un prix de 500 fr. pour son *Histoire de Savoie pendant les dernières années du régime sarde*. L'Académie Florimontane se réjouit avec lui de cette récompense.

(1) Etaient présents : Mme Biennier, MM. J. Bouchet, Cdt Clair, chanoine Coutin, Domenjoud, Flamary, Lachat, Marteaux, Martin, d'Orlyé, H. Pfister L. Pfister, Ribatto, Ritz, Roze, F. Serand, J. Serand.

Excusés : MM. Aussedat, Avezou, Cuvet, Vuachet.

Rappelant la récente promenade des Florimontans, M. Ritz adresse des remerciements aux personnes qui ont bien voulu nous recevoir : M. le docteur Forestier, représentant la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie, à Aix-les-Bains ; M. le curé du Bourget du Lac ; Mme la baronne d'Anglejean-Châtillon, au château de Châtillon, et notre collègue, M. Louis Buttin, à l'Hôtel de Ville de Rumilly, à la place du Maire. Un compte rendu de la promenade sera publié dans la *Revue Savoisienne*.

Le Président remercie enfin la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie d'avoir invité un délégué de l'Académie Florimontane à sa promenade en Bugey. M. Hubert Pfister, notre trésorier, nous y représenta.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Henry Bordeaux, disant avoir remis à l'Académie Française l'adresse de l'Académie Florimontane à l'occasion de son troisième centenaire, et regrettant l'absence de notre société à cette manifestation.

M. Flamary présente et analyse des études de MM. le docteur Jean Deshusses et Louis Deshusses, de Genève, sur les maladies des plantes, occasionnées par divers insectes nuisibles, publiées dans les travaux de la Société de physique et d'histoire naturelle de Genève. Les deux érudits chercheurs, déjà connus par le bulletin de la Société botanique de Genève, signalent notamment la présence de « Phytomyza gentianae », « Hend. » dans les Alpes de Savoie, au Salève, au Rosairy, etc. Ce diptère avait été considéré jusqu'ici comme rare dans la Haute-Savoie. Des compliments et des remerciements sont adressés à MM. Deshusses qui ont bien voulu nous envoyer leurs études.

M. le chanoine Coutin donne lecture d'un acte notarié passé au château de Mornay, près Monnetier, en 1371, et intitulé : « Exécution du Testament d'Amédée III, comte de Genevois ».

Dans son testament, Amédée III ordonne « de fonder et de construire une chapelle dans l'église de Notre-Dame de Liesse, et dans ladite chapelle, le tombeau où il veut être enterré. Si la chapelle n'est pas terminée au moment de notre mort, nous voulons que les offices fondés (3 messes quotidiennes) soient célébrées jusqu'à son achèvement au maître-autel de la même église. »

Le docte archiviste Lecoy de la Marche en conclut :

1° Le Comte de Genevois n'a fait qu'agrandir l'église Notre-Dame en 1360 par addition d'une chapelle ;

2° La construction de l'église dont le clocher seul nous reste aujourd'hui remonte vraisemblablement au début du XIIIe siècle.

Dans ce même testament fait en 1360, soit 7 ans avant sa mort, Amédée III ordonne « que le jour de l'Assomption soit faite une done soit distribution de quatre deniers à mille pauvres d'Annecy (au total 16 liv. 13 sols 4 deniers) et la veille de Noël vingt-quatre indigents d'Annecy recevront chacun un corset blanc estimé 7 sous et 6 deniers chacun. »

Le testament se termine par le détail des revenus affectés à la fondation faite dans l'église de Notre-Dame. Le premier article consiste en 140 coupes de grain moitié froment, moitié avoine évaluées 25 liv. genevoises soit 3 sous et 6 deniers la coupe qui mesurait environ 80 litres.

Le BIBLIOTHÉCAIRE présente les ouvrages reçus : « *Notice explicative : feuille Mont-Dolent, de la carte géologique du massif du Mont-Blanc* », par MM. Paul Corbin et Nicolas Oulianoff : « *Les théories forestières d'un notaire savoyard en* 1821 », par M. Philibert Guinier (extrait de la « *Revue Savoisienne* »).

Séance du 9 octobre 1935 (1)

PRÉSIDENCE DE M. FRANÇOIS RITZ, VICE-PRÉSIDENT (2)

La séance ouverte, M. François Ritz, vice-président, prononce aussitôt l'éloge funèbre de M. Louis Aussedat, Président de l'Académie Florimontane, prématurément ravi à l'affection des siens et de ses nombreux amis le 17 septembre dernier. (3)

(1) Etaient présents : Mme Biennier, MM. Avezou, Blanchard, P. Callies, Lt-Colonel Collet, chanoine Coutin, Domenjoud, Flamary, Fontaine, Gardet, Lachat, L. Laydernier, Marteaux, Martin, chanoine Mugnier, Cdt Monnet, Onde, d'Orlyé, J. Pfister, L. Pfister, Ribatto, Ritz, F. Serand et J. Serand.

Excusés : Mlles Marel et Mugnier, M. Gayet.

(2) En raison des travaux en cours d'exécution à la bibliothèque municipale, la séance eut lieu dans la salle de réunions du Syndicat d'Initiative où M. Léon Laydernier, Président, souhaita la bienvenue aux florimontans.

(3) Voir le texte de l'éloge funèbre de M. Louis Aussedat, p. 139.

Après la lecture de cet éloge funèbre écouté avec émotion et tristesse, la séance est suspendue quelques instants en signe de deuil.

A sa reprise, M. Ritz adresse les condoléances de l'Académie Florimontane à la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie pour la perte de son Président, notre confrère, le commandant Edouard Revel, décédé subitement en août dernier. Officier de la Légion d'honneur, grand mutilé de guerre, le défunt était un historien érudit qui avait publié plusieurs ouvrages relatifs à la Savoie et à la Franche-Comté. MM. Louis Aussedat, commandant Clair, Joseph Serand et Hubert Pfister représentèrent notre Académie à ses funérailles. A Mme Revel et à ses enfants, M. Ritz envoie des condoléances respectueuses et attristées.

Il a, par ailleurs, le plaisir d'adresser de vives félicitations à M. Gaston Letonnelier, archiviste de l'Isère, promu chevalier de la Légion d'honneur. Membre effectif de l'Académie Florimontane depuis 1908, ancien secrétaire adjoint, ancien combattant valeureux, le nouveau décoré a publié de nombreux travaux dans la *Revue Savoisienne*.

Le Vice-Président donne lecture des lettres de condoléances qui nous ont été adressées à l'occasion de la mort de M. Aussedat, notamment de celle de M. Quiblier, président de l'Académie Chablaisienne. Des remerciements leur sont adressés ainsi qu'à toutes les personnes qui nous ont témoigné de la sympathie.

Suivant l'ordre du jour, est nommé le jury du concours de poésie de la fondation Andrevetan. En font partie : Mlle Mugnier et MM. Clément-Gardet, Georges Martin, François Ritz et Etienne Roze.

Le Bibliothécaire présente le dictionnaire étymologique des noms de lieu du département de la Savoie, par M. le chanoine Adolphe Gros, de Saint-Jean-de-Maurienne. Et il dépose les ouvrages offerts, soit : *La Grande Dauphine, Béatrix de Faucigny*, par M. Lucien Guy ; *Anecdotes, Maximes et Pensées*, choisies dans les œuvres des grands écrivains du 1er au XXe siècles, par M. Fabius Henrion ; *Histoires et Légendes de Savoie*, en deux volumes, par M. Jean Duffresne. Des compliments et des remerciements sont exprimés aux généreux auteurs.

M. J. Serand fait part de divers dons reçus en faveur du

musée Léon Marès et renouvelle les remerciements de l'Académie Florimontane à Mmes Allart, d'Orlyé-Saillet, à nos collègues Maurice et Léon Moret, ainsi qu'à MM. Marius Tissot, d'Annecy, Pellarin et Joseph Soudan, de Cruseilles.

Séance du 6 novembre 1935 (1)

PRÉSIDENCE DE M. FRANÇOIS RITZ, VICE-PRÉSIDENT

M. Ritz offre à la bibliothèque deux recueils de 33 œuvres de Jean Ritz, son père, qui ne figuraient pas dans la collection remise autrefois par l'auteur. L'ensemble des compositions musicales de Jean Ritz ainsi déposées à l'Académie forment un total de 171 œuvres, dont 85 chœurs pour hommes, 5 pour voix mixtes, 37 solfèges à 1 ou plusieurs voix mixtes ou égales, 29 mélodies ou chansons et 18 œuvres pour instruments divers.

Il dépose de la part de M. le chanoine Coutin une notice bibliographique sur les deux intéressants volumes : « *Histoires et Légendes de Savoie* », de M. Jean Duffresne, publiés par l'Imprimerie Hérisson.

M. Ch. Marteaux prend ensuite la parole en ces termes :

« C'est une bonne fortune pour notre *Revue Savoisienne* de pouvoir accueillir dans l'un de ses fascicules l'étude d'un historien aussi éminent que l'est M. le professeur Ferdinand Lot ; celle-ci y trouve, oserai-je dire, naturellement sa place, puisqu'elle concerne notre Sapaudia. Reprenant l'épineux problème de ses limites et de l'identification des localités mentionnées vers 400 dans la *Notitia dignitatum imperii*, l'auteur, se référant à une abondante bibliographie, source de très nombreuses notes critiques et explicatives, discute, textes anciens en mains, les opinions de ses devanciers et, par une logique serrée, en arrive aux conclusions suivantes.

(1) Etaient présents : Mme Biennier, MM. Avezou, André, Baudin, A. Calliès, général Cartier, Charvin, Lt-colonel Collet, Cuvet, Fontaine, abbé Fromaget, Gaillard, Gardet, Gayet, Lachat, Marteaux, Martin, Cdt Monnet, d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, Revil, Ribatto, Ritz, F. Serand et J. Serand.

Excusés : M. le chanoine Coutin, M. Vuachet.

La Sapaudia, certainement et sans plus comprise entre le lac Léman, le Rhône et les Alpes, devait probablement embrasser les parties montagneuses de cette région, par opposition aux pays de plaine avec Vienne et à ceux du cours inférieur de l'Isère, sans qu'on ait la preuve qu'elle comprît aussi Grenoble, l'antique Cularo ; car ce n'est pas lui que l'auteur retrouve dans le *Calaronae* de la Notitia, corrigé inutilement en *Cularone*, puisque celui-ci s'appelait à cette époque Gratianopolis. Il l'identifie donc phonétiquement avec un vicus disparu de l'Ain, Calarona, conservé dans ce nom de rivière, la Chalaronne, et auquel Châtillon sur Chalaronne a pu succéder. Il est, par suite, amené à reconnaître que, dans le titre officiel de la cohorte romaine qui y résidait, *tribunus cohortis primae Flaviae Sapaudiae*, ce dernier nom, corrigé en *Sapaudicae*, doit évoquer non pas directement la Sapaudia, mais un surnom qui échut à cette cohorte, parce qu'elle y avait résidé. A dire vrai, on n'a aucune preuve de ce fait qui, du reste, n'a pu avoir lieu qu'après le règne de Diocletianus, aucune troupe n'ayant séjourné auparavant dans la Narbonnaise. Ensuite, l'auteur, étudiant l'identification d'une autre localité mentionnée, *Ebruduni Sapaudiae*, autrefois Eburodunum, adopte une séduisante, quoique timide hypothèse de M. E. Muret par laquelle le nom de ce vicus, subissant, après le IVe s., une réduction constatée pour d'autres localités gallo-romaines, serait devenu Eburia, d'où Yvoire, au moyen âge Aquaria, admirablement placé pour l'établissement d'une flottille de nautonniers, chargée de s'opposer à des incursions par la voie du Léman de Barbares indésirables. La découverte récente de fondations de murs et de tuiles romaines entre le château et la place de l'église suffisent à l'auteur pour que cette identification apparaisse certaine. Ces quelques vestiges incitent-ils vraiment à placer là ce vicus, d'autant plus que son deuxième terme, *dunum*, évoque, comme M. F. Lot le reconnaît pour Yvorne, une situation sur une hauteur à laquelle ne correspond guère l'élévation médiocre du château (alt. 380m env.) ? Il est à espérer que de nouvelles trouvailles archéologiques emporteront la conviction. Ajoutons qu'à quatre milles environ au sud d'Yvoire la voie de Genava à Octodurum devait utilement contribuer à la défense de ce territoire. Enfin, l'auteur reproduit une étymologie de Sapaudia due à Rud. Thurneysen qui l'explique par le celtique *sapa*

widu, bois de résine, soit la Sapinière. Mais il existe aussi un nom d'homme d'origine celtique et connu à cette époque, c'est Sapaudus d'où a pu dériver Sapaudia, comme Gallia, de Gallus.

Quoiqu'il en soit, telle est, en résumé, la thèse de M. Ferdinand Lot ; il l'a exposée avec un grand savoir et non sans quelque hardiesse ; elle fournit un sérieux appoint à la solution de ce problème de la Sapaudia et nous devons sincèrement l'en remercier.

M. Louis Peisrer fait le compte rendu bibliographique de l'ouvrage de notre confrère, M. Lucien Guy, « *La Grande Dauphine Béatrix de Faucigny, princesse de Savoie* ». A travers le récit des grands événements qui marquèrent la souveraineté de la Dame de Faucigny, fondatrice de Bonneville, l'auteur a su faire ressortir les belles qualités de cœur et de bonté de cette femme illustre.

M. Peisrer analyse aussi l'œuvre posthume du marquis de Lannoy de Bissy « *Genève et la Savoie ou Histoire d'une ville qui devient un Etat* », récemment publiée dans les Mémoires de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie. Historien et cartographe de haute classe, basant son jugement sur des faits établis et contrôlés, remontant toujours à l'origine des choses, notre éminent et regretté confrère étudie Genève dans tous les détails compliqués de son existence, de sa vie administrative et de son développement.

Le même signale l'intérêt du rapport sur le concours d'alpages de 1934, dans l'arrondissement d'Annecy, que M. Eugène Graber publie dans le Bulletin de l'Economie Alpestre.

Il présente les ouvrages reçus, savoir : de la part de M. Léon Laydernier, « A André Theuriet. Inauguration d'une plaque commémorative à Talloires, le 5 août 1933 » ; du commandant Quenedey « Un recensement de la ville d'Annecy » en 1561 ; de M. Chifflier, un recueil de poèmes. Remercîments et compliments aux aimables donateurs.

M. Ritz, désirant que tous les Florimontans apportent à l'œuvre commune une collaboration active et personnelle, rappelle la diversité des sujets traités à l'Académie de saint François de Sales, alors que chacun concourait à l'agrément des séances et enrichissait le trésor commun du fruit de ses connaissances particulières. Faisant donc appel à la collaboration de chacun, il donne la parole à Mme Biennier, membre

de la Société des artistes français et de la Société des femmes peintres et sculpteurs, pour une causerie sur l'histoire et la technique du bois gravé, art vers lequel notre collègue a dirigé son talent très personnel.

Mme Biennier fait d'abord l'historique de la gravure sur bois qui est une conséquence de l'invention du papier et qui date, en France, du XIIIe siècle ; l'âge le plus intéressant de son histoire est le XVIe. Elle expose ensuite la technique de son art : lavis préalable ; décalquage sur les planches de poirier qui seront gravées de manière à se superposer très exactement, d'où un repérage particulièrement délicat ; impression de chaque planche, à la main, au moyen du frottoir, afin d'obtenir des tons différents ; cette dernière opération est des plus décevantes. Notre collègue affirme que la gravure sur bois peut exprimer « ce que tout artiste tend à faire dire à son œuvre... à condition de n'être pas traitée comme un simple passe-temps, mais comme un métier qui demande de longs et sérieux efforts, une grande persévérance et une conscience qui ne laisse rien au hasard ».

Le Vice-Président remercie chaudement Mme Biennier de cette causerie très instructive, pendant laquelle elle a fait circuler plusieurs exemplaires de ses planches originales.

M. Avezou donne lecture de plusieurs lettres, conservées aux Archives départementales, adressées à Mgr Rendu, évêque d'Annecy, entre 1812 et 1818, par la comtesse Eugène Costa de Montgex, née Jeanne-Louise-Victoire Passerat de Silans. L'une de ces lettres, qui toutes sont d'un savoureux intérêt se rapporte au conflit religieux qui se déroulait alors à Genève.

M. Avezou présente et analyse aussi le récent ouvrage d'Edouard Chapuisat : « *Le général Dufour* — 1787-1875 ». Cet ouvrage renferme notamment le récit du dernier pèlerinage que le général fit en 1868 au château de Montrottier, son ancienne propriété. Un portrait de Dufour et une gravure du château, vers 1820, illustrent le texte.

Séance du 1 décembre 1935 (1)

PRÉSIDENCE DE M. FRANÇOIS RITZ, VICE-PRÉSIDENT

En ouvrant la séance, M. Ritz a la tristesse de faire part de la mort, après une très longue maladie, de notre vice-Président honoraire, M. Albert Crolard, ingénieur des Arts et Manufactures, ancien conseiller général et député de la Haute-Savoie, âgé de 75 ans. Entré à l'Académie Florimontane en 1890, vice-Président depuis 1908, le très regretté défunt a laissé dans la « *Revue Savoisienne* » des articles montrant l'intérêt qu'il portait notamment à la botanique, à l'archéologie, à l'hydrographie. Son étude sur les crues du lac d'Annecy fut particulièrement appréciée. Albert Crolard remplit ses divers mandats et fonctions avec une haute conscience de ses devoirs, mettant sa compétence, son intelligence et toute son activité au service de son pays. M. Ritz adresse à Mme Albert Crolard et à sa famille les condoléances émues de la Société.

Il exprime aussi des sentiments de profonde sympathie à notre collègue M. Charles Brand, de Neydens, qui a eu la douleur de perdre son père, beau-frère de notre éminent collègue Mgr Cusin, évêque de Mende, auquel il adresse également les respectueuses condoléances de l'Académie Florimontane.

Le Vice-Président envoie les vives félicitations de notre société à M. l'abbé Loridon, curé de Saint-Cassin, qui vient d'être nommé Président de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie en remplacement du regretté commandant Revel.

Le général Cartier, dans une causerie très documentée sur l'Invasion des Bernois dans le Chablais au XVIe siècle, fait

(1) Etaient présents : Mlle Maret. MM. Avezou, Baudin, M. Callies, P. Callies, général Cartier, Lt-colonel Collet, chanoine Coutin, Cuvet, Domenjoud, Dr Favre, Fontaine, Gaillard, Gardet, Gayet, Hérisson, Lachat, R. Laydernier, Marteaux, Martin, Cdt Monnet, chanoine Mugnier, H. Pfister, L. Pfister, Revil, Ribatto, Ritz, F. Serand, J. Serand, Vuachet.

Excusé : M. Anthonioz.

l'historique de tous les événements qui préparèrent cette invasion ainsi que le démembrement des Etats de Savoie, depuis les batailles de Morat et de Grandson, en 1476, alors que la duchesse de Savoie, Yolande de France, était l'alliée du Téméraire, l'ennemi de son frère Louis XI, jusqu'à la victoire de Saint-Quentin remportée par le jeune duc Emmanuel-Philibert, laquelle lui fit recouvrer ses Etats sauf le pays de Vaud et Genève.

Longuement, le général met en parallèle, d'une part, le règne malheureux du duc Charles III qui, dépossédé soit par son neveu François Ier, soit par les Bernois et les Valaisans, ne sut répondre que par une politique de faiblesse et de concessions, et, d'autre part, le règne, au contraire glorieux, de son fils Emmanuel-Philibert. Ce grand capitaine fit un véritable « miracle » en gagnant une de ces batailles qui font les royaumes. Homme de génie, il sut comprendre que la Savoie avait évolué vers la France et que l'avenir de sa dynastie était désormais au-delà des Alpes. En transportant sa capitale à Turin, Emmanuel-Philibert préparait la destinée française de la Savoie.

De l'invasion du Chablais en 1536, le seul fait d'armes à relever fut l'engagement entre les 2.000 Bernois qui remontaient la Dranse et les gens du pays qui les repoussèrent.

Le général Cartier termine cette première causerie en montrant qu'un Etat trouve son équilibre dans ses frontières naturelles et qu'il lui faut être fort pour pouvoir les garder.

Le Vice-Président se fait l'interprète de l'assistance pour remercier vivement et féliciter chaleureusement le général, notre éminent confrère, pour cette causerie d'une rare clarté de conception et particulièrement instructive et captivante.

M. Georges Martin fait l'analyse du petit recueil de vers : « Simplicité-Harmonie », présenté par M. Chifflier, ancien contrôleur des contributions directes, à Annecy. Il donne lecture de plusieurs pièces humoristiques de ce recueil « pleines d'une bonhomie malicieuse, d'une verve bien française » : « *Coquette* » et « *Je suis vieux jeu* ».

M. Charles Marteaux dépose de la part de M. Henri Davignon trois fascicules de la revue : l' « *Arcade* », manquant à la collection.

M. Ritz commémore le centenaire de la naissance d'Amélie Gex, poète et écrivain savoyard, à laquelle l'Académie Flo-



LOUIS AUSSEDAT
(1877-1935)

rimontane rendit déjà hommage de son vivant. En 1880, Aimé Constantin écrivait dans la « *Revue Savoisienne* » : « Le caractère des poésies de Mlle Gex est essentiellement féminin, grâce, fraîcheur, sentiment musical, style facile, riant et imagé s'unissent en elle à un amour vrai de l'idéal et de la nature » et, plus loin : « Mlle Gex est un talent poétique des plus remarquables qui peut hardiment se comparer aux femmes poètes dont la France s'honore ». A plusieurs reprises, Amélie Gex fut la collaboratrice de Jean Ritz, qui écrivit sur ses poèmes sept chœurs et une chanson patoise. Avec une vérité saisissante, elle sut dépeindre dans ses œuvres les divers milieux, ruraux, bourgeois, littéraires de la Savoie après l'Annexion. M. Ritz cite en terminant quelques passages de la préface de M. Henry Bordeaux, dans le recueil « Vieilles Gens et Vieilles Choses ».

Eloge Funèbre
du Président Louis Aussedat

prononcé par M Fr.-M. RITZ.

à la séance de l'Académie Florimontane du 9 Octobre 1935.

Peu de temps avant sa mort, François Miquet exprimait à notre Société son désir de voir M. Louis Aussedat le remplacer à la présidence de l'Académie Florimontane. Sans doute avait-il distingué dans notre confrère, membre de la Société depuis 1903, descendant et allié d'éminents florimontans comme Alphonse et Antoine Despine, Camille Dunant, Louis Balleydier, le digne continuateur d'une belle tradition. Mais il avait surtout discerné en lui, sous l'apparente timidité et l'extrême modestie « un homme » ; c'est-à-dire l'être rare et complet qui, grâce à de hautes qualités morales, n'utilise sa science, son intelligence, son travail et son cœur que pour le bien de tous.

Aussi le choix de M. Miquet avait-il été ratifié à l'unanimité par l'Assemblée générale du 21 janvier 1931.

Depuis près de cinq années, Louis Aussedat présidait aux

travaux et aux destinées de notre Académie avec une compétence éclairée, un inlassable dévouement et une parfaite simplicité. Le 17 septembre, la mort inexorable l'a soudainement arraché à notre affection, alors que nous avions encore tant besoin de sa direction, de ses précieux conseils, de son ferme appui ! Et nous restons confondus devant cette rapide disparition, et le mystère insondable des desseins de la Providence.

Louis Aussedat était né à Annecy le 1er mai 1877.

Après de brillantes études à Annecy, Mongré et Arcueil, il entra à l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures de Paris, à l'âge de 19 ans. Il en sortit en 1899.

Les applications industrielles de l'électricité qui commençaient à se manifester, l'attiraient tout particulièrement et il commença sa carrière d'ingénieur par un stage au Giffre puis dans une Société Suisse d'électricité qu'il quitta en 1901 pour revenir à Annecy et entrer à la Société des Forces du Fier. Cette Société procédait alors timidement à sa constitution n'ayant pas encore la concession de l'éclairage. Aux côtés de Jules Barut et d'Albert Crolard, Louis Aussedat et M. Descroix comme ingénieurs, poursuivirent l'étude de l'utilisation des eaux du Fier en une première chute. La concession d'éclairage étant devenue possible, l'usine hydro-électrique de Brassilly fut bientôt en service.

Nommé administrateur-délégué en juin 1901, puis directeur général en mars 1906, Louis Aussedat étudia dès 1910 avec Jules Barut et Albert Crolard la réutilisation des eaux du Fier dans une deuxième chute plus importante par la pente et le débit. Il se donna tout entier à cette réalisation et l'Usine hydro-électrique de Chavaroche est vraiment et pleinement son œuvre.

Avec le développement de la consommation d'électricité, les heures de pointe devinrent bientôt gênantes et Louis Aussedat conçut alors le magnifique réservoir de Lovagny, creusé après entente avec l'Académie Florimontane, dans le « pré du Seigneur », devenu avec le domaine de Montrottier, la propriété de notre Compagnie. Les 128.000 mètres cubes de ce petit lac artificiel rempli naturellement par les eaux du Fier peuvent s'écouler en quelques heures par les conduites de Chavaroche en particulier au moment du maximum de consommation, et produire ainsi un supplément de 16.000 kilowatts-heure.

Malgré toutes ces occupations, malgré la lourde charge d'étudier et de mettre au point les concessions avec la ville et les communes environnantes, malgré les soucis de direction d'une Société devenue peu à peu importante, Louis Aussedat se tenait au courant de tous les perfectionnements réalisés aussi bien dans la fabrication du gaz d'éclairage que dans le domaine de l'électricité (1).

C'est ainsi qu'avec M. Perrichon, il transforma complètement l'usine à gaz pour en faire l'usine modèle que vous avez visitée l'an dernier sous son aimable direction, et où les fours verticaux fonctionnant pour ainsi dire automatiquement ont remplacé les anciens fours horizontaux si pénibles à charger. Tout récemment encore, il procédait à une installation d'essai de production du gaz par le four électrique, procédé qui permet d'obtenir du gaz presqu'instantanément en cas de nécessité.

Il venait aussi de mettre au point l'utilisation sur les réseaux de la Société du système Actadis dont l'emploi facilite la vente de l'énergie aux heures creuses. Cette installation, la première réalisée en province, permet le déclanchement automatique des appareils chez les particuliers, à l'aide de courants de moyenne fréquence envoyés de l'usine.

Pour toute cette activité, pour les services rendus, son Conseil d'administration lui avait témoigné sa satisfaction et sa gratitude en le nommant en avril 1926 administrateur-directeur général de la Société.

Louis Aussedat était aussi président du Conseil d'administration de la Société Anonyme des Papeteries Aussedat ; président de la Ligue des Familles nombreuses d'Annecy et du Mont-Blanc dont il s'occupait de façon très active ; président de la Société des Frigorifiques d'Annecy et Aix-les-Bains ; membre du Conseil d'administration de la Société des Bateaux à Vapeur ; membre du Conseil de Surveillance de la Banque Commerciale ; administrateur de la Société des Gorges du Fier ; administrateur de la Société d'Assurances « La Participation ». Partout, ses avis éclairés étaient écoutés et suivis, parce qu'on les savait réfléchis et désintéressés.

(1) Dans la *Revue Savoisienne*, T. LXXI, 1930, p. 51-59, Louis Aussedat avait étudié sous le titre *L'Electricité dans la région d'Annecy*, la question de la production, de la distribution et de l'utilisation de l'énergie électrique, qu'il connaissait si parfaitement.

Aussi une foule immense et recueillie l'a-t-elle suivi à sa dernière demeure. On y remarquait entre autres, toutes les notabilités d'Annecy, le général Dosse, gouverneur militaire de Lyon, MM. Greyfié de Bellecombe, secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie et Carle, secrétaire de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie de Chambéry. M. Joseph Serand tenait un des coins du drap mortuaire.

Au cimetière, notre collègue, M. Léon Laydernier, ami intime du défunt et président de la Société des Forces du Fier, rappela en quelques mots empreints d'une émotion profonde la grande modestie, la haute conscience et l'inlassable charité qui caractérisaient cet homme de bien dont la perte est si vivement ressentie par tous ceux qui ont eu le bonheur de le connaître.

Un autre de nos collègues, M. Etienne Roze, a consacré à Louis Aussedat, dans l'*Industriel Savoisien* du 29 septembre, un article nécrologique. Il a montré en lui le chef d'industrie modèle, dont l'autorité nécessaire et indispensable savait s'envelopper toujours d'une mansuétude infinie, et dont les préoccupations intimes ne se traduisaient jamais par la moindre aigreur envers quiconque. Il a dépeint aussi le chef de famille aimant, ferme et juste qui, secondé par une admirable compagne et entouré encore de dix enfants, réalisait si pleinement l'idéal du vrai foyer chrétien.

Malgré ses occupations professionnelles et familiales si absorbantes, malgré les deuils cruels, Louis Aussedat gardait à notre Société un attachement fidèle. Sa formation scientifique ne l'empêchait nullement de s'intéresser aux sujets littéraires, artistiques, archéologiques ou autres, et M. Serand pourrait vous dire aussi combien il rendit de services à la Société dans la gestion délicate et difficile du domaine de Montrottier.

Aussi l'Académie Florimontane lui garde une profonde reconnaissance et l'assure par delà la tombe de la fidélité de son souvenir. En son nom, je renouvelle à sa famille si cruellement éprouvée nos très respectueuses condoléances.

Il m'est personnellement très doux de penser qu'elle trouvera dans sa foi chrétienne si intensément partagée par son cher disparu, l'apaisement et les consolations que notre sympathie, si affectueuse soit-elle, ne peut, hélas ! lui apporter.

Le chanoine Adrien Gavard

membre de l'Académie Florimontane
(1913-1935)

Le 7 janvier 1935, l'Académie Florimontane était largement représentée aux funérailles de ce prêtre qui fut pendant près de vingt ans un membre actif et dévoué de notre Compagnie.

Quelques jours après, le Président de la Société d'Histoire de Maurienne écrivait : « M. le chanoine Gavard était un historien de race. Il était de ceux dont la méthode sûre et précise fait avancer la science historique... Tout ce qui est sorti de sa plume restera et sera utilement consulté par nos successeurs. »



Cet éloge bien mérité a été un encouragement à publier ici une courte notice bibliographique de ses œuvres.

En 1901, quatre concurrents avaient affronté le Concours d'Histoire ouvert par notre Académie et le premier prix fut décerné à M. l'abbé Gavard, avec cette appréciation : « *Peillonnex*, fruit de longues et curieuses recherches, prend un rang et non des moindres parmi les ouvrages du même genre. » Cette monographie éditée en un fort volume de 404 pages grand in-8° dans les « Mémoires de l'Académie Salésienne », lui avait demandé plus de vingt ans de recherches.

En 1911 et 1913, il publie, par les soins de la même Société : *Archives de l'Abbaye de Sixt*, et *Manuscrit de Sixt avec son Obituaire* ;

en 1928 : « *Vaudois, Luzernois ou Barbels en Savoie de* 1685 à 1690 » ;

en 1934 : « *Quelques notes sur Etrembières à travers les siècles* ».

Dans sa séance du 5 mars 1913, notre Soçiété l'avait admis dans son sein et il devint un membre assidu de nos séances. Nombreuses furent les communications publiées par la *Revue Savoisienne.*

En 1918, il donne le compte-rendu détaillé d'un ouvrage qui compte 552 pages in-8° : « *Un des grands cavaliers de l'Empire, le baron Marullaz.* »

En 1922, il publie l'historique des « *Statues dites civiles élevées à saint François de Sales* ».

En 1921, il fait paraître une étude sur *Le dauphin Jean I*er, fils de Guigues et de Béatrix de Savoie, mort à 17 ans, d'un accident de cheval à Bonne et non à Bonneville, comme l'avaient affirmé tous les historiens.

En 1926, il nous fait connaître trois documents inédits, dont *deux lettres d'Anne d'Este*, datées de Montargis, en 1577.

L'année suivante, c'est une étude sur « *Le général Muffat de St-Amour* », enfant de Megève, parti de la Savoie comme simple soldat.

En 1929, notre Académie lui confie le « *Rapport sur le Concours d'Histoire* », dont le prix fut décerné au Père Buffet d'Ugine pour « *La vie du Père Mermier* » de Chaumont.

En 1932, il publie une lettre inédite avec appréciation sur « *Le Baron de Conforgien ou son dernier combat avec le baron d'Hermance* ».

Notons en terminant quelques études publiées en dehors de nos Académies :

« *Un Registre d'Assentement au* XVII*e siècle* » (Volume du XVII*e* Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, Chambéry, 1906).

« *Les Armoiries du Diocèse et des Evêques de Genève* » dans la revue « *Archives Héraldiques Suisses.* (Genève 1916).

« *Dictionnaire du Clergé Séculier et Régulier du diocèse de Genève-Annecy dès* 1525 *à nos jours* » (Annecy, 1920), en collaboration avec Mgr Rebord.

« *Le Père de Romeville et son merveilleux ministère en Savoie de* 1702 à 1704. »

Ajoutons que le chanoine Gavard a collaboré activement aux « *Œuvres Complètes de St-François de Sales* » dont le XXV*Ie* volume vient de paraître, au *Dictionnaire d'Histoire*

et de Géographie Ecclésiastique où il a publié deux articles très appréciés sur Abondance et Annecy-Ville, Annecy-Diocèse. Ce dernier remplit 22 pages sur 2 colonnes d'un texte très serré.

Tel est le résumé du labeur fourni par le chanoine Gavard en marge de ses importantes charges ecclésiastiques qui n'eurent jamais à en souffrir.

St-François de Sales, fondateur de notre Académie, avait statué que « les seuls gens de bien et doctes y seront reçus ». M. le chanoine Gavard a bien réalisé cet idéal.

Chanoine COUTIN.

Les savoyards du Sauget (Doubs)

Il existe entre la Savoie et la Franche-Comté, une parenté authentique datant de trois siècles, dont nos historiens racontent avec émotion les origines. Il me semble devoir intéresser la Société florimontane, en lui signalant l'arrivée de très nombreux savoyards dans un canton de notre montagne.

Dans un vallon étroit, entre Pontarlier et Morteau, s'élèvent à côté du Doubs, les bâtiments de l'ancienne abbaye de Montbenoit. Jusque vers l'an 1000, le pays où ils se trouvent, était inhabité et couvert de forêts.

Un ermite nommé Benoît, vint le premier s'y fixer et à sa suite d'autres religieux qui reçurent des sires de Jou, au commencement du XIIe siècle, le vaste domaine appelé de tout temps le Sauget. Les moines le défrichèrent, à l'aide de colons, en grande partie, semble-t-il, de provenance germanique, qui fondèrent les villages de Hauterive, la Longeville, Montflovin, Viller-du-Pont, la Chaux, Gilley et Lièvremont.

Survinrent, dans notre province, les malheurs du XVIIe siècle.

De 1630 à 1643, le Sauget, comme le reste de la Franche-Comté, fut dépeuplé par la guerre, les épidémies, la famine et la fuite des habitants. Les temps devenus meilleurs, il fallut appeler des étrangers pour combler les vides énormes qui s'étaient produits.

La montagne, de Mouthe à Blâmont fut envahie par des suisses du canton de Fribourg. L'abbé de Montbenoît appela des Savoyards seulement ; c'est là ce qui explique l'existence d'un patois de langue d'oc, au milieu de dialectes en langue d'oïl, ainsi que le naturel et le caractère distincts de la population du Sauget.

Chanoine BOILLOT.

Les limites de la Sapaudia

Les limites de la *Sapaudia*, région qui apparaît dans quelques textes des IVe, Ve et VIe siècles, ont donné lieu à maintes discussions depuis le XVIIe siècle (1). Nous nous proposons de reprendre ce problème.

La première fois qu'il est question de la *Sapaudia*, c'est dans un passage des « Histoires » (*Rerum gestarum, libri* XXXI) d'Ammien Marcellin, qui écrivait vers 390. Il nous dit que le Rhône, au sortir du lac Léman, qu'il traverse sans y mêler ses eaux, « per Sapaudiam fertur et Sequanos »; puis il longe la Viennoise à gauche, la Lyonnaise à droite (XV, 11) (2). A s'en tenir littéralement au texte, la *Sapaudia* s'étendrait sur les deux rives du fleuve depuis Genève jusqu'à un point délicat à déterminer à cause de la mention des *Sequani*. On reviendra sur la difficulté.

Un autre témoignage, à peu près contemporain (3), est offert par la *Notitia dignitatum Imperii*. Elle prononce le nom de *Sapaudia* dans la *pars Occidentis* à deux reprises : au § XLII elle parle d'un *præfectus classis barcariorum Ebruduni Sapaudiæ* et, deux lignes plus loin, d'un *tribunus primæ Flaviæ Sapaudiæ Calarone* (4).

La *Chronica gallica an. CCCCLII* nous apprend que les

(1) Nous renverrons aux principales en cours de route.

(2) *Ammiani Marcellini libri qui supersunt*, l. XV, c. 11, § 16-17 : « A Pœninis Alpibus effusiore copia fontium Rhodanus fluens et proclivi impetu ad planiora degrediens, proprio agmine ripas occultat et paludi sese ingurgitat, nomine Lemanno, eamque intermeans nusquam aquis miscetur externis, sed altrinsecus summitates undæ prætorlabens segnioris |qua|eritans exitus, viam sibi impetu veloci molitur. Unde sine jactura rerum per Sapaudiam fertur et Sequanos, longeque progressus Viennensem latere sinistro præstringit, dextero Lugdunensem et emensus spatia flexuosa Ararim, quem Sauconnam appellant, inter Germaniam primam fluentem... suum et nomen adsciscit, qui locus exordium est Galliarum » (ed. Carolus U. Clark, Berolini, vol. I, 1910, p. 67).

(3) Selon l'opinion courante la *Notitia dignitatum* a été rédigée vers l'an 400. J.-B. Bury et Ernst Stein abaissent cette date d'une trentaine d'années, à tort ou à raison, il importe peu en l'espèce.

(4) Edition Böcking, t. II, p. 1017 ; éd. Otto Seeck, p. 215-216.

Bourguignons ou plutôt les débris de ce peuple (1) furent installés en *Sapaudia* et divisèrent le territoire avec les indigènes : *Sapaudia Burgundionum reliquiis datur cum indigenis dividenda* (2). Ce qu'on sait de l'histoire ultérieure des Bourguignons, qui tendent à s'étendre sur Lyon et Vienne, montre que la *Sapaudia* est à l'Est de ces cités.

Enfin, au commencement du VIe siècle, Avitus, évêque métropolitain de Vienne, écrivant au roi bourguignon Sigismond se plaint de ce que le prince, se rendant de *Sapaudia* en Provence, n'ait pas passé par Vienne (3).

On le voit, les seuls passages autorisant une précision sont donnés par la *Notitia dignitatum*. Il s'agit donc d'identifier *Eburodunum* et *Calaronnæ*.

Eburodunum.

L'identification qui vient tout de suite à l'esprit (4) c'est *Embrun* (Hautes-Alpes) qui, dans la *Notitia Galliarum*, apparaît comme la métropole de la XVIIe province de Gaule, celle des *Alpes Maritimæ*. Mais une difficulté insurmontable se présente : la Durance, à Embrun, n'est pas navigable (5). En vain a-t-on allégué que la région étant moins déboisée jadis le cours de la rivière était moins torrentueux, que la vallée de la Durance était fréquentée et permettait de gagner Suze (6). La comparaison avec les autres passages de la *Notitia dignitatum* où il est question de *barcarii*, montre qu'il s'agit d'un point stratégique à défendre par bateaux. En quoi un poste de *barcarii* pouvait-il être d'une utilité quelconque à Embrun ? (7) Enfin le déterminatif *in Sapaudia* montre que

(1) Ils avaient été écrasés par les Huns au service d'Aetius en 437. Cf Coville, *Recherches sur l'histoire de Lyon*, p. 105.

(2) Ed. Mommsen, *Auctores antiquissimi, Chronica minora*, I, 660.

(3) *Mon. Germ.*, *Auctores antiquissimi*, VI, 93. Sur l'interprétation de cette lettre voy. P.-E. Martin, *Etudes critiques sur la Suisse à l'époque mérovingienne*, p. 18, note 2 ; — A. Coville, *op. cit.*, p. 111 : la réplique de P.-E. Martin, *Le problème de la Sapaudia* dans *Revue d'histoire suisse*, XIII (1933), p. 204.

(4) Aussi Embrun a-t-il rallié bien des suffrages, entre autres, celui d'Hadrien de Valois, *Notitia Galliarum ordine litterarum digesta* (Parisiis, 1675) p. 503 ; en dernier lieu de M. Coville.

(5) La Durance ne peut porter bateau : *non navium patiens*, remarque Tite-Live (XXI, 32).

(6) Coville, *op. cit.*, p. 113. Déjà les arguments de Jahn (*Gesch. der Burgundionen*, I, 384 et suiv.) en faveur d'Embrun avaient été réfutés par P.-E. Martin, *Suisse mérov.*, p. 10-12.

(7) Cf. P.-E. Martin, *Le problème de la* Sapaudia dans *Revue d'histoire suisse*, t. XIII, 1933, p. 195.

le rédacteur de la *Notitia* avertit qu'il ne s'agit pas de la *Metropolis Alpium Maritimarum* (1).

Il est un autre *Eburodunum*, situé sur une nappe d'eau considérable, c'est *Yverdon* à l'extrémité méridionale du lac de Neuchâtel. Ici la difficulté disparaît : des flottes peuvent sillonner ce lac (2). Oui, mais pour quoi faire ? Le lac de Neuchâtel ne peut offrir de barrière à une invasion venue du Nord ou même de l'Est : rien n'est plus facile que de le contourner. Des troupes de Barbares se seraient fort amusées de voir des *barcarii* naviguer et incapables naturellement de les empêcher de passer en traversant le pays de Vaud (3). Enfin cet *Eburodunum* est dans la *Maxima Sequanorum* et non dans la *Sapaudia* (4).

Le simple bon sens indique que, à défaut d'un fleuve, la seule voie d'eau dont le passage peut être interdit par les *barcarii*, c'est le Léman (5). Aussi Mommsen a-t-il proposé de chercher le mystérieux *Eburodunum* en un point où le Rhône entre dans le lac, à Villeneuve, par exemple (6). Le malheur, c'est que le nom même de cette localité indique qu'elle n'est pas ancienne.

On s'étonne que Mommsen n'ait pas pensé à une localité située non loin de Villeneuve, *Yvorne*. Dans sa *Géographie*, Ptolemée énumérant des localités qui étaient en Rhétie (au temps d'Auguste) cite Οὖκος, Ἐβόδουρον, Ὀκτόδουρον, Δρουσόμαγος (7). Sauf cette dernière (8), ces localités se laissent facilement identifier : Ὀκτόδουρον (*Octodurum*) est au-

(1) Cette remarque a été déjà faite par Mommsen dans *Ephemeris epigraphica*, IV (1881), 516-520.

(2) Yverdon a séduit d'Anville, *Notice de l'ancienne Gaule* (Paris, 1760), p. 284 ; Bœcking (II. 1011) ; Desjardins (*Géogr. Gaule rom.*, I, 164) ; Binding (*Gesch. des burgundisch-romanischen Königreichs*, p. 5) ; Dahn (*Die Könige der Germanen*, XI, 1, 28) ; Longnon (*Atlas hist. de la France*, texte, p. 139, note 9), Fiebiger (dans Pauly-Wissowa, *Real-Encycl.*, III. 2648) ; C. Jullian (*Hist. Gaule*, VI, 503, note 8 ; 508 note 1 ; VII, 54 note 7 ; VIII, 110 ; — *Revue études anc.*, XXII, 272) ; nous-même (*Fin monde antique*, p. 287-288).

(3) Voy. les arguments de P.-E. Martin contre Yverdon dans la *Revue suisse d'histoire*, t. XIII, 1933, p. 197.

(4) Cf. Mommsen, *loc. cit.*, p. 188.

(5) Bœcking s'en est rendu compte, mais sa localisation sur la rive nord du lac (cf. plus bas) est un contresens stratégique aussi bien que philologique.

(6) *Loc. cit.* Son hypothèse est acceptée par R. Kiepert (*Forma orbis antiqui*, pl. XXIII ; texte p. 7 ; Keune (dans Pauly-Wissowa, *Real-Encycl.*, 2e série, I (1920), col. 2309) ; P.-E. Martin (*op. cit.*, p. 14).

(7) *Geographia*, éd. Carolus Mullerus (Paris, 1883, in-4°), p. 281-282.

(8) Inutile de signaler des conjectures fantaisistes à son sujet.

jourd'hui Martigny ; Ὄϐιχος est une cacographie pour Ὀϐίσχος (*Viviscus*)-Vevey ; Ἐβόδουρον est une autre cacographie pour Ἐβουρόδουρον auquel *Yvorne* répond très bien (1). Yvorne, il est vrai, n'est pas immédiatement sur le lac, dans la partie basse, mais, comme le réclame la terminaison de son nom (*dunum*) sur une hauteur, à 8 kil. S.E. du lac (2). Seulement on peut répliquer que le « finage » ancien de la localité s'étendait jusqu'au lac. Encore aujourd'hui la dénomination d'une paroisse peut s'appliquer à une superficie considérable.

Il n'y a pas lieu toutefois de s'arrêter à ce système. On ne défend rien du tout en postant des « barques » en un pareil endroit et le cours du Rhône n'est pas navigable de Martigny au lac (3).

Si l'on veut empêcher des pillards de passer le Léman, il faut poster la flottille de surveillance sur la côte sud, à mi-chemin ou à peu près, entre l'entrée du fleuve dans le lac et sa sortie. L'endroit tout désigné semblerait être Evian. Mais, entre le nom de cette localité et *Eburodunum*, aucun rapport solide ne peut être établi (4). Au contraire, à proximité d'Evian, regardant Nyon (*Civitas Equestrium*) sur l'autre

(1) Cette identification a été proposée par W. Gisi, *Ebrudunum Sapaudiae* Ἐβόδουρον dans *Anzeiger für schweizerische Alterthumskunde*, 70e Jahrgang (1884), p. 140-144. — Dans un article de la *Revue Celtique*, (t. XLVI, p. 343-349 intitulé *Lugnorre* etc., M. Ernest Muret reproche à Meyer-Lübke et à Aebischer d'avoir rattaché le nom d'Yvoire aux noms celtiques en *-durum*. Il propose de le faire dériver du cognomen *Eburnus* (gaulois *Evornos*). (Cf. dans *Dictionnaire histor. du canton de Vaud*, publ. par Eug. Mottaz, II, p. 855. Sa remarque (dans une lettre à M. P.-E. Martin) *Suisse mérovingienne*, p. 15 note 3) que l'*n* d'Yvorne est incompatible avec *Ebodourum* est exacte, mais cette forme est corrompue et l'affirmation que « l'accent du mot ainsi que la finale patoise en *a* ne permettent pas non plus de rapprocher Yvorne de *Eburdunum* » me laisse sceptique : *Eburodunum* = Yvorne n'est pas plus aberrant que *Eburodunum* = Yverdon ou *Eburodunum* = Embrun. Enfin la situation de cette localité entre Vevey et Martigny rend l'identification géographique certaine. La plus ancienne mention connue d'Yvorne se rencontre dans un texte de l'année 1020 : « *Eournum* in pago Capitis laci (le Chablais). Voy. *Diction. histor. géogr. et statistique du canton de Vaud*, publié par Eug. Mottaz, t. II (Lausanne, 1921), p. 855.

(2) La localité a été en grande partie détruite en 1581 par un éboulement de montagne. Voy. Gisi, *loc. cit.*, p. 144.

(3) Cf. Louis Blondel, *La villa romaine et le castrum de Montagny-Chancy*, p. 160, 162.

(4) L'étymologie d'Evian est évidemment en rapport avec les eaux thermales qui en ont fait la célébrité.

rive, se trouve *Yvoire* (1) dont le nom peut dériver d'*Eburia*, abrégé d'*Eburodunum*.

J'emprunte cette explication à M. Ernest Muret, dans son étude *Noms de lieu, vestiges archéologiques et vieux chemins* (2) : « Plusieurs noms de lieu gaulois formés par composition, comme *Eburodunum*, s'accompagnent de formes accourcies comparables aux petits noms, aux noms hypocoristiques de personne : *Borbetomagus* et *Gormatia*, (Worms), *Moridunum* (Murten) et Moral, *Nemetocenna* et *Nemetacum*, *Neriomagus* et Néris (le *vicus Nerensis* de Grégoire de Tours), *Noviomagus* (Neumagen) et *Nobia*. Une forme brève *Eburia* de *Eburodunum* rendrait parfaitement compte, mieux que la graphie médiévale *Aquaria*, du nom d'Yvoire (3). »

Il est vrai que M. Muret ajoute : « mais la pauvreté des débris romains recueillis sur place nous contraint à mettre en quarantaine une identification par ailleurs si satisfaisante ». Cette dérobade n'est évidemment pas excusable : le phonéticien n'a pas le droit de repousser une explication en se fondant sur des motifs d'ordre archéologique. Au reste, l'observation n'est pas exacte ; les matériaux de l'époque gallo-romaine sont abondants sur le territoire de la commune d'Yvoire, à

(1) Haute-Savoie, arr. Thonon-les-Bains, canton Douvaine.

L'identification se rencontre pour la première fois en 1896 dans la partie de l'*Urgeschichte des Wallis*, rédigée par le prof. W. Oechsli (dans *Mittheilungen der antiquar-Gesellschaft* de Zurich, t. XXIV, 3e fasc., p. 160 note 3). Elle était due a un élève d'Oechsli, Diener, très probablement Ernst Diener, né en 1873, mort le 1er oct. 1901 à Zurich où il était sous-bibliothécaire à la bibliothèque cantonale, comme veut bien me le faire savoir mon ami P.-E. Martin (lettre du 8 mars 1935). W. Oechsli l'a reprise en 1908 dans son étude *Zur Niederlassung der Burgunder und Alamannen in der Schweiz* parue dans le *Jahrbuch für schweizerische Geschichte* XXXIII, 231. Elle a séduit Félix Stähelin, *Die Schweiz in römischer Zeit* (Bâle, 1927,) p. 278, note 5 ; et aussi P.-E. Martin, *Le problème de la Sapaudia* (dans la *Revue suisse d'histoire*, t. XIII, 1933, p. 199-201)

(2) Parue dans la *Revue d'histoire suisse*, XI (1931), 109-127. Cf. dans *Romania*, t. L, (1924) p. 149, où E. Muret rend compte du mémoire de J. U. Hubschmied, *Die Ortsnamen gallischen Ursprungs... mit einem Anhang über gallische Ableitungen mit Kurznamen* (dans *Zeitschrift für deutsche Mundarten* t. XIX, 1924 : *Festschrift Bachmann*, p. 169-198.

(3) Le nom d'Yvoire n'apparaît pas dans les textes avant le XIIIe siècle : 1250, *Evgre* (E. Berger, *Registres d'Innocent IV*, no 4819) ; 1306 : domus fortis de *Evoria* (actes relatifs aux seigneuries d'Evian, Saint-Paul, etc., ms. 376 de la Société d'histoire et d'Archéologie de Genève). La forme *Aquaria* qu'on rencontre, à partir de 1264, en 1303, 1304, etc. (*Mém. et docum. p.p. l'Académie Salésienne*, XXXIII, 1910, p. 313-325 ; Ch. Le Fort et P. Lullin, *Regeste genevois*, Genève, 1866, nos 1516, 1530, 1571, 1677) semble due à une fausse étymologie.

l'intérieur des terres sur le parcours de l'ancien chemin de Nernier à Sciez. En automne 1928, des fondations de murs et des tuiles romaines ont été mises au jour à Yvoire même, à proximité du lac, entre le château et la place de l'église. (1)

La valeur stratégique de ce poste pour la défense du lac est tellement évidente qu'il est inutile d'insister. En outre, le titre mystérieux *in provincia galliani parensi*, de la *Notitia dignitatum*, corrigé en *in provincia gallia riparensi* déjà par les premiers éditeurs et critiques (2), devient clair : il y a deux postes de *barcarii*, l'un établi à Vienne ou à Arles, l'autre à *Ebruduni Sapaudiæ* (Yvoire sur le Leman) ; un troisième, de *muscularii*, à Marseille (3). C'est un système défensif par navires du bassin Rhodanien (4).

* * *

Ce système est complété par une cohorte, la *Flavia Sapaudiæ*, à *Calaronæ*. Qu'est-ce que *Calarona* ?

Phonétiquement, le seul nom français qui réponde à *Calarona*, c'est Chalaronne. Il existe une rivière de ce nom qui prend sa source dans les Dombes et se jette dans la Saône (5). Mais de *localité* de ce nom il n'en existe pas.

Aussi, les érudits se sont-ils laissés tenter par une émen-

(1) Voy. P.-E. Martin (*Le problème de la Sapaudia*, p. 200) résumant les travaux d'Em. Vuarnet publiés dans les *Mémoires de l'Académie Chablaisienne*.

(2) Ainsi Hadrien de Valois (p. 503), d'Anville (p. 578), Bocking (t. II, p. 1017-19), Seeck (p. 215). — Mommsen a rejeté cette correction sous prétexte qu'aucune division administrative du nom de *Gallia riparensis* n'est connue par ailleurs et il a rectifié : *in Gallia, in provincia Viennensi* (voir *Ephæmeris epigraphica*, IV, 1881, p. 517). Mais cette restitution n'est pas satisfaisante paléographiquement, comme l'est celle préposée par Seeck. En outre, nous avons un autre exemple, bien plus déconcertant que la « Gaule riveraine », d'une division par ailleurs inconnue au IVe siècle, celui du *tractus Armoricanus et Nervicanus* embrassant cinq provinces : les deux Aquitaines, les Lyonnaises II-III-IV) dans la *Notitia* (éd. Seeck, p. 205).

(3) Edition Bocking, II, 118* ; édition Seeck, p. 215-216 : 13. In provincia Gallia [R]iparensi : 14. Præfectus classis fluminis Rhodani Viennæ sive Arelati : 15. Præfectus classis barcariorum, Ebruduni Sapaudiæ ; 16. Præfectus militum musculariorum, Massiliæ Græcorum ; 17. Tribunus cohortis primæ Flaviæ Sapaudi[c]æ, Calaronæ.

(4) Voy. sur ce système défensif les judicieuses remarques de P.-E. Martin dans la *Revue d'histoire suisse*, XIII (1933), p. 193-194, 197.

(5) La Chalaronne naît dans l'étang du Grand Birieux et se jette dans la Saône au dessous de Thoissey, après un cours de 50 kilomètres.

dation, proposée déjà, semble-t-il, par Joseph Scaliger (1) : il faut corriger *Calaronæ* en *Cularonæ* et voir en cette dernière forme un cas oblique de *Cularo*, c'est-à-dire de Grenoble (2).

Conjuguée à l'identification d'*Eburodunum* à Yverdon, cette étymologie nous montre en la *Sapaudia* une « Savoie » primitive, allant de l'Isère au lac de Neuchâtel, bien plus étendue que la province que nous connaissons sous ce nom (3).

Hélas ! Même si l'émendation (*Calaronæ-Cularo*) était acceptable au point de vue de la critique dite si drôlement « verbale » — ce qui n'est pas sûr — elle se heurterait à une objection insurmontable d'ordre administratif et protocolaire (4) : *Cularo* ne s'appelait plus ainsi, mais *Gratianopolis* (5).

Conscient de la force de l'objection, Bœcking chercha *Calaronæ* du côté helvétique. Egaré par des érudits suisses, il l'identifia à *Glérolles* près de Vevey (6), erreur qu'il fit partager à nombre d'érudits. L'identification est absurde : *Glerolles* dérive d'*Ecclesiola*. Et *Clarens*, à 5 kilomètres de Glerolles, proposé au XVIIe siècle par Bucherius (7), ne vaut pas mieux philologiquement.

Revenons sur nos pas. Phonétiquement *Calaronæ* = Cha-

(1) S'il en faut croire Gisi et Coville, Je n'ai pas retrouvé l'émendation dans les *Opuscula varia* (Paris, 1610) de Jos.-Just. Scaliger, où, semble-t-il, il faut la chercher.

(2) Correction adoptée, entre autres, par Hadrien de Valois (*Notitia Galliarum*, p. 503) d'Anville (*Géographie de la Gaule*, p. 578), Camille Jullian (*Histoire de la Gaule*), t. VI, p. 503, note 8 ; P.-E. Martin (*Suisse mérov.*, p. 16-17 ; *Revue hist. Suisse*, XIII, 203) ; Coville (*Lyon*, p. 112).

(3) Telle est l'étendue que lui donnent d'Anville (*Notice de l'ancienne Gaule*, p. 283-284), C. Jullian (*op. cit.*), et *Rev. études anciennes*, 1920, 273), et nous-même à sa suite (*Fin monde antique*, p. 287-288).

(4) Aussi Bocking l'a-t-il rejetée délibérément (*Notitia*, II, 1017-1019), en quoi il a été suivi par Jahn, Morel, Gisi, Gatschet, Allmer (voy. Claparède, *Jubilé de l'Université de Genève*, 1909, p. 67, note 3). Ajoutons à cette liste O. Hirschfeld (*Corpus Inscript. latin.*, XII, 273, n° XXXVII), A. Holder (*Altcelti-scher Sprachschatz*, I, col. 1188), Keune (dans Pauly-Wissowa, *Real-Encycl.*, III, 1330 ; IV, 1742), L. Schmidt (dans *Histor. Zeitschrift*, CXL, 1929, 131).

(5) Les preuves sont relevées par Bocking (*loc. cit.*) Du vivant de Gratien (mort en 383), au concile d'Aquilée de 380-381 souscrit *Domninus episcopus Gratianopolis* (Mansi, *Concilia*, III, 602 ; Hefelé-Leclercq, *Hist. des conciles*, II, I, 49). De même, la *Notitia Galliarum* (v. l'an 400), saint Augustin (*De civi-ate Dei*, XXI, 7), Sidoine Apollinaire (*Epist.*, III, 14) etc. P.-E. Martin (*Suisse mérov.*, p. 16) observe justement « que l'usage des vieux noms se perpétue volontiers », mais, quand il ajoute « même dans des documents officiels, il émet une assertion inadmissible.

(6) *Notitia Galliarum*, II, 1019.

(7) Bucherius (le P. Gilles Bouchier), *Belgium romanum* (Leodii, 1655, in-fol.), p. 493.

larone. Il y a une rivière, mais pas de localité de ce nom. Aujourd'hui certainement, mais il a pu en exister sur ce cours d'eau dont le nom a changé (1). Précisément *Châtillon-sur-Chalaronne* (2), forteresse à l'intersection de routes se croisant au milieu du dédale des Dombes (3), conviendrait parfaitement bien, au point de vue stratégique, pour y établir un corps de quelques centaines d'hommes (4), une cohorte. Ce poste couvre, au Nord, les abords de Lyon.

La *Notitia dignitatum* semble mettre *Calarona* en *Sapaudia* (*tribunus primæ Flaviæ Sapaudiæ Calaraunæ*). Pourquoi pas ? Par la suite, la Bresse et le Bugey seront longtemps considérées comme des annexes de la Savoie. En outre, Ammien Marcellin prétend que le Rhône, au sortir du Léman, coule *per Sapaudiam* (5). Mais ce passage d'Ammien suscite bien des difficultés. Comment, après avoir coulé à travers la *Sapaudia*, le Rhône pourrait-il couler à travers le pays des *Séquanes* ? Même si l'on admettait la correction de Mommsen (*præter* au lieu de *per*) (6), ce qui impliquerait que le fleuve coule entre ces deux régions, les difficultés ne seraient pas levées : la Sequanaise n'arrivait pas jusqu'au Rhône et, en outre, une ligne plus loin, notre auteur, quand il veut signaler la séparation de deux provinces par le fleuve sait très bien préciser : à gauche, la Viennoise, à droite, la Lyonnaise (*longeque progressus Viennensem latere sinistro perstringit dextro Lugdunensem*). Ammien a certainement voulu dire que le Rhône

(1) La perte du nom de lieu ancien remplacé le plus souvent par un nom de saint est particulièrement fréquente dans cette région. C'est ainsi que *Prisciniacus* est devenu Saint-Didier-sur-Chalaronne, *Juviniacus* Sainte-Euphémie, *Brivodurum* Saint-André de Briost, *Odremarus* Saint-André de Bâgé, *Niosca* Saint-André de Niost, *Saiseriacus* Saint-Denis-le-Ceyzerial, etc. On trouvera nombre d'exemples dans le *Dictionnaire topographique de l'Ain* de Philipon.

(2) Chef-lieu de canton de l'arr. de Bourg, dép. de l'Ain, à 220 m. sur le plateau de Dombes. Cité en 1019-1109 : in pago Lugdunensi juxta castrum quod dicitur Castellio (*Chartes de Cluny*, éd. Bruel, t. IV, n° 3006).

(3) Châtillon est à l'intersection de routes venant de Bourg (N.-E.) de Pont-de-Veyle (N.-O.), de St-Etienne de Chalaronne (O.), de Trévoux (S.-O.) Mais, au XVIIIe siècle encore, aucune route ne se dirigeait de Châtillon-sur-Chalaronne vers l'Est et le Sud-Est.

(4) On sait que la cohorte de la légion disloquée des IVe-Ve siècles peut compter environ 500 hommes.

(5) Voy. plus haut p. 146.

(6) Mommsen dans *Ephœmeris epigraphica*, V, 517, note 2. On répète que le texte d'Ammien tel qu'il nous est parvenu porte *per pensa paudiam* corrigé (par H. de Valois) en *per Sapaudiam*. L'édition Clark signale seulement dans son apparat critique (I, p. 67) *densa paludium* dans *B G*.

traverse la *Sapaudia*, puis la Séquanaise. Cette grosse erreur (1) doit nous mettre en défiance, d'autant qu'elle n'est pas la seule bévue géographique qu'il commette. Ainsi il met Avenches dans les Alpes Grées (l. XV, 11, 11) au lieu de la mettre en *Maxima Sequanorum* ; il prétend que la Saône traverse (ou côtoye) la Germanie première. (2) Il convient donc de laisser ce texte de côté. Il serait imprudent de s'appuyer sur lui pour mettre les Dombes, où coule la Chalaronne, en *Sapaudia*.

D'ailleurs, la leçon *Sapaudiæ* doit être corrigée en *Sapaudicæ*, comme l'ont vu, déjà avant Bœcking (3) et O. Seeck (4), Hadrien de Valois (5), au XVIIe siècle, d'Anville au XVIIIe (6). *Sapaudica* est une épithète et elle s'applique à la légion, non à la localité (*Calaronæ*) (7). Certaines des anciennes légions furent disloquées au cours du IVe siècle pour constituer des garnisons et ces corps reçoivent parfois comme épithète le nom d'une localité ou d'une province où ils ont longtemps séjourné. Une légion « comitatensis » cantonnée à Iulia Pacis (aujourd'hui Beja en Portugal) (8) conserva comme surnom *Pacis*, *Pacensis*, même lorsqu'elle fut envoyée en Afrique (*Notitia dignitatum*, Occid., V, n° 249 ; éd. Seeck, p. 126 ; p. 139 n°s 146, 147, 148). Des cohortes envoyées en Maurétanie Tingitane (*Occid.*, XXVI, 18, p. 178) sont dites *Pacatienses*, *Pacatiana* (9). Il doit en être de même de la cohorte de la I^a^ *Flavia* cantonnée à *Calarona* : elle venait de Savoie où elle avait résidé sans doute assez longtemps pour en tirer le surnom de « Savoyarde ».

(1) On a torturé l'histoire et la géographie pour essayer de tirer parti d'une assertion aussi visiblement erronée. Certaines hypothèses sont exposées et réfutées par P.-E. Martin, *op. cit.*, p. 22. A. Coville (*op. cit.*, p. 111-112) essaye encore de sauver quelque chose du passage d'Ammien Marcellin. De même P.-E. Martin dans *Revue d'histoire Suisse*, t. XIII (1933), p. 101-102. On peut concéder à celui-ci que la distinction par Ammien du pays des Séquanes et de la *Sapaudia* exclut l'hypothèse qui étend cette dernière contrée au Nord du Léman.

(2) Voy. note 2, p. 116.

(3) *Op. cit.*, II, 1017.

(4) *Op. cit.*, p. 216, l. 1-2.

(5) *Notitia Galliarum*, p. 503.

(6) *Notice de l'ancienne Gaule*, p. 578.

(7) Comme avait voulu faire un des éditeurs de la *Notitia dignitatum imperii*, Pancirole. Voy. Bocking, II, 1017.

(8) Eug. Albertini, *Les divisions administratives de l'Espagne romaine* (1923), p. 13-14 ; 102, note 1.

(9) De même les Maures cantonnés à l'extrémité de la péninsule armoricaine, à *Osismis* (Carhaix), retiennent le surnom d'*Osismiaci* (*Not. dign. Occ.* VII, n° 94, p. 137 ; XXXVII, n° 17, p. 205.

Conclusion.

La conclusion, c'est qu'il n'y a aucune preuve que la *Sapaudia* se soit étendue du côté du Nord au delà du Léman et qu'elle ait atteint l'Isère et Grenoble au Sud. Il n'est pas prouvé qu'elle ait embrassé le pays des Dombes entre le Rhône et la Saône. Il est donc vain d'essayer de préciser ses limites au ve siècle. (1) Tout ce qu'on peut dire, c'est que cette région était comprise entre le lac Léman, le Rhône et les Alpes. C'était donc une région étendue (2).

Du côté du Sud, elle s'étendait sur la partie septentrionale du diocèse de Grenoble, puisque un comté désigné à l'époque carolingienne sous l'appellation de *Saboia* ou de *pagus Savogiensis* est représenté par l' « archiprêtré de Savoie » de ce diocèse (3). La limite méridionale de cette petite Savoie coïncide à peu de chose près avec celle des départements actuels de l'Isère et de la Savoie, mais il n'y a aucune raison de croire que, de ce côté, la Savoie ait été plus loin.

Ce comté de Savoie, « l'un des moins étendus de la Gaule », devait prendre sous ses comtes une grande extension, remarque Longnon. Selon Gizi et Longnon, il représenterait la Savoie primitive (4). Est-ce logique ?

Quelle que fût l'étendue de la *Sapaudia*, elle embrassait un territoire dix ou vingt fois plus considérable que le modeste

(1) Hugo de Claparède rejette Embrun et Yverdon sans rien proposer à la place. Ce serait sagesse si la carte dressée par lui n'étendait la *Sapaudia* jusqu'à Grenoble et jusqu'à la Maurienne. Voyez *Les Burgondes jusqu'en* 443 dans *Jubilé de l'Université de Genève* (1909), p. 61-65. Keune également déclare Embrun et Yverdon « tous deux impossibles » dans Pauly-Wissowa, *Real-Encycl.*, 2e série, I (1920), col. 2309-2319.

(2) C'est ce que confirme la *Vita Epifani*, rédigée par Ennodius entre 501 et 504. On y rapporte qu'Epifane, évêque de Pavie, se rendit (vers 495) auprès du roi des Bourguignons, Gondebaud, résidant à Lyon, pour lui demander la délivrance des prisonniers qu'il avait fait au cours de son expédition dans l'Italie du Nord en 493. En un seul jour 100 captifs furent délivrés à Lyon et il en fut de même dans toutes les cités de la *Sapaudia* et des autres provinces : « identidem per singulas urbes Sapaudiae vel aliarum provinciarum factum indubitanter agnovimus » (*Monum. Germ., Auctores antiquis.*, VII, 105). La « Savoie » s'étendait donc sur plusieurs diocèses. Ce passage condamne l'assertion de Ch. Morel (*Genève et la colonie de Vienne* dans *Mém. et docum.* p.p. *la Soc. d'hist. et d'archéol. de Genève*, XX, 208 et suiv.) que la *Sapaudia* était constituée par l'unique *civitas* de Genève, comme le fait justement observer P.-E. Martin, *op. cit.*, p. 25, note 1.

(3) Longnon, *Atlas historique de la France*, texte p. 139-140.

(4) W. Gisi, *Ebrudunum Sapaudiæ* dans *Anzeiger für schweizerische Alterthums-Kunde*, 70e année (1884), p. 143-144 ; Longnon, p. 140.

« comté » de Savoie des IXe, Xe, XIe siècles. Ce comté représente donc une contraction considérable de l'étendue territoriale du vocable *Sapaudia*. Ce vocable ne peut désigner une province administrative, mais une région naturelle (1). Le celtiste suisse bien connu, Rudolf Thurneysen, en a donné une explication séduisante (2) : *Sapaudia* est un dérivé d'une racine celtique *sapa* qui signifie « résine » et de *vidu* « bois ». La *Sapaudia* serait donc la « Sapinière » (3). Cette appellation, à laquelle ne correspondait aucune division administrative — pas plus que pour la Beauce, la Brie, la Tiérache et autres régions naturelles — se sera poursuivie dans l'usage depuis l'époque gauloise. La « Sapinière » était, par opposition à la vallée inférieure de l'Isère et à la région Viennoise, la partie montagneuse et sylvestre du grand territoire des Allobroges qui allait du Rhône à la cîme des Alpes (4).

Comme il arrive souvent quand la région naturelle est étendue, le vocable ancien finit par se restreindre à un coin de pays. Les appellations de Genevois, d'Albanais, de Faucigny (5), de Chablais (6) individualisèrent ces portions de la « Sapinière », si bien que ce dernier vocable se trouva refoulé dans le coin septentrional du diocèse de Grenoble. On sait que la politique ambitieuse des comtes de ce petit pays devait peu à peu rendre à l'ancienne *Sapaudia*, et même imposer à des pays qui lui avaient été étrangers, le nom désormais illustre de *Savoie*.

31 mars 1935.

Ferdinand Lot.

(1) Gizi (*loc. cit.*) se persuade que la Savoie tire son nom d'un château-fort de ce nom détruit en 1248.

(2) Dans une lettre adressée à F. Stähelin. Voy. *Die Schweiz in römischer Zeit* (1927), p. 283, note 2. — Cf. Alfred Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, II, 1358, 1362.

(3) Le latin *Sapinus*, ou plutôt *Sappinus*, peut être d'origine celtique.

(4) Gustave Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine*, II, 234.

(5) Longnon, *Atlas historique*, texte p. 139.

(6) Le nom de Chablais (*Caput laci*), qui s'appliquait d'abord à la partie du Valais avoisinant l'entrée du Rhône dans le Léman, déborda ensuite sur le Genevois oriental et finit par se restreindre à cette contrée. Voy. Longnon, p. 138. Il est curieux d'observer que la limite entre les *Nantuates* de la partie valaisienne de la Rhétie et le territoire allobroge n'était pas, comme on s'y attendrait, formée par le massif de la Dent du Midi, mais par le torrent de la Dranse qui se jette dans le lac à Thonon. Voyez W. Gisi dans *Anzeiger*... 1884, p. 142 ; Desjardins, *Gaule romaine*, II, 234 ; Jahn, *op. cit.*, II, 192, 326.

Les documents des Archives de l'État de Vaud

intéressant le Sud-Est de la France

Les Archives de l'Etat de Vaud, à Lausanne, contiennent un certain nombre de documents intéressant les provinces du sud-est de la France, spécialement l'ancien duché de Savoie et la Franche-Comté. Ce sont essentiellement des terriers, des registres de comptes, des diplômes, de la correspondance administrative. Quelques-uns ont un intérêt général. Pour le plus grand nombre, l'intérêt est local, et ce sont peut-être les plus utiles, car ils peuvent suppléer à des lacunes constatées par les érudits savoyards ou gessiens, notamment. Un certain nombre se rapportent à l'occupation bernoise (1536-1567) de la Savoie et du pays de Gex et sont à peu près ignorés.

Nous avons pensé qu'il y aurait quelque intérêt pour les archivistes et pour les chercheurs à établir un état sommaire de ces documents, qui leur facilitera leurs recherches et peut-être les orientera sur des pistes nouvelles. Cet état est absolument sommaire, ne donne qu'une idée générale de la matière, mais, si l'un ou l'autre des lecteurs de la *Revue Savoisienne* désirait sur un point particulier de plus amples renseignements, le soussigné s'empresserait de chercher à le satisfaire.

A^a^. — *Inventaires généraux et généralités.*

3. — Registres de copies des documents des layettes du bailliage de Bonmont.

7. — Registres de copies des documents des layettes du bailliage de Lausanne.

10. — Registres de copies des documents des layettes du bailliage de Nyon.

Contiennent la copie de nombre de documents intéressant la Savoie et le pays de Gex, du XIVe au XVIIe siècle.

32. — Inventaire et récépissés des droits et titres du pays de Vaud et du Chablais, tirés tant des archives de Berne que de celles de Lausanne. Années : 1540, 1551, 1591 et 1602.

A^b^. — *Droits de la maison de Savoie.*

Intéresse particulièrement les droits de cette maison au pays de Vaud. (17 registres ou onglets).

A^g^. — *Comptes de châtellenies et de péages.*

Ce sont généralement des copies d'originaux des archives de Turin. (27 liasses ou registres).

A^h. — *Hors du pays de Vaud.*

4. — 1454-1547. Carton contenant diverses pièces intéressant le Chablais, particulièrement Thonon, Ternier, Annecy, Ripaille, Feygères.

B^d. — *Eglise et Académie.*

75. — 1669 et suivant. — Dossier concernant Paul Jullien, de Grenoble, réfugié à Vevey pour cause de religion, contenant entre autres une série de documents et ordonnances françaises imprimées concernant la religion réformée.

B^k. — *Domaines.*

1. — 1536-1547. — Registre des abergements des bénéfices du pays de Vaud, du Chablais et de Ternier. — Un vol. 92 folios.

B^l. — *Délimitation des frontières du pays de Vaud.*

1 à 14. — XIVe-XVIIIe siècle. — Plusieurs registres relatifs à la délimitation des frontières de la Bourgogne ou Franche-Comté et du Pays de Vaud. (Le détail se trouve dans l'étude de M. A. Morel, archiviste de l'Ain).

B^s. *Savoie et pays de Gex.*

1. — 1536-1570. — Trois cartons de pièces relatives à l'occupation bernoise des bailliages du Chablais, de Ternier, de Gaillard et de Gex.

2. — 1550. — Estimation des biens meubles, immeubles, or, argent, dettes des sujets de la baronnie de Gex.

3. — 1567. — Inventaire des titres des trois bailliages de Gex, Thonon et Ternier, rendus par les Bernois au duc de Savoie.

4. — 1560-1567. — Livre de missives pour le pays de Savoie.

5. — 1550. — Registres des tailles et contributions levées par Berne sur le mandement de Gaillard. 2 vol.

6. — 1550. — Registres des tailles du mandement de Ternier. — 5 volumes.

7. — 1550. — Registre des tailles du bailliage de Thonon. — 1 vol.

B^w. — *Affaires politiques.*

1. — 1536. — Journal de la conquête du pays de Vaud par l'armée bernoise, sur le duc de Savoie.

3. — 1564. — Traité de Lausanne entre Berne et la Savoie. Deux volumes de copies du XVIIIe siècle ; l'un en français, l'autre en allemand.

4. — 1527-1567. — Droits du duc de Savoie. 1 vol.

14. — 1706. — Procès-verbal d'informations relatives à l'équipée du banneret Blanchet, de Lutry, qui avait attaqué sur le lac une barque portant de l'argent français.

15. — 1705. — Procès-verbal d'informations relatives à une troupe armée de Camisards qui avaient tenté de passer le lac pour aller d'Ouchy en Savoie.

22. — 1791-3. — Carton de pièces relatives aux affaires des régiments de Châteauvieux et d'Ernst au service de France.

26. — 1685-1793. — Carton de pièces relatives aux réfugiés (1685) et aux émigrés (1789 et suiv.) français, ainsi qu'aux Vaudois du Piémont.

C. I^a^. — *Rois de Bourgogne.*

2 *bis*. — 938, décembre 12. — Contrat de mariage entre Lothaire, roi d'Italie, et Adelaïde, fille du roi de Bourgogne Rodolphe II. — (Photographies).

(Les autres documents de ce chapitre intéressent surtout les couvents de Romainmôtier et de Payerne et la ville de Lausanne, années : 890-1033).

C. I^b^. — *Empereurs d'Allemagne.*

19. — 1223, mai 27. — Hommage de Gui d'Alinge, chevalier, à l'empereur Frédéric II, pour la vidamie d'Entremont. Saxon et Orsières. (Baux du XVe siècle).

21-30. — 1356 et suiv. — Nombreux actes concernant le vicariat impérial concédé par l'empereur Charles IV au comte de Savoie sur l'évêché de Lausanne.

53. — 1493, octobre 16. — Lettre de l'empereur Maximilien à la duchesse Blanche de Savoie, lui disant qu'à sa prière, il renonce en sa faveur, à son droit de présenter à Rome un candidat au poste d'évêque de Lausanne et à son candidat propre, qui devra recevoir un dédommagement dans les Etats de la duchesse.

C. I^e^. — *Rois de France.*

4. — 1536, novembre 8. — Lettre de François Ier, à Berne au sujet du pillage de l'abbaye de Chesérieu au Bugey.

5. — 1536, février 6. — François Ier accuse réception au

Conseil de Berne de l'avis de sa déclaration de guerre au duc de Savoie et lui annonce l'envoi auprès d'eux d'un de ses écuyers, M. de Bois-Rigault.

7. — 1539. — 21 pièces concernant une contestation entre le roi de France, le duc de Nemours et le Conseil de Berne, au sujet de la cure de Seyssel.

9-10. — 1546-1551. — Mandats du roi de France relatifs à l'affaire de Jean du Barry, seigneur de la Renaudie. (Voir aussi C I[d]. 25).

C. I[d]. — *Comtes et ducs de Bourgogne.*

Divers actes concernant les relations de ces princes avec le couvent de Romainmôtier et avec les comtes de Savoie.

C. I[d]. — *Dauphins du Viennois.*

30. — 1349, juillet 16. — Franchises du Dauphiné accordées par le dauphin Humbert aux seigneurs, bourgeois et habitants d'Alinges le vieux. Confirmation par le duc de Savoie en 1424. (Original avec sceau).

C. I[d]. — *Maison de Chalon-Orange.*

Divers actes intéressant les possessions des Chalon au pays de Vaud.

37. — 1351, janvier 19. — Testament d'Isabelle de Chalon, dame de Vaud, veuve de Louis II de Savoie.

C. II. — *Comtes et ducs de Savoie.*

344 pièces intéressant particulièrement les droits de la maison de Savoie sur le pays de Vaud, le premier de 1150, le dernier de 1564.

Plusieurs concernent aussi le Chablais et le Piémont.

Soixante pièces sont des reconnaissances d'emprunts du duc Charles de Savoie envers les cantons confédérés ou des particuliers dès 1519.

C. III[a]. — *Bulles papales.*

1. — 1046. — Bulle de Clément II, en faveur de Romainmôtier.

D'autres suivent sur divers sujets, notamment les rapports entre Rome et la Maison de Savoie, à propos d'églises ou de maisons religieuses.

C. IIIe. — *Archevêques de Besançon.*

Pièces où l'archevêque de Besançon agit comme métropolitain de Lausanne.

C. IV. — *Evêques de Lausanne.*

708 pièces dont nombre intéressent la Savoie.

C. XVII. — *Duché de Savoie.*

Pièces intéressant notamment les abbayes ou prieurés d'Abondance, Bonlieu, Chamonix, Filly, Ripaille, Saint-Innocent, Sallanches, Talloires, (1412, union du prieuré de St-Jorioz à Talloires). les évêchés d'Aoste et de Belley, et diverses localités de Savoie et du pays de Gex.

Ea. — *Mouvement de la Population.*

6-8. — 1793-1798. — Rôles de réfugiés français et autres.

22. — 1624-1647. — Rôle des étrangers rière le bailliage de Vevey.

Eb. — *Etat-civil.*

71 42 *bis*. — 1689-1710. - Registre de décès des réfugiés français à Lausanne.

A consulter aussi les *Generalia* (ancien classement), layettes : 361-362, Titres concernant le pays de Gex.

Layettes : 367-373, Titres concernant la Savoie.

F. - *Terriers.*

Ferney. — Fa.7. — 1430. — Registre d'actes divers en faveur de l'abbaye de Bonmont, avec divers particuliers de..... Ferney.....

Fl. 70. — 1551. - Reconnaissances en faveur de Berne, rière... Ferney...

Fl. 80. — 1559. - Grosse en faveur de Berne à cause de l'abbaye de Bonmont, rière..... Ferney...

Faucigny. — Fb. 2. — 1278-1400.

Divonne. — Fl. 5. — 1417. — Reconnaissances et extentes en faveur d'Etienne de Divonne, abbé de Bonmont, rière... Divonne...

Fl. 21. — 1488. - Grosse d'extentes stipulées en faveur du duc Charles de Savoie, concernant diverses reconnaissances rière... Divonne.

Queruit en faveur de seigneurs divis pour des biens rière.... Divonne.

Fl. 28. — 1495. — Livre des abergements et transactions en faveur de l'abbaye de Bonmont rière Divonne...

Fl. 35. — 1519. — Reconnaissances en faveur de l'abbaye de Bonmont rière... Divonne...

Fl. 70. — 1554. Reconnaissances en faveur de Berne rière ...Divonne...

Fl. 72. — 1551. Extrait de Bonmont rière... Divonne...

Fl. 83. — 1580. — Reconnaissances en faveur de Berne à cause de Bonmont, rière... Divonne.

Divonne (suite). — Fl. 112. — 1627. — Reconnaissances en faveur de Berne à cause de l'abbaye de Bonmont, rière... Divonne...

Fa. 8. — 1487. — Fragment de reconnaissances et abergements en faveur d'Aymon de Gingins, abbé de Bonmont, rière... Divonne...

Gex. — Fl. 5. — 1417. — Reconnaissances et extentes en faveur d'Etienne de Divonne, abbé de Bonmont, rière ...Divonne... Gex...

Fl. 20 *bis*. 1487. — Fragment de reconnaissances en faveur de Bonmont, rière... Gex.

Fl. 42. — 1526. — Reconnaissances en faveur de l'abbaye de Bonmont, rière... Gex...

Fl. 49. — 1548. — Reconnaissances en faveur des nobles Fabre et Lévrier, rière... Gex...

Fl. 71. — 1554. — Reconnaissances en faveur de Berne, à cause du château de Nyon, rière... Gex...

Fl. 80. — 1559. — Grosse de reconnaissances en faveur de Berne, à cause de l'abbaye de Bonmont, rière... Gex...

Fl. 83. — 1580. — Reconnaissances en faveur de Berne, à cause de Bonmont, rière... Gex...

Fl. 112. 1627. — Reconnaissances en faveur de Berne à cause de l'abbaye de Bonmont, rière... Gex...

Fl. 1. — 1337, mars. — Reconnaissances en faveur de Guillaume de Montricher, prieur de Romainmôtier, rière... Gex... (Voir Ad. 24).

Lullin. — Fa. 5. — 1466-1498. — Reconnaissances de biens, rière Lullin, en faveur d'un prieuré dépendant d'une abbaye dont le nom n'est pas indiqué.

Fᵘ. 12. — 1494. — Extrait du 2ᵉ livre des reconnaissances du prieuré de Bellevaux, rière Lullin, Vallier et la Vuetaz.

Fᵘ. 20. — 1523. — Reconnaissance pour..., Lullin.

Thonon. — Fˡ. 76. — 1556-1561. — Reconnaissances à cause de Bonmont rière... Thonon...

Fᵘ. — 7. — 1477. Idem.

Thoyri. — Fᵘ. 4. — 1452-1552. Fᵘ. 15. — 1506. — Reconnaissances et actes divers à cause de la chapelle des SS. Gratz et Barbe en l'église de Thoyri.

Fᵘ. 28. — 1552-1553. — Registre des nouveaux ténementiers de la cure de Thoyri, etc...

Villars-sur-Divonne. — Fˡ. 28. — 1195. — Livre des abergements et transactions en faveur de l'abbaye de Bonmont, rière... Villars sur Divonne...

Fˡ. 29. — 1495. — Idem., en faveur de l'abbaye de Bonmont, rière Villars sur Divonne.

Fˡ. 70. — 1554. — Reconnaissances en faveur de Berne rière... Villars sur Divonne.

Fˡ. 76. — 1556-1561. — Reconnaissances à cause de Bonmont en faveur de Thonon, Villars sur Divonne, etc.

Fˡ. 83. — 1580. — Reconnaissances en faveur de Berne, à cause de Bonmont, rière... Villars sur Divonne...

Yvoire. — Fˡ. 80. — 1559. — Grosse en faveur de Berne à cause de l'abbaye de Bonmont, rière... Yvoire...

Savoie et Gex. — Fᵘ. 1 à 32. — (1377 à 1571). 32 registres divers des terriers intéressant de nombreuses localités de la Savoie et du pays de Gex.

MAXIME REYMOND,
Archiviste d'État du canton de Vaud.

Jules PHILIPPE *

(1827-1888)

IX

Le 26 avril 1851, une loi créait à Annecy « la ville la plus centrale du duché », la Banque de Savoie, qui remplaçait la Banque d'Annecy, fondée dix ans auparavant et dont l'existence légale prenait fin. La nouvelle banque ayant le privilège d'émettre des billets, elle était contrôlée par un Commissaire du gouvernement, ce qui lui donnait un caractère officiel, et les garanties exigées pour l'escompte des effets la rendaient peu accessible à l'ensemble des commerçants. On demanda la création d'une sorte de banque populaire.

Le directeur de la Banque de Savoie, Pierre Bétrix, s'était rendu compte, l'un des premiers, qu'il manquait à Annecy un établissement pouvant favoriser le moyen et le petit commerce et il se dit que s'il aidait à son organisation, il agrandirait indirectement le rôle et la prépondérance de l'officieuse Banque de Savoie. Il avait des relations journalières avec la plupart des négociants de quelque importance de la ville. Les uns et les autres examinèrent la question et le 2 juin 1856, sur leurs suggestions, le notaire Masson établissait les statuts d'une société anonyme autorisée par un billet royal du 1 août suivant. Le 14 septembre, la Caisse d'Escompte d'Annecy se constituait sous la direction de François Bachet, tanneur et « commissionnaire de roulage » (1).

François Bachet appartenait à une vieille et honorable famille d'Annecy. Né en 1817, c'était alors un homme dans la pleine force de l'âge, doué d'idées généreuses, d'une vive imagination, que des études scientifiques avaient dirigé vers les découvertes et les recherches qu'il poursuivait avec ténacité, une fois qu'elles étaient commencées. A la création de la garde

* Voir le chapitre précédent, tome LXXIII, 1932, p. 253-61.

(1) Camionneur ou entrepreneur de transports.

nationale, en 1848, lors de la guerre contre l'Autriche, il avait été désigné comme officier porte-drapeau, rôle qu'il devait reprendre dans la garde sédentaire, en 1870. Mêlé à la vie politique, — très active depuis la proclamation du Statut, — aux côtés de Jules Philippe à qui, en dehors d'une alliance de famille, il était lié d'amitié, il remplaçait en 1852, le baron de Livet comme député d'Annecy au parlement de Turin. Mais un grave événement l'obligeait à démissionner l'année suivante. Pendant son absence, un vol considérable, commis par un employé infidèle qui prit la fuite sans pouvoir être retrouvé, mit une gêne dans les opérations financières de ses entreprises et sa présence devint, désormais, nécessaire. Au moment où il allait diriger la Caisse, sa situation semblait rétablie.

L'assemblée générale des actionnaires lui avait confié la direction parce qu'il paraissait être le plus avisé et le plus capable par ses occupations habituelles et les trois membres nommés au Conseil de surveillance donnaient toute satisfaction à l'opinion publique : Eugène Buttin, de bonne souche annécienne, actionnaire de la Banque de Savoie, était un homme considérable, aux propriétés et aux revenus importants. Félix Machard exploitait un gros commerce de mercerie et quincaillerie au coin de la rue Notre-Dame et de la rue Royale et le nom de Jules Philippe, alors imprimeur et directeur du *Moniteur Savoisien*, en imposait à tous.

La nouvelle banque débutait modestement ; son capital de 200.000 francs ne lui permettait pas les vastes entreprises, mais les affaires se développant rapidement, le capital était doublé quatre ans après. François Bachet menait alors de front plusieurs affaires. Il avait le souci de sa maison de roulage, de sa tannerie et il poursuivait ses recherches scientifiques qu'il n'avait jamais abandonnées. Avec son ami Etienne Machard, industriel et chimiste, il travaillait depuis plusieurs années au perfectionnement d'un procédé permettant de produire de l'alcool au moyen du bois et d'autres espèces ligueuses, et de fabriquer du papier avec les résidus. Ces études se prolongeaient, mais plus le but à atteindre paraissait se dérober, plus les deux inventeurs se montraient opiniâtres à vouloir l'atteindre.

Un peu après l'annexion, ils eurent une première satis-

faction. Leurs travaux, signalés à l'attention du monde savant, le chimiste Payen (1) les étudia et fit spontanément une communication à l'Académie des sciences. D'autre part, Bachet, par des démarches et des voyages répétés à Genève, avait fini par réussir à intéresser à ses expériences un groupe de capitalistes dont l'aide lui permit de racheter, dans le canton de Vaud, une distillerie en faillite, à Saint-Triphon, et des immeubles à Bex où il installa, avec le concours de Machard, une papeterie. Ces usines commencèrent à fonctionner en 1865. Les débuts furent très difficiles ; des actions avaient été souscrites à Annecy et le montant déposé à la Caisse d'Escompte, mais l'argent fut vite absorbé, par suite de contretemps imprévus. Les machines commandées ne pouvaient être installées ou n'étaient pas livrées à temps. Etienne Machard (2) qui se débattait au milieu de difficultés multiples, écrivait, le 1 juillet, que la situation n'était pas tenable, mais qu'il allait tâcher de « combiner pour marcher sans argent ». Alors Bachet n'hésita pas à ouvrir, de sa propre autorité, un crédit de 30.000 francs.

Quoiqu'il en soit, ces réalisations pouvaient permettre d'escompter l'avenir et celui-ci sembla, tout d'abord, sourire aux audacieux novateurs. A la suite d'une visite de plusieurs fabricants de papiers, le *Moniteur de la Papeterie française* publiait dans son numéro du 15 décembre un article signé

(1) Anselme Payen, né à Paris en 1795, mort dans la même ville en 1871. Polytechnicien, il devint le disciple de Vauquelin, de Chevreul et de Thénard. Directeur d'une usine de sucre de betterave, il fut professeur à l'Ecole Centrale, puis au Conservatoire des Arts et Métiers où il occupa la chaire de chimie appliquée. Au nombre de ses travaux, on remarque un *Traité* complet de la distillation des principales substances qui peuvent fournir l'alcool, publié en 1858.

(2) Etienne Machard, né à Annecy en 1824, après de sérieuses études, s'adonna à des travaux et recherches de physique et chimie. Il installa en 1846 l'usine à gaz d'Annecy, dont il fut le premier directeur. L'un des fondateurs de l'Académie florimontane, en 1851, il a exploité diverses industries : une fabrique de cuillères et fourchettes, installée passage des Bains, en association avec son frère Victor ; une briqueterie au Pont-Neuf. Après les malheureuses expériences de Bex et Saint-Triphon, il entra aux papeteries Darblay, à Moulin-Galant (Seine-et-Oise), puis dirigea successivement plusieurs papeteries en France, et partit en Italie où il prit la direction d'une importante usine de même genre à Milan. Il passa ensuite aux mines de kaolin de La Bianca, près de Civita-Vecchia. A un moment donné, il fut pressenti par le gouvernement italien pour diriger les jardins du Pincio, à Rome, mais il refusa, parce qu'on lui faisait une obligation de la naturalisation italienne. Il est mort en 1887, à La Bianca.

Journet, président du Cercle régional des papetiers de l'Est, disant qu'après avoir passé deux jours à Bex pour suivre la transformation du bois en pâte à papier de la plus belle apparence, ils étaient partis convaincus que la question des succédanés était complètement résolue. « C'est là une grande nouvelle pour la papeterie », concluaient-ils.

Vers la même époque, Etienne Machard présentait à la Société Florimontane des échantillons de papier obtenu avec le bois et promettait de publier dans la *Revue Savoisienne* une note détaillée sur cette « découverte importante » (1).

Bachet, cependant, gardait avec ses amis un visage soucieux que ceux-ci avaient peine à s'expliquer. Pour eux, le banquier ne pouvait avoir aucun ennui ; ses entreprises personnelles semblaient florissantes et la Caisse devait prospérer, qui versait chaque semestre, à ses actionnaires, un dividende de 7 à 8 %. Une seule personne aurait pu répondre à ces inquiétudes imprécises : le fondé de pouvoir François Anrioud, homme sérieux et ponctuel sur qui retombaient tous les soucis de la gestion. D'abord employé dans la maison de roulage, Anrioud, en qui Bachet avait une grande confiance, était devenu fondé de pouvoir de la banque où il le remplaçait pendant ses nombreux déplacements. Anrioud souffrait horriblement en voyant la situation de la Caisse s'aggraver chaque jour. Il avait été le témoin impuissant de l'ascension continue des découverts de Bachet, malgré le défaut d'autorisation du Conseil de surveillance. Mais lorsque son directeur lui donna l'ordre d'ouvrir encore de nouveaux crédits pour les usines du canton de Vaud, il ne put se contenir plus longtemps. Un jour qu'Eugène Buttin était de service et qu'ils se trouvaient seuls, il se délivra de ce secret qui l'étouffait et il lui dévoila la vérité. Buttin qui n'avait pas un caractère commode, entra dans une violente colère. Quelques miuutes après, il faisait irruption dans la librairie de la place Notre-Dame, où Jules Philippe le voyait arriver le visage bouleversé, les traits contractés. Buttin l'attira dans un coin : « J'ai une chose terrible à vous avouer. Bachet doit 300.000 francs à la Caisse. Anrioud vient de me le déclarer. Il en a assez et il veut s'en aller. Que faire ? » Jules Philippe, épouvanté à cette nouvelle inattendue, était plus désemparé

(1) Cette note n'a jamais paru.

que son collègue qu'il accablait de questions : Comment ce compte avait-il pu être ouvert ? Qui avait donné l'autorisation ? Buttin l'ignorait ; lui-même avait souvent demandé à Bachet s'il avait des observations particulières à présenter ; la réponse avait toujours été négative. Anrioud, à son tour, avait questionné son directeur sur le point de savoir si le Comité de surveillance connaissait l'étendue de sa dette et Bachet avait, la plupart du temps, coupé court en disant qu'il n'y avait pas à s'en préoccuper.

Le magasin de Félix Machard était à quelques pas. Philippe et Buttin le mirent au courant ; les trois hommes résolurent de se rendre immédiatement chez Bachet. Le banquier habitait passage Derrière-Bœuf (1), une vieille maison, au bord du canal, noyée sous la vigne vierge, entourée d'un jardin qui voisinait avec les cuves de la tannerie. On s'y arrêta et l'on tint conseil. On fit appeler d'abord Anrioud qui expliqua la nature du compte ouvert par Bachet, puis Buttin et Machard se rendirent seuls auprès de lui. La discussion fut longue et souvent orageuse. Bachet finit par tout reconnaître. Les questions se pressaient : « Comment avez-vous pu vous laisser entraîner ? Comment paierez-vous ? » Le banquier, retrouvant peu à peu son calme, exposa sa situation. Il donnerait en garantie ses immeubles ; il y avait aussi ses expériences industrielles qui promettaient beaucoup. Il décrivit avec chaleur toutes les espérances qu'elles lui réservaient et que Philippe connaissait, d'ailleurs, puisqu'il venait de publier, dans la *Revue Savoisienne* du mois d'avril une note à ce sujet. La distillerie de Saint-Triphon était sur le point de réaliser des bénéfices considérables avec lesquels il s'acquitterait. Il prenait aussi l'engagement de verser les premières sommes provenant de la cession de ses brevets d'invention. Buttin et Félix Machard voulurent réfléchir ; ils se rencontrèrent encore à plusieurs reprises avec Bachet. Celui-ci se faisait, chaque fois, plus éloquent et plus persuasif ; il suppliait seulement ses amis de lui laisser du temps. Jules Philippe, informé de la situation, effrayé des conséquences de sa divulgation, persuadé, d'autre part, de l'énergie et de l'honnêteté de Bachet, intervint en sa faveur. Tout peut encore se réparer puisque l'industrialisation des procédés est sur le point d'être

(1) Actuellement rue Vaugelas. La maison Bachet s'élevait au n° 23.

réalisée. Il montra quel effet terrible produirait la nouvelle dans la ville, si elle était connue. Il valait mieux, dans l'intérêt de tous, temporiser et attendre. Buttin fut long à convaincre. Machard acquiesça sans trop de résistance et l'on décida de donner à Bachet le temps qu'il demandait. Il fallait maintenant persuader Anrioud de rester à son poste. L'entrevue fut émouvante. L'honnêteté foncière et la droiture de cet homme probe se révoltaient à l'idée de persister dans une fausse position, mais les membres du Conseil de surveillance lui représentèrent que son départ serait mal interprété, que le public avait confiance en lui et qu'il devait se dévouer comme ils le faisaient eux-mêmes. Tous lui assurèrent, d'ailleurs, que la créance sur Bachet était bonne et qu'elle rentrerait un jour. Anrioud finit par se laisser toucher mais il réclama, avec insistance, que des garanties supplémentaires soient demandées, garanties qui pourraient provenir d'une tierce personne. Pressenti à ce sujet, le fils de Bachet, étudiant en médecine à Lyon, consentit à signer un engagement par lequel il répondait des dettes de son père pour toute la valeur de ses avoirs présents et futurs, assez importants.

Ces incidents ne s'étaient point déroulés sans que des rumeurs fâcheuses se soient répandues dans la petite ville où pas un événement, si minime fût-il, ne pouvait passer inaperçu. La Banque de France, inquiète, menaça la Caisse d'Escompte de lui arrêter le crédit. Puis tout s'apaisa et, pendant deux ans, il n'y eut pas de difficulté : mais, au mois de juin 1867, des bruits peu favorables circulèrent à nouveau. Ils éveillèrent la méfiance du directeur de la Banque de France qui ferma ses guichets. Anrioud écrivit des lettres pressantes à Bachet, alors absent, lui demandant de revenir en toute hâte : « Où faire maintenant les engagements ? » se lamentait l'honnête fondé de pouvoirs dont Philippe et Buttin avaient contresigné la lettre par un énergique « J'approuve ». Bachet, une fois encore, réussit à sortir du mauvais pas. L'amélioration devait être courte. L'exploitation des usines vaudoises devenait malheureuse. Si la distillerie de Saint-Triphon donnait d'excellents résultats, la papeterie de Bex, qui utilisait les résidus des bois ayant servi à la fabrication de l'alcool, absorbait les bénéfices par les frais de blan-

chiment de ses produits. Il fallut s'arrêter en laissant un déficit d'une centaine de mille francs. L'entreprise de roulage dut être abandonnée en 1869, la tannerie vendue en 1870 et, pour comble de malheur, s'ajoutait à tout cela la déconfiture de son frère dont Bachet était obligé de prendre le découvert à son compte, pour sauver sa propre position.

Mais l'ingéniosité et le courage du banquier ne se démentaient pas. Parallèlement à l'étude des procédés relatifs à la production de l'alcool et du papier, Bachet avait poursuivi des recherches sur la soude et la potasse et il avait découvert le moyen de les extraire de l'eau douce ordinaire. Il chercha un peu partout des appuis et présenta le résultat de ses expériences à Paris, à Londres où diverses revues scientifiques les exposèrent avec des commentaires très bienveillants. Le procédé séduisit les directeurs d'un grand établissement de Newcastle qui l'appliquèrent aussitôt sur une vaste échelle et les premiers résultats furent encourageants. La fabrication de l'alcool et du papier n'ayant pas réussi en Suisse, il essaya de fonder d'autres usines ou de faire appliquer ses méthodes en France. Il passe des traités avec des industriels de Vizille, de Domène, du Pont-de-Claix, dans le Dauphiné et accomplit de nombreuses démarches à Marseille, à Arles, au Havre, à Rouen, à Lyon.

Le Conseil de surveillance était tenu au courant des allées et venues du directeur, ainsi que lui-même l'avait promis. Ce Conseil avait subi quelques modifications. Louis Calloud, ancien pharmacien, mutualiste dévoué à la présidence de la Société Philanthropique, avait remplacé Félix Machard en 1869. François Roupioz, négociant en bois, d'une réputation solidement établie, avait succédé à Eugène Buttin, mort en 1871. Nommé préfet de la Haute-Savoie, Jules Philippe y avait figuré deux années encore sans prendre part aux délibérations. On lui avait donné, comme successeur, P.-F. Poncet, ancien procureur, qui n'était peut-être pas sans reproches, mais on lui reconnaissait une rude énergie et de promptes décisions. Jules Philippe n'avait pas cessé, cependant, d'aider aux efforts de François Bachet. En mai 1872, il a quitté le Conseil de surveillance depuis cinq mois déjà, il n'hésite pas à se rendre à Marseille, où son ami essaie de trouver de l'argent, pour le presser de conclure, et de là, il ren-

seigne l'irascible Poncet qui n'a pas tardé à découvrir la position de la Caisse d'Escompte vis-à-vis de son directeur, qui ne décolère plus, et qui menace déjà de s'en aller. De gros capitalistes qui avaient promis leur concours hésitent avant de s'engager et il faut de nouvelles démarches pour essayer d'aboutir. Des difficultés se sont produites en Angleterre, à Newcastle, dans les usines à soude, et il a fallu étudier immédiatement, trouver et expédier les indications nécessaires pour améliorer la fabrication et obtenir une diminution de prix de 3 livres sterling à la tonne ; il en est résulté de nouveaux contre-temps : « Bachet a fait tout ce qu'il a pu ; ça avance, mais ça n'est pas terminé ». Les démarches sont continuées à Arles où l'on n'obtient aucune conclusion positive. Le 1er juin, Philippe qui est rentré à Annecy écrit à Poncet que le banquier est revenu à Marseille, où il discute les exigences des capitalistes, mais il est bien résolu, si l'affaire n'est pas terminée, le 15 juin, de se rendre à la Tour-du-Pin (Isère) où une maison le « tourmente » de traiter une affaire sérieuse de distillation du bois, pour en obtenir de l'alcool : « Il peut, là, toucher de suite le prix du traité et verser un acompte ». Mais les lettres d'Anrioud, au sujet de la Caisse, ne sont qu'une suite de plaintes. Bachet cherche à le rassurer : « Courage et patience ; dans quelques jours, je l'espère, tout finira bien ». Cependant les heures passent et la situation ne change pas. Bachet est maintenant au Havre et à Rouen. Philippe l'apprend à Poncet et lui déclare qu'il ira se rendre compte sur place, en accompagnant à Paris, au mois de janvier, la délégation du Conseil général qui va traiter la question des chemins de fer : « Vous voyez, mon cher, que je fais ce que je peux pour sauver les fonds de tous. Ne m'abandonnez pas à mes seuls efforts. Nous avons une mission à remplir, allons jusqu'au bout. Nous ne faisons que remplir notre rôle d'honnêtes gens ». Bachet a aussi tenté de s'assurer des concours à Lyon où il cherche à remonter une affaire et où « il a été reçu à bras ouverts ». Il est là peu après son séjour au Havre et il adresse à Philippe une longue lettre remplie de détails sur la fabrication de l'alcool de bois et les produits annexes. Dans une usine importante, on va pouvoir traiter 80.000 kilos de bois par jour procurant 56 hectolitres d'alcool qui, à 10 francs de redevance, donnent 560 francs : « Au

bout de trois ou quatre mois, ça peut être une affaire colossale rien qu'en France, et que serait-ce que l'Angleterre, la Belgique, etc. En somme, dit Philippe, en communiquant ces renseignements à Poncet, je crois que cette fois, il y a un moyen de sauver les intérêts de tous. C'est la première fois que nous nous trouvons en face de résultats sérieux... »

L'ancien procureur n'est pas satisfait, car pendant que Bachet essaie de se tirer d'affaires ailleurs, la situation est de plus en plus sombre. Le préfet Jules Philippe est maintenant à Paris avec ses conseillers généraux pour l'affaire des chemins de fer ; vite, il annonce qu'il va au Havre, mais les nouvelles d'Annecy s'aggravent. Une lettre de Calloud lui répète que Poncet veut démissionner, et qu'il ne vit plus. Philippe pense cependant toujours qu'il faut lutter. Les découvertes de Bachet l'attirent ; son esprit novateur lui fait considérer les travaux du banquier avec bienveillance ; il est tourmenté par la crainte d'un désastre public et il l'engage à persévérer, la victoire étant certainement au bout. De Paris, il informe Calloud de ce qu'il a vu au Havre et une fois encore, il demande à Poncet de patienter : « Plus que jamais, je crois l'affaire sérieuse... Voyez et examinez si, en présence d'une situation améliorée, vous ne pouvez pas continuer encore votre concours pendant deux ou trois mois. En vous retirant, vous couperiez court à tout remède... » Il n'est pas le seul à supplier Poncet de se tenir tranquille. Louis Calloud, homme doux, parfaitement désintéressé, entré dans cette malheureuse affaire par pure amitié, suit avec beaucoup de curiosité et d'attention, les expériences d'un homme, chimiste comme lui : l'intérêt général est qu'il puisse les continuer en toute tranquillité, et les faire aboutir. Félix Machard, malgré sa démission de membre du Conseil de surveillance, exprime avec insistance, dans de nombreuses lettres, le même sentiment. Poncet cède encore, en maugréant, et Bachet profite de ce nouveau répit pour multiplier ses efforts. Mais, à la Caisse, sa position devient très inquiétante ; celle de ses affaires personnelles s'oriente dans le même sens. L'application de ses procédés, à Newcastle, amène des mécomptes et les usiniers se voient obligés, bientôt, d'y renoncer. Poncet fait maintenant des scènes violentes et continuelles. Le banquier proteste et promet sans cesse l'envoi prochain d'un million pour

combler le déficit. L'affaire de la Tour du Pin a réussi et l'installation de l'usine est terminée depuis Pâques ; elle va fonctionner. Des traités sont signés, qu'en présence de Jules Philippe, il montre à Poncet.

Celui-ci avait trop l'expérience des affaires pour ne pas s'apercevoir où les négociations menaient l'établissement. La réunion semestrielle de juillet 1873 était préparée et l'on parlait de distribuer encore un dividende, lorsque Poncet, las de patienter, s'y opposa formellement et déclara qu'il ferait un rapport circonstancié aux actionnaires. Ce fut de la stupeur. En vain essaya-t-on de le faire changer d'avis ; il resta intraitable. Pour gagner du temps, Bachet demanda au Conseil de surveillance de tenir une nouvelle réunion à son domicile. Poncet ne s'y opposa pas et Jules Philippe, averti, poussé par la peur des événements qu'il prévoyait, mais croyant toujours à la solidité des procédés de Bachet, s'y rendit pour convaincre Poncet de taire encore la situation pour tout sauver. Mais rien ne put vaincre l'obstination de l'ancien avoué ni celle de François Roupioz, qui se solidarisait avec lui.

On était au 25 juillet. Calloud et Philippe ne se résignaient pas à croire que tout était fini. Celui-ci essaya encore de rassembler chez lui, le lendemain, les trois membres du Comité de surveillance pour une suprême entrevue. Poncet ne vint pas. Philippe tenta d'expliquer, une fois de plus, que peut-être l'intérêt de la Caisse, comme celui des projets de son directeur, exigeaient qu'un délai supplémentaire fût consenti, mais devant l'opposition de Calloud, soudain convaincu, et de Roupioz qui menaçait de quitter la place si c'était là tout ce qu'on devait discuter, il n'insista pas. Pendant plusieurs minutes, le silence régna, on ne savait plus à quoi se décider ; on échangeait des phrases brèves, lorsque tout-à-coup, la porte s'ouvrit sur un homme pâle, défait, paraissant en proie à une émotion intense. C'était Bachet, qu'on n'attendait pas, mais qui, l'esprit désemparé et complètement vide, venait accomplir une démarche désespérée. D'une voix hésitante, il exposa que, par suite d'un nouvel incident dans l'exploitation de son industrie, il demandait encore quelques jours. Mais Philippe, lui-même, et ses deux compagnons, refusèrent ; on ne pouvait plus continuer ainsi. Une brève discussion n'eut d'autre résultat que de prouver au banquier que, désormais, il n'échapperait pas à son triste sort.

Il s'en alla la mort dans l'âme. Il voyait s'écrouler d'un seul coup, les efforts de toute sa vie, au moment où ses espérances prenaient, chaque jour, une plus grande consistance, où des contrats signés étaient en sa possession. Cette idée fixe lui cachait la faute qu'il avait commise, étant à la tête d'un établissement financier, en persistant dans des entreprises toujours décevantes malgré les prévisions les plus favorables. Il se sentit seul, abandonné de ses meilleurs amis qui avaient cependant fait ce qu'ils pouvaient humainement accomplir pour le sauver. Il se décida à l'unique geste qui lui restait possible, s'il ne voulait pas être traité comme le dernier des malfaiteurs. Quelques heures après, un bruit sinistre se répandait en ville : la Caisse d'Escompte avait fermé ses portes et son bilan était déposé. Mais son directeur, manquant de courage au dernier moment, avait mis la frontière entre lui et ses juges... Dès le lendemain, malgré le repos dominical, un mandat d'amener, bientôt transformé en mandat d'arrêt était lancé contre Bachet qu'on supposait réfugié en Angleterre ou en Suisse, tandis que des persquisitions étaient opérées à son domicile et au siège de la banque, rue Royale, 10, « passage de la poste aux chevaux » (1). A l'assemblée générale du même jour, Poncet, en annonçant la démission des membres du Comité, avait lu un rapport accablant pour la direction, mais comme il n'y avait que onze présents, aucune décision n'avait pu être arrêtée. Le passif dépassait 1.100.000 francs ; c'était un désastre ! Il frappait une foule de petits déposants qui, le lundi matin, se pressèrent aux bureaux où on ne pouvait que leur confirmer la fermeture de la Caisse. L'événement avait, à Annecy et dans la région, un retentissement considérable. Des gens prirent peur et se précipitèrent aux guichets des autres banques de la place qui, heureusement, purent rembourser tout ce qui était demandé. Les commentaires allaient leur train. On avait peine à croire à la fuite et à la déconfiture d'un homme allié aux meilleures et aux plus considérées des familles annéciennes. La faillite décidée, dans la journée, par le tribunal, ouvrit les yeux des moins prévenus. Chose curieuse, à part ceux que la passion politique animait, personne n'attaquait les membres du Conseil

(1) Partie comprise entre la rue Royale et la rue Vaugelas de l'actuelle rue de l'Annexion.

de surveillance. Une semaine à peine après l'événement, on faisait une ovation caractéristique au jeune Charles Philippe, le jour de la distribution des prix du collège et Calloud, ayant démissionné de la présidence de la Société Philanthropique, il était réélu immédiatement avec une touchante unanimité. La réprobation allait au malheureux inventeur que la population jugeait seul responsable et qui avait, à ses yeux, berné non seulement tous les déposants, mais encore tous ses amis qui, successivement, avaient collaboré avec lui à la gestion de la banque.

L'arrestation de Bachet, faite aux premiers jours d'août, dans des conditions singulières, devait être une première satisfaction donnée à l'opinion. Le 5, le procureur de la République recevait une lettre de Lausanne, où le banquier séjournait, l'informant qu'il « se trouvait ici à sa disposition ». Il lui annonçait qu'il ne se soustrairait pas à la justice, mais il voulait éviter un emprisonnement préventif, long et inutile, et se consacrer à un travail qui, dans un court délai, il l'espérait du moins, réparerait tout le mal. Bachet, sur réquisition télégraphique, était arrêté aussitôt, transféré à Genève, d'où, renonçant lui-même aux formalités d'extradition, il partait le surlendemain pour la prison d'Annecy. L'instruction pouvait commencer ; elle dura plus de trois mois ; dès les premiers jours, il apparut que tous les membres du Conseil de surveillance seraient impliqués dans le procès. Deux actions allaient être intentées contre Bachet et les administrateurs : l'une pénale, sur l'initiative du procureur de la République, devait se dérouler au tribunal correctionnel, l'autre votée par l'assemblée des créanciers, ayant pour cadre le tribunal civil, tenterait de récupérer le plus possible l'argent perdu, sur les biens des uns et des autres.

L'instruction était aux mains d'un homme qui ne passait pas précisément pour être favorable à Jules Philippe. Arrivé à la fin de ses études de droit au moment où l'annexion s'accomplissait, il était entré dans la magistrature impériale après avoir exercé pendant quatre ans la profession d'avocat et il s'était immédiatement fait remarquer par son zèle à servir le régime fidèlement et strictement, ce qui le rendait dur à tous ceux qui ne pensaient pas comme lui. Il avait horreur des idées libérales qui, à ses yeux, étaient synonymes de révo-

lution et de socialisme, aussi, dans les dernières années de l'empire suivait-il de très près le mouvement qui se dessinait contre Napoléon III et son gouvernement et il aurait été heureux de s'associer à des mesures de répression que l'habileté des républicains sut éviter. On peut penser quelle secousse morale produisirent sur son esprit les événements du 4 septembre qui détruisaient un régime qui lui était cher et qui, à Annecy, donnaient le pouvoir à un homme contre lequel il avait toujours éprouvé une hostilité sourde. La chute de Thiers, suivie de la révocation du préfet, et de son remplacement par un ancien fonctionnaire impérial fut pour lui un soulagement. Il était de cœur avec ceux qui pensaient que la République n'était plus que le régime nominal de la France, que la majorité très prochaine du prince impérial allait être la raison décisive d'une restauration napoléonienne et il avait peine à cacher sa joie d'une pareille certitude.

La faillite de la Caisse d'Escompte, dans laquelle étaient impliquées plusieurs notabilités du parti démocratique, arrivait donc à un moment où l'avenir semblait promis aux adversaires de la République. Le juge, tout en n'abandonnant pas la correction et l'impartialité nécessaires à son rôle d'instructeur, ne pouvait se défendre d'une certaine allégresse intérieure et c'est avec une vivacité singulière qu'il interrogea l'accusé et ceux qu'il considérait comme de simples prévenus. Après avoir, à plusieurs reprises, visité Bachet dans sa prison, il convoqua Jules Philippe.

L'entrevue était fixée au 22 août. L'ancien préfet, au moment où il allait franchir la porte du juge d'instruction était très ému. Il savait qu'il allait se trouver en présence d'un magistrat qui n'ignorait rien de son métier et qui chercherait tous les moyens pour le mettre en fâcheuse posture. En face d'un homme finassier, habitué à tous les méandres de la procédure et qui ne lui avait jamais marqué aucune sympathie, Jules Philippe n'était armé que de sa bonté et de sa franchise un peu naïve, qui le rendaient incapable de lutter pendant longtemps. Le juge l'accueillit avec une politesse froide et sèche, tandis que s'installait son greffier Jules Bergier, président de la Société Chorale, un de ceux qui avaient le plus agi en faveur du candidat libéral de 1869. Dès les premiers mots, le juge fit remarquer qu'il n'avait été remplacé au Conseil

de surveillance qu'en 1872, à quoi Jules Philippe répliqua que, depuis le mois de septembre 1870, à son entrée à la préfecture, il n'avait plus fait aucun service intérieur. Le magistrat, visiblement, cherchait à lui faire avouer qu'il était un véritable administrateur, quoique, dans les sociétés anonymes, il n'y en eut pas au sens légal du mot. Jules Philippe répondait nettement qu'il ne s'était jamais considéré comme tel : « Si la mission avait été autre que je l'ai comprise, je ne l'aurais pas acceptée ». Et il racontait à son interlocuteur qui l'écoutait replié sur lui-même, avec un air dégagé, cachant mal son contentement, toutes les espérances de Bachet dans la réussite de l'exploitation des usines vaudoises : « Nous avons cru que ces espérances étaient fondées ; l'opinion publique, à Annecy, avait la même croyance. On décida de lui donner le temps... » Alors le juge, éclatant : « En agissant ainsi, vous avez violé les statuts, vous vous êtes substitués à l'assemblée générale, vous avez commis l'acte d'un mandataire qui se défie de son mandant et qui croit mieux comprendre que lui ses intérêts ». Jules Philippe proteste avec force : « La décision prise a été celle d'honnêtes gens qui croient agir dans l'intérêt exclusif de la Société. Nous ne voulions pas anéantir des espérances réelles et compromettre les intérêts de tous... » Il y a un silence au bout duquel le juge reprend, en scandant les mots : « Vous êtes inculpé d'avoir commis le délit de distribution de dividendes fictifs... — N'étant pas administrateur, je ne suis pas responsable des dividendes distribués ». Mais le juge appuie : « Connaissant tout, vous êtes un complice ! » Jules Philippe a un haut-le-corps : « Je répète que Bachet était seul administrateur... Ma vie est là, continue-t-il en s'animant, pour dire que je n'aurais jamais prêté mes mains à des manœuvres frauduleuses que j'ai toujours ignorées si elles ont existé ». L'interrogateur qui croit avoir senti un fléchissement dans la résistance qu'on lui oppose, se fait plus pressant : « C'est vous qui avez eu le plus de sollicitude pour cacher la situation et circonvenir les nouveaux membres du Conseil de surveillance. Vous avez été voir les expériences, vous avez fait un rapport et le 25 juillet, vous avez cherché à réunir les membres du Conseil chez vous ! » Jules Philippe se révolte : « Je proteste contre les intentions que vous me prêtez, de circonvenir les membres du Conseil de surveil-

lance. Tantôt je suis allé de mon plein gré, tantôt j'ai été envoyé voir les expériences. La réunion du 25 juillet avait été concertée avec Calloud. Nous avions l'intention de mettre le public au courant et non de prolonger la situation... »
L'ancien préfet semble à bout : « J'affirme, lance-t-il avec énergie, avoir toujours agi, dans cette affaire, avec la meilleure foi du monde et avec l'intention de sauver les intérêts de la Caisse... J'ai toujours été désintéressé dans tout ce que j'ai fait... »

Un salut bref du magistrat qui s'est levé, fait comprendre que l'entretien est terminé... Jules Philippe se retire, morne et douloureusement surpris de la décision du juge l'impliquant définitivement dans les poursuites, malgré la loyauté de ses intentions. Il rentre rue Sainte-Claire sans remarquer que les gens qui le saluent ont, en voyant son abattement, l'air aussi préoccupé que lui. Quand la famille apprend la fatale nouvelle, c'est à qui de ses enfants lui prodiguera les marques de la plus vive affection et il a aussi la satisfaction d'éprouver la solidité des sentiments de ses amis dont plusieurs s'occupent immédiatement de ses intérêts.

Cependant, l'enquête judiciaire et les opérations de la faillite continuaient parallèlement l'une à l'autre et les deux journaux conservateurs d'Annecy annonçaient chronologiquement les faits en les commentant avec une insistance compréhensible chez des adversaires politiques, mais qui faisait cruellement souffrir Jules Philippe. On commençait, dans le public, à dire que Bachet aurait à côté de lui, au tribunal correctionnel, plusieurs de ceux qui avaient laissé faire. Dans le courant de septembre, l'*Union Savoisienne* donnait asile à cette information. Par l'intermédiaire des *Alpes*, Philippe déclare aussitôt le fait vrai, mais « si d'autres personnes que le directeur sont appelées en garantie et responsabilité quelconque, ces personnes, nous le savons pertinemment, sont à même d'exposer loyalement leur conduite et sans que leur honorabilité soit compromise. » Le lendemain le *Mont-Blanc* donne comme certain que le directeur de la Caisse et deux membres du Conseil de surveillance comparaîtront ensemble, ce que les *Alpes* confirment de suite : Bachet aurait à répondre du délit de banqueroute simple et de distribution de dividendes fictifs ; deux membres du Comité d'escompte seraient

poursuivis parce qu'ils auraient laissé distribuer ces dividendes. Leurs noms qu'on prononçait tout bas étaient pour la première fois livrés au public par le *Courrier des Alpes*, de Chambéry et reproduits avec complaisance, dans son premier numéro, par le *Mont-Blanc*. Cette publicité produisit en ville une étrange sensation. Toute une partie de la population se refusait à admettre la culpabilité de Jules Philippe, — qui, durant sa vie, avait constamment sacrifié aux intérêts du pays, ses intérêts particuliers, — et celle de Louis Calloud qui consacrait une bonne partie de son temps à la mutualité en présidant la Philanthropique, société d'un millier de membres appartenant en très grande majorité aux classes laborieuses. Calloud était en outre un des premiers élus du Conseil municipal, et adjoint au maire. C'était, dans certains milieux, une véritable consternation et l'on n'était pas loin de penser, ou que la justice se trompait, ou qu'elle était trop sévère. Pour la foule, ces deux hommes, universellement estimés, étaient victimes de leurs sentiments pour Bachet qui les entraînait dans le désastre parce qu'ils avaient eu trop de confiance en lui. Les amis de Philippe et de Calloud cherchèrent un défenseur d'une belle éloquence et d'une grande autorité. L'un d'eux, Félix Brunier, qui avait des relations dans les milieux républicains parisiens, pensa de suite à un avocat au talent consacré, familier de sa maison lorsqu'il venait en Savoie : c'était Louis Gatineau, qui avait plaidé avec succès de gros procès politiques sous l'empire et qui occupait une place en vue au barreau de Paris (1).

Le procès, d'abord annoncé pour le 18 octobre, s'ouvrit à l'audience du 10 novembre. Il avait aux yeux de l'opinion, une telle importance qu'un journal avait osé demander sérieusement qu'il se déroulât au théâtre, aménagé en salle de justice. Il commençait dans une atmosphère peu favorable. L'avant-veille s'était tenue une réunion des créanciers où les

(1) Louis Gatineau, né en 1828, avocat à Paris, avait d'ardentes opinions républicaines. Candidat en 1869 et en 1871 dans l'Eure-et-Loir, son pays d'origine, il ne fut pas élu, mais triompha en 1876 et devint l'un des 363. Il est mort en 1885. A la Chambre, il avait des amis même parmi ses adversaires. D'une grande bonté, il avait soutenu de sa bourse en 1871 et 1872 les malheureux poursuivis par les tribunaux militaires. Il venait chaque année en Savoie où il s'était fait beaucoup d'amis.

syndics avaient annoncé que le dividende actuellement prévisible, ne serait que de 6 à 8 % ; peut-être augmenterait-il un peu après le procès civil en responsabilité qui allait être intenté aux membres du Comité de surveillance. De violentes récriminations s'étaient élevées et des injures à l'adresse de Bachet. « Il est vraisemblable que si l'ex-directeur de la Caisse d'Escompte eût été présent, on eût cherché à lui faire un mauvais parti » (1).

Le tribunal était présidé par Jules Cléry, homme pieux qui détestait la République, mais dès qu'il était sur le siège, tout disparaissait devant le devoir à accomplir. Magistrat irréprochable, un adversaire politique qu'il eut à poursuivre, comme juge d'instruction, pendant la période du Seize Mai, sur l'ordre de la préfecture, a pu dire qu'il était « l'honnêteté personnifiée ». Le ministère public était représenté par François Mugnier, magistrat rumillien, hier encore familier de ceux contre qui il allait être obligé de requérir. D'idées avancées, il avait prononcé, au moment de son installation comme procureur de la République, le 1er octobre 1870, une mémorable harangue, caractéristique de sa haine de l'empire. En face, deux avocats d'une rare valeur : Me Roissard, du barreau de Chambéry, défenseur de Bachet, un virtuose de l'éloquence, joignant à « une connaissance profonde du cœur humain, une sensibilité, un tact exquis » (2), et Me Gatineau. Le procureur exposa l'affaire et sa conclusion fut, pour Bachet, d'ajouter à la banqueroute simple et à la distribution de dividendes fictifs, le délit d'escroquerie. Les témoins suivirent, qui ne révélèrent aucun fait nouveau et le président passa à l'interrogatoire. L'attitude généralement bonne du principal accusé qui, d'un ton mesuré et correct, avoua les faits, frappa les magistrats et l'assistance. Bachet protesta seulement contre l'accusation d'escroquerie dont il se défendit avec chaleur...

Et un mouvement d'attention se propagea soudain dans l'auditoire. Les têtes se tendirent vers le coin de la salle où Jules Philippe venait de se lever. La nuit était tout à fait tombée ; la lumière du gaz rendait blafard son long visage barré de grosses moustaches tombantes et accusait ses traits

(1) *Industriel Savoisien* du 8 novembre 1873.
(2) Discours de François Descostes devant la tombe de Roissard, en 1887.

alourdis par le chagrin et l'humiliation de se trouver mêlé à cette déplorable affaire parce qu'une bienveillance naturelle et une bonté indulgente l'avaient porté à croire à la clairvoyance d'un ami de toujours. Tragique destinée ! Il y avait à peine six mois qu'il était encore le chef et le guide écouté de tous ceux qui remplissaient la salle et, aujourd'hui, il n'était plus qu'un pauvre homme victime de son désintéressement et de son empressement à rendre service à ses concitoyens. Le président Cléry posait les questions avec une déférence involontaire dans la voix et l'intonation, mais les faits étaient les faits et à leur description avec le sens que leur avait donné l'instruction, l'ancien préfet qui souffrait atrocement, se cabrait, protestait de sa loyauté, de sa probité et de son honnêteté et refusait, comme il l'avait toujours déclaré, d'être traité en administrateur responsable. Ce qu'on lui reprochait, il l'avait tenté pour sauvegarder, par tous les moyens, les intérêts des créanciers... L'interrogatoire de Calloud fut plus bref ; il se contenta d'accepter la responsabilité de ses actes depuis qu'il avait siégé au Conseil de surveillance, tout en protestant de sa bonne foi.

Il était dix heures du soir lorsque commença le réquisitoire du procureur Mugnier, impitoyable pour l'auteur principal, sévère pour les deux autres prévenus dont il constatait cependant, en termes précis et accentués, la loyauté et l'honnêteté : « On doit reconnaître que ces honorables citoyens ont agi poussés par un bon mobile ». L'audience fut levée un peu avant minuit, tandis que s'écoulait la foule des auditeurs où il n'y avait qu'une voix pour réclamer la condamnation de Bachet, pour plaindre ceux que l'instruction lui avait donnés comme compagnons et pour souhaiter leur acquittement.

Il restait encore à entendre les avocats qui remplirent toute une journée nouvelle. Une éblouissante plaidoirie de Me Roissard, en faveur de Bachet, montra la fécondité de ses ressources et la multiplicité de ses moyens, puis Me Gatineau prit la parole. On attendait sa plaidoirie avec une impatiente curiosité. L'homme était grand, fort, le visage fin, encadré de favoris qui, avec sa corpulence et sa manière oratoire, le faisaient comparer au célèbre avocat Ernest Picard, l'ancien membre du gouvernement de la Défense nationale. Il attirait la sympathie par ses réparties quelquefois mordantes, tou-

jours spirituelles. Il déploya dans la défense de Jules Philippe et de Louis Calloud les qualités les plus brillantes et une exceptionnelle habileté. Il plaida avec une bonhomie enjouée et familière, réussissant à ramener le sourire sur les lèvres de ses clients qui n'en avaient guère eu l'occasion depuis le commencement des débats. Il démontra la franchise et la loyauté de ces deux excellents citoyens d'Annecy. L'un et l'autre avaient cru aux découvertes de Bachet et ils avaient la certitude qu'il se libèrerait de sa dette. Ce n'étaient pas des administrateurs dans le sens exact de la loi de 1867. Celle-ci décide que, si les actionnaires nomment les administrateurs, ceux-ci, à leur tour, nomment le directeur. Or, à la création de la Caisse d'Escompte, le directeur fut désigné par l'ensemble des actionnaires, comme les membres du Conseil de surveillance, et dès lors il ne relevait que de ceux dont il tenait son mandat. Me Gatineau n'eut garde d'oublier, en parlant de Jules Philippe, la place qu'il tenait au milieu de ses concitoyens et une allusion « à la coalition de l'ingratitude qui avait arraché des mains de Jules Philippe le drapeau qu'il portait si dignement et que lui avaient confié les suffrages de ses concitoyens » souleva un murmure d'approbation discrète dans l'auditoire. Me Gatineau conclut, avec une éloquence prenante, en sollicitant l'acquittement. Le délit reproché est l'intention frauduleuse ; or, il n'en existe aucune trace. Ni Philippe, ni Calloud n'ont jamais eu une pensée de lucre personnel ; ils ont, au contraire, montré la plus grande activité pour arriver à donner satisfaction aux créanciers. En ce qui concerne Philippe, nommé préfet, depuis le 5 septembre 1870 il est resté étranger au fonctionnement du Comité et de la Caisse. On ne saurait, en effet, voir une ingérence dans la distribution des dividendes, du fait par lui d'avoir, avec un véritable dévoûment, accompli des voyages à ses frais pour presser la conclusion et le succès des traités de Bachet. Philippe et Calloud doivent être renvoyés des faits de la plainte... Le succès de Me Gatineau que le prétoire interdisait de souligner d'applaudissements, fut très vif. On admira son esprit vigoureux et net, et sa grande force d'argumentation. Durant plusieurs minutes, l'agitation de l'auditoire, remué par cette parole ardente, empêcha d'entendre le procureur déclarer qu'il n'avait rien à répliquer, le président

dire que l'audience était levée et que le tribunal renvoyait le prononcé du jugement.

Trois jours mortels s'écoulèrent avant que l'arrêt fut rendu. Le jugement reconnaissait la bonne foi de Bachet et, par voie de conséquence, celle des autres prévenus. Le tribunal écartait l'escroquerie, mais il déclarait Bachet coupable de banqueroute simple et de distribution de dividendes fictifs, le condamnait à trois ans de prison et à 50 francs d'amende (1). Pour avoir laissé faire, Philippe devrait payer 150 francs et Calloud 50 francs. Cette décision, si contraire aux sentiments de la grande majorité de la population, qui croyait à l'acquittement, produisit une grosse sensation. Un admirateur de Jules Philippe et un ami déférent de Calloud, l'excellent Louis Robert, directeur de l'*Industriel Savoisien*, reflet des âmes simples et des cœurs sensibles, croyait de son devoir de taire les noms de ces deux condamnés « connus et justement estimés dans la Savoie tout entière. » La presse s'abstint de commentaires, mais l'*Union Savoisienne*, relevant sans acrimonie un article des *Alpes* sur ce sujet, ne pouvait s'empêcher de constater la popularité de l'ancien préfet à qui le peuple donnerait tout de même ses suffrages, si une élection venait à se présenter.

Jules Philippe accueillit avec courage cette nouvelle épreuve s'ajoutant à tant d'autres et que ses amis cherchèrent à lui rendre moins pénible. Personne ne lui fit grief de cette condamnation et il put, le front haut, continuer à présider, comme il le faisait depuis très longtemps, le Cercle du Commerce, réunion de plusieurs centaines de négociants et industriels, où venaient s'inscrire trente membres nouveaux au début de 1874, après qu'il eût été réélu président sans aucune opposition.

Mais la mauvaise fortune le poursuivait. Les syndics avaient le droit de chercher à augmenter le plus possible l'actif de la faillite dont ils étaient les administrateurs, en demandant des dommages-intérêts non seulement aux membres du Comité de surveillance condamnés par le tribunal,

(1) F. Bachet subit sa peine à la maison centrale d'Albertville. Un décret présidentiel lui fit remise des six derniers mois de prison et il sortit en mai 1876. Il alla s'installer à Paris et mourut à Neuilly-sur-Marne en 1881. L'acte de décès le qualifie d' « ancien négociant ».

mais encore à toutes les personnes qui avaient occupé ces fonctions. Les débats n'étaient pas clos que les uns et les autres se voyaient réclamer la créance totale de Bachet. C'était une nouvelle offensive que Jules Philippe était bien obligé de soutenir. La cause était introduite dès le mois de janvier 1874, mais les avoués vont lentement ; de remise en remise, elle n'était plaidée que le 26 mars. La masse des créanciers avait pour interprète Me Berthier, du barreau de Chambéry, avocat d'un talent exceptionnel, renommé dans toute la Savoie, que Napoléon III avait fait conseiller d'Etat et gouverneur de la Martinique. Au moment de prendre la parole, sans doute se souvenait-il qu'à la tête du *Courrier des Alpes*, dès 1857, luttant pour l'annexion de la Savoie à l'empire français, il avait combattu contre des hommes professant les idées de la plupart de ses adversaires. De l'autre côté de la barre, on reconnaissait d'abord l'attachante physionomie de Me Roissard et trois avocats de Grenoble, de Chambéry et d'Annecy. Jules Philippe avait fait appel, cette fois, à Me Alfred Bianco, un homme qui l'avait toujours aidé et encouragé, dans les bons comme dans les mauvais jours. Une affection solide le liait à cet avocat annécien, devenu son beau-frère, et qui s'était imposé comme l'un des chefs du « parti avancé » par son éloquence ardente et généreuse dont la puissance pathétique savait remuer les juges, comme les foules.

Les débats étaient dirigés par le président Seligmann, un alsacien, qui avait été assez souvent en butte aux attaques grossières du *Mont-Blanc* et qui passait pour être sympathique aux idées libérales. Les six avocats parlèrent devant lui trois jours durant ; ils furent écoutés avec une bienveillance et une courtoisie égales. Me Berthier mit au service des créanciers sa dialectique serrée et son implacable logique où l'on sentait percer une inconsciente satisfaction de prendre en faute plusieurs de ceux qui, en Savoie, avaient salué la chute de l'empire comme la fin d'une servitude. Me Roissard fut aussi fin et délicat qu'il l'avait été devant une autre juridiction. Me Bianco plaida enfin pour Jules Philippe avec l'accent qu'une forte amitié peut donner à une éloquence déjà émouvante et passionnée. Partant de la disposition du Code civil sarde qui déclarait que les administrateurs d'une société anonyme ne contractent, en raison de leur gestion, au-

cune obligation personnelle, ni solidaire, relative aux engagements de la Société, il déduisait que les membres du Comité de surveillance de la Caisse d'Escompte d'Annecy n'étaient que de simples mandataires gratuits, ne devant compte qu'à leurs mandants, sans responsabilité vis-à-vis des tiers avec lesquels ils n'avaient point contracté et dont ils n'avaient point assuré les dépôts à la Caisse. Il leur suffisait, vis-à-vis des actionnaires, d'avoir rempli leur mandat avec loyauté et bonne foi et pris les mesures les plus propres à sauvegarder leurs intérêts aussitôt qu'ils avaient connu les agissements de Bachet. Ce n'était pas là le rôle de véritables administrateurs comme on l'affirmait, et par conséquent il ne pouvait y avoir responsabilité au sens légal du mot. Bianco ajouta aux arguments les paroles que son cœur et ses convictions lui dictaient et celui que ses amis comparaient entre eux à Gambetta, dont il avait un peu le physique et que le public tenait pour « un grand avocat d'assises » sut profondément intéresser, émouvoir et séduire les auditeurs. (1)

Qu'allait faire le tribunal ? L'événement piquait la curiosité publique, généralement acquise à Jules Philippe et à ses collègues. Les vacances de Pâques prolongèrent l'attente de la décision pendant plusieurs semaines. En apparence, l'ancien préfet ne semblait pas troublé et il est difficile de trouver trace de son désarroi moral dans le journal *Les Alpes*, dont il avait repris la direction depuis quatre mois. Il n'avait rien changé à ses habitudes. Tous les matins, il quittait la maison de la rue Sainte-Claire, du même pas menu, la tête légèrement inclinée, ses longs cheveux blanchis débordant la coiffure, son inséparable pardessus posé négligemment sur le bras et par la rue des Boucheries (2), se rendait à son journal en répondant amicalement aux saluts qui lui étaient adressés. Il s'arrêtait même volontiers au bord du trottoir, pour causer quel-

(1) Alfred Bianco, né à Villaz, en 1814, était le fils d'un officier qui s'était retiré dans ses propriétés, sa retraite venue. Après de solides études de droit à Turin, il s'installa à Annecy comme avocat et il épousa Mlle Annette Chaumontel. Il était réputé pour être un homme généreux et de grand cœur. De tempérament enthousiaste, il fut toujours au premier rang des libéraux, dans les luttes politiques. Capitaine de la garde nationale, conseiller d'arrondissement, conseiller municipal d'Annecy, puis maire de Villaz, il est mort à Pringy, en 1887, après une maladie de plusieurs années, chez sa fille, Mme veuve Dunand.

(2) Aujourd'hui rue de la République.

ques instants avec les petits commerçants du quartier qui le questionnaient sur un ton respectueux, mais sans embarras aucun. Parfois, il rencontrait son beau-frère, Frédéric Laeuffer, alors industriel, bel homme, bien portant, la pipe triomphante à la bouche, qui longeait la grille de son usine. Les deux personnages échangeaient de loin, en passant, un geste qui voulait paraître sympathique...

Le 16 avril, les membres anciens et nouveaux du Conseil de surveillance étaient condamnés à 100.000 francs « pour réparation totale du préjudice, à laquelle les défendeurs sont tenus ». Cette somme était répartie selon une proportion déterminée par la durée de la présence de chacun au Comité. Jules Philippe devait, pour sa part, payer 21.000 francs. On lui reprochait d'avoir contribué à prolonger une situation « nuisible à la masse, en augmentant la dette de Bachet », mais le tribunal, reconnaissant explicitement ses bonnes intentions et celles de ses collègues, introduisait dans le jugement le considérant suivant : « Attendu que si la justice exige que tous les membres du Comité de surveillance soient condamnés suivant leur degré de responsabilité, ces condamnations ne doivent porter aucune atteinte à leur parfaite honorabilité ». C'était un soulagement pour la conscience de l'homme public, pour la tranquillité morale de tous les siens, et aussi une satisfaction pour la population qui voyait sanctionnée par un acte officiel une opinion instinctivement la sienne : « C'est, disait l'*Industriel*, le meilleur témoignage de l'irréprochable probité de ces derniers (les membres du Comité de surveillance) probité dont, pour notre compte, nous n'avons jamais douté un seul instant ».

Ce jugement, qui tâchait de mettre le point final à un procès durant déjà depuis près d'un an, parut insuffisant aux syndics qui n'obtenaient, en somme, que des dommages intérêts infimes comparés au million dû par Bachet. Ils réunirent les créanciers au nombre imposant de 349 pour leur demander s'il devait être interjeté appel. Près de la moitié ne répondirent pas à la convocation, douze votèrent contre, cinq s'abstinrent ; 175, soit exactement la majorité absolue émirent un vote favorable et la procédure s'engagea. De nouveau, Jules Philippe gravit son calvaire et dut constituer avocat et avoué. Il eut encore recours aux bons offices de son beau-frère, Me

Bianco et il trouva chez son parent Me Blanc, avoué à Chambéry, le concours le plus attentif. La cause fut longue à recevoir une solution. Elle ne fut appelée qu'au début de l'année 1875 devant la Cour qui entendit la parole des maîtres du barreau savoyard. Bianco défendit Jules Philippe avec la même chaleur et la même conviction. Le jugement était rendu le 20 mars. Chaque membre du Conseil de surveillance était tenu pour tout le temps dont il en avait fait partie et pour toute la somme dont la dette de Bachet s'était augmentée pendant ce temps. Philippe était donc tenu comme responsable de l'origine au 28 janvier 1872, date où il avait été remplacé. La solidarité des membres du Comité était proclamée pour la somme dont chacun était responsable. Le jugement, en parlant de la créance sur le directeur, la définissait ainsi : c'est la dette réelle, telle que l'auront diminuée l'actif de Bachet et ce que pourra fournir le cautionnement de son fils. Il ne faut y comprendre ni ce que doit son frère, ni le solde impayé de la Société de Bex et de Saint-Triphon connu des actionnaires. La Cour, sous les réserves précédentes, fixait la somme due par Philippe au quart du montant de la dette nette du directeur, dès l'origine jusqu'au 28 janvier 1872. Mais le jugement tenait aussi compte des efforts faits pour aider à la réalisation des découvertes de Bachet et il déchargeait, pour cela, les membres du Comité de surveillance d'un tiers de la somme due.

Malgré les réductions opérées, ce jugement arrivait à quintupler les frais mis à la charge des membres du Comité par le tribunal d'Annecy. Pour plusieurs, c'était sinon la ruine, du moins la réduction à la portion congrue. Jules Philippe se voyait dans la dure nécessité de réaliser les restes de sa petite fortune et sa famille devait se mettre au travail, questions angoissantes à résoudre au moment où l'agitation maintenue par la coalition des partis monarchiques menaçait de donner une tragique ampleur aux évènements et où, plus que jamais, les républicains savoyards comptaient sur son autorité. Quelle que fût sa répugnance, il dut se résigner à vendre l'un après l'autre les deux appartements de cette maison de la rue Sainte-Claire où il était né, tandis que les bons offices d'un ami permettaient de trouver, pour faire vivre les siens, la gérance d'un établissement situé à quelques kilomètres de

la capitale, à Rueil (Seine-et-Oise), où il s'installa tristement au mois d'août 1875.

Quitter sa ville natale, quitter ses amis dont il avait éprouvé l'affection pendant les jours misérables qu'il venait de traverser, avait été une épreuve très dure pour cet homme si attaché à la Savoie et à tout ce qui en fait la beauté et la sensibilité. Il souffrait de son isolement forcé dans un pays dont tous les habitants étaient pour lui autant d'inconnus. « Ce qui me manque le plus ici, écrivait-il, ce sont des visages connus ; naviguer au milieu de cette mer de têtes indifférentes m'est insupportable ». Pour tromper sa solitude, il écrivait souvent aux uns et aux autres, mais beaucoup de lettres allaient à Eloi Serand, l'un de ceux qui étaient le plus près de son cœur, avec qui il se sentait en confiance, parce qu'en dehors des idées communes, il avait le même goût des événements et des choses du passé de la petite patrie. Le premier moment de découragement surmonté, Jules Philippe avait repris sa sereine philosophie. Dans une de ces lettres où il vante l'éclat des collines magnifiquement fleuries de Rueil et de Bougival, il s'écrie : « A la vue même de toutes les splendeurs qui s'étalent ici, sous mes yeux, je n'éprouve ni dépit, ni envie. Je me drape philosophiquement dans mon manteau troué, j'admire ce qui est beau, mais je ne professe aucune rancune contre les possesseurs de toutes ces belles choses... » Il profitait du voisinage de la capitale pour revoir d'anciens amis annéciens fixés aujourd'hui à Paris, tels Gabriel de Mortillet, conservateur du musée de Saint-Germain : « Je me réjouis d'être si près de ce brave anti-quaire avec qui je pourrai voisiner et causer au milieu des lacustres ». Dominique, depuis le jour où il avait annoncé aux lecteurs des *Alpes* qu'il « prenait des vacances », n'avait plus donné signe de vie. Mais, le 30 août, il adressait des « Menus Propos » de quelque part, *autour de Paris*, où il parlait longuement de Rueil, de ses magnifiques jardins, de la fête des Jardiniers, la « saint Fiacre », et des réjouissances nautiques de Chatou où déjà, pendant les joutes sur la Seine, « le fleuve était littéralement comblé par des baigneurs qui venaient reprendre haleine au milieu des spectateurs et des spectatrices. Nul n'y trouve à redire. A Annecy, on pousserait les hauts cris... »

Ce changement si profond dans son existence s'était précisément accompli lorsqu'il pouvait entrevoir la fin de la lourde épreuve qui l'accablait depuis 1873. Les condamnés de la Cour d'appel de Chambéry étaient décidés, à déférer le jugement à la Cour de cassation et, de l'autre côté, les syndics de la faillite Bachet s'étaient convaincus que plus le procès traînait en longueur, plus les frais exposés augmentaient, sans qu'on puisse espérer grossir proportionnellement l'actif. Ils se résolurent à une transaction ; ils choisirent des arbitres qui discutèrent avec les membres du Comité de surveillance pendant plusieurs mois pour aboutir à un arrangement suivant lequel les créanciers et actionnaires renonçaient à toute prétention ultérieure. Les membres du Conseil s'engageaient à verser 200.000 francs dont 160.000 francs payables par cinq d'entre eux en dix mois. Il était sursis au paiement du surplus, soit 10.000 francs, mis à la charge de Jules Philippe. On peut penser, d'une part, que les syndics voulaient arriver à verser rapidement un acompte aux créanciers et que, d'autre part, ils entendaient laisser le temps à Jules Philippe de réaliser peu à peu la somme qui lui était réclamée ; ils le connaissaient depuis longtemps, ils le savaient un homme d'honneur et ils ne doutaient pas que, tôt ou tard, il tiendrait rigoureusement les engagements qu'il prenait. Le tribunal de commerce homologuait bientôt cette décision et les créanciers recevaient un premier dividende de 15 %.

Jules Philippe obtenait, par cette solution, un répit qui lui permettait d'avoir la liberté d'esprit nécessaire pour chercher le moyen de payer, avec le moindre dommage, l'importante somme qu'il lui fallait réunir. C'était la raison de fréquents séjours à Annecy où le « commensal vagabond », comme il se nomme lui-même, était heureux de retrouver le petit bureau de rédaction des *Alpes*, les fidèles amis qui soutenaient le journal et tous ceux dont l'active sympathie l'avaient aidé à défendre les idées libérales et républicaines. On se réunissait soit à la pension Pierre Gruffaz, place Notre-Dame, où il avait élu domicile, soit au café de la Brasserie, place au Bois, pour commenter passionnément les incidents qui se multipliaient.

A Versailles, les députés ne pouvaient se décider à s'en aller. La majorité monarchiste prolongeait péniblement son existence jusqu'au 31 décembre parce qu'elle n'arrivait pas

à imposer une liste des soixante-quinze sénateurs inamovibles qui, selon la Constitution, devaient être élus par l'Assemblée elle-même. Bien que la presse de province n'eût aucune influence sur le résultat, elle suivait attentivement les péripéties de la dispute et le rédacteur des *Alpes* les analysait avec la fougue d'un homme sur le point de voir enfin triompher des idées qu'il croit bonnes, mais sans oublier la position de la Savoie vis-à-vis des évènements. Il avait remarqué et il avait noté ce fait curieux que deux Savoyards figuraient parmi les élus : Mgr Dupanloup et l'historien Pierre Lanfrey : « Mgr Dupanloup ayant été élu sénateur, écrivait-il, les deux départements savoisiens compteront chacun un de leurs enfants dans le nombre des inamovibles : lui et M. Lanfrey. Au point de vue politique, nos sympathies sont pour le dernier, cela va de soi... Pour nous qui aimerions voir la religion et ceux qui la représentent ne pas se heurter aux choses de ce monde qui peuvent les amoindrir, nous aurions certainement préféré que l'évêque d'Orléans se retirât de la lutte politique ; mais puisque le principe contraire est admis, Mgr Dupanloup vaut autant qu'un autre, d'autant plus qu'ainsi que l'ont fait observer les feuilles libérales de toutes les nuances, il n'est point si dangereux pour la République ».

Le choix des sénateurs inamovibles qui consacrait la victoire des gauches de l'Assemblée nationale, grâce à leur entente avec les « chevau-légers » de l'extrême droite était, d'ailleurs, un excellent prélude à la votation pour le Sénat fixée au 30 janvier 1876. Les partis hostiles à la forme républicaine l'avaient compris et préparaient fièvreusement la campagne. Jules Philippe estima le moment venu de se réinstaller définitivement à Annecy, ce que le spirituel Dominique annonçait ainsi : « Me voici, chers et anciens amis lecteurs, de retour au sein de la patrie... C'est avec bonheur que j'ai remis le pied sur cette vieille terre de Savoie, où l'égoïsme, malgré la lutte des partis n'a pas encore gangrené la moëlle épinière de la race allobrogique ». Mais il ajoutait aussitôt qu'il ne fallait plus compter sur les gais et rieurs « Menus Propos » hebdomadaires. « Les temps sont aux choses sérieuses. Le moment de la crise approche. Qui sait si je ne serai pas forcé moi-même de prendre part au combat ? » Pensait-il, en écrivant ceci aux sollicitations qui lui venaient déjà de toutes

parts et à demander à ses concitoyens de lui accorder à nouveau la confiance qu'ils lui avaient si généreusement donnée cinq ans auparavant ? On peut l'admettre avec quelque vraisemblance, puisque dès la fin de 1875, son nom avait été prononcé comme candidat possible au Sénat, et la nouvelle publiée sérieusement dans la presse parisienne était si désagréable à ses adversaires que l'*Union Savoisienne* déclarait, sans rire, que « c'était évidemment là une plaisanterie ». L'*Union* allait, cependant, avoir raison. On lui préféra son beau-frère, l'avocat Louis Chaumontel, maire d'Annecy et président du Conseil général dont l'échec aurait moins marqué, s'il avait dû se produire. Dans une réunion tenue à Annemasse le 26 décembre, la majorité des conseillers généraux et des conseillers d'arrondissements désignèrent, avec Louis Chaumontel, l'avocat Alfred Chardon, de Bonneville, l'un des députés à l'Assemblée nationale. Jules Philippe mena, dans *Les Alpes*, en leur faveur, une action énergique, mais digne, et sans violences inutiles, malgré les articles démesurés du journal bonapartiste, à tel point que l'*Union Savoisienne*, organe du clergé et des partisans de la royauté légitime, écrivait à la veille du scrutin : « Nous terminons en remerciant *Les Alpes* d'avoir si courtoisement engagé la lutte, et le jour où la feuille de la démocratie savoisienne désirera une nouvelle passe d'armes, nous nous mettrons avec empressement à sa disposition ».

Après une « campagne électorale sans exemple dans notre département », si l'on en croit le doux et pacifique *Industriel Savoisien* de Louis Robert, l'élection des candidats soutenus par Jules Philippe, fut un triomphe. Les communications étant difficiles, les délégués des arrondissements du nord de la Savoie étaient obligés d'arriver la veille : leur entrée en ville dans des voitures pavoisées, au chant des *Allobroges* et de la *Marseillaise*, fit sensation. Le lendemain, vers 2 heures du soir, après un scrutin calme et d'un ordre parfait, de la foule qui attendait le résultat, à la préfecture, on entendit s'élever une immense acclamation mêlée de cris de : vive la République ! C'était la victoire. En cortège, salués au passage des applaudissements des annéciens, les électeurs sénatoriaux, scandant les paroles des « Allobroges vaillants ! » se rendent alors à l'hôtel de ville pour féliciter les deux nouveaux élus. Le *Mont-Blanc* ne pouvait s'empêcher de consta-

ter que l'enthousiasme était à son comble. Le soir, tandis que le Conseil municipal, réuni chez Louis Chaumontel, rue Notre-Dame complimente le maire d'Annecy, Jules Philippe a la joie et l'émotion d'écouter, montant de la rue, les strophes vibrantes de son hymne : *Salut à la patrie*, chanté par les voix ardentes de la Société Chorale, soulignées des accords de la Fanfare. Dans la foule énorme qui encombre la rue, au milieu des ovations continuelles, mille voix se mêlent bientôt à celles des musiciens pour répéter le refrain, — et l'auteur n'était pas le seul à en être profondément remué.

Cette élection était à peine terminée qu'un décret du président de la République fixait au 20 février la désignation des députés. Quel allait être le candidat de l'arrondissement d'Annecy ? Le nom de Jules Philippe était, cette fois-ci, sur toutes les lèvres. Pour réussir, il fallait, en effet, un homme très populaire, connu de toutes les classes de citoyens et réunissant autour de lui le plus grand nombre de sympathies. Personne ne remplissait mieux ces conditions que l'ancien préfet, à qui l'on n'avait pu reprocher que sa bonté, et déjà favorisé par la majorité des suffrages en 1869 et en 1871. Depuis qu'il avait quitté la préfecture, les énergies, sous la pression des événements, s'étaient réveillées et l'état de l'esprit public ressemblait fort à celui qui se manifestait dans les dernières années de l'empire. La volonté générale était qu'il se mît à la tête du mouvement républicain.

Mais on savait bien que, s'il ne sentait pas derrière lui, un groupe de citoyens déterminés à le soutenir et à l'aider, il prendrait difficilement une initiative. Les plus actifs de ses amis cherchèrent et trouvèrent facilement près de deux cents signatures d'une adresse par laquelle on lui demandait instamment de poser sa candidature. Ce geste spontané était émouvant après les péripéties judiciaires de ces dernières années et il entraîna sa décision. En parcourant le document, il pouvait lire, en effet, après celui du sénateur-maire qu'il était tout naturel d'y voir figurer en tête, les noms de braves gens qu'il connaissait depuis longtemps et qui lui avaient gardé leur estime en dépit de toutes les critiques malignes dont il avait été l'objet. La diversité des professions était la preuve que les sympathies lui venaient aussi bien des intellectuels que des commerçants, gros et petits, des fonction-

naires subalternes et des ouvriers (1). Toutefois un scrupule lui restait encore. L'avocat François Dupare (2), député sortant, qui était considéré comme le représentant de l'arrondissement d'Annecy à l'Assemblée nationale, avait été son compagnon de liste en 1871 et, l'un des premiers, lui avait apporté son concours quand il avait repris la direction des *Alpes*. Il tint à s'assurer de ses intentions, prêt à se retirer si celui qu'il considérait comme un ami respectable, désirait courir, à nouveau, les chances d'une élection. Mais François Dupare, fatigué et déjà âgé, n'aspirait qu'au repos et tout en remerciant Jules Philippe de sa démarche, il annonça qu'il ne se présenterait pas.

Le champ paraissait donc libre, lorsqu'un obstacle imprévu faillit tout remettre en question. Parmi les amis du futur député, un homme jeune, très élégant d'allure, et d'une belle intelligence, s'était fait remarquer, en 1869, par son ardeur à combattre la candidature officielle et lors du procès de la Caisse d'Escompte, par son activité et son dévoûment à aider le malheureux financier sans le savoir. Conseiller d'arrondissement en 1870, à vingt-neuf ans, Félix Brunier, nommé capitaine de la garde nationale mobilisée, avait su se faire aimer de ses hommes pendant la campagne, à l'issue de laquelle il avait donné publiquement une rude leçon à un officier supérieur qui ne cessait de dénigrer les savoyards (3). Ce geste chevaleresque lui ayant valu une certaine sympathie, il était devenu sans peine conseiller municipal, adjoint au maire et conseiller général du canton Sud. L'affection lui était acquise, de la famille de François Dupare dont l'un des fils, Léonce, était devenu son meilleur ami. Il avait de l'ambition, se mêlait volontiers aux milieux populaires où il avait gagné des parti-

(1) Voici quelques-uns de ces noms : Cottin, vétérinaire : Mouthon, mort préposé en chef de l'octroi ; Dupare, Cl.-M., médecin ; Bianco, avocat ; Marchand, avoué ; Thabuis, pharmacien ; Jean Ritz ; Mugnier, horloger ; d'Orlyé Emmanuel ; Zanada, limonadier ; Borget, pâtissier ; Kieffer, serrurier ; Mugnier Pierre, marchand de fers ; Grozier, bourrelier ; Verdun Eugène, hôtelier ; Hertz, potier ; Daniel, boulanger, rue de Bœuf ; Frachat Louis, pharmacien ; Salles, directeur du Gaz ; Chuit, épicier ; Moret, entrepreneur, etc.

(2) François Dupare, né en 1808 à Sillingy, était docteur en droit et avocat à Annecy. Conseiller d'arrondissement en 1860, député à l'Assemblée nationale en 1871, il rentra dans la vie privée à la fin de son mandat. Il est mort subitement à la chasse en 1877.

(3) Le colonel Baudon d'Issoncourt qu'il souffleta en plein café du Commerce, rue du Pâquier (actuellement Brasserie de la Couronne). Le colonel ne réagit pas et quitta précipitamment Annecy par un des premiers trains qu'il trouva à sa disposition.

sans chez les impatients qui trouvaient que l'évolution des événements était trop lente. Depuis deux mois déjà, il avait fait annoncer au député d'Annecy, alors à Versailles, son projet de candidature et il avait obtenu, disait-il, son assentiment. La période électorale ouverte, poussé de plus en plus par ses camarades politiques, il se mit résolument sur les rangs.

La situation devenait dangereuse pour les idées libérales. On tenta d'arriver à une entente, et l'on convoqua les deux candidats « chez une personnalité politique », périphrase qui dissimulait mal le nom de François Duparc, désigné pour présider cette réunion composée de représentants des divers cantons. La discussion, quoique un peu vive, ne dépassa pas, cependant, le domaine de la correction ; aucun accord n'ayant pu être réalisé, le président proposa, soit que le nom du candidat fut tiré au sort, soit que le cas fut soumis au chef des gauches, Adolphe Thiers, ou à Jules Grévy. Félix Brunier accepta cette solution, mais Jules Philippe, fort des deux cents signatures qu'il possédait déjà, demanda vingt-quatre heures pour soumettre la question à un groupe d'électeurs et d'amis politiques. Devant eux, il déclara qu'il était prêt à se retirer si on le jugeait à propos ; dès ses premiers mots, les protestations surgirent et, à l'unanimité, les assistants arrêtèrent que Jules Philippe devait persister. Cette décision était confirmée avec éclat, le lendemain dimanche, 6 février, par une assemblée provoquée sur sa demande, des deux cents citoyens qui lui avaient donné l'appui de leur nom et qui sanctionnèrent leur résolution par la constitution immédiate d'un Comité électoral présidé par le sénateur Chaumontel. Le désaccord restait complet. François Duparc, mis au courant spontanément par Jules Philippe, obtint toutefois sans peine qu'en cas de ballottage, le moins favorisé des deux abandonnerait la lutte au profit de l'autre.

Jules Philippe et Félix Brunier (1) allaient avoir en face

(1) Brunier Félix, né en 1841 à Annecy, avocat, fut capitaine adjudant-major à la première légion de la Garde nationale mobilisée en 1870. Après son échec à l'élection législative de 1876, il se démit de tous ses mandats politiques. Il remplaça Jules Philippe comme député, à la disparition de celui-ci, en 1888. Il est mort d'un accident de chasse, dans la forêt de Quintal, en 1891. Pendant son court mandat, il s'occupa plus particulièrement de deux questions qu'il ne désespérait pas de faire aboutir : la construction de la ligne de chemin de fer d'Annecy à Albertville et la suppression de la zone franche de la Haute-Savoie qui gênait considérablement le développement de l'arrondissement d'Annecy. L'intention de Félix Brunier était de chercher à créer à la Chambre un état d'esprit hostile à la zone de 1860, mais il estimait que le député d'Annecy ne devait pas conduire la campagne contre le régime des trois autres arrondissements.

d'eux le défenseur des idées légitimistes et catholiques, Charles d'Anières de Gantelet, un véritable gentilhomme dont la première parole avait été qu'il fallait soutenir le combat avec courtoisie et éviter toute personnalité blessante. D'une santé débile, il vivait à la campagne, dans son château d'Hauteville, éloigné jusqu'ici par goût de la politique et n'ayant cédé aux désirs renouvelés de ses amis que parce qu'il s'imaginait menacées ses plus chères croyances. Camille Dunant a dit de lui que c'était un homme d'autrefois, d'un caractère franc et aimable, d'un cœur chaud, d'un esprit chevaleresque, dévoué corps, âme et biens, à son pays. Jules Philippe s'était trouvé à ses côtés dans diverses entreprises ayant pour but le développement de la Savoie : l'aménagement des gorges du Fier, par exemple, dont le comte présidait la société et le Club Alpin, au moment de la fondation de la section de Savoie. Mais si, répondant à un désir qui était aussi le sien, Jules Philippe n'écrivit pas une ligne qui puisse atteindre en lui-même son principal adversaire, quelqu'un se chargea de transformer ce combat d'idées et de principes en violentes attaques personnelles qui se succédèrent en un feu roulant et ininterrompu jusqu'au dernier moment. On l'a sans doute deviné : Louis Thésio, aveuglé par la haine, incapable de se maîtriser, tâchait, dans le *Mont-Blanc*, d'abattre le candidat républicain par des arguments qui lui aliénaient les rares sympathies lui restant encore.

La violence de l'organe bonapartiste n'eut aucune influence sur le résultat. L'élection se fit dans l'enthousiasme. Une souscription ouverte réunit une somme respectable pour l'époque ; ceux qui ne pouvaient verser de l'argent apportaient leur concours en nature, comme cet électeur annécien qui donna deux journées de chevaux. A Rumilly, les citoyens de tout un quartier se rendirent au vote ayant chacun, fixé à son chapeau, un bulletin au nom de Jules Philippe. A Annecy où l'opinion, plus que partout ailleurs, était éclairée sur sa vie publique et privée, il y eut plus de 1.100 suffrages en sa faveur contre un peu plus de 100 à ses deux concurrents ; cinq cantons sur sept lui donnaient la majorité. C'était une éclatante victoire et la conclusion logique de trente ans de lutte pour les principes libéraux et démocratiques (1).

Le soir venu, Jules Philippe s'était réfugié, avec quelques amis, dans le petit bureau des *Alpes*, humble réduit auquel

(1) Résultats proclamés par la Commission de recensement : Inscrits : 22.229 ; suffrages exprimés : 17.253 ; Jules Philippe 9.456 voix (élu) ; d'Anières 6.414 voix ; Félix Brunier 1.391 voix.

on accédait directement de l'atelier d'imprimerie par un étroit escalier de bois. Quelques télégrammes étaient parvenus, par intervalles, apportant des résultats encourageants. Mais les communications étaient lentes. Un vieil ouvrier, qui l'aimait beaucoup, faisait la navette entre la préfecture et la cour de l'hôtel d'Angleterre ; à chaque voyage, le triomphe apparaissait de plus en plus net. Et soudain, un citoyen plus rapide que les autres, accourut en poussant des cris de joie : pour la seconde fois, Jules Philippe devenait le député d'Annecy. Ce fut alors la bousculade ; chacun voulait serrer la main et féliciter le vainqueur qui, des larmes plein les yeux, ému et moralement brisé, voyait une première revanche sur le sort qui l'avait si fort éprouvé depuis trois ans. Jusqu'à une heure avancée, il ne put se défendre d'accueillir tous ceux qui voulaient lui prouver leur estime et leur affection.

Jules Philippe remercia par des phrases où perçait l'émotion, ceux qui l'avaient élu : « En me faisant cet honneur, sans doute vous avez pris en considération ma vie politique passée ; vous avez bien voulu vous souvenir que chaque fois qu'il m'a été donné de servir notre chère Savoie ou de défendre la liberté, je n'ai pas hésité à le faire. Mais, avant tout, vous avez entendu proclamer votre attachement au seul gouvernement qui puisse donner à la France la paix à l'intérieur et la paix avec les nations étrangères, au gouvernement de la République ! — Des journaux qui l'avaient combattu, le *Mont-Blanc*, qui tombait de haut, s'abstint de tout commentaire et si l'*Union Savoisienne* déplora la défaite de son candidat, elle le fit avec la correction qu'elle avait gardée durant la campagne et se contenta de croire « que le souvenir de son administration préfectorale avait été d'un plus grand poids dans la détermination des électeurs que toutes les manœuvres employées, dit-on, par les agents de sa candidature ». Jules Philippe, encore pour quelques jours à la tête des *Alpes*, se borna à de sobres commentaires, affirmant que le député élu oublierait, dans l'exercice de son mandat, les offenses dont le candidat aurait pu se plaindre : « représentant du pays, il défendra loyalement les intérêts de ce pays, sans acception de parti ni de personnes ».

Quinze jours après, il quittait Annecy pour Versailles. Il trouva à la gare plusieurs centaines de citoyens empressés à lui témoigner, une fois encore, leur sympathie et le train qui l'emportait vers une existence toute nouvelle, s'ébranla au milieu d'acclamations qui ne voulaient pas finir.

(*A suivre*).

Louis DÉPOLLIER.

Exposition de souvenirs de 1860

organisée à l'Hôtel de Ville d'Annecy
du 8 au 28 avril 1935
à l'occasion du 75me anniversaire de l'Annexion
de la Savoie à la France

Catalogue des pièces exposées

A. — *Portraits, gravures, photographies, cartes postales*

1. Portrait du roi Victor-Emmanuel II.	Prêté par la Société des Amis du Vieil Annecy.
2. Copie du portrait officiel de l'Empereur Napoléon III, par Winterhalter.	Prêté par la Ville d'Annecy.
3. Copie du portrait officiel de l'Impératrice Eugénie, par le même.	id.
4. Portrait du Prince Impérial, avec signature autographe de l'Impératrice Eugénie.	Prêté par M. R. Domenjoud, architecte à Annecy.
5. Un lot de photographies d'époque 1860, et de cartes postales, représentant Victor - Emmanuel II, Cavour et Garibaldi.	Prêté par la Bibliothèque départementale Zones - Annexion à Veigy-Viry.
6. Deux cartes postales représentant Cavour et Mazzini.	Prêté par les Archives départementales.
7. Un lot de quatre photographies d'époque 1860 représentant Victor-Emmanuel II, le Prince héritier Humbert, Cavour et le partage de l'Italie, (cette dernière étant la photographie d'un dessin satirique).	Prêté par M. A. Gruffaz, président des Amis du Vieil Annecy.

8. Croquis de la maison de Plombières, siège de l'entrevue de 1858 entre Napoléon III et Cavour.	Fait et prêté par M. L. Lachat, conservateur du Musée d'Annecy.
9. Lithographie représentant l'uniforme des Gouverneurs de Province sardes. Turin, Doyen, décembre 1859.	Prêté par les Archives départementales.
10. Une photographie de l'Impératrice Eugénie, époque 1860, deux cartes postales en couleurs représentant l'Empereur Napoléon III et l'Impératrice, une carte-postale représentant les quatre Napoléon.	Prêté par la Bibl. dép. Zones - Annexion à Veigy-Viry.
11. Photographie (reproduction d'une gravure populaire), représentant la famille impériale à cheval, époque 1860.	Prêté par la Bibl. ci-dessus.
12. Un lot de huit photographies, époque 1860 représentant l'Impératrice Eugénie et différentes personnalités de la noblesse chambérienne.	Prêté par les Archives départementales.
13. Lac d'Annecy et maison d'Eugène Süe, lithographie de Deroy et Muller, époque 1860.	id.
14. Annecy, vue de l'Hôtel de Ville, lithographie par les mêmes.	id.
15. Annecy, vue prise de la route de Genève, lithographie par les mêmes.	id.
16. Le lac d'Annecy pris de l'Hôtel de Genève, lithographie par les mêmes.	Prêté par M. R. Avezou, archiviste départemental.
17. Annecy, ancien théâtre, lithographie par les mêmes.	id.
18. Annecy, vue générale depuis le coteau d'Aléry, lithographie par les mêmes.	id.

19. Annecy, vue prise du lac. Ciceri, lithographie extraite du volume « Nice et Savoie ».	Prêté par les Archives départementales.
20. Château d'Annecy, par le même, lithographie extraite du même volume.	id.
21. Vue d'Annecy depuis le lac. Terry, lithographie extraite de l'Album de la Hte-Savoie, de F. Wey.	Prêté par le Musée d'Annecy.
22. Annecy, vue prise derrière le Château, lithographie de Deroy.	Prêté par les Archives départementales.
23. L'ancien pont de Bœuf à Annecy, photographie époque 1880.	Prêté par la Bibliothèque Municipale.
24. Le Canal du Vassé à ciel ouvert, (rue Vaugelas actuelle), photographie même époque.	id.
25. L'église St-François à Annecy avant 1888, photographie.	id.
26. Abords de l'hôtel de Charmoisy le long du Thiou, photographie.	id.
27. Bords du Thiou en contrebas du Château, photographie.	id.
28. Album du *Savoyard de Paris*, nº 1 Annecy. Impr. Dangon, (contient plusieurs photographies d'aspects d'Annecy aujourd'hui disparus).	Prêté par M. E. Dubettier, d'Annecy.
29. Trois photographies de Caboud, format carte-postale, représentant d'anciens aspects des bords du Thiou, près du Palais de l'Isle.	id.
30. Trois photographies, même auteur, même format, représentant l'ancien bateau « La Couronne de Savoie ».	id.
31. Autre photographie de « La Couronne de Savoie ».	Prêté par M. L. Dépollier, imprimeur à Annecy.

32.	La Mer de Glace, vue de La Flégère. Lithographie de Sabatier, de « Nice et Savoie », époque 1860.	Prêté par les Archives départementales.
33.	Le Mont Blanc et la Chaîne des Aiguilles Rouges. Lithographie par le même, du même volume.	id.
34.	Evian, villa des Quatre Saisons. Lithographie de Baumann, époque 1860.	id.
35.	Un lot de onze cartes-postales des Fêtes du Cinquantenaire de l'Annexion à Annecy en 1910, (voyage du Président Fallières)	id. id.
36.	Passage du Président Fallières au Biot, 1910. Deux photographies.	Prêté par M. Puget, Juge de Paix honoraire.
37.	La tribune officielle à l'inauguration du Monument Dessaix, à Thonon (fêtes du Cinquantenaire), 1 photographie.	Prêté par M. L. Foudral, d'Annecy.
38.	Fêtes du Cinquantenaire à Annecy, deux photographies.	Prêté par M. L. Dépollier.
39.	Cartes-postales représentant la Cavalcade des Fêtes du Cinquantenaire à Annecy.	Prêté par les Archives départementales.

Documents d'archives

40.	Billet royal avec signature autographe de Victor-Emmanuel II annonçant le mariage de la Princesse Clotilde avec le Prince Napoléon, 30 janvier 1859.	Prêté par les Archives départementales.
41.	Transmission par Cavour (avec sa signature autographe), du Billet Royal annonçant le mariage de la Princesse Clotilde, 30 janvier 1859.	id.
42.	Déclaration d'un groupe d'habitants de Megève affirmant leur désir d'être réunis à la Suisse, mars 1860.	id.

43. Annecy : Vote universel des 22-23 avril 1860, Liste des électeurs, 1er volume.	Prêté par les Archives de la Ville d'Annecy.
44. Un bulletin de vote *Oui*.	Prêté par le Musée.
45. Un bulletin de vote *Oui et Zone*.	Prêté par les Archives départementales.
46. Modèle de certificat d'inscription sur la liste électorale.	id.
47. Imprimé portant le chiffre des électeurs de la commune de Vulbens, 21 avril 1860.	id.
48. Convocation d'un inscrit n'ayant pas voté le 22, à voter le 23 avril.	id.
49. Procès-verbal de la votation sur la question de l'annexion de la Savoie à la France, pour la commune d'Annecy, 22-23 avril 1860.	id.
50. Procès-verbal de même nature pour la commune d'Evires, même date.	id.
51. Invitation au service religieux du 17 juin 1860 à St-Maurice d'Annecy.	Prêté par les Archives de la Ville.
52. Carte d'invitation pour le banquet de l'Annexion.	Prêté par les Archives départementales.
53. Deux lettres de fournisseurs-décorateurs pour les fêtes impériales adressées au Maire d'Annecy, 12 juillet 1860.	Prêté par les Archives de la Ville.
54. Lettre du général Fleury au Préfet de la Hte-Savoie au sujet du programme du voyage impérial, Saint-Cloud, 6 août 1860.	Prêté par les Archives départementales.
55. Lettre du Préfet Petetin au Maire d'Annecy réglant le cérémonial de la remise des clefs à l'Empereur et à l'Impératrice, 11 août 1860.	Prêté par les Archives de la Ville.

56.	Liste envoyée par le général Fleury au Préfet de la Hte-Savoie des personnes à inviter au dîner impérial du 29 août 1860, St-Cloud, 20 août.	Prêté par les Archives départementales.
57.	Invitation à la comtesse de Roussy de Sales pour la présentation des dames à l'Impératrice, 23 août 1860.	id.
58.	Spécimens de dépêches télégraphiques expédiées pendant les jours qui ont précédé le voyage impérial (aux sous-préfets, maires, officiers de l'escorte impériale), fin août 1860.	id.
59.	Lettre d'Eugène Godard proposant fêtes aéronautiques à l'occasion du voyage impérial à Annecy, 23 août 1860.	Prêté par les Archives de la Ville.
60.	Lettre de remerciements de l'abbé Magnin, futur évêque d'Annecy, invité au dîner impérial du 29 août 1860.	Prêté par les Archives départementales.
61.	Lettre de remerciements de M. Laeuffer, même objet.	id.
62.	Liste des dames à présenter à Annecy à l'Impératrice.	id.
63.	Avis imprimé du Préfet au Maire pour la réception des autorités.	Prêté par les Archives de la Ville.
64.	Carte d'admission au pavillon réservé aux dames, rue Royale, pour l'entrée des souverains à Annecy, le 29 août 1860.	id.
65.	Carte d'invitation adressée au Maire d'Annecy pour le dîner officiel du 29 août.	Prêté par les Archives départementales.
66.	Factures présentées par les fournisseurs mis à contribution pour les frais et la décoration de la réception de l'Empereur et de l'Impératrice dans le départe-	id.

	ment, (Déronzier, à Annecy, Laffin et Trébilloud, à Sallanches), 5 pièces.	
67.	Une formule d'invitation au bal officiel donné à Annecy le 30 août 1860.	Prêté par les Archives de la Ville.
68.	Facture de la Manufacture de Cran établie à l'occasion de fournitures pour le voyage impérial.	Prêté par les Archives départementales.
69.	Deux factures Marchand, à Genève, adressées au Sous-Préfet de Bonneville pour fournitures lors du voyage impérial, septembre-novembre 1860.	id.
70.	Vers écrits sous le portrait du Prince Impérial donné par l'Impératrice à la Ville d'Annecy. Auteur : Alfred Puget.	id.
71.	Un programme de la fête organisée par les Savoyards de Genève en l'honneur du Cinquantenaire de l'Annexion, automne 1910.	Prêté par M. J. Hérisson.
72.	Trois congés et certificats militaires, époque 1855-1860.	Prêté par M. L. Foudral.

Objets et souvenirs divers, médailles

73.	Vitrine contenant un uniforme de chevalier-tireur annécien.	Prêté par le Musée.
74.	Vitrine contenant les clefs d'Annecy, présentées à l'Empereur et à l'Impératrice à l'occasion de leur entrée dans la ville, août 1860.	id.
75.	Vitrine contenant des uniformes de Syndic et de Valet de Ville d'Annecy (portés avant 1860).	id.
76.	Petite cocarde tricolore arborée lors de l'Annexion.	id.

77. Plaque commémorative du don fait par Napoléon III à la Ville d'Annecy du bateau « La Couronne de Savoie ».	Prêté par le Musée.
78. Médaille et certificat de combattant de la campagne d'Italie, 1859.	Prêté par M. Davignon.
79. Drapeau tricolore portant une inscription commémorative de l'Annexion.	Prêté par la Société des Amis du Vieil Annecy.
80. Deux timbres commémoratifs des fêtes du Cinquantenaire de l'Annexion, 1910.	Prêté par M. J. Serand.
81. Médaille de Crimée (1854-55) d'un soldat savoyard, et le certificat l'accompagnant.	Prêté par M. L. Foudral.
82. Médaille de bronze représentant Victor-Emmanuel II de profil.	Prêté par le Musée.
83. Médaille en plomb argenté, commémorative de la cession de la Savoie à la France, le 24 mars 1860.	Prêté par M. Cochat, à Thônes.
84. Médaillon noir portant la légende « Napoléon III, Empereur ».	id.
85. Un aigle impérial en bois doré, venant de la mairie de Viry.	Prêté par la Bibl. Z. A. Viry.
85 *bis*. Six billets de la Banque de Savoie, de 20, 50, 100, 250, 500 et 1.000 livres.	Prêté par les Archives départementales.

Livres et brochures

86. Volume « Haute-Savoie » de l'Album illustré « Nice et Savoie ».	Prêté par la Bibliothèque Municipale.
87. Album illustré de Pinet : Le Vieil Annecy.	Prêté par la Bibliothèque des Archives départementales.
88. La Savoie doit-elle être française ? Paris, Dentu, 1859.	id.

89.	La question savoisienne vis-à-vis de la Suisse, par un citoyen du nord de la Savoie. Annecy, Burdet, 1860.	Prêté par la Bibliothèque des Archives départementales.
90.	J. Bard. Le Chablais et le Faucigny, ou la Savoie neutralisée, Bonneville, 1860.	id.
91.	Hippolyte Corso. La Savoie devant le suffrage universel. Chambéry, 1860.	id.
92.	Les avantages de la réunion à la France. Conversation entre Jean et le père Jacques. Chambéry, s.d.	id.
93.	La vérité vraie sur la question de Savoie, Annecy, J. Prévost, 1860.	id.
94.	Dynastie napoléonienne. Annexion de la Savoie et du Comté de Nice à la France. Hommes célèbres de la Savoie et du comté de Nice. Lyon, s. d.	id.
95.	Discorso pronunciato dal Conte di Cavour sul Trattato per la riunione della Savoia alla Francia. Turin, Botta, 1860.	id.
96.	Les Enfants de la Savoie à leurs frères du Faucigny et du Chablais. Annecy, Prévost, s. d.	id.
97.	Inconvénients de la zone. Annecy L. Robert, mai 1860.	id.
98.	Abbé Mouchet. Lettre à Napoléon III pour qu'il accorde à la Savoie non le suffrage universel, mais le vote libre et éclairé. Nice-Turin, 1860.	id.
99.	Une solution pour la Savoie, ou les soirées du hameau, par un solitaire. Annecy, Thésio, 1860.	id.

100.	J. J. Rey. Quelques mots sur la situation politique de la Savoie avant et après le traité du 24 mars 1860. Chambéry, 1860.	Prêté par la Bibliothèque des Archives départementales.
101.	Un vote de contre-épreuve ou la Savoie pour la Savoie. Fribourg 1862.	id.
102.	J. Dessaix. Va t'en voir s'ils viennent, Jean, ou la Savoie à la recherche du Mont-Blanc, Genève, Pfeffer et Puky, 1860.	id.
103.	Opinion du Père André sur l'Annexion à la France, Chambéry, Ménard, s. d.	id.
104.	Baron Blanc. Souvenirs d'un délégué de 1860.	Prêté par M. J. Hérisson.
105.	Trois brochures sur l'Annexion, la question des frontières, le colonel Gaillard.	id.
106.	Programme officiel du Voyage de Leurs Majestés dans le Sud-Est de la France en 1860, dressé par le Service du Grand-Ecuyer, 1 exemplaire relié toile, titre et tranches dorés.	Prêté par M. E. Dubettier.
107.	Voyage de Leurs Majestés Impériales dans le Sud-Est de la France, publié par l'*Illustration*, exemplaire cartonné.	id.
108.	Autre exemplaire du même ouvrage.	Prêté par la Bibliothèque Municipale.
109.	D'Alexandry. Album du Voyage Impérial de 1860, avec fac-similés. 1910.	id.

Journaux et magazines

110.	*La Patrie*, nº du 2 mars 1860.	Prêté par M. Puget.
111.	Trois numéros de l'*Industriel Savoisien*, 28 avril, 16 juin et 1er septembre 1860.	Prêté par les Archives départementales.

112. *Le Monde Illustré*, nº du 12 mai 1860.	Prêté par les Archives départementales.
113. *Le Courrier des Alpes*, nº des 23-24 avril et 29 août 1860.	id.
114. *Le Bon Sens*, nº du 26 avril 1860.	id.
115. *La Gazette de Savoie*, nº du 28 avril 1860.	id.
116. *La Nymphe des Eaux*, nº du 29 avril 1860.	id.
117. *La Savoie, journal des 2 départements de* . . . . et de . . . . . nº du 9 juin 1860.	id.
118. *Le Moniteur de la Hte-Savoie*, nº des 15 juin et 31 août 1860.	id.
119. *Le Bon Sens*, supplément au nº du 1er septembre 1860, consacré au voyage impérial à Annecy.	id.
120. *L'Illustration*, volume du 1er semestre 1860.	Prêté par la Bibliothèque Z. A. à Viry.
121. *Le Monde Illustré*, volume du 2e semestre 1860.	id.
122. *Les Modes Parisiennes*, volumes I et II de 1860.	id.
123. Numéro d'un illustré italien de 1886 concernant les Bersaglieri et rappelant le fait d'armes du savoyard Chappaz.	Prêté par M. Chappaz, de Thorens.

Affiches et circulaires

124. Mgr Rendu, évêque d'Annecy, aux curés de son diocèse, pour un *Te Deum*, à l'occasion des victoires d'Italie, 9 juin 1859.	Prêté par les Archives départementales.
125. Affiche du Syndic d'Annecy Levet à propos des victoires d'Italie, 11 juin 1859.	id.
126. Appel de la Savoie « au peuple anglais », Chambéry, 7 février 1860.	id.

127.	Affiche genevoise contre l'Annexion : Aux Savoisiens du Nord, Genève, 8 mars 1860.	Prêté par les Archives départementales.
128.	Le Gouverneur d'Annecy Maggi aux habitants de la Province, 8 mars 1860.	id.
129.	Placard du Comité Chablaisien aux Chablaisiens, Evian, Munier frères, s. d.	id.
130.	Manifeste de l'Intendant Régent du Faucigny Guy aux habitants du Faucigny. Bonneville, Chavin, s. d.	id.
131.	Appel de Victor-Emmanuel II et Cavour aux habitants de la Savoie et de Nice, Turin, 1er avril 1860.	id.
132.	Circulaire du Gouverneur Lachenal aux Syndics et membres des Juntes Municipales, Annecy, 7 avril 1860.	id.
133.	Affiche du même fixant les conditions du plébiscite et la date du 22 avril 1860, Annecy, 8 avril 1860.	id.
134.	Circulaire de l'Intendant du Chablais aux Syndics, Thonon, 9 avril 1860.	id.
135.	Circulaire de l'Intendant du Chablais aux Syndics, Thonon, 11 avril 1860.	id.
136.	Circulaire du gouverneur Lachenal aux Syndics, Annecy, 11 avril 1860.	id.
137.	Circulaire de l'Intendant du Faucigny aux Syndics, Bonneville, 13 avril 1860.	id.
138.	Notification par le Gouverneur d'Annecy Lachenal de la décision des Gouvernements fran-	id.

	çais et sarde de laisser le scrutin ouvert les 22 et 23 avril, Annecy, 14 avril 1860.	
139.	Circulaire de l'Inspecteur royal de l'Instruction Primaire aux Régents, Annecy, 14 avril 1860.	Prêté par les Archives départementales.
140.	Autre circulaire du même aux mêmes.	id.
141.	Petite affiche donnant le résultat du vote à Nice le 16 avril 1860.	id.
142.	Circulaire de l'Intendant du Chablais, Thonon, 17 avril 1860.	id.
143.	Autre circulaire du même aux Syndics, même jour.	id.
144.	Circulaire de l'Intendant du Faucigny, Bonneville, 17 avril 1860.	id.
145.	Annonce par le Gouverneur Lachenal de la visite de la Savoie par l'Empereur l'été suivant. Annecy, 18 avril 1860.	id.
146.	Dernier appel aux habitants de la Savoie, affiche imprimée à Chambéry.	id.
147.	Un ami de son pays aux Chablaisiens, affiche imprimée à Thonon le 22 avril 1860.	id.
148.	Résultat de la votation des 22 et 23 avril 1860 dans la Province d'Annecy, affiche du Gouverneur Lachenal, 28 avril 1860.	id.
149.	Circulaire du Gouverneur Lachenal aux Syndics, Annecy, 1er juin 1860.	id.
150.	Annonce du vote d'approbation du traité de cession par le Sénat, Annecy, 10 juin 1860.	id.
151.	Circulaire de l'Intendant du Faucigny annonçant la prise de possession de la Savoie par le	id.

	Sénateur Laity, Bonneville, 13 juin 1860.	
152.	Circulaire du Gouverneur Lachenal aux Syndics, Annecy, 13 juin 1860.	Prêté par les Archives départementales.
153.	Proclamation du Sénateur Laity annonçant la signature de l'acte constatant la remise du territoire savoisien et sa réunion à la France. Chambéry, 14 juin 1860.	id.
154.	Proclamation de M. Levainville, premier Préfet du département de la Haute-Savoie, Annecy, 18 juin 1860.	id.
155.	Circulaire des Vicaires Généraux Capitulaires du diocèse d'Annecy aux curés au sujet du service funèbre célébré à la mémoire du Prince Jérôme-Napoléon, Annecy, 4 juillet 1860.	id.
156.	Avis du Préfet de la Haute-Savoie au même sujet, Annecy, 5 juillet 1860.	id.
157.	Circulaire du Préfet de la Haute-Savoie annonçant sa nomination en Tarn-et-Garonne. Annecy, 25 juillet 1860.	id.
158.	Circulaire aux curés du Faucigny demandant des renseignements en vue de l'octroi de secours à leurs paroisses par le Gouvernement, Bonneville, 28 juillet 1860.	id.
159.	Proclamation d'Anselme Petetin, second Préfet de la Haute-Savoie, Annecy, 7 août 1860.	id.
160.	Circulaire du même aux maires concernant le voyage impérial, Annecy, 14 août 1860.	id.

161. Affiche concernant le passage de l'Empereur et de l'Impératrice à Dijon, 16 août 1860.	Prêté par la Bibliothèque Zones-Annexion à Veigy.
162. Manifeste aux habitants de Bonneville à l'occasion de la visite impériale, s. d.	Prêté par les Archives départementales.
163. Manifeste du Sous-Préfet de Thonon au même sujet, Thonon, 20 août 1860.	id.
164. Registre des affiches publiées par la Ville d'Annecy en 1860.	Prêté par les Archives de la Ville.

R. AVEZOU,

ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Fondation Andrevetan avec la participation de la ville d'Annecy
1936

63e Concours de Poésie et 21e Concours de Beaux-arts

Les concours de 1936 sont consacrés à la Poésie et aux Beaux-Arts ; 200 fr. sont affectés à la Poésie et 400 fr. aux Beaux-Arts.

Sont admis à concourir : Poésie : Tous les Français qui ne font pas partie de l'Académie Florimontane ; Beaux-Arts : Les Français nés ou domiciliés dans l'un des deux départements de la Savoie ou de la Haute-Savoie.

Les personnes qui ont obtenu deux fois un premier prix dans un concours Andrevetan ne sont pas admises à concourir de nouveau dans la section où elles ont été récompensées.

POESIE

Le choix du ou des sujets est laissé aux concurrents ; seront exclues cependant, les œuvres présentant un caractère de discussion, de polémique ou de satire politique ou religieuse, de même que celles qui ne pourraient supporter une lecture publique.

Le nombre minimum des vers, en une ou plusieurs pièces, est fixé à cent et le nombre maximum des vers de l'ensemble de chaque envoi à 500.

Les travaux devront être composés en langue française.

Les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté à la cire dans lequel l'auteur indiquera ses nom, prénoms, qualités, nationalité et domicile (les pseudonymes ne sont pas admis). Il devra inscrire sur le manuscrit, en dessous de l'épigraphe, la déclaration que l'œuvre est inédite et n'a été présentée à aucun concours. Chaque auteur pourra également, le cas échéant, en plus de son nom, indiquer le pseudonyme sous lequel pourraient être publiées ses œuvres.

Les divers envois d'un auteur devront porter la même épigraphe et il sera statué sur l'ensemble des pièces présentées.

Les manuscrits resteront la propriété de l'Académie Florimontane qui se réserve le droit de les publier, en tout ou en partie.

Les œuvres et billet cacheté devront parvenir franco, par la poste, à l'Académie Florimontane, à Annecy, pour le 30 septembre 1936, dernier délai de réception, en un seul envoi, sous pli également cacheté à la cire, avec la mention très apparente : « Concours de poésie de 1936 ».

Les concurrents qui se feraient connaître, par n'importe quel moyen, ou qui ne rempliraient pas exactement toutes les clauses et conditions du concours, seront exclus.

BEAUX-ARTS (Ferronnerie, Ebénisterie)

Les œuvres devront parvenir franco au siège de l'Académie, Hôtel de Ville d'Annecy, avant le 30 septembre 1936, avec la mention : « *Concours de Beaux-Arts de l'Académie Florimontane* ».

Elles pourront être signées ; les auteurs devront joindre à leur envoi un pli cacheté contenant leur nom, prénoms, qualités, nationalité et domicile ; le titre des œuvres ainsi qu'une déclaration indiquant que celles-ci n'ont été présentées dans aucun autre concours.

L'Académie Florimontane décline toute responsabilité au sujet des accidents qui pourraient survenir aux œuvres d'art et elle se réserve le droit de les présenter dans une exposition publique si elle le juge utile.

Les œuvres devront être retirées du 15 au 30 novembre 1936.

Bibliographie Savoisienne

LUCIEN GUY. **La Grande Dauphine Béatrix de Faucigny,** princesse de Savoie (1231-1310). in-8° 192 pages. Imprimerie Plancher, Bonneville. 1935.

Faucignerand aimant avec passion son pays natal, M. Lucien Guy lui consacre le meilleur de son talent d'historien. Son premier ouvrage fut *Bonneville et le Faucigny* : vinrent ensuite *Contes et Légendes du Faucigny* puis *Les Anciens Châteaux du Faucigny*, ouvrages tous très goûtés. Mais voici qu'il va nous faire mieux comprendre encore l'âme de cette petite province en nous présentant la plus illustre de ses souveraines : la grande Béatrix.

Fille de Pierre de Savoie, le petit Charlemagne, petite-fille d'Aymon II, dernier sire de Faucigny, Béatrix, née à Châtillon-sur-Cluses, épousa à 12 ans le Dauphin Guigue VII, comte de Viennois. Devenue Dame de Faucigny, à 34 ans, elle devra, toute sa vie, user de son habile diplomatie de princesse savoyarde pour triompher des situations les plus embrouillées et garder l'intégrité du Faucigny. Veuve en 1269, elle gouverne le Dauphiné avec tant de bonheur que la postérité lui gardera le titre de grande Dauphine. Remariée à Gaston de Béarn, oncle des reines de France (épouse de saint Louis), d'Angleterre, de Sicile et d'Allemagne, Béatrix fut cruellement éprouvée par la mort en 1282, de son fils le Dauphin Jean, victime d'un accident de cheval au gué de la Menoge, à Bonne. C'est alors que délaissant cette place forte elle s'intéressa à la bourgade qui naissait en amont du confluent de l'Arve et du Borne et en fit une ville qu'elle appela *Bona Villa*. A la même époque aussi, elle fonda la Chartreuse de Mélan où elle transportera la dépouille de son fils et préparera sa propre sépulture. Son dernier acte politique fut le traité de Bonneville qui réconciliait savoyards et faucignerands, tandis qu'elle mariait son petit-fils le baron Hugues de Faucigny avec la fille du comte Amédée V de Savoie. Ainsi préparait-elle déjà la future constitution des Etats de Savoie.

M. Lucien Guy, à travers le récit des graves événements qui marquèrent la souveraineté de la Dame de Faucigny a su faire ressortir les belles qualités de cœur et de bonté de cette femme illustre. Il peut donc, avec raison, laisser tomber dans les feuillets de son livre quelques fleurettes « herbes d'amour » qui expriment la fidélité d'un peuple qu'elle a « beaucoup aimé ».

Louis PFISTER.

VARIÉTÉS

Carnet de service d'un grenadier faucignerand
Turin, 1829-30

Le hasard m'a permis de trouver dans un chalet du Haut Faucigny à Saint-Nicolas de Véroce dans le val Montjoye, ne disons pas des mémoires, mais un simple carnet où un savoyard enrôlé dans la Brigade des Grenadiers de la garde à Turin « résuma » ses six mois de service. C'est en 1829 que Jean-Louis Paget-Poupelle, natif de Saint-Nicolas de Véroce, était appelé au service comme faisant partie du quatrième contingent de l'année et notre faucignerand, homme méticuleux, a noté soigneusement dans son petit cahier, fait de quelques feuillets, les dépenses qu'il a faites. Nous avons ainsi une sorte d'indice des prix qui n'est peut-être pas sans intérêt. Mais je laisse la plume au grenadier de Sa Majesté le roi de Piémont Jean-Louis Paget-Poupelle :

« J'ai parti de Bonne-Ville le 5 de décembre 1829 pour « aller à Turin dans le Régiment aux gardes à Turin, le « capitaine m'a donné 4 francs 5 sous comptant le jour de « mon enrôlement qui a été le 4 de décembre, le capitaine « m'a point donné de paye pour le dernier jour, il m'avait « dit que le jour de son arrivée on devait la payer à Turin « 8 sous et demi, on la m'a pas donnée. J'ai arrivé le 14 de « décembre 1829.

« A Bonneville j'ai reçu du pain pour 2 jours, à l'Hôpital « pour 2 jours, à Saint-Jean pour 4 jours, à Suse pour 2 « jours. On m'a donné 8 sous et demi par jour et le pain « et non de paye pour le dernier jour. J'ai dépensé en route « 7 francs 18 sous, j'ai dépensé 3 francs 13 sous de mon « argent avec ce que l'on m'avait donné à Bonne-Ville.

« Les conscrits ont commencé de monter la garde le 9 « de janvier et moi le 17 février, jusqu'au 5 de février je ne « faisais pas autant de service que les autres conscrits. »

Et Jean-Louis Paget-Poupelle de noter soigneusement le

service qu'il a fait depuis son arrivée au corps jusqu'au 5 février :

« J'ai porté une fois la soupe.

« Deux fois de propreté.

« Une fois de cuisine.

« Six fois d'atelier.

Voici les « servitudes militaires » accomplies par le grenadier Jean-Louis Paget-Poupelle après le 5 février :

« Le 6 février piquet armé, je suis allé de patrouille à dix heures.

« Le 7 février de garde à Boudore, j'ai fait 3 heures ½ de garde.

« Le 8 piquet armé.

« Le 11 j'ai porté la soupe le soir à Boudore et à San Pietro.

« Le 14 de garde à la Porte de Suse, j'ai fait 4 heures de faction.

« Le 15 théâtre de la reine, j'ai fait 2 heures de faction.

« Le 20 de garde au Sénat j'ai fait 5 heures ½ de faction ».

Le cahier de Paget-Poupelle comporte, jour par jour, mois par mois, les différentes gardes qu'il prit au Sénat, au « castre » aux Postes, aux Finances, etc., et les patrouilles effectuées, il serait fastidieux de les énumérer.

« Le 21 mars nous avons commencé à faire deux fois « l'exercice, le matin à six heures et demie et le soir à quatre « heures. Le 24 mars nous avons fait feu. Le 29 de mars « nous avons passé au bataillon. »

Le grenadier Paget-Poupelle ne craignait pas de faire certaines dépenses « somptuaires » pour faire honneur à l'uniforme royal comme on peut en juger par le compte suivant :

« Un sac que j'ai acheter.....	5 fr. 4 sous
« Pour faire travailler mon fusil.....	19 sous
« Pour faire travailler mon shako	12 sous
« Pour faire travailler ma giberne.....	1 fr. 2 sous
« Pour faire arranger mon pompon....	2 sous
« Pour des plumes.	1 sou
« Au décroteur.....	4 sous
« Au perruquier	8 sous

Quelques pages plus loin on lit également :

« J'ai acheté un plumet qui me coûte .	2 fr.
« J'ai acheté une tulipe de plumet	0 fr. 4 sous
« J'ai acheté de la poudre pour.....	2 fr.

Paget-Poupelle aurait fait, sans nul doute, un excellent météorologiste car son petit cahier aux feuillets jaunis récèle une page consacrée au temps :

« Le 23 décembre il a tombé 6 pouces de neige.

« Le 14 de janvier il a tombé 7 pouces de neige.

« Le 23 et 24 du même mois de la pluie.

« Le 26 de février le bon temps a commencé à venir et le « 5 mars il était tout beau, le 25 février nous avons commencé « à faire l'exercice dehors. . . . . ,

« A la fin de mars les arbres étaient fleuris et le 4 de mai « j'ai vu vendre des cerises ».

Pendant que le grenadier Paget-Poupelle montait la garde au château, au Sénat et ailleurs, les parents, restés au pays, s'efforçaient de faire libérer leur fils. Une chance s'offrit : un saint nicolatin, Joseph-Marie Dechozal, demanda à être enrôlé ce qui permettait de renvoyer dans ses foyers Paget-Poupelle. Dès le 9 janvier 1830, le père Paget en donnait la nouvelle à son fils en ajoutant ce conseil : « Souviens-toi des avis que je t'ai donnés en partant que tu sois sage et obéissant à tes supérieurs ».

Le Syndic de Saint-Nicolas avait reçu du Commissaire aux levées de Bonneville la communication suivante transmissive d'une note de l'Inspecteur général des Levées à Turin.

Turin le 12 décembre 1829.

« Puisque le nommé Dechozal Joseph-Marie a été seulement annoté et non encore dénoncé « verriLœnt », le Conseil est autorisé à le faire enrôler et ensuite me proposera la radiation de l'enrôlement du dernier désigné qui excède le contingent du mandement de St-Gervais et qui se trouve à la Brigade de gardes, 4e contingent, en conformité de l'article 440 du Règlement général ».

Et Bonneville d'avertir le syndic de St-Nicolas qu'on « ne pourra demander la radiation de l'enrôlement de Paget-Poupelle qu'au printemps prochain, époque à laquelle se tiendra la session extraordinaire du Conseil pour le complément du contingent. »

C'est ainsi que le grenadier « dernier désigné du mandement de St-Gervais » se voyait donner son congé fin mai 1830 après avoir passé, en avril, dix jours à l'hôpital « où, nous dit-il, on m'a saigné et donné des purges ».

« J'ai parti de Turin le 2 juin, j'ai arrivé à Saint-Nicolas « de Véroce le 6 juin au soir. J'ai resté en route 4 jours ½, « j'ai dépensé 6 francs et 8 sous en route. »

Le gouvernement sarde était assez « regardant » comme l'on dit dans les campagnes car Jean-Louis Paget-Poupelle note avec mélancolie sur son cahier : « J'ai servi 6 mois dans « le Régiment aux gardes, au bout de 6 mois j'ai reçu mon « congé, on ne m'a point laissé d'habillement, il m'a fallu « tout rendre, on ne m'a laissé que ce que j'avais pris sur « la masse que j'avais payée. »

C'est pourquoi Paget-Poupelle dut acheter encore avant de quitter Turin :

« Une veste et un gilet qui me coûtent 13 francs.

« Un chapeau : 5 fr. 10.

« Une boîte de fer blanc pour mettre mon congé qui me coûte 0 fr. 18 sous. »

De retour à St-Nicolas l'ex-grenadier sarde retrouvait les cerisiers en fleurs comme ceux qu'il admirait dans la plaine piémontaise à la fin de mars. Il y retrouvait aussi le chalet mi-pierres, mi-bois et son grand toit en auvent et, devant l'âtre noirci de la haute cheminée de la « cuisine », narrait aux siens le récit pacifique de ses six mois de grenadier de Charles-Albert de Savoie.

Maurice Besson.

N.-B. — J'ai rectifié l'orthographe très fantaisiste de Paget Poupelle.

Les insectes nuisibles aux plantes cultivées

Depuis fort longtemps les ouvrages d'entomologie appliquée attirent l'attention sur les maladies des plantes cultivées. Un travail récent dû à la plume de deux spécialistes connus, les ingénieurs Balachowsky et Mesnil, avec préface de M. Paul Marchand, de l'Institut, vient de paraître chez Méry, éditeur, 17, rue Victor-Massé, Paris 9e. Ce sont deux volumes brochés offerts au prix de 100 fr., port en plus. Il s'agit ici, naturellement, de francs français.

En Suisse l'étude des maladies des plantes est aussi poussée très loin.

J'ai appris par divers extraits des séances de la Société de physique et d'histoire naturelle de Genève dont je dois la communication à notre excellent secrétaire, M. Louis Pfister, que MM. J. Deshusses et L. Deshusses ont écrit des études fort intéressantes sur ce sujet. Les abonnés du Bulletin de la *Société botanique de Genève* qui ont lu la belle étude de M. Charles Bachni sur la *Septoriase ou Rouille du Céleri* ont remarqué les noms des deux érudits chercheurs, noms dont la sonorité est douce aux oreilles savoyardes (page 11 du vol. XXIV, 1931 et 1932) — MM. Dr Jean Deshusses et Louis Deshusses ont signalé une anguillulose de l'*Hortensia hortensis Sm.* aussi connu sous le nom d'*Hydrangea hortensis*. Cette maladie est répandue un peu partout, en Hollande, au Danemark, aux Etats-Unis, à Genève et en France. Elle serait due à une anguillule du genre *Aphelenchus* qui forme des taches brunes sur les nervures des feuilles. On conseille de désinfecter la terre des rempotages avec du formol ou du sulfure de carbone. On peut désinfecter les boutures en les trempant dans de l'eau formolée à la température de 50° pendant deux à trois minutes.

Plus récemment MM. Dr Jean Deshusses et Louis Deshusses ont signalé la présence de *Phytomyza gentianae Hend.* dans les Alpes de Savoie, au Salève, au Rosairy, etc.

Les mêmes auteurs décrivent le ver des crosnes, *Argyroplace antiquana, Hübn*, ainsi que le ver des branches du céleri, le *Ceutorhynchus terminatus, Herbst*, déterminé par notre savant compatriote M. Hustache qui s'est acquis une légitime réputation par son remarquable travail sur le très important et difficile groupe des *Curculionides gallo-rhénans*.

A. Flamary.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Ad. Gros, **Dictionnaire étymologique des noms de lieu de la Savoie**, Belley, A. Chaduc, 1935, 600 p. in 8°. — Ce bel ouvrage de toponymie et aussi de patronymie (multiples noms de familles d'origine germanique), consacré plus exactement au département de la Savoie, laisse loin derrière lui le Dictionnaire de J. J. Vernier (1897) utile en son temps, faute de mieux, mais qu'il dépasse par l'abondance des formes anciennes et par d'heureuses rectifications ou identifications, souvent faites à l'aide du patois local. Il est précédé d'une préface du très regretté professeur J. Désormaux, pleine de judicieuses remarques et d'éloges pour l'auteur auxquels on ne peut que souscrire. Il s'agit ici, en effet, du fruit d'un labeur de longue haleine, vrai travail de bénédictin exigeant d'interminables recherches, minutieux, souvent ingrat, mais qui donne la plus belle des satisfactions, celle d'avoir résolu pas mal de petits problèmes étymologiques, d'avoir suivi, dans le temps, la vie de près de trois mille mots et, surtout, d'avoir mieux fait connaître, par de précieuses indications historiques et topographiques, cette vieille terre ancestrale dans sa floraison toponymique, étudiée avec tant de conscience et d'affection, afin de la faire mieux aimer par ceux qui s'intéressent encore au passé de leur petite patrie.

L'auteur, qui sait que la perfection n'est pas de ce monde et que la réussite ne se mesure pas toujours à la peine, s'excuse modestement des erreurs qu'il a pu commettre ; qu'il se rassure, les plus grands savants en font. Répondant à un désir d'ordre général et à sa demande particulière, je soumets à son savoir puisé aux sources d'une importante bibliographie les remarques suivantes en m'aidant, à l'occasion, des dictionnaires patois de Constantin-Désormaux, de Fenouillet, du Woerterbuch de Meyer Lübke etc.

P. 31 : Puisque le nant Agot est alimenté par plusieurs petits affluents supérieurs souvent à sec, ne serait il pas possible qu'il ait continué jusqu'à son confluent à porter le nom de l'un d'entre eux ? car *aqualis* aurait pu donner *aigaz*, mais non *agot*. — 32 : les formes anciennes de Leysse ne supposent pas une agglutination de l'article, il y a du reste d'autres *Lessia* ailleurs ; cp. le Lez, *Lissius*, Drôme et Vaucluse. — 37 : Albens, sans doute possible, vient d'Albinnum, mérov. *Albennum* ; puis, finale *en* traduite tardivement par *encum* sous l'influence du suff. *incum* ; de là, l'Albenche, d'Albinca ; Albinus, Albanus auraient donné Albin et Alban. De même Albanais remonte à *Albinnensis* du IIe s. (corr. Allemer en Allmer) par *Alben(n)ensis*, d'où *Albanes*, latinisé *Albanensis*. — 43 : Arpingon ne pourrait il être une *alpis Pingonis*, sans invoquer le suff. *ingum*, non pas *incum* ? — 51 : Archeboc = peut être Archebot par une fausse lecture assez fréquente du *t* ; ce serait l'Arche (au) bout (de la commune). — 53 : Arlandaz peut aussi bien avoir été la propriété d'un Herlandus ou même d'un Rotlandus. Arly ne peut venir d'Arel(l)ia où *e* porte l'accent ; dans Arlia, c'est *i* qui est accentué et celle ci pourrait ainsi remonter à une villa Arēlĭca d'origine celtique. — 56 : Si Arvillard (alt. 499) est appelé en 1100 *Allum* v., c'est que vraiment il l'était, mais *relativement* à une villa importante sise en dessous et dont il dépendait à l'origine. — 59 : C'est dans des formes tardives qu'Avérolle a perdu *a* initial et la localité a pu aussi bien prendre le nom du torrent Avariola ou Arvariola. — 67 : Les chartes anciennes désignent parfois la même villa par deux suffixes différents ; mais c'est la forme officielle qui doit généralement faire foi ; aussi pourrait on voir dans Barberaz une ancienne villa *Barbaratum-ata*, de Barbarus. — 92-3 : Bettet, Bettaz, Bettier ont des formes anciennes qui s'opposent à ce qu'ils soient des variantes patoises

de *bollet, bollay, bollier*. — 98 : est il utile de comparer à Borne le nom du peintre anglais Jones Burne ? Bien des comparaisons du même genre sont vraiment oiseuses. — 103 : Bozel ne peut dériver de *boscus* ; les prétendus homonymes italiens sont à rejeter. — 111 : Pourquoi Buffard ne serait il pas un dérivé de *buffa* ? Il ne peut venir de Vulfardus. — 119 : Le Coffat doit être un surn. dérivé du p. *cofo*, sale, personne malpropre, Albertville, DS. — 121 : Chale ne peut venir de *chal(m)*, mais pourrait représenter le p. *çhalà*, trace d'un passage dans la neige, DS. — 127 : Chessine paraît être plutôt une villa Cassiana ; mais Chessenaz, une v. Cassinata ; *cassanina* n'explique rien. — 128 : Je n'ai pas, dans Rev. sav. 1911, 200, énoncé cette énormité que Cernex venait de *quercinetum* transformé en *cernetum* ; cernet, écrit parfois *cernay*, est un dimin. de cerne, de *circinus*. La Chargniaz suppose un mot en *eta*, comme *Carpineta*, groupe de charmes. Pour Crescherel, A. de Foras y a vu, en effet, à tort *crestum* ; le renvoi à la Rev. sav. est erroné. — 140 : le ndh. Chapelet ne peut doublement venir de *capillatus*. — 145 : Cassel pourrait être bien mieux une variante de casset avec un autre suffixe. — 146 : la Chatelle ne serait elle pas la terre d'un nommé Châtel ? — 163 : Choisy ne vient pas de *Cauciacum*, mais de *Causiacum*. — 165 : de même Cletaz, non de *cleta*, claie, mais de **cletta*, bardane ; v. MI. 1709. — 183-4 : On ne peut rattacher Couaz, Couelle, Couenne à *costa* en invoquant la chute du groupe *st* ; si Côte B. et Couaz B. désignent le même l. dit, ce n'en sont pas moins des mots différents *costa* et *cota*, queue (de terroir), qui se retrouve (p. 294) dans Lacquaz = la Quaz. — 193 : Crevel ne peut être une variante de Crépel, mais bien représenter lat. *cribellum*, crible, comme anc. surnom. — 197 : La Culaz, de **culata*, désigne, non pas une coulée de terre, mais un chemin en cul de sac. — 199 : Dard est plus souvent le nom d'un torrent s'élançant en une chute rapide. Plus bas, *ecelles* = prob. aisselles, p. *éfèla*, Lardeau. — 201 : Pourquoi Détrier ne serait il pas un ndh. plur., Dextrarius, de basse époque ? — 206 : La Dobbaz = prob. *l'adoube* (p. 28). — 208 : A Droise correspond Droisy, de *Drausiacus*. Drounaz ne peut venir de *de ruina*, mais de *dronna*, v. DS, d'orig. inconnue. — 215 : Les Emptes ; cp. fr. f. *ente* et p. tarin *ento*, jeune arbre greffé, DS, d'où les ndfam. tarines Emplaz et Emploz. — 216 : Etrives n'est pas une variante d'Entrèves ; v. Rev. sav. 1910, 84. — 230 : Les deux Faysses doivent venir de *fascia*. — 253 : Gebroulaz reste à expliquer. — 254 : Les formes de Geneuil, *Genoyl*, *Genouil* réclament, comme afr. *genoil*, **genuc(u)lum*, fr. genou, ndh. qui n'est pas plus étrange que les nommés Tête, Bras, Ventre ou Pied. — 260 : Glaisin est un dérivé non de *glace*, mais de *glaise*, terre argileuse. — 262 : Gouet et Got(t)et sont deux mots différents. — 272 : Groisin et Groisy remontent à Grausius. — 276 : La note sur *gurges* ne concerne pas la Guraz. — 292 : Labaz ; la date de la Rev. sav. est 1932 et la citation est peu exacte. — 295 : Lacquaz... Laquasset ne peuvent remonter à *acqua* qui ne donne ici qu'*aigue* et *ève* d'après l'auteur même et avec raison (p. 33, 317) ; il est bien malheureux qu'en passant j'aie traduit, en 1907, par l'Aquasse ce l. dit de la bouche d'un paysan ; j'aurais dû écrire la Couasse. — 297 : Sur Landard et surtout Lindar (p. 308) voir encore Rev. sav. 1910, 152. — 301-2 : Lavanche, de *labinca*, seul correct ; ital. *valanga*, métathèse du piém. *lavanka* avec suff. différent ; cp. fr. *avalanche*. — 323 : Margencel ; Boutae, 395, donne comme origine à ce nom Mergentiellus et non pas un *Marganticellus* inexplicable. — 325 : Marle.., Marlioz ayant, d'après le patois (v. F pour Marlioz de la Hte Sav.), l accent sur la première syllabe, il faut renoncer au suff. *acus*. — 337-8 : La Met, Mayt ; le renvoi à Rev. sav. 1917, 25, concerne le mot *may*, *mey*, *maye*, de *meta*, d'après H. Jaccard, *Essai de topon.*, 267 ; ici, Mayt peut venir de *magidem*, huche, pétrin ; p. *maie*, *met*, F ; dauph. *ma*. — Montmain : *clausus vocatus de Mummino* indique simplement

qu'un habitant de Montmin, IIte Sav., y possédait une propriété close ; sur *Mons medianus*, v. Rev. Sav. 1909, 70. — 371-2 : Moranche ; l'alinéa sur *Pons murenchus* est en contradiction avec l'art. (Pont)Morens ; v. Rev. sav. 1928, 7 ; il serait bien singulier que tous les nombreux ponts morens aient été construits par un nommé Morand. — 393 : Oncieux, Oncin ne viennent pas d'Onisius, mais bien d'Uncius. — 413 : Petrogne ne peut venir de Petronia, car *t* serait tombé, comme dans ci dessous Perron, Perrier etc.; au contraire, Petret est prob. un ndh. dim. du p. *pêtro, pètre*, goitre. — 417 : *Crepata* ne peut donner à la fois Crevaz et Crepa. — 423 : Pia ne peut venir du méd. *petia*, de **pettia*, pièce ; p. *pice* ; mais est plus prob. le p. *piâ*, piste, dans toute la Savoie, DS. — 438-9 : le sens du lat. *pomarium* est verger ; *pomus*, c'est un arbre fruitier ou un fruit. — 481 : on ne voit pas que (e)ruppe vienne de *rumpere* ; ital. *dirupo* dérive de *rupes*, roche. — 567-9 : Traize ne peut venir que du fém. de Tresius. *Trebonianum* peut aboutir à Trévignin, mais non pas Tramonet. La Tremoy est prob. un nom de moulin, du lat. *trimodia*, sorte de mesure, d'où ital. *tramoggia*, auget ; fr. *trémie* et *trémouille* ; v. ML 8906. — 579, 40e l.: lire : nom d'un potier. — 581 : Vaugellaz, Vuzelle viennent de *vallicella* comme Vugellaz, Suisse (E. Muret). Une table des noms qui n'ont pas suivi l'ordre alphabétique termine très utilement ce beau volume qui pourra être consulté avec fruit.

Charles Marteaux.

Les Sources du Droit du Canton de Genève, tome III, de 1551 à 1620, et tome IV, de 1621 à 1700, publiés par Emile Rivoire. Arau, H. R. Sauerländer et Cie, 1933 et 1935, 2 vol. 672 et 713 p. grand in-8e.

Les éditeurs de cette belle collection (1) (M. V. Van Berchem n'a pas voulu que son nom figurât en tête des tomes III et IV, mais n'en est pas moins resté le collaborateur de M. Rivoire), achèvent, avec la publication des textes du XVIIe siècle, la si utile entreprise dont le professeur Ch. Le Fort, il y a plus de cinquante ans, avait eu le premier l'idée.

L'époque embrassée par ces deux volumes a vu à Genève l'établissement définitif de la Réforme et le renforcement progressif des pouvoirs de cette oligarchie exclusive dont les excès, en restreignant la liberté individuelle et en favorisant la multiplication des castes sociales, devaient amener ces inévitables réactions qui troublèrent tant la cité au XVIIIe siècle. L'ingérence de l'autorité jusque dans les questions les plus privées et les plus mesquines se manifeste par quantité de textes qui nous édifient sur la rigueur des temps dans la Genève de la seconde moitié du XVIe siècle. C'est le moment où la Seigneurie, surveillant de très près les mœurs des citoyens, rend de nombreuses et sévères ordonnances sur la paillardise et l'adultère et consacre, par des ordonnances somptuaires, le régime d'austérité publique voulu par Calvin. La surveillance s'étendait jusqu'aux chants des moissonneurs punis de 60 sols d'amende et de la prison quand ils étaient jugés « profanes et lubriques » (1577). La confection et l'ordonnance des vêtements masculins et féminins n'échappait pas à la tyrannie des Magnifiques Seigneurs qui réglementaient également l'usage de la bonne chère (Ordonnances Somptuaires de septembre 1581), défendaient d'aller voir jouer les tours de passe-passe des bateleurs (1606), interdisaient aux habitants de la ville d'aller boire ou manger dans les cabarets et tavernes sans une permission spéciale (1560, 1614), etc...

Le seul rappel, intervenant fréquemment, de ces mesures restrictives,

(1) Voir le compte rendu donné par nous des deux premiers tomes dans la *Revue Savoisienne*, t. LXVIII, 1927, p. 109-10 (pour le t. I), et t. LXXII, 1931, p. 72-3 (pour le tome II).

prouve que les Genevois ne mettaient pas une très bonne grâce à se soumettre à une aussi dure loi : « l'astuce de Satan et malice de plusieurs mauvaises gens » entravaient quelque peu l'active réformation des mœurs et coutumes, d'où : rappel des édits concernant la fréquentation des sermons, les mœurs, etc... (5 juillet 1555), édit et ordonnance touchant « ceux qui mesprisent de recevoir la cene » (12 novembre 1557), nouvelles injonctions en vue de l'observation des édits (29 août 1559), etc. Quant à ceux qui se montraient tièdes à l'égard de la religion nouvelle, ou avaient quitté cette Genève antipapiste, ils ne pouvaient attendre des autorités qu'une impitoyable justice : édit contre les fugitifs du 8 septembre 1555, réparation publique exigée de ceux qui renoncent à la Réformation (1er septembre 1558), peines de prison contre ceux qui refusent de comparaître devant le Conseil ou à l'Hôpital (8 mars 1558, 3 avril 1567)...

Dans les six cent soixante textes publiés au tome III, il ne faut pas nous étonner de trouver la Savoie et les choses savoisiennes presque toujours absentes des préoccupations de MM. de Genève. La rupture est maintenant consommée ; les ducs de Savoie n'ont pas cependant renoncé à leurs droits, mais leurs tentatives pour les faire triompher seront malheureuses : l'Escalade en est un exemple retentissant. Nous trouvons édité, une fois de plus, dans ce tome des *Sources* (p. 482-488), le traité de St-Julien qui, quelques mois plus tard (juillet 1603), régla les rapports des Magnifiques Seigneurs de Genève et de Charles-Emmanuel Ier. Pareillement les éditeurs nous donnent (p. 427-430), le texte du fameux traité du 19 avril 1589 entre Henri III et Genève, qui a servi de fondement juridique, depuis Henri IV jusqu'à nos jours, aux revendications genevoises concernant la Savoie du nord.

Hors les textes diplomatiques, il sera question des sujets du duc de Savoie à quelques reprises : à propos du pontenage d'Arve dont sont exemptés les habitants du bailliage de Ternier (1596, p. 462), et les gentilshommes savoisiens (1619, p. 615) ; également quand il s'agira de leur interdire des emplois à Genève : les secrétaires du droit ne devront plus se servir « de clers françois et savoyens », (1573, p. 304), et on engagera les artisans à prendre des apprentis genevois « plustost que des estrangers (surtout savoyards) », (1618, p. 568). Un texte du 7 août 1609 porte défense « à qui que ce soyt d'aller par les marchés de Savoye achepter aucung blé ».

De 1621 à 1700, époque sur laquelle s'étendent les textes du tome IV, si les rigueurs des premiers temps de la Réforme s'atténuent malgré tout progressivement, l'intrusion de ceux qui détiennent le pouvoir dans les affaires particulières n'en continue pas moins à se manifester, parfois avec une certaine mesquinerie. Les ordonnances somptuaires doivent à plusieurs reprises (1626, 1638, 1676, 1679, 1698), être rappelées, en suite « des grands excès qui ont paru cy devant au luxe des habits et autres despenses superflues » (p. 431). L'ameublement des citoyens n'échappait pas à la surveillance ; le nombre et la qualité des tapisseries à conserver dans les appartements était limité, aucune pièce de porcelaine ou terre de Hollande ne devait être exposée « en parade sur les cheminées et buffets » !... etc... Cependant l'austérité officielle devait parfois composer avec les exigences du progrès matériel ; à la fin du XVIIe siècle, il était permis aux maîtres de danse d'exercer leur métier à domicile, à condition de ne pas recevoir aux mêmes heures « des jeunes gens de l'un et l'autre sexe », 1696, p. 605), et, en présence de l'accroissement des étrangers, le Conseil autorisa le rétablissement en ville de quelques vendeurs de café, thé et chocolat (1700, p. 672).

Le papisme demeurait honni : il ne faudrait souffrir de jardinier, granger ou laboureur « qui ne soit de nostre religion » (1622, p. 15), on réduira le plus

qu'on pourra l'entrée des papistes en ville, principalement des compagnons des métiers (1655, p. 241). Seul le 1er Syndic pouvait leur donner la permission de séjourner à Genève.

Parmi les documents les plus importants édités pour la première fois dans ce volume, on ne doit pas manquer de citer les deux émouvants et méticuleux règlements sur la redoutable peste de la première moitié du XVIIe siècle dont les ravages dans ces régions n'ont jamais été oubliés (1629, 1636, p. 66-74 et 139-146).

Quant aux affaires de Savoie, elles ne sont évoquées, et de plus en plus, que par leurs petits côtés. En voici quelques exemples : le déclinatoire, c'est-à-dire l'autorisation pour un défendeur de décliner une juridiction comme non compétente, est refusé à Genève aux Savoyards (1662, p. 295) ; plusieurs exemptions du pontenage d'Arve sont accordées (aux magistrats de St-Julien, aux nobles de Savoie et Conseillers de Son Altesse, 1665, p. 331) ; on signale des abus et fraudes commis par des vendeurs savoyards de bois (Meillerie) et de chaux (Mornex), venant à Genève (1654, 1689, p. 233, 542): les entrées et sorties de sels, de et vers Savoie, et leur passage à travers le Chablais sont évoquées plusieurs fois à propos du contrôle (1626, 1635, p. 19, 129) ; enfin on précise qu'il n'y aura pas de réduction du droit de retraite pour ceux de Genève qui se retireront en Savoie (1627, p. 54).

A signaler encore la mention à trois reprises (1621, 1629, 1656, p. 2, 79, 219) des tarifs d'entrée des draps de Faucigny, (en augmentation au milieu du siècle), et celle des entrées des vins de Savoie, (Chautagne, Semine, Montmélian), les seuls exempts de droits étant ceux de Chautagne. A propos de vins, il s'est glissé dans le précieux index de MM. Rivoire et Van Berchem une légère erreur : les vins de *Coindrieu* (p. 631 du texte et 685 de l'index), ne sont pas ceux de Chindrieux en Chautagne, puisqu'ils payent un droit de 18 sols, mais bien des vins, justement réputés encore, des Côtes du Rhône : de Condrieu au sud de Lyon.

MM. Rivoire et Van Berchem, érudits de grande classe dont la modestie égale la compétence, ont édité en huit ans, tout en poursuivant la publication si délicate des Registres du Conseil de Genève, quatre forts volumes d'un total de XCIX-2527 pages contenant près de 3.000 textes formant les Sources du droit du canton de Genève depuis le XIIe siècle jusqu'à l'aube du XVIIIe. Ces excellents travailleurs genevois peuvent être fiers du grand service qu'ils ont rendu là, avec une persévérance et un désintéressement louables, aux juristes et aux historiens.

R. Avezou.

Francesco Cognasso. — **Storia di Torino**, con prefazione di S. E. Cesare Maria de Vecchi di Val Cismon, S. Lattes et Cie, Torino, s. d. (1934), XI-316 p. gr. in-8°, pl.

L'ancienne capitale des états sardes, qui aurait pu, voici trois quarts de siècle, devenir la capitale du royaume d'Italie, n'est pas de la classe de ces villes, dites heureuses pour ne pas avoir eu d'histoire. Une série d'épreuves qui jamais n'abattit la fierté de ses habitants lui a donné un juste renom de cité héroïque. Elle est entrée dans l'histoire en combattant, constate Francesco Cognasso dès les premières pages de son excellent volume, quand Hannibal menaça, deux siècles avant notre ère, un petit groupe d'hommes établis entre le Pô et le confluent de la Doire, sur l'emplacement de la future cité, qui sera sous Auguste *Julia Augusta Taurinorum*, avant de s'appeler définitivement, au Ve siècle, *Taurinum*.

L'Histoire de Turin jusqu'au milieu du moyen âge nous était connue par un solide ouvrage de T. Rossi et F. Gabotto, paru en 1914. Cognasso n'a pas eu la pensée de poursuivre un tel travail d'érudition. Sa *Storia di Torino* est écrite de façon condensée, avec élégance, divisée en chapitres aussi courts que substantiels ; elle n'est alourdie par aucune note. Mais elle est un vivant, un vibrant exposé du rôle de Turin, avant-poste de l'Italie au pied des Alpes, depuis le siècle d'Hannibal jusqu'à celui de Cavour.

C'est au milieu de l'onzième siècle seulement, quand Odon de Savoie devint marquis de Turin, que ces deux noms : Savoie et Turin, se lièrent indissolublement. Il fallut toutefois attendre la fin du XIIIe siècle pour que la domination savoyarde ne connût plus à Turin aucun obstacle, ni de la part des empereurs, ni de celle des dauphins de Viennois ou des villes voisines et concurrentes : Chieri, Asti, Testona.

Alors ne tardera pas à commencer ce grand glissement politique des comtes, puis des ducs de Savoie, appelés peu à peu, par l'attraction de Turin et des plaines du Pô, à faire passer l'axe de leur gouvernement de Chambéry sur l'autre versant de la chaîne des Alpes.

Dès le début du XVe siècle, il y a à Turin un Conseil ducal « *di qua dei monti* », qui traitera à partir de 1430 les affaires purement italiennes avec plus d'autorité que le Conseil de Chambéry. A dater de ce moment aussi, se précise la rivalité Savoie-Piémont ; on est anti-français et anti-bourguignon à Turin et on y réagit contre l'élément savoyard qui se laisse influencer facilement, soit par Louis XI, soit par Charles le Téméraire. La cité piémontaise aspire à devenir un centre de gouvernement et se heurte à la résistance de l'élément savoyard, qui reste attaché aux résidences de Chambéry et de Thonon. La réunion des États-Généraux à Turin en 1496, l'entrée du duc Philibert dans la ville en 1497, sont autant de points marqués pour l'élément piémontais qui triomphera au siècle suivant, quand le duc Charles III, avant ses grands revers, se montrera résolu à faire de Turin le piédestal de sa dynastie.

1536 inaugure la série noire de l'histoire de Turin. C'est la première occupation française, dont le miraculeux sursaut d'Emmanuel-Philibert à Saint-Quentin efface vite les traces. Cette grande tempête de 1536-1559 a trempé le caractère des Piémontais ; de mous, indifférents et imprévoyants, les Turinais deviennent actifs, courageux et économes ; ils ne redoutent plus ni la guerre, ni l'effort, et ils auront certes besoin de solides qualités pour surmonter les sacrifices que va leur demander encore l'Histoire : querelles intestines et périlleux voisinage des Français et des Espagnols sous la régence de Christine, sœur de Louis XIII ; le bombardement et le massacre de 1640, la capitulation qui les suit, ne sont rien cependant à côté des duretés du siège fameux de 1706, vulgarisé par l'héroïsme de Pietro Mica, et qui devait se conclure triomphalement par la sortie libératrice du 7 septembre. Les journées de 1706 rendirent l'union Savoie-Turin inséparable et éternelle, écrit Francesco Cognasso. Quatre-vingts ans de répit, employés à donner à Turin cette allure extérieure uniforme qu'elle a encore gardée, et qui reflètera si bien les qualités de son gouvernement : la simplicité, la rigidité, l'abstraction de toute préoccupation légère ou frivole. Après cette pause, il faut repasser par de nouvelles épreuves : la monarchie sarde est humiliée par la République Française dont le Piémont devient en fait une colonie. Alors se manifestent, au point de vue intérieur, les conséquences de l'évolution des idées enregistrée à Turin depuis le milieu du XVIIIe siècle. De 1798 à 1814, au milieu de vicissitudes multiples : premier gouvernement provisoire, union à la France, occupation russo-autrichienne, retour des Français, nouveau gouvernement provisoire, puis établissement du régime napoléonien, Turin n'oublie pas son passé, mais, fatiguée par tant de

secousses, semble parfois se résigner ou vouloir, partiellement, se rallier au nouveau pouvoir. S'il n'y avait pas eu ce changement progressif de mentalité, la Restauration piémontaise aurait été accueillie, surtout après les années difficiles de la fin de l'Empire, avec une joie unanime. Au lieu de cela, quelle déception devant l'affreuse monotonie de ce régime ressuscité sans avoir compris quoi que ce soit à 25 années d'histoire, attaché seulement à l'étroite observance de pratiques et de protocoles surannés ! L'âme de la nouvelle Italie se forge dans Turin asservie par l'ennui ; une première bombe éclate en 1821 avec la révolution de mars; enfin vint Charles-Albert ; il hésita longuement, tragiquement même, puis épousa, sincèrement ou à contre-cœur ? on ne sait, la cause de l'Unité. Voilà Turin devenue le phare des libertés italiennes, le champ d'expérience de tout un peuple avide d'occuper dans le monde sa place légitime. Les émigrés des autres parties de l'Italie y trouvaient en 1848-49, écrit Cognasso, la marque de l'activité systématique de plusieurs générations pour construire ce que cherchait la pensée politique italienne : la tradition de l'Etat. Puis, quand la grande désillusion de Novara eut été effacée, dix ans plus tard, par les victoires de Magenta et Solferino, Turin sut garder, dans l'heure solennelle où se fixèrent les destinées de l'Italie, la dignité et la fierté que lui imposait sa noble histoire : elle comprit que son rôle était joué, que celui de Rome allait commencer, et, de capitale d'Etat grandie par le sacrifice, elle devint, sans autre réaction que quelques sursauts de dépit vite réfrénés, une des premières villes de l'Italie régénérée : industrieuse, loyale, gardant comme témoins du temps de l'autonomie, entre tant de statues de chefs et de souverains ornant ses places, ce Palais Madame et ce Palais Royal qui composent, au cœur de la ville, au milieu du tumulte d'une cité moderne magnifiquement ordonnée, un immuable tableau d'histoire.

Dans une préface à la noble allure patriotique, S. E. Cesare Maria de Vecchi di Val Cismon a loué comme il convenait les qualités de fond et de forme de l'ouvrage de Francesco Cognasso. Nul historien, nul lettré, ne saurait penser différemment.

R. Avezou.

Histoires et Légendes de Savoie. — Sous ce titre, l'imprimerie Hérisson vient de publier deux volumes in-12, de 360 et 361 pages, illustrés de plusieurs gravures anciennes. Prix : 8 fr. le volume.

L'auteur n'est pas un inconnu pour nous. C'est M. Jean Duffresne qui a publié en 1931 le volume si apprécié : « *Promenade en zig-zag à travers Annecy* », et qui, aux séances de la Société des Amis du Vieil Annecy a donné plusieurs conférences très goûtées.

Pour ne pas laisser perdre les nombreux documents qu'il a patiemment recueillis au cours de sa longue carrière, il a eu l'heureuse idée d'en confier la publication par parties brisées au journal hebdomadaire l'*Industriel Savoisien*.

Ce sont les articles parus pendant ces deux dernières années qui viennent d'être réunis en deux élégants volumes.

Nous devons féliciter l'auteur et l'éditeur d'augmenter ainsi le trésor de notre histoire locale. C'est la faire mieux connaître que de mettre à la portée de tous un exposé précis et puisé aux meilleures sources, des principaux faits qui l'illustrent.

F. C.

Bull. de la Société d'études... des Hautes Alpes : G. DE MANTEYER : **Les Origines de l'Europe. Progression des noms du groupe fluvial de la Loire d'Egypte jusqu'en Ligurie.** Dans cet article (p. 37-174), l'auteur, par ailleurs historien chartiste apprécié, expose une thèse toute nouvelle, mais qui vraiment échappe à une critique détaillée. Elle a comme base une longue énumération de noms de cours d'eau, de ceux qui sillonnent les terres de l'Océan à l'Himalaya, que les cartes lui ont fournis et qu'il a répartis en groupes spéciaux, en prenant pour point de départ le groupe fluvial de la Loire (*Ligeris*) ; il leur adjoint des noms de terres qu'il lui a suffi (p. 102) de puiser dans le Dictionnaire des Postes.Constatant qu'il existe dans les langues et dialectes indo-européens et même dans d'autres une racine *le* ou *ly* exprimant l'idée de lumière et de parole, il y rattache, par l'intermédiaire de deux formes simples, *legia* (la Lys) et *lucos* (le Lyeus, Asie) les noms en question, qu'ils aient un changement de leurs voyelles ou qu'ils soient allongés en suffixes divers, et cela, sans qu'il y ait lieu de s'embarrasser des règles phonétiques particulières aux pays traversés. D'autre part, comme il existe en sanscrit une racine plus ancienne *re* exprimant aussi une idée de lumière, il énumère avec la même largeur de vues les noms fluviaux et terrestres qui la présentent. Or, comme les noms du groupe fluvial où figure la Loire se trouvent répétés une cinquantaine de fois et dispersés en Europe et en Asie, soit 153 expressions primitives munies de l'initiale *r* et 275 plus récentes à initiale *l* (= 428), avec, en outre, 682 termes terrestres, il conclut (p. 174) : « Ces quatre cent vingt huit noms de cours d'eau de sens identique, de formes dialectales plus ou moins diverses, forment une base assez ample pour asseoir l'idée nouvelle que le domaine actuel des langues indoeuropéennes, sémitiques, finno-ougriennes, s'est trouvé jadis dominé par une influence linguistique unique, préalable, prépondérante... Pour toute cette dispersion si étendue, il paraît y avoir un point de départ unique et, sur le sol, l'enquête partie de la Loire mène les yeux au Wadi el Arisch, sur la limite nord est de l'Egypte. D'autre part, l'identité d'expression dialectale qui se présente entre quelques noms de cours d'eau de l'Inde et ceux de la rive gauche du bassin inférieur du Rhin, tend à faire soupçonner que le dialecte sanscrit peut provenir du nord ouest de l'Europe. » Telle est la thèse de M. de Manteyer et l'on ne s'étonnera pas qu'il montre (p. 36-7 et 102) quelque pitié pour les travaux d'A. d'Arbois de Jubainville. Aussi (p. 147) proclame t il avec une assurance assez déconcertante : « Qu'il s'agisse de Rouache et Rosine, des Rousses et de Roizonne dans les Alpes : qu'il s'agisse de Ruat et de Rakine au nord est de l'Egypte, il n'y a aucune nuance, même la plus faible, de différence ; l'identité se montre pleine et entière aux yeux les plus voilés ; la cécité seule pourrait résister à ce rapprochement. » Pour moi qui ne suis pourtant que myope, je n'admettrai jamais que puissent figurer dans sa nomenclature, en ce qui concerne la Haute Savoie, simplement parce qu'ils ont *l* ou *r* initial, Lugrin, ce *fundum Locrianum*, fondé par Locrius, ou Levrey et les Losserands, simples noms de propriétaires, ou le Redon dont le nom n'est pas du tout identique au Rhône (p. 114) ou les Rosières, les Rosay et les Rosey, dérivés du german *raus*, roseau, etc ; et il en est de même pour une quantité d'autres noms aussi inacceptables.

Charles MARTEAUX.

TABLE DES MATIÈRES POUR 1935

N.-B. — *Les communications dont il est seulement fait mention dans les procès-verbaux des séances figurent à la table en petits caractères.*

Les communications dont il a été tiré un article paru dans le présent volume ne sont pas mentionnées

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Liste des membres de l'Académie Florimontane VI

Liste des Sociétés Savantes qui échangent leurs publications avec la *Revue Savoisienne* XI

Séances mensuelles : janvier, 1 ; février, 5 ; mars, 8 ; avril, 53 ; mai, 55 ; juin, 57 ; juillet, 129 ; octobre, 131 ; novembre, 133 ; décembre, 137.

Programme du concours de poésie de 1936 211

Concours de poésie et d'histoire de 1934 : présentation des rapports et proclamation des résultats..... 1, 5

Situation financière de 1934 2

Projet de budget pour 1935 3

Rapport sur la gestion du domaine de Montrottier..... 3

Réélection de deux vérificateurs des comptes..... 4

Comité : Réélection des membres sortants, 1 ; élection de M. le Ch. Coutin, 1 ; membre d'honneur, M. Fabius Henrion, 1; membre effectif, le Cdt Clair, 1 ; membres associés, le général Cartier, M. Gruffaz, 1 ; membre correspondant, le médecin général Romieu, 1.

Comité de rédaction de la *Revue Savoisienne*. Election de Mlle Mugnier et du ch. Coutin..... 5

Nomination du Jury du concours de Poésie..... 132

Réunions de l'Académie fixées aux premiers mercredis du mois 5

Distinctions : M. André, 2, 6 ; MM. L. Dépollier et E. Dubettier, 8 ; MM. P. Callies et Cl. Gayet, 53 ; le Cdt Revel, 53 ; le général Bordeaux, MM. Quiblier, Avezou, 129 ; M. Letonnelier, 132 ; M. l'abbé Loridon, 137.

Notices nécrologiques : M. le chanoine Gavard, 1 ; M. le marquis de Bissy, 1-2 ; M. l'abbé Pernoud, 8 ; Mgr Piccard, M. Fr. Michaud, 55 ; M. Diano, 129 ; M. L. Aussedat, 131 ; le Cdt Revel, 132 ; M. A. Crolard, 137. Condoléances pour deuils de famille à MM. L. et M. Moret, J. Lacombe, 129 ; à M. Ch. Brand, Mgr Cusin, 137.

Dons à la Bibliothèque et aux Archives de l'Académie Florimontane, et au Musée de Montrottier, 7, 8, 54, 131, 132, 133.

Adresse à l'Académie Française à l'occasion de son 3e centenaire..... 57

Lecture d'une lettre de M. Henri Bordeaux à ce sujet 130

Souscription au monument Guillaume Fichet..... 55

Vœu pour la pose d'une inscription commémorative de Ch. Ruphy 5

Remerciements à M. J. Duffresne pour articles consacrés à l'Académie Florimontane 9

Promenade de l'Académie Florimontane..... 56, 58, 130

ARCHÉOLOGIE ET BEAUX-ARTS

L. Aussedat. Sur l'état alarmant des ruines de Faucigny, signalé par M. L. Guy 5

G. Martin. Rend compte de ses démarches à ce sujet..... 7

L. Baudin. Présentation d'objets anciens (reliquaire, gravure, anneau).. 9

Brennier (Mme). Causerie sur l'histoire et la technique du bois gravé. 136

Pages

A. Fontaine. Sur les nouveaux vitraux de l'église N.-D. de Liesse d'Annecy 53
J. d'Orlyé. Causerie sur Jean-Jacques Rousseau et la musique 54
F. Ritz. Sur le cercle musical d'Annecy à propos du don des programmes de ses concerts 54

BIBLIOGRAPHIE

R. Avezou. L'Itinéraire de Marguerite d'Autriche, par M. Bruchet et E. Lancien 52
» L'Émigration française dans le canton de Fribourg, par T. de Raemy 127
R. Avezou. Les Sources du Droit du Canton de Genève, t. III et IV, publiées par E. Rivoire 209
» Storia di Torino, par Fr. Cognasso 212
F. C..... Histoires et Légendes de Savoie, par J. Duffresne 224
Ch. Marteaux. Le Folklore préhistorique de l'ancienne Savoie, par A. Van Gennep 51
» Dictionnaire étymologique des noms de lieu de la Savoie, par Ad. Gros 214
» Des origines de l'Europe. Progression des noms du groupe fluvial de la Loire, par G. de Manteyer 225
L. Pfister. La Grande Dauphine Béatrix de Faucigny, par L. Guy ... 212

BIOGRAPHIE

M. Cauchie. Le sculpteur animalier Albert Laplanche (1854-1933) 23
Chanoine Coutin. Le chanoine Adrien Gavard 143
L. Pfister. Ernest Perrier de La Bâthie (1873-1932) .. 13
R. Ritz. Eloge funèbre du Président Louis Aussedat... 139

HISTOIRE

R. Avezou. Catalogue de l'Exposition de Souvenirs de 1860 organisée à l'Hôtel de Ville d'Annecy pour le 75e anniversaire de l'Annexion ..... ~~190~~ 197
» Chronique des Archives départementales.. 9
M. Besson. La Contrebande en Savoie au temps de Mandrin 31
» Carnet de service d'un grenadier faucignerand, Turin, 1829-30..... 204
Chanoine Boillot. Les Savoyards du Sauget (Doubs). 145
J. Boimond. Une lettre de Louise de Savoie, dame de Duingt 122
L. Dépollier. Jules Philippe (1827-1888), suite 164
Lettres (huit) inédites du Président Favre à l'ambassadeur de La Mante (1615-1622), Préface du comte A. Barbiellini Amidei 58
F. Lot. Les limites de la Sapaudia..... 146
M. Reymond. Les documents des Archives de l'Etat de Vaud intéressant le Sud-Est de la France..... 157

Pages

F. Serand. Les derniers ours des montagnes de Doussard et de Faverges. Une battue à la Sambuy en l'an XIII 71

R. Avezou. Lettres de la comtesse Costa à Mgr Rendu (1842-48)... 136
Sur l'ouvrage d'E. Chapuisat : le général Dufour... 136

Général Cartier. Causerie sur l'invasion des Bernois en Chablais au XVIe siècle 137

Ch. Coutin. Sur le prix-fait de l'escalier de l'ancien Hôtel de Ville d'Annecy en 1771 54
Sur l'exécution du testament d'Amédée III, comte de Genevois, 1371 130

Ch. Marteaux. Présentation critique de l'étude de M. Ferdinand Lot : Les limites de la Sapaudia 133

L. Pfister. Sur les ouvrages de M. L. Guy : Béatrix de Faucigny, et du marquis de Bissy : Genève et la Savoie 135

LITTÉRATURE

Mugnier (Mlle). Sur M. Fabius Henrion et l'œuvre de St François de Sales 4

L. Pfister. Au même sujet 56

F. Ritz. A propos du centenaire de la naissance d'Amélie Gex 138

POÉSIE

C. Gardet. Rapport sur le concours de poésie de 1934. 125

G. Martin. Compte-rendu du recueil de vers de M. Chifflier : Simplicité-Harmonie 138

SCIENCES

L. Morer. Les gaz rares de l'écorce terrestre et leurs relations avec l'origine et la minéralisation des sources thermales alpines 10

A. Flamary. Les insectes nuisibles aux plantes cultivées 207

L. Aussedat. Sur le 50e anniversaire de l'éclairage à l'électricité de la ville de La Roche-sur-Foron 54

VOYAGES

Cdt Monnet. Sur une croisière faite au Spitzberg..... 56

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Carte géologique du bassin mollassique Rumilly-Albens. 19
Origine des sources thermales d'Aix-les-Bains 20
Combat de deux sangliers (bronzes d'A. Laplanche 28
Cerf attaqué par trois chiens H. T.)
Caverne de Balme en Savoie (H. T.) 36
« Les cerises et les amoureuses » 46
Salle des Gardes du château de Montrottier (H. T.).... 48
Armoiries des Galley et des de l'Allée..... 50
Le Président Louis Aussedat (H. T.) 139
Le chanoine A. Gavard..... 143

Ómnes ómnium caritates patria una complexa est.

(Cicéron : *De Officiis*, lib. I.)

La Revue

Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 189

1936

Soixante-dix-septième Année

ANNECY
Imprimerie L. DÉPOLLIER et Cie, Éditeurs

—

1936

F 22 13005 88

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606
par saint François de Sales, Prince Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie
Réorganisée en 1851
par

Louis Bouvier (1819-1908).
Etienne Machard (1824-1887).
Jules Philippe (1827-1888).
Eloi Serand (1826-1891).

Léon MARÈS 1854-1916

a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS :

Dr C. ANDREVETAN (1802-1879).
Dr F. DAGAND (1815-1886).
MELVILLE-GLOVER (1834-1897).
Aimé CONSTANTIN (1831-1900).
Dr THONION (1830-1917).
F. GARDIER (1854-1919).
ASGHIL FAVRE (1877-1920).
Isidore NANCHE (1850-1922).
François CROSET (1844-1931).
Ernest PERRIER de la BATHIE (1873-1932).

MEMBRES DE L'ACADEMIE FLORIMONTANE

Tués à l'ennemi pendant la grande guerre

Joseph Dingeon, capitaine commandant le 51e bataillon de chasseurs alpins, tué le 14 novembre 1914, aux environs d'Ypres (Belgique), cité à l'ordre de l'armée et nommé Chevalier de la Légion d'honneur après sa mort.

Alfred-Joseph Bard de Coutance, avocat à Bonneville, soldat au 109e régiment d'infanterie, mortellement frappé le 1er décembre 1914 à l'assaut de Vermelles (Pas-de-Calais), décoré de la médaille militaire.

Pétrus Rollier, notaire à Annecy, docteur en droit, capitaine au 416e régiment d'infanterie, tué le 26 septembre 1916 en Champagne (cité à l'ordre de l'armée et nommé Chevalier de la Légion d'honneur après sa mort).

Louis Grivaz, notaire à Annecy, docteur en droit, chef de bataillon au 170e d'infanterie, blessé mortellement au bois du Seigneur, le 3 mai 1917, décédé le 3 juin suivant à l'ambulance allemande de Blanzy (Aisne), où il avait été recueilli. Chevalier de la Légion d'honneur et cité à l'ordre de la division.

LISTE DES MEMBRES

Président honoraire : M. Ch. MARTEAUX, ✿ I., professeur agrégé honoraire.

COMITE

Président : M. François-Maurice RITZ, ✻, ✠, Caissier de la Caisse d'Epargne d'Annecy.

Vice-Présidents : MM. A. FLAMARY, ✿ I, entomologiste ; Jean d'ORLYÉ, ✻, ✠, ✿ A, ✿, licencié ès-sciences.

Secrétaire et bibliothécaire : M. Louis PFISTER, organiste de la Cathédrale, directeur du Syndicat d'Initiative de la Haute-Savoie.

Secrétaire-adjoint : M. Henri ONDE, professeur agrégé au Lycée d'Annecy.

Archiviste: M. Joseph SERAND, archiviste adjoint en retraite.

Trésorier : M. Hubert PFISTER, directeur départemental d'assurances.

Membres du Comité : MM. le chanoine A.-J. COUTIN, C. GARDET, G. MARTIN, ✻, L. MORET, ✻, ✠, E. RIBATTO, F. SERAND.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur de la *Revue :* M. Clément GARDET.

Comité de rédaction : Section historique et archéologique: MM. AVEZOU, chanoine COUTIN, L. PFISTER, J. SERAND.

Section scientifique: MM. FLAMARY, Léon MORET, H. ONDE.

Section philologique et littéraire : Mlle J. MUGNIER, MM. G. MARTIN, E. ROZE, F.-M. RITZ, J. D'ORLYÉ.

DOMAINE DE MONTROTTIER

Administrateur du domaine et Conservateur du château : M. J. SERAND.

Econome du domaine : M. F. SERAND.

MEMBRES D'HONNEUR

Dates d'admission

MM.

1934 Arminjon Charles, avocat, président de l'Académie de Savoie, Chambéry.
1915 Bordeaux Joseph-Paul-Emile (le général), C. ✻, ⚓, à Thonon.
1913 Bordeaux Henry, C. ✻, ⚜, C. ✠, de l'Académie Française.
1929 Britt Mary (Mme), ✻, château des Avenières, par Cruseilles.
1895 Carnot François, ✻, ⚙, directeur de la Manufacture Nationale des Gobelins.
1920 Charléty Sébastien, C. ✻, ❦ I., recteur de l'Université de Paris, membre de l'Académie des Sciences morales et politiques.
1928 Dardel Marius, licencié ès-lettres, éditeur, Chambéry.
1934 Duchêne Joseph (le général), C. ✻, O. ✠, ancien membre du Conseil supérieur de la Guerre.
1924 Gros Adolphe (le chanoine), président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Saint-Jean-de-Maurienne.
1906 Guinier Philibert, O. ✻, ❦ I., inspecteur des Eaux et Forêts, directeur de l'Ecole forestière de Nancy.
1935 Henrion Fabius, à Paris.
1923 Margot, O ✻, Directeur général honoraire de la Cie P.-L.-M.
1916 Martin Paul-Edmond, Directeur des Archives d'Etat, docteur ès-lettres, à Genève.
1924 Moret Alexandre, O. ✻, professeur au collège de France, membre de l'Institut.
1911 Muret Ernest, ✻, professeur de philologie romane à l'Université de Genève.
1917 Pariset Ernest, notaire, docteur en droit, à Lyon.
1929 Pittard, professeur à l'Université de Genève.
1888 Revon Michel, O. ✻, professeur de littérature orientale à la Sorbonne.
1929 Vaillat Léandre, ✻, rédacteur au « Temps ».
1911 Van Gennep, ✻, professeur, à Bourg-la-Reine.

MEMBRES EFFECTIFS

1910 Abry Joseph, ancien imprimeur-éditeur, à Annecy.
1910 Adé Henri, architecte, à Annecy.
1919 André Léon, ✻, ❦ I., administrateur de la Manufacture d'Annecy.
1927 Avezou Robert, archiviste départemental de la Haute-Savoie, à Annecy.
1924 Blanchard Camille, architecte, à Annecy.
1907 Blandin Henri, ❦ A., receveur honoraire des Domaines, à Annecy.
1912 Bouchet Claudius, ⚓, négociant, à Annecy.
1923 Bouchet Jean, négociant, à Annecy.
1927 Broise, archéologue, à Saint-Paul (Haute-Savoie).
1930 Callies Alexis, O. ✻, lieutenant-colonel, ancien député de la Haute-Savoie, à Annecy.
1903 Carle Henri, ✻, O. ✠, capitaine en retraite, à Chambéry.
1935 Cartier Georges, O. ✻, général de brigade, à Annecy.
1928 Charvin Alexandre, entrepreneur, à Annecy.
1933 Clair Paul, O. ✻, commandant en retraite, à Annecy.
1928 Coutin A.-J. (le chanoine), curé de Notre-Dame d'Annecy.

1931 Davignon Henry, Contributions Indirectes, à Dôle.
1906 Dépollier Louis, ✻, ✾ I., imprimeur, à Annecy.
1910 Desservetaz Alfred, comptable, à Annecy.
1928 Domenjoud Roger, 🎖, architecte, à Annecy.
1921 Faure Claude, ✻, ✾ I., 🎖, méd. col., archiviste départemental du Rhône, à Lyon.
1901 Ferrero Marius, O. ✻, ✾, président de la Chambre de Commerce d'Annecy.
1913 Flamary Antoine, ✾ I., entomologiste, au Pont-Neuf, près Annecy.
1916 Fontaine Antoine, ✾ I., architecte, à Annecy.
1930 Fromaget Gilbert (le chanoine), aumônier de la Visitat., à Annecy.
1924 Gaillard Luc, ✾ I., professeur honoraire d'Ecole supérieure, à Annecy.
1906 Gallet Claudius, O. ✻, 🎖, ✾ A., docteur en médecine, sénateur de la Haute-Savoie, à Annecy.
1883 Galliard Louis, ✾ A., docteur en médecine, à Annecy.
1931 Gardet Clément, libraire, à Annecy.
1922 Gayet Claudius, négociant, à Annecy.
1904 Genevois Ferréol, docteur en pharmacie, à Annecy.
1925 Graber Eugène, ✻, 🎖, inspecteur des Eaux et Forêts, à Annecy.
1906 Hérisson Jean, ✻, ✾ I., imprimeur, à Annecy.
1921 Lacombe Joseph, notaire, à Rumilly.
1901 Laydernier Léon, ✻, ✾ I., ✾, banquier, à Annecy.
1908 Letonnelier Gaston, ✻, 🎖, ✾ I., secrétaire perpétuel de l'Académie Delphinale, archiviste départemental, à Grenoble.
1891 Marteaux Charles, ✾ I., professeur agrégé honoraire, à Annecy.
1910 Martin Georges, ✻, ✾ I., professeur agrégé honoraire, à Annecy.
1911 Menthon (le comte Antoine de), ✻, 🎖, ❁, à Menthon-Saint-Bernard.
1906 Michel Amédée, ancien conseiller général, à Thônes.
1925 Monnet Henri, O. ✻, commandant en retraite, à Annecy.
1916 Moret Léon, ✻, 🎖, prof. à la Faculté des sciences, à Grenoble.
1929 Mugnier Jeanne (Mlle), ✾ A., à Annecy.
1932 Mugnier Joseph (le chanoine), professeur au Grand Séminaire, président de l'Académie Salésienne, à Annecy.
1903 Murgier Jules, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1901 Ogier J.-M. (Mgr), protonotaire apostolique, à Talloires.
1932 Onde Henri, professeur agrégé au Lycée d'Annecy.
1906 Orlyé Jean (d'), ✻, 🎖, ✾ A., licencié ès-sciences, à Annecy.
1911 Paul-Dubois, conseiller référendaire honoraire à la Cour des Comptes à Paris, et à Menthon-Saint-Bernard.
1915 Peister Louis, organiste de la Cathédrale, directeur du Syndicat d'Initiative de la Haute-Savoie, à Annecy.
1915 Peister Hubert, directeur départemental d'assurances, à Annecy.
1897 Raillon Fleury, ✻, ✾ I., architecte départemental, à Annecy.
1912 Revil Jean, licencié en droit, à Annecy.
1921 Ribatto Eugène, administrateur de la Manufacture d'Annecy.
1901 Richard Jean, ✻, ancien géomètre en chef du Cadastre, à Annecy.
1922 Ritz François-Maurice, ✻, 🎖, Caissier de la Caisse d'Epargne d'Annecy.
1912 Robert Louis, propriétaire, à Annecy.
1928 Roze Etienne, publiciste, bibliothécaire-adjoint de la ville d'Annecy.
1908 Serand François, chef de bureau honoraire de la Préfecture, à Annecy.
1891 Serand Joseph, archiviste adjoint en retraite, à Annecy.

MEMBRES ASSOCIES

1914 Aix-Sommariva (marquis d') Claude, lieutenant-colonel au 1er régiment d'infanterie italien (Brigade du Roi).
1924 Angelloz, professeur agrégé au Lycée de Laon.
1911 Anthonioz Charles, O. ✻, ⚜, ✾ A., sculpteur, à Evian.
1936 Aussedat Jean, docteur en médecine, à Saint-Etienne.
1930 Baud John, ✾ A., ⚜, Mérite civil de Bulgarie, ✠.
secrétaire de l'Académie Chablaisienne, à Thonon-les-Bains.
1933 Baudin Louis, juge suppléant, à Annecy.
1936 Benoist Albert, journaliste, à Annecy.
1934 Biennier Marie (Mme), artiste-peintre, à Annecy.
1910 Blanc, ✻, ⚜, commandant, professeur à l'Ecole supérieure de guerre, à Paris.
1920 Brand Charles, éditeur-photographe, à Neydens.
1934 Brunet Louis, notaire, à Annecy.
1919 Brunier Georges, ancien procureur de la République, à Annecy.
1919 Burnier Gilbert, agent général d'assurances, à Annecy.
1921 Buttin J., vétérinaire, Caudry (Nord).
1932 Buttin Louis, licencié en droit, à Rumilly.
1934 Callies Pierre, ✻, administrateur-directeur des Papeteries de Cran-Gevrier.
1926 Cattin Charles, ⚜, docteur-médecin, à Annecy.
1922 Chevrier Pierre, industriel, ✻, ⚜, à Annecy.
1934 Collet G., ✻, lieutenant-colonel en retraite, à Annecy.
1903 Costa de Beauregard (Comte) Olivier, ✠, ⚜, à Sainte-Foy (Seine-Inférieure).
1911 Costaz Gabriel, ✾ A., directeur du Syndicat agricole de la Haute-Savoie, à Annecy.
1928 Crolard Albert, entrepreneur de transports, à Annecy.
1921 Crolard Louis, ⚜, agent général d'assurances, à Annecy.
1920 S. E. Mgr Cusin Jules, évêque de Mende.
1934 Cuvet Honoré, ✻, capitaine en retraite, à Annecy.
1936 Devant Charles, ✻, ⚜, ✾, directeur de la Société des Forces du Fier, à Annecy.
1911 Dufournet Antoine (l'abbé), ✾ A., à Paris.
1913 Dusaugey Ernest, O. ✻, ingénieur civil, à Grenoble.
1930 Faletti Louis, professeur à la Faculté de Droit, à Lyon.
1920 Favre d'Anne Pierre, ✻, ⚜, géomètre, à Manigod.
1934 Favre François, docteur-médecin, à Annecy.
1906 Favre-Lorraine Jean-Marie, ✾, ancien maire de St-Jean-de-Sixt.
1911 Fournier Jacques, ingénieur agronome, à Annecy-le-Vieux.
1932 Fournier Henri, ✻, docteur en pharmacie, à Annecy.
1936 Gallet Léon, professeur agrégé de droit, à Lyon.
1931 Genevois Paul, docteur en pharmacie, à Annecy.
1920 Girod Paul, ✻, ✾ A., industriel, à La Forclaz (Montmin).
1930 Girod Samuel, docteur en médecine, à Lons-le-Saunier.
1935 Gruffaz Jean-Auguste, ✾ A., président des « Amis du Vieil Annecy », à Annecy.
1922 Guy Lucien, directeur de Banque, à Thonon.
1933 Lachat Louis, ✾ A., artiste-peintre, conservateur du Musée, à Annecy.
1920 Laeuffer Frédéric, ✻, notaire, à Paris.
1928 Lamarque, sous-directeur du Comptoir National d'Escompte, à Grenoble.

1931 Larger René, docteur-médecin, à Annecy.
1928 Laydernier René, banquier, à Annecy.
1933 Maret (Mlle) Anna, ✠ A., artiste-peintre, à Annecy.
1916 Marquet Fernand, ✱, docteur-vétérinaire du Haras, à Annecy.
1913 Martin Paul (l'abbé), curé de Sonnaz (Savoie).
1925 Menthon (comte Henri de), ✱, ancien député, St-Loup-les-Gray.
1926 Moret Maurice, notaire, à Annecy.
1926 Mosse René, homme de lettres, à Annemasse.
1921 Mouthon Joseph, ✱, docteur en médecine, conseiller général, à Faverges.
1913 Passorio Peyssard (Ch. de), au château de Montaigu (Chalonnes-sur-Loire).
1916 Paturle Camille, industriel, à Saint-Laurent-du-Pont.
1936 Périès, ✱, préfet honoraire, à Annecy-le-Vieux.
1909 Perret Henri, avocat, à Bonneville.
1934 Picon Louis, pharmacien, à Annecy.
1911 Pissard Louis, notaire, à Saint-Julien-en-Genevois.
1923 Pissard Pierre, lieutenant de vaisseau, à Paris.
1933 Pollier Joseph, ✠ L., ⚜, ⚜, professeur, à Annecy.
1916 Pochat-Baron François, ✠ L., chanoine, collège de Thônes.
1936 Rannaz Alix, O. ✠, ancien maire de Cluses, à Annecy.
1928 Richard Joseph, dentiste, à Annecy.
1932 Rosay André, licencié en droit, notaire, à Annecy.
1925 Roullet André, O. ✱, colonel en retraite, à Annecy.
1927 Roupioz Francis, négociant, à Annecy.
1916 Roussy de Sales, ✱, ⚜ (le comte de), conseiller général, à Thorens.
1926 Socchier, ✠ L., professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1929 Sylvestre Victor, ingénieur, à Grenoble.
1933 Tissot Bernard, à Annecy.
1912 Tissot-Dupont André, à Annecy.
1925 Tapponnier Paul, ✱, ancien député, à Collonges-sous-Salève.
1914 Trésal (l'abbé), diplômé d'études supérieures d'histoire, à Conflans (Charenton-le-Pont, Seine).
1919 Vinit A., docteur en médecine, à Thônes.
1932 Volland Louis, ⚜, notaire, à Annecy.
1934 Vuachet Charles, ✠ A., professeur à l'école supérieure, à Annecy.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1926 Berger, ingénieur, à Paris.
1923 Bernard Pierre, ingénieur, à Moûtiers.
1933 Besson, chef de bureau au Ministère des Colonies, à Paris.
1916 Boillot (le chanoine), curé de Liesle (Doubs).
1934 Boismond Jean, étudiant, à Saint-Julien.
1928 Capt de la Falconnière, homme de lettres, à Genève.
1936 Carron (l'abbé Jean), professeur à Neuilly-sur-Seine.
1931 Cauchie Marie, ✱, à Paris.
1930 Chassy (Mme), à Ugine (Savoie).
1936 Dagand Raymond, artiste dramatique, à Paris.
1934 Desgeorges Marcel, docteur en médecine, à Sancellemoz-Passy.
1926 Despine Paul, propriétaire, à Hauteville.
1923 Dijoud, Directeur de *l'Echo de Savoie*, à Lyon.
1922 Dupupet, architecte, à Thonon.
1916 Emprin (le chanoine), à Moûtiers (Savoie).

1930 Forestier, Directeur d'Ecole supérieure en retraite, à Taninges.
1932 Garin (chanoine), curé d'Ivry-sur-Seine (Seine).
1930 Godefroy Mathilde (Mme), professeur au Lycée de Rabat (Maroc).
1924 Gruffaz Auguste, ✻, président de la corporation des employés de la Soierie lyonnaise, Lyon.
1933 Lecouturier (Mlle) Ernestine, professeur, à Vire (Calvados).
1932 Pernat Casimir, ancien notaire, à Cluses.
1922 Pernet-Solliet, ✻, rue Pache, à Paris.
1928 Quenedey, O. ✻, commandant, à Rouen.
1935 Romieu, O. ✻, ⚓, docteur médecin général de réserve, à Cusy (Haute-Savoie).

LISTE DES SOCIETES SAVANTES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *Revue Savoisienne*

FRANCE

ANNECY. Académie Salésienne.
AUTUN. Société éduenne.
AVIGNON. Académie de Vaucluse.
BEAUNE. Société d'Histoire et d'Archéologie.
BELLEY. Société scientifique *Le Bugey*.
BESANÇON. Société d'émulation du Doubs.
BOURG. Société d'émulation de l'Ain.
— Société des Sciences Naturelles et d'Archéologie de l'Ain.
— Société Gorini.
CHAMBÉRY. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
— Société d'Histoire naturelle.
DIJON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
GAP. Société d'études des Hautes-Alpes.
GRENOBLE. Académie delphinale.
— Université de Grenoble.
— Société Scientifique du Dauphiné.
— Société des Touristes du Dauphiné.
LYON. Académie des sciences et belles-lettres.
— Université de Lyon.
MACON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
MOUTIERS. Académie de la Val-d'Isère.
NICE. Société des lettres des Alpes Maritimes.
PARIS. Bibliothèque de l'Université, à la Sorbonne.
— Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
— Comité des Travaux Historiques et Scientifiques.
— Société Nationale des Antiquaires de France.
— Ecole d'Anthropologie.
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. Société d'Histoire et d'Archéologie.
THONON. Académie Chablaisienne.
VALENCE. Société d'Archéologie de la Drôme.

ETRANGER

Etats-Unis.

WASHINGTON. Smithsonian Institution.

Italie.

MILAN. Società Italiana di Scienze Naturali.
PADOUE. Accademia Scientifica Veneto-Trentino-Istriana.

TURIN. Regia Deputazione di Storia Patria.
— Società Piemontese di Archeologia e Belle Arti.
— Società Storica Subalpina.
— Associazone fra oriundi savoiardi e nizzardi italiani (Fert).
VÉRONE. Museo Civico.

Suisse.

FRIBOURG. Société d'Histoire du canton de Fribourg.
GENÈVE. Institut National Genevois.
— Société d'Histoire et d'Archéologie.
— Société Suisse de Numismatique.
— Société de Géographie.
— Musée d'Art et d'Histoire.
LAUSANNE. Société Vaudoise des Sciences Naturelles.
— Société d'Histoire de la Suisse Romande.
NEUCHATEL. Société des Sciences Naturelles.
ZURICH. Antiquarische Gesellschaft in Zurich.
— Schweizerische Land Museum in Zurich.

LISTE DES PUBLICATIONS DE SOCIETES SAVANTES OU ETABLISSEMENTS PUBLICS REÇUES SANS ECHANGE PAR L'ACADEMIE FLORIMONTANE ET DES REVUES INDEPENDANTES DONT L'ECHANGE AVEC LA « REVUE SAVOISIENNE » EST ASSURE.

(France et Etranger)

LYON. *Revue Alpine.*
PARIS. Comptes-rendus hebdomadaires des séances de l'Académie d'Agriculture de France.
— Bulletin du Comité de l'Afrique Française.
— *La Grande Revue.*
— *Le Mercure de France.*
— *Polybiblion.*
— *Pro Alesia* (revue des fouilles d'Alise).
VIENNE. La Rhodania.
PETIT-LANCY (Suisse). Cahiers volaisans de Folklore.
NEUCHATEL (Suisse). Glossaire des Patois de la Suisse Romande.

JOURNAUX

ANNECY. Industriel Savoisien.

Albert CROLARD

Sa Vie — Son Œuvre

Madame, Messieurs,

Le 5 décembre dernier, nous assistions aux funérailles de M. Albert Crolard, membre de notre Compagnie depuis 1890, et son vice-président depuis 1908. La veille, l'Académie Florimontane tenant séance, son Président, en quelques paroles émues, avait salué la mémoire du disparu et marqué l'essentiel d'une longue existence tout entière vécue sous le double signe du travail et du dévouement.

Jugeant toutefois que la personnalité de M. Crolard méritait plus qu'une esquisse réduite à ses traits principaux, il m'a demandé d'en tracer devant vous un portrait plus poussé. J'ai acquiescé à son désir avec d'autant plus d'empressement qu'une expérience personnelle me permettait de parler avec quelque compétence de sa vie publique, et que sur d'autres points mon alliance avec lui facilitait ma tâche.

Albert Crolard qui fut un excellent Savoyard et un éminent Annécien, ne l'était que d'adoption. Son ascendance, sa naissance à Voiron, le 30 avril 1861, en faisaient un Dauphinois. Mais la profession de son père, directeur de la Papeterie de Cran, le fixa dès son jeune âge et pour toujours à Annecy.

Ses études secondaires achevées au collège Stanislas, il y prépara le concours d'admission à l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures. Sorti de Centrale en 1881, le premier de la catégorie des ingénieurs-constructeurs, il entra aux Papeteries de Cran où toute sa vie professionnelle devait s'écouler. Formé à la technique de l'industrie du papier par son père, il fut initié aux affaires par M. Jean Aussedat, dont, en 1889, il devint le beau-frère par son

mariage avec Mlle Marguerite Aussedat. Union féconde qui donna le jour à sept enfants, union qui dura plus de quarante ans, mélangée, comme c'est le sort commun, des joies familiales les plus pures et des deuils les plus cruels.

Après la retraite de son père et la mort prématurée de M. Aussedat, Albert Crolard resta à la tête de la papeterie en qualité de directeur, puis de membre ou de président du Conseil d'Administration.

Bientôt de nouveaux devoirs sollicitèrent son activité. Déjà conseiller général, il fut élu député en 1910. Réélu en 1914 et en 1919, il représenta l'arrondissement d'Annecy pendant quatorze années, parmi lesquelles les quatre années tragiques de la grande guerre. Les élections de 1924 lui furent contraires ainsi qu'à ses collègues de la Haute-Savoie. Avec la souriante philosophie que le contact des hommes et la pratique de la vie publique lui avaient enseignée, il se consacra désormais à l'étude et à sa profession. Son vigoureux organisme s'était malheureusement usé à la peine. Ses dernières années furent assombries par la maladie qui le conduisit lentement au tombeau. Le 2 décembre 1935, il s'éteignait à l'âge de soixante-quinze ans dans sa propriété de Veyrier-du-Lac.

Par son intelligence, par sa culture générale, par sa formation scientifique, par sa conscience professionnelle, Albert Crolard devait réussir comme chef d'industrie. Le succès couronna en effet son travail. Avec le temps sa réputation déborda l'enceinte des usines qu'il dirigeait. L'estime et la confiance de ses pairs lui assignèrent des tâches de plus en plus importantes, si bien qu'en 1916, pendant la tourmente qui rendait si précaire la vie économique du pays, ils l'appelèrent à la présidence du Syndicat général des Fabricants de papier et cartons de France. Voici en quels termes le *Moniteur de la Papeterie française*, dans l'article nécrologique qu'il lui consacrait, appréciait son œuvre :

« Tous les éléments de la production faisaient alors défaut : le plus grand nombre des ouvriers étaient au front ; devant la pénurie des moyens de transport, les approvisionnements en charbons, pâtes, étaient des plus sporadiques ; plus de produits chimiques presque tous



Albert Crolard
1861-1935

réquisitionnés, impossibilité d'obtenir le fil nécessaire à la fabrication des toiles métalliques. Au total, la production d'avant-guerre estimée à plus de 700.000 tonnes, descendait, par suite de l'invasion des départements du Nord et de la désorganisation générale, à 400.000 tonnes.

« Il fallait donc une action énergique pour tenter un redressement et assurer une activité forcément limitée, mais tout au moins continue, à la fabrication du papier et du carton qui, d'autre part, voyait s'élargir ses débouchés intensément.

« M. Albert Crolard fut l'artisan de cette œuvre. Il dressa d'abord l'inventaire de l'approvisionnement mensuel de toutes les papeteries et, cette fois, nous pouvons dire que les réponses au questionnaire ne se firent pas attendre. Muni de cette indispensable statistique, il intervint de façon incessante près des Ministères du Commerce, des Travaux publics, de l'Armement, des Services de l'Intendance, pour obtenir des uns ou des autres les autorisations indispensables à l'achat et à l'acheminement des matières premières. Il fit de fréquents voyages à Rouen pour dégager les pâtes qui, sur les quais, formaient de véritables montagnes; il obtint des Services de l'Armement des contingents mensuels de fil nécessaire aux toiles métalliques dont la répartition fut confiée au Syndicat ; il organisa en outre une collecte générale des vieux papiers qui eut dû rendre de précieux services si elle était demeurée entre des mains compétentes ; il créa encore un service régulier d'informations touchant toutes ventes de déchets ou produits susceptibles d'être utilisés en papeterie, etc...

« En 1917, M. Crolard prit une part impertante à l'organisation du Congrès du Livre, manifestation de haute portée morale dans les circonstances que traversait le pays.

« Tels sont les inoubliables services rendus à notre corporation par le « Président de la guerre » qui, remettant son mandat à l'Assemblée générale de 1919, pouvait, avec une légitime fierté, confier à son successeur « le navire ramené au port » et recevoir par acclamation le titre de président honoraire. »

Qu'ajouter à ce témoignage de confrères reconnaissants? Ceci simplement que les titres d'ingénieur et d'industriel

d'Albert Crolard furent sanctionnés par le poste d'Administrateur de la Banque de France et lui valurent de siéger au Conseil de l'Ecole Centrale où sont appelés ceux-là seuls qui constituent l'élite de l'élite des anciens élèves.

Les mêmes qualités qui le mirent au premier rang de sa profession devaient lui servir dans un ordre d'activité qui, pour être très différent, les exige davantage encore. C'est qu'en effet dans l'exercice d'un mandat politique, et singulièrement du mandat de député, d'une part l'homme qui en est investi prend librement ses décisions, car s'il possède la claire vision de son devoir, il doit tenir pour secondaire la perspective de non-réélection, et d'autre part ses votes sont parmi les facteurs qui fixent le sort de la Nation.

Il y faut donc une farouche indépendance, une rare faculté d'adaptation, un sens aigu de l'intérêt national et l'acceptation résolue de lourdes responsabilités.

En est-il toujours ainsi ? Il n'est hélas ! pour répondre à cette question que de considérer le discrédit qui entoure aujourd'hui nos institutions parlementaires, discrédit dont moins que personne s'étonne celui, à quelque parti qu'il appartienne, qui en a touché de près les rouages.

A l'expiration de sa première législature, Albert Crolard en disait ceci :

« La tâche de député demande beaucoup de travail, d'ordre, et une forte instruction générale pour aboutir à des résultats tangibles.

« On voit combien peu de lois arrivent à être produites, surtout en matière économique. Elles sont très souvent mal étudiées auprès des intéressés de sorte que leur application donne lieu à de multiples difficultés.

« Le travail de la Chambre est tout à fait incohérent; les discussions sont coupées ou interrompues pour aborder plusieurs questions à la fois ; des séances entières sont occupées par d'interminables discours, si bien que le nombre des séances réservées aux lois et au budget sont, malgré les séances du matin, insuffisantes pour discuter les travaux des commissions. »

Je sais, pour avoir souvent confronté mes impressions

aux siennes, que son jugement, après quatorze années, était encore plus sévère.

Le Français moyen, pour sa part, base son verdict sur une connaissance incomplète du sujet. Seul le frappe le spectacle accessible à tous, qu'il soit parmi les privilégiés ayant accès dans les tribunes, qu'il soit simplement un des millions de lecteurs qui dégustent chaque jour les comptes-rendus de presse en même temps que leur chocolat matinal. Il ne connaît en somme du Parlement que la séance publique.

La séance publique, c'est la scène théâtrale où se font et se défont les réputations des vedettes — en attendant celles des stars quand la femme sera l'égale politique de l'homme — c'est aussi l'arène où de modernes gladiateurs se combattent férocement. Il n'y manque même pas le signe fatidique qui condamne irrémissiblement l'équipe gouvernementale dont on rêve de prendre la place, comme autrefois du pouce tourné vers le sol la plèbe romaine vouait à la mort le vaincu étendu sanglant sur le sable. Mais tout héâtre, voire tout cirque, a ses coulisses. Celles du Palais Bourbon se nomment couloirs. On y intrigue, on y palabre, on y négocie, on y discute d'intérêts qui ne sont pas uniquement ceux de la Nation. On y travaille aussi... dans les commissions.

Là les hommes doués de quelque compétence sont écoutés, au rebours de ce qui se passe trop souvent en séance publique. On y fait, avec la collaboration des services ministériels, une besogne sans éclat mais non sans utilité. Elle seule empêche que ce qu'on est convenu d'appeler, par ironie peut-être, le travail parlementaire, aboutisse au néant. Sans les commissions, le Palais Bourbon mériterait à la lettre, la définition humoristique et cruelle bien connue de « moulin à moudre du vide ».

Albert Crolard s'enrôla d'emblée dans cette cohorte de bûcheurs aussi sérieux que désintéressés. Il s'y fit rapidement une belle place. Les commissions spécialisées dans l'Economique l'attirèrent. Il fut de la commission des Douanes, de la commission des P. T. T., de la commission de réorganisation économique ; il fut vice-président des commissions des Travaux publics et des Mines. Pendant

quatorze ans, le meilleur de son temps et de son intelligence leur fut consacré.

Il me serait impossible sans lasser votre attention, de donner une simple énumération des études auxquelles il prit une part active, des rapports dont il fut chargé et dont il soutint la discussion publique.

C'est en effet à celle-ci qu'aboutit en principe le travail des commissions. En principe seulement, car on a imaginé ce qu'on appelle la procédure sans débat. Trouvaille assez ingénieuse d'experts qui ne conservent aucune illusion sur l'utilité de soumettre à l'appréciation de six cents individus dont les neuf-dixièmes n'en ont pas la première idée, un problème débattu et résolu par une trentaine d'hommes comptant un tiers de compétences. On décide donc qu'il n'y aura pas débat. A l'ouverture d'une séance, le matin de préférence parce qu'il y a moins de monde, le président, du haut de son estrade, bredouille des mots que nul n'entend, dont personne ne se soucie. De la même voix qui parvient à peine aux membres du bureau, il annonce : « Pas d'opposition ? Adopté ». Une loi de plus est votée.

Escamotage ? Non pas, expédient né de la nécessité de faire parfois besogne utile. Au Parlement plus qu'ailleurs se vérifie la sagesse d'un proverbe, dont par déférence pour des institutions caduques mais vénérables, il convient d'édulcorer la verdeur : « Plus on est de... monde, moins on est sérieux. » Le remède serait sans doute de diminuer le nombre des honorables ? Ceci est une autre histoire comme aurait dit Kipling, et j'ajoute une histoire rudement scabreuse.

Nombreuses cependant sont les questions soumises à la délibération publique où le rapporteur nommé par la commission joue le rôle principal. Rôle sans apparat, rôle ingrat qui consiste à défendre un projet ordonné et cohérent contre les improvisations, contre les démolitions intéressées. Ce rôle méritoire, Albert Crolard l'a maintes fois assumé.

Sur ce point particulier de ses interventions à la tribune, il s'expliquait ainsi devant ses électeurs :

« *L'Avenir Savoyard* m'a reproché de ne pas avoir assez

occupé la tribune de la Chambre. Il me suffira de citer l'article qu'il publiait, il y a quelques semaines :

« La République souffre depuis quelques années de la pléthore d'orateurs, de beaux parleurs, genre Briand et Barthou qui, par leur faconde et leur facilité d'élocution, encombrent les séances et paralysent les travaux de la Chambre. Ce qu'il nous faut avant tout ce sont des administrateurs ; gardons-nous de nous laisser endormir par la chaude et persuasive éloquence de politiciens habiles, mais sans énergie et sans volonté ; il faut que la législature qui va s'ouvrir — celle de 1914 — mette les bouchées doubles ; elle a à faire tout le travail qui n'a été qu'ébauché par celle qui prend fin. Nos intérêts seront mieux et plus sûrement défendus par un homme opiniâtre, travailleur, actif, toujours à la Chambre et prenant part aux discussions des commissions, que, par un rhéteur, député honoraire, dilettante ne voyant dans le mandat qu'une vie facile qui s'écoule sans effort et sans peine. »

Attiré au Parlement par les questions techniques et économiques, ce sont encore elles qui firent l'objet des multiples communications d'Albert Crolard à notre Compagnie. Il fut dans la plénitude du terme un membre effectif de l'Académie Florimontane. La *Revue Savoisienne* en fait foi. C'est dans ses pages que se décèle le trait caractéristique de la physionomie intellectuelle d'A. Crolard qui est une curiosité générale. Ses travaux échelonnés sur plus de vingt années vont des recherches archéologiques aux études sur les lignites, les tourbes et les combustibles minéraux de notre région, traitent de l'utilisation des forces hydrauliques, de la régularisation des cours d'eaux par les lacs, aussi bien que de la panification de la betterave ou de l'acclimatation du peuplier de Virginie dit Eucalyptus et de son utilisation en papeterie, ou encore de l'alchemille dans les pâturages alpestres et de son influence sur la qualité du fromage de gruyère. Accordons une mention spéciale à son étude sur le lac d'Annecy et ses crues, et à ses divers travaux sur les transports et les voies de communication en Savoie.

Sa curiosité est essentiellement pratique en ce sens qu'elle s'exerce le plus volontiers sur ce qui sert l'intérêt général.

Quand en 1917, par un hiver rigoureux, la disette de charbon se fait sentir, il recherche avec passion les combustibles susceptibles de le remplacer en partie.

Cette préoccupation hantait du reste bien des esprits. En juin 1918, au cours de la dernière offensive des Allemands avant la rupture de leur front, les hasards de la bataille me faisaient, un peu au sud-ouest de Compiègne, l'hôte passager d'Albert Guillaume, le célèbre peintre et dessinateur. Demeuré à proximité des lignes, ému des misères qui l'entouraient, il s'employait de son mieux à les soulager et dans ce but avait mis en exploitation dans son parc de Fontaine-les-Corps-Nus, une tourbière à laquelle les pauvres gens de la contrée venaient s'approvisionner. Ainsi, d'un bout à l'autre du territoire, intelligences et bonnes volontés contribuaient à la résistance et à la victoire.

Manquant de chauffage, on craignit aussi à cette époque sanglante de manquer de pain. La disette de blé menaçait, ce qui nous paraît paradoxal aujourd'hui que son abondance est une cause de ruine. Albert Crolard s'intéressa aux denrées panifiables, d'où ses études et ses expériences sur l'emploi de la betterave, déjà préconisé, un demi-siècle plus tôt, par un pharmacien de Chambéry, Joseph Bonjean.

Si j'ai insisté sur ces deux questions, c'est qu'elles sont révélatrices d'un trait du caractère moral d'Albert Crolard, la bonté agissante, le souci de rendre service.

En voici un autre témoignage. Nos montagnards disposent de loisirs, soit durant les longues soirées d'hiver, soit même en toute saison, sans toutefois pouvoir les utiliser hors de leurs demeures où les retiennent les soins du bétail. Ce serait améliorer les conditions de leur existence que de mettre à leur portée une occupation rémunératrice. Albert Crolard s'ingénia à organiser à leur profit une industrie familiale, celle du tapis savoyard. Si le succès ne couronna pas ses efforts, l'idée du moins était juste et féconde, ainsi que l'a démontré depuis, la création, répondant au même besoin, de l'industrie de la dentelle de La Clusaz, et surtout l'initiative était généreuse.

Etre utile, servir ses concitoyens, fut en effet la règle constante d'Albert Crolard. Il y dévoua sa vie pour la

seule satisfaction du devoir accompli, pour la paix de sa conscience. Il avait une très haute notion, et très idéale, des obligations de chacun envers tous et s'efforçait, pour sa part, de les remplir. On ne peut nier qu'il y parvint. A cela les qualités d'esprit et de cœur qu'il tenait de la nature, qualités que le travail et la sage discipline de sa vie avaient harmonieusement développées, le rendaient éminemment propre. Son libre choix fit le reste, aidé par des convictions profondes.

En conclusion de cette étude, peut-être devrais-je tenter de pénétrer plus avant dans l'intimité de cœur et d'âme d'Albert Crolard ? Je ne le ferai point. Elle appartient uniquement à ses proches. Je n'en retiendrai qu'un trait car ce serait manquer à sa mémoire que de passer sous silence ce qui fut le moteur essentiel de son activité, sa foi religieuse.

C'est elle qui gouverna sa vie, elle qui par les espérances qu'elle donne à l'homme, lui infusa la force de supporter les cruelles blessures dont son cœur de père fut meurtri, elle encore qui adoucit les tristesses d'une agonie de plusieurs années.

J'ai essayé, Messieurs, de faire revivre devant vous l'attachante physionomie du regretté vice-président de l'Académie Florimontane. Cette méditation sur une vie bien remplie n'aura pas été infructueuse si elle contribue à perpétuer son souvenir. Par son caractère, par sa haute valeur morale, par les services rendus, Albert Crolard mérite d'échapper à l'oubli.

C[t] Alexis Calliès,
Ancien Député.

AU CONGRES DES SOCIETES SAVANTES

Le soixante-neuvième Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements s'est tenu à Montpellier, au mois d'avril dernier. Les membres de la Société d'Histoire moderne (depuis 1715) et d'Histoire contemporaine ont fait plusieurs communications

Dans la séance du 17 avril, M. Louis Meunier, professeur à l'école primaire supérieure de garçons d'Annecy, a donné lecture d'un intéressant travail sur la Politique des subsistances dans le district d'Annecy (1792-1795). Le *Journal Officiel* en a donné une analyse très complète qui montre que cette politique est une ébauche d'un système de surveillance des marchés et de réglementation des prix, mesures prises sous l'influence des plaintes causées par l'exportation sur Genève et par la dépréciation de l'assignat.

La communication de M. Meunier est une contribution utile à l'histoire économique de la Savoie, aux temps révolutionnaires. — L. D.

Jules PHILIPPE

(1827-1888)

X.

Parti d'Annecy tout frémissant des luttes politiques qui agitaient ses compatriotes, les oreilles encore pleines des acclamations qui avaient accompagné son départ, Jules Philippe arrivait à Paris au lendemain des ballottages du 5 mars, moins défavorables aux partis d'opposition que le scrutin du 20 février. Il pouvait constater, avec un peu d'étonnement, que la grande ville semblait indifférente aux graves événements qui transformaient le visage de la France. Dans la brumeuse matinée de cette journée de printemps, c'était toujours la même fébrilité, la même activité trépidante des bêtes et des gens se hâtant vers la tâche et le gain journaliers. Mais cette indifférence n'était qu'apparente et le peuple de travailleurs qui « inondaient les pavés » s'emparait avec acharnement des journaux aussitôt qu'ils paraissaient, témoignant ainsi qu'ils restaient attentifs aux faits et gestes du gouvernement que le maréchal de Mac-Mahon venait de constituer à l'image de la nouvelle majorité.

Tout en suivant attentivement les débats parlementaires, tout en observant les mouvements de l'opinion, Jules Philippe n'oubliait pas les sombres heures qu'il venait de traverser. Grâce à son élection triomphale, il était dégagé des soucis matériels immédiats et sa famille pouvait abandonner Rueil sans regrets et s'installer à Paris. Mais la joie de la victoire était gâtée par l'inquiétude. Les lourdes charges que lui avaient infligées les juges d'appel de l'affaire de la Caisse d'escompte pesaient sur ses épaules. Le boulet qu'il traînait sans répit lui rendait l'existence si misérable, qu'il chercha un arrangement personnel. Il eut la satisfaction d'obtenir des versements périodiques qu'il accomplit ponctuellement et que, seule, la mort vint interrompre, alors que la dette était à peu près éteinte.

Délivré de cette obsédante préoccupation, il se donna sans

arrière-pensée à sa tâche, remplissant avec un certain relief le rôle de représentant de l'arrondissement d'Annecy au Parlement, guidé par le souvenir de son propre grand'père qui avait siégé au Conseil des Cinq Cents et à la Chambre des Cent Jours. Certes, il regrettait d'avoir été obligé de quitter le pays natal, ses montagnes, son lac et « ses rives adorées », qu'il évoquait souvent dans ses lettres, mais les Annéciens devenus parisiens par les nécessités de l'existence et chez lesquels sa popularité était aussi grande qu'en Savoie, tâchaient d'atténuer ses regrets en l'entourant de leur affection. Peu après son élection, ils lui offrirent un dîner où « sepocrains » et « virbolains » (1) firent assaut d'éloquence. On chanta la Rumillienne et tous les chants de Collombat ; on le sacra « capitaine » comme au temps où il commandait la Musique de la Garde nationale. « Vous qui me connaissez, écrit-il à un ami, vous devez vous imaginer si mon cœur a jubilé ! Je nageais en plein lac, je riais, je pleurais ;..... J'en ai encore la fièvre ; que de gentils garçons j'ai trouvé là réunis pour nous faire fête ! J'ai vu Paris moins en noir... »

Le séjour forcé dans la capitale avait encore d'autres dédommagements ; il lui permettait d'être en relations avec des artistes et des savants dont les avis lui étaient précieux pour ses travaux et auxquels il pouvait lui-même apporter des contributions utiles. Un exemple de cette obligeance littéraire est celui du concours bénévole donné à un érudit parisien Jules Loiseleur qui allait publier un intéressant travail sur *Les Points obscurs de la Vie de Molière* (2) et à qui il révéla que les religieuses qui avaient assisté l'illustre comédien à ses derniers moments étaient, selon la tradition courante à Aunecy, au XIXe siècle, deux sœurs de Sainte-Claire venues à Paris quêter pour leur ordre ; un autre exemple est celui de la collaboration apportée à M. Réaume, directeur de la belle collection elzévirienne des chefs-d'œuvre de la littérature française publiée par l'éditeur Lemerre, à propos des œuvres complètes de Xavier de Maistre auxquelles il

(1) Les « virbolains » sont les habitants de l'ancien faubourg de Bœuf, aujourd'hui rue Carnot, à Annecy. Les « sepocrains » sont les habitants de la partie de la ville appelée *Sépulcre*, c'est-à-dire l'avenue de Laverchy, le faubourg des Balmettes, la rue de la Gare et les rues avoisinant le cimetière.

(2) Paris 1877. Jules Loiseleur, né à Orléans en 1816. D'abord notaire, puis bibliothécaire de sa ville natale, auteur de nombreux ouvrages d'érudition historique. Mort à Orléans, en 1900.

fit ajouter la relation de l'expérience aérostatique de Chambéry de 1784 (1).

L'éloignement ne lui faisait pas oublier la Société Florimontane, sur laquelle il réussissait à attirer non seulement l'attention du monde littéraire et scientifique, mais encore du Comité des travaux historiques dépendant de l'Administration des Beaux-Arts. Une somme de 3.000 francs ayant été mise, en 1878, à la disposition du Comité pour être répartie entre les trois Sociétés savantes françaises de province ayant le plus contribué aux progrès de l'archéologie, la Florimontane en obtenait le tiers, récompense substantielle des efforts de Jules Philippe pour une société qui prenait la moitié de sa vie. En confirmant, dans *Les Alpes*, cette bonne nouvelle, il en profitait pour publier un article documenté exposant les travaux de l'Association depuis sa fondation : « Cette haute distinction, concluait-il, sera un encouragement de premier ordre, non seulement pour nos travailleurs actuels, mais encore pour leurs successeurs ; car elle facilitera le recrutement de la Société en prouvant qu'il n'est si modestes pionniers de la science qui ne puissent lutter avantageusement avec les mieux dotés et les mieux outillés, lorsqu'ils apportent dans leurs efforts une persévérance à toute épreuve unie à un patriotisme ardent ». La remise de cette somme, magnifique pour l'époque, était accompagnée d'une médaille de très grand module qui fut décernée au Congrès des Sociétés savantes des départements, réuni pour la première fois à la Sorbonne, sur l'initiative du ministre de l'instruction publique. Louis Revon, secrétaire, délégué par ses collègues eut l'immense joie de recevoir l'un et l'autre à la séance solennelle du 27 avril. Le secrétaire du Comité des travaux historiques lut tout d'abord un rapport des plus élogieux sur l'activité de la Société et le dévouement de son secrétaire, puis il exprima la gratitude publique à l' « écrivain alerte, auteur de plusieurs ouvrages remarqués, aujourd'hui député d'Annecy » qui accompagnait Revon et qui ne pouvait cacher son trouble.

Au mois de juin, Jules Philippe prenait part au Congrès littéraire international. Invité par l'écrivain Edmond About, président de la Société des Gens de Lettres, il le remerciait

(1) L'édition était en préparation depuis trois ans.

d'avoir songé à « son humble personne ». « Il serait temps enfin, continuait-il, que la propriété littéraire fût une propriété, ainsi que l'a dit Alphonse Karr, si je ne me trompe, et que le vol des œuvres de l'esprit fût assimilé à tout autre larcin... Je vous prie de compter sur mon adhésion pleine et entière ». Dans la liste des participants (1), Jules Philippe est inscrit comme membre de la Société des Gens de Lettres et fait partie de la Commission de jurisprudence. Mais, absorbé par les travaux parlementaires et préoccupé d'autres projets, il ne paraît pas avoir participé assidûment aux séances, présidées parfois par Victor Hugo. C'était, en effet, le moment de cette exposition universelle de 1878 qui montrait le réveil de l'activité française et le rétablissement de toute son économie, moins de huit ans après une guerre néfaste. De nombreux compatriotes venaient à cette occasion dans la capitale et la plupart étaient heureux de retrouver leur représentant. Mais l'évènement principal de cette brillante manifestation de paix et de prospérité allait être, pour les Savoyards de Paris, une fête organisée en l'honneur des exposants savoisiens et de la Société Chorale d'Annecy qui prenait part à un concours musical. La présidence du Comité d'organisation fut naturellement confiée à Jules Philippe. La Société Chorale ayant été couronnée plusieurs fois en division d'excellence, l'ampleur de la fête en fut décuplée. Le 27 juillet, plus de mille personnes originaires de toute la Savoie, étaient réunies dans un établissement de Saint-Mandé pour accueillir les exposants et les musiciens. Le premier président de la Cour de cassation, Louis Mercier, de Saint-Jeoire, était assis à la droite du président. Il y eut de nombreux discours ; celui de Jules Philippe débutait ainsi : « Aujourd'hui se réalise un de mes vœux patriotiques les plus chers, celui de me voir au sein de la capitale de la mère-patrie, au milieu de mes concitoyens assemblés pour acclamer la France et la Savoie, désormais réunies ». Une large fresque suivait, déroulant les fastes de l'histoire de notre petit pays à travers les siècles, montrant la glorieuse phalange des Savoyards illustres servant la maison de Savoie, mais s'employant surtout au service de la France : « Emigration de l'intelligence, glorieuse émigration qui ne pouvait qu'honorer

(1) *Congrès littéraire international de Paris*, 1878. Comptes rendus *in-extenso* et documents, g^d in 8°-XII-682 p. — Paris. Imprimerie Blot, 1880.

et l'émigrant, et celui qui le recevait à son foyer ! » Et il terminait en proclamant la fierté de ses compatriotes d'être réunis à ce pays, mais cette fierté prenait sa source dans le sentiment qu'ils avaient d'être dignes d'y occuper une place parmi les plus méritants, leur passé répondant de leur avenir. Une ovation de plusieurs minutes accueillit les paroles de l'orateur, plus ému peut-être que ceux qui l'écoutaient. L'évènement eut un tel retentissement dans la colonie savoisienne que Jules Philippe fut chargé d'en rédiger la relation ; elle parut peu de temps après sous le titre : *La Fête savoisienne de Saint-Mandé (27 juillet* 1878*). Comple rendu et discours* (1). Dans les nombreux convives de ce banquet se trouvait l'architecte Joseph Borrel, originaire de Saint-Martin de Belleville, en Tarentaise, que le discours du député d'Annecy enthousiasma. Borrel était passionné pour son village qu'il avait l'ambition de doter d'une bibliothèque populaire. Il avait ouvert une souscription chez ses compatriotes, qui aboutit à un certain résultat, mais pour aider à une réalisation qu'il voulait prompte, il organisa une matinée littéraire dans un théâtre de Paris, au cours de laquelle il pria Jules Philippe de prendre la parole. Celui-ci, se défendant de faire une conférence, remercia les organisateurs de la réunion pour l'occasion qu'ils fournissaient, une fois de plus, de prouver que les Savoyards sont toujours un peuple patriote, ami du progrès. Il cita comme type du caractère de notre race le poète Ducis, dont il raconta brièvement la vie en mettant en relief plusieurs actes de courage et d'indépendance, tout à son honneur. Les concitoyens du « bonhomme Ducis, conclut-il, ont suivi son exemple ; ils ont maintenu la vieille réputation de probité, de ténacité dans le bien, d'indépendance, des habitants de la Savoie. Le succès fut très grand, si grand, que Joseph Borrel pria l'auteur d'écrire son allocution qu'il fit ensuite imprimer et vendre au profit de la bibliothèque de Saint-Martin (2).

Ces faits montrent l'importance de la place prise par Jules Philippe dans la colonie savoisienne de Paris. Mais

(1) Annecy. — Imprimerie J. Dépollier & Cie, 1878.

(2) *Allocution patriotique, prononcée à la matinée littéraire donnée le* 16 *mars* 1879 *au Théâtre des Arts, à Paris*, au profit d'une bibliothèque populaire de la Savoie (Saint-Martin de Belleville). Brochure in-8°. — Imprimerie Capitaine, 1879. — Cette brochure est aujourd'hui introuvable.

il n'oubliait point, pour autant, le pays natal dont il suivait pas à pas le développement. Un homme d'initiative à qui la région d'Annecy doit beaucoup, Marius Vallin, proposa au commencement de 1879, d'adjoindre à l'hôtel qu'il avait fait construire au sommet du Semnoz, un observatoire météorologique. Ce projet séduisit de suite Jules Philippe qui voyait là un moyen de plus d'attirer l'attention sur la Savoie. L'administration fut longue à prendre une décision favorable et il fallut multiplier les efforts auprès du Bureau central météorologique de France et du ministère de l'instruction publique. Le ministre, sur avis favorable, arrêta en principe la création de la station météorologique mais il fallut encore un an pour arriver à l'exécution. Le 28 septembre 1880, l'observatoire était enfin installé et le journal *La Nature*, revue de vulgarisation qui avait alors une grande vogue, lui ayant consacré un article élogieux et documenté, il fut rapidement connu du monde savant. Il rendit les plus grands services jusqu'à sa disparition vers 1893, à la suite de diverses vicissitudes (1).

On a signalé, tout à l'heure, le soin minutieux avec lequel Jules Philippe défendait les intérêts de la Savoie. Ils étaient, au même moment, gravement mis en cause dans une question qui passionnait l'opinion publique de toute la France. Les travaux du percement du Saint-Gothard touchaient à leur fin et bientôt une grosse partie du trafic international de l'Angleterre et des pays du nord de l'Europe allait être perdue par les lignes françaises. On voulait contrebalancer les effets du Saint-Gothard, construit avec une majorité de capitaux allemands, par une nouvelle percée des Alpes. Mais où la ferait-on ? Les uns, gagnés aux idées suisses prévoyaient cette percée au Simplon dont les voies d'accès, du côté du Léman et du Valais, avaient été établies avec de l'argent français, mais elles n'avantageaient que l'Est de la France. Les autres, plus patriotes et plus clairvoyants, reprenaient l'idée de percer sous le Mont-Blanc un tunnel d'une quinzaine de kilomètres, qui avait reçu un accueil favorable au Parlement dès 1870. Le sénateur Chardon, de Bonneville, venait

(1) L'hôtel du Semnoz ayant changé plusieurs fois de propriétaire après la mort de Marius Vallin, l'observatoire tomba en ruines et fut, par la suite, démoli.

de consacrer à la percée du Mont-Blanc deux brochures (1) dont l'une au moins constituait une étude fortement écrite, prouvant que les avantages du tracé le plus court étaient en faveur du trajet par la vallée de Chamonix.

Jules Philippe joignit ses efforts aux siens. Déjà, en 1874, dans le journal *Les Alpes*, il avait décrit, en les approuvant, les plans en relief de l'ingénieur Stamm, de Milan, exposés à Paris. Cinq ans plus tard, devant les projets des partisans du Simplon, qui prétendaient demander à l'Etat français une contribution de 50 millions, il se jeta résolument dans la bataille. Il fallait d'abord conquérir les habitants de la région d'Annecy et convaincre bon nombre de nos compatriotes de la Savoie du Nord. Il commença, dans *Les Alpes*, une campagne qui devait se poursuivre plus de deux ans. Dès le premier article (2), il pose nettement le problème à résoudre au point de vue purement français : « Trouver une voie qui réunisse la France avec l'Italie septentrionale, en débouchant sur les deux pays sans toucher un territoire étranger. » Cette solution interdisait de subventionner le Simplon, passage qu'il pouvait être défendu à la France d'employer. Les protestations du député d'Annecy eurent un certain retentissement. En Suisse, si *le Genevois*, organe des radicaux de Genève, les appuyait, la *Revue*, de Lausanne, le *Journal de Genève* tentèrent de les amoindrir en disant que Jules Philippe n'avait envisagé que le point de vue des intérêts savoisiens. En France, le *Petit Lyonnais*, journal régional très répandu et la *France*, grand quotidien parisien, tout en les analysant favorablement, déclaraient que l'intérêt stratégique du pays était, puisque l'Allemagne avait en Suisse le Gothard, d'y posséder le Simplon. « Une pareille faute, répliquait-il dans une énergique réponse, si nous la commettions, pèserait pour la suite des siècles sur notre France... Laissons à Bismarck le Gothard à travers lequel il tend le bras au roi Humbert, mais nous, Français, qui à notre tour, voulons tendre la main à l'Italie, passons le bras à travers une montagne française afin d'être les maîtres de retirer librement notre main si nos intérêts politiques le commandent... » Il lui fallait aussi réfuter les arguments des Savoyards partisans du Simplon, qu'il trou-

(1) *Le Percement du Mont-Blanc.* — Bonneville. Imprimerie Chavin, 1879.
Mont Blanc ou Simplon ? — Paris. Imprimerie Chaix, 1879.
(2) 16 octobre 1879.

vait dans le nord du département, en même temps qu'il combattait au parlement avec ses collègues de Bonneville et de Saint-Julien, et aussi avec les sénateurs Chardon et Chaumontel. Du premier, il avait approuvé et expliqué, dans plusieurs articles, les arguments de la brochure *Mont-Blanc ou Simplon*, qui avait fait sensation, et du second, il avait obtenu sur la « prétendue neutralité de la Savoie du Nord », une étude substantielle qu'il publiait dans le texte d'une copieuse brochure écrite par lui au printemps de 1880 (1). Le sénateur Chardon, disait-il, a traité admirablement le côté pratique, technique et prouvé que l'avantage appartient au Mont-Blanc. Mais il reste le point de vue patriotique, que la brochure exposait dans un style énergique et convaincant : « La Prusse, en subventionnant le Saint-Gothard, a fait acte politique ; elle a voulu avoir une voie qui ne dépende que d'un pays neutre et ne soit pas entre les mains d'une grande puissance ». En perçant le Simplon, on lui en donnerait une seconde et dans le cas de complications internationales, cette ligne ne serait d'aucune utilité pour la France, parce qu'elle lui serait interdite, vraisemblablement par la Suisse elle-même, comme le faisaient comprendre les nombreux articles publiés dans ce pays sur cette question.

La France devait donc percer le Mont-Blanc. Mais on lui opposait l'existence de la zone neutre, instituée par les traités de 1815 (2). Jules Philippe faisait répondre à cette objection par le sénateur Chaumontel, avocat, auteur de la note dont il a été parlé plus haut. Il y était démontré que la zone neutre avait été créée au profit du roi de Sardaigne, comme un privilège personnel, et contre la France. Celle-ci étant devenue propriétaire du territoire, le privilège tombait de lui-même. Quelle est la puissance qui, en guerre avec la France, se croirait obligée de lui garantir une partie de son territoire ? La preuve que la neutralité n'existait plus, on la trouvait dans l'attitude des grandes puissances et de la Suisse, en 1848, en 1859 et dans l'existence continuelle de

(1) *Mont-Blanc ou Simplon ? — Avantages incontestables d'un chemin de fer international par le Mont-Blanc au point de vue politique et stratégique* par Jules PHILIPPE, député d'Annecy. — *Note sur la prétendue neutralité de la Savoie du Nord*, par Louis CHAUMONTEL, sénateur de la Haute-Savoie. — Paris. Imprimerie et Librairie Centrale des Chemins de fer, A. Chaix & Cie, rue Bergère, 20, près du boulevard Montmartre, 1880.

(2) Cette zone qui englobait tout le pays situé au nord d'une ligne allant de la frontière italienne, à Ugines, au lac du Bourget et au Rhône, a été supprimée en 1919 par le traité de Versailles.

garnisons à Annecy et les chefs-lieux d'arrondissements, sans que personne ait protesté. Voilà la démonstration irréfutable, reprenait Jules Philippe, que le sol national est entièrement libre. Et alors, comment prétendre que le tunnel du Mont-Blanc ne sera pas plus utile à la France, au point de vue stratégique, que le tunnel du Simplon ? Non, la France ne peut abandonner gracieusement cette ligne dont elle serait la maîtresse sans réserves, cette ligne vraiment nationale, pour se donner la satisfaction platonique de voir « fumer des locomotives » sur un territoire étranger qui voudrait bien livrer passage à son transit.

La brochure, éditée à Paris, fut distribuée aux 800 représentants des deux assemblées législatives françaises ainsi qu'aux principaux journaux de la capitale. Elle contribua à éclairer l'opinion et elle paraissait, comme le disait la revue *La Jeune France*, avoir tranché une question très importante et qui préoccupe, à juste titre, les meilleurs esprits. Ce geste était d'ailleurs appuyé par une démarche des représentants de la Haute-Savoie auprès du ministre des travaux publics, Sadi-Carnot, provoquée par Jules Philippe, tendant à presser le gouvernement de prescrire les études définitives et complètes, de la voie du Mont-Blanc. Une demande, signée de cinquante sénateurs et députés de toutes les régions de la France, remise au ministre, soulignait l'urgence de ces études.

Le Simplon avait cependant d'actifs partisans à la Chambre. A la rentrée, en novembre, le député Léon Renault demandait le vote d'une somme de cinquante millions pour subventionner l'entreprise. Aussitôt, les représentants de la Haute-Savoie déposaient un projet de résolution ordonnant que la discussion de la proposition Léon Renault n'ait pas lieu avant l'achèvement des études faites par le gouvernement français pour le percement du Mont-Blanc. « Quand Léon Renault a fait sa proposition, écrit le député d'Annecy, j'étais au bas de la tribune... et j'entendais sur bien des bancs ce murmure à l'adresse *des simplonistes* : « C'est du tripotage ! » Il n'est pas jusqu'à Tirard (1) qui ne se soit levé à plusieurs reprises pour venir vers moi qui discutait avec quelques *gagnés* au Simplon et dire tout haut : « Faites attention, j'ai « des lettres et des télégrammes et je puis prouver qu'on veut

(1) Tirard était ministre de l'agriculture et du commerce dans le premier cabinet Jules Ferry.

tripoter ! » Franchement, je ne m'attendais pas à ce que le courant nous fut si favorable ». La Chambre, sans doute impressionnée par ces révélations, renvoya aux Commissions l'examen des deux propositions en refusant l'urgence demandée par Léon Renault pour la sienne. L'intervention de Jules Philippe devant la Commission fut décisive ; il démontra que, depuis 1860, tout ce qui avait été fait en faveur du Mont-Blanc provenait de l'initiative du gouvernement français, puis examinant l'affaire au point de vue politique, il en exposa les avantages, le tracé étant situé tout entier sur territoire français. Le député Emile Loubet, de la Drôme, favorable au Mont-Blanc, fut nommé rapporteur et demanda que les deux propositions soient discutées contradictoirement, ce que la Chambre vota dans la séance du 9 mars 1881. Peu après était désignée la Commission chargée d'étudier les deux propositions au fond et Jules Philippe constatait avec satisfaction que la majorité était acquise à ses idées. Après un voyage dans la contrée pour se documenter, la Commission proposait à la Chambre d'inviter le gouvernement à étudier la percée des Alpes françaises et particulièrement le percement du Mont-Blanc. La fin de la législature et la proximité des élections du 21 août 1881 ne permirent pas au parlement de prendre une décision. C'est ce que constatait Jules Philippe dans le compte rendu, adressé à ses électeurs, de son activité pendant la législature : « La question n'est point tranchée, disait-il, mais la Commission spéciale chargée de l'étudier, ayant fait un rapport favorable à la ligne du Mont-Blanc, l'opinion publique, en France, s'étant enfin prononcée dans le même sens, assez clairement, tout fait espérer que la solution à intervenir sera conforme aux intérêts du pays ». Les études furent, d'ailleurs, officiellement entreprises sous la direction de l'ingénieur en chef de la Haute-Savoie.

Le problème continuait, cependant, à préoccuper les esprits. En Allemagne, l'*Allgemeine Zeitung* estimait naturel que la France préférât le Mont-Blanc au Simplon parce qu'il était « la vraie ligne française ». En Italie, l'ingénieur Bonelli faisait des conférences et publiait plusieurs brochures, étayant de solides arguments sa démonstration des avantages certains du tunnel Chamonix-Aoste, tandis qu'à Paris, le Conseil des travaux publics approuvait le projet. Des pressions du Conseil fédéral sur les chemins de fer suisses pour leur faire

abandonner les lignes françaises au profit du Saint-Gothard étaient, à la fin de 1882, annoncées par divers journaux français et Jules Philippe, qui signalait le fait aux Savoyards, questionnait : « Notre gouvernement saura-t-il enfin prendre un parti ? Attendra-t-il, pour le prendre, que le mal soit devenu irréparable ? »

Mais la Compagnie fondée, chez nos voisins, pour le percement du Simplon, avait besoin de l'argent français pour réaliser son entreprise et elle développait, dans notre pays, une campagne à la fois technique et économique, qui séduisait certains milieux. Par la plume du sénateur Chardon, de Bonneville, et de Jules Philippe, les journaux savoyards protestaient avec vigueur, critiquant et réfutant les arguments helvétiques. De grands journaux français, comme le *Progrès de la Somme*, s'associaient à ces efforts soutenus officiellement par de judicieuses délibérations des Chambres de Commerce du Hâvre, de Dieppe, de Boulogne-sur-Mer, de Calais, de Dunkerque, de Lyon, etc. Un moment, les partisans du Mont-Blanc purent croire la partie définitivement gagnée. La ligne de La Roche-sur-Foron à Chamonix, dans le plan Freycinet, avait pour conclusion naturelle la jonction des deux versants de la célèbre montagne. Le 2 août 1886, une loi concédait à la Compagnie P.-L.-M. une ligne à voie normale, aboutissant au pied du Mont-Blanc avec prolongement éventuel jusqu'à la vallée d'Aoste. Mais les circonstances devenaient de plus en plus défavorables à une coopération de la France et de l'Italie, celle-ci faisant maintenant partie de la triple alliance. Dès 1889, on poursuivait parallèlement les études pour une ligne à voie normale et pour une ligne à voie étroite. En 1891, au moment de la déclaration d'utilité publique du tronçon de Cluses au Fayet, on abandonna, à cause de son prix élevé, le tracé qui permettait d'atteindre le Mont-Blanc dans des conditions favorables à la percée et l'on opta pour celui qui a donné naissance, à partir de Saint-Gervais, au chemin de fer électrique actuel... A cette époque Jules Philippe avait disparu et le sénateur Chardon, devant la situation internationale, et d'une santé déjà précaire, avait cessé son opposition.

Ces discussions avaient ramené indirectement l'attention sur le nom de Germain Sommeiller, auteur de la première percée des Alpes, — avec d'autant plus de force que l'Italie

inaugurait en octobre 1879, à Turin, une statue à notre compatriote, sans qu'aucun personnage officiel représentât la France à cette cérémonie. Jules Philippe s'était élevé publiquement contre ce fait, laissant entendre que l'Italie avait agi ainsi pour ne pas déplaire à sa puissante alliée, l'Allemagne. La petite ville de Saint-Jeoire qui, elle aussi, projetait depuis une dizaine d'années d'ériger un monument à son illustre enfant, sans arriver à trouver les moyens financiers suffisants, crut le moment propice. Elle chargea le député d'Annecy, comme un des amis chers de l'ingénieur, de solliciter une subvention du gouvernement. Celui-ci accueillit favorablement la demande et, ainsi qu'il avait coutume d'agir en pareil cas, il commanda au sculpteur Becquet une statue pour en faire don à la petite cité faucignerande. Mais celle-ci, ne comptant que sur une subvention en argent, s'était déjà adressée à un sculpteur lyonnais. Jules Philippe tout en faisant accorder un subside à Saint-Jeoire, saisit l'occasion et fit attribuer à la ville d'Annecy le monument de Becquet. Le ministre mit à ce don la seule condition que la ville et le département contribueraient à l'acquisition pour une somme de 5.000 francs. Le Conseil municipal, mis au courant, vota, dans sa séance du 3 mai 1880, un crédit de 3.000 francs et il s'adressa à la Société Florimontane pour l'organisation d'une souscription destinée à couvrir la différence. Le procès-verbal de la séance du 27 mai témoigne de l'empressement que la société savante mit à répondre aux désirs de la ville : « La réunion accueille avec joie, dit-il, le double appel qui vient de lui être adressé. Heureuse de contribuer à l'érection d'un monument en l'honneur de celui qu'elle était fière de compter au nombre de ses membres, la Société Florimontane accepte la mission que l'autorité municipale a bien voulu lui confier... Des remercîments sont votés à notre collègue, M. le député Jules Philippe ; grâce à sa patriotique initiative, le bronze signé d'un nom avantageusement connu dans les arts, se dressera bientôt sur les bords de notre lac... » Le président Camille Dunant adressait aussitôt un appel vibrant aux Savoyards où l'on pouvait lire ces mots : « Placée en dehors des luttes politiques, dans la région sereine du culte des lettres et des arts, la Société Florimontane qui professe une haute estime pour son regretté collègue, a accepté avec empressement la mission qui lui est

confiée ». L'artiste se mettait alors au travail ; au mois d'octobre, Jules Philippe pouvait annoncer que le sculpteur lui avait montré une petite maquette. L'ingénieur était représenté dans une attitude coutumière, paraissant poursuivre un calcul, une main sur la poitrine, le corps un peu tassé par la fatigue, la tête penchée et suivant le mouvement de l'autre main. A ses pieds figuraient l'organe principal de la perforatrice dont il est l'inventeur et une réduction du tunnel du Mont-Cenis. L'artiste étudia son modèle presque une année avant de présenter un projet définitif. En envoyant la photographie de la grande maquette, il écrivait qu'il était prêt à entreprendre le modèle à livrer au fondeur. Dans sa pensée, le monument aurait pu être inauguré en 1882. Camille Dunant annonçait, à ce moment, que la souscription avait produit 4.600 francs (1) et il proposait comme emplacement l'espace compris entre le lac et la Préfecture. Mais divers contre-temps retardèrent la cérémonie. La statue prête depuis un an n'était mise en place qu'au mois de mai 1884 et inaugurée le 8 juin. Jules Philippe voyait se réaliser ainsi une idée émise quand il était préfet. En présence du ministre des travaux publics et de l'ancien ingénieur des Ponts et Chaussées d'Annecy, Sadi-Carnot, devenu député de la Côte d'Or, Jules Philippe prononça un discours qui est lui-même un véritable monument à la mémoire de l'enfant de Saint-Jeoire. Il montrait Sommeiller, issu d'une famille modeste, très brillant élève des collèges de Mélan et d'Annecy, puis boursier chappuisien à l'université de Turin. Reprenant une idée du professeur Colladon, de Genève, Sommeiller avait réussi à trouver le moyen pratique d'utiliser l'air comprimé, d'abord comme propulseur des chemins de fer de montagne et ensuite comme le meilleur agent de la perforation des tunnels. Pour donner au personnage son véritable caractère, Jules Philippe n'avait qu'à puiser dans les nombreuses lettres de son ami : « Aujourd'hui, nous avons en mains, lui écrivait celui-ci en 1853, une machine hydro-pneumatique avec laquelle nous ferons travailler la terre et l'eau. Nous avons la certitude mathématique que nous réussirons à chasser la vapeur de tous les pays de montagne... » En 1856, Sommeiller soumettait au grand ministre Cavour la machine perforatrice qu'il voulait

(1) Mme Dufresne-Sommeiller, sœur de l'éminent ingénieur, avait à elle seule souscrit 4.000 francs. Le Conseil général avait, en dehors de la souscription, voté 200 francs.

appliquer à la percée des Alpes. Le parlement suivit le ministre et vers la fin du mois d'août 1857, Victor-Emmanuel II enflammait la première mine du côté italien. L'annexion de la Savoie à la France donna une nouvelle impulsion aux travaux, mais Sommeiller ne se laissait pas aller à une joie prématurée : « Je vis comme si je devais rester pauvre, écrivait-il à son ami, et je ne songerai à la peau de mon ours que lorsqu'il sera bien mort, à mes pieds. Je me suis toujours bien trouvé, dans mes poursuites les plus ardentes, de mettre dans un plateau de la balance les joies du succès, et dans l'autre, l'amertume d'une défaite possible... » Le 24 décembre 1870, la percée était faite, mais Sommeiller, déjà malade, s'était retiré dans son pays natal où il mourait six mois après, sans avoir pu recueillir les fruits de sa victoire : « L'œuvre de Sommeiller, concluait Jules Philippe, restera une des plus grandes de ce siècle, non seulement par les avantages matériels qu'elle a procurés à deux peuples voisins, mais aussi et surtout, à cause de la part que, la première, elle a apportée dans le travail de rapprochement des nations latines ; c'est en élevant la question à cette hauteur qu'on peut apprécier à toute sa valeur l'importance de l'œuvre de notre compatriote... En honorant l'auteur de la première percée des Alpes, nous disons nos espérances pour une fusion définitive des peuples latins..... » (1).

(A suivre). Louis Dépollier.

(1) Ce discours a été publié en brochure : *Inauguration de la statue de Germain Sommeiller, à Annecy, le 8 juin* 1884. — Discours prononcé par M. Jules Philippe, député, en présence de M. Raynal, ministre des travaux publics. — Annecy. Imprimerie J. Dépollier & Cie, 1884.

— La même année, au mois d'octobre, un buste en bronze de l'ingénieur Sommeiller fut placé sous le hall de la gare internationale de Modane. C'est la réplique du haut de la statue d'Annecy. Le directeur de la Compagnie P.-L.-M., M. Noblemaire, invité aux fêtes d'inauguration, avait exprimé au maire le souhait de pouvoir un jour placer à la gare de Modane un buste de notre compatriote. Ce désir fut transmis à Jules Philippe qui se chargea de toutes les démarches, à Paris, pour réaliser ce vœu. La ville d'Annecy prit à sa charge tous les frais : Le buste de Modane est un don du chef-lieu de la Haute-Savoie à la Compagnie P.- L.- M. qui, en 1884, remercia chaleureusement par une lettre officielle.

CONCOURS DE POÉSIE 1936

Ce fut cette année pour le jury du Concours Andrevetan une joie de discerner parmi les six concurrents un recueil de vers véritablement digne d'attention, signe d'un réel talent.

Avant d'analyser les poèmes qui obtinrent le premier prix, signalons qu'une « mention honorable » fut accordée au recueil intitulé « Les Cygnes du Lac » qui, malgré les inégalités de la forme et de l'inspiration, témoigne chez son auteur une sensibilité et une imagination très poétiques. Qualités excellentes, mais qui doivent être disciplinées et châtiées, si elles ne veulent pas être victimes de cette autre qualité qui est la facilité. Comme l'indique le titre du recueil, l'auteur a été inspiré par Annecy et la Savoie ; dans une épitre à un ami, il écrit :

Tu ne connais point nos prairies
Et ne vois neige ni ruisseau
Pourquoi ne viens-tu pas au pays de Rousseau ?
.....
.....
Je sais le regret que tu signes
D'être éloigné de moi qui sur le sable fin
Passe devant l'île des Cygnes.
L'eau, le Ciel, tout concourt enfin
Par je ne sais quel sortilège
Qui naît du lac, du ruisseau, de la neige
A faire d'Annecy le plus doux des séjours :
Tout glisse avec douceur, les cygnes et les jours.

La forme est bien un peu plate. Mais tout de même le sentiment y est ; et disons à ce poète que nous attendons de lui une autre ode à notre Savoie, plus digne de lui et plus digne d'elle.

C'est encore la Savoie qui l'inspire dans cette pièce où il évoque la figure d'Anne de Guigné, auprès du tombeau de laquelle il est allé faire un pélerinage :

En retournant vers la plaine embaumée
Indifférent à la Ville en rumeur
J'ai retrouvé, bénissant le Seigneur,
De piété mon âme parfumée.

Mais ce n'est cependant pas la Savoie, qui a le mieux inspiré l'auteur, qui nous semble s'être le mieux exprimé dans la pièce intitulée « Lyrisme d'Edgard Poë » :

Sa mélodie a le parfum des fleurs
Des jardins où mon cœur se penche.
Elle jaillit de la source où j'étanche
Ma soif de plaintes et de pleurs.

Une émotion contenue s'exprime en cette pièce aux rythmes souples. Souhaitons à notre poète qu'il développe un jour ses qualités et affirme son talent, comme Paul Verlaine, cet autre ami d'Edgar Poë.

C'est sous le signe de Mme de Noailles que se présente le poète que nous avons couronné d'un premier prix : « Puissé-je mourir en brûlant », le choix de cette devise annonce un cœur ardent, et nous allons voir avec quel talent s'exprime ce poète.

C'est un beau chant de l'éternel cœur humain que ce recueil de neuf poèmes d'amour, dont le plus long ne dépasse pas cinq strophes de quatre vers. Il vaudrait mieux dire que c'est une « suite », car la progression psychologique des sentiments qui se développe du premier au dernier poème exprime tour à tour la ferveur d'un amour caché, les souffrances qu'il engendre et peu à peu l'apaisement douloureux qui berce le cœur après les grandes souffrances.

Dès le seuil du recueil, le poète nous révèle le secret de son âme :

Je porte mon amour en moi comme un secret
Dont le brûlant aveu, même au plus fort des fièvres,
Quand on n'est plus que doute, espérance ou regret,
Jamais, un seul instant, n'a dépassé mes lèvres.

Je porte mon amour en moi comme un trésor
Dont je dérobe à tous la divine lumière,
Mais qui nimbe à jamais d'un rayonnement d'or
L'ombre de mes destins et de ma vie entière.

Je porte mon amour en moi comme un enfant
Avec des soins jaloux et des ferveurs de mère.
Je sens battre son cœur sur mon cœur triomphant,
Comme dans l'union d'un maternel mystère.

Mais dans la dernière strophe, le poète va déjà nous faire pressentir tout le drame de cet amour :

Je porte mon amour en moi comme un couteau
Dont l'acier fulgurant me déchire et me blesse.
Mais je le porterai pourtant jusqu'au tombeau
Sans que jamais un cri dénonce ma faiblesse.

Et dans le poème suivant « Nuit », se précise la qualité de cet amour, qui est à la fois passionné et jaloux, absolu et précaire :

Lorsque dans vos regards s'éteindra le désir,
Lorsque je sentirai votre ardeur assouvie
Quand l'amour sera mort, je me verrai mourir,
Puisqu'il est ma chaleur, ma lumière et ma vie.

Car ce cœur de femme, inquiet et jaloux, ne connaît pas l'insouciance provisoire du « Carpe diem » ; au contraire, aux instants même de l'amour, avant même de connaître les plénitudes de l'amour, il a peur des déceptions à venir :

Dans le fond de mon cœur j'attends avec effroi
La minute implacable et jamais périmée
Où, las de notre amour, rassasié de moi,
Vous ne m'aimerez plus pour m'avoir trop aimée.

Et le poème se termine sur une imprécation de jalousie:

Vous aimerez ailleurs, sans pitié ni remords
Et moi je m'en irai tremblante toute entière
Dans l'ombre misérable ou tâtonnent les morts
Dépouillés à jamais de la chaude lumière.

Cette crainte jalouse s'explique d'ailleurs et se justifie dans le poème suivant « Cendres », où le poète nous dit la désillusion provoquée par l'aimé lui-même :

Pourquoi me parlais-tu des autres, mon amour,
En cette heure divine où je fus presque tienne ?
J'avais tant attendu que c'était bien mon tour !
Quoi ! pas même un instant qui vraiment m'appartienne !
. . . . . .
. . . . . .
Pourquoi mettre déjà ces femmes entre nous ?
. . . . . .
Les fantômes aimés, qu'appelait ton désir,
Disaient la vanité, contre toi, de mes charmes,
Sans te montrer combien tu me faisais souffrir,
J'ai su taire mon trouble et dérober mes larmes.

Pourquoi me parlais-tu des autres, mon amour ?
Pourquoi les évoquer ?... Peut-être pour m'apprendre
Qu'il n'est pas de bonheur qui ne nous blesse un jour
Et que tout fruit de chair enferme un goût de cendre.

Puis l'abandon de l'amant fait jaillir chez l'abandonnée ce cri de souffrance désespérée qu'est celui d'un amour qui cherche en vain son objet :

Je me heurte à ce mur de silence et d'oubli
Où contre mon ardeur et contre ma tendresse
Votre cœur masculin se retranche à l'abri
En m'abandonnant seule aux coups de la détresse.
.....
Ignorant toute peine et sourd à tout émoi
Plus rien ne vous émeut où maintenant vous êtes.
Défendu tout ensemble et de vous et de moi,
Vous pouvez à loisir ignorer mes défaites.

Ce dernier vers décrit tout le drame de ce cœur abandonné, chez qui l'amour demeure exaspéré et cruel.

Cependant la douleur, quoique toujours vivace, se fait cependant moins violente ; nous citons en entier ce court et beau poème « Comme l'onde » où le poète décrit le calme douloureux qui suit la grande tourmente de son cœur :

Comme une eau se referme au-dessus de la pierre
Dont le choc un instant déchira le miroir
Et retrouve si bien sa pureté première
Que nul remous bientôt ne s'y puisse plus voir.

Ainsi mon cœur blessé d'une peine mortelle,
Dont le choc sans pitié le déchira soudain,
Silencieusement se referme sur elle
Et semble retrouver le calme du dédain.

Mais la pierre est toujours au sein de l'eau dormante
Dont elle traversa la glauque profondeur.
Et je sens palpiter, toujours vive et saignante,
La blessure élargie au secret de mon cœur.

Le poème « Rassasiement » semble marquer la fin de cette tragédie d'amour. Le poète semble tirer une conclusion de cette crise passionnée, résignation stoïque, mais dont le sens nous paraît bien pauvre et bien insuffisant

pour engendrer une consolation durable et profonde, car sont-elles bien sincères ces déclarations de rassasiement :

Je puis mourir en paix : je meurs rassasiée.
Car je sais que sur terre il n'est rien de meilleur
Que l'amour dont vibra mon âme extasiée.

J'ai touché le sommet de mon désir humain,
Au cours d'une minute éblouissante et brève
J'ai senti le bonheur palpiter dans ma main
Et la vie a tenu les promesses du rêve.

Et d'ailleurs le poète peut-il se dire consolé ? Car si en vérité sa douleur s'est bien calmée, du moins les regrets demeurent et s'expriment admirablement dans les pièces intitulées « Déclin » et « Printemps », que nous publions plus loin en entier. Elles sont empreintes de douceur et de mélancolie résignées. Avec un sens parfait du rythme, l'auteur, qui jusqu'alors avait dans ses cris de passion employé avec une maîtrise parfaite le classique alexandrin, s'exprime maintenant au rythme plus doux des quatrains octosyllabiques. Et comme le rythme, il semble que les mots et les images aient été choisis plus doux, plus poétiques encore. Et si la passion n'y apparaît plus que comme un souvenir, c'est peut-être là pourtant que nous trouvons plus de charme au poète : la passion, comme l'héroïsme, sont des moments extraordinaires de la vie. Avant ou après, il y a peut-être encore plus d'héroïsme ou de véritable sentiment humain. Et de même que la plupart des actes d'héroïsme se préparent par une longue et humble habitude de vertu, de même c'est après les violentes souffrances de la passion que le cœur brisé médite et cherche à en comprendre le sens rédempteur. Le poète qui seulement dans le petit poème « Chemin de Croix à Cortebelle » nous fait deviner sa sensibilité à la fois mystique et païenne, nous présentera-t-il quelque jour le fruit de ses méditations ? Nous aimerions connaître le fond d'un cœur si ardent dans l'amour, mais qui, c'est chose étrange chez un poète d'amour, ne nous a pas dit à son sens ce que représentait la mort. Mais dans la dernière strophe de « Printemps » le poète a posé la question. Il nous plairait de savoir comment il la résout.

Clément Gardet.

DÉCLIN

Il me semble que la nature
Porte le deuil de mon amour.
L'atmosphère est déjà moins pure.
On voit pâlir l'éclat du jour.

L'amour, qui tourmente mon âme,
N'obéit plus à mon désir.
Bientôt l'été, perdant sa flamme,
Ne sera plus qu'un souvenir.

L'amour s'en va comme un beau rêve
Trop éphémère et trop léger.
Voici l'automne qui se lève
Sur les feuillages du verger.

Déjà se ternit et s'efface
Mon pauvre bonheur amoureux.
On pressent déjà dans l'espace
Les derniers rayons lumineux.

Je sens finir, ô ma pauvre âme,
Au déclin du dernier beau jour,
Cette saison d'or et de flamme
Qui fut l'été de mon amour !

PRINTEMPS

Je pense à tous les printemps morts
Que plus rien ne fera revivre,
Où les parfums étaient plus forts
Où la nature était comme ivre.

O beaux printemps évanouis,
Printemps de mon adolescence,
Que mes regards tout éblouis
Savouraient jusqu'à la souffrance,

Où les tilleuls et les jasmins
Embaumaient la douceur nocturne ;
Où l'on sentait des cœurs humains
L'amour jaillir comme d'une urne.

Où tant d'ardeurs et tant d'espoirs,
Tant d'allégresse et tant de rêves
Baignaient les matins et les soirs
Et faisaient fermenter les sèves !

Je pense aux printemps disparus
Avec leurs fêtes et leurs roses
Dans ces abîmes inconnus
Où vont les êtres et les choses...

Raymonde LEFÈVRE,
Lauréate du Concours 1936.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Note sur un livre de M. Dussaugey : **Souvenir de l'époque héroïque de l'électricité.**

M. Dussaugey, dont la figure sympathique est bien connue à Annecy, en évoquant ses souvenirs dans le petit ouvrage qu'il vient d'adresser à l'Académie Florimontane, a réalisé ce tour de force, de faire revivre à nos yeux, d'une façon aussi attrayante qu'instructive, l'époque héroïque des débuts de l'électricité.

Pas de mots savants, pas de considérations techniques ardues, dans ce récit coloré, où l'auteur retrace en quelques chapitres, l'évolution prodigieuse de l'électro-technique.

Jeune Ingénieur des Mines, il fut, dès sa sortie de l'école, un des pionniers de l'industrie naissante, dans les Alpes dauphinoises.

Se vouant passionnément à sa tâche, il a connu les premiers tâtonnements, les luttes ingrates contre les éléments, dans la sourde hostilité de la nature et de l'homme.

Fidèle à la vieille maxime, il a compris que point n'est besoin d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer et c'est avec satisfaction qu'il peut aujourd'hui contempler le chemin parcouru : la timide fée électricité est devenue la divinité qui règne souverainement sur le monde, et les efforts de tous ceux qui ont apporté leur pierre à l'édifice n'ont pas été vains.

Il n'a garde d'ailleurs d'oublier ses compagnons de la première heure, et c'est un hommage ému qu'il adresse à tous, savants passionnés, constructeurs ardents, ingénieurs pleins d'espoir, amis dévoués, dont l'enthousiasme et la ténacité ont permis de vaincre tous les obstacles.

Souhaitons que l'ouvrage de M. Dussaugey connaisse de nombreux lecteurs.

Les jeunes trouveront dans ces quelques pages une abondante documentation technique. Ils y puiseront d'utiles leçons d'énergie, d'initiative et de modestie.

Leurs aînés goûteront l'indulgente philosophie d'un homme d'action doublé d'un savant, qui ne méconnaît certes pas les bienfaits aportés par le fluide mystérieux à l'humanité, mais qui, regrettant l'heureux temps de sa jeunesse, où la douceur de vivre n'était pas un mythe, souhaite ardemment que la timide fée asservie par l'homme ne devienne pas l'auxiliaire de ses passions mauvaises, mais soit la source de son progrès moral et matériel.

C. DEVANT.

La Haute-Savoie (Etude géographique). Annecy. Imprimerie « L'Abeille ». 1935.

Sous ce titre, le Syndicat des Instituteurs de la Haute-Savoie vient de faire paraître une brochure de 176 pages, rédigée par quelques-uns de ses membres, sous la direction de M. Rosset, professeur d'Ecole Normale.

Cet ouvrage, bien présenté, illustré de plusieurs cartes et de photographies judicieusement choisies, agrémenté de lectures appropriées, s'adresse principalement à notre personnel enseignant. Cette initiative est excellente, car il est bon que la jeunesse scolaire s'initie à la géographie générale par l'étude plus vivante et plus attrayante de la région qu'elle habite et qui lui est familière. Mais ce livre sera aussi utilement consulté par tous ceux qui s'intéressent à notre petite patrie.

En dehors des chapitres classiques sur la géologie, l'orographie et l'hydrographie, les auteurs ont réservé une grande place à l'agriculture, au commerce, à l'industrie, au tourisme, au folklore, et il faut les en féliciter, car l'étude géographique d'une région n'est vraiment complète que si elle montre l'utilisation du sol et des forces de la nature par les générations qui s'y sont succédées.

Les subdivisions de chacun des chapitres contiennent un exposé condensé, clair et généralement suffisant du sujet traité, et un index bibliographique en fin de volume indique les sources originales.

Nous conformant au désir des auteurs, nous nous permettons de leur signaler en vue d'une réédition, que la faune et la flore, si variées et si riches dans notre département, mériteraient peut-être un plus grand développement. De même, quelques renseignements sur l'apiculture assez florissante en Haute-Savoie (une seule ligne p. 80) et sur la pisciculture compléteraient la documentation déjà fort appréciable sur l'élevage.

Dans la lecture sur Annecy, on aimerait trouver quelques noms de personnages qui, au cours des âges, ont donné quelque célébrité à notre ville : Robert de Genève, le Cardinal de Brogny, Eustache Chapuys, Saint François-de-Sales, J.-J. Rousseau, etc. Et une énumération plus large de ses vénérables monuments, les églises Saint-Maurice et Saint-François, la maison Lambert, etc., serait infiniment plus riche de souvenirs et plus évocatrice du visage d'Annecy à travers les siècles, que la gare P.-L.-M., le Casino ou le Théâtre !

Qu'il nous soit enfin permis d'émettre le vœu qu'une prochaine édition présente un choix de chansons populaires plus heureux. Il n'en manque pas, en effet, qui soient plus intéressantes, plus anciennes, et surtout plus caractéristiques de notre région que « La chanson du berger » et « Enfilons les aiguilles ».

Ces quelques réserves faites, il nous est agréable de féliciter bien cordialement les auteurs de leur travail. Le précieux « Guide de la Haute-Savoie », de M. Le Roux, étant depuis longtemps épuisé, cette étude géographique vient bien à son heure. Elle y suppléera dans une certaine mesure et nous lui souhaitons toute la diffusion et tout le succès qu'elle mérite.

F.-M. Ritz.

Applications de la T. S. F. en haute montagne. (B. Decaux. *L'Onde Electrique*. Janv. 1936).

M. Decaux, ingénieur au Laboratoire National de Radioélectricité, a étudié les possibilités de liaison par T. S. F. entre refuges de

haute montagne et la vallée, principalement dans la région de Chamonix. Il résulte de ses essais nombreux, patients et méthodiques dont il convient de le féliciter, que les murailles rocheuses constituent d'importants obstacles, non seulement aux ondes courtes, ce qui était connu, mais même aux ondes de l'ordre de 1.000 mètres. Pour une telle longueur d'onde et une puissance de 40 watts, la liaison entre le nouveau refuge du jardin d'Argentières et l'hôtel de Lognan, celle entre Chamonix et les refuges de Tête Rousse et d'Albert 1er est excellente. Mais elle reste précaire entre Chamonix et les refuges du Requin, de Leschaux, du Couvercle et d'Argentières.

L'auteur estime qu'il faudrait porter la puissance à 100 watts au minimum pour assurer convenablement ces dernières liaisons.

Nous pensons qu'un résultat peut-être tout aussi bon et à coup sûr moins onéreux devrait être recherché par émetteurs-récepteurs sur ondes courtes (genre E. R. 17 ou E. 40) entre ces mêmes refuges d'une part, Planpraz ou le Brévent d'autre part, ces deux belvédères étant ou pouvant être facilement en communication téléphonique avec Chamonix.

F.-M. Ritz.

Simplicité-Harmonie. (Clément Chifflier).

M. Chifflier, ancien contrôleur des contributions directes à Annecy, et baryton apprécié de nos concerts de Sociétés, nous présente un petit recueil de vers sous ce titre : *Simplicité-Harmonie.*

Dans un avant-propos plein d'idées, il se déclare partisan de la prosodie traditionnelle (avec quelques licences), condamne le vers libre et l'obscurisme en poésie (un peu trop rigoureusement), étudie la façon de prononcer les syllabes muettes dans les vers (de façon très juste), reconnait qu'il est venu de la musique à la poésie en composant des vers sur des mélodies d'un ami, prise par dessus tout la simplicité et l'harmonie et déclare modestement qu'il ne veut pas se laisser qualifier de poète, et qu'il n'est qu'un versificateur, et rien de plus.

M. Chifflier exagère. Sans doute, dans ce petit recueil, on ne trouve pas de haute poésie ; cependant, certaines pièces révèlent des sentiments qui s'élèvent au-dessus du train ordinaire de la vie et qui témoignent d'un tempérament que l'auteur n'a pas cherché à développer, mais que la musique pour laquelle il a écrit tels ou tels vers l'ont contraint à extérioriser :

Exemple : *En voyant passer un cygne*, p. 48.
Epitaphe à l'oiseau, p. 28.

Plusieurs pièces ont pour sujet l'amour, heureux ou malheureux, discret ou triomphant. Ce ne sont pas les meilleures ; elles ne sortent pas de la banalité courante ; reconnaissons toutefois que la forme en est toujours soignée, claire et harmonieuse.

Ce qui est le plus original, ce sont les pièces humoristiques, pleines d'une bonhomie malicieuse, d'une veine bien française, que nos poètes rimeurs du XVIIIe et du début du XIXe siècle ont cultivée avec succès.

En voici deux exemples : *Coquette*, p. 13.

C'est une femme qui demande à son mari de l'argent pour sa toilette.

Je suis vieux jeu, p. 31.

C'est une confession de l'auteur qui ne peut se résigner aux modes nouvelles et qui sent, évolution éternelle, se creuser un abîme entre les anciennes et les nouvelles générations.

Pour terminer, aux qualités esthétiques de ce petit recueil, *Simplicité et Harmonie*, nous pourrons ajouter au compte de l'auteur une qualité morale : la sincérité.

G. MARTIN.

Vaugelas, par Henry Bordeaux.

C'est un chapitre extrait de *Trois siècles de l'Académie Française, par les Quarante*. Un jugement porté sur Vaugelas par M. H. Bordeaux, tous deux de l'Académie Française, tous deux de l'Académie Florimontane, mérite de retenir l'attention des Florimontans.

M. Henry Bordeaux commence par une citation de Brunetière : « Nous n'avons de Vaugelas qu'un livre de *Remarques sur la Langue française* et une traduction de *Quinte Curce* ; on ne les lit ni l'un ni l'autre, et cependant, il n'y a guère, dans toute notre histoire littéraire, de nom plus connu que le sien. » Après quelques mots sur la fondation de l'Académie Florimontane, M. H. Bordeaux rappelle le départ du fils du Président Favre pour Paris ; son père obtint pour lui une pension de 2.000 livres que Richelieu supprima, parce que Vaugelas, maladroit politique, s'était mis au service de Gaston d'Orléans. Il vécut dès lors dans une gêne constante, ce qui ne l'empêcha pas de fréquenter l'Hôtel de Rambouillet et d'autres salons où son esprit, son affabilité et son éducation parfaite, témoin de la culture savoyarde à cette époque, lui acquirent de nombreux amis. On finit par lui trouver une charge de précepteur pour les princes de Carignan, fils du prince Thomas-François de Savoie, charge assez bien appointée, mais pénible, car l'un des enfants était sourd et l'autre bègue, ce qui faisait dire à la marquise de Rambouillet : « Quelle destinée pour un homme qui parle si bien et qui peut si bien apprendre à parler, d'être gouverneur de sourds et de muets. »

M. H. Bordeaux en vient ensuite à son rôle littéraire, qu'il résume avec beaucoup d'exactitude et de clarté. C'est d'abord une réaction contre les richesses surabondantes de la langue du XVIe siècle, les mots grecs et latins de Ronsard et de la Pléiade, les charmantes locutions gasconnes de Montaigne, les prodigieuses inventions verbales de Rabelais. Malherbe avait commencé l'épuration, Descartes avait clarifié la langue. Il appartint à Vaugelas de la codifier et de l'amener à ce degré de perfection qui en fit le modèle de l'Europe et lui donna pour trois siècles l'exclusivité du langage diplomatique. Les trois siècles, hélas ! sont aujourd'hui révolus. Dans cette tâche de réformateur, il se fit beaucoup d'ennemis. Ménage trouve scandaleux

Qu'un estranger et Savoyard
Fasse le procès à Ronsard.

Vaugelas admet l'usage comme maître du langage ; mais il y en a un bon et un mauvais. Le bon « c'est la façon de parler de la plus saine partie de la cour, conformément à la façon d'écrire de la plus saine partie des auteurs du temps. » Nous sommes loin des crocheteurs du port au foin dont Malherbe faisait les arbitres de la pureté de la langue. Vaugelas insiste sur le rôle des femmes qui, d'après lui, ont un plus sûr instinct de la langue que les érudits et les pédants.

Et M. H. Bordeaux déclare en terminant que « L'étranger et le Savoyard de Ménage a bien mérité de la langue et de la littérature française. » Puisse dans trois autres siècles, un Florimontan, également de l'Académie Française, porter sur notre illustre confrère le même jugement !

G. M.

Genève et la Savoie ou Histoire d'une ville qui devient un Etat.

Tel est le titre de l'étude posthume du marquis de Lannoy de Bissy, que la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie publie, en 147 pages, dans le tome LXXI de ses mémoires nouvellement paru. Ce fut l'œuvre toute dernière de notre éminent et regretté confrère qui la termina sur son lit de souffrances huit jours avant sa mort. Dix-sept cartes ou croquis dessinés de sa main appuient le texte.

Historien et cartographe de haute classe, François de Bissy remontait toujours à l'origine des choses, basant son jugement sur des faits établis et contrôlés. Dans Genève comme dans les pays de Vaud et du Valais, qui pendant tant de siècles ont appartenu à la famille savoyarde, il ne voyait pas des pays étrangers, mais bien toujours des terres de Savoie qui, à la différence du reste des Etats, sont devenues suisses plutôt que françaises.

Depuis sa fondation jusqu'à nos jours, l'auteur étudie Genève dans tous les détails compliqués de son existence, de sa vie administrative et de son développement. Il nous rappelle, par exemple, que malgré la donation de la ville faite à l'évêque par l'empereur germanique à la veille de l'an 1000, elle resta en tous points savoyarde jusqu'au début du XVIe siècle. Les ducs de Savoie y séjournaient fréquemment et « il s'en fallut de très peu pour que Genève devint alors la résidence définitive de la Maison de Savoie... Philibert le Beau et la duchesse Marguerite étaient les idoles de la ville, Malheureusement le prince charmant mourut à 26 ans... » Son successeur, Charles III, devait y connaître toutes sortes de difficultés dont « il est juste de dire que les Genevois n'en étaient pas la cause. » Ici apparait l'ambition de Berne et de Fribourg et l'action occulte de Bonivard, que l'auteur présente sous sa vraie figure.

La Réforme, dont Berne était le foyer, et d'autre part l'appui donné aux Genevois par François Ier, allaient consommer la perte de Genève pour la Savoie. C'est dans la protection traditionnelle de la royauté française que François de Bissy voit la véritable cause de l'indépendance de Genève. Mais si le duc de Savoie fut toujours empêché de rentrer dans la ville, celle-ci, séparée du reste des Etats, fut aussi à jamais perdue pour la France, malgré l'annexion momentanée de 1798 à 1815, laquelle mettait fin à une longue période d'émeutes et de discussions qui ne furent peut-être pas étrangères à la révolution française.

Après s'être longuement arrêté sur les traités de 1815 et 1816 qui enlevèrent à la Savoie nombre de communes, le marquis de Bissy consacre tout un chapitre au rôle de Genève lors de l'annexion de 1860, laquelle fut à deux doigts d'échouer grâce à ses interventions répétées, même auprès de l'Angleterre. Autant la fatalité desservit le duc de Savoie dans ses espoirs de recouvrer Genève, autant cette fois elle contrecarra les espoirs des Genevois.

Enfin, dans l'affaire des zones franches, que l'auteur étudie avec un sens consommé des réalités écomoniques, il pose cette question: « Les clauses de garanties, civiles et religieuses, posées par le

roi de Sardaigne (dans le traité de 1816) en faveur de ses anciens sujets, avaient-elles été respectées par Genève ? » Sa réponse est négative avec de nombreuses preuves à l'appui. Or, dit-il « un traité est un tout : la seule violation d'une cause le rend caduc. » Mais de cette violation la France ne sut ou ne voulut faire état !

Genève et la Savoie est bien le couronnement de l'œuvre du marquis de Bissy qui déplorait amèrement le peu de souci que l'on apporte aujourd'hui à l'histoire de la province.

Louis PFISTER.

Genava, Bull. du musée d'art et d'histoire de Genève, XIII, 1935. De ce beau volume de 368 p. qui ne le cède en rien aux précédents par la valeur des études publiées et par la beauté des planches, nous ne retiendrons encore ici que les articles qui intéressent la Savoie. L. Blondel, *Chronique des découvertes archéologiques dans le canton de Genève* en 1934 ; l'auteur y rattache Saint-Julien-en-Genevois, chef-lieu d'un arrondissement français à neuf kilomètres de Genève. C'est à propos d'une pierre épigraphique romaine inédite (p. 49-51) « recueillie en 1862 par le père de M. Jean Boimond dans les fouilles qu'il faisait pour la construction de la nouvelle église » (v. le plan). Il s'agit d'une inscription votive sur dalle de roche offrant, en trois lignes, MERCVRIO L. P. AMOENVS, V S L M, L seul manquant. M. L. Blondel a raison, vu l'absence du gentilice et d'après le caractère des lettres, d'en attribuer la rédaction, sinon à la fin du IIe siècle, du moins au début du IIIe, en tout cas, après la promulgation de l'édit de Caracalla, en 212-3. Il est probable aussi que s'élevait là un petit temple de Mercure, le dédicant ayant pu être, par exemple, un marchand exploitant les bois du Salève pour les *raliarii* de Genève. Il ne paraît pas aussi, vu la rareté des objets antiques exhumés, qu'il y eût là une villa, mais plutôt une station sur la voie de Vienne à Genève. L'auteur reprend, avec des faits à l'appui, l'idée des auteurs du Regeste genevois d'identifier Saint-Julien, du début du XIIIe siècle, avec la localité médiévale appelée *Posterla*. Ce nom, qui vient de *posterula*, passage dérobé derrière l'habitation, plus tard, petit chemin aboutissant à une sortie latérale des remparts d'un château, fr. poterne, a pu, en effet, désigner autrefois le chemin qui reliait quelques cabanes, sises au bord de la route, du château de Ternier : d'où ce nom de (chemin de) la Pouterle. Dans ce cas, la villa romaine se serait trouvée à Ternier même, au XIIe siècle *in Terniaco*, SHAG II, doc. 24.

W. Deonna, I, *Les cuirasses hallstatiennes de Fillinges* (note additionnelle), p. 202-4 : reproduction de la dossière et dessins de types similaires. — L. Blondel, *L'Architecture militaire au temps de Pierre II de Savoie ; les donjons circulaires*, p. 270-231. Ce travail original utilement illustré, apporte une sérieuse contribution à l'étude architecturale et technique des donjons romands et savoyards. L'érudit archéologue cantonal de Genève montre que c'est à partir du XIIIe siècle que les forteresses alpines ont abandonné, en ce qui concerne les donjons, la forme carrée antérieure pour mieux répondre par leur forme cylindrique aux nécessités de la défense. Pierre II, qui avait vécu à la Cour d'Angleterre et qui avait séjourné en Guyenne, aurait ainsi, imité par ses successeurs, fait construire des donjons d'après les types gascons observés par le prince dans ce pays où, du reste, nombre de seigneurs savoyards participaient aux guerres anglo-françaises (tel fut Jean de Grailly, captal de Buch, dont l'anneau d'or fut trouvé vers 1863, dans la tour de Grésy-sur-Aix (v. Acad. de Savoie, 2e s., VIII, 1866 ; Rev.

sav. 1874, 14). L'auteur répartit ces donjons du XIIIe siècle, suivant leurs caractéristiques d'ordre militaire, en trois périodes (nous ne citerons que les donjons savoyards) : I. (1250-8), Rochefort (Boëge), Bonneville, Châtelet du Credoz (av. 1260), Clermont, en Genevois, Cornillon en Faucigny, Langin, vers 1250. II (1258-68, mort de Pierre de Savoie) ; La Bâthie Saint-Didier en Tarentaise, La Roche-sur-Foron. III. (1268 à la fin du siècle) : Feissons, en Tarentaise, La Rochette en Chablais, Rochefort en Tarentaise, Saint-Michel du Lac, en Faucigny, bâti après 1289 (en 1339, la hauteur de la tour était de VII *tessiarum* ; elle avait deux étages et était couverte (v. Rev. sav. 1909, 31 n.). A chacun de ces châteaux est consacré une courte notice. Ce savant travail pourra servir de base à des études concernant d'autres donjons savoyards.

Arn. van Gennep, *Le Folklore de la Flandre et du Hainaut français* (département du Nord). Paris, G. P. Maisonneuve, 1935. L'auteur, ethnographe et folkloriste de grande classe, dont les travaux aussi nombreux que variés sont universellement connus et appréciés, vient de publier ce gros volume de 415 p. qui apporte une précieuse contribution au *corpus raisonné* des faits folkloriques de cette région de la France, établi avec le plan et la méthode employés déjà dans ses ouvrages similaires consacrés à la Savoie, au Dauphiné, à la Bourgogne. Après une introduction critique et une copieuse bibliographie, l'ouvrage offre les grandes divisions suivantes : 1° du berceau à la tombe (grossesse, accouchement, baptême, enfance et adolescence, fiançailles, mariage, funérailles) ; 2° les cérémonies périodiques, telles que les cycles de Carnaval, de Pâques, des saisons et autres fêtes ; 3° le culte des saints répartis par mois. Ces innombrables et vieilles coutumes y sont énumérées, confrontées par localités et discutées avec la maîtrise reconnue de l'auteur. Quand un travail semblable aura été effectué pour chacune des provinces françaises, il sera plus facile alors de fournir pour ces faits traditionnels une explication scientifique, déduite de leurs origines chrétiennes et hagiographiques, romaines ou celtiques. Mais les savants folkloristes doivent se hâter de rassembler et de mettre en œuvre ces matériaux, car peu à peu les traditions s'effacent, les jeunes générations se désintéressent du passé et les vieillards meurent. Aussi doit-on savoir gré à M. A. van Gennep d'avoir mené à terme cette importante enquête.

Charles Marteaux.

UNE ECLIPSE DE SOLEIL

Vendredi, 19 juin 1936, devait se produire de très grand matin, une éclipse de soleil.

La zone terrestre dans laquelle cette éclipse était totale s'étendait sur la Méditerranée, la Grèce, le nord de l'Asie Mineure, la mer Noire, au Caucase et sur toute la partie centrale de l'Asie jusqu'à l'Océan Pacifique.

Dans notre région, l'éclipse devait commencer bien avant le lever du soleil, 4 h. 48. A cette heure-là, d'après les prévisions des astronomes, plus de la moitié de l'astre devait déjà être masquée. Au moment le plus favorable, 690 millièmes du disque solaire devaient être recouverts.

A Annecy, les montagnes ont naturellement retardé l'apparition du phénomène. La brume a aussi gêné l'observation. Vers 5 h. 40, le soleil a été nettement dégagé de toute nébulosité et il est apparu avec une large échancrure à la partie inférieure gauche. L'éclipse, selon les prévisions scientifiques, était terminée à 5 h. 58.

CHRONIQUE SAVOISIENNE

Nous sommes heureux d'inaugurer cette chronique, déjà parue anciennement dans la *Revue,* par un éloge tout actuel du fondateur de l'Académie Florimontane. Prononcé à l'Académie Française, notre sœur cadette (dans l'ordre des dates !), le 26 mars 1936, le discours de M. André Bellessort, successeur de M. l'abbé Brémond, contient, à propos de l'*Histoire du Sentiment religieux,* qui n'est « qu'une tentative de ramener au mysticisme des générations trop humainement raisonnables », un portrait de Saint François de Sales, allègre et vivant, où il évoque à la fois le saint, l'humaniste et le moraliste, tout en citant plus loin un passage sur le pur amour.

Tout ce discours « une des plus belles pages qu'on puisse lire », a dit André Thérive, fut applaudi comme par une ovation. Voici le passage où le récipiendaire parle de Saint François de Sales de façon à toucher le cœur des Florimontans :

L'abbé Bremond nous a découvert un dix-septième siècle qui nous était aux trois quarts inconnu. Il exagère lorsqu'il nous dit que « le grand seizième siècle ne s'est résigné à mourir pour de bon qu'après la mort de Louis XIII ». Le grand seizième siècle est mort lorsque l'autorité royale a été rétablie. Chaque siècle de notre histoire a eu sa grandeur. Le seizième n'a pas seulement été grand par sa vigueur intellectuelle, ses puissants génies, ses audaces et ses fureurs, printemps torrentiel de la Renaissance ; il l'a été aussi par sa foi, que les horribles guerres civiles n'étaient pas parvenues à ruiner, par ses réserves de mysticisme qui se gonflaient dans le silence et l'obscurité, derrière des barrages. Un immense désir de réforme avait grandi dans l'Eglise, où il y avait tant de science, tant de sincère et profonde piété. Dès que la politique eut rendu son équilibre à la société, bien que le scepticisme eût poussé sur les champs de bataille, le sentiment religieux se mit au travail. Jetons un coup d'œil sur la fresque que l'abbé Bremond nous déroule.

Le premier groupe qui attire nos regards est celui des humanistes chrétiens, dominé par un Savoyard, ancien élève des jésuites de Paris, beau « d'une beauté fleurie, vermeille, éclatante », et absolument pur. François de Sales incarne l'humanisme dévot. Ouvrez son *Introduction à la vie dévote,* vous êtes entouré de souvenirs antiques et d'impressions de la nature. Mais prenez les livres du père Binet ou du père Richeome, l'un et l'autre de la Compagnie, vous y trouverez une insatiable curiosité de toutes les choses et de tous les êtres créés. On dirait qu'au sortir des bouleversements et des guerres les humanistes chrétiens aient éprouvé autant de joie et d'étonnement à se

pencher sur les fleurs, les plantes, les merveilles de la création, que les navigateurs de saint François de Sales, qui, passant sous le vent des îles Chélidoines, se désaltéraient en pleine mer à des fontaines d'eau douce. Il y a là une jeunesse d'âme, un amour de la vie, une confiance dans la vie qui sont de puissants attraits. Je sais qu'il ne faut pas trop se fier à l'onction et à la grâce de saint François de Sales ; il sait être rude ; les racines des « douceurs » qu'il nous offre ont un goût amer. Aucun moraliste, a-t-on dit, ne fut plus convaincu de notre néant. De l'être humain rien ne l'étonnait, pas même le bien, car il l'en croyait capable. Et comment cet être ne l'eût-il pas été ? Un Dieu est mort pour lui. Le père Richeome, songeant à Celui qui l'a racheté, appelle l'homme « une cité royale ». L'humanité insiste plus sur la rédemption que sur le péché originel. « Qui dit rédemption dit faute, mais faute bienheureuse, puisqu'elle nous a valu un tel rédempteur. *Felix culpa.* » C'est à cet humanisme, dont l'influence fut très forte, que le jansénisme opposera l'horreur du péché originel, la misère de l'homme, sa déchéance, et une rédemption qui ne vaut que pour de rares élus.

En attendant, l'humanisme relevait les pélerinages, sanctifiait les paysages et s'adressait au public le plus étendu. L'*Introduction à la vie dévote* était un traité de morale pratique à l'usage des mondains. L'évêque de Belley, Pierre Camus, disciple de François, publiait des romans qui, nourris du romanesque de l'époque, servaient d'illustrations à la philosophie chrétienne. C'était le temps où Guez de Balzac composait le *Socrate chrétien*. Dès le lendemain de la mort de saint François de Sales, son culte se propagea dans tout le monde catholique. Il laissait une héritière de sa pensée, sainte Chantal, que je verrai toujours telle que nous la peint l'abbé Bremond : « enjouée et sérieuse, facile et réservée, ardente et timide, une simplicité pleine de rondeur, et d'une rare élégance, absolument rien d'une dévote ». On sait que, pour se rendre au couvent, elle avait dû passer par-dessus le corps de son fils ; mais l'ombre de la croix qu'elle portait fut douce à ses filles, qu'elle y avait emmenées. « Le matin, quand sainte Chantal allait à la chapelle, la plus jeune, la petite baronne, sautant du lit et entr'ouvrant la porte de sa chambrette, saluait sa mère qui lui souriait dans le grand silence.

Jeanne MUGNIER.

La Promenade de l'Académie Florimontane du 23 Juin 1935

Au matin d'un beau dimanche de juin, le 23, l'Académie Florimontane, représentée par son président, M. Louis Aussedat, et bon nombre de membres avec leurs familles (1), se dirigeait en autocar vers Aix-les-Bains, en empruntant la voie très pittoresque qui passe au Pont de l'Abîme.

A l'arrivée dans la grande station thermale, la caravane fut reçue par M. le docteur Henri Forestier, vice-président de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, qui lui fit les honneurs du Musée Lépic installé à l'Hôtel de Ville, ancienne demeure des Marquis de Seyssel-d'Aix ; de l'escalier magnifique de cet hôtel ; du musée lapidaire ainsi que du nouvel établissement thermal. Les architectes surent heureusement conserver dans les sous-sols de cet édifice les vestiges des bains romains dont l'érudit docteur nous fit la plus minutieuse et intéressante description.

Après Aix, nous voici par la rive gracieuse du lac, au village du Bourget qui retrouve par le tourisme une légère part de la grande prospérité qu'il connut au moyen-âge alors qu'il était le port le plus important de la Savoie où l'on s'embarquait pour le Rhône et la Saône.

M. le Curé nous y attend pour la visite des merveilles de son église tout imprégnée encore des parfums de l'encens et aussi des fleurs, car c'est aujourd'hui la solennité de la Fête-Dieu. L'édifice, bâti au XIIIe siècle, sur une crypte du Xe, pour un prieuré clunisien, fut remanié plusieurs fois. Nous admirons, au passage, une Vierge assise avec l'Enfant Jésus, sculptée sur pierre (XVe) ; dans le chœur les vitraux aux armes des ducs de Savoie et de la

(1) Etaient présents : M. André, M. Louis Aussedat et sa fille, M. et Mme Louis Buttin, commandant Clair, colonel Collet, M. et Mme Cuvet, M. et Mme Gardet, M. et Mme Gaillard, M. Gruffaz, Mme R. Laydernier, M. et Mme G. Martin, Mlle Mugnier, M. Onde, Mme d'Orlyé et sa fille, M. Paturle, M. et Mme H. Pfister, M. L. Pfister, M. F. Serand, M. J. Serand et M. Vuachet.

famille de Luyrieux ; des chapiteaux aux masques grotesques de l'époque romaine, mais surtout, autour du chœur, les charmantes sculptures sur pierre de l'école bourguignonne représentant les principaux faits de la vie du Christ, et provenant d'un ancien jubé de 1458 ; puis encore la table de communion en bois sculpté d'époque renaissance, une Vierge peinte du XVe siècle... La crypte où l'on descend à la lueur de bougies vacillantes nous montre des pierres que l'on croit provenir d'autels antiques.

Mais les dissertations archéologiques font oublier l'heure qui s'avance. Aussi, ne pouvons-nous accorder qu'un regard lointain à l'ancien prieuré bénédictin et aux ruines du château du Bourget, bâti par Thomas II de Savoie, en 1248. Les voitures s'arrêtent bientôt au château — habité celui-là — de Bourdeau ou Bordeau, situé dans un sîte merveilleux et qui, pour continuer sa destinée qui se déroule depuis le Xe siècle, s'est transformé en hostellerie.

Le déjeuner est servi sur la terrasse qui surplombe splendidement le lac... Mais le soleil est si implacable qu'il fait envier aux convives la fraîcheur dont jouissent des skieurs nautiques qui évoluent sur l'eau bleue !

Au dessert, quelques mots affectueux du président, puis les paroles très aimables du docteur Forestier, au nom de sa Société liée par tant d'attaches à la Florimontane, mettent la note solennelle à ces agapes toutes cordiales.

Par la route qui gravit la montagne, suit la crête et redescend bientôt vers le lac, nous arrivons à Hautecombe, à l'heure des vêpres. La chapelle est bondée. En grande pompe, l'abbé mitré officie pontificalement. Longtemps, les échos mélodieux du *Pange Lingua*, chanté par les moines, résonnent à nos oreilles, tandis que déjà nous abandonnons ce lieu de paix et d'enchantement. A vive allure, les voitures filent vers Châtillon.

Châtillon, au sommet de son îlot romantique, qui défend l'entrée du lac par le canal de Savière, est demeuré tel qu'au temps de ses premiers possesseurs, les Castiglioni, lorsqu'y naquit ce Gérard de Châtillon qui devint pape en 1241, sous le nom de Célestin IV. Au bord du lac, un Lamartine de pierre semble contempler le vieux port abandonné.

Les Florimontans furent reçus au château par Mme la baronne douairière d'Anglejean-Châtillon qui, avec une exquise bienveillance, leur en fit faire la visite intérieure et extérieure. Dans les remerciements qu'il lui exprima, M. Aussedat se plut à rappeler qu'en 1893 notre Académie avait couronné la biographie de la baronne Noémie d'Anglejean, épouse du baron Rambert de Châtillon, sénateur de Savoie, propriétaire de ce château. Cette dame, d'une grande charité, fut la fondatrice de « La Providence » de Chambéry.

S'engageant dans les vignobles de la Chautagne, nos cars gagnent rapidement de la hauteur, laissant derrière eux un panorama de toute beauté. Nous voici sur la montagne du Gros-Foug. L'on montre, sur une arête, quelques vestiges d'un ensemble fortifié qui aurait été construit sous Emmanuel-Philibert : les Tours de Cessens.

Le souvenir nous revient également que l'Abbaye d'Hautecombe doit son nom à une combe solitaire de cette montagne que les moines avaient habitée avant de se transporter, en 1135, sur la rive plus clémente du Bourget.

Par la vallée de la Néphaz, nous descendons à Rumilly à travers une campagne plantureuse. Au nom de M. le Maire, empêché, notre aimable confrère, M. Louis Buttin, nous reçoit dans le salon de réception de la Mairie, orné de quatre beaux tableaux de Levigne qui résument l'histoire glorieuse de la ville. Très familier avec les détails de cette histoire, M. Buttin nous en décrit les épisodes, notamment celui de la résistance aux sommations de l'armée de Louis XIII que rappelle la fameuse devise « E. Capoé ! »

Malgré l'heure tardive, une dernière étape se fit encore au château de Montrottier. Des rafraîchissements et des friandises, préparés par nos collègues MM. Seraud, devaient nous y accueillir, faisant oublier la chaleur torride de la journée.

Ce fut pour le président, M. Aussedat, l'occasion de témoigner une fois encore — la dernière, hélas ! — à ses chers Florimontans, toute l'amitié et l'affection de son grand cœur.

Louis Pfister.

ACADEMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Assemblée générale du 24 Janvier 1936

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ, VICE-PRÉSIDENT

L'assemblée générale des membres effectifs de l'Académie Florimontane s'est tenue vendredi 24 janvier 1936, à 16 h. 30, à la Chambre de Commerce. 31 membres étaient présents.

En ouvrant la séance, M. François-Maurice Ritz, vice-président, donne lecture d'une lettre de M. Marius Ferrero, président de la Chambre de Commerce, s'excusant de ne pouvoir assister à l'assemblée, étant à Nice, et souhaitant une cordiale bienvenue à ses collègues florimontans dans le palais consulaire.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de l'assemblée générale de 1935, procès-verbal adopté.

M. Ritz rappelle le souvenir de notre collègue, M. Abel Graber, conservateur des Eaux et Forêts en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, décédé le 13 décembre 1935. Son décès sera vivement ressenti par notre Société, comme il l'a été par les pauvres dont le regretté défunt s'occupait avec un dévouement inlassable. A son fils, M. Eugène Graber, notre collègue, à Mme veuve Graber et à sa famille, le Vice-Président adresse des condoléances émues.

M. Ritz se fait l'interprète de l'assemblée pour adresser les félicitations de notre compagnie à M. le Maire d'Annecy pour son élévation à la dignité de commandeur de la Légion d'honneur. Cette distinction, dit-il, est la juste récompense de l'activité de M. Blanc et de son très grand dévouement

(1) Etaient présents: Mlle Mugnier, MM. Avezou, Blanchard, Jean Bouchet, Charvin, Clair, Coutin, Domenjoud, Flamary, Fontaine, Fromaget, Gardet, Gayet, Gaillard, Graber, Hérisson, Léon Laydernier, Marteaux, Martin, Monnet, Onde, d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, Ribatto, Richard, Ritz, Robert, Roze, F. Serand et J. Serand.
Excusés : MM. André, Dépollier et Léon Moret.

à tout ce qui intéresse la cité, les affaires départementales et publiques et notre Académie et, à ce titre, la Florimontane est heureuse de s'associer à la joie de ses amis.

Il a le plaisir de féliciter notre collègue, le colonel Calliès, ancien député de la Haute-Savoie, dont le fils, le chef de bataillon Jean Calliès, professeur à l'école de guerre, à peine âgé de 40 ans, vient de recevoir également la cravate de commandeur de la Légion d'honneur en récompense de ses magnifiques services de guerre en France, en Syrie et au Maroc.

M. Rrrz félicite aussi M. Camille Blanchard, notre collègue, qui a reçu la médaille d'or de l'éducation physique.

Il donne ensuite quelques explications sur les décisions prises par le Comité, et qui sont approuvées par l'assemblée, au sujet de l'impression de la « Revue Savoisienne » pour 1936.

Suivant l'ordre du jour, il est alors procédé à l'élection d'un président en remplacement du regretté M. Louis Aussedat. M. Flamary, premier vice-président, va présider le scrutin, mais auparavant, il adresse quelques mots à l'assemblée, rappelant les liens étroits qui rattachent notre Académie à celle même fondée par saint François-de-Sales. Il souhaite que pour demeurer dans la voie tracée, elle ait à sa tête un homme digne de ses prédécesseurs. Il se permet donc de faire connaître que le Comité a décidé d'indiquer à l'assemblée le choix de M. Ritz, vice-président. Répondant aussitôt à ce désir, l'assemblée élit à une quasi unanimité M. François-Maurice Ritz, président de l'Académie Florimontane pour trois ans.

M. Rrrz prend alors la parole en ces termes :

« Je vous remercie bien vivement du grand honneur que vous me faites en m'appelant à la présidence de l'Académie Florimontane. Vous me voyez cependant beaucoup plus ému de cette manifestation de votre sympathie que fier du titre qu'elle me donne.

« Combien d'entre vous en étaient plus dignes, en effet, par leur expérience, leurs travaux, leurs mérites ou les services rendus à la Société ! Et je regrette vraiment de

ne devoir cet honneur qu'à leur effacement volontaire et obstiné.

« Songeant par ailleurs aux hommes éminents qui ont présidé aux destinées de la Florimontane, ce n'est pas sans une appréhension très grande que je me vois appelé à leur succéder.

« M'inclinant cependant devant votre volonté, j'accepte très simplement la charge que vous me confiez et, fort du témoignage d'estime que vous me donnez, je vous apporterai — à défaut de qualités plus brillantes — mon entière bonne volonté, mon dévouement et tout mon cœur.

« Je compte d'ailleurs sur vos précieux conseils, votre étroite collaboration et votre amitié à tous, pour m'aider dans une tâche que je sais, particulièrement depuis quelques jours, délicate et difficile. Et, avec vous, je m'efforcerai de maintenir l'Académie fondée par saint François-de-Sales et le Président Favre, dans la ligne qu'ils lui ont tracée ,et de rester toujours digne de ceux qui nous ont précédés.

« Encore une fois merci, mes chers collègues et, tous unis dans le même amour de notre petite patrie et des traditions qui nous sont chères, remettons-nous sans plus tarder au travail. »

Il est ensuite procédé aux élections annuelles ci-après :

MM. Jean d'Orlyé, Léon Moret et Hubert Pfister, membres sortants du Comité, sont réélus.

M. Clément Gardet et M. Henri Onde sont nommés membres du Comité en remplacement de M. Louis Aussedat et de M. Robert Avezou, démissionnaire.

Le colonel Alexis Calliès, le général Cartier et M. le chanoine Mugnier, membres associés, sont nommés membres effectifs.

MM. Jean Aussedat, docteur en médecine à Saint-Etienne ; Albert Benoist, journaliste à Annecy ; Charles Devant, directeur de la Société des Forces du Fier à Annecy ; Périès, ancien préfet, à Annecy-le-Vieux, et Alix Rannaz, ancien maire de Cluses, à Annecy, sont nommés membres associés.

M. l'abbé Jean Carron, professeur à Neuilly-sur-Seine ; M. Raymond Dagand, artiste dramatique à Paris, et M. Léon Gallet, professeur agrégé de Droit, de Vallières, sont nommés membres correspondants.

Le trésorier, M. Hubert PFISTER, donne lecture de la situation financière et du projet de budget pour 1936. L'un et l'autre sont approuvés et des remerciements sont renouvelés au trésorier par le président.

M. Joseph SERAND présente le rapport de la gestion du domaine de Montrottier, ainsi que le projet de budget ; tous deux sont approuvés. C'est l'occasion pour le président d'exprimer une nouvelle fois à M. Joseph Serand et à son frère, M. François Serand, la profonde reconnaissance de la Société pour la façon parfaite et désintéressée dont ils gèrent le domaine, effectuant des aménagements toujours plus heureux. M. Ritz les prie de transmettre les remerciements et la satisfaction de l'Académie à M. et Mme Jacquet, régisseurs, pour la façon parfaite dont ils entretiennent le château et le présentent aux visiteurs ; il remercie aussi M. Emile Beauquis, comptable du domaine de Montrottier et, en même temps, M. Montmayeur, aide-bibliothécaire de la Florimontane.

Suivant l'ordre du jour, l'assemblée augmente de 5 francs le montant de la cotisation annuelle qui sera ainsi portée de 25 à 30 francs. Elle porte également de 300 à 400 francs le prix de rachat de la cotisation.

Le PRÉSIDENT exprime à M. Avezou les regrets unanimes de l'Académie de lui voir cesser sa précieuse collaboration, tant au Comité qu'à la direction de la *Revue Savoisienne*, et il rend homage au dévouement dont il a fait preuve, depuis cinq années, dans ces deux fonctions.

M. Clément GARDET présente le rapport sur le concours de poésie de la fondation Andrevetan (*voir article séparé*), disant que ce fut une joie pour le jury de discerner, parmi les six concurrents, un recueil de vers véritablement digne d'attention, signe d'un réel talent. Les conclusions du jury étant adoptées, l'assemblée décerne le premier prix de 600 francs à Mlle Raymonde Lefèvre, avocat à la Cour de Paris, et une mention honorable à M. Maurice-Paul Clavel, répétiteur au Lycée d'Annecy.

Le PRÉSIDENT annonce que le 63e concours de poésie, année 1936, comportera 200 francs de prix.

Celui des Beaux-Arts (21e concours de la fondation Andrevetan) avec 400 francs de prix, sera affecté aux arts industriels: ferronnerie et ébénisterie. Le règlement en sera publié ultérieurement.

Après la séance, le Comité s'est réuni pour procéder à la réélection de son bureau. M. Georges Martin, élu vice-président par acclamation, ayant décliné ce titre malgré l'insistance de ses collègues, ceux-ci ont reporté leurs voix sur M. Jean d'Orlyé à qui le Président a exprimé ses félicitations. Tous les autres membres ont été confirmés dans leurs fonctions. De plus, M. Clément Gardet a été nommé directeur de la *Revue Savoisienne*, à la place de M. Avezou, démissionnaire, et M. Henri Onde, membre du comité de rédaction.

LE SECRÉTAIRE.

Séance du 5 Février 1936

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ, PRÉSIDENT

Sur le bureau est placé le portrait de M. Albert Crolard. Quelques fleurs l'entourent.

En ouvrant la séance (1), le PRÉSIDENT salue la présence de Mme Albert Crolard et des dames et rappelle que notre collègue, le colonel Calliès, ancien député de la Haute-Savoie, va parler de la vie et de l'œuvre de son très regretté prédécesseur au Parlement, notre affectionné vice-président d'honneur.

(1) Etaient présents: Mme Biennier, Mlle Mugnier, MM. André, Benoist, J. Bouchet, I Buttin, A. Calliès, P. Calliès, Clair, Collet, Coutin, Albert Crolard, Louis Crolard, Cuvet, Devant, Domenjoud, Favre, Fontaine, Fournier, Fromaget, Léon Gallet, Gardet, Gayet, Marteaux, Martin, Monnet, Mugnier, d'Orlyé, Périès, H. Pfister, L. Pfister, Rannaz, Revil, Ribatto, Ritz, F. Serand, J. Serand, Tissot-Dupont et Vuachet.

Excusés : MM. le Général Cartier et Léon Laydernier.

Assistaient également à la séance : Mme Veuve Albert Crolard, Mme Francis Crolard, Mme Louis Aussedat, Mme Alexis Calliès, Mme Pierre Calliès et plusieurs dames de leur famille.

Mais auparavant, M. Ritz tient à souhaiter la bienvenue aux nouveaux confrères qui assistent pour la première fois à l'une de nos séances : MM. Albert Benoist, Charles Devant, Léon Gallet, Paul Périès et Alexis Rannaz. Il adresse les félicitations de l'Académie à M. Michel Revon, professeur de littérature orientale à la Sorbonne, membre d'honneur, et à M. Ernest Dusaugey, ingénieur civil, membre associé, qui, tous deux, viennent d'être élevés à la dignité d'officier de la Légion d'honneur.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, lequel est adopté.

Le colonel Calliès remercie ses collègues de l'avoir appelé à prendre place parmi les membres effectifs et exprime sa reconnaissance au président pour les félicitations qu'il lui a adrssées à l'occasion de la haute distinction dans la Légion d'honneur dont son fils, le commandant Jean Calliès, vient d'être l'objet.

Il retrace alors la vie et l'œuvre d'Albert Crolard, Savoyard d'adoption, né à Voiron le 30 avril 1861, décédé à Veyrier le 2 décembre dernier, membre de notre compagnie depuis 1890 et son vice-président depuis 1908. (*Voir article séparé.*)

Le Président se fait l'interprète de ses collègues pour remercier vivement M. Alexis Calliès de l'hommage ému et mérité qu'il vient de rendre à notre regretté disparu, dont il retrouve dans la carrière « l'application de la devise de l'Académie qui doit cultiver toutes les fleurs et les aimer non seulement pour leur propre beauté, mais pour le fruit qu'elles portent en elles. »

M. Georges Martin fait l'analyse du « Vaugelas » de M. Henry Bordeaux, soit du chapitre qu'il lui a consacré dans « Trois siècles de l'Académie française, par les Quarante ». (*Voir article séparé.*)

M. Martin souligne l'intérêt historique que présente la thèse que notre compatriote, M. Pierre Duparc, vient de consacrer aux comtes de Genève du XIe siècle à 1401, et qui lui a mérité le diplôme d'archiviste paléographe avec le numéro 6.

Le Président adresse de chaleureux compliments au jeune lauréat.

M. Clément Gardet donne lecture de quelques poèmes présentés à notre dernier concours de la fondation Andrevetan par Mlle Raymonde Lefèvre, avocat à Paris, à laquelle fut décerné le premier prix.

M. Louis Pfister présente les derniers ouvrages reçus, offerts par leurs auteurs : « Dictionnaire étymologique des noms de lieu de la Savoie (département) », par M. le chanoine A. Gros ; « L'Epoque héroïque de l'Electricité », par M. Ernest Dusaugey ; « Le Premier Président Favre (1557-1624) et le Sénat de Savoie » (discours), par M. Chavanne, substitut du procureur général à Chambéry. Remerciements aux aimables donateurs.

Le Secrétaire.

Séance du 4 Mars 1936

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ, PRÉSIDENT

En ouvrant la séance (1), le Président, M. F.-M. Ritz, fait connaître que les transformations apportées à la salle de lecture de la bibliothèque municipale, où depuis si longtemps notre Compagnie se réunissait, ne nous permettent plus d'y revenir. Mais M. le Maire a bien voulu mettre dorénavant à notre disposition l'ancienne salle consulaire de l'Hôtel de Ville. Il lui adresse les remerciements de notre Académie.

Le Président associe la Florimontane aux vœux qui ont été exprimés à notre distingué confrère, M. le chanoine Pochat-Baron, à l'occasion de ses 52 ans de prêtrise et de professorat au collège de Thônes, dont il fut le supérieur pendant 42 ans. Il lui envoie aussi de respectueuses félici-

(1) Etaient présents: Mme Biennier, Mlle Mugnier, MM. André, Avezou, Blanchard, P. Calliès, général Cartier, Charvin, Clair, Collet, Cuvet, Devant, J. Fournier, Fromaget, Gaillard, Gardet, Graber, Hérisson, Léon Laydernier, Marteaux, Martin, d'Orlyé, Périès, H Pfister, L. Pfister, Revil, Ribatto, Ritz, Roze, F. Serand, J. Serand, Tissot-Dupont et Vuachet.

Excusé : M. Alexis Callies.

tations pour sa nomination au grade d'officier de l'instruction publique.

Il adresse par ailleurs des sentiments de condoléances à M. le docteur Mouthon, de Faverges, qui vient de perdre son beau-frère, le docteur Roux.

Le général CARTIER fait une seconde causerie sur les invasions de la Savoie qui ont suivi celle de 1536 dont il avait longuement parlé à la séance de décembre. Prenant comme point de départ le traité de Cateau-Cambrésis, qui rendit à Emmanuel-Philibert ses états à l'exception de Genève, du pays de Vaud et de quelques villes dont Turin et Saluces, il rappelle la politique de sagesse de ce « très grand monarque, auquel on doit des routes et des forts, une monnaie stable, l'institution de l'état-civil et le Sénat de Savoie, véritable organe de gouvernement. Aussi, la mort du duc, en 1580, laissait-elle des promesses magnifiques à son fils Charles-Emmanuel. »

Mais on sait que ce prince, à la naissance duquel « les fées avaient présidé », devait gâcher cette situation au point qu'à sa mort, il se trouvait entièrement dépossédé de son duché. Pour expliquer ces évènements, le général s'arrête longuement sur les tragédies qui se jouaient en Europe et en France notamment, depuis le mariage d'Henri II avec Catherine de Médicis, jusqu'à la fin des Valois et à l'avènement des Bourbons, date qu'il considère comme très grande dans l'histoire. Sa profonde connaissance des évènements et des hommes, nous vaut un portrait des plus réalistes des Médicis, dont Catherine, cette femme étrange qui, élevée au milieu des chefs-d'œuvre, appela à Paris de grands artistes italiens et y fit construire les plus beaux monuments ; cette Catherine de Médicis qui, sous l'influence des principes de Machiavel, conduisit elle-même la politique de la France tandis que régnaient ses trois malheureux fils et que le pays se débattait au milieu des guerres de religion.

Le conférencier revient alors à la politique de maladresse de Charles-Emmanuel vis-à-vis de Berne et vis-à-vis de la France. La prise de Saluces provoqua la seconde invasion de la Savoie en 1589. L'envahissement, par ses armées, de la Provence, à la mort de Henri III, motiva la troisième.

Henri IV devait lui-même encore occuper la Savoie, après que Charles-Emmanuel, incorrigible, eut voulu à nouveau reprendre Saluces, avec la complicité de Biron. C'est alors, en 1601, que contre cette ville, le duc dut abandonner à la France le Bugey, la Bresse et la région de Lyon. Et après une cinquième invasion, véritable conquête de la Savoie par Louis XIII et Richelieu, à la suite de l'envahissement du Montferrat par Charles-Emmanuel, si le duché fut rendu à son successeur, Victor-Amédée, c'est grâce au mariage de ce dernier avec la fille d'Henri IV.

A propos de mariages, le général dit son admiration pour les princesses de Savoie qui, fréquemment, étaient choisies comme épouses par les rois de France et d'Espagne : leurs qualité devaient compenser leur pauvreté.

L'éminent conférencier, qui a voulu, dit-il, donner quelques touches de détail à la grande histoire, n'a pas manqué non plus de donner son appréciation de militaire sur la technique guerrière des ducs de Savoie. En terminant, il rend hommage à tous ceux qui ont rendu possible aux générations successives de reconstituer les faits de l'histoire. Et il forme le vœu que notre Académie demeure la gardienne quotidienne de « l'histoire de Savoie qui continue ».

Le Président remercie chaleureusement le général Cartier de cette magnifique conférence, riche de documents, qui contribuera à fixer nos idées sur cette période assez confuse de notre histoire.

M. Devant fait le compte-rendu bibliographique de l'ouvrage de M. Dusaugey « Souvenirs de l'époque héroïque de l'électricité ». (*Voir article séparé.*)

M. F.-M. Ritz parle de l'étude consacrée aux applications de la T. S. F. en haute montagne, par M. Decaux, ingénieur au Laboratoire de radioélectricité, qui a fait des essais nombreux dans la région de Chamonix. (*Voir article séparé.*)

Le Secrétaire,

Louis Pfister.

Programme des Concours de la Fondation Andrevetan de 1936

Une somme de 200 francs est affectée à la poésie et 400 francs aux arts industriels : ébénisterie et ferronnerie.

Poésie. — Sont admis à concourir tous les Français qui ne font pas partie de l'Académie Florimontane. — Nombre minimum de vers, en une ou plusieurs pièces : 100 ; nombre maximum : 500.

Il sera mis sur chaque envoi une épigraphe, qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté à la cire, dans lequel l'auteur indiquera : nom, prénoms, qualités, nationalité et domicile. Spécifier que l'œuvre est inédite et n'a été présentée à aucun concours.

Les personnes qui ont obtenu deux fois un premier prix dans un concours Andrevetan ne sont pas admises à concourir de nouveau dans la section où elles ont été récompensées.

Les manuscrits resteront la propriété de l'Académie Florimontane, qui se réserve le droit de les publier, en tout ou en partie.

Les œuvres et billets cachetés devront parvenir franco par la poste, au siège de l'Académie Florimontane, Hôtel de Ville, Annecy, avant le 30 septembre 1936, avec la mention : concours de poésie.

Arts industriels (ébénisterie et ferronnerie). — Ce concours est réservé aux artisans, apprentis ou élèves français, habitant la Haute-Savoie ou la Savoie.

Les œuvres présentées devront être apportées à la bibliothèque de l'Académie Florimontane, à l'Hôtel de Ville (2e étage, escalier du Musée), les jeudis d'octobre, entre 9 heures 30 et 11 heures 30. Ces œuvres seront réparties en deux catégories :

1° Celles qui seront exécutées par les maîtres artisans et les compagnons n'employant pas plus d'ouvriers que n'en prévoient les règlements de l'artisanat.

2° Celles qui seront exécutées par les apprentis ou les élèves d'écoles professionnelles.

Chaque œuvre devra porter une devise reproduite sur une enveloppe fermée, qui contiendra le nom, l'adresse, l'atelier ou l'école de l'exécutant.

Les œuvres, pour lesquelles l'Académie Florimontane n'assume aucune responsabilité, devront être retirées l'un des jeudis 12 ou 19 novembre 1936, aux heures d'ouverture de la bibliothèque.

4e Trimestre

Il n'est rien de plus complet que
(Cicéron : *De Officiis*, lib. I.)

Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE
de
L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY
Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896

Sommaire :

Quelques lettres inédites de personnages aux noms illustres. Note explicative par le Comte Adhémar Barbiellini Amidei.
Notes de Paléontologie savoisienne.
Jules-Philippe (1827-1888) (*suite*).
Seyssel.
Une trouvaille monétaire à Bossey.
Les Elections législatives et sénatoriales en Savoie (1894-1936).

Bibliographie Savoisienne

Le Lac d'Annecy, par Maurice Clavel.
Glossaire des Patois de la Suisse romande (fasc. XIII).
Genava. Bulletin du Musée d'Art et d'Histoire de Genève (XIV, 1936).
Découverte d'une station magdalénienne près de Frangy, par Ad. Jayet et G. Amoudruz.
Séances des 7 octobre, 4 novembre et 9 décembre 1936.
61e Concours de poésie et 22e Concours d'histoire.
Table des matières.

IMPRIMERIE F. GUY-PUTER et Cie
ANNECY

Source gallica.bnf.fr / Academie florimontane

ACADÉMIE FLORIMONTANE

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre [illegible])

L'Académie Florimontane a été fondée à Annecy le 15 janvier [illegible] par Louis Bouvier, Etienne Machard, Jules Philippe et Eloi Serand, pour faire revivre d'Académie Florimontane, créée dans cette ville, en [illegible] (29 ans avant la fondation de l'Académie française) par saint Fran[illegible] de Sales et le président Favre.

Son but est d'encourager les lettres, les sciences et les arts ; recueillir les manuscrits, chartes et documents qui peuvent intéresser l'histoire locale ; d'exciter à tout ce qui est bien, à tout ce qui est utile et raisonnable; enfin de multiplier les encouragements partout où sera besoin pour concourir à la gloire et au bien-être de la patrie, suivant sa devise qui résume bien son esprit : « *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* »

L'Académie Florimontane possède une bibliothèque savoisienne qui compte nombre d'ouvrages et brochures aujourd'hui recherchés et difficiles à trouver dans les bibliothèques publiques. On y conserve les collections complètes des publications des sociétés savantes savoisiennes, dauphinoises, du département de l'Ain, du canton de Genève et du Piémont.

Les membres de l'Académie Florimontane peuvent se faire communiquer les livres ou revues que possède sa bibliothèque. Lorsqu'il s'agit d'une communication en dehors d'Annecy, les frais de port sont à la charge du sociétaire.

Enfin l'Académie Florimontane est depuis 1916 propriétaire d'un superbe domaine situé aux environs d'Annecy, domaine qui lui a été légué par M. Léon Marès. Ce domaine de Montrottier est connu dans toute la région par le château du même nom, autour duquel il est groupé, et dont certaines parties sont classées parmi les monuments historiques. C'est dans ce château qu'est installé le Musée Léon Marès, formé de collections aussi précieuses que variées, et qui est ouvert gratuitement aux membres de l'Académie Florimontane, sur présentation de leur carte de sociétaire ; le public paye un droit d'entrée de 3 francs, de Pâques au 30 septembre.

L'Académie se compose de membres effectifs et associés, de membres correspondants et de membres honoraires à nombres limités. Les premiers sont admis sur leur demande et sur la présentation de deux membres ; ils paient une cotisation annuelle de 30 francs, reçoivent la *Revue Savoisienne,* ont le droit d'avoir en communication les ouvrages de la bibliothèque de l'Académie et d'assister à ses séances qui ont lieu à l'hôtel de Ville d'Annecy, le premier mardi de chaque mois, sauf pendant les vacances : août et septembre.

Les membres correspondants sont choisis parmi les personnes qui collaborent à la *Revue ;* ils payent de même la cotisation de 30 francs et reçoivent la *Revue.*

Le rachat de la cotisation de membre est fixé à la somme de 400 fr.

Les membres honoraires sont choisis parmi les personnages de distinction qui font honneur à la Savoie ou qui ont rendu des services à l'Académie. Ils reçoivent la *Revue* et ne paient aucune cotisation.

CONCOURS

Chaque année, l'Académie Florimontane organise et distribue les prix des concours fondés en 1873 par le docteur Andrevetan et la ville d'Annecy, qui ont lieu dans l'ordre suivant :

1re année. — Concours de poésie, 600 fr.

2e année. — Concours simultané de poésie et de beaux-arts ; 200 fr. sont affectés à la poésie et 400 fr. aux beaux-arts.

3e année. — Concours simultané de poésie et de prose ; 200 fr. sont consacrés à la poésie et 400 fr. à l'histoire ou études analogues.

1937. — *Concours de 3e année dont le programme est envoyé sur demande.*

Adresser tout ce qui concerne l'administration de l'Académie Florimontane au Secrétaire de l'Académie (Syndicat d'Initiative, Annecy Haute-Savoie).

Quelques lettres inédites
de
personnages aux noms illustres
du XVIIe siècle

VAUGELAS — Honoré d'URFÉ
Diane de CHATEAUMORAND - Jean-Pierre CAMUS

Ces lettres sont extraites des archives du Comte Adhémar Barbiellini Amidei, de Turin, qui, déjà, avait eu l'amabilité de nous communiquer les huit lettres du Président Favre publiées dans le deuxième fascicule de 1935 de la « Revue Savoisienne » et précédées d'une préface à laquelle nous renvoyons les lecteurs.

Le Comte Barbiellini Amidei a bien voulu écrire la note explicative que voici :

Claude Favre de Vaugelas (1585-1650), deuxième fils du grand jurisconsulte savoisien, fut continuellement en butte à de grosses difficultés d'ordre économique. Criblé de dettes, il dut aliéner la baronnie de Pérouges, le seul bien qui lui restât. Chambellan de Gaston d'Orléans, il avait suivi celui-ci dans sa disgrâce et, en 1629, pour comble de malheur, il avait vu supprimer par Richelieu sa pension de 2.000 livres. Quelques années plus tard, il retrouva, avec la faveur du grand cardinal, un peu plus de calme et entra comme fondateur à l'Académie Française ; il put alors s'occuper avec sérénité de ses études favorites. Les lettres ci-dessous témoignent non seulement de ses embarras financiers, mais de son caractère loyal, de sor honnêteté et de sa délicatesse.

Honoré d'Urfé et Diane de Chateaumorand. — La « belle » Diane était la plus riche héritière du Forez ; quand son mariage avec Anne d'Urfé eut été annulé, le frère cadet de celui-ci, Honoré, l'épousa « pour ne pas laisser sortir de sa maison les grands biens qu'elle y avait apportés ». Mais il ne put la supporter, lui non plus; il s'en sépara bientôt, non pas pour entrer dans les ordres, comme son frère aîné, mais pour se retirer dans une propriété qu'il avait près de Nice ; c'est là qu'il écrivit l'*Astrée*. La lettre qu'il écrit au roi révèle la hauteur de son caractère et la noblesse de ses sentiments. Quant à la belle Diane, elle écrit comme une cuisinière, ainsi qu'on le verra plus loin.

Jean Pierre Camus, évêque de Belley et ami de Saint François de Salles, n'avait pas la douceur de celui-ci, ni son affabilité. Connu pour son caractère décidé et énergique, ignorant de parti pris les moyens termes et les conventions du monde, il n'en est pas moins capable, le cas échéant, de faire preuve du plus grand tact et de se départir de la manière forte, ainsi qu'on pourra le voir par la belle lettre de recommandation que nous publions.

Turin, décembre 1935.

Comte Adhémar Barbiellini Amidei.

CLAUDE FAVRE DE VAUGELAS
A L'ABBE DE LA MANTE
à Turin (1)

Monsieur,

J'ay receu per les mains de Monsieur de [Souffeste] les deux lettres, que vous m'avez fait l'hon[neur] de m'escrire, l'une de la Mante du 21 de Janvi[er] et l'autre de Turin du 25 de Fevrier. Il a pris la peine de me les rendre toutes deux ensemble, et de me monstrer celle que vous luy escrivez conformem[ent] à ce que vous me mandez. Permettez Mons[ieur] pour ma iustification ie vous die et vous..... n'ay point receu d'autres lettres de vous..... depuis que ie vous escrivis, que i'estois en [espoir de] vendre ma terre de Perouges, qui est le [motif] par lequel ie puis presentement m'acquite[r...] partie que ie vous dois, et que cependant... pleust de prendre vos asseurances pour les in[terests] sur mon bien de Bresse. J'attendois donc tousiours votre response là dessus, et comme ie n'en recevois point, ie croyois qu'usant de votre courtoisie ordinaire et voyant avec quelle franchise i'y procedois, il vous plaisoit de me donner loisir de vendre ma terre... Veu mesmes que n'ayant iamais touché que [deux] mille livres et encore avec beaucoup de pei[ne...] acquit patent, ie n'ay pas laissé de vous en p[ayer...] obligation de mille escus. Or est il qu'il n'y a... serments que ie ne face, et ie veux que Dieu m'abisme malheureusement si i'en ay iamais touché que deux mille livres apres deux années de poursuites vaines, lors que i'ay veu que toutes les puissances de l'une et l'autre Court n'ont iamais peu obtenir de Monsieur de Schonberg l'ordonnance que estoit necessaire avec l'acquit patent. Mais Monsieur i'en ay une preuve si asseurée pour ma iusiification, qu'il n'y a nul lieu ni occasion d'en douter. C'est que durant la recherche des financiers, i'ay fort bien fait informer contre celuy avec qui ie fus contraint de composer, et il s'en est ensuivi une prise de corps en vertu de laquelle ie ne pouvois manquer de le faire [con]damner à me rendre les

(1) L'original de cette lettre étant en mauvais état, les notes que l'on a cru deviner sont placées entre crochets, de même les lettres que l'on a ajoutées. Des points de suspension représentent les mots non identifiés.

mille livres, sans la composition [des] financiers qui est survenue au préiudice de tous les particuliers intéressez, qui sont demeurez frustrez de leurs droits et de leurs attentes. Il est vray que l'information est encor dans le greffe, qui fera tousiours foy de mon innocence, et de la vérité de ce que ie vous ay tousiours escrit. Ce n'est pas que ie prétende pour cela aucun rabais, puis que ie vous ay envoyé franchement une obligation de mille escus en bonne forme, et qu'outre cela ie vous offre encor les intérests ; qui est ce me semble tout ce qu'un homme de bien et d'honneur doit faire. Mais c'est pour vous tesmoigner avec quelle sincerité i'ay tousiours procedé, estant Dieu mercy trop bien né et trop bien nourry pour faire iamais une meschante action.

Et faut que ie vous avoüe Monsieur que ie reçois estreme desplaisir des termes, dont vous usez [en vos] lettres contre moi, qui ay toujours eu une pas[sion] entière de vous rendre toute sorte d'honneur et [service]. Ie taschay bien encor de vous le tesmoigner selon mon petit pouvoir au proces de Monsieur le Comte votre nepueu, qui le trouva gaigné quand il arriva, par ... partie du soing et de la vigilance que i'y apportay jusques à fournir tout l'argent qui fut necessaire pour cela, dont il ne me laissa à son départ ni ced[...] asseurance quelconque. De quoy i'ay bien vo[ulu vous] advertir apres un long temps, non pour fa[ire...] mon service, qui n'a ny ne peut avoir d'a[utre but] que de vous complaire, mais pour adious[ter] à toutes les autres que i'ay alleguées pour .....tion. Maintenant il reste à parler de..... ne me souvient pas d'en avoir iamais veu... parchemin, pour la somme de mille escus que ie vous renvoyeray avec tous... dont est question que ie remettray à Monsieur de Souffeste, qui ambrasse avec beaucoup d'ardeur, et d'affection tout ce qui regarde votre contentement.

Ie luy ay dit comme en effet i'estois à la veille de ven[dre] Perouges, et comme Monsieur de la Grive que vous [avez] veu en Piemont m'en a offert d'abord sept [mille] escus, qui ne sont pas loing de mon conte pu[isque ie] n'en demande que huit mille. Que si vous ... quelque saisie sur la terre comme ie suis sur le point

de la vendre, infalliblement cela en arresteroit le cours, et retarderoit votre satisfaction et la mienne. Neantmoins vous en userez comme il vous plaira, et prendrez toutes sortes d'asseurances par iustice ou autrement à quoy ie me sousmets tres-volontiers sans rien rabattre de la passion que i'ay à votre service. Quant à votre rente de Macon, ie pensois qu'en ayant esté une fois payé et estant mis sur l'estat, cela devoit tousiours aller son train, et ie ne pense point en cela estre coupable d'aucune chose, veu qu'au contraire i'ay employé ardemment tout [ce] que i'avois de credit aupres de Monsieur le Receveur... de Dijon pour vous faire payer comme il fit, de [cette] rente. Ie viens d'apprendre qu'il est arrivé [en] cette ville, ie l'iray visiter expres pour vous y servir [et] s'il en est besoing ie ne manqueray pas de voir Monsieur Tronçon et d'y employer encor Monsieur de Champigny, quoy qu'il ne soit plus dans les finances, mais il ne laisse pas d'y avoir tousiours beaucoup de credit. Principalement nous y employerons la faveur de Monseigneur le Duc de Bellegarde, qui est tout puissant, et tout plein d'affection en votre endroit. En somme il n'y a sorte de service que ie ne cherche de vous rendre, ni de... que ie ne prene pour me conserver l'honneur de vos bonnes graces, et vous tesmoigner que ie suis inviolablement, Monsieur, Votre tres-humble et tres-obeissant serviteur

C. Favre de Vaugelas.

Paris à la haste ce 31 Mars 1616.

HONORE D'URFE
AU ROI LOUIS XIII

Chasteaumorand le 12 Mars 1618.

Sire,

J'ay sceu que lon a fait entandre a V. M. que i'avois voulu achetter la lieutenance de Bresse que vous avez donnée à Mr le Marquis de Ragny, et des deniers de Monsieur le Duc de Savoye pour vous an randre quelque mau-

vais service en sa faveur. J'avoue, Sire, que jay tousiours eu un desir estresme de pouvoir faire redognoistre avec quelque charge honorable cette naturelle devotion en moy de vous servir qui doit estre en tous vos subiets, et que voyant n'avoir pas assez de fortune ny de support aupres de V. M. ie fis dessein d'y parvenir par la voye de la recompance que tant d'autres avoient desia tenue, et ne trouvant rien qui fust plus a ma commodité, que la Lieutenance de V. M. en Bresse, pour y avoir la plus grande partie de mon bien, il y a quelque temps que j'en fis rechercher le Marquis de Ragny, sous votre bon plaisir, mais ne se trouvant alors en volonté de s'en deffaire, j'en perdis de telle sorte l'opinion que depuis ie n'y ay pas mesme pansé, et quand on m'a dit que maintenant luy ou quelque autre avoit renouvellé ce traitté, je m'en suis estonné d'une chose a la quelle ie ne m'attandois plus. Et touttefois, Sire, ce n'a pas esté ce qui m'a le plus offancé d'autant que ie ne croy pas que V. M. ayt jamais trouvé mauvais que l'on ayt donné recompance des charges que l'on a voulu avoir estant une chose toutte ordinaire par votre Royaume. Mais c'est l'opinion que l'on vous a voulu donner que ce fut des deniers de Son Altesse et contre votre service, Sire cette calomnie est si grande, si fausse, et si importante que je ne me puis empecher d'en demander justice a V. M. et de reclamer le Nom de Louys le Juste que vos actions vous ont desia acquis par toutte l'Europe.

Jay desja vescu la plus grande partie de mon age et Dieu mercy sans aucun reproche et sans avoir jamais donné subjet de faire un si sinistre jugemant de moy. Je suis votre subjet, et je sçay a quelle obligation nous lye ce naturel devoir. J'ay la plus grande partie de mon bien dans votre royaume, et peust estre deux fois autant que ceux qui ont invanté cette medisance, et de plus je crains Dieu et n'ignore point combien est griefve l'offance contre son Roy.

Mais outre tout cela i'ay tousiours devant les yeux ce qu'un homme de bien doit faire, et le bon exemple de ceux desquels je suis nay, qui en servant fidellemant les Roix vos predecesseurs sont parvenus à touttes les plus

grandes charges de votre couronne, et la memoyre et l'honneur desquels vous oblige Sire en quelque sorte de ne point souffrir que je sois si malicieusemant et impunémant calomnié.

Je laisse a part l'offance qui est faitte a S. A. de panser de Luy une chose tant indigne, et de son courage et de la volonté qu'il a a votre service et au bien de votre Royaume que je ne me puis imaginer pourquoy ils ont osé le mesler en cette imposture, sinon que Dieu l'a aynsi permis pour ma propre justification. Car i'avoue Sire que je suis pauvre Gentilhomme, mais non pas Dieu merci reduit a tel terme qu'il me falut emprunter la liberalité d'un si grand Prince pour recompanser dix samblables Lieutenances a celle de Bresse, parce qu'outre ce qui peust estre du mien i'ay assez longuemant servi S. A. pour en avoir desja beaucoup plus receu que cette recompance ne sauroit monter. Que si le long service que ie luy ay randu a donne quelque couleur a cette calomnie, c'est bien a tord, puis qu'outre que tous ses desseins ne tandent qu'au bien de votre Estat et de votre Couronne, comme V. M. en doit estre desormais tres assurée, il est certain qu'il ne m'auroit pas fait l'honneur de se servir de moy si longtemps s'il m'avait recogneu pour un meschant et pour un traistre, estant un Prince qui hayt et mesprise trop la meschanceté ny je n'y aurois pas employé un si long service, si j'eusse recogneu qu'il se fust voulu servir de moy en chose indigne d'un homme d'honneur.

Je l'ay servi Sire avant la paix generale comme son subjet. Maintenant ie le sers avec la permission du feu Roy et de la Royne mere de V. M. et le serviray le reste de ma vie s'il l'a aggreable mais tousiours en homme de bien m'assurant Sire que vous ne le trouverez point mauvais puis que ce ne sera jamais au prejudice du tres humble service que ie doits a V. M. Et sur cette derniere consideration Sire je vous supplie tres humblement de prandre garde si tous ces artifices n'ont point esté invantez plus contre votre service que contre tout autre et pour vous mettre un Prince en ombrage de qui la bonne intelligence avec V. M. est plus redoutée par les Ennemis et envieux de la grandeur de votre Courlonne que celle de Prince de la Chrestienté et lequel touttefois ils voudroient

bien gagner a vos despands et en le vous faisant perdre, mais ils ne parviendront jamais à ce dessein, sa naturelle inclination estant tellemant portée au bien de votre service qu'il n'y a rien qui l'en puisse divertir. Et encore que je ne doutte point que votre Prudence accoutumée et celle de votre fidelle conseil ne l'ayt peut estre desja bien recogneu et n'y mette l'ordre qu'elle jugera necessaire, si ay-ie pansé de vous devoir represanter comme un fidele subjet est obligé de dire a son Roy tout ce qu'il croit estre de son service. V. M. me fera donq l'honneur de le prandre de cette part, et de croire que je ne feray jamais meschanceté ny action qui me puisse oster le tiltre qu'en toutte humilité ie prands Sire

de tres humble, tres obeissant et tres fidelle subjet et serviteur de V. M.

Honoré D'Urfé.

De Turin.

DIANE DE CHATEAUMORAND

A MONSIEUR DEMANTE

à la Mante.

Monsieur,

Je ne say coume quoy Vous remercyer de la peyne quil vous a plu de prandre de manvoyyer votre litiere.

Je Vous an bayse bien humblemant les mayns, Monsieur le Marquis e moy vous randrons servisse an toutes les ocasyons quil vous plera nous coumander coume etan avec toute verite

Monsieur,

Votre bien humble servante,

X. Durfé.

LA MEME AU MEME

Monsieur

Je suis par trop obligée avotre courtoysie de louneur que vous me fettes par votre souvenir vous nan sories

avoyr pour personne du monde quy dessire plus que moy de vous servir mes pour sette foys vous me perdouneres si vous plet. Je suis ademi mallade e mene tan danbaras quil ne se peut e puis il faut que je me treuve a Turin dans deus jours sans fallir. Jay bien du deplesir du mal que vous aves hu qui nous privat de votre presanse an hun lieu hou vous aves tout pouvoyr.

Je vous an asure Monsieur e je croy que vous resevres ma ligitime escusse puis que je suis

Monsieur

Votre plus humble e hobligée servante,

X. Durfé.

JEAN-PIERRE CAMUS, EVEQUE DE BELLEY,

A MONSIEUR DE LA MANTE, ABBE D'HAUTECOMBE, SENATEUR AU SENAT DE SAVOYE ET CONSEILLER D'ESTAT DE S. A. SERENISSIME,

à Chambéry.

Je debvois choisir une opportunité plustost qu'une importunité pour me raffraischir en vôtre souvenance. J'ai esté quelques jours en l'attente du bonheur de vôtre venüe en nos quartiers que me promettoient ceux qui vouloient en cela flatter d'esperance l'extreme desir que j'en avois ; je veux croire que ce sont les excessives pluyes qui ont pensé nous inonder d'un second deluge et l'intemperie de la saison qui m'ont ravy cètte faveur plustost qu'aucun deffault de vôtre bonne volonté. J'ay entendu confusèment mais avec beaucoup de regret les mesintelligences que la longueur de vôtre absence employee en affaires importans vous a produit chez vous mais je croy que votre pieté *respiciet in eum qui talem pro peccatoribus passus est adversus semet ipsum contradictionem.*

Je n'entre pas plus avant en la cognoissance de cette cause que vous scavez trop mieux desmeler que ie ne

pourrois vous conseiller, et renger a leur debvoir ceux qui n'ont que le respect et l'obeissance en partage, seulement vous dirai je qu'un pere desireux de sacrifier au service de Dieu et au votre un sien fils en vôtre maison, marry d'avoir pris une autre route pour parvenir a ce sien desseing que celle qu'il debvoit suivre, a desiré ce mot vers vous pour se faciliter un favorable accez a vos oreilles soubs l'escorte de mon nom, votre amitié me promet la faveur de cètte audience et votre charité luy promet l'entherinement de la tres humble requeste qu'il a a vous faire. Je laisse minuter et mesnager a vôtre prudence la response qu'il vous plaira de luy rendre pour l'esclaircissement de vôtre volonté ne voulant en rien bleçer ny offencer la religieuse observance que vous a vouée

Votre plus humble et plus affectionné serviteur.

JEAN-PIERRE, E. de Belley.

A Belley, ce 6 Décembre 1612.

(*La signature seulement est autographe.*)

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Découverte d'une station magdalénienne près de Frangy (Haute-Savoie). — Ad. JAYET et G. AMOUDRUZ. (*C. R. des séances de la Soc. de physique et d'his. naturelle de Genève*, vol. 48, n° 3, 1931).

La station en question se trouve au pied de la paroi urgonienne du Mont-de-Musiège et à 400 m. environ du Pont-des-Douattes. Il s'agit d'un abri sous roche dont le remplissage a été minutieusement étudié par les auteurs et qui leur a fourni à la base, outre d'abondants silex magdaléniens de toutes catégories, une importante faune de Vertébrés dont la plupart sont disparus de nos régions : Elan, Renne, Cerf, Chevreuil, Bouquetin, Cheval, Sanglier, Blaireau, Marmotte, Lièvre.

Un niveau supérieur, d'âge néolithique, a livré quelques débris de poteries et d'ossements.

Cette station est bien caractérisée ; elle est à rapprocher de celles plus anciennement connues de Veyrier-sous-Salève et des Hotteaux dans l'Ain. L'ensemble de ces stations forme une traînée magdalénienne qui semble jalonner le déplacement des tribus de la vallée du Rhône vers le plateau suisse.

L. M.

NOTES DE PALÉONTOLOGIE SAVOISIENNE

1° Présence d'*Helix Marioni* Math dans les couches lacustres du Lutétien du Roc-de-Chère.

L'auteur signale qu'il a trouvé récemment au Roc-de-Chère, dans les assises lacustres de l'Eocène moyen (Lutétien), un nouveau fossile intéressant. Il s'agit de l'*Helix Marioni*, petite forme à spire surbaissée, non ombiliquée, fréquente au même niveau dans le Midi de la France. Comme dans cette région d'ailleurs, cette coquille est, au Roc-de-Chère, associée à *Bulimus subcylindrus* et *Limnea Michelini* (*Rev. Sav.*, 1926, p. 74).

Ainsi se trouvent accentuées les analogies de faciès existant entre le Languedoc, la Provence et la Savoie pendant cette époque lointaine au cours de laquelle notre pays a joui d'un climat subtropical uniforme.

Ajoutons que si, dans le Midi de la France, le régime lacustre s'est perpétué presque pendant tout le Tertiaire, il n'en a pas été de même chez nous : le lac d'Annecy tertiaire (dont nous connaissons les vestiges au Roc-de-Chère, ce sont précisément les couches à Bulimes, Limnées, Hélices) n'a eu qu'une durée éphémère au Lutétien supérieur entre deux invasions de la mer nummulitique (Lutétien inf. et Priabonien) qui s'étendait alors sur l'emplacement des Alpes.

2° A propos de la découverte d'ossements de Rhinocéros dans les sables oligocènes des Déserts près Chambéry.

Ces ossements ont été recueillis par l'auteur l'été dernier dans les sables jaunes exploités aux abords de Plainpalais le long de la route du Revard. Ils consistent en dents (molaires inférieure et supérieure, canine), débris de crâne et d'os des membres pouvant être rapportés au genre *Aceratherium* et plus spécialement à l'*A. Filholi*, sorte de gros Rhinocéros dépourvu de corne qui est un des plus

anciens Rhinocéridés connus, mais qui a vécu en Europe durant tout l'Oligocène.

L'âge de la série tertiaire des Déserts, dont font partie ces sables qui en occupent la base, a été établi d'une façon précise par H. Douxami et J. Révil. L'Oligocène, transgressif sur le Crétacé ou l'Eocène (sables et argiles bigarrés), y est complet ; en particulier, les fossiles, Nummulites et Mollusques, des sables à Rhinocéros montrent que ce terrain représente la partie inférieure de l'Oligocène (étage sannoisien).

Le mélange dans ces mêmes couches, de restes de Vertébrés continentaux avec des dents de Requins et de Raies et des coquilles marines indique que l'on se trouve ici en présence d'une ancienne plage de la mer oligocènee ravinée périodiquement par des apports issus de la terre ferme, représentée à cette époque par l'ébauche des Alpes et du Jura.

Les trouvailles de Mammifères dans les sédiments géologiques antérieurs au Quaternaire ne sont pas fréquentes, mais elles sont toujours intéressantes parce qu'elles permettent de dater d'une façon très précise les couches qui les renferment ; en outre, elles donnent des indications sur les faunes de gros animaux qui ont fréquenté notre sol aux âges reculés.

En Savoie, on ne comptait jusqu'ici que celle de Challonges, sur la rive gauche du Rhône, en face de Pyrimont, et celle des Echelles, toutes deux faites dans les terrains tertiaires.

Les sables réfractaires qui sont exploités dans cette dernière localité ont livré autrefois une belle mâchoire de *Lophiodon* (*L. Larteti*), Taripidé caractéristique de l'Eocène inférieur d'Europe.

Cette découverte, signalée par Kilian et Paquier, est importante car elle a permis de dater la formation des sables et argiles bigarrés des régions subalpines qui n'avaient jamais fourni de fossiles.

Quant au gisement de Challonges, c'est toute une faune qui en a été mise à jour, au cours des travaux d'exploitation de l'asphalte, dans les sables oligocènes à coquilles

lacustres qui recouvrent les bancs de calcaire crétacé imprégné. Cette faune a été minutieusement étudiée par Depéret et Douxami qui ont montré que la pièce maîtresse en était constituée par un squelette complet de gros Rhinocéros, le *Diceratherium asphaltense*, ainsi nommé parce que ses os nasaux sont ornés de deux puissantes cornes latérales disposées comme celles de nos bœufs actuels. Ce *Diceratherium* était accompagné d'un *Acaratherium* (*A.minutum*), d'un *Paradapirus*, d'une Sarigue, de débris de Ruminants et de Carnassiers et même d'ossements d'Oiseaux, de Tortues, de Crocodiles.

Le gisement de Challonges est, par sa faune, un peu plus récent que celui des Déserts ; il appartient, ainsi que M. Viret l'a montré naguère, à l'Oligocène supérieur (Stampien).

Récemment, au cours des travaux effectués dans la région de Frangy pour la recherche d'hydrocarbures, l'examen d'une des carottes de sondage, formée de grès verdâtres à coquilles terrestres (*Helix Ramondi*), nous a mis, M. Gignoux et moi, en présence d'une vertèbre de l'un des Ruminants de Challonges, l'*Amphitragulus*. Les molasses de Frangy qui avaient été classées en bloc dans l'Aquitanien, doivent donc être légèrement vieillies et rapprochées du Stampien.

Or, à cette époque, ainsi que nous l'apprennent les coquilles lacustres et terrestres qui se trouvent dans les couches à ossements, la mer franche s'était à peu près complètement retirée de la région ; une vaste lagune périalpine l'avait remplacée et au bord de laquelle vivaient les animaux dont nous venons de parler.

Ainsi, grâce aux documents paléontologiques patiemment exhumés de son sol, l'histoire de la Savoie se précise peu à peu et pour des périodes dont les géophysiciens nous assurent qu'elles sont vieilles de plusieurs millions d'années.

Léon Moret.

Jules PHILIPPE

(1827-1888)

XI

La première législature de la troisième République s'ouvrait, en mars 1876, après cinq ans de confusion, de luttes, poursuivies avec une mystique passionnée, entre l'esprit libéral et les idées monarchistes des partis dynastiques qui avaient essayé, sans aucun succès, de ramener à eux les masses du pays.

Quand, après la séance solennelle de la transmission des pouvoirs de l'Assemblée Nationale, la Chambre inaugura ses travaux, il semblait qu'une ère nouvelle commençait pour la France, comme le disait, dans son discours, le vénérable président d'âge, le républicain François Raspail. La majorité, dans son ensemble, était composée d'hommes qui combattaient depuis longtemps pour le triomphe de leurs idées ; beaucoup leur avaient consacré une vie d'homme et sacrifié leurs intérêts personnels. Jules Philippe était de ceux-là ; il arrivait à la Chambre avec l'ardent désir d'être utile à la grande patrie et de servir sans restriction la Savoie et sa ville natale. Mais si, comme il l'avait écrit dans *Les Alpes*, les républicains étaient résolus à être profondément modérés, conciliants à outrance, les hommes de la gauche étaient déterminés à ne point permettre qu'on fasse injure au pays en leur personne et qu'on les frappe d'ostracisme, ainsi que le bruit en courait dans certains milieux de Paris et de Versailles. La démission du ministère Buffet et son remplacement par un cabinet Dufaure, considéré comme favorable à la majorité, était une première satisfaction : « Les affaires politiques semblent vouloir bien marcher : modération partout, dans tous les groupes, écrivait Jules Philippe. Chacun comprend que c'est le seul moyen de ne pas donner des arguments aux ennemis de la République ». Les premières séances furent employées à la validation des élections. Le député d'Annecy fut admis sans difficultés, mais les vivacités de la campagne électorale

avaient fait naître un grand nombre de protestations — cause initiale de débats orageux qui occupèrent toute la fin de la session. La Chambre se sépara pour un mois, le 11 avril, et Jules Philippe put, pendant plusieurs semaines, jeter, chaque jour « un regard d'amoureux sur notre belle nappe bleue » et reprendre « la bonne vie de province ».

Le travail réel commença au mois de mai. Jules Philippe s'associa tout d'abord à une proposition de loi tendant à diminuer les charges militaires du pays, par la réduction de cinq à trois ans de la durée du service rendu obligatoire pour tous et par la suppression du volontariat d'un an, devenu « une exonération déguisée ». Une curieuse disposition de cette proposition autorisait, après la première et la seconde année de service, les hommes justifiant d'une instruction militaire suffisante à subir un examen leur permettant de passer de suite dans la réserve. Discutée le 12 juin, la proposition, défendue par son auteur principal, le député Laisant, fut combattue par le ministre de la guerre et surtout par Léon Gambetta qui la trouvait particulièrement inopportune. Il entraîna la majorité et la proposition fut repoussée. Le député d'Annecy, imité d'ailleurs par tous ses collègues, justifiait son attitude en disant qu'il s'était fait l'interprète et des populations agricoles savoyardes, et de l'opinion générale dans notre contrée. « Ce n'est que partie remise ; l'idée est jetée et elle fera son chemin ». Personne ne s'était ému de ce rejet ; les préoccupations étaient dirigées vers une affaire très délicate, fort discutée dans les milieux parlementaires et dans la presse, celle de l'amnistie en faveur des citoyens ayant pris part à la Commune, en 1871. Divers projets avaient été déjà déposés sans qu'on entrevît, pour aucun, la possibilité de réunir une majorité. Dans un article des *Alpes*, publié pendant les vacances, Jules Philippe se déclarait opposé à l'amnistie pleine et entière, mais comme des malheureux, laissés tranquilles depuis cinq ans, étaient sous le coup de poursuites soudaines, si l'enquête, qui n'avait point cessé, montrait leur participation réelle à l'insurrection, il s'élevait contre de tels procédés, réclamait le vote d'une loi établissant, pour eux, la prescription et donnant le droit au gouvernement d'user très largement du droit de grâce en faveur des condamnés qui le mériteraient. Dès sa rentrée, il était visible que la majorité désirait une prompte solution, dans un but d'apaisement qui

devenait, chaque jour, plus désirable. Un député, lié d'amitié à Jules Philippe, depuis la malheureuse affaire de la Caisse d'escompte, où il avait été son défenseur, Louis Gatineau, représentant l'Eure-et-Loir, lui demanda sa signature pour une proposition prescrivant la cessation immédiate de toutes poursuites pour les faits relatifs à la Commune et le dessaisissement des Conseils de guerre au profit des Cours d'assises. Il s'associa de grand cœur à cette proposition à laquelle donnaient leur approbation le ministère et, par une lettre rendue publique, le chef de l'Etat. Prise en considération en juin, la proposition Gatineau qui, grâce aux efforts de Jules Philippe et de quelques collègues, avait réuni 139 signatures, ne fut discutée qu'à la rentrée de novembre. L'adoption, à une importante majorité, eut lieu dès les premiers jours, malgré la vive opposition des partis anti-constitutionnels et l'attitude hésitante du cabinet devant les modifications introduites au cours des débats. Il restait à obtenir l'assentiment du Sénat, dont la Commission, composée de royalistes et de bonapartistes, s'opposait à toute mesure de clémence. Malgré la présentation d'une proposition transactionnelle acceptée par le gouvernement, la haute assemblée suivit sa Commission et le cabinet Dufaure donna sa démission. « Ce vote impitoyable produira certainement une pénible impression dans le pays, écrivaient *Les Alpes*. Ce qui était en cause, c'était une simple question d'humanité, une simple question de clémence. La mesure qu'on réclamait, au nom de la pitié, M. le président de la République en avait pris l'initiative, M. le ministre de la Justice s'en faisait le défenseur. Tout cela n'a pas été une garantie pour faire céder les terreurs et les rancunes... ».

Cette première année de législature avait été coupée par de longues vacances estivales, dont Jules Philippe n'avait profité qu'à moitié, ayant dû rester alité pendant tout le mois de septembre, sous l'empire d'une grave pleurésie. Après quelques jours de convalescence, à la vieille abbaye de Talloires, il avait repris le chemin de Paris, heureux de retrouver son activité et soucieux de suivre attentivement la discussion du budget. C'est ici que se place un incident qui montre bien l'esprit particulier des Savoyards de cette époque, ne se défendant point d'une dilection spéciale pour l'Italie, à laquelle les rattachaient tant de souvenirs de leur jeunesse et de leur maturité. Le 11 novembre, un député d'extrême gauche,

Madier de Montjau, au cours de la discussion du budget des affaires étrangères, présentait un amendement tendant à la suppression de l'ambassade de France au Vatican. Le ministre, duc Decazes, soutenu par Léon Gambetta, président de la Commission du budget, avait aussitôt demandé le maintien du crédit, lorsque, protestant contre les explications de l'auteur de l'amendement, un député royaliste voulut relever ce que les paroles prononcées avaient de blessant pour le pape et il exprima le regret que l'Italie se soit fait représenter en France par un homme dont le nom se liait aux plus néfastes souvenirs. Cet homme n'était autre que le général Cialdini, vainqueur des troupes pontificales à Ancône et à Castelfidardo, en 1863. Le ministre et Gambetta s'élevèrent, à leur tour, contre des paroles « outrageantes pour le représentant d'un pays ami et allié », en rappelant que, tandis que le pape, au Vatican, priait, en 1870, pour notre pays, au Sénat italien, le général Cialdini réclamait, non seulement une alliance, mais encore une action effective en faveur de la France. L'amendement fut repoussé à une importante majorité, mais au nombre de ceux qui avaient voté *pour*, figuraient Jules Philippe et la plupart des députés de la Savoie et de la Haute-Savoie. *L'Union Savoisienne* ne manqua pas de le leur reprocher, ce à quoi *Les Alpes* répondirent que les députés savoyards, après la sortie de leur collègue royaliste, n'avaient plus considéré le maintien de l'ambassade que comme un défi à l'Italie. Dans une lettre publique à ses électeurs, publiée par le même journal, Jules Philippe écrivait : « La majorité a voté en faveur du maintien et je l'aurais suivie, si un orateur de la droite n'était monté à la tribune pour prononcer des paroles qui pouvaient blesser le gouvernement italien. Dans ces conjonctures, ami de l'Italie, pensant que, après les paroles de M. Keller, le maintien de l'ambassadeur français au Vatican pouvait passer pour blessant aux yeux du gouvernement italien, j'ai voté contre ce maintien ». C'était le moment où l'Italie, comme la France, venait de se donner une Chambre des députés orientée à gauche, dont le premier geste avait été la nomination à la présidence du républicain Francesco Crispi. Jules Philippe s'était empressé de féliciter son ami de cet heureux évènement et l'homme d'Etat italien lui avait vite répondu par une lettre où figure cette phrase piquante sous la plume de celui qui, six mois plus tard, devait aller, à Berlin, demander l'alliance

de son pays avec l'Allemagne : « Votre Chambre et la nôtre représentent deux nations liées de tant de manières qu'aucun gouvernement, bon ou mauvais, ne saurait les séparer ; elles sont, d'ailleurs, l'une et l'autre, et par leurs origines, et par leurs intérêts communs, destinées à produire un immense mouvement dans le progrès social » (1). Ce n'est pas le lieu, ici, de se demander si Crispi était sincère en exprimant ces idées qui causèrent une vive satisfaction à celui qui les recevait ; il faut, cependant, se souvenir que Crispi rappelait volontiers qu'il était avant tout romain : « Romanus sum ! » et cela peut expliquer ses apparentes variations. Mais ce n'est certainement pas lui qui, dans la situation des parlementaires savoyards, aurait, comme son ami Jules Philippe, lors de la mort du roi Victor-Emmanuel II, en 1878, pris l'initiative d'une adresse au roi Humbert, son fils, pour lui exprimer la part bien vive prise par la Savoie à sa douleur et à celle de l'Italie entière : « Nous sommes Français, disait cette adresse, mais nous conservons le culte du souvenir et nous n'oublierons jamais que la Savoie est le berceau de la dynastie qui a fait l'Italie une, indépendante et libre ».

La crise ministérielle qui, comme on l'a vu, avait suivi le rejet, par le Sénat, de la proposition Gatineau fut difficile à résoudre par la constitution du cabinet Jules Simon, et cette longue période d'incertitude causa, un peu partout, dans le pays, une nervosité provoquée par la crainte des agissements des partis hostiles à la République, très puissants dans l'entourage immédiat du maréchal de Mac-Mahon. D'Annecy, des lettres reprochaient à Jules Philippe, en termes assez vifs, son manque d'énergie dans les circonstances présentes, ce qui lui paraissait si incompréhensible qu'il en était réduit à solliciter des explications. « Nous avons été très prudents au commencement de cette crise, expliquait-il à son confident Adolphe Lachenal, parce que nous voyions plus d'un danger à troubler les esprits dans ce moment de l'année, et à courir la chance d'une tentative réactionnaire que nous savions fortement poussée. Que nous reproche-t-on ? De n'être pas montés à la tribune pour y agiter le drapeau rouge ? Mais, outre que nous ne sommes pas assez *rouge foncé* pour prêcher l'insurrection

(1) Cette lettre est datée du 7 décembre 1876. L'original, en italien, est perdu. Une traduction littérale en a été publiée par Charles Philippe dans le journal *Les Alpes* du jeudi 27 novembre 1890.

et que nous comprenons la politique autrement que les casse-cou, il n'y a que les *chargés de pouvoir* de chaque groupe qui doivent parler et au besoin crier... J'ai fait tout ce qui était possible dans l'intérêt de notre mandat principal, soit le maintien de la République... ». La réponse lui fit comprendre que le nouveau ministère ayant donné satisfaction à l'opinion, les esprits qui s'étaient échauffés un peu vite, s'étaient aussi rapidement apaisés et que les mécontents étaient rares. Le président du Conseil, Jules Simon, était salué par Jules Philippe avec faveur. « Nous croyons, écrivait-il dans *Les Alpes* du 17 décembre qu'il réunit les conditions qui sont essentielles chez un premier ministre dans les circonstances où il va lui être donné d'exercer le pouvoir : homme de gouvernement, c'est-à-dire homme de prudence et de tact, de loyauté habile et persuasive, grand orateur, nous savons d'avance ce qu'il sera dans le Conseil et à la tribune. » Et il demandait, pour la tranquillité du pays et pour lui donner pleine confiance dans le nouvel ordre de choses, la collaboration confiante du nouveau gouvernement et de la majorité : « On a souvent, et avec raison, répété depuis quelque temps que le parti républicain, qui n'était autrefois qu'un parti de combat, était devenu un parti de gouvernement ; c'est vrai. Mais si le parti républicain a pris une part d'influence, s'il a montré une intelligence très réelle des conditions de sagesse et de modération qui sont nécessaires pour gouverner, il ne lui avait pas été donné, jusqu'à ce jour, d'être complètement à la tête des affaires ; il y est aujourd'hui. C'est dans l'appui que la majorité républicaine prêtera au nouveau ministère, dans le contrôle qu'elle exercera sur ses actes, dans les avis qu'elle pourra lui donner, dans la conciliation ou dans la fermeté dont elle pourra faire preuve à son égard, que les républicains montreront qu'ils sont bien devenus un parti de gouvernement, et que c'est à bon droit qu'ils revendiquent l'honneur et la charge de diriger les destinées du pays ».

L'année s'achevait donc dans la tranquillité, malgré les batailles inévitables du vote du budget et le travail parlementaire prenait un aspect normal. Jules Philippe s'était personnellement mis à la tâche avec ardeur. Il « creusait son sillon peu à peu, consolidant le terrain avant de faire un pas en avant », voulant avant tout prouver que le représentant d'Annecy n'était « ni un indifférent, ni un paresseux... Ce

système est le seul bon, le seul sérieux ; plus j'avance, plus je m'ancre dans l'esprit de mes collègues, qui veulent bien me considérer comme doué de quelque jugement... Voilà, mon cher ami, comment il faut commencer. Se montrer d'abord travailleur et ne parler qu'à bon escient. Que si, après cela, on ose aborder la tribune, alors on a sous ses pieds un sol plus assuré, plus solide, parce qu'on a conquis l'estime de ses collègues... ». Il faut savoir « sacrifier un point de vanité trop tôt satisfaite afin de ne pas compromettre l'avenir et de conserver ses forces pour les employer utilement pendant l'espace de temps où je serai appelé à représenter mes concitoyens... Il y a, dans la vie politique, des étapes qu'il faut savoir franchir une à une !.. ». Pour travailler plus librement, il lui arrivait d'aller à Versailles, où siégeait encore le parlement, même les jours où celui-ci ne délibérait pas. « Je suis venu cet après-midi... Les salles sont vides ; silence dans tous les coins ! Je suis presque seul dans le palais des grands rois, occupé à vous écrire (à Eloi Serand) et à errer de temps en temps dans les galeries où des bustes de grands hommes sont ma seule compagnie. Bast ! Cette compagnie-là, à tout prendre, vaut celle des vivants ! Pour nous, antiquaires et historiographes, le marbre et les tableaux sont des compagnons charmants ; ils nous aident à prendre en patience les malheurs de la vie actuelle en nous reportant dans la vie passée dont nous ne voyons que les belles couleurs... ».

La défense des intérêts de la région représentée était le complément de la tâche du législateur et nécessitait un travail considérable par le nombre des questions, d'une importance inégale, à traiter et à résoudre. A travers cette multitude où les affaires d'utilité personnelle se mêlent à celles d'ordre général, il est nécessaire de retenir ses inquiétudes au sujet des Savoyards ayant étudié la médecine à l'Université de Louvain. D'après une vieille loi de ventôse, an XI, le ministre pouvait accorder, sur le vu de leurs titres, l'autorisation d'exercer aux médecins des universités étrangères. Une proposition déposée en décembre 1876 et prise en considération, demandait au contraire qu'aucun docteur étranger ne puisse exercer, s'il n'avait pas subi un examen probatoire et ce titre de docteur ne pourrait, désormais, être pris, s'il n'avait pas été obtenu devant une faculté française. La récente admission des Savoyards à la nationalité française posait un cas particulié-

rement intéressant de ceux qui avaient pu profiter ou qui profiteraient encore des fondations d'Eustache Chappuis en Belgique. Jules Philippe voulait faire introduire, dans la loi en préparation, une exception pour ses compatriotes qui, devenus Français, ne devaient pas être appelés à subir de nouveaux examens. Le projet ne sortit heureusement jamais des dossiers de la Commission qui avait été nommée pour l'examiner.

Un souci d'ordre plus grave était suscité par la diminution de la garnison d'Annecy, le dépôt du 30e de ligne ayant été transféré à Albertville. On voyait, dans cette décision du gouvernement, l'intervention de la Suisse, qui supportait mal la présence de troupes dans la zone neutralisée par les traités de 1815. Jules Philippe faisait connaître la vraie raison : mesure générale adoptée sur toutes les frontières de la France. En cas de guerre, la mobilisation doit se faire dans les premières places fortes ou villes à l'abri d'un coup de main, et non dans une ville frontière découverte. Dépôt, magasins, approvisionnements doivent donc être installés dans la place présentant les avantages exigés. Il y avait aussi la question de la zone. Depuis 1860, avec la douane à ses portes, Annecy végétait et la population diminuait à chaque recensement ; c'était une ville où la seule animation provenait de ses nombreux fonctionnaires. Pour récupérer le marché des trois arrondissements du nord, les négociants, à deux reprises, avaient demandé, sans l'obtenir, l'extension de la zone jusqu'aux limites de la Haute-Savoie. Mais les plaintes continuaient et vers la fin de 1876, c'est par une pression sur l'administration centrale des douanes que l'on espérait obtenir le résultat désiré. Pour sa part, Jules Philippe ne cessait de poursuivre cette idée, « parce que la zone de 1860 a tué notre ville et que nous avons droit à une réparation ». Ces efforts, auxquels s'associait le sénateur Chaumontel, qui aurait voulu au moins la douane le long du Chéran, la ligne étant plus facile à garder, devaient rester vains, puisqu'il a fallu attendre le traité de Versailles de 1919 pour obtenir la suppression de la zone établie par Napoléon III.

Les Savoyards parisiens recherchaient aussi son concours et son appui dans toutes les circonstances où ils leur paraissaient utiles. Durant les dernières semaines de l'année finissante, un groupe d'hommes jeunes, ardents, avides d'action,

conduits par le Docteur Emile Chautemps, futur député et sénateur, publièrent un appel en faveur de la fondation d'une Société de secours mutuels savoisienne. Ils ne niaient pas l'utilité de la vieille Société Philanthropique, ni les immenses services qu'elle avait rendus, mais il fallait que son aide fût sollicitée par les malheureux pour qu'elle intervînt. Les fondateurs du nouveau groupement voulaient une société « où le secours cesse d'être une aumône, pour devenir un droit ». De la foule des personnes de moyenne condition, originaires de la Savoie et habitant la capitale, les adhésions arrivèrent en si grand nombre qu'à la première réunion tenue le 22 février 1877 on pouvait compter près de six cents personnes. On avait demandé à Jules Philippe de présider, on lui demanda encore de diriger l'assemblée générale tenue un mois plus tard et le Comité le pria, aux acclamations de toute la salle, d'assurer la présidence effective, ce qu'il accepta avec la volonté de se dévouer, une fois de plus, pour ses compatriotes malheureux. Les esprits malintentionnés accusèrent aussitôt le nouveau groupement d'être une société politique. On prétendait que le président de la Mutuelle aurait affirmé, dans une réunion, qu'il était socialiste et que, d'ailleurs, le socialisme n'était combattu que par ceux qui ne le connaissaient pas. C'étaient de bien gros mots pour l'époque, qui pouvaient éloigner certains concours nécessaires et détourner des personnes charitables, mais un peu timorées. Jules Philippe répondit publiquement à ces attaques publiques : « J'ai déclaré hautement, à la première réunion, écrivait-il, que j'entendais exclure de l'association tout esprit de parti, toute tendance politique », et l'assistance avait unanimement approuvé. Il se défendait d'avoir fait l'apologie du socialisme, mais il ajoutait que la création de la Société mutuelle savoisienne était un acte de vrai socialisme, « non point de ce socialisme qui consiste en théories vagues et souvent dangereuses, mais de ce socialisme pratique, acceptable par tout le monde et qui consiste à appeler les hommes à se donner des secours mutuels au nom de la fraternité. Je ne crains pas de prononcer le nom de ce socialisme-là, car il ne pourrait effrayer que les gens qui ne se rendraient pas compte de sa signification ».

Ces polémiques, qui prenaient naissance dans les journaux conservateurs de la Haute-Savoie, n'étaient certainement engagées que pour souligner, chez les Savoyards, le désaccord

grandissant entre les amis du ministère Jules Simon et l'Elysée. Dans une lettre adressée à ses électeurs, en janvier 1877, Jules Philippe avait montré les difficultés de la tâche du nouveau ministère et l'obligation, très nette, pour les républicains, d'éviter sa chute : « Le renverser... c'était donner raison à nos adversaires, qui ne cessent de dire et d'écrire que la République n'offre aucune sécurité pour le lendemain, qu'elle ne garantit pas la tranquillité du pays. — La dissolution de la Chambre, qui suivrait inévitablement la chute du ministère, c'était ce pays livré à l'inconnu... ». Jules Philippe était bon prophète. La constitution du ministère Jules Simon avait irrité profondément les royalistes et les partisans de l'empire et si, en province, les républicains l'avaient vu d'un œil favorable arriver au pouvoir, il n'en était pas de même à Versailles où Clémenceau, chef de l'extrême gauche, le trouvait trop tiède, tandis que le centre droit, impressionné par les arguments des adversaires du régime, l'accusait de considérer avec trop de sympathie ceux qu'on désignait, d'un ton légèrement méprisant, sous le nom de radicaux. De là, pour le gouvernement, une sorte d'équilibre instable qu'aggravait encore, si l'on en croit les historiens de bonne foi, l'incompatibilité d'humeur existant entre Mac-Mahon et le président du Conseil. L'entourage de l'Elysée ne facilitait point les choses ; fort de son soutien, un des chefs de l'opposition qui avait joué un rôle de premier plan à l'Assemblée Nationale, mais qui n'avait pas été réélu, Buffet, osait aller, à la tête d'une délégation, demander au président de la République, le renvoi du cabinet et son remplacement par des ministres conservateurs. Un incident de politique extérieure allait précipiter les événements. Le vote de la loi sur les abus du clergé, en Italie, avait soulevé les protestations du pape dont certains catholiques français s'étaient émus. Jules Simon, quoique profondément religieux, s'était vu obligé d'interdire un vaste pétitionnement demandant l'intervention de la République française, même à main armée, en faveur du chef de l'Eglise, et de dissoudre les Comités formés dans ce but. Les gauches, en manière de riposte, déposèrent, à la rentrée, une interpellation sur les « menées ultramontaines ». Le débat dura deux jours : on entendit, d'un côté, le jeune Albert de Mun, à l'éloquence vive et entraînante et, de l'autre, Léon Gambetta, dont la parole vibrante était servie par un talent en plein épanouissement. Un député

ayant mis en cause la Savoie en lisant un article dans lequel le roi d'Italie était traité « d'usurpateur savoyard », Jules Philippe et ses collègues des deux départements protestèrent avec vivacité. L'un d'eux, le député de Saint-Julien, dénonça à la tribune « des menées coupables, compromettant la France, mais surtout les Savoisiens ; elles sont un attentat à nos anciennes relations, à notre légitime affection pour l'Italie, relations et affection que nous avons le droit d'affirmer hautement à cette tribune, parce qu'elles sont parfaitement honorables ». Jules Simon, sobrement, sans vains éclats de voix, justifia sa conduite et fut approuvé à une grosse majorité.

Quelques jours après — le 16 mai —, le maréchal de Mac-Mahon, poussé par ses amis, adressait au chef du gouvernement, une lettre telle que celui-ci lui donnait immédiatement sa démission : « Vous comprendrez comme moi, écrivait le même jour, Jules Philippe au journal *Les Alpes*, la gravité de la situation ; vous comprendrez aussi le véritable sens et la véritable portée de la lettre du maréchal ; le président de la République, de sa propre autorité, force à la retraite un ministère qui avait la confiance de la majorité républicaine de la Chambre, représentation de la souveraineté nationale elle-même. Ce qui se passe aujourd'hui est l'œuvre du parti qui se croit assez fort pour disposer de la personne même du président de la République et des destinées de la France... ». Le nouveau ministère, formé le 17, avait à sa tête le duc de Broglie et de Fourtou. Un décret du 18 mai ajournait le parlement à un mois. Ces évènements qui n'étaient, cependant, pas totalement imprévus, *Les Alpes* en voyaient la cause dans les agissements des coalisés qui rêvaient la restauration de la monarchie, sans pouvoir, d'ailleurs, se mettre d'accord, ni sur le nom de cette monarchie, ni sur ses principes fondamentaux, ni sur la couleur de son drapeau. Le clergé, par l'intermédiaire de *l'Union Savoisienne*, approuvait la décision du maréchal : « Il était temps, disait-elle, qu'une main sage et ferme arrêtât la France qu'une politique insensée conduisait à l'abîme... Un pas de plus nous ramenait aux jours néfastes de 93 ». Quant au *Mont-Blanc*, il se réjouissait largement d'un procédé renouvelé de l'empire : « La chute du ministère a été accueillie par un immense cri de soulagement des consciences honnêtes ! ». Mais, ce qui le préoccupait surtout, c'était le changement radical du personnel préfectoral qui permettrait,

la dissolution obtenue et réalisée, de faire de bonnes élections législatives. Jules Philippe, revenu à Annecy, après la prorogation du parlement, laissa passer ces articles sans y répondre, mais il adressa à ses électeurs un manifeste très digne où, devant cet acte « d'immoralité politique », il les priait de garder leur calme et de rester « sur le terrain de la légalité qui nous rend les seuls forts ». S'il avait, pour l'avenir du régime et pour ses amis, quelque inquiétude, il se sentait entouré d'une chaude affection dont les preuves se manifestaient tous les jours. Comme beaucoup de ses collègues, le préfet nommé par Jules Simon, E. Camescasse (1) avait été remplacé. Le départ d'Annecy de ce fonctionnaire qui s'était rendu sympathique et populaire fut l'occasion d'une manifestation dans laquelle Jules Philippe fut spontanément enveloppé. Un cortège de plusieurs centaines de personnes s'était formé, sans aucun mot d'ordre, pour le conduire à la gare ; toutes les classes de la société s'y coudoyaient dans une fraternité impressionnante : négociants, industriels, intellectuels et ouvriers marchaient, en rangs serrés, à la tête desquels le député d'Annecy était acclamé, à l'égal de celui dont on soulignait le départ...

Le parlement rentrait le 16 juin et le jour même, un message du président de la République demandait au Sénat la dispersion des députés. A la Chambre, le ministre de l'Intérieur, de Fourtou, l'annonçait officiellement au milieu d'une fièvre qui allait grandissant sans cesse. Une interpellation sur la composition du nouveau ministère déposée par les représentants de toute la gauche se discutait dans une atmosphère de bataille, dominée par la grande voix de Gambetta (2) à qui, selon la pensée de Jules Philippe, la France avait dicté son discours. Le fameux ordre du jour Horace de Choiseul, déclarant que le ministère du 16 mai avait été formé contrairement au droit des majorités, qu'il était un danger pour l'ordre et la paix, et qu'il n'avait pas la confiance de la nation, était voté par 363 républicains appartenant à l'extrême gauche, à la

(1) Ernest Camescasse, d'origine bretonne, était fils d'un magistrat fidèle à l'empire, qui était en 1877, conseiller à la Cour de Cassation. Homme de caractère et de vigoureuses convictions, il fut préfet du Finistère au 4 septembre, et démissionna le 24 mai 1873. Après son passage à la préfecture de la Haute-Savoie, il devint préfet de police, député et sénateur.

(2) Il est curieux de signaler ici que, dans sa réponse au leader des gauches, le ministre lui avait reproché d'avoir admis, dans son programme l'impôt sur le revenu « perturbation la plus profonde, jetée dans les intérêts du pays. »

gauche et au centre gauche, décidés à se représenter collectivement devant les électeurs. Le 22 juin, le Sénat donnait un avis conforme à la demande du maréchal, par 150 voix contre 130 et la Chambre était dissoute.

Jules Philippe rédigea aussitôt un manifeste, publié dans *Les Alpes*, où il justifiait la position de *La Chambre devant le Pays*, selon le titre même qu'il lui donna. Il entendait répondre ainsi aux trois principaux griefs des partis monarchiques coalisés : le manque d'accord entre la majorité et les ministères formés depuis les élections de 1876, l'œuvre négative de cette majorité dans tous les domaines et sa volonté, bien arrêtée, de réaliser le triomphe du *radicalisme*. En quelques pages vibrantes, l'auteur montrait que les députés avaient fait tous les sacrifices, accepté toutes les transactions, pour conserver et vivre en communauté de sentiments et de volonté avec les cabinets Dufaure et Jules Simon. Il énumérait ensuite les réformes accomplies et proposées dans les domaines de l'administration générale, de l'instruction publique, du commerce et de l'agriculture, de la justice, de l'armée, et il affirmait que « tenant compte de la résistance inévitable que devaient leur opposer les partis que le progrès effraie, ils ont retardé la discussion des projets les plus importants et ajourné beaucoup de leurs espérances légitimes ». Enfin, il examinait le reproche de vouloir le triomphe du *radicalisme*. « Par *radicalisme*, écrivait-il, il faut entendre le système d'après lequel on changerait brusquement, du premier jour, la plupart des bases de l'ordre social actuel ». Cette définition, qui ferait sourire aujourd'hui et qui montre bien qu'en politique, la relativité joue un rôle de premier plan, lui permettait de prouver la modération de la Chambre dissoute qui avait repoussé la suppression du budget des cultes et l'abrogation de toutes les lois sur la presse, cependant encore si sévères. La modération de la Chambre était surtout apparue dans l'examen du budget de 1877, dont elle avait simplement diminué « les plus mauvais impôts » pour doter plus généreusement l'instruction publique. Dans un dernier paragraphe, Jules Philippe s'attachait à établir que la Chambre n'était pas anti-religieuse et répondait aussi aux accusations de vouloir désorganiser l'armée en rappelant que la majorité républicaine avait voté tous les crédits qui lui avaient été demandés pour la défense nationale. « Le pays a pu assister, concluait-il, à ce

spectacle saisissant d'un groupe imposant de 363 députés républicains unis dans une même idée, depuis le plus avancé jusqu'au plus modéré... Le pays a pu distinguer, dans les rangs serrés de ces défenseurs du droit, tous les hommes politiques libéraux qui font la gloire de la France, et au milieu desquels est venu se placer M. Thiers, l'illustre et vénéré patriote, le libérateur du territoire national ».

Le manifeste, malgré l'interdiction de la vente sur la voie publique dont *Les Alpes* avaient été frappées, malgré l'interdiction de colportage, eut un succès qui dépassa les prévisions les plus optimistes et qui surprit la préfecture. Les amis de Jules Philippe le firent imprimer sous forme de brochure qu'on répandit à profusion dans l'arrondissement et même dans tout le département. Le 31 juillet paraissait une première édition enlevée en vingt-quatre heures. Une seconde édition voyait le jour le 2 août avec la firme de l'éditeur parisien Dentu. Deux autres éditions paraissaient les 10 et 25 septembre chez L'Hoste, place Notre-Dame, l'un des successeurs de Jules Philippe à la tête de la vieille librairie annécienne (1). L'administration, qui avait prié ses journaux de combattre les arguments de cette brochure, essaya d'en enrayer la diffusion en interdisant aux libraires de l'exposer dans leurs vitrines, ou bien en faisant saisir — toutes les fois qu'elle le pouvait avec une raison plausible, au moins en apparence — les exemplaires qui tombaient sous la main de ses agents. Ces mesures allaient à l'encontre du résultat recherché. La presse parisienne faisait à l'opuscule une publicité inattendue qui déconcertait les adversaires du député d'Annecy. Un des journaux les plus répandus, *l'Echo universel*, lui consacrait un article élogieux et lui empruntait de longues citations. D'autres quotidiens, comme le *Télégraphe*, la *France*, le *Bien Public* en discutaient les arguments, ou bien en donnaient une appréciation favorable. On essaya alors de la réfuter en lui opposant un écrit de même nature. Au mois de septembre paraissait *Le Radicalisme devant le Pays*, par un conservateur catholique (2) qui

(1) *La Chambre devant le Pays*, par Jules PHILIPPE, ancien préfet de la Haute-Savoie, ancien député de l'arrondissement d'Annecy. Prix : 15 centimes. Librairie A. L'Hoste, place Notre-Dame, 1877.

(2) *Le Radicalisme devant le Pays*, par un CONSERVATEUR CATHOLIQUE, réponse à *La Chambre devant le Pays* par M. Jules Philippe. En vente chez tous les libraires. — L'auteur n'est pas nommé, mais après examen de tous les documents où il en est question, on peut l'attribuer à Jean Niérat, imprimeur de l'*Union Savoisienne*, dont l'activité politique était alors très grande. Les deux autres brochures dont il est question paraissent avoir été également écrites par lui.

disait vouloir répondre aux arguments du candidat républicain. L'auteur se défendait de toute opération commerciale ; il n'avait voulu faire œuvre que de religion et de patriotisme. *L'Union Savoisienne* lui fit une large publicité et en donna, dans son numéro du 25 septembre, une analyse très complète. Mais elle ne paraît pas avoir exercé une grande influence sur l'opinion ; aussi, en présence du succès prodigieux de *La Chambre devant le Pays*, de nombreux libelles voyaient bientôt le jour ; l'un intitulé : *Electeurs, de quoi s'agit-il?* prétendait montrer le rôle néfaste à la Chambre de 1876, des « radicaux » de la Haute-Savoie « qui nous avaient rendu, quelquefois, la risée de la France honnête » ; l'autre, sous le titre : *A propos de la candidature de M. Ch. d'Anières*, vantait les mérites personnels de celui-ci. Ce fut peine perdue.

Le scrutin venait d'être fixé au 14 octobre, mais on peut dire que la campagne électorale avait commencé dès la séparation du parlement. Le gouvernement faisait pression sur tous les fonctionnaires et sur tous ses agents. Une circulaire prévoyait même la surveillance des sociétés de secours mutuels « qui pouvaient devenir des foyers révolutionnaires ». Chez les républicains, où les ressources étaient minces, on pensait à l'organisation de souscriptions et un journal de Chambéry, *Le Bon Sens de la Savoie*, dès le mois de juin, raillait Jules Philippe « parcourant les cafés, sa sébille à la main, afin de recueillir l'argent nécessaire à ses élections ». L'*Union Savoisienne* se faisait l'écho du même bruit, en y mêlant, geste d'un goût douteux, les suites de la catastrophe financière de la Caisse d'escompte, ce qui amenait une énergique protestation de Jules Philippe, rappelant qu'il tenait ses engagements et reprochant à son adversaire de vouloir l'atteindre dans son honorabilité pour exploiter, en vue d'une lutte politique, les revers qui l'avaient frappé. *Le Mont-Blanc*, en annonçant également que des souscriptions étaient faites à domicile pour remplir les caisses électorales, ajoutait qu'elles allaient être interdites, parce qu'on les considérait comme des recherches d'opinions personnelles ou des manières d'intimidation. Le journal accentuait son offense en attaquant le futur candidat jusque dans la vie privée des siens, mais Mme Jules Philippe, femme énergique et courageuse, se chargea elle-même d'arrêter cette campagne en se rendant personnellement au domicile du journaliste Louis Thésio qu'elle réprimanda vertement, le

menaçant de voies de fait et d'une action judiciaire si les calomnies et les diffamations ne cessaient pas.

La légendaire fête des Musiques du Faucigny était aussi troublée par les agents de l'autorité. L'ancien préfet, qui avait laissé à Bonneville de solides amitiés, comptait parmi les invités. L'avocat Orsat, maire de la ville, n'oublia pas, dans son discours du banquet, de rappeler, en termes des plus bienveillants, les services rendus au pays, soit comme écrivain, journaliste, soit comme préfet. Jules Philippe répondit par des paroles aimables qui lui valurent des poursuites comme orateur d'une réunion politique de plus de vingt personnes, ce que la loi n'autorisait pas, et son discours étant injurieux pour le gouvernement. Mais, sans doute, trouva-t-on, en haut lieu, ces agissements déplacés et inopportuns, car, après un interrogatoire, à Annecy, ces poursuites furent abandonnées bien avant que l'affaire fut prête à venir devant le tribunal. L'administration sentait si bien que l'échec de Jules Philippe aurait, dans toute la Savoie, un retentissement considérable qu'elle imaginait, pour aboutir, des mesures exceptionnelles : quinze jours avant le scrutin, elle émit la prétention d'envoyer tous les jours le commissaire de police d'Annecy à l'imprimerie du journal *Les Alpes*, sous le prétexte de s'assurer si les lois qui régissaient la profession d'imprimeur étaient bien observées. Il fallut des démarches répétées de Jules Philippe auprès du préfet Gabriel Blanchet, qui avait été son subordonné, en 1870, à la sous-préfecture de Bonneville, pour que prissent fin ces intempestives visites quotidiennes.

Le citoyen que lui opposaient ses adversaires politiques, était le même qu'en 1876, mais cette fois-ci, le maire d'Hauteville, Charles d'Anières, bénéficiait de l'appui officiel du maréchal et il était recommandé aux électeurs par affiches et circulaires. Le candidat du gouvernement publia une brève proclamation où il affirmait avoir été désigné par le président de la République. Jules Philippe avait déjà adressé à ses concitoyens un appel conçu en termes très modérés où il énumérait ce qu'il avait fait depuis un an et les avantages du régime républicain. Il n'y eut, entre ces deux hommes, ennemis de la violence et de la grossièreté, aucune controverse irritante, mais la lutte entre leurs partisans et leurs adversaires fut des plus âpres, le ministère étant résolu à

appliquer la manière forte et à intervenir, en faveur de son candidat, en mettant à son service toutes les sanctions dont l'administration peut disposer contre les citoyens et les fonctionnaires suspects de tiédeur à son égard. L'évêque adressa à ses fidèles une lettre pastorale où il leur traçait le devoir : voter pour le candidat conservateur et catholique et le journal qui passait pour être son interprète, écrivait très sérieusement que Jules Philippe appartenait au parti qui veut brûler les églises, envoyer le clergé à l'échafaud ou à Nouméa. Les deux sénateurs ayant signé et publié une affiche en faveur de Jules Philippe et de ses collègues des trois arrondissements, on dénia ce droit à celui qui était maire d'Annecy et Louis Chaumontel fut révoqué. Deux proclamations du maréchal de Mac-Mahon en faveur de ses candidats furent enfin répandues à profusion dans les campagnes à quelques jours d'intervalle... Mais tous ces efforts devaient être vains.

L'armée et la gendarmerie avaient été consignées ; précaution superflue qui fit sourire les Annéciens, et le vote se déroula, comme en 1876, sans le moindre incident. Le nom de Jules Philippe sortit triomphant des urnes, avec une majorité accrue (1). Le journal *Les Alpes* avait annoncé que, le 14 octobre, ses bureaux seraient ouverts jusqu'à minuit. Entouré de ses amis les plus chers, dont il est inutile de redire les noms, Jules Philippe y reçut, toute la soirée, ses concitoyens, ouvriers, commerçants, avocats, médecins ou petits fonctionnaires, dont la joie débordait. Il manquait à cette réunion des bons ouvriers de la victoire, l'étincelant journaliste Emile Maison (2) qui rédigeait *Les Alpes* depuis l'entrée à la Chambre du triomphateur du jour. Il était allé attendre les résultats de cette journée solennelle au chalet du Parmelan, afin de pouvoir échapper plus facilement à l'emprisonnement dont on l'avait menacé — avec bien d'autres — si l'élection tournait au profit des candidats officiels et son ami Eloi Serand devait, le soir, éclairer, au Pâquier, des flammes de

(1) Résultats proclamés par la Commission de recensement : Inscrits, 22.686. Votants 18.770. Jules Philippe 11.198 voix (élu), d'Asnières 7.488. Nuls 84.

(2) Emile Maison, né à Dreux (Eure-et-Loir), journaliste à Paris, était arrivé à Annecy en mai 1876. On me permettra de donner un souvenir ému à ce bon et spirituel écrivain qui me témoignait, enfant, une affection qui me touchait beaucoup. Maison, que la Savoie avait enthousiasmé, partit en 1879 dans la Drôme pour prendre la direction du *Journal de Valence*. Il avait, malheureusement, la tête légère et l'insouciance était sa règle. Il travaillait pour l'éditeur Armand Colin, à Paris, quand il mourut en 1906.

bengale rouges ou blanches pour lui apprendre rapidement le succès ou la défaite. Ce fut le feu rouge qui brilla...

En manifestant à ses électeurs, sa gratitude, le député d'Annecy s'exprimait ainsi : « Vous vous êtes montrés les dignes représentants de cet énergique peuple de Savoie qui, dans tous les siècles, a su allier le calme, la sagesse, la raison, au courage et au sentiment élevé de l'indépendance. Je comprends tous les devoirs que m'impose votre résolution, comptez que j'emploierai toutes les forces que Dieu m'a données, à l'accomplissement de ces devoirs, comme à la défense de vos intérêts et de votre liberté ». *Les Alpes*, en applaudissant au succès de leur fondateur, écrivaient que la population avait été admirable de sagesse et de bon sens patriotique. Pas le moindre désordre, pas même un seul refrain frondeur, dans les rues. *Le Mont-Blanc* posait la question : Pourquoi donc, avec leur esprit d'ordre si marqué, les populations savoyardes ont-elles voté pour les candidats de la démagogie ? Parce qu'elles ont peur de la guerre qu'on leur montrait proche, si elles votaient pour les candidats du gouvernement. « La nation, concluait-il, fait appel au bâton du maréchal que le héros de Sébastopol et de Magenta a reçu des mains de l'Empereur ! » *L'Union Savoisienne*, après avoir constaté que le peuple souverain avait donné raison dans notre département aux partisans de Gambetta et de Naquet, s'adressait à Mac-Mahon : « En présence de ce défi à sa politique », il doit « tirer notre malheureux pays des affreux dangers qui le menacent... Il ne nous reste qu'une planche de salut ! qu'une main libératrice !... mais qui oserait l'espérer ? »... Malgré les appels transparents au coup d'Etat, les limites de la critique n'étaient point dépassées et il paraissait fort naturel que se manifestât, avec quelque rancœur, le dépit des vaincus devant une défaite qu'ils jugeaient incompréhensible. Un rédacteur occasionnel de l'*Union Savoisienne*, se chargea de dépasser la mesure. Dans un « Dialogue presque historique », il s'avisa de comparer Jules Philippe à Barabas « le voleur ». Le même jour, l'aîné de ses fils, Alexandre, se présentait au bureau du journal pour demander réparation. L'affaire faisait soudain grand bruit, à Annecy ; un duel était envisagé, mais l'auteur de l'article ayant refusé de se battre, « vu son âge », des poursuites s'engagèrent. Me Bianco plaida, avec sa fougue et son talent habituels pour le député d'An-

necy et l'autorité du grand avocat François Descostes, de Chambéry, lui répondit au nom de l'*Union Savoisienne*. Il s'attacha, s'il faut en croire les journaux du moment, à écarter du débat, autant qu'il le pouvait, la personnalité même de Jules Philippe, pour lequel il éprouvait une vraie sympathie, limitant l'affaire à une polémique entre journalistes d'opinions différentes. Le procès, qu'un peu plus de souplesse chez certains intermédiaires, aurait pu éviter, des excuses ayant été publiées en tête du journal, se termina par une condamnation à l'amende, avec insertion du jugement. L'incident aurait dû finir là, mais Louis Thésio, toujours agressif, ne pouvait se résigner à laisser passer l'occasion d'égratigner au vif un homme qu'il haïssait autant qu'il l'avait estimé autrefois, et le *Mont-Blanc* tenta, une fois encore, avec une évidente mauvaise foi, en analysant les débats, d'y mêler la malheureuse affaire de la Caisse d'escompte, ce qui lui valut, de Jules Philippe, une vigoureuse réplique, d'une haute et belle tenue, qu'il inséra sans oser la commenter.

(*A suivre*). L. Dépollier.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Le Lac d'Annecy. — Maurice Clavel.

Une petite plaquette vient d'être publiée par un Annécien d'adoption — qui mérita l'an dernier une mention au Concours de poésie de notre Compagnie. On y retrouve quelques-unes des pièces présentées au Concours, notamment le poème liminaire « L'Art d'Edgar Poë », « La Servante de Dieu ». Des pièces nouvelles et nombreuses, d'une inspiration fraîche et délicate, expriment l'ardent amour qu'éprouve l'auteur pour sa petite patrie savoyarde et pour sa grande patrie française. L'auteur affectionne le vers libre qu'il manie avec une aisance mélodieuse. Citons parmi les poèmes que nous préférons celui dédié à « Raoul Vieules », « L'Hymne à la France » dédié au Comte de Paris, « Anima mea ».

Cl. Gardet.

SEYSSEL

Extrait de la causerie « Promenade à travers quelques-unes de nos cités savoyardes » *faite par M. Charles Anthonioz à la séance de l'Académie Florimontane du 9 décembre 1936.*

Seyssel est le bourg le moins haut de notre département. Il est fâcheux d'avoir à employer ce terme de département car mon désir, que j'essaierai de satisfaire une fois prochaine, eût été de me promener avec vous dans toute la Savoie, sans souci des divisions administratives, sans faire aucune différence entre ses deux moitiés.

Tout comme Marseille est pour la France la Porte de l'Orient, Seyssel est, pour la Savoie, la Porte du Midi. La farandole provençale a remonté la vallée jusqu'à elle, et les chansons des mariniers ne sont point encore complètement oubliées.

Sa région forme, on peut bien le dire, l'extrême limite du monde méditerranéen. Plus haut, passé le défilé de l'Ecluse, c'est le Nord, ses grisailles et ses duretés. Mais ici, c'est le seuil de l'empire du soleil : la cigale s'y égare souvent encore et bien des herbes et des fleurs venues de loin, l'isopyre et le ruscus, s'arrêtent là, ne dépassant pas la crête du Vuache.

Chacun sait, ou du moins chacun dit que c'est de Chypre que fut apporté le cépage des vins de Seyssel, par un prince de la Maison de Savoie. La pierre elle-même, le calcaire tendre des Martigues, des Baux et du Lubéron, se retrouve tout près à Challonges, à Injoux, à Saint-Germain — on l'appelle dans le pays la pierre de Seyssel — et, quant au ciel, il ne connaît ni la brume du bassin de Genève, ni celle que traîne la Saône ; il s'essaie, résolument, à être bleu...

Géologie et botanique, œnologie, coutumes et zoologie, tout se recoupe et se confirme.

*
* *

Les armes de Seyssel sont d'un grand S d'or, et d'un animal bondissant. Une petite fleur, en plein milieu, timbre le tout.

Ainsi qu'on a plaisir à le noter pour d'autres communes de chez nous, ces armes sont profondément expressives et chargées de sens, pour qui veut bien les interroger.

La petite fleur, c'est Seyssel, c'est la statue de Notre-Dame-du-Rhône, au milieu du pont, statue que saluaient de leurs chants les bateliers au terme de leur rude voyage. Tout le reste, c'est le Rhône, rien que le Rhône.

L'animal bondissant, c'est LUI, jeune encore, sautant de rocher en rocher et grondant au fond de ses gorges, et la couleur sombre de sa robe est celle des soucis que peut donner à ses riverains un torrent indompté.

Le grand S, c'est encore lui : ce n'est pas l'initiale du nom de la ville mais, plus véridiquement, le dessin des méandres que, désormais calmé, Il va tracer dans la plaine et son or symbolise les richesses qui arrivent de la mer lointaine... Reste le fond de l'écu...

Si l'on croit M. le Maire de Seyssel-France, il est de sinople, si l'on écoute M. Fenouillet, l'historien de la ville, il est d'azur, et si l'on va aux Archives de la Haute-Savoie, on le trouve de gueules ?

L'azur, c'est la couleur classique de l'eau ; un sinople léger peut être aussi, en l'occurence, plus voisin de la réalité, mais le rouge, si imprévu que cela puisse paraître, est le plus véridique, car il est la couleur de la violence et de l'ardeur, et le Rhône n'a jamais passé pour un être indolent : à part sa grande retraite dans le grand silence du Léman, il ne sait s'accorder un moment de repos.

Sous quelle autorité faudra-t-il nous abriter, ou quelle fantaisie nous sera-t-il permis de suivre ?

*
* *

L'étymologie de Seyssel est incertaine également, les uns brandissant les mânes de quelque Sextilius, les autres ripostant avec des racines celtes ou gauloises, d'autres

encore, se garant de la trop érudite bagarre, cherchant tout bonnement la solution dans le petit rocher qui porte l'église, côté Savoie : le *Saix*, le petit saix, le saisset, qui aurait donné son nom au premier noyau.

Procédant par analogie, c'est à cette dernière explication que nous nous rangerons le plus volontiers : le petit village de Sassel, à la limite des cantons de Vaud et de Fribourg, tire son nom de *Saxulum*, petit rocher, diminutif de *Saxum*, rocher. Et, dans les Grisons, pays que nous devrions étudier davantage, car il a tant d'antiques ressemblances avec le nôtre, le petit hameau de Sassal, près de Coire, que le Général Dufour orthographiait encore *Sax* vers 1840, ne marque-t-il pas un petit rocher surplombant la route ? Et Seyssuel, dans l'Isère, n'est-il pas perché aussi ?

Laissons pendantes, il ne faut chicaner personne, ces questions d'héraldique et d'étymologie. Est-il bien nécessaire, en ces domaines, de posséder la vérité massive ? Un peu d'indécision n'est pas mauvais parfois...

*
* *

Ce qui est précis, par contre, et solide, et réel, sur les bords de l'eau rapide, c'est le port, ses quais, ses rampes et ses escaliers, un peu moussus, mais ayant toujours grand air, inutilisés pour l'instant mais conservant confiance en une renaissance prochaine peut-être.

C'est à ce beau monument, qui date de Louis-Philippe et qui remémore l'émulation, ou bien plutôt la lutte commerciale de cette période entre la France et la Savoie, lutte qui se manifestait également par les constructions de routes et de tracés de chemins de fer, c'est à ce beau monument, car il serait déplacé de parler de vestiges, que s'accrochent, telles des barques à leurs amarres, les souvenirs proches encore de la batellerie et du commerce des bois, des pierres, des vins et du sel, bases premières de la prospérité de la ville.

Avant la construction du port, les bateaux remontaient un peu plus haut encore et allaient mouiller en eau tranquille, à l'embouchure des Usses, à Regonfle, où se voient les ruines de l'entrepôt du sel pour les provinces du Nord

de la Savoie. Quant aux bateaux qui descendaient, plus nombreux, c'étaient plutôt de grandes barcasses, des radeaux de construction très fruste, destinés à être démolis et vendus comme bois de charpente et de mâture à leur arrivée en Arles. Mais ont-ils jamais porté jusqu'aux Alyscamps la dépouille mortelle d'un noble Seyssellan ?

*
* *

L'ancienne *Condate* des Romains, où Jules-César aurait bivouaqué une nuit, lorsqu'il s'occupait à persuader les Helvètes de rester chez eux, était probablement plus en aval, près du débouché du Fier, et aurait été détruit par les Sarrasins.

Mais notre Seyssel à nous, celui de notre proche histoire, qui sort des mirages de la tradition orale pour s'inscrire dans les parchemins. paraît dater du XIIIe siècle, de cette époque où, après la nuit barbare, des lumières s'allumaient de nouveau, si faibles et vacillantes qu'elles fussent, et s'essayaient à former de nouvelles constellations.

Au surplus, les mêmes causes produisant les mêmes effets, les mêmes fleurs s'ouvrant aux mêmes saisons, il est bien naturel que ce soit au même temps, à quelques années près, que remonte l'histoire de la plupart de nos petites cités, chacune mettant un point d'honneur à être l'aînée, chacune cherchant à illustrer son nom de celui d'un grand homme ou d'un grand souvenir.

Celui auquel tient Seyssel, en attendant d'hypothétiques découvertes de documents plus vénérables encore, est celui du Traité de 1124, qui porte son nom et qui devint le Pacte fondamental de l'Eglise de Genève dans ses rapports avec les pouvoirs séculiers, et qui se trouve ainsi marquer l'origine première de la séparation progressive de Genève d'avec le pays environnant.

Il est difficile de parler de Seyssel sans parler de la grande famille des barons, puis marquis de Seyssel, qui était parmi les premières de Savoie, avec les Menthon, les Viry, les Montmayeur, etc. Par ses branches d'Aix, de La Chambre, de Sommariva, elle a donné un grand nombre

d'hommes distingués mais, pour paradoxal que cela puisse paraître, nous ne nous y arrêterons cependant pas, cela nous sortirait de notre sujet : dès le XIe ou XIIe siècle en effet, cette famille n'avait plus aucun lien avec son fief d'origine et elle n'a exercé aucune influence sur l'histoire de la petite cité.

*
* *

Seyssel est double, comme Saint-Gingolph et Pont-de-Beauvoisin, et ici comme là, la frontière se borne à être administrative, les relations, les amitiés, les cousinages étant étroits d'une rive à l'autre.

Tantôt entièrement Savoie, tantôt entièrement France, les deux communes ne formaient cependant qu'une seule paroisse, et ce n'est qu'à partir de 1824 que la séparation fut complète. Actuellement les archives, très riches, sont sur la rive droite du Rhône.

Notre ancienne Seyssel était entourée de murs et de tours, et tandis que le Château, la « Bâtie-Seyssel » était sur la rive droite, l'église paroissiale était sur la rive gauche. Elle devait avoir une certaine importance, car elle était entourée de nombreuses chapelles. Remaniée à plusieurs reprises, elle n'offre plus aujourd'hui un bien grand intérêt. Une arche, qui franchit la rue, donne cependant une note pittoresque.

Quant aux clochers, ils se succèdent : l'un, était-il le premier ? s'est effondré en 1674 et l'on n'en a pas conservé de documents. Celui qui lui succéda fut démoli sous la Terreur par le sieur Carelly, émule du trop fameux Albitte.

Le clocher que nous avons tous connu, à la flèche argentée et au bulbe un peu aplati, pas très esthétique en somme, fut bâti en 1819 et, maintenant, c'est une nouvelle flèche, encore emmaillotée de ses échafaudages, qui s'apprête à dessiner dans le ciel sa jeune silhouette. Souhaitons-lui longue vie, et nombreux et fidèle auditoire...

De Seyssel à Genève, il n'y a heureusement pas de souvenirs de luttes religieuses, comme en Chablais ou en Fau-

cigny. Pas plus que les anciens Helvètes, les Bernois n'ont déferlé au-delà de l'Ecluse.

On peut noter simplement que le fameux Bonivard, Prieur de Saint-Victor, le champion des libertés genevoises, le prisonnier de Chillon, était né à Seyssel d'une famille noble bien assise sur les deux rives du Rhône.

Ce qu'il faut essayer de rappeler, c'est la vie interne de Seyssel quand elle était l'étape obligée du voyage vers Lyon, avec ses confréries de naufetiers, de fustiers et de rouliers, quand on y transbordait, non seulement des marchandises de tout genre, quand — signe certain de prospérité commerciale — des Juifs venaient s'y établir en nombre, quand les cortèges des princes et des grands seigneurs, les mariages et les enterrements solennels, s'embarquaient sur de véritables trains de bateaux somptueusement décorés, quand la foule des partants inquiets et des arrivants reconnaissants obstruait la circulation par leurs dévotions véhémentes et souvent excessives à la Chapelle du milieu du pont..., quand enfin le Rail n'avait pas encore tué la Rivière.

Il y aurait bien des tableaux à évoquer, il y aurait un cadre bien séduisant pour des histoires romancées.

*
* *

Aujourd'hui déjà, le réveil paraît se dessiner. La Route ramène la vie dans les rues et sur les quais de la double bourgade. Le jour est proche peut-être où le Rhône, de nouveau navigable et dispensateur de nouvelles richesses, fera revivre ces anciennes et modestes splendeurs...

Charles Anthonioz.

Une trouvaille monétaire du IIIe siècle

à Bossey

C'est au Salève, cette terre bénie des archéologues, qu'a été faite la trouvaille monétaire objet de la présente communication.

Au cours du printemps 1935, un de nos collègues, M. Brand, de Neydens, dans l'espoir de fixer sur ses plaques, en une de ces photographies artistiques si appréciées des connaisseurs, les escarpements du Pas de l'Echelle, avait dirigé ses pas vers la commune de Bossey. Parvenu au lieu dit « Sous Balme », situé au pied même de la terrasse de gros éboulis qui longe la montagne de Collonge à Veyrier et que des carrières entament chaque jour davantage, il fit rencontre d'un paysan, compagnon des Thioly, des Gosse et autres premiers explorateurs du Salève préhistorique, M. Julien Degenève. C'est en devisant avec M. Degenève qu'il apprit que ce dernier, ayant récemment tracé le sentier qui prend naissance derrière le restaurant de « Sous Balme » pour déboucher bientôt sur la terrasse déjà mentionnée, y avait découvert en pleine terre une pièce de monnaie. Guidé par cet alerte vieillard, notre collègue gravit la pente donnant accès à la terrasse, et grattant le talus du sentier, à l'endroit indiqué par M. Degenève, eut la bonne fortune d'amener encore au jour deux autres pièces de monnaie.

Ces trois pièces sont actuellement en possession de M. Brand qui m'a donné gracieusement l'autorisation de les utiliser pour cette communication.

Ce sont trois grands bronzes dont voici la description :

1. Avers : Lég. IMP. ALEXANDER PIUS AUG. — Tête laurée à droite, de l'empereur.

Revers : Lég. PROVIDENTIA AVG. — Dans le champ : S. C. La Providence debout tenant du bras gauche une corne d'abondance.

Monnaie d'exécution soignée ; la tête de l'empereur est très belle. Les bords sont usés jusqu'à la moitié des lettres de la légende de la face.

2. Avers : Lég. IMP. SEV. ALEXANDER AUG. — Tête laurée, à droite, de l'empereur.

Revers : Lég. VIRTVS..... — Dans le champ : S. C. Personnage debout tenant un globe dans la main droite.

Monnaie très usée : la légende de la face est à peine lisible ; la tête de l'empereur n'est reconnaissable qu'au profil ; la deuxième partie de la légende du revers est indéchiffrable.

3. Avers : Lég. MAXIMVS CAES. GERM. — Tête nue, à droite, du césar.

Revers : Lég. PRINCIPI IVVENTVTIS. — Dans le champ : S. C. Personnage debout à côté de deux enseignes et tenant une lance dans sa main gauche.

L'absence des titres d'*imperator* et d'*augustus* et l'attribution de ceux de *cæsar* et de *princeps juventutis* indiquent nettement qu'il ne s'agit pas de l'empereur Maximin (Caius Julius Verus Maximinus Germanicus) qui régna de 235 à 238, mais de son fils Maxime (Caius Julius Verus Maximus Germanicus) qu'il associa de son vivant à l'empire et qui fut massacré avec lui en 238. Les monnaies d'or de ce prince sont extrêmement rares, celles de bronze ne sont pas très courantes.

M. Brand qui, ce jour-là, n'avait pas pu pousser plus loin ses investigations, était rentré chez lui avec l'intention de retourner sur les lieux. Ses occupations professionnelles l'en ont malheureusement empêché jusqu'à l'été 1936, où il a de nouveau gravi le sentier de « Sous Balme » en compagnie de M. Julien Degenève et de moi-même. Là, une déception nous attendait. A l'endroit précis de la trouvaille, le sentier était coupé sur une longueur de 50 mètres par une carrière de l'entreprise genevoise Vernier.

C'est donc là, semble-t-il, une découverte monétaire de

peu d'importance ; mais l'intérêt en apparaîtra à la lumière de quelques considérations de nature et de date.

Tout d'abord, nous sommes certainement en présence d'un enfouissement. La terre où elles se trouvaient à une profondeur de 30 à 40 cm., n'avait pas été remuée ; sur ce point, MM. Brand et Degenève sont formels. L'ancienneté des éboulis qui les entouraient, ancienneté bien supérieure à celle des monnaies, et l'horizontalité relative de l'emplacement, excluent de plus l'idée d'une provenance par éboulement d'une grotte, d'un abri ou d'une terrasse supérieurs. Certes, personne n'aurait pris le soin d'enfouir trois pièces de monnaies isolées, surtout en pleine terre. C'est pourquoi il est regrettable que l'emplacement de la cachette ait été détruit avant d'avoir été fouillé complètement : on n'eut pas manqué d'y trouver d'autres pièces et sans doute les fragments du vase de terre qui servait ordinairement de récipient dans ces cas-là.

Heureusement, ces trois pièces suffisent à déterminer la date de leur enfouissement. L'empereur Alexandre Sevère a régné de 222 à 235 et Maxime, fils de son successeur, mourut en 238. L'enfouissement est donc certainement postérieur à 238 et remonte probablement à la seconde moitié du IIIe siècle, et, par là, vient prendre rang dans la longue et éloquente série de trouvailles monétaires du IIIe et du début du IVe siècle dans nos régions (Genève, Saint-Genis, Vesenaz, Vandœuvres, Landecy, Minzier, Cruseilles, etc.) (1).

Ces nombreux enfouissements de trésors reflètent la terreur des populations qui virent alors, après trois siècles de *pax romana*, leur pays ravagé par les Barbares Germains (surtout en 259 et 277 par la terrible invasion des Alamans). Et si l'on songe qu'aucun document historique ne fait mention de ces évènements et qu'ils ne sont connus que par l'exhumation des restes calcinés des *vici* et des *villæ* et par des découvertes analogues à celle de M. Brand, on saisira tout l'intérêt de cette dernière.

Jean BOIMOND.

(1) Ch. Marteaux et M. Le Roux, *Boutae*, p. 486 à 494 ; R. Montandon, *Genève des orig. aux invas. barbares*, p. 111 et 117-8.

Les Élections Législatives et Sénatoriales EN SAVOIE

de 1894 à 1936

I. — DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

1° Chambre des Députés

Au début de l'année 1894, date à laquelle s'est arrêté le travail de notre regretté Président, François Miquet, sur les parlementaires de toute la Savoie, la représentation à la Chambre des Députés était la suivante pour la Haute-Savoie :

Arrondissement d'Annecy	M. Bernard THONION.
Arrondissement de Bonneville ..	M. Léon ORSAT.
Arrondissement de Saint-Julien.	M. César DUVAL.
Arrondissement de Thonon	M. André FOLLIET.

M. Folliet, député de Thonon, ayant été élu sénateur le 7 janvier 1894, en remplacement de M. Alfred Chardon, décédé le 10 août 1893, une élection législative partielle eut lieu le 18 février suivant. M. Jules MERCIER, radical, fut élu au premier tour, contre 1.527 voix à M. Martin, indépendant.

Né le 23 mars 1835, à Thonon, M. Mercier était avocat, Conseiller général et Conseiller municipal de cette ville. Il est mort, à Thonon, le 19 avril 1923.

En 1897, après la mort de M. Léon Orsat, survenue le 16 octobre, M. Emile CHAUTEMPS, alors député du 3e arrondissement de Paris, radical-socialiste, se présenta à Bonneville et y fut élu au deuxième tour, le 12 décembre suivant, par 8.405 voix contre 4.854 à M. Morel-Frédel.

M. Chautemps était né à Valleiry (Haute-Savoie), le 2 mai 1850. Docteur en médecine, ancien Président du Conseil municipal de Paris, plusieurs fois Ministre, mobilisé en 1914, comme médecin-major chef de l'hôpital militaire du Val-de-Grâce, il est décédé le 10 décembre 1918, à Paris.

Les élections du 8 mai 1898 envoyèrent siéger au Palais-Bourbon :

Pour l'arrondissement d'Annecy, M. Léon BERTHET, radical-socialiste, qui fut élu au premier tour par 12.287 voix contre 3.641 au Docteur Thonion, député sortant.

Né à Annecy, le 29 septembre 1861, M. Berthet, avocat, était alors Conseiller général d'Annecy-Sud.

Pour Bonneville, le Docteur CHAUTEMPS fut réélu par 10.117 voix, sans concurrent.

Pour Saint-Julien, M. Fernand DAVID, radical-socialiste, l'emporta par 6.877 voix contre 1.637 au Docteur Goy, de Reignier, républicain.

Né le 18 octobre 1869, à Annemasse, M. David était avocat, Conseiller général d'Annemasse. Il fut Secrétaire de la Chambre des Députés et plusieurs fois Ministre. Il est mort à Paris, le 17 janvier 1935.

Pour Thonon, M. MERCIER fut réélu avec 8.135 voix.

Les élections des 27 avril et 10 mai 1902 n'apportèrent aucun changement à la représentation législative du département.

A Annecy, M. BERTHET fut réélu au deuxième tour, après désistement de M. Frachat en sa faveur, par 10.703 voix contre M. Carron, avocat à Annecy.

A Bonneville, M. CHAUTEMPS fut réélu au premier tour par 10.448 voix contre 1.899 au Dr Grisel, indépendant.

A Saint-Julien, M. DAVID fut réélu au premier tour par 8.933 voix contre 1.054 à M. Jarzuel, indépendant.

A Thonon, M. MERCIER fut également réélu au premier tour avec 8.380 voix.

M. Chautemps ayant été élu sénateur le 21 mai 1905, en remplacement de M. André Folliet, décédé au début de l'année, les électeurs du Faucigny envoyèrent au Parlement M. Emile FAVRE, républicain socialiste, en l'élisant, le 30 juillet, au deuxième tour, après désistement de M. Jules Guy, en sa faveur, par 8.932 voix contre 6.589 à M. Périllat, indépendant.

M. Favre, né le 27 février 1869, à Bonneville, était licen-

cié ès-sciences, mathématique et physique, répétiteur général au Lycée de Marseille. Il est décédé en novembre 1918.

Les élections du 6 mai 1906 renvoyèrent à Paris, dès le premier tour, les quatre députés sortants :

A Annecy, M. BERTHET, par 10.279 voix contre 9.750 à M. Pierre Bouchet, progressiste, ancien Maire d'Annecy, et 321 à M. Caillard, socialiste.

A Bonneville, M. FAVRE, par 9.599 voix contre 6.895 à M. Joseph Thévenet, libéral, et 313 à M. Argence, socialiste.

A Saint-Julien, M. DAVID, par 9.374 voix contre 1.138 à M. Durand, libéral, et 255 à M. Magnat, socialiste.

A Thonon, M. MERCIER, par 8.978 voix contre 7.567 à M. Armand Phal, Conseiller général du Biot, et 15 à M. Paffe, socialiste.

Mais M. Jules Mercier ayant été élu sénateur le 3 janvier 1909, le siège de député de cet arrondissement devint vacant. Les élections qui eurent lieu le 21 février suivant, donnèrent les résultats que voici : M. Paul JACQUIER, radical-socialiste, fut élu par 8.021 voix contre 1.136 à M. Hector Piccot, Conseiller d'arrondissement, et 2.207 à M. Félix Francoz, ancien sénateur, tous deux indépendants.

M. Jacquier, né le 26 mars 1879, à Bordeaux, avocat à Thonon, était alors Conseiller général de Douvaine. Il a été plusieurs fois Ministre et Sous-Secrétaire d'Etat.

Il n'y eut de changement aux élections des 24 avril et 8 mai 1910 qu'à Annecy, où M. Albert CROLARD, progressiste, obtint 10.243 voix contre 10.210 allées à M. Berthet, député sortant.

Né à Voiron le 30 avril 1861, M. Crolard était ingénieur des Arts et Manufactures, directeur des Papeteries de Cran, Conseiller général d'Annecy-Sud. Il est décédé à Veyrier-du-Lac, le 2 décembre 1935.

A Bonneville, M. FAVRE avait été réélu par 8.666 voix

contre 5.739 à M. Périllat, et 1.427 à M. Léopold Tapponnier, radical indépendant.

A Saint-Julien, M. DAVID, par 8.977 voix contre 3.466 à M. Charles Périer, indépendant.

A Thonon, M. JACQUIER, par 9.057 voix, sans concurrent.

Les élections de 1914 eurent lieu les 26 avril et 10 mai.

Les quatre députés sortants se virent renouveler leurs mandats :

A Annecy, M. CROLARD, au deuxième tour, par 9.790 voix contre 8.852 à M. Joseph Blanc, Maire d'Annecy, et 1.101 à M. Berthet, ancien Député.

A Bonneville, M. FAVRE, par 9.178 voix contre 6.179 à M. Cochet, publiciste à Annecy.

A Saint-Julien, M. DAVID, sans concurrent, par 9.013 voix.

A Thonon, M. JACQUIER, par 8.313 voix, également sans concurrent.

Par suite de la guerre, les élections ne purent avoir lieu en 1918 et ce n'est que le 16 novembre 1919 que les électeurs retournèrent aux urnes. Ces élections se firent au scrutin de liste départemental avec prime à la plus forte moyenne.

Les élus furent MM. René BARTHOLONI, qui obtint 27.231 voix sur 53.170 votants ; Paul TAPPONNIER, qui en obtint 26.794 ; Louis PERROLLAZ, 26.523 voix, et Albert CROLARD, 26.387 voix, tous quatre d'Union nationale, contre 19.165 voix au Docteur Gallet, d'Annecy ; 18.097 à M. Jacques Dubois ; 17.820 à M. Fernand David et 17.105 à M. Paul Jacquier, ces deux derniers députés sortants, tous radicaux-socialistes.

M. Bartholoni était né au Petit-Saconnex (Suisse), le 22 juin 1881. Officier de cavalerie en retraite, propriétaire et industriel à Sciez. Il est décédé accidentellement en Indo-Chine, le 4 février 1928.

M. Tapponnier est né à Collonges-sous-Salève, le 14 août 1884. Agent d'affaires à Collonges-sous-Salève.

M. Perrolaz était né le 14 septembre 1857 à Magland (Haute-Savoie). Professeur de philosophie au collège de Beaune. Il est décédé subitement à Paris, le 17 novembre 1920.

Par suite du décès de ce dernier, une élection partielle eut lieu le 13 février 1921. M. Jacques Duboin, radical-socialiste, fut élu au deuxième tour par 29.584 voix contre 24.523 à M. Charles Anthonioz, de Collonges-sous-Salève, Union nationale.

M. Duboin, né à Saint-Julien-en-Genevois, le 17 septembre 1878. Industriel à Paris. Fut Sous-Secrétaire d'Etat.

Les élections du 11 mai 1924 apportèrent un changement presque complet de la représentation départementale. De plus, la dernière loi électorale n'attribuait plus au département que trois députés.

Les élus furent MM. Jacques DUBOIN, par 31.071 voix ; Paul JACQUIER, ancien Député, par 30.969 voix, et Etienne ANTONELLI, s. f. i. o., par 30.379 voix, contre 27.616 à M. Tapponnier ; 27.327 à M. Crolard et 27.215 à M. Bartholoni, tous trois députés sortants.

M. Antonelli est né à Valence, le 24 août 1879. Il était professeur à la Faculté de Droit de Lyon.

En 1928, les élections eurent lieu les 22 et 29 avril, après le retour au scrutin d'arrondissement.

A Annecy, M. Alexis CALLIES, Union républicaine, fut élu, au scrutin de ballotage, par 9.439 voix, contre 9.251 à M. Joseph Blanc, Maire d'Annecy, radical-socialiste.

Né à Annecy, le 26 mars 1870, M. Callies est lieutenant-colonel d'artillerie en retraite et industriel.

A Bonneville, M. Félix BRAISE, Union républicaine, fut élu au ballotage par 7.587 voix contre 7.438 à M. Duboin, député sortant.

Né à Taninges, le 9 avril 1893, M. Braise était notaire à Saint-Jeoire.

A Saint-Julien, M. ANTONELLI fut réélu au deuxième tour par 6.682 voix contre 6.647 à M. Paul Tapponnier, ancien Député.

A Thonon, M. JACQUIER fut réélu par 7.651 voix contre 7.596 à M. Dufour, Maire et Conseiller général de Boëge.

Aux scrutins des 1er et 8 mai 1932, voici quels furent les résultats :

A Annecy, M. Henri CLERC, radical-socialiste, élu au deuxième tour par 10.099 voix contre 9.611 à M. Callies, Député sortant.

M. Clerc, auteur dramatique, est né à Lyon, le 22 décembre 1881.

A Bonneville, M. BRAISE fut réélu au premier tour par 8.213 voix contre 4.874 au Docteur Guy, S.F.I.O., et 2.550 à M. Mannessy, radical-socialiste.

A Saint-Julien, M. Louis MARTEL, démocrate, élu au deuxième tour par 7.462 voix contre 6.582 à M. Antonelli, Député sortant.

M. Martel est né à Thairy (Haute-Savoie), le 20 janvier 1899. Agent général d'assurances à Saint-Julien.

A Thonon, M. JACQUIER fut réélu au deuxième tour par 8.276 voix contre 7.313 à M. Pissard, Alliance démocratique.

Enfin, aux élections des 26 avril et 3 mai 1936, les électeurs hauts-savoyards modifièrent un peu leur représentation en élisant :

A Annecy, M. Henri GERENTE, Union nationale, par 10.935 voix contre 6.750 à M. Dangon, Maire de Lathuille, radical-socialiste.

M. Gérente né à Paris le 25 juillet 1897. Ingénieur de la Compagnie P. L. M.

A Saint-Julien, M. MARTEL fut réélu par 7.044 voix contre 4.444 à M. Vigny, socialiste s. f. i. o.

A Thonon, M. Jean BERNEX, Union nationale, par 7.752 voix contre 4.683 à M. Marc Jacquier, radical-socialiste.

Né à Saint-Paul (Haute-Savoie), M. Bernex est docteur-médecin, Conseiller municipal et Conseiller d'arrondissement d'Evian-les-Bains.

A Bonneville, M. Amédée GUY, s. f. i. o., fut élu au deuxième tour, après désistement de M. Desgranges, radical-socialiste, par 9.001 voix contre 8.867 à M. René Richard, publiciste à Paris, Union nationale.

M. Guy est né à Bonneville, le 20 mars 1882. Il est docteur-médecin à Paris et fils de M. Jules Guy, ancien Conseiller général de Bonneville.

2e Sénat

Le Docteur Félix FRANCOZ, d'Annecy, avait été élu le 8 janvier 1893, en remplacement de Louis Chaumontel, décédé le 13 octobre 1892, et M. André FOLLIET, le 7 janvier 1894, en remplacement de feu Alfred Chardon, décédé le 10 août 1893.

A la suite du décès du sénateur inamovible Bardoux, son siège fut attribué par tirage au sort au département de la Haute-Savoie. Un seul candidat brigua les suffrages des électeurs. M. César DUVAL, radical, pharmacien, Député de Saint-Julien-en-Genevois, fut élu le 6 février 1898, par 511 voix.

Les élections du 28 janvier 1900 renouvelèrent leur mandat aux trois sénateurs :

M. DUVAL, par 506 voix ; M. FOLLIET, par 509 voix, et M. FRANCOZ, par 475 voix.

Après le décès de M. Folliet, survenu le 23 mars 1905, une élection eut lieu le 21 mai suivant. Deux candidats étaient en présence :

M. CHAUTEMPS, Député de Bonneville, et M. Mercier, Député de Thonon.

Le Député du Faucigny l'emporta au deuxième tour de

scrutin par 317 voix contre 281 à son collègue du Chablais.

Aux élections du 3 janvier 1909, M. DUVAL fut réélu au premier tour par 344 voix ; M. Jules MERCIER, Député de Thonon, conquit un siège au deuxième tour par 333 voix, et enfin M. CHAUTEMPS fut réélu au troisième tour par 315 voix contre 297 à M. Francoz, Sénateur sortant, qui perdit son siège. M. Francoz est décédé le 26 janvier 1921.

M. César Duval décédait le 21 avril 1910. Il fut remplacé, le 3 juillet, par M. Emile GOY, radical, qui fut élu au premier tour par 335 voix contre 175 à M. Francoz, ancien Sénateur ; 118 à M. Blanc, Maire d'Annecy, et 8 à M. François Dupont, chimiste, Maire de Charvonnex.

M. Goy était né le 18 août 1853, à Chevry (Ain). Docteur en médecine, Président du Conseil général, Maire de Reignier, il avait été candidat à la députation en 1898, à Saint-Julien où il n'obtint que 1.637 voix contre 6.877 à M. Fernand David, élu. Il est décédé le 25 février 1925.

Ce n'est qu'après dix ans, le 11 janvier 1920, qu'il fut procédé à de nouvelles élections qui envoyèrent au Palais du Luxembourg :

MM. GOY, Sénateur sortant et Docteur Claudius GALLET, radical, par 374 voix, et M. Fernand DAVID, ancien Député, par 362 voix, contre MM. Fernand Ruphy, d'Annecy, Joseph Thévenet, de Bonneville, et Louis Bordeaux, de Thonon.

M. Gallet était né le 12 septembre 1874, à Annecy. Docteur-Médecin, Conseiller municipal depuis 1909, Ministre des Pensions dans les cabinets Tardieu et Chautemps. Décédé à Annecy, le 1er septembre 1936.

A la mort de M. Goy, survenue le 25 février 1925, M. Hippolyte CURRAL, radical-socialiste, fut élu au deuxième tour par 380 voix contre 252 à M. Albert Crolard, ancien Député, le 26 avril suivant.

M. Curral est né à Sallanches le 11 décembre 1865. Avocat et Conseiller municipal de Bonneville.

Le 9 janvier 1927, les électeurs sénatoriaux renouvelèrent leur confiance aux trois Sénateurs sortants :

M. DAVID, par 444 voix ; Docteur GALLET, par 442 voix, et M. CURRAL, par 366 voix contre 272 à M. Paul Tapponier, ancien Député, seul candidat d'opposition.

M. Fernand David est décédé le 17 janvier 1925 à Paris. L'élection complémentaire du 7 avril suivant le remplaça par M. Paul JACQUIER, Député de Thonon, Ministre du Travail, élu au premier tour par 387 voix contre 76 à M. Léger, Maire d'Evian, S. F. I. O.

Les élections du 20 octobre 1935 comptèrent 17 candidats au premier tour :

MM. GALLET et JACQUIER furent élus au deuxième tour par 362 et 344 voix, et M. BRAISE, Union nationale, Député de Bonneville, au troisième tour, par 339 voix contre 320 à M. Lachat, Maire de Reignier, radical-socialiste. M. Curral n'avait pas sollicité le renouvellement de son mandat.

Moins d'un an après, le département perdait l'un de ses meilleurs représentants en la personne de M. Gallet, décédé le 1er septembre 1936.

L'élection qui eut lieu le 25 octobre dernier lui donna comme successeur M. Joseph BLANC, Maire d'Annecy, Président du Conseil général, radical-socialiste, qui fut élu au deuxième tour par 358 voix contre 310 à M. Cuillery, Conseiller général de Thônes. M. Blanc est né à Saint-Jorioz, le 19 juin 1863.

II. — DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

1° Chambre des Députés

Les élections législatives de 1893 avaient eu lieu le 20 août. Y furent élus :

MM. Jules ROCHE, à Chambéry-Nord; Antoine PERRIER, à Chambéry-Sud ; Pierre BLANC, à Albertville ; Francis

CARQUET, à Moûtiers ; et Jules HORTEUR, à Saint-Jean-de-Maurienne.

En suite du décès de M. Horteur, survenu le 12 septembre 1895, aux Chavannes, M. Charles JOUART, républicain, fut élu Député de la Maurienne, le 27 octobre suivant.

M. Jouart était né à Gray, le 4 avril 1850. Sous-Préfet, Avocat, Conseiller général.

M. Pierre BLANC, doyen d'âge de la Chambre des Députés, mourut à Saint-Sigismond, le 28 avril 1896. Il fut remplacé le 28 juin suivant par M. Jean-Louis BERTHET, républicain, qui obtint 4.620 voix contre 2.231 à M. Ancenay, Avocat.

M. Berthet, né à Ugine, le 22 août 1857, Docteur en médecine, Conseiller général d'Ugine, ne survécut que quelques mois. Il mourut le 1er décembre suivant, à Paris. Les électeurs de la circonscription d'Albertville lui donnèrent comme successeur M. Jules FORNI, républicain, qui fut élu le 24 janvier 1897 par 3.630 voix contre 3.375 à M. Dénarié.

M. Forni était né à Lyon, le 17 septembre 1838. Avocat à la Cour d'appel de Paris. Il est décédé le 11 avril 1901.

Les élections du 8 mai 1898 donnèrent les résultats ci-après :

A Chambéry-Sud, M. PERRIER fut réélu.

A Chambéry-Nord, M. Félix CANET fut élu en remplacement de M. Roche, par 8.147 voix contre 4.097 à M. Gimet et 3.395 à M. Jules Carret.

M. Jules Roche est décédé à Paris, le 8 avril 1923.

M. Canet, né à Albens, le 7 mars 1837, Notaire et Conseiller général. Il est mort dans cette ville le 23 mars 1911.

A Albertville, M. FORNI fut réélu par 4.130 voix contre 3.638 à M. Dénarié, de Grésy-sur-Isère.

M. Moûtiers, M. CARQUET fut réélu par 4.509 voix contre 2.286 à M. Empereur.

A Saint-Jean-de-Maurienne, M. JOUART fut réélu par 8.725 voix.

M. Francis Carquet, Député de Moûtiers, décéda en juin 1899. A l'élection complémentaire, qui eut lieu le 17 septembre suivant, M. César-Constantin EMPEREUR, radical-socialiste, fut élu au premier tour par 1.887 voix.

M. Empereur, né le 17 mai 1848, à Sainte-Foy-en-Tarentaise, était Docteur en médecine et Conseiller général de Bourg-Saint-Maurice. Il fut le promoteur du chemin de fer de Moûtiers à Bourg-Saint-Maurice. Il mourut le 13 avril 1929, à Tournon (Savoie).

M. Perrier, Député de Chambéry-Sud, ayant été nommé Sénateur le 28 janvier 1900, M. Claude CHAMBON, radical-socialiste, lui succéda, le 25 mars 1900, ayant été nommé par 7.356 voix.

M. Chambon était né le 25 février 1872 à Chambéry. Avocat à la Cour d'appel, lauréat des Facultés de Droit, Conseiller d'arrondissement et ensuite Conseiller général de la Motte-Servolex. Décédé à Marseille, le 21 décembre 1912.

M. Forni, Député d'Albertville, étant mort le 11 avril 1901, les électeurs élirent M. Pierre-Auguste PROUST, progressiste, cousin de son prédécesseur Jean-Louis Berthet, le 19 mai 1901.

M. Proust était né le 26 avril 1852, à Sorigny (Indre-et-Loire). Il fut successivement Receveur de l'Enregistrement, Notaire à Ugine, Conseiller général et Maire de cette ville. Il est décédé à Ugine le 31 décembre 1921.

Aux élections des 27 avril et 10 mai 1902, il y eut quelques changements dans la représentation savoyarde :

A Chambéry-Nord, M. Francisque DUSSUEL, radical, l'emporta au premier tour par 9.696 voix contre 7.771 à M. Caron, indépendant.

M. Dussuel, né le 10 octobre 1858, à Aix-les-Bains, était Fabricant de produits pharmaceutiques. Il mourut dans cette ville le 16 novembre 1934.

A Chambéry-Sud, ce fut M. CHAMBON qui l'emporta par 8.511 voix contre 7.627 à M. Bel, indépendant.

A Albertville, M. PROUST fut réélu au deuxième tour

par 4.129 voix contre 3.940 à M. Cursat, d'Annemasse, ancien Sous-Préfet, radical-socialiste.

A Moûtiers, M. EMPEREUR, par 4.487 voix contre 3.318 obtenues par le général Zédé, progressiste.

A Saint-Jean-de-Maurienne, M. Antoine DELEGLISE, élu au premier tour par 5.838 voix contre 5.430 à M. Jouart, Député sortant.

M. Deléglise était né à Saint-Jean-de-Maurienne, le 11 juin 1856. Avoué, Conseiller général, Président du Comice agricole. Il est décédé en 1917.

Les élections de 1906 eurent lieu les 6 et 20 mai.

Dans la circonscription de Chambéry-Nord, M. Théodore REINACH, radical-socialiste, fut élu au deuxième tour par 9.095 voix contre 8,573 à M. Dardel, libéral.

M. Reinach naquit le 30 juillet 1860 à Saint-Germain-en-Laye, Docteur en droit et ès-lettres, Avocat, Professeur à l'Ecole des Hautes-Etudes sociales, Directeur de la Revue des Etudes juives, de la Revue des Etudes grecques et de la Gazette des Beaux-Arts, Membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Il est décédé à Paris, le 28 octobre 1928.

A Chambéry-Sud, M. CHAMBON vit son mandat renouvelé par 8.820 voix contre 7.089 à M. François Descostes, libéral, Avocat à Chambéry.

A Albertville, M. Félix CHAUTEMPS, radical-socialiste, l'emporta par 1.502 voix contre 3.729 à M. Proust, député sortant.

M. Chautemps était né le 14 août 1877, à Paris. Avocat, Délégué de la Guinée au Conseil supérieur des Colonies. Il était le fils de M. Emile Chautemps, Sénateur de la Haute-Savoie.

A Moûtiers, M. EMPEREUR fut réélu par 4.518 voix contre 3.400 à M. Riols de Fonclare, Banquier à Moûtiers, libéral.

A Saint-Jean-de-Maurienne, M. DELEGLISE fut aussi réélu au deuxième tour par 7.306 voix contre 1.106 à M. Piot, conservateur, qui ne s'était pas représenté et qui avait obtenu 5.461 voix au premier tour.

M. César-Constantin EMPEREUR, Député de Moûtiers,

ayant été nommé Sénateur le 3 janvier 1909, M. Antoine BORREL, républicain-socialiste, fut élu à sa place le 7 mars suivant par 3.732 voix contre 2.752 à M. de Foneclare, libéral.

M. Borrel est né à Moûtiers, le 22 novembre 1878. Il était publiciste à Annecy. Il a été Sous-Secrétaire d'Etat aux Forces Hydrauliques dans le Ministère Millerand, en 1920.

En 1910, les électeurs Savoyards élirent leurs représentants dès le premier tour qui eut lieu le 21 avril :

A Chambéry-Nord, M. REINACH, par 8.480 voix contre 6.217 au Docteur Jarre, républicain-indépendant, Conseilleur général de Saint-Genix, et 2.005 à M. Balsi, socialiste indépendant.

A Chambéry-Sud, M. Joseph DELACHENAL, libéral, par 7.813 voix contre 7.007 à M. Chambon, député sortant.

M. Delachenal est né le 12 août 1881, à Chambéry. Avocat à la Cour d'Appel, Conseiller général et Maire de Saint-Pierre-d'Albigny.

A Albertville, M. CHAUTEMPS, par 4.585 voix contre 3.464 à M. Milliand, avoué, radical indépendant.

A Moûtiers, M. BORREL, par 5.260 voix, sans concurrent.

A Saint-Jean-de-Maurienne, M. DELEGLISE, par 5.316 voix contre 5.019 à M. Vuillermet, imprimeur et journaliste, radical indépendant.

Les élections des 26 avril et 10 mai 1914 modifièrent quelque peu la représentation législative.

A Chambéry-Nord, M. Paul PROUST, de la Fédération républicaine, fut élu au deuxième tour par 8.635 voix contre 7.723 voix à M. Reinach, Député sortant.

M. Proust était né à Ugine, le 10 avril 1889. Fils de l'ancien Député d'Albertville, Avocat à la Cour d'Appel de Paris, Conseiller général d'Ugine. Mort au champ d'honneur comme sergent au 97e régiment d'infanterie, à Saint-Nicolas-les-Arras, le 24 octobre 1914.

A Chambéry-Sud, M. Jean-Claude GIRARD-MADOUX, radical-socialiste, l'emporta dès le premier tour par 8.052 voix contre 7.340 à M. Delachenal, Député sortant.

M. Girard-Madoux, né le 3 janvier 1882, à Chignin (Savoie). Avocat à Chambéry, Maire de Chignin, Conseiller général de Montmélian. Il est décédé à Chambéry le 5 octobre 1929.

A Albertville, M. Jean SIBUET, libéral, enleva son siège au deuxième tour, par 4.278 voix, à M. Félix Chautemps, Député sortant, qui n'en obtint que 4.115. M. Chautemps devait tomber au champ d'honneur, dans les Vosges, le 20 janvier 1915.

M. Sibuet, né à Saint-Vital, le 14 septembre 1856, était propriétaire. Il mourut dans cette commune le 4 décembre 1934.

A Moûtiers, M. BORREL fut réélu sans concurrent par 5.351 voix.

A Saint-Jean-de-Maurienne, M. DELEGLISE l'emporta au deuxième tour, par 6.863 voix, contre 857 à M. Falcoz, indépendant, qui en avait obtenu 4.513 au premier tour et qui ne s'était pas représenté.

Aux élections d'après-guerre qui eurent lieu le 16 novembre 1919 au scrutin de liste, avec application de la R. P. départementale, furent élus :

MM. Joseph DELACHENAL, ancien Député, par 20.279 voix ; Humbert RICHARD, par 19.311 voix ; Jean SIBUET, Député sortant, par 18.961 voix ; Marcel LEGER, par 19.158 voix, tous d'Union nationale, et Antoine BORREL, député sortant, républicain-socialiste, par 18.828 voix contre 16.801 à M. Dussuel, ancien Député, 16.887 à M.Falcoz, Maire de Saint-Jean-de-Maurienne ; 16.744 à M. Marret ; 17.514 à M. Pringolliet, Maire d'Ugine, tous Union des Gauches, et 18.811 à M. Thibiéroz, de Saint-Jean-de-Maurienne, indépendant.

M. Richard est né à Chambéry, le 15 février 1874. Ancien

Avocat à Annecy. Conseiller général et Maire de La Motte-Servolex.

M. Léger est né à Paris, le 20 février 1888.

Au scrutin du 11 mai 1924, la Savoie ne devait plus élire que trois députés.

Les élus furent MM. BORREL, par 28.017 voix ; Henri FALCOZ, radical-socialiste, par 27.749 voix et Hyacinthe CARRON, radical-socialiste, par 27.413 voix, contre MM. Delachenal, Député sortant, qui n'en obtint que 23.595; Léger, 22.400, et Luguet, Publiciste à Chambéry, 21.102, tous trois indépendants.

M. Falcoz était né à Saint-Jean-de-Maurienne, le 6 mai 1884. Avocat, Docteur en droit, Maire de cette ville. Il est décédé le 23 mai 1936 à Paris, des suites d'un accident d'automobile.

M. Carron est né à Chambéry, le 1er juillet 1879. Négociant en vins à Saint-Alban, Maire, Conseiller général de Chambéry.

Le retour au scrutin d'arrondissement attribua quatre députés à la Savoie.

Les électeurs eurent à se prononcer les 22 et 29 avril 1928:

A Chambéry-Nord, M. CARRON fut réélu au premier tour par 8.182 voix contre 7.655 à M. Humbert Richard, ancien Député, Fédération républicaine.

A Chambéry-Sud, M. Pierre COT, radical-socialiste, recueillit au premier tour 7.767 voix contre M. Delachenal, ancien Député, qui n'en eut que 7.196.

M. Cot est né le 20 novembre 1895 à Grenoble. Avocat, Conseiller général de Montmélian, plusieurs fois Ministre de l'Air.

A Albertville-Moûtiers, M. BORREL fut réélu au deuxième tour par 8.050 voix contre 6.082 voix à M. Jorioz, Notaire à Moûtiers, Alliance démocratique.

A Saint-Jean-de-Maurienne, M. FALCOZ fut réélu sans concurrent au deuxième tour, par 6.445 voix.

Les élections des 1er et 8 mai 1932 n'apportèrent pour ainsi dire pas de changement dans le département.

A Chambéry-Nord, M. CARRON fut réélu au premier tour par 9.324 voix contre 6.676 à M. Suarez, Journaliste à Paris, républicain de gauche.

A Chambéry-Sud, M. COT fut réélu également au premier tour par 9.125 voix contre 5.582 à M. Debu-Bridel, républicain de gauche.

A Albertville-Moûtiers, M. André PRINGOLLIET, S.F.I.O., fut élu au deuxième tour par 9.036 voix contre 5.969 à M. Jorioz, union républicaine, en remplacement de M. Borrel, élu sénateur.

M. Pringolliet est né à Ugine, le 28 janvier 1879. Négociant, Maire et Conseiller général de cette ville.

A Saint-Jean-de-Maurienne, M. FALCOZ l'emporta au premier tour par 5.008 voix contre 3.183 à M. Arnaud, S. F. I. O.

Enfin, les élections des 26 avril et 3 mai 1936 donnèrent les résultats ci-après :

A Chambéry-Nord, M. CARRON fut réélu au deuxième tour par 8.433 voix contre 8.027 à M. Suarez, républicain de gauche.

A Chambéry-Sud, M. COT fut réélu au premier tour par 7.804 voix contre 6.138 à M. Georges Riond, union républicaine.

A Albertville-Moûtiers, M. PRINGOLLIET fut réélu au deuxième tour par 7.575 voix contre M. Martin, avocat à Albertville, union républicaine.

A Saint-Jean-de-Maurienne, M. Louis SIBUE, S. F. I. O., fut élu au deuxième tour par 5.440 voix contre 4.867 à M. Falcoz, Député sortant.

M. Sibué est né à Saint-Jean-de-Maurienne, le 31 octobre 1902. Professeur à l'Ecole Normale d'Albertville.

2° Sénat

Le 4 janvier 1891, les électeurs sénatoriaux du département de la Savoie avaient élu :

M. Charles FOREST, de Chambéry, par 568 voix, et M. François GRAVIN, d'Albertville, par 399 voix, ce dernier en remplacement de M. Carquet, décédé.

M. Forest est décédé à Jacob-Bellecombette, le 14 mars 1915.

M. Gravin est décédé le 16 juin 1921 à Meyzieu (Isère).

Les élections du 28 janvier 1900 donnèrent les résultats ci-après :

M. FOREST fut réélu au premier tour par 521 voix ; M. GRAVIN le fut également par 469 voix, et M. Antoine PERRIER, Député de la deuxième circonscription de Chambéry, remplaça feu Albert Grévy, sénateur inamovible, dont le siège avait été attribué à la Savoie. Il obtint au premier tour 413 voix. M. Perrier fut Ministre de la Justice dans le cabinet Monis, du 2 mars au 25 juin 1911.

Le 3 janvier 1909 furent réélus au premier tour MM. PERRIER, par 438 voix, et GRAVIN, par 401 voix. Au deuxième tour, M. Forest n'obtint que 153 voix et fut battu par 380 voix données à M. César-Constantin EMPEREUR, Député de Moûtiers.

M. Perrier décéda le 7 avril 1914, à Chambéry. Il fut remplacé le 21 juin suivant par M. François MILAN, radical-socialiste, qui obtint au deuxième tour 411 voix contre 194 à M. Antoine Gravier, Conseiller général de Modane, indépendant.

M. Milan est né à La Rochette (Savoie), le 5 avril 1873. Docteur en droit, Notaire, Conseiller général. Il fut secrétaire du Sénat.

Aux élections du 11 janvier 1920 furent élus :

Au premier tour, M. MILAN, par 332 voix contre 239 à M. Antoine Gravier, Conseiller général de Modane.

Au troisième tour, M. MOLLARD, radical-socialiste, par 331 voix, et M. MACHET, par 317 voix, contre 292 à M. Gravier, et 229 à M. Laurent Périnel, Conseiller général des Echelles.

M. Maurice Mollard, né à Saint-Jean-le-Chevelu (Savoie), le 15 février 1878, est Ingénieur.

M. Georges Machet, né à Bozel (Savoie), le 21 avril 1867. Propriétaire, Conseiller général et Maire de Bozel. Il est décédé à Paris, le 18 février 1931.

Le 9 janvier 1927, les trois sénateurs sortants furent réélus :

M. MILAN, par 345 voix ; M. MACHET, par 335 voix, et M. MOLLARD, par 358 voix contre 280 à M. Delachenal, ancien Député.

M. Machet étant décédé le 18 février 1931, l'élection complémentaire du 3 mai 1931 lui donna pour successeur M. Antoine BORREL, député de Moûtiers, élu par 388 voix contre 142 à M. Pringolliet, maire d'Ugine, et 94 à M. Mathieu.

Aux élections du 20 octobre 1935, MM. MILAN et BORREL furent confirmés dans leur mandat, au premier tour, par 363 et 349 voix, contre 91 et 36 à MM. Charrière et Cordel, S. F. I. O., et 276 à M. Delachenal, union nationale ; au deuxième tour, M. Mollard l'emporta par 369 voix contre 277 à M. Delachenal.

Hubert PFISTER.

III. — TABLEAU RECAPITULATIF

1° Département de la Haute-Savoie

DEPUTES

ANTONELLI Etienne	Mai 1924-Mai 1932.
BARTHOLONI René	Novembre 1919-Mai 1924.
BERNEX Jean	Mai 1936.
BERTHET Léon	Mai 1898-Mai 1910.
BRAISE Félix	Mai 1932-Janvier 1936.
CALLIES Alexis	Mai 1928-Mai 1932.
CHAUTEMPS Emile	Décembre 1897-Mai 1905
CLERC Henri	Mai 1932-Mai 1936.
CROLARD Albert	Mai 1910-Mai 1924.
DAVID Fernand	Mai 1898-Novembre 1919.
DUBOIN Jacques	Février 1921-Mai 1928.
DUVAL César	Mai 1883-Février 1898.
FAVRE Emile	Juillet 1905-Novembre 1918.
GERENTE Henri	Avril 1936.
GUY Amédée	Mai 1936.
JACQUIER Paul	Février 1909-Novembre 1919.
Id.	Mai 1924-Avril 1935.
MARTEL Louis	Mai 1932.
MERCIER Jules	Février 1894-Janvier 1909.
PERROLAZ Louis	Novembre 1919-Nov. 1920.
TAPPONNIER Paul	Novembre 1919-Mai 1924.

SENATEURS

BLANC Joseph	Octobre 1936.
BRAISE Félix	Octobre 1935.
CHAUTEMPS Emile	Mai 1905-Décembre 1918.
CURRAL Hippolyte	Avril 1925-Octobre 1935.
DAVID Fernand	Janvier 1920-Janvier 1935.
DUVAL César	Février 1898-Avril 1910.
Folliet André	Janvier 1891-Mars 1905.
FRANCOZ Félix	Janvier 1893-Janvier 1909.
GALLET Claudius	Janvier 1920-Sept. 1936.
GOY Emile	Juillet 1910-Février 1925.
JACQUIER Paul	Avril 1935.
MERCIER Jules	Janvier 1909-Janvier 1920.

2e Département de la Savoie

DEPUTES

BERTHET Jean-Louis	Juin 1896-Décembre 1896.
BLANC Pierre	Février 1876-Avril 1896.
BORREL Antoine	Mars 1909-Mai 1931.
CANET Félix	Mai 1898-Avril 1902.
CARQUET Francis	Septembre 1889-Juin 1899.
CARRON Hyacinthe	Mai 1924.
CHAMBON Claude	Mars 1900-Avril 1910.
CHAUTEMPS Félix	Mai 1906-Mai 1914.
COT Pierre	Avril 1928.
DELACHENAL Joseph ...	Avril 1910-Avril 1914.
Id.	Novembre 1919-Mai 1924.
DELEGLISE Antoine	Avril 1902-1917.
DUSSUEL Francisque	Avril 1902-Mai 1906.
EMPEREUR César-C.	Septembre 1899-Janv. 1909.
FALCOZ Henri	Mai 1924-Mai 1936.
FORNI Jules	Janvier 1897-Avril 1901.
GIRARD-MADOUX Jean ..	Avril 1914-Novembre 1919.
HORTEUR Jules	Février 1876-Sept. 1895.
JOUART Charles	Octobre 1895-Avril 1902.
LEGER Marcel	Novembre 1919-Mai 1924.
PERRIER Antoine	Septembre 1889-Janv. 1900.
PRINGOLLIET André	Mai 1932.
PROUST Paul	Mai 1914-Octobre 1914. Tué à l'ennemi.
PROUST Pierre	Mai 1901-Mai 1906.
REINACH Théodore	Mai 1906-Mai 1914.
RICHARD Humbert	Novembre 1919-Mai 1924.
ROCHE Jules	Octobre 1885-Mai 1898.
SIBUE Louis	Mai 1936.
SIBUET Jean	Mai 1914-Mai 1924.

SENATEURS

BORREL Antoine	Mai 1931.
EMPEREUR César-C.	Janvier 1909-Janvier 1920.
FOREST Charles	Juillet 1890-Janvier 1909.
GRAVIN François	Janvier 1891-Janvier 1920.
MACHET Georges	Janvier 1909-Février 1931.
MILAN François	Juin 1914.
MOLLARD Maurice	Janvier 1920.
PERRIER Antoine	Janvier 1900-Avril 1914.

H. P.

ACADEMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Séance du 7 Octobre 1936 (1)
tenue au Château de Montrottier

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ, PRÉSIDENT

En ouvrant la séance, à 16 h. 30, le Président adresse de vives félicitations à notre éminent confrère, le général Bordeaux, membre d'honneur, qui vient de recevoir de S. M. le Roi d'Italie la haute distinction de commandeur de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare, hommage mérité à l'auteur d'études historiques remarquées sur la Maison de Savoie et à l'organisateur du Ve centenaire de l'Ordre de Saint-Maurice.

Il félicite également M. Robert Avezou et M. Henri Onde, nommés officiers d'Académie.

M. Ritz dit alors au général Cartier la joie qu'ont éprouvée les Florimontans en apprenant qu'il était appelé au commandement de la 27e Division d'Infanterie et du secteur fortifié du Dauphiné. Nomination qui est la juste récompense de ses magnifiques états de service. Mais cette joie se tempère du vif regret de voir le général quitter Annecy et s'éloigner de notre compagnie où ses causeries historiques et ses initiatives toujours heureuses ont été si appréciées. Formant l'espoir de le revoir souvent au milieu de nous, il associe dans les sentiments exprimés Madame la générale Cartier qui a bien voulu accepter d'assister à cette séance.

Le Président rappelle le décès, survenu le 1er septembre, du docteur Gallet, sénateur, membre effectif depuis 1906. Avec des camarades du 30e R. I., M. Ritz a passé une heure

(1) Etaient présents : Mme Bienvier, Mlle Mugnier, MM. André, Avezou, J. Bouchet, L. Buttin, P. Callies, Général Cartier, Charvin, Clair, Chevrier, Collet, Coufin, Cuvet, Devant, Domenjoud, Fournier, Fromaget, Gaillard, Hérisson, L. Laydernier, R. Laydernier, Monnet, Mugnier, d'Orlyé, Périès, H. Pfister, L. Pfister, Ribatto, Ritz, F. Serand, J. Serand, Tissot-Dupont et Vuachet. — Mme la générale Cartier assistait également à la séance.

Excusés : Mlle Maret, MM. A. Callies, Général Duchêne, Graber, Onde et Roze.

de veille nocturne auprès de son cercueil en l'église Notre-Dame, durant laquelle il a rendu au défunt, au nom de notre Académie, un hommage silencieux de piété et d'affection. Il renouvelle à Madame Gallet et à sa famille les condoléances attristées de la Florimontane.

De la part de notre collègue, M. Frédéric Laeuffer, notaire à Paris, M. Eugène Ribatto offre pour la bibliothèque un exemplaire richement relié d'un poème de Marc Claude de Buttet, d'environ 600 vers alexandrins, publié à Paris en 1559: *Epithalame aux nosses de très magnanime prince Emanuel-Philibert, duc de Savoie, et de très vertueuse princesse Marguerite de France, duchesse de Berri* ». M. Ribatto en profite pour rappeler succinctement la vie et l'œuvre du grand poète savoyard que fut de Buttet. De sincères remerciements sont adressés à M. Laeuffer.

M. Louis Pfister dit quelques mots de la célébration du cinquantenaire de l'Académie Chablaisienne à laquelle il assista à Thonon, le 15 septembre, avec M. le chanoine Coutin et M. Robert Avezou. En l'absence de M. Ritz, il y présenta une adresse de la Florimontane dont les délégués furent l'objet d'attentions particulièrement aimables de la part du président, M. Léon Quiblier, et du président d'honneur, le général Bordeaux, qu'il remercie. Cette fête magnifique se termina par la visite du château de feu le comte Amédée de Foras et par une réception au château de Tourronde, à Lugrin, où S. A. R. Madame la duchesse de Vendôme exprima le vif intérêt qu'elle portait aux travaux de notre Académie.

Le général Cartier remercie alors avec émotion le Président et ses collègues de l'adieu provisoire qui lui est adressé, les assurant qu'il reviendra souvent à la Florimontane et qu'en Dauphiné il s'efforcera d'être un « bon consul de Savoie ».

Et aussitôt il commence sa conférence sur le prince Eugène de Savoie dont l'Allemagne a célébré avec ostentation, en avril dernier, le 2e centenaire de la mort. Très familier avec les moindres détails de l'Histoire, le conférencier passe en revue toute la vie de son personnage, montrant combien le destin ou la Providence a favorisé l'éclosion de son génie. Mais pour bien comprendre et l'homme

et la signification de ses actes, le général nous fait d'abord pénétrer dans cette cour de France dans laquelle le Ministre extraordinaire que fut Mazarin venait d'introduire ses neveux et nièces qu'une galère d'Italie avait déposés à Marseille une après-midi de septembre 1650. Le successeur de Richelieu, tout puissant au Vatican comme à Paris, jouait alors la grande carte de la France, aussi les enfants Mancini devinrent-ils sans peine les amis du jeune Louis XIV, lequel, sans l'opposition de la reine mère, eût épousé Olympe. Celle-ci se maria à Eugène-Maurice de Savoie-Carignan, mais le roi ne l'oublia pas... Elle eut cinq enfants, parmi lesquels un difforme et contrefait : Eugène de Savoie qui, nous dit le conférencier, professait la plus grande admiration pour Louis XIV. Le monarque, lui, n'avait que répulsion pour l'adolescent auquel il devait refuser le commandement sollicité d'une Compagnie. Cette admiration se changea en haine mortelle, alors surtout qu'Olympe, en proie à l'hostilité de Louvois qui, jadis, lui aussi, avait désiré l'épouser, s'exila à Bruxelles. — Tel est, explique le général Cartier, le point de départ de la brillante carrière militaire du prince Eugène qui avait été destiné à l'état ecclésiastique et qui, par une volonté de fer, servie par cette haine contre le roi et aussi par le destin, allait devenir à la cour d'Autriche l'un des plus grands capitaines de son temps. On sait que sa science militaire lui gagna la bienveillance de l'empereur et que, général à 22 ans, généralissime à 33, il écrasa les Turcs à Szentha, en 1696, préservant l'Europe de l'Islamisme. Si la guerre de Dévolution d'Espagne permit au prince de donner libre cours à son désir de battre Louis XIV, ni victoire, ni revers n'altérèrent jamais sa nostalgie de la France, son pays natal. Aussi, une fois retiré à Vienne, garda-t-il près de lui des amis de France et voulut-il donner à cette ville ce cachet français qui demeure si caractéristique.

Pendant deux heures et demie, l'éminent conférencier retraça l'existence étrange de ce prince savoyard qu'un concours de circonstances empêcha de servir la France, mais mit au service de son ennemi, l'empire romain-germanique, tout en demeurant français de cœur.

Le Président félicita et remercia chaudement le général

Cartier de cette conférence magnifique, écoutée avec une rare attention et chaleureusement applaudie par tous les auditeurs qui témoignèrent à leur éminent confrère toute leur respectueuse admiration.

Un vin d'honneur termina cette séance mémorable à 19 heures 30.

Voici la liste des ouvrages reçus depuis la dernière réunion : *Annecy la Romantique*, par M. Georges Chapier ; *Histoires et légendes de Savoie* et *Le quartier de Bœuf et du Pâquier*, par M. Jean Duffresne ; *Les guerres en Bourgogne*, par M. Robert de Chevanne ; *L'initiation de la Savoie au régime parlementaire (1848-1860)*, par M. Robert Avezou ; *La Savoie pays des Saints*, par M. Louis Pfister ; *Les nouveaux Martyrs. Destin des Minorités*, par M. Aldo Dami ; *Alfred Cini ou le monde vu d'en haut*, par M. Emile Schaub-Koch. *Centenaire de la fondation de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Thônes*, historique et programme de la fête, par M. Cochat, qui a offert également pour le Musée de Montrottier une assiette-souvenir de la fête de Thônes du 19 juillet 1936, ornée des armes de Savoie et de la ville, avec la devise *Fert*. — Des remerciements sont adressés à tous ces aimables donateurs.

Séance du 4 novembre 1936 (1)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ, PRÉSIDENT

A l'ouverture de la séance, M. d'Orlyé, vice-président, exprime les plus cordiales condoléances de l'Académie à M. François Ritz, président, pour la mort récente de son beau-père, M. Jacques Roch. — Musicien distingué, doué d'une voix d'or, le regretté défunt dirigea, longtemps, la Chorale « La Gaîté des Eaux-Vives », à Genève. Membre

(1) Etaient présents : Mme Biennier, Mlles Maret et Mugnier ; MM. Benoist, Blanchard, Clair, Collet, Coutin, Cuvet, Fontaine, Fournier, Fromaget, Marteaux, Martin, Onde, d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, Ribatto, Ritz, F. Serand, J. Serand, Tissot-Dupont et Vuachet.

Excusés : MM. André et Avezou.

du jury dans les concours de musique en France, en Suisse et en Italie, il vint chanter plusieurs fois aux concerts du Cercle Musical d'Annecy. M. d'Orlyé adresse également de vives condoléances à Mme Ritz et à sa famille.

Le Président remercie ses collègues de leur sympathie et dépose sur le bureau le nouveau volume des Mémoires de l'Académie Salésienne, lequel renferme des études fort intéressantes, notamment sur le *Quatrième Centenaire de la Réforme et ses tristes conséquences pour le diocèse de Genève*, par notre confrère, M. le chanoine Coutin ; sur *Noël Hugon-Pergod, ami de saint François de Sales*, et sur *le Tableau de saint François de Sales de la Chapelle de la Galerie*, par notre confrère, M. le chanoine Mugnier. — M. Ritz présente aussi le supplément au *Dictionnaire du Clergé*, de MM. Rebord et Gavard, publié par l'Académie Salésienne et rédigé par M. le chanoine Pochat-Baron, de Thônes.

Mlle Mugnier donne lecture des copies de plusieurs lettres conservées dans les archives du comte Adhémar Barbiellini Amidei, de Turin, dont l'envoi a été annoncé dans la séance du 1er avril dernier. Ces lettres, datées du début du XVIIe siècle, sont adressées : l'une au roi Louis XIII, par Honoré d'Urfé, et toutes les autres à M. de la Mante, abbé d'Hautecombe, sénateur de Savoie, conseiller d'Etat, par Claude Favre de Vaugelas ; Jean-Pierre Camus, évêque de Belley, l'ami de saint François de Sales ; et Diane de Châteaumorand, l'épouse successive des deux frères Anne et Honoré d'Urfé. Ce sont des lettres d'affaires. (*Voir au présent fascicule.*)

M. le chanoine Coutin rappelle les quatre grands ouvrages historiques de la Savoie : *Guichenon*, *Grillet*, *Besson* et l'*Armorial*. Besson, dont la Florimontane possède les manuscrits, était né à Flumet au début du XVIIIe siècle, il mourut curé de Chapeiry, où l'on voit encore la petite pièce où, pendant dix ans, il déchiffra chartes et documents innombrables. Sur Grillet, M. Coutin communique une notice nécrologique parue dans le *Journal du Mont-Blanc* du 27 juillet 1812, laquelle nous apprend que, né à La Roche en 1756, il fut chanoine de la Collégiale de cette ville, préfet du Collège de Carouge, censeur du Lycée de Grenoble et

nommé, au moment de sa mort, principal du Collège d'Annecy. C'est Grillet qui avait dessiné le plan de l'évêché construit par Mgr Biord.

M. Hubert Pfister donne lecture de la première partie, concernant la Haute-Savoie, de son travail sur les Elections Législatives et Sénatoriales en Savoie de 1894 à 1936, devant continuer l'étude de M. François Miquet sur les représentants de la Savoie au Parlement. Avec une précision de dates et de nombres de suffrages, M. Hubert Pfister rappelle les multiples scrutins de ces 42 années, donnant le curriculum vitæ des élus successifs aux deux Chambres. (*Voir article séparé.*)

Le Président souligne l'intérêt documentaire de cette étude.

M. Ritz, de la part du docteur Léon Moret, présente des *Notes de paléontologie savoisienne* : 1° Présence d'*Helix Marioni* math. dans les couches lacustres du Lutétien du Roc de Chère ; 2° A propos de la découverte d'ossements de rhinocéros dans les sables oligocènes des Déserts, près de Chambéry. — M. Ritz donne aussi lecture d'une note bibliographique de M. L. Moret sur l'étude de MM. Ad. Jayet et G. Amoudruz « Découverte d'une station magdalénienne près de Frangy ».

M. J. Serand fait part du don par Mme Miquet de l'ensemble des fiches du travail de Biographie savoyarde de notre regretté président.

Le bibliothécaire signale les derniers ouvrages reçus : 1° *La Cyrénaïque* ; l'*Eboulement de Fourvoirie* ; l'*Evaluation de la durée des temps géologiques d'après les données de la radioactivité* ; *Récentes découvertes sur l'homme fossile* ; *Les Barrages du Chambon-Sautet-Bissorte*, par M. Léon Moret. — 2° *Madame de Sévigné en Provence*, par Genès Pradel. — Remerciements aux donateurs.

Sur la proposition de M. Georges Martin, il est décidé de consacrer à la peinture le concours des Beaux-Arts de la fondation Andrevetan qui avait été primitivement destiné, cette année, aux arts industriels, ferronnerie et ébénisterie. Les conditions en seront de suite publiées dans la presse.

La séance est levée à 18 heures.

Séance du 9 décembre 1936 (1)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ, PRÉSIDENT

En ouvrant la séance, le Président fait part du décès de notre collègue, M. Pernet-Solliet, de Paris, membre correspondant depuis 1922, après avoir été un fidèle abonné de la *Revue Savoisienne*. A sa famille, il adresse les condoléances de l'Académie.

Il les adresse également, avec toute sa sympathie, à plusieurs de nos collègues qui ont eu la douleur de perdre l'un des leurs : M. Camille Blanchard, son père, le docteur Jean-François Blanchard, de Thonon, qui fut l'un des membres fondateurs de l'Académie Chablaisienne ; le colonel Callies, un petit-fils enfant ; M. Louis Buttin, sa belle-mère, Mme Rouget-Belletour ; et M. Henri Blandin, son gendre, le général Rieder, de Strasbourg.

Mais, à côté de ces nouvelles attristantes, M. Ritz a le plaisir de féliciter bien cordialement M. Robert Avezou, qui vient d'être choisi par les deux Conseils Généraux de la Savoie et de la Haute-Savoie comme titulaire de la chaire d'Histoire de Savoie à Chambéry et à Annecy. Se réjouissant de cet évènement, le Président souhaite que les florimontans puissent suivre, nombreux, ces instructives conférences.

Il remercie, alors, M. Charles Anthonioz, qui n'a pas craint de venir exprès de Genève pour nous faire une causerie qui sera une *promenade à travers quelques-unes de nos cités savoyardes*.

Cette *promenade*, M. Anthonioz nous la fait faire tour à tour à : *Cruseilles*, petite ville qui n'a pas d'histoire, mais qui, à sa croisée de chemins, mène une vie campagnarde aisée, dans une atmosphère de bonne entente ; *Abondance*, dont le nom évoque joie, repos, béatitude, dont l'existence

(1) Etaient présents : Mme Bienvier, MM. Anthonioz, Avezou, Baudin, Blanchard, Boimond, A. Callies, Charvin, Clair, Coutin, Cuvel, Domenjoud, Fournier, Fromaget, Gaillard, Gardet, Graber, Hérisson, Marteaux, Marlin, Monnet, Onde, d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, Rannaz, Revil, Ribatto, Ritz, Roze, F. Serand, J. Serand.

Excusés : Mlle Mugnier, MM. André, P. Callies, Gayet et Vuachet.

continue à s'écouler en paix autour des vestiges de valeur de son antique Abbaye ; *Rumilly*, avec l'Aigle blanc de ses armes et sa fière devise *E capoé*, antique capitale qui soutint, au siècle dernier, des querelles épiques avec Annecy, et où partout demeure l'esprit du pays ; *Carouge* qui, quoique séparée, reste savoyarde plus que d'autres, demeurant telle que Victor-Amédée l'avait construite ; modèle d'urbanisme, sa grande époque précéda la démolition des fortifications de Genève ; *La Bonneville*, au pied de son château et de ses coteaux bénis, qui doit son importance à l'incendie de Cluses au XIVe siècle et à la volonté de la grande Dauphine Béatrix ; sa colonne de Charles-Félix, roi qui mérite une reconnaissante affection, reste le monument essentiel du Faucigny ; *Samoëns*, bourg robuste, trapu, le plus pittoresque de Savoie ; les sept monts sont ses fortifications ; le métier de maçon l'antique vocation du pays ; Mgr Biord et le cardinal Gerdil ses gloires terrestres ; sur ses fontaines et oratoires, les sculptures continuent à chanter la vie d'autrefois ; *Douvaine*, où tout réjouit les yeux et apaise l'esprit ; de multiples châteaux l'entourent, le bulbe argenté du clocher est l'image de ses beaux fruits, ses vins de Crépy sont sa gloire, mais la vie trop facile n'a pas su attacher au sol ses habitants.. ; *Seyssel* enfin, bourg le moins haut de Savoie, véritable porte du Midi au seuil de l'empire du soleil ; les chansons méridionales de ses mariniers ne sont point oubliées ; son vieux port qui fit sa prospérité conserve, sous la garde de Notre-Dame-du-Rhône, confiance en une renaissance peut-être prochaine.

Le Président remercie chaleureusement M. Anthonioz pour cette causerie faite en un langage particulièrement imagé, évocateur et spirituel. Les applaudissements renouvelés de l'assistance ont prouvé combien il a intéressé.

M. Jean Boimond fait une communication sur une trouvaille monétaire du IIIe siècle que notre confrère, M. Brand, de Neydens, a faite à Bossey-Salève, au printemps 1935. Il s'agit de trois grands bronzes à l'effigie des deux empereurs *Alexander Pius Aug.* et *Sev. Alexander Aug.* et de *Maximus Cæs. Germ.* On se trouve en présence d'un enfouissement dont l'emplacement a malheureusement été

détruit depuis la trouvaille par l'exploitation d'une carrière.

Le Président donne communication du projet de texte de l'inscription sur marbre que les *Amis du Vieil Annecy* se proposent d'apposer sur l'Hôtel Favre, rue Sainte-Claire. Ce texte étant soumis à l'approbation de la Florimontane, un échange de vues aura lieu entre les deux Sociétés. Notre Académie, félicitant les Amis du Vieil Annecy de cette initiative qu'elle souhaitait depuis longtemps, forme le vœu qu'avec sa collaboration et celle du Syndicat d'Initiative d'autres plaques soient projetées.

M. Baudin offre pour le Musée de Montrottier un fragment d'un avion allemand abattu par Guynemer le 25 janvier 1917, à Faverolles (Somme) (deux avions furent abattus en 25 minutes). — Sincères remerciements au donateur.

Le Président présente le nouvel ouvrage de notre confrère, M. le chanoine Joseph Garin, de Paris, sur *Les Evêques et Prêtres de Chevron* (*Savoie*). Il en sera donné un compte-rendu bibliographique par M. le chanoine Coutin.

Sont nommés membres du jury du concours des Beaux-Arts, en dehors du président, MM. Alexandre Charvin, Georges Martin, Henri Onde et Joseph Serand.

L'Académie Florimontane s'associe, enfin, à la protestation du *Comité de Défense du Classement des Monuments historiques* contre la démolition, pour l'expédier en Amérique, de la chapelle de Saint-Hubert (XVe siècle) de Chauvirey-le-Châtel (Haute-Saône), ce monument *classé* ayant été déclassé sur le désir du Ministre de l'Education Nationale.

La séance est levée à 18 heures 30.

Le Secrétaire,
Louis Pfister.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Glossaire des patois de la Suisse romande. — Fasc. XIII, Aval-Bahut, 1936.

C'est avec la même activité et avec la même foi dans la réussite de cette œuvre aussi remarquable par l'ampleur de la tâche que par le savoir de ses auteurs que les réputés linguistes romands, MM. L. Gauchat, J. Jeanjacquet, E. Tappolet, aidés de la collaboration de MM. E. Muret et P. Aebischer, publient ce fascicule. Il ne m'appartient pas d'en faire une analyse détaillée ; je signale simplement les mots qui peuvent, par leur sens et par leur origine, intéresser plus particulièrement les chercheurs savoyards. Avalanche, sav. *lavanche* (ep., 985, *mons que appellatur alavenca*, Ch. de Cluny, II, n° 1715). Avan, d'après Hubschmied, du celt. *abanko*, arbre riverain (c'est Billiet, Acad. de Sav., 1861, Doc. II, p. 125, qui a cité, Charte et Glossaire, la forme de 1285). *Avani*, s'éventer, s'évaporer (sav. *s'avagnyi*, D. S. ; ep. *evani*, en parl. du vin, Fen.). Il y aurait une difficulté phonétique à ce qu'*avèze*, p. 152, vienne par un nom verbal adjectivé, d'**advitia* (*vinea*), d'**advitiare*, p. *avezi*, faire prendre une mauvaise habitude par manque de culture) ; le plur. serait amené par les raisins mêmes. *Avindzi* (sav. *avê-avenzhi*, aboutir) d'**advenicare*. *Avintà*, d'*adventare* ; sav. *aventà*, attirer à soi. L'étym. d'*avond*, de la fée Abunda, est bien jolie. *Avoulyinse*, églantier, d'**aquilentia* (ep. notre la Voulience, à Charvonnex). *Avoutro*, bâtard, d'*adulter*, d'où, p. 172, *avutra*, gâter, d'*adulterare* (sav. *avutrà*, atrophié, desséché ; à Héry-sur-Alby La Voultray, Et. M., est un dim. d'Avoitroz en 1730). *Avrelyi*, abriter contre le froid (ep. dans D. S. le dicton de Thônes... *mâr avrelyï*). *Aya*, allumer, d'*advivare (sav. *aviâ*) donner la vie. *Azi*, d'*acetum*, vinaigre ; sav. *azi*, *aizi*, présure. Baban, niais, nigaud, de la rac. *bab*, lèvre (surn. cité au XIe s., Cart. de S. Hugues de Grenoble II, C, 16). *Babâou*, croquemitaine ; sav. *babu*, épouvantail, D. S. Babiller, vaud. *babilyi* (sav. *bablyi* ; de là, comme nom verbal, la Babille, mas à Reignier). *Babula*, bouillie, colle de farine (sav. id. et aussi personne indolente. D. S. ; peut être alors surn. dans la Babulaz, terre à Massingy). Bacouni, batelier. *A la bada*, Badier, p. 185, *Bagà*, vanter, etc.

Charles MARTEAUX.

Genava, Bull. du Musée d'art et d'histoire de Genève, XIV, 1936. L. BLONDEL, *Chronique des découvertes archéol. du canton de Genève*, 1935, p. 32-3. — Note sur l'aqueduc romain de G. dont le tracé devait passer par Ambilly; l'aqueduc de Cranves, plus petit, aurait desservi Annemasse. P. 33-41; route romaine de Genève-Seyssel-Lyon deux grandes sections ont été identifiées de Saint-Julien

(France), à Carouge (Suisse) : l'une, entre Perly et Bardonnex, le long du nant des Fontanettes, d'abord sous le vieux chemin, ensuite rectiligne par Arare ; l'autre, entre le même nant et Plan les Ouates. Villa romaine de Perly. Tracé, plans, coupes à l'appui. P. 47. Fortifications de l'oppidum gaulois de Genève. — R. Lantier, *Petits bronzes figurés du Musée d'art de Genève* (fig.) ; traite des grossières statuettes d'Héraclès, de style indigène, dont l'une retrouvée à la Tour de Langin (c. d'Habère-Lullin, Hte-Sav.) et de trois figurines plus grossières encore, à l'attitude hiératique, dont deux trouvées à Menthon (Hte-Sav.) ; elles seraient venues en Savoie « dans la pacotille d'un marchand italique », ce qui dénote l'influence du commerce et de l'art étrusque aux âges du fer. L. Revon, *La Haute-Savoie av. les Romains*, Rev. Sav. 1878, 94, était indécis sur l'origine de leur fabrication. Cp. à la fig. 4 la statuette 2 de *Boulae*, p. 308. — D. Roggen, *Jan van Prindale, sculpteur bruxellois*, p. 100-104 ; a travaillé dans l'atelier de Dijon de 1390 à 1399, puis en 1408 ; on le trouve à Genève en 1404 et 1414 ; en 1417, il est à la cour d'Amédée VIII ; en 1418-21, il travaille pour la chapelle du château de Chambéry, et pour Ripaille. (Il s'agit ici d'une statue, non de S. Martin, mais de S. Maurice). « On ne peut que regretter, dit l'auteur, qu'aucune des œuvres de cet éminent collaborateur de Sluter n'ait été retrouvée à ce jour. Souhaitons que les archéologues savoisiens nous apportent bientôt des révélations intéressantes à ce sujet. »

Charles Marteaux.

ACADEMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

64e Concours de Poésie et 22e Concours d'Histoire

Fondation Andrevetan avec la participation de la Ville d'Annecy

Les Concours de 1937 sont consacrés à la Poésie et à l'Histoire; 200 francs sont affectés à la Poésie et 400 francs à l'Histoire.

Sont admis à concourir : tous les Français qui ne font pas partie de l'Académie Florimontane.

Les personnes qui ont obtenu deux fois un premier prix dans un Concours Andrevetan, ne sont pas admises à concourir de nouveau dans la section où elles ont été récompensées.

POESIE

Le choix du ou des sujets est laissé aux concurrents ; seront exclues cependant, les œuvres présentant un caractère de discus-

sion, de polémique ou de satire politique ou religieuse, de même que celles qui ne pourraient supporter une lecture publique.

Le nombre minimum des vers, en une ou plusieurs pièces, est fixé à cent et le nombre maximum des vers de l'ensemble de chaque envoi à 500.

Les travaux devront être composés en langue française.

Les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté à la cire dans lequel l'auteur indiquera ses nom, prénoms, qualités, nationalité et domicile (les pseudonymes ne sont pas admis). Il devra inscrire sur le manuscrit, en dessous de l'épigraphe, la déclaration que l'œuvre est inédite et n'a été présentée à aucun concours. Chaque auteur pourra également, le cas échéant, en plus de son nom, indiquer le pseudonyme sous lequel pourraient être publiées ses œuvres.

Les divers envois d'un auteur devront porter la même épigraphe et il sera statué sur l'ensemble des pièces présentées.

Les manuscrits resteront la propriété de l'Académie Florimontane qui se réserve le droit de les publier, en tout ou en partie.

Les œuvres et billet cacheté devront parvenir franco, par la poste, à M. le Président de l'Académie Florimontane, à Annecy, Hôtel de Ville, pour le 30 septembre 1937, dernier délai de réception, en un seul envoi, sous pli également cacheté à la cire, avec la mention très apparente : « Concours de poésie de 1937 ».

Les concurrents qui se feraient connaître, par n'importe quel moyen, ou qui ne rempliraient pas exactement toutes les clauses et conditions du concours, seront exclus.

HISTOIRE

Une somme de 400 francs sera affectée à des prix décernés aux auteurs des meilleures monographies de communes de la Haute-Savoie.

Les auteurs ne sont pas tenus de garder l'anonymat. Ils devront déclarer par écrit que leurs travaux n'ont pas été couronnés à un autre concours, en indiquant leur nom et adresse.

Les mémoires imprimés sont admis pourvu que leur publication soit postérieure au 1er janvier 1935.

Les envois devront être adressés au Siège de l'Académie Florimontane, Hôtel de Ville d'Annecy, pour le 30 septembre 1937, dernier délai, avec la mention très apparente « *Concours d'histoire* ».

Les manuscrits et ouvrages envoyés resteront la propriété de l'Académie Florimontane.

TABLE DES MATIÈRES POUR 1936

N.-B. — *Les communications insérées seulement dans les procès-verbaux des séances figurent en petits caractères*

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Liste des membres VI

Liste des Sociétés savantes qui échangent leurs publications avec la *Revue Savoisienne* XII

Séances mensuelles : janvier, 42 ; février, 46 ; mars, 48 ; avril, 92 ; mai, 95 ; juin, 96 ; juillet, 174 ; octobre, 239 ; novembre, 242 ; décembre, 245.

Concours 1936 de la fondation Andrevetan (programme) ..... 46 51 et 244

Concours 1935 ; résultats 45

Concours 1937 249

Domaine de Montrottier (rapport) 45

Cotisation 45

Elections :

Président : M. F.-M. Ritz ..... 43 et 44

Vice-Président : M. J. d'Orlyé 46

Comité : nouveaux membres : MM. C. Gardet et H. Onde 44

Nouveaux membres : MM. Jean Aussedat, Albert Benoist, Abbé Jean Carror, Raymond Dagand, Ch. Devant, Léon Gallet, Paul Péries, Alix Rannaz ..... 43 et 44

Directeur de la « Revue Savoisienne » : M. C. Gardet.. 45

Comité de rédaction : M. H. Onde 46

Distinctions : MM. Blanc, maire, 42 ; J. Callies, 43 ; Blanchard, 43 ; Pochat-Baron, 48 ; Ferrero, 92 ; Mme Biennier, 174 ; MM. Dardel, 174 ; Ph. Guinier, 175 ; Général Bordeaux, 239 ; Avezou, 239 ; Onde, 239 ; Général Cartier, 239.

Notices nécrologiques : Abel Graber, 42 ; Henri-Robert, 97 ; Gustave Rivet, 134 ; Jacques Roch, 242 ; Docteur Gallet, 239 ; Pernet-Solliet, 245.

Dons à l'Académie et au Musée Léon Marès..... 48 94 95 174

Lettre de Mme de Beaumont 175

Protestation contre la démolition de la chapelle de Chauvirey-le-Châtel 247

L. Pfister : Promenade de l'Académie Florimontane du 23 juin 1935 39

Promenade de l'Académie Florimontane du 25 juin 1936 168

ARCHÉOLOGIE

J. Boimond : Une trouvaille monétaire du IIIe siècle, à Bossey 216

BEAUX-ARTS

Louis Dimier : Pierre Vischer à Montrottier..... 55
Maurice Besson : La « Représentation du Mont-Blanc » dans le passé 127

BIBLIOGRAPHIE

C. Devant : Souvenirs de l'époque héroïque de l'Electricité, par M. Dusaugey 30
C. Garret : La chirurgie en U. R. S. S., par le Dr Favre. 177
Le Lac d'Annecy, par Maurice Clavel 209
Dr F. Favre : La pipe enneigée, par Samivel 178
Ch. Marteaux : Genava ..... 35 et 248
Le Folklore de la Flandre et du Hainaut français 36
Glossaire des patois de la Suisse romande. Fasc. XIII, 1936 248
G. Martin : Simplicité-Harmonie, par C. Chiffier 32
Vaugelas, par H. Bordeaux 33
Alpes, par R. Bailly 87
Thèse sur les Comtes de Genève du xie siècle à 1401, par Pierre Dupare..... 47
L. Moret : Découverte d'une station magdalénienne près de Frangy, par M. Jayet et G. Amoudru 187
H. Onde : Bibliographie géographique savoisienne..... 88
L. Pfister : Genève et la Savoie, par le Marquis de Lannoy de Bissy 34
F.-M. Ritz : La Haute-Savoie, par le Syndicat des Instituteurs 31
Application de la T. S. F. en haute montagne, par B. Decaux 31
Annecy la Romantique, par G. Chapier 160

BIOGRAPHIE

Alexis Callies : Albert Crolard : sa vie, son œuvre 1
L. D. : Le Docteur Gallet 144
Chanoine Coutin : Grillet l'historien 243

CHRONIQUE SAVOISIENNE

L. D. : Au Congrès des Sociétés savantes 9
Cl. Garret : Le Jeu du Pain et du Vin, par P. Schœffer. 88
Le spectacle des Comédiens Routiers 167
J. Mugnier : Le discours de réception de M. Bellessort à l'Académie Française 37
F.-M. Ritz : La comète Peltier 87
Mgr J.-M. Birraux 97
S. M. le Roi d'Italie, empereur d'Ethiopie.. 97

A l'Académie Française 165
Le Cinquantenaire de Joseph Bonjean 165
Visite du Président de la République 166
Le Cinquantenaire de l'Académie Chablaisienne 166
Le Tricentenaire des Charmettes 166
Taine et la Savoie 166
La Victoire des Véros 166
Une éclipse de soleil 36
Pierre Loti et la Savoie 147
Henri Mugnier, auteur dramatique 175

GÉOGRAPHIE

Ch. Anthonioz : Seyssel 210
H. Cuvet : Barrage du Rhône à Génissiat 164

HISTOIRE

Jean Boimond : Comptes du Trésorier de Genevois (1486) 135
Chanoine Coutin : Prise de Verceil (1552)..... 76
Occupation de 1630-1631 par Louis XIII 85
Louis Dépollier : Jules Philippe (*suite*).. 10 68 148 191
Joseph Serand : Quelques notes et souvenirs sur le Château de Montrottier 57
Général Cartier : Causerie sur les invasions de la Savoie depuis 1536 49
Le Prince Eugène de Savoie..... 240
Jeanne Mugnier : Vœu en faveur de l'enseignement de l'histoire de Savoie 92 96
Chanoine Coutin : Siège d'Annecy (1703) 98
Hubert Pfister : Les élections législatives et sénatoriales en Savoie de 1894 à 1936 219
François et Joseph Serand : Une amoureuse de J.-J. Rousseau à Annecy : Esther Giraud 99
Quelques lettres de personnages aux noms illustres du XVIIe siècle, note du Comte Barbiellini Amidei 179
Histoire de Savoie (ouvrage et prix) 176

POÉSIE

Cl. Gardet : Le concours de poésie 1935 24
Raymonde Lefèvre : Déclin 29
Printemps 29

SCIENCES

Léon Moret : Notes de Paléontologie savoisienne 188
F.-M. Ritz : Documentation climatologique 161
Enquête sur des phénomènes météorologiques 177

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Albert Crolard 1
Château de Montrottier 58

ERRATUM

Page 178 : Lire en haut : Clément Gardet à la place de la signature du Docteur Favre et en bas Docteur Favre, à la place de celle de Clément Gardet.

1936 3e Trimestre

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(Cicéron : *De Officiis*, lib. I.)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896

Sommaire :

François et Joseph Serand — *Une amoureuse de Jean-Jacques Rousseau, à Annecy : Esther Giraud.*

Maurice Besson ..... *La « Représentation du Mont-Blanc » dans le passé.*

Jean Boimond ..... *Comptes du Trésorier de Genevois* (1486).

Louis Dépollier ..... *Jules Philippe* (suite).

[illegible] M. Ritz ..... *Documentation climatologique.*

[illegible] D. ..... *Le Docteur Gallet.*

[illegible] Gavet ..... *Barrage du Rhône, à Génissiat.*

[illegible]ement Gardet ..... *Le spectacle des Comédiens routiers, au Théâtre d'Annecy.*

[illegible]ronique Savoisienne.

Bibliographie Savoisienne

Annecy la Romantique, par Georges Chapier.

François Favre ..... *La pipe enneigée.*

Bibliographie

[illegible]ent Gardet ..... *La Chirurgie en U. R. S. S.*

[illegible]ité Florimontane .. *La Promenade du 25 juin 1936.*

Séance du 1er juillet 1936.

ANNECY

Imprimerie L. DÉPOLLIER et Cie

1936

Source gallica.bnf.fr Academie florimontane

ACADÉMIE FLORIMONTANE

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896)

L'Académie Florimontane a été fondée à Annecy le 15 janvier 1851, par Louis Bouvier, Etienne Machard, Jules Philippe et Eloi Serand, pour faire revivre d'Académie Florimontane, créée dans cette ville, en 1606 (29 ans avant la fondation de l'Académie française) par saint François de Sales et le président Favre.

Son but est d'encourager les lettres, les sciences et les arts ; recueillir les manuscrits, chartes et documents qui peuvent intéresser l'histoire locale ; d'exciter à tout ce qui est bien, à tout ce qui est utile et réalisable; enfin de multiplier les encouragements partout où sera besoin pour concourir à la gloire et au bien-être de la patrie, suivant sa devise qui résume bien son esprit : « *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* »

L'Académie Florimontane possède une bibliothèque savoisienne qui compte nombre d'ouvrages et brochures aujourd'hui recherchés et difficiles à trouver dans les bibliothèques publiques. On y conserve les collections complètes des publications des sociétés savantes savoisiennes, dauphinoises, du département de l'Ain, du canton de Genève et du Piémont.

Les membres de l'Académie Florimontane peuvent se faire communiquer les livres ou revues que possède sa bibliothèque. Lorsqu'il s'agit d'une communication en dehors d'Annecy, les frais de port sont à la charge du sociétaire.

Enfin l'Académie Florimontane est depuis 1916 propriétaire d'un superbe domaine situé aux environs d'Annecy, domaine qui lui a été légué par M. Léon Marès. Ce domaine de Montrottier est connu dans toute la région par le château du même nom, autour duquel il est groupé, et dont certaines parties sont classées parmi les monuments historiques. C'est dans ce château qu'est installé le Musée Léon Marès, formé de collections aussi précieuses que variées, et qui est ouvert gratuitement aux membres de l'Académie Florimontane, sur présentation de leur carte de sociétaire ; le public paye un droit d'entrée de 3 francs, de Pâques au 30 septembre.

L'Académie se compose de membres effectifs et associés, de membres correspondants et de membres honoraires à nombres limités. Les premiers sont admis sur leur demande et sur la présentation de deux membres ; ils paient une cotisation annuelle de 30 francs, reçoivent la *Revue Savoisienne*, ont le droit d'avoir en communication les ouvrages de la bibliothèque de l'Académie et d'assister à ses séances qui ont lieu à l'hôtel de Ville d'Annecy, le premier mardi de chaque mois, sauf pendant les vacances : août et septembre.

Les membres correspondants sont choisis parmi les personnes qui collaborent à la *Revue* ; ils payent de même la cotisation de 30 francs et reçoivent la *Revue*.

Le rachat de la cotisation de membre est fixé à la somme de 400 fr.

Les membres honoraires sont choisis parmi les personnages de distinction qui font honneur à la Savoie ou qui ont rendu des services à l'Académie. Ils reçoivent la *Revue* et ne paient aucune cotisation.

CONCOURS

Chaque année, l'Académie Florimontane organise et distribue les prix des concours fondés en 1873 par le docteur Andrevetan et la ville d'Annecy, qui ont lieu dans l'ordre suivant :

1re année. — Concours de poésie, 600 fr.

2e année. — Concours simultané de poésie et de beaux-arts ; 200 fr. sont affectés à la poésie et 400 fr. aux beaux-arts.

3e année. — Concours simultané de poésie et de prose ; 200 fr. sont consacrés à la poésie et 400 fr. à l'histoire ou études analogues.

1936. — *Concours de 3e année dont le programme est envoyé sur demande.*

Adresser tout ce qui concerne l'administration de l'Académie Florimontane au Secrétaire de l'Académie (Syndicat d'Initiative, Annecy Haute-Savoie).

Une amoureuse de Jean-Jacques Rousseau à Annecy

Esther GIRAUD

Les archives de l'Académie Florimontane possèdent un dossier, composé de 77 pièces, concernant Mlle Esther Giraud, cette Genevoise réfugiée à Annecy vers 1726, convertie à la religion catholique presque en même temps que Mme de Warens, et dont Jean-Jacques Rousseau, dans ses « *Confessions* », a tracé un portrait un peu trop moqueur. Quelques renseignements en ont seulement été utilisés dans une note que publia, en 1881, la *Revue Savoisienne*. Le reste est encore inédit.

Nous avons eu la curiosité de lire les feuilles jaunies formant ce dossier — lecture assez fastidieuse, car il s'agit surtout d'un interminable procès de succession auquel elles se rapportent presque toutes.

Cependant il nous a paru possible d'en tirer quelques indications qui — avec l'aide d'autres documents — permettent de reconstituer approximativement l'existence d'Esther Giraud, depuis son arrivée à Annecy jusqu'à sa mort, en 1774, dans cette ville, et, aussi, d'entrevoir quelques aspects de la vie annécienne pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle.

Rousseau insinue que la pauvre « *contre-pointière* » s'était éprise de lui ? Une chose est certaine, c'est qu'elle a eu pour lui une affection sincère, presque maternelle, qui suffirait à la rendre sympathique. Cette considération nous a incité à essayer de sauver un peu de l'oubli son humble souvenir...

D'ailleurs, tout ce qui touche, de près ou de loin, au

grand écrivain, intéresse toujours ses fidèles admirateurs — et même les autres...

*
* *

Au livre IV des « *Confessions* », se rapportant à son séjour à Annecy, Jean-Jacques Rousseau écrit, avec une certaine fatuité, qu'il essaie d'ailleurs d'atténuer : « *Je suis fâché de faire tant de filles amoureuses de moi ; mais comme il n'y a pas de quoi être bien vain du parti que j'ai tiré de toutes ces amours-là, je crois pouvoir dire la vérité sans scrupule.* »

Au nombre de ces prétendues amoureuses se trouvait une demoiselle Esther Giraud, amie de Merceret, femme de chambre de Mme de Warens, qui lui fit faire la connaissance de Rousseau. Il a tracé d'elle ce portrait assez peu flatteur, mais nous verrons, par la suite, qu'à défaut d'attraits physiques, Esther Giraud avait de l'instruction et surtout des qualités morales qui la rendent intéressante et que Rousseau, lui-même, apprécia et mît à profit :

« *Elle avait plusieurs amies, entre autres une Mademoiselle Giraud, Genevoise, qui, pour mes péchés, s'avisa de prendre du goût pour moi. Elle pressait toujours Merceret de m'amener chez elle : je m'y laissais mener parce que j'aimais assez Merceret, et qu'il y avait là d'autres personnes que je voyais volontiers. Pour Mademoiselle Giraud, qui me faisait toutes sortes d'agaceries, on ne peut rien ajouter à l'aversion que j'avais pour elle. Quand elle approchait de mon visage son museau sec et noir barbouillé de tabac d'Espagne, j'avais peine à m'abstenir d'y cracher. Mais je prenais patience : à cela près, je me plaisais fort au milieu de toutes ces filles ; et, soit pour faire leur cour à Mademoiselle Giraud, soit pour moi-même, toutes me fêtaient à l'envie. Je ne voyais à tout cela que de l'amitié. J'ai pensé depuis qu'il n'eût tenu qu'à moi d'y voir davantage : mais je ne m'en avisai pas, je n'y pensais pas.* »

*
* *

Esther Giraud naquit à Genève le 4 septembre 1702. Son grand-père avait été pasteur à Vars, en Dauphiné, et son

père, Jean Giraud, originaire de Serres, dans la même province, exerçait à Genève, la profession d'imprimeur. Elle avait deux sœurs vivantes, habitant à Genève. Sa mère était morte en 1712 et son père se remaria l'année suivante. Cette famille protestante avait probablement émigré en Suisse à la suite de la révocation de l'Edit de Nantes.

Mlle Giraud était venue se fixer à Annecy en 1726, la même année que Mme de Warens. On signale sa présence, le 18 décembre 1726, au Premier Monastère de la Visitation. Mme de Warens, qui avait abjuré à Annecy le 3 septembre 1726 et était, de ce fait, pensionnée par le roi de Sardaigne, s'employait alors activement à la conversion de ses compatriotes et les attirait en Savoie. On peut, dès lors, supposer que ce fut elle qui amena dans notre ville Esther Giraud, qui, peut-être, était à son service, et lui obtint des subsides.

Le 18 décembre 1726, le premier Chapelain du roi écrivait à Mgr de Bernex, évêque de Genève, résidant à Annecy: « *Monsieur, j'ai vingt livres pour la pension d'une année de la petite nouvelle convertie que Madame de Warens tient au premier Monastère de la Visitation. Je n'ai pas manqué de faire remarquer au Roi le zèle de cette pieuse dame pour la conversion des âmes qu'elle a laissées dans le pays de Vaud ; et je ne doute pas que Sa Majesté ne continue d'assister ceux qu'elle attirera à notre sainte Religion.* » Il s'agit, très vraisemblablement, dans cette lettre, d'Esther Giraud, qui abjura, à son tour, la foi protestante le 11 janvier 1727 et eût pour marraine Mme de Warens, elle-même, dont elle prît les prénoms de Françoise-Louise.

Voici une attestation — encore inédite — de cette abjuration, extraite du dossier : « *Je soussigné Religieux Barnabite et Professeur en controverse dans le diocèse de Genève déclare et atteste, que l'année mil sept cent vingt sept et le onzième jour du mois de janvier, Demoiselle Esther, nommée à présent Françoise-Louise, fille du sieur Jean Giraud et de fëue Elisabeth Pinchinat, originaires de France et habitants de Genève, a fait entre mes mains l'abjuration des erreurs de la religion prétendue réformée, et que je lui ay ensuite donné l'absolution des censures*

qu'elle avoit encourues, à ce faire spécialement commis par Monseigneur notre Evêque. Laditte Demoiselle s'étant toujours conduit depuis d'une manière régulière et édifiante, je lui ai donné le présent témoignage. Annecy ce second jour du mois de juin de l'année mil sept cent vingt neuf. » Signé : D. Claude Joseph Greyfié.

*
* *

Les subsides royaux alloués, assez parcimonieusement, à Esther Giraud après sa conversion, étaient, sans doute, insuffisants pour assurer son existence et elle dût y suppléer par son travail. En dehors de quelques leçons qu'elle donnait en ville (comme le laissent supposer certains renseignements de son dossier), elle exerçait la profession de couturière ou de lingère. (Rousseau dit de contre-pointière).

Ces ouvrières de l'aiguille allaient travailler à domicile, à la journée. On les admettait assez facilement dans l'intimité des familles bourgeoises et même nobles, où, sans façons, elles partageaient les repas des maîtres. (Les distances entre les classes de la société n'étaient pas, alors, aussi rigides qu'on le suppose). Elles étaient, pour ainsi dire associées passagèrement à la vie familiale. Attentives et réservées, elles ne perdaient pas un mot des conversations qu'elles entendaient, meublaient leur mémoire de tous les petits potins de la cité, les colportant ensuite, au besoin, de maison en maison, plus ou moins assaisonnés de malicieux sous-entendus. On raccomodait beaucoup de linge en ce temps-là où les « confections » ne sévissaient pas encore. Si la couturière ou la lingère avait travaillé à la maison pendant toute la semaine, on l'invitait à dîner le dimanche. Il y avait souvent aimable compagnie autour de la table recouverte d'une ample nappe damassée, fleurant la bonne lessive, où une poule, rôtie à point et bien dorée, exhalait son fumet appétissant. On n'était pas pressé, les heures n'avaient pas la même importance que de nos jours. Tout en causant, on savait apprécier, avec le calme et le recueillement qu'il convient, la bonne chère savoyarde et les vins du pays.

Lorsque les ouvrières n'étaient plus trop jeunes et avaient

quelque éducation — c'était le cas d'Esther Giraud — on se laissait aller à leur faire des confidences. Habitudes des hôtes de la maison, petits travers ou ridicules de quelques-uns, petites scènes conjugales, détail de la vie domestique, rien n'échappait à leur curiosité attentive. Elles observaient tout — sans en avoir l'air...

Pafois, les jeunes gens, les jeunes filles, les mettaient, en secret, au courant de leurs intrigues amoureuses — généralement innocentes — et même les employaient, comme messagères, pour porter un billet doux, ou bien des vers langoureux, à quelque belle trop chaperonnée...

On s'explique ainsi les relations qui s'établirent entre Rousseau et Mlle Giraud, dès qu'il eût fait sa connaissance, et malgré son « *museau sec et noir barbouillé de tabac d'Espagne* ».

*
* *

Le lendemain de la promenade à Thônes et du joyeux dîner « *dans la cuisine de la grangère* », en compagnie de Claudine Gallay et de Mlle de Graffenried, Jean-Jacques alla dans la rue Saint-François, espérant revoir ses aimables amies, mais sans succès. « *Rien, pas un chat ne paraît* ». Il prit alors le parti d'écrire à Mlle de Graffenried, sa compatriote, qu'il connaissait davantage et que, la veille, à l'aller et au retour de Thônes, en croupe derrière elle, il avait tenue serrée dans ses bras... sans oser les déplacer un seul instant... « *J'aurais préféré d'écrire à son amie (Mlle Gallay), mais je n'osais, et il convenait de commencer par celle à qui je devais la connaissance de l'autre, et avec qui j'étais le plus familier.* »

Pour porter sa lettre à destination, il eut recours à Esther Giraud : « *Ma lettre faite, j'allai la porter à Mademoiselle Giraud, comme j'en étais convenu avec ces demoiselles en nous séparant. Ce furent elles qui me donnèrent cet expédient.* »

Elle habitait alors chez un nommé Pierre Faurax, dans la maison qui porte actuellement le n° 2 de la rue de l'Isle, ainsi qu'en témoignent des reçus de loyer s'espaçant entre 1731 et 1761, que nous avons retrouvés.

Jean-Jacques alla donc rue de l'Isle. Il a fait de son entrevue avec Esther Giraud le récit suivant : « *Mademoiselle Giraud était contre-pointière, et, travaillant quelquefois chez Mme Galley, elle avait l'entrée de sa maison. La messagère ne me parût pourtant pas trop bien choisie ; mais j'avais peur, si je faisais des difficultés sur celle-là, qu'on ne m'en proposât point d'autre. De plus, je n'osais dire qu'elle voulait travailler pour son compte. Je me sentais humilié qu'elle osât se croire pour moi du même sexe que ces demoiselles. Enfin, j'aimais mieux cet entrepôt-là que point, et je m'y tins à tout risque.*

« *Au premier mot, la Giraud me devina : cela n'était pas difficile. Quand une lettre à porter à des jeunes filles n'aurait pas parlé d'elle-même, mon air sot et embarrassé m'aurait seul décelé. On peut croire que cette commission ne lui donna pas grand plaisir à faire ; elle s'en chargea toutefois et l'exécuta fidèlement. Le lendemain matin, je courus chez elle, et j'y trouvai ma réponse. Comme je me pressai de sortir pour l'aller lire et baiser à mon aise ! Cela n'a pas besoin d'être dit ; mais ce qui en a besoin davantage, c'est le parti que prit mademoiselle Giraud, et où j'ai trouvé plus de délicatesse et de modération que je n'en aurais attendu d'elle. Ayant assez de bon sens pour voir qu'avec ses trente-sept ans, ses yeux de lièvre, son nez barbouillé, sa voix aigre et sa peau noire, elle n'avait pas beau jeu contre deux jeunes personnes pleines de grâces et dans tout l'éclat de la beauté, elle ne voulut ni les trahir ni les servir, et aima mieux me perdre que de me ménager pour elles.* »

Non content de ridiculiser sa pauvre messagère, Rousseau la vieillit encore de dix ans ! Il lui donne trente-sept ans, alors qu'en réalité, elle n'en avait que vingt-huit, étant née en 1702. Erreur de mémoire, peut-être, lorsque, trente-six ans plus tard, il écrivit les Confessions ; ou bien a-t-il voulu noircir davantage le portrait d'Esther pour mieux mettre en valeur, par comparaison, les grâces juvéniles des deux charmantes camarades de la chevauchée à Thônes ?...

*
* *

Un évènement, important par ses conséquences pour l'avenir de Rousseau, va se produire, qui le confirmera

dans son idée que Mlle Giraud, si laide qu'elle soit, est réellement éprise de sa précieuse petite personne, et que, ne pouvant lutter à armes égales contre ses rivales, elle devait l'éloigner d'Annecy.

Supposition jusqu'à un certain point plausible — ou bien vanité de l'auteur ?... Pour répondre à cette question, il faudrait pouvoir sonder les tréfonds mystérieux de l'âme de ces pauvres filles sans beauté, rebutées des amoureux, tournées en dérision, dont la sensibilité, souvent exquise, les chauds élans de tendresse inassouvie, sont d'autant plus vifs et touchants, qu'elles doivent les refouler sans espoir !...

Poursuivons le récit de Rousseau : « *Il y avait déjà quelque temps que la Merceret n'ayant aucune nouvelle de sa maîtresse, songeait à s'en retourner à Fribourg ; elle* (Esther Giraud) *l'y détermina tout à fait. Elle fit plus, elle lui fit entendre qu'il serait bien que quelqu'un la conduisit chez son père, et me proposa. La petite Merceret, à qui je ne déplaisais pas non plus* (quel don Juan !) *trouva cette idée fort bonne à exécuter. Elles m'en parlèrent dès le même jour comme d'une affaire arrangée, et comme je ne trouvais rien qui me déplût dans cette manière de disposer de moi, j'y consentis, regardant ce voyage comme une affaire de huit jours tout au plus. La Giraud, qui ne pensait pas de même, arrangea tout. Il fallut bien avouer l'état de mes finances. On y pourvut : la Merceret se chargea de me défrayer ; et, pour regagner d'un côté ce qu'elle dépensait de l'autre, à ma prière, on décida qu'elle enverrait devant son petit bagage, et que nous irions à pied à petites journées. Ainsi fut fait.* »

Voici donc Rousseau chargé de reconduire la brebis au bercail... Le départ d'Annecy doit se situer dans les premiers jours de juillet 1730. Les deux voyageurs pédestres partageaient, le soir, la même chambre dans les auberges ou hôtelleries qu'ils rencontraient le long de la route. Cependant, tout se passa... correctement... sans incidents... Merceret « *moins déniaisée que la Giraud* » ne manquait pas d'attraits, mais le pauvre Jean-Jacques était d'une timidité... déplorable. Malgré ses « *agaceries* », la jeune fribourgeoise en fut pour ses frais... « *Ma simplicité fut*

telle, que, quoique la Merceret ne fut pas désagréable, il ne me vint pas même à l'esprit, durant tout le voyage, je ne dis pas la moindre tentation galante, mais même la moindre idée qui s'y rapportât, et quand cette idée me serait venue, j'étais trop sot pour en savoir profiter ».

A Fribourg, Jean-Jacques put remettre, sans remords, la jeune fille à son père. « *Nous arrivâmes à Fribourg exactement comme nous étions partis d'Annecy* ».

*
* *

Contrairement à ce qu'il pensait en quittant Annecy, Rousseau ne devait plus y séjourner. De Fribourg, il va à Lausanne. Imitant son ami Venture, il change de nom, se fait passer pour parisien et professeur de musique ! On connait le récit de l'exécution de sa première composition musicale, qui fut une épouvantable cacophonie. Le voilà donc seul, endetté, sans ressources, aux prises avec les difficultés de l'existence, vivant « *bien tristement* ». Sa seule joie est de reporter sa pensée vers Annecy où il a vécu des jours si paisibles, vers les personnes qu'il y a connues, dont il gardera le souvenir jusqu'à la fin de sa vie. « *Au milieu de tant d'humiliations, j'avais des consolations très douces dans les nouvelles que je recevais de temps en temps des deux charmantes amies.* »

Qui donc lui donnait ces nouvelles ?... Ce n'étaient ni Mme de Warens, absente d'Annecy, ni Mlles Gallay et de Graffenried, ni même le brillant et volage Venture, mais la fidèle Esther Giraud, la modeste couturière de la rue de l'Isle.

Dans le malheur, on reconnait ses amis. Elle ne l'oublie pas. On ne peut plus douter qu'elle a pour lui, sinon de l'amour, mais, mieux encore, de la pitié et une sincère affection. Et cette affection se fait maternelle et touchante. Pour quelque temps, elle devient sa confidente ; elle s'efforce de le consoler, de lui donner courage, d'adoucir ses peines. Elle pousse même l'abnégation, le renoncement à soi-même, jusqu'à lui parler de ses jolies rivales... Qui sait quels trésors de tendresse humble et timide renfermait, peut-être, le cœur de la pauvre fille ? On foule parfois des

pieds, sans les remarquer, certaines petites fleurs des champs, modestement cachées dans l'herbe, parmi de plus brillantes ; elles n'en distillent pas moins leurs parfums discrets et très doux.

Rousseau et Mlle Giraud s'écrivirent plusieurs fois, mais de cette correspondance, on n'a retrouvé qu'une seule lettre, écrite probablement à Neufchâtel, pendant l'été 1731, publiée dans la Correspondance de Rousseau et faisant suite à de précédentes. Quelques extraits nous permettront de nous faire une idée des sentiments de Jean-Jacques à l'égard de sa correspondante d'Annecy et de la cordialité de leurs relations :

« *Je ne doute pas que vous n'ayiez conservé pour moi cette même bonté que vous m'avez témoignée jusqu'à présent ; ainsi je vous écris avec une certaine confiance que vous me pardonnerez, je crois, facilement..... Je suis très sensible à la bonté que veut bien avoir Mme de W... de se ressouvenir encore de moi. Cette nouvelle m'a donné une consolation que je ne saurais vous exprimer, et je vous proteste que jamais rien ne m'a plus violemment affligé que d'avoir encouru sa disgrâce. J'ai eu déjà l'honneur de vous dire (Mlle) que j'ignorais les fautes qui avoient pu me rendre coupable à ses yeux, mais jusqu'ici la crainte de lui déplaire m'a empêché de prendre la liberté de lui écrire pour me justifier ou du moins pour obtenir par mes soumissions un pardon qui seroit dû à ma grande douleur, quand même j'aurois commis les plus grands crimes.* »

Il demande à Mlle Giraud de s'employer auprès de Mme de Warens pour qu'elle lui permette de lui écrire :

... « *Puis-je avoir rien de caché pour une personne à qui je dois tout ? Je ne mange pas un morceau de pain que je ne reçoive d'elle ; sans les soins de cette charitable Dame, je serois peut-être déjà mort de faim et si j'ai vécu jusqu'à présent, c'est aux dépens d'une science* (sic) *qu'elle m'a procurée.* »

Suit une phrase qui n'a pas dû faire grand plaisir à la pauvre Esther : « *L'aimable demoiselle de Gr... est toujours dans mon cœur et je brûle d'impatience de recevoir de ses nouvelles, faites-moi le plaisir de lui demander, au cas*

qu'elle serait encore à Annessi si elle agréerait une lettre de ma main. »

Ensuite, il lui offre de lui envoyer, pour la désennuyer, quelques-unes de ses pièces ? Cela prouve bien que Mlle Giraud devait avoir une certain instruction, ce que l'on verra, au surplus, par la suite :

« *Comme j'ai beaucoup travaillé depuis mon départ d'auprès de vous, si vous agréez pour vous désennuyer que je vous envoie quelques-unes de mes pièces, je le ferai avec joie, toutefois sous le sceau du secret, car je n'ai pas encore assez de vanité pour vouloir porter le nom d'auteur ; il faut auparavant que je sois parvenu à un degré qui puisse me faire soutenir ce titre avec honneur* ».

Répondant à des recommandations qu'elle avait dû lui faire dans sa dernière lettre, il lui écrit qu'il recevra toujours ses avis avec beaucoup de respect et tâchera d'en profiter. Il la rassure aussi au sujet de sa religion qui est « *toujours profondément gravée* » dans son cœur.

La lettre se termine par quelques détails sur sa situation :

« *...Mes affaires sont ici dans une fort mauvaise crise ; je suis déjà fort endetté et je n'ai qu'une seule écolière. Tout le monde est en campagne ; je ne sais comment sortir, je ne sais comment rester, parce que je ne sais point faire de bassesses. Gardez-vous de rien dire de ceci à madame de W..., j'aimerois mieux la mort qu'elle crût que je suis dans la moindre indigence, et vous-même, tâchez de l'oublier, car je me repens de vous l'avoir dit. Adieu, Mademoiselle, je suis toujours avec autant d'estime que de reconnaissance, etc...* » (1)

.....

Malgré de nombreuses recherches, il ne nous a pas été possible de recueillir d'autres renseignements au sujet des relations entre Jean-Jacques et Esther Giraud.. La lettre que nous venons de citer en partie fut probablement la dernière qu'ils échangèrent. Rousseau lui-même le laisse à entendre :

(1) Au sujet de cette lettre, voir : T. Dufour. Pages inédites de J.-J. Rousseau, deuxième série. Genève, 1907, broch. in-8°, Jullien, éditeur.

« *Cette correspondance cessa pourtant bientôt après, et ne fut jamais renouée ; mais ce fut de ma faute. En changeant de lieu je négligeai de leur donner mon adresse ; et, forcé par la nécessité de songer continuellement à moi-même, je les oubliai bientôt complètement.* »

Il va révolutionner le monde par ses idées, ses écrits, ses chimères, sans être pour cela, plus heureux. Quant à Esther Giraud, qui fut pour lui, pendant quelque temps, une amie dévouée, elle resta, jusqu'à sa mort, à Annecy, vivant presque misérablement. Ses dernières années seront marquées par un grand espoir déçu, des tribulations sans nombre, que nous allons essayer de résumer.

Rousseau s'en souviendra, plus tard, en écrivant ses Confessions, et encore pour la ridiculariser ! Mais, elle, la pauvre amoureuse ?.. On peut bien croire qu'elle garda discrètement, au fond de son cœur, le souvenir du jeune adolescent, étrange et fantasque, qui l'avait troublée, qui fut sans doute son seul amour, et avait passé dans la tristesse de sa vie comme un fugitif et délicieux rayon de soleil à travers le brouillard...

.....

*
* *

Jusqu'en 1748, on ne sait rien de précis sur l'existence d'Esther Giraud. Elle a dû continuer à travailler de son état de couturière, à donner des leçons et même à exercer les fonctions de maîtresse d'une école de filles. — (Ce n'est là qu'une supposition, dont nous n'avons pu trouver la preuve). Elle habite toujours la même maison dans la rue de l'Isle, mais c'est un sieur Cottin qui délivre les quittances de location, ayant succédé à son beau-père.

A cette époque la ville d'Annecy traverse une période de misère ; elle est occupée par les Espagnols, la Savoie étant engagée dans la guerre de la succession d'Autriche.

Les archives de l'Académie Florimontane possèdent un manuscrit qui, sous le titre de : « *Gémissements des Savoyards sous la domination espagnole, de 1742 à 1748* » essaie d'exprimer en vers les souffrances et privations éprouvées par les habitants.

En voici un court extrait :

« *Il nous faut chaque jour, sans qu'on nous paye rien*
« *Contribuer, fournir toute sorte de bien,*
« *Paille, bois, huile, foin, logement, ustensile.*
« *Pour comble de malheur, de désolation,*
« *On nous charge d'impôts, de capitation :*
« *Point de pitié pour nous ! Il nous est nécessaire*
« *De payer tous les ans tout subside ordinaire*
« *Soit en taille ou tributs, plus de sept millions*
« *Peut-on le croire ? Il faut pourtant que nous [payions !* » (1)

Si la vie est dure pour les riches, les bourgeois, les commerçants, combien ne l'est-elle pas davantage encore pour les pauvres gens, vivant au jour le jour et ne trouvant pas de travail ?

Esther Giraud est de ce nombre : la modique pension du roi qu'elle touchait au début de son séjour à Annecy est supprimée et, bien qu'âgée de 45 ans, elle a des infirmités. On ne l'emploie plus guère. C'est la misère. Elle s'adresse à la municipalité et, le 22 mars 1747, on l'autorise à mettre en loterie quelques uns des objets qu'elle possède :

« *Nous spectable Jacques Ruphy, avocat au Sénat, des nobles syndics seigneurs d'Annecy-le-Vieux et Juge de police de la présente ville. Permettons à Demoiselle Françoise-Louise Giraud, de faire lotter les meubles et effets ci-dessus mentionnés, ensuite de l'estime que nous en avons fait faire par les Sieurs Dufrene et Vibert.* »

La valeur des pièces « à lotter » est estimée à 237 livres 60. Il y a, notamment : une table en vernis de la Chine fond blanc et noir, des objets de lingerie, deux pots de persicot, deux bouteilles rondes d'eau cordiale et — oh ! Jean-Jacques ! — une tabatière vernissée... Il faut croire que cette loterie ne produisit pas grand'chose, car, moins d'un an après, les syndics de la ville constatent, par un certifi-

(1) Publié intégralement par C. Pissard dans : *Extrait des délibérations du Conseil de la Ville d'Annecy, relatives à l'occupation espagnole, 1742-49.* Annecy, 1887, Hérisson et Cie, édit. Vol. in-12°.

cat, la pauvreté de Mlle Giraud : « *Et comme elle se trouve réduite à une extrême misère par rapport à ses infirmités qui la mettent hors d'état de gagner sa vie de son travail qui était son unique ressource elle nous a requis se* (sic) *présent certificat que nous lui avons donné.* »

*
* *

Vers la fin de l'année 1768 un coup de théâtre, bien imprévu, se produit. Esther Giraud, toujours aussi misérable, va, peut-être devenir riche ! La chance semble enfin lui sourire :

De Genève, sa sœur Magdeleine l'avise qu'un oncle qu'elles avaient à Paris vient de décéder *intestat*, laissant une grosse fortune, dont une part leur reviendrait... On peut se figurer quel émoi cette nouvelle dût causer à la pauvre vieille fille ; quels espoirs, quels beaux rêves elle fit naître !

Le fait lui est confirmé, quelques jours plus tard, de la part de l'un de ses parents, par un intermédiaire. Ce dernier — probablement un homme d'affaires — lui expose les difficultés que, par suite de sa naissance à Genève et de sa résidence en Savoie, elle va rencontrer pour entrer en possession, en France, de sa part de l'héritage. La procédure pourra durer « plus de dix ans ». Ce parent se chargerait volontiers de ses intérêts si elle consentait à abandonner en sa faveur tout ou partie de ses droits, en échange d'une pension viagère qui lui serait servie.

Cette offre pouvait être tentante, mais était-elle bien désintéressée ? Mlle Giraud consulta quelques personnes honorables de la ville — parmi lesquelles, probablement, l'avocat Recordon — puis refusa. Sans vouloir y mettre de malice, on peut bien supposer que les tabellions et autres hommes de loi (si nombreux à cette époque) ne furent pas les derniers à l'encourager à prendre cette décision... Quelle aubaine, en effet, pour eux que la perspective d'un long procès, bien embrouillé, du papier timbré à noircir et des honoraires à toucher !

Mais, de son côté, Esther Giraud, âgée, infirme et sans ressources, se rend-elle bien compte des difficultés et tri-

bulations qui l'attendent : démarches sans nombre, démêlés avec les nombreux co-héritiers ; puis les gens d'affaires et de Justice, le Fisc, qu'une telle fortune à grignoter allèchera, qui s'abattront sur elle comme des vautours sur une proie...

*
* *

Notre intention n'est pas d'entrer dans le détail des tractations, chicanes, procédures qui ont eu lieu autour de l'héritage. Cela serait fastidieux et le dossier est d'ailleurs incomplet. Nous nous bornerons à mettre en lumière les points intéressant plus particulièrement l'amie de Rousseau.

*
* *

L'oncle de Mlle Giraud était un nommé Louis Artaud Duperrier, bourgeois de Paris, décédé dans cette ville le 7 septembre 1768, laissant une fortune évaluée à plus de deux millions. On avait bien trouvé dans ses papiers un testament, mais il fut déclaré nul, n'ayant pas été écrit de sa main et seulement signé par lui. On apposa, dès lors, les scellés sur ses biens.

Trois groupes de parents revendiquaient l'héritage :

1° Dix-sept descendants de frères et sœurs de la mère du *de cujus* ;

2° Deux filles naturelles de son frère ;

3° Divers cousins et cousines.

Esther Giraud se rattachait au premier groupe, étant par sa mère nièce à la mode de Bretagne de Louis Artaud. Tous ces héritiers ou présumés tels, dont quelques-uns occupent des charges de l'Etat ou des situations en vue, vont entrer en lice pour avoir leur part du gâteau — et la plus grosse possible.

La pauvre Esther aura affaire à forte partie.

*
* *

Ayant donc résolu de défendre elle-même ses intérêts dans la succession de son oncle, elle se décide à aller à

Paris. Elle a du courage, mais il lui manque l'essentiel, l'argent, dont elle est totalement démunie. Il faut en trouver et aussi des recommandations. Elle se procure, tout d'abord, un extrait de son acte de baptême « *au Temple de la Magdeleine de la Ville et République de Genève* », puis un autre contresigné par le chargé d'affaires, par intérim du Roi de Sardaigne près la République de Genève. Le 26 janvier 1769, les Syndics d'Annecy lui délivrent un passeport dans lequel on rappelle l'origine française de ses parents, sa naissance à Genève, son abjuration, son séjour à Annecy, où « *elle a gardé pendant tout le temps une conduite irréprochable et édifiante.* »

Puis des recommandations : c'est d'abord une lettre d'introduction auprès de Mme Leprince de Beaumont, en ce moment à Annecy, qui lui est remise par le chanoine Riondel (Jean-Claude).

Originaire de Bonneville, il était, en 1769, chanoine et official du Chapitre de Saint Pierre de Genève (à Annecy) et docteur en théologie de Sorbonne. C'est lui qui composa pour Mme Leprince de Beaumont la partie du « *Magasin des adolescents* » ayant trait à la religion et collabora, en outre, à la rédaction de plusieurs de ses ouvrages. Elle aurait tracé de lui ce portrait flatteur : « *Le saint ecclésiastique qui me dirigea eût été évêque, si la voix du public eût influé. Ami de Mgr de Genève, il a ses vertus, mais l'écorce en est plus douce ; il allie l'austérité des mœurs avec une aménité qui fait aimer ce « qu'ils » ont d'amer. En un mot, il rappelle saint François de Sales qu'il a pris pour modèle.* »

Mme Leprince de Beaumont était née en 1711 à Rouen ; elle épousa en 1745 M. de Beaumont, mais le mariage ayant été annulé, elle se remaria avec un Sieur Thomas Pichon dont elle eut plusieurs enfants et se trouve être une des arrières-grand'mères de Prosper Mérimée, l'auteur de Colomba. D'après son propre témoignage, elle aurait eu une jeunesse assez mouvementée : « Arrachée du monde avant quatorze ans, j'ai vécu pendant dix ans avec des saints dans une communauté fervente. Je déchirai le cœur de mes supérieurs par une fuite scandaleuse. Pendant vingt ans j'ai vécu en païenne. Les Lettres de Mme du Montier

et plusieurs autres ouvrages où j'ai si bien peint les beautés de la vertu, sont éclos du sein du vice. »

Il est superflu de rappeler qu'elle a été, au XVIIIe siècle, un auteur fécond d'ouvrages d'éducation, de contes et de romans. Elle a publié pas moins de 70 volumes : son « *Magasin des Enfants* », qui date de 1757, a été réédité en 1859 et en 1865 et ses « *Contes de fées* » en 1902 et 1911. Elle vint se fixer à Annecy vers 1768 et habitait — suppose-t-on — *extra-muros*, dans un immeuble situé au faubourg de Bœuf ; puis elle alla se retirer à Chavanod dans une maison de campagne que nous n'avons pu identifier et qu'elle acquit en 1768. Plusieurs de ses ouvrages ont été écrits soit à Annecy, soit à Chavanod. Elle mourut à Paris en 1780.

.....

La lettre d'introduction remise à Esther Giraud par le chanoine Riondel disait, en substance : « ... *Comme Mlle Giraud est sur son départ pour Paris, je lui ai fait espérer une bonne lettre de recommandation en sa faveur auprès de Mme de Sauvigny ; c'est l'objet de la prière que je vous fais pour cette demoiselle qui mérite à tous égards qu'on s'intéresse pour elle.* (Ici son éloge)... *Demain elle doit aller prendre vos commissions, pourriez-vous faire votre lettre dans la matinée, si votre santé le permet. Mlle Giraud entreprend ce voiage pour déméler et s'assurer de la portion de la succession vacante par la mort de son Parent ; les protections lui sont nécessaires ; celle de M. et Mme de Sauvigny produiront beaucoup en sa faveur. Et je vous en aurai une vraie obligation. J'ai l'honneur, etc. — Riondel official. Annecy, le 30 Janvier 1769.* »

Le lendemain, Esther Giraud obtint de Mme de Beaumont une lettre ainsi conçue, destinée à M. de Sauvigny : « *Monsieur, j'ai juré de ne jamais importuner Madame votre Mère, mais je ne vous ai rien promis, ainsi je prends la liberté de vous recommander la personne qui vous rendra cette lettre. Il y a quarante ans qu'elle a quitté Genève sa patrie et sacrifié tout ce qu'elle pouvoit espérer à la foi. Pendant ce long espace, elle a édifié toute la ville par sa piété et son zèle à instruire les jeunes personnes. Dieu qui rend quelquefois dès cette vie le centuple de ce qu'on a*

sacrifié pour lui, a permis qu'un de ses parents soit mort ab intestat et c'est sa succession que Mlle Giraud va réclamer pour la part qui lui en revient. Bon droit a besoin d'aide comme disent les bonnes gens, et du sang dont vous sortez, vous vous ferez sans doute un plaisir de lui accorder votre protection et vos conseils. Elle est fort estimée de Monseigneur notre Evêque qui l'a fortement recommandée. J'ai pris la liberté de prier Madame de Sauvigny de vous présenter mes félicitations sur votre nouvelle dignité, je vois avec plaisir que le roi dont la gloire m'est infiniment chère, connaît et récompense le mérite solide, et si les rois d'aujourd'hui étaient aussi facilement accessibles que ceux du temps passé, je ne pourrais m'empêcher de lui témoigner mon attachement, car je suis française jusqu'au bout des « oncles ».

Pardon de tout mon galimathias, je me suis levée pour écrire cette lettre et suis bien malade, mais le mal ne m'empêche pas de sentir très distinctement l'attachement le plus respectueux pour votre maison et pour vous en particulier Monsieur. Votre très humble, etc... De Beaumont. »

(M. Berthier de Sauvigny, à qui cette lettre était adressée, venait d'être nommé par le Roi Maître des Requêtes-adjoint à l'Intendance de Paris, avant de devenir titulaire. Il déploya dans ses fonctions une grande activité, fit de nombreuses réformes, notamment au point de vue financier et assura l'approvisionnement de Paris pendant la disette de 1789. Pour récompenser ses services, la populace le massacra, devant l'Hôtel de Ville, le 22 juillet).

Enfin, Esther Giraud reçut encore un certificat la recommandant « *très particulièrement aux bontés des Personnes qui pourront lui aider par leurs bons offices à expérir les Droits qu'elle va chercher à Paris. Signé à Annecy, le 1er février 1769 par Mgr Jean-Pierre Biord, Evêque et Prince de Genève, Abbé de Chésery.* »

Munie de ces recommandations, elle peut partir, mais le voyage à Paris, en cette saison, lui donne des inquiétudes. Elle a 66 ans, sa santé est précaire. Elle peut ne pas revenir et il faut penser à tout. Elle juge à propos de faire dresser l'acte de suscription de son testament mystique. Donc, dans la matinée du 1er février, franchissant la pas-

serelle en bois qui reliait alors la rue Grenette au vieux Palais de l'Isle, elle se présente à la *banche* de Maître Burnod, notaire collégié. En présence de sept témoins, elle exhibe et remet « *aux-dits témoins une feuille de papier, qu'elle m'a prié de joindre à la présente cousù de fil rouge cachetté aux sept endroits avec cire rouge et dans lequel papier elle a déclaré être contenu son testament solennel et dispositions de ses volontés testamentaires.* »

Pour se conformer à l'usage, M Burnod lui fait la recommandation prévue en pareil cas : « *et je, notaire, ayant exhorté la dite testataire de faire quelques legs à l'Hôpital des Chevaliers des Saints Maurice et Lazare, à celui de cette province et autre, a répondu ne vouloir rien leur léguer et que toutes ses volontés étaient renfermées et contenues dans ledit papier cousu.* » « *Le dit acte est signé, scellé à la cire rouge des sept cachets des témoins plus celui de la testataire représentant une tête de jeune femme, avec sa signature : Esther-Françoise-Louise Giraud* ».

Il est à présumer que des personnes charitables de la ville lui ont fait l'avance des fonds nécessaires pour son voyage et son séjour à Paris, car elle part d'Annecy dans les premiers jours de février.

*
* *

Arrivée à Paris, elle loge à l'hôtel du Saint Esprit, rue Jean de l'Epine, près de la place de Grève, où elle se fait adresser sa correspondance.

Son premier soin est de se présenter à l'hôtel de feu l'oncle Artaud, rue Saint-Thomas-du-Louvre. Elle y est reçue par ses cousins Pinchinat et Chichiliane, qui se déclarent enchantés de faire sa connaissance et d'apprendre qu'elle est catholique comme eux. L'accueil qui lui est fait n'est chaleureux qu'en apparence et elle s'en doute bien. Au fond, on préférerait la voir à tous les diables. C'est une intruse, une nouvelle candidate à l'héritage, qui porte à dix-huit le nombre des prétendants du 1er groupe.

Aussi lui demande-t-on de fournir des preuves authentiques de son degré de parenté avec l'oncle.

Les chicanes vont commencer. Une instance judiciaire

étant engagée par les dix-sept co-héritiers contre les deux filles naturelles du frère de Louis Artaud, elle se joint à eux par acte régulier.

Pour obtenir les preuves de parenté qu'on lui réclame, elle s'adresse, à Annecy, à une visitandine de ses amies, Sœur Anne-Victoire-Joseph de Bardonenche, dont le frère, qui est abbé dans un couvent du Dauphiné, pourrait faire les recherches nécessaires. La bonne sœur lui répond bientôt que ces recherches n'ont pas abouti. Elle ajoute, comme fiche de consolation : « *Nous prions Dieu avec notre communauté pour que la divine Providence y pourvoie amoureusement, notre Supérieure sœur de Bonnière et toutes généralement nous assure de leur affection, pour tout ce qui vous intéresse et de leur constante prière.* »

Cela n'avance guère ses affaires et, pour l'instant, quelques bons papiers, dûment signés et paraphés, lui seraient plus utiles...

D'autres questions se posent encore : celles de déterminer sa nationalité, de savoir « *si les Genevois sont réputés Régnicoles dans les Etats de Savoye* », enfin, si, en vertu des traités conclus entre les rois de France et de Sardaigne, les sujets de ce dernier peuvent recueillir des successions en France ?

Esther Giraud a recours à Me Léon Delagoutte, avocat à Paris, qui, le 11 avril, lui remet une longue et curieuse consultation dont nous ne reproduirons que les conclusions : « *S'il était possible d'admettre que la Dlle Giraud ne fut pas devenue savoyarde dans l'instant même où elle a cessé d'être genevoise, il faudrait nécessairement la regarder comme françoise eu égard à sa naissance de père et de mère françois. Il n'est pas possible, en effet, que dans les circonstances où elle se trouve, on puisse la mettre au rang des personnes qui n'ont aucune patrie et qui sont étrangères partout. Françoise d'origine, elle est devenue genevoise de son fait ; elle a cessé d'être genevoise autant qu'il était en elle : si elle n'est pas devenue savoyarde, elle est donc nécessairement demeurée française.* »

Ces conclusions sont appuyées par une autre consulta-

lion de deux avocats de Chambéry, Mes Perret et Vignet, du 25 avril, qui se termine ainsi : « *Cette abjuration rend d'autant plus habile à succéder qu'elle fait perdre les droits de cité et de famille dont celui qui abjure jouissait auparavant dans Genève ; aussi est il juste que ce qu'il perd d'un côté, il le gagne de l'autre...* »

Il est probable qu'à la suite de ces démarches et consultations, Esther Giraud a été admise comme co-héritière dans la succession de son oncle, car peu après, le chanoine Riondel, d'Annecy, la félicite du gain de son procès au Châtelet et que, elle-même, dans une lettre à sa sœur à Genève, elle l'informe qu'on lui a reconnu le droit de Régnicole en France.

Le 31 mai, le même chanoine lui écrit que l'Evêque de Genève, à Annecy, a eu la bonté de la recommander à l'Archevêque de Paris (1), auquel elle pourra se présenter au premier jour d'audience.

*
* *

Mais voici d'autres difficultés qui surgissent.

Les maigres ressources de la pauvre fille sont épuisées ; la vie est chère à Paris ; les hommes de loi sont insatiables et exigent de nouveaux honoraires pour continuer la procédure. Elle n'a plus d'argent. Pour s'en procurer elle s'adresse au chanoine Riondel. Celui-ci, qui n'en possède pas personnellement, lui propose de faire abandon à cet Etablissement du quart des droits qu'elle prétend avoir dans la succession Artaud, moyennant quoi l'hôpital pourrait lui consentir un prêt de 1.000 à 1.500 livres. Le 15 août, il lui confirme cette offre sous la condition qu'elle donnera procuration à Me Burnod, notaire, qui a reçu le dépôt de son testament et que cette procuration fera l'objet d'un acte en due forme par devant un notaire de Paris.

.....

Le 23 septembre une réunion a lieu à l'hôtel de l'oncle défunt, à laquelle Esther assiste. Il y a un avocat au Parle-

(1) Mgr de Beaumont qui avait lancé, le 20 août 1762, un mandement portant condamnation de l'*Emile*, auquel Rousseau avait répliqué le 18 novembre, c'est-à-dire 3 mois après, par sa fameuse *Lettre à M. de Beaumont*.

ment de Paris, cinq prétendants à l'héritage dont ses cousins, déjà cités, Pinchinat et Chichiliane, agissant comme formant ou représentant par procurations la moitié des dix-sept et uniques co-héritiers reconnus et jugés par les sentences du Châtelet de Paris. Une longue discussion s'engage. Elle fait l'objet d'un interminable et touffu procès-verbal qui est un modèle du jargon procédurier de cette époque et on pourrait ajouter, d'insidieuse hypocrisie...

On adresse maints compliments à la pauvre Esther, on reconnait ses mérites, on invoque la religion, on s'apitoie sur son malheureux sort ; chacun veut lui venir en aide et en réalité, ce que l'on cherche, c'est l'évincer, se débarrasser d'elle, moyennant une pension viagère qui, en raison de son âge et de son état de santé, ne sera pas payée — espère-t-on — pendant bien longtemps — sinon jamais...

Elle estime qu'il pourrait lui revenir plus de 80 mille livres, mais elle est en ce moment réduite à la dernière extrémité. Il y a six mois qu'elle est à Paris, qu'elle lutte, et cela peut encore durer pendant des années. A bout de forces, découragée, elle accepte la proposition qui lui est faite. Il est convenu qu'on lui payera, sa vie durant, une pension annuelle de douze cents livres qui, après son décès, sera reversible par tiers sur ses deux sœurs restées à Genève. Les revenus du domaine de Montavit (1) paroisse de Bresson, près Grenoble, dépendant de la succession Artaud, sont affectés au paiement des arrérages qui seront acquittés par les propriétaires ou fermiers du domaine. La renonciation d'Esther fait l'objet d'un acte notarié dont on lui remet deux copies. Les chers cousins sont arrivés à leurs fins !...

Elle annonce en ces termes sa détermination au chanoine Riondel : « *Monsieur, je m'étais imaginée qu'après les offres gracieuses que vous m'aviez faites, que je pourrais compter sur la parole d'un grand vicaire, mais votre retard à répondre à ma dernière lettre par laquelle j'acceptais votre proposition par l'envie que j'avais de faire part aux pauvres des richesses que la Providence*

(1) Actuellement propriété de M. de Gaudemaris.

m'avoit envoyé, m'a fait présumer que vous m'abandonniez. Je ne doute pas de votre bonne volonté pour augmenter les revenus des pauvres, mais je pense que vous ne voulez rien risquer quand il est question de disposer de leur intérêt. D'après ces circonstances, j'ai jugé de faire un accordement en désespérée avec mes adversaires. Vous n'ignorez pas, monsieur, qu'en matière d'affaire, le péril est dans le retardement. »

Esther Giraud quitte Paris le 3 octobre pour rentrer à Annecy.

*
* *

Après les fatigues d'un voyage, qui a dû être pour elle bien pénible, elle retrouve enfin le calme de la petite cité annécienne qu'elle habite depuis plus de quarante années. En quel endroit pourrait-elle être mieux pour achever en paix son existence jusqu'ici si malheureuse, avec la pension viagère qui va, enfin, la mettre à l'abri de la misère ? Sans doute ce n'est pas la richesse qu'elle avait espérée, qui devait lui revenir, mais cela suffit cependant pour ses modestes besoins.

Annecy est devenu sa patrie d'adoption. Elle y est connue et estimée. Par ses qualités de cœur et d'esprit, par sa conduite irréprochable, elle a su s'y créer de précieuses relations, y nouer des amitiés qui se sont affirmées pendant ses jours d'épreuves et lui restent fidèles. Avec quelle émotion, en approchant de la ville, voit-elle apparaitre sur le ciel d'autonne, d'un bleu de rêve, les silhouettes amies des montagnes des rives du lac, de la Tournette, dont la cîme commence à se poudrer des premières neiges !...

A l'ombre de son château féodal, enclose en partie entre ses vieilles murailles d'enceinte, la paisible petite cité savoyarde semble si recueillie... Et si jolie, et si douce, avec ses maisons qui trempent leurs pieds dans les eaux du Thiou..., leurs galeries en bois où l'on fait sécher du linge, qui sont égayées de fleurs, de verdures retombantes, flottant comme de fraîches écharpes...

Les canaux qui sillonnent la ville ou la protègent ont des eaux paresseuses, pas trop profondes, où traînent de longues chevelures d'algues verdâtres, entre lesquelles frétil-

lent les poissons aux reflets argentés, où glissent des canards en petites troupes bavardes...

Le port de la Halle n'a pas encore de quais, mais des berges indécises de sable, des roselières peuplées de libellules. On y voit les barques plates, à large voiles blanches, qui, les jours de marché, amènent de la campagne les denrées dont les habitants ont besoin ; les légumes, les truites du lac ; en automne, les bons fruits parfumés, les raisins des vignobles de Chavoires, de Veyrier, de Talloires et le bois de chauffage pour l'hiver. Les bateliers de Chavoires se distinguent des autres par leur curieux costume en tiretaine blanche et leur bonnet écarlate.

Il y a de temps en temps des distractions, des réjouissances publiques, de beaux feux de joie en dehors des murs, au Pâquier, autour desquels on danse en rond ; des illuminations les soirs de fêtes et des bals en plein air, sous les vieux tilleuls, si parfumés au printemps.

Les « escholiers » donnent des représentations théatrales, sur l'esplanade de la vieille église de Saint-Maurice, près du château, ou dans la cour du Collège Chappuisien.

Quelquefois, le dimanche, lorsque le temps est beau, on voit défiler en ville la noble compagnie des Chevaliers-Tireurs, avec des arcs, des arbalètes, des arquebuses, allant au Pâquier tirer le papegai. Les chevaliers ont de beaux habits rouges passementés d'or, des épées à poignée de nacre et des chapeaux à plumes. C'est plaisir de les regarder passer. Ils marchent en bon ordre, très fiers, précédés de « l'étendard de tir » que l'on va prendre près de la porte Notre-Dame, à l'hôtel-de-ville, où il est déposé. L'oiseau ou papegai est porté par un serviteur municipal en manteau et trois arquebusiers ouvrent la marche tenant une flèche à la main droite.

Mais, surtout, il y a les fêtes religieuses, si nombreuses à cette époque ; tout d'abord, les Grands Pardons de Notre-Dame-de-Liesse, si célèbres, qui ont lieu tous les sept ans. Ils attirent de telles foules de pélerins qu'ils ne peuvent tous se loger dans les hostelleries et auberges et que la municipalité doit faire construire des baraques en planches pour les abriter. Un des syndics, désigné par le Conseil, est spécialement chargé de ces soins.

Et les processions qui se dévident lentement dans les rues étroites, entre les vieilles arcades surbaissées ; la grave psalmodie des litanies, les voix claires des jeunes filles chantant des cantiques, les riches bannières des confréries, les fumées d'encens qui embaument l'air ; Messieurs les chanoines du chapitre de Saint-Pierre, drapés de violet, de rose ou d'hermine et, sous son dais, Monseigneur de Genève, doré et reluisant comme une châsse...

Pour un motif ou pour un autre, à chaque heure de la journée, les cloches de Notre Dame, Saint-Maurice, Saint-Dominique, de la Cathédrale, celles des nombreux couvents d'hommes ou de femmes, sonnent à grande volée ou tintent doucement, remplissant le silence des rues de gais carillons ou de glas funèbres...

Des voyageurs disent qu'Annecy est une petite Venise des Alpes et, vraiment, la comparaison ne paraît pas trop exagérée. Les habitants sont paisibles, jamais pressés ; leur parler est traînant, avec, semble-t-il, des intonations déjà italiennes. Les vieilles maisons, peu élevées, à toits rouges ou bruns, sont par endroits entrecoupées de petits canaux silencieux où il manque cependant des gondoles...

L'air que l'on respire aux jours d'été a une langueur amollissante et douce, comme celui de la lagune...

*
* *

La tranquillité qu'Esther espérait trouver à Annecy est bien éphémère. Des tribulations l'attendent encore et la poursuivront sans répit jusqu'à la fin de ses jours.

Dès son retour elle apprend qu'elle aura à payer 2.000 livres à l'avocat Recordon pour ses honoraires...

Autres difficultés, aussi, avec sa sœur aînée restée à Genève. Cette dernière, qui semble avoir été tenue dans l'ignorance des accords intervenus, lui écrit « *en rue Filaterie dans la maison de M. Lachenal, Général en Saxe, à Annecy* » (1) pour lui réclamer les papiers de famille qu'elle lui

(1) Georges de Lachenal, d'Annecy, major-général en Saxe et directeur de la cour de S. A. R. le duc de Courlande, décédé à Pringy, près d'Annecy, où il s'était retiré.

avait envoyés et dont elle veut se servir, à son tour, car elle a appris « *par la voie publique* », que les affaires d'Esther sont terminées et s'étonne qu'elle n'ait pas daigné le lui annoncer.

Il serait difficile d'apprécier les motifs qui ont poussé Mlle Giraud à agir ainsi. Peut-être le lui avait-on conseillé pour ne pas embrouiller les choses en raison de la situation différente des sœurs au point de vue de leur nationalité et de leur aptitude à recueillir leur part de succession ?

Quoi qu'il en soit, Esther répond à sa sœur et la dissuade d'entreprendre une action judiciaire contre les autres co-héritiers pour se faire admettre comme telle « *Quand vous aurez autant dépensé que moi, fait autant de courses et fait autant de mauvais sang et de bile, je pense que vous serez contente.* »

En août 1770, ses cousins la renseignent sur la marche de leur procès. Chose grave pour Esther, tous les revenus de la succession sont saisis et, notamment ceux du domaine de Montavit. Ils se voient, dès lors, dans l'impossibilité de lui payer les arrérages de sa pension, lui recommandant, toutefois, « *de se tenir tranquille* ».

Au commencement de 1771, elle reçoit de M. Chichiliane... des souhaits d'heureuse année... mais c'est tout !

Le 22 février, les cousins Moutier et Michel l'informent de la cessation des fonctions de la Justice à Paris et de l'exil du Parlement décidé par Louis XV. Les magistrats ont été arrêtés par des mousquetaires et exilés. Et voilà le procès de la succession Artaud renvoyé aux calendes grecques...

Esther tire sur ses cousins Chichiliane, Moutier et Michel, une lettre de change de 600 livres représentant un semestre de sa pension hypothéquée sur les revenus du domaine de Montavit, mais, à son tour, le gérant du domaine refuse de payer la somme, prétextant qu'il ne reconnait pas les droits des co-héritiers ! Maitre Regnaud, sequestre de la succession, donne à Esther ce conseil, assurément sage, mais qui n'avance pas ses affaires : « *Tout ce que vous pouvez faire de mieux, c'est de continuer de prier le*

seigneur tout puissant de nous favoriser d'une prompte définition et vous vous en ressentirez. »

Tout se ligue contre la pauvre fille; elle écrit lettres sur lettres, toujours sans succès. Pour gagner quelque argent, elle copie des actes notariés, dont on retrouvera quelques uns, après sa mort, dans son triste réduit. Et, curieuse coïncidence, dans ce même temps, Rousseau, lui-même, qui habite à Paris à un cinquième étage de la rue Plâtrière, est obligé aussi, pour assurer son existence, de copier de la musique...

Pendant l'année 1772 le procès de la succession Artaud est toujours en suspend. Quatre des co-héritiers sont décédés sans avoir rien obtenu, d'autres, faute de ressources, renoncent à poursuivre l'affaire. Seuls Moutier et Michel font encore des frais, sans savoir quand cela finira.

Ils ont cependant pitié d'Esther et lui annoncent qu'ils viennent de payer 1.200 livres à « *MM. du Bureau de la Correspondance Générale* » sur sa procuration, ce qui doit la mettre à même « *de pousser un peu plus loin* ». Mais il ne paraît pas que cette somme lui ait été payée.

L'année 1773 n'apportera pas de changements dans la situation d'Esther Giraud. Ses deux sœurs ont fait opposition au paiement de sa pension qui ne pourra lui être servie que lorsqu'elles se seront mises d'accord.

En décembre, autre avatar. Elle apprend que la Chambre des Domaines de Paris a adjugé la succession Artaud au Roi. Autrement dit, l'Etat s'en est emparé! Les héritiers vont maintenant plaider contre le Fisc et essaient encore de faire prendre patience à Esther.

Voici l'année 1774. Le notaire Balleydier, d'Annecy, chargé des intérêts de Mlle Giraud, écrit successivement six lettres aux Directeurs de la Correspondance Générale à Paris pour leur signaler la détresse de sa cliente : « *Mlle Giraud dont vous avez les intérêts est dépourvue de tout, sans secours, venant journellement pleurer chez moi comme elle fait chez plusieurs autres pour obtenir quelque soulagement à ses besoins afin de s'empêcher de périr quoiqu'il soit deut deux ans de pension en décembre dernier.* »

Le 28 janvier 1774, Esther Giraud écrit à ses cousins Michel et Moutier qui sont installés à l'hôtel Artaud, à Paris, la lettre suivante, dont elle a laissé minute, et qui semble bien être la dernière : « *Messieurs et chers cousins, si dans votre façon d'agir à mon égard vous vous êtes proposé de me réduire dans l'état le plus pitoyable, vous devez maintenant être satisfaits ; ma situation n'a jamais été plus triste, il y a bientôt plus que les quatre murs dans la maison où j'arrose de mes larmes le peu de pain que je dois à quelques charitables amis, qui sans être mes parents, ont plus de compassion de ma vieillesse et des infirmités qui l'accompagnent, que vous n'aurez jamais eu d'humanité pour mes sœurs, dont les intérêts vous ont servi de prétexte pour me refuser, contre toute équité, les moyens de pourvoir à mes besoins et aux leurs.*

Si ces sœurs opiniâtres n'ont pas voulu se soumettre aux termes de notre transaction, elles souffrent par leur faute. Vous savez, Messieurs, que je ne leur dois rien où elles sont. Mais, que dis-je, prévoyant sans doute qu'elles ne seroient bien ici qu' àproportion de votre exactitude à me payer, elles n'ont pas jugé à propos de s'exposer à venir partager avec moi votre insensibilité.

Après tout, j'en reviens aux termes de notre transaction que j'ai toujours offert de suivre à la lettre. Que si vous persistez à vous en écarter, comme vous avez fait depuis plus de deux ans, il ne me sera pas difficile de la faire rescinder et de rentrer ainsi dans mes droits, qui sont assurément plus clairs que les vôtres. Faut-il des amis ? j'en ai, faut-il des protections ? mes amis en ont de puissans: Il ne me manque que de bons parents. J'ai l'honneur, etc. »

Des difficultés se présentent encore, mais à quoi bon les rappeler ? Esther Giraud est lasse de lutter ; elle en a assez d'écrire des lettres, de solliciter des audiences, de passer son temps dans les études des hommes d'affaires. Désormais elle va suivre le conseil que lui ont donné ses chers cousins : elle va « *se tenir tranquille* »... Elle meurt le 2 juin 1774.

. . . . . .

Même après son décès les hommes de Justice s'occupent d'elle. En effet, par un second testament, en date du 17 mai

précédent, reçu en son domicile, rue Sainte-Claire, « *au devant du lit de la testataire les rideaux ouverts* » par Me Pierre Balleydier, notaire royal, elle a « *institué et appelé pour héritiers les pauvres de l'Hôpital général de cette ville* » et leur a légué tout ce qu'elle possède (1).

Donc on fouille sa chambre ; on dresse l'inventaire des quelques meubles et objets qui y restent, puis le tout est vendu aux enchères publiques. Il y a, notamment, deux tabatières — dont celle que nous connaissons déjà — adjugée 4 livres 9 sols et une autre, en argent, qui fait 10 livres 4 sols. Le total de la vente s'élève à 98 livres 3 sols seulement.

Si, comme on peut le supposer, les indigents d'Annecy n'ont guère dû profiter de cette libéralité, il n'en reste pas moins le geste charitable d'Esther Giraud qui, pour sa mémoire, méritait d'être rappelé.

Selon son désir on l'enterre en pauvre dans l'église des Révérendes religieuses de Sainte-Claire. Son cercueil a coûté 12 livres 8 sols ; le curé de Saint-Maurice a touché 6 livres 8 sols et le médecin, pour ses honoraires, 61 livres 1 sols.

.....

Peut-être, la pauvre Esther, avant de s'éteindre, a-t-elle évoqué une dernière fois l'image lointaine et charmante du jeune Jean-Jacques, de l'inflammable élève de la Maîtrise de Saint-Pierre... qu'elle avait aimé...

Il a fait son chemin, Rousseau, depuis le temps heureux où il venait dans sa chambre de la rue del'Isle, lui apporter des lettres d'amour... qui n'étaient pas pour elle...

*
* *

Et voici la dernière pièce du dossier, celle qui met, ici bas, le point final à tous les romans, gais ou tristes : « *Le second de juin 1774 est morte, munie des sacrements et le 3 ensevelie dans l'église de Sainte-Claire, Demoiselle Françoise-Louise Giraud, native de Genève, âgée de 65 ans environ.* »

François et Joseph SERAND.

(1) Archives départementales de la Haute-Savoie, minutaire de Me Pierre Balleydier, année 1774.

La " Représentation du Mont-Blanc " dans le Passé

Qui de nous, sans être alpiniste ou savoyard, a pourtant une vision très nette des beautés du Massif du Mont-Blanc ? Cette exacte connaissance est fille directe de l'art photographique et surtout du cinéma. Si éloigné des Alpes que l'on puisse être, on a toujours eu entre les mains de belles épreuves d'amateurs ou de professionnels représentant la Mer de Glace, le Glacier des Bossons, les Aiguilles, le Dôme du Gouter et autres vues du géant des Alpes. Le cinéma est venu apporter à des milliers de spectateurs d'admirables images, d'autant plus vivantes que mouvantes, de la montagne, de ses champs de neige, d'escalades impressionnantes. A combien les films de montagne ont « révélé » ainsi les splendeurs du Mont-Blanc !

Mais ne pouvons-nous pas rechercher comment nos anciens ont pu se représenter le « pays des glacières » et les grandeurs des spectacles du Mont-Blanc ? En raison du prix onéreux des voyages et de la difficulté des moyens de communication, on n'allait guère en Savoie ; nos ancêtres ne connaissaient ni les « congés payés », ni les syndicats d'initiative. Mais si un petit nombre de privilégiés pouvaient seuls prendre la route des « Monts Maudits » parce que terrifiants, les esprits étaient de plus en plus attirés vers ces « merveilles de la Nature ». Pour répondre à ces curiosités grandissantes, il fallut trouver le moyen d'y satisfaire par la peinture, la gravure, l'estampe, la lithographie.

Nous voudrions dans cette courte étude signaler comment, au cours des siècles, le Mont-Blanc a joué un rôle dans les arts et inspiré un certain nombre d'artistes. On a traité avec talent de la représentation de la montagne dans l'art pictural, mais on n'a pas, comme nous le cherchons ici, limité cette question au seul Mont-Blanc ; la royauté

montagnarde de l'illustre massif méritait une étude spéciale de son image à travers les ans.

Si maintes vues de montagne, formant surtout des fonds, figurent dans les miniatures du Moyen-Age, il est bien difficile de spécifier quels monts ont été représentés par tel ou tel patient enlumineur, œuvres imaginatives et quelque peu fabuleuses. Aussi est-il impossible d'identifier un « Mont-Blanc » même dans les « manuscrits mignatures de la maison de Savoie ». De plus, pas plus de géant des Alpes dans les « véritables proufils et pourtraits » de montagne que certains graveurs de l'époque de la Renaissance se plaisaient à réaliser et à tirer. Comme on l'a indiqué dans les travaux concernant la représentation des montagnes, les fameuses cosmographies d'alors, la cosmographie de Sébastien Munster, le Theatrum mundi, entre autres demeurent choses des plus conventionnelles. Ces cosmographies, qui deviendront bientôt des atlas, tel le célèbre Atlas de Mercator, n'indiquent, ni les uns, ni les autres, le Mont-Blanc. On sait simplement que, dans la carte de Mercator, éditée en 1598, le village de Chamonix est mentionné. Plus tard d'autres atlas, où figurent d'intéressantes cartouches, comportent des plans de cités alpestres (Statuum Sabaudiæ Ducæ de 1682) mais toujours aucune vision du Mont-Blanc.

Mais voici que les « glacières » sont devenues une chose dont on parle : la vallée de Chamonix a été « découverte » par les deux pionniers de l'alpinisme, les Anglais Windham et Poccocke ; Genève attire une clientèle de plus en plus nombreuse de touristes. Les récits de voyages commencent à apparaître ; il faut les illustrer ; de plus, la mode des estampes a pris corps ; les beautés de la Suisse sont « traitées », dès 1660, par Gonrad Meyer ; déjà Albert Dürer avait gravé des montagnes en arrière-plan de plusieurs de ses compositions. Mais c'est au XVIIIe siècle que l'estampe, coloriée ou gouachée, va prendre un essor remarquable et verra plusieurs de ces créateurs se consacrer aux « vues perspectives » de montagnes.

La « découverte » de Chamonix et surtout l'extraordinaire propagande, si nous pouvons utiliser ce terme, que furent pour le Mont-Blanc l'exploit de Jacques Balmat

et du docteur Paccard et surtout l'ascension de M. de Saussure, détermina l'apparition d'un véritable flot d'estampes, de cahiers, de « vues dessinées d'après Nature », consacrées au Mont-Blanc. Le Géant des Alpes allait désormais connaître la gloire de l'iconographie en attendant celle du film.

Il est utile lorsque l'on veut mettre un peu d'ordre dans cette nombreuse documentation iconographique du Mont-Blanc de jeter un rapide coup d'œil sur l'art et la montagne. Tout d'abord, en dehors des précurseurs dont nous avons rapidement parlé, ce furent, c'était logique, des artistes de la Suisse qui s'attaquèrent aux Alpes. Cependant, à notre connaissance du moins, dans les œuvres des graveurs suisses travaillant de 1700 à 1750, ne figurent pas des estampes consacrées au Mont-Blanc, et nous pensons à ces estampes, très conventionnelles, signées d'artistes comme Heerlicher, Budul, Melchior Fuslen. Un graveur, qui fut un bon peintre, se détache du lot, Jean-Louis Aberli qui le premier osa « peindre un glacier », mais son talent resta attaché à représenter les monts de l'Oberland et le lac de Thoune.

Autour d'Aberli, de 1750 à 1780, toute une pléiade de graveurs et d'artistes suisses publient de belles « vues de montagnes », Wolf, Deniker, Wurst, Hackert, Meyer entre autres.

Le genre se perfectionne encore à la fin du XVIIIe siècle avec des artistes comme Haller, G. Hartmans, Niklaus, Koenig, Michel, Besson. L'aquateinte, dans la gravure sur cuivre en couleurs est lancée par Janinet. Les Lory, les Link produisent des œuvres que les amateurs s'arrachent et un de La Rive précède de puissants créateurs comme Diday et Calamme.

Dans ces œuvres, qui datent d'après 1760, le Mont-Blanc tient une place réelle. Avant le triomphal voyage de Saussure, d'intéressantes estampes sur « Chamonix et les Glacières » ont été tirées. Nous citerons, par exemple, une estampe en couleur « Vue du Prieuré et de la Vallée », datée de 1772, dessinée par Jalabert et gravée par Geisler. Mais comme on le sait, ce fut le « chantre du Mont-Blanc »,

l'excellent Bourrit, « graveur-émailleur à Genève », qui effectua avec une ardeur inlassable « l'illustration » de ces « Descriptions des Glacières ». C'est Bourrit qui fut l'illustrateur des publications de Saussure : « Les vues des montagnes que j'ai jointes à leurs descriptions ont été dessinées sur les lieux par M. Bourrit avec une exactitude que l'on pourrait appeler mathématique.... J'aurais volontiers fait graver quelques-uns de ces grands tableaux des glacières si le burin pouvait rendre la force et la vérité avec laquelle il exprime les glaces, les neiges et les jeux infiniments variés de la lumière au travers de ces corps transparents. » Certes, en ne faisant plus de la « montagne de fantaisie », Bourrit se rendit un des premiers compte de la difficulté de la peinture de montagne. Ne nous dit-il pas lui-même : « Que de dessinateurs, que de peintres qui, voyant toutes les règles de leur art devenues inutiles, ne se trouvèrent plus que de faibles écoliers auprès de cette nature inattendue et fort au-dessous d'une parfaite imitation. Aussi ne font-ils pour la plupart que de médiocres esquisses aussi éloignées du vrai, du grand que cette Nature l'est de toutes les notions connues ». L'œuvre de Bourrit consacrée au massif du Mont-Blanc demeure un des meilleurs témoins des « Glacières » telles que M. de Saussure a pu les voir et les admirer. C'est lui qui fournira les planches des éditions successives qui accompagnent les récits célèbres de Saussure. C'est à lui que les « faiseurs d'estampes » emprunteront dorénavant leurs thèmes principaux : vue du Mont-Blanc de l'extrémité du lac de Chedde, vue du Glacier des Bossons, vue de la vallée des Glaces du sommet du Montenvers, vue de la vallée de Chamonix, vue de l'amas de glaces et source de l'Arveyron. Ajoutez-y des estampes sur Bonneville, Cluses, Magland, la cascade de l'Arpenaz, le Pont Saint-Martin et Sallanches et vous aurez les éléments essentiels des « Souvenirs et albums » qui fleuriront de 1830 à 1860.

En même temps que le Genevois Bourrit découvrait les merveilles du Massif, un Français, venu des très plates contrées de l'Artois, s'arrêtait pour... sept ans, ébloui par un coucher de soleil sur le Mont-Blanc vu de Sallanches. C'est le général de division Bacler d'Albe. Né à Saint-Pol,

fils d'officier, étudiant envoyé à Rome par son père, alors directeur des postes à Amiens, Louis-Albert-Ghislain Bacler d'Albe passait à Sallanches en 1781 ; il n'en devait partir qu'en 1793 ! Doué d'un talent de peintre et de topographe, Bacler d'Albe s'acharne à « peindre les Monts Maudits » qui l'ont ensorcelé. Sans cesse en course, il parcourt la vallée de Sallanches et celle du Prieuré. Il a réussi plusieurs de ces dessins en couleurs sous le titre modeste de « Vues du Haut-Faucigny ». Qui ne connaît son « Mont-Blanc et la vallée de Sallanches », pris sur les pentes de Combloux, dont le premier plan est très dix-huitième, mais dont les lointains sont singulièrement évocateurs ! Nous n'avons pas ici à suivre l'étrange carrière de Bacler d'Albe. Celui-ci lâchait ses pinceaux et crayons en entendant en 1792 les tambours du bataillon de l'Ariège, lors de l'entrée des républicains après Miribel à Sallanches, il s'engageait dans l'armée. A Toulon, Bonaparte le remarque, à Nice il l'appelle à son état-major comme capitaine directeur du bureau topographique de l'Armée d'Italie. Le Premier Consul, admirant l'œuvre réalisée par Bacler d'Albe de la carte de la campagne transalpine, le nomme « chef des ingénieurs géographes » et le garde auprès de lui. Bacler fera toutes les campagnes de l'Empire : 1813, général de brigade, et les Cent Jours, général de division. Mis en demi-solde, Bacler reprend ses crayons pour vivre; il mourait à Sèvres le 12 septembre 1824.

Pendant que Bacler d'Albe travaillait à Sallanches, le Suisse Link qui a fourni une œuvre considérable comme estampes, et Charles Hackert, publiaient des pièces remarquables de finesse et de douceur.

Après la Révolution, même sous l'Empire et encore plus durant les premières années de la Restauration, la renommée du Mont-Blanc et de Chamonix ne cesse de grandir. N'y voit-on pas séjourner toutes les célébrités d'alors, notamment les deux impératrices Joséphine et Marie-Louise ? Plus que jamais le public est avide de « représentations » de ces régions fameuses. Et voici sonnée l'heure de ces « Souvenirs », de ces « Albums » formés de série de gravures en noir, en couleurs, sur cuivre, de tous les formats. Les « Vues du Mont-Blanc » s'industrialisent

selon l'expression heureuse de John Carteret. Les gravures composant ces recueils sont concacrées aux mêmes scènes; elles forment une suite de vues qui partent de Genève pour aboutir au Valais. Un des pionniers du genre en question est le Savoyard Albanis Beaumont, de son métier ingénieur cartographe. Il faut croire que la confection de ces albums était d'un rapport suffisant car vers 1800 nous trouvons Albanis Beaumont installé à Londres, associé à deux « coloristes » anglais.

Il est impossible de dénombrer les divers albums parus alors sur Chamonix, d'autant plus que la lithographie permet un élan encore plus marqué après 1826, avec le fameux « Voyage pittoresque dans la vallée de Chamonix », réunissant des lithos en couleurs signées A. Cuvillier. Un graveur se détache du lot : Du Bois, dont les cuivres ont été maintes fois reproduits. Qui de nous n'a eu entre les mains un de ces « Souvenirs », relié à la mode romantique, rectangulaire et désuet. Tournez-en les pages un peu jaunies; elles seront à peu près les mêmes : Cluses, la Cascade de l'Arpenaz, le Pont Saint-Martin, Sallanches, le Mont-Blanc et le lac de Chedde, la mer de glace vue de la Flegère, le Mont-Blanc vu du Brévent, les Bossons, Chamonix, les Sources de l'Arveyron, le Col de Balme, le village de l'Argentière; ces albums sont vendus à Genève, les plus répandus avant l'annexion étaient ceux de Muller, de Bussoli, de Baumann ; à Chamonix se vendait « chez V. Payot » un « Souvenir du Mont-Blanc » avec lithographies en couleurs de Cuvillier ; à Genève, même sous Napoléon III, se débitait à une forte cadence un « Souvenir de la Suisse », avec en sous-titre « Le Mont-Blanc et ses environs », chez Morel, éditeur, rue du Rhône.

Le premier « guide » illustré sur la vallée de Chamonix est celui de Samuel Birman, en vente à Bâle et publié en 1826. Un texte intéressant précède les gravures qui traitent surtout des détails et où sont évitées les représentations des glaciers. Une affiche du temps nous fait connaître que chez Briquet et Dubois, rue du Rhône, vis-à-vis la Poste aux lettres, libraires et marchands d'estampes, on trouvera « grand choix de souvenirs et de panoramas sur le Mont-Blanc ».

Pour donner un ton plus sérieux à la collection de gravures réunies en album, certains « souvenirs » portent l'étrange indication suivante : Muséum de Chamonix !

Si à Genève, à Bâle, voir même à Chamonix, on éditait force albums, à Londres des graveurs ne cessaient de donner des « estampes » et surtout des lithographies ; la mode se porta surtout vers les planches aquarellées sur cuivre en couleurs. C'est du romantisme agréable, fin ; les pièces portent la signature de Brokedon et d'Agnès Callow.

L'industrie des « souvenirs » se continue sous le second Empire, avec les œuvres de Ciceri (d'Andiran) et le très bon ouvrage « La Haute-Savoie », récits de voyage et d'histoire de Francis Wey, avec une riche collection de gravures de Terry. Ce « beau document » est dédié au Prince Impérial ; il « écrase » tous les autres «albums ».

A part « l'industrialisation » de la représentation du massif, le Mont-Blanc n'a pas inspiré les peintres. Du côté suisse, Calamme n'a pas essayé de rendre un des aspects du géant des Alpes ; Töpfer n'a donné que quelques « touches ». Du côté français, un de nos peintres de la fin du XVIIIe siècle, Horace Vernet, est bien allé à Chamonix, mais ne nous a rien laissé comme témoin de ce voyage. Bourrit a pourtant noté une intéressante précision : « A mon dernier voyage à Paris, M. Vernet me fit voir une ébauche qu'il avait faite de l'Arveyron, mais il sentait si bien que ces sortes d'objets, qui choquaient toutes les lois de la perspective, demandaient une étude particulière qu'il crut devoir ne pas achever ». Nous savons aussi que Mme Vigée Lebrun s'était rendue aux glaciers et avait fait plusieurs « études » ; il n'en est rien resté.

Depuis, des peintres se sont attaqués avec ardeur à « la plus haute cîme d'Europe. Mais nous voulons ici n'évoquer que le passé lointain du temps des diligences et inciter à aller chercher dans le grenier de la maison de campagne un de ces « souvenirs de la vallée de Chamonix » que les photos d'art et aujourd'hui le cinéma ont mué en vieux papiers d'autrefois. Regardez-en les images ; elles vous rappelleront les boîtes à musique, les lampes à huile, les poufs et... le voyage de M. Perrichon. Peut-être trouverez-

vous aussi dans le grenier quelques belles estampes oubliées, un Link, un Lory, un Bacler d'Albe ; encadrez-les et mettez-les à une bonne place : ces montagnes « aimables », ces teintes doucement évocatrices, ces « natures honnestes » et ces « braves villageois » charmeront vos coeurs et vos yeux. Quoi qu'on fasse, ces estampes du dix-huitième ne seront jamais dévaluées !

Maurice Besson.

CHRONIQUE SAVOISIENNE

de Mars à Septembre 1936

Population d'Annecy. Recensement opéré le 8 Mars 1936 :

Population agglomérée	20.965
Population éparse	392
Total de la population municipale	21.357
Population comptée à part (garnison, maison d'arrêt, orphelins, lycées, asiles, communautés)	1.936
Total général	23.293
Chiffres de 1931	20.289

Le bâtonnier Henri Robert. — Le 12 Mai 1936 s'éteignait à Paris, dans son hôtel particulier du boulevard Pereire, un grand ami de la Savoie, un admirateur éloquent des beautés incomparables du Lac d'Annecy, le bâtonnier Henri Robert. Il fut l'hôte de Talloires dès 1922, puis de Saint-Jorioz où pendant 8 années, nous dit André-Charles Coppier, il attira l'élite de la France et consacra de beaux et de grands articles à la gloire de notre Savoie et aux attraits du lac d'Annecy. Sa grande voix se fit entendre à Tresserve pour l'inauguration de la stèle Lamartine, devant le balustre d'or de J.-J. Rousseau à Annecy et enfin à Talloires pour la commémoration du centenaire d'André Theuriet.

Gustave Rivet. — Le 25 juin 1936 est décédé à Barraux M. Gustave Rivet,, ancien Vice-Président du Sénat et Président de la Ligue Franco-Italienne. M. G. Rivet s'intéressait aux travaux de la Florimontane dont il avait été lauréat, en 1874, en obtenant un 3e prix au premier concours de poésie organisé par notre Académie.

Il résidait fréquemment à Annecy, depuis le mariage de sa petite-fille avec le Docteur Rougeux.

Comptes du Trésorier de Genevois
(1486)

En 1394, le maison souveraine de Genevois s'éteignait en la personne de Robert de Genève, plus connu sous le nom de Clément VII, pape d'Avignon, qui commença le Grand Schisme d'Occident. En 1401, le comte Amédée VIII, qui devait s'élever aussi au Souverain Pontificat, scellait l'unité savoyarde par l'acquisition du Genevois, auquel ses comtes, rivaux malheureux de la maison de Savoie, avaient su, au cœur même des possessions des Blanches-Mains, conserver pendant près de 4 siècles, son indépendance. En 1416, l'empereur d'Allemagne Sigismond élevait la Savoie au rang qui lui convenait désormais dans la hiérarchie féodale : « Entre le duché de Bourgogne et le duché de Milan, il y avait enfin un duché de Savoie. » (1)

L'annexion du Genevois avait été un coup de maître. Il semble bien, au contraire, que ce fut à une funeste coutume que céda le nouveau duc, quand il donna le Genevois à peine acquis, en apanage à son fils Louis. Heureusement il ne se forma pas dès lors une branche apanagée du Genevois : à Louis succéda en 1434 son frère Philippe, en 1444 son fils Louis et enfin en 1460 un autre de ses fils Janus qui mourut sans descendance mâle. Dans le cas contraire, une semblable mesure eût été de nature à compromettre l'unité naissante de la Savoie, comme on le vit quand l'apanage échut en 1514 aux futurs ducs de Nemours pour ne faire retour à la couronne qu'en 1665.

Sous ses nouveaux maîtres, le comté reprend des airs d'indépendance et Annecy de capitale. Elle a dans son enceinte, son souverain et sa cour, son Conseil d'Etat, son Conseil résident de justice, et sa Chambre des Comptes. Bref, c'est à la tête d'un petit état quasi autonome, sur lequel il va régner plus de 30 ans, que les Lettres patentes

(1) H. Ménabréa : *Histoire de Savoie*, p. 86.

du 26 février 1460 plaçaient Janus de Savoie, en le faisant comte de Genevois, baron de Faucigny et de Beaufort.

En 1465, il épouse Hélène de Luxembourg. « La nouvelle comtesse, nous dit Ducis (2), ne se plaisait nulle part que sur les bords du lac d'Annecy » : au château, centre féodal de l'apanage, à Talloires, où elle mit au monde en 1467 leur unique enfant, au palais de l'Isle que son mari lui donna en propre en 1473, au château de Duingt surtout qu'elle occupa dès 1468, qu'elle acheta de ses deniers en 1481 et dont elle fit le Versailles du Genevois. C'est à Annecy encore qu'elle voulut reposer : elle mourut en 1488 et fut ensevelie au tombeau qu'elle s'était préparé, dans la chapelle de Notre Dame de Pitié, en l'église des Dominicains, aujourd'hui église Saint-Maurice. Son époux vint l'y rejoindre en 1492 et leur fille Louise en 1530.

Tout comme les ducs de Savoie, les comtes de Genevois avaient donc leur Chambre des Comptes ; de même aussi leurs Trésoriers généraux, fonctions que, sous Janus de Savoie, noble Humbert Gruet (ou : de Gruet ; en latin : Grueti), secrétaire ducal, remplissait dès avant 1466 et qu'il occupa jusqu'à sa mort (3) survenue en 1482. En Genevois comme en Savoie, ces charges de la Chambre des Comptes, sans être héréditaires en droit, sortaient rarement des mêmes familles. Or, de son mariage avec noble Ayma Farfein (4), Humbert Gruet avait eu 4 filles (5) : Bonne, Antoinette, Jacquemette et Jeanne, mais de fils point. Ce fut donc un de ses gendres, l'époux de Jacquemette, noble et égrège Pierre Métral (ou de Métral ; en latin : Mistralis),

(2) Chan. Ducis : *Le Palais de l'Isle à Annecy*, Rev. Sav. 1892, p. 105.

(3) En 1466 (Arch. Cohendier ; Foras, *Armor. et nobil. de Savoie*, vol III, p. 181) ; en 1477 (Max Bruchet, *Et. archéol. sur le château d'Annecy*, Rev. Sav., 1900, p. 282) ; en 1479 (Tit. Eschavannes ; Foras. *Op. cit.*, III. 181) ; en 1480 (Arch. Boimond, liasse I bis A, p. 1 ; en 1482 (Foras, *Op. cit.*, III. 179 et IV. 402).

(4) Foras, *Op. cit.*, III. 181.

(5) L'existence de ces 4 filles, affirmée par Guichenon, et que l'auteur du Nobiliaire de Savoie semble avoir d'abord mise en doute (vol. III, 178 et 179), puis admise, à la lumière de nouveaux documents (IV, 402, en note), est prouvée de façon irréfutable par un document de nos archives (Archives Boimond, liasse I bis A, p. 3) : c'est une supplique où *Bona, Anthonia, Jaquema et Jana filie et universales heredes deffuncti nobilis humberti grueti ducalis secretarii quondam et thesaurarii gebenn.*, exposent au duc le différend survenu entre elles et Girard Trottier, bourgeois de Chambéry, à cause de certains lieu d'aisance et cabinet de toilette *quorumdam retractus et lavatorii* que ledit Trottier entretenait *indebite in platea ante domum dictarum filiarum et a parte nobiliori ipsius domus videlicet anteriori, et domum dicti trocterii a parte posteriori sita.* Par lettres, à Chambéry, du 8 août 1493, la duchesse Blanche, tutrice du duc Charles-Jean-Amédée, mande à ses *dilectis sindicis chamberiaci* d'avoir à connaître de cette querelle dans les 3 jours et *commodo franchesiarum vestrarum.*

seigneur de Chênex, qui succéda à Humbert Gruet comme Trésorier de Genevois. Nous le trouvons en charge dès le 14 février 1483 (6); il l'était encore en 1487 (voir ci-dessous) et, si l'on considère que c'est vers 1490 qu'il fut créé Maître auditeur à la Chambre des Comptes de Savoie (7), il y a de fortes chances pour qu'il soit resté Trésorier de Genevois jusqu'à la mort du comte Janus en 1492, date à laquelle l'apanage fit retour à la couronne.

Il est inutile d'insister sur l'intérêt que présentent les comptes des Trésoriers généraux, notamment pour l'histoire économique du Moyen-Age. La belle série des comptes des Trésoriers de Genevois, aux archives camérales de Turin, ne diminue en rien celui du rouleau que je vais analyser. La dite série est d'ailleurs incomplète, ce qui n'a rien d'extraordinaire, vu les vicissitudes subies par les archives savoyardes: notamment, pour Janus de Savoie, il n'y a que 26 comptes (8), répartis dans les années 1463 à 1479 et 1482 à 1492. Enfin, outre cette particularité d'être resté en Genevois (9) lors de l'exode général de ses pareils vers Turin au début du XVIIIe siècle, mon rouleau va nous permettre de pénétrer dans l'intimité de la famille du comte Janus, cette famille princière dont Annecy fut la constante résidence et l'apanage de Genevois-Faucigny l'unique souci.

Pénétrer dans l'intimité est peut-être beaucoup dire pour des comptes qui portent sur un laps de temps si court : la première livrée *librata* est du 2 novembre 1486 et la der-

(6) A cette date, par lettres données à Annecy, le comte Janus lui mande de verser à Janin de la Mare *de Mara*, marchand, 14 florins 8 deniers gros pour prix de certaines marchandises données par ledit comte à son écuyer Louis de Verbouz. Le même ordre avait déjà été donné à Humbert Gruet, par lettres à Annecy du 13 juillet 1480. Ladite somme ne fut versée que 5 ans plus tard à Janin de la Mare qui en donna quittance à P. Métral par acte, à Annecy, Me Claude Buttet notaire, du 28 septembre 1485. Dans tous ces actes (Arch. Boimond, liasse I bis A, p. 1), P. Métral est expressément désigné *thesaurario nostro* ou *thesaurario gebenn*. Dans la quittance, nous voyons qu'en 1485, P. Métral habitait à Annecy dans la maison des hoirs d'égrège Aymon de Vège *de Vegio*.

(7) J. Boimond, *Une lettre de Louise de Savoie, dame de Duingt*, Rev. Sav. 1935, p. 124. Dans cet article, j'avais de plus identifié P. Métral avec le Pierre, père de Hélène de Métral qui épousa Humbert d'Angeville et lui apporta la seigneurie de Chênex. Ceci, qui est vraisemblable vu les dates et la transmission de Chênex, expliquerait en outre que, dans nos archives, les 4 premières pièces de la Fasse I bis A, qui concernent exclusivement P. Métral, voisinent avec 5 autres pièces concernant uniquement Chênex, les d'Angeville et les Lambert. Le tout, comme je l'écrivais alors, pourrait provenir des archives d'isparues des barons de Ternier, Hélène de Métral étant la trisaïeule de Jérôme d'Angeville qui recueillit en 1611 la baronnie de Ternier dans l'hoirie de son grand-oncle Jérôme de Lambert.

(8) Max Bruchet, *Répert. des sources de l'hist. de Savoie*, p. 55.

(9) Arch. Boimond, liasse I bis A, p. 2.

nière du 20 décembre de la même année ; deux mois à peine pendant lesquels les *pecunie quantitates* déboursées par P. Métral se montent en tout à *81 florenos 10 denarios grossos parvi ponderis* (10). On se livre parfois à de savants calculs pour connaître l'équivalent moderne du florin à la fin du XVe siècle ; pour moi, je crois que je ne saurais trouver meilleure échelle que celle que nous fournit notre rouleau lui-même. En ce bon vieux temps où l'on ignorait la poste aux lettres, tout seigneur devait avoir ses messagers. Un personnage d'importance comme Janus de Savoie avait même son chevaucheur *calvacator*, officier spécialement chargé du courrier: c'était en 1486 un certain Picard Bovier ou Bonier, que notre compte appelle toujours sauf une fois, Picard le Chevaucheur. En cas de besoin, le Comte employait aussi d'autres gens de sa cour : le bâtard de Lornay, Nycod Renguis, et le petit Antoine L'Archevêque *parvo anthonio archiepiscopo*. Or, chaque fois que ces courriers partaient pour deux jours entiers, pour leurs dépenses et celles de leur cheval *pro suis et ejus equi expensis duorum dierum integrorum*, ils touchaient 10 deniers gros, parfois 12, ce qui faisait exactement 1 florin petit poids. On peut se faire par là une bonne idée de la valeur du florin à cette époque.

Ce sera donc plus modestement, une porte que la gothique négligée de P. Métral va nous entrebailler sur la vie privée de la famille comtale..., une porte de la maison de l'Isle. Car d'un examen attentif du rouleau, il semble bien ressortir que le Comte et la Comtesse *dominus et domina*, avaient, au moins en cette fin de l'année 1486, délaissé le château, centre seigneurial et militaire, pour venir habiter dans l'île du Thiou, ce qu'on appelle aujourd'hui pompeusement le Palais de l'Isle, et qui se nommait alors plus justement la maison forte de l'Ile *domus insule*.

C'est là que se font toutes les livraisons de marchandises, c'est là que travaillent alors les corps de métiers. Le château venait d'être entièrement réparé dans la première moitié du siècle ; par contre, à la maison de l'Isle dont le

(10) Au rouleau sont annexées des lettres données à Annecy le 18 janvier 1487 par lesquelles Janus de Savoie mande aux maitres auditeurs de sa Chambre des Comptes, de porter cette somme sans difficultés au compte de P. Métral.

Comte venait seulement de faire rentrer le domaine utile pour en faire présent à sa femme (1473), les toits « ces terribles toits, la ruine des propriétaires », comme écrivait plaisamment le comte de Viry (11), ne devaient pas être exempts de gouttières. Il fallut acheter un mille de tuiles à noble Pierre des Bois *de nemoribus*, qui en fut payé le 22 novembre : le mille de tuiles valait alors 4 florins. Et il faut bien croire que les gentilshommes tuiliers avaient en Savoie les mêmes privilèges que les verriers français, puisque cet honorable négoce ne semble pas avoir porté atteinte, au moins aux yeux du Trésorier, à la noblesse du seigneur qui l'exerçait. Ce fut un certain Guigon Offinal *offinalis* qui les amena de la tuilerie à Annecy — le port s'éleva à 6 gros — et les posa sur la maison de l'Isle et les écuries du Comte *in stabulis domini*.

Car à la maison de l'Isle se trouvaient les écuries du seigneur, sur lesquelles régnait Pierre du Fournet *de forneto*, palefrenier du Comte. Important personnage que ce palefrenier, et pour qui l'hippiatrique et l'hippologie ne devaient plus avoir de secrets : il ne se fait pas de réparations aux écuries que ce ne soit *presente pallafrenario domini* et le 20 décembre, le Comte qui *certos equos emere volebat* n'hésite pas à l'envoyer 2 jours à Genève pour les examiner.

Les bâtiments, les chevaux... Ce tableau des soucis du propriétaire, fût-il prince, serait incomplet si nous oubliions les procès. Janus de Savoie se trouvait en effet avoir alors quelques causes pendantes devant le Conseil résident de Chambéry *in curia ducali residenti*. Affaires d'Etat, affaires particulières ? Notre Trésorier ne nous le dit pas ; j'imiterai sa discrétion. Mais chacun sait que ce genre de choses ne vas pas sans de menus débours, et le 9 novembre, il fallut remettre 2 fl. et 2 den. gros à un certain Viollat *viollacti*, clerc du Procureur de Genevois. Mais, ô lenteur de Thémis, les affaires du Comte ne durent pas s'en trouver sensiblement avancées, car le 25 du même mois le petit Antoine L'Archevêque devait sauter en selle muni de *licteris clausis ad dominos presidentem et alios consilii*

(11) *Etrennes geneu.*, 1927, p. 11.

chamberiaci. Hélas ! le 5 décembre, c'est Picard le Chevaucheur qui doit prendre à son tour, avec de nouvelles lettres closes, la route de Chambéry. Il devait être « monté comme un saint Georges », car il toucha cette fois 12 gros ½ (12), au lieu des 10 ou 12 accoutumés pour une chevauchée de 2 jours. L'effet de ces secondes lettres ne fut sans doute pas décisif ; d'où, le 16 décembre, nouvelles missives *ad dominos consilii*. Cette fois, c'est Renguis qui fait le voyage de Chambéry ; cet intrépide cavalier avait dû se muer en Mercure aux pieds ailés, car nos comptes ne disent mot des dépenses de son cheval et il ne toucha que 6 gros.

J'ai dit plus haut la place tenue dans ces comptes par les dépenses des courriers. Outre ce que je viens d'en mentionner, c'est le batard de Lornay qui est expédié le 5 novembre, muni de letres, *ad Reverendum dominum tharantasiensem archiepiscopum* ; c'est Picard le Chevaucheur que Janus envoie le 25 novembre à Coppet *coppetum*, au seigneur de Viry (13) *ut illico peniret annessiacum*, le 29 porter des lettres à l'Evêque de Genève et encore le 20 décembre à Genève, avec une missive pour le seigneur de Brandis. Comme on le voit, en général, les courriers ne sortaient pas des Etats de Savoie, et leur absence durait ordinairement 2 jours entiers.

Le 25 novembre, le bâtard de Lornay fut en outre envoyé à Aiton *apud Ethon* pour faire amener certain vin donné au Comte de Genevois *per quandam mulierem*. Ce n'est pas le seul don que mentionne notre rouleau : il y est aussi question d'un bœuf gras *unum bovem pinguem*, don de Jacquemod Maclet (14), et qui fut amené le 15 décembre par ses *famulis*. Dans ces cas-là d'ailleurs, on faisait bien les choses, et le Tréosrier avait, le soir, des pourboires à

(12) C'est-à-dire 12 gros et 1/2 florin, soit 18 gros.

(13) Noble, magnifique et puissant Amédée, seigneur puis baron de Viry, avait acquis d'Armand, vicomte de Polignac, par acte à Genève du 14 janvier 1484, le château et mandement de Coppet pour 9.000 écus d'or. Il en prêta hommage, le 15 juin, au Duc, qui, le 20 novembre, érigea en sa faveur Viry, Mont-le-Vieux, Rolle et Coppet en baronnie. Dans un acte du 29 février 1489, le duc Charles reconnait les grands services rendus par lui *nuper circa guerram nobis motam per marchionem saluciarum*. En 1490, il fut ambassadeur de Janus de Savoie auprès du roi de France et du duc de Bourbon. (*Armor. et nobil. de Sav.*, V, 870 et 871. Ce même *Amedeo de Viriaco domino rotuli* était d'ailleurs conseiller de Janus de Savoie dès 1480. (Arch. Boimond, liasse I bis A, p. 1).

(14) Jacquemod Maclet était de La Roche (Arch. Boimond, liasse I bis A, p. 1).

porter dans ses comptes. Les serviteurs de Maclet eurent 12 gros *pro eorum vino*, et ceux qui le 29 novembre apportèrent le vin d'Aiton en eurent 18.

On en usait de même vis-à-vis des messagers étrangers : ainsi le 19 décembre avec celui qui apporta de Genève à Janus de Savoie des lettres envoyées de Piémont par le Duc.

De quoi Charles Ier pouvait-il bien dans cette lettre entretenir son oncle Janus ? Il est permis de supposer que c'était de la guerre de Saluces. En effet, Louis II, marquis de Saluces, venait d'ouvrir inopinément les hostilités en s'emparant du château de Sommariva.

Les comptes de P. Métral portent traces de cette guerre: à la date du 12 décembre 1486, ils mentionnent une somme de 6 florins versée pour leurs vacations et dépenses, à l'infatigable Picard le Chevaucheur, à Rolet Mugnier, sergent et à d'autres sergents qui portèrent des lettres de la main du Comte aux nobles du Genevois et du Faucigny pour qu'ils se préparent à rejoindre l'armée du Duc.

Cet article du rouleau est peut-être le plus intéressant au point de vue historique ; je ne résiste pas à la tentation de le transcrire en entier.

Libravit die XII^a^ decembris picardo calvacatori, roleto mugnerii servienti et aliis servientibus qui portaverunt licteras manus dominicalis ad nobiles gebennesii et foucigniaci ut se ad arma pararent pro armata ducali pro eorum jornatis et expensis : VI ff pp.

Après un an, Charles Ier devait sortir complètement victorieux de la guerre de Saluces Mais il y a là une preuve touchante, dès la première heure de la lutte, de l'entier dévouement de la noblesse de l'apanage Genevois-Faucigny au jeune Duc — il était alors âgé de 18 ans seulement — attaqué à l'impoviste.

Peut-être le chef de cette noblesse, le comte Janus lui-même, songea-t-il à combattre : le 16 décembre, le fourbisseur, c'est-à-dire l'armurier *furbisserio*, .Dieu-le-Fils Guerre, reçut de P. Métral 16 gros *pro precio unius ensis* vendue par lui au Comte.

Au reste, le gouvernement de son apanage devait l'oc-

cuper suffisamment. A cette époque, le Conseil de Genevois avait encore de vieilles habitudes ambulatoires : dans le courant de novembre ou de décembre, il siégea à Faverges, ce qui rapporta à l'hôte dudit lieu *hospiti fabricarum*, un nommé Sordet, 7 florins pour les dépenses faites chez lui *per gentes consilii domini dum dominus ibidem ultimo stetit.*

Les soucis de la chose publique n'exemptent d'ailleurs pas des maux des simples mortels. Le bon chanoine Ducis parle quelque part (15) des « courants humides qui pénétraient dans la maison forte de l'Isle ». Ces courants durent avoir un effet pernicieux sur les bronches du couple princier, car P. Métral note dans ses comptes — j'allais dire dans son journal — à la date du 16 novembre, que le médecin *phisico*, maître Jean Pieruz *hiis diebus elapsis visitavit dominum et dominam*. Il leur en coûta 20 florins, et, que la Faculté me pardonne ! je suis bien obligé de constater que déjà, en 1486, le traitement d'une grippe coûtait autant que la nourriture et le logement pendant 6 semaines d'un cavalier et de sa monture. On remit d'ailleurs ses honoraires à l'homme de l'art par l'intermédiaire du maître-queux *magistri coquine domini.*

C'était un moment bien mal choisi pour tomber malade, car on était à la veille du mariage de Louise, la fille unique de Janus de Savoie. Louise avait épousé en 1483 son cousin germain Jacques-Louis de Savoie, marquis de Gex ; elle avait 16 ans, il en avait 13 et mourut deux ans après, avant la consommaiton du mariage. Deux ans plus tard, soit en 1487, elle épousa son oncle à la mode de Bretagne, François de Luxembourg, vicomte de Martigues, d'une illustre maison qui compte au XVe sècle, 5 alliances avec celle de Savoie (16). En cette fin de 1486, on était à Annecy, au plus fort des préparatifs de ce mariage ; une activité inaccoutumée régnait dans la maison de l'Isle où l'on allait recevoir le fiancé et sa suite : bêtes et gens. Je dis : bêtes et

(15) *Le Palais de l'Isle à Annecy*, Rev. Sav., 1893, p. 21.

(16) Louis de Luxembourg, connétable de France, épousa une fille du duc Louis et d'Anne de Chypre, Marie ; ils eurent : 1° Hélène de Luxembourg, qui épousa Janus de Savoie, frère de sa mère, et fut mère de Louise qui épousa François de Luxembourg, cousin-germain d'Hélène ; 2° Pierre de Luxembourg qui épousa Marguerite de Savoie, sœur de sa mère, et eut d'elle Marie de Luxembourg qui épousa Jacques de Savoie, comte de Romont, frère à la fois de sa mère et de sa grand'mère,

gens, car, d'après le journal de P. Métral, il semble que, dans l'aménagement de la maison de l'Isle, ce fut aux bêtes qu'on songea d'abord. Le 14 novembre, deux hommes de Quintal, deux spécialistes sans doute, Pierre Ravais *ravasii* et Jean Girard, vinrent poser *in stabulis domini domus insule*, 2 mangeoires et 2 rateliers *duabus migeriis et duobus ratelleriis* supplémentaires pour tenir les chevaux du Vicomte de Martigues (Prix : 3 florins, 8 gs). Ce n'est qu'une semaine après, le 21 novembre, qu'on songea dans cette même maison de l'Isle qu'il fallait aussi des lits *pro gentibus dicti Illustris domini vicecomitis martigue*. On eut alors recours à un certain Robert Balli qui apporta une douzaine de pièces de bois *una duodena postium pro faciendis formis lectorum*. (Prix : 6 gros). Ces lits qu'on fabrique en nombre convenable quelques semaines avant l'arrivée des invités jettent un jour exquis sur l'hospitalité de l'époque. Et le lendemain, jugeant, je pense, que tout était prêt, on dépêcha *ab annessiaco ad partes francie*, Nycod Renguis dûment nanti de lettres closes pour l'heureux fiancé. Il dut les recevoir 3 ou 4 jours après si j'en crois les 30 gros portés en marge pour les frais de voyage du messager.

La main gauche devrait ignorer ce que donne la droite, mais les trésoriers n'ignorent rien, et je ne veux pas être moins complet que noble et égrège Métral. Je me dois donc de dire que le 2 novembre *die commemoracionis omnium animarum*, Janus de Savoie fit remettre à son chapelain *sui presbyteri*, messire Jacques de Rovorée *de ravorea*, 4 florins pour célébrer des messes à son intention dans l'église N.-D.-de-Liesse *in ecclesia beate marie lele annessiaci*. P. Métral ajoute que c'est selon la coutume, ce qui est tout à l'honneur du Comte de Genevois.

C'est aussi *juxta annuale solitum* qu'aux approches de Noël, le 16 décembre, il fit envoyer 4 fl. ½ aux Cordeliers de Rive, à Genève (17) et aux religieux de Ripaille *fratibus religiosis sancti francisci gebenn. et religiosis Ripallie*, pour célébrer des messes à son intention.

(17) Anne de Chypre, mère de Janus de Savoie, y avait fondé une chapelle sous le vocable de Notre-Dame-de-Béthléem, où elle fut ensevelie ainsi que son mari le duc Louis. (Besson, *Mém. pour l'hist. du dioc. de Gen.*, p. 95).

Enfin, pour terminer, un fait divers qui est encore une bonne action : Jean, fils de Rudet Allio et ses voisins, du Tertenuz, paroisse de Faverges, ayant vu dans les premiers jours de novembre, leurs biens détruits par un incendie, le Comte leur donna 2 florins d'aumône.

Jean BOIMOND.

Le Docteur GALLET

Une date douloureuse du trimestre qui vient de se terminer mérite qu'on s'y arrête ; celle du 1er septembre où la nouvelle se répandit que le Docteur Claudius Gallet, sénateur, venait de mourir après une semaine à peine de souffrances. Huit jours auparavant il avait assisté, comme conseiller municipal d'Annecy, au Congrès des Maires de la Haute-Savoie et le spectateur impartial pouvait juger de la profondeur des sympathies qui l'entouraient en voyant tous les Congressistes, sans aucune distinction, s'empresser à lui témoigner leurs sentiments affectueux. Il en est qui, ce jour-là, ne lui trouvèrent pas sa gaieté habituelle, mais rien ne laissait prévoir que la fin d'une si belle vie était proche.

Après les nombreux articles publiés, nous ne voulons pas ici répéter ce qui a été écrit, — et souvent bien écrit, — sur Claudius Gallet, mais il a paru que la *Revue Savoisienne* devait un discret hommage à un Florimontan de trente ans qui a jeté un éclat incomparable sur toutes les fonctions qu'il a occupées.

Né à Annecy, en 1874, à « Notre-Dame-de-Pitié », d'une famille originaire de Moye et qui compte dans son ascendance J.-F. Décret, président de l'assemblée des Allobroges, en 1792, Claudius Gallet commença ses études au vieux collège de Bonneville, où il aimait à revenir. Il y montrait volontiers une photographie où, en uniforme du temps — tunique noire à passepoil rouge, pincée à la taille, képi d'ordonnance, — il figure comme un des valeureux tambours d'une jeune et ardente clique. Il termina ses classes au Lycée Berthollet, à Annecy et suivit les cours de la Faculté de médecine de Lyon qui lui décernait le titre de Docteur, le 5 juin 1900, avec une thèse sur « les luxations congénitales de la rotule ».

Il revient s'installer dans sa ville natale, qu'il aime, et dont il est bientôt aimé comme un des meilleurs citoyens. Dans cette difficile profession médicale où certains ne cherchent que profits à acquérir le plus rapidement possible, Gallet voit surtout un apostolat. C'est là qu'il peut manifester sans contrainte sa bonté et son dévoûment, l'un et l'autre allant jusqu'à l'oubli total de ses intérêts. Devenu vice-président du bureau de bienfaisance, il souffre au contact de toutes les misères qu'il voit et plus encore de celles qui se cachent ; il cherche à atténuer les unes et les autres par une activité personnelle, qu'il faut deviner. Il s'occupe d'œuvres sociales, surveille les enfants que l'on envoie à la montagne et leur prodigue des soins affectueux. Entre temps, il est devenu conseiller municipal, porté à l'Hôtel de Ville par la reconnaissance populaire, unanime, malgré son idéal politique qu'il n'a jamais caché. Il ne dédaigne pas non plus les délassements littéraires, si l'on en croit des témoignages amis, en collaborant à des revues locales où

il fait preuve d'un esprit satyrique très fin, sans être jamais d'une causticité blessante.

La guerre de 1914 l'appelle aux armées. Dès la mobilisation, il est nommé médecin-chef du dépôt commun des 30e et 230e R. I. Gallet est devenu grave ; comme toujours, il accomplit son devoir avec une conscience inflexible, mais dans un poste de l'arrière, il ne peut complètement dépenser la somme de dévoûment mise en lui. Il demande à partir pour le front, obtient ce qu'il désire après deux mois d'efforts et par une pluvieuse matinée d'octobre, le médecin aide-major Gallet s'embarque à la gare d'Annecy. Il est impossible de retracer ici ce qu'il a fait pendant la guerre contre l'Allemagne. Mais ces quatre années d'épopée sont pour lui jalonnées de cinq citations dont la *Revue Savoisienne* doit garder le texte comme une des plus belles pages du livre d'or de l'histoire de Savoie :

Ordre de la 56e brigade. — Le Général cite à l'ordre de la 56e brigade le Docteur GALLET, médecin aide-major de première classe de réserve au 30e régiment d'infanterie, qui, depuis son arrivée sur le front, a fait preuve du plus entier dévouement et du plus grand mépris du danger, toujours présent dans les tranchées de première ligne.

Dans l'après-midi du 11 février, ayant appris qu'un obus de gros calibre venait de tomber sur le poste de commandement de la 56e brigade, s'est porté spontanément et malgré l'intensité du bombardement, auprès du Général, pour apporter les soins médicaux qu'il supposait devoir être nécessaires. — 12 février 1915. — Général Peillard.

Ordre de la division. — Le Général commandant la 28e division cite à l'ordre de la division :

Le Médecin-Major de deuxième classe GALLET, médecin-chef de l'ambulance 1/14.

S'est offert spontanément pour remplacer un de ses collègues à la tête du service médical d'un régiment, service qu'il a assuré pendant une période des plus difficiles avec un inlassable dévouement.

S'était précédemment signalé comme médecin d'un bataillon avec lequel il a pris part à plusieurs opérations importantes. — Le 27 octobre 1916. — Général Peillard.

Ordre du régiment. — Le Lieutenant-Colonel Boutry, commandant le 75e régiment d'infanterie, cite à l'ordre du régiment :

GALLET Claudius, médecin-major de deuxième classe.

A su organiser parfaitement son service au cours des opérations des 23 et 25 octobre 1917. A fait preuve d'un courage et d'une bravoure remarquables en se portant de sa personne au secours de blessés, entraînant par son exemple les brancardiers qui hésitaient à sortir de leur abri en raison du bombardement. — 5 avril 1918. — Lieutenant-Colonel Boutry.

Ordre de la division. — Le Général Roux, commandant la 27e division d'infanterie, cite à l'ordre de la division :

GALLET Claude, médecin-major de deuxième classe.

Depuis 9 mois qu'il est au régiment, en dirige le service médical avec une compétence indiscutable et un zèle jamais ralenti. Pendant le mois de mai 1918, dans un secteur pénible a, grâce à son énergie, à son sentiment du devoir, à son clair bon sens, contribué dans la plus large mesure à maintenir, malgré les intempéries, les fatigues et les bombardements à obus toxiques, la santé physique et morale du régiment. — 12 juin 1918. — Général Roux.

Ordre du corps d'armée. — Le Général commandant le 4e corps d'armée, cite à l'ordre le Médecin-Major de deuxième classe GALLET Claudius-Joseph, du 75e régiment d'infanterie :

Au front depuis octobre 1914. Modèle des vertus professionnelles et militaires. Intoxiqué sérieusement le 26 juillet 1918, n'a pas voulu quitter son poste ; pendant 10 jours et 10 nuits, les yeux mi-fermés, la voix éteinte, la poitrine convulsée par la toux, a continué ses soins aux blessés et aux malades, faisant, par son énergie, l'admiration de tout son entourage. — 7 septembre 1918. — Général Pont.

La première de ces citations lui a été décernée après le formidable bombardement de Cappy, le 11 février 1915. La seconde est accompagnée d'une note de félicitations personnelles du médecin

divisionnaire de la 28e D. I., signalant qu'il « ne cesse de faire preuve d'une activité et d'un dévoûment remarquables et d'un courage digne des plus grands éloges. » Cette citation était tardive, mais n'en était que plus méritée, puisque le remplacement avait eu lieu à Verdun, en avril et mai où le médecin-major Gallet avait demandé et obtenu de remplacer le médecin-chef du 99e R. I., grièvement blessé dans le secteur de Thiaumont. La plus éloquente de toute est la dernière où l'attitude de Gallet est l'expression des plus hautes vertus. La croix de chevalier de la Légion d'honneur, obtenue en 1916, s'accompagne d'une citation à l'ordre de l'armée : « Médecin de haute valeur morale, a demandé à prendre la direction médicale d'un régiment en première ligne. N'a cessé de faire preuve d'un courage, d'une conscience et d'une énergie digne des plus grands éloges. » Il reçut cette croix à Verdun, pendant que le canon grondait, au milieu de ses chers poilus, mais au cours d'une permission, le Conseil municipal lui offrit l'insigne et le Maire, se faisant l'interprète de la ville entière, lui disait l'admiration et la fierté de tous les Annéciens.

A la fin de 1918, il revient au pays ; il n'est pas encore démobilisé et le 1er janvier 1919, il remplit les fonctions de médecin-chef de la place d'Annecy. Après la conclusion de la paix, il est enfin rendu à la vie civile ; mais il va servir la Savoie sous une autre forme. En janvier 1920, sur la liste qui comprend Fernand David et le Docteur Goy, il remplace le sénateur Jules Mercier, qui se retire, et il est élu le premier. Il représente ses concitoyens au Luxembourg, en homme « d'une sincérité scrupuleuse, de conviction raisonnée ». Il trace « paisiblement son sillon, en dehors des ambitions et des brigues ». Gallet devient secrétaire du Sénat, questeur, après avoir été ministre des Pensions. Il n'intervient à la tribune que quand il a quelque chose à dire. Un de ses collègues, qui le connaissait bien, écrit qu'il fait penser à ces orateurs politiques anglais qui ne perdent pas leur temps en fioritures oratoires et vont droit au but en quelques grandes foulées. La plus caractéristique de ses interventions, et la plus courageuse, est celle faite en 1923 pour demander l'invalidation d'un sénateur qui avait fui devant l'ennemi, en 1914, alors qu'il était premier président de la Cour d'appel d'Amiens. Après la « brève harangue, frémissante et courroucée » de Gallet, l'invalidation est votée à l'unanimité. Gallet, devenu conseiller général de la Haute-Savoie, entre, en 1926, au Conseil supérieur de l'Office des pupilles de la Nation, puis à l'Office national des combattants et à l'Office national des mutilés. Il préside les deux derniers à leur fusion et l'Office unique, lorsque la fusion atteint les pupilles de la Nation. C'est là une fonction qu'il considérera comme une charge personnelle, dirigeant scrupuleusement les débats du Conseil d'Administration. Et ainsi continue, silencieuse, toute imprégnée de bonté profonde, l'action de Gallet qu'une disparition imprévue interrompt brutalement.

Modeste jusque dans la mort, Gallet, dont les derniers jours avaient fait l'admiration de ceux qui l'approchaient, par son stoïcisme et son calme, avait décidé de s'en aller sans fleurs, sans couronnes, ni discours. Ses obsèques furent le témoignage de la reconnaissance et de l'affection de toute une collectivité. Sur le cercueil, avec les insignes de sa fonction brillait une humble croix d'officier de la Légion d'honneur, offerte par tous les Sénateurs savoyards, lors de sa promotion, au titre militaire, en 1928. Le ministre des Pensions, M. Rivière, qui avait tenu à accompagner son précédesseur et son collaborateur, aurait voulu lui apporter la cravate de commandeur, mais la loi interdit cet hommage posthume et la délicate pensée du ministre ne put

être réalisée. La terre natale se referma sur le corps de Gallet pendant que, par une touchante initiative du Directeur de la Musique municipale, M. Jules Gentil, les accents des Allobroges, de la Marseillaise s'élevaient — effacés et comme lointains, enveloppant l'instant solennel d'une infinie tristesse.

Au Parlement, Gallet fut surtout le défenseur des anciens combattants, des petits et des humbles. C'est ce qu'il avouait, avec une émotion communicative, dans un discours prononcé à Bonneville, il y a quelques années : « C'est vrai, je l'avoue, disait-il. Venu d'un milieu très humble, j'ai pour les humbles une grande affection ; je dois dire que c'est là où j'ai vu la nature humaine avec toutes ses délicatesses, toute sa générosité ». Mais il n'aimait pas qu'on le sache. Le plus souvent, ses amis et même sa famille ignoraient tout. Aux Pensions, on le peint « comme l'administrateur vigoureux qu'il fallait à ce ministère où tout, depuis longtemps, fonctionne très mal ». Il chercha à résoudre le problème de la retraite du combattant, votée à ce moment, mais il avait, lui, une toute autre façon de la concevoir. Dans son esprit, il s'agissait d'une aide et non d'une retraite accordée de plein droit aux fortunés comme aux malheureux. Au Conseil des Ministres, Gallet ne fut pas suivi, le président Tardieu et le ministre de la guerre Maginot ayant soutenu le principe de la retraite telle qu'elle existe aujourd'hui.

Il faudrait parler encore de ce que l'on a si bien nommé la physionomie intérieure du Docteur Gallet, de cette prémonition qui lui avait fait, par exemple, deviner le nombre exact de voix obtenu par un président de la République, et qui, pendant la guerre, lui faisait savoir, d'avance, qu'il ne serait pas tué dans tels endroits dangereux du front où il cheminait tranquillement, la canne à la main, après avoir pris la précaution de faire coucher ses hommes. Cette force mystérieuse, jamais en défaut, lui a permis souvent d'agir et d'intervenir à bon escient, dans des circonstances graves ou douloureuses, mais il en a emporté le secret dans la tombe. Je me contenterai de dire que la voie suivie par Gallet fut toujours droite et pure et que « meilleur en cela que tant d'autres, il n'a jamais agi ni pensé dans l'espoir d'une récompense ».

L. D.

Voir *Industriel Savoisien* des 5 et 12 septembre 1936. — *Echo des Alpes* des 5, 12 et 19 septembre 1936. — *La France active*, 6, quai de Gesvres, Paris, numéro de novembre-décembre 1934. — *La Revue Politique des Idées et des Institutions*, 22, rue de Châteaudun, Paris, 9e, numéro de septembre 1936.

CHRONIQUE SAVOISIENNE

de Mars à Septembre 1936

Pierre Loti et la Savoie. — Dans le numéro de Juillet de la *Revue Universelle*, notre compatriote Henri Bordeaux consacre un article à un grand amour que Pierre Loti, dans sa jeunesse, aurait éprouvé pour une inconnue du Pays de Savoie, laquelle devait par la suite l'abandonner à Dakar. C'est Loti qui en fait l'aveu dans une lettre datée du 5 Juillet 1873. Le 28 Octobre 1874, le voici à Annecy à la recherche de sa mystérieuse idole et il y revient après un stage à Joinville. Cette fois encore sa démarche reste infructueuse. Il a 25 ans. La Savoie est donc le meilleur de sa jeunesse et de son cœur.

Jules PHILIPPE

(1827-1888)

X. (suite)

Dans son numéro du 31 janvier 1883, la *Revue Savoisienne* commençait la publication de la biographie de Guillaume Fichet qui, disait-elle, fait partie de l'ouvrage intitulé : *Histoire de l'Introduction de l'Imprimerie à Paris*. « Les peuples ont toujours conservé intact le souvenir des hommes qui ont fait retentir le monde du bruit d'actions éclatantes », écrivait Jules Philippe, mais il n'en a pas toujours été ainsi pour les humbles pionniers de la science à qui, cependant, l'humanité est redevable de nombreux bienfaits. C'est pénétré de ce sentiment de justice que nous avons formé le dessein de rappeler la vie et les travaux des hommes trop frappés d'oubli, qui ont doté Paris et la France de la première imprimerie ».

Le manuscrit, qui résumait plus de vingt ans d'activité, avait pris une telle importance que Jules Philippe ne pouvait songer à user encore de l'obligeance de l'imprimeur annécien qui lui avait déjà donné tant de preuves d'affection. Il fallait essayer de recourir à une des maisons parisiennes d'édition, habituées à lancer des œuvres considérables et qui possèdent, dans les milieux intellectuels européens, une masse de lecteurs suivant avec assiduité l'évolution scientifique et littéraire, et le mouvement des livres nouveaux. Jules Philippe visita plusieurs des grands éditeurs parisiens, et il connut alors malgré sa situation, les ajournements suivis de refus enveloppés de formules polies, ou le rejet formel de propositions cependant désintéressées. Heureusement, il possédait, en ce moment, de fortes amitiés chez les directeur et rédacteurs d'une revue, de tendances hardies, qui avait pris pour titre : *La Jeune France* et pour devise, au-dessous d'un bonnet phrygien, « *ad augusta* ». En y collaborant quelque peu, il y avait connu des écrivains déjà célèbres comme Jules Claretie, Alphonse Daudet ; Anatole France y venait quelquefois.

Depuis deux ans, Jules Philippe cherchait un éditeur sans résultat, lorsqu'il eut l'idée d'aller frapper à la porte du rédacteur en chef, directeur, nommé Albert Allenet. Il venait de recevoir une réponse négative de la maison Firmin Didot, si renommée dans tout le monde typographique, et il était parti pour Annecy à peu près découragé, lorsque Allenet lui envoya ce court billet :

« Mon cher ami, j'ai vu hier France ; il m'a dit que la chose était faite en principe et qu'il ne restait plus que les questions de détail à débattre avec vous. Dormez donc sur vos deux oreilles et revenez-nous bien portant. Cordialement à vous et mille choses au lac d'Annecy ».

C'était la fin de tout souci et l'assurance que son travail pourrait prouver son utilité.

Il existait, à cette époque, au 4 de la rue de Furstenberg, une librairie exploitée par les frères Charavay, deux érudits qui jouissaient d'une certaine considération. Libraires de la Société de l'Histoire de l'Art français, ils publiaient *La Révolution française*, revue des documents historiques. La direction artistique de la librairie était confiée à Fernand Calmettes et le directeur littéraire n'était autre qu'Anatole France lui-même. Celui-ci ayant parlé aux frères Charavay de Jules Philippe, il avait pu les amener à envisager favorablement l'édition de sa consciencieuse étude. On me permettra d'insister sur ce fait, très honorable pour l'érudit savoyard : c'est grâce à la haute influence de l'illustre écrivain Anatole France, qui avait pu, sans doute, apprécier la valeur de ce vaste travail, que les dernières difficultés furent surmontées. Les négociations s'engagèrent en décembre 1882 et n'aboutirent qu'au mois de février de l'année suivante. Jules Philippe n'obtenait qu'une demie satisfaction. La moisson de documents que lui avaient fournie ses recherches patientes et éclairées était si abondante que le manuscrit devait donner la matière d'un fort volume. Les frères Charavay reculèrent devant l'importance de la tâche et sur leurs instances, il dut consentir à faire de son travail deux parts : l'une présentant un intérêt scientifique général serait éditée par eux sous le titre : *L'Origine de l'Imprimerie à Paris* ; ils laissaient à l'auteur le soin de réaliser la publication de la seconde partie, plus spécialement consacrée à la biographie de Guillaume Fichet, et d'ailleurs encore inachevée. Un

traité était passé sur ces bases. Tous les frais étaient à la charge des libraires, Jules Philippe leur abandonnant le montant des ventes et des souscriptions pouvant être obtenues de l'État. Il ne lui était réservé que les prix, très aléatoires, acquis dans un concours littéraire et la moitié du bénéfice, s'il y en avait. Le dernier article du traité autorisait l'auteur de publier tout ou partie de son travail dans la *Revue Savoisienne.*

Les éditeurs ne donnèrent leur acceptation totale qu'un mois plus tard. L'impression devait être achevée pour le mois d'octobre 1884, mais, soit qu'ils fussent absorbés par d'autres travaux, soit pour toute autre raison, le manuscrit dormit jusqu'à la fin de l'année. Ils cherchèrent alors à rattraper le temps perdu et ils pressèrent l'auteur qui n'arrivait plus à mener de front son travail parlementaire et son travail intellectuel : « Les éditeurs m'ont fait attendre deux ans et maintenant ils m'accablent d'épreuves... ; revoir les textes cités, courir à la Bibliothèque Nationale, et, pour cela, profiter de tous les moments de liberté parlementaire ; collationner tous ces textes avec le directeur de la Bibliothèque, qui a été et est on ne peut plus charmant et m'a fait un monceau de compliments ; courir chez l'imprimeur, etc... Et avec cela faire les commissions, suivre les séances, écrire les lettres !! Mon Dieu, que j'ai été fatigué... comme un bouquet de fleurs fanées ! ». Dans une œuvre d'érudition comme celle-là, où il était nécessaire « d'approcher le plus possible de l'exactitude absolue », il ne fallait rien laisser au hasard et suivre de très près les travaux d'exécution. Le 9 janvier 1885, il écrit que, le lendemain, il doit avoir les « épreuves suprêmes » et que l'ouvrage peut être prêt pour la fin du mois. Ces prévisions étaient trop optimistes, puisqu'il dut attendre jusqu'en avril. Le 5, l'*Industriel Savoisien,* d'Annecy, annonçait que le volume serait mis en vente les premiers jours après Pâques : « C'est un livre d'érudition, en même temps qu'un pieux témoignage de reconnaissance rendu à un de nos compatriotes ; aussi devons-nous féliciter doublement l'auteur des *Gloires de la Savoie.* En dépit des années et des multiples travaux qui l'assaillent, M. Jules Philippe trouve encore le loisir de se consacrer à des œuvres de longue haleine ; c'est mieux que remplir son mandat ou sa fonction. C'est bien servir son pays ».

L'Origine de l'Imprimerie à Paris (1) se présentait sous la forme d'un élégant volume in-1°, d'une impression irréprochable, contenant vingt-deux gravures et fac-simile de documents, miniatures et portraits. Dans une courte préface, l'auteur, en remerciant tous ceux qui l'avaient aidé — ce qui lui avait permis de constater que « lorsqu'il s'agit de sciences, la fraternité des peuples n'est pas un vain mot » — écrivait que « ses efforts ont tendu à retracer aussi exactement que possible le cours d'un évènement qui date dans les annales intellectuelles de la France, et à rappeler brièvement la vie des hommes qui ont été les promoteurs de cet évènement dont l'importance est incontestable ». C'est un devoir national d'assurer à ces hommes la place à laquelle ils ont droit dans le souvenir des Français. Après une rapide description du procédé xylographique ou tabellaire employé avant l'invention de Gutenberg, vient une courte biographie de Guillaume Fichet et de son associé Jean Heynlin, dit Jean de la Pierre, puis on arrive au fait principal : à qui revient l'initiative de l'installation d'une imprimerie à Paris ? « Si, répond avec une belle impartialité Jules Philippe, de l'ensemble des documents originaux se rapportant à cette question, si des faits spéciaux qui se dégagent de ces documents, il résulte que l'idée première de l'introduction de l'imprimerie à Paris doit être attribuée à J. Heynlin, il est non moins certain que la mise à exécution de cette idée fut préparée d'un commun accord par J. Heynlin et G. Fichet ». L'atelier typographique fut ouvert en 1470, Jean Heynlin étant prieur et Guillaume Fichet, bibliothécaire de la Sorbonne. Le premier, qui avait fait de fréquents séjours à Bâle, savait où s'adresser et il fit venir Ulrich Gœring, Michel Friburger et Martin Krantz. Vers la fin de 1470 sortait de leurs presses un premier livre : *Gasparini pergamensis clarissimi oratoris epistolarum liber* ou « Lettres de Gasparino de Bergame ». En 1471, Fichet leur faisait éditer sa *Rhétorique*, premier livre original imprimé à Paris. L'auteur énumère ensuite les volumes provenant de cet atelier et en décrit tous les exemplaires conservés dans les bibliothèques françaises et euro-

(1) *Origine de l'Imprimerie à Paris*, d'après des documents inédits, par Jules Philippe, député de la Haute-Savoie, vice-président de la Société Florimontane d'Annecy, etc., etc. — Paris, Charavay frères, éditeurs, rue de Furstenberg, 4. — 1885. — Prix : 10 francs.

péennes. Cette première imprimerie, dont les artisans avaient dû fabriquer le matériel de toutes pièces, même fondre les caractères, disparut à la fin de l'année 1472. Guillaume Fichet habitait à Rome et Jean Heynlin, resté seul, était retourné en Allemagne. Privés de leurs protecteurs, Gœring et ses compagnons durent abandonner la Sorbonne ; ils s'installèrent dans la rue Saint-Jacques où, en 1473, ils commencèrent à imprimer pour leur propre compte. Des élèves qu'ils avaient formé, plusieurs établirent des imprimeries rivales. L'art typographique était lancé dans la région parisienne.

L'accueil du public et de la presse fut particulièrement élogieux. Le Conseil municipal de Paris souscrivait immédiatement pour 125 exemplaires. L'un des premiers, l'avocat Jules Forni, lettré savoyard fort délicat, louait dans l'*Indicateur Savoisien*, de Chambéry, les aperçus ingénieux, les renseignements neufs et les documents inédits de cet ouvrage où sont réunis des textes laborieusement rassemblés dans les bibliothèques scientifiques de l'Europe. Pour Philippe Gilles, critique incontesté du *Figaro*, l'ouvrage était attendu depuis longtemps par tous les bibliophiles, les lettrés et les savants. Le rédacteur parisien de la *Tribune de Genève* écrivait que c'était le travail le plus considérable et le plus intéressant qui ait été publié sur cette matière. « Peut-être, ajoutait-il, formulant un vœu qui devait se réaliser, l'Académie des Inscriptions et des Belles-Lettres tiendra-t-elle à honneur d'en récompenser M. Jules Philippe ». Le *Gutenberg Journal*, organe du monde typographique français, disait que l'auteur avait eu « le talent de mettre sa science de bibliophile à la portée générale.. ; tous peuvent lire avec plaisir ses observations et remarques sur les premiers specimens de l'art typographique en France. Les sujets les plus ardus en apparence peuvent être rendus intéressants quand ils sont traités d'une façon vive, saisissante de vérité ». *L'Opinion*, journal à peu près semblable aux hebdomadaires parisiens actuels, et qui avait une grande diffusion, était fier d'avoir, le premier, annoncé ce livre magistral à qui le ministre de l'Instruction publique avait réservé le plus cordial accueil. Le *Bulletin* de l'Agence Havas remerciait l'auteur d'avoir dépensé un long labeur pour mener à bien cet important ouvrage écrit avec un soin filial. *Le Voltaire*, en décrivant ce livre curieux, éminemment documentaire, déclarait : « Erudition est chose

fort estimable en soi, mais elle se relève singulièrement quand elle est doublée de patriotisme ». La revue *Le Livre*, éditée par la maison Quantin, et qui jouissait d'une certaine autorité, lui consacrait un important article et savait gré à Jules Philippe d'avoir si bien su glorifier ces deux grandes figures oubliées de Guillaume Fichet et de Jean Heynlin auxquels le plus noble des arts doit son premier fleuron en France. *Le Soleil*, que dirigeait l'académicien Edouard Hervé, félicitait l'auteur d'avoir rendu hommage aux créateurs de l'imprimerie française avec tant d'érudition et de respect.

Dès le mois de février, la *Revue Savoisienne*, dirigée par Aimé Constantin, avait fait part à ses lecteurs de la prochaine publication « d'une œuvre méritoire entre toutes, appelée à faire sensation et à attirer l'attention du public sur un enfant de la Savoie qui contribua à l'introduction en France du grand art moderne de l'imprimerie ». Ce volume était « une véritable curiosité qu'on ne peut se lasser d'admirer ». Mais, elle se contenta, pour le présenter réellement, de reproduire le bel article écrit par l'historien François Mugnier, conseiller à la Cour d'appel, dans un journal de Chambéry, *Le Républicain de la Savoie*. En analysant ce « beau travail », l'auteur disait qu'on ne pouvait donner qu'une idée bien insuffisante des patientes et minutieuses recherches que Jules Philippe avait dû faire personnellement jusqu'en Italie et en Allemagne. « Il a cru remplir un devoir national en rappelant la vie et les travaux des hommes qui ont été les promoteurs de l'imprimerie en France, en leur assurant la place à laquelle ils ont droit, dans l'estime des Français. C'était une œuvre longue, pénible, hérissée de difficultés, qu'un érudit et un spécialiste tel que lui pouvait seul entreprendre. Reconnaissons qu'il l'a poursuivie avec persévérance et accomplie avec succès ».

La renommée de ce travail sérieux et d'une science incontestée, dépassait, d'ailleurs, les limites de la France. Le *Centrablatt für Bibliothekswesen*, de Leipzig (1) donnait de l'ouvrage une importante analyse et constatait la conscience et le soin avec lequel il avait été conçu, malgré quelques petites réserves de détail sur l'exécution typographique.

(1) Article paru dans le 7e cahier, de juillet 1885, pages 291 et 292.

Il en était de même de la *Correspondenza Italiana*, publiée à Paris, et le *Journal de Genève*, en signalant le livre avec bienveillance, indiquait aux spécialistes que « la partie la plus intéressante du travail était la description minutieuse des divers exemplaires connus des quatre premiers ouvrages imprimés à Paris ». Mais ce qui avait le plus de prix pour celui qui se nommait lui-même un modeste érudit savoyard, c'était la bienveillance trouvée par *L'Origine de l'Imprimerie à Paris* auprès des Sociétés savantes. La Société d'Histoire et d'Archéologie, de Chambéry, dont il avait été le lauréat, autrefois, le nommait membre honoraire. L'Académie de Savoie, par la plume de son secrétaire-adjoint, Morand, signalait élogieusement le livre dans la séance du 21 mai. Après avoir dit qu'il était extrêmement remarquable, au double point de vue scientifique et typographique, le rapporteur déclarait que Jules Philippe, membre correspondant de l'Académie, avait révélé au public les diverses circonstances, inconnues jusqu'ici, de l'établissement de l'imprimerie à Paris ; « son livre tiendra, sans contredit, une des premières places parmi les meilleurs de ce genre ». Enfin, l'Académie des Inscriptions et des Belles-Lettres, dans sa séance du 5 juin, entendait l'un de ses membres les plus éminents, Léopold Delisle, dire : « On ne peut guère espérer trouver d'autres renseignements que ceux dont M. Philippe a fait un judicieux usage pour écrire un chapitre important de notre histoire littéraire et bibliographique du xve siècle. L'auteur ne s'est pas contenté d'une minutieuse description des livres imprimés en Sorbonne, il en a déterminé les dates et en a publié des fac-simile, précaution dont il faut principalement lui savoir gré pour une édition des *Bucoliques* et des *Géorgiques* de Virgile, sur le caractère de laquelle il existait des doutes et dont le seul exemplaire connu est chez lord Spencer (1). Il a, de plus, donné des détails circonstanciés sur l'état des différents exemplaires connus de chaque ouvrage et en a tiré des informations vraiment curieuses sur la vie de Guillaume Fichet ». Rien ne pouvait mieux toucher Jules Philippe que cet hommage délicat de celui qu'il considérait un peu comme son maître, qui avait largement facilité son travail et qui, sur sa demande, avait relu le manuscrit d'un

(1) Riche et célèbre collectionneur anglais.

bout à l'autre (1). Mais il devait avoir, deux ans plus tard, une satisfaction plus haute encore qui consacrait définitivement la valeur de son livre. Dans sa séance du 24 juin 1887, l'Académie des Inscriptions et des Belles-Lettres lui attribuait, sur les vingt-quatre concurrents du concours des antiquités de la France, la première mention, et, en annonçant cette récompense, le président de l'Académie, tout en félicitant l'auteur, rappelait les volumes « également remarquables par l'exécution matérielle et par le choix des textes » sortis du premier atelier typographique de la Sorbonne : « M. Philippe a tenu en mains ces volumes qu'il est allé chercher à Bâle, en Angleterre, un peu partout et dont il donne le fac-simile. Au moment où la Sorbonne reconstruit ses murs pour la seconde fois, ce souvenir qui s'attache à l'ancien édifice est particuli'rement le bienvenu ». Le jury, dont faisaient partie Léopold Delisle, Gaston Paris, Alexandre Bertrand, appréciait ainsi, par l'organe de Gustave Schlumberger, rapporteur, l'ouvrage couronné : « Cette histoire de l'introduction de l'imprimerie dans la capitale de la France méritait bien d'être étudiée avec le soin minutieux qu'on remarque dans tous les chapitres de ce livre... M. Philippe n'a rien épargné pour se rendre compte de la manière dont fonctionna le premier atelier typographique parisien. En un mot, M. Philippe nous a donné une histoire des débuts de l'imprimerie parisienne dont chaque détail est justifié par des témoignages authentiques ».

L'évènement causa une grande joie dans les milieux intellectuels savoyards et les journaux de la petite patrie le signalèrent avec orgueil, non sans une pointe d'humour parfois. *La Gazette anecdotique*, organe des bibliophiles, publiée à

(1) Léopold Delisle ne manquait pas une occasion de mettre en valeur l'étude de Jules Philippe. Dans une plaquette (1889), aujourd'hui très rare, il a reproduit une lettre de Guillaume Fichet à Robert Gaguin, son disciple et son ami, placée en tête d'un exemplaire de *l'Orthographia*, de Gasparino de Bergame, imprimé à l'atelier de Sorbonne, et conservé à la bibliothèque de Bâle. Il écrit dans l' « Avertissement » qui précède : « Il serait superflu de joindre à l'épître de Guillaume Fichet des observations sur les débuts de l'imprimerie à Paris. Le sujet a été épuisé dans le livre de M. Philippe, et c'est à peine si j'ai à présenter un seul petit fait, ou plutôt une simple hypothèse qui est peut-être de nature à prendre place dans l'histoire des origines de l'imprimerie parisienne ». Ce petit fait, c'est que des impressions *xylographiques* ou *tabellaires* auraient pu être exécutées à Paris avant l'ouverture de l'atelier de Sorbonne. Mais il n'y a rien, ni dans l'*Origine de l'imprimerie à Paris*, ni dans *Guillaume Fichet* qui puisse faire croire que l'événement ait été nié par l'auteur ou inconnu de lui.

Paris, légèrement railleuse, ayant écrit que le profane en voyant figurer l'invention de Gutenberg parmi les antiquités nationales prendrait sans doute sa tête à deux mains, et que M. Jules Philippe, lui-même, n'y devait rien comprendre, pour sa part, *Les Alpes* répondaient que l'auteur des *Gloires de la Savoie* était étranger à cette découverte archéologique de l'Académie des Inscriptions « qui mériterait plutôt de siéger au Musée Gaulois de Saint-Germain, que sous la coupole de l'Institut... M. Jules Philippe n'a pas eu à déterrer des fossiles, mais simplement deux lettrés, deux savants ». Au même moment, comme pour illustrer l'étude du lauréat, on plaçait dans le grand escalier de la nouvelle Sorbonne un triptyque magnifique du peintre François Flameng dont le panneau de gauche représente le prieur Heynlin et le bibliothécaire Fichet installant leur imprimerie dans les caves de l'illustre école... Il est un peu attristant de constater que, seule dans la presse de Savoie, la *Revue Savoisienne* ne signale pas la distinction dont le premier vice-président de la Société Florimontane était l'objet. Peut-être faut-il en accuser « l'état de torpeur » dans lequel était tombé le directeur Aimé Constantin, à la suite d'indispositions continuelles, comme il l'écrivait à Jules Philippe quelque temps auparavant. Mais ce silence dut être pénible à la sensibilité du fondateur du journal.

Pendant que *l'Origine de l'Imprimerie à Paris* faisait ainsi son chemin, Jules Philippe s'était remis au travail pour achever la biographie de Guillaume Fichet qui devait constituer le deuxième volume et la conclusion de ses études sur l'art typographique. Une partie du manuscrit avait déjà paru dans la *Revue Savoisienne* en 1883, comme nous l'avons vu ; il restait cependant beaucoup à faire encore et il employa toute l'année 1887 à compléter ses notes et à leur mise en ordre. L'éditeur, cette fois, ne fut pas long à trouver, car le bon libraire de Chambéry, André Perrin, s'était spontanément offert. Mais Jules Philippe se voyait, bien malgré lui, obligé de compter avec l'état de sa santé qui déclinait depuis un an. Dans le courant des vacances parlementaires, en septembre, il était tombé malade à Annecy et s'il avait pu regagner Paris sans trop de peine, à la fin de décembre, il devait, de nouveau, garder la chambre et s'entourer de précautions : « Je passe le dernier jour de l'année, écrivait-il mélancolique-

ment, vaincu par deux ou trois coups de froid qu'on pince ici en riant... cela vous explique que mon voyage à Annecy est provisoirement renvoyé... ». Jules Philippe ne devait plus revoir la Savoie. Dès le début de janvier, le mal l'étreignait et il était contraint de s'aliter. Il écrivait cependant encore d'une plume tremblante et mal assurée, ou dictait à l'un de ses enfants ce qu'il avait à dire à ses compatriotes. Il lutta pendant trois mois contre la maladie, entouré de soins attentifs, mais l'évènement fatal, que sa famille redoutait un peu plus chaque jour, tout en se raccrochant à une vaine espérance, se produisait le 24 mars 1888. Dans la journée, un télégramme apportait la nouvelle à ses chers Annéciens... Ce fut une douleur générale.

Le corps fut ramené quelques jours après.

Une fois accomplies les funérailles, suivies par toute la population et les amis venus des deux départements, quand Jules Philippe s'en fut allé dormir dans le tombeau que lui avait préparé la gratitude de ses concitoyens, il fallut songer à ses dernières volontés. L'un de ses vœux les plus chers et qu'il répétait souvent était que soit publié ce *Guillaume Fichet*, sur lequel il avait usé ses dernières forces. Ce fut la charge de son fils bien aimé, Charles, qui avait pour lui une vénération. Déjà, ce fils incomparable l'avait aidé à mettre au point le manuscrit qui porte, d'ailleurs, aussi les traces de la collaboration de Mme Jules Philippe, très fière de son mari et qui l'avait entouré, jusqu'à la fin, d'une vigilante affection. Charles, quoiqu'il s'en défendit par la suite, revisa minutieusement le travail sur Fichet (1). Mais on ne songea plus à l'éditeur chambérien. La famille n'osa-t-elle point demander ce que son chef était sur le point d'obtenir ? C'est vraisemblable. Quoi qu'il en soit, Charles, après des hésitations, s'ouvrit du désir suprême du cher disparu au plus fidèle ami, à celui des bons et surtout des mauvais jours. Joseph Dépollier accepta la tâche d'éditer l'œuvre posthume comme le devoir d'aider la famille de l'auteur à tenir « une promesse faite dans des circonstances douloureuses et solennelles ».

(1) Le manuscrit de *Guillaume Fichet* a été remis aux archives florimontanes par les héritiers de Joseph Dépollier. La moitié est entièrement de l'écriture de Charles-Philippe et quelques pages de la fin sont écrites par Mme Jules Philippe.

L'ouvrage parut en 1892 (1). Quelques mots d'avant-propos écrits par Charles Philippe retracent l'origine de ce livre et remercient « de tout cœur les éditeurs, au nom de la famille, car leur dévoûment et leur fidélité à une mémoire vénérée lui permettent de réaliser un désir sacré ».

En établissant, dès les premières lignes, d'une manière péremptoire, que Guillaume Fichet était né au Petit-Bornand en 1433, Jules Philippe ne laissait pas passer l'occasion de décrire la pittoresque et splendide vallée : « S'il est vrai, s'écriait-il, que l'homme emprunte ses goûts, ses penchants, à la nature du pays qui l'a vu naître, on comprend qu'il soit sorti de cette vallée alpestre non des capitaines, des coureurs d'aventures, mais bien des hommes comme Guillaume Fichet, préférant la plume à l'épée, la paisible gloire littéraire à la renommée bruyante conquise sur les champs de bataille ». Le lecteur suit alors Fichet des écoles de La Roche à celles de Chambéry et, épisode ignoré jusqu'alors, au collège Saint-Nicolas d'Annecy, à Avignon, fondé par le cardinal de Brogny. Il y reste cinq ou six ans et arrive à Paris en 1459 où il entre à la Sorbonne. Licencié en théologie, puis docteur, il obtient les mêmes grades dans les arts ; il est nommé prieur et devient recteur en 1467. Il possédait une telle autorité morale que Louis XI le chargea d'une négociation diplomatique secrète auprès du duc de Milan afin d'obtenir la convocation d'un Concile qui aurait mis fin « aux désordres de l'Eglise, aux abus de la Cour de Rome » et qui aurait décidé de l'organisation d'une croisade contre les Turcs. Mais Guillaume Fichet préférait au rôle d'ambassadeur celui de professeur et il y réussit si bien qu'il laissa une réputation exceptionnelle dans les annales de l'Université de Paris. Cette réputation lui valut des amitiés célèbres, comme celle du cardinal Bessarion, Grec illustre qui, en Italie, fut l'un des promoteurs du mouvement d'où est sortie la Renaissance. On assiste ensuite à la naissance de l'imprimerie française, sur l'initiative de notre héros et de Jean Heynlin. Cet Allemand, passé par la Sorbonne, avait enseigné à l'Université de Bâle, mais il aimait Paris. Il y rentre en 1467 pour être élu prieur à son tour et recteur un an après, au moment où Fichet était lui-même bibliothécaire.

(1) Jules Philippe. — *Guillaume Fichet*, sa vie, ses œuvres. Introduction de l'imprimerie à Paris. Annecy. J. Dépollier et Cie, imprimeurs-éditeurs, 1892.

L'amour des belles lettres rapprocha les deux hommes qui devinrent des amis sincères. Quand Heynlin émit l'idée de faire venir de Bâle des imprimeurs, Fichet approuva aussitôt avec la plus grande joie : « Jean Heynlin et Guillaume Fichet, dit Jules Philippe, eurent une part égale dans l'organisation du premier atelier typographique parisien, chacun à un titre spécial. Si Heynlin se chargea surtout de la surveillance de l'œuvre matérielle, G. Fichet eut en partage la direction intellectuelle ». Mais en même temps qu'il s'attachait au développement de l'imprimerie, Fichet avait pris à cœur une autre tâche. La France était alors déchirée par les luttes intestines. Il aurait voulu que Louis XI, voyant le danger de l'envahissement grandissant des Turcs, cherchât à faire cesser ces querelles fratricides pour employer les forces du pays à la croisade contre les Ottomans. Ne parvenant pas à convaincre le roi, il insista auprès du Pape pour qu'il envoyât comme légat en France, Bessarion, avec qui il était d'accord. Il croyait que grâce à l'autorité que lui conférerait son titre, le cardinal réussirait mieux que lui. Louis XI fit la sourde oreille et Bessarion dut repartir sans avoir rien obtenu. Il reprit le chemin de Rome, désespéré de son insuccès, tomba malade et mourut à Ravenne. Guillaume Fichet, déjà aigri de l'échec de son négociateur préféré, ressentit à cette nouvelle une telle douleur qu'il résolut de quitter la France où son attitude, d'ailleurs, lui avait valu de puissants adversaires. Il se rendit à Rome où le Pape le reçut avec les plus grands égards ; il y mourut entre 1480 et 1490.

L'œuvre posthume de Jules Philippe, quoique d'une portée presque aussi haute que l'*Origine de l'Imprimerie à Paris*, d'une valeur critique certaine et d'une exactitude scrupuleuse, ne retint peut-être pas l'attention autant qu'elle le méritait. Les journaux de Savoie lui rendirent un hommage unanime : « L'auteur a écrit la biographie de *Guillaume Fichet*, dit l'un d'eux, avec un souci de la précision et de la vérité historiques poussés jusqu'à l'extrême. Il n'avance aucun fait qui n'ait son appui dans un document authentique, et, à ce titre seul, son œuvre fera autorité dans le monde savant, comme celle qui l'a précédée ». *Le Courrier des Alpes*, de Chambéry, qui avait été au nombre des adversaires politiques du député d'Annecy, mais où l'influence de l'avocat François Descostes était grande, considérait le travail comme

une « étude attentive », un ouvrage substantiel, fortement documenté et d'un puissant intérêt. Il doit être signalé « à tous ceux qui ont à cœur le renom de la Savoie et la reconnaissance envers les hommes de science et de vertu qui l'ont honorée. Guillaume Fichet doit être au premier rang. Méconnu jusqu'à présent, il retrouvera sa place grâce aux travaux consciencieux qui viennent d'éclairer sa vie et de faire saillir son mérite. Cultivons nos vieilles gloires. Cela nous permettra d'attendre patiemment les nouvelles ». Le Conseil général de la Haute-Savoie, en souscrivant à un certain nombre d'exemplaires, s'associa à cet hommage « bien dû, disait Camille Dunant, rapporteur, au littérateur distingué, à l'écrivain patriote, un de ceux qui ont le plus contribué à faire connaître notre pays, à mettre en lumière ses illustrations et à dissiper les préjugés séculaires qui enveloppaient, comme un nuage, nos montagnes et leurs habitants ».

Mais à cette époque le nom de Jules Philippe, entré depuis quatre ans dans l'histoire, était définitivement assuré de rester inoublié, grâce au Conseil municipal qui lui avait accordé une concession perpétuelle et à la Société Florimontane qui avait pris l'initiative, rapidement réalisée, d'élever, sur son tombeau, un monument par souscription publique.

Celui-ci, d'où jaillit un médaillon de l'écrivain patriote, frappant de vérité, et dont l'aspect témoigne de soins discrets et ininterrompus, dresse toujours ses lignes sobres à l'entrée du cimetière d'Annecy.

(A suivre)

L. Dépollier.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

En septembre a paru un ouvrage de M. Georges Chapier, intitulé *Annecy la Romantique*. Cet ouvrage a été publié aux éditions de la Revue *Les Alpes*, à Grenoble. Au dire de M. Louis Pfister, secrétaire de l'Académie Florimontane, qui l'a préfacé : « il sera le compagnon de tous ceux qui voudront connaître l'âme d'Annecy. » M. G. Chapier est déjà l'auteur de plusieurs ouvrages historiques sur la Savoie.

DOCUMENTATION CLIMATOLOGIQUE

par F.-M. Rrrz

En réponse à la circulaire du Comité National des Variations Climatiques, en date du 2 janvier 1936, déjà signalée, nous avons fait remettre à l'Office National Météorologique dans le courant du mois de juillet, le résultat de nos premières investigations.

Elles ont porté principalement sur les travaux antérieurs, disséminés ça et là, des Forel, Dufour, Despine, Vaullet, Billiet, Mangé, Bolthauser, Gonthier, Serand, etc.

La documentation rassemblée, relative à la Savoie et à la Suisse comprend au total 273 fiches, avec texte et références. Ces fiches ont été classées par ordre chronologique en trois recueils, précédés chacun d'une courte notice.

L'un (103 fiches) groupe les années aux hivers rigoureux et celles où la date des vendanges a été très tardive.

L'autre (82 fiches) réunit les années de sécheresse ou de chaleur, ainsi que celles marquées par la précocité des récoltes ou la douceur de l'hiver.

Le dernier (87 fiches) contient les années mémorables par l'abondance des pluies et les inondations.

Le double de ce travail est déposé à la Bibliothèque de l'Académie Florimontane. Nous croyons utile d'en donner ici un bref résumé pour permettre aux chercheurs que la question intéresserait, de nous aider à compléter ou à rectifier cette première documentation.

I. — Hivers rigoureux

Nous avons fait état de la congélation des lacs suisses, même éloignés comme celui de Constance. Par contre, nous n'avons signalé les grandes crues glaciaires de 1610, 1643, 1675, 1716, 1776, 1820, que dans une remarque préliminaire d'ordre général.

Années :

895	982	1074	1076	1077	1108	1217	1227
1233	1259	1274 (1)	*1276* (2)	1323	1325	*1363*	1378

1379	1383	1407	1409	1420	1431	*1435*	1440
1460	1465	1470	*1491*	1492	1497	1512	*1514*
1517	1553	1560	1564	*1565*	*1570*	*1571*	*1573*
1587	1600	1624	1628 (1)	1660	1675 (1)	*1681*	*1682*
1683	*1684*	*1685*	1690	1691	1692 (1)	*1695*	1697
1698	*1709*	1716	1717	1718	1729	1731	1739
1740	1753	1755	1758	1763	1770 (1)	1772	1773(1)
1776	1777	*1779*	*1780*	*1785*	*1788*	*1789*	1790
1791	1792	*1795*	1798	*1799*	1802	1808	1809(1)
1810	*1812*	*1814*	*1816*	1818	*1820*	1821(1)	1825
1827	*1830*	1853	1854	1857	*1880*	*1891*	

II. — Chaleurs

Nous avons classé ici les années ayant présenté une période mémorable de chaleur, de sécheresse, de douceur de température, ainsi que les années à vendanges précoces. Plusieurs coïncident d'ailleurs avec un hiver rigoureux (1497, 1517, 1571, 1624, 1660, 1684, 1718, 1780, 1788, 1795, 1820, 1827). Nous avons noté en remarque préliminaire la précocité des vendanges au XVIe siècle, et peut-être antérieurement.

995 (3)	1172 (4)	1276 (5)	1279 (5)	1283 (5)
1289 (4-5)	1297 (5)	1493 (3)	1497 (5)	1503 (5)
1504 (3-5)	1507 (5)	1517 (5)	1520 (5)	1521 (5)
1538 (4)	1540 (6)	1549 (5)	1552 (5)	*1556* (3-5-6)
1559 (5)	1571 (5)	1572 (4)	1583 (5)	1585 (4)
1590 (5)	1599 (5)	1603 (5)	1605 (4)	1607 (4)
1611 (5)	1613 (4)	1616 (5)	1617 (4)	1619 (5)
1623 (3-6)	1624 (3-5)	1629 (5)	1636 (5)	1641 (6)
1645 (5)	1652 (6)	1653 (5)	1657 (5)	*1659* (4-5)
1660 (5)	1668 (5)	1669 (6)	*1676* (5-6)	1684 (5)
1704 (5)	1706 (6)	*1718* (3-5)	*1719* (3-5-6)	1723 (6)
1726 (5-6)	1759 (5)	1760 (5)	1762 (5)	*1780* (5-6)
1781 (4-5)	1787 (6)	*1788* (5)	*1793* (3-5-6)	*1794* (3-5)
1795 (5)	*1807* (3-4-5)	*1811* (3-5-4)	*1817* (3-6)	*1819* (3-5-4)
1820 (3)	*1821* (3-4)	*1822* (4-5)	1827 (6)	1832 (6)

(1) Vendanges tardives.
(2) Les années imprimées en italique ont au moins deux références.
(3) Chaleur.
(4) Hiver doux.
(5) Vendanges précoces.
(6) Sécheresse.

1834 (4-5) 1842 (5) *1846* (4-5) 1862 (5) *1865* (5)
1868 (3-4-5) 1869 (3-6) 1873 (4) 1874 (6) 1906 (6)

III. — Inondations

Il est très difficile, dans un pays montagneux, de juger de la pluviosité d'une année par les inondations. Celles-ci peuvent être dues à la fusion intense des neiges hivernales, aux fortes chaleurs, ou à des précipitations violentes, mais brèves. Tenant compte de la rareté des documents antérieurement au XVIIe siècle, nous avons noté jusqu'alors, toutes les crues connues, même de rivières secondaires, afin de permettre des recoupements possibles. Dès le début du XVIIe siècle, nous n'avons tenu compte que des crues affectant plusieurs importants collecteurs de la région savoyarde (Arve, Arly, Isère) et des années remarquables par la fréquence ou la violence des précipitations.

Années : 43 avant Jésus-Christ 100 162 563 580
592 1270 1298 1314 1348 1349 1352 1363
1372 1377 1394 1401 1409 1429 1431 1435
1440 1441 1469 1470 1471 1480 1485 1487
1488 1489 1490 1491 1500 1519 1524 1525
1530 1543 1551 1553 1570 1572 1575 1579
1583 1584 1588 1594 1618 1624 1651 1673
1680 1689 1703 1711 1715 1729 1732 1733
1737 1740 1756 1758 1764 1765 1774 1776
1778 1781 1799 1801 1802 1806 1807 1811
1812 1813 1816 1840 1843 1852 1853 1856
1859 1875 1882 1888 1895 1899

Bibliographie

Archives des Sciences physiques et naturelles de Genève. En particulier : F.-A. Forel, Tome XXVII, 1892.
Bulletin de la Société Vaudoise des Sciences naturelles. En particulier : L. Dufour, Vol. X, p. 430.
Revue Savoisienne (passim).
Mémoires de l'Académie Salésienne (passim).
Mgr Billiet. *Académie de Savoie,* 2e série. Tome III.
Blanchard, Grenoble. *Etude de géographie urbaine.*
Chanoine Vaullet. *Etude climatologique de la Haute-Savoie.*
Paul Mougin. *Etudes glaciologiques.* Tome III.
Paul Mougin. *Les Torrents de la Savoie.*
Perroud. *Histoire d'Evian.*
Pissard. *Ephémérides d'Annecy.*

(3) Chaleur.
(4) Hiver doux.
(5) Vendanges précoces.
(6) Sécheresse.

BARRAGE DU RHONE A GÉNISSIAT

Le Rhône, fleuve impétueux, va être dompté grâce au génie des hommes et à la science des ingénieurs.

Une contrée entière aura son aspect modifié et une source de force et d'énergie sera créée.

Cette transformation mérite d'être située. Laissant la partie technique à des mains plus autorisées, nous envisagerons le côté régional et touristique.

Origines. — Depuis 50 ans des tentatives répétées ont essayé de réaliser cette œuvre qui dépassera de beaucoup les barrages du Sautet et du Chambon dans le Dauphiné. Des études renouvelées ont été faites. Des sondages nombreux ont été effectués, mais, soit manque de capitaux, soit incertitude sur le mode de construction à adopter, aucune décision n'avait pu intervenir. A l'issue de la Grande Guerre l'idée fut reprise, après une visite sur les lieux, par M. Millerand, président de la République. Puis nouveau temps d'arrêt. Ce n'est qu'en mai 1936 que les premiers travaux ont été vraiment entrepris et que le tracé du barrage a été mis au point. Le travail actuel est conçu et préparé par la Compagnie Nationale du Rhône composée des collectivités riveraines, départements, communes, de la Compagnie P.L.M. de la Ville de Paris..., qui possède les moyens de le mener à bien.

Aspect actuel et futur de la région. — Du fort de l'Ecluse à Génissiat, soit sur une longueur de près de 16 kilomètres, le Rhône s'est creusé un lit profond, aux falaises rocheuses, abruptes, plus hautes et plus escarpées sur la rive gauche que sur la rive opposée. Il disparaît même sous une mer de rochers à « La Perte du Rhône » et quelques kilomètres en aval, à hauteur du hameau des Lades, il n'a que quelques mètres de largeur. Cette exiguïté obligeait l'Administration des Finances à tenir en permanence un poste de douaniers à cet endroit, afin de prévenir la contrebande du fait que la rive gauche faisait encore partie de la zone franche et cela jusqu'en 1923.

Cette contrée est relativement peu connue en raison de l'absence de moyens de communication, à proximité du fleuve, surtout sur la rive gauche (Semine) ; elle présente cependant un caractère sauvage et impressionnant à la fois. Une passerelle d'Arlod à Essertoux et le pont de Coupy sont les seuls points de passage, ce dernier fait communiquer Annecy avec la capitale.

Tous ces escarpements vont disparaître en totalité sur la rive droite et en partie sur la rive gauche. Passerelle d'Arlod et Pont de Coupy seront noyés complètement ainsi que l'usine électrique de Chanteau à Bellegarde, une des premières de cette nature construite en France.

Les maisons des parties basses de Coupy, Bellegarde, Arlod et d'Essertoux seront submergées.

Un lac, ou plutôt une petite mer intérieure en raison de sa longueur, va se former et, en 1944, on ne reconnaîtra plus cette région agreste, sauvage, qui possédait un charme particulier.

Le roulement tumultueux des eaux du fleuve fera place à une nappe d'eau tranquille sillonnée par des bateaux de toutes dimensions puisqu'elle sera navigable sans difficultés aucune.

Ce barrage aura un effet très utile, indiscutable par l'énorme

quantité d'énergie électrique qu'il procurera au pays en général et à la Savoie en particulier, créant ainsi une source de richesse inépuisable.

Les conditions d'existence seront améliorées en conséquence par cette production de chauffage, d'éclairage et de force mise à la disposition de la collectivité pour le plus grand bien social.

Annecy, le 4 juin 1936.

H. Cuvet.

CHRONIQUE SAVOISIENNE

de Mars à Septembre 1936

A l'Académie Française. — Le 18 Juin Mr Louis Gillet, nouvel élu, prononçait à l'Académie Française l'éloge de son prédécesseur le peintre Albert Besnard qui, pendant de longues années fut l'hôte de Talloires. Après avoir rappelé ses titres littéraires, M. Gillet s'exprime ainsi : « C'est à Talloires, non loin d'Annecy, devant cette coupe de lapis, au pied de monts lamartiniens, que furent composées la plupart des œuvres dont je parle ; c'est dans ces ciels déjà italiens que le peintre vit passer ces songes. Après les jours désolés de Berck, c'est là qu'il trouva le climat du bonheur. C'est là, qu'après l'orage, il peignit « l'Ile heureuse » et cent variantes de ce thème, du pèlerinage de Cythère, naïades, sources, cascades, nymphes des eaux, des roseaux, des rochers et des grottes, barcarolles, sonates, romances sans paroles, sans prétexte, sans littérature, et ne répondant qu'au désir de représenter la vie nue, virginale, innocente, dans l'état de grâce de la nature, parmi les jeux de la brise et les frissons baptismaux du cristal... »

Et commentant la réception de M. Louis Gillet, André Thérive écrit dans *Le Temps* : « Quant à Albert Besnard lui-même, comment ne pas se souvenir, pendant ce discours, du vieillard « superbe et majestueux » dans son jardin de Talloires, au bord du lac, faisant les honneurs du paysage élyséen ? On eut dit Tiepolo recevant chez Virgile. »

Le cinquantenaire de Joseph Bonjean. — Le 23 Juin, Marius Foudraz dans un article du *Petit Dauphinois* rappelle, cinquante ans après, les noces d'or scientifiques d'un grand Savoyard méconnu, Joseph Bonjean, qui furent célébrées en 1886 à Chambéry, dans un cercle intime de parents et d'amis. Joseph Bonjean était né à Chambéry, le 11 septembre 1810. Il eut pour marraine l'Impératrice Joséphine dont son père était le botaniste attitré, et pour parrain le chevalier d'honneur de l'Impératrice, André de Beaumont, baron de l'Empire. Il mourut le 10 Juillet 1896 dans sa ville natale. Pharmacien comme ses ancêtres paternels, il s'adonna à de nombreux travaux scientifiques : (monographie de la rage, élixir de santé mieux connu sous le nom de sirop Bonjean, découverte de l'ergotine, extraite de l'ergot du seigle, et destinée à arrêter les hémorragies et à lutter contre la gangrène, etc.). Marius Foudraz ajoute que l'œuvre scientifique de Joseph Bonjean lui valut les plus hautes distinctions honorifiques du Brésil, de la Suède, de l'Italie, de

Russie, du Portugal, voire même de la France dont il reçut en tout et pour tout les palmes Académiques.

Visite du Président de la République. — Le 5 Juillet, M. Albert Lebrun, Président de la République, rendait visite à Annecy à l'occasion de la 56e fête fédérale internationale de gymnastique, organisée par la Société « L'Allobroge ».

Le Cinquantenaire de l'Académie Chablaisienne. — Le 15 Septembre, l'Académie Chablaisienne célébra son cinquantenaire à Thonon. M. Quiblier, son président, retraça l'historique de cette Compagnie qui avait été fondée le 16 Novembre 1886 par cinq hommes éminents : le Comte Amédée de Foras, Charles Buet, Louis-Etienne Piccard, devenu plus tard Mgr Piccard, Jules Guyon et Norbert Mudry.

L'Académie Florimontane était représentée à cette cérémonie par son secrétaire, M. Louis Pfister, qui exprima félicitations et gratitude à l'Académie sœur « pour son activité rare et les services rendus. »

A cette occasion, une visite fut rendue à S.A.R. la duchesse de Vendôme, au château de Blonay-Tourronde.

Le Tricentenaire des Charmettes. — Le 20 Septembre, célébration du tricentenaire de l'installation de J.-J. Rousseau aux Charmettes, chez Mme de Warens, en présence de M. Jean Zay, ministre de l'Education Nationale, et de M. Pierre Cot, ministre de l'Air.

Comme le dit excellemment dans son discours M. Perriol, maire de Chambéry : « dans l'existence de Rousseau, les Charmettes ont joué un rôle décisif. Elles lui apportaient, avec un lointain de montagnes point effrayantes, un paysage de collines toutes chargées de réminiscences classiques..., un paysage modéré, charmant, bien à la mesure d'un homme du XVIIIe siècle. Elles lui ont donné encore et surtout, pendant plusieurs années de sa pleine jeunesse et de son entière vigueur d'esprit, le loisir, la liberté, la solitude féconde, bref, ce qu'il fallait exactement à une âme de ce genre et au moment où il le lui fallait. »

Taine et la Savoie. — 1er juin 1936. — Article du commandant Gaillard paru dans *Le Temps*, sous le titre « La Maison de Taine à Maclamod), en réponse à une note du même journal publiée le 24 Juin 1931, à propos de « Taine en Savoie », où l'auteur croyait que le grand écrivain passait ses étés dans sa maison de Maclamod (commune de Chavanod). Le commandant Gaillard rétablit les faits. En réalité, Taine séjournait à Menthon-Saint-Bernard dans sa maison de Boringe qu'il avait achetée à son oncle Besançon. La propriété de Maclamod était un domaine exploité par un fermier et dont Taine avait fait l'acquisition en 1881. Il ne s'y rendait que pour toucher ses fermages, mais n'y a jamais séjourné.

La victoire des « Veros ». — Août 1936. — 400e anniversaire de la victoire des « Veros » sur les Bernois, célébré au Jotty, sous le patronage de l'Académie Chablaisienne. Evocation de l'exploit de 300 montagnards de la vallée de Saint-Jean-d'Aulph qui, le 30 août 1536, armés de fourches et de bâtons, arrêtèrent et repoussèrent au cri de « Deo Vero » une troupe de 900 Bernois, dont 600 à cheval.

Le Spectacle des Comédiens Routiers

au Théâtre municipal d'Annecy le 26 octobre 1936

Le passage des Comédiens Routiers à Annecy a laissé une impression telle qu'il est difficile d'en donner une expression adéquate : fraîcheur, jeunesse créatrice, vie, pureté, tels sont les mots qui viennent pour essayer de définir le jeu si original de ces Comédiens, pour qui l'Art dramatique est moins une profession que l'incarnation d'un Idéal, une attitude dans la vie. Et ceci n'exclut pas la perfection du métier de Comédiens, que leur apprend un maître de la qualité de M. Chancerel.

Le spectacle qu'ils ont donné au Théâtre municipal a été triomphal. Dans une farce espagnole, puis une déclamation collective à la façon d'un chœur d'une émouvante complainte bretonne, ils nous ont montré à la fois leur sens parfait de la comédie et de la satire et la profondeur de leur sensibilité poétique et humaine. « Le mariage forcé », de Molière, fut joué avec un art consommé où, plus peut-être que dans la farce espagnole, nous avons apprécié l'utilisation du demi masque, grâce auquel nous sommes mis en présence non pas d'un acteur, mais bien du personnage qu'il a mission de présenter, sans que pour autant soit diminuée la vie de l'acteur (ce que risquerait de faire le masque complet). Il convient de signaler le jeu du « Philosophe » qui fut d'un comique irrésistible.

Il y avait enfin « Un trésor est caché dedans », que M. Chancerel, avec une modestie trop grande n'a pas voulu placer à la fin du spectacle, que terminait la comédie de Molière. Nous aurions aimé que le spectacle se fût terminé sur la grande leçon humaine de cette « Moralité », où sous la belle allégorie de la Terre, les grandes idées du Travail, de la Solidarité, de l'Amour des missions humbles et héroïques, qui sont l'apanage de tout homme en ce monde, se heurtaient à celles de l'égoïsme, de la tentation des solutions faciles et toutes faites, de l'individualisme et de la paresse. L'idée est presque trop haute pour laisser échapper de petites imperfections de jeu dans la fin peut-être un peu trop brutale du drame.

Il faut indiquer que c'est par le canal du scoutisme, formateur de la plus belle jeunesse, que M. Chancerel recrute Comédiens et Comédiennes de sa troupe. L'effort magnifique de Chancerel, au milieu de difficultés matérielles sans nombre, et de difficultés humaines et spirituelles non moins essentielles, car dans l'humain ne faut-il pas refaire sans cesse ce qui toujours se défait, mérite un hommage spécial. Dans l'art dramatique, Chancerel continue comme Dullin, comme Jouvet, comme Baty, l'œuvre que n'a pas achevée M. Jacques Copeau. Mais l'idéal qui le guide dans la réalisation de son effort dramatique, est tel, que les « Comédiens Routiers » et le « Théâtre de l'Oncle Sébastien », théâtre d'enfants, œuvre de prédilection de M. Chancerel, sont au premier plan des valeurs spirituelles les plus essentielles pour recréer l'unanimité française.

Clément Garder.

La Promenade de l'Académie Florimontane du 25 Juin 1936

Le jeudi 25 juin, l'Académie Florimontane a effectué sa promenade annuelle dans les Bauges et la Combe de Savoie. Rarement promenade fut aussi réussie et agréable pour ses participants au nombre d'une quarantaine (1).

Par autocars, à 7 heures du matin, la caravane gagnera bien vite Sevrier et le col de Leschaux déjà tout ensoleillé, pour s'engager dans la verdoyante vallée du Chéran et atteindre le pittoresque bourg du Châtelard où les touristes remplacent les châtelains et soldats qui occupèrent pendant de longs siècles le vieux château des comtes de Savoie.

Rapidement les voitures poursuivent la route à travers le massif où se succèdent maintes maisons fortes. Bientôt nous voici au col du Frêne avec son vaste et admirable panorama au milieu duquel l'Arc et l'Isère, qui se rejoignent, scintillent comme une coulée d'argent.

Par des lacets d'une savante audace, la route descend vers la riche vallée de l'Isère où nous l'abandonnons pour remonter sur le rocher isolé de Miolans. Très aimablement, M. Guiter, propriétaire de l'antique forteresse que sa famille a restaurée en partie, a autorisé la Florimontane a en faire la visite. Celle-ci sera dirigée par notre sympathique confrère, le capitaine Henri Carle, de Chambéry, qui, avec une érudition très sûre et un entrain captivant, nous expliquera l'histoire de ce redoutable fief des seigneurs de Miolans-Montmayeur, devenu propriété des ducs de Savoie et en 1559 prison d'Etat, fameuse, où furent enfermés entre autres le père jésuite Monod et le célèbre marquis de Sade.

(1) M. François Ritz et son fils, M. Paul André, M. Charles Armfnjon, Mme Claudius Bouchet, le capitaine et Mme Carle, le général Cartier et son fils, le commandant, Mme et Mlle Clair, M. le chanoine Coutin, le capitaine et Mme Cuvet, M. et Mme A. Charvin, M. et Mme L. Faletti, M. le chanoine Fromaget, M. et Mme Gaillard, Mme et Mlle Gardet, M. et Mme René Laydernier, M. l'abbé Loridon, le commandant et Mme Monnet, Mlle Mugnier, Mme et Mlle d'Orlyé, M. et Mme H. Pfister, M. L. Pfister, M. F. Serand, M. J. Serand, M. et Mlle Tissot-Dupont.

A Miolans, nous avaient rejoints également M. Charles Arminjon, président de l'Académie de Savoie, et M. l'abbé Loridon, président de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.

Saint-Pierre-d'Albigny traversé, ainsi que les vignobles très renommés de Saint-Jean-de-la-Porte, dont nous apprécierons tout à l'heure le chaud nectar, puis de Cruet et d'Arbin, voici Montmélian et ses rues moyenâgeuses. Par un gentil chemin, nous montons à pied sur l'emplacement de la forteresse dont Emmanuel-Philibert avait fait le centre fortifié de Savoie et l'une des premières places d'Europe. Du sommet d'un bastion, le capitaine Carle nous fait une conférence topographique et historique, rappelant la prise de Montmélian par François Ier, par Henri IV en personne en 1600, par Louis XIII après un an de siège, par Catinat en 1691, après 18 mois de tranchées et la garnison savoyarde étant sortie avec les honneurs de la guerre.

A midi, un déjeuner délicieux, qui fait honneur à l'hôtel Berthier, fut servi à deux pas de l'Isère. Tandis que le vin de Savoie pétillait, M. F.-M. Ritz, président, prit la parole en ces termes :

« Mesdames, Messieurs, mers chers Collègues,

« Pardonnez-moi de venir troubler la douceur de l'heure présente par un discours, si bref soit-il. Mais je dois me conformer à l'usage.

« Qu'il me soit permis avant tout, de rappeler le souvenir de M. Louis Aussedat qui, l'an dernier, encore plein de vie, présidait notre promenade annuelle, et qui, quelques semaines après, était brusquement enlevé à notre affection. Ce n'est pas sans un vif serrement de cœur que j'évoque ici sa mémoire et celle de ses éminents prédécesseurs à la tête de notre Académie.

« Appelé à leur succéder, je me contenterai aujourd'hui de vous exprimer à tous des remerciements.

« A vous d'abord, mes chers collègues Florimontans qui avez tenu à mettre cette promenade en semaine à seule fin que je puisse y assister, et qui, malgré les difficultés

de l'heure présente, avez répondu en si bon nombre à notre appel.

« A vous, Mesdames et Mesdemoiselles, dont la grâce souriante, l'amabilité toute salésienne donne à cette journée un charme tout particulier, égaye ce repas, illumine cette salle et réjouit nos cœurs.

« A vous, Monsieur le Président de la glorieuse Académie de Savoie, doyenne de nos Sociétés savantes, qui avez accepté si simplement notre modeste invitation, et rehaussez de votre présence cette fraternelle réunion.

« A vous, Monsieur le Président de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie qui êtes toujours de nos fêtes comme nous sommes des vôtres, affirmant ainsi la pérennité et la solidité des liens d'affection mutuelle qui, depuis le congrès de préhistoire d'Annecy, dont vous fûtes, en 1856, les promoteurs et M. Eloi Serand l'âme, unissent nos deux sociétés.

« A vous, Capitaine Carle, guide précieux dont l'érudition et le savoir se sont mis si spontanément à notre service.

« A vous tous, ici présents, à M. Guiter et Mgr Costa de Beauregard qui, ne pouvant être des nôtres, ont mis si aimablement à notre disposition leurs magnifiques châteaux de Miolans et des Marches, j'exprime la profonde gratitude de l'Académie Florimontane.

« Il est si bon de se retrouver quelques heures entre personnes partageant le même idéal, unies par un fervent amour de leur petite patrie, et qui cherchent dans le passé un encouragement pour le présent, un enseignement pour l'avenir.

« Heureux ceux qui s'intéressent aux générations qui les ont précédées ; qui ne peuvent voir une vieille église, un château, une tour en ruines, sans évoquer les faits et les gestes dont, au cours des siècles, ces antiques monuments furent témoins. Heureux ceux qui, voyant une humble vigne escaladant les pentes de la montagne, ou un champ disputé aux cailloux de la plaine, pensent au labeur des générations qui sous un même ciel et dans les mêmes horizons, mais dans une nature plus hostile et avec des

moyens bien primitifs, ont défriché, labouré, semé, planté, au bénéfice des générations suivantes, et qui, tout comme nous, ont peiné, lutté, souffert et aimé.

« C'est pour nous faciliter ces évocations et ces rêveries que M. Joseph Serand, que nous considérons tous comme le véritable président de l'Académie Florimontane, parce qu'il en est l'âme, a préparé de concert avec son frère l'itinéraire de cette promenade, avec son habituel souci de faire plaisir à tous et de contenter la diversité de nos esprits.

« Vous avez suivi avec intérêt les explications qu'il s'est donné la peine de rédiger à votre intention, afin que vous ne perdiez rien des beautés naturelles ou archéologiques rencontrées en cours de route. Mais je voudrais attirer votre attention sur le choix du site où la présente halte a été prévue, je dirai même préméditée.

« Montmélian est sans doute un lieu béni pour les archéologues et les historiens qui y trouvent ample matière à leurs études favorites et à des discussions passionnées. Mais à côté d'eux, les géologues y trouvent aussi leur compte.

« Que fait en effet, émergeant de cette plaine, cet énorme rocher de 23 millions de mètres cubes ? Est-il « un redressement anormal des couches régulières de la vallée ? » N'est-il pas plutôt « un bloc détaché de la montagne de la Thuile au cours de la période préhistorique, dans un cataclysme cent fois plus grandiose que celui qui, en 1248, a causé les abîmes de Myans ? » La question est sans doute aujourd'hui éclaircie. Mais le chef militaire, le soldat n'a pas à se préoccuper des causes de cette présence insolite. Ce qu'il voit, dans la situation de ce rocher, c'est un observatoire de premier ordre, une position quasi inexpugnable commandant la principale route d'Italie. Son intérêt se portera donc principalement sur la vieille forteresse qui, déjà en 1140, soutenait son premier siège connu, et en soutint bien d'autres, tant des Dauphins, que des Bourguignons et des Français, jusqu'au jour où elle fût démantelée par les armées de Louis XIV.

« Vous voyez par là, Mesdames et Messieurs, combien

l'organisateur de cette belle journée a pensé à tous et à chacun.

« Il n'a même pas oublié qu'étant Savoyards, nous aurions plaisir à déguster ici les vins renommés des coteaux ensoleillés de Montmélian. Pour toutes ces attentions délicates, je le remercie de tout cœur en votre nom et au mien.

« Je n'aurai garde d'oublier notre dévoué secrétaire, M. Louis Pfister, qui l'a secondé dans cette organisation et qui, de complicité avec M. Berthier, notre hôte, nous a préparé cet excellent repas.

« Je lève mon verre à vous tous, chers Collègues de l'Académie de Savoie et de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie ; à la prospérité de vos compagnies, à vous, Mesdames, à vous, chers Florimontans présents, excusés ou absents, et à vos familles ; à la Savoie que Dieu a comblée de ses dons ; à la France qui, les difficultés présentes surmontées, retrouvera sa voie et reprendra sa mission historique pour le salut et la paix du monde. »

M. Arminjon exprime sa reconnaissance à notre Académie pour son invitation qui lui a permis de renouer une vieille tradition, de 1856, qui voulait, chaque année, une réunion de nos sociétés. Il redit combien il est fier d'avoir été choisi comme membre d'honneur de la Florimontane avec laquelle il est de tout cœur. L'éminent président boit à la Savoie d'Annecy et de Chambéry, toujours une, souhaitant que l'on prépare un avenir conforme au passé.

Ces discours sont suivis de l'Ode à la Savoie, de Theuriet, interprété avec un talent tout empreint d'enthousiasme et de poésie, par Mme Claudius Bouchet.

Mais déjà il faut reprendre les voitures pour le château des Marches où l'on admirera les fresques des trop célèbres demoiselles de Bellegarde, puis les abîmes de Myans, le petit lac de Saint-André qui jette une note bleue dans ce pays bouleversé, et bientôt le sanctuaire de Myans. Tandis qu'un pélerinage de fillettes chante de doux cantiques à la Vierge, M. le chanoine Burgat, supérieur, veut bien, dans la chapelle supérieure et dans la crypte, nous rappe-

ler avec maints détails l'histoire de Notre-Dame de Myans que la chute du Mont-Granier, le 24 novembre 1248, épargna miraculeusement. Déjà au XVIe siècle, Myans comptait parmi les plus grands sanctuaires du Sud-Est. Récemment, la crypte a été ornée de fresques représentant divers saints de Savoie et la légende des diables.

Au XVIIe siècle, la ville d'Annecy, en suite d'un vœu pour la fin de la peste, avait apporté à Myans un tableau représentant Annecy et ses syndics priant Notre-Dame. Ce tableau a été malheureusement détruit à la Révolution.

Après cette visite, des rafraîchissements furent très aimablement offerts par M. le chanoine Burgat, auquel M. Ritz exprima la profonde gratitude de la Société.

Mais l'heure avançait rapidement parmi tant de belles et bonnes choses, aussi est-ce depuis la terrasse de Myans que le capitaine Carle dut faire l'historique des tours voisines de Chignin et de la chapelle de Saint-Anthelme auprès desquelles il n'était plus possible de se rendre.

Par Challes et Saint-Jeoire-Prieuré, nous gagnons la vallée de la Leysse et gravissons le col de Plainpalais, entre ces coteaux souriants où se sont groupés maints châteaux protégés par le Mont-Penney.

De la rive droite du ruisseau Saint-François-de-Sales, nom que les Florimontans ont plaisir à rencontrer ici, nous rejoignons Lescheraines et retrouvons bientôt la route du Châtelard. Elle nous ramènera au col de Leschaux qu'un orage, auquel nous avions échappé, venait prématurément de draper ça et là d'une légère brume automnale.

Quand à 20 heures, nous approchons du lac d'Annecy, un couchant empourpré s'y reflète, mais sa féerie ne nous fera pourtant point oublier les splendeurs de cette journée privilégiée.

Louis Pfister.

ACADEMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Séance du 1er Juillet 1936 (1)

PRÉSIDENCE DE M. FRANÇOIS-MAURICE RITZ, PRÉSIDENT

Le Président, en ouvrant la séance, exprime de vives condoléances et des sentiments d'affectueuse sympathie à nos collègues, le général Cartier et M. Clément Gardet qui, tous deux, ont eu la douleur de perdre leur beau-père.

Il a, d'autre part, le plaisir de mentionner que Mme Biennier a obtenu au dernier Salon des Artistes Français la médaille d'argent pour l'exposition de deux gravures sur bois. Au nom de l'Académie, il adresse à notre collègue, dont on connaît le bel effort artistique, ses bien sincères compliments.

Il adresse aussi de bien cordiales félicitations à M. Dardel, membre d'honneur, qui vient d'être fait chevalier de la Légion d'honneur, juste récompense d'une vie consacrée à la réalisation d'une édition d'art en harmonie avec la beauté de notre petite patrie et la valeur littéraire, artistique ou historique des œuvres qui la chantent.

Le Président annonce le don fait par la famille Pérouse, par l'entremise de M. Dardel, libraire, de cinquante exemplaires du *Mémorial*, composé au décès du très regretté Gabriel Pérouse, archiviste du département de la Savoie. Ces ouvrages sont destinés aux membres de la Florimontane qui ont connu Gabriel Pérouse ou s'intéressent à son œuvre. Au nom de la Société, M. Ritz exprime aux donateurs sa sincère gratitude.

(1) Etaient présents : Mme Biennier, Mlle Maret, MM. André, Boimond, le général Cartier, Cauchie, Clair, Domenjoud, Fournier, Gaillard, Marteaux, Martin, Monnet, d'Orlyé, Périès, H. Pfister, L. Pfister, Ribatto, Ritz, Roze, F. Serand, J. Serand et Vuachet.

Excusés : MM. A. Calliès et Tissot-Dupont.

Pour la « Chronique Savoisienne », à paraître dans la Revue, le Président signale le décès de M. Gustave Rivet.

M. Ritz a reçu de M. Louis Dépollier un entrefilet sur le poète savoyard Henri Mugnier, dont une pièce en trois actes « A chacun sa force », a été récemment représentée à Genève avec autant de succès que l'an dernier « Les amants imaginaires ».

M. Vuachet signale que M. Philibert Guinier, membre d'honneur, a été nommé membre non résident de l'Académie d'Agriculture. De cordiales félicitations lui sont adressées.

M. L. Pfister dépose, de la part de M. Onde, une série de notes de bibliographie géographique savoisienne publiées dans la *Revue Savoisienne*. (Voir fascicule du deuxième trimestre.)

M. J. Serand donne lecture d'une lettre de Mme E. de Beaumont, de Genève, qui remercie l'Académie Florimontane d'avoir fait placer une inscription commémorative sur les restes de l'arbre que son grand-père, le général Dufour planta sur la terrasse du château de Montrottier le jour de son mariage, 15 septembre 1817, Montrottier était alors propriété de sa famille qui y résidait.

Dans une communication intitulée « Comptes du Trésorier de Genevois — 1486 », M. Jean Boimond dit quelques mots de la large autonomie dont le Genevois jouit, à titre d'apanage, sous plusieurs princes de la Maison de Savoie aux XVe, XVIe et XVIIe siècles. Il s'attarde surtout sur le comte Janus, sur sa femme Hélène de Luxembourg (1488), et sur leur fille unique Louise (1467-1530), cette famille princière dont les bords du lac d'Annecy furent la constante résidence et l'apanage de Genevois-Faucigny l'unique souci. Sous ce Comte, une des charges les plus importantes de la Chambre des Comptes de Genevois, celle de Trésorier général, fut occupée par Humbert Gruet (avant 1466-1482), et ensuite par un de ses gendres, Pierre Métral (1482-92).

Puis, M. Boimond présente, analyse et commente un rouleau de comptes (nov.-déc. 1486), du trésorier Pierre Métral. Les articles les plus importants de ce compte

sont ceux qui ont trait aux préparatifs, au Palais de l'Ile, du mariage (1487) de Louise de Savoie, fille de Janus, avec le cousin-germain de sa mère, François de Luxembourg, vicomte de Martigues ; et surtout celui qui relate la convocation envoyée par Janus, comte de Genevois, aux nobles du Genevois et du Faucigny, pour qu'ils rejoignent l'armée du duc Charles Ier, alors en guerre (1486-7) avec Louis II, marquis de Saluce. On y trouve encore divers renseignements sur la vie privée et publique de Janus de Savoie et sur les prix de quelques marchandises à cette époque.

M. Boimond présente en outre d'autres documents de 1480, 1483, 1485 et 1493 concernant le trésorier Métral et sa famille.

Le Président remercie notre jeune confrère, actuellement sous les drapeaux, pour cette communication qui jette un jour fort intéressant sur la vie annécienne d'autrefois.

Au sujet de l'enseignement de l'histoire de Savoie, M. J. Serand présente les différents ouvrages succincts ci-après que notre bibliothèque possède : *Précis de l'Histoire du Département de la Haute-Savoie*, par Folliet et Duval (1907). — *Manuel biographique de la Haute-Savoie et de la Savoie*, par Jules Philippe (1883). — *L'Histoire de Savoie racontée aux enfants*, par J. Dessaix. — *Les gloires de la Savoie*, par J. Philippe.

M. d'Orlyé signale également un *Abrégé d'Histoire de la Savoie*, en 10 leçons, par Christin Vermale (1913).

Le général Cartier veut bien étudier ces divers ouvrages, en vue de pouvoir proposer aux Inspecteurs d'Académie un manuel succinct, mais complet, susceptible d'avoir place dans les cours d'histoire.

De plus, notre Académie, faisant sienne une suggestion du général Cartier, décide d'étudier la création d'un ou plusieurs prix à décerner aux élèves des enseignements secondaire et primaire du département qui auraient rédigé la meilleure composition sur un sujet ayant trait à l'histoire de Savoie.

M. F. Ritz explique le travail qu'il vient d'effectuer, en

réponse à une circulaire du Directeur de l'Office National Météorologique, président du Comité national des variations climatiques, demandant aux sociétés savantes de lui signaler les phénomènes météorologiques importants qui se sont produits depuis les plus anciennes années de notre ère, en vue d'étudier les variations qu'a pu subir le climat de notre pays. De la nombreuse documentation réunie, M. Ritz fait les remarques que voici : 1° antérieurement au XVIIIe siècle, les inondations sont rares en Savoie, alors qu'en ce même siècle et au suivant, elles sont fréquentes malgré les moyens de protection accrus ; 2° depuis un temps immémorial, à coup sûr pendant le XVIe siècle et probablement pendant le XVe, jamais les glaciers de la région de Chamonix n'étaient descendus aussi bas qu'en 1610 et depuis lors ; 3° le XVIe siècle et peut-être le XVe ont été relativement favorisés par le beau temps comparativement aux deux siècles suivants ; mais, heureusement, les phénomènes météorologiques défavorables sont en régression depuis une centaine d'années.

La séance est levée à 18 heures 15.

Le Secrétaire,
Louis PFISTER.

BIBLIOGRAPHIE

La Chirurgie en U R. S. S.

par le Docteur François Favre

Les « Cahiers Laënnec » ont publié, dans leur numéro de juillet 1936, qui a été complètement consacré à la Russie, un important article de notre collègue le Docteur Favre, sur « La Chirurgie en U. R. S. S. ».

Nous sommes heureux que le Docteur Favre ait trouvé dans les distingués « Cahiers Laënnec », la tribune médicale appropriée à son étude, qui avait fait l'objet d'une communication à notre Compagnie, mais dont le caractère technique médical rendait difficile sa publication dans notre revue. Le Docteur Favre, à travers les considérations proprement médicales, a parfaitement mis en lumière l'esprit de recherches scientifiques de l'U. R. S. S., qui cherche des voies nouvelles selon les méthodes originales que lui

permet d'utiliser sa « culture ». La transfusion du sang de cadavres est notamment une de ces expériences que le préjugé de « culture » n'avait pas encore permis dans les civilisations occidentales. C'est encore en raison de sa « culture » que l'U. R. S. S. est un champ d'expériences particulièrement nombreuses et propices pour l'étude de l'avortement. Le Docteur Favre y a également décrit le fonctionnement de l'hôpital d'urgence de Moscou ainsi que la condition du chirurgien en U. R. S. S. Le témoignage du Docteur Favre est une contribution intéressante à la connaissance de l'U. R. S. S. et de sa « culture », dont le dernier ouvrage de M. André Gide vient de poser à nouveau la question.

Dr Favre.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

La Pipe enneigée

Collection de 16 cartes postales humoristiques en couleurs, de de Samivel. — Gardet et Garin, Annecy.

Le caricaturiste alpin Samivel, qui a d'ailleurs de fortes attaches savoyardes, n'est pas un inconnu pour les membres de l'Académie Florimontane. Et la notoriété qu'il s'est acquise par ses albums de dessin, notamment « Sous l'œil des Choucas » et « Moins dix degrés », ont largement dépassé les milieux de l'alpinisme et du ski pour pénétrer dans le grand public.

Samivel vient de faire paraître, en format cartes postales, une série de 16 dessins en couleurs sur les sports alpins. Le ski, comme il se doit en cette saison, y tient la place prépondérante, avec ses professeurs dernier cri, ses débutants, ses coureurs, ses conquérants de cimes blanches... et ses promeneurs sentimentaux. Mais l'alpinisme et le patinage n'y sont pas oubliés !

Avec ses dessins et ses légendes humoristiques, cette série de cartes postales constitue un résumé amusant des émotions et des joies des sports d'hiver et aura plus qu'un succès d'actualité.

Clément Gardet.

1936 — 2e Trimestre

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(Cicéron : *De Officiis*, lib. I)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896

Sommaire :

LOUIS DIMIER ..... *Pierre Vischer à Montrottier.*
JOSEPH SÉRAND ..... *Quelques notes et souvenirs sur le château de Montrottier.*
LOUIS DÉPOLLIER ..... *Jules Philippe (suite).*
[illegible] A.-J. COUTIN .. *Prise de Verceil (1552).*
[illegible] Id. *Occupation de 1630-1631 par Louis XIII.*

Bibliographie Savoisienne

GEORGES MARTIN ..... *Alpes*, par Mme Rosa Bailly.
[illegible] ..... *Bibliographie géographique savoisienne.*

Chronique Savoisienne

[illegible] RUIZ ..... *La Comète Peltier.*
[illegible] GARDET ..... *Le Jeu du Pain et du Vin*, par Pierre Schaeffer.
[illegible] FLORIMONTANE .. *Séances des 1er avril, 7 mai et 3 juin 1936.*

ANNECY
Imprimerie L. DÉPOLLIER et Cie

1936

Source gallica.bnf.fr / Academie florimontane

ACADÉMIE FLORIMONTANE

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896)

L'Académie Florimontane a été fondée à Annecy le 15 janvier 1851, par Louis Bouvier, Etienne Machard, Jules Philippe et Eloi Serand, pour faire revivre d'Académie Florimontane, créée dans cette ville, en 1606, (29 ans avant la fondation de l'Académie française) par saint François de Sales et le président Favre.

Son but est d'encourager les lettres, les sciences et les arts ; recueillir les manuscrits, chartes et documents qui peuvent intéresser l'histoire locale ; d'exciter à tout ce qui est bien, à tout ce qui est utile et réalisable; enfin de multiplier les encouragements partout où sera besoin pour concourir à la gloire et au bien-être de la patrie, suivant sa devise qui résume bien son esprit : « *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* »

L'Académie Florimontane possède une bibliothèque savoisienne qui compte nombre d'ouvrages et brochures aujourd'hui recherchés et difficiles à trouver dans les bibliothèques publiques. On y conserve les collections complètes des publications des sociétés savantes savoisiennes, dauphinoises, du département de l'Ain, du canton de Genève et du Piémont.

Les membres de l'Académie Florimontane peuvent se faire communiquer les livres ou revues que possède sa bibliothèque. Lorsqu'il s'agit d'une communication en dehors d'Annecy, les frais de port sont à la charge du sociétaire.

Enfin l'Académie Florimontane est depuis 1916 propriétaire d'un superbe domaine situé aux environs d'Annecy, domaine qui lui a été légué par M. Léon Marès. Ce domaine de Montrottier est connu dans toute la région par le château du même nom, autour duquel il est groupé, et dont certaines parties sont classées parmi les monuments historiques. C'est dans ce château qu'est installé le Musée Léon Marès, formé de collections aussi précieuses que variées, et qui est ouvert gratuitement aux membres de l'Académie Florimontane, sur présentation de leur carte de sociétaire ; le public paye un droit d'entrée de 3 francs, de Pâques au 30 septembre.

L'Académie se compose de membres effectifs et associés, de membres correspondants et de membres honoraires à nombres limités. Les premiers sont admis sur leur demande et sur la présentation de deux membres ; ils paient une cotisation annuelle de 30 francs, reçoivent la *Revue Savoisienne*, ont le droit d'avoir en communication les ouvrages de la bibliothèque de l'Académie et d'assister à ses séances qui ont lieu à l'hôtel de Ville d'Annecy, le premier mardi de chaque mois, sauf pendant les vacances : août et septembre.

Les membres correspondants sont choisis parmi les personnes qui collaborent à la *Revue* ; ils payent de même la cotisation de 30 francs et reçoivent la *Revue*.

Le rachat de la cotisation de membre est fixé à la somme de 400 fr.

Les membres honoraires sont choisis parmi les personnages de distinction qui font honneur à la Savoie ou qui ont rendu des services à l'Académie. Ils reçoivent la *Revue* et ne paient aucune cotisation.

CONCOURS

Chaque année, l'Académie Florimontane organise et distribue les prix des concours fondés en 1873 par le docteur Andrevetan et la ville d'Annecy, qui ont lieu dans l'ordre suivant :

1re année. — Concours de poésie, 600 fr.

2e année. — Concours simultané de poésie et de beaux-arts ; 200 fr. sont affectés à la poésie et 400 fr. aux beaux-arts.

3e année. — Concours simultané de poésie et de prose ; 200 fr. sont consacrés à la poésie et 400 fr. à l'histoire ou études analogues.

1936. — *Concours de 3e année dont le programme est envoyé sur demande.*

Adresser tout ce qui concerne l'administration de l'Académie Florimontane au Secrétaire de l'Académie (Syndicat d'Initiative, Annecy Haute-Savoie).

Pierre VISCHER

à Montrottier

Je ne puis dissimuler que la grande curiosité qui me portait à Montrottier, quand le plus obligeant des introducteurs m'y conduisit et que les plus gracieux des hôtes m'y accueillirent, était les ouvrages de Vischer, le plus éminent des sculpteurs de la renaissance allemande, presque l'égal d'Albert Dürer dans son art, auteur de la châsse de Saint Sebald à Nuremberg, et encore plus du tombeau de l'évêque Ernest de Saxe dans la cathédrale de Magdebourg.

Ce dernier est tout gothique de style et MM. Buttin et Serand ont remarqué le contraste que faisait à cet égard, avec de pareils monuments, le style italien des bronzes de Montrottier. Mais c'est, je crois, que la renaissance allemande a opéré, bien plus promptement que la nôtre, sa conversion à l'Italie. Par l'effet de talents, dont, à cette époque précise, nous ne possédions assurément pas les égaux, le progrès que ce mouvement représentait, se fit avec une extrême rapidité, facilité au surplus par le voisinage où se trouve, à l'égard de la Lombardie, la haute Allemagne. Souabe et Franconie devaient être de bonne heure les clientes de l'art italien. Aussi, n'éprouve-t-on pas de difficulté à croire que Pierre Vischer lui-même est l'auteur des meilleures parties d'un ouvrage que ses fils auront achevé avec moins de talent.

Car dans la vue des pièces elles-mêmes, je n'ai pu éviter des réflexions qu'auparavant celle des seules photographies ne m'avait (je l'avoue) pas suggérées. Dans le fronton aux armes à la harpie, placé à droite dans la galerie de Montrottier, et qui dans la grille jadis en place occupait le côté gauche, je trouve un mérite bien supérieur à

celui du reste de l'ouvrage, et un morceau digne du Sansovino, dont on y a signalé l'influence. La composition de l'autre fronton n'est pas liée, les raccourcis du bas-relief, imparfaitement ménagés dans la frise, font un effet mécanique et plat : ce n'est là qu'un travail courant. Dans le fronton des Centaures, au contraire, ces raccourcis sont en perfection ; à cet égard, la tête renversée de la figure gisante est une merveille de perspective. Les grandes saillies, dans ce bas-relief, sont reliées au fond de manière à produire cette illusion de profondeur qui seule donne à ce genre de sculpture tout son effet. Puis la composition y offre une unité d'autant plus remarquable que le sujet, qui n'est que lieu commun, engageait l'artiste à n'en faire qu'une banalité décorative. Au contraire, il l'a fortement pensé. La composition est toute action, et une seule action, qui, mettant l'ordre dans les parties, ravit le suffrage de l'esprit en même temps que les yeux sont enchantés. Ne parlons pas du dessin nerveux, du mouvement vrai, qui dans un pareil maître accourent naturellement au secours du sujet fortement conçu.

Devant cette supériorité d'une partie, devant l'infériorité des autres, je me figure que l'histoire du monument prend une importance singulière. On pourrait supposer que le fronton des Centaures est seul l'œuvre de Pierre Vischer lui-même, que le reste émane soit de son atelier, soit de ceux qui, après sa mort, terminèrent l'ouvrage pour la maison de ville de Nuremberg. Peut-être dans les quatre frontons placés dos à dos deux à deux, n'y eut-il que celui-là de sa main ; car s'il y en avait eu un second, comment ne l'aurait-on pas mis en façade ? Et il serait arrivé ce qu'on a vu souvent dans de pareilles entreprises, à savoir que le génie du maître qui les a formées ne doit être cherché que dans une partie exquise de l'œuvre exécutée enfin, tandis que les disciples ont fait le reste.

Louis DIMIER.

QUELQUES NOTES ET SOUVENIRS SUR LE CHATEAU DE MONTROTTIER [1]

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi, en ma qualité d'administrateur de Montrottier, de vous souhaiter une cordiale bienvenue dans ce château et de remercier, tout particulièrement, notre collègue, M. le Général Cartier, de l'heureuse initiative qu'il a eue, en proposant de se réunir ici.

Après l'abandon de notre ancienne salle de réunions et nos passages successifs dans divers asiles temporaires, il était, en effet, très naturel de songer à Montrottier et, puisqu'aujourd'hui nous sommes bien chez nous, vous m'en voudriez peut-être, si je ne profitais pas de l'occasion qui m'est offerte, de vous parler du château dont vous avez bien voulu me confier l'administration.

J'ai donc cherché ce qui pourrait vous intéresser et j'ai glané, à votre intention, le récit, peu connu, d'une visite que fit, ici même, Louis Veuillot (2), il y a 90 ans, c'est-à-dire en 1846.

Le célèbre polémiste catholique a séjourné à diverses reprises en Savoie.

D'abord en 1845, à Chamonix, lors de son voyage de noces, puis l'année suivante, au cours de laquelle il visita Annecy, les environs, ainsi que les hautes vallées du Chablais et du Faucigny et, enfin en 1874, où il passa une partie de l'été à Evian (3).

Or, c'est le récit, arrangé, du second voyage, en 1846, qui a formé, sous le titre *Dans la Montagne*, le livre VIII de son ouvrage intitulé *Ça et là*, dont la première édition date de 1859.

---

(1) Communication faite à l'Académie Florimontane, dans sa séance du 7 mai 1936, tenue au Château de Montrottier.

(2) Veuillot (Louis-François), écrivain français, né à Boynes (Loiret) en 1813, mort à Paris en 1883.

(3) Voir article publié dans le journal d'Annecy : *L'Union Savoisienne*, n° du 27 avril 1883.

Suivant un plan arrêté, Louis Veuillot s'est généralement abstenu de nommer les personnes ou les lieux qu'il a décrits, cependant, avec ou même sans l'aide des notes de l'Editeur, dont quelques-unes sont d'ailleurs inexactes, il est facile de reconnaître certains paysages savoyards, le long des 27 articles qui composent le chapitre *Dans la Montagne*.

Deux ont retenu, plus particulièrement mon attention: le premier intitulé: *D'un pendu*, parce qu'en décrivant l'exécution d'un criminel (1), par pendaison, qui eut lieu au Pâquier, le samedi 8 août 1846, vers 11 heures du matin, il permet de dater le passage de l'auteur à Annecy, et le second, qui a pour titre : *A propos d'une pipe*, parce qu'il est la narration humoristique de la visite de Louis Veuillot, au château de Montrottier, qui fait l'objet de la présente communication.

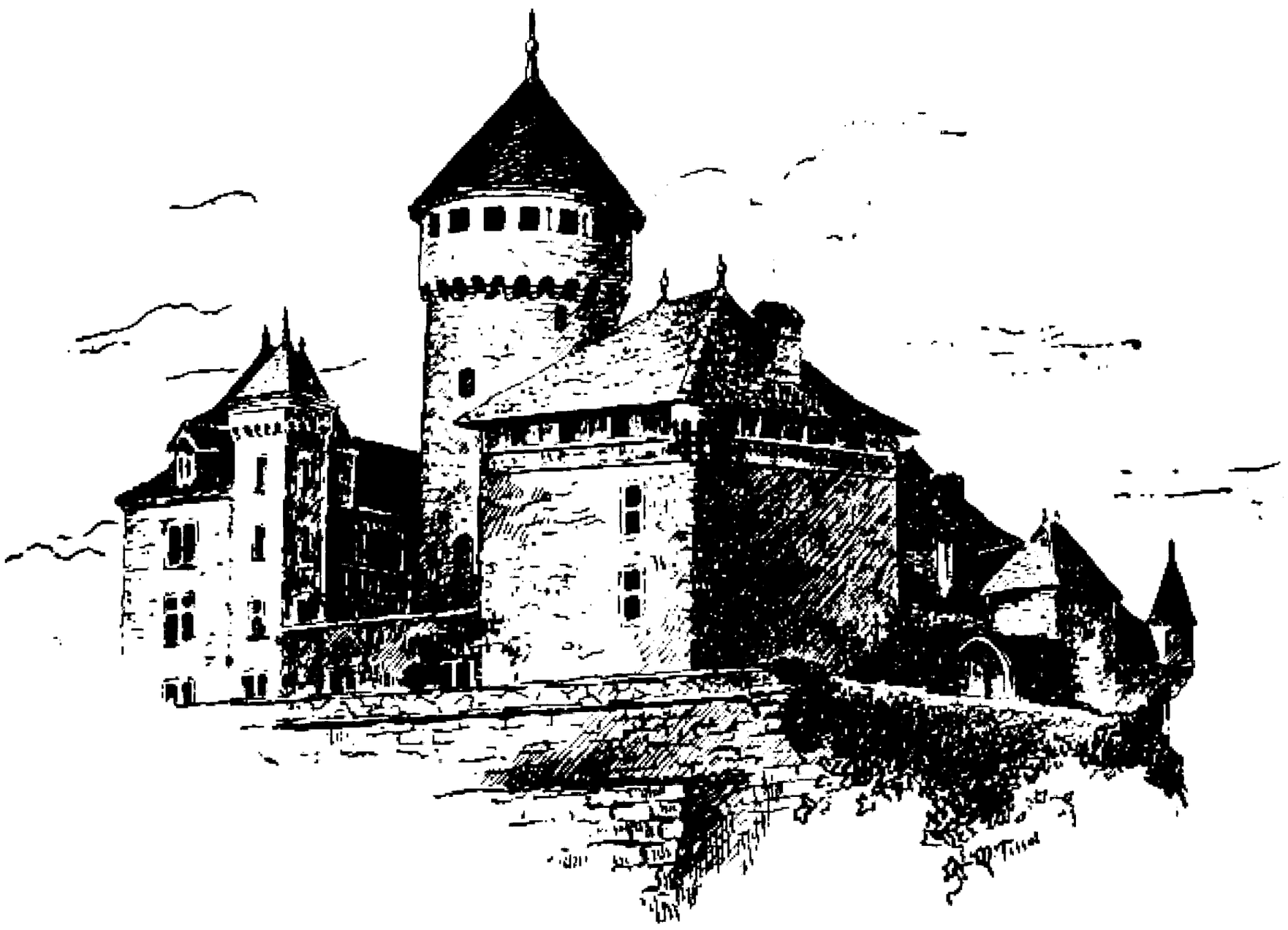

Château de Montrottier

Avant de vous en lire le récit et pour mieux en saisir le sens, il est toutefois utile de rappeler brièvement l'historique de Montrottier.

---

(1) Exécution de Claude Simon, dit le bossu, âgé de 32 ans, condamné à mort pour homicide.

Le château, dont l'origine est inconnue, mais que l'on trouve mentionné dès le XIIIe siècle, après avoir appartenu successivement aux seigneurs de Montrottier, de Grésy, puis au duc de Savoie Amédée VIII et, enfin, pendant plus de trois siècles aux nobles de Menthon, fut vendu, en 1796, comme bien national, puis, en 1799, à un consortium de spéculateurs genevois (1).

Ceux-ci se le passèrent les uns aux autres avec le domaine attenant jusqu'en 1817, où la famille de Bénédict Dufour, de Genève, en resta seule propriétaire.

Ce dernier étant décédé, à Montrottier, en 1837 (2), son fils Guillaume-Henri (3), alors quartier-maître général de la Confédération suisse, vendit, deux ans plus tard, le château et tout ce qui restait du domaine, au baron Jules de Rochette, officier de la marine royale sarde (4).

Le baron de Rochette, qui avait épousé, en 1838, Mademoiselle Mathilde Paernat de La Pallud, originaire de Chambéry, de qui il eut un fils, en 1839, habitait alternativement Montrottier et, à Annecy, la maison Philippe, c'est-à-dire l'ancien évêché, n° 18 de la rue Sainte-Claire.

Il mourut en 1845, à l'âge de 33 ans.

A cette époque, le château était encore à peu près tel que l'avait laissé la Révolution, c'est-à-dire en très mauvais état, avec ses tours d'escaliers découronnées et ses vieilles galeries en bois.

L'entrée principale était située, non pas à l'Est, mais au Nord, à la place occupée actuellement par le petit logis du personnel, et les vastes terrasses qui entourent les bâtiments n'existaient pas encore.

Par contre, avec ses archères, ses fenêtres grillagées, à meneaux et ses portes ogivales, dont une seule subsiste à l'heure actuelle, Montrottier présentait alors des éléments très caractéristiques de l'architecture militaire féodale.

---

(1) D'abord à Jacques Saluc, puis à Gabriel Pernat et Pierre-Nicolas Rose, de Carouge. Après partage, G. Pernat vendit le domaine de Montrottier, pour le prix de 38.000 francs, à Bénédict Dufour, Daniel Dunand, Daniel Fol, Théodore Bonneton et Pierre-Paul Rumilly. (Acte du 31 janvier 1799, Vignier, notaire, à Genève).
Pour plus de renseignements, voir : *Revue Savoisienne*, année 1916, p 176 et suivantes.

(2) Le 13 septembre 1837.

(3) Dufour (Guillaume-Henri), né à Constance, le 15 septembre 1787 ; nommé général en chef de l'armée fédérale suisse, en octobre 1847 ; décédé à Contamines, près de Genève, le 14 juillet 1875.

(4) Par acte du 27 mai 1889, F. M. Grivaz, notaire, à Annecy.

En 1846, au moment de la visite de Louis Veuillot, la baronne de Rochette, alors âgée de 27 ans (1) et veuve depuis quelques mois seulement, occupait, plus spécialement, avec son jeune fils, la salle des Gardes, actuelle, au joli plafond à caissons, du XVIe siècle, ainsi que l'appartement attenant. Elle a laissé, à Lovagny, le souvenir d'une femme de tête que l'on rencontrait, le plus souvent à cheval, une petite pipe à la bouche, allant surveiller les ouvriers qu'elle occupait à l'exploitation de son domaine.

L'article *A propos d'une pipe*, ne contient aucun nom de personne, ni de lieu, toutefois, l'éditeur de la récente édition des œuvres complètes de Louis Veuillot (2) a cru devoir mettre en note qu'il s'agit, d'après des renseignements recueillis en Savoie, du château de la Tour, près de Thônes, qui fut le domaine de la famille de Menthon du Marest.

Il ajoute que Mme de Warens était comme chez elle en ce château qui devint, de nos temps, la propriété d'une honorable famille bourgeoise.

Quant à la baronne excentrique et charitable, elle aurait été la dernière de sa race.

Or, il y a là autant d'erreurs que de lignes. D'abord le château de la Tour, où Mme de Warens n'est, très probablement jamais allée, ne couronne pas, comme celui décrit par Louis Veuillot, une éminence qu'entoure aux deux tiers le lit desséché d'un torrent.

En second lieu, en 1846, il n'appartenait pas à une baronne, mais à de simples cultivateurs de la vallée de Thônes (3).

Il faut supposer que l'erreur provient, vraisemblablement de l'allusion, du début du récit, à Jean-Jacques Rousseau et à l'héroïne de la *Nouvelle Héloïse*, car par ailleurs, tout concorde parfaitement avec le site de Montrottier, la personnalité de la propriétaire du moment et

---

(1) Elle était née à Chambéry, le 8 avril 1819.

(2) Veuillot (Louis). *Œuvres complètes*, tome VIII, Paris, 1926. P. Lethielleux, éditeur.

(3) Les frères Lathuille, de Thônes, qui le possédaient depuis 1837. On peut voir dans la salle des Gardes, de Montrottier, une peinture à l'huile représentant le château de la Tour, tel qu'il était au temps de J.-J. Rousseau.

jusqu'à la légende de l'imprudent autant que malheureux page de Pontverre (1).

Le doute n'est pas possible, comme vous allez vous en rendre compte vous-mêmes et c'est bien ici, à Montrottier, que Louis Veuillot, accompagné de son ami le peintre Emile Lafon (2) et du chanoine Sallavuard (3), de la cathédrale d'Annecy, ont été reçus par la baronne de Rochette, dans les premiers jours du mois d'août 1846.

Voici, maintenant, le récit extrait de *Ça et là*, écrit en 1859, et vraisemblablement, à l'aide de renseignements complémentaires du chanoine Sallavuard:

A PROPOS D'UNE PIPE

« Nous voici dans la baronnie de la Baronne. C'est une vraie baronnie. Le château a des murs épais ; il a gardé ses tourelles, et toutes les tourelles ont encore leurs vieilles girouettes de trois ou quatre cents ans.

« C'est vieux, ce n'est pas refait. Ce sont bien les mêmes pierres qui ont vu les barons. Les meubles ne sont plus jeunes ; ils ont l'âge qu'aurait aujourd'hui Julie d'Etanges

« Notre ami Rousseau a pu venir par ici, à la suite de sa baronne de Warens, et présenter des assiettes dans la salle à manger où nous dînerons. Il a servi à la Société un fier poisson d'avril sur ces assiettes là !

« Le château couronne une éminence qu'entoure aux deux tiers, à une grande profondeur, le lit desséché d'un torrent (4).

« Ce torrent s'est frayé une autre route. Il mugit dans un couloir de roches qui complète la fortification.

« Il s'est permis de beaux caprices ! Dédalos ne lui aurait pas tracé une route plus fantasque ; des excavations, des cascades surplombées par des masses énormes,

---

(1) Il existe plusieurs versions de cette légende publiées dans de nombreux ouvrages : J. Replat, *Duingt, Menthon et Montrottier* ; L. Vaillat : *La légende des Gorges du Fier* ; G. Chapier : *Légendes des Gorges du Fier, de Montrottier et de Pontverre*, etc., etc.

(2) Lafon (Emile-Jacques), portraitiste et peintre d'histoire, né à Périgueux, le 27 janvier 1817, ancien conservateur du musée de Tours.

(3) Sallavuard (Barnabé-André), chanoine de la Cathédrale d'Annecy et rédacteur du journal *Le Bon Sens*, né à Abondance, le 1er avril 1805, mort à Annecy, le 6 mai 1861.

(4) Connu sous le nom de *Fosse* de Montrottier, cet ancien et très pittoresque lit du Fier a été décrit par MM. Gorceix, Le Roux et Moret, dans : *Histoire géologique de la formation des Gorges du Fier*. (*Revue Savoisienne*, année 1918).

des retours sans fin, des puits sans fond. Beaucoup de légendes ont poussé parmi tout cela.

« On vous montre un endroit où le torrent fut franchi à cheval par un Roméo du voisinage, qui était venu se marier secrètement à la fille des ennemis de sa maison, dans leur propre chapelle. Il avait sa Juliette en croupe.

« Un page, compromis dans ces épousailles, s'accrocha à la queue du cheval. On dit que le chevalier le tua, irrité du danger qu'il lui avait fait courir. Ce détail gâte l'histoire ; je propose de le supprimer.

« Aujourd'hui, on franchit le torrent sur des ponts assez larges ; des charrettes de foin passent où passa le chevalier. Je gage qu'il y a passé un piano, suivi de toutes les romances et de toutes les variations de l'hiver dernier.

« L'ancien lit du torrent, fourni d'herbe tendre et planté de beaux arbres, ferme une promenade impénétrable aux ardeurs de l'été. Les terres environnantes sont en bon état de culture, et la dame du lieu leur fait produire cinq pour cent.

« Eh bien, n'importe, dit le Peintre ; se trouver dans le vieux château d'une jeune baronne, — elle a beau être fermière, on a beau être sérieux, — cela donne tout de même une émotion. Quel malheur d'avoir lu des romans lorsqu'il n'en faut plus faire !

« Le petit salon était plein de choses ingénues du temps de Louis XV. La pendule représentait *il Trionfo d'Amore*. Mais nous remarquâmes surtout une forte pipe et une grosse blague à tabac.

« Dans le boudoir d'une baronne veuve, de tels ustensiles avaient de quoi attirer le regard. C'est la pipe du défunt baron ? demanda le Peintre. — Non, répondit notre introducteur, c'est la pipe de la Baronne. — Oh ! oh ! — La Baronne promit à son mari mourant de ne se point remarier, le pleura, et se mit à jouir de sa liberté en folle qui est femme de bien. Elle avait toujours été un peu garçon, elle devint diable.

« Elle congédia les parents qui l'ennuyaient, congédia la société, congédia le monde, congédia les usages. On ne la

vit plus qu'au galop à travers les montagnes, le couteau de chasse au flanc, des pistolets aux arçons.

« Parfois, elle tombait dans Genève, en équipage fringant. Couchée dans sa voiture, la pipe à la bouche, elle courait à grand fracas la ville scandalisée. Certes, on glosa ; mais il n'y avait à lui reprocher que du tapage.

« Les poursuivants ne manquaient point. Ils étaient attirés par cette *fantasia* turbulente. Elle les tint très loin. On soupçonna un amour extravagant ; le fond de tout n'était qu'un amour d'extravagances. Elle est mère. Quelqu'un sut lui dire : « Vous prenez une réputation qui affligera votre fils. » Tout ce feu s'amortit soudain. Elle ne fit plus d'esclandre dans Genève, monta moins à cheval, passa de la pipe à la cigarette ; la cigarette elle-même va s'éteindre. .

« Et les cierges de la chapelle, qui a été fort négligée depuis quelques années, se rallumeront. — Pour tout dire, ajouta le Peintre, la Baronne vieillit. — Pas tant, répondit le chanoine. Elle est de ces diables qui se font ermites avant de vieillir. »

« En ce moment, la Baronne entrait. C'est une grande personne bien taillée, un peu maigre, hâlée par le soleil, très dame et très paysanne ; un langage brusque et doux, des allures hardies et des yeux innocents.

« Vois-tu, me dit le Peintre quand nous partîmes le soir, ce teint hâlé est une beauté secrète et dangereuse. C'est comme un précipice couvert d'herbe. On dirait : Elle est hâlée, causons moutons et pâturages.

« On s'avancerait sans défiance, et on serait pris avant d'y avoir seulement songé. Puisqu'elle ne veut pas se marier, tout homme jaloux de vivre content évitera de rencontrer souvent cette originale Baronne dans ce sauvage pays.

« Si elle se voulait marier, on devrait l'éviter encore. Elle serait femme de bien, je n'en doute aucunement mais il y a de ces vertus qui cassent trop les assiettes. En ménage, foin de l'originalité !

« Le pot-au-feu ! le pot-au-feu ! Plus j'observe, plus je me convainçs que le mieux en tout est d'être comme

tout le monde... Quel malheur que tout le monde ne soit pas ainsi ! Je n'exprime pas très clairement ce que je veux dire.

« La Baronne me plairait considérablement, mais son plus grand charme, c'est d'être veuve.

« En l'épousant, on lui ôterait juste cela. Beaucoup de gens font cette folie : ils aiment la fumée de la pipe, qui est jolie à voir... et ils en épousent l'odeur.

« Voilà mon idée.

« Que crois-tu que deviendra notre Baronne en vieillissant ? -- Elle sera comme le torrent qui entoure sa maison. C'est un caractère fier qui s'est d'abord creusé un lit fertile. Elle abandonnera ce premier lit, et, pendant qu'il y poussera de l'herbe et des fleurs.

« Elle se jettera vaillamment sur la pierre, elle la percera, elle la vaincra, elle s'y creusera des routes profondes ; et par ce travail, elle aura mis son héritage en sûreté. »

La prophétie de Louis Veuillot, comme beaucoup de prophéties d'ailleurs, ne s'est réalisée qu'en partie.

En vieillissant, la baronne de Rochette s'est bien, en effet, jetée sur la pierre, mais au lieu de mettre, par ce moyen, son héritage en sûreté, elle l'a mis à mal et c'est la pierre qui l'a vaincue.

Après avoir terminé la route de Pontverre à Chavanod (1), commencée par son mari, à travers le bois de poète, elle agrandit son domaine en faisant l'acquisition de la ferme de la Violette (2) et de nombreuses parcelles de terrain, pour s'adonner à l'agriculture.

Puis, en 1862, après avoir fait dresser, par un architecte lyonnais (3), un projet de restauration complète du châ-

---

(1) Cette route particulière, propriété de l'Académie Florimontane, a été commencée en 1843.

Elle traverse tout le bois de Poêta, plus connu sous la dénomination de *Bois du Poète*, depuis qu'il a été chanté, non pas par Lamartine, comme l'indiquent quelques guides, mais, plus exactement, par Auguste de Juge, dans *ses Inspirations religieuses*, publiées en 1834.

Quant à l'appellation populaire *poêta*, elle viendrait, très probablement du latin *potestas*, synonyme de propriété.

(2) Cette appellation donnée à l'une des fermes du domaine de Montrottier, acquise en 1848, vient du nom de son ancien propriétaire : J. B. Viollet, dont la femme était surnommée « *la Violette* ».

(3) F. Delimoges.

teau de Montrottier, dont le devis s'élevait à plus de 114.000 francs, elle entreprenait les travaux, la même année, avec la collaboration de son fils, alors âgé de 23 ans.

Réparation du donjon ; transformation de toute la partie occidentale des bâtiments, où nous sommes réunis ; reconstruction des anciennes galeries, dans le style de la Renaissance ; démolition de murs d'enceinte, remplacés par la courtine et le grand portail actuels ; réfection de l'escalier principal ; établissement des jardins et des vastes terrasses qui entourent le château et, enfin, commencement de l'édification du péristyle de l'entrée et d'une chapelle qui devait s'élever sur l'emplacement occupé, actuellement, par le petit logis du personnel.

Tels sont les travaux qui étaient en pleine activité, lors de la visite que fit à Montrottier, l'écrivain Francis Wey, en 1865. (1)

Trois ans plus tard, au mois de juin 1868, lorsque le général Dufour, alors âgé de 81 ans, vint revoir le château où il avait passé une partie de sa jeunesse, où sont morts sa grand'mère, sa mère et son père (2), s'il retrouva, avec émotion, l'arbre planté sur la terrasse, le jour de son mariage (3), dont nous conservons, religieusement, le tronc vermoulu, par contre, il ne jugea pas heureuses les restaurations des bâtiments poursuivies par la baronne de Rochette.

Or, l'ancien ingénieur et élève de Polytechnique avait complètement raison, car si les appartements intérieurs ont gagné en confortable, en revanche il est permis de regretter que l'architecte n'ait pas respecté, davantage, le style primitif du monument.

On peut même ajouter qu'il est heureux, comme vous allez pouvoir vous en rendre compte à la vue des plans des modifications projetées, que la restauration n'ait pas été achevée, car ainsi remanié, Montrottier aurait certai-

---

(1) Voir : Francis Vey. *La Haute-Savoie, récits d'histoire et de voyages*, Paris, 1865, vol. in-8°, p. 46 et suiv.

(2) Sa grand'mère : Dufour-Delafeuille, en 1809 ; sa mère, née Suzanne Bonneton, en 1829 ; son père, Bénédict Dufour, le 13 septembre 1837.

(3) 15 septembre 1817. Voir à ce sujet : Edouard Chapuisat. *Le général Dufour*, 1787-1875, Payot et Cie, éd., Lausanne, 1985.

nement perdu tout son caractère d'ancien château savoyard.

En 1869, toujours entreprenante, Mme de Rochette, qui regrette probablement de voir établir les galeries des Gorges du Fier contre les rochers qu'elle a dû céder, peu auparavant, à la Compagnie P. L. M., fait dresser, par l'architecte Poreaux (1), un projet d'une deuxième galerie, sur la rive droite du torrent, qui lui appartient, avec un réseau de sentiers pour faciliter la visite du pittoresque défilé de la Grande Fosse ainsi que des ruines du château de Pontverre.

En même temps, elle entreprend la construction du chalet-restaurant de la gare de Lovagny, afin de profiter, sans doute, du passage des nombreux touristes que va attirer l'exploitation de la nouvelle curiosité alpestre (2).

Mais, à une telle allure, la fortune de la baronne ne peut plus suffire à l'exécution de ses projets qui restent inachevés et, en 1876, endettée et harcelée par ses créanciers, Mme de Rochette se voit dans l'obligation de vendre Montrottier, où elle a passé 37 ans de sa vie active.

Estimé 350.000 francs par le célèbre architecte Viollet-le-Duc, le château est acquis, avec le domaine, pour le prix de 275.000 francs, par Victor Frèrejean, industriel lyonnais (3). Ce dernier en prend possession le 22 juin tandis que, ce même jour, Mme de Rochette quitte tristement le château et Lovagny, où les habitants gardent encore le souvenir de sa grande activité, de sa charité et aussi de sa pipe.

Une fois installé, le nouveau propriétaire se contenta de faire terminer la construction du grand escalier, en laissant inachevé le péristyle de l'entrée.

Ce n'est qu'à l'arrivée de Léon Marès (4), en 1906, après

---

(1) Architecte-voyer de la ville d'Annecy.

(2) Les galeries des Gorges du Fier ont été inaugurées le 21 juillet 1869.

(3) Par acte du 13 mai 1876, de Me J. Boffard, notaire à Lyon.

(4) Marès (Léon-Prosper-Etienne), ancien officier des Haras, né à Montpellier, le 15 septembre 1854, mort au château de Montrottier, le 14 août 1916. C'est lui qui a légué le château et le domaine de Montrottier, par testament en date du 22 octobre 1915, à l'Académie Florimontane d'Annecy.

30 ans de possession par la famille Frèrejean (1), que de grands travaux sont de nouveau entrepris au château.

Adduction d'eau, installation de la lumière électrique et du chauffage central ; emménagement des collections et organisation du musée qui a donné un nouvel attrait à Montrottier, dont bénéficie maintenant l'Académie Florimontane (2).

Aujourd'hui, la propriétaire du domaine n'est plus, comme en 1846, lors de la visite de Louis Veuillot, une jeune et délurée baronne.

La châtelaine est une grande dame qui ne fume pas la pipe.

Toujours active, malgré ses 85 ans sonnés (3), sans négliger l'entretien de son château, elle s'intéresse à l'Histoire, à la Poésie, aux Beaux-Arts et, en général, à tout ce qui a trait à l'ancienne Savoie, pour laquelle elle a un culte préféré.

Je n'ai pas besoin de la nommer car nous la connaissons tous, étant de sa famille et nous l'entourons de nos soins vigilants, afin d'assurer sa pérennité pour le bien de la petite Patrie savoyarde.

Si elle ne se montre pas et reste invisible, même dans sa demeure, en revanche elle veille à tout et vous pouvez être assurés que vous serez toujours les bienvenus dans son antique château de Montrottier.

J. SERAND.

---

(1) A Victor Frèrejean, de 1876 à 1886, Mlle Bénédicte Frèrejean, fille du précédent, de 1886 à 1889, Georges Frèrejean, héritier de sa sœur, de 1889 à 1902, Mme veuve Georges Frèrejean, née Louise Marès, de 1902 à 1906. A la mort de celle-ci, son frère et héritier naturel, Léon Marès, devint propriétaire du château et domaine de Montrottier.

(2) L'Académie Florimontane consacre, chaque année, des crédits assez importants augmentés de subventions de l'Administration des Beaux-Arts, non seulement à l'entretien mais aussi à la restauration du château.

Voici les principaux travaux exécutés depuis 1916 :

En 1924, construction de l'échauguette d'angle et de la toiture du Petit Logis.

1926-28, restauration de la salle des Gardes.

1930, réfection du couronnement et de la toiture de la tour d'escalier du pavillon *des Religieuses*.

1934-35, restauration de l'escalier d'honneur du Grand Logis, etc.

(3) L'Académie Florimontane a été fondée à Annecy, le 15 janvier 1851, pour faire revivre l'Académie Florimontane créée dans cette ville, en 1606, par Saint François de Sales et le Président Antoine Favre.

Jules PHILIPPE

(1827-1888)

X. (suite)

Au cours de cette « harangue » (1), où il avait laissé librement parler son cœur, Jules Philippe déclarait : « Un peuple a pour devoir d'honorer ses grands hommes, ceux surtout qui se sont rendus utiles à l'humanité ». La faveur qui, autrefois, avait entouré *Les Gloires de la Savoie* prouvait que ses vues étaient justes. Mais son désir avait toujours été de populariser ces connaissances qu'il jugeait surtout nécessaires aux enfants des écoles. Pour réaliser sa pensée, il avait tout d'abord élaboré une carte de la Savoie par cantons, sur l'emplacement desquels auraient été inscrits les noms des personnages remarquables originaires de chaque commune. Un projet dressé avec l'aide d'un dessinateur des Ponts et Chaussées, fut présenté au Congrès des Sociétés Savantes Savoisiennes de 1880. Il n'aboutit pas, pour diverses raisons, et Jules Philippe reprenant l'idée sous une autre forme, publia le *Manuel biographique de la Savoie et de la Haute-Savoie* (2). Ce *Manuel* eut le privilège singulier d'être annoncé d'une manière aussi délicate qu'imprévue par le recteur Brédif, à la distribution des prix du collège d'Annecy : « M. Jules Ferry, disait-il, l'âme toujours pleine de la grande image de la Patrie, a invité les bons citoyens, érudits ou lettrés, à propager à l'aide de livres destinés à l'enseignement la connaissance et, par suite, l'affection réfléchie du pays natal... Cette pensée généreuse n'est pas demeurée stérile en Haute-Savoie. Dans quelques jours peut-être, vous pour-

(1) Le discours prononcé à l'inauguration de la statue de Germain Sommeiller. Voir le précédent fascicule de la *Revue Savoisienne*.

(2) *Manuel Biographique de la Haute-Savoie et de la Savoie* contenant, pour chaque canton, une notice sur les principaux personnages qui y sont nés et se sont fait remarquer comme hommes de science, écrivains, militaires, ou comme ayant rendu des services à leur pays et à leurs concitoyens (destiné aux établissements d'instruction publique) par Jules PHILIPPE, ancien secrétaire de la Société Florimontane, membre correspondant de l'Académie de Savoie, etc. — Annecy, J. Dépollier & Cie, imprimeurs-éditeurs. — 1883.

rez lire un ouvrage signé d'un nom aimé, respecté de tous dans ce département et qui rappellera, sous une forme originale et saisissante, la fécondité de la noble race qui a su produire des citoyens utiles, c'est-à-dire de vrais grands hommes, qui tous, même en ces périodes intermittentes où les jeux de la politique monarchique ne leur permettaient pas de demeurer Français, ont aimé et servi la France ». Une préface chaleureuse, où éclate la sincérité de l'auteur expose ce qu'il veut : « Le grand patriotisme ne peut exister s'il n'a, comme première assise, le patriotisme local. L'homme qui n'est pas attaché par les liens du cœur à son petit pays natal, à son village, voire à sa chaumière, ne saurait aimer sa grande patrie que, dans un moment de danger, il ne défendra pas avec plus de courage et d'abnégation qu'il ne défendra son village ». Le Savoisien, habitué à ne compter que sur lui-même, pour faire son chemin dans la vie, possède ce sentiment qu'il faut essayer d'entretenir et d'augmenter. « C'est pour atteindre ce but que nous publions ce *Manuel biographique*, destiné à renforcer, dans l'esprit des jeunes générations, le souvenir des hommes les plus remarquables qui ont fait... honorer le nom savoisien. Fidèle à l'idée qui nous a guidé, nous avons divisé ce *Manuel* suivant les circonscriptions départementales et cantonales, localisant ainsi l'esprit d'émulation et donnant au sentiment national son véritable point de départ... » L'ouvrage était des plus clairs et il n'est pas une seule commune des deux départements qui ne puisse trouver aisément le ou les noms l'intéressant. Il fut rapidement admis par la Commission supérieure des bibliothèques scolaires et signalé par plusieurs journaux. L'érudit César Duval, dans le *Cultivateur savoyard*, le regardait comme un excellent petit livre, destiné à avoir beaucoup de succès dans les écoles des deux départements savoyards, et pour *L'Opinion*, feuille littéraire parisienne, il était écrit dans une langue sobre et inspiré du meilleur esprit... Quatre ans après sa publication, le recteur Brédif qui lui attribuait une grande valeur, parlant au nom de l'Académie de Chambéry devant le ministre de l'Instruction publique, à l'inauguration de l'école normale de Bonneville, lui consacrait encore une bonne partie de son discours et le citait comme un des ouvrages les meilleurs, écrit par un maître inattendu, mais affectueusement écouté des élèves et propre à les engager

à bien servir et à honorer leur pays natal. Ces approbations paraissent méritées à ceux qui ont lu cette brochure modeste, résumé fidèle et sincère, où Jules Philippe corrige et redresse les quelques erreurs involontaires des *Gloires de la Savoie* : « Ah ! Si je n'avais que trente ans, écrivait-il à cette époque. Quelle magnifique deuxième édition des *Gloires de la Savoie* je pourrais faire, si les années ne pesaient pas déjà si lourdement et sur mon cerveau et sur ma main ! J'en ai la fièvre, quand j'y pense ! » Le cerveau et la main devaient être encore bons, puisque, depuis deux ans déjà, il préparait la biographie d'un ingénieur savoyard sur lequel son attention avait été attirée d'une manière curieuse.

Au mois de juillet 1883, il se promenait sur les quais de la Seine et fouillait les éventaires des bouquinistes, lorsque son attention fut attirée par un volume avec gravures, parfaitement conservé, intitulé : *Traité des Feux d'artifice pour le spectacle*, imprimé à La Haye en 1741. C'était la réédition clandestine d'une œuvre célèbre pour tous les bibliophiles comme lui. Il eut l'idée de faire des recherches sur l'auteur et il apprit ainsi qu'Amédée-François Frézier, ingénieur, voyageur remarquable, était né à Chambéry en 1682, d'une famille originaire d'Ecosse, dont une branche s'était installée à Vailly, en Chablais, vers la fin du XVIe siècle. Amédée-François reçut d'abord les leçons d'un de ses grands oncles, André Frézier, ancien curé de Perrignier, qui résidait à Douvaine. Après avoir terminé ses études secondaires à Chambéry, où son père était professeur de droit, celui-ci l'envoya, à Paris suivre les cours du mathématicien Lahire et de l'illustre géomètre Varignon. Il passa ensuite en Italie où se développa son goût pour les beaux-arts et, revenu en France en 1700, devint lieutenant d'infanterie en attendant de pouvoir entrer dans les armes savantes. Cinq ans après, il publiait son *Traité des Feux d'artifice*, qui attira l'attention et lui facilita l'entrée dans le génie où il débuta bientôt comme ingénieur militaire à Saint-Malo. Chargé de mission au Chili et au Pérou par le gouvernement français pour y étudier les moyens de défense de ces pays, alors colonies espagnoles, Frézier écrivit à son retour la relation de son voyage dont Jules Philippe eut la joie de retrouver le manuscrit à la bibliothèque du Palais-Bourbon. Envoyé à Landau, c'est là que Frézier publia son ouvrage principal : *La Théorie et la Pratique de*

la Coupe des Pierres et des Bois, trois volumes qui firent longtemps autorité et qui, aujourd'hui encore, sont regardés comme un des travaux les plus remarquables en cette matière. Nommé, en 1789, directeur des fortifications de Bretagne, à Brest, il y prit sa retraite en 1761, après soixante-quatre ans de services et y mourut en 1773. Une des rues de la ville porte son nom. Ce travail parut d'abord dans la *Revue Savoisienne* (1), puis en brochure (2). Mais, ayant découvert des faits nouveaux et relevé quelques erreurs en poursuivant ses recherches, Jules Philippe publia, dans le journal *Les Alpes*, son texte revu et corrigé dont il fit une seconde édition (3).

Les travaux d'érudition, cause d'un labeur opiniâtre et obscur, ne procurant, le plus souvent, à l'auteur, que la satisfaction de les avoir accomplis, n'empêchaient pas Jules Philippe d'associer son activité au développement du magnifique pays qu'il avait l'honneur de représenter. Les touristes et les voyageurs commençaient à découvrir les splendeurs d'Annecy, de son lac et des vallées qui entourent le Mont-Blanc. La Savoie, insensiblement, entrait dans la littérature, même dans la littérature enfantine et Jules Philippe avait déjà écrit un article, plein d'émotion, sur un simple livre de la Bibliothèque rose, dû à Mme Jeanne Cazin, veuve du professeur, créateur des gorges de la Diosaz, *Les Petits montagnards*, dont l'action évolue entre Chamonix et les bords du lac d'Annecy. Depuis une dizaine d'années, Taine avait fixé sa résidence à Menthon ; il y avait amené Renan, Marcellin Berthelot et beaucoup d'autres. Theuriet célébrait les délicates beautés de Talloires qui l'avait reçu dans la villa des Cyclamens et l'illustre peintre Albert Besnard était déjà venu dans le même charmant village. Il allait y revenir « pour y établir une retraite », entraînant à sa suite quantité d'artistes de tous ordres. La troisième édition d'*Annecy et ses environs* était épuisée et personne ne pensait à écrire un guide pour les étrangers qui, enfin, se rendaient compte que la Savoie

(1) Numéro du 31 mars 1884 et suivants.

(2) *Les Hommes de Science de la Savoie. — A.- F. Frézier, ingénieur et architecte*, par Jules PHILIPPE, député de la Haute-Savoie, vice-président de la Société Florimontane d'Annecy, membre de plusieurs sociétés savantes françaises et étrangères. — Annecy, imprimerie F. Abry. 1884.

(3) *Les Hommes de Science de la Savoie. — A.-F. Frézier, etc.* ; deuxième édition, revue et corrigée par l'auteur. — Annecy, imprimerie J. Dépollier & Cie. 1885.

valait bien la Suisse et l'Italie. De concert avec ses éditeurs dont la vieille amitié ne lui refusait rien, Jules Philippe publia une quatrième édition de ce petit volume. Il y manquait, cette fois, la partie exclusivement historique, qui aurait demandé de trop grands développements pour être mise à jour, mais l'auteur ajoutait des gravures, d'après les dessins de Louis Revon reproduits dans son album des *Inscriptions antiques de la Haute-Savoie*, qui en augmentaient l'intérêt, et de nombreux renseignements sur les transformations subies en vingt ans par la ville et le département dont elle est la petite capitale. Cette brochure est devenue aujourd'hui très rare, ce qui prouve qu'elle fut bien accueillie, à sa mise en vente, en pleine saison, au mois d'août 1885. Les historiens et les archéologues la consultent encore avec fruit (1)

Mais si Jules Philippe avait les yeux largement ouverts sur tout ce qui peut grandir ou développer le rôle de la Savoie dans l'économie générale, s'il était attentif à défendre au parlement les intérêts de la petite et de la grande patrie, il réservait une pure et discrète affection pour la Société Florimontane. Dès son élection, il avait donné sa démission de secrétaire, tout en offrant spontanément son concours pour recherches et démarches éventuelles à faire à Paris. La Société, reconnaissante, lui avait confié les fonctions de premier vice-président qu'il devait garder jusqu'à sa mort. Le mandat public que lui avaient remis et renouvelé ses concitoyens, n'était pas un obstacle à une collaboration active à la *Revue Savoisienne* qui lui prenait la plupart de ses courts loisirs : « Si vous ne m'aidez pas un peu, écrit-il à un ami, je ne viendrai pas à fin de mes petits travaux pour lesquels je suis forcé de voler dix minutes, une demi-heure, sur le travail parlementaire. Je me lève à 5 heures et demie pour pouvoir griffonner mes *histoires*. Je cours à la bibliothèque nationale quand j'ai deux heures de libres. Je vous assure que je n'ai pas le loisir d'aller jouir des beautés de la capitale ». Ces visites à notre grande bibliothèque lui permettaient d'adresser des communications remarquables à la *Revue*. Une note bibliographique signale en 1878 un manuscrit précieux contenant « un supplément de la règle des religieuses de la Visitation

(1) *Annecy et ses Environs*, par Jules PHILIPPE, vice-président de la Société Florimontane, membre correspondant de plusieurs sociétés littéraires et scientifiques de France et de l'étranger. — En vente à l'imprimerie Joseph Dépollier & Cie et chez les principaux libraires.

Sainte-Marie »; une autre note rectifie le lieu de naissance de Guillaume Tardif, professeur à la Sorbonne — émule et peut-être adversaire de Guillaume Fichet, — que l'on croyait natif d'Annecy, erreur qu'il avait lui-même commise dans les *Gloires de la Savoie*; un important article est consacré à l'étude du libraire-éditeur-auteur A. Claudin sur les origines de l'imprimerie d'Albi, en Languedoc, que certains confondaient avec Alby-en-Savoie; un autre signale l'achat par un « Annécien, ami des livres », d'un incunable du xve siècle, qu'il décrit longuement, et qui est déposé à la Bibliothèque municipale d'Annecy; un autre enfin reproduit, d'après un livre de 1520, conservé à la Bibliothèque nationale, sous le titre : « Un Alpiniste au xvie siècle », la relation d'un voyage en Savoie de Jacques Le Saige, de Douay, où se trouvent de curieuses appréciations sur Annecy. On passe sous silence les nombreux dons en faveur de la Bibliothèque, du Musée, des archives de la ville ou de la Florimontane.

Vers l'époque où Jules Philippe devenait député, l'Académie de Savoie reprenait la proposition de réunion annuelle des sociétés savantes des deux départements, déjà soulevée dix ans auparavant et que la mort de Jacques Replat avait fait ajourner. La Société Florimontane l'avait très favorablement accueillie, mais il fallut plusieurs années de pourparlers pour arriver à une entente fructueuse. La première réunion d'organisation se tint à Chambéry le 14 février 1878 et le premier Congrès se déroula les 13 et 14 août de la même année à Saint-Jean-de-Maurienne. Ces assemblées, dont beaucoup regrettent la disparition, tinrent leurs assises un peu partout, dans la suite : à Annecy, Chambéry, Aix-les-Bains, Albertville, Moutiers, Montmélian, Thonon. Jules Philippe y joua toujours un rôle de premier plan. Il présida le Congrès de Chambéry, en 1880, et celui d'Aix-les-Bains en 1882; il fut désigné comme vice-président des Congrès d'Annecy, en 1879, d'Albertville en 1883. Il est chargé, plusieurs fois, du rapport sur les travaux de la Société Florimontane et il y fait diverses communications. En 1880, *Les Alpes* constatent que la cordialité la plus complète n'a cessé de régner entre les membres du Congrès, bien qu'ils fussent partagés au point de vue des opinions politiques, « ce qui n'est pas peu dire par ce temps de crise aiguë que nous traversons ». Au banquet final, Jules Philippe, président du Congrès,

montra le beau côté de ces réunions faites au nom de la science, au nom de la patrie et dans lesquelles l'amour du pays natal règne seul dans tous les cœurs. Il engagea les sociétés savantes à travailler sans relâche pour le plus grand honneur de la petite patrie savoisienne ; mais ce doit être pour la glorification de la grande patrie française « dont nous devons nous montrer dignes d'être les enfants, pour la France, pour cette nation toujours au premier rang dans ses entreprises généreuses, civilisatrices, humanitaires ; pour la grande famille française, dont nous, Savoyards, sommes les derniers membres annexés, mais non les moins dévoués, les moins patriotes ». La réunion acclama ses paroles.

C'est au Congrès d'Annecy qu'il parle, pour la première fois, de ses travaux sur Guillaume Fichet. Depuis que Jules Philippe avait consacré à ce personnage le premier chapitre des *Gloires de la Savoie*, fièrement intitulé « L'imprimerie a été introduite en France par un Savoyard », il n'avait cessé de rechercher tout ce qui pouvait l'aider à reconstituer minutieusement sa vie et il avait été assez heureux pour retrouver dans les bibliothèques de Paris, de précieux manuscrits relatifs à notre compatriote. L'événement, pour lui capital, qu'il voulait mettre en lumière, c'était la part de Guillaume Fichet dans la fondation du premier établissement typographique français ; sa correspondance reflète ses efforts continus et tenaces pour ravir aux vieux livres leurs secrets et montre sa joie candide, lorsqu'il avait pu mettre la main sur quelque chose d'inédit : « Ma joie déborde, écrit-il dans le courant de l'année 1880 ! J'étouffe sous l'enthousiasme que me procurent mes découvertes. Tout-à-l'heure, j'ai découvert *huit* manuscrits ayant appartenu à notre Guillaume, plus... plus...le manuscrit de son traité : *Consolatio luctus et mortis parhisiensis*, publié longtemps après sa mort ! — Jugez un peu de ma joie ! Mais ce n'est pas tout ! Dans une note écrite sur l'un de ces manuscrits, se trouve... se trouve... la date de la naissance de Fichet !... Ah ! pour le coup, j'ai sauté comme un fou ; la grande salle de lecture de la Bibliothèque Nationale en est encore tout étonnée. M. Thierry est accouru et m'a demandé si j'allais prendre mal. — Non, pas, lui ai-je dit. J'étouffe de joie ! Voilà ce que je viens de découvrir. — Nous nous sommes serré la main sans rien ajouter, comme deux braves bibliographes qui se comprennent. — Je crois que nous

avons failli pleurer. Et voilà des joies que les profanes ne comprennent pas... » Il faut se hâter d'ajouter que c'était, au moins pour la date de naissance de Guillaume Fichet, une joie fausse. Le fait avait été retrouvé par Léopold Delisle (1) et signalé déjà par lui au tome II du *Cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque Nationale* publié en 1864, mais l'incident prouve avec quelle conscience et quel amour, Jules Philippe accomplissait ses travaux (2). Un peu plus tard, « pour suivre les traces de notre docteur », il annonce qu'il va écrire à Rome, où celui-ci a fini ses jours : « M. Delisle, l'illustre et savant administrateur de la Bibliothèque Nationale, s'est mis à mon service et nous allons correspondre avec M. Geffroy, le directeur de l'Ecole française, dans la ville éternelle. Ah ! quel bonheur que de rencontrer de vrais et bons savants comme MM. Delisle et Thierry ! » L'année suivante, c'est à Bâle qu'il va lui-même fouiller manuscrits et documents. L'œuvre commence à prendre corps ; non seulement il reçoit de Rome la description minutieuse des ouvrages conservés au Vatican, mais du British Museum, à Londres, de la Bibliothèque impériale de Vienne, de Venise, de Lucerne, de Gotha, d'aimables lettrés lui adressent avec la précision habituelle des véritables érudits, tous les renseignements qu'il leur a demandés, et il a ainsi obtenu une exacte description des livres édités par l'atelier de la Sorbonne, créé par Fichet et son collaborateur Jean Heynlin, qu'ils soient écrits par ceux-ci ou qu'ils aient pour auteurs des contemporains désireux d'éprouver la valeur du nouvel art. Aussi est-ce avec une vive satisfaction qu'il communique un aperçu de ses travaux à ses collègues de la Société Florimontane.

(A suivre).

Louis DÉPOLLIER.

(1) Léopold Delisle, un des premiers érudits français du XIXe siècle, né à Valognes en 1826, est mort à Chantilly en 1910. Archiviste paléographe en 1849, il fut élu membre de l'Académie des inscriptions et belles lettres en 1857 et devint, en 1874, administrateur général de la Bibliothèque Nationale. Conservateur du musée Condé, il était grand officier de la Légion d'honneur. Il a publié plusieurs centaines d'articles et de nombreux volumes. Il présidait la section d'Histoire et de Philologie du Comité des travaux historiques et scientifiques.

(2) Jules Philippe a reconnu l'antériorité de la découverte de Léopold Delisle dans une note insérée au bas de la page 10 de l'*Origine de l'Imprimerie à Paris* et dans son *Guillaume Fichet*, page 11.

Prise de Verceil

(1552)

Les pages documentaires qui suivent retracent un des épisodes les plus douloureux de notre histoire de Savoie. En 1535, le Duc Charles III avait vu la ville de Genève prise par les Bernois ; l'année suivante François Ier occupait la Savoie, traversait les Alpes et s'emparait de la majeure partie du Piémont. Charles III, réfugié dans la petite ville fortifiée de Verceil, attendit en vain le secours de Charles-Quint, et en 1552, le maréchal français de Brissac faisait le siège de cette ville, la mettait au pillage emportant les meubles et jusqu'au dernier écu de notre Souverain en fuite.

Heureusement, en cette même année, son fils Emmanuel-Philibert était choisi par Charles-Quint comme gouverneur des Pays-Bas. Sa valeur militaire à la bataille de Saint-Quentin lui fit remporter une brillante victoire, en 1557, et tous les Etats de son père lui furent rendus au Traité du Cateau-Cambrésis, deux ans après.

Sommaire des informations recueillies sur la scandaleuse et malheureuse chute arrivée à la Ville de Verceil dans la journée du 18 Novembre 1552.

En partant au camp César pour travailler à la fortification de Valsenera, l'Illustrissime Don Fernando de Gonzague écrivit au Comte de Challant, Lieutenant de V. Allesse, comme il avait connaissance d'un certain complot et manège que les Français faisaient dans Verceil, en se remettant sous la direction du Maître de Camp Saint Michel, lequel lui faisait entendre que le soupçon d'un tel complot était le fait d'un Monsieur Fabricius Cagnolo, Gentilhomme de Verceil, homme d'arme de la Compagnie de V. Alt. Tout ce qui a été réglé secrètement par le Comte de Challant et le Conseil, le dit Fabricius le répéta à son frère nommé Pompée, avec lequel il se trouvait le jour de la St-Martin (11 nov.), non toutefois que ce dernier soit compris dans le complot. Mais, quand il rentra dans sa maison, il fut pris et tous les deux furent détenus et examinés avec diligence sur ce complot. Mais, comme ils nièrent, non seulement de n'avoir jamais fait un complot mais encore aucune chose répréhensible, contre les ordres de Sa Majesté et du Duc ; et parce qu'il n'y avait aucune preuve contre eux, il fut décidé de communiquer leurs dépositions au S. Don Fernando. Finalement, ne recevant aucun avis et ordre de Son Altesse, il ne pouvait faire autrement que de les retenir et de les faire bien garder. De plus, si le susdit Maître de Camp l'avait fait comprendre au Comte de Challant, on ne l'aurait pas envoyé chercher. Ils prêtent serment ensemble au sujet de

ce complot pour lequel ils sont détenus dans le Camp des Armée de la Compagnie de V. Alt., devant les Sieurs Marchant des Comtes, de la Motte et M. Pedro de la Stella. Mais, jusqu'ici, il ne s'est trouvé aucune chose contre chacun des susdits ; au contraire, les informations prises avec beaucoup de diligence sont une justification.

Monsieur de Salvacon, Gouverneur Français de Verrua, et le Capitaine Alexandre de Cerre, qui étaient en cet endroit depuis plusieurs mois, commencèrent à tramer cette affaire en se servant d'un certain Petro Antonio du Pont de Stuza, pays de Montferrat, qui se tient dans Verrue, soudoyé par eux. Il y a un serviteur du Sieur Silvio Tirione, gentilhomme de Verceil, appelé Merlo, du Pont de Stuza et cousin de Pedro Antonio, le quel a habité Verceil quelques années. Il écrit à divers protecteurs et a comme complice un autre individu appelé Augustin, de Casale en Montferrat, cordonnier et hôte de Verceil. Depuis environ 8 jours, ils travaillent à l'exécution de leur complot en introduisant 10 fantassins parmi les Guafroni et les Italiens. Parmi ceux-ci on avait envoyé trois Guafroni qui parlaient bien espagnol ; ils avaient appartenu à la Compagnie du Maître de Camp St Michel. On dit que depuis, ils sont tous sortis de Villani en Montferrat, portant chacun leur fagot de paille. Merlo et Augustino di Casale étaient près de la citadelle, bien armés de haches et de manches de massue. Un nommé Soferino, du bourg d'Alice, était au Poste de la Prison quand on lui porta à manger. Il a avoué, quand on l'a soumis à la torture, qu'il y avait encore, mêlé à ce complot, un serviteur du susdit Silvio, nommé Guillaume de Rive. Des soldats, cachés et embusqués, la nuit du 1er Nov., se mirent à visiter les endroits les plus favorables pour mieux poursuivre leur entreprise. Ils s'embusquèrent dans la cour de M. de St Joseph, près d'une meule de foin et attendirent que deux heures aient sonné à l'horloge d'Italie. Une partie de la troupe française qui était en relation avec eux se concertait pour savoir de quel côté se ferait l'offensive. On se dirigea vers la porte St Sébastien, sur le Pô, à travers Chimarto et Verelengo, très fréquenté par les ennemis. Là, on s'embarque sur le Trino et depuis le port de

Chieri, chaque soldat suivit ce chemin à l'aller comme au retour. Quand tous les soldats furent débarqués, on dit à ceux qui n'avaient pas le courage de faire 15 milles d'une seule traite de garder les bateaux pendant que les autres s 'occuperaient de la réussite de l'entreprise. Comme on était à la première lune et que le temps était clair, on arriva de nuit à Verceil, en passant par Constanzana et Auxilliano. Du village de Constanzana, qui est à 6 milles de Verceil, on envoya un homme pour avertir les sentinelles de la Ville. Il arrive à la Porte de la Strada et raconte au plus vite la situation, à savoir que les Français avaient passé par Constanzana et arrivaient à la route de Verceil. Mais on ne crut pas à sa parole ; au contraire, il lui fut répondu en langue espagnole que s'ils arrivaient, ils auraient encore quelques coups à tirer avec leur artillerie. On arrête que, vers 3, 5 et 11 heures de la nuit, on tirerait pour signaler l'arrivée des ennemis, lesquels se rejoindront près du fleuve Servo, là où se trouvent deux remparts. Le premier est plus bas que la sentinelle de la Porte de Servo, où se trouve la guérite de St-François. Tout fut propice, à cause d'un brouillard très épais qui arriva à quelques instants avant, et aussi parce qu'il n'y avait pas de sentinelle à la guérite St François, comme on le dira. Ils franchirent le premier rempart un peu en dessous du bastion de la Porte de Servo, là où se trouve la sortie de l'eau qui passe par Verceil à travers la première tour de forteresse du premier rempart et passèrent entre les deux remparts pour arriver à la Porte de la Cité, proche du Château. Là, ils fixèrent leurs échelles contre le mur peu élevé d'un jardin situé entre les deux remparts et tout près de la guérite ; à l'endroit où le rempart n'est pas plus haut qu'une hallebarde, ils commencent à escalader, tuant un arquebusier, pour donner le signal à ceux qui avaient été embusqués à l'intérieur. Aussitôt on cria aux armes et quelques-uns disent et attestent que les sus dits embusqués tuèrent la sentinelle de la guérite de St François, et que pour donner commodité aux ennemis d'appuyer leurs échelles, ils commencèrent à entrer en ce lieu là jusqu'à ce qu'ils les puissent appuyer contre le portail, ou mieux contre la petite loge où se tient la

sentinelle et où le combat dura quelque temps. Ils n'auraient jamais pu rentrer, si les embusqués de l'intérieur n'étaient survenus en criant : France ! France ! au moment où passait la garde. Quelle panique ! Une partie de celle-ci a la tête tranchée et l'autre partie se rend.

L'Espagnol Ortix, caporal de la Garde, fut contraint de faire monter environ 15 Français du dehors qui se trouvaient sur la petite place près le bastion. Chacun d'eux fut mis à mort. Parmi eux se trouvait un citadin, un Espagnol et un autre citadin frappé d'un coup d'épée.

Il y avait si peu d'Espagnols qu'ils n'arrivaient pas au nombre de 120. La ville fournissait chaque soir 50 hommes au Maître de Camp pour les répartir aux endroits qui lui paraissaient le plus favorables, et dans cette garde du petit port se trouvaient 4 ou 6 citadins de la Compagnie des Espagnols. Ce petit port resté ainsi sans grande défense fut ouvert ; il y avait là des balais, des tenailles, des marteaux et autres instruments semblables que les ennemis embusqués à l'intérieur avaient apportés. Avec des échelles, on donna accès à ceux du dehors et l'entrée fut très facile. Les premiers qui entrèrent furent : le Seigneur Charles de Bicago, le Caporal Alexandre de Cerré et enfin les Français. Le susdit Augustin di Casale donna au dénommé Merlo le prix de leur trahison. Un citadin qui s'était échappé de la Garde s'en alla sur la petite place en criant : Aux Armes et en faisant savoir que les ennemis étaient entrés à l'intérieur de la ville. Comme ce n'était pas l'habitude de tenir un corps de garde sur cette petite place, on ne manqua pas d'envoyer des ordres pour savoir de quel côté les habitants de la ville pourraient bien se réunir. Ayant été surpris d'une manière subite et inattendue, personne ne pensa à occuper cette petite place. Ils se répandirent à travers la campagne qu'ils gagnèrent rapidement avant que les habitants de la ville ne puissent leur opposer résistance et prendre les armes pour protéger leur cité. Les ennemis arrivèrent en criant : France ! France ! Liberté ! Liberté ! et comme ils trouvèrent les habitants de la ville qui se disposaient à résister, ils se firent rendre leurs armes sans leur faire aucun mal, disant qu'ils n'étaient venus, ni pour

leur causer du dommage ni pour les voler. Mais si on leur opposait résistance, ils seraient châtiés. On se rendit ensuite sur la petite place ; en tête, marchait M. de Salvazon, Gouverneur de Verrua, avec un grand nombre de soldats pour environner l'habitation de M. le Comte de Challant. Ce dernier, ayant entendu donner subitement l'alarme, sauta hors de son lit et descendit avec quelques gentilshommes pour se rendre jusqu'à cette petite place, où sa présence aurait été très utile. Mais il fut prévenu par le Gouverneur qu'il n'avait qu'à se rendre et, après plusieurs menaces, on consentit à ne pas brûler la porte. Le Comte s'étant rendu, on plaça à ce poste une grande garde. A l'intérieur du château se trouvaient 9 soldats payés à gages, le Seigneur François di Valperga, gendre du Commissaire, et M. Antonio de Belvisio. Toute la population se fraya un passage devant le Château, n'ayant pas possibilité de passer ailleurs, mais elle n'opposa aucune défense. On donna ordre aux arquebusiers de ne point tirer, car, s'ils avaient fait leur devoir, ils auraient mis la ville à un prompt pillage ; mais alors les habitants de la ville auraient pris les armes pour résister. Les premiers qui entrèrent dans la ville ne pouvaient dépasser 6 à 800 hommes ; puis, peu après, arrivaient trois compagnies de Suisses évalués à 1.300 hommes et enfin la cavalerie. Les premiers soldats qui arrivèrent étaient à moitié morts, à cause de la longue marche qu'ils avaient dû faire à pied, avec une température très froide. Près de la voûte du Château se tenaient M. de Chastellard, le Colonel de l'Isola et quelques autres. Voyant que le Château ne tirait pas et que la population se tenait très nombreuse en avant, ils crurent que c'étaient des amis. Mas peu après, ils entendirent crier : France ! et ne pouvant résister à cette grande multitude, ils furent obligés de s'enfuir, qui ça, qui là. En faisant le pillage dans la rue Saint-Donato, ils se rencontrèrent avec une autre troupe d'ennemis qui se rendirent. Lorsque ce fait fut connu et que 12 environ d'entre eux furent mis à mort ou blessés, parmi lesquels M. Luchino de Bagnolo et un Chastelain de la Val d'Aosta qui mourut de sa blessure, le Comte del Insola et le Président se dirigèrent vers la Citadelle et par différentes rues arrivèrent vers le Maître de

Camp pour donner à Don Ferrantès connaissance d'un tel succès. On envoya d'autres émissaires vers les Présidents de Saint Germain, de Trino, de Crescentino, Ranara, Casale, pour demander du secours. Le Capitaine Porto, Gouverneur de Trino, envoya 100 bons soldats sous la direction du Capitaine Pagano, qui furent distribués, les uns dans la Citadelle, les autres vers la porte di Serno. Le Comte et le Président descendirent de la Citadelle pour aller à Fassato où ils se rendirent à pied et ils firent si bien que le Comte de Valence, Gouverneur de la Ville, leur envoya 100 soldats. Le Seigneur Don Francesco d'Are leur fut d'un grand secours en refusant de faire diligence et de marcher sur Verceil.

Monsieur de Lucerna, en voyant l'entrée des ennemis, s'était fait descendre hors des murs au moyen de cordes ; il se rendit à pied à Novara pour demander du secours et obtint que l'Ecuyer Sogogna lui envoie 100 autres fantassins, sous la conduite de son frère Venetero. Après cela, le Capitaine Giunlitia de Milan et le Comte Manfredo Tornicello arrivèrent avec une autre troupe et se postèrent vers la Citadelle. La première chose que l'on fit en entrant fut de demander s'il y avait au Château le Capitaine Alexandre de Céré ; ce dernier demanda s'il y avait le Sgr de Valpergue, mais le Commissaire Cesareo répondit négativement, et en terminant on vit à une fenêtre le Seigneur François Valpergue, gendre du susdit Thomas de Valpergue. Ce dernier avait rendu visite à Alexandre le jour où il était venu saluer son beau-frère et toute sa maison ; mais le Châtelain le réclamait de la part du roi de France. Sur cette proposition, il finit par répondre à la troisième sommation que le Château devait se rendre et d'accepter les différentes conditions demandées par Francesco, sous la réserve de sauver la vie de son beau-frère Thomas et celle de ses soldats. On laissa à la discrétion des ennemis les appartements de V. M. devant les quels ils placèrent une garde. Pendant cette première journée ils n'eurent aucune décision à prendre. mais le jour suivant qui était un dimanche, un peu avant la nuit, le Seigneur de Brisach envoya défoncer la porte de la salle et autres lieux où étaient les richesses de V. A.

et alors le Sgr de Bressin mit la main sur tous les bijoux qu'il confia à M. de Chatellard. En même temps que les bijoux, on s'empara de l'alicorne et autres choses plus précieuses que l'on porta à M. de Brisach. Un heure après, les six Capitaines se mirent à piller le reste et le sac dura plus de 8 heures. On emporta encore les effets du Seigneur Thomas de Cingerio, des robes de dames et autres accessoires disent les domestiques. Mais, pour retourner au progrès des ennemis dans la Ville, ils ne donnèrent aucun signe indiquant qu'ils voulaient faire du mal à quelqu'un ; au contraire, ils affirmaient avec les meilleures paroles du monde qu'ils étaient venus pour nous délivrer de la tyrannie des Espagnols et, pensant ainsi avoir capté la confiance de chacun, ils firent sonner trois fois la cloche du Conseil de la Ville, pour se faire jurer fidélité. Les citadins ne voulurent jamais comparaître et ainsi la cérémonie ne fut pas faite. Le Maître de Camp St Michel, qui tenait le Gouvernement de la Ville pour les affaires de guerre, était gravement malade au lit. Ayant été averti que les Français étaient entrés définitivement, il se leva, monta à cheval, réunit un petit nombre d'Espagnols qui étaient logés dans différents quartiers de la Ville et combattirent vaillamment à travers les rues, puis près de l'église San Giuliano, si bien que plusieurs ennemis furent mis à mort. Mais, à la fin, talonné par la multitude des ennemis, il se retire dans la Citadelle vers laquelle les ennemis ne s'approchèrent qu'à une heure de la nuit. Ils placèrent alors des Corps de garde en cercle et d'aussi loin qu'ils pouvaient, ils se mirent à tirer de l'arquebuse. Ce même jour du samedi, vers l'heure de Vêpres, M. de Brisach avec dix étendards, dix hommes d'armes, trois compagnies de cavaliers tireurs et quelques autres cavaliers entrent dans la Ville, avec l'assistance des Frères Jérôme et Louis Biraghi, le Seigneur de Pichiere, le Président René de Biragho ; la Citadelle et la Porte de Sterno étaient défendues par les Espagnols auxquels s'étaient joints les citadins.

Dans la nuit du samedi au dimanche, on fit monter le mortier couleuvrine et les canons, dont quatre avaient été faits récemment par ordre de V. Altesse. Dans la journée du dimanche, ils tirèrent autant de coups qu'ils purent,

mais par faute de munitions, ils ne causèrent pas grand dommage à la muraille la plus haute qu'ils bombardaient du côté de Saint Christophore où se trouvait adossé à l'intérieur une cantine. De la sorte, ils ne pouvaient démolir que 3 ou 4 coudées d'un mur qu'il était facile de réparer de l'intérieur. A l'extérieur, il restait encore aux ennemis plus de 20 échelons à escalader, et voyant que la batterie leur était d'un faible secours, ils commencèrent sur le soir une attaque avec l'intention de tailler un flanc proche de la dite batterie. Mais, comme on donnait depuis Verrua et Gabiano des signaux avec feux allumés, il arriva un secours important du camp, puis, le Seigneur Don Francesco d'Aste était rejoint à Casale par une grosse infanterie suivie de la cavalerie. Comme il était déjà arrivé plusieurs troupes de secours qui étaient entrées dans la Citadelle, les Français craignirent de la voir prendre d'assaut par surprise et se résolurent de partir pour saccager toute la Ville, conduire en prison les Officiers de V. A. ainsi que les principaux citadins, contrairement aux promesses et belles paroles données (suivant la coutume française) ; mais ils n'eurent pas le temps d'exécuter leur dessein en entier.

Le Président Don Francesco avait déjà rejoint Stropiana, lieu voisin de Verceil d'environ 5 petites milles d'Italie ; il avait rapidement fourragé dans la Ville toutes les denrées qu'il avait pu et, vers minuit, ils s'enfuirent comme des voleurs, conduisant en dehors de la Ville les cavaliers de faction et plus de 1.000 autres cavaliers ; ils emportaient de l'argent et les effets particuliers de V. A. récoltés dans le Château, pour une valeur supérieure à 200.000 écus (1). Presque tout le monde sortit de la Ville, mais surtout les courtisans, marchands, citoyens rebelles et autres personnes qui s'étaient signalées par leur conduite pratique. Tous ceux qui avaient été conduits en prison n'y sont pas restés : le Seigneur Comte de Challant, Lieutenant de V. A., le Comte d'Avignano, le Seigneur de Polongera, M. de Saint Pierre et son frère, le Trésorier Locarno, M. le Maître Carra et quelques autres de plus basse condition, mais sous la promesse que le Comte de Challant a

(1) Guichenon évalue à 100.000 écus d'or les meubles du Duc.

faite par l'intermédiaire du Comte d'Avignano, de se présenter à chaque réquisition de M. de Brisach. Ils l'ont laissé aller en la Val d'Aoste, en compagnie du Président.

Le Comte de Trusacho qui avait sa femme et sa fille à 4 milles en dehors de Verceil eut la permission d'aller les rejoindre ; il a perdu beaucoup dans le susdit pillage, ainsi que le Comte d'Avigniano, M. de Leymi, le Comte de l'Insola. En somme, c'est pour la Ville un évènement malheureux dont on ne peut mesurer l'étendue; la cause en est pour beaucoup dans le peu de soin que l'on a apporté à laisser entrer n'importe qui dans la Ville, sans s'assurer de leur identité, lorsqu'ils en franchissaient les portes. Il y avait à peine 150 soldats en Ville pour former un corps de garde sur la Petite Place ; les hemmes qui restaient en ville n'avaient reçu aucun ordre, comme si en pareille occurence, ils avaient à se gouverner par eux-mêmes. Si les gardiens du Château faisaient leur devoir en tirant sur les ennemis, ils se faisaient mettre dehors ; en voyant que les soldats ne faisaient rien pour opposer résistance, on aurait pu croire qu'ils étaient d'intelligence avec l'ennemi. Le Seigneur François de Valpergue, gendre du Seigneur Thomas, a été mis en prison parce qu'il était dans le Château avec six soldats, et tous ont manqué à leur devoir en ne tirant pas sur l'ennemi quand il entrait dans la Ville, et en livrant le Château sans se servir de leur artillerie. Les soldats rejetaient la faute sur le susdit Francesco et sur le Lieutenant de la Garde nommé Antonio de Riva. Le susdit Francesco en rejette la faute sur la crainte et sur la trop grande multitude des ennemis. Comme il se contredit dans ses dépositions et que l'on craint qu'il y ait malice, on a interrogé plus de 100 témoins sur ce scandale causé en Ville. Tous les témoignages ont été envoyés à l'Illustrissime Seigneur Don Ferrantés auquel on a adjoint un auditeur pour examiner la cause avec toute la justice possible.

Le présent rapport a été traduit de l'italien sur l'original conservé aux Archives de Montpon, Série DI. Ce manuscrit fait partie des papiers qui ont appartenu à Ne Hughes de Richard de Montpon, Secrétaire du Duc de Savoie, Charles dit le Bon. Ce dernier mourut, en 1553, dans sa ville de Verceil recouvrée ; le rapport précédent que nous croyons inédit, lui était destiné. Il semble qu'il y a intérêt à sortir ce document de l'oubli.

Ch. Coutin, Curé de N.-Dame.

faite par l'intermédiaire du Comte d'Avignano, de se présenter à chaque réquisition de M. de Brisach. Ils l'ont laissé aller en la Val d'Aoste, en compagnie du Président.

Le Comte de Trusacho qui avait sa femme et sa fille à 4 milles en dehors de Verceil eut la permission d'aller les rejoindre ; il a perdu beaucoup dans le susdit pillage, ainsi que le Comte d'Avigniano, M. de Leymi, le Comte de l'Insola. En somme, c'est pour la Ville un évènement malheureux dont on ne peut mesurer l'étendue; la cause en est pour beaucoup dans le peu de soin que l'on a apporté à laisser entrer n'importe qui dans la Ville, sans s'assurer de leur identité, lorsqu'ils en franchissaient les portes. Il y avait à peine 150 soldats en Ville pour former un corps de garde sur la Petite Place ; les hemmes qui restaient en ville n'avaient reçu aucun ordre, comme si en pareille occurence, ils avaient à se gouverner par eux-mêmes. Si les gardiens du Château faisaient leur devoir en tirant sur les ennemis, ils se faisaient mettre dehors ; en voyant que les soldats ne faisaient rien pour opposer résistance, on aurait pu croire qu'ils étaient d'intelligence avec l'ennemi. Le Seigneur François de Valpergue, gendre du Seigneur Thomas, a été mis en prison parce qu'il était dans le Château avec six soldats, et tous ont manqué à leur devoir en ne tirant pas sur l'ennemi quand il entrait dans la Ville, et en livrant le Château sans se servir de leur artillerie. Les soldats rejetaient la faute sur le susdit Francesco et sur le Lieutenant de la Garde nommé Antonio de Riva. Le susdit Francesco en rejette la faute sur la crainte et sur la trop grande multitude des ennemis. Comme il se contredit dans ses dépositions et que l'on craint qu'il y ait malice, on a interrogé plus de 100 témoins sur ce scandale causé en Ville. Tous les témoignages ont été envoyés à l'Illustrissime Seigneur Don Ferrantés auquel on a adjoint un auditeur pour examiner la cause avec toute la justice possible.

Le présent rapport a été traduit de l'italien sur l'original conservé aux Archives de Montpon, Série DI. Ce manuscrit fait partie des papiers qui ont appartenu à Ne Hughes de Richard de Montpon, Secrétaire du Duc de Savoie, Charles dit le Bon. Ce dernier mourut, en 1553, dans sa ville de Verceil recouvrée ; le rapport précédent que nous croyons inédit, lui était destiné. Il semble qu'il y a intérêt à sortir ce document de l'oubli.

Ch. Coutin, Curé de N.-Dame.

Occupation de 1630-1631 par Louis XIII

Nom des Compagnies alors mobilisées en Savoie

Les Archives départementales de la Haute-Savoie contiennent de nombreux documents militaires concernant le service de l'Intendance et le nombre des soldats à nourrir. Nous allons en donner un bref résumé qui nous fournira le nom des Compagnies mobilisées en Savoie (Série I C 17, fol. 89).

I. — Compte que rend Honorable François Collomb, munitionnaire de la Bonneville aux Sieurs Charrier et Boccard, munitionnaires de S. A. R. (Cahier de 14 pages. Fait à Chambéry, le 8 février 1632).

Nombre de vaisseaux de bled et rations de pain fournies aux Compagnies, 1° Colonnelle du Sgr Duchenex ; 2° du Baron de Lambert ; 3° du Sgr du Mollard ; 4° du Sr Cabel ; 5° du Baron de la Tornette ; 6° du Sgr de Saint Raval ; 7° du Sgr Faure ; tous du Rt du Sgr Duchenex.

II. — Compte rendu fait par Jean Vulliet, munitionnaire à Evian, jusqu'au 30 mars 1632. Compte que rend par devant nous Conseillers d'Etat de Savoie, Messire Amed Boccard, munitionnaire établi ci-devant en la province de Chablais, pour le service de S. A. R., par le Sgr Conseiller de la province, aux conditions portés par le contrat fait auxdits Messieurs Carron, Longy et Dumont, pour le fait des munitions le 3 février 1629, stipulé par Me Dardel ; et c'est pour le journalier du Rég. du Sgr de la Blocquevois-Longet à Thonon et lieux circonvoisins, à la rate de 60 rations de 2 livres pour chaque vaisseau de blé. Mars 1629, Compagnie Colonnelle d'Infant. du Sgr de la Blocquerier ; Cie du Sgr de Marlioz ; 2 Cies du Sgr de Gabaud, Lieut. Col. et du Sgr de Bandard, logés à Evian ; Cie d'Inf. du Sgr de la Hault du Rt de la Blocquerie, logés à Saint-Paul et Vinzier ; Cie du Sgr de Lestre, logée à Bellevaux ; Cie du Sgr de Thorens et Rt du Chablais, logée à Thonon ; Cie du Sgr Dallemand ; Cie du Sgr de Bibuet ; Cie du Sgr de Vallon ; Cie du Sgr de Pingon, Capit. au Rgt de l'Altesse ; Cie du Sgr de la Croix dit Rochette, logée à Thonon ; Cie du Sgr de Loche, logée pendant 59 jours ; du Sgr d'Arenthon.

Total : 43.316 rations blé-froment ; soit 722 vaisseaux

pour le prix de 1.333 florins. Jean Vulliet doit me rendre compte des blés par lui reçus pour faire la munition d'Evian, dès le 2 janvier 1632 au 30 mars suivant, soit : 245 coppes.

Mémoire du blé pris en revenu de l'Abbaye d'Abondance, savoir 333 coppes.

Quittance du blé fait au Sieur Charrier le 1er janvier 1632, pour Thonon, Evian ; 599 vaisseaux.

III. — Compte des munitions de pain fournies aux troupes lorrainnes du 30 septembre 1631 au 31 janvier 1632 aux Sgrs de Blancheville, Delachat et Lambert ; Cie du Sgr de Bagarin ; Sgr de La Roche ; Cie du Sieur Collombe logée à Sallanches pour 8 jours ; au Sgr Baron de Landres logé à Sallanches 16 jours ; Cie du Sgr de la Caussade ; du Sgr de Longchamp ; du Sgr de Romemur ; du Sgr de Richebourg ; du Sgr de la Coulture.

Total : 12.102 rations à raison de 80 par vaisseau de blé. Fournisseurs : Duchat de Bonneville, Charrier et Boccard. Fait à Chambéry, le 7 février 1632.

IV. — M. Georges Charrier, commissionnaire établi de Chablais-Faucigny-Genevois aux troupes du Rég. de Feu Sgr Duchesnex, à présent du sieur Debois David, pour le temps à commencer le 27 septembre 1631 et fini le 26 octobre.

Se charge ledit Charrier de 103 coupes, mesure de Thonon, retenues de M. Amed Boccard ; 100 coupes du Sgr de Charmoisy ; de 14.249 rations de pain aux Compagnies du Sgr Duchesnex ; Baron de Lambert ; de Favre, Capit. au Rég. du Sgr de Bois David, du Comte de Saint-Raval ; du Sgr de La Fontaine ; Baron de La Tornette ; Dumollard ; Boisdames ; Baron Milliet ; Saint-Alphonse ; le Lœbelle ; Jallamont et Sabattier et 10 soldats de chaque compagnie pour la garde du fort des Allinges ; Compagnie Colonnelle du Baron de Monthoux ; de Torgues, Lieut. du Sr Dubarri ; Campellion et Cagarol, Genevois, capitaines à la dite compagnie ; 200 rations au syndic de Pringy pour distribuer aux soldats du Rég. du Sgr de Chaux, logés à La Roche du 4 au 7 juillet 1631.

Chanoine Coutin

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Alpes. — Rosa Bailly. (Editions de la Forge).

Ce volume de vers, préfacé par Francis Jammes, comprend cinq parties qui intéressent particulièrement la Savoie.

Après un prologue, *une Ame, un Mont*, titre qui est tout un programme, se succèdent cinq effusions lyriques dans des cadres descriptifs : *Sixt, ou la montagne farouche ; Pralognan, ou les Prés en fleurs ; Repos au Mont Jovet ; Val d'Isère ou la montagne dépouillée ; Glaciers de Maurienne.* L'ouvrage se termine par un épilogue intitulé : *Dieu.*

On a dit qu'un paysage était un état d'âme. Les Alpes, pour Mme Rosa Bailly, ne servent guère qu'à l'évocation de ses sentiments intimes, cris de joie, regrets, espérances, sourires, prières. Ces sentiments, tout sincères et intenses qu'ils sont, ne révèlent pas la vie passionnée de l'auteur. Aussi chacun peut facilement y trouver l'expression douloureuse, joyeuse ou extatique de la sienne propre.

« L'art de l'auteur, dit M. Francis Jammes, coule de source. L'assonance est souvent absente ou à peine indiquée. La rime vient quand il lui chante. Pourtant son vers sonne aussi bien que celui d'Anna de Noailles et s'approche par sa fluidité de Jean de La Fontaine. »

Il ne me semble pas que le doux poète des Géorgiques chrétiennes ait exagéré et c'est une merveille que, pendant 160 pages, l'auteur ait pu éveiller et soutenir sans défaillance l'intérêt du lecteur.

G. M.

CHRONIQUE SAVOISIENNE

La Comète Peltier

Dans la région d'Annecy, les conditions météorologiques n'ont pas été favorables en juillet, à l'observation de cet astre.

Elles devinrent meilleures au début d'août, alors qu'il passait à son minimum de distance de la terre, mais la clarté de la lune était alors gênante.

Nous avons pu examiner cette comète, le 2 août, entre 21 et 22 heures T. M. G. alors qu'elle passait non loin de « thèta » de Pégase. A l'œil nu, elle apparaissait comme une faible nébulosité ronde ; et, par rapport aux étoiles alors visibles dans le ciel, on pouvait estimer sa luminosité comparable à celle d'une étoile de quatrième grandeur.

Observée dans une lunette de grossissement 40, la nébulosité révélait très nettement un noyau brillant. Par contre, il nous a été impossible de discerner la moindre queue à cet astre errant, sans doute à cause de la clarté lunaire.

F.-M. R.

Le Jeu du Pain et du Vin

par Pierre Schaeffer

Le dimanche 12 juillet 1936, les Scouts de France d'Annecy ont donné sur l'esplanade de la Visitation un spectacle, ou plutôt un « jeu » d'une rare qualité.

Le « Jeu du Pain et du Vin », de Pierre Schaeffer, fait revivre

par danses, jeux, mimes et chœurs parlés tout le symbolisme chrétien du pain et du vin d'après l'Ancien et le Nouveau Testament.

Il serait vain d'en décrire les scènes ou tableaux, étant donné qu'il ne s'agit pas à proprement parler d'un drame, mais véritablement d'un « jeu », dans lequel les acteurs faisaient appel aux spectateurs pour la compréhension des symboles qui étaient censés être connus de tous.

Si l'on peut d'une manière certaine évoquer le Théâtre médiéval dans l'inspiration et la composition générale de ce jeu, il nous a semblé également que les admirables chœurs parlés étaient tout à fait comparables aux chœurs les plus classiques du théâtre grec, où de la même façon il est sans cesse fait allusion aux faits d'histoire ou de mythologie, connus de tous les spectateurs.

Si l'essor théâtral des « Comédiens Routiers », dont ce jeu selon une formule si neuve, et empreinte en même temps d'un tel classicisme, montre la richesse et la sûreté, il n'en est pas moins certain qu'il procède, comme beaucoup d'autres essors, de la recherche de Jacques Copeau. Et c'est pourquoi il n'est pas indifférent de signaler qu'Albert Savry avait participé à la mise en œuvre de ce jeu, participation qui nous paraît avoir plus de signification que toutes les mises en scène par lesquelles Savry avait déjà fait connaître à Annecy son talent et son admirable sens du théâtre.

Ce jeu fut déjà joué quelques semaines plus tôt à Saint-Jean-de-Tholome, avec la participation des paysans du village ; et ceux-ci sont venus à Annecy avec leurs cruches, leur blé, leurs faux pour en renouveler la scène de l'offrande, exprimée avec leur authentique et pur accent du terroir en accord parfait avec la sublime simplicité de ce tableau.

Nous avons seulement regretté que les chœurs parlés ne fussent pas dits par des choristes plus nombreux ; car il fallait parfois faire un effort pour les entendre.

Il est à souhaiter que de tels essais se multiplient ; et il convient de féliciter les Scouts d'Annecy d'avoir joué, sous les cieux de Savoie, ce jeu « spirituel ensemble que charnel », tel que l'eût aimé Péguy.

Clément Gardet.

BIBLIOGRAPHIE GEOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

Benoist (Général) et Seive (Capitaine) : *Le Mont-Blanc aérien.* Préface de Raoul Blanchard. — Grenoble, Arthaud, 1935, in-4°, 48 p., 44 pl. phot., 1 carte.

Magnifique ensemble de planches avec repères marginaux. Eclairages obliques qui donnent un relief saisissant aux dômes, aiguilles et glaciers du vertigineux massif.

Bourdier (Franck) : *Stratigraphie des alluvions quaternaires antéwurmiennes du Grésivaudan et de la vallée de Chambéry.* — Compte-rendus Acad. des Sciences, t. 201, 1935, p. 977-979.

Les lignites de Chapareillan et de Chambéry sont franchement inter-glaciaires et peuvent être rapportés à l'Anté-Wurmien. De la sorte, le Néo-Wurmien de W. Kilian disparaîtrait.

Bourgin (André) : *La mise en eau des barrages du Chambon et de Bissorte.* — Rev. de géographie alpine, t. XXIII, 1935, p. 855-857. Une planche phot.

L'achèvement et la mise en eau du barrage de Bissorte, en Maurienne, se sont déroulés sans incident. (Cf. sur les travaux : H. Onde, Le barrage et la chute de Bissorte. Rev. de géographie alpine, t. XXI, 1933, p. 623-633 ; 1 fig. et 1 pl. phot.).

Brunner (Pierre) : *Les chemins de fer aux prises avec la nature alpestre.* — Grenoble, Allier père et fils, 1935, in-8°, 333 p., 37 fig., 15 planches. Publié aussi dans la Revue de géographie alpine, t. XXIII, 1935, p. 449-612, p. 678-844.

Ouvrage très documenté et bien illustré. Avec un grand sens géographique, l'auteur montre comment ont été résolues techniquement, dans l'ensemble des Alpes, les difficultés opposées à la construction et à l'exploitation des chemins de fer par le relief, les terrains, le climat, les eaux courantes. Abondante bibliographie en langue française, allemande et italienne.

Carte Vallot *du massif du Mont-Blanc, au* 20.000e. *Feuille Tacul-Col du Géant.* — Paris, Girard et Barrière, 1935.

Suite des feuilles de Talèfre, Mont-Dolent, Argentière, le Tour. Le massif est ainsi cartographié du col de Balme au col du Géant.

Choffat (Ph.) : *De l'application de la téléphotographie en topographie d'exploration. Téléphotogrammétrie du Mont-Blanc.* — Bull. de la Société Vaudoise des Sciences naturelles, Lausanne, vol. 58, n° 236, 1935, p. 293-318. 1 fig., 1 phot., 2 planches.

Cluzet, Nogier, Kofman, Florence, Moret, Piéry et Milhaud : *Les eaux minérales et la cure de Saint-Gervais.* — Extrait des Annales de l'Institut d'Hydrologie et de Climatologie, t. X, n° 36, 1935, 43 p., 3 fig.

Etude géologique de 19 pages par Léon Moret. Analyses physique et chimique, études climatique, physiologique et thérapeutique.

Corbin (P.) et Oulianoff (N.) : *Carte géologique du massif du Mont-Blanc* (partie française), à l'échelle du 20.000e. [Feuille] Talèfre. — Notice explicative, Saint-Maur-des-Fossés, G. Jacquart, 1935, in-8°, 16 p., 1 pl. coupe.

Coupes des aiguilles du Dru et du Moine, de l'aiguille Verte.

Dellembach (Marguerite-E.) : *La conquête du massif alpin et de ses abords par les populations préhistoriques.* — Grenoble, Allier père et fils, 1935, in-8°, 270 p., 9 cartes dont 8 hors-texte. Paru aussi dans la Revue de géographie alpine, t. XXIII, 1935, p. 147-416.

Ouvrage riche en indications nouvelles. Les Moustériens se sont avancés beaucoup plus au cœur des Alpes, en Suisse et en Autriche, qu'on ne le supposait précédemment, et cela malgré la glaciation wurmienne encore très étendue. Par contre, les successeurs paléolithiques des Moustériens ont à peine effleuré la grande chaîne. Celle-ci a été à peu près entièrement conquise par les Néolithiques.

Demangeon (A.), Cholley (A.) et Robequain (Ch.) : *France, Métropole et Colonies. — Première série : Métropole.* — Album n° XIII : Les Alpes, les paysages alpins, 29 planches photographiques ; Album n° XIV : Les Alpes, l'Economie alpestre, 30 planches photographiques. — Librairie de l'Enseignement, Paris, 1935.

La Savoie est à l'honneur dans ces beaux recueils de planches expressives et commentées.

Gaillard (E.) : *Quelques précisions sur la chaîne des Sept-Laux.* — Revue Alpine, 41e année, 1935, p. 64-69, 2 fig., carte et phot., une planche phot.

Intéressantes précisions toponymiques : le Lac et le Ruisseau de Lanne doivent s'écrire Lac et Ruisseau de l'Ane, et Billian est mis pour Buyant, forme altérée de Bruyant. Deux magnifiques panoramas des versants occidental et oriental du massif.

Graber (E.) : *Arrondissement d'Annecy (Partie Nord). Concours d'Alpages*, année 1934. — L'Economie Alpestre Française, 15e année, 1935, p. 21-37, une pl. phot.

Le concours d'alpages, organisé par la Société d'Economie Alpestre de la Haute-Savoie, a eu lieu dans le Nord du massif préalpin des Bornes. L'activité pastorale a encore progressé depuis la guerre à cause du succès du reblochon. L'industrie du reblochon déborde aujourd'hui le territoire des communes du Grand-Bornand, de Saint-Jean-de-Sixt et de La Clusaz et s'étend principalement vers le Faucigny ; mais, dans la zone d'extension récente, les fruitières ont remplacé la fabrication familiale.

Gros (Adolphe) : *Dictionnaire étymologique des noms de lieu de la Savoie*, Préface de J. Désormaux. — Belley, Aimé Chaduc, 1935, in-8°, 629 p. — Comptes-rendus par Ch. Marteaux, dans la *Revue Savoisienne*, 1935, p. 218-220, et par H. Onde, dans la Revue de géographie alpine, t. XXIV, 1936.

Très remarquable ouvrage qui résout une foule de problèmes toponymiques grâce à la longue familiarité de son auteur avec les textes médiévaux. Corrige, en passant, de nombreuses erreurs de graphie de la carte d'Etat-Major. Indispensable à consulter.

La Haute-Savoie. *Etude géographique*. Ouvrage composé et rédigé par une équipe de Professeurs et d'Instituteurs, sous la direction de M. Rosset, Professeur d'Ecole Normale, et édité par le Syndicat des Instituteurs de la Haute-Savoie. — Annecy, 1935, gr. in-8°, 176 p., 95 fig. et phot. — Compte-rendu par Raoul Blanchard, dans la Revue de géographie alpine, XXIV, 1936.

Documentation puisée aux meilleures sources, très agréablement et ingénieusement illustré et présenté. Est beaucoup plus qu'un manuel scolaire, un ouvrage d'intelligente vulgarisation

Kurz (Louis) : *Guide de la chaîne du Mont-Blanc*. Revu et mis à jour par Marcel Kurz. — 4e édition, Payot et Cie, Lausanne, 1935, 500 p., 56 croquis-itinéraires.

Marteaux (Charles) : *Répertoire des noms de lieux de l'arrondissement d'Annecy, d'après le Cadastre de 1730. Lettre A à Chêne.* — Mémoires et documents publiés par l'Académie Florimontane, t. I, Abry et Cie, Annecy, 1935, in-8°, 192 p.

Premier fascicule d'un monumental ouvrage de toponymie et qui s'impose par la sûreté de la méthode et l'étendue des investigations (Cadastre de 1730, registres des Tabellions, copies de chartes, grosses de notaires du XVIIIe siècle).

Messines (J.) : *Région d'Albertville, cantons de Grésy-sur-Isère, Albertville et Ugine. Concours d'alpages, année* 1934. — L'Economie Alpestre Française, 15e année, 1935, p. 38-72, 2 pl. phot.

Le secteur étudié comprend une partie de la Basse-Tarentaise et de la Combe de Savoie et tout le Val d'Arly. Seules, les communes du Val d'Arly supérieur estivent plus de gros bétail qu'elles n'en hivernent et se livrent à l'élevage. En règle générale, la vie pastorale est orientée vers l'exploitation laitière. La race tarine, assez pure dans la Combe de Savoie et la Basse-Tarentaise, cède le pas à la race d'Abondance dans le Val d'Arly. Peu d'ovins et transhumance en régression. Détails intéressants sur l'exploitation des montagnes et la production fromagère.

MORET (L.) : *Les gaz rares de l'écorce terrestre et leurs relations avec l'origine et la minéralisation des sources thermales alpines.* — *Revue Savoisienne*, 76e année, 1935, p. 10-22, 2 fig.

PARDÉ (Maurice) : *Inondations dues à la fonte des neiges. Crues de la Valloirette et du Rhône alpestre en juin et juillet* 1935. — Revue de géographie alpine, t. XXIII, 1935, p. 655-661, 1 fig., 1 planche.

Précipitations neigeuses et tardives de la saison froide 1934-1935 suivies d'un déchaînement brusque de chaleur en juin. Importants dégâts aux maisons et aux routes le long de la Valloirette.

PETZ (H.) : *Le haut Val d'Arly.* — Revue de géographie alpine, t. XXIII, 1935, p. 5-97, 7 fig.

Suite d'une étude publiée dans le t. XXII, 1934, de la Revue de géographie alpine. Les communications, l'exploitation agricole et pastorale et le mouvement de la population.

ROSTAING (A.) : *Valloire dans le passé. Histoire de la localité depuis le VIe siècle jusqu'à* 1934. Chez l'auteur, Montvernier (Savoie), in-8°, 206 p., 1935.

QUENEDEY (Commandant R.) : *Un recensement de la ville d'Annecy en* 1561. — Imprimerie Nationale, Paris, 1935, in-8°, 20 p., 1 fig. — Extrait du Bulletin philologique, historique et scientifique, années 1932-1933 (paru en 1935).

2.755 habitants répartis en 713 feux. La population des faubourgs n'est que de 20 %. Industrie peu active. 21 laboureurs, 9 bergères et 335 têtes de bétail. Etude topographique des différents quartiers.

SERAND (F.) : *Les derniers ours dans les montagnes de Doussard et de Faverges. Une battue à la Sambuy en l'an XIII.* — *Revue Savoisienne*, 76e année, 1935, p. 71-121.

SYNDICAT D'INITIATIVE DE LA SAVOIE (Chambéry). — Rapport général sur le fonctionnement du Syndicat d'Initiative en 1934. — Imprimeries Réunies, Chambéry, 1935, 48 pages.

Liste des publications du Marquis de Lannoy de Bissy. Des détails sur le rendement de la taxe de séjour : les chiffres les plus faibles sont ceux de 1933. La Haute-Savoie a enregistré une sensible augmentation du produit de la taxe en 1934 ; la Savoie se défend plus péniblement.

VALLOT (Ch.) et LARMINAT (E. de) : *Carte du massif du Mont-Blanc au* 50.000e *; région N.-E., région S.-E.* — Paris, Girard et Barrère, 1935.

FRANÇOIS (T.) : *Un beau massif savoyard : la forêt communale de Beaufort.* — Revue des Eaux et Forêts, LXXIII, 1935, p. 713-723, 814-830, diagr., 4 pl. phot. et carte au 50.000e.

Une des plus belles forêts de Savoie : 2.238 ha. de superficie, une possibilité qui a passé de 2.032 m³ en 1886 à 3.493 m³ en 1905 et au double de ce chiffre en 1934. De 1905 à 1933 inclus, la forêt de Beaufort a rapporté 6.000.000 de francs en tenant compte de la dévaluation de la monnaie. La vigueur des peuplements tient à la forte humidité du massif. Mais la prédominance des épicéas (92 à 94 %) présente des inconvénients : la futaie est instable et sensible aux attaques du vent et des insectes ; il conviendrait de créer une futaie stable, comprenant en mélange épicéas et sapins.

H. ONDE.

ACADEMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Séance du 1er Avril 1936

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ, PRÉSIDENT (1)

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. Le Président adresse les cordiales félicitations de l'Académie à notre collègue, M. Marius Ferrero, président de la Chambre de Commerce, qui vient de recevoir la cravate de commandeur de l'Etoile Noire du Bénin, en suite de l'organisation de l'exposition coloniale permanente au palais consulaire.

Il exprime des sentiments d'affectueuses condoléances à M. Auguste Gruffaz qui a eu la douleur de perdre sa mère.

Comme suite aux conférences données par le général Cartier, sur les invasions de la Savoie, Mlle J. Mugnier présente le vœu suivant qui est adopté à l'unanimité :

« L'Académie Florimontane, après avoir écouté le 2 décembre et le 4 mars 1936, les magistrales conférences de M. le général Cartier, émet le vœu, à l'unanimité des membres présents, dans sa séance du 1er avril 1936,

« Qu'un enseignement élémentaire de l'histoire de Savoie soit donné dans tous les lycées, collèges et écoles primaires des deux départements savoyards.

« L'ignorance totale des jeunes générations qui ne savent à peu près rien de leur petite patrie, est contraire au sentiment régionaliste d'où naît le véritable amour pour une grande France créée peu à peu au cours des âges, et s'oppose également dans un pays de tourisme à la con-

(1) Etaient présents : Mme Biennier, Mlle Mugnier, MM. Blanchard, A. Calliès, P. Calliès, général Cartier, Charvin, Clair, Coutin, Cuvet, Domenjoud, Favre, Fontaine, Gardet, Gayet, Martin, Monnet, Mugnier, d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, Ribatto, Ritz, Roze, F. Serand, Tissot-Dupont et Vuachet.
Excusé : M. André.

naissance intime que ses habitants doivent avoir des évènements qu'il a subis et de tous ses souvenirs archéologiques, littéraires et artistiques ».

M. Rrrz signale une enquête faite par le Comité national des variations climatiques sur les phénomènes météorologiques importants qui se sont produits depuis les années les plus anciennes de notre ère, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle (grands froids, fortes chaleurs, sécheresses, inondations, etc.). Ceci, en vue d'étudier les variations qu'a pu subir notre climat. Ayant commencé à grouper divers renseignements sur ce sujet, M. Ritz serait reconnaissant aux personnes qui connaîtraient quelques sources de documentation susceptibles d'être parcourues avec fruit, de bien vouloir les signaler.

Le Docteur François Favre fait une causerie des plus documentées sur la pratique de la chirurgie en U. R. S. S., où il a fait un séjour au cours de l'été dernier.

Le Président félicite et remercie vivement le docteur Favre de cette causerie très applaudie et particulièrement instructive.

M. G. Martin fait l'analyse d'un volume de vers intitulé « Alpes », de Mme Rosa Bailly, offert par son auteur. Préfacé par Francis Jammes, ce volume comprend cinq parties qui intéressent particulièrement la Savoie. (*Voir article séparé.*)

Mlle Mugnier signale et lit quelques fragments du récent discours de réception de M. André Bellessort à l'Académie Française dans lesquels, parlant de l'*Histoire du sentiment religieux de l'Abbé Brémond*, il fit longuement allusion à saint François de Sales. Des remerciements seront adressés à M. Bellessort. (*Voir article séparé au premier trimestre.*)

M. Rrrz fait le compte-rendu de l'ouvrage *La Haute-Savoie* qu'un groupe d'instituteurs vient de publier. Il les félicite vivement pour cette louable initiative et pour la présentation de l'ouvrage. Il dépose aussi le numéro de janvier de l'*Onde électrique* renfermant l'article de M. Decaux sur les applications de la T. S. F. en haute montagne. (*Voir article séparé au premier trimestre.*)

M. L. Pfister annonce les dons ci-après : de M. A. van Gennep, *Le folklore de la Flandre et du Hainaut français*; de M. Jean Plemeur, *Hautises-poésies* ; de notre collègue, M. Ch. Anthonioz, sa nouvelle gravure du Chatel-en-Semine ; de la succession de M. Jean Beyssac, de Lyon, divers manuscrits dont une copie paraissant écrite à la fin du XVIe siècle, ou début du XVIIe, de la transaction passée en 1315, entre Guillaume, comte de Genève, et les seigneurs du Val des Clefs ; les états de service du colonel Michel Jacquemet, de Collonges, entre 1792 et 1815 ; des notes d'un directeur de la fonderie établie dans l'Abbaye de Sixt, en 1810.

Il signale aussi l'envoi, par M. Monnet, président honoraire de l'Alliance Française, à Turin, de copies de lettres dont les originaux sont conservés par le comte A. Barbiellini Amidei et écrites par Claude Favre et Vaugelas, Honoré d'Urfé et Diane de Châteaumorand, Jean-Pierre Camus et François Boyvin, baron du Villars.

M. J. Serand a le plaisir d'annoncer qu'il a reçu, pour le Musée Léon Marès, de notre collègue, M. Louis Buttin : un shako de la Garde Nationale d'Annecy, de 1848, et de Mme Humbert Pillet, en souvenir de son père, Charles Ruphy, le regretté trésorier de l'Académie Florimontane, une très belle panoplie de vingt armes blanches, dont plusieurs d'origine savoyarde. Ces pièces, fixées et bien présentées sur un grand panneau recouvert d'étoffe rouge, ont pris place dans la salle des Armes du Château de Montrottier, où elles font un très bel effet.

Remerciements à tous ces aimables donateurs et tout spécialement à Mme Pillet.

Sur le désir manifesté par le général Cartier, décision est prise de tenir l'une des prochaines séances au château de Montrottier.

La séance est levée à 18 heures 15.

Le Secrétaire.

Séance du 7 Mai 1936, tenue au Château de Montrottier

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ, PRÉSIDENT (1)

Après une visite du château, sous la direction de M. Joseph SERAND, conservateur, le Président ouvre la séance en rappelant que c'est à l'initiative de notre éminent confrère, le général Cartier, qu'il remercie, que nous devons de tenir cette réunion dans notre beau domaine de Montrottier.

« Et si notre pensée reconnaissante, ajoute-t-il, va tout naturellement au généreux donateur, M. Léon Marès, qui, voici bientôt vingt ans, légua ce magnifique domaine à l'Académie Florimontane, elle va non moins naturellement vers ceux qui, depuis lors, ont consacré le meilleur et le plus clair de leur temps à l'administration de cette propriété ».

M. RITZ se plaît donc à redire combien MM. Serand ont amélioré, de jour en jour, l'aménagement du château et du musée, afin d'en donner aux visiteurs une présentation toujours plus attrayante. Il souligne principalement la réfection du grand escalier et la nouvelle présentation de la salle des Armes. — Dans cette salle, l'on a remarqué une nouvelle vitrine de décorations dont la plupart proviennent de dons de MM. F.-M. Ritz, H. Cuvet, H. Fournier et E. Jacquet auxquels vont tous nos remerciements.

Le Président renouvelle à MM. Serand la cordiale gratitude de la Société.

Il adresse des sentiments d'affectueuse sympathie à plusieurs de nos collègues frappés dans leurs plus chères affections : M. Avezou qui a eu la douleur de perdre un enfant, de même M. le docteur Larger ; M. Hérisson qui a perdu sa sœur ; M. Anthonioz, sa sœur également, et Mlle Maret, son frère.

(1) Etaient présents : Mme Biennier, Mlles Maret et Mugnier, MM. André, Blanchard, général Cartier, Clair, Cuvet, Devant, Domenjoud, Jacques Fournier, Mugnier, d'Orlyé, Périès, Monnet, H. Pfister, L. Pfister, Ribatto, Ritz, F. Serand, J. Serand et Tissot-Dupont.
Excusés : MM. A. Calliès, Gayet et Vuachet.

Comme suite au vœu, émis sur la proposition de Mlle Mugnier, relatif à l'enseignement de l'Histoire de Savoie dans les établissements scolaires de nos deux départements, M. le Président a reçu une lettre de M. le Recteur de l'Académie de Grenoble, l'informant qu'il transmet ce vœu à MM. les Inspecteurs d'Académie.

M. Joseph SERAND fait ensuite une communication au sujet de Montrottier, relatant la visite que le célèbre polémiste catholique, Louis Veuillot, y fit, en 1846, alors que le château et son domaine étaient la propriété de la baronne de Rochette. (*Voir article séparé.*)

M. Serand termine en faisant circuler plusieurs plans et dessins qui donnent une idée de ce qu'était le château avant sa restauration et aussi des projets non réalisés de Mme de Rochette.

M. RITZ se fait l'interprète de tous ses collègues pour remercier M. J. Serand de cette très intéressante communication précieuse pour l'histoire de Montrottier.

Décision est prise d'adhérer à la Société des « Amis des musées de France » dont le but est de favoriser le développement des musées de province.

En quittant le château, les florimontans ont été unanimes à louer les soins minutieux que le régisseur et le personnel apportent dans leur service.

LE SECRÉTAIRE.

Séance du 3 Juin 1936

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ, PRÉSIDENT (1)

Le Président adresse des condoléances bien sympathiques à MM. Pierre Callies et Alexis Callies pour la perte

(1) Etaient présents : Mme Biennier, MM. André, général Cartier, Clair, Coutin, Cuvet, Fromaget, Marteaux, Monnet, d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, Ritz, J. Serand et Tissot-Dupont.

Excusés : MM. A. Calliès, Devant, Gaillard, Mugnier, F. Serand et Vuachet.

prématurée de leur sœur et nièce, Mme Michelin, née Callies.

Il fait part de son désir de voir ressusciter dans la *Revue Savoisienne* une chronique trimestrielle qui relaterait les évènements ayant trait à la Savoie. Cette chronique, qui existait jadis, serait l'œuvre de tous et un florimontan centraliserait les faits que chacun lui signalerait.

A ce propos, M. Ritz rappelle, pour le mois écoulé, les trois nouvelles que voici :

1° Le 21 avril, Mgr Joseph-Marie Birraux, évêque de Kom-Oumbo et vicaire apostolique du Tanganika depuis 1920, originaire de Bernex (Haute-Savoie), a été nommé Supérieur général des Pères blancs, devenant ainsi le quatrième successeur du Cardinal Lavigerie, fondateur de l'Ordre.

2° Le 9 mai, S. M. le Roi d'Italie a été promu Empereur d'Ethiopie. Les évènements qui intéressent la Maison de Savoie ne peuvent laisser indifférente la province qui, quoique séparée d'elle par le traité de 1860, n'en resta pas moins fière d'avoir été son berceau. M. Ritz souligne les diverses étapes franchies par nos princes depuis qu'Humbert aux Blanches Mains fut fait comte de Savoie en 1027.

3° Le 12 mai est décédé M. le bâtonnier Henri Robert qui fut, écrit André-Charles Coppier « un grand ami de la Savoie, un admirateur éloquemment disert des beautés incomparables du lac d'Annecy. »

Répondant au souhait du Président, tous les florimontans présents décident la reprise de cette chronique qui, plus tard, sera précieuse pour l'histoire de la Savoie. M. Jean d'Orlyé veut bien se charger de sa rédaction trimestrielle, faisant appel, dès maintenant, au concours de tous ses collègues.

Reprenant le travail fait par François Miquet, en 1896, sur les représentants de la Savoie au parlement, M. Hubert Pfister continuera la liste, avec renseignements biographiques, de tous les sénateurs et députés des deux départements depuis 40 ans.

A propos du vœu émis récemment pour l'enseignement de l'histoire de Savoie, vœu dont M. l'Inspecteur d'Académie étudie la réalisation avec un réel intérêt, le général Cartier souhaite la publication d'un manuel biographique sur les grands hommes de Savoie, à l'usage des écoles, ainsi qu'une liste avec résumé historique de nos vieux châteaux. Il souhaite également que soit rappelée l'origine savoyarde de nombreux dignitaires de l'Italie actuelle, trait d'union entre nos deux nations.

Après une conversation sur ces différentes questions, au cours de laquelle M. J. Serand apporte des indications sur les ouvrages de cet ordre déjà publiés, il est décidé de mettre ces diverses suggestions à l'étude.

M. le chanoine Coutin donne lecture des extraits du registre capitulaire de la Collégiale de Notre-Dame concernant les relations de ce chapitre avec les officiers de l'armée française qui occupaient la Savoie de 1703 à 1713. A noter comme très intéressant le récit du siège d'Annecy arrivé le 11 décembre 1703, et où 1.200 Savoyards résistèrent pendant une journée à 3.000 Français qui usèrent de leur artillerie pour faire brèche dans les murs du Sépulcre. Les assiégés avaient fermé cette porte avant de sortir par celle de Perrière.

Décision est prise de fixer au jeudi 25 juin la promenade annuelle qui se fera dans les Bauges et la Combe de Savoie.

La séance est levée à 18 h. 15.

Le Secrétaire,
Louis Pfister.

Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896

Sommaire :

ACADÉMIE FLORIMONTANE . *Liste des Membres et des Sociétés correspondantes.*

— *Séances des 20 janvier, 3 février et 3 mars 1937.*

G. M. ..... *Concours des Beaux-Arts 1936.*

CLÉMENT GARDET ..... *Concours de poésie 1936.*

LIEUT.-COLONEL DE GRAILLY *Un Seigneur Savoyard en Terre Sainte au XIIIe siècle : Jean Ier de Grailly.*

H. ONDE ..... *Le Temps qu'il a fait à Annecy (Septembre-Décembre 1936).*

Chronique Savoisienne

D. ..... *Le médecin général Des Genettes et les Savoyards.*

F. COUTIN ..... *Défense de Rumilly en 1690.*

Bibliographie

E. M. R. ..... *L'Abbé Jean-Baptiste Terpand*, par le Docteur Jacques Clerc.

COLONEL A. CALLIES ..... *Le Crépuscule de Babylone*, par R. Capt de la Falconnière et Lucien Guy.

..... *Les Evêques et Prêtres de Chevron*, par le Chanoine Joseph Garin.

PRISTER ..... *Seyssel sur le Rhône et ses environs*, par Antoine Dufournet.

..... *Répertoire des noms de lieux de l'arrondissement d'Annecy : Ouverture d'une souscription.*

ANNECY

Imprimerie L. DÉPOLLIER et Cie

Source gallica.bnf.fr / Académie florimontane

ACADÉMIE FLORIMONTANE

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896)

L'Académie Florimontane a été fondée à Annecy le 15 janvier 1851, par Louis Bouvier, Etienne Machard, Jules Philippe et Eloi Serand, pour faire revivre d'Académie Florimontane, créée dans cette ville, en 1606 (29 ans avant la fondation de l'Académie française) par saint François de Sales et le président Favre.

Son but est d'encourager les lettres, les sciences et les arts ; recueillir les manuscrits, chartes et documents qui peuvent intéresser l'histoire locale ; d'exciter à tout ce qui est bien, à tout ce qui est utile et réalisable; enfin de multiplier les encouragements partout où sera besoin pour concourir à la gloire et au bien-être de la patrie, suivant sa devise qui résume bien son esprit : « *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* »

L'Académie Florimontane possède une bibliothèque savoisienne qui compte nombre d'ouvrages et brochures aujourd'hui recherchés et difficiles à trouver dans les bibliothèques publiques. On y conserve les collections complètes des publications des sociétés savantes savoisiennes, dauphinoises, du département de l'Ain, du canton de Genève et du Piémont.

Les membres de l'Académie Florimontane peuvent se faire communiquer les livres ou revues que possède sa bibliothèque. Lorsqu'il s'agit d'une communication en dehors d'Annecy, les frais de port sont à la charge du sociétaire.

Enfin l'Académie Florimontane est depuis 1916 propriétaire d'un superbe domaine situé aux environs d'Annecy, domaine qui lui a été légué par M. Léon Marès. Ce domaine de Montrottier est connu dans toute la région par le château du même nom, autour duquel il est groupé, et dont certaines parties sont classées parmi les monuments historiques. C'est dans ce château qu'est installé le Musée Léon Marès, formé de collections aussi précieuses que variées, et qui est ouvert gratuitement aux membres de l'Académie Florimontane, sur présentation de leur carte de sociétaire ; le public paye un droit d'entrée de 3 francs, de Pâques au 30 septembre.

L'Académie se compose de membres d'honneur et de membres effectifs, associés et correspondants, à nombre limité.

Les membres d'honneur sont choisis parmi les personnalités de distinction qui font honneur à la Savoie ou qui ont rendu des services à l'Académie. Ils reçoivent la *Revue* mais ne paient aucune cotisation.

Les membres effectifs sont choisis parmi les membres associés. Les membres associés et correspondants sont admis sur leur demande et sur la présentation de deux sociétaires. Tous ces membres sont élus par l'Assemblée générale. Ils paient une cotisation annuelle de 30 francs, reçoivent la *Revue Savoisienne*, ont le droit d'avoir en communication les ouvrages de la bibliothèque de l'Académie et d'assister à ses séances qui ont lieu à l'hôtel de Ville d'Annecy, le premier mardi de chaque mois, sauf pendant les vacances : août et septembre.

Le rachat de la cotisation de membre est fixé à la somme de 400 fr.

CONCOURS

Chaque année, l'Académie Florimontane organise et distribue les prix des concours fondés en 1873 par le docteur Andrevetan et la ville d'Annecy, qui ont lieu dans l'ordre suivant :

1re année. — Concours de poésie, 600 fr.

2e année. — Concours simultané de poésie et de beaux-arts ; 200 fr. sont affectés à la poésie et 400 fr. aux beaux-arts.

3e année. — Concours simultané de poésie et de prose ; 200 fr. sont consacrés à la poésie et 400 fr. à l'histoire ou études analogues.

1937. — *Concours de 3e année dont le programme est envoyé sur demande.*

Adresser tout ce qui concerne l'administration de l'Académie Florimontane au Secrétaire de l'Académie (Syndicat d'Initiative, Annecy Haute-Savoie).

La Revue

Savoisienne

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(CICÉRON : *De Officiis*, lib. I.)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 Décembre 1896

1937

Soixante-dix-huitième Année

ANNECY
Imprimerie L. DÉPOLLIER et Cie, Éditeurs

—

1937

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606
par saint François de Sales, Prince Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie
Réorganisée en 1851
par

Louis Bouvier (1819-1908).
Etienne Machard (1824-1887).
Jules Philippe (1827-1888).
Eloi Serand (1826-1891).

Léon MARÈS 1854-1916

a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS :

Dr C. ANDREVETAN (1802-1879).
Dr F. DAGAND (1815-1886).
MELVILLE-GLOVER (1834-1897).
Aimé CONSTANTIN (1831-1900).
Dr THONION (1830-1917).
F. GARDIER (1854-1919).
ASGHIL FAVRE (1877-1920).
Isidore NANCHE (1850-1922).
François CROSET (1844-1931).
Ernest PERRIER de la BATHIE (1873-1932).

MEMBRES DE L'ACADEMIE FLORIMONTANE

Tués à l'ennemi pendant la grande guerre

Joseph Dingeon, capitaine commandant le 51e bataillon de chasseurs alpins, tué le 14 novembre 1914, aux environs d'Ypres (Belgique), cité à l'ordre de l'armée et nommé Chevalier de la Légion d'honneur après sa mort.

Alfred-Joseph Bard de Coutance, avocat à Bonneville, soldat au 109e régiment d'infanterie, mortellement frappé le 1er décembre 1914 à l'assaut de Vermelles (Pas-de-Calais), décoré de la médaille militaire.

Pétrus Rollier, notaire à Annecy, docteur en droit, capitaine au 416e régiment d'infanterie, tué le 26 septembre 1916 en Champagne (cité à l'ordre de l'armée et nommé Chevalier de la Légion d'honneur après sa mort).

Louis Grivaz, notaire à Annecy, docteur en droit, chef de bataillon au 170e d'infanterie, blessé mortellement au bois du Seigneur, le 3 mai 1917, décédé le 3 juin suivant à l'ambulance allemande de Blanzy (Aisne), où il avait été recueilli. Chevalier de la Légion d'honneur et cité à l'ordre de la division.

LISTE DES MEMBRES (1)

Président honoraire : M. Ch. MARTEAUX, ✾ I., professeur agrégé honoraire.

COMITE

Président : M. François-Maurice RITZ, ✻, ⚜, Caissier de la Caisse d'Epargne d'Annecy.

Vice-Présidents : MM. A. FLAMARY, ✾ I, entomologiste ; Jean d'ORLYÉ, ✻, ⚜, ✾ A, ✲, licencié ès-sciences.

Secrétaire et bibliothécaire : M. Louis PFISTER, organiste de la Cathédrale, directeur du Syndicat d'Initiative de la Haute-Savoie.

Secrétaire-adjoint : M. Henri ONDE, ✾ A, professeur agrégé au Lycée d'Annecy.

Archiviste : M. Joseph SERAND, archiviste adjoint en retraite.

Trésorier : M. Hubert PFISTER, directeur départemental d'assurances.

Membres du Comité : MM. le chanoine F.-J. COUTIN, C. GARDET, G. MARTIN, ✻, L. MORET, ✻, E. RIBATTO, F. SERAND.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur de la *Revue :* M. Louis PFISTER.

Comité de rédaction : Section historique et archéologique: MM. AVEZOU, chanoine COUTIN, L. PFISTER, J. SERAND.

Section scientifique: MM. FLAMARY, Léon MORET, H. ONDE.

Section philologique et littéraire : Mlle J. MUGNIER, MM. G. MARTIN, E. ROZE, C. GARDET, J. d'ORLYÉ.

DOMAINE DE MONTROTTIER

Administrateur du domaine et Conservateur du château : M. J. SERAND.

Econome du domaine : M. F. SERAND.

---

(1) Dans la liste des Membres, il est fait mention, autant que l'Académie en a connaissance, des décorations de guerre françaises, de la Légion d'honneur, des palmes et rosettes de l'Instruction publique, du Mérite Agricole, ainsi que des Saints Maurice et Lazare et de la Couronne d'Italie. Pour les additions ou modifications, prière d'en avertir le Directeur de la Revue.

MEMBRES D'HONNEUR

Dates d'admission

MM.

1934 Arminjon Charles, avocat, président de l'Académie de Savoie, Chambéry.
† 1915 Bordeaux Joseph-Paul-Emile (le général), C. ❋, ⚜, C. ✠, à Thonon.
† 1913 Bordeaux Henry, C. ❋, ⚜, C. ✠, de l'Académie Française.
† 1929 Britt Mary (Mme), ❋, château des Avenières, par Cruseilles.
1895 Carnot François, ❋, ⚜, directeur de la Manufacture Nationale des Gobelins.
1937 Chapuisat Edouard, ancien président du Grand Conseil et de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève.
1920 Charléty Sébastien, C. ❋, ⚜ L., recteur de l'Université de Paris, membre de l'Académie des Sciences morales et politiques.
1928 Dardel Marius, ❋, licencié ès-lettres, éditeur, Chambéry.
1934 Duchêne Joseph (le général), C. ❋, O. ✠, ancien membre du Conseil supérieur de la Guerre.
1924 Gros Adolphe (le chanoine), président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Saint-Jean-de-Maurienne.
1906 Guinier Philibert, O. ❋, ⚜ L., inspecteur des Eaux et Forêts, directeur de l'Ecole forestière de Nancy.
1935 Henrion Fabius, à Paris.
1923 Margot, G. O. ❋, Directeur général honoraire de la Cie P.-L.-M.
1916 Martin Paul-Edmond, Directeur des Archives d'Etat, docteur ès-lettres, à Genève.
1924 Moret Alexandre, O. ❋, professeur au collège de France, membre de l'Institut.
1911 Muret Ernest, ❋, professeur de philologie romane à l'Université de Genève.
1917 Pariset Ernest, notaire, docteur en droit, à Lyon.
1929 Pittard, professeur à l'Université de Genève.
1888 Revon Michel, O. ❋, professeur de littérature orientale à la Sorbonne.
1929 Vaillat Léandre, ❋, rédacteur au « Temps ».
1911 Van Gennep, ❋, professeur, à Bourg-la-Reine.

MEMBRES EFFECTIFS

1919 André Léon, ❋, ⚜ L., administrateur de la Manufacture d'Annecy.
1927 Avezou Robert, ⚜ A., archiviste départemental de la Haute-Savoie, à Annecy.
1924 Blanchard Camille, architecte, à Annecy.
1907 Blandin Henri, ⚜ A., receveur honoraire des Domaines, à Annecy.
1912 Bouchet Claudius, ⚜, négociant, à Annecy.
1923 Bouchet Jean, négociant, à Annecy.
1927 Broise Henri, archéologue, à Saint-Paul (Haute-Savoie).
1932 Buttin Louis, licencié en droit, à Rumilly.
1930 Callies Alexis, O. ❋, lieutenant-colonel, ancien député de la Haute-Savoie, à Annecy.
1903 Carle Henri, ❋, O. ✠, capitaine en retraite, à Chambéry.
1935 Cartier Georges, O. ❋, général de division, à Grenoble.
1928 Charvin Alexandre, entrepreneur, à Annecy.
1933 Clair Paul, O. ❋, commandant en retraite, à Annecy.
1928 Coutin F.-J. (le chanoine), curé de Notre-Dame, à Annecy.

1931 Davignon Henry, Contributions Indirectes, à Dôle.
1906 Dépollier Louis, ✻, ✾ I., imprimeur, à Annecy.
1910 Desservetaz Alfred, comptable, à Annecy.
1928 Domenjoud Roger, ⚜, architecte, à Annecy.
1921 Faure Claude, ✻, ✾ I., ⚜, méd. col., archiviste départemental du Rhône, à Lyon.
1901 Ferrero Marius, O. ✻, ✾, président de la Chambre de Commerce d'Annecy.
1913 Flamary Antoine, ✾ I., entomologiste, au Pont-Neuf, près Annecy.
1916 Fontaine Antoine, ✾ I., architecte, à Annecy.
1930 Fromaget Gilbert (le chanoine), aumônier de la Visitat., à Annecy.
1924 Gaillard Luc, ✾ I., professeur honoraire d'Ecole supérieure, à Annecy.
1883 Galliard Louis, ✾ A., docteur en médecine, à Annecy.
1931 Gardet Clément, libraire, à Annecy.
1922 Gayet Claudius, négociant, à Annecy.
1904 Genevois Ferréol, docteur en pharmacie, à Annecy.
1925 Graber Eugène, ✻, ⚜, inspecteur des Eaux et Forêts, à Annecy.
1906 Hérisson Jean, ✻, ✾ I., imprimeur, à Annecy.
1921 Lacombe Joseph, notaire, à Rumilly.
1901 Laydernier Léon, ✻, ✾ I., ❁, banquier, à Annecy.
1908 Letonnelier Gaston, ✻, ⚜, ✾ I., secrétaire perpétuel de l'Académie Delphinale, archiviste départemental, à Grenoble.
1891 Marteaux Charles, ✾ I., professeur agrégé honoraire, à Annecy.
1910 Martin Georges, ✻, ✾ I., professeur agrégé honoraire, à Annecy.
1911 Menthon (le comte Antoine de), ✻, ⚜, ❁, à Menthon-Saint-Bernard.
1906 Michel Amédée, ancien conseiller général, à Thônes.
1925 Monnet Henri, O. ✻, commandant en retraite, à Annecy.
1916 Moret Léon, ✻, ⚜, prof. à la Faculté des sciences, à Grenoble.
1929 Mugnier Jeanne (Mlle), ✾ A., à Annecy.
1932 Mugnier Joseph (le chanoine), professeur au Grand Séminaire, président de l'Académie Salésienne, à Annecy.
1903 Murgier Jules, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1901 Ogier Jacques (Mgr.), protonotaire apostolique, à Talloires.
1932 Onde Henri, ✾, professeur agrégé au Lycée d'Annecy.
1906 Orlyé Jean (d'), ✻, ⚜, ✾ A., licencié ès-sciences, à Annecy.
1911 Paul-Dubois, conseiller référendaire honoraire à la Cour des Comptes à Paris, et à Menthon-Saint-Bernard.
1915 Peister Louis, organiste de la Cathédrale, directeur du Syndicat d'Initiative de la Haute-Savoie, à Annecy.
1915 Peister Hubert, directeur départemental d'assurances, à Annecy.
1897 Raillon Fleury, ✻, ✾ I., architecte départemental, à Annecy.
1912 Revil Jean, licencié en droit, à Annecy.
1921 Ribatto Eugène, administrateur de la Manufacture d'Annecy.
1901 Richard Jean, ✾, ancien géomètre en chef du Cadastre, à Annecy.
1922 Ritz François-Maurice, ✻, ⚜, Caissier de la Caisse d'Epargne d'Annecy.
1912 Robert Louis, propriétaire, à Annecy.
1928 Roze Etienne, publiciste, bibliothécaire-adjoint de la ville d'Annecy.
1908 Serand François, chef de bureau honoraire de la Préfecture, à Annecy.
1891 Serand Joseph, archiviste adjoint en retraite, à Annecy.
1912 Tissot-Dupont André, industriel, à Annecy.

MEMBRES ASSOCIES

1914 Aix-Sommariva (marquis d'), à Milan.
1924 Angelloz, professeur agrégé, à Paris.
1936 Aussedat Jean, docteur en médecine, à Saint-Etienne.
1930 Baud John, ✠ I., ☆, ✠, secrétaire de l'Académie Chablaisienne, à Thonon-les-Bains.
1933 Baudin Louis, juge suppléant, à Annecy.
1936 Benoist Albert, journaliste, à Annecy.
1934 Biennier Marie (Mme), artiste-peintre, à Annecy.
1910 Blanc Henri, ✻, ⚓, commandant, professeur à l'Ecole supérieure de guerre, à Paris.
1920 Brand Charles, éditeur-photographe, à Neydens.
1934 Brunet Louis, notaire, à Annecy.
1919 Brunier Georges, ancien procureur de la République, à Annecy.
1919 Burnier Gilbert, agent général d'assurances, à Annecy.
1934 Callies Pierre, O. ✻, administrateur-directeur des Papeteries de Cran-Gevrier.
1926 Cattin Charles, ⚓, docteur-médecin, à Annecy.
1931 Cauchie Maurice, ✻, à Paris.
1937 Charmeil Alexis, G. O. ✻, ancien conseiller d'Etat, directeur honoraire au Ministère du Commerce, à Veyrier-du-Lac.
1922 Chevrier Pierre, industriel, ✻, ⚓, à Annecy.
1934 Collet G., O. ✻, lieutenant-colonel en retraite, à Annecy.
1903 Costa de Beauregard (comte) Olivier, ✠, ⚓, à Sainte-Foy (Seine-Inférieure).
1911 Costaz Gabriel, ✾ A., directeur du Syndicat agricole de la Haute-Savoie, à Annecy.
1928 Crolard Albert, entrepreneur de transports, à Annecy.
1921 Crolard Louis, ⚓, agent général d'assurances, à Annecy.
1920 S. E. Mgr Cusin Jules, évêque de Mende.
1934 Cuvet Honoré, ✻, capitaine en retraite, à Annecy.
1936 Devant Charles, ✻, ⚓, ☆, directeur de la Société des Forces du Fier, à Annecy.
1919 Doyen, O. ✻, ⚓, général de brigade, à Annecy.
1911 Dufournet Antoine (l'abbé), ✾ A., à Paris.
1937 Duparc Pierre, chartiste, à Annecy.
1913 Dusaugey Ernest, O. ✻, ingénieur civil, à Grenoble.
1930 Faletti Louis, professeur à la Faculté de Droit, à Lyon.
1920 Favre d'Anne Pierre, ✻, ⚓, géomètre, à Manigod.
1934 Favre François, docteur-médecin, à Annecy.
1906 Favre-Lorraine Jean-Marie, ☆, ancien maire de St-Jean-de-Sixt.
1911 Fournier Jacques, ingénieur agronome, à Annecy-le-Vieux.
1932 Fournier Henri, ✻, docteur en pharmacie, à Annecy.
1936 Gallet Léon, professeur agrégé de droit, à Lyon.
1931 Genevois Paul, docteur en pharmacie, à Annecy.
1920 Girod Paul, ✻, ✾ I., industriel, à La Forclaz (Montmin).
1930 Girod Samuel, docteur en médecine, à Lons-le-Saunier.
1937 Gojon Joseph, inspecteur principal des Contributions directes en retraite, à Annecy.
1935 Gruffaz Jean-Auguste, ✾ A., président des « Amis du Vieil Annecy », à Annecy.
1922 Guy Lucien, ⚓, à Thonon-les-Bains.

1933 Lachat Louis, ✾ A., artiste-peintre, conservateur du Musée, à Annecy.
1937 Lacroix Maurice, professeur agrégé d'histoire, à Annecy.
1920 Laeuffer Frédéric, ✻, notaire, à Paris.
1928 Lamarque, sous-directeur du Comptoir National d'Escompte, à Grenoble.
1931 Larger René, docteur-médecin, à Annecy.
1928 Laydernier René, banquier, à Annecy.
1933 Maret (Mlle) Anna, ✾ A., artiste-peintre, à Annecy.
1916 Marquet Fernand, ✻, docteur-vétérinaire du Haras, à Annecy.
1913 Martin Paul (l'abbé), curé de Sonnaz (Savoie).
1925 Menthon (comte Henri de), ✻, ancien député, St-Loup-les-Gray.
1926 Moret Maurice, notaire, à Annecy.
1926 Mossu René, homme de lettres, à Annemasse.
1921 Mouthon Joseph, ✻, docteur en médecine, conseiller général, à Faverges.
1913 Passorio Peyssard (Ch. de), au château de Montaigu (Chalonnes-sur-Loire).
1916 Paturle Camille, industriel, à Saint-Laurent-du-Pont.
1936 Périès Paul, ✻, préfet honoraire, à Annecy-le-Vieux.
1909 Perret Henri, avocat, à Bonneville.
1934 Picon Louis, pharmacien, à Annecy.
1911 Pissard Louis, notaire, à Saint-Julien-en-Genevois.
1923 Pissard Pierre, lieutenant de vaisseau, à Paris.
1933 Pollier Joseph, ✾ I., ⚚, professeur à l'Ecole supér., à Annecy.
1916 Pochat-Baron François (le chanoine), ✾, I., supérieur honoraire du Collège de Thônes.
1936 Rannaz Alix, O. ✠, ancien maire de Cluses, à Annecy.
1928 Richard Joseph, dentiste, à Annecy.
1932 Rosay André, licencié en droit, notaire, à Annecy.
1925 Roullet André, O. ✻, colonel en retraite, à Annecy.
1927 Roupioz Francis, négociant, à Annecy.
1916 Roussy de Sales (le comte de), ✻, ⚚, conseiller général, à Thorens.
1926 Souchier, ✾ I., professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1929 Sylvestre Victor, ingénieur, à Grenoble.
1933 Tissot Bernard, à Annecy.
1925 Tapponnier Paul, ✻, ancien député, à Collonges-sous-Salève.
1914 Trésal (l'abbé), diplômé d'études supérieures d'histoire, à Conflans (Charenton-le-Pont, Seine).
1919 Vinit A., docteur en médecine, à Thônes.
1932 Volland Louis, ⚚, notaire, à Annecy.
1934 Vuachet Charles, ✾ A., professeur à l'Ecole supérieure, à Annecy.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1926 Berger, ingénieur, à Paris.
1923 Bernard Pierre, ingénieur, à Moûtiers.
1933 Besson Maurice, O. ✻., sous-directeur au Ministère des Colonies, à Paris.
1916 Boillot (le chanoine), curé de Liesle (Doubs).
1934 Boimond Jean, étudiant, à Saint-Julien.
1928 Capt de la Falconnière, homme de lettres, à Genève.
1936 Carron (l'abbé Jean), vicaire à Saint-Jean-de-Montmartre.
1930 Chassy (Mme), à Ugine (Savoie).
1937 Cochat François, ✾ A., contrôleur principal des Contributions Indirectes, à Thônes.

1936 Dagand Raymond, artiste dramatique, à Paris.
1934 Desgeorges Marcel, docteur en médecine, à Sancellemoz-Passy.
1926 Despine Paul, propriétaire, à Hauteville.
1923 Dijoud, Directeur de l'*Echo de Savoie*, à Lyon.
1922 Dupupet, architecte, à Thonon.
1916 Emprin (le chanoine), à Moûtiers (Savoie).
1930 Forestier, ✠ I., O. ✠, directeur d'Ecole supérieure en retraite, à Taninges.
1937 Fournier Lucien, ✠, inspecteur honoraire de l'Enseignement primaire, à Annecy.
1932 Garin Joseph (chanoine), curé de Saint-Bernard-la-Chapelle, à Paris.
1930 Godefroy Mathilde (Mme), professeur au Lycée de Rabat (Maroc).
1933 Lecouturier Ernestine (Mlle), directrice du Collège Sainte-Jeanne-de-Chantal, à Paris.
1932 Pernat Casimir, ancien notaire, à Cluses.
1928 Quenedey, O. ✠, commandant en retraite, à Rouen.
1935 Romieu, O. ✠, ✠, docteur médecin général de réserve, à Cusy.
1926 Terrier Léon, imprimeur, à Etampes.

LISTE DES SOCIETES SAVANTES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *Revue Savoisienne*

FRANCE

Annecy. Académie Salésienne.
Autun. Société éduenne.
Avignon. Académie de Vaucluse.
Beaune. Société d'Histoire et d'Archéologie.
Belley. Société scientifique *Le Bugey*.
Besançon. Société d'émulation du Doubs.
Bourg. Société d'émulation de l'Ain.
— Société des Sciences Naturelles et d'Archéologie de l'Ain.
— Société Gorini.
Chambéry. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
— Société d'Histoire naturelle.
Dijon. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
Gap. Société d'études des Hautes-Alpes.
Grenoble. Académie delphinale.
— Université de Grenoble.
— Société Scientifique du Dauphiné.
— Société des Touristes du Dauphiné.
Lyon. Académie des sciences et belles-lettres.
— Université de Lyon.
Macon. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
Montpellier. Académie des sciences et lettres.
Moutiers. Académie de la Val-d'Isère.
Nice. Société des lettres des Alpes Maritimes.

PARIS. Bibliothèque de l'Université, à la Sorbonne.
— Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
— Comité des Travaux Historiques et Scientifiques.
— Société Nationale des Antiquaires de France.
— Ecole d'Anthropologie.
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. Société d'Histoire et d'Archéologie.
THONON. Académie Chablaisienne.
VALENCE. Société d'Archéologie de la Drôme.

ETRANGER

Etats-Unis.

WASHINGTON. Smithsonian Institution.

Italie.

MILAN. Società Italiana di Scienze Naturali.
PADOUE. Accademia Scientifica Veneto-Trentino-Istriana.
TURIN. Regia Deputazione di Storia Patria.
Società Piemontese di Archeologia e Belle Arti.
— Società Storica Subalpina.
— Associazone fra oriundi savoiardi e nizzardi italiani (Fert).
VÉRONE. Museo Civico.

Suisse.

FRIBOURG. Société d'Histoire du canton de Fribourg.
GENÈVE. Institut National Genevois.
Société d'Histoire et d'Archéologie.
— Société Suisse de Numismatique.
— Société de Géographie.
— Musée d'Art et d'Histoire.
LAUSANNE. Société Vaudoise des Sciences Naturelles.
Société d'Histoire de la Suisse Romande.
NEUCHATEL. Société des Sciences Naturelles.
ZURICH. Antiquarische Gesellschaft in Zurich.
Schweizerische Land Museum in Zurich.

LISTE DES PUBLICATIONS DE SOCIETES SAVANTES OU ETABLISSEMENTS PUBLICS REÇUES SANS ECHANGE PAR L'ACADEMIE FLORIMONTANE ET DES REVUES INDEPENDANTES DONT L'ECHANGE AVEC LA « REVUE SAVOISIENNE » EST ASSURE (1)

(France et Etranger)

LYON. *Revue Alpine.*
PARIS. Comptes-rendus hebdomadaires des séances de l'Académie d'Agriculture de France.
— Bulletin du Comité de l'Afrique Française.
— *La Grande Revue.*
— *Le Mercure de France.*
— *Polybiblion.*
— *Pro Alesia* (revue des fouilles d'Alise).
VIENNE. La Rhodania.
PETIT-LANCY (Suisse). Cahiers valaisans de Folklore.
NEUCHATEL (Suisse). Glossaire des Patois de la Suisse Romande.

JOURNAUX

ANNECY. Industriel Savoisien.

(1) Les revues indépendantes sont désignées par l'italique.

ACADEMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Séance du 20 Janvier 1937 (1)

(Assemblée générale des Membres effectifs)

Présidence de M. F.-M. Ritz, Président

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale.

Le Président est heureux d'offrir les cordiales félicitations de l'Académie à nos confrères : M. Pierre Callies, qui vient d'être fait officier de la Légion d'honneur ; le général Doyen, qui a reçu récemment les deux étoiles, et le général Cartier, présent à cette assemblée, dont on a appris par les journaux du matin même la nomination officielle au grade de général de division.

Le général Cartier remercie le Président de ses félicitations et se plaît à profiter de cette occasion pour renouveler à ses confrères l'expression affectueuse de son amitié.

Suivant l'ordre du jour, il est procédé aux élections ci-après :

M. le chanoine Coutin, MM. Henri Onde, Eugène Ribatto et François Serand, membres sortants du Comité, sont réélus.

MM. Charles Anthonioz, Louis Buttin et André Tissot-Dupont, membres associés, sont nommés membres effectifs.

MM. Alexis Charmeil, ancien conseiller d'Etat, directeur honoraire au Ministère du Commerce ; Pierre Dupare, chartiste ; Joseph Gojon, inspecteur principal des Contributions directes, et Maurice Lacroix, professeur agrégé d'histoire, sont nommés membres associés.

(1) **Etaient présents** : Mlle Mugnier, MM. André, J. Bouchet, A. Callies, le général Cartier, Charvin, Clair, Domenjoud, Gaillard, Gayet, Graber, Hérisson, L. Laydernier, Marteaux, Martin, Monnet, Mugnier, d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, Ribatto, J. Richard, Ritz, Roze, F. Serand, J. Serand.
Excusés : MM. Avezou, Coutin, Flamary et Onde.

M. François Cochat, contrôleur principal et receveur des Contributions indirectes, à Thônes, et M. Lucien Fournier, inspecteur honoraire de l'Enseignement primaire, sont nommés membres correspondants.

Le Trésorier, M. Hubert Pfister, présente le compte rendu financier de l'exercice écoulé ainsi que le projet de budget ci-après :

Situation financière de 1936

Recettes :

Fonds de réserve au 31 décembre 1935...	Fr.	709 70
Cotisations de 1936	»	4.530 »
Abonnements à la *Revue Savoisienne*....	»	480 »
Subvention du Musée Léon Marès	»	4.700 »
Vente de Publications	»	299 50
Intérêt des rentes	»	227 05
Intérêt des fonds placés	»	64 70
Prix du Concours de poésie	»	540 »
Total.....	Fr.	11.550 95

Dépenses :

Impression de la *Revue Savoisienne*.....	Fr.	8.636 55
Clichés divers	»	148 35
Achat de livres	»	75 50
Prime d'assurance	»	100 25
Participation aux frais de la promenade	»	200 »
Correspondance, recouvrements, téléphone	»	730 95
Bibliothèque, entretien, reliure	»	599 »
Prix du Concours de poésie	»	600 »
Excédent des recettes	»	460 35
Total.....	Fr.	11.550 95

Projet de budget pour 1937

Recettes :

Solde de l'exercice 1936	Fr.	460	35
Cotisations des Membres	»	1.500	»
Abonnements à la *Revue Savoisienne*....	»	400	»
Vente d'ouvrages	»	300	»
Subvention du Musée Léon Marès	»	5.500	»
Intérêts divers	»	200	»
Revenus des fondations Thonion et Gardier affectés à l'achat d'ouvrages sur la Savoie	»	67	50
Prix des concours d'histoire et de poésie	»	540	»
Total.....	Fr.	11.967	85

Dépenses :

Impression de la *Revue Savoisienne* et clichés	Fr.	8.500	»
Assurance de la bibliothèque	»	100	»
Frais de correspondance, recouvrements, téléphone	»	700	»
Frais de bureau, matériel, entretien.....	»	200	»
Reliure, bibliothèque	»	1.200	»
Achat d'ouvrages	»	200	»
Prix des concours de poésie et d'histoire	»	600	»
Excédent des recettes	»	467	85
Total.....	Fr.	11.967	85

Le Président fait approuver ces comptes et remercie le Trésorier pour son œuvre si nécessaire à la marche de la Société.

M. Joseph Serand donne lecture du rapport annuel sur l'exploitation du domaine de Montrottier, suivi de la situation financière et du rapport des vérificateurs des comptes,

MM. Léon Laydernier et Claudius Gayet. L'Assemblée approuve les comptes ainsi que le projet de budget.

M. Serand apporte quelques indications sur la gestion du domaine durant laquelle il fut procédé, avec la participation des « Beaux-Arts », à la réfection de la charpente du donjon. Il en profite pour remercier M. Chauvel, architecte en chef des monuments historiques, et notre confrère M. Blanchard, architecte, qui a dirigé les travaux.

Le Président renouvelle toute la gratitude de l'Académie à M. Joseph Serand et à son frère, M. François Serand, pour la façon dont ils gèrent notre beau domaine depuis bientôt 20 ans. Les séances tenues au château, dans le cours de 1936, ont permis à tous de se rendre compte des améliorations apportées. Aussi M. Ritz demande-t-il à l'assemblée de s'associer à l'hommage mérité qu'il rend à nos deux confrères dont on connaît, par ailleurs, le si complet désintéressement. Il les prie de transmettre à nos excellents régisseurs, M. et Mme Jacquet, des félicitations pour le soin qu'ils apportent à l'entretien et à la présentation du château et des collections.

Le Président remercie MM. les vérificateurs des comptes, priant l'assemblée de les confirmer dans leurs fonctions.

M. Georges Martin donne lecture de son rapport sur le concours des Beaux-Arts, de la fondation Andrevetan (*voir article séparé*). L'assemblée ratifiant les conclusions du jury, les prix ci-après sont décernés : *Peinture à l'huile :* 2e prix ex-aequo, M. J. Stellio et Mlle Simone Thurin ; mention, M. Cougniaud. — *Aquarelle :* 1er prix ex-aequo, MM. E. Bernhardt et Paul Jacquet ; 2e prix, M. Raymond Mouchet. *Pastel :* 1er prix, Mme Jean d'Orlyé. — *Dessin:* mention, M. L. Besson, de Faverges.

Concours de poésie : suivant les conclusions du jury adoptées par l'Assemblée, une mention honorable est décernée à Mlle Aline Henry, de Lyon (voir article séparé).

En cette année 1937, auront lieu le 64e concours de poésie, doté de 200 francs de prix, et le 22e concours d'histoire consacré à une monographie historique ou géographique et doté de 400 francs de prix. Le programme en sera publié prochainement.

La séance est levée à 17 heures 45.

A la réunion du Comité qui suivit l'Assemblée, tous les Membres du bureau ont été confirmés dans leurs fonctions et M. Louis Pfister a été nommé directeur de la *Revue Savoisienne*.

Le Secrétaire.

Séance du 3 Février 1937 (1)

Présidence de M. F.-M. Ritz, Président

Après lecture du procès-verbal de la dernière séance, le Président souhaite la bienvenue à M. Joseph Gojon, nouveau membre.

Il donne lecture d'une lettre de M. le Président de l'Académie de Savoie relative à la reprise éventuelle des Congrès des sociétés savantes de Savoie, interrompus depuis 1905. Notre Académie souhaite vivement la réalisation de ce projet.

M. d'Orlyé fait une causerie sur les Poissons et la Pisciculture dans la Haute-Savoie, rendant tout d'abord hommage à la mémoire de Marc Le Roux qui, par ses recherches biologiques, a constitué une réserve de documents appelés à rendre de grands services. M. d'Orlyé étudie la physionomie hydraulique de notre département qui appartient au bassin hydrographique du Rhône, et montre le régime très différent des torrents, rivières et lacs, énumérant les divers poissons qui les peuplent. Il s'arrête longuement sur le milieu aquatique ainsi que sur le « plancton » dont le rôle est à la fois nutritif et régulateur de l'oxygène dissous ; sa pigmentation influe sur la couleur de la chair de certains poissons, par exemple les truites dont

(1) Etaient présents : Mme Biennier, Mlle Maret, MM. André, Avezou, Buttin, A. Callies, Clair, Devant, Domenjoud, Fournier, Gojon, Marteaux, Mugnier, Onde, d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, Ribatto, Ritz, F. Serand, J. Serand, Tissot-Dupont et Vuachet.
Excusés : MM. Cochat, Coutin, Lacroix.

il favorise particulièrement le développement dans le lac d'Annecy. L'étude de la physiologie du poisson et notamment de sa reproduction conduit le conférencier aux causes de dépeuplement et par là même au moyen d'y remédier, soit la pisciculture. Avec une infinité de précisions, il nous initie à la récolte des œufs, à leur incubation artificielle dans les établissements de pisciculture, tel celui d'Annecy, puis à l'entretien des alevins et à leur mise en liberté. A ce sujet, il signale l'intérêt scientifique, économique et touristique de la carte piscicole établie, d'après la formule du professeur Léger, par M. Kreittmann, ancien inspecteur des Eaux et Forêts à Thonon, laquelle fournit toutes indications sur l'importance des repeuplements à effectuer. Ces repeuplements sont assurés par les sociétés de pêche privées. M. d'Orlyé termine en espérant que la Haute-Savoie sera comprise dans les 46 départements appelés à profiter des grands travaux de pisciculture projetés par les pouvoirs publics en raison de la grande pitié des eaux de France.

Le Président remercie chaleureusement M. d'Orlyé pour cette causerie instructive, chaudement applaudie, par laquelle il nous a fait profiter de ses connaissances scientifiques très particulières. Chacun a pu saisir toutes les explications, données avec autant de charme que de clarté.

De la part de M. le chanoine Coutin, M. Ritz donne lecture du compte rendu de l'ouvrage de M. le chanoine Joseph Garin, de Paris : « Les Evêques et Prêtres de Chevron ».

Il lit aussi une notice bibliographique sur l'ouvrage que le docteur Jacques Clerc, de Saint-Pierre-d'Albigny, consacre à « L'Abbé Jean-Baptiste Terpand ».

Le Président présente de la part : de M. Henri Onde, une étude extraite des Annales de Géographie, sur « Les formes structurales et le relief intraalpin en Maurienne et en Tarentaise » ; de M. Emile Vuarnet : « Les Ligures dans les Alpes » ; de M. Charles Anthonioz : sa récente gravure du château de Dérée ; et de M. André Jacques : la liste des objets mobiliers ou immeubles par destination récemment classés parmi les monuments historiques dans toute la Savoie.

M. L. Pfister dépose, au nom de M. Louis Lachat, conservateur du Musée, la photographie d'une lettre autographe de saint François de Sales adressée en 1608 à Mme la Présidente Brulart, et dont l'original est conservé dans la collection de M. Haumont, conservateur du Musée céramique de Sèvres.

Il remet aussi de la part de MM. Capt de la Falconnière et Lucien Guy, nos confrères, leur ouvrage, roman biblique « Le Crépuscule de Babylone ».

Des remerciements sont adressés à tous les aimables donateurs.

M. Henri Onde fait une communication sur le « Temps qu'il a fait à Annecy (septembre-décembre 1936) », basée sur les observations relevées par les postes météorologiques de l'Administration des Eaux et Forêts (voir article séparé).

En fin de séance, M. Tissot-Dupont, membre de notre Académie depuis 25 ans, exprime sa reconaissance à ses confrères pour son admission parmi les membres effectifs, lors de la dernière assemblée générale.

La séance est levée à 18 heures 45.

Le Secrétaire.

Séance du 3 Mars 1937 (1)

PRÉSIDENCE DE M. FRANÇOIS-MAURICE RITZ, PRÉSIDENT

Après lecture du procès-verbal de la dernière réunion, le Président d'exprime ainsi :

« C'est avec une bien douloureuse émotion qu'au matin du 10 février, nous apprenions le décès de notre confrère *Charles Anthonioz*. Nous savions que ses blessures de

(1) Etaient présents : Mme Biennier ; MM. André, Avezou, A. Callies, Clair, Cochat, Collet, Coutin, Cuvet, Domenjoud, J. Fournier, Fromget, Gojon, Marteaux, Monnet, d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, Ribatto, Ritz, Roze, F. Serand, J. Serand.
Excusés : MM. P. Callies, Lacroix et Mugnier.

guerre s'étaient dernièrement aggravées, mais rien ne faisait prévoir un si brusque dénouement. Cette mort a frappé d'autant plus vivement la Florimontane que Charles Anthonioz venait de lui apporter tout récemment une collaboration des plus appréciées. Appartenant à notre Compagnie depuis le 19 juillet 1910, il avait obtenu au concours Andrevetan de 1921, consacré à l'architecture savoyarde, un premier prix, pour une étude de treize pages de texte illustrée d'une trentaine de dessins à la plume, où l'on peut voir l'origine de son futur ouvrage sur « Les Maisons Savoyardes », paru à Chambéry en 1932.

« Après les articles élogieux parus dans la presse savoisienne et genevoise, il est inutile de vous redire ici, les brillants états de service du commandant Anthonioz pendant la guerre, son talent de sculpteur, d'écrivain et de dessinateur, ses efforts tenaces pour remettre en honneur dans notre pays les caractères de l'architecture savoyarde, tant par ses conférences que par ses études si précieuses sur les vieilles maisons, les clochers et les châteaux de Savoie. Sachez seulement qu'une de ses dernières pensées fut pour la Florimontane. La veille de sa mort, en effet, il écrivait à M. Ed. Chapuisat pour lui demander de préparer une conférence sur le général Dufour pour notre séance de juin, à Montrottier.

« Et voici la lettre que m'adressait, au lendemain de sa mort, l'ancien président du Grand Conseil et de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève :

« Monsieur le Président,

« Je recevais avant-hier une lettre qui m'a vivement
« touché, de M. Ch. Anthonioz, et, ce matin, en ouvrant le
« *Journal de Genève*, je vois le grand chagrin qu'éprou-
« vent tous ceux qui l'ont connu.

« Permettez-moi, Monsieur le Président, d'offrir à votre
« Compagnie, comme à vous-même, l'expression de mes
« plus vives condoléances. J'ai eu l'occasion d'apprécier
« M. Anthonioz dans ses sentiments de patriote, son talent
« d'artiste, sa compréhension de votre beau pays de Savoie.
« Je me réjouissais de le rencontrer de nouveau dans
« cette campagne savoisienne toute fleurie de souvenirs

« chevaleresques. Cela ne sera pas. Du moins ceux qui « connurent Charles Anthonioz n'oublieront-ils pas ce qu'il « fit. Comme Genevois, je lui garderai une pieuse grati « tude, car ce soldat de rare mérite fut, dans la vie de « tous les jours, un agent de liaison modeste, mais utile, « entre deux régions voisines, faites pour s'entendre et « s'aimer. »

L'Académie Florimontane s'associe de tout cœur à cet éloge et à ces sentiments d'affection si bien exprimés par M. Edouard Chapuisat et renouvelle à Mme Anthonioz et à tous les siens si cruellement éprouvés, ses condoléances émues.

M. Ritz enregistre aussi avec peine la mort de M. Auguste Gruffaz, de Lyon, membre correspondant de notre Académie, président de la Corporation des employés de soieries, président fondateur de l'Union des Syndicats Chrétiens et des Jardins ouvriers du Sud-Est, chevalier de la Légion d'honneur. Lors de l'érection du monument à saint François de Sales, il nous avait recueilli des fonds importants dans la région de Lyon. M. Ritz adresse à sa famille sa vive sympathie.

Il exprime des condoléances très affectueuses à M. Georges Martin, qui a eu la grande douleur de perdre sa femme, et à M. François Cochat, qui vient de perdre son père.

Par ailleurs, le président félicite M. John Baud, secrétaire de l'Académie Chablaisienne, qui a été nommé officier de l'Instruction publique, et M. François Cochat, nommé officier d'Académie, auquel il souhaite la bienvenue parmi nous.

Le Colonel Callies fait une conférence sur une *Méthode d'illustration et de reproduction en fac-simile* (1) dont il a écrit le résumé que voici pour les lecteurs de la « Revue Savoisienne » :

(1) A cette occasion, de nombreux documents, illustrations de livres, reproductions d'estampes, de fresques ou d'aquarelles, fac-similés de pièces d'archives, avaient été mis gracieusement, par M. Jacomet, à la disposition du conférencier, dont la causerie ne fut en somme qu'un commentaire des documents soumis aux auditeurs.

Le mot « art » conviendrait aussi bien que celui de « méthode », bien qu'il ne s'agisse pas de création, mais seulement de reproduction par des moyens mécaniques, de reproductions à vrai dire d'une perfection inégalée jusqu'à présent, d'une perfection telle qu'en toute vérité on peut tenir les fac-similés pour équivalents aux œuvres originales elles-mêmes. C'est par là qu'ils méritent d'être qualifiés d'artistiques.

Ces procédés créés depuis 1905 par M. Marty, industriel parisien, sont aujourd'hui entre les mains d'un de ses élèves, M. Daniel Jacomet, Savoyard d'adoption, qui les a singulièrement perfectionnés.

Ils ont pour objet la reproduction, d'une part des dessins, aquarelles, etc., servant à l'illustration des livres, d'autre part de documents rares ou curieux, dans un but de diffusion ou de conservation.

Il est superflu de plaider la cause de l'illustration. Tous les bibliophiles reconnaissent que si un beau livre peut en principe se passer d'illustrations, un livre de luxe est nécessairement illustré. Et le simple lecteur qui ne cherche qu'une satisfaction intellectuelle sait bien que l'illustration, mieux encore que la savante typographie, sauve le livre de la monotonie.

Avant tout la reproduction du dessin original de l'artiste doit être parfaite. C'est l'évidence même si l'on réfléchit que l'illustrateur est désigné non seulement par son talent, mais aussi par le sentiment du texte qu'il devra commenter, qu'il doit *savoir lire*, qu'il ne peut pas illustrer n'importe quelle œuvre, mais uniquement celles qui provoquent en lui une résonance secrète. Lorsque, en pleine possession de ce sens du texte, en intime collaboration avec l'auteur, l'artiste a réalisé sa conception, la reproduction intervient, qui, sous peine de trahison, ne doit modifier ni un trait de crayon ni une nuance du coloris. Cette perfection dans l'exactitude ne peut être obtenue que par les procédés modernes dits mécaniques lesquels, ne laissant aucune place à l'interprétation, garantissent contre toute erreur.

Aux ateliers Jacomet, le procédé de reproduction est la phototypie. Le tirage des dessins se fait à la presse d'imprimerie. S'il s'agit d'illustrations en couleurs, le texte et le dessin une fois imprimés, ce dernier est colorié à la main par le procédé du pochoir. Il y a autant de pochoirs que de teintes. Travail extrêmement long ! Telle planche contient trente couleurs différentes. Si le livre est tiré à mille exemplaires, il faudra pour cette unique illustration trente mille opérations au pochoir et à la brosse.

En ce qui concerne les œuvres d'art, la gravure seule, si habile et consciencieux qu'on suppose l'artiste, n'a pas les possibilités de la reproduction mécanique. Le sens artistique du graveur intervient et se superpose, en la déformant dans une certaine mesure, à l'intention première de l'auteur. Et s'il s'agit d'aquarelles, de fresques, la couleur manque, lacune plus grave encore que la trahison du trait.

On peut, grâce aux reproductions mécaniques, donc d'une rigoureuse exactitude, faire connaître, répandre des œuvres qui, abritées dans des musées ou des bibliothèques, ou bien impossibles à déplacer, ne peuvent être vues que par de rares privilégiés, d'autres encore qu'on cache en raison de leur fragilité ou de leur valeur.

Il en est de même des documents d'archives, pièces uniques enfouies dans des cartons et inaccessibles au plus grand nombre. Si nous les connaissons, c'est par de froides copies imprimées. Le

fac-similé nous restitue le texte même de l'auteur, aussi vivant que lorsqu'il l'écrivait.

On y parvient par une série d'opérations destinées à lui conférer la physionomie actuelle de l'original.

Il faut d'abord faire choix d'un papier aussi semblable que possible à celui du document, par son aspect, son grain, voire ses défauts. Cela entraîne parfois de longues et patientes recherches. Après tirage à la presse, le fac-simile est soumis à des trempages qui lui donnent, par tâtonnements, la teinte désirée, le vieillissement nécessaire. Il reste à reproduire les taches, salissures, plis, maculatures, etc. Cette opération se fait à la main. Enfin, on coupe le fas-simile à la demande de l'original.

On arrive ainsi à une telle fidélité dans la reproduction qu'on peut se demander si, avec le recul du temps, une confusion entre le fac-simile et l'original ne risque pas de s'établir, s'il n'y a pas là en germe une possibilité de fraude. L'identification est en effet parfois difficile, mais on y parvient par l'étude du papier à la loupe ou au microscope et par l'analyse chimique des encres et des couleurs. Si quelque commerçant dénué de scrupules était tenté de frauder, la supercherie ne tarderait pas à être découverte.

En conclusion, voici deux extraits de presse lors d'une exposition Jacomet, aux Champs Elysées.

De *L'Echo de Paris* : « C'est mieux qu'une exacte répétition, c'est le document même en ses moindres détails, dans ses nuances les plus délicates et jusque dans les défauts, les imperfections, les atteintes du temps, les effacements et les macules qui lui font une vie personnelle.

« La guerre, les catastrophes ont détruit de maîtresses pages. Elles seraient encore à nous si elles avaient été reproduites par ce moyen respectueux. »

De *L'Œuvre* : « Voici des dessins de Rembrandt, de Durer, de Claude Lorrain... Voici des pastels de Latour, des sanguines de Watteau, un nu de Renoir, des baigneuses de Cézanne...

« La grasse matière du crayon noir ou de couleurs, le velouté du pastel, la matité de la gouache, la limpidité de l'aquarelle sont reproduits sans qu'à aucun moment l'aquarelle, les crayons de couleurs ou noirs soient mis en œuvre, et c'est bien là l'infernale magie de ces procédés Jacomet dont le secret ne se laisse pas surprendre. »

Le président félicite et remercie M. Callies de cette conférence, chaleureusement applaudie, qui a extrêmement intéressé l'auditoire, l'instruisant d'un art trop ignoré encore.

M. Ritz donne lecture d'un article du lieutenant-colonel de Grailly sur « Un seigneur savoyard en Terre Sainte au treizième siècle. Jean Ier de Grailly. (*Voir article séparé au présent fascicule.*)

De la part de M. L. Dépollier, le président lit une note sur le médecin Des Genettes, de Lyon, dont l'Ecole de santé militaire s'apprête à célébrer le centenaire de la

mort. Dans les papiers de Jules Philippe, M. Dépollier a retrouvé une lettre du docteur Mollard, de Chambéry, qui montre l'idée peu flatteuse que Des Genettes se faisait de la Savoie où il n'avait su voir que des auberges.

Le Colonel Callies fait l'analyse bibliographique du « Crépuscule de Babylone », roman biblique publié par nos confrères, MM. Capt de la Falconnière et Lucien Guy.

M. Louis Pfister présente l'ouvrage « Seyssel sur le Rhône », que son auteur, M. l'abbé Antoine Dufournet, de Paris, notre confrère, vient de nous offrir. Il en sera publié un compte rendu dans la « Revue Savoisienne ». (*Voir au présent fascicule.*)

L'Académie a reçu de M. André Jacques, artiste peintre, un double de l'article qu'il a consacré au « Christ descendu de la Croix », panneau peint par Pierre Porbus, ornant l'église Saint-Maurice, à laquelle il fut légué par M. Cursillat, originaire d'Annecy, mort à Madrid en 1879. Ce tableau magnifique vient d'être restauré à Paris par M. Lucien Aubert, restaurateur des Musées nationaux (1).

Des félicitations sont adressées à la Société des Amis du Vieil Annecy pour la plaque de marbre qu'elle a fait placer récemment contre la façade de l'hôtel Favre, au numéro 18 de la rue Sainte-Claire. Cette plaque rappelle que saint François de Sales, fondateur de notre Académie, et le grammairien Vaugelas, ont habité cette demeure... Ainsi se trouve réalisé un vœu émis jadis par la Florimontane.

La séance est levée à 18 h. 30.

Le Secrétaire,

Louis Pfister.

(1) Voir journaux d'Annecy de la première semaine de mars.

CONCOURS DES BEAUX-ARTS 1936

Devant l'insuccès du concours des arts appliqués (ébénisterie et ferronnerie), le concours de 1936 a été consacré à la peinture. Seize artistes ont pris part à ce concours. Nous ne parlerons que des œuvres que le jury a estimées dignes d'une récompense.

Pour les juger plus équitablement, il les a réparties en quatre catégories : peinture à l'huile, aquarelle, pastel et dessin.

1° *Peinture à l'huile.* — 2e prix ex-aequo : M. J. Stellio, Mlle Simone Thurin ; mention : M. Cougniaud.

M. Stellio donne à son clair de lune le caractère poétique de ces scènes nocturnes où il excelle ; dans son intérieur de cathédrale, il fait preuve d'un dessin habile et indique avec des valeurs exactes les peintures murales dont il fut le réparateur, je dirais presque l'auteur.

Mlle Simone Thurin nous situe avec une exactitude méritoire la marée de toits rouges qui déferle contre les murs gris bleu du château ; une savoureuse maison rustique se détache sur un Veyrier, qui ne laisse guère soupçonner l'existence du lac entre la ferme et la montagne.

M. Cougniaud présente un profil de vieille femme dont la peau crevassée de rides témoigne d'une étude attentive et probe qui fait bien augurer du talent de son auteur.

2° *Aquarelle.* — 1er prix ex-aequo : M. E. Bernhardt, M. Paul Jacquet ; 2e prix : M. Raymond Mouchet.

De M. Bernhardt, le lac dominé par la Tournette et surtout la dent de Lanfon révèlent des qualités de solidité, de puissance qui parviennent à la maîtrise.

M. Paul Jacquet avec son étude du Thiou et surtout avec son pont Saint-Dominique, exprime bien le charme des vieux canaux d'Annecy.

M. Mouchet présente des natures mortes d'un dessin impeccable et d'un coloris agréable.

3° *Pastel.* — 1er prix : Mme Jean d'Orlyé.

Une tête ravissante de jeune Italienne, modelée avec une finesse et une habileté étonnantes, fait de ce portrait une œuvre d'une rare séduction.

4e *Dessin.* — Mention : M. L. Besson, de Faverges.

Ce grand dessin à la plume, que la multiplicité des détails rend très méritoire, présente un sens moral auquel les désordres de notre époque donnent un caractère pathétique.

En somme, concours remarquable, pour lequel le jury a regretté de ne pouvoir attribuer qu'une somme de 120 francs aux premiers prix et de 80 francs aux seconds.

G. M.

CONCOURS DE POÉSIE 1936

Les trois concurrents, qui se sont présentés au concours de poésie de 1936, n'ont soumis au jury que des œuvres très médiocres.

On peut cependant mentionner le recueil présenté sous l'épigraphe « L'homme vit et meurt de ses images ». Des pensées nobles, une émotion maternelle ont parfois fait sortir l'auteur de la banalité et lui ont fait exprimer ça et là quelques beaux vers, hélas trop rares, parmi de longues platitudes. Les « Strophes pour un petit enfant » sont d'une simplicité sincère et tendre. Mais elles voisinent avec trop d'imperfections et sont elles-mêmes trop inégales pour mériter autre chose qu'une mention.

L'Académie n'a donc pas décerné de prix.

Clément Garbet.

Un Seigneur Savoyard en Terre-Sainte

au XIIIe siècle

Jean Ier de GRAILLY

Originaire de la bourgade appelée aujourd'hui Grilly, au pays de Gex, la maison de Grailly apparaît dans l'histoire en 1066, date à laquelle un de ses membres prend part à la conquête de l'Angleterre. Mais son premier ancêtre connu est Gérard, qui figure en 1120 dans un acte, comme possesseur de la terre de Grailly. Ce chevalier habite alors, très probablement, le château dont l'existence est signalée dès le XIe siècle (1), et qui, flanqué de quatre tours, se trouve en excellente position militaire, sur la rive droite du petit ruisseau qui descend du village à la Versoix.

Vers la fin du XIIe siècle, le château relève des comtes de Genève auxquels le pays de Gex est échu, on ne sait trop comment. Au début du XIIIe siècle, le domaine est important et s'étend par ses différents fiefs au pays de Vaud, en Genevois, et en Savoie. C'est alors que les successeurs d'Humbert aux Blanches Mains font sentir leur autorité croissante sur les domaines jusqu'alors soumis à l'influence des comtes de Genève ou au pouvoir temporel des Evèques. Sires de Gex, sires de Grailly, comme tant d'autres, vont passer sous leur obédience, et, à plusieurs reprises, Jean de Grailly dont nous allons parler, se reconnaîtra vassal des comtes de Savoie.

Le futur sénéchal de Gascogne et de Jérusalem, dont les armes étaient « d'or à la croix de sable, chargée de cinq coquilles d'argent » (2), appartient donc bien par ses

(1) *Gallia Christiania*. Preuves du tome IV, p. 79.

(2) Ce seront encore les armes de Jean III de Grailly, captal de Buch, qui fut fait prisonnier à la bataille de Cocherel, et qui compte parmi les ancêtres de Henri IV. Le sceau trouvé vers 1860, à Grésy-sur-Aix, qui lui a été attribué à tort (*Revue Savoisienne 1860, 1863, 1874*) est celui d'une branche cadette restée exclusivement savoyarde, celle des Grailly, de Ville-la-Grand.

ascendants, par sa naissance et par son patrimoine original, à la terre savoyarde.

Pourquoi quitte-t-il un jour le pays natal pour se mettre au service du roi d'Angleterre ? Peut-être pour suivre l'exemple de divers princes de la maison de Savoie qui sont allés chercher fortune en ce pays ; dont l'un, Boniface, est archevêque de Cantorbéry, et l'autre Pierre, est comte de Richmond et d'Essex. Peut-être simplement pour retrouver des seigneurs alliés ou amis, qui se sont expatriés au moment du mariage d'Aliénor, deuxième fille de Béatrice de Savoie, comtesse de Provence, avec Henri III d'Angleterre.

Quoiqu'il en soit, c'est aux environs de 1251 que Jean de Grailly se rend en Angleterre et en Gascogne. Les premiers actes qui le concernent le montrent spécialement attaché à la personne du prince héritier, alors duc de Guyenne, le futur roi Edouard Ier. Il devient presqu'aussitôt seigneur gascon par son mariage avec Clairemonde de Lamothe, issue d'une des plus anciennes et des plus riches familles de Guyenne. Et le voilà en mesure de jouer le rôle qu'il tiendra pendant cinquante ans, avec une habileté et un talent qui assureront sa fortune et celle de sa maison.

Dès 1262, il est qualifié de chevalier du prince Edouard, et devient membre de la cour de l'Echiquier, dont la principale fonction est d'administrer les revenus de la Couronne.

Peu après, au moment où la dynastie royale va subir l'assaut des barons anglais, révoltés à l'instigation de Simon de Montfort, Jean de Grailly prend une part active au recrutement de contingents gascons qui, après la défaite de Lewes, vont aider, le 4 août 1265, au triomphe de l'armée royale à la bataille d'Evesham. On peut présumer de l'importance des services ainsi rendus, par le don vraiment royal que fait le prince Edouard à son chevalier, le 2 janvier 1266. Devenu par sa grâce, seigneur de Benauges et de Castillon, Jean de Grailly est désormais un des plus puissants barons de Gascogne, dont il devient d'ailleurs, peu après, sénéchal. C'est en effet en cette qualité qu'Henri III l'accrédite, le 1 octobre de la même année, comme plénipotentiaire auprès de Saint-Louis, pour négocier une trêve entre l'Angleterre et la Navarre.

Le 24 janvier 1268, à la suite du prince Edouard, aux côtés d'un grand nombre de hauts personnages et de « six-vingt chevaliers », Jean de Grailly « reçoit la croix » des mains du légat du pape, le cardinal Ottobon. La huitième croisade va bientôt commencer.

Avant de l'entreprendre, Saint Louis s'emploie à apaiser les conflits qui divisent les princes dont il escompte le concours. Une deuxième conciliation a lieu entre le prince Edouard et le roi de Navarre, et, en cette affaire, c'est encore Jean de Grailly qui est, à Paris, le plénipotentiaire du roi d'Angleterre.

Le prince Edouard l'y rejoint bientôt, accompagné d'autres seigneurs anglais. Il est fort gêné pour prendre part à la croisade, car la lutte récente entre le souverain et les barons anglais révoltés a sérieusement obéré les finances anglaises.

Lorsque Saint Louis, son oncle, lui demande de tenir sa promesse, il allègue que ses ressources personnelles, à la vérité fort limitées, ne lui permettent pas d'amener un puissant contingent. Par un accord conclu le 27 août 1269, Saint Louis lui avance alors une somme de 70.000 livres tournois, remboursables par annuités à dater de 1273, et le prince Edouard promet en échange « d'obéir au roy de France, pendant l'expédition, comme ung des barons de son royaume. » Jean de Grailly s'est engagé à payer pour le prince Edouard 3.000 livres, partie des 70.000 livres empruntées.

Saint Louis part le premier. Il embarque à Aygues-Mortes, le 1er juillet, aborde en Sardaigne, et sur le conseil intéressé de son frère, Charles d'Anjou, roi de Naples, il dirige l'expédition sur Tunis.

Le prince Edouard, retenu en Angleterre par le mariage de son frère, ne quitte Portsmouth que fin août. Il arrive à Aygues-Mortes le 1er octobre, et s'embarque à son tour pour Tunis avec une suite évaluée à 300 chevaliers anglais et gascons, parmi lesquels Jean de Grailly, Geoffroy de Joinville, sire de Vaucouleurs et son frère Simon, sire de Gex.

Lorsque le prince Edouard débarque à Carthage, Saint Louis est mort de la peste le 25 août précédent. Les Français, éprouvés par une série d'infortunes, se sont décidés à ajourner leur départ en Syrie, et viennent de traiter avec le sultan de Tunis. Le prince refuse de s'associer à cette convention, et comme un certain nombre de ses compagnons sont tentés de suivre les Français dans leur retraite : « Par le sang de Dieu, s'écrie-t-il, puisque mes compatriotes m'abandonnent, moi, j'entrerai à Ptolémaïs avec mon palefrenier Souwin, et ce serment, je le tiendrai jusqu'à la séparation de mon âme et de mon corps. »

Cependant la saison s'avance. Français et Anglais se décident à repasser la mer. La flotte française, assaillie par une effroyable tempête, est en partie détruite. Plus heureux, le prince Edouard arrive sain et sauf avec sa suite à Trapani, en Sicile, et passe l'hiver 1270-1271 à la cour de Charles d'Anjou, roi de Naples, où il reçoit la plus brillante hospitalité.

Le mois d'avril arrivé, il s'embarque pour la Palestine, et après une dure traversée, débarque à Saint-Jean-d'Acre. En passant à Chypre, il s'est renforcé de mille hommes d'élite ; et c'est Jean de Grailly qui a été chargé de l'organisation et du ravitaillement de l'expédition.

A leur arrivée, la situation des chrétiens en Syrie est des plus précaires. Depuis la croisade de Saint Louis, en 1248. les Turcs, sous la conduite de Bibars l'Arbalétrier, ont détruit quantité d'établissements latins du littoral, menaçant même Saint-Jean-d'Acre, devenue la capitale des colonies chrétiennes d'Orient. Ce n'est pas le faible secours amené par le prince Edouard qui pourra changer la face des choses.

Après un repos d'un mois, le prince dirige une première expédition sur Nazareth, à 20 lieues d'Acre, prend la ville et massacre les habitants. Sur le chemin du retour, les Croisés rencontrent un corps considérable d'infidèles et les mettent en fuite.

Le 12 juillet, les Croisés se portent à 5 lieues de Saint-Jean-d'Acre, assiègent le château de Saint-Georges de Lydda, le prennent, le rasent, mais beaucoup d'entre eux

meurent au retour de cette incursion, victimes de la chaleur, de la soif et de la dysenterie.

Renforcés à la fin de l'été par un contingent venu de Chypre avec le roi Hugues de Lusignan et son cousin Bémont, prince d'Antioche, une nouvelle expédition est décidée. Les Croisés font le siège du château de Quaquo, situé à plus de 12 lieues d'Acre, entre Césarée et Arsur, mais sans succès certain.

Un différend s'élève d'ailleurs entre le roi Hugues de Lusignan et les chevaliers cypriotes. Ceux-ci veulent regagner leurs foyers, se rendant compte que la guerre ne peut se terminer de façon heureuse, alors que le roi prétend avoir le droit de les retenir en Syrie tant qu'il le jugera utile. On décide de soumettre le litige au prince Edouard. Jean de Grailly, les Grands-Maîtres des Ordres, plusieurs seigneurs de Jérusalem se rendent alors à Chypre pour tenter de mettre d'accord le roi et ses barons, mais ils échouent dans leur mission.

Le roi de Chypre a dû apprécier cependant les hautes qualités et l'habileté de négociateur de Jean de Grailly, car il le nomme sénéchal de Jérusalem, charge très importante. Elle lui donne autorité sur toutes les recettes du roi, le droit de visite sur les châteaux et les forteresses, et même le droit de remplacer le suzerain en cas d'absence.

Presqu'au même moment, les talents militaires de Jean de Grailly qui se sont certainement affirmés au cours des diverses campagnes dont nous avons parlé, reçoivent une consécration officielle. Il est en effet nommé capitaine du corps de chevaliers que le roi de France entretenait à sa solde en Syrie depuis 1254, pour la défense des colonies chrétiennes.

Mais le prince Edouard ne songe plus à entreprendre de nouvelles expéditions. Sa petite armée est décimée, plus peut-être par la maladie que par les combats, et il se décide à conclure avec le sultan Bibars, une trêve de 10 ans, 10 semaines et 10 jours. L'acte scellé dans la plaine de Césarée, le 22 avril 1272, ne reconnaît au roi de Chypre que la plaine d'Acre et la route de Nazareth.

Edouard quitte la Palestine le 14 septembre. Il apprend à son arrivée en Italie, la mort de son père, et va lui succéder sous le nom d'Edouard Ier.

Jean de Grailly est demeuré en Palestine, retenu par sa double fonction de sénéchal de Jérusalem et de capitaine des troupes du roi de France en Syrie. Mais il n'y reste guère plus d'une année. Il est en effet bientôt désigné officiellement pour représenter le Saint Royaume d'Outre-Mer au Concile de Lyon, convoqué par le pape Grégoire X. Le roi de Chypre profite de l'occasion pour le charger de soutenir ses droits contre les prétentions de la princesse Marie d'Antioche au royaume de Jérusalem.

Il quitte donc à son tour la Palestine vers la fin de 1273, pour accomplir sa mission.

Une des principales questions examinées au Concile de Lyon porte bien sur les secours à envoyer en Terre-Sainte, mais aucun résultat positif et de quelque importance ne se dégage de cette solennelle et grandiose manifestation.

Aussi Jean de Grailly ne retourne pas en Palestine après le Concile. Il lui faut en effet prendre le temps de réunir les 7.000 livres tournois promises par le pape en vue du secours à apporter à la Terre-Sainte. D'autre part, la trêve de 10 ans conclue en 1272, laisse aux colonies chrétiennes un répit qui ne nécessite pas son retour immédiat. Peut-être attend-il aussi pour repartir, une nouvelle croisade que tout le monde croit prochaine, puisque Philippe III le Hardi, les ducs de Brabant et de Bourgogne, les seigneurs de France et les frères du roi, reçoivent la Croix en 1275...

En fait, il n'y reviendra que 15 ans plus tard.

De ces quinze années, passées principalement en Gascogne, et qui ont été analysées en détail ailleurs (1), nous ne retiendrons qu'un fait qui intéresse plus particulièrement la Savoie : l'heureux arbitrage par Jean de Grailly d'un différend qui, en 1281, mit aux prises Philippe, Comte de Savoie, et Othon, Comte de Bourgogne (2).

(1) Cf. *Le règne de Philippe III le Hardi*, par C. V Langlois, Paris, 1887 — et surtout les *Rôles Gascons*, de C. Bémont, en particulier l'importante notice sur Jean de Grailly insérée dans la préface du Tome III.

(2) Cf. P. Fournier : *Le royaume d'Arles et de Vienne*, Paris 1891, p. 242 et suiv. Edg. Boutaric : *Marguerite de Provence*, 1868, in-8° — et les *Lettres de rois, reines*, etc., extraites de la collection Bréquigny, par Champollion Figeac, où figurent plusieurs lettres de la reine douairière Marguerite de Provence, veuve de Saint Louis, particulièrement élogieuses pour Jean de Grailly.

*
* *

Au mois d'octobre 1287, Henri II, roi de Jérusalem, confirme à Jean de Grailly la charge de sénéchal de Jérusalem que lui avait donnée son père Hugues III, avec les émoluments de 1000 bezans sarrazins qui y sont attachés; et il le rappelle auprès de lui. Le sénéchal désigne alors son fils Pierre comme son procureur général, lui confie l'administration de ses biens, et le charge de rembourser à Edouard Ier les 3.000 livres tournois représentant sa part contributive à la croisade de 1273. Puis, il s'embarque pour la Syrie. Il a toujours son titre de lieutenant général du roi de France dans les possessions d'Outre-Mer.

Il trouve, en arrivant, la situation très critique.

Dès la fin de la trêve de 10 ans, les Turcs ont repris l'offensive. L'émir Kilaoun (Kelaour-Malik-el-Mansour), devenu sultan en 1280, s'est emparé en 1282 de Mar-Kab, forteresse des Hospitaliers, au pays de Tripoli. Le 30 avril 1287, Laodicée et plusieurs châteaux-forts sont tombés aux mains des Infidèles. Malgré les appels du pape aux souverains chrétiens, malgré la bonne volonté même des princes catholiques, les désastres des dernières expéditions, les frais considérables occasionnés par des entreprises de telle envergure donnent à réfléchir. Les questions d'ordre politique retiennent l'attention en Europe, et chacun craint de gaspiller le meilleur de ses forces vers des buts lointains et problématiques. Si l'esprit de la croisade reste encore vivace, si beaucoup de princes se croisent encore, on ne rassemble en fait, ni fonds, ni troupes pour une nouvelle expédition. Et, en définitive, c'est Jean de Grailly, seul ou à peu près, qui va prendre le commandement des troupes que Philippe-le-Bel, comme ses prédécesseurs, entretient encore à Saint-Jean-d'Acre.

Dès son débarquement, il doit intervenir dans des compétitions qui s'élèvent autour de la succession du comte de Tripoli, mort récemment sans descendance directe. Chargé expressément par le Pape, de soutenir les droits à cette succession de la princesse Lucienne de Toucy, nièce du défunt, Jean de Grailly, malgré l'aide des Templiers et des Hospitaliers, ne peut empêcher l'entrée dans la ville

de l'amiral gênois Benoit Zacharie que les bourgeois de Tripoli ont appelé à leur aide. Et la princesse est obligée de se replier avec ses défenseurs, sur Saint-Jean-d'Acre.

Pendant que les Chrétiens s'épuisent ainsi en luttes stériles, l'ennemi est à leurs portes. Jean de Grailly et les Grands-Maîtres des trois Ordres attirent l'attention du Pape sur la situation angoissante des établissements chrétiens en Palestine, mais le Souverain Pontife ne peut leur envoyer de secours efficace, et il se borne à les engager à redoubler de vigilance. Le dénouement est dès lors inévitable.

Au printemps de 1289, le farouche émir Kilaoun reprend la campagne et vient mettre le siège devant Tripoli, capitale de la seule des quatre grandes principautés de Terre-Sainte encore debout. Il y a dans ses murs nombre de dames nobles de haute naissance parmi lesquelles les princesses Marguerite de Brienne-Beaumont, Lucie et Marguerite d'Antioche. La place est défendue par Amaury de Lusignan, frère d'Henry, roi de Jérusalem et de Chypre, par le maréchal du Temple Geoffroy de Vansac, par le grand-maître de l'Hôpital, Mathieu de Clermont, par Pierre de Moncade, commandeur d'Acre, et par Jean de Grailly qui a eu le temps de venir au secours de la place, et de s'y enfermer avec les chevaliers et les sergents du roi de France.

L'ennemi a dressé contre les murailles 17 grandes catapultes, et 1.500 ouvriers ou soldats sarrazins minent la terre ou lancent le feu grégeois. La destruction de la vieille tour de l'Evêque et de la tour Neuve des Hospitaliers précipite le dénouement. Après un siège de 34 jours, aux dires de l'historien arabe Makrisi, la ville est prise le 21 avril et complètement démantelée. La plupart des seigneurs et dames de qualité, le maréchal du Temple, le commandeur de l'Hôpital, et Jean de Grailly ont pu échapper au massacre et se sont réfugiés à Chypre, Tyr et Saint-Jean-d'Acre.

Effrayés et désemparés, les Chrétiens cherchent à gagner du temps. Henri de Lusignan réussit à conclure avec le sultan une trêve de deux ans et s'efforce de mettre à profit ce répit pour adresser un dernier appel au monde chrétien, en faveur de la Palestine, dont Saint-Jean-d'Acre est

désormais la dernière citadelle. Sur les conseils du Grand-Maître de l'Hôpital, c'est l'ancien diplomate du roi d'Angleterre, Jean de Grailly, que le roi de Chypre envoie en Europe pour y chercher du secours.

Accompagné des frères prêcheurs Hugues et Jean, du chevalier de l'Hopital Pierre de Hezquam et du templier Hertrand, le sénéchal de Jérusalem arrive à Rome le 1er septembre 1289. Il apprend au Pape la prise et la destruction de Tripoli. En dehors du secours en hommes et en argent, il demande plus particulièrement au Pape Nicolas IV l'envoi de 20 galères, armées et équipées pour servir un an, et destinées à la garde de la Terre-Sainte.

Pendant que le Pape fait le nécessaire pour préparer cette expédition, Jean de Grailly poursuit son voyage. Il passe en Savoie où il rend hommage au comte Amédée V; mais si Othon de Grandson et quelques chevaliers prennent la Croix, ainsi que Pierre de Vuippens et Pierre d'Estavayer, il ne trouve auprès des souverains occidentaux que d'insuffisantes sympathies.

Cependant le Pape active les préparatifs de la flotte de secours. Un important mouvement de pélerins se dessine, dont les Vénitiens fournissent la plus grande part. Prête dans le courant de 1290, l'expédition part sous le commandement de Nicolas Tiepolo. Jean de Grailly, nommé recteur du Comtat-Venaissin par le Pape, recevait alors en Provence l'hommage de Guigue Adhémar de Montel, Grand-Maître de la milice du Temple. Mais il ne tarde pas à se mettre en route, reçoit en passant à Rome des mains du Pape, 3.000 onces d'or, passe en Sicile où il obtient facilement du roi Jacques II d'Aragon cinq galères bien équipées, et cingle vers Acre.

Malheureusement, le corps de 1.500 à 1.600 hommes débarqué des galères pontificales, et composé surtout de mercenaires et d'aventuriers, mène à Acre une existence dissolue, brutale et pillarde. Au mépris de la trêve, ces gens ont-ils incursionné chez les Sarrazins, pillant et massacrant les habitants ? Toujours est-il que les Musulmans saisissent ce prétexte pour rentrer en campagne.

Khalid, fils du sultan Kélaoun qui vient de mourir,

rassemble une armée formidable pour marcher sur Saint-Jean-d'Acre.

Le Grand-Maître du Temple, ami personnel du sultan, essaye de négocier avec lui pour sauver ses concitoyens et la ville, mais la populace l'accuse de trahison et il n'échappe qu'à grand'peine à sa fureur. Il faut bien cependant parlementer. Quarante jours avant l'investissement de la ville, des ambassadeurs chrétiens sont envoyés au sultan qui les fait mettre à mort.

Lorsque ces nouvelles parviennent à Saint-Jean-d'Acre, un grand Conseil se réunit dans la cathédrale Sainte Croix, auquel assistent le patriarche de Jérusalem, Jean de Grailly qui commande pour le roi de France, Othon de Grandson qui commande pour le roi d'Angleterre, les Grands-Maîtres du Temple et de l'Hôpital, les principaux personnages de la cité, et un grand nombre de bourgeois et de pélerins. A la voix enflammée et vibrante d'énergie du patriache, tous s'engagent à oublier leurs querelles pour ne plus songer qu'au salut de la ville.

Saint-Jean-d'Acre, « porte des Lieux Saints », possède le port le plus vaste de la côte, protégé par deux jetées terminées chacune par une tour qui en défend l'entrée. La ville, située sur un promontoire, est bâtie en pierres de taille, entourée de murs solides, renforcés de tours puissantes, élevées, et distantes entre elles d'un jet de pierre. Chaque porte est flanquée de deux tours, et, du côté de la terre, il y a double enceinte de murs avec des fossés très profonds.

A la nouvelle de l'approche des infidèles, les habitants se hâtent de faire passer dans l'île de Chypre, femmes, enfants et objets précieux. Beaucoup de citoyens timorés en profitent pour s'évader, malgré les ordres donnés pour les retenir. Nicolas Tiepolo lui-même, malgré les supplications du patriarche, s'en va des premiers avec une partie des forces qu'il a amenées. Il ne reste pour la défense de la ville que 12.000 hommes environ, « dont 5.000 à pied, et le demeurant à cheval, nobles batailleurs ».

Les templiers et les hospitaliers, renforcés des chevaliers de l'Epée et du Saint Esprit, se chargent de veiller sur toute la partie septentrionale des remparts, depuis la mer

jusqu'à une haute tour carrée située à peu près au centre des fortifications, du côté de la plaine et nommée tour Maudite. De ce point jusqu'à la mer vers le midi et le Carmel, sur les Tours et les ouvrages de Saint Nicolas, du Pont et du Légat, se trouvent Jean de Grailly et Eudes de Grandson, ayant avec eux les communes et tous les croisés. La garde de la Tour du Roi qui est en avant de la Tour Maudite, se partage avant l'arrivée du roi de Chypre, entre les barons d'Outre-Mer et les chevaliers Teutoniques, qui alternent jour et nuit dans le service.

Les 24 heures de la journée sont partagées entre quatre chefs responsables du salut de tous : Jean de Grailly qui s'adjoint Othon de Grandson, le roi de Chypre secondé par le Grand-Maître des chevaliers teutoniques, le Grand-Maître des Hospitaliers et le Grand Maître des Templiers. La population s'emploie à s'approvisionner en vivres, à réparer ou à renforcer les ouvrages de la défense.

L'armée arabe, sous les ordres du sultan Khalid, commence le siège de Saint-Jean-d'Acre le 5 avril 1291. Elle a un effectif considérable qu'on peut évaluer à 200.000 hommes dont 140.000 fantassins et 60.000 cavaliers. Pouvant se reposer facilement grâce à des relèves fréquentes, les assaillants ne laissent aucun repos aux assiégés. Ils disposent par ailleurs d'au moins cent machines de sièges, dont beaucoup ont été prises antérieurement aux Croisés. Devant chaque tour, un millier de mineurs travaillent à en saper les fondements, tandis que quatre énormes catapultes lancent des pierres de plus d'un quintal ou d'énormes pièces de bois, qui jettent à terre des pans de murs, sans préjudice des traits, pots à feu, balles de plomb qui, nuit et jour, tombent sur les remparts et sur les tours.

La lutte est des plus inégales. Mais les Chrétiens se défendent avec une énergie et un courage qui forcent l'admiration des historiens arabes. Par deux fois, au début du siège, ils ont même pris l'offensive, mais sans résultat décisif. La nuit, on répare comme on peut les murailles abattues et les brèches. De jour, les galères elles-mêmes participent à la défense. Mais le siège redouble d'intensité.

Le 4 mai, une lueur d'espoir. Quarante navires sont en vue. C'est le roi de Chypre qui arrive au secours de la

place. On allume de grands feux de joie. Mais, hélas ! il n'amène avec lui que 500 hommes d'armes, secours insignifiant devant la multitude ennemie...

Dès le lendemain, le Sultan déclanche une attaque générale. Harassés de fatigue, accablés par le nombre, les défenseurs des remparts se replient. Une contre-attaque dirigée par l'héroïque maréchal de l'Hôpital, Mathieu de Clermont, refoule les Ottomans. Mais cette chaude affaire coûte aux assiégés 2.000 hommes. Les voici réduits à 7.000 défenseurs exténués pour tenir les deux kilomètres de murailles qui protègent la place du côté de la terre.

Plusieurs tentatives des Musulmans échouent encore, mais le 15 mai, ils réussissent à s'emparer de la Tour du Roi, bastion avancé de la Tour Maudite, qui depuis le début du siège supporte le gros effort de l'armée assiégeante. Ils y placent des troupes d'élite.

L'assaut décisif est donné le vendredi 18 mai, au lever du soleil. Les Sarrazins forment 150 colonnes d'assaut de 200 hommes chacune, soutenues par une réserve de 160 corps du même effectif. L'attaque porte sur tout le front des remparts, d'une rive de la mer à l'autre. La barbacane du roi Hugues et la Tour du Roi Henri tombent les premières, après une lutte acharnée. De nouvelles colonnes réduisent la Tour Maudite. Le flot des assaillants se précipite alors par le pont de pierre construit par les Chrétiens pour passer du rempart à la barbacane, tandis que 300 tambours à dos de chameau, battent la charge sans trêve, sans préjudice des « timbales, trompettes et de mille autres instruments qui couvrent la ville assiégée d'une immense et assourdissante rumeur. »

Le roi de Chypre, les Maîtres du Temple et de l'Hôpital, Jean de Grailly et les autres combattants se portent au point menacé où la lutte atteint son maximum d'intensité. Le maréchal de l'Hôpital, Guillaume de Clermont est tué. Le Grand-Maître du Temple, Guillaume de Beaujeu, tente une diversion et, par une manœuvre désespérée, essaye d'attaquer le camp musulman. Il est rejeté aux pieds des remparts et tué avec 500 de ses chevaliers.

Il est trois heures du soir. Démoralisés, épuisés, les Chrétiens commencent à lâcher pied et à fuir « abondam

ment » vers le port, afin de trouver un refuge sur les vaisseaux. Les infidèles peuvent ainsi franchir la dernière enceinte au moyen d'échelles. Mais il faut encore emporter un par un, les dix-sept quartiers de la ville qui forment autant de forteresses. Les assaillants se ruent bientôt, les uns à la porte Saint Nicolas, les autres à la porte du Légat qui constituent les deux grandes voies d'accès vers le quartier sud. Poursuivant leur marche victorieuse, ils envahissent le quartier de San Romano, incendient une grande machine de guerre édifiée par les Pisons, et occupent Saint-Linart.

En même temps, à l'extrémité méridionale, près de la plage de Caïphas, les Musulmans s'attaquent à la Tour du Légat « qui est sur mer ». Elle est défendue par Jean de Grailly et Othon de Grandson. Il faut tenir là, le plus longtemps possible pour éviter que les Musulmans ne puissent couper la seule ligne de retraite qui reste aux Chrétiens pour atteindre les vaisseaux. Cette partie de la défense est heureusement complétée par des chevaux de frise de contre-escarpe qui s'avancent jusque dans la mer et arrêtent longtemps la cavalerie sarrazine. Un sanglant combat se livre autour de ces positions. Mais il faut céder. La petite troupe de Jean de Grailly recule la dernière et bat en retraite vers la tour des Mouches. Son chef est blessé. Othon de Grandson dirige alors la retraite et assure l'embarquement des survivants et des blessés sur la flotte chrétienne. Après un siège de 44 jours, Saint-Jean-d'Acre est aux mains des infidèles.

Jean de Grailly séjourne au royaume de Chypre pendant deux ans et revient en France vers 1293. Il n'y trouve pas la tranquillité qu'il pouvait espérer après ces dures épreuves, car ses possessions de Guyenne sont menacées par les Français. Malgré son grand âge, il soutient dans sa bastille de Cadillac un siège héroïque. Mais il ne s'obstine pas dans la lutte. Attiré sans doute par les souvenirs de son enfance et du pays natal, il revient en Savoie, où le 1er mars 1295, il rend hommage au comte de Savoie pour ses fiefs de Grailly, Rolle, Bougy-Villars, Prangins, Arnex et Trélex. Il n'y reste pas longtemps, car le pape Boniface

VIII, qui n'oublie pas les héros de la guerre de Palestine, lui confie, comme l'avait fait son prédécesseur, le gouvernement du Comtat-Venaissin.

Jean de Grailly ira encore en Angleterre, en Gascogne... Mais — contrairement à ses successeurs qui délaisseront quelque peu leurs fiefs patrimoniaux — lorsque le sénéchal voit approcher l'heure de la mort, c'est encore vers la terre natale que se tournent une dernière fois ses regards. Atteint par la maladie (« in aegritudine positus »), il rédige son testament le 6 juin 1303 (1), à Grenade-sur-Garonne, près Toulouse, et spécifie que c'est à l'abbaye de Bonmont (2), dans le tombeau de ses ancêtres, que ses ossements devront, en définitive, reposer à perpétuité. (« ejus ossa exhumentur et differentur ad dictam abbatiam Bonimontis, et ibidem sepelliantur in sepultura aliorum parentum et predecessorum perpetuo inhibi remansura. »)

« Dans le récit du templier de Tyr, qui fut en mai 1291, le compagnon d'armes du sénéchal, la figure de Jean de Grailly apparaît comme celle d'un des plus nobles héros de notre histoire ; figure que nous avons d'autant plus le droit d'évoquer que, dans ce dernier combat pour la France du Levant, il représentait personnellement le roi de France. Grâce à lui, et malgré l'échec de la mission de Rabban Gauma auprès de Philippe-le-Bel, la France ne fut pas absente à l'heure suprême. » (3)

La Savoie peut être fière d'un tel fils !

Lieutenant-Colonel de GRAILLY.

(1) Ce testament est conservé aux archives départementales du Tarn et Garonne. (Fonds d'Armagnac. Somme de l'Isle. F° 1.060 et seq.).

(2) Une des 9 abbayes de l'Evêché de Genève, à deux lieues N.-O. de Nyon, où se trouvait la sépulture des anciens seigneurs de Grailly.

(3) *Histoire des croisades et du royaume franc de Jérusalem*, René Grousset, Paris. Plon. 1936. Tome III, p. 771 et 772.

Le temps qu'il a fait à Annecy

(Septembre-Décembre 1936)

La *Revue Savoisienne*, qui s'est toujours intéressée à la météorologie, est heureuse de signaler toutes les initiatives se rapportant à cet ordre de recherches. La guerre a malheureusement interrompu la publication du *Bulletin de la Commission Météorologique de la Haute-Savoie* et les observations des postes de cette Commission sont aujourd'hui directement communiquées à l'Office National Météorologique. En dehors de ces relevés trop rares et peu accessibles, on ne pouvait guère consulter, jusqu'à ces dernières années, que les relevés nivométriques et pluvio-nivométriques des Eaux et Forêts, ceux de quelques Syndicats d'initiative, de l'Hôtel P.L.M. au Revard et une série complète d'observations pluviométriques, barométriques et thermométriques exécutées par la Société des Forces du Fier depuis 1921. En 1934, sous l'impulsion de M. le conservateur Martin et avec la collaboration active et éclairée de M. l'inspecteur Messines, l'Administration des Eaux et Forêts a chargé ses postes nivométriques d'observations pluviométriques et thermométriques, créé 23 stations nouvelles qui se sont ajoutées aux 30 déjà existantes dans les deux départements savoyards et accru très sensiblement le nombre des totalisateurs en montagne. De la documentation ainsi réunie, il est déjà possible de tirer des enseignements très intéressants, en particulier sur les types de temps. Nous avons pensé qu'un exemple local montrerait mieux que tous les commentaires l'utilité de telles observations et nous sommes heureux de l'occasion qui nous est ainsi offerte de remercier l'Administration des Eaux et Forêts et la Société des Forces du Fier qui ont bien voulu mettre leurs relevés à notre disposition.

De septembre à décembre 1936, le temps à Annecy a très sensiblement différé du temps moyen tel que permettent de le décrire les moyennes pluviométriques de la période 1881-1910, les moyennes thermométriques de la période 1878-1916 publiées par E. Bénévent (1), les moyennes nivométriques des périodes 1901-1914 et 1921-1929 (2) ainsi que les moyennes des jours de brouillard publiées par A. Cholley (3).

Septembre. — Ce mois a compté trois journées très chaudes dont les maxima ont égalé ou dépassé 30° et cette fréquence est supérieure à la moyenne (3 jours contre 1,9). La température élevée de l'eau du lac et la persistance des beaux jours a permis de prolonger la saison des bains jusqu'aux abords du 23 septembre. Pourtant, le mois a été très pluvieux avec 177 mm. 6 (42 % de plus que la moyenne), 21 jours pluvieux contre 10,1 ; mais 37 % des précipitations reviennent aux tous derniers jours du mois (68 mm. en 4 jours, du 25 au 28) et ces averses ont alors provoqué un changement radical dans le régime des températures : en moins d'une semaine, les maxima et minima sont tombés de + 31° et + 22°

(1) Benevent (Ernest). — Le climat des Alpes françaises. *Mémorial de l'Office national météorologique de France*, Paris, Ét. Chiron, 1926, gr. in-8°, 135 p., 80 fig., 8 pl. hors texte.

(2) Moyenne 1901-1914 publiée par E. Benevent, celle de 1921-1929 calculée d'après les chiffres publiés par l'Administration des Eaux et Forêts dans le tome VII des Etudes Glaciologiques (Paris, Imp. nationale, 1934, p. 143).

(3) Cholley (André). — Les Préalpes de Savoie (Genevois, Bauges) et leur Avant-Pays, étude de géographie régionale. Paris, Armand Colin, 1925, in-8°, 755 p., 80 fig., 6 pl.

le 22 septembre à + 9° et — 1° le 28. Cette brusque saute d'humeur résulte du renversement de la situation barométrique. Le 22, la France est sous l'influence d'un anticyclone (1030 mb. ou 772 mm.) mais, le 26, l'anticyclone a battu en retraite sur l'Atlantique, les dépressions lèchent sa face NE et traversent le pays en diagonale du NO au SE accompagnées de systèmes nuageux et de pluies ; le 29 au matin, les hautes pressions apparaissent installées sur les Iles Britanniques (1025 mb.-769 mm.) et un centre dépressionnaire occupe le golfe de Gênes (1000 mb.-750 mm.) : la bise s'est levée, il a gelé dans la nuit et la neige a poudré le Parmelan.

La fin de septembre se caractérise, en somme, par un type de temps fréquent à Annecy dans les demi-saisons, car celles-ci sont sujettes à de brusques écarts thermiques lorsque s'opposent à un anticyclone septentrional une dépression méditerranéenne.

Le trimestre octobre-novembre-décembre. - Ces trois mois sont trop semblables pour qu'on puisse les étudier séparément, mais ils diffèrent nettement du temps moyen de la saison. Les précipitations ont été très déficitaires et novembre-décembre ont compté un nombre inespéré de belles journées.

Octobre a recueilli seulement 43 mm., à peine le tiers du chiffre moyen (148 mm.) et n'a compté que 6 jours de pluie contre 11,7. On ne peut, semble-t-il, lui comparer à cet égard que les mois d'octobre des années 1921 (20 mm.), 1925 (40 mm.), 1927 (31 mm.) et 1934 (57 mm.) (1). Novembre et décembre sont inférieurs de 37 % et 58 % à la moyenne (70 et 43 mm. au lieu de 112 et 103 mm.). Au total, ces trois mois avec 156 mm. ont été deux fois moins arrosés que ne le voudraient les moyennes et, si on les compare aux mois correspondants de 1935 qui ont totalisé 550 mm., on voit que le quatrième trimestre de 1935 a été 3 fois et demie plus arrosé que celui de 1936.

Les précipitations neigeuses ont été plus déficitaires encore que les pluies : un ou deux jours de neige, en novembre-décembre, une pellicule sur les toits alors que les moyennes attribuent à l'ensemble de ces deux mois 98 mm. et 3 jours de neige (1901-1914) et même 198 mm. et 5 jours (1921-1929). Cette pénurie est d'autant plus extraordinaire que, dans l'avant-pays savoyard, décembre se classe parfois immédiatement après janvier qui est le mois normalement le plus enneigé.

L'étrangeté du régime des précipitations durant le quatrième trimestre de l'année 1936 est due à la prédominance des types de temps anticycloniques. A part une crise sérieuse, du 6 au 12 novembre (67 mm. de pluie), la stabilité des hautes pressions ne s'est guère démentie. Au début d'octobre, ces hautes pressions centrées très au N. sur les Iles Britanniques, ont déclanché du 6 au 8 des vents de NE par ciel couvert, c'est-à-dire la très désagréable « bise noire ». Mais, le plus souvent, les hautes pressions n'ont intéressé que la France méridionale de sorte que les dépressions et les systèmes nuageux ont épargné la région annécienne. A cet égard, un cas typique s'est présenté le 18 octobre : Annecy a bénéficié, ce jour-là, d'un temps magnifique après un brouillard matinal vite dissipé et n'a été gratifié de quelques millimètres de pluie que le 20 ; or, durant ces mêmes jours, une tempête d'une violence extraordinaire s'est abattue sur l'Ecosse, le N. de l'Angleterre, le N. de l'Allemagne où pareil ouragan n'aurait pas été enregistré depuis 1911.

Les périodes anticycloniques ont naturellement coïncidé avec des brouillards matinaux de rayonnement dissipés dès 10 heures du matin et suivis de journées radieuses. Le brouillard a été obser-

(1) Ces moyennes sont celles des Forces du Fier.

vé notamment les 21, 22, 23 décembre ainsi que du 26 au 30 du même mois, soit 8 jours contre 1 jour, 7 à la moyenne.

Des froids très vifs sont généralement la rançon de ces temps anticycloniques d'hiver à brumes matinales et à belles journées. Les 22, 25 et 26 décembre, les températures minima ont été, en effet, de — 10°, — 9° et — 10°. Novembre a compté 20 jours de gelée (jours dont la température minima est égale ou inférieure à zéro) et décembre 28, plus que la moyenne (11 jours, 3 en novembre, 23,7 en décembre). Si la moyenne générale de novembre est légèrement supérieure à la normale (5°4 contre 4°6, celle de décembre lui est inférieure (- 0,01 contre 0,79). Pourtant les trois derniers mois de 1936 n'ont pas connu de très grands froids au grand désespoir des patineurs : décembre n'a pas enregistré un seul jour sans dégel, c'est-à-dire un jour dont le maximum ait été inférieur ou égal à zéro, alors que les moyennes attribuent à ce mois 4 jours de cette catégorie. Cette anomalie tient, semble-t-il, à la nature de l'anticyclone qui a recouvert nos régions : au lieu d'être le prolongement de l'anticyclone sibérien, il se rattachait à l'anticyclone atlantique, de sorte que l'air en provenant était, en même temps que plus humide et plus apte à engendrer des brouillards, sensiblement moins froid puisqu'il n'avait pas traîné sur la masse continentale eurasiatique.

Ainsi, à tous égards, les derniers mois de 1936 méritent une mention spéciale en raison de leur originalité ; ceci prouve, une fois de plus, que le temps moyen des météorologues est celui qui ne se réalise jamais, mais qu'il est aussi celui dont la connaissance est indispensable pour apprécier équitablement le temps qu'il fait. Aussi est-ce avec une satisfaction très vive que nous saluons la reprise des observations météorologiques dans notre région.

H. Onde.

CHRONIQUE SAVOISIENNE

Le Médecin général Des Genettes et les Savoyards. - Les journaux de Lyon ont annoncé que la direction de l'école de santé militaire avait décidé de célébrer au début de l'an prochain, trois commémorations, parmi lesquelles le centenaire du baron Des Genettes, qui a donné son nom à l'hôpital militaire bien connu. Cet hôpital va être transféré à Grange Blanche, près de la Faculté de Médecine de Lyon.

Des Genettes, né en 1762, à Alençon, se fixa, après diverses aventures, à Montpellier, en 1789, pour y étudier la médecine. Vers 1791, il prend du service dans l'armée, fait la campagne d'Italie et la campagne d'Egypte avec Bonaparte. Plus tard, il est avec Napoléon en Espagne et à Moscou. Il meurt en 1837 comme professeur d'hygiène à la Faculté de Paris.

Des Genettes n'avait pas une très bonne opinion des Savoyards. Dans les papiers de Jules Philippe, j'ai retrouvé une lettre du docteur Mollard, de Chambéry, qui raconte le trait suivant :

« Un de mes camarades d'études, natif d'Yenne, passait un de ses examens ; le professeur Des Genettes, médecin en chef des armées, homme des plus distingués, lui ayant fait plusieurs questions auxquelles il répondit assez mal, il est vrai, lui demande :

— D'où êtes-vous, Monsieur ?

Je suis de Chambéry, lui répondit-il.

— Oh ! Je ne suis pas étonné que vous soyez aussi ignorant, car je n'ai vu que des auberges, dans ce pays là ! »

Sans doute Des Genettes n'avait-il vu la Savoie que comme on la voyait souvent en ce temps-là. Mais il a paru curieux de signaler ce petit fait au moment où l'on s'apprête à honorer la mémoire du grand médecin militaire français.

D.

DÉFENSE DE RUMILLY EN 1690

Ordre concernant la défense de Rumilly, donné le 28 juin 1690 par le Comte de St Jeoire, Gentilhomme de la Chambre de S. A. R., Conseiller d'Etat, Grand Maître de l'Artillerie et Maréchal de Camp, Général Commandant les armées de S. A. R. en Savoie.

« Il est du service de S. A. R. qu'attendant notre retour dans la ville de Rumilly, ou que S. A. R. ou que le Conseil d'Etat ou Nous, en voyons ici un Commandant avec autorité de commander non seulement aux permonages mais encore aux capitaines de milices qui sont établies pour servir dans cette garnison, Monsieur le Premier Sindic donne l'ordre à Monsieur le Major, lequel aura le soin de faire continuer la garde ordinaire dans tous les postes, et au cas qu'ils apprennent que l'ennemi entrât dans l'Etat, et appeleront non seulement les paroisses voisines pour fortifier la garnison, on redoublera la garde dans tous les postes, on nous donnera avis à Chambéry et l'on demandera encore un plus grand nombre d'une milice d'élite à Monsieur le Marquis de Salles, ce poste ici étant très important, et au cas qu'il arrivât quelque désunion, on aura recours à Monsieur le Maitre Favre, Intendant, pour régler les différents, ou en son absence, le Conseil de Ville s'assemblera pour les terminer à l'amiable, sous peine à ceux qui ne se tiendront pas à ses décisions, de punition corporelle telle qu'elle sera ordonnée par le Grand Conseil que S. A. R. a nouvellement établi, avec autorité de régler toutes choses en Savoie ; et, parce qu'il a été ordonné par l'ordonnance du Conseil d'Etat, que la Noblesse monte à cheval sous nos ordres, et que l'intention de S. A. R. est que pas un n'en soit exempt, que chacun en son particulier donne des témoignages de son zèle et de sa fidélité, Nous avons réglé que les gentilshommes ou nobles qui ont de quoi, fournissent chacun un cavalier, lorsqu'ils se trouveront indisposés ; que ceux qui n'ont pas de quoi, ou qui ont des indispositions, serviront comme Officiers dans les milices, mais parce qu'il y en a qui ne se sont pas présentés jusqu'à présent à servir aucunement et qui viennent à présent, l'intention de son A. R. est que, ceux qui ont commencé les années passées et celle-ci à servir et faire garde dans les permonages ou milices, soient préférés comme premiers Capitaines ou premiers Lieutenants, et que néanmoins, ceux qui viennent à présent pour être dispensés de la dépense de monter à cheval, soient incorporés et servent d'Officiers, à la manière que s'ersuit :

« Que ceux qui ont quelque expérience en cela, soient toujours préférés aux autres, et peuvent servir de Capitaine

en second dans les compagnies de milice, et ceux qui ont moins d'expérience serviront provisionnellement de Lieutenants en second, jusqu'à ce qu'on ait le temps de faire les compagnies complètes de 50 hommes chacune, et alors il faudra répartir les dits officiers en façon qu'il y en ait à chaque compagnie un Capitaine, Lieutenant, Enseigne et deux Sergents ; et en attendant qu'il y ait ici un Commandant distingué (*distinct*) pour la ville de Rumilly et dépendances, Monsieur le Maître Favre, Intendant de ce ressort, est prié de régler ce qui est dit ci-dessus, comme aussi de donner ordre que les Officiers de milices qui ne sont pas du permonage ordinaire de cette ville, et qui sont pour ainsi dire étrangers, jouissent d'une paye provisionnellement pour pouvoir subsister, tout ainsi que les Officiers et soldats des milices qui ont été à la tête des détachements ces années passées, en ont joui en Chablais et ailleurs, aussi bien qu'en Piedmont, dès le premier jour qu'ils sont sortis de leur mandement pour servir ailleurs, et le tout provisionnellement ;

« Nous promettons que, dans peu de jours, le Nouveau Conseil que S. A. R. a établi avec les autorités susdites réglera toutes choses et en donnera avis à Messieurs les Intendants dans chaque province, afin que chacun puisse donner des témoignages de son zèle et de la fidélité pour le royal service, et empêcher les invasions, les incendies, les pilleries (*pillages*) dont on est menacé, pour éviter des contributions qui ruineraient tout le monde en général et en particulier ; ce qui doit aussi obliger chaque particulier, pour sauver son propre bien, de ne pas regarder nécessité du temps, et de faire quelque dépense qui lui en évitera une plus immense ; si l'on était contraint de payer les contributions, il faudrait plutôt exposer mille vies, attendu même qu'ainsi le requiert le service de S.A.R. (1).

« Fait à Rumilly, le 28 Juin mil six cent nonante. »

(Document extrait des Archives de Montpon-Alby).

(1) Chambéry ouvrait ses portes aux Français le 12 Août. Le Comte de Saint-Jeoire avait donc été très prudent en prenant ces mesures deux mois à l'avance. Le 15 Août, ils entrent à Rumilly où 7 bourgeois sont tués à la prise de la ville. De là, ils se sont dirigés sur Alby qui essaye de leur barrer la route, puis sur Annecy.

F. Coutin.

BIBLIOGRAPHIE

L'Abbé Jean-Baptiste Terpand. — Par le Dr Jacques Clere, de Saint-Pierre-d'Albigny.

Cette biographie, éditée à 436 exemplaires chez les maîtres-imprimeurs Protat, à Mâcon, se présente en un élégant in-octavo de 91 pages, orné de deux portraits.

L'auteur y retrace brièvement les origines et l'enfance de l'abbé Terpand, né de père chambérien et de mère rochoise, puis s'élend davantage sur le rôle du prêtre qui, pendant trente années, fut successivement professeur de rhétorique à l'externat Saint-François-de-Sales, de Chambéry, et supérieur de cet établissement. Il faut féliciter le Dr Clere, dont le style est sobre, alerte et agréable, d'avoir ainsi fixé les traits de son ancien maître, en mettant en relief la haute conscience professionnelle et le noble caractère de cet éducateur de premier ordre, qui honore la Savoie.

F.-M. R.

Le crépuscule de Babylone. - R. Capt de la Faleonnière et Lucien Guy (roman). Editions Figuière, Paris.

Dans une courte préface, les auteurs du Crépuscule de Babylone définissent leur dessein : « Faire revivre l'antique Babylone au temps de sa puissance et de sa splendeur et rappeler les circonstances qui marquèrent son déclin ».

C'est donc, « avec le souci constant de ne rien révéler qui ne fut scrupuleusement exact », un roman historique à la manière de Salammbô. Plus encore que dans l'œuvre de Flaubert, la peinture de l'époque où se situe l'intrigue romanesque tient une place prépondérante. L'affabulation est tout à fait secondaire.

Cet ouvrage, dont la documentation est sûrement puisée aux meilleures sources, plaira au lecteur friand de détails sur cette civilisation chaldéenne disparue depuis plus de deux mille ans.

Au surplus, en dépit d'une érudition peut-être excessive, le Crépuscule de Babylone, par son style sans apprêts, est d'une lecture facile.

C' A. Callies.

Les Evêques et Prêtres de Chevron. — Par le Chanoine Joseph Garin, curé de Saint-Bernard, Paris.

M. l'abbé Garin avait déjà consacré trois volumes à l'histoire de sa commune natale.

Le premier, paru en 1910, compte 292 pages in-16° et étudie les Origines et les Seigneurs.

Le second paraît deux ans après avec 556 pages même format et nous fait connaître la communauté avant 1792.

Le volume III ne compte pas moins de 813 pages consacrées à la Révolution et au XIX° siècle.

L'année 1936 a vu l'apparition du IV° volume que nous avons à présenter à nos lecteurs. Il comple 410 pages avec 50 photos ou gravures hors-texte et a été édité, non plus à Paris, comme les précédents, mais à Albertville.

La première biographie est consacrée, comme de juste, au Pape Nicolas II, né Gérard de Chevron, qui naquit en 995. A l'âge de 42 ans, on le trouve chanoine à la Collégiale de San Miniato, à

Florence, puis évêque de cette ville en 1046. De l'an 1058 à 1061, il préside aux destinées de l'Eglise Universelle où il apporte de nombreuses et utiles réformes.

La famille de Chevrôn-Vilette fournit ensuite un évêque d'Aoste (1266-1277) et trois archevêques de Tarentaise : Humbert (1378-1381) ; Urbain (1483-84) et Benoît, contemporain de Saint-François (1632-1658). Nous trouvons ce dernier à Annecy de 1614 à 1620 ; il habite sa maison personnelle rue de l'Ile et exerce ses fonctions de Doyen de la Collégiale Notre-Dame-de-Liesse, puis se retire à l'Abbaye de Talloires où il est nommé Prieur. Après douze années passées dans le cloître, il est appelé à diriger l'archevêché de Tarentaise qu'il conservera pendant 26 ans, laissant partout le souvenir de grandes qualités et d'éminentes vertus.

L'auteur du livre consacre un chapitre au grand évêque missionnaire des Montagnes Rocheuses d'Amérique, Mgr Miège, qu'il évangélisa de 1848 à 1874.

Parmi les nombreux ecclésiastiques qui firent honneur à leur paroisse natale, citons en terminant le nom de l'abbé André Garin qui fut martyrisé en Cochinchine Orientale, le 20 juillet 1885, à l'âge de 29 ans.

Nous ne saurions trop féliciter M. le chanoine Garin de son dévouement à l'histoire locale.

F. C.

Seyssel sur le Rhône et ses environs. — Par Antoine DUFOURNET, lauréat de l'Académie Française. — Préface de Pierre CHAMPION. — 332 pages, in-8°, ornées de gravures, plans et hors-textes. — Etampes, *La Semeuse*, 1937. — Librairie Vibert, à Seyssel.

Cet ouvrage allie une très vaste érudition à l'amour du pays natal. Si chaque page révèle chez l'auteur une connaissance approfondie de l'histoire à la fois générale et locale, entre les lignes l'on perçoit un sentiment intime qui a guidé sa plume alerte et experte. Ce sentiment enrobe, pour ainsi dire, la description du pays comme celle des évènements et des menus faits : c'est le souvenir d'une mère qui, dit-il « comme beaucoup de femmes de mon pays, fut si vaillante, si pieuse et si bonne. »

Ce souvenir s'ajoutant à celui de tant de mouvantes images de l'enfance de notre confrère, réfléchies dans la rivière des Usses, lui ont inspiré des pages d'une saveur tout à fait prenante. Mais que l'on ne croie pas que le sentiment l'emporte dans l'ouvrage. *Seyssel sur le Rhône* est un livre d'histoire puisé aux sources les plus sûres, dans lequel M. l'abbé Dufournet n'a pas craint de faire entrer le souvenir de maints petits faits conservés par la tradition. Et c'est ainsi qu'il nous fait pénétrer dans la vie d'autrefois de ce Seyssel si différent des autres villes de Savoie.

Il a voulu écrire un ouvrage vivant et animé. Avec lui, l'histoire « est à la fois science et poésie » écrit dans la préface M. Pierre Champion qui ajoute : « L'auteur de *Seyssel sur le Rhône* se rattache naturellement à l'école du cher Lenôtre qui, de la petite histoire, a fait vraiment l'histoire tout court. On a l'impression de poursuivre avec un guide sûr une promenade à Seyssel et dans ses environs pittoresques, de pénétrer dans les châteaux et les monastères, de connaître les seigneurs, les religieux, les juges, les bourgeois et le peuple qui habite la chaumière et créa la terre nourricière de ses bras et de son travail. »

Avec M. Dufournet nous apprendrons à connaître aussi cette terre où prospère la vigne dont le jus doré est une gloire de la Savoie, puis les eaux qui ont fait si longtemps la prospérité de Seyssel. Car pour comprendre l'histoire de cette double ville, il

faut tout d'abord savoir l'histoire de la navigation sur le Rhône et du trafic qui en résultait pour son port. Cette partie de l'ouvrage consacrée à la navigation, depuis les romains jusqu'au jour où le chemin de fer a « vaincu le Rhône », est peut-être la plus captivante. Elle étonnera plus d'un Savoyard en lui révélant également les relations qu'elle provoquait entre notre pays et le Midi, lui rappelant que Mistral, dans son beau poème du Rhône, a esquissé le portrait du robuste marinier « beau brun de la forte race des riverains du Rhône » qui gouverne les grandes barques fabriquées à Seyssel, les « Savoyardos ».

Le même chapitre évoque encore la longue liste des grands voyageurs qui embarquèrent ou débarquèrent à Seyssel, princes, rois, empereurs,, hommes d'église parmi lesquels apparaît la douce figure de saint François de Sales.

De toute cette activité passée, que reste-t-il, sinon Notre-Dame du Rhône, immuable au milieu du pont ? de ce pont qui est « la moitié de Seyssel » et qui relie ses deux agglomérations qu'on ne peut séparer.

C'est une page d'histoire bien curieuse et bien séduisante que celle que nous offre notre érudit confrère et qu'il étend aux environs, la Chautagne, Bassy, Clermont, Frangy, Sallenôves, Bonlieu et bien d'autres lieux évocateurs de souvenirs précieux pour qui aime la Savoie.

Louis Peister.

Pour paraître prochainement.

Charles Marteaux. — **Répertoire des noms de lieux de l'arrondissement d'Annecy,** *d'après le Cadastre de 1730.*

Le monumental ouvrage de M. Charles Marteaux présente un intérêt qui déborde singulièrement les limites étroites de l'arrondissement d'Annecy, car une quantité de noms de lieux qu'il cite se retrouvent dans le reste de la Savoie et même hors de nos deux départements. De même, il ne se borne pas au dépouillement du seul cadastre de 1730, mais il utilise encore les registres des Tabellions, les copies de chartes, les grosses de notaires du XVIIIe siècle. C'est assez dire qu'il constitue une mine inépuisable de mots avec leurs différentes formes, françaises et patoises, leur localisation topographique et leur signification.

On se rendra compte de la somme énorme de recherches et de trouvailles linguistiques que représente l'ouvrage de M. Marteaux en consultant le fragment qui en a été publié dans la *Revue Savoisienne*, année 1932, et dans les *Mémoires et Documents publiés par l'Académie Florimontane*, T. I 1935 (Lettre A à Chêne).

Le prix d'impression de l'ouvrage entier dans la forme adoptée en 1935 étant devenu prohibitif, l'Académie Florimontane a décidé, avec l'assentiment de l'auteur, de tirer le reste de l'ouvrage (Chêne à Z) au « Ronéo ». *Le répertoire des noms de lieux de l'arrondissement d'Annecy* formera ainsi un ensemble de 3 ou 4 volumes brochés de présentation quelque peu disparate comme format et caractères, mais par ailleurs aussi homogène que possible.

Une SOUSCRIPTION

est ouverte pour faciliter cette publication. Seules les souscriptions égales ou supérieures à 50 francs donneront droit à l'ouvrage complet. Prière d'en adresser le montant au Président, M. F.-M. RITZ, Caisse d'Epargne d'Annecy, en employant de préférence son compte de chèques Lyon 215-06.

Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896

Sommaire :

Séances des 7 avril, 13 mai et 2 juin 1937.

Séance du 13 mai, à Montrottier, à la mémoire du général Dufour.

Troisième voyage et séjour de Saint François de Sales à Paris (1618-19).

Chronique Musicale

Pièce symphonique en « la » de M. Emmanuel Ritz.

Chronique d'Histoire

Le Comté des Equestres.

L'Abbaye de Bonmont.

Un incident de l'occupation française (entre Megève et Chamonix, 1711-12).

Evêque d'Alby

Un Evêque d'Alby.

Bibliographie savoisienne.

Source gallica.bnf.fr / Académie florimontane

ACADEMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Séance du 7 Avril 1937 (1)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ, PRÉSIDENT

Après lecture du procès-verbal de la dernière séance, le Président souhaite la bienvenue à M. Lucien Fournier qui, pour la première fois, se trouve parmi nous.

Il entretient ensuite ses confrères de la réunion qui eut lieu à Chambéry, le 22 mars, dans le salon de l'Académie de Savoie, en vue de la reprise des congrès des sociétés savantes de Savoie. A cette réunion, présidée par M. Arminjon, président de cette dernière Académie, assistèrent M. Ritz et plusieurs Florimontans, ainsi que des délégués des diverses sociétés des deux départements. A l'unanimité, fut décidée la reprise des congrès, le prochain étant fixé à Chambéry, en principe les 21 et 22 juillet. Il comportera, le premier jour, le matin, une séance consacrée à une étude en commun, dont le sujet sera donné par la société invitante, la séance du soir étant réservée aux communications particulières. Le second jour, aura lieu une excursion aux Echelles. Le programme en sera publié ultérieurement. Des sociétés de l'Ain, de Suisse et d'Italie seront invitées.

M. Georges Martin présente et analyse un petit manuel sur l'histoire de Savoie, à l'usage des écoles primaires, publié au milieu du siècle dernier par l'abbé Boissat, supérieur du Petit Séminaire de Saint-Pierre d'Albigny. Ce petit livre, très rare, faisait suite à une histoire beaucoup plus

(1) Etaients présents : Mme Biennier, MM. Clair, Collet, Coutin, Donenjoud, J. Fournier, L. Fournier, Fromaget, Gojon, Marteaux, Martin, Moanet, H. Pfister, L. Pfister, Richard, Ritz, F. Serand, J. Serand et Tissot-Dupont.

Excusés : Mlle Maret, MM. Avezou, A. Calliès et Ribatto.

détaillée. L'auteur, en guise de titres, a placé quelques vers en tête de chaque chapitre, leur genre de rime et leur importance variant avec les personnages qu'ils annoncent. M. Martin lit notamment un quatrain consacré à Philibert le Beau et les strophes à Charles-Albert.

M. le chanoine Coutin donne lecture de notes historiques concernant le marquisat d'Alby, le premier érigé en Savoie, en 1681, au profit de Victor-Amé de Maillard, de Rumilly. Il en énumère les divers droits, et parle aussi du Château-vieux et de sa seigneurie, des péages et de la propriété de Crestvial, à Alby, puis de la seigneurie de Gruffy qui était possédée en 1279 par le comte Amé de Savoie et en 1792 par François Marie de Menthon. Diverses notes sur les seigneurs de Gruffy et de Barraux terminent cette communication.

M. F.-M. Ritz lit quelques notes sur l'abbaye Sainte-Marie de Bonmont, au canton de Vaud, réunies par le lieutenant-colonel de Grailly. Cet antique monastère faisait partie des neuf abbayes de l'évêché de Genève. L'honneur de sa fondation reviendrait à la Maison des sires de Divonne : il aurait été uni à l'ordre de Citeaux en 1131. Bonmont, la plus ancienne abbaye vaudoise, fut, durant quatre siècles, une des plus riches de la chrétienté. Son église, quelque peu modifiée, subsiste avec son portail en marbre, modèle du style bourguignon. (Voir article séparé).

M. Ritz extrait aussi des notes de M. de Grailly quelques lignes historiques sur le comté des Equestres qui, au Xe siècle, s'étendait du Jura au lac Léman, dès l'Aubonne au Nord, jusque vers Seyssel sur le Rhône au sud, et correspondait au territoire de l'ancienne « Civitas Equestris » dont Nyon était le centre. A la fin du XIe siècle, après avoir appartenu à l'archevêque de Besançon, il devint la possession des comtes de Genevois et de quelques grandes familles féodales. (Voir article séparé).

M. Louis Pfister demande que, comme jadis, une place soit réservée à la musique dans la chronique savoisienne de notre Revue, et il désire que mention y soit faite de la pièce symphonique récemment composée par M. Emmanuel Ritz, professeur et compositeur de musique. Cette pièce, œuvre annécienne particulièrement prenante par sa

fraîcheur de sentiment et remarquable par son harmonie très fouillée, fut exécutée, pour la première fois, le 1er février, par l'Orchestre symphonique d'Annecy. (Voir chronique musicale).

Des remerciements sont adressés au général Bordeaux qui nous a offert son ouvrage « Dans les Alpes: I. A travers les Alpes militaires, observations et souvenirs ; II. L'esprit de la guerre alpine d'après la géographie et l'histoire ; à M. Léon Coutil, président d'honneur de la Société préhistorique Française, une plaquette sur les « Les Statues de Vierges à l'Enfant médiévales de l'arrondissement des Andelys ».

Le Président annonce que la prochaine séance de notre Académie aura lieu le 13 mai, au château de Montrottier, à 14 h. 30. Une causerie y sera faite sur le général Dufour, le célèbre quartier-maître général des troupes fédérales suisses, par M. Edouard Chapuisat, ancien président du Grand Conseil genevois et de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève. En cette année, il y a exactement un siècle que Bénédict Dufour, père du général, mourut à Montrottier dont il fut propriétaire pendant 10 ans. L'Académie Florimontane profitera de cet anniversaire et de l'évocation du Général qui, ancien élève de Polytechnique, devint, après son passage dans les armées françaises, le grand organisateur de la patrie suisse, pour renouer des relations avec les sociétés savantes genevoises et vaudoises. La séance sera donc une petite manifestation d'entente cordiale franco-suisse.

La séance est levée à 18 h. 15.

Le Secrétaire.

Séance du 13 Mai 1937

Cette séance, qui se tint à Montrottier et fut l'occasion d'une manifestation à la mémoire du Général Dufour, fait l'objet d'un article séparé publié à la page 42 de ce fascicule.

Séance du 2 Juin 1937 (1)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Président renouvelle les cordiales condoléances de l'Académie à M. Robert Avezou qui a eu la douleur de perdre sa mère. Il les envoie également à M. Alexandre Moret, membre d'honneur, pour la mort de sa femme.

Il adresse des vœux à M. Pierre Duparc, à l'occasion de son mariage.

Le Président donne lecture des lettres qu'il a reçues à la suite de notre séance du 13 mai à Montrottier. Toutes prouvent le souvenir enthousiaste que nos invités gardent de cette magnifique réunion au sujet de laquelle M. Ritz remercie tous ses confrères qui ont contribué à son succès. Il a une mention spéciale pour M. Tissot-Dupont, amateur photographe, grâce à qui nous aurons un souvenir documentaire de cette journée.

M. Charles Marteaux prend la parole en ces termes :

« L'Académie Florimontane apprendra avec satisfaction que, dans l'une de ses séances du début de mai, l'Académie des inscriptions et belles lettres a décerné les deux tiers du prix Chavée, soit 1.200 francs, à Mme Désormaux, pour l'œuvre de Joseph Désormaux sur les parlers de Savoie. Cette récompense posthume couronne ainsi à juste titre toute la vie de labeur et de désintéressement du savant professeur trop tôt enlevé à la science. Aussi, je crois être l'interprète de tous en adressant de tout notre cœur nos félicitations émues à Mme Joseph Désormaux, ainsi qu'à sa fille Mlle Mathilde Désormaux, qut fut le secrétaire dévoué de notre regretté confrère dont l'inlassable activité linguistique et littéraire a tant fait pour notre Savoie et dont nous garderons longtemps le souvenir reconnaissant. »

(1) Etaient présents : Mme Biennier, Mlles Maret et Mugnier, MM. Avezou, J. Bouchet, P. Calliès, Clair, Cochat, Coutin, Cuvet, Devant, Domenjoud, J. Fournier, L. Fournier, Gardet, Gojon, Gruffaz, Hérisson, Marteaux, Martin, Monnet, Mugnier, d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, Ritz, Roze, F. Serand, J. Serand et Tissot-Dupont.

Excusés : MM. André, Périès et Ribatto.

L'Académie Florimontane émet le vœu :

« 1° Sur la proposition de M. Georges Martin, que soit donné à la place formée par l'intersection de l'avenue des Romains et l'avenue des Iles, le nom de « place de Bœuf » en souvenir des anciennes rues qui portaient ce nom et que justifient les armoiries de la ville ; cette appellation évoquerait aussi le vieux nom de «Boutae ».

« 2° Sur la proposition de M. Joseph Serand, que la colonne rappelant l'emplacement de *Boutae* soit érigée en ce même lieu. »

M. le chanoine Mugnier, président de l'Académie Salésienne, fait alors une conférence sur le *troisième voyage et séjour de saint François de Sales à Paris en 1618-1619.*

Cette conférence, très chaleureusement applaudie, sera publiée dans la *Revue Savoisienne*. (Voir au présent fascicule).

Le Président remercie bien vivement M. le chanoine Mugnier qui, en salésien averti, a rendu son intéressant sujet plus intéressant encore par la manière dont il l'a présenté. Il y a mis tout son cœur et toute son érudition, aussi a-t-il profondément charmé ses auditeurs qui lui en expriment leur enthousiaste gratitude.

M. Ritz donne connaissance du programme du congrès des Sociétés savantes de Savoie qui se tiendra à Chambéry mercredi 21 juillet. Le programme détaillé sera publié tout prochainement. Les membres de notre Académie sont particulièrement invités à y assister.

Le second jour du congrès, le 22 juillet, est consacré à une excursion archéologique aux Echelles, à Saint-Genix-d'Aoste et au lac de Paladru.

Sur l'indication du Président, décision est prise d'ouvrir une souscription pour aider à la publication, par tirage au « roméo », de l'ouvrage de M. Charles Marteaux, président honoraire, sur les noms de lieux de l'arrondissement d'Annecy, dont un fragment a formé l'an dernier le volume des Mémoires de notre Académie. Une note explicative va être publiée en ce sens dans la *Revue Savoisienne* pour encourager les Florimontans à souscrire.

M. Ritz présente, de la part de notre confrère, M. Auguste

Gruffaz, président des « Amis du Vieil Annecy », son bel ouvrage sur « *La plaisante et ancienne ville d'Annecy en Savoie* ». « Ouvrage magnifique, dit le Président, par les belles reproductions en hors-textes d'un grand nombre de dessins à la plume où l'auteur a retracé avec patience, avec amour, maints souvenirs archéologiques de notre ville... » La préface de M. Gruffaz est suivie d'un avant-propos amical de M. Léandre Vaillat. Et en un texte agréable et précis, MM. Serand ont brossé un bref historique d'Annecy. M. Ritz adresse à l'auteur les bien vives félicitations de l'Académie ainsi que ses sincères remerciements.

Il remercie également M. Robert Avezou pour le don de son livre : *La Savoie du Nord au début de la Révolution Française.*

Le Président, enfin, fait part de l'invitation qui fut faite à l'Académie Florimontane d'envoyer un délégué à la séance solennelle d'inauguration, le 31 mai, de la nouvelle Académie Pontificale des sciences, récemment reformée par S. S. le Pape Pie XI. Ne pouvant se faire représenter à Rome, le Président a envoyé à l'éminente Académie une adresse de déférente sympathie.

La séance est levée à 18 h. 30.

Le Secrétaire.

Séance tenue au château de Montrottier le 13 Mai 1937, à 15 heures

---

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ, PRÉSIDENT

L'Académie Florimontane a tenu une séance extraordinaire au château de Montrottier, le 13 mai, à 15 heures, à la mémoire de l'illustre général Dufour, de Genève, l'un des anciens propriétaires du château. M. Edouard Chapuisat, ancien président du Grand Conseil et de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, devant faire une conférence intitulée « de Montrottier aux Tuileries avec le général Dufour ».

Pour cette circonstance, l'Académie avait invité la famille du général Dufour, diverses personnalités genevoises, ainsi

que les représentants des Sociétés savantes de Genève, de Lausanne, de Grenoble, de Bourg, de Belley et de toute la Savoie.

Etaient présents parmi les invités : Madame Ernest de Beaumont, petite-fille du général Dufour ; Mme Aubert de Beaumont, arrière petite-fille, et Mlle ; M. le professeur Henri Reverdin de Beaumont et ses enfants ; M. et Mme Edouard Chapuisat ; Mme la Marquise de Belloy, née Princesse Bibesco (arrière petite-fille du maréchal Ney) ; Mme la générale Cartier ; Mme Constantin-Chaix ; M. le Professeur Chaix ; le Lieutenant-Colonel Naëf, président de l'Association des officiers de Genève, et Mme ; M. Bernard Bouvier, président de l'Institut national genevois ; M. Paul Collart, président de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève et représentant de la Société d'histoire de la Suisse romande; M. Frédéric Gardy, directeur de la Bibliothèque de Genève ; M. Louis Blondel, archéologue cantonal ; M. Cosandey, de la Société vaudoise des Sciences naturelles; M. Gariel, président de l'Académie Delphinale; M. Arminjon, président de l'Académie de Savoie; M. l'Abbé Loridon, président, et M. le Vicomte Greyfié de Bellecombe, vice-président de la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie ; le Docteur Tissot, président de la Société d'Etudes médicales de Savoie ; M. Rambaud, vice-président de la Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne ; M. le Chanoine Coutin, vice-président, et MM. les Chanoines Chavanne et Lyonnaz-Perroud, de l'Académie Salésienne.

Nombreux étaient aussi les Membres de la Florimontane (1).

(1) Etaient présents : Mme Biennier, Mlle Maret, MM. André, J. Bouchet, L. Buttin, A. Calliès, général Cartier, Charvin, Clair, Cuvet, Devant, Domenjoud, Fontaine, J. Fournier, Fromaget, Gardet, Gayet, Gojon, Gruffaz, Hérisson, Lacroix, L. Laydernier, R. Laydernier, Martin, Monnet, Onde, d'Orlyé, Périès, H. Pfister, L. Pfister, F. Serand, J. Serand, Tissot-Dupont, Vuachet, ainsi que Mlles S. André, G. Dufournet, Ribatto, B. d'Orlyé, H. Ritz et Tissot-Dupont.

Etaient excusés : M. et Mme Jacques de Beaumont ; Mme Henri Reverdin de Beaumont ; M. le baron de Geer ; M. le professeur Martin, directeur des Archives d'Etat de Genève ; M. W. Deonna, directeur du Musée d'Art et d'Histoire de Genève ; M. Maurice Bastian, président du Cercle de la Presse et des Amitiés étrangères ; M. Louis Baudin, président de la Société Vaudoise des Sciences naturelles, de Lausanne ; M. Gilliard, président de la Société d'Histoire de la Suisse Romande ; M. Lemoine, président de la Société d'Histoire naturelle de Chambéry ; M. le chanoine Emprin, vice-président de l'Académie de la Val d'Isère ; M. le chanoine Gros, président de la Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne ; M. Quiblier, président, le général Bordeaux, le baron d'Yvoire et le commandant d'Yvoire, de l'Académie Chablaisienne ; M. le Président de la Société scientifique du Dauphiné ; M. le chanoine Mugnier, président de l'Académie Salésienne, et MM. L. Gaillard, L. Fournier, R. Avezou, E. Ribatto, H. Fournier, J. Richard, de l'Académie Florimontane.

L'assistance est réunie dans la vaste salle des Chevaliers, pavoisée aux couleurs de France et de Suisse, de Savoie, de Genève et de Vaud. Un portrait du général Dufour est orné de fleurs, tandis que ses armes sont placées contre la cheminée monumentale au-dessus des drapeaux. Dans une vitrine sont exposés des autographes de Dufour.

Le président, M. François-Maurice Ritz, entouré de MM. Chapuisat, Gariel, Arminjon et du général Cartier, ouvre la séance et s'exprime ainsi :

Mesdames, Messieurs les Présidents, Messieurs,

L'Académie Florimontane ressent très vivement l'honneur que vous lui faites en assistant à cette séance. Et c'est avec une bien grande joie que je vous adresse, au nom de tous mes confrères et en mon nom personnel, l'expression de notre gratitude et nos meilleurs souhaits de bienvenue.

Nous sommes particulièrement heureux d'accueillir en ce domaine de Montrottier, qui appartint de longues années à la famille du général Dufour, quelques-uns des descendants directs du grand patriote suisse et, parmi eux, Madame Ernest de Beaumont, sa petite-fille. Certes, Madame, depuis 1837, date à laquelle s'éteignait ici même votre vénérable aïeul, Bénédict Dufour, cette seigneuriale demeure a subi bien des transformations. Mais l'aspect général du château avec son donjon caractéristique, les proches ondulations verdoyantes, les larges horizons et les lointains vaporeux où s'estompent les montagnes neigeuses, tout cet ensemble qui enchante le regard est celui-là même que vos chers disparus ont si souvent contemplé. Aussi, laissez-moi la douceur de penser que leur âme est en ce moment toute proche de la vôtre.

Lieutenant-Colonel Naëf, Président des Officiers de Genève, nous vous remercions aussi d'avoir accepté notre invitation, car il nous est très agréable de saluer en vous tout le corps des officiers suisses et la noble armée fédérale dont le général Dufour fut le réorganisateur incontesté.

Soyez aussi les bienvenus, Messieurs les Présidents et Messieurs les Délégués des Sociétés Savantes de Genève et de Lausanne, du Dauphiné et de la Savoie. Je voudrais avoir le temps de saluer chacun d'entre vous, et de rendre un juste hommage à vos mérites personnels comme à l'activité des groupements que vous dirigez avec tant de compétence et de dévouement. Puisse cette brève rencontre resserrer les liens d'amitié entre toutes nos Sociétés, et avoir d'heureux résultats pour la fécondité de leurs travaux ! Mais votre présence ici ce soir est surtout l'affirmation de l'entente affectueuse qui doit exister entre ces deux pays que le général Dufour réunissait déjà dans une même tendresse, la Suisse et la France.

Même arrivé aux plus hautes charges dans son pays natal, l'ancien polytechnicien, capitaine des armées impériales, ne cessa, vous le savez, de témoigner à ses anciens chefs une affection reconnaissante. Et il eut par ailleurs cette curieuse fortune d'être l'instructeur et de devenir l'ami du prince impérial, alors que le futur Napoléon III était capitaine d'artillerie dans les milices suisses.

Mais je m'en voudrais d'empiéter sur le domaine de l'éminent conférencier qui, précisément, va nous emmener avec lui, de Montrottier aux Tuileries.

Nous vous sommes vivement reconnaissants, Monsieur le Président, d'avoir accepté si simplement, malgré vos multiples et absorbantes occupations, de venir nous parler de votre illustre concitoyen. Nous n'oublions pas que nous devons cet honneur à la requête que vous adressa, la veille même de sa mort, notre ami regretté Charles Anthonioz, dont je ne puis évoquer le souvenir sans une profonde émotion. Vous avez acquiescé à son ultime désir. Soyez-en de tout cœur remercié.

Si cette assistance est nombreuse et choisie, c'est à votre haute personnalité, comme au choix de votre sujet que nous le devons. Aussi reportons-nous sur vous, sur le général Cartier qui fut le promoteur de cette séance, et sur M. Joseph Serand qui en est l'organisateur, toute la réussite de cette journée. Il est évidemment bien inutile de vous présenter à cette docte assemblée. Personne ici, n'ignore en effet, qu'ancien Président du Grand Conseil de Genève, ancien Président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de cette ville, vous êtes non seulement le biographe consciencieux et précis du héros de ce soir, mais l'historien le plus averti des répercussions que la Révolution Française eut sur Genève et la Suisse. Personne ici n'ignore que vous êtes l'auteur de quantité d'ouvrages historiques importants, que vous apportez à bien des Revues savantes une collaboration dont notre modeste *Revue Savoisienne* elle-même s'honora certain jour, que vous êtes un journaliste des plus distingués dont la renommée dépasse singulièrement les limites de votre Pays, et que vos Conférences en Sorbonne, pour ne parler que de celles-là, ont été unanimement appréciées. Aussi, ne m'en voulez pas d'interrompre ce trop long discours et de répondre au désir de l'assistance en vous donnant, Monsieur le Président, la parole.

M. Edouard Chapuisat s'exprime alors ainsi (1) :

« Messieurs les Présidents,

« Mesdames, Messieurs,

« Je ne saurais vraiment comment répondre aux aimables paroles de M. Ritz, si je ne savais parler au nom de

(1) L'essentiel de cette causerie a pu être reproduit grâce aux notes sténographiques de Mlle A. Dufournet, que nous remercions de son aimable collaboration.

mes concitoyens réunis ici pour témoigner toute la sympathie que nous portons, non seulement à l'Académie Florimontane et à la Savoie, mais aussi à la France.

« Je vous avoue, Monsieur le Président, que j'ai été profondément ému du désir exprimé par notre ami Charles Anthonioz — cet artiste délicat qui peu de jours avant sa mort m'adressait un de ses charmants dessins représentant un château savoyard — et mon souvenir respectueux et fidèle va à sa mémoire. Cette idée vraiment belle d'associer vos amis de Genève à l'assemblée que vous tenez aujourd'hui correspondait trop à mes propres sentiments pour que je n'y réponde pas avec empressement.

« C'est pourquoi je me sens particulièrement à l'aise parmi vous. Ce n'est pas ma petite personne que vous honorez ainsi, mais c'est mon pays représenté d'une façon si noble par le général Dufour.

« Un de vos érudits, M. Serand, nous a quelque peu décrit dans la *Revue Savoisienne*, la vie du Château de Montrottier depuis que la famille de Menthon en fût dépossédée par la Grande Révolution. Lorsque le domaine se vendit comme bien national, Bénédict Dufour et ses amis pensèrent-ils réaliser une affaire avantageuse en s'en rendant acquéreurs ? C'est possible. Toujours est-il que s'ils ne l'avaient pas fait, je n'aurais pas le plaisir d'être au milieu de vous aujourd'hui.

« Mesdames, Mesieurs, il y a exactement 140 ans, un petit garçon arrivait du pied du Jura au château de Montrottier, conduisant un troupeau de moutons. Il paraît étrange que l'on amène de si loin des moutons, mais à ce moment-là, il était assez difficile de faire sur place des acquisitions de bétail, et M. Dufour, qui était horloger, avait pensé qu'il était plus simple d'acheter des moutons du Jura et de les mener ensuite, malgré les difficultés du chemin, à Montrottier. Il les fit conduire par son petit garçon Guillaume-Henri, qui avait alors dix ans.

« Je vous prie de vous reporter 70 ans plus tard. Le petit garçon d'autrefois a 80 ans, et il va revoir Montrottier dont il a gardé des souvenirs précieux. Nos souvenirs les plus précieux ne sont-ils pas ceux de notre enfance ? Le petit garçon d'autrefois revient cette fois non plus du

Jura avec un troupeau de moutons : il arrive des Tuileries tout chargé de gloire et d'honneur.

« Ces deux évènements sont comme deux pôles dans la vie du Général Dufour. Il est important de s'en souvenir pour marquer les distances de sa personnalité. Le Général n'a pas une carrière extraordinaire. Ce n'est pas un « sabreur » de l'humanité, ce n'est pas un conquérant, ce n'est pas un génie. Il faut rester dans notre cadre, cadre grand, noble, magnifique, et faire un peu de psychologie. Cette carrière qui, à première vue, se présente si uniforme, a connu les drames intimes et nous verrons se poser des problèmes à l'esprit, au cœur et à l'âme du Général.

« Ce parfait Genevois, ce Suisse, est né en 1797 à Constance. Vous le savez, vos voisins ont toujours été turbulents. En 1782, une Révolution avait éclaté à Genève. C'était la cinquième du siècle. Battus par les armées des gouvernements aristocratiques français, sardes et bernois, les Genevois de la petite bourgeoisie, les artisans, les artistes, les horlogers, tous disciples de Rousseau, avaient abandonné leur territoire, les uns pour l'Irlande où une terre assez vaste avait été mise à leur disposition pour qu'ils puissent y fonder une ville, la New-Geneva ; les autres pour Constance.

« Parmi ces Genevois libéraux se trouvaient le grand-père Guillaume-Henri-Valentin et les parents du futur Général. Et c'est ainsi que Guillaume-Henri Dufour naquit à Constance. Curieuse coïncidence, c'est Chaponnière qui lui souhaite la bienvenue, premier salut du futur magistrat et rédacteur en chef du *Journal de Genève* au futur Général en chef de l'armée suisse. En 1792, nouvelle révolution qui transforme complètement le régime politique de Genève. La famille Dufour retourne dans cette ville et là, tandis que son père achète Montrottier, le jeune Dufour commence ses études au collège. Madame de Beaumont me permettra cet aveu : il n'est pas un brillant élève. Ce n'est pas un fort en thème ; il montre même si peu d'enthousiasme pour les études qu'on le renvoie du collège et il faut que sa mère aille trouver le Directeur pour qu'on le reprenne. C'est là une consolation pour ceux dont les débuts ne sont pas brillants, que de constater qu'il n'y a pas que les forts en thème qui font quelque chose dans la vie.

« En 1798, Genève est annexé à la France. 1.500 hommes des troupes du Directoire prennent la ville. 1.500 hommes pour prendre Genève ! Si les habitants n'en sont pas très fiers, le jeune Dufour voit avec grand plaisir les soldats français s'exercer sur la plaine de Plainpalais, et cela nourrit ses aspirations.

« Mais il faut qu'il gagne sa vie car ses parents sont pauvres. L'horlogerie traverse une crise grave. Bénédict Dufour s'est lancé dans l'agriculture, à Montrottier, sans y être bien préparé. Or, si l'enfant ne réussit pas dans ses études, il n'est cependant pas plus sot qu'un autre. Il est intelligent, il est même très intelligent ; et ses parents, malgré leur instruction qu'on qualifierait aujourd'hui de primaire, ont réussi à lui donner cette base solide, nécessaire, indispensable à toute noble vie : leur foi chrétienne, sincère, profonde, émouvante.

« Que va faire Guillaume-Henri Dufour ? Il songe un temps à devenir peintre car il dessine avec goût et il vend même quelques dessins à ses camarades. Pourtant, il se décide pour la médecine. A l'Académie, il se montre aussi zélé qu'il fut inattentif au collège. Mais sa carrière d'étudiant prend fin le jour où l'un de ses camarades lui signale qu'on vient de fonder une école à Paris pour former des ingénieurs civils et militaires : l'Ecole Polytechnique. Il l'engage à s'y présenter. L'idée plaît à Dufour. Pourquoi n'y entrerait-il pas ? Mais il faut passer un concours, un concours difficile et les frais d'écolage sont onéreux. Si ses parents sont pauvres, ils sont bons, compréhensifs et devant la foi de leur fils dans l'avenir, ils cèdent : « Eh bien, nous allons emprunter à des amis et tu rembourseras quand tu pourras. » C'est sur des bases financières aussi précaires que Dufour se lance dans la vie. Il réussit à entrer à Polytechnique, mais il y entre 110e. C'est assez décourageant. Cependant, il frappe du pied et se promet de sortir dans un meilleur rang. Il tiendra parole.

« Que se passe-t-il à Montrottier ? La vie est dure, très dure. Bénédict Dufour y reçoit ses parents, ses amis Bonneton, de la Rive, Toëpffer, le grand peintre de la Savoie. Mais l'élevage des moutons ne donne pas de brillants résultats, l'agriculture rend peu. Une correspondance touchante

s'échange entre le père et le fils. Malgré les sacrifices qu'il s'impose, Bénédict Dufour l'encourage à bien travailler. A la fin de l'année, le jeune Dufour annonce qu'il est nommé chef de planchette, petit grade qui équivaut à celui de caporal. Son père le félicite et, malgré la situation extrêmement délicate dans laquelle il se trouve, lui dit : « Ne l'affecte pas trop de notre situation. Nous sommes bien récompensés de nos peines de savoir que tu mets à profit tous les sacrifices que nous faisons pour toi. Mais l'hiver a fait crever la plus grande partie de nos agneaux. »

« Mme Dufour tâche aussi de gagner de l'argent pour aider son mari à payer les trimestres d'écolage. Elle donne des leçons de broderie et brode elle-même des tableaux très appréciés des connaisseurs. Quoiqu'elle manie la plume avec difficulté, elle n'en est pas moins touchante dans l'expression de ses sentiments. « Mon cher fils, lui écrira-t-elle, conduis-toi en honnête homme, ne fais de tort à personne, sois prévenant envers les supérieurs. Quant à moi, je voudrais bien me mettre sur la queue d'une hirondelle pour t'aller voir. » A Paris, Guillaume-Henri Dufour répond à tant de sollicitude, il travaille avec ardeur ; il est bientôt nommé sergent-fourrier. Il a des guêtres blanches, des habits en belle passementerie ; il dit à ses parents sa fierté d'avoir défilé avec son bataillon en tête des troupes devant l'Empereur le jour où le cœur de Vauban a été transporté aux Invalides. Dufour est extrêmement surpris de voir Napoléon. Il s'était représenté l'Empereur d'après le portrait universellement connu, la main dans le gilet et le bicorne sur la tête. Or voici un Empereur, un véritable Empereur, comme on les voyait autrefois, avec le large manteau de velours cramoisi et le chapeau à plumes. Dufour en est extrêmement impressionné. Il écrit à ses parents ce qu'il a vu. Sachant que l'Empereur peut dispenser de tous frais d'écolage l'élève qui se classe dans les premiers, il veut obtenir cette récompense. Il travaille avec acharnement, et Bénédict Dufour apprend bientôt qu'il n'a plus rien à payer pour son fils, que l'Empereur s'en charge étant donné ses capacités et le brillant résultat de son examen. Montrottier et tout le village de Lovagny s'en réjouissent. « Tous les gens de Lovagny, lui dit son père, me parlent souvent de toi et désirent te voir Maréchal de France. »

Les évènements n'ont pas permis à Dufour d'être Maréchal, mais il a bien servi la France. Il sort cinquième de l'Ecole Polytechnique ; ayant opté pour le génie, il est désigné pour l'Ecole d'application de cette arme, à Metz. Il n'a pas terminé ses deux années de stage qu'il en sort, et, cette fois, le premier.

« Le jeune officier est envoyé avec quatre de ses camarades à Corfou. Une croisière anglaise surveille activement la mer et les côtes. Il s'agit de fortifier l'île pour éviter un coup de main des Anglais. La chaloupe des jeunes officiers aborde non sans incidents au port et Dufour se met aux ordres du Colonel Baudrand, directeur des fortifications des îles Ioniennes, futur pair de France. Je vous avoue que j'ai été profondément ému lorsque, allant à Corfou, j'ai constaté que les fortifications sont encore celles qu'avait érigées Dufour sous la direction du Général Baudrand. Celui-ci a tôt fait de distinguer les qualités du jeune officier. Il le traite comme un fils, lui enseigne son métier d'homme de guerre qui, en dehors de l'arme du Génie, doit s'étendre à la connaissance des autres services, au commandement des hommes, au mouvement des troupes et à la tactique. Quelle transformation dans ce jeune homme qui, ingénieur de mérite et soldat de caractère, est bientôt nommé capitaine d'Etat-Major ! Il ne craint pas de risquer sa peau. Un jour, il faut faire une reconnaissance jusque sur les rives voisines. Baudrand prend Dufour avec lui. Au retour de la côte d'Albanie, ils sont surpris par une embuscade anglaise. Le combat tournerait à leur avantage si, à bord de la chaloupe, les munitions ne prenaient feu, mettant l'embarcation en flammes. Il faut sauter à la mer. Baudrand et quelques matelots sont repêchés et faits prisonniers par les Anglais. Dufour, excellent nageur, a pu gagner le canot, quoique botté et l'épée au côté. Mais, grièvement brûlé, il est dans un état lamentable. Sa figure est méconnaissable, il est sans uniforme et c'est presque un cadavre que les Anglais rapportent sur la côte de Corfou où ils le laissent. Dufour avait une constitution magnifique, splendide ; malgré ses graves brûlures, il se tire d'affaire. S'il a pu résister aux Anglais, il ne peut cependant résister aux circonstances politiques. Or, l'Empereur a abdiqué, les Bourbons sont revenus et l'ordre arrive bientôt de remet-

tre les forts de Corfou aux Britanniques. Les troupes françaises sont rapatriées, cependant que partout apparaissent les fleurs de lys.

« Dufour arrive à Grenoble, où il retrouve son père venu de Montrottier pour le revoir. Chevalier de la Légion d'honneur, capitaine d'Etat-Major, il reste trois mois dans cette ville et obtient un congé de six mois. L'officier en vacances passe son temps entre Montrottier et Genève. La nouvelle parvient un jour dans cette ville du débarquement de l'Empereur au golfe Jouan. Bien qu'il soit en congé, une lettre ministérielle lui enjoint de retourner à Grenoble. Il obéit et y arrive le lendemain du jour où l'Empereur l'a quittée pour se porter sur Lyon. Rappelé à l'Etat-Major, Dufour rejoint bientôt la grande cité, pour y fortifier la ligne entre le Rhône et la Saône. Bientôt, la nouvelle du désastre de Waterloo vient bouleverser la ville et l'armée.

« En passant, recueillons le témoignage de Dufour dans la controverse qui eut lieu pour savoir si le Maréchal Suchet avait bien défendu Lyon. Dans une lettre à Charles Dupin, de l'Institut, où il ne ménage pas son admiration pour Suchet, Dufour ajoute : « Cependant, c'est un grand capitaine qui a eu un moment de faiblesse ou d'illusion, comme tant d'autres. J'ai blâmé la capitulation de Lyon qui a mis, sans la moindre résistance, la seconde ville de l'Empire à la discrétion des alliés. Lyon était défendable, mais on n'a rien fait pour la défendre. » Je vous apporte ce témoignage. Emanant d'un officier spécialisé dans l'arme du génie, il est intéressant à noter.

« Voici de nouveau le Roi sur le trône. L'Empereur a repris le chemin de l'exil. Dufour, mis en demi-solde, retourne à Montrottier. Il a un choix à faire. Le Roi le rappelle : « Vous avez prêté serment à l'Empereur, soit. Mais je vous autorise à prêter serment au Roi. Je vous donne tel ou tel commandement ; vous êtes un des meilleurs officiers. » — « Je ne peux pas, répond Dufour, prêter deux serments, je ne peux en prêter qu'un seul. Je ne dois marcher qu'avec l'Empereur. »

« Dufour hésite aussi devant un autre problème. Né français, il est suisse aujourd'hui puisque Genève a été

reçue au sein de la Confédération. Doit-il rester en France ou rentrer à Genève ? La France n'est plus qu'un royaume soumis aux volontés des puissances étrangères. « Genève a été servie par mon père, mon grand-père, par les femmes de ma famille. » Toute son ascendance se réveille en lui ; il est saisi par un esprit suisse et ce problème, il le tranche en faveur de la Suisse.

« Nous passerons rapidement sur son rôle dans les différentes fonctions publiques que, dès lors, il occupa. Magistrat, député dès 1819 au Conseil représentatif qui deviendra le Grand Conseil, il sera constamment réélu pendant près de cinquante ans. De quel côté sera-t-il ? Il sera tout d'abord à gauche. Mais comme il sent qu'il y a des éléments et des traditions qui doivent être conservés, il sera plus tard conservateur. Avec un esprit social admirable, tâchant de mettre la paix partout, il s'efforce en même temps de défendre des valeurs sacrées et comme elles ont leur refuge principal dans l'armée, il se donne à elle entièrement. Ce qu'il avait fait dans le corps des officiers français, il le fait en Suisse où il crée la première Ecole d'officiers, l'Ecole de Thoune.

« Là, en 1830, il a comme élève Louis-Napoléon Bonaparte, alors citoyen thurgovien. L'ancien officier d'Etat-Major de la garnison de Corfou a bien des souvenirs de nature à émouvoir le neveu de l'Empereur disparu. Aussi se lient-ils bientôt d'une grande amitié. Louis-Napoléon lui écrira toujours des lettres charmantes, pleines d'affection, qu'il terminera souvent par ces mots : « Mon cher Colonel, je vous embrasse comme si vous étiez mon père. »

Mais le petit garçon n'est pas toujours très docile et si Louis-Napoléon avait toujours obéi à Dufour, certaines aventures ne lui seraient pas arrivées. Il l'aime cependant profondément. Il a conscience qu'il est peut-être le seul à gagner sa tendresse. Il se rend compte de tout ce qui lui manque lorsqu'il est hors de la direction souveraine et paternelle de Dufour.

Un troisième problème se présente à la conscience de ce dernier. La Confédération si unie, si pure dans ses traditions, connaît une crise grave. La suppression des couvents dans le canton d'Argovie décide les sept cantons catholi-



GROUPE DE LA RÉUNION DU 13 MAI AU CHATEAU DE MONTROTTIER

Photographié par notre confrère M. André TISSOT-DUPONT

ques à se grouper en une alliance séparée, en un Sonderbund, contraire au pacte fédéral de 1815. Et voilà les cantons catholiques d'une part, les cantons protestants de l'autre, se portant les uns contre les autres. Pour couper court à une révolte qui met en danger l'avenir de la Confédération, la Diète décide une mobilisation. Un général en chef est nommé : Dufour.

Un angoissant problème se pose à sa conscience. Il est malheureusement, Messieurs, d'actualité. C'est tout le problème de l'objection de conscience. Dufour est un chrétien, un vrai chrétien. Il est officier dans la milice ; il est ingénieur, il a construit des fortifications, mais il est pour la paix, la paix sacrée, la paix par Dieu. On le voit tous les dimanches à l'Eglise. Non seulement, il va prendre l'épée contre ses semblables, mais il va la prendre contre ses concitoyens et cela, pour des motifs religieux. « Il n'y a qu'un Dieu et je vais moi, chrétien, porter les armes contre des gens que j'aime ? » Que va-t-il faire ? A Corfou, contre l'ennemi, ce n'était pas la même chose, le problème était simple et résolu d'avance... Il accepte cependant les fonctions qui lui sont confiées. Dans sa famille, on a peine à comprendre son attitude. Sa fille lui écrit une lettre pathétique : « Les devoirs de citoyen et de chrétien doivent passer avant les devoirs militaires. Ne l'oublie pas, cher bon père, l'honneur est toujours à couvert où la voix de Dieu est écoutée. » Mais Dufour a déclaré à la Diète qu'il restera étranger aux excitations politiques, qu'il fera respecter les propriétés publiques et particulières, et qu'il protégera le culte catholique dans ses ministres, dans ses temples et dans ses établissements religieux. Il va appliquer ses idées en essayant de ne pas se battre. La question de principe cédera devant la question de charité. Et Dufour a réussi cette chose admirable de convaincre ses concitoyens qu'ils devaient voir tout d'abord la justice et le droit. Et les armes furent déposées, le pays pacifié. Le pays tout entier rend hommage à ses qualités de « Pacificateur ». De toutes parts pleuvent les témoignages de reconnaissance et de respect. Au cours de cette brève campagne, Dufour a conquis tous les cœurs. Des religieuses de Lucerne, elles-mêmes, lui remettent une broderie sur laquelle on lit : « Heureux ceux qui procurent la Paix ! »

« Mesdames et Messieurs, j'ai intitulé cette conférence « De Montrottier aux Tuileries ». Et en effet, depuis que Napoléon Bonaparte est devenu Empereur des Français, Dufour est souvent appelé aux Tuileries. Un jour, dans une grande revue au Bois de Boulogne, au grand étonnement de la foule, l'Empereur fait arrêter toutes ses troupes et va se présenter l'épée à la main devant le général Dufour, qui, en civil dans la tribune, regardait passer son petit Officier d'autrefois. L'Impératrice elle-même comble Dufour de prévenances. Il ne va d'ailleurs pas toujours à Paris pour de simples visites, mais souvent chargé d'une mission plus ou moins officielle. Lorsqu'on est voisins, en effet, on a de petites fenêtres qui s'ouvrent ou ne s'ouvrent pas, et il faut quelquefois l'aide d'un bon serrurier. Le bon serrurier, dans le cas particulier, c'était Dufour qui prenait, le soir même, le chemin de fer Genève-Lyon, dont il avait été le promoteur et le parrain. Et il repartait de Lyon aux Tuileries en berline. Il y alla ainsi très souvent.

« Agé de plus de 80 ans, Grand Cordon de la Légion d'Honneur, il revient à Montrottier. Il veut revoir l'acacia planté lors de son mariage, la tombe de ses parents, la maison. Il la trouve un peu changée. Il aimait mieux son aspect d'autrefois. On a fait une belle maison plus confortable que celle où le vieux Dufour voyait mourir ses animaux. Il en éprouve une mélancolie qui se transforme en un véritable chagrin.

« 1870 ! Je crois que vraiment si Dufour avait été plus jeune, un autre problème se serait posé pour lui. Ce que je sais, c'est qu'après le désastre de Sedan, Napoléon III reçoit un message. Ce message — le premier — c'est une lettre magnifique où Dufour lui marque d'une façon admirable l'affection qu'il porte à son ancien élève et les sentiments qu'il éprouve, Messieurs, à l'égard de votre pays. Il savait la valeur de votre drapeau, il savait également la valeur du nôtre. Et il m'est particulièrement doux dans cette salle décorée de drapeaux français et suisses, pavoisée aux couleurs de la Savoie, de Vaud et de Genève, de penser qu'entre nos deux pays, la Suisse et la Savoie, il y a sur nos étendards ce signe commun : la croix.

« Plus tard, une autre croix eut Dufour pour parrain. Si

la Société Internationale de Secours aux Blessés fut inspirée par Henri Dunant, ce fut Dufour qui présida la première conférence de la future Croix-Rouge, et c'est lui qui proposa comme signe de ralliement la transposition des couleurs du drapeau fédéral, de ce drapeau dont 10 ans auparavant il avait proposé les couleurs : croix blanche sur fond rouge.

« Dufour meurt en 1875. C'est un deuil national. C'est presque un deuil international car, dans les écoles de guerre, ses œuvres militaires sont des œuvres officielles qui font autorité. Il a reçu autrefois des offres de Russie et de France. Il a reçu des offres de partout ; et de partout accourent des témoignages particulièrement émouvants. Et tout un peuple, quelle que soit la couleur politique ou religieuse de ses habitants, se lève pour rendre hommage à ce grand citoyen qui vient de disparaître. Moins d'une année après sa mort, une souscription nationale est organisée en Suisse pour élever un monument à sa mémoire. C'est la statue équestre qui se dresse à Genève sur la Place Neuve. Elle symbolise bien la vie du Général avec sa figure empreinte de bonté, l'épée qui repose dans le fourreau et la main qu'il tend dans un geste d'apaisement.

« Honneur et Franchise », telle fut la devise du Général. Je termine sur ces deux mots.

« Voilà Messieurs, comment le Général Dufour a honoré l'armée française qui l'a formé. Et vous, mes amis suisses, voilà comment il a servi notre Pays. »

Cette péroraison est très chaudement applaudie. M. Ritz remercie alors M. Chapuisat en ces termes :

Monsieur le Président,

J'aurais aimé ne point rompre le charme de l'heure présente et laisser vos auditeurs sous l'excellente impression de votre si belle et si émouvante conférence. Mais je dois me conformer aux usages et j'avoue qu'il m'est très agréable de joindre aux applaudissements de l'assemblée les remerciements de l'Académie Florimontane.

Dans la riche moisson de souvenirs que vous avez patiemment recueillis sur le général Dufour, vous avez choisi ceux qui pouvaient plus particulièrement nous intéresser et nous toucher. Vous nous les avez présentés avec l'exactitude, l'ordre et la clarté de

l'historien habitué aux disciplines scientifiques, à l'observation précise des faits, à l'analyse scrupuleuse des textes. Et vous l'avez fait dans un style simple, sobre, et animé de toute la vivante affection que vous portez à votre héros.

Aussi suis-je assuré qu'en vous exprimant notre profonde gratitude pour le très grand plaisir que vous nous avez procuré, je sois le fidèle interprète, non seulement des membres de notre Compagnie, mais encore de toutes les personnalités éminentes que l'attrait de votre conférence a ici réunies.

Je souhaite ardemment que cet hommage au général Dufour dépasse les limites de ce domaine. Dans la biographie si complète que vous lui avez consacrée, vous notez très justement qu'en dehors du dévouement total à son pays, « ce qui domine toute la vie du général, c'est son travail obstiné à assurer dans le monde le triomphe des valeurs spirituelles. » Dans les temps troublés que nous traversons, de telles vies doivent être connues, car ce sont des exemples et des lumières.

Répondant, j'en suis certain, au vœu unanime de mes Confrères, je vous prie, Monsieur le Président, d'accepter en témoignage de notre reconnaissance, le titre de membre d'Honneur de l'Académie Florimontane.

M. Bernard Bouvier, président de l'Institut National Genevois, s'exprime ainsi à son tour :

Je vous remercie, Monsieur le Président de l'Académie Florimontane, au nom des invités de Genève qui sont venus aujourd'hui à Montrottier avec un si grand plaisir et une si grande reconnaissance.

Vous avez exprimé dans votre invitation le désir que les Sociétés Savantes de la région aient l'occasion de se rencontrer plus souvent. Ce vœu répondait, je puis vous le dire, à un désir très sincère de notre part. La preuve en est que la plupart de nos Sociétés savantes sont ici représentées.

Madame de Beaumont m'a autorisé à dire en son nom tout le plaisir qu'elle éprouvait aujourd'hui à se retrouver dans cette vieille demeure.

Mais je dois rappeler à l'Assemblée que la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève est représentée dans notre délégation par son Président, délégué par ailleurs de la Société d'Histoire de la Suisse Romande. La Société Vaudoise des Sciences Naturelles compte ici un délégué. La Bibliothèque publique et universitaire de Genève est représentée par son Directeur et à côté de M. l'Archéologue du canton de Genève, la Société des Officiers de Genève est représentée par son Président. C'est au nom de tous ces groupements et de l'Institut National Genevois que j'exprime nos remerciements à l'Académie Florimontane.

Je veux ajouter un mot. Monsieur le Président et Messieurs, je ne parle pas pour les Membres de l'Académie Florimontane. C'est pour les représentants de la Suisse que je prends la liberté de raconter quelque chose que vous leur diriez d'ailleurs beaucoup mieux que moi.

J'ai feuilleté les premiers numéros de la *Revue Savoisienne* de 1860, 1861 et 1862, où l'Association Florimontane revivait l'ancienne Académie dont elle a depuis lors repris le nom. Dans ces premiers numéros de la *Revue Savoisienne* où l'Association Florimontane se présentait à ses concitoyens de la Savoie, elle expose un programme qui est très proche de nos propres sentiments : « L'objet de l'Association Florimontane, c'est l'encouragement des arts, des sciences et des lettres. Son drapeau, c'est la science pour tous, son but immédiat, c'est d'encourager la jeunesse laborieuse, c'est de susciter des talents nouveaux. » Et pour répondre à ce programme si simple et si magnifique, la Revue publie une série de portraits sous la signature de Jules Philippe sur les gloires de la Savoie : hommes de science, hommes de guerre, hommes d'église, hommes d'Etat. Et c'est une galerie magnifique à laquelle je renvoie mes concitoyens genevois s'ils veulent pénétrer plus amplement la vie de cette contrée savoisienne.

Fondée en 1606 par les deux grandes figures de François de Sales et d'Antoine Favre, le grand juriste, c'est-à-dire 37 ans avant la création par Richelieu de l'Académie Française, l'Académie Florimontane fut la première Académie de langue française. Elle devait compter 40 membres, « gens habiles en tous genres et bien près de l'encyclopédie. » Le secrétaire, est-il dit dans les statuts, aura « des idées nettes et claires, un esprit fin et délié, des pensées nobles ; il devra être bien versé dans les belles lettres. » On reconnait là François de Sales et Antoine Favre. Ce qu'il y a de très remarquable pour nous, c'est que cette Académie est inspirée beaucoup plus que l'Académie Française, d'esprit réellement démocratique qui répond au caractère propre du pays où elle est née, puisqu'elle a organisé des cours publics que suivent « les plus habiles maîtres des arts honnêtes, comme peintres, sculpteurs, artisans, architectes et semblables. »

Je vous rappelle le lien illustre qui existe entre l'Académie Française et l'Académie Florimontane : c'est Claude Favre, sieur de Vaugelas, le sixième des fils du grand juriste, l'auteur des « Remarques sur la Langue Française » dont on sait qu'elles ont fixé les règles de la bonne langue en les établissant sur ce qu'il appelait « le bon usage » ; « celui des honnêtes gens, la plus saine partie de la Cour conformément à la façon d'écrire de la plus saine partie des auteurs du temps. » C'est donc l'usage parlé qui fit la langue. Ainsi, le culte de la bonne langue est traditionnel en ce pays qui en donnera des modèles, entre autres par les frères de Maistre. C'est en Savoie que l'on parle le mieux le français. Je me souviens de la bonne impression que j'eus lorsque je faisais une

cure à Challes. En me promenant dans la contrée de Chambéry, je me disais : « Je crois que c'est ici le pays où l'on parle le mieux le français, les femmes surtout, parce que les femmes sont conservatrices du bon usage. » Et je vous assure qu'à voyager l'impression se confirme. On dit que c'est en Touraine que l'on parle le mieux. Ce n'est pas exact. Il y a en Touraine un accent assez prononcé. Je ne le rencontre pas dans cette Savoie, même chez les femmes du peuple, même chez les paysans.

J'admire, vous le savez, votre Savoie qui est une des citadelles des bons usages de la langue, non seulement la Savoie de Chambéry, mais encore la Savoie d'Annecy, mais aussi la Savoie du Chablais où l'on rencontre la Comtesse de Noailles et cette magnifique lignée des Bordeaux, avec Henry et Jean, figure saisissante, énigmatique, douloureuse.

N'est-ce pas d'ailleurs dans cette atmosphère savoisienne que Rousseau encore adolescent a compris quelle puissance persuasive pouvait envelopper la justesse du parler français, et a senti pour la conserver et l'amplifier plus tard, la musique de la phrase française ?

Les belles lettres et les sciences, l'Académie Florimontane les a servies et je félicite votre compagnie, Monsieur le Président, d'avoir récemment repris la publication d'un volume de « Mémoires et Documents ».

J'ai noté encore ceci, que l'Académie Florimontane, la *Revue Savoisienne*, ont toujours fait une large part aux relations avec Genève. Il y eut d'abord des « Lettres de Genève », signées de La Fontaine, qui entretenaient les lecteurs de la Revue des travaux des naturalistes genevois. Il y eut plus tard mon maître et ami, le professeur Ritter, un des agents les plus fidèles et les plus dévoués entre Genève et la Savoie.

J'ai relevé aussi une réflexion de la *Revue Savoisienne* du 15 février 1861, à propos de l'Almanach de Genève, publié sous les auspices de la Section d'Industrie et d'Agriculture de l'Institut Genevois ; et j'en ai été touché puisque j'ai l'honneur d'être votre hôte en qualité de Président de cet Institut. Voici ce que disait la *Revue Savoisienne* : « L'Almanach de Genève pourrait servir aussi bien aux besoins du Léman en général et à la Savoie, qu'à la ville où il s'édite. Il existe depuis des siècles entre les deux pays une sorte de combourgeoisie intellectuelle, dont les recueils périodiques doivent contribuer à resserrer les liens. Voilà pourquoi nous enregistrons avec plaisir les ouvrages capables de fortifier cette société des intelligences, et c'est dans le même but que la *Revue Savoisienne* s'est empressée d'ouvrir ses colonnes aux productions de nos amis d'outre-Salève. » Nos amis d'outre-Salève sont ici, c'est nous.

Au témoignage de gratitude et de reconnaissance de nos diverses associations, je vous apporte, Monsieur le Président, le témoignage

de la reconnaissance et de la haute estime de l'Institut National Genevois qui compte 567 membres — pour des immortels vous me direz que c'est beaucoup — qui se répartissent en cinq sections : Sciences naturelles et Mathématiques, Sciences morales et politiques, d'Histoire et d'Archéologie, Littérature, Beaux-Arts, Industrie et Commerce. Et là aussi, je reconnais, je salue une inspiration toujours dans le même sens réellement évocatif, en ce sens que notre Institut Général n'est pas aristocratique. Il représente une vieille tradition genevoise, qui est une tradition de curiosité, de culture générale de la petite bourgeoisie, le besoin d'être instruit, d'être informé du mouvement général des idées et des sciences. C'est là son objet.

Pour donner à ce message une forme particulièrement cordiale et affectueuse, je suis chargé de vous remettre, au nom de l'Institut et de sa section des Sciences morales et politiques, dont M. Antony Babel est le président, le diplôme de membre correspondant de l'Institut Genevois.

Au milieu des applaudissements de l'Assemblée, M. Bernard Bouvier remet le diplôme à M. Ritz qui, très ému, remercie le Président de l'Institut Genevois en reportant sur l'Académie Florimontane et spécialement sur ceux qui contribuent à son activité par leurs travaux, le grand honneur qui lui est fait.

La séance terminée, un vin d'honneur et un thé sont servis dans les grands salons du château.

Le général Cartier en profite pour remercier, lui aussi, ses confrères Florimontans et pour dire à la famille descendante du général Dufour combien, ici, l'on est fidèle au souvenir de son illustre ancêtre. Puis il saisit cette circonstance pour évoquer sa propre enfance à Genève où la vision des artilleurs suisses qui le remplissaient d'admiration n'a peut-être pas été étrangère à sa carrière.

Un autre souvenir de son enfance que le général Cartier se plaît à rappeler, c'est l'inauguration de la statue de Dufour à Genève : « Grand émoi ce jour-là, dit-il, on nous fit défiler avec sérieux devant la statue du général ; au pied du socle copieusement enrubanné, on nous fit faire une petite halte obligatoire et le lendemain, notre maître d'école commenta la cérémonie. Celui-ci, qui était sans doute un inspiré, prononça une parole qui m'est restée

gravée : « Cette main tendue, c'est une main d'apaisement « entre les cantons suisses. » Je vois aussi dans cette main tendue vers l'Ouest un geste d'amitié reconnaissante envers le pays de France. »

Après avoir salué diverses personnalités, le général Cartier s'adresse au colonel Naëf, lui disant combien les militaires français estiment l'armée fédérale, qui est le reflet de toute la nation helvétique. Il ajoute : Nous savons bien que la plume et l'épée chevauchent de pair quoiqu'on en dise. Les traîneurs de sabre ont fait l'Histoire et les historiens l'ont écrite, de sorte qu'entre eux est née l'obligation d'un syndicat de bon aloi, lequel est ici particulièrement cher et émouvant sous le signe du général Dufour. »

Et faisant allusion aux liens désirables entre les Académies de Suisse et de Savoie, il lui semble, dit-il « que par dessus ces frontières qui n'en sont pas quand il s'agit du cœur et de l'esprit - pourrait se créer une véritable Académie romane. »

Le général Cartier convie enfin l'assistance avant de partir, à faire un pèlerinage au pied de l'arbre, planté sur la terrasse de Montrottier au jour du mariage du général Dufour. « Ici, déclare-t-il, je voudrais que vous sachiez que la France demeure le terre de l'honneur national, de l'esprit national ; que la France est la terre de la Liberté, de la vraie Liberté... »

La visite des collections du château et un double pèlerinage à la tombe de Léon Marès et à l'arbre du général Dufour terminent cette mémorable manifestation de cordiale entente franco-helvétique.

Le Secrétaire,

Louis Pfister.

Troisième voyage et séjour de Saint François de Sales à Paris

d'après sa correspondance

(1618-1619)

Saint François de Sales fit, durant sa vie, trois séjours à Paris. Le premier eut lieu de 1582 à 1588. L'adolescent avait 15 ans. Son père l'envoyait dans la capitale pour y compléter ses études commencées à La Roche et continuées à Annecy. Il était sous la garde du bon et bourru M. Déage.

Il se fit inscrire rue Saint-Jacques, au Collège de Clermont (emplacement actuel du lycée Louis-le-Grand), où enseignaient les célèbres Pères Jésuites. Il prit logement tout près, à l'Hostellerie de la Rose-Blanche. Il y poursuivit avec grand succès l'étude des sciences profanes et même de la théologie, que cultivait M. Déage. C'est vers la fin de ce séjour que François soutint la terrible tentation de désespoir que chacun connaît, et qui se termina par une victoire libératrice à Saint-Etienne-des-Grès.

Les désordres se succédaient à Paris. Henri III avait dû fuir sa capitale et préparait l'assassinat du duc de Guise et de son frère le cardinal, en attendant d'être assassiné lui-même par Jacques Clément, en 1589. Les cours de l'Université étaient interrompus. François songeait sans cesse aux Capucins, où l'attirait l'exemple du Prince de Joyeuse. M. Déage, toujours prudent, le ramena en Savoie en automne 1588, et François rejoignit les siens au château de Brens.

Le deuxième voyage de Saint-François-de-Sales à Paris eut lieu en l'année 1602.

Bien des évènements s'étaient passés depuis son pre-

mier séjour. De 1589 à 1592, il est à l'Université de Padoue en Italie. En 1593, le 18 décembre, il devient prêtre et peu après Noël il est installé solennellement comme prévôt du Chapitre de la Cathédrale. De 1594 à 1598, il est occupé à la conversion du Chablais. En 1599, devenu coadjuteur, François va à Rome et passe un examen retentissant devant le pape Clément VIII en personne. En 1600, à l'occasion des démêlés entre Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoie, et Henri IV, il rend visite, en compagnie de Monseigneur de Granier, au roi de France, au château d'Annecy.

En 1602, c'est donc le second séjour de François à Paris. Il va y régler avec Henri IV et ses ministres les questions religieuses pendantes, touchant le pays de Gex. Le culte catholique, aboli par les Bernois, devait y être rétabli après le traité de Lyon, qui rendait Gex à la France. Lenteurs, difficultés, soupçons du Duc de Savoie. Les prédications du Saint soulèvent l'enthousiasme. Il prêche devant la Cour. Henri IV est subjugué et voudrait, dès lors, retenir François à Paris. Noble désintéressement du Saint.

Il voit Madame Acarie en de longs entretiens.

En fin septembre, de retour, il apprend à Lyon la mort de Monseigneur de Granier. Il lui succède.

Le 8 décembre 1602, il est sacré évêque à Thorens ; le 14, il fait à Annecy une entrée triomphale. En 1604, il prêche le Carême à Dijon et rencontre Mme de Chantal. En 1610, il fonde la Visitation. Il fait un pèlerinage à Milan au tombeau de Saint-Charles Borromée. Tout son temps est pris par l'administration diocésaine, ses prédications, la direction. En 1616, il prêche l'Avent, et, en 1617, le Carême, à Grenoble.

C'est en 1618 et en 1619 qu'eut lieu le troisième séjour de Saint François de Sales à Paris.

Gardant vivace le souvenir de son passage en 1602, les Parisiens charmés, en 1612, redemandaient leur prédicateur. Charles-Emmanuel, toujours ombrageux et soupçonnant chez autrui ses propres manies, craignait que M. de Genève ne tramât quelque trahison contre lui avec le Roi de France ; et il avait refusé de le laisser partir. Il craignait aussi qu'à la fin, il ne se laissât séduire et n'aban-

donnât sa pauvre église d'Annecy pour un siège plus fastueux, selon l'appréciation humaine.

En 1617, on avait pensé le revoir à Paris. Il s'agissait d'une ambassade extraordinaire que le Duc de Savoie envoyait à la Cour de France. Louis XIII, pour lors, se débattait sous la tutelle funeste de Concini, créé maréchal d'Ancre et qui mourut assassiné cette année là-même, tandis que Léonore Galigaï, sa femme, favorite de Marie de Médicis, était brûlée comme sorcière. De Luynes lui succédait ; et, à côté de lui, prenait rang celui qui devait être, dès 1624, le grand premier ministre de Louis XIII, Armand-Jean du Plessis de Richelieu.

Il était alors grand aumônier de la Reine mère et secrétaire d'Etat. Or, le bruit circulait que l'évêque de Genève devait venir à Paris et faire partie de l'ambassade envoyée par le Duc de Savoie. Et Richelieu s'en félicitait. Comme les autres, il fut déçu que ce projet n'eut pas de suite. Il écrivait au représentant français à la Cour de Turin : « Ayant vu par lettre comme M. le Duc de Savoie envoie M. l'abbé de Mente en France, au lieu de M. l'Evêque de Genève, qu'il s'était proposé d'y envoyer, je vous dirai que, bien que sa Majesté ait agréable qui que ce soit qui vienne vers elle, de la part de son Altesse, elle eut eu un particulier contentement que c'eut été le dit sieur de Genève pour les belles qualités qu'elle estime en lui. » (Richelieu, Lettres, 18 janvier 1617.)

Le secrétaire d'Etat s'associait aux regrets du Roi : et il était manifeste que la grande renommée de l'Evêque de Genève était venue jusqu'à lui et lui faisait désirer de le rencontrer. (La Nunziatura di Francia del Cardinal Bentivoglio, vol. I, p. 13. S. François de Sales : Œuvres complètes, Annecy, t. XIX, p. 38, note 2).

En 1618, le désir des Parisiens allait être comblé. Le Duc de Savoie, Charles-Emmanuel Ier, désirait vivement unir sa maison à celle de France et faire épouser à son fils Victor-Amédée, prince de Piémont, la princesse Christine de France, sœur de Louis XIII. A cette fin, il envoyait à Paris une ambassade pour régler cette importante affaire. Elle avait à sa tête le Prince Cardinal Maurice de Savoie, frère cadet de Victor-Amédée. Le cortège devait être somp-

tueux, éblouissant et en imposer à tous par sa splendeur. De nombreux personnages accompagnaient le Cardinal. Deux hommes illustres de deçà des monts devaient se joindre à la princière délégation : le Président Favre et Saint François de Sales. Claude Vidome de Chaumont, seigneur de Charmoisy, devait également faire partie de l'escorte. Il allait partir quand la maladie l'arrêta à Chambéry. C'était le 21 octobre, il mourut le 28. (Œuvres de S. F. de S., t. XVIII, p. 312, note).

Cependant, à Paris, la Cour était en effervescence. La Reine mère, Marie de Médicis, mère de Louis XIII et régente sous sa minorité, vivait reléguée à Blois et Richelieu avait été englobé dans la même disgrâce. Même, par ordre du Roi, François de Remond de Modène s'efforçait d'écarter de la Reine l'Evêque trop influent de Luçon. Celui-ci, par tempérament, s'accommodait peu du rôle de victime. Il le laissait volontiers à d'autres. Cardinal, il s'en souviendra en faisant goûter de la bastille, pendant quatre ans, à son antagoniste.

Ce Modène avait été lui même l'un des instigateurs du mariage du Prince de Piémont et de Christine de France. (Œuvres XVIII, p. 307-308. Note d'après d'Hozier. Armorial de France. De Stephani. La Nunziatura di Francia del Card. Bentivoglio).

Averti qu'il devait participer à la nuptiale expédition, l'Evêque de Genève fut pendant quelque temps dans l'incertitude. Le 1 septembre 1618, il écrivait à Monseigneur Fenouillet, évêque de Montpellier : « Pour moy, je ne scay encor si j'iray à Paris ou non, celte incertitude dépendant de celle du voyage de Monseigneur le Prince Cardinal et de celle qui est ordinaire es cours ; ou, pour ne point mentir, je ne dis rien, sinon peut-estre qu'il est vray, et peut-estre que non... » (Œuvres, XVIII, p. 284-285).

Au Cardinal Frédéric Borromée cousin du Saint et son successeur sur le siège de Milan, il écrit le 16 Octobre au sujet du Cardinal du Perron qui vient de mourir et lui parle de son voyage probable à Paris où il va « accompagner le Prince Cardinal de Savoie » (Œuvres XVIII, p. 294). A la même date, il annonce la même nouvelle au Père Jean Baptiste Ancina frère de l'Evêque de Saluces dont il

était sollicité d'écrire la vie. (Œuvres XVIII, p. 298). Le 16 ou le 17 octobre enfin, François écrivait à la Mère de Bréchard Supérieure de la Visitation de Moulins « tout à la haste, et sans haleine ni loysir »... à la veille de partir « puisque, dit-il, le Prince Cardinal fait indubitablement son voyage. » (Œuvres XVIII, p. 301).

Maurice de Savoie était en effet parti de Turin le 6 octobre ; il arriva à Montmelian le 17. Ce jour-là, ou le lendemain, l'Evêque de Genève quitte Annecy pour se joindre au cortège princier. De Montmélian, la caravane se dirige sur Grenoble où Lesdiguières lui fait une réception magnifique. Le 21 octobre, on quitte Grenoble pour Lyon. Et, sans tarder, on se dirige sur Paris par Roanne, Orléans, Etampes, Chartres. Arrivés dans la capitale, le Prince Cardinal et Saint François de Sales furent logés à l'hôtel d'Anere de sinistre mémoire. Et c'est de là que l'Evêque de Genève donnait à ses correspondants des détais curieux sur les péripéties de son voyage.

A une dame Dona Ginevra Scaglia, il écrit le 9 novembre 1618, une longue lettre en italien, où il lui donne quelques nouvelles de son père Philibert Gérard Scaglia, comte de Verrua, qui est avec lui. Du voyage il parle ainsi :

« Le voyage a été excellent. Notre Sérénissime Seigneur est venu allègrement. Partout il a reçu un accueil très empressé, avec un applaudissement général des grands et des petits ; chacun bénissait Dieu et la maison de nos Princes, témoignant un ardent désir du mariage projeté. Pendant les cinq jours de navigation (de Roanne à Orléans sur la Loire) j'ai pu jouir à loisir de la présence du Sérénissime Cardinal, non sans parler de beaucoup de bonnes choses. Deux fois par jour, son Altesse lisait des livres français, pour apprendre de plus en plus la langue, et s'initier aux affaires de ce royaume. Parfois même elle ramait, et me faisait ramer avec elle, pensant d'abord que je ne savais pas cet art, dans lequel pourtant il s'est trouvé que j'étais déjà passé docteur. » (Œuvres XVIII, p. 307).

Admirable spectacle, sans doute, que celui de ces deux prélats ambassadeurs, descendant la Loire comme des

bateliers, et scandant chaque coup de rames à l'harmonieuse cadence de leurs oraisons.

« Arrivés à Orléans (31 Octobre) continue le Saint, accueillis par Messieurs de Béthune et de Modène, qui étaient venus à notre rencontre, nous nous arrêtâmes deux jours pour nous reposer un peu ; Là, son Altesse fit la sainte Communion pour la fête de Toussaint, puis, à petites journées, nous vinmes jusqu'ici. » (Œuvres XVIII, p. 307, 308).

Dans l'Histoire du Président Favre, on raconte ainsi la fin de ce voyage : « Le 5 Novembre, le Prince couchait à Chartres, où le lendemain matin, le marquis de Coeuvres et M. de Bonneuil vinrent le prendre avec les carosses de la cour. On dina à Bourg-la-Reine, et, quelques heures après, eut lieu l'entrée solennelle à Paris. Toute la noblesse vint au devant du fils de Charles Emmanuel, qui, pour honorer sa maison, avait près de lui les deux hommes les plus remarquables de la Savoie : l'Evêque de Genève et le Président Favre. Celui-ci aimait à rappeler, quatre ans plus tard, « l'enivrement de la gloire » auquel il céda ce jour là, en se voyant placé dans la même voiture que son ami, et en entendant les murmures louangeurs de la foule : « Voilà l'illustre Evêque de Genève, le plus grand théologien de nos jours ! Voilà le président Favre qui a publié tant d'ouvrages, et qui est devenu comme le frère de Saint François de Sales, par la tendre affection et incomparable amitié qui les unit. » (Mugnier, Histoire du Président Favre, 1902-1903, ch. XX : Œuvres XVIII, p. 308, note I).

Toujours dans la même lettre à Dona Ginevra Scaglia, notre saint dit tout simplement : « Il ne se peut dire avec quels honneurs, son Altesse fut reçue, ni combien grande était la foule sortie pour la voir ; de mémoire d'homme, on n'avait vu pareille affluence pour une entrée de prince. » (Œuvres XVIII, p. 308). Mais François, dans sa modestie, aurait-il pu penser que beaucoup étaient venus pour voir passer l'illustre Evêque de Genève ?

Le voilà donc à la Cour devant les enfants du Roi Henri IV qu'il avait aimé et dont la mort tragique l'avait si vivement ému.

Il ne connaissait pas personnellement Louis XIII. Plusieurs fois, il avait eu l'occasion de lui écrire spécialement au sujet du pays de Gex. (Œuvres XVI, p. 176). Le Roi, en souvenir de son Père, l'aimait déjà. Il l'appelait « son bon Père, son saint Evêque ». Plus tard, en septembre 1630, de passage à Lyon où était conservé le Cœur embaumé de saint François de Sales, le Roi gravement malade recouvra la santé par son intercession. A peine le pieux monarque eut-il touché la sainte relique « qu'il s'écria pénétré de joie : Je suis guéri. » Il l'était en effet et en reconnaissance il fit don à la Visitation d'un magnifique reliquaire d'or. (Œuvres XVI, p. 176, note I).

Aujourd'hui Louis XIII a dix sept ans ; la reine Anne d'Autriche en a seize. « Madame l'Ainée », la princesse Christine sœur du doi, douze ; Gaston d'Orléans en a dix, et « Madame la Cadette » en a neuf. Elle deviendra la femme de Charles Ier d'Angleterre. Et Bossuet redira, avec toute la splendeur de son verbe, en 1669, la gloire et les malheurs d'Henriette de France et d'Angleterre. Quant à Gaston duc d'Orléans, la Mère de Chaugy nous raconte qu'en l'année 1642, en deux mois consécutifs qu'il demeura en la ville d'Annecy, il « ne passa aucun jour de venir entendre deux Messes auprès du tombeau du serviteur de Dieu, une, disait-il, pour rendre son devoir à l'Eglise, et l'autre, pour honorer et invoquer son protecteur François de Sales. » (Process remiss. Gebenn. II ad 19^m^ interrogatorium. Œuvres XVIII, p. 309, note I).

Ecoutons Saint François de Sales lui-même nous narrer ses impressions :

« Le Roi, la Reine, Monsieur, Frère du Roi, Madame l'ainée et Madame la cadette firent ensuite grande fête à son Altesse, mais le Roi surtout, qui au dire de tous les siens, a donné des marques extraordinaires de joie.

« Madame l'ainée est accomplie, la majesté et la bonté sont empreintes sur ses traits ; elle est grande pour son âge et met une grace incomparable à accueillir, avec une modestie et une gravité singulière ceux qui l'approchent. Son prédicateur, mon grand ami et homme très pieux (sans doute s'agit-il du Père Binet) m'a dit qu'elle est douée d'une rare piété, d'une exquise prudence, d'une bonté remarquable. » (Œuvres XVIII, p. 309-310).

Son indulgence, sans doute, sinon sa perspicacité, ne lui a point permis de remarquer ce que vit mieux le Nonce Bentivoglio : « C'est, dit-il, un joyau de piété et de vertu. » (La Nunziatura, vol. III, p. 65), mais il n'ignore pas, et ne laisse point ignorer que la fille de Henri IV avait de grandes ambitions, et qu'un trône royal n'eut été disproportionné ni à sa taille, ni à ses désirs. Faute de roi, elle voulait bien se contenter de l'héritier d'un duc. Eut-elle plus tard à regretter, à la Cour de Turin, de n'avoir pas connu les grands honneurs de Madame la cadette devenue Henriette d'Angleterre. En tout cas, elle gardera toujours à François et à la Visitation l'affection des premiers jours, alors qu'elle l'avait demandé comme grand aumonier.

Le Cardinal ambassadeur fut reçu par Louis XIII en audience privée le soir même de son arrivée à Paris. Le 12 Novembre, au nom de Charles Emmanuel Ier, il avait demandé officieusement, pour le Prince de Piémont, la main de Christine de France. Le 21, il renouvelait officiellement cette demande. Le mariage fut résolu en principe, bien qu'on attendit encore, pour le rendre public, le consentement du roi d'Espagne. Mais on ne se souciait pas de celui de Marie de Médicis, la Reine mère.

A Paris, l'Evêque de Genève trouve un grand changement depuis son précédent séjour : « J'ai tort, écrit-il toujours à la même correspondante, de vous escrire si longuement, sachant qu'on doit envoyer des relations détaillées du voyage, et de tout ce qui s'est passé. J'y ajouterai seulement que j'ai trouvé à Paris un tel accroissement de piété que c'est merveille. Le Roi surtout a une si haute idée de la très sainte religion catholique, qu'on peut espérer toutes sortes de bénédictions sur ce royaume. » (Œuvres, XVIII, p. 310).

Entre temps, l'Evêque de Genève écrit lui-même directement au Prince de Piémont qui, de Turin, attend des nouvelles, avant de venir lui-même à Paris. A la date du 18 décembre 1618, il lui dit donc :

« Monseigneur,

« En cette grande allégresse de tout ce royaume sur l'heureuse conclusion du mariage de Votre Altesse, je ne

puis ni ne dois m'empescher de rendre quelque tesmoignage de la mienne, laquelle certes, est d'autant plus grande, que d'un côté je suis plus obligé à la bonté de Votre Altesse, et de l'autre, j'ay reconnu plus particulièrement un très parfait assemblage de perfections en Madame, au visage, au maintien, au parler ; en la conduite de laquelle on remarque tant de traits de bonté, de prudence, de douceur et de dévotion, qu'on ne scait discerner laquelle de ces perfections y est plus parfaite. Et parce que la Sainte Ecriture dit (Eccl. I, XXVI, 1) que le mary d'une femme bonne est heureux, je puis dès à présent augurer toute sorte de bonheur à Votre Altesse pour ce regard, et comme la même Ecriture nous annonce (Prov., XIX, 14) : la maison et les richesses (nous) sont acquises par nos pères, mais la femme sage et (vertueuse) à proprement parler est donnée comme un précieux présent de la libéralité divine.

« Au surplus, Monseigneur, je ne scaurais exprimer avec combien de grâce Monseigneur le Cardinal se comporte en cette Cour, et combien il est adroit à mesler la qualité de grand Prince, que sa naissance lui a donnée, avec celle de très digne Cardinal, que sa profession lui fait tenir, alliant admirablement bien la franche et générale courtoysie, qui est si désirée et estimée de cette nation, avec la modestie et biensaiance, qui y est si préticuse, comme par tout le monde.

« Ainsy donq, Monseigneur, à Dieu soit de toutes parts honneur et gloire, avec très humble action de grâces (Tim., I, 17 ; Apoc., VII, 12) pour les consolations qu'il donne, et qu'il prépare encor à son Altesse Sérénissime et à la Vôtre, de laquelle je suis sans fin,

Monseigneur,

« Votre très humble, très fidèle et très obéissant orateur et serviteur.

« Franç, E. de Genève.

« Paris, 18 décembre 1618. »

Et saint François, mêlé de si près aux affaires de la Cour, ne s'en laisse point éblouir. Le 24 décembre, il écrit à la Mère de Chantal, à Bourges : « ...Ouy, ma fille, j'ay prêché ce matin devant la Reyne et tout son beau monde ; mais,

en vérité, je n'ay pas prêché avec plus de soin, plus d'affection, ni plus de playsir qu'en ma pauvre petite Visitation. Ah ! ma fille, que la vive présence du Roy et de la Reyne du ciel, fait bien ecclypser devant les yeux de nostre cœur, toutes autres grandeurs de la terre... » (Œuvres XVIII, p. 318).

Et à la même, quelques jours après (29 décembre), il dit encore : « Ne croyez pas, ma très chère mère, qu'aucune faveur de la Cour me puisse engager. O Dieu, que c'est chose bien plus désirable d'être pauvre en la mayson de Dieu que d'habiter dans les grands palais des rois. (Ps. XXXIII, 11). Je fais ici le noviciat de la Cour ; mais jamais je n'y ferai profession, Dieu aydant. La veille de Noël, je preschais devant la Reyne aux Capucines (ou aux Capucins) où elle fit sa communion ; mais je vous assure que je ne preschais ni mieux, ni de meilleur cœur devant tous ces princes et princesses, que je fay en notre pauvre petite Visitation de Nessi... » (Œuvres, XVIII, p. 320).

Même à la Cour, son cœur était à Annecy. Il écrit ce même jour à Madame de la Fléchère : « Je suis ici jusques à Pasques ; et, croyez-moi, ma très chère Fille, puisqu'il le faut, j'y suis de bon cœur, mais d'un cœur qui se plairait grandement d'être parmi nos petitesses et dans mon païs. Il ne se peut dire toutefois combien on voit d'exemples de piété ici, mesme au milieu de la Cour. Mais, en somme, je n'y ai pas mon devoir, ni mes chères brebis... » (Œuvres, XVIII, p. 319).

Pris par les affaires de la Cour et surtout par l'exercice de son ministère spirituel, l'Evêque de Genève en est tout accablé :

« Je me porte bien, écrit-il à la Mère de Chantal.... Plus je vais en la connaissance du monde, plus j'estime heureux ceux qui sont à Jésus-Christ, quoy qu'ils endurent pour luy.

« ...J'ay eu un certain engourdissement de jambes, qui passe, et ne m'a nullement empesché d'aller et faire tout ce que j'ay voulu. » (Œuvres, XVIII, p. 333).

Sans doute, a-t-il fait tout ce qu'il a voulu, mais c'est qu'avec une énergie souriante, il va jusqu'au bout de ses forces pour rendre service au cher prochain. Entretiens,

visites, correspondance, diplomatie, prédications, confessions, direction, il mène tout de front. Ce n'est qu'à bout de souffle qu'il avoue être accablé.

« Je n'ay seulement pas loysir de revoir vostre lettre, pour voir si j'y oublie rien... » (p. 333), dit-il à la Mère de Chantal. Et à Madame de Granieu, le 16 janvier 1619 : « ...Je me porte bien, ma très chère Fille, quoy qu'accablé du travail des prédications (qu'il me faut) faire à tous propos et devant les peuples et devant la Cour, mais cela ne durera que jusques à Pasques (que, Dieu) aydant, je me retirerai en mon petit bercail...

« Je voudrais bien avoir le loysir d'escrire à Madame de Saint-André, car il m'est advis que je luy dois cela pour l'affliction que son cœur aura eu au trépas de Monsieur de la Coste ; mais il n'y a moyen. Je m'en vay prier pour elle... » (Œuvres, XVIII, p. 342). A une autre correspondante, Madame de Veyssilieu, il écrit pareillement : « ...Si j'ai retardé à vous escrire, attribués le, je vous prie, à ce tracas insupportable parmi lequel il faut faire plus qu'on ne peut et qu'on ne veut, et ne faire pas ce que l'on veut, encor que l'on le peut... » (Œuvres, XVIII, p. 343).

Son historien Charles-Auguste résume ainsi cette presse où saint François était engagé : En vérité, c'était « à tous propos et devant le peuple et devant la Cour » que le saint Evêque distribuait la parole de Dieu. Après la station à Saint-André-des-Arts, toutes les églises et chapelles de Paris voulurent l'entendre, et il lui arriva de prêcher deux, trois et jusqu'à quatre fois un même jour. « D'où l'on a remarqué despuis qu'il fit autant de prédications à Paris qu'il y a de jours en l'an. » (Charles-Auguste : Histoire, etc., Livre IX).

Pendant ce temps, à Saint-Germain et à Paris, se poursuivaient les pourparlers en vue du mariage de son Altesse avec Christine de France. Ils furent longs et laborieux. Plusieurs pensaient qu'ils allaient être rompus. Le Président Favre et le Comte de Verrua le croyaient et ne songeaient plus qu'à retourner en Savoie. Saint François de Sales, au moment critique, leur rendit confiance. « Un matin, au sortir de l'autel : « Attendez, leur dit-il, et Dieu fera tout. » Quelques jours après, le 11 janvier, le contrat

de mariage entre Christine de France et Victor-Amédée de Savoie était signé. » (D'après Cambis : Vie manuscrite de Saint François de Sales, T. II, p. 717. Œuvres, XVIII, p. 347, note 2, et p. 336, note 1).

D'ailleurs, l'Évêque de Genève donnait toute assurance à la Mère de Chantal ; il lui écrivait le 19 janvier :

« ...Vous ne doutez plus de notre mariage, je m'asseure, car vous aurez sceu meshui que le contrat fut solennisé il y a neuf jours, que tout s'est passé avec un bonheur nompareil. Les ambassadeurs ont visité notre chère petite Madame avec titre de *Votre Altesse* et conjouissance de son mariage ; c'est la plus brave princesse qu'il est possible de voir. Le Roi a écrit à Monsieur le Prince de Piémont avec le tiltre de beau-frère ; le Roy d'Espagne a rendu tesmoignage d'agreement. En Piémont et Savoye, on a fait des allégresses incroyables les festes de Noël, lorsque le Prince eut receu les couleurs des faveurs ou les faveurs des couleurs de Madame ; et le Prince publia un cartel pour un tournois général, auquel il invite toute l'Italie, à venir voir mourir à ses pieds tous ceux qui diront que l'amarante n'est pas la plus belle de toutes les couleurs, et la Princesse qui favorise cette couleur, la plus digne qui est (sic) jamais été, et que le chevalier qui est son esclave n'est pas le plus heureux du monde. Mais certes, je ne scai pas trop bien l'histoire de ce cartel ; aussi n'est-elle pas trop propre pour être leue en réfectoire. Je veux dire en somme que nostre mariage est fait ; et son Altesse ne fit jamais tant de démonstration d'une véritable et extraordinaire joie, comme il fait maintenant. Monsieur le Prince sera icy dans trois semaines. Voilà pour ce point. » (Œuvres, XVIII, p. 347-348).

De fait, le Prince de Piémont, Victor-Amédée, arriva à Paris, le 6 février, avec son frère le Prince Thomas, après un rapide voyage par Montmélian, Chambéry, Grenoble, Lyon, Roanne. Quatre jours après, se fit le mariage. Il fut célébré sans solennité dans la chapelle du Louvre. La Reine Mère n'était toujours pas là.

Saint François de Sales eut bien voulu revenir au plus tôt. Le désir du Prince lui fit retarder son voyage. Il s'en ouvre à ses amis et va de son mieux employer le temps de

son séjour dans la capitale. Il en parle ainsi à la Mère de Chantal qui est à Paris pour la nouvelle fondation de la Visitation.

« Paris, 28 avril 1619.

« Ma très chère Mère,

« Voici donc le conte de ma journée. Ayant passé toute la matinée à Saint-Germain, et deux heures qu'au chemin qu'en chaire, et un'heure et demie avec des dames qui me sont venu voir après le sermon, j'ay trouvé le bon M. Berger qui ira voir M. le grand vicaire pour lui annoncer et faire trouver bon le jour auquel vous commencerez à paraître, estimant que ce compliment estait necessaire. Delà, je suis allé chez Madame la Marquise de Verneuil, que j'ayme certes bien, car elle est, à mon avis, bien franche. Or, elle m'a dit enfin qu'il fallait prendre la maison qui est près de l'hôtel de Guise et qui est, ce dit-elle, à Mademoiselle de Creil et qu'elle la nantira d'une rente qu'elle répondra de valoir 24 mille écus, dont, par après, vous lui tiendrez conte, à commodité, ce qu'elle veut donner detrait. Elle dit plus que l'hostel du Cardinal de Guise qui est proche de cette mayson, nous sera encor vendu si nous le voulons. Mais prenez garde néanmoins qu'on ne luy dérobe ses tapisseries.

« Ne voilà pas une bonne négotiations ? » (Œuvres, XVIII, p. 371-372).

Cette négociation n'aboutit point, les Visitandines louèrent une maison au faubourg Saint-Michel et y entrèrent le 2 juillet.

Avec la Marquise de Verneuil, qui tenait ce titre de Henri IV, le saint dut s'entretenir des affaires du passé. Fit-il allusion à la visite que François de Sales, encore prévôt, avait faite au Roy Henri IV au château d'Annecy en 1600 ? Elle n'eut pas, dans ce cas, beaucoup de peine à se souvenir qu'elle aussi, alors favorite du roi, était là. Il s'agissait maintenant de bien autre chose.

Pendant son troisième séjour à Paris, l'Evêque de Genève fit une rencontre célèbre entre toutes, celle de Madame

Angélique Arnaud, abbesse de Port-Royal. Elle avait alors 27 ans. Né le 8 septembre 1591, son père avait obtenu pour elle l'abbaye bernardine de Port-Royal. En attendant qu'elle put devenir Abesse, elle entra à l'âge de huit ans à l'abbaye de Maubuisson que dirigeait alors la scandaleuse Angélique d'Estrée, sœur de Gabrielle d'Estrée, elle aussi favorite de Henri IV. A onze ans, par fraude, elle devenait Abbesse de Port-Royal. Sa vraie personnalité ne parut que vers l'âge de dix-sept ans, où, bouleversée par une prédication, elle résolut, sur les conseils d'un vieux moine, de réformer son abbaye. Ce fut tragique et grandiose. Clôture et pauvreté : elle obtint cela contre vents et marées. La scène du guichet qui interdisait même à son père l'entrée du monastère, fit d'elle la reine incontestée de la maison. La grande discipline monastique fleurissait de nouveau dans son cloître.

Quand François arrivait à Paris, Angélique Arnaud venait d'être appelée à Maubuisson pour réparer les scandales de son Abbesse et réformer aussi ce monastère. C'est en avril 1619 qu'il y alla pour la première fois. Il y donna la confirmation à un enfant et prêcha dans la chapelle. L'impérieuse Abbesse fut subjuguée par cette éloquence toute cordiale et évangélique. Elle eut un grand désir de lui confier sa conscience. Ce qu'elle fit. Et c'est là l'origine des admirables lettres de Saint François à la Mère Angélique, à Maubuisson. La première est du 26 avril 1619. Elle est de François, à Paris, comme les six suivantes. A son retour, en septembre, une lettre est écrite de Tours, le 19 septembre ; une autre d'Amboise, le 22. Les huit dernières sont d'Annecy. La correspondance se clôt le 24 janvier 1622.

François fit plusieurs visites à Maubuisson ; et même, en juillet (non en août) 1619 (Œuvres, XVIII, p. 409, note 1), il y resta plusieurs jours, retenu par la maladie. Le 22 juillet, il en donne avis à la Mère de Chantal, à Paris :

« Ma très chère Mère, dit-il, il est vray que je suis revenu tout gay, à mon advis. Les cinq premiers jours de mon séjour à (Maubuisson), je fus travaillé de faiblesse et d'inquiétude ; la femme de Port-Royal, qui est une

archimédecine, me traita tout à fait comme il le fallait, avec de l'eau de rhubarbe que je meslai avec mon vin, qui me purgea et me restreignit insensiblement. Despuis, je me porte bien, non pas pour aller faire encore de grands efforts, mais pour me renforcer de jour en jour... » (Œuvres, XVIII, p. 409-410).

Visites ou correspondance, tout tendait à mettre dans l'âme d'Angélique Arnaud, altière, impérieuse, avide de coups de force et d'austérité, le calme, la patience, la suavité. « Ma Fille, disait-il, accoutumez-vous à faire tout ce que vous ferez, doucement et tout bellement. » (Œuvres, XIX, p. 125). « Ne vous chargez pas trop de veilles ni d'austérité (et croyez-moi, ma très chère Fille, car j'entends bien ce que je dis en ceci) ; mais allez au Port Royal de la vie religieuse par le chemin royal de la dilection de Dieu et du prochain, de l'humilité et de la débonnaireté... » (Œuvres, XVIII, p. 329). Lui ayant écrit : « Si jamais vous m'escrivez des nouvelles de votre cœur, vous n'avez pas besoin de vous signer, ni de marquer le lieu d'où vous m'écrivez, ni de parler de vous ains seulement de la fille que je vous ai recommandée... » (Œuvres, XVIII, p. 390) il pouvait lui parler ainsi : « ...Dites à cette fille bien aimée que je vous ai tant recommandée et que j'ay tant à cœur, que je persévère à lui dire que Dieu la veut tirer à une excellente sorte de vie ; dont elle doit bénir cette infinie bonté qui l'a regardée de son œil aimable. Mais je lui dis aussi que le chemin par lequel elle doit suivre cette vocation n'est point extraordinaire ; car, ma chère fille, c'est une douce, paisible et forte humilité, et une très humble, forte et paysible douceur.

« Dites luy, ma très chère fille, qu'elle ne doit en sorte quelconque penser si elle sera des âmes basses ou des hautes, ains qu'elle suive la voye que je lui ai marquée et qu'elle se repose en Dieu, qu'elle marche devant icelluy en simplicité et humilité, qu'elle ne regarde point où elle va mais avec qui elle va. Or, j'entends qu'elle va avec son Roy et Espoux et son Dieu crucifié ; où qu'elle aille, elle sera bienheureuse. C'est aller avec l'Espoux crucifié que de s'abaisser, s'humilier, se mespriser soi même jusqu'à la mort de toutes nos passions et je dis jusqu'à la mort

de la croix. Mais, ma chère Fille, notez que je réplique que cet abaissement, cett'humilité, ce mespris de soy-même doit être pratiqué doucement, paisiblement, constamment et non seulement suavement mais allègrement et joyeusement... » (Œuvres, XVIII, p. 399-400).

Dans toutes ses lettres, c'est toujours la même doctrine de suavité, de paix, d'humilité, de joie, que le saint fait entendre à cette âme forte, mais excessive et intransigeante.

Elle était d'autant plus nécessaire que la Mère Angélique se heurtait à d'incroyables difficultés, comme au jour, où Madame d'Estrée voulut, avec une bande de Seigneurs armés, reprendre possession de son abbaye de Maubuisson. Angélique Arnaud céda pour un temps, mais revint bientôt en vainqueur, sous la garde deux cents archers, envoyés par M. Arnaud lui-même. François, à cette nouvelle, lui écrit ; mais à peine fait-il allusion à l'événement, afin qu'elle n'en tire point gloire.

« J'ay sceu dit-il, à mon départ de Paris que vous estiez rentrée dans Maubuisson avec votre petite troupe, mais je n'ai peu savoir si vous aviez trouvé vos papiers, vos meubles de dévotion, et votre argenterie sacrée ; car celle (Angélique d'Estrée) qui s'est elle-même desrobée à Dieu, pourquoi ne desroboit-elle pas toute autre chose ?... » (Œuvres XIX, p. 21).

Humilité, douceur, paix intérieure, obéissance ; c'est dans cette voie que la conduit l'Evêque de Genève, au point que le désir vint à l'Abesse de tout quitter pour devenir humble Visitandine. La Mère de Chantal volontiers l'eut acceptée. François de Sales fut plus prudent. Sous sa conduite, jusqu'à quel héroïsme fût monté cette âme ambitieuse de bien, puissante mais indomptée, Dieu le sait ; il n'entre pas dans notre dessein de dire où la conduisit M. de Saint-Cyran.

A Paris, l'Evêque de Genève eut bien d'autres relations, son abondante correspondance en fait foi, Madame de Sainte-Beuve, madame de Villeneuve, fondatrice des filles de la Croix, la présidente de Lamoignon, la duchesse de Noailles, la duchesse de Vendôme, madame de Villesavin, la comtesse de Joigny, première aide de saint Vincent de Paul.

Il connut aussi M. Bourdoise de sainte et bougonne mémoire. Il connut surtout saint Vincent de Paul qui faisait alors, chez les Gondi, fonction de précepteur. M. Vincent était aussi le confesseur de la comtesse de Joigny, femme du général des galères. En 1619, il était précisément à Paris et il déclare lui-même que, plus d'une fois, il eut « l'honneur de jouir de l'intimité de Mgr François de Sales. » Nous savons que l'Evêque de Genève lui confia la direction des Visitandines de Paris. Mais, de leurs relations, il ne demeure pas une seule lettre. Le Peintre Restout, dans une toile, représente l'Evêque de Genève confiant ses filles à Monsieur Vincent. Un peintre annécien, Pierre-Emmanuel Moreau, a peint, pour le retable du maître autel du grand Séminaire, les deux saints réunis. Avaient-ils, dans leurs conversations, entrevu que les Lazaristes, fils de saint Vincent de Paul, seraient les premiers recteurs du Séminaire d'Annecy ? Qui pourra jamais éclaircir le mystère ?

Il fallait pourtant songer au retour. Le 25 mai 1619, l'Evêque de Genève écrit à M. Soudan de la Palme, son filleul, fils de Jacques Soudan, notaire à Annecy (Œuvres XVIII, p. 381).

« ...Je ne vous scaurais assurer de mon séjour en cette ville, parce que, devant faire mon retour à la suite de Madame, sœur du Roy, nostre Princesse, je seray obligé de partir quant et elle, qui partira sur la fin de ce moys, comme l'on dit... » (Œuvres, XVIII, p. 381).

Cette fin du mois devait traîner jusqu'au 24 septembre 1619.

Le 28 mai, Saint François, écrivant à Madame de Charmoisy, lui signale que Monseigneur le Prince n'est plus à Paris, mais « à la cour de Tours » (Œuvres XVIII, p. 383). Une note historique explique ce mot. « Après le traité d'Angoulême (30 avril) que Marie de Médicis ne se décidait pas à ratifier, Louis XIII était parti pour Orléans; vers le 8 mai, afin d'essayer d'amener sa mère à la paix avec des conditions raisonnables. La cour se fixa ensuite à Tours, se rapprochant ainsi de l'Angoumois ; et le Prince de Piémont l'y avait suivie, bien que sa jeune femme demeurât, pour lors, à Paris. » (Œuvres XVIII,

p. 383, note 2). Le 5 juin, le Prince était revenu de Tours à Paris pour préparer le départ de la Princesse ; le 15, il se trouvait à Angoulême avec son frère le Prince Thomas, pour négocier auprès de la Reine Mère sa réconciliation avec Louis XIII.

Et saint François espère toujours un prochain départ : « Je suis encore ici, écrit-il au Duc Roger de Bellegarde, pour quelques jours, attendant ce qu'il plaira à Monseigneur le Prince de Piémont de m'ordonner sur mon retour, lequel, si je fais selon mon souhait, se fera du costé où vous serez. » (Œuvres XVIII, p. 394). Le Cardinal Maurice avait déjà quitté Paris en mars, pour gagner le Piémont. Victor Amédée devait attendre jusqu'en septembre. Enfin, le 12 septembre, saint François de Sales pouvait annoncer son départ. « Je pars enfin demain matin », écrit-il à la Mère Angélique Arnaud. (Œuvres XIX, p. 14).

Après une année presque entière d'absence, l'Evêque de Genève reprenait le chemin de la Savoye le 13 septembre au matin. Mais il devait faire une halte en Touraine auprès de la cour.

Quelques jours auparavant, le 5 septembre, avait eu lieu à Coucières la réconciliation de la Reine Mère, Marie de Médicis, et du Roi. Louis XIII, Anne d'Autriche, et une suite brillante de princes, de princesses, de ducs, de maréchaux, de seigneurs et de dames étaient venus au devant de Marie de Médicis. Les deux cours reprirent ensuite le chemin de Tours et les réceptions recommencèrent. (De Stefani. La Nunziatura di Francia del card. Bentivoglio. Firenze 1867, vol. III, p. 486, Œuvres XIX p. 14, note 1).

Saint François, parti de Paris le 13, passa par Etampes, Chartres, Orléans, et arriva à Tours, probablement le 17 au soir. (Œuvres XIX, p. 19, note 2). Sa correspondance jalonne la route et marque toutes ces étapes. Dès le 18, le Saint écrit à la Mère de Chantal à Paris, de Tours où il est arrivé : « Nous partons samedi et allons droit à Bourges, puis à Moulins, de sorte que nous verrons toutes nos Sœurs.

La Reine Mère m'a fait caresse, et si, je n'en suis point plus glorieux pour cela, la vue de ces grandeurs du monde,

me fait paraître plus grande la grandeur des vertus chrétiennes et me fait estimer davantage leur mespris. Quelle différence, ma très chère Mère, entre cette assemblée de divers pétendans (car la cour est cela et n'est que cela) et l'assemblée des âmes religieuses qui n'ont point de prétention qu'au ciel ! Oh ; si nous savions en quoi consiste le vray bien !... » (Œuvres XIX, p. 19).

Même langage le lendemain dans une lettre à Madame Angélique Arnaud : « Or sus, ma très chère Fille, parmi toutes ces grandeurs de la cour (où il faut que je vous die que je suis fort caressé) je n'estime rien tant que notre condition ecclésiastique. O Dieu, c'est bien autre chose de voir un train d'avettes, qui toutes concourent à fournir une ruche de miel, et un amas de guespes qui sont acharnées sur un cor mort pour parler honestement... » (Œuvres XIX, p. 21-22).

Dans une lettre écrite entre Roanne et Voreppe, du 5 au 19 octobre, saint François donne comme le récit complet de son voyage et de ses entrevues de Tours.

« Là (à Tours), dit-il, je vis la Reine Mère, et lui fis la Révérence à l'arrivée ; et elle me favorisa grandement par le témoignage qu'elle rendit du désir qu'elle avait eu de me voir, et de celui qu'elle avait de m'ouir, et de me voir plus longuement. » (Œuvres XIX, p. 37-38).

Il est touchant de voir la Reine Mère s'approcher ainsi de saint François de Sales, et lui prodiguer ses « caresses » comme il dit lui-même. Vexée de l'attitude de Louis XIII, jalouse de la reine régnante Anne d'Autriche, entourée de brigue, étouffant elle-même d'ambition, elle n'avait que trop senti la piqûre des guespes et le bourdonnement des frelons qui voltigeaient à la cour. Même après la réconciliation, elle était bien aise de reposer son cœur meurtri sur le cœur compatissant de saint François de Sales, et de lui demander remède à ses illusions tombées.

Mais voici bien un autre personnage : Ecoutons encore Saint François de Sales :

« J'appris, dit-il, à connaître tout plein de prélats et particulièrement M. l'Evêque de Lusson qui me jura toute amitié et me dit qu'enfin il se rangerait à mon parti, pour ne penser plus qu'à Dieu et au salut des âmes. Je vis

monsieur le Cardinal de la Rochefoucaut qui m'obligea infiniment et me dit qu'il désirait faire l'union des Audriettes et qu'il aurait un soin tout particulier de la Mayson de sainte Marie, c'est-à-dire, dit-il, de vos Filles. Or je vous dis tout ceci afin que si la Reine Mère va demeurer à Paris, vous puissiez aux occurences employer la faveur de M. de Lusson, puysqu'il m'aime, et que vous espériez aussi en celle de M. le Cardinal. » (Œuvres XIX, p. 38).

Voici donc reparaître Richelieu. Il avait partagé jadis la disgrâce de la Reine Mère. Louis XIII maintenant, en faisait l'ouvrier de sa réconciliation avec Marie de Médicis. Le grand ministre rentrait glorieusement en scène, et la Providence le mettait en face de l'Evèque de Genève.

Curieuse rencontre, à coup sûr, que celle de ces deux génies, François de Sales et Richelieu. L'homme d'Etat semble bien avoir, pour un jour au moins, subi l'ascendant de l'homme de Dieu. Mais il paraît bien aussi que celui qui, en 1627-1628, devait faire le siège de La Rochelle, ne demanda point à François avec quelles armes, en 1594, il avait fait le siège du Chablais.

Richelieu avait trente-cinq ans, un plan grandiose à réaliser pour la grandeur de la France, une ambition à la mesure de son génie, une intelligence prodigieusement apte au maniement des affaires les plus ardues, une volonté de fer pour les conduire au terme. La faveur royale allait enfler sa voile ; il voguait vers la gloire.

Se souvint-il jamais qu'il avait promis à saint-François de Sales de ne « penser plus qu'à Dieu et au salut des âmes » ?

Il est certain toutefois que l'amitié qu'il lui jura, survécut à l'entrevue de Tours. Quand, en 1622, François se trouvait à Lyon, dans cette petite cahutte de la Visitation, où il devait bientôt mourir, il reçut la visite de Richelieu devenu Cardinal. Il était venu à Lyon pour y recevoir du Roy la barette rouge. De de Luynes mort, il héritait le pouvoir, de Mgr de Paris, défunt, la pourpre cardinalice. Il ne dédaigna pas de voir le pauvre hôte des Visitandines.

Que se dirent-ils ? Nul ne le sut.

« En 1630, le grand Ministre traversait la Savoie à l'occasion de la guerre de la succession de Mantoue, il s'arrêta au tombeau de l'Evêque de Genève et y rendit ses vœux avec grande révérence, déposent plusieurs témoins du second procès de béatification. (Œuvres XIX, p. 38, note 2).

Toujours dans la même lettre à la Mère de Chantal, l'Evêque de Genève narre ainsi son entrevue avec un autre personnage éminent :

« Je vis enfin le Cardinal de Retz, qui d'abord m'invita à demeurer en France par une proposition, laquelle estant bien ménagée, serait la plus convenable à mon esprit de toutes celles qu'on m'eut pu faire. J'en conférais avec M. de Bérulle et avec mon parfait ami M. des Hayes, duquel, quand il viendra à Paris, vous pourrez savoir plus entièrement la chose ; car je lui écrirai qu'il vous en parle, bien que nous fussions demeurés d'accord que nul n'en sceut chose du monde, d'autant que je pensais vous le pouvoir escrire au long ; ce que je vois maintenant n'estre pas pas possible, ni asseuré. L'affaire n'est pas encore preste, ni ne le sera pas si tost ; et tandis, nous escouterons ce que Dieu en ordonnera ; à la plus grande gloire duquel je veux tout réduire ; et, sans laquelle, je ne veux rien faire, moyennant sa grâce, ainsi que je fis entendre à mondit seigneur le Cardinal d'abord et le luy répliquai de rechef estant à Amboise, où il m'en parla encore plus cordialement ; et Monsieur le Cardinal de la Rochefoucalut m'entendit un mot devant M. le Prince (Victor Amédée, prince de Piémont), mais en sorte que cela ne fut point considéré. On me dit despuis que M. l'Archevesque de Sens (frère du Cardinal du Perron) en avait parlé fort longuement au Roy, qui y avait pris plaisir. Mays en fin, si Dieu ne le veut de sa volonté d'approbation, je ne le veux jamais vouloir, et ni mettray du tout rien du mien, que mon consentement à la Providence céleste, quand je connoistray que ce sera son service. »

Henri de Gondi, fils d'Albert, duc de Retz, avait vingt-quatre ans, quand il succéda à son oncle, en 1616, sur le siège de Paris. Cardinal deux ans après, ce fut un prélat « des plus éminents en charité, humilité, douceur d'esprit, zélé à la gloire de Dieu et prudent. » (Process. Remiss.

Parisiensis ad, art. 24). Il mourut en 1622 comme Saint François. C'est ce personnage considérable, qui venait à Tours réitérer ses instances auprès de l'Evêque de Genève, pour lui faire accepter d'être son coadjuteur sur le siège de Paris. Celui-ci avait autrefois refusé les offres pressantes du Roi Henri IV ; il écoutait maintenant avec moins d'aversion les invitations officieuses du Cardinal de Paris. Indifférent à tout, sauf à la gloire de Dieu, on lui avait fait entendre que, de Paris, il eut facilement pu passer en Angleterre pour tenter la conversion du roi Jacques Ier. Ce projet n'eut pas de suite et, la Providence secondant l'inclination de son cœur, il demeura Evêque de Genève, et il est la gloire d'Annecy. (Œuvres XIX, p. 39, note 1).

« Le Roy, écrit encore notre saint, me donna ses commandements fort aimablement, et tant lui que la Reyne mère témoignèrent à son Altesse qu'ils avoit (sic) à playsir que je suivisse Madame. Là, à Amboise, nous reçumes l'avis que nous irions à Nice et à Chateaumorand ; avant hier nous fusmes avertis que nous allions droit à Grenoble et dela en Savoie, à Chambéri, d'où je me retirerai à Annessi... » (Œuvres XIX, p. 40).

En fait, Saint François de Sales quitta Tours le 21 septembre. Deux étapes, importantes entre les autres, le séparaient de la Savoie, Bourges et Moulins.

« A son arrivée à Bourges, Christine de France, princesse de Piémont » fut rencontrée par le mère et eschevins à trois lieus, accompagné d'environ 50 chevaux. A l'entrée de la ville, tous les habitans se trouvèrent en armes et luy firent une belle salve, où tout le canon tira pareillement ; et fut lougée au lougis du Roy, où elle fut visitée de leur Evêque et tous les cors de la cité. » (Lettre l'abbé de le Mente : Œuvres, p. 33, note 1).

Le 28 ou 29 septembre, de Bourges, saint François écrit à la Mère de Chantal : « Ici à Bourges, entre les caresses non pareilles de Notre Monseigneur l'Archevêque, en sa mayson, j'ay reçu votre lettre du 23 de ce moys, unique jusques à présent, que j'aye reçue. Mais j'admire bien plus que, vous ayant écrit de Chartres, d'Orléans, de Tours, d'Amboyse, vous n'en ayez encore reçeu pas un seul mot. Au moins suis je asseuré que M. Floccard vous aura veue

et fidèlement mis en main ma lettre, à l'heure que j'escris celle-ci, si quelque disgrace ne lui est survenue. » (Œuvres XIX, p. 31-32).

Hôte de Monseigneur André Fréymiot, frère de la Mère de Chantal, saint François aimait d'un amour tout fraternel ce prélat qu'il avait rencontré à Dijon en 1604, et qu'il avait même assisté à la célébration de sa première Messe. Le 5 octobre, l'Evêque de Genève lui avait écrit une lettre demeurée célèbre sur la prédication (Œuvres XII, p. 299) et qui donne des leçons précieuses sur l'art de la plume et de la parole.

Et notre Saint continue sa lettre...

« Nos sœurs, dit-il, ont été consolées plus qu'il ne se peut dire, bien qu'en cet embarras incroyable, je ne les ay guière veu en particulier, ainsi seulement à la messe et exhortation. De leurs nouvelles, je vous en escriray par chemin, entre ci et Moulins, comme des nouvelles de celles de Moulins, entre Moulins et Lyon ; car, en ces villes, qu'on fait les compliments à Madame, il n'y a nul moyen d'escrire qu'aux heures esquelles vous ne voulez pas que j'escrive. (Œuvres XIX, p. 32-33).

Ainsi fut-il fait. On partir de Bourges de grand matin et on arriva à Moulins « de fort bonne heure ». Comme à Bourges, on fit aux illustres voyageurs une réception princière. Plus qu'à Bourges même, François fut tout entier plongé « au milieu du tintamarre de cette presse » (Œuvres XIX, p. 29), car il ne peut pas, de Moulins, écrire une seule lettre.

A peine a-t-il le temps de visiter ses chères filles de sainte Marie (p. 44), dont la maison avait été fondée en 1616, sous le gouvernement de la Mère de Bréchard. Il loge chez M. de Parlierne, trésorier de France à Moulins, lequel conserva avec dévotion la chambre et le lit où François de Sales avait couché. (E. Lecouturier : F. Madeleine de Chaugy, p. 14, note 4).

Les réceptions ont lieu au château de Moulins. Les de la Guiche et de saint Géran, grand protecteur de la Visitation, font les honneurs aux voyageurs princiers, et François est des invités. C'est là que l'Evêque rencontre une petite enfant qui devait devenir illustre parmi les filles de la Visitation : Jacqueline de Chaugy.

« Il me fit, dit-elle elle-même, dans sa déposition au procès de canonisation de saint François de Sales, le signe de la croix sur le front avec le pouce, et me dit avec grande débonnaireté qu'il me marquait pour être de ses filles de la Visitation sainte Marie dont, pour lors, je ne fis que me sourire, n'ayant encore aucune pensée pour la religion..., ne pensant qu'à la vanité et à la bagatelle... » (E. Lecouturier, F. Madeleine de Chaugy, p. 16).

Entrevit-il lui-même, dans une vue prophétique, ce que deviendrait cette enfant ? c'est possible. En tout cas, il bénissait ainsi, celle qui, devenue Supérieure de la sainte source, allait obtenir, le 28 décembre 1661, du Pape Alexandre VII, sa béatification, et, le 19 avril 1665, sa canonisation. Elle subira les plus déconcertantes épreuves, supportera héroïquement les plus douloureuses accusations de la part d'un successeur de Saint François de Sales, Monseigneur Jean d'Arenthon d'Alex, et réhabilitée, mourra Supérieure de la Visitation de Turin, le 7 septembre 1680.

De Moulins, on gagna Lyon, et ce fut de nouveau, réceptions, révérences et compliments. Festes et festins se continuaient sans interruptions. Enfin on arriva à Chambéry. Christine de France posa la première pierre d'un nouveau couvent. Elle regagna Turin, et Monsieur de Genève regagna son cher Nessy.

De Chambéry encore, il écrivit plusieurs lettres, dont l'une à la mère de Chantal, le 30 Octobre 1619 :

« ... Madame son Altesse et M. le Prince ont voulu que je fusse le grand Aumônier de madite Dame ; et vous me croirez, je pense, aysément, quand je vous diray que je n'ay directement ni indirectement ambitionné cette charge. Non véritablement, ma très chère Mère, car je ne sens nulle sorte d'ambition que celle de pouvoir utilement employer le reste de mes jours au service de l'honneur de Nostre Seigneur. Non certes, la court m'est en souverain mespris, parce que ce sont les souverains délices du monde, que j'abhorre de plus en plus, et luy et son esprit, et ses maximes, et toutes ses niaiseries... »

François accepta le titre de grand aumônier, et ce fut son Frère Jean François, son successeur sur le siège d'Annecy qui en fit les fonctions.

Lui même ne devait revoir ses illustres compagnons de route que deux ans après, à son voyage de Pignerol et Turin. La cour voulait le recevoir. Il préféra loger dans un monastère.

A peine revenu à son cher Nessy, en 1622, il se remettait encore en chemin à la demande des Princes de Savoie. Il allait mourir à Lyon.

Son dernier voyage nous ramenait les restes vénérés du saint Evêque, le plus illustre de la Savoie et d'Annecy.

Francis MUGNIER,
Président de l'Académie Salésienne.

CHRONIQUE MUSICALE

Pièce symphonique en « la ». — Emmanuel Ritz. — L'Orchestre d'amateurs d'Annecy a joué, à son concert du 1er février, en première audition, un morceau symphonique du compositeur annécien, M. Emmanuel Ritz. Le poste d'Alpes-Grenoble, relayé par la plupart des stations du réseau d'Etat, l'a radiodiffusé à son tour, le 23 mars, et inscrit à son répertoire.

Cette intéressante page symphonique débute par un thème voilé de mélancolie, qu'exposent les altos. Passant tour à tour aux violons, au basson, au cor, se nuançant de douceurs et de tonalités changeantes, il est repris par le hautbois et la flûte, puis, *forte*, par tout l'orchestre, avant de se fragmenter pour faire place au second thème. Sur un rythme ternaire, celui-ci s'élève comme l'ardente prière d'une âme douloureuse, inquiète et passionnée. Au moment où violoncelles et bassons en reprennent le motif initial, hautbois, clarinettes et cordes font entendre un chant tout vibrant d'espérance, tandis que le premier thème, en diminution, reparaît au cor. Un troisième motif s'établit sur un rythme berceur, grandit et s'apaise pour laisser reparaître le thème du début que reprennent les altos et qui disparaît bientôt, comme à regret, dans un mouvement très élargi.

Nous retrouvons, dans cette composition, l'inspiration mélodique et le style très particulier de l'auteur qui, jusqu'ici, s'était cantonné dans la composition d'œuvres chorales, pianistiques, d'orgue et de musique de chambre. Cette première œuvre symphonique, orchestrée avec art et richement harmonisée, a obtenu un succès mérité, dont l'auteur peut, à bon droit, être fier.

NOTES D'HISTOIRE

Le Comté des Equestres

Le Pagus Equestricus qui succéda à la Colonia Julia Equestris, fondée par César, ainsi que le rappellent une donation de 931 et un titre de 1101, avait fait partie au IXe siècle du royaume de Rodolphe Ier (1). Le « Comitatus Equestricus » est mentionné dans les textes du IXe au XIe siècles, comme comprenant Gimel et Bursins au canton actuel de Vaud, dans le voisinage de Rolle, Bougel près de Boursins, et Gland au N.-E. de l'ancien chef-lieu Nyon (2).

Le Pagus (vel Comitatus) Equestricus, écrit de son côté M. Mottaz, était au Xe siècle une circonscription s'étendant du Jura au Léman, dès l'Aubonne au Nord, jusque vers Seyssel sur le Rhône au Sud, et correspondant à peu près au territoire de l'ancienne Civitas Equestris dont Nyon était le centre, et qui fut rattaché au point de vue ecclésiastique au diocèse de Genève (3) (4).

La plus ancienne mention connue du Pagus Equestricus se rencontre dans l'acte de donation passé en 912 par la veuve d'Aribert « comte du pays Equestre », en faveur du monastère de Saint Pierre de Satigny. Un certain nombre d'actes des Xe et XIe siècles permettent de placer avec certitude dans le pays des Equestres les localités suivantes : Avenex, Bougel, Bursins, Burtigny, Cheserex, Commugny, Gimel, Gland, Gysins ou Bysins au canton de Vaud ; et Allemogne, Challex, Choully, Crest, Dardagny, Feigère, Logras, Mourex (5), Perey, Péron, Russin, Le Bourg Saint-Gervais, près Genève, Saint-Jean de Gonville et Versoix à l'ancien pays de Gex (6).

(1) Poupardin : *Le Royaume de Bourgogne*, Paris, Champion, 1907, in-8°, p. 15.
(2) Id : p. 268 (note).
(3) E. Mottaz : *Nouveau dictionnaire historique du canton de Vaud*, publié à Lausanne de 1914 à 1919. On disait aussi « La Cité des Equestres ». La civitas était alors une division territoriale dont le chef unique était devenu le comes. Cf. Fustel de Coulanges : *La monarchie française*, et Gasquet : *Précis des institutions politiques et sociales de l'ancienne France*.
(4) Le comté de Genevois n'avait pas la même extension que le diocèse de Genève, puisque celui-ci englobait le Pagus Equestricus, soumis dans l'ordre civil à l'autorité d'un comte particulier (Poupardin, p. 266). Quant à l'évêché de Genève, c'était une vraie puissance qui étendait son ombre jusqu'aux bords de l'Arly, du Rhône et du lac du Bourget. (*Hist. de Savoie*, Dufayard, 1914, p. 30).
(5) Mourex ou Mourex-le-Château, hameau voisin de Grilly.
(6) Ed Philippon : *Dict. topographique de l'Ain*, Paris, 1909.

Le dernier comte dont on fasse mention vers 1002 est le comte Almaric, dont le fils Robert pourrait être la tige des seigneurs de Mont. Le Comté des Equestres passa en 1031-1032 à l'archevêque de Besançon, Hugues, par suite d'une donation du roi Rodolphe à ce prélat qui était son ancien chapelain. L'évêque, trop éloigné pour l'administrer lui-même l'inféoda à Humbert de Cossonay, sire de Prangins. Divers actes montrent que ce dernier tenait de l'archevêque de Besançon, le bourg de Nyon et le village de Promenthoux ainsi que le péage et la dîme dans ce qu'on appela plus tard le mandement de Nyon, du canal de Bursins à la pierre de Moray (Mourex). En tous cas, dès la fin du XIe siècle, le comté des Equestres disparaît. Il rentre dans les possessions des comtes de Genevois et de quelques grandes familles féodales (baronnies d'Aubonne, Divonne, Chatillon de Michaille, Gex).

Lieutenant-Colonel de Grailly.

L'Abbaye de Bonmont

L'antique monastère de Sainte Marie de Bonmont, situé à 2 lieues N.-O. de Nyon, au canton de Vaud, faisait partie des neuf abbayes de l'évêché de Genève, dont les huit autres étaient Entremont, Filly, Sisseray, Sixt, Sainte Catherine, Abondance, Hautecombe et Aulps.

Les auteurs des Annales de Citeaux et de la Gallia Christiania et plusieurs historiens, dont Guichenon, Ruchat, Besson et Beaulacre ont attribué la fondation de cette abbaye au comte de Genève Aimon II, au 7 des ides de juin 1131. Mais aucun titre connu jusqu'ici n'est venu confirmer cette opinion. L'honneur de cette fondation revient à la maison des sires de Divonne, comme l'a montré Ed. Mallet, l'éditeur des Annales de Genève, dans les Mémoires et Documents de la Société Genevoise, Tome II, pars II, pages 9 et 26.

Vers 1120, le chef de cette illustre maison venait de mourir. Son épouse Elvide et ses deux fils Gaucher et Etienne résolurent, avec le consentement d'Amédée III,

comte de Savoie (1), d'ériger dans leurs terres un monastère et, dans ce dessein, firent donation à Sainte Marie de Bonmont, en 1123 et en 1131, de tous les biens qu'ils possédaient au territoire de Peslens (2) qui s'étendait au pied de la Dôle, depuis le Jura jusqu'aux sources de la Valserine, dans le vallon des Dappes.

Il se peut (3) que le monastère ait d'abord été fondé sous la règle de Saint-Benoit, et la dépendance de l'abbaye de Balerne avant 1123, et qu'il n'ait été uni à l'ordre de Citeaux, sous la filiation de Clairvaux qu'en 1131. Ce qui est certain, c'est que les chronologies de l'Ordre précisent que l'agrégation eut lieu le 7 juillet 1131, sous le gouvernement de l'abbé (4) Moyse qui paraît bien avoir été le premier supérieur de la nouvelle Abbaye. Le pape Innocent II par une bulle du 13 des kalendes de mars (17 février) 1132, confirma l'union du monastère à Clairvaux.

L'Abbaye de Bonmont fut confirmée en 1161 par le pape Alexandre III qui la dota de différents privilèges, et plus tard, en 1177, par Ardutius de Faucigny, évêque de Genève.

Humbert, autre évêque de Genève, lui donna l'Eglise et la grange de Cheserex.

En dehors des sires de Divonne, il faut citer parmi ses bienfaiteurs, les seigneurs de Joinville, de Mont, de Prangins, d'Aubonne, de Saint-Symphorien, et les seigneurs de Grailly. Au nombre de ces derniers, nous relevons Ulrich de Grailly, en 1179 ; Anselme, Humbert et Richard de Grailly, en 1214 ; Pierre, chevalier, en 1268 ; Jean, sénéchal de Gascogne et de Jérusalem qui, par son testament de 1303, y fonde un anniversaire et laisse un legs pour l'entretien de la tombe de ses parents, en exprimant le désir de reposer auprès d'eux (5).

Le couvent de Bonmont, le plus ancien du pays de Vaud, fut, durant quatre siècles, un des plus riches de la

(1) Saint Genis : *Histoire de Savoie*, Tome I, p. 202.
(2) Voir M. D. S. G., Tome II, 2e partie, p. 27, et article de J. Gauthier, archiviste du Doubs, dans le Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et sc., année 1894, p. 121.
(3) *Originum Cisterciensium*, Vienne, 1877, Tome I, p. 20, P. Janauschek.
(4) On trouvera la liste chronologique des abbés du monastère dans F. de Mülinen, *Helvetia Sacra*, Berne, 1858, Tome II, p. 181.
(5) Plusieurs Grailly furent également moines à Bonmont. (Cf. cartulaire Grailly aux archives départementales de la Haute-Savoie).

chrétienté. Il compta jusqu'à vingt religieux. Au XIIIe siècle, la règle y était encore très sévère.

Le domaine de l'abbaye comprenait les villages de Bonmont, Clarens, Cheserex, la Rippe, le Vaud, Volatar et Bogis ; les fermes de Montlaçon, d'Outard près Longirod, de Bougel, de Montgillaud et Cheserex ; avec de très nombreuses censes et dîmes en divers lieux, tant au pays de Vaud (Gingins, Crassier, etc.) qu'au pays de Gex (1).

Les bâtiments du couvent ont disparu, mais l'église, probablement la plus ancienne des églises cisterciennes de la Suisse, subsiste encore avec quelques modifications (2). C'est un édifice assez vaste d'environ 15 m. de long sur 15 m. de large. L'abside qui terminait le chœur à l'est a disparu. Six paires de piliers séparent la nef des bas côtés. Sur la croix du transept s'élève une tour carrée. Le portail à l'ouest, remarquable spécimen du style bourguignon, est en marbre, et tourné du côté de la montagne. Il est apparent, ce qui le distingue de ceux des autres abbayes cisterciennes, en général d'une plus grande simplicité. Il s'ouvre entre des pilastres cannelés avec chapiteaux corinthiens. Le tympan ne porte pas d'ornements. La façade est formée par un large pignon percé, au milieu, d'une grande rosace. Les fenêtres petites et assez étroites, sont à plein cintre (3). Suivant M. Rudolf Rahn (4), le dispositif du chœur se retrouve exactement dans l'église cistercienne d'Aubazines, en Corrèze, fondée en 1142.

On sait que l'abbaye fut supprimée à la suite de la conquête du pays par les Bernois qui y établirent le protestantisme en 1536. Feu M. du Mont, dans ses volumes de notes déposés aux archives de la Société Vaudoise de généalogie, signale le tombeau d'un Jacques de Gingins au cloître de Bonmont, dans le caveau, d'après une note de Frédéric de Gingins.

L'Obituaire de Bonmont, manuscrit français du XIVe-XVe

(1) Si l'on veut avoir une idée plus précise du domaine temporel de l'abbaye, voir divers fonds des archives cantonales de Lausanne, entre autres le fonds coté Bonmont Aa[a], et les titres du baillage de Bonmont.

(2) Elle a été convertie en grange.

(3) Cf. les articles de la Grande Encyclopédie et du Nouveau Dictionnaire historique du Canton de Vaud, d'Eugène Mottaz.

(4) R. Rahn : *Die Mittelalterlichen Kirchen des Cistercienser Ordens in der Schweiz*, Zurich, 1872, in-4°.

siècle, est conservé à la Bibliothèque de Genève sous la cote 150.

Originairement, l'avouairie de Bonmont appartenait aux nobles de Divonne. Ils y renoncèrent à la suite d'un différend avec Amédée, évêque de Lausanne (5).

Lieutenant-Colonel de Grailly.

Un incident de l'occupation française
(1711-1712)

Discussions entre Vallorcine et Chamonix

1711. 1er Déc. Première Supplique de Vallorcine à M. de la Chaise, Commissaire du Roy, Commandant des Guerres en Savoie. — Supplient les habitants de Vallorcine, disant que les habitants de Chamonix, de concert avec M. de Favry, Capitaine dans le Rég. de Dauphin-Dragons, veulent les obliger à porter du fourrage à Chamonix pour subsistance d'une partie de la Compagnie, ou bien de l'acheter sur les lieux pour le fournir audit Capitaine ; attendu l'impossibilité de le transporter jusqu'à Chamonix, à cause d'une montagne impraticable pendant l'hiver (Col des Montets, 1.440 m.) ; pour à quoi les contraindre, ils veulent forcer les suppliants à faire un traité avec eux de concert avec ledit Capitaine, ainsi qu'il est prouvé par 2 lettres enjointes; lesdits habitants et syndics de Chamonix veulent de plus obliger les dits suppliants d'aller établir des logements audit Chamonix, ou bien de payer un florin par jour pour chaque dragon à ceux des habitants de Chamonix qu'ils prétendent louer pour eux et à la décharge des suppliants, ce qui, étant directement contraire à l'Ordonnance de M. l'Intendant pour l'établissement du quartier d'hiver, attendu que ledit Sieur Capitaine doit se fournir en payant les fourrages qui lui sont nécessaires et qu'ils offrent de même de lui en fournir ce que de raison, pourvu qu'il le fasse prendre ou consommer chez eux, offrant même de donner gratuitement le logement aux dragons

(5) Cf. Albert Brackmann : *Regesta Pontifica, Helvetia Sacra*, vol. II, pars II, p. 157.

nécessaires pour avoir soin des chevaux qui le consomment.

Les dits suppliants sont obligés de recourir à ce qu'Il vous plaise de défendre au Capitaine, syndics et habitants de Chamonix d'inquiéter les suppliants, tant pour le logement que pour la fourniture des fourrages.

Par lettre datée du 3 Déc., la Chaise défend d'inquiéter les habitants de Vallorcine.

Deuxième Supplique de Vallorcine. Supplient humblement les communiers de Vallorcine, disant que, par décret du 3 Déc. dernier, il est défendu aux syndics de Chamonix d'user de contrainte envers les suppliants pour les obliger à porter le fourrage à Chamonix ; les dits syndics de Chamonix n'ont pas laissé de les bien inquiéter en s'adressant à M. de Filly, à M. de Fillinges, en leur supposant un droit fondé seulement vers la frontière, droit qu'ont eu les dits suppliants pour le passé d'aller acheter dans le dit Chamonix des fourrages pour fournir aux troupes qui y étaient, à cause de l'éloignement de leur paroisse et de l'impossibilité de traverser en temps d'hiver la montagne qui les sépare de Chamonix, ce qui étant connu que les habitants dudit Chamonix veulent user d'une fourniture abusive, et sans autre droit que leur caprice, contraindre les suppliants à acheter des fourrages chez eux, fourrage qu'ils leur veulent vendre jusqu'à 6 florins le quintal de foin ; ce qui aurait obligé les suppliants à leur faire l'offre amiable de loger dans leur communauté de Vallorcine le contingent des dragons, dont ils prétendent sans aucun droit, que les suppliants doivent supporter la charge du logement ; attendu même qu'ils veulent encore obliger les suppliants d'aller louer des maisons vides dans le bourg de Chamonix pour loger leur dit prétendu contingent, ou bien payer 12 sols par jour pour chaque dragon aux particuliers habitants de Chamonix, que les dits syndics prétendent loger à la décharge des suppliants.

Et comme, de leur autorité et sans aucun droit, ils avaient établi ces impôts sur les pauvres suppliants, ce qui les porte dans des dépenses extraordinaires et les réduit dans l'impossibilité de satisfaire aux Tailles et autres impositions auxquelles ils sont cottisés ; ils sont obligés de recou-

rir, Monsieur, qu'Il vous plaise inhiber et défendre de plus fort aux syndics de Chamonix de ne plus inquiéter les suppliants à ce sujet, lesquels suppliants soutiennent par serment qu'il y a des fourrages plus que suffisants audit Chamonix pour la fourniture des chevaux ; mais que ce n'est que pour leur vendre leurs fourrages à un prix exhorbitant, qu'ils travaillent les suppliants à en fournir. Valloi cine, 5 Fév. 1712.

Le 22 Fév., le Sergent Carrier de Chamonix porte à Jean Semblanet, syndic de Valloreine et à André Carrier, co-syndic de Chamonix, ordre de se rendre à Bonneville le 21 courant devant M. Collonges, qui viendra d'Annecy, pour les entendre.

Le 21 Fév., à Bonneville, Charlet, curial de Chamonix, André Carrier et J. Semblanet sont d'accord que ceux de Valloreine s'engagent à faire voiturer au village des Frasserands, 100 quintaux de foin et 50 coupes d'avoine, mesure de Chamonix, dès que le temps le permettra. Le 1er avril, ceux de Chamonix disent qu'ils n'ont plus de fourrage en magasin et demandent que le voiturage se fasse le lendemain de Valloreine aux Frasserands. Valloreine n'obéit point à cette injonction et on lui envoie 2 dragons, auxquels ils fourniront 30 sols de France chacun par jour, jusqu'à ce que la paroisse ait fourni tout le foin au magasin. Le séjour des dragons fut de 19 jours et ils signèrent un reçu de 57 livres.

Le 1er avril, les syndic, conseillers et communiers de Valloreine envoyèrent une 3e supplique à M. de la Chaise, disant « qu'ils s'étaient mis en devoir de transporter les fourrages et avoine aux Frasserands, sans que ceux de Chamonix aient voulu les recevoir ni fournir un abri pour les mettre à couvert, ce qui a été la perte entière du fourrage, et ce, par un surcroît de malice et un mépris inouï des ordonnances ; ils ont eu la témérité de leur envoyer 2 dragons pendant 19 jours, quand les dits communiers de Valloreine étaient occupés de travailler leurs vignes en Valais ; n'ayant pu recourir plus tôt, ils ont versé 114 florins aux dragons dont ils réclament restitution avec le prix de leur foin. »

De Sallanches, le 21 avril 1712, M. de la Chaise donne

ordre aux syndics de Chamonix de payer les frais réclamés par Vallorcine.

De là un dicton bien connu dans cette haute vallée : « *Il faut 7 Chamoniards pour rouler un Vallorein.* »

(Arch. Dép. Haute-Savoie, Série I. C. 17).

F. Coutin.

Le Marquisat d'Alby

L'Histoire d'Alby publiée en 1927 ne consacre à cette question que trois lignes tirées de l'historien Grillet. Il ne sera donc pas superflu de la développer un peu en utilisant les documents contenus dans le Sommaire des Fiefs du Genevois.

Disons d'abord que le Marquisat était la vente de quelques droits seigneuriaux faite par le Duc de Savoie à un membre de la magistrature qui lui versait une grosse somme d'argent pour avoir le droit de porter le titre de Marquis, et ensuite se créer des revenus à l'aide des droits acquis.

La terre d'Alby fut la première érigée en marquisat, dans les Etats de Savoie, le 25 avril 1681. Le Duc Victor Amédée II venait d'avoir 15 ans et sa mère, la duchesse Jeanne-Baptiste de Savoie-Nemours, voulant lui payer un voyage de fiançailles en Portugal, lui fit vendre ses droits seigneuriaux. L'acquéreur fut Messire Victor Amé de Maillard, originaire de Rumilly, qui paya la jolie somme de 9.044 ducatons de sept florins pièce, soit 66.308 florins. Cette vente fut faite aux enchères et l'acte passé le 25 avril 1681.

Le marquisat de Thônes fut vendu quelques jours après pour le prix de 77.000 florins.

Le Marquis d'Alby avait des droits sur la ville d'Alby et les paroisses voisines de St Maurice, Héry, Chainaz, St Félix, Marigny, St Sylvestre, Balmont, Mures, Viuz et son annexe la Chiésaz.

Voici l'énumération de ces droits :

1° Juridiction omnimode, haute, moyenne et basse, mère et mixte empire et dernier supplice avec pouvoir d'établir

un Juge ordinaire, un Juge d'appel, un Procureur d'Office, un châtelain, un Métral et autres officiers requis pour l'exercice de la dite juridiction et de faire planter des fourches patibulaires à 4 pilliers, pillons et autres artifices.

2° Le droit de percevoir dans ledit mandement les langues de toutes les bouvières (bœufs et vaches) qu'on y tue pour vendre sous réserve de la Boucherie qui appartient à la dite Ville.

3° La leyde des marchandises qui se vendent à la foire de St Félix.

4° Le droit de pèche et de chasse dans tout le mandement ; connaissance et visite des grands chemins et autres droits, à la réserve du péage d'Alby qui appartient au Sgr de Pierrecharve et de la leyde dudit Alby, dont jouit le Sgr de Montdésir.

5° Une pièce de pré-marais, appelé le Marais de Marigny, lieu dit « au lac », d'environ 10 seytorées.

6° Le grand marais de Salagine appelé Etang (Bloye).

7° Les rentes féodales dépendantes dudit mandement d'Alby, qui appartiennent au Sgr Marquis de Tournon, investi de la susdite acquisition, lesquelles s'étendent rière Alby et ses hameaux, St Sylvestre, Vouthi et la Grui, Siongi, Merelaz, Siondaz, Chappeirier, Visine, Avulliens, Vieugy, Balmont, Chaux, Lupier, Chambère et Méclard, Montagny et Crévion, Mûre et la Chiésaz son annexe, Viuz et Gruffy, Chainaz et ses hameaux, Héry, la Frasse, hameau des Lansards, St Girod, St Félix et Marigny.

8° La généralité de ce qu'il tient en vertu de la susdite inféodation, en fief dudit Duc ;

La maison haute appelée Lignères qui devait être la Tour Neuve rière la paroisse de St Félix, ensemble les prés, vergers, étangs, grange, moulin, écluse d'icelui, le tout adjacent et environ la dite maison est de la contenance d'environ 25 journaux, savoir 8 journaux au Biolly, 11 journaux à Malagny, 1 seytorée de pré au Buisson Lovaret, pour laquelle il doit au Duc, à changement de seigneur, un denier et 5 oboles genevois.

9° Tout ce qu'il tient dans son mandement d'Alby, précédée de Ne Claude Brunier, précédente passée par Ne An-

toine Livron comme provenant de Ne Claude Brunier en avoir de Philippe de Savoie, Cte de Genevois ès mains de Me Vigeri et Gratian, le 17 Janv. 1523, le fief de Malagny à St Félix, le 2 Mars 1520.

Le 28 Mars 1775, Messire Victor Ammé de Maillard, Comte de Tournon, Marquis d'Alby, a consigné tenir et possèder (ces droits par succession paternelle).

En 1740, le marquisat d'Alby était ascensé 750 liv.

La famille de Maillard est éteinte depuis 1850.

Le Châteauvieux d'Alby

Aujourd'hui propriété de M. et Madame Johany Blanchet, il a un passé glorieux et ancien comme son nom.

Cette seigneurie a une triple origine qui est indiquée dans une donation du 7 juin 1520, faite par Jean de Genève Sgr de Lullins à Jean de Genève Sgr de Boringe.

1° Le Châteauvieux d'Alby avec ses édifices, places, curtines, pré et verger de 2 seytorées ; une rente de 4 livres genevoises annuelles qu'il perçait sur le péage d'Alby par indivis avec les héritiers de Ne Jacques de la Rochette ; une rente feudale qui s'étend rière Chapeiry, Seinod, St Donat d'Alby, Mures, Vieugy, Chavanod, Balmont, Alby et autres lieux proviennent de *la famille de Genève ou Comtes de Genevois.*

IIe Une rente de 3 coupes de froment dûes par Pierre de Chavannes sur les 2 moulins et 1 battoir situé à Cheveines (1), dans le cours du Thiou ; une rente de 25 coupes d'avoine dans la paroisse de Chainaz ; un revenu de 6 coupes d'avoine au village de Marcelletaz ; une rente feudale rière Vieugy, *proviennent de Guigonet fils de François Georges.*

IIIe Le curtil rière de la ville d'Annecy provient de la *famille noble de Moiron* (2)... ..

La seigneurie de Châteauvieux fut possédée successivement :

---

(1) Les 2 moulins et le battoir de Cheveines venaient de Mermet Marchiand et ensuite des héritiers de Ne Jean de Saint Sixz.

(2) La seigneurie possédait encore une rente rière Annecy-le-Vieux provenant de Jordan Ranguis et ensuite de son fils Guillaume.

1° Par la famille des Comtes de Savoie qui la donna à la famille de Genève au traité d'Annemasse en 1287.

2° Par la famille des Nobles Pelard qui en hérita par voie de mariage ; Noble Henry Pelard ayant épousé en 1545, Angélique fille de Ne Jean de Genève, eut la partie de cette seigneurie, comme dot. Il acheta les 7 autres parts de ses belles-sœurs, le 10 juin 1576.

3° Par la famille de Mareschal qui l'acheta de Ne Jean Baptiste de Pelard, le 28 fév. 1759.

4° Par la famille Hiacinthe de Coultet de Tresserve, fils de Joseph de Coultet et de Demoiselle Marie Alexis de Mareschal, laquelle en avait hérité de son oncle Ne Claude Antoine Mareschal.

5° François Roux d'Alby acheta de Ne de Coultet le Châteauvieux d'Alby à présent réduit en ruines avec son pourpris, plus les fiefs et juridiction y annexés lesquels s'étendent rière Seinod, Chapeiry, Vieugy, Chavanod, Balmont et Mures.

6° Ne Joseph Biord acheta le reste de la seigneurie de Châteauvieux, « en vertu d'une promesse de vente à lui pasée par Ne Joseph de Coultet de Tresserve et de Ne Hiacinthe son fils, le 12 Fév. 1769, Me Léger, not., approuvée par le Sénat de Savoie le 3 Janv. 1770 et sanctionnés par Patentes de Sa Majesté le 18 mai, même année. »

(*A suivre*) F. Coutin.

BIBLIOGRAPHIE GÉOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

Avezou (Robert) : *Le pont du Rhône à Seyssel et l'entrepôt de sels du Regonfle au XVIIIe siècle. — Union générale des Rhodaniens. — Fêtes et VIIIe Congrès du Rhône*, Lausanne, 27 juin-1er juillet 1934. — Lausanne, Imprimeries Réunies, S. A. 1935, in-8°, 341 p., pages. 56-65.

Intéressante histoire d'un pont en butte à la fureur des eaux et, depuis 1760, aux manœuvres politiques de la France désireuse de favoriser la route de la rive droite aux dépens de la route Seyssel-Genève par Frangy. Description de l'entrepôt de sels du Regonfle, au confluent du Rhône et des Usses qui ne survécut pas à l'annexion de 1792, et eut, lui aussi, à souffrir des caprices du fleuve.

Baud (Paul : *Une industrie d'Etat sous l'ancien régime. L'exploitation des Salines de Tarentaise. — Rev. d'Histoire économique*

et sociale, XXIIe et XXIIIe années, 1934-35 (parue en 1936), p. 149-283, 13 fig.

Solide étude, d'après les archives départementales de la Savoie notamment ; intéressants détails techniques accompagnés de figures et plans expressifs. Les salines grèvent le budget royal mais, en les conservant, la cour de Turin obéit à des mobiles politiques.

Beauquis (Alphonse) : *Le plan d'extension d'Annecy*. — Mém. et documents publiés par l'Académie Salésienne, t. 54, Annecy, 1936, p. 30-39 ; plan au 1/25.000[e].

Des plans topographiques à l'échelle de 1/1.000[e] pour l'agglomération et la plaine des Fins, et de 1/5.000 pour le surplus ont été levés. L'extension se fait dans la plaine des Fins, vers le N. et l'E. Des artères de 24 m. décentraliseront la circulation, les bords du Thiou seront aménagés, l'accès du château et de la Prairie facilités, la zone industrielle se situe à l'extrémité N. des Fins et dans la Prairie et le pittoresque de la Puya sera sauvegardé.

Benoist (Général G.) : *Le Climat du Mont-Blanc*. — *Rev. Alpine*, organe de la Section lyonnaise du C. A. F., 1936, n°s 305, p. 53-62, 2 fig., 3 phot., n° 306, p. 91-95, 2 phot.

Prédominance des vents du N. pendant les 3/5 de l'année. Température polaire au-dessus de 3.000 m., mais oscillations diurnes amorties par la neige. Précipitations maxima en été. Les moyennes sont celles de E. Bénévent.

Blanchard (Marcel) : *Essais historiques sur les premiers chemins de fer du Midi Languedocien et de la vallée du Rhône*. — Montpellier, 1935, 251 p.

Chapitres concernant les routes et le roulage en Savoie, de 1815 à 1859, le premier chemin de fer de Savoie entre le lac du Bourget et Chambéry (1837-1846) et les premières liaisons ferroviaires de Lyon avec la région alpine.

Burlet (F.) : *Visite de « Truffières » au Bourget-du-Lac*. — *Bull. Soc. Hist. naturelle de Savoie*, 4e série, t. XXIII, 1935, p. 153-165, 4 pl. phot.

Dans la vallée de Chambéry-Aix-les-Bains, on peut affirmer que l'on peut récolter des truffes dans toutes les communes et le canton d'Yenne serait plus riche encore et les deux côtés du lac d'Annecy n'en sont pas dépourvus.

Carcel (C.) : *La région du Gelon (Savoie)*. — *Rev. de Géographie alpine*, t. XXIV, 1936, p. 261-313, 11 fig. dont une carte, 3 planch.

Curieuse opposition de deux vallées presque parallèles, le haut Gelon (ou vallée des Huiles), élevé et accidenté d'ombilics et de verrous glaciaires, et le bas Gelon (ou Val Pelouse), largement débridé par un bras du glacier de la Combe de Savoie. Cette opposition se retrouve dans le climat et les formes de l'activité rurale. La région, isolée de la grande voie de circulation de la Combe de Savoie, notamment par les marais du bas Gelon, est restée plus foncièrement agricole que le pays d'Allevard.

Chatelain (Abel) : *La vie rurale dans le Valromey*. — *Bull. de la Soc. des Naturalistes et des Archéologues de l'Ain*, n° 50, 1936, p. 98-121, 6 fig.

Petit pays du Jura méridional qui rappelle l'Avant Pays Savoyard par ses fruitières, les Préalpes par son économie forestière, mais sans le complément de l'industrie hôtelière et du tourisme.

Chavoutier (A.) : *Le faisceau houiller de Moûtiers (partie sud)*. —

Tectonique et Morphologie, Grenoble, Allier, 1936, in-8°, 106 p., 7 fig., 1 pl.-carte à 1/10.000e, 9 pl. phot.
Etude tectonique très détaillée.

Coutin (F.) : *Cottet de la ville d'Annecy.* — Mémoires et documents publiés par l'Académie Salésienne, t. 54, 1936, p. 71-85.
Document antérieur d'un quart de siècle au recensement de 1561. Donne une idée de l'état social et des professions à Annecy à l'époque de l'occupation française.

Cuvet (H.) : *Barrage du Rhône à Génissiat.* — *Rev. Savoisienne,* 77e année, 1936, p. 164-165.

Dijon (H.) : *De l'avenir du sapin et de l'épicéa en Savoie.* — *Rev. des Eaux et Forêts,* IXe sér., 34e année, t. LXXIV, 1936, p. 695-698.
Le sapin progresse partout, même en Maurienne.

Durafour (A.) : *Trois plantes intéressantes des Alpes du Léman dans la vallée d'Abondance.* — *Bull. Soc. des Naturalistes et des Archéologues de l'Ain,* n° 50, 1936, p. 190-209, 5 fig.
Rhododendron hirsutum, Scabiosa graminifolia, Eryngium alpinum (chardon bleu). Station xérothermique du Mont-Chauffé.

Dutartre (E.): *Renseignements statistiques sur les forêts du département de la Savoie.* — *Bull. Soc. Hist. naturelle de Savoie,* 4e série, t. XXIII, 1935, p. 113-134.
Le département de la Savoie renferme 126.106 ha. de forêt (taux de boisement de 20,73 %, France 19,45 %) dont 75.622 ha. de forêts communales. Revenu à l'ha. de 128 fr. dans l'ancien arrondissement d'Albertville.

Gignoux (M.) et Moret (L.) : *Sur la stratigraphie de la « Zone du Pas du Roc », près Saint-Michel-de-Maurienne, et l'âge de la Brèche du Télégraphe.* — *C. R. sommaires Soc. géol. de France,* 1936, n° 17, p. 278-280.
Outre le Lias, cette zone renferme du jurassique et même du crétacé ; la brèche serait du Dogger.

Graber (E.) : *Réflexions sur la situation actuelle et l'avenir des futaies de Savoie.* — *Rev. des Eaux et Forêts,* IXe série, 34e année, t. LXXIV, 1936, p. 1.006-1.009.
Progrès du sapin sur l'épicéa.

Gurler-Wahl (Yvonne) et Schneegans (Daniel) : *Constitution géologique de la Montagne du Niélard à l'W de Saint-Jean-de-Belleville (Tarentaise).* — *C. R. somm. Société géologique de France,* 1936, n° 9, p. 153.

Lemoine (E.) : *La source thermo-minérale de la Léchère.* — *Bull. Soc. Hist. nat. de Savoie,* 4e série, t. XXIII, 1935, p. 167-183.
Eaux chaudes (53° centigrades), radioactives, sulfatées calciques et chlorurées sodiques.

Lemoine (E.) : *Les stations de plantes xérothermiques dans la vallée de Chambéry, de Montmélian à Chindrieux.* — *Bull. Soc. Hist. naturelle de Savoie,* 4e série, t. XXIII, 1935, p. 91-112, 1 carte hors-texte.
45 plantes xérothermiques réparties autour de Culoz, de Vions, d'Apremont, sur les deux rives du lac du Bourget et au pied de la montagne de Chignin.

LEMOINE (E.) : *Sur le Mont-Jovet en Tarentaise. Note préliminaire.* — *Bull. Soc. Hist. nat. de Savoie*, 4e série, t. XXIII, 1935, p. 185-198, 1 carte.

Pour l'auteur, le Mont-Jovet ne serait pas un lambeau de nappe issue des schistes lustrés.

MARTIN (J.-J.-Ed.) et MESSINES DU SOURBIER (G.) : *L'éboulement de Serrières-en-Chautagne.* — *Rev. de Géographie alpine*, t. XXIV, 1936, p. 239-245.

Coulées de boue issues du plateau de Marête sur le flanc O. du Gros-Foug au voisinage du niveau des tufs qui jalonnent une importante ligne de sources (niveau aquifère des marnes de l'Hauterivien). Sous l'influence des eaux, très abondantes durant l'hiver 1935-1936, des blocs de tufs instables ont entraîné dans leur chute des matériaux meubles et provoqué l'ouverture d'un réservoir dont les eaux sont venues grossir la lave. Des drainages et captages sont nécessaires car la menace subsiste.

MARTIN (E.) : *Sapin-Epicéa.* — *Rev. des Eaux et Forêts*, IXe série, 34e année, t. LXXIV, mars 1936, p. 221-223.

A propos de l'article de F. François (cf. Bibliographie géographique savoisienne pour 1935).

MESSINES (J.) : *Concours d'améliorations sylvo-pastorales et forestières, année* 1935. *Canton de Beaufort.* — *L'Economie alpestre française. Bulletin de la Fédération française d'économie alpestre*, 16e année, 1936, p. 23-63, 1 pl. phot., 1 carte.

L'auteur, avec sa compétence habituelle, décrit avec soin les zones pastorales de cet intéressant massif précédemment étudié du point de vue forestier par F. François (cf. Bibliographie savoisienne pour 1935). Les prés et pâtures occuperaient aujourd'hui 45 % du territoire, car la superficie des terrains cultivés est tombée de 2.180 ha. en 1730 à 800 ha. Le nombre des bovins passe de 4.200 en hiver à 9.200 en été. La vente du « Beaufort », en dépit de la crise, reste la plus rémunératrice de toutes les fabrications fromagères locales. Depuis 1921, les dépenses d'améliorations pastorales se sont élevées à 700.000 francs.

METTRIER (Henri) : *Contribution à l'histoire des cartes de Savoie au XVIIe siècle. La carte « Sabaudia Ducatus ».* — *Bull. de la Section de géographie. Comité des travaux historiques et scientifiques*, t. L, 1935 (paru en 1936), p. 45-80, 3 pl. h. t.

Savante critique qui démontre que cette carte n'a rien de commun avec la *Description générale du Dauphiné* de Jean de Beins (1622). Cette œuvre n'est pas originale, mais composée de matériaux préexistants.

MEYSTRE : *Les transports publics sur le lac Léman.* — *Union générale des Rhodaniens. Fêtes et VIIIe congrès du Rhône*, Lausanne, 27 juin-1er juillet 1934. Lausanne, Imprimeries Réunies S. A., 1935, p. 299-305.

Le premier bateau à vapeur est lancé le 28 mai 1823 sur l'initiative du Consul des Etats-Unis en France, Edward Church. Grand succès de l'entreprise. 4 unités en 1840, 15 en 1883. Le parcours total de 625.000 km.-bateaux en 1913, s'est établi en 1933 autour de 370.000 km. Le nombre des voyageurs oscille entre un million et demi et deux millions par an.

MORET (Léon) : *Chambon-Sautet-Bissorte. Trois grands lacs de barrage alpestres.* — *Les Alpes*, Grenoble, 1935, 40 p., 2 fig., 4 itinéraires, nombreuses phot.

Ces audacieux ouvrages et leurs lacs de retenue méritent d'exciter la curiosité touristique.

Moret (Léon) : *Notes de paléontologie savoisienne.* — *Rev. Savoisienne*, 77e année, 1936, p. 188-190.

Moret (Léon) et Schneegans (Daniel) : *Idées nouvelles sur la structure de la zone du Pas du Roc, entre l'Arc et l'Isère.* — *C. R. sommaires Soc. géol. de France*, 1936, n° 15, p. 251-252.

La zone du Pas du Roc avec Lias, Jurassique et Crétacé, se poursuit dans la région comprise entre le Col des Encombres et Saint-Martin-de-Belleville. La connaissance des zones internes alpines s'éclaire progressivement en poursuivant vers le N. les faciès repérés dans le Briançonnais.

Offner (J.) : *Les oliviers de Brison (Savoie).* — *Procès-verbaux de la Soc. Dauphinoise d'études biologiques (Bio-Club)*, 15e année, n° 276, 1936, p. 142-144.

Six plantés il y a 40 ans ; quatre vivent encore, fructifient régulièrement.

Onde (H.) : *Les formes structurales et le relief intraalpin en Maurienne et en Tarentaise.* *Ann. de géographie*, XLV, 1936, p. 570-590, 5 fig., 2 pl. h. t.

En dépit des ravages de l'érosion, il est possible de découvrir une filiation directe entre le tracé actuel de certains tronçons de vallées et les synclinaux ou ensellements originels. Exemples empruntés aux hautes vallées de l'Arc, de l'Isère et de la Leisse.

Onde (H.) : *Bibliographie géographique savoisienne.* — *Rev. Savoisienne*, 77e année, 1936, p. 88-91.

Ritz (F.-M.) : *Documentation climatologique.* — *Rev. Savoisienne*, 77e année, 1936, p. 161-163.

Rivollier (Ch.) : *La synthèse des pierres fines.* — *Bull. Soc. Hist. nat. de Savoie*, 4e série, t. XXIII, 1935, p. 231-257, 5 fig.

Etude d'une industrie d'Annecy qui est venue s'adjoindre à une fabrication de gaz comprimés, oxygène et hydrogène. La production moyenne annuelle est de 10 tonnes. Les industries de la montre, des compteurs et autres appareils de mesure constituent un débouché important pour cette intéressante fabrication.

Robert (G.) : *Un habitat de transition, Valloreine.* — *Rev. de géographie alpine*, t. XXIV, 1936, p. 667-700, 2 fig., 3 pl.

L'habitat rural de Valloreine a subi une double influence : savoyarde et helvétique. La maison est semblable à celle de Chamonix, en pierre, et groupant bêtes et gens sous le même toit. Mais le *grenier* et le *raccard* (grenier à paille) rappellent ceux du Valais.

Schoeller (H.) : *Note sur le front pennique en Tarentaise et en Maurienne.* — *C. R. somm. Soc. géol. France*, n° 12, 1936, p. 197-198.

Weiler (A.) : *Contribution à l'étude d'un village de haute montagne.* — *Bull. de la Soc. géologique de Normandie et des Amis du Muséum du Hâvre*, XXXVII, 1933-34 (paru en 1935), p. 59-65.

Il s'agit de Servoz.

H. Onde

3e Trimestre

« Les [illegible] pour la vie complète et [illegible]
(Cicéron : *De Officiis*, lib. I.)

Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE
de
L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY
Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896

Sommaire :

Séance du 7 juillet 1937.
L'Académie Florimontane au Salève.
Un Régent Savoisien au XVIe siècle : Jean Ménene.
Notes d'Histoire
Péage d'Alby.
Propriété de Crestvial à Alby.
La Seigneurie de Gruffy.
Notes historiques sur Gruffy et Barraux.
Chronique de la Société Scientifique du Dauphiné en 1938.
[illegible] d'un Tableau chronologique des Dauphins de Savoie.
[illegible] de Poésie.

Source gallica.bnf.fr / Académie florimontane

ACADEMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Séance du 7 Juillet 1937 (1)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ, PRÉSIDENT

En ouvrant la séance, le Président souhaite la bienvenue à notre confrère, M. l'Abbé Carron, de Paris, qui pour la première fois se trouve parmi nous.

Il mentionne avec peine le décès de Monseigneur Cusin, évêque de Mende, membre associé depuis 1920. Natif de Feigères, notre éminent confrère avait été successivement secrétaire de Mgr Isoard, chancelier et vicaire général de Mgr Campistron, coadjuteur en 1920 de Mgr Gély, évêque de Mende et titulaire de ce siège depuis 1929. M. Ritz adresse les respectueuses condoléances de l'Académie au vénérable chapitre de Mende et toute sa sympathie à la famille du défunt, notamment à son neveu, M. Brand, notre confrère.

Il offre aussi de vives condoléances à M. Roger Domenjoud pour la mort de sa belle-mère, Mme Bardez, née Baudin.

M. J. Serand dit quelques mots de la visite que les Officiers Suisses de Genève ont faite à Montrottier, le 27 juin. A cette occasion, M. Edouard Chapuisat leur a renouvelé la conférence qu'il avait donnée le 13 mai sur le général Dufour. En l'absence de M. Ritz, nos hôtes furent reçus par MM. Pierre Callies, Joseph Serand et le général Cartier qui prit aussi la parole et rappela les liens qui unissent Genève à la Savoie.

(1) Sont présents : Mme Biennier, Mlle Mugnier, MM. André, Avezou, J. Bouchet, Carron, Clair, Cochat, Collet, Coutin, Cuvet, Domenjoud, Fontaine, J. Fournier, Marteaux, Martin, Monnet, Mugnier, Onde, H. Pfister, L. Pfister, Ribatto, Ritz, Roze, F. Serand et J. Serand.
Assiste également M. Henri Baud.
Excusé : M. L. Fallettl.

Le Président dépose de la part de notre confrère, M. Paul Tapponier, ancien député, par l'entremise de M. Avezou, un acte de vente de 1826, par J.-V. Fazy, à la Société des Bergues, de Genève, du terrain sur lequel s'est édifié l'Hôtel des Bergues. Parmi les signataires se trouve le général Dufour.

M. J. Serand présente les dons reçus en faveur du musée Léon Marès, à la suite de la séance tenue à Montrottier, le 13 mai dernier :

De Mme de Beaumont : deux lithographies représentant le général Dufour, en tenue militaire.

De Mme Malan-Chaix : une photographie de l'escalier du château de Chavaroche, d'après une ancienne peinture de Georges Chaix.

De M. le baron de Geer, de Genève : une très belle reproduction photographique du portrait du général Dufour, peint par Ary Scheffer, en 1852, et enfin, du même donateur, une photographie d'un portrait de Xavier de Maistre, exécuté en 1810, à Saint-Pétersbourg, par le peintre suisse F. Ferrière.

M. J. Serand dépose aussi le nouveau guide de Montrottier qu'il vient de rédiger, ainsi que l'ouvrage récemment publié : « Un Abbé d'Hautecombe, Alphonse Delbène », par Dom Edmond Bernardet, Ce beau volume, qui renferme de nombreuses illustrations, nous est offert par le commandant Monnet, notre confrère, auquel le Président adresse de vifs remerciements, ainsi qu'à tous les aimables donateurs ci-dessus nommés.

Le Président salue alors un jeune compatriote, M. Henri Baud, de Cluses, qui vient de présenter devant la Faculté des Lettres de Grenoble, pour le diplôme l'Etudes supérieures, une étude sur le moraliste Jean Ménenc qui fut « régent » au temps de saint François de Sales, à La Roche, Thônes, Rumilly et enfin à Cluses, sa ville natale. M. Baud veut bien nous donner un résumé de sa thèse. Il remercie d'abord le Président et les Florimontans qui lui ont ouvert la bibliothèque de l'Académie ou lui ont communiqué des documents. Avec beaucoup d'érudition, il nous fait revivre la sympathique figure de ce maître d'école

du XVIe siècle qui fut en même temps un moraliste ne craignant pas de dire leurs vérités à ses contemporains. M. Baud a non seulement étudié à fond les petits livres de Ménenc, mais ses recherches lui ont fait découvrir, en particulier dans les minutaires de Chignin, à Cluses, des faits nouveaux très intéressants sur la famille et la vie du moraliste. (Voir article séparé.)

M. Ritz remercie vivement M. Henri Baud de cette très instructive causerie lui disant combien il nous a été agréable aussi de profiter de ses recherches sur la vie scolaire à cette époque, très poussée alors, et où l'éducation de l'âme et de la conscience allait de pair avec celle de l'esprit.

Le Président, puis M. le chanoine Coutin parlent du Centenaire de la Société d'Histoire de la Suisse romande, auquel ils ont assisté, le 3 juillet, à Lausanne et Territet, avec MM. Alexandre Charvin, Hubert et Louis Pfister. La séance solennelle à l'Université de Lausanne fut magnifique comme le furent le banquet à Territet, la visite du château de Chillon et une réception à Veytaux, dans une villa au bord du lac. Le vicomte Greyfié de Bellecombe, secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie, parla au nom de toutes les Sociétés Savoyardes et notre Président déposa une adresse de la Florimontane.

M. Avezou signale un tout récent article de Noëlle Roger dans l'*Illustration*, déplorant la destruction complète de la fameuse station magdalénienne de Veyrier-sous-Salève, connue sous le nom d' « abri de Veyrier ».

Enfin, M. Ritz entretient ses confrères de notre promenade annuelle qui se fera le 12 juillet, au Salève et Monnetier-Mornex, avec retour par Thorens, et visite du château de Sales. Il parle également du Congrès des Sociétés savantes de Savoie qui va se tenir à Chambéry, le 21 juillet. M. Louis Faletti prendra part, au nom de la Florimontane, à l'étude en commun sur les Chartes et Franchises, et M. Avezou fera une communication sur la correspondance d'un magistrat chambérien au XVIIIe siècle, M. de la Faverges.

Le Secrétaire,
Louis PFISTER.

L'Académie Florimontane au Salève [1]

Le Salève avec sa magnifique route de crête fut le but principal de la promenade annuelle de l'Académie, le lundi 12 juillet 1937.

La plupart des Florimontans connaissaient, certes, déjà cette montagne et ses gracieux environs. Mais tant de changements et d'aménagements réalisés durant ces dernières années incitaient chacun à une nouvelle excursion.

Partis par la route de Genève, déjà le nouveau pont de la Caille nous arrête au passage... D'une conception toute moderne et hardie, réellement digne d'admiration, il n'enlève rien, toutefois, à l'élégance pittoresque et aimée de son voisin le pont Charles-Albert, presque centenaire, auquel nous souhaitons longue vie.

Au sortir de Cruseilles, voici la nouvelle route du Salève, large et solidement assise. Rapidement elle nous permet de prendre de l'altitude. Mais peu après nous l'abandonnons quelques instants pour nous rendre au château des Avenières, demeure princière, construite dans un site superbe, il y a quelque trente ans, par Mme Schillito-Dina, membre d'honneur de notre Compagnie. Le château est aujourd'hui une maison de repos sous le nom de Notre-Dame-du-Salève. Son aumonier nous en fait les honneurs et nous fait admirer les chatoyantes et riches mosaïques de l'ancienne chapelle représentant des sujets de la bible curieusement interprétés suivant l'inspiration hindoue.

Reprenant notre route, le car gentiment traverse forêts et alpages sous le regard paisible des troupeaux. Il atteint le hameau de la Croisette, puis la crête qui surplombe la région de Saint-Julien-en-Genevois et Collonges-sous-Salève. Malgré une averse subite, nous faisons halte pour

(1) Prirent part à cette promenade : M. Léon André, Mlle et sa nièce, M. Avezou, Mme Claudius Bouchet, M. Jean Bouchet, M. Charles Brand, le Commandant et Mme Clair, le colonel Collet, M. le chanoine Coutin, M. Devant, l'abbé Dufournet, Mme Gardet, M. Léon Laydernier, M. G. Martin, le Commandant et Mme Monnet, Mlle Mugnier, M. le chanoine Mugnier, M. et Mme H. Pfister, M. L. Pfister, M. et Mme Ribatto, Mlles Ribatto, M. F.-M. Ritz et son fils, Mlle Ritz, M. F. Serand, M. J. Serand, M. P. Tapponnier.

jouir déjà du panorama très beau sur la campagne du Genevois et de la Semine que limite au loin le ruban argenté du Rhône.

Ce panorama s'offrira autrement vaste et magnifique lorsque bientôt après, la route qui serpente à travers les prairies en fleurs, nous amènera aux Très-Arbres et à la station d'arrivée du téléphérique : devant nous Genève s'étale avec sa splendeur de capitale, non point politique mais géographique ; à sa droite, le lac immense avec ses rivages somptueux et ses stations élélgantes ; plus haut, la longue croupe du Jura coiffée de son habituelle traînée de cumulus. A nos pieds, villages français et suisses se confondent, aucune frontière naturelle ne séparant ces localités aux noms de même origine et qui, toutes savoyardes, ont vu par le jeu des traités leurs destinées dirigées vers deux nations différentes. Mais ni les bornes frontières, ni les cordons douaniers ne sauraient rompre les liens de famille ou d'amitié qui les unissent.

Le belvédère du Salève permet de contempler une grande partie des territoires qui formaient jadis le nord des Etats de Savoie sur les deux rives du Léman et dans la banlieue de Genève. Quels beaux pays ! L'on comprend les regrets de nos anciens souverains à les abandonner.

Notre regard s'arrête aussi sur la ville d'Annemasse, devenue aux portes de Genève le centre d'attraction de tout le bas Faucigny, de ce plantureux jardin qui s'étend entre le Môle, les Voirons et le Salève, de La Roche jusqu'au Chablais. Le Chablais et ses côteaux riants et ses vignobles qu'éclaire au loin un soleil voilé, combien il nous fait songer à saint François de Sales marchant à la conquête pacifique de cette belle province.

Nous continuons ces rêveries évocatrices sur la terrasse du téléphérique, tandis que le Mont-Blanc et les Alpes demeurent embrumés.

A l'approche de midi, par la même route toujours, que bientôt le Président de la République inaugurera, notre voiture descend doucement dans le gracieux vallon de Monnetier. Là, dans un site ravissant, belvédère admirable aussi, un déjeuner exquis va nous être servi au Grand Hôtel Bellevue que dirige notre excellent ami M. Bonzanigo.

La gaîté et l'appétit vont de pair parmi les convives. Et comment en serait-il autrement dans l'atmosphère accueillante de cette maison où les fleurs et les traditionnelles toilettes roses des « serveuses » mettent partout un sourire de printemps.

Au dessert, M. Ritz, président, prononce les paroles que voici :

« Mesdames, Mesdemoiselles, mes chers Confrères,

« Que mes éminents devanciers me pardonnent ! mais je persiste à croire fâcheuse cette vieille habitude : clore le dîner de la promenade annuelle de la Florimontane par un discours. Pour le Président, c'est un véritable pensum; et pour vous une dangereuse invitation à une douce somnolence.

« Que faire cependant contre une telle tradition, sinon s'y conformer ?

« Ne dois-je pas d'ailleurs vous remercier, chers confrères, d'avoir répondu en si bon nombre à notre appel un peu tardif ; et vous aussi, Mesdames et Mesdemoiselles, d'apporter si gentiment à notre grave et austère compagnie, le charme et la gaîté, la fraîcheur et la grâce ? Et vous m'en voudriez tous, de ne pas remercier le principal organisateur de cette journée, M. Louis Pfister, qui a préparé dans tous ses détails cette jolie promenade, quelque peu contrariée par le mauvais temps, et notre hôte, M. Bonzanigo, qui a combiné avec lui l'excellent menu auquel nous venons de faire honneur.

« Certains esprits chagrins — il en est quelquefois — pourront regretter que notre promenade ait quelque peu négligé cette année la partie archéologique. Nous ne devons visiter en effet qu'un château... Mais ce n'est pas la première fois que la Florimontane fait une promenade où la contemplation de la nature tient la plus grande place. A deux reprises, vous le savez, elle est allée en corps au Semnoz, et le récit de ces ascensions mémorables est des plus charmants. Il est vrai que l'on faisait ces excursions à pied et qu'il était possible alors d'échanger longuement, en cours de route, impressions et réflexions de toutes sor-

tes, de discuter géologie, préhistoire ou archéologie. Cela n'est guère possible maintenant, avec les autocars confortables, sans doute, mais un peu bruyants qui, dans leur course rapide font défiler devant nos yeux émerveillés une telle succession de tableaux charmants ou grandioses qu'on ne peut échanger avec son plus proche voisin que de brèves interjections admiratives. Dans de telles promenades, il y a place cependant pour toutes les inclinations de l'esprit.

« Au charme de la nature, à la joie vive et profonde de contempler l'humble fleur de nos pâturages alpestres ou le vol gracieux des papillons, la douceur vaporeuse des lointains ou le relief vigoureux de nos montagnes, la silhouette étincelante de nos glaciers ou le pur saphir de nos lacs, peut se joindre sans effort l'admiration du travail de l'homme aux prises avec cette nature, splendide assurément, mais difficile et rude à conquérir.

« C'est ce à quoi je pensais ce matin, en regardant ce vieux pont Charles-Albert, suspendu depuis bientôt cent ans au-dessus de l'abîme impressionnant des Usses, et son jeune et solide frère, moins élégant, mais tout aussi audacieux, devenu nécessaire depuis que la traction automobile a rendu à la route de Cruseilles l'importance et l'activité qu'elle avait autrefois.

« Nous pouvons rendre hommage aussi à tous ceux qui, sapeurs du génie ou autres, ont contribué à construire cette belle route que nous avons suivie et qui, depuis peu, traverse de bout en bout le Salève. On la doit, vous le savez, pour la plus grande part, à la générosité de notre membre d'honneur, Mme Britt, alors Mme Dina, créatrice et propriétaire jusqu'à ces dernières années de ce splendide domaine des Avenières que nous avons pu visiter ce matin. Et, si la sècheresse de l'air, si la transparence de l'atmosphère n'avaient été si exceptionnelles au plateau de Forcalquier, le Salève aurait sans doute été doté, grâce à elle, d'un observatoire de géophysique et d'astrophysique de premier ordre.

« Du moins a-t-il été doté récemment d'un téléphérique qui permet à nos amis de Genève, de venir facilement contempler du haut de son magnifique belvédère leur belle

ville, le grand lac bleu, et cette terre de Savoie où tant des leurs aiment venir excursionner l'été et skier l'hiver.

« Feuilletant la « Revue Savoisienne », j'ai appris, le savez-vous, qu'il existe au voisinage des « Très-Arbres », deux lacs, petits à vrai dire, peu profonds et exposés à tous les vents, et un troisième qui, sur le versant sud, est beaucoup plus grand et possède une faune plus riche.

« J'ai appris aussi qu'à Monnetier, nous nous trouvons dans un lieu qui fut une mine inépuisable d'objets de l'âge de la pierre polie, et qu'on peut voir entre autres, au Musée de Genève, une hache en serpentine, recueillie dans une châtaigneraie tout près de la campagne de M. Bonzanigo.

« Tout près d'ici encore, au pas de l'Echelle, des ouvriers mirent au jour, en 1892, un vase contenant quantité de monnaies et deniers épiscopaux du XIe et XIIe siècles. Et, dans la localité voisine, à Mornex, existait une chapelle mentionnée dans une bulle papale de 1153.

« A ces quelques souvenirs glanés dans notre bulletin, permettez-moi d'ajouter, pour finir, cette brève description du lieu où nous sommes au temps de l'annexion : « Monne-
« tier, village alpestre et curieux, dont les maisons s'ali-
« gnent dans le demi-jour d'une masse de grands arbres
« qui laissent à peine surgir la pointe du clocher ; Monne-
« tier, où l'on déjeune sainement dans une hôtellerie pri-
« mitive, mais accorte et proprette, est une oasis de la
« société errante. Il y a là, dans la belle saison, une colo-
« nie de désœuvrés du genre méditatif et rêveur. »

« Si Francis Wey qui a écrit ces lignes revenait aujourd'hui parmi nous, il ne reconnaîtrait peut-être pas le village que le tourisme a transformé. Il serait heureux, par contre, de rencontrer dans l'hôtellerie toujours accorte et proprette, mais qui n'a plus rien de primitif, une société errante du genre méditatif et rêveur. Il constaterait en effet avec plaisir que, malgré les difficultés et les soucis de l'heure présente — qui ont d'ailleurs toujours existé, car nos ancêtres du Moyen-Age n'auraient pas caché leurs économies au Pas de l'Echelle sans un motif pressant — Francis Wey, dis-je, constaterait que l'Académie Florimontane sait se ménager chaque année une journée de désœuvrement pour se délasser, méditer et rêver.

« C'est pourquoi je lève mon verre au maintien de cette tradition excellente, à vous, aimables Dames et Demoiselles, à vous, chers Confrères, et à la prospérité de l'Académie Florimontane. »

Ce discours fut très chaleureusement applaudi par l'assistance.

M. Paul Tapponnier, ancien député, maire de Collonges-sous-Salève, félicita ses confrères de s'être réunis sur ce Salève qui permet aux âmes de « s'élever au-dessus du brouillard de la plaine ». Il rappela que des personnages illustres et importants, jadis, avaient eux aussi, gravi ce sommet : François Coppée, Auguste Blondel... ou étaient venus jouir de la paix de Monnetier : Emile Olivier, la Comtesse d'Agoult, Wagner, Litz, Henri-Albert Gosse..., Lamartine même et tant d'autres.

En termes enthousiastes, M. Tapponnier exprima sa joie d'assister à cette excursion de la Florimontane qu'il félicita d'être le mainteneur de la tradition savoyarde.

M. l'abbé Dufournet tint également à dire à ses confrères et à tous les convives son plaisir de se trouver au milieu d'eux en cette charmante journée. Très spirituellement, il complimenta le Président de ses paroles et eut pour chacun un mot aimable.

Le ciel redevenu serein nous permit alors de jouir, depuis le jardin de l'hôtel, du panorama splendide sur la riante et fertile plaine de l'Arve, bornée en face par les côteaux souriants des monts Voiron et plus haut par la silhouette captivante du Mont-Blanc. Tous ces villages qui émaillent la campagne font penser au panorama que le Mont Sainte-Odile offre sur la plaine d'Alsace.

Au village de Monnetier, joliment situé dans l'échancrure ouverte entre le grand et le petit Salève, l'Orphelinat Cognacq-Jay, avec sa maison de repos pour jeunes filles, nous retiendra quelques instants. M. le chanoine Mugnier nous le fait visiter et M. Ritz y évoque le souvenir de notre regretté confrère, M. le chanoine Gavard, qui en était l'aumônier.

De cette station très fréquentée, notre car a tôt fait de

descendre à Mornex où l'on voit le pavillon de Wagner. Puis, remontant la rive gauche de l'Arve que domine, de l'autre côté, le plateau plantureux d'Arthaz-Pont-Notre-Dame, il gagne le bourg de Reignier. A faible distance, à l'extrêmité de la traînée erratique des Rocailles, nous nous arrêtons auprès du remarquable dolmen de la Pierre aux Fées et poursuivons ensuite notre promenade jusqu'au Chatelet de Crédoz. Juché au sommet d'une petite colline, que la plupart d'entre nous graviront allègrement, l'antique donjon, appelé la Tour Blanche et construit en 1263 par Pierre de Savoie, semble toujours commander la plaine entre la route de La Roche à Genève et celle de Thonon. Celle-ci est elle-même surveillée, à peu de distance, par la tour mélancolique de Bellecombe.

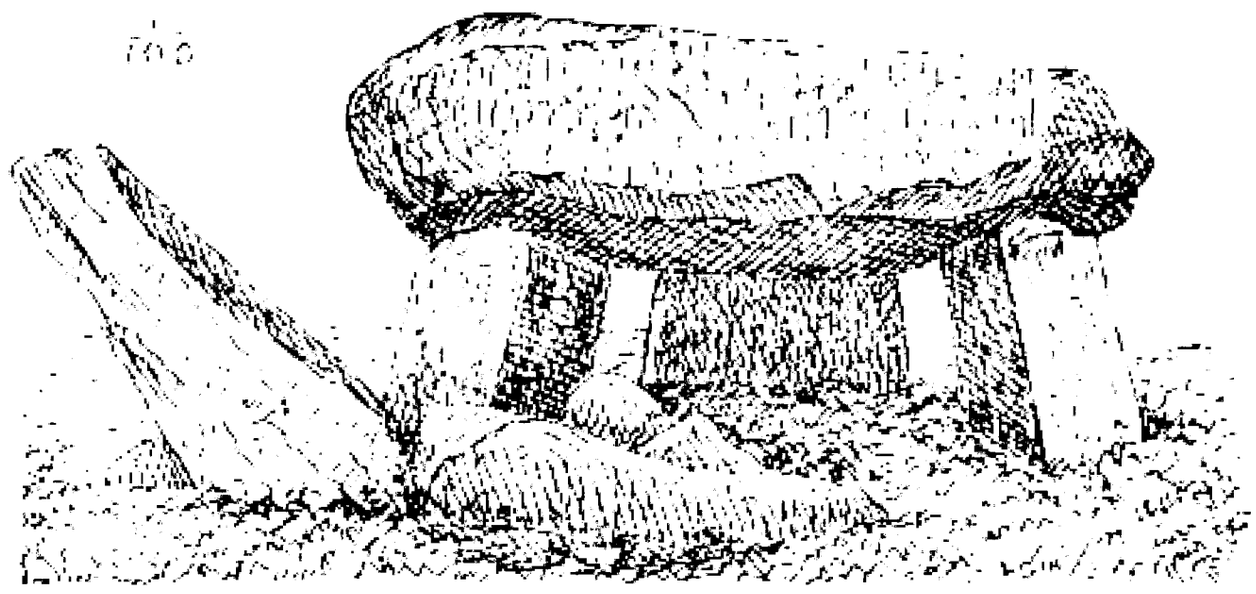

La Pierre aux Fées — Dolmen de Reignier

Dans cette campagne, où tant de batailles eurent lieu entre savoyards, bernois, français et genevois, les châteaux ou leurs ruines foisonnent. Il y en a peut-être autant que dans la vallée de la Loire. Outre ceux déjà nommés, ce sont Polinges, le Châtelard, Esery, Boringes, le Viviers, le château de Pierre, Arenthon, Faucigny, Villy, Loëx, Baudry, Monthoux, Etrembières et combien d'autres encore décrits par notre confrère Lucien Guy, dans ses « Châteaux du Faucigny ».

Une visite fort intéressante, et pour beaucoup d'entre nous une révélation, sera celle de la commanderie de Moussy, sur le territoire de Cornier, tout à proximité de la route de La Roche à Genève, et que pourtant les passants ne savent pas voir. Admirablement conservée extérieurement, cette antique chapelle est formée de deux

Fig 1

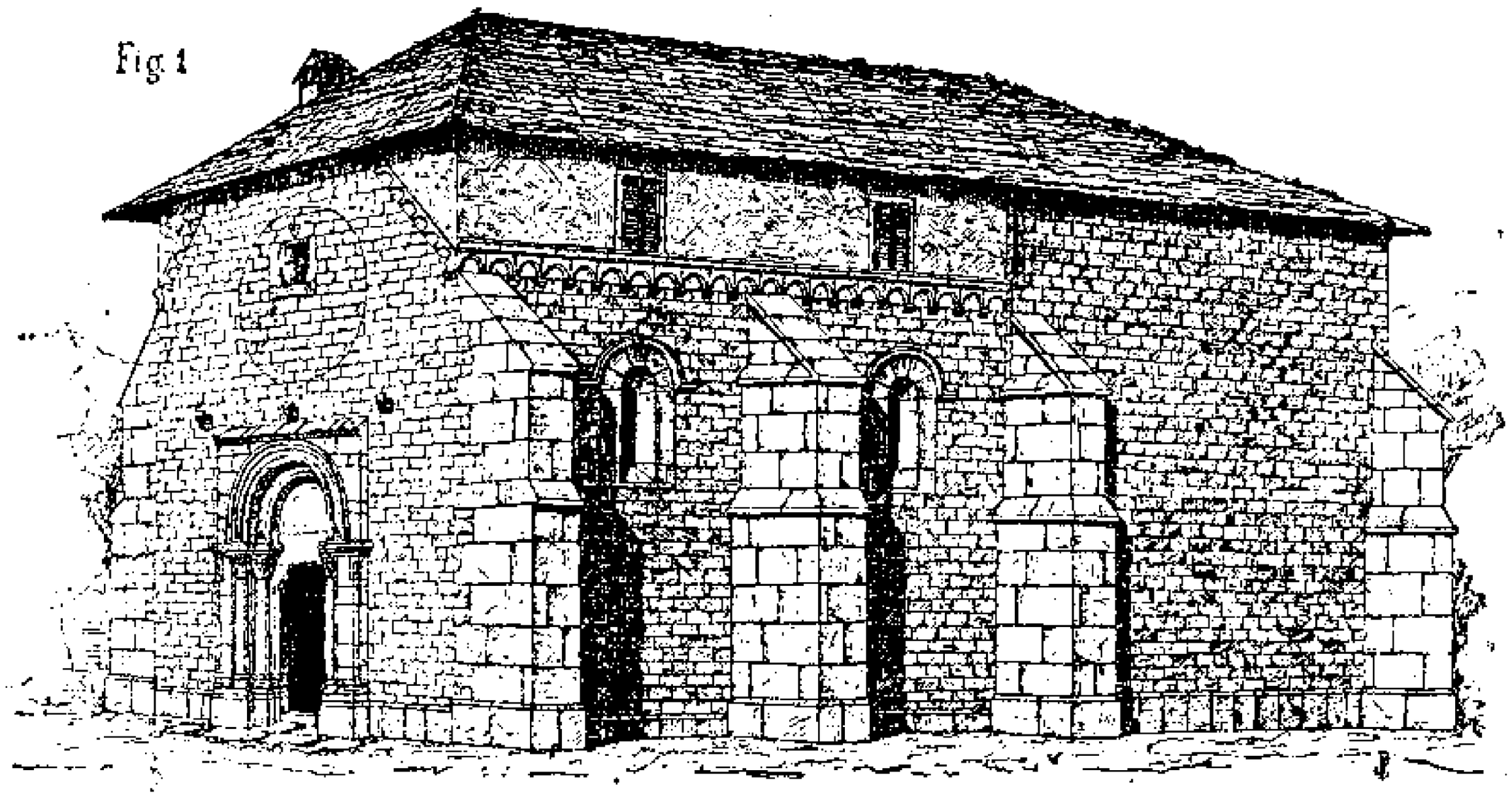

Commanderie de Moussy

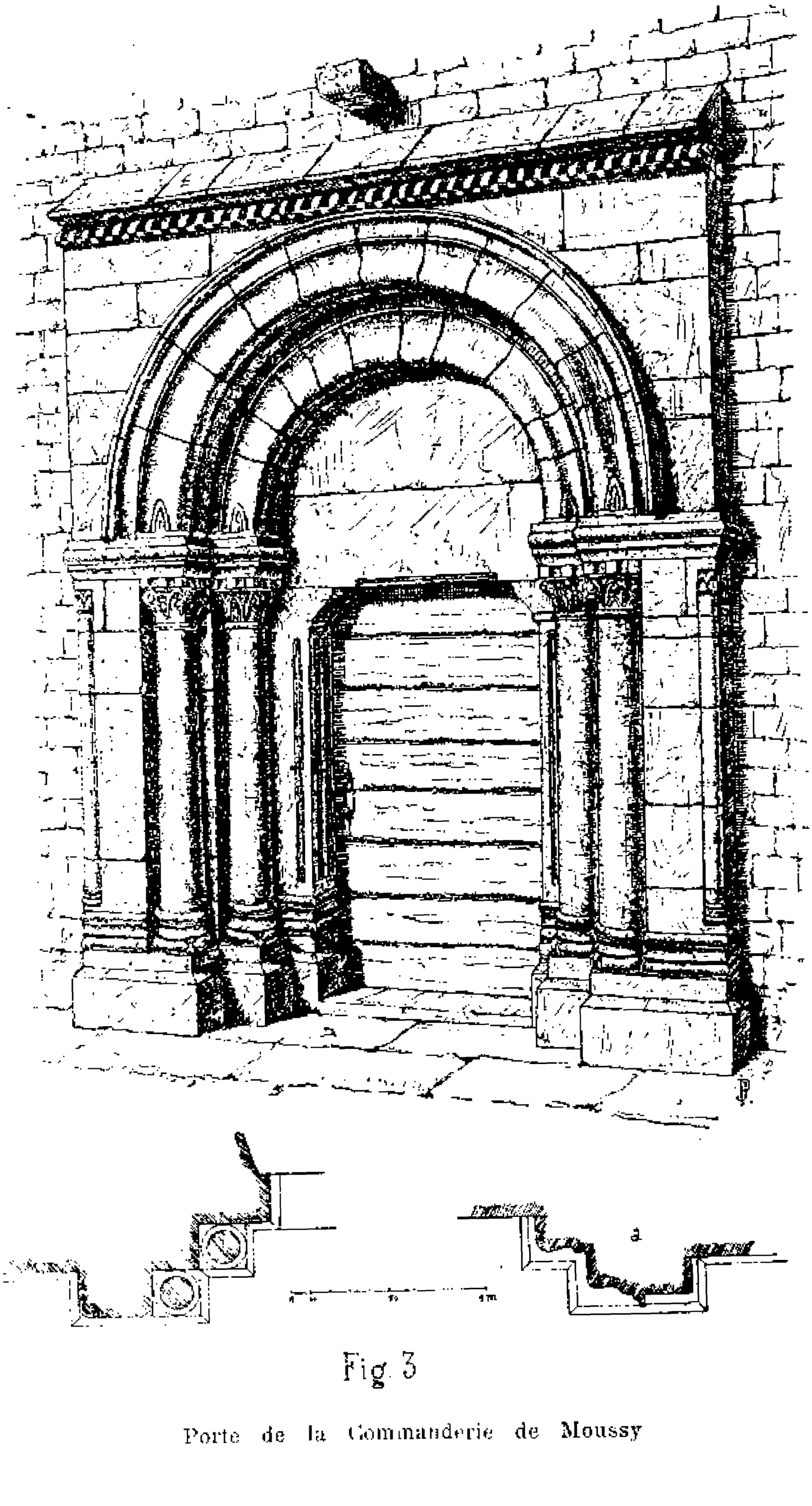

Fig. 3

Porte de la Commanderie de Moussy

parties ; la plus importante, à l'ouest, de style roman, remonterait au XIIe siècle ; l'autre, à l'est, de style gothique, aurait été ajoutée, au XVe siècle, par les Chevaliers de Malte de la Commanderie de Compesières, dans les environs de Genève. Ces derniers en seraient devenus propriétaires au XIVe siècle, lors de la suppression des Templiers. (Voir sa description dans la *Revue Savoisienne* de 1910, par M. P. Jacquet.) Dans la façade, s'ouvre une superbe porte en plein cintre, encadrée de quatre colonnes légèrement côniques ; les chapiteaux « sont élégants, d'un beau travail et absolument intacts ». Au sommet et le long des faces latérales, l'on voit sur une corniche des motifs variés, notamment la croix de Malte. Sur la face orientale, apparaît une belle et grande fenêtre de style gothique flamboyant. Cet édifice est considéré comme « le plus beau specimen de l'architecture religieuse du Moyen-Age, en Savoie ». Son intérieur a été aménagé en divers locaux d'habitation, dont les propriétaires sont tout à fait accueillants. La commanderie de Moussy mériterait certainement d'être mieux connue et conservée ; c'est le souhait de la Florimontane.

Rapidement, car il se fait tard, le car nous fait traverser la ville pittoresque et active de La Roche-sur-Foron pour s'engager à travers de riants coteaux, au pied des montagnes de Sur-Cou et de Sous-Dine, et atteindre la bourgade de Thorens. Le chemin en est fort joli.

En ce lieu, aimé des florimontans, nous sommes reçus très cordialement par notre confrère, M. le comte de Roussy de Sales et Madame la Comtesse qui tous deux représentent, avec distinction et affabilité, l'illustre famille de notre grand fondateur.

La visite de leur château et des précieux souvenirs de saint François de Sales, auxquels s'ajoutent des souvenirs de Cavour, couronna délicieusement cette excursion charmante, tout amicale et instructive... Le retour à Annecy se fit par la route, très belle, que surplombe le Parmelan, route trop peu fréquentée qui, par Aviernoz, Villaz et Annecy-le-Vieux, offre un tableau ravissant sur le lac et son décor harmonieux, l'un de ces paysages si chers au pinceau de Paul Cabaud.

Louis PFISTER.

Un Régent Savoisien

au XVIe siècle

Jean MÉNENC (1550 ? - 1610)

« Jean Ménenc n'est pas un inconnu pour l'Académie Florimontane », disait, il y a fort longtemps, un des nombreux chercheurs qui se sont occupés de lui. En effet, MM. Jules Philippe, Constantin, l'abbé Lavorel, le chanoine Pochat-Baron ont tour à tour publié différentes notices sur ce régent savoyard. Mais la découverte de documents nouveaux, ajoutant quelques précisions à ce qu'on connaissait déjà de sa vie, nous permet aujourd'hui de reprendre sa biographie d'un bout à l'autre. D'autre part, une étude approfondie de ses petits ouvrages paraissait s'imposer pour avoir une idée exacte de ce que pouvaient être les connaissances, l'érudition, les méthodes d'un maître d'école de Savoie au XVIe siècle et pour tirer ensuite des conclusions plus générales sur l'enseignement et la vie littéraire dans notre pays à la même époque. Tels sont les buts que nous nous sommes proposés dans le petit ouvrage intitulé « Un Régent Savoisien (1), ami de Saint François de Sales, Jean Ménenc », et voici quelques-unes des conclusions auxquelles nous a conduit cette étude.

C'est entre 1545 et 1554 qu'il faut placer la date de la naissance de Jean Ménenc, à Cluses, où habitaient, au XVIe siècle, plusieurs familles Ménenc ou Ménens. Le père de notre régent s'appelait Nycollas. Outre le futur recteur de Cluses, nous lui connaissons trois autres enfants : deux filles, Clauda et Claudine, un fils s'appelant également Nycollas. Ce dernier mourra peu après son frère Jean, vers 1614, laissant un fils, Pierre. Des deux autres familles ou branches de la famille, sont mentionnés un Anthoanne

(1) Un exemplaire dactylographié de cet ouvrage a été déposé par l'auteur à la bibliothèque de l'Académie Florimontane.

Ménens et un Louys Ménens, dont la fille Françoise vend, en 1588, par l'intermédiaire de son tuteur Louys Palissat, « un assartement pour le prix de cent florins ».

Les parents de Jean Ménene possédaient à Cluses une maison, « du costé de l'esglise Saint-Nycollas », non loin de la maison de Noble Nicolas Amydoux. Elle était estimée quatre cents florins, « monnaye de Savoye » vers la fin du siècle.

Nous ne savons rien sur les premières années du jeune Ménenc. Nous ignorons notamment où il fit ses études qui, à cette époque, ne durent pas être très complètes. En tout cas, c'est à La Roche que, peu après 1570, il fit ses débuts dans l'enseignement. Il serait intéressant de préciser la date avec exactitude. Faut-il croire qu'en 1574, au moment où il va à Thônes, il y a déjà quatre ans qu'il enseigne ? Dans sa *Response à certaine missive*, il nous parle, en effet, des régents qui « après quatre ans pour le moins changent d'école » et jamais, par la suite, Ménenc ne resta moins de quatre ans dans les différents endroits où il enseigna.

Quoiqu'il en soit, en 1574, le régent vient à Thônes, à la demande des habitants du pays. Le chapitre de son séjour à Thônes a été définitivement élucidé par M. le chanoine Pochat-Baron dans son *Histoire de Thônes*. Ménenc y reste neuf ans, de 1574 à 1583 ; il s'y trouve fort bien et s'y marie avec la fille d'un bourgeois de l'endroit, Jeanne Poensier, dont il a trois enfants.

Puis, avide de perfectionner son savoir, il va passer trois ans à l'Université de Tournon. Douze cents, peut-être quinze cents écoliers, parmi lesquels beaucoup de savoyards (1), animaient la pittoresque cité quand, en 1583, Ménenc vint y chercher un complément à sa science. Ils se pressaient autour des chaires de quelque soixante ou quatre-vingts régents qui enseignaient les « lettres latines, grecques, hébraïques, caldes et l'art de grammaire et morale et naturelle philosophie ». On y étudiait donc essentiellement les

(1) Cf. *Les Mémoires du chevalier Jacques de Banne*. « Il y avait dans la dite ville quantité d'escolliers flamands, lorrains, normands, suisses, piémontais, milanais et savoyards. » D'autre part un petit ouvrage de l'époque : « *La triomphante entrée de Magdeleine de la Rochefoucauld* » contient des poésies composées ou récitées par les élèves les plus méritants du collège. Sur les 82 étudiants nommés, on trouve 11 Dauphinois, 10 Lyonnais et 9 Savoyards parmi lesquels trois sont de Chambéry.

sept arts libéraux et la philosophie. Ni médecine, ni théologie, ni jurisprudence, ce qui n'excluait pas le titre d'Université. L'enseignement était gratuit. Quelques élèves logeaient au Collège, la plupart s'installaient chez des pédagogues.

Cette année même 1583, des fêtes splendides se déroulèrent à Tournon, qui recevait avec toute la solennité requise, Magdeleine de la Rochefoucauld, femme de Just Louis de Tournon. Les Pères confièrent alors le soin de rendre compte de l'événement à un jeune élève de leur maison « que son nom illustre et l'éclat de ses succès désignaient à leur choix ». Honoré d'Urfé y faisait en effet ses études avec Antoine et Christophe, ses frères. Ménene le connut-il, et quand, plus tard, quelques années avant sa mort, parut la première partie de *L'Astrée*, le vieux régent pouvait-il se glorifier d'avoir été le condisciple de l'illustre Forézien ? Voilà un point qu'il eût été intéressant d'établir. Malheureusement, la date du départ de Tournon d'Honoré d'Urfé est incertaine, 1583 ou 1584, et les documents ne permettent aucune précision sur ce point.

Dans quelles conditions Ménene vécut-il à Tournon ? Ses ressources lui permirent-elles de consacrer tout à son temps à l'étude et de subvenir en même temps aux besoins de sa famille ? Il nous paraît plutôt probable qu'il fut l'un de ces nombreux pédagogues qui « louant des maisons dans la ville et les faubourgs recevaient en pension des jeunes gens. Ils n'enseignaient pas, mais plusieurs faisaient fonction de répétiteurs ». Ils conduisaient aux cours les élèves confiés à leur garde et pouvaient ainsi profiter de l'enseignement du collège, tout en allégeant les charges d'un séjour forcément coûteux.

Plus intéressante est la question de savoir quelles études précises Ménene fit chez les jésuites, quels grades il y prit. On sait qu'il y resta trois ans. Cela fut-il suffisant pour qu'il en revînt avec le titre de « maître ès arts » que l'on délivrait là-bas ? Normalement, pour l'obtenir, il fallait « avoir fourni le quinquennium », c'est-à-dire avoir étudié cinq ans la grammaire, l'éloquence et la logique. Mais notre homme, déjà régent, n'avait sans doute pas besoin de cette longue préparation qu'il pouvait fort bien abré-

ger. Il ne venait que chercher un complément à sa formation certainement bien avancée déjà. Et ne dit-on pas que « maternelle autant que noble, la trespie Université dispensait royalement les faveurs et les diplômes » ?

Quoiqu'il en soit, ces années passées à Tournon ne pouvaient qu'avoir sur Ménene une excellente influence. En effet, l'enseignement qu'on y donnait s'écartait notablement de la tradition et sur de nombreux points marquait des innovations heureuses. Le contact de ces hommes nouveaux qu'étaient alors les jésuites, maîtres tout pénétrés de la pensée antique et qui renouvelaient les méthodes d'éducation, dut ajouter beaucoup à l'expérience déjà riche de notre savoyard. « C'est surtout au Collège de Tournon, a-t-on dit, qu'Honoré d'Urfé s'est fait ce fond d'érudition forte, solide, abondante qui étonne quand on lit surtout les *Epitres morales*. » Toutes proportions gardées, la même remarque ne serait pas inapplicable à notre auteur. Ses petits ouvrages dénotent qu'il avait de l'antiquité une connaissance fort étendue.

Ménenc avait-il achevé le programme d'études qu'il s'était fixé, ou les calamités publiques furent-elles la cause de son départ ? La famine, la peste ravagèrent, en effet, Tournon en 1585 et 1586. La conduite des religieux fut admirable dans ces terribles circonstances où ils ne négligèrent rien pour soulager la misère commune, mais « les escolliers se débandèrent à cause de la contagion ». Et « revenu après trois ans, nous dit Ménene, je fus demandé de Messieurs de Remilly l'Albanais, où j'ay régenté quatre ans».

Avec son arrivée à Rumilly, commence la période la plus intéressante de sa vie, celle où il compose ses ouvrages, celle où il entre en relations avec saint François de Sales et ses auxiliaires de la Mission du Chablais, le P. Chérubin, le P. Saunier, celle enfin où il est le plus estimé et recherché de ses compatriotes.

La capitale de l'Albanais comptait alors nombre de gens lettrés. A la fin du XVe siècle, sur les 214 bourgeois y faisant feu, on trouvait quelque vingt-huit notaires, deux médecins (dont l'un docteur en médecine et chevalier), cinq clercs et deux apothicaires. Les écoles « florissantes et très

fréquentées » avaient eu pour directeur, cent ans avant, Maître Ménenc, un maître ès-arts, bourgeois de Rumilly. Le nouveau régent avait donc à continuer une honorable tradition. Il n'y faillit pas puisqu'on fut content de lui.

Nous avons peu de détails sur son séjour dans l'Albanais. Premier régent au Collège, c'est-à-dire régent de la première classe, il trouva le temps de composer trois petits ouvrages dont deux sont aujourd'hui perdus : *Les Colloques divins*, en latin avec la traduction, *l'Image de Science, fort utile et profitable pour exciter les esprits à l'amour des bonnes lettres et vertus ;* enfin le *Dialogue du Planan et du Montagnard.* Tous trois furent imprimés à Lyon en 1590. Seul le dernier nous est parvenu. En même temps, la réputation de Ménenc grandissait. On le connaissait au-delà des Monts puisqu' « étant à Rumilly (il) fut demandé de Messieurs d'Auste » (Aoste).

Ménenc se plaisait à Rumilly où il eût aimé rester toujours. Mais la ville voit son sol constamment foulé par de perpétuels passages de troupes et les nombreux excès de la soldatesque n'étant pas du goût de notre régent, celui-ci revient à Thônes où les bourgeois se montrent fort satisfaits de son retour. C'est très certainement à cette époque qu'il entre en relations avec saint François de Sales.

En 1592, celui-ci rentrait d'Italie avec le titre de Docteur en droit qu'il avait reçu à l'Université de Padoue. Aussitôt arrivé en Savoie, il s'était fait inscrire comme avocat au Sénat de Chambéry, puis nommé Prévôt de Genève, il avait peu après reçu la prêtrise (18 décembre 1593). Malgré sa jeunesse, François avait déjà dans tout le pays une immense réputation à la fois d'érudition et de sainteté. Quand et comment Ménenc le connut-il ? Lors de son professorat à La Roche, en 1573, avait-il déjà vu ce jeune écolier « dont les progrès si rapides étonnaient ses maîtres » ? La date de l'arrivée de ce dernier à La Roche est peu précise et l'on ne peut rien affirmer sur ce point. Ce qui est sûr c'est que dès le retour en Savoie du jeune Docteur, des relations d'amitiés étaient établies entre eux. Ménenc quand il descendait de Thônes à Annecy allait rendre visite au Prévôt ainsi qu'à son Evêque. Tous deux étaient heureux de voir le bon régent qui avait pris la

plume « pour exciter les esprits à l'amour des bonnes lettres et vertus ». Plus souvent, on s'écrivait. Maître Jean félicitait le saint jeune homme de tout le bien qu'il entendait dire de lui ; celui-ci répondait en refusant les éloges et en mettant sa connaissance du droit au service de son ami. C'est ainsi qu'à l'été 1593, François s'adressant « Au très docte Monsieur Ménene » lui disait : « J'ai reçu vos deux lettres qui m'ont été très agréables, surtout par les assurances qu'elles me donnent de votre affection pour moi. La raison pour laquelle je n'ai pas répondu à la première est que j'espérais, avec mon Révérendissime Evêque (1), avoir une occasion prochaine de vous voir ici. Et voici ce que je réponds brièvement à votre seconde lettre. Il ne faut pas trop ajouter foi aux paroles d'un père aussi indulgent que l'est mon Evêque, lorsqu'il rend témoignage de son fils; car bien souvent les parents les plus prudents se persuadent trouver dans leurs enfants les qualités qu'ils désirent. Enfin vous savez du moins que tout ce que je suis est entièrement vôtre. Je vous remercie de tout cœur des paroles si aimables que vous m'écrivez, et je ferai tout ce qui dépendra de moi pour les mériter. — Comme j'entends dire que les populations auxquelles vous consacrez vos talents ne veulent pas vous affranchir des charges publiques, et n'ayant nulle autorité pour le faire par moi-même, je le fais par l'autorité de l'Empereur Constantin... Sa Majesté Impériale vous déclare absolument affranchi de tout impôt. — Ceci, à la hâte, car mes occupations ne me permettent pas d'écrire davantage. Portez-vous donc bien; demeurez exempt de toute charge publique et de tout mal, et continuez à bien aimer celui qui est tout vôtre. » (2). On voit ainsi quelle profonde sympathie, quelle grande cordialité liaient les deux hommes.

C'est très probablement vers la fin de 1593 que Ménene devait regagner sa ville natale pour y terminer sa laborieuse carrière. Mais que de gens l'avaient réclamé pendant son séjour à Thônes : Messieurs d'Evian d'abord, dont le collège, fondé depuis plus de vingt ans avait bien du mal à prospérer. Puis ce fut Monsieur Grand, principal

(1) Claude de Granier, qui occupa le siège épiscopal de Genève de 1579 à 1602.
(2) Cf. Saint François de Sales, *Œuvres* (édition de la Visitation, T. XI. p. 15.

du Collège d'Annecy qui le « requit ». Mais à Cluses on était jaloux de ce compatriote si recherché qui depuis plus de vingt ans avait déserté sa ville natale. On lui écrivait pour solliciter sa rentrée au pays. C'est pourquoi, nous dit le régent « le décès de feu Monsieur Nicodesy (1) qui survint après quatre ans de mon retour en Thônes et l'obligation que j'ay à nostre ville de Cluses, accompagnée du désir de tous les citoyens et circonvoisins me suadèrent par raisons naturelles et plusieurs missives satisfaire à la patrie. »

L'un des premiers soins de Ménenc, une fois de retour en son pays, fut de rédiger son testament. Le 23 octobre 1595, il faisait venir en la maison d'école, Me Dechignin, notaire, et lui dictait ses dernières volontés. A vrai dire, ce n'était pas la première fois que le régent, soucieux de l'avenir prenait ses dispositions. Il nous apprend lui-même qu'un autre notaire avait été précédemment chargé de « recevoir son testament nuncupatif ». Que s'était-il passé pour que Me Ménenc revint ainsi sur ses précédentes décisions ? On sait qu'à Thônes, trois fils lui étaient nés peu après son mariage. Or, le testament de 1595 n'en mentionne qu'un, Noble Jehan Ménenc. Serait-ce que dans l'intervalle des deux testaments le régent a perdu ses autres enfants, ou tout au moins l'aîné, François, car le fait qu'il ait attribué au troisième le même prénom qu'au second, donne à penser que ce dernier mourut en bas âge ?

On sera sans doute surpris aussi que Me Ménenc soit qualifié Noble dans ce testament. Mais le régent qui n'a rien d'un vaniteux et qui voit plus de noblesse chez l'homme vertueux et instruit que chez le grand seigneur ignorant et vicieux, s'est lui-même chargé de nous en donner l'explication. Dans l'ouvrage de morale qu'il composa à Cluses, *la Sauvegarde*, après avoir dit ce qu'il pensait de ceux qui doivent leur noblesse à leur naissance, il ajoute : « Quant à moy, j'aime plus le noyau que l'escorce, le pur or que l'excrément, l'espée que le fourreau. Et pour ce j'ay prié les notaires qui me donnoyent parfois le titre de noblesse à cause de nos privilèges de Cluses et de mes exercices, superséder (surseoir) cela, car je me contente

(1) Régent à Cluses avant Ménenc.

d'estre réputé homme de bien en mon estat. » N'est-ce pas un noble caractère que notre moraliste ! Il continue d'ailleurs : « Jaçois que (quoique) plusieurs ayent obtenu des privilèges d'exemptions et autres, comme tous citoyens et bourgeois de Cluses, de pouvoir posséder en lieu déterminé biens nobles, outre plusieurs autres fort notables articles... toutesfois tels et semblables privilèges ne sont suffisans pour obtenir la dénomination de ceste vraye noblesse . »

Ménenc manifeste en cette circonstance, comme dans ses ouvrages d'ailleurs, des sentiments tout à fait chrétiens. Il recommande son âme à Dieu le créateur « humblement et dévotement, à la glorieuse vierge Marie, à Monseigneur Sainct Nycollas, son patron et à tous les saincts et saincles de paradis, la sépulture de son corps. » Il veut être enterré « dans l'esglise parroissiale dudict Sainct Nycollas, au tombeau de ses ancestres et prédécesseurs », où il veut que soient « faictes ses obsèques et funérailles bien et honorablement sellon son estat et qualité, à la discrétion de honorable Janne Poensier sa femme et cohéritière. »

De ses deux sœurs, à l'une Clauda, il lègue cent florins, à condition qu'elle « vienne au saint sacrement de mariage » ; à l'autre, Claudine, « et à tous aultres ses frères et sœurs... à chacun d'eux, cinq florins. »

Vient alors sa femme. Il lui laisse d'abord une pièce de terre « contenant envyron demy quarteron » et la maison construite sur ce terrain « pour en fayre à son playsir, par ladicte Janne et les siens. » De plus, il la fait héritière universelle, avec leur fils Jean, attribuant à elle seule « tout le gouvernement requis et administration de tout ledict héritage. » Cela cependant à condition qu'elle ne se remarie pas et reste veuve, car alors tout l'héritage appartiendrait « audict Noble Jehan Ménenc leur fils » y compris les biens qu'elle avait apportés en dot et ceux qu'elle a recueillis dans la succession de son père Jehan Poensier.

Enfin Ménenc ordonne à ses héritiers de payer les dettes qu'il pourrait avoir à son décès, les legs dont il gratifie ses autres parents et révoque un précédent testament.

Cette question des biens nous amène à nous demander

quelle pouvait être à peu près la fortune du régent. Quelques années plus tard, à un détracteur qui, entre autres reproches, l'accusait « d'avoir grand amas d'argent, provenant de la multitude des escoliers », Ménenc faisait cette fière réponse : « Vous savez combien de temps j'ai régenté continuellement et comme je n'ay esté ni tavernier, ni joueur et moins adonné à autre prodigalité. » Et d'un ton à la fois ironique et plein de dignité : « Je n'ay point marié de filles, et mes enfants ne m'ont pas beaucoup cousté. Et toutesfois mes moyens ne sont comparables, je ne diray pas aux vostres, nonobstant le grand nombre de vos filles mariées, ou promises et l'advancement de vos enfants, mais à ceux d'une infinité de marchands, ou artisants qui estoyent jadis aussi bas percés que vous et moy. Donc vous confesserez que, Ex multis palleis, parum fructus colligimus. »

Sans s'enrichir, Ménenc est donc parvenu à une situation fort honorable. Quelques documents nouveaux nous permettent de préciser son état de fortune.

C'est d'abord le montant de ses honoraires que nous indique une quittance donnée aux syndics par le prédécesseur immédiat de Ménenc à Cluses, Me Louis de Nycodesy ou Nicodex, qui recevait annuellement 400 florins. Il y a tout lieu de croire que la même somme était attribuée à son successeur.

Un acte de cession du 20 août 1600, aux minutaires Dechignin, nous apprend qu'en août 1596, J. Ménenc achetait à un nommé Claude Ducrey, « une pièce de terre, pré et vergier, avec une grange de deux espaces », le tout situé sur la paroisse de Châtillon, pour le prix de 400 florins.

Un acte de 1598 mentionne encore comme appartenant au recteur un verger, situé à Cluses cette fois « jouxte la tour de ladite ville, près le moulin de noble Jehan Dufresney, seigneur de Loysin. »

Un acte de cession des droits dotaux de Mlle de Rides, deuxième femme de Ménenc, daté du 28 mai 1620, nous indique que celle-ci prend à son mariage une hypothèque de 1.500 florins sur la maison de son conjoint.

Enfin un acte des archives de Jon, notaire à Annecy,

mentionne qu'en 1605, Ménenc fait à un bourgeois de Thônes, Gaspard Charvet, un prêt de 2.000 florins qui doivent lui rapporter annuellement 120 florins (1).

A Cluses, comme à Thônes lors de son second séjour, Ménenc est recteur des écoles. Il y compose l'ouvrage de morale qui est son œuvre la plus importante : « *La Sauvegarde pour les disciples de Jean Ménenc* », publiée à Lyon en 1601. Elle est dédiée : « A très noble et très vertueux François de Sales, en mémoire et actions de grâce des bénéfices receus ».

Sa réputation cependant ne faisait que grandir. De tous les coins du Duché, il recevait des sollicitations. « Messieurs de Sainct Maurice lui offraient bien honneste condition, pour ausquelles satisfaire, nous dit-il, j'ay mandé un de mes seconds. » Sallanches aussi le réclamait, où existait un collège depuis plusieurs années. Son fils avait suivi la même carrière ; aussi, à défaut du père, c'est le jeune homme qu'on demandait. Hélas, Ménenc eut le malheur de le perdre précisément à cette époque. Mais ce qui lui fait le plus honneur et montre bien qu'il était plus qu'un régent ordinaire, c'est qu'on pensa à lui pour le poste délicat de Thonon qui venait de retrouver la foi catholique. La Sainte Maison venait d'être fondée et l'on y voulait faire venir Jean Ménenc à qui « Monseigneur le Révérendissime Evesque de Genève, avec l'advis de Monsieur le Prévost de Sales, ensemble le Révérend Père Sonnier, jésuite et le Révérend Père Chérubin, capucin, commanda d'escrire jusqu'à trois fois, pour aller régenter à Thonon. » C'est là évidemment, de la part de François de Sales, une marque de haute estime tant pour la science que pour les qualités morales du régent de Cluses.

Celui-ci cependant décline l'offre ; il y a si longtemps

(1) Tous ces chiffres ne sont évidemment intéressants qu'autant qu'on connait le pouvoir d'achat du florin et qu'on peut ainsi donner une évaluation comparative. Or c'est là chose fort malaisée, surtout en raison des perpétuelles variations de valeur de la monnaie. Nous avons cependant essayé d'établir une comparaison en prenant pour base les chiffres donnés pour le pouvoir d'achat de la livre tournois. Un document des Minutaires Dechignin nous permet en effet d'établir qu'une livre valait 2.5 florins en Faucigny au début du 17e siècle (1612-1614). Le pouvoir d'achat de la livre étant à peu près de 11 fr. 60 (franc or 1914), à cette date, un florin vaudrait ainsi 4 fr. 64 or, soit près de 30 francs de nos jours. Un salaire annuel de 400 florins représenterait donc environ 12.000 francs de nos jours. Quoiqu'il en soit, c'était là une somme sans doute assez élevée, si l'on considère que la plupart des maisons de Cluses étaient évaluées 400 à 600 florins, les plus belles seulement allant jusqu'à 1.500 florins.

qu'il a « la charge de la jeunesse » et depuis quelques mois « il se sent moins apte à telle tant turbulente et tumultueuse fonction. » Il songe plutôt à prendre sa retraite ou une demi-retraite : c'est ce qu'il laisse entendre à la fin de la *Sauvegarde*. Il va toutefois continuer à diriger les écoles à Cluses encore quelque temps, mais pas seul, car en 1604, un Claude Giraud est « conrecteur des escolles ». Dans ses dernières années, il eut la joie de voir dans sa ville natale son ami François de Sales qui vint à Cluses le 5 août 1606, et qui probablement « jeta dès lors les bases du collège qui douze ans après devait être définitivement fondé. »

Cependant, après son fils Jean, sa femme Jeanne Poensier mourait à son tour et le recteur, moins fidèle lui-même qu'il ne le réclamait de son épouse, se remaria. Oublieux des conseils qu'il avait donnés dans la *Sauvegarde* et qu'il résumait si bien dans ces deux vers :

One ne fut qui ne vint mal à point
Quand chausses neuves on joint à vieil pourpoint,

il épousait une jeune veuve, noble, âgée tout au plus de vingt-sept ou vingt-huit ans. Demoyselle Françoise de Rides, fille de Noble Jehan François de Rides, seigneur de Charbonnière et du Rosay, et de Michelle de Gex, appartenait en effet à une famille de Flumet ennoblie vers la fin du XVe siècle. Elle habitait probablement le petit village de Thiez, à une lieue de Cluses. C'est là en tout cas que par devant Mr Ruphy, notaire, fut passé le contrat dotal, le 20 février 1610. Mademoiselle de Rides apportait en dot à Jean Ménene huit mille florins.

Celui-ci d'ailleurs survécut fort peu de temps à cette union : un mois ou deux après son mariage il mourait « sans enfants légitimes et naturels ». En juillet 1610, Me Antoine Guillermin présentait au Conseil de Ville une requête « désirant régenter au dict Cluses ». Il offrait de prende en admodiation la maison de feu Me Jehan Ménenc, jadis régent au dict Cluses. » Des contestations s'étaient élevées au sein même de l'école où deux régents se disputaient la première place. La municipalité dont les créances n'étaient pas florissantes créait également des difficultés.

On allait regretter le vieux maître disparu. Heureusement, dès 1617, un collège fut fondé par un prêtre généreux du pays, Révérend François Bochut et c'est ainsi que fut réglée jusqu'à la Révolution, la délicate question de l'enseignement.

Des ouvrages de Ménenc que nous connaissons, il ne nous est parvenu que deux tout petits livres : le *Dialogue du Planan et du Montagnard* et *La Sauvegarde pour les disciples de Jean Ménenc*. Tous deux dénotent chez leur auteur une solide connaissance de l'antiquité. On n'oserait risquer pour lui le mot d'humaniste, qui est un bien grand mot, qui rappelle de bien grands penseurs auprès desquels évidemment notre moraliste ne prétend pas à prendre place. Qu'on sache seulement que le régent clusien était fort à l'aise pour citer poètes et prosateurs latins, aussi bien que Platon, Aristote, Xénophon, Plutarque ou Epicure. Ceux dont il s'inspire le plus sont Cicéron et Ovide qu'il cite chacun une soixantaine de fois dans les trois cents pages de la *Sauvegarde*. De la Bible, il a une connaissance très approfondie et il semble avoir lu beaucoup les Pères de l'Eglise. Les Modernes aussi il les a pratiqués. Dans un article de la « Revue Savoisienne », M. Jules Philippe se plaisait déjà à rapprocher Ménenc de Montaigne. Plus d'une fois en effet dans la *Sauvegarde*, la manière de conduire le raisonnement aussi bien que le fond même de la pensée nous font songer au délicat auteur des *Essais*. Mais très frappantee aussi nous paraît être la parenté entre Ménenc et Erasme. Notamment quand il s'agit de flétrir les vices et les abus de ce 16e siècle finissant, bien souvent notre modeste compatriote rappelle la vigoureuse ironie du grand humaniste hollandais.

Ainsi un réel don d'observation, une grande expérience de la vie s'étendant à toutes les conditions sociales, cela développé et enrichi par la lecture des auteurs anciens et modernes, voilà ce que dénote chez son auteur la *Sauvegarde pour les disciples de Jean Ménenc*. Ajoutons-y de réelles qualités de style, car à côté de défauts que l'on retrouve dans tous les ouvrages de l'époque, son style imagé, tout rempli de comparaisons avec les choses de la

vie courante ou les choses de la campagne, en acquiert quelquefois une délicate naïveté, une grâce charmante. Enfin, — et ceci nous paraît être le meilleur de l'œuvre de Ménenc, — nous trouvons dans la *Sauvegarde* nombre de sentences bien frappées où la profondeur et la justesse de la pensée donnent à l'expression une plénitude et une concision déjà toutes classiques.

Ce moraliste savoisien nous apparaît ainsi comme une figure fort attachante. Les principaux traits qui se dégagent de son caractère sont un profond amour de son métier et de ses « disciples », son attachement à la science et à la vertu, son désintéressement, son courage et sa liberté d'esprit dans la critique des vices et des abus, son amour pour le menu peuple « ceste condition d'hommes qui a besoin de notre ayde », disait Montaigne.

Une vie tout entière vouée à l'étude, l'estime de ses concitoyens qui le recherchent, l'amitié de grands personnages et surtout d'un très grand saint, quelques timides essais de poésie, la publication d'ouvrages à l'honneur de sa patrie, à la gloire des lettres et de la vertu, tout remplis d'excellents conseils et de belles sentences morales empruntées aux plus illustres représentants de l'antiquité profane et sacrée, n'y a-t-il pas là de quoi sauver de l'oubli, au moins dans le petit coin de terre qui l'a vu naître, un homme probe, courageux, cultivé ? Aussi serait-il souhaitable qu'on réédităt un jour ces petits volumes devenus extrêmement rares. Ils ne dépareraient point les rayons de nos bibliothèques et bien des gens liraient avec plaisir et non sans profit les plus belles pages du moraliste clusien. Ce serait aussi lui rendre justice car il disait lui-même: « Ceux qui ont esté ou sont connus approuvés pères de vertu, formateurs de bonnes mœurs par les personnes fameuses et signalées ne peuvent jamais perdre la renommée tant estendue et louable qu'ils ont acquise par estude assiduelle, juste labeur, continuelle solicitude. »

Henri Baud.

NOTES D'HISTOIRE

(Suite) [1]

Péage d'Alby

Les péages d'Alby formaient une rente de 10 livres genevoises annuelles que les Comtes de Savoie et Genève ensuite percevaient chaque année sur le péage de la Ville et du Mandement d'Alby. Ces péages étaient annexés à la seigneurie de Châteauvieux. Mais, Pierre de Genève démembre cette rente; il garda une rente de 4 livres seulement qui resta annexée à Châteauvieux et il vendit le reste, soit rente de 6 livres à Jean du Vernay, le 1er Juin 1371, Me Guillaume de Crans notaire. Le 11 Nov. 1400, Jean du Vernay la revendit à Jeannet dit de Cluses et à Rd Sr Guigon de la Rochette, chanoine de Genève, qui la légua à sa famille de la Rochette d'Alby, le 31 Mars 1434.

Propriété de Crestvial à Alby

Cette terre de 200 journaux environ, démembrée en 3 lots (ferme Cattin, ferme du Chêne et ferme Montmasson) était annexée à la seigneurie d'Esery (paroisse proche de Reinier). Par Patentes du 7 Déc. 1452, le Duc Louis de Savoie, céda le château d'Esery et sa seigneurie à Ne Jean Allamand ou Allemand. Par sentence du 22 Janv. 1529, cette seigneurie est attribuée à Michel de Voserier qui en fait donation à son cousin Louis Allamand, le 15 Oct. 1535. Par testament du 8 Nov. 1672, Hiéronyme du Frenoy, Sgr d'Esery lègue tous ses biens à Charles Duclos-Frenoy, Comte du Mandement de Bonne, Conseiller d'Etat. A la Révolution, la propriété de Crestvial fut vendue à une famille Dallet de Chambéry et passa par voie de mariage dans les familles de St Martin (ferme du Chêne) et Cuissin-Charvier.

---

(1) Voir *Revue Savoisienne*, 2e trimestre 1937, p. 93-96.

La seigneurie de Gruffy

En 1470, elle comprenait :

1° Haute, moyenne et basse justice avec mixte empire et omnimode juridiction et dernier supplice dans les mandement et châtellenie dudit lieu de Gruffy.

2° La montagne de Semmoz par indivis avec le Prince Janus de Savoie, à cause d'Alby.

4° 56 fossorées de vignes à Grésy.

5° Ferme de Champeire et Missellenie du mandement de Gruffy, valant 8 florins par an.

6° Rente de la cléricature (secrétariat) dudit lieu, valant 3 florins par an.

7° Le péage de Gruffy valant 11 florins par an.

8° Les rentes rières Gruffy, Mures, Viuz et autres lieux du mandement de Gruffy.

9° Généralité des biens provenant de la succession de Jeannette de Molline, femme lige et noble, fille de Messire François de Molline et veuve de Jean Ducrest, lesquels biens sont rière le mandement de Gruffy.

10° Le direct domaine sur les choses et revenus annuels dûs à noble Pierre Métral et provenant du Prince Philippe de Savoie, à cause de son château d'Alby, soit : 2 journaux au Larron et 1 joun. pré du Moulin.

11° Le direct domaine des revenus annuels provenant de Dame Antoinette, femme de Ne Louis bâtard de Sallenôves et fille de Ne Girard Trombert d'Hauteville.

12° Maison et terres à Lestrat.

13° Maison haute située aux Barraux avec 6 journaux de terre, pré et vignes devant « la Ville de Barraux » ; 1/3 de la dîme de Viuz et de la ville de Barraux par indivis avec Jean, Jacques, François et Nicolet de Gruffy le 1/3 de ce que possède Louis de Gruffy sur son héritage ancien situé à Barraux, à cause de son père Jacquemet et de Jeannet de Gruffy, son aïeul paternel.

14° Les biens et choses acquis par Jean Léger de Ne Pierre de Compeis, rière la Chapelle proche la Drance dans le temps de ladite infeudation.

Les propriétaires successifs de cette seigneurie sont :

1279 : le Comte Amé de Savoie qui les loue à Théobald de Vilette, puis, en 1780, à Théobald de Conzi.

1316 : Guillaume, Comte de Genève cède à Jean Dauphin le Comté de Genève, entr'autres les biens de Gruffi.

1327 : le Comte Amé fait une donation en faveur de Messire Jean Métral.

1339 : Mre Daniel Asinari, banquier lombard, prête fidélité au Comte Amé de Genève pour droits et biens à Gruffy.

1340 : le Prince Amé de Genève achète de Pierre d'Orlier 20 livrées de terres de revenu annuel et Jean Métral, Sgr de Gruffy en fait l'inféodation.

1375 : Investiture en faveur de Pierre feu Amé de Genève du château de Gruffy avec fiefs et biens.

1419 : 1, féodation en faveur de Mre Jean de Compeis du lieu de Gruffy avec ses bourgs, villes et villages, biens, revensu et droits féodaux.

1433 : Ne Jean de Compeys, Sgr de Gruffy reconnait posséder la vigne de Grésy depuis 1420 et la juridiction sur Mûres et St Jean d'Arveis en date du 11 mai 1422.

1442 : sentence sur le différend qui existe entre Philippe de Savoie, Comte de Genève et Jean de Compeys, Sgr de Gruffy, au sujet des limites de la montagne Semnoz, rière Gruffy.

1447 : 5 Juin. Mise en possession du château de Gruffy en faveur de Mre Jean feu Pierre de Compeis ; en 1449, en faveur de Mre Jean de Compeis ; en 1463, en faveur d'Amé Bon de Compeys, héritier de son père Jean, qui reconnait le tenir du Prince Janus de Savoie.

1522 : Ne Philippe Maréchal, Sgr de Gruffy, en son nom et au nom de Pierre à feu Spectable Jean Maréchal, son neveu reconnaît tenir sa seigneurerie du Prince Philippe de Savoie. De même, Ne Guillelmine, fille de feu Ne Hugon Croset, femme de Ne Catherin de Gruffy, se reconnaît femmme lige dudit Seigneur ; de même, les Nes Guillaume et Pierre Métral, cousins desdits Seigneurs.

En 1542, Mre Pierre Maréchal, Sgr de Gruffy prête hom-

mage et fidélité au François Ier qui a envahi la Savoie ; idem, en 1547, au nouveau roi de France, Henri II, Policéne de Fésigny, Dame de Gruffy, prête hommage à raison de ses terres et seigneuries.

1609, 29 Mars : Ne Spectable Jean Baptiste de Valence, Sgr de Gruffy reconnait tenir ses biens en fief du Prince Henri de Savoie.

En 1640, Hélène du Fresnoy, veuve de Ne J.B. de Valence fait donation de la seigneurie de Gruffy à Ne Menthon de la Balme et elle reste dans cette famille jusqu'à la Révolution. En 1792, la Commune de Gruffy fut affranchie par François Marie à feu eJan-Baptiste de Menthon, dernier seigneur de Gruffy.

Notes historiques sur Gruffy et Barraux

Ier Gruffy. — Jean de Compais, chambellan d'Amédée VIII, Duc de Savoie, remplit un rôle très important sous le règne de ce prince qui lui fit don, en 1417, de tous les biens de Jean Lagerat, décapité cette année-là. En 1419, 23 Nov., année de son mariage (que le Duc lui-même avait traité) avec Antoinette de la Palud, fille de Guy, Sgr de Varembon, il fut inféodé de la seigneurerie de Gruffy.

En 1444-45-46, il était en procès avec Jacques de Montmayeur, Sgr de Cusy, son cousin et voisin, à propos d'un pont sur le Chéran, divisant leur juridiction. Montmayeur avait empêché les gens de Gruff de réparer ce pont (qui devait être sous le Verney) et ils l'avaient abattu, en disant que la moitié du pont, soit le cours du Chéran, leur appartenait.

La seigneurie de Gruffy passa à son fils Amédée de Compeis, à son petit-fils Sébastien, à son arrière petit-fils François qui aliéna tous ses biens pour garantir les dettes de son frère et de sa mère. En 1522, il vendit la seigneurie aux Nobles Philippe et Pierre Maréchal, oncle et neveu.

Jean de Compeis eu 9 enfants, dont 4 furent d'église ; Jean, évêque de Turin, de Genève et de Tarentaise ; Philippe, chanoine de Lausanne et Genève ; Georges, Prieur de Megève et Claude, curé de Flumet.

En 1560, Jacqus de Menthon la Balme est dit Sgr de

Gruffy ; la baronnie de Gruffy passa à son petit-fils Jean-Baptiste vers 1660 et à l'arrière petit-fils Bernard mort en 1789.

En 1575, Ne François de Valence, Sgr de Gruffy, épouse Demoiselle Michelle de Chevron-Vilette ; et, en 1595, Ne George-Alexandre de Valence, Sgr de Gruffy, épousa Jeanne fille de Messire Claude Rivoire avec dot de 2.333 écus. En 1604, il y avait à Bonlieu une religieuse, Claudine de Valence, dite de Gruffy. En 1638, Ne Vincent est héritier de sa mère, Blanche de Valence, Dame de Fésigny, fille de François de Valence, Sgnr de Fésigny lui-même et héritier de Polixène de Fésigny, sa première femme.

Le 18 Nov. 1744, Ne Joseph de Menthon-la-Balme, baron de Gruffy, péousa Dlle Claudine de Rolland. Ils eurent une fille née à Gruffy en 1746, morte à Gruffy en 1797, et ensevelie dans la chapelle de la baronie, en l'église de Gruffy. Cette chapelle mortuaire a été démolie, lors de l'agrandissement du cimetière, en 1931.

IIe Barraux. — Vers 1550, Péronnette Portier de Charrières épousa Ne Claudin de Gruffy, Sgr de Barraux. Leur fille Suzane épousa Ne Michel Fenouillet. Ces derniers eurent une fille Suzanne mariée, en 1644, à Ne François Aimé Portier de Bellair. En 1707, leur fils, Michel de Bellair se dit unique héritier des familles Fenouillet et revendique les biens de cette famille à Alby, Viuz, Mûres, etc. La famille Fenouillet d'Annecy a fourni à l'église un membre éminent dans la personne de Mgr Fenouillet, orateur émérite, nommé évêque Montpellier, en 1608, où il est mort en 1652.

En 1573, Ne Claude Lambert Portier vend, au nom de François Portier, Sgr de Germinex, des rentes et fiefs à Ne François de Valence, Sgr de Gruffy.

Chanoine Coutin.

CENTENAIRE
de la Société Scientifique du Dauphiné en 1938

Commémoration de la naissance de l'industrie hydro-électrique en Dauphiné par l'érection d'un monument à Aristide Bergès et Marcel Deprez

La Société Scientifique du Dauphiné, ancienne Société de Statistique des Sciences naturelles et des Arts Industriels du département de l'Isère, a été fondée à Grenoble, en l'année 1838. Elle atteindra donc son centenaire au cours de l'année 1938.

Il appartenait à cette Société, qui groupe l'élite du monde scientifique et industriel du Dauphiné, de célébrer cet évènement d'une façon digne de l'illustre province dans laquelle elle remplit sa mission.

A cet effet, elle a décidé de prendre l'initiative de perpétuer le souvenir de la naissance de l'Industrie hydro-électrique dans les Alpes françaises en faisant élever un monument aux deux hommes qui ont joué un rôle primordial dans l'histoire de cette grande industrie.

Marcel Deprez a consacré presque toute sa vie à proclamer et a démontrer les possibilités industrielles de la transmission électrique, de la puissance mécanique et c'est à Grenoble même qu'il a exécuté à cet effet, en 1883, l'une de ses expériences les plus célèbres.

Aristide Bergès, le père de la houille blanche, a été, lui, le protagoniste de la richesse hydraulique des Alpes Dauphinoises. Il a consacré une grande partie de sa vie à en proclamer la valeur industrielle et sociale et à en démontrer les applications.

Ces deux hommes ont été, dans toute l'acception du terme, des apôtres, et c'est bien à eux que le Dauphiné doit, non seulement sa fortune industrielle et son renom mondial, mais encore l'honneur d'avoir été le berceau de l'Industrie hydro-électrique française. C'est donc eux qu'il convenait d'associer à l'œuvre de glorification à laquelle la Société Scientifique du Dauphiné a décidé de consacrer son centenaire.

La Société Scientifique du Dauphiné espère que tous ceux, et ils sont nombreux, collectivités, industriels, groupements scientifiques, écoles techniques, etc., qui ont bénéficié de l'œuvre de Marcel Deprez et d'Aristide Bergès, voudront bien s'associer à elle pour assurer la réussite de son projet.

Un « monument de la reconnaissance » pourra ainsi être érigé, dans la ville de Grenoble, sur l'un des emplacements que la Municipalité de cette ville a déjà accepté avec empressement de mettre à la disposition du Comité d'Organisation.

Éléments d'un Tableau chronologique des Franchises de Savoie

Le Congrès des Sociétés savantes de Savoie qui s'est tenu à Chambéry, le 21 juillet, s'était donné comme programme particulier la recherche des franchises dans les pays actuellement ou anciennement savoyards. Nous y avons présenté le tableau chronologique publié dans les pages suivantes.

Les textes qui restent les plus caractéristiques ont été fournis par des recueils déjà anciens, ceux publiés par la *Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie* en 1860 et 1885, par la *Société d'histoire et d'archéologie de Genève* en 1863, par la *Société d'histoire de la Suisse romande* en 1872. Un tableau des chartes communales de la Suisse occidentale et de la Savoie ouvre cette dernière publication.

On a voulu joindre à ces données d'autres résultats, ceux du moins dont pouvaient informer soit les monographies locales, soit les inventaires d'archives. Nous avons eu aussi communication des listes établies par M. l'Abbé Bernard, pour les diverses provinces de Savoie, et par M. Jourdan, pour le Chablais, et nous avons profité de ces travaux (1).

Il ne s'agit ici ni d'une énumération complète, qui n'était pas dans les possibilités immédiates, ni, à plus forte raison, d'un catalogue critique tel qu'il indiquerait pour toute charte les divers manuscrits connus, leur nature, original ou copie plus ou moins autorisée, leur éventuelle transcription imprimée (2). Nous n'avons pensé qu'à l'aide tout

(1) Citons également la liste des franchises de Maurienne dressée par M. F. Truchet, au premier Congrès des Sociétés Savantes (1878, p. 40). Nous devons plusieurs renseignements à l'obligeance de M. Avezou, archiviste de la Haute-Savoie.

(2) La *Société d'histoire de droit* a entrepris en ces dernières années un catalogue général des franchises de la France ; celles de Poitou, Guyenne, Artois ont ainsi été inventoriées. — Cf. encore le catalogue des Chartes de Lorraine, de Perrin, — et, pour le Dauphiné, *Annales de l'Université de Grenoble*, 1925.

externe mais primordiale que la chronologie (3) apporte à la connaissance des franchises qui sont elles-mêmes ce qu'il y a de plus stable, de plus saisissable dans la condition des personnes au moyen-âge (4).

Chaque localité a été inscrite dans l'ordre résultant de la première charte qui lui a été concédée. Aussitôt après, entre crochets [], sont donnés des confirmations et actes additionnels. D'autre part, à cause des changements survenus dans la géographie des terres de Savoie, nous avons réparti les pays considérés, quelque inconvénient qu'ait parfois ce morcellement (surtout pour l'ancien diocèse de Genève), entre plusieurs colonnes, d'après leur sort politique final.

La première comprend ceux qui sont situés à l'ouest de la Savoie actuelle, c'est-à-dire la Bresse, le Bugey, le pays de Gex, qui furent longtemps savoyards et à l'époque même des concessions de franchises (5). On a porté aussi des mentions relatives aux enclaves de Savoie en Dauphiné et Provence (6).

Le territoire traditionnel de Savoie qui vient ensuite a été subdivisé de manière à distinguer du Comté originaire les seigneuries ecclésiastiques ou laïques qui l'ont accru à des dates diverses, sous réserve d'une féodalité désormais entrée dans le cadre de l'Etat (7). Cette concentration territoriale fait que bien souvent les inscriptions pour une même localité passent d'une catégorie à l'autre, ce qu'exprime le signe →. Les Princes de Savoie désignent, avec les Comtes puis Ducs, les seigneurs de cette

---

(3) La généralité de notre investigation permettait quelque latitude. Nous n'avons pu nous arrêter sur les difficultés chronologiques résultant des variations dans le commencement de l'année. Pareillement, en cas de pluralité d'actes d'une même année, l'ordre chronologique a pu ne pas être observé.

(4) Le terme de franchise a été pris au sens large d'acte dont procède ou qui implique, serait-ce sur un objet limité, un statut défini pour les assujettis, ou même seulement l'existence d'une collectivité organisée. On a retenu dès lors des albergements, des sauvegardes, des reconnaissances féodales, des transactions entre seigneurs dont profitent les sujets, des déclarations de coutumes ou de règlements ou de droits seigneuriaux, lors des plaids généraux ou assises judiciaires, des procès entre communautés.

(5) La Dombes échappe à la Savoie en 1441 ; la Bresse, le Bugey et le pays de Gex, en 1601. — Quant à ces pays, nous avons omis les chartes indiquées sans plus, et renvoyons à : La Teyssonière, *Recherches historiques sur le département de l'Ain*, II, p. 228-341. — Guigue, *Topographie historique du départ. de l'Ain*.

(6) Les enclaves dauphinoises ont subsisté jusqu'au traité conclu en 1355 avec le roi de France, acquéreur du Dauphiné ; elles furent alors échangées contre la seigneurie de Faucigny, unie au Dauphiné depuis 1304. Barcelonnette et Nice entrèrent dans le domaine savoyard en 1388, celle-là jusqu'au traité d'Utrecht de 1713.

(7) Ainsi, le Comté de Genève fut vendu à Amédée VIII en 1401 par les sires de Thoire et Villars.

Maison auxquels normalement, du XVe au milieu du XVIIe siècle, le Genevois et le Faucigny ont été donnés en apanage (8).

On a groupé en troisième lieu tous les pays qui appartiennent aujourd'hui à la Suisse : le Bas-Valais ou partie du diocèse de Sion, politiquement rattachée au Chablais savoyard, — le pays de Vaud dépendant soit de l'Evêque de Lausanne, soit des Comtes de Savoie (9), — Genève où ceux-ci ont cherché à s'immiscer dès le XIIIe siècle.

La colonne du Piémont, nécessaire puisqu'elle offre les plus anciennes franchises de Savoie, se réfère à un sujet à la vérité distinct, chronologiquement et foncièrement. Nous devons nous borner à renvoyer à la *Bibliografia degli Statuti dei Communi dell'Italia superiore*, de Fontana (Turin, 1907).

On observera enfin que dans ces différents cadres, sauf le second, on ne s'est pas rigoureusement limité aux pays de Savoie. Plusieurs indications, prises généralement en des régions limitrophes, ont paru utiles en raison de l'analogie, et, quelquefois, d'une influence possible.

Tout cela fait, — encore que techniquement insuffisante, — une documentation rebutante, une nomenclature aride. Nous nous en excusons auprès du lecteur honnête homme.

L. Falletti.

ABREVIATIONS

Acad. : Académie.
Ann. Ain : Annales de la Société d'émulation de l'Ain.
Arch. : Archives.
B. D. : Bibliotheca Dumbensis (éd. Valentin-Smith et Guigue).
Bull. I. G. : Bulletin de l'Institut National Genevois.
Bull. Subalp. : Bolletino storico-bibliografico subalpino.
Doc. Mon. : Documenti, sigilli e monete appartenenti alla storia della monarchia di Savoia (éd. Cibrario et Promis).

(8) Des apanages furent aussi constitués en des territoires extra-savoyards. On rappellera, entre autres, la baronie de Vaud, Bugey et Valromey, de 1286 à 1359. — la principauté de Piémont ou d'Achaïe, de 1286 à 1415.

(9) Le Bas-Valais fut perdu en 1477, le pays de Vaud occupé en 1536 par les Bernois et cédé en 1564. — Cf. A. de Crousaz, *L'organisation judiciaire du canton de Vaud pendant les périodes de Savoie et de Berne*.

Doc. Val. : Documents sur le Valais, éd. Gremaud (8 vol., de la Société d'histoire de la Suisse Romande).

Doc. Val d'Isère : Documents publiés par l'Académie de la Val d'Isère (3 vol.).

Inv. : Inventaire.

M. D. G. : Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève.

M. D. R. : Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse Romande.

M. D. S. : Mémoires et Documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.

M. H. P. : Monumenta historiæ patriæ (Collections des Lois municipales, des Chartes, des Comices).

M. St. It. : Miscellanea di storia italiana.

Mém. I. G. : Mémoires de l'Institut Genevois

Mém. V. I. : Mémoires de l'Académie de Val d'Isère.

R. G. : Regeste Genevois.

R. H. D. : Revue historique de droit français et étranger.

Rép. Sources : Répertoire des sources de l'histoire de Savoie aux Archives de Turin (par Bruchet).

S. A. : Société Académique du duché d'Aoste.

S. D. G. : Sources du droit du Canton de Genève (éd. Rivoire et van Berghem).

Soc. Maur. : Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne.

T. C. : Inventaire du Trésor des Chartes de Chambéry à l'époque d'Amédée VIII (éd. Bruchet, au t. 39, p. 207, M. D. S.)

I. — Bresse, Bugey, Pays de Gex. Enclaves dauphinoises	II. — Savoie actuelle		III. — Pays de Vaud, Valais, Genève	IV. — Piémont
	1. — Concédants divers	2. — Concessions des Princes de Savoie		
XIe siècle. — *Franchiles homines* et *franchilis terra*. (Cartulaire de St-André de Vienne, n°s 181, 272, etc.)	**1011.** — Rodolphe III, roi de Bourgogne, donne à la reine Ermengarde la *villa* d'Aix, avec les *coloni villae*, et le domaine d'Annecy. (Doc. Mon., p. 17. R. G. 151).			
v. **1091.** — Condition des *homines ingenui* dans la seigneurie de Cessy (pays de Gex). (R. G. 221. S. D. G. I, 1).				
			1120. — Fribourg en Brisgau. Berthold III, duc de Zaehringen. (Gaupp. *deutsche Stattrechte*, II, p. 19).	
	1124. — Accord de Seyssel entre l'Evêque de Genève et le Comte de Genève. (R. G. 267. S. D. G. I, 3). 1188. Même objet. (R. G. 444. S. D. G. I, 17)			
	v. **1125.** Droits du Comte de Genève quant aux hommes du monastère de S. Victor de Genève, dont il est l'avoué. (R. G. 269. S. D. G. I, 4). 1137 Même objet. (R. G. 290. S. D. G. I, 6).			

I. — Bresse, Bugey, Pays de Gex, Enclaves dauphinoises	II. Savoie actuelle		III. — Pays de Vaud, Valais, Genève	IV. — Piémont
	1. — Concédants divers	2. — Concessions des Princes de Savoie		
	1220. Accord pour l'érection du château et village d'Epeisse. (R. G. 582. S. D. G. I, 19). 1235. Donation à S. Victor d'hommes de Frangy affranchis de la garde du comte de Genève. (R. G. 687. Cf. les n°s 652, 981, 1292). 1260. Reconnaissance par le Comte envers le prieuré. (S. D. G. I, 22). 1302. 1304. Transactions. (R. G. 1504, 1527).		**1136-1138.** — Amédée III, comte de Savoie, dégage les hommes de Leuck et de Naters de la fidélité qu'ils lui ont faite. (Doc. Mon., p. 46). Droits du major de Naters sur les tenanciers en 1230. (Doc. Val I., n° 369). **1144-1231** — Reconnaissance des droits de l'Evêque de Lausanne et des coutumes de la ville. (M.D.R. VII, p. 7). Cf. R. H. D. 1937, p. 384.	**1143.** — Statuts du Consulat de Gênes. (M. H. P. *Leges*, I, col. 242).

Entre **1148** et **1188.** — Record des bourgeois de S.-Maurice-en-Valais, dans un différend entre le monastère et le Comte Humbert III. (Doc. Mon., p. 72).

[1281. Sentence arbitrale entre l'abbaye et les consuls et commune de S.-Maurice. (Doc. Val. II, 893).

1294. Sentence d'Amédée V contre les syndics de Saint-Maurice. (*Id.*, II, 1.055)]

1153. — Transaction entre l'Evèque de Maurienne et Ponce de La Chambre et ses frères, sur intervention de l'arch. S. Pierre de Tarentaise, délégué par le Pape Eugène III, et de Humbert III, comte et marquis. (Besson, Mém. Eccl., n° 26).

1160. — Investiture par l'Evêque de Verceil aux hommes de Biella de la hauteur dite de *Piazza*. (M. H. P *Chartes*, II, col. 633. Cf. Acad. Turin, série 2, t. 46).

[1219. Contestation entre les communes de Biella et Tollegno. M. H. P., *ibid.*, col. 1.299.]

I. — Bresse, Bugey, Pays de Gex. Enclaves dauphinoises	II. — Savoie actuelle		III. — Pays de Vaud, Valais, Genève	IV. — Piémont
	1. — Concédants divers	2. — Concessions des Princes de Savoie		
1164. — Moirans. Avec confirmation de 1209, par Berlion de Moirans. (Arch. Isère. B. 3936. Valbonnais, I. p. 16.).				
		1179. - Paix entre l'Eglise de Sion et le Comte Humbert. (Doc. Mon., p. 79).		v. **1180** et années suiv. — Serments de cité envers la commune de Verceil prêtés par divers nobles. (M. H. P. *Chartes*, II, col. 1.092 et suiv.)
1181. — Droit de poursuite des criminels dans les villes franches du sire de Bagé. (Guichenon, *Preuves de l'hist. de Bresse*, p. 9).		**1181.** — Accord entre l'Evêque et le chapitre de Sion, au sujet de tenanciers libres. M. D. R. XVIII, p. 369.		1243-1335. Statuts de la commune de Verceil. (M. H. P. *Lois.*, II).
1183. 1187. — Chartes de commune de Dijon concédées par Hugues III, duc de Bourgogne, d'après la charte de Soissons. (Garnier, *Chartes de Bourgogne*, I., p. 1-4).				**1183.** — Paix de Constance entre les villes lombardes et l'empereur. (*Monum. Germaniae historica. Constitutiones*, I, p. 408).

avant **1185.** — G. de Rossillon, par devant l'Evêque de Genève et le chapitre, prend divers engagements envers les hommes de Péron (pays de Gex. R. G. 431).

(Cfr. au XIIIe siècle, Inv. Côte d'Or, B. 864).

1189-1233. Diverses concessions du Comte Thomas de Savoie : pour Bourg-Saint-Maurice, concession alléguée en 1331. (M. D. S. IV, p. 329).

Pour La Chambre, concession confirmée en 1391. (M. D. S. XXIII, p. 327).

Attribution de la vallée des Encombres aux communautés de Maurienne, contre S. Martin de Belleville, en Tarentaise (*indic.* Pascalein, *Hist. Tarentaise*, Mém. Val Is., 1re série VIII, p. 7).

1189. — Aoste.

Le Comte de Maurienne Thomas I. (M. St. It., XVI, p. 712, n° 1.)

1206. Thomas Ier. Règlements de justice. *ibid., Cartul. Evêché*, XXIII. p. 283.

1253. *Vidimus*, par Thomas II de la charte de 1189 et d'une confirmation d'Amédée IV. (Doc. Mon., p. 82, et M. H. P., I, col. 34.)

1281. Alliance entre les citoyens et le vicomte de Challant. S. A., XV, p. 186.

1282. Assemblée générale à Aoste. M. H. P., *Comitia*, I, col. 7.

1296. Conf. de fr. par Amédée V. S. A., XIII, p. 531.

1337. Audience judic. générale du Comte Aimon. M. H. P., *Comitia*, I, col. 37.

I. — Bresse, Bugey, Pays de Gex, Enclaves dauphinoises	II. — Savoie actuelle		III. — Pays de Vaud, Valais, Genève	IV. — Piémont
	1. — Concédants divers	2. — Concessions des Princes de Savoie		
				1409. Reconnaissance féodale des citoyens d'Aoste. T C., 373. 1430. Amédée VIII. S. A., XXII, p. 284, n° 107. Cf. *ibid.*, p. 171, n° 12. 1581. Rédaction du coutumier. 1776. Règlement de police.]
				1189. — Convention entre l'Evêque d'Ivrée et la commune de Sessano. (Doc. Mon., p. 93.)
1193. — Contrat entre l'archevêque et le chapitre de Lyon et d'autre part les citoyens. (Cartul. municipal, p. 375). [1206. *Consuetudines civitatis, ibid.*, p. 103, p. 156]				V. **1196.** — Rescrit de l'empereur Henri VI à la commune de Turin. (M. St. It XXXII, p. 185, n° 6.)
				1198. — Suse. Pacte du Comte Thomas Ier avec la cité de Suse, en conf. des libertés concédées par Amédée III (+ 1148.)

1200. — Accord entre l'abbaye de l'Ile Barbe et ses vassaux de Vimy (Neuville) pour entourer de murs cette localité.

(Monfalcon, *Lugdun. Ecclesiae Monumenta*, p. 357).

1203. — Charte de commune de Beaune, octroyée par Eudes III, duc de Bourgogne. (Garnier, *op. cit.*, I. p. 207).

[1232. Sanction du Pape Grégoire IX, et garantie de l'archevêque de Lyon, *ibid.*, p. 214-216.]

XIIe siècle ou **XIII**e siècle. — Procès entre l'archevêque de Tarentaise et ceux de Bozel. (Doc. Val d'Isère, III, p. 128).

1200. — Condition des albergements conclus par l'abbaye de Sixt, quant au seigneur de Faucigny. (R. G. 475).

Cfr. Rannaud, *Hist. de Sixt*, p. 27.

XIIe**-XIII**e siècles. — *La coutume de la terre*, source des droits. (1198-1214). Doc. Mon., p. 110, 116).

1204. — Thomas Ier, Comte de Maurienne, enjoint à ses fidèles de ne point commettre d'exactions dans la *villula* de St-Gingolph, qui dépend de l'abbaye d'Abondance. (Doc. Val. I., n° 210.

[1233. Conf. d'Amédée IV. Statuts divers jusqu'en 1449. (M. H. P., *Lois.*, I, col. 5.)

Exemption du péage de Chambéry, en 1241. (M. H. P., *Chartes*, II, col. 1.426).

Franchises anc. et nouvelles. T. C., n° 504.

1462. Statut du duc Louis. M. St. It , XIX. p. 347.)]

1201. — Réception comme citoyen d'Albi. (M. H. P., *Chartes*, II, col. 1220.)

1203. — Traités d'union entre les communes d'Alexandrie et Alba. (M. H. P., *Chartes*, II, col. 1228.)

I. Bresse, Bugey, Pays de Gex. Enclaves dauphinoises	II. Savoie actuelle		III. Pays de Vaud, Valais, Genève	IV. Piémont
	1. Concédants divers	2. Concessions des Princes de Savoie		
XIIIe siècle. — Statuts du Consulat de Nice et statuts des Comtes de Provence. (M. H. P. *Leges*, I, col. 42). Cfr. R. H. D. 1861, p. 287. [1388. Convention entre Amédée VII et la ville de Nice. Arch. Alp. Marit. A. 7.]		Acad. Salés, VIII, p. 311. Cf. Doc. Vaf. III, n°s 1.309 et 1.444).		**1206.** — Cogne (vallée d'Aoste). Concession par l'Evêque d'Aoste de l'Alpe d'Ondezana. (Doc. Mon., p. 114. Et M. St H., XXIII, n° 115, p. 319.) 1233. Prestations féodales envers l'Evêque. (*Ibid.*, n° 116, p. 320.) 1245. Reconnaissance féodale. S. A., XIII, p. 485. 1278. Nouveaux Statuts. S. A., XIII, p. 511.]
1208. — Transaction entre l'archevêque et les citoyens de Lyon. (Cartulaire municipal, p. 377).	1436. Affranchissement de mainmorte au profit des hommes de Saint-Gingolph, par l'abbé d'Abondance. (Doc. Val. VIII, n° 2.881)			
1210. — Charlieu (Loire). Philippe-Auguste unit la Commune à la Couronne de France. (Giry, *Relations avec les villes*, p. 50).	**1211.** — Transaction entre la chartreuse de Saint-Hugon et les hommes d'Arvillars. (Acad. Savoie, 2e série, XI, p. 335). Autres transactions, en 1339, 1556. (*Ibid.*, p. 470, p. 499)		**1211 - 1267.** — Différend entre la chartreuse d'Oujon et les habitants de Bégnins au sujet d'un pâturage. (R. G. 526, 726, 1.010).	

1213. — Première charte concédée par le duc de Bourgogne Eudes III aux hommes de Chaumont, à Châtillon-sur-Seine. Garnier, *op. cit.*, I p. 329). — Cfr. p. 344.

1214. — Villeneuve.
Franchises concédées par Thomas Ier, comte de Savoie.
1252. *Vidimus* du Comte Amédée IV. (M. D. R., XXVII, n° 1).
1294, 1315. Amédée V. (*Ibid.*, n°s 13, 17)

1215. 1225. — Grande charte des libertés anglaises. Concession de Jean sans terre et confirmation d'Henri III. (*éd.* Bémont).

1215. — Yenne.
Indic. de Ménabréa « *Hist. mun. de Chambéry* », p. 107.
1433. Amédée VIII. (M. D. S. XXIII, p. 376)

1216. Le Comte Thomas assure une transaction entre l'abbaye d'Hautecombe et les habitants de Jarsy. (Ac. Savoie, 3e série, I, p. 555).

1216. — *Liber Consuetudinum*, à Milan. M. H. P., *Lois*, II.)

1217. — Sion.
Déclaration des droits de l'Evêque et des habitants. (M. D. R. XVIII, p. 424. Doc Val. I, n° 265).
Statuts de 1269. (Doc. Val. II, n° 751).

1218. Restitution d'alpage aux habitants d'Hautecour par la comtesse de Savoie, mère du comte Thomas. (Doc. Val Is. III, p. 102).

1338-1339. Libertés et franchises reconnues par l'Evêque. (Doc. Val. IV, n°s 1.720 et 1.741. Cf. IV, 1937, VI, 2,322, VII, 2.638, VIII, 3.033).

I. — Bresse, Bugey, Pays de Gex, Enclaves dauphinoises	II. — Savoie actuelle		III. — Pays de Vaud, Valais, Genève	IV. — Piémont
	1. — Concédants divers	2. — Concessions des Princes de Savoie		
			1372. Secours demandé à la commune de Sion par le Pape Grégoire XI. (Doc. Val. V, 2.150)	**1220.** — Statuts de Pignerol, approuvés par le Comte Thomas. (Cf. Bull. Subalp., 1928, p. 17.) Avant 1324. Ratification par les princes d'Achaïe. M. St. It., XX, p. 216. Cf. T. C., n° 712.
				1220-1223. — Alliances ou conflits du Comte Thomas avec diverses cités italiennes (Wurstenberger, *Peter der Zweite*, IV, n° 61 ; M. H. P., *Chartes*, II, col. 1311.)
	1223. — Charte concédée à Montbrison par le comte de Forez, Guy IV. (*Hist. des ducs de Bourbon et des Comtes de Forez*, par La Mure, III, 2e p., p. 57).			
	v. **1224.** — Saint-Bonnet-le-Château (Loire). Franchises accordées par Robert de Saint-Bonnet, avec confirmations de 1270 et 1272. (B. D. I., p. 179 ou La Mure, *ibid.*, p. 71).			
	1225 ? — Libertés de Vienne. (Ord. Rois de France, VII, p. 424-438).			

1226 et 1244. — Chartes de Grenoble.
(Cf. Valbonnais, I., p. 22. Arch. Is. B. 3.933).

1226. — Traité entre Thomas, Comte de Savoie, vicaire impérial, et la commune de Marseille.
(Guichenon, *Hist. de Savoie.* IV, p. 54).

1228. — Flumet.
Aimon, sire de Faucigny. (Arch. H. Sav. E. 1003. M. D. S. XI, p. 95. M D. G. XIX, p. 146).
[1307. Hugues, dauphin. (M. D. S. XI, p. 105).

1229. — Charte d'Auxonne, concédée par le Comte de Bourgogne et le Comte de Châlon. (Garnier, *op. cit.*, II., p. 28).

1383. Amé VII. (M. D. S. XI, p. 106).
1444. Louis, duc de Savoie. (M. D. S. XXIII, p. 379).
1563. Emmanuel-Philibert. (M D. S. XI, p. 149).
1763. Rappel des franchises par le Conseil de Ville (Arch. Savoie E. suppl. 1.283).]

Entre **1226** et 1276. — Franchises concédées à Arconciel par le comte Ulric d'Aarberg et rappelées dans transaction confirmative de 1334. (M. D. R. XXVII, n° 26).

1230. — Coutûmes de Lausanne concédées à Dommartin. (M. D. R. VII, p. 35).

1231. — Edit impérial contre les communes d'Allemagne. (*Monumenta, op. cit.*, II, p. 191).

1228. — Alliance du dauphin et de 3 cités piémontaises contre l'empereur et le comte Thomas. (Wurstenberger, *op. cit.*, n° 70.)
Après **1228.** — Statuts de la Société de Saint-George du peuple de Chieri. M. H. P., *Lois*, I, col. 758.)
Sentence du prince d'Achaie au sujet des obligations de Chieri (*homines de Querio*). (T. C., 478-479.)

I. — Bresse, Bugey, Pays de Gex, Enclaves dauphinoises	II. — Savoie actuelle		III. — Pays de Vaud, Valais, Genève	IV. — Piémont
	1. — Concédants divers	2. Concessions des Princes de Savoie		
1232. — Charte de fondation de Barcelonnette par Raymond-Bérenger, Comte de Provence. Bull. Soc. Scientif. Digne, 1881. Arch. Basses-Alpes. E. fonds de Saint-Paul. Cfr. Bry, *Viqueries de Provence*, p. 31. 1385. Confirmation, avant cession au Piémont, des coutumes de Barcelonnette et de la Haute-Ubaye. (Pécout, *Droit privé des Hautes Vallées*, p. 264). **1388.** 1497. 1559. Confirmations par Amédée VII, Philibert II, Emmanuel-Philibert. Arch. B.-Alpes, *loc. cit.* — Cfr. Chronique de Perrinet du Pin, Chap. 61, 62.		**1232.** — Chambéry. Franchises concédées par Thomas Ier, comte deSavoie. (Dec. Mon., p. 126). 1285. Cession au Comte de droits sur la leyde de Chambéry. (Regeste dauphinois, 12.825). 1349. Concession des fours aux syndics. M. D. S. III. p. 87. 1353. Confirmation de la charte de 1232. *Indic.* Ménabréa, *loc. cit.* 1382. Amé VI. Au sujet du Toisage. M. D. S., V. p. 361 et LIX, p. 7, n° 6. 1391. Amédée VII. M. D. S. XXIII, p. 335. 1392-1393. Bonne de Bourbon et Amédée VIII. M. D. S. III, p. 103, p. 109. Cf. M. D. S. LXVI. Rep. Sources, p. 135. Entre **1232** et 1257. — Saint-Genix. Franchises concédées par Béatrice, veuve du Comte Thomas de Savoie et Thomas		

1233. — L'Abbaye d'Aulps remet, sous le sceau de l'Evêque de Genève, l'Alpe d'Oddaz aux habitants de Hans (près Samoëns). R. G. 662. Cf. inv. de l'abbaye d'Aulps. M. D. S. XXXI, p. 20-21.

[1284. Albergement d'un alpage aux hommes de Hans par Béatrice de Faucigny. (*Id.*, p. 230).

1435. Confirmation de l'acte de 1233. (Mém. I.G. IX, n° 10).

de Savoie, son fils. (M. D. S. IV, p. 134, et XI, p. 225).

v. 1422. Compte de châtellenie. M. D. S. XXX, p. 421

1357. Concessions d'Amédée VI aux habitants des différents villages de Samoëns. *Ibid.*, p. 233 et 41.

1431-1432. Amédée VIII. M. D. S. XXIII, p. 368, p. 371.

1438. Sentence arbitrale d'Amédée VIII entre l'Abbaye d'Aulps et Samoëns. (Mém. I. G. VIII).

1480-1481. Janus de Savoie, comte de Genevois. M. D. S. XXIII, p. 399, 409.

1562. Jacques de Savoie, comte de Genevois. M. D. G. XVII, p. 99.

1574. Affranchissement de taillabilité . M. D. S. XXXI, p. 103

I. — Bresse, Bugey, Pays de Gex, Enclaves dauphinoises	II. — Savoie actuelle		III. — Pays de Vaud, Valais, Genève	IV. — Piémont
	1. — Concédants divers	2. — Concessions des Princes de Savoie		
		1233. — Montmélian. Amédée IV, comte de Savoie. M. D. S. II, p. 257. 1331. Aymon, Comte de Savoie. (M. D. S. II, p. 265). 1356 - 1380. Application à Arbin .(M. D. S. II, p. 267-270). 1650. Ordonnance des syndics *indiquée id.* V. p. LXI. Cf. Saint-Genis, Histoire de Savoie, III, p. 533]	**1234.** — Fondation du village de Saint-Prex par le chapitre de Lausanne. (M. D. R. VII, p. 37).	
1234. 1256. — Chartes de Châlon, concédées par le Duc de Bourgogne. (Cf. Garnier, *op. cit.*, II, p. 297).			**1234.** — Arbitrage entre les seigneurs d'Aubonne. M. D. G. XIII, p. 1. — M. D. R. XXVII, n° 2. — R. G. n° 665. Cfr. 629.	
1236 et XIIIe siècle. — Difficultés ou conventions entre la Chartreuse de Portes (Bugey) et les habitants de diverses localités. (Grand Cartulaire d'Ainay. I., p. 379, 469). [Action du Comte de Savoie. Cartulaire lyonnais, II, n°s 776, 794, 797, 830, 841]		**1236.** — Aimon de Savoie, frère du comte Amédée IV, s'enquiert de ses droits dans la terre de Saint-Paul auprès des *viri prudentes* de Féterne. R. G. 690. [1306. Etablissement d'un marché dans le château de Féterne par le Comte de Sa-	v. **1236.** — Vevey. Fondation d'une ville neuve par Rodolphe d'Oron. (M. D. R. XVIII, p. 96 et XXVIII, n° 3. M. St. It. XXII, p. 530, n° 28). [1290. Pierre d'Oron, coseigneur, fonde une nouvelle ville libre sur le territoire. (M. St. It., XXII, n° 54).	

voie, sur concession de l'Evêque de Genève. Besson, Mém. Eccl., n° 76. R. G. 1.584).]

1356. Concession de divers droits par l'un, puis l'autre des coseigneurs. (M. St. It., *ibid.*, n°s 105, 106).

1356. *Mention d'anc. franch.* concédées par un Comte de Savoie. (*Ibid.*, n° 108).

1370. Franchises concédées par Amédée VI. (M. D. R. XXVII. n° 56, M. St. It. XXII, n° 121.

1391. Obligation militaire, M. St. It.*ibid.*, n° 132.

1536. Confirmation de fr. par la ville de Berne. (*Ibid*, n° 246)]

1237. — Redevance annuelle due à Aimon, fils du Comte Thomas, par les hommes d'Olono et Nurie. (Doc. Mon., p. 137).

1239. — Le Comte de Savoie bâtit le bourg de Villefranche, sur les limites nord du marq. de Saluces. (*Indic.* Cibrario, *Rech. sur l'hist. et const. de Savoie*, p. 270).

Cfr. en 1328. Regeste d'Achaïe. M. St. It. XX, p. 217.

I. — Bresse, Bugey, Pays de Gex, Enclaves dauphinoises	II. — Savoie actuelle		III. — Pays de Vaud, Valais, Genève	IV. — Piémont
	1. — Concédants divers	2. — Concessions des Princes de Savoie		
			1239. — Amédée IV approuve la paix faite entre les hommes de Tignières et le monastère d'Hauterêt. (Doc. Mon., p. 139). **1239.** — Saint-Branchier. Amédée IV, comte de Savoie. Doc. Val. III, n° 1.609. 1322. Amédée V, *ibid.* n° 1.610. M. D. S., IV, p. 164. 1324. Le Comte Edouard Doc. Val. III, n °1.614. 1354, 1380. Amédée VI. Doc. Val. V, 2.021, VI, 2.314.	**1240.** — Alliance des communes d'Alba, Cuneo, Montereali, Fossano et Savigliano. (M. H. P., *Chartes*, II, col. 1407.)
1245. — Amédée IV, Comte de Savoie, autorise les religieux de Saint-Sulpice-en-Bugey à former de nouveaux villages à Premillieu et à Hotias. (Cartulaire de Saint-Sulpice, *éd.* Guigue, p. 87, n° 31). **1245.** — Libertés concédées aux habitants d'Aix-en-Provence, par Béatrice de Savoie, fille du Comte Thomas et veuve de Raymond Bérenger, Comte de Provence. (*Indication,* Du Cange, *Glossarium,* v° *tasca*). — Cfr. M. H. P. *Chartes* II, col. 1455. **1246.** — Privilège d'ordre judiciaire conféré au peuple de Lyon par le Pape Innocent IV. (Grand Cartulaire d'Ainay, I, p. 515. Cf. Cartul. municipal, p. 8).			**1247.** — Sentence arbitrale entre Rodolphe, major d'Ernen et les mansioniers de ce lieu. (Doc. Val. I., p. 505).	

[1251. Sauvegarde conférée aux mêmes par Innocent IV. Cartul. municipal, p. 6-7, 10]

1249. — Franchises de Salins (Jura) concédées par Jean, Comte de Bourgogne. (Tuetey, *op. cit.*, p. 168).

[Bulle confirmative du Pape Innocent IV, en 1250. *Ibid.*, p. 172]

1250. — Bagé.

Franchises concédées par Guy, seigneur de Bagé, et Renaud, son frère, mineurs, avec le *consilium* de Philippe de Savoie. Arch. élu de Lyon. (Arch. Côte-d'Or, B. 554. Guichenon, Hist. de Bresse. M. D. S. XXIII, p. 199).

[1254. Effets de la franchise par rapport à l'Abbaye d'Ainay. Grand Cartulaire d'Ainay, I, p. 641.

1336. Aymon, Comte de Savoie. M. D. S. XXIII p. 249.

1391. Amédée VIII. *Ibid.*, p. 343.

Cf. Arch. Côte-d'Or. B. 548, 4°]

1250-1262. — Franchises du mandement d'Avalon, appliquées aux communautés de Les Soz et La Chapelle Blanche.

[1313. Confirmation par le dauphin Jean. Arch. Isère. B. 2662. B. 2945. B. 3.920.]

1249 (ou 1288). — Fribourg en Uechtland.

Hartmann oncle et Hartmann neveu, comtes de Fribourg. (Gaupp. *op. cit.* II, p. 82. — Lehr, *Handfeste.* — M. D. S. XXIII, p. 174. — Cfr. M D. R., 2e série, XII et *Sources du droit du canton de Fribourg*).

1250. — Privilèges concédés par la commune d'Ivrée aux habitants de Castelfranco. (Doc. Mon., p. 176.)

I. — Bresse, Bugey, Pays de Gex, Enclaves dauphinoises	II. — Savoie actuelle		III. Pays de Vaud, Valais, Genève	IV. — Piémont
	1. — Concédants divers	2. — Concessions des Princes de Savoie		
1250. — Bourg. Charte concédée par les mêmes. Arch. Ain. E. 429. — Cartulaire de Bourg, *éd.* Brossard, n° 1. — B. D., II, Compléments, p. 3). 1250. Bulles confirmatives d'Innocent IV. Cartulaire n°s 4, 5. 1290. Accord entre le Comte Amédée V et les bourgeois, *ibid.*, n° 6. 1352. Amédée VI, *ibid.*, n° 18. 1397. Amédée VIII., *ibid.*, n° 38. Guichenon, *op. cit.*, p. 22. 1407. Amédée VIII. Cartulaire n° 49. M. D. S., III, p. 115. 1480. Philippe Comte de Bresse. Cartul. n° 154. M. D. S., X, p. 309. 1522. Charles III. Cartul. n° 165. M. D. S. XXIII, p. 430. 1570. Emmanuel-Philibert. Cartulaire n° 174. 1570. Emmanuel-Philibert. M. D. S., XXIII, p. 497. Cf. Côte-d'Or. Arch. B. 7.166. 1601. Remontrances faites au roi de France par les dé-				

putés des villes de Bourg et Saint-Trivier (*dans* J. Baux, *Hist. de la réunion de la Bresse, Bugey et Gex*, preuve n° VIII.)]

1250. — Inféodation du château de Falavier à Guillaume de Beauvoir, par Pierre de Savoie. (Doc. Mon., p. 180).

[1256 Franchises de Beauvoir, concédées par Guillaume, seigneur du lieu. — Valbonnais, I, p. 58.]

1251. — Innocent IV confirme un accord entre l'abbaye d'Ainay et les nobles et bourgeois de Chasey. (Gd. Cart. d'Ainay, I, p. 14).

1253. Miribel.

Guichard, sire de Beaujeu. B. D. II, Compléments, p. 6.

[1392. Bonne de Bourbon, tutrice d'Amédée VIII et Confirmations jusqu'en 1508. Arch. Ain. E., 463.

Cf. Archives Côte-d'Or, B., 548, 3° et 4°.

1563. Emmanuel-Philibert. M. D. S., XXIII, p. 473]

1252. — Concession par Aimon de Grandson, évêque de Genève du marché de Ternier, à Rodolphe, fils du comte de Genève. R. G. 844.

1252. — Composition entre l'Evêque de Maurienne et le seigneur de La Chambre, définie par Amédée IV, comte de Savoie, au sujet des paroisses de St-Rémy, St-Etienne-de-Cuines. (Doc. Mon. p. 183. — Cf. Soc. Maur., 1re série II, p. 224, d'après inventaire, de 1756, des arch. de l'Evêché).

1284. Autre composition, indiquée Soc. Maur., 1re série, V, p. 397.

1255. — La cité de Morat reçoit Pierre de Savoie comme seigneur. (M.H. P. Chartes II, col. 1.536).

1254-1292. — Commune et seigneurie de Montferrat. (M. St. It., L. — Cf. T. C. 681.)

1255. — Statuts accordés par l'Evêque d'Aoste aux habitants d'Issogne. (M. St. It., XXIII, *Cartulaire Evêché,*

I. — Bresse, Bugey, Pays de Gex, Enclaves dauphinoises	II. — Savoie actuelle		III. — Pays de Vaud, Valais, Genève	IV. — Piémont
	1. — Concédants divers	2. Concessions des Princes de Savoie		
		1317. Mandement d'Amédée V, en application de l'accord de 1252. Doc. Mon. p. 250	[1377. Franchises concédées par Amédée VI, comte de Savoie. Gaupp, *deustche Stadtrechte* II, p. 161.]	**n° 131.** — Cf. S. A., XXII, p. 191, n° 123.)
1257. — Arbitrage entre les seigneurs d'Arbois (Jura). Cartul. d'Arbois, *éd.* Stouff, p. 9.				**1257.** — Traité de paix entre Thomas II de Savoie et les communes d'Asti et Turin. (M. H. P., *Chartes*, II. col. 1550.)
1257. — Saint-Symphorien d'Ozon. Fondation d'une ville franche par Philippe de Savoie, Arch. élu de Lyon, avec accord du seigneur de S. Symphorien. (M. D. S., IV, p. 146). [1274. Droits du Comte de Savoie, lors des foires. Doc. Mon., p. 207. 1295. Concession de la *libertas Lugduni* par Amédée V. (Ord. des rois de France, XX, p. 129). 1325. Confirmation par le Comte Edouard de l'accord de 1257. (M. D. S., IV, p. 223). depuis 1356. Confirmation des fr. par les rois de France. (Ord. *loc. cit.*).]				Sauvegarde donnée par les Comtes aux marchands et hommes d'Asti, de Lyon à Rivoli. Acad. Turin, série 2, t. 34.

1258. — Accord entre le prieuré de S. Victor de Genève et le seigneur de Gex, au sujet du village d'Avousson. R. G. 899 ; Cf. 929.

1259. — Légalisation de la commune de Besançon. (Cf. Garnier. *Introd. op. cit.*, p. 84)

1259 et 1264. — Privilèges de Treffort (Bresse), concédés par Albert de la Tour. (Valbonnais, I, p. 192).

1260. — Villefranche-sur-Saône.
Confirmation de franchises antérieures par Guichard V, seigneur de Beaujeu. (Cartulaire de Villefranche, n° 1).

1258. — Condition en différents villages, des hommes des prieurés de Talloires, Faucemagne, St-Jorioz. (*Inv.* de 1720. — M. D. S. V, p. 110, n° 12 et *passim.*)

1259. — Droits des habitants de l'Eluiset sur certaines terres et bois, déterminés en accord avec la Chartreuse de Pomier. R. G. 916.
Confirmation en 1386.
1315. Privilèges de la Chartreuse sur Jussy-Beaumont. Acad. Chablais., XIII, p. 225.

1259. — Franchises de Saint-Germain de Séez, concédées par la Comtesse de Savoie, veuve d'Amédée IV, régente, et relatées dans un compte de 1388. (Mém. Val d'Isère, 1re série III, pr. 2).
Confirmations en 1390, 1399, 1461, 1481, *ibid.*

1259. — Statuts de la paroisse de Viège. (Doc. Val. II, 655).

I. — Bresse, Bugey, Pays de Gex, Enclaves dauphinoises	II. — Savoie actuelle		III. — Pays de Vaud, Valais, Genève	IV. — Piémont
	1. — Concédants divers	2. — Concessions des Princes de Savoie		
1261. — Le marché du château de Gex tenu en fief de l'Evêque de Genève, par les seigneurs de Gex. (R. G. 929 ; Cf. 1556).		**1262.** — Construction du lieu dit Tucinge par Pierre de Savoie, en Faucigny. R. G. 945. Cf. Mém. I. G. XI). 1290. Usage d'un bois par ceux de Toisinge. M. D. G. XVII, p. 81]	**1262.** — Emprunt par la commune de Frutigen. (Doc. Val. II, n° 690).	
1263. — Beaujeu. Guichard de Beaujeu. Confirmation des franchises concédées par les seigneurs antérieurs. B. D. II, Compl., p. 66.		**1263-1268.** — Statuts de Pierre II, comte de Savoie. (Acad. Turin, s. 2, t. 33).	**1263.** — Rodolphe, comte de Genève, prend sous sa garde plusieurs habitants de Troinex. (R. G. 962). 1325. Même fait. (S. D. G. I. p. 122) 1346. Albergement par le Comte de Genève. Arch. H.-Sav. E., 1.032)]	**1263-1290.** — Statuts d'Andorno (Biellais). Bull. Subalp., 1929.
	1264. — Albergement par le Prieuré de Chamonix aux Allemands de Vallorcine. (Arch. Hte-Sav. 10 G. 205. Chartes, *éd.*, Perrin I, n° 10-11.		**1264.** — Projet de traité du Comte Pierre de Savoie avec les citoyens de Genève. R G. 959 et 975. [1265. Procès entre l'Evêque et quelques citoyens. R G. 989. S. D. G. I, 26.]	

1265. — Concession de Renaud, comte de Forez, au profit des hommes du monastère de l'Ile Barbe habitant la paroisse de Montanet (Ain). T. C. 615. —Cfr. en 1224 la concession de Guy, comte de Forez, aux hab. de St-Rambert-en-Forez. (Monfalcon, *op. cit.*, p. 367).

[Même année. — Accord entre les communautés de Chamonix et Bionnassay. Chartes, *ibid.*, n° 12.]

1265. – Evian.
Pierre, Comte de Savoie. (Wurstemberger, *op. cit.*, IV, 687 ; M. D. G., XIII, p. 5 ; R. G. 887).

1279. Philippe, Comte de Savoie. Arch. Hte-Sav. E. 997. – M. D. G. *ibid.*, p. 10. – R. G. 1.161.

1324. Edouard, Comte de Savoie. (M. D. G. *ibid*, p. 15, et Cibrario, *Recherches sur l'ancienne mon. de Sav.*, p. 215).

1392. Bonne de Bourbon. (M. D. G. *ibid.*, p. 31 ; M. D. S. XXIII, p. 344).

1569. Emmanuel - Philibert. (M. D. S. XXIII, p. 485 ; Cf. Ac. Chabl., XV, p. 227.

1580. Emmanuel - Philibert. (M. D. S. XXIII, p. 506).
Cf. Rep. Sources, p. 136. — Arch. municip.

I. — Bresse, Bugey, Pays de Gex, Enclaves dauphinoises	II. — Savoie actuelle		III. — Pays de Vaud, Valais, Genève	IV. — Piémont
	1. — Concédants divers	2. — Concessions des Princes de Savoie		
1266. — Franchises d'Orgelet (Jura), concédées par Jean de Chalon, seigneur de Rochefort. (Tuetey, Droit municipal de Franche-Comté, p. 174).		**1266.** — Saint-Michel-de-Maurienne. Pierre, comte de Savoie, concède foires et marché, selon les usages d'Aiguebelle. (M. D. S. XXIII, p. 213). 1321. Amédée V. (*Id.*, p. 236). 1346, 1369. Amédée VI. (*Id.* p. 259, 303). 1561. Emmanuel-Philibert. (*Id.*, p. 468)]	**1266.** — Romainmotier. Plaid général entre le prieur et ses hommes. (M. D. R. III, p. 481. 1365. Amédée VI, Comte de Savoie. M.D.R. III, p. 637, 1591. Ville de Berne, M. D. R. III, p. 877.]	
		1266. — Echange entre Pierre, comte de Savoie, et les prieurés de Thonon et de Bellevaux ; ceux-ci cèdent leurs taillables à Thonon et les profits de marché. R. G. 1.006.	**1266.** — Redevances des hommes de Conches, lors du Plaid général. Doc. Val. II, 725. Cf. 1344. *Ibid.*, V, 2.195.]	
1267. — Villars en Bresse. Humbert, seigneur de Thoyre et Villars, et son frère Henri, chanoine de Lyon. B. D., I, p. 1. [1423. Amédée VIII, duc de Savoie. M. D. S. XXIII, p. 356, 360]				

1268. — Accord entre le Dauphin et ses *homines* et d'autre part l'Evêque de Maurienne et les hommes de sa juridiction. (Besson, n° 115).

[1317. Même objet, *ibid.*, n° 78.]

1268. — Thonon.

Philippe, Comte de Savoie. (Acad. Sal. V. p. 404).

[1301. Amédée V. (Acad. Sal. V. *id.*).

1324. Edouard, Comte de Savoie. (M. D. G. XIII, p. 178).

1466, 1487. Rapports avec Genève. (S. D. G. I, 192, II, 342).

1549. Procès avec le baron de Coudrée. (Acad. Chabl. VII, p. 474 et M. D. S. XLV, n° 121 de l'inv.).

1569, 1574. Emm.-Philibert. (M. D. S. XXIII, p. 490 et VI, p. 164).

1598. Charles-Emm. (M. D. S. VI, p. 171).

1689. Victor-Amédée II. (*Indiqué* M. D. S. V, p. VII).

1742. Placet de la ville. (M. D. S. VI, p 215; Arch. H.-Sav. E. 1.030)]

1268. — Requête de la *Societas mercatorum Thuscanorum lombardorum et provincialium* fréquentant les foires de Champagne et France, à tous seigneurs ou officiers, pour traiter du transit dans leurs terres (Acad. Turin, s. 2, t. 34.)

1269. — Convention entre le seigneur de Gex et l'abbaye de Bonmont ; conditions des hommes de l'abbaye habitant la seigneurie de Gex ; mention des franchises de Gex, Divonne, Versoix. R. G. 1048.

I. — Bresse, Bugey, Pays de Gex, Enclaves dauphinoises	II. — Savoie actuelle		III. — Pays de Vaud, Valais, Genève	IV. — Piémont
	1. — Concédants divers	2. — Concessions des Princes de Savoie		
1269. — Gex. Franchises concédées en 1292 par Léone, dame de Gex, et Guillaume, son fils. M. D. G. XIII, p. 98. [1397. Amédée VIII. M. D. G. XIII, p. 108. 1453. Louis, duc de Savoie, M. D. G. XIII, p. 109. 1479. Philibert Ier. M. D. G. XIII, p. 110. 1601. Cahiers présentés au roi Henri IV. (*dans* J. Baux, *op. cit.*, preuve n° XI.)]				
1269. — Lent. Renaud, comte de Forez et seigneur de Beaujeu. B. D., I, p. 6.				
1269. — Arbitrage du roi Saint Louis entre les chapitres de St-Jean et de St-Just et les citoyens de Lyon. (Menestrier, *Hist. de Lyon*, p. 377.)				
			1271. — Franchises accordées par Philippe, Comte de Savoie et Bourgogne, aux hommes de Saillon. (Doc. Val. V, 2.176). 1293. Louis de Savoie, sire de Vaud. Doc. Val. II, 1.037. Cf. III, nos 1.396, 1.520.	**1270.** — Concessions des procureurs des marchands de Milan au sénéchal de Sion. (Doc. Val., II, 765, cf. 787.) [1271, 1291. Traités pour le transit des marchandises entre l'Ev. de Sion et Milan. Doc. Val., II, 805, 1017. Cf. *ibid.*, IV, 1694, 1858, 1930 ; V, 2156.]

1330. Aymon, Comte de Savoie. *Ibid.* V, 2.176.
1352. Amédée VI. *Ibid.* V, 2.004.]

1271. — Accord entre les frères d'Alinges et les hommes de Liddes. (Doc. Val. II, 784. Cf. III, 1.393, 1.581).
Sentences du juge pour le Comte de Savoie, relatives aux hommes de Liddes. III, 1.277, 1.500, 1.564. IV, 1.887.
Obligations envers le Comte: VI, 2.302, 2.352.
Privilège conféré par le Duc Louis en 1455 : VIII, 3.067 et M.D.S. XXIII, p. 388]

1271. — Sentence arbitrale sur les contestations entre l'Evêque et les citoyens de Lausanne et d'autre part Philippe, comte de Savoie. R. G. 1.076.
1356. Serment du Comte d'observer les franchises. M. D. R. VII, p. 155.
1428. Enquête ordonnée par le Pape Martin V. (M. D. R. VII, p. 514).

I. — Bresse, Bugey, Pays de Gex, Enclaves dauphinoises	1. — Concédants divers II. — Savoie actuelle	1. — Concédants divers 2. — Concessions des Princes de Savoie	III. — Pays de Vaud, Valais, Genève	IV. — Piémont
Entre **1272** et 1285. — Franchises de Sagy (Saône-et-Loire), concédées en deux chartes par Amédée de Savoie (comte en 1285) et Sybille de Bagé. — *Vidimus* confirmatif d'Eudes IV, duc de Bourgogne, en 1347. (Pérard : *pièces de l'histoire de Bourgogne,* p. 509. Garnier, Chartes de Bourg. II, p. 328).			1462. Sentence du Châtelain ducal à Morges. (*Id.,* p. 596). 1482. Procédure à Chambéry. *Id.*, p. 621. Cf. p. 668.	
1273. — Bulle du Pape Grégoire X (Pierre de Tarentaise, étant archevêque) sur le différend entre le chapitre et les citoyens de Lyon. (Cartul. mun. *op. cit.*, p. 404). — Cf. Menestrier, *Hist. de Lyon,* p. 387 et p. 333. — *Vie du Bx. Innocent V,* p. 82.			**1272.** — Droits du Comte de Savoie à Vouvry. Doc. Val. II, n° 801. Cf. M.D.R. VIII, p. 19.	
1273. — Franchises de Domène, concédées par Aymon II, comte de Genève, et Pierre Alamand, seigneur de Revel. (Inv. des Arch. des Dauphins, p. 328).			**1272.** — Accord au sujet de pâturages à Mordes. Doc. Val. II, n° 804.	
1273. — Chatillon-sur-Chalaronne (Dombes). Philippe Ier, comte de Savoie. Ann. Ain 1927, p. 69.				

1274. — Franchises de Dôle, concédées par Alix de Bourgogne et son mari, le Comte Philippe Ier de Savoie. (Tuetey, *loc. cit.*, p. 194).

1275. — Pont-de-Veyle.
Amédée, seigneur de Bagé, et Sybille de Bagé. (Arch. Ain, E. 486. B. D. II. Compléments, p. 9).
[Cf. Franchises des foires et marchés. Arch. Côte-d'Or. B. 708]

1276. — Montluel.
Privilèges concédés par Humbert, seigneur de Montluel, avec le consentement de Philippe, Comte de Savoie et de Bourgogne, et d'autres seigneurs. (Arch Côte-d'Or. B. 683. B. D. II., p. 190).
1338. Confirmation par Guigues, Dauphin. (Arch. Dauphins de Viennois, n° 1077).
1357. Amédée VI, Comte de Savoie. B. D. II, p. 251. Cf. 259 et T. C. n° 505.

1274. — Confirmation d'anciennes libertés de Berne par Rodolphe de Hasbourg.
[*Handfeste* apocryphe attribuée à Frédéric II, en 1218. *Sources du droit du canton de Berne*, I. — Cf. R. H. D., 1892, p. 470.
1291. Protection d'Amédée V pendant la vacance du siège impérial. Doc. Mon., p. 229. Cf. R. C. 1345.]

1276. — Saint-Julien-de-Maurienne.
Philippe Ier, Comte de Savoie.
Confirmations et développements. Arch. Savoie G. Maur. 155-156, et *Chartes du diocèse de Maurienne*, nos 82, 104, 110. Cf. M. D. S. IX, p. 169.
1557. Henri II, roi de France. Arch. *loc. cit.* et Chartes, n° 144.

I. — Bresse, Bugey, Pays de Gex, Enclaves dauphinoises	II. — Savoie actuelle		III. — Pays de Vaud, Valais, Genève	IV. — Piémont
	1. — Concédants divers	2. — Concessions des Princes de Savoie		
1417. Vente au Duc de la Leyde de Montluel. T. C., n° 669 ; Arch. Côte-d'Or, B. 684]	**1278.** — Moutiers. Transaction entre l'arch. de Tarentaise et les citoyens de Moutiers. (Inv. des arch. de la ville. M. D. S. LV. — Doc. V. Is., I, p. 486).		**1277.** — Liberté des hommes de Biel. (Doc. Val., II, 849).	**1279.** — Requête des syndics et consuls d'Avigliana (*Avilliana*) au comte Philippe de Savoie pour s'agréger les hommes de Giaveno, aux dépens de l'abbaye de S. Michel de la Cluse. (Bull. Sub., 1909.)
	1315. Albergement des fours par l'arch. à la communauté. (*Ibid.*, I, p. 492).			[1354. Confirmation des anciennes coutumes d'Avigliana par Amédée VI. (Sclopis, *Hist. de la législation italienne*, I, p. 270.)]
	1359. Franchises concédées par l'arch. Jean de Bertrand. *Ibid.*, I, p. 178.	1336. *Conspiratio* des citoyens de Moutiers, à l'encontre du Comte. Besson. n° 84.]		
1280. — Saint-George d'Espéranche. Exemption des péages de Vénissieux, S. Symphorien et Fallavier, par Philippe Ier, Comte de Savoie. Arch. Isère, B. 3952.	1359, XVIe *siècle*. — Confirmations successives par les archevêques.			
[1291. Concession de la *libertas Lugduni* par Amédée V. Arch. Is., *id.* ; Valbonnais, *Hist. du Dauphiné*, I, p. 26.	1384. Conflit entre l'arch. Rod. de Chissé et les citoyens. Doc. V. Is. III, p. 16.	1398. Procès entre les citoyens de Moutiers et le Comte de Savoie. T. C. 187-188.		

1323. Comte Edouard de Savoie. Arch. Is., *id.* ; M. D. S., IV, p. 181.

1328. Concession des privilèges de S. G. à Heyrieux, par Jean, seigneur de Chandieu. Ord. Rois de Fr. VII, p. 310. Regeste dauphinois, n°s 23.771, 24.136, 25.200.

1331. Confirmation des franchises de S. G. par Aimon, Comte de Savoie. Arch. Is., *loc. cit.*

1551. Confirmation par le roi-dauphin Henri II, *ibid.*]

1282. — Privilèges concédés à Abriès en Queyras par le Dauphin, en considération des terres voisines et ennemies de Saint-Martin et Lucerna, dépendantes du Comte de Savoie. (R. H. D. 1883, p. 449).

1282. — Cruseilles.

Concession de franchises par Guy de Genève, évêque de Langres, son frère Robert, évêque de Genève, et leur neveu Amédée, comte de Genève. M. D. G. XIII, p. 37. — R. G. 1.181 — M. D. S. IV, p. 149.

1342. Exemption de péage au pont de Boringe. Mém. I. G. IX, pr. 2.

1361. Exemption réciproque de péage entre Cruseilles et Genève. *Ibid.*, pr. 3. — S. D. G. I, 85. (Cf. II, 397).

1563-1776. Confirmations de privilèges. (Archives de la ville, *loc. cit.*).

Exemption de leyde au marché de Moutiers pour ceux de Cévins. Arch. Sav. E. suppl. 189.

1779. Règlement de police pour la ville, enregistré au Sénat, réédition, 1890)]

1282. — Compromis entre les communes de Termignon et de Sollières représentées par leurs syndics. Ratification du Comte de Savoie en 1284. (Arch. Savoie G. Maur. 167 ; Soc. Maur., 2e série, t. V, 1re partie).

[Albergements successifs pour Termignon depuis 1298. Soc. Maur. *ibid.* Cf. Arch. Savoie. G. Maur. 168, n°s 4-7.

Albergement pour Sollières. Arch. Savoie, *ibid.*, 164, n° 1.

Privilège relatif à la chasse, pour Termignon, en 1574. M. D. S., IX, pr. n° 12.]

I. — Bresse, Bugey, Pays de Gex, Enclaves dauphinoises	II. — Savoie actuelle		III. — Pays de Vaud, Valais, Genève	IV. — Piémont
	1. — Concédants divers	2. — Concessions des Princes de Savoie		
	1372. Nouvelles franchises, par le cardinal Robert de Genève, seigneur de Cruseilles, son frère le comte Pierre, du consentement de leur mère, Mathilde de Boulogne. M. D. G. XIII, p. 42. 1396. Humbert de Villars, comte de Genève. Mém. Inst. Gen. X, pr. 3.	1441 - 1562. Confirmations par les Comtes de Genevois ou les ducs de Savoie. *Ibid.* pr. 4-8.]		
	1282. — Mégève. Privilège en matière de taille, *indiqué*. M. D. S. XXIII, p. 503. [1313. Obligations relatives au château de Flumet. *Ibid.*	1371. Même objet. Acad. Sal. II, p 287. 1424. Même objet. M. D. S. XI, p. 135. 1578. Jacques, duc de Genevois. M. D. S. XXIII, p. 503]		
1283. — Franchises de Nozeroy (Jura), concédées par Jean de Châlon, sire d'Arlay. *Indic.* Tuetey, *loc. cit.*, p. 158).			**1283.** — Localités du Valais affranchies d'une redevance par le Comte Philippe de Savoie. (Doc. Val., II, 918).	

Avant 1285 (mais après 1273). — Lettre du comte Philippe de Savoie aux citoyens de Lyon. (Menestrier *op. cit.*, p. 335.)

1285. — La Côte Saint-André.

Amédée V, Comte de Savoie. R. H. D. 1895.

1301. Amédée V, *ibid.* Concession de la *Libertas Lugduni.*

1323. Amédée V. Abolition de gabelles. M. D. S. IV, p. 179].

1284. — Condition des hommes du chapitre de S. Pierre de Genève habitant la châtellenie de Bonne en Faucigny. (Doc. Mon., p. 209. R. G. 1197).

1285. — Transaction entre Philippe Ier, Comte de Savoie et l'Evêque de Maurienne, relativement à la paroisse d'Argentine. M. H. P. Chartes II, Col. 1.697).

1285. — Mention dans les Comptes de Châtellenies de la Ville Neuve de l'Hôpital de Conflans.

1283. — Franchises de Villette, concédées par l'Evêque de Lausanne, du consentement du Chapitre et des trois Etats. M. D. R., VII, p. 72.

1283. — Payerne.

L'Empereur Rodolphe. M. D. R., XXVII, n° 5 ; cf. n° 14.

1291, 1336. Amédée V. Aymon., *ibid.*, n°s 8, 28.

1347. Amédée VI. *ibid.*, n° 34.

1517. Charles III, *ibid.*, n° 117, et M. D. S., XXIII, p. 423.

1285. — Traité entre l'Evêque de Genève et le Comte Amédée V, notifié aux citoyens. (R. G., 1225-1226).

1285. — Protection conférée aux citoyens de Genève par Amédée V. R. G., 1228. — S. D. G., I, 28.

1330, 1356. Confirmations. S. D. G., I, 67, 78.]

I. — Bresse, Bugey, Pays de Gex, Enclaves dauphinoises	II. — Savoie actuelle		III. — Pays de Vaud, Valais, Genève	IV. — Piémont
	1. — Concédants divers	2. — Concessions des Princes de Savoie		
			1285. — Moudon Amédée V, Comte de Savoie. M. D. R, XXVII, n° 6, et 2e série, XIV. — M. St. It., XXV, p. 324. 1341. Louis de Savoie, seigneur de Vaud. M. D. S., XXIII, p. 257. 1359. Amédée VI. M. D. R., XXVII, n° 46. 1362, 1366, 1371. Amédée VI. M. D. S., XXIII, p. 289, p. 292, p. 312. 1384. Amédée VII. M. D. R., XXVII, n° 61. 1390. Amédée VII. M. D. S., XXIII, p. 324. 1398. Amédée VIII. M. D. R., *loc. cit.*, n° 74. 1399. Amédée VIII. M. D. S., *loc. cit.*, p. 349.	
1286. — Amédée V, comte de Savoie, prend en sa protection les habitants de Lyon pour 3 ans. (*Indiqué* : Monfalcon, *Lugdun. Ecclesiæ Monumenta*, p. 441.)		**1286.** — Seyssel. Amédée V, Comte de Savoie. (Guichenon, Histoire de Bresse, p. 244. — R. G. 1.233. — M. D. G. XIII, p. 47) [1337. Edouard, Comte de Savoie. M. D. S. XXIII, p. 241]	**1286.** — Emprunt effectué par les communautés du Valais. (Doc. Val., II, n° 948).	**1286.** — Assemblée générale à Giaveno des Représentants du Piémont, au sujet de la succession au Comté de Savoie. M. H. P., *Comitia*, I, col. 10. [1328. Convocation au *Parlamentum generale, ibid.*, col. 35. Cf. col. 43, etc.]

1287. et 1303. — Ordonnance de Philipe le Bel, roi de France, sur les bourgeoisies. (Cartul. mun. Lyon, p. 53.)

1287. — Montréal (Ain) par Humbert de Thoire-Villars.

Cf. en 1419. T. C., 688

1288. — Hugues, seigneur de Bressieux, accorde les franchises de Romans au bourg de Bressieux. R. H. D., 1895.)

1318. Aymar, seigneur de Bressieux, s'engage à ne recevoir le château de Bressieux en fief que d'Amédée V, Comte de Savoie et de ses successeurs. (Doc. Mon., p. 253).

1288. — Charte de Poligny (Jura), concédée par le Comte de Bourgogne. (Tuetey, *loc. cit.*, p. 203).

1289. — Coligny (Ain) Guy de Montluel. Lettres de l'Official de Lyon.

(Ann. Ain. 1904, p. 371.)

1287. — Diverses prohibitions relatives aux fiefs, portées par Béatrice de Faucigny.

Regeste dauphinois, n° 13.136).

1287. — Le Comte Amédée V accorde à l'archevêque de Tarentaise qu'il ne tiendra aucun marché ni foire de Conflans à Aime, sauf à Moutiers. (Doc. Val d'Isère, I, p. 385).

1288. — Cusy (Genevois). Amédée V, Comte de Savoie. *Vidimus* de 1372, pour l'inféodation au seigneur de Grésy. (Acad. Savoie, 2e série, XII, p. 335).

1288. — Pont-de-Beauvoisin.

Amédée V, Comte de Savoie. (*Ed.* Perrin, Histoire du Pont).

1287. — Déclaration d'Amédée V en faveur des hommes de la vallée de Bagnes, au sujet du droit de fourrage. (Doc. Mon., p. 221. — Doc. Val., II, 973).

1328. Edouard Comte de Savoie. M. D. S., IV, p. 225, et Doc. Val., III, n° 1618.

1288. — Procédure du Tribunal du Vidomne arrêtée par les citoyens de Genève, d'accord avec le bailli de l'Evêque. (R. G., 1258. — S. D. G., I, 29).

1288. — Aigle.

Le bailli de Chablais, pour le Comte de Savoie. M. D. R., XXVII, n° 7.

1314. Amédée V, *ibid.* n° 15.

Cf. Tallone, *Parlamento Sabaudo*. I, *Patria Cismon.*

1288. — Chatillon (Val d'Aoste).

Inventaire des archives des châteaux de Challant, en 1565. — S. A., XXII, p. 172, n° 17.

XIVe-XVe siècles. Indications de franchises concédées par les seigneurs de Challant à diverses localités : Brusson, Verrès, Ville Challant, Ayas, Fénis, S. Marcel, prévôté de S. Gilles, Aymaville, Ussel.

Ibid., p. 170, nos 6, 18 ; p. 4, n° 13 ; p. 78, n° 549 ; p. 162, nos 1241, 1242 ; p. 187, n° 100 ; p. 191, n° 123 ; p. 206, n° 235 ; p. 253, n° 573.

1289. — Profits de marché pour le Comte de Genève, à Annecy. (De Loche, *Hist. de Grésy*, p. VII). — Cfr. *dans* M. D. S. V, p. 118, n° 51.

I. — Bresse, Bugey, Pays de Gex, Enclaves dauphinoises	II. Savoie actuelle		III. — Pays de Vaud, Valais, Genève	IV. — Piémont
	1. Concédants divers	2. Concessions des Princes de Savoie		
	1290. Bonneville. Béatrice de Faucigny. M.D. G. XVII, p. 81. (1301. Le dauphin Hugues, *id.*, p. 92.	1432. Amédée VIII, duc de Savoie. M. D. G. XIII, p. 229. Arch. H.-Sav. E. 991 1492. Bl. de Montferrat, tutrice de Charles II. M. D. G. XVII. p. 93. 1500. Philibert II. M. D. G. XIII, p. 233. Arch. H.-Sav., *ibid.* 1544. Charlotte, duch. de Nemours, comt. de Gen. M. D. S. XXIII, p. 462. Cf. Arch. municip. Bonneville.]	v. **1290.** — Franchises concédées à Hermance par Béatrice de Faucigny. (*Indic* Grillet, *Dictionnaire historique*, II, p. 326.) 1351. Cf. Gonthier, Œuvres, II, p. 430, n. 4.	
1290. — Usage de la vallée d'Allevard relativement à un droit seigneurial. (Regeste dauphinois, n° 13.724).	**1290.** — Les Allues. Records des anciennes coutumes des communautés des paroisses des Allues et de La Perrière, aux plaids généraux des Allues tenus par la Cour de l'Arch. de Tarentaise, en 1290 et 1319. *Vidimus* antérieur à 1350. (Doc. V. Is. III, p. 180). 1322. Coutumes relatives aux droits du Curé dans la paroisse. *Ibid.* III, p. 402. Cf. Besson, Mém. Eccl., n° 80.			

1390. Bans portés par la communauté. Mém. V. Is., 2e série, II, p. 424.

1393. Transaction entre l'arch. et les syndics. Doc. V. Is., I, p. 46.

1664. Convention entre l'archevêque et les hommes communiers. *Ibid.*, I. 59.

Cf. *Congrès des Soc. Sav.*, 1885, p. 111.]

1291. — Rumilly.

Amédée II, comte de Genève, confirme les franchises concédées par le Comte Guillaume II (+1252). M. D. G. XIII, p. 51. R. G. 1.344.

1372. Mathilde de Boulogne et son fils le Comte Pierre, *id.* p. 58.

1376. 1383. Mathile de Boulogne et son fils le Comte Pierre, *id.*, p. 61, 63.

——————→ 1418. Amédée VIII. M. D. G. *id.*, p. 66. (Cf. T. C., n° 664).

1607. *Indiqué* M.D.S., t. V. p. LXI. Cf. *ibid.* XX.

1742. Charles-Emmanuel III. M. D. S. IX, p. 185.]

1291. — Pacte entre les cantons d'Uri, Schwitz et Unterwalden.

I. — Bresse, Bugey, Pays de Gex, Enclaves dauphinoises	II. — Savoie actuelle		III. — Pays de Vaud, Valais, Genève	IV. — Piémont
	1. — Concédants divers	2. — Concessions des Princes de Savoie		
1292. — Sauvegarde de Philippe le Bel envers les citoyens de Lyon. (Cartul. mun. p. 27, 411, 416). **1292.** — Saint-Jean de Bournay. Confirmation des libertés de S. Jean de B. par Etienne de Fay, seigneur du lieu. (Regeste dauphinois, n° 14.127). **1292.** — Poncin. Humbert, seigneur de Thoyre et de Villars. B. D. II, p 12 et Arch. Ain E. 476. [1411. Impôt local du Trezain sur les vins pour les fortifications. Arch. Ain, E., 477, 482. Confirmations depuis 1423 par les ducs de Savoie, *ibid.* 1564. Emmanuel-Philibert, *ibid.* E., 477 et M. D. S. XXIII, p. 478].	**1292.** — Chamonix. Sentence arbitrale entre le prieur et les habitants. M. D. G. XIII, p. 71, et Chartes de Ch., *éd.* Perrin, I, n° 45. Arch. Hte-Sav. E. 992. 1330, 1368. Arbitrages de l'Abbé de la Cluse. M. D. G. XIII, p. 79-85. Chartes, I, n° 80, 93. 1386. Transaction entre prieur et syndics. (Inv. Arch. Comm. G. G. 9, n° 1. Chartes n° 98. M. D. G. XIII, p. 91). 1441 et 1468. Transactions (Chartes II, n°s 141, 169 et Arch. Comm., *loc. cit.*, n° 2). 1446. Privilège en matière de justice criminelle. (Inv. Arch. Comm. F. F. 1, n° 1. Chartes II, n° 148. Arch. Hte-Sav., *loc. cit.*). 1610-1652. Observation des franchises par l'adm. du chap. de Sallanches. (Inv. Arch. Comm., A. A. 1). Cf. Arch. Hte-Sav. 10 G., 205, 207, 214, 300.]		**1292.** — Inféodation des dimes d'Oulx aux habitants, sous redevance annuelle au dauphin et à la prévôté. (Regeste dauphinois, n° 14091.)

1293. — Charte de Lons-le-Saunier, concédée par Renaudde Bourgogne, Comte de Montbéliard. (Dans Tuetey, *loc. cit.*, p. 213).

1293. — Sallanches.
Délibération des bourgeois et jurés approuvée par Béatrice de Faucigny. M. D. G. XIII, p. 113. R. G. 1.381.
1310 Hugues, dauphin. M. D. G. XIII, p. 116. R. G. 1.656.

1521. Charles II, duc de Savoie. M. D. S. XXIII, p. 427.
1528. Philippe de Savoie, Comte de Genevois. Arch. H.-Sav. E. 1.025.
1601. Henri de Savoie. Rev. Savoisienne 1911, p. 259. (Cf. *indic.* dans M. D. S. LIX, p. 9, n° 7).
1674. Charles-Emmanuel II. M. D. S. IX, n° 18.
Cfr. Arch. municip.

1293. — Ugines.
Amédée V. (*India.* Acad. Salés. XLVIII, p. 45).
1525. Philippe de Savoie, Comte de Genevois. *Indiq.* M. D. S. XXXV, p. XXXVI.

1293. — Nyon.
Amédée V. M. D. R., XXVII, n° 11. R. G., 1377, 1379.
1439. Amédée VIII. M. D. R., *id.*, n° 88.
1491. Requête relative aux jeux de l'arbalète, *id.*, n° 108 et M. D. S., IX, n° 24.

1293. — Lettres du Comte de Savoie Amédée V déclarant, en confirmation d'un acte d'Amédée IV, les droits de son château de Chillon sur la paroisse de Vionnaz. (Doc. Val., IV, n° 1882, p. 405.)
Cf. en 1436, VIII, n° 2869

1293. — Grandcour.
Louis de Savoie, sire de Vaud. M. D. R., XXVII, n° 12.

1293. — Sentence arbitrale entre les seigneurs et la communauté de Bagnolo. (M. St. It., XV, p. 56.)

1293. — Lettres de sauvegarde accordées par Amédée II, comte de Genève, aux marchands de certaines villes d'Italie, à la requête du syndic de la commune de Milan. R. G. 1383.
1303. *Vidimus* de l'Official de Lausanne. R.G. 1515)

I. — Bresse, Bugey, Pays de Gex. Enclaves dauphinoises	II. Savoie actuelle		III. — Pays de Vaud, Valais, Genève	IV. — Piémont
	1. — Concédants divers	2. — Concessions des Princes de Savoie		
	1295. — Condition des hommes du chapitre de Saint Pierre de Genève eu diverses localités du Comté de Genève. R. G. 1.402. S. D. G. I, 48. →	1471. *Indiq.* Bull. Inst. G. XXV, p. 136.]		**1295.** — Franchises commerciales de la communauté d'Ivrée, *indication* S. A. XXII, p. 171, n° 11.
1296. — Apremont-en-Bugey. Humbert, seigneur de Thoyre et de Villars. B. D. Compléments II, p. 19 etM. D. S., XXX, p.85. [Confirmations de 1334 et 1337, *ibid.*].	**1296.** — Accord entre l'Evèque de Genève et Béatrice de Faucigny pour la délimitation de la terre de Salaz appartenant eu premier. R. G. 1.411. 1309. Protection des hommes de Salaz par les châtelains du Faucigny R. G. 1.642. →	1358. Délimitation en accord avec le Comte de Savoie. Acad. Salés., XIX, p. 218.]	**1296.** — Saint-Maurice-en-Valais. Franchises concédées par Amédée V. (Doc. Val., II 1082, III, n° 1376.) 1317. Amédée V, *ibid.*, n° 1401. M. D. S., XXIII, p. 230. 1324. Edouard, Comte de Savoie. Doc. Val., III, n° 1499, et M. D. S., XXIII, p. 240. 1332. Le Comte Aymon. Doc. Val., IV, 1635 ; M. D. S., XXIII, p. 238. 1345. Annullation de sentence contraire aux franchises. Doc. Val., IV, n° 1899. 1354. Obligation militaire Doc. Val., V, n° 2020. 1356. Subside au Comte, *ibid.*, V, 2031, etc. 1371. Remise de sanction féodale, *ibid.*, V, 2149. M. D S., XXIII, p. 317.	
1296. — Franchises de Mouthe (Jura), concédées par Etienne de Villers, abbé de Saint-Oyen-de-Joux (*indiq.* Tuetey, *loc.cit.*, p. 160).	**1297.** — Alby. Amédée II, comte de Genève (d'après Grillet, *Dictionnaire*, I. 249) ou Amédée V, comte de Savoie ? 1396. Confirmation par Mathilde de Boulogne, comtesse de Genève ; puis, par Humbert de Villars, comte de Genève.			

1298. — Transaction entre l'abbé d'Ambronay et les bourgeois définie par l'Evêque de Belley, l'abbé de St-Rambert-de-Joux, et un clerc du comte Amédée V. (B. D. II, Compl. p. 21. Cf. *Cartulaire Lyonnais*, II, n° 847).

[1322. Exemption de péages et gabelles par le Comte Edouard de Savoie. M. D. S. IV, p. 172].

XIIIe-XVIe siècles. — Privilèges à diverses villes de Bresse dans 3 vol. de patentes de la Chambre des Comptes de Savoie. (Arch. Côte d'Or, B. 548, 3° et 4°).

Cf. M. D. S. XXIII, p. 478.

XIIIe-XIVe siècles. — Conflits entre l'abbaye d'Aulps et les habitants de la vallée. (Acad. de Savoie, 1re série, XI, p. 285).

[1311. — Conjuration contre le monastère. *Ibid.*, p. 288.

1414. Amédée VIII, comte de Savoie.

Confirmations jusqu'en 1647. (Rev. Sav. 1863, p. 88. Acad. Sal. XLV. Acad. Chabl. XIV, p. XVI)]

1298. — Franchises de l'Hôpital des Echelles.

Amédée V.

[1514 et 1584, *indiq.* M. D. S. XX, p. XXI.]

XIVe siècle. — Accord entre le Comte de Savoie et le prieur du Bourget, sur leurs droits respectifs dans la franchise de ce lieu. M. D. S. IV, p. 229. Cf. *ibid.* X, p. 179.

1382. Franchises concédées par Amédée VI, *ibid.*, VI. 2345.

1411. Amédée VIII. Doc. Val., VII, n° 2606.]

1298. — Habitants de Peney se mettant, eux et leur village, sous la sauvegarde d'Amédée II, Comte de Genève. R. G. 1446.

1299. — Différend entre la communauté de Gimel et l'abbaye de Bonmont. R. G. 1456.

1299. — Concession par le seigneur aux hommes de Holz. Doc. Val., II, 1126.

Fin XIIIe siècle. — Coutumes du plaid général de la vallée d'Hérens. Doc. Val., V, 2182. (Cf. 2183. III, 1491, 1574, 1589. IV, 1705.)

XIIIe siècle. — Moncalieri.

Inv. des Arch. Comm. jusqu'en 1418. M. St. It., XXXVI, p. 319).

[1360. Lettres de fr. données par le Comte Amédée VI M. H. P. *Lois*, I. Col. 1.352-

I. — Bresse, Bugey, Pays de Gex, Enclaves dauphinoises	II. — Savoie actuelle		III. — Pays de Vaud, Valais, Genève	IV. — Piémont
	1. — Concédants divers	2. — Concessions des Princes de Savoie		
		1611. Arrêt du Sénat de Savoie, *indiqué Acad. Chablais*, t. 39, p. X.		1384. Reconnaissance des hommes de Moncalieri. (Regeste des princes d'Achaïe, M. St. It. XX, p. 221).
1300. — Trévoux. Franchises par Henri de Villars, arch. de Lyon, et Humbert de Thoyre et Villars et Humbert de Villars, son fils. (B. D. I, p. 11. Cf. Arch. Côte d'Or, B. 1.041).		**1300.** — Tournon. Amédée V. *Indiqué*, d'après arch. du Sénat, M. D. S. XXIX, p. 243. (Contrats entre le Comte et l'abbaye de la Cluse : Soc. Maur. 1re série, III, p. 139-159).		
			1302. — Procès entre le couvent de Bonmont et la communauté de Bassins. (R. G., 1499.)	
1303. — Franchises de Chatelblanc, concédées par Jean de Châlon-Arlay. (Giraud, *Histoire du Droit*, II, p. 419.			**1303.** — Aide féodale due par la communauté de Vercorin. (Doc. Val., III, n° 1191. Cf. II, 863 et 1124.)	
			1304. — Sentence arbitrale entre les communes de Savièse et de Conthey. (Doc. Val., III, n° 1208.)	
1305. — Franchises concédées par l'archevêque de Lyon, Louis de Villars. (Cartul. mun., p. 110, p. 345).	**1305.** — Election d'un messelier par les paroissiens de Ville-en-Salaz (R. G. 1551).		**1305.** — Transaction des communautés de Peney, Bourdigny et Satigny avec l'Evêque de Genève. (R. G. 1557.)	

1307. — Saint-Julien-sur-Reyssouze.

Aimon de la Palud, seigneur de Varembon. (Ann. Ain., 1910, p. 8).

1307. — Chatel-en-Genevois.

Amédée II, comte de Genève. (Mém. I. G. XI. — Arch. H.-Sav. E. 993).

1308. — Marlieu.

Humbert, seigneur de Thoyre et de Villars. B. D. I., p. 71.

1308. — Albergement consenti aux habitants de La Bâthie par l'arch. de Tarentaise. (Doc. V. Is. I, p. 603).

1309. — Lagnieu.

Le dauphin Jean. B. D. II. Compléments, p. 26.

[1331. Guigues, dauphin. (Concession des franchises de Crémieu). B. D. II. Compl., p. 46.

1442. Le duc Louis de Savoie. Arch. Ain E. 446, Côte d'Or, B. 548, 3°.

1563. Emmanuel-Philibert M. D. S. XXIII, p. 472].

1310. — Thoissey.

Guichard, seigneur de Beaujeu et *fundator ville*. B. D. I., p. 71.

1310. — Cluses.

Hugues dauphin, seigneur de Faucigny. (M. D. G. XIII, p. 127. Acad. Salés. XI, p 234).

1306. — La coutume de Vaud alléguée dans un procès entre le Comte de Savoie et le Seigneur de Gex. (R. G., 1591.)

1412 et 1417. Conseil fourni à la justice du prince par les *consuetudinarii patrie Vuaudi*. (T. C., 539 et 683.)

1454. Transfert de la cour des appels de Villeneuve à Vevey. M. D. R., XXVII, n° 90 ; M. St. It., XXII, n° 172.

1562. Coutumier de Quisard. (*Zeitschrift für Schweizerisches Recht*., XIII et XIV.)

Coutumiers officiels de 1577 et 1616. Cf. M. D. R., *loc. cit*., p. XXXI.)

1310. — Péages et leydes se percevant à Genève. R. G. 1663. S. D. G., I, 60.)

I. — Bresse, Bugey, Pays de Gex, Enclaves dauphinoises	II. Savoie actuelle		III. — Pays de Vaud, Valais, Genève	IV. — Piémont
	1. — Concédants divers	2. — Concessions des Princes de Savoie		
1310. — Charte de Saint-Claude, concédée par Eudes, abbé de Saint-Oyan. (*Indiq.* Tuetey, *loc. cit.*, p. 162).	[1329. 1347. — Développements. *Ibid.* ⟶	1397, 1422. Amédée VIII. *Ibid.* 1492. Blanche de Montferrat (Charles II). M. D. S. XXIII, p. 413. 1548. Henri II, roi de France. Arch. Mun. 1557. Jacques, Comte de Genevois. M. D. S. XXIII, p. 466. 1618-1619. Rev. Sav. 1904. p. 270. Cfr. Arch. municipales de Cluses.		
	1310. — Lullin. Hugues dauphin, seigneur de Faucigny. (M. D. G. XIII, p. 149. R. G. 1661). ⟶	1324. Sauvegarde accordée aux paroisses de Lullin, Reyvroz, Vailly, Bellevaux, par le bailli du Chablais et Gen. pour le Comte Edouard. (M. D. S. VII, p. 296). 1571. Confirmation du marché de Lullin. M. D. S. XXIII, p. 501.]		
	1310. — Bonne. Hugues dauphin, seigneur de Faucigny. (M. D. G. XIII, p. 161. R. G. 1662, cf. 1136).			
	1310. — Chaumont-en-Genevois.			

Agnès de Chalon et Guillaume II, son fils, comte de Genève. M. D. S. XXIII, p. 215.

[1396. Humbert, comte de Genève, *ibid.*, p. 348.

1407. Amédée VIII, Comte de Savoie. (M. D. S. XXIII, p. 353).

1458. Compte de Châtellenie. (M. D. S. XXX, p. 436).

1470, 1478, 1491. Janus de Savoie, Comte de Genevois. (M. D. S. XXIII, p. 393, p. 397, p. 412).

1492. Blanche, tutrice du duc Charles II. (*Ibid.*, p. 414)]

1312. — Pierre de Savoie archev. de Lyon, cède au roi France la juridiction sur la cité. (Monfalcon, *op. cit.*, p. 461.)

[1320. Accord relatif à la juridiction entre le roi et l'archevêque. (Cartul. mun., p. 65)]

1312 et 1325. — Saint-Jean-de-Maurienne (ville et diocèse).

Franchises concédées par l'Evêque Aymon de Miolans et relatées dans la confirmation de 1377, par l'Evêque Jean de Malabaila. (Arch. Savoie G. Maur., 189, f°s 9-21. — Soc. Maur., 1re série, II, p. 197).

1327. L'Evêque Aymon associe le Comte Edouard de Savoie à la souveraineté sur la terre épiscopale de Mau-

I. — Bresse, Bugey, Pays de Gex, Enclaves dauphinoises	II. — Savoie actuelle		III. — Pays de Vaud, Valais, Genève	IV. — Piémont
	1. — Concédants divers	2. Concessions des Princes de Savoie		
		rienne, au delà de l'Arc, du côté de Saint-Jean. (Arch. Savoie, G. Maur., f°s 31 à 42. Besson, *Mém. Eccl.*, n° 81). 1407. Amédée VIII, Comte de Savoie, confirme les franchises concédées par les Evêques. (Arch. Savoie, *ibid.*, f°s 43-49. — Soc. Maur., 1re série, I, p. 397. — Cf. *Chartes du diocèse de Maur.* n°s 113 et 119).		
	1423. Confirmation par l'Evêque Aimon de Gerbais. (Arch. Savoie, *ibid.*, f°s 50 à 52).			
		1465. Amédée IX. (Arch. Savoie, *ibid.*, f°s 2-4).		
	1506. Cardinal de Gorrevod. (M. D. S. VII). 1573. Pierre de Lambert. (*indiq.* Congrès Soc. Sav., 1878, p. 40).			
		1599, 1634. Confirmation et privilèges. (*Indiq.* Congrès S. S., *ibid.*). 1768. Cession par l'Evêque au Roi de Sardaigne de la souveraineté temporelle. *Indication* Soc. Maur., 1re série VI p. 373)		

1312. — Villargondran.
Recueil, établi en 1544, des franchises données par l'Evêque depuis 1312. (*Indic.* : Pérouse, Communes et Institutions de l'anc. Savoie. Inv. Arch. Savoie. Série E, suppl. p. VII, n° 6). Cf. Soc. Maur., 2e série, VI, 2e partie.

1313. — Ivrée.
Pacte entre Amédée V, comte de Savoie, et Philippe de Savoie, prince d'Achaïe, et d'autre part la cité d'Ivrée.
(Cibrario, *Recherches sur l'anc. const. de Sav.*, p. 195. M. H. P., *Lois*, I, col. 1.091. Cf. T. C. n° 705).
1334. Obligations militaires envers le prince d'Achaïe. (Doc. Mon., p. 264, p. 265).
1374. Concession par Amédée VI de la localité de Piverone. (Doc. Mon., p. 291).
Procès entre Ivrée et ceux du Canavèse. (T. C. 492).]

1314. — Rolle.
Accord entre Louis, seigneur de Vaud, et Jean, seigneur des Monts, pour fondation de ville neuve, *prope castrum de Rotulo*. (T. C., n° 181.)

1315-1316. — Chartes régionales concédées par le roi de France Louis X.

1315 et 1337. — Franchises d'Allevard. (Arch. Isère, B. 3.918).
[1390. — Transaction entre la Chartreuse de Saint-Hugon et les habitants d'Allevard et de La Chapelle du

1315 et années suivantes. — Albergements consentis par le Châtelain de Maurienne avec la confirmation du Comte aux habitants de :
Montdenis (Soc. Maur., 2e série I, 1re partie, p. 175, nos 13-14).
Montpascal, Montvernier, (*Ibid.*, 2e série II, 2e partie, p. 201).

I. — Bresse, Bugey, Pays de Gex, Enclaves dauphinoises	II. — Savoie actuelle		III. — Pays de Vaud, Valais, Genève	IV. — Piémont
	1. — Concédants divers	2. — Concessions des Princes de Savoie		
Bard. (Acad. Savoie, 2e série, XI, n° 42, p. 486. — Cf. n° 80, p. 563.) **1315.** — Charte de Crémieu. (Arch. Isère, B. 3.930. Bull. Acad. Delphin., 3e série, XX, p. 312.) Le dauphin Jean.		**1315.** — *Parlamentum generale*, à Chambéry, indiqué dans le Compte du Châtelain. Ordre chronologique des Assemblées d'Etats, dans M. H. P. *Comitia*, t. II, col. 232 à 386.]		
		1317. — Communauté de Lanslebourg. Albergement et confirmations ultérieures. Soc. Maur., 1re série, v, p. 13. Reconnaissance de 1513, *ibid.*, 2e série, I, 1re partie, p. 79 Confirmation de 1775, pour Lanslebourg et Lanslevillard, *ibid.*, 2e série, IV, p. 176.]	**1316.** — Vaulruz. Fondation de ville franche par Louis de Savoie, seigneur de Vaud. M. D. R., XXVII, n° 18, n° 20. 1359. Amédée VI, Comte de Savoie, *ibid.*, n° 49. 1495. Décision des trois Etats de Vaud, *ibid.*, n° 109. 1497. Serments réciproques des seigneurs et des habitants, *ibid.*, n° 110.]	
1318. — Constitution de foires et marché à Saint-Maxime par la volonté de l'Arch. de Tarentaise, d'Hugues, dauphin, seigneur de Faucigny et du château de Beaufort, et de l'ensemble des hommes de la vallée. (Besson, n° 79. — Arch. Savoie E. suppl. 909).			**1318.** — Yverdon. Louis de Savoie, seigneur de Vaud. M. D. R., XXVII, n° 19 ; cf. n°s 23, 29, 30. Confirmations et développements, *ibid.*, *passim*. 1519. Charles III. M. D. S., XXIII, p. 425.]	**1318.** — Ordonnance d'Amédée V et de Philippe, prince d'Achaïe, pour la sûreté des grands chemins. (Doc. Mon., p. 258, et Acad. Turin, s. II, t. 34).

[——→ 1368. Amédée VI ratifie et développe les franchises concédées au mandement de Beaufort par les conseillers du Comte en 1355 et celles du Statut Delphinal de 1349 (M. D. S., XXIII, p. 293.)

1420, 1437, 1455. Lettres ducales sur les foires et marchés. Arch. Savoie. E. suppl. 908.

1578. Confirmation par Jacques de Savoie, duc de Genevois et de Nemours, *ibid.* et Acad. Chabl., XIV, p. 271.

1579. Procès, au sujet de ces franchises, en la Ch. des Comptes de Genevois, entre S. Maxime et, d'autre part, Hautelucc et Villard. Arch. Savoie, *loc. cit.* E. suppl., 908-910.

1319. — Ceyzériat.

Le Comte Amédée V. Arch. Ain, E., 432.

[1329. Le Comte Edouard, *id.*, E. 430 et B. D. II, p. 40. Cf. Arch. Ain. E. 430 à 436.

1319 (?)-XVIIe siècle.

Franchises de Bessans. — Concession par les abbés de Saint-Michel de la Cluse. Soc. Maur., 1re série, III, p. 139, et 2e série, III, 2e partie, p. 15.

[——→ 1567. Confirmation par Emmanuel - Philibert. Soc. Maur., 1re série, *loc. cit.*, p 180, n° 7.

I. — Bresse, Bugey, Pays de Gex, Enclaves dauphinoises	II. — Savoie actuelle		III. — Pays de Vaud, Valais, Genève	IV. — Piémont
	1. — Concédants divers	2. — Concessions des Princes de Savoie		
	1620. Confirmation par le Cardinal de Savoie ; Soc. Maur., 1re série, *loc. cit.*, p. 191. 1520. Requête de Lansle-villard à l'abbé de la Cluse (M. D. S., XL, p. V)].			
1320. — Pérouges. Henri, régent du Dauphiné; Confirmation d'anciens usages. (Ann. Ain, 1937, p. 334). Cf. Salomon, *cité de Pérouges*, p. 235. [1334. Le dauphin Humbert II, *id.*, p. 342. 1343. Charte du même, relatant les franchises précédentes, *id.*, p. 332-356. 1470. Privilège conféré par le duc de Savoie, *indiq. ibid.*, 1903, p. 224]				
1320. — Franchises de Lyon concédées par l'arch. Pierre de Savoie. (Cartulaire municipal, p 114).				
1320. — Charte de Champagnole, *indiquée* Tuetey, *loc. cit.*, p. 163.				

1322. — Franch. accordées à Tossiat en Bresse par P. de La Palud. (*Indic.* Guigue, *Top. hist.*)

1571. Emm. Philibert. M. D. S., XXIII, p. 479.]

1323. — Pierre, seigneur de Grésy (sur Aix), établit les statuts des foires et marchés en ce lieu. (De Loche, *Hist. de Grésy*, p. XXVIII. — Cfr. M. D. S. IV, p. 175).

1322. — Féterne.

Amédée V, Comte de Savoie. Arch. H. Sav., E. 1003. M. D. G., XIII, p. 174.

1392. Bonne de Bourbon, tutrice d'Amédée VIII. M. D. G., XIII, p. 176.

1324. — Billiat en Michaille.

Edouard, comte de Savoie. (Cibrario, *Recherches, op. cit.*, p. 225, et Acad. Turin, XXXVI, 2e partie, p. 128).

[1560. Dans M. D. S. IX, n° 23]

1324. — Léaz en Michaille.

Edouard, Comte de Savoie, concession des franchises de Montmélian. (M. D. S. IV, p. 201).

[1431 et 1437. Confirmations. (M. D. S. XXIII, p. 370, p. 377)

1324. — Accord entre le Comte Edouard de Savoie et le prieur de Ternay. (M. D. S. IV, p. 208).

1324. — Yvoire.

Le Comte Edouard de Savoie. (Conc. des fr. d'Aigle). M. D. S., IV, p. 186, et M. D. G., XIII, p. 179.

1324. — Le Châtelard en Bauges.

Confirmation des franchises accordées par Amédée V en 1301.

M. D. S., IV, p. 193, et M. D. G., XIII, p. 183.

(Cf. en 1460, Reconnaissance des hommes de Mont-Lardier en Bauges, dans St-Genis, *Histoire*, III, p. 517.)

1324. Satisfaction donnée par le Comte Edouard aux requêtes des hommes nobles de la Châtellenie de

1324. — Conthey (Valais). Edouard, Comte de Savoie. (M. D. S., IV, p. 183. Doc. Val., III, 1613.)

1352. Amédée VI. Doc. Val., III, n° 1178, et VI, p. VII. Cf. V, 2033, VI, 2422, VII, 2593.

Nouvelles franchises en 1412, *ibid.*, VII, 2611. Cf. 2622.

Nouvelles franchises en 1419, *ibid.*, VII, 2693.

Foires et marchés, *ibid.*, VII, 2814.

Confirmation de fr. par Louis, duc de Savoie, en 1457, *ibid.*, VIII, n° 3075, et M. D. S., XXIII, p. 390.

1324. — Valdigne (Val d'Aoste).

Indiqué, Ménabréa, *loc. cit.* p. 84.

Cf. Reconnaissances. T.C. 359, 376, 378.]

I. — Bresse, Bugey, Pays de Gex, Enclaves dauphinoises	II. — Savoie actuelle		III. — Pays de Vaud, Valais, Genève	IV. — Piémont
	1. — Concédants divers	2. — Concessions des Princes de Savoie		
1324. — Saint-Laurent-du-Pont. Confirmation des franchises accordées par Amédée V. (M. D. S. IV, p. 210).		Tarentaise. (M. D. S., IV, p. 217). XVe siècle. — Amédée VIII. Doc. V. Is., I, p. 421.		
1325. — Coutumes de la Marche des Dombes, définies par quelques seigneurs, sur pouvoir des autres. (*Mém. pour l'hist. de Dombes,* par Aubret, conseiller au Parl. de Dombes. Extraits, dans B. D. I, p. 93, Cf. 402-403).	**1325.** — Abondance. Transaction entre l'abbaye et la vallée. Acad. Salés., VIII, n° 5, p. 313.	**1325.** — Statuts du Comte Edouard de Savoie. (Acad. Turin, série 2, t. 34. Cf. M. H. P., *Comitia,* II, p. 239).		
1326. — Privilèges concédés à la communauté de Ballon-en-Bugey par le Comte Edouard et confirmés en 1563 par Emmanuel-Philibert. M. D. S. XXIII, p. 476.		1399. Amédée VIII. Confirmation de franchises. (Acad. Salés., *ibid.*, p. 317.) 1424. Amédée VIII. Concession de foire. (M. D. S., XXIII, p. 364.) 1425 et 1430. Sentences arbitrales du Duc Amédée VIII. (Acad. Salés., p. 323, p. 326.) 1536. Présence des syndics à l'élection de l'abbé. Acad. Chabl., I, p. IV-VI. 1539. Confirmation des franchises par le Valais. Acad. Salés., *ibid.*, p. 320. Cf. Acad. Chabl., XIX, n° 11, en 1564.		**1326.** — Franchise de Vigone, d'après Regeste des princes d'Achaïe. (M. St. It. XX, p. 217). Entre **1326** et **1351.** — Concession de franchises par trois frères à leur fief d'Arnaz. (Val d'Aoste). Bull. Sub. 1936.
			1327 et 1355. — Apples. Reconnaissance des droits du prieuré de Romainmotier. M. D. R., III, p. 616.	

1328. — Saint-Germain d'Ambérieu (Bugey).

Aimon de Savoie, seigneur de Bagé et de Saint-Germain. (Arch. Ain, E. 489. B. D. II Compl., p. 32).

1328. — Mestralie de Modane.

Concession aux habitants par le Comte Edouard, tout ce qu'ils auront dérobé à l'ennemi. (Chartes du Prieuré de Maur., n° 88).

1328. — Morges.

Louis de Savoie, seigneur de Vaud. M. D. R., XXVII, n° 24.

1359. Franchises confirmées en 1390 par Amédée VII, Comte de Savoie. M. D. R. XXVII, n° 68.

1532. Charles III. M. D. S., XXIII, p. 445.

1328. — Subside de la châtellenie de Monthey au Comte de Savoie. (Doc. Val., III. 1552.

1328. — Romont.

Louis de Savoie, seigneur de Vaud. Fr. semblables à celles de Moudon. M. D. R. XXVII, n° 25.

1359. Amédée VI, Comte de Savoie, *ibid.*, n°s 47,48.

1374. Amédée VI, Comte de Savoie. M. D. S., XXIII, p. 320.

1384. Amédée VII, Comte de Savoie, M. D. R., XXVII, n° 63.

1390. Amédée VII, Comte de Savoie. M. D. S., XXIII, p. 323.

I. — Bresse, Bugey, Pays de Gex, Enclaves dauphinoises	II. — Savoie actuelle		III. — Pays de Vaud, Valais, Genève	IV. — Piémont
	1. — Concédants divers	2. — Concessions des Princes de Savoie		
			1399. Amédée VIII. M. D. S., XXIII, p. 352. 1406. Amédée VIII. M. D. R., XXVII, n° 79. 1440. Humbert de Savoie Comte de Romont, id., n° 89.]	
		1329. — La Rochette. Le Comte Edouard de Savoie. (*Indiqué* dans Ménabréa Hist. de Chambéry, p. 107).		**1329.** — Miradolo. Franchises mentionnées dans Regeste des princes d'Achaïe. (M. St. It. XX, p. 217-218).
		1330. — Allinges-le-Neuf. Le Comte Aymon. (Acad. Salés., III, p. 212. Arch. H.-Sav. E., 974). 1410. — Amédée VIII. (Acad. Salés., p. 213). 1425. — Amédée VIII. (*Id.*, p. 215). 1544 — L'Avoyer et le Conseil de Berne. (*Id.*, p. 216)]	**1330.** — Ordonnance du Comte de Savoie à l'encontre des banquiers lombards de S. Maurice et de Saillon. (Doc. Val., III, 1576.)	**1330.** — Bardonnèche, Rochemolle et Béollard. Accord entre François de Bardonnèche et les sindics (dans Fauché-Prunelle : *anciennes institutions des Alpes Cotiennes-Briançonnaises*, I, p. 374). 1336. Charte du dauphin Humbert II, *id.* p. 389. Arch. Is. B. 3.921.]
1335. — La Roche. Amédée III, comte de Genève. (M. D. G., XIII, p. 189). [——→		1412. Confirmation par Amédée VIII. M. D. G., *id.*, p. 199.		

1336. — Franchises de Villevert, concédées par le chapitre de l'Eglise de Lyon. B. D. II, Compl., p. 57.

1336. — Diverses concessions des comtes et ducs de Savoie en 1336, 1563, 1570, aux habitants de Pont-de-Vaux (Bresse). M. D. S. XXIII, p. 250, 474, 495.

1336. — Confirmation par l'Archevêque Guillaume de Sure des franchises concédées à Lyon en 1305 et 1320. (Cart. mun., p. 132).

[1347. De même, par l'archevêque Henri de Villars, *ibid.*, p. 345]

1459. Privilèges entre Genève et La Roche. S. D. G. I, 192, 222.

1684. Victor-Amédée II. (Acad. Chabl. XXII, p. XIV. Cf. Arch. H.-Sav. E., 1.017).

1765. Ordre royal au sujet du droit de Patronage de la communauté et paroisse sur les Offices de la Collégiale.

1336 et 1358. — Traités entre l'Archevêque de Tarentaise et le Comte de Savoie. Besson. *Mém. Eccl.*, nos 84, 85.

1336. — Châtel-Saint-Denis.

Confirmation par le Comte Aymon de franchises concédées par Amédée V. (M. D. R., XXVII, p. 357.)

I. — Bresse, Bugey, Pays de Gex, Enclaves dauphinoises	II. — Savoie actuelle		III. Pays de Vaud, Valais, Genève	IV. — Piémont
	1. — Concédants divers	2. Concessions des Princes de Savoie		
1337. — Ordonnaz. Aymon, comte de Savoie. (Bull. Soc. Sc. Nat. et Arch. Ain 1904) Cf. Arch. Côte d'Or B. 548, 3°. [1564. Emmanuel-Philibert. M. D. S. XXIII, p. 478]			**1338.** — Avenches. Reconnaissance des droits de l'Evêque de Lausanne. M. D. R., VII, p. 295. — Cf *id.*, p. 303.	
			1338. — Franchises de Louèche accordées par l'Evêque de Sion, Philippe de Chamberlhac. *Vidimus* confirmatifs des Evêques Edouard de Savoie, en 1376, et André de Gualdo, en 1419. (Doc. Val., IV, n° 1719.) Conflit avec le Comte de Savoie, *ibid.*, VI, 2317, 2392.]	
			1338. — Rôle des communautés du Valais dans la désignation d'un châtelain. (Doc. Val., IV, n° 1732).	

1339. — Contestation entre les habitants de Marlens et de Marthod. Arch. H.-Sav. E. 1.004.

1375. Albergement aux communiers de Marlens. (Mém. Val d'Isère, 1re série, VI, p. 378).

1338-1340. — Confirmation des franchises de Martigny par l'Evêque de Sion. (Doc. Val., IV, nos 1722 et 1806.)

Sauvegarde du Comte de Savoie, en 1351, et confirmations successives, *ibid.*, V, nos 1987, 2094, 2161.

1392. Foires concédées par Bonne de Bourbon, VI, 2425.

1399. Franchises concédées par Amédée VIII, *ibid.*, 2494. Cf. VII, 2578, 2591 ; VIII, 2878, 2998.

1340. — Franchises concédées à Anse (Rhône) par le chapitre de l'Eglise de Lyon. (B. D. II, Compléments, p. 59). (Cf. accords du XIIIe siècle entre les habitants d'Anse et les agents du chapitre. Grand Cartulaire d'Ainay, I, p. 607. Cartulaire lyonnais, II, p. 306).

1340. — Election de syndics par les chefs de famille du mandement de Charosse de Passy ; différend avec le prieuré de Peillonex. (Arch. Haute-Sav., E. 1914. — Acad. Salés., XXIV, p. 40).

Contestations entre les communautés de Passy et Sixt, *indiquées* Rannaud, *Hist. de Sixt*, p. 52, 56, 76.

1340. — Convocation par Louis, seigneur de Vaud, de représentants des communautés du Pays de Vaud. Sceau commun du baillage. M. H. P., *Comitia*, III, p. 243.

1352-1517. Privilèges reconnus au pays de Vaud par les princes de Savoie, à des dates diverses. Ex. :

1352. Amédée VI. (M. D. R., XXVII, n° 43, et M. H. P., *ibid.*, II, p. 255).

A partir de **1341.** — *Statuta et privilegia* de la cité de Turin.

Concessions des princes d'Achaïe, puis des Comtes ou Ducs. (M. H. P. *Lois*, I, Col. 441).

I. — Bresse, Bugey, Pays de Gex, Enclaves dauphinoises	II. — Savoie actuelle		III. — Pays de Vaud, Valais, Genève	IV. — Piémont
	1. — Concédants divers	2. — Concessions des Princes de Savoie		
1341. — Les sujets du Dauphiné affranchis de toute redevance extraordinaire. (Valbonnais, II. p. 435.)			1391. Amédée VII. (M. D. R., XXVII, n° 71. — M. H. P., *ibid.*, II, p. 267. — M. D. S., XXIII, p. 341.) 1451. Louis, duc de Savoie. (M. D. R., *ibid.*, n° 95. — M. H. P., *ibid.*, II, p. 291.) 1517. Charles III. (M. D. R., XXVII, n° 115. — M. H. P., *ibid.*, II, p. 347. — M. D. S., XXIII, p. 422.)	
	1342. — Service militaire dû au Comte de Genève par les habitants d'Héry-sur-Alby et Chaînaz. (M. D. S., XXIX, p. XXXV).		**XIVe-XVe s.** — Coutumes du Valais. Réforme de quelques coutumes par l'Evêque. (Doc Val., III, 1483). Cas de coutume, *ibid.*, IV, 1973 ; VIII, 3080. 1446-1451. Libertés accordées par l'Evêque : VIII, n°s 2976, 3039.]	
1316-1318-1343. — Charte Briançonnaise, concédée par le dauphin Humbert II. (Ord. Rois de France, VII, p. 722-736. — Anciennes Institutions des Alpes Cottiennes Brianç., I, p. 347. — R. H. D. 1885, p. 657. — Regeste dauphinois, n° 2.875, suppl.).				

1344. — Macot, Aime et Haute-Tarentaise.
Arch. Comm., Macot A. A. Aime D. D. 3.

1344. — Transaction entre le Comte Amédée VI et le chapitre de Saint-Jean-de-Maurienne. (Soc. Maur., 1re série IV, p. 207).

1344. — Palézieux.
Ville neuve fondée par Humbert de Billens, seigneur du lieu. (M. D. R., XXVII, n° 31).
'1398. Confirmation par le Comte de Gruyère. M. D. R., XXII, p. 265.'

1346. — Franchises de Mâcon, concédéespar Philippe VI de Valois. (Ord. rois de France, II, p. 347).

1346. — Mestralie de La Chambre.
Amédée VI. Soc. Maur. 2e série IV, p. 214.
'1442-1443. Procès en observation des franchises. Arch. Savoie. G. Maur. 136, n° 3.

1346. — Mestralie de Termignon.
Amédée VI. Arch. Savoie. G. Maur. 180, n° 5.

1347. — Franchises de Coppet, concédées par Humbert Alamandi, seigneur d'Aubonne. (M. D. R., XXVII, n° 33).

I. — Bresse, Bugey, Pays de Gex. Enclaves dauphinoises	II. — Savoie : Duché		III. — Pays de Vaud, Valais, Genève	IV. — Piémont
	1. — Concédants divers	2. — Concessions des Princes de Savoie		
1349. — Statut delphinal. Le dauphin Humbert II. (*Statuta delphinalia.* — Valbonnais, II, p. 586. — Cf. Arch. Isère, B. 3.917. Transcription pour Albon).	**1349.** — Statut Delphinal (en tant qu'applicable à la seigneurie de Faucigny).		**1348.** — Traité entre l'Evêque de Sion et le Comte de Savoie. (Doc. Val., IV, 1930). Conflits et traités entre le Comte de Savoie et les communautés du Valais. *Ibid.*, V, 2003 et *passim.*	
	1350. — Thônes. Amédée III, comte de Genève. (M. D. G., XIII, p. 201. — Revue Savois., 1862. — Acad. Salés., XLIII, p. 105). 1369. Amédée IV, comte de Genève. M. D. G., XIII, p. 210.	1464. Janus de Savoie, Comte de Genevois. M. D. G., *d.*, p. 212. 1546. Charlotte d'Orléans, duchesse de Nemours. M. D. G., *d.*, p. 214. 1602. Henri de Savoie, duc de Genevois. Acad. Chabl., XIII, p. LXIV. Arch. municip. ; Arch. H.-Sav., E. 1.029.	**1350.** Estavayer. Isabelle de Châlon, dame de Vaud, Aymon et Pierre d'Estavayer, coseigneurs. M. D. R., XXVII, n° 37. 1532. Charles III, duc de Savoie. M. D. S., XXIII, p. 448-450. Cf. *Sources du Droit du Canton de Fribourg*, II.	

1351. — Franchises de Salins.

Amédée VI. (*Indic.* Pascalein, Hist. de Tarentaise, *loc. cit.*, p. 426).

[Confirmation en 1483 par le duc Charles Ier, *ibid.*, p. 460.]

1352. — Monthey.

Amédée VI. (Doc. Val., V, n° 1994. — Cf. n°s 2005 et 2024.)

[Extension en 1401 à la châtellenie (*Ibid.*, VI, 2.520 ; VIII, 2.870, 3.011).

Concessions relatives aux biens communs (VIII, 2836, 2900.)

Obligation militaire, en 1453. VIII, n° 3051.]

1352. — Echallens.

Fondation par Girard de Montfaucon. M. D. R., XXVII, n° 39. — Cf. XIV, p. 329.

[Confirmations indiquées, *ibid.*, XIV, p. 375-380.]

1353. — Orbe.

Serment du seigneur, dame d'Orbe. (M. D. R., XXVII n° 44.)

I. — Bresse, Bugey, Pays de Gex, Enclaves dauphinoises	II. — Savoie actuelle		III. — Pays de Vaud, Valais, Genève	IV. — Piémont
	1. — Concédants divers	2. — Concessions des Princes de Savoie		
			1404-1405. Jean de Chalons, *ibid.*, n° 78. 1414. Opposition de la ville à la cession au Comte de Savoie. T. C. n° 711.	
	1354. — Inféodation par le Comte de Genève au seigneur de Ternier des droits de justice sur le mandement de Ballaison, à l'exception de la ville franche de Ballaison. T. C. n° 428.		**1354.** — Diplôme de l'Empereur Charles IV au profit des hommes de certaines paroisses. Doc. Val. V, n° 2.022. Cf. 2.199.	
1355. — Confirmation des franchises de Meximieux par Amédée VI, Comte de Savoie. B. D. II, p. 249, n° 180. Cf. *ibid.*, p. 253, n° 183 (en 1360).		1411. Cession au Comte de Savoie. *Ibid.* T. C., n°* 266-274, et M. St-It. XXXIV, p. 245, n° 294		
1355. — Lettres d'Aimar de Poitiers, lieut. gén. du Dauphiné, confirmant aux nobles et autres habitants du mandement de Tolvon les franchises qui leur avaient été accordées par le Comte de Savoie. Arch. Isère B. 3.959.				

1356 - 1364. — Concessions des Comtes de Savoie à diverses localités du Valais. Doc. Val. V, 2.032, 2.067 2.088.

1357. — Franchises concédées à Saint-Cergues (décanat d'Aubonne), par Guillaume, abbé de Saint-Oyen-de-Joux. M.D.R. XXVII, n° 45.

1359. Rue.
Amédée VI, Comte de Savoie. M. D. R. XXVII, n° 51
[Confirmations de 1384 et 1399. *Ibid.*, n°s 62, 76.]

1359. — Les Clées.
Amédée VI. *Ibid.*, n° 50. Cf. p. 360.

1360. — Franchises de Pérouse (Piémont). Acad. Turin, série 2, t. 34.

1363. — Transaction entre Amédée III, comte de Genève, et le prévôt du chapitre de l'Eglise de Genève au sujet du village de Cologny S. D. G. I, n° 86.

I. — Bresse, Bugey, Pays de Gex, Enclaves dauphinoises	II. — Savoie actuelle		III. — Pays de Vaud, Valais, Genève	IV. — Piémont
	1. — Concédants divers	2. — Concessions des Princes de Savoie		
		1364. — Franchises concédées aux paroisses de Hermillon, Montpascal, Montvernier, Saint-Colomban-sur-Cuine, et rappelées pour confirmation en 1391. M. D. S. XXIII, p. 327. Cf. pour Hermillon, *chartes du diocèse de Maur.*, n° 94. 1394. Procès entre Montvernier et Saint-Avre, *ibid.*, n° 111-112.		
		1365. — Lettres de l'Empereur Charles IV, datées de Chambéry, 12 mai 1365, sur l'acquisition des franchises des cités. (T. C. n° 578. Cf. Acad. Turin, série 2, t. 56, p. 172).		
		1365 - XVe siècle. — Communaux et chemins, dans les communautés rurales du Chablais. (Comptes de Châtellenies, dans Bruchet, *Château de Ripaille*, p. 278).		

1367. — Annecy.
Amédée IV, comte de Genève. M. D. G., XIII, p. 218. (Cf. Mercier, *Souvenirs historiques*, p. 37).

1412. Amédée VIII.(*Indiqué* M. D. G. *ibid.*, p. 228).
1563. Emmanuel-Philibert. Arch. H.-Sav. E. 975.
Franchises de 1412 à 1698. Arch. Comm. A. A. 8 *et délibérations du Conseil, Table, v° franchises.*
(Cf. Rép. Sources, p. 107, 37 et 43. J. Philippe, *Annecy*, p. 207)

1368. — Plaid général sanctionné par l'Evêque à Lausanne. (M. D. R. VII, n° 59).

1370. — Franchises de La Bâtie, mentionnées dans Compte de châtellenies unies de La Balme de Sillingy et de La Bâtie. (M D. S., XXX, p. 381).

Cession au duc de Savoie en 1417. T. C. n° 664

1376. — Franchises accordées à la paroisse d'Orsières par Amédée VI, Comte de Savoie (Doc. Val. VI, 2.213).
Cfr. *Revue de Savoie*, 1920, p. 117.
Cf. diverses concessions subséquentes. Doc. Val. 2.537, 2.307, 2.386, 2.399, 2.460.
Concession du prévôt de l'Hospice de Montjeux. *Ibid.* 2.457

1377. — Franchises de Genay concédées par le chapitre de l'Eglise de Lyon. (B. D. II, Compléments, p. 63).
1398. Sauvegarde du comte de Savoie. (*Privilèges du Franc-Lyonnais*, p. 1).

1377. — Lettres d'Amédée VI octroyées au Faucigny, pour la justice. (*Indication*, Revue de Savoie, VIII, p. 115)
1429. Usages du Faucigny en matière d'aides seigneu-

I. — Bresse, Bugey, Pays de Gex, Enclaves dauphinoises	II. — Savoie actuelle		III. — Pays de Vaud, Valais, Genève	IV. — Piémont
	1. — Concédants divers	2. — Concessions des Princes de Savoie		
1426. Amédée VIII, duc de Savoie. (*Ibid.*, p. 10). 1426. Le lieutenant du duc. B. D. II. Compl., p. 87.]		riales, allégués dans sentence du Conseil ducal. M. D. S. X, p. XIX.] **1379.** — Statuts législatifs du Comte Amédée VI. (Acad. Turin, série 2, t. 34, p. 145). **1381.** — Conflans. Le Comte Amédée VI. (Inv. Arch. Comm., série A.A. 1). Procès relatifs à l'Exemption de leyde au marché de Conflans pour plusieurs localités : Marthod : arrêt de 1447 ; privilège en 1453, confirmé en 1481 et 1562. (Arch. Sav. E. suppl. 403-404. — Mém. V. Is. 1re série, III, p. 562 et VI, p. 390). Queige. Reconnaissance de 1457. (Arch. Comm. série E. suppl. 1.065). Cévins et Alondaz. Arch. Savoie. E. suppl. 90 et 104 ; et M. D. S. XXIII, p. 477.]	**1378.** — La Tour de Vevey. Amédée VI. M. D. R. XXVII, n° 59. 1484. Charles Ier. M.D.S. XXIII, p. 404, p. 407]	**1383.** — Libertés concédées à Fossano et Savigliano et indiquées, *Regeste des princes d'Achaïe*, M. St. It. XX, p. 220.

1385. — Date de la plus ancienne Assemblée d'Etats connue, en Bresse.
(Ann. Ain, 1928, p. 332.)

1384. — Mestralies de Modane et Termignon. Arch. Savoie. G. Maur., 180, n° 6.
1391. Confirmation Soc. Maur., 2e série, V, 1re p.
1474. Confirmation. Soc. Maur., 2e série, I, 1re partie, p. 153-155.

1387. — Genève.
Libertés concédées par l'Evêque Adhémar Fabri. S. D. G. I, n° 102. Cf. Bull. I. G. XI. — M. D. G. V (série in-4°). — Bull. soc. hist. et arch. IV, p. 473.
1444. Confirmation par Félix V, administrateur de l'Eglise de Genève. S. D. G. I, n° 187.
Cf. S.D.G. II, n°s 276, 337, 565, 566, 588.

1384 et 1403. — Franchises de Caramagna. (M. St. It. XXXIV, p. 311 et 330. Cf. Bull. Subalp. 1897).

1389. — *Statuta Societis S. Joannis Baptistae*, à Turin.
(M. St. It. XI, p. 5. Cf. XX, p. 221).

1390. — Corbières.
Amédée VII, Comte de Savoie. M. D. R. XXVII, n° 70.

1391. — Châtellenie de Tarentaise, pour le Comte de Savoie. Amédée VII. Doc. V. Isère, I, p. 399.

Avant **1391.** — Pactes et conventions du Comte de Savoie avec ceux de Borgo Masino (prov. d'Ivrée). T. C. **n° 517.**

[Confirmations et développements jusqu'en 1496, *ibid.*, p. 410-459]

1391. — Mestralies de La Chambre et Saint-Michel (pour le Comte de Savoie).
Amédée VII. M. D. S. XXIII, p. 325.
[Confirmation Inv. Savoie. G. Maur., n°s 181 et 182.]

1392. — Franchises accordées par G. de Challant, abbé de St-Michel de la Cluse. (*Indic. Hist. vallée d'Aoste*, par Henry, p. 141).

1398. — Cossonay.
Jeanne, dame de Cossonay. M. D. R. XXVII, n° 72.
Confirmations par les princesses de Savoie. M. D. R. V., p. 373-386.

1399. — Allinges-le-Vieux.
Transcription au profit de la communauté du Statut delphinal de 1349. M.D.S. XXIII, p. 288.
[Amédée VIII. Confirmation de franchises. *Ibid.*, p. 353. Ac. Salés. III. p. 210.
Le duc Louis, en 1453. Ac. Salés., *ibid.*, p. 211.]

1399. — Grandson.
Amédée VIII, Comte de Savoie. M. St. H. XXV, p. 355.

XIVe-XVe siècles. — Franchises des Nobles de la Dombes confirmées par les Comtes de Savoie.

Arch. Côte d'Or. B. 1030. — Arch. Isère. B. III, p. 221 (en 1398). — B. D. I, p. 322 (en 1398).

Sans date. — Coutumes et usages du marché de Chalamont (Dombes). (B. D. I., p. 326).

XIVe-XVe siècles. — Terre épiscopale de Maurienne exclue de l'Association avec le Comte de Savoie.

Franchises concédées par l'Evêque de Maurienne.

Pour Saint-André, fr. de 1356. (*Indiq.* Soc. Maur., 2e série, VIII, 1re partie, p 87).

Pour Valloires, fr. de 1438 (dans Soc. Maur., 2e série, I, 2e partie, p. 249, et cf. *ibid.*, 1re série, V, p. 373).

Procès de 1452 et 1515-1516, au sujet de la juridiction sur Valloire. (Soc. Maur., 1re série, I, p. 28 et 215).

Pour Argentine, M. D. S., LVIII, p. XL, et Soc. Maur., 2e série, VIII, 1re partie, p. 65.

Pour Montrichet, cf. Arch. Savoie G. Maur., 145.

XIVe-XVIIe siècles. — Concessions des seigneurs de La Chambre en Maurienne à leurs tenanciers en diverses communautés.

Arch. Savoie G. Maur., 121 (Avrieux, en 1337) — 126

XIVe-XVIe siècles. — Concessions des Comtes de Savoie à leurs hommes en diverses communautés de Maurienne.

Arch. Savoie G. Maur. 121 (Avrieux). 129 (Fourneaux). 134 (Hermillon). 147 (Orelle)

1402. — Confirmation par le prieur dePayerne des franchises de Baulmes. M. D. R. XIII. p. 85 ; Cf. p. 89, 109, 113.

I. — Bresse, Bugey, Pays de Gex. Enclaves dauphinoises	II. — Savoie actuelle		III. — Pays de Vaud, Valais, Genève	IV. — Piémont
	1. — Concédants divers	2. — Concessions des Princes de Savoie		
	(Bramans) — 131 (Hermillon). [Affranch. de taillabilité en 1610 pour Montaimont. *Ibid.*, G. Maur., 143].		**1403.** — Vallorbe. Affranchissement de taillabilité par le chapitre de Romainmotier. M. D. R. III, p. 700. [1530. Usages de Vallorbe, *id.*, p. 852]	**1408.** — Franchises concédées par le seigneur à ses hommes de Roreto. Regeste M. St. It., XX, p. 224. **1411.** — Reconnaissances envers le Comte des nobles et communautés de la vallée de Domodossola. T. C. 476-477, 264-265. **1413.** — Serments de fidélité des syndics des communautés du marquisat de Saluces. T. C. 480-483.
1414. — Franchises de Montrevel (Ain) concédées par Jean de Balme, seigneur du lieu. B. D. II, Compl., p. 51).	**1416.** — Erection de la Savoie en duché par l'Empereur Sigismond. (T. C. 595-596).			**1416.** — Fouage annuel dû au Comte par les *homines Montisgrandi* (Mongrando ?). T. C. 627.

1417. — L'Evêque de Maurienne permet aux communiers de Valmeinier d'établir un champier. (Soc. Maur., 1re série, II, p. 235).

1420. — Traité entre les duchés de Savoie et de Bourgogne au sujet des *mercatores* de l'un et de l'autre Etat. T. C. n° 707.

1423. — Statuts d'Amédée VIII sur la procédure. T. C. n° 747. (Acad. Turin, série 2, t. 57, p. 41. Cf. R. H. D. 1908, p. 624.

1420. — Renonciation à privilèges par diverses communautés de la vallée de Lanzo (prov. de Turin). T. C. 729.

Avant 1423. — Accensement à la communauté de S. Germano, près Verceil. T .C. 522.

Avant 1423. — Registre des lettres de conventions entre les Comtes de Savoie et les marchands de Milan. T. C. 88.

I. — Bresse, Bugey, Pays de Gex, Enclaves dauphinoises	II. Savoie actuelle		III. — Pays de Vaud, Valais, Genève	IV. — Piémont
	1. — Concédants divers	2. — Concessions des Princes de Savoie		
1424. — Privilèges accordés par Amédée VIII à la communauté de Loyes (Bresse). M. D. S. XXIII, p. 361.		**1430.** — *Statuta Sabaudiae* d'Amédée VIII.	**1430.** — Statuts faits par les trois Etats de la ville de Lausanne. M. D. R. VII, n° 82.	**1428.** — Statuts de Tollegno (Biellais). Bull. Subalp. 1929. Cf. T. C., n° 29.
	1431. — Albergement à ceux de Nâves par l'archevêque de Tarentaise. Arch. Savoie E., supp. 125.			
		1432. — Accord entre le Duc Amédée VIII et plusieurs Evêques. Besson, *Mém. Eccl.*, n° 99).		
		1434. — Albergement aux habitants de Micussy *indiqué* M. D. S. LIX, p. 2, n° 2.		
		1434. — Chatellenie ducale de Maurienne. Ord. de Louis, fils et lieutenant du Duc Amédée VIII. Soc. Maur., 2e série I, 1re partie, p. 152.		

[Franchises depuis 1450. Arch. Savoie G. Maur., 178-179. Cf. *Revue de Savoie*, VII, p. 124.]

1436. — Redevances dues au duc de Savoie par les hommes de Port-Valais, en raison de la châtellenie de Chillon. (Doc. Val. VIII, n° 2.879. Cf. 2.905, et VII, 2.793).

1438 et 1526-1527. — La Roche (canton de Fribourg). Franchises reconnues par l'Evêque de Lausanne. M. D. R. XXVII n°s 87 et 118.

1441. — Reconnaissances et albergements pour Macot. (Cf. Pérouse, *Communes et inst.* (*op. cit.*, p. LXIII).

1442. — Franchises de Saint-Germain d'Ambérieu concédées à Saint-Rambert par Louis, duc de Savoie. Guichenon, *Histoire de Bresse et Bugey*, p. 235 et B. D. II, Compl., p. 54.

1445. — Landry et Pesey. Le duc Louis. Arch. Savoie, C. 687.

1563. Emmanuel-Philibert. M. D. S. XXIII, p. 473.

I. — Bresse, Bugey, Pays de Gex, Enclaves dauphinoises	II. — Savoie actuelle		III. — Pays de Vaud, Valais, Genève	IV. — Piémont
	1. — Concédants divers	2. — Concessions des Princes de Savoie		
		1450. — Aiton. Le duc Louis, et confirmations de 1466, 1486... (Balmain, *les fr. d'Aiton*, p. 78. M. D. S. LII).	**1449.** — Montreux. Louis, duc de Savoie. M. D. R. XXVII, n° 94. 1484. Charles Ier. M. D. S. XXIII, p. 403.	
		1451. — Albens. Le duc Louis. M. D. S. XXIII, p. 380.		**1451.** — Franchises de tout le principat de Piémont. (M. H. P. *Lois*, I).
			1452. — Montagni (canton de Fribourg). Le duc Louis. M. D. S., XXIII, p. 382.	
1454. — Sauvegarde accordée par le duc Louis aux habitants du village du Bois, dans le mandement de Pont-de-Vaux (Bresse). M. D. S. XXIII, p. 384.		**1453.** — Monts albergés aux habitants de Cordon. Arch. H.-Sav. E. 993, n° 7.		
		1455-1479. — Privilèges reconnus aux habitants de Veyrier-du-Lac par le Duc Louis et par Janus de Savoie, Comte de Genevois. *Revue Savoisienne*, 25 mai 1868.		

1456 et 1491. — Boëge.
Privilèges concédés par les seigneurs de Boëge.
(M. D. S. XXXIII, p. VI-X).

1457. — Transaction entre le prieur de Thyé sur Arve et les hab. de Tridon, paroisse de Saint-Sigismond. (*Inv.* dans M. D. S. V., p. 159. n° 83.)

1469. — Franchises des mandements de Thyez-en-Salaz, Jussy et Peney.
Jean-Louis de Savoie, administrateur de l'Evêché de Genève.
Arch. Hte-Savoie, E. 1.032. Acad. Salés., XIX, p. 221, et XXII, p. 93. — S. D. G. II, n° 256.
[1474. Jean-Louis de Savoie. S. D. G. II, n° 267.]

1612 et 1625. Charles-Emmanuel. Acad. Chablais. X.]

1465. — Reconnaissance des hommes de la commune du Villard-sur-Boëge envers Janus de Savoie, Comte de Genevois et Baron de Faucigny. Acad. Salés. XXXVII, p. 255).

1474. — Albergement à la communauté de Queige, rappelé en 1524. Arch. Sav. E. suppl. 1.011.

1456-1457. — Charte du Châtelard accordée par le seigneur. M. D. R. XXVII, n° 97.

I. — Bresse, Bugey, Pays de Gex. Enclaves dauphinoises	II. — Savoie actuelle		III. — Pays de Vaud, Valais, Genève	IV. — Piémont
	1. — Concédants divers	2. — Concessions des Princes de Savoie		
1477. — Privilèges d'ordre militaire concédés par le Comte Philippe de Bresse aux Communautés de ce pays. (*Cartulaire de Bourg*, p. 486).		**XVe-XVIe siècles.** — Doléances des Trois Etats. (M.H.P. *Comitia passim.*). (Cf. Inv. Arch. Savoie E. suppl. 403. G. Maur. 179. Doléances de 1496. — Soc. Maur. 1re série, I. p. 261. Doléances de 1522. — Mém. I. G. XIII. — M. H. P. *loc. cit.*, I, col. 767, et II, Appendice, col. 355.	**1477.** — Combourgeoisie entre Jean-Louis de Savoie, adm. de l'Evêché de Genève, pour lui et la Cité, et d'autre part les villes de Berne et Fribourg. S. D. G. II, n° 276. — M. D. G. XV, p. 76. (Traité de 1526. S. D. G. II n° 587.)	
	1488. — Albergement à ceux de Cevins par le seigneur de Cevins. Arch. Sav E., suppl., 131-133.			
	1493. — Autorisation donnée par le juge du chapitre de Tarentaise aux hommes de Cevins sujets de ce chapitre d'élire un conseiller. Arch. Sav. E. supp. 91. [1549. Compromis entre le chapitre de S. Pierre de Tarentaise et le syndic des communiers de Cevins justiciables du chapitre. *Ibid.* E. suppl. 134.]			
1497. — Privilèges concédés à Saint-Trivier de Cortoux (Courtes), en Bresse, par Philibert II. M. D. S. XXIII, p. 416-419. [1534. Charles III, *ibid.*, p. 451. 1569. Emmanuel - Philibert, *ibid.*, p. 483. Cf. Arch. Côte-d'Or, B. 548, 3° et 4°]		**1543.** — Taninges. Charlotte d'Orléans, comtesse de Genevois. M. D. S. XXIII, p. 456. [1562. Jacques de Savoie-Nemours. M.D.G. XVII, p. 94. 1571. *Id.* M. D. S. XXIII, p. 498.		

1553. — Bans ou règlement de la communauté et paroisse de Bellecombe. Doc. V, Is. III, p. 348.

Foire et marché à Taninges confirmés en 1457, 1508, 1598. — Arch. H.-Sav. E. 1.028 *bis*.

1552. Affranchissement de taillabilité quant aux sujets de Savoie, Bugey, Bresse, Valromey, Dauphiné. — Edit d'Henri II, roi de France. (Salvaing de Boissieu, *Usage des fiefs*, I. 32.)

1561, 1562 et 1565. — Edits du Duc Emmanuel-Philibert pour l'affranchissement des hommes taillables.
(Bally, *Recueil des Edits*, p. 17-25).

1562. — Faverges.
Emmanuel-Philibert. M. D. S. XXIII, p. 470.
(Cf. Rep. Sources, p. 84).

1565. — Saint-Jeoire-en-Faucigny.
Jacques de Savoie, Duc de Genevois et de Nemours. M. D. G. XVII, p. 105 et M. D. S. XXIII, p. 525.
1570. Jacques de Savoie, duc de Genevois et de Nemours. M. D. S. XXIII, p. 493

I. — Bresse, Bugey, Pays de Gex, Enclaves dauphinoises	II. — Savoie actuelle		III. — Pays de Vaud, Valais, Genève	IV. — Piémont
	1. — Concédants divers	2. — Concessions des Princes de Savoie		
1601. — Privilèges du pays de Bresse, confirmés par Henri IV. — Cahiers de la Noblesse de Bugey et Valromey. (J. Baux, *op. cit.*, preuves IX et X).	**1611.** — Reconnaissance des hommes de Villaroger envers le seigneur de la Val d'Isère et du Châtelard. (Mém. V. Is., 2e série, I, p. 568).	**1568.** — Monetier-en-Genevois. Emmanuel-Philibert. M. D. S. XXIII, p. 481.		
1614. XVIIIe siècle. — Entérinement au Sénat de Nice des statuts de diverses communes. Inv. Arch. Alpes-Marit., p. 13-47.	**1660** et années suivantes. — Albergements perpétuels consentis à diverses communautés par l'archevêque de Tarentaise Millet de Challes, avec affranchissement de la taillabilité réelle. Doc. V. Is. *passim*.	**1688.** — Requête des syndics et communiers du Mont-Saxonnex, au Sénat de Savoie pour l'observation de leurs vieux coutumiers en matière de pacage. (Histoire du Mont-Saxonnex, Rennard, p. 33).		

1699. — Les communiers de Crest-Voland réservent leurs privilèges, lors de l'inféodation de la paroisse. Arch. Savoie E. suppl. 1258.

1738. — Edit et Règlement sur le cadastre et sur le conseil des communautés.

1743. — Formes des Serments de fidélité au Roi d'Espagne, prescrits pour les vassaux et les Communautés.

1755. — Statuts pour le quartier de Villemartin, commune de Bozel, donnés par l'archevêque et Comte de Tarentaise, avec approbation du Sénat de Savoie. (Mém. Val. d'Isère, 1re série, IV).

1762. — Edit pour l'affranchissement de la taillabilité personnelle.

1763. — Affranchissement de la paroisse de Saint-Paul par le seigneur.
Arch. Savoie E. suppl. 485.

1771. — Edit pour l'affranchisement des fonds sujets à devoirs féodaux ou emphytéotiques.

1777-1786. — Privilèges de Carouge concédés par Victor-Amédée III. (Cf. Bull. I. G. VI, p. 33).

1738. — Attestation du Parlement de Grenoble quant au bénéfice de la charte briançonnaise de 1343 pour les vallées d'Oulx, Sésane, Valcluson, Pragelas, Exilles et Salbertrand cédées au roi de Sardaigne par le traité d'Utrecht, de 1713. (Dans Fauché-Prunelle, *op. cit.* I, p. 346). Cf. Arch. Alpes Marit. B. 14.

1783. — Règlement pour l'administration des communautés du duché d'Aoste.

ACADEMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

65e CONCOURS DE POÉSIE

Fondation Andrevetan avec la participation de la Ville d'Annecy

Le Concours de 1938 est consacré uniquement à la Poésie. 600 francs lui sont affectés.

Sont admis à concourir : tous les Français qui ne font pas partie de l'Académie Florimontane.

Les personnes qui ont obtenu deux fois un premier prix dans un concours Andrevetan, ne sont pas admises à concourir de nouveau dans la section où elles ont été récompensées.

Le choix du ou des sujets est laissé aux concurrents ; seront exclues cependant, les œuvres présentant un caractère de discussion, de polémique ou de satire politique ou religieuse, de même que celles qui ne pourraient supporter une lecture publique.

Le nombre minimum des vers, en une ou plusieurs pièces, est fixé à cent et le nombre maximum des vers de l'ensemble de chaque envoi à 500.

Les travaux devront être composés en langue française.

Les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté à la cire dans lequel l'auteur indiquera ses nom, prénoms, qualités, nationalité et domicile (les pseudonymes ne sont pas admis). Il devra inscrire sur le manuscrit, en dessous de l'épigraphe, la déclaration que l'œuvre est inédite et n'a été présentée à aucun concours. Chaque auteur pourra également, le cas échéant, en plus de son nom, indiquer le pseudonyme sous lequel pourraient être publiées ses œuvres.

Les divers envois d'un auteur devront porter la même épigraphe et il sera statué sur l'ensemble des pièces présentées.

Les manuscrits resteront la propriété de l'Académie Florimontane qui se réserve le droit de les publier, en tout ou en partie.

Les œuvres et billet cacheté devront parvenir franco, par la poste, à M. le Président de l'Académie Florimontane, à Annecy, Hôtel de Ville, pour le 30 septembre 1938, dernier délai de réception, en un seul envoi, sous pli également cacheté à la cire, avec la mention très apparente : « Concours de poésie de 1938 ».

Les concurrents qui se feraient connaître, par n'importe quel moyen, ou qui ne rempliraient pas exactement toutes les clauses et conditions du concours, seront exclus.

1937 — 4e Trimestre
(Supplément)

Omnes omnium caritates patriæ una complexa est.

(Cicéron : *De Officiis*, lib. I.)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896

Sommaire :

LOUIS DÉPOLLIER. ..... *Jules Philippe (1827-1888) (suite et fin).*

ANNECY
Imprimerie L. DÉPOLLIER et Cie
—
1937

Source gallica.bnf.fr / Académie florimontane

Jules PHILIPPE

(1827-1888)

(suite et fin)

XII

L'ouverture de la session parlementaire (1), fixée au 7 novembre, était attendue avec fébrilité. Le député d'Annecy avait rejoint Versailles quelques jours avant et le soir de la rentrée, il télégraphiait aux *Alpes* l'enthousiasme qui avait caractérisé cette première séance où l'éloge de Thiers, mort en pleine période électorale, avait reçu des « trois gauches », un émouvant et solennel accueil. Le Gouvernement ne se décidait pas à démissionner, malgré la désapprobation de sa politique par les électeurs et l'officieuse agence Havas pouvait même annoncer qu'en présence des violentes attaques menées à la Chambre contre le cabinet, le maréchal de Mac-Mahon avait prié les ministres de conserver leurs portefeuilles. Jules Philippe confirmait dans *Les Alpes* du 11 novembre : « Les idées de résistance à la volonté nationale persistent à l'Elysée ; on ne parle même plus de changement de ministère ; en tout cas, si le cabinet Broglie est remplacé, il le sera par un cabinet de droite qui suivra, en tout, la politique condamnée le 14 octobre, par le suffrage universel... » Des avis de prudence et de modération arrivèrent cependant à la présidence, même de la part du centre droit sénatorial dont le chef, le duc d'Audiffret-Pasquier, fit savoir qu'il s'opposerait à une nouvelle dissolution. D'autre part, la Chambre refusait catégoriquement de travailler tant que le ministère, sur les actes duquel une enquête avait été décidée, resterait en fonctions. Le duc de Broglie se résignait alors à céder la place au général de Rochebouet, chef d'un gouvernement que le pays appelait déjà « le ministère du suicide ». Il dura trois jours au bout desquels la Chambre le renvoya en refusant de voter les quatre contributions. La situation

(1) Il s'agit de la session qui s'ouvrit après les élections du 14 octobre 1877. Voir la *Revue Savoisienne* du quatrième trimestre 1936 ; page 191.

menaçait de s'aggraver, l'attitude de l'Elysée paraissant, de nouveau, hostile. Les républicains s'attendaient à tout et Gambetta était amené, par des menaces directes ou indirectes, à prononcer ces sévères paroles : « Nous ne sortirons pas de la légalité, à condition que personne n'en sorte ! » Mac-Mahon tergiversait ; il refusait la combinaison présentée par Dufaure que lui-même avait, cependant, fait appeler. De Paris, Jules Philippe écrivait le 12 décembre que, dans deux jours, un ministère quelconque serait constitué et qu'il prorogerait le parlement. Le président de la République demanderait ensuite la confiance du pays par un plébiscite, moyen inconstitutionnel dont on ne voyait pas très bien la réalisation. Le maréchal finit tout de même par se rendre compte qu'il conduisait ainsi la France à la guerre civile. Dans un message resté célèbre, il proclamait que l'exercice du droit de dissolution n'est qu'un mode de consultation suprême auprès d'un juge sans appel et ne saurait être érigé en système de gouvernement : « Je me conforme à la réponse du pays ». Le 11 décembre, le second ministère Dufaure se présentait devant le parlement et la session était close le 19 par le vote des mesures financières nécessaires.

Jules Philippe avait suivi ces événements sous le coup d'une double angoisse : d'abord l'appréhension de voir le pays retomber dans une crise au moins inutile, préface de troubles dont on ne pouvait mesurer la gravité et ensuite, le souci d'une inquiétude aiguë de la santé d'un de ses enfants, plus mauvaise de jour en jour, laissant prévoir une issue fatale. Elle se produisit, malheureusement, très vite, et dans les derniers jours de l'année, entouré de tous ses amis, il suivait le cercueil d'une jeune fille de vingt-quatre ans. Pour essayer d'oublier sa douleur, il se consacra à l'organisation définitive de la Société mutuelle savoisienne, dont les membres ne voulaient pas d'autre chef. L'autorisation était enfin accordée à ce groupement important des Savoyards laborieux de Paris qui pouvait ainsi donner à son action bienfaisante, toute son ampleur.

Si l'agitation allait en s'atténuant dans les milieux gouvernementaux et législatifs, la lutte entre les deux tendances qui s'étaient brutalement opposées l'année précédente, continuait dans le pays. Le Conseil municipal de Paris aurait

voulu fêter avec éclat, en 1878, le centenaire de la mort de Voltaire (30 mai). De nombreuses assemblées communales approuvèrent cette idée, mais de nombreuses protestations s'élevèrent aussi de divers points du territoire. L'une des plus éloquentes était celle de notre illustre compatriote, Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, qui se plaignit, en termes très vifs, à la tribune du Sénat et par de multiples lettres publiques. C'est à cette occasion que Jules Philippe publia dans la *Jeune France*, revue littéraire dont il a déjà été parlé, un article sur « le Fauteuil de Voltaire », qui paraît être une réponse directe aux attaques du célèbre écrivain et polémiste catholique : « On aurait pu, disait-il, demander à certains amis de Voltaire un peu plus de prudence et de calme, mais on aurait pu réclamer de ses ennemis beaucoup plus d'impartialité et de justice ». A l'Académie Française, Voltaire avait eu comme successeur un Savoyard, le bon poète Ducis, « ce savoisien transplanté à Versailles, qui unissait à une nature loyale, énergique, un sentiment religieux de bon aloi », mais qui aurait eu aussi quelque raison personnelle de se plaindre du patriarche de Ferney. Selon l'usage, il fit l'éloge de son prédécesseur : « En lui succédant, je n'ai pas même le droit d'être modeste, et je dois disparaître tout entier à vos yeux, pour ne vous occuper que de votre admiration et de vos regrets... Je le louerai en votre présence, comme le louera un jour la postérité, sans intérêt et sans passion. » En reproduisant ces passages, Jules Philippe comparait les attitudes des deux éminents savoyards, puis il rappelait que l'académicien chargé de répondre à Ducis fut précisément un prêtre, l'abbé de Radonvillers, alors directeur, élève des jésuites, précepteur des enfants de France. « Le récipendaire n'a pas toute sa liberté de parole, de par sa situation même, poursuivait l'écrivain, mais le directeur, lui, n'a rien qui l'enchaîne et il doit distribuer le blâme aussi bien que la louange : il doit toute la vérité au mort. L'abbé de Radonvillers, en sa qualité de prêtre, dut, sans doute, faire quelques réserves au sujet de certains écarts de Voltaire ; mais il est consolant de voir avec quelle modération il s'acquitta de ce soin. Après cette réserve, l'abbé de Radonvillers se jette en plein dans l'éloge qui occupe les trois quarts de son discours ». Et voilà comment appréciaient Voltaire, concluait l'auteur, ceux qui l'avaient vu de près, qui pou-

vaient le juger sûrement, ayant assisté à tous les actes de sa vie. (1)

A travers les luttes d'idées, le travail parlementaire utile se poursuivait. Il n'est pas contestable que le représentant d'Annecy avait acquis une certaine autorité. Il est rapporteur, au mois de mai, du projet de loi relatif à la convention postale entre la France et la Norvège ; en juin, on lui donne à examiner une importante pétition présentée par de nombreux ingénieurs et directeurs de mines, de France et d'Algérie, pour obtenir la suppression de l'impôt qui pèse sur la poudre et la dynamite. Il concluait, en face des circonstances, à une diminution du prix de vente de la poudre de mine, dont l'Etat avait le monopole, mais au rejet de toute modification du prix de la dynamite, produit abandonné à l'industrie privée et que l'Etat devait surveiller. En décembre, il préside la Commission des travaux, d'une valeur de 3.100.000 francs, à effectuer aux ports d'Alger et de Bône et il vient de présenter sept rapports dont l'un, au moins, mérite l'attention. Il s'agit des anciens carabiniers sardes, passés en 1860 dans la gendarmerie française, dont la situation avait été amoindrie, malgré l'article 5 du traité du 24 mars. L'équivalence des grades n'étant pas, en France, la même qu'en Italie, les carabiniers devenus français étaient sérieusement désavantagés et ils demandaient qu'on favorisât leur avancement. La question était familière à Jules Philippe qui obtint du ministère de la Guerre, les assurances nécessaires.

Les travaux législatifs n'étaient pas un obstacle aux liens qu'il voulait conserver intimes avec ceux qui l'avaient élu. Il adressait, chaque semaine, aux *Alpes*, des « Lettres de Versailles » où la vie parlementaire était traduite avec son atmosphère si sensible et son pittoresque si changeant. A l'occasion de la clôture de la session de printemps de 1879, il écrivait que pour éviter des « refroidissements » entre députés et électeurs, les uns et les autres devaient établir des rapports étroits pendant les vacances, mais les seconds ne devaient pas toujours attendre que ce soit « ce pauvre député, épuisé de fatigues, de travaux », qui se mette en route pour aller les visiter. Les électeurs doivent, d'eux-mêmes,

(1) Jean Levitte : *Le Poète Ducis* (1738-1816) donne une impression semblable. Voir *Revue Savoisienne* 1930, pages 152 et suivantes.

apporter leur part d'activité dans l'œuvre législative, faite non seulement par les députés, mais avant tout, « par l'inspiration permanente de la nation souveraine ». Il avait pris l'habitude de présenter à ses conciloyens, par l'intermédiaire des journaux, des comptes rendus expliquant ses votes et exposant la situation politique. L'un de ceux-ci, paru en avril 1879, en notant le calme dans lequel s'était opérée la transmission des pouvoirs, reconnaissait la loyauté avec laquelle Mac-Mahon, au mois de janvier, à la suite d'un désaccord avec le Gouvernement sur les grands commandements militaires, avait quitté la présidence, immédiatement remplacé par Jules Grévy « dont l'honnêteté, la droiture de caractère, la fermeté, forcent au respect même ses adversaires ». Il justifiait les votes du député d'Annecy sur les questions du moment : Le programme des grands travaux du ministre de Freycinet, touchant directement la circonscription par la construction de la voie ferrée d'Annecy à Albertville, qu'il était allé défendre devant la grande Commission des chemins de fer ; l'amnistie en faveur des insurgés de la Commune, dont le Gouvernement, en l'amendant dans un sens plus libéral, avait repris le projet Dufaure, déjà voté par la Chambre de 1876 (1) et qui devint la loi du 3 mars 1879 ; le maintien des trois diocèses du département de la Savoie que Paul Bert proposait de supprimer et que Jules Philippe était d'avis de conserver par la raison « qu'il n'était pas nécessaire de porter atteinte, à d'anciennes traditions religieuses respectables auxquelles se lient de nombreux intérêts matériels » ; le refus de s'associer à la mise en accusation des ministres du Seize Mai, pour ne pas porter la défiance et l'agitation aux quatre coins de la France ; la réorganisation de l'enseignement supérieur qui devait rendre à l'Etat la collation des grades. Ces comptes rendus étaient cités par la grande presse comme des modèles et lui valaient l'approbation de ses collègues. S'il acceptait de faire partie du Comité d'aide aux amnistiés et si, après Victor Hugo, Louis Blanc et Clemenceau, il signait en faveur de ceux qui étaient épuisés par la déportation, un appel pour leur procurer des secours et du travail, Jules Philippe tenait à prouver sa sagesse politique en exprimant toujours sa conviction,

(1) Voir chapitre XI, page 192 de la *Revue Savoisienne* 1936.

soit en parlant, soit en écrivant, qu'il fallait « éviter au pays les secousses brusques » et se contenter « du progrès sûr, que quelques-uns trouvent trop lent, mais qu'il faut savoir accepter comme tel, si l'on veut fonder un ordre de choses durables ». Il précisait l'attitude de la majorité républicaine dans un discours prononcé à Rumilly où il commentait la formule : « Le curé dans l'église, le maire dans la mairie », signifiant à ses yeux, respect à la religion, protection pour ceux qui la professent, mais pas d'immixtion du clergé dans les affaires civiles ; prêtres et laïcs ont tout intérêt à ne pas empiéter les uns sur les autres. Un de ses soucis les plus pressants était de hâter l'emploi des 80 millions votés pour les chemins vicinaux et dont il prévoyait que la Haute-Savoie bénéficierait pour une belle somme.

Jules Philippe n'agissait, d'ailleurs, le plus souvent qu'en accord avec tous ses collègues des deux départements — qui étaient des amis, — ce qui faisait dire au *Courrier des Alpes*, de Chambéry, qu'à la Chambre, on appelait ironiquement ces inséparables, donnant le spectacle de la plus touchante sympathie mutuelle : la patrouille de la garde nationale ou la brigade de Savoie ! Cette union se prolongeait dans le pays savoyard dont tous les parlementaires avaient aidé à la réussite du Concours musical d'Annecy du mois d'août. Jules Philippe avait contribué à l'invitation de nombreux journalistes de Paris, de Lyon et de Genève qui publièrent des articles enthousiastes sur les fêtes et sur la région, excellente publicité pour de merveilleux paysages encore ignorés du grand tourisme. Le député d'Annecy avait, peu après, à l'occasion de la nouvelle année, la satisfaction de se sentir soutenu et approuvé par les populations qu'il représentait ; de tous les points de l'arrondissement lui arrivaient, avec des vœux, les félicitations des maires, des conseils municipaux, des fonctionnaires, des électeurs de toutes professions, pour le zèle qu'il apportait à la défense des intérêts du pays et à la consolidation du régime.

A l'aube de la dixième année de République, l'efficacité de l'opposition à Jules Philippe paraissait ainsi en décroissance. Deux nouveaux journaux venaient de naître à Annecy, dont l'un au moins, le *Petit Savoisien*, minuscule feuille populaire créée pour pénétrer plus aisément chez les popula-

tions agricoles, se classait parmi ses adversaires déterminés. Mais le plus fougueux et le plus violent de ceux-ci avait disparu. Le *Mont-Blanc*, sous le poids de polémiques sans mesures, était condamné à de fortes amendes et son directeur-gérant, Louis Thésio, victime des dures lois impériales sur la presse, non encore abrogées, devait aller en prison. La mort du prince impérial, tué en Afrique par les Zoulous, le désarroi qui en résulta, dans le parti bonapartiste, lui enlevaient les derniers subsides nécessaires et le journal avait dû suspendre sa publication, promettant, d'ailleurs, une résurrection rapide, « l'empire étant immortel parce qu'il garantissait les intérêts de la liberté et de l'autorité ». (1) L'incident produisit quelque sensation. *Les Alpes* signalant le fait dans des termes d'une compréhensible vivacité, disaient que « c'était une feuille reniée par ceux-là même dont elle prétendait soutenir les intérêts », et l'*Industriel Savoisien*, dressé contre un confrère qui ne l'avait pas épargné, n'était pas tendre pour lui. *Le Petit Savoisien* exprima, au contraire, de vifs regrets que Louis Thésio soit obligé de « quitter l'arène ; sa plume qui est d'acier ne s'oxydera pas », et l'*Union Savoisienne*, plus mesurée, rappela avec sympathie que le *Mont-Blanc* avait constamment combattu avec elle sur le terrain religieux et pour la défense des principes conservateurs. Ces deux journaux, de tendances nettement légitimistes, allaient, pendant une douzaine d'années, rester les seuls interprètes, dans l'arrondissement, des adversaires du régime et, par conséquent, de Jules Philippe et de ses amis.

Mais l'*Union Savoisienne* était dirigée, à cette époque, par un homme de convictions profondes, d'allure un peu compassée et de bonne compagnie. Pierre Bouverat, d'une grande culture, s'appliquait à écrire sans dépasser sa pensée

(1) Louis Thésio était né en 1830 à Fenestrelle (Piémont). D'abord compositeur typographe à Annecy, il devint journaliste au *Courrier des Alpes*, à Chambéry. Vers la fin de 1859, il acheta, comme on l'a vu, l'imprimerie Jules Philippe et fonda le *Mont-Blanc* en 1861. Après la disparition de ce journal, il alla diriger le *Progrès de Nice* où il continua ses controverses acerbes, ce qui lui valut des duels, puis des procès sous lesquels le *Progrès* succomba à son tour. Il est mort à Paris, où il était comptable et journaliste, en 1896. C'était, en quelque sorte, un paladin de la plume qui portait des coups sans s'inquiéter de savoir si d'autres pouvaient en souffrir ou s'ils lui seraient cruellement rendus. La *Croix de la Haute-Savoie* écrivait au moment de sa mort : « Il dépensa, sans compter, des trésors de savoir et d'esprit, les seuls, qu'il dût jamais posséder ».

et montrait peu de goût pour les attaques personnelles. Les événements du moment soumettaient sa pondération à une rude épreuve. Depuis plusieurs mois déjà, Jules Ferry, devenu ministre de l'Instruction publique, poursuivait une politique scolaire qui soulevait une vive opposition dans les milieux conservateurs. Fidèle aux idées de toute sa vie, Jules Philippe avait publiquement approuvé cette politique dans ses lettres aux électeurs et il la soutenait au parlement. Il avait voté le projet sur l'exercice de l'enseignement supérieur, avec l'article 7 qui enlevait aux membres des congrégations non autorisées le droit d'enseigner, et la loi sur la composition du Conseil supérieur de l'Instruction publique qui ne recevrait, désormais, que des universitaires dont un certain nombre de l'enseignement libre. *L'Union Savoisienne* dénonça, dans tous ses numéros, l'attitude du député d'Annecy comme hostile à toute liberté spirituelle. *Les Alpes* répondirent de la même encre et ces discussions occupèrent les vacances jusqu'au moment de la rentrée des Chambres qui avaient décidé de revenir à Paris et qui allaient y siéger pour la première fois. Cette question, qui paraît aujourd'hui si simple, souleva, en ce mois de novembre 1879, beaucoup d'émotion. L'opposition semblait prévoir, — et en tout cas souhaitait, — des incidents violents. Il n'y en eût aucun, à tel point que Jules Philippe pouvait, dans sa première « Lettre de Paris » aux *Alpes*, écrire que, sur le pont de la Concorde, il n'y avait pas plus de quatre cents curieux. « Croyez-vous que c'était bien la peine de rester pendant neuf ans à Versailles, dans la crainte d'une manifestation radicale ? »

Mais d'autres préoccupations venaient de surgir. Les républicains avancés voulaient que le retour des Chambres à Paris soit le signal d'une politique plus accentuée dans le sens démocratique. L'existence du cabinet paraissait de plus en plus ébranlée; deux ministres maltraités à l'occasion d'interpellations, se retiraient l'un après l'autre. Clemenceau, chef de l'extrême gauche, critiquait l'action du Gouvernement avec une telle vivacité que le président du Conseil démissionnait, dès la clôture de la session, sans avoir été, cependant, l'objet d'un vote hostile et son successeur, de Freycinet, ne trouvait pas meilleur accueil auprès des impatients. En fait, la majorité républicaine était en pleine crise. Jules Philippe écrivait : « Ici, l'extrême gauche nous

ennuie considérablement ; on dirait que ces gens-là ont juré de perdre le régime républicain ; par moment, je suis furieux contre les Clemenceau et les Floquet... Pas l'ombre d'esprit pratique ! Pas l'ombre de la plus simple entente du gouvernement ! » Interprètes de ces sentiments, *Les Alpes* déploraient la situation : la politique n'a pour but, disaient-elles, que de préparer les questions d'affaires, ces études générales sur lesquelles elle prend trop souvent le pas, mais qui sont néanmoins les plus importantes pour les intérêts du pays. Joignant l'exemple à la parole, le député d'Annecy faisait œuvre de législateur en déposant, avec ses collègues, une proposition modifiant un des articles de la loi militaire de 1872, relatif à l'exemption du service pour le fils unique et le fils aîné. Cette exemption ne jouait que si le père du jeune appelé entrait dans sa soixante-dixième année avant la revision. Les députés de la Haute-Savoie demandaient que l'exemption soit étendue à tous ceux dont le père aurait atteint soixante-dix ans dans l'année du tirage au sort, c'est-à-dire du 1er janvier au 31 décembre.

Quelque temps après, il obtenait un résultat plus positif, à l'occasion de la discussion de la loi sur l'obligation de l'instruction primaire. Dans la séance du 24 décembre 1880, Jules Philippe déposait à l'article 3 de cette loi, une disposition additionnelle ainsi conçue : « Une loi spéciale déterminera les moyens d'assurer l'instruction primaire obligatoire aux enfants sourds-muets et aux aveugles-nés ». En soutenant à la tribune sa proposition, il montra que le sujet avait déjà préoccupé la Convention, la royauté de Louis-Philippe et le second empire, que deux cents vœux favorables avaient été votés par les Conseils généraux et les Conseils d'arrondissements. La proposition s'appliquerait à douze mille enfants, environ. « Ces enfants feront des citoyens, disait Jules Philippe, et vous avez le droit de leur demander l'instruction. Ils auront des devoirs civiques à remplir et des droits à faire respecter ; et dès l'instant qu'ils jouissent de toute leur intelligence, nous avons le droit de leur demander d'être instruits. » Il concluait en priant la Chambre d'adopter son texte « au nom de la France dont nous sommes tous des enfants dévoués et solidaires les uns des autres ». Le rapporteur, qui était Paul Bert, tout en accueillant avec chaleur l'idée du député de la Haute-Savoie, fit observer que l'on ne

pouvait annoncer dans un texte législatif qu'une loi serait présentée et il proposa à Jules Philippe de faire lui-même le texte d'une loi spéciale qui serait certainement accueillie par la bienveillance unanime de la Chambre, sans distinction d'opinions politiques. C'était courir le risque d'un ajournement indéfini ; l'auteur se récusa et demanda que la difficulté soit résolue en remplaçant les mots : une loi spéciale par ceux-ci « un règlement... ». La Chambre adopta sans opposition cette proposition importante, en étendant son bénéfice à tous les aveugles, quels qu'ils soient. Les sociétés qui s'étaient donné pour but l'éducation des sourds-muets et celle des aveugles paraissent avoir connu, à cette époque, un regain d'activité, grâce à cette disposition. L'Académie de Savoie entendait une communication fort intéressante du Dr Carret, de Chambéry, sur l'enseignement de la parole aux sourds-muets, mise en pratique dans un grand nombre d'écoles primaires et une Société centrale, créée à Paris, travaillait à répandre, de plus en plus, cette méthode et récompensait les instituteurs ayant obtenu les meilleurs résultats. En 1881, le *Journal Officiel* citait l'assemblée générale de la Société à laquelle Jules Philippe assistait à la place d'honneur. On voyait ensuite le directeur de l'hospice des Quinze-Vingts organiser une école enfantine d'aveugles et le Conseil municipal de Paris lui voter plusieurs bourses, son intention étant de mettre à exécution complète, sur ce point, les prescriptions de la loi. La question revenait indirectement devant la Chambre en juillet de la même année, à l'occasion de la discussion du budget de 1882 pendant laquelle le député Beaussire faisait remarquer qu'après le vote de la proposition Jules Philippe, il était naturel que le ministre de l'Instruction publique devienne maître de l'enseignement, dont le soin serait enlevé au ministre de l'Intérieur, les écoles de sourds-muets et d'aveugles devant cesser d'être considérées comme des établissements de bienfaisance. Une enquête était décidée par la Chambre, mais on doit penser qu'elle ne résolut pas la question, puisque l'année suivante, le député J. M. de Hérédia renouvela la même demande. Le ministre, cette fois, répondit qu'une Commission étudiait les moyens de réaliser ce que voulait l'article visé et sans être opposé au transfert, il réclama l'ajournement jusqu'au dépôt des conclusions de cette Commission. M. de Hérédia y consentit et retira son

amendement... La Commission termina ses travaux plus tard, mais les ministres passent et l'actualité tumultueuse détourne leur attention. La disposition votée sur l'initiative de Jules Philippe est restée inopérante, le règlement administratif promis n'ayant jamais paru. Il faut vivement le regretter, car le paradoxe persiste : les enfants qui auraient le plus besoin de l'instruction gratuite ne sont que des *assistés* et l'Etat n'intervient en leur faveur qu'à l'aide de bourses, d'un nombre peu proportionné à la quantité des infirmes.

La discussion des lois sur l'instruction ramenait au premier plan tous les problèmes qui s'y rattachent et Jules Philippe pensa le moment venu d'attirer de nouveau l'attention des pouvoirs publics sur une idée qui lui était chère et qu'il avait déjà exposée, en 1868, dans une brochure dédiée au ministre de l'époque Victor Duruy (1) : l'éducation dans les établissements publics d'enseignement secondaire. Il trouva dans la revue *La Jeune France*, une tribune amie où il put développer ce sujet à son aise. Le numéro du 1er décembre 1880, sous le titre : « Une réforme urgente dans l'éducation publique », réimprimait, corrigée et augmentée, la brochure publiée douze ans auparavant où il demandait qu'en dehors des classes, les enfants soient confiés à des hommes d'expérience, mûris par le mariage. Il avait placé, en tête de son travail, cet épigraphe de J.-J. Rousseau : « On façonne les plantes par la culture et les hommes par l'éducation », et dans une note, le rédacteur en chef Albert Allenet attirait particulièrement l'attention de Jules Ferry sur le « mal profond » signalé par son collègue, afin qu'il y cherchât un prompt et efficace remède. Ce que l'auteur voulait obtenir, c'était « un niveau moral généralisé et assez élevé pour que la vertu soit la règle et non plus l'exception », et il prétendait y arriver en donnant, dès l'école, à l'enfant, la plus forte éducation possible. L'article avait été placé sous les yeux de Jules Ferry qui adressa un questionnaire aux fonctionnaires visés, chargea une Commission spéciale de dépouiller les réponses à la suite desquelles elle formulerait un avis. Dans *La Jeune France* du 1er juin 1882, Jules Philippe signalait la publication du rapport de cette Commission au *Journal Officiel* du 21 mai, qui lui donnait entièrement

(1) Voir *Revue Savoisienne* de 1928, page 176.

raison et qui préconisait la création de « préfets d'études », véritables éducateurs suivant pas à pas et dirigeant le service des maîtres, se mêlant aux enfants pendant les récréations et pendant les promenades, étudiant leurs caractères et leurs besoins, tenant les familles au courant des progrès comme des défaillances... La conclusion formulait le souhait que le ministre donnât à son département le titre que, depuis longtemps, il devrait porter : ministère de l'Instruction et de l'Education publiques. Quelles qu'aient été les suites des conclusions de cette Commission, la situation actuelle est encore telle qu'en 1882 ; seul le titre du ministère a été modifié conformément aux vœux de Jules Philippe. Mais à côté de l'éducation de l'esprit et du caractère, est nécessaire aussi l'éducation du corps, réalisée par l'enseignement de la gymnastique, afin d'obtenir, selon l'adage latin, *mens sana in corpore sano*. Il en signalait l'importance dans un article des *Alpes* après avoir assisté à une fête aux environs de Paris où il avait vu évoluer les sociétés de gymnastique de la Seine : « L'éducation du corps, écrivait-il, celle qui contribue à donner à la patrie des hommes dignes de ce nom, des défenseurs énergiques, occupe enfin la place qu'elle aurait dû avoir depuis longtemps dans la vie nationale ! » Il demandait aux jeunes Savoyards de suivre cet exemple et de compter sur tout son concours : « *Pro Patria!* C'est pour la patrie qu'il faut travailler ; — les Prussiens ont érigé une statue, dans leur pays, à celui qui a élevé la gymnastique à la hauteur d'une institution nationale ». Cet attachement aux choses de l'enseignement, le rapprochait des instituteurs chez lesquels il avait projeté de fonder une société de secours mutuels, pendant qu'il était préfet. La Société avait bien été créée quelques années après, mais elle paraît avoir subi des crises intérieures qui amenèrent, en 1880, la rédaction d'un nouveau règlement et l'élection de Jules Philippe, comme président, fonctions qu'on lui renouvela en 1885 et qu'il n'abandonna qu'à la fin de l'année 1887, lorsque la maladie qui devait l'emporter, exerçait déjà ses ravages.

XIII

Cependant, les dissentiments des groupes de la majorité, signalés à la Chambre dans les derniers mois de 1879, étaient allés en s'aggravant. Ils avaient, d'ailleurs, leur répercussion dans l'ensemble du pays, en Savoie et à Annecy comme partout. L'autorité de Jules Philippe, acquise par ses nombreuses années d'action publique, empêcha, pendant longtemps, certains esprits de dépasser la mesure. Mais, sous l'influence de citoyens revenus au pays natal possesseurs à la fois, d'une belle fortune et de beaucoup d'ambition, poussés par un homme de plume dont l'administration du journal *Les Alpes*, avait dû se séparer et qui cherchait une vengeance, le mouvement prit quelque consistance à la fin de 1880. C'était une grosse préoccupation pour le député de l'arrondissement qui risquait, ses amis politiques étant divisés, de voir sa position amoindrie, sinon compromise. Il essaya de les grouper dans une association réunissant tous les partisans du régime, du plus modéré au plus avancé et cette initiative, répondant au vœu du plus grand nombre, sembla d'abord réussir, malgré des tiraillements inévitables. Les adversaires l'accusèrent aussitôt d'avoir voulu créer en sa faveur une sorte de Comité électoral permanent, mais il s'en défendit publiquement dans un article publié sous sa signature et où, revendiquant la paternité des statuts, il faisait remarquer qu'ils interdisaient au groupement toute préoccupation électorale. Malgré cette loyale déclaration, le désaccord persistait avec les « intransigeants » du parti avancé, parmi lesquels il avait eu beaucoup d'amis, aujourd'hui admirateurs de Clemenceau, qui lui reprochaient de suivre trop fidèlement Jules Ferry et Gambetta, et le mois de novembre voyait éclore un petit journal, *L'Indépendant Savoisien* qui, dans son programme faisait figurer la séparation de l'Eglise et de l'Etat, la suppression du budget des cultes, la suppression du cumul des fonctions électives et la revision de la Constitution, toutes choses que préconisait la gauche extrême. Le nouveau journal se défendait d'engager des « polémiques oiseuses » et de faire des « personnalités », mais

le renouvellement des Conseils municipaux, au mois de janvier 1881, lui donna l'occasion de critiquer les actes et surtout les hommes composant la municipalité élue en 1878, l'accusant de tiédeur républicaine et quelques jours avant le scrutin, on voyait reparaître le brave Philippe Calligé qui, dans un placard flamboyant, reprochait à son ancien ami, Jules Philippe, d'être contre l'instruction laïque, parce qu'il n'avait pas voté un amendement Barodet interdisant l'instruction religieuse dans les locaux scolaires, ce que le projet de Jules Ferry autorisait, en dehors des heures de classes. Par affiche, le député d'Annecy apportait aussitôt un démenti formel : il avait voté avec l'auteur et le rapporteur de la loi qui tenaient, avant tout, à ce que la liberté de conscience fût respectée. La polémique se continua, dans *L'Indépendant* d'un côté et *Les Alpes* de l'autre, où Jules Philippe se félicitait de n'avoir rien de commun avec ceux qui voulaient bousculer la Société, tout bouleverser : « Je marche avec mon programme, je reste fidèle à mes déclarations antérieures... ». A l'instigation de ceux à qui il devait sa place, l'homme de plume de *L'Indépendant Savoisien* employa alors les arguments déshonorants de feu le journal bonapartiste, insinuations diffamatoires dont l'opinion publique avait fait bonne justice depuis longtemps. Jules Philippe était convaincu que ses ennemis se cachaient derrière cet homme sans consistance que, selon sa propre expression, il avait « ramassé sur le pavé de Paris » et qui, personnellement, ne connaissait rien des choses d'Annecy. Il lui envoya deux amis pour lui arracher les noms de ses inspirateurs ; mais on n'avait personne à nommer et, par écrit, on déclara que le journal n'avait pas de Comité. « Les malfaiteurs qui s'abritent derrière le rédacteur de *L'Indépendant Savoisien* sont des lâches ! » répliqua Jules Philippe qui ne demandait qu'à en trouver un face à face... Il attendit en vain. Deux mois après, à la suite d'incidents intérieurs, la publication du journal était suspendue, *proprio motu*, par l'imprimeur qui en était à la fois l'administrateur et le trésorier, et ainsi disparaissait le plus gros obstacle à l'union de tous les partisans du régime républicain, autour du député de l'arrondissement (1).

(1) *L'Indépendant Savoisien* était imprimé chez A. Perrissin, successeur de L. Thésio ; son rédacteur se nommait E. de Lacour. Il était entré, en 1880, à l'imprimerie des *Alpes* pour aider à la fois à la rédaction du journal et à la correc-

C'est dans ces conditions que s'ouvrit la période électorale nécessitée par le renouvellement légal de la Chambre. Elle avait été précédée, au Palais-Bourbon, de débats très agités dans lesquels Clemenceau et l'extrême gauche s'étaient, sans succès d'ailleurs, vigoureusement élevés contre la fixation du scrutin au 21 août, qu'ils trouvaient trop hâtive. Jules Philippe demanda le renouvellement de son mandat dans une réunion publique, tenue au théâtre, à laquelle tous les électeurs avaient librement accès. Il justifia ses votes, dont les principaux ont été mis en lumière en leur temps, mais il insista sur l'approbation de l'amnistie pleine et entière accordée aux condamnés de la Commune par la loi du 12 juillet 1880 et sur son accord avec Gambetta, pour l'établissement du scrutin de liste « qui élevait les questions de toute nature au-dessus des intérêts de localité et permettait de mieux donner la moyenne de l'opinion du pays ». Il définissait ainsi sa politique : « Le mot de *politique* est inséparable de celui d'*opportunité*. Si vous ne faites pas de l'opportunisme, dans le bon sens de l'expression, vous abandonnez la politique et vous choisissez la *révolution* ». Il y eut quelques interventions curieuses et amusantes : celle de l'excellent « Pipe » qui paraissait avoir oublié ses véhéments reproches du début de l'année et celle d'un extrémiste de gauche, cordonnier de son état, brave homme au fond, célèbre par les gravures patriotiques et républicaines, dont il ornait l'enseigne de son magasin de la rue Royale, les jours de Quatorze Juillet et qui réclama, dans un langage imagé, l'abolition du Sénat, l'instruction laïque, obligatoire et gratuite à tous les degrés, la revision de la Constitution et la séparation de l'Eglise et de l'Etat... Jules Philippe répondit à la satisfaction de tous. On lui fit la plus large confiance et, selon la méthode, restée invariable il parcourut le plus grand nombre des localités de l'arrondissement où il reçut, la plupart du temps, un accueil presque fraternel. On le fêtait comme « le premier enfant de la Savoie », comme « l'écrivain qui a le plus contribué à prou-

tion des épreuves. Remercié fin août, il est à la tête des promoteurs de l'*Indépendant Savoisien* dès le mois de septembre. Après la suspension du journal, par l'imprimeur, en mars 1881, il tenta d'en reprendre, personnellement, la parution, mais il dut faire imprimer l'*Indépendant* à Chambéry, ce qui vouait sa tentative à un échec. Il quitta alors la Savoie pour Paris où il traîna une vie misérable. En 1897, il essaya, sans plus de succès, d'intéresser à son sort le député Jules Mercier, pour un emploi de journaliste à Thonon.

ver que les Savoyards sont intelligents et que dans leurs vallées et sur leurs montagnes, ils voient clairs ». Pour beaucoup, il était celui dont « les votes à la Chambre sont les échos de nos cœurs ».

Dans cette campagne où l'opposition paraît avoir été à peu près inexistante, il se trouva, cependant, huit jours avant l'élection, en présence d'un contradicteur illustre, Hippolyte Taine, fixé à Menthon-Saint-Bernard depuis sept ans et dont les habitants avaient fait récemment un conseiller municipal. Les lois de 1881, sur l'instruction publique, avaient posé la question de la laïcisation des écoles et ce problème tourmentait l'écrivain qui disait, un jour, à ce propos, à son ami Berthelot : « Vous légiférez pour toute la France comme si vous aviez affaire à une masse toute semblable à elle-même ». Taine figurait donc parmi la soixantaine d'électeurs venus écouter Jules Philippe. Il laissa le député exposer les votes émis au cours de la législature et les expliquer, puis il demanda la parole pour protester contre l'application uniforme, dans toute la France, de la loi sur l'instruction primaire. L'administration projetait, à ce moment, pour décharger des classes trop nombreuses, de créer, à Menthon, une école enfantine et d'en confier la direction à une institutrice laïque. Taine cherchant sans doute à appliquer sa théorie de l'influence de la race, du moment et du milieu sur les qualités de l'individu, dont il trouvait un effet visible dans la sympathie qui entourait les sœurs de Chavanod (sœurs de la Croix) enseignant depuis fort longtemps à l'école de filles de la commune, parla en faveur de leur maintien, ajoutant qu'une troisième sœur, hospitalière, qui logeait avec elles, était considérée comme la providence des malades. Jules Philippe se contenta de soutenir énergiquement le principe de la laïcité de l'enseignement (1).

(1) Cet incident, sans doute unique de la vie de Taine, n'a pas laissé beaucoup de traces dans la presse locale. Il est relaté par *Les Alpes* du 18 août 1881, qui ne le commentent pas, et par *Le Petit Savoisien* qui, dans une forme d'ailleurs dubitative. écrit que Jules Philippe aurait été embarrassé par l'intervention de l'académicien. *L'Union Savoisienne*, organe du clergé et des idées monarchistes, n'y fait aucune allusion. Dans des études consacrées à Taine, divers écrivains ont signalé le fait en lui donnant des physionomies différentes. La version de M. Georges Martin, professeur honoraire au Lycée Berthollet, dans son travail : « M. Taine aux champs », inséré dans le numéro du 7 décembre 1901 de la *Revue Hebdomadaire*, n'est pas celle de MM. Vermale et Gaillard dans leur étude « Taine et la Savoie », parue en 1929, tome 66, pages 97 à 132 des *Mémoires de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie de Cham-*

Les conservateurs opposés au régime avaient renoncé à présenter un candidat, écrivait Pierre Bouverat dans l'*Union Savoisienne*, pour ne pas avoir à voter la guerre de Tunisie et pour ne pas participer à un scrutin « avant-coureur des plus horribles catastrophes ». Mais la période électorale fut rendue amusante et pittoresque par deux candidatures au moins inattendues. La première était celle du Dr Dupont-Vieux, figure originale de médecin exerçant à Thônes où ses parents étaient cultivateurs et qui espérait ainsi, disait-il, venger la révocation de médecin de la marine militaire dont il avait été frappé par le Gouvernement de la Défense Nationale, en 1870, pour des faits intéressant la discipline (1). L'autre était suscitée par certains des amis annéciens de l'extrême gauche, peu nombreux, mais très actifs. Ils n'osèrent pas, toutefois, agir par eux-mêmes et s'arrangèrent pour que l'initiative semblât venir des compatriotes établis dans la capitale. Vers le 10 août, un placard annonçait la candidature du citoyen R. Girod, d'Annecy, comme républicain radical, désigné par « les républicains des deux

béry. La position réelle d'Hippolyte Taine dans la question paraît être fixée par une lettre du 7 mai 1882, adressée au préfet par le maire de Menthon et lui-même, mais rédigée de sa main, au sujet de la fondation de l'école enfantine : « Le vœu à l'effet de confier l'école enfantine aux sœurs de Chavanod, a été unanime ;... tous les conseillers municipaux et la plupart des habitants avaient été consultés au préalable et ils sont encore du même avis ». Taine continue un peu plus loin : « Bien entendu, leur vœu n'est pas une exigence et si l'administration, qui fera les frais de l'école, désire y préposer une institutrice laïque, le Conseil municipal acceptera le bienfait sous cette condition. Mais les motifs du Conseil municipal sont dignes de considération... » (*Archives départementales de la Haute-Savoie*).

La classe enfantine s'ouvrit le 3 novembre 1882, dans un local provisoire, sous la direction de Mlle Verjus. Le 26 novembre, Taine offrait un don de 500 francs pour aider à la construction du local nécessaire, pour lequel le Conseil municipal venait de voter 4 centimes additionnels. L'affaire n'aboutit pas et le don fut retiré en 1885 : « Mon offre de 500 francs a été faite en prévision d'un projet de quatre centimes additionnels seulement et elle a été retirée en prévision du vote de 12 centimes ». (Lettre au préfet du 25 août 1885. — *Archives dép. de la H.-S.*). De recherches personnelles faites à Menthon, le refus de Taine proviendrait surtout de graves dissentiments avec le maire qui n'était plus le même depuis les élections de 1884.

(1) Le docteur Dupont-Vieux, alors âgé de trente-six ans, bien que d'idées voltairiennes, était très populaire dans le canton de Thônes, grâce à son dévoûment pour les humbles et les déshérités de la vie. Elu quelques années après conseiller général, il fut déclaré démissionnaire par l'Assemblée départementale elle-même, parce que, éloigné de la Savoie, il n'assistait jamais aux séances et prétendait faire payer par l'Etat les déplacements nécessités par l'exercice de son mandat. Revenu au pays natal, cet original praticien mourut à Thônes le 28 décembre 1887. A ses funérailles figurait, sur une grande couronne, l'inscription suivante : *Il fut l'ami des pauvres.* Le souvenir du Docteur Dupont-Vieux n'est pas encore oublié dans le canton.

départements habitant Paris ». La risposte ne se faisait pas attendre ; une lettre signée du Dr Emile Chautemps et de plusieurs personnalités, tenait à constater l'erreur commise en prétendant faire passer un groupe de cent-cinquante personnes pour l'ensemble des républicains savoyards de Paris. Le candidat « radical » était un ancien inspecteur de la compagnie du gaz, depuis attaché à la compagnie d'assurances La France. La violente et brève campagne d'affiches qui suivit, n'eut aucun effet sur l'opinion ; le Dr Dupont-Vieux et le citoyen Girod obtinrent à peine 1.200 voix, tandis que Jules-Philippe totalisait près de 12.000 suffrages (1). *Les Alpes* voyaient dans cette troisième élection, le succès de la République sage, démocratique, libérale, progressive, ennemie des criailleries de droite, comme des impatiences de gauche. *L'Industriel Savoisien* constatait amicalement que cette élection était une fête pour tout Annecy. *L'Union Savoisienne* qui avait prêché l'abstention systématique, se rendait compte de l'augmentation des suffrages accordés à Jules Philippe, mais annonçait sérieusement que, trois jours après, le ciel avait puni les électeurs en leur envoyant une colonne de grêle....

Le Parlement se réunit le 28 octobre ; la Chambre était dominée par la haute figure de Gambetta qui s'imposait à tous. Il s'était prononcé, dans son discours du Hâvre, pour une politique de calme et de stabilité qu'à Annecy, Jules Philippe et ses amis approuvaient entièrement. « Depuis dix ans, écrivaient *Les Alpes*, il a fallu, par la force des choses, donner du temps, énormément de temps, à la politique de combat ; l'heure est venue de donner le pas à la politique de labeur », et l'on comptait pour faire cette politique sur le « grand ministère » qui devait, dans un temps plus ou moins bref, remplacer le cabinet Jules Ferry. Après une longue et violente interpellation sur les affaires tunisiennes, celui-ci se retirait et Gambetta prenait la place qu'on lui attribuait depuis si longtemps et qu'il devait garder si peu. Le pays qui croyait à un cabinet où siègeraient tous les chefs républicains, éprouva quelques désillusions. A Annecy, comme partout où

(1) Résultats proclamés par la Commission de recensement : Inscrits, 22.721 ; votants, 13.817 ; Jules Philippe, 11.679 voix (élu) ; Dupont-Vieux, 700 ; Girod, 503 ; voix diverses, 944.

la majorité était nettement acquise à l'ancien animateur de la résistance au Seize Mai, la lente constitution du ministère excita l'inquiétude. Jules Philippe, dans *Les Alpes*, montrait que ce sentiment était injustifié, un tel ministère ne pouvant, moins que tout autre, être constitué à la légère, « le pays attendant beaucoup de lui ». On accusa le nouveau président du Conseil de ne s'être entouré que de « commis » afin de pouvoir agir en dictateur avec plus de facilité. Une « lettre de Paris », publiée par *Les Alpes* du 24 novembre protestait contre cette accusation injustifiée. « Si M. Gambetta s'était entouré de MM. Ferry, Say, de Freycinet, si cette conception du grand ministère avait abouti, c'était l'impuissance pour M. Gambetta, la continuation du piétinement sur place ou bien une crise ministérielle dans quatre mois... La combinaison des quatre présidents étant rejetée, le président du Conseil a fait des choix excellents d'hommes très versés dans les questions d'affaires... Jeunes, ardents, dévoués à la chose publique, groupés autour d'un chef éminent, ils ne peuvent manquer de justifier la confiance que le parlement leur accorde ». La Chambre parut s'adapter, tout d'abord, à la situation que son ancien président lui imposait, et malgré la virulente opposition de Clemenceau, et de son groupe, elle donnait à Gambetta des majorités considérables. Les élections sénatoriales du début de janvier 1882 se déroulèrent dans la tranquillité générale et le département, après une campagne dans laquelle le député d'Annecy intervint fort peu, renvoya à la haute assemblée son beau-frère, Louis Chaumontel et l'avocat Alfred Chardon, de Bonneville, sans que les partis d'opposition aient manifesté leur activité.

Une question qui passionnait alors l'opinion allait précipiter les événements. On parlait beaucoup de la revision de la Constitution dans ses articles relatifs au mode d'élection du Sénat et de la Chambre. Pour le premier, la grande majorité des républicains demandaient que le nombre des délégués des Conseils municipaux soit proportionnel à l'importance de ces assemblées et non pas limité à un par commune. Pour la seconde, Gambetta et ses collaborateurs soutenaient depuis longtemps la légitimité, la plus grande justice du scrutin de liste et l'attribution très nette de prérogatives financières. Ils avaient obtenu l'adhésion de la Chambre avant les élections législatives de 1881, mais le Sénat avait

refusé l'abolition du scrutin d'arrondissement. A la formation de son ministère, le grand tribun déclara qu'il proposerait une « revision sagement limitée ». Ce projet qui contenait les deux principaux points cités plus haut ne satisfit personne. La Commission lui était hostile et l'on continuait à soutenir que Gambetta avait des visées dictatoriales. Le malaise était général : « Lancer par ci, par là, faisait écrire Jules Philippe dans *Les Alpes*, des pointes à M. le président du Conseil peut être un plaisir fort doux au cœur des intransigeants ou des adversaires personnels de l'homme ; mais nous estimons que la grande majorité des républicains ne rêve nullement plaies et bosses et qu'elle n'a pas soulevé un conflit pour le simple agrément d'avoir une crise ministérielle. Un et même plusieurs principes étaient en jeu ; chacun a pris position, comme il l'entendait, pour ou contre tel principe, la plupart désolés d'être ainsi jetés dans l'opposition, et désirant voir atténuer plutôt qu'accentuer des dissentiments momentanés ». Cependant, le siège de la Chambre était fait ; dans la majorité, même les amis de Gambetta ne voulaient pas du scrutin de liste et le 26 janvier, il était renversé par 305 voix contre 119. L'émotion fut considérable. Jules Philippe avait soutenu Gambetta jusqu'à la fin. Il est tombé, disaient *Les Alpes* « avec beaucoup de dignité, en posant franchement les questions, en repoussant toute équivoque..., en homme de gouvernement qui défend, contre les ardents, ce qu'il considère comme un péril constitutionnel ». *L'Union Savoisienne* ironisait sur la « chute de Rabagas » et le *Petit Savoisien* s'étonnait que, des quatre députés de la Haute-Savoie, Jules Philippe ait été l'unique et lidèle soutien de Gambetta... La succession du « grand ministère » revint à un cabinet de Freycinet qui lit, sans peine, ajourner l'irritante question de la revision.

Quelques mois plus tard, Jules Philippe devait subir une de ses plus violentes déceptions. Il avait cinquante-cinq ans et paraissait beaucoup plus que son âge ; meurtri par les vicissitudes de la vie, ruiné par l'affaire de la Caisse d'Escompte, pour laquelle il payait toujours, il aurait voulu trouver la stabilité et la tranquillité dans une situation qui lui enlèverait le grave souci de l'épreuve électorale, tous les quatre ans. Au mois d'avril, la direction de l'imprimerie nationale étant libre, il se mit sur les rangs : « Votre candidature, lui

déclara le garde des sceaux qu'il visitait, est classée, je le répète, parmi les meilleures ». René Goblet, Savoyard par sa mère, était ministre de l'Intérieur. Il accueillit le candidat avec courtoisie, mais c'était un homme qui ne se livrait guère et il resta impénétrable. Une question politique suscitait des difficultés pour la désignation d'un ancien imprimeur, — « c'est un chef d'atelier qu'on demande », — et comme il arrive souvent, ce fut la raison d'État qui l'emporta : Jules Philippe ne fut pas nommé. Il avait agi seul, sans en parler à ses collègues qui l'aimaient beaucoup, ni à sa famille ; il suppliait son ami cher, d'Annecy, à qui il décrivait ses démarches et racontait ses déboires, de garder le silence le plus absolu. Il était, d'ailleurs, beaucoup trop modeste et d'un amour propre trop vif pour réussir : « Vous connaissez mon caractère, écrit-il, je sollicite courageusement pour les autres, mais quand il s'agit de moi, je souffre horriblement ! Si ce n'étaient mes enfants et des engagements d'honneur que je veux remplir, ah ! j'aurais renoncé à tout cela du premier coup. Que dis-je ? Je resterais comme je suis... Mon amour-propre souffre de tout ce que j'ai été obligé de faire pour exposer les motifs sur lesquels se fondaient mes prétentions. Parler de soi ! Pouah ! Quelle horreur » ! Ce qu'il ne pouvait, en effet, accomplir pour lui, il l'obtenait facilement pour les autres ; au moment même où il souffrait de son échec, il s'intéressait au sort de Léontine Charmot Breissant, petit-fille du général Dessaix, frappée par des revers de fortune, qui sollicitait en vain l'administration depuis une quinzaine d'années et il avait la joie d'obtenir un important secours du ministère de la Guerre, transformé bientôt en un bureau de tabac qui la mettait à l'abri de la misère. *L'Union Savoisienne* qui avait signalé l'injustice, s'empressait de rendre hommage au député d'Annecy (1).

La vie parlementaire continuait, avec ses incidents habituels. Un moment arrêtée par la mort soudaine de Gambetta qui produisit en Savoie une émotion profonde, parce qu'on se souvenait de ses paroles de 1872, sur l'empressement des Savoyards à accomplir leur devoir patriotique pendant l'année terrible, l'activité du député allait s'employer à la solution

(1) Léontine Charmot-Breissant était la fille de Constance Dessaix, mariée au général Breissant, tué à Dantzig, en 1813.

du problème de la construction des voies ferrées du réseau départemental. Ce problème avait été posé par le plan Freycinet, devenu la loi du 17 juillet 1879, dans lequel était inscrite la ligne d'Annecy à Albertville, projetée depuis 1856. Les Chambres venaient d'en voter la déclaration d'utilité publique sanctionnée par la loi du 21 août 1882. Les études et les travaux sur le terrain étaient commencés et les populations avaient le ferme espoir de la réalisation de cette ligne, depuis si longtemps promise, lorsque sans raison apparente, l'ordre vint de Paris de suspendre toute activité. Cette mesure souleva une émotion compréhensible et eut un écho au parlement, mais Jules Philippe n'avait pas attendu pour protester auprès du ministre et du directeur des chemins de fer. A la Chambre, le ministre interrogé par de nombreux députés déclarait que sa conduite lui avait été dictée par la crainte que le parlement ne votât pas les crédits nécessaires. Le programme des lignes à construire s'avérait énorme et il apparaissait essentiel de l'exécuter par tranches. La charge, même ainsi répartie, semblant trop lourde pour l'Etat, celui-ci négociait avec les compagnies pour leur céder les lignes à construire, les unes à titre éventuel, les autres à titre définitif. Tout n'était donc pas perdu, mais il fallait agir vite pour que la voie ferrée d'Albertville fut comprise dans la seconde catégorie. Le 27 décembre le Conseil municipal d'Annecy, réuni extraordinairement, exprimait, dans une délibération, l'inquiétude produite par l'ajournement des travaux, qui avait jeté la consternation dans le pays : « C'est la ville d'Annecy qui souffre le plus de tous ces retards. Depuis que la nouvelle zone douanière est venue isoler l'arrondissement chef-lieu de tout le reste du département, son commerce, ses marchés, n'ont plus été que l'ombre de ce qu'ils étaient auparavant... Elle comptait sur l'ouverture prochaine du chemin de fer d'Annecy à Albertville pour étendre ses relations du côté du midi en compensation de celles dont la mesure en question l'avait privée du côté du nord. Et voilà qu'après vingt-sept ans d'une vaine attente, il faudrait qu'elle se résignât à attendre encore indéfiniment ! » Le Conseil chargeait le sénateur-maire Chaumontel et le député Jules Philippe de porter eux-mêmes la délibération au ministre des travaux publics, ce qu'ils firent dès le lendemain, en l'appuyant d'observations qui laissèrent une forte

impression à leur interlocuteur. Une pétition était en même temps lancée par la municipalité dans le public et se couvrait rapidement de très nombreuses signatures. Le ministre, sous la pression de ces démarches, mettait à la disposition de l'administration la petite somme de 8.000 francs pour la continuation des études, en 1883. Ce crédit, si minime, ne manqua pas de soulever les vives critiques des journaux d'opposition qui voyaient, dans l'attitude du Gouvernement, un motif sérieux de croire à l'abandon prochain de ce malheureux chemin de fer. C'était le moment où un homme d'initiative hardie, Marius Vallin, tentait déjà de courageux efforts pour la mise en valeur de son pays adoptif. Il cherchait à constituer une société pour la construction et l'exploitation d'un chemin de fer à crémaillère entre le village de Leschaux et le sommet du Semnoz et son désir intime était de le continuer plus tard jusqu'à Saint-Jorioz où il se serait soudé à la voie ferrée projetée. Mais il fallait que celle-ci fut rapidement réalisée. Un article de l'*Union Savoisienne* produisit sur lui comme un coup de fouet ; il rédigea une dépêche impérative accusant le député d'Annecy de négligence, d'indifférence et lui déclarant que si le résultat recherché n'était pas obtenu, il encourrait de graves responsabilités. Jules Philippe, en recevant ce texte comminatoire, eut la désagréable surprise de le voir signé de tous ses plus proches amis politiques et même de ses adversaires... Mais, déjà, le confident annécien l'avait prévenu et c'est, un peu calmé, qu'il lui répondait, le 6 mai : « Si on croit m'exciter à l'action, moi qui n'ai jamais hésité à marcher dans toutes les occasions, grandes ou petites, on se trompe formidablement. Je refuse de recevoir des ordres conçus en termes insultants ; je m'y refuse absolument et, au besoin, j'en rendrai l'opinion publique juge ! Me laisser traiter de député va-nus-pieds, indifférent, chargé de *responsabilités encourues* pour négligence, jamais ! jamais ! quoi qu'il doive m'en coûter. Mon passé, mon présent semblaient devoir me mettre à l'abri de pareilles insultes... » L'affaire qui avait gravement touché la sensibilité, si vive, de Jules Philippe, n'alla pas plus loin, grâce aux efforts d'amis communs et l'action engagée à Paris en faveur de la ligne d'Albertville, se poursuivit sans répit, en union avec les corps élus intéressés. Le malheur, c'est que ces efforts paraissaient de plus en plus vains. Au mois de juin 1883,

le Républicain de la Savoie, de Chambéry, annonçait la suspension des travaux et la dispersion des nombreux auxiliaires employés aux études, tandis que le sénateur Chardon faisait connaître dans *Le Mont-Blanc*, journal nouvellement créé à Bonneville, que le parlement venait d'être saisi du projet de loi sur les conventions, dans lequel la Savoie était bien maltraitée. La compagnie P.-L.-M. s'engageait à construire 1.400 kilomètres de lignes *déterminées* et 600 kilomètres de lignes à déterminer. La voie ferrée d'Albertville ne se trouvait ni avec les premières, ni parmi les secondes ! Les représentants de la Haute-Savoie firent entendre de si vives doléances au ministère des Travaux publics, que celui-ci se montra disposé à comprendre la malheureuse ligne dans le programme éventuel. Personnellement, Jules Philippe s'était fait accompagner par les députés d'Albertville et de Moûtiers. Il avait décrit le département divisé par la zone, Annecy diminuant de population depuis l'annexion et ayant droit à un prompt dédommagement : « N'oubliez pas que nous sommes l'avant-garde de la France, de ce côté des Alpes ; qu'on nous doit aide et protection, si l'on veut seconder notre patriotisme déjà éprouvé et sur lequel on peut toujours compter ! » On allait cependant au devant d'une nouvelle déception. Le ministre refusait à la Chambre et au Sénat de désigner nommément la ligne, dans le projet sur les conventions et la loi du 20 novembre l'ignorait officiellement. La situation était sérieuse, mais la ténacité du représentant de l'arrondissement devait tout de même conduire au résultat recherché depuis trente ans et le 28 mars 1885, Jules Philippe avait la joie de voir déposer sur le bureau de la Chambre un projet déterminant les 600 kilomètres de voies ferrées concédées jusqu'ici à titre éventuel, la ligne d'Annecy à Albertville y figurait en bonne place. Une aide imprévue était venue du ministère de la Guerre qui, dans une note spéciale, lui attribuait un caractère stratégique d'une grande importance. La Chambre vota la loi avant les élections générales du mois d'octobre et, rapportée à la haute assemblée par Alfred Chardon, principal animateur de la ligne de La Roche à Chamonix, elle fut promulguée le 2 août 1886. Désormais plus rien ne s'opposait à la construction ; en février 1887, les chemins de fer P.-L.-M. prenaient possession du dossier qu'ils commençaient à reviser. Jules Philippe devait disparaître

avant que, les paperasseries administratives terminées, on engageât définitivement les travaux (1).

L'attention portée tout d'un coup par le ministre de la Guerre sur l'intérêt stratégique du chemin de fer d'Annecy à Albertville, provenait sans doute de ce que son fonctionnement était étroitement lié à la question de la zone neutralisée dont la servitude pesait sur toute la partie de la Savoie située au nord d'une ligne allant de la frontière italienne à Ugines, au lac du Bourget et au Rhône, et cela en dépit de ceux qui, comme Jules Philippe, pensaient que les traités de 1815 étaient périmés. Cette question, déjà soulevée au moment où la percée du Mont Blanc préoccupait l'opinion en Italie comme en France, était de nouveau discutée depuis l'automne de 1883, à la suite de manœuvres du 30e de ligne, dans la région du Salève. Déjà, la presse genevoise avait montré sa mauvaise humeur au moment où les quatre bataillons du régiment d'Annecy étaient allés accomplir des tirs à grande distance, pendant plusieurs jours, aux environs immédiats de Cruseilles. Mais ce fut bien pis lorsque, les jours suivants, toute la garnison du chef-lieu alla manœuvrer sur les flancs du Salève, entre Mornex, Reignier et Annemasse. Les populations accueillirent avec enthousiasme les soldats français dont beaucoup, préalablement désarmés, obtinrent l'autorisation d'aller en uniforme visiter Genève. Le ministre de la Guerre inspectait, au même moment, la région et sa présence, dans les parages du Vuache, faisait penser que l'on songeait à fortifier cette montagne. Vision désagréable à nos bons voisins qui, vexés, commencèrent à dénoncer, dans la presse, les agissements de la France, particulièrement dans *Le Journal de Genève*. Le Conseil fédéral faisait annoncer qu'une note diplomatique allait être adressée à Paris et qu'au besoin, l'affaire serait portée devant les puissances signataires des traités de 1815. Dès le 23 septembre, Jules Philippe s'élevait, dans *Les Alpes*, contre les prétentions helvétiques et signalait, d'après un journal lyonnais, que les feuilles suisses n'avaient pas protesté quand un certain nombre de soldats allemands, en tenue militaire et en armes, avaient traversé une partie

(1) Les successeurs de Jules Philippe, les députés Félix Brunier et Docteur Thonion, — ce dernier surtout, — s'attachèrent à presser l'ouverture de la ligne : elle dût subir encore de nombreux avatars et ne fut mise en service que le 3 juin 1901.

de la Suisse et pris le bateau, de Genève au Bouveret ; tout le monde avait pu les voir, à l'arrêt de Thonon. Bien que le fait n'ait pas été officiellement confirmé, la presse allemande et les journaux officieux italiens, — alors très montés contre la France, — prenaient le parti de Genève, combattus par d'importants organes vaudois comme la *Gazette de Lausanne* qui dénonçait l'inopportunité de la discussion de l'occupation possible de la Savoie du Nord, par la Suisse, en temps de guerre.

« On nous fait une injure mortelle, écrivait un peu plus tard le député d'Annecy, en inaugurant une série d'importants articles, — en soupçonnant qu'au cours du danger, au jour de l'invasion, si jamais il doit venir, nous puissions, nous Savoyards, nous en remettre à nos voisins les Suisses, du soin de protéger et d'abriter, sous leur neutralité, nos femmes, nos enfants, nos vieillards. Cette offre seule est un affront. Savez-vous lorsqu'en 1870, il parvenait jusqu'à nous, nous ne savons quel bruit vague, quelle rumeur sourde, que les Suisses voulaient nous occuper ; savez-vous ce qu'on entendait murmurer dans la foule, à Annecy ? — « Qu'ils y viennent, nous les recevrons à coups de fusil »... Nous sommes Français ; nous sommes où nous devons être, où nous aimons à être, où nous voulons que nos enfants croissent après nous. Si l'occasion doit jamais s'en présenter, nous sommes aptes à le prouver, on s'en apercevra ». L'approbation fut à peu près unanime, en Savoie, mais les journaux helvétiques, surtout ceux de la Suisse allemande, qui trouvaient un appui chez leurs confrères germaniques, continuèrent à mener très vivement la campagne en faveur d'un règlement immédiat du litige et le *Bund*, organe officieux du Conseil fédéral, pour ne citer que lui, allait même jusqu'à écrire qu'il « serait tout simple d'opérer une division du territoire neutralisé. On attribuerait la vallée de l'Arve, depuis le Mont-Blanc jusqu'à l'embouchure de cette rivière dans le Rhône, à la Suisse, et celle-ci pourrait alors abandonner son droit d'occupation sur tout le reste de la Savoie du Nord ». Cette solution, ajoutait le journal, pourrait être, au besoin, imposée à la France. En s'élevant avec indignation contre de tels propos, Jules Philippe déclarait que ce n'était certainement pas là l'opinion du *vrai* peuple suisse, mais celle d'une partie, très remuante, de sa population, jalouse du bruit

que font les autres dans le monde et, en partie, ennemie de la France. L'occupation ? Il était certain qu'elle ne s'était jamais faite et qu'elle ne se ferait jamais « d'abord, parce que nous ne la demanderons pas, *quoiqu'il arrive* ; ensuite, parce que, en supposant même que nous en fussions réduits à la demander, hélas ! la Suisse sait bien qu'elle n'aurait qu'à se tenir tranquille, sous les yeux irrités du vainqueur, sans songer à prétendre aux droits des traités contre la force ». Alors, pourquoi tant de déchaînements et de passion ? Pourquoi essayer de jeter ainsi le trouble dans les esprits ? « Vous avez vu le ciel s'assombrir sur l'Europe, continuait Jules Philippe,... vous avez pressenti cette coalition de l'Europe monarchique contre la jeune République, vous en avez sondé la puissance et manié la trame, puis croyant l'heure prête à sonner, vous avez parlé ! » Et il montrait ensuite les ambitieux et les insatisfaits de la Confédération, criant partout que la Suisse ne pouvait plus subsister à l'étroit et qu'il lui fallait au moins, pour vivre, vingt lieues carrées de notre territoire. Mais il faisait confiance à la loyauté du véritable peuple suisse, qui hait la force et la duplicité, qui ne sait pas mentir, « qui nous a toute grande ouverte sa large main et que tous, ici, nous portons si haut dans notre estime et dans notre cœur ». L'écrivain se laissait certainement aller, ici, au courant de sympathie qu'il avait conservé pour la république voisine où il avait fait, on s'en souvient, ses premières études ; mais la réalité était autre. Il ne s'agissait plus, comme il l'expliquait dans un nouvel article des *Alpes*, de savoir si la France avait un intérêt stratégique à faire neutraliser cette partie de sa frontière, en recherchant un accord précis à ce sujet. Depuis un mois déjà, la diplomatie s'était ébranlée.

Le 14 novembre, la Suisse avait fait demander à Paris des explications au sujet de la construction d'ouvrages fortifiés sur le Vuache et Jules Ferry venait de répondre qu'il n'entrait pas, dans les intentions de la France, d'établir des ouvrages de ce genre à l'endroit visé et que, d'ailleurs, dans les études pour la mobilisation, l'état-major français s'était attaché à respecter complètement le territoire neutralisé. Il ne semble pas que ces deux documents aient été immédiatement connus des journaux français et il fallut attendre le printemps de l'année 1884 pour avoir enfin quelques éclaircissements. Le grand journal *Le Temps* publia dans son numéro

du 23 mars, un résumé du rapport du département politique fédéral sur les négociations engagées avec la France dans lequel on lisait avec stupeur que la réponse française allait même au-delà de la demande, puisque l'état-major français avait laissé le territoire neutralisé en dehors de ses plans : « Cette dernière phrase, ajoutait le rapport fédéral, est de la plus haute importance ; elle établit que la France reconnaît la force obligatoire des traités de 1815 ». Jules Philippe ne pouvait manquer de relever ces faits : « Vous avez si bien fait les affaires des Suisses, disait-il dans *Les Alpes*, qu'il ne peut manquer que la France soit satisfaite et les Savoyards par dessus le marché ». On a donc escompté qu'en cas de guerre : ou l'ennemi n'oserait pas nous envahir, au mépris des traités de 1815, ou bien qu'il suffirait au président du Conseil de faire un simple geste pour que la Suisse s'opposât, même par la force, à cette invasion. « Il nous avait paru à nous autres, Savoyards, et cette opinion avait eu quelque écho en France, et même en Suisse, qu'il était plus simple et plus sûr, — surtout, — de ne nous fier qu'à nous mêmes, à nos forteresses, à nos soldats, du soin de nous défendre, si nous étions envahis ». On ne l'a pas voulu ; du moins ne pourra-t-on nous reprocher de ne pas avoir signalé le danger dès le temps de paix. L'émoi n'était pas moindre à Paris, où l'on ne comprenait pas la condescendance du ministère à l'égard de notre voisine. Les journaux français et étrangers, qui passaient pour être bien informés des faits et gestes du Gouvernement français, firent valoir qu'au moment où l'incident se produisait, les embarras surgissaient de tous les côtés à la fois : Allemands, Autrichiens, Anglais, Italiens, se plaignaient de la conduite de la France, qui se trouvait, en outre, en face de grosses difficultés coloniales. Dans cette situation que l'Allemagne, surtout, cherchait à aggraver encore, un conflit avec la Suisse eût été un danger ; de là, les grosses concessions que certains hommes politiques regrettent maintenant. Jules Philippe trouvait que ces explications « portaient leur marque d'origine ». Elles pouvaient paraître plausibles à Genève ou à Berne, mais pas en France et surtout en Savoie. En agissant ainsi, le Gouvernement donnait au traité de Vienne une interprétation que non seulement on ne lui demandait pas, mais qui, dans certaines circonstances, pouvait nuire aux intérêts du pays. Il en trouvait la preuve, un peu plus tard, dans

la campagne entreprise par plusieurs feuilles parisiennes, en faveur de la percée du Saint-Bernard et qui repoussaient le Mont-Blanc parce que le tunnel débouchait, en France, sur le territoire neutralisé.

A cette époque déjà lointaine, les discussions sur la neutralité de la Savoie du nord revenaient souvent dans la presse, et l'affaire semblait préoccuper autant l'Allemagne que la Suisse. Vers la fin de l'année 1885 parut à Leipzig une brochure intitulée : *Das gute Recht der Schweiz auf die Nord savoyischen Provinzen*. L'auteur, anonyme, mais qui semblait appartenir aux sphères gouvernementales, voulait démontrer que la Savoie était illégalement possédée par la France et que l'occupation de la Savoie par la Suisse était une des conditions essentielles de la paix de l'Europe. Dans le cours de l'ouvrage, en relatant les événements de 1870, l'auteur écrivait : « Quand la défaite de la France fut certaine, alors que l'armée allemande occupait une partie du territoire français, *le préfet du département*, ainsi que le Comité républicain de la Haute-Savoie, munis des pleins pouvoirs de Gambetta, s'adressèrent à plusieurs reprises et avec insistance, au gouvernement suisse, lui demandant de prendre possession de la Savoie ». Il se trouva *un Allobroge* pour adresser à *La France*, quotidien parisien qui avait alors une grande vogue, un résumé de cette brochure, afin de protester avec énergie contre ses conclusions et de réclamer de Jules Philippe une réponse qui ne se fit pas attendre. Après avoir dit son scepticisme sur l'existence du Comité républicain signalé, l'ancien préfet de la Défense Nationale s'exprimait ainsi : « Je crois pouvoir nier hardiment que ce Comité ait pu avoir dans ses mains des pleins pouvoirs pour solliciter de l'étranger, un démembrement de la France ; on connaît assez le patriotisme du grand défenseur de la patrie mutilée pour être certain que jamais il n'eut signé des pleins pouvoirs pareils.

« Quant à ce qui me concerne, je déclare :

« 1° Que jamais je n'ai eu entre les mains ces pleins pouvoirs, 2° Que je n'ai fait aucune démarche auprès du Gouvernement fédéral tendant à obtenir l'occupation de la Haute-Savoie par les troupes suisses ;

« 3° Que non seulement je n'ai jamais eu l'idée de faire une semblable démarche, en opposition avec mes principes, mais

qu'au contraire, je n'ai jamais manqué de combattre par des brochures et des articles de journaux, le principe de la neutralité de la Savoie du nord, mis en discussion à plusieurs reprises, notamment à propos d'un second percement des Alpes ».

Cette réponse eut un certain retentissement en Suisse et en Allemagne, sans pour cela changer l'opinion des uns et des autres ; cette question délicate revint, une fois encore d'actualité, avant la disparition de Jules Philippe dont l'un des principaux adversaires était toujours le *Journal de Genève.* Celui-ci s'opposait, encore, en 1887, à l'établissement de toutes fortifications, dans la Savoie du Nord ,malgré les dispositions très nettes des traités de Vienne à ce sujet. Pour ne pas grossir un conflit que le Gouvernement français voyait avec défaveur, Jules Philippe cessa toute polémique. Il a fallu la guerre de 1914 et le traité de Versailles, on le sait, pour que cette véritable chinoiserie qu'était la zone neutralisée disparaisse définitivement.

Dans cet incident, Jules Philippe avait eu le regret de se trouver en désaccord avec ses trois collègues de la zone. Ceux-ci estimaient que la garantie de la Suisse était efficace et avantageuse pour les populations qu'ils représentaient. Il y eut quelque heurt et des polémiques entre le *Léman*, de Thonon, *le Mont-Blanc républicain*, de Bonneville, et *Les Alpes.* Mais ces nuages étaient passagers et ne pouvaient ternir la belle et solide amitié qui unissait les députés de la Haute-Savoie, toujours cités en exemple. Cette amitié se traduisait par la présentation, en commun, de propositions, de projets de lois touchant parfois à d'importantes questions, comme la réforme du régime des boissons. Il y avait longtemps que cette réforme préoccupait les pouvoirs publics et le parlement. Les négociants étaient soumis à de nombreuses formalités dont quelques-unes à caractère inquisitoire : exercice, visites, inventaire, récolement, recensement, etc. Les boissons hygiéniques et le vinaigre étaient, en outre, soumis à de multiples taxes : fabrication, circulation, entrée, expédition, consommation, etc... Les députés de la Haute-Savoie voulaient la suppression de ce régime qui serait remplacé par un système plus souple et plus équitable, qu'ils avaient vu fonctionner en Savoie, avant l'annexion, de 1853 à 1860 et dont

la disposition principale était la suppression de l'exercice. Cette véritable visite domiciliaire par les agents de la régie, — qui leur avait valu, d'ailleurs, le surnom de « rats de caves » — exaspérait les assujettis : « Faites-nous payer davantage, si cela est nécessaire, disaient-ils, mais libérez-nous de l'exercice ! » Leurs réclamations, qui n'avaient pas cessé depuis la fin de la crise politique du Seize Mai, méritaient d'être entendues. Une première proposition avait été déposée en novembre 1884, mais elle n'avait pu être discutée avant la fin du mandat de la Chambre. Les députés inscrivirent nominativement la réforme de l'impôt sur les boissons dans le programme qu'ils établirent pour les élections législatives de 1885. Ces élections terminées, un nouveau projet de loi fut élaboré et pour lui donner plus d'autorité et plus d'importance, ils le firent signer par leurs collègues de la Savoie, de l'Ain et d'autres départements. Ce projet transformait, en somme, un impôt de consommation en un impôt de répartition, dont le produit pouvait, dans une très large proportion, être connu d'avance. L'article premier supprimait tous les droits frappant les boissons, et les remplaçait par une contribution répartie entre les départements qui, à leur tour, la répartissaient entre les communes. Les droits sur les eaux-de-vie et spiritueux étaient remplacés par une taxe à la production, méthode d'imposition en vigueur, aujourd'hui, pour certains produits, ce qui montre, une fois encore, qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Toutes ces dispositions étaient, en effet, inspirées par la loi sarde sur les gabelles, du 2 janvier 1853, mise en vigueur le 1er juillet suivant. L'accueil, au parlement, fut des plus favorables, comme dans le pays. Les milieux vinicoles consacrèrent, dans leurs journaux, de nombreux articles approbatifs au projet. Pris en considération par la Commission compétente, le rapport fut confié au député de la Savoie, Jules Horteur, qui le présenta à la Chambre au mois de mars 1886. La proposition fut alors renvoyée à la Commission du budget qui la laissa dormir dans ses cartons ; elle n'en est, malheureusement, pas ressortie.

Cette solidarité des représentants des deux départements savoyards se retrouve à la discussion du budget de 1884 où la Commission avait introduit dans la loi de finances, un article visant l'affermage obligatoire des établissements thermaux appartenant à l'Etat. L'établissement d'Aix-les-

Bains, qui intéresse toute la région savoisienne, étant atteint par cette mesure, Jules Philippe combattit la proposition à la tribune, montrant qu'une société sérieuse ne se contenterait pas « d'exploiter des baignoires », qu'il lui faudrait un casino, chose impossible à réaliser, Aix en comptant déjà deux, et que la Société ne serait pas, pour les indigents, aussi large que l'Etat, exploitant actuel. La Chambre ne le suivit pas, ce jour-là, mais aujourd'hui encore, après de nombreuses discussions, souvent passionnées, l'établissement thermal d'Aix-les-Bains est toujours exploité directement par l'Etat. Un autre souci naissait de l'abondante main-d'œuvre italienne qui avait envahi la Savoie à la suite des grands travaux vicinaux et des constructions militaires qu'on commençait à édifier un peu partout. Cette main-d'œuvre, qui acceptait les bas prix que l'ouvrier français, plus exigeant, refusait, n'était pas sans reproche ; elle était très mélangée et souvent il arrivait qu'elle fût la cause de rixes, sinon d'assassinats. Pour essayer de réglementer strictement l'emploi de ces ouvriers turbulents, les députés de la Haute-Savoie présentèrent une proposition d'établissement d'une « taxe de séjour », comme ils l'appelaient, sur les ouvriers étrangers venant travailler en France. Il a fallu la guerre de 1914 pour obtenir la réalisation de cette équitable proposition.

XIV

Tout ce travail s'accomplissait dans une atmosphère agitée d'ardentes controverses. Après la chute de Gambetta, on avait vu le cabinet de Freycinet, hésitant d'abord sur sa position dans la question d'Egypte, se décider, par la suite, à une intervention, aux côtés des Anglais pour la protection du canal de Suez. Cette attitude lui avait aliéné la plus grande partie de la majorité républicaine, les uns, avec Gambetta, ne le trouvant pas assez énergique, les autres, partisans de ce que l'on appelait alors « la politique de recueillement » étant résolument hostiles à tout ce qui semblait pouvoir affaiblir la puissance militaire de la France continentale. Jules Philippe suivait ces péripéties avec une certaine an-

goisse, mais il était de cœur avec Gambetta qui, dans deux interventions retentissantes, avait montré la faiblesse de la politique suivie par le ministère qu'il accusait d'imprévoyance, d'irrésolution et de manque de fierté. Clemenceau, quelques jours après, dans un discours enflammé, exhortait la Chambre à refuser les crédits et le ministère était obligé de se retirer sous la pression d'une majorité considérable à laquelle Jules Philippe avait donné son suffrage. La situation intérieure était troublée; des manifestations ouvrières et anarchistes se produisaient sur divers points et, à l'autre extrémité de l'horizon politique, les chefs des familles ayant régné sur la France, ne se résignant pas à une défaite définitive, trouvaient, les uns chez le clergé, les autres dans l'armée, un appui qui les incitait à provoquer des incidents. En janvier 1883, on lisait sur les murs de Paris un long manifeste du prince Jérôme Napoléon en faveur du rétablissement de l'empire et le bruit courait d'un vaste complot légitimiste. Au parlement se posait aussitôt la question de l'expulsion des prétendants et de la sortie de l'armée des membres de la famille d'Orléas.

Les deux ministères Duclerc et Fallières se succédaient et tombaient après une brève existence, sans avoir résolu aucune question irritante. Mais ils allaient avoir pour successeur un homme qui avait déjà exercé le pouvoir et qui avait fait preuve non seulement d'une haute intelligence, mais encore d'énergie et de fermeté. *Les Alpes*, saluant l'avènement de Jules Ferry écrivaient que, pour clarifier la situation, il avait suffi que le nouveau cabinet débutât par une déclaration de vigueur, qu'il prouvât que l'autorité est et restera là où elle doit être. « Nous touchons à une majorité parlementaire sérieuse, à un ministère durable, c'est-à-dire à ce que la France voulait : la stabilité, qui permet de faire de la politique pratique, de la politique d'affaires et non plus seulement de la politique de combat ». Ce ministère devait durer deux ans, non sans avoir résisté à de nombreuses interpellations, venues de droite ou de l'extrême gauche, mais il obtint du parlement un certain nombre de réformes exigées par l'esprit public du moment. L'une d'entre elles, la réforme de la magistrature, aurait permis à Jules Philippe, avec quelque chance tout au moins, d'éloigner d'Annecy un juge qui l'avait poursuivi avec âpreté dans l'affaire de la Caisse d'Escompte;

il n'y pensa même pas et il refusa de céder aux sollicitations de ses amis qui l'engageaient à agir dans ce sens. Il avait une plus haute idée de son mandat pour l'exercice duquel il ne voulait penser qu'à son programme et aux idées qu'il était chargé de défendre. Il était navré des divisions profondes du parti républicain contre lesquelles *Les Alpes* s'élevaient toutes les fois qu'elles en avaient l'occasion, mais il était aussi soucieux de ne poursuivre que la réalisation des choses possibles, équitables et justes. Jules Ferry croyant, dans le courant de l'année 1884, le moment opportun pour une revision limitée de la Constitution, parvint à rallier à cette procédure les deux Chambres et celles-ci se réunirent en Assemblée Nationale, le 4 août, à Versailles. Le projet rencontrait une très grosse opposition à droite et surtout à l'extrême gauche dont Clemenceau s'affirmait le chef et qui préconisait, sinon la suppression de la haute assemblée, du moins son élection par le suffrage universel. Au début, le tumulte fut tel que la discussion était impossible : « Vous avez vu ce qu'a été la première séance du Congrès, écrit Jules Philippe à son confident ; l'extrême gauche de la Chambre a été épouvantable de fureur et de mauvaise foi. La droite est venue aussi prêter son aide au *boucan*. L'immense majorité de l'Assemblée était indignée. Les comptes rendus ne peuvent vous donner une idée de ce tohu-bohu atroce, parce que bien des excès sont atténués. Les journaux mêmes ne sauraient rendre exactement la physionomie de ces scènes de pugilat ! Quant à moi, j'en suis revenu dans un état moral et physique impossible à décrire... Le président Le Royer en est malade, mais il est parfois maladroit...Vous vous imaginez une réunion de 800 personnes dont 200 sont décidées à empêcher ou tout au moins à entraver les délibérations ? Voyez-vous maintenant la France livrée à une seule assemblée ? » La même impression se dégage des correspondances qu'il adressait au journal *Les Alpes* : « L'esprit politique fait complètement défaut aux membres de l'extrême gauche.. Heureusement que la majorité est là pour soutenir énergiquement et avec calme le régime républicain ; sans cela, les *purs* nous conduiraient rapidement à la royauté ; et c'est pour cela que les droitiers marchent la main dans la main avec les radicaux qui font leurs affaires ». Après dix jours de discussion, le projet de revision présenté par le Gouvernement fut voté à une grosse majorité.

Il décidait la modification du système électoral sénatorial, l'interdiction de l'élection à la présidence de la République des princes des familles ayant régné sur la France et l'interdiction de discuter la forme républicaine du gouvernement. Jules Philippe justifia sa conduite dans des lettres adressées aux électeurs de l'arrondissement d'Annecy au début de l'année 1885 : « J'ai été fidèle à mes déclarations de principe et suis resté dans le rang des politiques républicains qui veulent le progrès possible, et dont l'esprit ne se perd pas dans les théories mal définies, les idées nuageuses au moyen desquelles on fait toujours beaucoup de bruit, mais pas de besogne utile ».

C'était l'expression même de la manière dont Jules Ferry entendait gouverner et qu'il appliquait non sans voir se dresser contre lui l'opposition de plus en plus grandissante de Clemenceau, soutenu par tous les députés de droite. La politique coloniale allait avoir raison de cet homme d'Etat auquel, dans ce domaine, tout le monde rend aujourd'hui justice. Depuis douze ans, conséquence de l'occupation de la Cochinchine, la France s'était installée au Tonkin où elle subissait toutes sortes de tracasseries et de difficultés soit de la part de la Chine, soit de la part de l'empire d'Annam. Le massacre du commandant Rivière, en 1883, avait été la cause d'une expédition, peu populaire, qui n'avait pas cessé. On accusait le président du Conseil de faire le jeu de Bismarck, en affaiblissant l'idée de revanche, et les interpellations se succédaient sans répit. Le 29 mars, une dépêche officielle annonçait l'évacuation de Lang-Son et la retraite du général de Negrier. Dès le lendemain, Jules Ferry qui se rend à la Chambre, est accueilli par des huées. Clemenceau veut interpeller aussitôt. Le ministre réclame la priorité pour le vote de 200 millions et ajoute que, si la Chambre le désire, il abandonnera le pouvoir. Dans un désordre tumultueux, Clemenceau réplique : la Chambre n'a plus, devant elle, des ministres, mais des accusés avec lesquels on ne peut discuter. La priorité des crédits est refusée à une grosse majorité. Jules Philippe est au nombre des rares abstentionnistes.

Ces événements causèrent dans certaines régions une émotion si vive que l'administration supérieure s'en inquiéta et demanda aux préfets une enquête sur le moral des popu-

lations. En Haute-Savoie, les résultats étaient tranquillisants. Un seul député, celui de Bonneville, avait voté contre le ministère ; les trois autres s'étaient abstenus. Tout en regrettant la surprise « d'autant plus navrante qu'on était convaincu que M. le président du Conseil avait parlé » l'avant-veille, « d'après des renseignements précis, exacts, rigoureusement contrôlés », *Les Alpes* demandaient aux Savoyards de garder leur sang-froid et pensaient que le Gouvernement se devait d'imposer à la Chine les réparations nécessaires. Indigné de ce qu'il avait vu au Palais-Bourbon, Jules Philippe écrivait au journal que l'excitation passée, on se rendait compte combien était injustifiée « l'équipée parlementaire de ces jours derniers ». Le général en chef avait rectifié ses premières dépêches ; la retraite n'avait eu lieu « que par suite d'une défaillance du colonel qui avait pris le commandement et que le général Brière avait remplacé immédiatement. Mais l'affolement s'est emparé de quelques têtes et les partis extrêmes ont profité des circonstances avec une mauvaise foi antipatriotique, pour jeter le trouble dans la Chambre et dans le pays ». L'impression qu'il avait ressentie était telle qu'on retrouve, sous sa plume, des expressions d'une rare vivacité, dont il n'avait jamais usé, jusqu'ici, mais qu'expliquent la nervosité du moment. Les journaux annéciens d'opposition constitutionnelle protestèrent contre l'attitude « antifrançaise » des députés de la Haute-Savoie, qu'ils dénonçaient comme les complices de Ferry et demandaient leur démission immédiate. Le journal radical de Bonneville qualifiait leur attitude de « déplorable » et un collaborateur occasionnel de l'*Industriel*, dans des « Libre Tribune » acerbes, rabaissait à de vils motifs personnels leur décision de ne pas prendre part au vote. Une déclaration commune des abstentionnistes, publiée sous le titre « L'attitude des partis à la Chambre, à la séance du 30 mars » vint mettre les choses au point. Pensant bien ne pas avoir l'unanimité, dans un vote où elle était nécessaire, Jules Ferry était venu avec la décision de se retirer aussitôt après le dépôt du projet demandant un crédit de 200 millions pour faire face aux événements. Mais l'extrême gauche était pressée. Pendant que le président du Conseil réclamait la priorité pour le vote des crédits, « les ministres engageaient leurs amis à voter *contre* ; c'était le moyen de se retirer avec dignité en présence d'un si scanda-

leux débordement de haines. Un bon nombre de membres de la majorité votèrent en effet contre la priorité ; d'autres, plus dignes, s'abstinrent, ainsi que tous les ministres et la priorité fut repoussée... Nous plaçons, ajoutait la déclaration, l'intérêt de la République au-dessus des questions de personnes, peu nous importe les noms des républicains chargés du gouvernement ».

Les hommes qu'animaient de tels sentiments, pénétrés de la nécessité d'effacer les divisions, étaient naturellement amenés à chercher les mesures propres à diminuer, sinon à supprimer les divergences au moment où la Chambre allait être renouvelée. L'une de ces mesures consistait à modifier le système électoral, par l'adoption du scrutin de liste qui introduirait « une plus grande moralité » dans les futures élections législatives. A plusieurs reprises, Jules Philippe s'était montré favorable à ce système qui lui semblait meilleur que le scrutin d'arrondissement. Les députés de la Haute-Savoie profitèrent de la discussion de la loi nouvelle pour présenter une proposition relative à l'exercice du droit électoral ; il était demandé qu'une revision ait lieu avant chaque élection et que le vote soit permis aux citoyens habitant l'étranger, sous certaines conditions. Au dépouillement, on déduirait les militaires sous les drapeaux du nombre des inscrits, afin que les abstentions soient exactement évaluées. La loi sur l'élection des députés au scrutin de liste fut promulguée avant que ce projet, qui paraissait rationnel, soit rapporté. La Commission d'initiative à laquelle il avait été renvoyé, l'avait pris, cependant, en considération. Pour essayer de hâter la solution, les auteurs de la proposition la firent joindre à celle qui voulait assurer le secret et la moralité du vote. César Duval déposait son rapport en juillet, mais la fin de l'existence de la Chambre arriva sans que la discussion fût possible et la question ne fut jamais reprise... La période électorale était ouverte.

Il y avait longtemps, en fait, que les esprits étaient travaillés par le prochain renouvellement législatif. A Annecy, on ne peut nier que la claire franchise de Jules Philippe et son attitude très nette dans les grands débats qui avaient amené la chute de Jules Ferry n'ait fait naître contre lui la sourde opposition de républicains gagnés aux idées d'ex-

trême gauche, peu nombreux, mais très remuants, qui s'ajoutait à celle des groupes anticonstitutionnels, en nombre assez important. Dès le début de l'année, on prévoyait le changement du mode de scrutin qui ferait du département une circonscription unique. Dans une brochure intitulée *La Zone franche de la Haute-Savoie et le péril dont elle est menacée* (1), on tentait d'opposer les trois arrondissements zoniers à l'arrondissement d'Annecy, l'antagonisme de celui-ci devant fatalement l'amener à demander la suppression de la zone. L'auteur, Clément de Maugny, qui signait ancien chargé d'affaires de France, citait des événements qui, d'après lui, prouvaient la volonté du chef-lieu d'opprimer le Chablais, le Faucigny et le bassin de Saint-Julien : « Qu'il s'agisse de l'élection d'un sénateur ou de celle d'un député au scrutin de liste,... en tout et toujours, le dernier mot est au chef-lieu ». En conséquence, il proposait le rattachement d'Annecy à la Savoie et la constitution d'un nouveau département avec les trois arrondissements zone auxquels serait adjoint le pays de Gex. « Il faut ne choisir nos mandataires que parmi les hommes résolus à marcher dans cette voie ». *Les Alpes*, dans des articles inspirés, sinon écrits par Jules Philippe, protestèrent avec vigueur, et contre ces affirmations osées, et contre le projet de nouvelle organisation administrative, qui n'avait, d'ailleurs, aucune chance d'aboutir. « Si son idée était appelée à triompher, l'auteur aurait travaillé pour le plus grand bien de la Suisse et contre les intérêts de la zone, qu'il prétendait défendre ». Le journal qualifiait cet ouvrage de coup de pistolet électoral pour « semer la division dans un département dont la majorité est républicaine ». Chose curieuse, malgré la position morale de l'auteur, l'*Union Savoisienne* fut le seul organe d'opposition à discuter ses arguments, pour en repousser, d'ailleurs, très vivement la conclusion qui ne pouvait que « jeter la division et la discorde, dans la grande famille savoyarde ». Mais si l'*Union* se désolidarisait avec hauteur du rédacteur de la brochure, les feuilles de même nuance du nord de la Savoie ne se firent pas faute de l'approuver et de lui apporter tout leur concours dans la polémique qui suivit.

(1) *La Zone franche de la Haute-Savoie et le péril dont elle est menacée* par le comte DE MAUGNY, ancien chargé d'affaires de France. — Genève, H. Georg, libraire-éditeur. — 1885.

Un mois à peine après cette première escarmouche, le paisible *Industriel Savoisien* commençait indirectement la bataille, à Annecy même. Dans des « Lettres villageoises », publiées en libre tribune, un X mystérieux critiquait à mots couverts la conduite de Jules Philippe et de ses amis. Il demandait la création de Comités de contrôle et de surveillance des élus, — et comme il s'était attiré, dans les colonnes du même journal, des réponses ironiques d' « un citadin », il répliquait en déclarant, avec le plus grand sérieux, qu'il s'était constitué « creveur de pantins et détrousseur d'hypocrites » et il comblait d'injures et de violences les abstentionnistes dans le vote qui avait provoqué la chute de Jules Ferry. Il continua, pendant longtemps encore, en publiant de longues et pesantes considérations sur la situation des paysans et des ouvriers ; ses commentaires s'éteignirent dans l'indifférence générale... La vraie bataille ne commença qu'à la convocation des électeurs par un décret du 5 septembre, mais les lettres écrites par Jules Philippe et celles qu'il recevait du pays montrent qu'on s'agitait beaucoup depuis longtemps dans tous les milieux. Après des velléités de dissidence, les partisans de l'extrême gauche « s'étaient rangés au parti sage de l'union », sauf l'enfant terrible d'un groupe d'exaltés d'Annecy et de Bonneville, *l'Allobroge*, qui critiqua âprement les deux listes jusqu'à la onzième heure où il cessa ses attaques contre les députés sortants « étant obligé de les subir, puisque aucun homme radical ne s'est présenté ». Chez les « républicains de gouvernement », le travail ne commença que très tard. « Les grands électeurs, désignés par le Conseil général », s'étaient réunis à La Roche ; d'autres réunions avaient eu lieu en Faucigny, en Chablais et à Saint-Julien, mais Annecy n'avait pas encore bougé. « Serai-je un obstacle, écrit Jules Philippe, le 6 juillet. Je voudrais bien le savoir. Je crois pouvoir être sûr du reste du département ; mais il me serait très pénible de me sentir abandonné par Annecy ». Des lettres arrivées les jours suivants, le rassurèrent et lui firent connaître les noms des citoyens qui composeraient la liste de l'opposition. Il pensait que cette liste « si pure, si blanche, si moyen-âge » établissait une situation des plus favorables. Elle fut rendue publique le jour même où le scrutin était fixé au 1 octobre. Suivant les nouvelles directives, l'opposition avait formé le Comité électoral de l'Union con-

servatrice de la Haute-Savoie qui présentait : Eugène de Roussy de Sales, ancien capitaine d'artillerie, conseiller général ; H. Perret, conseiller d'Etat démissionnaire, ancien conseiller général ; Léon Maréchal, ancien procureur de la République à Saint-Julien, avocat général démissionnaire et François d'Yvoire, ancien député sous l'empire. Pour la première fois depuis 1870, il n'était plus question des opinions respectives des candidats. Cette disposition, toute nouvelle, avait été prise à la suite d'une réunion tenue à Annecy près d'un an auparavant. C'était, d'ailleurs, le mot d'ordre, par toute la France. Dans la pensée du Comité, les électeurs du 4 octobre n'auraient pas à se prononcer sur la forme, mais sur l'esprit du gouvernement et il n'avait pas demandé à ses candidats : êtes-vous républicains, royalistes ou impérialistes ? Il leur avait fait confiance pour, s'ils étaient élus, aider à donner au pays, un gouvernement dont le but serait le relèvement matériel et moral de la France et il les avait qualifiés de candidats de la délivrance.

Les quatre députés sortants formèrent la liste républicaine, après un congrès tenu à Annemasse le 13 septembre, où le nom de Jules Philippe fut des plus acclamés. Celui-ci abordait la campagne électorale avec une santé déficiente qui lui enlevait une partie de ses moyens. Il avait beaucoup maigri et donnait une impression d'épuisement à la suite du gros travail qu'il venait de fournir pour la publication de son ouvrage sur les origines de l'imprimerie à Paris. L'effort lui coûtait de parcourir le pays et de faire des conférences. Le 22 septembre, il devait prendre le premier la parole au théâtre d'Annecy, mais il se sentait si déprimé qu'il hésitait à paraître devant ses concitoyens. César Duval dût amicalement insister, l'aider à pénétrer sur la scène, et le conduire à sa place... Ce fut soudain comme une commotion électrique ; à peine Jules Philippe fut-il en face des Annéciens qu'une ovation formidable l'accueillit, soulignée d'applaudissements frénétiques et de cris ininterrompus de « Vive Jules Philippe ! » Cela dura plusieurs minutes, pendant lesquelles, ému jusqu'aux larmes, le député d'Annecy ne savait quelle contenance tenir... Un accueil semblable lui fut fait à peu près partout ; malheureusement sa santé l'obligea à s'arrêter et huit jours après la réunion d'Annecy, il s'alitait à Genève, après avoir parlé devant les électeurs français de cette ville.

Quelques assemblées furent assez houleuses, comme il arrive toujours en pareil cas, mais, dans les journaux, la campagne, pour être vive, resta, la plupart du temps, sur le terrain des idées, sans les attaques personnelles, toujours regrettables, qui avaient marqué les élections précédentes. Chez les conservateurs, on appelait ironiquement les députés sortants « les quatre Tonkinois » et l'on insistait avec force sur les pertes causées par cette expédition « néfaste », tandis que les républicains se moquaient surtout de l'épithète de « candidats de la Délivrance » imposée à leurs adversaires. Les premiers se présentaient comme des hommes voulant la paix au dehors, l'ordre et la prospérité à l'intérieur et la liberté religieuse ; la forme du régime leur était indifférente. Les seconds se bornaient à énumérer les réformes les plus urgentes en demandant à la future Chambre, la formation d'une majorité de gouvernement, « condition première de tout progrès intérieur et de toute force extérieure ». A cette époque, Pierre Bouverat (1) avait dû quitter, depuis deux ans, la direction de l'*Union Savoisienne* pour des raisons personnelles et il avait été remplacé par un ancien sous-préfet, Jules de Quincy (2) qui ne cachait pas ses ardentes opinions légitimistes, mais qui savait être loyal, rendre jus-

(1) Pierre Bouverat, figure intéressante de journaliste savoyard, était né à Scionzier. Elève du collège chappuisien, il se destinait à la prêtrise qu'un scrupule de conscience lui fit abandonner. Clerc de notaire à Cluses, il partit pour Paris, où il fut professeur au petit séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet. Mgr Dupanloup voulut de nouveau faire de lui un prêtre, mais il n'y réussit pas et Bouverat devint précepteur des enfants du duc de Noailles et du prince de Joinville. Lorsque l'évêque d'Orléans fonda le journal *La Défense*, il appela Bouverat à un poste de rédacteur. C'est là qu'on vint le chercher pour diriger *l'Union Savoisienne*. Conseiller d'arrondissement dans le Faucigny, il y posa, sans succès, sa candidature aux élections législatives. A son départ d'Annecy, il exploita, avec sa femme une papeterie, à Genève, où il mourut subitement le 30 décembre 1887.

(2) Jules de Ville de Quincy, né en 1847, appartenait à une famille de Chambéry qui avait joué un rôle de premier plan, en 1848. Lieutenant dans la garde mobile, en 1870, il entra dans l'administration préfectorale. Il était sous-préfet de Saint-Marcellin quand il démissionna en 1877. Quelques années après, il prit la direction de l'*Union Savoisienne*, sur les instances de son frère Ernest, vicaire général du diocèse d'Annecy. Au moment du « ralliement, il s'efforça d'enrayer le mouvement, en éclairant ses promoteurs sur ses conséquences, écrit, dans *l'Indicateur de la Savoie* du 18 septembre 1903, un de ses amis, M. Sauthier-Thyrion... Désavouée par son évêque, *l'Union Savoisienne* n'avait plus de raison d'être. Son comité et son directeur s'inclinèrent devant l'autorité qui les frappait... ». Après la disparition du journal, en 1894, Jules de Quincy se retira à Lyon où il mourut en 1903. Avec tous les journaux du département, *Les Alpes* rendirent hommage à sa loyauté et dirent leur estime pour un tel adversaire.

tice, à l'occasion, à ses adversaires et ignorer totalement les arguments blessants et personnels. *L'Industriel Savoisien* pouvait ainsi constater que tout se passait avec ordre et modération. De plus, indice favorable, ce journal, à la veille du scrutin, prenait position contre l'union conservatrice et conseillait de voter « pour Jules Philippe et ses collègues, c'est-à-dire pour la République libérale, pacificatrice et tolérante ». Le succès de la liste, en tête de laquelle figurait le député d'Annecy fut considérable ; elle obtenait une majorité d'environ 14.000 voix et lui-même avait la fierté de voir sa ville natale lui accorder 1512 suffrages contre 528 au plus favorisé de ses adversaires (1). La proclamation de ce résultat avait été faite en présence d'une foule considérable et salué de multiples cris : « Vive Jules Philippe ! vive la République ! » De l'hôtel de ville, le plus grand nombre des électeurs s'était rendu au petit bureau des *Alpes* où le député d'Annecy, sous le coup d'une émotion que sa santé déjà déclinante rendait plus profonde, pressé de toutes parts par une affluence qui ne cessait pas, serrait les mains sans discontinuer. *Les Alpes* triomphèrent sans excès : les Savoyards pouvaient être fiers d'avoir donné un si remarquable exemple de concorde et de discipline. *L'Union Savoisienne* écrivait que les promoteurs et les organisateurs de la grande lutte conservatrice, n'avaient jamais cru marcher à une victoire. Elle constatait loyalement l'absence de toute pression administrative et se félicitait de la réorganisation et de la discipline de la grande armée conservatrice. Quant à l'agressif *Petit Savoisien*, il s'abstenait de toutes réflexions « par déférence pour des compatriotes », mais il ajoutait aussitôt : « Puisse la leçon que la France vient de leur infliger, dans un effort viril d'intelligence et de foi, servir à les ramener au bon sens politique qui manque totalement à la plupart d'entre eux ». Il faisait ainsi allusion aux résultats généraux du premier tour de scrutin qui enregistraient l'élection d'une majorité de conservateurs, ce qui avait provoqué quelque désarroi. Les ballottages du 18 octobre rétablirent bien la situation puisque, finalement, la

(1) Résultats proclamés par la Commission de recensement : Inscrits, 77.569 ; votants, 59.651 ; suffrages exprimés, 59.491 ; César Duval 37.061 ; André Folliet 37.024 ; Jules Philippe 36.949 ; Albert Ducroz 36.854.
Liste conservatrice : Eugène de Roussy de Sales 22.562 ; Léon Mareschal 22.528 ; H. Perret 22.506 ; François d'Yvoire 22.407.

Chambre se composa de 383 républicains contre 201 conservateurs, mais l'opposition voyait doubler ses effectifs. Jules Philippe était de ceux qui pensaient, néanmoins, que si l'on voulait donner satisfaction au pays, il fallait s'éloigner de la politique pure et, à la veille de la rentrée, fixée au 10 novembre, *Les Alpes* écrivaient que la démocratie devait résoudre « quelques-uns des problèmes sociaux pour lesquels elle semble tout spécialement désignée ». Il pouvait retrouver l'écho de ses pensées dans le discours du doyen d'âge, son ami Pierre Blanc, député d'Albertville, qui demandait au parlement de concentrer son activité sur les lois d'affaires.

La situation était confuse, les groupes de la majorité n'arrivant pas à un accord précis et la déclaration, lue par le président du Conseil Henri Brisson, dès la constitution de la Chambre, trouvée trop molle, ne contribuait pas à l'éclaircir. Une réunion plénière des groupes de la majorité avait été envisagée et Jules Philippe lui consacra une des « Lettres de Paris » dont il avait, avec un ou deux amis, repris la publication. Cette lettre est curieuse, non seulement parce qu'elle est le reflet imagé des discussions qui traversèrent l'assemblée, mais aussi parce qu'elle évoque la figure de Jean Jaurès qui venait d'être élu député pour la première fois. Deux propositions étaient soumises à la réunion : la première demandait l'envoi d'une délégation au président du Conseil pour le prier d'avancer l'époque du Congrès devant élire le président de la République, le mandat de Jules Grévy prenant fin au début de l'année 1886 ; la seconde chargeait la délégation de faire connaître l'impression nettement défavorable produite par la déclaration ministérielle. « M. Jaurès, un nouveau venu qui se classe parmi les membres de la droite de la réunion, si l'on peut parler ainsi (1), a proposé l'ajournement de tout débat ». Cela ne fut pas admis et un député, tout en faisant l'éloge du ministère, ayant insisté pour qu'il soit plus énergique, Jaurès remonta à la tribune : « En termes fort corrects », il développa les motifs qui le portaient à repousser l'envoi d'une délégation. « Il a conclu en déclarant que ses amis préféraient la discussion en séance publique à un égorgement du ministère dans la coulisse ; car, a-t-il dit, il ne

(1) Jaurès, quand il fut élu pour la première fois, siégea dans les rangs de la « gauche radicale ».

faut pas se le dissimuler, la démarche que vous allez faire est un arrêt de mort pour le cabinet Brisson ». C'est Clemenceau qui répond, avec ardeur et vivacité, à cet orateur débutant. Vous craignez, dit-il, d'affaiblir le ministère, mais ce cabinet n'est pas mourant, il est mort... Vainement, Jaurès a voulu répliquer qu'il allait dire le fond de sa pensée et qu'à son sens, on pouvait gouverner avec le ministère actuel ; Clemenceau ne veut pas donner ce spectacle à l'opposition. D'autres interventions se produisent, mais « la discussion n'a plus atteint la hauteur qu'elle avait eue avec MM. Jaurès et Clemenceau ». La valeur de ces deux hommes, qui devaient jouer un si grand rôle dans la suite des événements, a déjà produit, on le voit, une forte impression sur ceux qui les écoutent. Les effets de la démarche ne semblent pas avoir été considérables, et le vote des crédits pour le Tonkin, était péniblement obtenu, à quatre voix de majorité, malgré les innombrables protestations contre l'évacuation parvenues de tout le pays ; celles de la Savoie, transmises par Jules Philippe et ses collègues, n'étaient pas les moins nombreuses. La réélection de Jules Grévy, accomplie sans incidents, le ministère donna sa démission et fut remplacé par un cabinet de Freycinet.

Une nouvelle année politique commençait, mais la santé de Jules Philippe demeurait précaire et le tint, la plupart du temps, éloigné du Palais-Bourbon. Au printemps, il était obligé de demander un congé pour raison de santé et à la rentrée d'automne, il s'alitait, comme il l'avait déjà fait l'année précédente. Il suivait néanmoins les événements d'aussi près qu'il le pouvait et l'on retrouve dans *Les Alpes* les traces d'une collaboration plus active où il exprimait les idées d'un « républicain de gouvernement », selon l'expression alors en usage, sur les nombreux incidents qui émaillèrent l'année 1886, qu'il s'agisse des troubles de Decazeville, de Chateauvillain ou d'importantes questions comme l'exil des princes et le ralliement. S'il ne tenait pas lui-même la plume, il chargeait son fils Charles de traduire sa pensée, soit dans ses habituelles « Lettres de Paris », soit dans des « Chroniques de la montagne » signées Jacques Savoie, *laboureur*, toujours écrites d'une manière élégante, mais restant volontairement simples et très compréhensibles. Les longues grèves de mineurs avaient posé le problème social, sous un de ses aspects

les plus pressants : le régime de la concession des mines ; le député Francis Laur ayant déposé une proposition organisant, dans certains cas, l'administration et l'exploitation des mines par les mineurs eux-mêmes, Jacques Savoie n'hésitait pas à lui donner une nette approbation et il l'expliquait par un raisonnement qui vaut d'être cité : Les adversaires de la mine aux mineurs disent que pour exploiter une mine, il faut des capitaux et de l'esprit de suite ; or, les ouvriers généralement imprévoyants, n'ont ni l'un ni l'autre. Mais qui nous dit, répondait-il, qu'ils ne trouveront pas des bailleurs de fonds, curieux de l'évolution sociale, susceptibles de faire un acte d'humanité ? Et si l'ouvrier est généralement imprévoyant, il l'est devenu par la faute de l'organisation sociale qu'il est forcé de subir et qui limite si parcimonieusement son gain. Les choses changeront si l'ouvrier, avec un présent mieux assuré, a l'espoir d'un meilleur avenir.

Dans le domaine politique, Jacques Savoie était favorable au ralliement proposé par le député de droite Raoul Duval, quatre ans avant le pape Léon XIII. Pour combattre les « ardeurs et les exagérations des partis extrêmes », il trouvait l'idée féconde et pouvant porter des fruits excellents, « si on sait l'élargir et la faire adopter, en temps opportun, par le pays ». Mais pour réaliser ce que Gambetta avait déjà appelé « l'édit de Nantes des partis », les ralliés se soumettant ainsi publiquement à la puissance et à la force de la République, devaient prouver leur bonne foi et leur sincérité. Le 6 novembre, Raoul Duval posait officiellement la question à la Chambre et *Les Alpes*, commentant cet événement dont les conséquences n'ont cessé d'agir sur les destinées de notre pays, écrivaient qu'en « démontrant que la République est le seul gouvernement possible en France, en prouvant par des faits et par une longue expérience que c'est un devoir patriotique de servir le pays en respectant, et même en servant la République, M. Raoul Duval a accompli un acte de courage et de loyauté ». L'interprète du député d'Annecy se trouvait en parfaite concordance de vues avec le nouveau président du Conseil René Goblet qui essayait, comme son prédécesseur de Freycinet, de trouver les bases d'une majorité lui permettant une existence prolongée et qui n'hésitait pas à faire appel à « un certain nombre de membres de la droite reconnaissant que la République est définitivement le gouverne-

ment nécessaire de ce pays ». La division profonde des divers groupes républicains et l'hostilité agissante de la majorité des conservateurs à tout ce qui paraissait favorable à la consolidation du régime, empêchait la réalisation de ces désirs ; le ministre des finances, accusé de ne pas vouloir faire assez d'économies, était mis en échec par la Chambre, ce qui entraînait une nouvelle crise ministérielle.

Elle s'ouvrait dans des circonstances assez graves. Trois semaines auparavant, avait éclaté l'affaire Schnaebelé, ce policier français attiré dans un véritable guet-apens par des fonctionnaires allemands et le général Boulanger, ministre de la Guerre depuis bientôt une année, en avait pris prétexte pour accentuer l'attitude belliqueuse qu'il s'était donnée, et pour s'efforcer de jouer un rôle de premier plan. Il avait dressé contre lui par cette attitude, la grande majorité des républicains prudents et clairvoyants comme Jules Ferry et Spuller, inquiets de son ambition démesurée et qui avaient saisi l'occasion de s'en débarrasser. Jules Philippe le constatait dans une lettre du 20 mai 1887 : « Cette fois-ci, ce sont les *opportunistes*, avec quelques extrême-gauche, alliés à la droite, qui ont fait le coup. Quant à nous, de la Haute-Savoie, nous avons fait tout ce que nos faibles forces nous permettaient de faire pour empêcher la chute. Nous avons été en tête de presque tous les mouvements préservatifs. Nous n'avons eu, grâce à cela, que dix-huit voix de majorité contre nous. Mais *battus !* C'est malheureux à plusieurs points de vue. D'abord, pour nous, à cause de la caserne qui se rattachait à un plan de Boulanger. S'il ne reste pas, l'autre suivra-t-il ce plan ?... » La question était sérieuse pour le développement d'Annecy, puisqu'il s'agissait de la construction des logements nécessaires à l'installation d'un bataillon de chasseurs, dont on parlait pour une période très rapprochée et qui s'effectua dès les premiers mois de 1888, malgré le changement du chef de l'armée. Ce fut le financier Rouvier qui succéda à Goblet. Il plaçait au premier rang de ses préoccupations les économies, la répression de la fraude en matière d'impôts et, dans le domaine militaire, le vote rapide de la loi réduisant la durée du service à trois ans. « Les groupes républicains qui, sans avoir vu à l'œuvre le nouveau cabinet voteraient contre lui, écrivaient *Les Alpes*, commettraient une faute des plus graves ». Il fallait chercher à accroître

les ressources de l'Etat. Le monopole de l'alcool, après votation populaire, venait d'être organisé en Suisse. Jacques Savoie préconisait la même opération en France. Il rejoignait en cela, la presse parisienne qui réclamait, sinon le monopole, du moins de lourdes surtaxes. Mais le souci principal restait l'agitation créée par le général Boulanger, dont tous les actes et tous les déplacements étaient prétexte à de tumultueuses manifestations. Une interpellation devait clore la session parlementaire, peu après le 14 juillet. Elle traduisit les inquiétudes de l'ensemble du pays sur les projets du général que Jules Ferry allait bientôt appeler « Saint-Arnaud de café-concert ». En province, où l'évolution des esprits est plus lente, les journaux de la majorité avaient peine à se détacher de cet homme qui faisait encore parade de ses opinions, alors que les organes monarchistes le combattaient vigoureusement et ces deux tendances pouvaient être constatées à Annecy même où *l'Union Savoisienne* ayant pris ouvertement position contre lui, *Les Alpes* ne le condamnaient pas encore formellement, sans doute en reconnaissance d'avoir fait du chef-lieu de la Haute-Savoie le siège d'une brigade et d'avoir accédé aux multiples démarches de Jules Philippe en augmentant la garnison. Peu à peu, cependant, et sous la pression des événements qui prouvaient, chaque fois avec plus de force, que Boulanger avait la volonté de jouer un rôle personnel, le journal prenait une attitude nettement hostile à celui qui était devenu un « ennemi du régime », selon l'expression de Jacques Savoie.

Eloigné des travaux parlementaires depuis le mois de juin par sa santé, de plus en plus chancelante, Jules Philippe avait résidé à Annecy plusieurs semaines, ravi de pouvoir vivre de la vie quotidienne, simple et tranquille, de ses concitoyens. Il avait pu, sans arrière-pensée, se mêler à tous les événements de la cité et il avait repris, avec une intense satisfaction le chemin de l'hôtel de ville pour les séances de la Société Florimontane. Ces loisirs forcés lui permettaient de publier une copieuse étude sur les *Volontaires de la Savoie* (1792-1799) que venait d'écrire son ami André Folliet, député de Thonon (1) où était mise en lumière la glorieuse conduite

(1) Révolution française. — *Les Volontaires de la Savoie* (1792-1799) par André Folliet, député. — La Légion allobroge et les bataillons du Mont-Blanc. — Paris. Librairie militaire de L. Beaudoin et Cie, 30, rue Dauphine. — 1887.

de son grand-oncle François Philippe (1), chef de bataillon à vingt-six ans, mort à vingt-neuf, qui avait une place à part dans sa mémoire.

L'automne marquait la fin de ces moments de détente, mais il avait dû s'aliter encore trois semaines, en septembre, avant de pouvoir regagner Paris pour être présent à la rentrée des Chambres. Au Palais-Bourbon, il trouvait, chez ses collègues, une confiance toujours plus amicale qui se traduisait par son élection à la présidence du premier bureau, contre le baron de Mackau ; par contre, il constatait l'existence, dans la capitale, d'une atmosphère empoisonnée par ce qu'on a appelé le scandale des décorations, dans lequel était compromis le gendre du président de la République, le député Wilson. Après deux mois d'enquête et de péripéties diverses on parlait du départ possible de Jules Grévy. A Annecy, *Les Alpes* ne voulaient pas le croire nécessaire et utile, même après la mise en minorité du cabinet Rouvier qui avait refusé de s'expliquer, séance tenante, sur sa politique générale. On devait, cependant, se rendre rapidement à l'évidence. Des troubles sérieux étaient à craindre si la décision tardait à venir et le président, après avoir longtemps hésité, faisait, le 2 décembre, lire au parlement son message de démission. Le lendemain, l'Assemblée Nationale, après avoir écarté Jules Ferry, élisait au deuxième tour l'ingénieur Sadi-Carnot que tant de liens rattachaient à la Haute-Savoie et qui était un ami personnel du député d'Annecy. « Le Congrès a fait un bon choix, écrivait Jacques Savoie. Républicain incontesté, savant intègre, descendant d'un homme que la France a placé, à juste titre, au nombre de ses gloires les plus pures, M. Carnot peut d'autant moins être discuté par nous, que nous l'avons vu à l'œuvre pendant près de six années et que nous avons pu apprécier par nous-mêmes les qualités éminentes que ses électeurs des deux Chambres se plaisent, avec le pays tout entier, à reconnaître en lui ». L'élection de l'ancien ingénieur d'Annecy était en partie l'œuvre de Jules Philippe et de ses collègues. Dès qu'ils avaient reconnu que la désignation de Jules Ferry était impossible, ils avaient uni leurs efforts à ceux d'une vingtaine de députés sur le nom de Sadi-Carnot qu'une dépêche aux *Alpes* envoyée avant le Congrès, pendant

(1) Voir *Revue Savoisienne* 1927, page 134, note.

une très grande partie des sommes déposées, par suite de l'infidélité et de la fuite du caissier. Le Conseil municipal décidait spontanément que la ville était responsable, mais grâce aux efforts de Jules Philippe, la garantie de l'Etat se substituait à celle d'Annecy et la crise se terminait heureusement par la nomination, à la direction, d'un homme d'une rigide et haute probité, comme Jean Ritz. Il souriait intérieurement en pensant au geste affectueux de Joseph Dépollier, propriétaire depuis peu de l'ancienne maison Bachet « au passage Derrière-Bœuf » (1) qui avait mis à sa disposition, pour lever certaines difficultés, un petit appartement ayant vue d'un côté sur le canal et les vieux murs d'enceinte de la ville, couronnés de massifs fleuris et de l'autre, sur le jardin entourant la maison, d'où s'élevaient les cris joyeux des enfants. Jusqu'à son dernier départ pour Paris, en octobre 1887, il aimait s'asseoir souvent à la table de son ami, groupant autour de lui les membres de la famille, surtout les enfants qu'il affectionnait, tandis qu'un peu à l'écart, dans une attitude effacée, se tenait le comptable de l'imprimerie, savant ignoré qui avait appris seul l'allemand, l'anglais et l'italien, qui déchiffrait l'hébreu, le sanscrit, et avec lequel Jules Philippe causait volontiers. Il retrouvait là une atmosphère familiale, simple, mais infiniment affectueuse qui s'éclairait, de temps à autre, de la joyeuse jeunesse de son fils Charles, devenu un brillant élève de la Faculté des sciences de Paris. Il aimait cette retraite modeste où il pouvait un peu se croire à la campagne ; il y revenait chaque année, aussi vite que ses travaux le permettaient. Et c'était alors que commençait la partie de sa tâche pour laquelle il avait un faible marqué. Il présidait avec le plus vif plaisir les distributions de prix aux élèves des écoles communales et il ne manquait pas de les entretenir de ce qu'il avait le plus à cœur : *l'éducation*, aussi nécessaire que l'instruction. Quand il s'adressait aux élèves du collège, dont il était le lointain précédesseur, l'émotion s'emparait de lui ; il se sentait l'âme rafraîchie, « rajeunie, au moment de la vie où les désillusions, les désenchantements sont parfois si nombreux ! » Il parlait avec amour de ce vieil établissement, dont la fondation remontait à plus de trois cents ans, et il demandait, au moment où l'on songeait

(1) Actuellement nº 23 de la rue Vaugelas.

à le transformer en lycée, de lui conserver le nom d'Eustache Chappuis, tandis que les locaux abandonnés seraient devenus une école départementale d'agriculture. Il trouvait enfin des mots paternels pour toucher le cœur des enfants de la « salle d'asile », aujourd'hui école maternelle, dirigée depuis plus de trente ans par une religieuse, sœur Eulalie, dont le dévouement était si grand que les obligations de la loi sur l'enseignement primaire s'étaient inclinées devant elle grâce à l'action de Jules Philippe, à celle de la municipalité, à qui s'était associé le sénateur Chaumontel. C'est à la fin d'une fête de l'enfance, en 1887, qu'il remettait à cette « femme de cœur », les insignes d'officier d'académie. « Le Gouvernement républicain, disait-il, a su découvrir le vrai mérite et sans s'inquiéter si la directrice portait ou non un habit religieux, il lui a décerné les palmes académiques que je suis heureux et fier de lui remetre moi-mème en présence de mères de famille qui ont déjà été ses élèves. » Jules Philippe se souvenait encore, avec une dilection particulière, de ce mémorable banquet, présidé par lui, en 1881, et réunissant, pour la Saint-Jean-Porte-Latine, toute la corporation du Livre d'Annecy, depuis les petits apprentis jusqu'aux patrons : libraires, relieurs et imprimeurs. Louis Robert, doyen de la typographie annécienne, fondateur de *L'Industriel Savoisien*, à qui le liait une ancienne amitié, désigné comme président d'honneur, était assis à ses côtés. Un toast avait été porté, abstraction faite du point de vue politique, banni de cette réunion toute fraternelle, à Jules Philippe « à la fois auteur, imprimeur et libraire, qui doit à cette trilogie, dont il était la plus grande personnification, dans notre pays, la haute position qu'il occupe aujourd'hui ». Il avait répondu avec d'autant plus d'émotion que l'orateur passait pour être un de ses adversaires. En le remerciant vivement de ses paroles bienveillantes, il ajoutait : « Patrons, ouvriers et apprentis doivent fraterniser, car ce qui est cela a été autrefois ceci. *Libro liberi simus* a-t-on dit ; oui Messieurs, c'est par le livre que nous sommes devenus libres et le modeste apprenti qui a apporté sa petite pierre à la construction de l'édifice social, a autant de droits à la reconnaissance populaire que l'auteur qui en a été l'architecte et l'imprimeur et le libraire qui en ont été les entrepreneurs... »

Le peuple, les humbles, qu'il avait bien servis, le pauvre

malade, à travers ses somnolences, y pensait souvent. Quels bons moments il avait passés au contact étroit des petits commerçants et des employés du faubourg de Bœuf (1) ou des ouvriers d'usine de sa chère rue Sainte-Claire. Confusément, il revoyait le faubourg, les jours de grande liesse, quand on célébrait la fête du quartier dont la conclusion était un banquet et un bal ; s'il ouvrait celui-ci avec entrain, en compagnie d'une solide et plantureuse jeune femme, toute confuse de danser avec « M'sieur Philippe », il présidait naturellement celui-là. L'inévitable discours, avec lui, était toujours spirituel et original ; il y blaguait les rivalités entre *virbolins* et *sepulchrins* qui se matérialisaient autrefois, dans les Fins, par des combats terribles où la fronde était l'arme préférée et, redevenu soudain sérieux, il demandait l'union de tous pour la prospérité d'Annecy : « On a donné pour emblême à notre ville, disait-il, le bœuf et le poisson ; ayons l'énergie, la persévérance du premier dans le travail, et un peu de la vélocité du second ». Mais il préférait encore la fête de Sainte Claire, dans cette rue habitée par ses ascendants pendant plus de cent ans et où il était né. Le banquet avait lieu sous les arcades, illuminées d'éclatantes rampes de gaz, précisément au pied de la maison qui avait été longtemps la sienne, et c'était la voix un peu voilée par l'émotion, mais qui s'assurait insensiblement, qu'il parlait devant les convives, dont la table était entourée librement de tous les habitants du quartier, femmes et enfants compris, décrivant les temps anciens et ceux, plus récents, où il commandait la compagnie de la garde nationale qui se recrutait dans la vieille rue aux arcades profondes et dans les rues voisines. Il aurait voulu avoir autour de lui tous ceux qui étaient fidèles à ce coin si pittoresque d'Annecy et il demandait, au milieu des rires et des acclamations, l'admission des dames, non pas devant les tables, mais aux tables mêmes de ce repas amical... Tout cela finissait par de vibrantes *Marseillaise*, et par les *Allobroges*...

Alors passait, devant ses yeux appesantis, les images de certaine soirée parisienne de décembre 1884 où, avec Marius Vallin, il représentait la section d'Annecy du Club Alpin Français au banquet de cette grande association. Il y avait parlé au nom de toutes les sections de province, lorsque le

(1) Aujourd'hui rue **Carnot**.

poète Charles Grandmougin annonçait soudain que le Club Alpin faisait sienne la musique des *Allobroges* et qu'il allait lire les paroles qu'il y avait adaptées. Jules Philippe, remué jusqu'au fond de lui-même, tandis que le poète débitait ses admirables vers, entendait « toutes les musiques de Savoie et de Haute-Savoie l'accompagnant dans le lointain... O mon pays, avec quel recueillement j'ai reporté mes pensées vers toi dans cet instant d'émotion ! » Invinciblement, il y associait, dans son esprit, les paroles prononcées par le doyen de la Chambre, Pierre Blanc, député d'Albertville, la première fois qu'il avait ouvert une session : « France, nous t'aimons comme une mère que l'on a retrouvée, nous te servirons comme une mère que l'on ne veut plus perdre. » Peut-être même peut-on penser qu'il se souvenait du merci poétique qu'il lui avait adressé, caché sous le pseudonyme de « Gratus » (1), à la fin d'une réunion d'une musique savoisienne de Paris :

> Merci d'avoir fait voir aux foules étonnées
> Que, pour monter, jamais nous ne craignons d'écueil,
> Et que tel d'entre nous tient sa place au Fauteuil
> Aussi bien que tel autre, en haut des cheminées !

Mais les images de ses pensées, après des moments d'évasion vers les événements extérieurs, se reformaient, avec une véritable obsession, sur sa ville natale dont l'éloignement doublait sa souffrance. Comme il l'écrivait dans une de ses dernières lettres, « la vue de la rue Vaugelas suffirait pour me remettre à cheval ! Quand je repasse devant mes yeux toutes les pierres que je connais, je serre les poings... » D'ailleurs, le temps s'écoulait et le mieux que l'on souhaitait ne se produisait pas. Dès le début de la maladie, le Dr Emile Chautemps, son ami, était accouru et lui avait prodigué toutes les ressources de son art, sans beaucoup espérer. Le malade se rendait compte de son état : « C'est fini, disait-il parfois à son médecin ; je songe à mes dernières recommandations ». Dans la colonie savoisienne de Paris, on commençait à percevoir qu'une issue fatale était possible. En Savoie, des nouvelles arrivaient presque chaque jour aux amis les plus

(1) La pièce de vers intitulée « A Monsieur Pierre Blanc, député de la Savoie et doyen d'âge de la Chambre », est insérée intégralement dans *Les Alpes* du 10 décembre 1885.

chers par l'intermédiaire de son admirable fils Charles ; elles étaient de moins en moins rassurantes. Le bruit se répandait peu à peu que la situation était mauvaise : le 26 février, une correspondance parisienne de *L'Echo du Salève* signalait le fait, confirmé vers le milieu de mars par une lettre à *L'Industriel Savoisien*. Quant aux *Alpes*, elles restaient muettes. La vénération et l'attachement du directeur du journal pour Jules Philippe, était la moitié de sa vie et malgré les lettres navrantes de Paris, il ne voulait pas croire à la douloureuse réalité... Cependant, le samedi 21 mars, une dépêche lui annonçait que le cruel événement s'était produit à midi et *Les Alpes* imprimaient aussitôt brièvement la nouvelle « avec un grand déchirement de cœur ». Jules Philippe s'en était allé, entouré de tous les siens, après deux ans de résistance à un mal sournois.

XV

La mort de cet homme, qui était pour tous les Savoyards un symbole, eut un retentissement considérable. A la Chambre, le président de séance, Casimir Périer, rendant hommage à sa mémoire, le montrait comme un esprit conciliant et ferme, un de « ces travailleurs consciencieux et discrets, qui ne cherchent d'autre satisfaction que le sentiment du devoir accompli. » Toute la presse des deux départements déplorait sa disparition à un âge relativement peu avancé. Le petit journal fondé depuis peu par ses compatriotes de la capitale, *Paris-Savoie*, vantait son grand cœur et la noblesse de son caractère qui lui avaient concilié toutes les sympathies ; « parmi ses adversaires politiques même, il avait des amis. » *L'Indicateur Savoisien*, de Chambéry en faisait cet éloge peu commun : « A une époque où beaucoup d'autres cherchent dans l'exercice de la politique, ou les satisfactions de leur amour-propre, ou le triomphe de leurs intérêts personnels, Jules Philippe a voulu rester un homme simple, modeste, honnête, profondément attaché à son pays et prouvant ses sentiments avec une rare délicatesse. » *Le Journal d'Aix-les-*

Bains, organe du Club Alpin, était d'avis que la Savoie perdait un de ses représentants les plus dévoués et les plus patriotes : « *Les Gloires de la Savoie* suffiraient à illustrer son nom ». *L'Industriel Savoisien*, ayant rappelé les mérites de ses ouvrages, écrivait qu'il serait pleuré pendant longtemps encore par la Savoie, dont il avait été « le chantre, le vulgarisateur et surtout le défenseur ». Il faut ici donner une place à part à des lignes émouvantes, parues dans le même numéro, dues à un Annécien qui avait fait son chemin dans la grande presse parisienne (1) ; elles résument admirablement l'impression produite par le disparu sur les jeunes gens de ce temps : « Pour ceux de ma génération, Jules Philippe représente bien des choses. C'est lui qui nous a appris, enfants, à connaître et à aimer notre pays ; son nom rappelle l'époque des grandes luttes, à l'heure où nos cœurs d'adolescents s'ouvraient aux grandes idées de patrie et de liberté. Jules Philippe est, dans nos souvenirs, comme l'incarnation de nos sentiments vers un régime meilleur. Quand nous rêvions d'une République belle, pure, égalitaire, après les noires années de l'empire, c'était lui que nous opposions, dans nos pensées, aux hommes de la tyrannie et du césarisme... A la Chambre, jusqu'à la fin de sa vie, il a vaillamment combattu contre les théories de désordre et de trouble. Jules Philippe restera, dans notre souvenir, tant qu'y resteront les idées de liberté et d'amour de la patrie... Il n'y aura pas un Savoyard, à quelque parti qu'il appartienne, qui ne rende hommage à cet esprit droit, aimant, sincère et loyal ». Et dans un numéro suivant, on pouvait lire encore : « Du haut en bas de l'échelle sociale, quelles que fussent les croyances, le culte, Jules Philippe n'a repoussé personne ». Les mêmes sentiments sont exprimés dans les journaux qui l'avaient parfois combattu, parce qu'ils le trouvaient trop tiède. Pour *L'Allobroge*, de Bonneville, l'histoire jugerait ses actes publics, « mais ce que

(1) Louis Terrier, né à Annecy en 1858, d'une famille modeste, fut, après ses études au collège chappuisien, employé des Ponts et Chaussées. Mis en relations avec le journaliste Hippolyte Percher (en littérature Harry Alis), il quitta l'administration pour le journalisme et entra au *Journal des Débats* dont il devint secrétaire général. Il a collaboré régulièrement à l'*Industriel Savoisien* d'Annecy et a dirigé *l'Abeille*, d'Etampes et *l'Union agricole et maritime*, de Quimperlé dont il fut l'un des fondateurs. Resté fidèle à la Savoie, il a publié en 1894 une petite brochure de vers en patois savoyard, qui eut un vif succès (Hérisson & Cie, éditeurs). Il est mort prématurément en 1897, alors qu'il pouvait faire encore une belle carrière.

chacun reconnaîtra, c'est que, tolérant et sans rancune, il resta serviable pour tous, principalement pour ses adversaires politiques et, profondément honnête, il ne chercha jamais à tirer profit de sa situation ». *Le Mont-Blanc républicain*, de la même ville, organe du sénateur Chardon, aux côtés de qui il avait tant travaillé en faveur d'une nouvelle percée des Alpes, déclarait qu'il avait su inspirer à tous respect et confiance. « Philippe a bien mérité du pays. »

Les journaux de l'opposition, tout en se montrant réticents, les luttes politiques étant alors extrêmement vives, — on était en pleine agitation boulangiste, — donnaient une large place à l'événement. *L'Indicateur de la Savoie* qui passait pour être inspiré par une partie du clergé, après avoir discuté l'homme public, disait : « Le publiciste, l'écrivain distingué et patriote a droit, du moins, à notre estime et à notre considération ; ses efforts pour mettre en relief, dans l'histoire des nations, la Savoie et son œuvre, méritent notre reconnaissance ». *L'Union Savoisienne* critiquait vivement son attitude politique, mais reconnaissait la valeur de l'homme de lettres : « Jules Philippe était là sur son véritable terrain et, s'il avait su s'y maintenir, son nom pourrait être glorieusement et honorablement inscrit dans les annales de la Savoie ». *Le Courrier des Alpes*, de Chambéry, prenant prétexte de la parole de Voltaire : « On doit des égards aux vivants, on ne doit aux morts que la vérité » ne voyait en lui que l'adversaire dont il dénaturait le caractère avec une injuste sévérité. Un homme qui ne cachait pas ses opinions bonapartistes, le journaliste François Cassagnes était plus équitable dans *L'Echo du Salève* : « Le défunt était notre adversaire politique depuis le 4 septembre 1870. Nous n'avons jamais cessé de l'estimer personnellement... Nous déposons sur la tombe de M. Jules Philippe l'hommage de nos respectueuses et confraternelles condoléances ».

Les Alpes saluaient, le cœur empli d'une poignante tristesse, leur fondateur : « La démocratie de la Haute-Savoie, à laquelle il a donné le meilleur de sa vie, soit comme écrivain d'avant-garde français et comme historien de son pays, soit comme administrateur du département lorsque sont venus les jours difficiles, tout ce peuple d'amis dévoués et fidèles dont il représentait la cause à la Chambre des députés, pleu-

rera avec nous cet esprit d'élite ; ce citoyen sans reproche, cet homme aimable et bon... qui connut toutes les amertumes de la vie sans cesser d'être bienveillant... L'imprimerie était sa maison familière, voire familiale, et c'est aujourd'hui la maison voilée de noir dans cette ville d'Annecy toute pleine de l'écho attendri de son nom... » Mais c'est à la Société Florimontane que l'on trouva les paroles les plus délicates et les plus émues. Elle venait de se réunir le 23 mars et elle l'avait réélu vice-président ; la Société voulut marquer la profondeur de ses regrets et la haute estime qu'elle éprouvait pour lui en tenant, le 31 mars, une séance spéciale qui s'ouvrit « au milieu d'un profond recueillement ». Camille Dunant, qui présidait, exprima, d'une voix brisée, les sentiments de tous devant « la perte de cet esprit si élevé et si fin, d'un commerce si sûr et si aimable... Le culte des lettres a été, pour M. Philippe, un soutien, une consolation, dans les nombreuses épreuves qui l'ont assailli ; il a supporté les coups de l'adversité, sans jamais courber la tête ; il a su conserver son sang-froid et sa simplicité au milieu des splendeurs des jours heureux. Elevé par la faveur populaire au poste de premier magistrat du département, il a été un administrateur intègre et éclairé ; il a eu le rare mérite de résister, dans des temps difficiles, à l'injustice des entraînements politiques. Cette âme forte, ce cœur généreux, cet esprit ardent et libéral aimait son pays et ses institutions avec passion, jusqu'au sacrifice de ses intérêts... Son souvenir fleurira sur la terre natale, arrosée par les pleurs de notre affection et de notre reconnaissance ». Ces sentiments éprouvés pour le fondateur de la *Revue Savoisienne*, ne devaient pas se manifester seulement par des mots. L'allocution du président était à peine terminée que, sur la demande des personnes présentes, la Société décidait d'élever, par souscription publique, un monument, funéraire « à la mémoire de l'écrivain patriote ». Toutefois en prenant cette initiative, elle entendait rester dans le domaine de ses attributions. « Les questions politiques et religieuses lui étant interdites par son règlement, elle n'a et ne doit avoir en vue que l'homme littéraire. Elle espère qu'en se plaçant sur ce terrain neutre, elle aura l'approbation de tous les cœurs savoisiens ».

Les sociétés savantes qui l'avaient reçu dans leurs rangs, signalèrent sa disparition avec des mots de sincères regrets,

mais on doit une mention à l'Institut national genevois où Jules Philippe siégeait à la section des sciences morales et politiques, d'archéologie et d'histoire. Le professeur Charles Vogt, président, en fit le plus vif éloge, dans la séance du 15 mai : « C'était bien un fils de son pays, dur au travail et ferme dans ses convictions... Par ses nombreuses relations avec Genève, cultivées avec soin, Jules Philippe connaissait bien tous les rouages de la vie républicaine, ses avantages et ses écueils et, s'il n'était pas orateur, il n'en joua pas moins un rôle important dans les délibérations de son parti dont beaucoup de membres étaient peut-être très forts en théorie, mais assez faibles en pratiques républicaines. Calme et réfléchi, sachant bien où il voulait aller, et discernant avec sagacité le moment utile, Jules Philippe ne comptait pas parmi ceux qui veulent faire le second pas avant d'avoir fait le premier. Il savait qu'en politique, comme en statique ordinaire, ceux qui veulent lever les deux pieds à la fois tombent nécessairement par terre ».

Fidèle à l'idée qu'il avait exprimée souvent, de vive voix, dans de nombreuses lettres et qu'il avait répétée avec insistance pendant ses trois mois de maladie, Jules Philippe voulait « reposer au milieu de ses concitoyens, sur les bords tranquilles de ce lac qu'il aimait tant ». Ce désir sacré, sa veuve et ses enfants s'étaient promis de le réaliser. Le Conseil municipal d'Annecy s'attacha à faciliter cette réalisation. Dès le 26 mars, le maire J.-L. Grivaz le convoquait extraordinairement, avec l'autorisation nécessaire, et sur sa proposition, l'assemblée, à l'unanimité des membres présents décidait qu'une concession perpétuelle et gratuite était accordée « pour la sépulture de M. Jules Philippe, député de la Haute-Savoie, en considération des services qu'il a rendus à sa ville natale et à son pays, tant comme écrivain patriote que comme administrateur ». Une première cérémonie avait eu lieu le même jour, à Paris, suivie par deux mille personnes ; quinze sociétés ayant précisément à leur tête son docteur, Emile Chautemps, conseiller municipal de Paris et président de la Société philanthropique savoisienne, étaient représentées. A la gare de Lyon, le député André Folliet, « en termes qui vont droit au cœur, comme il n'est pas donné à tout le monde de les trouver », prononça l'éloge funèbre de son ami et le

Dr Chautemps interpréta éloquemment les sentiments des Savoyards de la capitale, puis Jules Philippe commença son ultime voyage vers la Savoie.

La ville d'Annecy rendit les derniers devoirs à son glorieux enfant, mardi 27 mars. Une foule si compacte qu'elle faisait dire que jamais Annecy n'avait vu une manifestation aussi imposante, suivait le cercueil qui disparaissait sous les fleurs. Le préfet Paul Granet, Albert Ducroz, le plus âgé des députés, Camille Dunant, président de la Société Florimontane, et Joseph Dépollier, l'ami de tous les instants, étaient aux coins du poële. Le cortège comprenait les personnalités que l'on retrouve dans de semblables circonstances, mais ce qui frappait le spectateur, c'était le nombre de personnes d'humbles conditions, de simples travailleurs, — on l'avait déjà remarqué à Paris, — qui accompagnèrent Jules Philippe jusqu'à la fin. Devant la tombe, André Folliet, représentant de la Haute-Savoie depuis 1871, parla comme doyen de tous ses collègues et le préfet dit l'âme ardente et généreuse de Jules Philippe : « caractère chevaleresque, vous savez avec quelle noblesse il exerça les importantes fonctions dont le Gouvernement de la Défense Nationale l'avait investi, et de quel facile oubli des injures il sût étonner, dans son propre département, ses adversaires personnels ». Deux autres discours, dont l'un prononcé au nom des amis politiques, par le Dr Cl.-M. Dupare, un de ses anciens compagnons de lutte, terminèrent ces obsèques émouvantes où toute la Savoie rendait hommage à celui qui s'en allait.

En décidant d'élever un monument sur la tombe de son vice-président, la Société Florimontane avait chargé Jean Ritz, son trésorier, de centraliser les sommes reçues et de clore la souscription le 1er juin. On comptait que devant cette tombe fraîchement fermée, les querelles seraient apaisées et que le silence, sinon l'union, permettrait la rapide réalisation du projet. Mais il y a des adversaires que la mort elle-même ne désarme pas et le 14 avril, paraissait dans un journal d'Annecy, disparu depuis le début du siècle, alors très répandu, grâce à son prix modique, un article où le contraire de la vérité le disputait à la mauvaise foi. On déniait à celui que la Florimontane, certainement mieux informée, voulait honorer, toute qualité littéraire et critique et, ô ironie, tout désinté-

ressement et toute honnêteté, en insistant fielleusement sur les désastres financiers auxquels il avait été involontairement mêlé. Lui, si modeste, on l'accusait de rechercher « le fracas de la réclame » en refaisant « sans se lasser, le même discours sur l'éternelle ritournelle de la petite patrie dans la grande ». La famille, encore toute meurtrie, avait l'intention d'agir, même judiciairement, mais après avoir pris conseil de ceux qui l'avaient soutenue et entourée, dans cette cruelle période, elle préféra traiter ces insolences par le mépris. Il ne devait pas en être de même, dans l'opinion publique, à Annecy. Un jeune journal, récemment fondé par plusieurs amis, *Annecy-Républicain*, prit l'initiative d'une manifestation contre le directeur de l'organe conservateur qui avait abrité cette prose grossière et *Les Alpes*, tout en protestant avec vivacité contre l'outrage fait à la mémoire d'un homme dont la bonté était la qualité principale et qui savait si bien pardonner, montraient l'honnêteté impeccable de Jules Philippe, mort pauvre et sans avoir manqué un seul jour à ses engagements ; elles ne désavouaient pas, toutefois, la manifestation projetée. La ville était alors administrée par un homme dont la fermeté n'excluait pas la pondération. Il demanda aux organisateurs de la protestation de s'abstenir, pour conserver autour du cercueil du grand Annécien disparu, le recueillement et la sérénité qui convenaient ; il y eut quelque résistance, longue à vaincre ; toutefois devant l'insistance du maire, on céda et tous ceux qui pouvaient être touchés se rendirent aux raisons données. Mais les articles indignés des feuilles régionales et des deux journaux républicains d'Annecy avaient produit une si forte émotion et la popularité de Jules Philippe était si vive que, malgré les avis contraires, un certain nombre de citoyens ne voulut rien entendre. Le samedi suivant, le voisinage de la préfecture s'emplissait, la nuit tombée, de plusieurs centaines d'Annéciens, jeunes et vieux, parmi lesquels beaucoup de travailleurs et de citoyens d'opinions avancées tenant à prouver publiquement leur attachement à une mémoire vénérée. Grâce aux précautions prises, la manifestation se limita à des clameurs hostiles, à des injures et à des cris répétés de : « Vive Jules Philippe ! », mais il n'y eut pas d'incidents graves et les braves gens qu'un sentiment fort compréhensible avait amenés là, retrouvèrent assez rapidement le calme.

La Société Florimontane, insensible aux bruits de la rue, ne se laissa pas détourner de sa tâche, et sans s'arrêter devant certaines oppositions, elle tint à honneur de la mener à bien. La souscription close, Jean Ritz pouvait annoncer qu'elle dépassait 1.700 francs. Ce chiffre peut paraître modeste aujourd'hui que, dans des circonstances similaires, souvent moins justifiées, on recueille facilement des sommes de valeur très supérieure, malgré les manipulations monétaires. Il faut considérer qu'on n'adressa aucune sollicitation ni aux assemblées électives, ni aux corps constitués. Les souscriptions étaient nombreuses, mais très minimes, provenant des amis, de petits commerçants, de petits fonctionnaires, d'ouvriers, de petits agriculteurs, de tous ces humbles, à qui Jules Philippe s'était constamment mêlé et auxquels il s'était toujours dévoué. La Société avait chargé deux des amis intimes de son regretté vice-président, Camille Dunant et Isidore Nanche, — délicieuse figure d'Annécien dont on regrettera toujours la disparition soudaine, — ainsi que le conservateur du Musée, — de se concerter avec la famille au sujet de l'exécution du monument. L'accord s'était rapidement établi, Charles Philippe, — que la Florimontane venait de recevoir affectueusement, — ayant, au nom des siens, donné son agrément au projet, déjà retenu, du statuaire parisien Demaille (1). Le tombeau, placé près de l'entrée du cimetière, se compose de trois pierres superposées, dont la dernière est à plan incliné, et d'un bloc de granit, d'un dessin fort sobre, dressé, à la tête duquel se détache un médaillon en marbre blanc, où revit, avec une expression vraie, la physionomie, toute de bonté souriante du visage si populaire. Au bas, simplement, quatre lignes : Jules Philippe, écrivain patriote, préfet de la Défense Nationale, député de la Haute-Savoie (1827-1888).

La mise en place occupa les premiers mois de la belle saison et dès le début de l'été, le médaillon était l'objet de la visite d'une foule d'Annéciens. L'inauguration ne se fit que le 24 septembre 1889, reculée par suite de la période électorale législative à laquelle la Florimontane voulait rester totalement

(1) Demaille Louis-Cosme est un sculpteur de l'école française, né à Gigondas (Vaucluse) en 1837, mort en 1906. Elève d'Emile Lecomte, à l'école des Beaux-Arts, où il entra en 1862, il obtint au Salon, en 1866, une troisième médaille, une deuxième en 1885 et une mention honorable en 1900.

étrangère. C'était à la fin d'une de ces magnifiques journées d'automne, comme la Savoie, seule, sait parer ses poétiques paysages. Le monument était recouvert d'un voile tricolore et l'assistance en dehors de la famille florimontane, comptait au premier rang les trois députés de la Haute-Savoie qui avaient été les collègues de Jules Philippe au parlement, eux-mêmes membres de la Société, son successeur Félix Brunier, le préfet Dumoulin, homme distingué et d'une belle culture, beaucoup de personnes venues des communes de l'arrondissement, les amis de tous les jours ; le sénateur Chaumontel, son beau-frère, qui accompagnait son fils, Charles, plus ému qu'il ne le laissait paraître. A Eloi Serand, le cher « Eligius », avait été réservé le soin de dévoiler l'effigie et quand les trois couleurs se furent abaissées, il y eut une minute de religieux silence, puis Camille Dunant prononça un discours plein de retenue. Ayant dit que la Florimontane avait voulu honorer « un enfant de la Savoie, un des plus dignes d'estime et des plus sympathiques, un écrivain de mérite dont les écrits ont été inspirés par un des plus beaux sentiments du cœur humain, l'amour de la patrie, le président ajouta : « Le culte des lettres a été pour notre regretté collègue, un soutien, une consolation, dans les épreuves qui ont traversé sa laborieuse existence. Ses chères études l'ont aidé à supporter avec une mâle énergie les déceptions de la vie publique, les coups de l'adversité. Elles lui ont donné des vues politiques larges, marquées au coin d'un libéralisme de bon aloi... Il fut un administrateur intègre et éclairé... Il eut le courage de résister, dans des temps difficiles, aux injustices et aux entraînements politiques. Il a également été fidèle à ses convictions républicaines, à ses devoirs et à ses amis, lors même qu'ils ne partageaient pas ses opinoins. » Le préfet Dumoulin précisa ensuite en de sobres paroles, de fort belle allure, le rôle de Jules Philippe à la préfecture de la Haute-Savoie, pendant l'année terrible : « Dans ce coin de terre de Savoie, Jules Philippe se fit le collaborateur de celui qui a mérité le titre de libérateur du territoire. Il mit à cette tâche tout ce qu'il avait de forces vives ; il y dépensa tout ce qu'il avait de cœur. Mais, modeste comme un sage, il eut plutôt le souci de bien faire que de paraître... ». Enfin, César Duval évoqua les liens qui unissaient aux parlementaires « celui qui fut le premier à la peine et prêcha toujours d'exemple ».

Ce fut tout ; dans un sanglot, Charles Philippe essaya de dire la gratitude de la famille pour l'hommage rendu au cher mort et l'on se sépara, laissant le tombeau sous le monceau de fleurs qui s'y étaient amoncelées depuis le matin. Quelques semaines après, la *Revue Savoisienne*, reproduisant les discours prononcés écrivait : « La Société Florimontane, en prenant l'initiative d'une souscription publique pour l'érection de ce monument, n'a fait que payer une dette de reconnaissance envers l'écrivain patriote, et elle est heureuse de constater que son appel a rencontré un accueil sympathique chez tous ceux que le culte des lettres et l'amour de la patrie ont élevés au-dessus de nos divisions politiques ».

L'indifférence ne devait pas atteindre la noble mémoire qui venait d'être si intimement honorée. Le magnifique artiste, Charles Coppier, alors à ses débuts, gravait de Jules Philippe un beau portrait, tel qu'il apparaissait dans ses dernières années, que la plupart des familles d'Annecy et de la colonie parisienne tinrent à conserver. La Société Florimontane, chaque année, entretenait et améliorait le monument. Charles Philippe (1) était devenu un collaborateur attitré de la *Revue Savoisienne* où il utilisait judicieusement les papiers laissés par son père. Il écrivait généralement sous le pseudonyme de Carlos, dans *Les Alpes*, des articles sur les grandes questions départementales, sur la neutralité de la Savoie du Nord, la zone franche, la répartition des ressources entre les quatre arrondissements de la Haute-Savoie, où il

(1) Charles Philippe, dont le nom est écrit ici une dernière fois, était né à Annecy en 1863. D'une intelligence remarquable, il fit de très brillantes études au collège chappuisien, et termina sa formation à Paris où il obtint successivement la licence ès-sciences mathématiques avec la mention *très bien* et la licence ès-sciences physiques, puis il compléta ses connaissances par un séjour de deux années à la Faculté des Sciences de l'Université de Paris. La mort de son père ne lui permit pas d'étudier encore et à 25 ans, il accepta le poste de professeur de mathématiques au collège de Condom (Gers). De là, il passa à l'important établissement de Villefranche-sur-Saône, devint principal de collège et mourut en 1910, après plusieurs mois de grandes souffrances, alors qu'il venait d'être nommé à Bar-sur-Aube. Il n'avait que quarante-sept ans. Charles Philippe était très attaché à la Savoie ; après avoir, avec une piété filiale, réalisé le vœu de son père en terminant et en faisant éditer la substantielle étude sur *Guillaume Fichet*, il écrivit une biographie de *l'astronome Bouvard* (1893) et un travail sur le *général Badelaune* (1894), à l'aide de documents inédits. La valeur de ce dernier ouvrage était telle qu'il fut rapidement épuisé. Un sens critique très développé ne l'empêchait point de faire preuve d'une douce et aimable philosophie et de savoir conserver l'amitié. Des trois enfants qu'il a laissés, l'aîné, prénommé Jules, en souvenir de son grand-père, jeune homme de 22 ans, aux belles qualités de cœur, est mort pour la France à Wargemoulin (Marne), en 1914.

mettait en pleine lumière, grâce à sa correspondance et à ses notes, le rôle, souvent de premier plan, joué par Jules Philippe. La ville d'Annecy songeait enfin à donner son nom à une de ses rues et elle désignait, peut-être à dessein, un quai sur lequel était située l'unique école communale qu'elle possédât ; ce choix aurait été au cœur de celui qui en était l'objet, toujours préoccupé des questions d'éducation et d'instruction. Dans la séance du 26 août 1904, le rapporteur du Conseil municipal justifiait sa proposition, qui réunissait l'unanimité, en disant que l'obligation morale s'imposait à la cité de garder le souvenir de celui qui avait toujours sacrifié ses intérêts propres à l'intérêt général de son pays.

Cinq ans après, le nom de Jules Philippe était de nouveau à l'honneur, à l'occasion du cinquantenaire de la *Revue Savoisienne* dont le directeur Marc Le Roux évoquait, avec une éloquence émue l'activité désintéressée mise par « l'homme d'une si belle intelligence encyclopédique », au service du « journal » de la Florimontane, le lustre et l'autorité acquis par la *Revue*, dans les milieux intellectuels, pendant qu'il était à sa tête, — et le président de la République, Armand Fallières, venu en 1910 commémorer l'annexion de la Savoie, réalisée un demi-siècle plus tôt, évoquait encore, avec un brin d'émotion, « la distinction et la grâce généreuse » de Jules Philippe.

La grande guerre survint... La similitude des circonstances rappelait à tous le rôle joué par le préfet de 1870, la chute de l'empire accomplie ; aussi, après quatre ans de doute et d'espoir, lorsque la victoire vint enfin sourire à nos drapeaux, on voulut l'associer aux honneurs rendus aux héroïques poilus, aux morts, à tous ceux dont le sacrifice de leur vie avait aidé à la défaite de l'agression allemande. On se souvient des manifestations provoquées par l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918 : les salves succédaient aux salves, les rues se pavoisaient spontanément et les cloches sonnaient à toute volée. A Annecy, un cortège où figuraient toutes les autorités se rendit au cimetière fleurir les tombes des soldats et déposer, au mausolée municipal, la couronne symbolisant la reconnaissance de la ville à ses morts glorieux. Mais, en ce jour unique, elle ne pouvait oublier celui de ses enfants qui avait été le chef des jours tragiques de l'autre guerre. Le cortège

se rendit au tombeau où il attendait, depuis trente ans, la réparation du droit violé et le maire, Joseph Blanc, y déposa, au nom de ses concitoyens, une gerbe cravatée d'un ruban tricolore. Le préfet Marc Minier l'accompagnait ; c'était un fonctionnaire d'une haute valeur ; sous-préfet de Lunéville, en 1914, il était resté avec ses administrés pendant l'occupation allemande, jusqu'à la délivrance par les Savoyards du 230e de ligne, dont il avait été à même d'apprécier le courage et les belles qualités morales. En face des cendres de Jules Philippe, il dit que le pèlerinage n'aurait pas été complet si l'on n'était pas venu, en un pareil jour, saluer celui dont l'administration avait connu toutes les tristesses et toutes les humiliations de la défaite de son pays : « Il a bien gagné qu'aujourd'hui, son successeur favorisé, qui aura cette inestimable chance de voir le retour sur le sol de Savoie de nos magnifiques soldats victorieux, vienne proclamer sur le tertre où il repose, les grands événements accomplis. Jules Philippe, préfet de la Défense Nationale, puissiez-vous entendre notre cri de délivrance et votre grand cœur se réjouir, avec nous par delà la tombe ! » La solennité du lieu ne put maîtriser de discrets applaudissements et beaucoup de vieux Annéciens présents, avaient les yeux pleins de larmes.

Faut-il rappeler, en finissant, que la Florimontane tenait une séance spéciale, le 2 novembre 1927, pour commémorer le centenaire de la naissance de Jules Philippe, en présence de sa fille, Mme Léon Brunot, accompagnée de son mari et des membres de la famille résidant à Annecy. Le portrait de l'écrivain était exposé, entouré d'une belle décoration florale et le président François Miquet, qui l'avait connu personnellement, fit de lui un éloge ému... Cette cérémonie, quoique très modeste, eut un certain retentissement, tous les journaux en ayant donné d'importants comptes rendus.

Jules Philippe personnifiait tout un ensemble de traditions et d'idées libérales ; à sa disparition, on peut dire que la fin d'une période de la vie publique savoyarde commençait. Il avait toujours travaillé avec deux buts précis : l'amélioration de la condition de la vie des humbles, dans la limite de ses moyens, et le développement de son cher pays de Savoie, soit dans le domaine intellectuel et moral, soit dans le domaine matériel. Comme il l'aimait, cette petite patrie, « source fé-

conde des sentiments les plus élevés du cœur, où l'âme va se rafraîchir, quand elle a été brûlée par les ardeurs et les luttes de la vie ». Un contemporain disait spirituellement que Jacques Replat avait fait pour la Savoie, ce que saint François de Sales avait fait pour la vertu, il l'a rendue aimable. « Philippe, lui, en attaquant le taureau par les cornes, a débarrassé des grotesques et ridicules préjugés cette honnête et vaillante figure de Savoie ; il l'a faite respectée ». Il apportait à la défense des convictions pour lesquelles il avait lutté toute sa vie, une sincérité et une activité que l'âge avait à peine affaiblies, mais sa loyauté et son pur désintéressement souffrirent souvent de ce qu'il voyait autour de lui. Il aimait par dessus tout, la clarté et l'équité et il a regretté, dans maintes circonstances, qu'on dût s'incliner devant la raison d'Etat. Il avait accepté la tâche de représenter son pays, surtout par devoir, son abondante correspondance est là pour le prouver, mais cette obligation consentie, il la remplissait entièrement, sans faiblir et sans arrière-pensée : « Accomplir son devoir loyalement, écrivait-il un jour, se maintenir la conscience nette, voilà le principal ». A Chambéry, comme dans toute la Haute-Savoie, on connaissait sa valeur, aussi le tenait-on en très haute estime, mais s'il pressentait la belle autorité morale dont il jouissait auprès de ses compatriotes, il voulait l'ignorer et il n'agissait jamais qu'en plein accord avec ses collègues et ses amis. Comme tous les modestes, Jules Philippe était très sensible et ce sentiment, joint à une bienveillance native lui avait valu de solides sympathies dans tous les milieux. Il fut fidèle, sans s'inquiéter de leurs opinions, à ceux à qui il s'était lié. Malgré ses grandes souffrances, ses pensées allaient sans cesse vers leur souvenir : « Au moins vous, écrit-il à son confident, vous voyez vos amis ! Jouissez de ce bonheur inappréciable... ». « Quand je songe, écrivait-il encore, à toutes les satisfactions que j'ai éprouvées du fait des petits services que j'ai rendus à mes semblables, je me prends parfois à me trouver bien exigeant devant les revers qui m'ont accablé souvent... Je crois qu'il serait difficile de trouver un homme dont la vie ait été si variée en heurs et malheurs que la mienne, mais enfin *j'ai vécu*. Vous comprenez ce que j'entends par ce mot ; j'ai vécu non en brute, mais en homme... »

Quelqu'un a dit de lui qu' il semblait avoir pris pour règle de conduite cette belle pensée de Rousseau : « On peut résister à tout, hors à la bonté et il n'y a pas de moyen plus sûr d'acquérir l'affection des autres que de leur donner la sienne. » Il serait difficile de trouver une expression plus exacte de ce que voulait être Jules Philippe, — et de ce que fut réellement ce grand esprit et ce cœur si délicat.

Louis Dépollier.

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(CICÉRON : *De Officiis*, lib. I.)

ACADÉMIE FLORIMONTANE ANNECY

La Revue Savoisienne

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 Décembre 1890

1938

Soixante-dix-neuvième Année

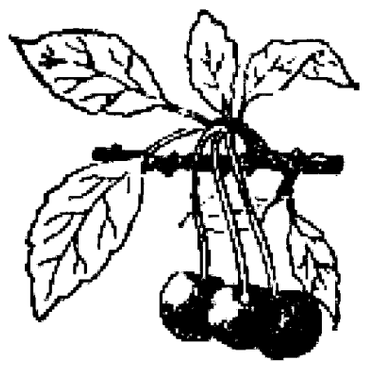

ANNECY
Imprimerie L. DÉPOLLIER et Cie
—
1938

LHSS 13 a 5686

318

1938 — 1er Trimestre

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(CICÉRON : *De Officiis*, lib. I.)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896

Sommaire :

ACADÉMIE FLORIMONTANE .. *Liste des Membres et des Sociétés correspondantes.*

Séances des 19 janvier, 2 février et 2 mars 1938.

Etienne ROZE ..... *Concours de poésie 1937.*

F. J. COUTIN ..... *Concours d'Histoire 1937.*

Maurice BESSON ..... *La Contre-Révolution dans le Haut-Faucigny.*

J. COUTIN ..... *Notes d'Histoire : Le Conventionnel Philibert Simond.*

Bibliographie

..... *Une Terrienne*, par Auguste Bouvier.

ANNECY

Imprimerie J. DÉPOLLIER et Cie

1938

ACADEMIE FLORIMONTANE

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896)

L'Académie Florimontane a été fondée à Annecy le 15 janvier 1851, par Louis Bouvier, Etienne Machard, Jules Philippe et Eloi Serand, pour faire revivre d'Académie Florimontane, créée dans cette ville, en 1606 (29 ans avant la fondation de l'Académie française) par saint François de Sales et le président Favre.

Son but est d'encourager les lettres, les sciences et les arts ; recueillir les manuscrits, chartes et documents qui peuvent intéresser l'histoire locale ; d'exciter à tout ce qui est bien, à tout ce qui est utile et réalisable; enfin de multiplier les encouragements partout où sera besoin pour concourir à la gloire et au bien-être de la patrie, suivant sa devise qui résume bien son esprit : « *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* »

L'Académie Florimontane possède une bibliothèque savoisienne qui compte nombre d'ouvrages et brochures aujourd'hui recherchés et difficiles à trouver dans les bibliothèques publiques. On y conserve les collections complètes des publications des sociétés savantes savoisiennes, dauphinoises, du département de l'Ain, du canton de Genève et du Piémont.

Les membres de l'Académie Florimontane peuvent se faire communiquer les livres ou revues que possède sa bibliothèque. Lorsqu'il s'agit d'une communication en dehors d'Annecy, les frais de port sont à la charge du sociétaire.

Enfin l'Académie Florimontane est depuis 1916 propriétaire d'un superbe domaine situé aux environs d'Annecy, domaine qui lui a été légué par M. Léon Marès. Ce domaine de Montrottier est connu dans toute la région par le château du même nom, autour duquel il est groupé, et dont certaines parties sont classées parmi les monuments historiques. C'est dans ce château qu'est installé le Musée Léon Marès, formé de collections aussi précieuses que variées, et qui est ouvert gratuitement aux membres de l'Académie Florimontane, sur présentation de leur carte de sociétaire ; le public paye un droit d'entrée de 3 francs, de Pâques au 30 septembre.

L'Académie se compose de membres d'honneur et de membres effectifs, associés et correspondants, à nombre limité.

Les membres d'honneur sont choisis parmi les personnalités de distinction qui font honneur à la Savoie ou qui ont rendu des services à l'Académie. Ils reçoivent la *Revue* mais ne paient aucune cotisation.

Les membres effectifs sont choisis parmi les membres associés. Les membres associés et correspondants sont admis sur leur demande et sur la présentation de deux sociétaires. Tous ces membres sont élus par l'Assemblée générale. Ils paient une cotisation annuelle de 30 francs, reçoivent la *Revue Savoisienne*, ont le droit d'avoir en communication les ouvrages de la bibliothèque de l'Académie et d'assister à ses séances qui ont lieu à l'hôtel de Ville d'Annecy, le premier mardi de chaque mois, sauf pendant les vacances : août et septembre.

Le rachat de la cotisation de membre est fixé à la somme de 400 fr.

CONCOURS

Chaque année, l'Académie Florimontane organise et distribue les prix des concours fondés en 1873 par le docteur Andrevetan et la ville d'Annecy, qui ont lieu dans l'ordre suivant :

1re année. — Concours de poésie, 600 fr.

2e année. — Concours simultané de poésie et de beaux-arts ; 200 fr. sont affectés à la poésie et 400 fr. aux beaux-arts.

3e année. — Concours simultané de poésie et de prose ; 200 fr. sont consacrés à la poésie et 400 fr. à l'histoire ou études analogues.

1938. — *Concours de 1re année dont le programme est envoyé sur demande.*

Adresser tout ce qui concerne l'administration de l'Académie Florimontane au Secrétaire de l'Académie (Syndicat d'Initiative, Annecy Haute-Savoie).

La Revue

Savoisienne

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606
par saint François de Sales, Prince Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie
Réorganisée en 1851
par

Louis Bouvier (1819-1908).
Etienne Machard (1824-1887).
Jules Philippe (1827-1888).
Eloi Serand (1826-1891).

Léon MARÈS 1854-1916

a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS :

Dr C. ANDREVETAN (1802-1879).
Dr F. DAGAND (1815-1886).
MELVILLE-GLOVER (1834-1897).
Aimé CONSTANTIN (1831-1900).
Dr THONION (1830-1917).
F. GARDIER (1854-1919).
Asghil FAVRE (1877-1920).
Isidore NANCHE (1850-1922).
François CROSET (1844-1931).
Ernest PERRIER de la BATHIE (1873-1932).

MEMBRES DE L'ACADEMIE FLORIMONTANE

Tués à l'ennemi pendant la grande guerre

Joseph Dingeon, capitaine commandant le 51e bataillon de chasseurs alpins, tué le 14 novembre 1914, aux environs d'Ypres (Belgique), cité à l'ordre de l'armée et nommé Chevalier de la Légion d'honneur après sa mort.

Alfred-Joseph Baird de Coutance, avocat à Bonneville, soldat au 109e régiment d'infanterie, mortellement frappé le 1er décembre 1914 à l'assaut de Vermelles (Pas-de-Calais), décoré de la médaille militaire.

Pétrus Rollier, notaire à Annecy, docteur en droit, capitaine au 416e régiment d'infanterie, tué le 26 septembre 1916 en Champagne (cité à l'ordre de l'armée et nommé Chevalier de la Légion d'honneur après sa mort).

Louis Grivaz, notaire à Annecy, docteur en droit, chef de bataillon au 170e d'infanterie, blessé mortellement au bois du Seigneur, le 3 mai 1917, décédé le 3 juin suivant à l'ambulance allemande de Blanzy (Aisne), où il avait été recueilli. Chevalier de la Légion d'honneur et cité à l'ordre de la division.

LISTE DES MEMBRES (1)

Président honoraire : M. Ch. MARTEAUX, ✾ I., professeur agrégé honoraire.

Vice-Président d'honneur : M. A. FLAMARY, ✾ I., entomologiste.

COMITE

Président : M. François-Maurice RITZ, ✻, ⚜, Caissier de la Caisse d'Epargne d'Annecy.

Vice-Présidents : MM. Jean d'ORLYÉ, ✻, ⚜, ✾ A., ✾, licencié ès-sciences ; Georges MARTIN, ✻, ✾ I., professeur agrégé honoraire.

Secrétaire et bibliothécaire : M. Louis PFISTER, organiste de la Cathédrale, directeur du Syndicat d'Initiative de la Haute-Savoie.

Secrétaire-adjoint : M. Henri ONDE, ✾ A, professeur agrégé au Lycée d'Annecy.

Archiviste: M. Joseph SERAND, archiviste adjoint en retraite.

Trésorier : M. Hubert PFISTER, directeur départemental d'assurances.

Membres du Comité : MM. L. ANDRÉ, ✻, le chanoine F.-J. COUTIN, C. GARDET, L. MORET, ✻, E. RIBATTO, F. SERAND.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur de la *Revue :* M. Louis PFISTER.

Comité de rédaction : Section historique et archéologique: MM. AVEZOU, chanoine COUTIN, L. PFISTER, J. SERAND.

Section scientifique: MM. FLAMARY, Léon MORET, H. ONDE.

Section philologique et littéraire : Mlle J. MUGNIER, MM. G. MARTIN, E. ROZE, C. GARDET, J. d'ORLYÉ.

DOMAINE DE MONTROTTIER

Administrateur du domaine et Conservateur du château : M. J. SERAND.

Econome du domaine : M. F. SERAND.

---

(1) Dans la liste des Membres, il est fait mention, autant que l'Académie en a connaissance, des décorations de guerre françaises, de la Légion d'honneur, des palmes et rosettes de l'Instruction publique, du Mérite Agricole, ainsi que des Saints Maurice et Lazare et de la Couronne d'Italie. Pour les additions ou modifications, prière d'en avertir le Directeur de la Revue.

MEMBRES D'HONNEUR

Dates d'admission

MM.

1934 ARMINJON Charles, avocat, président de l'Académie de Savoie, Chambéry.
1915 BORDEAUX Joseph-Paul-Emile (le général), C. ✻, ⚜, C. ✠, à Thonon.
1913 BORDEAUX Henry, C. ✻, ✾, C. ✠, de l'Académie Française.
1929 SCHILLITO-DINA (Mme), ✻, ancienne propriétaire des Avenières, à Cruseilles.
1895 CARNOT François, ✻, ⚜, directeur de la Manufacture Nationale des Gobelins.
1937 CHAPUISAT Edouard, ancien président du Grand Conseil et de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève.
1920 CHARLÉTY Sébastien, C. ✻, ⚜ L., recteur de l'Université de Paris, membre de l'Académie des Sciences morales et politiques.
1928 DARDEL Marius, ✻, licencié ès-lettres, éditeur, Chambéry.
1934 DUCHÊNE Joseph (le général), C. ✻, O. ✠, ancien membre du Conseil supérieur de la Guerre.
1924 GROS Adolphe (le chanoine), président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Saint-Jean-de-Maurienne.
1906 GUINIER Philibert, O. ✻, ⚜ L., inspecteur des Eaux et Forêts, directeur de l'Ecole forestière de Nancy.
1935 HENRION Fabius, à Paris.
1923 MARGOT, G. O. ✻, Directeur général honoraire de la Cie P.-L.-M.
1916 MARTIN Paul-Edmond, Directeur des Archives d'Etat, docteur ès-lettres, à Genève.
1911 MURET Ernest, ✻, professeur de philologie romane à l'Université de Genève.
1917 PARISET Ernest, notaire, docteur en droit, à Lyon.
1929 PITTARD, professeur à l'Université de Genève.
1888 REVON Michel, O. ✻, professeur de littérature orientale à la Sorbonne.
1929 VAILLAT Léandre, ✻, rédacteur au « Temps ».
1911 VAN GENNEP, ✻, professeur, à Bourg-la-Reine.

MEMBRES EFFECTIFS

1919 ANDRÉ Léon, ✻, ⚜ I., administrateur de la Manufacture d'Annecy.
1927 AVEZOU Robert, ⚜ A., archiviste départemental de la Haute-Savoie, à Annecy.
1924 BLANCHARD Camille, architecte, à Annecy.
1907 BLANDIN Henri, ⚜ A., receveur honoraire des Domaines, à Annecy.
1912 BOUCHET Claudius, ⚜, négociant, à Annecy.
1923 BOUCHET Jean, négociant, à Annecy.
1932 BUTTIN Louis, licencié en droit, à Rumilly.
1930 CALLIES Alexis, O. ✻, ⚜, lieutenant-colonel, ancien député de la Haute-Savoie, à Annecy.
1934 CALLIES Pierre, O. ✻, administrateur-directeur des Papeteries de Cran-Gevrier.
1903 CARLE Henri, ✻, O. ✠, capitaine en retraite, à Chambéry.
1935 CARTIER Georges, C. ✻, général de division, à Grenoble.
1928 CHARVIN Alexandre, entrepreneur, à Annecy.
1933 CLAIR Paul, O. ✻, ⚜, ⚜ A., commandant en retraite, à Annecy.
1928 COUTIN F.-J. (le chanoine), curé de Notre-Dame, à Annecy.

1931 Davignon Henry, Contributions Indirectes, à Dôle.
1906 Dépollier Louis, ✻, ✠ I., imprimeur, à Annecy.
1910 Desservetaz Alfred, comptable, à Annecy.
1928 Domenjoud Roger, ⚜, architecte, à Annecy.
1921 Faure Claude, ✻, ✠ I., ⚜, méd. col., archiviste départemental du Rhône, à Lyon.
1901 Ferrero Marius, O. ✻, ✠, président de la Chambre de Commerce d'Annecy.
1913 Flamary Antoine, ✠ I., entomologiste, au Pont-Neuf, près Annecy.
1916 Fontaine Antoine, ✠ I., architecte, à Annecy.
1930 Fromaget Gilbert (le chanoine), aumônier de la Visitat., à Annecy.
1924 Gaillard Luc, ✠ I., professeur honoraire d'Ecole supérieure, à Annecy.
1883 Galliard Louis, ✠ A., docteur en médecine, à Annecy.
1931 Gardet Clément, libraire, à Annecy.
1922 Gayet Claudius, négociant, à Annecy.
1904 Genevois Ferréol, docteur en pharmacie, à Annecy.
1925 Graber Eugène, ✻, ⚜, inspecteur des Eaux et Forêts, à Annecy.
1906 Hérisson Jean, ✻, ✠ I., imprimeur, à Annecy.
1921 Lacombe Joseph, notaire, à Rumilly.
1920 Laeufer Frédéric, ✻, notaire à Paris.
1901 Layderniер Léon, ✻, ✠ I., ✠, banquier, à Annecy.
1908 Letonnelier Gaston, ✻, ⚜, ✠ I., secrétaire perpétuel de l'Académie Delphinale, archiviste départemental, à Grenoble.
1891 Marteaux Charles, ✠ I., professeur agrégé honoraire, à Annecy.
1910 Martin Georges, ✻, ✠ I., professeur agrégé honoraire, à Annecy.
1906 Michel Amédée, ancien conseiller général, à Thônes.
1925 Monnet Henri, O. ✻, commandant en retraite, à Annecy.
1916 Moret Léon, ✻, ⚜, prof. à la Faculté des sciences, à Grenoble.
1929 Mugnier Jeanne (Mlle), ✠ A., à Annecy.
1932 Mugnier Joseph (le chanoine), professeur au Grand Séminaire, président de l'Académie Salésienne, à Annecy.
1903 Murgier Jules, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1901 Ogier Jacques (Mgr.), protonotaire apostolique, à Talloires.
1932 Onde Henri, ✠, professeur agrégé au Lycée d'Annecy.
1906 Orlyé Jean (d'), ✻, ⚜, ✠ A., ✠, licencié ès-sciences, à Annecy.
1911 Paul-Dubois, conseiller référendaire honoraire à la Cour des Comptes à Paris, et à Menthon-Saint-Bernard.
1915 Pfister Louis, organiste de la Cathédrale, directeur du Syndicat d'Initiative de la Haute-Savoie, à Annecy.
1915 Pfister Hubert, directeur départemental d'assurances, à Annecy.
1897 Raillon Fleury, ✻, ✠ I., architecte départemental, à Annecy.
1912 Revil Jean, licencié en droit, à Annecy.
1921 Ribatto Eugène, administrateur de la Manufacture d'Annecy.
1901 Richard Jean, ✠, ancien géomètre en chef du Cadastre, à Annecy.
1922 Ritz François-Maurice, ✻, ⚜, Caissier de la Caisse d'Epargne d'Annecy.
1912 Robert Louis, propriétaire, à Annecy.
1928 Roze Etienne, publiciste, bibliothécaire-adjoint de la ville d'Annecy.
1908 Serand François, chef de bureau honoraire de la Préfecture, à Annecy.
1891 Serand Joseph, archiviste adjoint en retraite, à Annecy.
1912 Tissot-Dupont André, industriel, à Annecy.
1934 Vuachet Charles, ✠ A., professeur à l'Ecole Supérieure, à Annecy.

MEMBRES ASSOCIES

1914 Aix-Sommariva (marquis d'), à Milan.
1924 Angelloz, professeur agrégé, à Paris.
1936 Aussedat Jean, docteur en médecine, à Saint-Etienne.
1930 Baud John, ❦ I., ❀, ✠, secrétaire de l'Académie Chablaisienne, à Thonon-les-Bains.
1933 Baudin Louis, juge suppléant, à Annecy.
1936 Benoist Albert, journaliste, à Annecy.
1934 Biennier Marie (Mme), artiste-peintre, à Annecy.
1910 Blanc Henri, ❋, ⚜, commandant, professeur à l'Ecole supérieure de guerre, à Paris.
1920 Brand Charles, éditeur-photographe, à Neydens.
1934 Brunet Louis, notaire, à Annecy.
1919 Brunier Georges, ancien procureur de la République, à Annecy.
1919 Burnier Gilbert, ⚜, agent général d'assurances, à Annecy.
1926 Cattin Charles, ⚜, docteur-médecin, à Annecy.
1931 Cauchie Maurice, ❋, à Paris.
1937 Charmeil Alexis, G. O. ❋, ancien conseiller d'Etat, directeur honoraire au Ministère du Commerce, à Veyrier-du-Lac.
1922 Chevrier Pierre, industriel, ❋, ⚜, à Annecy.
1934 Collet G., O. ❋, ⚜, lieutenant-colonel en retraite, à Annecy.
1938 Colombel Pierre, ❋, directeur général honoraire des P. T. T., à Annecy.
1903 Costa de Beauregard (comte) Olivier, ✠, ⚜, à Sainte-Foy (Seine-Inférieure).
1911 Costaz Gabriel, ❦ A., directeur du Syndicat agricole de la Haute-Savoie, à Annecy.
1928 Crolard Albert, entrepreneur de transports, à Annecy.
1921 Crolard Louis, ⚜, agent général d'assurances, à Annecy.
1934 Cuvet Honoré, ❋, capitaine en retraite, à Annecy.
1936 Devant Charles, ❋, ⚜, ❀, directeur de la Société des Forces du Fier, à Annecy.
1919 Doyen, O. ❋, ⚜, général de brigade, à Annecy.
1911 Dufournet Antoine (l'abbé), ❦ I., ⚜, à Paris.
1937 Duparc Pierre, bibliothécaire au Sénat.
1913 Dusaugey Ernest, O. ❋, ingénieur civil, à Grenoble.
1930 Faletti Louis, professeur à la Faculté de Droit, à Lyon.
1920 Favre d'Anne Pierre, ❋, ⚜, géomètre, à Manigod.
1934 Favre François, docteur-médecin, à Annecy.
1906 Favre-Lorraine Jean-Marie, ❀, ancien maire de St-Jean-de-Sixt.
1911 Fournier Jacques, ingénieur agronome, à Annecy-le-Vieux.
1932 Fournier Henri, ❋, docteur en pharmacie, à Annecy.
1936 Gallet Léon, professeur agrégé de droit, à Lyon.
1931 Genevois Paul, docteur en pharmacie, à Annecy.
1920 Girod Paul, ❋, ❦ I., industriel, à La Forclaz (Montmin).
1930 Girod Samuel, docteur en médecine, à Lons-le-Saunier.
1937 Gojon Joseph, inspecteur principal en retraite des Contributions directes, à Annecy.
1935 Gruffaz Jean-Auguste, ❦ A., président des « Amis du Vieil Annecy », à Annecy.
1922 Guy Lucien, ⚜, à Thonon-les-Bains.
1933 Lachat Louis, ❦ A., artiste-peintre, conservateur du Musée, à Annecy.
1937 Lacroix Maurice, ❦ A., professeur agrégé d'histoire à Annecy.

1928 Lamarque, sous-directeur du Comptoir National d'Escompte, à Grenoble.
1931 Larger René, docteur-médecin, à Annecy.
1928 Laydernier René, banquier, à Annecy.
1938 Lortet J., docteur en médecine, à Annecy.
1933 Maret (Mlle) Anna, ✾ A., artiste-peintre, à Annecy.
1916 Marquet Fernand, ❁, docteur-vétérinaire du Haras, à Annecy.
1913 Martin Paul (l'abbé), curé de Sonnaz (Savoie).
1925 Menthon (comte Henri de), ✻, ancien député, St-Loup-les-Gray.
1926 Moret Maurice, notaire, à Annecy.
1926 Mossu René, homme de lettres, à Annemasse.
1921 Mouthon Joseph, ✻, docteur en médecine, conseiller général, à Faverges.
1913 Passorio Peyssard (Ch. de), au château de Montaigu (Chalonnes-sur-Loire).
1916 Paturle Camille, industriel, à Saint-Laurent-du-Pont.
1936 Périès Paul, ✻, préfet honoraire, à Annecy-le-Vieux.
1909 Perret Henri, avocat, à Bonneville.
1934 Picon Louis, pharmacien, à Annecy.
1911 Pissard Louis, notaire, à Saint-Julien-en-Genevois.
1923 Pissard Pierre, lieutenant de vaisseau, à Paris.
1933 Pollier Joseph, ✾ I., ⚜, professeur à l'Ecole supér., à Annecy.
1916 Pochat-Baron François (le chanoine), ✾, I., supérieur honoraire du Collège de Thônes.
1936 Rannaz Alix, O. ❁, ancien maire de Cluses, à Annecy.
1928 Richard Joseph, dentiste, à Annecy.
1938 Ritz Emmanuel, ✾ I., professeur et compositeur de musique, à Annecy.
1932 Rosay André, licencié en droit, notaire, à Annecy.
1925 Roullet André, O. ✻, colonel en retraite, à Annecy.
1916 Roussy de Sales (le comte de), ✻, ⚜, ancien conseiller général, à Thorens.
1926 Souchier, ✾ I., professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1929 Sylvestre Victor, ingénieur, à Grenoble.
1933 Tissot Bernard, à Annecy.
1925 Tapponnier Paul, ✻, ancien député, à Collonges-sous-Salève.
1914 Trésal (l'abbé), diplômé d'études supérieures d'histoire, à Conflans (Charenton-le-Pont, Seine).
1938 Trombert (Mlle) Mathilde, professeur au Lycée de jeunes filles, à Annecy.
1919 Vinit A., docteur en médecine, à Thônes.
1932 Volland Louis, ⚜, notaire, à Annecy.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1926 Berger, ingénieur, à Paris.
1923 Bernard Pierre, ingénieur, à Moûtiers.
1933 Besson Maurice, O. ✻, sous-directeur au Ministère des Colonies, à Paris.
1916 Boillot (le chanoine), curé de Liesle (Doubs).
1934 Boimond Jean, principal clerc de notaire, à Saint-Julien.
1938 Brulez Louis, ingénieur des Arts et Manufactures, à Villemomble.
1928 Capt de la Falconnière, homme de lettres, à Genève.
1936 Carron (l'abbé Jean), vicaire à Saint-Jean-de-Montmartre.
1938 Chaillot Eugène, ingénieur-constructeur, à Annecy-le-Vieux.

1937 Cochat François, ✾ A., contrôleur principal des Contributions Indirectes, à Thônes.
1936 Dagand Raymond, artiste dramatique, à Paris.
1934 Desgeorges Marcel, docteur en médecine, à Sancellemoz-Passy.
1926 Despine Paul, propriétaire, à Hauteville.
1922 Dupupet, architecte, à Thonon.
1916 Emprin (le chanoine), à Moûtiers (Savoie).
1938 Favre Marius, expert-comptable, à Annecy.
1930 Forestier, ✾ I., O. ✿, directeur d'Ecole supérieure en retraite, à Taninges.
1937 Fournier Lucien, ❋, inspecteur honoraire de l'Enseignement primaire, à Annecy.
1932 Garin Joseph (chanoine), curé de Saint-Bernard-la-Chapelle, à Paris.
1930 Godefroy Mathilde (Mme), professeur au Lycée de Rabat (Maroc).
1933 Lecouturier Ernestine (Mlle), directrice du Collège Sainte-Jeanne-de-Chantal, à Paris.
1926 Lortsch (Baron Adolphe de), à Varsovie (Pologne).
1932 Pernat Casimir, ❋, ancien notaire, à Cluses.
1928 Quenedey, O. ❋, commandant en retraite, à Rouen.
1935 Romieu, O. ❋, ⚕, docteur médecin général de réserve, à Cusy.
1926 Terrier Léon, imprimeur, à Etampes.

LISTE DES SOCIETES SAVANTES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *Revue Savoisienne*

FRANCE

Annecy. Académie Salésienne.
Autun. Société éduenne.
Avignon. Académie de Vaucluse.
Beaune. Société d'Histoire et d'Archéologie.
Belley. Société scientifique *Le Bugey*.
Besançon. Société d'émulation du Doubs.
Bourg. Société d'émulation de l'Ain.
— Société des Sciences Naturelles et d'Archéologie de l'Ain.
— Société Gorini.
Chambéry. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
— Société d'Histoire naturelle.
Dijon. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
Gap. Société d'études des Hautes-Alpes.
Grenoble. Académie delphinale.
— Université de Grenoble.
— Société Scientifique du Dauphiné.
— Société des Touristes du Dauphiné.
Lyon. Académie des sciences et belles-lettres.
— Université de Lyon.
Macon. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
Montpellier. Académie des sciences et lettres.
Moutiers. Académie de la Val-d'Isère.
Nice. Société des lettres des Alpes Maritimes.

PARIS. Bibliothèque de l'Université, à la Sorbonne.
— Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
— Comité des Travaux Historiques et Scientifiques.
— Société Nationale des Antiquaires de France.
— Ecole d'Anthropologie.
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. Société d'Histoire et d'Archéologie.
THONON. Académie Chablaisienne.
VALENCE. Société d'Archéologie de la Drôme.

ETRANGER

Etats-Unis.

WASHINGTON. Smithsonian Institution.

Italie.

MILAN. Società Italiana di Scienze Naturali.
PADOUE. Accademia Scientifica Veneto-Trentino-Istriana.
TURIN. Regia Deputazione di Storia Patria.
— Società Piemontese di Archeologia e Belle Arti.
— Società Storica Subalpina.
— Associazone fra oriundi savoiardi e nizzardi italiani (Fert).
VÉRONE. Museo Civico.

Suisse.

FRIBOURG. Société d'Histoire du canton de Fribourg.
GENÈVE. Institut National Genevois.
— Société d'Histoire et d'Archéologie.
— Société Suisse de Numismatique.
— Société de Géographie.
— Musée d'Art et d'Histoire.
LAUSANNE. Société Vaudoise des Sciences Naturelles.
— Société d'Histoire de la Suisse Romande.
NEUCHATEL. Société des Sciences Naturelles.
ZURICH. Antiquarische Gesellschaft in Zurich.
— Schweizerische Land Museum in Zurich.

LISTE DES PUBLICATIONS DE SOCIETES SAVANTES OU ETABLISSEMENTS PUBLICS REÇUES SANS ECHANGE PAR L'ACADEMIE FLORIMONTANE ET DES REVUES INDEPENDANTES DONT L'ECHANGE AVEC LA « REVUE SAVOISIENNE » EST ASSURE (1)

(France et Etranger)

LYON. *Revue Alpine.*
PARIS. Comptes-rendus hebdomadaires des séances de l'Académie d'Agriculture de France.
— Bulletin du Comité de l'Afrique Française.
— *La Grande Revue.*
— *Le Mercure de France.*
— *Polybiblion.*
— *Pro Alesia* (revue des fouilles d'Alise).
VIENNE. La Rhodania.
PETIT-LANCY (Suisse). Cahiers volaisans de Folklore.
NEUCHATEL (Suisse). Glossaire des Patois de la Suisse Romande.

JOURNAUX

ANNECY. Industriel Savoisien.

(1) Les revues indépendantes sont désignées par l'italique.

ACADEMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Séance du 19 Janvier 1938 (1)

Assemblée générale des Membres effectifs

Présidence de M. F.-M. Ritz, Président

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu par le Secrétaire. Le Président le fait approuver et remercie ce dernier.

Après avoir excusé plusieurs de nos confrères empêchés, le Président déplore la mort récente de M. Francis Roupioz, membre de l'Académie depuis 1927. A sa famille, il exprime de bien sympathiques condoléances. Il adresse aussi l'expression de pareils sentiments à nos éminents confrères, M. Henry Bordeaux et le général Bordeaux pour la perte de leur frère Albert, ancien membre de notre Compagnie, ingénieur des mines, président de la conférence de Saint-Vincent-de-Paul, à Thonon, ainsi qu'à M. Frédéric Lacuffer, qui vient d'avoir la douleur de perdre sa mère.

M. Ritz, avant de passer aux formalités administratives de l'assemblée, tient à exprimer sa satisfaction de voir nos séances suivies par un nombre toujours croissant de confrères. Il pense pouvoir en déduire que l'on est satisfait des causeries données ; aussi remercie-t-il cordialement les conférenciers, redemandant à tous un effort de collaboration active afin de rendre les séances toujours plus intéressantes et variées. Il annonce plusieurs conférences en préparation et forme des vœux pour une vitalité sans cesse grandissante de notre Académie.

Le Président donne lecture d'une lettre de notre confrère, M. Flamary, que son âge et ses infirmités obligent de renoncer à ses fonctions actives de vice-président. Contraint de s'incliner devant cette décision, il propose à

(1) Etaient présents : MM. André, Buttin, A. Callies, Charvin, Coutin, Fontaine, Fromaget, Gardet, Gayet, L. Laydernier, Marteaux, Martin, Monnet, d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, Ribatto, Richard, Ritz, Roze, J. Serand, Tissot-Dupont.
Excusés : MM. Blanchard, général Cartier, Clair, Graber, Mugnier, Robert et F. Serand.

l'assemblée de le nommer vice-président d'honneur, en témoignage d'affectueuse sympathie et de reconnaissance pour l'œuvre accomplie à la société. Par acclamation, M. Flamary est donc nommé vice-président d'honneur de l'Académie Florimontane.

Suivant l'ordre du jour, il est procédé aux élections ci-après :

MM. Georges Martin, Louis Pfister et Joseph Serand, membres sortants du Comité, sont réélus et M. Léon André est aussi nommé membre du Comité, en remplacement de M. Flamary.

MM. Pierre Callies, Frédéric Laeuffer et Charles Vuachet, membres associés, sont choisis comme membres effectifs.

M. Pierre Colombel, directeur régional honoraire des P. T. T. ; le docteur J. Lortet, médecin ; M. Emmanuel Ritz, professeur et compositeur de musique, et Mlle Mathilde Trombert, professeur au Lycée de jeunes filles, sont nommés membres associés.

M. Louis Brulez, ingénieur des arts et manufactures à Villemomble ; M. Eugène Chaillot, ingénieur-constructeur à Annecy-le-Vieux ; M. Marius Favre, expert-comptable à Annecy, et le Baron de Lortsch, en Pologne, sont nommés membres correspondants.

Le trésorier, M. Hubert Pfister, donne lecture du compte rendu financier de l'exercice 1937, ainsi que du projet de budget pour l'année en cours.

Situation financière de 1937

Recettes :

Fonds de réserve au 31 décembre 1936	460	35
Cotisations	4.530	»
Abonnements à la *Revue Savoisienne*	420	»
Subventions du Musée L. Marès et diverses....	6.600	»
Vente de publications	128	25
Intérêts divers	263	05
Prix du Concours des Beaux-Arts	600	»
	13.001	65

Dépenses :

Impression de la *Revue Savoisienne*	8.975	25
Subvention au Congrès des Sociétés Savantes..	100	»
Frais de bibliothèque, entretien, bureau	1.066	10
Correspondance, recouvrements, téléphone ...	785	»
Assurance de la Bibliothèque	100	75
Achat de livres	40	»
Subvention pour l'impression du dictionnaire des noms de lieux	1.000	»
Prix du Concours des Beaux-Arts	600	»
Excédent des recettes	334	55
	13.001	65

PROJET DE BUDGET POUR 1938

Recettes :

Fonds de réserve au 31 décembre 1937	334	55
Cotisations	4.500	»
Abonnements à la *Revue Savoisienne*	420	»
Subvention du Musée Léon Marès	6.500	»
Vente de publications	150	»
Intérêts divers	260	»
Prix du Concours de poésie	600	»
	12.764	55

Dépenses :

Impression de la *Revue Savoisienne*	9.000	»
Subvention au Congrès des Sociétés Savantes ..	100	»
Frais de bibliothèque, entretien, bureau	600	»
Correspondance, recouvrements	800	»
Assurance de la bibliothèque	100	»
Achat de livres	200	»
Subvention pour l'impression du dictionnaire des noms de lieux	1.000	»
Prix du Concours de poésie	600	»
Excédent des recettes	364	55
	12.764	55

Mis aux voix, ces comptes et projet de budget sont adoptés et le Président remercie le Trésorier de son bienveillant concours et de son travail pour les bonnes finances de l'Académie.

M. Joseph Serand, administrateur du domaine de Montrottier, présente son rapport annuel sur la gestion du domaine en 1937, suivi du procès-verbal des vérificateurs aux comptes. Ce rapport, mis aux voix, est adopté ainsi que le projet de budget pour 1938, également lu par M. Serand. Ce dernier donne ensuite quelques détails sur la situation du domaine, rappelle les travaux réalisés au cours de l'année et les principales visites reçues. Puis jetant un regard en arrière sur les vingt ans de gestion, il montre par des chiffres le beau rendement du Musée Léon Marès, ouvert par la Florimontane, lequel a permis, d'une part, d'effectuer au château de grandes améliorations utiles et, d'autre part, d'aider largement à la publication de la *Revue Savoisienne*. M. Serand termine par de sages avis pour l'avenir.

Le Président exprime une fois de plus à M. Joseph Serand et à son frère la gratitude de l'Académie pour la manière heureuse dont ils gèrent le domaine de Montrottier qui fut particulièrement admiré par tous nos hôtes, à la séance de mai, pour sa belle ordonnance et sa belle tenue. M. Ritz souligne encore que c'est grâce à leur gestion prudente et complètement désintéressée qui ne va pas sans de fréquentes difficultés, que notre *Revue Savoisienne* a pu continuer à vivre et que nous avons pu décider la publication de mémoires.

Il prie M. Serand de transmettre à nos excellents régisseurs, M. et Mme Jacquet, les félicitations de l'Académie pour les soins qu'ils mettent à l'entretien du château et du musée.

Le Président remercie aussi les vérificateurs aux comptes, MM. Léon Laydernier et C. Gayet, et les fait confirmer dans leurs fonctions par l'Assemblée.

M. Roze donne lecture du rapport qu'il a rédigé au nom du jury du concours de poésie de la fondation Andrevetan. Sur ses conclusions, l'Assemblée accorde une men-

tion honorable au R. Père Merméty, professeur au Collège de Florimont (Petit-Lancy).

M. le chanoine Coutin lit aussi son rapport sur le concours d'histoire de la même fondation. L'Assemblée ratifiant les conclusions du jury décerne le premier prix au R. Père Léon Buffet, professeur au collège de Ville-la-Grand, pour son histoire de Mgr Paget, évêque de Genève.

Le Président annonce que le 65e concours de la fondation Andrevetan, réservé cette année à la poésie exclusivement, comportera 600 francs de prix. Le programme en sera publié prochainement.

Après la séance, le Comité réuni a confirmé tous les membres du bureau dans leurs fonctions et a nommé M. Georges Martin, vice-président, en remplacement de M. Flamary, démissionnaire.

Séance du 2 Février 1938 (1)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ, PRÉSIDENT

Le Président souhaite la bienvenue à deux nouveaux membres : MM. Marius Favre et le Dr Lortet, désirant qu'ils trouvent de l'intérêt à nos séances et y contribuent par une collaboration personnelle et active.

Il tient à ce que soit gardé ici même le souvenir de M. Emile Montmayeur, retraité du P.-L.-M., tout récemment décédé, qui depuis plusieurs années assurait le service de notre bibliothèque avec un soin qui nous était particulièrement précieux.

Le Président communique un mot adressé par M. André Jacques, conservateur des monuments historiques, à notre confrère, M. Alexandre Charvin, l'informant que l'inscription gallo-romaine de Gevrier (ferme des Romains) qu'il lui avait signalée, vient d'être classée. M. Ritz en

(1) Etaient présents : Mlle Maret, MM. André, A. Callies, Charvin, Clair, Cochat, Coutin, Cuvet, M. Favre, J. Fournier, Fromaget, Gayet, Graber, Hérisson, Lacroix, L. Laydernier, Lortet, Marteaux, G. Martin, Monnet, d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, Ribabtto, F.-M. Ritz, F. Serand, J. Serand, Tissot-Dupont et Vuachet.
Excusés : Mme Biennier, MM. Devant, Mugnier et Roze.

profite pour demander à tous les Florimontans qui connaîtraient des monuments peu connus, dont la conservation s'impose, de les indiquer à M. André Jacques.

Il donne connaissance d'une lettre de M. V. Sylvestre, ingénieur à Grenoble, membre associé, au sujet du prochain centenaire de la Société scientifique du Dauphiné et annonçant l'envoi d'un article sur les deux grands pionniers de l' « hydroélectricité », Aristide Bergès, le père de la « Houille blanche », et Marcel Deprez, le génial inventeur des transports d'énergie par le courant continu à haute tension. Cet article serait dédié à la mémoire de notre ancien Président, M. Louis Aussedat. Des remerciements sont exprimés d'avance à notre confrère, M. Sylvestre.

M. Ritz transmet aussi les remerciements du R. P. Léon Buffet, auquel l'assemblée générale a décerné le premier prix du concours d'histoire, et il lit une lettre de M. le Curé de Saint-Germain-sur-Talloires soumettant à l'approbation de la Florimontane son projet de rappeler publiquement par une plaque commémorative, la prédilection de saint François de Sales pour l'ermitage de Saint-Germain et demandant une petite subvention à cet effet. La Société approuve ce projet qui fait suite à l'article de M. Louis Pfister « Sur les traces de saint François » et décide d'accorder l'aide demandée.

M. Georges Martin fait une causerie sur la « vie anecdotique de saint François de Sales », relatant un grand nombre d'anecdotes puisées dans le livre remarquable et fortement documenté de M. Henry Coüannier, intitulé *Saint François de Sales et ses amitiés*, anecdotes vivantes et souvent familières, qui nous font entrer plus avant dans la connaissance d'un homme, et dont l'ordre chronologique a l'avantage, ajoute-t-il, de nous faire comprendre l'évolution du Saint et son effort continuel vers la perfection. Sans vouloir présenter un portrait de « l'Evêque de Genève », M. Martin choisit des faits se rapportant aux différentes époques de sa vie et faisant ressortir plus particulièrement son humilité, sa mansuétude, mais aussi sa fermeté qui savait se faire sévère quand il le jugeait nécessaire.

Après avoir évoqué la révélation de la mort de sainte Jeanne de Chantal qu'avait eue saint Vincent de Paul qui en a laissé un récit curieux, notre confrère termine en rappelant que ce dernier « n'hésitait pas à canoniser d'avance Jeanne de Chantal et saint François de Sales, car ils possédaient tous les trois le même idéal de sainteté, celui qui... sait unir à l'amour de Dieu l'amour pour la pauvre Humanité ».

Le Président se fait l'interprète de l'assistance pour remercier chaleureusement M. Martin et lui témoigner le vif intérêt que chacun a trouvé dans sa belle causerie, chaudement applaudie, qui fera mieux connaître encore aux Florimontans l'esprit de leur illustre fondateur.

M. Louis Pfister présente le tome IX (5e série) des Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, tout nouvellement paru. Il signale dans ce très intéressant volume : 1° un éloge funèbre de notre regretté président Louis Aussedat ; 2° le discours de réception de M. le chanoine Gros, président de la Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne, sur la Toponymie et l'Histoire, dans lequel est fait l'éloge des travaux de notre Président honoraire, M. Charles Marteaux, qui appliqua les lois générales de la Toponymie à l'étude des noms de lieux de la Savoie. M. le chanoine Gros souhaite que M. Marteaux réunisse en un ou plusieurs volumes ces articles épars. « Nous aurions ainsi, dit-il, un dictionnaire de la Toponymie de la Haute-Savoie fait de main de maître » ; 3° un article de notre confrère, M. G. Letonnelier, archiviste de l'Isère, intitulé : *Un écrivain savoyard, latiniste et poète, Charles Auguste de Sales et son « Præcociorum Quasillus »* ; il s'agit d'un petit recueil de vers latins, fort rare, que le neveu de saint François composa dans sa jeunesse sur des sujets qui lui furent proposés, la plupart par son maître, au Collège chappuisien, Amblard Comte, de Montmin, personnage très savant. M. Letonnelier fait l'analyse de ces poèmes qui nous révèlent Charles Auguste comme « une belle âme sensitive qui aimait les champs et les fleurs », qui chanta la campagne de Savoie, dédia une pièce aux Annéciens et qui fut peut-être « le premier

poète à saluer le lac d'Annecy aux eaux bleues... le lac d'azur ».

Le Bibliothécaire dépose aussi les ouvrages reçus : Auguste Bouvier, *Une Terrienne* ; Gabriel Pérouse, *Le Vieux Chambéry*, 2e édition, illustrée par M. André Jacques, offert par l'éditeur, M. Dardel ; *Etude sur le chanvre*, par le docteur Charvin, de Rumilly ; *Règlement* pour l'embellissement de la ville d'Annecy en 1837, et *Le Lac de Genève*, imitation libre de l'allemand, Genève 1820, ces deux brochures offertes par M. Alexandre Charvin. Remerciements aux aimables donateurs.

M. Joseph Serand fait part des dons reçus récemment en faveur du musée Léon Marès, savoir : du lieutenant-colonel Naef, président de la Société militaire de Genève, une lithographie encadrée, d'après H. Fischer, représentant le général Dufour accompagné de tous ses divisionnaires et de quelques-uns de ses brigadiers ; et de M. le docteur Bouchet, de Cruseilles, une giberne avec sa bandouillère, d'un médecin militaire du premier Empire ; un baudrier avec son briquet, de la fin du XVIIIe siècle, de garde-bois, du chevalier de la Vulpilières.

M. Serand annonce que notre confrère, M. le baron Adolphe de Lortsch, vient de publier une notice sur l'ancienne Académie Florimontane de 1606, dans la revue polonaise « Kultura ».

Séance du 2 Mars 1938 (1)

Présidence de M. F.-M. Ritz, Président

Le Président a le plaisir d'adresser les vives et cordiales félicitations de l'Académie à Mlle Jeanne Mugnier, qui vient d'être nommée officier de l'Instruction publique.

Mais, par contre, il a à déplorer le décès survenu le 2 février, de notre membre d'honneur, M. Alexandre Moret,

(1) Etaient présents : Mme Biennier, Mlle Maret, MM. André, A. Callies, P. Callies, Clair, Cochat, Coutin, Cuvet, Fontaine, J. Fournier, Gojon, Hérisson, Lacroix, Lortet, Marteaux, Martin, d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, Ribatto, F.-M. Ritz, F. Serand, J. Serand, Tissot-Dupont et Vuachet.
Excusé : M. Onde.

membre de l'Institut, professeur d'Egyptologie au Collège de France. Né à Aix-les-Bains, en 1868, l'éminent défunt était le représentant le plus autorisé de l'Egyptologie française en même temps que son animateur de tout premier ordre.

Le Président enregistre avec peine le décès récent de Mme Chassy, d'Ugine, membre correspondant depuis 1930 et qui s'intéressait beaucoup à nos travaux. Aux deux familles en deuil, il envoie les condoléances attristées de la Florimontane.

Il donne lecture d'une lettre du Président du Conseil général demandant à notre compagnie de se faire représenter à la Commission chargée d'établir la liste des noms de lieux savoyards sujets à être modifiés sur la nouvelle carte du service géographique de l'Armée. L'Académie est invitée à indiquer les noms qui, à sa connaissance, seraient à rectifier. Le Comité prie M. Marteaux de bien vouloir s'occuper de cette question.

A ce sujet, M. J. Hérisson communique plusieurs lettres dont l'une du colonel commandant le service géographique de l'Armée, adressée à M. le chanoine Pochat-Baron et donnant d'utiles indications pour arriver à établir une nomenclature toponymique exacte ; et une autre de M. Albert Dauzat, le savant auteur de la géographie linguistique, professeur à l'Ecole pratique des Hautes Etudes, qui félicite les Savoyards d'entreprendre cette réforme qu'il demande depuis longtemps et pour laquelle il fait confiance aux travaux de M. Marteaux.

M. G. Martin fait l'analyse de la petite comédie en un acte et en vers « La Terrienne », de M. Auguste Bouvier, sujet des plus louables ayant trait à l'amour de la terre de Savoie. (Voir article séparé.)

Il nous retrace aussi l'anecdote curieuse, relative à saint François de Sales et aux Ursulines de Loudun, décrite dans un article historique du Duc de la Force, de l'Académie Française. Ces religieuses étant prises de convulsions nerveuses qu'on attribuait à la possession des mauvais esprits et qui persistaient malgré tous les exorcismes, l'Intendant de la province sollicita de Richelieu la permission de faire

conduire la Supérieure du Couvent au tombeau du Bienheureux Monsieur de Sales, les Pères exorcistes étant certains qu'elle y serait délivrée. Cette requête prouve combien saint François, même avant sa canonisation, c'était en 1631, était vénéré par toute la France, comme le prouve également, ainsi que le rappelle M. Martin, la guérison du roi Louis XIII, en 1629, à Lyon, par l'application de la châsse renfermant le cœur du futur saint.

M. François Cochat nous donne la primeur d'un travail qu'il vient de rédiger sur « l'historique du Reblochon », ce fromage essentiellement savoyard, fabriqué dans les préalpes du massif des Aravis et des Grandes Bornes, qui s'en va depuis des siècles sur les tables des rois et des plus fins gourmets.

M. Cochat évoque les vers de Pelletier du Mans, en 1572, sur la Savoie, où il est parlé de la fabrication de « fourmages mollets » ; il cite différents auteurs du XIXe siècle et du début du XXe qui ont traité du reblochon et signale plusieurs contrats anciens, dont l'un de 1699, dans lesquels des redevances en reblochons faisaient partie des conditions d'ascensement des montagnes.

Mais ce fromage, pendant longtemps, ne fut fait qu'avec le lait fourni par une seconde « traite » de la vache, appelée « reblecha » et à laquelle M. Cochat croit devoir attribuer une fraude pour origine. C'est ce lait ainsi tiré, peu abondant mais riche en crème, qui aurait été employé seul à la confection des reblochons. Aussi, jusqu'au milieu du siècle dernier, le commerce en était-il peu important. Depuis lors, fabriqués avec tout le lait disponible, ces fromages, tout en perdant un peu de leur qualité première, ont fait la fortune de nos villages montagnards.

Le Président félicite et remercie vivement M. Cochat qui, par cette conférence, a vivement intéressé l'assistance et lui a appris beaucoup de choses sur une industrie familiale foncièrement savoyarde.

Faut-il ajouter que la question du reblochon avait été l'objet de la thèse de notre confrère, M. Jacques Fournier, ingénieur agronome ?

M. F.-M. Ritz donne lecture d'une étude adressée par

M. Maurice Besson, notre confrère, sur « la Contre-Révolution dans le Haut-Faucigny » en 1792. (*Voir article séparé au présent fascicule*).

Le Président fait connaître la lettre qui va être envoyée à toutes les Sociétés savantes de Savoie pour les inviter à participer au Congrès qui se tiendra à Annecy, les 20 et 21 juillet. Le Comité organisateur leur propose comme sujet d'étude à faire en commun la présentation de documents, dessins, photographies et notices, concernant des monuments ou souvenirs savoyards présentant un réel caractère historique, artistique ou pittoresque, peu connus du public et susceptibles de disparaître à plus ou moins brève échéance.

M. Ritz fait appel à la collaboration, dans ce but, de tous les Florimontans.

Le secrétaire-bibliothécaire présente les derniers ouvrages reçus : Comte de Mouxy de Loche, « L'occupation espagnole de la Savoie 1742-1749 » ; Eugène Pittard « Recherches anthropologiques sur le crâne savoyard ». Remerciements aux donateurs.

Le Secrétaire,

Louis PEISTER.

BIBLIOGRAPHIE

Auguste BOUVIER. — **Une Terrienne,** comédie en un acte, en vers. Paris, 1937.

M. Auguste Bouvier fait paraître une petite comédie en un acte et en vers, « Une Terrienne ». Le sujet en est des plus louables ; il s'agit de l'amour de la terre, et même de la terre de Savoie.

Un jeune homme, Jean, revient de Paris ses études faites, et retrouve en Tarentaise Marie, sa sœur de lait, fille d'un fermier de son père. L'idylle suit son cours naturel, et Jean lâche Paris pour épouser Marie et cultiver ses terres. Ce n'est pas compliqué, mais les moyens le sont un peu trop. Jean trouve dans une traduction de Virgile, en vers, l'aveu de l'amour de Marie (et il s'agit là de la deuxième églogue, ce qui prouve au moins l'ingénuité de la jeune fille). Jean lui déclare le sien en lui faisant lire un autre passage du même Virgile, mais non de la même églogue. Les vers sont bien rythmés, les rimes soignées, mais le langage de Jean est terriblement affecté. La « chalézanne » ne comprendra pas toujours ce que lui dit le jeune étudiant, mais elle comprend son amour, ce qui est l'essentiel.

G. M.

RAPPORT
sur le
CONCOURS DE POÉSIE DE 1937
de la Fondation Andrevetan

Nous avions depuis quelques années des concours excellents qui révélèrent de remarquables talents. De vrais poètes nous envoyèrent des œuvres où la hauteur de la pensée et la force de l'émotion se manifestèrent dans des vers souvent fort beaux.

Cette année les concurrents se sont fait rares et les deux envois que nous avons reçus, s'ils marquent d'excellentes intentions, ne peuvent pas être considérés comme des œuvres de grande valeur.

Il y a, dans le *Noël de Saint Jérôme*, une érudition intéressante, présentée de façon agréable dans des vers dont quelques-uns sont bons, mais dont beaucoup d'autres manquent d'harmonie et de souplesse. Quelques descriptions très vivantes sont suivies de longueurs. Le poème est tout à fait inégal.

Le Rêve d'Ostie, sonnet, est bien meilleur. On y trouve un sentiment poétique certain.

Le second envoi *Appel* ne manque pas d'imagination. Il y a même dans les idées évoquées une certaine grandeur dont on aurait pu tirer une belle œuvre. Mais l'auteur devra étudier sérieusement la prosodie. Ses vers sont d'une fantaisie déconcertante. Ils varient de dix à quinze syllabes. Un jour, avec beaucoup d'application, un jeune homme faisait des vers. Sa sœur s'approcha : « Mais fit-elle, ce vers est beaucoup trop long... » — « Comment ! trop long, répondit le jeune homme, mais il n'est pas encore fini... »

L'auteur de *Appel* devra méditer cette anecdote. Il faut savoir finir les vers à temps.

Le Comité n'a pas cru devoir attribuer de prix. Mais une mention honorable a été accordée au *Noël de Saint-Jérôme* dont l'auteur mérite un encouragement.

Etienne Roze.

RAPPORT
sur le
CONCOURS D'HISTOIRE 1937
de la Fondation Andrevetan

L'Histoire de Mgr Paget (1720-1810)
par le P. Léon BUFFET, Missionnaire de Saint François de Sales

---

Depuis près de vingt ans, le P. Buffet, originaire d'Ugine, consacre ses talents à écrire des biographies et des monographies savoyardes du plus haut intérêt. Son premier ouvrage retrace la vie du fondateur de sa famille religieuse, le P. Mermier, natif de Chaumont (1790-1862) ; le deuxième consacré au P. Tissot, d'Annecy (1840-1894), une des plus belles figures de sa Congrégation, valut à son auteur l'honneur d'être lauréat de l'Académie Française. Ces deux ouvrages ont été édités à Paris ; trois autres sont venus depuis enrichir les « Mémoires de l'Académie Salésienne ». En 1930, c'est la monographie d'Ugine (145 pages gd in-8°) et l'année suivante, celle du Collège d'Evian (148 pages, même format). En 1935, le P. Buffet revient à la biographie et nous donne l'Histoire de Mgr Paget, un enfant de Saint-Julien-en-Genevois, né en 1727 d'une famille bourgeoise, anoblie en 1747. Son père fut successivement notaire, avocat fiscal et juge mage des bailliages de Ternier et Gaillard.

L'auteur étudie les progrès de l'enfant aux Petites Ecoles de sa ville natale, au collège de Thonon, les succès du jeune homme aux Universités de Turin et enfin le *curriculum*

vitæ de l'ecclésiastique, vicaire à Seyssel en 1751 ; membre du Chapitre de la Superga, puis président de cette institution où il passa 17 ans de la vie, chargé du soin des âmes de la famille royale de Savoie ; réformateur et visiteur général des Collèges de Savoie en 1768, il réside à Chambéry de 1768 à 1769 ; prévôt du Chapitre de Genève résidant à Annecy (1770-1780) ; vicaire général de Mgr Biord (1780 à 1785), il prend la succession de ce dernier en 1787 jusqu'aux jours tourmentés de la Révolution. Mgr Paget se retire d'abord à Saint-Maurice-en-Valais, puis à Turin où il reçoit 632 prêtres émigrés, ensuite en Vénétie d'où il continue à rester en relation constante avec son clergé dispersé. En 1802, il rentre à Saint-Julien et y meurt le 23 avril 1810.

Le P. Buffet, depuis près de 40 ans, a été successivement professeur de Lettres et d'Histoire ; il est bien préparé pour traiter de main de maître un sujet comme celui qu'il présente aujourd'hui. Comme il nous le dit dans l'avant-propos de son ouvrage, il s'est surtout appliqué à étudier cette période si intéressante de la Révolution en Savoie, mais en fonction d'un homme, Mgr Paget, un Savoyard qui a su, dans toutes les circonstances de sa vie, donner l'exemple des grandes qualités de notre race. A ce titre, il a travaillé à la gloire de la Savoie.

Aussi le jury à l'unanimité propose-t-il de décerner le premier prix d'histoire au R. Père Buffet pour « l'Histoire de Mgr Paget ».

F.-J. Coutin.

La Contre Révolution dans le Haut-Faucigny

Au moment où, en France, la Révolution éclatait, les vallées proches du Mont-Blanc, celles de Chamonix, de Sallanches et de Montjoie, vivaient et prospéraient dans le calme. Les exploits de Balmat, le triomphe de M. de Saussure, l'arrivée de plus en plus nombreuse de touristes aux « pieds des glacières » défrayaient seuls la chronique locale. Cependant les esprits n'étaient pas dans le Haut Faucigny sans participer aux agitations des pays d'en bas. Des lettres envoyées par les nombreux compatriotes résidant à Paris, à Lyon ou dans d'autres villes du Royaume avaient mis au courant ceux qui étaient restés au pays.

Des incidents, d'ailleurs, avaient eu lieu dans le Chablais, à Thonon, dans le Faucigny, à Cluses ; le Club des Allobroges agissait et faisait agir. A Chambéry, Victor-Amédée III essayait en vain d'enrayer les mouvements populaires et l'action des « troublions ». Mais, dans toute la Savoie, la révolte grondait, les esprits s'échauffaient à la lecture des gazettes passées en fraude ; la Nuit du Quatre Août souleva l'enthousiasme des paysans savoyards et du Tiers-Etat savoisien. Les uns et les autres réclamaient une semblable abolition des privilèges. Or (ceci éclaire peut-être la suite des évènements révolutionnaires dans le Haut-Faucigny), les communes des vallées de Chamonix, de Montjoie et de Mégève ne se passionnèrent pas pour l'égalité des droits puisqu'elles avaient racheté, depuis plusieurs années déjà, les droits seigneuriaux. Il n'en était pas de même dans les plaines où le manque d'esprit d'union n'avait pas permis de semblables rachats. Cependant, les hautes vallées ne se trouvèrent pas à l'abri de la tourmente.

En avril 1792, les Gouvernements sarde et français se déclaraient la guerre. On connaît la prestigieuse entrée en Savoie des troupes du Général de Montesquiou passant sous des ares de triomphe et acclamés partout. On se rappelle la fameuse proclamation de l'Assemblée nationale aux Allobroges : « Nous exhortons les Savoisiens libres aujourd'hui sous l'égide des armées françaises à se réunir paisiblement et sans armes dans chaque commune à l'effet de nommer un député chargé d'exprimer leurs vœux dans une assemblée générale pour l'organisation d'un gouvernement. »

Cette nouvelle courut fort vite de Cluses au Col de Balme, de Saint-Gervais au Col du Bonhomme. On peut en juger puisque la proclamation de la Convention est du 6 octobre 1792 et que l'Assemblée était constituée le 21 octobre. Les représentants du Val Montjoie furent J. Raddaz, J.-M. Bouvard, notaire, J.-B. Mollard ; ceux de Chamonix : J.-Ch. Couttet, J.-Nic. Coutterand, G. Charlet; de Combloux : Joseph Perrère, A. Veillard ; de Mégève : Nillon.

On sait que l' « Assemblée générale des Allobroges » votait la déchéance de la Maison de Savoie, l'abolition des droits féodaux et émettait le vœu « d'être réunie à la République française, non par une simple alliance, mais par un accord indissoluble et formant partie intégrante de l'Empire français. »

Le 21 novembre 1792, la Convention, debout, les tribunes entonnant la Marseillaise, avait acclamé la réunion de l'Allobrogie à la France une et indivisible.

La Convention constitua la Haute-Savoie en un département qui reçut le nom de « Département du Mont-Blanc », divisé en sept districts. Celui de Cluses était formé de toutes les régions entourant la grande sommité ; il comprenait les cantons de Bonneville et ses 1.696 habitants, Viuz-en-Sallaz avec ses 5.853 habitants, Sallanches avec 8.268 habitants, Mégève, 3.110 habitants, Saint-Gervais avec 5.552, Chamonix avec 3.337 habitants.

Au fur et à mesure que l'armée du général de Montesquiou avait occupé la Savoie, les troupes sardes s'étaient

d'abord retirées sur le Piémont. Des centaines d'émigrés, venus de France, passaient par les cols de Balme pour atteindre Martigny et le Valais, ou encore par les cols du Bonhomme, pour descendre sur le val d'Aoste, par le Petit Saint-Bernard. Ces malheureux étaient comme talonnés par les avant-gardes républicaines. « Sallanches était la ville que nous avions, avant de sortir d'Orléans, dessein d'habiter. Les circonstances ne nous le permettaient plus. On croyait voir des Français partout. »

Les Faucignerands des hautes vallées étaient fort effrayés de l'arrivée des « patriotes ». L'innocence et la candeur étaient peintes sur le visage de ces braves gens et leur attachement pour le Duc de Savoie était si grand qu'en apprenant l'entrée des Français dans leur pays, ils venaient au devant de nous — tout effrayés — en s'écriant : « Hélas que va dire « noutre Re » quand il saura tout cela ? » (1).

Les rares patrouilles républicaines qui passèrent à travers les hautes vallées apprirent aux habitants que les troupes piémontaises avaient reculé de l'autre côté des Alpes sans vraiment combattre. Le départ des autorités royales, la transformation administrative et la création des Municipalités ne déterminèrent au début qu'une agitation relative où entrait une certaine curiosité de tant d'idées et d'organisations nouvelles. Les populations ne manifestaient qu'une hostilité sourde et restaient dans l'attente sans bien préciser leur attitude.

Mais ce qui mit le feu aux poudres ce fut la « levée de volontaires » décrétée par le Directoire du Département du Mont-Blanc en mars 1793. Cet appel entraina une vive agitation aussi bien dans les vallées avoisinant Thônes que dans celles de Megève, de Montjoie et de Chamonix. L'heure était d'ailleurs assez trouble : on savait dans les montagnes que les « coalisés » étaient décidés à frapper un grand coup sur la Savoie ; à Turin une armée autrichienne se concentrait pour appuyer une offensive sarde; d'étranges rumeurs circulaient sur les révoltes de Lyon, de Marseille et de Toulon ; on sentait l'armée des Alpes

(1) *Mon Emigration*, 1793.

mal en mains et indisciplinée et on ignorait la valeur de son nouveau chef, le général Kellermann, le vainqueur de Valmy.

L'approche de la levée ne faisant que surexciter les esprits, on vit, en février 1793, les gas de Saint-Nicolas-de-Véroce, auxquels s'étaient joints quelques chasseurs de chamois et cristalliers de Contamines et de Chamonix, monter au Mont Arbois sous la conduite de Joseph Mollard. Celui-ci avait décidé d'aller rejoindre un ancien soldat qui avait servi comme « garde suisse » à Versailles, Jean-Baptiste Sylvand, et qui avait formé l'audacieux projet d'aller enlever, avec quelques Mégevans, les citoyens du Directoire de Cluses. Celui-ci était composé d'un procureur-syndic, Prospert Cuanat, d'un président, Joseph-Marie Gontard, notaire et juge de paix à Saint-Gervais, de François Rey, de Bonneville, ex-régent de l'intendance, de Claude -Marie Duclos, officier municipal de Sallanches, et Coudurier, de Mégève, homme de loi.

On descendit sur Sallanches que l'on traversa au pas de course alors que les bourgeois fermaient leurs boutiques en hâte et on allait atteindre Cluses quand les Autorités, alertées, faisaient sonner la générale pour rassembler la Garde Nationale. Le coup était manqué. Les conjurés, faisant demi-tour, regagnaient leurs villages, mais, quelques jours après, Mollard et Sylvand étaient arrêtés avec quelques autres rebelles. Voici le procès-verbal de l'arrestation des « brigands » entourant Joseph Mollard :« Le 21e bataillon de l'Ariège, sous le commandement du commandant Serre et du Citoyen Bégou, capitaine de la 7e compagnie, est allé à Saint-Nicolas le 1er mars 1793, à deux heures du matin, à l'effet de saisir et de mettre en état d'arrestation les nommés Nicoud, père et fils, Joseph Lépine, Philibert et Joseph Mollard, muletiers. Les nommés Nicoud, Joseph Lépine et Philibert se sont trouvés absents de leur domicile ; perquisition faite chez eux, il n'est trouvé aucun papier ni arme quelconque hors une vieille lame de sabre chez les nommés Nicoud. D'après les indices donnés par les Municipaux et autres habitants, le capitaine Bégou a jugé nécessaire de faire transporter des patrouilles jus-

qu'au sommet du hameau de la Croix, même paroisse de Saint-Nicolas où les Nicoud, père et fils, devaient avoir passé la nuit précédente avec plusieurs autres brigands. A l'arrivée de la patrouille plusieurs individus inconnus trouvèrent moyen de s'échapper à travers bois. Un seul d'entre eux s'arrêta de sa propre volonté et chercha à s'échapper en se confondant avec un groupe d'habitants du dit hameau de la Croix. Sa démarche, son air effaré outre son costume étrange le rendaient suspect. Il fut aussitôt arrêté ; il déclara se nommer Pagès, venu de Paris et demeurer à un hameau voisin qu'il ne put indiquer. Il fut placé au centre d'une patrouille d'observation auprès d'un bois de sapins. Un coup de sifflet ayant retenti tout à coup de ce bois et venant probablement des brigands qui s'y étaient réfugiés, Pagès — à ce signal — étant fort et robuste, se glissa en arrière, renversa un volontaire et se précipita rapidement vers le bois de sapins. La patrouille le voyant s'échapper, fit feu et le blessa à deux endroits de la cuisse. Transporté hors du bois par les volontaires, les habitants dirent ne pas le connaître ; le citoyen Bégou le remit entre les mains de deux municipaux de Saint-Nicolas. » (Archives de la Haute-Savoie)

Sylvand et Mollard, traduits devant un rapide conseil de guerre, étaient fusillés et leurs biens vendus par ordre de justice.

Le commissaire de la Convention Simond, originaire de Samoëns, ex-prêtre à Annecy, mena rigoureusement la répression contre les autres « rebelles ».

L'agitation couvait donc, entretenue par des émissaires sardes qui parcouraient les villages et les hameaux. Très attachés à leurs prêtres, les montagnards craignaient que les Républicains ne chassassent définitivement toute foi religieuse. Ils lisaient, à la veillée, maintes brochures de propagande éditées à Turin par Mgr Paget, évêque d'Annecy et pour lors émigré. De nombreux curés du Haut Chablais et du Haut Faucigny refusaient le second serment civique exigé de la Convention ; ils avaient un noble exemple en la personne de l'abbé de Thiollay, arrêté pour ce fait à Chambéry et condamné à aller rejoindre à la

Guyane ses frères, les prêtres réfractaires, mais sauvé par son perruquier Mathieu. A Cluses, le clergé émigra, imité par les curés de Servoz, de Magland, ainsi que les chartreux du Reposoir. Certaines correspondances parties du pays informaient les compatriotes résidant à Paris de cet état d'esprit, comme en témoigne cet extrait du registre d'écrou daté du 10 mars 1793. « Sur ordre de l'Accusateur Public du Tribunal révolutionnaire de Paris, Claude-François Perret, de Mégève, est prévenu d'avoir tenu des propos contre-révolutionnaires et alarmants sur l'arrivée prochaine des Piémontais en France. — Ordre de le conduire à la maison d'arrêt de l'Egalité, rue Saint-Jacques, à Paris. »

La dépréciation des assignats était une cause de plus du mécontentement dans les vallées.

Au début de l'été 1793 tout indiquait qu'il était facile de déclencher un mouvement contre-révolutionnaire et la Cour de Turin tenait fort à appuyer l'attaque générale que les austro-sardes avaient résolu de tenter contre les Alpes françaises, de Nice au Léman, d'une insurrection populaire.

Un corps de troupe avait été rassemblé dans le val d'Aoste ; la plus grande partie devait « vider le Valais » en passant par le Grand Saint-Bernard, descendre par Martigny, monter la Forcla, atteindre Vallorcine, la vallée de Chamonix et Sallanches... Une seconde colonne devait, par le Col de la Seigne, le Bonhomme, les Contamines et Saint-Gervais rejoindre la première à Sallanches. Installé à Lausanne le représentant du Roi de Sardaigne, le marquis de Sales, obtint liberté de passage sur le Valais. « On négocia cette affaire avec L.L.E.E. de Berne et les Gouverneurs du Bas-Valais et on tomba d'accord de faire passer 250 soldats déguisés en muletiers, avec 300 mulets chargés d'armes et de munitions de guerre cachées dans des caisses qu'on aurait supposées remplies d'outils. »

On trouva à Turin un officier du Régiment du Chablais, le comte Guigue de Revel, qui avait eu des difficultés et qu'on avait expédié à Aoste comme chef de la Milice. Heureux de se mettre en valeur, celui-ci acceptait de conduire

les « faux muletiers », tous soldats des régiments de Maurienne et de Genevois, à Saint-Gervais, lieu où devaient rejoindre le Marquis de Sales, capitaine aux chevaux-légers, et le baron de Loche, major du Régiment de Savoie, qui devait commander le « Corps expéditionnaire du Faucigny », l'extrême aile droite de la vaste attaque des Austro-Sardes.

Nos « contrebandiers » passèrent le Saint-Bernard dès les premiers jours d'août 1793 et parvenaient rapidement au bourg de Saint-Maurice. Hélas, à l'angle d'une maison un mulet heurte sa caisse. « Dans l'instant la rue se trouva hérissée de baïonnettes et de fusils. Le peuple criait à la trahison et le Résident français auprès de cette ville, écumant de rage, demandait vengeance au nom de la Nation, courait au Tribunal et expédiait des estafettes ventre-à-terre dans les villes de la Suisse, de la France, de la Savoie pour avertir les Autorités constituées de ce qui venait de se passer. »

Que faire ? de Revel se débat, ne trouve plus le gouverneur valaisan disparu prudemment de la Ville, fait filer les 250 mulets de tête, s'abouche avec un subalterne de la Douane « posté pour les intérêts de la Cour de Turin » qui, sous prétexte d'arrêter le convoi, le mène hors ville. L'affaire est arrangée. Mais la nuit est venue. Sans hésiter, de Revel s'engage dans le col de la Tête Noire, chaque muletier tenant la queue du mulet qui le précède. On arrive au Trient. « Il y avait là trois chaumières ; dans la moins misérable, décorée du nom d'auberge, les officiers trouvèrent encore du vin, quelques livres de pain blanc et de biscuit du pays, c'est-à-dire du pain d'avoine cuit il y a six mois et tellement dur qu'il fallait le concasser à coups de marteau. » Le lendemain 13 on parvint à Vallorcine sans avoir pu enlever le poste républicain qui alerta celui de Chamonix. Le « convoi piémontais » se hâta de descendre dans le val, traversant Chamonix, les Houches; certains récits nous parlent d'un arrêt au Prieuré, mais il semble bien que Revel et ses muletiers se dépêchèrent de parvenir le soir même du 13 Août à Saint-Gervais où ils se savaient attendus par le baron de Loche, d'autres offi-

ciers, et centre de rassemblement des effectifs descendant du Bonhomme. On s'arrêta un peu à Servoz, assez mal accueilli dans ce village républicain. A Saint-Gervais, nos muletiers se changeaient en soldats sardes, des hommes dévoués comme l'architecte Amoudruz et le curé David, de Saint-Nicolas « revenu avec les fourgons des Alliés », commencèrent à constituer un corps de volontaires formé de Chamoniards, de gens du Val Montjoie, de Mégevans, d'habitants de Passy.

La violation de la Suisse par le passage du Valais ne paraissait guère possible au général Kellermann, qui écrivait au Comité de Salut public le 1 mars 1793 : « Si l'on peut compter sur la neutralité des Suisses et sur leur ferme opposition à boucher aux Piémontais le passage du Grand Saint-Bernard et du Simplon, il suffira de maintenir une exacte surveillance dans les vallées du Haut-Faucigny et du Haut-Chablais ». Sinon, il aurait fallu une solide couverture et Kellermann, confiant dans la neutralité helvétique, n'établit qu'une « surveillance légère » au-dessus de Chamonix et ce fut tout.

Notre ambassadeur auprès de la Confédération, Barthélémy, écrivait à ce sujet le 17 août à Desforges, ministre des Affaires extérieures : « Ne pouvant croire à la violation du Valais, ce transport d'armes, de munitions et de vivres par le territoire valaisan et venant du Piémont, si le fait se vérifiait, serait un évènement bien extraordinaire et nous prouverait qu'en bien peu de temps les intrigues des prêtres seraient parvenues à détruire les sages dispositions que le Gouvernement du Valais a tâché de manifester au milieu des circonstances difficiles où il se trouve.

« Au reste, il s'agit d'éclairer promptement l'évènement qui vient d'avoir lieu. Je l'annonce au Corps helvétique et particulièrement à Berne qui, par sa position, a des rapports plus intimes dans le Valais.

« Je dis que ce fait ne tendrait à rien moins qu'à compromettre hautement la neutralité de la république du Valais envers la France et celle de tout le Corps helvétique. »

La manœuvre du comte de Revel et l'arrivée à Saint-

Gervais du comte de Loche de Saint-Martin, suivie bientôt de celle du marquis de Sales, secondés par les chevaliers de Ruplay, le chevalier de Chanay, lieutenant au régiment de la Reine, le comte de Seyssel et plusieurs officiers des régiments du Genevois ou de Maurienne, provoquèrent, on le conçoit, un effet de surprise à Cluses, mais les autorités républicaines avaient été averties dès le 13 et Sallanches fut mise en état de défense. Pendant ce temps, à Saint-Gervais, se rassemblaient les « partisans », montagnards solides que l'on armait en hâte et que l'on commençait à encadrer.

Les Sardes et les montagnards allaient-ils sans délai attaquer Sallanches ? Ils tenaient Passy, Le Fayet ; Mégève était pour eux ; la vallée de Saint-Gervais constituait le centre de rassemblement et leur place d'armes où s'acheminaient les divers convois et les volontaires. Dès le 16, ils se portaient au Pont de Saint-Martin, mais trouvèrent retranchés de l'autre côté les gardes nationaux de Cluses et de Sallanches soutenus par quelques unités des deux bataillons de Rochellois formant la garde du Haut-Faucigny. Une compagnie de chasseurs de la Rochelle montait par Combloux pour tourner les Sardes et pénétrer si possible à Saint-Gervais ; le comte de Loche ordonna, pour conjurer ce mouvement, de rétrograder sur la vallée du Bonnant durant la nuit.

Un témoin de ces évènements, le marquis Benoît-Maurice de Sales, narre en ces termes la suite de ces premières opérations :

« Le 17, à 6 heures du matin, les patriotes s'acheminèrent pour nous venir saluer par trois colonnes devancées par cinq canons ; nous leur allâmes devant jusqu'au torrent de Bon Nant pour leur disputer le passage d'un pont au bout duquel la colonne du milieu commença à faire ronfler ses canons. La bataille dura jusqu'à 11 heures sans discontinuer. Nos pauvres laboureurs, qui n'avaient jamais entendu le canon, se croyaient morts à chaque coup, mais nos arquebusiers, qui se trouvaient embusqués et garantis par des arbres et des rochers, sans se déconcerter, leur envoyaient des prunes si bien-dirigées que, loin d'oser

passer le pont, ils y mirent le feu ; comme il était en bois, il fut détruit en un instant par les flammes. Pendant ce temps, la colonne de droite gagna la hauteur (du côté du Mont-Joly) qui ne se trouvait défendue que par des campagnards dont une partie, n'ayant jamais manié le fusil, abandonnèrent leur poste au premier coup, ce qui força notre colonne gauche de laisser retirer tranquillement leur colonne du milieu pour venir soutenir notre droite dont la fuite nous exposait à être pris par derrière. On vint les attendre sous le village de Saint-Gervais, où ils furent si bien reçus qu'après nous avoir régalé d'une grêle de balles, ils jugèrent à propos de gagner à toutes jambes les bois. Si nous n'eussions été inférieurs que de deux tiers, nous leur aurions donné la chasse et pris deux pièces de canon ; mais que faire avec une armée de 200 hommes, des recrues de trois mois, autant de laboureurs sachant à peine armer un fusil, contre 120 chasseurs de La Rochelle, 800 volontaires, 200 chasseurs de la Légion des Alpes et 300 gardes nationales de Carouge, de Bonneville, Cluses et Sallanches ? Se replier, sauver les 200 mulets et équipages fut le parti que dicta la prudence et nous nous repliâmes jusqu'aux Contamines. Nous n'avons perdu personne. »

Du côté républicain, la « bataille de Saint-Gervais » est ainsi notée par le capitaine Sarret, commandant des troupes de la République sur la frontière du Valais, dans son « Rapport » daté de Sallanches, le 18 août. Après avoir évalué à 3.000 hommes les effectifs des Piémontais, le capitaine déclare avoir livré un combat dont « tout l'avantage est du côté des Républicains ». « L'ennemi s'était emparé de hauteurs autour de Sallanches et menaçait cette ville. Il a été repoussé, chassé de sommité en sommité et nous l'avons forcé à repasser le Bonnant. Les soldats républicains se sont parfaitement bien comportés ; les compagnies Rochelloises ainsi que les détachements du 5e bataillon du Rhône et Loire ainsi que les gardes nationales de Carouge et autres lieux se sont distingués. L'ennemi a fait une perte considérabble tant en morts qu'en blessés et la nôtre se réduit à très peu de monde. Nous avons fait brûler le pont du Bonnant pour lui ôter la communication avec le Faucigny. »

On voit combien il est difficile d'établir la vérité historique. Par ailleurs, il semble que le plus clair de la bataille de Saint-Gervais ou du Bonnant — comme on voudra l'appeler — fut un recul des deux côtés : les Sardes remontant jusqu'au fond du Val Monjoie pour garder le contact avec l'armée du Duc de Montferrat, qui était entré en Tarentaise, et les Républicains se retirant sur la position fortifiée du Pont-Saint-Martin pour attendre les renforts qui leur étaient signalés.

On se reprit de part et d'autre ; dès le 20, Sardes et Montagnards étaient revenus à Saint-Gervais et étaient descendus dans la plaine de l'Arve. Des renforts leur étaient parvenus par le Bonhomme, 300 soldats. L'effectif, y compris les campagnards, était maintenant de 800 hommes, dit le Marquis de Sales, de 1.100 environ dit le comte Costa de Beauregard, qui porte le nombre des volontaires à près de 500 et note qu'il y avait parmi eux une « centaine de chasseurs de chamois, excellents tireurs ». Du côté républicain, des gardes nationaux d'Annecy avec quatre pièces de quatre, une trentaine de cavaliers, une compagnie de la Légion des Alpes, tous les éléments du 5e bataillon de Rhône et Loire arrivaient à la redoute, quelques unités en « chars » pour doubler les étapes. Pendant deux jours, on escarmoucha, par le flanc de Mégève. Des éléments sardes bousculent les avant-postes couvrant Sallanches, alors qu'une colonne venue des hauteurs de Passy, tourne la batterie républicaine du Pont-Saint-Martin. Les gardes nationaux, perdant la tête, se bousculent dans les rues de Sallanches. Groupés autour de leur commandant Rondeau, les chasseurs rochellois essaient de résister. Il faut sauver les pièces ; mais, tournés, ils sont obligés de reculer sur Sallanches. Sur les cinq canons, force est d'en laisser un aux mains de l'ennemi. Les fuyards se heurtent dans Sallanches aux renforts qui y parvenaient ; les officiers sont débordés ; seules, les troupes de ligne tiennent un peu, mais flottent aux ailes. On se bat durant trois heures dans les rues et devant le Pont-Saint-Martin. Les colonnes sardes, dirigées par les chevaliers de Maglione, de Loche, de Sales et le marquis de Thônes, manœuvrent pour encercler la ville. Les gardes nationales sont depuis longtemps à

Cluses et la « ligne » doit, à son tour, se hâter de passer l'étroit défilé. Mais l'ennemi tient l'hallali, Cluses est atteinte ; les républicains, pour essayer d'arrêter la marche des poursuivants, essaient d'incendier la ville.

« Forcés de nous replier devant l'ennemi, nous espérions, en abandonnant à regret le poste de Saint-Martin, occuper celui de la Balme, où nous pouvions le tenir en échec, mais nos efforts étaient vains. L'ingénieur en chef Sylvestre et l'adjudant-général Seignette furent renversés par les fuyards en essayant de les retenir. Le lieutenant-colonel en second du Rhône-et-Loire, David, en abattit un d'un coup de sabre. Le désordre était tel qu'on n'entendait plus la voix du commandant ».

Les Républicains, aux rangs confondus, dépassent la ville de Cluses. Le capitaine Sarret et ses officiers sont entraînés par le flot. « Les troupes sardes enlevèrent une flamme, une pièce de canon, 15 chevaux du train, un excellent mulet de selle, deux caissons, leur mirent hors de combat, entre blessés et morts, 210 hommes et firent 20 prisonniers ; avec un peu de cavalerie, on leur aurait enlevé tout le canon d'artillerie. » (Archives de Breil, Alpes-Maritimes : Notice sur le combat du Faucigny.)

Les « sans-culottes » ne s'arrêtèrent ni à Marignier ni même à Bonneville et ne se rallièrent qu'au-delà du Pont de Ménoge, et encore, le rapport même de Sarret l'indique, le moral était si bas qu'il fallut reculer plus loin ayant avec soi la caisse du district prise à Bonneville, jusqu'au Pont de Sierne. Les Sardes, de leur côté, épuisés par ces combats et ces marches, s'arrêtèrent à Marignier.

Bonneville devint, pour quelques jours, une sorte de « no man's land » entre les deux partis. Des patrouilles adverses y faisaient des coups de mains successifs au cours desquels l'arbre de la Liberté était abattu par les uns, relevé la nuit suivante par les autres.

Du côté français, l'affaire était grave. On voyait Annecy menacé ; de graves troubles du reste s'étaient produits dans cette dernière ville sous la direction d'un ancien colonel du Régiment du Genevois, le chevalier de la Fléchère. Kellermann, d'autre part, était informé à Lyon des victoi-

res sardes en Tarentaise et en Maurienne ; partout « notre couverture » avait cédé.

Il fallait à tout prix colmater d'abord l'ennemi puis opérer un vigoureux redressement. Maintenu devant Lyon, en pleine contre-révolution, le général Kellermann, décidé à se rendre lui-même dès qu'il le pourrait dans le département du Mont-Blanc, activa les envois de troupes sur le pont de Sierne comme ailleurs pour tenir l'ennemi dont « sa droite était dans la vallée de Sallanches, son centre à Beaufort et Aigueblanche et sa gauche en Maurienne. » Sur le Faucigny, Kellermann dirige en hâte les gardes nationaux d'Annecy, de Carouge, de Gex ; il prélève sur ses troupes le sixième bataillon de la Gironde. La Convention, alarmée, avait envoyé en mission les représentants Simond et Dumas. Avec eux, le général se rend, les tout premiers jours d'août, à Chambéry. Le conventionnel Simond décidait de se rendre à la « colonne du Faucigny » qui était, peu à peu, constituée d'éléments solides dont, outre les bataillons du Rhône-et-Loire et de La Rochelle, le deuxième d'Ariège, le quatrième des Basses-Alpes et quelques hussards, soit 3.000 hommes. Tous furent placés sous le commandement d'un général trop célèbre par son incapacité, Santerre. De Chambéry, Kellermann rend compte ainsi, le 1 septembre, au Comité de Salut public, de son « dispositif » : « J'envoie le Citoyen Santerre, chef de brigade au 35e Régiment, que les Réprésentants du Peuple Dubois-Crancé et Gauthier ont nommé général de brigade, prendre le commandement de toutes les troupes rassemblées dans le Faucigny, à Bonneville, avec ordre d'attaquer vigoureusement les rebelles et les troupes piémontaises réunies à Cluses et après les avoir chassées de Cluses et Sallanches, de regagner la vallée et de marcher vivement par Annecy sur la vallée de Beaufort en Tarentaise. Cette expédition faite, on attaquera l'ennemi de concert avec la division de l'Hôpital (Albertville) et on le chassera plus promptement qu'il n'est venu.

« Je prépare les dispositions pour l'attaque et je la ferai commencer aussitôt que j'aurai le peu de troupes que je fais venir. »

De l'autre côté de la barricade, c'est-à-dire derrière le pont de Marignier, l'activité n'était pas moindre. Deux cents hommes formaient l'avant-garde sarde ; Cluses devint le quartier général du Comte de Loches et du Marquis de Sales ; les Sardes lançaient une proclamation et décrétaient une levée en masse ; de tous les villages proches du Mont-Blanc, on répondit à l'appel et les troupes royales se virent grossies de près de trois mille hommes, mal armés et sans guère d'entraînement évidemment. Des renforts parvinrent de Tarentaise, et s'est alors passé un fait que les traditions locales ont retenu. L'architecte Claude-François Amoudruz fut chargé d'aller au col de la Seigne avec des paysans amener des canons par la voie du Bonhomme. Devançant le geste de Bonaparte au Grand Saint-Bernard, l'architecte faisait creuser des troncs de sapins et traîner les pièces jusqu'à Notre-Dame de la Gorge. La vallée du Giffre adhéra au mouvement antirépublicain. Samoëns fournit un « escadron » de dix cavaliers que le marquis de Sales utilisa comme estafettes et détachait de Cluses 200 hommes de ligne avec le Comte de Veyrier qui, aidés des rebelles, tinrent solidement les abords de Taninges pour couvrir le col des Gets contre une colonne républicaine dont le « P. C. » était à Saint-Jeoire. Tous les Chamoniards s'étaient enrôlés, de leur côté, ayant à leur tête le Révérend Joseph Revillod, natif de la commune de Saint-Nicolas-de-Véroce, curé de Chamonix, qui devint aumônier des troupes.

Le général en chef des forces austro-sardes, de Vino, était un hésitant : au lieu d'exploiter les succès remportés vers Bonneville, il fait remonter par Mégève le Comte de Loche et 700 réguliers pour attaquer Flumet, puis le laisse, sur sa demande, revenir à Cluses.

Les chefs des Sardes décident alors de fortifier le « Pas de Cluses ». C'était évidemment le parti le plus sage. Mais il fallait se hâter car selon les instructions du général Kellerman, les Républicains reprenaient l'attaque. Les défenses sardes du pont de Marignier venaient de céder surtout par manque d'artillerie. « On n'avait d'autre artillerie que la seule pièce de canon ni d'autres munitions que

75 barattons à balles et 120 gargousses à mitraille qu'on avait enlevées à l'ennemi dans la bataille de Sallanches. Il n'y avait que quatre canonniers auxilaires pour servir cette pièce dont l'usage était d'autant plus malaisé qu'elle exigeait des manœuvres différentes de celles de notre école. »

Pour fortifier Cluses, on « convint d'étendre la ligne de défense de Cluses depuis la montagne de la droite soit du côté de Châtillon jusqu'au bord de l'Arve. » Trois redoutes de gazon devaient être construites et des points fortifiés établis sur les monts. Ce fut près de l'église des Cordeliers que l'on organisa la redoute centrale ; elle était flanquée par le Clos de ces moines où l'on avait pratiqué des créneaux. « Le travail était assuré par des « volontaires », paysans de tout âge et de tout sexe et fut achevé le 16 septembre. Les passages des Aravis furent gardés et un contingent occupa la vallée du Reposoir. Le régiment de Novare et son colonel, M. de Signoris, s'installèrent à Cluses pour soutenir le choc prévu. A Mégève, le régiment de Turin formait réserve et, avec des miliciens, défendait l'Arly.

Le 15 septembre, les Républicains commencent leur marche en avant. Le général Santerre, d'accord avec le Représentant Simond, avait divisé son armée en deux colonnes : la première avait pour objectif de nettoyer la vallée du Giffre pour refouler les quelques contingents sur Samoëns, Sixt et le col d'Anterne, la seconde — la plus importante — devait forcer le défilé de Cluses.

On pouvait penser que l'affaire serait chaude ; les Républicains, au nombre de 1.200 hommes, avec cinq canons, marchèrent sur la redoute. Une première attaque fut disloquée. Aux ailes, sur les flancs des montagnes, le feu des Sardes était vif et soutenu. De part et d'autre l'accrochage était complet, mais ni les uns, ni les autres ne reculaient d'un pas. C'est alors qu'un orage épouvantable éclata dont la violence fut telle que les Républicains « se mirent à l'abri dans les granges » et que le colonel de Signoris, d'accord avec le comte de Loche « voyant les soldats hors de combat tant par la pluie que par la fatigue » se décidèrent

à effectuer une retraite sur Sallanches. Retraite incompréhensible. « A minuit, on effectua la marche sur Sallanches avec armes et bagages. Le nombre entre les morts et les blessés de l'ennemi a été porté à 60 ; nous n'avons eu qu'un mort et trois blessés. »

Ce ne fut que le lendemain que les « Sans Culottes » étonnés du silence, firent envoyer des patrouilles qui reconnurent le départ des Sardes. Les troupes firent leur entrée dans Cluses et purent replanter l'arbre de la Liberté qui avait été abattu. Les abords de Cluses, en amont, étaient occupés et on marcha sur Magland.

On peut penser que le colonel chevalier Signoris « inquiet de sa position » chercha à s'appuyer sur Mégève où se trouvait le colonel Morozzo et le régiment de Turin ; sans les protestations des Savoyards, de Revel, de Loche, de Veyrier, Amoudruz, il aurait abandonné Sallanches. De Revel se substituant en quelque sorte au colonel Sarde, organisa alors la défense de la petite ville. « Il posta d'abord un corps de chasseurs dans un bois, sur la pente d'un groupe de monticules qui se joignent à la hauteur de Miribel, et longeant le grand chemin en amphithéâtre, mit un fort piquet sur Miribel, une grand'garde à Saint-Martin avec le canon qui battait de front le dit chemin ; il posta des carabiniers dans les brousailles au delà de l'Arve, sur l'avenue de Sallanches, un corps de réserve vers le clos des Capucins. » Ces dispositions étaient habiles, celles du général Santerre le furent beaucoup moins. Il mit son monde en une longue colonne ayant en tête les chasseurs rochellois et l'artillerie et le résultat fut que les républicains ne pouvant se déployer se heurtèrent par leur front au système défensif des Sardes et se virent attaquer par les flancs. La colonne, plus ou moins disloquée, dut refluer sur Cluses, non sans un certain désordre.

C'est au cours de ce combat que peut être placée la scène suivante d'une tradition locale : au cours de l'attaque l'architecte Amoudruz pointait si bien le canon sur le tricorne empanaché de plumes tricolores du représentant du peuple Simond que le chapeau tomba... et que le pieu qui le supportait cassa. Simond avait-il eu trop chaud et avait-

il déposé son panache ou bien avait-il pratiqué une ruse à la manière d'Œil de Faucon ? Point d'histoire locale qui ne sera jamais résolu.

Le général Santerre ne fut pas — dit-on — des derniers à tourner bride. Le rapport de Simond est assez accablant sur ce militaire de clubs : « Un général imbécile, Santerre, qui avait fait l'attaque le 18, a fait tuer quelques républicains, en mécontenta beaucoup d'autres par le peu d'ordre qu'il mit dans ses dispositions. » Par ordre du Représentant, Santerre remettait le soir même au capitaine adjudant-major Verdelin, capitaine au 73e d'infanterie, la conduite des opérations.

Verdelin regroupe les effectifs, prépare son plan et fait patrouiller vers le Reposoir et le col de Chatillon. De leur côté, les Sardes se fortifient à Miribel. Ce ne fut que le 28 septembre que la lutte fut reprise. Verdelin fit sortir de Cluses deux colonnes fortes de 300 hommes chacune pour nettoyer la montagne à droite et à gauche de l'Arve; le lendemain 29 une colonne centrale, longeant la route, entreprit l'assaut de la redoute de Miribel, dotée de cinq pièces « celle prise aux Français, deux petits canons de montagne que M. Bussolino, capitaine d'artillerie, avait amenées quelques jours auparavant, deux pièces de quatre que les paysans étaient allés chercher gratis au Petit Saint-Bernard et avaient fait passer la montagne du Bonhomme à bras avec étonnement de ceux qui connaissaient ce local et finalement 6 espingardes. »

On se canonna vigoureusement toute la matinée du 29. Le capitaine Sarret, qui avait sur le cœur d'avoir été en juillet refoulé par les « brigands » de Sallanches à Bonneville, réclama les postes les plus exposés. C'est lui qui, grimpant avec quelques braves le long des roches des Aravis, domine l'avant-poste sarde, mais ne peut pas déboucher sur le plateau de Combloux. A droite de l'Arve on se bat avec acharnement, les uns et les autres cherchant à s'accrocher à la montagne et à plonger ses feux sur l'adversaire. Des renforts arrivent de part et d'autre. L'action durait déjà depuis trente-six heures. « Le tocsin sonnait

de toute part, le tumulte des cloches, des fusils, des canons, répercuté par les montagnes, était effrayant. »

A l'aube du 29 septembre, un dimanche, le combat reprend. L'attaque des Républicains ne parvient pas à progresser beaucoup ; la redoute sarde reste solide et foudroie les assaillants. Le citoyen Sarret demande alors à l'adjudant général, des volontaires et la permission de dégager les abords mêmes de la redoute. Le 6e bataillon de la Gironde s'est levé comme un seul homme aux cris de « Vive la Convention, Vive Sarret » et refoule tous les avant-postes sardes sur la redoute. Sarret sollicite alors l'honneur de conduire l'assaut final de la redoute. Les canonniers d'Annecy et de Carouge, hâlant sur des câbles, courbés sur les roues, avancent leurs pièces malgré le feu de l'ennemi et exécutent des salves répétées alors que l'infanterie, le 6e Girondin et le Bataillon de Rhône-et-Loire se forment en colonnes d'assaut. Sarret, sabre à la main, son chapeau levé, entraîne ses hommes sur toute la ligne, les petits tambours battant la caisse et, farouche, la clameur « Vive la République » roule en écho de pic en pic. Derrière, leurs cadenettes battant leurs cols blancs, trente-deux hussards des 1er et 5e régiments retiennent leurs chevaux qui encensent. Déjà l'un d'eux, n'y tenant plus, dépasse les fantassins et a l'audace de pointer sur la redoute. Un boulet sarde de plein fouet le jette à bas de sa monture. Sur la gauche la fusillade crépite de plus en plus et l'ennemi plie ; à droite des pelotons de Navarre s'ébranlent, le mouvement s'accentue et des soldats du régiment de Genevois lâchent la redoute. La charge des Républicains bat son plein et l'ennemi ne peut résister davantage : la redoute est prise.

Les Sardes rétrogradent sur Mégève et Le Fayet. L'officier commandant l'artillerie sarde, Bussolino, s'efforce alors de sauver ses pièces ; donnant l'exemple lui-même, il fait traîner ses pièces à bras jusqu'aux mulets. Quatre sont attelées. Bussolino veut, avec ses braves canonniers, retirer de la redoute la cinquième quand les hussards républicains, qui ont « tourné » la défense ennemie, le blessent et le font prisonnier sur son canon. Quelques instants après,

ils s'emparent du canon déjà engagé sur la route de Sallanches. Mais pas pour longtemps, car un ilôt de volontaires savoyards, ralliés par le « comte de Revel, arrache aux cavaliers leur butin et sauve le convoi d'artillerie » dont les conducteurs enlèvent les attelages sur la route de Saint-Gervais.

Les Républicains pressent alors les Sardes, s'emparent de Saint-Martin dont le marquis de Sales « doit se sauver sur son cheval à travers une grêle de coups de fusil ». Les troupes et les milices refluent en désordre sur Mégève et Saint-Gervais : la plaine de l'Arve est complètement libérée.

Le capitaine Sarret fut le héros de cette bataille. « J'ai vu — écrit Simond — le citoyen Sarret dans la redoute, couvert de poussière et de sueur, tout noir de la fumée de la poudre, couvert des baisers de ses frères d'armes, mêlant à son courage la modestie, si rare en pareille circonstance et la tenue d'un sans-culotte, s'apercevant à peine parmi ses camarades et ne cherchant qu'à s'échapper. » (1)

De l'autre côté, le héros sarde fut le capitaine Bussolino, dont le Représentant du Peuple déclare : « Il a été pris à son poste en se battant comme un désespéré ». Sa bravoure fut telle qu'il fut « relâché sur parole et après avoir été comblé de politesses et avoir été nanti d'un certificat de Simond, représentant de la Nation, et du général Kellermann, très honorable. »

Le vent de la déroute souffla sur les troupes sardes et la troupe reflua en désordre ; les postes avancés furent oubliés et capturés par les Républicains ; le corps stationné à Mieussy, abandonné, eut toutes les peines du monde pour rentrer dans le Valais par le col d'Anterne et le col de Balme. Les Sardes ne s'accrochèrent ni à Mégève, ni à Saint-Gervais ; c'est par le col du Bonhomme qu'ils atteignirent la vallée d'Aoste. On traîna jusqu'à Notre-Dame-de-la-Gorge les quatre pièces, mais, serrés de près par les Républicains, le chevalier de Signoris les fit enclouer et cacher près de la Voie Romaine ; M. de Revel pleurait de

(1) Le capitaine Sarret était un des aides de camp du général Kellermann qui le promut adjudant-général, chef de bataillon.

lâcher la pièce qui avait été prise au pont de Saint-Martin ; il ordonna de la jeter dans les eaux rapides du Bonnant.

Les « rebelles » volontaires savoyards étaient au désespoir ; les uns incendièrent leurs châlets et suivirent les Sardes ; beaucoup, pris les armes à la main, furent « fusillés aux termes de la Loi ». Simond écrivait de Sallanches, le 30 septembre, au Comité de Salut public : « Nous tenons quelques émigrés, quelques révoltés et, tandis que la Commission militaire les juge, les prisonniers creusent leur tombe ». Implacable sévérité d'une répression militaire. Ce fut le 1er octobre que l'adjudant-général Verdelin et le représentant Simond entrèrent solennellement à Sallanches. (1)

En tête, 25 hussards basanés par deux ans de bivouac, au shako sur l'oreille et à la veste rouge à brandebourgs, agrafés à deux rangs de boutons qui avaient jadis été dorés, le dolman jeté sur l'épaule étant d'un bleu terne ; mais l'allure de ces cavaliers était superbe, leurs grandes lattes brillaient et les chevaux piaffaient sous l'éperon. Le 6e Girondin défila ensuite, gascons efflanqués et rieurs ; devant ses tambours, un ex-Fanfan la Tulipe, doté d'un mauvais plumet, lançait sa canne enrubannée aux trois couleurs aussi haut que les auvents des maisons de la Grande-Rue. Derrière lui, la batterie, formée de jeunes gens de 15 à 18 ans, des volontaires, s'avançait en rangs de huit ; sous la cadence du pas, les grands tambours, ornés d'attributs et de devises républicaines, se balançaient alors que les glands rouges des bonnets de police des tapins roulaient sur les épaules.

Uniforme bleu foncé avec revers rouge, buffletteries blanches d'où pendaient giberne dans le dos et sabre au côté, sac en peau fauve et pelé, grosses épaulettes de laine rouge, guêtres hautes toutes fangeuses, les Républicains formaient une masse compacte que couronnait l'acier des baïonnettes. Un peu en arrière, l'adjudant-général Verdelin, type du vieil officier aux moustaches grises et tombantes à la Gauloise, un gros sabre à la main, les épaulet-

(1) Le général Kellermann avait promu Verdelin à titre provisoire en attendant que la Convention ait ratifié ce choix.

tes d'argent roussi, et le conventionnel Simond empanaché de tricolore et le torse entouré d'une large ceinture bleu, blanc et rouge suivaient à cheval. Le jeune commandant Sarret, le héros de l'avant-veille, venait ensuite, à peine remis de ces rudes journées ; « il allait pensif, l'œil brun fixé au loin, comme perdu dans un rêve et la pâleur de cette figure énergique et rude frappait, encadrée qu'elle était par les boucles noires s'échappant de son chapeau gansé d'or bruni ». Après le 6e Girondin, ce fut le tour du bataillon de Rhône-et-Loire et de son commandant, le citoyen Dubot ; puis les gardes nationaux d'Annecy, de Carouge et de Thônes, plus ou moins bien équipés, enfin l'artillerie.

Ainsi, la houle des grands bicornes des Républicains, aux cornes retournées et roussies par les intempéries, emplit toute la grande rue de Sallanches dont les vitres tremblaient au rythme profond des tambours de la République.

Le 2 octobre, Verdelin pouvait envoyer au Ministre de la Guerre un rapport triomphal : « Victoire ! Vive la République ! Vive la Liberté ! L'ennemi en déroute cherche un refuge dans ses rochers et l'arbre de la Liberté, replanté à nouveau, se balance déjà sur toutes les contrées insurgées. »

Mais la tâche des Républicains n'est pas terminée : le 6e Girondin pénètre dans le val Montjoie, malgré les ponts coupés devant lui, retrouve les canons laissés à Notre-Dame-de-la-Gorge, monte au Bonhomme pour redescendre sur les Contamines. Les gardes nationaux nettoient les autres vallées. Le bataillon du Rhône-et-Loire fortifia, à la demande de Kellermann, Sallanches et garnisonna aux environs pour assurer la police, traquer les suspects, faire rentrer les réquisitions et conduire à la Commission militaire de Bonneville les nombreux « antipatriotes ». Tous les cordonniers des vallées attenantes au Mont-Blanc durent livrer à l'Intendance deux paires de chaussures tous les huit jours. C'était nécessaire pour les troupes républicaines transformées en troupes alpines. « Je fais faire tous les jours des souliers pour nos volontaires qui gra-

vissent les montagnes ; j'en enverrai un échantillon au Comité des marchés et l'on verra que lorsque l'ouvrage est surveillé, la fourniture en dure trois fois plus et ne coûte pas davantage ».

Par ailleurs, l'invasion sarde avait été repoussée brillamment en Tarentaise comme en Maurienne. Comme le général Kellermann le déclarait sans cesse aux Représentants inquiets du sort de Lyon, « cette ville ne pouvait être prise qu'à la frontière ». De fait, les Piémontais étaient chassés du Mont-Blanc les premiers jours d'octobre, et le 9 du même mois, Lyon se rendait, « n'ayant plus d'espoir d'être secouru ».

Le citoyen Représentant Simond assura les réquisitions et notamment la descente des cloches dont nombre furent cachées, et « républicanisa » les villages autant qu'il le put et fit arrêter plusieurs prêtres.

Les chefs de « l'insurrection du Haut-Faucigny » furent fusillés ou durent émigrer. Un des leurs, l'architecte Amoudruz, de Saint-Gervais, put gagner l'Italie. C'est peut-être une des figures les plus intéressantes de ce mouvement contre-révolutionnaire. Né à Samoëns en 1755, établi à Bonneville vers 1772, il se révéla comme un des meilleurs techniciens du Duché. Partout, on retrouve les traces de son talent, à Cluses, à Sallanches où les habitants le proclament « bourgeois de la ville », à Rumilly, où il établit le beau pont de pierre, œuvre hardie terminée en 1791. Très attaché au Prince, nommé second ingénieur de Savoie, Amoudruz se retira, après l'entrée des Républicains, à Saint-Gervais, pays de sa femme Hélène Paccard.

Son rôle, durant l'invasion sarde fut des plus actifs, on l'a vu. Après la défaite de Miribel, Amoudruz se rendit chez son beau-père, le notaire Paccard, de Saint-Gervais. Des grenadiers de Rhône-et-Loire l'arrêtent après une visite domiciliaire et, encadré de deux gaillards, il allait être dirigé sur Sallanches quand soudain, bousculant ses gardes, il peut s'enfuir par les bois jusqu'à Bionnassay. Le lendemain, dans la nuit, il revenait chez lui, cachait son argenterie et emmenait sa femme et ses deux enfants par le Bonhomme, vers le Val d'Aoste et Turin. Il recevait un

commandement dans l'armée sarde, mais lassé de subir l'exil, il rentrait à Saint-Gervais et obtenait du Représentant Gauthier, sous réserve d'une forte caution, le droit d'être traité en « émigré libre ».

Amoudruz ne porta plus les armes contre la France, mais se consacra, sous l'Empire, à la restauration des églises. Musicien de talent, organiste né, il réinstalla de nombreuses orgues dans tout le Faucigny. Partout on l'appelait et partout il venait. Affable et charitable, il était aimé de tous et l'on pouvait difficilement penser que ce savant vieillard avait un jour manié l'écouvillon et abattu le tricorne emplumé d'un Conventionnel, Représentant du Peuple.

Les derniers soldats sardes n'avaient pas dévalé vers le lac Combal ou le col de la Forclaz que le général Kellermann, le héros de Valmy, était arrêté par ordre du Comité de Salut Public.

Maurice Besson.

NOTES D'HISTOIRE

Le Conventionnel

Philibert SIMOND

(1755 - Guillotiné le 10 Avril 1794)

Acte de naissance et de baptême de Philibert Simond (*R. P. Rumilly*). — Le 19 de septembre mil sept cent cinquante cinq, environ minuit, est né, le même jour a été baptisé Philibert fils de Hle Louis à feu Guillaume Simond, Me tailleur de pierres, de la paroisse de Samoens en Faucigny, et de Marie Liannaz, ses père et mère mariés. Parrain : Hble Philibert Liannaz ; Marraine : Marguerite Girard son épouse, tous habitants Rumilly. Ainsi est : Bugnard, curé.

Titre clérical de Rd Philibert Simond. (Tabellion de Rumilly, 1779, 1, Fol. 58) A. D. — Le 16 janv. 1779, Louis à feu Guillaume Simond, natif de Samoens et habitant Rumilly, s'est présenté devant moi notaire pour établir le

titre clérical de son fils Philibert natif de Rumilly, habitant au Grand-Séminaire du diocèse de Genève ; lui lègue un revenu annuel de 80 liv. payable à la Saint André, à prendre : I°) sur une pièce de terre, située à Rumilly, lieu dit sur les Forts, contenance de 1 journaux, 228 toises, 7 pieds, n° 1012 de la mappe, confiné au levant par la route de Rumilly à Massingy ; II°) un appartement de sa maison qu'il habite à Rumilly, rue Chavanne, soit 2 chambres et un cabinet au premier, n° 351-352 de la mappe, avec entrée, sortie, appartenance et dépendance quelconque, confinée de bize par une chambre appartenant à Ne de Pigny, au couchant par le jardin de la cure ; III°) 34 toises de chenevière, la grange lieu dit Bouvery, attiguë de bize avec son emplacement et curtinage, ladite grange, bouvée et placéage, contenant 9 toises comprises sous partie des n°s 355-351-353, le tout se confine par la place publique de bize, l'allée des Capucins de vent, Maison, jardin, chenevière du constituant (Louis Simond) du couchant, lesquelles propriétés rendent ce revenu annuel de 80 liv.

Le livre des transports le signale qu'un seul Liannaz Philibert feu Claude (probablement le parrain de l'abbé Simond) avec une cotte nouvelle en 1785 où il achète un certain nombre de pièces de terre dont les tailles sont portées à Liv. 20.16.7. Aucun Simond ne figure sur ce Livre des Transports. Il en de même à Gruffy où cependant Rd Philibert avait fait quelques actes d'achat.

Quand Philibert acheta Pierrecharve en 1788, il avait un coacquéreur : Me Olive, not. à Rumilly ; l'année suivante, dans la vente d'une parcelle de cette propriété, Philibert est dit avoir acquis la portion de son coacquéreur.

Dans le dernier acte de vente fait à Gruffy le 6 avril 1790, comme dans tous les actes précédents, Rd Philibert Simond est toujours porté comme « vicaire de Gruffy et y habitant ».

Contrat dotal de Louis Simond et Marie Liannaz. (Tabel. Rumilly, 1751, Fo. 310). – Le 2 août 1751, à Rumilly, dans la maison Trépier, devant moi Reynaud not. se sont présentés : Louis fils de feu Guillaume Simond natif de Samoens et Hte Marie Liannaz fille de feu Nicolas, native

Bourgeoise, tous deux habitants de cette ville... La future épouse a constitué à son futur époux tous et un chacun de ses biens présents et à venir en quoi qu'ils consistent, constitue son futur époux pour son procureur spécial, général et irrévocable ; ladite épouse constitue à son futur époux pour son trossel : une bague d'or de 12 livres, un chaudron en cuivre de 2 seaux, une marmite en cuivre de 1 seau..., 6 assiettes étaing, 12 cuillères étaing, un bois de lit noier avec rideaux et couvertures, 6 serviettes, 6 sacs, 12 chemises, 3 draps, 2 habits, 3 coffres fermant à clé, le tout payable le jour de la célébration des noces. Témoins requis : Trépier père et fils et Hble Michel Simond dudit Samoens. L'époux a payé 3 livres et signé, l'épouse est illetterée..

Michelle, issue de ce mariage (dont on ne trouve pas l'acte de naissance à Rumilly) figure comme marraine au baptême d'un de ses frères Pierre en Fév. 1759.

Liannaz Nicolas ne figure pas comme propriétaire dans la tabelle de 1730. Cependant les n^{os} suivis de la mappe lui attribuent les deux n^{os} indiqués ci-dessus, soit : Maison n° 352 et un jardin 353, à peu près en face de l'église actuelle.

D'après quelques extraits du Tabellion d'Alby, on constate que Rd Claude Jh Simond à feu Guillaume, né à Samoens, curé de Gruffy et Oncle de Rd Philibert Simond devait posséder une petite fortune qu'il faisait fructifier par des placements variés.

Le 28 Frimaire, an XII, fol. 5, Baud not. ses 4 neveux viennent à Alby se partager ce que leur oncle défunt avait d'argent prêté à différents particuliers du canton, soit 5.683 fr.

De bonne heure, il donna le goût des affaires à son neveu Rd Philibert par les prêts qu'il lui consentit :

L'an 1787, le 27 avril, au presbytère de Gruffy, il prête à son neveu, vicaire de Rumilly, la somme de 1.000 liv. en 50 louis d'or, à restituer dans 6 ans, sans intérêts pour les 2 premières années, laquelle somme il déclare vouloir employer pour les frais de la batisse qu'il fait construire à Rumilly (Folio 104).

L'an 1788, le 8 Avril, fol. 79, il prête à son neveu toujours vic. à Rumilly la somme de 2.500 liv. à employer au payement de partie du prix d'acquisition faite le 1er Mars devant le not. Magnin à Chambéry, d'un château et ferme dit de Pierrecharve, situé à Mûres et appartenant au Sgr de Granery, Marquis de la Roche. Le prêteur pourra percevoir annuellement les censes promises du fermier.

Le 11 Avril, fol. 69, Cl. Porta, procureur du Marquis de la Roche reçoit de Rd Philibert Simond une lettre de change tirée sur le Sgr Nigra de Turin portant la somme de 3.013 liv. pour le payement que ledit Simon et Sr Olive devaient faire pour acquisition du domaine de Pierrecharve. Le 9 Juin, Fol. 169, Dufour not. à Rumilly vient dresser état de cette propriété en 7 séances de 4 heures qui remplissent 20 pages du Tabellion.

L'an 1788, le 22 Août, fol. 161, Jh Coster, né et habitant Annecy, vend à Philibert Simond vic. de Gruffy un marais aux Fontaines et une vache tirant sur le rouge et jailletée, laquelle est entre les mains de Fçois Boccon de Gruffy, pour le prix de 2.000 liv. et 2 écus neufs d'épingle ; les acheteurs payeront solidairement et annuellement 80 liv. de censes.

Le 6 Avril 1790, fol. 83, Rd Ph Simond vend à Jh de Menthon, baron de Gruffy, un marais aux Fontaines et un pré au Semnoz pour le prix de 1.220 liv. que ledit vendeur avait acheté conjointement avec J. Crochon en 1788.

L'an 1789, fol. 158, Rd Ph. Simond vend à Rd Viollet curé de Mûres le N° 448 de la mappe de Mures pour le prix de 210 liv.

L'an V, fol. 84, Baud, not. Alby, les deux sœurs de Philibert : Jane née à Rumilly, domiciliée à Mûres (Pierrecharve) et Michelle qui furent ses héritières payèrent 599 fr. de droits de succession à l'enregistrement de Rumilly. Par testament elles léguèrent ce domaine de Pierrecharve à l'hôpital de Rumilly.

(Notes recueillies par M. le Chanoine COUTIN).

68e Année 1938 2e Trimestre

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(Cicéron : *De Officiis*, lib. I.)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896

Sommaire :

Académie Florimontane .. *Séances des 6 avril, 4 mai et 1er juin 1938.*

Colonel A. Calliès ..... *Premery et la famille du Président Favre.*

P. Colombel ..... *A propos du troisième voyage de Saint François de Sales à Paris.*

H. Onde ..... *Bibliographie géographique savoisienne.*

ANNECY
Imprimerie L. DÉPOLLIER et Cie

1938

ACADÉMIE FLORIMONTANE

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896)

L'Académie Florimontane a été fondée à Annecy le 15 janvier 1851, par Louis Bouvier, Etienne Machard, Jules Philippe et Eloi Serand, pour faire revivre d'Académie Florimontane, créée dans cette ville, en 1606 (29 ans avant la fondation de l'Académie française) par saint François de Sales et le président Favre.

Son but est d'encourager les lettres, les sciences et les arts ; recueillir les manuscrits, chartes et documents qui peuvent intéresser l'histoire locale ; d'exciter à tout ce qui est bien, à tout ce qui est utile et réalisable; enfin de multiplier les encouragements partout où sera besoin pour concourir à la gloire et au bien-être de la patrie, suivant sa devise qui résume bien son esprit : « *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* »

L'Académie Florimontane possède une bibliothèque savoisienne qui compte nombre d'ouvrages et brochures aujourd'hui recherchés et difficiles à trouver dans les bibliothèques publiques. On y conserve les collections complètes des publications des sociétés savantes savoisiennes, dauphinoises, du département de l'Ain, du canton de Genève et du Piémont.

Les membres de l'Académie Florimontane peuvent se faire communiquer les livres ou revues que possède sa bibliothèque. Lorsqu'il s'agit d'une communication en dehors d'Annecy, les frais de port sont à la charge du sociétaire.

Enfin l'Académie Florimontane est depuis 1916 propriétaire d'un superbe domaine situé aux environs d'Annecy, domaine qui lui a été légué par M. Léon Marès. Ce domaine de Montrottier est connu dans toute la région par le château du même nom, autour duquel il est groupé, et dont certaines parties sont classées parmi les monuments historiques. C'est dans ce château qu'est installé le Musée Léon Marès, formé de collections aussi précieuses que variées, et qui est ouvert gratuitement aux membres de l'Académie Florimontane, sur présentation de leur carte de sociétaire ; le public paye un droit d'entrée de 3 francs, de Pâques au 30 septembre.

L'Académie se compose de membres d'honneur et de membres effectifs, associés et correspondants, à nombre limité.

Les membres d'honneur sont choisis parmi les personnalités de distinction qui font honneur à la Savoie ou qui ont rendu des services à l'Académie. Ils reçoivent la *Revue* mais ne paient aucune cotisation.

Les membres effectifs sont choisis parmi les membres associés. Les membres associés et correspondants sont admis sur leur demande et sur la présentation de deux sociétaires. Tous ces membres sont élus par l'Assemblée générale. Ils paient une cotisation annuelle de 30 francs, reçoivent la *Revue Savoisienne*, ont le droit d'avoir en communication les ouvrages de la bibliothèque de l'Académie et d'assister à ses séances qui ont lieu à l'hôtel de Ville d'Annecy, le premier mardi de chaque mois, sauf pendant les vacances : août et septembre.

Le rachat de la cotisation de membre est fixé à la somme de 400 fr.

CONCOURS

Chaque année, l'Académie Florimontane organise et distribue les prix des concours fondés en 1873 par le docteur Andrevetan et la ville d'Annecy, qui ont lieu dans l'ordre suivant :

1re année. — Concours de poésie, 600 fr.

2e année. — Concours simultané de poésie et de beaux-arts ; 200 fr. sont affectés à la poésie et 400 fr. aux beaux-arts.

3e année. — Concours simultané de poésie et de prose ; 200 fr. sont consacrés à la poésie et 400 fr. à l'histoire ou études analogues.

1938. — *Concours de 1re année dont le programme est envoyé sur demande.*

Adresser tout ce qui concerne l'administration de l'Académie Florimontane au Secrétaire de l'Académie (Syndicat d'Initiative, Annecy Haute-Savoie).

ACADEMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Séance du 6 Avril 1938 (1)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Le président parle de la mort, survenue la veille, de Mgr Termier, évêque de Tarentaise, président effectif de l'Académie de la Val d'Isère. Le vénéré défunt était un grand ami d'Annecy et il honorait de sa présence toutes les fêtes de Saint François de Sales. A l'Académie de la Val d'Isère et à sa famille, le président adresse les condoléances attristées de la Florimontane.

Il adresse aussi des sentiments de cordiale sympathie à notre confrère M. Joseph Lacombe, notaire à Rumilly, qui a eu la douleur de perdre sa mère Mme Anthelme Lacombe, née Dagand, fille du Dr Dagand, d'Alby, membre bienfaiteur de notre Académie.

M. Ritz fait la narration de la célébration, les 5 et 6 mars, du centenaire de la société d'Histoire et d'Archéologie de Genève où il représenta notre Académie. La séance solennelle se tint à l'Aula de l'Université devant une brillante assistance sous la présidence de M. Paul Collart, ancien élève de l'Ecole française d'Athènes. Au banquet, notre éminent confrère, M. E. Chapuisat porta le toast de la Patrie et après le discours de M. Ritz donna lecture d'une adresse de la Florimontane. Le 6 mars fut consacré à la visite du vieux Genève et du Palais de la Société des Nations. Des sentiments de gratitude sont renouvelés à la société jubilaire.

M. G. Martin donne lecture d'une étude de M. Pierre Colombel, ancien directeur régional des P. T. T., notre

(1) Etaient présents : Mme Biennier, Mlle Mugnier, MM. André, A. Calliès, P. Calliès, Cochat, Coutin, Cuvet, Devant, M. Favre, J. Fournier, Fromaget, Gojon, Gruffaz, Lecroix, Lortet, Marteaux, Martin, Monnet, Mugnier, d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, Ribatto, F. Ritz, F. Serand, J. Serand et Tissot-Dupont.

Excusés : Mlle Maret, MM. Clair et Roze.

confrère, à propos du voyage de Saint François de Sales à Paris en 1618-1619 et son séjour à la Cour de Louis XIII. (Voir article séparé au présent fascicule).

Le président prie M. Martin de transmettre à M. Colombel les compliments et les remerciements de ses confrères toujours vivement intéressés par tout ce qui touche à Saint François.

M. Jean d'Orlyé, en qualité de vice-président, exprime à M. F.-M. Ritz les chaleureuses félicitations des florimontans pour sa nomination de membre d'honneur de la société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne.

Suivant l'ordre du jour, M. d'Orlyé fait alors une conférence sur « Georges Sand en présence des réalités familiales et sociales ». Il ne parlera pas de l'écrivain, mais de la femme qui vibrait à tous les souffles et se précipitait vers toutes les nouveautés. Par René Doumic qui fut son professeur de rhétorique et son correspondant, la vie d'Aurore Dupin est devenue familière au conférencier qui l'étudiera dans son côté féministe, humanitaire, révolutionnaire. Il montre que l'hérédité explique bien des contradictions de cette existence extravagante : parente des familles régnantes par son père, elle sort du peuple par sa mère. Dissuadée de se faire religieuse, elle accueillera l'idéal de Jean-Jacques Rousseau. Devenue baronne Dudevant, mais déçue dans son mariage, elle cherche à se faire une existence nouvelle ; elle est libre et heureuse, elle adopte le costume malculin, elle change de nom.

M. d'Orlyé parle des idées de Georges Sand sur le mariage, de ses diverses revendications, de ses relations....

En 1836, un voyage à Genève l'amène jusqu'à Chamonix où elle retrouve Liszt, la comtesse d'Agoult, le major Pictet. On sait la sarabande que faisaient à l'hôtel ces singuliers voyageurs. Ils vont aux Bossons, à la mer de glace et repartent par la Suisse, mais Georges Sand a des idées préconçues sur la montagne ; de retour à Paris elle aimera Chopin en mère. La Révolution de 1848 lui fait croire qu'elle va réaliser un rêve humanitaire ; elle veut jouer un rôle politique, reproche à Lamartine son « modérantisme », rédige la *Cause du peuple* ; puis fatiguée

de ce peuple et de la Révolution, elle écrit des romans champêtres, et plus tard interviendra auprès de Napoléon III pour ses amis.

M. d'Orlyé termine en montrant la vraie bourgeoise qu'était Georges Sand contrairement à ses allures. Tout empreinte d'instinct familial, mais manquant de résignation et d'acceptation virile, elle fut victime des thèses qui régnaient alors.

Le président félicite vivement M. d'Orlyé de sa très belle conférence fortement documentée qui nous fait mieux saisir le fond de l'esprit vraiment volcanique de la célèbre romancière.

M. Gruffaz communique deux lettres autographes adressées par Georges Sand à son fils en 1863 et 1861.

M. Ritz présente le recueil de poésies patoises, très savoureuses du regretté poète rumillien Joseph Fontaine. Des remerciements sont adressés à Madame Fontaine, sa veuve, qui nous en a fait don.

Le colonel Callès fait part des visites qu'il a faites récemment au château de Proméry avec le colonel Collet. Nos confrères ont noté plusieurs inscriptions restées inédites et ont remarqué des portraits de René Favre de la Valbonne, du président Favre, et celui de Vaugelas d'après un original par Cabaud. Dans le cabinet de René Favre, des peintures en mauvais état représentent une vue sur Annecy au XVIIe siècle et celle du château de Proméry et d'autres des environs. Sur la proposition de M. Callès, il est décidé de faire photographier ces divers tableaux et peintures.

Le bibliothécaire dépose les ouvrages reçus : Gabriel Pérouse, *Mélanges historiques et littéraires*, offert par la famille ; de M. F. Cochat : *Petit Historique du Reblochon*. Remerciements aux donateurs.

Le président annonce qu'à la séance de mai, M. Tissor-Dupont nous fera une conférence sur « l'Ivoire » ; que lui-même dira quelques mots sur notre regretté membre d'honneur, Alexandre Moret, d'après des articles parus dans la presse belge, et que M. Maurice Besson lui a en-

voyé une étude sur le problème colonial et la politique extérieure, publiée dans la Revue des Sciences politiques dont il sera parlé ultérieurement.

Enfin M. Rrrz rappelle aux Florimontans que la bibliothèque de la société est toujours ouverte le jeudi matin, de 9 h. 30 à 11 h. 30 ; M. Jacques Fournier qui veut bien s'y tenir, se fera un plaisir d'y recevoir ses confrères et de les guider dans leurs recherches.

Séance du 4 mai 1938 (1)

PRÉSIDENCE DE M. FRANÇOIS-MAURICE RITZ

En ouvrant la séance, le président souhaite la bienvenue à notre confrère M. Pierre Dupare, archiviste, bibliothécaire au Sénat, qui assiste pour la première fois à l'une de nos réunions, ainsi qu'à M. Lucien Tissot-Dupont, venu exprès de Paris pour la conférence de son frère relatée ci-après.

Le 24 avril, notre Académie a perdu l'un de ses membres effectifs très distingué en la personne du comte Antoine de Menthon, inscrit depuis 1911. M. Ritz dit l'estime profonde qui entourait le regretté défunt dont la simplicité rivalisait avec un dévouement inlassable à la chose publique et rappelle le rôle actif qu'il joua dans l'organisation des fêtes du millénaire de Saint Bernard de Menthon et de l'inauguration du triptyque de Saint Bernard. A Mme la comtesse de Menthon, à sa famille, au comte Henri de Menthon, notre confrère, le président adresse les condoléances attristées de l'Académie Florimontane.

Il donne lecture d'un extrait de l'article nécrologique consacré à Alexandre Moret, par Jacques Pirenne dans la revue politique et littéraire belge *Le Flambeau* de mars 1938. Après avoir rappelé les origines et les traditions de

(1) Etaient présents : Mlles Maret et Mugnier, MM. André, A. Calliès, P. Calliès, Clair, Collet, Coutin, Cuvet, Devant, Duparc, M. Favre, J. Fournier, Gayet, Hérisson, Lacroix, L. Laydernier, R. Laydernier, Lortet, Marteaux, Martin, Onde, H. Pfister, L. Pfister, F.-M. Ritz, Roze, F. Serand, J. Serand, Tissot-Dupont et Vuachet.

Excusée : Mme Biennier, MM. Monnet, d'Orlyé et Ribatto.

la famille Moret, l'auteur retrace la carrière magnifique de notre éminent confrère, membre de l'Institut, après avoir occupé au Collège de France la chaire qu'avaient illutrée Champollion et Maspero, et qui fut à la fois un artiste, un grand écrivain, un rare historien, un savant et un grand Savoyard.

Le président annonce que le comité vient de décider de faire la promenade annuelle des Florimontans dans la deuxième quinzaine du mois de juin, aux Allinges, Vongy et Ripaille. Le programme en sera donné à la prochaine séance. D'autre part, il demande à tous les membres de l'Académie de prendre note, pour y assister, des dates du congrès des sociétés savantes de Savoie qui se tiendra à Annecy les 20 et 21 juillet.

M. Ritz présente un crucifix offert pour le musée de Montrottier par M. Jeandel, annécien d'adoption. Ce crucifix, trouvé en 1793 au prieuré de Prières-en-Billiers (Morbihan), paraît avoir été sculpté dans un tibia. Bien que d'une facture rude, le Christ n'est pas sans majesté. Des remerciements sont adressés au donateur ainsi qu'à Mlle Auclair qui a offert une petite brochure de 1872 intitulée « Marguerite Frichelet ou la guerre de Thônes ».

M. J. Serand annonce qu'il a reçu de M. le baron de Geer, de Genève, pour le musée Léon Marès, une reproduction photographique d'une broderie exécutée par la mère du général Dufour, probablement à Montrottier et qui représente dans un paysage XVIIIe siècle, Jean-Jacques Rousseau conversant avec une jeune mère et son enfant. Remerciements.

M. André Tissot-Dupont fait alors la conférence annoncée sur l'ivoire et son histoire, sujet, dit-il, qui n'est pas étranger à la Florimontane, car les objets d'ivoire conservés au château de Montrottier feraient à eux seuls l'objet d'une conférence. Aussi notre confrère tient-il tout d'abord à citer les principales pièces de cette collection dont M. J. Serand a classé une centaine. Il montre les spécimens les plus remarquables, entre autres l'enfant en ivoire massif du XVIIe siècle, taillé dans une défense d'éléphant du Siam, une sainte Elisabeth, une vierge. Il

rend un reconnaissant hommage à la mémoire de Léon Marès qui avait réuni ces objets et les légua à notre Académie. Il invite les Annéciens à aller les admirer.

M. Tissot-Dupont parle des divers ivoires et en relate l'histoire très complète en rappelant leur emploi dès les premiers âges de l'humanité. « Les peuplades préhistoriques de l'Afrique utilisaient l'ivoire pour leurs armes. Les anciennes civilisations de l'Orient, Mèdes, Perses, Egyptiens, Juifs, le sculptaient pour orner les tombeaux et décorer les somptueux palais ; le roi Salomon possédait un trône d'ivoire dont les pieds étaient d'or massif. Les Grecs en firent de colossales statues : la Pallas Athéné, le Jupiter Olympien du célèbre Phidias. Les Romains, vainqueurs des Grecs, transportèrent l'art de l'ivoire à Rome où il connût un véritable engouement. Le moyen-âge vit une floraison de belles œuvres en ivoire dont les musées du Louvre et de Cluny possèdent de remarquables exemplaires. La Renaissance en fut la belle époque : Michel Ange et Cellini sculptèrent de beaux Christs, mais on leur en attribua beaucoup plus qu'ils n'en ont fait réellement. Le XVIIe siècle connut également de célèbres ivoiriers dont J.-B. Guillermin, auteur du fameux Christ en ivoire des Pénitents de la Miséricorde, à Avignon, Duquesnoy et Van Bossint. Au siècle suivant, nombreux furent les artistes dont les œuvres en ivoire sont demeurées jusqu'à nous. De nos jours, hélas ! l'art de l'ivoire est à peu près abandonné ; fait à la machine et en série, son travail est sans âme.

Le conférencier, déplorant la disparition de cet art qu'il s'efforce de relever dans l'industrie qu'il dirige avec son frère, indique les risques que présente l'achat de l'ivoire brut et donne maints détails sur la façon de le travailler, de le scier, de l'employer.

Pour appuyer la conférence, M. Lucien Tissot-Dupont présente alors différentes pièces d'ivoire qu'il a apportées de Paris, notamment une défense colossale d'environ 1 m. 20, pesant 19 kgs 500. Ces messieurs nous apportent ainsi des précisions techniques du plus vif intérêt en nous faisant profiter de leur rare connaissance en la matière.

Le président se fait l'interprète de toute l'assistance pour exprimer à M. André Tissot-Dupont de reconnaissantes félicitations et à son frère de profonds remerciements.

Les applaudissements qui suivirent la conférence prouvent combien elle fut goûtée et appréciée par les Florimontans.

Séance du 1er juin 1938 (1)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Le président donne connaissance du programme projeté pour le prochain congrès des Sociétés savantes. Il prie ceux de ses confrères qui auront des communications à présenter de bien vouloir se faire connaître dès que possible. Et il rappelle encore à tous les Florimontans le désir du comité de recevoir des dessins et reproductions photographiques de monuments présentant un caractère archéologique, historique ou local, peu connus du public. Déjà d'intéressants documents sont annoncés et c'est pour M. Ritz l'occasion de remercier Mlle Maret qui apporte une toile représentant le canal derrière les Vieilles Prisons, avant la construction du quai.

M. G. Martin fait une communication sur le Livre d'Heures du duc Louis de Savoie, fils d'Amédée VIII, conservé à la bibliothèque nationale (sous n° 9.473) et que François Mugnier, de Chambéry, a décrit dans son ouvrage sur « *Les Manuscrits à miniatures de la Maison de Savoie* ». Ayant figuré à la récente Exposition de la Miniature où l'on à pu admirer sa « *Nativité* », ce livre d'heures a été remarqué par Mlle Bettevaux, élève aux Beaux-Arts, qui habita Annecy, et qui en a envoyé une description enthousiaste, pleine d'impressions personnel-

(1) Etaient présents: Mme Bienvier, Mlles Maret et Mugnier, MM. Avezou, Baudin, A. Calliès, P. Calliès, Charvi.., Clair, Cochat, Collet, Cuvet, Devant, Donenjoud, J. Fournier, Gojon, Hérissoz, Lacroix, Marteaux, Martin, Monnet, H. Pfister, L. Pfister, Ribatto, F. Ritz, Roze, F. Serand, J. Serand, Tissot-Dupont et Vuachet.

Excusés : MM. André et Graber.

les que M. Martin nous communique. L'originalité de la composition des enluminures est remarquable ; quelques paysages permettent de situer les scènes en Savoie. La « *Nativité* » rappelle le paysage annécien avec ses maisons en bordure d'un canal, le clocher de Notre-Dame, le Château, le vallon de Sainte-Catherine....

Le président remercie M. Martin et le prie de transmettre des remerciements à Mlle Bettevaux qui se propose, d'ailleurs, de copier quelques-unes de ces enluminures.

Le colonel A. Calliès fait une conférence sur le Château de Preméry et la famille du président Favre. (Voir article séparé au présent fascicule).

Le président félicite vivement le colonel Calliès pour cette conférence chaleureusement applaudie, fort documentée et très intéressante, qui fera mieux connaître aux Florimontans la famille de l'un de nos fondateurs ; elle sera publiée dans *La Revue Savoisienne*.

Le bibliothécaire présente les ouvrages reçus que voici : Henri Onde «*Maisons et Chalets de la vallée du Nom* » (massif des Bornes) ; abbé L. Carret : « *Finesse et géométrie dans Joseph de Maistre* » (politique, guerre, traditions) ; E. Fedelini : « *Autour d'un vieux reliquaire* » ; de la Société des Amis des Lettres et des Arts d'Annemasse, fascicule n° 1 de ses Mémoires et Documents. Sincères remerciements aux aimables donateurs.

Le président, puis M. J. Serand donnent le programme de la promenade des membres de la Florimontane qui aura lieu le jeudi 23 juin. Le départ en autocars est fixé à 7 heures. L'itinéraire sera le suivant : La Roche, Bonne-sur-Menoge, Boëge, Les Habères, Col de Coux, les Allinges (souvenirs de Saint François de Sales), Thonon, déjeuner à l'Hôtel des Bains au-dessus du Lac, visite de Thonon, chapelle de Vongy, château de Ripaille, retour par Yvoire (visite), Douvaine, Machilly, Annemasse, La Muraz, Cruseilles, Pont de la Caille.

Le Secrétaire,

Louis Pfister.

PREMÉRY

et la Famille du Président Favre

Le célèbre jurisconsulte Antoine Favre, président du Sénat de Savoie laissa six enfants « procréés de Demoiselle Benoite Favre de Messimieu en Bresse, sa première femme » savoir : René dit de la Valbonne, seigneur de Proméry et du Villaret, Claude dit de Vaugelas, Antoine coadjuteur et élu au Doyenné de la Sainte-Chapelle de Savoie, Philibert dit de Félicias, sénateur et juge-mage du Chablais, Jean-Claude dit des Charmettes, gentilhomme servant de notre Princesse Sérénissime et Jacqueline, supérieure de la Visitation de Dijon (1).

L'ainé, René de la Valbonne, président au Conseil de Genevois, que ses fonctions fixaient à Annecy, habita l'hôtel que son père possédait rue Sainte-Claire. Il avait fait personnellement, du vivant du président, l'acquisition, à quelque deux lieues au nord de la ville, du domaine et du château de Preméry. Cette propriété s'est, à part deux courtes interruptions, conservée dans sa famille jusqu'à nos jours, tandis que depuis longtemps le logis citadin a passé dans les mains étrangères.

Faut-il écrire Preméry ou Proméry ? Impossible d'en décider. D'une manière générale, dans les actes publics, à commencer par le contrat d'achat de René de la Valbonne, on trouve Proméry ; dans les correspondances privées, c'est Preméry qui domine (2).

De même que Colmyr dont le nom fut donné, un siècle en ça, par le chanoine Favre, à l'ermitage qu'il se construisit sur la « colline admirable » de la Puya, Pre-

(1) Testament du Président Favre (15 février 1624).

(2) Documentation : Armorial de Savoie, le *Palais de l'Isle*, d'Aimé Burdet (1855). *le Président Favre, Vaugelas et leur famille*, de Révédend du Mesnil (1870). Archives de l'Académie Florimontane, Archives départementales de la Savoie et de la Haute-Savoie, Etat-civil et Archives d'Annecy et de Pringy.

méry viendrait du latin Primavera, pour signifier sans doute, contre toute vraisemblance, qu'on y jouit d'un perpétuel printemps. Ce serait donc un humaniste du XVIIe siècle, apparemment le président ou son fils, qui aurait imaginé ce vocable botticellien.

Explication ingénieuse et plaisante. Elle n'a qu'un tort, celui de se heurter à un document, d'après lequel, le 14 des Kalendes de novembre 1316, le seigneur de Monthouz passait un acte dans sa maison forte de Preméry. Si donc Primavera il y a, c'est un humaniste du XIIIe siècle, ou même plus ancien, qui a baptisé ainsi le domaine.

Quoi qu'il en soit, Preméry est vieux de six cents ans et davantage, antiquité attestée par une courtine et trois tours rondes, aux murs percés d'archières, en cailloux liés de mortier, telles qu'on en trouve en maintes maisons fortes de Savoie datant des XIIIe et XIVe siècles, telles aussi que celles qui constituaient l'enceinte de Paris, dite de Philippe-Auguste.

Propriété de Pierre de Monthouz, en 1316, Preméry, qui avait antérieurement eu pour maîtres les Trombert, tige des marquis de Cruseilles et les sires de Vongy, paraît être resté sans interruption dans la maison de Monthouz, jusqu'en 1578, date à laquelle Claude-Charles de Monthouz le légua à son petit fils, Humbert de Menthon-Lornay.

La donation comportait interdiction d'aliéner le domaine, clause dont s'affranchit sans trop tarder, quarante ans juste, le donataire. Par contrat du 22 novembre 1618 en effet, « Humbert de Lornay, alias de Menthon, seigneur de Proméry, de la Bastie-Milliens, du Villaret et de Groyer, vend à Messire René Favre, seigneur de la Valbonne, baron Domessein, conseiller de S.A.R., sénateur au souverain Sénat de Savoie et président au magnifique Conseil de Genevois, à savoir le château et maison forte dudit Proméry, avec tous édifices, cours, basse-cour, verger, jardin.... laquelle maison forte et biens sus-confinés ledit seigneur vend, et la directe seigneurie qu'il a sur lesdits fiefs dépendant de ladite maison de Proméry » pour le prix de 20.000 florins, bonne monnaie de Savoie, plus 30 écus

d'épingles. L'acte fut passé à Annecy dans la maison de Noble Amé Guirod devant Barthołomé Sylvestre, notaire en Genevois. Notons cette singularité qu'Humbert de Lornay déclara ne savoir signer, ce qui, au début du XVIIe siècle, devait être exceptionnel dans une maison de noblesse.

Voilà donc René de la Valbonne possesseur de Premé-ry, c'est à dire d'un domaine important et d'une maison probablement délabrée puisqu'on lui en attribue souvent non seulement la restauration mais la construction elle-même. Hypothèse détruite par les termes mêmes de l'acte de vente et par le fait qu'un examen attentif permet de retrouver, sous les bâtiments modernes, les vestiges d'un édifice plus ancien.

En tout cas, tel René Favre le voulut, tel Preméry demeure. Nous en avons un témoignage irrécusable. Sur un mur du cabinet de travail, un dessin en détrempe, certainement contemporain de la réfection, représente le château et ses alentours L'aspect en est bien celui qui nous est familier : sous un toit à pentes raides, trois pavillons ou tours carrées reliées par deux vastes corps de logis. Maison bourgeoise, cossue, plutôt que gentilhommière, Preméry ne fut vraiment habitée qu'au siècle dernier. Durant les deux précédents elle servit aux Favre de maison de campagne. On peut du moins l'inférer du fait que, sauf une exception en 1783, aucun membre de cette famille ne naquit, ne se maria, ni ne mourut à Preméry.

Quatre ans après la vente, le 3 août 1622, Humbert de Lornay la complétait en cédant à René de la Valbonne la juridiction du Villaret consistant en « hommes, fiefs, censes ou ventes et autres droits féodaux ».

Qu'était ce Villaret ? D'après une tradition venue jusqu'à nous ce serait le hameau de ce nom faisant partie de la commune de Saint-Jean-de-Sixt, lieu de naissance du Bienheureux Pierre Favre, auquel le président du Sénat de Savoie eut été apparenté. De fait la chapelle édifiée à l'emplacement même de la maison natale du bienheureux, fut fondée (1) par deux bourgeois d'Annecy,

(1) Sous les vocables de Saint-Pierre, Saint-Paul et Saint-Barthélémy.

Révérend Jean Favre prêtre, et Spectable Jean Favre, docteur en médecine. D'autre part, dans un dossier d'archives au nom du Président, se trouvaient plusieurs pièces relatives à cette chapelle, notamment en date du 13 mai 1658, un « inventaire de la chapelle du Villaret, aux lieu et place de la naissance du bienheureux Pierre Favre, premier prêtre et premier docteur en théologie de la Compagnie du nom de Jésus, et premier compagnon de Saint-Ignace, fondateur d'icelle, au village de Villaret, paroisse de Saint-Jean-de-Sixt ».

Et cependant la tradition a tort. Le fief du Villaret dont Favre de la Valbonne acquérait la juridiction, était situé sur la paroisse du Mont Saint-Martin, aujourd'hui Saint-Martin - Bellevue, dont un hameau porte encore ce nom. Quant à la parenté du président et du bienheureux, pure légende. Celui-ci, fils de pauvres montagnards de Savoie, celui-là, bressan et de souche bourgeoise et peut-être noble, n'avaient d'autre lien qu'une simillitude de nom, d'autant plus insignifiante que ce nom est, dans nos régions, un des plus répandus.

C'était pour satisfaire ses créanciers qu'Humbert de Lornay aliénait Preméry. Il devait 3.000 écus-pistollets valant 2.300 florins aux RR. PP. Barnabites, 2.000 florins aux dames de la congrégation de N. D. de la Visitation et 1.000 florins à Me Aimé Viguard (ou Rignard), procureur au Conseil, « auxquels gens ledit seigneur est tenu et obligé en semblables sommes pour réponses par lui faites (en donnant caution), pour et au nom de Noble Jean Joly, seigneur de Laroche et d'Alleiry », son beau-père.

Aussi l'acte fut-il soumis à la ratification de Dlle Claudine Joly, dame de Grenier, femme du vendeur, approbation donnée le 7 décembre 1618. Le président Favre fut également appelé à ratifier la vente, son fils comptant, pour en acquitter le prix, sur la somme devant lui revenir de la cession de la maison paternelle de Bourg, encore indivise.

Il semble donc que tout fut en règle et que désormais René Favre n'eût plus qu'à jouir de son domaine an nom de fleur et qu'à décorer les murs du castel des peintures et inscriptions qu'on y voit encore.

Nullement. Il y eut d'abord conflit de juridiction entre Preméry et Monthouz, qu'un arrêt du Sénat, du 27 mars 1627, trancha en faveur du second, ce qui dut fort mortifier le sénateur et président de la Valbonne.

Le jugement ne mit du reste pas fin au litige puisque quatre-vingts ans plus tard, le 9 juin 1707, le petit-fils de René, Marc-Antoine Favre, baron de Pérouges et la dame Christine de Monthouz passeront un accord reconnaissant la juridiction de Monthouz sur Preméry.

Cela n'était d'ailleurs qu'un hors d'œuvre précédant le plat de résistance. En 1650, plus de trente ans après la vente de Preméry, les fils de M. de Lornay et sa veuve elle-même, qui l'avait pourtant approuvée, en demandaient la résiliation « prétendant d'un fidei-commis sur Preméry en vertu du contrat dotal de leur bisaïeule paternelle, fille de Noble Claude Charles de Monthouz, disant que par ledit contrat le bien est donné aux descendants de ladite fille, de laquelle ils sont issus en ligne directe ».

Dans un mémoire, René Favre s'éleva contre ces prétentions. Il concluait que si par impossible ses adversaires obtenaient gain de cause il leur faudrait du moins payer « les réparations et les bâtiments qui valent toujours 8.000 ducatons, tant d'arbres, de bois, et le fruit exquis que ledit président a fait planter, et les fontaines qu'il a acheté et fait venir pour rendre et la maison et le bien même plus précieux ». (Document utile en ce qu'il énumère, sûrement sans omission, ce que Preméry doit aux soins de René Favre).

Les héritiers de Lornay renoncèrent ou furent déboutés, si bien qu'en 1656, René de la Valbonne laissait son fils Gabriel Philibert paisible possesseur de Preméry. On va voir ce que signifiait cette expression en ce temps, tout au moins dans la famille Favre.

Celle-ci se révèle en effet singulièrement procédurière. Outre les litiges précédents, René de la Valbonne fut en contestations avec le seigneur d'Oncieu, avec Noble de Menthon de la Balme, avec le seigneur de Teyssonnière, etc... Plus tard ce sera pis encore. Pendant près d'un siècle ses petits enfants et arrière petits enfants se dresseront les

uns contre les autres en d'interminables chicanes. Ce que du reste le président Antoine Favre prévoyait quand, dans son testament, il ordonnait que celui de ses fils « procréés de son corps en loyal mariage », qui refuserait de se soumettre au partage de biens qu'il avait fait, se trouverait immédiatement réduit à sa seule légitime.

S'il avait laissé d'autres filles qu'une Visitandine, Jacqueline, que la clôture isolait des tumultes du monde, sans doute leur aurait-il adressé le même avis. C'eût été d'une judicieuse prévoyance car, de sa descendance, les plus batailleurs ne seront pas les hommes.

Lorsque René de la Valbonne meurt, le château est, nous l'avons dit, à l'extérieur comme à l'intérieur, à peu près tel que nous le connaissons.

A la vérité il ne présente guère d'autre intérêt que celui des inscriptions dont il est orné. Au nombre de vingt quatre, dont onze ne figurent encore dans aucune publication, elles sont de valeur très inégale tant par l'idée exprimée que par la forme littéraire (1). Pour la plupart contemporaines de René de la Valbonne, il n'en est cependant pas l'unique auteur. D'autres beaux esprits ont fourni leur part de collaboration, le président Favre probablement, sûrement un de ses amis, le poète Claude Mermet.

Au fond d'une cour plantée de platanes et entourée de bâtiments agricoles se dresse un portail de pierre taillée, simple mais d'assez grande allure. Une date incomplète 16... y est gravée. De toute évidence, avec la tour qui le flanque, il faisait partie d'une première enceinte, et cette date ne peut être que celle d'une restauration. Un jardin traversé, voici un second portail, en pierres de même nature avec la date 1626. Au dessus de l'écusson des Favre « d'argent au chevron d'azur, accompagné de trois têtes de Maure liées ou tortillées d'argent, deux en chef et une en pointe », l'arrivant peut lire :

« Qui veut entrer céans sera le bienvenu
Quand il sera du maître ami vrai reconnu »,

(1) On trouvera en appendice, celles qui ne sont pas citées dans cet article.

formule d'accueil prudent que chacun de nos poteaux-frontière devrait porter.

Le seuil franchi, deux autres la complètent, promesses de bienvenue conditionnelle et de cordiale hospitalité quand on aura fait preuve de sentiments pacifiques :

« A cette porte bat l'ennemi
Et y est battu l'ennemi ».

et

« Celui qui veut sortir d'une telle maison
Sans désir d'y rentrer, sort aussi de raison ».

Au delà d'une terrasse exposée au midi, on monte quelques marches. Voici une galerie ouverte. Quatre sentences en illustrent les murs.

Deux sont en latin. La première nous invite à l'admiration exempte d'envie :

« Vide non invide ».

La seconde, en latin de cuisine (c'est le cas de le dire puisqu'elle s'étale à l'entrée de cette pièce essentielle) joue sur la double acception du « jus »romain et du « jus » français :

«Ut in urbe jus conditum me sorbet
Hic jus conditum sorbeo ».

« A la ville le droit m'absorbe
Ici j'absorbe un jus consommé ».

Voici du français :

« Paix, pain, peu »

qui à un mot près rappelle un des plus récents slogans électoraux.

En face, de l'espagnol :

« Tene callente
Y dexa ablar gente ».

« Reste ferme, tais-toi et
laisse parler les gens ».

avis gravé sur la porte de l'office de n'avoir point à s'émouvoir des propos des gens de service qui, sans doute,

alors comme de notre temps, avaient accoutumé de dauber sur les maîtres.

Cette inscription, unique de sa langue, étonne un peu, en dépit ou à cause des contacts trop fréquents qu'eurent les Savoyards d'autrefois avec les sujets de Sa Majesté Catholique. Il est possible d'ailleurs qu'elle soit d'époque plus récente et due à un personnage qui entrera dans cette histoire au milieu du XVIIIe siècle.

Pénétrons dans le château. La salle d'honneur, la plus riche en inscriptions, va nous montrer l'apport du vieil auteur dont nous avons prononcé le nom.

Claude Mermet, de Saint-Rambert-en-Savoye, secrétaire ou notaire ducal, publiait en 1585 « *Le Temps passé* », œuvre poétique, sentencieuse et morale, pour donner profitablement récréation à tous les gens aimant la vertu, comprenant : le Bon Droit des femmes, la Pierre de touche du vray Amy, la Consolation des mal mariés, augmenté de la Lamentation de la vieille remariée, de l'Advis du mariage et autres poèmes sentencieux et récréatifs ».

Le titre, un peu long à la mode du temps, indique bien l'objet de l'ouvrage et supplée agréablement la table des matières. Ce petit in-octavo de 95 pages, sortit des presses de Basile Bouquet, de Lyon. La bibliothèque de cette ville en conserve un exemplaire, le seul connu.

Dans la grand'salle de Premèry, on lit ce quatrain :

« Tu prétends être gentilhomme
Par la faveur du parchemin.
Qu'un rat le treuve en son chemin,
Tu seras puis simplement homme ».

dont le dernier vers fleure un bon parfum de terroir. Mermet avait écrit :

A un gentil compagnon qui sent toujours son païsan :

« Tu dis que tu es gentilhomme
Par la faveur du parchemin.
Si un rat le treuve en chemin,
Que seras-tu ? Comme un autre homme ».

Il consacre deux autres épigrammes au même sujet :

-- D'un honnête gentilhomme —

« Il n'a pas acquis sa noblesse
Par rigueur, par or, par faveur :
C'est par vertu, c'est par douceur,
C'est par armes, c'est par prouesse ».

et

— A un glorieux guindé devant la porte de son logis —

« Tu attends qu'honneur je te porte
Pour être riche et bien vêtu :
Entre dedans, ferme la porte,
Je n'honore que la vertu ».

La quintessence de ces deux quatrains s'exprime ainsi sur les murs de Preméry :

« Il n'y a autre noblesse
Que celle que vertu laisse ».

Ce détachement philosophique, tout verbal d'ailleurs, est assez plaisant chez les Favre, fort conscients de leur importance et friands de titres, comme on s'en aperçoit vite, si peu qu'on les fréquente.

Dans cette autre sentence :

« Une femme bonne
Vaut une couronne :
Mais c'est fortune
D'en treuver une »,

se découvre encore l'influence de Mermet qui, dans l'Advis du Mariage, consacre des sixains au nombre de sept, dont plusieurs assez gaillards, à l'énumération des déboires que la femme cause à l'homme, mais rend l'espoir à celui-ci dans le huitième et dernier :

« Mais toi, qui, par ton savoir,
Dis avoir
Femme belle et bonne ensemble,
O ! beau Fénix revenu,
Cher tenu,
Heureux est qui te ressemble ».

Consolation assez décevante en vérité, si, pour la mériter

il faut un phénix, c'est-à-dire, à en croire la fable, un être unique en son genre et vivant mille ans.

Après la femme, les amis reçoivent leur coup de griffe :

« Les amis de l'heure présente
Sont du naturel du melon ;
Il en faut bien chercher cinquante
Avant que d'en trouver un bon ».

Telle est la version de Preméry. Voici celle de Claude Mermet :

« Les amis de l'heure présente
Ont le naturel du melon ;
Il en faut essayer cinquante
Avant qu'en rencontrer un bon ».

Cette comparaison potagère se retrouve chez un autre auteur du temps :

« Je vous dis des danses, Philothée, comme les médecins disent des potirons et champignons : les meilleurs n'en valent rien, disent-ils, et je vous dis que les meilleurs bals ne sont guère bons».

Magie des mots ! Le rapprochement d'un texte de François de Sales et d'une fantaisie due à l'esprit caustique d'un poète presque oublié, évoque irrésistiblement l'idée d'une coopération dans le jeu littéraire de Preméry. On aime à s'imaginer le président Favre et son saint ami priant côte à côte dans la chapelle du château ou devisant sur la terrasse devant ce panorama du lac et des montagnes en face duquel l'illustre évêque de Genève rêvait de finir ses jours.

René de la Valbonne n'avait pas un amour exclusif pour l'épigramme badine. A l'occasion il passait du plaisant au sévère. Témoin cette prière courtoise de respecter sa solitude studieuse, gravée au linteau de son cabinet de travail :

« Alias aliis, hic mihi ».
« Ailleurs j'appartiens aux autres, ici je suis à moi seul ».

Témoin aussi cette fière déclaration du magistrat inaccessible à toute compromission :

« Nec prece, nec precio plector, nec viribus ».
« Prières, argent, violences, rien ne me fait plier ».

René Favre de la Valbonne mourut le 28 septembre 1656 dans sa 74e année. Ainsi débute son testament :

« Je René Favre, Sr de la Valbonne, baron de Pérouge et d'Aiguebelette, Sr de Villaret et de Vaugelaz et de ma maison noble de Premery, conseiller d'Etat de S. A. R., premier sénateur et doyen du Sénat de Savoie et président du Conseil de Genevois, et afin que ma postérité sache, le plus ancien officier de S. A. R. deçà et delà les monts, ayant quarante neuf ans de magistrature..... »

De son mariage avec Dlle Andrée de Nicole de Crescherel, il avait eu quatre fils et une fille. A Gabriel Philibert, aîné des survivants, échut le château de Premery. A défaut du testament dont nous ne connaisons que le préambule et les dispositions réglant les obsèques, un document atteste cette transmission.

Le 13 janvier 1658 par acte passé en sa maison de ville rue Sainte-Claire, Gabriel-Philibert Favre, baron de Pérouge, propriétaire de Promery, et héritier universel de son père, exécute une clause testamentaire de celui-ci relative à une fondation de 2.500 livres à la chapelle de Premery, et nomme chapelain l'abbé François Ducrest, curé de Cuvat.

Hors ce point de détail, de la gestion de Gabriel-Philibert qui se termine à sa mort, le 12 septembre 1693, nous ne saurions rien sans les démêlés qui mirent aux prises ses héritiers. A la lumière de ces discussions elle apparait désastreuse et aboutissant à une ruine à peu près complète. Ce pourquoi Gabriel-Philibert ne fit pas de testament « n'ayant rien à disposer, ce qu'il a avoué lui-même dans sa dernière maladie », ainsi que l'affirme son fils aîné Marc-Antoine, dans une pièce de procédure.

Et pourtant, suivant les apparences, son héritage était important :

« Premièrement Premery, qui doit rendre 200 ducatons ;
Plus Aiguebelette, 500 florins de rente ;
Plus Vaugelas et Gilion, 100 ducatons chacun ;
Plus la maison d'Annecy, 500 florins ;
Plus le Villaret et le jardin situé hors la porte Perrière, 800 florins ».

Cet inventaire est donné par un mémoire de 1713, intitulé « Rôle de ce que Ne Gabriel-Philibert Fabre, baron de Pérouges, a laissé de franc à sa postérité touchant l'hoyrie paternelle, non ses deptes et les droits de sa femme ».

Dans le réalité tout cela ne couvrait pas les charges. Aussi, lui mort, le problème de la propriété de Preméry se complique-t-il singulièrement.

De son mariage en 1654 avec Anne-Marie de Duyn, fille de Philibert baron de la Valdisère, Gabriel Philibert avait eu huit enfants, cinq fils et trois filles, au dire de l'Armorial. Révérend du Mesnil donne d'autres chiffres, trois fils et une fille. Les deux ouvrages font erreur.

La veuve de Gabriel-Philibert — qui devait s'y connaître— nous fixe sur ce point. Dans son testament, daté du 10 janvier 1695, elle nomme quatre filles et trois fils vivants. Comme d'autre part deux garçons, nés à Annecy et morts en bas-âge, n'y figurent pas, on peut affirmer qu'elle eut au moins neuf enfants, cinq fils et quatre filles.

De cette nombreuse progéniture, seuls les deux fils aînés et une fille vont jouer un rôle dans l'histoire de Preméry. De la fille, nous parlerons dans un instant. Voyons les fils.

Le cadet, Joseph Victor Amé (ou Amédée) Favre de Vaugelas, baptisé à Saint-Maurice le 8 janvier 1669, lieutenant aux dragons du roy, épouse le 25 septembre 1707 Marie Angélique de Menthon de la Balme, dont il n'eut pas d'enfant, et meurt le 3 août 1735. Antérieurement à son mariage il avait eu, en 1703, d'une première union, une fille qui, baptisée à Saint-Léger de Chambéry, est connue sous le nom de Marie de Villaret.

L'aîné Marc Antoine, baron de Pérouges, né le 7 juin 1660, mourra le 6 juillet 1744, sans enfants. En lui finit la descendance mâle du Président Favre.

Ce fait, quoi qu'en pense l'auteur de l'Armorial, qui le tient pour douteux, est certain. Il résulte d'une supplique au Sénat, adressée le 19 décembre 1738 par Marc Antoine, à l'effet de récupérer de sa belle-sœur Marie Angélique de Menthon « les biens valant plus de 500 écus d'or qu'elle tient de feu son mari Victor Amé », pour la raison que ces

biens sont frappés d'un fidei-commis de mâle en mâle en vertu du testament du Président Favre. A l'appui de sa demande Marc Antoine fait valoir qu'il est désormais le « seul mâle survivant de la descendance du Président ». Bien qu'il ne s'agisse là que d'une pièce de procédure, cette affirmation devant la plus haute juridiction de Savoie est probante. La cause est donc entendue. Depuis la mort en 1744 de Marc Antoine, baron de Pérouge, arrière-petit-fils d'Antoine Favre, la descendance de celui-ci est éteinte (1).

Par donation du 10 janvier 1737, indique l'Armorial, Marc Antoine laisse Preméry à la fille de son frère Victor Amé. Ainsi dès 1737 Preméry appartient à Marie de Villaret qui vivra jusqu'en 1783.

Situation moins claire qu'il ne semble, ledit château figurant sur la mappe de Pringy de 1730, ainsi que sur les registres cadastraux de 1738 et de 1741, comme propriété d'une Mme de Cornillon, sœur de Marc-Antoine et de Victor-Amé, et par là même tante paternelle de Marie de Villaret. Si bien qu'en 1737, il paraît y avoir deux propriétaires de Preméry, Marie-Françoise de Cornillon de par le cadastre, Marie de Villaret en vertu d'une donation.

La possession de fait de la première n'est pas douteuse. Les droits présumés de la seconde reposent sur la donation de son oncle, qui a induit en erreur l'auteur de l'Armorial. Il n'a pas eu connaissance personnelle de cet acte qui existe aux archives de la Haute-Savoie, sans quoi il aurait constaté qu'il ne comporte aucune énumération des biens transmis, que Preméry, pas plus que tout autre, n'y est nommément désigné. Il y est simplement dit que le donateur cède tout ce qu'il possède, meubles et immeubles, s'en réservant l'usufruit sa vie durant. Aussi le comte de Foras, ignorant de surcroit la mappe de Pringy, était-il fondé à conclure à la tradition entre les mains de Marie de Villaret, de Preméry que Marc-Antoine avait hérité de son père.

Mais quand et comment Mme de Cornillon s'était-elle substituée à son frère ?

(1) Sa lignée survit encore aujourd'hui, par les femmes, dans les familles de Sonnaz et de Lagrange.

Rude commère que cette arrière-petite-fille du président Favre. Suralimentée du « jus conditum », au sens juridique du terme, que célébrait René de la Valbonne dans une des sentences de sa maison forte, elle avait l'âme processive à l'excès. Sa longue vie, qui dépasse quatre-vingt cinq années, sera tissue de revendications, d'instances, de chicanes, tant contre ses frères et ses enfants que contre des étrangers. Quintessence de procureur, plaidant dès la mort de son père, elle laissera à son décès des procès qui dureront encore plus de dix ans. Le papier timbré l'attire comme l'aimant le fer, si bien qu'elle ne fera pas moins de cinq testaments et codicilles dont nous aurons à parler.

Originale figure qui aurait pu servir de modèle à Racine pour la comtesse des Plaideurs. On l'imagine, à sa dernière heure, confondant, comme il arrive au moribond, le passé avec le présent, et se lamentant ainsi :

« Hélas ! tous mes procès allaient être finis.
Il n'en restait plus que quatre ou cinq petits.
L'un contre mon mari, l'autre contre mon frère,
Et contre mes enfants. Mon Dieu, quelle misère !
Car vivre sans plaider, est-ce contentement ? ».

Il lui faudra vingt-cinq ans pour conquérir Preméry de haute lutte. Voici comme :

Baptisée le 8 mai 1668, elle avait épousé le 5 octobre 1687 en l'église Saint-Maurice, Ne Claude-Gaspard de Cornillon, d'une famille du Faucigny (le hameau de Cornillon existe encore dans la commune de Saint-Martin-sur-Arve, canton de Sallanches) ; au contrat passé le 29 août 1687, son père lui avait donné en dot la jouissance des biens et revenus de Preméry, et sa mère une somme de 500 ducatons en avancement d'hoirie. Or, on s'en souvient, Gabriel-Philibert était mort *ab intestat*, et ruiné. Ses enfants ignoraient cette situation, mais l'aîné à qui fut dévolue la charge de la liquider, ne tarda pas à mesurer l'ampleur du désastre. Un an plus tard, le 9 septembre 1694, il renonçait devant le Conseil présidial de Genevois « à l'hoyrie paternelle » déclarant s'en abstenir « pour lui être plus onéreuse que profitable. » Il expliquait que cela n'avait

rien de malhonnête, car il y perdait plus que tous les créanciers réunis.

Il n'en était pas moins propriétaire nominal de Preméry. sa sœur continuant à empocher les revenus, situation qui dura plus de vingt ans. En 1709, Marie-Françoise de Cornillon résolut d'y mettre fin. Elle exigea un règlement de comptes qui dut être assez épineux et revendiqua la propriété entière de Preméry, fonds et redevances.

Sur quoi basait-elle ses prétentions ? Je ne sais. Toujours est-il qu'un arrêt du Sénat de 1712 lui donnait satisfaction, la maintenant en possession et jouissance de Preméry jusqu'à paiement des sommes par elle demandées. On eut été bien en peine de se libérer à son égard ; aussi le 11 mai 1713, Me Guillet, notaire, requis par elle, se rendait à Preméry, où étant « et pour marque et signe de véritable et légitime possesseresse elle a ouvert toutes les portes, tant extérieures qu'intérieures, et a fait dresser inventaire. »

Ainsi se trouve réglé le sort de Préméry... provisoirement du moins, tant dans cette affaire curieuse ce qui paraît définitif n'est le plus souvent que du provisoire.

Comme on pense, ces démêlés d'intérêt ne facilitaient guère les effusions familiales. Témoin cette lettre de Marc-Antoine à sa sœur :

« 30 septembre 1717 Madame ma sœur, vous me faites l'honneur de me marquer par votre lettre datée de Preméry du 27 septembre que le grand respect que vous avez pour moi ne vous permettait pas de vous présenter à ma porte, attendu un compliment que je vous ai fait qui vous en éloigne...

(Suit une page de retours sur le passé et de récriminations).

« Si le bon Dieu n'ordonnait d'aimer ses ennemis, je vous assure que les mauvais traitements que vous m'avez faits m'éloigneraient encore plus du respect que je vous rends... et je veux encore laisser passer sous silence bien des choses que vous avez voulu entreprendre sur mon compte, qui ne seraient pas à votre avantage à les mettre en lumière, et ainsi laissez-moi dans ma triste misère et contentez-vous de profiter d'une chose qui ne

vous vint pas de droit... Votre très humble et très obéissant frère. »

En dépit de ces aménités fraternelles, Marie-Françoise de Cornillon savoure sa victoire. Elle est en droit de penser qu'elle transmettra sans difficulté à ses héritiers ce Preméry qui lui a coûté tant de travaux.

De son mari mort le 26 mars 1707, elle a quatre enfants, trois fils et une fille.

Le 25 janvier 1735, à 67 ans, elle rédige son testament. L'acte est passé à Annecy, faubourg de Bœuf, dans la maison de M. Delatte. N'oublions pas ce nom qui réapparaîtra quatre-vingts ans plus tard.

Après avoir réglé ses funérailles en l'église Saint-Maurice, elle lègue à sa fille Angélique, religieuse ursuline à Sallanches, vingt livres de pension viagère, à son fils aîné Joseph François, Sr de Mérand, sa légitime à l'exclusion de toute autre chose ; au deuxième, Sigismond, 1.000 livres nettes de toutes charges, et partage le surplus de ses biens, tant meubles qu'immeubles, entre le même Sigismond et son cadet François-Marie.

Le 12 janvier 1740, deuxième testament révoquant le précédent dont il reproduit du reste toutes les stipulations relatives aux enfants. Il n'en diffère que par la volonté qu'exprime la testatrice que ses obsèques soient célébrées non plus à Saint-Maurice mais à Notre-Dame-de-Liesse. Ce devait être un temps béni pour les notaires que celui où on recourait pour si peu à leurs offices rarement gratuits.

Intermède : par requête du 30 août 1742, Mme de Cornillon intente à son fils aîné, au sujet de ses droits, un procès qui se termine le 23 janvier suivant. Le résultat ne nous en est pas connu, mais le ressentiment de Marie-Françoise s'exprime bientôt dans un codicille du 23 septembre 1743 modifiant sur deux points le testament de 1740. Joseph-François de Mérand est toujours réduit à sa légitime mais chiffrée cette fois à 450 livres. Quand à Sigismond il reçoit une nouvelle somme de 3.000 livres (en plus des mille qui lui étaient déjà allouées) en remboursement des avances d'argent qu'il a faites pour les frais d'un procès que sa mère a soutenu contre le baron de Pérouges et le comte

Dortan, procès qui lui a causé « de grandes dépenses puisqu'elle a dû faire de longs et dispendieux séjours à Chambéry ».

Si on réfléchit que le procès en question était clos depuis trente ans et qu'au moment de sa conclusion Sigismond de Cornillon n'avait que dix-huit ans, cette clause apparaît comme un moyen d'avantager ce fils au détriment des autres enfants.

Six ans plus tard, le 4 janvier 1749, troisième testament. Le dernier né de Mme de Cornillon, François-Marie, est mort à Turin, le 26 octobre 1748. Force est donc d'annuler les dispositions le concernant. Aux termes de cet acte, Sigismond est fait héritier universel, son frère et sa sœur n'ayant toujours que les legs précédents. A lui donc écherra Preméry, suivant la volonté de Mme de Cornillon qui sent sa fin prochaine. Elle a en effet 81 ans.

En quoi elle se trompe. Elle vivra encore cinq ans, le temps de faire, le 12 janvier 1754, un dernier codicille par lequel la dette reconnue à son fils Sigismond passe de 3.000 à 10.000 livres qu'il lui a prêtées pour payer ses créanciers (1).

Par ailleurs depuis plus de dix ans elle est inquiétée dans la possession de Preméry.

Marie de Villaret, armée de la donation de son oncle a rouvert le procès jugé en 1712. Elle agit d'accord avec son mari, Claude-Gaspard Delaplace, avocat au Sénat de Savoie, bourgeois et habitant d'Annecy, qu'elle a épousé vers 1740.

Dès cette même année, les hostilités commencent. Elles dureront trente-deux ans, — la persévérance était au nombre des plus solides vertus fabriciennes — d'abord contre Mme de Cornillon, puis contre son fils, enfin contre les héritiers de celui-ci. Elles ne se termineront qu'en 1772, par le triomphe de Marie de Villaret.

Ce procès ne comportera pas moins de cinq instances successives et nécessitera quinze arrêts et ordonnances, à supposer que nous les connaissions tous.

(1) De plus elle élit définitivement Saint-Maurice pour lieu de ses obsèques qui y seront célébrées le 24 août 1755.

Marie de Villaret de Laplace, était, on le voit, digne nièce de Mme de Cornillon, aussi tenace et déterminée plaideuse. Sans que nous sachions comment, le succès couronnera son entreprise. Une pièce d'archives atteste en effet qu'en 1776 la rente de Preméry appartient aux époux de Laplace. Quand et par quelle voie arrivèrent-ils à leurs fins ? L'Armorial admet, sous une forme dubitative il est vrai, que ce fut par achat de Sigismond de Cornillon.

L'examen des documents réduit cette hypothèse à néant. Quand Sigismond meurt le 2 novembre 1764 le procès est loin d'être terminé. Un arrêt de cette même année lui a donné une solution précaire contre laquelle il se hâte de protester par une nouvelle instance. Il n'y a donc eu entre les Laplace et lui, ni accord, ni vente.

On peut néanmoins fixer avec beaucoup de probabilités, à cette année 1764, la prise de possession des Laplace.

Ils avaient un fils, Marie-Antoine, et une fille répondant au nom peu banal de Hyéronime ou Jéronime. Cette Hyéronime et son fiancé « Ne Joseph Dufour, natif et habitant du bourg de Collonges, au pays de Gex », passaient contrat le 10 février 1764. L'acte donna lieu à un cérémonial inusité. Les signatures furent échangées dans l'étude et habitation de Ne Jean-Baptiste Garnier, Sénateur et Juge mage de Genevois, en présence des futurs époux, de M. et Mme de Laplace, de leur fils Marie-Antoine et de nombreux témoins, avocats, hommes de loi et conseillers. Mme de Laplace, née de Villaret, donnait en dot à sa fille une somme de 10.000 livres que « ladite dame est en faculté de constituer à sa dite fille par part aux biens considérabbles adventitieux qu'elle possède en cette province, tels que son demaine de Preméry et un autre au lieu dit Gillon, qui sont très précieux ».

Bien adventitieux, qu'est-ce à dire, sinon qu'ils n'étaient encore qu'en espérance mais près d'être réalisés. Et les hommes de loi et le juge mage lui-même étaient là pour attester que, sous la réserve d'adventice, Mme de Laplace pouvait s'engager ainsi. De fait le 14 mars, un mois après le mariage, intervenait l'arrêt entre les Laplace et Sigismond de Cornillon. Il n'est donc pas téméraire de conclure

que c'est à cette date que Marie de Villaret obtint gain de cause et que l'ordonnance de 1772 ne fera que la confirmer dans sa possession.

C'est peut-être à cette époque qu'il convient de situer l'inscription espagnole de Premery. Elle aurait pour auteur Claude de Laplace qui avait étudié en Espagne et conquis le grade de docteur à l'Université de Valence, ainsi qu'il appert d'une supplique par lui adressée au Sénat pour être admis au nombre des avocats postulants auprès de cette cour souveraine.

La guerre de « Troie » dont Premery fut l'enjeu n'avait pas manqué de passionner les habitants de Pringy et des paroisses d'alentour, qui prenaient parti pour l'un ou l'autre des adversaires.

Il en reste un témoignage trop curieux pour qu'on le passe sous silence, ne serait-ce qu'en raison de son pittoresque.

Le 12 juin 1776, Dlle Favre de Villaret, de l'autorité de Spectable Claude-Gaspard de Laplace, son mari, adressait une requête à M. le juge de la baronnie de Monthouz. On sait que Premery sous le rapport pénal dépendait de Monthouz.

« Dit, que dimanche dernier 9 du courant, sur les six heures du soir, elle fit rencontre du nommé Robert Lavorel, dit le fétu, auquel elle reprocha pourquoi il s'avisait de lui dire à son absence des insultes et des impertinences, de même que sur le compte de ses grangers et domestiques. Sur quoi ledit Lavorel lui expliqua qu'il avait raison et lui dit qu'elle avait volé huit années de prises de son pré, qu'elle ne valait rien, qu'elle avait volé le bien de M. de Cornillon, qu'elle était une foutue impertinente, qu'elle déguerpirait bientôt de son château, qu'il en aurait bien une brique, soit portion, que tous les Laplace étaient des bougres de fripons, qu'ils avaient envie d'avoir des châteaux mais qu'ils en sortiraient bientôt et cela plutôt qu'elle ne pensait, ce qu'il répéta plusieurs fois avec des termes que la bienséance ne permet pas de nommer, qu'il ne lui devait point de respect, et qu'il se foutait d'elle, etc...

En conséquence de quoi « voir dire et ordonner que ledit

Lavorel, habitant de la paroisse de Cuvat, se rétractera des paroles injurieuses et diffamantes qu'il a proférées contre l'honneur et la réputation de la Dlle suppliante, et cela un jour de dimanche ou fête à l'issue des offices divins de la paroisse de Pringy, en l'assistance du greffier du tribunal qui en dressera procès-verbal, et en outre à la peine que mérite un tel procédé et même à celle de prison.... ».

Elle obtient satisfaction. Lavorel est par défaut condamné à trois jours de prison, à la rétractation, et aux frais, montant à 30 livres, 11 sols, 10 deniers.

Le diffamateur renâclant à l'expiation, Mme de Laplace demande un mois plus tard qu'il soit saisi au corps par les soldats de justice et traduit dans les royales prisons d'Annecy.

Ainsi est fait le 29 juillet par le sergent royal Evaux qui rend compte de l'opération :

« Etant sur la paroisse de Pringy, j'ai fait rencontre de la personne, lequel j'aurais fait saisir au corps par les soldats de justice, mais ledit Lavorel m'ayant requis de le faire conduire chez ladite dame (de Laplace), où étant en présence de ladite et des soldats de police, ledit Lavorel se serait mis à genoux devant ladite dame suppliante et lui aurait demandé excuse à haute voix de tout ce qu'il lui avait dit, déclarant qu'il était pris de vin lors des insultes, et aurait promis ne plus cy après récidiver et ladite dame lui aurait pardonné et exempté des punitions auxquelles il avait été condamné.... ».

On voit qu'à l'instar du gendarme de Courteline, si Marie de Villaret était sans pitié, elle n'était pas sans grandeur d'âme.

Son grand âge et l'approche de la mort l'y inclinaient peut-être. Elle mourait en effet à Preméry, à 80 ans, le quatre février mil sept cent huitante trois, comme l'inscrivait sur son registre paroissial, Rd Duparc, curé de Pringy. Son mari l'avait de six ans précédée dans la tombe.

Hyéronime du Four lui survécut de peu. Elle décéda en 1789, laissant une fille, Adeline, laquelle épousa en 1790, à Saint-Julien, le marquis Jacques-Abraham de Lagrange,

d'une maison originaire de Marmande, officier de cavalerie au service de France, en garnison à Gex.

Le château de Preméry appartenant encore aujourd'hui à la famille de Lagrange, on pourrait croire terminée notre odyssée à la poursuite de ses détenteurs successifs. Et cette ténébreuse histoire s'arrêterait là.

Elle rebondit au contraire car voici la tourmente révolutionnaire, cause de nouvelles vicissitudes et perplexités.

Dans son ouvrage sur « le Palais de l'Isle », paru en 1856, Aimé Burdet fixe le sort de Preméry en ces années troublées.

Le marquis de Lagrange ayant dû émigrer, sa jeune femme, à peine âgée de 21 ans, demeura seule au château de ses pères, lequel fut bientôt déclaré bien national. Mais, « des membres influents du Directoire avaient fait pour Preméry comme pour les châteaux de Menthon, du Barroz, de Monthouz et un grand nombre d'autres ; ils avaient retardé par tous les moyens possibles le moment de les vendre. Mais enfin le moment fatal arriva pour Preméry. M. Ruphy (François-Louis Ruphy, plus tard maire d'Annecy, membre du corps législatif et sous-préfet d'Annecy), se trouvant par hasard à Chambéry au moment de l'enchère et voyant la faible mise qui était offerte, surenchérit et l'adjudication lui resta. A son arrivée à Annecy, il courut persuader à Mme de Lagrange qu'elle devait prendre le marché qu'il lui cédait d'autant plus volontiers qu'il n'avait misé que dans cette intention... A l'aide de ses amis, Mme de Lagrange vint à bout de réunir la somme nécessaire pour racheter son propre bien ».

Aimé Burdet tenait ses renseignements de première main, sa fille Antoinette ayant épousé le 18 août 1852 Frédéric de Lagrange, petit-fils de la marquise Adeline. Celle-ci vivait encore. L'auteur du *Palais de l'Isle* se trouvait ainsi en relations directes avec l'héroïne de l'époque de la Terreur. On peut donc l'en croire.

Et pourtant, si son récit édifiant et moral est exact en substance, presque tous les détails n'en sont pas moins rigoureusement faux. Voici la vérité d'après les documents authentiques.

Quand il fut confisqué à titre de bien d'émigré, Preméry n'appartenait ni au marquis, ni à la marquise de Lagrange, mais à leur oncle, Marie-Antoine de Laplace, fils de Marie de Villaret.

Le 22 pluviose an 2 (10 février 1794) de la République Française une et indivisible, les administrateurs de la commune de Pringy procédaient, en exécution d'un arrêté du district d'Annecy en date du 23 nivôse (12 janvier) à l'estimation de la valeur locative des biens nationaux d'émigrés ou d'absents, en vue de leur affermage par adjudication. Ils fixaient le revenu des biens de Marie-Antoine Laplace à 26 quintaux de froment, 5 de seigle, 4 d'orge, 5 d'avoine et à 180 livres d'argent pour le produit des vignes, fruits, etc. Peu après, les frères Jean-Claude et Etienne Bochet, cultivateurs à Pringy, devenaient fermiers à moitié fruit.

Deux ans plus tard, le 27 messidor an 4 (14 juillet 1796), en exécution de la loi du 28 ventôse (17 mars), les administrateurs du département du Mont-Blanc vendaient en bloc les biens (château de Preméry compris), procédés — admirons la délicatesse de l'euphémisme — de l'émigré Laplace, au citoyen Albert Delatte, domicilié en la commune d'Annecy. Le prix stipulé était de 16.662 livres payables en mandats territoriaux, autrement dit à peu près en monnaie de singe. Les mandats territoriaux avaient, comme on sait, remplacé les assignats. Ils étaient gagés sur les biens « procédés » des émigrés, autant dire sur la spoliation. Papiers assez analogues, on le voit, aux traites sur l'avenir qu'on nous présentait récemment comme le dernier cri de la finance. Ils avaient subi le sort commun de toutes les entreprises fondées sur le vent qui passe ; en quelques mois leur valeur était tombée de 95 pour cent, si bien que le citoyen Delatte, acquéreur de Préméry et de 184 journaux, soit 60 hectares de prés, champs, vignes, bois, pâturages et mollasses, se trouva débourser l'équivalent de moins de 1.000 livres d'argent. C'était une bonne affaire.

La faisait-il pour lui-même ou pour les victimes du vol légal ? Pour celles-ci, à n'en pas douter.

Les Delatte, riches propriétaires de Pringy — le cadastre

de 1738 indique que Dominique Delatte y possède 1.050 journaux, soit 300 hectares — étaient des amis de toujours des Cornillon, des Laplace et des Lagrange. Nous avons noté au passage que le premier testament de Mme de Cornillon, celui de 1735, avait été signé chez un Delatte, faubourg de Bœuf, probablement le grand-père d'Albert Delatte, acquéreur des biens nationaux de l'an 4.

Ce dernier ne se pressa guère de remettre les légitimes propriétaires en possession. C'est le 21 mai 1813 seulement qu'il céda Preméry à Mme de Lagrange, retard qui peut s'expliquer de la façon la plus naturelle et la plus honorable. Le véritable propriétaire étant non Mme de Lagrange mais Marie-Antoine de Laplace, émigré, peut-être fallut-il attendre le consentement ou le décès de celui-ci ? Et si l'acte de cession stipule que « cette vente et transport sont faits moyennant la somme de dix mille francs que le vendeur confesse avoir eue et reçue ci-devant en plusieurs fois, à son contentement de la dame Delagrange, dont content il lui donne créance finale », le contexte indique que c'est là simple précaution pour éviter des frais de mutation trop élevés.

Du petit roman d'Aimé Burdet que reste-t-il ? Si peu que rien. Allez donc croire aux traditions de famille.

Quelques mots suffiront à terminer cette longue histoire.

La marquise de Lagrange atteignit un âge avancé, 85 ans. Elle trépassa le 10 janvier 1851. Son fils unique Marie-Rolland-François-Philippe-Edouard était mort avant elle, laissant de son union avec Emilie-Virginie Gentil de nombreux enfants. C'est en faveur de ceux-ci qu'Adeline de Lagrange testa le 9 septembre 1853.

Elle léguait à son petit-fils Louis et à chacune de ses petites-filles une somme en argent, à son petit-fils Ernest le tiers des terres de Préméry qu'elle lui avait donné en 1842 à l'occasion de son mariage avec Marie-Françoise Nouvellet (de Pringy) et elle instituait pour héritier universel son dernier petit-fils Frédéric.

Vingt-jours après la mort de leur grand'mère, le 30 janvier 1854, les deux frères Lagrange vendaient Preméry à Mme Adèle Ruphy, femme du docteur Lachenal, ancien

syndic d'Annecy, député au Parlement Sarde. La mère de Mme Lachenal était une Menthon-Lornay. Ainsi rentrait dans cette famille, par une voie détournée, un bien qui en était sorti deux cent trente-six ans auparavant. Il n'y demeura pas longtemps. Mme Lachenal étant morte en 1870, son fils Arthur, avocat et auditeur au Conseil d'Etat, recueillit Preméry dans son héritage et le revendit le 23 janvier 1875 à son ancien possesseur, Frédéric de Lagrange.

Une inscription commémore ce rachat :

Alias Aliis Hic et Nobis
Natis et Nepotibus nostris
Augusti Die XX MDCCCLXXIV

Col. Alexis Callies.

APPENDICE

Inscriptions, Peintures et Portraits du Château de Preméry

I. — *Inscriptions.* — Quatorze inscriptions sur vingt-quatre ont été citées. Voici les autres :

Au bas de l'escalier :

HIC DOMINAM ET DOMINAM DOMINI DOMUS ANTE SALTA
NAM DOMINI ET DOMINÆ EST NON DOMINI ISTA DOMUS

Au premier étage, dans la salle à manger :

Soyons à Dieu incessamment
Que Jésus soit notre exemplaire ;
Ne faisons rien que pour lui plaire
Et nous vivrons parfaitement.

(Manifestement ce quatrain n'est pas contemporain des autres sentences. D'époque plus récente, il est probablement de la seconde moitié du XIXe siècle).

Au deuxième étage, sous un papillon voletant au-dessus d'une écrevisse :

Festina lente

En hommage à Charles-Emmanuel le Grand, duc de Savoie (1580-1630) :

Carolus Emmanuel, dux Sabaudiae
Immo et dux ducum et imperatorum
Quidne tantus inter tantos !
Nam ejus nomini et omini nihil defuit
Praeter nomen et omen imperatoris... Utinam !

Sur une banderolle surmontant l'inscription « les Amis de l'heure présente » :

Inde amici fugiunt, unde probantur

Au-dessus d'une porte :

Tempora tepora temporibus

Sous un écusson effacé :

Capientem haec capio

Sur le manteau d'une cheminée :

Laete non laute

Sous un écusson :

Auget nec minuitur

Au-dessus d'une porte (inscription mutilée) :

VS / JOVRS
TOV

Dans la grande salle, au-dessus d'une frise peinte en faisant le tour (amours, entrelacs, banderolles...) des cartouches indiquent les emplacements de portraits disparus :

DE HOLLADE CRESCHERELLE	DE BONNIVARD
A. FAVRE	B. FAVRE DE VAUGELAZ
P. FAVRE	
DE CHATILLON	
R. FAVRE	DE MONSPEY LVISSANDRE

II. — *Peintures.* — Sur les murs du cabinet de travail, aménagé dans la tour de l'Ouest, quatre dessins à la dé-

trempe représentent, l'un le château vu de la terrasse, les autres les perspectives qu'on découvre des trois fenêtres : Annecy au sud, au levant le château de Monthouz, au couchant un château qui pourrait être celui de Metz.



Château de Prémery

III. *Portraits :*

a) Le Président Favre, en simarre de magistrat.

b) René F. de la Valbonne, même costume.

(Ces deux peintures, la seconde en très mauvais état, sont probablement des originaux d'après nature).

c) Favre de Vaugelas (1612).

(Une étiquette porte : peint en 1859 par Cabaud d'Annecy, d'après le portrait original d'après nature appartenant à M. le Comte Germain de Sonnaz).

d) Marie Favre de Villaret, épouse de Claude de la Place.

e) Yeronime de la Place , épouse de Joseph Dufour du Château, de Collonge-sur-l'Ecluse.

A propos du troisième voyage de Saint François de Sales à Paris

Dans le deuxième fascicule de la *Revue* de 1937, notre confrère M. le Chanoine Mugnier, président de l'Académie Salésienne, a publié : « Saint François de Sales à Paris. troisième voyage, 1618-1619, d'après la correspondance du Saint ».

A propos de ce troisième voyage à Paris de Saint François de Sales, j'ai eu la bonne fortune de trouver à la Bibliothèque Nationale quelques renseignements pouvant intéresser nos confrères sur le séjour du Saint dans la capitale de France et sur son retour dans son diocèse avec l'escorte de Marie Christine de France, Princesse de Piémont.

« Monsieur » François de Sales, évêque de Genève, était venu à Paris comme membre de l'Ambassade envoyée par le Duc de Savoie au roi de France Louis XIII. Le but avoué de l'ambassade était de remercier le roi de France de l'aide qu'il avait accordée au Duc de Savoie pendant la dernière guerre avec l'Espagne ; mais son but véritable était de négocier le mariage de Christine de France, fille de Henri IV et sœur de Louis XIII, avec Victor-Amédée, Prince de Piémont, fils aîné du Duc Charles-Emmanuel de Savoie.

A la tête de la caravane se trouvait Son Altesse Sérénissime le Cardinal Maurice de Savoie ; il était assisté d'Illustrissime Comte Philibert-Gérard Scaglia, du Président Favre et de « Monsieur » François de Sales, Evêque de Genève.

On trouve la trace du cortège à Roanne, ville où la caravane ne séjourna que peu de temps car le lendemain même de leur arrivée, les membres de l'ambassade s'embarquèrent sur la Loire pour se rendre à Briare et de là gagner Paris.

La Loire était alors la grande voie de communication de l'intérieur de la France et les mariniers Roannais qui conduisaient les voyageurs sur « le chemin qui marche » avaient déjà une grande réputation.

Dans une lettre datée de Paris du 9 novembre 1618, c'est-à-dire un mois après le passage à Roanne, Saint François en rendant compte de la réception qui fut faite par la Cour à l'Ambassade, signala à Dona Ginevra qu'il rama, en personne, sur la Loire.

Saint François de Sales fut le Directeur de conscience de Christine de France ; Lorenzo Franceschini écrivait en effet à ce sujet :

« Elle était pleine de piété et de tendresse pour les malheureux, portée à cela par son âme bien faite et consolidée à l'exemple continuel de son directeur de conscience qui fut Saint François de Sales, d'une vertu et d'une douceur incomparable et qui l'assista d'autant mieux de ses conseils qu'il avait abandonné son diocèse d'Annecy. » Ici, l'auteur aurait dû dire que l'Evêque de Genêve « avait quitté momentanément son diocèse d'Annecy, mais non « abandonné ».

Les fiançailles et la signature du contrat de mariage de Chrétienne de France avec Victor-Amédie de Savoie, Prince de Piémont, eurent lieu le 11 janvier 1619, en la Chambre du Roi. Louis XIII reconnut à sa Sœur une dot de 400.000 écus. Le 6 février 1619 arriva le Prince de Piémont à la Cour et le 10, en la petite chapelle de la Tour du Louvre, en grand apparat, eut lieu le mariage de Madame Chrétienne avec le Prince de Piémont. C'était le jour anniversaire de la naissance de Chrétienne. La cérémonie était présidée par Saint François. Le nonce dit au roi Louis XIII à cette occasion : « Sire, je ne crois pas que vous voudriez concevoir cette honte que votre Sœur ait un fils avant que votre Majesté n'ait un Dauphin. » Le roi rougit légèrement et répond « que véritablement il ne compte pas avoir cette honte ». (L. Vannois « Vie de Louis XIII »).

Il avait été décidé dans les Conseils de la Cour que Madame Chrétienne de France mettrait à profit les belles

journées de l'automne pour aller rejoindre en Savoie, son époux.

La Cour se trouvait en septembre en Touraine. Saint François quitta donc Paris pour se rendre en Touraine.

Le 23 septembre, après une visite à la Cour réunie à Tours, Marie-Chistine de France, Princesse de Piémont, s'éloigne pour sa nouvelle patrie. Louis XIII l'accompagne en carosse environ une demi-lieue. Elle pleure abondamment. Il s'efforce à lui donner du courage et lui offre une chaîne de diamants ; puis ils se séparent.

Le cortège de Marie-Christine de France dont Saint François de Sales faisait partie quitta Tours pour gagner Chambéry à petites journées, par Amboise, Bourges, Moulins, Roanne, Tarare, Lyon et Grenoble.

Le train de la princesse était important :

sa litière portée par des mules superbement harnachées, trois ou quatre carrosses attelés chacun de six chevaux blancs où sont installés les personnages importants de sa suite, un grand nombre de pages bien montés et richement vêtus, des officiers et des domestiques de toute espèce, une longue file de bagages et de chariots portés ou traînés par les vingt mules de M. le Grand Prieur de Vendôme et les quarante mulets de la Princesse dont vingt ont des couvertes de velours bleu et vingt de velours cramoisi, tout cela étincelant d'or, d'argent et ruisselant de broderies.

Dans les villes traversées par le cortège ou au moins dans celles où l'on s'arrêtait pour passer la nuit, ce n'étaient que compliments à la petite princesse, harangues sur l'heureuse alliance de la France et de la Savoie, haies de gardes-bourgeoises, visites de corps constitués, arcs-de-triomphe, pétarades, tintamarre, embarras d'une foule énorme.

A Lyon, le cortège fut reçu en grande pompe, les fêtes durèrent plusieurs jours après lesquels la caravane prit la route de Grenoble.

*
* *

A Paris Saint François de Sales avait été logé par Louis XIII dans l'Hôtel du Maréchal d'Ancre, dont la façade

donne sur l'actuelle rue de Tournon (Hôtel Concini). La raison du choix de cette résidence venait de ce qu'on exécutait, en ce moment, au Palais du Louvre, des travaux très importants d'aménagement. D'ailleurs la Cour habitait elle-mème l'Hôtel Concini au moment de la réception à Paris de l'ambassade Sarde de laquelle Saint François de Sales faisait partie. Actuellement, l'hôtel Concini est occupé par un détachement de la Garde Républicaine.

Il est probable qu'en raison de la proximité de l'Hôtel Concini où logeait le Saint et de la Chapelle de Saint-Sulpice, Saint François de Sales y venait quotidiennement.

Le 3 janvier 1619, il prononça dans cette chapelle, le panégyrique de Sainte Geneviève.

L'Eglise dans laquelle prêcha l'Evêque de Genève n'était pas la superbe Eglise actuelle qui est du XVIIIe siècle. C'était alors une chapelle isolée qui dépendait de la paroisse de Saint-Germain-des-Prés. En fait, la paroisse de Saint-Sulpice n'existait pas encore.

L'église actuelle fut édifiée en partie sur le produit d'une loterie faite par le Curé de la paroisse. Ce fut ce Curé, le premier en France, qui eut l'idée d'une loterie pour la construction de ce magnifique monument.

Mais le fisc veillait et exigea le versement dans les caisses de l'Etat de la moitié du produit de la loterie.

En sorte que la construction de ce monument qui aurait pu être menée en une seule fois au moyen des ressources totales provenant de la loterie, ne fut poursuivie qu'au fur et à mesure des disponibilités assez lentes à se procurer par quêtes ou fêtes.

L'architecte Servandoni (1695-1766), qui participa à la construction, pressa sans doute le curé qui désirant se procurer des fonds, à tout prix, menaçait ses amphitrions, d'emporter son couvert d'argent, si la maîtresse de maison ne lui remettait, sur-le-champ, une somme égale à la valeur du couvert dont il s'était servi. C'était une méthode amusante, inspirée par le désir impérieux de mener jusqu'au bout l'œuvre entreprise — œuvre gigantesque pour l'époque.

Dans l'Eglise Saint-Sulpice à Paris, une chapelle, la 2e à gauche en entrant a été consacrée à Saint François de Sales. Elle est décorée de deux grandes toiles d'Alexandre Hesse (1850). Le premier de ces tableaux représente Saint François de Sales remettant à Sainte Jeanne de Chantal, la Constitution de l'Ordre de la Visitation.

Le deuxième, représente Saint François de Sales prêchant dans le Chablais. Enfin dans cette chapelle existe une statue de Jean Ollier, portant l'inscription suivante : « Dans les dernières années de sa vie à Lyon, décembre 1622, Saint François de Sales bénit avec bienveillance le jeune Jean Ollier et prédit à sa mère que son enfant serait un défenseur de l'Eglise ».

En face de la chapelle de Saint François de Sales existe (côté droit), la chapelle dédiée à Sainte Monique et Saint Augustin. Les deux grandes toiles qui la décorent sont considérées comme des chefs-d'œuvre du peintre Delacroix.

Pierre COLOMBEL.

BIBLIOGRAPHIE GÉOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

AVEZOU (R) : *La Savoie du Nord au début de la Révolution Française* (1789-1792). — Annecy, Imp. Hérisson Frères, éditeurs, 1937, 143 p. (Extrait de l' « Industriel Savoisien », années 1936-1937).

Essai de psychologie politique et sociale concernant les quatre provinces de Carouge, Chablais, Faucigny et Genevois. Détails sur la politique du blé, la contrebande, la fiscalité seigneuriale et gouvernementale.

BARDET (H) : *Concours d'alpages, année* 1936. *Haut bassin de l'Isère (amont de Moûtiers), sauf Vallée du Doron de Bozel.* — L'Economie Alpestre française, 17e année, 1937, p. 40-88.

Copieuse étude qui n'intéresse pas seulement l'économie pastorale mais encore l'ensemble de l'économie agricole des communes de la région. Détails sur Séez, Bourg-Saint-Maurice, Granier, etc... Diminution du bétail inalpé. La formule du Fruit commun peut empêcher la décadence de la montagne à condition d'être appliquée avec prudence. Les fruits communs d'hiver sont à multiplier (et ils se multiplient).

BLANCHARD (Marcel) : *Textes relatifs à l'économie savoyarde* (XVIIe-XVIIIe siècles. — Rev. de Géographie Alpine, t. XXV, 1937, p. 211-223.

Documents extraits du Dossier de la Gabelle des sels de Savoie, aux Archives de Turin. Eclairent d'un jour intéressant la diplomatie du sel pratiquée par l'Etat Savoyard. (Cf. article de Paul Baud. Bibliographie géographique savoisienne pour 1936).

BLANCHARD (Raoul) : *Le Piedmont des Dranses du Chablais*. Rev. de Géographie Alpine, t. XXV, 1937, p. 485-496, 1 fig.

Territoire de 77.5 km², comprenant les communes d'Armoy, le Lyaud, Féterne, Vinzier, etc... Plateau détritique à demi encastré dans le massif chablaisien, haut de 700 à 1.000 m.

Par une partie de ses traits physiques (hiver plus doux qu'en Chablais, présence de la vigne, du chêne) et la plupart de ses traits humains, le Piedmont est un fragment de l'avant-pays, mais formant obstacle entre la montagne et le Léman.

COLLET (L.-W.) : *Nouveaux profils de la vallée de l'Arve, entre le col de Chatillon et Passy, et de la Tour Saillère*. — Eclogae geologicae Helvetiae, vol. 30, n° 2, 1937, p. 293-300, 2 pl. coupes.

Plissement disharmonique de la nappe de Morcles, qu'on retrouve de la vallée de l'Arve à la Tour Saillère.

COUTIN (Chanoine F.) : *Histoire de l'insigne église royale et collégiale de Notre-Dame de Liesse, Annecy-en-Genevois*. — Annecy, Imp. Commerciale, 1938, 371 p., in-8°, nombreuses planches et fig. (Mémoires et documents Acad. Salésienne, t. 55, 1937).

Détails sur la topographie ancienne d'Annecy, les inondations de 1711 et 1758.

DESMARIS (S). : *La croissance de Bellegarde. Essai de géographie urbaine*. — Bull. de la Soc. des Naturalistes et des Archéologues de l'Ain, Bourg, n° 51, 1937, p. 44-63, 2 phot.

Hameau de 348 habitants en 1850, érigé commune en 1858, chef-lieu de canton en 1913. Avec Coupy, forme une agglomération de plus de 7.000 âmes, la troisième de l'Ain. Tableau détaillé des industries vivifiées par une abondante force motrice, mais étroitement liées à l'activité économique internationale. Importance du trafic ferroviaire.

DEVAUD (L.) : *Les ressources économiques de la Savoie*. — Chambéry, Dardel, 1937, in-8°, 185 p., 11 fig. cartes, 32 pl. phot.

Les industries laitières, l'activité touristique et hôtelière et surtout les multiples industries fondées sur l'exploitation de la houille blanche, des cuirs et peaux, des mines et carrières font l'objet d'un recensement détaillé. L'ouvrage s'accompagne de renseignements sur les débouchés des articles et le nombre d'ouvriers occupés.

DUFOURNET (Antoine) : *Seyssel-sur-le-Rhône et ses environs*. — Préface de Pierre Champion, Librairies Vibert, Seyssel-Ain et Haute-Savoie, 1937, 333 p., nombreuses gravures et phot.

C. rendu par Louis Pfister, *Revue Savoisienne*, 1937, p. 35-36.

Esposito (Mario) : *Rochemelon à travers les siècles.* — Rev. Alpine, organe de la section lyonnaise du C. A. F., 43e année, n° 311, 1937, p. 66-73, 1 phot.

Le nom apparaît dès 1050. Pélerinages, ascensions royales.

Gagnebin (Elie) : *Gisements de Mammouth trouvés dans la moraine de Ressens, près de Lausanne et recensements des restes de Mammouth connus dans la région lémanique.* — Bull. Lab. Géol. et Géographie Physique de Lausanne n° 54, 1935.

Gagnebin (Elie) : *Les invasions glaciaires dans le bassin du Léman.* — Bull. Lab. Géol. et Géogr. Phys. de l'Université de Lausanne, n° 58, 1937, 82 p., 6 fig.

Glaciaire Rissien et Wurmien. Nie le Néowurmien qui n'est que le Wurmien de retrait. Les « tines », étangs des environs d'Evian-Thonon, sont des trous déterminés par la fusion de noyaux de glace morte. Attribue une glaciation locale au Chablais, glaciation assez invraisemblable au moment où le glacier du Rhône abandonnait la région.

Gagnebin (Elie) : *Les lacs de la Bennaz, au-dessus d'Evian (Haute-Savoie).* — Bull. Soc. Vaudoise des Sc. naturelles, Lausanne, vol. 60, n° 245, 1937, p. 29-44, 8 fig.

Ces lacs occupent les uns des dolines périglaciaires, déterminées par la fonte de lambeaux de glace morte, les autres des dépressions de surcreusement.

Gagnebin (Elie) : *Le Delta de la Dranse de Savoie, près de Thonon.* Bull. Soc. Vaudoise des Sc. naturelles, Lausanne, vol. 60, n° 245, 1937, p. 45-53, 1 fig.

Complexe formé des trois terrasses lacustres du Léman, de terrasses de plage et de terrasses élevées provenant d'alluvions glaciaires accumulées dans un lac de barrage lié au glacier du Rhône en décrue.

Gauchat (L.), Jeanjaquet (J.), Tappolet (E.), Muret (E.), Aebischer (P.) : *Glossaire des patois de la Suisse romande.* — Fasc. XIV, bai-barillon, Neuchâtel et Paris, Editions Victor Attinger, 1937 p. 193-256.

Intéresse la toponymie savoyarde.

Gaussen (H) : *Carte de la pluviosité annuelle des Alpes, du bassin du Rhône et de la Corse.* — (Ministère des Travaux Publics, Service des Forces hydrauliques). Paris, 1937. 3 feuilles en couleur à 1/500.000e.

Carte très expressive et artistique débordant sur une partie de la Suisse et de l'Italie. Quelques erreurs : le Chablais occidental forme un îlot de sécheresse, le Semnoz, sur la rive O. du lac d'Annecy n'est pas plus arrosé que l'avant-pays.

Gignoux (M.) et Moret (L.) : *Géologie et morphologie de la vallée de la Valloirette (Savoie), du Col du Galibier à Saint-Michel-de-Maurienne.* — Rev. de Géographie Alpine, t. XXV, 1937, p. 347-379, 2 fig., 2 pl.

Cet important article renouvelle complètement le sujet grâce aux patientes recherches des auteurs dans la zone briançonnaise et subbriançonnaise. Le tracé de la Valloirette est, en gros, d'origine structurale avec complications épigéniques (basse Valloirette).

Gourc (J.) et Bourdier (F.) : *Analyse pollinique et position stratigraphique des lignites quaternaires de la région de Chambéry.* C. r. Ac. Sc., t. 205, 5 juillet 1937, p. 72-74.

L'abondance relative du Tilleul et de l'Aulne à la base des lignites indique un climat franchement interglaciaire, humide et doux ; la prédominance du Pin et de l'Epicéa dans les couches supérieures marque le retour d'un climat plus froid et plus sec. Les lignites datent d'un des interglaciaires antéwürmiens.

Gros (le Chanoine) : *La Toponymie et l'Histoire.* — Mém. de l'Acad. des Sciences, Belles Lettres et Arts de Savoie, 5e s., IX, 1937, p. 39-53.

Avantages et inconvénients des bonnes et des fausses étymologies. La toponymie et l'anthroponymie ou étude des noms de personne. Exemples tirés des nombreux travaux de l'auteur.

Guides Vallot : *Description du massif du Mont-Blanc.* — Fascicule 6 bis : groupes du Chardonnet et du Tour. Paris, Fischbacher, 1937, in-8°, 136 p., 10 fig.

Guillomin (A.) : *Les Abîmes de Myans (Savoie).* — Rev. de Géographie Alpine, t. XXV, 1937, p. 583-617, 2 pl.

Le nombre des victimes de l'éboulement de 1248 a été certainement très exagéré. Description de l'éboulement qui couvre un territoire de 8 km. sur 6. Le haut de l'éboulement est resté vide ; la plate-forme de Saint-André et le bas sont intensément cultivés (vigne).

Jalek (Maria) : *En campant sur l'Alpe. Au-dessus de la plus haute route d'Europe, des Aiguilles d'Arves au Gran Paradiso.* — Paris, Stock (les livres de la Nature), 1937, petit in-8°, 248 p., 2 cartes hors texte, 4 pl. phot.

Description vivante des montagnes entre Galibier et Petit Saint-Bernard. Etude personnelle des villages élevés.

Jayet (Ad.) : *Les stations magdaléniennes de Veyrier. Quelques observations nouvelles.* — Genava, Genève, XV, 1937, p. 36-45, 5 fig.

Nouvelles trouvailles dans un site que l'exploitation des carrières va détruire à jamais.

Leclerc (Jeanne) : *Les causes des inondations de Valloire (Savoie).* — Matériaux pour l'étude des calamités, n° 39, 1937 (n° 1), p. 32-43, 2 fig.

Il faudrait corriger les torrents de la rive gauche.

Lillie (Arnold) : *Les Préalpes internes entre Arve et Giffre.* (Thèse, Genève). — Rev. de Géographie physique et de Géologie dynamique, vol. IX, fasc. 3, 1937, p. 233-298. 9 fig. 3 pl. coupes, 1 carte géologique en couleur au 1/50.000.

Région entre le col de Châtillon, Samoëns et Arâches. Etude très détaillée des complexes préalpins du plateau de Châtillon.

Lombard (A.) : *Les formations quaternaires de la vallée du Giffre-Bas (Haute-Savoie).* — Rev. de Géographie physique et de Géo-

logie dynamique, vol. IX, fasc. 2, 1936 (paru en 1937), p. 209-220, 3 fig.

Lac de barrage du verrou des Tines, avec terrasses. Stationnement du glacier du Giffre au Crot, puis au Fer à Cheval.

Messines du Sourbier (J.) : *Une recrudescence de torrentialité à Serrières-en-Chautagne.* — Rev. de Géographie Alpine, t. XXV, 1937, p. 417-420.

Les pluies exceptionnelles de janvier, février, mars 1937 (Chambéry a enregistré en février une lame d'eau trois fois plus élevée que la normale), ont provoqué de petites crues et des laves sur le ruisseau de la Prairie, près des effondrements de tufs (200 mètres cubes le 28 mars). Des travaux de drainage et de dérivation des eaux sont en cours.

Musset (R.) : *Production, industrie, commerce de l'ardoise en France.* - Ann. de Géographie, XLVIe année, 1937, p. 174-178.

13.000 tonnes dans les Alpes provenant de carrières savoyardes (sauf Saint-Paul-sur-Ubaye). Production de la France en 1932 : 196.200 t.

Onde (H.) : *Bibliographie géographique savoisienne.* Rev. Savoisienne, 1937, p. 96-100.

Onde (H.) : *Le temps qu'il a fait à Annecy (septembre-décembre 1936).* Rev. Savoisienne, 1937, p. 29-31.

Onde (H.) : *La réorganisation des observations météorologiques en Savoie.* - Rev. de Géographie Alpine, t. XXV, 1937, p. 245-249.

Extension du service météorologique de l'Administration des Eaux et Forêts. Répartition des postes et premiers résultats.

Onde (H.) : *Jachère climatique et servitudes agricoles en Haute-Maurienne.* Ann. de Géographie, XLVI, 1937, p. 369-373.

La rigueur des gelées entre Modane et Lanslevillard entraine l'adoption de la jachère climatique à une altitude où elle n'est pas connue en Tarentaise. La culture du seigle et les servitudes collectives consolident cet assolement.

Rivet (E.) : *Chambéry, la ville actuelle (1931).* - Rev. de Géographie Alpine, t. XXV, 1937, p. 453-483, 3 fig. dont 1 plan.

Sur les 22.734 habitants inscrits sur la liste nominative en 1931, 15.449 sont étrangers à la ville (69 %). Sur ce total, 7.536 Savoyards originaires surtout de la cluse de Chambéry, de Maurienne, de Tarentaise et de l'avant-pays des Bauges, 2.188 Italiens, 1.450 employés de chemins de fer, autant qu'à Grenoble. La fonction de capitale, la première avant la guerre, a cédé le pas à la fonction commerciale qui requiert 40 % de la population active (4.857 personnes) et à la fonction industrielle (3.500 personnes). Grande expansion de la ville vers l'Est et surtout vers l'Ouest.

Vaulserre (Marquis de) : *La vallée du Guiers.* — Mém. de l'Acad. des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie, 5e s., IX, 1937, p. 133-147.

Détails sur l'ancienne circulation, les ponts et le flottage.

VERNIORY (René) : *La géologie des collines du Faucigny, Préalpes externes (Haute-Savoie)* (Thèse, Genève). — Bull. de l'Institut national genevois t. LI-A., fasc. III, 1937, p. 41-139, 11 fig., 1 pl. coupes, 1 pl. carte en couleur.

Petite région entre Ayse et Faucigny ; 19 écailles.

VUARNET (Emile) : *Origine du nom de Savoie. La Sapaudia à l'époque romaine. Etude sur la navigation sur le Rhône à cette époque et dissertation sur l'emplacement d'Ebrudunum sapaudiae.* — Mém. et documents publiés par l'Académie Chablaisienne, XLIII, 1937, p. 62-91.

L'emplacement d'Ebrudrunum Sapaudiae cité dans la Notice des dignités de l'Empire comme siège d'un Præfectus classis barcariorum se confondrait d'après l'auteur avec une localité du lac du Bourget, peut-être Bourdeau. Le canal de Savières serait d'origine romaine.

H. ONDE.

19e Année 1938 3e Trimestre

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(CICÉRON : *De Officiis*, lib I.)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896

Sommaire :

XIXe Congrès des Sociétés Savantes de Savoie,
tenu à Annecy, les 20 et 21 Juillet 1938.

ANNECY
Imprimerie L. DÉPOLLIER et Cie

1938

ACADÉMIE FLORIMONTANE

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896)

L'Académie Florimontane a été fondée à Annecy le 15 janvier 1851, par Louis Bouvier, Etienne Machard, Jules Philippe et Eloi Serand, pour faire revivre d'Académie Florimontane, créée dans cette ville, en 1606 (29 ans avant la fondation de l'Académie française) par saint François de Sales et le président Favre.

Son but est d'encourager les lettres, les sciences et les arts ; recueillir les manuscrits, chartes et documents qui peuvent intéresser l'histoire locale ; d'exciter à tout ce qui est bien, à tout ce qui est utile et réalisable; enfin de multiplier les encouragements partout où sera besoin pour concourir à la gloire et au bien-être de la patrie, suivant sa devise qui résume bien son esprit : « *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* »

L'Académie Florimontane possède une bibliothèque savoisienne qui compte nombre d'ouvrages et brochures aujourd'hui recherchés et difficiles à trouver dans les bibliothèques publiques. On y conserve les collections complètes des publications des sociétés savantes savoisiennes, dauphinoises, du département de l'Ain, du canton de Genève et du Piémont.

Les membres de l'Académie Florimontane peuvent se faire communiquer les livres ou revues que possède sa bibliothèque. Lorsqu'il s'agit d'une communication en dehors d'Annecy, les frais de port sont à la charge du sociétaire.

Enfin l'Académie Florimontane est depuis 1916 propriétaire d'un superbe domaine situé aux environs d'Annecy, domaine qui lui a été légué par M. Léon Marès. Ce domaine de Montrottier est connu dans toute la région par le château du même nom, autour duquel il est groupé, et dont certaines parties sont classées parmi les monuments historiques. C'est dans ce château qu'est installé le Musée Léon Marès, formé de collections aussi précieuses que variées, et qui est ouvert gratuitement aux membres de l'Académie Florimontane, sur présentation de leur carte de sociétaire ; le public paye un droit d'entrée de 3 francs, de Pâques au 30 septembre.

L'Académie se compose de membres d'honneur et de membres effectifs, associés et correspondants, à nombre limité.

Les membres d'honneur sont choisis parmi les personnalités de distinction qui font honneur à la Savoie ou qui ont rendu des services à l'Académie. Ils reçoivent la *Revue* mais ne paient aucune cotisation.

Les membres effectifs sont choisis parmi les membres associés. Les membres associés et correspondants sont admis sur leur demande et sur la présentation de deux sociétaires. Tous ces membres sont élus par l'Assemblée générale. Ils paient une cotisation annuelle de 30 francs, reçoivent la *Revue Savoisienne*, ont le droit d'avoir en communication les ouvrages de la bibliothèque de l'Académie et d'assister à ses séances qui ont lieu à l'hôtel de Ville d'Annecy, le premier mardi de chaque mois, sauf pendant les vacances : août et septembre.

Le rachat de la cotisation de membre est fixé à la somme de 400 fr.

CONCOURS

Chaque année, l'Académie Florimontane organise et distribue les prix des concours fondés en 1873 par le docteur Andrevetan et la Ville d'Annecy, qui ont lieu dans l'ordre suivant :

1re année. — Concours de poésie, 600 fr.

2e année. — Concours simultané de poésie et de beaux-arts ; 200 fr. sont affectés à la poésie et 400 fr. aux beaux-arts.

3e année. — Concours simultané de poésie et de prose ; 200 fr. sont consacrés à la poésie et 400 fr. à l'histoire ou études analogues.

1938. — *Concours de 1re année dont le programme est envoyé sur demande.*

Adresser tout ce qui concerne l'administration de l'Académie Florimontane au Secrétaire de l'Académie (Syndicat d'initiative, Annecy Haute-Savoie).

Quelques Congressistes sortant de la réception organisée par la Municipalité

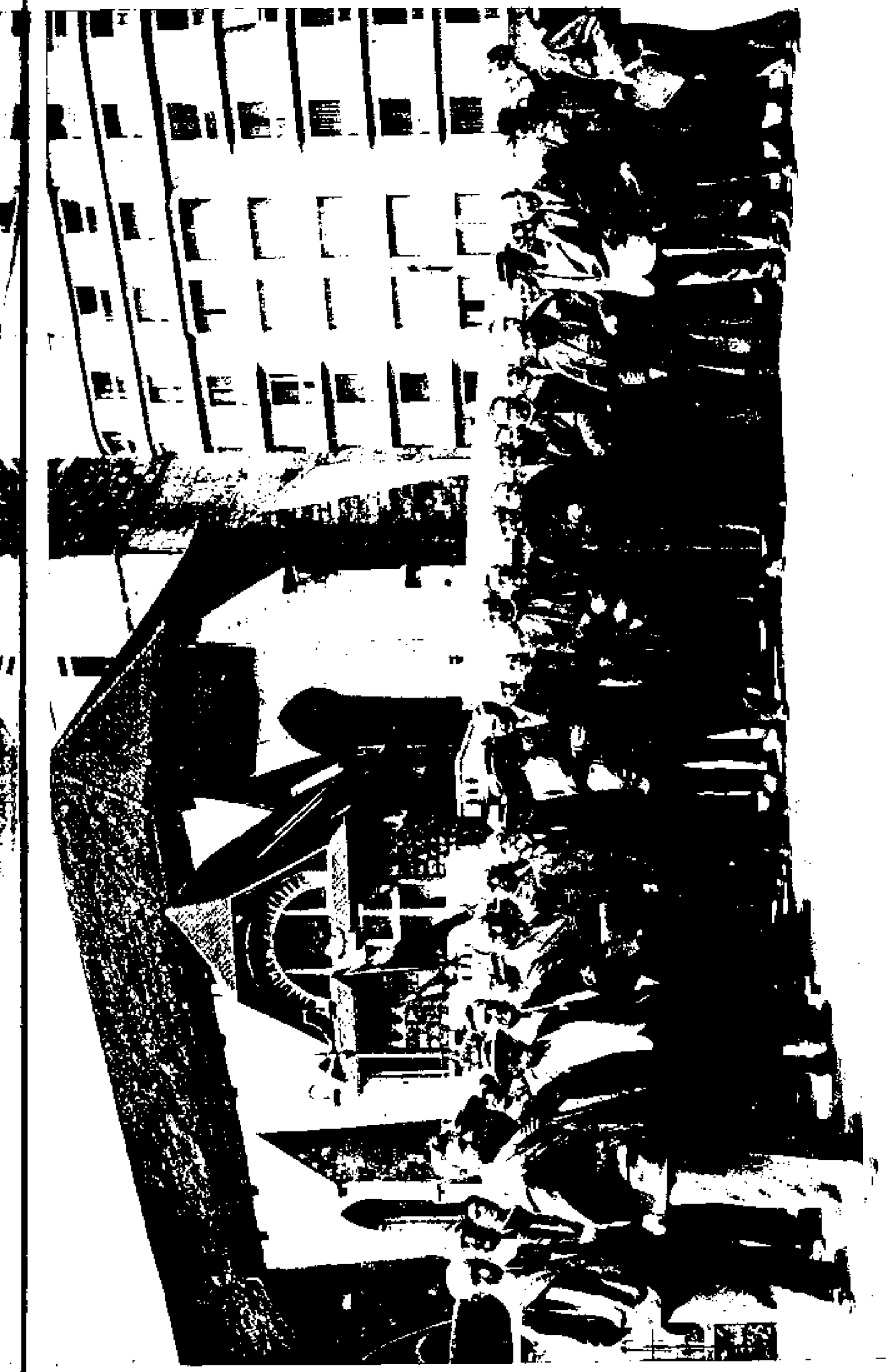

L. Pfister

Abbé Dufourcet

Baron d'Yvoire

Chanoine Conlin

J. Rambaud

R. P. Commerson

Chan. Dupont Lachet

Chanoine Gros

Chanoine Magnier

M. Allemoz

Dr Meyer

Chanoine Bruyère

F. M. Ritz

J. Blanc, Maire

H. Pfister

H. de Ziegler

M. Durafour

P. Couart

L. Moret

J. Serand

Le XIXe Congrès
des Sociétés Savantes de Savoie
tenu à Annecy, les 20 et 21 Juillet 1938

Au cours du XVIIIe Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, réuni à Chambéry le 21 juillet 1937, il fut décidé que la prochaine session se tiendrait à Annecy durant l'été de 1938 et les Académies Florimontane et Salésienne furent chargées de son organisation.

Celles-ci nommèrent un Comité organisateur composé des membres du bureau des deux Académies, lequel Comité choisit comme président M. François-Maurice Ritz, président de l'Académie Florimontane ; vice-président, M. le chanoine Francis Mugnier, président de l'Académie Salésienne ; secrétaire général, M. Louis Pfister, secrétaire de ces deux Académies ; secrétaire, M. l'abbé Duval, de l'Académie Salésienne ; trésorier, M. Hubert Pfister, trésorier de la Florimontane, et trésorier-adjoint, M. l'abbé François Chiariglione, trésorier de la Salésienne (1).

Ont participé au Congrès :

ANNECY

L'Académie Florimontane, représentée par M. R. Avezou, Mme M. Biennier, M. et Mme C. Blanchard, Mme C. Bouchet, M. P. Callies, le commandant Clair, le général Cartier, M. F. Cochat, M. et Mme Colombel, M. H. Cuvet, MM. L. Dépollier, Ch. Devant, l'abbé A. Dufournet, P. Dupare, L. Faletti, L. Gaillard, L. Gallet, A. Gruffaz, J. Hérisson, Mlle Maret, MM. Ch. Marteaux, G. Martin, le commandant H. Monnet, Mlle J. Mugnier, M. H. Onde, M. et Mme J. d'Orlyé, MM. H. Pfister, L. Pfister, E. Ribatto, E. Ritz, F. Ritz et Mme, MM. F. Serand, J. Serand, A. Tissot-Dupont, Ch. Vuachet.

(1) Les autres membres du Comité étaient pour l'Académie Florimontane : MM. G. Martin et J. d'Orlyé, vice-présidents ; J. Serand, archiviste, et H. Onde, secrétaire-adjoint, et pour l'Académie Salésienne : Mgr J. Pernoud et M. le chanoine F. Corbin, vice-présidents.

L'Académie Salésienne, représentée par MM. l'abbé Chiariglione, le R. P. Comerson, le chanoine Coutin, l'abbé Duval, le chanoine Mugnier, le chanoine Pochat-Baron, l'abbé Thibaulot, le R. P. Vivot.

CHAMBERY

L'Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts de Savoie, représentée par MM. André Jacques, le comte de Mouxy de Loche, le colonel de la Rupelle, Usannaz-Joris, Georges Blanchard.

La Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, représentée par M. l'abbé Loridon, président, et MM. Brancaz, Campi, le capitaine Carle, l'abbé Catley, le commandant Gaillard, M. Villemin et Mme.

La Société d'Histoire Naturelle, de Physique et de Chimie de Savoie, représentée par M. R. Berthier, professeur à l'école préparatoire à l'enseignement supérieur, à Chambéry.

La Société Savoyarde des Sciences médicales, représentée par M. le docteur Orsat.

L'Académie des Jeux Florimontains, représentée par le R. P. dom Bernardet, de l'Abbaye d'Hautecombe, Mlle Jauget, M. J. Laroche-Joubert.

MOUTIERS

L'Académie de la Val d'Isère, représentée par son président, M. Louis Dimier, MM. Allemoz, Freppaz et l'abbé Révial.

SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE

La Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne, représentée par son président, M. le chanoine Gros, et M. Joseph Rambaud.

THONON

L'Académie Chablaisienne, représentée par MM. John Baud, secrétaire, A. Engel-Gros, Lucien Guy, Patrice Buet, C. Pernat, E. Vuarnet, le baron d'Yvoire.

Les Sociétés invitées :

BOURG

La Société Gorini, représentée par M. le chanoine Bruyère.

La Société des Naturalistes et Archéologues de l'Ain, représentée par son président, M. Durafour, et Mme.

GRENOBLE

L'Académie Delphinale, représentée par M. Thomé de Maisonneuve.

La Société Scientifique du Dauphiné, représentée par le docteur Léon Moret.

AOSTE (Italie)

L'Académie Saint-Anselme, représentée par M. Louis Dimier.

GENEVE

L'Institut National Genevois, représenté par M. Henri de Ziegler.

La Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, représentée par son président, M. Paul Collart.

SAINT-MAURICE (Suisse)

La Société d'Histoire du Valais Romand, représentée par son président M. le chanoine Dupont-Lachenal, de l'Abbaye de Saint-Maurice.

SION (Suisse)

La Société d'Histoire du Haut-Valais, représentée par son président M. le chanoine docteur Léon Meyer, archiviste cantonal.

(1)

S'étaient excusées la *Société d'Emulation de l'Ain* et la *Société Vaudoise des Sciences naturelles de Lausanne*.

---

(1) Etaient également présents : Mme Mollo-Ruphy et son fils Robert, Mlle Cécile Ritz, M. Fr. Rossard.

PREMIÈRE JOURNÉE

Mercredi 20 Juillet 1938

C'est dans le grand salon de l'Hôtel de Ville d'Annecy, gracieusement mis à notre disposition par M. le Maire, que s'ouvre le XIXe Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, le mercredi 20 juillet, à 9 heures. La salle est magnifiquement illuminée et ornée de drapeaux français, savoyards, suisses et italiens. Les mêmes drapeaux flottent au balcon.

Au début de la séance, M. F.-M. Ritz, président de l'Académie Florimontane, prononce l'allocution de bienvenue que voici :

Messieurs les Présidents et Délégués des Sociétés Savantes,
Mesdames, Messieurs,

Le dernier Congrès qui se soit tenu à Annecy date de 1901. Au cours de ces trente-sept années, que de changements sur notre pauvre petite planète ! De tragiques évènements ont secoué les nations et bouleversé la carte du monde. Ici même, dans cette bonne ville d'Annecy qui a aujourd'hui l'honneur de vous recevoir, que de transformations ont eu lieu ! Le grand parc de Bonlieu, l'ancien monastère et l'église de la Visitation près de la gare, le vieux Collège Chappuisien, la caserne Saint-Dominique, la Grenette, ont tour à tour disparu, faisant place à des immeubles modernes et à des rues nouvelles.

Dans nos propres sociétés, que de renouvellements aussi ! Sur les 67 congressistes réunis en 1901, dans cette même salle, combien hélas ne sont plus. Aussi est-ce avec une grande joie que je salue trois d'entre eux aujourd'hui présents : M. le Chanoine Gros, le président toujours actif de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne ; M. Joseph Serand, l'animateur de la Florimontane, le mainteneur de ses traditions et le dévoué conservateur des château et musée de Montrottier ; enfin M. Charles Marteaux, le travailleur modeste et infatigable à qui je suis heureux de remettre au moment où s'ouvre ce Congrès, le premier exemplaire du Tome 2 de son monumental ouvrage sur les noms de lieux de l'arrondissement d'Annecy.

Si, dans un espace bien bref, en somme, de trente-sept ans, tant de choses, tant de gens ont changé, nous constaterons avec d'autant plus de satisfaction la persistante vitalité de nos groupements littéraires, historiques ou scientifiques, dont l'activité est loin de se ralentir et qui trouveront dans la tradition des Congrès heureusement reprise l'an passé, un excellent stimulant pour leurs travaux.

J'en vois une preuve manifeste dans ce simple fait que le Congrès de 1901 ne comptait que 12 sociétés participantes alors que vingt sont présentes aujourd'hui. Je les remercie d'avoir ainsi répondu à notre appel.

Au nom du Comité d'organisation, au nom des Académies Florimontane et Salésienne, toujours affectueusement unies, je souhaite une très cordiale bienvenue à vous tous Messieurs qui, en

dehors des sociétés organisatrices, représentez ici : l'Académie de Savoie, la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, la Société d'Histoire Naturelle de Savoie, la Société Savoyarde des Sciences Médicales, l'Académie des Jeux Florimontains, l'Académie de la Val d'Isère, l'Académie Chablaisienne, la Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne, la Société Gorini, de Bourg ; la Société d'Emulation de l'Ain, la Société des Naturalistes et Archéologues de l'Ain, l'Académie Delphinale, la Société Scientifique du Dauphiné, l'Institut National Genevois, la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, la Société d'Histoire du Valais Romand, la Société d'Histoire du Haut Valais et l'Académie Saint-Anselme d'Aoste.

Je dois excuser la Société Vaudoise des Sciences Naturelles qui m'a exprimé ses regrets de ne pouvoir envoyer un représentant. J'excuserai aussi M. le Maire d'Annecy qui a tenu à vous recevoir tout à l'heure, mais qui ne pourra assister à toutes nos réunions par suite du grand deuil qui l'a récemment éprouvé.

Il me reste à exprimer le souhait que vous trouviez intérêt et plaisir, Messieurs, aux diverses manifestations organisées en votre honneur, afin de ne remporter de votre séjour à Annecy que d'agréables souvenirs. Je souhaite surtout que dans l'ambiance salésienne de cette rencontre, des liens d'affectueuse sympathie s'établissent ou se resserrent entre vous. De telles amitiés sont nécessaires à la réalisation de travaux en commun qui devraient être l'objet principal de nos congrès. Elles sont de plus, vous le savez, un des charmes les plus grands de la vie.

Cette allocution est chaudement applaudie.

M. le chanoine Mugnier, président de l'Académie Salésienne, adresse aussi, au nom de cette société, des souhaits de bienvenue à tous les Congressistes, saluant notamment parmi les Sociétés, celles de Suisse et d'Italie dont la présence fait de ce Congrès comme une manifestation de paix et d'amitié entre nations voisines et amies.

M. le chanoine Mugnier fait alors procéder à l'élection du bureau : M. F.-M. Ritz est élu à l'unanimité président du Congrès.

Sur sa proposition sont nommés vice-présidents : M. André Jacques, représentant l'Académie de Savoie, et M. le chanoine Mugnier, président de l'Académie Salésienne.

Et comme présidents d'honneur : M. Paul Collart, président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, représentant la Suisse, et M. Louis Dimier, au titre de délégué de l'Académie Saint-Anselme d'Aoste, représentant l'Italie. A cette première séance, M. Allemoz, de l'Académie de la Val d'Isère, remplace M. Dimier et prend place au bureau ainsi que le secrétaire général, M. L. Pfister, et le secrétaire, M. l'abbé Duval.

Etude en commun

La séance de travail commençant aussitôt, M. Joseph Serand fait comme suit un exposé sommaire sur la proposition d'étude en commun soumise, par avance, au Congrès, et sur les premiers résultats obtenus :

L'idée émise par l'Académie Florimontane est une étude des voies et moyens à rechercher pour constituer, par l'image, des archives documentaires de toutes constructions, monuments et objets d'ordres civil, militaire, religieux et rustique, de caractère savoyard, susceptibles de disparaitre et dont il serait utile de conserver le souvenir.

Par exemple : estampes ou dessins de villes, bourgs et châteaux ; églises, chapelles, oratoires, croix ; maisons anciennes, fontaines, ponts, fours, moulins et autres artifices ; fragments d'architecture; inscriptions, meubles, costumes, instruments aratoires, etc.

En résumé, tout ce qui serait reconnu intéressant pour l'histoire et l'art savoyard.

Il ne s'agit, bien entendu, pour le moment, que de commencer une collection dont les éléments épars existent et qui, si notre proposition est approuvée, seraient réunis, puis conservés par chaque société, pour la région de son ressort.

Lors du XXe Congrès, celles-ci donneraient une liste des documents, par elles recueillis, et l'on aurait ainsi un inventaire qui faciliterait beaucoup les recherches des érudits désireux de publier des études spéciales ou générales sur telle ou telle catégorie des documents rassemblés.

Il existe déjà des travaux de ce genre, par exemple, pour n'en citer que quelques-uns : le Recueil des inscriptions antiques de la Haute-Savoie, de Louis Revon ; les Clochers et les Maisons Savoyardes, du regretté Charles Anthonioz, publiés à la suite d'un concours d'architecture organisé par l'Académie Florimontane ; l'ouvrage d'Estella Canziani sur les costumes savoyards, etc.

D'autre part, depuis la collection de vues de Savoie, éditée, il y a plus de cent ans, par Courtois, de Chambéry, combien d'albums de nos artistes et d'ouvrages divers ont été consacrés au tourisme ou au folklore, dans lesquels sont reproduits des monuments, des meubles et objets divers qui entrent dans le cadre de la collection à constituer.

Malgré cela, le champ des investigations qui reste à explorer est encore vaste, et les premiers documents envoyés à l'Académie Florimontane par des chercheurs bénévoles, à la suite de l'annonce de notre proposition au Congrès, en sont la meilleure des preuves.

Plus de vingt personnes, de la Haute-Savoie, nous ont adressé, spontanément, des renseignements intéressants ou des photographies, estampes et dessins qui font, actuellement, l'objet d'une petite exposition que vous pourrez visiter.

Parmi ces collaborateurs de la première heure, il nous est agréable de citer et de remercier, tout particulièrement : Mme Biennier et Mlle Maret ; MM. Charles Brand, de Neydens, Auguste Favre, d'Annemasse, et M. Paul Payot, de Chamonix.

Ce jeune homme, de 26 ans, qui a déjà réuni une importante collection de divers documents sur la haute vallée de l'Arve, nous a adressé de très belles photographies, en se mettant à notre disposition pour d'autres envois prochains.

Comme vous le voyez, les bonnes volontés ne manqueront certainement pas et, si vous voulez bien donner une suite favorable à la proposition que nous avons l'honneur de vous soumettre au nom de l'Académie Florimontane, il est à présumer que chaque société constituera facilement, dans son milieu, sa part de documentation, qui restera sa propriété et viendra augmenter ses propres collections.

Cette nouvelle campagne de recherches pourrait même avoir l'avantage de susciter des initiatives et déterminer la création de petits musées locaux qui devraient exister dans chacun de nos chefs-lieux de cantons.

Quand on sait ce que l'un de nos confrères florimontans, M. Cochat, a pu réunir, en moins d'un an, de souvenirs et d'objets qui constituent actuellement le petit musée naissant de la ville de Thônes, on ne peut que souhaiter que son exemple soit encouragé et suivi, car ce serait le meilleur moyen de sauver de la destruction, pendant qu'il est encore temps, bon nombre d'éléments de collections régionales.

Ce souhait, qui servira de complément à la proposition de l'Académie Florimontane, il nous semble que nul n'est mieux placé pour le former que le Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, ces fidèles gardiennes de son histoire et de nos traditions.

Au nom de l'Académie de Savoie et de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, M. André Jacques apporte l'approbation la plus complète au travail suggéré par l'Académie Florimontane :

« La constitution, dans chacune de nos sociétés savantes, de portefeuilles de photographies ou de dessins relatifs à l'architecture, aux objets d'art ou au folklore de la Savoie, serait en effet pour l'avenir, une source de renseignements des plus précieuses.

La nature des montagnes et des vallées, l'influence du climat, ont donné un caractère particulier aux architectures de ce pays. Notre très regretté ami, Charles Anthonioz, avait déjà noté dans son livre: « Les Maisons Savoyardes », les lignes essentielles des toitures ; il avait souligné la parfaite adaptation de l'édifice à sa destination et à son milieu, l'emploi de matériaux extraits du sol même, qui sont autant d'éléments d'harmonie et concourent à faire de la maison une architecture nettement savoyarde.

Comme nous le propose M. J. Serand, les portefeuilles qu'il envisage pourraient retenir, d'autre part, le souvenir des mille objets rustiques de nos chalets et de nos maisons ; leur saveur locale nous enchante par les résonnances qu'ils éveillent en nous. »

M. André Jacques parle des artistes autochtones des hautes vallées de la Maurienne et de ceux de Tarentaise : « Ils firent les rétables ou les sculptures de nos églises, et dans la basse-Maurienne, les ferroniers d'Argentine forgèrent les belles grilles ouvragées de Chambéry. » Et ceci amène M. André Jacques à parler des objets d'art classés parmi les monuments historiques et à rendre hommage aux archivistes successifs qui se sont attaches à la prospection et à la sauvegarde du petit trésor savoyard ; il cite leurs noms ainsi que ceux de leurs collaborateurs, les correspondants de la Commission des Monuments historiques.

Ces objets d'art classés et dispersés dans les églises de Savoie sont peu connus, et malgré qu'il s'agisse souvent d'œuvres importées

non marquées d'une caractéristique régionale, ils ne constituent pas moins un patrimoine artistique considérable, méritant toute notre attention. C'est à quoi songe l'Académie de Savoie en formant le projet de révéler le trésor des objets d'art classés par un « Catalogue raisonné et illustré », travail délicat et de longue haleine certes, mais si cet ouvrage voit le jour, il sera une source de renseignements, un guide recherché par tout homme cultivé, et par surcroit, les syndicats d'initiative puiseront en lui des éléments pour la mise en valeur artistique du pays.

A Chambéry, la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie a réalisé depuis 1932 une partie du travail préconisé aujourd'hui, en créant au Musée Savoisien un « Cabinet des estampes », cette collection ayant pour objet tout ce qui intéresse la Savoie par la gravure : portraits des Princes de la Maison de Savoie, portraits des personnalités, évènements historiques, paysages, architectures de Savoie, etc. Nous croyons cet ensemble unique en son genre, il ne demande qu'à être développé.

Enfin M. André Jacques conclut son exposé en émettant le vœu suivant : « Tout ce qui nous intéresse des vestiges artistiques du passé ne peut évidemment être classé ; une gracieuse fenêtre du XVIe siècle, une porte au linteau en accolade sont de charmants détails, certes, qui font l'agrément des promenades en Savoie ; mais on ne peut demander à l'Etat d'assurer l'entretien de tant de choses. En dehors du classement officiel des Monuments historiques, ne pourrions-nous suggérer aux municipalités l'intérêt qu'il y aurait pour elles à établir la liste des monuments anciens de leur commune dont elles pourraient aider la préservation ? Ce serait, en définitive, un classement communal, moins rigoureux que celui de l'Etat, mais qui pourrait tout de même être efficace en certains cas. Cette initiative, évidemment un peu hardie, ne peut être due qu'à la volonté d'un maire éclairé... Il y en a et nous pourrions répandre cette idée. »

M. Laroche-Joubert, de l'Académie des Jeux Florimontains, présente une série de photographies d'oratoires savoyards et donne lecture à leur sujet d'un rapport qu'il a résumé comme suit :

Il n'est pas une personne qui n'ait remarqué ces petites chapelles sans cloches ou ces niches au flanc des bâtisses que l'on désigne sous le nom générique d'oratoires. L'auteur de la communication montre à l'aide de photographies l'intérêt que présentent ces petits monuments au point de vue esthétique en eux-mêmes très souvent et presque toujours dans le cadre où ils se trouvent. La plupart du temps l'oratoire a pour origine un geste pieux, mais assez souvent il rappelle soit un fait historique (inondation, avalanche, éboulement, péril en montagne, accident, etc.), soit une légende ou tradition.

C'est en Faucigny et en Chablais que l'on rencontre les oratoires les plus caractéristiques (vallée du Giffre de Sixt au Fer à Cheval et commune de Salvagny, près Sixt). Ceux de Cognin (route de Lyon par les Echelles), de Saint-Jeoire-Prieuré, de Notre-Dame-de-Briançon, de la Sainte Famille à Bessans méritent une mention spéciale.

Ces petits monuments ne sont pas l'apanage de la Savoie bien qu'ils s'y rencontrent en bien plus grand nombre qu'ailleurs ; on en trouve de très curieux en Provence (à Orgon en particulier

plusieurs ont été classés), en Dauphiné, dans le Comtat Venaissin, dans le Jura, l'Ain, la Loire, l'Ariège, la Charente, l'Eure. Des groupements ont été constitués pour la conservation des oratoires: à Aix-en-Provence (M. Irigoin : les Amis des Oratoires) et en Avignon (M. l'abbé Sautel : les Amis des Oratoires du Comtat).

M. Laroche-Joubert termine en souhaitant qu'en Savoie pareille initiative soit prise.

(*Des extraits de ce rapport seront publiés dans la revue* Les Alpes, *de Grenoble*).

M. Henri de Ziegler, après avoir exprimé les regrets de M. Bernard Bouvier, président de l'Institut National Genevois, de ne pouvoir participer au Congrès, se félicite des relations de bon voisinage existant entre la Savoie et la Suisse et dépose les reproductions photographiques de trois dessins des Allinges. A leur sujet il lit la note ci-après rédigée par M. Louis Blondel :

Ces dessins récemment acquis par le Musée du Vieux Genève représentent les ruines des châteaux des Allinges avant les destructions du milieu du XIXe siècle. Ils ont été exécutés par Alméras le 14 Juin 1829. Les originaux mesurent 22 cm. × 33 cm.

Le dessin n° 1, à la sépia rehaussée de gouache, représente le château d'Allinges-Vieux vu d'Allinges-Neuf. L'aspect ne s'est que peu modifié, seul le mur à gauche au premier plan a été en partie détruit.

Les dessins n°s 2 et 3, par contre, offrent un grand intérêt au point de vue archéologique car on se rend compte de la disposition ancienne des ruines d'Allinges-Neuf. Ces vues sont prises d'Allinges-Vieux. Le n° 3 donne plus de détails.

Tout à gauche un pan de mur (qui existe encore partiellement) est le reste de la grande tour carrée d'Allinges-Neuf, puis une autre tour ronde ou semi-circulaire très haute qui fait face à un ensemble de constructions, aujourd'hui totalement disparu. Cette tour ronde est celle qui recouvre l'abside de la chapelle et qui sert de clocher. Le corps de bâtiment annexe, d'après les descriptions, constituait le « donjon » des comtes de Savoie. En 1836 on restaura la chapelle, puis de 1842-1844 on a construit une habitation pour installer les missionnaires de Saint-François de Sales. A ce moment, on a rasé tout le vieux donjon. Mgr Rey, évêque d'Annecy, fait l'acquisition des ruines pour les missionnaires.

Tout le monde connait la chapelle très ancienne avec ses fresques des XIe ou XIIe siècles. On voit par ce dessin la disposition primitive du clocher, aussi tour de fortification. Pendant les guerres du XVIe siècle, le château devint le centre militaire du Chablais, dont le baron d'Hermance était le gouverneur en 1590. Celui-ci reçoit en 1592 Saint François de Sales, qui fait des Allinges le point de départ de toute son action religieuse. Depuis lors, la chapelle est devenue un lieu de pèlerinage, on y voit encore le chapeau authentique de Saint François.

Ces vues sont un utile document pour la reconstitution du plus important château médiéval du Chablais, elles permettent aussi de se représenter le cadre dans lequel Saint François de Sales a vécu pendant plusieurs années.

M. le chanoine Dupont-Lachenal dépose des photographies de divers objets ayant appartenu à Félix V (Amédée VIII) et conservés à l'Abbaye de Saint-Maurice-en-Valais.

Le président ayant remercié de leurs communications MM. J. Serand, André Jacques, de Ziegler, Laroche-Joubert et Dupont-Lachenal, le vœu ci-après est adopté :

Le XIXe Congrès des Sociétés Savantes de Savoie,

Prenant en considération la proposition présentée par l'Académie Florimontane d'Annecy, de provoquer la recherche, la réunion et le groupement des objets divers ou documents susceptibles d'intéresser l'art savoyard et le folklore local, en vue d'en assurer la conservation ou d'en garder le souvenir ;

Emet le vœu que les autorités, les Administrations publiques et les particuliers encouragent, par tous les moyens, la création de petits musées locaux dans les principaux chef-lieux de cantons des deux départements ;

Et cite en exemple, à ce sujet, l'initiative prise récemment dans la ville de Thônes, avec l'aide de la municipalité.

D'autre part, sur l'indication de M. André Jacques :

Le Congrès adresse ses plus chaleureux encouragements à la Société ; « Les Trésors d'Art des Eglises de France » qui se propose : l'établissement d'un inventaire photographique des objets d'art garnissant les églises, la constitution d'archives photographiques pouvant être facilement consultées, l'organisation d'expositions régionales d'art religieux et de conférences.

Les encouragements du Congrès pour ce noble but sont d'autant plus sincères que celui-ci vient d'étudier un projet de même ordre, et que les décisions prises comportent la constitution de portefeuilles photographiques des monuments civils, religieux et militaires, des meubles, des objets rustiques et en définitive tout ce qui représente par l'image la vie ancienne du pays.

Ces deux mouvements pourront s'entr'aider heureusement.

Compte-rendu des travaux des Sociétés depuis le dernier Congrès

Les représentants des diverses Sociétés de Savoie donnent lecture, ainsi qu'il suit, du résumé de leurs travaux:

Académie Salésienne

(par M. l'abbé Léon Duval)

Le compte-rendu général des travaux de l'Académie Salésienne a été fait de façon capitale au dernier Congrès par M. Louis Pfister.

Depuis lors, l'Académie Salésienne a tenu régulièrement ses réunions tous les deux mois ; les membres présents y sont de plus en plus nombreux.

Nous croyons devoir signaler parmi les travaux et communications faits au cours de l'année par les membres de l'Académie : une étude sur la Bénite-Fontaine de La Roche-sur-Foron, par M. le chanoine Gavard ; une Notice sur François Duret, sculpteur à Vailly au siècle dernier, par M. l'abbé Morel-Vulliez ; deux Lettres autographes du B. François Jaccard, présentées par le R. P. Comerson.

Le tome 55e des Mémoires et Documents de l'Académie Salésienne paru en automne dernier contient une « Histoire de l'Insigne Eglise Royale et Collégiale de Notre-Dame de Liesse » d'Annecy ; cet ouvrage de près de 400 pages dû aux recherches persévérantes de M. le chanoine Coutin, trace, avec une grande abondance de documents, la vie de la paroisse Notre-Dame depuis ses origines jusqu'à nos jours.

Dans le tome prochain des Mémoires, on trouvera une Biographie de Mgr Biord, évêque d'Annecy, par le R. P. Léon Buffet, lauréat de l'Académie Française, qui, cette année même, a fait paraître une « Vie du B. Jaccard », à l'occasion du centenaire de son martyre.

A la suite d'un article publié dans la presse par M. Louis Pfister, l'Académie avait émis le vœu que soient rappelés et mis en évidence, par l'organisation de fêtes locales, l'apposition de plaques commémoratives, les souvenirs se rapportant à Saint François de Sales. Ce vœu n'est pas resté lettre morte : le 31 juillet prochain, les amis du saint docteur se rencontreront, dans le site incomparable de Saint-Germain-sur-Talloires, pour l'érection d'une plaque rappelant les nombreuses visites faites par l'Evêque de Genève en cet ermitage où il aurait voulu terminer ses jours dans le silence, l'étude et la prière.

Académie Chablaisienne

(par M. le baron d'Yvoire)

Depuis une année, l'Académie Chablaisienne a continué avec la même activité ses travaux habituels, tant au cours de ses séances régulières qu'aux réunions exceptionnelles d'été.

Nous citerons une étude par M. Léon Quiblier, président, sur la Statue d'Amédée IX, le Bienheureux, duc de Savoie, due au sculpteur Jean-Baptiste Gallo, et conservée en l'église Saint-Hippolyte de Thonon.

De longues recherches concernant les diverses éditions anciennes de cartes géographiques de la région du Léman, par MM. Francis Favre, Emile Vuarnet, J. Baud.

Des détails sur les uniformes des troupes du Royaume de Sardaigne, à l'aide de précieux documents conservés dans les archives du Marquis Costa de Beauregard et du Comte Guy de Sonnaz.

Mlle Long des Clavières, étudiant la volumineuse correspondance du Conseiller d'Etat genevois Jean-Louis Dupan, en a extrait ce qui touche aux rapports de Genève avec la Savoie et la France, ce qui concerne Rousseau, Voltaire, la Comédie de Genève.

Les poètes de la Compagnie ont produit de nouvelles œuvres ; nous citerons notamment celles de MM. Joseph Bourgeaux, l'abbé Laperrousaz, Henri de Ziegler.

A l'occasion du septième centenaire de l'érection de la Province de Chablais en Duché par l'empereur Frédéric II, M. J. Baud a repris l'histoire, encore peu connue, de l'appoint militaire fourni par les diverses provinces de Savoie pour les guerres du Milanais.

Le même a retracé les campagnes en Italie, de 1628 à 1631, d'un cavalier chablaisien de l'Escadron de Savoie.

M. Emile Vuarnet a continué ses fouilles et études archéologiques sur l'époque gallo-romaine. Il a fait d'heureuses découvertes dans la région de Messery, et a rectifié les dires d'anciens érudits concernant l'origine et les emplacements d'inscriptions et monuments romains. Il a apporté des renseignements sur la navigation, l'industrie et le commerce à cette époque en Sapaudia.

Une étude du Comte de Maugny sur un socle de croix sculpté et armorié, du XVIe siècle, a permis le classement de cet intéressant monument.

Dans le même ordre d'idée, plusieurs membres de notre Académie ont consacré leur attention aux restaurations en cours des ruines de l'Abbaye d'Aulps, aux fouilles concernant le cloître, aux plans de la maison abbatiale, apportant leur actif concours à la Commission des monuments historiques. Ils étudient actuellement les vestiges du château de Lullin.

En plusieurs séances fut discutée la question à l'ordre du jour des noms de lieux en Savoie et des modifications d'orthographe à apporter dans les cartes d'Etat-Major. Ce qui a permis à l'un de nos confrères, M. Claudius Baud, de présenter au Conseil Général, dont il fait également partie, d'utiles directives pour l'ensemble du sujet.

Le général Bordeaux a écrit la vie d'un personnage romanesque et héroïque, le général baron François-André Favrat de Bellevaux, 1730-1804.

Le R. P. Chambelland, sous le titre : « Un bel exemple d'amitié, Saint François de Sales et le Président Favre », a su synthétiser la longue correspondance de ces deux fondateurs de l'Académie Florimontane.

MM. René Noir et A. Cahorn ont étudié les anciennes cloches de Genève provenant de Savoie et les inscriptions campanaires de celles de 96 localités de la Haute-Savoie.

« Saint François de Sales et les abeilles » est un charmant travail d'érudition et de poésie, par M. Jean Gay.

L'étude d'anciens documents historiques, la recherche et le classement d'objets mobiliers destinés au Musée Chablaisien, ont également occupé de nombreux membres de la société : MM. Cettour, Anthoinoz, de Maugny.

Enfin, l'Académie Chablaisienne a fait paraître le tome 43e de ses Mémoires et Documents.

Les comptes rendus des séances témoignent de la variété des questions qui ont été soulevées et étudiées par les membres de cette société. Il y a lieu de remarquer les textes de deux documents assez curieux concernant le siège de Rumilly en 1630. Les fêtes du Cinquantenaire de la fondation de l'Académie y sont rapportées tout au long. Sous le titre : « La vieille cloche d'Alfinges, 1456 », MM. André Jacques et Léon Quiblier donnent un examen approfondi de cette antique cloche. M. Emile Vuarnet présente: « La Sapaudia à l'époque romaine », travail plus spécialement consacré à une étude de la navigation sur le Rhône à cette époque. M. Ernest Renard est l'auteur de deux études historiques et archéologiques consacrées l'une au château de Thuyset, l'autre au cloître de l'Abbaye d'Aulps.

Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie

(par M. l'abbé Loridon, président)

Depuis le dernier Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie a tenu régulièrement ses séances, comme de coutume, le premier lundi de chaque mois, réunissant de 20 à 25 membres assidus.

A chacune de ces séances, diverses communications ont été faites, parmi lesquelles on croit devoir signaler :

1° Celles du commandant Gaillard, l'un des vice-présidents de la Société :

Sur la « Bibliothèque du chevalier Victor de Cessole », donnée au Musée Masséna, à Nice, et qui intéresse tous les anciens Etats Sardes ;

Sur la collection Campana (Primitifs italiens), acquise par Napoléon III, en 1862, et distribuée entre le Louvre et les musées de province ;

Sur la carte des Etats de Savoie de Borgonio ;

Sur Jacqueline de Montbel ;

Sur la Compagnie des Guides du Mont-Cenis au XVIIIe siècle.

2° La communication de M. Pierre Bernard, archiviste départemental de la Savoie, sur « Un agent secret du roi de Sardaigne, le piémontais Rastelli » qui, en 1791, fit de l'espionnage contre-révolutionnaire à Lyon et à Chambéry.

3° Celle du Docteur Tissot, sur le Folklore de la Savoie.

4° Celle du chanoine Perroud, sur le passage d'Annibal dans les Alpes.

5° Les communications de M. Henry Carle au sujet :

Des costumes de Savoie ;

Du journal de Mansord, de juillet 1814 à octobre 1815 ;

Et du rôle du général Dessaix dans les guerres de l'Empire.

6° Celle de M. André Jacques, sur une statue de la Sainte Vierge trouvée à Arbin et qui paraît dater du XIVe siècle.

7° Enfin, celle de M. Jean Secret sur la rencontre à Chambéry, en 1796, du général Boyer avec son compatriote Mgr d'Albaret, évêque de Sarlat.

En outre, la Société Savoisienne a publié un volume de *Mémoires*, le tome 73 de sa collection, qui porte la date 1936.

Ce volume de 132 pages renferme des travaux variés dont il suffira d'indiquer le titre pour en signaler l'intérêt et l'utilité :

Souvenirs de la Savoie à Londres au XIIIe siècle, par le Docteur Henri Forestier, d'un des vice-présidents de la Société ;

Une erreur au Musée du Louvre, concernant la Maison de Savoie, et Notice sur Madeleine de Savoie, par le Docteur Edmond Hollande;

Une lettre inédite de Joseph de Maistre au chevalier Rossi, du 2 mars 1814, publiée par le comte Pierre de Bissy ;

Deux travaux du chanoine Perroud : La station romaine de Labisco-Lépine, et Où en est la question de la Sapaudia ?

Lettres de Mgr Billiet à Mgr Rendu, de 1844 à 1859, publiées et annotées par M. Robert Avezou, archiviste départemental de la Haute-Savoie, documentation précieuse sur la politique religieuse du Gouvernement sarde à cette époque ;

Enfin, M. l'abbé Cartier, ancien professeur au Caire, signale deux

trouvailles faites à Chignin : celle d'un sceau du Concile de Bâle, et celle d'une Médaille calabraise représentant une Vierge Byzantine.

M. l'abbé Secret, à l'occasion d'un voyage à Vienne, rappelle qu'en cette ancienne capitale il existe, dans l'église des Paulins, un autel dédié à Saint François de Sales, élevé en 1706 par la « Vénérable Nation de Savoie » ; et le volume se clôt sur une biographie du général Pierre-François Montferrat, par le général Bordeaux.

Un nouveau volume de mémoires est en préparation et paraîtra, s'il est possible, à la fin de la présente année.

Académie de la Val d'Isère

(par M. Allemoz, au nom de M. L. Dimier)

Cette année a été celle d'un grand deuil pour notre province. Le diocèse a perdu dans S. E. Mgr Termier, son évêque, et la Compagnie son président. De magnifiques funérailles lui ont été faites à Moûtiers, avec le concours d'une foule considérable, en présence de treize évêques et dans le silence de toute la ville. Mais ces marques de regret public n'expriment encore qu'imparfaitement les sentiments que nous devons à une si chère mémoire. Le docteur Laissus vice-président, en a déposé l'hommage le 12 avril, au sein de la Compagnie. La Compagnie remplit un devoir d'affection et de reconnaissance en le renouvelant dans ce Congrès.

Communications en séance :

De M. Naz, sur un démêlé du chapitre d'Aix avec l'évêque de Grenoble, dont fut arbitre l'évêque de Tarentaise ;

De M. Freppaz, maire de Séez, sur quelques faits de l'histoire de la paroisse de Séez ;

De M. Emprin, chanoine de Tarentaise, secrétaire perpétuel de la Compagnie, sur un essai de fondation à Moûtiers de la part de la Compagnie de Jésus, en 1638 ;

Du même, Remarques sur la voie romaine ;

De M. Salvat, curé d'Hauteœur, sur un bréviaire franciscain trouvé dans cette paroisse ;

De M. Gaspard, sur un sanctuaire dit *à répit*, où l'on déposait avant de les enterrer, les corps des enfants morts sans baptême.

Mémoires :

Un volume a paru contenant une histoire de Tournon, par M. Garin, chanoine de Tarentaise, curé de Saint-Bernard de la Chapelle, à Paris.

Prix :

Le prix annuel de 500 francs a été partagé entre M. Chavoutier, de Fontaine-le-Puits, pour son livre sur le « Faisceau houiller de Moûtiers, côté sud » (tectonique et morphologie), 1936, 106 p., 300 francs ;

Et M. Emprin « Histoire de l'Académie de la Val d'Isère », manuscrit, 200 fr.

Extérieur :

Le 20 et 21 juillet, plusieurs de nos membres ont assisté au Congrès des Sociétés savantes, à Chambéry.

En avril, sur la demande de M. Borrel, président du Conseil général du département de la Savoie, la Compagnie a fourni un rapport sur la correction à apporter à l'orthographe des noms de lieu en Tarentaise, pour en sauver la prononciation. Elle a chargé M. Louis Dimier de ce rapport.

Société Savoyarde des Sciences Médicales

(par M. le docteur Orsat, vice-président)

La Société Savoyarde des Sciences Médicales prit naissance le 6 décembre 1936, au cours d'une réunion des Syndicats médicaux des deux départements savoyards.

Elle fut définitivement constituée le 2 mai 1937.

Elle prit la suite de la Société royale de Médecine de Chambéry, fondée en 1848 par le docteur Aimé Rey, chirurgien en chef de l'Hôtel Dieu de Chambéry. Cette première Société fonctionna très activement jusque vers 1865, puis cessa toute activité. Deux tentatives pour la ranimer, faites à deux reprises, ne lui redonnèrent qu'une vie éphémère.

Pour élargir le domaine de la nouvelle Société, il fut décidé qu'elle s'étendrait à toute la province de Savoie ; que toutes les personnes ressortissant à la médecine : docteurs en médecine, pharmaciens, vétérinaires, stomatologistes, pourraient en faire partie.

Les réunions de la Société Savoyarde des Sciences Médicales coïncident généralement avec celles des Assises départementales de la Médecine Française. Ces réunions mixtes évitent un double déplacement ; elles augmentent l'intérêt des séances et le nombre des auditeurs.

Trois séances eurent lieu au cours de l'année 1937 : 1° le 30 mai 1937, à la mairie de Saint-Gervais ; 2° le 19 septembre 1937, à Evian ; 3° le 21 novembre 1937, à Aix-les-Bains.

Elles furent suivies par une cinquantaine de médecins en moyenne. De nombreuses communications sur divers sujets d'actualité y furent faites, avec projection de clichés sur l'écran, examen de radiographies, de photographies.

Le nombre des adhérents à la Société est de 77 actuellement.

Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne

(par M. le chanoine Gros, président)

Chargé, en vertu du rite traditionnel de nos Congrès, de vous faire un rapport sur les travaux de la Société d'Histoire de Maurienne, j'avoue que j'éprouve quelque embarras à m'acquitter de cette fonction, car je ne vous apporte qu'un bagage très léger.

On nous rappelait autrefois ces vers de La Fontaine :

« Travaillez, prenez de la peine ;
« C'est le fond qui manque le moins ».

C'est là une maxime démodée, réactionnaire, opposée aux conceptions des sociologues contemporains. A la servitude du travail

a succédé le règne des loisirs, qui permettent de s'évader du labeur professionnel, de prendre la clé des champs, de respirer l'air pur de nos montagnes.

Cette atmosphère a pénétré jusque dans les milieux intellectuels. Beaucoup de Sociétés littéraires ou scientifiques ne travaillent qu'au ralenti, avec chômage partiel. C'est le cas de notre Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne.

Voici le sujet de nos principales communications :

Dans notre excursion au Montcenis le 20 juillet 1936, le chanoine Gros a fait une conférence sur la fondation et les premiers temps de l'hospice.

De son côté, M. le chanoine Arnaud, curé de Lanslebourg, a décrit la seconde fondation, celle qui a été faite par Napoléon Ier.

Le président de la Société a encore raconté le pèlerinage d'un Mauriennais à Rome à l'occasion du grand jubilé de 1300.

Il a également donné une étude étymologique et archéologique sur le *créjeul* ou *créju*.

Il a commencé une série d'articles sur les principales erreurs existantes dans l'histoire de la Maurienne.

A propos de la démolition de l'ancien hôpital qui a fait place à une nouvelle et monumentale école de filles, il a raconté l'histoire de ce vieux bâtiment et des principaux propriétaires qui l'ont occupé.

Finalement, il a défini le rôle du *corrier* établi à Saint-Jean-de-Maurienne par le traité d'association de l'évêque de Maurienne et du comte de Savoie en 1327.

M. l'abbé G. Gorré, secrétaire de notre Société, a composé un mémoire très érudit sur les anciennes monnaies ayant cours en Maurienne, leurs subdivisions et leurs correspondances avec la monnaie actuelle avant sa dévaluation.

A propos de la question si vivement débattue dans ces derniers temps, de l'orthographe des noms de lieu, M. le chanoine Albert a présenté quelques observations pleines de justesse.

Dans la séance du 4 avril 1938, M. le chanoine Achille Gorré a communiqué deux notes également intéressantes : l'une sur la maîtrise de la cathédrale en 1738, l'autre sur le budget de la commune de Saint-Jean-d'Arve en 1770 (1).

Tels sont les principaux articles qui composeront le prochain volume de notre Société d'Histoire.

Quand paraîtra-t-il ? En face des augmentations formidables, presque prohibitives, des frais d'impression, les nouveaux riches seuls peuvent se payer le luxe de se faire imprimer. Or, la plupart des Sociétés Scientifiques ou littéraires appartiennent à la catégorie des nouveaux pauvres.

Notre Société d'Histoire et d'Archéologie, eu égard à la situation économique de la plupart de ses membres, a maintenu sa cotisation annuelle au taux de 10 francs. Le Conseil général de la Savoie, si généreux pour les Sociétés boulistes ou sportives, nous alloue une modeste subvention de 100 francs, en francs dévalués !

Ne semble-t-il pas que, dans notre Société démocratique, l'histoire locale apparaît comme une chose inutile et démodée ?

---

(1) Notre vice-président, M. Joseph Rambaud, nous a donné lecture d'un acte curieux au point de vue des vieilles coutumes, l'acte d'émancipation de Jean-Pierre Sibué, de Saint-Jean-de-Maurienne, en 1782.

Société d'Histoire Naturelle de Savoie

(par M. Lemoine, président)

Pour se rendre compte rapidement et d'une manière suffisamment substantielle des travaux de la Société d'Histoire naturelle de Savoie au cours de l'année 1937-1938, nous les résumerons dans une simple énumération des conférences faites à la Société et des promenades publiques organisées par elle :

Le 24 octobre 1937, une conférence sur les bactériophages était faite par M. Lemoine et le 20 novembre, M. Perche rendait compte de ses recherches spéléologiques à La Doria et M. Jarrin signalait les nombreux aveux de l'Outherau, cependant que M. Camoin donnait le compte-rendu de la course mycologique du 3 novembre.

Le 19 décembre 1937, M. Cornet donnait une étude sur les Cactées et MM. Lemoine et Burlet proposaient deux vœux à transmettre aux autorités compétentes : l'un sur la Tularémie pour la protection du gibier français, l'autre sur la vente des champignons pour éviter la fraude et les risques d'empoisonnement.

M. Rouëet, le 19 janvier 1938, faisait à la Société une causerie sur le pharmacien Bonjean dont on venait de célébrer le centenaire.

Le 20 février, M. le Dr Gromier présentait une étude particulièrement intéressante sur les gorilles du Cameroun qu'il avait pu observer et photographier dans la forêt primaire, puis M. Burlet, dans un bref exposé, montrait qu'il n'y avait pas de rapport entre la fièvre aphteuse des bovins et certaines stomatites humaines.

Le 17 mars, une course mycologique au col de Lépion pour la recherche de l'Hygrophore de mars, encore trop précoce, ne donne pas les résultats espérés, mais fournit d'intéressants enseignements. A la séance suivante, M. Lemoine fait un exposé succinct, mais précis et documenté, des dangers que présenterait aux points de vue géologique, biologique et climatologique, l'utilisation du lac du Bourget comme bassin de compensation du barrage de Génissiat, et M. Roué fait un remarquable exposé de la vie des poissons exotiques en aquarium. Enfin, M. l'ingénieur Déribéré expose un résumé de ses travaux sur les phénomènes de luminescence et de thermoluminescence en rapport avec la structure des minéraux.

Le 21 avril, une course a lieu au col de Marocaz (études botaniques et géologiques) et, à la séance du 24 avril, M. Burlet continue son étude sur les empoisonnements par les champignons et plus particulièrement sur les intoxications produites par l'ingestion de champignons comestibles.

Le 16 mai 1938, M. Lemoine donne quelques indications sur le Couroucou resplendissant (Quetzal des Incas) dont deux échantillons ont été remis à la Société. Puis M. Blondet signale deux Ammonites nouvelles sur la région et M. Bétemps fait une longue et intéressante causerie sur les conifères.

A la séance du 20 juin, M. Lemoine étudie la Tularémie, maladie des rongeurs, transmissible à l'homme par le Bacterium tularense (Pastorella) ; puis M. Villemin fait le compte-rendu de l'excursion au col de Lépion.

Enfin, à la séance du 17 juillet 1938, M. Jarrin, dans une conférence bien instructive, fait part à la Société de ses observations personnelles sur la dégénérescence des plantes cultivées, et M. Herzog fait le compte-rendu de la promenade-banquet du 10 juillet.

Ainsi peuvent se résumer très brièvement les travaux de la Société d'Histoire Naturelle de Savoie d'octobre 1937 à juillet 1938.

Le nombre des conférences au cours des séances, la variété des sujets traités, les courses publiques de vulgarisation effectuées, montrent que la Société d'Histoire Naturelle de Savoie vit d'une vie intellectuelle intense, que par ses travaux elle contribue au développement scientifique, et qu'elle concourt par les conférences publiques qu'elle a organisées en dehors de ses séances normales, à la vulgarisation des sciences d'observation dont l'intérêt théorique et pratique ne saurait échapper à personne.

Académie de Savoie

(par M. le Vicomte Greyfié de Bellecombe, Secrétaire perpétuel)

Puisque vous voulez bien nous faire l'honneur de vous intéresser aux travaux de l'Académie de Savoie pendant l'année qui s'écoule, je vais tâcher de vous en donner un rapide aperçu et je le ferai avec toute la simplicité possible.

Je vous rappellerai d'abord qu'après un silence de quatre ans, nous avons eu la satisfaction de pouvoir publier un volume, le tome VIII de la cinquième série de nos Mémoires, et de rassurer ainsi nos correspondants qui commençaient à se montrer inquiets. S'il n'a pas l'ampleur et l'importance de beaucoup de ses précédents, ce volume ne manque pas d'intérêt, en raison de la variété des sujets présentés en articles courts, fortement étudiés et rédigés avec élégance, les uns sur quelques points de notre histoire tels que *le Pays de Vaud et la Maison de Savoie*, ou sur le magnifique *développement de la Houille blanche*, ou sur l'intérêt rencontré dans l'étude de *l'Histoire Naturelle*, ou encore dans les services rendus par la *Toponymie*, les autres sur des sujets d'Histoire littéraire comme les *Œuvres de jeunesse de Charles Auguste de Sales*, ou comme la Savoie romantique rencontrée sur le *lac du Bourget* ou dans la *Vallée du Guiers*.

D'autre part, à trois reprises, l'Académie a été très aimablement invitée à des cérémonies anniversaires célébrées par des Sociétés amies et voisines.

Ce furent d'abord, au début de juillet dernier, les fêtes du Centenaire de la fondation de la Société d'Histoire de la Suisse Romande, à Lausanne et à Territet, avec la participation de S. E. Mgr Besson, évêque de Genève, Fribourg et Lausanne, et le très grand honneur fait au représentant de l'Académie d'avoir à prendre la parole au nom des autres Sociétés Savantes de la Savoie.

Puis vers la fin du mois suivant, au Petit Saint-Bernard, le quarantième anniversaire de *la Chanousia*, jardin botanique créé par le P. Chanoux, et propriété actuelle des Chevaliers des S. S. Maurice et Lazare. Dans ce site agreste, à 2.000 mètres d'altitude, en présence de S. A. R. la Princesse de Piémont et des principaux dignitaires de l'Ordre, cette cérémonie revêtit un caractère particulièrement impressionnant.

Enfin, il y a quelques mois, ce fut le tour de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève de célébrer le centenaire de sa fondation, et cette fois encore l'accueil le plus cordial et le plus empressé était réservé aux représentants de l'Académie : dans toutes les cérémonies ou réunions qui suivirent, ils furent l'objet des égards les plus flatteurs, et cette fois encore le Président fut invité à se faire le porte-parole des autres Sociétés savantes de la Savoie.

Enfin, dans un cadre plus rapproché, nous avons eu le très grand plaisir d'accueillir quelques nouveaux confrères et de les entendre, à cette occasion, nous dire des choses fort gracieuses et intéressantes.

Ce fut d'abord une aimable causerie de M. André Jacques, qui a bien voulu nous faire part de quelques considérations sur l'art de peindre. Il regrette le temps où l'artiste apprenait son métier dans l'atelier, sous la direction d'un maître, et il déplore que les peintres actuels, avides d'indépendance, se soient libérés de toute contrainte pour adopter un genre personnel plus facile et peu exigeant. Il espère toutefois, qu'avec le temps, ils reconnaîtront ce qu'il y a de faux dans leurs conceptions et la nécessité de la collaboration sur le plan du métier ; ils se prépareront ainsi de grandes joies dans leur ascension vers la perfection.

A propos d'histoire littéraire et des Confessions, quelques jours après le commandant Gaillard vient nous parler de la Comtesse de Verceil qui, comme on le sait, accueillit comme lecteur Jean-Jacques Rousseau à sa sortie brusquée de l'asile de Turin, et dont nul, jusqu'ici, ne connaissait l'identité. Grâce aux recherches obstinées du commandant Gaillard, nous savons maintenant que cette dame était la fille de Thomas Chabod, Marquis de Saint-Maurice, et la propre tante du Comte de la Roque, son autre commensal.

Plus récemment, M. Georges Blanchard, professeur honoraire à l'Ecole de droit du Caire, nous parla du régime des Capitulations dans l'Empire Ottoman et notamment en Egypte, où il a passé près de trente ans. Il nous en fit l'historique et ajouta que ce régime a fortement contribué au prestige de l'Europe dans les Pays d'Orient, et a eu, malgré quelques abus, la meilleure influence sur les progrès de l'Egypte. Il regrette de le voir supprimer et reste sceptique sur les résultats de cette mesure excessive.

Enfin, le colonel Poussielgue, savant entomologiste, tout en regrettant parfois ses bruyants artilleurs, nous fait part de la satisfaction qu'il trouve dans le monde pacifique des insectes. Il nous promène au milieu de ces innombrables bestioles dont les unes sont utiles et les autres nuisibles. Il s'attache à quelques-unes dont il fait la description, et trouve dans leurs mœurs et leurs habitudes des faits si étonnants qu'il serait tenté de leur attribuer de l'intelligence. Mais il préfère s'en tenir à un certain discernement, plus que de l'instinct.

Pour terminer, il me reste à vous dire quelque chose, très peu de choses, sur nos séances ordinaires que nous aimons à considérer comme notre domaine privé, et qui ne sont à peu près jamais ouvertes au public. Ce n'est pas qu'il s'y passe des choses extraordinaires, ni qu'elles pèchent par manque d'activité, puisque leur nombre dépasse la douzaine ; mais comme nous y traitons parfois de questions d'affaires et de personnes, nous sommes tenus à la plus grande discrétion. Ce qui ne nous empêche pas d'y entendre souvent de fort intéressantes causeries, telles que celle du Dr Jean Tissot sur le Folklore de la Savoie, ou sur les opérations de la Guerre d'Espagne, par le Colonel de la Rupelle.

Tout cela prouve que nous ne nous arrêtons pas à un sujet uniforme, mais que nous aimons la variété, d'où qu'elle vienne. Que ces mots, répondant à une question qui nous fut posée récemment, soient une invite à nos membres agrégés ou correspondants, à venir nous donner lecture de leurs travaux. Nous leur demandons simplement de nous prévenir quelques jours d'avance, de façon à les annoncer dans notre ordre du jour et à leur faire ainsi l'honneur d'un auditoire plus nombreux.

Académie des Jeux Florimontains de Chambéry

(*par M. le chanoine A. Berthier*)

Fascicule 1937 de nos « Annales Florimontaines » annuelles. Anthologie, Palmarès, Comptes-rendus (Editions « Les Alpes »). — Collaborations nombreuses aux « Alpes », « Etudes poétiques », « Scarabée », « Almanach des Ecrivains Combattants d'Alsace-Lorraine », etc. — Apposition d'une plaque de marbre avec lyre dorée, au vieux cimetière de Chambéry, à la mémoire du poète Jean-Pierre Veyrat (1810-1844), chantre de notre Savoie. — Le nom du Savoyard Jacques Balmat, compagnon du Genevois H.-B. de Saussure dans son ascension du Mont-Blanc, est donné à une rue de Genève, grâce à l'initiative de notre Président M. Henri Mugnier, secondé par M. Fournier-Marcigny, directeur du *Journal Français*, maître ès-jeux et membre associé. — A Peruweltz (Hainaut), 20 décembre 1937, Conférence sur notre Savoie, avec projections lumineuses, par M. Géo Delcampe, président de notre Amitié Florimontaine franco-belge. — A Lyon, 22 mai 1938, nos deux manifestations annuelles où la Savoie est à l'honneur : séance des Palinods à N.-D. de Fourvière, le matin ; le soir, au cercle du Lion, fête de l'Académie : séance poétique et musicale. — Au Vieux-Pérouges (jadis à la Savoie), 3 juillet 1938, grande Journée Florimontaine poétique, musicale et folklorique ; évocation du Souvenir d'Honoré d'Urfé, d'Antoine Favre et de Vaugelas. — Notre important concours à la gloire de « Notre Grand Corneille », à l'occasion du 3e Centenaire du « Cid ».

Communications diverses (1)

M. Robert Avezou, membre effectif de l'Académie Florimontane, fait une communication sur « La Maladie et la Mort du Roi Louis XV », d'après les mémoires du comte J.-M. de Viry, qui était ambassadeur du roi de Sardaigne à Paris en 1774.

(Cette intéressante communication sera publiée in extenso dans un prochain fascicule de la *Revue Savoisienne*).

M. le chanoine Coutin, vice-président de l'Académie Salésienne, entretient l'assemblée des :

Oratoires de Montmin

Ces oratoires, jalonnés le long de nos routes caillouteuses que suivaient les pélerins, marchands ou soldats volontaires de l'ancien régime, sont une des caractéristiques de notre Savoie. Il faut les conserver.

Dans la paroisse de Montmin, qui ne compte guère que 200 habitants aujourd'hui, le nombre de ces monuments religieux atteint le

---

(1) Ces communications sont ici résumées ; elles pourront être publiées en entier dans les publications des différentes sociétés.

chiffre de neuf. Ils furent édifiés en grande partie par les moines de Talloires et leurs hommes liges, qui défrichèrent ce vallon vers l'an 1000. Au début, simple station d'alpage, les villageois montés d'Angon ou Saint-Germain, élevèrent au col de la Forclaz un oratoire à Saint-Roch, ermite que l'on invoque pour être préservé des épidémies. Le village de La Perrière, situé sur la route qui conduit à Faverges, éleva une petite chapelle à Saint Guérin, abbé d'Aulps, au Xe siècle. Les habitants du village de Plan, qui cultivent la partie la plus fertile, édifièrent un monument plus important, unique dans son genre. C'est un gros mur de soutènement de 11 m. 50 de long et 1 m. 80 de haut dans lequel sont pratiqués sept ouvertures, style roman, de 1 m. 60 de haut, 1 m. 15 de large et 0 m. 70 de profondeur. A la base de ces sept excavations, on voit sourdre une eau limpide et fraiche conservée dans des réservoirs de 40 cent. de profondeur. La fontaine du milieu est fermée par une grille et renferme une Vierge noire en bois sculpté. Deux dates sont gravées sur les pierres de taille ; la première est « 1632 », qui rappelle la fin de l'épidémie de peste en Savoie, la seconde est « 1682 » précédée de la lettre majuscule « R » que l'on interprète comme une restauration importante faite à cette époque. Les Registres paroissiaux signalent plusieurs fois le passage de pélerins venus de Tarentaise, Maurienne et même du Piémont, pour demander la guérison de la gale ou autres maladies ; ils notent également des guérisons remarquables.

Trois autres oratoires restent à signaler ; celui de Sainte Anne, sur l'ancienne route du Plan à Vesonne, remplacé en 1902 par un édicule en pierres du pays et dédié au S. Cœur ; en 1881 fut inaugurée une route neuve reliant Montmin à Faverges ainsi qu'un oratoire dédié à Saint Roch et placé à la limite des deux communes.

Trois autres chapelles plus importantes avec leur petit clocheton donnent un caractère spécial aux villages où elles sont construites. La plus ancienne est celle du village de Plan, fondée par un enfant du village Rd Dunoyer, curé de Ballaison, de 1600 à 1612. Un demi-siècle plus tard, la piété des fidèles élevait une chapelle à proximité de l'oratoire des Sept Fontaines pour permettre aux pélerins de trouver un abri ; elle date de 1676. Enfin, par acte du 7 juin 1718, les communiers des trois villages du Bois, du Villard et de la Côte fondèrent en commun une chapelle rurale dans le village du Bois, sous le vocable de Saint Suaire, Sainte Croix, Visitation de la Vierge et Saint Abdon. Le tableau du rétable représente le martyre de Saint Abdon et porte la date de 1724 avec le nom du peintre Vignon.

On comprendra maintenant pourquoi un littérateur, frappé par le nombre et le cachet de ces oratoires au cours d'une promenade alpestre, a défini Montmin « une charmante Thébaïde ».

(Résumé par l'auteur).

Dom Edmond Bernardet, de l'Académie des Jeux Florimontains, étudie :

Quelques lettres inédites de Joseph de Maistre

La correspondance de Joseph de Maistre est intéressante à plus d'un titre : c'est un « document psychologique de premier ordre et un monument littéraire » de grande valeur. De bons critiques

tiennent de Maistre pour le plus « grand épistolier français » (P. Longhaye).

L'édition de cette correspondance (six volumes des œuvres complètes) laisse beaucoup à désirer ; aucune note critique, aucun renseignement sur les correspondants auxquels elle s'adresse, de plus elle est très incomplète. Il reste encore beaucoup à découvrir dans ce domaine.

Le gouvernement de l'U. R. S. S. (qui l'eut crû ?) s'est intéressé au philosophe savoyard, et ayant trouvé dans les archives officielles des lettres inédites de J. de Maistre, il a demandé à M. François Vermale de les annoter. Ce travail, traduit en russe, a été publié à Moscou dans la revue « L'Héritage Littéraire », mais aucune publication en français n'a été encore donnée.

Parmi ces documents, ceux qui présentent le plus grand intérêt sont une demi-douzaine de lettres adressées à Serge Seménouvitch Ouvaroff. Ce personnage, après avoir été secrétaire d'ambassade à Vienne et à Paris, fut nommé curateur de l'Université de Saint-Pétersbourg et devint Président de l'Académie des Sciences de cette ville. En 1810, il voulut établir dans la capitale de la Russie une Académie Asiatique et il soumit son projet à de Maistre. Cette confiance montre la situation exceptionnelle que l'ambassadeur de S. M. le Roi de Sardaigne avait su conquérir en Russie, par son seul prestige personnel.

Dans une première lettre, datée du 8 décembre 1810, de Maistre félicite son correspondant de son projet et le chapitre pour l'inciter à prendre le contre-pied des philosophes du XVIIIe siècle et à professer « hautement les bons et anciens principes ». Car, pour lui « il n'y a pas moyen de transiger avec le XVIIIe siècle ». Toute la lettre insiste sur ce point. Nous y trouvons, également, des réflexions intéressantes sur l'analyse, sur Platon, sur l'Asie « terre de l'enthousiasme », qui fait tourner les têtes européennes des plus calmes.

La seconde lettre, du 14 décembre 1810, complète la précédente. Document de premier ordre sur la position de J. de Maistre à l'égard du germanisne, elle contient une attaque en règle du protestantisme et des philosophes allemands... On y trouve également des aperçus sur les méthodes de travail de J. de Maistre : « Jamais je ne parle que de ce que je connais à fond. Jamais je n'ai lu un livre, pas même un almanach, dont je n'ai extrait quelque chose... »

Trois lettres, datées du 2 avril 1811, de novembre 1812 et du 22 décembre 1813, ne présentent qu'un intérêt très secondaire.

Une autre, datée du 17 juin 1814, est plus intéressante car elle permet de fixer un point de l'histoire bibliographique de J. de Maistre. Il s'agit de « L'Essai sur l'origine divine des Constitutions ». On ne savait point jusqu'ici où avait été publiée l'édition originale de cet opuscule. Avec cette lettre le doute n'est plus possible : c'est à Saint-Petersbourg.

Ce travail avait été soumis à un censeur russe, nous le savions par une lettre de son auteur au Vicomte de Bonald. Or ce censeur était Ouvaroff lui-même et c'est aux observations de celui-ci que de Maistre répond le 17 juin 1814. Il les accueille avec bonne humeur, cela va sans dire, mais il les discute, comme c'était son droit. La lettre est longue, nous ne citerons que les passages sur le Jansénisme, Pascal et les Jésuites. Le jansénisme, pour de Maistre, est l'hérésie « la plus atroce, la plus absurde et la plus vile de toutes » ; quant à Pascal : « je le respecte, écrit-il, autant que je le dois, en retranchant néanmoins de sa stature tout ce qu'y a ajouté un parti excessivement puissant et actif. » On sait la grande véné-

ration portée par de Maistre à la Compagnie de Jésus, il a été son protecteur en Russie et il ne manque jamais l'occasion de la louer, Ouvaroff étant alors curateur de l'Université, il faut en profiter pour lui vanter les Pères , c'est de bonne politique. « Le Jésuite est un janissaire de l'Eglise catholique (et un) partisan exalté de l'unité chrétienne... »

La conclusion qu'impose la lecture de ces lettres est la modernité de l'œuvre maistrienne qui peut fournir, en effet, la solution véritable à bien des problèmes angoissants de l'heure actuelle, car, lui-même l'a écrit, il n'y a point de nouvelles méthodes. Les seules efficaces, ajouterons-nous, sont celles qui s'appuient sur ce qui a été le mobile de toute la vie de notre grand compatriote : le culte de la Vérité sur le plan naturel comme sur le plan surnaturel.

(*Résumé par l'auteur*).

M. l'abbé Duval, de l'Académie Salésienne, expose :

M. le chanoine Boson, professeur d'assyriologie, de philologie sémitique et d'Ecriture sainte à l'Université Catholique du Sacré-Cœur à Milan et Président de l'Académie d'Aoste, regrettant de ne pouvoir être présent au Congrès, a bien voulu signaler les documents suivants qu'il a trouvés dans les archives d'Aoste :

1° Une lettre de Mgr de Sales, Evêque d'Aoste, neveu de Saint-François de Sales, sur l'attentat dont il a été victime près de Milan;

2° Trois lettres de Xavier de Maistre ;

3° Trois légendaires manuscrits in-folio des XIIIe-XIVe siècles, conservés à la Bibliothèque de Saint-Ours, contenant des vies de plusieurs saints de Savoie, notamment celles de Saint-Jacques l'Assyrien, apôtre et Evêque de Tarentaise. Des détails communiqués par M. le chanoine Boson, il résulte que cette vie diffère assez peu de celle qui est publiée dans les *Acta Sanctorum* des Bollandistes.

M. le chanoine Boson, malgré le peu de loisirs que lui laissent ses fonctions de professeur, continuera cependant à noter ce qu'il trouvera d'intéressant concernant la Savoie, au cours de ses recherches dans les importantes archives d'Aoste.

Exposition de Documents

Dans le salon bleu de l'Hôtel de Ville ainsi que dans le vestibule du grand salon ont été exposés de nombreux documents, photographies et dessins reçus ou communiqués à la suite de l'enquête proposée aux Sociétés participantes, laquelle a fait l'objet des rapports présentés par MM. Joseph Serand et André Jacques.

Les Congressistes visitent cette exposition en se rendant, à l'issue de la séance, à midi, à la réception offerte par M. le Maire dans la salle consulaire.

Réception par M. le Sénateur-Maire

Après que M. Ritz lui eut présenté les délégués des Académies et Sociétés présentes, M. Blanc prononce l'allocution suivante :

La ville d'Annecy est très honorée de recevoir les Membres des Sociétés Savantes de la Savoie et les représentants des Sociétés Savantes des départements et des pays voisins. Je remercie les personnes qui ont eu l'heureuse idée de demander et d'accepter la réunion de votre intéressant Congrès dans notre cité si pleine d'importants souvenirs historiques. A tous, Messieurs, je vous souhaite la plus cordiale bienvenue, un heureux séjour, d'agréables et utiles visites ou excursions, et le succès de votre réunion, succès certain sous la dévouée présidence de M. Ritz, président de notre vieille et toujours jeune Académie Florimontane.

Je salue d'une façon toute particulière l'Institut National Genevois, dans la personne de son délégué, l'écrivain en renom M. Henri de Ziegler ; la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, dans son président M. Collart, dont les travaux portent la marque précieuse de l'école française d'Athènes, dont il a été un remarquable élève ; la Société d'histoire du Valais roman et la Société d'Histoire du Haut-Valais. La France, en général, et la Savoie en particulier, connaissent et apprécient les généreux sentiments de la Suisse entière, mais surtout ceux de la Suisse Romande qui nous ressemble si bien par ses mœurs, ses aspirations, son idéal.

Je sais que l'Académie Saint-Anselme d'Aoste est également représentée à votre Congrès ; cela me rappelle le temps, pas très lointain encore, où la vallée d'Aoste avait nos coutumes et notre langue. Je prie son représentant de transmettre à cette Société les sympathies toujours vivantes de ses anciens et bons amis de Savoie.

Je suis très heureux de dire toute ma joie à les recevoir, à nos proches voisins du département de l'Ain : à la Société Gorini de Bourg, à la Société d'Emulation et d'Agriculture de l'Ain, à la Société des naturalistes et archéologues du même département et aussi à ceux qui nous viennent de l'Isère pour représenter l'Académie Delphinale et la Société Scientifique du Dauphiné, — où se distingue notre cher compatriote, M. Moret, ce dont tout Annecy est très fier.

Permettez-moi de considérer en un seul bloc les Sociétés Savantes des deux départements savoyards, car pour moi, comme pour beaucoup de nos concitoyens, il n'y a pas deux Savoies, il n'y a que la Savoie, une et unie, qui tient jalousement à son unité et à son indépendance.

Messieurs, le meilleur éloge que je puisse faire de vos travaux, c'est de déclarer que je voudrais bien être des vôtres, si j'en avais le temps. En fouillant le passé, en étudiant avec minutie, avec conscience et probité, la vie de nos ancêtres, vous éprouvez certainement des joies intimes, qui ne sont pas données aux hommes qui passent tous leurs instants à vivre de la vie sociale actuelle, laquelle comporte un constant combat contre des faits ou contre des idées.

Heureusement pour le public, vous ne conservez pas toujours pour vous ces joies, intimes fruits de vos études ; vous en faites profiter les profanes et vous avez ainsi une action féconde et heureuse sur les masses populaires. La Nation tout entière doit vous en être reconnaissante. Aussi, ai-je pour devoir de vous remercier

de vos travaux, soit qu'ils se rapportent au passé, soit qu'ils envisagent l'avenir.

C'est avec ce sentiment de gratitude que je me permets de féliciter M. le chanoine Mugnier de bien vouloir, ce soir, au théâtre municipal, nous rappeler le grand saint et le grand écrivain François de Sales qui a profondément aimé et mondialement illustré la modeste ville qui a l'honneur de vous recevoir aujourd'hui, honneur dont elle conservera le meilleur souvenir.

M. Ritz, président, répond en ces termes :

Monsieur le Maire,

Il m'est particulièrement agréable de vous exprimer nos vifs remerciements pour les paroles aimables que vous venez de prononcer à l'adresse des représentants des Sociétés Savantes ici réunies.

Ils sont d'autant plus touchés et émus que vous soyiez venu personnellement les recevoir qu'ils savent le deuil cruel qui vous a récemment frappé. Croyez qu'ils prennent la plus grande part à votre douleur.

Puisque ce deuil doit nous priver de votre présence aux diverses manifestations organisées en leur honneur, laissez-moi, au nom des Sociétés organisatrices vous renouveler nos sentiments de gratitude pour l'empressement avec lequel vous avez facilité leur tâche en mettant gracieusement à la disposition du Congrès le Grand Salon de l'Hôtel de Ville et l'ancienne salle consulaire. Et aussi pour toutes les attentions délicates que vous avez eues pour nos hôtes : cette cordiale réception, et ce simple mais symbolique faisceau de drapeaux flottant à l'entrée de la Mairie, où se mêlent aux plis de nos trois couleurs les drapeaux suisse et italien.

C'est donc avec des sentiments de vive reconnaissance et d'affectueuse sympathie que nous lèverons nos verres à la prospérité de la ville d'Annecy et au magistrat éminent qui, depuis près de trente ans, préside à ses destinées et l'a faite ce qu'elle est : une ville aimable, souriante et accueillante à tous, ce qui est dans la pure tradition salésienne.

Un délicieux vin d'honneur, offert par la Ville d'Annecy, termine la réception.

*
* *

L'après-midi est consacré à l'excursion du tour du lac en bateau à vapeur, effectuée entre 11 heures 45 et 16 heures 15, par un temps superbe.

Au retour, a lieu une promenade archéologique à travers le vieil Annecy, suivant un itinéraire établi par M. J. Serand et qui a réservé une large place aux souvenirs de saint François de Sales.

Conférence sur Saint François de Sales

Cette première journée du Congrès se termine au théâtre, par une conférence sur « Saint François de Sales dans son cher Nessy », donnée par M. le chanoine Mugnier, président de l'Académie Salésienne. Conférence magnifique qui sera suivie, au cours de l'été, de deux autres, faites par M. Georges Martin et M. R. Avezou, pour faire mieux connaître aux touristes la figure captivante de l'illustre évêque, gloire de la Savoie.

DEUXIÈME JOURNÉE
Jeudi 21 Juillet 1938

La deuxième séance du Congrès est ouverte à 9 heures, par M. Ritz, président, qui souhaite la bienvenue aux membres qui n'avaient pu venir la veille, notamment à M. Louis Dimier, président d'honneur du Congrès.

Il donne aussitôt la parole aux personnes inscrites pour les communications que voici :

Les Bornes-Frontière entre la Savoie et la France

(Résumé de la Communication faite par le Commandant E. Gaillard pour la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.)

Trois bornages sur le terrain fixèrent successivement la limite entre la Savoie et la France : un vers 1680, un deuxième en 1761, le troisième en 1823, à la suite des Traités de Vienne de 1815.

La frontière de 1815 rétablissait celle de 1760, mais celle-ci avait un peu modifié le tracé de 1680, parce que ce traité de 1760 donnait à la France le pays d'Entre-Guiers et à la Savoie, par compensation, une bande de terrain prise sur Chapareillan, Laissaud et La Chapelle Blanche, celle, à peu de chose près, qui avait été demandée par Louis XIV à la Savoie en 1672.

Ce qui subsiste aujourd'hui c'est le bornage de 1822-1823, qui a utilisé lui-même une partie des bornes de 1761.

La borne n° 1 se trouvait près du Rhône, sur le territoire de Collonges et la borne n° 93, la dernière, se dresse au Roc du Chardonnet, sur la crête faitière des Alpes. Donc, 93 bornes en tout. En outre, entre l'Etendard et le col du Galibier, 93 fossés angulaires marquaient les sommets du tracé polygonal frontière, dans ces terrains schisteux où la pierre est rare et dans ces pâturages qu'il convenait de borner plus minutieusement que les terrains de moindre valeur, pierrailles, teppes et glières.

De ces fossés il ne reste plus rien aujourd'hui. En revanche, la plupart des bornes sont encore en place, sauf celles situées sur le Guiers et Saint-Genis d'Aoste, à Pont-de-Beauvoisin et aux Echelles, qui ont été déplacées, et celle de Saint-Pierre-d'Entremont que je n'ai pas retrouvée encore.

La visite que j'ai entreprise du bornage de 1822-1823 m'a permis d'une part de constater qu'une grande partie des anciennes bornes sont encore en place et, d'autre part, d'entreprendre la remise à leur emplacement primitif de celles qui ont été déplacées, renversées ou détériorées, en attendant un classement général pour l'ensemble de ces modestes monuments de notre histoire.

Le deuxième Centenaire de l'arrivée de J.-J. Rousseau aux Charmettes

(par le Commandant Gaillard, au nom de l'Académie de Savoie)

On a commémoré à tort en 1936 le deuxième centenaire de Rousseau à la maison Noiret, aux Charmettes, car Jean-Jacques n'y est entré que le 24 juin 1738, il y a aujourd'hui deux cents ans.

Dans les Confessions, on lit : « Après avoir essayé deux ou trois de ces maisons (dans le vallon des Charmettes), nous choisîmes enfin la plus jolie, appartenant à un gentilhomme qui était au service, appelé M. Noiret ». Or, essayer une maison, c'est l'habiter une semaine au moins : quelles sont ces deux ou trois maisons habitées par Mme de Warens et Jean-Jacques Rousseau ?

A la fin du printemps 1736, Mme de Warens et Jean-Jacques Rousseau passent la belle saison dans le vallon des Charmettes et essayent une première maison, probablement celle des Franciscains où l'on devait louer des chambres. Dès la fin de la saison 1736, ils ont dû s'installer à la maison Revil, en face de la maison Noiret. On en voit la preuve dans le récit de la promenade à Montagnol des Confessions, qui n'a pu avoir lieu qu'en 1736, et où l'indication de la promenade de « *l'autre côté du vallon* » et celle de « *la chapelle attenante à la maison* » montrent que le point de départ de cette promenade se trouvait sur la rive droite du ruisseau des Charmettes et en face de la chapelle des Noiret, c'est-à-dire dans la maison Revil ; en tout cas, c'est dans cette maison Revil qu'ils reviennent au printemps 1737.

Au mois de juillet de cette année, Jean-Jacques devient majeur et va à Genève recueillir sa part d'héritage maternel : il y reste jusqu'au 20 août au moins. Quand il revient aux Charmettes, à la fin du mois d'août, il est remplacé dans les bonnes grâces de la baronne par Wintzenried, arrivé pendant son absence : celle-ci expédie Rousseau à Montpellier.

Quand il reviendra en mars 1738, on l'installe à la maison Revil, où Mme de Warens a passé le 2 mars un acte d'ascensement à moitié fruits avec le fermier, et, à la Saint-Jean, Rousseau rentre à la maison Noiret, louée par Mme de Warens, avec un bail de neuf ans, bail signé seulement le 6 juillet 1738. Le procureur Renaud, qui habitait la maison Noiret depuis le 8 mai 1737, avait consenti à l'abandon de son propre bail pour aller habiter la maison Revil, où il aura des démêlés avec sa voisine, la baronne de Warens.

Pourquoi J.-J. Rousseau a-t-il déformé la vérité, et donné pour théâtre de l'idylle, cette maison Noiret, où il est impossible qu'elle se soit déroulée, étant donné la date à laquelle il y est entré? D'abord par orgueil parce qu'il ne voulait pas faire figure d'amant délaissé, et ayant accepté cette situation, et ensuite par un phénomène psychique explicable. En effet, à la date où ce livre des Confessions fut écrit, en 1767-1768, Rousseau était en proie à une crise terrible de son délire de la persécution, et c'est pourquoi il se donnait la joie intime d'écrire cet épisode heureux de son existence tel qu'il aurait aimé le voir se dérouler, tel qu'il voulait faire croire à ses futurs lecteurs qu'il s'était déroulé.

(Résumé par l'auteur.)

Procédés nouveaux pour la protection et la coloration de l'Aluminium

(par M. R. Berthier, Professeur à l'Ecole Préparatoire à l'Enseignement Supérieur de Chambéry, Ingénieur-Conseil de Sociétés, au nom de la Société d'Histoire Naturelle, de Physique et de Chimie de la Savoie.)

Nous rappelons que l'aluminium est un métal dont les affinités chimiques sont très puissantes. C'est après le calcium le métal qui a le potentiel d'oxydation le plus élevé. Si aucun phénomène accessoire ne le protégeait, il devrait prendre feu à l'air bien plus facilement que le phosphore, et serait inutilisable.

Il se trouve que dans la plupart de ses emplois il se trouve protégé par une pellicule d'oxyde qui se forme instantanément, pellicule extrêmement souple, résistante, insoluble et surtout très bien liée au métal. Cette pellicule naturelle d'oxyde a une épaisseur de l'ordre de 1/10 micron ou $\frac{1}{10.000}$ de millimètre.

On a cherché ces dernières années à augmenter artificiellement l'épaisseur de cette couche protectrice. On est parvenu en oxydant l'aluminium par l'électrolyse dans des bains d'acide chromique ou d'acide sulfurique à multiplier l'épaisseur par 200, soit 20 microns. La couche obtenue est d'ailleurs d'une composition différente, elle est formée de sous-sels basiques. Elle est très résistante et prend très bien la teinture (procédés Bengough, Alumilite et autres).

Les procédés électrolytiques étant d'un prix de revient élevé et présentant certains inconvénients pratiques, bien des chercheurs ont tenté de trouver des méthodes purement chimiques, c'est-à-dire opérant par l'action d'un bain sans courant électrique. Jusqu'à présent, on n'avait obtenu aucun résultat comparable aux résultats des procédés par électrolyse.

Nous avons mis au point ces dernières années un groupe de procédés chimiques qui donne enfin des résultats tout à fait comparables aux résultats des procédés électrolytiques, tant en ce qui concerne la résistance de la couche que l'aptitude à la teinture.

Nous décrirons sommairement ici le premier en date de ces procédés, qui est celui dont l'application est la plus aisée.

Le procédé est basé sur les phénomènes d'hydrolyse, c'est-à-dire de décomposition chimique d'un sel par l'eau (lyse en général signifie décomposition). On plonge le métal dans une solution extrêmement diluée et chaude d'un sel d'acide faible, par exemple une solution à 2 grammes par litre de cyanure de potassium dans l'eau ordinaire. On opère par exemple à 90°, il y a d'abord une vive attaque, parce que le cyanure de potassium est lui-même fortement hydrolysé en acide cyanhydrique et potasse, laquelle attaque l'aluminium. Mais il se forme du cyanure d'aluminium, lequel est très hydrolysable et se décompose extemporanément en alumine hydratée, qui adhère au métal, et en acide cyanhydrique régénéré.

La réaction se ralentit rapidement à mesure que l'épaisseur de la couche d'oxyde augmente. Au bout d'une heure à trois heures, on a une couche très solide. On rince quelque temps à l'eau courante, puis on imprègne la couche après séchage par de l'huile minérale ou siccative ou un acide gras fondu, soit immédiatement, soit après

la teinture, laquelle se fait au trempé exactement comme pour une étoffe. Naturellement, il existe de nombreux tours de main et détails opératoires que nous sommes contraints de passer sous silence.

On obtient ainsi une couche 100 fois plus épaisse que la couche naturelle et nous espérons faire mieux encore dans l'avenir.

Le Chevalier Amédée-François Frézier

(par M. Léon Quiblier, Président de l'Académie Chablaisienne)

(Notice lue par M. Lucien Guy)

Sa famille est originaire d'Ecosse où, dès le XIIe siècle, les Frazer, lords Lovat, qui portent dans leurs armoiries « d'or à trois fraises de gueules au chef chargé d'un soleil d'or » jouent un rôle des plus importants.

Vers 1300, pour des motifs politiques, la famille va s'installer en Hollande d'où plus tard un de ses membres, Simon, gagnera la Savoie et épousera Madeleine, fille de noble Guy Chatelain qui, dans son blason porte « d'azur au château d'argent girouette de trois panonceaux de même ».

A la fin du XVIe siècle, son petit-fils Amed ira faire souche à Vailly-en-Chablais.

Vers le milieu du XVIIe siècle, un arrière petit-fils de ce dernier s'en va professer le droit à l'Université de Chambéry ; il devient avocat au Sénat de Savoie, Conseiller particulier de Charles-Emmanuel.

C'est dans cette ville que naitra, en 1682, son fils Amédée-François Frézier.

Il y termine ses études secondaires, puis s'en va à Paris suivre les cours de Lahire, le savant mathématicien et de Ravignon, le célèbre professeur de géométrie au collège Mazarin.

En 1700, à 18 ans, il entre comme lieutenant au régiment d'infanterie que commande le duc de Charost.

En 1705, il publie un traité de pyrotechnie qui attire sur lui l'attention à tel point qu'en 1707 il est affecté au Génie militaire.

Nommé Ingénieur des travaux de protection du port de Saint-Malo, dès leur finition, il est désigné par Grangeon, ministre des Fortifications, pour aller en Amérique étudier les moyens de défense des ports du Pérou et du Chili d'où il rapporte cinq pieds, conservés à grand'peine sur le vaisseau qui le ramène, de cette fraise énorme inconnue jusqu'alors en Europe.

Rentré en France, Frézier publie les « Relations de ses voyages dans l'Amérique du Sud » qui lui vaudront les félicitations de La Pérouse, l'illustre navigateur.

Il reprend son service et dirige à Saint-Malo les travaux du Château du Taureau qui dureront trois ans, puis est envoyé à Saint-Domingue pour exécuter les fortifications de l'île. Il y restera sept ans.

En 1725, Frézier rentre définitivement en France.

Décoré de la croix de Chevalier de l'Ordre de Saint-Louis, nommé Ingénieur en chef avec le grade de capitaine à Philippsbourg, Grand Duché de Bade, il devient ensuite Gouverneur de la place forte

de Landau où il complète par vingt pièces de fortifications le système de défense créé par Vauban.

En 1739, il est promu Directeur des fortifications de Bretagne avec résidence à Brest, avec le grade de lieutenant-colonel qu'il ne pourra dépasser, n'ayant assisté qu'à deux sièges.

Entre temps, il ajoute à ses précédents ouvrages des éditions nouvelles plus complètes de son « Traité de Pyrotechnie » qu'il intitule : « Essai sur les feux d'artifice », de ses « Relations de Voyages », un savant « Traité de Stéréotomie ou de Coupe des Pierres » et une « Dissertation sur les Ordres d'Architecture » fort appréciée.

Et c'est à Brest, où il fit construire sur ses plans la belle église de Saint-Louis, que s'éteignit le 16 octobre 1773, à l'âge de 91 ans, après une vie toute d'un labeur incessant, le Chevalier Amédée-François Frézier. Sa large et vaste érudition, ses connaissances parfaites des Lettres, ses talents de peintre, musicien, poète et l'importance de ses travaux l'ont fait ranger parmi les ingénieurs les plus illustres et les plus savants du XVIIIe siècle.

Le culte de Saint François de Sales en Maurienne

(par M. le chanoine Gros, Président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne)

Dans son œuvre d'évangélisation du Chablais, saint François n'eut pas de meilleur collaborateur que le Père Chérubin de Maurienne. On a essayé d'opposer ces deux missionnaires qui, avec des méthodes un peu différentes, travaillaient avec le même zèle au succès de la même cause, mais leur correspondance témoigne qu'ils avaient l'un pour l'autre une singulière estime et une sincère affection.

Saint François de Sales connaissait bien la Maurienne pour l'avoir traversée en 1588 pour se rendre à Padoue ; en 1598, allant à Rome; en 1613 lors de son pélerinage au tombeau de saint Charles, à Milan ; en 1622 se rendant à Pignerol. Au retour de ce voyage, fatigué par la traversée du Mont-Cenis, il se reposa une journée à Argentine chez le seigneur de Castagneri. Son nom était devenu très populaire en Maurienne, aussi en 1617 lui amena-t-on à Annecy un jeune homme contrefait et paralytique qu'il guérit. Après sa mort, il devait ressusciter le jeune Mauriennais Jérôme Genin, étudiant aux Ollières.

Un des premiers portraits du saint est l'œuvre d'un peintre de Maurienne. C'est celui qu'en 1627, le Conseil de Ville d'Annecy chargea le peintre Pierre Dufour, de Saint-Michel-de-Maurienne, d'exécuter pour l'une des salles de l'Hôtel de Ville. En 1638, dans la chapelle du château de Saint-Michel était déjà vénéré un portrait du « bienheureux François de Sales », mais dès la canonisation, la Maurienne mit un louable empressement à honorer le nouveau saint, on fonde des chapelles sous son vocable et les fondations de messes en son honneur sont nombreuses.

En 1678, Joseph de Sales, arrière neveu du saint évêque, s'allie à une famille de Maurienne en épousant Christine Maréchal de la Valdisère, fille du baron de Saint-Michel et de Catherine de Charmoisy, petite fille de la Philothée. Dans la cathédrale de Saint-Jean,

une plaque rappelle la mort, le 12 octobre 1759, de Georges de Sales, grand prieur d'Auvergne, fils de Joseph Marquis de Sales.

Enfin, dans les archives de l'évêché de Maurienne est conservé le manuscrit d'un rapport de saint François au Pape sur l'état de son diocèse en 1606.

De l'intérêt que présente pour l'histoire de la peinture l'exercice de cet art en Savoie au XVe siècle

(par M. Louis Dimier, Président de l'Académie de la Val d'Isère)

(Du premier style de peinture flamande dans les Etats de Savoie)

Le renouveau des arts d'imitation dont Giotto fut le maître en Italie s'étendit promptement à toute l'Europe. Les Pays-Bas le ressentirent les premiers et les premiers en firent un profit qui se rend entre autres considérable par l'usage qu'en fit la cour de France sous Philippe VI de Valois, Jean le Bon, Charles V et Charles VI, et depuis la fin du siècle (XIVe) la cour de Bourgogne sous Philippe le Hardi.

Cette première époque d'une peinture flamande, directement issue des exemples de l'Italie, n'a pas l'originalité de celle qui au siècle suivant se révéla avec les Van Eyck. Cependant, elle a des caractères à elle, dont le plus sensible et le plus souvent cité consiste dans un drapé flexible, dont les plis tombent enroulés les uns dans les autres en imitant les tuyaux d'orgue. Pour fixer les idées citons le retable de Dijon, de Broederlam, les tapisseries gers de Jean de Bruges, les miniatures de Jacquemard de Herdin, de Beauneveu et des frères Limbourg.

On serait peu porté à croire que le style italien ainsi modifié eût passé les monts, par un reflux dont les écoles italiennes ne sentaient assurément pas le besoin. Mais entre les Etats cisalpins et les transalpins, n'oublions pas que ceux de Savoie prennent place, qui à cheval sur les cols n'étaient ni l'un ni l'autre. Ouverts d'un côté par le Montferrat aux influences de Milan et de Venise, ils l'étaient de l'autre à cet ancien art flamand par les rapports de leurs princes avec les cours du Nord, France et Angleterre. Ajoutons que par Nice ils touchaient la Provence où, dès les premières années du XVe siècle, des Flamands exercèrent leur art.

Le premier effet de ce style dans les Etats de Savoie me fut révélé au château de Fémis, dans la vallée d'Aoste, où la décoration de toute une chapelle en porte la marque : ouvrage de la fin du XIVe siècle, émané soit de main flamande, soit de quelque Français formé à ces exemples. Un second témoignage des mêmes influences a été récemment fourni par l'œuvre d'un peintre de nation inconnue, résidant à Avignon, Iverny. Sa manière n'est connue que par le seul ouvrage exposé l'an dernier à Paris aux chefs-d'œuvre de l'art français.

Il est au musée de Turin, non par hasard, comme ayant été peint par le marquis de Cève en Piémont et décorant à l'origine une chapelle de leurs environs, et représentant une Vierge à l'Enfant entre Saint Etienne et Sainte Lucie. Les signes de style flamand

sont à ce point évidents dans cette dernière figure qu'on pourrait la croire de Beauneveu. Voici maintenant quelque chose de plus précis:

Dans l'ancienne abbaye de Ranvessa, en Piémont, entre Rivolles et Aveillane, on a découvert sous le badigeon des peintures signées en cette sorte : *Picta fuit ista capella per manum Jacobi Jacquerii de Taurino*. Ce Jacques Jacquerio est connu par des pièces publiées par Rondelino dans les *Atti della Societa di archeologia e belle arti per la provincia di Torino*, année 1901. Il mourut en 1461. Il a travaillé à Thonon pour Amédée VIII et à Pignerol pour Louis dernier de la maison d'Achaïe. Dans un article de juillet-août dernier, la *Gazette des Beaux-Arts* a reproduit ces peintures. Les mêmes influences flamandes d'avant les Van Eyck s'y révèlent. Elles sont frappantes dans une Vierge à l'Enfant, l'une des parties les mieux conservées et qui portent la signature.

Ce troisième témoignage est le plus important, puisqu'il nous montre le style, précédemment saisi dans des artistes plus ou moins présumés de passage, installés cette fois dans les Etats de Savoie puisque c'est un artiste fixé dans ces Etats qui le pratique. Si l'on fait réflexion que la production provençale telle qu'elle se constitua à la fin du XIVe siècle, quand les papes eurent quitté Avignon, reste assez mystérieuse dans ses origines, on concevra de quelle importance ce fait sera peut-être quelque jour pour les expliquer.

(*Résumé par l'auteur*).

Découverte du Cartulaire de Bonnevaux

(*par R. P. Anselme, de l'Académie de la Val d'Isère*)

De l'ancienne abbaye de Bonnevaux, ordre de Citeaux au diocèse de Vienne, il ne reste pas pierre sur pierre. De ses archives dispersées ou brûlées, il ne reste que quelques rares copies.

Dans les *Documents historiques inédits sur le Dauphiné*, an. 1889, VIIe livraison, Ulysse Chevalier en a publié le cartulaire, d'après un manuscrit des Archives nationales, qui fut découvert par hasard et que lui-même reconnait n'être ni original, ni complet. Mais pour l'exactitude de la transcription, dit-il, le nom de d'Hozier, qui la fit exécuter, en est garant. Celui-ci, d'après l'écriture, faisait remonter l'original à la fin du XIIIe siècle ou au commencement du XIVe. La copie comporte deux manuscrits : le premier divisé en six cahiers, contenant 190 chartes ; le second en trois cahiers contenant 213 chartes. J'en apporte ici un troisième.

Des recherches entreprises sur Saint Hugues, abbé de Bonnevaux, m'en ont procuré la découverte. Il est semblable aux deux premiers exécutés par les soins du même d'Hozier et pareillement gardé aux Archives nationales, dans un mince carton avec une vie de Saint Hugues copiée d'un manuscrit du XIIIe siècle par d'Hozier encore en 1755. En voici le titre : Abrégé du Cartulaire de l'abbaye de Bonnevaux n° 3, dont l'écriture paraît être de la fin de 1200 et du commencement de 1300. Il fait donc suite à ceux qu'a publiés Chevalier et qui portent sous le même titre les numéros 1 et 2. Il mesure 280 de haut sur 190 de large ; 32 feuillets le composent dont les deux derniers restent en blanc. La copie semble complète quant au nombre des chartes ; il est en deux cahiers, dont le deuxième cahier faisant exactement suite au premier sur la même

page ; et la charte 39e du deuxième cahier étant mentionnée comme la dernière.

Pas plus que dans ceux qu'a publiés Chevalier, la plupart des chartes n'y sont données en entier. Vingt-six pourtant d'entre elles portent la mention *ut jacet*.

Un autre manuscrit trouvé dans le même carton a pour titre : Enchartre de Charvas. C'est un cahier un peu plus grand, de 330 sur 220, et de 6 feuillets, contenant 32 chartes, dont sept (les dernières) à l'état de simples analyses en français.

Charvas (*Chalvas* ou *Chalvasium*) était une propriété de Bonnevaux, près de Jonage, qui soutint des procès avec l'Ile Barbe, de Lyon, aussi propriétaire par là. L'intérêt de ce second document n'est pas moindre que celui du premier pour Bonnevaux, dont le premier abbé Jean (évêque de Valence en 1138) figure dans huit chartes, Gocewin dans trois, Guigues dans six, Pierre dans sept, dont trois de 1159 alors qu'on n'en connaissait pas de lui avant 1160. Hugues le grand abbé figure, au total, sur cinquante chartes. La dernière charte en date est de mai 1263.

Saint Bernard est mentionné comme témoin près de Rainard de Citeaux, de Raoul d'Hautecombe, de Durand de Macon ; Pierre, archevêque de Tarentaise et moine de Bonnevaux, premier abbé de Tamié, près d'Etienne, archevêque de Vienne : le même encore paraît, dans une donation du comte Humbert III, touchant le territoire de Chandieu, près de Lyon, qu'on peut placer vers 1166.

Cités aussi dans ces chartes les archevêques de Lyon Pierre, Humbert de Baugé, Héraclius de Monboisier, Guichard, Jean Bellesmains, Raynaud de Forez, les archevêques de Vienne Etienne-Robert de la Tour du Pin, Jean de Bournin.

(*Résumé par l'auteur*).

Un Prêtre bâtisseur : Jean Ducloz, prieur de Séez

(*par M. Freppaz, maire de Séez, de l'Académie de la Val d'Isère*)

Les archives communales de Séez en Tarentaise nous montrent au milieu du XVIIe siècle, l'église de ce bourg et ses dépendances, presbytère ou prieuré, logement des vicaires et des chapelains, granges et écuries dans un état de délabrement complet. Lors de la visite pastorale de Mgr de Chevron-Villette, ces bâtiments déjà menaçaient ruine et le prélat avait ordonné de les réparer. Mais ce ne fut pas avant que Jean Duclos en eût assumé la conduite que cette besogne fut accomplie.

Il était né au Gressan, près d'Aosie, en 1631 ; à trente ans il était chanoine et gouverneur du Petit Saint-Bernard ; le 2 juillet 1664 on le nomma curé de Montvalezan-sur-Séez. Treize ans, il administra cette paroisse, en rebâtit la cure, releva la tour vicariale précédemment détruite par un incendie ainsi qu'en fait foi une inscription toujours visible avec ses armoiries, enfin répara l'église même. Promu à Séez en 1672, il y trouva ample matière à son zèle pour les bâtiments. Non pas qu'il eut d'abord dessein d'y faire lui même fonction de curé, car toujours occupé au Petit Saint-Bernard aussi bien qu'à Montvalezan, il songea d'abord à acenser la paroisse; mais les communiers l'y retinrent, en sorte qu'il lui fallut sur place être

curé en même temps que bâtisseur. Le détail de tous ces faits est fourni par des pièces d'archives conservées sur place que personne encore n'avait lues ou publiées.

Il procéda pour commencer à une totale réédification de l'église. Le clocher roman, fort beau, fut conservé mais consolidé à sa base par une puissante maçonnerie. La chapelle de Saint-Blaise, sous les dalles de laquelle reposaient depuis le XIIIe siècle les seigneurs de la Val d'Isère, le fut aussi. Tout le prieuré, restauré, porte encore aujourd'hui les initiales de Jean Ducloz en témoignage. L'archevêque de Tarentaise d'alors, Mgr Milliet de Challes, fit la consécration du sanctuaire rebâti, ainsi que le porte une inscription toujours visible an. 1684.

L'hospice du Petit Saint-Bernard fut incendié vers le même temps en 1691, par les troupes de La Hoquette. C'était une nouvelle tâche pour le zélé prieur. Il mit les ouvriers à la reconstruction, que la difficulté des lieux ne pouvait manquer de ralentir et qui ne fut achevée qu'en 1712.

Ces travaux, ces soucis renouvelés ne le relâchaient toutefois pas de son ministère. Quelque temps soulagé de ce ministère à Montvalezan, il le reprit en 1680, menant à la fois d'une main ferme et d'un zèle ardent tant de différentes besognes.

Dans ses travaux de restauration, nous lui trouvons un précieux auxiliaire dans la personne du sculpteur Etienne Fodéré, né à Bessan-en-Maurienne et employé à cette époque dans diverses communes de Tarentaise. Dans la chapelle des Pénitents à Montvalezan, son nom se lit sur la poutre transversale du chœur avec la date de 1679. A Pessey, en 1691, il sculpta un autel et un retable. Le crucifix de la poutre à Sainte-Foy est de sa main. La même année, les églises de Villaroger et de Landry reçurent de lui des embellissements. Son séjour à Séez se prolongea tout le temps de la reconstruction de l'église, et il est probable que, maçon autant que sculpteur, il en dirigea tous les travaux. Il eut pour épouse Clairac Chapet, fille du châtelain du Bourg-Saint-Maurice. Trois enfants lui naquirent de cette union, Anne, Gaspard et Jacob, inscrits sur les registres de la paroisse avec un parrainage de choix.

Les ressources dont Ducloz fut aidé dans tous ces ouvrages nous échappent. Les revenus du prieuré étaient modestes. Une imposition extraordinaire demandée par les syndics et autorisée par le duc Charles-Emmanuel II fut certainement un appoint d'importance. Apparemment, le régent des revenus du Petit Saint-Bernard fut sollicité. Les communiers de Séez fournirent cependant des corvées volontaires. Les paroisses voisines durent contribuer, étant donné que Séez, centre du fief de la Val d'Isère, pouvait s'attendre à des secours venus des autres paroisses du canton. Par exemple, nous savons qu'en 1670, les syndics de Villaroger donnèrent dix florins pour la réparation de l'église de Séez. Mais le reste dut être fourni de ses propres deniers par Jean Ducloz lui-même.

Il ne bâtissait pas seulement, il meublait. Des armoires, des coffres neufs, une chaire en noyer sculptée furent installés par lui, presque tous détruits à la Révolution. Dans la sacristie cependant subsiste une armoire, au fronton de laquelle, assez grossièrement ébauchées se reconnaissent les armes du prieur, une étoile et ses initiales.

Jean Ducloz mourut en fonctions dans son prieuré de Séez le 29 août 1701.

Les Cimetières Burgondes d'Ayze

(par M. Casimir Pernat, de l'Académie Chablaisienne)

A cause de son climat privilégié, de sa situation près de la voie romaine tendant de Genève au Haut-Faucigny, de ses vignobles, Ayze a dû être habité dès la plus haute antiquité.

Si, à part la voie romaine qui le traversait, l'on n'y a pas encore trouvé comme à Thiez, des vestiges de l'occupation romaine, par contre l'on vient encore d'y découvrir un cimetière burgonde ; déjà lors de la construction de la fruitière, quelques tombes avaient été mises à jour.

Le 2 mars 1936, les ouvriers travaillant à la nouvelle route en construction, tendant au village de la Carrière, découvrirent un véritable cimetière tout le long au nord de la maison Delajoud et à cinq mètres environ de la façade. Trois tombes furent ouvertes, toutes formées de grandes dalles de grès du pays cimentées et dirigées du levant au couchant : le première ne contenait qu'un corps couché la tête au couchant ; elle mesurait 1 m. 70 de long, 0 m. 60 de largeur en tête, 0 m. 50 aux pieds et 0 m. 50 de profondeur ; la deuxième d'une longueur de 1 m. 90 contenait deux squelettes placés en sens inverse et la troisième, de même longueur environ, en contenait 3 dont deux avec la tête au couchant et l'autre au levant.

Etant arrivé trop tard, je n'ai pu vérifier la position des squelettes ni leur nombre et c'est d'après les déclarations des ouvriers que je donne ces indications.

Malgré toutes les recherches que j'ai pu faire, il a été impossible de trouver aucun objet, monnaie ou débris, en fer, brique, bois, etc., aucun signe ni aucune sculpture sur les dalles : ce qui indiquerait que les Burgondes n'étaient pas encore convertis au christianisme et qu'ils n'habitaient le pays que depuis peu de temps, sinon ils eussent certainement indiqué d'un signe quelconque leur nouvelle foi ; les grandes dalles de grès se seraient prêtées à une inscription ou à un signe quelconque, une croix par exemple.

La probabilité de l'existence de la Voie Romaine à Ayze résulte notamment du nom du village de L'Etraz, à l'est de l'église (via strata = route pavée). Cette voie venant de Genève tendait vers le Haut-Faucigny.

Triens Mérovingien

(par M. Casimir Pernat, de l'Académie Chablaisienne)

En 1930, il a été trouvé à Thyez, en plein champ, près du château Berthier, ancienne maison forte de la famille de Riddes, une petite pièce en or qui se trouve être un triens mérovingien, très bien conservé, portant en relief d'un côté les mots :

MUNUS MUNI

et de l'autre :

INNISE

Voici la description qu'en donne un ouvrage de numismatique, d'après le seul exemplaire semblable qui se trouve au musée des médailles à Paris :

+ INNISE
Buste à droite
Cercle extérieur rogné
R. + MUNUS MUNI
Croix cantonnée de 4 points
Tiers de sou d'or. Poids 1 gramme 07.

Renseignements pris au cabinet des médailles, à Paris, l'on n'a pu en donner ni la provenance ni l'attribution.

« MUNUS MUNI » étant la désignation du monétaire, soit de l'artisan qui l'a frappé. Reste à déterminer la signification du mot « INNISE » qui doit être le nom de l'endroit de la frappe : atelier, ville, couvent ou château...

Il serait très intéressant, au point de vue historique, de pouvoir identifier cet endroit ; cela permettrait peut-être de lever le voile qui nous cache encore par exemple le nom de la ville gallo-romaine de Tyez dite des Praz-Paris, sans parler de la légendaire DIONISIA de la plaine de Passy.

Prière donc à tous ceux que cela peut intéresser de me communiquer les renseignements qu'ils pourraient recueillir à ce sujet.

M. Pernat a présenté de plus un aperçu des résultats de ses principales recherches archéologiques en Faucigny, en attirant l'attention sur l'intérêt qu'il peut y avoir à poursuivre ces recherches dans les régions de Servoz, Passy et Thiez.

*
* *

Vœux

Suivant l'ordre du jour, l'Assemblée adopte les vœux ci-après qui lui ont été soumis :

Vœu présenté par l'Académie Salésienne

Considérant qu'en raison de la modicité de leurs ressources financières, d'une part ; et de l'augmentation toujours croissante des frais d'impression, d'autre part ;

Les Sociétés Savantes et Académies de province vont se trouver et se trouvent déjà aux prises avec de réelles difficultés pour poursuivre leur labeur quotidien ;

Expression actuelle d'années et parfois de siècles d'efforts ;

Celles-ci :

Sollicitent instamment l'appui des Assemblées nationa-

les, municipales et départementales, en leur rappelant respectueusement que les travaux si divers auxquels elles se livrent et qui sont comme les miroirs fidèles des pensées et des activités de leurs régions, contribuent non seulement à l'édification de l'histoire de nos provinces, mais aussi à rendre la patrie plus belle et plus puissante.

Proposition présentée par l'Académie Chablaisienne

Les recherches historiques tendant à vérifier, contrôler, préciser certains faits de notre histoire, sont à coup sûrs dignes d'encouragement. Mais il semble bien qu'aujourd'hui elles intéressent seulement un petit nombre de personnes, une élite très restreinte. On s'intéresse davantage, d'une manière assez générale, aux hommes qu'aux évènements. Les recherches biographiques, dans le domaine très varié des professions exercées, des emplois occupés, des branches de la science, sont en honneur aujourd'hui presque partout.

Dans cet ordre d'idées, ne conviendrait-il pas de susciter et d'encourager les recherches et les travaux. Dans chacune de nos Sociétés savantes, il y a des hommes qui ont exercé très honorablement leur profession, aujourd'hui rendus au repos, qui seraient tout indiqués pour prendre intérêt à leurs devanciers dans le domaine où ils ont eux-mêmes travaillé et pour évoquer leur souvenir et leurs travaux. Il arrive aussi que des jeunes gens, attachés de bonne heure à leur pays et à son passé, soient désireux de mettre au jour quelque étude et se trouvent embarrassés de choisir un sujet : on pourrait les orienter dans la même voie. Si ces observations sont approuvées, on se trouvera en présence de sujets de recherche et d'étude très variés. On en indiquera ici les objets, sans prétention quant aux titres proposés, et bien entendu, sans limitation.

Jusconsultes et magistrats savoyards ; Le Barreau Savoyard ; Ingénieurs et Architectes ; Médecins, Chirurgiens et Pharmaciens ; Diplomates savoyards ; Littérateurs, Historiens, Publicistes ; Mathématiciens, Physiciens et Chimistes ; Naturalistes, Botanistes, Géologues ; Economistes et Financiers ; Agriculteurs, Industriels et Commer-

çants ; Explorateurs, Administrateurs et Colons ; Les Parlementaires Savoyards, etc...

En ce qui concerne l'Eglise et le clergé, des ouvrages ont été écrits, des répertoires établis, pour tel ou tel diocèse. Il y aurait à rassembler ces travaux, à les classer, par exemple, sous ces rubriques :

L'Episcopat Savoyard ; Prêtres et Missionnaires.

Pour les poètes, il y a déjà : « Le Parnasse Savoyard », qui pourrait être complété. Pour la profession des armes, nous avons le livre : « Généraux Savoyards » ; mais on peut signaler bien d'autres militaires en dehors des généraux. Il y a aussi des marins qui ne doivent pas être oubliés.

Quelques-uns des sujets indiqués comporteraient un développement correspondant à un livre ; la plupart se contenteraient d'une brochure ou même d'une notice en quelques pages. Tous seraient utilement consultés. Réunis, ils formeraient un ensemble de première valeur pour notre province ; et les auteurs de notre très désirée « *Biographie Générale Savoisienne* « y trouveraient, avec les travaux déjà exécutés, publiés ou non, presque tous les éléments nécessaires à la réalisation de leur œuvre. »

Vœu présenté par la Société des Naturalistes de l'Ain

La Société des Naturalistes et des Archéologues de l'Ain, frappée de la disparition de nos richesses végétales dans les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie surtout, émet le vœu suivant par la bouche de M. Durafour, vice-président :

Qu'un arrêté préfectoral interdise à nouveau, avec sanctions à l'appui, tout arrachage d'oignons, bulbes, racines, arbustes, arbrisseaux, richesses admirables des montagnes; que des amendes sévèrement appliquées empêchent le colportage des plantes et leur vente sur les marchés à l'étranger.

Il importe aux Français de défendre eux-mêmes et de faire défendre par les pouvoirs publics leur flore nationale

au même titre que les beautés archéologiques des différentes régions de notre beau pays (1).

Sur l'indication du général Cartier, il est émis un vœu demandant aux Sociétés savantes de rechercher le moyen de compléter l'instruction des conducteurs d'autocars touristiques et des guides afin qu'ils soient aptes à donner aux étrangers des notions simples, mais exactes, de notre pays et de son histoire.

*
* *

Prochaine Session

Le président ayant demandé de fixer le lieu et la date du prochain Congrès, l'Assemblée, sur la proposition des représentants de l'Académie Chablaisienne, décide d'espacer de deux ans chaque session, et elle fixe à 1949 à Thonon le XXe Congrès qui se tiendra en principe au début de juillet ou dans le courant de septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, le président félicite et remercie orateurs et auditeurs et lève la séance ; il est midi.

*
* *

Le Déjeuner en commun

A 12 h. 30, un déjeuner de quatre-vingt-un couverts réunit les Congressistes au Grand Hôtel d'Angleterre.

Au dessert, M. Ritz, président, prononce l'allocution suivante :

Mesdames, Messieurs,

Le XIXe Congrès des Sociétés Savantes Savoisiennes touche à sa fin, et nul dîner quelque peu officiel ne s'est jamais terminé sans discours. Il me faut donc prendre encore la parole, et je m'en excuse, mais je n'abuserai pas de votre patience.

Je dois vous lire d'abord ce télégramme reçu ce matin de Cham-

---

(1) Un arrêté préfectoral répondant exactement à ce vœu a été pris, depuis lors, par M. le Préfet de la Haute-Savoie.

béry : « Vous renouvelle expression mes vifs regrets impossibilité prendre part au Congrès. Vous prie transmettre aux Congressistes mes sentiments confraternité la plus cordiale. Signé : Arminjon, président Académie de Savoie. »

Les regrets du vénéré président de la doyenne de nos Académies savoyardes n'ont d'égal que les nôtres.

Et maintenant, permettez-moi de vous exprimer ma très vive satisfaction de constater que, malgré notre hardiesse - d'aucuns l'ont taxée de témérité - d'avoir consacré deux journées à ce Congrès, il a somme toute bien réussi. Je n'aurai donc que des remerciements à adresser à tous ceux qui ont contribué à cette réussite.

A vous d'abord, savants et érudits qui avez fourni la « substantifique moelle » de ce Congrès, en préparant avec tant le soin les communications variées et intéressantes qui ont rempli nos séances d'étude, et qui montrent combien la passion de la recherche historique ou scientifique est encore en honneur au sein de nos groupements.

A vous tous, collaborateurs présents ou lointains qui avez participé activement à cette enquête en commun sur les anciens et curieux monuments savoyards, enquête qui, maintenant mieux comprise, donnera j'en suis sûr d'ici peu d'excellents résultats.

A vous, hôtes très chers qui, du Bugey, de la Bresse, du Dauphiné, de Genève, du Valais Romand ou de la lointaine Sion, êtes venus assister à nos travaux, y collaborer même, nous apportant ainsi avec le gage de votre attachement à la Savoie, un encouragement des plus précieux. A vous, Mesdames et Mesdemoiselles qui avez été dans nos austères réunions une parure gracieuse et qui apportez à ce diner l'attrait de votre présence et le charme de votre conversation.

A vous enfin, chers confrères de la Florimontane et de la Salésienne qui avez assumé les détails de l'organisation et vous êtes efforcé de ne rien laisser au hasard.

Je souhaite que grâce à votre dévouement, grâce surtout au Ciel qui nous a favorisé d'un temps splendide, tous nos hôtes gardent de ce Congrès un bon souvenir et que cela les engage à assister en aussi bon nombre au prochain Congrès fixé en principe à Thonon en 1940.

En attendant, Mesdames et Messieurs, nous allons partir dans un instant pour Montrottier où la Florimontane tient à vous recevoir chez elle et à vous faire les honneurs du domaine que lui a confié le très regretté Léon Marès. Nous avons pensé que ce serait la meilleure manière de terminer ce Congrès.

Je lève mon verre en votre honneur à tous et à toutes, Mesdames et Messieurs, à vos familles, à la prospérité de vos Sociétés, à la Savoie !

M. Thomé de Maisonneuve apporte le salut amical de l'Académie Delphinale et ses félicitations pour les travaux du Congrès et l'importance des études présentées. Il se plaît à montrer les liens qui unissent le Dauphiné à la Savoie, leurs archives sont entremêlées et, malgré la sépa-

ration, la culture des Dauphinois et des Savoyards est la même.

Après avoir dit ses regrets de constater combien l'on se désintéresse aujourd'hui des études historiques qui pourtant nous offrent tant de leçons à prendre, M. Thomé de Maisonneuve lève son verre au Congrès des Sociétés savantes de Savoie et du Dauphiné.

Au nom des sociétés suisses, M. le chanoine Dupont-Lachenal évoque l'époque où la Savoie, le pays de Genève, le Valais et le pays de Vaud vivaient unis sous le gouvernement aimé des Dues de Savoie. Il parle des liens de famille qui les rapprochent encore aujourd'hui. Le Rhône lie toujours ces terres communes et les peuples amis qui les habitent. Il termine en remerciant tout particulièrement le président de l'accueil si cordial réservé par le Congrès aux sociétés suisses.

M. Louis Dimier, président d'honneur, prononce enfin les paroles que voici :

L'Académie de la Val d'Isère s'est rendue avec le plus grand empressement à l'obligeante invitation du président de ce Congrès. Elle n'a pu que lui être reconnaissante avec tout le monde de la façon commode et agréable dont il avait été réglé : heures favorables, locaux riants, aimables promenades, tout s'est réuni pour nous charmer, pour ajouter au prestige qu'Annecy doit à son lac, à ses antiquités, à ses souvenirs, celui qu'exerce l'esprit en mouvement, curieux de parfaire et d'avancer. Dans ces Congrès, qu'aux applaudissements de tous, la Savoie prend soin de remettre en action, celui-ci demeurera, je crois, comme un modèle qu'on devra suivre.

J'apporte donc à M. Ritz et à ses collaborateurs, à la Florimontane dont il est le président, l'hommage de notre Académie. Je lui dois en même temps celui de l'Académie de Saint-Anselme d'Aoste que M. Giraud, curé de Brides, qui en est membre, devait représenter à défaut de son président empêché. Empêché lui-même, M. Giraud m'a délégué. Je remplis cette délégation d'autant plus volontiers que j'ai beaucoup d'affection pour la cité d'Aoste et que j'en garde de précieux souvenirs. Valdotains et Tarins se sont toujours regardés comme frères et il n'y a presque pas d'endroit qui reste autant qu'Aoste, la vieille Savoie. Quand je longe à Moûtiers le séminaire restauré, je me figure à Aoste suivre la rue Saint-Jacoud. Dans cette ville antique et charmante vivait encore, il y a vingt-cinq ans, un des premiers érudits de la péninsule, dans la personne du chanoine Frutaz. C'est avec lui que je visitai la

ville quand j'y fus pour la première fois. Il en savait toutes les antiquités, aussi bien les romaines que celles du moyen-âge. Depuis lors, la correspondance avait peu cessé entre nous. La dernière fois que je le vis fut à la fête qui se donna, quand le célèbre P. Chanoux, recteur du petit Saint-Bernard, fut mort, pour l'inauguration de son jardin des plantes alpestres, qu'on appelait la *Chanusia*.

Tout le Val d'Aoste d'un côté, toute la Tarentaise de l'autre monta là haut. On y dina dans une communauté de sentiments qui faisait plaisir à tous. Un ministre, envoyé de Rome, parla, devant une population qui des deux côtés était de langue française, il parla de l'Italie. Cela fit de lui au milieu de tous un étranger. Hors de cela, tout fut parfait. Les deux évêques, celui de Tarentaise et celui d'Aoste, s'y trouvaient, et l'on eut le sentiment qu'un passé très ancien continuait de vivre dans cette assistance d'un jour.

N'oublions jamais, je vous prie, cette Savoie d'au-delà des frontières, Aoste, Genève, Lausanne, Saint-Maurice. Elle fait encore partie de nous-mêmes, car au sein de la communauté française, elle maintient notre histoire intacte, elle consacre une autonomie morale dont nous devons être d'autant plus jaloux, qu'elle tient à des sentiments secrets, souvent inexpliqués, mais présents chez tous les Savoyards, universels, depuis l'Iseran jusqu'à Annemasse, depais Les Echelles jusqu'à Thonon. C'est dans cette pensée que, renouvelant mon hommage, je lève mon verre à nos Congrès, à la Florimontane et à son président.

Ces discours sont très chaleureusement applaudis.

*
* *

Réception au Château de Montrottier

La dernière manifestation du Congrès, peut-être la plus belle, sera la réception par l'Académie Florimontane en son château de Montrottier.

Par les autocars très confortables d'un Florimontan (1), les Congressistes, à l'issue du déjeuner, sont transportés dans ce splendide domaine qui surplombe les Gorges du Fier. Montrottier est en fête comme jadis lorsque son seigneur ouvrait ses portes à quelque grand prince.

Au sommet d'un mât claquent au vent les drapeaux aux couleurs de France, de Savoie, de Suisse et d'Italie. Le portail d'entrée est aussi pavoisé, la croix blanche de Savoie y sourit, accueillante.

---

(1) M. Albert Crolard, qui eut la généreuse attention de mettre ses cars à la disposition du Congrès. Qu'il en soit vivement remercié.

A l'image des anciens maîtres du lieu, le conservateur du domaine, M. Joseph Serand, assisté du président M. Ritz et de plusieurs de ses confrères, fait les honneurs de Montrottier aux hôtes de la Florimontane.

Le temps est beau à souhait, aussi, depuis les terrasses, le panorama est-il admirable sur les montagnes du bassin du lac, sur la campagne plantureuse et dorée, sur le parc où gambadent les daims, sur la prairie au bas de laquelle se dresse, toute simple, la croix blanche de la modeste tombe de Léon Marès, le donateur de Montrottier à notre Académie.

La visite du château et des magnifiques collections du Musée retient longuement les Congressistes qui, peu à peu, s'acheminent vers le grand salon où va avoir lieu la réception.

M. Jean d'Orlyé, vice-président de l'Académie Florimontane, les y accueille en ces termes :

Mesdames, Monsieur le Président, mes chers Confrères,

Notre distingué et souvent trop modeste président, M. Ritz, ayant eu la délicate pensée de partager avec ses vice-présidents une part des honneurs pourtant si mérités par lui de ce Congrès dont il a été le si brillant animateur, m'a prié de le remplacer cet après-midi dans l'agréable mission de vous souhaiter la plus cordiale bienvenue. C'est hélas avec plus de cœur que de talent que je vous exprimerai donc tout le plaisir et toute la fierté que nous ressentons à vous recevoir dans ce château si chargé d'ans et de souvenirs au nombre desquels vous me permettrez bien d'évoquer, avec un respect particulier, celui de Léon Marès, toujours présent au milieu de nous et qui, à sa mort survenue il y aura vingt-deux ans le 14 août prochain, a fait donation à la Florimontane de ce beau domaine de Montrottier, comme s'il avait voulu, dans un esprit d'équité, que l'Académie de Saint François de Sales ait, elle aussi, son manoir à l'instar de l'Académie de Richelieu, sa cadette dans le temps.

Du plaisir, nous en éprouvons, Mesdames et Messieurs, parce que cette relation avec les esprits cultivés que vous êtes n'apporte pas seulement de vous des documents originaux d'une extrême variété, mais elle atteste encore l'existence, dans toutes nos provinces, et singulièrement dans celles que vous représentez, de nombreux hommes qui allient une passion profonde de la recherche à une noble mesure de l'expression et qu'en votre présence, Messieurs, l'on sent revivre cette courtoisie de la vieille France qui est le respect des autres et de soi, qui embellit la vie, que vous conservez si entièrement comme une des essences de la race.

De la fierté aussi, nous en éprouvons parce qu'au terme de ces fêtes mémorables de l'Intelligence et du Patriotisme, nous aimons à penser que cette réunion de clôture, elle aussi, contribuera à resserrer les liens séculaires de cordiale fraternité qui unissent

les différentes provinces de notre ancienne région, la grande « Patria Sabaudiæ » qui, des deux rives du Léman, s'étendait jusqu'à Aoste et Turin et qui forme actuellement des provinces de trois illustres nations : de la France, de l'Italie, de la Suisse.

Puissent les glorieux souvenirs de plusieurs siècles d'histoire commune faire toujours régner entre les trois nations sœurs des plus cordiales et sympathiques relations d'amitié pour le plus grand bien de la civilisation et de l'humanité.

Mesdames, Messieurs, en terminant, qu'il nous soit permis de remercier M. le Maire de Lovagny d'avoir bien voulu honorer de sa présence cette manifestation, et aussi de rendre hommage à M. Joseph Serand qui, largement secondé par son frère François, a présidé avec son tact habituel et cette minutie de l'à-propos qui le caractérise si bien, à la préparation de cette réception dans le domaine de Montrottier, dont — il faut bien le dire — il est, depuis la date d'entrée en possession, le bienfaisant et érudit conservateur. Enfin, nous renouvellerons à notre distingué confrère, M. le général Cartier, nos respectueuses et cordiales félicitations pour la haute distinction dont il a été l'objet dans l'ordre de la Légion d'Honneur, et dont l'éclat rejaillit sur toute l'Académie Florimontane.

Mesdames, Messieurs, je bois à toutes les Sociétés présentes ou représentées qui ont bien voulu participer à ce Congrès, lequel n'est pas seulement un Congrès de Sociétés Savantes, mais un Congrès de race latine où la Suisse, l'Italie et la France se donnent l'accolade sur notre belle terre de Savoie, à l'ombre du drapeau tricolore.

A ces paroles si senties et qui vont au cœur de tous les assistants, le général Cartier répond en remerciant tout d'abord M. d'Orlyé de la délicate allusion à sa cravate de la Légion d'honneur. Puis, en sa triple qualité de savoyard, de genevois et actuellement de dauphinois, il se fait l'interprète de tous les congressistes pour féliciter les organisateurs de cette superbe réception.

Et c'est en choquant les verres à la vieille manière de Savoie, dans lesquels pétille un vin de chez nous, que se termine cordialement et dans une atmosphère toute salésienne, ce XIXe Congrès des Sociétés Savantes dont plusieurs participants écriront : « Ces jours heureux que nous venons de passer à Annecy, nous ne les oublierons pas! ».

Louis Pfister.

TABLE DES MATIÈRES DU XIXE CONGRÈS

Comité du Congrès 85
Sociétés participantes 85
Sociétés invitées 87

Première Journée :

Allocution de M. F.-M. Ritz 88
Election du Président et du Bureau 89

Etude en commun :

Exposé de M. J. Serand 90
Exposé de M. André-Jacques 91
Rapport de M. Laroche-Joubert : Les Oratoires 92
Note de M. L. Blondel sur des dessins des Allinges .. 93
Vœu pour la création de petits musées locaux 94
Encouragements à la Société « Les Trésors d'art des Eglises de France » 94

Compte-rendu des travaux des Sociétés :

Académie Salésienne 94
Académie Chablaisienne 95
Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie 97
Académie de la Val d'Isère 98
Société Savoyarde des Sciences Médicales 99
Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne 99
Société d'Histoire Naturelle de Savoie 101
Académie de Savoie 102
Académie des Jeux Florimontains 104

Communications diverses :

M. R. Avezou : La maladie et la mort du Roi Louis XV 104

Chanoine Coutin : Les Oratoires de Montmin 104

Dom E. Bernardet : Quelques lettres inédites de Joseph de Maistre 105

Chanoine Boson : Documents trouvés dans les Archives d'Aoste 107

Exposition de Documents 107

Réception par M. le Sénateur-Maire 108

Conférence sur Saint François de Sales (M. le chanoine Mugnier) 110

Deuxième Journée :

Communications diverses :

Commandant E. Gaillard : Les bornes-frontière entre la Savoie et la France 111

Le deuxième centenaire de l'arrivée de Jean-Jacques Rousseau aux Charmettes 112

R. Berthier : Procédés nouveaux pour la protection et la coloration de l'aluminium 113

L. Quiblier : Le chevalier Amédée-François Frézier .. 114

Chanoine Gros : Le culte de Saint François de Sales en Maurienne 115

L. Dimier : De l'intérêt que présente pour l'histoire de la peinture l'exercice de cet art en Savoie au XVe siècle 116

R. P. Anselme Dimier : Découverte du Cartulaire de Bonnevaux 117

M. Freppaz : Un prêtre bâtisseur : Jean Ducloz, prieur de Séez 118

C. Pernat : Les cimetières burgondes d'Ayze 120

— Triens mérovingiens 120

Vœu sollicitant l'appui des Assemblées nationales, municipales et départementales 122

Proposition tendant à encourager les travaux biographiques 122

Vœu pour la protection de la flore alpestre 123

Vœu relatif à l'instruction historique des guides et conducteurs d'autocars 124

Prochaine session 124

Déjeuner en commun 124

Allocution de M. F.-M. Ritz 124

— M. Thomé de Maisonneuve 125

— M. le chanoine Dupont-Lachenal 126

— M. L. Dimier 126

Réception au Château de Montrottier 127

Discours de M. J. d'Orlyé 128

2.015-39 — Imprimerie L. Dépollier et Cie, 9, rue Royale, Annecy

Année 1938 — 4e Trimestre

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(Cicéron : *De Officiis*, lib. I.)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896

Sommaire :

ACADÉMIE FLORIMONTANE .. *Séances des 12 octobre, 9 novembre et 7 décembre 1938.*

LÉON ET RENÉ LAYDERNIER.. *Une croisière au Spitzberg et en Norvège.*

ROBERT AVEZOU ..... *La maladie et la mort de Louis XV racontées par le comte J.-M. de Viry, ambassadeur sarde en France.*

VTE GRÉYFIÉ DE BELLECOMBE *Le Duc Henri de Genevois-Nemours et l'Académie Florimontane.*

HENRI ONDE ..... *Les précipitations orageuses dans les massifs savoyards internes.*

COLONEL A. CALLIES ..... *La descendance du Président Antoine Favre.*

Bibliographie

CHARLES MARTEAUX ..... *Bulletin de la Soc. d'Hist. et d'Archéol. de Genève. 1937-38 : Le Castrum de Musièges.*

Mémoires et Documents. 1938 : Anciens plans de Genève. — Genava : pieds de meubles antiques et modernes.

LOUIS PEISTER ..... *Les Grands Faucignerands (Lucien Guy).*

HENRI ONDE ..... *Les Alpes Occidentales : Les Préalpes françaises du Nord (Raoul Blanchard).*

ANNECY

Imprimerie L. DÉPOLLIER et Cie

1939

ACADEMIE FLORIMONTANE

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896)

L'Académie Florimontane a été fondée à Annecy le 15 janvier 1851, par Louis Bouvier, Etienne Machard, Jules Philippe et Eloi Serand, pour faire revivre d'Académie Florimontane, créée dans cette ville, en 1606 (29 ans avant la fondation de l'Académie française) par saint François de Sales et le président Favre.

Son but est d'encourager les lettres, les sciences et les arts ; recueillir les manuscrits, chartes et documents qui peuvent intéresser l'histoire locale ; d'exciter à tout ce qui est bien, à tout ce qui est utile et réalisable; enfin de multiplier les encouragements partout où sera besoin pour concourir à la gloire et au bien-être de la patrie, suivant sa devise qui résume bien son esprit : « *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* »

L'Académie Florimontane possède une bibliothèque savoisienne qui compte nombre d'ouvrages et brochures aujourd'hui recherchés et difficiles à trouver dans les bibliothèques publiques. On y conserve les collections complètes des publications des sociétés savantes savoisiennes, dauphinoises, du département de l'Ain, du canton de Genève et du Piémont.

Les membres de l'Académie Florimontane peuvent se faire communiquer les livres ou revues que possède sa bibliothèque. Lorsqu'il s'agit d'une communication en dehors d'Annecy, les frais de port sont à la charge du sociétaire.

Enfin l'Académie Florimontane est depuis 1916 propriétaire d'un superbe domaine situé aux environs d'Annecy, domaine qui lui a été légué par M. Léon Marès. Ce domaine de Montrottier est connu dans toute la région par le château du même nom, autour duquel il est groupé, et dont certaines parties sont classées parmi les monuments historiques. C'est dans ce château qu'est installé le Musée Léon Marès, formé de collections aussi précieuses que variées, et qui est ouvert gratuitement aux membres de l'Académie Florimontane, sur présentation de leur carte de sociétaire ; le public paye un droit d'entrée de 3 francs, de Pâques au 30 septembre.

L'Académie se compose de membres d'honneur et de membres effectifs, associés et correspondants, à nombre limité.

Les membres d'honneur sont choisis parmi les personnalités de distinction qui font honneur à la Savoie ou qui ont rendu des services à l'Académie. Ils reçoivent la *Revue* mais ne paient aucune cotisation.

Les membres effectifs sont choisis parmi les membres associés. Les membres associés et correspondants sont admis sur leur demande et sur la présentation de deux sociétaires. Tous ces membres sont élus par l'Assemblée générale. Ils paient une cotisation annuelle de 30 francs, reçoivent la *Revue Savoisienne*, ont le droit d'avoir en communication les ouvrages de la bibliothèque de l'Académie et d'assister à ses séances qui ont lieu à l'hôtel de Ville d'Annecy, le premier mardi de chaque mois, sauf pendant les vacances : août et septembre.

Le rachat de la cotisation de membre est fixé à la somme de 400 fr.

CONCOURS

Chaque année, l'Académie Florimontane organise et distribue les prix des concours fondés en 1873 par le docteur Andrevetan et la ville d'Annecy, qui ont lieu dans l'ordre suivant :

1re année. — Concours de poésie, 600 fr.

2e année. — Concours simultané de poésie et de beaux-arts ; 200 fr. sont affectés à la poésie et 400 fr. aux beaux-arts.

3e année. — Concours simultané de poésie et de prose ; 200 fr. sont consacrés à la poésie et 400 fr. à l'histoire ou études analogues.

1938. — *Concours de 1re année dont le programme est envoyé sur demande.*

Adresser tout ce qui concerne l'administration de l'Académie Florimontane au Secrétaire de l'Académie (Syndicat d'Initiative, Annecy Haute-Savoie).

ACADEMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Séance du 12 Octobre 1938

PRÉSIDÉE PAR M. G. MARTIN, VICE-PRÉSIDENT (1)

En l'absence de M. F.-M. Ritz, empêché par une indisposition, la séance est présidée par M. G. Martin, vice-président.

Le président a le vif regret d'avoir à mentionner le décès de M. Amédée Michel, ancien Maire de Thônes, ancien Conseiller général, membre depuis 1906 de notre Académie, pour laquelle il avait beaucoup de sympathie. On sait avec quelle compétence et quel dévouement cet homme de bien remplit pendant de longues années ses fonctions publiques. A Madame Michel, à son gendre le général Doyen, notre confrère et à toute la famille, M. Martin adresse de respectueuses et très cordiales condoléances.

Le président fait part aussi du récent décès du commandant Quenedey, de Rouen, membre de la Florimontane depuis 1923. Le regretté défunt s'était attaché à l'étude des charpentes annéciennes et savoyardes et avait fait sur ce sujet une conférence à l'une de nos séances. Parmi les multiples ouvrages qu'il a publiés, M. Martin cite : Un recensement de la Ville d'Annecy en 1561 ; Les Combles annéciens ; la Prison de Jeanne-d'Arc à Rouen ; Principes de méthode archéologique. A la famille, il envoie les vives condoléances des florimontans.

Notre confrère M. Frédéric Laeffer, notaire à Paris, vient d'offrir les documents que voici : 1° trois lettres autographes d'Anne d'Este, veuve du duc de Guise et du duc Jacques de Savoie-Nemours, adressées en termes très affectueux à son fils le duc de Genevois-Nemours.

(1) Etaient présents : Mme Bienner, Mlle Mugnier, MM. Avezou, P. Calliès, Clair, Collet, Cochat, Cuvet, Domenjoud, Fontaine, J. Fournier, Gayet, Gruffaz, Lacroix, Lortet, Marteaux, G. Martin, Monnet, Onde, Périès, H. Pfister, L. Pfister, Ribatto, F. Serand, J. Serand, Tissot-Dupont et Vuachet.
Excusés : MM. André et Coutin.

2° Un arrêté de Saint François de Sales, portant sa signature, daté du 25 septembre 1612, et réglant un différend survenu au sujet des offrandes de la « boîte des Ames » entre le curé de Passieux (Ain) et les Syndics et paroissiens dudit lieu.

3° Une note juridique de cinq lignes, écrite et signée par le Président Antoine Favre, au bas d'une requête au Sénat de Savoie, en 1611.

Des remerciements bien vifs sont adressés à M. Laeuffer.

M. J. Serand remet de la part de M. et Madame Charles Ruscon, un agrandissement photographique du portrait de Léon Marès ; et de la part de M. Camille Blanchard, une photographie de l'ancien portail de Saint-Maurice d'Annecy.

Le président donne lecture d'une lettre du baron Barbet de Thieux, qui offre pour le Musée de Montrottier son coupé et se propose de donner plus tard son phaeton et sa sellerie. L'Académie Florimontane accepte avec reconnaissance ce don important et remercie vivement le très aimable donateur.

Le jury pour le Concours de poésie de la fondation Andrevetan qui compte, cette année, neuf concurrents, est constitué avec Mlle J. Mugnier et MM. C. Gardet, G. Martin, F. Ritz et E. Roze.

M. Martin remet et analyse une étude intitulée « Agaune vue par ses hôtes au cours des siècles », présentée par M. le chanoine Léon Dupont-Lachenal, de l'Abbaye de Saint-Maurice d'Agaune (en Valais), au VIIIe Congrès rhodanien, tenu à Lausanne en 1934. L'auteur a étudié le triple caractère de la cité : militaire, religieux, intellectuel. Appelée « Saint-Maurice » en souvenir du martyre du Saint de ce nom très honoré en Savoie et de la fameuse légion thébéenne, Agaune, qu'Henri Ghéon nomme l'un « des plus nobles sites de la terre » demeure surtout « la cité sainte ». Elle fut l'objet, au VIIIe siècle d'une chanson de geste racontant le légendaire voyage de Saint Martin à Agaune, sur le même mode que la chanson de Roland.

Le président dépose aussi de la part de M. Paul Payot, de Chamonix, une plaquette reproduisant la causerie qu'il

fit à la « Pierre à Ruskin », à l'occasion du voyage en France des souverains d'Angleterre, et qu'il intitula « Ruskin et les Anglais à Chamonix ». M. Payot montre avec de multiples preuves à l'appui, que ce sont vraiment nos amis les anglais qui ont découvert les Alpes.

Séance du 9 Novembre 1938

PRÉSIDÉE PAR M. F.-M. RITZ, PRÉSIDENT (1)

Le président a le grand regret d'avoir à noter deux deuils qui viennent de frapper notre Académie : le 22 septembre est décédée à Genève, Mme Wallace-Schiletto, veuve de M. Dina. Membre d'honneur depuis 1929 et bienfaitrice de la Florimontane, la défunte, américaine de naissance, avait fait de la Savoie son pays d'adoption. Elle avait construit le magnifique château des « Avenières » au-dessus de Cruseilles et elle consacra une partie de ses revenus à la réalisation de la route du Salève ; notre Société gardera pieusement le souvenir de cette femme charitable.

Le 28 octobre s'est éteint M. Antoine Flamary, vice-président de l'Académie Florimontane à laquelle il appartenait depuis 1913. Né en 1860, à Argentat (Corrèze), professeur de science dans plusieurs écoles normales, il avait fini sa carrière comme directeur de l'Ecole supérieure de La Tour-du-Pin. Il se retira alors à Annecy où, vingt ans auparavant, il avait épousé Mlle Marguerite Cabaud, artiste peintre, digne héritière du talent de son père, le regretté Paul Cabaud, en qui Albert Besnard voyait un grand artiste méconnu. Entomologiste et botaniste hautement apprécié, notre confrère enrichit la « Revue Savoisienne »

(1) Etaient présents : Mlles Mugnier et Trombert, MM. André, Avezou, J. Bouchet, Buttin, P. Calliès, Clair, Charvin, Coutin, Cuvet, Devaut, Domenjoud, Docteur Favre, M. Favre, Fontaine, Fromaget, J. Fournier, Gayet, Gojon, Graber, Gruffaz, Lacroix, L. Laydernier, R. Laydernier, Martin, Monnet, d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, Ribatto, F. Ritz, Roze, F. Serand, J. Serand, Tissot-Dupont et Vuachet.

M. Frédéric Rossard et des membres des familles des florimantans assistaient également.

de nombreuses communications scientifiques et on lui doit les derniers chapitres de l'étude sur le poète Ducis que M. Levitte n'avait pu achever. Chacun appréciait le grand cœur d'Antoine Flamary, son érudition, son dévouement et sa modestie, et l'on sait qu'avec sa femme, il fut le principal fondateur de l'église Saint-Etienne du Pont-Neuf. M. Rrrz se fait l'interprète de tous les Florimontans pour renouveler à Mme Flamary leurs respectueuses et douloureuses sympathies.

Le président présente M. Frédéric Rossard, astronome honoraire de l'Université de Toulouse qui habite depuis quelques mois dans nos murs et auquel il a demandé de nous faire une conférence sur les récents progrès d'une science qui sous le nom de Cosmographie, faisait déjà l'objet de cours en 1607 à l'Académie Florimontane de Saint François de Sales, science où il s'illustra, aux côtés de Laplace et d'Arago, un savoyard des Contamines : l'astronome Alexis Bouvard.

M. Rossard fait alors la conférence annoncée « nous faisant oublier un instant la terre en nous transportant dans l'univers sidéral ». Après avoir décrit et montré en projections les beaux instruments astronomiques de l'Observatoire de Toulouse, le conférencier nous laisse confondus devant cette poussière de soleils représentés par la voie lactée qu'il nous projette sur l'écran, de même que la lune, avec ses cratères, ses montagnes, ses « mers »...

Il nous donne une idée de la fantastique distance de ces soleils, de ces étoiles, basée sur la vitesse de la lumière et qui sert aujourd'hui de base en astronomie stellaire. « C'est ainsi, dit-il, que l'étoile la plus proche de nous est à quatre années lumière, ce qui revient à dire que, fut-elle éteinte, depuis trois ans nous la verrions encore, l'ultime rayon parti d'elle ne nous étant pas encore parvenu ». M. Rossard nous instruit sur la nouvelle classification et l'évolution des étoiles, en allant de l'étoile géante à l'étoile naine, qualificatifs adoptés aujourd'hui pour cette évolution. Enfin, pour ce qui est de la masse des étoiles, il nous fait connaître « qu'elle est sensiblement la même pour toutes quelle que soit leur volume ».

Cette savante conférence est vivement applaudie, aussi le président exprime-t-il à M. Rossard des félicitations chaleureuses et reconnaissantes, lui sachant gré d'avoir évoqué la mémoire de Bouvard qui avait entrevu, vingt-cinq ans avant la découverte de Neptune, l'existence d'une planète extérieure à Uranus, « hypothèse pouvant seule concilier les observations anciennes et modernes de la marche de cet astre ».

M. G. Martin signale que l'artiste dramatique Jeanne Delvair, de la Maison de Molière, donne ce soir même à la Comédie Française, sa représentation d'adieu, en présence de M. le président de la République. Cette artiste qui débuta en 1899, et qui sera assistée de sa sœur Germaine Dermoz et de sa nièce, Mlle Annabella, intéresse la Savoie, étant originaire de Contamine-sur-Arve et s'appelant de son vrai nom « Delaermoz ».

M. Ritz annonce que MM. Laydernier vont nous faire le plaisir de nous donner la primeur d'un film tiré par M. René Laydernier au cours d'une récente croisière au Spitzberg et en Norvège.

M. Léon Laydernier explique que cette croisière fut faite sur le bateau anglais l' « Arandera Star ». Pour atteindre le point culminant la « Barrière de Glace », à 750 km. du Pôle, il a fallu parcourir 1.005 km. en mer. Le parcours total de la croisière a été de 8.782 km. et a exigé 172 heures.

Il nous traduit comme suit quelques-unes des impressions ressenties au cours du voyage, par un ami (1) et lui-même, lorsqu'ils cherchaient à établir une comparaison avec le lac d'Annecy :

Le lac d'Annecy est comme tous nos paysages frémissant de vie et de rumeurs. Tout s'y agite et tout y parle, depuis le lac qui clapote jusqu'aux brins d'herbe et aux fleurs des montagnes dont le langage est leur parfum et qui en chargent la brise qui nous l'apporte. L'âme des choses trouve un écho dans l'âme des hommes.

Mais là-haut il semble que nulle vie ne réponde à la nôtre et que la nature frappée par la mort ait été à jamais figée dans le chaos où elle l'a surprise. Ce qui nous impressionne, c'est qu'elle a déjà pris une figure d'éternité et c'est aussi et surtout son silence ; un silence si massif, si compact que nous nous prenons à l'écouter et qu'il nous paraît que nous l'entendions. C'est que le silence n'est jamais muet. Le langage est impuissant à dire les choses les plus profondes. Au delà des mots, il y a la musique, au delà de la musi-

(1) Ch. Dumas, ancien député.

que, il y a le silence. C'est à travers lui que nous parvient ce qui est le plus indicible et c'est de lui que là-bas dans les terres perdues des glaces éternelles est faite l'émouvante grandeur des choses immobiles. Je ne pouvais pour ma part me lasser de les contempler et c'est là qu'il m'a été donné de comprendre qu'elles n'étaient cependant pas silencieuses. Les bruits de la nature et des hommes nous apportent l'écho de la vie que nous voyons. Mais au delà de ce que nos sens limités peuvent percevoir, il est des bruits innombrables qui ne nous parviennent pas. Ils existent pourtant. Le glacier parle à l'air glacé et la neige aux rochers de granit. Et c'est seulement alors que toutes les rumeurs de la terre se sont tues que nous prenons conscience de cette vie bruissante qui s'agite et frissonne au delà de ce que nous pouvons percevoir.

Le monde se dépassant lui-même nous laisse alors entrevoir plus loin que notre horizon borné d'autres réalités mystérieuses.

C'est lorsqu'il semble se taire que l'Univers nous révèle son secret le plus profond.

M. René Laydernier expose l'ordre dans lequel se déroulent les vues enregistrées et nous décrit ce voyage magnifique dans les termes suivants :

Mesdames, Messieurs,

Si en vous annonçant pour ce soir la projection d'un film, on a fait naître chez vous l'espoir d'un spectacle semblable à ceux que vous êtes habitués à voir dans les salles de cinéma, je me dois de vous prévenir que cet espoir sera déçu. Le film d'amateur, que certains d'entre vous connaissent et pratiquent même avec succès, et tout spécialement celui que vous allez voir, est d'un format lilliputien, et les dimensions réduites de l'écran qui est devant vous sont évidemment insuffisantes pour une assistance aussi nombreuse.

Comme, en outre, il s'agit d'un film muet et sans sous-titre, et que, n'ayant subi aucun montage, il retrace en courts fragments les paysages que nous avons contemplés au cours de cette croisière dans l'ordre même où ils se sont présentés, il est nécessaire que je vous expose d'avance l'ordre dans lequel se déroulent les vues enregistrées qui vont passer, très vite, devant vos yeux.

Vous verrez donc d'abord quelques vues de la vie à bord, les ponts animés par les jeux des passagers sportifs, tandis que d'autres rêvent ou somnolent, douillettement emmitouflés dans leurs couvertures.

Une terre apparaît, ce sont les Iles Feroë, petit archipel où nous faisons notre première escale. Puis, une première vue de notre paquebot, que vous verrez réapparaître plusieurs fois, sous des angles divers, tout simplement parce que sa coque toute blanche et ses cheminées rouges timbrées d'une grosse étoile bleue, lui donnaient une silhouette très photogénique.

Le revoilà déjà dans la baie de Reikjavick, en Islande. C'est de cette baie qu'un jour de septembre 1936, Charcot appareillait sur son « Pourquoi Pas ? » pour aller périr quelques heures plus tard avec tous ses compagnons, sauf un seul, sur la côte de cette île où l'on conserve pieusement son souvenir.

Un geyser en action, et l'intérieur d'une magnifique piscine alimentée par les eaux chaudes qui abondent sur cette terre volcanique d'une aridité inimaginable, et c'est tout ce que vous verrez de l'Islande.

Vous reconnaîtrez sur le pont du bateau, après quatre jours de

traversée sans histoire, malgré une houle assez forte, des passagers que vous avez sûrement déjà vus quelque part, dont le seul mérite est de s'être fait photographier, pour la première fois, à minuit précise, malgré le ciel couvert.

Puis, dans une brume grisâtre apparaîtra la banquise, qui arrêtait notre course vers le Nord, un peu au delà du 81e degré de latitude à quelque 800 kilomètres du Pôle.

Après avoir viré de bord aussitôt, transis par le froid très vif en ce mois de juillet, nous gagnerons, escortés par nos fidèles et inlassables compagnons, les oiseaux de mer, les côtes du Spitzberg, dressant au ras de l'eau leur muraille en dents de scie, coupées de névés un peu comme nos Aravis au printemps. Voici les glaciers de Magdalena Bay, encore voilés de brume, et, un peu après minuit, le bateau stoppe dans la baie du Roi, par un soleil éclatant. Quelques centimètres de film vous montreront divers aspects de cette terre inhospitalière où se dresse encore le squelette du hangar à dirigeable du général Nobile, parti de là pour sa malheureuse expédition, le tout éclairé par l'étrange et merveilleux soleil de minuit.

Les vues suivantes, à peine plus ensoleillées, bien que prises dans le milieu de la journée, vous promèneront dans la baie de Green harbour, au large de la mine de charbon exploitée sous cette latitude par les Soviets, et nous voguerons encore quelques instants le long de ces chaînes tourmentées de pics et de glaciers, alternant à l'infini, enregistrés sur une pellicule en couleurs.

Quittant le Spitzberg, nous verrons apparaître le coquet petit port d'Hammerfest, la ville la plus septentrionale d'Europe, tout au nord de la Norvège ; l' « Arandora » naviguera ensuite dans le lacis interminable de l'archipel norvégien, évoquant certains points de vue des grands lacs suisses, et notamment du Lac des Quatre Cantons. Ilots rocheux, montagnes, glaciers, cascades, cascades surtout dévalant blanches d'écumes, telle la colossale Chute de Hell, près de Trondjheim, malheureusement canalisée en partie par d'énormes conduites que mon objectif a soigneusement évitées.

Vous verrez encore, rendue à peu près avec ses couleurs exactes, notre arrivée dans le Geiranger fjord, l'un des sites les plus pittoresques de la côte norvégienne, avec la célèbre cascade des sept sœurs, longues chevelures d'agent se mirant dans le miroir glauque du fjord, et, tout au fond, Merok encore baignée de brume, où nous trouvons un énorme paquebot français, le « Paris », de la Compagnie générale transatlantique.

La dernière partie du film, en noir et blanc, vous promènera dans la Suisse norvégienne, où des troupeaux de rennes et de renards argentés s'ébattent non loin du petit lac de Djupvand, encore gelé en plein été, car on retrouve là, à 1.000 mètres d'altitude, le climat polaire.

Descente sur Merok, de nouveau l'étroit fjord où un petit hydravion nous croise à toute vitesse, et une autre excursion nous révèle le lac de Visnes qui retient notre attention par sa ressemblance avec des horizons qui nous sont bien familiers. Un peu plus haut, à 1.200 mètres, c'est le glacier de Tystig, et, tout à côté, quelques chalets de montagne, où les vaches norvégiennes passent la belle saison, comme en Savoie.

Vous verrez aussi une étrange église du XIIIe siècle, de très vieux style scandinave, toute en bois, doré et patiné par le temps, dont les services des beaux-arts locaux sont parvenus à conserver, par quels soins attentifs, sous ce climat rude, les toits à la curieuse architecture rappelant ceux des pagodes d'extrême-orient.

Nous nous élèverons une dernière fois, pour monter dans le massif montagneux des Jotunheim, le plus élevé de Norvège, dont les semmets se réflètent dans le miroir immobile d'un lac qu'en dépit de son altitude élevée de 1.100 mètres et l'absence totale d'habitation sur ses rives, dessert un service public de bateau. Et nous descendrons, par une magnifique route de montagne qui ne forme pas moins de 42 lacets, sur le fond de la vallée, qu'occupe encore un lac fjordien qu'une étroite bande de terre seulement séparé du Sognefjord. Là nous retrouvons notre paquebot qui a hissé le pavillon norvégien, en hommage à ce pays si accueillant, où des cimes neigeuses aux rivages verdoyants, les eaux vives issues des glaciers et les flots assagis de l'océan s'unissent pour offrir au visiteur un des aspects les plus attrayants de la nature.

Le Président remercie bien vivement MM. Laydernier. Le beau voyage qu'ils ont fait effectuer en quelques minutes aux Florimontans les a enchantés et le superbe film présenté mérite à M. René Laydernier des compliments enthousiastes.

M. Ritz remercie aussi le commandant Monnet qui a bien voulu apporter les cartes géographiques qu'il avait dessinées lors de sa causerie sur une semblable croisière.

Le Président signale aux érudits, désireux d'écrire l'histoire de quelque établissement religieux », le « Répertoire topo-bibliographique des abbayes et prieurés » de Dom H. Cottineau, publié à Mâcon en 1936. Et il communique une lettre de la Société des Arts de Genève qui désire entrer en rapports avec notre Académie.

Il donne lecture des principaux passages de l'allocution que M. le Vicomte Greyfié de Bellecombe, secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie, s'était proposé de prononcer au congrès des Sociétés Savantes, auquel il fut empêché d'assister. Il s'agit du rôle important qu'ont pu jouer le duc Henri de Genevois-Nemours et de sa mère Anne d'Este, dans la fondation de la première Académie Florimontane. (*Voir article séparé*).

La séance se termine par la production du film très intéressant que M. André Tissot-Dupont a pris lors de l'excursion des Florimontans à Montmélian, il y a deux ans, et sur lequel figurent bon nombre de ses confrères. Ce film est suivi de quelques vues de la promenade effectuée sur le lac d'Annecy par M. Albert Lebrun, président de la République.

M. Ritz exprime à M. Tissot-Dupont les compliments reconnaissants de la Société.

Séance du 7 Décembre 1938

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ, PRÉSIDENT (1)

Le Président adresse les vives félicitations de l'Académie à notre confrère M. Henri Onde qui vient d'être reçu Docteur ès-lettres avec la mention « très honorable », par la soutenance, devant la Faculté de Grenoble, de ses deux thèses portant l'une sur la géographie physique de la Maurienne et de la Tarentaise, l'autre sur les particularités du paysage végétal et agricole de ces deux régions.

Il félicite aussi notre confrère, M. Louis Dépollier, d'avoir achevé son étude biographique sur Jules Philippe, travail considérable qui a nécessité de très patientes recherches, qui a été mené à bien dans un souci constant de parfaite objectivité et restera un très juste hommage rendu à l'un des fondateurs de notre Société et à un grand patriote.

Le Préaident présente de la part de Mme Biennier deux belles études représentant une porte voûtée et les fenêtres gothiques de deux vieilles maisons de Veyrier-du-Lac, hameau de La Combe, pouvant dater du XVe siècle.

Il remet une expressive photographie du Père Berthier, dominicain, natif de Saint-Germain-sur-Talloires, dont le souvenir est très vénéré en Suisse et en particulier à Fribourg. Ce portrait a été offert par le Père Delacquis qui a fait don aussi de l'ouvrage « Béatrice Portinari », du P. Berthier, penseur génial qui écrivit une centaine de livre.

M. G. Martin analyse l'ouvrage de M. le chanoine Dupont-Lachenal, de l'Abbaye de Saint-Maurice-en-Valais, président de la Société d'Histoire du Valais Romand, sur *Les Abbés de Saint-Maurice d'Agaune*. Il s'arrête sur la légende de la cloche de saint Théodule et sur le récit du passage

(1) Etaient présents : Mme Biennier, Mlle Mugnier, MM. André, A. Calliès, P. Calliès, Charvin, Coutin, Devant, Domenjoud, M. Faure, J. Fournier, Fromaget, Gavel, Gojon, Lacroix, L. Laydernier, Lortet, Martin, Monnet, d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, Ribatto, F. Ritz, Roze, F. Serand, J. Serand, Tissot Dupont, Vuachet, ainsi que M. Payot, de Chamonix.

Excusé : M. Clair.

de saint Martin, de Tours, à Saint-Maurice, quand se produisit le miracle du sang du martyr qui jaillit du sol. Ce récit fait l'objet d'un poème, véritable chanson de geste. M. Martin décrit aussi diverses pièces du fameux trésor de l'Abbaye de Saint-Maurice, laquelle pourrait être choisie comme but de la promenade annuelle des Flérimontans en 1939.

Le Colonel A. Callies fait une courte communication sur la descendance du Président Favre, soulignant la grande différence que présentent les généalogies publiées et les erreurs et omissions qui s'y trouvent. (*Voir article séparé formant un complément à son étude sur Premèry et la famille Favre*).

M. Ritz présente M. Paul Payot, jeune Chamoniard passionné pour l'histoire de sa vallée, qui a constitué une collection remarquable de livres, estampes, photographies, souvenirs ayant trait à sa région. M. Payet qui avait répondu avec empresement à l'enquête mise à l'ordre du jour du Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, a bien voulu accepter la proposition du Président en venant nous parler du voyage de Genève à Chamonix au commencement du XIXe siècle.

Le conférencier nous fait assister, par la parole et sur l'écran, au départ des diligences et à leur randonnée à travers la basse et la haute vallée de l'Arve, rappelant toutes les péripéties et les émotions de ce voyage magnifique mais combien pittoresque et souvent même dangereux. En passant, il cite diverses anecdotes et les récits laissés par Bourrit, de Saussure, Windham et Pococke, Menneval qui accompagna l'Impératrice Marie-Louise, Victor-Hugo, etc. M. Payet s'arrête quelques instants sur les rives de ce gracieux lac de Chedde comblé par un éboulement et, pour terminer, nous fait assister aux transformations successives du village du Prieuré qui allait devenir Chamonix ; son premier hôtel date de 1770 et la route actuelle, projetée lors du voyage de Napoléon III, fut inaugurée en 1866.

Le Président se fait l'interprète de l'assistance pour remercier chaudement M. Paul Payot de sa très intéressante causerie, rehaussée de nombreuses, belles et rares projec-

tions documentaires. Il le félicite de son double talent de conférencier et de photographe qui nous fera mieux connaître et aimer la splendide vallée.

M. le chanoine Coutin donne lecture de la première partie de l'étude qu'il a consacrée aux trois chanoines Aimé Mouchet et Croset-Mouchet, natifs d'Annecy-le-Vieux, et qu'il a pu rédiger grâce aux documents communiqués par la dernière descendante de cette famille, Mlle Croset-Mouchet, d'Annecy. Le chanoine Aimé Mouchet, professeur au collège d'Annecy pendant plus de 60 ans, puis missionnaire à Annecy-le-Vieux pendant la révolution, mourut en cette commune en 1805.

Sans attendre la notification officielle qui sera faite à la Florimontane de la fondation de l'Académie du Faucigny, le Président tient à adresser à cette dernière nos meilleurs vœux de prospérité.

M. Ritz signale la reprise des conférences de M. Avezou sur l'histoire de Savoie, formant des vœux pour leur succès.

M. L. Pfister dépose pour la bibliothèque le nouvel et très intéressant ouvrage de notre confrère M. Lucien Guy, sur *les Grands Faucignerands*, dont il sera donné un compte-rendu dans la *Revue Savoisienne* ; de la part de M. Maurice Besson : sa brochure sur *le problème colonial et la politique extérieure* ; et pour les archives, de la part de M. Louis Dépollier, une photographie de Jules Philippe pouvant dater de 1858 et offerte par M. et Mme Léon Brunot (fille de Jules Philippe).

Remerciements à tous les aimables donateurs.

Pour terminer, M. G. Martin donne lecture d'une émouvante poésie que M. Tristan Klingsor a dédiée à « Messire Neville Chamberlain » (*Mercure de France*, de novembre).

Le Secrétaire,

Louis Pfister.

La maladie et la mort de Louis XV

racontées par le comte J.-M. de Viry ambassadeur sarde en France

(Avril-Mai 1774) (1)

Né au début du règne de Charles-Emmanuel III au château familial de Viry, Joseph-Marie-François-Justin, septième comte de Viry, fut appelé par la force des circonstances à servir plusieurs régimes. Sujet de ce jeune royaume de Sardaigne dont la constitution au lendemain des traités d'Utrecht avait récompensé les efforts tenaces de Victor-Amédée II, le fils unique de François-Joseph de Viry tenait de son père, qui avait été huit ans, de 1755 à 1763, envoyé extraordinaire de la Cour de Turin auprès de George II et George III d'Angleterre, le goût de la représentation diplomatique à l'étranger. Mais à l'inverse de ce qui se passe d'ordinaire, sa vie d'ambassadeur coïncidera avec l'épanouissement de sa jeunesse ; dès 41 ans, en 1777, à la suite d'une quelconque intrigue, il quittera la carrière ; il représentait alors depuis quatre ans le gouvernement modeste et économe de Turin auprès de la Cour fastueuse, mais déclinante, de Versailles ; auparavant il avait franchi trois étapes préliminaires comme envoyé extraordinaire et ambassadeur : La Haye, Londres, Madrid.

C'est durant son ambassade française que J.-M. de Viry négocia deux des trois alliances matrimoniales Bourbon-Savoie qui renouaient une tradition interrompue depuis la fin du siècle précédent ; la seconde des filles de Victor-Amédée III, Marie-Thérèse, devenait en novembre 1773 comtesse d'Artois ; et deux ans plus tard, le prince de Piémont qui règnera sous le nom de Charles-Emmanuel IV, s'unissait à la corpulente Madame Clotilde, celle qu'on appelait ironiquement « la Grosse Madame ».

Moins de vingt ans après avoir réglé toutes les questions délicates inhérentes à la conclusion de ces deux mariages,

(1) Communication présentée au XIXe Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, à Annecy, le 20 juillet 1938.

le comte de Viry, devenu le « citoyen Viry » et maire de sa commune natale, dénonçait dans un mémoire adressé aux Administrateurs du District de Carouge, l'ingratitude du « despote sarde » et les exactions des « tyrans Capet ».

Formules de circonstance qu'il était plus prudent de paraître employer avec conviction pour se concilier les faveurs du tout puissant Albitte ; si tyrans et despotes il y avait eu, M. de Viry ne les exécrait pas tant puisque, sous le gouvernement de celui qui les résume tous, il connaîtra de grands honneurs, auxquels son vieil âge ne manquera pas d'être sensible. Chambellan de Napoléon Ier, Sénateur et Comte de l'Empire, Préfet du département de la Lys, Joseph-Marie-François-Justin de Viry, qui avait reçu le sacrement du baptême dans la chapelle du château paternel de la campagne genevoise, devait reposer pour l'éternité dans le plus froid des temples classiques ; il fut inhumé en 1813 au Panthéon !

Quarante ans avant son admission dans la nécropole de la Montagne Sainte Geneviève, le jeune ambassadeur sarde de 37 ans trouvait à la Cour de Versailles, deux partis gravitant autour de deux femmes ennemies : Madame du Barry et la Dauphine Marie-Antoinette. Madame du Barry jouait à la Reine ; le Ministre des Affaires Etrangères, duc d'Aiguillon, lui était tout acquis ; le Chancelier Maupeou de même ; le corps diplomatique, à l'exemple du Nonce du Pape, prodiguait à la favorite, étonnée de tant d'avances, car elle n'avait pas au fond d'ambitions politiques, les marques d'attention les plus ostensibles. Et la correspondance (1) chiffrée échangée entre le Marquis d'Aigueblanche, Ministre des Affaires Etrangères de Victor-Amédée, et le diplomate savoyard aux premiers mois de sa mission, fait gravement état d'une démarche qu'il eût été impolitique de différer : la visite de la comtesse de Viry (sa première femme, une anglaise), à Madame du Barry :

« Sa Majesté, écrit d'Aigueblanche, le 25 août 1773, n'a point approuvé que vous ayés fais prévenir M. le Duc d'Ai-

(1) Les lettres de Victor-Amédée III, du Marquis d'Aigueblanche et du Comte de Viry, dont nous donnons ci-après des extraits, sont conservées à Turin, Archives de Cour, *Francia, Lettere Ministri*, mazzi 215 et 216.

guillon de la visite que Madame la Comtesse votre épouse alloit faire à Madame de Barri... Personne ne peut gloser sur la conduite que vous avés tenu dans cette occasion soit par les motifs que vous nous avés allegués et qui sont très justes, soit parce que Madame du Barri ayant été présentée à la Cour vous ne pouviés sans une affectation marquée, lui faire refuser une visite par Mme de Viry sur l'exemple de ce qu'elle devoit faire vis-à-vis des autres Dames de la Cour ; d'ailleurs comme le but principal de votre Commission après celui qui exige de vous la plus grande attention pour tout ce qui regarde les intérêts de la Couronne est de travailler à ce que l'on ait pour Madame la Comtesse de Provence et pour Madame la future Comtesse d'Artois tous les égards possibles et de penser aux moyens de leur assurer la tendresse et l'amitié du Roi de France, il est bon que vous ayés ménagés vos démarches en sorte que le Roi de France sente de lui-même que vous ne sauriés être exactement scrupuleux ou délicat dans une circonstance qui peut l'affecter et d'une personne qu'il aime à voir considérer publiquement... ».

Louis XV en effet aimait tant à voir considérer cette « personne » que la famille royale elle-même, malgré sa répugnance, dut se résigner à ne plus bouder tout à fait l'influente comtesse, et l'on sait comme Marie-Antoinette, dont la correspondance entre Viry et son souverain dénonce « les menées et les amitiés affectées », daigna prononcer dans les jardins de Versailles, devant la maîtresse du Roi, sans réussir à dissimuler sa contrainte, deux phrases insignifiantes que l'Histoire a consignées.

Par ses premières lettres, adressées à Turin, l'automne et l'hiver précédant la mort du Roi, de Viry précise le rôle qu'il s'efforce de jouer à la Cour : mettre tout en œuvre pour faire passer dans les sympathies de Louis XV les jeunes princesses de Savoie : les comtesses d'Artois et de Provence, avant la Dauphine ; la comtesse d'Artois est la dernière venue à Versailles, c'est en Novembre qu'elle a débarqué du Piémont ; on a fait sur son compte, avant de l'avoir vue, des « rapports faux et méchants », et justement

les inspirateurs de ces bruits calomnieux sont les courtisans du parti opposé à Madame du Barry, ceux qui « cherchent de plaire à la Dauphine ».

« Nous voyons avec peine », écrit le roi de Sardaigne à propos de sa fille nouvellement mariée, « que la Dauphine... cherche... à faire du chemin dans son esprit en profitant de sa douceur et de sa bonté de cœur pour lui donner des leçons entièrement contraires à celles que nous lui avons faites plus d'une fois avant son départ pour la France. Nous jugeons à propos que pendant que Nous et la Reine Ma très chère Epouse, nous nous occuperons de la prémunir contre les pièges que l'on tend à son trop de bonne foi et de candeur, vous travailliés avec la comtesse de Provence pour faire que la Dauphine ne gagne point de terrain et que la Comtesse d'Artois... se prête... à ménager le Prince, et à se concilier par des manières tendres et respectueuses son estime et son affection ».

Indirectement, ces deux jeunes femmes de vingt et dix-huit ans, se conformant à la consigne paternelle, aux directives prudentes du comte de Viry, devaient malgré leur dévotion naturelle et la rigueur de leur éducation piémontaise si contraire à l'absence de principes régnant à Versailles, se prêter à cette reconnaissance intéressée des écarts de conduite royaux. Louis XV, prisonnier de sa passion, ne s'approchait toujours pas des sacrements. Ses filles Mesdames, et surtout la Carmélite, Madame Louise, auraient admis qu'il se mariât, même avec Madame du Barry, pour faire cesser le scandale. Mais le temps passait sans que le roi se décidât à faire le geste attendu ; pas plus de Pâques royales en 1774 qu'en 1773. Et pourtant l'heure décisive allait sonner ; déjà au mois de Septembre de l'année écoulée, des bruits alarmistes avaient couru dans le nord de l'Europe sur la santé de Louis XV ; le 29 avril 1774, la maladie mortelle se déclarait.

Le lendemain, à la fin de la matinée, Viry fait partir en hâte de Versailles une dépêche annonçant la grave nouvelle au marquis d'Aigueblanche :

« J'ai l'honneur d'écrire ces deux mots à V. E. du Cabinet de M. le Duc d'Aiguillon où j'arrive dans ce moment.

« Le Roi Très Chrétien a la petite vérole qui s'est déclaré hier au soir à onze heures. Elle paroit jusqu'icy d'une espèce bénignine, et comme ce Prince a eu de grandes évacuations hier et la nuit dernière, indépendemment des deux saignées qu'on lui a fait à propos, l'on espère que cette maladie faira heureusement son cours.

« L'éruption qui abonde surtout au visage paroit se bien annoncer et depuis qu'on a appliqué les vésicatoires aux jambes à S.M. Très Chrétienne, le mal de tête a diminué... ».

La lettre suivante de la correspondance de notre ambassadeur est du surlendemain, le Lundi 2 Mai. Dans l'intervalle, la maladie a suivi son cours ; pour éviter d'effrayer le roi, on ne prononce pas devant lui le nom redouté de *petite vérole* ; il croit encore qu'il n'est atteint que d'un érésypèle, avec de la fièvre. Mais au dehors, l'agitation est grande ; dés le Samedi soir 30 Avril, les spectacles ont été interdits, et cette mesure a fait craindre le pire. « L'on a interdit, écrit J. M. de Viry, tous les spectacles de cette Ville Samedy au soir, et par une équivoque qu'il y a eu dans la manière dont cette défense a été faite, les spectacles ayant été arrêtés au milieu de la Pièce, toute la Ville, s'est trouvée par là dans la plus grande consternation, en croyant l'état du Roy plus dangereux. L'on a aussi ordonné les prières des 40 heures dans toutes les Eglises qui ont commencées hier matin... ».

A la Cour, l'effervescence est extrême, et la préoccupation dominante, c'est le salut du monarque ; d'un côté, Mesdames, la Dauphine, mettent tout en œuvre pour que le malade accepte de recevoir les sacrements ; elles persuadent le Grand Aumônier, le Cardinal de la Roche Aymon, d'agir dans ce sens ; mais d'autre part, les temporisateurs, duc d'Aiguillon en tête s'efforcent de retarder le moment suprême parce qu'ils sentent que cette échéance entraînerait l'immédiate retraite de Madame du Barry ; les gens du parti de la Favorite réussissent à obtenir du Nonce, par l'in-

termédiaire du Ministre des Affaires Etrangères, qu'il parvienne à empêcher momentanément Marie-Louise, la Carmélite de Saint-Denis, l'amie des Jésuites exilés, de se rendre au chevet de son père ! Personne, même l'Archevêque de Paris, qui vient voir Louis XV le Dimanche à midi, n'ose parler des Sacrements. C'est la conspiration du silence, et, de la part de Madame du Barry qui continue à avoir ses entrées auprès du lit du roi, il n'y a pas à craindre que le sujet soit abordé...

M. de Viry décidément ne cache pas ses préférences pour le Duc d'Aiguillon et la Comtesse, réservant encore pour Mesdames et la Dauphine des expressions assez dédaigneuses ; il relate ainsi, dans la lettre du 2 Mai, les derniers entretiens du roi et de sa maîtresse, l'ancienne « fille de modes », comme l'appelaient ses ennemis :

« Le Roi T. C. chez qui Madame du Barri n'avoit pas été de toute la journée de Samedi par respect et discrétion pour Mesdames, la fit chercher le soir sur les 9 h. 1/2 et la traita avec la dernière bonté... ».

De telles prévenances ne pouvaient vaincre le trouble envahissant malgré elle cette femme superficielle devant l'imminence d'un destin qui heurtait sa trop facile philosophie. Le lendemain Dimanche, écrit le comte de Viry. « Madame du Barri vit le Roi un moment avant l'Archevêque mais elle ne resta à ce qu'elle m'a dit elle même qu'un instant auprès du Lit de ce Prince ; ayant à peine pu résister à l'effroi et à la douleur que lui causoit sa vue, et sa maladie... ».

Un post-scriptum ajouté avant le départ du courrier le soir du Mardi 3 Mai, donne quelques détails techniques, et moins alarmants, sur l'état de Louis XV : moins de fièvre pendant la nuit, sommeil plus long et plus doux, éruption complète, pustules abondantes, dont quelques unes commencent à blanchir :

« Les urines, précise l'ambassadeur, et les évacuations du ventre, ont été très louables aujourd'hui, les vesicatoires

continuent leur bon effet et la respiration et la tête sont libres... ».

Puis nous n'avons plus de lettres du comte de Viry avant le 6 Mai ; durant ces trois jours, l'état du roi s'est naturellement aggravé, mais l'affaire du Barry est réglée ; Louis XV, dans la nuit du 3 au 4, a pris le seul parti s'offrant à sa dignité souveraine et à la sécurité de la Favorite ; Madame du Barry fut appelée dans la chambre du malade pour entendre ce bref et catégorique discours :

« Madame, j'ai la petite vérole. D'ici 21 heures, je puis être administré. Il faut prévenir l'aventure de Metz, et il est nécessaire que vous vous éloigniez ».

« Madame, j'ai la petite vérole »... Le roi venait d'acquérir la certitude de la gravité de son mal. De Viry en note les circonstances :

« S. M. T. C. s'étant apperçu Mardi dernier au soir par le silence de quelques personnes de son service, à qui elle dit que l'eruption qu'elle avoit ne pouvoit être que la Petite Vérole, qu'elle étoit véritablement attaquée de cette maladie, devint tout à coup fort inquiète et passa cette nuit là très agitée ».

C'est peu de temps après, entre 11 heures et minuit, qu'il fit demander Madame du Barri et lui donna toutes les instructions nécessaires, avec bonté, pour qu'elle quitte Versailles, afin d'éviter un esclandre semblable à celui de Metz trente ans plus tôt. Il fallait à tout prix prévenir cette « aventure de Metz », de l'été 1744, où Louis XV, tombé malade en campagne, et jugé perdu par les chirurgiens n'avait pu recevoir les derniers sacrements qu'au prix du renvoi de Madame de Châteauroux, insultée par le peuple en fureur dans le carrosse qui la ramenait, stores baissés, de Lorraine à Paris.

D'ici 24 heures, dit aussi le roi à Madame du Barry au cours de cette nuit du 3 au 4 Mai 1774, je puis être admi-

nistré. Il attendit trois jours encore. Et la correspondance du comte de Viry relate toutes les étapes de cette évolution, anxieusement suivie par la Cour de Versailles. D'abord l'adieu forcé à la Favorite avait été déplorable pour l'état de Louis XV :

« Ce discours du Roi à Madame du Barri causa à ce Prince une révolution à laquelle on attribue la mauvaise nuit qu'il a passé, et qui fut le prélude des alarmes qu'il donna le matin par ce qu'on vit que la Petite Vérole rentroit. On parvint cependant avec des cordiaux à remettre cette maladie dans son cours ; ce qui ne fut toutefois que dans l'après-midi... ».

A la visite suivante du Grand Aumônier, il fut, enfin, parlé de la confession ; le Cardinal de La Roche Aymon ne sut pas profiter de ces dispositions nouvelles. On le blâme beaucoup, écrit Viry, de n'avoir pas fait état d'une ouverture « aussi favorable pour le salut de ce Prince en l'engageant à ne plus différer à mettre en exécution un dessein aussi sage, et en l'exhortant à travailler d'abord à son examen de conscience avec son Confesseur. Il faut espérer que cette lueur de la grâce de la Providence sortira son effet... ».

Mais, dans l'esprit du moribond, qui n'avait pas perdu tout espoir de guérir, ce moment suprême de la pénitence ne devait sonner qu'à la toute dernière extrémité, quand il n'y aurait plus moyen de faire autrement. L'ambassadeur définit ainsi ces atermoiements si lourds de risque : le roi « regarde ce devoir de religion comme un acte qu'il espère d'être assés heureux de faire lorsqu'il ne verra plus de ressources à son Etat... ».

C'est pourquoi, le Mercredi, Louis XV avait glissé dans son entretien avec le Cardinal, qu'il se confesserait le lendemain ; à 3 heures de l'après-midi, Madame du Barry partait pour Rueil chez les d'Aiguillon. « avec beaucoup de prudence et de sagesse ». « Elle s'est conduite à merveille », note l'ambassadeur de Viry ; mais il ajoute, ce qui a consterné tous les éléments chrétiens de la Cour, que la nuit

suivante, dans son délire, le roi a souvent nommé celle dont la passion le tenait écarté de la pratique de ses devoirs religieux.

La Cour elle aussi est prise entre deux feux ; malgré toutes les probabilités d'issue fatale, on envisage que le roi pourrait guérir sans s'être confessé ; alors Madame du Barry reviendrait, et que ne devraient pas craindre les responsables de son éloignement ! Madame de Châteauroux était rentrée en grâce avec tapage, après Metz, pour mourir, il est vrai, très opportunément, au bout de quelques semaines.

Dans le parti des indévots, les craintes sont différentes; Madame Louise n'est toujours pas venue voir son père, mais cette visite est imminente, et la Princesse sera, pour le voyage de Saint-Denis à Versailles, comme elle est toujours, accompagnée de deux Aumôniers ex-Jésuites. Ne demandera-t-elle pas le rétablissement de l'Ordre, qu'un Arrêt du Parlement de Paris avait supprimé douze ans plus tôt ?

Qu'un changement intervienne dans la composition du personnel dirigeant, si Louis XV succombe à sa maladie, cela ne fait de doute pour personne. Le comte de Viry, en terminant sa longue dépêche du 6 mai, enregistre cette certitude et ajoute, à propos de Marie-Antoinette, dont il parle, maintenant que son heure approche, avec plus de correction :

« ...Tout le monde est d'accord que Madame la Dauphine auroit la plus grande influence dans les affaires par l'ascendant qu'elle a sur l'esprit du Prince son Epoux. »

Le samedi 7 mai 1774, le roi, qui en avait manifesté cette fois-ci expressément le désir, fut entendu en confession à 7 heures du matin, puis le Grand Aumônier lui apporta solennellement le viatique. La scène a été maintes fois racontée ; elle doit, à la personnalité et au passé du mourant, aux lendemains qui guettent la Monarchie française, et dont bien des esprits ont déjà la prescience, un caractère d'impressionnante gravité.

« S. M. Très Chrétienne, mande le comte de Viry à Turin depuis Versailles, a demandé à recevoir ses Sacremens, qu'elle a reçu ce matin à 7 heures avec une résignation et des marques de piété qui ont attendri tous les spectateurs... »

Le Jeudi-Saint précédent, c'est-à-dire le 31 Mars, prêchant devant la Cour, l'abbé de Beauvais faisait cette citation terrible du Prophète : « Encore quarante jours, et Ninive sera détruite ». Il s'en fallait maintenant de peu pour que fût écoulé l'implacable délai, mais le roi de France avait franchi le pas tant souhaité ; il se mettait en règle avec sa conscience. Et lors de cette communion, incertaine encore deux jours plus tôt, le Grand Aumônier, pour tirer la leçon de l'évènement, fit allusion aux fautes et au repentir du roi David et paraphrasa le psaume *Miserere*. Les paroles de remords et d'humilité que le moribond pria le Cardinal de prononcer en son nom devant les assistants sont données par Viry dans sa dépêche du 9 Mai sous la forme suivante :

« Messieurs, le Roi ne pouvant exprimer lui-même les sentiments dont il est pénétré, m'ordonne de vous dire que plein de soumission et de respect pour la Religion, il se repent du scandale qu'il a donné ; si suivant nos vœux Dieu conserve les jours de S. M. Elle n'en désire la prolongation que pour les consacrer à la pratique et au maintien de cette Religion Sainte, à la réparation de ses fautes, ainsi qu'au vrai bonheur de ses Peuples. »

Le pécheur revenait-il sincèrement à son Dieu ? l'impression générale était que son repentir n'était pas affecté et les preuves qu'il en donna édifièrent ses proches durant les trois derniers jours qu'il lui restait à vivre. Pendant que parlait le Grand Aumônier, il témoigna par des gestes attendrissants, précise l'ambassadeur de Viry, son entière approbation à ce qu'il disait. Il prolongeait même ses entretiens avec son confesseur, restant jusqu'à 16 minutes consécutives à lui parler. On a tout lieu de penser, commente la Dépêche, que le Roi a été alors « animé des sen-

timents de religion et de ferveur souhaitables, ce qui est une grande consolation pour sa famille, pour ses sujets, et tous ceux qui lui sont attachés... »

Il était temps vraiment pour Louis XV de penser à son salut ; au neuvième jour, la petite vérole avait pris un caractère d'extrême violence ; le roi était resté assez tranquille la journée du 7, après avoir reçu les sacrements ; le soir de ce samedi, la fièvre redoubla ; au matin du 8 on crut que la dernière journée commençait ; c'est à midi que les médecins diagnostiquent une complication, constatent qu'une « fièvre putride » s'est jointe à la petite vérole. Dès lors l'odeur est si intenable dans la chambre qu'il faut tenir constamment les fenêtres ouvertes. En dernier ressort on a fait venir le chirurgien Sutton, si connu en Angleterre par son succès dans l'inoculation ; mais comme il n'a pas voulu dire le secret de ses remèdes, les médecins l'ont empêché, rapporte Viry, de les administrer au roi.

La nuit du 8 au 9 fut très mauvaise ; douleur continue à la tête, maux d'entrailles très violents. Le 9, au début de l'après-midi, l'état de Louis XV est qualifié de désespéré. Il recevait l'extrême onction la nuit suivante ; on n'attribuait qu'à son fort tempérament la continuation de sa résistance.

L'agonie douloureuse se prolongea jusqu'au mardi 10 mai, à 3 h. 1/4 après-midi. Depuis quelques jours, les allées et venues de l'ambassadeur sarde, de Paris à Versailles, redoublaient de fréquence. Le jour de la mort, nous avons deux billets de Viry à d'Aigueblanche ; le premier, cacheté à midi, contient cet ultime bulletin de santé :

« ...Midy sonne, et le Roi vient de cracher des boutons de petite vérole et d'avoir une évacuation. On a dans ce moment une lueur d'espoir quelque legere qu'elle soit... »

C'est à cinq heures que la dépêche annonciatrice de l'événement était confiée, pour être portée à Turin, au valet de chambre savoyard Pierre Dunand. On conviendra que l'ambassadeur relate la disparition du souverain sans émotion aucune :

« ...L'on a eu sur le Midi une lueur d'esperance, mais ce n'a été qu'un dernier effort de la Nature, et ce Prince a rendu l'ame à 3 h. et 1/4 après midi ; il en est près de 5 et j'arrive dans l'instant de Versailles pour faire part à V. E. de ce facheux accident qui a plongé toute la Cour dans la plus grande consternation... »

Au moins eut-il la discrétion, avant d'annoncer la nouvelle, d'attendre que Louis XV eût bien rendu le dernier soupir ; tous les diplomates accrédités à Versailles ne faisaient pas de même. Viry cite l'exemple de son collègue vénitien, dont l'impatience était due à un excès de précaution ; tous les ambassadeurs des Puissances, écrit-il, envoient des courriers, « celui de Venise a même déjà fait partir le sien ce matin, sur ce qu'il a sçu que S. M. T. C. etoit à l'agonie, dans la crainte de ne pas avoir de chevaux de poste quant la nouvelle de sa mort seroit arrivée ici... »

« Le Roi est mort, Vive le Roi ! »... dans la suite de sa correspondance, le comte de Viry n'évoquera plus guère la mémoire de Louis XV, sauf pour signaler la somme énorme qu'il aurait laissée dans son coffre-fort comme « épargne », 50 millions tout en or (lettre du 13 Mai), et relater la célébration à l'abbaye de Saint-Denis, l'été suivant, du service solennel célébré pour le repos de l'âme de l'ancien roi, dont l'Evêque de Senez prononça l'oraison funèbre (lettre du 1er août 1774).

Quant à Marie-Antoinette, sa promotion soudaine à la majesté royale la met instantanément, dans les relations de l'ambassadeur de Victor-Amédée III, à l'abri de ces pointes et de ces réserves dont s'accompagnait chaque allusion faite à son activité dans la même correspondance, lorsqu'elle n'était que Dauphine. Trois jours après la mort de Louis XV, elle est devenue digne de toute considération : « ...On reconnoit dans toute sa conduite les principes et le concours de l'Imperatrice sa mere... » Louis XVI, si effacé naguère, étonne, dès le 13 Mai, ceux qui l'approchent, par sa « justesse d'esprit » et son « discernement », qu'on admire fort. Les deux jours passés à Choisy pour « changer d'air », au lendemin de la mort de son grand-père, jours

pendant lesquels il a conversé avec les ministres, ont suffi, note le comte de Viry, à faire la preuve « qu'il voudrait tout voir par lui-même. »

Et puis, il a décidé d'exiler Madame du Barry, malgré qu'elle se conduisît « à merveille », avec tant « de prudence et de sagesse », dix jours plus tôt seulement. C'est bien en ce qui concerne l'ex-favorite que le jeune ambassadeur de Sardaigne change son fusil d'épaule avec le plus de désinvolture ; nous voilà loin du temps où la visite de Madame de Viry à la maîtresse royale motivait l'échange de plusieurs dépêches ; à présent le vent est au sérieux, à la correction des mœurs, à la modération des désirs de luxe: « La décision d'exil, lit-on dans la lettre du 13 Mai, adressée personnellement à son souverain par le comte de Viry, « a repandu beaucoup de joie parmi tout le Peuple de Paris et dans presque toute la noblesse, et il y a lieu de se promettre de grandes reformes dans les mœurs et dans le luxe, ce qui sera bien necessaire, d'après tous les sentiments de religion du Roi T. C. et sa façon de penser à ce sujet... »

Certes les rapports d'ambassadeurs doivent avant tout informer, et présenter une vue objective des choses ; les appréciations si différentes données à peu de jours de distance par Joseph-Marie-François-Justin de Viry sur quelques-uns des principaux personnages de la Cour de Versailles au moment où s'achève un règne de près de soixante ans, sont en partie le reflet de ce qui se disait au Palais et à la Ville, plus que l'expression des vues personnelles du diplomate. Toutefois des dispositions aussi variables dans le jugement suffiraient-elles à nous expliquer son adhésion aux principes de 89, exceptionnelle parmi la noblesse de Savoie, puis les services empressés qu'il prêtera au gouvernement de Napoléon Ier, s'il n'y avait pas autre chose : la mesure de rigueur prise en 1777 par Victor-Amédée III contre son ambassadeur à Paris, accusé de s'être prêté à une intrigue mue par l'Avocat Vuy, et dirigée contre le Ministre des Affaires Etrangères en fonctions à Turin, le Marquis d'Aigueblanche ?

A dater de cette époque, où il fut relégué dans ses ter-

res de Viry, l'ancien diplomate perdit le goût de servir la Maison de Savoie, et l'attachement à la France et aux idées françaises ne tardera pas à caractériser dans le pays l'action de la famille de Viry. Nous en trouvons confirmation dans cette appréciation du Comte Marchand, rapportant au Ministre de l'Intérieur les résultats des élections d'Août 1815 dans le département du Mont-Blanc, momentanément rattaché, dans cette période confuse de remaniements territoriaux qui suivait l'effondrement définitif du Ier Empire, à la France de la Seconde Restauration :

« ...Le 3e député, écrit le 24 Août le rapporteur (2), est M. le Cte de Viry, fils de l'ancien Sénateur de ce nom. Personne ne jouit à plus de titre que lui de la considération et de l'estime générale. Il est très attaché à la France, ce qui n'est pas commun dans l'ancienne noblesse de ce pays qu'on accuse généralement de faire des vœux et des démarches pour être rendus au roi de Sardaigne... »

L'ancien Sénateur dont il est question dans ces lignes, c'est le comte Joseph-Marie de Viry, le signataire des lettres utilisées pour cette communication, qui, depuis deux ans, dormait son dernier sommeil à l'abri de cette Eglise inachevée de Sainte-Geneviève de Paris, dont l'Assemblée Constituante avait la première ouvert les caveaux aux dépouilles des « Grands Hommes » que désignait la « Patrie Reconnaissante ».

R. Avezou.

---

(2) Archives Nationales, F. 1, c. III (Mont-Blanc), 11.

Le Duc Henri de Genevois-Nemours et l'Académie Florimontane

Tandis qu'à la fin du XVIe siècle, la Cour et le Gouvernement du Duché s'établissaient à Turin, Annecy avait recueilli peu à peu les honneurs dont la Réforme avait dépouillé Genève, et parmi eux surtout l'évêché avec Saint François de Sales, ami du Président Favre, déjà au Présidial, tous deux serviteurs dévoués du duc Henri de Genevois-Nemours. Fils du célèbre Jacques et d'Anne d'Este, ce prince avait suivi sa mère, quand celle-ci, désabusée du monde et de la politique, avait résolu de finir ses jours à Annecy. Egalement artistes et raffinés tous les deux, ils s'entourèrent d'une vraie petite cour, où la vie s'écoulait dans les pures traditions de Ferrare, elle, attachée aux embellissements de son vieux « Logis Nemours», lui, plus porté vers les plaisirs littéraires.

Il aimait à réunir les beaux esprits de la ville et des environs, sous les frais ombrages du Marquisat, près des bords du lac. En plus de son évêque et de son premier magistrat, ses fidèles étaient Jean-Louis Camus, l'évêque de Belley ; Dom del Bène, l'abbé d'Hautecombe ; Honoré d'Urfé, le ligueur impénitent, et bien d'autres avec lesquels la conversation se poursuivait familière et variée. On discourait, on lisait des vers, on échangeait des idées... et parmi ces idées vint tout naturellement celle de fonder une Académie semblables à celles que le prince avait vues dans plusieurs villes d'Italie.

C'était en 1607 : on se mit aussitôt à l'œuvre et, par allusion aux Muses qui fleurissent dans nos montagnes, on donna à la Société naissante le nom d'*Académie Florimontane*. On rédigea ses statuts : elle devait avoir pour but l'exercice de toutes les vertus, la souveraine gloire de Dieu, le service des Princes et le bien public. Ses membres, tous « gens de bien et personnes savantes » devaient faire preuve de capacité et de science. Enfin, avec la devise

Flores, fructusque perennes, elle recevait pour emblème un oranger verdoyant, cet arbre ayant le privilège de porter fleurs et fruits en même temps.

Ainsi constituée, l'Académie Florimontane semblait assurée d'une longue existence. Pour quelle cause n'a-t-elle eu qu'une durée éphémère ? Sa brusque disparition a été attribuée à la dispersion trop rapide de ses membres... Pourtant saint François de Sales ne mourut que quinze ans plus tard : dans le même temps, le Président Favre était nommé au Sénat de Savoie, d'Urfé regagnait le Forez et Mgr Camus se démettait de son siège de Belley. Mais on n'a pas assez remarqué que ces départs avaient été précédés de beaucoup par celui du duc de Nemours, l'instigateur et le protecteur de la Société.

Pour des raisons d'ordre privé, ce prince se brouilla avec son cousin le duc de Savoie : il fut contraint de quitter précipitamment Annecy et d'abandonner cette nouvelle Société encore trop faible pour vivre sans le soutien de son autorité. Il vint se fixer à Paris où, richement marié, il put donner libre cours à ses goûts et à ses talents. Il était de toutes les fêtes de la Cour et de la Ville et Tallemant des Réaux le cite parmi les premiers qui « mirent des galanteries en vers » dans le temps et dans le ton de l'Hôtel de Rambouillet, d'où allait sortir l'Académie Française.

Je n'insiste pas, mais à la lumière de ces faits, que serait-il advenu de l'Académie Florimontane si le duc de Nemours avait gardé quelque attache avec la ville d'Annecy ? Je me le demande...? Mais, faute de trouver une réponse, je dirai simplement, avec notre ami Péreuse, que l'Académie Florimontane, telle qu'elle fut, a été l'une des gloires de notre vieille Savoie. De l'aveu de Brunetière, elle fut l'ancêtre véritable de l'Académie Française, car toutes les deux montrent également l'intensité de la vie intellectuelle de nos pères !!

Vicomte Greyfié de Bellecombe.

Les précipitations orageuses dans les massifs savoyards internes

Malgré une altitude moyenne de 2.010 m., supérieure de plus de 700 et 900 m. à celles des massifs préalpins des Bornes (1.274 m.) et des Bauges (1.034 m.), les bassins de l'Arc et de la haute Isère en amont du confluent de l'Arly ne se signalent ni par l'intensité, ni par la fréquence des averses orageuses ou des chutes de grêle au niveau de l'habitat permanent. En considérant une période un peu longue, la période 1890-1914, par exemple, et en utilisant certains chiffres des années d'après-guerre, on constate que les plus puissants abats d'eau journaliers ou d'une durée inférieure à 24 heures ne s'observent pas dans les grands massifs de la zone interne, mais bien en plein avant-pays ; de même, les stations qui ont recueilli plus de 100 m/m en 24 heures se comptent, en plus grand nombre, dans l'avant-pays, les Préalpes et le Sillon alpin que dans les massifs intérieurs (1).

Pour ce qui est des précipitations purement orageuses, et quoique l'absence d'observations ne permette pas d'évaluer la part qui leur revient dans le total pluviométrique annuel des stations internes, les enquêtes donnent l'impression très nette que leur rôle est plutôt modeste (2). Dans

(1) Le record savoyard des plus fortes pluies de 24 heures pour les 50 dernières années paraît être détenu par Evian et Flumet (160 et 154 millimètres, le 3 octobre 1888 et le 13 novembre 1895). Le 2 octobre 1888, Genève a recueilli 124 millimètres, maximum journalier d'une série plus que centenaire (R. Billeviller, influence des dépressions méditerranéennes sur le régime des précipitations de la région du Léman et sa délimitation vers la Suisse orientale. *Union générale des Rhodaniens*. Fêtes et VIIIe Congrès du Rhône, Lausanne, 27 juin-1er juillet 1934, Lausanne, Imprimeries Réunies, 1935, p. 235-240, 2 fig.).

(2) Dans l'avant-pays et les préalpes de Savoie, aux 4 stations d'Annemasse, Bonneville, Alby et Thônes, les précipitations orageuses représentent entre 15 et 22 % du total annuel, entre 32,9 et 47 % (51,9 % en août, à Annecy) du total estival (André Chollet, Les Préalpes de Savoie (Genevois, Bauges) et leur avant-pays. Etude de géographie régionale, Paris, A. Colin, 1925, in-8°, III, 756 p., 6 pl., 80 fig. Dans le bassin du Bourieu, près de Saint-Jean-de-Maurienne, pour les 3 années 1896, 1897 et 1903, les averses orageuses auraient bien représenté 60 % des précipitations d'août, mais une seule d'entre elles aurait dépassé 30 millimètres en 24 heures, (Département de la Savoie, Archives des Ponts et Chaussées, service hydraulique, 1343 : rapport de l'Ingénieur en Chef, 1906).

l'alignement des massifs cristallins du Mirantin, du Grand Mont, du Grand Arc, de la Lauzière et des Sept Laux, donc en basse Maurienne et en basse Tarentaise, c'est encore le régime orageux de la Combe de Savoie qui se fait sentir, bien que la « traverse », vent de composante ouest associé à l'orage et à la grêle, n'y soit plus mentionnée. Mais comme la direction des orages est généralement transverse par rapport aux lignes du relief, cela prouve que la « traverse » continue à souffler dans la région tout en perdant son nom. A l'entrée de la vallée de l'Arc, les orages se déplacent de Grand Montgilbert vers Bonvillaret ; un peu plus haut, ils débouchent du col de la Perche, frappent les Hurtières, Argentine, Montsapey, franchissent le col de La Bathie. Plus en amont encore, les orages, fidèles à leur axe de marche SO-NE, mettent le cap du Grand Miceau sur Saint-Léger et Epierre, exactement comme en Tarentaise où les lourds cumulo-nimbus roulent de Bellachat et du Grand Château (Lauzière) vers le Grand Mont. En basse Maurienne, les orages sont assez redoutés : Aiton, Bonvillaret souffrent de la grêle ; dans les Hurtières, les planteurs de tabac ont dû se couvrir par une assurance et, à Montsapey, en août 1930, la foudre tombant par trois fois dans la même journée, a incendié le village (1). Toutefois, de l'avis des habitants, les orages sont bien moins violents en basse Tarentaise que dans la Combe de Savoie proche. Farette (Conflans) les craint moins que Saint-Sigismond ; Tours ne se plaint pas trop de la grêle, et, bien qu'enregistrant chaque année de grosses averses orageuses, Cevins ne table sur une chute de grêle un peu sérieuse que tous les dix ans environ (2).

En arrière des massifs cristallins, en moyenne Maurienne et en moyenne Tarentaise, les orages, tout en conservant une certaine fréquence, semblent perdre de leur intensité et de leur nocivité. Dans les Arves, les communes hautes de Saint-Sorlin, Saint-Jean, des Albiez, de Fontcouverte et de

(1) Le feu, communiqué par la foudre, incendie la moitié du hameau des Combes, à Bonvillaret, le 7 septembre 1899. (La Maurienne. Notices historiques et géographiques par les Instituteurs de la Circonscription de Saint-Jean-de-Maurienne. Saint-Jean-de-Maurienne, Imp. Vulliermet fils, 1904, 2 vol. in-8°).

(2) Esserts-Blay, Saint-Paul, Bonneval et surtout Rogniax souffrent davantage, il est vrai.

Villarembert appréhendent la grêle, sans doute, à cause du mal qu'elle peut faire aux seigles, mais, dans le fond de la vallée de l'Arc, du bassin de La Chambre à Saint-Jean-de-Maurienne, les orages sont médiocrement redoutés et la grêle est considérée comme un phénomène exceptionnel (1). En même temps, les directions critiques deviennent très variables. Les orages surgissent du SO dans les Arves, du midi à Valloire et Valmeinier ; dans les communes de la rive droite de la vallée de l'Arc ainsi qu'en moyenne Tarentaise, ils arrivent le plus souvent du N ou du NO. Si dans la vallée du Doron de Bozel les orages ont plutôt tendance à emprunter la route SO-NE qui les conduit vers Montagny, la vallée de Champagny et le massif de Bellecôte, dans le bassin d'Aigueblanche et la région d'Aime-Bourg-Saint-Maurice, la direction du Nord leur est non moins familière. Villargerel reçoit ses orages ou du col de la Madeleine (SO) ou du col de la Louze (NE) ; Montgirod, Villette, les attendent du SO, du col Pradier, ou bien du Quermo, c'est-à-dire du NO. A Bourg-Saint-Maurice-Séez, les orages arrivent du Roignais et des Chapieux, donc du NO et du N.

D'une manière générale, d'ailleurs, les communes de la moyenne Tarentaise ne pâtissent guère plus des orages que celles de la moyenne Maurienne, et si, en amont d'Aime, Landry, Hauteville, Bellentre les déclarent assez fréquents, Les Chapelles, Bourg-Saint-Maurice, Séez, Montvalezan, Sainte-Foy et Villaroger les considèrent comme assez rares. En amont de Saint-Michel et de Bourg-Saint-Maurice, à

(1) Il faut naturellement distinguer les orages ordinaires des orages de grêle. D'après certaines observations suisses (Riniker, La grêle et ses relations avec la forêt et la configuration du sol, d'après les observations faites en Argovie. *Travaux de l'Association des Sociétés suisses de géographie*, session du 31 août 1882, Genève, 1883, p. 91-102, 1 carte), la fréquence des orages de grêle semble diminuer dans la mesure où le taux de boisement s'accroît. Les massifs de sapins constitueraient une barrière très efficace parce qu'ils seraient très favorables à la conduction de l'électricité du sol et à des dégagements de chaleur. On a fait également intervenir la nature des terrains : les granites, riches en matières radio-actives, faciliteraient la formation de la grêle et les calcaires la contrarieraient. (C. Dauzère, Problèmes météorologiques : l'ouragan de Tarbes, 7 juillet 1936. « *Le Temps* », 7 août 1936). Les massifs centraux, et principalement les Sept Laux et la Lauzière avec leur hautes crêtes déboisées, rempliraient donc les conditions les plus favorables à l'éclosion des orages de grêle. Rien n'est plus capricieux, d'ailleurs, que la marche des orages dans les vallées de l'Arc et de l'Isère supérieure. Alors que Saint-Georges et Saint-Alban-des Hurtières sont fréquemment frappés, Saint-Pierre-de-Belleville est épargné ; à Bonvillaret, le chef-lieu est plus touché que le hameau du Chaix. En Tarentaise, les Granges d'Aigueblanche souffrent davantage de la grêle que Le Bois et Saint-Jean-de-Belleville semble moins souvent arrosé par les pluies orageuses que Saint-Martin.

l'entrée des zones de très forte altitude moyenne, les manifestations orageuses s'atténuent enfin considérablement au niveau des villages permanents : à Val d'Isère, les fourrages risquent d'être gâtés mais les bourgs de Modane, Villarodin, Bramans, Lanslebourg, Bessans s'accordent tous à reconnaître le caractère exceptionnel des orages et surtout des orages de grêle (1).

Ainsi s'affirme entre les massifs glaciaires de la Savoie intérieure, relativement épargnés, et les régions externes, assez durement éprouvées, une opposition parfois extrêmement sensible. Juin 1930 a laissé, par exemple, le souvenir d'un mois terriblement orageux en raison de la persistance d'un « marais barométrique » tenace sur la France. L'avant-pays savoyard, les Préalpes ont alors enregistré un nombre inaccoutumé d'orages : 10 à Samoëns, 16 à Chambéry, 18 à Reignier, 19 à Seyssel et Alby, ce qui a eu pour effet d'accroître très notablement la lame d'eau pluviométrique à ces stations (130 m/m à Chambéry contre une moyenne de 104 ; 182 m/m contre 116 à Alby ; 172 m/m contre 107 à Bonneville, etc.) ; dans le même temps, les massifs centraux et la région intraalpine ont reçu moins de pluie qu'en année moyenne et Chamonix, Sallanches, malgré leurs 11 et 13 orages, n'ont recueilli que 65 et 58 m/m au lieu de 105 et 116 m/m, Beaufort 147 m/m au lieu de 151, Modane 51 m/m au lieu de 56 (2).

L'atténuation des manifestations orageuses dans les massifs internes ne doit cependant pas donner à penser que ceux-ci sont totalement à l'abri des brusques abats d'eau et des chutes de grêle si fréquents dans la région de Chambéry ou la Combe de Savoie au cours de la saison chaude. Si les stations de fond de vallées ou de versants sont, en effet, relativement épargnées, les crêtes, elles, sont assaillies, et, à défaut d'observations directes, les réactions des torrents suffisent à attester la violence du phénomène. Ainsi, dans les bassins de l'Arc et de l'Isère supérieure, les

(1) En 1929, on ne pouvait signaler à Bessans aucune chute de grêle un peu sérieuse depuis 18 ans.

(2) F. Gex, 1930 : une année humide en Savoie. *Rev. de Géographie Alpine*, XIX, 1931, p. 737-770 (p. 742).

orages sont bien moins redoutables par leurs effets directs sur le territoire habitable, ses maisons et ses cultures, que par les poussées torrentielles qu'ils provoquent lorsqu'un « sac d'eau » et une colonne de grêle viennent marteler quelque bassin de réception haut perché et à y décoller une lave (1).

H. Onde.

(1) Telle localité, sans recevoir une goutte d'eau, aura alors à pâtir d'un torrent déchaîné par un orage de crête. Le sac d'eau qui s'est abattu sur le bassin du Riou de Montpascal, le 2 juillet 1924, à 15 heures, a couché tous les foins et les blés à Montpascal même, mais n'a donné que quelques grosses gouttes à Pontamafrey, au fond de la vallée de l'Arc ; toutefois, après un délai de 3 heures, la lave débouchant sur le cône de cette dernière localité, est venue engraver les routes, 15 hectares de vignes et de prairies, enlever la gare et barrer l'Arc. On pourrait multiplier de tels exemples. Enfin, c'est dans les pâturages et les villages élevés que la foudre choisit ses victimes et allume les incendies, ainsi aux chalets d'Esserts-Blay, Saint-Pancrace, et Sainte-Foy, en juillet 1929, à Grand-Naves, en 1926, à Montsapey, en août 1930.

La descendance du Président Antoine Favre

Observations préliminaires.

Les recherches faites en vue de l'étude sur « Preméry et la famille du Président Favre », parue dans la *Revue Savoisienne* du deuxième trimestre 1938 (p. 49-74) nous ont permis de constater, dans les divers travaux consacrés à la même question, des lacunes et des erreurs nombreuses.

Une mise au point n'est donc pas superflue. C'est l'objet de la présente note.

Il va sans dire qu'elle ne prétend nullement à épuiser la matière. Il est certain au contraire qu'elle contient, elle aussi, des omissions et des inexactitudes que d'autres pourront combler ou rectifier, notamment par des investigations dans les archives de Chambéry que nous n'avons pas eu la possibilité d'explorer.

Chaque fois que nous nous sommes trouvé devant des contradictions entre les dires de nos devanciers, sans moyen d'établir la vérité à l'aide de documents authentiques, nous avons choisi la version qui nous a paru la plus logique et la plus vraisemblable. Ajoutons que nos sources personnelles sont toujours soigneusement indiquées.

C'est donc une simple contribution que nous apportons à l'histoire d'une famille, et particulièrement de sa branche fixée à Annecy, dont le personnage le plus marquant occupa et honora les plus hautes charges de magistrature du duché de Savoie.

I. *Le Président Favre et ses enfants.*

Antoine Favre, président du Sénat de Savoie, né à Bourg-en-Bresse le 5 octobre 1557, mort à Chambéry le 1er mars 1624, épousa en premières noces, probablement en 1582, Benoîte Favre, de Meximieu-en-Bresse, morte en 1605, et en secondes noces, avant septembre 1606, Philiberte Martin de la Pérouse, décédée le 11 janvier 1624.

Toutes deux furent inhumées à Sainte-Marie l'Egyptienne de Chambéry (1) où le Président Favre fut aussi enseveli.

La première union seule fut féconde.

Enfants d'Antoine Favre et de Benoite Favre :

1° René (voir ci-après article III).

2° Claude Favre de Vaugelas, grammairien, membre de l'Académie Française, né à Meximieu le 5 (ou 6) janvier 1585, mort à Paris en 1650, sans enfants.

3° Pierre Favre du Chesne, né à Bourg le 30 décembre 1586, baptisé le 25 février 1587, mort avant le 15 février 1624 et inhumé à Sainte-Marie l'Egyptienne (1).

4° Antoine Favre, chanoine et doyen de la Sainte Chapelle de Chambéry, né à Meximieu le 17 avril 1588, mort à Chambéry le 25 décembre 1662, enseveli à Sainte-Marie l'Egyptienne.

5° Marie-Jacqueline Favre, dame de la Visitation, née en 1589, morte à Chambéry le 14 juin 1637.

6° Philibert Favre, baron de Félicias, sénateur et Juge-mage du Chablais, né en août 1591, mort et enseveli à Thonon le 19 novembre 1650. Epouse Françoise Serret. Ne laisse pas d'enfant.

7° Jean-Claude (voir ci-après article II).

8° Alexandre, né à la fin d'octobre 1591, mort peu avant le 20 juin 1595.

9° Lucresse (ou Lucrèce), probablement née à Chambéry vers le 24 juillet 1597, ensevelie à Sainte-Marie l'Egyptienne (1), probablement le 15 novembre 1616.

II. *Jean-Claude*, septième enfant et sixième fils du Président Favre et sa descendance.

Jean-Claude Favre des Charmettes, gentilhomme servant de S. A. R. la duchesse de Savoie, né le 31 juillet 1593, mort à Chambéry en 1650. Epouse Jeanne-Françoise Paquellet de Moyron.

Enfants :

1. Claude-Antoine, baptisé le 13 juillet 1634 à Saint-Léger de Chambéry, mort jeune.

2. Barbe, baptisée le 10 octobre 1635, à Saint-Léger, morte jeune.

3. Claude, baptisé le 1 octobre 1637 à Saint-Léger (le même jour que les trois filles qui suivent).

4. Christine.

5. Bonaventure, épouse (contrat du 22 août 1665) François d'Orlier, Comte de Saint-Innocent.

6. Sébastienne, veuve de N^r^ Joseph de Puencet le 23 juillet 1668.

7. Joseph-Philibert, comte de Chanaz, baptisé à Saint-Léger le 13 septembre 1641, épouse le 27 décembre 1661 Anne-Madeleine de Lucinge.

Il eut sept enfants (deux fils et cinq filles), dont :

a) Claude-François, comte de Chanaz, baptisé le 21 juillet 1673 à Saint-Léger, mort sans lignée à Bourg le 13 août 1733. (Avec lui finit la descendance masculine de Jean-Claude).

b) Louise, baptisée le 8 février 1682 à Saint-Léger, encore vivante en 1733. Epouse le 14 novembre 1705, à Saint-Léger, Edouard de Conzier, marquis d'Allemogne.

Sa fille, Françoise-Claudine-Madeleine, née en 1709, morte le 10 juin 1792 à Thonon, épouse le 28 octobre 1732, à Rumilly, Claude-Jean-Marie de Gerbais de Sonnaz.

Par elle la famille de Sonnaz descend en ligne directe du Président Favre.

III. *René*, premier né du Président Favre et sa descendance.

René Favre de la Valbonne, baron de Pérouges, doyen du Sénat de Savoie, Président du Conseil de Genevois, né à Bourg-en-Bresse le 8 septembre 1583, baptisé le 18, mort à Annecy le 28 septembre 1656 (2). Epouse (contrat du 18 juin 1611) Andrée (ou Andréanne) de Nicole de Crescherel.

Enfants :

1° François-Antoine, baptisé le 15 novembre 1615 à Saint-Léger, mort en octobre 1690 (3).

2° Charles-Emmanuel, né avant 1624 (1), mort à Annecy le 30 août 1651 (5).

3° Charles-Christin, baptisé à Saint-Maurice le 27 septembre 1621, mort avant 1657 (3).

4° Marie-Agnès, née le 22 mai 1622, Supérieure de la Visitation de Paray-le-Monial en 1656.

5° Une fille vivante en 1624 (4).

6° Une fille morte avant 1624 et ensevelie à Sainte-Marie l'Egyptienne (1).

7° Gabriel-Philibert (voir ci-dessous paragraphe A).

A. *Gabriel-Philibert*, fils de René de la Valbonne, et sa descendance.

Gabriel-Philibert Favre de la Valbonne, baron de Pérouge, né vers 1630 (6), mort à Annecy le 13 septembre 1693 (5). Epouse (contrat du 3 octobre 1654) Anne-Marie de Mareschal de Duyn, fille du baron de la Valdisère, morte le 11 janvier 1695.

Enfants :

1° Marie-Victoire, née à Annecy le 21 avril 1658, baptisée le 23 mai 1659 à Saint-Maurice (5). Epouse (contrat du 25 novembre 1676) N° Joseph de Rides. Vivante en 1695 (9).

2° Charles, né le 20 avril 1659, baptisé le 27 août 1664, inhumé le 28 (5).

3° Marc-Antoine Favre, baron de Pérouge et de Dommessin, né le 7 juin 1660, mort le 6 juillet 1744, inhumé aux Cordeliers (5). Avait un fils vivant en 1695 (9), mort avant 1738 (10).

4° Jean-François, né le 12 avril 1662, baptisé le 15 à Saint-Maurice, mort en bas-âge (5).

5° Sigismond-Chrétien de la Valbonne, chanoine de Saint-Pierre, né le 8 janvier 1665, baptisé le 20 février 1667 (5), mort le 18 décembre 1732.

6° Marie-Françoise (voir ci-après paragraphe B).

7° Joseph-Victor-Amé (voir ci-après paragraphe C).

8° Jacqueline, née le 30 octobre 1671 (?) (7) épouse : a) Joseph-Benoit-Madelain d'Ugine (contrat du 21 novembre 1699) ; b) N° François de Launay. Morte avant 1737, sans enfants, tout au moins de son second mariage (8).

9° Anne-Françoise, née le 26 mars 1674 (5), vivante en 1695 (9). (Dans le testament de sa mère, elle est dite Anne-Marie de Vaugelas).

B. *Marie-Françoise* Favre de Cornillon, fille de Gabriel-Philibert, et sa descendance.

Marie-Françoise Favre, née à Annecy le 22 décembre 1667, baptisée le 8 mai 1668, morte le 23 août 1755 et inhumée le 24 à Saint-Maurice (5). Epouse le 5 octobre 1687 (contrat du 29 août 1687) à Saint-Maurice, Claude-Gaspard de Cornillon, mort le 26 mai 1707.

Enfants :

1° Marianne, née le 28 juillet 1688 à Sallanches, morte avant 1735 (12).

2° Joseph-François (voir ci-après paragraphe B').

3° Georges-François, baptisé à Sallanches le 23 juillet 1691, mort avant 1735 (12).

4° Charlotte, née et baptisée à Sallanches le 22 décembre 1693, Ursuline le 21 novembre 1713, morte avant 1735 (12).

5° Sigismond de Cornillon de la Pérouse, né le 5 juin 1695, mort à Annecy le 23 novembre 1764 (5). Ne laisse pas d'enfant (13).

6° Françoise, née le 9 juin 1698 à Sallanches, morte avant 1735 (12).

7° Angélique, née à Sallanches le 21 juin 1700, Ursuline à Sallanches en 1718, encore vivante en 1749 (14).

8° Anne-Philiberte, née le 30 septembre, morte le 7 octobre 1701.

9° Marie, morte le 18 avril 1702 à Sallanches.

10° François-Marie, mort à Turin le 26 octobre 1748 (15).

B'. *Joseph-François* de Cornillon, fils aîné de Marie-Françoise et sa descendance.

Joseph-François de Cornillon, Sieur de Mérand, né vers 1690 (en 1712 il agit comme majeur) (16), mort le 27 mai 1763. Epouse : a) Angélique-Prospère de Bieux, fille du Comte de Flumet, morte le 26 février 1733 ; b) le 14 jan-

vier 1738, Claudine de Bottelier de Dingy, morte sans enfant à 64 ans, le 12 juin 1753.

Il eut trois fils et deux filles dont:

Joseph-François-Marie de Cornillon, Sieur de Mérand, né à Sallanches le 2 janvier 1729, mort le 19 janvier 1809. Epouse le 24 octobre 175 . Marie-Gabrielle de Lucinge, morte à 36 ans, le 11 février 1776.

De ce mariage naquirent huit fils et quatre filles, dont :

a) Joseph (ou Jean) Antoine de Cornillon (quatrième fils du précédent), né à Passy le 26 janvier 1768, mort à Passy le 20 mars 1820. Epouse : 1. le 7 janvier 1804, Denise de Livet, fille de Philippe, baron de Monthouz ; 2. le 4 avril 1809, Céline-Péronne-Françoise, fille de Claude, comte de Sales et de Louise de Fésigny.

De cette seconde union naquirent deux fils et trois filles. De celles-ci :

Marise-Françoise-Sophie, née à Passy le 28 juillet 1813, épouse le 27 novembre 1832 Alexandre-Justin Bouvier, baron d'Yvoire.

Par elle la famille d'Yvoire descend en ligne directe du Président Favre.

C. *Joseph-Victor-Amé* Favre, fils de Gabriel-Philibert, et sa descendance.

Joseph-Victor-Amé (ou Amédée) Favre de Villaret et de Vaugelas, officier de dragons, né le 8 décembre 1669, mort le 3 août 1735 (5). Epouse le 25 septembre 1707 Marie-Angélique de Menthon de la Balme, dont il n'a pas d'enfant.

Antérieurement à son mariage, il a eu de Marie Bugnard une fille qu'il a reconnue, Marie de Villaret, baptisée à Saint-Léger le 14 décembre 1703, morte à Preméry le 4 février 1783 (17).

Marie de Villaret épouse vers 1740 (18) Claude-Gaspard de Laplace, avocat, lequel, né en 1707, meurt à Annecy le 3 avril 1777 et est enseveli le 4 à Saint-Maurice (5).

C. — a) *Enfants des époux de Laplace :*

1° Marc (ou Marie) Antoine, émigré en 1792.

2° Hyéronime (ou Jéronime) morte en 1789, épouse (con-

trat du 15 février 1764). N° Joseph Dufour, de Collonges au pays de Gex.

C. — b) *Fille des époux Dufour :*

Adeline-Jeanne-Madeleine-Antoinette, née probablement en 1769, morte à Annecy, le 10 janvier 1854. (5) Epouse en 1790 à Saint-Julien le marquis Jacques-Abraham Raymond de Lagrange, officier de cavalerie au service de la France, émigré en 1792.

C. c) *Fils des époux de Lagrange :*

Marie-Philippe-Edouard-François-Rolland, né en 1791, mort le 18 juin 1851. (5) Epouse en 1816, Emilie-Virginie Gentil.

C. — d) *Enfants d'Edouard de Lagrange et de Virginie Gentil :*

1° Marie-Joseph-Antoine-Ernest, né à Preméry, le 27 juin 1817, (17) vit encore en 1854. (19) Epouse (contrat du 12 août 1842) Françoise Nouvellet (17).

2° Robert, né le 10 août 1818, mort le 12 mai 1848 (17).

3° Marie-Caroline-Françoise-Célestine, née le 14 janvier 1820, (17) encore vivante en 1853. (20) Epouse M. Joudon, notaire à Evian.

4° Marie-Victoire-Ernestine, née le 18 août 1821, (17) encore vivante en 1853 (20).

5° Marie-Louis-Ernest, né le 12 janvier 1824, (17) encore vivant en 1853 (20).

6° Marie-Antoine-Frédéric, né le 30 août 1826, (17) encore vivant en 1875 (21). Epouse (contrat du 18 août 1852) Marie-Antoinette Burdet.

7°Marie-Eugénie-Jéronime, née le 12 septembre 1827 (17), morte le 12 août 1850 (17).

8° Joseph-Marie, mort le 13 mars 1832, âgé d'un mois (17).

9° Marie-Louise-Françoise-Camille, née le 19 septembre 1833, morte le 5 mai 1834 (17).

10° Louise, née vers 1838. Epouse en 1857, Jacques Calliès (mort en 1859), et en secondes noces le Capitaine Lefebvre, morte en 1923.

REFERENCES

1. Testament du Président Antoine Favre, du 15 février 1624.

2. Cette date est certifiée par une fondation de messe anniversaire faite par Gabriel-Philibert, son fils, le 13 (ou 3) janvier 1658, par-devant Me Dépollier, notaire, à Annecy.

3. Le Président Favre lui lègue, ou à son défaut lègue d'abord à Charles-Emmanuel, ensuite à Charles-Christin, ses frères, sa maison de la rue Sainte-Claire. Par une transaction du 9 janvier 1657 entre Charles-Emmanuel et Gabriel-Philibert, l'hôtel devient la propriété de celui-ci. A cette date Charles-Christin est donc très probablement mort.

4. Signalée comme vivante par le Président Favre dans son testament. Il déclare d'ailleurs n'en pas savoir le nom.

5. Etat-civil d'Annecy et registres paroissiaux de Saint-Maurice.

6. Etat-civil d'Annecy : l'acte de décès porte « âgé de 63 ans environ » ce qui le fait naître vers 1630.

7. Nous ne donnons cette indication que sous réserves, bien que d'autres auteurs la donnent sans restriction, en ajoutant qu'elle est née à Annecy. En effet si, dans son testament, Anne-Marie de Duyn, veuve de Gabriel-Philibert, la cite, sous le nom de Jacqueline de Premëry, immédiatement avant Anne-Françoise, ce qui semble indiquer qu'elles sont assez proches l'une de l'autre par l'âge, il n'y a pas de trace de sa naissance ni à l'Etat-civil d'Annecy, ni au Registre de Saint-Maurice. On peut donc admettre pour sa naissance la date du 30 octobre 1671, mais en ce cas elle est née ailleurs qu'à Annecy.

8. Dans la donation faite le 10 janvier 1737 en faveur de Marie de Villaret, Marc-Antoine Favre, baron de Pérouge, précise qu'elle comprend les biens provenant de son neveu de Launay. Donc à cette date Jacqueline est morte, ainsi que les enfants qu'elle aurait pu avoir de François de Launay.

9. Testament d'Anne-Marie de Duyn, veuve de Gabriel-Philibert, du 10 janvier 1695.

10. Cela résulte d'une supplique au Sénat, du 19 décembre 1738, dans laquelle Marc-Antoine déclare être le seul mâle survivant de la descendance du Président Favre.

11. Dans le testament de sa mère elle est dite « Anne-Marie de Vaugelas ».

12. Testament de Mme de Cornillon, du 25 janvier 1735.

13. Archives de l'Académie Florimontane : d'un contrat en date du 22 mai 1773, il semble résulter que son héritage a été recueilli par son neveu Joseph-François Marie, fils de Joseph de Cornillon de Mérand.

14. Testament de Mme de Cornillon, née Marie-Françoise Favre, du 4 janvier 1749.

15. Archives de l'Académie Florimontane.

16. Archives de l'Académie Florimontane : Le 6 octobre 1712, décharge de meubles en faveur de Mme de Cornillon par son fils Joseph et d'autres enfants représentés par leur tuteur.

17. Etat-civil et Registre paroissial de Pringy.

18. Arch. de l'A. F. : Le 2 décembre 1740 elle agit en qualité de dame de Laplace.

19. Acte de vente de Preméry par Ernest et Frédéric de Lagrange, du 30 janvier 1854.

20. Testament de la marquise Adeline de Lagrange, du 9 septembre 1853.

21. Acte de rachat de Preméry par Frédéric de Lagrange, du 23 janvier 1875.

RECTIFICATIONS

à l'article

" Preméry et la Famille du Président Favre "

(Revue Savoisienne, 79e année, pages 49 à 74)

1° Page 61. — Nous avons attribué à l'Armorial cette opinion qu'en 1737 Marie de Villaret possédait Preméry en vertu de la donation de son oncle Marc-Antoine Favre, baron de Pérouge. L'Armorial ne dit rien de tel ainsi qu'on peut s'en convaincre en confrontant les articles « Favre » et « Cornillon ».

Au bas de la même page : Note. — Il faut lire : « Sa lignée survit encore par les femmes dans les familles de Sonnaz, d'Yvoire et de Lagrange.

2° Page. 67. — Nous avons écrit :

« C'est peut-être à cette époque qu'il convient de situer l'inscription espagnole de Preméry. Elle aurait pour auteur Claude de Laplace qui avait étudié en Espagne et conquis le grade de docteur de l'Université de Valence, etc. »

Nous nous basions sur la supplique de Claude de Laplace, du 30 août 1746, où on peut lire : « Qu'ensuite des lettres patentes de S. A. R. Mgr l'Infant don Philippe du 29 juillet 1745, il aurait obtenu le grade de docteur en droit de l'Université de Valence, ainsi qu'il en conste par les patentes du 16 août 1745 ici produites... »

Mais en 1745-1746 la Savoie était occupée par les troupes espagnoles et don Philippe la gouvernait pour le Roi catholique. Il est donc possible que Claude de Laplace tint son grade de docteur non pas de l'Université de Valence d'Espagne, mais de celle plus proche de Valence-sur-Rhône.

Seul le diplôme lui-même permettrait de trancher la question.

Colonel A. Callies.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

Bulletin de la Soc. suisse d'hist. et d'archéol. de Genève. — VI, 4e liv., 1937-1938. Communic. ; Louis Blondel, *Le Castrum de Musiège*, p. 428 :

Enceinte fortifiée mesurant plus de 340 mètres de pourtour ; entrée principale à l'ouest avec, auprès, fondations d'un bâtiment maçonné ; débris de tuiles et de poteries gallo-romaines. Quelques fragments semblent indiquer une occupation assez longue.

Louis Blondel, *Les ruines du château de Greysier*, p. 435 :

a découvert l'emplacement de cette motte féodale dans les bois au-dessus du confl. du Marnod et du Nant de Crevy ; il était situé dans l'ancienne paroisse d'Hermance, maintenant Chens, et a dû disparaître au XIIIe siècle.

Mémoires et documents. VI, 1938, Etienne Clouzot, *Anciens plans de Genève*, XVe-XVIIe siècle, avec 16 pl. et 21 figures.

Certains intéressent les environs situés en Haute-Savoie ou dans le pays de Gex.

Genava. XVI, 1938, W. Deonna, *Pieds de meubles antiques et modernes* (p. 76-100).

L'auteur, dans cette étude, documentée de nombreuses références et figures, montre que, dès la plus haute antiquité, le point de départ se trouvant en Orient, et sous l'influence de raisons magiques et prophylactiques, l'animal, d'abord entier, puis réduit aux jambes et aux pieds, plus ou moins schématisés, servit à la confection artistique de supports de meubles.

Le paganisme transmit au moyen âge chrétien son décor ornemental qui, malgré certaines périodes où domine la ligne droite se réalise encore de nos jours, comme dans le pied de biche, le bec de cane, etc. On peut trouver dans ces pages tous les éléments d'un travail similaire concernant d'autres objets mobiliers, anses, manches, etc... — W. Deonna : *Inscriptions romaines de Vidy* (p. 101-4). La première confirme l'existence sur le Léman (en 180-241) d'une corporation de bateliers pour le transport des marchandises et ayant son siège à Lausanne, *Lousonna*. — Louis Blondel : L'emplacement du pont de César sur le Rhône (p. 105-115) avec fig. — Le même : *Chronique des découvertes archéol. dans le canton de Genève* : Quartier de Saint-Gervais, murs, digues, poteries, Voie romaine et gué de la Drize, coupant suivant l'usage, l'ancien lit en diagonale. — W. Deonna : *L'ancienne cloche genevoise des Allinges* (p. 131-134) ; œuvre du genevois Clément Mercier, 1456 ; interprétation des inscriptions.

C. Marteaux.

Les Grands Faucignerands. — Par Lucien Guy. — Bonneville, 1938, in-8°, 272 pages.

Si l'on a pu croire que la vieille province savoyarde du Faucigny n'était grande que par le Mont-Blanc dont elle est justement fière, notre confrère, M. Lucien Guy, l'un des fondateurs de la toute nouvelle Académie du Faucigny, nous prouve qu'elle est grande aussi par le souvenir d'un bon nombre de ses enfants « dont la renommée a rayonné au-delà de nos frontières »

La glorieuse phalange qu'il nous présente « suffira, écrit-il, à prouver que les Faucignerands n'ont rien à envier aux autres peuples, qu'ils se sont distingués en tout et partout, dans les sciences, les lettres, les arts, l'industrie, dans la politique, sur les champs de bataille, dans le sacerdoce ». Parmi ces personnages, il en a choisi quarante des plus illustres dont l'histoire résume bien celle de tout le peuple du Faucigny. A leur tête, il nous plait de voir un nom qui, à lui seul, incarne tout le pays et par sa race et par ses vertus chrétiennes : le bienheureux Ponce de Faucigny.

Il est rare de rencontrer un territoire si peu étendu qui ait produit dans tous les domaines des personnages d'une telle valeur et d'une semblable réputation. Serait-ce parce que leurs « montagnes qui sont plus près du ciel » comme le disait Lamartine, les rapprocheraient de la perfection ?

Voyez ce Jean de Chissé qui jouera un rôle de premier plan dans la cession du Faucigny à la France, au XIIIe siècle déjà ; ce Nycod Festi, conseiller d'Amédée VIII, auteur principal des fameux statuta sabaudiæ ; Guillaume Fichet, l'introducteur de l'imprimerie en France ; Catherin Pobel, qui fut le premier président du Sénat de Savoie, en 1559 ; le jésuite Pierre Monod, éminent homme d'Etat, grand adversaire de Richelieu ; le général Muffat-de-Saint-Amour, de Megève ; le cardinal Gerdil, de Samoëns, le meilleur conseiller du pape Pie VI, que le conclave désignait pour lui succéder, mais qui en fut empêché par l'Autriche, et son compatriote l'évêque J.-P. Biord, rendu célèbre par sa fameuse correspondance avec Voltaire. Voyez aussi Claude Perret, encore de Samoëns, l'auteur des canaux de Saint-Quentin et du Rhône au Rhin, et Nicolas Girod, de Cluses, qui alla créer l'industrie du coton à La Nouvelle-Orléans, dont il devint maire et grand bienfaiteur ; puis l'historien Grillet ; le premier vainqueur du Mont-Blanc, Jacques Balmat ; les astronomes Bouvard et Nicollet ; le chimiste Socquet, ami de Berthollet ; le général Collomb d'Arcine qui se fit remarquer à l'expédition d'Alger ; et encore le bienheureux martyr François Jaccard ; le peintre Hugard, le botaniste Bourgeaux ; tout près de nous l'ingénieur Sommeiller, dont le nom sera toujours uni au percement du Mont-Cenis; le général Louis Pelloux, de La Roche, longtemps chef du gouvernement italien et qui fut avec le général Georges Guy, de Cluses, l'un des organisateurs de l'armée italienne ; enfin Octave Ducros, de Sixt, le « plus grand poète faucignerand » etc., etc.

Comme le dit dans la préface, M. Félix Braise, sénateur de la Haute-Savoie, M. Lucien Guy en écrivant cet ouvrage « a fait montre de typiques qualités de savoir et de probité dont sa famille est coutumière, et son érudition lui permet d'évoquer, à propos des divers personnages qu'il veut camper, les milieux où ils ont vécu, les souvenirs les plus précis, avec la grâce d'une plume alerte et sûre ». J'ajouterai que l'auteur a bien travaillé, non seulement pour son Faucigny natal et aimé, mais pour le pays.

L. Pfister.

Raoul BLANCHARD. — **Les Alpes Occidentales.** — Tome premier : Les Préalpes françaises du Nord. — Tours, Arrault et Cie, 1938, in-8°, III-335 p., 41 fig., 41 pl. phot., 6 cartes au 1/80.000e.

Le savant Directeur de l'Institut de Géographie alpine de l'Université de Grenoble nous donne le Tome premier du monumental ouvrage qu'il se propose de consacrer aux Alpes occidentales. Le présent volume traite des Préalpes françaises du Nord et intéresse tout spécialement la Savoie puisque l'auteur n'a pas réservé moins de 180 pages aux quatre massifs du Chablais, du Giffre, des Bornes et des Bauges. Nos belles montagnes sont évoquées avec un relief saisissant dans une copieuse illustration inédite, une magnifique série de photographies aériennes, de précieux assemblages de la carte au 1/80.000e ainsi que dans un texte au style toujours dru et imagé.

Après avoir rappelé l'originalité des Préalpes, leur exiguïté, la franchise de leurs plis et la majesté de leurs falaises, leur vocation sylvo-pastorale si conforme à leur climat humide et frais, M. Raoul Blanchard examine attentivement les divers maillons de la chaîne. Dans des chapitres nourris qui ne laissent dans l'ombre aucun problème essentiel, la personnalité de chaque massif se dégage progressivement de l'imbroglio des phénomènes physiques et humains. Le monde préalpin n'est pas simple, en effet, et il n'est, pour s'en convaincre, que de comparer, de part et d'autre de la cluse d'Annecy, les Bornes et les Bauges.

Les Bornes ont subi le contre-coup des charriages chablaisiens et la mise en place des deux masses exotiques des Annes et de Sulens a profondément influé sur l'allure générale de la région. Non contents de faire basculer vers l'Ouest les charnières frontales des Aravis, ces lambeaux de nappes ont maintenu écartés les bords du synclinal de Thônes qui couvre, pour cette raison, une superficie égale à près de la moitié des Bornes ; enfin, dans leur voisinage immédiat, comme plus au nord, le long de l'Arve, les plis occidentaux du massif, entravés dans leur développement normal, se serrent et s'atrophient. La conséquence, on la devine: l'érosion a eu peu de prise sur un relief médiocrement saillant et les Bornes « fragment de Vercors méridional cousu à un autre Chablais », opposent aux plateaux désents et difficilement accessibles de l'Ouest le synclinal de Thônes, unité paisible et verdoyante, précocement orientée vers la production fromagère et demeurée fidèle, grâce à la stabilité relative de son peuplement, à l'exploitation familiale des pâturages.

Par leur « château de plis » central (Trélod, Arealod, Arclusaz, Sambuy), les Bauges ne sont pas seulement « des Bornes exagérées » ; elles s'opposent encore, presque trait pour trait, au massif voisin. Libérés de l'étreinte des nappes, les plis prennent brusquement de la hauteur. L'érosion, surexcitée par l'altitude, a travaillé avec tant de zèle que les synclinaux perchés sont aussi communs dans les Bauges centrales que les montagnes anticlinales dans les Bornes. A l'ouest, il est vrai, le synclinal molassique Leschaux-Lescheraines et l'anticlinal Semnoz-Revard-Nivolet ramènent, comme dans les Bornes, un relief conforme à la structure. Mais là s'arrête l'analogie. L'anticlinal Semnoz-Revard, partiellement débarrassé de sa cuirasse de calcaires urgoniens et moins élevé que le bloc Parmelan-Sous-Dine possède, grâce à son beau revêtement forestier et à son tourisme, des éléments d'activité qui font plus ou moins défaut aux Bornes occidentales. Quant au synclinal molassique des Bauges, ses conditions de vie l'opposent aussi complètement que possible au synclinal de Thônes. Si à la faveur

d'une vigoureuse industrie locale (la clouterie et le travail du bois) et des ressources d'appoint qu'elle assurait, la densité de la population a atteint en Bauges des valeurs tout à fait exceptionnelles, la disparition de cette industrie s'est traduite par un dépeuplement non moins extraordinaire (9 communes sur 26 ont perdu plus de 60 % de leurs effectifs entre 1848 et 1936. Et le synclinal bouju ne diffère pas seulement du synclinal de Thônes par les remous de sa démographie : il fait aussi plus de place que lui aux céréales, il a témoigné, jusqu'à la guerre, d'un attachement singulier aux migrations viticoles qui menaient en foule et ces déplacements n'ont pas cessé dans les Bauges centrales les paysans des Bauges vers les vignobles de la Combe de Savoie ; enfin, bien que fort riche en bétail, il a abandonné la vie pastorale pour s'adonner à la fabrication du gruyère dans les fruitières de fond de vallées.

Au reste, les facteurs naturels sont parfaitement incapables d'expliquer à eux seuls de tels contrastes régionaux. Les genres de vie du paysan des Bornes, ce « Vendéen » de la Savoie, et de son entreprenant voisin des Bauges, aussi prompt à modifier ses méthodes d'exploitation que lent à sacrifier ses cultures traditionnelles, tirent leurs différences bien moins du milieu physique que des groupes humains eux-mêmes et de leur manière atavique de sentir et d'agir. L'immense mérite d'un ouvrage comme celui que nous analysons, c'est précisément de nous faire toucher du doigt de tels problèmes et de nous convaincre de la prodigieuse variété de nos sociétés paysannes : c'est donc avec une vive impatience que nous attendons le volume que M. Raoul Blanchard doit bientôt consacrer aux cluses préalpines et au Sillon des Alpes françaises du Nord.

H. Onde.

TABLE DES MATIÈRES POUR 1938

N.-B. — *Les communications insérées seulement dans les procès-verbaux des séances figurent en petits caractères*

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Liste des Membres VI

Liste des Sociétés Savantes qui échangent leurs publications avec la *Revue Savoisienne* XI

Séances mensuelles : janvier, 1 ; février, 5 ; mars, 8 ; avril, 41 ; mai, 11 ; juin, 17 ; octobre, 133 ; novembre, 135 ; décembre, 141.

Concours Andrevetan 1937. — Résultats :

Poésie : rapport de M. E. Roze 12

Histoire : Rapport de M. le chanoine Coutin 13

Elections :

Vice-Président d'honneur : M. A. Flamary 2

Comité : M. Léon André 2

Nouveaux membres : MM. P. Colombel, Docteur Lortet, E. Ritz, Mlle M. Trombert (associés) ; L. Brulez, E. Chaillot, M. Favre, Baron de Lortsch (correspondants) 2

Nécrologie :

Fr. Roupioz, 1 ; A. Bordeaux, 1 ; A. Moret, 8 ; Mme Chassy, 9 ; Mgr Termier, 42 ; A. de Menthon, 44 ; A. Michel, 133 ; Quenedey, 133 ; Mme Schillito-Dina, 135 ; A. Flamary, 136.

Distinctions :

Mlle J. Magnier, 8 ; F.-M. Ritz, 42 ; H. Onde, 141.

Dons à l'Académie et au Musée Léon Marès : 8 11 43 45 48 133 134 141 143

Congrès des Sociétés Savantes de Savoie 11 47

Promenade aux Allinges et Ripaille 45 48

ARTS INDUSTRIELS

F. Cochat : L'historique du reblochon 10

A. Tissot-Dupont : L'Ivoire, son histoire, son emploi.... 45

ASTRONOMIE

F. Rossard : L'observatoire de Toulouse, la voie lactée, la lune, etc. 136

BEAUX-ARTS

G. Martin : Le livre d'heures du duc Louis de Savoie .. 47

BIBLIOGRAPHIE

C. Marteaux : Bulletin de la Soc. d'Hist. et d'Archéol. de Genève, VI, 1e, 1937-38. Le costume de Musiège (L. Blondel) 174

Mémoires et documents, VI, 1938, ancien plan de Genève (E. Clouzot) .. 171

Genava, XVI, 1938. Pieds de meubles antiques et modernes (Deonna) ... 171

G. Martin : Une Terrienne (Aug. Bouvier) 11

Agaune vue par ses hôtes au cours des siècles (chan. Dupont-Lachenal) 134

Les Abbés de Saint-Maurice d'Agaune (chan. Dupont-Lachenal) 141

H. Onde : Les Alpes Occidentales. Tome Ier : Les Préalpes françaises du Nord (R. Blanchard) 175

L. Pfister : Les Grands Faucigneraands (Lucien Guy) 174

Tome IX (5e série) des Mémoires de l'Acad. de Savoie : Un écrivain savoyard, Ch.-Aug. de Sales et son « Præcociorum Quasillus » (G. Letonnelier) 7

BIOGRAPHIE

J. d'Orlyé : Georges Sand en présence des réalités familiales et sociales 42

Chan. Coutin : Les trois chanoines Mouchet et Crosel-Mouchet 143

Philibert Simond 37

DIVERS

L. Pfister : Le XIXe Congrès des Sociétés Savantes de Savoie 85

Table des Matières du Congrès 130

GÉOGRAPHIE

L. Laydernier : Une croisière au Spitzberg et en Norvège 137
R. Laydernier : Causerie sur cette croisière, explication d'un film 138
H. Onde : Bibliographie géographique savoisienne.. 79

HISTOIRE

R. Avezou : La maladie et la mort de Louis XV (racontées par le comte J.-M. de Viry) 141
M. Besson : La contre-révolution dans le Haut-Faucigny 15
Colonel Callies : Preméry et la famille du Président Favre 49
Rectifications à cet article 173
La descendance du Président A. Favre 165
P. Colombel: A propos du 3e voyage de saint François de Sales à Paris 75
Vte Greyfié de Bellecombe : Le duc Henri de Genevois-Nemours et l'Académie Florimontane . 158
G. Martin : La vie anecdotique de saint François de Sales 6
P. Payot : Voyage de Genève à Chamonix au commencement du XIXe siècle 142

MÉTÉOROLOGIE

H. Onde : Les précipitations orageuses dans les massifs savoyards internes 160

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Château de Preméry 74
Un groupe du Congrès des Sociétés Savantes (hors-texte) 84

2.047-39 — Imprimerie L. Dépollier et Cie, 9, rue Royale, Annecy

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(CICÉRON : *De Officiis*, lib. I.)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 Décembre 1890

1939

Quatre-vingtième Année

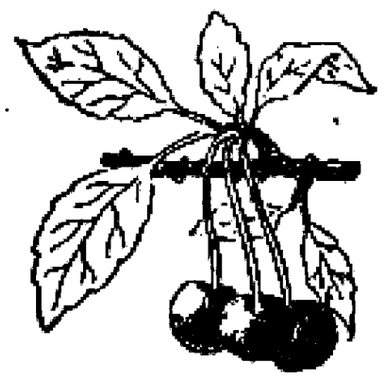

ANNECY
Imprimerie L. DÉPOLLIER et Cie

1939

Source gallica.bnf.fr / Académie florimontane

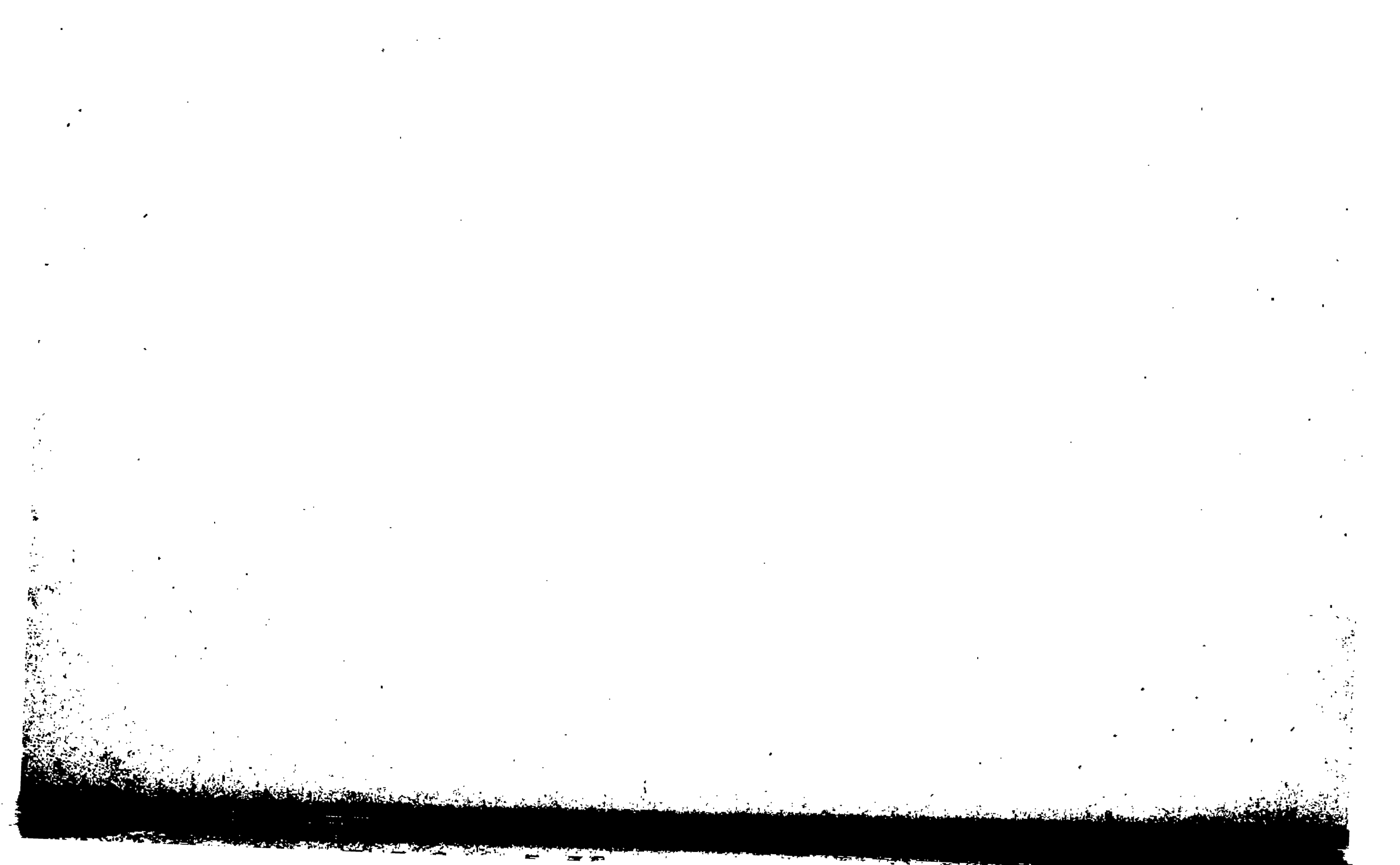

1939 — 1er Trimestre

Cunctis nostrum carijates patria una complexa est.

(Cicéron : *De Officiis*, lib I.)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896

Sommaire :

Liste des Membres de l'Académie.

Liste des Sociétés correspondantes.

Séances des 25 janvier, 1er février et 1er mars 1939.

Concours de Poésie de 1938.

Végétation des alluvions des cours d'eau alpins.

André Theuriet est-il coupable d'un vol littéraire ?

Bibliographie

Glossaire des patois de la Suisse romande, (XV).

Répertoire des noms de lieux de l'arrondissement d'Annecy (Ch. Marteaux).

Annecy, Fleur des Monts (Maurice Besson).

Programme du 66e Concours de poésie et du 22e Concours de Beaux-Arts.

ANNECY

IMPRIMERIE J. DÉPOLLIER et Cie

ACADEMIE FLORIMONTANE

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896)

L'Académie Florimontane a été fondée à Annecy le 15 janvier 1851 par Louis Bouvier, Etienne Machard, Jules Philippe et Eloi Serand, pour faire revivre d'Académie Florimontane, créée dans cette ville, en 1606 (29 ans avant la fondation de l'Académie française) par saint François de Sales et le président Favre.

Son but est d'encourager les lettres, les sciences et les arts ; recueillir les manuscrits, chartes et documents qui peuvent intéresser l'histoire locale ; d'exciter à tout ce qui est bien, à tout ce qui est utile et réalisable; enfin de multiplier les encouragements partout où sera besoin pour concourir à la gloire et au bien-être de la patrie, suivant sa devise qui résume bien son esprit : « *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* »

L'Académie Florimontane possède une bibliothèque savoisienne qui compte nombre d'ouvrages et brochures aujourd'hui recherchés et difficiles à trouver dans les bibliothèques publiques. On y conserve les collections complètes des publications des sociétés savantes savoisiennes, dauphinoises, du département de l'Ain, du canton de Genève et du Piémont.

Les membres de l'Académie Florimontane peuvent se faire communiquer les livres ou revues que possède sa bibliothèque. Lorsqu'il s'agit d'une communication en dehors d'Annecy, les frais de port sont à la charge du sociétaire.

Enfin l'Académie Florimontane est depuis 1916 propriétaire d'un superbe domaine situé aux environs d'Annecy, domaine qui lui a été légué par M. Léon Marès. Ce domaine de Montrottier est connu dans toute la région par le château du même nom, autour duquel il est groupé, et dont certaines parties sont classées parmi les monuments historiques. C'est dans ce château qu'est installé le Musée Léon Marès, formé de collections aussi précieuses que variées, et qui est ouvert gratuitement aux membres de l'Académie Florimontane, sur présentation de leur carte de sociétaire ; le public paye un droit d'entrée de 3 francs, de Pâques au 30 septembre.

L'Académie se compose de membres d'honneur et de membres effectifs, associés et correspondants, à nombre limité.

Les membres d'honneur sont choisis parmi les personnalités de distinction qui font honneur à la Savoie ou qui ont rendu des services à l'Académie. Ils reçoivent la *Revue* mais ne paient aucune cotisation.

Les membres effectifs sont choisis parmi les membres associés. Les membres associés et correspondants sont admis sur leur demande et sur la présentation de deux sociétaires. Tous ces membres sont élus par l'Assemblée générale. Ils paient une cotisation annuelle de 30 francs, reçoivent la *Revue Savoisienne*, ont le droit d'avoir en communication les ouvrages de la bibliothèque de l'Académie et d'assister à ses séances qui ont lieu à l'hôtel de Ville d'Annecy, le premier mercredi de chaque mois, sauf pendant les vacances : août et septembre.

Le rachat de la cotisation de membre est fixé à la somme de 400 fr.

CONCOURS

Chaque année, l'Académie Florimontane organise et distribue les prix des concours fondés en 1873 par le docteur Andrevetan et la ville d'Annecy, qui ont lieu dans l'ordre suivant :

1re année. — Concours de poésie, 600 fr.

2e année. — Concours simultané de poésie et de beaux-arts ; 200 fr. sont affectés à la poésie et 400 fr. aux beaux-arts.

3e année. — Concours simultané de poésie et de prose ; 200 fr. sont consacrés à la poésie et 400 fr. à l'histoire ou études analogues.

1939. — *Concours de 2e année dont le programme est envoyé sur demande.*

Adresser tout ce qui concerne l'administration de l'Académie Florimontane au Secrétaire de l'Académie (Syndicat d'Initiative, Annecy Haute-Savoie).

La Revue

Savoisienne

Ômnes omnium caritates patria una complexa est.

(Cicéron : *De Officiis*, lib. 1.)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 Décembre 1896

1939

Quatre-vingtième Année

ANNECY
Imprimerie L. DÉPOLLIER et Cie, Éditeurs

—

1939

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606
par saint François de Sales, Prince Evêque de Genève
et Antoine Faure, Président du Sénat de Savoie
Réorganisée en 1851
par

Louis Bouvier (1819-1908).
Etienne Machard (1824-1887).
Jules Philippe (1827-1888).
Eloi Serand (1826-1891).

Léon MARÈS 1854-1916

a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS :

Dr C. ANDREVETAN (1802-1879).
Dr F. DAGAND (1815-1886).
MELVILLE-GLOVER (1834-1897).
Aimé CONSTANTIN (1831-1900).
Dr THONION (1830-1917).
F. GARDIER (1854-1919).
Asghil FAVRE (1877-1920).
Isidore NANCHE (1850-1922).
François CROSET (1844-1931).
Ernest PERRIER de la BATHIE (1873-1932).

MEMBRES DE L'ACADEMIE FLORIMONTANE

Tués à l'ennemi pendant la grande guerre

Joseph Dingeon, capitaine commandant le 51e bataillon de chasseurs alpins, tué le 14 novembre 1914, aux environs d'Ypres (Belgique), cité à l'ordre de l'armée et nommé Chevalier de la Légion d'honneur après sa mort.

Alfred-Joseph Bard de Coutance, avocat à Bonneville, soldat au 109e régiment d'infanterie, mortellement frappé le 1er décembre 1914 à l'assaut de Vermelles (Pas-de-Calais), décoré de la médaille militaire.

Pétrus Rollier, notaire à Annecy, docteur en droit, capitaine au 416e régiment d'infanterie, tué le 26 septembre 1916 en Champagne (cité à l'ordre de l'armée et nommé Chevalier de la Légion d'honneur après sa mort).

Louis Grivaz, notaire à Annecy, docteur en droit, chef de bataillon au 170e d'infanterie, blessé mortellement au bois du Seigneur, le 3 mai 1917, décédé le 3 juin suivant à l'ambulance allemande de Blanzy (Aisne), où il avait été recueilli. Chevalier de la Légion d'honneur et cité à l'ordre de la division.

LISTE DES MEMBRES (1)

Président honoraire : M. Ch. MARTEAUX, ✿ I., professeur agrégé honoraire.

COMITE

Président : M. François-Maurice RITZ, ✻, ✠, Caissier de la Caisse d'Epargne d'Annecy.

Vice-Présidents : MM. Jean d'ORLYÉ, ✻, ✠, ✿ A., ✾, licencié ès-sciences ; Georges MARTIN, ✻, ✿ I., professeur agrégé honoraire.

Secrétaire et bibliothécaire : M. Louis PFISTER, organiste de la Cathédrale, directeur du Syndicat d'Initiative de la Haute-Savoie.

Secrétaire-adjoint : M. Henri ONDE, ✿ A., docteur ès-lettres, professeur agrégé au Lycée Berthollet.

Archiviste: M. Joseph SERAND, archiviste adjoint en retraite.

Trésorier : M. Hubert PFISTER, directeur départemental d'assurances.

Membres du Comité : MM. ANDRÉ ✻, le général CARTIER C ✻, le chanoine F.-J. COUTIN, L. MORET, ✻, E. RIBATTO, F. SERAND.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur de la *Revue :* M. Louis PFISTER.

Comité de rédaction : Section historique et archéologique: MM. AVEZOU, chanoine COUTIN, L. PFISTER, J. SERAND.

Section scientifique : MM. Léon MORET, H. ONDE.

Section philologique et littéraire : Mlle J. MUGNIER, MM. G. MARTIN, E. ROZE, C. GARDET, J. d'ORLYÉ.

DOMAINE DE MONTROTTIER

Administrateur du domaine et Conservateur du château : M. J. SERAND.

Econome du domaine : M. F. SERAND.

---

(1) Dans la liste des Membres, il est fait mention, autant que l'Académie en a connaissance, des décorations de guerre françaises, de la Légion d'honneur, des palmes et rosettes de l'Instruction publique, du Mérite Agricole, ainsi que des Saints Maurice et Lazare et de la Couronne d'Italie. Pour les additions ou modifications, prière d'en avertir le Directeur de la Revue.

MEMBRES D'HONNEUR

Dates d'admission

MM.

1934 Arminjon Charles, avocat, président de l'Académie de Savoie, Chambéry.
1939 Blanchard Raoul, professeur à l'Université de Grenoble.
1915 Bordeaux Joseph-Paul-Emile (le général), C. ❋, ⚜, C. ✠, à Thonon.
1913 Bordeaux Henry, C. ❋, ⚜, C. ✠, de l'Académie Française.
1895 Carnot François, ❋, ⚜, directeur de la Manufacture Nationale des Gobelins.
1937 Chapuisat Edouard, ancien président du Grand Conseil et de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève.
1920 Charléty Sébastien, C. ❋, ⚜ I., recteur honoraire de l'Université de Paris, membre de l'Académie des Sciences morales et politiques.
1928 Dardel Marius, ❋, licencié ès-lettres, éditeur, Chambéry.
1934 Duchêne Joseph (le général), C. ❋, O. ✠, ancien membre du Conseil supérieur de la Guerre, maire de Bloye.
1924 Gros Adolphe (le chanoine), président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Saint-Jean-de-Maurienne.
1906 Guinier Philibert, O. ❋, ⚜ I., inspecteur des Eaux et Forêts, directeur de l'Ecole forestière de Nancy.
1935 Henrion Fabius, à Paris.
1923 Margot, G. O. ❋, Directeur général honoraire de la Cie P.-L.-M.
1916 Martin Paul-Edmond, Directeur des Archives d'Etat, docteur ès-lettres, à Genève.
1911 Muret Ernest, ❋, professeur de philologie romane à l'Université de Genève.
1917 Pariset Ernest, notaire, docteur en droit, à Lyon.
1929 Pittard, professeur à l'Université de Genève.
1888 Revon Michel, O. ❋, professeur de littérature orientale à la Sorbonne.
1929 Vaillat Léandre, ❋, rédacteur au « Temps ».
1911 Van Gennep, ❋, professeur, à Bourg-la-Reine.

MEMBRES EFFECTIFS

1919 André Léon, ❋, ⚜ I., administrateur de la Manufacture d'Annecy.
1927 Avezou Robert, ⚜ A., archiviste départemental de la Haute-Savoie, à Annecy.
1934 Biennier Marie (Mme), artiste-peintre, à Annecy.
1924 Blanchard Camille, architecte départemental, à Annecy.
1912 Bouchet Claudius, ⚜, négociant, à Annecy.
1923 Bouchet Jean, négociant, à Annecy.
1932 Buttin Louis, licencié en droit, à Runilly.
1930 Callies Alexis, O. ❋, ⚜, lieutenant-colonel, ancien député de la Haute-Savoie, à Annecy.
1934 Callies Pierre, O. ❋, administrateur-directeur des Papeteries de Cran-Gevrier.
1903 Carle Henri, ❋, O. ✠, capitaine en retraite, à Chambéry.
1935 Cartier Georges, C. ❋, général de division en retraite à Annecy.
1928 Charvin Alexandre, entrepreneur, à Annecy.
1933 Clair Paul, O. ❋, ⚜, ⚜ A., commandant en retraite, à Annecy.
1928 Coutin F.-J. (le chanoine), curé de Notre-Dame, à Annecy.
1934 Cuvet Honoré, ❋, capitaine en retraite, à Annecy.

1931 Davignon Henry, Contributions Indirectes, à Dôle.
1906 Dépollier Louis, ✻, ✾ I., imprimeur, à Annecy.
1910 Desservetaz Alfred, comptable, à Annecy.
1928 Domenjoud Roger, ⚜, architecte, à Annecy.
1921 Faure Claude, ✻, ✾ I., ⚜, méd. col., archiviste départemental du Rhône, à Lyon.
1901 Ferrero Marius, O. ✻, ✾, président de la Chambre de Commerce d'Annecy.
1911 Fournier Jacques, ingénieur agronome, à Annecy-le-Vieux.
1930 Fromaget Gilbert (le chanoine), aumônier de la Visitat., à Annecy.
1924 Gaillard Luc, ✾ I., professeur honoraire d'Ecole supérieure, à Annecy.
1883 Galliard Louis, ✾ A., docteur en médecine, à Annecy.
1931 Gardet Clément, libraire, à Annecy.
1922 Gayet Claudius, négociant, à Annecy.
1904 Genevois Ferréol, docteur en pharmacie, à Annecy.
1925 Graber Eugène, ✻, ⚜, inspecteur des Eaux et Forêts, à Annecy.
1906 Hérisson Jean, ✻, ✾ I., imprimeur, à Annecy.
1921 Lacombe Joseph, notaire, à Rumilly.
1920 Laeuffer Frédéric, ✻, notaire honoraire, à Paris.
1901 Laydernier Léon, ✻, ✾ I., ✾, banquier, à Annecy.
1928 Laydernier René, banquier, à Annecy.
1908 Letonnelier Gaston, ✻, ⚜, ✾ I., secrétaire perpétuel de l'Académie Delphinale, archiviste départemental, à Grenoble.
1891 Marteaux Charles, ✾ I., professeur agrégé honoraire, à Annecy.
1910 Martin Georges, ✻, ✾ I., professeur agrégé honoraire, à Annecy.
1925 Monnet Henri, O. ✻, chef d'escadron en retraite, à Annecy.
1916 Moret Léon, ✻, ⚜, prof. à la Faculté des sciences, à Grenoble.
1929 Mugnier Jeanne (Mlle), ✾ O., à Annecy.
1932 Mugnier Joseph (le chanoine), professeur au Grand Séminaire, président de l'Académie Salésienne, à Annecy.
1903 Murgier Jules, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1901 Ogier Jacques (Mgr.), protonotaire apostolique, à Talloires.
1932 Onde Henri, ✾, docteur ès-lettres, professeur agrégé au Lycée d'Annecy.
1906 Orlyé Jean (d'), ✻, ⚜, ✾ A., ✾, licencié ès-sciences, à Annecy.
1915 Peister Louis, organiste de la Cathédrale, directeur du Syndicat d'Initiative de la Haute-Savoie, à Annecy.
1915 Peister Hubert, directeur départemental d'assurances, à Annecy.
1897 Raillon Fleury, ✻, ✾ I. architecte, à Annecy.
1912 Revil Jean, licencié en droit, à Annecy.
1921 Ribatto Eugène, administrateur de la Manufacture d'Annecy.
1901 Richard Jean, ✻, ancien géomètre en chef du Cadastre, à Annecy.
1922 Ritz François-Maurice, ✻, ⚜, Caissier de la Caisse d'Epargne d'Annecy.
1912 Robert Louis, propriétaire, à Annecy.
1928 Roze Etienne, publiciste, bibliothécaire-adjoint de la ville d'Annecy.
1908 Serand François, chef de bureau honoraire de la Préfecture, à Annecy.
1891 Serand Joseph, archiviste adjoint en retraite, à Annecy.
1912 Tissot-Dupont André, industriel, à Annecy.
1934 Vuachet Charles, ✾ A., professeur à l'Ecole Supérieure, à Annecy.

MEMBRES ASSOCIES

1914 Aix-Sommariva (marquis d'), à Milan.
1924 Angelloz, professeur agrégé, à Paris.
1939 Aubry Paul, publiciste, à Annecy.
1936 Aussedat Jean, docteur en médecine, à Saint-Etienne.
1930 Baud John, ✾ I., ❀, ✠, secrétaire de l'Académie Chablaisienne, à Thonon-les-Bains.
1933 Baudin Louis, juge suppléant, à Annecy.
1936 Benoist Albert, journaliste, à Annecy.
1910 Blanc Henri, ❋, ⚜, commandant, professeur à l'Ecole supérieure de guerre, à Paris.
1934 Boimond Jean, principal clerc de notaire, à Saint-Julien.
1920 Brand Charles, éditeur-photographe, à Neydens.
1934 Brunet Louis, notaire, à Annecy.
1919 Brunier Georges, ancien procureur de la République, à Annecy.
1919 Burnier Gilbert, ⚜, agent général d'assurances, à Annecy.
1926 Cattin Charles, ⚜, docteur-médecin, à Annecy.
1931 Cauchie Maurice, ❋, à Paris.
1937 Charmeil Alexis, G. O. ❋, ancien conseiller d'Etat, directeur honoraire au Ministère du Commerce, à Veyrier-du-Lac.
1922 Chevrier Pierre, industriel, ❋, ⚜, à Annecy.
1937 Cochat François, ✾ A., contrôleur principal des Contributions Indirectes, à Thônes.
1934 Collet G., O. ❋, ⚜, lieutenant-colonel en retraite, à Annecy.
1938 Colombel Pierre, ❋, directeur général honoraire des P. T. T., à Annecy.
1903 Costa de Beauregard (comte) Olivier, ✠, ⚜, à Sainte-Foy (Seine-Inférieure).
1911 Costaz Gabriel, ✾ A., directeur du Syndicat agricole de la Haute-Savoie, à Annecy.
1928 Crolard Albert, entrepreneur de transports, à Annecy.
1921 Crolard Louis, ⚜, agent général d'assurances, à Annecy.
1936 Devant Charles, ❋, ⚜, ❀, directeur de la Société des Forces du Fier, à Annecy.
1919 Doyen, C. ❋, ⚜, général de division, à Grenoble.
1911 Dufournet Antoine (l'abbé), ✾ I., ⚜, à Paris.
1937 Dupare Pierre, bibliothécaire au Sénat.
1913 Dusaugey Ernest, O. ❋, ingénieur civil, à Grenoble.
1930 Faletti Louis, professeur à la Faculté de Droit, à Lyon.
1920 Favre d'Anne Pierre, ❋, ⚜, géomètre, à Manigod.
1934 Favre François, docteur-médecin, à Annecy.
1906 Favre-Lorraine Jean-Marie, ❀, ancien maire de St-Jean-de-Sixt.
1932 Fournier Henri, ❋, docteur en pharmacie, à Annecy.
1936 Gallet Léon, professeur agrégé de droit, à Lyon.
1931 Genevois Paul, docteur en pharmacie, à Annecy.
1920 Girod Paul, ❋, ✾ I., industriel, à La Forclaz (Montmin).
1930 Girod Samuel, docteur en médecine, à Lons-le-Saunier.
1937 Gojon Joseph, inspecteur principal en retraite des Contributions directes, à Annecy.
1935 Gruffaz Jean-Auguste, ✾ A., président des « Amis du Vieil Annecy », à Annecy.
1922 Guy Lucien, ⚜, à Thonon-les-Bains.
1933 Lachat Louis, ✾ A., artiste-peintre, conservateur du Musée, à Annecy.

1937 Lacroix Maurice, ✾ A., professeur agrégé d'histoire à Annecy.
1928 Lamarque, sous-directeur du Comptoir National d'Escompte, à Grenoble.
1931 Larger René, docteur-médecin, à Annecy.
1938 Lortet J., docteur en médecine, à Annecy.
1933 Maret (Mlle) Anna, ✾ A., artiste-peintre, à Annecy.
1916 Marquet Fernand, ✾, docteur-vétérinaire du Haras, à Annecy.
1913 Martin Paul (l'abbé), curé de Sonnaz (Savoie).
1925 Menthon (comte Henri de), ✻, ancien député, St-Loup-les-Gray.
1926 Moret Maurice, notaire, à Annecy.
1926 Mossu René, homme de lettres, à Annemasse.
1921 Mouthon Joseph, ✻, docteur en médecine, conseiller général, à Faverges.
1913 Passorio Peyssard (Ch. de), au château de Montaigu (Chalonnes-sur-Loire).
1916 Paturle Camille, industriel, à Saint-Laurent-du-Pont.
1936 Périès Paul, ✻, préfet honoraire, à Annecy-le-Vieux.
1909 Perret Henri, avocat, à Bonneville.
1934 Picon Louis, pharmacien, à Annecy.
1911 Pissard Louis, notaire, à Saint-Julien-en-Genevois.
1923 Pissard Pierre, lieutenant de vaisseau, à Paris.
1933 Pollier Joseph, ✾ I., ✠, professeur à l'Ecole supér., à Annecy.
1916 Pochat-Baron François (le chanoine), ✾. I., supérieur honoraire du Collège de Thônes.
1936 Rannaz Alix, O. ✾, ancien maire de Cluses, à Annecy.
1928 Richard Joseph, dentiste, à Annecy.
1938 Ritz Emmanuel, ✾ I., professeur et compositeur de musique, à Annecy.
1932 Rosay André, licencié en droit, notaire, à Annecy.
1939 Rossard Frédéric, O. ✾, astronome honoraire de l'Université, à Annecy.
1925 Roullet André, O. ✻, colonel en retraite, à Annecy.
1916 Roussy de Sales (le comte de), ✻, ✠, ancien conseiller général, à Thorens.
1926 Souchier, ✾ I., professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1929 Sylvestre Victor, ingénieur, à Grenoble.
1933 Tissot Bernard, à Annecy.
1925 Tapponnier Paul, ✻, ancien député, à Collonges-sous-Salève.
1914 Trésal (l'abbé), diplômé d'études supérieures d'histoire, à Conflans (Charenton-le-Pont, Seine).
1938 Trombert (Mlle) Mathilde, professeur au Lycée de jeunes filles, à Annecy.
1919 Vinit A., docteur en médecine, à Thônes.
1932 Volland Louis, ✠, notaire, à Annecy.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1939 Bard Henri, étudiant, à Cluses.
1926 Berger, ingénieur, à Paris.
1923 Bernard Pierre, ingénieur, à Moûtiers.
1933 Besson Maurice, O. ✻., sous-directeur au Ministère des Colonies, à Paris.
1939 Besson Maurice, dessinateur et éditeur, à Paris.
1916 Boillot (le chanoine), curé de Liesle (Doubs).
1938 Brulez Louis, ingénieur des Arts et Manufactures, à Villemomble.

1928 Capt de la Falconnière, homme de lettres, à Genève.
1936 Carron (l'abbé Jean), vicaire à Saint-Jean-de-Montmartre.
1938 Chaillot Eugène, ingénieur-constructeur, à Annecy-le-Vieux.
1936 Dagand Raymond, artiste dramatique, à Paris.
1934 Desgeorges Marcel, docteur en médecine, à Sancellemoz-Passy.
1926 Despine Paul, propriétaire, à Hauteville.
1922 Dupupet, architecte, à Thonon.
1916 Emprin (le chanoine), à Moûtiers (Savoie).
1938 Favre Marius, expert-comptable, à Annecy.
1930 Forestier, ✠ I., O. ✠, directeur d'Ecole supérieure en retraite, à Taninges.
1937 Fournier Lucien, ✵, inspecteur honoraire de l'Enseignement primaire, à Annecy.
1932 Garin Joseph (chanoine), curé de Saint-Bernard-la-Chapelle, à Paris.
1933 Lecouturier Ernestine (Mlle), directrice du Collège Sainte-Jeanne-de-Chantal, à Paris.
1926 Lortsch (Baron Adolphe de), à Varsovie (Pologne).
1939 Paris Pétrus, ✵ directeur des Galeries Orléanaises, Orléans.
1939 Payot Paul, à Chamonix.
1932 Pernat Casimir, ✵, ancien notaire, à Cluses.
1935 Romieu, O. ✵, ✠, docteur médecin général de réserve, à Cusy.

LISTE DES SOCIETES SAVANTES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *Revue Savoisienne*

FRANCE

Annecy, Académie Salésienne.
Autun, Société éduenne.
Avignon, Académie de Vaucluse.
Beaune, Société d'Histoire et d'Archéologie.
Belley, Société scientifique *Le Bugey*.
Besançon, Société d'émulation du Doubs.
Bourg, Société d'émulation de l'Ain.
— Société des Sciences Naturelles et d'Archéologie de l'Ain.
— Société Gorini.
Chambéry, Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
— Société d'Histoire naturelle.
Dijon, Académie des sciences, arts et belles-lettres.
Gap, Société d'études des Hautes-Alpes.
Grenoble, Académie delphinale.
— Université de Grenoble.
— Société Scientifique du Dauphiné.
— Société des Touristes du Dauphiné.
Lyon, Académie des sciences et belles-lettres.
— Université de Lyon.
Macon, Académie des sciences arts et belles-lettres.
Montpellier, Académie des sciences et lettres.
Moutiers, Académie de la Val-d'Isère.
Nice, Société des lettres des Alpes Maritimes.

membre effectif de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève.

« Avant de passer aux élections et aux divers rapports qui constituent le fond de toute assemblée générale, je tiens, au moment où va prendre fin le mandat que vous m'aviez confié il y a trois ans, à vous exprimer toute ma profonde gratitude pour l'active et bienveillante collaboration que vous m'avez apportée dans ma tâche. Si l'année 1937 a été marquée d'une pierre blanche par la réception organisée à Montrottier en l'honneur du général Dufour, l'année 1938 a été marquée par la réception du Congrès des Sociétés savantes de Savoie. Si ces manifestations ont réussi et ont laissé chez nos hôtes un bon et durable souvenir, c'est grâce à la bonne volonté de tous les florimontans. Bonne volonté qui s'est manifestée sous toutes les formes et dans une atmosphère de simplicité, de cordialité et de sympathie qui a dû, je crois, faire plaisir à notre saint fondateur.

« Aussi est-il juste que je vous exprime, une fois de plus, toute ma satisfaction et ma reconnaissance ».

Suivant l'ordre du jour, il est procédé aux élections ci-après : MM. Léon Moret, Jean d'Orlyé et Hubert Pfister, membres sortants du comité, sont réélus. Le général Cartier est aussi nommé membre du comité en remplacement de M. Clément Gardet, membre sortant, qui, par suite de ses occupations professionnelles très chargées, ne s'est pas représenté ; des regrets lui sont exprimés.

Mme Bienner, MM. Honoré Cuvet, Jacques Fournier et René Laydernier, membres associés, sont nommés membres effectifs en remplacement de MM. Flamary, Michel, A. de Menthon et Paul-Dubois, décédés.

MM. Paul Aubry, publiciste et Frédéric Rossard, astronome honoraire de l'Université, résidant tous deux à Annecy, sont nommés membres associés.

MM. Henri Baud, étudiant, de Cluses ; Maurice Besson, dessinateur et éditeur, à Paris ; Pétrus Paris, directeur des Galeries Orléanaises, et Paul Payot, de Chamonix, sont nommés membres correspondants.

M. Raoul Blanchard, professeur à l'Université de Gre-

noble, est élu membre d'honneur en remplacement de M. Alexandre Moret, décédé.

Le trésorier, M. Hubert Pfister, donne lecture du compte rendu financier de l'exercice 1938 et du projet de budget pour l'année en cours. L'un et l'autre sont adoptés et le président remercie le trésorier de son dévouement à la société.

Situation financière de l'année 1938

RECETTES :

Fonds de réserve au 31 Décembre 1937	460	35
Cotisations	1.560	»
Abonnements à la Revue Savoisienne	330	»
Subvention du Musée Léon Marès	6.500	»
Vente d'ouvrages	143	»
Intérêts des rentes et fonds placés	272	75
Prix du Concours d'Histoire	600	»
Souscriptions et dons pour la publication du Répertoire des noms de lieux de M. Ch. Marteaux	2.325	»
Recettes à l'occasion du Congrès des Sociétés Savantes	3.840	»
	19.031	60

DÉPENSES :

Impression de la Revue Savoisienne	7.799	45
Bibliothèque et entretien	1.130	10
Assurance de la Bibliothèque	146	25
Subvention et divers	175	»
Frais de correspondance, recouvrement	687	05
Prix du Concours d'Histoire	600	»
Dépenses pour la publication du 2e tome du Répertoire des noms de lieux	2.930	»
Dépenses du Congrès des Sociétés Savantes ..	3.711	70
Excédent des Recettes	1.852	05
	19.031	60

Valeurs en portefeuille :

2 obligations Ouest-Etat, 4 %.

Rente 4 1/2 %, Fondations du Dr Thonion et rachat des cotisations de MM. le général Perrillat, Charles Ruphy, Mme Dina, Gaston Letonnellier, Paul Girod.

Rente 5 %, Fondation François Gardier.

Crédit National : Donation François Croset.

Projet de Budget pour 1939

Recettes :

Fonds de réserve au 31 Décembre 1938	1.852	05
Cotisations	4.500	»
Abonnements à la Revue Savoisienne	330	»
Subvention du Musée Léon Marès pour la Revue Savoisienne et la Bibliothèque	6.500	»
Vente de publications	150	»
Intérêts divers	260	»
Prix du Concours des Beaux-Arts et Poésie ...	600	»
	14.192	05

Dépenses :

Impression de la Revue Savoisienne	10.000	»
Frais de Bibliothèque, bureau, entretien	600	»
Recouvrements, correspondance	800	»
Assurance	150	»
Achat de livres	200	»
Dépenses restant à solder sur la publication du Répertoire des noms de lieux, de M. Marteaux	1.395	»
Prix du Concours des Beaux-Arts et Poésie ...	600	»
Excédent des Recettes	447	05
	14.192	05

Le Trésorier :

Hubert Pfister.

M. Joseph Serand, conservateur du Musée Léon Marès et administrateur de Montrottier, présente son rapport annuel sur la gestion du domaine pendant l'année écoulée. Il indique que sous la direction de notre confrère, M. Camille Blanchard, architecte, la direction des Beaux-Arts a fait réédifier l'échauguette d'angle de la Tour des Religieuses, qui avait été démolie à la Révolution et dont on souhaitait depuis longtemps la reconstruction. Notre Académie s'est engagée à payer la moitié de la dépense.

M. Serand donne aussi lecture du projet de budget de 1939. Le rapport et le projet sont adoptés.

Le Président exprime à nouveau à M. Joseph Serand et à son frère la reconnaissance affectueuse de la Société pour la façon vraiment parfaite dont ils gèrent le domaine de Montrottier malgré de fréquentes difficultés. Grâce à cette gestion prudente, avisée et d'un désintéressement sans pareil, il a été possible, durant cet exercice, d'améliorer la physionomie du château, d'aider à la publication de la *Revue Savoisienne* et à l'édition du tome II du savant ouvrage de M. Charles Marteaux.

M. Ritz prie MM. Serand de transmettre à nos dévoués régisseurs, M. et Mme Jacquet, les félicitations de l'Académie, pour le soin qu'ils mettent à l'entretien du château et du musée.

Le Président remercie MM. Léon Laydernier et Gayet de leur rapport de vérification des comptes et les prie, au nom de l'Assemblée, de bien vouloir conserver ces fonctions, ce qu'ils acceptent.

M. Georges Martin présente le rapport sur le concours de poésie de la fondation Andrevetan. (Voir ce rapport dans le présent fascicule).

L'Assemblée, approuvant les conclusions du jury, le premier prix est attribué à M. Pierre Lægrand, principal du collège de Langres ; et des mentions honorables sont décernées à Mlle Anne Testot-Ferry, de La Roche-Saint-Vérand, à M. Claude Drevet, directeur d'école honoraire à Jarcieu, et à M. René Mouard, dessinateur à Bihorel.

En cette année 1939, le concours de poésie ne sera doté

que de 200 francs de prix, mais un concours des Beaux-Arts, doté de 400 francs, sera probablement consacré à la broderie artistique ; le programme en sera publié ultérieurement.

M. Ritz annonce à l'Assemblée qu'il lui reste à élire un Président pour trois ans, suivant l'article 3 des statuts. Il cède alors la place au doyen du Comité, M. Georges Martin. Celui-ci dit combien la Florimontane doit de reconnaissance à M. Ritz pour son action féconde durant ses trois années de présidence. Les faits le prouvent amplement, ainsi que cette cordiale amitié qu'il a su entretenir entre les Florimontans et leurs collègues des sociétés savantes de la région. Ainsi la Société ne peut-elle faire un meilleur choix qu'en le priant de continuer. Ratifiant les paroles de M. Martin, l'Assemblée, par acclamations, renomme M. François-Maurice Ritz président.

Remerciant ses confrères de ce nouveau témoignage de confiance et de sympathie, M. Ritz dit qu'il compte sur la collaboration de tous pour le maintien de l'Académie dans la voie tracée par ses prédécesseurs.

A la réunion du Comité qui suivit l'Assemblée, tous les membres du bureau ont été confirmés dans leurs fonctions.

Séance du 1er Février 1939 (1)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ, PRÉSIDENT

M. Ritz, président, souhaite la bienvenue à deux de nos confrères nouvellement admis, MM. Paul Aubry et Frédéric Rossard, étant heureux de les accueillir dans la famille que forme la Florimontane.

(1) Etaient présents : Mme Biennier, Mlles Maret, Mugnier, Trombert, MM. André, Aubry, J. Bouchet, A. Callies, P. Callies, Clair, Collet, Cuvet, Devant, Domenjoud, M. Favre, J. Fournier, Fromaget, Gayet, Graber, Hérisson, Ribatto, F.-M. Ritz, Rossard, Roze, F. Serand, J. Serand, Vuachet.
Excusé : M. Tissot-Dupont.

Il a la tristesse de mentionner le décès de M. Henri Blandin, receveur honoraire des Domaines, ancien président du Foyer du Soldat, membre de notre Compagnie depuis 1907. Sous le pseudonyme de « Palafitte », il publia dans l'*Industriel Savoisien*, jusqu'à ces derniers temps, ses croquis qui l'avaient popularisé et dans lesquels il fit preuve d'une érudition encyclopédique. A ses funérailles, à Grenoble, MM. Jean Hérisson et Eugène Ribatto représentèrent notre Académie. Le Président adresse à Mme Blandin de vives et respectueuses condoléances.

A notre président d'honneur, M. Charles Marteaux, douloureusement frappé par la mort de sa femme, il renouvelle l'expression de la profonde sympathie de tous ses confrères florimontans.

Sur l'indication de M. Dépollier, il fait part du décès, à Lyon, de M. Léon Brunot, ancien combattant de 1870, âgé de 90 ans, dernier survivant des gendres de Jules Philippe.

M. Ritz annonce que notre confrère, M. le chanoine Fromaget, va nous faire une causerie sur « Les Fioretti de saint François de Sales » et il explique, au préalable, que si les « fioretti » de saint François d'Assise sont comme une gerbe de fleurs des anecdotes les plus expressives du « Poverello », il devait venir naturellement à l'idée de donner le même titre à un recueil d'anecdotes se rapportant à l'évêque de Genève et cela d'autant plus que les parentés spirituelles entre les deux saints François sont plus proches que l'on ne pense.

M. le chanoine Fromaget dit que c'est en effet dans « l'odorant jardin de l'évêque de Genève » que Mme Henriette Célarié a cueilli cette gerbe qui forme les « fioretti de saint François de Sales » qu'elle vient de publier. Et avec l'auteur qui s'est efforcé de donner le plus souvent la parole à notre fondateur, le conférencier rappelle plusieurs détails de sa vie. C'est une des journées du saint entre cent, alors qu'il « n'a point le temps de s'arrêter à regarder la coupe d'émeraude du lac », ou la visite du diocèse alors que le soir il ne peut remuer « ni son corps ni son esprit tant il est las partout ». A côté de l'évêque qui témoigne un bienveillant intérêt à toutes les affaires de

ses diocésains, M. Fromaget fait apparaître sainte Jeanne de Chantal : « A côté du jardinier, l'arbre que d'une main douce et ferme, il dirige et taille. » Mme Célarié puise largement dans les lettres du saint. Des anecdotes prouvent sa suavité, mais aussi son énergie virile et son fond austère. Notre confrère explique comment « Monsieur de Genève » comprend la prédication. « Dites peu et dites bien, c'est beaucoup... Les paroles doivent sortir du cœur plus que de la bouche. » Et c'est précisément le cœur qui parle en tout ce que dit et écrit saint François. Ses lettre sont « toutes pleines de ces fleurs où germent les plus beaux fruits de la perfection chrétienne... » Dans un langage tout Salésien, M. Fromaget dit qu'assurément entre les « fioretti » d'Assise où parle l'âme franciscaine, et celles de saint François de Sales, la distance reste grande et Mme Célarié a voulu faire autre chose en mettant « tout son talent à s'imprégner de l'atmosphère d'Annecy, de la pensée et du sentiment du maître de l'Introduction à la Vie dévote ».

Après les chaleureux applaudissements de l'assistance, le Président remercie vivement l'orateur de sa causerie si intéressante dans laquelle il a mis, lui aussi, tout son cœur, et il souhaite que par le souvenir des deux saints François, si proches de l'Italie et de la France, ces deux nations sœurs retrouvent le chemin de l'entente et de la paix.

M. Paul Aubry fait l'analyse du récent et bel ouvrage de M. Maurice Besson « Annecy, fleur des monts », dont la bibliographie fait mention de la *Revue Savoisienne* et des œuvres de plusieurs Florimontans. Cet ouvrage forme le premier tome d'une collection artistique et littéraire annoncée. Ses 160 pages sont largement illustrées par l'auteur de photographies et de dessins. Il nous convie à suivre les changements successifs de la ville qui réunit avec un rare bonheur l'eau, la montagne, la forêt, la campagne. Quelques titres des chapitres sont très suggestifs : « La cité au-dessus des eaux », « Cités sur la colline et sur le Thiou », « Annecy, terre de beauté », « La Féerie Annécienne », « Dans la grande paix du soir ». « Ce coin de France, est-il écrit, est un chef-d'œuvre ineffable que l'on

ne peut cesser d'aimer, que l'on ne quitte qu'avec l'espoir consolant de le revoir » M. Aubry termine par l'examen des illustrations très diverses qui ornent l'ouvrage.

Le Président remercie M. Aubry de cette étude si consciencieuse, si fouillée et si littéraire d'un livre qui contribuera à faire connaître mieux encore Annecy. Il présente les deux importants ouvrages de notre confrère, M. Henri Onde, qui ont fait l'objet de sa thèse de docteur ès-lettres : *La Maurienne et la Tarentaise, étude de géographie physique* et *L'Homme et la nature intraalpine. Particularités du paysage végétal et agricole en Maurienne et Tarentaise.* Un compte rendu en sera publié dans la *Revue Savoisienne.* Des félicitations et des remerciements sont exprimés à M. Onde.

M. L. Pfister signale la publication dans le récent volume des Mémoires de l'Académie Salésienne, de la Vie de Mgr Biord, évêque et prince de Genève, ouvrage magistralement écrit par le Révérend Père Léon Buffet, missionnaire de saint François de Sales, auquel notre Académie a décerné, en 1937, le premier prix d'histoire. (Un compte rendu en sera publié).

Séance du 1er Mars 1939 (1)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ, PRÉSIDENT

Le Président a le vif regret d'annoncer que le général Cartier, qui devait nous faire une conférence ce soir, ne pourra pas être des nôtres par suite de la mort d'un cousin germain, M. l'abbé François Cartier, ancien professeur de philosophie au Grand Séminaire de Nice, aumônier des

(1) Etaient présents : Mme Biennier, Mlle Maret, MM. André, Aubry, Avezou, Baudin, J. Bouchet, A. Callies, P. Callies, Charvin, Clair, Cochat, Collet, Coutin, Devant, Lortet, Martin, Monnet, d'Orlyé, Périès, H. Pfister, L. Pfister, F. Ritz, Rosay, Rossard, Roze, F. Serand, J. Serand, Tissot-Dupont, Vuachet.

Sœurs de N.-D. du Bon Secours. Déjà M. Ritz a exprimé à notre confrère les condoléances de notre compagnie.

Il les renouvelle aussi, avec toute sa sympathie, à M. Lucien Fournier, qui vient d'avoir la douleur de perdre son vieux père, et à nos deux confrères, MM. Henri Fournier et Henri Onde.

Le Président rappelle que le général Cartier a été remplacé au commandement de la 27e division d'infanterie par notre confrère le général Doyen à qui il a envoyé les félicitations de l'Académie. « Voir se succéder à la tête de la 53e brigade, puis de la 27e D. I., deux Florimontans, est, dit-il, un fait assez rare dont notre compagnie peut être fière. »

Il adresse aussi des félicitations à M. Pétrus Paris qui vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur. Notre confrère, dont l'activité commerciale s'exerce à Orléans depuis 13 ans, assume les fonctions de président de la Caisse départementale et de la Société régionale mutualiste des Assurances sociales.

Il fait part d'une lettre communiquée par M. Avezou, dans laquelle le colonel Roux, de Clermont-Ferrand, offre d'envoyer gracieusement aux personnes qui le désireraient, des tirages à part des œuvres de son beau-père, François Mugnier, qui fut président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chambéry.

Le Président dépose, de la part de M. Jean Duffresne, son 4e tome des « Histoires et légendes de Savoie », suite des articles publiés par lui chaque semaine dans l'*Industriel*. Il remercie et félicite l'auteur, travailleur modeste, consciencieux et infatigable.

Le colonel Callies donne lecture des testaments de Mgr Rendu, évêque d'Annecy de 1843 à 1859, et de Jacques Replat, ancien président de notre compagnie. Les originaux, déposés jadis au Tribunal de Préfecture de la province de Genevois, sont conservés aux Archives départementales.

Sous le titre « André Theuriet est-il coupable d'un vol

littéraire ? », le colonel Callies fait une causerie dans laquelle, avec de solides arguments, il réfute l'article accusateur publié en 1913 dans les « Mémoires et documents de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie » (voir article séparé au présent fascicule).

Le Président remercie le colonel Callies de cette étude si documentée qui mettra le point final à une discussion où, dit-il, la bonne foi de tous apparaît évidente.

M. André Tissot-Dupont, qui avait entendu André Theuriet se plaindre déjà de cette fausse accusation qu'il avait connue bien avant la publication de l'article, appuie les conclusions de M. Callies.

M. Frédéric Rossard, dans une causerie faite avec projections, nous entraîne dans une splendide excursion à travers les cimes neigeuses des Pyrénées. Cette excursion a pour escale l'observatoire du Pic du Midi (2.877 m.) où le conférencier a fait deux séjours, l'un en 1903, l'autre en 1911.

Après nous avoir détaillé les conditions de séjour, il nous fait connaître la nature des travaux scientifiques que l'on peut faire au sommet, travaux susceptibles d'améliorer nos connaissances en météorologie pour la prévision du temps, en physique du globe pour les recherches sur l'électricité atmosphérique, et en astronomie pour l'étude du soleil en particulier.

Du Pic du Midi, on a une vue splendide sur toute la chaîne des Pyrénées ; au retour, M. Rossard nous fait passer au cirque de Gavarnie, au Vignemale et, par Cauterets, nous ramène à Bagnères-de-Bigorre, point de départ de l'excursion.

Les beaux clichés, œuvres du conférencier, passés sur l'écran, ont ravi l'auditoire.

M. Ritz remercie notre confrère, M. Rossard, de cette très intéressante causerie ainsi que de l'excursion instructive et récréative, poussée jusque dans la lune, qu'il nous a fait effectuer.

Il profite de cette occasion pour dire, qu'en sortant quel-

ques fois des questions d'archéologie, d'histoire ou de toponymie purement savoisiennes, il est certain de demeurer dans la ligne des constitutions de la vieille Académie de saint François de Sales et dans l'esprit de ceux qui l'ont réorganisée. Pour eux, l'astronomie, les sciences, tout ce qui élève l'esprit était en honneur. C'est aussi l'avis de l'assistance.

Le Secrétaire,

Louis PFISTER.

Rapport sur le Concours de Poésie de 1938

Le concours de poésie de 1939 a réuni dix concurrents dont l'un a signé son envoi et par conséquent a dû être exclus. Un coup d'œil jeté sur ses vers a révélé qu'il n'avait rien perdu à cette exclusion.

Pour aller du pire au meilleur, nous commencerons par le n° 5 : *Feuillets intimes*. Ce sont des souvenirs de famille, un retour au pays natal, un départ pour l'Extrême-Orient, le tout assez banal et d'une gaucherie d'expression que j'oserais qualifier d'attendrissante.

Plus ambitieux, le n° 6 va nous conter *Une Légende du lac d'Annecy*. Nous nous réjouissions déjà d'ouïr une vieille légende savoyarde, lorsque nous avons vu apparaître tout le folklore breton, et la fée Viviane, et l'enchanteur Myrdin, et la forêt de Brocéliande, et la fée Alcyone (celle-là au moins n'est pas plus bretonne que savoyarde), qui fait sa petite Lorelei dans les flots de notre beau lac.

Nous sommes plus véritablement en Savoie avec le n° 3, dont la devise, *Pro patria et pacem*, ignore résolument la grammaire latine. Il s'agit de la Savoie de 1860, dont la réunion à la France est traitée d' « apothéose » et qui possédait déjà le drapeau tricolore dans le bleu de son ciel, le blanc de ses glaciers et le rouge des soleils couchants. Sans doute, avant 1860, le vert de ses forêts rappelait l'Italie. Il y a bien quelques vers heureux, mais la forme est en général plate et banale.

Le n° 9 intitulé *Vimen*, chante l'osier et ses différents usages, dont quelques-uns fournissent à l'auteur des symboles ingénieux. Mais que d'inégalités, d'impropriétés, de gaucheries et même d'incorrections !

Le n° 8, *Pour la Paix par le Droit*, nous présente deux pièces sans aucune importance sur la jeune Aline dont le

mari a du bon vin et la jeune Lilie qui fait bon accueil à son Frifri. Frifri, c'est l'auteur. Mais voici venir les pièces lourdes, si j'ose m'exprimer ainsi.

Sur le Champ de bataille met aux prises deux soldats, un français et un allemand, qui se réconcilient dans la mort, car ils se sont reconnus : c'étaient les deux frères. La pièce n'est pas sans mérite. C'est ensuite *Samson* qui fait crouler les colonnes du Temple de Dagon. C'est enfin un palmarès des vins de France qui se termine par cette conclusion économique, sociale et antipoétique :

> Vous avez dans vos chaix des vins peu généreux,
> Etablissez pour eux un prix très abordable,
> Afin qu'on puisse voir sur la plus humble table
> Un peu de ce nectar qui rend l'homme joyeux.

Je dois à la vérité de reconnaître que tous les vers de cet auteur n'atteignent pas à un tel degré de prosaïsme.

Ne vous découragez pas, mes chers confrères, nous montons peu à peu. Avec le n° 4 et sa devise prometteuse : *Sculpte, lime, cisèle*, nous n'aurons sans doute ni vers limés, ni vers sculptés, ni vers ciselés ; le rythme est incertain, les expressions vagues ou impropres, les pensées inconsistantes ou inintelligibles. Alors ? me demanderez-vous, où est le progrès ? Dans ce fait que ces vers sont musicaux. Verlaine demandait : de la musique avant toute chose ! Il serait content. Je me rappelle, dans la « Belle Hélène », de Meilhac et Halévy, un concours de poésie (déjà !) entre les rois de la Grèce où l'un des deux Ajax présente le quatrain suivant :

> Toute chaîne.
> A deux poids,
> Toute chaîne
> En a trois.

Sur quoi Agamemnon réplique : Ça ne veut rien dire, mais c'est harmonieux, tu feras école. Meilhac raillait d'avance certains symbolistes. Mais revenons à notre poète. Il a étudié les bons auteurs. On retrouve, plusieurs degrés plus bas, dans le *Violon*, Hugo élégiaque ; dans les *Roses*,

Sully Prudhomme ; dans *Midi*, Leconte de Lisle et dans la *Neige*, Verlaine. Voici quelques vers des *Roses*, assez agréables :

J'ai rêvé qu'il était quelque part une rose
Aux pétales si blancs qu'un lys en est jaloux.
J'ai rêvé qu'il était quelque part une rose ;
Ses pétales étaient rouges comme mon sang...
J'ai rêvé qu'il était quelque part une rose :
Sa corolle était d'or...
J'ai rêvé... Mais je sais que la vie est un rêve,
Que la première fleur se flétrit dès le jour ;
L'autre s'épanouit en une heure si brève,
Un instant si beau, mais si court
Qu'à peine entrevoit-on l'âme de la première,
L'autre enfonce, traîtresse, un glaive dans nos cœurs ;
La troisième, fidèle, orne encor notre bière
Quand ne fleurissent plus ses sœurs.

Il y là plus de musique que de sens, et la chose est encore plus visible dans la *Neige*. C'est comme dirait l'abbé Brémond, de la musique pure.

La neige tombe :
Sur le coteau ;
L'oiseau succombe
Sous le rameau ;
Et dans la plaine
Blanche et sereine
Pas une haleine
Pas un écho.

Pas une plainte
Dans le vallon ;
C'est l'heure sainte
Où d'un giron
S'échappe à peine
Tendre, incertaine
La vague peine
D'un bébé blond...

Les flocons tombent
Sur les hameaux
Et couvrent tombes
Et grands caveaux...
Le cimetière
Fleuri naguère
Dort solitaire...
Divin repos !

L'Angélus tinte
Et verse au cœur
La voix éteinte
Du jour qui meurt...
Cloche braulante,
Note tremblamte
Jette épouvante
Joie ou ferveur.

Dans la chaumière
Près du fourneau
Famille entière
Gazouille au chaud...
Dehors tristesse,
Point d'allégresse,
Tout est détresse
Et... tout est beau !

La neige tombe
Sur nos cheveux
Déjà la tombe
S'ouvre à nos yeux !
Déjà les rides
Les cœurs arides
Les âmes vides...
Voici les Cieux !

La neige tombe
Sur nos cheveux
L'ange succombe ;
Nous voilà vieux.

Je continue à être de l'avis d'Agamemnon.

Moins de musique et plus de pensées dans le n° 7 : *Promenades et incursions*. Beaucoup de ces pièces sont d'inspiration religieuse. Voici une *Jonchée de fleurs devant un reposoir :*

> Les roses dont s'ornaient le porche et les ogives
> Drapent le rituel dêôt des reposoirs..

Voici une rêverie devant une chapelle et qui se termine ainsi :

> Musant le long des raidillons...
> Le vent s'engouffre sous les portes
> Et les seuils, creux en leur milieu,
> Laissent passer les feuilles mortes,
> Tant on vint jadis en ce lieu
> Pour prier Dieu !

Ecoutez encore ces deux strophes sur l'*automne* :

A l'heure du repos et des volets fermés,
Quand dorment les troupeaux rentrés dans les étables,
Pendant que les ruraux rêvent autour des tables
Près de l'âtre où rougeoient les sarments consumés,
Dans un fracas houleux de populace en armes,
De vagues déferlant sur les rochers fendus,
La forêt, vers le ciel tendant ses bras tordus
Essaime au vent ses feuilles d'or comme des larmes .

Ce n'est pas mal sans doute, mais pour vous citer deux strophes, il me faut en sauter quatre. Les dernières pièces, les meilleures, parlent de la *Méditation*, de la *Confiance en Dieu* et d'une *touchante prière*, mais dont la première et la dernière strophe méritent seules d'être citées :

Vous qui m'avez donné des rythmes plein la tête,
La musique souvent légère du poète
Où votre Nom se fit trop rare, ô mon Dieu faites...
O mon Dieu, seul refuge à l'heure du péril,
Faites que dans mon œuvre aucun poison subtil
Ne se distille pour personne. Ainsi soit-il.

Là encore, sur dix strophes, il n'y en a que deux de convenables. Le reste est pénible, heurté et incohérent.

Au n° 2 : *In honore et virtute ferri*, je commencerai par faire un reproche. L'auteur ignore que la sixième syllabe de l'alexandrin ne supporte une muette que dans le cas où le rythme du vers serait nettement indiqué par une autre coupe, celle du trimètre par exemple. Beaucoup de ses vers sont ainsi privés de tout rythme. Il ignore aussi qu'un e muet final non articulé doit être élidé. Cela dit, il faut louer dans cet auteur une fine sensibilité, des idées nettes, exprimées simplement, souvent avec quelque négligence. L'ensemble est un peu mince. Citons quelques vers heureux de l'*Automne* :

La route s'insinue, furtive, monotone
Sous un ciel morne et gris, prometteur de frimas.
Lors j'écoute chanter, parfois pleurer tout bas
L'âme triste et pensive des vignes d'automne.
Comme de vieilles gens elles ont l'air très las ;
Mais elles ont aussi cette fierté tranquille
De l'humble qui servit et ne fut point servile
Et qui, le soir venu, proche de son trépas,

Doucement appuyé au seuil de sa chaumière,
Songe sans amertume aux soleils disparus,
Aux radieux printemps à jamais révolus,
Frais souvenirs d'antan aux ailes de lumière...
Vous aussi n'êtes-vous qu'un rêve décevant,
Feuille d'or arrachée au vieux cep qui frissonne,
Goéland désolé emporté par le vent ?
Oh non ! Dieu sait garder ce que lui même donne
La mort est un sommeil, la vie est un Avent,
Et l'immuable Eté est proche de l'Automne.

Cette belle rêverie sur l'automne se termine donc en Credo. Nous retrouvons la même inspiration religieuse dans le *Noël des vieux*, le *Nouvel An*, pièce d'un archaïsme savoureux.

Bons vœux ! Bon an ! Dieu soit céans !
Disaient jadis les bonnes gens.
Mais à présent oncques n'y pensent...
Bonnes gens ont trop de soucis ;
De Dieu et de son Paradis
N'ont souvenance...

En la sainte veillée, les vieux,
Contaient d'un air mystérieux
Des légendes, parfois étranges...
Et tandis que femmes filaient
Les petits enfants s'endormaient
Riant aux Anges.

Douces aïeules de jadis
Aux coiffes blenches comme lys
A l'âme paisible et sereine...
Que diriez-vous si, revenant,
Vous nous trouviez en tel tourment,
Si grande peine...

Bons vœux ! Bon an ! Dieu soit céans !
Et gardez bien, petits enfants,
La Foi au Dieu de votre enfance...
Et, pour chasser tant de soucis
Gardez encore du Paradis
La souvenance...

Il y a bien du charme dans les pièces suivantes : *Avril*, *Mai*, *le Père*. Quel dommage que quelques règles de la versification soit si mal observées !

Nous sommes arrivés, à peu près, à une honnête moyenne. Avec le n° 1, *Mehr Licht*, *Plus de lumière*, nous montons de plusieurs degrés. Sans doute ces sommets, qualifiés de *Nocturnes*, ne sont pas sans défauts ; d'abord une

certaine obscurité, que l'on excuse quand la pensée est profonde, ce qui est le cas ; le style un peu dur et tendu. Quelques expressions ambitieuses, une ou deux fautes de rythme. Mais, dans l'ensemble, les vers sont pleins et denses, d'une ferme sonorité ; les expressions souvent originales et fortes, les images saisissantes ; et cette forme d'une belle tenue nous révèle un drame moral et métaphysique qui s'achève en espoir d'une Foi. C'est cette évolution que nous allons étudier de plus près. Pourquoi ces vingt-et-un sonnets sont-ils qualifiés de nocturnes ? Parce que cette âme est dans la nuit et qu'elle aspire à la lumière.

Le début du premier sonnet, *Prière* (I et II), pose la question et fait prévoir la réponse. La poète s'adresse à la Nuit où son âme est plongée.

> Me voilà si petit, seul, devant toi l'immense,
> Tel un croyant devant l'énormité de Dieu,
> Que, sans me souvenir de l'heure ni du lieu,
> Je m'agenouille, prêt à faire pénitence.
> Souvent il m'a semblé lire dans ton silence
> Comme un regret de me sentir presque envieux
> Des morts dont tes flots noirs ont envahi les yeux
> Pour qu'ils sachent enfin que l'aurore commence.

Et si la Nuit ne doit pas aboutir à cette aube, il la supplie de ne pas lui enlever cette illusion. Dans le *Conseil de l'ombre* (III), la nuit répond au poète :

> Ne m'abandonne pas pour de fausses clartés !
> Moi seule ai le secret des vastes vérités ;
> Moi seule suis la paix, l'espérance, la joie.

Alors le poète (*Humilité*) (IV) fait monter vers le silence d'une nuit d'été une prière qui atteindra peut-être les puissances divines. Mais il entend les *Rumeurs* (V) de ceux qui cherchent comme lui, pleins d'un effroi mortel de ne rien trouver :

> Dieu ne nous entend pas ou garde le silence

Nuit de neige sans lune (VI) nous montre les hommes dormant sans souci de leur destin, tandis que :

> Seul, le penseur, en proie aux troubles insomnies

continue à chercher en gémissant.

Epuisé, (*Sommeil*, VII) il fait

Le vœu de s'endormir pour ne plus s'éveiller ;

mais dans *Refus* (VIII), un des plus beaux sonnets, il ne veut pas céder.

Nuits noires où le vent hurle comme un vieux loup
Tenaillé par la faim au fond d'un bois sauvage,
N'espérez plus jamais réduire en esclavage
L'homme qui se refuse à plier le genou !

Il se souvient d'avoir, autrefois, été fou,
Et d'avoir confondu la haine et le courage,
Et d'avoir préféré les clameurs de l'orage
Aux murmures d'amour épars dans le grand tout.

Or, vous n'obtiendrez point qu'il se fasse parjure,
Et vous n'entendrez plus le blasphème ou l'injure
Croasser dans ses chants ainsi que des corbeaux.
Il se sent jeune encore, et ne craint pas la lutte.

Mais il ne combat plus que les instincts de brute
Qui, parfois, dans sa chair, meuglent, sombres taureaux...

Il rêve de percer le secret de l'univers, de ces *Larmes célestes* (IX) que sont les étoiles filantes. Mais dans *Lunaire* (X), il se sent incapable de recommencer ces rêves romantiques que la lune lui a inspirés dans sa jeunesse.

Il croit parfois (*Déception*, XI), voir à l'horizon poindre une clarté nouvelle :

Ce n'est que l'aube, hélas ! d'un jour comme les autres...
Un de ces pauvres jours, plats et calamiteux.

(*Manie* XII) :

Las ! la nuit qui succède à ce jour sans soleil
Nous voit, luttant contre les anges du sommeil
Souffrir de nous vouloir plus forts que nous ne sommes,
Et, noctambules sourds aux voix de la raison
Attendre obstinément qu'émerge à l'horizon
La cime de lumière inaccessible aux hommes.

La *Servitude* (XIII) pèse sur la féerie des astres comme sur l'esprit de l'homme :

Dociles à des lois que nul ne peut enfreindre...

Et cependant, *Ambition* (XIV), il s'obstine à leur arracher leur secret.

Et rêve d'acquérir, à force de souffrance,
L'art divin d'exprimer l'âme de l'univers !

Cette révélation, il la voit en image dans une course *En Montagne* (XV) quand les brouillards s'évanouissent et que resplendissant le sublime paysage apparaît.

Mais par un cruel retour, *Au bord de l'eau* (XVI), le poète ne voit plus dans cet écoulement que :

L'anéantissement des êtres et des choses.

Cependant son rêve le hante toujours (*Neige et lune*, XVII) et tandis que les hommes se livrent à l'amour ou au sommeil,

Seul, quelque demi-fou, promenant son ennui
Par la plaine moins triste et moins blême que lui.
Rêve à des baisers blancs de vierges éternelles.

Il sait que vous, seuls, *Ombre et Silence* (XVIII), contenez le grand secret. L'homme,

Prétend vaincre les dieux en domptant la matière ;
Mais l'erreur est fatale où l'entraîne l'orgueil :
Plus il ne voit en vous que ténèbres et deuils,
Plus s'éloigne son cœur de l'unique lumière !

Le poète continuera donc à vous interroger, *ô Nutils pures* (XIX) avec humilité :

J'aime la majesté des belles nuits sereines,
Larges porches ouverts sur l'immense inconnu
D'un temple dont jamais prophète n'est venu
Nous livrer le secret des splendeurs souveraines.

Or, leur sainte leçon, peu d'hommes la comprennent.
Il y faut la ferveur d'un espoir ingénu,
Le don sans réticence, et l'effort continu
Vers l'humble nudité des amours surhumaines.

Seul, le sage, rétif aux perfides avis
Des louches trafiquants de richesse illusoire,
Sachant qu'un cœur trop fier ne peut aimer ni croire,

Foule d'un pas ému les dalles du parvis.
Seul, un jour, il pourra proclamer dans sa gloire :
« J'ai tué mon orgueil, et c'est pourquoi je vis ! ».

Un *visage* (XX) dont je ne chercherai pas à pénétrer le mystère, lui apparaît, se penche sur sa tâche et, comme une Muse bienveillante, l'aide à découvrir le mot essentiel, et ce mot va jaillir de la nuit en lumière d'*Extase* (XXI).

Nuit profonde, voici mon cœur de solitaire,
Humble offrande au seul dieu qui ne m'ait point trompé,
Et ne m'en veuille point d'avoir souvent drapé
Ma foi dans un manteau de rêve et de mystère.

Le voici, comme au seuil sacré d'un baptistère,
Pâle d'être si calme, et d'avoir échappé
Aux multiples périls du chemin escarpé
Qui monte au pur sommet de la pensée austère.

Guide ses pas émus jusqu'au pied de l'autel,
Pour qu'il savoure enfin le breuvage immortel
Aux sources d'où jaillit la lumière lustrale,

Qu'il renonce à jamais ce monde morne et vain,
Et puisse, vers la cime où trône le divin,
Ériger son amour comme une cathédrale !

Le poète est donc en route vers Dieu : vers quel Dieu ? Il nous le dira peut-être un jour.

Le jury vous propose d'accorder un 1er prix (1) à *Sonnets nocturnes* (n° 1) et avec beaucoup d'indulgence il pense que ne sont pas complètement indignes d'une mention :
le n° 2 : *In honore et virtute ferri* ;
le n° 7 : *Promenades et incursions* ;
et le n° 4 : *Sculpte, lime, cisèle.*

G. MARTIN.

(1) 1er prix (n° 1) : M. Pierre LEGRAND, principal du collège de Langres.

Mention (n° 2) : Mlle Anne TESTOT-FÉRY, à La Roche-Saint-Vérand, par Leynes (Saône-et-Loire).

Mention (n° 7) : M. René MOUARD, à Biborel (Seine-Infér.).

Mention (n° 4) : M. Claude DREVET, directeur honoraire d'école à Tarcieu.

Végétation des alluvions des cours d'eau alpins

INTRODUCTION

Dans une série de publications antérieures, nous avons étudié la flore d'un certain nombre de cours d'eau français ; pour tous, les variations de nature des alluvions, c'est-à-dire la présence ou l'absence d'éléments calcaires paraissent intervenir à peu près seules, avec le climat local, pour conférer une originalité à la flore de chacun d'eux ; en raison des difficultés d'évaluation de petites variations de celle-ci, la part d'influence qu'exerce le régime est indistincte.

L'étude des cours d'eau alpins, à alimentation nivale et glaciaire, doit mettre en évidence l'action sur la végétation d'un régime qui est en quelque manière inverse des autres.

Des études sur la flore des cours d'eau alpins ont déjà été publiées ; celle de Siegrist (1913) sur l'Aar doit être mise à part en raison de la place qu'elle fait à l'Ecologie, en particulier aux questions de migration et d'écèse.

Comme on le verra dans les pages suivantes, la flore des cours d'eau étudiés ici se rapproche beaucoup de celle des alluvions de l'Aar ; mais sans prétendre être exhaustif, je me suis attaché à préciser les conditions de cette station par des mesures écologiques, à décrire des points particuliers, et surtout à étudier la proportion de chacune des formes biologiques dans tous ces points, cela en vue d'une étude d'ensemble ultérieure sur la flore des alluvions fluviales.

Je remercie tous ceux qui m'ont permis d'effectuer ce travail ou qui l'ont facilité. En premier lieu, M. le Professeur Humbert et la fondation Cognacq-Jay qui m'ont offert l'hospitalité au laboratoire de la Jaysinia, à Samoëns ; M. Guinet, sous-directeur du laboratoire alpin et M. Jovet, assistant au Museum, qui m'ont communiqué de précieux renseignements ; M. Deslandres, doyen honoraire de la Faculté de Droit de Dijon, qui me fit profiter de sa profonde connaissance de la région de Samoëns ; M. Chobert, directeur de la Station météorologique de Larrey, qui m'a permis de consulter des documents importants ; l'Académie Florimontane, qui a bien voulu accepter ce travail dans ses publications.

A. Les cours d'eau étudiés et leur régime (1)

I. — LE GIFFRE

Le Giffre est formé par deux torrents dont l'un descend du Buet et dont l'autre a pour origine l'émissaire du lac de Vogealle et les cascades qui tombent du Sambet, du Tanneverge et du Ruan. Ce dernier torrent ne présente pas d'alluvions à proprement parler, mais des éboulis inondés.

Les deux cours d'eau confluent au défilé des Tines en aval de Sixt (alt. 746 m.). A la sortie de cette gorge, le Giffre commence à présenter des bancs d'alluvions qui prennent une extension considérable dans la vallée de Samoëns (alt. 695 m.), à Taninges (alt. 636 m.) ; durant ce parcours, il reçoit à droite un certain nombre de torrents secondaires : Clévieux, Valentine, Foron, Foron de Mieussy. Puis viennent des gorges où les alluvions disparaissent, jusqu'à l'usine électrochimique de Saint-Jeoire, où se produit le confluent avec le Risse et où le torrent changeant brusquement de direction contourne le Môle. A partir de là, les alluvions reparaissent par place. Elles sont étendues entre Marignier (alt. 470 m. env.) et le confluent avec l'Arve.

La planimétrie du bassin du Giffre se répartit ainsi : Surface à moins de 500 m. d'altitude, 1 % ; de 500 à 1.000 m., 27 % ; de 1.000 à 1.500 m., 34 % ; de 1.500 à 2.000 m., 22 % ; de 2.000 à 2.500 m., 12 % ; de 2.500 à 3.000 m., 4 %. Les régions d'altitude inférieure à 1.000 m., sur lesquelles les pluies océaniques d'hiver tombent presque toujours sous forme liquide, représentent 28 % du bassin du Giffre.

La pente du Giffre, très irrégulière, varie de 41 m. 70 à 3 m. 30 ; elle est encore de 4 m. par km. près du confluent avec l'Arve. A Samoëns, pour un débit moyen d'août, quelques mesures ont montré en surface des vitesses de 2 m. 5 à 3 m. 8 par seconde. La moyenne des pluies probables pour le Giffre des Fonds (celui qui descend du Buet) à Sixt, est de 2 m. 25 ; pour le bassin total du

(1) Une grande partie des données reproduites ici a été empruntée à l'ouvrage de M. le Professeur Pardé (1925).

Giffre, elle est de 2 m. 15, le coefficient d'écoulement probable pour l'un et pour l'autre étant de 0 m. 80. Si on rapporte aux surfaces d'altitude supérieure à 1.500 m. la quantité de neige fondue écoulée par le Giffre, on arrive à une hauteur d'eau de 977 mm. 4 ou, approximativement, 9 m. 77 de neige. La répartition de la fusion est la suivante: avril, 75 mm. 8 ; mai, 325 mm. 8 ; juin, 318 mm. 3 ; juillet, 122 mm. 2 ; août, 117 mm. 5 ; septembre, 19 mm. 7. Il n'y a que quelques petits glaciers dans le bassin supérieur.

A Marignier, c'est-à-dire à l'extrémité inférieure du cours d'eau, les débits moyens mensuels (en mètres cubes) sont les suivants : janvier, 6,8 ; février, 5,4 ; mars, 16,8 ; avril, 28,8 ; mai, 38,7 ; juin, 38,8 ; juillet, 23,3 ; août, 23,0 ; septembre, 16,8 ; octobre, 12,6 ; novembre, 10,2 ; décembre, 9,0. Pour l'année, moyenne 23, 8.

Ces moyennes, calculées à partir de mesures effectuées durant trois ans seulement, ne constituent qu'une approximation. On constate nettement, néanmoins, que le minimum a lieu en hiver, et le maximum en saison chaude ; l'alimentation nivale est donc le facteur principal du régime ; aucune recrudescence ne se manifeste en novembre-décembre et aucun minimum n'apparaît en été ; d'autre part en raison de ses hautes eaux de mai et de ses crues d'hiver, on ne peut ranger le Giffre dans la catégorie nivale classique, mais parmi les cours d'eau alpins de transition suivant l'expression imaginée par M. R. Blanchard. Ceux-ci ont pour caractères orographiques communs d'avoir un bassin dont quelques sommets dépassent 3.000 m. et dont une grande partie est cependant située au-dessous de 1.500 m.

II. — L'ARVE

En amont de Chamonix, c'est l'Arveyron et non pas l'Arve qui a été étudié, mais c'est le lit de l'Arve qui a été examiné à Servoz et en aval du défilé de Cluses jusqu'en amont de Bonneville, dans une vaste plaine d'alluvions, toujours large d'au moins 2 km., où le torrent descend de la cote 481 (Cluses) à la cote 450 (Bonneville). Le champ d'innondation atteint une assez grande étendue sur de longs secteurs. La largeur du lit ordinaire a été réduite par

des endiguements à 50 m. entre Cluses et l'embouchure du Giffre et à 93 m. en aval.

La pente est de 35 m. par km. environ à Chamonix, de 3 m. 60 à Servoz, de 2 m. 50 de Cluses à Bellecombe. La vitesse moyenne des plus hautes eaux paraît susceptible d'atteindre 4 à 5 m. à la seconde de Cluses à Bonneville.

La planimétrie du bassin de l'Arve et de ses affluents (y compris le Giffre) en amont de Bonneville donne la répartition suivante : surface à moins de 500 m. d'altitude, 2 p. cent ; de 500 à 1.000 m., 21 p. cent ; de 1.000 à 1.500 m., 29 p. cent ; de 1.500 à 2.000 m., 22 p. cent ; de 2.000 à 2.500 m., 12 p. cent ; de 2.500 à 3.000 m., 7 p. cent. Au dessus de 3.000 m., 7 p. cent.

Il ne paraît exister d'observations sur le régime de l'Arve que pour Chamonix d'une part et pour Etrembières et La Plaine (Genève) d'autre part. Voici les débits moyens calculés (en mètres cubes) pour la première de ces localités :

Janvier, 3,97 ; février, 3,67 ; mars, 3,68 ; avril, 5,79 ; mai, 11,50 ; juin, 23,04 ; juillet, 40,60 ; août, 48,90 ; septembre, 20,00 ; octobre, 10,18 ; novembre, 5,62 ; décembre, 4,84. Moyenne de l'année, 15,17.

Il s'agit donc d'un régime purement glaciaire, à minimum d'hiver et maximum d'été. En aval de Chamonix, ce régime doit évoluer vers le régime nival. A partir de Sallanches, les moyennes de juillet doivent dépasser celles d'août ; c'est sans doute à partir du confluent du Borne, à Bonneville, que le débit nival de juin doit dépasser celui de juillet. Dans la portion inférieure étudiée du cours du torrent, le régime ne doit donc pas différer beaucoup de celui du Giffre.

III. — LE RHONE

A Seyssel (alt. 255 m.), point amont où l'étude des alluvions a commencé, la vallée du Rhône est déjà ample, mais c'est un peu en aval du confluent du Fier qu'apparaissent des marais et des bras morts où le fleuve en grande crue s'étend sur deux kilomètres de large. La pente est forte ; environ 2 mètres par kilomètre, et le lit extrêmement instable.

Bien en aval de la région étudiée, au Sault, les débits moyens mensuels ont approximativement les valeurs suivantes (en mètres cubes) :

Janvier, 296 ; février, 298 ; mars, 351 ; avril, 438 ; mai, 506 ; juin, 597 ; juillet, 610 ; août, 568 ; septembre, 455 ; octobre, 382 ; décembre, 323.

On constate que le maximum reste en juillet, c'est-à-dire que le fleuve conserve un caractère glaciaire, mais qui tend à être compensé par l'accroissement des débits d'hiver et de printemps. A fortiori, dans la portion étudiée, c'est donc encore un cours d'eau à régime glaciaire.

B. – Les facteurs de la végétation

(moins les facteurs édaphiques)

Les facteurs météorologiques n'ont pu faire l'objet de mesures poursuivies régulièrement ; néanmoins les quelques résultats obtenus permettant de mettre en évidence certains caractères particuliers du milieu.

a) *Température du substratum.* La couleur sombre du sable du Giffre détermine par absorption une température pouvant atteindre 41°5 (à 2-3 cm. de profondeur), pour une température de l'air de 30°, à 2 ou 3 cm. au dessus de la surface. Pour un rayonnement solaire moins intense, cette différence reste toujours marquée, environ 1 à 5° par temps clair, comme il apparait dans le tableau I ci-dessous. (Voir page 28).

La circulation dans les alluvions, à des profondeurs variables, d'une eau à température d'autant plus basse et d'autant plus constante, en général, qu'on est plus près de l'origine du torrent, amène de grandes différences entre les bancs. Dans le Giffre, à Samoëns, où les mesures ont pu être relativement nombreuses, le maximum diurne de température de l'eau est atteint, pour les journées « régulières », vers 14 heures. Pour le maximum de température de l'air observé (29°5), la température du Giffre n'a pas dépassé 14° (différence 13°5). En amont, au Fond de la Combe, elle ne doit qu'exceptionnellement excéder 13°. Au contraire, le maximum est certainement supérieur à 18° à partir de Taninges.

Tableau I

Mesures écologiques effectuées sur les alluvions du Giffre

	Température de l'eau	Température de l'air	Déficit de saturation de l'air à 1 m.	Température de l'air au niveau du sol	Déficit de saturation de l'air au niveau du sol	Température à la profondeur de 3 à 4 cm. dans le sol
	—	—	—	—	—	—
25-7-38. Samoëns :						
7 h.	7°7	14°	2,6	14°	1,4	11°
11 h. 45 ..	10°7	24°	12,4	23°	6,8	27°
15 h.	12°5	24°5	9,8	23°	4,5	27°2
17 h.	12°	24°5	12,0	24°5	6,3	29°
20 h. 15 ..	10°5	18°	1,5	17°5	0,7	20°
26-7-38. Samoëns :						
8 h.	8°5	20°	6,2			
14 h. 35 ..	13°5	27°5	12,8	29°	12,5	33°
27-7-38. Samoëns :						
7 h. 30 ..	9°5	16°	0	16°	0	16°2
20 h. 5 ...	10°2	18°	0,7	18°	1,5	21°
28-7-38. Samoëns :						
8 h.	8°	17°	4,1	16°5	3,9	15°
11 h. 30 ..	11°5	26°	13,0	25°5	10,4	30°2
29-7-38. Morillon :						
11 h. 20 ..	12°	26°5				
29-7-38. Samoëns :						
14 h.	16°	29°5	15,6			
3-8-38. Le Sougey :						
10 h. 30 ..	11°7	25°5	11,6	26°	11,2	28°
4-8-38. Samoëns :						
15 h. 45 ..	14°	30°	16,1	30°	14,2	41°
6-8-38. Sixt-Fer à Cheval :						
11 h. 20 ..	12°	26°	13,7			
7-8-38. Taninges:						
18 h.	13°	20°5	4,1			

Les températures observées dans l'Arveyron et dans le cours supérieur de l'Arve sont beaucoup plus basses que celles relevées dans le Giffre. Aux Praz de Chamonix, à 15 heures, durant une chaude journée du mois d'août (température de l'air 22°), l'Arveyron était à 3° (différence 19°). A Chamonix même (bois du Bouchet) l'Arve était à 5°7, à peu près à la même heure. A Servoz, le même jour, mais à 10 heures du matin, l'eau était à 5°5 (température de l'air 17°5) ; le maximum ne doit pas dépasser 10°.

Dans l'Arve, à Cluses, à 10 heures du matin, pour une température de l'air de 25°, l'eau était à 10°.

Dans le Rhône, à Motz, en amont de Culoz, à midi, l'eau était à 21°3 pour une température de l'air de 28° (différence 6°7.

Les apports d'eau peuvent introduire des perturbations de l'un ou l'autre sens dans le relèvement de la température qui devrait s'effectuer régulièrement le long du cours. La température relativement basse qui subsiste dans l'Arve jusqu'à Servoz est due évidemment aux apports d'eau glaciaire. Le Clévieux qui se jette dans le Giffre à Samoëns présente un brusque refroidissement à deux kilomètres environ en amont de son confluent, comme le montre les températures suivantes, observées à quelques minutes d'intervalle, de l'amont à l'aval : 15° — 11°5 — 7°5 — 6°5. Les sources froides qui déterminent cet abaissement de température sortent au pied de la montagne de Criou, sur la rive gauche du torrent, où leur eau limpide se distingue du cours boueux du Clévieux.

Les apports d'eau peuvent déterminer une perturbation en sens contraire. Dans le Fond de la Combe, bien en amont de Sixt, l'eau du Giffre offre une température relativement élevée qui, pour une journée chaude, peut atteindre 12°. C'est que les nombreuses cascades qu'il reçoit apportent de l'eau notablement réchauffée par pulvérisation dans leur chute ; des températures de 16° et 17° ont été constatées.

Deux mesures donnent une idée de ce réchauffement de l'eau par pulvérisation. Par une journée pluvieuse, la température de l'air étant de 16° (c'est-à-dire dans des conditions défavorables pour l'observation d'un réchauffement important), la température du Nant d'Ant à Bémont (écart de Samoëns) avant la chute était de 11°5, après la chute qui mesure environ 100 m., 12°5. La température de l'eau avait donc augmenté de 1°.

En dehors de ces conditions exceptionnelles, le système radiculaire des plantes développées sur les banes pourra donc être plongé par sa base et son extrémité dans des milieux dont les températures seront d'autant plus différentes que le point étudié sera situé plus haut dans le cours du torrent. Le tableau I (page 28) montre que cet écart peut atteindre 28°.

b) *Déficit de saturation.* — Les mesures furent effectuées au moyen du psychromètre-fronde de Clements. A partir de l'état hygrométrique donné par les tables, on calcule le déficit de saturation à l'aide de la formule :

$$\gamma = (I - e)\ F$$

où e = état hygrométrique et F = tension maximum de la vapeur d'eau au moment de la mesure.

Les observations dont les résultats figurent dans le tableau ci-dessous, bien que peu nombreuses, présentent néanmoins un certain intérêt ; elles concernent des journées très chaudes, et le maximum observé à Samoëns (entre 14 et 16 h.), 16,1, doit approcher du maximum absolu. Cette valeur est élevée, mais elle est très loin d'atteindre les déficits de saturation observés pour certaines pelouses (Philippe Hagene, 1931) où, à 1 m. au-dessus du sol, elle dépasse assez souvent 20°. Quand le sable est sec, la différence entre le déficit mesuré à 1 m. et celui mesuré à 2 ou 3 cm. au-dessus du sable, bien que toujours sensible, est assez faible. Elle s'accentue lorsque le sable est mouillé, sans que jamais, cependant, elle atteigne les valeurs indiquées pour les prairies ou les tourbières (Lœmée, 1938).

Habituellement, le déficit de saturation mesuré à 1 m. au-dessus du sol est plus élevé qu'à 2 ou 3 cm. ; on constate cependant quelques inversions. Ce n'est pas là un phénomène particulier à cette station (Ph. Hagene, 1931).

Ailleurs que sur les alluvions du Giffre, les observations sont trop fragmentaires pour être examinées en détail ; il faut cependant signaler que pendant une journée chaude, vers 15 heures, aux Praz de Chamonix, sur un bras de l'Arveyron, la température de l'air était 22°, celle de l'eau 3° et le déficit de saturation n'atteignait que 11,2.

Les mesures de température ci-dessus ont montré que l'extrémité du système radiculaire des plantes des alluvions peut se trouver dans une eau froide, et le collet dans du sable à 40°. Les parties aériennes se développent dans une atmosphère assez chaude, mais qui n'est jamais très sèche et qui souvent est humide. Ces dernières conditions règlent la transpiration des végétaux, comme les premières règlent

l'absorption de l'eau du sol ; mais la plante elle-même intervient dans sa transpiration par les mouvements d'ouverture et de fermeture des stomates et dans l'absorption de l'eau du substratum par la pression osmotique de son contenu cellulaire.

c) *Ouverture des stomates.* — L'état des échanges gazeux et l'intensité de la transpiration des végétaux peuvent être mis en évidence dans une certaine mesure par l'étude de l'ouverture des stomates. Le plus simple procédé d'observation est la méthode dite d'infiltration de Molisch (1912) ; on verse sur la face inférieure d'une feuille quelques gouttes d'un liquide à faible tension superficielle, tel que l'alcool absolu. Le liquide pénètre, d'autant plus rapidement que les stomates sont plus ouverts, dans le tissu lacuneux de la feuille où sa présence se traduit en lumière réfléchie par des taches sombres et en lumière transmise par des taches claires.

Malheureusement, cette méthode ne peut être utilisée avec des feuilles à pilosité accentuée qui ne permettent pas d'observations nettes, et c'est le cas pour un certain nombre de plantes particulièrement intéressantes, *Salix incana*, *Alnus incana*, etc.

Les quelques essais effectués ont montré que les stomates sont constamment ouverts durant le jour pour les espèces herbacées persistantes : *Epilobium spicatum*, *Gypsophila repens*, *Chrysanthemum Leucanthemum*, *Erucastrum nasturtiifolium*, *Campanula pusilla*. Aux heures les plus chaudes, ceux des feuilles de *Populus nigra* et de *Salix daphnoides* peuvent n'être que faiblement ouverts.

Après plusieurs jours de fortes chaleurs, quand le sable du banc est desséché, beaucoup d'espèces (en particulier *Chrysanthemum Leucanthemum*, *Erucastrum nasturtiifolium*) présentent des signes de flétrissement, alors que *Campanula pusilla*, *Gypsophila repens*, *Epilobium Fleischeri*, *Alnus incana* paraissent parfaitement turgescentes ; cependant, si la racine ramifiée de *Gypsophila repens*, qui dépasse souvent un mètre de longueur peut puiser l'eau dans la nappe circulante, le système radiculaire de *Campanula pusilla* est beaucoup moins développé.

d) *Pression osmotique des parties aériennes des végétaux.* — Un des éléments régulateurs essentiels de la turgescence chez les végétaux est le pouvoir osmotique de leur suc cellulaire ; les recherches de H. Walter (1929) ont montré en effet que la résistance d'une plante à la sécheresse dépend de la valeur absolue de son pouvoir osmotique maximum et de la rapidité avec laquelle s'élève le pouvoir osmotique quand le milieu extérieur se dessèche. Le pouvoir osmotique est non seulement variable d'une espèce à l'autre (et cela permet une certaine classification) mais encore, pour chaque espèce, entre certaines limites plus ou moins larges, suivant les conditions extérieures.

Les substances cristallisables que renferme le liquide obtenu par expression des végétaux abaissent son point de congélation d'une quantité qui varie avec la concentration, et de cet abaissement, on peut déduire la pression osmotique des parties prélevées sur la plante.

Les échantillons sont tués aussi tôt que possible après la récolte, par chauffage à 100° pendant 20 minutes des récipients étanches qui ont servi à les recueillir. Le suc est exprimé à la presse et la mesure de l'abaissement du point de congélation est faite au microcryoscope qui permet de n'utiliser qu'une très faible quantité de liquide.

Les résultats de quelques mesures effectuées sur des espèces très fréquentes sur les bancs sont réunis dans le tableau II ci-dessous.

TABLEAU II

Valeurs osmotiques (calculées pour 20°)

Gypsophila repens	9,56 à 12,92
Alnus incana	13,18 à 13,82
Erucastrum nasturtiifolium	10,98 à 11.28
Epilobium Fleischeri	9,30 et 9,82
Saxifraga aizoides	6,33 et 8.14
Linaria alpina	8,78
Campanula pusilla	13,43
Salix incana	13,69
Myricaria germanica	13,43

Tous ces pouvoirs osmotiques sont faibles, même pour les plantes ligneuses à grand développement, comme *Alnus incana*, *Salix incana*, *Myricaria germanica*. Ils concordent avec les valeurs trouvées par H. Walter (1929, I) pour les plantes des lieux ensoleillés humides, 9,3 à 16,0. Le maximum paraît même être plus bas.

Comme l'absorption de l'eau jar les cellules est d'autant plus rapide que la température est plus élevée, une ancienne théorie voulait qu'un sol froid fut physiologiquement sec. Sur les alluvions les plantes plongent leurs racines dans une eau à température basse, alors que les parties aériennes sont soumises à une température relativement élevée. Théoriquement, elles devraient se comporter comme des plantes des lieux secs, c'est-à-dire présenter des pouvoirs osmotiques élevés. Or une mesure effectuée sur un échantillon de *Myricaria germanica* prélevé sur un banc de l'Arveyron, aux Praz de Chamonix, montre qu'il n'en est rien ; l'eau était à 3°, l'air à 22°, cependant le pouvoir osmotique n'était que de 13 atm. 45, bien inférieur à celui (16 atm.) qu'a trouvé H. Walter (1929, II) par temps sec, pour *Polygonum amphibium*, espèce aquatique caractérisée.

Un seul résultat paraît appuyer la théorie ; aux sources dites les Fontaines, à deux kilomètres au nord de Samcëns, croissent quelques individus d'*Alnus incana*, les racines plongeant dans l'eau à 6° et le feuillage dans une atmosphère surchauffée par la réverbération des parois rocheuses environnantes (temp. 28°, déficit de saturation 14,0). Le pouvoir osmotique de l'échantillon prélevé à ce moment était de 11 atm. 34, légèrement supérieur par conséquent aux résultats obtenus avec des plantes de la même espèce développées sur les bancs du Giffre, dont l'eau est en été à une température notablement supérieure à celle de l'eau des Fontaines ; mais la différence observée est si faible que cette observation unique ne peut pas être retenue.

C. — Les alluvions

Le régime particulier des cours d'eau détermine des périodes de submersion et de remaniements des alluvions qui ont évidement une grande importance pour la flore,

puisqu'elles limitent étroitement le temps de développement des végétaux, mais la vitesse du courant agit en déterminant la dimension des éléments transportés et la disposition de ceux-ci.

L'analyse chimique et physique des alluvions met en évidence d'autres facteurs d'où résultent une écologie particulière ; elle intervient dans la sélection qui s'exerce sur un matériel floral comprenant toujours des éléments plus ou moins constants de cette station particulière et des espèces caractéristiques de la flore régionale.

a) *Dimensions des éléments et morphologie des bancs.* — Dans les trois cours d'eau étudiés, on trouve des éléments de dimensions très variables.

Dans le Giffre, à côté de gros blocs qui proviennent de torrents affluents et qui atteignent la dimension de la tête, il existe des sédiments fins, presque vaseux, dont la proportion augmente beaucoup dans toutes les sections élargies du lit. Ainsi un tamisage sommaire effectué sur des échantillons passant eux-mêmes au tamis n° 30 (2 mm. environ de maille) donne les résultats suivants :

TABLEAU III

Sable du Giffre

Provenance de l'échantillon	Passant au tamis n° 30 et retenu par le tamis n° 60	Passant au tamis n° 60 et retenu par le tamis n° 90	Passant au tamis n° 0
Samoëns, amont du pont	78,25 %	9,0 %	12,75 %
	56 %	18,7 %	23,0 %
Samoëns, aval du pont	55.25 %	15,3 %	29.45 %
	18,9 %	13,2 %	60,8 %
Plonnex (Taninges)	5,7 %	9,4 %	84,9 %

Comme il est absolument impossible de prélever un échantillon moyen vraiment représentatif des éléments des bancs, les résultats ci-dessus n'ont évidemment qu'une valeur d'indication.

La dimension des éléments fins n'est pas moins varia-

ble dans les affluents du Giffre ; le Clévieux et le Nant d'Ant se jettent dans ce torrent presqu'en face l'un de l'autre ; les échantillons ont été prélevés dans le Clévieux, à peu près à deux kilomètres en amont du confluent, et dans le Nant d'Ant avant la grande chute de ce dernier, au pont de Bémont (tableau IV).

TABLEAU IV

Sables du Clévieux et du Nant d'Ant

Provenance de l'échantillon	Passant au tamis n° 30 et retenu par le tamis n° 60	Passant au tamis n° 60 et retenu par le tamis n° 90	Passant au tamis n° 90
Clévieux	40,5 %	16,0 %	43,5 %
Nant d'Ant	75,0 %	7,7 %	17,3 %

Dans l'Arve et dans son affluent, l'Arveyron, les alluvions subissent des modifications de nature des roches et même de dimension des gros matériaux ; de Cluses à Marignier, en amont du confluent du Giffre, les gros blocs recheux sont absents, mais il existe des galets (Tableau V) :

TABLEAU V

Sable de l'Arve

Provenance de l'échantillon	Passant au tamis n° 30 et retenu par le tamis n° 60	Passant au tamis n° 60 et retenu par le tamis n° 90	Passant au tamis n° 90
Arveyron aux Praz de Chamonix	31,4 %	12,0 %	56,6 %
Arve à Servoz	29,2 %	21,7 %	49,1 %
Arve à Cluses	29,0 %	16,7 %	53,3 %
Arve à Marignier	32,0 %	25,5 %	41,5 %

La composition du sable dans l'Arve présente donc cependant un caractère de constance qui fait défaut aux sables du Giffre.

Deux échantillons seulement du sable du Rhône ont été étudiés :

TABLEAU VI

Sable du Rhône

Provenance de l'échantillon	Passant au tamis n° 30 et retenu par le tamis n° 60	Passant au tamis n° 60 et retenu par le tamis n° 90	Passant au tamis n° 90
Seyssel	9,9 %	25,0 %	64,9 %
Serrières-en-Chautagne (1)	66,8 %	23,0 %	10,8 %

(1) En aval du confluent du Fier.

La morphologie des bancs est variable suivant le cours d'eau considéré, mais rien ne ressemble à la disposition des alluvions dans la Loire, par exemple. Lorsque le lit est étroit, comme celui du Giffre, à Samoëns, ou celui de l'Arve, à Servoz, le caractère torrentiel du régime se traduit par le mélange d'éléments de toutes dimensions dans des bancs à surface souvent sensiblement horizontale. Ces bancs sont recoupés par le chenal d'une façon capricieuse, en donnant des talus presque verticaux.

Lorsque le lit devient très large comme celui du Giffre vers Taninges, de l'Arve en aval de Cluses, il se produit un tri des éléments dans les dépôts et certains bancs présentent l'aspect de ceux de l'Aar, déjà décrits par Siegrist (1913) : à l'amont, une plage de galets ou de graviers ; on y retrouve souvent la disposition tuilante signalée à plusieurs reprises (Ph. Hagene, 1937 I, 1938 I, 1938 II) ; au centre du banc, des buissons ; à l'aval, un dépôt de sable plus ou moins fin, parfois presque vaseux. Cette disposition se retrouve dans la portion étudiée du Rhône, avec des variations dues à l'étendue même des bancs.

b) *Composition des sables.* — Sauf ceux de l'Arveyron, tous ces sables renferment du calcaire ; dans le Giffre, 32,4 % et 32,8 % en amont du pont de Samoëns, 32,4 et 39,8 % en aval ; 30,8 % à Plonnex (écart de Taninges). Ces variations s'expliquent par la teneur variable en calcaire des alluvions des torrents affluents : 23,2 % dans le Clé-

vieux, à 2 kilomètres en amont du confluent ; 5,4 % dans le Nant d'Ant, avant la grande chute. Les alluvions de ce dernier torrent constituent dans le Giffre un banc dont les matériaux tranchent par leur teinte brun olivâtre sur les autres alluvions d'un gris d'ardoise ; les éléments fins de ce banc ne renferment que 5 % de calcaire. au lieu des teneurs élevées citées ci-dessus.

Le sable de l'Arveyron, aux Praz de Chamonix, ne renferme pas de calcaire, et à Servoz, la teneur du sable de l'Arve est encore faible, 4 %. Elle monte à 8,4 à Cluses, à 8,8 à Marignier, avant le confluent du Giffre. Le Rhône, décanté de ses alluvions propres dans le Léman, charrie surtout en aval celles de l'Arve, qui lui en apporterait un million de tonnes par an (Pardé, 1925). Il se charge cependant d'éléments calcaires dans sa traversée du Jura, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses affluents. A Seyssel, la teneur atteint 17,2 %. Le Fier parait augmenter encore cette teneur qui arrive à 18,8 % à Serrières-en-Chautagne.

c) *Concentration en ions hydrogène.* — La concentration ionique des alluvions est évidemment influencée par celle de l'eau qui les baigne, et c'est ce qui explique la faible amplitude relative des pH.

Dans le Giffre, l'eau a pour pH 7,6 et tous les bancs examinés en 1937 et 1938 à Samoëns et Plonnex présentent ce même pH, même le banc cité plus haut, formé dans le Giffre par les alluvions du Nant d'Ant et qui ne renferme que 5 % de calcaire.

Le pH des alluvions dans les affluents est pourtant un peu différent : 7,4 dans le Clévieux, 7,2 dans le Nant d'Ant, au pont de Bémont. Au pied de la chute, le pH de l'eau est 7,6.

Dans l'Arveyron et dans l'Arve, le pH des alluvions est un peu plus variable : 6,8 dans l'Arveyron aux Praz de Chamonix ; 7,2 dans l'Arve à Servoz ; 7,4 en aval de Cluses ; 7,5 en amont du confluent du Giffre à Marignier.

Le pH des alluvions du Rhône se maintient à 7,5 à Seyssel et à Serrières-en-Chautagne.

d) *Couleur des alluvions.* — En raison du rôle qu'elle joue dans l'absorption du rayonnement, la couleur du substratum n'est pas un facteur négligeable.

Les alluvions du Giffre sont d'une teinte ardoisée foncée, presque noire lorsqu'elles sont humides, virant au gris par la dessiccation. Les alluvions provenant du Nant d'Ant, dont la couleur terreuse, d'un brun olivâtre, se distingue nettement de celle des autres, constituent une exception.

A sec, les sables du Clévieux sont d'un gris assez clair, ceux de l'Arveyron d'un blanc presque pur, avec un léger reflet verdâtre.

A Servoz, ceux de l'Arve sont d'un gris légèrement jaunâtre, qui s'accentue à Cluses et Marignier.

Enfin dans le Rhône, à Seyssel et à Serrières, les alluvions sont grises avec un reflet jaunâtre plus marqué.

D. — La Végétation

I) LE GIFFRE

Dans le Fond de la Combe, à 1.100-1.200 m. d'altitude, le Giffre ne présente pas d'alluvions à proprement parler, mais soit directement, soit par les cascades, son cours reçoit une grande quantité de matériaux emportés peu à peu durant les paroxysmes.

Une première plage de ces éboulis mouillés présentait la flore suivante (1) :

Deschampsia caespitosa, Salix retusa, Helianthemum nummularium, ssp *ovatum, Thymus Serpyllum, Linaria alpina, Euphrasia salisburgensis, Galium Mollugo* ssp *erectum, Chrysanthemum Leucanthemum, Petasites paradoxus* (9 espèces).

Ph.	Cham.	Hém.	Géo.	Thér.
0	3 = 33 %	4 = 44 %	1 = 11 %	1 = 11 %

Un peu en aval, les éboulis fins d'une cascade, au con-

(1) L'abondance et la sociabilité ne sont indiquées que lorsqu'elles dépassent les valeurs minimum.
Abréviations : Ph. = phanérophytes ; Cham. = Chaméphytes ; Hémi. = Hémicryptophytes ; Géo. = Géophytes ; Thér. = Thérophytes.

tact du Giffre, portaient une végétation plus développée :

Alnus incana, Agrostis alba, Deschampsia caespitosa, Molinia coerulea, Festuca pratensis, Gypsophila repens, Erucastrum nasturtiifolium (2... 1), *Saxifraga aizoides, Parnassia palustris, Alchemilla alpina, Alch. vulgaris, Medicago Lupulina, Trifolium pratense, Tr. repens, Anthyllis Vulneraria, Onobrychis montana, Polygala Chamaebuxus, Epilobium Dodonaei* ssp *Fleischeri, Angelica silvestris, Thymus Serpyllum, Galium pumilum, Campanula cochleariifolia, Buphtalmum salicifolium, Chrysanthemum Leucanthemum, Tussilago Farfara, Petasites paradoxus, Leontodon hispidus, Hieracium florentinum, H. staticifolium,* (27 espèces).

Ph.	Cham.	Hém.	Géo.	Thér.
1 = 4 %	4 = 16 %	20 = 80 %	2 = 8 %	1 = 1 %

Toujours dans la combe, mais plus en aval, encore sur des éboulis inondés, formés de blocs plus gros, une flore un peu différente :

Salix incana, Alnus incana, Equisetum variegatum, Agrostis alba, Molinia coerulea (3...), *Festuca arundinacea, Agropyron caninum, Gypsophila repens, Ranunculus breyninus, Erucastrum nasturtiifolium, Hutchinsia alpina, Arabis alpina, Saxifraga aizoides, Potentilla erecta, Trifolium pratense, Epilobium Dodonaei* ssp *Fleischeri, Echium vulgare, Prunella grandiflora, Thymus Serpyllum, Scabioso columbaria, Campanulacochleariifolia, Buphtalmum salicifolium, Chrysanthemum Leucanthemum, Petasites hybridus, Centaurea jacea, Leontodon hispidus, Hieracium florentinum, H. staticifolium* (28 espèces)

Ph.	Cham.	Hém.	Géo.	Thér.
2 = 7 %	2 = 7 %	22 = 79 %	2 = 7 %	0

En aval de Sixt, le Giffre reçoit un affluent, le Giffre des Fonds, qui provient du Buet, et qui reçoit lui-même de nombreux petits torrents provenant de la région comprise entre le col d'Anterne et le lac de Gers. En raison de l'abondance du bétail au lac de Gers, la flore est banalisée autour des chalets, et l'émissaire souvent à sec qui reçoit les eaux de ces chalets renferme une végétation exubérante de rudérales.

Espèces développées dans la zone de balancement du niveau du lac :

Allium Schoenoprasum, *Ranunculus repens* (3... 3) (constitue un vaste peuplement sur la manière de cône de déjection par lequel le lac reçoit les eaux de la combe de Gers), *Roripa silvestris*, *Hutchinsia alpina*, *Veronica serpyllifolia*, *Leontodon autumnalis*.

Dans le lit du torrent, certaines espèces sont très abondantes : *Equisetum arvense*, *Rumex crispus*, *Chenopodium Bonus-Henricus*, *Chaerefolium silvestre*, *Petasites paradoxus*.

Toutes les espèces précédentes sont des hémicryptophytes ou des géophytes.

Comme autre exemple de la végétation des alluvions de ces torrents, voici le relevé effectué sur le vaste cône de déjection que coupe le chemin d'Anterne immédiatement au S. de Salvagny :

Salix incana (1... 2), *S. purpurea* (2... 2), *S. nigricans*, *Alnus incana*, *Picea excelsa* (plantules), *Agrostis alba*, *Arrhenatherum elatius*, *Molinia coerulea*, *Festuca arundinacea*, *Bromus erectus*, *Thesium alpinum*, *Gypsophila repens*, *Potentilla coerulescens*, *P. erecta*, *Dryas octopetala*, *Alchemilla alpina*, *Medicago Lupulina*, *Trifolium pratense*, *Anthyllis Vulneraria*, *Lotus corniculatus*, *Polygala amarella*, *Euphorbia verrucosa*, *Angelica silvestris*, *Daucus Carota*, *Thymus Serpyllum*, *Euphrasia hirtella*, *Campanula cochleariifolia*, *Chrysanthemum Leucanthemum*, *Tussilago Farfara*, *Carlina acaulis*, *Centaurea Scabiosa*, *Leontodon hispidus*, *Hieracium florentinum* (2... 2), *H. staticifolium* (35 espèces).

Ph.	Cham.	Hém.	Géo.	Thér.
5 = 14 %	4 = 11 %	21 = 60 %	1 = 3 %	3 = 9 %

Une partie de ce cône de déjection a été consolidé par quelques buissons (*Salix incana*, *S. purpurea*, *Alnus incana*), ce qui modifie sensiblement la végétation :

Salix arbuscula, *Saxifraga aizoides*, *Sanguisorba minor*, *Ononis repens*, *Hippocrepis comosa*, *Linum catharticum*, *Polygala Chamaebuxus*, *P. calcarea*, *Hypericum perforatum*, *Helianthemum nummularium* ssp *ovatum*, *Gen-*

tiana Clusii, Echium vulgare, Prunella vulgaris, Digitalis lutea, Erinus alpinus, Globularia cordifolia, Asperula cynanchica, Galium Mollugo, ssp *erectum, G. pumilum, Chrysanthemum Leucanthemum, Hieracium murorum* (23 espèces).

Ph.	Cham.	Hém.	Géo.	Thér.
3 = 13 %	6 = 26 %	13 = 57 %	0	1 = 4 %

Après avoir reçu le Giffre des Fonds, le Giffre traverse les gorges des Tines dans une étroite crevasse, puis s'élargit un peu ensuite en amont du lieu-dit « Le Sougey ». En ce point, il présente quelques bancs, dont l'un, en 1937, était constitué en partie par du sable fin, à peu près sans végétation, et en partie par des galets ; sur ces derniers, on pouvait noter :

Stipa Calamagrostis, Agrostis alba, Dactylis glomerata, Festuca pratensis, Agropyron caninum, Polygonum Persicaria, Gypsophila repens, Erucastrum nasturtiifolium, Saxifraga aizoides, Medicago Lupulina, Trifolium pratense, Anthyllis Vulneraria, Hippocrepis comosa, Geranium Robertianum, Epilobium Dodonaei ssp *Fleischeri, Mentha longifolia, Campanula cochleariifolia, Tussilago Farfara* (18 espèces).

Ph.	Cham.	Hém.	Géo.	Thér.
0	1 = 6 %	13 = 72 %	1 = 6 %	3 = 17 %

Un banc beaucoup plus étendu, accessible en 1938, comportait comme la plus grande partie de ceux du Giffre à partir de ce point, deux zones bien distinctes ; un plateau avec une végétation clairsemée et un glacis rapide dépourvu de végétation. Sur le plateau :

Salix incana, S. daphnoides, S. aurita, S. nigricans, Populus nigra ; des plantules de *Picea excelsa* et *Fagus silvatica* ; *Agrostis alba, Sesleria coerulea, Molinia coerulea, Melica nutans, Dactylis glomerata, Festuca ovina* ssp *glauca, F. arundinacea, Brachypodium silvaticum, Agropyrum caninum, Gypsophila repens, Aquilegia vulgaris, Erucastrum nasturtiifolium, Saxifraga aizoides, Parnassia palustris, Alchemilla alpina, Trifolium repens, Anthyllis Vulneraria, Lotus corniculatus, Hippocrepis comosa, Onobry-*

chis viciifolia, Geranium Robertianum, Euphorbia Cyparissias, Helianthemum nummularium ssp *ovatum, Epilobium Dodonaei* ssp *Fleischeri, Aegopodium Podagraria, Athamenta cretensis, Angelica silvestris, Heracleum Sphondylium, Origanum vulgare, Thymus Serpyllum, Linaria alpina, Erinus alpinus, Euphrasia salisburgensis, Galium pumilum, Scabiosa columbaria* ssp *lucida, Campanula cochleariifolia, Chrysanthemum Leucanthemum, Tussilago Farfara, Centaurea Scabiosa, Leontodon hispidus, Cicerbita muralis, Hieracum murorum.* (49 espèces).

Ph.	Cham.	Hém.	Géo.	Thér.
7 = 14 %	4 = 8 %	33 = 67 %	3 = 6 %	2 = 4 %

Suivant le cours du torrent, le premier banc étudié est situé juste en aval du confluent du Nant d'Ant. (1). Les différences que présentent ces sédiments avec les alluvions habituelles du Giffre ont été indiquées dans les pages précédentes.

Végétation du premier banc :

Salix incana, S. daphnoides, Populus nigra, Alnus incana, (à l'état de plantules, *Picea excelsa, Fraxinus excelcior). Stipa Calamagrostis, Agrostis vulgaris, Deschampsia caespitosa, Dactylis glomerata, Festuca ovina, Bromus erectus, Agropyron repens, Rumex scutatus, Gypsophila repens, Cerastium caespitosum, Fragaria vesca, Alchemilla vulgaris, Anthyllis Vulneraria, Geranium Robertianum, Epilobium angustifolium, E. Dodonaei* ssp *Fleischeri, Prunella grandiflora, Thymus Serpyllum, Galium Mollugo* ssp *erectum, Erigeron acer* ssp *angulosus, Chrysanthemum Leucanthemum, Tussilago Farfara, Cirsium acaule, C. oleraceum, Centaurea Jacea, Leontodon hispidus, Hieracium staticifolium* (31 espèces).

Ph.	Cham.	Hém.	Géo.	Thér.
4 = 13 %	2 = 6 %	22 = 71 %	2 = 6 %	2 = 6 %

A peu de distance de ce banc, un peu en aval, on pou-

(1) Dans ce dernier, au-dessus du pont de Bémont, avant la grande chute, il n'y a que quelques plages de graviers mouillés avec *Agrostis alba* et *Hieracium staticifolium,* ce dernier très abondant.

vait observer une végétation analogue dans des conditions semblables :

Salix incana, S. purpurea, S. daphnoides, Alnus incana (*Picea excelsa, Fagus silvatica*, à l'état de plantules). *Stipa Calamagrostis, Thesium Linophyllon, Gypsophila repens, Erucastrum nasturtiifolium, Fragaria vesca, Sanguisorba minor, Medicago Lupulina, Melilotus albus, Anthyllis Vulneraria, Hippocrepis comosa, Euphorbia Cyparissias, Helianthemum nummularium* ssp *ovatum, Epilobium Dodonaei* ssp *Fleischeri, Lysimachia nummularia, Echium vulgare, Prunella grandiflora, Thymus Serpyllum, Linaria alpina, Euphrasia* sp., *Globularia cordifolia Galium Mollugo* ssp *erectum, Campanula cochleariifolia, Erigeron acer, Chrysanthemum Leucanthemum, Centaurea Scabiosa.* (31 espèces).

Ph.	Cham.	Hém.	Géo.	Thér.
6 = 19 %	1 = 13 %	19 = 61 %	0	2 = 6 %

Presqu'en face de ce dernier banc, sur l'autre rive, le Giffre reçoit le Clévieux dont les caractères particuliers ont été indiqués plus haut à plusieurs reprises. Il n'existe guère d'alluvions mobiles qu'entre le pont de la route des Allamands et le lieu dit les Fontaines. Dans la partie amont de cette région, les alluvions sont à peu près totalement dépourvues de végétation, sauf quelques plantules de Hêtre ou d'Epicea.

Dans la partie aval plus large, les alluvions doivent être moins remaniées par les crues soudaines, et on peut relever quelques listes d'espèces :

Salix incana, S. daphnoides, S. appendiculata, Alnus incana, Fraxinus excelsior, Ligustrum vulgare, Picea excelsa (plantules) ; *Agrostis alba, Arrhenatherum elatius, Agropyron caninum, Gypsophila repens, Cerastium caespitosum, Ranunculus breyninus, Saxifraga aizoides, Rubus* sp. *Anthyllis Vulneraria, Lotus corniculatus, Oxytropis campestris, Vicia silvatica, Geranium Robertianum, Helianthemum nummularium* ssp *ovatum, Campanula cochleariifolia, Tussilago Farfara, Leontodon hispidus, Hieracium murorum.*

Toute cette végétation est située au-dessus du niveau du Clévieux après les grosses pluies d'orage ; les espèces sont dispersées sur les parties les plus élevées ; les surfaces couvertes de graviers moyens paraissent les plus riches, mais les plantes se développent aussi entre les blocs volumineux, et à l'abri des souches déracinées. Le sable fin n'existe que dans les parties les plus basses des bancs ; il est généralement dépourvu de végétation, sauf quelques touffes de *Juncus articulatus*.

De petits bancs plus élevés portent en plus de la végétation précédente ;

Deschampsia caespitosa, *Brachypodium silvaticum*, *Kernera saxatilis*, *Potentilla erecta*, *Alchemilla alpina*, *Astragalus penduliflorus*, *Epilobium Dodonaei* ssp *Fleischeri*. (69 espèces).

Ph.	Cham.	Hém.	Géo.	Thér.
7 = 24 %	2 = 7 %	17 = 59 %	1 = 3 %	2 = 7 %

En aval immédiatement de ce confluent et en amont du pont de Samoëns s'étend un banc profondément modifié de 1937 à 1938, une grande portion de sa partie postérieure ayant disparu ; mais toute la partie amont était intacte ou à peu près. Elle consiste en un plateau sensiblement horizontal, coupé par le torrent qui, au mois d'août, coulait à 60 cm. environ au-dessous. La surface, constituée de gros blocs et de sable fin, porte une végétation assez modifiée par les tas de détritus qui y sont déposés :

Salix incana, *S. purpurea*, *S. daphnoides*, *S. cinerea*, *S. nigricans*, *Alnus incana* : jeunes individus de *Picea excelsa*, *Populus nigra*, *Fagus silvatica*.

Stipa Calamagrostis, *Phleum pratense* var *nodosum*, *Agrostis alba*, *A. capillaris*, *A. canina*, *Holcus lanatus*, *Melica uniflora*, *Dactylis glomerata*, *Poa pratensis*, *Bromus erectus*, *Urtica dioica*, *Rumex obtusifolius*, *R. scutatus*, *Polygonum aviculare*, *P. Persicaria*, *P. Convolvulus*, *Chenopodium album*, *Agrostemma Githago*, *Silene vulgaris*, *Gypsophila repens*, *Arenaria serpyllifolia*, *Erucastrum nasturtiifolium*, *Sedum Telephium*, *Saxifraga aizoides*, *Fragaria vesca*, *Potentilla erecta*, *Alchemilla alpina*, *Sanguisorba*

minor, Medicago Lupulina, Trifolium montanum, Tr. repens, Anthyllis Vulneraria, Lotus corniculatus, Hippocrepis comosa, Onobrychis viciifolia, Lathyrus pratensis, Geranium pusillum, Euphorbia Cyparissias, Viola tricolor, Epilobium angustifolium, E. Dodonaei ssp *Fleischeri, Epilobium montanum, Angelica silvestris, Daucus Carota, Convolvulus sepium, Glechoma hederaceum, Prunella grandiflora, Galeopsis Tetrahit, Origanum vulgare, Thymus Serpyllum, Linaria alpina, Veronica Tournefortii, Rhinanthus Crista-galli, Plantago lanceolata, Galium Mollugo* ssp *erectum, Galium pumilum, Scabiosa columbaria, Campanula cochleariifolia, Eupatorium cannabinum, Chrysanthemum Leucanthemum, Tussilago Farfara, Carlina acaulis, Carduus defloratus, Centaurea Jacea, Leontodon hispidus, Tragopogon pratensis, Taraxacum officinale, Hieracium murorum.*

Il faut signaler également l'existence d'un individu de *Myricaria germanica.* (75 espèces).

Ph.	Cham.	Hém.	Géo.	Thér.
9 = 12 %	2 = 3 %	49 = 65 %	3 = 4 %	12 = 16 %

Ce sont les tas d'ordures qui expliquent le nombre des rudérales et la proportion exceptionnellement élevée des thérophytes. Leur influence se manifeste d'abord par un développement plus vigoureux de certaines des plantes des bancs, en particulier *Erucastrum nasturtiifolium.* Elle se se manifeste également par le développement de colonies denses dont la constitution varie suivant la nature des détritus et l'ancienneté du dépôt.

Premier exemple : *Agropyrum caninum, Chenopodium album, Erucastrum nasturtiifolium, Capsella Bursa-Pastoris, Medicago Lupulina, Trifolium repens, Phaseolus vulgaris, Oxalis corniculata, Epilobium angustifolium, Aethusa Cynapium, Galeopsis Tetrahit, Lamium maculatum, Stachys alpinus, Plantago lanceolata, Galium Aparine, Erigeron canadensis.*

Deuxième exemple : *Setaria viridis, Dactylis glomerata, Polygonum aviculare, P. Persicaria, Chenopodium album, Medicago Lupulina, Geranium Robertianum, Oxalis corniculata, Daucus Carota, Veronica Chamaedrys, Plan-*

lago major, Plantago lanceolata, Galium Mollugo ssp *erectum, Sonchus asper.*

La florule du premier tas (16 espèces) comprend sept hémicryptophytes et 9 thérophytes ; celle du second (14 espèces), une chaméphyte, quatre hémicryptophytes, neuf thérophytes, c'est-à-dire dans les deux cas plus de 50 p. cent de thérophytes.

Ensemble (26 espèces).

Ph.	Cham.	Hém.	Géo.	Thér.
0	1 — 4 %	10 — 40 %	0	15 — 58 %

Près de la rive existent encore d'autres espèces : *Melilotus albus, Althaea officinalis, Erigeron annuus, Tanacetum vulgare, Cirsium arvense, etc.* Mais ces plantes ne se développent que sur un dépôt d'immondices et sont bien étrangères à la flore du banc.

Immédiatement en aval du pont se trouvait un autre banc (1938) constitué par des galets, de 8 cm. à 25 cm. dans leur plus grande dimension. La végétation y était extrêmement clairsemée: plantules de *Picea excelsa, Salix incana, S. daphnoides, Alnus incana, Fagus silvatica* et un certain nombre d'individus d'espèces herbacées : *Agrostis alba, Poa annua, Gypsophila repens, Erucastrum nasturtiifolium, Medicago Lupulina, Plantago lanceolata, Leontodon hispidus, Tragopogon pratensis.*

A quelque distance en aval, un épi établi pour protéger la rive excavée sur une assez grande longueur a amené un dépôt abondant et très allongé de sable et de petit gravier qui paraît avoir consolidé et relié des îlots préexistants. Le banc, à plateau sensiblement horizontal, est séparé de la rive par une dépression dans laquelle affleure l'eau. Un ruisseau coule dans cette dépression dans la partie en aval du banc ; il détermine la formation d'un milieu assez différent des bancs proprement dits, comme en témoigne l'apparition, en plus de *Juncus articulatus*, de*Glyceria fluitans* ssp *plicata.*

Sur le plateau où sont visibles des éléments de toutes dimensions, la végétation ne paraît pas coloniser plus spécialement les plages d'éléments fins, sauf *Calamagrostis*

pseudophragmites qui occupe les amas de sable qui se constituent en général, en aval des obstacles :

Salix incana, S. daphnoides, Populus nigra, Alnus incana ; de jeunes individus de *Sorbus Mougeotii, S. aucuparia*, des plantules de *Picea excelsa* ; *Anthoxanthum odoratum, Stipa Calamagrostis, Calamagrostis Pseudophragmites, C. varia, Deschampsia caespitosa, Molinia coerulea, Poa alpina, Bromus erectus, Rumex scutatus, Gypsophila repens, Aquilegia vulgaris, Erucastrum nasturtiifolium, Fragaria vesca, Potentilla erecta, P. reptans, Dryas octopetala, Sanguisorba minor* ssp *muricata, Medicago Lupulina, Anthyllis Vulneraria, Lotus corniculatus, Oxytropis campestris, Hippocrepis comosa, Onobrychis viciifolia, Oxalis stricta, Polygala amarella, Euphorbia Cyparissias, Hypericum perforatum, Helianthemum nummularium* ssp *ovatum, Epilobium angustifolium, E. Dodonaei* ssp *Fleischeri, E. montanum, Athamanta cretensis, Angelica silvestris, Laserpitium Siler, Echium vulgare, Ajuga reptans, Teucrium montanum, Prunella grandiflora, Stachys rectus, Salvia pratensis, Thymus Serpyllum, Linaria alpina, Digitalis lutea, Plantago media, Pl. lanceolata, Galium Mollugo* ssp *erectum, Galium pumilum, Scabiosa columbaria* et ssp *lucida, Campanula cochleariifolia, Solidago Virga-aurea* var *cambrica, Erigeron acer* ssp *angulosus, Chrysanthemum Leucanthemum, Ch. Parthenium, Tussilago Farfara, Petasites paradoxus, Carduus defloratus, Centaurea Jacea, Lapsana communis, Leontodon hispidus, Hieracium florentinum, H. murorum.*

Les tas d'ordures et de déblais paraissent être la station d'élection d'un certain nombre d'espèces : *Agropyron repens, Polygonum aviculare, P. Persicaria, Daucus Carota, Galeopsis Ladanum, Sonchus oleraceus.* (76 espèces).

Ph.	Cham.	Hém.	Géo.	Thér.
7 = 9 %	5 = 7 %	52 = 63 %	5 = 7 %	7 = 9 %

Sur les 7 thérophytes, 4 sont localisées à peu près exclusivement sur les tas d'ordures et de décombres.

A deux kilomètres environ en aval, une série de bancs très vastes, accessibles de la rive gauche, occupaient en partie le lit très élargi :

Salix incana, S. purpurea, S. daphnoides, Alnus incana, Ligustrum vulgare, Sesleria coerulea, Molinia coerulea, Dactylis glomerata, Agropyrum caninum, Gypsophila repens, Erucastrum nasturtiifolium, Alchemilla vulgaris, Sanguisorba muricata, Ononis repens, Euphorbia Cyparissias, Epilobium Dodonaei ssp *Fleischeri, Plantago lanceolata, Campanula cochleariifolia, Erigeron acer, Chrysanthemum Leucanthemum, Tussilago Farfara.* (21 espèces).

Ph.	Cham.	Hém.	Géo.	Thér.
5 — 24 %	2 — 10 %	13 = 62 %	1 = 5 %	0

Le bois d'épave détermine des dépôts de sable sur lesquels se développe une végétation un peu différente de la précédente :

Exemple : *Rhamnus cathartica, Cornus sanguinea, Ligustrum vulgare, Rubus* sp. ; *Molinia coerulea, Brachypodium silvaticum, Anthyllis Vulneraria, Aegopodium Podagraria, Daucus Carota, Galium Mollugo.*

Dans les mêmes conditions, derrière différentes épaves, on pouvait noter :

Salix nigricans, des plantules de *Quercus* cf Q. *pedunculata : Festuca ovina, Carex diversicolor, Thesium pyrenaicum, Rumex sculatus, Ranunculus repens, Saxifraga aizoides, Fragaria vesca, Alchemilla alpina, Medicago Lupilina, Melilotus albus, Trifolium pratense, Hippocrepis comosa, Onobrychis viciifolia, Geranium Robertianum, Viola* cf *V. hirta, Angelica silvestris, Laserpitium Siler, Prunella grandiflora, Linaria alpina, Globularia cordifolia, Eupatorium cannabinum Buphtalmum salicifolium, Tussilago Farfara, Leontodon hispidus, Hieracium florentinum, H. staticifolium.* (38 espèces).

Ph.	Cham.	Hém.	Géo.	Thér.
6 = 16 %	1 = 3 %	25 — 66 %	3 = 8 %	3 = 8 %

En aval du pont de Morillon s'étend un banc très vaste, accessible en 1937 et présentant la même constitution que les bancs précédents ; plateau à surface de sable avec des blocs rocheux et flancs assez rapides où davantage de galets sont visibles.

Sur le plateau, à l'abri et en aval des buissons consti-

tués par des arbres et des arbustes, se développe une végétation herbacée :

I. — *Salix incana, S. daphnoides, Fraxinus excelsior, Rubus caesius, Ligustrum vulgare : Potentilla erecta, Filipendula Ulmaria, Campanula cochleariifolia, Tussilago Farfara, Cirsium oleraceum.*

II. — *Salix purpurea, Alnus incana*, germinations de *Quercus* et *Picea ; Deschampsia caespitosa, Dactylis glomerata, Agropyron caninum, Sanguisorba minor, Melilotus albus, Hippocrepis comosa, Valeriana dioeca, Tussilago Farfara.*

III. — *Corylus Avellana, Evonymus europaeus, Cornus sanguinea, Lonicera Xylosteum : Aquilegia vulgaris, Reseda lutea, Fragaria vesca, Hippocrepis comosa, Geranium Robertianum, Daucus Carota, Euphrasia* et *E. salisburgensis, Hieracium staticifolium.*

Dans certains de ces îlots, il apparait une ordonnance régulière des végétaux : en amont, *Alnus incana, Viburnum Lantana, Lonicera Xylosteum* et, emmêlée, *Rubus caesius, Lathyrus pratensis.* Quelques individus de *Fragaria vesca ;* en aval, *Molinia coerulea*, et surtout *Stipa Calamagrostis.*

En dehors de ces îlots, la végétation est constituée de touffes isolées : *Anthoxantum odoratum, Stipa Calamagrostis, Agrostis alba, Molinia coerulea, Rumex scutatus, Polygonum lapathifolium, P. Convolvulus, Gypsophila repens, Erucastrum nasturtiifolium, Saxifraga aizoides, Medicago Lupulina, Trifolium pratense, Anthyllis Vulneraria, Onobrychis viciifolia, Euphorbia Cyparissias, Helianthemum nummularium*, ssp *ovatum, Epilobium Dodonaei, Aegopodium podagraria, Echium vulgare, Prunella grandiflora, Linaria alpina, Plantago lanceolata, Galium Mollugo* ssp *erectum, Scabiosa columbaria, Solidago Virgaaurea, Chrysanthemum Leucanthemum, Carduus deforatus, Centaurea Jacea, Leontodon hispidus* (64 espèces).

Ph.	Cham.	Hém.	Géo.	Thér.
15 = 23 %	2 = 3 %	37 = 58 %	4 = 6 %	6 = 9 %

A un kilomètre en aval (Les Hautes), existe un banc analogue :

Salix purpurea, S. daphnoides, Alnus incana, Myricaria germanica, Ligustrum vulgare ; des plantules de *Picea excelsa, Fagus silvatica, Fraxinus excelsior ; Phleum pratense, Agrostis alba, Calamagrostis varia, Deschampsia caespitosa, Sesleria coerulea, Molinia coerulea, Festuca arundinacea Agropyron caninum, Juncus articulatus, Gypsophila repens, Erucastrum nasturtiifolium, Sedum Telephium, Sanguisorba minor, Melilotus albus, Anthyllis Vulneraria, Onobrychis viciifolia, Epilobium Dodonaei, Angelica silvestris, Prunella vulgaris, Galeopsis Ladanum, Thymus Serpyllum, Mentha longifolia, Linaria alpina, Plantago major, P. lanceolata, Galium pumilum, Scabiosa columbaria, Campanula cochleariifolia, Bidens cernuus, Chysanthemum Leucanthemum, Tussilago Farfara, Centaurea Jacea, Leontodon hispidus* (41 espèces).

Ph.	Cham.	Hém.	Géo.	Thér.
8 = 20 %	2 = 5 %	26 = 63 %	2 = 5 %	3 = 7 %

Au même point se trouve un banc plus élevé mais de peu d'étendue :

Salix incana, S. daphnoides, Populus nigra, plantules de *Fraxinus excelsior; Anthoxanthum odoratum, Medicago Lupulina, Hippocrepis comosa, Euphorbia Cyparissias, Heracleum Sphondylium, Echium vulgare, Galeopsis Ladanum, Galium Mollugo* ssp *erectum, Erigeron acer, Achillea Millefolium* (14 espèces).

Ph.	Cham.	Hém.	Géo.	Thér.
4 = 29 %	0	8 = 57 %	0	2 = 14 %

Deux kilomètres plus bas, la végétation se groupe sur un banc moins élevé en « conscies » étendus :

Salix incana, S. daphnoides, Alnus incana, Myricaria germanica (2... 2) *Equisetum arvense, Typha minima* (2... 4), *Stipa Calamagrostis* (2... 4), *Agrostis alba, Deschampsia caespitosa, Sesleria coerulea, Molinia coerulea, Poa trivialis, Agropyron caninum, Juncus articulatus* (2...3), *Gypsophila repens, Cerastium caespitosum, Erucastrum nasturtiifolium, Reseda lutea, Saxifraga aizoides, Fragaria vesca, Euphorbia platyphyllos, Epilobium Dodonaei, E. parviflorum, Prunella vulgaris, Linaria alpina, Campanula cochleariifolia, Tussilago Farfara* (27 esp.).

Ph.	Cham.	Hém.	Géo.	Thér.
1 = 15 %	1 = 4 %	17 = 63 %	4 = 15 %	1 = 4 %

Un peu en aval, à Plonnex (écart de Taninges), contre la rive droite, s'est déposé du sable fin dont la composition a été indiquée plus haut :

Salix incana, S. purpurea, S. daphnoides, Populus nigra, Alnus incana, Myricaria germanica ; des plantules de *Picea excelsa* ; *Agrostis alba, Calamagrostis Pseudophragmites, Festuca ovina, Brachypodium silvaticum, Agropyron caninum, Gypsophila repens, Erucastrum nasturtiifolium, Trifolium pratense, Anthyllis Vulneraria, Geranium Robertianum, Pimpinella Saxifraga, Daucus Carota, Linaria alpina, Plantago lanceolata, Galium pumilum, Campanula cochleariifolia, Erigeron acer, Chrysanthemum Leucanthemum, Petasites paradoxus, Leontodon hispidus, Hieracium florentinum* (28 espèces).

Ph.	Cham.	Hém.	Géo.	Thér.
7 = 25 %	0	17 = 61 %	2 = 7 %	2 = 7 %

A Taninges même, en amont du pont, près de la rive gauche, s'est constitué un banc très vaste où la végétation est répartie en plages d'étendues variables.

Salix incana, S. daphnoides, Populus nigra, Alnus incana, Myricaria germanica, ce dernier très abondant : *Agrostis alba, Deschampsia caespitosa, Molinia coerulea, Brachypodium silvaticum, Agropyron caninum, Gypsophila repens* (3..., 3), *Erucastrum nasturtiifolium, Reseda lutea, Medicago Lupulina, Melilotus albus, Anthyllis Vulneraria, Lotus corniculatus, Hippocrepis comosa, Onobrychis viciifolia, Geranium Robertianum, Euphorbia Cyparissias, Helianthemum nummularium* ssp *ovatum, Epilobium Dodonaei* ssp *Fleischeri, Angelica silvestris, Daucus Carota, Echium vulgare, Linaria alpina, Plantago lanceolata, Campanula cochleariifolia, Tussilago Farfara, Carduus defloratus, Cirsium oleraceum, Centaurea Jacea, Leontodon autumnalis, L. hispidus.*

Sur la surface du banc sont également dispersés des buissons étendus d'espèces arborescentes :

Salis alba, Alnus incana, Prunus avium, Lonicera

Xylosteum ; à leur abri, *Agrostis alba, Deschampsia caespitosa, Dactylis glomerata, Festuca arundinacea, Rubus* sp., *Galium Mollugo.*

Derrière une souche déracinée : *Salix daphnoides, S. nigricans, Fraxinus excelsior, Rubus* sp., *Filipendula Ulmaria.*

Enfin, dans la partie aval du banc étaient localisées un certain nombre d'espèces.

Un jeune pied de *Berberis vulgaris*, puis sur une grande surface *Calamagrostis Pseudophragmites* (3...3), *C. varia* (2...3), *Hypericum perforatum, Solidago canadensis* (2...2), *Erigeron canadensis, Erigeron acer* (52 espèces pour le banc).

Ph.	Cham.	Hém.	Géo.	Thér.
12 = 23 %	2 = 4 %	31 = 60 %	2 = 4 %	5 = 10 %

En aval de l'usine du Giffre, le torrent coule dans une vallée plus encaissée, où les alluvions sont plus riches en gros éléments qu'en sable :

Salix incana, S. purpurea, Populus nigra, Alnus incana, Frangula Alnus ; Equisetum arvense, Agrostis alba, Deschampsia caespitosa, Dactylis glomerata, Festuca pratensis, Agropyron caninum, Juncus articulatus, Polygonum mite, P. Convolvulus, Chenopodium album, Silene vulgaris, Gypsophila repens, Saponaria officinalis, Cerastium caespitosum, Ranunculus repens, Erucastrum nasturtiifolium, Barbarea vulgaris, Potentilla reptans, Trifolium repens, Geranium Robertianum, Prunella vulgaris, Veronica Anagallis-aquatica, Plantago lanceolata, Galium Mollugo ssp. *erectum, Knautia arvensis, Chrysanthemum Leucanthemum, Artemisia vulgaris, Tussilago Farfara, Cirsium oleraceum* (34 espèces).

Ph.	Cham.	Hém.	Géo.	Thér.
5 = 15 %	0	21 = 62 %	3 = 9 %	5 = 15 %

En plus des espèces ci-dessus, sur les bancs du Bas-Giffre, jusqu'à Marignier, on peut noter :

Stipa Calamagrostis, Eupatorium cannabinum, Sanguisorba minor, Centaurea Jacea, Taraxacum officinale, Melilotus officinalis, Molinia coerulea, Clematis Vitalba.

En aval du pont de Marignier les alluvions sont accessibles presque jusqu'aux marécages du confluent de l'Arve. Les conditions écologiques y varient comme varie la hauteur au-dessus de l'eau. La végétation est dispersée par touffes sur le dessus du banc ; la pente peu rapide est dépourvue de plantes :

Salix incana, S. purpurea, S. daphnoides, S. cinerea, Populus nigra, Alnus incana, Myricaria germanica, Hippophae rhamnoides, Fraxinus excelsior, des plantules de *Picea excelsa*. Quelques touffes de *Clematis Vitalba : Equisetum arvense, Setaria viridis, Anthoxanthum odoratum, Stipa Calamagrostis, Agrostis alba, Holcus lanatus, Deschampsia caespitosa, Arrhenatherum elatius, Dactylis glomerata, Poa compressa, Poa trivialis, Glyceria aquatica, Brachypodium silvaticum, Lolium perenne, Agropyron caninum, Juncus articulatus, Rumex obtusifolius, R. Acetosa, Polygonum aviculare, P. mite, P. Convolvulus, Silene vulgaris, Melandrium dioecum, Gypsophila repens, Saponaria officinalis, Stellaria aquatica, Cerastium caespitosum, Ranunculus repens, Erucastrum nasturtiifolium, Reseda lutea, Sanguisorba minor, Ononis repens, Medicago Lupulina, Melilotus albus, Trifolium pratense, Tr. repens, Anthyllis Vulneraria, Lotus corniculatus, Tetragonolobus siliquosus, Hippocrepis comosa, Onobrychis viciifolia, Geranium Robertianum, Euphorbia Cyparissias, Hypericum perforatum, Epilobium Dodonaei, E. parviflorum, Torilis Anthriscus, Angelica silvestris, Daucus Carota, Anagallis arvensis, Echium vulgare, Verbena officinalis, Teucrium montanum, T. Chamaedrys, Prunella vulgaris, Galeopsis Ladanum, Thy-**Chamaedrys, Prunella vulgaris, Galeopsis Ladanum, Thy-**mus Serpyllum, Lycopus europaeus, Mentha longifolia, Solanum Dulcamara, Linaria alpina, L. minor, Veronica Beccabunga, V. Tournefortii, Plantago media, P. lanceolata, Galium Mollugo* ssp *erectum, Campanula cochleariifolia, Eupatorium cannabinum, Bidens tripartitus, Chrysanthemum Leucanthemum, Artemisia vulgaris, Tussilago Farfara, Senecio vulgaris, Centaurea Jacea, Picris hieracioides, Taraxacum officinale, Sonchus asper, Hieracium staticifolium.* (90 espèces).

Ph.	Cham.	Hém.	Géo.	Thér.
12 = 13%	4 = 4 %	55 = 61 %	4 = 4 %	15 = 17 %

Complément : Le Bas Risse.

Le torrent de Risse se jette dans le Giffre à l'usine électro-chimique, vers 500 m. d'altitude. Son lit est encombré par des masses de galets boisés. Le relevé suivant a été effectué en amont des dépôts de déchets de l'usine en n'examinant que les galets non fixés :

Salix incana, Alnus incana, Coronilla Emerus ; Agrostis alba, Agropyron caninum, Rumex crispus, Chenopodium album, Silene vulgaris, Cerastium caespitosum, Erucastrum nasturtiifolium, Barbarea vulgaris, Potentilla reptans, Sanguisorba muricata, Medicago Lupulina, Melilotus albus, Trifolium pratense, Anthyllis Vulneraria, Lotus corniculatus, Tetragonolobus siliquosus, Hippocrepis comosa, Onobrychis viciifolia, Geranium Robertianum, Epilobium Dodonaei, E. parviflorum, Daucus Carota, Prunella vulgaris, Plantago major, Pl. lanceolata, Galium Mollugo ssp *erectum, Campanula cochleariifolia, Erigeron acer, Bidens tripartitus, Chrysanthemum Leucanthemum, Tussilago Farfara, Taraxacum officinale, Hieracium murorum.* (36 espèces).

Ph.	Cham.	Hém.	Géo.	Thér.
3 = 8 %	1 = 3 %	24 = 67 %	1 = 3 %	7 = 19 %

Pr Hagene,
Professeur à la Faculté des Sciences de Dijon.

(A SUIVRE).

Les planches devant illustrer cet article figureront avec sa suite dans le prochain fascicule de la Revue.

André Theuriet est-il coupable d'un vol littéraire ?

La Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie publiait, en 1913, dans ses « Mémoires et Documents », un article sur « Un vol littéraire d'André Theuriet ».

Ce titre suffit à mesurer l'indignation de celui qui l'écrivait. Indignation, à tout prendre, fort légitime, la victime du vol étant un de nos compatriotes, chambérien de naissance et annécien d'adoption, de surcroît ancien président de l'Académie Florimontane, Jacques Replat, et l'inculpé si durement et justement qualifié, appartenant lui même à notre Compagnie en qualité de membre d'honneur.

Aussi, M. François V... signataire de l'article, ne mâchait pas ses mots. Ainsi débutait son réquisitoire :

« Le supplément littéraire du Figaro publia, aux environs de 1890, un article d'André Theuriet qui commençait par ces mots : «Connaissez-vous Talloires ?... ». Les annéciens touchés de reconnaissance envers ce poète qui chantait avec tant de passion leur lac et ses sites gracieux ou sauvages, décidèrent d'une manifestation en son honneur. A jour fixé, la fanfare municipale, les édiles d'Annecy, des délégations de sociétés s'embarquèrent sur l'un des bateaux qui font le service du lac et vinrent à Talloires remercier le poète. Depuis cette mémorable manifestation, André Theuriet, homme de lettres, maire de Bourg-la-Reine, ne fut plus considéré comme un étranger ; son nom fut inséparable de celui de Talloires, dont il consacra la réputation touristique et où il revenait chaque année passer ses vacances ».

« Eh bien ! André Theuriet, le chantre des amours des pinsons et des fauvettes, s'est conduit comme ces hôtes ennemis qui emportent partie du mobilier de la maison qui les a abrités.... ».

Pour donner à cette exécution le plus possible d'éclat et de publicité, l'article faisait l'objet d'un tirage à part, sous forme de plaquette. Il en existe un exemplaire à la bibliothèque publique d'Annecy.

La péroraison valait l'exorde : « Nous n'avons qu'un regret ; c'est que d'autres et de plus autorisés n'aient pas protesté avant nous. Mais Theuriet était de l'Académie ! ».

Theuriet était de l'Académie française, c'est un fait, mais que ce titre d'académicien ait été une sauvegarde contre l'accusation de plagiat, c'est assez douteux. Il faudrait bien peu connaître la république des lettres pour douter de l'empressement et de la malignité avec lesquelles quelque confrère moins en faveur auprès du public, aurait saisi par son unique cheveu cette occasion de démolir une réputation telle que celle de Theuriet (1). Toujours est-il que sa qualité d'auteur arrivé, constituait, en l'espèce, une circonstance aggravante, et devait, loin de pousser à l'indulgence, rendre le verdict plus sévère.

Vieille histoire, dira-t-on, datant d'un quart de siècle... Passons au déluge... Pas si vieille qu'elle ne surgisse parfois à l'improviste. N'a-t-on pas réveillé son souvenir, sinon en public du moins entre initiés, lors de l'inauguration à Talloires, d'une plaque à la mémoire de l'auteur « d'Amour d'Automne » ? Ce n'est pas si ancien. Et d'ailleurs un problème littéraire, surtout s'il s'agit de plagiat, pour employer un mot moins vif que celui de vol, porte en lui-même son importance et son intérêt. Comme, de plus, celui-ci nous touche de près, rien de plus naturel que de l'examiner.

En 1862, sous le pseudonyme de Maître Jacobus, Replat publiait « Les Amours de la Joson, esquisse des mœurs du vieil Annecy » (2).

Ce récit met en scène une jeune fille, Josette ou Joson, et un étudiant, André Aubert. C'était, au dire de l'auteur,

(1) D'après un renseignement verbal que nous n'avons pu contrôler, Theuriet aurait été de son vivant — il est mort en 1907 — l'objet de cette même accusation, reprise plus tard par M. V.... Il s'en serait montré très affecté.

(2) Dans la *Revue Savoisienne* (1862, trois livraisons) puis à l'imprimerie Louis Thésio (brochure in-8°, de 111 pages). Une seconde édition fut publiée en 1871 à l'imprimerie J. Dépollier et Cie.

le résumé d'un copieux manuscrit dû à la plume abondante d'un oncle du héros, François Aubert, chanoine de Genève. Il serait trop long de raconter, même réduites à l'essentiel, les péripéties sentimentales des deux amoureux. Elles sont au surplus, en dépit du talent de Jacques Replat, parfaitement insipides. De ceux qui les ont lues, personne, je pense, n'y contredira.

Or, en Novembre 1901, la *Revue des Deux-Mondes* donnait à ses abonnés la primeur d'un roman d'André Theuriet, « Le Manuscrit du Chanoine ».

En voici l'argument. Cinq touristes, deux jeunes femmes et trois hommes, parmi lesquels un archiviste, pérégrinant autour du lac, s'arrêtent certain soir à Talloires et logent à l'hôtel de l'Abbaye. Dans la chambre du Prieur où ils prennent le thé, l'archiviste avise un buffet sculpté, portant à son fronton le mot « Silentium ». Son « flair de chercheur » en subodore aussitôt l'origine. C'est de toute évidence un meuble monacal. Il l'explore et, le même flair aidant, découvre un tiroir secret. L'ouvrir n'est qu'un jeu d'enfant car il crochète non moins bien les serrures que les palimpsestes les plus abstrus, et dans le double fond il met « la main sur deux feuillets de papier verdâtre et grenu, couverts d'une écriture bâtarde ».

Déception ! ces pages ne livrent que le nom de l'auteur, François Févez, chanoine de Genève, une date 1757, et l'objet de l'ouvrage dont elles forment l'avant-propos, qui est le mariage d'Emmanuel Févez « personnage extraordinaire pour ne pas dire extravagant, personnage dont on peut dire cependant qu'il n'a point été le maître, ayant été conforme à son génie très particulier, beaucoup abstrait, peu affable et du tout point prévenant... », avec la Josette, « fille sans éducation, faite à ses fantaisies, d'un naturel aussi particulier et peu poli que celui d'Emmanuel, quoiqu'ils eussent d'ailleurs tous deux un bon fond, assez d'esprit, et qu'ils n'eussent pas des grands vices ».

On ne saurait s'en tenir à ce début plein de promesses. Les compagnons du Cyclamen — tel est leur nom de guerre — se lancent à la poursuite du manuscrit, ce qui permet à Theuriet de nous entraîner à leur remorque à Entrevernes,

à Faverges, au Charbon et au Trélod, à Serraval, Thônes et autres lieux. En fin de compte la piste les conduit à Annecy, chez un vieux Monsieur Prestoz dont le nom est tout un programme, puisque dans cette course échevelée, il les a constamment semés.

Usant, en tout bien tout honneur, de son pouvoir de séduction, une des promeneuses, comédienne à la ville et aux champs comme au théâtre, conquiert de haute lutte le manuscrit. La bande aussitôt d'escalader le roc de Chère, et « assise en rond à l'ombre d'un châtaignier, à l'instar des héros du Décaméron », d'ouvrir ses oreilles aux histoires du chanoine.

Et voici où le vol apparaît. Le conte s'émaille d'extraits du manuscrit. Ces citations sont copiées, mot pour mot, sur celles de Replat, quarante ans plus tôt. Une seule différence; le chanoine Aubert est devenu le chanoine Févez; André Aubert s'est mué en Emmanuel Févez. Sauf ce léger détail, identité complète. M. V... en donne trois exemples. Le sous-titre d'abord, tant des « Amours de la Joson » que du « Manuscrit du Chanoine » : « Histoire savoyarde qui n'a que les apparences du roman, étant en tout très véritable, et comme telle écrite par François Aubert — ou François Févez - - chanoine de Genève, en l'année 1757 ».

Ensuite deux poésies, « aux vers exquis » ; un sonnet et un épigramme.

SONNET

Ecoute si tu peux, inflexible Josette !
Par l'absence et le temps mon mal n'a fait qu'aigrir ;
Tout mon cœur n'est qu'amour; j'en vais bientôt mourir;
Si toujours cet amour chez toy n'est que sornette.

Ayant pris les rigueurs en amoureux athléte,
Fière bergère, hélas ! tu devais t'adoucir.
Mais puisque mes tourments ne font que t'endurcir,
Ne pouvant te haïr, je brise ma houlette.

Que fais-je ? C'est ainsi qu'une folle raison
Me fait désespérer de l'aimable Joson
Que je connais trop bien pour taxer de cruelle.

Je l'adore ; elle est juste. Eh ! pourquoi reculer ?
La constance toujours triomphe d'une belle
Quand par d'autres vertus on ne sçut l'ébranler.

L'AMOUR COMMENCE

A CLORIS

Epigramme

Vous reprochez à tort au malheureux Clitandre
Qu'il n'ait encore pour vous qu'un amour commencé.
Ce reproche en effet peut-il être sensé
S'il n'a tenu qu'à vous de le rendre plus tendre ?

Demandez-vous comment il faut donc vous y prendre
Pour pousser la tendresse au plus vif sentiment ?
Dès longtemps ma réponse est prête :

Il en sera de lui comme du pénitent ;
Ajoutez-y le Sacrement
Et la voilà parfaite.

M. V... s'est volontairement limité pour ne pas déborder le cadre d'un simple article. Il aurait pu aisément multiplier les preuves accusatrices.

Il fut admis de tout temps que copier un auteur sans le nommer, c'est lui dérober une richesse personnelle. Sur ce point la conscience moderne est même plus chatouilleuse que celle d'autrefois. Ici donc le vol est évident, à moins que....

Car il y a un « à moins que », et il est de taille.

Un peu d'histoire locale, d'histoire vraie, pas même romancée. François Favre, chanoine de la Cathédrale, vivait, deux siècles en çà, dans notre ville où il était né le 27 Août 1702. Docteur en théologie et prêtre à vingt-six ans, pourvu du canonicat à trente ans, son évêque l'envoyait aussitôt à Reme comme poursuivant de la béatification et de la canonisation de la Vénérable Mère de Chantal (1). Il y passa plusieurs années (2).

De retour à Annecy il prit une part active à la création de la bibliothèque publique que venait de fonder un de ses confrères et ami, le chanoine Nicolas Dumax. En 1747 celui-ci laissait ses livres pour l'usage du public, sous la direction et administration des « Evesques et du vénérable Chapitre de la Cathédrale de Genève » (3). Le chanoine

(1) Dictionnaire du Clergé de MM. le chanoine Rebord et l'abbé Gavard.
(2) Lui-même dit quelque part qu'il y demeura plus de huit ans et en revint à l'automne de 1740.
(3) Bibliothèque publique d'Annecy, par le chanoine Rebord (*Revue Savoisienne*, année 1916).

l'œil de l'Italie, la fleur de l'Europe, assise au pied des Monts Alpesans.

Il va souvent à la Cour (Turin) et durant ces intervalles d'absence qui sont autant « d'eaux qui enflamment davantage les feux sacrés de ces chastes amants nourrissant en leurs âmes, il ne faut pas demander où Darie fait sa retraite ».

Cette vicissitude rend cette jeune femme vraiment partagée entre Dieu et son époux ; tantôt les affections maritales succèdent aux maternelles, tantôt les maternelles cèdent aux maritales. Au ménage, c'est une « Marthe » ; au cloître, c'est une « Marie ». « O Darie, quand serez-vous libre pour choisir la meilleure part ? » (1)

Ce mariage, si rempli de bénédictions, selon le destin des belles choses qui « comme des lys trouvent leur fin en leur naissance », ne dura guère et ce peu de temps encore fut partagé en de longues et fâcheuses absences nécessitées par le sort des armes qui obligeait Chrysanthe de se trouver à toutes les occasions où le service du pays et du Prince lui faisait acquérir de l'honneur au prix de son sang.

C'était au temps où le Duc des Allobroges, « la valeur de ce siècle », disputait à l'ancienne succession des Paléologues.

« Douce était la vie des anciens Israélites, qui exemptait les nouveaux mariés des guerres sanglantes pour ne confondre point les lauriers avec les myrtes ».

Imaginez-vous en combien d'appréhensions Darie devait passer les tristes jours qui la séparaient de son Chrysanthe, puisque, « par la force de son courage, elle devait juger combien il aimait le péril, qui est si redoutable aux âmes moins généreuses ». « O Darie, qui pèsera dans une juste balance tes ennuis et les joies, tes contentements et les appréhensions, trouvera que pour une rose, tu as cueilli mille épines, et que la passagère possession d'un si accompli chevalier que Chrysanthe t'a été bien chèrement vendue. Tel fut le courant de tes jours, s'il faut appeler jour

(1) Sera-t-il permis de faire remarquer la pieuse naïveté de cette interrogation ?

Sur un Manuscrit du XVIIe siècle

Les archives de Chambéry possèdent un manuscrit du XVIIe siècle, provenant du fonds du Sénat. (1)

Ce n'est pas un roman. On peut le regretter. Quelque étude de mœurs eût été autrement plaisante que le fastidieux étalage d'érudition que déroulent deux cent cinquante pages grand format.

Le style en est lourd, la syntaxe et la grammaire y sont traitées sans ménagements. Il ne s'agit pourtant pas d'un brouillon. Le texte, sans ratures et sans ponctuation, exhale un inégalable ennui. En vertu de quoi, le lecteur le plus intrépide n'en saurait supporter que de courts extraits.

Trois de nos confrères florimontans l'ont cité. M. Marteaux, dans son livre « Boutæ », reproduit une page relative à des fouilles faites en 1613 dans la plaine des Fins. Dans « L'Histoire de l'insigne Eglise et Collégiale de Notre-Dame-de-Liesse », M. le chanoine Coutin lui emprunte une description de « la Vierge fort antique, ayant la face noire, et le Popon dessus, qu'elle tient dans son bras ». Enfin, dans une communication à l'Académie Florimontane, M. Avezou en a donné quelques lignes. Il signale que le « chanoine David, qui a publié à la veille de la Révolution un volume d'anecdotes sur les antiquités de Talloires et d'Annecy, s'est servi du manuscrit et en a même copié in-extenso certains passages ». (2) Nous reviendrons sur ce point.

Sous réserve d'autres emprunts que nous ignorons, on peut en somme le considérer comme inédit, ceux dont nous

(1) Comme il ne se rattache à aucun dossier spécial, on l'a incorporé dans la bibliothèque historique des Archives. (*Note de M. l'Archiviste de la Savoie.*)
(2) *Revue Savoisienne* de 1932.

venons de parler n'en représentant pas la centième partie.

L'auteur en est inconnu. Le ton de l'ouvrage, la prédominance des sujets religieux font penser qu'il était de cléricature. Ce n'est qu'une impression, l'abondance des détails sur les églises et les couvents s'expliquant par la place éminente que la religion occupait dans la vie de nos ancêtres d'il y a trois siècles, époque où, dit-il, « quoique la ville d'Annecy soit petite, elle ne laisse d'être plus du tiers en églises, couvents et collégiales ». Peut-être, en même temps que prêtre fut-il professeur ; le chapitre consacré à Eustache Chappuis et à sa fondation est, en effet, le plus copieux de tous. Simples suppositions, je le répète, aucun détail de l'ouvrage ne jetant la moindre lueur sur la personnalité de l'auteur.

Un mot des copies. Nous en connaissons deux. La plus récente, celle de notre confrère le Capitaine Carle, faite pour l'Académie Florimontane, est aussi la plus complète bien qu'elle ne s'applique qu'à la moitié à peine de l'original.

La plus ancienne, dite du Chanoine David, mérite une mention particulière. C'est à elle que se réfèrent MM. Marteaux et Avezou.

Une note de « Boutae » donne l'indication suivante : « Copie faite par le Docteur Despine d'un ancien manuscrit du 18e (sic) siècle sur la ville d'Annecy, *attribué* au Chanoine David ». Les archives de l'Académie Florimontane possèdent, en effet, un petit volume du Docteur Despine. Sous ce titre général : « Recherches archéologiques. Hommage à la Bibliothèque Savoisienne par M. le baron Despine père, docteur des bains d'Aix », (1) il contient les « Recherches sur les antiquités d'Aix en Savoye » par le Comte de Loche (c'est un simple brouillon avec notes), un écrit de 28 pages intitulé « Topographie historico-physico-médicale de la ville de Thônes et de ses environs (an 6) » du Docteur Claris, et la copie du manuscrit, ou plutôt d'une dizaine de ses feuillets.

Enfin, pour ne rien négliger, signalons que les Archives

(1) Ce titre est de la main de M. Eloi Serand.

de la Haute-Savoie détiennent une simple feuille, format écolier, portant la même annotation : « Copie d'un manuscrit *attribué* au Chanoine David. »

Remarquons que tant dans la copie du Docteur Despine que dans la page conservée aux Archives, le participe *attribué* est au masculin ; il se rapporte donc non pas au substantif *copie*, mais au mot *manuscrit*. Cette rencontre ne peut pas être le résultat d'une double inadvertance. Elle suggère que, pour les deux copistes, l'auteur du manuscrit fut un certain Chanoine David, vivant au milieu du XVIIe siècle. Parmi les nombreux prêtres de ce nom que signale le Dictionnaire du Clergé, le seul à remplir cette dernière condition serait Barthélémi David, né au Châtelard, ordonné le 17 décembre 1633, chapelain du Saint-Esprit à la Biolle en 1637 et vicaire à Grésy-sur-Aix en 1642. Mais il n'était pas chanoine. La question reste posée, à moins qu'on admette, ou bien qu'il s'agirait d'un Chanoine David qui aurait échappé aux investigations des auteurs du Dictionnaire du Clergé, ou bien que les copistes auraient, l'un et l'autre, attribué à un chanoine David, qui vivait au XVIIIe siècle et dont nous reparlerons, non pas la copie qu'il a dû faire du manuscrit en vue de ses travaux personnels, copie du reste disparue, mais le manuscrit lui-même. Cette seconde supposition apparaît comme la plus probable et conduit à conclure que le véritable auteur reste inconnu et le demeurera selon toute probabilité.

A quelle époque écrivit-il ? On a dit 1635 environ, ou 1650. Il est possible de serrer le problème de plus près. 1635 ne peut convenir pour le motif qu'un document cité par l'annaliste est de 1638. D'autre part, il écrit que « six ans en ça », les Bernardines s'installèrent à La Roche. C'est en 1626 que la Mère de Ballon fonda le monastère de La Roche. Six ans plus tard, c'est 1632, date à rejeter comme 1635 et pour la même raison. La mention « six ans en ça » n'est donc qu'une donnée incertaine, dont il convient cependant de tenir copte, comme signifiant il n'y a pas très longtemps.

On ne saurait toutefois en reculer la date au delà de 1650. Il relate longuement la fondation de la Visitation. Il parle à diverses reprises de Saint-François-de-Sales. Nulle

part, il ne fait allusion à la cause de la béatification du saint évêque, laquelle entra dans sa phase décisive en 1650, avec la mission du P. de Chaugy, Minime, chargé de la poursuivre en cour de Rome en qualité de procureur d'Annecy. Tout bien considéré, une date très voisine de 1640 semble pouvoir être retenue. (1)

Le manuscrit ne parle pas uniquement de notre ville. Annecy, gens et choses, en occupe moins de la moitié. Le reste traite du duché de Genevois, de ses origines, de ses institutions, des curiosités de ses principales localités. Beaucoup de détails souvent inédits se rencontrent dans cette dissertation, dit M. Avezou. Nous ne pouvons qu'acquiescer à ce jugement, mais pour être inédits, sont-ils forcément exacts ?

Il se trompe sur des faits connus. Dans la généalogie des ducs de Genevois et de Nemours, par exemple, la fantaisie se juxtapose à la vérité. Ainsi Charles-Philibert, fils du duc Jacques et d'Anne d'Este, celle-ci veuve de François de Lorraine, serait mort « peu avant son père, empoisonné par un sien page. » Voici d'ailleurs le récit qu'il fait de ce drame :

« Il ne faut passer sous silence ce qui se passa au regard dudit Charles-Emmanuel en 1595, sous la Ligue en France, que ce duc fut fait prisonnier à Lyon dans Pierre-en-Seize, d'où il sortit par cette invention. Jacques, abbé d'Entremont, son frère naturel, envoya à quelques principaux de Lyon, six faisans en présent par un paysan qui ressemblait fort ce prince, lequel après avoir délivré les six faisans pria ses seigneurs d'en porter un septième au prince prisonnier. Cela lui fut permis et, en le lui présentant, lui fit entendre que dans les canaux des plumes de la queue, il y avait de petits billets qu'il devait voir. Le duc tira les plumes qui avaient dextrement été remises et collées et trouva les billets dedans qui portaient l'invention avec laquelle il se devait sauver de prison. Soudain ce prince mit l'habit de ce paysan et sortit si dextrement qu'il ne fut aucunement reconnu. Après son évasion il alla

(1) Signalons cependant qu'il cite un événement qui se serait passé en 1664. Mais une lecture attentive permet de reconnaître qu'il faut lire 1561. Le chiffre 5 a été surchargé d'un 6, tracé d'une autre encre.

à Vienne chez M. de Diximieux, où étant il fut soupçonné d'avoir été empoisonné. Ce gentilhomme avait été son page, en sorte qu'il vint en cette ville et étant en son château il perdait tout son sang, lequel on ne put arrêter. Et les médecins l'ayant désespéré, une femme lui fut présentée laquelle lui dit que s'il voulait permettre que quelque personne pauvre passât par devant lui elle lui ferait en vertu de certaines oraisons qu'elle ferait dire sur ce pauvre, qu'il en mourrait et que le duc guérirait. Ce dévot et généreux prince croyant que cette guérison se ferait par quelque sortilège, n'y voulut consentir et aima mieux mourir que d'offenser Dieu et son prochain. Il rendit l'âme à Dieu de la même maladie fort dévotement le 15 août 1595, à 11 heures après midi. »

Dans un autre passage le chroniqueur note qu'à Notre-Dame de Liesse « il se fait le jour de Ste Anne une procession générale par toute la ville parce Mgr Charles évada de la prison de Pierre en Seize ce même jour et on fait la fête à cause de cela. »

Que penser de cette histoire dramatique et édifiante ? Je ne sais. Toujours est-il que Charles-Emmanuel mourut dix ans après son père et non peu avant, à Annecy et non à Vienne, qu'on ne trouve nulle part, à notre connaissance, aucun indice du crime dont il aurait été victime ; toujours est-il aussi que de la procession commémorative il ne reste pas trace (1). La même généalogie contient une autre erreur manifeste. A Charles-Emmanuel succéda Henri, marquis de St Sorlin son frère, et non son neveu comme le croit notre auteur.

Ces exemples — on en pourrait citer d'autres — suffisent à montrer avec quelle précaution il convient de consulter le manuscrit. De cette défiance nécessaire un inconnu a pris soin de nous avertir, par des notes marginales. Ce sont des appréciations plutôt sévères d'un lecteur qui se targue de compétence en histoire du Genevois. A propos de l'église du St Sépulcre « la plus ancienne sauf

(1) Pas plus d'ailleurs que de cet autre fait rapporté par l'analiste : « Le jour de Noël de chaque année se fait une procession générale par le chapitre par toute la ville et églises en actions de grâce, de quoi feu Mgr Jacques duc de Genevois et de Nemours étant à l'office de la même église de Notre-Dame, les tribunes tombèrent sur lui sans lui faire aucun mal. »
(Voir sur ce point l'ouvrage du Chanoine Coutin sur N.-D. de Liesse.)

celle de Hyérosalem », il écrit : « Pure fable ; on a la datte (sic) de la quête faite pour construire l'église dans le 11 siècle. » Ailleurs ces observations dénuées d'indulgence : « Ne sait ce qu'il écrit. Est un vrai ignorant. Mal instruit. » Au sujet du relâchement dans lequel sont tombés les religieux de St Dominique, et de la réforme qui s'impose, cette remarque qui sent son époque : « 1782, 1 May. La meilleure réforme est de supprimer ces gens inutiles, à charge au public. Ils sont bien éloignés des vues de leur fondateur. »

Cette date, 1782, suggérait forcément que l'auteur des notes pouvait être ce chanoine David qui, à la même époque aurait tiré du manuscrit cette fameuse copie, dont tout le monde parle sans que personne l'ait jamais vue, pour s'en servir dans ses « Anecdotes sur les antiquités de Talloires et d'Annecy ».

Quelques mots sur ce personnage. Pierre-François David était d'Annecy-le-Vieux. Prêtre le 17 mai 1717, il fut chanoine de Notre-Dame et sacristain et mourut en 1790. Professeur d'éloquence au collège chappuisien, réputé par ses connaissances dans l'histoire et les lois de son pays, il publia l'oraison funèbre de M. de la Chiesa de Sinsan, lieutenant-général du duché de Savoie, prononcée le 23 février 1760 ; les Anecdotes en 1779 et en 1785 un mémoire sur le collège de Savoie à Louvain (1).

On voit qu'il possédait tous les titres voulus pour être, soit l'auteur du manuscrit, soit son commentateur. Auteur, il ne peut l'être, on l'a dit. Commentateur, pas davantage. Les archives de notre compagnie possèdent de lui, par fortune, une lettre autographe relative à la publication de l'oraison funèbre du chevalier de Sinsan. Il n'y a pas entre son écriture et celle des annotations dont nous venons de parler la moindre similitude.

De ces considérations un peu longues il reste qu'il convient de n'attribuer aux dires de notre conteur qu'une autorité toute relative. Cette réserve faite, analysons rapidement son œuvre.

(1) Dictionnaire du Clergé et Dictionnaire historique de Grillet.

Elle contient un document assez curieux. C'est la « Note du revenu certain de Mgr le due de Genevois et de Nemours, qu'il perçoit (en vertu de) l'appanage en l'année 1638. »

Y sont énumérées les sommes qu'à divers titres encaisse la trésorerie ducale et les charges ordinaires qu'elle doit acquitter, d'où ressort un revenu annuel de 214.690 florins ou de 30.670 ducatons, environ 6.100.000 francs de notre monnaie. Les charges ordinaires comprennent, entre autres, les gages du thrésorier de Mgr qui sont de 3.000 florins, ceux du personnel du Conseil de Genevois dont le président appointé à 2.250 et le premier huissier à 25 florins, ceux de la Chambre des comptes, 900 florins au président, 150 au clavaire, ceux de divers fonctionnaires allant du prévôt de gendarmerie chef des sergents et archers qui émarge pour 800 florins au concierge du château qui touche 120 florins (1).

Il semble qu'il s'agisse là d'un résumé budgétaire dont l'auteur aurait eu communication, lequel, de ce fait, présenterait un véritable intérêt historique.

Passons à la partie concernant Annecy. Elle débute par une description de la ville, des faubourgs, des monuments civils, par des considérations sur les institutions, sur l'administration, sur l'élection du Conseil de Ville. Quelques extraits suffiront à en marquer le genre et l'esprit.

Sur le lac : « Ce lac lui apporte (à Annecy) de grandes commodités.... quand toute l'année lui fournit de bons poissons, truites excellentes, brochets, carpes, perches, quelque peu d'anguilles et autres poissons de peu de goût comme vérons, tanches et blageons, mais en temps de carême qu'est le gros de la nécessité il ne s'y prend que fort peu de poissons à cause que le lac est grandement profond et tellement qu'on ne peut pêcher qu'aux environs, et dans cette profondeur le poisson trouvant l'eau chaude ils s'y retirent et dans la quavité des roches pour éviter la froideur de celle qu'est à la superficie et lorsqu'ils s'émancipent d'y venir pendant ce temps, soudain leur arrive la maladie d'une certaine viscère de laquelle ils

(1) La note entière est reproduite à la fin de l'article.

meurent. De sorte que par instinct naturel connaissant leur contraire ils s'en éloignent tant qu'ils peuvent.... »

Cette question des poissons tient à cœur à l'annaliste; il y revient sans cesse. « La situation du couvent du St Sépulcre est agréable d'autant que du côté du couchant est confinée par le canal qui sert de vidange au lac où se prend ordinairement de fort bons poissons et fort gros parce qu'ils se paissent d'immondices de la boucherie de la ville... »

Autant que la pêche la chasse l'intéresse.

« La chasse pour les Princes lorsqu'ils viennent habiter en cette ville est très belle et commode en diverses montagnes auprès de la ville et à une, deux ou trois lieues à la ronde, mais surtout en l'une nommée Agis (Arzy) l'autre Mandallaz, d'autant qu'il y a quantité de routes et grands chemins qui les traversent de tous côtés. Leur abord est très facile et remplies de bêtes fauves en très grande abondance et partant se courre à cheval. Il y a aussi quantité de sangliers mais la grande affluence est presle de la rivière de Fiert dans les taillis appelés les Iles de Montrottier ; on en trouve ordinairement quantité de compagnies. Ces iles ne sont éloignées que d'une lieue de la ville d'Annecy. Il y a aussi des chemins et routes qui les traversent partout et l'on peut y aller librement. »

Sur le caractère des Annéciens. « Le peuple de cette ville et bon, cordial et grandement courtois mais ainsi que les Cantabres il est impatient de sujétion et à une faction veulent tous commander, moqueur et railleur et adonné aux débauches, dissipant plutôt leurs moyens par icelles qu'en pompes et habits. »

Ce portrait de l'Annécien du XVIIe siècle est-il ressemblant ? Le moins qu'on en puisse penser est qu'il ne pêche point par la complaisance. Le peintre au surplus en atténue plus loin les traits les plus noirs : « Les pères Barnabites, professeurs au collège, ont obtenu de S. S. des indulgences pour ceux qui fréquentent leur église les trois derniers jours de Carnaval annuellement, en sorte qu'au lieu des débauches, mascarades, insolents déportements et autres folles et insensées extrémités auxquelles le peu-

ple d'Annecy s'adonnait ci-devant en un tel temps, la plupart se masque de dév. tion et fait leur repaire dans le saint et salutaire festin du corps de Dieu. C'est chose fort agréable de voir les grandes dévotions qui se pratiquent en ce temps pour contre carrer les frénésies du monde. »

Au lon ce ces réflexions on serait surpris de découvrir qu'elles n'émanent pas d'un prêtre.

Quant à décider si le climat d'Annecy est agréable ou non, favorable ou funeste à la santé, il ne se compromet pas : « L'air y est moins dommageable aux uns et mauvais aux autres quoi qu'il y ait ordinairement qui vieillissent et de bonnes dispositions selon les naturels. Cela provient de ce que cette ville est entourée d'eaux et quelques marais où l'eau croupit., comme encore de bois dans lesquels on voit ordinairement dans l'été des brouillards et de même sur le lac, si épais que les bateliers s'y perdent et ne savent de quel côté conduire leurs barques, à raison de quoi les personnes qui ne sont habituées à l'air de cette ville sont en coutume de tomber en quelque maladie au commencement de leur habitation, mais dès lors qu'ils y sont habitués l'air ne leur est point dommageable et particulièrement à extrémité de vieillesse, telle que l'antipathie d'air aux Iles Piteuses, ainsi rapportent les historiens ; car celui de l'ile d'Ivica est tellement contraire aux serpents que jamais il ne s'y est vu aucun, et qu'on y en a porté soudain ils y meurent à cause de la contrariété de l'air avec leur naturel, et à celle à présent appelée Formentaria il y a si grande abondance de serpents qu'à cause de cela elle est déserte et vide d'hommes, l'air y étant propice à leur naturel. De même en Sardaigne ne se trouve aucun loup et nuls animaux venimeux n'y peuvent vivre, ainsi ne se faut étonner si l'air de la ville d'Annecy est bon aux uns et nuisible aux autres attendu la diversité des naturels. »

Et voilà pourquoi votre fille est muette, aurait conclu Molière qui goûtait fort peu le galimatias.

Viennent ensuite d'interminables descriptions d'églises et de couvents, une relation minutieuse de la fondation de la Visitation, un récit détaillé de l'expulsion des Clarisses

de Genève et de leur installation à Annecy. Rien qui ne soit connu à parl quelques anecdotes dont la véracité et l'authenticité resteraient à démontrer.

« A côté gauche du maître autel dans le même chœur (de l'église St Dominique) est enseveli un religieux du même ordre qui mourut environ l'année 1458 et le 19 février. Il s'appelait Guillaume, de la maison d'Orly en Genevois presle de Niey. Il se retira du couvent et s'en alla habiter presle du bourg d'Alby appelé le Seyglos distant d'environ deux lieues éloigné de la ville d'Annecy qui est presle d'une rivière appelée Serain dans une grande caverne au pied de la montagne de Semnoz qui fait confin aux Bauges. Cette caverne est si grande et spacieuse et profonde que personne n'a jamais pu arriver au bout autant que dedans est un petit lac auquel les personnes qui veulent aller par curiosité se perdent. Des autres tiennent qu'il y a des esprits malins qui les tuent. Quelques personnes sont entrées avec des saints préservatifs et images paseuls mais n'ont pu passer plus outre que le lac. Est chose remarquable que dans cette caverne il n'y a aucune bête venimeuse. Les paysans d'alentour en temps de guerre retirent en cette caverne leur bétail, ménage et commodités et ils sont en assurance. Ce religieux se retira dedans pour avoir plus de commodité de faire pénitence et y vécut longtemps en solitude comme ermite sans poser l'habit de St Dominique, y mena sainte vie et mourut. Son corps fut apporté à St Dominique d'Annecy et fut remarqué que si bien on apporta les flambeaux allumés depuis la caverne jusqu'à la ville, y ayant deux lieues de distance, ils ne diminuèrent nullement. Son corps étant visité pour le laver après sa mort ainsi qu'il était autrefois de coutume, on trouva qu'il était (entouré) d'une ceinture de fer qui s'ouvre en deux parties laquelle est encore de présent conservée pour relique dans le couvent. Elle se serre avec une cheville de bois et fut trouvée comme enchassée dans la chair vu longtemps qu'il la portait. Il y a encore au même couvent une autre ceinture de fer et au bout un peu de cuir avec lequel il l'attachait sur son habit. Les possédés touchant ces ceintures sont grandement tourmentés et quantité de dames bourgeoises de la ville d'Annecy

ayant demeuré longtemps avec leur mari sans pouvoir avoir génération et comme stériles, après avoir rendu leurs vœux au bienheureux ont fait des enfants. »

Est-on curieux de connaître le régime qui attendait au collège de Louvain les jeunes Savoyards ? « Ils sont reblanchis aux dépens du collège et leur est fourni la lumière nécessaire et leur vivre et traitement ordinaire. A déjeuner du pain et beure et un verre de bière, à diner de chair salée, potage et bœuf bouilli, et fromage et boire de bière tant qu'ils en veulent. Le Dimanche et autres fêtes ils ont du mouton roti. Ils se confessent toutes les fêtes solennelles et ce jour-là on leur donne de bonne et double bière qu'est cause que la plupart s'enivre. Ils font abstinence tout le carême et à diner ont d'harengs, morues, merlus et autres poissons salés. A collation ils ont pain, beurre, pemmes et poires. Pour des noix ils n'ent ont point, ni de chataignes, parce qu'il n'en croit point en ce pays-là et n'usent que d'huile de naveîte faite avec semence de raves pour la lampe tant seulement. Ils ont deux fois l'année du vin, savoir le jour du trépas du fondateur et celui du trépas de l'empereur Charles-Quint.

« Venant à se retirer après la fin de leurs études le collège leur présente seize francs pour la dépense de leur retour en leur pays, lesquels ils sont obligés de rendre au collège après qu'ils sont parvenus à meilleure fortune et qu'ils ont une cure. »

Ces étudiants ne pêchaient pas toujours par excès de discrétion. Certains boursiers « de mauvaise vie » partant pour Louvain sont munis par les Barnabites d'Annecy d'une lettre les signalant à l'attention des proviseurs. En route ils l'ouvrent et, l'ayant lue la jettent à l'eau « et soudain étant arrivés à Louvain commencèrent à rendre la pareille aux Barnabites. Leur dire fut fomenté par quelques particuliers d'Annecy ennemis des Barnabites. »

Quelque peu ivrognes, médiocrement respectueux du secret épistolaire, pour la rancune ils en remontraient à la mule du pape. Les Maitres du collège chappuisien en surent quelque chose. La querelle s'envenima ; on en vint aux procès entre Louvain et Annecy. Cela dura des années. Inutile d'insister, l'affaire étant assez connue.

Les litiges ecclésiastiques passionnaient nos ancêtres. Le public y prenait parti. Rien d'étonnant à cela. Les distractions n'abondaient guère dans l'Annecy du XVIIe siècle. On se saisissait avec avidité des moindres évènements venant troubler si peu que ce fut l'uniformité de la vie quotidienne.

Le conflit qui mit aux prises l'archevêque de Tarentaise et l'évêque de Genève, Mgr Jean-François de Sales, au sujet du St Sépulcre, fit beaucoup de bruit.

« Les chanoines du St Sépulcre, conte le manuscrit, sont sous la juridiction et obéissance du seigneur Archevêque de Tarentaise, qui fait les ordinaires visites dans l'enclos de leurs murailles, tant seulement de manière que la dernière visite qui fut faite par le seigneur de Chaumont, archevêque, en l'année 1633, les religieux préparèrent un autel devant la porte maitresse de l'enclos du couvent hors les murailles, avec les habits et autres ornements pontificaux, pour le recevoir, et à mesure qu'il arrivait le seigneur Jean-François de Sales envoya le sieur de la Thuile son neveu, official de l'évêché de Genève, qui fit abattre l'autel préparé, prétendant qu'il fut été dressé sur son terroir, ce que ne fut sans scandale et grandes disputes entre l'archevêque et l'évêque. »

Le Conseil de ville s'occupa de l'affaire, soit qu'il ait été saisi d'une plainte en règle de l'Evêque de Genève (1) soit qu'il ait agi de lui-même en raison de l'émotion publique. On lit dans le registre de ses délibérations : « Le 1er juin 1633 Monseigneur de Cheuvron archevêque de Tarentaise est arrivé en cette ville pour venir faire sa visite au couvent du St Sépulcre, lequel dépend de son diocèse. Les religieux de ce couvent furent cause qu'il arriva de grands conflits entre Monseigneur Jean-François de Sales, Prince et Evesque de Genève, lequel alla audit couvent du St Sépulcre trouver ledit archevesque, se plaignant d'avoir voulu visiter sur son diocèse, ce que jamais n'avait été et d'ailleurs se plaignant des religieux dudit couvent d'avoir affigé (affiché) sans sa permission en quelques parties de l'église des indulgences pour la visite dudit arche-

(1) Ainsi que l'admet le Chanoine Mercier (*Souvenirs historiques d'Annecy*). Il cite la délibération du Conseil de Ville, mais sans en donner le texte.

vesque et d'avoir dressé un autel pour la réception dessus la juridiction de l'évêque. Ceux qui avaient précédé ledit Mgr de Cheuvron avaient coutume de prier par député Mgr de Genève de faire leur visite ainsi que fut observé pendant le Bienheureux François de Sales du temps de Mgr l'archevesque Milliet dont à cet effet il n'y eut aucune dispute. Cette difficulté entre les deux prélats ne fut pas sans donner du scandale à plusieurs de la ville. Néanmoins Mgr l'Archevesque ne laissa de rendre sa visite à Mgr de Genève lequel même le convia à diner ce qu'il n'accepta pour être pressé de son départ. »

On le voit, les deux relations ne diffèrent guère. Tout au plus celle de notre ecuteur qui se trompe sur le nom de l'archevêque — a-t-elle un petit accent batailleur qui contraste avec le ton administratif du secrétaire du Conseil. Cette tempête dans un bénitier, si on ose user de cette expression irrévérencieuse, secouait probablement davantage ses nerfs que ceux des bourgeois rassis de l'Hôtel de Ville.

Il reste que la concordance des récits est de nature à atténuer les réserves faites sur la véracité du manuscrit.

Nombre d'autres anecdotes repaissent l'attention du lecteur. On ne peut dire qu'elles l'égaient, l'auteur ayant une prédilection marquée pour le tragique, le macabre, voire l'horrible. A l'en croire l'église Saint-Maurice possédait une curiosité d'un genre assez funèbre : « Il y a encore dans la même église, dans un monument appartenant au seigneur d'Emion, sous le clocher, deux corps que l'on dit y avoir été dès longues années çà et furent trouvés dans le cimetière enterrés, tout entiers arides et secs ainsi qu'ils sont encore de présent, et par rareté furent levés de terre soit environ 47 ans et mis sur les tribunes de l'église au conspect d'un chacun. On les ressera depuis dans ce sépulcre d'Emion parce que cela scandalisait plusieurs personnes. On tient par tradition de père en fils dans la ville que c'étaient des personnes excommuniées qui sont devenues arides et secs par l'effet de l'excommunication, Dieu ayant permis cela pour l'exemple. »

Du macabre passons à l'horrible. « En 1525 les réformés massacrèrent sur le pont du Rhône (à Genève) Messire

François de Pontverre prêtre prieur de Nyon lequel l'ayant tué... le laissèrent ainsi exposé au public tout le jour par moquerie. » Avant cette exhibition le cadavre avait subi d'indignes et obscènes profanations. L'annaliste les décrit tout bonnement en homme d'un temps qui ignorait certaines pruderies. Il nous faudrait le traduire en latin qui, on le sait, dans les mots brave l'honnêteté.

Et pour terminer, un reportage qui pourrait, à la mode d'aujourd'hui porter pour titre, en caractères d'affiche : « Un drame d'amour et de sang. »

Le manuscrit n'est pas un roman, avons-nous dit. Il narre cependant une aventure romanesque et de surcroit tragique ; en bref un fait-divers que de nos jours on qualifierait de sensationnel.

Le secrétaire du Conseil de Ville notait dans son registre à la date du 22 décembre 1630 : « Le même jour le tableau du St Rosaire en l'église St Dominique a été béni et consacré par l'Illustrissime et Révérendissime Jean-François de Sales, Evesque et Prince de Genève, et y avait cent jours d'indulgence à ceux qui, confessés et communiés, y assistaient avec intention de le vénérer ».

Ce tableau dont l'inauguration fut un tel évènement que les papiers municipaux en perpétuent la mémoire, existe-t-il encore ? On n'oserait l'affirmer, mais on peut, sans excès de présomption, le penser.

La chapelle du couvent de St Dominique, maintenant église St Maurice, fut, sous la Révolution, transformée en entrepôt. L'intendance militaire en utilisa le chœur, et probablement les nefs dans leurs parties voisines du sanctuaire, comme magasins à fourrages. Par un hasard heureux le foin qu'on y entassa les préserva des destructions ordonnées par Albitte. Cette circonstance fortuite nous vaut de posséder dans la chapelle de la Vierge un autel de style Louis XIII sûrement authentique. Un tableau le surmonte, de grandes dimensions, qui représente la Sainte Vierge remettant le rosaire à Saint Dominique.

Ce n'est pas une œuvre originale mais une copie, fort ancienne du reste, d'une toile de l'église Sainte Sabine, de Rome, toile due au pinceau de Jean-Baptiste Salvi dit le

Sassoferrato. Elle en diffère par une variante : les anges couronnant la Vierge sont remplacés par des têtes de gloires. Des médaillons figurant les quinze mystères du rosaire entourent la composition centrale (1).

Accepte-t-on l'hypothèse faite au sujet de l'autel, qu'il est le même qui ornait l'église Saint Dominique au début du XVIIe siècle, il est difficile de ne pas admettre que le tableau soit celui que consacrait, le 22 décembre 1630, Jean-François de Sales, frère de Saint François et son successeur sur le siège de Genève.

C'est de cette peinture et de son auteur qu'il va être question dans les pages suivantes du manuscrit.

« Dans la nef de l'église St Dominique est une chapelle où se fait ordinairement les fonctions du St Rosaire. Il y a un riche tableau qui sert d'ornement à cette chapelle, bien et fort artificieusement élabouré par un huguenot parisien nommé Samuel Tanche, natif de Corbel. Ce jeune homme, batissant ce tableau dans la ville d'Annecy et dans le même couvent, se rendit amoureux de la fille d'une honorable bourgeoise nommée Antoine Gauthier, et pendant le temps de ses amourettes Dieu ayant affligé la ville d'Annecy et ses environs du mal contagieux, sa mère se traouva en nécessité d'argent pour faire cultiver ses biens et secourir son ménage. Ce jeune homme s'en étant aperçu l'assistait de ses moyens et de ses peines sous les assurances et assentiments que la mère de la fille lui donnait d'un futur mariage. En sorte que pendant ce temps se repaissant de vaines espérances, lui fournissait à toutes les nécessités du ménage de sa maitresse et y consacra une partie du bénéfice qu'il avait fait en son art de sculpteur dès qu'il était parti de la maison de son père. La contagion étant cessée en l'année 1630 que les Français usurpaient le pays de Savoie il voulut savoir la finale résolution de son mariage et s'étant adressé à la mère et aux parents de la fille, lui fit répondre par amusement que s'il apportait de son pays l'attestation qu'il fut issu de gens de bien et d'argent pour appliquer en fonds jusqu'à

(1) Pour cette partie de notre étude, M. Stellio, restaurateur des tableaux et des fresques de la Cathédrale, a bien voulu nous aider de sa compétence. Qu'il trouve ici l'expression de notre gratitude.

la concurrence de la dot de cette fille, le mariage aurait effet. Sur cette réponse il part d'Annecy, se mit en chemin, vint à Paris et à son retour il apporta l'attestation qui lui était demandée puis se fit entendre et fit voir ce qu'il avait apporté. Mais il trouva du changement en l'effet des promesses et lui fut dit qu'il ne devait plus penser à cette fille laquelle était promise en mariage à un autre. Ce jeune homme se voyant dans la perte de son bien et frustré de la parole qui lui avait été donnée, après quelques jours écoulés de cette réponse, il tomba dans une si grande fureur qu'ayant épié l'occasion de trouver la mère, la fille et encore un frère qu'elle avait tous ensemble, il se résolut de les mettre à mort ; et un jour qu'il sortait de boire d'un logis, portant sur soi un couteau neuf qu'il avait fait faire sous prétexte d'en couper l'or en feuilles pour dorer, il s'en vint pour exécuter son dessein et ayant rencontré sa maitresse et sa mère dans l'allée de son logis, il donna trois coups de couteau à sa maitresse et un seul à sa mère duquel néanmoins elle rendit l'âme à l'instant; la fille en réchappa et n'en mourut pas. Le coup étant fait il se retira à St Dominique en lieu tellement secret que les sergents, qui avaient été mandés par le sieur Dégaillon gouverneur pour Sa Majesté de la ville d'Annecy, le surent trouver ni apercevoir, lesquels étant sur leur retrait, Dieu permit que par sa pure volonté il se remit entre leurs mains, fut exécuté et pendu à Chambéy où la cause avait été dévolue par appel. Ainsi d'une extrémité d'amour il se plongea dans celle de la mort ayant néanmoins reçu la grâce de l'abjuration de l'hérésie avant que mourir et fit publiquement profession de la foi catholique, apostolique et romaine sur le point de son exécution. »

Quelle créance accorder à ce récit dont nous avons respecté le texte avec un scrupule peut-être excessif, vu sa longueur et ses incorrections ? De Samuel Tanche, de son crime et de son châtiment, nous ne savons rien. Il est toutefois possible de vérifier certains faits.

Les évènements se situent en 1629 et 1630, années où Annecy souffrit cruellement de la peste qui y fit deux mille

victimes (1), et de l'occupation française. Contre ce fléau — c'est la peste que je veux dire — les Syndics établirent autour de la cité ce que nous nommerions maintenant un cordon sanitaire. Les relations entre ville et campagne furent soumises à des restrictions presque prohibitives, ce qui, on le conçoit, rendit l'existence plus que difficile aux bourgeois qui tiraient leurs principales ressources de leurs propriétés rurales. Ici donc le manuscrit rapporte des événements réels.

Rien, d'autre part, n'empêche que le triste héros de ce fait divers ait étudié la peinture à Rome et y ait exécuté sur commande une copie du St Rosaire du Sassoferrato. Rien ne l'empêche, rien non plus n'autorise à le croire. Par contre n'aurait-il pas travaillé plus modestement à sa simple mise en place dans l'église St Dominique ?

Deux menus détails rendent plausible cette hypothèse. Samuel Tanche est qualifié tantôt de peintre, tantôt de sculpteur. Il est doreur aussi puisque préparant le massacre « il fait faire un couteau neuf sous prétexte d'en couper l'or en feuilles pour dorer ». Cela dit retournons au tableau et examinons son cadre. De même style que l'autel on ne peut douter qu'il n'en soit contemporain. Sans doute n'est-il pas sculpté ; il est modelé en stuc, mais du modelage à la sculpture un profane peut se tromper. Enfin il est entièrement doré.

Est-ce abuser des textes que d'imaginer le huguenot, assassin par dépit amoureux, employé non pas à « élaborer fort artificieusement » le tableau du St Rosaire mais à modeler le cadre aux ors aujourd'hui ternis destiné à le mettre en valeur ?

Quant à l'honorable bourgeoise victime du peintre et aussi, pour être juste, de sa propre duplicité, ce ne saurait être qu'une demoiselle Jeanne Martinet. De son mariage avec l'Honorable Jean Gautier, originaire de Doussy en Bauges, était née le 15 mars 1601 une fille Jacquemine, laquelle

(1) *Souvenirs historiques d'Annecy.* Le Chanoine Mercier cite à l'appui une note du Rd J.-B. Gard, curé de Saint-Maurice, datée d'octobre 1629, et ajoute : « Plus de deux mille en six mois, sur une population qui n'atteignait pas cinq mille en temps normal et dont la moitié avait quitté la ville ! » Cela paraît, en effet, quelque peu exagéré.

avait donc vingt-six ans lors du drame (1). Il est regrettable que le registre des décès de Saint Maurice pour les années 1626 à 1630 ait disparu. S'il eût porté mention du trépas de Jeanne Martinet, l'identification serait complète. Il y a, il est vrai, la différence de prénom du mari, Anthoine d'après le manuscrit, Jean selon l'état civil, mais les reporters, et ceux de notre époque ne font pas exception, ne furent-ils pas, de tout temps, coutumiers de pareilles fantaisies ?

De cette histoire ou de cette légende, chacun pensera ce qu'il voudra. Beaucoup toutefois se plairont à imaginer que les fidèles qui participèrent à la cérémonie du 22 décembre 1630 eurent une prière pour le malheureux qui attendait peut-être encore dans sa geôle de Chambéry la conclusion de son procès, à moins qu'il n'eut déjà fait au pied du gibet la rétractation qui sauva son âme à défaut de son corps.

C'est sur cette évocation, bien dans la note d'un siècle où les plus éclatantes conversions coudoyaient les crimes les plus monstrueux, que nous quitterons le vieil auteur inconnu qui nous a retenus quelques moments dans l'Annecy d'il y a trois cents ans.

Colonel A. Callies.

APPENDICE

Note du revenu certain de Mgr le duc de Genevois et de Nemours, qu'il perçoit (en vertu de ?) l'appannage en l'année 1638.

Le revenu de Mgr le duc de Genevois exigé des paroisses de Genevois et Faucigny, sous somme de soixante mille cent onze livres, encore par l'appannage pris sur la taille

(1) Etat-civil d'Annecy. Nous n'avons rien découvert de plus sur cette intéressante et intéressée personne.

de (commnation?) de la gabelle à sel revenant en florins de Savoye	125.231	3	0
Plus pour supplément d'appanage ...	1.237	6	0
Pour la non-jouissance de la terre de Gordans	1.166	8	0
Sur les deniers qui se paient sur les deniers immédiaux	7.500	»	»
	141.335	5	0
Deniers qu'il tire (2 mots illisibles) pour les fermes des mandements de Genevois et Faucigny	33.070		
Deniers d'ascensement des greffes et (1 mots illisibles) en l'année 1629	12.610		
Deniers annuels casuels qui s'exigent à compte rendu (1 mot illisible) de la judicature de Faucigny.			
Des laods du mandement de Faucigny.			
Des laods du mandement de Flumet.			
Des laods du mandement de Sallanches.			
Deniers provenant des albergements des deniers provenant de la création des notaires, des deniers provenant (1 mot illisible), des deniers provenant de la confirmation des affranchissements.			
Des deniers provenant des amendes adjugées par le Conseil et Juge-mage de Genevois et Faucigny.			
(Aucun de ces articles n'est chiffré).			
Deniers provenant des baux à ferme qui se doivent de 6 en 6 ans, lesquels reviennent à	fl. 6.000		
Tout ce que dessus, y compris les deniers casuels et revenus annuels, revient à la somme de	fl. 187.905	5	0
lesquels réduits en ducatons reviennent à ducatons de sept florins pièce à..	d. 26.848	0	0

Sur ce revenu il faut déduire les charges ordinaires qui sont telles que s'ensuit annuellement :

Gages du Pt de Genevois	fl.	2.250	
Gages du chevalier du Conseil		300	
Gages du premier et latéral du Conseil		600	
Gages du deuxième		600	
Gages du Pt de la Chambre des Comptes de Genevois		933	
Gages du deuxième maître de chambre		150	
Gages du troisième maître de chambre		450	
Gages du premier maître de chambre.		150	
Gages du Juge-mage de Genevois....		300	
Gages du Juge-mage de Faucigny		300	
Gages de l'avocat fiscal de Genevois.		375	
Gages du procureur fiscal de Genevois		375	
Gages du procureur fiscal de Faucigny		116	8 0
A l'avocat de Chambéry, conseiller ordinaire de Mgr le duc de Genevois...		200	
Au clavaire de la chambre des comptes de Genevois		150	
Au premier huissier du Conseil de Genevois		25	
Au prévot de gendarmerie chef des sergents et archers		800	
Au receveur de la chambre des comptes		300	
Au notaire ordinaire de Mgr		300	
Au prévot du Conseil de Genevois....		100	
Aux 4 archers du prévot		400	
Pour la poursuite des frais criminels..		1.250	
Pour une aumône aux pauvres capucins d'Annecy		500	
Pour une pension annuelle au chapitre de N. D. d'Annecy		200	
Au portier du château		120	
Au concierge du château		500	

Végétation des alluvions des cours d'eau alpins

(Suite et Fin) [1]

II. — L'ARVE

En raison des grandes variations de nature des sédiments et des autres conditions écologiques, la flore des alluvions de l'Arve offre moins d'uniformité que celle du Giffre.

La végétation a été étudiée en plusieurs points En amont de Chamonix, c'est l'Arveyron et non pas l'Arve qui a été examiné ; près de sa source, un peu en aval du village des Bois, son volume est tout à fait comparable à celui de l'Arve même :

Salix incana, S. purpurea, S. daphnoides, S. caprea, Betula pendula, Alnus viridis, Myricaria germanica; Agrostis capillaris, A. rupestris, Deschampsia flexuosa (2... 2), *Poa nemoralis, P. alpina, Rumex scutatus* (2... 1), *Cerastium alpinum, Trifolium pallescens* (2-3... 3), *Anthyllis Vulneraria* (2... 2), *Epilobium angustifolium, E. Dodonaei* ssp *Fleischeri, Solidago Virga-aurea* var *cambrica, Erigeron acer* ssp *angulosus, Achillea Millefolium, Chrysanthemum alpinum* (2... 2), *Ch. Leucanthemum, Tussilago Farfara, Leontodon hispidus, Hieracium Pilosella, H. vulgatum, H. staticifolium.* (29 espèces).

Ph.	Cham.	Hém.	Géo.	Thér.
8 28 %	1 = 11 %	16 = 55 %	1 = 3 %	0

La présence et l'abondance de *Chrysanthemum alpinum* dans ce relevé correspond bien à l'écologie de cette espèce qui (d'après E. Frey *in* Hegi VI 2) est un des pionniers des surfaces alluviales des Alpes, spécialement des

(1) Voir *Revue Savoisienne*, 1er fascicule 1939.

sables et des galets grossiers asséchants qu'elle colonise avec *Epilobium Fleischeri*, *Linaria alpina* et *Anthyllis Vulneraria*.

A Servoz, en aval du confluent de la Diosaz, se trouvent des bancs attenant à la rive gauche :

Salix incana (2-3... 2). *S. purpurea*, *S. daphnoides* (2... 2), *Alnus incana*, *Myricaria germanica* (3... 2), *Hippophae rhamnoides* ; *Anthoxanthum odoratum*, *Agrostis alba*, *Calamagrostis Pseudophragmites* (3... 1), *Deschampsia caespitosa*, *Trisetum flavescens*, *Dactylis glomerata*, *Festuca ovina*, *Agropyron caninum*, *Rumex scutatus* (2... 2), *Gypsophila repens* (2... 2), *Erucastrum nasturtiifolium*, *Saxifraga aizoides*, *Fragaria vesca*, *Alchemilla alpina*, *Anthyllis Vulneraria*, *Epilobium angustifolium*, *E. Dodonaei* ssp *Fleischeri*, *Thymus Serpyllum*, *Linaria alpina*, *Galium Mollugo* ssp *erectum*, *Campanula cochleariifolia*, *Erigeron canadensis*, *Chrysanthemum Leucanthemum*, *Tussilago Farfara*, *Centaurea Jacea*, *Hieracium florentinum*, *H. vulgatum*. (33 espèces).

Ph.	Cham.	Hém.	Géo.	Thér.
6 = 18 %	3 = 9 %	20 = 60 %	2 = 6 %	2 = 6 %

A Cluses, en aval de la route de Bonneville, sur un banc en forme d'échine, où peu de sable était visible, mais où des graviers « tuilaient » suivant la disposition déjà décrite, la végétation se localisait sur la partie supérieure (1937).

Un îlot était constitué à l'amont par *Alnus incana* et à l'aval par *Stipa Calamagrostis* et *Trifolium pratense*. Le reste de la végétation était dispersé sans ordre, *Equisetum variegatum* et *Juncus articulatus* se trouvant toutefois au niveau inférieur, près de l'eau.

Salix alba, *S. purpurea*, *S. daphnoides*, *Populus nigra*, *Alnus incana*, *Myricaria germanica*; *Equisetum variegatum*, *Stipa Calamagrostis*, *Agrostis alba*, *Calamagrostis varia*, *Holcus lanatus*, *Deschampsia caespitosa*, *Dactylis glomerata*, *Poa annua*, *Festuca arundinacea*, *Lolium perenne*, *L. multiflorum*, *Agropyron caninum*, *Juncus articulatus*, *Gypsophila repens*, *Erucastrum nasturtiifolium*, *Melilotus albus*,

Trifolium pratense, T. repens, Anthyllis Vulneraria, Verbena officinalis, Prunella grandiflora, Mentha aquatica, Solanum Dulcamara, Plantago major, P. lanceolata, Galium Mollugo ssp. *erectum, Erigeron canadensis, Artemisia vulgaris, Tussilago Farfara, Taraxacum officinale* (38 espèces).

Ph.	Cham.	Hém.	Géo.	Thér.
7 = 18 %	0	26 = 69 %	2 = 5 %	3 = 8 %

Un deuxième banc, au voisinage du hameau du Nanthey, à 473 m. d'altitude, montre à peu près la même disposition.

Salix alba, S. triandra, S. daphnoides, Myricaria germanica, Hippophae rhamnoides ; Stipa Calamagrostis, Agrostis alba, Avena sativa, Arrhenatherum elatius, Festuca pratensis, Juncus articulatus, Polygonum aviculare, P. Convolvulus, Gypsophilas repens, Melilotus albus, Anthyllis Vulneraria, Anagallis arvensis, Prunella vulgaris, Plantago lanceolata, Eupatorium cannabinum, Erigeron canadensis, Tussilago Farfara, Taraxacum officinale (23 espèces).

Ph.	Cham.	Hém.	Géo.	Thér.
5 = 22 %	0	12 = 52 %	1 = 4 %	5 = 22 %

A côté du banc précédent se trouvait une sorte de plateau, dominant le premier de 50 à 75 cm., dont la surface était constituée par des galets de taille très variable.

Salix incana, S. daphnoides, Populus nigra, Hippophae rhamnoides, Setaria glauca, Molinia coerulea, Gypsophila repens, Erucastrum nasturtiifolium, Onobrychis viciifolia, Epilobium Dodonaei, Pastinaca sativa, Daucus Carota, Linaria alpina, Galium pumilum, Campanula cochleariifolia, Erigeron acer, Chrysanthemum Leucanthemum, Hieracium florentinum. (19 espèces).

Dans les creux plus ou moins humides, *Thypha minima constitue* des peuplements étendus.

Ph.	Cham.	Hem.	Géo.	Ther.
1 = 21 %	1 = 5 %	11 = 58 %	1 = 5 %	2 = 10 %

Un peu en aval, mais également à proximité du hameau du Nanthey, un élargissement du lit du torrent a

amené la formation de bancs nombreux et étendus. Un seul, près de la rive était accessible et il était constitué principalement par des éléments fins. Sur le banc :

Salix alba (3... 3). *S. incana*, *S. daphnoides* (3... 3), *Populus nigra*, *Alnus incana*, *Myricaria germanica*, *Hippophae rhamnoides* ; *Stipa Calamagrostis* (3... 3), *Agrostis alba*, *Gypsophila repens*, *Sedum mite*, *Melilotus albus* (3... 3), *Trifolium repens*, *Anthyllis Vulneraria* *Onobrychis viciifolia*, *Epilobium Dodonaei*, *Mentha aquatica*, *Plantago lanceolata*, *Eupatorium cannabinum*, *Erigeron acer*.

Dans les creux : *Salix purpurea*, *Equisetum variegatum*, *Typha minima* (3... 3), *Holcus lanatus* (· ... 2), *Phragmites communis* (2... 3), *Juncus articulatus*, *Parnassia palustris*. (27 espèces).

Ph.	Cham.	Hém.	Géo.	Thér.
8 = 29 %	2 = 7 %	13 = 48 %	3 = 11 %	1 = 4 %

En aval du pont de Marignier à Vougy, un des grands bancs analogues au précédent, accessible, formé de zones de galets de 10 à 15 cm. de grand axe, et surtout de sable fin, noirâtre lorsqu'il est mouillé et grisâtre à sec, n'a qu'une faible portion de sa surface occupée par la végétation, dans les parties les plus hautes :

Salix alba, *S. incana*, *S. purpurea*, *S. daphnoides*, *Populus nigra*, *Alnus incana*, *Myricaria germanica*. Toutes ces phanérophytes sont représentées par des individus jeunes ou dont la croissance a été arrêtée par un déracinement plus ou moins accentué.

Equisetum arvense, *E. variegatum*, *Stipa Calamagrostis* (3... 3), *Agrostis alba* (2-3... 3), *Rumex crispus*, *R. sculatus*, *Polygonum* cf *P. Persicaria*, *Ranunculus repens*, *R.* cf. *R. auricomus*, *Erucastrum nasturtiifolium*, *Hutchinsia alpina*, *Potentilla reptans*, *Melilotus albus*, *Trifolium repens*, *Anthyllis Vulneraria*, *Lotus corniculatus*, *Hypericum acutum*, *Epilobium parviflorum*, *Pastinaca sativa*, *Prunella vulgaris*, *Satureia Calamintha*, *Lycopus europaeus*, *Solanum Dulcamara*, *Veronica Beccabunga*, *Plantago major*, *P. lanceolata*, *Galium Mollugo*, *Eupatorium cannabinum*,

Chrysanthemum maritimum, Tussilago Farfara, Centaurea Jacea. (41 espèces) (1).

Ph.	Cham.	Hém.	Géo.	Thér.
8 = 20 %	0	28 = 68 %	3 = 7 %	2 = 5 %

Un peu en aval de Vougy, à 460 m. d'altitude, près de la rive gauche, avant l'entrée du cours d'eau entre les digues, existe un banc élevé et formé de galets un peu plus volumineux que ceux du banc précédent, la plus grande partie de la surface étant encore constituée par du sable fin :

Salix purpurea, S. daphnoides, Populus nigra, Alnus incana, Myricaria germanica, des plantules de *Fraxinus excelsior ; Equisetum variegatum, Phalaris arundinacea, Agrostis alba, Calamagrostis Pseudophragmites, Deschampsia caespitosa, Arrhenatherum elatius, Molinia coerulea, Poa annua, Festuca pratensis, Bromus erectus, Lolium perenne, L. multiflorum* ssp *italicum, Agropyron caninum, Rumex scutatus, Polygonum Persicaria, Chenopodium album, Silene vulgaris, Gypsophila repens, Cerastium caespitosum, Ranunculus repens, Erucastrum nasturtiifolium, Parnassia palustris, Sanguisorba muricata, Medicago Lupulina, Melilotus albus, Trifolium pratense, Tr. repens, Epilobium parviflorum, Angelica silvestris, Pastinaca sativa, Verbena officinalis, Prunella vulgaris, Lycopus europaeus, Mentha aquatica, Veronica Serpyllifolia, Plantago media, Pl. lanceolata, Pl. alpina, Galium pumilum, Achillea Millefolium, Chrysanthemum Leucanthemum, Artemisia vulgaris, Tussilago Farfara, Tragopogon pratensis, Taraxacum officinale.* (51 espèces).

Ph.	Cham.	Hém.	Géo.	Thér.
6 = 12 %	6	38 = 75 %	3 = 59 %	4 = 8 %

III. — LE RHONE

L'étude des alluvions a commencé en amont du pont de Seyssel, à 255 m. d'altitude, où s'étendaient deux bancs

(1) Dans les empierrements de l'autre rive existent et se développent largement *Gypsophila repens, Epilobium Dodonaei* ssp *Fleischeri* et *Oenothera biennis* (ssp *suaveolens* ?).

disposés l'un derrière l'autre, et séparés par une dépression.

Le premier était constitué en amont surtout par des galets et des graviers, ceux-ci présentant la disposition « tuilante » habituelle ; le fleuve lui-même a exécuté dans les alluvions une coupe qui les montre composées d'éléments de dimension très variable, depuis des galets de la grosseur de la tête jusqu'à du sable fin. Dans cette région, en surface, se trouve une languette de sable, due peut être à la zone de calme créée par une souche échouée à l'amont. Sur ce sable s'est développée « une traînée de végétation », (Ph. Hagene, 1937, I) :

Setaria glauca, Agropyron caninum, Juncus bufonius, Polygonum aviculare, P. lapathifolium, Chenopodium album, Anthyllis Vulneraria, Euphorbia Cyparissias, Solanum Lycopersicum, Linaria minor, Scrophularia nodosa, Plantago media, Galium Aparine, Bidens tripartitus, Taraxacum officinale. (15 espèces).

Ph.	Cham.	Hém.	Géo.	Thér.
0	0	6 = 40 %	0	9 = 60 %

Un peu en aval, la végétation est plus dispersée sur le plateau du banc, et elle comprend des arbustes :

Salix alba, S. incana, S. daphnoides, Populus nigra, Myricaria germanica, sous forme de buissons écartés les uns des autres, ces diverses espèces étant à peu près également représentées. Entre les buissons se développent des touffes isolées :

Phalaris arundinacea, Agrostis alba, Calamagrostis varia, Poa annua, Bromus erectus, Juncus articulatus, Polygonum Hydropiper, Gypsophila repens, Saponaria officinalis, Diplotaxis tenuifolia, Erucastrum nasturtiifolium, Melilotus albus, Trifolium repens, Onobrychis viciifolia, Epilobium hirsutum, E. parviflorum, Echium vulgare, Galeopsis Ladanum, Solanum Dulcamara, Erigeron acer, Artemisia vulgaris, Tussilago Farfara, Senecio vulgaris. (27 espèces).

Ph.	Cham.	Hém.	Géo.	Thér.
5 = 19 %	0	17 = 63 %	1 = 4 %	4 = 15 %

Vers le tiers aval du banc, les buissons de saules (*Salix*

alba, et surtout *S. incana*, *S. daphnoides*, *S. purpurea*, *S. triandra*) et de *Myricaria germanica*, sont beaucoup plus développés. En aval de ces buissons, le sable fin s'est déposé en constituant des amas en forme d'échines sur lesquels se développent des géophytes : *Typha minima*, *Calamagrostis Pseudophragmites*, *Phragmites communis*, qui constituent des peuplements étendus ; à l'aval du banc, sur un substratum à demi-vaseux, se trouvaient d'autres géophytes en peuplements denses : *Equisetum arvense* et *Juncus articulatus*. Entre les buissons de saules, en plus d'un certain nombre des espèces citées plus haut croissaient :

Deschampsia caespitosa, *Lolium perenne*, *Melandrium album*, *Sinapis alba*, *Barbarea vulgaris*, *Potentilla reptans*, *Medicago Lupulina*, *Trifolium pratense*, *Lotus corniculatus* ssp *tenuis*, *Lythrum Salicaria*, *Daucus Carota*, *Convolvulus sepium*, *Verbena officinalis*, *Prunella vulgaris*, *Veronica Beccabunga*, *Plantago major*, *Pl. lanceolata*, *Carlina vulgaris*, *Leontodon hispidus* ; et, seulement à l'ombre des saules, *Ranunculus repens*. (30 espèces).

Ph.	Cham.	Hém.	Géo.	Thér.
5 = 17 %	0	16 = 53 %	5 = 17 %	4 = 13 %

Le second banc ne présente à l'amont qu'une région dénudée de peu d'étendue. Ensuite vient une zone couverte d'une végétation très mêlée :

Salix alba, *S. purpurea*, *S. triandra*, *Myricaria germanica* (2-3... 3), *Equisetum arvense*, *Phalaris arundinacea* (2-3... 3), *Stipa Calamagrostis* (3-4... 4), *Agrostis alba*, *Deschampsia caespitosa* (2... 2), *Lolium perenne*, *Polygonum lapathifolium*, *Melilotus albus*, *Trifolium repens*, *Solanum Dulcamara*, *S. Lycopersicum*, *Erigeron canadensis*. (16 espèces).

Ph.	Cham.	Hém.	Géo.	Thér.
5 = 31 %	0	7 = 11 %	1 = 6 %	3 = 19 %

Transversalement, le banc présente une zonation bien nette : Les parties les plus basses sont recouvertes de galets de 10 cm. en moyenne de grand axe ; la végétation est constituée par des touffes isolées de *Phalaris arundinacea*, *Agrostis alba*, *Deschampsia caespitosa*, et, moins abon-

dante, *Stipa Calamagrostis* ; un peu plus haut, ce sont des souches à moitié déracinées de *Salix incana, S. purpurea. S. daphnoides* et *Myricaria germanica*. Puis vient une dépression à fond vaseux, avec *Equisetum arvense* (1... 3), *Typha latifolia* (2-3... 3), *Typha minima* (2-3... 3), *Stipa Calamagrostis* (3... 3), *Cyperus fuscus* (1... 3), *Polygonum lapathifolium* (1... 3), *Stellaria aquatica* (+... 3), *Ranunculus repens* (+... 1), *Veronica Anagallis-aquatica* (+... 3), *V. Beccabunga* (+... 3), *Plantago major* (+... 1), *Bidens tripartitus.*

Plus haut vient un talus dont la partie inférieure est garnie par *Salix purpurea* et *S. daphnoides* à l'état de petits arbrisseaux dans un peuplement assez dense de *Stipa Calamagrostis* ; au dessus *Stipa Calamagrostis* (1-5... 4) et *Phalaris arundinacea* (+ ... 1), puis un fourré dense, *Salix alba, S. incana, S. purpurea, S. daphnoides, Populus nigra.* (20 espèces pour les trois zones).

Ph.	Cham.	Hém.	Géo.	Thér.
6 = 30 %	0	7 = 35 %	4 = 20 %	3 15 %

La dernière zone constitue une sorte de couronne entourant un plateau pierreux formé de galets recouverts d'une mince couche de sable. Sur celui-ci, la végétation est représentée par des plantes vivaces en touffes isolées :

Salix incana (2-3...2), *Populus nigra, Myricaria germanica ; Setaria glauca, Agrostis alba, Molinia coerulea, Poa compressa, Agropyron caninum, Polygonum aviculare, P. Convolvulus, Silene vulgaris, Gypsophila repens, Saponaria officinalis* (1...2), *S. oxymoides, Thlaspi* cf *Th. alpinum, Erucastrum nasturtiifolium* (2-3...3), *Sedum mite, Rubus caesius, Sanguisorba* cf *S. minor, Ononis repens, Melilotus* cf *M. albus* (1-2...2), *Anthyllis Vulneraria, Lotus corniculatus* ssp *tenuis, Hippocrepis comosa, Euphorbia Cyparissias, Helianthemum nummularium* ssp *obtum, Epilobium Dodonaei* (3-1...2). *Oenothera biennis, Pastinaca sativa Verbena officinalis, Teucrium montanum, Galeopsis Tetrahit, Linaria alpina, L. minor, Scrophularia canina* (3...2), *Galium Mollugo* ssp *erectum, Erigeron canadensis, Chrysanthemum Leucanthemum, Artemisia vulgaris* (1...2), *A. campestris, Leontodon hispidus, Picris hieracioides* (42 espèces).

Ph.	Cham.	Hém.	Géo.	Thér.
1 — 10 %	6 — 11 %	25 = 55 %	0	7 = 17 %

Vers la rive droite, la zone arborescente prend par place le caractère d'un fourré :

Salix purpurea, Populus nigra, Frangula Alnus, Myricaria germanica, Hippophae rhamnoides ; Melilotus albus, Lotus corniculatus, Epilobium hirsutum, Pastinaca sativa, Daucus Carola, Echium vulgare, Solidago canadensis, Chrysanthemum Leucanthemum, Artemisia vulgaris, Picris hieracioides (15 espèces).

Ph.	Cham.	Hém.	Géo.	Thér.
3 — 33 %	0	9 — 60 %	0	1 = 7 %

Dans une dépression remplie de vase alors crevassée et presque complètement desséchée :

Typha latifolia, Alisma Plantago-aquatica, Panicum Crus-galli, Juncus articulatus, Polygonum lapathifolium, Barbarea vulgaris, Veronica Anagallis-aquatica, c'est-à-dire 3 hémicryptophytes, 2 géophytes, 2 thérophytes.

A 7 ou 800 m. en aval du pont de Seyssel, c'est-à-dire à 100 m. ou 150 m. en aval de l'extrémité du quai du Rhône, s'étendent des alluvions, en grande partie boisées. Seule la partie la plus basse, plus souvent remaniée, offre l'aspect général du plateau qui vient d'être décrit :

Salix incana (1...2), *S. purpurea* (1-2...2), *S. daphnoides, Populus nigra, Myricaria germanica, Hippophae rhamnoides* (1...2), *Setaria glauca, Anthoxanthum odoratum, Agrostis alba, Calamagrostis Epigeios, Calamagrostis varia, Gypsophila repens, Aquilegia vulgaris, Clematis Vitalba, Erucastrum nasturtiifolium, Sedum album, S. mite, Rubus caesius, Sanguisorba* cf *S. minor* (1-2...2), *Ononis repens* 2...2), *Melilotus albus, Anthyllis Vulneraria, Hippocrepis comosa, Euphorbia Cyparissias, Helianthemum nummularium* ssp *ovatum, Epilobium Dodonaei* (3...3), *Oenothera biennis, Daucus Carola, Echium vulgare, Verbena officinalis, Galeopsis Ladanum, Thymus Serpyllum, Linaria vulgaris, Scrophularia canina, Plantago lanceolata, Asperula cynanchica, Galium Mollugo, Solidago canadensis, Erigeron canadensis, E. acer, Chrysanthemum Leucanthemum, Artemisia vulgaris, A. campestris, Centaurea Jacea, Picris*

hieracioides, Hieracium Pilosella, H. staticifolium (17 espèces).

Ph.	Cham.	Hém.	Géo.	Thér.
8 = 17 %	8 = 17 %	25 = 53 %	1 = 2 %	5 = 11 %

En 1937, à partir de ce point, il n'existait pas de banc accessible avant Motz, en aval du confluent du Fier. Là se trouvait une étendue dénudée, légèrement au-dessus du niveau de l'eau et inclinée vers le fleuve. Vers l'amont, de gros galets (10 cm. ou plus de grand axe) :

Salix purpurea, S. daphnoides, Populus nigra, Myricaria germanica ; Equisetum arvense, Phalaris arundinacea, Agrostis alba, A. canina, Deschampsia caespitosa, Phragmites communis, Agropyron caninum, Ranunculus repens (12 espèces).

Ph.	Cham.	Hém.	Géo.	Thér.
4 = 33 %	1 = 8 %	5 = 42 %	2 = 16 %	0

En bordure de ce banc, la rive présentait deux zones bien distinctes : 1° une ceinture formée par *Calamagrostis Pseudophragmites* et *Solidago canadensis*, en plages étendues, la graminée étant plutôt en avant ; 2° des buissons serrés : *Salix incana, S. purpurea, Populus nigra, Alnus incana, Hippophae rhamnoides*, avec quelques tiges de *Rubus* cf *R. caesius*.

Il se trouve que l'ordre systématique pour les espèces ci-dessus est aussi l'ordre approximatif suivant lequel elles étaient réparties à partir du banc.

Vers l'aval, se trouvaient quelques souches arrachées qui s'étaient plus ou moins enracinées de nouveau ; *Salix incana, S. purpurea, Populus nigra*. En arrière existait un dépôt de sable, et sur celui-ci, *Phalaris arundinacea, Filipendula Ulmaria, Solidago canadensis*.

En ce point, la bordure du banc était constituée par un fourré de *Calamagrostis Epigeios* et de *Phragmites communis* avec, en arrière, des buissons d'*Hippophae rhamnoides*.

Un seul autre banc était accessible avant Culoz, à Serrières-en-Chautagne, près de la rive gauche. Une partie de sa surface, à l'amont, était formée de petits graviers pré-

sentant la disposition « tuilante » habituelle ; le reste, de sable (décrit précédemment) :

Salix alba, S. triandra, S. purpurea, Robinia Pseudacacia (souche déracinée et en partie en végétation), *Myricaria germanica ; Equisetum arvense, Panicum Crus-galli, Setaria glauca, Phalaris arundinacea, Agrostis alba, Calamagrostis Pseudophragmites, Phragmites communis, Poa* cf *P. trivialis, Lolium perenne, Cyperus fuscus, Juncus bufonius, J. articulatus, Polygonum lapathifolium, P. mite, Chenopodium album, Saponaria officinalis, Stellaria aquatica, Barbarea vulgaris, Melilotus albus, Trifolium pratense, Tr. filiforme, Tr. procumbens, Lythrum Salicaria, Epilobium hirsutum, E. parviflorum, Daucus Carota, Blakstonia perfoliata, Centaurium pulchellum, Verbena officinalis, Prunella vulgaris, Mentha aquatica, Veronica Anagallis-aquatica, V. Beccabunga, Plantago major, Eupatorium cannabinum, Erigeron canadensis, Bidens tripartitus, Artemisia vulgaris, Tussilago Farfara, Picris hieracioides* (45 espèces).

Ph.	Cham.	Hém.	Géo.	Thér.
5 = 11 %	0	21 = 47 %	5	11 %	14 = 31 %

Les espèces ci-dessus ne sont pas également réparties sur le banc. La périphérie en est à peu près dégarnie ; les formes arborescentes sont réunies sur les parties les plus élevées, les hélophytes à rhizomes colonisent la partie aval de l'échine du banc, *Cyperus fuscus* occupe les cuvettes à vase plus ou moins desséchée ; beaucoup d'espèces constituent de petites pelouses entre les massifs de végétaux plus élevés.

Tableau VII

Nombre total des espèces et des formes biologiques sur les alluvions de quelques cours d'eau

	Espèces	Ph.	Cham.	Hém.	Géo.	Thér.
Giffre	185	25	11	106	13	30
Arve	98	16	6	61	5	10
Rhône	103	14	10	50	7	22
Loire	105	9	2	38	4	52
Dordogne	84	5	3	32	8	36
Doubs	63	3	2	30	3	25

E. — Comparaisons

La flore décrite dans les pages précédentes diffère profondément de celle étudiée dans des publications antérieures (Ph. Hagene, 1937 et 1939) ; parmi les espèces signalées comme constantes ou très fréquentes sur les alluvions, quelques-unes seulement présentent une fréquence égale : *Agrostis alba*, *Salix purpurea*, *Galium Mollugo* ; d'autres sont moins fréquentes : *Equisetum arvense*, *Polygonum aviculare*, *P. Convolvulus*, *Chenopodium album*, *Artemisia vulgaris* ; d'autres beaucoup moins : *Rumex crispus*, *Polygonum Persicaria*, *P. lapathifolium*, *Saponaria officinalis*, *Convolvulus sepium*, *Linaria minor* ; enfin *Raphanus Raphanistrum* et *Roripa silvestris* paraissent totalement absentes ou très rares. Ce sont les bancs du Rhône qui portent le plus grand nombre de ces espèces ; il n'en manque que quatre : *Rumex crispus*, *Polygonum Persicaria*, *Raphanus Raphanistrum* et *Roripa silvestris* ; et leur flore constitue une transition nette vers celle des alluvions des grands cours d'eau en plaine, telle qu'elle a été décrite antérieurement.

L'ensemble des relevés ci-dessus diffère encore de cette dernière flore par le spectre biologique ; sur les alluvions des cours d'eau alpins, les espèces pluriannuelles, principalement les hémicryptophytes, sont proportionnellement beaucoup plus abondantes, et leur proportion augmente surtout aux dépens de celle des thérophytes (Tab. VIII ci-dessous).

Tableau VIII

Spectre biologique de la flore de quelques cours d'eau

	Esp.	Ph.	Cham.	Hém.	Géo.	Thér.
Giffre	185	13,5	5,9	57,3	7	16,2
Arve	98	16,3	6,1	62,3	5,1	10,3
Rhône	103	13,6	9,7	48,5	6,8	21,4
Loire	105	8,5	1,9	36,2	3,8	49,5
Dordogne	84	5,9	3,6	38,1	9,5	42,8
Doubs	63	4,8	3,2	47,6	4,5	39,7

Les listes précédentes d'espèces montrent par les caractéristiques (qui sont près d'être des constantes) qu'il s'agit d'un groupement bien connu, l'association à *Myricaria germanica*, déjà décrite par divers auteurs, Siegrist en particulier (1913).

Parmi les caractéristiques que cite Hegi (à propos de *Myricaria germanica*), trois n'ont pas été rencontrées :

Chondrilla chondrilloides, non signalée en France continentale, *Juncus alpinus* et *Populus tremula*.

Trois autres espèces ont une dispersion qui dépasse largement celle de l'association envisagée (Ph. Hagene, 1937-1939) : *Agrostis alba*, trouvée sur les alluvions de presque tous les cours d'eaux étudiés (Dordogne, Loire Seine, Doubs, Loue), *Salix purpurea*, qui présente à peu près la même fréquence (Dordogne, Loire, Saine, Doubs, Loue, Aude). Ces deux premières espèces sont véritablement des caractéristiques de toutes les alluvions fluviales.

Salix incana descend en plaine avec les cours d'eau du Jura, des Alpes et des Corbières ; il est absent des alluvions de la Loire et de la Dordogne.

Myricaria germanica et *Hippophae rhamnoides* sont abondants dans la vallée de l'Arve et dans celle du Rhône; la seconde de ces espèces, surtout sur les parties les plus élevées des banes, celles qui deviennent très sèches aux basses eaux ; mais elles sont beaucoup moins banales dans la vallée du Giffre. *Hippophae* ne figure sur les alluvions de ce torrent qu'à Marignier, à proximité du confluent avec l'Arve ; il manque ailleurs dans cette station, les seuls individus observés en amont étant développés les uns sur une pente mouillée, en face des corons de l'usine du Giffre, un seul, très chétif, sur les perrés du Giffre à Samoëns, quelques-uns encore dans la vallée du Clévieux. *Myricaria germanica*, assez abondant jusqu'à Taninges, disparaît en amont de Morillon ; un seul individu, le dernier vers l'amont, a été observé à Samoëns.

Quatre autres espèces encore sont presque constantes sur les alluvions étudiées: *Gypsophilas repens*, *Erucastrum nasturtiifolium*, *Epilobium Dodonaei*, *Erigeron acer*. Elles existent depuis les éboulis mouillés du cours supérieur du



FIG. 1. — FOND DE LA COMBE-SIXT



FIG. 2. — LE SOUGEY (SAMOENS)

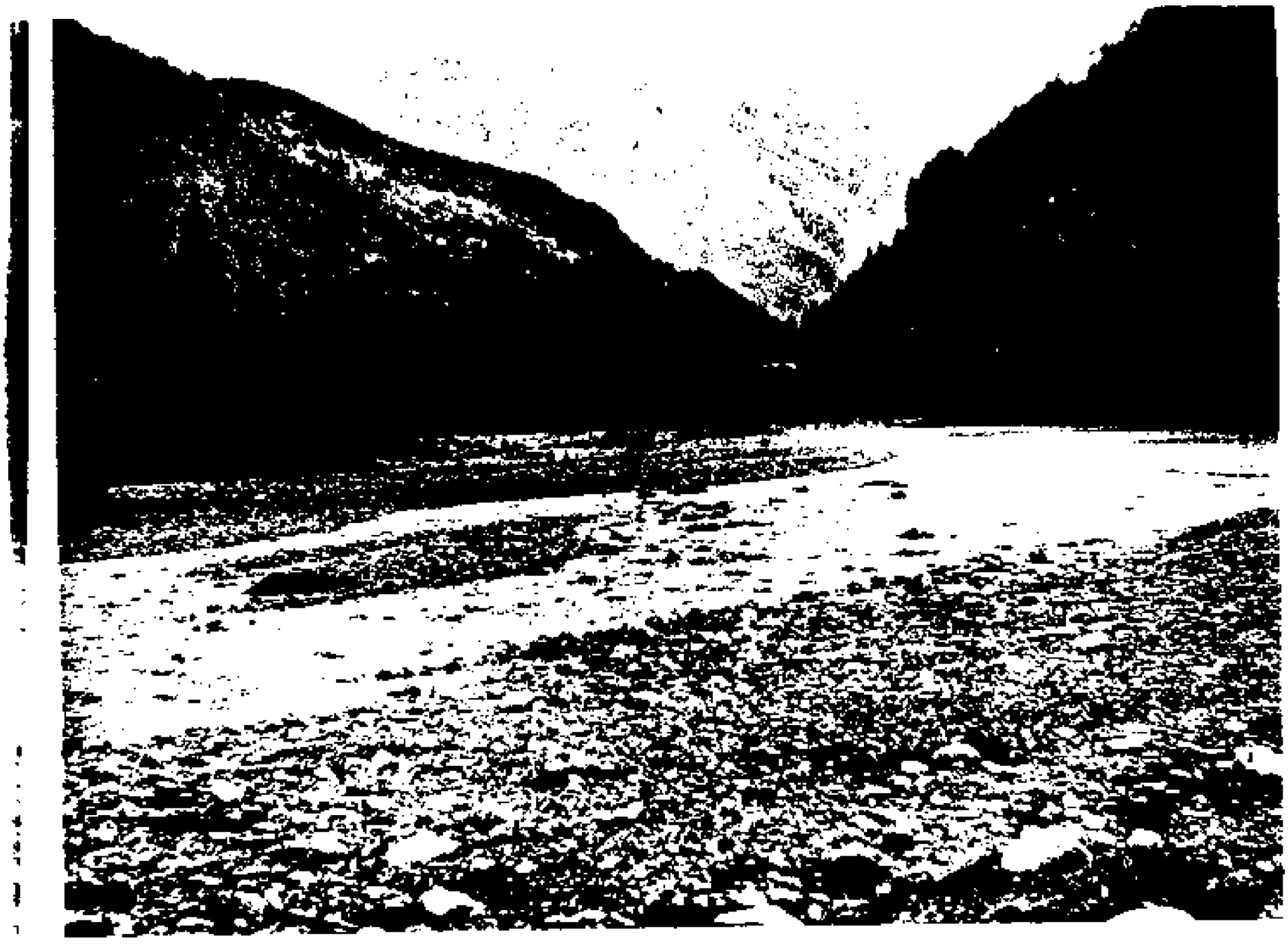

FIG. 1. — SAMOENS



FIG. 2. — MORILLON

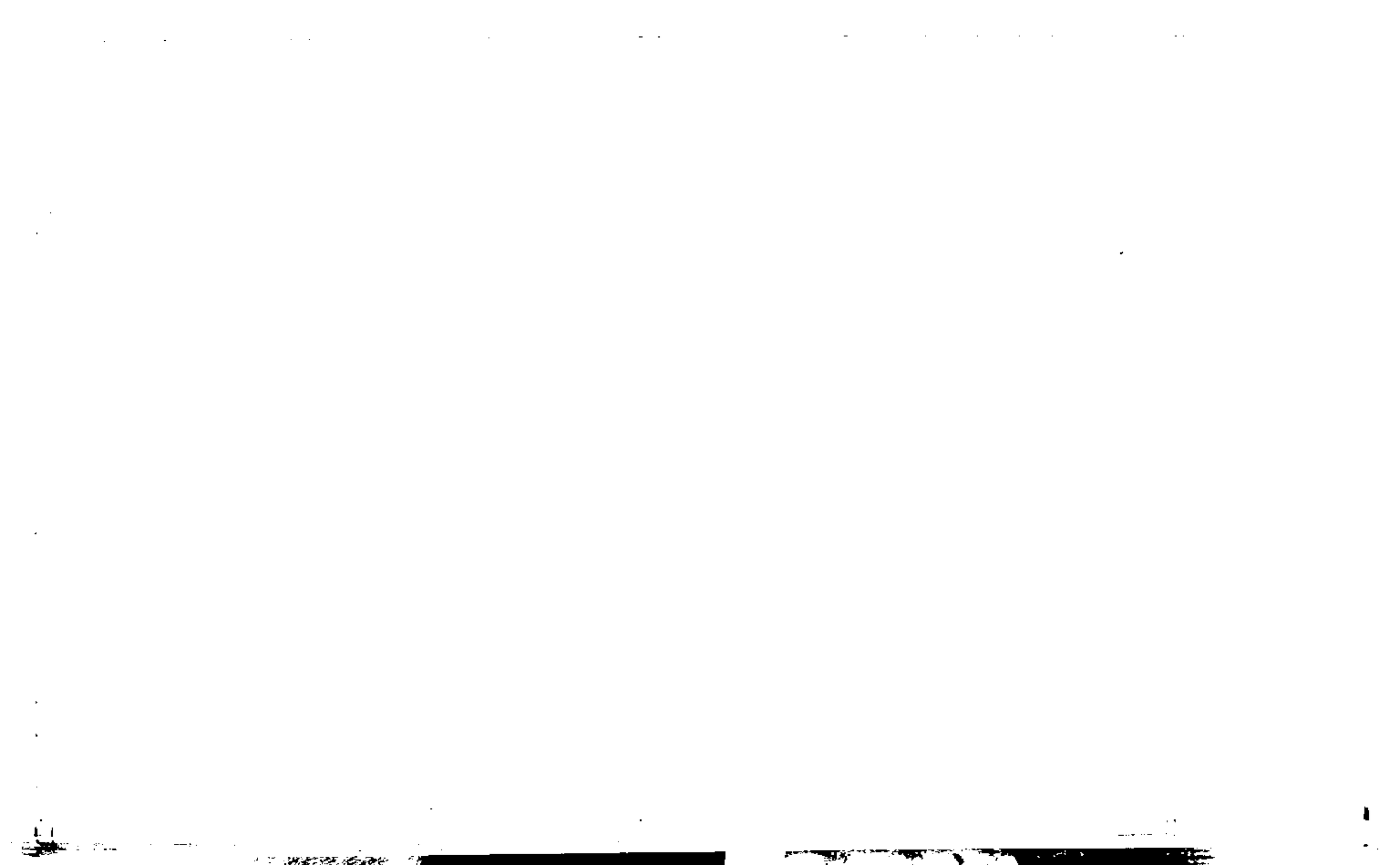



FIG. 1. — MORILLON

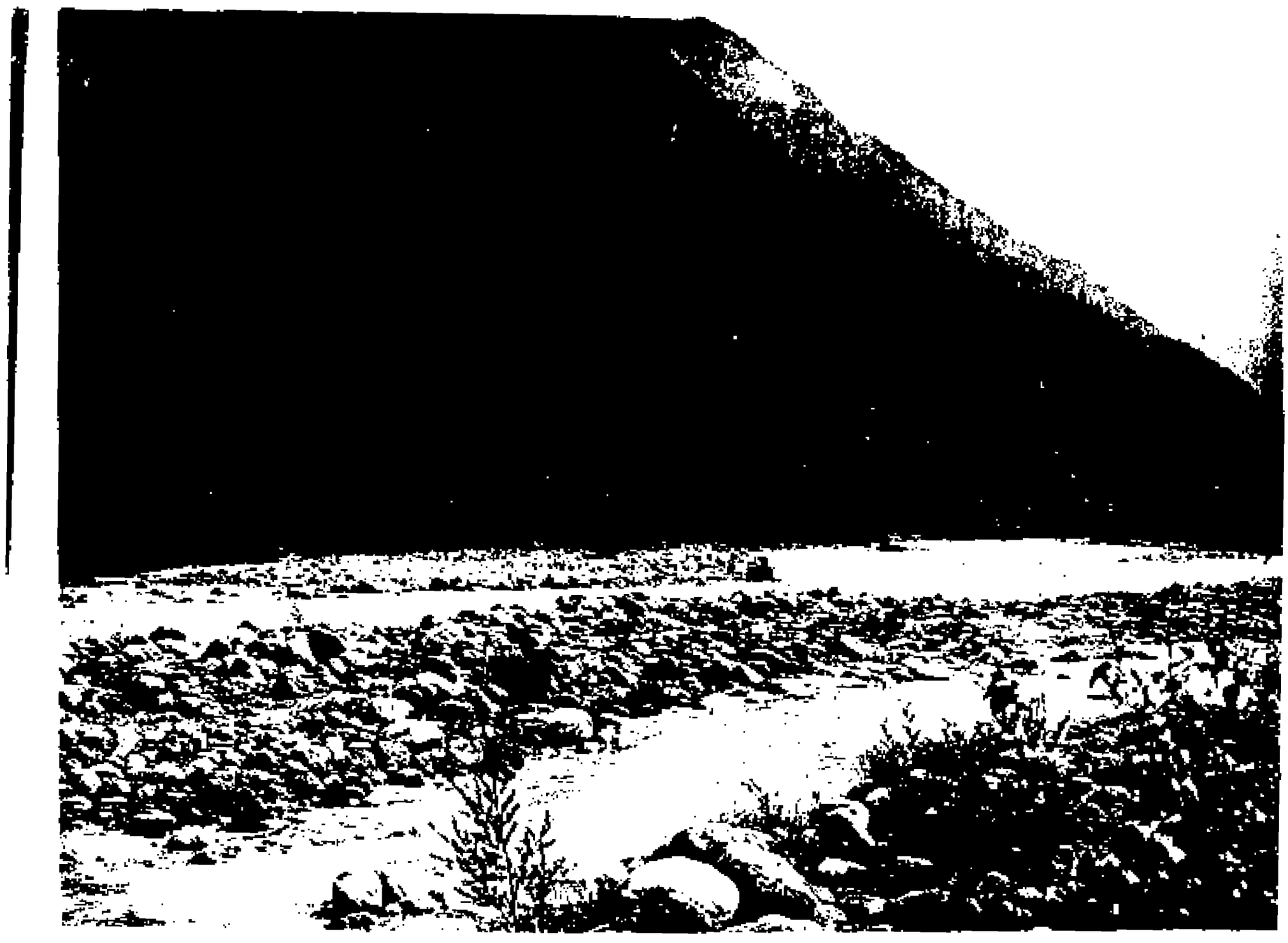

FIG. 2. — LES PRAZ DE CHAMONIX

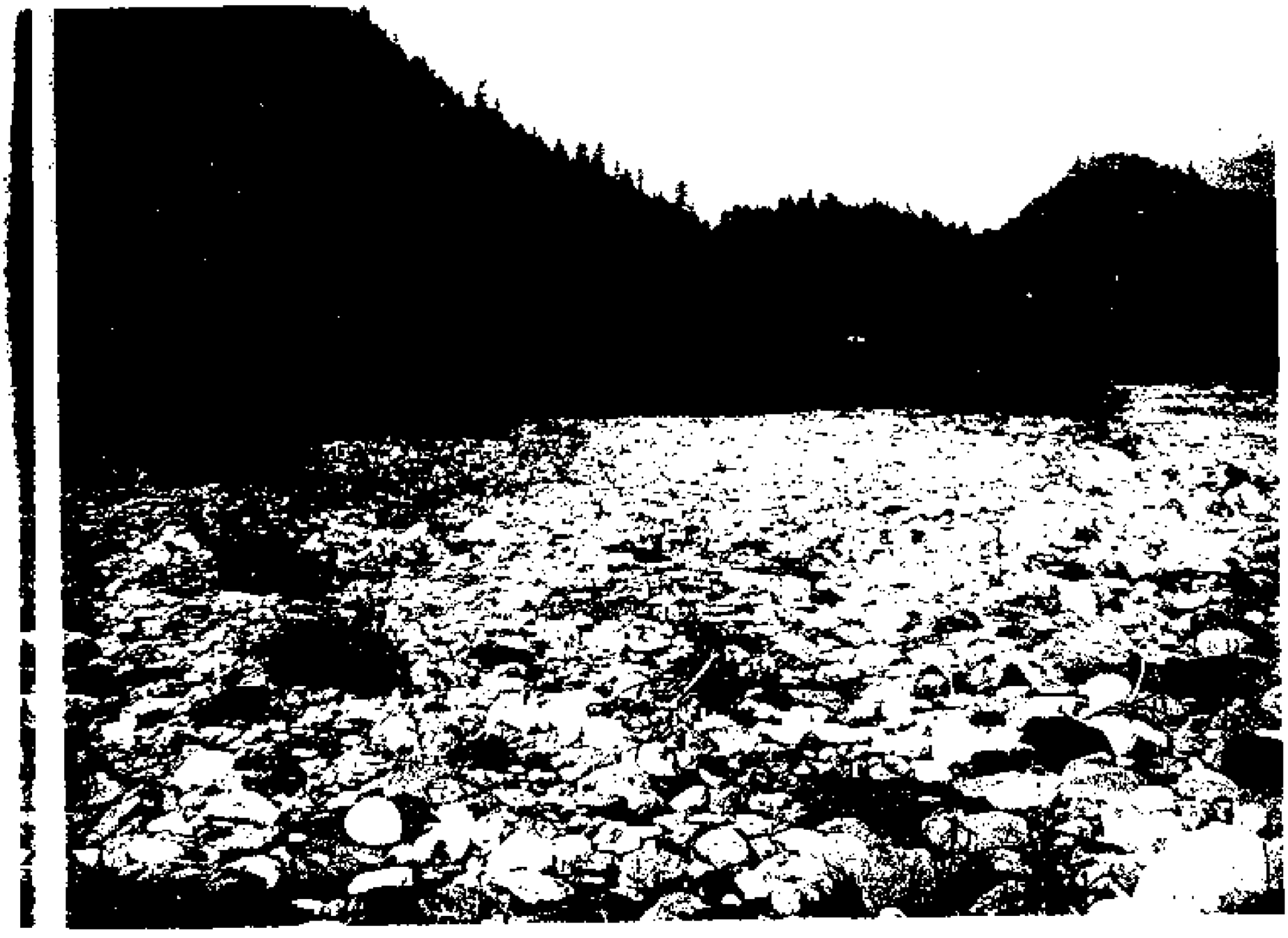

FIG. 1. — SERVOZ

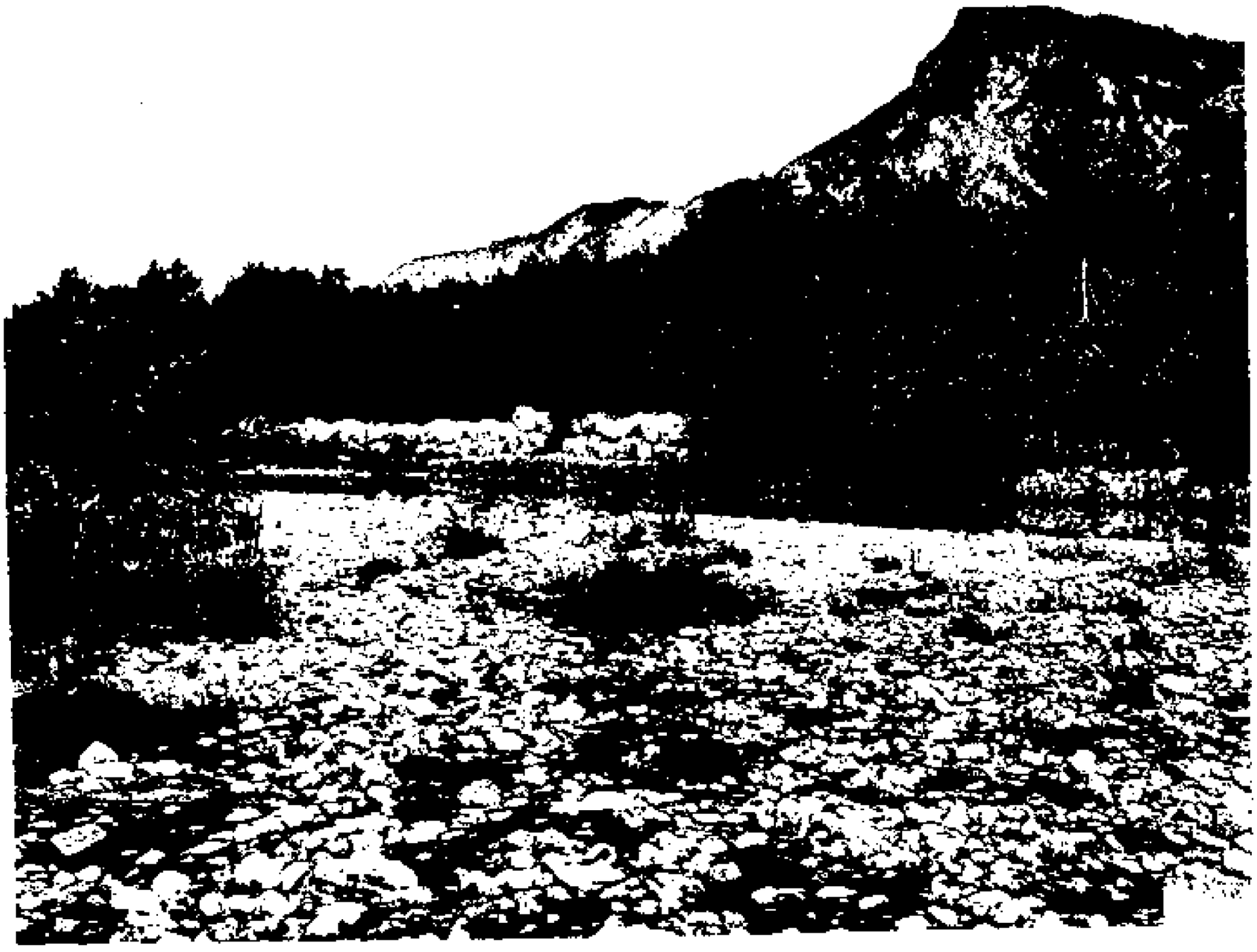

FIG. 2. — CLUSES

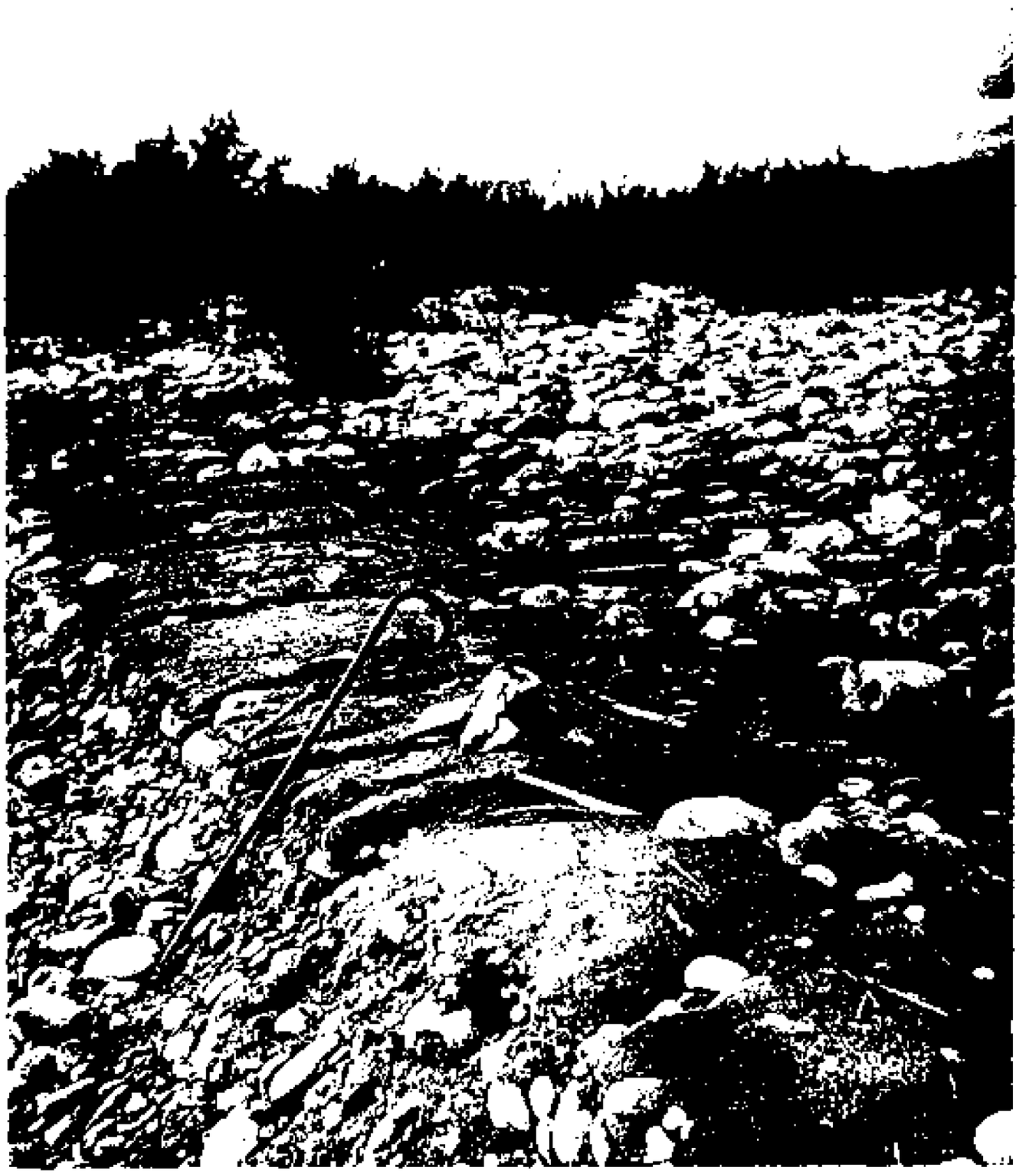

FIG. 1. — SEYSSEL



FIG. 2. — SEYSSEL

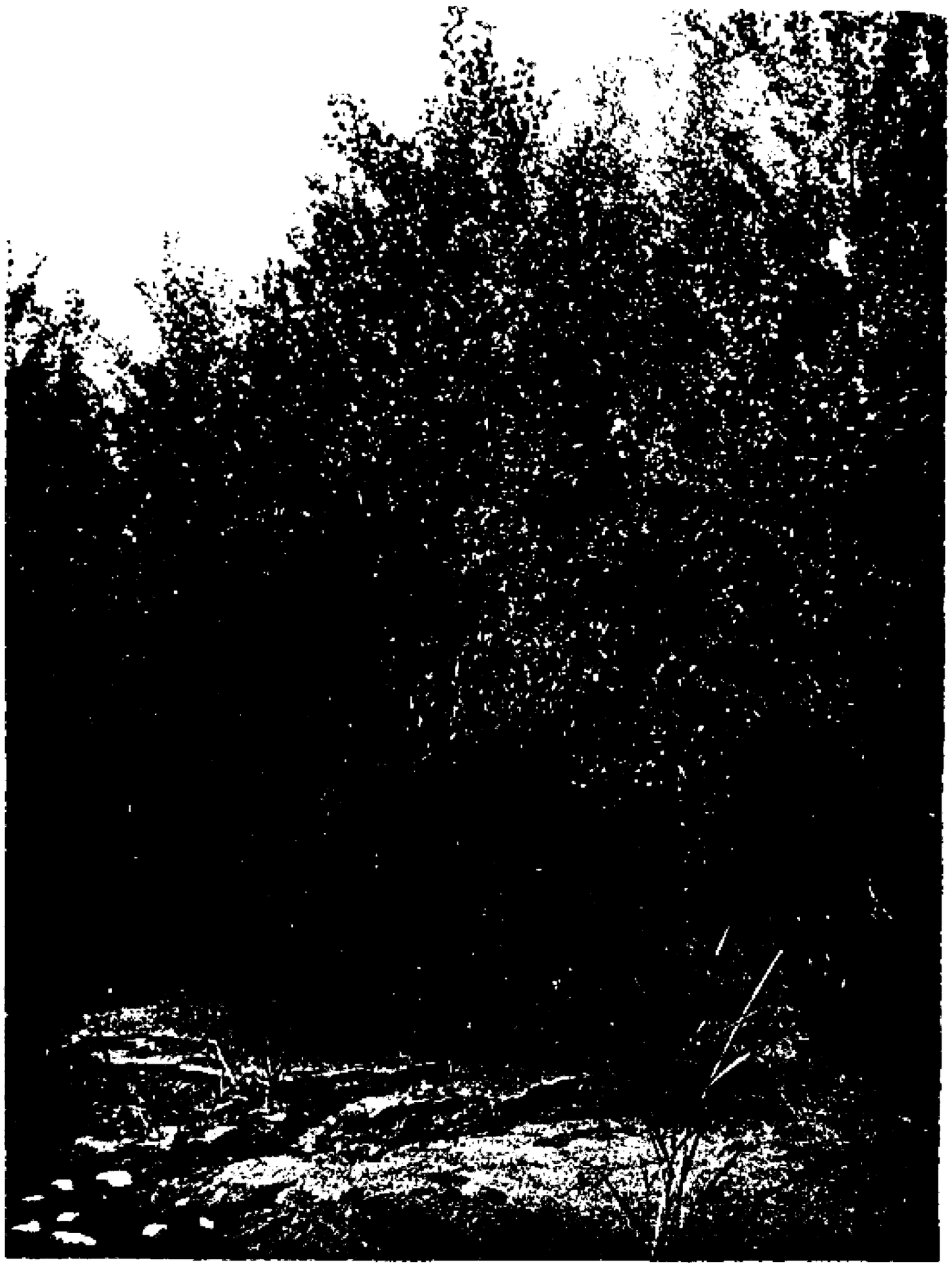

FIG. 1. — SEYSSEL



FIG. 2. — SEYSSEL

Giffre, jusqu'aux alluviens du Rhône à Culoz. Les deux premières descendent au moins jusqu'en amont de Lyon. La troisième dans la vallée du Giffre et dans la haute vallée de l'Arve est représentée par la sous-espèce *E. Fleischeri* avec, comme l'a déjà signalé Hegi, des cas bien douteux entre elle et le type, qui feraient conclure à deux formes de la même espèce. Il en est peut-être de même pour *Erigeron acer* ssp *angulosus*.

Certaines espèces des éboulis mouillés entraînées par les torrents disparaissent plus ou moin vite ver l'aval : *Linaria alpina*, *Saxifraga aizoides*, *Petasites paradoxus*, *Hieracium florentinum*, *H. staticifolium*.

Deux espèces paraissent plus rares dans les relevés précédents que ne le laisse supposer Hegi : *Equisetum variegatum* et *Thesium pyrenaicum*.

Typha minima ne se développe que sur un substratum suffisamment riche en éléments fins ; il en faut rapprocher *Calamagrostis Pseudophragmites*, indiqué par Hegi parmi les espèces qui s'ajoutent au groupement aux plus basses altitudes, et dont les exigences ne paraissent concerner que la proportion des éléments fins, car la plante apparaît avec ceux-ci dans le Giffre et dans l'Arve, devenant très abondante sur les alluvions du Rhône.

Calamagrostis Epigeios, cité par Hegi dans ce même groupe, ne figure que dans tous les relevés du Rhône à Seyssel et en aval.

Deux espèces s'ajoutent encore aux basses altitudes, d'après Hegi : *Polygonum Persicaria* qui ne paraît que très occasionnel (Samoëns sur les alluvions du Giffre, Vougy dans l'Arve) jusqu'à Culoz, bien que très fréquent sur les alluvions d'autres cours d'eau (Ph. Hagene, 1937 et 1939), et *Polygonum Hydropiper* qui, au contraire, est partout rare, *sur les alluvions* ; il ne figure que dans un relevé de Seyssel. En laissant de côté les quatre dernières, les espèces ci-dessus (18) se répartissent de la façon suivante entre les formes biologiques :

Ph.	Cham.	Hém.	Géo.	Thér.
22 %	6 %	61 %	17 %	0

Siegrist (1913) a distingué sur les alluvions de l'Aar un certain nombre de ceintures de végétation :

a) Au-dessus du niveau moyen des crues ;

b) Entre le niveau moyen des eaux en été et le niveau moyen des crues ;

c) Entre le niveau moyen des basses eaux et le niveau moyen des eaux en été ;

d) Au-dessous du niveau moyen des basses eaux.

Cette dernière ceinture n'a pas été étudiée ici ; elle paraît d'ailleurs à peu près totalement dépourvue de végétation, sans doute en raison de la mobilité du substratum.

Comme sur les alluvions de l'Aar, l'avant dernière est pauvre, pour les raisons même que donne Siegrist. Les facteurs empêchants interviennent activement sur le Giffre, l'Arve et le Rhône, mais un peu moins pour ce dernier.

Dans la ceinture suivante, Siegrist a décrit (à côté de groupements arborescents non étudiés ici) un groupement de graminées « Calamagrostidetum Pseudophragmitetis », et dans la dernière ceinture, au-dessus du niveau moyen des crues, un groupement herbacé ouvert, une saulaie, et un groupement buissonnant à *Hippophae rhamnoides* ; on peut retrouver ces différents groupements dans les relevés ci-dessus, mais sans doute avec une moindre netteté :

Groupement à *Calamagrostis Pseudophragmites* sur les alluvions du Giffre : deuxième banc en aval du pont de Samoëns, Plonnex ; Taninges, à l'aval du banc étudié. Sur les alluvions de l'Arve : Servoz, Vougy. Sur celles du Rhône : à l'aval du premier banc à Seyssel ; Motz ; Serrières. Ce n'est guère que sur les alluvions du Rhône que le groupement est bien caractérisé, au moins par les surfaces occupées ; ailleurs, la végétation, localisée dans la région supérieure de cette zone, se confond avec celle de la ceinture supérieure ; la plupart des relevés du présent travail portent sur cette dernière ; ils laissent à peu près complètement de côté la saulaie et le groupement à *Hippophae* qui correspondent l'une et l'autre à un substratum fixé.

De tous les groupements décrits par Siegrist sur les alluvions de l'Aar, c'est le troisième groupement de cette zone, l'association d'herbes et de plantes herbacées des

bancs de pierrailles relativement secs, sans couche de sable, qui se rapproche le plus de ce qui a été étudié ici. La comparaison montre cependant des différences assez importantes ; le spectre biologique du groupement de l'Aar s'établit ainsi (118 espèces) :

Cham.	Hém.	Géo.	Thér.
6 = 5 %	71 = 63 %	7	6 %	31 = 26 %

Ces proportions ne sont atteintes que pour les alluvions du Rhône. Ailleurs, les thérophytes sont beaucoup moins nombreuses.

Un certain nombre des caractéristiques données par Hegi figurent dans le groupement de l'Aar : *Agrostis alba*, *Salix incana*, *S. purpurea*, *Thesium pyrenaicum*, *Erucastrum nasturtiifolium*, *Erigeron acer*, *Hieracium florentinum*, *Calamagrostis Epigeios*, *C. Pseudophragmites*. La plupart des autres figurent dans les autres groupements décrits par Siegrist.

La flore décrite par Klika (1936) dans les Carpathes occidentales s'écarte plus sensiblement peut-être de celle étudiée ici. Quelques-unes des caractéristiques sont communes : *Myricaria germanica*, *Epilobium Dodonaei*, *Erigeron acer*, *Calamagrostis Pseudophragmites*, *Salix incana*, *S. purpurea*, mais beaucoup d'autres ne figurent pas dans les relevés des Carpathes : *Gypsophila repens*, *Erucastrum nasturtiifolium*, *Hutchinsia alpina*, *Saxifraga aizoides*, *Hippophae rhamnoides*, *Linaria alpina*, *Campanula cochlearifolia*, *Hieracium florentinum* et *Hieracium staticifolium*, bien que toutes ces plantes soient signalées dans cette région. Cependant l'abondance de quelques espèces doit amener une certaine ressemblance entre les groupements des Carpathes et ceux des Alpes : *Agropyron caninum*, *Agrostis alba*, *Deschampsia caespitosa*, *Aegopodium Podagraria*, *Chrysanthemum Leucanthemum*, etc. Les conditions du milieu sont assez différentes ; le pH des alluvions est légèrement acide, 6,3 à 6,0 ; sauf pour l'Arveyron aux Praz de Chamonix (pH = 6,8), la réaction des alluvions du Giffre, de l'Arve et du Rhône est constamment supérieure à 7,2, c'est-à-dire alcaline.

La flore des alluvions des cours d'eau alpins se distingue aussi de celle des autres cours d'eau par sa répartition sur les bancs ; elle est localisée le plus souvent sur les parties les plus élevées et en particulier sur le plateau ; elle s'y trouve à peu près sans ordre, dans les endroits les plus resserrés du lit ; quand le cours d'eau s'élargit et quand sa vitesse par conséquent diminue, la végétation se dispose d'une façon régulière, déjà décrite par Siegrist et rappelée plus haut : à l'amont du banc, une plage de galets à peu près nue ; au milieu, des buissons : *Salix*, *Myricaria* ; à l'aval, des hélophytes en peuplements souvent étendus.

Cette disposition particulière de la végétation sur les bancs est due indirectement au courant. Le sable ne s'accumule qu'en arrière des obstacles constitués par les buissons ; et il permet la croissance, en ces points seulement, du rhizome des hélophytes sociales ; les rhizomes déchaussés à la périphérie des peuplements mettent également en évidence l'influence de l'abri fourni par les buissons sur leur développement. Sur les alluvions des autres cours d'eau, le sable se dépose de la même façon derrière les obstacles, mais ce sont en majorité des thérophytes et jamais des hélophytes qui s'y développent.

F. — Conclusions

Il est très difficile de résoudre, en l'absence de données autécologiques suffisantes, les problèmes que pose la différence de flore entre les alluvions des cours d'eau alpins et celles des autres cours d'eau. Compte tenu des superficies étudiées, la flore des cours d'eau alpins renferme plus d'espèces que celle des autres ; cela peut s'expliquer par le ruissellement intense en amont qui entraîne des semences susceptibles de germer sur les bancs sans que les plantes de cette origine puissent nécessairement se reproduire dans ces stations nouvelles.

Si on considère quantitativement l'ensemble de la végétation, l'abondance générale des thérophytes est incomparablement plus grande sur le Doubs, la Loire et la Dordogne. Le nombre des espèces appartenant à cette forme biologique est plus considérable sur les alluvions du Giffre

que sur celles du Doubs, mais moins que sur celles de la Dordogne, et bien moins que sur celles de la Loire. L'Arve et le Rhône en renferment moins d'espèces que les trois cours d'eau étudiés en plaine, mais la différence du Rhône et du Doubs à ce point de vue est peu sensible. Au contraire les hémicryptophytes sont bien plus nombreuses sur les alluvions du Giffre, de l'Arve et du Rhône.

Les spectres biologiques proprement dits, c'est-à-dire la proportion pour cent de chacun des types, montrent que les cours d'eau alpins renferment une proportion de thérophytes bien moindre que celle des autres, et une proportion plus forte d'hémicryptophytes, mais pour ces dernières, la différence entre le Rhône et le Doubs est très peu sensible.

Les conditions écologiques sur les alluvions des cours d'eau ne sont pas les mêmes dans les Alpes et ailleurs. Comme il s'agit toujours de groupements très ouverts, la concurrence n'intervient pas. Les facteurs physiques et chimiques du substratum constitué par les alluvions des cours d'eau alpins (réaction actuelle (pH), teneur en calcaire, dimensions des matériaux, etc... ne s'écartent pas de ce qu'on peut observer ailleurs. Seule, la température de l'eau circulante constitue un caractère distinctif, mais son action est limitée aux hémicryptophytes à racines allongées.

Il reste donc comme facteurs susceptibles d'agir sur la végétation le climat et le régime des cours d'eau.

D'après les flores de Schinz et Keller (1923) et d'Hegi, la plupart des thérophytes notées précédemment sur les alluvions fluviales se développent dans les Alpes bien au-dessus de l'altitude de Samoëns et de Chamonix. Le climat ne paraît donc pas seul responsable de leur absence dans les cours d'eau étudiés ici. D'autre part, bien que la vallée du Rhône à Seyssel jouisse en mars et en avril d'une température plus élevée que celle du Doubs à Pezeux, près de Dôle (Angot, 1905), et même plus élevée que celle de Nevers, en mai et juin (Tableau IX), la proportion des thérophytes reste nettement plus faible que sur les alluvions du Doubs et de la Loire. Il paraît donc légitime d'admettre

Tableau IX

Températures moyennes mensuelles

Stations	Altitude	Janvier	Février	Mars	avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septemb.	Octobre	Novembre	Décembre	Année
Mélan	629 m.	3,02	0,44	3,42	7,87	11,50	14,88	16,80	16,30	13,33	8,08	3,28	1,42	7,55
Chamonix	1.040 m.	5,80	2,33	2,18	7,00	11,30	15,22	16,81	16,07	12,25	6,53	0,86	3,87	6,33
Bonneville	449 m.	1.85	0,54	4,42	8,40	12,27	15,73	17,72	17,20	13,77	8,69	4,17	0,49	8.46
Seyssel	253 m.	0,6	2,4	6,3	10,7	14,7	18,6	20,4	19,8	16,4	10,7	5,9	2,1	10,7
Nevers	170 m.	2,2	4,3	6,5	10,9	14,5	17,9	20.0	19,1	15,8	10,9	6,3	2,5	10,7
Pezeux	196 m.	0,7	3,7	5,8	10,3	14,1	17,7	19,8	19,0	15,4	10,4	5,5	1,5	10,1
Souillac	88 m.	4,0	5,6	7,9	11,6	14,9	18,7	21,1	20,7	17,5	12,4	7,7	4,3	12,2

que le régime des cours d'eau exerce aussi une influence sur la composition de la flore des alluvions.

Le maximum de l'Arve se produit à Chamonix, en août; dans le cours inférieur, à Genève, en juin; on peut admettre que le maximum est en mai-juin pour le Giffre, en juillet pour le Rhône. Pour ces trois cours d'eau, les crues se produisent le plus fréquemment en été.

Le Doubs et la Loire ont au contraire leur maximum en mars, la Dordogne en avril ; les crues se produisent durant la saison froide pour le Doubs, au printemps et surtout en automne pour la Loire, d'octobre à mars pour la Dordogne.

Dans le lit du Giffre, en raison de l'enneigement et de la température (Bénévent, 1926), un mois et demi à peine doit s'écouler entre le début de la végétation des thérophytes et l'époque des hautes eaux ; de même sur les alluvions de l'Arve et du Rhône, la végétation des thérophytes est interrompue par la submersion à laquelle elles résistent beaucoup plus mal que les plantes vivaces. Pour le Rhône, un automne chaud doit permettre pour certaines espèces une seconde génération qui explique leur relative abondance.

RESUME

Après l'étude analytique du milieu écologique, et celle de la réaction des plantes (par la mesure de la pression osmotique), la flore des alluvions du Giffre, de l'Arve et du Rhône est décrite dans des relevés qui l'identifient à l'association à *Myricaria germanica* dont elle renferme la plupart des caractéristiques. Au point de vue du spectre biologique, elle se distingue de celles des alluvions des cours d'eau étudiés précédemment par la proportion relativement faible des thérophytes. Cette différence ne paraît pas provenir des facteurs édaphiques mais, pour une faible part, de l'action du climat et surtout du régime des cours d'eau alpins.

BIBLIOGRAPHIE

Angot A., 1905. — La température de la France. *Ann. de Géogr.*, t. 14.

Bénévent E., 1926. — Le climat des Alpes françaises. *Off. nat. météor.*, Paris.

Cariot, 1879. — Botanique, t. 2. — Botanique descriptive, Lyon.

Fournier P. (en cours de publication). — Les quatre flores de la France, Poinson-les-Grancey (Haute-Marne).

Hagene Philippe, 1931. — Recherches écologiques sur quelques groupements végétaux des environs de Dijon. *Rev. Gén. de Bot.*, t. 43.

1937. — Contribution à l'étude de la flore des alluvions fluviales. *Bull. Soc. Hist. nat.*, Toulouse, t.

1937. — Observations et expériences sur la migration des espèces des alluvions fluviales. *Bull. Scient. de Bourgogne*, t. 7.

1938. — Influence des cours d'eau sur la flore de leurs alluvions. *C. R. sommaire Soc. de Biogéog.*, t. 15.

1939. — Contributions à l'étude de la flore des alluvions fluviales.

III. — Rivières jurassiennes.

IV. — Additions à la flore des alluvions de la Dordogne.

V. — Notes sur la flore des alluvions de l'Aude et de l'Orbieu. *Bull. Soc. Hist. nat., Toulouse* (sous presse).

Hegi G. Illustrierte Flora von Mittel-Europa, Munich.

Klika J., 1936. — Sukzession der Planzengesellschaften auf den Flussalluvionen der Westkarpathen. *Ber. der. schw. Bot. Ges.*, t. 46.

Lemée G., 1938. Recherches écologiques sur la végétation du Perche, *Rev. gén. de Bot.*, t. 50 et 51.

Molisch H., 1912. — Das Offen- und Geschlossensein der Spaltöffnungen veranschaulicht durch eine neue Methode (Infiltrationsmethode). *Zeitsch. f. Bot.*

Pardé M., 1925. — I. Le régime du Rhône.

1923. — Fleuves et rivières, Paris.

II. Le calcul des débits du Rhône et de ses affluents, Grenoble.

Rivals P., 1937. Catalogue des espèces caractérisant les alluvions de la Garonne dans la région toulousaine et jusqu'aux Pyrénées et celles de l'Ariège en aval de Pamiers. Diplôme d'études supérieures, Faculté des Sciences de Toulouse.

Rouy G, 1913. — Flore de France, Paris.

Schinz H. et Keller R., 1923. — Flora der Schweiz, 4e édit., Zurich.

Siegrist R., 1913. Die Auenwälder der Aare. *Mitt. Aarg. Nat. Ges.*

Walter H., 1929. I. Neue Gesichtspunkte zur Beurteilung des Wasserökologie der Pflanzen. *Ber. Deutsch. Bot. Ges.*, t. 48.

II. Ökologische Untersuchungen des osmotischen Wertes bei Pflanzen aus der Umgebung des Balatonsees. Planta, t. 8.

TITRE DES TABLEAUX

Tableau 1. *Mesures écologiques effectuées sur les alluvions du Giffre.*

Tableau 2. — *Valeurs osmotiques* (calculées pour 20°).

Tableau 3. — *Sable du Giffre.*

Tableau 4. Sables de Clévieux et du Nant d'Ant.

Tableau 5. *Sable de l'Arve.*

Tableau 6. — *Sable du Rhône.*

Tableau 7. — *Nombre total des espèces et des formes biologiques sur les alluvions de quelques cours d'eau.*

Tableau 8. — *Spectre biologique de la flore de quelques cours d'eau.*

Tableau 9. — *Températures moyennes mensuelles.* — Pour les trois premières stations, ces valeurs sont extraites de l'ouvrage de Bénévent. Pour les autres, elles sont calculées d'après les cartes d'Angot.

Ph. Hagène.

Professeur à la Faculté des Sciences de Dijon.

NOTES D'HISTOIRE

La Révolution aux Gets en 1793

« Instruits de l'approche des troupes françaises, la population de nos montagnes s'émut, et les habitants des Gets et de la Côte d'Arbroz se disposèrent à leur faire résistance. Les nommés Louis Coppel des Clés (père de l'Abbé Coppel (J.-Bapt.), vic. actuel de Bons (1851-55) et Charles Mugnier d'Eplaux furent envoyés en Valais pour y acheter de la poudre et du plomb. Arrivés à Champéry, premier village valaisan sur leur route, ils se virent entourés d'un certain nombre de jeunes ecclésiastiques qui attendaient là quelque temps que ce qu'ils appelaient une bourrasque passagère fut en effet passé. Ceux-ci riaient de bon cœur de la détermination de nos paysans et encourageaient beaucoup leur entreprise. Mais, comme Louis Coppel et Ch. Mugnier se disposaient à continuer leur route jusqu'à Monthey, M. l'Abbé Favraz (qui fut plus tard curé de Montriond) les prit à part, les empêcha d'aller plus loin, leur dit qu'ils se compromettaient, que, ce qu'on appelait une bourrasque passagère, pourrait durer plus de temps qu'on ne croyait. Cependant, comme ils persistaient à vouloir remplir leur commission, quoique effrayés par ces discours, M. Favraz se chargea lui-même de faire acheter le tout à Monthey par un homme du pays qui arriva bientôt à Champéry avec un mulet chargé de poudre et de plomb.

« Arrivés aux Gets, ils communiquèrent à plusieurs la crainte qu'avait fait naître en eux les réflexions de M. l'Abbé Favraz, mais le grand nombre persista à vouloir marcher avec bon courage contre les Français. Partis sous le commandement de M. Anthonioz, châtelain des Gets, ils vinrent se réunir à Chatillon aux paysans qui s'étaient levés de Taninges et des communes voisines. M. Anthonioz leur avait donné ses instructions et, entr'autres choses, il leur avait dit qu'au commandement « Ventre à terre », tous devaient se coucher. Mais, à la vue des premiers boulets qui furent lancés contre eux, grande fut la frayeur de la plupart de nos paysans qui n'avaient pas idée du canon, et l'un d'eux, dans sa naïve surprise s'écriait, dit-on : « Eh. Lous pis de pouar, y pregnant de la grenaille ». Il commençait à comprendre que sa faulx, quoique emmanchée assez longuement, ne pourrait guère lui servir contre des ennemis qui frappaient de si loin.

« Bientôt ils furent tous débandés. Plusieurs s'enfuirent du côté de Sallanches et, revenant par le Valais n'osèrent rentrer aux Gets qu'au bout de trois semaines, et plusieurs y restèrent encore cachés pendant longtemps. Les autres trouvèrent plus tôt le chemin de leur pays et ils vinrent y jeter l'alarme. Des villages entiers s'enfuyaient dans les lieux les plus écartés, emmenant avec eux leurs vaches et autres animaux. Les Français voulaient faire main basse sur eux et passer tout le pays à feu et à sang ; mais, la cause de nos paysans fut plaidée, dit-on, par un officier français qui avait auparavant séjourné quelque temps dans la vallée de Taninge. Il les représenta sous des couleurs favorables aux hommes auxquels il s'adressait ; mais il ajouta que, lorsqu'ils cesseraient d'être fanatisés par les nobles et les prêtres ils seraient d'excellents patriotes.

« On mit des garnisons à Taninges, aux Gets, à Morzine. Il y eut quelques coups de fusil tirés contre certains paysans des Gets postés sur une hauteur où ils s'étaient retranchés ».

(*Extrait d'un manuscrit de 20 pages, écrit vers 1852, par Rd-Jh Delavay, des Gets, et conservé jusqu'ici par M. l'Abbé Pellex, curé de Balmont. Transmis par M. le chanoine F. Coulin*).

BIBLIOGRAPHIE GÉOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

BAUD (P.) : *Une industrie d'Etat sous l'ancien régime : l'exploitation des salines de Tarentaise.* - Paris, M. Rivière, 1937, in-4°, 284 p.
Voir Bibliographie géographique savoisienne 1937.

BESSON (Maurice) : *Annecy fleur des monts ; son histoire, son paysage.* - Paris, Maison du Livre français, 1938, in-8°, 166 p., nombreuses phot., cartes et plans.
Une description et un historique aussi agréablement écrits que richement illustrés.

BLANCHARD (Camille) et CORRÉARD (G) : *Une station de ski : La Clusaz.* — *La Montagne*, n° 294, janvier 1938, p. 15-20, 5 fig.
Etude des itinéraires. Les hôtels et pensions totalisent 250 chambres.

BLANCHARD (Raoul) : *Les Alpes occidentales*, tome I : *Les Préalpes françaises du Nord.* - - Tours, Arrault et Cie, 1938, in-8°, III+335 p., 41 fig., 41 pl. phot., 6 cartes au 1/80.000.
Compte-rendu par H. Onde, in *Rev. de Géographie Alpine*, XXVI, 1938, p. 805-838, et *Rev. Savoisienne*, 1938, p. 176-177.

CHAIX (A.) : *Relief de la région de Genève et des montagnes voisines.* — *La Géographie suisse* (Berne), 15e année, 1938, p. 81-86, 5 fig.

CHARDONNET (J.) : *La vallée de Monjoie et la bordure sud-ouest du Mont-Blanc. Etude morphologique.* — *An. de Géographie*, XLVIIe année, 1938, p. 345-360, 5 pl. h. texte, 4 fig.
Influence de l'interférence des directions hercyniennes et alpines sur le relief. L'auteur croit pouvoir reconstituer cinq cycles d'érosion successifs préglaciaires, ce qui se concilie mal avec le puissant modelé glaciaire de la région.

CHARDONNET (J.) : *Economie ancienne et transformations récentes : la vallée de Monjoie (Haute-Savoie).* — *An. de Géographie*, XLVIIe année, 1938, p. 630-635.
Déclin de l'agriculture (les rendements ont baissé) et progrès de l'élevage des bovins. 6.500 à 7.000 touristes fréquentent la vallée. Arrêt du dépeuplement.

COCHAT (François) : *Petit historique du reblochon, fromage des vallées de Thônes.* — Annecy, Imp. Hérisson frères, 16 p.
Appellation ancienne. Le fromage aurait été fabriqué, à l'origine, avec le lait des vaches incomplètement traites par le fermier désireux de diminuer le droit d'ociège : d'où son nom qui évoque une idée de maraude (en patois : rablassa).

Corbin (P.) et Oulianoff (N.) : *Carte géologique du massif du Mont-Blanc* (partie française), à l'échelle du 1/20.000. Feuille : le Tacul, col du Géant.
La neuvième feuille publiée.

Corbin (P.) et Oulianoff (N.) : *Carte géologique du massif du Mont-Blanc* (partie française), à l'échelle du 1/20.000. Feuille : le Tacul, col du Géant. Notice explicative. — Saint-Maur-des-Fossés, G. Jacquart, 1938, in-8°, 19 p.

Dallemagne (A.) : *L'industrie du tissage en Bugey au XVIIIe siècle, suivi du voyage de Lyon à Belley par un inspecteur des Manufactures* (1767). - *Le Bugey*, Belley, 30e année, 1938, p. 623-638.
Rapport signé : Brisson. Insiste sur la culture du chanvre. Intéressant tableau des industries anciennes.

Dubois (Georges) et Mme Dubois (Camille) : *Sur quelques revêtements tourbeux de Haute-Tarentaise.* C. r. Acad. Sc., Paris, t. 207, 1938, p. 502-504.
Région de Val d'Isère et du lac de Tignes. Les analyses polliniques ne permettent pas de conclure à une évolution forestière très nette. Toutefois, abondance du sapin à une grande distance de l'habitat de cette essence.

Durafour (A.) : *Le pin à crochet* Pinus uncinata *(Ramond).* - - *Bull. Soc. des Naturalistes et Archéologues de l'Ain*, Bourg, 1938, p. 93-109.
Exemples empruntés au Jura et aux Alpes lémaniennes.

François (T.) : *L'avenir des taillis en Savoie.* — *Rev. des Eaux et Forêts*, t. LXXVI, décembre 1938, p. 980-990.
Une partie de ces taillis, localisés surtout à l'ouest, peut être enrésinée ; le reste pourra être aménagé en futaie de feuillus.

Gaillard (Emile) : *Les Alpes de Savoie* (Tome cinquième). *Les massifs entre le lac d'Annecy et le Léman.* Deuxième partie : *les Hautes Alpes calcaires du Faucigny. Guide pour l'alpiniste.* — Chambéry, Dardel, 1938, in-16°, VIII + 215 p., 4 fig.

Gaillard (Commandant E.) : *Un Intendant de Maurienne alpiniste. Rochemelon au XVIIIe siècle.* — *Rev. alpine*, publiée par la section lyonnaise du C. A. F., 44e année, 1938, p. 46-51.
Il s'agit du chevalier Viehard de Saint-Réal dont l'intéressant manuscrit du *Journal du voyage au Mont-Cenis* a été découvert par l'auteur.

Garin (Joseph) : *La vie féodale d'une petite ville : Tournon en Savoie.* — *Rec. des Mémoires et Documents de l'Acad. de la Val d'Isère.* Nouvelle série, t. X, 1938, 400 p., nombreuses illustrations et plans.
Il s'agit du petit village de Tournon, dans la Combe de Savoie. Des détails à glaner sur la vie économique.

Gauchat (L.), Jeanjaquet (J.), Tappolet (E.), Muret (E.), Aebischer (P.) : *Glossaire des patois de la Suisse romande.* — Neuchâtel et Paris, Victor Attinger, 1938, fasc. XV, barin-bélindzon.
Voir *Bibliographie géographique savoisienne*, 1938.

Géneau (G.) : *Les ventes de coupes de bois en* 1937. — *Rev. des Eaux et Forêts*, t. LXXVI, 1938, p. 403-424.

Les adjudications de 1937 ont fait preuve d'animation en 1936. En Haute-Savoie, le produit des forêts communales s'est élevé, en volume, à 66.577 mètres cubes, et, en argent, à 5.994.275 francs ; en Savoie, à 36 970 mètres cubes et 3.011.425 francs. Les prix moyens du mètre cube de sapin et d'épicéa ont été, en 1937, de 105 et 125 francs, en hausse de 50 et 34 % sur l'exercice précédent.

Konoroff (Georges) : *Samoëns et la haute vallée du Giffre. La station écologique de « La Jaysinia »*. — *La Nature*, Paris, 1er septembre 1938, p. 129-133, 6 fig.

Brève étude géographique de la région de Samoëns. Le jardin botanique fondé en 1936 par Mme Marie-Louise Jay, est devenu un jardin botanique alpin et une station écologique placés sous le contrôle scientifique du Muséum d'Histoire Naturelle.

Laurent (Jules) : *Histoire d'Annemasse*, Préface de Henry Bordeaux. — Annemasse, Société d'Edition Savoyarde, 1938, gr. in-8°, 158 p.

Un résumé surtout historique. La population est passée de 600 habitants en 1768 à 1.600 en 1882, 3.334 en 1911, 6.009 en 1926, 8.200 en 1936.

Le Brun (P.) : *Pour distinguer les conifères en montagne*. — *La Montagne*, n° 294, janvier 1938, p. 1-11, 7 fig. phot.

Leclerc (Jeanne et Bernard) : *Petit guide de la Haute-Maurienne*. Promenades, excursions, ascensions hivernales, 2e éd. — Edité par la section lyonnaise du C. A. F., Lyon 1938, in-16°, 40 p., 1 fig., 4 pl. phot.

Edition revue et augmentée d'un petit guide utile aux touristes comme aux alpinistes.

Malan (L.) : *Peuplement des lacs de montagne*. - *La Houille Blanche*, Grenoble, 37e année, 1938, p. 33-44, 15 fig.

Entre autres travaux, il est question du lac de la Girotte.

Margerie (Emmanuel de) : *Ministère des Travaux publics. Mémoire pour servir à l'explication de la carte géologique détaillée de la France. Le Jura.* Première partie : bibliographie sommaire du Jura français et suisse (orographie, tectonique et morphologie), Paris, Imp. Nationale, 1922, XII, 644 p. ; in-4°, XXX pl. hors-texte (dont 3 en pochettes), 183 fig., index. Deuxième partie : commentaire de la carte structurale, description tectonique du Jura français. Paris, Imp. Nationale, 1936, p. XXVI et 645-1544, XIX pl. (dont 2 en pochettes), fig. n°s 184 et 444, index alphabétique général.

Ce monumental ouvrage intéresse la Savoie pour le Bugey, le faisceau de la rive gauche du lac du Bourget, la vallée du Rhône à Bellegarde, le Salève, etc.

Marteaux (Charles) : *Répertoire des noms de lieux de l'arrondissement d'Annecy d'après le cadastre de* 1730. *Lettres Chêne à Luzerne*. — *Mémoires et documents de l'Acad. Florimontane*, t. II, Annecy, 1937, 215 + 7 pages (tirage au Ronéo).

Voir *Bibliographie géographique savoisienne* 1936. Un compte-rendu a paru dans la *Rev. Savoisienne* de 1939. 1er fasc.

Messines du Sourbier (J.) : *Les calamités publiques en Savoie au cours de l'année 1937.* *Rev. de Géographie Alpine*, XXVI, 1938, p. 417-442 et p. 591-621, 8 fig., 4 pl. photos, 1 carte h. texte.

Etude minutieuse, par un spécialiste, des glissements et éboulements, des avalanches et des crues dont la Savoie a été le théâtre en 1937. Glissements de Marignier et de Saint-Gervais, éboulement d'Aigueblanche, lave du torrent du Plâtre, en haute Maurienne.

Mettrier (H) : *Etude de toponymie alpine. Le dôme de Chasseforêt.* — Comité des Travaux Historiques. *Bull. de la Section de Géographie*, 1936 (paru en 1938), p. 63-86. 1 fig.

Le nom véritable est Chassefort, dont l'origine est inconnue.

Onde (H.) : *Bibliographie géographique savoisienne.* *Rev. Savoisienne*, 1938, p. 79-84.

Onde (H.) : *Maisons et chalets de la vallée du Nom (Massif des Bornes).* — *Revue de Géographie Alpine*, XXVI, 1938, p. 185-194, 2 fig., 2 planches photos.

Onde (Henri) : *La Maurienne et la Tarentaise. Etude de géographie physique* (Thèse, Grenoble). — Grenoble, B. Arthaud, 1938, gr. in-8°, 623 p., 54 fig., 24 pl. h. texte. Cf. aussi *Rev. de Géographie Alpine*, XXVI, 1938, p. 632-771 et XXVII, 1939, p. 1-191. — *Annales Université Grenoble*, section Lettres-Droit, XV, 1938, p. 155-183 et XVI, 1939. — Compte-rendu par Raoul Blanchard in *Rev. de Géographie Alpine*, 1939, p. 228-231.

Onde (Henri) : *L'homme et la nature intraalpine : particularités du paysage végétal et agricole en Maurienne et en Tarentaise.* — Grenoble, B. Arthaud, 1938, gr. in-8°, 67 p., 2 pl. phot.

Onde (Henri) : *Les précipitations orageuses dans les massifs savoyards internes.* *Rev. Savoisienne*, 79e année, 1938, p. 160-164.

Paillon (M.) : *Alpes de France. Régions naturelles. Massifs alpestres. Préalpes et chaînes subalpines.* — 1. Savoie. — Paris, éditions Alpina, 1938, in-4°, 159 p., 1 carte-esquisse, nombreuses photos et illustration en couleurs.

L'illustration est absolument remarquable mais l'ouvrage est malheureusement très peu géographique. On voit reparaître les appellations complètement abandonnées d'Alpes Graies, Cottiennes et apparaître des noms inconnus tel que Salitien pour désigner la région de Seyssel.

Phythian (Margaret T.) : *Les Alpes françaises dans les romanciers contemporains.* — *Rev. de Géographie Alpine*, XXVI, 1938, p. 231-399.

Plus de 70 pages de cette critique souvent incisive et vengeresse intéressent la Savoie.

Raulin (G. de) : *Le barrage de Génissiat.* — *La Nature*, Paris, 1er nov. 1938, p. 257-260, 4 fig.

La puissance sera de 416.000 kw. et la production de 1.810 millions de kw./h. par an ; la capacité de retenue sera de 52 millions de mètres cubes et la surface inondée de 320 hectares.

Roubert (André) : *Propriété et cadastre en Savoie.* — Lyon, Bosc frères, M. et L. Riou, imprimeurs-éditeurs, 1938, in-8°, 154 p.

Etude purement juridique avec quelques détails empruntés à Max Bruchet.

Roux (P.) : *La marmotte des Alpes en captivité.* — *La Terre et la Vie*, revue fondée par la Soc. nationale d'Acclimatation, Paris, 8e année, 1938, p. 1-12.

Scheffer (A.) : *L'énergie électrique en France.* — *Ann. de Géographie*, XLVIIe année, 1938, p. 25-57.

Le département de la Savoie se classe au deuxième rang des départements français, après la Seine, pour la production, et au premier rang pour la consommation par habitant.

Schroeder (W. J.) : *Découverte de coulées de lave sous-marines dans la Flysch de la nappe de la Brèche.* — C. R. séances Soc. Phys. et Hist. Nat. de Genève, vol. 55, n° 1, 1938, p. 36.

Schroeder (W. J.) : *Remarques à propos de coulées de lave dans le Flysch de la nappe de la Brèche.* — C. R. séances Soc. Phys. et Hist. Nat. de Genève, vol. 55, n° 1, 1938, p. 39.

Tend à enraciner la nappe de la Brèche du Chablais dans la zone des roches vertes du Versoyen suivant l'hypothèse proposée en 1933 par MM. Gignoux et Moret. Permet de comprendre l'origine des éléments éruptifs des « grès de Taveyannaz ».

Service Géographique de l'Armée : *Levés réguliers en couleurs à l'échelle de* 1/20.000. — Feuille de Thonon, n°s 1, 2, 3, 4 et 5. — Feuille de Saint-Julien-en-Genevois, n°s 1, 2 et 8.

Vallot (Ch.) et Larminat (F. de). : *Carte du massif du Mont-Blanc au* 50.000. *Région Sud-Ouest* (*Les Houches, Saint-Gervais, cols Joly, du Bonhomme, de la Seigne*). — Paris, Gérard et Barrère, 1937.

La description du massif du Mont-Blanc est pratiquement terminée.

Valois (Charles) : *La réserve de l'Iseran.* — *La Terre et la Vie*, revue fondée par la Société nationale d'Acclimatation, Paris, 8e année, 1938, p. 55-58, 4 phot.

Projet de domaine gardé d'une superficie de 20.000 hectares, à proximité du parc national italien.

Henri Onde.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Henri Onde. — **La Maurienne et la Tarentaise.** — Etude de géographie physique. (Thèse Grenoble). Grenoble, Arthaud, 1938, in-8°, 623 p., 54 fig., 24 pl. hors-texte.

Rien ne pouvait m'être plus agréable que de signaler aux lecteurs de la *Revue Savoisienne* le beau livre que notre confrère florimontan, M. H. Onde, vient d'écrire sur la Maurienne et la Tarentaise, après plusieurs années d'un dur labeur d'archives et de terrain.

L'Ecole géographique grenobloise, dirigée avec tant d'éclat par le maître Raoul Blanchard, vient d'inscrire à son actif, avec cette nouvelle thèse de doctorat, une de ses réussites les plus significatives. Pour la première fois, en effet, un géographe s'attaque résolument aux régions intraalpines françaises et consacre, à l'un des secteurs les plus complexes et les plus difficiles d'accès, une minutieuse monographie de plus de 600 pages, ne laissant dans l'ombre aucun des aspects structuraux, morphologiques, climatiques et hydrologiques du pays étudié.

Disons de suite que, par l'abondance de la documentation, le nombre et la précision des observations originales, la prudence avec laquelle sont discutés les problèmes soulevés en cours de route, le livre de M. Onde est une œuvre solide qui s'impose d'elle-même et deviendra l'ouvrage de fond désormais indispensable à qui voudra comprendre l'histoire physique des deux grandes vallées savoisiennes.

Partant de ce principe juste que, pour devenir explicative, la Géographie doit s'appuyer sur les données de la Géologie (la morphologie actuelle d'une région n'étant, en fin de compte, que l'aboutissant logique de son histoire), l'auteur s'est astreint à dépouiller avec une scrupuleuse conscience l'abondante littérature géologique accumulée sur son sujet. Le schéma structural auquel il a abouti et qu'il nous donne au début de son ouvrage, montre, par sa clarté, que cette documentation a été assimilée avec un sens critique remarquablement averti ; le géologue le plus pointilleux y trouvera bien peu de choses à redire.

L'auteur fait ainsi défiler sous nos yeux, à partir des grands buttoirs cristallins externes, de structure relativement simple (massifs de Belledonne-Nord et du Mont-Blanc), et qui représentent le pays autochtone, la suite des zones alpines internes formées, elles, d'écailles et de nappes de charriage : zones du Flysch des Aiguilles d'Arves et du Pas-du-Roc (zone subbriançonnaise), zone permo-houillère et sa couverture sédimentaire devenant progressivement métamorphique vers l'Est (zone du Briançonnais), enfin, zone des schistes lustrés et des massifs cristallins internes, largement débordante vers l'Italie. Toutes ces zones, formées de matériaux souvent très différents, se montrent chevauchantes les unes sur les

attres d'Est en Ouest et leurs fronts sont parfois soulignés par des masses gypseuses lubréfiantes très caractéristiques (zones des gypses).

Mais, ces unités sont, dans le détail, fortement plissées et affectées de grands ensellements transversaux ; aussi l'érosion y a-t-elle mis à nu de larges bandes d'affleurements rocheux séparées en massifs dont la morphologie varie avec la nature des matériaux qui les constituent. C'est ici l'occasion pour l'auteur de décrire minutieusement ce qu'il appelle les bandes de structure différenciée et de marquer l'accent sur la forme acquise par chaque montagne. Fait important et qui n'est point pour étonner un géologue alpin, les traits essentiels du relief se montrent en quelque sorte conformes à la structure géologique apparente, et non disposés au hasard. L'érosion n'est pas encore très accusée dans cette région intraalpine et semble avoir été surtout guidée par la structure originelle ; le relief actuel serait donc, comme le dit l'auteur, « pénéstructural ». Ainsi, la vallée de l'Arc, pour ne citer qu'un des exemples les plus typiques, est nettement tectonique à l'amont de Modane, spécialement entre Termignon et Bramans ; de toute évidence, le torrent circule dans cette région au fond d'un synclinal de nappes qui sépare de vastes paquets surélevés d'anticlinaux. Toutefois, nous serions moins affirmatif que l'auteur en ce qui concerne la vallée de l'Isère entre Villette et Bourg-Saint-Maurice (berceau tarin).

Cette conclusion, qui bouscule certaines idées admises, est importante à recueillir sous la plume d'un géographe aussi averti que M. Onde. Si dans le détail, et nous l'avons montré avec M. Gignoux, certaines formes se montrent nettement déterminées par la résistance plus ou moins considérable des roches, il est par contre certain que, ni les phénomènes de captures (hypothèse ici invérifiable), ni ceux d'épigénie si souvent invoqués pour expliquer le relief montagneux et qui résulteraient de la surimposition du tracé au hasard d'une surface complètement aplanie par une érosion ancienne, n'ont joué en Maurienne et en Tarentaise le rôle essentiel. Dans le cas où l'épigénie est manifeste sur certains tronçons de vallée (la chose se présente souvent dans nos Alpes), c'est qu'elle a été « dirigée » par des accidents structuraux actuellement oblitérés, et l'auteur le prouve.

Une élégante méthode, mise au point naguère par M. Raoul Blanchard, celle de l'évaluation des altitudes moyennes des zones géologiques, a été utilisée avec succès par M. Onde qui, en la complétant par les notions nouvelles de compacité et d'aération des masses orographiques, lui a permis, grâce à d'ingénieuses et subtiles formules, de présenter une intéressante comparaison entre Maurienne et Tarentaise.

D'autres observations de l'auteur, relatives à l'absence de toute trace d'érosion cyclique tertiaire et quaternaire dans sa région, corroborent le fait de la supériorité des formes structurales sur les formes d'érosion pure ; ces résultats négatifs réjouiront les morphologues de Grenoble, qui se sont toujours opposés à la généralisation de la théorie cyclique dans nos Alpes. Les seules traces d'érosion cyclique vraiment authentiques sont fossiles et ante-

triasiques ; cette surface « pénécyclique », sur laquelle A. Allix avait déjà attiré l'attention dans sa thèse sur l'Oisans, peut expliquer certains profils émoussés du relief des massifs cristallins externes, notamment dans le Grand-Arc.

Le rôle des appareils glaciaires quaternaires dans le modelé des vallées actuelles est longuement étudié par M. Onde dans la deuxième partie de son ouvrage. L'auteur se refuse à retrouver dans ces vallées des vestiges de formes préglaciaires ou interglaciaires ; les replats constatés sont parfois glaciaires et se révèlent comme des formes d'emboîtement, mais leur étude est décevante et ne conduit à rien de certain. Ce qui apparaît, avant tout, c'est l'unité du modelé glaciaire des deux vallées, se signalant par l'allure du calibrage et la disparition générale des formes antérieures ; dans l'ensemble, le grand glacier tarin a été plus régulier que celui de la Maurienne.

Contrairement aux conclusions de l'Ecole allemande contemporaine, l'auteur estime que l'érosion glaciaire est toujours profonde, mais que les retouches dues à l'érosion post-glaciaire ont été insignifiantes et n'ont jamais beaucoup modifié la forme d'ensemble acquise par la vallée. Ce sont surtout les formes d'accumulation qui se sont mises en place à ce moment, glissements et éboulements de terrains, cônes de déjections, etc..., auxquelles l'auteur consacre des pages très documentées.

La troisième partie de l'ouvrage se rapporte au climat et l'on pouvait penser, *a priori*, qu'après les travaux si poussés de Bénévent, il ne restait que peu de choses à glaner sur le sujet. Pourtant, nous trouvons, là encore, beaucoup de nouveautés sur l'insolation, les vents, le régime des pluies, la neige et les avalanches à propos desquelles, dans un chapitre riche de substance, l'auteur complète les études classiques de P. Mougin et d'André Allix.

Enfin, une quatrième et dernière partie traite des glaciers actuels et des eaux, ce qui permet à l'auteur de confirmer et même de perfectionner sur certains points les travaux de son devancier Maurice Pardé, bon connaisseur en la matière, sur l'hydrologie et les crues.

Les spécialistes pourront regretter que M. Onde n'ait pas poussé plus avant ses enquêtes et se soit abstenu d'appliquer, à la géographie humaine, les belles qualités d'observateur et d'exposition dont il fait preuve. Qu'ils se rassurent. Le sujet était trop vaste pour une thèse et il a fallu se borner au seul exposé des conditions physiques du territoire étudié. Mais je crois savoir que M. Onde continue à réunir ses matériaux et qu'un second volume ne tardera pas à paraître, venant compléter le tableau géographique de la Maurienne et de la Tarentaise. Et ce sera pour nous, n'en doutons pas, l'occasion d'applaudir à un nouveau succès.

Léon Moret.

Monseigneur J.-P. Biord, 1719-1785, par le P. Léon Buffet, lauréat de l'Académie Française, 8°, 211 pages, Annecy, 1938.

Ouvrage élégamment présenté que l'histoire de ce grand évêque de Genève qui a tenté la plume délicate et toute salésienne du

Révérend Père Buffet dont plusieurs fois déjà, ont été analysés, ici même, les travaux historiques : la vie du Père Tissot, Ugine, le Collège d'Evian, la vie du Père Mermier et récemment celle de Mgr Paget, ces deux derniers ouvrages couronnés par notre Académie.

La vie de Mgr Paget appelait celle de son illustre prédécesseur resté jusqu'alors sans véritable biographe et pourtant, Mgr Biord, célèbre par sa correspondance avec son « terrible diocésain » Voltaire, fut surtout l'un des plus éminents successeurs de saint François de Sales.

Avec ce charme qui caractérise ses œuvres, l'auteur nous fait vivre dans l'intimité de son personnage depuis sa naissance, en 1719, un an après celle de son ami de toujours, Gerdil, le cardinal. Samoëns, leur patrie commune, conserve avec fierté leurs deux écussons sous le porche de sa vieille collégiale.

On connait la fameuse boutade de Voltaire écrivant à d'Alembert sur Mgr Biord : « Le petit-fils de mon maçon, devenu évêque d'Annecy, n'a pas le mortier liant. » Le P. Buffet réfute cette méchante plaisanterie en prouvant, généalogie en main, que la famille Biord était d'ancienne bourgeoisie alliée à la noblesse, anoblie elle-même. Fils et petit-fils de notaires, J.-P. Biord était cousin germain du futur évêque d'Annecy, Mgr de Thiollaz.

Le pays, la famille, les études, les premiers ministères annoncent le caractère et les sentiments de celui qui, en 1764, allait succéder à Mgr Deschamps de Chaumont. Des 166 pages que l'auteur consacre à ce fécond épiscopat, nous retiendrons : les visites pastorales — Mgr Biord visita deux fois et demie le diocèse tout entier — la suppression d'une quinzaine de fêtes chômées, décision approuvée par le roi mais qui attira à l'évêque le mécontentement de Rome ; la canonisation de sainte Jeanne de Chantal ; ses démêlés avec le « patriarche de Ferney » ; l'aide qu'il apporta à la fondation de la bibliothèque publique d'Annecy ; ses espérances déçues sur Genève et la fondation de la paroisse de Carouge; l'acquisition définitive de la cathédrale d'Annecy et la construction du Palais épiscopal ; l'oraison funèbre de Louis XV dans laquelle il prouvait que le défunt ne se dérobait « à aucune de ses responsabilités royales » ; sa mort enfin, gagnée selon son désir « dans les travaux du ministère ».

Tous les détails de cette belle vie, le Père Buffet les présente avec un rare souci d'exactitude et un sentiment de vénération. Il met à sa vraie place dans la galerie des évêques de Genève-Annecy, la figure de cet illustre savoyard qui repose, ignoré, près du grand bénitier de sa cathédrale, à gauche du premier pilier, où nous aimerions voir une inscription rappeler son souvenir.

Sur l'élégante couverture de l'ouvrage, un jeune artiste, M. Paul Mondet, qui a déjà illustré dix volumes ou brochures de l'auteur, a mis à la place d'honneur les armes de Mgr Biord avec les quatre glands et celles de Samoëns : les sept monts surmontés chacun d'un arbre vert.

Louis Pfister.

Commission des Antiquités du département de la Côte d'Or, XXI, 1936-37 ; Abbé M. Chaume, *Le transfert des restes de Saint Germain de Ravenne à Auxerre* ; p. 83-90.

Après avoir eu recours aux textes médiévaux que son érudition sait toujours consulter avec fruit, l'auteur nous rappelle d'abord que ce voyage, effectué en 53 jours, eut lieu du 1er août au 22 septembre 448. Ensuite, il a remarqué que le pieux cortège, qui ne pouvait qu'utiliser les grandes voies de communication de l'Empire, semblait, suivant sa thèse, avoir évité, par convenance, les stations routières officielles. C'est qu'il est d'avis, en effet, que les sanctuaires, églises ou chapelles, qui, suivant les paroles d'un chroniqueur, confirmées en partie par la tradition, se sont voués depuis au culte de Saint Germain ou ont pris comme vocable son nom, appartiennent à des localités où nos voyageurs avaient bien pu faire halte, après chaque étape d'une vingtaine de kilomètres. Il s'est donc mis à les rechercher et à en mesurer les distances, tâche longue et délicate et dans laquelle il n'a pas toujours été bien servi. C'est ainsi qu'ayant demandé à deux reprises des renseignements à certaines chancelleries italiennes, il n'a obtenu, pour toute réponse, qu'un silence dédaigneux.

En Savoie, Saint Germain, c. de Séez, à la descente du Mont Joux, a dû certainement offrir aux arrivants un repos bien gagné (v. déjà Ducis, *Rep. Savois.* 1870, 83), s'ils n'ont pas voulu gîter à Bergintrum, Bourg Saint-Maurice. De là, plusieurs étapes intermédiaires manquent, mais c'est sans doute qu'ils ont dû, malgré tout, s'arrêter à Axima, Aime, et à Darantasia, Moûtiers, qui avaient probablement déjà leurs églises consacrées, Saint-Jacques ayant fondé en 426 le diocèse de Tarentaise. Il est fort douteux, en revanche, qu'ils aient gagné, avec cinq kilomètres de montée depuis la voie, le lieu où s'éleva la chapelle de Naves Fontaine, si de plus son vocable appartient à Saint Germain, évêque de Paris. Au contraire, on peut faire entrer en ligne de compte, à Saint-Pierre d'Albigny, auparavant Mantala, l'église (détruite) de S. Germain d'Albigny, citée en 1120, et celle du prieuré de S. G., au mont Saint Michel, nord-est d'Aiguebellette. Ici, l'auteur explique qu'une voie en raccourci se détachait à Chambéry, Lemincum, pour gagner par le col d'Aiguebellette (848 m.) la vallée du Guiers ; et ce parcours se justifie, parce que plus court. Ce serait même celui de la voie impériale elle-même d'après Ducis qui place à Lépin la station de Lavisco (*Rep. Savois.* 1892, 121), laquelle se trouverait alors justement aux 14 milles indiqués (21 kil.) et de Lemincum et d'Augusta, Aoste : mais son tracé plus au sud par Les Echelles, Lavaserone en 1042, a rallié la plupart des historiens ; mais il y a, de part et d'autre, un excédent de 7 kil.

Il faut noter que Saint Germain, étant devenu depuis l'un des patrons des voyageurs, était invoqué dans les sanctuaires élevés dans des lieux de passage, souvent dangereux, comme au col du Mont du Chat, sur une voie secondaire de Lemincum à Etamna, Yenne ; à Ruffieux, à Serrières (débordements du Rhône) sur la voie d'Aoste à Genève ; à Saint-Germain, sous le col de la Chambotte ; à Duin, sur la voie impériale de Boutae à Casuaria, etc. Du même ordre, c'est à dire en dehors du gîte présumé de nos voyageurs, paraît être l'église de S. G. de *Cormorosa* (disparue après le XIIIe s.), c. du Passage, Isère, ce qui les aurait obligés à faire deux fois 5 kil., aller et retour à la voie d'Aoste à Bergusium, Bourgoin. Plus certain peut être serait l'arrêt à Saint-Germain, entre l'Ile d'Abeau et La Verpillière, la voie de Bourgoin à Vienne, à XXI milles, env. 32 kil., étant assez proche, au sud des marais

de la Bourbre. Elle conduisait enfin à cette cité célèbre par les villages aux noms évocateurs des milles de distance, Diémoz, Oytier, Septême, etc. Nous ne suivrons pas dans ses autres pérégrinations, car cela nous mènerait trop loin, l'infatigable érudit dont le long et patient travail de recherches ne saurait se mesurer au petit nombre de ses pages, ce dont il y a lieu de le féliciter.

Ch. Marteaux.

1939 3e et 4e Trimestre

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(Cicéron : *De Officiis*, lib. I.)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896

Sommaire :

Séances des 5 juillet, 4 octobre, 8 novembre et 6 décembre 1939.

L'Académie Florimontane à la Pologne.

Louis Pfister ..... *La Florimontane en Chablais et à Saint-Maurice d'Agaune.*

Chanoine F. Coutin ..... *La Famille Croset-Mouchet. — Les trois Chanoines.*

E. V. ..... *Comment Germain Sommeiller devint ingénieur.*

Bibliographie

Cl. Mercieaux ..... *La Toponymie Française (Alb. Dauzat).*

Programme du 67e Concours de poésie et du 23e Concours d'Histoire.

Table des Matières pour 1939.

ANNECY

Imprimerie L. DÉPOLLIER et Cie

1939

ACADÉMIE FLORIMONTANE

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1936)

L'Académie Florimontane a été fondée à Annecy le 15 janvier 1851, par Louis Bouvier, Etienne Machard, Jules Philippe et Eloi Serand, pour faire revivre d'Académie Florimontane, créée dans cette ville, en 1606 (29 ans avant la fondation de l'Académie française) par saint François de Sales et le président Favre.

Son but est d'encourager les lettres, les sciences et les arts ; recueillir les manuscrits, chartes et documents qui peuvent intéresser l'histoire locale ; d'exciter à tout ce qui est bien, à tout ce qui est utile et réalisable; enfin de multiplier les encouragements partout où sera besoin pour concourir à la gloire et au bien-être de la patrie, suivant sa devise qui résume bien son esprit : « *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* »

L'Académie Florimontane possède une bibliothèque savoisienne qui compte nombre d'ouvrages et brochures aujourd'hui recherchés et difficiles à trouver dans les bibliothèques publiques. On y conserve les collections complètes des publications des sociétés savantes savoisiennes, dauphinoises, du département de l'Ain, du canton de Genève et du Piémont.

Les membres de l'Académie Florimontane peuvent se faire communiquer les livres ou revues que possède sa bibliothèque. Lorsqu'il s'agit d'une communication en dehors d'Annecy, les frais de port sont à la charge du sociétaire.

Enfin l'Académie Florimontane est depuis 1916 propriétaire d'un superbe domaine situé aux environs d'Annecy, domaine qui lui a été légué par M. Léon Marès. Ce domaine de Montrottier est connu dans toute la région par le château du même nom, autour duquel il est groupé, et dont certaines parties sont classées parmi les monuments historiques. C'est dans ce château qu'est installé le Musée Léon Marès, formé de collections aussi précieuses que variées, et qui est ouvert gratuitement aux membres de l'Académie Florimontane, sur présentation de leur carte de sociétaire ; le public paye un droit d'entrée de 3 francs, de Pâques au 30 septembre.

L'Académie se compose de membres d'honneur et de membres effectifs, associés et correspondants, à nombre limité.

Les membres d'honneur sont choisis parmi les personnalités de distinction qui font honneur à la Savoie ou qui ont rendu des services à l'Académie. Ils reçoivent la *Revue* mais ne paient aucune cotisation.

Les membres effectifs sont choisis parmi les membres associés. Les membres associés et correspondants sont admis sur leur demande et sur la présentation de deux sociétaires. Tous ces membres sont élus par l'Assemblée générale. Ils paient une cotisation annuelle de 30 francs, reçoivent la *Revue Savoisienne*, ont le droit d'avoir en communication les ouvrages de la bibliothèque de l'Académie et d'assister à ses séances qui ont lieu à l'hôtel de Ville d'Annecy, le premier mercredi de chaque mois, sauf pendant les vacances : août et septembre.

Le rachat de la cotisation de membre est fixé à la somme de 400 fr.

CONCOURS

Chaque année, l'Académie Florimontane organise et distribue les prix des concours fondés en 1873 par le docteur Andrevetan et la Ville d'Annecy, qui ont lieu dans l'ordre suivant :

1re année. — Concours de poésie, 600 fr.

2e année. — Concours simultané de poésie et de beaux-arts : 200 fr. sont affectés à la poésie et 400 fr. aux beaux-arts.

3e année. — Concours simultané de poésie et de prose : 200 fr. sont consacrés à la poésie et 400 fr. à l'histoire ou études analogues.

1939. — *Concours de 2e année dont le programme sera adressé sur demande.*

Adresser tout ce qui concerne l'administration de l'Académie Florimontane au Secrétaire de l'Académie (Sonnaz, rue de la Poste, Annecy Haute-Savoie).

ACADEMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Séance du 5 Juillet 1939 (1)

La séance est présidée par M. F.-M. Ritz, président.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu par le secrétaire et adopté.

De la part de Mme Biennier qu'il remercie, le président dépose pour la bibliothèque un curieux ouvrage illustré « Le Miroir des Ames », publié en 1807 par notre compatriote, l'abbé Picollet, directeur du collège d'Evian.

Le général Cartier continue la lecture de l'ouvrage manuscrit de M. François Serand sur la vie annécienne, romancée, il y a cent ans. Il complète le récit déjà donné de l'inauguration du pont suspendu de la Caille, par la narration de la visite officielle que le roi Charles-Albert fit le 7 octobre 1839 à ce remarquable ouvrage d'art auquel il donna son nom : après une réception au palais épiscopal d'Annecy, suivie d'une messe pontificale à la cathédrale, le souverain, accompagné du prince royal Victor-Emmanuel, se rendit à la Caille où il fut solennellement reçu sous un dais à l'entrée du pont. L'accueil spontané et enthousiaste de la population émut le roi qui examina le pont dans tous ses détails. Aux quatre tours, flottait le drapeau sarde, bleu à la croix blanche. Le soir, Charles-Albert se mêlait à la foule dans les rues d'Annecy illuminées. Le lendemain, il partait pour Faverges.

Une visite à la grotte des aigles, dans le mont Veyrier, au-dessus des Barattes, complète cette lecture. M. F. Serand nous y fait pénétrer en compagnie de son propriétaire, M. Ruphy. On y accédait par une échelle en fer. La grotte, qui a pu être habitée lors des invasions barbares,

(1) Etaient présents : Mme Biennier, Mlle Maret, MM. André, Aubry, Avezou, Cartier, Charvin, Clair, Coclet, Coutin, Cuvet, Devaut, Domenjoud, Gajon, Gruffaz, Martin, Monnet, Lortet, d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, Ribatto, F. Ritz, F. Serand, J. Serand, Tissot-Dupont.

Excusés : Mlle Mugnier, MM. P. Calliès, J. Fournier et Lacroix.

était devenue le refuge d'un soi-disant ermite. Son seul attrait réside dans le panorama admirable qu'elle offre et que l'auteur décrit avec un sens tout poétique. Sur le registre que M. Ruphy avait déposé dans la grotte, on remarque des pièces de vers et parmi le souvenir de nombreuses visites, celles de Mgr Rey, évêque d'Annecy, et de l'écrivain Léon Ménabrea, en 1838, du marquis de Custine, le 26 juillet 1811.

M. Ritz remercie le Général et félicite à nouveau M. F. Serand d'avoir rappelé ces souvenirs précis et charmants.

Le général Cartier présente et commente une adresse que le maréchal Bugeaud, alors colonel, avait lu à ses soldats sur la place de Conflans, alors qu'il avait appris, après dix jours, la défaite de Waterloo. Cette défaite l'arrêtait subitement dans la poursuite des alliés vers Moûtiers qu'il venait de chasser victorieusement du confluent de l'Arly et de l'Isère. A ce propos, notre confrère souligne ce beau fait d'armes, glorieux, qui, mené en Savoie, fut le dernier combat de l'épopée napoléonienne. Trente-trois ans après ce discours, Bugeaud rappelait ces faits dans son discours patriotique de Grenoble, d'une actualité presque ironique, où il prêchait l'ordre en témoignant de son amour du peuple.

En terminant, le général Cartier attire l'attention des florimontans sur le musée de Thônes dans lequel notre confrère M. Cochat qu'il félicite, a su matérialiser les souvenirs de la vallée du Fier. Et il tient à faire, lui aussi, l'éloge de l'ouvrage de M. Onde sur la Maurienne et la Tarentaise, de même que de celui sur la Savoie impériale de 1860 à 1870 que vient de publier M. Avezou. M. Ritz en remercie d'ailleurs son auteur qui veut bien nous l'offrir.

M. Aubry signale quelques lignes sur le château de Montrottier, publiées par des étudiants anglais dans la revue *Drayton Manor School*, en suite de leur séjour à Annecy, à Pâques.

Le président donne les derniers avis pour la promenade à Saint-Maurice-en-Valais qui aura lieu le lendemain, et

il lit les lettres aimables de S. E. Mgr Burquier, abbé de Saint-Maurice, et de M. le chanoine Dupont-Lachenal, président de la Société d'histoire du Valais Romand, qui nous feront l'honneur de nous recevoir.

Séance du 4 Octobre 1939 (1)

En l'absence de M. Ritz, président, mobilisé, la séance est présidée par M. Georges Martin, vice-président. Elle a lieu dans la salle des réunions du Syndicat d'Initiative où se tiendront toutes les séances pendant la guerre.

Ouvrant la séance, M. Martin dit que ses premières paroles seront pour les Florimontans mobilisés, avec lesquels nous sommes de cœur. « Nous restons avec eux, ajoute-t-il, dans nos souvenirs et nos prières ».

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu par le secrétaire et adopté.

Le président adresse des condoléances sympathiques à nos confrères : M. Marius Ferrero pour la mort de Madame Ferrero ; M. Cochat pour la mort de sa mère ; M. Domenjoud pour la mort de sa mère, veuve de notre ancien confrère Henri Domenjoud et Mme Biennier, pour la mort de Mme Godard, sa mère.

Il tient aussi à mentionner le décès de notre compatriote, le général de brigade Lucien Bétrix, commandeur de la Légion d'honneur, survenu le 21 juillet. Né à Annecy en 1867, le regretté défunt avait eu une conduite très brillante pendant la dernière guerre.

Le président envoie les félicitations chaleureuses de l'Académie à deux de nos confrères promus officiers de la Légion d'honneur : M. Léandre Vaillat et le comte de Roussy de Sales.

(1) Etaient présents : MM. André, Charvin, Clair, Conlin, Cuvet, Dépollier, Domenjoud, Gruffaz, Marteaux, Martin, Monnet, Périès, H. Pfister, L. Pfister, Ribotto, Roze, F. Serand, J. Serand, Tissot-Dupont.

Excusés : Mlle Maret, MM. Aubry, J. Fournier, d'Orlyé, F. Ritz.

M. L. Pfister donne lecture d'une lettre de M. F.-M. Ritz, mobilisé comme capitaine, qui envoie son meilleur souvenir à tous ses confrères, les assurant qu'il sera avec eux par la pensée au cours de cette séance et les félicitant de continuer à la Florimontane son activité coutumière.

M. Martin se fait l'interprète de l'assistance pour adresser à M. Ritz des remerciements pour ce mot aimable, et la Société décide de lui envoyer ainsi qu'à tous les Florimontans mobilisés une carte qui leur portera notre souvenir cordial et nos pensées affectueuses.

M. le Chanoine Coutin poursuit la lecture de son étude sur les Chanoines Mouchet et Croset-Mouchet. (*Voir article séparé*).

M. J. Serand dit quelques mots des mesures prises par l'administration des monuments historiques pour la sauvegarde des objets classés du château de Montrottier.

M. L. Pfister signale dans le volume de 1938-39 de l'Economie Alpestre Française, un rapport de notre confrère M. E. Graber, présentant de judicieuses considérations sur l'économie des pâturages de haute montagne et son adaptation à la vie moderne ; et dans les « Echos Salésiens » (Bulletin des Missionnaires de Saint-François de Sales), de juillet dernier, un intéressant article sur les pèlerins au tombeau de Saint François de Sales, au premier rang desquels figure le 20 août 1911 le préfet de la Bibliothèque Ambrosienne de Milan, Achille Ratti, le futur Pape Pie XI.

Il dépose de la part de Mlle F. Milon un extrait des Annales de géographie publiant sa récente étude : « Lac d'Annecy, étude géographique ». Remerciements et félicitations.

L'Académie, sur proposition du secrétaire, décide d'envoyer une adresse d'admiration et de sympathie à la Pologne martyre, en évoquant le souhait de résurrection de ce pays ami de la Savoie figurant dans notre chant *les Allobroges*. (Voir au présent fascicule).

Séance du 8 novembre 1939 (1)

En l'absence du président et des vice-présidents, la séance est présidée par M. Joseph Serand, le plus ancien des membres du Comité.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion, lequel est adopté.

Le président fait part du décès de notre confrère, M. le chanoine Joseph-Marie Emprin, de Moûtiers, membre correspondant depuis 1916. Secrétaire perpétuel de l'Académie de la Val d'Isère, auteur de nombreux travaux historiques, relatifs à la Tarentaise, le regretté défunt, qui était né à Sainte-Foy en 1865, s'intéressait beaucoup à notre société et entretenait des relations suivies avec plusieurs florimontans.

Le président envoie à sa famille et à l'Académie de la Val d'Isère, les condoléances attristées de la Florimontane.

Il mentionne aussi le récent décès du géologue Charles Goreeix, ancien chef de bataillon du génie, qui avait publié dans la *Revue Savoisienne*, en 1918, en collaboration avec Marc Le Roux et Léon Moret, « L'Histoire géologique de la formation des Gorges du Fier ». En 1920, il publiait dans « La Montagne », une étude sur « La Vallée du Fier à travers les âges ».

M. Joseph Serand donne lecture de la lettre que M. le président de la République polonaise a fait adresser au président de notre Académie, en remerciement de l'adresse de sympathie qui lui a été envoyée le mois passé.

M. L. Pfister, communique les réponses des Florimontans mobilisés aux quelques mots de souvenir que nous leur avons adressés. L'un d'eux, M. Clément Gardet, a fait suivre ses remerciements d'un charmant sonnet « Bridge » dont il est donné lecture.

(1) Etaient présents : Mlle Maret, MM. André, Aubry, J. Bouchet, A. Cailliés, Clair, Cochat, Coutin, Cuvet, Dumenjaud, Fromaget, Gojon, Greffaz, Mornet, H. Pfister, L. Pfister, Ribatto, Roze, F. Serand, J. Serand, Tissot-Dupont.

Excusés : M. F.-M. Ritz et M. G. Martin, vice-président, retenu par la maladie et auquel M. Serand a envoyé des vœux de rétablissement.

Les jurys des concours de la fondation Andrevetan sont nommés comme suit :

Poésie : Mlle Mugnier, M. le chanoine Fromaget, MM. Martin et Roze.

Beaux-Arts : Mme Biennier, Mlles Maret et Mugnier, M. Martin.

M. le chanoine Coutin continuant son étude sur notre compatriote, le chanoine Joseph Croset-Mouchet, conseiller municipal de Pignerol, donne lecture d'une première série de lettres qui nous éclairent sur ses relations et sur diverses circonstances de sa vie. (*Voir article séparé*).

Le président félicite et remercie M. le chanoine Coutin.

M. Domenjoud offre une curieuse médaille en argent de saint François de Sales, très originale, et paraissant remonter à l'époque de la vie du saint. Le visage et tous les détails sont gravés au burin. Des remerciements sont exprimés au donateur et décision est prise de constituer une collection de médailles à l'effigie de notre fondateur.

Séance du 6 décembre 1939 (1)

La séance est présidée par M. Joseph Serand qui excuse le président et les vice-présidents en renouvelant à l'adresse de M. G. Martin des vœux de complet et prompt rétablissement.

Au nom de tous ses confrères M. Serand envoie à M. Léon André, membre du Comité, de cordiales et bien sympathiques condoléances à l'occasion de la mort de sa mère.

Il fait part du départ définitif d'Annecy, par suite de la guerre, de notre confrère M. Rosart qui, de ce fait, quitte notre Société. Les Florimontains garderont un agréable

(1) Etaient présents : Mlle Mar. L. Mme Biennier, MM. Aubry, J. Bouchet, A. Calles, Clair, Coutin, Charvin, Covet, M. Favre, Gujon, Gruffaz, Lertet, Monast, H. Plister, L. Plister, F. Serand, J. Serand, Tisset Dupont.

Excusés : MM. André, Ribaldo.

souvenir de M. Rossart et des intéressantes conférences qu'il nous avait faites sur des sujets d'astronomie. De vifs regrets sont exprimés à son adresse.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est approuvé.

M. le chanoine Coutin continue la lecture de la correspondance adressée par divers personnages à notre compatriote le chanoine Joseph Croset-Mouchet, de Pignerol. (*Voir article séparé*).

Le président remercie M. le chanoine Coutin de cette causerie fort intéressante et il saisit cette occasion pour signaler tout l'intérêt que Mlle Croset-Mouchet porte à la Florimontane à laquelle elle a fait plusieurs dons. Des sentiments de gratitude lui sont exprimés.

M. Louis Pfister présente le nouveau volume des Mémoires de l'Académie Salésienne dans lequel M. le chanoine Coutin publie *L'Histoire de la Seigneurie de Montpon*, à Alby-sur-Chéran, qui nous fait connaître d'illustres personnages des familles de Richard, de la Faverge et de Thiollaz. M. Coutin publie aussi *l'Histoire de la bienfaisance chrétienne à Annecy*, en partie esquissée par Mgr Rebord.

M. Joseph Serand fait circuler un manuscrit tiré de nos archives, datant du règne de Louis XIV et présentant, à la suite des généalogies des familles souveraines, un plan de la citadelle de Strasbourg construite par Vauban.

A l'occasion de Noël et du Nouvel An, l'Académie enverra ses souhaits affectueux à tous ses membres mobilisés en dehors d'Annecy, et un don sera fait en faveur des Chasseurs Alpins.

M. Aubry annonce la conférence qui sera faite au théâtre d'Annecy, le dimanche 17 décembre, par M. Bernard Franck, conférencier remarquable qui a choisi pour sujet la bataille navale de Falkland. Le produit en sera destiné au Noël des Chasseurs. (2).

Le Secrétaire,

Louis Pfister.

(2) Nous remercions notre confrère M. Léon Layderniер, Président du Syndicat d'Initiative, d'avoir bien voulu, très aimablement, associer l'Académie Florimontane à la réception qu'il a offerte à M. Bernard Franck.

L'Académie Florimontane à la Pologne martyre

Adresse envoyée le 9 octobre 1939 à M. Wladyslaw Raczkiewicz, Président de la République Polonaise.

Monsieur le Président,

L'Académie Florimontane d'Annecy fondée en 1606 par Saint François de Sales, adresse à la Pologne martyre, victime d'une agression criminelle, l'hommage de son admiration et de sa sympathie.

Déjà, en 1856, la Savoie possédait un chant national, le chant des Allobroges, où la Liberté prédisait la renaissance des peuples opprimés.

« Relève-toi, ma Pologne héroïque,
« Car pour l'aider je m'avance à grands pas ;
« Secoue enfin ton sommeil léthargique,
« Et, je le veux, tu ne périras pas ».

Ces prédictions de la Liberté, l'*Académie Florimontane* les fait siennes. Elle a foi dans la résurrection de la Pologne, qu'assure son âme héroïque, et avec une confiante certitude elle vous crie :

Vive la Pologne Immortelle !

Pour le Président mobilisé,

Le Secrétaire,
Louis Pfister.

Un vice-président,
G. Martin.

Réponse de M. le Président de la République Polonaise.

Paris, le 19 octobre 1939

Monsieur le Président,

D'ordre du Président de la République, j'ai l'honneur de vous adresser, ainsi qu'aux membres de l'Académie Florimontane d'Annecy nos vifs remerciements pour les nobles sentiments exprimés dans votre aimable lettre.

Monsieur le Président de la République a été profondément touché par la noblesse des pensées du chant savoyard cité par vous.

Veuillez agréer, Monsieur le Président les expressions de ma considération la plus parfaite.

Adam Piotrowski.

Secrétaire.

LA FLORIMONTANE EN CHABLAIS ET A SAINT-MAURICE D'AGAUNE

L'an passé, le 23 juin 1938, déjà le Chablais avait été le but de la promenade des florimontans qui s'étaient rendus aux Allinges, sur cette colline boisée si chère à tous les amis de saint François de Sales. Ils en étaient redescendus jusqu'à Thonon où ils avaient été reçus par M. Quiblier, président, et le général Bordeaux, président d'honneur de l'Académie Chablaisienne, et avaient achevé la journée, magnifique, par la visite du célèbre château de Ripaille.

Cette fois-ci, le 6 août, ce sera encore la même province qui les attirera mais plus particulièrement le « Vieux-Chablais », celui qui avant de se fondre dans un canton helvétique, avait pour capitale Saint-Maurice-d'Agaune au nom si évocateur pour les savoyards.

Mais d'Annecy au Valais, le trajet est long, aussi choisira-t-on la route la plus accidentée et la plus belle par la vallée de l'Arve, le Col de Chatillon, celui des Gets, la vallée de la Dranse, le Pas de Morgins.... On fera également des étapes et celles-ci seront choisies avec bonheur.

Il est 8 h. 30, le temps orageux de la nuit a fait place à un jour ensoleillé. Nos deux autocars s'arrêtent à Saint-Jean-d'Aulps où nous sommes accueillis par M. le chanoine Alexis Coutin, archiprêtre, le frère de M. le chanoine François Coutin notre confrère.

Ici, dans cette montagne, le pasteur est doublé d'un archéologue passionné qui s'est attelé avec acharnement aux fouilles des ruines de l'antique abbaye d'Aulps. Très aimablement il nous en fait les honneurs.

« C'est Humbert III, le bienheureux Comte de Savoie, qui fit édifier, au cours des longs séjours qu'il fit dans le couvent, celle (l'église) dont on voit aujourd'hui les restes mutilés, écrit notre confrère John Baud. Elle était du style cistercien le plus pur, chaque travée, présentant une arcade ogivale surmontée de deux baies accouplées et d'une fenêtre en plein cintre ». L'admirable rosace trilobée qui orne encore le mur de façade, donne une idée de la splen-

deur de l'édifice et fait comprendre quelle perte fut, pour l'art, sa destruction.

Grâce aux fouilles effectuées, on se rend compte aisément des différentes parties de cette église illustrée par saint Guérin, fondateur de l'Abbaye dont il fut l'Abbé de 1109 à 1137. La tradition rapporte que son ami saint Bernard de Clairvaux vint le voir à Aulps. Et on sait qu'il écrivit de Guérin : « le soleil est cet homme qui a rendu illustre en tout lieu la congrégation des Alpes ».

Laissant l'Abbaye et ses vergers plantureux dominés par le Roc d'Enfer, le Velard, le roc de Tavaneuse, le pic de la Cerne et plusieurs monts entre lesquels s'ouvrent des cols sur la vallée d'Abondance, mais infranchissables pour nos voitures, nous suivons la Dranse principale. Avec elle, nous passons la « porte des Veros » où les paysans arrêtèrent les bernois, il y a quatre siècles, au cri de « Deo Vero ». Plus bas, nous franchissons le pont de Bioge à la jonction des trois Dranses : de Morzine, de Bellevaux, d'Abondance.

La riche vallée d'Abondance, qui porte bien son nom, se présente avec ses pâturages très verts ou paissent ces belles vaches rouges et blanches, à l'œil pacifique et bon, qui font l'honneur des foires et expositions de la Haute-Savoie. Ce sont aussi ces chalets vastes et cossus, très caractéristiques avec leur large façade à deux étages s'ouvrant sur de longues galeries ensoleillées.



Le Cloître d'Abondance

Une seconde étape a été prévue à l'ancienne abbaye d'Abondance. En l'aimable compagnie de M. l'archiprêtre et de son vicaire, nous visitons successivement l'église qui domine tout le bourg, reconstruite en 1314, des cellules et surtout le cloître du XIVe siècle décoré de vingt fresques magnifiques peintes de 1480 à 1490, assez bien conservées et classées par les Beaux-Arts. Le réalisme des personnages force notre admiration de même qu'une série d'anciens ornements sacerdotaux que nous présente M. le Curé.

Abondance nous annonce déjà quelque peu Agaune puisque ce sont des chanoines de Saint Augustin de celle-ci soit de Saint-Maurice qui allèrent fonder son Abbaye en 1108.

Prenant leur chemin à rebours, voici bientôt la Chapelle d'Abondance dominée par les Cornettes de Bise. « J'étais seul, je voyageais à pied dans ces montagnes, a dit Lamartine, je m'arrêtai dans un chalet et j'y passai trois jours dans une famille de bergers, j'aurais voulu y passer trois ans (1) ». Que ne pouvons-nous nous y arrêter comme le poète ? Ce sera, du moins, pour deux petites heures, un peu plus haut, à Châtel, dans un décor pastoral des plus charmants. Quelle ravissante montagne.

Un déjeuner délicieux et tout à fait local y attendait notre joyeuse compagnie au chalet-hotel « La Chaumière ». La salle à manger, rustique et respirant le parfum de la forêt, fut remplie comme un œuf. Les 120 kilomètres de trajet avaient creusé les estomacs aussi le début du repas fut-il plutôt silencieux. Au dessert, M. F.-M. Ritz, président dit les quelques mots suivants :

Mesdames, Mesdemoiselles, mes Chers Confrères,

Soyez sans inquiétude. L'horaire très serré de notre promenade ne me permet pas un long discours. C'est donc très brièvement que je vous remercierai d'être venus en aussi bon nombre, malgré la longueur du parcours à effectuer dans cette journée, et le réveil matinal qui en a été la conséquence.

Du moins aurez-vous, en compensation, la satisfaction de contempler les sites variés, pittoresques et admirables que nous traversons. Vous aurez aussi la jouissance des sensations élevées de tous ordres artistique, intellectuel, religieux, que ne peuvent man-

(1) J. Baud.

quer d'évoquer dans des âmes vibrantes et méditatives, la vision des ruines grandioses et mélancoliques de l'Abbaye de Saint-Jean-d'Aulps, le cloître de l'Abbaye d'Abondance, et tout à l'heure, « dans cette marche romaine par où la foi vint avec les légions », Agaune, « vieille cité monastique et épiscopale », terre sainte par son champ des Martyrs, reliquaire incomparable.

Permettez-moi d'exprimer en votre nom nos remerciements affectueux à M. Joseph Serand qui, comme de coutume, a rédigé aimablement la description de l'itinéraire, à M. L. Pfister qui a réglé tous les détails de l'organisation matérielle de la promenade, à M. L. Laydernier qui a pu nous obtenir ces confortables cars, à notre hôte de Châtel, M. Vuarand dont nous venons d'apprécier l'excellent déjeuner.

Et maintenant, rejoignons les cars qui, par le pas de Morgins vont nous conduire dans la vallée du Rhône, la vallée par excellence, ce Valais qui au cours de siècles, « a vu passer les Celtes, les Romains, les premiers apôtres, les barbares, les sarrazins, les ducs de Zachringhen et les comtes de Savoie, les Suisses et les rois de France, Bonaparte après César ».

Lestement, en effet, mais non sans quelques regrets, on quitta et la « Chaumière » accueillante et la station de Châtel plus souriante qu'aux temps lointains où un redoutable château qui lui a laissé son nom, défendait la « passe » qui conduit en Valais et qui n'est plus gardée aujourd'hui que par les deux bureaux de douanes, français et suisse, séparés l'un de l'autre par une forêt de sapins. C'est le Col ou Passe de Morgins. Nous sommes à 1.400 m. d'altitude. Si le décor naturel reste le même, villages, clochers, chalets, hôtels ont un aspect différent, nous avons pénétré en territoire helvétique.

Par la route, un peu trop étroite et aux lacets exagérément accentués, nos voitures descendent avec prudence à travers les châtaigneraies et les vignobles dorés. Trois-Torrents dresse son clocher pointu. Le paysage proche ou éloigné est superbe : à droite, le Val d'Illiers remontant vers Champéry ; en face et à gauche, le ruban argenté du Rhône ; à nos pieds, Monthey, gracieuse ville où les Sœurs de Saint-Joseph d'Annecy dirigent un important pensionnat.

Une fois dans la riche plaine valaisanne et rhodanienne à laquelle succède un défilé où passent la route et le fleuve, rapidement nous parviendrons au but. La joie au cœur, nous descendons de voitures devant l'antique abbaye de Saint-Maurice-d'Agaune. Devant nous, toutes les portes s'ouvriront.

M. le chanoine Dupont-Lachenal, président de la Société d'Histoire du Valais Romand, un ami, nous y attend. Avec lui, les florimontans pénètrent dans la salle du trésor, petite chapelle construite par Amédée VIII, et par une faveur particulière les lourdes portes vitrées qui protègent les objets précieux sont ouvertes et chacun peut à loisir admirer en détail, palper, même, les merveilles artistiques, que je ne saurais décrire, conservées pieusement depuis de nombreux siècles par les chanoines au camail de pourpre. D'entendre la description et l'histoire de ces joyaux de la chrétienté par la bouche de M. Dupont-Lachenal est un véritable régal. Mais un autre régal nous était réservé.

S. E. Monseigneur Burquier, Abbé de Saint-Maurice et évêque de Bethléem, natif de Saint-Paul-en-Chablais, voulut personnellement nous recevoir dans son palais épiscopal. Une fois réunis dans le grand salon, notre président s'adressa à Monseigneur en ces termes :

Excellence,

Laissez-moi vous exprimer très simplement, mais de tout cœur, les sentiments de gratitude de l'Académie Florimontane.

Non seulement vous l'avez aimablement autorisée à visiter votre antique abbaye si riche de souvenirs de tous ordres, mais vous lui avez fait le très grand honneur de l'accueillir personnellement à son arrivée, ce dont nous sommes profondément touchés.

C'est une grande fierté pour des annéciens de saluer dans le Rme Abbé de Saint-Maurice, Evêque de Bethléem, un savoyard, et même un concitoyen, car les longues années de votre adolescence passées à la Feuillette et au Grand Séminaire vous ont bien donné droit de cité dans notre ville.

C'est aussi une joie pour des florimontans de voir à la tête de cette vénérable abbaye un membre éminent de l'Académie Chablaisienne — sœur de la nôtre —, où revit avec tant d'intensité le culte de la petite patrie.

Le plaisir de cette rencontre, nous le devons pour une bonne part, Excellence, à l'un de vos chanoines, l'érudit Président de la S. H. du Valais Romand. Permettez-moi donc de remercier chaleureusement le Chanoine Dupont-Lachenal d'avoir eu l'heureuse idée de nous envoyer l'an dernier son étude critique si documentée sur les Abbés de St-Maurice. Elle a été déterminante dans le choix que nous avons fait de votre cité, comme but de notre promenade.

Comment en effet, après l'avoir lue, ne pas brûler du désir de connaître Agaune, le chef-lieu de la Confédération des quatre cités valaisannes ? Apparue dans l'histoire comme capitale des Nantua-

tes, elle vit passer - - comme tant d'autres bourgades - - César, les légions romaines et les invasions barbares.

Mais aurait-elle connu la célébrité, serait-elle même devenue résidence royale rodolphienne, et capitale féodale du Vieux Chablais, si, vers la fin du 3e siècle, le glorieux martyre de Saint Maurice et de ses compagnons de la Légion Thébaine, n'en avait fait une cité à part, une ville sainte.

C'est par l'établissement de la basilique destinée à recevoir les reliques de ces martyrs, que Saint Théodore fait d'Agaune, dès le 4e siècle, un foyer de rayonnement chrétien.

C'est par la fondation, en 515, de l'Abbaye dont vous êtes, Rme Abbé, le 92e pasteur, que s'établit vers le tombeau des Saints le courant des innombrables pèlerins du Moyen-Age, faisant d'Agaune un centre de vie orante et intellectuelle, un reliquaire artistique dont nous avons pu admirer la splendeur et les richesses, en visitant son incomparable trésor.

Excellence, c'est peut-être moins en visiteurs curieux qu'en pèlerins recueillis que beaucoup d'entre nous sont ici. La Florimontane, dont le Saint fondateur vint parfois à Agaune, n'ignore pas que Saint Maurice est le patron de la Savoie et particulièrement d'Annecy.

Elle se tourne avec confiance vers lui et tous les légionnaires mis à mort ici-même, en haine du Christ, il y a plus de 16 siècles. Elle leur demande de protéger, avec cette terre helvétique où leurs corps reposent, la Savoie et la France à jamais unies ; la Maison de Savoie et le peuple italien, afin que, par l'entente latine enfin retrouvée, soit assurée la Paix du Monde.

En quelques mots très simples, tout salésiens et pleins de cœur, Mgr Burquier remercia M. Ritz de ses paroles aimables et des souvenirs évoqués. Et tout paternellement il se plut à rappeler son séjour à Annecy chez les Missionnaires, à la caserne même et son attachement à la ville et au pays de saint François de Sales où il a laissé amis et parents. En bon savoyard, son Excellence voulut choquer le verre avec chacun d'entre nous en faisant servir un de ces vins savoureux, parfumés et pétillants « prêts à vous mettre au cœur un rayon de soleil valaisan ».

Cette réception inoubliable et si cordiale ajoutait encore à notre sentiment d'être ici un peu chez nous, en cette terre du « vieux Chablais », savoyarde jusqu'en 1477 ; en cette charmante cité qui en était la capitale et dont le célèbre patron, saint Maurice, comme l'a rappelé notre président, est aussi celui d'Annecy et de maintes communes de Savoie ; près de ce Rhône qui, tout à l'heure, coulera au pays savoyard après avoir uni et non point séparé les habitants

« les cousins » des deux rives du Léman ; en cette Suisse accueillante et amie que la destinée a donné pour patrie aimée à cette vallée romande qui n'oublie pas son origine commune avec la nôtre.

Après une visite archéologique dans les dépendances extérieures de l'Abbaye où se trouvent plusieurs souterrains, ce fut celle, très intéressante de la petite ville. Comme chez nous, dans tout une partie qui a conservé son caractère médiéval et paisible, souffle l'esprit d'un grand saint.

L'heure avançant, trop rapidement, hélas ! il faut songer au retour et 127 kilomètres nous séparent d'Annecy. Il est 17 heures. Nos cars rouleront, d'un seul trait, en suivant le fleuve. A nouveau on traverse Monthey, puis voici Vouvry, au vignoble apprécié ; çà et là des champs de pavots blancs ; le Bouveret... et bientôt la nappe du bleu Léman. A Saint-Gingolph, arrêt aux deux bureaux de douanes, bien pacifiques, et nous revoilà en Savoie. Mais c'est pour jouir du panorama captivant qu'offre, en face, la rive suisse où scurient Montreux, Chillon, Territet et les multiples stations de cure abritées dans les replis des monts ensoleillés derrière lesquels on devine le pays de la Gruyère.

Nous filons à vive allure, à regret, car tant de choses sont à voir des deux côtés de la route. Meillerie, me rappelle ce vénérable chanoine Ruffin, de la cathédrale d'Annecy, qui, parlant sans cesse du Léman, ne lui donnait jamais d'autre nom que celui de ce village dont il était originaire, ayant en celà quelque peu l'excuse de ceux qui disent le lac de Genève. Or, ses confrères lui prédisaient, non sans une pointe de malice, qu'au ciel saint Pierre lui ouvrirait une lucarne sur le « lac de Meillerie » !

A Lugrin, nos regard se portent sur le château princier de Tourronde où, il y a quelques trois ans, des florimontans étaient reçus par Mme la Duchesse de Vendôme avec l'Académie Chablaisienne. Le long du lac, très caractériques sont ces petites maisons à l'aspect méridional, avec leurs toits plats couverts de tuiles creuses ; ce ne sont que pêcheurs, filets qui sèchent et sur l'eau barques et voiliers. On se croirait un peu en pays maritime et Evian, à son

tour, donne aussi l'impression d'une coquette station méditerranéenne.



Château de Ripaille

Avant de faire halte à Thonon et après avoir salué par la pensée Ripaille où, l'an d'avant, la Florimontane avait été l'objet d'une inoubliable réception, nous ne pouvons résister au désir de visiter à nouveau le véritable bijou qu'est l'église de Vongy. Notre-Dame du Léman, toute scintillante, semble nous y attendre avec son cortège de saints de Savoie. Du moins, son mandataire, le R. Père Ambroise, grand mutilé de la grande guerre, qu'on ne saurait trop louer de cette construction admirable, nous y reçoit avec sa bonne grâce coutumière. Tout, ici, est symbolisme aimable et beauté jusqu'aux harmonies des grandes orgues que nous fait entendre notre confrère M. Emmanuel Ritz.

Après Thonon, villages, châteaux, vignobles s'égrainent et s'éloignent sans arrêt tandis que le couchant nuageux compose un ciel de féerie au lac qui disparaît à son tour.

Au pied des monts Voirons, auprès du torrent, la Chandouze, limite historique du Chablais, une jolie croix rappelle le point de départ de la mission de saint François de Sales. Nous retrouvons la plaine du Faucigny.

Doucement, le soir tombe sur ce beau jour et dans les cars où la nuit pénètre, plus d'un se laisse gagner par une méditation qui prolonge cette promenade inoubliable (1).

Louis PFISTER.



(1) Prirent part à la promenade : M. André, sa fille et son fils; M. et Mme Baudin; Mme C. Bouchet ; le Général et Mme Cartier ; M. et Mme A. Charvin ; le Commandant, Mme Clair et Mlle ; le Capitaine et Mme Cuvet ; M. le Chanoine Coutin ; Mme Devant et sa fille ; Mme Gardet et Mlle ; M. Gojon et sa fille ; M. Graffaz ; M. et Mme R. Laydernier ; le Dr Lortet ; M. G. Martin ; le Commandant Monnet ; Mlle Mugnier ; M. le Chanoine Mugnier ; M. et Mme H. Pfister ; M. L. Pfister ; M. et Mme E. Ritz ; M. F.-M. Ritz et sa fille ; M. F. Serand ; M. J. Serand ; Mlle Trombert.

La Famille Croset-Mouchet

Les trois Chanoines

A plusieurs reprises, l'Académie Florimontane a manifesté et réalisé en partie déjà le désir de sortir de l'oubli le souvenir de nos compatriotes qui ont travaillé à rehausser la gloire de leur petite patrie dans le domaine religieux, social, politique ou militaire. Dans ce but, nous avons esquissé l'étude suivante que nous présentons aujourd'hui aux lecteurs de la *Revue Savoisienne*.

C'est à Thorens et à Chainaz, qu'il faut aller chercher l'origine de ces deux familles devenues illustres à Annecy au cours du XVIIIe et XIXe siècle.

Voici comment le Professeur Aimé Mouchet établit, vers 1750, la généalogie de ses ancêtres :

Dans un contrat passé l'an 1562, il est parlé de Messire Jean Mochet, prêtre, et de ses trois neveux, François, Claude le vieux et Claude le jeune, tous trois enfants de feu Pierre Mochet, lequel est fils de feu Guillaume.

Claude Mochet, dit le jeune, né le 10 décembre 1631, et mort le 5e de mars 1697, a eu entr'autres enfants, Louis Mouchet, mort à Annecy-le-Vieux vers 1733.

Ce Louis Mouchet, maître charpentier, se fixa à Annecy-le-Vieux par son mariage avec une fille originaire de cette paroisse, Marie Berthod. Il décéda en Juillet 1733, laissant comme héritiers ses deux fils Aimé et Bernard, débiteurs d'une dot congrue à leurs sœurs Françoise et Jeanne. Françoise mourut le 10 octobre 1736 et Bernard, le 12 novembre 1753, sans aucune descendance. Aimé devint le seul héritier, et l'hoirie de son père est relatée dans un inventaire du 29 octobre 1733. Sa sœur Jeanne avait épousé Henri Croset qui devint l'héritier universel du Chanoine

Aimé Mouchet, mort en 1805. C'est de ce dernier que nous allons retracer la vie bien remplie, nous parlerons ensuite de son petit-neveu, le Chanoine Bernard Croset-Mouchet, né en 1796 et mort en 1866, de son arrière petit-neveu, le Chanoine et Commandeur Joseph Croset-Mouchet, né en 1810, mort en 1875.

I. Le Chanoine Aimé Mouchet (1726-1805)

« Le vingt cinq Novembre mil sept cent vingt six est né et a été baptisé Aimé, fils de Louis Mouchet et de la Marie Berthod, mariés. Parrain : Aimé Berthod, grand'père ; marraine : Dominique Dumont ».

Quelques notes manuscrites du Chanoine Bernard Croset-Mouchet vont nous permettre de retracer cette longue carrière. « Ce fut Rd Métral, alors Recteur d'Annecy-le-Vieux qui, jugeant de ses heureuses dispositions par sa facilité à répéter les explications de catéchisme, engagea sa mère, veuve, et peu fortunée, à l'envoyer au Collège d'Annecy ; l'enfant avait 11 ans. Il suivit la marche des sujets ordinaires jusqu'à la classe de troisième, avouant lui-même n'avoir rien compris jusque là à l'étude du latin. Mais, dès lors, développant tout à coup des moyens extraordinaires, il finit rapidement, avec les plus grands succès, son cours de Collège, simple comme le troupeau de brebis qu'il mena paître avant ses études. L'état ecclésiastique fut le but exclusif de ses études et il fit son cours de Théologie au Collège d'Annecy. Les vertus et talents du jeune Mouchet fixèrent l'attention de Monseigneur qui se chargea de son titre clérical, et, la dernière année de son Séminaire, en 1755, il le nomma professeur de cinquième au Collège d'Annecy où il enseigna deux ans. Son cours de Séminaire fini, Mgr lui confia la Classe de Philosophie qu'il enseigna pendant 18 ans, puis occupa la chaire de Théologie dans ce même Collège d'Annecy, durant l'espace de 24 ans.

« Il a composé son Cours de Théologie qui est un manuscrit de 12 volumes, in-4°, reliés. Il a composé également un traité de Physique, de Métaphysique, de Mathémati-

ques, de Logique, ainsi qu'un cours de Versification Française. Il aima toujours les Belles-Lettres, sans cependant s'attacher aux fleurs stériles de la Rhétorique ; l'étude du grec et de l'hébreu excitèrent son attention pour consulter, dans les sources originales, l'Ancien et le Nouveau Testament. L'Agriculture enfin fut une science qu'il médita dans les auteurs agronomes ; une vigne ; des plantations d'arbres et un jardin occupaient ses moments de récréation. Ennemi juré de l'oisiveté, il était toujours à prier, à travailler, à lire et étudier. Brûlé du désir d'apprendre, il projette d'aller à Salamanque ; il s'y rendait par la Franche-Comté, quand il se mit à réfléchir sur les dépenses faites et à faire ; voyant que les moyens de voyage lui manqueraient avant d'arriver en Espagne, il se dit : « la Science habite aussi bien la Savoye que les pays étrangers, il n'y a qu'à y travailler », et il rebroussa chemin.

Il était tellement attaché à ses élèves et portait cet attachement à une idolâtrie qui lui fit soumettre à leur jugement un petit ouvrage intitulé : « Abrégé des fondements de la Religion Chrétienne » ; il est divisé en entretiens entre un incrédule et un chrétien. Les questions qui étaient alors et sont encore l'objet des blasphèmes et dérisions des athées sont succinctement traitées. L'ouvrage se termine par un entretien entre un catholique et un hérétique sur la vraie Eglise ; tout ce qu'il avance est prouvé clairement, sans grâce pour le style. Il le dédia aux jeunes élèves de Théologie, mais, crainte de passer pour un fat, il ne l'aurait pas fait imprimer, sans l'ordre de son Evêque bien-aimé.

« L'heure de sa classe écoulée, la plupart de ses élèves se pressaient autour de sa chaire pour argumenter, et ainsi, il doublait la durée et l'utilité de sa classe. En été, lorsque le temps était propice, les mêmes élèves l'accompagnaient, toujours en argumentant, jusqu'au bas de la colline d'Annecy-le-Vieux où il résidait dans la belle saison ».

Après cette vue d'ensemble sur sa vie, nous allons esquisser, à l'aide de ses papiers de familles, les principaux événements de sa carrière ecclésiastique.

Aimé Mouchet fut tonsuré à Annecy, le 18 Décembre 1751 ; deux ans après, le 7 Avril 1753, il recevait les Ordres

Mineurs ; mais, dès le mois de Février de cette même année, il recevait de son évêque « permission de descendre » du Séminaire au Collège Chappuisien pour faire sa classe, à condition qu'il retourne chaque fois le même jour au Séminaire ». Sous-Diacre le 22 Décembre 1753 et Diacre le 9 Mars suivant, il est élevé à la prêtrise le 30 Mars 1754. Sa carrière de Professeur de Théologie, puis de Directeur Spirituel au Collège Chappuisien va se poursuivre jusqu'aux jours sombres de la Révolution. C'est à la date du 23 février 1775 qu'il reçoit de Turin l'ordre de « présider et surveiller tous les Exercices de Piété du Collège Royal d'Annecy ».

Entre temps, Rd Aimé Mouchet s'occupe de procurer à sa famille et à ses concitoyens la liberté que des lois récentes viennent de mettre à leur disposition. Le 31 août 1761, il verse la somme de 12 louis neufs de France pour affranchissement de ses biens paternels de Chainaz envers la Baronne de Cusy, Dame de Vidomne. Il s'agit de tailles perçues rière le Golairon (Chainaz) dont les auteurs dudit Rd Mouchet sont sortis et dont hommage avait été prêté en 1616 par Humbert Mouchet, puis par ses ancêtres en 1604, 1599... etc....

Le 11 Décembre 1779, Rd Mouchet est nommé Procureur général par les Communiers d'Annecy-le-Vieux pour traiter la question des affranchissements avec le Baron de Menthon. La somme demandée est de 3.000 livres ; mais Rd Mouchet va, pendant 8 années, continuer ses pourparlers avec le Sgr du lieu et le 30 Mai 1787, il passe avec lui une transaction pour le prix de 2.550 livres.

Rd Mouchet a un culte pour la maison natale et après l'avoir « réparée en entier », il la bénit lui-même très solennellement en présence du Rd Curé de ce lieu, du Régent de sixième, du Baron et de la Baronne de Menthon-la-Balme. On peut encore voir cette maison bourgeoise au village de Provins.

Mais voici les jours sombres de la Révolution pendant lesquels notre Chanoine va courageusement s'exiler pour sauver son honneur et sa foi.

Le 1er Avril 1793, la Municipalité d'Annecy-le-Vieux délivre « un Laissez Passer au citoyen Aimé Mouchet, cy devant professeur de théologie, allant en Suisse, âgé de 66 ans, taille de cinq pieds deux pouces, cheveux et sourcils gris, yeux gris, nez gros et plutôt long, menton rond, front large, un peu chauve, visage maigre ». Cet acte porte la signature du Maire, Henry Croset son neveu, de Gaspard Lachaz, 1 croix représentant la marque de 1 municipaux illitérés, et enfin la signature de Michel Roux, Secrétaire Greffier.

Le 10 Avril 1793, il se trouve à Aoste, où l'évêque du lieu lui donne la permission de célébrer la messe dans son diocèse « pourvu qu'il soit revêtu de l'habit ecclésiastique ». Peu de jours après, son neveu Henri-Aimé Croset dit Mouchet et Claudine Décombes son épouse « viennent d'apprendre que le Receveur des Domaines Nationaux se propose d'exposer aux enchères le bail des biens possédés par le prêtre déporté Aimé Mouchet et font conster que ces biens leur appartiennent du moins en grande partie ».

Le 20 Octobre 1793, Mgr Costa, archevêque de Turin, accorde à M. l'Abbé Mouchet la permission de rester pendant un an dans son diocèse et le 3 Octobre de l'année suivante, il ajoute un « *Confirmamus ad beneplacitum* ». Dès que la tourmente commença à se calmer, Rd A. Mouchet traversa les monts et revint à Annecy-le-Vieux où il se fit le missionnaire de tous les environs. Mais, le 29 ventôse, an VI (1797), « Pierre Amblet, Officier de Police Judiciaire du Canton d'Annecy ordonne de conduire dans la maison d'arrêt Henri Croset dit Mouchet, prévenu d'avoir recelé dans sa maison, au lieu d'Annecy-le-Vieux, le 14 courant, le prêtre réfractaire Mouchet, son oncle.

Le 22 Messidor, an VI, l'Administration Centrale du Département du Mont Blanc séante à Chambéry arrête que ledit Aimé Mouchet, prêtre réfractaire, déporté, rentré, est autorisé à demeurer à Annecy-le-Vieux, sous la surveillance de l'Administration Municipale, eu égard qu'il est plus que sexagénaire et atteint de diverses infirmités, (hernie inguinale et oppression continuelle). (Il avait été détenu à Chambéry).

Le testament de Rd Mouchet, déposé chez le not. Brunet, porte la date du 28 thermidor an 12 : ses deux héritiers par égales parts sont ses petits-neveux, les frères Henry Croset-Mouchet, avoué et Bernard ; sa mort arriva le 23 prairial, an 13. 11 Juin 1805 et le montant des droits de succession payé le 29 Juillet 1807, se monte à la somme de 233 fr. 60.

L'héritier de sa bibliothèque fut évidemment son petit-neveu Bernard qui devint Chanoine d'Annecy. Les traités manuscrits de Théologie, Physique, etc... ne sont pas parvenus jusqu'à nous. Sa famille a gardé jusqu'à ce jour un exemplaire de l'Abrégé des Fondements de la Religion Chrétienne, volume in-8° de 86 pages édité par A. Burdet, à Annecy en 1786. Cet abrégé de doctrine est présenté sous forme de dialogue entre un incrédule et un chrétien, qui discutent les vérités dogmatiques enseignées par l'Eglise.

*
* *

Pour mieux comprendre la biographie des deux Chanoines Croset-Mouchet, nous allons donner auparavant la *généalogie de cette famille Croset.*

La famille Croset avait obtenu ses lettres de bourgeoisie des Nobles Syndics et Conseil de Ville d'Annecy par Honorable Jean, natif de Thorens, fils de feu Claude, en date du 29 octobre 1629. Ce Jean Croset testa le 7 Février 1644, indiquant le lieu de sa sépulture dans l'Eglise Collégiale de Notre-Dame ; mais, il mourut par accident à Nâves et ce fut l'origine d'un procès assez curieux qui se termina devant le Sénat de Savoie en 1687. Jean Croset avait une fille Bernardine qui épousa Henry de la Combe dont elle n'eut aucune descendance. Quand elle mourut, le Sgr de Sales réclama le droit d'échute sur les biens qu'elle possédait à Thorens, sous prétexte que son père avait perdu ses privilèges de bourgeoisie en allant mourir à Nâves. Les oncles et neveux de Bernardine, savoir Pierre, Jean-Baptiste, Antoine et Claude Croset en appelèrent au Souverain Sénat qui leur donna raison.

Jean Croset eut un fils Pierre qui testa le 22 Janvier 1776 ; il porte le titre de Honorable et de bourgeois d'Annecy. S'il meurt à Annecy, il veut sa sépulture dans l'Eglise Collégiale Notre-Dame et s'il meurt à Annecy-le-Vieux, il la choisit dans le cimetière dudit lieu. Sa fortune paraît assez belle, car il demande pour sa sépulture 12 torches de demy livre outre les cierges accoutumés et il veut une distribution de pain aux pauvres. Ses héritiers sont : Pierre, fils de sa feue première femme Françoise Barut et Estienne, fils de sa femme actuelle Jeannine Gaillard à laquelle il laisse la jouissance de la grande chambre de la maison de la rue de Bœuf avec une pension viagère très enviable.

Un modeste Livre de Raison conservé par Mlle Croset-Mouchet nous permet d'établir ci-après la généalogie d'une autre famille Croset, propriétaire d'une maison, rue du Pâquier (n° 17 actuel) et d'un domaine rural à Nâves et à Sevrier. Nous la retrouverons plus loin contractant une alliance avec la famille Croset-Mouchet, en 1801 :

a — Jean-Claude Croset, épousa en 1723 Jeanne Verdelet, dont il eut six enfants :

b — Claude-François, né en 1721, marié en 1755 à Christine Terrier, fille de Marc, marchand drapier, eut dix enfants, dont :

c — Jean-Marc, né en 1756, marié en 1782 à Marion Lathuille, eut 4 enfants ; se remaria en 1788 à Nanon Filliard. Du premier mariage naquit une fille :

d — Françoise Balthazarde, mariée en 1801 à Henri Croset-Mouchet, fils de Henri-Aymé.

La famille Croset avait uni son nom à la famille Mouchet par le mariage suivant :

A — Henry Croset (1) épousa Jeanne Mouchet, sœur du Chanoine Aymé et eut un fils :

B — Henri-Aimé Croset, né le 16 Juin 1755, épousa Claudine Descombes, de Léaz (Ain), fille du Sr Jacques et

(1) De la première famille Croset, de Thorens-Annecy, page 161.

de Demoiselle Jeanne Rossillion. Le grand'père maternel de Claudine Descombes était Mre François Rossillon, de Mi:ussy-en-Faucigny, père de l'Abbé Rossillon, Aumônier de Mgr Biord en 1770, mort à Turin en 1793, étant Confesseur de Madame Clotilde de France, Princesse de Piémont, depuis 1775. Nous avons trouvé le contrat dotal du mariage Croset-Descombes au Tabellion de Chaumont (p. 207), parce qu'il fut passé au presbytère d'Eloise. La dot de la jeune fille était de 1.831 liv. avec un trousseau estimé 310 liv. « Rd Aimé Mouchet à feu Louis, professeur au Collège d'Annecy, donne à son neveu Henri-Aimé Croset la moitié de ses biens à condition toutefois que ledit Henri-Aymé de même que ses descendants porteront à perpétuité le nom de Croset-Mouchet ». Le contrat porte la date du 11 Avril 1775 et les témoins nommés sont : Rd Claude f.u Etienne Croset, natif d'Annecy-le-Vieux, bourgeois d'Annecy, archiprêtre et curé d'Eloise et Rd Jean feu Claude Falquet, natif de Chevaline et curé de Chêne.

De ce mariage naquirent neuf enfants : Henry-Aimé, 1777 ; Jeanne, 1779 ; Paul-Bernard-Philippe, 1781 ; Claudine-Josephte, 1783 ; Marie-Françoise, 1787 ; Thérèse, 1792 ; *Bernard*, 1796, *Chanoine* ; et Edouard, 1798.

C — Henry-Aimé Croset-Mouchet, né en 1777, se maria deux fois : 1° à Françoise-Balthasarde Croset, fille de Jean-Marc et de Marion Lathuille. A en juger, par une transaction du 27 Avril 1805 entre les hoirs de feu Jean-Marc Croset et sa 2e femme Nanon Filliard, il y avait déjà une jolie fortune dans cette famille puisque la dot de la jeune veuve Filliard fut estimée avec son trousseau et ses joyaux, 22.383 livres de France et on lui adjugea en plus un fonds de commerce de 13.836 liv. à Annecy.

De ce mariage d'Henry-Aimé avec Françoise-Balthasarde Croset, contracté le 2 Février 1801, dans l'Eglise St-Pierre d'Annecy, devant Rd Bouvet, curé de St-Maurice, naquirent trois garçons et deux filles : Annette, 1806 ; Joseph-Claude, 1810 ; Jean-Marie-Aimé, 1813 ; Marie-Joseph, 1818, et Marie-Josephte, 1822. Le 19 Décembre 1822, Henry-Aimé Croset-Mouchet note dans son Livre de Rai-

son que sa « bien chère et tendre épouse a succombé à une cruelle maladie de plus de 4 mois, plongeant son mari dans un deuil affreux pour le reste de sa vie ». Or, au verso du même feuillet, nous lisons, écrit de sa main : « Le 4 juillet 1824, à 7 heures du matin, j'ai reçu la bénédiction nuptiale en IIe noces avec Mlle Julie-Sophie de Coppier, fille de Spectable Joseph et de Delle Anne-Bernardine Arminjon ; la bénédiction nuptiale a eu lieu « en l'église paroissiale pour lors de St-Pierre, rétablie Cathédrale depuis peu » !

De ce IIe mariage naquirent : Louis-Aimé, 1826 ; Valérie, 1828, qui eut pour Parrain Joseph-Marie Coppier, avocat des pauvres, et pour Marraine, Noble Dame de Fésigny, épouse de Messire le Commandeur de Sales ; Pauline, 1831, eut pour parrain, le Baron Paul-Alexis de Livet, Lieutenant-Colonel d'Infanterie et marraine, Dame Sophie Coppier, épouse de M. Francois Roux et belle-sœur de Henry-Aimé Croset-Mouchet.

Voici ce que nous savons des huit enfants d'Henry-Aimé ; Annette, épousa Georges Terrier (1), laissa une fille, Lise, mariée à Turin et un fils, Jules Terrier, Officier de l'armée italienne, marié à Milan ; Joseph, devint le Chanoine-Commandeur de Pignerol ; Aimé, Docteur en médecine, mourut célibataire à Florence où il était attaché à une famille noble ; Marie-Joseph marié à Henriette Novellis, de Novare, a laissé un fils et deux filles, tous morts célibataires ; Mariette mourut à 12 ans, Pauline à 20 ans, et Valérie à 92 ans, célibataire.

D — Louis-Aimé, fils d'Henry-Aimé et de Sophie Coppier, né le 11 août 1826, épousa Victorine Neyret, fille du Docteur en Médecine de Lescheraine, fut notaire à Thônes. Il eut deux filles, restées célibataires : Julie, morte en 1921 et Marie, dernière survivante de cette lignée, qui a eu la bonté de nous donner les précieux documents qui ont servi à cette étude.

(1) Frère du docteur renommé François Terrier, et beau-frère du chimiste Fabien Calloud.

II. Le Chanoine Bernard Croset-Mouchet

Docteur en Théologie, en Droit Civil et Ecclésiastique, Chanoine de la Cathédrale d'Annecy, Chevalier de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare, Membre de la Royale Académie Agraire de Turin.

Bernard naquit à Annecy-le-Vieux en Octobre 1796. Par contrat dotal du 11 Avril 1775, sa mère, Claudine Descombes avait reçu de son père Jacques, bourgeois de Léaz-en-Bugey une dot de 2.200 liv. et 100 liv. d'augment, ce qui était une grosse somme pour l'époque. Son père, Henri Croset-Mouchet est dit aveué.

L'enfant fut mis au Collège Chappuisien où son oncle avait été brillant professeur de 1753 à 1793. Le 26 juillet 1816 nous le trouvons à Chambéry où il est tonsuré par Mgr de Solle. Le 25 Octobre de la même année, il est à Turin où il reçoit le diplôme de Maîtres-ès-Arts Libéraux et Philosophie du Royal Athénée. Un mois après, le 27 Novembre on lui délivre son « Diplôme de la Matricule » pour suivre les cours de cette Université. Deux ans plus tard, le 22 Juin 1818, l'Académie de Théologie le déclare « Licencié » en attendant de lui délivrer son diplôme de Docteur en Théologie. Entre temps, Bernard a reçu les Ordres Mineurs, le 12 Août 1818, et trois jours après le Sous-Diaconat à Chambéry. Le 18 Mars 1820, l'Archevêque de Turin lui confère le Diaconat et, le 7 Avril 1821, il reçoit la prêtrise à Chambéry de Mgr de Solle. Après deux années de vicariat à Evian, il reçut la lettre suivante datée du 30 Janvier 1823 et écrite de la main de Mgr de Thiollaz :

Monsieur,

J'ai jetté les yeux sur vous, Monsieur, pour remplir une place de professeur de morale à mon Séminaire et occuper la place de Directeur ; je vous invite, Monsieur, à vous rendre ici le plus tôt possible ; vous me trouverez au Séminaire où je loge en attendant que je puisse aller au palais.

Il importe que vous soyez ici pendant quelques jours avec M. le Supérieur, un autre Directeur et un Maître de Cérémonies pour convenir ensemble du plan qui sera suivi pendant l'année. Faites part de cette destination à M. Carlin en lui faisant mes compli-

ments ; vous l'assurerez qu'au premier moment possible je lui destinerai un vicaire. Je compte sur votre zèle, Monsieur, et sur le plus parfait accord entre tous ceux qui composent cette maison et que l'on y fasse marcher de pair la science et la piété ; je suis charmé de vous rapprocher de moi et de vous donner une raison d'être plus utile à mon diocèse...

DE TIBOLLAZ, évêque élu et confirmé d'Annecy. »

Le 23 Octobre 1827, à Turin, le Roi Charles-Félix signait les Lettres de nomination de Rd Croset, comme Chanoine de la Cathédrale, en remplacement du Chanoine Amblet, décédé. Par Patentes du Roi Charles-Félix, datées du 28 Décembre 1827, il fut chargé pour le Roi et la Reine d'une messe quotidienne au tombeau de St François de Sales, à la Visitation d'Annecy, aux honoraires de 536 fr. par an, qui lui furent payés jusqu'en 1868. Après différentes suppliques, le Roi de Sardaigne promit de continuer cette fondation, mais sa vie durant.

Le Chanoine Croset fut chargé de la Trésorerie de la Mense et de la Bourse des Pauvres Clercs ; à ce titre, il eut beaucoup de difficultés et procès de tous genres. A l'occasion de la vente d'une grosse ferme qu'il vendit à une bande d'aigrefins de Genève, il fut ennuyé pendant de nombreuses années par les voyages à St-Julien chez les hommes d'affaires.

Il ne fut pas plus heureux dans une autre entreprise où il ne rencontra que des déboires ; ce fut l'installation des *Bains de la Caille*. Nous avons sur ce sujet une brochure publiée en 1853, chez L. Robert à Annecy, et une quantité de documents. Voici le résumé de la question : « Des travaux exécutés en 1817 sur le périmètre de la source ont fait découvrir des restes d'anciens thermes en briques romaines. L'efficacité de ces eaux fut assez grande pour attirer dès 1781 des savants comme Albanis de Beaumont, de Saussure, Pictet, etc... qui les analysèrent. En 1825, pour satisfaire aux exigences des malades dont le nombre augmentait, quelques voisins aidés par des personnes d'Annecy firent élever des baraques en bois. Dès 1827, une première construction en maçonnerie légère s'éleva sur le versant de Cruseilles et fut utilisée jusqu'en 1817, époque à laquelle M. le Chanoine Croset-Mouchet, dans un but de

haute philanthropie, devint acquéreur du sol et des sources, pour le prix de 2.500 fr. environ. De 1847 à 1852, s'élevèrent 4 constructions renfermant 27 baignoires, douches ascendantes, descendantes et horizontales, puis un vaste hôtel avec 3 salons, 120 lits de maîtres, deux tables d'hôtes, service à volonté des touristes, bibliothèque, piano, billard, café, restaurant, chapelle pour le culte... 152.000 francs sommant ont été jetés dans cet établissement. L'inauguration de la route qui demanda 4 mois de travaux pendant l'hiver, et celle des locaux eut lieu le 23 Mai 1852, en présence de toutes les autorités de la ville d'Annecy, de plus de mille spectateurs venus de Genève, Lausanne, Bourg, etc... Sur la porte d'entrée du bâtiment principal, on lit cette inscription :

SANITATI PUBLICAE
ERIGEBAT
CROSET-MOUCHET CANONICUS
1848

« L'établissement de la Caille peut rivaliser hardiment avec les premiers hôtels du monde, pour le luxe, l'élégance, le confortable et la commodité ».

C'est au cours de cette audacieuse entreprise, le 12 Avril 1851, que S. M. Victor-Emmanuel II nomma le Chanoin. Croset Chevalier de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare sur la proposition du Ministre de la Marine, de l'Agriculture et du Commerce. Notons que, dès le 16 Juin 1846, il avait reçu son diplôme de la Royale Académie Agraire de Turin, comme très expert en cette matière « rei agrariae peritissimum ».

On eut beau faire de la réclame pour attirer les malades aux Bains de la Caille, essayer d'y installer des jeux comme à Aix et Amphion, le succès ne vint pas. En 1854, 79 personnes seulement y firent une cure et le gérant des établissements accuse péniblement un bénéfice net de 5.813 fr. qui ira en diminuant, si bien qu'en 1857, le Chanoine Croset, pour ne pas courir à la faillite, passe un acte de vente par lequel il abandonne toutes ses possessions à M. Secreta de Genève pour le prix de 160.000 francs.

C'est peut-être pour le consoler de cet échec que le Roi Victor-Emmanuel, en date du 18 Février 1861, l'élevait à la dignité d'Officier des SS. Maurice et Lazare. Deux années après, le 16 Octobre 1866, il s'endormait pieusement dans le Seigneur, à Annecy-le-Vieux, où il repose.

Le Chanoine Bernard Croset-Mouchet était correspondant de la « Gazette Agricole », revue hebdomadaire publiée et imprimée à Turin dès 1843. A la page 99 de cette année là, on trouve de lui un article très documenté intitulé : « Observations sur les foins de 1843 ; leur mauvais état ; la fermentation ; application du sel ; les foins marais ; nécessité, moyen et précautions pour produire la fermentation ; mélange du vieux foin avec le nouveau. Moyens de prévenir les maladies du bétail causées par les foins mauvais. »

III. Chanoine Joseph Croset-Mouchet (1810-1875)

Docteur en Théologie et Droit Civil-Ecclésiastique. Commandeur de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare. Membre de la Société d'Histoire Nationale, Membre correspondant de l'Académie des Sciences de Turin, de l'Académie Pontificale de Rome, de l'Académie Impériale de Chambéry, de l'Académie Florimontane d'Annecy, d'Aoste, et autres Sociétés Scientifiques et Littéraires.

Joseph Croset-Mouchet, dont nous allons parler, était petit-neveu du Chanoine Aimé Mouchet et neveu du Chanoine Bernard Croset-Mouchet. Un Mémoire daté de 1815 va nous montrer le caractère énergique de son père.

Henry Croset-Mouchet, Procureur à Annecy, Conseiller Municipal nommé par S. M. très chrestienne, cousin de Rd Rossilon, confesseur de S. A. R. le Prince de Piémont, neveu de Rd Mouchet, professeur au Royal Collège d'Annecy, entra volontaire dans le Régiment de Genevois le 7 août 1793, âgé de 16 ans, fut inscrit pour la place d'Officier le 17 Mai 1796, décoré de la médaille d'argent le

20 Mars 1797, pour son intrépidité à la bataille de la Pedaggiera (16 Avril 1796). Rentré dans ses foyers vers la fin de 1798, il fut soumis à une grande surveillance à cause de ses principes. Pour ces motifs, il ne put obtenir en 1802 l'office de notaire et c'est avec peine qu'il fut pourvu de la commission d'avoué en Septembre 1803. Il a poursuivi ses études et sollicite la place de Trésorier, ou toute autre également honorable. Nous le trouverons bientôt Maître des Postes d'Annecy.

Cette qualité de travailleur acharné, nous la retrouverons dans toute la vie de son fils, le Chanoine Joseph. Nous n'avons aucun détail sur ses études secondaires qu'il fit certainement au Collège Chappuisien, avant de se rendre à l'Université de Turin où il ne fallait pas moins de dix ans de stage pour obtenir son Doctorat.

Le 27 Avril 1829, Mgr de Solles lui écrit au Collège des Provinces à Turin : « J'entends toujours parler avec plaisir, Monsieur, de vos succès théologiques ; m'en faire un nouvel hommage est pour moi d'un intérêt que je ne puis que me féliciter avec vous.... J'agrée avec sensibilité la dédicace de votre nouvelle thèse... »

Le 23 Juin 1828, on lui délivre son Certificat de 2e Année de Théologie ou Baccalauréat « *cum laude* ». L'année suivante, le 17 Juin, il reçoit son diplôme de Licence de Théologie, toujours « *cum laude* ». Enfin, le 13 mai 1830, après cinq ans d'études au Collège St-François de Paule, il est acclamé Docteur en Théologie. L'Abbé Charvaz, précepteur du Prince Royal, lui fournit alors un précepterat dans le diocèse d'Acqui, où il reçoit, pendant l'année 1832, les trois Ordres Majeurs : Sous-Diaconat, Diaconat et Prêtrise. Cet emploi dans la famille Crova lui vaut, le 15 Juin 1832, pour sa vie durant, la chapellenie fondée en 1776 par l'Abbé Crova di Vaglio dans l'église paroissiale de St François de Paule de Vaglio, au Comté de Nice-Montferrat. Mgr Charvaz, évêque nommé de Pignerol pour remplacer Mgr Rey venu à Annecy, choisit l'Abbé Croset comme Secrétaire particulier, en attendant de le nommer Professeur de Théologie et Econome de son Grand-Séminaire, en Octobre 1838.

Dès 1840, l'Abbé Croset-Mouchet, nommé Chanoine en 1837, entreprend des voyages d'études historiques. Cette année-là, il fait un voyage de deux mois en Italie et le 17 Juillet, le Souverain Pontife lui accorde une audience privée au cours de laquelle le Chanoine demande des privilèges pour la Chapelle de son Séminaire. En 1847, Mgr Charvaz lui délivre un passeport pour aller passer un mois à Venise et en 1853 permission de passer un mois à Grenoble « pour étudier l'Histoire de la Patrie ».

Les Sociétés Savantes se mettent à lui ouvrir leurs portes. En 1845, il est inscrit « Membre Correspondant de la Société Royale Académique de Savoie » dont le siège est à Chambéry. En Juin 1846, « la Royale Académie d'Agriculture de Turin applaudit à la proposition du Marquis de Sambuy qui a choisi le Chanoine Croset comme Membre Correspondant, à cause de ses livres, de son expérience, etc... Dans sa séance du 15 Juin 1853, le Conseil Municipal de Dijon prend une délibération pour remercier le Chanoine Croset, Membre de la Commission d'Histoire Nationale du Piémont, qui a fait cadeau à la Ville de Dijon des 5 volumes parus de l'ouvrage : « Monumenta Historiae Patriae ». Dès 1857, il fait partie de l'Académie du Duché d'Aoste et de l'Académie Royale de Turin, avec la note « Optime meritum ». En 1861, il devient Membre de deux Académies Romaines, celle des « Quirit » et « l'Académie Pontificale de la Religion Catholique ». C'est en 1862, que Jules Philippe, par la lettre suivante datée d'Annecy le 29 Novembre lui annonce sa nomination à l'Académie Florimontane :

Monsieur,

« Dans la séance du 13 de ce mois, la Société Florimontane vous a admis au nombre de ses membres correspondants... Elle est heureuse de compter dans ses rangs un savant dont les travaux ont toujours eu pour but le bien de la patrie, un homme qui, bien qu'éloigné de son pays natal, a toujours conservé un amour inaltérable pour ses vallées ».

Le Chanoine Croset-Mouchet répond de Pignerol le 11 Décembre 1862 ;

Monsieur le Président,

S'il est un témoignage qui m'émeuve jusqu'au fond de l'âme, c'est celui de la sympathie de mes compatriotes ; bien que jeté, jeune encore, loin de mon pays natal, et bien que j'aie rencontré dans ma patrie d'adoption des amis, des relations, une position stable, jamais néanmoins, ni ces circonstances de la jeunesse, ni ces relations nouvelles, quelque chères qu'elles me soient n'ont relâché les liens qui m'attachent à ma patrie par la fibre la plus forte de mon cœur. Je lui appartiens de cœur et d'âme, et le titre qui me touche et m'honore davantage est toujours celui d'enfant de la Savoie.

Votre bienveillance, Monsieur le Président, bien plus, certes, que mes faibles travaux, m'a procuré l'honneur d'être inscrit au nombre des membres de l'Académie Florimontane dont la présidence et la direction vous appartiennent à tant de titres ; ce témoignage, Monsieur le Président, me touche profondément, et il cimente plus fortement encore les liens qui m'unissent à mon pays. Je m'honorerai hautement du titre d'Académicien de la Florimontane, de même qu'elle s'honore du nom vénéré de St François de Sales et du Président Favre sous les auspices desquels elle a vu le jour ; et ma tâche sera de suivre les exemples honorables des membres si distingués de cette illustre Société, et de partager leurs travaux qui sont un lustre de mon pays.

Soyez assez bon, Monsieur le Président, d'offrir à l'Académie l'hommage de toute ma reconnaissance de l'honneur qu'elle a bien voulu me faire, et je m'estimerai heureux si elle daignait agréer un exemplaire de mes différents ouvrages que je vais m'empresser de vous envoyer par première occasion. Dans cette circonstance, il m'est doux de me reconnaître redevable de cette distinction à votre initiative, qui m'est une nouvelle preuve de cette amitié, si précieuse pour moi, qui nous a unis dès notre enfance ».

Veuillez agréer...

Chanoine Croset-Mouchet.
Pro-Gd Vicaire du Diocèse de Pignerol.

Le Pouvoir Civil ne lui ménage pas ses récompenses ; le 11 Février 1861, il est nommé Officier de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare et le 21 Mars 1872, Commandeur du même Ordre, après avoir reçu, le 24 Avril 1868, le titre si honorable de « Chevalier de l'Ordre de la Couronne d'Italie ».

Au milieu de tous ces honneurs, le Chanoine Croset n'oublie pas ses devoirs d'état. En Février 1857, un décret royal lui attribue un traitement annuel de 300 liv. en qualité de « Professeur de Théologie à l'Ecole Universitaire Secondaire de Pignerol ». Le 10 Avril 1860, Mgr Renaldi, évêque de Pignerol, le choisit comme Vicaire Général.

Pour raison de santé, le Chanoine Croset est admis à la retraite, le 12 Novembre 1863, avec une pension annuelle de 1,068 liv. Il est probable que cette santé s'améliora, puisque trois ans après, le 15 Novembre 1866, le Ministre de l'Instruction Publique le nomme Professeur de Religion à l'Ecole Normale de Pignerol avec les honoraires annuels de 400 liv. Le 16 Mai 1872, le Ministre de l'Intérieur de Rome lui assigne une pension annuelle de 400 liv. en sa qualité de Recteur de l'Eglise du St Suaire de Rome ; c'est là qu'il passera les dernières années de sa vie.

La correspondance de l'Abbé Croset-Mouchet va nous éclairer sur ses relations et différentes circonstances de sa vie.

Le 1er Janvier 1831, le baron de Livet lui écrit de Turin à Pignerol où il occupe la charge de « Préfet du Petit-Séminaire » :

Mon cher Abbé,

Ta charmante lettre m'a fait un bien grand plaisir ; malgré que je vois que ta nouvelle position soit des plus fatigantes. Je sais que tes talents naturels et la grande habitude du travail te feront aisément surmonter les difficultés que tu pourrais rencontrer.

Le Roi est arrivé avant-hier soir ; il est allé de suite au Théâtre où il a été reçu par une triple salve d'applaudissements ; on s'attend à de grandes promotions à l'occasion du mariage de la princesse.

Je viens de recevoir quelques reblechons et je regrette au possible que tu ne sois à Turin pour venir me tenir compagnie dans mes petits déjeuners.

P. S. — Il est tombé une si grande quantité de neige en Savoie qu'on ne se rappelle pas d'en avoir autant vu.

DE LIVET.

Le 3 Janvier 1831, Mgr de Thiollaz, Evêque d'Annecy, lui envoie cette lettre plus distante :

Monsieur,

Il me semble que votre séjour à Pignerol, comme réglementaire, ne cadre pas trop bien avec vos études en Droit. Il vous eut été plus avantageux d'être placé chez M. Gualaz. Je l'avais écrit à M. le Supérieur qui lui-même vous avait donné ce conseil. Vous auriez profité des leçons que donne M. Gualaz sur la Morale. Quant au Cours de Droit, les circonstances actuelles diminuent la force

de cet avis qui, dans le temps, a été le mien. Ainsi, dès lors, le séjour de Pignerol ne vous offre pas plus de ressources que la Savoie. Vous feriez donc bien de vous rapatrier et je vous y invite dès que vous le pourrez.

L'Abbé Croset répond que « son séjour à Pignerol lui est d'une grande ressource », disant qu'il a pris « son examen de Licence le 29 Novembre dernier et qu'il prépare maintenant son Doctorat ».

Le 26 Novembre 1831, Mgr de Thiollaz écrit de sa propre main les quelques lignes suivantes à M. Croset-Mouchet, « Directeur des Postes à Annecy ».

Votre fils n'étant point astreint aux Ordres est le maître de prendre telle détermination qui peut vous convenir. Je suis charmé qu'il prenne une résolution qui vous est avantageuse, mais j'ai du regret de le voir abandonner une carrière dans laquelle j'avais espéré qu'il serait resté à l'Eglise. Je ne vous ai pas exposé d'autres idées lorsque j'ai eu l'honneur de vous voir. D'ailleurs, il est fort naturel de se conduire par des sentiments de piété filiale, quand on n'a pas encore pris Dieu pour son partage.

J'ai l'honneur d'être....

DE THIOLLAZ.

Que s'était-il passé au cours de ces derniers mois pour déterminer Mgr à écrire cette lettre ? Il est difficile de le savoir. Une lettre du Chevalier Abbé Charvaz, datée du 21 Octobre offre une place de précepteur à M. l'Abbé Croset, dans la famille du Baron Crova « dont la femme est une demoiselle Balbo, fille de S. E. le Comte Balbo ». Les honoraires annuels seraient de 500 liv. avec la table, le logement, etc... « J'espère que vous vous y trouveriez bien, ajoute M. Charvaz, malgré quelques inégalités de caractère dans la Dame, causées par des maux de nerf dont elle souffre quelquefois.... Cette place vous permettrait de vous occuper de votre projet relativement à la Faculté de Théologie... ». La lettre précédente était adressée à M. l'Abbé Croset, D^r en Théologie et Droit à Annecy ; la suivante, écrite par le même correspondant lui est envoyée au Château de Vaglio par Nice de Montferrat, dans la famille du Comte Balbo, où il s'occupe de l'éducation d'un enfant « doué d'heureuses dispositions ». L'Abbé Croset dit sa satisfaction complète de se trouver en préceptorat.

Le 1er Mars 1832, l'Abbé Charvaz écrit à l'Abbé Croset qu'il est intervenu auprès de Mgr de Thiollaz et croit « que les préventions sont maintenant dissipées »... « Mgr Franzoni écrira de nouveau à Annecy, et sauf une réponse tout à fait défavorable, j'espère que la chose pourra s'arranger pour ce diocèse. Encore un peu de patience et de résignation à ces épreuves »... (1), (2).

Le 26 Mars, même année, nouvelle lettre de M. Charvaz qui lui dit :

Mgr de Thiollaz n'étant plus, ne trouveriez-vous pas expédient de tenter par la voie de votre oncle, si les Gr. Vic. d'Annecy ne seraient pas disposés à vous réincorporer dans votre diocèse. Je vous aiderai auprès de l'Abbé d'Arcine, si tel est votre avis. Après cela, il ne s'agirait que d'obtenir les lettres dimissoriales pour les Ordres. C'est l'avis de Mgr Franzoni : mais il faut voir dans le Droit Canon quels sont les pouvoirs des Gr. Vic. sur cette matière.

Le 16 Juin 1832, il est ordonné Sous-Diacre à Acqui ; le 16 Septembre 1832, Diacre et le 22 Septembre 1732 : Prêtre.

Nous voyons l'Abbé Croset continuer son précepteurat chez le Baron Crova de Vaglio, à Turin en hiver, et près de Nice en été. Nous le trouvons alors, jusqu'à la fin de 1834, en relation avec le Baron de Boccart qui lui écrit d'Acqui, le 8 Janvier 1833 :

J'avais formé le projet de me rendre à Nice pour procéder moi-même à l'installation de M. le Baron Crova dans la charge que S. M. vient de lui confier, mais... J'ai déjà réuni quelques coquilles marines pour les faire passer à votre charmant élève qui ne les a pas encore dans sa collection... Je suis enchanté de ma course à Vinchio d'où j'ai rapporté une quantité de fossiles extrêmement intéressants... Au printemps, vous serez moins occupé et ne pourrez vous dispenser de m'accompagner et, tout en chassant aux insectes, de venir admirer avec moi un des plus riches dépôts de coquilles fossilles qu'il y ait peut-être dans toute l'Italie.

L'Abbé Croset dut quitter son précepteurat à Noël 1834, car le 10 Janvier 1835, le Chanoine Laverrière lui écrit une

(1) A cette date, Annecy regorgeait de vocations sacerdotales : beaucoup de séminaristes allèrent en Maurienne.

(2) Mort de Mgr de Thiollaz : 14 mars 1832.

lettre d'Annecy à l'Evêché de Pignerol où il est devenu le Secrétaire de Mgr Charvaz.

En Octobre 1835, le Baron de Boccard est nommé Intendant d'Ivrea et l'abbé Croset en profite pour lui demander tous les services qui sont en son pouvoir ; il sait profiter de toutes ses relations pour faire plaisir à ses confrères.

L'Abbé Croset a conservé précieusement trois lettres de Mgr Rey, écrites de sa main ; il avait été évêque de Pignerol de 1821 à 1832 et continuait à s'intéresser aux nouvelles de son ancien diocèse par l'entremise de son ami, professeur au Séminaire de Pignerol.

Annecy, 23 décembre 1836 :

Mon cher Abbé,

Il est bien dit dans l'Apocalypse : *Factum est silentium in cœlo*, mais ce n'est que pour une demi-heure, *media hora*. Et vous ? vous gardez un silence de sept à huit mois. Les fêtes de Noël ne vous ont pas même réveillé, et qui sait, si au premier jour de l'An vous réaliserez le *Solutum est vinculum linguae*. Pour moi, qui demande de vos nouvelles à votre oncle et qui n'en peut recevoir, je viens droit à la source, et je vous demande comment vous vous portez, ce que vous faites, et pourquoi vous avez oublié ceux qui vous sont attachés ? Si, à cela vous voulez que j'ajoute mes vœux de Nouvel An, eh bien, les voilà bien sincères : que Dieu vous comble de ses grâces et vous accorde abondance de santé et de consolation pendant 365 jours de 1837, sauf à recommencer mes souhaits dans un an, si ma pauvre carrière mortelle n'est pas terminée avant cette époque. En tout cas, voici une petite lettre pour en provoquer une plus grande, nous verrons si mon secret réussit.

Votre bien vénérable serviteur : Pierre Jh.

La suivante est datée d'Annecy, le 15 Février 1837 :

Je n'entendais plus parler de vous, mon cher abbé Croset, et malgré mes perquisitions auprès de votre oncle, rien ne m'arrivait sur votre compte. Enfin, vous voilà vous-même, cela vaut mieux que toutes les nouvelles qu'on aurait pu m'en donner.

Vous avez réussi en effet à m'amuser un peu par le récit de cette danse cannonicale qui se passe autour de vous ; j'espérais que vous seriez du branle, mais, je vois que l'on trouve sans doute que vous ne faites pas assez bien les entrechats ; on protège ces petits marmots qui pourtant, malgré tous leurs mérites, ne peuvent encore être appelés les Sénateurs des Evêques. Vous avez pris la chose

en bon chrétien et surtout en bon prêtre et c'est vous qui gagnez le plus à ce bal de nouvelle espèce...

J'ai été enchanté jusqu'à l'enthousiasme de l'ouvrage de Mgr Charvaz et ce sentiment est toujours le même ; c'est un coup de massue, et de main de maitre, sur ces misérables imposteurs qui entretiennent ces pauvres Vaudois dans leur schisme et leur erreur. Ils ne peuvent se tirer du fossé où ce livre les a étendus qu'en acceptant la main de l'Eglise Catholique qui, seule, peut les relever. Oh ! la belle œuvre, mon Dieu.

J'ai perdu ce matin un jeune vicaire de la paroisse de St Maurice, l'excellent abbé Montfort ; j'en suis affligé vivement ; une fièvre maligne l'a emporté après une douzaine de jours de maladie. Hélas, ce n'est pas par lui que je pensais que la mort aurait commencé.

Lundi, j'ai assisté à la plus touchante cérémonie qui puisse consoler un Evêque, la clôture d'une Mission à Annecy-le-Vieux et la plantation de la croix. Dieu a béni mes bons missionnaires à pleine mesure. Aidez-vous à le remercier, c'est votre patrie.

A Dieu, mon cher abbé, vous savez combien sincèrement je vous aime et vous suis dévoué : Pierre Jh. évêque.

La troisième va nous apprendre une nouvelle sensationnelle ; elle est datée d'Annecy, 23 Août 1837 :

« Oh, mon Dieu, mon cher Abbé, il est bien temps que je reçoive enfin de vos nouvelles. Vous aviez l'air de nous bouder et je vous en savais très mauvais gré. Personne ne s'est mieux réjoui que moi en vous voyant endosser le caanail canonical ; vous l'honorerez autant que qui que ce soit et je n'ai qu'un regret, c'est de n'avoir pas été en mesure de vous l'offrir moi-même. Du reste, c'est par ricochet que j'avais appris votre promotion, car, Mgr Charvaz que je n'ai pas eu l'honneur de voir ne m'en avait rien écrit. Vous doublez ma satisfaction en me faisant connaitre celle que vous éprouvez vous-même par suite de cet événement.

Veuillez présenter mes hommages à Mgr l'Evêque de Pignerol, et le prier de vouloir bien donner une place dans ses appartements à un mauvais portrait que je prends la liberté de lui adresser par la Diligence. Il est laid parce qu'il est ressemblant, je n'ai donc pas le droit de me plaindre ; il est pourtant vrai de dire qu'il y a un peu plus de vie dans l'original, qu'on n'en aperçoit dans la copie. Je crains de vous voir trop peu à Annecy, car je compte partir le 1er Septembre pour une visite pastorale.

A Dieu, mon cher Chanoine, je vous salue avec une affection dont vous connaissez la sincérité. — P. J.

M. Vuarin, curé de Genève, lui écrit de Turin le 2 Octobre 1838 :

J'ai trouvé chez un libraire le Rituel de Toulon dont je vous ai parlé à Pignerol ; il est en 8 vol. in-8°, presque neuf ; je n'ai pas hésité à le prendre pour vous. Je ne partirai d'ici que le 8 courant et si je ne reçois pas une réponse avant mon départ de Turin, je le ferai déposer, cacheté, à votre adresse, chez les PP. Jésuites aux Martyrs.

Je désire recueillir quelques documents sur les mesures paternelles que prit notre Roi en 1792 pour assurer des moyens d'existence et d'hospitalité dans les communautés religieuses, au clergé de Savoie, pour cause de refus du serment schismatique. Il m'est venu ce matin à la pensée que M. le Prieur d'Enéviaz pourra peut-être me fournir quelques détails là-dessus ; je vous prie de les lui demander de ma part....

Voici maintenant la correspondance de M. le Comte de Maistre, Gouverneur, datée de Nice, 6 Novembre 1840 :

Monsieur l'Abbé,

J'ai reçu votre lettre en même temps que j'apprenais l'arrivée de Mmes de Naristchine qui m'avaient déjà été recommandées par mon oncle dont elles sont parentes... je tâcherai de favoriser le développement de la bonne semence que vous avez jetée. Malheureusement, ces âmes, courbées depuis l'enfance sous le despotisme religieux et politique demeurent vis-à-vis de la vérité dans la situation d'un enfant en présence de confitures défendues, sentant un avant-goût de douceur et un pressentiment de verges à l'épiderme postérieur ; pour surcroît, nous avons ici d'autres familles russes qui seront aux aguets de toute démarche pour neutraliser l'effet. Malgré cela, je ne manquerai pas de faire et de dire tout ce qui dépendra de moi pour obtenir un but aussi désirable que le retour d'une âme dans la voie de la vérité.... J'admire le zèle charitable qui vous anime ; si nous étions tous convaincus de la grandeur du bien que nous possédons et de celui que nous pouvons faire, il y aurait bientôt plus d'Apôtres que de disciples.

Le *P. Lacordaire* écrivit deux lettres de Gênes et de Rome en Mars-Avril 1841 :

Vous voulez bien m'inviter, Monsieur l'Abbé, à venir annoncer la parole de Dieu aux Vaudois qui restent encore dans quelques vallées du Piémont. C'est une proposition très séduisante puisque St Dominique fut suscité de Dieu au XIIIe siècle pour combattre cette hérésie... La bonne volonté ne me manquerait pas ; la liberté seule me manque. Je vais être cloué à Rome pendant une année pour diriger le noviciat des Français que Dieu a unis dans la pensée de ressusciter en France l'Ordre de St Dominique. Il me faudra ensuite les ramener et les établir en France. Une fois là, je serai accablé par la nécessité de cette œuvre et par le bien dont le champ est si vaste en France. Comment, au milieu de ces travaux, trouver le loisir de visiter et d'évangéliser vos vallées ?

Fr. H. D. Lacordaire.

M. Gioberti (1) lui écrit une douzaine de lettres de Paris ou de Bruxelles sur différents sujets actuels.

Mon cher Professeur et Ami,

Je vous suis bien reconnaissant des renseignements que vous me donnez relativement à mon livre « Rinato » qui est sous presse ; j'ai confiance dans la justice du Roi et dans la bienveillance dont vous m'honorez...

La direction que prennent les journaux catholiques depuis quelque temps me paraît très mauvaise pour la religion. Ils gâtent l'excellente campagne des évêques contre la philosophie de l'Université, en l'exagérant et en la rendant presque ridicule... Ces Messieurs naisent au catholicisme en France au lieu de le servir. Voilà mon avis ; je ne veux point qu'il empêche la liberté du vôtre. Ce qui me paraîtrait excellent serait de fonder à Turin un journal italien dans notre sens ; pas un mot de politique, pas un mot des controverses théologiques où chacun peut penser ce que bon lui semble. Le but serait de ramener l'encyclopédie au grand dogme catholique de la création, en le posant comme principe suprême et universel de la *science*. Ce serait *une science de la science* conçu d'une manière tout à fait nouvelle. Au bout du compte, je suis entièrement persuadé que le mouvement régénérateur doit partir de l'Italie et non de la France.

Bruxelles, 10 Mai 1843.

L'Univers du 16 courant (Février 1844) publie un extrait d'une nouvelle lettre de M. de Cavour contre moi. Ce second écrit est encore plus détestable que le premier, car il y a des réticences et des phrases qui ont la portée la plus odieuse. Je joins à la présente une copie de la réponse que j'envoie aujourd'hui au journal parisien. Je doute qu'il l'insère comme je doute aussi qu'il insère votre belle lettre sur le Rominianisme; je le lui enverrai aujourd'hui sans y changer un seul mot. M. de Cavour ne se contente point de me calomnier par écrit ; il y ajoute les paroles et les intrigues ; j'en ai des preuves palpables. Il a beau jeu, car il est à Paris ; il est riche, noble, avec beaucoup de connaissances, tandis que moi je suis seul à Bruxelles : vous savez le proverbe.

Parmi les choses que M. de Cavour débite de vive voix sur ma conduite à Paris, je sais qu'il insiste beaucoup sur ma barbe. Il faut que vous sachiez que, lors de mon exil, je crachais le sang tous les jours et j'étais menacé d'une phtisie du larynx. On me conseilla de me laisser croître ma barbe sous le menton pour me tenir la gorge chaude ; je le fis et éprouvais quelque soulagement... je gardais d'ailleurs mon visage pur de toute imitation nazaréenne et orientale.

Veuillez présenter à Mgr Charvaz mes vifs remerciements pour l'intérêt qu'il prend à ma cause.

(1) Le célèbre publiciste italien.

Dans sa réponse à M. de Cavour, l'Abbé Gioberti nous dit qu'il est arrivé à Paris dans le mois d'Octobre 1833 et l'a quitté au mois de Décembre 1834 pour aller s'établir à Bruxelles.

De cette longue correspondance, on voit que l'abbé Gioberti était un écrivain philosophe en contradiction constante avec un autre philosophe Romini. Il se plaint qu'il a été arrêté sur des soupçons et n'a pas subi de condamnation officielle, que sa conduite a toujours été irréprochable.

Voici une appréciation assez humoristique sur l'abbé Gioberti écrite en 1845 par un correspondant de notre chanoine Croset :

> Les écrivains de métaphysique prétendent toujours que la science date du jour où ils ont publié leur ouvrage. Quant à moi, je pense que toute personne un peu familiarisée avec les écrits de Platon doit être persuadée que la métaphysique n'est pas science de progrès et que depuis 21 siècles on n'y a pas ajouté grand chose.

En 1845, le 1er Octobre, nous trouvons le Chanoine Croset précepteur chez M. de Sonnaz, commandant la Division à Gênes. « Le climat de Gênes lui est meurtrier comme il l'est à une infinité de Savoyards ».

Ménabréa (Léon), en qualité de Président de l'Académie de Savoie entretient une longue correspondance avec le Chanoine Croset de 1846 à 1873.

Le 19 Mai 1846, il félicite le Chanoine d'avoir entrepris d'écrire une biographie du Cardinal de Brogny « qui est sans contredit une de nos plus belles gloires nationales. »

Le 29 Octobre suivant :

> Le sujet que vous avez choisi est sans contredit un des plus riches, je ne dirai pas de notre histoire, mais de l'histoire générale au XIVe et XVe siècle. Le Cardinal de Brogny résume en quelque sorte toutes les grandes questions religieuses qui agitaient l'Europe à cette époque. Ces questions, vous les avez admirablement exposées dans votre intéressant ouvrage.... Le tableau que vous faites du Concile de Constance occupe, ce que j'appellerai, les belles pages de votre livre ; c'est au reste la période la plus intéressante, la plus animée de la vie de votre héros. Votre travail comble une lacune importante dans notre biographie historique.

Et voici la dernière du Général Ménabréa, Ministre de la Marine, qui écrit au Chancine, épuisé par « les fièvres romaines » et pour ainsi dire à la veille de sa mort.

Vous avez fort bien fait de refuser votre démission ; c'est vous qui avez réouvert l'église du St Suaire ; c'est à vous d'en être le titulaire *in aeternum*...

Le *Comte Gustave de Cavour* lui écrit en 1855 :

Plusieurs personnes m'ont annoncé l'intention de réclamer l'abolition du privilège du for ecclésiastique comme condition de l'admission des prêtres à la vie politique. Cette prétention est juste. Pour jouir des droits communs, il faut renoncer aux privilèges. Si telle est votre opinion vous rendriez un service signalé au clergé et au pays en le traitant avec le talent qui vous appartient.

De Turin, le 21 Octobre 1855 :

Monsieur le Chanoine,

En suite de ce que vous m'avez écrit, je vous expédie un exméro du journal « L'Univers » dans lequel se trouve un extrait du Concordat conclu entre le St Siège et l'Empire d'Autriche. Notre ministère ne possède pas encore cette pièce officielle. Je suis bien curieux de voir comment sont réglées les questions relatives au mariage qui, de toutes les difficultés qui se présentent pour déterminer la sphère d'action des deux puissances ecclésiastique et civile, sont certainement les plus scabreuses et les plus délicates.

Du 1er Octobre 1855 :

J'ai lu avec intérêt la notice biographique sur Mgr Galanno que vous avez bien voulu m'envoyer. Le caractère de ce Prélat vertueux et exemplaire... laisse dans l'âme une impression bienfaisante et salutaire... J'ai aussi à vous remercier de votre notice sur Pignerol, ouvrage qui unit l'utile à l'agréable....

Le 9 Février 1848, le Chanoine Croset avait publié dans le « Risorgimento » un article intitulé : Il Chiericato ed i diritti elettorali, « qui déchaîna une vive résistance dans « l'Opinione ».

Du 17 Juin 1856, Turin :

J'ai vivement regretté de m'être trouvé absent de chez moi quand vous avez eu la bonté de m'apporter votre notice sur le Chevalier Annibal de Saluces... J'ai déjà lu avec grand intérêt une

partie de votre belle notice. J'ai eu l'avantage de connaitre personnellement l'illastre défant ; il était fort lié avec ma grand'mère chez laquelle je le rencontrais de temps en temps et j'ai pu me former une idée de l'élévation de son caractère... Mon frère vous offre aussi ses remerciements pour l'exemplaire que vous avez bien voulu lui adresser....

Du 29 Mai 1860 :

Je vous dois bien des remerciements pour l'intéressant ouvrage dont vous avez bien voulu me faire cadeau. Il me semble que votre travail (sur St Anselme) rectifie et complète celui que M. de Rémuzat a écrit sur le même sujet. Cet écrivain distingué écrit toujours avec talent, mais le fond de sa pensée est infecté de rationalisme et un caractère comme celui de St Anselme ne peut être bien compris et apprécié que par un Chrétien sincère.

La dernière lettre est celle de Mme Alfieri Cavour qui accepte l'invitation du Chanoine pour aller visiter les catacombes de Ste Agnès, le 3 Janvier 1875, année de sa mort.

Notons que le Comte Gustave Cavour, de sentiments conservateurs, était le frère du Comte Camille Cavour, le Ministre célèbre qui prépara l'unité de l'Italie.

Disons en passant que le Chanoine Croset ne dédaignait pas de se mêler aux affaires de la vie publique. Nous en avons trouvé l'écho dans « L'Industriel Savoisien », du 21 Septembre 1859 où nous lisons : « Lors des élections communales de Pignerol, les électeurs nommèrent au Conseil un Chanoine. L'Intendant Général de la Division de Turin crut devoir annuler cette élection. Le Chanoine se pourvut devant le Tribunal de Turin qui lui donna gain de cause et décida qu'il y avait lieu de maintenir M. le Chanoine Croset-Mouchet dans sa qualité de Conseiller Cammunal. »

De Londres, le 5 Décembre 1855, est envoyée une lettre au Chanoine de la part de Georges Bowger :

Votre Roi nous quitte demain. On a fait tout ce qu'on a pu pour tirer partie de cette visite en faveur du Protestantisme, mais il est difficile de juger du résultat. Je crois que S. M. s'est ennuyée beaucoup des nombreuses députations qui sont venues lui faire des espèces de sermons dans la forme de compliments. S. M. a entenda la messe dimanche dernier à la Chapelle Sarde. Le Cardinal

Wiseman s'y est trouvé en rochet et camail et lui a fait un joli discours en Italien. Le Roi a paru fort content de voir S. Eminence. Je ne crois nullement aux prétendus projets de mariage de S. M. avec une de nos Princesses.

La Royale Députation pour l'Etude de l'Histoire de la Patrie avait à sa tête le Comte Selopi dont nous avons 6 lettres adressées à son collaborateur, le Chanoine Croset. Elles sont datées de 1855 à 1869.

Le 23 Août 1857, Selopi écrit à M. Eugène Rendu. 229, rue Saint-Honoré :

Un homme de beaucoup de mérite et dont j'ai l'honneur d'être le confrère à la Commission d'Histoire Nationale, M. le Chanoine Croset se rend à Paris pour y compléter un grand travail qu'il a entrepris sur St Anselme....

Le 19 Octobre 1861 :

Je vous remercie pour l'ouvrage *Gridi di guerra*. Vous maniez bien la langue italienne, mais, dans le tour de la pensée, il y a quelque chose d'*Allobroge* dont je vous fais mon compliment très sincère....

Décembre 1864 :

L'individualité piémontaise est complètement annulée ; il ne reste, de tout ce que nous avons fait pour constituer une Italie politique qu'un sentiment de haine prononcée chez ceux qui ont tout reçu envers ceux qui ont tout donné. Ce qui ne se perdra pas cependant c'est le sentiment d'estime réciproque envers les hommes de bien....

En 1860, le Chanoine Croset envoie son Histoire de St André d'Ivrea à Mgr l'Evêque de Dijon, au Maire de cette ville et au Comte de Montalembert; il en reçoit des lettres de compliments... Il en reçoit également une de Napoléon III, datée de Paris, le 4 Juillet 1860.

Une fois installé à Rome, il est souvent reçu par le Prince et la Princesse de Piémont.

En 1845, nous retrouvons le Chanoine Croset en relations avec l'Abbé Magnin, futur évêque d'Annecy.

De 1847 à 1860, nous possédons 4 lettres que lui adressá Mgr Billiet, archevêque de Chambéry (1).

Chambéry, le 7 Septembre 1847 :

Monsieur,

Je suis en retard pour vous remercier des deux brochures relatives aux tremblements de terre de 1808 et 1832, je vous les renverrai incessamment...

Le 2 Septembre 1852, Mgr Billiet confie au Chanoine Crosel qui va à Dijon « pour voir dans les archives les monuments qui peuvent intéresser l'histoire de nos Etats », une lettre de recommandation pour M. Perrey, membre de l'Académie de Dijon.

Chambéry, le 9 Janvier 1853 :

Monsieur le Chanoine,

J'ai déjà lu avec beaucoup d'intérêt une partie de votre notice sur M. le Comte de Saluces... J'aime à y retrouver le souvenir d'un homme estimable qui avait de la bienveillance pour moi....

Mais voici la plus intéressante, datée de Chambéry le 12 Octobre 1860 :

Monsieur,

J'ai reçu l'Histoire de St Guillaume d'Ivrée que vous avez bien voulu m'envoyer. La partie que j'ai déjà pu en lire me prouve que ce volume renferme des éléments historiques très intéressants. Je suis étonné que vous ayiez déjà pu écrire ce nouvel ouvrage depuis la publication de la vie de St Anselme. J'ai souvent cherché dans ce diocèse un homme qui put et qui voulut entreprendre des travaux de ce genre, et je suis toujours obligé de dire : *Hominem non habeo.* Ce n'est pas la capacité qui manque, c'est la volonté, c'est la vocation. Je me permettrai cependant de vous dire qu'un long séjour en Piémont a un peu modifié votre style ; lisez de préférence des auteurs français et des grammairiens français. La correction des épreuves aurait dû être aussi plus soignée ; il est bien difficile de faire imprimer des ouvrages français à Turin.

J'ai l'honneur d'être...

Alexis, archevêque.

(1) Le Cardinal.

Par une lettre du 20 Novembre 1817, le Chanoine Paravia de Turin fait espérer une place au Chanoine Croset :

Je n'ai pu voir que dernièrement les directeurs de la Grande Chancellerie qui m'ont assuré qu'on n'a pas encore procédé à la nomination des membres des Commissions Provinciales et Censure. Mais, à cette occasion, j'ai pu parler de vous avec cette estime que m'inspirent votre mérite et votre valeur, de sorte que, si l'on veut être juste, je suis persuadé qu'on vous nommera à une place où vous pourrez rendre des éminents services à la science et au pays ; mais, je ne vous cacherai pas que cette place va avoir bien des épines ; les esprits bouillonnent et c'est déjà difficile de les retenir dans les bornes ».

La place promise ne fut pas accordée.

Pendant deux longs mois d'automne, de l'année 1851, « ce fut la désolation dans la petite ville de Pignerol, à la suite d'une épidémie mortelle » de choléra. Le 26 Novembre la Municipalité envoie une lettre de reconnaissance à l'Evêque et au Chanoine Croset « pour le réconfort et les soins apportés aux malades ».

L'année 1855 est marquée par une correspondance avec Mgr André Charvaz, archevêque de Gênes, dont il nous reste trois lettres autographes :

Gênes, le 31 Août :

Mon bien cher Chanoine,

Je ne suis de retour de Moûtiers à Gênes que depuis hier au soir. Votre bonne et triste lettre concernant la mort de Mgr Galvan m'y attendait. Vous avez bien fait de régler la sépulture comme vous l'avez fait ; moi aussi, je voudrais reposer un jour au milieu des miens.

Ma santé a gagné sensiblement en Savoie, sous tout rapport... Je vais faire la visite des hôpitaux des cholériques... Il fait ici une chaleur pénible à supporter, après avoir respiré les bonnes brises des Cordeliers....

Le 13 Décembre :

Je voudrais bien que votre espoir de changement de politique et d'hommes de politique se réalisât. Il me semble que nous ne pouvons aller en avant qu'à cette condition. Si cela arrive, nous verrons dans peu la reprise des négociations avec Rome ; je n'ai jamais cru qu'elles pussent aboutir avec le ministère actuel et je

m'en suis expliqué très clairement en haut lieu avec le principal des Ministres actuels.

N'avez-vous pas été surpris comme moi que notre Roi ait été si bien reçu en Savoie. On ne s'y serait pas attendu 15 jours avant l'arrivée. Cela est dû sans doute à quelques bonnes nouvelles dont il se sera fait précéder, telle que celle du dégrèvement des communes quant aux suppléments du clergé.

Ici, rien de nouveau, hors un mécontentement de plus en plus général et un froid peu ordinaire à cette saison. Je vous remercie *tanto è poi tanto* en vous embrassant cordialement, mon cher Chanoine.

ANDRÉ, archevêque de Gênes.

Le 1 Avril 1860, il reçoit la lettre suivante de Mgr d'Arbois, alors évêque de Nancy (1) :

Vous avez bien voulu m'envoyer votre savante histoire de St Anselme, en y joignant la lettre la plus gracieuse... Cette première partie de votre travail fait vivement désirer la seconde et je suis heureux de penser que vous présenterez l'analyse et l'examen des écrits de votre héros avec autant d'exactitude et de profondeur que vous avez mis de la science et de l'amour à décrire sa vie et ses luttes. Le grand Archevêque s'est trouvé mêlé par sa position et son génie à deux questions qui datent de loin et ne finiront qu'avec le monde : les rapports de l'Eglise et de l'Etat, et l'accord de la foi et de la raison....

Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans lui écrit, sur le même sujet, en 1860 :

« Je suis bienheureux de lire votre belle histoire de St Anselme... et de voir l'écho que ma faible parole a trouvé dans votre âme ». Dix ans plus tard, le 13 Janvier 1870 l'évêque d'Orléans se trouve à Rome en même temps que le Chanoine Croset ; il lui envoie le billet suivant : « Seriez-vous assez aimable pour venir dîner dimanche prochain, à midi précises, à la villa Grazioli ».

Sommeiller, Ingénieur, occupé à percer le tunnel du Mont-Cenis, écrit de Bardonnèche, le 27 Août 1861, à M. le Chanoine Croset-Mouchet, Grand Vicaire de Pignerol :

Ce n'est qu'à mon retour d'une tournée en Savoie que je reçois votre lettre du 6.... Vous auriez pu venir sans vous donner la peine de m'en écrire ; vous n'auriez rencontré aucune difficulté à satisfaire un désir qui me flatte. Si vous venez et que je sois à Bardonnèche, j'aurai le plaisir de compléter personnellement la connaissance du frère d'un de mes plus anciens camarades et amis. Si je n'y suis pas, notre Ingénieur, M. Borelli, est averti et vous aurez

(1) Le futur Archevêque de Paris.

toutes les facilités pour voir et examiner ce qui pourra vous intéresser, au dedans et au dehors du tunnel, vous et vos amis. La voiture de la Poste, qui n'est ni très bonne ni très mauvaise, part de Suze tous les matins à 8 h. et arrive ici à 3 h. On peut la retenir à Bardonnèche jusqu'à 10 h. du soir et aller reprendre la poste descendante à minuit, à Oulx.

Veuillez agréer....

SOMMEILLER, Ing.

Le 8 Janvier 1862, Don Bosco lui fait écrire une réponse à une demande de renseignements. Il lui écrit de sa main une autre lettre (conservée par Mlle Crosel).

Le Général Mollard entre en relation avec le Chanoine Crosel, le 17 Juin 1867, par une lettre écrite de Paris :

Mon bon Chanoine,

Vous venez de jouer un beau rôle, c'était le vôtre, et Dieu vous en récompensera, car, la chère et intéressante personne, si mal posée pour prétendre à un si beau mariage que vous lui procurez, n'aurait-elle pas dû déchoir si elle n'avait pas eu le bonheur de vous rencontrer, dans le passage si difficile de son existence. Vous avez fait une bonne œuvre. Elle n'oubliera pas un aussi grand bienfait car elle a une bonne nature et il n'y a pas de sa faute si les apparences sont contre elle. Par ce même courrier, j'adresse aux Michaud (1) la lettre de la famille Valfie di Borgo renfermant la demande officielle de la main d'Hélène pour le fils aîné. J'ai pris la responsabilité que les parents seraient bienvenus en Piémont s'ils allaient voir leur fille dans une circonstance aussi solennelle que celle de son contrat et de la bénédiction nuptiale....

MOLLARD, Général de Division,
Aide de Camp honoraire de l'Empereur, Sénateur.

P. S. — L'Empereur m'a désigné auprès du Prince Humbert pour lui faire les honneurs de l'Hospitalité pendant son séjour en France ; j'en suis d'autant plus flatté que cela est inusité puisque je suis au cadre de réserve par limite d'âge.

En date du 15 Août 1867, Mme Michaud écrit au Chanoine qui a prononcé le discours de mariage de sa fille :

Hélène a été reçue à Bra avec la cordialité la plus sincère ; point de phrases, de grands mots ; mais, on sentait que le cœur de tous était satisfait. L'excellent Général rayonnait de cette fête de famille qui réunissait auprès de lui ses 12 enfants. Il y eut sérénade, bouquet et tout le bataclan... Nous vous remercions de tout ce que vous avez fait pour notre enfant bien aimée...

Jeanne-Clara MICHAUD.

(1) Consul de France.

Le 11 Janvier 1868, M. Michaud, Consul de France à Trieste, envoie ses voeux de Bonne Année au Chanoine. Une note manuscrite nous apprend que Mme Michaud était fille du Chevalier Domenget et de Virginie Balmain.

Le Comte Roussy de Sales, en date du 26 Octobre 1870, écrit de Thoreus au Chanoine :

Je vous remercie de l'envoi que vous voulez de me faire de votre ouvrage sur « *L'Eglise du St Suaire de Rome* ». Je viens de prier M. Ogier (cour de l'Hôtel d'Angleterre, Annecy), de vous remettre 5 fr. de ma part. Je voudrais vous envoyer davantage, mais vous voyez vous-même dans quelle situation se trouve notre malheureux pays qui tous les jours fait appel à nos bourses pour se débarrasser de l'ennemi qui l'a envahi.

L'Abbé Jorioz, secrétaire de Mgr Charvaz, à Gênes, et devenu plus tard le Chanoine Jorioz, écrit quatre lettres que nous possédons ; elles présentent quelque intérêt pour la Savoie, leur pays d'origine.

Gênes, le 22 Juin 1857 :

J'attends Mgr qui finit sa visite pastorale le 28, et, le 3 Juillet nous serons de passage à Turin pour la Savoie. Nous repartirons le 4 au soir pour passer le Dimanche 5 à St Jean et arriver à Moûtiers le 6 au soir. Procurez-nous le plaisir de vous voir quelques moments à Turin....

Moûtiers, 26 Septembre 1870 :

Monseigneur est si faible qu'il ne reçoit que Mgr de Moutiers et le Chanoine Martinet pour quelques instants. Si vous venez en Savoie, je pense que nous vous verrons ici ; mais, prenez vos précautions pour le passeport ; le déguisement des espions prussiens en prêtres rend ceux-ci très suspects ; quelques-uns des nôtres ont été arrêtés en France faute de papiers en due forme. Pas de nouvelles de Paris ni de l'armée. Ce que nous avons de plus sûr, c'est ce qui nous arrive par les journaux italiens dont la distribation a été prohibée pendant 2 ou 3 jours par le Gouvernement....

Chanoine Jorioz.

Gênes, 10 Février 1871 :

Avant d'aller à Pignerol, il faut que je retourne en Savoie pour faire la déclaration légale de la succession de Mgr Charvaz , ce

sera pour Mars prochain. La Notice que je viens d'écrire sur lui est louée, approuvée ici pour son exactitude, par toutes les personnes sensées qui sont au courant des incroyables contrariétés que Mgr a éprouvées. Je ne pouvais caractériser autrement ce que j'ai blâmé, sans manquer à la vérité. J'allais commencer l'histoire de sa vie par le commencement, je commencerai maintenant par la fin....

Enfin, nous possédons une dizaine de lettres écrites par le Comte et la Comtesse de Menthon au Chanoine Croset pour lui demander des documents sur le Comte de Toulongeon, mort à Pignerol, le 11 Septembre 1633. Il fut ainsi le collaborateur de l'ouvrage publié en 1870, sur « Les deux filles de Ste de Chantal ».

Du 7 Juin 1867 :

Je pense que si vous écriviez à l'Evêque d'Orléans, à Rome, palais Borghèse, vous lui rappelleriez en quelques mots que M. de Menthon, à votre demande, lui a recommandé l'importante affaire, etc... et en peu de mots, vous le prieriez d'obtenir le maintien de Mgr Charvaz à Gênes et la nomination du coadjuteur qui est désirable. Il faut que votre lettre soit écrite d'une manière très lisible, car le Prélat a de très mauvais yeux.

Enfin le 6 Mai 1873, le Comte Alex. de Menthon lui écrit :

Je vois par votre lettre que les affaires de la fondation de l'Eglise du St Suaire ne suffisent pas à votre activité et que vous continuez à vous occuper d'histoire et de biographie. Je ne puis que vous encourager à publier votre notice sur le rôle qu'a joué à Pignerol Antoine de Toulongeon, son Gouverneur, notice qui a été si utile à l'auteur des « Deux Filles de Madame de Chantal », comme vous avez pu le voir à la lecture du volume que je vous ai fait tenir avec votre notice, avant votre départ d'Annecy, en octobre 1870.

Le Général de Sonnaz lui écrit de Naples, le 30 Décembre 1861 :

Je vous remercie de m'avoir envoyé l'intéressant ouvrage que vous avez publié sous le titre : « Considerazioni Filosofichi sui gridi di guerra, usati in guerra delle Nazioni Moderni ». Ce livre a le mérite de mettre sous les yeux de la jeunesse, en peu de pages, un petit abrégé historique des cris avec lesquels les armées marchent aux combats, depuis *Iaburum* jusqu'à *Savoya* ».

Dès 1871, le Chanoine intrigue auprès de M. de la Somme et du Général Ménabréa pour avoir le rectorat de la Su-

perga, mais il obtient celui de l'Eglise du St Suaire de Rome. Il écrit à S. M. l'Impératrice Marie-Anne pour lui demander l'argent nécessaire à imprimer son livre sur cette Eglise. Elle répond qu'elle n'a pas un denier...

Les dernières années, nous trouvons le Chanoine en relations avec le Cte de Rossi qui lui donne des rendez-vous pour aller travailler aux Catacombes... Il reçoit des compliments pour une brochure écrite sur M. de Toulongeon, gouverneur de Pignerol en 1630... Les portes du Quirinal lui sont ouvertes... Il termine sa carrière historique en publiant la monographie de son Eglise des Piémontais dédiée au St Suaire, sa vie littéraire en écrivant des poésies à l'occasion de mariages qui unissent des familles amies. Il continue à échanger une correspondance suivie avec quantité de personnes.

Un des derniers billets qu'il reçut est signé de l'écrivain Edmond About. Le voici in-extenso :

Mon Cher Ami,

J'ai été pris d'une telle migraine en courant Rome aujourd'hui que je ne vois plus assez pour me conduire. Il a fallu prendre une voiture, rentrer à l'Académie et me mettre au lit. Voulez-vous faire agréer mes excuses à M. le Curé de San Donato, à M. Vial mon aimable confrère et à tous ces messieurs. Servez en votre part et ne gardez pas rancune à votre tout dévoué. Bon appétit.

Ed About.

Le Chanoine Croset-Mouchet mourut le 22 Novembre 1875 à Pignerol et y fut enterré.

Dès qu'il apprit sa mort, le Chanoine Jorioz écrivit les deux lettres suivantes, datées de Gênes. La première datée du 12 Janvier 1876 est ainsi formulée :

J'apprends par un journal d'Annecy que le Chanoine Croset-Mouchet est mort à Pignerol, le 22 Novembre dernier. Je regrette vivement ce bon et docte compatriote à qui j'étais resté cordialement attaché.

La seconde est adressé à l'un de ses neveux, à Annecy :

Ayant appris la mort de votre excellent oncle, M. le Chanoine et Commandeur Croset-Mouchet à qui je conservais des sentiments de haute estime et d'affectueux attachement, je me suis adressé

au bon Chanoine Barovéro pour avoir des détails sur sa maladie et pour savoir à qui il avait laissé son intéressante bibliothèque... Il est mort comme savent mourir les saints et c'est une douce consolation pour ses parents et ses amis. Il laisse un nom très honoré sous tous rapports. Il s'est élevé à lui-même un monument impérissable dans les nombreux et savants ouvrages qu'il a publiés. C'est une belle gloire pour vous, cher Monsieur, et pour toute la Savoie, sans parler de l'Italie... Je suis d'avis que sa bibliothèque, qui était précieuse par les œuvres de choix qu'elle contenait, ne s'éparpille pas.... Je suis sûr que votre oncle laisse des ouvrages inédits très précieux, l'un surtout, sur la philosophie de St Anselme... J'espère qu'ils se publieront un jour...

Chanoine Henry Jonoz, 4, Cloître St-Laurent.

Les vœux de ce bon Chanoine ne se réalisèrent pas, puisque sa bibliothèque fut vendue aux enchères publiques sur l'une des places de Pignerol. Il n'est pas arrivé à notre connaissance que l'étude sur la philosophie de St-Anselme ait été publiée. Voici d'ailleurs, pour terminer, une très brève bibliographie de ses ouvrages.

Chanoine Coutin.

Bibliographie des Travaux Publiés par M. le Chanoine Joseph Croset-Mouchet

1°) L'Abbaye de Ste-Marie-de-Pignerol au Bourg de St-Veran. Pignerol, 1845. Notice historique de 174 pages, in-8°, très documentée.

2° Jean Alarmet de Brogny, Cardinal et Evêque d'Ostie. Turin 1847. Biographie de 118 pages avec un portrait du Cardinal et son testament in-extenso. Etude approfondie du Concile de Constance.

3°) Du Mariage. Etudes Catholiques sur le concours des deux puissances civile et ecclésiastique. Turin. 1853. Brochure de 104 pages in-16° écrite au moment où le Parlement sarde traitait cette question.

4°) Pinerolo antico et moderno e suoi dintorni, Pignerol, 1854. Brochure in-16° de 160 pages, véritable monographie de cette cité avec carte et gravure sur cuivre.

5° Article Nécrologique de 16 pages in-8° sur Mgr D. Galvano, vescovo di Nizza al Mare. Turin. 1855.

6° Le Général Annibal de Saluces. Histoire de sa vie et des principaux événements de son temps (1776-1852). Volume de 246 pages grand in-8°. Pignerol. 1856.

7° St Anselme d'Aoste, archevêque de Cantorbéry. Histoire de sa vie et de son temps (1034-1122). Paris Casierman. 1859. Grand in-8° de 528 pages.

8° Histoire de St Guillaume d'Ivrée (962-1031). Abbé de St Bénigne de Dijon. Turin, 1860. grand in-8° de 348 pages, prix : 4 fr.

9° Gridi di Guerre (Cris de Guerre) usitati nelle guerre delle nazioni moderne. Pignerol 1861. in-16° de 240 pages (en italien).

10° Cenni Storici sulla Chiesa ed Archiconfraternita del SS. Sudario dei Piemontesi in Roma. Pignerol 1870. Gd in-8° de 116 pages (en italien).

11° Chiesa del SS. Sudario in Roma. Roma, 1872, in-8° de 70 pages (en italien).

12° Discours prononcé dans l'Eglise Paroissiale de Hautecour près Moûtiers-st, le 29 Octobre 1870, devant la dépouille mortelle de S. E. Mgr André Charvaz, archevêque démissionnaire de Gênes. Turin. 1871. in-8° de 32 pages.

13° Le Comte Antoine de Toulongeon. Histoire des trois dernières années de sa vie en la charge de Gouverneur de la ville et citadelle de Pignerol pour le roi de France Louis XIII (1630-33). publié à Rome en 1873. in-8° de 172 pages.

14° Vita della Veneranda Serva di Dio l'Infanta Maria Francesca Apollonia Principessa di Savoia morta a Roma in odore di santità il 14 Luglio 1656. (Œuvre posthume publiée par Vincent Croset-Mouchet, neveu du Commandeur Chanoine Joseph, à Turin en 1878). Grand in-8° de 196 pages.

15° Un certain nombre de poésies composées à l'occasion de mariages, de visites royales, etc....

*
* *

A la fin de la brochure sur l'Eglise du St-Suaire, le Chanoine Croset annonçait comme imminente la publication de l'Histoire de St Bruno d'Asti, évêque de Ségni, Secrétaire et Confident du Pape Urbain II qui fut le promoteur de la première croisade et Pape de 1088 à 1099. Nous ne possédons pas ce volume.

Notons que les principaux ouvrages de fonds sont remplis de faits historiques et de documents inédits publiés en supplément. C'est donc là une source à laquelle l'historien peut se fier d'une manière très sûre.

Nous ne saurions trop remercier la dernière descendante de cette famille distinguée, Mlle Marie Croset-Mouchet, d'avoir fait ce legs à notre Académie.

Ch. F. C.

COMMENT GERMAIN SOMMEILLER DEVINT INGÉNIEUR

Dans la correspondance laissée par Jules Phïlippe, se trouvent plusieurs lettres relatives à Germain Sommeiller, l'auteur de la première percée des Alpes. L'une d'entre elles m'a frappé par l'intérêt qu'elle présente pour la vie du grand irgénieur faueignerand. Elle explique comment Sommeiller qui voulait d'abord être médecin, devint, par l'effet du hasard, ingénieur.

Cette lettre a été écrite par le Docteur Dagand, d'Alby-sur-Chéran, en 1884, quelque temps avant l'inauguration, à Annecy, de la statue de Germain Sommeiller. A qui fut-elle adressée ? L'originai ne donne aucune indication à ce sujet, mais il parait très vraisemblable qu'elle était destinée à Eloi Serand, que Jules Philippe avait prié de rassembler des renseignements sur notre compatriote.

Est-il nécessaire de présenter l'auteur de la lettre aux lecteurs de la *Revue Savoisienne* ? C'est une des physionomies les plus originales et les plus attachantes de cette belle génération de Savoyards du XIXe siècle qui compta tant d'hommes remarquables. Fils d'un chirurgien militaire à l'armée d'Italie, le Docteur Dagand naquit à Alby-sur-Chéran en 1815 et fit ses études au Collège Chappuisien à Annecy. En 1839, il est docteur en médecine de l'Université de Turin et il va passer quelque temps à la Faculté de Médecine de Paris. Il revient ensuite à Alby, qu'il ne quitte plus, et là il donne toute la mesure de son dévouement à ses concitoyens, dans tous les domaines. En 1848, il entre au Conseil municipal ; il n'en sortira qu'à sa mort, après avoir dirigé sa commune natale comme syndic ou maire, de 1858 à 1886. La recorstitution du canton d'Alby, supprimé en 1801, lui est due et son action au Conseil général et dans toutes les assemblées dont il faisait partie, fut des plus actives. Au point de vue professionnel, Dagand était dans toute l'acception du terme, « le bon Docteur ». La lettre qu'on va lire montrera aussi sa finesse et son esprit.

L. D.

Alby, 13 Mai 1884.

Mon cher Confrère,

Du même âge que Germain Sommeiller, nous nous trouvions ensemble au Collège d'Annecy, prêts à finir nos études classiques en 1833. Cette année là l'administration du Collège, après de nombreuses démarches, avait enfin obtenu du Gouvernement Belge la restitution des bourses que le Collège Chappuisien possédait à l'Université de Louvain ; ces bourses furent au nombre de cinq, une pour la médecine, deux pour le droit, deux pour la théologie, et une pour les

Arts et Sciences indistinctement ; elles étaient de cinq cents francs par an pour tout le temps des études universitaires ; elles furent affectées à l'Université de Turin, et mises au concours pour la première fois à Annecy en 1833.

Quelques jours avant le concours, mon ami Sommeiller qui était interne, s'échappa un après-midi du pensionnat et vint me chercher dans ma chambre, et là nous dressâmes nos plans pour pouvoir accrocher chacun une des bourses nouvelles. Moi je tenais à la Médecine, Sommeiller y aurait tenu aussi ; il ne voulait ni du droit ni de la théologie, il consentit à ne pas me faire concurrence pour la Médecine, et se décida à concourir pour la bourse des *Arts et Sciences indistinctement* pour laquelle personne ne se présentait ; car alors ni les candidats ni le Conseil d'Administration du Collège ne savaient à quelles études elle conduisait, et Sommeiller, en la demandant et l'obtenant ensuite, ignorait absolument où et à quoi elle devait le conduire. Le Concours eut lieu, j'obtins la bourse pour la Médecine, Sommeiller celle des Arts et Sciences indistinctement, Roux et Butlin celle de droit, et deux séminaristes d'Annecy celle de Théologie.

Qui fut embarrassé pour savoir à quelles études devait être envoyé le boursier des Arts et Sciences indistinctement ? Ce fut la Commission Administrative du Collège Chappuisien ; elle s'adressa au Conseil de l'Université à Turin, qui après nombreuse correspondance, décida que le boursier Sommeiller irait suivre les cours de mathématiques à l'Université de Turin, où il se rendit avec son compatriote Matola d'Albertville. A sa première année d'études, Sommeiller fut boulé à son examen de fin d'année, ce qui n'était pas rare aux étudiants en mathématiques ; ce malheur, pour lui, entraînait la perte de sa bourse ; il était désolé et ne savait à quoi se résoudre. Il vint tout désespéré me voir un jour à Alby pendant les vacances qui suivirent son échec, et me faire part de sa position ; il avait mille projets en tête. Avant tout je lui conseillai de voir à Annecy s'il n'y avait pas moyen de conserver sa bourse de mathématiques à l'Université. Nous allâmes ensemble chez le Chanoine Laverrière, qui était Président de la Commission du Collège Chappuisien ; ce Chanoine nous reçut fort mal,

nous fit un long sermon, nous traita de Carbonari et nous éconduisit en nous assurant que la bourse était perdue ; il nous promit cependant qu'il réunirait la Commission pour en décider. M. Falquet, Juge de Paix, membre de la Commission, que nous rencontrâmes en sortant de chez le grincheux Chancine, à qui nous fîmes part de la situation, nous promit son appui auprès de ses collègues, et la Commission s'étant réunie peu après notre démarche, décida que la bourse serait continuée à Germain Sommeiller.

Il put ainsi continuer ses études à l'Université de Turin où il devint bientôt un des élèves les plus distingués, où il fut remarqué de ses professeurs, qui plus tard le signalèrent à M. de Cavour au moment où ce grand Ministre se préoccupait de chercher des ingénieurs habiles pour l'établissement des Chemins de fer du Piémont. Pendant ses études à l'Université, et plusieurs années encore après les avoir terminées, Sommeiller donnait à Turin des répétitions de mathématiques ; c'était alors son gagne-pain. C'est à cette époque que nous nous séparâmes, lui restant en Italie, et moi me rendant à Paris, pour revenir ensuite me fixer à Alby mon pays natal.

Tels ont été les débuts chanceux et difficiles de la carrière de l'illustre Germain Sommeiller, qui fut mon ami, que je n'ai plus revu qu'à de bien rares intervalles depuis nos études à l'Université de Turin, et avec lequel j'ai jusqu'à la fin conservé les relations les plus amicales. Que de confidences intimes nous avons échangé ensemble quand après 20 ans de séparation, nous nous sommes retrouvés à Modane d'abord, à Annecy ensuite, puis à St-Jeoire plus tard.

A quoi tiennent les Grandes Choses ! Sans *cette bourse énigmatique des Arts et Sciences indistinctement*, sans la décision favorable de la Commission Administrative du Collège Chappuisien, et si plus tard de Cavour ne s'était trouvé sur sa route, Sommeiller serait-il devenu l'illustre Ingénieur, la Gloire de son pays, et le Mont-Cenis serait-il percé ?

Adieu, mon cher Confrère, je vous autorise à faire de ces renseignements tel usage que vous voudrez, et je vous prie de croire à mes meilleurs sentiments.

Dr Dagand.

BIBLIOGRAPHIE

La Toponymie Française, par Alb. Dauzat, avec huit cartes, Payot, Paris, 1939.

Cet excellent ouvrage, bourré de faits savamment exposés et éclairés d'une saine critique, vient à son heure, car le premier Congrès international de toponymie et d'anthroponymie, tenu à Paris en juillet 1938 et que présidait justement M. Alb. Dauzat à qui il doit surtout son organisation, avait eu une certaine répercussion sur le grand public ; il était donc utile, sous la conduite d'un guide sûr, de l'intéresser à la toponymie en lui montrant son utilité, sa méthode et ses résultats. Tel a été le but de l'auteur et les toponymistes français, qui auraient dû vraiment venir plus nombreux à ce congrès, ne peuvent eux-mêmes que retirer le meilleur profit de cet ouvrage, écrit dans un style clair, avec un esprit logique, et illustré d'exemples choisis et de suggestions nouvelles.

C'est ainsi qu'il nous apprend que, si la toponymie ne peut rendre de réels services dans sa recherche de la signification des noms de lieux et de leur origine sans, au préalable, une connaissance approfondie et étendue de la linguistique, surtout de sa partie phonétique, sans les données de la géologie et de la topographie locales, sans les renseignements de l'histoire avec ses sources antiques et ses documents médiévaux et aussi sans l'archéologie, en revanche et en compensation, elle aide à préciser et même à découvrir des faits d'ethnographie régionale, elle élargit les champs d'investigation de la linguistique elle-même en l'éclairant sur les formes recueillies d'un nom et sur leurs anomalies, les fausses régressions ou les erreurs des scribes, elles apporte une utile contribution à l'histoire des anciens occupants de notre sol, etc....

L'auteur, après un bref historique de cette science renouvelée, énumère, avec l'indication de leurs travaux, les principaux savants de la France et de l'étranger et cite quelques provinces, parmi lesquelles la Savoie, comme étant les mieux représentées par leurs études en ce genre (p. 34). En France, une équipe de jeunes savants, préparés à leur tâche, se rendront utiles soit par des monographies, soit par des répertoires à aire limitée, mais complets. C'est ainsi que M. P. Lebel, de Dijon, l'un des actifs secrétaires du Congrès, va entreprendre le Répertoire hydronymique de la France dans lequel la Savoie, avec ses vieux noms de cours d'eau, aura sa place et que M. R. Mallet a pris comme sujet les noms des montagnes de la Tarentaise (p. 31, 38).

M. Alb. Dauzat, pour montrer les services que la toponymie peut rendre à l'histoire et à la géographie régionales, prend comme exemple la Beauce, du celtique *bel-sa*, forme citée au ve s. = (la forêt, claire, à clairières, en étudie, au moyen des noms de lieux,

le peuplement progressif et prouve, à l'encontre des opinions reçues, que la partie centrale n'était pas, avant le XIIe s., une terre à blé, mais qu'elle fut, pendant de longs siècles, couvertes de marais et de bois (p. 38-67). Dans la deuxième partie, il expose le passionnant problème des bases pré-indo-européennes en prenant comme type *cara-cala*, pierre, l'un des débris probables, dit-il, du langage parlé sur notre sol par les hommes de la pierre polie, néolithiques ou méditerranéens, dolichocéphales et brachycéphales bruns, ceux-ci, en Auvergne, Savoie et Valais ; et il énumère les principaux toponymes qu'on peut rattacher à cette base, intacte ou avec sa voyelle du radical au degré zéro, avec ses modifications et ses suffixes. C'est ainsi qu'il cite (le roc des) Chères, **carit* (v. Rev. Sav. 1897, 46, et mon *Répert. des noms de lieux* II, 4, 167), la cascade du Crépin (en réalité, gorge et c. de Crépin, Saint Gervais : ndh.), le Grépon, Chamonix, que l'auteur fait remonter à la racine *cal* par les dérivés **clappa-*crappa* ; mais, s'il peut avoir raison pour le Grépon, 1738, le Grepon, auj. Greppon, comme pour son homonyme le Grepon des Couvagnes, *Délim. des c. de Magland-Salanches* en 1730, et peut être aussi pour le Grepon, l. dit à Saint Julien, il faut voir un ndh. dans Montgreppon, Saint Cergues, en 1180, de *Montegreponis*, Acad. Salés. II, 276 ; 1278, de Montegrepun, Acad. Chablais, VIII, doc., et dans les granges de Grepon, à Sixt, prob. du ndh. familier germanique Grippo (*nem*) : de là, Chez Grepon, 1730, Arenthon. Il cite aussi une forme savoyarde **carapp*-rocher, bien difficile à relier à un *crapp*-alpestre ; mais nous avons à Montmin la Varope (v. Répert. III) et, à Ballaison, les rochers dits les Crapons. Voir encore ce qu'il dit de *chalet*, d'min. de *cala*, abri en pierre, et de *clapier*, de **cal-appa*, **clappa* (cp. Répert. II, 12-31, etc., (P.- 69-102).

L'auteur consacre ensuite un chapitre (p. 103-141) aux noms prélatins de l' « eau » et énumère plusieurs des radicaux gaulois hydronymiques, tels que *dubro-*, *dubra-* ; **aba-*, d'où *abono-*, l'Avon ; *ava-*, d'où *Avario* (*nem*), l'Aveyron (cp. peut être, en Savoie, l'Avérolle, Ad. Gros, *Dict. étymol.*, 59, *d'Avariola*) ; *renos*, *rinos*, cours d'eau, d'où le Rhin ; *roberos*, *raberos*, cours d'eau souterrain (d'où notre simple *ruaire*, d'un Wabra germanisé, et nos Voiray, de *raberetum*, Rev. Savois., 1914, 178) ; *Vara*, eau, d'où le fleuve le Var, le dérivé *varenne*, VIe s., *varinna*, = produit de l'eau, puis, sol d'alluvion, en friche, fr. *garenne*, parc à gibier, et, par *var-ia*, la Veyre, mais non la Vière, de *Viqera* (cp. notre Viéran près Annecy), le précelt. que *anno-*, *onna*, devenu suffixe, d'où *Aronna*, auj. l'Arandaz, Saint Julien, et peut être l'Arondine, Flumet, en Savoie ; *nantos*, vallée, torrent (employé parfois isolément, le Nant, pour désigner en Savoie le cours d'eau par excellence d'une commune) ; equaranda, equoranda, limite d'eau ; *borna*, source, cours d'eau (il y a doute en Haute-Savoie, pour nos Borne, Bornand, Bournette, Bornière, les Bornes, limitant toujours communes ou régions, fr. *borne*, limite, p. *borna*, *bourna*, *bourna*, v. Répert. I, 102-30 ; précelt. *dor-*, *dur-*, eau courante, avec les dérivés *Druentia*, mieux *Druantia*, la *Drance*, et *duria*, *u* bref, *doria*, *o* long, d'où la Doire et nos Doron, et, au sujet de l'Aiguille du) Doran, cas régime de *Dora*, M. Dauzat demande de nouveau si le torrent qui en descend vers Modane ne se serait pas jadis appelé

Dora ; *ar-*, eau courante, et le suffixe hydronymique-*arus*, *-ara*, avec *a* bref, *ar-* étant regardé comme une base pré-indo-européenne à cause de sa présence chez les Ibères des Pyrénées ; de là, *Ar-ar*, la Saône, *Ar*, l'Arc, *Ar-na*, l'Arve, l'Arvan, en Savoie. Liste des composés en *ara*, avec premier *a* bref, d'où *Isara*, l'Isère. Dans une quatrième partie (p. 143-9), l'auteur traite de différents problèmes étymologiques gallo-romains concernant des localités comme Bellême, Blesmes ou Balême, de *Belisama*, nom avec le suffixe superlatif *sama* d'une Minerve gauloise, Brantôme, Brenthonne (dans Rev. Sav. 1928, 11, j'avais expliqué ce nom par un celt. *Brintonna*), Vincelle et Vinzelle, de *vinicella*, dim. de *vinea*, vigne, etc., sans compter la question des proparoxytons gaulois à pénultième longue. Dans sa cinquième partie, l'auteur consacre à la toponymie de l'Auvergne et du Velay des études critiques qui peuvent servir de modèles pour d'autres provinces (p. 175-223). C'est ainsi qu'il énumère des localités dont les noms, 1° ont possédé des suffixes préceltiques *-ase*, *-ose*, *-use*, *ise*, avec *i* bref ; *-ine*, *-ane*, (Allanche, Cantal, d'**Alanca* ; cp. Répert. I, 24) ; ligure-*antia*, *-entia* précelt.-*ate* ; gaulois *-enna*, *-enna* ; *-one* ; *-onno*, *onna*, etc ; 2° sont des composés gaulois en *briga*, *duro*, *duno*, *magu*, *ritu* et surtout en *-ialo*, *oialo* ; 3° représentent des mots isolés comme Beaune, du dieu gaulois Belenus (fém. en Savoie, 1112, Belna, Ad. Gros, 73), Bar, Bard, du g. *barro*, sommet, touffe, fréquent en Savoie (cp. Répert. I, 54, 58-9), Bonne, peut être du g. *bona*, fondation (id. en Haute-Savoie), La Broha, du g. *broga*, champ, puis, lisière de champ (v. Répert. I, 127), Le Breuil, du g. *brogilos*, bois (v. Bray, Rép. I, 121), La Calm, La Chalm, La Chaume, de **calmis*, haut plateau dénudé, d'abord plateau rocheux, puis, *calma*, rattachés à la base *cala* (p. 100 ; cp. Rép. I, 172, 177), Combe, du g. *cumba*, fond, vallée (v. Rép. II, 23-6) ; L'Ouche, de, 1° *olca*, terre labourable ; 2° *osca*, ? enclos, etc. Enfin (p. 225-322), il donne un relevé copieux des noms de domaines gallo-romains simples ou dérivés, en insistant sur la création ininterrompue de surnoms d'origine populaire, même empruntés à des noms d'animaux, de plantes, de lieux, simples ou allongés en des suffixes tardifs et vulgaires, etc... Parmi les dér. en *aria*, il cite Les Ollières (cp. Répert. III, 80).

Une table très utile termine cet intéressant ouvrage.

Ch. Marteaux.

67e Concours de Poésie et 23e Concours d'Histoire

Fondation Andrevetan avec la participation de la Ville d'Annecy

POESIE

Somme affectée au concours ..... 200 francs

Sont admis à concourir : tous les Français qui ne font pas partie de l'Académie Florimontane.

Les personnes qui ont obtenu deux fois un premier prix dans un Concours Andrevetan, ne sont pas admises à concourir de nouveau dans la section où elles ont été récompensées.

Le choix du ou des sujets est laissé aux concurrents ; seront exclues cependant, les œuvres présentant un caractère de discussion, de polémique ou de satire politique ou religieuse, de même que celles qui ne pourraient supporter une lecture publique.

Le nombre minimum des vers en une ou plusieurs pièces, est fixé à cent et le nombre maximum des vers de l'ensemble de chaque envoi à 500.

Les travaux devront être composés en langue française.

Les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté à la cire dans lequel l'auteur indiquera ses nom, prénoms, qualités, nationalité et domicile (les pseudonymes ne sont pas admis). Il devra inscrire sur le manuscrit, en dessous de l'épigraphe, la déclaration que l'œuvre est inédite et n'a été présentée à aucun concours. Chaque auteur pourra également, le cas échéant, en plus de son nom, indiquer le pseudonyme sous lequel pourraient être publiées ses œuvres.

Les divers envois d'un auteur devront porter la même épigraphe et il sera statué sur l'ensemble des pièces présentées.

Les manuscrits resteront la propriété de l'Académie Florimontane qui se réserve le droit de les publier, en tout ou en partie.

Les œuvres et billet cacheté devront parvenir franco, par la poste, à M. le Président de l'Académie Florimontane, à Annecy, Hôtel de Ville, pour le 31 octobre 1940, dernier délai de réception, en un seul envoi, sous pli également cacheté à la cire, avec la mention très apparente : « Concours de poésie de 1940 ».

Les concurrents qui se feraient connaître, par n'importe quel moyen, ou qui ne rempliraient pas exactement toutes les clauses et conditions du concours, seront exclus.

HISTOIRE

Somme affectée au concours ..... 400 francs

Ce concours est consacré à une monographie de commune savoisienne de préférence, mais en général à tout travail intéressant dans un quelconque de ses domaines l'histoire de la Savoie. Sont admis à concourir tous les Français qui ne font pas partie de l'Académie Florimontane, ou qui n'ont pas obtenu 2 fois un premier prix dans le même concours.

Les auteurs devront déclarer que les œuvres présentées, si elles ont été publiées, le sont depuis moins de 3 ans et qu'elles n'ont été présentées à aucun concours.

Les œuvres devront parvenir, franco, au siège de l'Académie Florimontane, à l'Hôtel de Ville, Annecy, avant le 31 octobre 1940, avec la mention « Concours d'Histoire ».

TABLE DES MATIÈRES POUR 1939

N.-B. *Les communications insérées seulement dans les procès-verbaux des séances et non pas en articles séparés, figurent à la table en petits caractères.*

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Liste des Membres VI

Liste des Sociétés Savantes et Etablissements Publics qui envoient leurs publications à l'Académie XI

Séances mensuelles : Janvier, 1 ; Février, 6 ; Mars, 9 et 73 ; Mai, 76 ; Juin, 78 ; Juillet, 141 ; Octobre, 143 ; Novembre, 145 ; Décembre, 146.

Elections :

Président : M. F.-M. Ritz 6

Comité : le Général Cartier 2

Nouveaux membres : MM. Paul Aubry et F. Rossard (associés) ; H. Baud, M. Besson, P. Paris, P. Payot (correspondants) 2

Membre d'honneur : M. Raoul Blanchard 2

Réception de Mgr du Bois de la Villerabel, évêque d'Annecy 74

Nécrologie :

Paul-Dubois, 1 ; H. Blondin, 7 ; A. Fontaine, 73 ; Général Bétrix, 143 ; Chanoine Emprin, 145 ; Ch. Gorceix, 145 ; Vicomte Greyfié de Bellecombe, 74.

Distinctions :

Général Doyen, 1 et 10 ; J. Boimond, 1 ; P. Paris, 10 ; Blanchard, 73 ; Mme Biennier, 76 ; H. Onde, 78 ; L. Vaillat, 144 ; de Boussy de Sales, 144.

Dons à l'Académie 9 10 74 80 141 144 146

Souvenir aux Florimontans mobilisés 143 144 147

Adresse à la Pologne martyre 148

Réponse au Président de la République Polonaise 149

Concours Andrevetan 1938, résultats :

Poésie : Rapport de M. G. Martin 13

Concours Andreveton 1939, programme 72

Concours Andrevetan 1940, programme 200

L. Pfister : La Florimontane en Chablais et à St-Maurice-d'Agaune 150

BIBLIOGRAPHIE

P. Aubry : Annecy, fleur des monts (M. Besson). 70

Ch. Marteaux : Glossaire des Patois de la Suisse romande (XV-1938) 67

Commission des antiquités de la Côte d'Or (transfert des restes de St Germain de Rouenne) .. 139

Alb. Dauzat : La Toponymie Française 198

L. Moret : La Maurienne et la Tarentaise (H. Onde) 135

H. Onde : Répertoire des noms de lieux de l'arrondissement d'Annecy (Ch. Marteaux) 68

L. Pfister : Mgr J.-P. Biord 1719-1785. (Le P. L. Buffet) 137

(Echos Salésiens) Pélerins au tombeau de saint François de Sales, Pie XI 144

L'Histoire de la seigneurerie de Montpon (Chanoine Coutin) 147

BIOGRAPHIE

Chan. Coutin : La Famille Croset-Mouchet, les trois chanoines (lettres de différents personnages) 159

L. D. — Comment Germain Sommeiller devint Ingénieur 195

GÉOGRAPHIE

H. Onde : Bibliographie géographique savoisienne 130

F. Rossard : Excursion à l'Observatoire du Pic du Midi 11

F. Serand : Une visite à la grotte des Aigles 142

HISTOIRE

Lt-Col. Callies : Sur un manuscrit du XVIIe siècle. 87

Note du revenu de Mgr le duc de Genevois 1638 101

Général Cartier : Les grands capitaines dauphinois .. 74

Une adresse de Bugeaud à ses troupes, à Conflans 142

Chan. Coutin : Notes d'Histoire : La Révolution aux Gets 129

Paul Payot : La Conquête du Mont Blanc par l'image. 79

Fr. Serand : Roman historique sur l'Annecy d'il y a un siècle :

La navigation sur le lac 78
L'inauguration du Pont de la Caille ... 79

LITTÉRATURE

Lt-Col. Callies : André Theuriet est-il coupable d'un vol littéraire 55

P. Colombel : La Mémoire de Darie 81

G. Martin : Rimes anpéciennes 79

E. Roze : Racine, à l'occasion de son tricentenaire 76

LITTÉRATURE RELIGIEUSE

Chan. Fromaget : Les Fioretti de saint François de Sales 7

SCIENCES NATURELLES

Ph. Hagene : Végétation des Alluvions des cours d'eau alpins 23 108

DIVERS

Collection de médailles à l'effigie de St François de Sales 146

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Fond. de la Combe de Sixt — le Saugey (Samoëns) 120

Samoëns, Morillon, les Praz de Chamonix, Seyssel 120

Cloître d'Abondance 151

Ripaille 157

Ruines de Saint-Jean-d'Aulps 158